

LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE
SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

Hartwig DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales et à l'École des hautes études.

A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.

GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.

D^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

G.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, répétiteur à l'École polytechnique.

MM. CH.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.

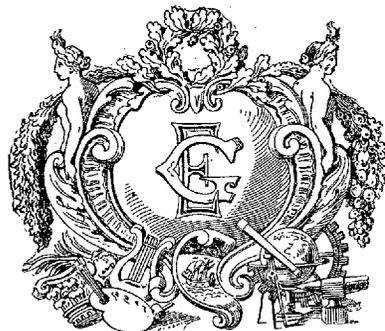
H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

TOME VINGT-QUATRIÈME
ACCOMPAGNÉ DE DEUX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE
(MORBIHAN, NIÈVRE)

MOISSONNEUSE — NORD



PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

61, RUE DE RENNES, 61

Tous droits réservés.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

M

MOISSONNEUSE MÉCANIQUE (Écon. rur.). Les moissonneuses mécaniques ne sont guère entrées dans la pratique courante en France que vers 1852; cependant le principe de ces machines était connu depuis fort longtemps puisque les Gaulois se servaient déjà pour moissonner d'un char poussé en arrière par un bœuf et portant en avant un peigne entre les dents duquel se prenaient les épis; ceux-ci, arrachés, tombaient dans la caisse du char, et la paille abandonnée restait sur le champ. — Les moissonneuses actuelles ne ressemblent plus du tout à cette ancienne machine. Elles se composent d'une *faucheuse mécanique* (V. ce mot) pourvue d'un système de râteaux automobiles se déplaçant sur un tablier et destinés à faire les javelles. — Les modèles de moissonneuses sont aujourd'hui très nombreux; toutefois, ils ne diffèrent entre eux que par des points de détail. Ces machines se composent toujours d'un bâti monté sur roues et portant latéralement une scie animée d'un mouvement de va-et-vient qu'elle reçoit de la grande roue motrice par un système d'engrenages; la scie coupe les tiges à la hauteur que l'on désire, et celles-ci tombent sur un tablier horizontal. Des râteaux, animés d'un mouvement circulaire, se meuvent au-dessus de ce tablier; ceux dits *rabatteurs* appuient les gerbes contre la scie. Lorsqu'il y a une botte suffisante sur le tablier, un râteau dit *javeleur* pousse la javelle en arrière et la fait tomber sur le sol en dehors du chemin parcouru par la scie, de manière que la piste se trouve libre sur le passage de l'attelage au tour suivant. Les râteaux sont formés d'une planchette de 15 à 20 centim. de hauteur et de la longueur de la scie. Cette planchette est portée par un bras oblique relié à un arbre vertical ou légèrement incliné. L'angle de la planche avec le bras peut varier de façon à régler le râteau avec le tablier, suivant qu'on élève ou qu'on abaisse celui-ci. Les râteaux sont munis de dents en bois. Le plus généralement, les moissonneuses à râteaux automobiles sont montées sur une unique roue porteuse et motrice. Elles sont munies d'un siège pour le conducteur, celui-ci est généralement placé à côté de la roue et fait équilibre à la scie et au tablier. De son siège, le conducteur, au moyen d'un levier à secteur placé à sa portée, embraye la scie, commande le javelage et règle la hauteur de coupe. Les machines sont munies de deux brancards lorsqu'elles sont à un cheval ou d'une flèche si elles sont à deux chevaux. Dans ce dernier cas, fait observer M. Ringelmann, quelques constructeurs mettent un brancard additionnel pour le cheval qui marche du côté de

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

la scie. Les moissonneuses peuvent être également tirées par des bœufs. Lorsqu'il y a deux chevaux, la traction se fait par palonniers, et l'extrémité de la flèche est reliée au collier par une barre transversale. A la fin du travail, on peut rassembler verticalement les râteaux et relever le tablier; la roulette, qui était fixée au sabot séparateur, vient se mettre sous le tablier et le soutenir: la machine est alors disposée pour le transport, et peut passer ainsi dans des chemins de 1^m,20 à 1^m,30 de largeur. Le bâti des moissonneuses est en bois dans quelques systèmes américains, mais le plus souvent, il est en fonte ou en fer forgé. La moissonneuse Wood à un cheval (fig. 1) est à quatre râteaux, et en plaçant le levier, placé près du siège en face des différents numéros marqués sur un cadran indicateur, on peut faire faire fonction de javelleurs tous les cinquième, quatrième, troisième ou deuxième râteau, ou même faire fonctionner tous les râteaux comme javelleurs. Le prix des moissonneuses mécaniques à un cheval varie entre 550 et 700 fr., celles à deux chevaux atteignent de 600 à 750 fr. Les moissonneuses à un cheval coupent sur une largeur de 1 m. à 1^m,15. A deux chevaux, la largeur de la coupe varie entre 1^m,35 et 1^m,50. Les premières pèsent en moyenne 350 kilogr., les secondes de 450 et 550 kilogr. Il va sans dire qu'à solidité égale, les plus légères doivent être préférées. Le travail mécanique dépensé pour couper 1 m. q. varie, selon M. Ringelmann, entre 75 et 113 kilogrammètres pour les machines pesant 440 et 718 kilogr. et prenant 1^m,50 et 1^m,46 de longueur de coupe. Avec une machine à un cheval, on peut moissonner 2 1/2 à 3 hect. en dix heures; avec deux chevaux, on coupe, de 4 à 7 hect., suivant qu'on fait une ou deux attelées. Tandis qu'en 1862 la France employait 8.900 moissonneuses mécaniques, en 1882 on en comptait 16.500 et aujourd'hui environ 20.000 sont en fonctionnement dans les grandes exploitations. Cette extension de l'emploi des moissonneuses a différentes causes. L'une des plus importantes est sans contredit la difficulté croissante que rencontre le cultivateur à se procurer le nombre de moissonneurs nécessaires pour l'exécution de la moisson dans un laps de temps suffisamment court. La prolongation des travaux de récolte au delà d'un certain nombre de jours est, en effet, très préjudiciable, à cause des pertes résultant de l'égrenage des moissons trop mûres et, plus encore, des intempéries et des orages. L'abaissement progressif du prix des céréales est une autre cause de l'emploi de plus en plus étendu des moissonneuses mécaniques, car ces machines permettent à

la fois d'opérer la récolte plus vite et à moins de frais. — Enfin, il faut joindre à toutes ces raisons la question de l'indépendance dont jouit le cultivateur vis-à-vis des tâcherons, d'autant plus exigeants qu'ils savent qu'il est impossible de se passer d'eux. Cette facilité qu'on a aujourd'hui de faire la moisson avec une faible adjonction de personnel est très importante. Ajoutons que, sauf dans les récoltes versées, les moissonneuses mécaniques font non seulement un travail rapide, mais encore d'une grande perfection et d'une grande régularité. Quant au prix de revient, il est également fort réduit par l'emploi de ces machines, dans les exploitations quelque peu étendues s'entend.

MOISSONNEUSE LIEUSE. — Avec la moissonneuse lieuse, l'économie est plus importante encore, et l'indépendance du cultivateur plus assurée. C'est depuis 1873 seulement qu'on emploie des machines faisant le liage des gerbes. Sous ce rapport, il y a une distinction à établir : 1° ou l'appareil lieur est indépendant de la moissonneuse ; 2° ou il fait corps avec elle. Les premières de ces machines suivent la moissonneuse, ramassent les javelles et en opèrent le liage. Ces lieuses se composent de deux roues, sur l'essieu desquelles est un cylindre muni de longues dents ; un axe parallèle, pourvu de dents plus petites et tournant en sens contraire, est placé derrière l'essieu et presque au niveau du sol. Les premières dents aidées des secondes saisissent les javelles qui sont remon-

un encliquetage fait descendre le bras recourbé du mécanisme lieur qui opère la ligature. La botte liée est rejetée par un ressort sur un plan incliné, d'où elle tombe sur le sol latéralement, de manière à laisser la piste libre. Les moissonneuses lieuses proprement dites, dans lesquelles l'appareil lieur fait corps avec la machine, sont beaucoup plus répandues ; c'est surtout depuis 1890 qu'elles se sont multipliées. Les systèmes sont très nombreux et le mécanisme est assez compliqué. Dans les premières machines, le lien

flexible employé était en fil de fer ; il présentait de graves inconvénients et on l'a remplacé par le lien en ficelle. Dans toutes les moissonneuses lieuses, on peut, d'après M. A. Tresca, distinguer cinq parties principales : 1° le rabatteur, composé comme dans les premières moissonneuses, d'un moulinet, ordinairement à quatre bras, tournant autour d'un axe horizontal mis en mouvement par une transmission par chaîne ayant pour point de départ la roue portante de la machine ; 2° la scie, dont le support mobile est terminé par les séparateurs ; 3° un tablier sans fin horizontal ; 4° l'élevateur des tiges coupées, composé ordinairement de toiles sans fin, ou de bandes élastiques, amenant les tiges sur un plan incliné terminé par le lieur ; 5° enfin, les organes servant au liage de la javelle, amenée sur ce plan incliné. On peut voir le détail de ces organes sur la fig. 2 qui donne le schéma de la moissonneuse lieuse Wood et qui est reproduite en élévation dans la fig. 3. La scie coupeuse se trouve en I, et autour d'un axe horizontal N tourne

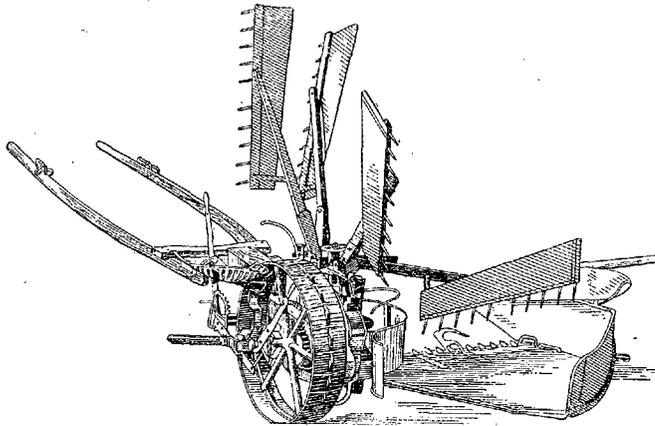


Fig. 1. — Moissonneuse Wood à un cheval.

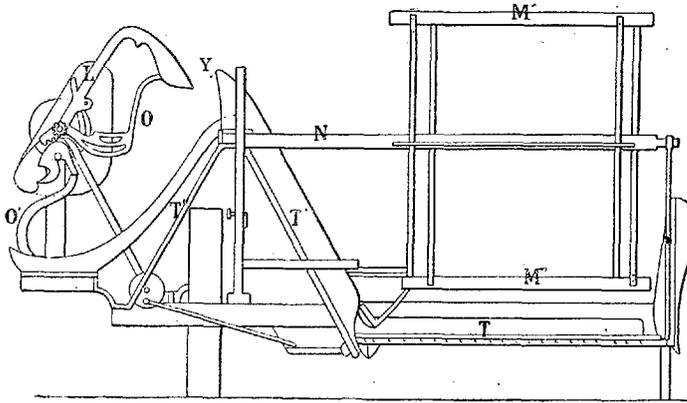


Fig. 2. — Détails de la moissonneuse lieuse.

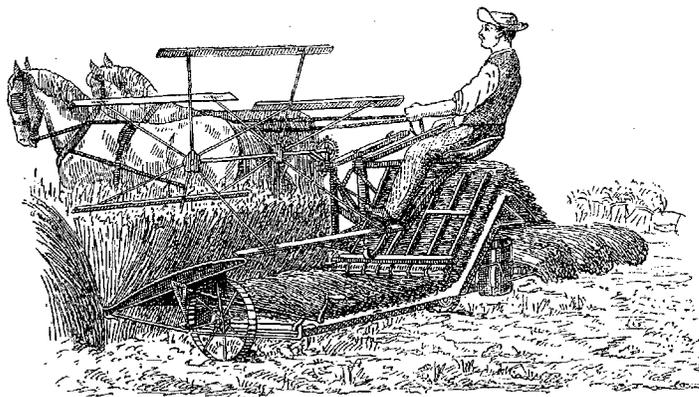


Fig. 3. — Moissonneuse lieuse Wood.

librement le volant rabatteur M' M'. Un tablier horizontal T amène les tiges coupées à la base de l'élevateur T', qui déverse les tiges sur le plan incliné T'' terminé par une partie de forme courbe, sur laquelle s'effectue le liage de la javelle. Deux bras, O et O', viennent enserrer les tiges jusqu'au moment où un levier L, terminé par une aiguille Y, vient à son tour saisir la gerbe, l'entourer d'une ficelle qui se trouve tordue sur elle-même, puis coupée de manière que la gerbe, entraînée par le mouvement continu de l'arbre de rotation du levier L et du bras O, est rejetée sur le sol, en même temps qu'une nouvelle quantité de tiges est à son tour amenée sur le tablier, pour y être liée également, et ainsi de suite. Il est naturellement impossible de couper avec la même perfection une récolte versée. La moisson à bras d'homme, même en y mettant beaucoup plus de temps, ne donne elle-même, dans ce cas, qu'un travail très imparfait. — La traction totale par mètre de longueur de coupe varie dans les machines lieuses entre 130 et 140 kilogrammètres; la longueur de coupe est d'environ 4^m,50. — Pour le transport sur routes, on démonte la flèche, que l'on met dans une direction parallèle à la scie; la machine est alors montée sur un petit chariot à deux roues, et l'ensemble n'a plus que 2^m,50 de largeur. — Les moissonneuses lieuses sont plus lourdes que les moissonneuses simples, et leur poids varie entre 600 et 750 kilogr.; il convient donc d'y atteler trois chevaux de front. Elles peuvent couper et lier de 4 à 5,5 hect. par jour. Elles procurent, nous l'avons dit, une notable économie, non seulement sur la moisson à bras d'homme, mais aussi sur la moisson avec la moissonneuse non lieuse. Elles sont d'ailleurs très employées aujourd'hui dans les pays de grande production, comme l'Amérique du Nord, la Russie, la République Argentine; elles commencent aussi à se répandre en France et dans l'Europe centrale.

BIBL. : M. RINGELMANN, *les Machines agricoles*; Paris, 1887, t. I, in-16. — A. TRESCA, *le Matériel agricole moderne*; Paris, 1893, t. I, in-8.

MOISSY-CRAMAYEL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Brie-Camte-Robert; 945 hab.

MOISSY-MOULINOT. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay; 144 hab.

MOISSY (Alexandre-Guillaume MOUSLIER DE), littérateur français, né à Paris en 1712, mort à Paris en 1777. Garde du roi, joueur effréné, il connut la misère et exerça pour vivre plusieurs professions mal rétribuées, entre autres celle d'instituteur en Russie. Ses œuvres, qui consistent principalement en comédies et proverbes dramatiques, sont plus importantes par le nombre que par la valeur; elles ont parfois le mérite de l'étrangeté. Citons : *le Provincial à Paris* (1750, in-8), comédie en vers; *les Fausses inconstances* (1750, in-12), comédie; *le Valet maître* (1752, in-12), comédie; *Lettres galantes et morales* (1757, in-12); *la Nouvelle Ecole des femmes* (1758, in-12), son plus grand succès; *les Jeux de la petite Thalie* (1769, in-8) et *Ecole dramatique de l'homme* (1770, 2 vol. in-8), suite du précédent; *la Nation philosophe ou Dictionnaire des comparaisons et des similitudes* (1776, in-8).

MOISVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 165 hab.

MOISY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché; 633 hab.

MOITA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte; 842 hab.

MOITHEY (Maurille-Antoine), géographe français, né à Paris le 24 mars 1732, mort à Paris vers 1810. Ingénieur géographe du roi et professeur de mathématiques du prince de Condé, il a publié de nombreux ouvrages et cartes, qui lui ont valu une certaine réputation, mais qui dénotent en général, de la part de leur auteur, plus d'application que d'érudition. Les principaux ont pour titres : *Recherches historiques sur les villes d'Orléans, de Reims et*

d'Angers (Paris, 1774-76, 3 vol. in-4, avec cartes); *Plan historique de la ville de Paris et de ses faubourgs* (Paris, 1775); *Dictionnaire hydrographique de la France* (Paris, 1787, in-8, avec carte; 2^e éd., 1803); *Histoire nationale* (Paris, 1791, 5 vol. in-12). L. S.

MOITIERS-D'ALLOME (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville; 924 hab.

MOITIERS-EN-BAUPTOIS (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte; 423 hab.

MOITRON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. d'Aignay-le-Duc; 429 hab.

MOITRON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay-sur-Sarthe; 548 hab.

MOITTE (Pierre-Etienne), graveur français, né à Paris le 1^{er} janv. 1722, mort à Paris le 4 sept. 1780. Elève de Beauvarlet, puis de Beaumont, il exécuta d'abord plusieurs planches, d'après des maîtres italiens et autres, pour la *Galerie de Dresde* et pour la *Galerie du comte de Bruhl*. Son burin soigné et fin s'exerça ensuite dans des sujets variés. Il grava des pièces mythologiques, telles que le *Jugement de Paris*, d'après Rubens; *Vénus sur les eaux*, d'après Boucher, etc.; des sujets de genre d'après G. Dow, F. van Mieris, D. Teniers, et il fut sous ce rapport l'un des meilleurs interprètes des tableaux de Greuze. On a encore de lui plusieurs paysages d'après Ruisdaël, Rubens, etc., et une série de bons portraits; celui du peintre *Jean Restout*, d'après un pastel de M. de La Tour, fut son morceau de réception à l'Académie royale (1774). Il reçut ensuite le titre de graveur du roi. Ses six enfants cultivèrent les arts. Quatre d'entre eux travaillèrent à la gravure dans l'atelier paternel : *François-Auguste* (mort vers 1790) s'attacha surtout à reproduire les œuvres de Greuze. On y remarque un recueil de *Divers Habillements suivant le costume d'Italie* (25 pl.). *Alexandre* eut peu de notoriété. Leurs sœurs *Elisabeth-Mélanie* et *Rose-Angélique*, cette dernière surtout, laissèrent quelques bonnes estampes. — *Jean-Baptiste-Philibert* (mort en 1808) fut professeur d'architecture à l'école de Dijon. — Le seul illustre parmi eux fut le sculpteur *Jean-Guillaume*, dont l'article suit. G. P-1.

MOITTE (Jean-Guillaume), sculpteur français, né à Paris en 1747, mort à Paris le 2 mai 1810. Elève de Pigalle, il obtint le grand prix de Rome en 1768 avec sa figure de *David portant en triomphe la tête de Goliath*. Le climat de Rome ne convenant pas à sa santé, il revint à Paris en 1773. Il fit alors un grand nombre de dessins d'ornement qui servirent souvent de modèles à Auguste, l'orfèvre de la cour. En 1783 il entra à l'Académie. Il faut citer parmi ses œuvres : *Ariane*; *la Statue de Cassini*; *les Vertus civiles et les Vertus guerrières*, grand bas-relief pour le Panthéon (détruit peu de temps après son exécution); *la France entourée des Vertus, appelant ses enfants à sa défense*, grand bas-relief pour le Luxembourg, en 1798; une petite statue équestre en bronze de *Bonaparte*. Toutes ses œuvres n'ont d'ailleurs qu'une valeur secondaire.

BIBL. : J. LE BRETON, *la Vie et les ouvrages de J.-G. Moitte*, dans la *Revue universelle des arts*, 1858, t. VIII.

MOIVRE (La). Rivière de France (V. MARNE [Dép.], t. XXIII, p. 219).

MOIVRE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson; 146 hab.

MOIVRE (Abraham), mathématicien, né à Vitry-le-François en 1667, mort à Londres le 29 nov. 1754. Né de parents protestants, il montra de bonne heure un goût marqué pour les mathématiques, mais n'obtint qu'avec peine de son père la permission de s'y consacrer sous la direction d'Ozanam. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Angleterre, où il vécut comme professeur de mathématiques, se fit remarquer de Newton et de Halley et fut admis en 1697 à la Royal Society; en outre de nombreux mémoires insérés dans les *Philosoph. Trans.*,

il a laissé : *The Doctrine of chances* (1716, 1738, 1756); *Annuités on lives* (1724, 1742, 1750); *Miscellanea analytica de seriebus et quadraturis* (1730, in-4). C'est dans ce dernier ouvrage que se trouve la formule connue sous son nom.

THÉORÈME DE MOIVRE. — Si i représente l'unité imaginaire $\sqrt{-1}$, on a :

$$\begin{aligned} & (\cos a + i \sin a) (\cos b + i \sin b) \dots \\ & = \cos (a + b + \dots) + i \sin (a + b + \dots). \end{aligned}$$

C'est cette identité qui constitue le théorème de Moivre, ou la formule de Moivre, l'une des plus fécondes propositions de l'analyse. Elle donne en particulier, si on suppose $a = b = \dots$: $(\cos a + i \sin a)^m = \cos ma + i \sin ma$, et c'est surtout cette dernière forme dont on a l'occasion de faire usage. C'est la formule de Moivre qui a conduit Euler à identifier $\cos a + i \sin a$ avec l'exponentielle imaginaire e^{ia} , et à donner au cosinus et au sinus les expressions bien connues : $\frac{e^{ia} + e^{-ia}}{2}$, $\frac{e^{ia} - e^{-ia}}{2i}$.

MOIVRONS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomény; 451 hab.

MOJACAR. Ville d'Espagne, province d'Almería; 4.404 hab. Située non loin des bords de la Méditerranée, elle occupe une colline terminant la petite sierra de Calrera, au-dessus de la vallée du rio Mojacar. Ruines d'un ancien château.

MOJAÏSK. Ville de Russie, chef-l. de district, gouv. et à 106 kil. S.-O. de Moscou; 5.000 hab. — Le district dans la partie S.-Occ. du gouvernement de Moscou occupe une superficie de 1.700 kil. q.; 65.000 hab.

MOJANGA. Ville de Madagascar (V. MAJUNGA).

MOJAVES (angl. *Mohaves*). Tribu de Peaux-Rouges du Colorado inférieur; on en compte 4.000 dont un tiers cantonné dans trois réserves de l'Arizona vivant de culture; les autres nomades habitent l'hiver des cavernes, l'été des huttes de branchages. Ils ont de tout temps pratiqué la poterie et la vannerie, brûlé leurs morts; par 35° lat. N. s'élève le fort Mojave. Le désert des Mojaves est un désert sablonneux à petites dunes, qui va du Colorado au Grand Bassin entre 117° et 120° long. O. par 34° lat. N., s'étendant sur 20.000 kil. q. Au centre du val du Mojave qui descend de San Bernardino (3.535 m.) pour se perdre au fond d'une dépression sise à 305 m. d'alt., après avoir alimenté, quand il a de l'eau, quatre lacs salés, dont le lac Mojave (alt., 1.002 m.). La chaleur diurne s'élève à + 53°; les nuits sont glaciales. Le long du chemin de fer transcontinental on a fait des puits artésiens et créé quelques chétives oasis.

MOJMIR, prince de Moravie au ix^e siècle. Il vainquit Pribina, prince de Nitra, et annexa son pays à la Moravie; il fut vaincu par Louis II (846), qui lui donna pour successeur Svatopluk. Sous ce règne de Mojmir II, la Bohême se détacha de la Moravie, qui fut ravagée par les Hongrois.

MOJON (Giuseppe), chimiste italien, né à Gênes le 27 août 1772, mort à Gênes le 13 mars 1837. Fils de Benedetto Mojon, professeur de chimie à l'université de Gênes, il suivit la même carrière que son père et lui succéda en 1800 dans sa chaire, qu'il occupa jusqu'en 1836. Il était en même temps directeur d'une fabrique de produits chimiques. Il a constaté, dès 1804, le pouvoir d'aimantation des courants électriques, avançant ainsi de plusieurs années Oersted, qui fut récompensé en 1820 par l'Académie des sciences de Paris comme l'auteur de cette découverte. On lui doit également d'importants travaux sur le sulfate de magnésie, sur l'huile de pétrole et ses applications industrielles, sur les eaux minérales. Il a publié : *Leggi di fisica e matematica* (Gênes, 1799, in-12); *Descrizione mineralogica della Liguria* (Gênes, 1802, in-8); *Corso analitico di chimica* (Gênes, 1806, 2 vol. in-8; nombr. éd.; trad. franç. et esp.), chef-d'œuvre de précision et de clarté; *Analyse des eaux sulfureuses d'Acqui* (Gênes, 1808, in-8), etc.

Son frère, Benedetto Mojon (1784-1849), médecin de grand renom, professeur d'anatomie et de physiologie à l'université de Gênes, se rendit à Paris en 1832, lors de l'épidémie de choléra et y fixa définitivement sa résidence. Il a publié de nombreux ouvrages de médecine, entre autres des *Leggi fisiologiche* (Gênes, 1810, in-8), souvent réimprimées et traduites en français (2^e éd., 1842). Il a imaginé une ingénieuse méthode pour l'extraction du placenta dans les cas d'hémorragies dangereuses. L. S.

BIBL. : ALDINI, *Essai sur le galvanisme*; Paris, 1804, t. 1, p. 339. — IZARN, *Manuel sur le galvanisme*; Paris, 1805, p. 120. — *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1832 (article de Libri).

MOJOS (*Mozos*). Peaux-Rouges de Bolivie, peuplant une prov. du dép. de Beni, parents des Panos et des Mayoruna des rives de l'Ucayali.

MOJSISOVICS (Georg von Mojsvár), médecin hongrois, né à Ivankofalva le 20 avr. 1799, mort à Vienne le 10 mars 1860. Il fut premier chirurgien à l'hôpital général de Vienne et y dirigea pendant cinq ans la clinique de chirurgie et d'ophtalmologie. Il a imaginé un appareil pour le traitement des fractures de cuisse (*Darstell. der Equilibrial-Methode zur sich. Heilung der Oberschenkelbrüche ohne Verkürzung* (Vienne, 1842, 4 pl.). On lui doit encore : *Darstell. einer... Heilmethode der Syphilis durch Iodpräparate* (Vienne, 1845). Il s'intéressa au développement des stations balnéaires de la Hongrie (Szlias, Füred, Mehadia, etc.) et de l'Autriche (Karlsbad, Ischl, Gastein) et presque partout introduisit les cures de petit-lait. Dr L. Hn.

MOJSISOVICS (Edmund von Mojsvár), géologue autrichien, né à Vienne le 18 oct. 1839. Reçu en 1864 docteur en droit, il devint en 1870 chef des travaux et membre du Conseil à l'Institut impérial de géologie, puis en 1879 fut nommé conseiller supérieur. On lui doit entre autres : *Die Molluskenfaunen der Zlambach- u. Hallstätter Schichten* (Vienne, 1873-76); *Die Dolomitriffe von Südtirol u. Venetien* (Vienne, 1878-80); *Grundlinien der Geologie von Bosnien-Herzegowina, avec Tietze et Bittner* (Vienne, 1880); *Die Cephalopoden der Mediterr. Triasprovinz* (Vienne, 1882), etc. — Il a fondé, avec d'autres, en 1862, la Société des alpinistes autrichiens, la première du genre. Dr L. Hn.

MOKA (V. CAFÉ).

MOKA. Ville maritime d'Arabie, prov. de l'Yémen, sur la mer Rouge; 5.000 hab. Port défendu par deux forts. C'était jadis le centre commercial du pays, spécialement pour l'exportation du café; aujourd'hui Moka est déchue, remplacée par Aden, Hodeïda, Lohaja.

MOKATTAM (Mont) (V. CATRE [Le]).

MOKCHA Rivière de Russie (gouv. de Penza et de Tambov), afl. dr. de l'Oka; 600 kil. de long; elle reçoit à dr. l'Issa, à g. le Somov et la Zna et a de formidables crues, inondant la plaine jusqu'à 19 kil. de sa rive (près de Kadom).

MOKCHAN. Ville de Russie, gouv. de Penza, sur la Mokcha; 13.200 hab. C'est l'ancienne ville Mestcheriak de *Mouroundsa*.

MOKE (Henri-Guillaume-Philippe), historien belge, né au Havre en 1803, mort à Gand en 1862. Il devint professeur à l'Athénée de Bruges, puis à l'Athénée et à l'université de Gand où il se montra un éducateur hors ligne, et exerça sur la jeunesse une puissante et salutaire influence, éveillant en elle une soif ardente de lumière et de justice. L'enseignement n'absorbait pas son activité. Il publia d'abord des romans historiques où il travailla à ressusciter le patriotisme et où s'exhale son admiration enthousiaste pour les héros protestants du xvi^e siècle : *le Gueux de mer ou la Belgique sous le duc d'Albe* (Bruxelles, 1827, 2 vol. in-12, souvent rééd.; dern. éd., 1884); *le Gueux des bois ou les patriotes belges de 1566* (id., 1828, 2 vol. in-12; dern. éd., 1884). Nous citerons aussi *Philippine de Flandre* (Paris, 1832, 4 vol. in-12, trad. en angl. et en holland.). Son œuvre historique proprement

dite est considérable ; elle atteste chez son auteur une profonde érudition, une clairvoyance remarquable, car pour bien des questions, alors controversées et aujourd'hui résolues, Moke a été un précurseur ; de plus, on peut affirmer que, parmi les auteurs belges qui ont écrit en français, il en est peu qui aient manié cette langue avec autant d'aisance et de pureté. Parmi ses travaux les plus importants, nous signalerons l'*Histoire des Francs* (Paris, 1835, in-8) qui eut pour complément la *Belgique ancienne et ses origines gauloises* (id., 1835, in-8). Les progrès de la mythologie comparée ont rectifié quelques-unes des conclusions de Moke, mais, d'une manière générale, elles ont confirmé les vues qu'il avait émises et mis en relief sa profonde sagacité. Son *Histoire de la Belgique* (Gand, 1839, in-8, 15^e édit., Bruxelles, 1895, trad. en holland.) est un chef-d'œuvre de clarté et de méthode. Les *Mœurs, usages et solennités des Belges* (Bruxelles, 1846, 8^e éd., 1885) sont un intéressant exposé des progrès de la civilisation en Belgique et des étapes que la nation a franchies pour arriver à cette culture qui en faisait, avant les désastres du xvi^e siècle, le pays le plus avancé de l'Europe. Nous citerons encore un *Mémoire sur la bataille de Courtrai* (dans les *Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXVI, 1851) et un *Mémoire sur la population et la richesse de la France au xiv^e siècle* (id., t. XXIV, 1855). Moke avait publié aussi une *Histoire de la littérature française* (Bruxelles, 1849-50, 4 vol. in-18) ; ce qui fait la nouveauté de cet ouvrage, c'est que l'auteur y indique l'influence que le tempérament des écrivains a exercée sur leurs écrits. Il n'attache cependant pas à cet élément d'appréciation l'importance que Taine devait si magistralement exposer plus tard.

E. HUBERT.

BIBL. : E. DE LAVELEYE, *Etude sur la vie et les écrits de Moke*, dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Belgique*, 1870.

MOKHANZA. Défilé du Sahara central entre les dunes de la région des Erg, au N. duquel sont trois puits du même nom, le dernier à 100 kil. S. d'Ouargla.

MOKHRANI ou **OULED MOKRAN.** Tribu d'Algérie, du dép. de Constantine, jadis très puissante, dans la plaine de la Medjana, près Bordj-Bou-Areridj. Elle était gouvernée depuis des siècles par la famille des Mokrani, qu'une légende rattachait aux Montmorency de France, mais leur chef ayant été le principal meneur de la grande insurrection de 1871 et étant mort, la tribu a vu ses biens séquestrés et s'est dispersée.

MOKHTAR-AL-THAKIFI, général musulman, né à La Mecque en 622 de notre ère, mort près de Koufa en 687. Il était fils du général Abou Obeïdah qui fut tué au cours de la guerre contre l'empire sassanide dans une bataille qu'il livra à Ferrukhzad, général de la reine Pourandoukht. Il embrassa de bonne heure le parti des Alides et combattit pour Housseïn, fils d'Ali et, après la mort tragique de ce dernier, pour Mohammed, fils d'Hanefiyya, seconde femme d'Ali. Il lutta avec la dernière énergie contre Solaiman ibn Sorad, chef de la secte des Pénitents, puis contre Obaidallah, gouverneur de l'Irak, qui fut tué dans une bataille. Il nourrissait un ressentiment tout particulier contre ce général qui, un jour, l'avait frappé d'un coup de bâton et lui avait crevé un œil. Il combattit ensuite contre les Omeyyades au nom du fils d'Hanefiyya qui, malgré ses instances, ne voulut jamais prendre le titre de khalife. D'ailleurs, le chef des Alides, Abd-Allah ibn Zobeïr, n'avait aucune confiance en lui et ne lui fournit pas de secours. Néanmoins, Mokhtar rassembla une armée considérable et tint en échec tous les généraux que lui opposèrent les khalifes Yézid, Merwan et Abd-el-Melik ; il s'empara de Koufa et soumit une grande partie de l'Irak Arabi, massacrant sans pitié tous les partisans des Omeyyades. Les historiens musulmans affirment que cinquante mille hommes périrent ainsi sans compter ceux qui furent tués en luttant contre lui. Il fut vaincu et tué par Massab, frère d'Abd-Allah, fils de Zobeïr, qui était alors gouverneur de Bassorah. Mokhtar prétendait que Mohammed, fils d'Hanefiyya,

était le Messie et que l'ange Gabriel lui apparaissait sous la forme d'une colombe.

BIBL. : ABOULFÉDA, *Chronique*. — IBN-AL-ATHIR, *Kamil*. — MIRKHOND, *Rauzet us-Sefa*.

MOKOLIN (V. JOU-JOUEN).

MOKOCH. Divinité slave, dont il est question dans les anciens textes russes. Son nom a fort embarrassé les commentateurs. On suppose qu'elle se retrouve dans un personnage du folklore russe appelé *Mokoucha*.

MOKTA-EL-HADID. Localité d'Algérie, voisine de Bône, où il y a des mines de fer et qui a donné son nom à la compagnie qui a étendu son exploitation à toute la région d'alentour ; le centre principal de l'exploitation est actuellement Ain-Mokhra.

MOKTADER-BILLAH (Aboul-Fadl-Djaafar el), trente-septième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 894, mort dans cette ville en 932. Il était le fils du khalife Motaded et succéda en 909 à son frère Moktafi. Suivant Eutychius, il aurait été le fils et non le frère de Moktafi, mais cette assertion est contredite par les meilleurs historiens musulmans. Le vizir Abbas qui l'avait placé sur le trône ne lui laissa que le titre de khalife et s'empara du pouvoir ; sa tyrannie fut telle que la même année une révolution éclata à Bagdad ; le vizir fut massacré et le khalife renversé. Les insurgés lui donnèrent comme successeur son oncle Abd-Allah, fils de Motazz-Billah, qui prit le même titre que lui, al-Moktader-Billah ; mais dès le lendemain, le nouveau khalife était détrôné et étranglé pendant que Moktader rentrait dans son palais. Ce prince se livra tout entier à ses plaisirs et ne s'occupa point du gouvernement de son immense empire. Ce fut sous son règne qu'Obeïd-Allah el Mahdi fonda en Afrique la dynastie des Fatimites, et que le général des Karmathes, Abou-Taher, entra à La Mecque, pilla le temple et enleva la pierre noire (317 hég.-929 J.-C.). La même année, Moktader dont la conduite avait indigné ses plus fidèles sujets fut déposé par l'exarque Munès qui mit sur le trône du khalifat Kaheer-Billah ; mais une nouvelle révolution ramena bientôt Moktader au pouvoir et Kaheer fut enfermé dans une étroite prison. En l'an 931, le prince déilémite Merdavidj vainquit les troupes abbasides à Holwan et marcha sur Bagdad, mais il échoua dans cette entreprise, où les Bouïides devaient réussir quelque temps après. Presque à la même époque, le khalife chercha à se débarrasser de Munès dont la grande popularité le gênait et à qui il gardait rancune de l'avoir déposé en 929 ; il excita contre lui le souverain hamdanite de Mossoul, Nasir ed Daulah ; battu par Munès, Nasir ed Daulah ne put couvrir Bagdad devant laquelle Moktader périt les armes à la main. Il eut pour successeur son frère al-Kaheer-Billah.

E. BLOCHET.

BIBL. : IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*. — KEMAL-ED-DIN-IBN-EL-ADIM, *Zobdat-al-halab fi tarikh Halab*. — ABOULFÉDA, *Annales Moslemici*. — SOYOUTH, *Histoire des khalifes*.

MOKTADI-BI-AMR-ALLAH, quarante-sixième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en l'an 1055 et mort à Bagdad en 1094, petit-fils et successeur du khalife al-Kaim-bi-amr-Allah. Il monta sur le trône en 1075 et régna comme lui sous la dépendance complète des Seldjoukides. Cependant son règne ne fut pas sans gloire, car Atsiz, lieutenant du sultan Djéjal-ed-Din-Melikshah, conquit Damas, la Syrie et la Palestine sur les Fatimites d'Égypte. Melik-Shah mourut sous le règne de ce khalife en 1093, après avoir fait construire à Bagdad un splendide collège, dans lequel il réunit les astronomes les plus distingués du monde musulman. Ce sont eux qui accomplirent la célèbre réforme, dite djéjaléenne, du calendrier persan. Il eut pour successeur son fils Bark-Yarouk. C'est également du temps de Moktadi que parut la secte des Ismailiens ou Bathéniens, fondée par le célèbre Hasan-Sabah. Moktadi eut pour successeur son fils Mostadher-Billah.

E. BLOCHET.

BIBL. : IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*. — SOYOUTH, *Histoire des khalifes*. — WEIL, *Geschichte der Khalifats*

MOKTAFI-BILLAH, trente-sixième khalife, de la dynastie des Abbasides, né à Bagdad en l'an 876, mort à Bagdad en 908. Il fut proclamé khalife après la mort de son père Motadhed-Billah (902), et il revint en toute hâte de Rakka dans l'Irak, où il se trouvait alors, à Bagdad. Le khalifat se trouvait en pleine guerre contre l'empire byzantin. En 904, un renégat grec, Léon de Tripoli de Barbarie, se présenta devant Thessalonique avec une flotte considérable montée par les meilleurs soldats du Maghreb. Après une lutte désespérée, la ville fut emportée d'assaut et livrée au pillage le plus complet. L'année suivante, Moktafi-Billah envoya une armée en Egypte pour soumettre ce pays qui obéissait alors au sceptre des Toulounides. Le sultan Harouïn, petit-fils d'Ahmed-ibn-Touloun, se défendit énergiquement, et il serait peut-être venu à bout des troupes du khalife, si son oncle ne l'avait pas fait assassiner; c'est avec ce prince que s'éteignit la dynastie des Toulounides. En l'an 904, Moktafi avait entrepris une guerre contre les Karmathes dont la doctrine scandaleuse et les dépravations menaçaient d'amener la ruine de l'islamisme. Après plusieurs combats indécis, il triompha d'eux et il fit massacrer tous ceux qu'il put trouver. E. BLOCHET.

BIBL. : ABULFÉDA, *Annales moslemici*. — ABUL-MAHASEN, *Nodjoun ez-zahirah fi molouk-Misr wa'l-Kahira*, etc.

MOKTAFI-BE-AMR-ALLAH, cinquantième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en l'an 1094, mort le 4 févr. 1160, fils du khalife Mostadher-Billah. Il succéda le 11 sept. 1136 à son oncle al-Rashid-Billah, fils de Mostarshid et ne jouit pas tout d'abord de plus d'autorité que ce prince. Le sultan seldjoukide Masoud l'empêcha en effet de prendre la moindre part aux affaires du gouvernement; quand Masoud fut mort (1152), il commença à régner par lui-même et prit bien garde de ne pas retomber sous le joug d'un sultan aussi tyrannique que l'avait été Masoud. Aboul-Faradj dit dans sa chronique que Moktafi fut le premier khalife qui exerça réellement le commandement de ses armées depuis la création du sultanat. Il eut pour successeur son fils Mostandjed-Billah. E. BLOCHET.

BIBL. : WEIL, *Geschichte der Chalifen*. — ABUL-FÉDA, *Annales Moslemici*. — IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*.

MOLA ou **MOLLA** (Pietro-Francesco), dit *Mola di Roma*, peintre de l'école bolonaise, né à Coldré (Tessin) en 1612, mort à Rome le 13 mai 1666. Elève de Cerari et de l'Albane, il se rendit à Venise pour étudier sous la direction du Guerchin. A Rome, il travailla pour les papes Innocent X et Alexandre VII. Il allait partir pour Paris, appelé par Louis XIV, lorsqu'il eut avec le prince Pamfili un différend dont il mourut. Parmi ses ouvrages à l'huile ou à fresque, citons : *Saint Barnabé, Madeleine, Agar et Rebecca, Abraham chassant Agar* (Rome); *le Repos en Egypte* (Florence); *Son portrait par lui-même* (Venise), etc.

BIBL. : PASSERI, *Vite de Pittori*. — VIARDOT, *Musées de l'Europe*.

MOLA ou **MOLE** (Jean-Baptiste), peintre français, né à Besançon vers 1616, mort à Rome en 1661. Elève de Vouet, qu'il quitta pour terminer ses études en Italie. Il y était connu sous le nom de *Giovanni Battista Molla di Francia*; on l'a souvent confondu avec Pietro-Francesco Mola, avec lequel il fit à Venise une copie d'un grand tableau de Véronèse pour le cardinal Bichi. A Bologne, il devint l'élève de l'Albane et alla avec ce dernier à Rome. J.-B. Mola excellait dans le paysage. Le palais Salviati à Rome en possédait quatre des meilleurs, et la galerie Rinuccini à Florence conserve de ce peintre un *Repos en Egypte*. G. SCHEFER.

MOLA de BARI, Ville maritime d'Italie, sur l'Adriatique, à 20 kil. S.-E. de Bari; 12.000 hab. Exportation d'huile et de coton; construction de navires; port médiocre. Mola, qui s'appelait jadis *Turris Juliana*, est une ville très ancienne, mais dont l'histoire est sans importance. Belle église normande.

MOLAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Questembert; 1.788 hab. Eglise de transition. Monuments mégalithiques. Eglise gothique avec intéressants vitraux du xv^e siècle au Cours-de-Molac.

MOLAC (Famille de). Cette famille, l'une des plus anciennes de la Basse-Bretagne, a fourni des hommes de guerre distingués. — Jean de Kercado de Molac, tué à Pavie le 24 févr. 1525, avait occupé de hautes fonctions auprès du duc François, puis auprès de sa fille Anne qu'il suivit quand elle épousa Charles VIII. Il se fixa définitivement à Paris après le mariage de Claude de Bretagne avec le duc de Valois, depuis François I^{er}, et celui-ci le fit premier gentilhomme de sa chambre. C'est en se jetant au-devant du roi pour le protéger que Molac fut tué à Pavie. — Sébastien de Rosmadec et de Kercado, baron de Molac, né au château de Molac, près de Questembert, embrassa, après la mort d'Henri III, le parti de Henri IV, bien qu'il fût catholique. C'est pour Henri IV qu'il défendit Josselin, mais il dut rendre la place après un siège de quatre mois. Il prit sa revanche plus tard et, en janv. 1596, il conclut au nom de Henri IV une trêve avec le duc de Mercœur. Molac battit de nouveau les ligueurs en mars 1597, mais il dut lever le siège de Douarnenez. Il livra un combat acharné au chef breton La Granville sous les murs du château de Kimrich; l'issue en fut incertaine. En 1598, aide de Montmartin, il prit Dinan, dont Henri IV le nomma gouverneur. Louis XIII le fit lieutenant général. Il mourut peu de temps après. — Sébastien de Rosmadec Molac, fils du précédent, est mort en 1693. Il prit part à un grand nombre de guerres et parvint aux grades supérieurs. En 1665, appelé au gouvernement de Nantes, il eut à lutter contre les soulèvements des protestants persécutés. Remplacé quelque temps par Lavardin, il fut rétabli ensuite dans ses fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

René-Alexis de Kercado, marquis de Molac, parent des précédents, né en 1713, fut tué à Prague le 22 août 1742. Il servit avec distinction sous les généraux Maurice de Saxe et François-Marie, duc de Broglie. Il fit la campagne de Bohême en 1741-42 comme colonel du régiment de Berry.

MOLAD TOHU (Calendr.). Dans la chronologie juive, *Molad* désigne la nouvelle lune, et on emploie l'expression de *Molad Tohu* pour désigner la nouvelle lune qui serait arrivée un an avant la création du monde.

MOLAGNIES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay; 145 hab.

MOLAI (Jacques de), grand maître des templiers (V. MOLAY).

MOLAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny; 559 hab.

MOLAIN. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny; 242 hab.

MOLAIRE (V. DENT).

MOLAMBOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois; 222 hab.

MOLAND (Louis-Émile-Dieudonné), littérateur français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 13 avr. 1824. Après avoir terminé à Paris ses études de droit et s'être fait inscrire au barreau comme avocat (1846), il s'adonna exclusivement aux lettres. Collaborateur d'un grand nombre de revues, et chargé pendant plusieurs années du feuilleton dramatique du *Français*, il a écrit diverses études historiques : *Peuple et roi au xiii^e siècle* (1851, in-8); *Saint Omer dans la Morée, esquisse de la domination française au moyen âge* (1852, in-16); puis, beaucoup plus tard : *Par ballon monté* (1872, in-18), lettres écrites de Paris pendant le siège; *le Roman d'une fille laide* (1861, in-18) et *le Veuvage* (1863, in-18), nouvelles; *les Origines littéraires de la France* (1862, in-8); *Molière et la Comédie italienne* (1866, in-8); *les Méprises, comédies de la Renaissance* (1869, in-12); *Molière, sa vie et ses ouvrages* (1866, gr. in-8 illustré). M. Louis Moland a publié dans la *Bibliothèque exécutrice* de P. Jannet, et avec la collaboration de M. Ch. d'Hé-

ricault, le *Livre de l'internelle consolacion*, première version française de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1856, in-16) et deux recueils de *Nouvelles en prose du xiii^e et du xv^e siècle* (1856, 2 vol. in-16). Il a dirigé depuis, à la librairie Garnier frères, la collection des Classiques français dans laquelle il a donné deux éditions très estimées de *Molière* (1865-64, 7 vol. in-8) et de *Racine* (1870-79, 8 vol. in-8) et diverses préfaces ou annotations des œuvres de *Villon*, *Malherbe*, *Rabelais*, *La Fontaine*, *André Chénier*, *Beaumarchais*, etc., faisant partie de la même collection. Il a également dirigé la réimpression des *Œuvres complètes* de Voltaire (1878-85, 52 vol. in-8), établies sur le texte de Beuchot, mais complétées sur plusieurs points et notamment dans la correspondance générale.

M. Tx.

MOLANDIER. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech; 778 hab.

MOLANS (Philibert de), né à Molans (Franche-Comté) au xiv^e siècle, écuyer du duc Philippe le Hardi, fonda vers 1390 un ordre dit de Saint-Georges en l'honneur du saint dont il avait rapporté les reliques de Palestine.

MOLAPO ou **MOLOPO.** Rivière de l'Afrique australe, affluent droit de l'Orange; elle forme dans son cours principal une sorte d'équerre, constituant la frontière naturelle du Bechuanaland britannique au N. et à l'O. Elle naît sur la limite occidentale du Transvaal, par 26°45' lat. S., à 1.630 m., près du Witswatersrand, se dirige à l'O., puis tourne au S. sous le nom d'Hygap, et se jette dans l'Orange, en aval des « Cent chutes » de ce fleuve, par 17°40' long. E. Ses affluents sont à droite le Setlagoli, le Matlapin; au point le plus septentrional, un bras gauche forme une grande île; deux grands affluents droits se montrent ensuite à sa courbure, le Nosob et l'Oup, venant du N.-O., dits les « Frères Jumeaux »; non loin de là, à gauche, le *Kouruman* (V. ce mot); enfin, à droite, le Goub. Son cours est de 950 kil.; son aire est de 458.000 kil. q., dépassant celle du bassin du Vaal; mais comme la région traversée est le désert de Kalahari, le débit de ses eaux est irrégulier, et souvent ses affluents sont à sec, ou n'offrent, le sol manquant aussi de pente, que des mares ou des sables à peine humides.

Ch. DEL.

MOLAR (El). Ville d'Espagne, province de Madrid; 1.540 hab. Eaux minérales sulfureuses, employées, en boissons, douches et bains, dans le traitement des dermatoses et des rhumatismes.

MOLARD (Claude-Pierre), mécanicien français, né aux Cernoisses, com. des Bouchoux (Jura), le 6 juin 1758, mort à Paris le 13 févr. 1837. Directeur du cabinet des machines de Vaucanson, puis du Conservatoire des arts et métiers (1796), dont il avait été l'un des principaux fondateurs, il devint en 1800 administrateur de ce dernier établissement (V. CONSERVATOIRE). Il fut nommé en 1816 membre de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit un grand nombre de machines et de procédés nouveaux, notamment un métier à tisser le linge damassé, une machine à faire les plans parallèles, qui fut employée par Malus pour confectionner les instruments nécessaires à ses expériences sur la réfraction de la lumière, un moulin à meules plates, etc. Il a publié : *Description des machines et des procédés spécifiés dans les brevets d'invention* (Paris, 1812, in-4, t. I (les t. II à XIII par Christian); *Notice sur les inventions de J.-P. Droz* (Versailles, 1823, in-4); *Notice historique sur les bateaux à vapeur* (*Ann. chim. et phys.*, 1823), etc.

L. S.

MOLARD (François-Emanuel), ingénieur et mécanicien français, frère du précédent, né aux Cernoisses en 1774, mort à Paris le 12 mars 1829. Engagé comme lieutenant, en 1793, dans un bataillon de volontaires et devenu en 1795 commandant des études à l'école des aérostatiers de Meudon, il entra en 1797 à l'École polytechnique, servit, à sa sortie, dans l'artillerie, quitta l'armée en 1802 et fut ensuite directeur d'écoles d'arts et métiers en province. En 1817, il fut nommé sous-directeur du Conser-

vatoire des arts et métiers. Il a, comme son frère aîné, imaginé un nombre considérable de machines et de procédés nouveaux : vis à bois, frein à vis, machines et instruments de culture en fonte et en fer, etc. Il a introduit en France l'usage des câbles plats pour l'exploitation des mines. L'un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire technologique* et des *Annales de l'industrie*, il a en outre publié : *les Divers systèmes de filature en usage aux Indes, en France*, etc. (Paris, 1826, in-8); *Nouveau Système complet de filature de coton*, en collaboration avec Leblanc (Paris, 1828, in-4 et atlas).

L. S.

MOLARD (GUERRE DU), juriconsulte et écrivain français (V. GUERRE-DUMOLLARD).

MOLAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon; 429 hab.

MOLASSE (V. MOLLASSE).

MOLAY (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 673 hab.

MOLAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Chemin; 403 hab.

MOLAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey; 236 hab. Carrières de pierre. Moulins. Traces de voie romaine. La seigneurie appartient à l'origine à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom, et dont Jacques de Molay, grand maître de l'ordre des templiers, est le membre le plus illustre; elle passa ensuite aux de Lassau (xv^e-xviii^e siècle) et aux de Lillebonne (xviii^e siècle). Ruines du château féodal. Dans l'église, qui est au hameau de Laitre, tombes intéressantes du xv^e siècle.

L-x.

MOLAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers; 301 hab.

MOLAY (Jacques de), grand maître des templiers, né à Molay (Jura) plutôt qu'à Molay (Haute-Saône) vers 1243, mort à Paris le 11 mars 1314. Fils d'un simple gentilhomme et entré dans l'ordre du Temple en 1265, il en fut élu grand maître en 1298, non sans une vive opposition. Comme il avait fait déjà ses preuves de bravoure en défendant la terre sainte et était à Chypre où il avait dû se retirer avec ses chevaliers, il reçut de Clément V, en juin 1306 ou 1307, l'invitation de venir conférer avec lui au sujet d'un projet de croisade et de fusion des ordres du Temple et de l'Hôpital. Les deux mémoires qu'il remit au pape sur ces points se trouvent dans Baluze (*Vite paparum Avenionensium*, 1693, t. III, col. 476-85). Venu en France avec soixante chevaliers, il se rendit d'abord à Paris pour rétablir l'ordre dans la maison du Temple, puis se rencontra avec Clément à Poitiers; après l'avoir entretenu des attaques dont l'ordre commençait à être l'objet, le pape, qui espérait que l'affaire n'aurait pas de suite, l'avait laissé retourner à Paris et il y avait assisté avec honneur aux obsèques de Catherine de Valois, lorsque le lendemain (13 oct. 1307) Philippe le Bel mit les templiers en état d'arrestation. Interrogé à Chinon par des cardinaux, au milieu d'août 1308, puis à Paris, le 26 nov. 1309, par une commission pontificale gagnée au roi, il eut la faiblesse d'avouer, dans la torture, une partie au moins des excès reprochés aux templiers et de ne pas oser prendre la défense de l'ordre pour ne pas se perdre lui-même; mais, soldat peu lettré, il se laissa circonvenir et racheta d'ailleurs ses fautes par son attitude à ses derniers instants. Il ne fut jamais mis en présence du pape qui s'était réservé de connaître de son cas, et il semble avoir été oublié en prison jusqu'au 11 (et non 19) mars 1314 où il comparut, avec quelques grands dignitaires de l'ordre, devant une commission de cardinaux et de prélats, pour entendre la sentence prononcée contre eux. Molay, de même que Geoffroi de Charney, ayant rétracté ses aveux, fut livré au prévôt de Paris et, le jour même, brûlé comme relaps dans l'île des Juifs près du Palais de justice. Le peuple recueillit ses cendres et l'on prétendit qu'il avait ajourné à comparaître devant Dieu le roi et le pape qui moururent en effet aux termes assignés.

M. BARROUX.

BIBL. : E. BESSON, *Étude sur J. de M.* ; Besançon, 1877, in-8 (extr. des *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*). — E. RENAN, dans *Hist. litt.*, 1877, pp. 382-87. — H. PRUTZ, *Entwicklung und Untergang des Tempelherrenordens* ; Berlin, 1888, in-8. Cf. *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1890, 1, pp. 253-75.

MOLBECH (Kristian), savant danois, né à Sorø le 8 oct. 1783, mort à Copenhague le 23 juin 1857. Dès 1804, attaché à la bibliothèque royale de Copenhague, il fut nommé en 1829 professeur d'histoire littéraire, et, en 1830, membre du comité directeur des théâtres royaux. En 1843, il donna sa démission de professeur. Il a publié, outre un nombre considérable d'ouvrages et d'études littéraires, historiques et philologiques, des descriptions de voyages, des dissertations politiques et des poésies. Parmi ses œuvres historiques, on peut citer les suivantes : *Histoire des guerres des Dihmarses* (1813) ; *Histoire du roi Erik Plovenning* (1821) ; *Récits et descriptions d'histoire du Danemark jusqu'en 1202* (1837-40) ; *Philosophie de l'histoire* (1840), etc. Aux œuvres littéraires appartiennent : *la Vie de Joh. Evald* (1831) ; *le Cours de poésie danoise* (1831-32) ; les *Études sur la poésie d'Oehlenschläger*, etc. Ses travaux les plus importants sont ceux relatifs à la lexicographie danoise : *Dictionnaire danois* (2^e éd., 1859) ; *Lexique dialectologique danois* (1833-41) ; *Glossaire danois*, etc. — Son fils *Kristian-Knud-Frederik* (1821-88) a composé plusieurs drames romantiques : *la Montagne de Vénus*, *Dante*, etc., des poésies (*Crépuscule*) et une excellente traduction de la *Divine Comédie*.

MOLDAU (tchèque *Vltava*). Rivière de Bohême, affl. g. de l'Elbe, formée par la jonction de la Moldau chaude née à Aussegefeld à l'alt. de 1.179 m. et de la Moldau froide née sur la frontière bavaroise au Tafelberg (alt. 1.407 m.) ; elle descend au S.-E. par une vallée tourbeuse, franchit le défilé de Teufelsmauer (alt. 529 m.) près d'Hohenfurth et se dirige ensuite vers le N., arrosant jusqu'à Budweis (alt. 386 m.) une large vallée, qui se resserre ensuite ; elle passe à Prague et s'unit à l'Elbe à Melnik après un cours de 405 kil., drainant un bassin de 28.280 kil. q. Elle est navigable depuis Stechowitz et sert surtout au flottage des trains de bois. Elle reçoit : à dr., la Maltseh, la Luschnitz, la Sazawa ; à g., la Wotawa, la Beraun.

MOLDAUTEIN (en tchèque *Týn nad Vltavou*). Ville de Bohême, chef-lieu de district, sur la Moldau, à 30 kil. N. de Budweis ; 4.019 hab. (en 1890). Église du xiii^e siècle ; château des archevêques de Prague. Brasseries. Minoterie. Commerce de bois et de blé.

MOLDAVA. Rivière de Roumanie qui donne son nom à la Moldavie ; affl. dr. du Sereth qui naît en Bukovine et finit en aval de Roman.

MOLDAVIE (V. ROUMANIE).

MOLDE. Petite ville du gouvernement de Nomsdal en Norvège, sur le beau fjord de Molde (env. 1.700 hab.).

MOLDOVA. Arrondissement de Roumanie, district de Roman.

MOLDOVA. Arrondissement de Roumanie, district de Suceava.

MOLDOVANDJI-PACHA, grand vizir du sultan Mustapha III, mort vers l'an 1780. Il fut d'abord jardinier, puis entra dans la garde du padischah ; son intelligence et son courage le firent rapidement distinguer et il fut promu au commandement de cette garde. Il fut nommé ensuite gouverneur d'une petite province et envoyé en Valachie avec une armée. L'élection au trône de Pologne de Stanislas Poniatowski amena la guerre entre la Russie et la Porte (1767). Le grand vizir Mehemet-Emin-Pacha ayant été mis à mort par ordre de Mustapha, pour avoir désobéi à ses ordres et s'être fait battre par les Russes, il fut remplacé par Moldovandji qui, après avoir passé le Dniester, assaillit le camp retranché des Russes. Son armée effrayée par une crue subite du fleuve périt presque tout entière en cherchant à regagner la rive opposée. Moldovandji se replia sur le Danube en évacuant Choczim, pendant que

l'armée russe envahissait la Moldavie et la Valachie. Il tomba peu après en disgrâce, fut révoqué et nommé gouverneur des deux châteaux des Dardanelles. E. BLOCHET.

MÔLE (V. JETÉE).

MOLE (La). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Saint-Tropez, dans une belle vallée des monts des Maures ; 442 hab. Carrière de serpentes ; fabriques de pipes en bruyère.

MÔLE-SAINTE-NICOLAS. Ville maritime d'Haïti, sur une baie de la presqu'île du N.-O., bon port naturel découvert et dénommé par Christophe Colomb le 6 déc. 1492, occupé par des flibustiers, peuplé en 1764 par des Acadiens, détruit par Christophe.

MOLÉ. Famille de robe, issue de Troyes. *Guillaume* Molé, échevin de Troyes, vers la fin de la guerre de Cent ans, fut le grand-père de *Nicolas* Molé, conseiller à la cour des Aides, puis au Parlement ; celui-ci fut le père de *Nicolas* Molé, mort, en 1586, intendant général des finances, et du procureur général Édouard Molé. G. W.

MOLÉ (Edouard), magistrat français, né vers 1540, mort en 1614. Il était conseiller au Parlement quand ce lui-ci se trouva prisonnier des Seize ; nommé alors procureur général, il prêta serment à la Ligue ; mais, en 1593, il fit adopter l'arrêt célèbre en faveur de la loi salique contre les prétentions de l'infante d'Espagne, et déclara devant Mayenne qu'il était né Français et mourrait Français. Il fut président à mortier en 1602.

MOLÉ (Mathieu), magistrat français, né en 1584, mort le 3 janv. 1656, fils du précédent. Il devint conseiller au Parlement en 1606, procureur général en 1614, premier président en 1641. Ce fut un des plus nobles caractères dont puisse s'honorer la magistrature française. Richelieu l'estimait beaucoup, malgré l'indépendance de Molé, qui déclara illégal le jugement des frères Marillac (il fut révoqué un instant pour ce fait) et qui réclama sans cesse la mise en liberté de son ami Saint-Cyran. Pendant la minorité de Louis XIV, Molé chercha toujours à concilier la régente et le Parlement, à faire respecter à la fois l'autorité de la reine et les droits de la magistrature. Ce rôle de médiateur l'exposa pendant la Fronde aux insultes de la populace et à de graves dangers ; rien ne troubla Molé, « le plus intrépide homme à mon sens qui ait paru dans son siècle » (Retz). Lors des Barrières, il demanda la mise en liberté de Broussel ; quand la cour eut quitté Paris, c'est lui qui négocia l'accommodement de Rueil. Nommé un instant garde des sceaux après le départ de Mazarin (avr. 1651), il le devint définitivement à la majorité du roi (septembre), tout en restant premier président. Après le retour du cardinal, Molé appelé à la cour, loin de Paris, n'eut plus qu'un rôle secondaire ; bientôt il quitta sa charge de premier président et resta garde des sceaux. Ses notes et papiers ont été publiés sous le titre de *Mémoires* (*Soc. de l'Hist. de France*, 1855-7).

BIBL. : DE BARANTE, *Vie de Mathieu Molé*, 1859.

MOLÉ (François-René), acteur français, né à Paris le 24 nov. 1734, mort à Paris le 11 déc. 1802. Il fut l'une des gloires de la Comédie-Française, à laquelle il fut attaché pendant plus de quarante ans. Il y débuta le 7 oct. 1754, puis passa quelques années en province. En janv. 1760, il se présentait de nouveau à la Comédie-Française, cette fois dans *Andronic*, et était reçu sociétaire au bout d'une année. A partir de cette époque et pendant tout le cours de sa longue carrière, Molé a épuisé toutes les parties du répertoire, jouant tous les jours, presque chaque fois dans deux pièces. Il eut la chance d'échapper à l'arrestation générale du personnel de la Comédie-Française en 1793. A la suite du 9 Thermidor il alla rejoindre ceux de ses anciens camarades qui s'étaient réunis au théâtre Feydeau, puis il revint avec eux à la Comédie-Française lors de la reconstitution du théâtre en 1799. Avec ses deux camarades Monvel et Grandmesnil, Molé avait été nommé membre de l'Institut à sa fondation, alors que trois places y étaient

réservées aux comédiens. Il était lettré d'ailleurs, et outre divers *Eloges* de comédiens et une bonne notice sur Lekain, on connaît de lui une comédie en un acte, *Le Quiproquo*, qu'il donna, sans succès d'ailleurs, à la Comédie-Française le 26 sept. 1781.

MOLÉ (Guillaume-François-Roger), littérateur français, né à Rouen en 1742, mort en 1790. Cet avocat au Parlement a laissé quelques ouvrages qui ne sont pas sans intérêt et qui témoignent d'une certaine érudition, entre autres: *Observations historiques et critiques sur les erreurs des peintres, sculpteurs et dessinateurs dans la représentation des sujets tirés de l'histoire sainte* (Paris, 1771, 2 vol. in-12), et *Histoire de modes françaises* (Paris, 1774, 2 vol. in-12).

MOLÉ (Louis-Mathieu, comte), homme d'Etat français, né à Paris le 24 janv. 1781, mort à Champlâtreux (Seine-et-Oise) le 23 nov. 1855. Issu d'une famille illustre, il fut à vingt-cinq ans, après la publication d'*Essais de morale et de politique* où il faisait l'éloge de l'empire, nommé auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'Etat par Napoléon, qui désirait se l'attacher et qui, dès l'année suivante (1807), le chargea de la préfecture de la Côte-d'Or. Molé n'occupa que peu de temps ce dernier poste, d'où il revint conseiller d'Etat (2 févr. 1809), devint peu après (2 oct. 1809) directeur général des ponts et chaussées et enfin grand juge ou ministre de la Justice (nov. 1813). Ecarté des affaires sous la première Restauration, il reprit sa place au conseil d'Etat et sa direction générale pendant les Cent-Jours et fut même nommé pair de France (2 juin 1815), mais louvoya si bien entre les partis que Louis XVIII, rétabli après Waterloo, lui confia ses emplois et lui conféra à son tour la pairie (17 août). Le comte Molé combattit modérément le régime de la Terreur blanche, fut appelé par Richelieu (12 sept. 1817) au ministère de la marine, se retira avec lui le 28 déc. 1818, fit opposition au ministère Villele, se rallia au cabinet Martignac (1828) et se prononça contre la politique imprudente du prince de Polignac (1829-30). Rallié un des premiers à Louis-Philippe, il fut chargé le 11 août 1830 du ministère des affaires étrangères et soutint le principe de la non-intervention. Démissionnaire le 2 nov. suivant, il se signala comme un des chefs les plus influents du parti de la *résistance* et, après la retraite de Thiers, devint chef d'un nouveau cabinet, où il reprit la direction des affaires étrangères (6 sept. 1836). On lui reprocha trop de complaisance pour les vues personnelles du roi et une tendance trop marquée à se rapprocher de la politique réactionnaire de l'Autriche. Mais sa chute fut surtout causée par sa rupture avec Guizot, son collègue, qui, séparé de lui depuis le 13 avr. 1837, recourut pour le renverser à une coalition parlementaire et, secondé par Thiers, Odilon Barrot et Berryer, le réduisit, après des élections défavorables, à se retirer à son tour (31 mars 1839). Molé sembla dès lors s'effacer un peu. Il fut élu en 1840 à l'Académie française. Mais les lettres ne lui faisaient pas oublier la politique. Il comptait remonter au pouvoir et s'y préparait, pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, par une opposition discrète et aigre-douce au ministère Guizot. De fait, le roi songea bien à lui après la chute de cabinet (23 févr. 1848). Mais les événements se précipitèrent, et le lendemain la république était proclamée. Molé fut envoyé par le dép. de la Gironde à l'Assemblée constituante (sept. 1848), où il soutint d'abord Cavaignac et se rallia à la politique de l'Elysée, puis à l'Assemblée législative (mai 1849), où il contribua pour une bonne part à toutes les mesures de réaction (loi Falloux, loi du 31 mai, etc.). Arrêté au 2 déc. 1851, il fut bientôt relâché et rentra dès lors dans la vie privée.

MOLÉANS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun; 451 hab.

MOLÉCULE, MOLÉCULAIRE (V. ATOME, ATOMIQUE, ATTRACTION, t. IV, p. 537, et POIDS).

MOLÈDES. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac; 692 hab.

MOLEMBO. Ville de la côte d'Afrique (V. MALEMBE).

MOLENAËR (Corneille), dit *le Louche*, peintre flamand, né à Anvers en 1540, mort à Anvers en 1591. Il fut maître de la gilde en 1564. Ses paysages peuplés de scènes paysannes, kermesses, marchés, sont d'une composition ample, d'une couleur fine; il peignit aussi des natures mortes. Musées de Berlin, de Madrid.

MOLENAER (Jan Miensen), peintre hollandais, né à Haarlem en 1600, mort à Haarlem en 1668. Elève ou très bon imitateur de Fr. Hals dans ses premiers ouvrages, avec une couleur claire, un ton gris froid, une composition un peu éparpillée et une exécution hardie, il adopta vers 1650 un ton brun, avec une exécution légère et transparente et concentra son effet à la façon de van Ostade quand celui-ci fut influencé par Rembrandt. Ces deux manières sont si différentes, qu'on a cru à l'existence de deux Molenaër contemporains. Mais M. W. Bode, en comparant une série de tableaux, dont le plus ancien est daté 1629, scènes champêtres, couples dansants, intérieurs de paysans, a montré qu'ils sont indifféremment signés *IMolenaer, Jan Molenaer, IMR* en monogramme, et même, par une curieuse combinaison, *IMRolenaër*. Son chef-d'œuvre est une scène de famille avec quarante figures, chez M. W. Van Loon, à Amsterdam.

BIBL. : BODE, *Studien für Geschichte der holländischen Malerei*, 1883.

MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, sur la Senne, sous-affl. de l'Escaut, les canaux de Bruxelles à Willebroeck et de Bruxelles à Charleroi; 53.000 hab. Stat. du chem. de fer de ceinture de Bruxelles. Fabriques de tissus, de tapis, de matériel de chemin de fer; maroquineries, chapelleries, teintureries, fabriques de savon, fonderies de fer, de cuivre et de bronze.

MOLÈNE (*Verbascum* T.) (Bot.). Genre de Scrofulariacées-Vératrées, qui établit le passage aux Solanées. Ce sont en général des herbes, souvent vivaces, à feuilles alternes, simples, sans stipules, dont les fleurs, réunies sur une grappe terminale, souvent fort longue, sont disposées en cymes alternes plus ou moins compliquées, offrent généralement une couleur jaune et sont presque toujours odorantes. Les fleurs sont hermaphrodites et irrégulières; le réceptacle court, convexe, porte un calice de 5 sépales et une corolle gamopétale presque régulière et rotacée, dont les lobes alternent avec les sépales. L'androcée comprend 5 étamines inégales, insérées sur la corolle et alternes avec ses divisions; les anthères sont à 2 loges confluentes en une seule. Le gynécée est supère, formé d'un ovaire à deux loges multi-ovulées, surmonté d'un style dont l'extrémité renflée est chargée de papilles stigmatiques. Le fruit est une capsule à déhiscence septifrage; les graines, très petites, contiennent un embryon droit logé dans un albumen charnu. — L'espèce type, *V. Thapsus* L., ou *Bouillon blanc officinal, Herbe Saint-Fiacre, Cierge de Notre-Dame*, etc., est très répandue en Europe, dans les lieux pierreux incultes, sur les bords des chemins, sur les talus des chemins de fer. Les fleurs servent à faire des infusions pectorales et diaphorétiques, concurremment avec celles des *V. lychnitis* L., *V. nigrum* L., *V. phlomoides* L., etc. Ses feuilles, bouillies dans de l'eau ou du lait, s'emploient en cataplasmes sur les furoncles, les hémorroïdes, les panaris, etc. Celles du *V. blattaria* L. ou *Herbe aux mites* étaient réputées jadis vermifuges. Le *V. ternacha* Host. ou *Timaha* des naturels est usité en Abyssinie comme ténifuge.

Dr L. Hn.

MOLÈNE (Ile). Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Saint-Renan; 569 hab. Molène, la plus grande des îles entre Ouessant et le continent, consiste en un mamelon de 1.000 m. de longueur du N. au S. sur 600 m. de largeur, le point culminant s'élève à 30 m. Culture de la pomme de terre et du seigle; pêche de crustacés et de poissons divers; récolte des goémons pour la fabrication d'un engrais dit *terre de Molène*. On fabriquait aussi

avec les goémons une soude brute qui était utilisée à l'usine d'iode du Conquet. Petit port assez sûr, poste sémaphorique, stations de sauvetage et de pilotage. Les Anglais firent plusieurs descentes dans l'île, mais sans s'y établir. C. D.
 BIBL. : MENGIN, *Notice sur l'île et le port de Molène*, dans *Ports maritimes de France*, 1879, t. IV.

MOLÈNES (Alexandre-Jacques-Denis de), magistrat français, né à Paris le 13 sept. 1785, mort à Paris le 10 sept. 1851. Il fut, en dernier lieu, juge au tribunal de première instance de la Seine. On lui doit entre autres ouvrages juridiques : *De la liberté individuelle des pauvres gens : surveillés, vagabonds, insensés, voyageurs sans passeport, étrangers, déserteurs, mendiants, filles publiques* (Avallon, 1829, in-8) ; *De l'humanité dans les lois criminelles* (Paris, 1830, in-8) ; *Des fonctions d'officiers de police judiciaire* (Auxerre, 1834, in-8) ; *Traité pratique des fonctions de procureur de roi* (Paris, 1843, 2 vol. in-8).

MOLÈNES (Louise-Marie-Antoinette-Alix de BRAY, dame Paul de), femme de lettres française, née à Paris en 1838, morte à Paris le 23 janv. 1892. Elle collabora au *Gaulois* et à la *Vie Parisienne* sous les pseudonymes d'Ange Bénigne, de Pascaline, de Flirt et de Satin et publia sous les mêmes pseudonymes un certain nombre de romans, parmi lesquels nous citerons : *l'Orpheline* (1878, in-12) ; *L'Amour s'amuse* (1882, in-18) ; *Monsieur Adam et Madame Eve* (1881, in-18) ; *Monsieur Daphnis et Mademoiselle Chloé* (1883, in-18) ; *Perdi, le couturier de ces dames* (1883, in-18) ; *Femmes et Maîtresses* (1884, in-18) ; *Nos séduisantes, celles qui nous mènent* (1884, in-18) ; *Dans le train* (1885, in-18) ; *Morale mondaine* (1885, in-16) ; *A demi-mot* (1886, in-8) ; *la Côte d'Adam* (1886, in-16), etc.

MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor de), littérateur français, né à Agde en 1784, mort à Paris le 13 déc. 1856. Elève de l'École polytechnique, ingénieur en chef du cadastre, il fonda la « Société polytechnique pratique », dirigea plusieurs revues techniques. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres des descriptions de diverses expositions universelles ; *Du développement à donner à quelques parties de notre industrie intérieure* (Paris, 1819, in-8) et en collaboration avec Cochaud et Paulin-Desormaux, un recueil important : *Rapports généraux sur la salubrité publique et sur les travaux du conseil de salubrité de la ville de Paris, exécutés depuis 1802 jusqu'en 1826* (Paris, 1828-43, 3 vol. in-8).

MOLEQUINERIE (V. BATISTE).

MOLER (Nicolaiévitch-Pierre, dit), héros des guerres de l'indépendance serbe, né à Babina Louka vers 1785, mort à Belgrade le 11 mai 1816. En 1812, il fut révoqué de ses fonctions de voïevode par Karageorges, qui cependant lui confia quelques mois après un nouveau commandement. En 1813, il défendit Loznitza contre les Turcs ; ne recevant aucun secours malgré ses sollicitations pressantes, il se mit enfin à la tête des 800 hommes qui lui restaient et réussit à franchir les lignes des assiégeants, après avoir perdu 600 des siens. Quand les Turcs furent redevenus maîtres du pays, il passa en Sirmie. La seconde insurrection proclamée (23 avr. 1815), il rejoignit et seconda efficacement Miloš, ayant stipulé comme prix de son concours que le pays, une fois affranchi, serait divisé en quatre régions et que lui, Moler, recevrait le commandement absolu d'une de ces régions. Cet arrangement ne fut jamais appliqué. La paix conclue en 1815, Moler devint le président de la Chancellerie nationale ; mais il ne tarda pas, pour des motifs encore inexpliqués, à entrer en conflit avec Miloš. Ce dernier, plus influent, le fit condamner à la peine capitale par les membres de la Chancellerie et livrer aux Turcs, qui l'étranglèrent. A. GIRON.

MOLÈRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 56 hab.

MOLÈRI, littérateur français (V. DEMOLIERE).

MOLERIUS (Elias), soit **MOLERY**, astronome vaudois,

né à Lausanne dans la seconde moitié du xv^e siècle. On ne sait presque rien de lui sinon qu'il fit à Lausanne des études mathématiques et théologiques et que c'est le plus ancien des astronomes vaudois. On lui doit *De sidere novo* (Genève, 1606) et une description détaillée des éclipses de 1605 et 1607.

MOLESCHOTT (Jacobus-Albertus-Willebrordus), physiologiste italien d'origine hollandaise, né à Bois-le-Duc (Brabant sept.) le 9 août 1822, mort à Rome le 19 mai 1893. Il se fit recevoir docteur en médecine à Heidelberg en 1845, alla pratiquer deux ans à Utrecht, puis revint à Heidelberg et y professa jusqu'en 1854 la chimie physiologique, l'anatomie et l'anthropologie. Obligé, en raison de ses opinions matérialistes, de quitter l'université, il se confina quelque temps dans son laboratoire, passa en 1856 à Zurich, comme professeur de physiologie du Polytechnicum, et de là, en 1861, à l'université de Turin, au même titre, se fit peu après naturaliser Italien et, en 1878, fut appelé, toujours comme professeur de physiologie, à l'université de Rome. Il avait été nommé en 1876 sénateur du royaume. Outre d'importants mémoires sur des questions de chimie médicale et de physiologie, insérés dans les *Untersuchungen zur Naturlehre des Menschen und der Thiere*, revue fondée par lui en 1856 (Francfort-sur-le-Main), et dans divers autres recueils et journaux scientifiques, il a publié : *Kritische Betrachtung von Liebig's Theorie der Pflanzenernährung* (Harlem, 1845, in-4), ouvrage couronné ; *Physiologie der Nahrungsmittel* (Darmstadt, 1850, in-8 ; 2^e éd., Giessen, 1859) ; *Der Kreislauf der Lebens* (Mayence, 1852, in-12 ; 5^e éd., Giessen, 1887, 2 vol.) ; *Licht und Leben* (Francfort, 1856, in-12 ; 3^e éd., 1879) ; *Kleine Schriften* (Giessen, 1880-87, 2 vol. in-8) ; *K. R. Darwin* (Giessen, 1883, in-8) ; *H. Hettner's Morgenroth* (Giessen, 1883, in-8), etc. L. S.

BIBL. : J.-A.-W. MOLESCHOTT, *Für meine Freunde. Lebens-Erinnerung* ; Giessen, 1891-95, in-8.

MOLESKINE (Techn.). Toile vernie, imitant le grain des cuirs et des maroquins, dont on se sert pour remplacer la peau dans certaines occasions : reliure, tapisserie, couverture de sièges, buvards, etc. Son nom vient des mots anglais *mole* (taupe) et *skin* (peau), parce que ce tissu a une espèce de velouté qu'on a comparé au poil de la taupe. Ordinairement, ce n'est autre chose qu'une toile de coton fine ou de la percaline solide recouverte d'un enduit flexible et d'un vernis souple, cylindrée ensuite. La moleskine est généralement en couleur unie, mais on en fait aussi à dessins.

MOLESME. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Laignes, sur la Laignes ; 545 hab. Carrières de pierres à bâtir. Scierie mécanique. Ruines d'une abbaye bénédictine fondée en 1173 par saint Robert et d'où sortirent les réformateurs de Cîteaux.

MOLESMES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Courson ; 354 hab. Carrière de pierre. Eglise du xv^e siècle.

MOLESON (Mont) (V. SUISSE).

MOLESWORTH (Sir Guilford-Lindsay), ingénieur anglais, né à Millbrook (Hants) en 1828. Arrière-petit-fils de Robert Molesworth (1656-1725), pair d'Angleterre et membre de la Société royale de Londres, il fut d'abord ingénieur mécanicien dans diverses compagnies de chemins de fer, dirigea durant la guerre de Crimée la construction des bâtiments et des machines à l'arsenal de Woolwich, puis pratiqua quelque temps à Londres comme ingénieur consultant et, en 1859, partit pour l'île de Ceylan, où il devint successivement ingénieur en chef (1862) et directeur général (1865) des chemins de fer, directeur des travaux publics (1867). Il est depuis 1874 ingénieur conseil du gouvernement des Indes et il a rendu, à ce titre, de très grands services à son pays au cours de la campagne contre les Afghans. Outre un manuel très estimé : *Pocket-book of Engineering Formulae* (Londres, 1866, in-32 ; 20^e éd., 1880), sir G.-L. Molesworth a publié : *Conver-*

sion of Wood by Machinery (Londres, 1858), mémoire couronné; *Metrical Tables* (Londres, 1880, in-32); *Land as property* (Londres, 1885, in-8), etc. L. S.

MOLETI ou **MOLEZIO** (Giuseppe), mathématicien italien, né à Messine en 1531, mort à Padoue en 1588. Professeur de mathématiques à l'université de Padoue (1564-84), il rédigea, à la demande du sénat de Venise, les tables qui devaient servir à Grégoire XIII pour la réforme du calendrier et qui furent publiées sous le titre : *Tabulæ gregorianæ ex Prutenicis deductæ* (Venise, 1580, in-4). Il avait fait paraître antérieurement : *Geographia Claudii Ptolemæi* (Venise, 1562, in-4) et deux volumes d'éphémérides. L. S.

MOLETTAGE (Techn.). Opération qui consiste à imprimer dans une matière plus ou moins dure les reliefs ou les creux que porte une petite roue en acier trempé appelée molette, qui tourne sur son axe pendant qu'on l'appuie fortement contre l'objet à moletter, qui lui-même est assujéti à un mouvement de rotation sur un tour. L. K.

MOLETTE. I. TECHNOLOGIE. — Disque d'acier animé d'un mouvement de rotation et destiné à travailler les corps durs au moyen de la taille qu'on lui a donnée sur le champ et sur le plat. La *molette métrique* est un petit appareil qui sert à relever sur les plans, cartes ou dessins, la longueur d'une ligne courbe. Il se compose d'une petite roue d'acier ou de cuivre de quelques centimètres de circonférence, pouvant tourner facilement autour d'un axe terminé par un manche qu'on tient à la main. Le pourtour de cette roue, dont la longueur est d'un nombre exact de centimètres, est divisé en centimètres et en demi-centimètres. Les demi-centimètres sont indiqués par une petite pointe faisant légèrement saillie, et les centimètres par deux pointes disposées le long d'une des génératrices du cylindre qui forme les joints de la molette. Il suffit alors de faire tourner cette molette sur le papier en la tenant verticalement et en faisant suivre au point de contact la courbe dont on veut mesurer la longueur pour que celle-ci se trouve divisée en centimètres par les trous qu'a produits la pression des pointes. Cet appareil, qui fonctionne avec une régularité parfaite, a été imaginé par Hermann de Schlagwintleit en 1863. Le principe qui consiste à relever une longueur en faisant rouler une roue verticale sur le papier se retrouve, quoique engagé dans d'assez grandes complications, dans les intégromètres et les planimètres. L. K.

II. MINES. — Dans l'industrie des mines, on appelle molette la poulie sur laquelle le câble d'extraction vient s'infléchir au sortir du puits pour aller à l'appareil d'enroulement. Le diamètre de ces poulies, fort variable, dépend de la nature des fils entrant dans la composition des câbles et de la forme de celui-ci; ce diamètre doit être aussi grand que possible pour ménager le câble en ne le forçant pas à prendre des courbures trop prononcées. On admet, par exemple, que, pour les câbles en aloès, le diamètre de la molette doit être au moins égal à cinquante

pour des câbles ronds en acier avec âme métallique. Si les câbles sont plats, la jante de la molette est légèrement bombée et se trouve munie de rebords; avec les câbles ronds, la jante est à gorge. Les matières employées pour la confection des molettes sont la fonte et le fer; elles sont, soit entièrement en fonte (fig. 1), soit avec jante et moyeu en fonte et bras en fer (fig. 2), soit complètement

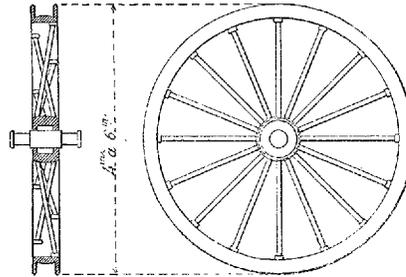


Fig. 2. — Molette en fer et fonte.

en fer (fig. 3). (La forme des molettes représentées par les figures précédentes correspond à des câbles plats.) La distance entre les joues de la jante ou la largeur de la

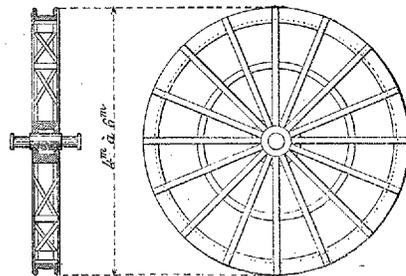


Fig. 3. — Molette en fer.

gorge doivent être suffisantes pour laisser au câble un peu de jeu et éviter les frottements latéraux, causes d'usure rapide. Ces frottements sont surtout à considérer lorsque le câble s'enroule sur un tambour : les spires d'enroulement se trouvent alors juxtaposées et dans leurs positions extrêmes, le câble tire très obliquement sur la molette. Aussi on éloigne le plus possible le tambour de la molette afin de diminuer cette obliquité. On avait essayé, pour éviter ces frottements latéraux, de faire circuler la molette sur son arbre; à cet effet, l'arbre était fileté et la poulie se déplaçait en tournant; cette disposition a été abandonnée d'autant mieux que, si elle maintenait constante l'orientation du câble par rapport aux spires d'enroulement, elle modifiait son orientation par rapport aux guidages.

Il peut arriver que, par suite de la négligence du machiniste, la cage soit élevée jusqu'aux molettes; il y a là une cause de danger à éviter. On a imaginé de resserrer les guides opposés d'une même cage près de leur extrémité; alors la cage de plus en plus serrée est obligée de s'arrêter; mais il peut alors arriver que sous l'effort de la traction le câble se rompe; pour éviter la chute de la cage, on dispose des taquets de sûreté, qu'elle soulève en montant, puis qui retombent par leur propre poids dès qu'elle est passée, prêts à la retenir au cas où elle descendrait. On a également imaginé des crochets spéciaux appelés *évite-molettes*; ces appareils de sûreté interposés entre la cage et le câble sont construits de façon à s'ouvrir quand la cage s'approche trop des molettes, la cage abandonnée est alors reçue par des taquets. Enfin on a recours à des leviers sur lesquels la cage agit quand elle monte trop haut; ces leviers par l'intermédiaire des tringles

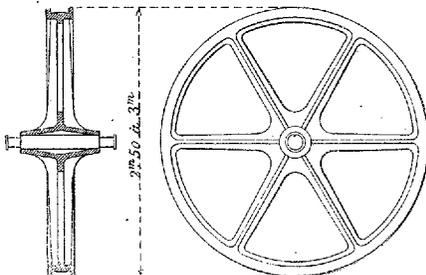


Fig. 1. — Molette en fonte.

fois l'épaisseur du câble. Avec les câbles en chanvre, les diamètres usuels des molettes varient entre 2^m,50 et 3 m.; avec les câbles métalliques, ils atteignent 4 à 5 m.; en Angleterre, on emploie des molettes de 6 m. de diamètre

ferment l'admission de la vapeur et déterminent le serrage du frein. S. MOUTOU.

III. ART VÉTÉRINAIRE. — Tumeurs molles de la gaine synoviale tendineuse des boulets, situées le plus ordinairement entre l'extrémité inférieure du canon et du tendon. La fatigue, l'excès de travail, l'âge en sont les causes ordinaires. Elles finissent par durcir à la longue et par s'indurer. Le traitement consiste, au début, à laisser reposer le cheval, à pratiquer des irrigations froides sur les boulets; si le mal persiste, il faudra recourir aux applications vésicantes et même au feu en pointes ou en raies et à la mise à l'herbage de l'animal pendant un mois ou deux, jusqu'à ce que la tumeur et la boiterie aient totalement disparu. L. GARNIER.

IV. ART HÉRALDIQUE. — Etoile à six rais, ajourée au centre en rond; c'est l'arme de l'éperon. Quand elle a plus de six rais, ils sont énoncés en blasonnant; lorsqu'elle est accompagnée de la branche de l'éperon au bout de laquelle elle est rivée, on la dit *colletée*, cette branche s'appelant collet. G. de G.

MOLÉZON. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Barre; 385 hab.

MOLFETTA. Port d'Italie, sur l'Adriatique, province de Bari et à 26 kil. N.-O. de cette ville. Population agglomérée, 29.697 hab. Ancien duché, évêché, port de pêche et de cabotage; fabriques de savons, de cotonnades, tanneries, corderies et teintureries. Othon de Brunswick, veuf de la reine de Naples Jeanne I^{re}, fut retenu prisonnier au château de Molfetta jusqu'au jour où Charles de Duras vint le délivrer (1384).

MOLIENS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 879 hab.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit), né à Paris le 15 janv. 1622, mort à Paris le 17 févr. 1673. La vie de Molière pourrait être contée en très peu de mots, car l'homme est tout entier dans son œuvre: « il disparaît derrière ses ouvrages », dit Eugène Despois. Hors de là, nous le connaissons mal; malgré les investigations les plus minutieuses, nous ne possédons pas dix lignes de son écriture. On a tout dit, semble-t-il, quand on a fait savoir que ce fils de bourgeois parisiens s'engagea de très bonne heure dans une troupe de comédiens, dont il devint le chef, qu'il fit avec ses camarades ce qu'on appellerait aujourd'hui son tour de France, qu'il revint à Paris après une absence de douze ans et que, depuis ce moment jusqu'à sa mort, à l'âge de cinquante et un ans à peine, il ne cessa pas d'obtenir à la cour et à la ville les plus admirables succès. Mais les œuvres qu'il a composées durant les vingt dernières années de sa vie ont une telle importance qu'il faut rechercher avec soin tout ce qui peut les expliquer; dès lors il devient nécessaire de faire connaître aussi parfaitement que possible l'homme, l'acteur et le chef de troupe, de montrer ce qu'ont pu, ce qu'ont dû être, en raison des circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé, ses idées, ses sentiments, ses passions même. Alors seulement on pourra comprendre ce que vaut son œuvre, en expliquer l'extrême variété, voir enfin comment Plaute, Térence et Tabarin, suivant le mot de La Fontaine complété par le fameux vers de Boileau, se sont pour ainsi dire rencontrés au siècle de Louis XIV, de manière à constituer ce puissant génie, cet homme vraiment unique en son genre qui a nom Molière.

I. BIOGRAPHIE DE MOLIÈRE : L'HOMME, L'ACTEUR ET LE CHEF DE TROUPE. — Molière est un des rares écrivains du XVII^e siècle qui aient vu le jour à Paris; on sait en effet que Descartes, Corneille, Bossuet, La Fontaine et Racine naquirent en province; Boileau et La Bruyère seuls ont joui d'un semblable privilège. Il naquit même sur la paroisse Saint-Eustache, entre cette église et la Seine, entre le « ruisseau des Halles » et la « place Saint-Jean », ce qui lui procura l'avantage de connaître dès le berceau la langue que voulut parler Malherbe. Fils d'un marchand tapissier qui faisait de bonnes affaires et qui avait la

charge lucrative de valet de chambre du roi, c.-à-d. de fournisseur breveté de Sa Majesté, il paraît avoir reçu d'abord l'instruction rudimentaire que le clergé des paroisses donnait aux enfants du peuple. Ce serait seulement à l'âge de quatorze ans, et sans doute parce que Poquelin donnait de belles espérances, qu'il devint au collège de Clermont, où les jésuites avaient institué un externat gratuit, le condisciple des plus riches bourgeois, voire même des grands seigneurs. De ses études chez les jésuites et des dispositions dont il put faire preuve durant les cinq ou six années qu'il passa au collège, nous ne savons absolument rien. Externe non payant dans un établissement aristocratique qui comptait plus de deux mille écoliers, J.-B. Poquelin passa sans doute inaperçu; il apprit ce qu'on enseignait alors dans les collèges, c.-à-d. beaucoup de latin, peu ou point de grec, pas de français du tout, mais de l'histoire ancienne, de la mythologie à outrance, et finalement de la philosophie aristotélicienne. Mais au sortir de là il était aussi instruit que pas un; grâce à son éducation en partie double, à ses années d'école primaire complétées par cinq ou six ans de collège, le jeune Poquelin devenu maître ès arts pourra un jour se faire le peintre de maître Sganarelle et de Nicole, ou de Dorante et de Dorimène, des gens du peuple ou des marquis; dès l'enfance il a connu les uns et les autres.

Un dernier fait à noter avant de suivre Molière dans la vie d'aventures qui va commencer pour lui, c'est que dès l'adolescence il paraît avoir été initié aux choses du théâtre. Sa mère mourut en 1632, alors qu'il venait d'atteindre sa dixième année, et son père se remaria l'année suivante, pour redevenir veuf au bout de trois ans. Dans ces conditions, le jeune orphelin fut, dit-on, confié souvent à son grand-père maternel, au bonhomme Louis Cressé, qui avait la passion des spectacles, qui se faisait un plaisir d'y mener son petit-fils les jours de congé et qui souhaitait même de le voir devenir un des comédiens de l'Hotel de Bourgogne ou du théâtre du Marais, un second Bellerose peut-être! S'il en est ainsi, et rien ne nous empêche de le croire, J.-B. Poquelin ne pouvait mieux choisir son moment pour étudier sur le vif l'art dramatique et le jeu des acteurs. Ce serait à l'âge de treize ans, c.-à-d. en 1635, qu'il aurait commencé à fréquenter les théâtres de Paris; or on donna cette année-là même *l'illusion comique* de Corneille, où la profession de comédien est exaltée en vers magnifiques; l'année suivante paraissait « la merveille du *Cid* », et Molière, âgé de dix-huit à vingt ans, put voir dans leur nouveauté *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, peut-être même *le menteur*. Il est possible que *l'illusion comique* ait fait germer dans son esprit l'idée de devenir acteur et que l'édit royal du 16 avr. 1644, par lequel les comédiens pouvaient « cesser d'être infâmes », ait mis fin à ses dernières hésitations. Il est possible également que le succès des premières tragédies de Corneille lui ait inspiré son goût persistant pour la tragédie, qu'il joua toujours de préférence en qualité d'acteur et qu'il côtoiera si volontiers comme auteur de pièces comiques. Dans ce cas, la postérité devrait être doublement reconnaissante à Corneille qui lui aurait donné deux fois Molière.

Que devint J.-B. Poquelin au sortir du collège de Clermont ou, si l'on veut, après avoir étudié la philosophie sous l'illustre Gassendi? Nul ne le sait au juste. D'après les uns, il aurait fait à Orléans des études de droit; d'autres ont dit qu'il avait suivi à la Sorbonne des cours de théologie. Ce qui est certain, c'est que le 30 juin 1643 il signait chez un notaire de Paris un contrat d'association « pour l'exercice de la comédie... sous le titre de *l'illustre théâtre* ». Il entra ainsi dans une carrière dont il ne devait plus sortir que par la mort, un peu moins de trente ans plus tard, et, soit pour ne pas infliger une flétrissure au nom de son père, soit pour toute autre raison, il prenait un nom de guerre et cessait de s'appeler Poquelin pour devenir le « sieur de Molière ». On s'est demandé d'où venait ce nom, et, comme il arrive toujours en pareille

matière, les réponses ont varié. C'est le nom d'un comédien-poète mort au début du XVII^e siècle et surnommé *le Tragique*, a-t-on dit et répété à satiété ; mais jamais on n'a pu faire la biographie de ce comédien ou montrer une prétendue tragédie de *Polixène*, qui aurait été le chef-d'œuvre de ce Molière. Il est infiniment plus probable que J.-B. Poquelin, en quête d'un pseudonyme, a pris un nom tombé pour ainsi dire en désuétude, le nom d'un écrivain médiocre, auteur de deux romans à succès, *la Semaine amoureuse* et *la Polixène*, et qui mourut assassiné aux environs de l'année 1625. Si la chose était vraie, nous en pourrions inférer que Molière jeune était grand lecteur de romans, et ainsi s'expliquerait ce goût du romanesque dont il fera preuve partout et toujours, même dans *Tartuffe*, même dans *le Malade imaginaire*.

Les destinées de *l'illustre théâtre* ne furent pas aussi brillantes que l'avaient espéré Molière et ses compagnons. On y joua d'abord avec succès quelques tragédies, dont une de du Ryer et deux ou trois de Tristan l'Hermitte ; puis le temps des épreuves arriva. Les recettes ne couvrant plus les dépenses, il fallut emprunter ; les créanciers se montrèrent exigeants, et Molière fut durant quelques jours emprisonné pour dettes (août 1645). *L'illustre théâtre* ferma donc ses portes, et le jeune comédien, que ses mésaventures avaient pu attrister mais non décourager, entra avec plusieurs de ses camarades dans une « troupe de campagne », qui avait pour directeur un sieur Dufresne et qui exploitait surtout la Guyenne et Gascogne, le Languedoc et les provinces voisines.

En 1650, sans cesser d'être acteur, Molière devint, on ne sait comment, chef de la troupe, et dès lors sa situation changea d'une manière complète. Il avait sans doute, comme tous ses associés, l'obligation de jouer de son mieux le rôle tragique ou comique qui lui était attribué, mais en outre il devait assumer la gestion financière de la raison sociale Molière et C^{ie}, la conduire successivement dans telle ou telle ville, se charger de son recrutement, et surtout lui procurer, d'où qu'elles vinssent d'ailleurs, les pièces les plus capables d'attirer la foule. On sait qu'au XVII^e siècle les œuvres dramatiques tombaient dans le domaine public à dater du jour où elles étaient imprimées. La troupe qui les avait montées n'en avait plus le monopole et toutes les autres avaient le droit de les jouer moyennant une redevance assez minime. Molière, en 1650, pouvait assurément donner à ceux qui prenaient place sur les bancs de son théâtre une série de spectacles variés ; son répertoire se composait de tragédies, de comédies, et enfin de farces en assez grand nombre. Sans parler de Corneille, dont les œuvres avaient partout le même succès qu'à Paris, dont la *Théodora* même, tombée à plat sur la scène parisienne, se soutint quelque temps dans les provinces, les pièces de Thomas Corneille, qui n'osait pas encore aborder la tragédie, celles de Rotrou, dont *les Sosies* et *les Captifs* étaient empruntés à Plaute, celles de Scarron et en particulier son *Jodelet*, qui fut si bien accueilli, celles de Boisrobert enfin, pour ne pas tout citer, alimentèrent évidemment les représentations données de divers côtés par la troupe de Molière. Mais on veut du nouveau sur le théâtre plus que partout ailleurs, et les gens du XVII^e siècle en étaient si avides que Corneille dut prendre pour devise : *Non tam meliora quam nova*. Quand une pièce avait atteint le chiffre de trente représentations consécutives, c'était pour son auteur un succès éclatant. On connaît l'histoire du *Timocrate* de Thomas Corneille, qui fut joué quatre-vingts fois de suite ; le public ne se lassait pas de le redemander, mais les acteurs fatigués refusèrent de le donner plus longtemps, et depuis lors il ne reparut jamais sur la scène. Pour répondre à ces exigences d'un public capricieux et frivole, Molière crut devoir employer les courts loisirs dont il disposait à composer des pièces de son cru. C'est parce qu'il était chef de troupe que cet acteur de trente ans devint poète comique, auteur de grosses farces

à l'italienne d'abord, et bientôt, sans doute aux environs de 1653 et pour charmer les Lyonnais, de grandes pièces en vers, telles que *l'Etourdi* et *le Dépit amoureux*. Dans ces conditions, il continua durant sept ou huit ans à parcourir la province, et l'érudition moderne signale sa présence en cent endroits divers. La troupe de Molière était d'une rare distinction : le jeu excellent de ses acteurs, la beauté des actrices, le luxe des décors et des costumes, tout enfin contribuait à lui assurer la vogue. Mais les plus belles médailles ont un revers, et Molière l'éprouva durant son séjour en province d'une manière fâcheuse. Après s'être vu au comble de la prospérité, il connut la disgrâce, sinon la misère, et son caractère, naturellement sérieux et même triste, en prit une teinte de mélancolie et même d'hypochondrie incurable. L'histoire est fort peu connue et vaut la peine d'être contée avec quelque détail. En sept. 1653, Molière eut la bonne fortune de se voir présenter au prince de Conti, ancien élève du collège de Clermont comme lui, mais trop jeune pour avoir jamais pu être son camarade de classe. Le comédien plut infiniment au prince, qui songea, dit-on, à le choisir pour secrétaire, qui en tout cas pensionna sa troupe, lui permit de s'intituler « troupe de M^{sr} le prince de Conti » et se donna enfin le plaisir princier de lire avec Molière ou de se faire lire et expliquer par lui les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art dramatique ancien et moderne. C'est par le prince de Conti qu'il fut amené à jouer, pour le plus grand profit de la troupe, en présence des Etats du Languedoc, et la protection déclarée de ce prince du sang, devenu le neveu de Mazarin, contribua fort à mettre en belle posture Molière et ses camarades. Mais en déc. 1655, les choses prirent une tout autre tournure. Conti, qui jusqu'alors avait été un fanfaron de vice, un véritable don Juan, l'homme le plus dépravé peut-être de son siècle, fut converti soudain par le saint évêque d'Aleth, Nicolas Pavillon, et le premier effet de cette conversion fut d'inspirer au prince la haine de ce théâtre qu'il avait tant aimé. Conti refusa de subventionner plus longtemps Molière, qui dut se faire payer, en févr. 1656, par les Etats eux-mêmes et qui ne tarda pas à quitter la région. En 1657, à Lyon, il reçut l'ordre formel de ne plus se donner comme appartenant au prince, et l'on sait que, dix ans plus tard, Conti mourant écrivit un traité spécial contre la comédie et contre celle de Molière en particulier. Molière fut très affecté de ce changement dont il ne comprenait pas l'absolue sincérité, et le souvenir de ce qu'il considérait comme une cruelle injure ne cessa pas d'être présent à son esprit, même au temps de sa plus grande prospérité.

Après bien des pérégrinations qui conduisirent sa troupe de Lyon à Rouen, mais en passant par Dijon, Pézenas, Avignon et Grenoble, Molière revint à Paris en oct. 1658. Il était déjà riche et comptait avec raison sur la continuation de ses succès ; aussi alla-t-il s'établir au cœur même de la ville, à quelques pas du Louvre, et il s'entendit avec l'Italien Scaramouche pour occuper, concurremment avec ce comédien célèbre, le théâtre du Petit-Bourbon. Les circonstances étaient on ne peut plus favorables, et jamais peut-être poète comique ne vint mieux à son heure que Molière à cette date de 1658. Vingt ans plus tôt, il aurait trouvé devant lui un public de grossiers bourgeois et de rudes courtisans semblables au duc de Montausier ; Richelieu l'eût absorbé ou brisé ; il aurait été ou l'un des cinq auteurs de *Son Eminence* ou rien. Vingt ans plus tard, sous un roi devenu dévot qui s'éloignait peu à peu du théâtre, il eût été bien embarrassé, car il se serait trouvé sans protecteur. En 1658, au contraire, la Fronde était finie et le Parlement réduit au silence ; la paix des Pyrénées allait assurer au roi de longues années ou de paix ou de guerres heureuses terminées par de glorieux traités. Le maître absolu de la France était un jeune prince de vingt ans, très ardent au plaisir, passionné pour la comédie et pour la danse. Auprès de lui, des ministres comme Mazarin, dont l'avarice n'épargnait aucune dépense

quand il s'agissait d'opéra ; comme Fouquet, le protecteur déclaré des gens de lettres. La cour était à l'image du roi, cela va sans dire ; la société parisienne, où les femmes trônaient et donnaient le ton, était d'une politesse exquise, et les auteurs de ce temps-là se nommaient Corneille, Pascal, Bossuet, Quinault, La Fontaine, en attendant les jeunes qui avaient nom Boileau et Racine. Ainsi Molière chef de troupe rencontrait à Paris, en 1658, tout ce qu'il pouvait souhaiter de plus avantageux : un public pour l'admirer, des protecteurs pour le soutenir, des rivaux pour stimuler son ardeur, et jusqu'à des critiques pour le guider et au besoin l'empêcher de broncher. Protégé par le jeune duc d'Orléans et bientôt par le roi lui-même, il obtint dès le premier jour des succès éclatants. Aux représentations de pièces sérieuses, telles que *Cinna*, *Nicomède*, *Zénobie* même, il joignit, pour égayer le spectacle, les farces et les comédies qu'il avait composées en province ; puis il eut l'audace d'attaquer sur son théâtre un des travers les plus à la mode dans la haute société d'alors, la préciosité, l'exagération ridicule des qualités heureuses que l'hôtel de Rambouillet avait su donner à la ville et à la cour. L'effet produit par la représentation des *Précieuses ridicules* (1659) fut considérable ; et Molière admiré connut durant trois ou quatre ans les seules joies pures qu'il lui ait été donné de goûter. Obligé de quitter le Petit-Bourbon que l'on démolissait pour agrandir le palais du Louvre, il se vit donner par Louis XIV la belle salle que Richelieu s'était fait construire au Palais-Cardinal, et là il put offrir aux applaudissements du public des comédies en vers qu'il composait à mesure : *Sganarelle*, *don Garcie de Navarre*, la seule erreur de son génie, *les Fâcheux*, *l'École des maris*, et, à la fin de 1662, *l'École des femmes* dont la brillante fortune marque le terme de la vie heureuse de Molière. Il y gagna l'opulence pour lui et pour ses camarades, mais à dater de ce jour il cessa de connaître la paix véritable : les dix années qu'il avait encore à vivre ne furent guère pour lui qu'une longue suite de chagrins, et ces chagrins, les plus beaux triomphes eux-mêmes ne parvinrent pas à les dissiper.

Emporté par sa verve comique et comptant sur la connivence d'un roi dont les amours adultères venaient d'éclater au grand jour, il avait risqué dans *l'École des femmes* des plaisanteries que réprouvait la morale même la plus accommodante, et le fameux sermon d'Arnolphe, avec ses chaudières bouillantes, où l'on plonge aux enfers « les femmes mal vivantes », pouvait choquer à bon droit les dévots. D'autre part, l'éclatant succès de sa nouvelle pièce portait ombrage aux comédiens des troupes rivales et aux auteurs de comédies moins bien accueillies. De là des inimitiés sans nombre et des attaques multipliées auxquelles Molière crut pouvoir répondre parce que la protection du roi mettait sa troupe à l'abri de tout danger. Quoique ancien élève des jésuites, il paraît avoir été toujours indifférent en matière religieuse, et l'opposition systématique des âmes pieuses qui condamnent les spectacles comme une des pompes de Satan lui paraissait attentatoire à sa liberté. Il avait dû courber la tête en 1656, lorsque le prince de Conti lui avait signifié son congé ; cette fois, il entendait soutenir ses droits et au besoin porter la guerre dans le camp de ses ennemis. Quelques semaines après la dernière représentation de *l'École des femmes*, il inaugura la série de ses vengeances : il s'attaqua d'abord aux prudes qui avaient jugé sa pièce immorale et, par la même occasion, il dit assez durement leur fait aux gens du bel air, aux pédants qui ne l'avaient pas trouvée conforme aux théories d'Aristote. C'est pour cette raison qu'il écrivit en 1663 ce petit chef-d'œuvre qu'on nomme *la Critique de l'École des femmes*. Bientôt ce fut le tour des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et des poètes envieux, de Montfleury, de Boursault, de Donneau de Visé ; *l'Impromptu de Versailles*, un tout petit acte en prose, suffit pour les écraser tous. Les dévots enfin, qui n'allaient pas au théâtre, purent entendre dire, en mai 1664, que Molière venait de faire

jouer devant le roi les trois premiers actes de *Tartuffe*. Le poète avait touché juste, mais il avait frappé trop fort ; le clergé, la magistrature même intervinrent, et Louis XIV, malgré son despotisme, dut attendre cinq ans avant de donner libre cours aux représentations de *Tartuffe*. Molière exaspéré se consola du moins en mettant sur la scène un don Juan scélérat et finalement hypocrite, dont le prince de Conti pourrait bien avoir été le modèle, dans une certaine mesure au moins.

Ainsi Molière était en guerre ouverte avec un grand nombre de ses contemporains ; mais il avait beau savourer le plaisir de la vengeance, il souffrait cruellement d'un semblable état de choses. Il devenait taciturne et, un moment même, en 1666, quand il composa le *Misanthrope*, il faillit succomber à l'abattement. S'il n'avait pas eu l'appui de Louis XIV, il aurait certainement perdu courage. Mais cette protection royale, le poète comédien la payait bien cher, et l'on ne comprendrait rien à la vie de Molière si l'on ne songeait aux fatigues, aux dégoûts de toute nature que lui apporta le titre si envié d'amuseur officiel du grand roi. Il fallait donner satisfaction, et sur-le-champ, aux moindres caprices du maître, passer des jours et des nuits à improviser, à apprendre, à répéter des pièces, imaginer des divertissements qui fussent de nature à lui plaire, se mettre l'esprit à la torture pour composer des comédies mythologiques, des pastorales comiques ou de grosses bouffonneries à la Pourceaugnac, introduire des intermèdes ou des ballets dans les pièces mêmes qui comportaient le moins ce genre d'ornements, semer peut-être dans ses comédies des allusions plus ou moins transparentes aux passions, aux fantaisies et aux rancunes du monarque, flatter enfin de toutes les manières le plus orgueilleux des rois. On ne saura jamais sans doute ce que Molière a souffert ainsi durant les treize dernières années de sa vie, et la postérité a le droit de juger sévèrement un prince qui comprenait si mal son rôle de protecteur des lettres. Au lieu de lui faire jouer à satiété des pièces anciennes ou nouvelles et de lui commander des bluettes indignes d'un si puissant génie, Louis XIV aurait dû exiger de Molière qu'il renonçât le plus tôt possible à son métier de comédien. Il aurait dû lui assigner une pension de 30.000 livres le faire entrer à l'Académie française et lui demander, en retour de tant de bienfaits, de composer à loisir les œuvres que lui inspirerait son génie. Que de chefs-d'œuvre la littérature française aurait ajoutés à ceux qu'elle possède si Louis XIV avait agi de la sorte avec Molière, Corneille, Bossuet, La Fontaine, Racine et Boileau ! Mais quoi ! il choisit Bossuet, le plus grand orateur des temps modernes, pour enseigner à son fils la grammaire et l'histoire ; il tira Boileau et Racine du « métier de la poésie » pour les transformer l'un et l'autre en historographes ; et quant à Molière, on peut dire sans exagération qu'il l'a fait mourir à la peine.

A ces nombreuses causes de chagrin s'en joignaient d'autres d'une nature toute particulière : pour appeler les choses par leur nom, Molière n'était pas heureux en ménage. Après avoir mené jusqu'à l'âge de quarante ans la vie fort libre des comédiens d'alors, il épousa en 1662, c.-à-d. au moment de ses plus beaux triomphes, une séduisante enfant de vingt ans, Armande Béjart, fille de l'une de ses camarades, pour ne rien dire de plus. Il entra ainsi dans une famille peu honorable et s'exposait en raison de sa conduite antérieure aux médisances les plus fâcheuses, aux calomnies les plus atroces. Il ne tarda pas à en être cruellement puni. Ses ennemis propagèrent au sujet de cette union des bruits infâmes, et le vers de Polyeucte :

La prostitution, l'adultère et l'inceste,

dut retentir maintes fois à ses oreilles. En vain le roi et la duchesse d'Orléans lui donnèrent des témoignages d'estime publics et acceptèrent, par exemple, de tenir sur les

fonts baptismaux l'aîné de ses enfants ; les insinuations perfides allaient toujours leur train, et Molière en souffrait beaucoup. Ce n'est pas tout encore : M^{lle} Molière devenue comédienne au lendemain de son mariage, et en cela son mari commit une grave imprudence, ne sut pas comprendre qu'elle était la compagne d'un homme que Boileau déclarait le plus grand de son siècle. Elle avait toute la coquetterie de Céliène, elle voulut plaire, elle s'en laissa conter par les jeunes seigneurs de la cour, et de légèretés en légèretés elle en vint au scandale. Molière, qui l'aimait passionnément, fut donc en proie aux tortures de la jalousie. Sganarelle nullement imaginaire, il exhala ses plaintes, il pria, menaça, mais en vain ; il dut exiger une séparation, et les deux époux cessèrent quelque temps de vivre ensemble, mais ils ne cessèrent pas de se rencontrer sur les planches du théâtre, aux répétitions intimes et aux représentations publiques ; c'était pour le mari jaloux un supplice de tous les instants. N'y pouvant plus tenir, il accepta de se réconcilier avec sa femme et de reprendre la vie commune ; mais Armande ne tint pas les promesses qu'elle avait dû faire, et la situation ne fit que s'aggraver, d'autant plus qu'une nouvelle rupture devenait impossible. Le grand homme et son indigne compagne continuèrent donc jusqu'à la fin de vivre ensemble et de se quereller : en févr. 1673, lorsque Molière mourant parut sur la scène dans la robe de chambre du *Malade imaginaire*, c'était sa femme qui jouait le rôle de la charmante Angélique.

Une dernière cause de chagrin pour Molière durant les sept ou huit dernières années de sa vie, ce fut l'état précaire de sa santé. Il ne parlait guère de la médecine et des médecins dans ses premières comédies, et cela sans doute parce que, peignant toujours d'après nature, il n'aimait point à parler de ce qu'il ne connaissait pas. C'est ainsi, par exemple, que, n'ayant jamais eu de procès, il n'a point mis de plaideurs, de procureurs ou de juges sur la scène. Mais à dater de 1665 on voit qu'il avait fait connaissance avec la Faculté et qu'il n'était pas content d'elle. Atteint d'une maladie grave sur la nature de laquelle on n'est pas bien renseigné et qu'il appelait lui-même sa « fluxion », il lutta de toutes ses forces, se mit au régime lacté et loua une maison de campagne aux portes de Paris, à Auteuil. Son médecin, car il en avait un, lui faisait faire quelques remèdes et lui prescrivait sans doute le seul efficace, c'est-à-dire le repos absolu et la tranquillité d'esprit. Molière se serait peut-être guéri, du moins il aurait probablement prolongé ses jours, s'il avait écouté les médecins au lieu de les tourner en ridicule. Mais il se faisait un point d'honneur de ne pas abandonner ses camarades et ne comprenait pas qu'en agissant de la sorte il s'exposât au contraire à les abandonner plus tôt et d'une manière plus fâcheuse. Il tenait surtout à rester jusqu'au dernier jour le chef de la « troupe du roi », titre qui lui avait été octroyé en 1663, au lendemain de *Don Juan*. Il était fort riche, car il jouissait d'un revenu d'environ 30.000 fr. qui en vaudraient aujourd'hui 100.000 ; ses associés l'étaient donc à proportion et l'on ne voit pas que sa mort subite ait réduit à la mendicité, comme il l'appréhendait, les cinquante ouvriers qu'il employait journellement sur son théâtre. Mais la force de l'habitude et, plus que tout le reste, la peur du qu'en dira-t-on l'empêchaient de se retirer, de désertier ce qu'il appelait son poste. En vain ses meilleurs amis, Boileau en tête, le conjuraient de songer un peu à lui après avoir tant fait pour les autres ; en vain ils faisaient briller à ses yeux les douceurs de la vie d'homme de lettres, et ils lui remontraient que, n'ayant plus à compter avec les exigences d'un métier si peu digne de lui, il pourrait renoncer enfin aux scapinades et faire exclusivement des pièces plus conformes à ses goûts d'artiste épris de l'idéal, des pièces comme *le Misanthrope* et *les Femmes savantes* ; tous perdirent leur temps ; Molière ne voulut jamais quitter la scène du Palais-Royal et il y périt comme le soldat sur le champ

de bataille, le 17 févr. 1673. Pris de convulsion au cours de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, il fut transporté en toute hâte dans son appartement de la rue Richelieu et quelques heures plus tard il mourait entre les bras de sa vieille servante La Forest, assisté par deux sœurs quêteuses de province que son bon cœur lui avait fait recueillir et demandant avec instance, dit-on, les secours de la religion. On sait le reste, le refus de sépulture ecclésiastique opposé par le curé de Saint-Eustache et ensuite par l'archevêque Harlay de Chanvalon, un comédien mitré ; l'intervention du roi, et finalement l'inhumation clandestine, qui se fit à huit heures du soir, au cœur de l'hiver, dans un cimetière de la rue Montmartre, où rien n'a signalé à la postérité la tombe du grand homme.

Ainsi la vie de Molière se trouve expliquée par ce seul fait qu'il a été comédien et directeur de théâtre ; on peut expliquer de même ce que son caractère a de profondément original. Naturellement simple et bon, il accueillait volontiers les jeunes gens de talent, Racine, par exemple, et il les mettait à même de se faire valoir en leur donnant les conseils de son expérience et en représentant leurs œuvres. Il rendait pleine justice à ceux que l'on n'admirait pas assez et déclarait aux beaux esprits de ce temps qu'ils n'effaceraient pas le bonhomme La Fontaine. Il tendait la main à Corneille en détresse, lui payait fort cher son *Attila* et le faisait collaborer à la composition de *Psyché*. Il était enfin d'un dévouement à toute épreuve quand il s'agissait de ses camarades, une troupe « d'animaux » pourtant bien difficiles à conduire. Mais par contre les difficultés de la vie matérielle et la situation très équivoque dans laquelle se trouvaient alors les comédiens ne tardèrent pas à l'aigrir, à le rendre susceptible et même vindicatif à l'excès. C'est ainsi qu'en 1666 il se brouilla pour jamais avec Racine sans que l'on puisse bien savoir auquel des deux revinrent les premiers torts ; un tel malheur ne serait pas arrivé sans doute si Molière n'avait pas été chef de troupe. S'il n'avait pas été directeur de théâtre, il ne se serait pas engagé, tout porté à le croire, dans cette longue suite de querelles littéraires, morales et religieuses qui lui ont fait composer ce qu'on peut appeler ses pièces de colère. S'il n'avait pas mis sa jeune femme au nombre des actrices de sa troupe, il n'aurait pas connu, à ce degré du moins, les tortures de la jalousie. Enfin il n'aurait pas lutté en désespéré contre la mauvaise santé, et sa mélancolie naturelle n'aurait pas dégénéré en misanthropie véritable. Molière comédien a donc, en définitive, connu les amertumes de la vie plutôt que ses joies, et à l'admiration sans réserve que la postérité professe pour lui se mêle nécessairement un sentiment de pitié pour cet honnête homme qu'une situation indigne de lui a tant fait souffrir. Mais c'est précisément à ce prix que Molière a acheté sa gloire, et s'il n'avait été qu'un poète comique faisant jouer ses pièces par d'autres, nous ne posséderions pas tel ou tel chef-d'œuvre que seul un poète-comédien pouvait faire. Molière paraît avoir pris de bonne heure l'habitude de mêler son *moi* aux œuvres qu'il composait, et comme il estimait que le ridicule peut guérir les hommes de leurs manies, de leurs travers et de leurs vices, il s'est moqué souvent de ses propres défauts. Jaloux à l'excès, il a raillé constamment la jalousie et les jaloux ; enclin à la misanthropie, il a fait rire aux dépens d'Alceste, et il était malade à mourir quand il immolait à la risée publique les malades imaginaires. Aussi la postérité, nécessairement égoïste, pourra plaindre Molière, mais elle se félicitera toujours en songeant que les tribulations mêmes d'un si grand homme ont produit une si grande quantité de chefs-d'œuvre.

II. MOLIÈRE POÈTE COMIQUE : SES ŒUVRES. — La nomenclature complète des œuvres de Molière comprend d'abord un certain nombre de petites comédies ou, pour mieux dire, de farces à l'italienne qu'on lui attribue avec plus ou moins de vraisemblance ; telles sont : *le Docteur amoureux*, *les Trois Docteurs rivaux*, *le Maître d'école*, *la*

Jalousie du Barbouillé, le Médecin volant. Les deux dernières seules ont été conservées, mais elles ne furent jamais imprimées du vivant de Molière. Viennent ensuite les pièces authentiques, au nombre de trente et une, imprimées toutes du vivant de leur auteur et par ses soins, à l'exception de six ou sept qui parurent en 1682. En voici la liste exacte, avec la date de la première représentation quand il a été possible de la déterminer d'une manière précise : *l'Étourdi ou les Contre-temps* (comédie en 5 actes et en vers ; Lyon, 1653 ou 1655) ; *le Dépit amoureux* (5 a., vers ; Béziers, [?] 1656 [?]) ; *les Précieuses ridicules* (1 a., prose ; Paris, 18 nov. 1659) ; *Sganarelle ou le Cocu imaginaire* (1 a., vers ; Paris, 28 mai 1660) ; *Don Garcie de Navarre* (comédie héroïque, 5 a., vers ; Paris, théâtre du Palais-Royal, 4 févr. 1661) ; *l'École des maris* (3 a., vers ; Paris, 24 juin 1661) ; *les Fâcheux* (5 a., vers ; château de Vaux, chez Fouquet, 17 août 1661) ; *l'École des femmes* (5 a., vers ; Paris, 26 déc. 1662) ; *la Critique de l'École des femmes* (1 a., prose ; Paris, 1^{er} juin 1663) ; *l'Impromptu de Versailles* (1 a., prose ; Paris, 18 oct. 1663) ; *le Mariage forcé* (1 a., prose ; Paris, 29 janv. 1664) ; *les Plaisirs de l'île enchantée, la Princesse d'Élide* (5 a., vers ; Paris, palais du Louvre, 8 mai 1664) ; *Tartuffe* (5 a., vers ; les 3 premiers actes à Versailles, mai 1664 ; 1^{re} représentation au Palais-Royal, 5 août 1667 ; 2^e représentation, 4 févr. 1669) ; *Don Juan ou le Festin de Pierre* (5 a., prose ; Paris, 15 févr. 1665) ; *l'Amour médecin* (3 a., prose ; Versailles, 14 sept. 1665) ; *le Misanthrope* (5 a., vers ; Paris, 4 juin 1666) ; *le Médecin malgré lui* (3 a., prose ; Paris, 6 août 1666) ; *Mélicerte* (2 a., vers), *Pastorale comique* (1 a., vers), *le Sicilien ou l'Amour peintre* (1 a., prose), ces trois pièces à Saint-Germain, de déc. 1666 à févr. 1667 ; *Amphitryon* (3 a., vers ; Versailles, 13 janv. 1668) ; *George Dandin ou le Mari confondu* (3 a., prose ; Versailles, 18 [?] juil. 1668) ; *l'Avare* (5 a., prose ; Paris, 9 sept. 1668) ; *Monsieur de Pourceaugnac* (3 a., prose ; Chambord, 6 oct. 1669) ; *les Amants magnifiques* (5 a., prose ; Saint-Germain, févr. 1670) ; *le Bourgeois gentilhomme* (5 a., prose ; Chambord, 14 oct. 1670) ; *Psyché* (5 a., vers, en collaboration avec Corneille et Quinault ; Paris, palais des Tuileries, 17 janv. 1671) ; *les Fourberies de Scapin* (3 a., prose ; Paris, 24 mai 1671) ; *la Comtesse d'Escarbagnas* (1 a., prose ; Saint-Germain, 2 déc. 1671) ; *les Femmes savantes* (5 a., vers ; Paris, 11 mars 1672) ; *le Malade imaginaire* (3 a., prose ; Paris, 10 févr. 1673).

C'est un ensemble de trente-trois pièces en vingt ans, et l'on doit bien penser que toutes ne sont pas d'égale valeur ; il y a pourtant du génie même dans les plus grosses farces d'un Molière, et toutes les productions d'un si grand homme mériteraient d'être étudiées avec un soin particulier. Mais un volume n'y suffirait pas ; par conséquent, nous devons nous contenter de jeter sur le théâtre de Molière un coup d'œil rapide et nous suivrons de préférence l'ordre des temps, sauf à rapprocher les unes des autres, afin d'en mieux faire comprendre le caractère et la portée, les œuvres de même nature et celles qui ont une même origine ou une histoire commune.

Molière n'était déjà plus un jeune homme quand il commença à composer des pièces de théâtre. Alors que Rotrou, Thomas Corneille, Quinault et quelques autres attendirent à peine leur vingtième année pour devenir des auteurs dramatiques, Molière âgé de trente-cinq ans n'avait rien fait encore, car on ne peut mettre en ligne de compte les deux farces qui ont pour titre *la Jalousie de Barbouillé* et *le Médecin volant*. En 1650, une comédie vraiment digne de ce nom ne pouvait manquer d'être écrite en vers et Molière n'avait alors, suivant toute probabilité, versifié qu'une traduction de Lucrèce ; on ne connaît de lui, au temps de sa jeunesse, ni un madrigal, ni un sonnet, ni une épître comme en faisait La Fontaine. C'est vers 1653, d'autres disent en 1655, qu'il donna enfin deux comédies

en vers, *l'Étourdi* et *le Dépit amoureux*, comédies d'intrigue sans grande portée, faites l'une et l'autre à l'imitation des pièces italiennes ou espagnoles et analogues à bien des égards à celles que Scarron composait alors. Le rôle principal était dévolu à un fripon de valet qui s'appelait Mascarille au lieu de se nommer Jodelet, et les reconnaissances les plus invraisemblables amenaient un dénouement facile à prévoir. Ce qui donnait aux pièces de Molière une supériorité réelle sur celles de ses devanciers, c'était un esprit de meilleur aloi et surtout une versification plus parfaite. Molière acteur avait dû meubler sa mémoire d'une infinité de vers ; il savait par cœur, hélas ! des pièces entières de Boisrobert, de Scarron, de Quinault, et à défaut d'autres mérites, ces poètes étaient de très habiles versificateurs. Molière provincial s'éleva du premier coup au même niveau que ces maîtres de la scène parisienne, et quand il revint à Paris, en 1658, il pouvait se dire à lui-même qu'il ne serait nullement inférieur aux autres « Messieurs les auteurs ». Et cependant il n'osa pas, à ce qu'il semble, présenter d'abord aux spectateurs parisiens une comédie en cinq actes comme celles qu'il avait jouées à Lyon ou à Béziers ; il commença par donner *les Précieuses ridicules*, un tout petit acte en prose, une comédie presque sans action que Voltaire a cru pouvoir mettre au rang des farces. Pourquoi donc ce poète comique, appelé à peindre les ridicules de l'humanité et désireux de frapper tout de suite un grand coup, a-t-il choisi la préciosité de préférence à tant d'autres travers ? C'est qu'il y avait en lui, même à cette époque, un lettré délicat, un homme de goût et de bon sens qui jugeait sévèrement les coteries littéraires d'alors et qui ne pouvait souffrir ces madrigaux, ces énigmes, ces sonnets et ces sonnettes dont les femmes faisaient leurs délices. Il s'attaqua donc résolument à la préciosité, non sans doute à celle qui avait fait la gloire de l'Hôtel de Rambouillet avant sa fermeture en 1648, car on a pu dire que lui-même écrivit souvent en style précieux, mais à l'imitation maladroite et vraiment ridicule qui substituait les ruelles à la célèbre chambre bleue d'Arthénice. L'effet produit par une attaque si bien conduite, avec un si heureux mélange de délicatesse et de force et en donnant tant d'esprit aux revendications du bon sens, dépassa les espérances de Molière lui-même. Les auteurs favoris des précieuses, Ménage en tête, déclarèrent qu'ils allaient brûler ce qu'ils avaient adoré, et l'on a pu dire que *les Précieuses ridicules* avaient guéri leur siècle en quinze jours. N'exagérons rien cependant : les précieuses disparurent, mais pour faire place aux « illustres », et l'on sait que le pédantisme des femmes philosophes et savantes obligera Molière à revenir à la charge et à frapper beaucoup plus fort en 1672.

Encouragé par un si beau succès, Molière fit jouer sur son théâtre, six mois après *les Précieuses*, une nouvelle comédie en un acte, en vers cette fois, et en vers de la plus heureuse facture ; mais le vieillard plus ou moins légendaire qui, assistant à la première représentation des *Précieuses*, s'était écrié : « Courage, voilà enfin la bonne comédie ! » ne réitéra sans doute pas alors ses applaudissements. *Sganarelle ou le Cocu imaginaire* est, en effet, une de ces farces au gros sel qui ont justement agacé Boileau, qui ont même failli le rendre injuste pour Molière. Le grand poète s'engageait ainsi dans une voie dont il ne devait jamais sortir d'une manière complète, et le titre d'illustre farceur, que lui ont infligé ses ennemis, peut lui être donné à bien des égards. Même au lendemain de ses plus grands triomphes, il ne cessera pas de revenir à la farce, et c'est ainsi qu'on le voit composer *le Mariage forcé* après *l'École des femmes*, *le Médecin malgré lui* après *le Misanthrope*, *Monsieur de Pourceaugnac* après *l'Avare*, et que *les Femmes savantes*, précédées immédiatement par *les Fourberies de Scapin* et par *la Comtesse d'Escarbagnas*, précèdent elles-mêmes la dernière et la plus folle peut-être des farces de Molière, *le Malade imaginaire*. On s'est étonné de voir un si noble génie se

ravilir à ce point, et l'on a répété bien souvent, après Boileau, Fénelon, Voltaire et quelques autres, qu'il s'était montré « trop ami du peuple », qu'il avait « quitté pour le bouffon l'agréable et le fin ». Mais il faudrait pourtant arriver à s'entendre, et surtout ne pas se payer de mots. Si nous voulons prendre la peine d'examiner les choses de près, nous verrons que Molière, poète comique, était par métier l'amuseur, non sans doute de la populace qui va s'enivrer au cabaret et ne met jamais les pieds au théâtre, mais de la petite bourgeoisie, des clercs à quinze sous qui garnissaient le parterre. Molière voulait, comme il l'a dit lui-même, des spectateurs qui pussent « applaudir avec les mains », c.-à-d. bien payer leur place, venir en foule et amener du monde. Le moyen d'attirer ces gens-là, si on ne leur donnait pas des spectacles qui fussent en harmonie avec leur instruction rudimentaire, avec leur éducation fort peu soignée, avec leurs goûts peu relevés ? On a répété souvent le mot célèbre de Bossuet : « Ce sont les auditeurs qui font les prédicateurs » ; il est infiniment plus vrai de dire que ce sont les spectateurs qui font les auteurs dramatiques ; aux Athéniens les pièces d'Aristophane et de Ménandre, à la plèbe romaine les Atellanes, et ensuite les farces de Plaute, aux patriciens amis de Scipion l'Adrienne de Terence. Molière, comédien et poète-comique, était donc forcé de se conformer au goût de son public, et l'histoire du *Misanthrope* serait là pour le prouver si la chose était nécessaire. Ce chef-d'œuvre du théâtre comique n'aurait pas à la troupe du Palais-Royal des recettes suffisantes ; il fallut donc aviser. Molière se mit à l'œuvre sans retard, prit pour thème une des plus grosses farces du moyen âge, le *Vilain mire*, et les joyusetés de *Sganarelle médecin malgré lui* ramenèrent la foule qui commençait à désertier. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la plus haute bourgeoisie, la cour et le roi même goûtaient un plaisir très vif à ce genre de représentations. Ce Louis XIV, que la postérité se représente toujours une couronne sur la tête et un sceptre à la main, s'humanisait très volontiers au temps de Molière, et il riait à gorge déployée quand il voyait Géronte enfermé dans un sac et rossé par Scapin, ou Pourceaugnac effaré fuyant les seringues des apothicaires. Les plaisanteries salées et les jeux de scène risqués ne lui plaisaient pas moins qu'elles ne charmaient la marquise de Sévigné ou la duchesse d'Orléans. Ainsi les farces, que notre goût épuré voit avec peine figurer dans l'œuvre de Molière à côté des plus belles comédies de caractère, n'avaient que trop leur raison d'être aux environs de l'année 1660, et au lieu d'accuser leur auteur de s'être ravalé en les composant, l'équitable postérité lui sait gré de s'être élevé de lui-même au-dessus des vulgaires nécessités de sa vie de comédien. Molière, chef de troupe, était dans l'obligation de composer et de jouer des bouffonneries qui faisaient vivre ses camarades, mais c'est grâce au succès de ces turlupinades mêmes qu'il a pu se donner parfois le luxe de faire du grand art ; les farces comme *Sganarelle* ou les *Fourberies de Scapin* nous ont en définitive valu des pièces qui n'existeraient pas sans elles et qui se nomment le *Misanthrope* ou les *Femmes savantes*. Il y a plus ; si l'on étudie ces farces en elles-mêmes et abstraction faite des nécessités que subissait Molière, on peut constater qu'elles portent toutes l'empreinte de son génie. Nous leur reprochons aujourd'hui, comme au *Pantagruel* ou au *Gargantua* de Rabelais, quelques passages qui sont devenus « le charme de la canaille », mais à côté de ces passages il se trouve des scènes entières de la plus exquise beauté, modèles de grâce et de finesse, avec des observations d'une étonnante profondeur et d'un style inimitable qui sont, pour continuer la citation de La Bruyère, « le mets des plus délicats ».

Après *Sganarelle* parut *don Garcie de Navarre*, qui n'eut point de succès, et qui ne pouvait guère en espérer. C'est en effet une comédie héroïque de contexture assez singulière, un pastiche du célèbre *don Sanche d'Aragon* de Corneille, et cette pièce fait songer à la passion malheu-

reuse que Molière, auteur et acteur, eut toujours pour la scène tragique. Il y représentait un jaloux, non plus un Sganarelle qui fait rire à ses dépens, mais un jeune prince dont « la maladie est digne de pitié », suivant une expression de Molière lui-même, et la Comédie qui, au XVII^e siècle, n'avait pas encore appris à larmoyer, ne semblait pas faite pour exprimer sérieusement des sentiments de cette nature. La pièce, unique en son genre dans le théâtre de Molière, n'en est pas moins digne d'intérêt, car elle a fourni quelques vers au *Misanthrope* et à *Amphitryon*, et surtout elle permet de voir un des côtés les plus originaux du génie de Molière. Naturellement porté à la mélancolie, il a, suivant une expression de Guizot, côtoyé sans cesse la tragédie, même en composant ses pièces les plus gaies. Si l'on dépouille de leur écorce des œuvres comme *l'Avare*, *le Bourgeois gentilhomme*, *les Femmes savantes* et *le Malade imaginaire*, on y voit la peinture de situations profondément tristes. Ce sont ici des intérieurs qui doivent être de véritables enfers, là des enfants que les vices ou les travers d'un père ou d'une mère rendent certainement bien malheureux. Et ce n'est pas seulement parce qu'il peignait d'après nature que Molière a brossé parfois des tableaux de couleur si sombre ; il se complaisait dans ces peintures, et *don Garcie de Navarre* nous montre ce qu'il aurait fait le plus volontiers si la censure publique ne l'avait averti qu'il s'égarait et que les spectateurs ne le suivraient pas dans cette voie.

L'Ecole des maris, prélude naturel de *l'Ecole des femmes*, est un retour à la comédie instructive destinée surtout à montrer ce qu'il faut faire et plus encore ce qu'il faut éviter pour n'être pas trop à plaindre en devenant l'époux d'une belle femme. Molière y donne des leçons de morale pratique et s'efforce d'établir ce principe que le meilleur moyen d'assurer l'honneur d'un mari, c'est de ne point traiter les femmes à la turque. Considérées à ce point de vue, ces deux charmantes comédies offrent un intérêt très vif et elles suffiraient à la gloire de Molière. On comprend que Boileau, juge assez sévère pourtant, ait salué l'apparition de la seconde en adressant à son auteur des stances de félicitation.

Avec *les Fâcheux* (1661), comédie en trois actes représentée au château de Vaux lors de ces fêtes splendides qui excitèrent l'admiration générale et qui causèrent, comme l'on sait, la perte de Fouquet, commence la longue série des pièces de circonstance que le poète comédien devait, si l'on peut s'exprimer ainsi, faire sur commande et livrer à jour fixe, comme un maître tailleur livre un habit de cérémonie. Au XVII^e siècle, on n'admettait pas de fêtes sans représentations de gala et l'on y voulait des pièces nouvelles, à grand spectacle, avec des décors mythologiques et des ballets auxquels participaient les plus grands seigneurs et le roi lui-même. *Les Fâcheux*, dit Molière, ont été faits, appris et représentés en quinze jours, ce qui suppose de la part du malheureux auteur un travail incessant, de jour et de nuit. Quelques années plus tard, *l'Amour médecin*, une comédie en prose, il est vrai, fut improvisé en moins de temps encore, en cinq jours, et la précipitation avec laquelle Molière composait fut parfois si grande qu'il dut jouer des pièces inachevées, comme *Mélicerte*, dont nous avons seulement deux actes, ou finir en prose la *Princesse d'Elide*, dont le premier acte seul est en vers, ou appeler à son secours les plus habiles versificateurs de son temps et demander à Corneille et à Quinault de collaborer à *Psyché*. Parfois même c'était le roi qui se faisait le collaborateur du poète ; il lui indiqua le chasseur qui conte si longuement dans *les Fâcheux* la poursuite du cerf ; il passe pour lui avoir désigné les docteurs qui figurent dans *l'Amour médecin* et, dans le *Mariage forcé*, qui est une comédie-ballet, il s'était réservé le rôle muet d'un Egyptien danseur, le marquis de Villeroy lui faisant vis-à-vis. Les ouvrages de ce genre, si admirés qu'ils soient lors de leur apparition, sont généralement destinés à disparaître avec les circons-

tances qui les ont fait naître, et c'est le cas d'appliquer le vers célèbre :

Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui.

Mais la facilité de Molière et la puissance de son génie créateur étaient si grandes que ces comédies-ballets composées pour la cour offrent toujours des scènes admirables de grâce, de délicatesse, de suprême élégance ; on est sûr d'y rencontrer des traits d'observation profonde et une étonnante vérité dans la peinture des situations et des caractères. Les vers que Benserade a composés par milliers pour les carrousels et autres fêtes de la cour sont oubliés à tout jamais ; ils ressemblaient aux fusées d'un beau feu d'artifice ; les comédies improvisées par Molière vivront éternellement, et plusieurs d'entre elles sont des œuvres achevées, comme *les Fâcheux*, véritable pièce à tiroirs, comme *le Mariage forcé*, *l'Amour médecin* et *le Sicilien ou l'Amour peintre*. Nous pouvons assurément regretter que Molière n'ait pas employé son temps à composer des œuvres plus sérieuses et plus dignes de lui ; mais il faut reconnaître qu'il a su faire quelque chose de rien et que ces bluetttes elles-mêmes lui font le plus grand honneur.

L'Ecole des femmes, suite naturelle de *L'Ecole des maris*, a elle-même donné naissance à d'autres pièces d'un genre très différent, et son histoire est d'une grande importance si l'on tient à connaître le lien qui rattache les unes aux autres les plus belles pièces de Molière, *Tartuffe*, *Don Juan* et *le Misanthrope*. Dans *L'Ecole des femmes* se trouve développée, à grand renfort d'exemples, cette thèse que l'innocence ne vaut pas la vertu, qu'il est avantageux de faire connaître l'existence du mal et de prévenir ainsi contre lui, au lieu d'exposer à de fâcheuses déconvenues une jeunesse tenue dans l'ignorance. Pour tout dire en un mot, l'auteur de *L'Ecole des femmes* cherchait à prouver que les *Agnès* sont bien à redouter et que l'éducation doit plutôt chercher à former, comme il devait le prouver dix ans plus tard, des *Henriettes*, des jeunes filles qui disent avec candeur, quand on leur parle du mariage :

Les suites de ce mot, quand je les envisage,
Me font voir un mari, des enfants, un ménage...

Jusque-là, c'était fort bien ; mais le moraliste doublé d'un comédien avait poussé la démonstration un peu trop loin, et les propos naïfs de son ingénue pouvaient sembler parfois trop gaillards. Enfin l'on était en droit de reprocher à Molière d'avoir parodié en quelque façon les commandements de Dieu et d'avoir placé dans la bouche d'Arnolphe un sermon grotesque. La critique, dont les droits sont imprescriptibles, faisait d'elle-même ces observations et quelques autres encore, et Molière eût sans doute écouté avec déférence les censeurs de sa pièce s'ils s'en étaient tenus là. Mais ce fut contre lui un déchaînement incroyable ; on l'invectiva grossièrement ; auteurs jaloux, acteurs rivaux, prudes, marquis et marquises, allèrent jusqu'à dire que la pièce tout entière était un tissu d'obscénités et que de plus elle péchait contre toutes les règles de l'art. Molière alors perdit patience ; comme il avait pour lui la masse du public, le roi et la cour, il résolut de tenir tête à ses ennemis et même de porter la guerre chez eux. Il fit donc *la Critique de l'Ecole des femmes*, et grâce à une fiction des plus ingénieuses, en ayant l'air de blâmer sévèrement sa pièce, il en fit l'apologie et couvrit ses ennemis de ridicule. Bientôt même, dans *l'Impromptu de Versailles*, qu'il composa avec l'assentiment de Louis XIV, il dit leur fait aux « grands comédiens » de l'Hôtel de Bourgogne et frappa comme d'un coup de massue le pauvre Boursault, coupable d'avoir fait jouer chez eux *le Portrait du peintre*, réponse très anodine à *la Critique de l'Ecole des femmes*.

Après s'être ainsi vengé de ses ennemis littéraires, Molière sembla revenir au calme dont il n'aurait jamais dû se départir, et on le vit travailler avec ardeur aux pièces que le roi lui demandait. Il fit coup sur coup *le Mariage forcé*

et *la Princesse d'Elide*, où il n'attaquait personne. Mais il conservait au fond de son cœur des sentiments de haine contre les dévots qui avaient crié si fort à l'impiété, et lorsqu'il crut s'être bien assuré la protection royale, il fit éclater comme une bombe, en plein Versailles, le 12 mai 1664, les trois premiers actes de *Tartuffe*. L'histoire de cette pièce admirable entre toutes a été racontée bien souvent, mais peut-être n'a-t-on pas donné à l'œuvre de Molière son caractère véritable. Les faits sont connus, mais chacun les a interprétés suivant ses opinions particulières, alors qu'il aurait fallu faire preuve de l'impartialité la plus absolue. La représentation partielle de Versailles souleva de telles protestations que Louis XIV défendit à l'auteur de produire sa pièce en public. Molière obéit, mais il acheva et paracheva *Tartuffe*, et le 29 nov. 1664 les cinq actes furent joués, toutes portes closes, chez le prince de Condé. En 1667, le roi leva l'interdiction, et *l'Imposteur*, dont le personnage principal était devenu Panulphe, fut représenté au Palais-Royal le 3 août, pendant que le roi était en Flandre à la tête d'une armée. Le lendemain, elle était de nouveau interdite par le premier président Lamoignon et l'on sait qu'elle ne reparut sur l'affiche, après bien des tribulations, qu'en févr. 1669. Il fallut à Molière près de cinq années de sollicitations pour obtenir du roi, son protecteur, l'autorisation de jouer librement son chef-d'œuvre. Pourquoi ces défenses réitérées et cette autorisation tardive ? Comment expliquer ce fait que le plus puissant des rois approuvait la pièce et qu'il en défendait néanmoins la représentation ? Le seul moyen de résoudre ce problème, c'est de chercher à bien déterminer le caractère de la comédie, de pénétrer, s'il est possible, et les intentions de Molière et les sentiments de Louis XIV. On a soutenu de nos jours, et avec beaucoup de talent, que le *Tartuffe* était une attaque directe contre le christianisme, que Molière n'avait pas hésité à devancer Voltaire, à faire tous ses efforts pour « écraser » une religion qui lui était odieuse. Il est vrai que cette interprétation n'a pas été généralement admise et qu'il s'est élevé des contradicteurs pour affirmer que Molière, dont l'indifférence en matière de religion était respectueuse et même bienveillante, s'était proposé au contraire de rendre hommage à la dévotion véritable en attaquant la fausse qui lui est si funeste. Telles ont été les explications proposées dans ces derniers temps ; mais, suivant toute apparence, Molière n'a mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Nous avons vu déjà que le *Tartuffe* est la suite naturelle de *la Critique de l'Ecole des femmes* et de *l'Impromptu de Versailles*, et que son auteur a cherché, et le composant, à châtier ses ennemis les dévots comme il avait déjà châtié les autres. Homme de théâtre, il souffrait cruellement de voir les spectacles proscrits comme un plaisir criminel par les gens qui se disaient religieux. N'oublions pas que la conversion soudaine du prince de Conti en 1655 avait failli le ruiner ; il ne voulait donc point se voir exposé de nouveau à de semblables avanies et il prétendait se défendre vigoureusement contre l'intolérance des dévots. Libertin déclaré en un siècle de foi si sincère, il ne croyait pas à la sincérité de ses ennemis, et comme il avait accusé d'hypocrisie les prudes qui disaient avec Célième : « La tarte à la crème m'a affadi le cœur et j'ai pensé vomir au potage », il traita d'hypocrites ceux qui répétaient après Lysidas : « Le Sermon et les maximes d'Arnolphe ne sont-ils pas des choses ridicules et qui choquent même le respect que l'on doit à nos mystères ? ». Il était sincère en cela, sincère avec lui-même autant qu'on peut l'être quand on s'établit juge en sa propre cause ; et comme la passion a pour effet ordinaire de grossir démesurément les objets, les gens qu'il voyait « se déchaîner si fort contre les théâtres », — le mot est de lui, dans la préface de *Tartuffe*, — lui parurent être une légion d'hypocrites. Ainsi Molière, l'homme loyal par excellence, n'a pas voulu voir que le président Lamoignon et l'archevêque de Paris, Hardouin de

Péréfixe, et même le sot curé de Saint-Barthélemy qui demandait pour lui le supplice du feu, étaient aussi sincères que peu tolérants, et il a fait une peinture épouvantable de l'hypocrisie en un temps où l'on ne pouvait guère rencontrer d'hypocrites. La preuve que *Tartuffe* ne représente pas un individu déterminé ou même une collection d'individus, c'est qu'il n'a jamais été possible de dire au juste qui Molière avait en vue. On a bien parlé d'un certain abbé de Roquette, mais cette attribution ne soutient pas l'examen, et tandis que les uns ont reproché à Molière d'avoir joué les jansénistes, les autres ont prétendu qu'il raillait les jésuites et leur morale accommodante. L'hypocrisie de religion, car les autres sont de tous les temps, ne pouvait pas être le vice à la mode en 1664. Le roi Très-Christien n'était pas dévot alors; il donnait même à son peuple des exemples fort peu édifiants, et s'il y avait dans son entourage des personnes d'une piété austère, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse, la duchesse de Longueville, le prince et la princesse de Conti, on y comptait en plus grand nombre des mécréants de toute sorte, à commencer par le prince de Condé et la princesse Palatine. Le masque de la dévotion, dont les courtisans se couvrirent à l'envi vingt ans plus tard, n'était nullement nécessaire au début du règne, et l'hypocrisie de cour consistait bien plutôt alors à se donner des airs d'esprit fort. L'hypocrite dévot n'est-il pas, suivant le mot de La Bruyère, un homme qui serait athée sous un roi athée?

Le *Tartuffe* de Molière est donc tout simplement une attaque violente et injuste contre des gens fort estimables qui ne pouvaient pas ne point condamner son théâtre; il s'agissait d'une querelle particulière, et nullement d'une question de principes. Mais les grands génies ont le don de généraliser; ils prennent ici et là quelques traits et, grâce à la puissance de leur imagination, ils arrivent à créer des types immortels. Tartuffe n'est pas un hypocrite quelconque, c'est l'hypocrisie faite homme, et pour montrer dans toute son horreur la perversité d'un tel personnage, Molière a placé en face de lui des dévots véritables: Orgon et M^{me} Pernelle, dont il a fait de triples niais. Dans sa pièce, le faux dévot est odieux, mais les vrais dévots sont ridicules, les autres personnages ont peu ou point de religion. Mais alors pourquoi le roi de France, qui n'était ni un sot, ni un libre penseur, a-t-il pris si hautement fait et cause pour Molière? Pourquoi a-t-il fini par autoriser en 1669 une comédie que certainement il n'aurait pas laissée jouer en 1685, au temps où la cour se peupla de tartuffes? L'explication d'un fait si étrange est assez simple si l'on veut bien se représenter le Louis XIV de 1664. Livré au plaisir, il se voyait, lui aussi, tout comme le poète histrion, en butte aux censures des moralistes rigides et des dévots; il sentait bien qu'on pouvait lui reprocher, au nom de la religion, ses amours adultères. Or il ne voulait pas « être gêné », il le déclara un jour à sa mère, et s'il se fit alors l'allié de Molière, c'est parce qu'il avait intérêt à voir les dévots menacés, pour ainsi dire, sur leurs derrières et contraints par conséquent de ne pas s'attaquer à lui. Il approuvait donc l'attitude de Molière; mais les rois les plus absolus sont, comme l'on sait, esclaves de l'étiquette, et ils doivent compter dans une certaine mesure avec l'opinion publique. Louis XIV n'osa donc pas autoriser en 1664 une représentation publique de *Tartuffe*; il n'osa pas davantage désavouer Lamoignon en 1667; mais en 1669, au plus fort de sa liaison avec M^{me} de Montespan, il fit un coup d'autorité en permettant à Molière de jouer, non plus *l'Imposteur*, mais le *Tartuffe*, tel qu'il avait été composé d'abord. Alors les dévots gardèrent le silence, ils cessèrent de « persécuter » la pièce, le mot est de Molière, et on les vit, dans leurs livres ou dans leurs sermons, tonner contre les hypocrites. Ils ne protestèrent même pas contre la crudité de certains détails et ne taxèrent pas d'immoralité la scène fameuse de la déclaration; la guerre commencée au lendemain de *l'Ecole des Femmes* se terminait par la victoire de Molière.

Mais dans l'intervalle, et tant que la pièce demeura interdite, l'auteur de *Tartuffe* avait bien souffert; deux des comédies qui furent jouées alors sur son théâtre, *Don Juan* et *le Misanthrope*, suffiraient à le prouver. Si Molière composa *Don Juan*, ce fut, nous dit-on, parce que les troupes rivales obtenaient des succès avec un *Festin de Pierre*, et à la sollicitation de ses camarades; mais il est permis de croire que le désir de braver ses ennemis fut pour quelque chose dans la composition de cette œuvre étrange, la plus irrégulière de ses comédies, — car il y viole outrageusement les unités de temps et de lieu, et même l'unité d'action, — et cependant une des plus admirables. *Don Juan*, ce très grand seigneur qui a tous les vices, qui séduit les femmes, qui ne paie pas ses dettes et qui finit par joindre l'hypocrisie à tous ses autres crimes, n'était-ce pas, dans la pensée de Molière, le prince de Conti avant et après sa conversion? Et l'auteur de *Don Juan* ne se donnait-il pas ainsi la satisfaction de substituer un autre Tartuffe à celui qu'on ne voulait pas laisser paraître, de dire à ses ennemis les dures vérités qu'il tenait tant à leur dire?

Quant au *Misanthrope*, représenté en 1666, il pourrait bien correspondre à une autre phase de cette vie de souffrances morales qui fut alors celle de Molière; et s'il est vrai que le poète comique se soit peint lui-même assez volontiers dans ses ouvrages, un coup d'œil jeté sur cet inimitable chef-d'œuvre nous donnera sans doute quelques indications précieuses sur l'état d'esprit de son auteur à cette époque. Nous savons qu'à la suite des défenses portées contre *Tartuffe*, il tomba dans un profond découragement, et que par deux fois même il menaça de renoncer au théâtre. Au lendemain du *Misanthrope*, nous le voyons reprendre courage et composer des pièces comme *le Médecin malgré lui*, *Georges Dandin* et *l'Avare*; la façon dont il a peint son Alceste ne serait-elle pas pour quelque chose dans un si heureux changement? On sait que Fénelon et Rousseau ont reproché à Molière d'avoir donné à la vertu, c.-à-d. au caractère d'Alceste, « une austérité ridicule et odieuse ». Or il serait impardonnable s'il avait ainsi abusé de son génie; dans ce cas, *le Misanthrope* cesserait d'être un chef-d'œuvre pour devenir une œuvre malhonnête. Il n'en peut pas être ainsi. Assurément Molière s'est proposé de faire rire aux dépens d'Alceste et il a voulu montrer que les gens comme lui sont risibles, sinon tout à fait ridicules. Mais peut-on dire qu'Alceste soit la vertu même et que sa misanthropie soit un des beaux côtés de son caractère? Cette misanthropie enfin peut-elle constituer ce qu'on appelle un caractère au véritable sens de ce mot? Alceste est en définitive un insupportable grognon qui trouve à redire à tout, qui est littéralement insociable et dont l'orgueilleuse mauvaise humeur lasserait la patience des amis les plus dévoués. S'il avait toujours été ce qu'il est à la scène, il ne serait ni l'ami de Philinte, ni le soupireux préféré de Célimène; la rupture finale se serait produite depuis longtemps et la pièce n'aurait pas sa raison d'être. Aussi ne peut-il être question chez lui d'une misanthropie chronique; c'est une maladie aiguë. Une sorte de folie noire s'est emparée de lui, depuis peu de temps, à la suite de déceptions cruelles et de chagrins profonds. Né sociable et même bon, foncièrement honnête et croyant à l'honnêteté d'autrui, il vient de souffrir de l'injustice des hommes; il s'est trouvé aux prises avec un franc scélérat, et son caractère, naturellement morose, s'est aigri tout à coup; il en est venu à concevoir une haine profonde contre tous les hommes,

Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres, pour être aux méchants complaisants
Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Il en vient alors à se comparer sans cesse avec le reste des humains, et son orgueil prend des proportions effrayantes: lui seul est vertueux, tous les autres sont dignes de mépris. Amoureux d'une jeune veuve qui ne lu

a pas encore promis sa main et qui par conséquent peut agréer sans crime les hommages rendus par d'autres à sa beauté comme à son esprit, il prétend lui donner des ordres, et cet homme qui n'est pas encore fiancé se montre plus exigeant et plus dur que ne saurait le faire un mari jaloux. Il serait presque odieux si l'on pouvait croire que la misanthropie fait le fond de son caractère, qu'il a toujours été et qu'il sera toujours d'aussi méchante humeur. Mais on veut espérer qu'il changera ; le mal dont il souffre est grave, peut-être n'est-il pas incurable. Grâce à son intelligence supérieure et à son merveilleux bon sens, Alceste comprendra qu'il est ridicule et que Philinte n'a pas si tort de prétendre qu'on doit vivre avec ses semblables, et par suite leur faire bien des concessions. Rien n'empêche d'imaginer une *Suite du Misanthrope* dont le dénouement pourrait bien être le mariage d'Alceste et de Célième, de l'atrabilaire guéri et de la coquette corrigée. Car enfin Célième est coquette, cela va sans dire, mais ce serait ne rien comprendre à son caractère et à son rôle que d'en faire une Arsinoé de vingt ans. Elle aime assurément les douceurs et elle ne met pas dehors avec un bâton les jeunes seigneurs qui la trouvent aimable, mais elle se contente de ne décourager personne, à l'exemple de la Pénélope antique, et, pour appeler les choses par leur nom, elle n'a point d'amants : elle est pure et digne de devenir la compagne d'un honnête homme comme Alceste. Si même nous voulons réfléchir au dénouement anormal que Molière a donné à sa comédie et nous demander quel est le plus puni au cinquième acte, d'Alceste ou de Célième, nous verrons qu'en fin de compte la jeune veuve paraît l'avoir échappé belle. Unie par le mariage à ce véritable loup-garou, ne serait-elle pas, à en juger par la façon dont il lui fait la cour, la plus malheureuse des épouses ? Elle aussi, grâce à sa merveilleuse intelligence, renoncera sans doute aux fadeurs des blondins ; peut-être aussi cessera-t-elle d'avoir l'esprit médisant, et dès lors est-il possible d'imaginer une femme plus charmante ? Ainsi compris, *le Misanthrope* nous apparaît sous son véritable jour ; Molière misanthrope, l'homme que ses ennemis ont appelé Eloi-mire hypocondre, a cherché à se démontrer à lui-même le ridicule de la misanthropie, un travers dont un honnête homme doit chercher à se défaire, et il paraît même avoir atteint son but, puisqu'à dater de ce moment nous le voyons reprendre courage et composer, quand les fêtes royales lui en laissent le loisir, non plus des farces et des comédies ballets, mais des comédies de la plus haute valeur, et qui, du moins, n'ont pas donné lieu à de fâcheuses querelles.

Amphitryon, qui fut joué en 1668, est une pièce infiniment curieuse, dont Molière est redevable à la passion quelque peu pédantesque du roi et de la cour pour la mythologie. Mais cette fois, au lieu de bergers et de nymphes, il a mis sur le théâtre le dieu Mercure et Jupiter lui-même, et il a cru pouvoir transporter sur la scène française, à l'exemple de Rotrou, la plus belle des comédies de Plaute. C'est là qu'apparaissent le mieux et son admirable talent d'imitateur original et sa façon toute magistrale de prendre chez les autres ce qu'il appelait son bien. *L'Amphitryon* du poète païen est considéré à juste titre comme un chef-d'œuvre ; Molière, qui avait ses coudées plus franches et qui pouvait parler des dieux « avec irrévérence », s'est élevé, on peut le dire, au-dessus de son modèle. Sa comédie est étincelante d'esprit et de verve, et le parallèle constant de Jupiter-Amphitryon et de l'Amphitryon « où l'on dine », celui de Mercure et du pauvre Sosie également, sont une source de comique intarissable. Pour ajouter encore à la perfection de son œuvre, Molière s'est affranchi cette fois de la dure contrainte des alexandrins alignés pour ainsi dire au cordeau ; il a écrit *Amphitryon* en vers libres, il a suivi en cela de la manière la plus heureuse l'exemple donné par Corneille, dont l'*Agésilas* est écrit de la sorte et n'en vaut pas mieux, hélas ! Accueillie avec la plus grande faveur, cette comédie aux allures si

libres et dont les situations sont parfois si scabreuses ne paraît pas avoir soulevé de protestations indignées ; c'est beaucoup plus tard qu'elle a servi de thème à des accusations passionnées contre la mémoire de Molière. Il faisait dire à Jupiter, tout à la fin de la pièce, qu'un partage avec le roi des dieux

N'a rien du tout qui désbonore,

et l'on s'est imaginé que ce vers était à l'adresse du marquis de Montespan. D'autres, au contraire, se sont attachés à établir que la liaison de Louis XIV et de l'altière marquise, très réelle dès le milieu de l'année 1667, pendant la campagne de Flandre, n'était pas encore publique en janv. 1668, et que par conséquent on calomniait Molière en soutenant qu'il avait composé sa pièce pour encourager le roi dans son adultère et pour consoler un mari trompé. Une discussion approfondie ne serait pas à sa place ici, et d'ailleurs elle n'est pas nécessaire ; il faut bien reconnaître que Molière était fort au courant des équipées galantes de son maître et qu'il pourrait très bien avoir composé *Amphitryon* pour égayer le roi et sa nouvelle maîtresse, Jupiter et Alcène ; nul n'oserait soutenir qu'il fut incapable d'agir ainsi. Quoi qu'il en soit, *Amphitryon* est une pièce de la plus grande beauté, et le commerce que Molière entreprit alors avec Plaute lui donna sans doute l'idée première d'un autre chef-d'œuvre, de *l'Avare*, qui fut représenté la même année.

L'Avare est très différent de *la Marmite* de Plaute, car il ne pouvait être question d'une imitation suivie, d'une adaptation, comme on dirait aujourd'hui, de cette pièce toute romaine, que les humanistes seuls sont à même de bien entendre. Molière l'a compris ; les aventures du bonhomme Eucion, qui a trouvé un trésor et qui craint toujours les voleurs, lui ont fourni seulement quelques traits ; il a résolument, avec une hauteur de vues admirable, placé le lieu de la scène à Paris même et fait de son Harpagon un riche bourgeois du XVII^e siècle. Avare au suprême degré, usurier même, ce bourgeois est obligé de tenir son rang ; il a un carrosse et par conséquent un cocher et deux chevaux ; il a en outre deux laquais et une servante ; il a même un intendant, bienveillant, il est vrai, et la chose ne le surprend nullement. Enfin ce riche vieillard, demeuré veuf avec deux enfants en âge d'être mariés, est amoureux d'une jeune fille, Marianne, et il veut offrir un dîner, grande merveille ! à celle qu'il se propose d'épouser. De cette façon, l'avarice d'Harpagon est sans cesse aux prises avec son amour, avec ses devoirs de maître de maison, avec tout son être enfin, et l'on ne peut imaginer de supplice comparable au sien, d'autant plus qu'il a caché dans son jardin une cassette remplie d'or. Enfin, après bien des aventures comiques, Harpagon est trop heureux de pouvoir céder Marianne à son fils, unir sa fille à l'intendant Valère, frère de Marianne, et aller revoir « sa chère cassette ». De toutes les comédies que Molière avait données jusqu'alors, *l'Avare* est assurément celle qui peint le mieux ce qu'on appelle un caractère. Sans doute, quand on veut désigner une ingénue, on dit : c'est une Agnès ; un débauché de grande élégance est un don Juan, et Tartuffe sera toujours synonyme de faux dévot et d'hypocrite ; mais Harpagon personnifie d'une manière encore plus saisissante le vice que Molière a voulu stigmatiser. Et cette comédie d'une si grande portée morale, il l'a écrite en prose, pour lui donner, suivant toute apparence, une allure plus vive et plus de vérité. Grâce à cette innovation heureuse, *l'Avare* est la plus populaire des grandes comédies de Molière ; le *Bourgeois gentilhomme* seul, parmi les pièces en cinq actes, pourrait lui disputer cet avantage.

Autour de *l'Avare* se trouvent groupées, dans l'œuvre de Molière, deux farces, *George Dandin* et *M. de Pourcœuignac*, et une pièce de commande composée pour la cour, *les Amants magnifiques*. Le *Bourgeois gentilhomme* fut donné en 1670, et il dut le jour à un caprice de Louis XIV, qui voulait avoir en guise d'intermède comique

une cérémonie turque. C'est donc une farce que demandait le roi; Molière, en homme de génie, fit de cette turquerie le dénouement burlesque d'une grande comédie de caractère. Déjà, en composant *George Dandin*, il avait montré la sottise d'un riche campagnard qui a voulu devenir le mari d'une « demoiselle », c.-à-d. d'une fille noble; il reprit la même idée, mais en modifiant sa peinture, et surtout en élargissant son cadre, et il mit encore une fois sur la scène un riche bourgeois de Paris, M. Jourdain, qui a de l'argent assez pour sa fille, n'a besoin que d'honneurs, et veut à tout prix un gendre gentilhomme. Fils d'un marchand de drap tout comme Colbert — et c'est à se demander si la coïncidence est fortuite — il ne hante que des nobles qui lui empruntent de grosses sommes et le grugent effrontément; il veut singer en tout les grands seigneurs, et pour marier sa fille Lucile à l'honnête Cléonte, M^{me} Jourdain sera contrainte d'accepter le déguisement de ce jeune homme en fils du Grand Turc. Plus bouffonne que *L'Avare*, parce qu'il le fallait ainsi, la pièce n'est pas moins admirable, et elle dénote chez son auteur un souci croissant de l'exactitude dans les peintures.

Viennent ensuite quelques pièces sur lesquelles nous pouvons ne pas nous appesantir après ce qui a déjà été dit, *Psyché*, une tragédie-ballet, *les Fourberies de Scapin*, si peu goûtées de Boileau, et *la Comtesse d'Escarbagnas*. Le succès de ces deux dernières farces permit à Molière de composer encore une fois une pièce plus conforme à ses goûts d'artiste, une comédie de caractère en cinq actes et en vers, *les Femmes savantes*. La destinée a voulu que ce fût la dernière, et que Molière finit pour ainsi dire comme il avait commencé en 1659, c.-à-d. en s'attaquant aux femmes. Par *les Précieuses ridicules*, il avait guéri ses contemporains de la préciosité, manifestation temporaire d'une vanité que rien ne saurait déraciner. Aussi la fureur de se distinguer prit-elle successivement différentes formes chez les femmes; en 1672, c'était le goût de la philosophie, des sciences, de la politique même et de la haute littérature. « Femme qui compose en sait plus qu'il ne faut », pensait Molière; or les femmes auteurs pouvaient alors être comptées à la douzaine, depuis les princesses du sang, comme la grande Mademoiselle, jusqu'aux simples bourgeoises, comme M^{lles} Chéron et Descartes. Molière crut donc devoir intervenir à nouveau, et il voulut frapper fort, au nom du sens commun. Il ne craignit pas de montrer aux spectateurs une famille de riches bourgeois, où le pédantisme de trois femmes sur quatre a jeté le trouble et la division, et l'intrigue des *Femmes savantes* présente quelques analogies avec celle de *Tartuffe*, cette comédie si tragique parfois. Dans *Tartuffe*, un père dévot à l'excès veut « tartuffer » sa fille; dans *les Femmes savantes*, l'impérieuse Philaminte, infectée de pédantisme et littéralement ensorcelée par Trissotin, le philosophe poète, n'hésiterait pas à « trissotiner », pour lui donner un peu plus d'esprit, sa fille cadette, la douce, bonne et charmante Henriette, « qui a « des clartés de tout », mais qui se flatte de « n'entendre pas le grec » et aussi de « savoir ignorer même ce qu'elle sait ». Afin de mieux faire ressortir le danger d'un pareil travers pour la paix des familles, Molière a placé en face de Philaminte, de sa fille aînée Armande et de sa belle-sœur Bélise, les trois pédantes fieffées, un mari sans énergie et par conséquent sans autorité, un Chrysale au bon sens quelque peu épais, dont la faiblesse incurable causerait la perte de son Henriette bien-aimée si le poète, obligé d'avoir un dénouement de comédie, n'avait fait intervenir à temps un dieu sauveur, l'oncle Ariste, qui démasque les batteries de Trissotin. On voit par là quelle est l'importance des *Femmes savantes*, qui peuvent être placées, dans l'œuvre du poète, au-dessus même du *Misanthrope*, tout à côté de *Tartuffe*. Il y a plus : *les Femmes savantes* sont, comme *Tartuffe*, une pièce de colère, et Molière, dont le caractère vindicatif ne laissait pas échapper les occasions, s'est donné en 1672 le

plaisir de frapper à mort l'homme que Boileau avait le plus raillé, le pauvre abbé Cotin. Mais quoi? Cotin n'était pas seulement un poète détestable; il avait eu la bassesse de répondre par des injures personnelles, par des insinuations perfides, par des dénonciations calomnieuses aux attaques dont ses ouvrages seuls avaient été l'objet. Dans *la Critique désintéressée des satires de ce temps*, publiée par lui en 1666, il avait appelé Molière « comédien, c.-à-d. infâme » et avait dit que son nom même était la plus grande injure qu'on pût lui adresser. Il devait même avoir poussé les choses bien loin, sans quoi on ne s'expliquerait pas l'acharnement de Molière contre lui. Trissotin, dans *les Femmes savantes*, n'est pas seulement un cuistre, auteur du sonnet sur la princesse Uranie, qui figurait dans *les Œuvres galantes de M. Cotin*, c'est un scélérat dans toute la force du terme, un frère cadet de l'ignoble Tartuffe, un homme qui consent à épouser Henriette malgré elle et malgré son père, parce qu'elle a une dot considérable. Il est capable de toutes les turpitudes, ce qui n'est pas le cas de Vadius, c.-à-d. probablement de Ménage, et finalement, quand il croit Philaminte ruinée, il se retire comme un goujat. Quels que fussent les torts de Cotin, Molière s'en est donné de semblables en le traînant ainsi dans la boue, avouons-le sans hésiter; et s'il était vrai, ce qui est faux, que Cotin foudroyé ait dû quitter aussitôt Paris et cacher sa honte au fond de la province, une telle exécution pèserait lourdement sur la mémoire de Molière. Ce qu'il a fait alors, Boileau n'a jamais consenti à le faire; l'auteur des *Satires* s'est contenté de dire :

Qui n'aime point Cotin n'estime point son roi
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Celui des deux poètes calomniés qui s'est vengé le plus noblement, avec le plus d'esprit, ce n'est pas l'auteur des *Femmes savantes*. Ces réserves faites, la pièce n'en est pas moins une des plus parfaites qui se puissent imaginer, et puisque Molière devait mourir quelques mois plus tard en jouant une pièce en prose, on peut dire sans exagérer que c'a été son chant du cygne.

Molière était bien malade quand il composa *le Malade imaginaire*, et néanmoins la farce dont la quatrième représentation causa sa mort est une de ses plus follement enjouées, à la surface du moins. Quoi de plus gai en effet que l'aventure de ce prétendu malade, un homme robuste dont le tempérament résiste à cinquante purgations consécutives, et qui, toujours mourant, se met dans les plus violentes colères? Ne pouvant avoir pour gendre le jeune docteur Diafoirus, abandonné par son apothicaire Fleurant, anathématisé par M. Purgon, il finit par prendre le bon parti et par se faire agréger lui-même à la Faculté : *dignus est intrare in nostro docto corpore*. Mais la pièce n'est pas seulement gaie, il est aisé d'y voir une nouvelle preuve du génie d'observation de Molière, ainsi que de son désir de moraliser. Auprès de cet égoïste d'Argan, qui sacrifie sa fille Angélique et veut la marier au répugnant Diafoirus, il a placé Béline, la femme sans cœur, l'odieuse marâtre, et c'est à une servante, à Toinette, qu'est dévolu le rôle de protectrice de la jeune fille. Voilà où l'on en vient quand on s'abandonne à de folles terreurs, quand on a trop peur de la maladie ou de la mort; cette fois encore la farce côtoie la tragédie et, n'était l'habileté merveilleuse avec laquelle l'auteur a manœuvré, on ne saurait parfois si l'on doit rire ou pleurer. Considéré à un autre point de vue, *le Malade imaginaire*, où les médecins se voient si cruellement raillés, est encore une pièce de la plus haute importance, comparable au *Misanthrope*, parce que Molière a songé à lui-même en peignant Argan. Malade à mourir, l'événement ne l'a que trop bien prouvé, il a voulu se persuader qu'il était, suivant une expression du temps, « malade en idée », ou du moins plus malade d'esprit que de corps. Il s'est donc attaché, comme en 1666, aux jours de sa « maladie noire », à se bien démontrer, par un exemple saisissant, le ridicule et aussi les funestes consé-

quences d'une telle situation. Obligé de recourir aux médecins et ne recevant pas d'eux le soulagement qu'il espérait, il les a, comme font si volontiers les malades, accusés d'impéritie et de charlatanisme ; il a voulu établir, à grand renfort d'arguments, que la nature est le médecin par excellence et qu'il suffit de la laisser agir pour obtenir une guérison complète. Telle paraît avoir été son illusion en 1673, et les suites en ont été bien funestes, puisque son incurie a permis à la médecine de tirer de lui une vengeance éclatante. Mais quelle vigueur dans cet essai de démonstration paradoxale, quelle vivacité dans cette peinture des médecins et de leurs clients ! Molière est mort au moment même où son génie avait le plus de puissance ; s'il lui avait été donné de vivre encore douze ou quinze ans, il est certain que la littérature française compterait dix ou douze chefs-d'œuvre de plus.

En résumé, l'œuvre de Molière est considérable, eu égard au peu de temps dont il disposait ; toutes proportions gardées, il a plus écrit que Corneille, que Racine, que Boileau surtout et que La Fontaine, tous gens de loisir ; et l'on se demande comment un directeur de théâtre, le plus occupé et souvent le plus préoccupé des hommes, a pu suffire à une pareille tâche, comment il a fait pour donner vingt chefs-d'œuvre en quatorze ans, de 1659 à 1673. L'explication de ce fait, c'est que Molière travaillait partout et toujours, à la cour, à la ville, au milieu de ses amis et jusque sur les planches de son théâtre. Dans les loisirs de sa vie de province, entre 1645 et 1659, et même sur le fauteuil du barbier de Pézenas, il étudiait les vices, les travers, les ridicules de l'humanité ; il observait, il « contemplait ». Aussi avait-il à sa disposition une ample provision de faits qu'il avait vus, de propos naïfs ou burlesques qu'il avait entendus, de traits de caractère qu'il avait notés au passage ; le moment venu, il puisait à pleines mains dans ces trésors que son expérience avait amassés. Il avait appris à peindre d'après nature, et comme l'affaire de la comédie est, suivant ses expressions, « de représenter en général tous les défauts des hommes de notre siècle », sa fécondité était inépuisable. « Sans sortir de la cour, c'est encore lui qui le dit dans la même scène de *l'Impromptu de Versailles*, il avait encore vingt caractères de gens où il n'avait pas touché... Tout ce qu'il avait touché n'était rien que bagatelle au prix de ce qui restait. » Voilà pourquoi Molière a tant produit en fait d'œuvres de théâtre, et c'est pour la même raison qu'en dehors du théâtre on a de lui si peu de chose. Ses *Poésies diverses* se réduisent pour ainsi dire à rien : un *Remerciement au roi* en 1663, quatre petites pièces de vers dont un sonnet daté de 1664, et un poème de moins de quatre cents vers, la *Gloire du dôme du Val-de-Grâce*, que son amitié pour Mignard lui fit composer en 1669. Ajoutons à cela quelques préfaces, entre autres celle de *Tartuffe*, qui est si curieuse à tous égards, et trois placets à Louis XIV, et nous aurons la nomenclature complète des œuvres de Molière. On n'a pas une lettre de lui, pas un fragment de comédie, pas une note prise en vue d'une scène à faire, pas un manuscrit, pas un livre griffonné pouvant offrir des corrections ou des variantes pour les pièces qu'il avait imprimées à la hâte et d'une manière quelquefois très fautive. Son indigne veuve, qui se remarria bien vite et devint la Guérin après avoir été M^{lle} Molière, paraît avoir détruit tout ce qui ne pouvait pas être d'un profit immédiat ; à la grande désolation des moliéristes ou des moliérolâtres, Molière est celui de tous nos écrivains de génie dont nous possédons le moins de reliques. Heureusement nous avons son théâtre imprimé : il suffit à sa gloire et à la gloire du siècle qui l'a vu naître.

III. VALEUR LITTÉRAIRE, PORTÉE PHILOSOPHIQUE ET MORALE DU THÉÂTRE DE MOLIÈRE. — L'œuvre de Molière est singulièrement variée, puisqu'elle comprend tous les genres de comédie, depuis la farce jusqu'à la comédie de caractère presque sublime. Par conséquent, ses pièces n'ont pas

toutes la même valeur, et l'on ne saurait les juger en bloc, soit en les considérant exclusivement comme des œuvres d'art, soit en examinant leur portée philosophique et morale. Il faut de toute nécessité, après avoir fait l'histoire de son théâtre, revenir un peu en arrière, laisser résolument de côté l'homme proprement dit, l'acteur et le chef de troupe, et dégager, grâce aux procédés de la méthode analytique, les éléments divers qui permettront de ne plus voir en lui que l'homme de lettres et le moraliste ; tel est l'objet de ce dernier chapitre.

Les comédies de Molière sont avant tout des œuvres littéraires et elles appartiennent à des genres définis dont les règles ont été fixées de temps immémorial. Ces règles, Molière les avait « lues autant qu'un autre », il l'a dit en termes formels ; est-il vrai, comme on le répète aujourd'hui volontiers, que par la force de son génie il se soit élevé au-dessus d'elles et qu'il ait appliqué ce principe énoncé par Dorante, c.-à-d. par lui-même dans *la Critique de l'École des Femmes* : « Je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire, et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin ? » S'il en était ainsi, Molière serait le poète fantaisiste par excellence, et il n'aurait pas écrit pour les Lyonnais en 1655 comme pour les Parisiens en 1659, pour les commis de boutique de la rue Saint-Denis comme pour le roi, car les uns et les autres ne pouvaient se plaire aux mêmes choses ; et à ce compte, Tabarin ou Bruscambille vaudraient Molière. Mais il faut distinguer ; l'auteur de *la Critique* soutient que le poète doit chercher à plaire ; ainsi l'ont dit comme lui tous les maîtres de l'art, sans en excepter Corneille et Racine. Mais à qui donc ces grands hommes voulaient-ils plaire, sinon aux esprits délicats, aux gens de goût, aux connaisseurs qui n'admireront jamais une sottise ? Aussi ont-ils tous ajouté que le poète doit plaire en suivant les règles de son art, et le fameux adage de Molière est précédé, dans *la Critique*, de ce petit mot significatif que l'on devrait bien citer aussi : « Les règles sont des observations aisées que le bon sens a faites sur ce qui peut ôter le plaisir que l'on prend à ces sortes de poèmes ». Partant de ce principe, Molière s'est fait une poétique en partie double à laquelle il est constamment demeuré fidèle. Toutes les fois qu'il a dû composer une grande pièce en cinq actes, et particulièrement une comédie de caractère, il a respecté les règles dites aristotéliennes, l'unité d'action, cela va sans dire, et aussi les unités réputées secondaires de lieu et de temps. *L'École des Femmes*, *le Misanthrope*, *Tartuffe*, *l'Avare*, *le Bourgeois gentilhomme* et *les Femmes savantes* sont d'une régularité parfaite ; et l'on ne voit pas que Molière ait été plus gêné que Racine, même par les prétendues entraves des unités de salon et de cadran, comme on les a dénommées dédaigneusement. Agir de la sorte, c'était à ses yeux donner aux pièces qu'il composait l'attrait de la vraisemblance, c'était surtout éviter au spectateur une fatigue inutile. En revanche, il prenait des libertés grandes avec ces mêmes règles quand il faisait des pièces de fantaisie et surtout des farces. Dans *le Malade imaginaire* où, à la rigueur, l'unité de lieu est respectée, l'unité de temps ne l'est pas ; dans *le Médecin malgré lui*, le théâtre représente une forêt, puis une chambre de la maison de Géronte, et enfin un lieu voisin de cette même maison. C'est la même chose, à plus forte raison, dans les comédies-ballets et dans les pièces à grand spectacle comme *Psyché* ; dans le *Festin de Pierre*, il n'y a plus d'unités du tout, et jamais personne n'a songé à en faire un crime à Molière, parce que la grande règle, quand il s'agit de pièces d'ordre inférieur ou extraordinaires, c'est précisément de ne pas s'assujettir aux règles.

Molière, auteur de grandes comédies, est donc un classique dans toute la force du terme, et il sait conduire une intrigue avec habileté, de manière à bien ménager « la protase, l'épîtase et la péripétie », c.-à-d. l'exposition, le nœud, le dénouement, parties essentielles de toute œuvre

dramatique. Tantôt l'exposition exige seulement quelques scènes et le dénouement quelques vers ou quelques lignes ; tantôt, au contraire, le premier acte ne suffit pas à montrer au juste de qui et de quoi il s'agit, c.-à-d. à terminer l'exposition. *Les Femmes savantes* et *Tartuffe* sont dans ce cas, et le dénouement de *Tartuffe* commence dès la fin du quatrième acte, au fameux : « C'est à vous d'en sortir ! » Ce dénouement, célèbre entre tous, est même à vrai dire un épilogue, une petite pièce complémentaire ayant, elle aussi, son exposition, son nœud et son dénouement. Considérées à ce point de vue, certaines comédies de Molière sont des modèles achevés ; mais on lui reproche de ne pas faire assez connaître le passé de ses personnages et de recourir trop volontiers pour dénouer une intrigue à ce que les anciens appelaient le *deus ex machina*. Le second de ces reproches surtout est fondé ; les dénouements sont la partie faible du théâtre de Molière. Les reconnaissances invraisemblables du théâtre italien n'auraient pas dû être si souvent la ressource suprême d'un dramaturge si habile et l'intervention du roi lui-même pour amener la punition de *Tartuffe* est véritablement choquante. La faute, il est vrai, n'en est pas toujours au poète, qui se voyait obligé de terminer sa comédie par un mariage alors même que la logique des faits exigeait une conclusion toute différente. *Tartuffe* a si bien enlacé dans ses filets le malheureux Orgon que celui-ci ne devrait pas pouvoir lui échapper ; le véritable dénouement d'un *Tartuffe* idéal, ce serait la ruine d'Orgon et de tous les siens, l'entrée triomphale du scélérat dans la maison qui lui « appartient ». Mais alors Molière cessait d'être un poète comique, il composait une tragédie bourgeoise, un drame en vers, et ce genre de poème n'avait pas encore été imaginé. Sachons-lui gré même d'avoir osé terminer *le Misanthrope* par une rupture éclatante d'Alceste et de Célimène, d'avoir donné pour conclusion à *George Dandin* la confusion du mari et d'avoir dénoué *les Femmes savantes* de la manière la plus heureuse, grâce aux fausses nouvelles apportées par Ariste. En somme, la composition des pièces de Molière laisse bien peu de place à la critique et l'on doit admirer sans réserve la manière dont il a su présenter ses personnages au spectateur avant de les introduire sur la scène, comme *Tartuffe* et *Trissotin* qui apparaissent seulement au troisième acte. On doit admirer de même l'art merveilleux avec lequel il a su ménager les entrées et les sorties, régler tous les mouvements des acteurs, agencer le dialogue, sauvegarder la vraisemblance et enfin donner à toutes ses fictions l'illusion de la vie.

L'admiration devient plus vive encore si l'on songe à l'infinité variété des caractères que Molière a dû peindre dans ses comédies. On y trouve, sauf de bien rares exceptions, tout ce qui peut jouer un rôle dans la famille ou dans la société, maris, femmes, pères, mères, beaux-pères et belles-mères, tuteurs, fils et filles, frères et sœurs, valets et servantes, créanciers, fournisseurs, précepteurs et professeurs, médecins et apothicaires, notaires et exemptes, marquis, bourgeois, paysans, mendiants même ; il n'y manque guère, chose curieuse, que les juges, les avocats et les plaideurs. Et chacun des personnages qu'il introduit sur la scène est peint de manière à ne jamais ressembler au voisin, chacun d'eux a sa marque distinctive, son cachet particulier, en un mot, son caractère. C'est M. Jourdain, c'est Harpagon, Chrysale, Orgon, Argan ou Géronte ; c'est M^{me} Pernelle, Philaminte, Henriette ou Angélique ; c'est M. Dimanche, Sganarelle, Scapin, Dorine, Martine, Nicole ou Toinette ; nous connaissons tous ces gens-là comme si nous avions vécu avec eux. Même quand il s'agit de personnages qui ne font que passer, comme le pauvre de *Don Juan*, ils sont vraiment en chair et en os ; ce ne sont jamais des fantômes ou des marionnettes comme on n'en voit que trop dans la comédie moderne. Cependant Molière n'a pas diversifié ces caractères à l'infini ; rarement chez lui les pères ou les maris sont dignes d'estime ou de respect. Il y a bien peu de mères sur son théâtre ; combien en comp-

terait-on en dehors de M^{me} Jourdain, de Philaminte et de M^{me} de Sottenville ? Ce sont les jeunes belles-mères, Elmire et Béline, qui les remplacent, et la raison de ce fait est fort simple : il faut à la comédie des jeunes filles amoureuses. Dans ces conditions, la présence d'une mère est gênante pour les amants et plus encore pour le poète. Les jeunes premiers et les ingénues abondent au contraire, et Molière, qui avait un tour d'esprit très romanesque, s'est complu à leur prêter de grands discours remplis de tendresse, à multiplier les brouilleries suivies de raccommodements. Enfin la nécessité inéluctable des confidents l'a conduit à mettre sur la scène, et en nombre très considérable, des valets de toute sorte et des servantes dont quelques-unes sont assez déléguées. Beaucoup de ces caractères semblent avoir été poussés au noir, et l'on ferait une liste bien longue si l'on voulait énumérer tous les personnages méprisables, odieux ou à tout le moins antipathiques, que l'on trouve dans le théâtre de Molière. Mais il faut bien qu'il en soit ainsi : le peintre de l'humanité, s'il veut que ses portraits ressemblent, a rarement le bonheur de rencontrer de beaux modèles. La comédie peint les vices, les travers et les ridicules ; elle nous offre donc une sorte de musée, où sont représentées toutes les difformités de la pauvre nature humaine. Mais alors comment peut-elle provoquer le rire, et non les larmes ou le dégoût ? Nous touchons ici à l'une des questions les plus délicates que soulève l'étude attentive du théâtre de Molière. En effet, il a généralement peint les hommes en laid, et si l'on peut admirer dans son théâtre quelques personnages sensés, pleins de droiture et de générosité, comme Eliante dans *le Misanthrope*, Ariste et Henriette dans *les Femmes savantes* et don Louis dans *le Festin de Pierre*, c'est par exception et pour mieux faire ressortir les contrastes. Et non seulement Molière a peint à la douzaine des hommes peu dignes d'estime, mais il paraît avoir pris à tâche de montrer combien ces gens-là font souffrir leur entourage. Son théâtre tout entier est comme enveloppé dans une atmosphère de tristesse ; les ménages sont désunis ; les pères avarés, vaniteux, égoïstes, martyrisent leurs enfants ; les fils en viennent à désirer la mort de leurs pères, ou ils leur manquent de respect, ou enfin ils les volent. Les filles mêmes, comme Elise, Marianne, Henriette et Angélique, semblent n'avoir plus de refuge que le couvent, à moins qu'elles ne se fassent enlever par leurs amants, et bien souvent c'est la valetaille qui gouverne au logis, qui s'arrogent la tutelle des enfants. Tout cela, si l'on y regarde de près, est profondément triste, et néanmoins les comédies de Molière, dont la lecture laisse une impression de mélancolie, soulèvent à la représentation le rire le plus franc ; elles sont, malgré tout, d'un comique irrésistible. D'où vient cela ? C'est que Molière, avec un art merveilleux, a caché la tristesse du fond sous l'exubérante gaieté de la forme. Pour y parvenir, il a employé simultanément ou à tour de rôle ce qu'on appelle, en termes du métier, le comique de situation et le comique de mots. Non content de charmer les badauds en leur montrant Géronte enfermé dans un sac et battu par Scapin, ou Pourceaugnac traqué par les apothicaires, il a su nous représenter don Juan chapitré par Sganarelle, *Tartuffe* interpellé par Dorine, Chrysale parlant à sa sœur et non pas à sa femme, Harpagon hésitant entre sa fille et sa cassette, Argan honni successivement par son apothicaire et par son médecin, Alceste le misanthrope épris d'une coquette et Harpagon contraint de régaler Marianne. Quant au comique de mots, il tient surtout à ce fait que Molière, homme d'infiniment d'esprit, a donné à ses personnages l'esprit d'à-propos, celui qui consiste à bien observer les nuances d'une idée, à saisir les contrastes, à faire des rapprochements inattendus. Les saillies au gros sel sont chez lui l'exception et la plupart de ses plaisanteries sont au contraire d'une extrême délicatesse. Le comique de Molière, ce n'est pas assurément la bruyante gaieté de Plaute, ce n'est pas davantage le fin sourire de Térence, c'est mieux encore, ou plutôt c'est un heureux mélange de l'un et de l'autre, et la Fon-

taine était bon juge quand il consacrait à son ami cette épitaphe célèbre :

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y git.

— Que dire enfin de la langue et du style de Molière ? Alors même que ses pièces laisseraient à désirer, ce qui n'est pas, au point de vue de la composition générale et particulière, que l'auteur ne mériterait pas d'être appelé par excellence le peintre de la nature humaine et que ses comédies ne seraient point des chefs-d'œuvre de comique, elles n'en devraient pas moins être considérées comme un des plus beaux monuments de l'admirable langue du XVII^e siècle. Ce qui distingue Molière écrivain, c'est la fermeté, la vigueur du style associées à la suprême élégance et à la distinction véritable ; il dit toujours tout ce qu'il veut et de la façon qu'il veut le dire, car il rencontre toujours le mot propre, et en cela il est le digne émule des plus grands maîtres, de Pascal, de Bossuet, de Corneille, de Racine et enfin de La Fontaine. Et pourtant Molière écrivain s'est trouvé en butte aux attaques très vives de quelques-uns de ses contemporains. La Bruyère et Fénelon lui ont reproché de n'avoir pas su éviter le *jargon*, le *barbarisme*, le *galimatias* ; ils l'ont accusé de parler mal alors même qu'il pensait le mieux. L'auteur de la *Lettre à l'Académie* est allé jusqu'à prétendre que Molière écrit *moins mal* en prose qu'en vers ! « La versification française l'a gâté », dit Fénelon, et il a mieux réussi pour les vers dans l'*Amphitryon*, où il a pris la liberté de faire des vers irréguliers. Mais, en général, il me paraît, jusque dans sa prose, ne parler point assez simplement pour exprimer toutes les passions. » Voilà sans doute des accusations graves, et elles contrastent fort avec la louange si délicate que Boileau adressait cinquante ans auparavant au poète qui trouvait si bien la rime, qui savait si parfaitement « à quel coin se marquent les bons vers ». Si ces accusations étaient fondées, les éloges décernés à Molière écrivain n'auraient plus aucune portée, mais elles sont injustes. Ses vers dénotent en général une habileté merveilleuse, une facilité qui tient du prodige, et il est impossible de trouver, même dans *Polyeucte* ou dans *Athalie*, des tirades mieux versifiées que certains couplets de l'*Ecole des Femmes*, du *Misanthrope*, de *Tartuffe* et des *Femmes savantes* ; ces beaux vers-là, si pleins, si sonores, sont dans toutes les mémoires. L'auteur d'*Amphitryon* est un écrivain qui connaît tous les secrets de sa langue, un versificateur qui se joue de toutes les difficultés, et sa comédie, justement admirée par Fénelon, pourrait être proposée comme le modèle le plus parfait de l'art d'écrire en vers. Il faut convenir pourtant que la nécessité de travailler vite a pu empêcher Molière d'être à lui-même « le sévère critique » dont a parlé Boileau ; aussi est-il parfois obscur, guindé, forcé de recourir aux circonlocutions et surtout aux hémistiches de remplissage :

Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
Le renom qu'à la cour vous avez d'honnête homme,
Pour prendre, de la main d'un avide imprimeur,
Celui de ridicule et misérable auteur...
— Et sa morale, faite à mépriser le bien,
Sur l'ardeur de sa bile opère comme rien.

Mais ces défaillances sont bien rares chez Molière, et pour être juste envers lui on doit tenir compte de sa situation vraiment exceptionnelle. Outre qu'il était toujours pressé par le temps et hors d'état de polir et de repolir son ouvrage, il n'avait pas, ce poète chef de troupe, la possibilité de se corriger d'une édition à l'autre. Corneille et Racine ont pu améliorer à loisir les œuvres qu'ils avaient déjà publiées ; Corneille a transformé complètement ses premières pièces, et les modifications qu'il y a introduites après avoir lu Vaugelas se comptent par milliers. Molière n'avait pas la même liberté ; ses camarades, qui savaient leurs rôles par cœur, ne se seraient pas prêtés aux changements que pouvait y apporter ses scrupules académiques : il était condamné à l'immobilité. L'inconvénient d'une telle situa-

tion était évidemment moindre quand il s'agissait de comédies en prose, et il est certain que ces dernières sont encore mieux écrites que les comédies en vers. *L'Avare*, *le Médecin malgré lui*, *Don Juan*, *le Bourgeois gentilhomme* et *le Malade imaginaire* sont d'une langue admirable et ce sont des chefs-d'œuvre de style.

Et ce qui distingue le style de Molière, en poésie comme en prose, c'est avant tout son extrême variété. Obligé de se dissimuler toujours derrière ses personnages, de prêter à chacun d'eux le langage qui lui convenait, et par conséquent de faire parler successivement des grands seigneurs, des marquis et des marquises de la plus exquise politesse, des hommes du commun et même des paysans et des filles de cuisine, des gens de la plus haute intelligence, des lettrés délicats et aussi des sots de toute condition, des pédants ou des femmes façonnées, le poète comique a trouvé le moyen, sans jamais tomber dans l'exagération et sans verser dans la grossièreté, de donner à chacun de ses héros un vocabulaire, une syntaxe et une rhétorique qui lui fussent propres. Que de styles différents dans les *Femmes savantes*, puisque nous entendons successivement les trois pédantes, et Henriette et Martine ; puisque Clitandre, Ariste et Chrysale ne parlent pas absolument la même langue, et que nous entendons discourir Trissotin et Vadius ! Néanmoins ces oppositions ne sont nullement choquantes ; il n'y a pas la moindre disparate. Bien avant Buffon, Molière avait observé que le style « est de l'homme même », et c'est pourquoi, sans choquer le moins du monde le lecteur le plus exigeant, il a su avoir autant de styles que de personnages. C'est une difficulté analogue à celle que rencontre le musicien quand il associe dans une même symphonie les instruments les plus divers ; le violon, la flûte, le cor, la grosse caisse et les cymbales. C'est en cela surtout que, selon le vœu de Molière-Dorante dans *la Critique de l'Ecole des Femmes*, on peut juger la comédie un peu plus difficile à faire que la tragédie, parce que la tragédie classique ne comporte jamais une aussi grande variété et des oppositions si tranchées. Boileau n'avait donc pas tort de dire à Louis XIV que le plus grand écrivain, sinon le plus grand homme de lettres de son siècle, c'était Molière.

Ce n'est pas à dire pourtant que Molière écrivain soit absolument sans défauts ; la perfection n'étant pas de ce monde, on a pu lui reprocher, et le fait est digne de remarque chez le frondeur des précieuses, une certaine tendance à la mièvrerie, à la préciosité. Ses amoureux parlent quelquefois le langage des ruelles, et quelques-unes de ses scènes de jalousie ou de raccommodement annoncent déjà Marivaux. Enfin, ce qui paraît manquer le plus à Molière, bien qu'il soit au premier rang de nos poètes, c'est la *poésie* proprement dite, et en particulier l'intelligence des beautés de la nature, ce sentiment qui donnera aux œuvres de J.-J. Rousseau une saveur si exquise. Chose étonnante, un auteur qui a tant voyagé, le seul peut-être de nos grands écrivains du XVII^e siècle qui ait pu contempler les vagues de l'Océan et les flots bleus de la Méditerranée, le seul qui ait vu de près les monts d'Auvergne, les Alpes et les Pyrénées, n'a jamais décrit un paysage ou fait une idylle, alors même que son Don Juan échappait à la tempête, que Sganarelle coupait du bois dans une forêt, et qu'il y avait sur la scène des bergers, des bergères, et des enfants de la nature comme Charlotte et Pierrot. C'est lui qui n'a pas hésité à donner, au début du *Malade imaginaire*, l'indication suivante : « Le théâtre représente un lieu champêtre, — et néanmoins fort agréable ! » Molière, le contemplateur, ne voyait que l'homme ; c'est aux peintures morales qu'il s'attachait exclusivement, et il l'a fait avec un tel génie qu'après l'avoir jugé comme écrivain, la critique est obligée de le considérer sous un autre aspect, de voir en lui le philosophe et le moraliste.

Philosophe, Molière ne l'est évidemment pas au même titre que Descartes ou Malebranche, et nul ne saurait dire au juste à quelle école il appartient. Mais si peu que l'on

étudie son œuvre, on voit qu'il avait des notions précises sur les divers enseignements de la philosophie, qu'il connaissait d'Aristote des chapitres autres que celui des chapeaux, que la scolastique ne lui était nullement étrangère, qu'il savait construire des syllogismes en *barbara* et qu'il pouvait aussi bien que son ami La Fontaine exposer et discuter les grandes théories cartésiennes. La philosophie qu'il avait étudiée jadis, soit chez les jésuites du collège de Clermont, soit, comme on l'a prétendu, sous la direction de l'illustre Gassendi, il la comprenait à merveille, et il était capable de faire tour à tour des réfutations d'une bien grande malice, comme dans le *Mariage forcé*, ou des expositions d'une clarté parfaite, comme certaines parties de l'admirable leçon du maître de philosophie à M. Jourdain. En outre, grâce à son génie d'observation, il a fait sur le vif des études psychologiques de la plus haute valeur ; il a décrit des phénomènes psychiques avec une précision étonnante, et les philosophes de profession trouvent une infinité de faits à recueillir, même dans ses comédies les moins sérieuses. Je n'en veux pour preuve que la fameuse scène du *Médecin malgré lui* où l'excellent M. Robert est battu à la fois par Sganarelle et par Martine parce qu'il a pris la défense de Martine battue par Sganarelle, ou la scène du pauvre au troisième acte de *Don Juan*, scène si mal comprise d'ordinaire. Nous y voyons un grand seigneur réduit par le sentiment de sa dignité à l'impossibilité de remettre dans sa bourse un louis qu'il en a une fois tiré ; et par suite il le jette « pour l'amour de l'humanité » à celui qui a refusé de jurer pour le mériter. Par cela seul qu'il a décrit si exactement les ridicules de la vanité, de la jalousie et tant d'autres vices, Molière pourrait d'ailleurs être considéré comme un grand philosophe ; et enfin n'a-t-il pas traité avec une hauteur de vues étonnante la délicate question de l'éducation des femmes, ce qui suffirait à faire de lui un de nos plus admirables pédagogues, et par conséquent un grand philosophe ?

Mais, entre toutes les parties de l'ancienne philosophie dont le maître de M. Jourdain proposait l'étude à son élève, celle que Molière cultive de préférence, c'est la morale. « Qu'est-ce qu'elle dit, cette morale ? — Elle traite de la félicité, enseigne aux hommes à modérer leurs passions, et... » M. Jourdain ayant ici interrompu son professeur, la définition n'est pas complète ; elle suffit néanmoins à nous montrer ce que Molière entendait par là ; il croyait avec les anciens que la morale apprend aux hommes à trouver le bonheur dans la modération. Et ce rôle de moraliste, le poète comique prétendait bien se le réserver, puisqu'il a donné lui-même, à deux reprises, une définition de la comédie qui ne permet pas, semble-t-il, de se méprendre sur ses intentions. « C'est, dit-il, un poème ingénieux qui, par des leçons agréables, reprend les défauts des hommes. — L'emploi de la comédie est de corriger les défauts des hommes. » Voilà qui est clair, trop clair même, car c'est une simple traduction de la fameuse devise attribuée à Santeuil : *Castigat ridendo mores*. S'il en était ainsi, Molière devrait donc être considéré avant tout comme un professeur de morale, et nous pourrions être amenés à juger sévèrement certaines parties de son enseignement. Mais ne nous laissons pas prendre aux apparences ; le Molière qui s'exprime ainsi dans la préface de *Tartuffe* est le même qui a fait parler M. Josse dans *l'Amour médecin* ; il n'a jamais eu, il n'a jamais pu avoir sérieusement une semblable prétention et des visées si hautes. Les poètes dramatiques ne sont nullement chargés d'enseigner la morale, et comme l'a si bien dit le judicieux Joubert : « Les théâtres doivent divertir noblement, mais ils ne doivent que divertir. Vouloir en faire une école de morale, c'est corrompre à la fois la morale et l'art ». Le jour où Racine auteur de *Phèdre* a prétendu ramener la tragédie à son objet véritable et faire du théâtre une « école de vertu », il était bien près de renoncer pour jamais à la poésie dramatique. Ce qui est vrai de la tragédie même l'est à plus forte raison de la comédie. Enseigner la morale aux

hommes en les faisant rire aux éclats est une entreprise par trop singulière ; ce n'est pas ainsi qu'on peut faire entrer dans les âmes les principes d'abnégation et le sentiment du devoir qui sont la base de toute morale. A chacun son rôle en ce monde : les prédicateurs ne doivent pas divertir leur auditoire ; les poètes comiques n'ont pas le droit de prêcher. N'allons donc pas demander à Molière ce qu'il ne pouvait pas donner ; mais hâtons-nous de reconnaître qu'il lui appartenait d'instruire ses contemporains et qu'il a bien fait de leur présenter, sous une forme agréable, une suite de leçons très variées. Et d'abord son théâtre est une école de savoir-vivre qui vaut bien la *Civilité puérile et honnête*, et l'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait raison de saluer en lui « un législateur des bien-séances du monde ». Molière apprendrait au besoin l'art de se présenter dans un salon, et la demande en mariage que Cléonte adresse à M. Jourdain est peut-être le modèle du genre. De tous les ouvrages publiés au XVII^e siècle, les comédies de Molière sont assurément celui qui contribue le plus à former ce qu'on appelait alors un honnête homme, c.-à-d. un homme instruit et sachant vivre. Mais n'allons pas borner là son rôle d'éducateur, autrement on ne manquerait pas de lui appliquer dans toute sa sévérité ce jugement de M. de Bonald : « La comédie corrige les manières, et le théâtre corrompt les mœurs ». Les pièces de Molière qui peignent si bien d'après nature la vie de tous les jours, n'ont-elles pas le grand avantage de nous apprendre à connaître les hommes, à ne pas compter sur eux, à ne pas nous laisser tromper par leurs grimaces intéressées ? Bien comprendre son théâtre, c'est avoir acquis à peu de frais des trésors d'expérience. On y voit en effet, pour prendre seulement deux ou trois exemples, les fâcheuses conséquences de la fatuité chez un brave homme qui se met à hanter la noblesse, et l'on se dit qu'il est plus sage de ne pas chercher ainsi à s'élever au-dessus de sa condition. On reconnaît que la pédanterie enlève aux femmes le sentiment de leurs devoirs d'épouses et de mères, et l'on se promet bien, si l'on a jamais une fille, d'en faire une Henriette et non pas une Armande. On comprend que la vertu véritable consiste à se montrer sévère pour soi-même et indulgent pour autrui, et ainsi du reste. Ce sont des leçons de morale pratique comparables à celles que nous offrent les fables de La Fontaine, et en effet il y a bien des analogies entre le poète comique et l'auteur des *Fables*, cette comédie à cent actes divers. Tous deux pourraient avoir une même devise :

En ces sortes de feinte il faut instruire et plaire.

Tous deux mettent en beaux vers ou en prose admirable et illustrent par des exemples variés les vérités d'expérience qui ont donné naissance aux proverbes ; tous deux nous apprennent à nous conduire dans la vie, et c'est à quoi se réduit ordinairement leur rôle. On pourrait donner pour épigraphes aux comédies de Molière bien des vers de La Fontaine, ceux-ci par exemple :

Ne nous associons qu'avec nos égaux.
Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère.
Toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre.
Plus fait douceur que violence.

Ils conviendraient à merveille au *Bourgeois gentilhomme* ou à *Georges Dandin*, au *Misanthrope*, à *Tartuffe*, à *l'École des maris* ou à *l'École des femmes*. Mais il y a cette différence essentielle entre La Fontaine et Molière que le fabuliste, poète dramatique si jamais il en fut, est rarement poète comique, alors que Molière l'est partout et toujours, même dans *Tartuffe*. Si La Fontaine cherche à combattre les vices, ce n'est pas ordinairement en montrant qu'ils font de nous un objet de risée ; le *Loup et l'Agneau*, les *Animaux malades*, *l'Aigle*, *la Laie* et *la Chatte* sont de véritables tragédies, et l'on ne rit guère aux dépens du lion, du loup, de la chatte et enfin de ce méchant animal qui a nom l'homme. Au contraire, la peur du ridicule est la

seule arme dont Molière puisse se servir pour combattre ces mêmes vices ; il n'a même pas le droit de faire appel de temps à autre à nos sentiments les plus élevés, de nous montrer par exemple que la mort ne surprend point le sage, qu'il se faut entr'aider, ou qu'un ami véritable est une douce chose ; tout cela lui est interdit ; s'il ne fait pas rire, il endort. Mais la peur du ridicule n'a-t-elle pas l'orgueil pour principe ? et dès lors comment pourra-t-elle contribuer à nous rendre meilleurs ? On ne veut pas faire rire à ses dépens, et par conséquent on se corrigera de tel ou tel travers ; mais on tient à ses vices, que les sermons les plus éloquentes ne sont pas encore parvenus à déraciner, et il est bien à craindre que le spectateur de Molière n'apprenne au théâtre, comme l'a très bien observé J.-J. Rousseau, l'art de demeurer profondément vicieux en évitant d'être ridicule. Un harpagon qui a vu jouer *l'Avare* se dira qu'il ne faut pas être amoureux, parce que l'amour induit en dépense ; il vendra son carrosse et ses chevaux, il ne donnera plus à dîner, et quand il fera l'usure, il prendra ses renseignements de manière à ne pas prêter sur gages à son propre fils ; en un mot il trouvera moyen de devenir plus avare encore sans qu'on puisse se moquer de lui. On n'a pas cité jusqu'à ce jour un seul exemple de conversion morale opérée par la comédie, même par la comédie de Molière, la plus noble, la plus parfaite sans comparaison ; mais en revanche, s'il fallait en croire les moralistes chrétiens comme Bossuet, ou les apôtres de la morale indépendante comme Rousseau et Mercier, le théâtre de Molière serait une école de dépravation. Bossuet sans doute l'avait fort peu lu ; mais ce qu'il en connaissait peut servir, avouons-le, à justifier son indignation. Il est certain que l'auteur d'*Amphitryon* n'a jamais rien fait pour corriger Louis XIV du moindre vice, du moindre défaut, du moindre travers, et ce n'est pas Molière qui lui a ôté le ridicule de danser sur le théâtre. Loin de là, il l'encourageait à donner à la France le spectacle de ses amours adultères. Aussi le prêtre qui du haut de la chaire donnait parfois des leçons de morale si fortes devait souffrir en songeant que son royal auditeur allait au sortir de là en écouter de toutes contraires. On comprend donc que Bossuet ait eu Molière en horreur ; l'acharnement avec lequel Rousseau et Mercier l'attaquent dans la *Lettre sur les spectacles* et dans le traité du *Théâtre* est plus difficile à comprendre. « Le théâtre de Molière, dit Jean-Jacques, est une école de vices et de mauvaises mœurs plus dangereuse que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner ; » et Mercier, plus violent encore, l'accuse « de rendre la friponnerie agréable et réjouissante... de tourner l'honnêteté pure et simple en ridicule... de réduire l'adultère en art... d'avoir été impie pour faire rire le parterre... » L'amour du paradoxe a certainement entraîné trop loin les auteurs qui s'expriment ainsi, mais on ne saurait nier qu'il y a dans leurs déclamations mêmes une part de vérité, surtout si l'on persiste à faire de la comédie un art d'enseigner la vertu. Mais si l'on veut bien assigner au poète comique un rôle plus modeste, si l'on voit en lui, d'une part, un peintre à la façon de Teniers, un caricaturiste même, et si, d'autre part, on lui reconnaît le droit de donner à l'occasion des leçons de bienséance et de morale utilitaire, la plupart des objections que l'on fait, au nom de la morale, aux comédies de Molière tombent d'elles-mêmes. Il n'écrivait pas pour l'enfance, et ses œuvres, qu'il ne dédiait pas comme La Fontaine à Mgr le Dauphin, n'étaient pas dans sa pensée ce qu'on appellera plus tard des berquinades. Il ne songeait nullement à devenir un auteur classique au même titre que Térence, et ne prévoyait pas qu'il serait un jour *expliqué* dans les collèges, voire même dans les lycées de jeunes filles. Il s'adressait exclusivement aux gens du monde qui ont la passion du théâtre, à ceux qui le fréquentent sans tenir compte des anathèmes prononcés par l'Église. Pour tout dire en un mot, il travaillait à la façon des peintres et des sculpteurs dont les ouvrages ne sont pas destinés à prendre place dans le salon

de la prude Arsinoé ou dans un jardin public. Dans ces conditions, qui oserait accuser Molière de pouvoir dépraver les hommes faits, les femmes mariées, les jeunes filles élevées à la façon d'Henriette qui assistent à ses représentations ? Il ne leur enseigne nullement, comme on le répète après Rousseau, à se tromper les uns les autres ou à tirer vengeance de leurs jalousies mutuelles ; il ne dit point aux jeunes gens qu'il faut manquer de respect à la vieillesse et échapper par tous les moyens possibles à la surveillance de parents fâcheux ; il n'instruit pas les valets à friponner leurs maîtres et les servantes à gouverner la maison ; il se contente de montrer que les choses se passent souvent ainsi ; enfin il met sous les yeux des spectateurs un coin du grand tableau de la vie. Molière ne saurait donc être considéré, sans injustice, comme un auteur immoral, puisqu'il se contente de peindre les hommes tels qu'ils sont en réalité ; ce n'est pas sa faute si la fidélité de ses peintures, la profondeur de ses vues et finalement la perfection de son style ont amené la postérité à faire de lui, ce que ses contemporains ne faisaient pas, un des maîtres de la jeunesse.

IV. LE RÔLE DE MOLIÈRE, SON INFLUENCE, SA PLACE DANS L'HISTOIRE DES LITTÉRATURES. — Tel que nous venons de le voir au cours d'une étude si rapide, Molière est, à coup sûr, un des plus grands génies dont l'humanité se glorifie, et il nous semble que ses contemporains ont dû s'estimer trop heureux de le posséder, qu'ils n'ont pu manquer de lui prodiguer les marques d'une admiration enthousiaste et que sa fin prématurée les a jetés dans la désolation. La postérité, d'autre part, nous paraît avoir eu le devoir d'honorer une telle mémoire, et sans doute la gloire de Molière a grandi pour ainsi dire d'une génération à l'autre. Ce serait mal connaître les deux siècles qui ont précédé le nôtre ; l'auteur du *Misanthrope* n'a pas toujours été, comme aujourd'hui, l'objet d'un culte qui confine au fétichisme. Il a dû lutter pour obtenir le succès, et lors même que ses chefs-d'œuvre étaient admirés, ils ne tardaient pas à disparaître de l'affiche pour faire place à des tragédies quelconques, à des comédies sans valeur ou à des farces de mauvais goût, que lui et ses camarades étaient contraints de faire paraître bonnes en les jouant de leur mieux. Le registre de son théâtre, tenu par son camarade La Grange, n'est que trop instructif à cet égard ; on y voit, pour prendre ce seul exemple, qu'il fallut soutenir *l'Avare* au cours de ses toutes premières représentations, en déc. 1668, et lui adjoindre une farce anonyme qui n'a pas même eu les honneurs de l'impression, *le Fin lourdaud*, ou le *Procureur dupé*. Ce même *Avare* fut joué dix ou douze fois en 1669, et sept ou huit fois seulement en 1670, 1671 et 1672. Molière n'eut pas la satisfaction de jouer plus de quarante fois en cinq ans une pièce de cette valeur, et la proportion est assez sensiblement la même pour ses autres œuvres. L'impression de toutes ses comédies réunies ne paraît pas avoir enrichi les libraires ; mais il en fut de même au siècle de Louis XIV pour beaucoup d'autres ouvrages non moins admirables : les *Oraisons funèbres* de Bossuet, de même que son *Discours sur l'histoire universelle*, ont eu du vivant de leur auteur deux ou trois éditions tout au plus. Le peuple d'alors ne lisait pas, il n'allait pas au théâtre, et le « tout Paris » qui, au dire de Boileau, eut pour Chimène les yeux de Rodrigue se réduisait sans doute à quelques milliers de gentilshommes et de bourgeois. Si du moins ce petit nombre de spectateurs et de lecteurs avait témoigné pour les chefs-d'œuvre qui étaient soumis à son jugement une admiration réfléchie, Molière aurait pu se déclarer satisfait ; mais bien peu de ses contemporains surent reconnaître en lui un très grand poète et le prince des poètes comiques. Commandeurs, vicomtes indignés, fougueux marquis, zélés défenseurs des bigots, tous ceux dont a parlé Boileau lui déclaraient la guerre, et il ne se trouvait pour ainsi dire personne pour prendre hautement sa défense. La Fontaine, qui le jugeait « son homme », est peut-être le seul qui l'ait apprécié à

sa juste valeur ; Louis XIV n'a vu en lui que le plus amusant des bouffons, et Boileau même, son ami de tous les instants, son défenseur dans la grande affaire de *Tartuffe*, ne lui a pas toujours rendu justice. Dans sa fameuse satire contre la rime, il ne saluait en Molière qu'un « savant maître d'escrime » et un versificateur d'une habileté prodigieuse ; du poète-comique, pas un mot. En 1674, alors que Molière mort appartenait tout entier à la postérité, Boileau s'est contenté de dire de lui que, s'il avait su éviter la bouffonnerie grossière, il aurait *peut-être*, — la chose n'était donc pas bien sûre ? — remporté le prix de son art. Ce n'est qu'en 1677, dans sa belle épître à Racine, que Boileau a donné à Molière les louanges qui lui étaient dues, et parlé de ces « beaux traits aujourd'hui si vantés ». Ainsi Molière ne paraît pas avoir joui pleinement de la gloire que lui assuraient ses chefs-d'œuvre ; sauf de bien rares exceptions, ses contemporains ne se sont pas doutés qu'ils avaient au milieu d'eux un si grand poète, un si grand peintre de la nature humaine, un si grand écrivain. Sa mort passa pour ainsi dire inaperçue, comme celle de Corneille dix ans plus tard ; on ne lui consacra ni article dans la gazette, ni éloge officiel d'aucune sorte ; Louis XIV ne songea même pas à faire mettre son buste dans la salle de spectacle du Louvre ou de Versailles, et si nous avons son portrait, c'est parce qu'il était de longue date l'ami intime de Mignard.

Bien plus, il ne faudrait pas croire, sur la foi de Boileau, que l'aimable comédie ait été « terrassée » le jour où Molière mourut. Lui vivant, les grimauds avaient beaucoup travaillé pour le théâtre ; il y avait à l'Hôtel de Bourgogne un comédien-poète, Montfleury, qui était le Molière de sa troupe et qui faisait représenter avec succès des pièces intitulées *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, *l'École des jaloux*, *l'École des filles*, etc. La troupe du Marais avait aussi ses poètes attitrés, et le public parisien allait indifféremment à l'un ou à l'autre de ces trois théâtres. Molière mort, ses camarades eux-mêmes ne portèrent pas longtemps son deuil et il se présenta des auteurs en grand nombre pour recueillir sa succession. Le grand siècle ressemblait à son roi, il savait, comme lui, se servir et se passer des plus grands hommes ; comme lui encore, il savait trouver, deux-ans avant la mort de Turenne, « la monnaie de Molière ». Toutefois, les poètes comiques de la fin du XVII^e siècle n'osèrent pas suivre à la trace l'auteur du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*. Pour bien des raisons qu'il serait trop long de déduire ici, ils s'attachèrent de préférence à la comédie de mœurs ; ils composèrent, Dancourt et Dufresny surtout, des pièces remplies d'allusions aux menus faits de la vie contemporaine et dont les héros sont de préférence des valets ou des soubrettes. Regnard seul eut l'audace d'imiter franchement Molière et de prétendre le continuer ; il est à son modèle ce que Florian est à La Fontaine, c'est tout ce qu'on en peut dire de mieux.

Le XVIII^e siècle, si raffiné pourtant, n'a pas mieux compris Molière, qui n'a jamais été traité plus sévèrement que par Voltaire, Rousseau, d'Alembert et quelques autres de leurs contemporains. On veut bien alors lui reconnaître du génie ; mais que de restrictions accompagnent les éloges ! Au dire de Voltaire, par exemple, son théâtre laisse bien à désirer ; il y a des longueurs, les intrigues quelquefois sont faibles ; les dénouements sont rarement ingénieux ; enfin, ses pièces même les plus excellentes ne sont pas assez intéressantes, et cela justifie le public qui accourt en foule quand on joue du Racine, qui déserte quand on lui propose du Molière. D'Alembert a osé soutenir que les comédies de l'auteur du *Misanthrope* manquent de finesse ; et Rousseau le paradoxal, sur lequel d'autres enchérissent encore, fait de Molière, nous l'avons vu, le plus immoral peut-être et le plus dangereux de nos écrivains. La gloire de notre grand comique paraît donc subir une sorte d'éclipse au XVIII^e siècle ; les admirateurs de Marivaux et du marivaudage, les partisans de La Chaussée, qui aimaient à verser des larmes d'attendrissement à la comédie, les

inventeurs de l'opéra-comique ou du drame bourgeois, et enfin ceux qui applaudissaient *le Mariage de Figaro*, ne pouvaient pas se plaire aux représentations des pièces de Molière. C'est bien pis encore au lendemain de la Révolution, pendant toute la durée de l'Empire et sous la Restauration, voire même aux environs de 1840. « Molière, dit Geoffroy, le célèbre critique du *Journal des Débats*, paraît trop naturel dans un siècle aussi raffiné que le nôtre ; quelques femmes délicates trouvent même ce père de la comédie un peu bête » ; enfin, ce n'est pas une simple boutade spirituelle, c'est la constatation d'un fait que nous trouvons dans les vers si connus d'Alfred de Musset :

J'étais seul, l'autre soir, au Théâtre français,
Ou presque seul, l'auteur n'avait pas grand succès :
Ce n'était que Molière !

Mais depuis, les choses ont bien changé ; grâce aux efforts incessants d'une critique véritablement digne de ce nom, grâce aussi aux patientes recherches et aux heureuses trouvailles des érudits modernes, Molière est de jour en jour mieux connu, et par suite il est plus apprécié. On commence aujourd'hui à savoir passablement l'histoire du XVII^e siècle, celle du roi, de la cour, de la nation tout entière ; on peut donc admirer en connaissance de cause la vérité des peintures de Molière et la vigueur de son pinceau. Les difficultés mêmes de sa situation d'acteur et la tristesse de sa vie intime, toutes choses dont le public de son temps ne se rendait pas compte et que maintenant nous connaissons si bien, font ressortir davantage la perfection de son théâtre. Nous qui aimons tant ce que nous appelons les œuvres vécuës, nous goûtons infiniment plus que nos devanciers ce qu'il y a parfois de personnel dans les grandes comédies de Molière. Enfin nous sommes plus à même de le comparer avec ses modèles, avec les auteurs auxquels il a fait des emprunts, avec ses émules français ou étrangers et avec ses imitateurs ; s'il est bien grand lorsqu'on l'étudie lui-même, il grandit encore lorsqu'on le compare à tous les poètes-comiques anciens ou modernes. Il a beaucoup imité, mais de manière à ne jamais cesser de paraître absolument original ; il a beaucoup emprunté, mais il enchâsse si habilement les passages volés que nul n'oserait crier au plagiat. Devenu lui-même l'objet d'une imitation incessante et pillé successivement par tous ceux qui ont travaillé pour le théâtre-comique, il est demeuré le maître incontesté de tous les genres auxquels il a touché. Avant lui, on ne connaissait guère qu'une comédie de caractère, *le menteur* de Corneille ; et encore on peut lui contester ce titre ; personne après lui n'a osé s'engager sur ce terrain ; c'est à peine si l'on oserait mentionner à côté de *l'Avare*, de *Tartuffe*, du *Bourgeois gentilhomme* et des autres pièces analogues, *le Joueur* de Regnard, *le Grondeur* de Bruëys et Palaprat, *le Glorieux* de Destouches et *le Méchant* de Gresset, pâles esquisses, si on les compare aux grandes toiles du maître. Molière est aujourd'hui, d'un consentement unanime, le seul des grands écrivains de la France auquel on ne puisse trouver un rival dans les littératures anciennes ou modernes. Toutes proportions gardées, on peut opposer Démosthène à Bossuet, Sophocle et même Shakespeare à Corneille et à Racine ; on met en parallèle Horace et Boileau ; on a même osé comparer Phèdre et Babrius à La Fontaine fabuliste ; quant à Molière, il est tellement au-dessus d'Aristophane, de Térence, de Plaute, des plus célèbres comiques de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne, qu'il faut bien le laisser dans un glorieux isolement. L'amour-propre des nations voisines en est quitte pour dire avec certain Anglais que les caprices de la fortune ont fait maître Molière en France, mais qu'un si grand homme n'est en réalité ni Français ni étranger, parce qu'il appartient à l'humanité même, dont il a été le plus grand peintre.

A. GAZIER.

BIBL. : Une nomenclature complète des éditions de Molière et des ouvrages qu'il faudrait consulter pour connaître à fond sa vie et ses œuvres est impossible ; elle exigerait un volume. *La Bibliographie moliéresque* de Paul LACROIX, publiée en 1875, est devenue tout à fait insuf-

fisante; on pourrait y ajouter à la centaine des indications nouvelles. — Pour les œuvres elles-mêmes, les curieux devront se reporter aux éditions originales; elles font autorité, puisque Molière n'a jamais corrigé son premier texte. Ensuite viennent les anciennes éditions complètes, et parmi elles celle de LA GRANGE et VINOT (1682), puis l'édition toute moderne de M. Louis MOLAND, et surtout l'édition DESPOIS et MESNARD, qui est excellente à tous les points de vue. Les éditions annotées des pièces classiques ou du *Théâtre choisi* de Molière sont innombrables, et beaucoup d'entre elles sont très bien faites. — Quant aux autres ouvrages, anciens ou modernes, qu'il peut être bon de voir, en voici une liste nécessairement abrégée: *Vie de M. de Molière*, par GRIMAREST, 1705. — *Vie de Molière avec de petits sommaires de ses pièces*, par VOLTAIRE, 1739; cette biographie est un tissu d'erreurs. — TASCHEREAU, *Histoire de la vie et des écrits de Molière*, 1825. — BAZIN, *Notes historiques sur la vie de Molière*, 1847. — Eudore SOULIÉ, *Recherches sur Molière et sur sa famille*, 1863. — Jules LOISELLEUR, *Points obscurs de la vie de Molière*, 1877. — Louis MOLAND, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, 1887. — Paul MESNARD, *Notice biographique sur Molière*, au t. X de la grande éd. Despois-Mesnard. — BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, art. *Poquelin*. — JAL, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1887, art. *Béjard, Molière et Poquelin*. — BAILLET, *Jugements des savants*, art. *Molière*. — Les frères PARFAIT, *Histoire du théâtre français*, 1747, t. X. — CHAMFORT, *Eloge de Molière*. — GÉNIN, *Lexique comparé de Molière*, 1845. — LIVET, *Lexique comparé de la langue de Molière*, 1896, 2 vol. — Victor FOURNEL, *les Contemporains de Molière*, 1863, 3 vol. — Eugène DESPOIS, *le Théâtre sous Louis XIV*, 1875. — LARROUMET, *La comédie de Molière, l'auteur et le milieu*, 1887. — SCHLEGEL, *Cours de littérature dramatique*, 1809. — PETIT DE JULLEVILLE, *le Théâtre en France*, 1889. — J.-J. ROUSSEAU, *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, 1758. — D'ALEMBERT, *Réponse à Rousseau*, 1759. — Louis VEUILLLOT, *Molière et Bourdaloue*, 1863. — H. DE LAPOMMERAYE, *Molière et Bossuet*, 1863. — Voir en outre les histoires de la littérature française, grandes et petites, et des études ou des articles de MM. SAINTE-BEUVE, SCHÉLER, BRUNETIÈRE, Jules LEMAITRE, FAGUET, etc., etc.

MOLIÈRE (Louis), compositeur français (V. MOLIER).

MOLIÈRES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire; 60 hab.

MOLIÈRES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin; 742 hab. Importantes ruines d'un château féodal du XIV^e siècle, flanqué de tours carrées. Eglise du XII^e siècle. Maison romane.

MOLIÈRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die; 99 hab.

MOLIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 623 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Filatures de laine et de soie.

MOLIÈRES (Les). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours; 490 hab.

MOLIÈRES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Lacapelle-Marival; 814 hab. Minoteries. Eglise fortifiée du XV^e siècle au-dessous de laquelle s'étendent de vastes souterrains.

MOLIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban; 2.146 hab. Fabrique de chaises. Briqueteries, huileries, moutons. Anciens châteaux d'Espagnol et de Cantemerle. Souterrains, refuge. Pèlerinage à la fontaine sacrée de la chapelle Saint-Paul.

MOLIÈRES-SUR-CÈZE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 2.805 hab.

MOLIÈRES (L'abbé Joseph PRIVAT DE), physicien français, né à Tarascon en 1677, mort à Paris le 12 mai-1742. Il fit de bonnes études littéraires, entra en 1701 dans les ordres, en 1709 dans la congrégation de l'Oratoire, professa pendant quelques années les humanités et la philosophie dans divers collèges de province, puis vint à Paris, s'y lia intimement avec Malebranche et, après la mort de ce philosophe (1745), s'adonna tout entier à l'étude des mathématiques et de la physique, sciences pour lesquelles il avait toujours montré une prédilection très vive. Quelques mémoires qu'il présenta à l'Académie des sciences de Paris le firent élire en 1721 adjoint pour la mécanique et il obtint en 1729 le titre d'associé. Il avait succédé en 1723 à Varignon dans la chaire de philosophie du collège de France. L'un des derniers et des plus ardents partisans

du système des tourbillons, il ne conserva toutefois absolument intacte, dans la doctrine de Descartes, que la méthode et s'efforça de concilier la physique cartésienne avec les découvertes de Newton. On a de lui, outre quelques mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences: *Leçons de mathématiques* (Paris, 1726, in-12; trad. angl. par Huseldén); *Leçons de physique* (Paris, 1733-39, 4 vol. in-12; trad. ital., Venise, 1743); *Traité synthétique des lignes du premier et du second genre* (Paris, 1741, in-12), inachevé.

L. S.
BIBL.: LA CORGUE DE LAUNOY, *Principes du système des petits tourbillons*; Paris, 1743, in-8. — DE MAIRAN, *Eloges des académiciens*; Paris, 1747, in-12. — SAVERIEN, *Histoire des philosophes modernes*; Paris, 1760-73, t. VI, pp. 217-248.

MOLIETS-ET-MAÛ. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Soustons; 404 hab.

MOLIN (Lars), théologien suédois, né le 25 nov. 1657 à Kumla, mort le 20 sept. 1753. Professeur de théologie à Dorpat (1694), puis à Pernau (1699), et enfin à Upsal (1705), il est surtout resté connu à cause de la remarquable édition de la Bible qui porte son nom. Il a joué aussi un rôle politique sous Charles XII, dont il combattait l'absolutisme et, après la mort de ce roi, dans les délibérations d'où sortit pour la Suède une constitution plus libérale.

Th. C.
MOLINA DE ARAGON. Ville d'Espagne, prov. de Guadajara, au pied du Parameras, à 1.056 m. d'alt.; 3.000 hab. Eaux sulfureuses. Château.

MOLINA DE MARCIA. Ville d'Espagne, prov. de Murcie, sur la Segura; 7.700 hab. Salines.

MOLINA (Louis), théologien jésuite, né en 1535 à Cuenca (Nouvelle-Castille), mort en 1600. Il fit ses études à l'université de Coimbre, que le roi Jean avait cédée aux jésuites, et où *Fonséca* (V. ce nom, t. XVII) enseignait déjà les rudiments de la doctrine que Molina devait développer plus tard et à laquelle son nom est resté attaché. Entré dans la Compagnie de Jésus vers l'âge de dix-huit ans (1553), il professa la théologie à Evora pendant vingt ans, puis à Madrid jusqu'à sa mort. Œuvres principales: *De liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, prædestinatione et reprobatione concordia* (Lisbonne, 1588, in-4; et avec des additions importantes, Venise, 1595); *Commentaires sur la Somme de saint Thomas* (Cuenca, 1593, 2 vol. in-fol.); *De jure et justitia* (Cuenca, 1593-1609, 6 vol. in-fol.; Mayence, 1659).

MOLINISME. — Ainsi que l'indique le titre de son livre, Molina s'est proposé de concilier la doctrine du libre arbitre de l'homme avec celle des dons de la grâce, de l'infaillibilité de la prescience divine, de la prédestination et de la réprobation. Son système est fondé sur deux points principaux: la *volonté* de Dieu et la *science* de Dieu. D'une *volonté antécédente et sincère*, Dieu veut sauver tous les hommes, mais sous condition qu'ils voudront eux-mêmes se sauver. Il donne à tous les *secours nécessaires et suffisants* pour opérer leur salut, quoiqu'il en attribue aux uns plus qu'aux autres, suivant son bon plaisir. Cette volonté de sauver tous les hommes, malgré la souillure du péché originel, s'est manifestée d'une *manière active*, en ce que c'est elle qui a destiné Jésus à être le sauveur du genre humain. C'est en vertu de cette volonté et des mérites de Jésus-Christ, que Dieu accorde à tous les hommes, dans des *proportions diverses*, mais toujours en *quantité suffisante*, les secours nécessaires à leur salut. Mais cette grâce *suffisante* ne devient réellement *efficace* que par l'effet du consentement de l'homme; elle est tantôt efficace et tantôt inefficace, selon que la volonté humaine y coopère ou y résiste. Elle agit à peu près comme les sacrements, qui sont par eux-mêmes productifs de grâce, mais qui pour la produire en effet dépendent des dispositions de ceux qui les reçoivent. — D'autre part, Molina prête à Dieu trois sortes de science: *scientia simplex, scientia libera, scientia media*. Par la *science simple*, Dieu voit tout ce qui est possible,

c.-à-d. une série infinie de choses dans tous les ordres imaginables. Par la *science libre*, il voit tout ce que sa volonté toute-puissante accomplira. De tous les ordres possibles de choses, Dieu a choisi librement celui qui existe et dans lequel nous nous trouvons. Par la *science moyenne*, il aperçoit avec une entière certitude ce que l'homme fera dans telle ou telle circonstance ; par exemple, quels seront ceux qui profiteront de ses grâces et quels seront ceux qui y résisteront. En conséquence de cette *prévision* de leur conduite *absolument future*, il *prédestine* les premiers à la gloire éternelle et il place les autres parmi les réprouvés, réservés aux supplices de l'enfer. — Dans ce système, la grâce suffisante et la grâce efficace ne sont point distinguées par leur nature : il n'y a qu'une grâce, suffisante pour tous, quoique *donnée* efficace pour les uns et inefficace pour les autres, *en vue* de leur coopération ou de leur résistance et parce que ainsi plaît à Dieu, mais non à cause de cette coopération ou de cette résistance. Pour échapper au reproche de pélagianisme et neutraliser la part de l'homme, Molina insistait sur le bon plaisir de Dieu, enseignant qu'ainsi la grâce est toujours gratuite, et que d'ailleurs elle est toujours prévenante, précédant tout mouvement de l'homme vers elle. Il enseignait aussi que, sans le secours de la grâce, l'homme ne peut rien qui soit utile au salut et mérite la justification. Néanmoins, il l'estimait capable d'une action moralement bonne et d'un acte de foi naturel, auxquels Dieu prend égard, en considération des mérites de Jésus-Christ.

CONGRUISME. — La doctrine de Molina fut modifiée par des théologiens, notamment par Suarez (1548-1617) et par Vasquez (1551-1604), qui en admettaient la substance, mais qui s'efforcèrent de la dégager de toute connivence apparente avec le semipélagianisme. Ils s'ingénierent à supprimer tout ce qui semblait faire résulter de la liberté du consentement humain l'efficacité de la grâce, et à faire ressortir l'effet de la prescience divine et de la prédestination. Dans ce dessein, ils imaginèrent une expression qui, suivant eux, démontrait, sans équivoque possible, que l'efficacité de la grâce résulte de sa nature spéciale, et qu'elle est la conséquence d'un décret rendu pour chaque homme avant sa naissance et déterminé par la prescience divine. Par sa *science moyenne*, Dieu voit ce que sera chacune de ses créatures, chaque homme, par exemple. Lorsqu'il constate que les dispositions de tel ou tel homme, qui sera créé, concorderont avec la grâce, il reconnaît que la grâce sera pour lui *congrue*; sinon, elle sera *incongrue*. Par un décret absolu et efficace, il choisit parmi ses créatures, celles à qui il donnera des *grâces congrues*. Ces créatures privilégiées choisiront ce que la grâce produit ; elles le choisiront *librement et sans nécessité*, parce que la grâce congruera, c.-à-d. correspondra à leurs propres dispositions ; néanmoins, elles le choisiront *infailliblement*, parce que Dieu n'a point pu se tromper. Les autres, réduites aux *grâces incongrues*, resteront dans l'impossibilité de se sauver, destinées à la damnation, par l'effet du décret qui a présidé à la spécification et à l'attribution des grâces.

CONGRÉGATION DE AUXILIIS. Les premiers adversaires du molinisme furent des professeurs de théologie appartenant à la Compagnie de Jésus, Henriquez à Salamanque, Mariana à Tolède. Mais cette opposition intestine ne prit aucun développement important et n'eut aucune durée : le molinisme devint bientôt et resta la doctrine favorite, sinon la doctrine officielle des jésuites. L'attaque fut reprise par les dominicains Thomas de Lemos et Dominique Bennesius. Leur ordre les soutint avec vigueur, parce que l'opinion qu'ils combattaient différait de la doctrine de Thomas d'Aquin et parce qu'elle émanait des jésuites. Une disputation publique fort vive eut lieu à Villadollid ; le livre de Molina fut dénoncé à l'Inquisition. Le roi d'Espagne obtint du pape (1594) une décision interdisant toute controverse sur ces matières, mais sans succès aucun. Il fallut porter le débat devant la cour de Rome (1596). Pour

examiner ces questions et les résoudre, Clément VIII institua la Congrégation de *auxiliis* (1597), ainsi nommée parce qu'il s'agissait des secours de Dieu, c.-à-d. de la nature de la grâce et de la manière dont elle opère. Deux cents conférences furent tenues, dont quatre-vingt-cinq en présence de Clément VIII et de Paul V. Aux arguments théologiques les jésuites ajoutèrent l'énumération, quelque peu menaçante, des services politiques rendus par eux (V. AQUAVIVA, t. III) et l'attestation de la sainte Vierge, apparue pour confirmer la doctrine de leur théologien. Devant ces rivalités, Paul V vit qu'il serait aussi dangereux de condamner le molinisme que de l'approuver. Se réservant de prononcer le jugement lorsqu'il l'estimerait opportun, il congédia la Congrégation de *auxiliis* (1607). Le jugement ainsi annoncé ne fut jamais prononcé. Finalement, le pape défendit de publier sur les matières de ce débat aucun ouvrage qui n'aurait pas été préalablement vu et approuvé par les inquisiteurs romains (21 déc. 1611). Malgré ce décret, confirmé par plusieurs autres, deux *Histoires* de la Congrégation de *auxiliis*, fort amples, furent publiées, l'une par un dominicain, l'autre par un jésuite. Pour notions complémentaires, V. ARMİNIANISME, BAIUS (Michel de Bay), CALVINISME, DUVERGIER DE HAURANNE (Paul), GOTTESCHALK, JANSENISME, PRÉDESTINATION, PRESCIENCE.

E.-H. VOLLET.
BIBL. : SCHNEEMANN, *Entstehung der thomistk-molinistischen Kontroverse*; Fribourg, 1879. — LEQUIER, thèse sur la liberté, dans la *Critique philosophique* de RENOUVIER; Paris, 1888.

MOLINA (Fray Manuel de), peintre espagnol et religieux de l'ordre des franciscains, né à Jaen en 1614, mort au couvent de Jaen en 1677. Après un premier apprentissage de son art à Jaen, il alla compléter son éducation à Rome; pendant son voyage de retour en Espagne, il faillit périr en mer et fit le vœu d'entrer dans un ordre religieux s'il échappait à la mort. Il fut reçu à sa rentrée à Jaen au couvent de Saint-François comme novice et ne le quitta plus. Ses principaux ouvrages qui pouvaient, à ce qu'assure Cean Bermudez, soutenir la comparaison avec ceux de Sébastien Martinez, son compatriote, et les surpassaient même pour l'exactitude de la perspective, décoraient jadis le cloître de son couvent.

Un autre peintre, appelé aussi *Manuel de Molina*, né à Madrid en 1628 et mort en 1668, ne doit pas être confondu avec le précédent. Ce second Molina a été l'élève d'Eugenio Caxès et le musée du Fomento conserve de lui un *Christ sur la croix*, signé et daté 1660. P. L.

MOLINA (Marie de), reine de Castille (V. MARIE DE MOLINA).

MOLINARI (Giovanni-Antonio), dit le *Caraccino*, peintre italien, né à Savigliano en 1577, mort en 1640. Son surnom de Caraccino, ou petit Carrache, lui vint de ce qu'il avait étudié avec le plus grand soin la manière d'Annibal Carrache et qu'il s'efforça constamment de l'imiter. Coloriste froid, dessinateur correct, il exécuta, pour sa ville natale, plusieurs toiles qu'on y voit encore aujourd'hui ; mais sa *Descente de croix*, qui décore l'église de San Dalmazio, à Turin, est plus particulièrement estimée.

MOLINARI (Antonio), peintre italien, né à Venise en 1665, mort vers 1750. Il étudia la peinture sous Antonio Zanchi. Ses œuvres, dont les principales sont à Venise dans l'église du Corpus Domini, dans l'ancienne bibliothèque de Saint-Marc et à Saint-Pantaléon, se recommandent par des qualités estimables. Le musée de Dresde a de lui une composition : *L'Amour et Psyché*. G. C.

MOLINARI (Gustave de), économiste belge, né à Liège en 1829. Il se rendit à Paris vers 1844 et se créa une position en vue dans la presse radicale. Le coup d'Etat du 2 décembre le força de rentrer en Belgique, où il devint professeur d'économie politique à l'Ecole industrielle de Bruxelles. Il est depuis 1874 correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques). Il a défendu avec beaucoup de talent les doctrines du libre échange et du socialisme modéré dans un grand nombre de publications. En voici les plus remarquables : *De la pro-*

duction et de la distribution des richesses (Paris, 1855, in-8, rééd. 1864); *Questions d'économie politique et de droit public* (id., 1861, 2 vol. in-8); *L'évolution économique au XIX^e siècle* (id., 1880, in-8); *les Lois naturelles de l'économie politique* (id., 1887, in-8). Molinari a fourni aussi d'intéressantes contributions à l'histoire de la politique contemporaine. Nous citerons : *Napoléon III publiciste* (Paris, 1861, in-8); *le Congrès européen* (id., 1864, in-8); *l'Irlande, le Canada, Jersey* (id., 1881, in-18); *Panama, La Martinique, Haïti* (id., 1887, in-18).

E. H.

MOLINCHART. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 273 hab.

MOLINERI (J.-A.), peintre italien (V. MOLINARI).

MOLINES-EN-CHAMPSAUR. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet; 138 hab.

MOLINES-EN-QUEYRAS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. des Aiguilles; 790 hab.

MOLINET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Dompierre-sur-Besbre; 967 hab.

MOLINET (Jean), poète et chroniqueur français, né dans le Boulonnais, avant le milieu du XV^e siècle, mort en 1507. Il fut chanoine de l'église collégiale de Valenciennes, succéda à G. Chastellain (1475) dans la charge d'historiographe de la maison de Bourgogne et fut aussi bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Il est l'un des chefs de cette école des « rhétoriciens » qui fleurit surtout à la cour fastueuse et pédantesque de Bourgogne, asile de la poésie élevée, en ce temps de prosaïsme et d'esprit bourgeois; il se distingue, comme devaient le faire plus tard son neveu Jean Lemaire et son ami Guillaume Crétin : dans ses vers, par les plus puériles recherches de formes; dans sa prose, toute farcie de latinismes, par une creuse et emphatique phraséologie. Sa *Chronique*, qui continue celle de Chastellain et va de 1474 à 1504, n'a été publiée que de nos jours, par J.-A. Buchon (Paris, 1828, 5 vol. in-8). On avait imprimé de lui à Paris en 1531 un volume de poésies qui ne contient qu'une partie de celles qu'il avait composées (*Les Faictz et Dictz de feu de bonne mémoire maistre Jehan Molinet contenant plusieurs beaux Traictex, Oraisons et Chants royaux*). Ce recueil est formé de pièces (un grand nombre sont mêlées de prose) historiques ou politiques, religieuses ou morales, satiriques ou badines. Les premières sont les plus intéressantes : elles comprennent une suite (écrite en huitains de six pieds) de la *Recollection des choses merveilleuses advenues en nostre temps* de Chastellain, des *Complaintes funèbres* (en l'honneur de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne) et diverses pièces inspirées par les circonstances (*la Ressource du petit peuple, le Temple de Mars, la Complainte de Constantinople, le Retour de Madame Marguerite, la Réconciliation de la ville de Gand, la Naissance de Madame Aliénor, celle du Duc Charles* (depuis Charles-Quint), *le Dictier présenté à Monseigneur de Nassau au retour de France*, etc.); les secondes, où la manie de l'allégorie est poussée aux plus extrêmes limites, comprennent des *Oraisons* (à divers saints et saintes), un poème des *Âges du monde, le Chapelet des Dames* (à la louange de Marie de Bourgogne), *le Throsne d'honneur* (à la louange de Philippe le Bon), etc.; parmi les pièces badines, on trouve une *Litanie*, pièce burlesque (qui offre un bizarre mélange de sacré et de profane), des satires (*les Neuf Preux de Gourmandise, le Calendrier, les Grâces sans vilénie, le Dictier du verjus, l'Épithalame de la fille de Laidin*, etc.), et des débats ou dialogues (*Débats de la Chair et du Poisson, d'Avril et de May, de l'Aigle, du Harenc et du Lion; Dialogues du Loup et du Mouton, du Gendarme et de l'Amoureux*, etc.). Molinet avait en outre traduit en prose le *Roman de la Rose* (Lyon, 1503). Les œuvres de Molinet se trouvant très difficilement, nous citerons de lui quelques vers qui donneront

une idée des puérilités dans lesquelles il tombe souvent (ils sont tirés de l'*Oraison* à sainte Anne) :

Ton nom est Anne et en latin Anna :
Dieu tout puissant qui justement l'anna (= auna, mesura),
Veult qu'à l'anne (= aune) tu soies comparée;
Quatre quartiers une très juste anne a,
Quatre lettres en ton nom amena,
Par quoy tu es juste et bien mesurée;
Quatre vertus sont dont tu es parée.

A. JEANROY.

BIBL. : L'abbé GOUJET, *Bibl. française*, 1745, t. X, p. 1-17.
— DE REIFENBERG, *Mémoire sur Jehan Molinet, historien et poète*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1835.

MOLINEUX (W.), physicien anglais (V. MOLYNEUX).

MOLINGES. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 471 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de la Cluse à Saint-Claude. De cette localité partent les bois de sapin qui sont conduits en radeau jusqu'à Lyon.

MOLINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 901 hab.

MOLINI (Giuseppe), éditeur et bibliographe italien, né à Florence le 17 déc. 1772, mort à Florence le 28 déc. 1856. D'une famille de libraires, il reprit la profession de son père et créa la *Tipografia all'inscena di Dante*, où parurent des éditions, remarquables pour le temps, de la plupart des classiques italiens et créa la *Biblioteca portatile* où il réimprima un grand nombre d'œuvres de lecture courante; ayant renoncé au commerce, il profita d'un voyage à Paris pour publier un recueil de documents historiques (*Documenti di storia italiana copiati sugli originali esistenti in Parigi* (1836-37, 2 vol. in-8). Nommé en 1840 conservateur de la bibliothèque Palatine à Florence, il avait commencé à publier le catalogue des manuscrits qui y sont conservés. Son fils a imprimé une partie de ses travaux inédits sous le titre de : *Operette bibliografiche* (Florence, 1858).

BIBL. : Préface des *Operette*.

MOLINIER (Jean-Baptiste), né à Arles en 1675, mort à Paris le 15 mars 1745. Oratorien, il se fit une grande réputation de prédicateur à la fin du XVIII^e siècle. Il dut renoncer d'assez bonne heure à la chaire à cause du libéralisme de ses idées. Il a laissé un assez grand nombre de travaux théologiques, une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1725, in-12); des *Sermons choisis* (1732-34, 9 vol. in-12), et, selon toute apparence, il est l'auteur des *Lettres servant de réponse aux lettres philosophiques de Voltaire* (1733, in-12), qui ont été attribuées à d'autres.

MOLINIER (Auguste), érudit français contemporain, né à Toulouse le 30 sept. 1851. Sorti de l'École des Chartes en 1873, il a été attaché successivement à plusieurs bibliothèques et est depuis 1893 professeur à l'École des chartes. Il a publié de nombreux travaux sur l'histoire du Languedoc, notamment sous forme de notes développées ajoutées à l'édition de l'*Histoire générale du Languedoc* de dom Vaissète dont il a dirigé la publication après la mort d'E. Mabille. Il a donné d'excellentes éditions des *Pensées* et des *Provinciales* de Pascal (Paris, 1877 et 1891, 4 vol. in-8); une édition de Suger, *Collection de textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire* (Paris, 1887, in-8) et une édition de la *Chronique normande*, en collaboration avec son frère, *Collection de la société de l'histoire de France* (Paris, 1882). Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé *les Obituaires français du moyen âge* (Paris, 1890, in-8). Collaborateur de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, de la *Revue critique* et de la *Revue historique*, il rédige dans cette dernière revue le bulletin historique du moyen âge.

MOLINIER (Charles-Louis-Marie-Émile), archéologue français, né à Nantes le 25 avr. 1857, frère du précédent. Élève de l'École des Chartes, il fut successivement attaché au département des estampes à la Bibliothèque nationale et au musée du Louvre, dont il est devenu conservateur et où il professe un cours des arts appliqués à l'industrie. On lui doit, entr'autres, les ouvrages suivants : *Note sur les*

origines de l'émaillerie limousine (1881, in-8); *Etude sur la vie d'Arnoul d'Andrehem* (1883, in-4); *Dictionnaire des émailleurs depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (1884, in-16); *les Della Robbia*, en collaboration avec M. J. Cavalucci (1884, in-4); *les Bronzes de la Renaissance* (1886, 2 vol. in-8); *la Céramique italienne au XV^e siècle* (1888); *Venise* (1889, in-4); *les Arts du métal* (1890, gr. in-8); *l'Émaillerie* (1891, in-8); *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du V^e au XVII^e siècle*; 1896 et suiv.

MOLINISME (V. MOLINA).

MOLINONS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Évêque; 263 hab.

MOLINOS (Michel de), théologien mystique, né à Patalina près de Saragosse, en une année fort diversement rapportée : 1627, 1640; mort en 1697. Il fut élevé à Pampelune, et il étudia à l'université de Coïmbre. Vers 1670, il se rendit à Rome, où il se fixa. En 1675, il y publia un traité intitulé *Guida spirituale, che disinvolve l'anima, e la conduce per l'interior camino all'acquisto della perfetta contemplatione, e del ricco tesoro della pace interiore*. Comme l'indique ce titre, Molinos se proposait de guider l'âme, par le chemin intérieur, vers l'acquisition de la parfaite contemplation et de la paix intime. Habile confesseur, confident recherché des souffrances, des défaillances et des désespérances qui troublent beaucoup d'âmes aspirant à la plénitude de la vie spirituelle, il voulait les éclairer sur ce qui lui semblait être la véritable nature des difficultés qu'elles rencontrent dans la réalisation de la piété. Dieu, leur dit-il, ne peut régner que sur des cœurs pacifiés. Il importe donc de ne point se laisser inquiéter par le manque de pensées pieuses, par la sécheresse du cœur, par les ténèbres qu'on est obligé de traverser, ni par les tentations qu'on subit. Ces choses-là ne sont point des obstacles; ce sont les moyens dont Dieu se sert pour purifier le fidèle et le conduire à la perfection. Par l'effet de ce martyre divin l'âme se dégage des liens de la sensualité et renonce à l'exercice de la volonté personnelle. Délaissant les raisonnements de la sagesse humaine et les pratiques d'une piété purement extérieure, elle monte les degrés qui l'élèvent à la contemplation et à l'oraison de la quiétude. La méditation des vérités révélées et de l'humanité de Jésus ne lui suffit plus. La prière mentale, la soumission entière à la volonté de Dieu, la communion fréquente et la mortification intérieure la mènent à la sérénité la plus complète, à l'humilité la plus profonde et à la sagesse la plus haute. Cette sagesse, née de l'anéantissement du moi, produit dans l'âme une paix intérieure, ineffable. Pour atteindre cette haute perfection, il est nécessaire de choisir un conducteur capable de guider les fidèles dans le vrai chemin. Il importe aussi d'user fréquemment du sacrement de l'Eucharistie. Ce dernier conseil est amplement développé dans un opuscule spécial : *Breve trattato, della cotidiana comunione*.

Le *Guide spirituel* (littéralement la *Guide spirituelle*) avait été composé en langue espagnole. Il fut traduit en italien, en français, en hollandais, en latin et en allemand. Ces traductions attestent le succès de l'ouvrage. Celui de l'auteur ne fut pas moindre. Logé au Vatican et protégé par Innocent XI, pape hostile aux jésuites, Molinos paraît avoir joui à Rome, pendant plusieurs années, d'une haute considération auprès de l'aristocratie ecclésiastique et laïque, et auprès de la reine Christine, qui y résidait alors. Il entretenait au dehors une active correspondance. Dans son traité, il cite sainte Thérèse, Franzesca Lopez, saint François de Sales, M^{me} de Chantal, Jean Falconi. En effet, pour le fond, ses idées sont empruntées à des mystiques généralement respectés; mais pour la forme elles sont produites, tantôt avec une obscurité, tantôt avec une témérité également périlleuses. En développant et en systématisant ces idées, il faisait apparaître les dangers latents que le mysticisme recèle ordinairement : dédain de la science des écoles, tiédeur, sinon indifférence, pour les pratiques et

les dévotions recommandées par l'Église, même pour la prière en parole, qui peut distraire de la véritable oraison en esprit. Bossuet (*Instruction sur les états d'oraison*; Paris, 1697) s'est plu à répéter les médisances qui circulaient contre Molinos et lui prêtaient « des mœurs abominables, des infamies et plusieurs autres crimes ». Il serait injuste d'accueillir sans preuves, des accusations de ce genre, trop fréquentes de la part des orthodoxes contre ceux qu'ils incriminent d'hérésie. Mais il est incontestable que l'enseignement de Molinos sur les tentations dont Dieu se sert pour purifier l'âme peut produire dans les mœurs un relâchement pernicieux; et ce serait mal connaître la nature humaine, que de ne pas admettre qu'il l'a produit chez plusieurs.

Un jésuite, Paul Signori, ouvrit l'attaque contre Molinos, en publiant un traité sur la vraie nature de l'oraison : *Concordia tra la fatica e la quiete nell' orazione* (Bologne, 1681, in-12). L'année suivante (30 juin 1682) le cardinal Caraccioli, archevêque de Naples, appela l'attention du pape sur les désordres provoqués par la doctrine de Molinos, à laquelle il donnait le nom de QUIÉTISME. Une commission fut chargée d'examiner le *Guide spirituel* et un traité de P. M. Petrucci, évêque de Jesi et ami de Molinos : *La contemplazione Mistica acquistata* (Jesi, 1681); mais n'y ayant rien trouvé de contraire à la foi, elle en autorisa la lecture. Alors les jésuites, soutenus par le P. La Chaise, firent intervenir Louis XIV; ils obtinrent l'arrestation de Molinos et de Petrucci (1685). Après une longue enquête où plus de 2.000 lettres furent examinées, et plus de 200 personnes compromises, et après de nombreuses séances, auxquelles le pape assista quelquefois, l'Inquisition condamna Molinos à rétracter soixante-huit propositions imputées à ses œuvres et déclara *hérétiques, blasphématoires, scandaleuses, audacieuses, subversives et éminemment dangereuses* (28 août et 3 sept. 1687). Molinos se soumit : ce qui lui valut de mourir, non sur le bûcher, mais en prison, dix ans après sa condamnation. Les actes du procès n'ont jamais été publiés. Les soixante-huit propositions condamnées ne sont point toutes tirées des écrits de Molinos, mais on a cru pouvoir les déduire de quelques-unes de ses maximes. Avant la condamnation, l'Inquisition avait envoyé aux princes et aux évêques un avertissement pour les mettre en garde contre le MOLINISME, avec l'indication de dix-neuf propositions le faisant reconnaître. Innocent XI lui-même, non comme pape, mais par une distinction subtile, comme particulier, comme Odescalchi, avait dû soumettre son orthodoxie à l'examen de l'Inquisition. E.-H. VOLLET.

BIBL. : E. STERN, Molinos dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1880, t. IX.

MOLINOS (Jacques), architecte français, né à Lyon le 4 juin 1743, mort à Paris le 19 févr. 1831. En 1782, Molinos s'associa avec J.-G. Legrand (V. ce nom) et, depuis cette époque, les noms de ces deux architectes se trouvèrent inséparables dans la direction de nombreux travaux publics qui furent exécutés à Paris jusqu'à la mort de Legrand en 1808 et, entre autres : de la coupole en bois de la halle aux blés de Paris, composée, en 1782, suivant le système de Philibert de l'Orme, et incendiée en 1803; de la construction de l'ancienne halle aux draps, entre les rues de la Poterie et de la Lingerie, édifice incendié en 1855; de la démolition de la Bastille effectuée en 1789; de la salle de spectacle de la rue Feydeau affectée à une troupe italienne et détruite depuis; enfin de la décoration du grand salon de l'hôtel de Marbeuf, aux Champs Élysées, dans le style pompéien, style que les deux architectes avaient étudié dans le voyage d'Italie qu'ils avaient fait ensemble en 1785. Molinos fut membre du comité consultatif des bâtiments de la Couronne ainsi que du conseil des bâtiments de la ville de Paris et chargé de la première section des travaux d'architecture comprenant l'hôtel de ville, les mairies, les halles et marchés, les barrières, etc. C'est en raison de ces diverses fonctions

qu'il dessina toutes les fêtes données par la ville de Paris sous le premier Empire et sous la Restauration et qu'il fit élever les bâtiments en bois du marché Saint-Honoré, à l'emplacement du couvent des Jacobins, ainsi que la halle au vieux linge dans l'enclos de l'ancien Temple, marché et halles remplacés par des bâtiments en fer et briques par *M. de Mérindol* (V. ce nom); puis les bâtiments du marché Popincourt, près la rue Mènilmontant, etc. Molinos fit de plus d'importants travaux au Muséum d'histoire naturelle dont il avait étudié un projet de reconstruction et d'agrandissement. Il avait succédé, en 1829, à Rondelet comme membre de la section d'architecture de l'Académie des beaux-arts. — Un fils de cet architecte, lui-même architecte et élève de son père, né à Paris vers 1800 et mort dans cette ville en 1850, fut nommé en 1832 architecte de l'arrondissement de Sceaux et ensuite architecte adjoint d'une des sections des travaux d'architecture de la ville de Paris. Charles Lucas.

MOLINOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay; 574 hab. Mines de houille.

MOLINS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château; 134 hab.

MOLIQUE (Bernard), violoniste et compositeur allemand, né à Nuremberg le 7 oct. 1803, mort à Kannstardt le 10 mai 1869, étudia à Munich sous la direction de Rovelli, puis fit partie d'un grand orchestre viennois. En 1820, il succéda à son maître en qualité de premier violon de la cour. Après quelques années consacrées à des tournées, il devint en 1826 maître des concerts à la cour de Stuttgart. Dix ans plus tard, un concert qu'il donna à Paris, dans la salle du Conservatoire, le fit applaudir du public français, comme il l'avait été de presque tous les publics européens. En 1849, il alla se fixer à Londres et y devint, en 1861, professeur à l'Académie de musique. Il a laissé cinq *concertos* écrits pour le violon, des duos pour deux violons, des quatuors, une Messe, une symphonie, un oratorio intitulé *Abraham*, et un certain nombre de *lieder*. R. Br.

MOLISE. Province d'Italie (ancien royaume de Naples), bornée par l'Adriatique et par la province des Abruzzes, de la Terre de Labour, de la Principauté Ulérieure et de la Capitanate. Sa superficie est de 4.381 kil. q. et sa population (en 1893) de 379.789 hab. On l'appelle aussi province de Campobasso. Elle doit son nom au village de Molise (667 hab.) au N.-O. de Campobasso. Elle comprend 133 communes groupées en trois circondari ayant pour ch.-l. *Campobasso*, *Isernia* et *Larino*. — La Molise correspond à l'ancien comté de Boiano et fut successivement incorporée à la Terre de Labour, puis, sous les rois aragonais, à la Capitanate. En 1810, elle forma une province spéciale, dont on a détaché, le 25 oct. 1861, quinze communes au S.-O. pour former la prov. de Bénévent, mais à ce même moment, on lui annexa plusieurs communes de la Terre de Labour.

MOLITERNO. Ville d'Italie, prov. de Potenza, dans l'Apennin; 6.300 hab. Château. Carrières.

MOLITG. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades, à mi-côte d'une montagne qui domine la vallée de la Castellane, affl. de la Têt; 418 hab. Eaux thermales, sulfurées sodiques, connues dès le siècle dernier, et employées avec succès contre les affections rhumatismales, lymphatiques et scrofuleuses; elles proviennent de douze sources situées à 2 kil. du village et exploitées dans trois établissements. — Débris du château de Parcols. H. COURTAULT.

MOLITOR (Martin von), peintre et graveur, né à Vienne en 1759, mort à Vienne en 1812. Ses paysages furent jadis recherchés par les amateurs. Il fut chevalier de l'ordre de Léopold, conservateur de la Bibliothèque royale, et membre de l'Académie de Vienne. Plusieurs de ses dessins ont été gravés par Gavet, Dutenhofer et Bartsch. Parmi ses gravures, il faut citer : *la Cour de ferme*, *le Jeune marin*, *un Troupeau dans une forêt*.

MOLITOR (Gabriel-Jean-Joseph, comte), maréchal de France, né à Hayange (Moselle) le 7 mars 1770, mort à Paris le 28 juil. 1849. Capitaine de volontaires en 1792, il servit avec distinction dans les armées de la Moselle, du Rhin, du Danube, fit la campagne d'Helvétie comme général de brigade (1799), prit part l'année suivante aux opérations de Moreau et de Macdonald, devint général de division, fut envoyé en 1805 à l'armée d'Italie, contribua à la victoire d'Austerlitz, commanda en Dalmatie (1806), d'où il repoussa les Russes, fut en 1807 chargé du gouvernement de la Poméranie suédoise et, attaché à la Grande Armée en 1809, concourut à la victoire de Wagram. Gouverneur des villes hanséatiques en 1810, il alla ensuite commander en Hollande (1811), disputa ce pays à la coalition en 1813 et servit sous Macdonald aux derniers jours de l'Empire. Rallié aux Bourbons en 1814, il accepta pour tant de Napoléon pendant les Cent-Jours la dignité de pair et un commandement en Alsace. Aussi fut-il disgracié après le rétablissement de Louis XVIII (1815). Mais il reprit du service en 1818 et fut mis à la tête du 2^e corps pendant l'expédition d'Espagne, qui lui valut la double dignité de maréchal et de pair de France (9 oct. 1823). Après les journées de Juillet, il reconnut le gouvernement de Louis-Philippe, commanda les 8^e et 9^e divisions militaires, fut nommé en 1847 gouverneur des Invalides et devint, peu de temps avant sa mort (23 déc. 1848), grand chancelier de la Légion d'honneur. A. DEMBOUR.

MOLITOR (Franz-Joseph), philosophe allemand, né à Oberursel dans le Taunus, le 8 juin 1779, mort à Francfort le 23 mars 1860. Il commença ses études à Bingen et à Aschaffenburg et les compléta aux universités de Mayence et de Marbourg. Il suivit de près le mouvement philosophique de son temps, s'enthousiasma pour la doctrine de l'identité de Schelling et écrivit sous cette influence *Ideen zu einer künstlichen Dynamik der Geschichte* (Francfort, 1805, in-8). Mais, à ce moment même, la philosophie de Schelling subissait une profonde modification. Molitor ne suivit pas son premier maître et inclina dès lors vers la théosophie mystique de Baader. Vivant du produit de quelques leçons privées, il se mit à apprendre l'hébreu et se lança dans l'étude de la kabbale et du talmud. Déjà il avait écrit sous l'influence de Baader, *Ueber den Wendepunkt des Antiken u. Voderen* (Francfort, 1805, in-8). Après de longues années d'étude et de recueillement, il publia le premier volume de son principal ouvrage, *Philosophie der Geschichte oder über die Tradition* (Francfort, 1824, in-8), dont le quatrième volume ne parut qu'en 1853 en même temps qu'une seconde édition complètement remaniée du premier. Cet ouvrage, inachevé d'ailleurs, a pour objet de montrer que sans la kabbale juive l'œuvre de l'Eglise chrétienne est incomplète. Seuls les Juifs sont restés en possession de la vraie tradition, et le christianisme n'est qu'un judaïsme obscurci par un faux mysticisme; il lui faut pour arriver de pureté parfaite puiser dans la kabbale une mystique supérieure. Th. RUYSSSEN.

BIBL. : *Allgem. Zeitung*, 1860, supplément du 21 avril. — Ed. ERDMANN, *Grundriss der Gesch. der Philos.* 3^e éd., t. II, pp. 506 et suiv.

MOLKNE (Dominique) (V. MALKNECHT).

MOLL. Com. de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Turnhout, sur la Moll-Nèthe, sous-affl. de la Dyle; 7.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvers à Gladboch. Exploitations agricoles, fabriques de draps, tuileries, teintureries, tanneries, distilleries.

MOLL (Edouard), architecte français, né à Angers en 1797, mort à Paris le 2 janv. 1876. Élève de Debret et de la première classe de l'Ecole des beaux-arts, Moll fut d'abord attaché comme inspecteur aux travaux d'aménagement de l'ancien Opéra, rue Lepelletier, à Paris, sous la direction de son maître, et obtint ensuite le premier prix dans deux concours ouverts par sa ville natale. Il fit alors élever à Angers, à Laval et à Mayenne, ainsi que dans plu-

sieurs communes des deux départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne, de nombreux édifices publics pour la conduite des travaux desquels il fut aidé par son élève, M. Ramoussset.

Charles Lucas.

MOLL (Louis), agronome français, né à Wissembourg en 1809, mort à Paris le 30 nov. 1880. Il se livra tout d'abord à des travaux agricoles dans les Vosges, voyagea en Belgique et en Angleterre, puis fut chargé par le ministère de l'agriculture de missions en Corse et dans le midi de la France. D'abord professeur à l'Institut agricole de Rouville, il fut chargé, en 1837, du second cours d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, et en 1876 devint professeur d'agriculture générale de l'Institut national agronomique lors de sa fondation. Il dirigea avec Gayet l'*Encyclopédie générale de l'agriculture* (1864-74, 13 vol. in-8, av. fig.), et publia en outre : *Manuel d'agriculture...* (Nancy, 1835); *Colonisation et agriculture de l'Algérie* (1845, 2 vol. in-8); *la Connaissance générale du bœuf* (1860, gr. in-8, av. atlas); *la Connaissance générale du cheval* (1861, gr. in-8, av. atlas); *la Connaissance générale du mouton* (1867, gr. in-8, av. atlas), etc.

D^r L. Hn.

MOLL (Willem), historien hollandais, né à Dordrecht le 12 fév. 1812, mort à Amsterdam le 16 août 1879. Il devint professeur de théologie protestante à l'Athénæum d'Amsterdam (1846). Il se voua surtout à l'étude des questions d'histoire religieuse, et publia un grand nombre d'ouvrages remarquables dont voici les principaux : *le Martyr Ange Merula* (Amsterdam, 1851; rééd. 1853, in-8); *Jean Brugman et la vie monastique au xv^e siècle* (id., 1875, 2 vol. in-8); *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas avant la Réforme* (Arnhem, 1864-71, 3 vol. in-8). Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais. Moll fonda avec Kist, en 1833, les *Archives d'histoire religieuse*, savante revue périodique.

MOLLA (*Maoula-Mevla* = protecteur). Titre donné par les musulmans aux docteurs versés dans la théologie ou le droit; il équivalait à ceux d'uléma ou d'achound (employé en Perse).

MOLLANS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 870 hab. Filature de soie. Eaux minérales alcalines, magnésiennes et sulfureuses, employées dans le traitement des maladies cutanées et des affections de poitrine. Ruines de deux châteaux forts et de murs d'enceinte.

MOLLANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 601 hab. La seigneurie appartient à l'origine à une vieille famille de chevalerie franc-comtoise qui en portait le nom; elle passa ensuite aux d'Esboz et aux Damedor pour qui elle fut érigée en comté (1713). Château moderne bâti sur l'emplacement de l'ancien. Eglise intéressante (chœur gothique, nef du xvii^e siècle; dalles tumulaires). Chef-lieu de canton sous la Révolution.

MOLLASSE. On appelle ainsi des veines terreuses constituant un défaut dans la pierre calcaire et aussi les bancs de pierre calcaire dans lesquels se rencontrent des veines de cette nature. En outre, dans le S.-E. de la France et dans certaines parties de la Suisse, ce nom de mollasse désigne un grès argileux de couleur variée, jaunâtre, grise, bleue ou roussâtre. Ce grès, employé comme pierre à bâtir, est facile à tailler au sortir de la carrière et durcit promptement au contact de l'air; mais il supporte difficilement les fortes gelées sous l'influence desquelles il s'effrite: aussi recouvre-t-on souvent la mollasse d'un enduit spécial (V. GRÈS).

Charles Lucas.

MOLLÈGES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Orgon; 743 hab. Chapelle remarquable du xii^e siècle, ayant fait partie d'une ancienne abbaye de religieuses cisterciennes réunies à celle de Sainte-Croix-d'Apt en 1435. Ruines d'une forteresse. A Camarin, ruines romaines.

MOLLENDO. Ville maritime du Pérou, dép. d'Aréquipa, GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

par 17° 4' lat. S., au débouché du chem. de fer de Puno; 2.200 hab. Le commerce est très actif parce que les minerais d'argent et de cuivre des districts de Potosi, Oruro, Corocoro s'exportent par Mollendo, ainsi que les laines d'alpaca, de mouton, le coca du Pérou méridional et de la Bolivie

MOLLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Cusset; 1.100 hab.

MOLLES (Georg), architecte allemand, né à Diepholz (Hanovre), le 21 janv. 1784, mort à Darmstadt le 13 mars 1852. Elève de Weinbrenner, il fut apologiste de l'art médiéval et excella dans la disposition des toits. Il bâtit le casino (1817), l'église catholique (1824), la chancellerie (1826) de Darmstadt, le château de Wiesbaden, la coupole de la cathédrale de Mayence, le théâtre de Mayence (1833), etc. Il a écrit *Denkmaler deutscher Baukunst* (1815-31, 2 vol.), *Beiträge zur Lehr von den Konstruktionen* (1833-34), etc.

MOLLET (Les). Famille d'architectes français des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. De cette famille, qui compta au moins six générations d'architectes, dont la plupart, ayant porté le titre de maîtres des jardins royaux, occupèrent une haute situation, le plus anciennement connu avait, dès 1632, tracé pour le duc d'Anjou les plans et jardins du château d'Anet, sous la direction de l'architecte Étienne du Pérac et avait eu, en 1593, pour successeur dans son emploi de « jardinier ordinaire et dessinateur des plans, parcs et jardins des maisons royales », son fils *Claude*, mort vers 1613, qui introduisit en France les premiers jardins à l'italienne, avec parterres aux contours géométriques ou architecturaux, et auquel le roi Henri IV fit planter le jardin du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, le jardin de Monceaux et le petit jardin au-dessus de l'étang dans le château de Fontainebleau.

Claude Mollet fut l'auteur d'un ouvrage dédié au roi Louis XIII et intitulé *Théâtre des plants et jardinages*, contenant des secrets et des inventions incongneues à tous ceux qui jusqu'à présent se sont mêlés d'écrire sur cette matière, etc., avec gravures de Noël, Jacques et André Mollet (Paris, 1652, in-4), ouvrage qui fut réédité en 1660-72, sous le titre légèrement modifié de *Théâtre des jardinages*. Sur Noël et Jacques Mollet, on ne possède aucun autre détail, tout au plus peut-on présumer que, comme André, ils étaient fils de Claude. Mais pour André, on sait qu'il se fixa à Stockholm, où il devint « maître des jardins de la reine de Suède » et qu'il publia sur son art un ouvrage intitulé *le Jardin de plaisir*, contenant plusieurs dessins de jardinage, tant parterre en broderie, compartiments de gazon, que bosquets et autres, etc. (portrait et 30 pl., Stockholm, 1651, in-fol.), ouvrage traduit en anglais en 1670.

Un autre fils de Claude, *Charles*, frère aîné d'André, était, en 1692, « maître des jardins du Louvre et de ceux qui pourront être faits en son enclos », charge dont la survivance fut accordée à son fils *Armand-Claude*, lequel fut, non seulement dessinateur de jardins, mais architecte de grande réputation. Admis à l'Académie royale d'architecture en 1699, Armand-Claude fut l'architecte, à Paris, de l'hôtel bâti dans le faubourg Saint-Honoré pour le comte d'Evreux, hôtel devenu l'*Elysée*, après avoir été modifié et agrandi par L'Assurance fils, par Boullée et plus récemment par Eug. Lacroix; puis de l'hôtel d'Humières et aussi de la transformation du palais Mazarin en hôtel de la Banque royale et de la Compagnie des Indes, transformation dont il subsiste la grande porte d'entrée sur la rue Neuve-des-Petits-Champs; enfin à Stains, près de Saint-Denis, du château détruit pendant la guerre de 1870. Armand-Claude mourut en 1720 et eut probablement pour collaborateur, dans une partie de ses travaux, son fils *André-Armand*, qui fut admis à l'Académie royale d'architecture en 1748 et mourut en 1758. Enfin un fils d'André-Armand, *Louis-François* Mollet, fut admis à l'Académie en 1734 et mourut en 1747.

Charles Lucas.

MOLLETON (Tiss.) Il y a deux sortes d'étoffes qui portent ce nom, l'une en coton, l'autre en laine. Le molleton de coton est un tissu épais tiré à poil des deux côtés, lisse ou croisé. Cette étoffe, très chaude, est beaucoup moins chère que le molleton en laine ; elle s'emploie aux mêmes usages, mais surtout pour jupes et camisoles de femme, doublures de vêtements, caleçons et pantalons d'homme, langes d'enfant, etc. On en fait en écru, blanchi et teint, principalement en gris : on en teint aussi en marron, bronze, vert et noir. On les fabrique en France, à Troyes, Paris, etc. — Le molleton de laine est une étoffe de laine douce, chaude et moelleuse, légèrement foulée, tirée à poil, soit des deux côtés, soit d'un seul, et ayant l'apparence d'une lanette épaisse. Les laines légères conviennent à la fabrication de ce tissu dont le caractère essentiel est une certaine qualité spongieuse. On foule les molletons au savon, mais pendant trois quarts d'heure au plus, afin de concilier la beauté de l'étoffe avec l'élasticité moelleuse qui lui est propre. Ils se fabriquent en France, à Sommières (Gard), Castres et Mazamet (Tarn), à Beauvais, etc. Ils sont unis ou croisés et sont employés habituellement en blanc pour camisoles, jupes de dessous, doublures de vêtements, etc.; cependant on en teint aussi en vert, en rouge et surtout en gris. L. K.

MOLLETES (Les). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian; 463 hab.

MOLLEVAUT (Etienne), homme politique français, né à Jouy-sous-les-Côtes (Meurthe) le 20 juil. 1744, mort à Nancy le 10 janv. 1816. Avocat au Parlement de Nancy, maire de cette ville, il fut élu, le 4 sept. 1792, député de la Meurthe à la Convention. Il vota pour la détention de Louis XVI. Membre du parti girondin, président du comité des douze, il fut décrété d'accusation le 2 juin 1793 et mis hors la loi le 28 juil. Il se cacha en Bretagne et rentra à la Convention en frimaire an III. Neuf départements le réélurent au conseil des anciens, le 21 vendémiaire an IV (13 oct. 1795). Mollevaut opta pour la Meurthe, fut nommé président le 1^{er} germinal an VI (21 mars 1798) et passa au conseil des Cinq-Cents le 24 germinal (13 avr.). Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, devint député de la Meurthe au Corps législatif et y siégea jusqu'en 1807. En 1809, il fut nommé proviseur au lycée de Nancy et en 1814 bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville. Etienne CHARAVAY.

MOLLEVAUT (Charles-Louis), littérateur français, né à Nancy le 26 sept. 1776, mort à Paris le 13 nov. 1844, fils du précédent. Professeur de littérature à l'Ecole centrale de Nancy, il occupa ensuite la chaire de rhétorique au lycée de sa ville natale puis à celui de Metz et entra en 1816 à l'Académie des inscriptions. Il est surtout connu comme traducteur et a publié quelques poésies sans originalité. Il a traduit en prose : *Salluste* (1809); *l'Énéide* (1810); la *Vie d'Agricola* de Tacite (1822); en prose : *Tibulle* (1805); *Catulle et Properce* (1816); *l'Énéide* (1822); *l'Art poétique* (1835); les *Géorgiques* (1830-42); etc.

MOLLEVILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers; 143 hab.

MOLLEVILLE (A.-Fr.-Bertrand de) (V. BERTRAND DE MOLLEVILLE).

MOLLIEN (Jean-Jacques-François), homme politique français, né à Mesnil-sur-Blangy (Calvados) le 11 juin 1754, mort en 1821. Laboureur, il fut élu, le 23 avr. 1789, député aux états généraux par le tiers état du bailliage de Rouen. Il devint ensuite sous-préfet de Pont-l'Évêque, le 5 floréal an VIII (25 avr. 1800), et administrateur de la Caisse d'amortissement le 8 prairial an XII (28 mai 1804). Et. C.

MOLLIN (François-Nicolas, comte), homme d'Etat français, né à Rouen le 28 févr. 1758, mort à Paris le 20 avr. 1850. Issu d'une famille de commerçants, il entra sous Louis XVI au contrôle général des finances, où il parvint rapidement à l'emploi de premier commis, fut

chargé de la surveillance des fermes générales, prit part à la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre en 1786 et contribua à l'établissement des nouvelles barrières d'octroi de Paris. Appelé, à la suite de la Révolution, à la direction du domaine et de l'enregistrement dans le dép. de l'Eure, il résigna cet emploi en 1792 pour s'adonner à l'industrie, fut incarcéré pendant la Terreur sous la prévention de complicité avec les anciens fermiers généraux et, relâché après le 9 thermidor, alla longuement étudier les institutions financières de l'Angleterre. De retour en France, il devint, au commencement du Consulat, directeur de la Caisse d'amortissement et gagna rapidement la confiance du chef de l'Etat. Nommé conseiller d'Etat en 1804, il succéda, au mois de janv. 1806, à Barbé-Marbois comme ministre du Trésor public et améliora profondément le service de la trésorerie et le régime de la comptabilité publique. Il resta en fonctions jusqu'à la chute de Napoléon (avr. 1814), qui, après son retour de l'île d'Elbe, se hâta de l'y rappeler (mars 1815). Sous la seconde Restauration, il refusa deux fois (1818, 1819) le portefeuille des finances, mais entra (le 5 mars 1819) à la Chambre des pairs, où il fut plusieurs fois rapporteur du budget. Sous la monarchie de Juillet, il fut membre du conseil supérieur du commerce. Il mourut en laissant d'importants *Mémoires* qui ont été publiés depuis. A. DEBIBOUR.

MOLLIENS-AU-BOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; 383 hab.

MOLLIENS-VIDAME. Ch.-I. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens; 650 hab. Stat. du chem. de fer à voie étroite d'Amiens à Beaucamps-le-Vieux.

BIBL. : DAIRE, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du diocèse de Picquigny*, publ. par J. GARNIER; Amiens, 1860, p. 39, in-16.

MOLLIER (Louis de), dit *Molière* ou le *petit Molière*, compositeur français, mort à Paris le 18 avr. 1688. En 1642, il était gentilhomme servant de la comtesse de Soissons; en 1646, on le voit figurer dans la musique du roi comme joueur de luth, survivancier de François Richard; il eut à son tour pour survivancier, depuis 1664, son gendre Léonard Itier. De 1651 à 1671, il dansa dans les ballets du roi, et composa un grand nombre des airs de ces ballets. En 1672, il fit jouer sur le théâtre du Marais deux petits opéras, *les Amours du soleil* et *le Mariage de Bacchus et d'Ariane*; dans les années suivantes, il fit chanter chez lui et sur un théâtre privé deux autres opéras, *les Amours de Céphale et de l'Aurore* et *les Aventures d'Andromède*, dont le succès fut tel que le roi voulut les entendre à Saint-Germain. Ces œuvres, qui classent Mollier parmi les premiers compositeurs d'opéras français, n'ont pas été conservées. M. BRENET.

MOLLIS. Village de Suisse, cant. de Glaris; 2.035 hab. Il est situé sur l'un des grands canaux de la *Linth* (V. ce mot). Localité très industrielle, dans laquelle on trouve plusieurs manufactures de cotonnades et toiles peintes.

MOLLKIRCH (*Mahlkirch*, 1220). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, cant. de Rosheim, sur la Magel; 664 hab. — A 2 kil. au S., ruines du château de *Girbaden* (V. ce mot).

MOLLO (Gaspard), duc de LUSCIANO, poète italien, né à Naples le 2 févr. 1754, mort à Naples le 6 mai 1823. Il fut l'un des plus brillants et des plus choyés parmi ces improvisateurs qui ont toujours été nombreux en Italie, particulièrement au commencement de ce siècle, et dont la destinée est de ne rien laisser de durable. Ayant appris qu'on avait publié sans son assentiment quelques-unes de ses poésies, il en donna lui-même un recueil (*Poesie sacre*; Naples, 1822) qui ne s'élève pas au-dessus du niveau ordinaire des œuvres de ce genre. Il était membre de l'Académie des Arcades et sénateur de Naples.

BIBL. : *Uomini illustri del regno di Napoli*, XII. — STAMONDI, *De la littér. du Midi de l'Europe* (trad. franç.), III, 93.

MOLLON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux; 237 hab.

MOLLUGO (Bot.). Espèce de Caillelaï ou de Galiet très commun dans nos campagnes (V. GALIUM).

MOLLUSCOIDES (Zool.). Dans la classification proposée par H. Milne-Edwards, les Molluscoïdes ne formaient qu'une section de l'embranchement des Mollusques et renfermaient les Tuniciers et les Bryozoaires. Récemment, Claus a décrit un embranchement des Molluscoïdes comprenant les Bryozoaires et les Brachiopodes; Milne-Edwards rapprochait ces derniers de ses Mollusques acéphales. Les Tuniciers (V. ce mot) s'éloignent considérablement des Mollusques et présentent même quelques affinités avec les Vertébrés, grâce à la présence d'une corde dorsale partielle qui peut d'ailleurs disparaître chez l'adulte. Les Bryozoaires et les Brachiopodes (V. ces mots) s'éloignent également des Mollusques, et les travaux récents qui ont été faits sur le développement de ces animaux semblent indiquer qu'ils ont une souche ancestrale commune avec les Annélides, mais ces deux types semblent s'être profondément modifiés et séparés l'un de l'autre, de sorte qu'ils présentent de très grandes différences, surtout à l'état adulte. Remy Perrier considère les Bryozoaires comme des vers Monomérises fixés, se reproduisant par bourgeonnement et formant ainsi des colonies. Les Brachiopodes sont toujours solitaires et leurs larves se rapprochent beaucoup de celles des Chétopodes. Dr L. HN.

MOLLUSCUM (Path.). Le *molluscum vrai* de Cornil et Ranvier, *fibroma molluscum* de Virchow, est une affection caractérisée par la présence dans le tissu cellulaire sous-cutané de productions néoplasiques, disséminées à la surface du corps, en nombre et en volume variables, présentant l'aspect d'éminences tuberculeuses ou d'excroissances verruqueuses. Il est aussi connu sous le nom de molluscum non contagieux par opposition au *molluscum contagiosum* de Bateman, qui n'est autre que l'*acné varioliforme* (V. ACNÉ); on en a décrit de nombreuses variétés. — Les tumeurs cutanées qui constituent ce type pathologique sont généralement sessiles, parfois pédiculées et pendantes, surtout au cou et sur le dos (*molluscum pendulum*); elles sont ordinairement petites: leur grosseur varie depuis celle d'une tête d'épingle à celle d'une noix, d'une orange et même d'une tête d'enfant. Leur forme est arrondie, ovoïde, ou aplatie; leur consistance, rarement ferme et résistante, est plutôt molle et flasque; la pression les réduit facilement sous les téguments. Elles sont toujours indolentes, à moins d'une irritation de voisinage. Dans la variété appelée *fibroma molluscum circonscrit*, on rencontre ces tumeurs soit isolées, soit groupées; deux ou trois d'entre elles prennent seules des dimensions considérables, alors que les autres restent stationnaires. Elles siègent surtout aux tempes, aux paupières, au cou, aux cuisses, même dans la bouche. Elles sont souvent en assez grand nombre pour donner lieu à la variété désignée sous le nom de *fibroma molluscum généralisé*; tout le corps est alors parsemé de ces tumeurs, principalement au cou, à la face, dans les régions supérieures du tronc, au-dessous des seins; il peut y en avoir des centaines, parfois des milliers. — La peau qui recouvre les petites tumeurs conserve en général sa coloration normale; elle prend une légère teinte rougeâtre au niveau des plus grosses. Ces tumeurs coïncident fréquemment avec des *naevi* pigmentaires; leur nature est assez mal connue. On les a considérées comme de véritables *naevi*; ou leur a encore supposé une origine neuro-fibromateuse. Elles semblent constituées par du tissu conjonctif ayant subi la transformation fibreuse; sur une coupe, on aperçoit des traînées de tissu fibreux de développement inégal. Bollinger, Neisser, etc., ont assigné aux corpuscules spéciaux que l'on y trouve une nature parasitaire: gonidies de grégarines; néanmoins les réactifs alcalins ou acides sont sans action sur eux; Törck pense qu'il s'agit de produits de dégénéra-

tion de cellules épithéliales; la cause de leur développement est inconnue. Les tumeurs deviennent parfois turgescentes, puis se rident, se flétrissent et peuvent même, mais rarement, disparaître spontanément. Quelquefois un liquide séro-albumineux vient s'y accumuler; ou bien en s'excoriant, elles déterminent des ulcérations fongueuses. — Le diagnostic du molluscum est assez facile à poser, si l'on tient compte de la multiplicité des tumeurs et de la marche spéciale de cette affection congénitale, ou du moins apparaissant dès l'enfance; elle évolue lentement, progressivement, surtout chez les individus sujets à une prédisposition héréditaire particulière, ou placés dans de mauvaises conditions hygiéniques. — Bien qu'indolore, le molluscum provoque souvent une gêne assez prononcée, suivant la localisation ou le volume des tumeurs, pour nécessiter une intervention chirurgicale. On a eu recours, pour leur ablation, aux caustiques ou à la ligature; leur excision au moyen du bistouri, ou avec des ciseaux en cas de tumeurs pédiculées, donne de bons résultats, quand les précautions antiseptiques sont bien prises. Dr V.-Lucien HAHN.

MOLLUSQUES (Malac.). Animaux à corps mou, dépourvus de squelette interne; non articulés, ordinairement munis d'une coquille externe ou interne. Cette coquille peut contenir l'animal en entier; dans certains cas, elle n'est que rudimentaire, dans quelques autres, elle manque complètement. Le système nerveux est constitué par plusieurs groupes de ganglions reliés entre eux par des connectifs; la cavité digestive distincte est pourvue de deux ouvertures; la reproduction est ovipare ou ovovipare. Les Mollusques sont divisés en cinq grandes classes: 1° CÉPHALOPODES; 2° PRÉROPODES; 3° GASTÉROPODES; 4° SOLÉNOCONQUES; 5° PÉLÉCYPODES OU LAMELLIBRANCHES.

Système nerveux. Il se compose de ganglions symétriques placés au-dessus de l'œsophage: ils portent le nom de ganglions sus-œsophagiens, dorsaux ou buccaux; de chaque côté ils sont reliés par des connectifs: 1° aux ganglions ventraux, lesquels fournissent les nerfs aux organes de la respiration, aux viscères et au manteau, constituant ainsi les ganglions branchiaux, sous-œsophagiens, viscéraux; 2° à des ganglions pairs, symétriques, donnant naissance aux nerfs du pied; enfin, à une ou plusieurs paires de ganglions, lesquels distribuent les nerfs à la partie extérieure du tube digestif; dans chaque groupe les ganglions sont réunis entre eux par des commissures.

Chez les Lamellibranches le système nerveux est très simplifié. On remarque les ganglions cérébroïdes réunis par une commissure assez développée dans certains groupes, abrégée dans d'autres, enfin presque rudimentaires chez quelques-uns. Les ganglions pédieux sont réunis aux cérébroïdes par une paire de connectifs formant un anneau d'autant plus étendu que le pied se trouve plus écarté de la bouche. Chez les Huitres et chez quelques autres genres qui sont dépourvus de pied les ganglions pédieux sont atrophiés. Les ganglions branchiaux sont réunis aux cérébroïdes par des connectifs très longs; ces ganglions donnent naissance aux nerfs des muscles adducteurs, postérieurs des valves, aux filets nerveux des siphons, aux nerfs paléaux, etc.

Système circulatoire. Ce système est représenté par un cœur divisé en oreillette et en ventricule; par des vaisseaux à parois propres et par des sinus creusés dans les tissus: il n'est pas clos; l'eau peut s'y introduire, soit par des pores spéciaux, soit par l'appareil rénal. Le sang des Mollusques est généralement incolore; cependant, chez quelques Gastéropodes, il est blanchâtre, et chez un Pulmoné (planorbe) il est faiblement rougeâtre. Le cœur est situé sur la ligne médiane chez les Lamellibranches et les Céphalopodes, sur l'un des côtés du corps dans les Prosobranches et les Pulmonés. Le nombre des oreillettes est variable; les Pulmonés, les Opisthobranches et un grand nombre de Prosobranches n'en possèdent qu'une; les Lamellibranches, quelques Gastéropodes et Céphalopodes en ont deux. Chez les Solénoconques le cœur est rudimentaire: il se présente

sous la forme d'un sinus sanguin pulsatile traversé par le rectum; ce sinus communique avec de nombreuses cavités.

Organes de la respiration. La respiration a lieu par l'intermédiaire de branchies chez les Mollusques vivant dans les eaux douces ou salées, mais il faut en excepter les Pulmonés aquatiques, soit marins, soit d'eau douce. Pour les Lamellibranches, les branchies se présentent sous la forme de deux lames placées de chaque côté du corps; en arrière se trouvent deux tubes nommés siphons, dont l'un est destiné à amener aux branchies l'eau nécessaire à la respiration et l'autre à rejeter le liquide aspiré du dehors. Les Pulmonés sont pourvus d'un véritable poumon contenu dans une cavité spéciale munie d'une ouverture permettant à l'air extérieur de s'y introduire: ce poumon est formé par des vaisseaux arborisés dont les ramifications limitent des alvéoles.

Organes reproducteurs. Les Lamellibranches ne s'accouplent pas: leurs glandes génitales sont paires et symétriques, placées sur les côtés au bas de la masse viscérale. Quelques Lamellibranches sont hermaphrodites, tels sont l'*Ostrea edulis*, l'*Anodonta cellensis*, d'autres comme les *Unios* et le *Cardium edule* sont dioïques. Les Gastéropodes sont en partie dioïques et en partie hermaphrodites; parmi les dioïques, il faut citer en première ligne les Patelles, les Haliotides, les Troques, dépourvus, comme les Lamellibranches, d'organes copulateurs et ne possédant qu'une glande génitale unique dont l'ouverture se trouve placée auprès de l'anus. Tous les autres Prosobranches sont pourvus d'organes copulateurs. Chez ces derniers l'organe se compose d'une glande rameuse; le canal excréteur du testicule aboutit au côté droit du cou. La forme de la verge est très variable. L'appareil femelle est formé pareillement par une glande qui remplit les fonctions d'un ovaire, par un canal excréteur ou oviducte, lequel, après un long parcours, passe au voisinage du rectum et se rend à la matrice. Cette dernière est constituée par une longue cavité plissée intérieurement.

L'organe reproducteur des Gastéropodes hermaphrodites (Pulmonés) est composé comme il suit: les orifices génitaux confondus s'ouvrent dans un seul cloaque: dans ce cas, l'appareil est constitué par une glande lobulée dont les follicules portent les ovules à l'extérieur et les cellules spermatiques à l'intérieur, et la glande hermaphrodite est généralement nommée organe en grappe; par un canal excréteur de l'organe en grappe, tortueux, atteignant l'extrémité postérieure du canal déférent et de la matrice, tout auprès de la glande albuminipare, glande en forme de langue, d'un blanc jaunâtre. Elle sécrète un liquide épais dans lequel nagent des globules et des granulations; son canal excréteur s'ouvre dans la partie postérieure de la matrice: cette dernière a la forme d'un canal un peu tortueux, à parois boursouflées; elle est adhérente dans tout son trajet au canal déférent. La matrice en se séparant du canal déférent forme le vagin, lequel aboutit au vestibule ou poche commune. Le vestibule a la forme d'un sac plus ou moins étendu; il contient les orifices du vagin, du canal de la poche copulatrice, de la verge; son orifice externe est placé en arrière du grand tentacule droit. Le canal déférent est partagé en deux parties distinctes: la première postérieure, adhérente au bord concave de la matrice; l'intérieure libre. La verge est contenue dans un sac à peu près cylindrique; elle passe dans le vestibule, lequel se referme lors de l'accouplement.

Le vagin est souvent accompagné d'organes accessoires ordinairement rameux, allongés et réunis par groupes: ils portent le nom de vésicules multifides. Dans certaines espèces (*Helix pomatia*, *vermiculata*), les branches de chaque vésicule sont nombreuses; dans quelques autres, il n'existe qu'une seule vésicule. Ces vésicules multifides n'existent pas chez les espèces des genres *Daudebardia* et *Zonites*; elles sont représentées par un revêtement glandulaire considéré comme une prostate vaginale.

Tous les Céphalopodes sont dioïques: les mâles sont plus

petits que les femelles. L'appareil de la reproduction femelle est constitué par un ovaire enveloppé par une tunique particulière; l'oviducte, continuation de cette tunique, est parfois simple et débouche dans le cloaque vers la base de l'entonnoir, parfois double, et, dans ce cas, leurs orifices sont situés entre les branchies et le rectum.

La majeure partie des Mollusques sont ovipares; quelques-uns sont ovovivipares; ces derniers sont en très petit nombre. Chez ces animaux la fécondité est particulièrement développée. Poli déclare que l'Huitre comestible peut pondre en une seule saison 120.000 œufs; d'après Davaine, les œufs pondus par une seule Huitre atteindraient le chiffre de 1.250.000 œufs, l'*Unio pictorum* donnerait 220.000 œufs. Les Pulmonés sont loin d'atteindre un chiffre aussi élevé. Ces derniers déposent leurs œufs dans les lieux frais, sous les mousses, sous les pierres, souvent dans la terre, en un trou creusé par l'animal et dont la profondeur peut atteindre de 4 à 10 centim. L'éclosion, d'après Moquin-Tandon commence vers le quinzième ou le vingtième jour, et, dans certains cas, seulement un mois après la ponte.

1° CÉPHALOPODES (V. CÉPHALOPODES).

2° PTÉROPODES. — Mollusques nus parfois munis d'une coquille univalve, plus ou moins membraneuse, de forme très variable. Ces animaux, essentiellement pélagiens, sont pourvus d'un pied dont les dilatations forment de chaque côté du corps une sorte d'aile propre à la natation; lorsque le pied est rudimentaire, ces ailes sont remplacées par des nageoires latérales. La tête plus ou moins développée est garnie de deux paires de tentacules. La bouche est terminale et les branchies sont placées à l'extérieur ou contenues dans une cavité intérieure. Les Ptéropodes sont divisés en deux ordres: les *Gymnosomata* et les *Thecosomata*. Les animaux composant le premier de ces ordres ont un corps allongé, une tête distincte séparée du reste du corps par une portion étroite à laquelle on donne le nom de cou et qui porte les nageoires. Les branchies distinctes se composent de très petits feuillets situés à l'extrémité postérieure du corps. Familles: *Clitidæ*, animaux sans coquille; genres: *Clitio*, *Pneumoderma*, etc. *Euribidæ*, animaux globuleux dont la tête très distincte est rétractile dans une poche formée par l'épaississement du manteau; genres: *Eurybia*, *Psyche*, etc. Le second ordre offre des animaux possédant une coquille calcaire ou cartilagineuse, sans tête distincte, à tentacules très courts parfois rudimentaires, à nageoires non séparées et à branchies contenues dans une cavité dorsale ou ventrale. Familles: *Cymbulidæ*; genres: *Cymbulia*, etc. *Limacinidæ*; genres: *Limacina* *Spiralis*. *Cavolinidæ*; genres: *Cavolinia*, etc.

3° GASTÉROPODES. — Animaux pourvus d'un pied ou disque ventral; tête distincte portant des tentacules et des yeux, soit sessiles, soit pédonculés; bouche munie d'une ou de plusieurs mâchoires cornées. Une coquille contenant l'animal en entier ou rudimentaire, externe ou interne. Les Gastéropodes sont répartis en trois ordres: les *Prosobranches*, les *Opisthobranches* et les *Pulmonés*.

Prosobranches. Animaux constamment pourvus d'une coquille, d'un appareil respiratoire complet, constitué par des branchies situées dans une cavité formée par le manteau et placée en avant du cœur: animaux dioïques. Deux sous-ordres: 1° *Pectinibranches*. Animaux aquatiques ou terrestres, à branchies pectinées divisées en deux feuillets inégaux, quelquefois réduits à un seul. Familles principales: *Muricidæ*; genres: *Purpura*, *Murex*, *Trophon*, etc. *Fusidæ*; genres: *Fusus*, *Pisania*, etc. *Fasciolaridæ*; genres: *Fasciolaria*, *Latirus*. *Buccinidæ*; genres: *Buccinum*, *Nassa*, *Halia*, etc. *Pleurotomidæ*; genres: *Pleurotoma*, *Surcula*, etc. *Conidæ*; genres: *Conus*, etc. *Cypræidæ*; genres: *Cypræa*, *Trivia*, etc. — 2° *Scutibranches*. Mollusques pourvus de branchies attachées au plafond d'une cavité particulière dont l'ouverture est située en avant: elle est, suivant les cas, dorsale ou latérale; ces animaux sont dioïques mais ne s'accouplent pas. La coquille est tantôt pourvue d'un enroulement spiral,

tantôt sans spire appréciable ; elle offre la forme d'un cône dont l'ouverture occupe la base. Principales familles : *Helicinidae*, animaux terrestres ; genres : *Helicina*, *Trochataella*, *Bourciera*, *Neritidae* : animaux vivant dans les eaux douces ou salées ; genres : *Nerita*, *Neritina*, *Navicella*. *Turbinidae* : animaux marins ; genres : *Turbo*, *Astrarium*, etc. *Trochidae* ; genres : *Trochus*, *Delphinula*, *Calliostoma*, *Gibbula*. *Fissurellidae* ; genres : *Fissurella*, *Emarginula*, *Fissurellidea*, etc. *Patellidae* ; genres : *Patella*, etc.

Opisthobranches. Branchies situées à la partie postérieure du corps : une coquille externe parfois rudimentaire, laquelle manque souvent. Deux ordres : 1° *Tectibranches*, animaux munis d'un pied, d'une coquille protégeant les branchies. Familles : *Tornatellidae* ; genres : *Tornatella*, etc. *Bullidae* ; genres : *Bulla*, *Haminea*, *Atys*, etc. — 2° *Nudibranches* ; familles : *Dorididae* ; genres : *Doris*, *Actinodoris*, etc. *Goniodoridae* ; genres : *Goniodoris*, *Acanthodoris*, *Thecacera*, etc. *Tritoniidae* ; genres : *Tritonia*, *Tethys*, etc. *Aolididae* ; genres : *Glaucus* ; *Aolis*, etc. *Elysiidae* ; genres : *Elysia*, *Placobranchus*, etc.

Pulmonés. Animaux terrestres ou aquatiques respirant l'air en nature au moyen d'un appareil à parois vasculaires et à ouverture contractile ; hermaphrodites, ovipares ou ovovipares ; une coquille ordinairement spiroscence, parfois rudimentaire ou patelliforme. Ils sont divisés en quatre sous-ordres : 1° *Thalassophiles* ; genres : *Amphibola*, *Siphonaria*, etc. — 2° *Hygrophiles* ; genres : *Chilina*, *Limnaea*, *Ancylus*, *Planorbis*, *Physa*, etc. — 3° *Géhydrophiles* ; genre : *Auricula*. — 4° *Geophiles* ; genres : *Limax*, *Helix*, *Bulimus*, *Pupa*, *Clausilia*, *Achatina*, etc.

4° SOLÉNOCONQUES. — Animaux symétriques recouverts par un manteau complet ; un pied plus ou moins long, très grêle ; la tête n'est pas distincte, coquille allongée, mince, tubuleuse. Genres : *Dentalium*, *Siphonodentalium*.

5° PÉLÉCYPODES OU LAMELLIBRANCHES. — Animaux sans tête distincte, enfermés dans une coquille composée de deux valves réunies par un muscle cartilagineux (ligament) ; pas de mâchoires ; la respiration a lieu au moyen de branchies placées sur les côtés du corps. Quatre ordres : *Pholadacés* ; *Vénéracés* ; *Lucinacés* et *Pectinacés*.

Pholadacés. Manteau fermé donnant passage à deux siphons contigus à la base. Genres principaux : *Pholas*, *Barnea*, *Teredo*.

Vénéracés. Coquille arrondie ou allongée parfois rostrée, équivalente. Genres : *Macra*, *Tellina*, *Venus*, etc.

Lucinacés. Manteau à lobes libres, réunis postérieurement, mais donnant passage aux siphons. Genres : *Lucina*, *Corbis*, *Cardita*, *Unio*.

Pectinacés. Lobes du manteau ouverts et libres dans toute leur longueur. Genres : *Trigonia*, *Arca*, *Pecten*, *Ostrea*, etc. J. MABILLE.

MOLLWEIDE (Karl-Brandau), mathématicien et astronome allemand, né à Wolfenbüttel (Brunswick) le 3 févr. 1774, mort à Leipzig le 10 mars 1825. D'abord professeur de mathématiques et de physique à Halle (1800-11), puis professeur de mathématiques à l'université de Leipzig (1811-25), il s'est révélé de bonne heure astronome de premier ordre et a fait, à l'observatoire de Leipzig, une série d'intéressantes observations, en même temps qu'il a enrichi l'astronomie de méthodes et de théories nouvelles. On lui doit aussi d'importantes études sur les projections cartographiques. Outre un nombre considérable de mémoires et notes, où il a consigné les résultats de ses travaux et qui se trouvent épars dans la *Monatliche Correspondenz* de Zach (1802-13), dans la *Zeitschrift für Astronomie* (1816-17), dans les *Annalen* de Gilbert (1804-23), dans les *Astronomische Nachrichten* (1824-25), il a publié : *Prüfung der Farbenlehre des Herrn von Goethe*, etc. (Halle, 1810, in-8) ; *Darstellung der optischen Irrthümer in Herrn von Goethe's Farben-*

lehre (Halle, 1811, in-8) ; *Commentationes mathematico-philologicae tres* (Leipzig, 1813, in-8) ; *Adversus graivissimos chronologicae mysticae autores* (Leipzig, 1821, in-4), etc. Il est aussi l'auteur du t. IV du *Mathematisches Wörterbuch* de Klügel (V. ce nom). L. S.

BIBL. : WOLF, *Geschichte der Astronomie* ; Munich, 1877, pp. 147, 557, 633, 771.

MOLLWITZ. Village de Silésie, prov. de Breslau, cercle de Brieg ; 728 hab. Le 10 avr. 1741, Frédéric II y remporta une éclatante victoire sur les Autrichiens. Il venait d'occuper la Silésie. Neipperg y pénétra avec une petite armée surprenant les Prussiens répartis dans leurs cantonnements ; il avança jusqu'à Brieg, coupant l'ennemi de Breslau et de Berlin. Frédéric II l'attaqua pour ouvrir ses communications ; il avait 22.000 hommes et 60 canons contre les 16.000 hommes et 18 canons de Neipperg, mais ce dernier l'emportait pour la cavalerie. L'artillerie prussienne ouvrit le feu à midi ; la cavalerie autrichienne culbuta la cavalerie prussienne et ne fut arrêtée que par les grenadiers ; l'infanterie de Frédéric II s'ébranlant, le roi abandonna le champ de bataille et s'enfuit à Oppeln ; trouvant la ville aux mains de l'ennemi, il revint et apprit que son infanterie, dirigée par Schwerin, avait gagné la bataille par une charge à la baïonnette. Les deux armées perdirent chacune 4.500 hommes, mais la Silésie resta aux mains des Prussiens.

MOLMENTI (Pompeo Gherardo), romancier, historien et homme politique italien, né à Venise en 1852. Après avoir achevé à Padoue ses études de droit, il plaida quelque temps dans sa ville natale, puis y enseigna la littérature italienne au « Reale Istituto » et à l'École supérieure du commerce. En 1889, il abandonna l'enseignement pour la politique ; les dernières élections l'ont envoyé pour la seconde fois au Parlement, où il siège à droite. Il doit sa réputation moins à ses romans (*Dolores*, *Maria*, *Clara*) et à ses études de critique (*Impressioni letterarie*, Venise, 1873 ; *Nuove impressioni letterarie*, Venise, 1879 ; *Vecchie storie*, Venise, 1882) qu'à la série d'ouvrages dans lesquels il a dépeint la vie de l'ancienne Venise, et où il expose, avec un grand talent de style, les résultats de patientes et érudites recherches. La *Storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Repubblica* (Turin), couronnée à son apparition par le « Reale Istituto Veneto », a obtenu un légitime succès et a été réimprimée plusieurs fois. Les autres sont : *la Dogaresa* (Turin, 1882) ; *Il Carpaccio e il Tiepolo* (Turin, 1888). Comme on le voit par le titre de ce dernier volume, M. Molmenti s'occupe aussi d'histoire de l'art. Il est en outre un des plus brillants conférenciers italiens.

MOLOCH. I. MYTHOLOGIE. — Nom d'une divinité, dont les écrivains bibliques réprovent le culte avec une extrême énergie. On a voulu y voir la marque d'un emprunt fait aux pratiques religieuses des Phéniciens-Chananéens ou encore des Ammonites, en identifiant Moloch avec le Milkom auquel ceux-ci rendaient hommage. On peut aussi prétendre qu'on a voulu désigner sous ce nom (*le roi, le prince*) un démon, habitant les lieux déserts et dont on cherchait à désarmer le courroux par des lustrations ou déprécations d'un caractère plus ou moins sévère.

II. ÉRÉTOLOGIE. — Genre de Sauriens, de la famille des *Agamidae*, créé pour un animal étrange propre à la Nouvelle-Hollande. Nous empruntons sa description à Sauvage : la tête petite et étroite est à peine plus large que le cou, le corps, élargi au milieu et aplati, rappelle celui du crapaud, la queue presque de la même longueur que le tronc est arrondie et tronquée à l'extrémité. Sur le cou se voit une bosse armée d'épines, la tête, le cou, le tronc sont recouverts d'écussons irréguliers armés chacun d'une forte épine, deux grosses épines insérées sur les côtés de la tête simulent une paire de cornes, la queue et les pattes sont également hérissées de piquants, le ventre et le dessous de la queue sont rugueux. Sa couleur générale est d'un brun marron, le long du dos et sur les flancs existe une bande irrégu-

lière jaune d'ocre. Cet animal habite les endroits sablonneux ; il est tout à fait inoffensif, et ne cherche pas à se défendre, il s'aplatit sur le sol et se laisse prendre sans résistance. Le *Moloch spinosus* atteint de 14 à 18 cent. de long. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM., éd. franç., *Reptiles*.
MOLODETCHNO. Village de Russie, gouv. de Vilna, sur l'Oucha ; 1.350 hab. Napoléon y eut quelque temps son quartier général en 1812.

MOLOGA. Rivière de Russie, aff. g. du Volga, 544 kil. de long. Elle parcourt les gouvernements de Tver, Novgorod, Iaroslav, devient navigable à Oustjoushna et sert pendant 206 kil. au canal Tichwin ; aussi, malgré ses 13 rapides, ses bancs de sable et sa faible profondeur (1^m,50 à 2^m,50), a-t-elle une grande importance dans le réseau navigable de Russie.

MOLOGA. Ville de Russie, gouvernement d'Iaroslav, sur la Mologa ; 7.000 hab. Commerce actif de bois et denrées alimentaires. Du XIV^e au XVI^e siècle, il s'y tint une grande foire annuelle, transférée à Rybinsk à cause de l'ensablement du Volga.

MOLOKAI (Ile) (V. SANDWICH).

MOLOKAVIS ou **MALAKANS** (mangeurs de lait). Secte religieuse de Russie qui se nourrit de lait durant le carême, ce qui est interdit aux orthodoxes (V. RASKOLNIKS).

MOLOMPIZE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac ; 884 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans. Gisements de pyrites compris dans la concession de Bonnac. Minoteries. Eglise des XII^e et XV^e siècles. Ruines des châteaux d'Aurouze et de Vauclair ; la chapelle de ce dernier renferme une image de la Vierge qu'on prétend avoir été rapportée d'Antioche par les croisés.

MOLOPO. Rivière de l'Afrique australe. Elle a sa source dans le Transvaal, par 26° 15' lat. S., à une alt. de 1.630 m. ; pour pénétrer sur le territoire britannique, reçoit le Mafeking, le Nosob, le Kuruman, le Goubet, sous le nom d'Hygap qu'elle porte à partir du confluent du Nosob, se jette dans l'Orange (r. dr.). Cours de 950 kil. Cette rivière roule fort peu d'eau et est à sec une partie de l'année. Elle formait depuis 1883 la frontière septentrionale de la colonie du Bechuanaland britannique, qui, en nov. 1895, a été annexée à la colonie du Cap. Elle sépare aujourd'hui cette colonie des territoires du protectorat du Bechuanaland (dont l'administration, en vertu des arrangements de nov. 1895 et de févr. 1896, est partagée entre le haut commissaire de l'Afrique australe et la Compagnie à charte). L. DEL.

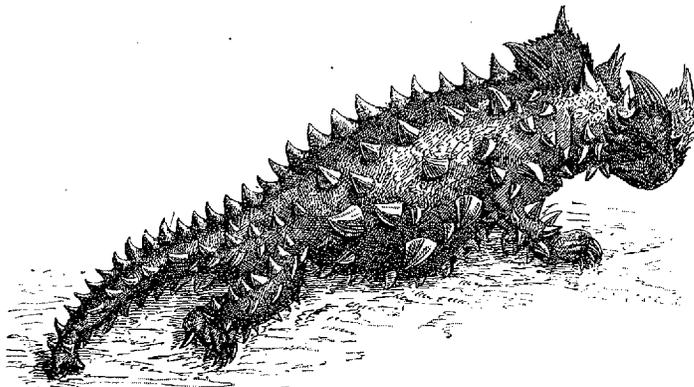
MOLOSSES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 481 hab.

MOLOSSE. I. HISTOIRE (V. EPIRE).

II. MÉTROLOGIE (V. PIEDS).

III. ZOOLOGIE. — Genre de Mammifères Chiroptères de la famille des *Emballonuridae* (V. EMBALLONURE), ainsi nommé d'après la forme tronquée du museau qui rappelle celui d'un dogue. Ce genre est le type d'une sous-famille (*Molossinae*) caractérisée par des pieds plus robustes que ceux de la plupart des Chauve-Souris, une queue dépassant de beaucoup la membrane interfémorale qui peut se replier autour d'elle, une membrane anté-brachiale très petite, et une seule paire d'incisives très

fortes. Le gros orteil et quelquefois aussi le cinquième sont plus forts que les autres et munis de callosités. Les membres robustes et bien dégagés de la membrane de l'aile, indiquent des habitudes plus terrestres que celles des autres Chiroptères, et en effet les Molosses courent facilement sur le sol, ce qui ne les empêche pas de voler avec aisance et rapidité. Ils se nourrissent d'insectes qu'ils



Molochus horridus.

capturent surtout au vol, et leurs fortes incisives leur permettent de saisir les plus gros coléoptères, dont leurs fortes molaires, hérissées de tubercules pointus, brisent facilement la cuirasse. Ces Chiroptères habitent les régions tropicales, sub-tropicales et les parties les plus chaudes de la zone tempérée des deux hémisphères. Le groupe des Molosses (*Molossi*)

proprement dits comprend les genres *Cheiromeles Molossus* et *Nyctinomus*. — Les *Cheiromeles* n'ont qu'une seule espèce (*Ch. torquatus*) qui habite la Malaisie et atteint une assez grande taille. Les Molosses proprement dits, plus nombreux en espèces, habitent l'Amérique chaude et sont de taille moyenne. Les *Nyctinomes*, qui en diffèrent à peine, sont communs à l'Amérique et à l'ancien continent, surtout à l'Afrique, et l'un d'eux (le *Nyctin.* ou *Dinops Cestonii*, Savi), se montre dans le S. de l'Europe, notamment en Italie, en Suisse et probablement dans toute la sous-région méditerranéenne. C'est une Chauve-Souris de la taille du *Vespertilion murin*, reconnaissable à ses formes lourdes, à son museau de boule-dogue, à ses oreilles rabattues en avant et soudées à leur base par une sorte de visière, à son oreillon court et carré, à ses lèvres plissées, à sa queue grosse et comme tronquée bien qu'elle dépasse la membrane interfémorale. Le pelage est d'un brun roux teinté d'orangé et de gris, plus clair en dessous. Ses mœurs sont encore mal connues, mais il est probable qu'elle accomplit des migrations annuelles au cours desquelles elle s'égare jusque dans les montagnes de la Suisse. Il y aurait lieu de la rechercher en Corse où elle n'a pas encore été signalée. D'autres espèces habitent l'Afrique, la Malaisie, la Nouvelle-Guinée, l'Australie et l'Amérique chaude, de telle sorte que ce genre peut être considéré comme sub-cosmopolite. — Le genre *Mystacina*, propre à la Nouvelle-Zélande, constitue un petit groupe formant la transition des Molosses aux *Vespertilions*, par ses oreilles séparées, son oreillon lancéolé, sa queue qui perfore la membrane interfémorale. L'unique espèce (*Myst. tuberculata*) est très remarquable par les particularités suivantes : la plante des pieds porte des tubercules en forme de ventouse comme chez les Sauriens du genre *Hemidactylus*, et ces organes d'adhérence permettent à l'animal de se fixer dans toutes les positions aux feuilles des arbres. En outre, la partie de la membrane de l'aile qui longe les flancs est exceptionnellement épaisse et coriace, formant, lorsque cet organe est replié, une véritable paire d'élytres comparable à celle des Hémiptères et des Coléoptères : la couleur de ces élytres est beaucoup plus claire que celle du reste de l'aile. Enfin la membrane interfémorale s'enroule autour de la queue comme un parapluie autour de son manche. C'est la plus quadrupède de toutes les Chauve-Souris. Bien que ses mœurs soient mal connues, cette conformation fait supposer que l'animal chasse les insectes en se

glissant au milieu du feuillage des arbres, s'y cramponnant à l'aide de ses griffes et des ventouses de ses pattes, les élytres que nous venons de décrire protégeant la fine membrane de l'aile contre toute déchirure. E. TROUSSERT.

Chien molosse (V. CHIEN).

BIBL. : ZOOLOGIE (V. CHAUVÉ-SOURIS et EMBALLONURE).

MOLOSSI (Baldassare), poète italien né à Casalmaggiore en 1486, mort à Rome le 30 avr. 1528. Élève, à Crémone, de Nicolas Lucaro, il gagna la faveur du cardinal Farnèse qui, devenu pape sous le nom de Paul III, lui confia l'éducation de son fils Louis et de son neveu Alexandre. Il est l'auteur d'un poème héroïque en latin, intitulé *Monomachia* et imprimé à Lyon en 1539 avec les poésies de Jean Second.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VII, 1374. — ANDRÉS, *Anecdota*, I.

MOLOTCHNAÏA. Fleuve de Russie, long de 187 kil. (bassin 9.100 kil. q.) qui se jette dans la lagune salée ou *liman Molotchanski* (207 kil. q.) sur les côtes de Tauride. Sur les rives de la Molotchnaïa est une colonie prospère de Mennonites allemands.

MOLOUÏA. Fleuve du Maroc (V. ce mot, t. XXIII, p. 249).

MONTS DE LA MOLOUÏA. (V. ATLAS, § Géographie).

MOLLOY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille; 334 hab.

MOLPADIA (*Molpadia* Cuv.) (Zool.). Genre d'Echinodermes, de la classe des Holothuries, ordre des Apodes, famille des Molpadiées. Les Molpadia ont de douze à quinze tentacules digités à leur extrémité et leur œsophage est muni de muscles rétracteurs. Ex. : *Molpadia borealis* Sars des mers du Nord. Les genres voisins sont : *Haplo-dactyla* Gr., *Liosoma* Brdt., *Caulina* Stimps. et *Echinostoma* S.

MOLPHEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Saulieu; 265 hab.

MOLPRÉ. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 125 hab.

MOLSHEIM (*Mollesheim*, XI^e s.). Ch.-l. d'arr. de la Basse-Alsace, sur la Bruche et les chem. de fer de Strasbourg à Saales, et de Saverne à Schlestadt; 3.143 hab. Fabrique d'outils et d'armes blanches; tanneries, blanchisseries; vins excellents. Eglise gothique de la fin du XVI^e siècle, que l'évêque Jean de Manderscheid fit construire pour le collège des jésuites; dans le presbytère, précieux reliquaire en cuivre doré du XII^e siècle; hôtel de ville du XVI^e siècle; des anciennes fortifications que les évêques de Strasbourg, seigneurs de la petite ville, firent élever, il existe encore quelques restes ainsi qu'une porte gothique. Les jésuites, appelés en Alsace par l'évêque de Strasbourg pour combattre le protestantisme, fondèrent à Molsheim, en 1580, un collège qui, après avoir été transformé dès 1618 en académie, fut transféré à Strasbourg par Louis XIV en 1701. Molsheim porte d'azur à une roue d'or où est attaché un Saint-George de carnation. Patrie du général François-Joseph Westermann (1763-91).

BIBL. : *Kurzer wahrhafter Bericht von Uebergebung der Stadt Moltzheim*, s. l., 1592. — LYRA, *Hist. de cruce quæ in templo S. I. Molsheimii reservatur*; Molsheim, 1671. — STRAUB, *Note sur un reliquaire du XII^e siècle appartenant à l'église de Molsheim*, dans *Bull. mon. hist. d'Als.*, 1858, II, 136-140. — PAULUS, *le Séminaire de Molsheim* dans *Rev. cathol. d'Als.*, VI.

MOLTEDO (Jean-André-Antoine), homme politique français, né à Vico (Corse) le 14 août 1751, mort à Vico le 26 août 1829. Chanoine, membre de l'administration départementale de la Corse en 1791, il fut élu député de ce département à la Convention le 20 sept. 1792. Il vota pour la réclusion de Louis XVI et fut réélu au conseil des Cinq-Cents le 22 vendémiaire an IV (14 oct. 1793). Consul à Alger en 1798, il fut arrêté et subit une dure captivité. A son retour en France il fut nommé, le 5 germinal an XII (26 mars 1804), directeur des droits réunis du dép. des Alpes-Maritimes, et, en 1811, conseiller à la cour d'Ajaccio. Etienne CHARAVAY.

MOLTENI (Giuseppe), peintre italien, né à Alfieri, près

de Milan, en 1800, mort en 1867. Élève de l'Académie des beaux-arts de Milan, il se signala pour la première fois en 1829 par des ouvrages qui dénotaient plus de savoir que d'originalité : *la Confession* (1836); *la Mendicante, la Délaissée* — cette dernière œuvre figura à l'Exposition universelle de 1855 — ont compté parmi ses succès. G. C.

MOLTENO. Ville de la colonie du Cap, comté d'Albert, sur la rive gauche du Stormberg; stat. du chem. de fer à 343 kil. d'East-London, à la descente de cette ligne, qui après avoir atteint dans les Stormberg l'alt. considérable de 1.702 m., traverse ses gisements houillers, puis arrive à la plaine, à Burghersdorp. Ch. DEL.

MOLTIFAO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Castifao; 1.095 hab. Mines de cuivre et de plomb argentifère.

MOLTKE. Famille de la noblesse mecklembourgeoise, qu'on voit apparaître au XII^e siècle et qui se partage à partir du XVIII^e siècle en deux branches : la branche aînée ou mecklembourgeoise (comtes d'empire à partir de 1770) et la branche cadette ou danoise (comtes danois à partir de 1750).

La branche aînée a eu pour principal représentant le célèbre maréchal (V. ci-dessous). Les membres de la branche cadette qui ont le plus marqué sont :

Adam-Gottlob, son fondateur, né à Riesenau le 10 nov. 1709, mort en 1792. Favori et ministre du roi de Danemark Frédéric, il fut créé en 1750 comte de Bregentved et eut vingt-deux fils, parvenus presque tous à de hautes charges.

Joachim-Godske, fils du précédent, né le 27 juil. 1746, mort le 5 oct. 1818. Il prit tout jeune du service, quitta l'armée en 1766, fut ensuite étudiant à Copenhague, fit à l'étranger plusieurs voyages et entra dans l'administration. Ministre des finances de 1781 à 1784, il ne fut rappelé aux affaires qu'en 1813, comme ministre des affaires privées, après avoir passé trente années sur ses terres. Il fut un protecteur éclairé des savants et des gens de lettres.

Adam-Gottlob-Delev, cousin du précédent, né le 15 janv. 1765, mort le 17 juin 1843. Il se fit appeler, pendant toute la durée de la révolution française, « citoyen Moltke ». De 1815 à 1823, il prit une part active aux efforts que fit la noblesse du Sleswig-Holstein pour obtenir une constitution. Il a écrit, outre plusieurs poésies : *Einiges über die Verfassung Schleswig-Holsteins* (Lubeck, 1833).

Magnus, frère du précédent, né à Noër le 20 août 1783, mort à Kiel le 12 mars 1864. Il fit ses études à Kiel et à Göttingue, fut nommé en 1813 conseiller au tribunal supérieur du Sleswig et se fit connaître par un ouvrage où il défendait énergiquement les idées conservatrices et qui suscita d'ardentes polémiques : *Ueber den Adel und dessen Verhältniss zum Bürgerstand* (Hambourg, 1830). A la suite d'un long voyage à travers l'Europe, ses opinions se modifièrent et il défendit dans de nouveaux ouvrages les doctrines libérales : *Ueber das Wahlgesetz und die Kammer mit Rücksicht auf Schleswig und Holstein* (Hambourg, 1834); *Ueber die Einnahmequellen des Staats* (id., 1846). Aux Etats provinciaux du Sleswig, dont il fut président, il parla en faveur de la liberté de la presse et il fit prononcer l'autonomie des finances du Sleswig-Holstein, avec un ministre des finances responsable. A citer encore de lui, outre une relation de ses voyages (1833) : *Die Schleswig-Holsteinische Frage* (Hambourg, 1849).

Adam-Wilhelm, fils de Joachim-Godske (V. ci-dessus), né le 25 août 1785, mort à Copenhague le 13 févr. 1864. Très dévoué à la cour danoise, il eut toute la confiance de Frédéric VI, puis de Christian VIII, qui lui confia l'administration des finances et du trésor, puis fut envoyé à Paris comme ambassadeur, et, rappelé à Copenhague par les événements de mars 1848, reçut la présidence du ministère d'Etat avec le portefeuille des finances, qu'il échangea le 16 nov. contre celui des affaires étrangères et des affaires du Sleswig. Le 10 nov. 1850, il passa à Reetz les affaires étrangères et, le 27 janv. 1852, il démissionna complètement. En 1854, il fut appelé à la présidence du conseil d'Etat. Il protégea, comme son père, les savants et les artistes.

Karl, fils d'Adam-Gottlob-Delev (V. ci-dessus), né le 15 nov. 1798, mort le 12 avr. 1866. Partisan, tout d'abord, de l'autonomie du Sleswig-Holstein, il fit montre ensuite d'idées communistes, fut nommé en 1844 président de la chancellerie du Sleswig-Holstein, puis devint successivement ministre d'Etat (1846), ambassadeur danois à Vienne (1849), ministre sans portefeuille (13 juil.-18 nov. 1851), ministre des affaires du Sleswig (27 janv. 1852-12 déc. 1854). Il se signala dans ces dernières fonctions par une série de mesures de répression contre les tendances particularistes des habitants du Sleswig. L. S.

BIBL. : LANGHORN, *Historische Nachrichten über die dänischen Moltke*; Kiel, 1871.

MOLTKE (Helmuth-Karl-Bernhard, comte de), maréchal prussien, né à Parchim le 26 oct. 1800, mort à Berlin le 14 avr. 1891. Fils de Victor de Molke († 1845), qui servit tour à tour dans les armées prussienne et danoise, et d'Henriette Paschen († 1837), il fut élève à l'École des cadets de Copenhague (1811-17), devint lieutenant dans l'armée danoise (1819), passa en 1822 dans l'armée prussienne et entra en 1832 au service d'état-major. Il se rendit en Orient (1833), et le sultan Mahmoud le prit pour conseiller militaire. Il assista au désastre de Nézib infligé par l'armée égyptienne aux Turcs (1839). A la mort de Mahmoud (1839), il rentra à l'état-major prussien, publia *Briefe über Zustände in der Türkei aus den Jahren 1835-1839* (Berlin, 1841) et *Der russisch-türkische Feldzug in der europäischen Türkei* (1843). Il fut nommé aide de camp du prince Henri (1843), puis du commandant de l'armée du Rhin (1846), ramené au grand état-major (1848), préposé à celui du IV^e corps (1849-55), aide de camp du prince Frédéric-Charles (plus tard empereur), enfin mis en 1858 à la tête de l'état-major de l'armée et bientôt promu lieutenant-général (1859). Il perfectionna l'éducation des officiers d'état-major. Il prépara le plan de campagne de la guerre des duchés de 1864 et l'exécuta comme chef d'état-major du général en chef le prince Frédéric-Charles. Mais la révélation de son génie militaire fut la campagne de 1866. Promu général d'infanterie, il accompagnait le roi et dirigea l'exécution de ses plans jusqu'à Sadowa, puis la marche sur Olmutz et Vienne et enfin les négociations de Nikolsburg. Une dotation nationale le récompensa. Il s'adonna aussitôt à la préparation de la guerre contre la France, perfectionna l'organisation de la cavalerie et de l'artillerie, prépara le plan de mobilisation et de campagne conformément à sa devise : « Marcher séparés, combattre unis ». La précision avec laquelle s'exécutèrent dès le mois de juil. 1870 la concentration et le transport des énormes masses prussiennes, remplit le monde d'admiration. Le plan de campagne a été discuté, et les opérations réelles furent très différentes de celles prévues par de Moltke, mais le succès foudroyant qui les couronna lui est dû principalement. La conversion à droite de l'armée de la Meuse qui détermina la capitulation de Sedan, la manière dont fut conduit et couvert le siège de Paris comptent parmi les plus remarquables combinaisons militaires de l'époque moderne. Le 28 oct. 1870, de Moltke fut créé comte; le 16 juin 1871, feldmaréchal, sans parler d'une grosse dotation. C'était d'ailleurs un homme modeste, d'allure réservée et d'une probité parfaite. Il siégea au Reichstag depuis 1867, puis à la Chambre des seigneurs de Prusse, votant avec le parti conservateur, dont il soutint les principes dans plusieurs discours. Le 9 août 1888, il prit sa retraite de chef de l'état-major et fut nommé président de la commission de défense nationale. Il mourut peu après les grandes fêtes de son 90^e anniversaire de naissance et fut enterré dans sa terre de Kreisau (Silésie). Il n'eut pas d'enfants de sa femme (belle-fille de sa sœur) Marie de Burt (1823-68) qu'il avait épousée en 1841. Parmi ses œuvres personnelles, il nous faut encore citer *Briefe aus Russland* (1877), lettres à sa femme en 1853; *Das Wanderbuch* (1879), souvenirs de voyage en Italie, en Espagne, à Paris; ses discours

parlementaires (collection Spemann, Stuttgart, 1889). On a d'ailleurs publié ses œuvres complètes en 8 volumes (Berlin, 1891-93) dont trois de lettres. Mais l'œuvre capitale du fameux maréchal est la série des publications du grand état-major prussien, rédigées sous sa direction sur la campagne d'Italie de 1859, la guerre de 1866, la guerre franco-allemande, la guerre de Danemark ou des duchés. L'état-major a du reste entrepris la publication des œuvres militaires du maréchal de Moltke (1892 et suiv.).

BIBL. : Biographies par W. MÜLLER (Stuttgart, 1889), FRICKS (2^e éd., Berlin, 1887), KIEFFEN (Glogau, 1888), MÜLLER-BOHN (3^e éd., Berlin, 1893), JÄHN (1894), W. BÜCHNER (Lahr, 1894).

MOLUNES (Les). Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude; 558 hab.

MOLUQUES (Iles). Groupe insulaire de l'archipel asiatique, situé entre les Célèbes à l'O., la Nouvelle-Guinée et les îles qui en dépendent à l'E., l'île Timor au S. et l'Océan Pacifique au N. Les Moluques appartiennent aux Pays-Bas. On divise l'archipel en trois parties : les Moluques proprement dites, l'archipel du Sud-Est et les îles du Sud-Ouest. Le premier groupe comprend Djilolo, les petites Moluques (Ternate, Tidore, etc.), les îles Batchian, Obi, Zoula et Mangoula, le groupe d'Amboine (Ceram, Bourro et la petite île d'Amboine), les îles Banda. L'archipel du Sud-Est est formé par les îles Arou, Kei et le groupe de Timor-Laut, appelé aussi îles Tenimber; une série de petites îles réunit cet archipel aux îles du Nord. Les îles du Sud-Ouest comprennent Wetter, au N.-E. de Timor, et diverses îles connues sous le nom d'îles Servatti qui relient Timor aux îles Banda vers le N.-E. et aux Tenimber vers l'E. Les îles Moluques sont généralement montagneuses et la plupart d'origine volcanique. Les Moluques proprement dites se rattachent géologiquement à Célèbes, étant constituées de schistes azoïques et paléozoïques, de granite, etc.; mais à l'O. d'Halmahera dominent les formations volcaniques. La chaîne volcanique principale semble être la continuation de celle de Java et des îles de la Sonde et se dirige vers les îles Banda, Amboine et Bourro, où se trouve le plus haut sommet des Moluques, le Gounong-Tomahou (3.000 m.); quelques volcans sont encore en activité, principalement dans les Moluques du Nord (Ternate, Makja, Banda, Tidore). Les rivières sont peu considérables; à Ceram seulement, il y a des cours d'eau de 50 à 60 kil. de longueur. On peut estimer la superficie totale des Moluques à 80.000 kil. q. *Djilolo*, *Ceram* et *Bourro* (V. ces mots) sont les seules îles de quelque étendue. Les saisons sont très variables dans les îles du Nord, situées sous l'équateur. Dans la partie méridionale, la saison des pluies dure de mai à octobre. Le climat d'Amboine est particulièrement sain et agréable. La fertilité du sol n'est pas la même dans les diverses îles. Bourro est, à cet égard, l'une des plus favorisées. La faune participe à la fois des caractères de celles de l'Australie (sous-région papoua) et de l'archipel asiatique. Les mammifères y sont peu nombreux. On trouve des cynopithèques dans les Moluques du Nord; il n'y a au contraire aucun singe dans les Moluques du Sud. On remarque le sanglier de Nouvelle-Guinée, le *Babyrussa*, le *Cervus Moluccensis*, etc. Les marsupiaux sont représentés par plusieurs espèces, notamment par le *Cuscus*. Les oiseaux sont en grand nombre : on peut citer le casoar, les oiseaux de paradis, les perroquets, les colibris. L'archipel est très riche en insectes, notamment en papillons de taille et de couleur merveilleuses. Les Moluques, celles du Nord surtout, se distinguent par une remarquable localisation des espèces dans les diverses îles. Les deux cultures les plus importantes des Moluques sont celles du giroflier et du muscadier. Le giroflier vient dans des sols arides, particulièrement à Amboine et dans les petites îles environnantes; le muscadier est cultivé dans les îles Banda et au S. de Ceram. Pour s'assurer le monopole des épices, les Hollandais avaient limité le nombre des girofliers et muscadiers, n'en autorisant la culture que dans le groupe d'Amboine pour

les premiers, de Banda pour les autres; elle n'est libre que depuis 1863. Parmi les autres produits végétaux des Moluques, il faut citer la noix de betel et le *Peper betle* qui sont ici indigènes, le café, l'indigo, la cannelle, le riz, le sagou. Les richesses minérales sont peu importantes : zinc, houille, pétrole à Ceram; or et houille à Batchian; argile comestible près d'Amboine. Les indigènes de ces îles sont connus sous le nom d'*Alfourous* ou *Arafourous*; ce sont des peuples probablement autochtones, appartenant à la race indonésienne. Les habitants des côtes ont des origines diverses et sont mélangés avec les Alfourous.

Constituant le centre de la culture des épices, les Moluques ont joué un grand rôle commercial dès l'époque arabe (V. COMMERCE). Les Portugais sont venus aux Moluques en 1512, ils se sont établis à Amboine en 1521 et définitivement en 1580, ayant dès 1529 obtenu de Charles-Quint, au prix de 350.000 ducats, l'abandon de tous droits sur les îles à épices. Les Hollandais les leur enlevèrent en s'emparant d'Amboine. C'est par la convention du 23 févr. 1605 que la Compagnie hollandaise des Indes acquit toutes les îles qui avaient fait partie du gouvernement portugais d'Amboine. L'archipel est divisé en deux résidences, Ternate et Amboine. Une grande partie de ces territoires appartient à des chefs indigènes qui gouvernent sous la surveillance des fonctionnaires hollandais. La population totale des îles n'est pas éloignée de 600.000 hab. Le commerce est principalement concentré à Ternate, Amboine et Banda.

BIBL. : FORREST, *Voyage aux Moluques*; Paris, 1780, in-4. — J. OLIVIER, *Reizen in den Molukschen Archipel*; Amsterdam, 1824-34, 2 vol. in-8. — Sal. MULLER, *Reizen in den Molukschen Archipel*; Amsterdam, 1857, in-8. — MEINICKE, *Dr Bernstein's Reisen in den nördlichen Molukken*, dans *Mittheilungen* de Petermann, 1873, p. 207. — CLERCO, *Het Maleisch der Molukken*; Batavia, 1877, in-8. — BASTIAN, *Indonesien oder die Inseln des Malayischen Archipel*, 1^{er} liv., *Die Molukken*; Berlin, 1884. — HENRICH BOKEMAYER, *Die Molukken*; Leipzig, 1888, in-8. — MARTIN, *Reisen in den Molukken*; Leyde, 1894.

MOLVA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Anacanthini gadoïdes* et de la famille des *Gadidæ*; il diffère du genre *Lotte* (V. ce mot) en ce qu'il présente de larges dents sur la mâchoire inférieure et le vomer. Le *Molva vulgaris* est de forme allongée cylindrique, il peut atteindre près de 2 m. de long, la tête est aplatie en dessous, effilée vers le museau, ce dernier arrondi, la bouche est très grande, le barbillon bien développé. Le corps est d'un brun plus ou moins jaunâtre, la caudale brune, la dorsale et l'anale jaunâtres bordées de blanc. Une tache noire existe sur la seconde dorsale et l'anale. Ce poisson habite l'océan Glacial, la mer du Nord et les côtes O. de France. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

MOLWITZ (V. MOLLWITZ).

MOLYBDÈNE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{Mo} = 48 \\ \text{Poids atom.} \dots \text{Mo} = 95,9 \end{array} \right.$

Le molybdène est un métal qui ne se rencontre dans la nature qu'en petites quantités et seulement à l'état de sulfure de molybdène ou *molybdénite* (V. ce mot), d'acide molybdique anhydre ou *molybdénocre* (V. ce mot), de molybdate de plomb ou *wulfénite* (V. ce mot). Il a été découvert en 1778 par Scheele, qui retira de la molybdénite, prise jusque-là pour de la plombagine ($\mu\alpha\lambda\beta\beta\delta\alpha\iota\nu\alpha$), un oxyde métallique, l'acide molybdique; quelques années plus tard, un autre Suédois, Hjelms, réduisit à son tour l'acide molybdique et isola le molybdène. Berzélius, Debray, Sainte-Claire-Deville ont étudié ses propriétés.

On prépare, de nos jours, le molybdène en traitant par l'hydrogène l'acide molybdique, ou encore le bioxyde de molybdène; on sublime d'abord l'acide dans un tube de platine, on le rend compact en le transformant en molybdate d'ammonium, qu'on calcine à l'air, on le chauffe à très basse température dans un tube de verre où passe un courant d'hydrogène et on achève la réduction dans un tube de porcelaine non vernissée, qu'on porte à une tem-

pérature voisine de celle du ramollissement de la porcelaine. Tout récemment, M. Moissan a préparé du molybdène en chauffant dans son four électrique un mélange d'oxyde de molybdène et de charbon.

Le molybdène obtenu par ces préparations est une poudre métallique grise, qui donne par sa fusion, beaucoup plus difficile que celle du platine, mais un peu plus facile que celles du rhodium et du tungstène, un corps blanc, d'un éclat voisin de celui de l'argent. Sa dureté est très grande; il raye facilement le verre, ainsi que la topaze, et on ne peut le polir, même avec la poudre de bore. Sa densité est 8,6, sa chaleur spécifique 0,07218 (Regnault). A la température ordinaire, il ne s'oxyde que superficiellement, mais si on le chauffe, il passe d'abord à l'état d'oxyde brun (bioxyde), puis d'acide volatil. Il n'est soluble que dans l'eau régale, dans l'acide sulfurique concentré et dans l'acide azotique concentré, qui le transforme en acide molybdique blanc. L'hydrate de potasse ne l'oxyde que fondu et avec une extrême lenteur. A une température élevée, il décompose lentement la vapeur d'eau avec dégagement de gaz hydrogène. Il n'a pas d'applications industrielles.

Le molybdène offre, avec le tungstène et l'uranium, de nombreux points communs; de même qu'eux, d'ailleurs, il se rapproche du chrome et sous quatre ont un acide analogue : $\text{CrO}_3, \text{MoO}_3, \text{TUO}_3, \text{UO}_3$.

OXYDES DE MOLYBDÈNE. — Les principales combinaisons connues du molybdène avec l'oxygène sont le protoxyde MoO , le sesquioxyde Mo_2O_3 , le bioxyde MoO_2 , le molybdate d'acide molybdique Mo_2O_5 , l'acide molybdique anhydre MoO_3 . Les trois premières sont faiblement basiques. Le protoxyde et le sesquioxyde offrent peu d'intérêt; le *bioxyde* ou *oxyde molybdique* ou encore *oxyde brun de molybdène*, est une poudre d'un brun foncé, qu'on obtient, soit à l'état anhydre, en décomposant notamment le molybdate d'ammonium par la chaleur, soit à l'état d'hydrate, en traitant par l'acide chlorhydrique du molybdène en poudre et une dissolution concentrée d'un molybdate et en précipitant par l'ammoniaque; le bioxyde anhydre est insoluble dans la plupart des acides, l'hydrate molybdique est soluble dans l'eau, qu'il colore en rouge.

L'*acide molybdique anhydre* ou *anhydride molybdique* se prépare ordinairement en grillant à une température qui ne doit pas dépasser le rouge le sulfure de molybdène naturel (molybdénite), réduit préalablement en poudre fine; on dissout dans l'ammoniaque, on laisse cristalliser le molybdate d'ammonium qui se forme et on le calcine à l'air. Pour obtenir de grandes quantités, il est préférable de traiter par l'acide nitrique de l'oxyde molybdique; on évapore et on calcine. L'acide molybdique anhydre se présente en paillettes blanches et brillantes, qui se colorent en jaune quand on les chauffe et qui ne sont solubles que dans 576 parties d'eau; sa densité est 3,5.

Entre le bioxyde de molybdène et l'acide molybdique prend place une série de composés intermédiaires de ces deux corps, qui sont tous caractérisés par leur belle couleur bleue (V. ci-dessous) et dont le plus connu est le *molybdate molybdique* Mo_2O_5 .

MOLYBDATES. — Ils dérivent soit de l'acide molybdique hydraté MoO_4H , soit d'acides plus condensés : $\text{Mo}_2\text{O}_7\text{H}$ (acide dimolybdique), $\text{Mo}_3\text{O}_{10}\text{H}$ (acide trimolybdique), $\text{Mo}_4\text{O}_{13}\text{H}$ (acide tétramolybdique), etc. Tous sont parfaitement cristallisables. Ils sont ou non solubles dans l'eau, suivant que la base est ou non alcaline, et la solution, neutralisée par l'acide chlorhydrique, colore en brun le curcuma.

Le plus important de ces sels est le *molybdate ordinaire d'ammonium* $\text{Mo}_2\text{O}_5 \cdot 4\text{NH}_4$, qui s'obtient sous forme de prismes clinorhombiques, quelquefois très volumineux, en évaporant dans l'ammoniaque une dissolution d'acide molybdique. En ajoutant à la dissolution ammoniacale d'acide molybdique de l'alcool, on a un *molybdate neutre d'ammonium* $\text{MoO}_4 \cdot \text{AzH}_4$, qui est anhydre. En ajoutant à une solution de molybdate d'ammonium

dans l'acide nitrique une petite quantité d'un phosphate soluble, on a un précipité jaune de *phosphomolybdate d'ammonium* $20 \text{ MoO}_3 \cdot \text{PO}_3 (\text{AzH}^4)^3 + 12 \text{ H}_2\text{O}$, dont on se sert pour reconnaître la présence de traces d'acide phosphorique dans divers corps et les doser. Les plus connus parmi les autres molybdates alcalins sont : le *molybdate neutre de potassium* MoO_4K , qui se prépare en faisant cristalliser sur l'acide sulfurique une solution, à équivalents égaux, d'acide molybdique et de carbonate de potassium ; le *molybdate acide de potassium* $7 \text{ MoO}_3 \cdot 3 \text{ KO} + 4 \text{ H}_2\text{O}$, qui se prépare en traitant l'acide molybdique par du carbonate de potassium et en dissolvant dans la quantité d'eau chaude suffisante, pour le laisser ensuite cristalliser, le résidu de l'évaporation ; le *molybdate neutre de sodium* MoO_4Na , qui se prépare, soit en fondant des équivalents égaux d'acide molybdique et de carbonate de sodium, soit en les faisant se neutraliser en présence de l'eau, et qui est accompagné, de même, d'ailleurs, que le molybdate de potassium, d'une longue série de polymolybdates (bimolybdate, heptamolybdate, trimolybdate, etc.). Les molybdates des autres métaux sont peu connus ; le *molybdate de plomb*, MoO_4Pb , s'obtient en précipitant un molybdate soluble par un sel de plomb ; il est blanc, s'il est pur ; il est soluble dans les acides et les alcalis ; on le rencontre aussi à l'état naturel, sous forme de petits cristaux jaunes (V. WOLFÉNITE), dont on retire l'acide molybdique, qui sert lui-même à la préparation du molybdène. Signalons enfin les sulfomolybdates, dont le plus intéressant, le *sulfomolybdate de potassium* $\text{KS} \cdot \text{MoS}_3$, donne, par refroidissement, des cristaux rouges, à l'éclat métallique, comptant parmi les plus beaux que puisse produire la chimie.

Les composés molybdiques présentent un certain nombre de caractères généraux. Dans la flamme de réduction, ils produisent du molybdène métallique, qu'on peut séparer du charbon par lévigation ; dans la flamme d'oxydation, ils donnent un résidu d'acide molybdique, jaune à chaud, incolore à froid. Ils colorent en jaune verdâtre la flamme du chalumeau.

COMPOSÉS NON OXYGÉNÉS. — Le molybdène forme avec le chlore, le brome et le soufre de nombreux composés. Le *chlorure de molybdène*, qui s'obtient en faisant passer un courant de chlore sur du molybdène en poudre dans un tube de verre, forme de beaux cristaux noirs à reflets verdâtres, très solubles dans l'eau, mais altérables à l'air ; sa densité est 9.47. Les bromures n'offrent aucun intérêt. Les sulfures sont au nombre de trois : le *sulfure naturel de molybdène* ou *molybdénite* (V. ce mot), qui a pour formule MoS_2 ; le *sulfide molybdique* MoS_3 et l'*hypersulfide molybdique* MoS_4 , ce dernier mal connu.

BLEUS DE MOLYBDÈNE. — Lorsqu'on fait agir sur de l'étain, du zinc, du fer, et en présence de l'acide chlorhydrique, une solution d'un molybdate soluble, il se forme un précipité bleu de molybdate molybdique (V. ci-dessus) : c'est le *bleu de molybdène* ou *indigo minéral*. Le *carmín bleu* s'obtient d'une façon analogue par l'action du chlorure de zinc. Si l'on ajoute de l'alcool à une solution d'un molybdate dans l'acide sulfurique, on obtient une belle liqueur bleue, qui peut colorer la soie. A cause de leur cherté et malgré leur beauté, les bleus de molybdène n'ont, comme le métal lui-même, aucune application industrielle. L. S.

MOLYBDÉNITE (Minér.). La molybdénite ou *molybdène sulfuré* (sulfure de molybdène, MoS_2) est un minéral d'un gris de plomb bleuâtre ou rougeâtre, d'un vif éclat métallique, doux au toucher et opaque, qu'on rencontre sous forme de masses lamelleuses, très minces, très flexibles, mais non élastiques, et, plus rarement, sous forme de petites tablettes hexagonales, dans le granite, la ziénite zirconienne, le gneiss, les calcaires cristallisés, en de nombreux points de l'Erzgebirge, du Piémont, des Alpes françaises, de la Corse, de la Finlande, des Cornouailles, du Groënland, de l'Amérique du Nord. Longtemps confondue avec le graphite, dont elle a les propriétés

extérieures, la molybdénite laisse sur le papier des traits gris, sur la porcelaine des traits verdâtres ; sa densité est de 4,44 à 4,94, sa dureté de 1 à 1,5. Sur le charbon, elle dégage une fumée blanche, à odeur sulfureuse, et laisse un petit dépôt cristallin, jaune à chaud, blanc à froid, qui est de l'acide molybdique. Dans la pince à bout de platine, elle est infusible, mais elle colore la flamme en jaune verdâtre. Avec l'acide azotique, elle donne un résidu d'acide molybdique et de soufre, avec l'acide sulfurique une solution bleue, avec l'eau régale une solution verdâtre. Elle cristallise dans le système hexagonal, avec clivage basique parfait.

MOLYBDÉNOCRE (Minér.). La molybdénocrore ou *molybdène oxydé* (acide molybdique anhydre, MoO_3) est une substance pulvérulente, qui provient de l'altération de la molybdénite et qui se rencontre à sa surface sous la forme d'un enduit terreux ou de cristaux soyeux de couleur jaune paille ou jaune serin. Sa densité est 4,5, sa dureté de 1 à 2. Elle est fusible au chalumeau. Elle cristallise dans le système orthorhombique. Elle est isomorphe avec la valentinite.

MOLYBDOCHALQUE (Alch.). Alliage de cuivre et de plomb souvent mentionné par Zosime et les anciens alchimistes.

MOLYN (Pieter), le *Vieux*, peintre et graveur hollandais, né à Londres avant 1600, mort à Haarlem en 1661. Il fut le premier à peindre les sites hollandais tels qu'ils étaient sous ses yeux avec leurs grandes plaines et leurs légères ondulations. Il les « étoffait » de personnages pittoresques. Ses ouvrages sont assez rares. Musées du Louvre, de Berlin, etc.

MOLYN (Pieter), dit *Tempesta*, peintre hollandais, né en 1637, mort à Plaisance en 1701 ; fils et élève du précédent, qu'il surpassa ; il vécut longtemps en Italie, où sa conversion au catholicisme fit de lui le peintre favori du clergé romain. Accusé d'avoir tué sa femme et condamné à perpétuité, il fut délivré en 1684 par les troupes de Louis XIV. Ses sujets de chasse dans des paysages pittoresques sont très habilement exécutés.

MOLYNEUX (Henry-Howard) (V. CARNARVON).

MOLYNEUX (William), savant anglais, né à Dublin le 17 avr. 1656, mort à Dublin le 11 oct. 1698. Issu d'une famille noble et riche, il s'occupa, après avoir terminé ses études, de science et de philosophie, traduit en anglais les *Méditations* de Descartes (1680), fonda à Dublin en 1683 une *Philosophical Society*, se laissa nommer en 1684 inspecteur général des bâtiments du roi, fit en cette qualité un long voyage dans les Pays-Bas, en Allemagne et en France ; après la chute des Stuarts, il fut, jusqu'à sa mort, député de l'université de Dublin au parlement d'Irlande. Il a publié : *Sciothericum telescopicum*, description d'un instrument peu pratique qu'il avait inventé (1686) ; *Dioptrica nova* (1692), ouvrage pour lequel il fut aidé par Flamsteed et par Halley et qui a été classique en Angleterre ; divers mémoires dans les *Philos. Trans.* de 1686 à 1689 ; d'autre part, un écrit politique : *The Case of Ireland's* (1698), qui produisit une grande sensation, mais qui ne parait pas, malgré l'opinion de Macaulay, avoir été l'occasion de poursuites sérieuses de la part du gouvernement. Molyneux entretint avec Locke une longue correspondance, en partie publiée dans les *Some Familiar Letters between M. Locke and several of his Friends* (1708). P. TANNERY.

MOLYNEUX (Samuel), savant anglais, né à Chester en juil. 1689, mort le 13 avr. 1728. Fils de William Molyneux, qui voulut l'élever suivant les principes de Locke, il fut orphelin de bonne heure et sous la tutelle de son oncle, Sir Thomas Molyneux, médecin renommé. En 1714, il fut chargé d'une mission politique en Hanovre par Marlborough, il fut pris ensuite comme secrétaire par le prince de Galles (depuis, Georges II). A Londres, il se lia avec Bradley, s'occupa de la construction de télescopes et d'instruments astronomiques, et s'établit un observatoire privé à Kew

House où furent faites, sur la position de l'étoile γ du Dragon, les mesures qui conduisirent Bradley à la découverte de l'aberration de la lumière. Mais en 1717, nommé lord de l'amirauté, Molyneux se mit avec ardeur à ses nouvelles fonctions et mourut presque aussitôt. Il laissa un manuscrit incomplet au Dr Smith, de Cambridge, qui en tira ses *Optics* (1738).

P. TANNERY.

MOLZA (François-Marie), poète italien, né à Modène le 18 juin 1489, mort à Modène le 28 févr. 1544. Encore jeune, il alla à Rome (1506), où, tout en s'appliquant avec amour aux études poétiques, il mena une vie assez déréglée. Il semble que, à cause de la façon peu honorable dont il se conduisait, il fut rappelé dans sa patrie par son père (1511), qui, pour le ramener dans la droite voie, pensa à lui donner en mariage Maria di Sartori; mais il resta peu d'années à Modène parce que le souvenir des plaisirs passés l'attirait à Rome, où il alla en 1516, abandonnant sa femme et quatre fils, sous le prétexte d'un interminable procès. Il aima plusieurs femmes parmi lesquelles une Furnia (nom qui lui valut celui de Furnio), une courtisane, une certaine Béatrice Paregia, de qui l'Arétin nous raconte d'horribles scandales, et spécialement Faustine Mancini, qu'il immortalisa dans la *Ninfa Tiberina*, petit poème en octaves, dans lequel Molza, travesti en pasteur, exalte la beauté et la grâce de son amante transformée en nymphe du Tibre. Puis il demeura à Bologne (1523-25) où il aima Camille Gonzague. Dshéritée par son père, qui mourut en 1531, et revenu à Rome, il entra au service du cardinal Hippolyte de Médicis. Après la mort de ce dernier (1535), le poète de Modène se vit dans une situation financière assez précaire, à cause surtout de sa folle prodigalité. Par l'intermédiaire de Sadolet, il fut protégé par le cardinal Alexandre Farnèse, chez qui il mourut, victime de cette maladie qui a été décrite dans un *capitolo* de Berni, et aussi dans une belle élégie (*Ad sodales*) de Molza lui-même et qui, à cette époque, frappait à mort : *le mal français*. Outre la *Ninfa Tiberina*, Molza composa : en italien, des sonnets, des chansons, des stances, trois *capitoli* burlesques en l'honneur des figures, de l'excommunication et de la salade, et des nouvelles en prose, dont un petit nombre seulement fut publié; en latin, des élégies, des épigrammes, un discours (*Orazione*) contre *Lorenzino di Medici*, meurtrier du duc Alexandre, écrit lorsque cet étrange personnage mutila les statues de l'arc de Constantin à Rome, etc. L'édition complète des *Poeste volgari e latine* a été donnée par Serassi (Modène, 1747-54, 3 vol.); on en attend un texte complet que prépare Giosuè Carducci.

M. MENGHINI.

BIBL. : SERASSI, *Vita* (en tête de son édition). — TIRABOSCHI, *Biblioteca modenese*. — GASPARY, *Storia d. lett. ital.*, etc.

MOLZA (Tarquinia), femme poète italienne, petite-fille du précédent, née à Modène le 1^{er} nov. 1542, morte à Modène le 8 août 1607. Après avoir reçu une solide éducation classique, elle épousa P. Porrino. Restée veuve après dix-huit ans de mariage, elle devint dame d'honneur de Lucrece et d'Eléonore d'Este, sœur d'Alphonse II de Ferrare et se consacra avec passion à l'étude et à la poésie. Sa réputation fut telle que le Sénat de Rome lui accorda le droit de cité; le Tasse lui donna un rôle dans son dialogue sur l'Amour intitulé, de son nom, *Molza*, et Fr. Patrizzi lui adressa, avec une dédicace des plus élogieuses, le troisième volume de ses *Dissertationes peripateticæ*. Elle laissa une traduction du *Crilon* et du *Charmide* de Platon et des poésies qui ont été insérées dans les œuvres de son grand-père.

BIBL. : D. VANDELLI, *Vita di T. M.* en tête de l'édition citée. — TIRABOSCHI, *Bibl. modenese*, III, 244, et *Storia della lett. ital.*, VII, 1178.

MOMAS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lescaur; 466 hab.

MOMBAS. Ch.-l. de l'Afrique orientale anglaise, située dans une île de 5 kil. de long sur 3 kil. de large, qu'une

chaussée relie au continent. Le port de Mombaz est bien abrité et est regardé comme un des meilleurs de la côte orientale d'Afrique. L'histoire de Mombaz est des plus mouvementées. Prise et incendiée en 1505 par les Portugais, elle se relevait à peine de ses ruines lorsque en 1528 elle fut de nouveau détruite de fond en comble. On peut dire de cette ville qu'elle n'était reconstruite que pour être détruite à nouveau jusqu'à l'année 1740 où elle passa définitivement aux mains de l'iman de Mascate. Mombaz peut être regardée comme appelée à un brillant avenir. Elle doit être la tête de ligne du chemin de fer qui doit relier l'Ouganda et toute la vallée du haut Nil à la côte.

MOMBERT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. d'Auch (S.); 274 hab.

MOMBOIS (V. MAUBURNIUS).

MOMBOUTTOU (Peuple) (V. CONGO, p. 413).

MOMBRIER. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg-sur-Gironde; 437 hab.

MOMBRIZIO ou **MOMBRITIUS** (Bonino), philologue et hagiographe italien, né à Milan en 1424, mort en 1482. Issu d'une famille noble, mais pauvre, il enseigna dans diverses villes, fut correcteur d'imprimerie, puis professeur d'éloquence à l'Académie de Milan. Il est l'auteur d'un poème latin en cinq livres sur la Passion de J.-C. et d'une traduction en vers latins de la *Théogonie* et l'éditeur d'un grand nombre d'auteurs latins ou grecs (Solin, Eusèbe, Papias, etc.). Mais il est surtout connu par son *Sanctuarium sive vitæ Sanctorum* (2 vol. in-fol., s. l. n. d. [Milan, vers 1479]), recueil de documents hagiographiques rassemblés sans critique, mais imprimés avec soin, et qui garde sa valeur parce que certains, n'ayant pas été réimprimés par les Bollandistes, ne se trouvent pas ailleurs.

BIBL. : ARGELATI, *Bibl. script. mediol.*, II, 1^{re} partie, p. 939; 2^o partie, p. 2007. — SASSI, *Hist. tipogr. mediol.*, p. 146. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VI, 314.

MOMEIN. Nom birman de la ville de Theng-Yue au Yun-nan (Chine) (V. THENG-YUE).

MOMENT. I. Mathématiques. — Le mot moment ne s'appliquait autrefois qu'à des forces, aujourd'hui il s'applique à des droites quelconques.

On appelle moment d'une droite *orientée* (ou vecteur), par rapport à un axe orienté également, le produit de la longueur du segment par sa plus courte distance à l'axe et par le sinus de l'angle qu'il fait avec l'axe. On peut définir autrement ce moment en faisant usage de la notion (inutile à notre avis) du moment par rapport à un point; le moment d'un segment relatif à un point est le produit de la longueur de ce segment par sa distance au point, alors le moment d'une droite par rapport à un axe est le moment de la projection de cette droite sur un plan perpendiculaire à l'axe par rapport au pied de l'axe. — Le plus souvent on donne un signe au moment d'une droite; on imagine à cet effet un observateur ayant ses pieds à l'origine de l'axe et sa tête à l'extrémité; suivant qu'il voit le segment orienté de droite à gauche ou de gauche à droite en le regardant en face, on donne au moment le signe + ou —; on peut aussi faire la convention contraire, mais elle doit être la même dans la même question. Enfin on appelle moment mutuel de deux droites le produit des longueurs de ces droites par leur plus courte distance et le sinus de leur angle. C'est le sextuple du volume du tétraèdre construit sur les droites comme arêtes opposées.

On appelle quelquefois moment d'une droite par rapport à un plan le produit de cette droite par la distance de son origine au plan.

Les moments jouent un rôle important en mécanique (V. EQUILIBRE). Le moment de la résultante de plusieurs droites est égale à la somme de leurs moments. — Si l'on appelle X, Y, Z, les projections sur trois axes rectangulaires d'un segment orienté x, y, z , les coordonnées de

l'origine du segment, les moments L, M, N de ce segment, pris par rapport aux axes, seront :

$L = Zy - Yz$, $M = Xz - Zx$, $N = Xx - Xy$,

et son moment par rapport à la droite,

$\frac{x - x_0}{a} = \frac{y - y_0}{b} = \frac{z - z_0}{c}$, où $a^2 + b^2 + c^2 = 1$,

sera :

$$\begin{aligned} & a [Z(y - y_0) - Y(z - z_0)] \\ & + b [X(z - z_0) - Z(x - x_0)] \\ & + c [Y(x - x_0) - X(y - y_0)] \end{aligned}$$

II. Mécanique. — MOMENT D'UNE FORCE, D'UN COUPLE.

— Le moment d'une force par rapport à un axe ou à un plan a été défini précédemment (V. FORCE). Le moment d'un couple est la somme algébrique des moments des forces du couple par rapport à un point quelconque de son plan (V. COUPLE).

MOMENT D'INERTIE. — Le moment d'inertie d'un point matériel par rapport à un axe est le produit de la masse du point par le carré de sa distance à l'axe. Le moment d'inertie d'un système matériel quelconque par rapport à un axe est la somme des moments d'inertie de ses éléments. On démontre aisément que le moment d'inertie d'un système par rapport à un axe quelconque est égal au moment d'inertie par rapport à un axe parallèle, passant par le centre de gravité, augmenté du produit de la masse totale par le carré de la distance des deux axes. Si l'on considère différents axes passant par un même point fixe et si l'on porte sur chacun d'eux, à partir du point fixe, une longueur inversement proportionnelle à la racine carrée du moment d'inertie correspondant, le lieu des extrémités de ces vecteurs est un ellipsoïde dont le point fixe occupe le centre; c'est ce qu'on appelle l'*ellipsoïde central d'inertie* relatif à ce point. Les trois axes de cette surface reçoivent le nom d'*axes principaux d'inertie*, et les moments d'inertie correspondants sont les *moments principaux d'inertie*. Les axes principaux d'inertie en un point d'un axe principal relatif au centre de gravité ont même direction que pour le centre de gravité. Il existe, dans un système quelconque, deux points pour lesquels l'ellipsoïde central se réduit à une sphère et pour lesquels, par conséquent, tous les moments d'inertie sont égaux. Ces deux points se trouvent sur celui des axes principaux passant par le centre de gravité pour lequel le moment d'inertie est le plus grand, et ils sont symétriques par rapport à ce centre.

Les moments d'inertie jouent un rôle fondamental dans toutes les questions relatives à la dynamique des corps solides. On s'en rend compte immédiatement en constatant que, si un corps tourne avec une vitesse angulaire ω autour d'un axe par rapport auquel son moment d'inertie est I, la force vive est $I\omega^2$ et la somme des moments des quantités de mouvement est $I\omega$. Dans certaines théories, notamment dans celle de la résistance des matériaux, on est conduit à considérer le moment d'inertie d'une aire plane par rapport à une droite de son plan. Pour le définir, on imagine une couche infiniment mince de matière distribuée sur la surface; presque toujours la distribution est supposée uniforme. Le calcul des moments d'inertie est une simple affaire de calcul intégral. Voici quelques résultats relatifs aux solides homogènes de masse M. Pour un parallépipède rectangle, dont les arêtes sont a, b, c , le moment relatif à l'axe mené par le centre parallèlement aux arêtes de longueur a est $\frac{M}{12}(b^2 + c^2)$. Pour une sphère de rayon R, le moment, par rapport à un diamètre, est $\frac{2}{5}MR^2$. Pour un ellipsoïde dont les demi-axes sont a, b, c , le moment, par rapport à l'axe $2a$, est $\frac{M}{5}(b^2 + c^2)$. Le moment d'inertie d'un tore, par rapport à son axe, est $M(a^2 + \frac{3}{4}R^2)$, en appe-

lant R le rayon du cercle générateur et a la distance de son centre à l'axe.

MOMENT FLÉCHISSANT OU MOMENT DE RUPTURE. — On désigne ainsi, pour une pièce prismatique encastrée à l'une de ses extrémités, la somme prise, par rapport à la section encastrée, des moments des forces appliquées à la pièce, si ces forces sont parallèles à la section, ou, plus généralement, la somme des moments des composantes parallèles à cette section. La même définition s'étend à une section transversale quelconque.

MOMENT D'ÉLASTICITÉ. — Le moment d'élasticité d'une section transversale quelconque d'une pièce travaillant par flexion est l'expression $\frac{EI}{\rho}$, dans laquelle E désigne

le coefficient, ou module, d'élasticité, I le moment d'inertie de la section pris par rapport à la ligne des fibres invariables (c.-à-d. des fibres qui n'éprouvent ni allongement, ni raccourcissement); enfin ρ , le rayon de courbure de la courbe affectée par les fibres invariables. L. LECORNU.

III. Physique. — MOMENT MAGNÉTIQUE (V. MAGNÉTIQUE).

MOMENTANÉES (CONSONNES) (V. EXPLOSIVES).

MOMÈRES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes; 510 hab.

MOMIE (Archéol. égypt.). La coutume de la momification n'a pas été aussi absolue en Egypte qu'on le croit généralement. Les corps des pauvres gens étaient déposés souvent n'importe où, momifiés ou non, en dehors des villages, au bord des routes, le long des digues, dans les bandes sablonneuses de la montagne. Pour bon nombre de corps momifiés plus ou moins sommairement, il y eut des sépultures communes où on les entassait les uns au-dessus des autres et où l'on n'a retrouvé que des os pourris au milieu de brèves de linges.

L'embaumement était une opération compliquée et coûteuse qui n'était accessible qu'aux familles de grands personnages. Elle consistait tout d'abord à extraire du corps, par une ouverture pratiquée au flanc gauche, les intestins et les viscères; la cervelle s'enlevait par les narines au moyen d'un instrument recourbé. Puis on introduisait des aromates dans les cavités de l'abdomen et de l'estomac, et dans la tête du bitume liquide qui durcissait en se refroidissant, ou quelquefois de simples chiffons. On desséchait le corps en l'exposant à un courant d'air chaud; on le plongeait ensuite dans un bain de natron et l'on appliquait du bitume sur la peau pour la préserver des variations hygrométriques. Enfin les bandelettes, après avoir été imbibées d'une composition végétale, insecticide et très odorante, étaient minutieusement enroulées autour du corps. En toile plus ou moins fine, suivant la qualité du mort, elles atteignaient une longueur de plusieurs mètres; elles enveloppaient chaque membre d'abord isolément puis le corps entier qu'elles entouraient de leurs méandres, de leurs spirales, de leurs circonvolutions infinies; par l'épaisseur de leur superposition elles arrivaient à restituer au cadavre la plénitude de formes que lui avait enlevée la dessiccation. Le démaillotement d'une momie est une opération qui demande plusieurs heures. Les intestins et les viscères étaient embaumés à part dans les vases appelés *canopes* (V. ce mot).

Mariette a constaté des différences notables entre les momies de Memphis et celles de Thèbes: « A Memphis, dit-il, les momies sont noires et si desséchées qu'elles se rompent sous le moindre effort; à Thèbes, elles sont étroitement et minutieusement enveloppées dans leurs bandelettes; les corps sont jaunes et un peu luisants; les ongles des pieds et des mains sont teints en henné; les membres ont conservé une flexibilité remarquable et se ploient sans se briser; sur les meilleures d'entre elles le doigt s'enfoncé encore dans la chair. Selon l'habitude de tous les temps la main gauche est ornée de quelques bagues et scarabées ». Le même savant a remarqué aussi qu'aux dernières époques « les momies deviennent noires, pesantes, et ne forment

avec leurs bandelettes qu'une masse compacte qu'on ne briserait pas sans le secours d'un instrument ». Cela tient sans doute à ce qu'elles étaient imprégnées de térébenthine de Judée, qui pénètre profondément les tissus et les os et rend les corps très lourds et difficiles à rompre. Les momies memphites étaient souvent remplies d'amulettes et de scarabées. A côté de la momie ou entre ses jambes étaient déposés quelquefois, dans le cercueil, des papyrus (exemplaires du *Livre des Morts*); plusieurs de ces manuscrits ont été trouvés à demi-déroulés et étendus de la tête aux pieds du cadavre, par-dessus les bandelettes. L'attitude du corps est très variable. Le plus ordinairement les bras sont étendus le long du corps ou croisés sur la poitrine; mais on a trouvé des femmes dans la pose de la Vénus de Médicis, ou voilant de leurs deux mains les organes sexuels.

La peau des momies est généralement d'une couleur noire, mais quelques-unes, dont la peau est restée lisse et tendue, n'offrent qu'une teinte safranée. L'usage de la momification a persisté en Egypte jusqu'au VI^e siècle de notre ère; on a cru primitivement qu'il ne remontait pas au delà de la XI^e dynastie, mais en 1881, M. Maspero a découvert à Sakkarah la momie d'un roi de la VI^e dynastie, Merenra Sokar-em-sa-f, fils de Pépi I^{er}. Le même savant a eu l'heureuse fortune de trouver réunis dans la cachette de Deir el bahari les momies de plusieurs Pharaons, et des plus illustres: Ahmès I^{er}, Aménophis I^{er}, Thoutmès II, Sèti I^{er}, Ramsès II et Ramsès III, et l'on annonce la découverte à Thèbes par son successeur, M. V. Loret, de neuf autres momies de rois de la XVIII^e et XIX^e dynasties.

Les Egyptiens momifiaient également avec grand soin certains animaux sacrés tels que chats, ibis, chacals, crocodiles, dont on peut voir des spécimens dans les vitrines du musée du Louvre.

Paul PIERRET.

MOMIERS. Sobriquet populaire, donné vers 1818 aux protestants de la Suisse romande qui suivaient le mouvement religieux connu sous le nom de *réveil* (V. ce mot). Le terme fut employé pour la première fois dans une annonce ironique et insultante publiée par la *Feuille d'avis* de Genève du 7 oct. 1818, à l'occasion des prédications que C. Malan (V. ce nom) avait commencé à donner à Ferney. Ce sobriquet, dérivé de momerie, est encore en usage, surtout dans le canton de Vaud, et s'applique aux protestants dont on juge exagérées les manifestations religieuses.

F.-H. K.

BIBL.: *Histoire véritable des momiers de Genève*; Paris, 1824. — A. BOSR, *Mémoires*; Paris, 1854, t. I^{er}, pp. 101 et suiv. — E. GUERS, *le Premier réveil à Genève*, etc.; Genève, 1870, p. 130.

MOMIGNIES. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. judiciaire de Charleroi, arr. administratif de Thuin; 3,000 hab. Stat. du chem. de fer de Namur à Paris par Chimay. Exploitation de carrières.

MOMIGNY (Jérôme-Joseph de), compositeur et surtout théoricien musical, né à Philippeville (Belgique) en 1766, mort vers 1855. Il fut élevé à Saint-Omer où il tint, dès l'âge de douze ans, l'emploi d'organiste. En 1785, il se rendit à Paris et de là à Lyon où la protection de M. de Monteynard, ministre de Louis XVI, le fit nommer organiste à l'abbaye de Saint-Pierre. La part qu'il prit au gouvernement révolutionnaire l'obligea plus tard à quitter Lyon, lorsque cette ville eut secoué le joug terroriste. Après s'être réfugié en Suisse, il revint à Paris en 1800 et s'y livra simultanément à l'enseignement et au commerce de la musique. Il ne tarda pas à négliger la composition pour se livrer à des spéculations théoriques ayant pour objet la recherche d'une base scientifique de la musique. Il publia en 1806 un *Cours complet d'harmonie et de composition d'après une théorie neuve et générale de la musique, basée sur des principes incontables, puisés dans la nature, d'accord avec tous les bons ouvrages pratiques, anciens et modernes, et mis par leur clarté à la portée de tout le monde*. D'autres ouvrages, précédés de titres non moins prétentieux, paru-

rent successivement. On y trouve parmi beaucoup de fatras quelques propositions justes et sensées. Comme compositeur, Momigny a produit des pièces de musique de chambre, des sonates pour piano et des romances.

R. BR.

MOMMSEN (Théodor), historien et épigraphiste allemand, né à Garding (Slesvig), le 30 nov. 1817, d'une famille danoise. Son père était pasteur. Il resta près de lui jusqu'en 1834; puis il alla étudier de 1834 à 1838 au gymnase d'Altona, de 1838 à 1843 à l'université de Kiel. C'est là qu'il commença ces études philologiques, juridiques et historiques où il était destiné à prendre place au premier rang. Il vécut ensuite quelque temps à Altona donnant des leçons particulières; mais bientôt, grâce à un subside de l'Académie de Berlin, il partit pour l'Italie et pour la France, où il voyagea de 1844 à 1847. Revenu en Allemagne, il se lança dans la politique et, se faisant le champion des idées qui remuaient alors la jeunesse, il devint un des rédacteurs habituels et bientôt même le directeur du *Journal de Schleswig-Holstein*. Cette même année il était appelé à la chaire de droit de Leipzig, qu'il perdit peu de temps après pour s'être compromis dans les affaires politiques de 1848 et 1849. Il dut attendre plus de deux ans avant de trouver une nouvelle situation: en 1852 seulement, l'université de Zurich lui confia une chaire de droit, qu'il échangea contre une chaire à Breslau, en 1854, et contre une chaire à Berlin en 1858. Son *Histoire romaine* avait déjà paru à cette époque, et le *Corpus inscriptionum latinarum* était en pleine préparation. Ses études d'antiquité, de philologie, de droit, de numismatique l'occupèrent seules pendant quinze ans: il était admiré et traité comme un maître, non seulement en Allemagne, mais à l'étranger: ceux qui l'ont vu aux Tuileries se rappellent la déférence que lui témoignèrent l'empereur Napoléon III et les savants qui prirent part à la préparation de l'*Histoire de Jules César*. Les événements de 1870 et des années suivantes réveillèrent chez Th. Mommsen les ardeurs politiques de sa jeunesse. Très gallophobe, pendant la guerre franco-allemande, il fit ensuite de l'opposition à M. de Bismarck, dont il osa attaquer la politique dans une circulaire électorale; le ministre tout-puissant le cita devant les tribunaux, le fit condamner à quelques mois de prison et s'empressa de le gracier, rendant ainsi hommage au savant. Ce fut la fin de son rôle politique. Il avait été député au Reichstag, où il avait siégé parmi les nationaux libéraux, puis parmi les libéraux, de 1873 à 1882; dès lors, il se consacra exclusivement à la science. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, comme professeur à l'université de Berlin, où il revint définitivement après un court passage à celle de Leipzig (1874), il exerça une profonde influence sur les jeunes gens et sur le monde savant tout entier qu'il étonne depuis cinquante ans par l'universalité de ses connaissances, la hauteur et la profondeur de ses vues, la justesse de son coup d'œil scientifique et la merveilleuse activité d'un esprit que l'extrême vieillesse ne semble pas pouvoir affaiblir.

Ce qui caractérise l'œuvre de M. Mommsen, c'est qu'elle a porté sur toutes les parties de la science des antiquités romaines, droit, histoire, philologie, épigraphie, numismatique; M. Mommsen a tout étudié, tout fouillé; et toutes les fois qu'il a touché une question, il y a apporté quelque élément nouveau, quand il ne l'a pas entièrement renouvelée. Il suffira de considérer la liste de ses principaux ouvrages, qui terminera cet article, pour voir quelle ardeur il a mise dans les recherches les plus variées. Sa thèse inaugurale et ses premiers travaux se rapportent surtout au droit qu'il avait spécialement étudié; il y revint plusieurs fois encore, soit lorsqu'il éditait des ouvrages juridiques, comme le *Digeste*, soit lorsqu'il étudia des textes de lois, comme celles de Salpensa et de Malaga, soit aussi dans son *Droit public romain*; on peut même dire d'une façon générale que la supériorité qu'il eut sur ses contemporains dans les différentes branches de l'antiquité romaine, il la doit en grande partie à sa profonde connaissance du droit

romain. Comme philologue, il s'est placé hors de pair par son étude sur les dialectes italiotes, par ses éditions des *Agronomes* de Pline le Jeune, des *Chronica minora* de Jordanès; comme numismate, il a donné une *Histoire de la monnaie romaine* qui restera longtemps un monument considérable; cependant, c'est surtout comme épigraphiste et comme historien qu'il s'est fait un renom. Pour comprendre l'œuvre scientifique de M. Mommsen, il faut se rendre compte de l'état de la science au moment où il commença ses études. Sans doute, le nombre des inscriptions latines connues était très grand; mais elles étaient dispersées dans des publications de toutes sortes et de valeur fort inégale; les unes simplement médiocres, les autres dangereuses, car elles contenaient des inscriptions fausses ou interpolées; et l'éparpillement même des documents empêchait de s'orienter au milieu d'une semblable confusion. Aussi avait-on songé depuis longtemps à réunir toutes les inscriptions latines en un seul recueil. En dernier lieu, l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait été sur le point de se charger de cet honneur; les événements politiques firent échouer l'entreprise: elle échut à l'Académie de Berlin. M. Mommsen, qui n'était alors qu'un jeune homme, s'offrit à prendre part au travail. Mais il avait en cela, comme en tout, des idées très personnelles; contrairement à ce qu'on pensait jusque-là, il avait compris que, pour aboutir, il fallait ranger les inscriptions par ordre géographique de provenance et non par catégories; il le dit. Une telle innovation effraya quelque peu les savants qui dirigeaient l'entreprise, et, en particulier, Zumpt, alors fort écouté dans les questions épigraphiques; on s'entêta de part et d'autre; et le jeune audacieux, dont la personnalité commençait à porter ombrage à ses aînés, fut tenu à l'écart. Mais il était de ceux qui s'obstinent: dans un voyage de deux ans, il avait revu et copié toutes les inscriptions du royaume de Naples; il put les publier, grâce à la générosité d'un éditeur de Leipzig, Wigand, qui avait pressenti l'avenir de M. Mommsen. L'apparition du volume fit sensation; la méthode suivie (classement des inscriptions par région, et, dans chaque région, par localité, développement considérable donné aux différentes tables des matières pour faciliter les recherches) parut excellente; si bien que, quelques années après, elle était adoptée par l'Académie de Berlin, et M. Mommsen était chargé de toute la publication. Alors, pour se servir de ses propres expressions, *ex tenebris lux facta est*. Cette publication, il la dirigea et la dirige encore (1898) avec une ardeur toute juvénile; plusieurs des volumes de la collection ont été entièrement rédigés par lui; pour d'autres, il s'est substitué à l'éditeur mort au milieu de sa tâche ou empêché; pour tous, il a soutenu ses collaborateurs de son expérience et de ses conseils; il a relu toutes les épreuves et ajouté partout des notes personnelles. On peut dire, sans rien exagérer, que le *Corpus inscriptionum latinarum* est l'œuvre de M. Mommsen.

Si le recueil des inscriptions romaines nous fait surtout connaître le savant, l'écrivain et le penseur se révèlent dans l'*Histoire romaine*. Quand le livre parut, il fut accueilli avec admiration en Allemagne d'abord, puis dans les différents pays du monde lettré où il fut vite traduit dans toutes les langues. C'est qu'il marquait une évolution très intéressante dans la méthode historique. A cette époque, Niebuhr et son école étaient encore fort en honneur; à ceux qui acceptaient sans discussion les traditions antiques sur l'origine de Rome, telles que nous les ont transmises Tite-Live et ses contemporains, avaient succédé des historiens qui prétendaient interpréter les légendes et démêler la vérité sous la fable. M. Mommsen, moins hardi, mais non moins sceptique, laissa résolument de côté toutes ces traditions et essaya, non point de reconstruire la suite des faits à l'époque royale, mais de se faire une idée des peuplades primitives de l'Italie et des origines de Rome par l'analyse de la religion et l'examen des langages; il substitua donc une méthode scientifique à des conceptions hypothétiques. Ce qui

frappa aussi l'attention dans l'œuvre de M. Mommsen, c'est la façon si personnelle dont les faits y étaient présentés. Esprit froid et calculateur, très ennemi de la politique de sentiment, très épris, en histoire, d'autorité, également hostile au régime démocratique qu'il juge dangereux et au parti des patriciens qu'il méprise, entier et exclusif dans ses conceptions, l'auteur prend parti avec feu pour ou contre ceux dont il parle; et, comme il aime à vivifier le passé par des comparaisons avec le présent, il traite sans hésiter Pompée de caporal, Caton de Don Quichotte et Sylla de Cromwell. Les expressions risquées elles-mêmes ne l'effraient point: quand il veut parler des joueuses de flûte syriennes à l'époque impériale, il les compare tout naturellement aux « cocottes parisiennes ». Ces hardiesses de pensée et d'expression, qui soulignent des conceptions très neuves de l'histoire de Rome, font du travail une œuvre singulièrement attachante, tandis que la sûreté des informations et la précision absolue dans les moindres détails, malgré l'absence presque complète de références, lui assurent une grande valeur documentaire. Le quatrième volume qui doit contenir l'histoire des différents empereurs n'a pas encore paru; M. Mommsen a voulu écrire d'abord le cinquième où il raconte l'histoire du monde romain à l'époque impériale, estimant que ce récit était plus nouveau et plus instructif.

C'est à la préparation de ces deux grands ouvrages, le *Recueil des inscriptions latines* et l'*Histoire romaine*, dont il faut rapprocher le *Droit public romain*, que se rapportent à peu près tous les autres travaux de M. Mommsen; la liste qui suit renferme les plus importants. — On en trouvera une plus complète dans un volume spécial de M. Zangemeister (*Theodor Mommsen als Schriftsteller*; Heidelberg, 1887, in-8): Thèse inaugurale, *Ad legem de scribis et viatoribus et de auctoritate* (1843); *De collegiis et sodaliciis Romanorum* (1843); *Die röm. Tribus in administrativer Beziehung* (1844); *Epigraphische Analekten* (1849; se continuent dans les années suivantes); *Die unteritalischen Dialekte* (1850); *Ueber den Chronographen vom Jahre 354* (1850); *Römische Urkunden* (1850); *Das Edit. Diokletian* (1851; publié à nouveau en 1893); *Inscriptiones regni Neapolitani* (1852); *Die röm. Feldmesser* (1852); *Römische Geschichte* (1854; se continue dans les années suivantes et a eu huit éditions); *Inscriptiones Confœderationis helvetica* (1854); *Die Stadtrechte der latinischen Gemeinden Salpensa und Malaca* (1855); *Die Rechtsfrage zwischen Cæsar und dem Senat* (1857); *Volusii Macciani distributio partium* (1857); *Die röm. Chronologie bis auf Cæsar* (1858); *Geschichte des röm. Münzwesens* (1860); *Juris antejustiniani fragmenta* (1861); *Verzeichniss der röm. Provinzen aufgesetzt um 297* (1862); *Corpus inscr. lat.* (t. I, 1863); *Röm. Forschungen* (1863); *Res Gestæ Divi Augusti* (1865, republié en 1883); *Digesta Justiniani Augusti* (1868); *Plinii epistulæ et panegyricus* (1870); *Röm. Staatsrecht* (1871; se continue dans les années suivantes); *Corp. inscr. lat.* (t. V, 1872); *Observationes epigraphicæ* (dans l'*Ephem. epigr.*, 1872; se continuent dans les volumes suivants); *Corp. inscr. lat.* (t. III, 1873); *Das militär System Cæsars* (1877); *Corp. inscr. lat.* (t. VIII, 1881); *Jordanis Romana et Getica* (1882); *Corp. inscr. lat.* (t. IX, X, 1883); *Die Conscriptionsordnung der Röm. Kaiserzeit* (1884); *Röm. Geschichte* (t. V, 1885); *Das röm. Militärwesen seit Diocletian* (1889); *Chronica minora sæculi IV, V, VI, VII* (1891).

R. CAGNAT.

MOMMSEN (Friedrich), juriste allemand, né à Flensburg (Slesvig) le 3 janv. 1818, mort le 1^{er} févr. 1892. Professeur à l'université de Göttingue, il publia de bons ouvrages sur les obligations: *Beiträge zum Obligationenrecht* (Brunswick, 1853-55); *Erörterungen aus dem Obligationenrecht* (1859-79). Il n'est pas parent du précédent.

MOMMSEN (Tycho), philologue allemand, né à Garding (Slesvig) le 23 mai 1819, frère de Theodor. Après avoir

reçu une solide instruction, il voyagea de 1846 à 1848 en Italie et en Grèce ; à cette époque, il fut nommé professeur au gymnase de Husum. En 1850, il devint professeur au gymnase de Eisenach, situation qu'il échangea bientôt contre le poste de directeur d'une « Realschule » à Oldenburg. De 1864 à 1885, il dirigea le gymnase de Francfort-sur-le-Main et prit alors sa retraite. Dans ses études, il s'est attaché à Pindare, à Sophocle, à Horace et aussi à Shakespeare.

R. CAGNAT.

MOMMSEN (Auguste), né à Oldesloe (Slesvig) le 25 juil. 1821, frère de Theodor. Il prit part en 1848 à la guerre de Danemark, après laquelle il fut nommé professeur par le gouvernement provisoire. Banni du pays à la suite de la réaction de 1851, il n'y revint qu'en 1864. Il enseigna successivement au Johanneum de Hambourg, au gymnase de Parchum et à la « Domschule » de Slesvig. Il s'est occupé surtout de chronologie grecque et romaine.

MOMORDICA (Bot.) (V. LUFFA).

MOMORO (Antoine-François), homme politique et publiciste français, né à Besançon (Doubs) en 1756, décapité à Paris le 25 avr. 1794. Libraire-imprimeur à Paris en 1787, il publia le *Manuel des impositions typographiques* en 1789 et embrassa les principes de la Révolution. Membre du club des Cordeliers, il en rédigea le journal du 28 juin au 4 août 1791. Après le 10 août 1792, il devint administrateur du dép. de Paris, et fut envoyé le 29 août de cette année dans le Calvados et dans l'Eure et le 11 mai 1793 en Vendée. Momoro fut arrêté avec les Hébertistes le 14 mars 1794, condamné et exécuté avec eux le 24 avr. Il avait publié, en 1793, un *Traité élémentaire de l'imprimerie*.

E. CHARAVAY.

MOMOT ou **MOTMOT** (*Momotus*). ZOOLOGIE. — Les Momots sont des Oiseaux du groupe des *Syndactyles* (V. ce mot) assez voisins des Martins-Chasseurs, des Guépiers et des Rolliers de l'ancien continent, qu'ils paraissent remplacer sur le continent américain. Le bec est robuste, droit et comprimé, avec le bord de la mandibule supérieure dentelé en scie ; les ailes sont courtes, concaves, obtuses ; la queue est très longue avec les deux rectrices médianes plus longues que les autres et souvent taillée en forme de raquette ; les pattes faibles et assez grêles. — Ce genre est le type de la famille des *Momotidae* qui comprend sept genres (*Urospatha*, *Prionirhynchus*, *Eumomota*, *Momotus*, *Baryphthengus*, *Aspatha*, *Hylomanes*) et environ 70 espèces, toutes à longue queue, sauf dans ce dernier genre qui comprend de petits oiseaux assez semblables aux Todiers.

Le genre *Momotus* (ou *Prionites*) renferme des Oiseaux de la taille d'une Pie ou d'un Geai, à plumage d'un vert sombre relevé de roux et de noir sur la tête et la gorge, et de bleu sur les ailes. Le *Momotus Lessoni*, du Mexique, peut être pris pour type du genre. Il fait son nid dans la berge des cours d'eau, sous forme d'une longue galerie qui a souvent 2 m. de long. Vers le milieu, cette galerie forme un angle aigu puis s'étend horizontalement jusqu'à la chambre du nid qui a 30 à 35 centim. de diamètre et 15 centim. seulement de haut, avec des parois unies et bien battues. Quelques brins d'herbe sèche en tapissent le fond. On ne connaît pas les œufs, mais on sait que lorsque les petits sont nés, cette retraite exhale une puanteur insupportable. Il n'y a que deux petits, qui ne quittent le nid que lorsqu'ils sont en état de voler. Ils ressemblent aux parents, sauf leur queue plus courte et leur bec non dentelé. On voit souvent parents et jeunes perchés sur une même branche et serrés l'un contre l'autre, hochant de la queue et jetant la note triste qui leur a valu leur nom (*Mot-mot*). Ils se nourrissent de petits animaux, oiseaux, reptiles, insectes, plus rarement de substances végétales. — Une espèce voisine dont on fait un genre à part (*Eumomota superciliosus*) est connue dans l'Amérique centrale pour l'étrangeté de sa voix qui lui a valu le nom de « torovoces », et que l'on compare à l'inspiration bruyante et pénible d'une personne qui vient d'avoir

un long accès de toux. Les œufs, pondus dans un terrier comme ceux de l'espèce précédente, sont au nombre de quatre. Cet Oiseau est si peu farouche que, lorsqu'on le chasse de son nid, il se perche à quelques mètres de distance, et regarde démolir son habitation avec une insouciance stupide. — C'est, paraît-il, avec son bec dentelé que l'oiseau taille en raquette l'extrémité des deux longues plumes de sa queue, sans doute pour se débarrasser de la boue qui la souille lorsqu'il entre dans son terrier avec cette partie mouillée, et il conserve cette habitude même en captivité.

E. TROUËSSART.

BIBL. : SHARPE, *Catal. of Birds in Brit. Mus.*, t. XVII, p. 313 (1892).

MOMOTOMBO. Volcan en activité du Nicaragua, sur le bord du lac de Managua (1.830 m. d'alt.), où ses courants de lave ont formé une grande péninsule.

MOMPER (Josse, Jodocus, Joost de), peintre et graveur flamand, dit *le Jeune*, né à Anvers en 1564, mort à Anvers en 1635. Il est le meilleur représentant d'une dynastie de peintres du même nom. Fils et élève de Bartholomeus Momper ; maître de la gilde en 1581, doyen en 1611. Ses paysages montagneux furent peuplés de figures par ses amis J. Breughel, Teniers, etc. Tableaux au Prado, à Dresde, à Anvers, Amsterdam, Vienne, Berlin, Pétersbourg.

MOMPESSON (Sir Giles), homme politique anglais, né en 1584, mort vers 1651. Il fut poussé dans la politique par Georges Villiers, depuis duc de Buckingham, à la famille duquel sa femme était alliée. Membre du Parlement pour Great Bedwin en 1614, il conçut et soumit à George Villiers, l'ingénieux plan de création d'une commission de délivrance de licences aux aubergistes et débitants de boissons, destiné à procurer d'importantes ressources au trésor et aussi à remplir la poche des commissaires. Villiers eut bientôt réalisé cette conception. Mompesson fut nommé commissaire avec deux autres créatures du favori ; et mis en goût, il trouva d'autres combinaisons aussi pratiques, qui procurèrent à la cour des fonds considérables. Ses exactions et ses concussions finirent par exaspérer le peuple. Le mouvement fut si vif que la Chambre des communes dut ouvrir une enquête qui aboutit en 1621 à la condamnation de Mompesson à la prison à vie, à une amende de 10.000 livres et à une promenade infamante dans les rues de Londres. Mompesson réussit à passer en France. Il revint à plusieurs reprises en Angleterre sans être trop tracassé et finit par s'établir dans le Wiltshire où il mourut obscurément.

R. S.

BIBL. : *The description of Giles Mompesson* ; Londres, 1620.

MOMPOS. Ville de Colombie, prov. de Bolivar, sur la rive gauche d'un bras du rio Magdalena, fondée en 1539 par Alonso de Hérédia. Elle a beaucoup perdu de son importance commerciale depuis que le bras oriental du Magdalena a cessé d'être navigable.

MOMUS (Myth. gr.). Dieu de l'ironie, dont Hésiode fait un fils de la Nuit, Lucien, le bouffon des dieux, parfois figuré comme vieillard, parfois comme jeune homme à masque de satire.

MOMUY. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Hagetman ; 609 hab.

MOMY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 278 hab.

MON (V. MUONGS).

MONA. Îlot des Grandes Antilles, entre Haïti et Porto-Rico, dans le détroit ou passage de Mona par où passe le Gulf-Stream.

MONA (Domenico), peintre italien, né à Ferrare en 1550, mort à Parme en 1602. Il ne s'adonna que sur le tard à la peinture, et après avoir, au cours d'une vie tourmentée, passé par divers états : ceux de moine, de prêtre, de jurisconsulte, de médecin. Il eut des aventures retentissantes et parfois tragiques : c'est ainsi qu'il tua un serviteur du cardinal Aldobrandini ; il lui fallut alors se retirer à Modène, puis à Parme. Doué de qualités puissantes, d'une imagination facile et d'un réel savoir, il a fourni à plusieurs

églises de Ferrare plus d'une composition où brillent des mérites de premier ordre : *la Nativité de la Vierge, la Nativité de Jésus-Christ, la Résurrection, la Conversion de saint Paul, l'Adoration des Mages*, etc.

MONACANTHUS (Ichtyol.). Genre de Poissons de l'ordre des Plectognathes et de la famille des *Sclerodermi*, ayant pour caractère des écailles très petites hérissées de scabrosités roulées et serrées, une seule épine dentelée à la première dorsale. Ce sont des Poissons de couleur sombre habitant les mers tropicales, près des rochers à fleur d'eau.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

MONACHISME (V. ORDRES MONASTIQUES ET RELIGIEUX).
MONACI (Lorenzo dei), historien italien, né à Venise vers 1375, mort en 1429. On lui doit une histoire très estimée de la république de Venise jusqu'en 1428, qui a été insérée dans l'ouvrage de Flaminio Cornaro : *Appendix ad L-A Muratori* (Venise, 1759).

MONACI (Ernesto), philologue et linguiste italien, né à Soriano (prov. de Rome) en 1834, actuellement professeur de littératures néo-latines à l'université de Rome. Ses études ont été spécialement tournées du côté de l'histoire littéraire de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. Il fonda en 1872, avec L. Manzoni et E. Stengel, la *Rivista di filologia romanza*, qui, sans changer essentiellement de caractère, prit en 1878 le titre de *Giornale di filologia romanza* et paraît depuis 1884, à intervalles irréguliers, en fascicules consacrés à des publications de textes ou travaux étendus, sous le nom de *Studi di filologia romanza*. Il a publié de nombreux textes intéressant l'histoire des littératures italienne, portugaise et provençale : *Uffizi drammatici dei disciplinati dell' Umbria*, dans la *Rivista di fil. rom.* (1872); *Il Canzoniere portoghese della Biblioteca vaticana*; *Il Canzoniere portoghese Brancuti-Colocci* (Halle, 1875-80, 2 vol. in-4); *Il Canzoniere Chigiano* (en collab. avec L. Molteni; Bologne, 1878); *Il mistero di Santa Agnese* (reproduction photographique; Rome, 1880); *Testi antichi provenzali* (Rome, 1889); *Facsimili di manoscritti antichi* (Rome, 1881 et suiv.). Il est l'auteur de deux manuels élémentaires, mais excellents de tous points (en collab. avec F. d'Ovidio) pour l'étude de l'espagnol et du portugais (Naples, 1879 et Imola, 1881) et de nombreux articles relatifs pour la plupart aux premiers siècles de la littérature italienne et dont quelques-uns ont une grande importance : *Da Palermo a Bologna*, dans la *Nuova Antologia* du 15 août 1884 (sur le berceau de la première école lyrique italienne); *Sulle divergenze dei Canzonieri italiani* (dans les *Mémoires de l'Académie dei Lincei*; Rome, 1885); *Sulla classificazione dei manoscritti della Divina Commedia* (*ib.*, 1888); *Sull' Alba bilingue della Vaticana* (*ib.*, 1892), etc.

A. JEANROY.

MONACIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce; 313 hab.

MONACIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Serra-di-Scopamene; 4.200 hab.

MONACO (Principauté de). GÉOGRAPHIE. — Le plus petit des États souverains de l'Europe, situé sur les bords de la Méditerranée, à environ 14 kil. E.-N.-E. de Nice. Le territoire de la principauté, complètement enclavé dans le dép. français des Alpes-Maritimes, est dominé au N. par les hauteurs de la Turbie et à l'O. par la montagne de la Tête-de-Chien (573 m. d'alt.). Il a environ 3 kil. 5 de longueur; sa largeur varie de 1 kil. à 1 kil. 5. La population s'élève à environ 12.500 hab., non compris les nombreux étrangers qui, en hiver surtout, y font un séjour plus ou moins long. Le climat de Monaco est extrêmement doux. La moyenne de l'hiver est de 10 à 12°, celle de l'été de 24 à 25°. Le thermomètre descend rarement au-dessous de zéro. Ce climat est très propice à la culture de l'olivier, de l'oranger et du citronnier, qui est à peu près la seule industrie de la région. Le commerce y est insignifiant. Le port, autrefois fréquenté par les trirèmes romaines et par les vaisseaux de commerce ou de

guerre du moyen âge, ne reçoit plus guère que des barques de pêche; il est cependant sûr et commode. Abrité contre les vents du N.-O. par les montagnes de la Turbie, protégé à l'O. par le promontoire de 800 m. de longueur sur lequel s'est élevée la ville de Monaco et à l'E. par les derniers contreforts du mont Agel, l'un des plus hauts sommets des Alpes Maritimes, il a environ 1.000 m. de longueur, 500 de largeur et 25 hect. de superficie. Il reçoit annuellement 80 navires jaugeant 9.000 tonneaux. La principauté est desservie par le chemin de fer de Marseille à Vintimille (stations de Monaco et de Monte-Carlo).

La capitale se compose de trois parties : Monaco, La Condamine et Monte-Carlo. — *Monaco*, la vieille ville, bâtie sur un promontoire élevé de 58 m. au-dessus de la mer, compte 3.250 hab. Elle a gardé ses remparts désormais inutiles, garnis encore de quelques canons hors d'usage qui datent de Louis XIV. Elle renferme le palais, vaste amas de constructions de tous les âges, où tous les genres d'architecture se heurtent et se mêlent sans harmonie. Quelques parties de ce palais sont remarquables : la façade principale, par exemple, qui rappelle l'architecture mauresque, dont quelques vieux bastions et les quatre tours carrées ont conservé le caractère; le grand escalier de marbre blanc, à double rampe, qu'on a pu comparer à celui du château de Fontainebleau; le portique qui renferme de belles fresques de l'époque de la Renaissance. D'autres fresques ornant la façade opposée ont été attribuées à Annibal Carrache. L'église dite cathédrale (1884-87) est de style byzantin. Les jardins sont fort curieux, tant à cause de leur disposition en amphithéâtre qu'à cause de la beauté et à la richesse des plantes exotiques qu'ils renferment. — *La Condamine* forme comme une ville nouvelle, où abondent les élégantes villas. Elle s'est construite entre la vieille ville et la station du chemin de fer, sur l'isthme qui relie le promontoire à la montagne de la Tête-de-Chien. — *Monte-Carlo*, bâti sur un rocher presque isolé et taillé à pic sur la Méditerranée dans un site merveilleux d'où l'on jouit d'une vue splendide, doit surtout sa célébrité à son casino et à la maison de jeu qui y est établie. Le casino, somptueux édifice élevé sur les plans de l'architecte Charles Garnier, a été décoré avec luxe et avec goût par les peintres Feytaud-Perrin, Gust. Boulanger, Clairin, Lix et Jundt. Il est entouré de magnifiques jardins.

La principauté est gouvernée par un prince jouissant d'un pouvoir à peu près absolu. Il est assisté d'un conseil d'Etat. L'administration appartient à un gouverneur général et à un directeur de la police. Le pouvoir judiciaire est confié à un tribunal supérieur et à un juge de paix. Les troupes ne se composent que d'une garde d'honneur de 80 hommes et d'une compagnie de carabiniers de 44 hommes. Les Monégasques ne paient pas d'impôts. La redevance qu'acquitte la Société concessionnaire du casino en vertu du traité de 1856 suffit aux dépenses personnelles du prince et à celles de l'administration.

HISTOIRE. — *Antiquité et moyen âge*. L'origine de Monaco est très ancienne. Elle paraît remonter aux Phéniciens. Monaco, en effet, doit son nom, à un temple d'Hercule, patron de Tyr, surnommé ici Monœcus (*Μονοῦκος, μόνος οἰκῶν*, habitant seul ou honoré seul, sans être associé à la déesse Astarté). Les Grecs de Marseille ne tardèrent pas, d'ailleurs, à s'emparer de ce poste phénicien qui devint depuis lors une des stations de la marine marseillaise, comme Antibes, Cimiez et Nice. Fréquemment visités par les Romains, la ville et le port de Monaco jouèrent un certain rôle dans les guerres de la république et de l'empire. La ville était un centre de population important; la voie Aurélienne la traversait; elle jouissait des institutions municipales romaines. Dès le 1^{er} siècle, elle se convertissait au christianisme. Elle eut cruellement à souffrir des invasions barbares. Incorporée au royaume lombard après la conquête de Rotharis (640), elle fit ensuite partie du royaume d'Arles. Mais les Sarrasins s'emparèrent

bientôt de toute la côte ligurienne. Dans la lutte qu'il entreprit contre ces nouveaux envahisseurs, Guillaume I^{er}, vicomte de Marseille, comte d'Arles et souverain d'une grande partie de la Provence, fut puissamment aidé par un seigneur génois, Gibellin Grimaldi, à qui il donna, en 980, un territoire enlevé aux Arabes et situé entre Fréjus et Saint-Tropez. D'après une tradition fort répandue, le père de ce Grimaldi, descendant lui-même de Grimoald, fils de Pépin d'Héristal, maire du palais et duc d'Austrasie et de Brabant, aurait été le premier souverain de Monaco, qu'il aurait conquis sur les Sarrasins en 920 suivant les uns, en 962 ou 968 suivant les autres. C'est à lui, et par conséquent au maire du palais Grimoald, que la dynastie actuellement régnante à Monaco fait remonter son origine. Quoi qu'il en soit, le nom de Grimaldi disparut à la fin du x^e siècle pour ne réapparaître qu'en 1162, et l'histoire de Monaco reste très obscure aux xi^e et xn^e siècles. Les fortifications de la ville paraissent avoir été détruites à cette époque et les Grimaldi dépossédés. En 1174, l'empereur Frédéric I^{er} donna Monaco aux Génois et cette donation est renouvelée par Henri VI en 1191 et par Frédéric II en 1220. Mais les comtes de Provence n'en continuaient pas moins à compter Monaco au nombre de leurs domaines, et sans doute aussi les Grimaldi s'en considéraient toujours comme les souverains légitimes. Leur retour à Monaco fut retardé par les luttes qu'ils avaient à soutenir, à Gènes même, contre leurs rivaux, les Doria et les Spinola. Charles d'Anjou, devenu comte de Provence (1246), ne tarda pas à revendiquer les anciens droits du comté sur les terres voisines, mais ne se sentant pas assez

fort pour lutter contre Gènes, il signa avec les consuls de cette ville un traité (1260) par lequel il devait conserver Castillon et Briga, les Génois, Monaco et Roquebrune. Pour s'assurer la fidélité d'une ville qui leur échappait si souvent, les Génois lui accordèrent le privilège de pouvoir transporter à Gènes toutes ses marchandises sans payer aucun péage et de les y vendre sans payer aucune gabelle. Toutefois, grâce aux guerres civiles qui ensanglantèrent Gènes et à leur alliance avec les comtes de Provence qu'ils soutenaient en Italie, les Grimaldi ne tardèrent pas à rentrer dans Monaco, que Rainier, fils de François Grimaldi, avait victorieusement défendu contre Conrad Spinola (1276). Rainier fortifia l'antique port d'Hercule et en fit un poste redoutable, qui devait pendant longtemps défier les efforts des rivaux de la maison Grimaldi. C'est cette période d'occupation que les généalogistes qualifient de règne de François I^{er} et de François II, bien que la succession régulière des princes ne commence qu'au xiv^e siècle avec Rainier II. D'ailleurs, un traité signé entre Charles II d'Anjou et les Génois vint encore enlever pour quelques années aux Grimaldi la possession de leur État (1300-6).

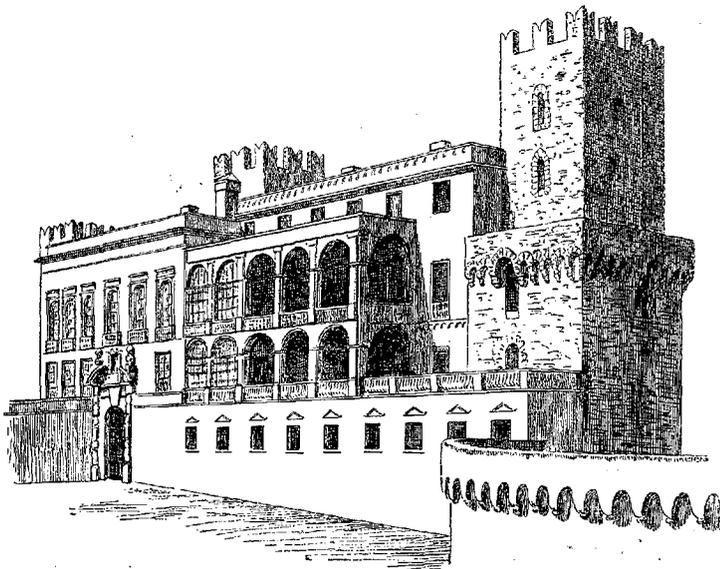
Moyen âge et temps modernes. Les princes de Monaco.

GRANDE ENCycLOPÉDIE. — XXIV.

naco. Rainier II (1306-29) était entré au service du roi de France, Philippe le Bel, contre les Flamands qu'il battit à Ziériksee; il prit part au combat de Mons-en-Puelle (1304), puis au siège de Lille. En reconnaissance de ses services, Philippe lui conféra la dignité d'amiral général de France avec mille livres de rente et la seigneurie de Villedieu en Normandie. A la suite d'un complot tramé en sa faveur, il rentra à Monaco le 25 déc. 1306. Vers la fin de son règne, il dut encore lutter contre les Spinola qui, un moment, devinrent maîtres de la ville (1327). — Son fils, Charles I^{er} le Grand (1329-63), conclut avec les Spinola et les Doria un accord à la suite duquel sa famille resta maîtresse incontestée de Monaco. Il s'engagea, comme son père, au service de la France, fut vainqueur à la bataille de Guernesey et fut blessé à Crécy (1346). La même année, il acheta Menton et divers territoires limitrophes et, plus tard, Castillon et Roquebrune (1355). A la suite d'une lutte malheureuse contre le fameux doge de Gènes, Simon Boccanegra, il dut se rendre dans Monaco et se retirer à Menton. Pendant trente-huit ans (1364-1402), les Grimaldi furent impuissants à rentrer dans leur capitale. — Ce fut Rainier III, fils de Charles, qui, en 1402,

parvint à reconquérir Monaco, grâce à l'appui que lui prêta le maréchal Boucicaut dont il avait conquis l'amitié. Il mourut en 1407. Ses frères Ambroise (1407-20) et Jean I^{er} (1420-54) occupèrent le trône après lui. Jean I^{er} dut inféoder au duc de Savoie Roquebrune et une partie de Menton, concession qui fut la cause de luttes nombreuses entre les princes de Monaco et les ducs de Savoie. Jean refusa, d'ailleurs, de vendre Monaco au dauphin de France

devenu quelques années plus tard le roi de France Louis XI, qui eût voulu s'emparer de la principauté. Il eut pour successeurs son fils, Catalan (1454-57), puis sa fille Claudine (1457-1514) pendant le règne de laquelle Jean son fils, appelé quelquefois Jean II (mort en 1506), administra un moment la principauté (1503-6). Ce prince s'étant allié avec le roi de France, Louis XII, au moment de l'expédition de celui-ci en Italie, en reçut le gouvernement de Vintimille, qui devint presque héréditaire dans la famille des Grimaldi. — Lucien, deuxième fils de Claudine, qui administra la principauté pendant les dernières années du règne de sa mère (1506-14) et en devint souverain à la mort de celle-ci (1514-23), fut assiégé dans sa capitale par les Génois et les Pisans, qui durent se retirer après un siège de trois mois et demi (22 mars 1507). C'est le dernier épisode de la lutte de Gènes contre Monaco; dès lors l'histoire de la principauté et celle de la célèbre république n'ont plus rien de commun. Mais Lucien eut à soutenir une lutte plus dangereuse. Louis XII eût voulu mettre garnison dans Monaco. Lucien ayant refusé, fut retenu pendant quinze mois et dut se soumettre (1508-10); il fut assassiné par son neveu Bartolomeo. — Son frère,



Palais des princes de Monaco.

Augustin, lui succéda (1523-31). D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il avait reçu l'évêché de Grasse et l'abbaye de Saint-Honorat-de-Lérins (1505) et avait été chargé par le pape de réformer tous les monastères de Provence. Louis XII l'avait fait son aumônier et son conseiller au parlement d'Aix (1512). Savant théologien, il avait pris une part élatante aux travaux du 5^e concile de Latran (1517). Suivant le testament de Claudine, à la mort de Lucien, il fit reconnaître ses droits sur Monaco, Menton et Roquebrune en réservant ceux de son neveu Honoré. La guerre ayant éclaté entre François I^{er} et Charles-Quint, par haine des Doria, alors au service du roi de France, Augustin conclut, en 1524, avec l'empereur un traité qui fut renouvelé en 1529. La flotte du duc de Bourbon se réunit à Monaco et y fut battue; elle y retourna après le siège malheureux de Marseille. Le traité de Cambrai (1529) rendit à Augustin l'évêché de Grasse et tous ses biens en France. Mais c'en était fait pour longtemps de l'entente des rois de France et des princes de Monaco et pendant tout le xvi^e siècle, la principauté fut soumise au protectorat espagnol. — Honoré I^{er} (1531-81) prit part à la défense de Malte contre les Turcs (1565) ainsi qu'à la bataille de Lépante (1571). Deux membres de sa famille se trouvaient aussi au siège de Rhodes (1581), continuant la tradition qui avait toujours mis les Grimaldi au premier rang des défenseurs de la chrétienté. Charles II (1581-89) fournit quelques secours aux ligueurs de Provence. — Sous Hercule I^{er} (1589-1605), le duc de Guise, devenu maître de Marseille, poursuivit la flotte espagnole jusque dans le port de Monaco et alla saccager Roquebrune. Hercule fut compris dans le traité de Vervins (1598). Quelques années après, il était massacré par quelques-uns de ses sujets dont il avait déshonoré les filles.

Honoré II (1605-62) régna quelque temps sous la tutelle d'un Espagnol, le prince de Valdetare. Devenu majeur, il résolut de s'affranchir du joug que l'Espagne faisait peser sur son pays, surtout depuis le traité de 1605 qui avait introduit à Monaco une garnison espagnole. Mais il dut attendre longtemps une occasion favorable. Elle sembla se présenter quand les troupes françaises vinrent occuper les îles de Lérins. Honoré noua des négociations avec les généraux français et Richelieu, par l'intermédiaire d'un de ses parents qui servait dans nos armées; mais les Espagnols, soupçonnant ces intrigues, doublèrent la garnison de Monaco; le projet d'attaque fut abandonné. Enfin, en 1641, un complot s'ourdit; le 13 nov., deux cents Mentonnais qui avaient pénétré dans Monaco en chassèrent les Espagnols, et les Français entrèrent dans la ville le 18 nov. Honoré II déclara se placer sous le protectorat de la France. 500 soldats français dont le prince nommerait les officiers devaient former la garnison de Monaco. La principauté gardait son indépendance administrative. En compensation des seigneuries qu'il perdait en Italie, Louis XIII donna à Honoré II le Valentinois érigé en duché-pairie et à son fils le marquisat de Baux, le plus riche de la Provence, avec une compagnie d'ordonnance de cent maîtres et une pension de neuf mille livres. — Louis I^{er}, petit-fils d'Honoré II (1662-1704), épousa la fille du duc de Grammont et prit part à la guerre de Hollande. Il fonda le célèbre couvent de la Visitation. En 1678, il publia un code complet en quatre livres, comprenant le droit civil, le droit criminel, le droit rural et la police intérieure, qui se distingue par l'excessive rigueur des lois pénales. Nommé ambassadeur de France à Rome pour l'affaire de la succession d'Espagne sous Innocent III, il contribua puissamment à l'élection de Clément XI, favorable aux prétentions de Louis XIV. — Antoine, fils du précédent (1704-31), avait été marié à la fille de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France; il prit part au siège de Philippsbourg et de Namur et à la bataille de Fleurus (1690). Lors de la guerre de la succession d'Espagne Monaco devint place d'armes française, et Louis XIV donna au prince le bourg, le château et le territoire de la Turbie;

le traité d'Utrecht consacra sa souveraineté. — Antoine n'avait que des filles. L'aînée, Louise-Hippolyte, lui succéda. Elle avait épousé Jacques-François-Leonor Goyon, comte de Matignon et de Thorigny, dont la famille était apparentée à celle des Bourbons et en faveur duquel le Régent procéda à une nouvelle érection du duché-pairie de Valentinois (déc. 1715). Louise-Hippolyte ne survécut que onze mois à son père. — Son fils, Honoré III (1731-95), régna sous la tutelle du duc de Valentinois. Celui-ci avait pris part aux campagnes de 1711 et 1712, notamment à la bataille de Denain, il était lieutenant général de la province de Normandie et avait le rang de mestre de camp dans l'armée française. A son tour Honoré III reçut le grade de brigadier des armées du roi et prit part en cette qualité aux batailles de Fontenoy et de Raucoux. Son règne n'offre pas d'événement important jusqu'à la Révolution française. A ce moment, l'effervescence, qui régnait dans toute la France, gagna la principauté de Monaco. Honoré III vit les communes de Monaco, Menton et Roquebrune demander des conseils élus. Il céda, et les conseils supprimèrent aussitôt tous les droits féodaux. Honoré crut devoir se rendre auprès de Louis XVI. Profitant de son absence, une convention nationale particulière se réunit, déclara Monaco, Menton et Roquebrune villes libres, proclama la République et vota la déchéance perpétuelle de la maison de Grimaldi (janv. 1790). Plus tard, quand le comté de Nice eut été réuni à la France, Monaco demanda à la Convention nationale qu'une mesure pareille fût prise en sa faveur, ce qui eut lieu le 14 févr. 1793. La ville prit le nom de Fort-Hercule. Quant à Honoré III, arrêté le 28 sept. 1793, il fut détenu jusqu'au 9 Thermidor et mourut le 12 mars 1795.

Le traité de Paris (1814) rendit Monaco à Honoré IV, son fils (1814-19). Mais, lors du retour de Napoléon, la principauté fut occupée par les Anglais et le traité du 20 nov. 1815 en transféra le protectorat à la Sardaigne. Ce régime nouveau dura près d'un demi-siècle (1815-60). — Honoré V (1819-41) réorganisa les finances, créa des routes, fit construire un pont sur le Caré; il voulut éteindre le paupérisme, mais ses mesures fiscales le rendirent impopulaire. — Son fils, Florestan I^{er} (1841-56), fit aussi quelques réformes utiles, abolit le monopole du pain, rendit le commerce libre, réorganisa les écoles, fonda un collège à Menton. La révolution de 1848 eut son contre-coup dans la principauté, surtout à Menton, qui demanda une constitution, puis se proclama ville libre. Le gouvernement sarde essaya de profiter de ces troubles pour s'annexer la principauté. Un de ses agents, M. Ch. Trenga, et le général piémontais Gonnet appuyaient les mécontents. Un gouvernement provisoire fut installé à Menton et demanda l'annexion à la Sardaigne de cette ville et de Roquebrune; un plébiscite appuya même cette demande, et malgré les protestations de Florestan et l'opposition de la France, les troupes sardes occupèrent provisoirement Menton et Roquebrune (29 sept. 1848); mais le désastre de Novare arrêta les Italiens, et le sénat piémontais finit par repousser une proposition d'annexion que la Chambre des députés avait déjà votée. — Charles III (1856-89) succéda à son père Florestan. C'est lui qui, dès l'année de son avènement, concéda à une société anonyme le privilège des bains de mer et des établissements accessoires, parmi lesquels se trouvait un casino avec une ferme de jeux, analogue à ceux qui existaient alors en Allemagne. — Depuis plus de dix ans, une garnison sarde occupait Menton et Roquebrune quand le gouvernement italien dut la retirer (18 janv. 1859) pour aller combattre l'Autriche. Après que le traité de Turin eut été signé (14 mars 1860), Menton et Roquebrune, considérés comme faisant partie du comté de Nice, furent appelés à se prononcer sur leur réunion à la France. A Menton, 639 électeurs sur 695 demandèrent l'annexion. A Roquebrune, 194 électeurs votèrent dans le même sens. Par le traité du 2 févr. 1861, le prince de Monaco céda à la France tous ses droits sur ces deux communes moyennant une indemnité de quatre millions. Depuis

lors la principauté se trouve réduite au seul territoire de Monaco. — Albert-Honoré-Charles a succédé à son père le 10 sept. 1889. J. MARCHAND.

BIBL. : H. MÉTIVIER, *Monaco et ses princes*, 1865, 2 vol. in-8. — Abel RENDU, *Menton et Monaco*, 1867, in-8. — DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *la Principauté de Monaco*, 1864, in-8. — G. SAIGÉ, *Monaco, ses origines et son histoire d'après les documents originaux*; Monaco, 1897, in-8.

MONACO (Francesco-Maria del), théologien italien, né à Trapani (Sicile) en 1593, mort à Paris en 1651. Entré dans la congrégation des somasques, il enseigna à Vicence et Padoue, vint en France comme provincial de son ordre, devint confesseur de Mazarin et prêcha dans diverses chaires de Paris. Il venait d'être nommé archevêque de Reims quand il mourut. On a de lui des panégyriques en vers latins (*Il Sole, La Penna, Patrum regularium elogio*) et divers ouvrages théologiques et philosophiques (*De paupertate evangelica*; Rome, 1644; *In Aristotelem commentaria*; Paris, 1652, etc.).

BIBL. : MONGITORE, *Bibl. sicula*, I, 225.

MONACO (Pietro), graveur italien, né à Bellune en 1720, mort à Venise vers 1804. Il voyagea et s'attacha, dans les diverses villes qu'il parcourut, à reproduire par la gravure plusieurs tableaux des principaux maîtres italiens et flamands. Puis, s'étant fixé à Venise, il y fut nommé inspecteur des mosaïques de Saint-Marc. Parmi ses principaux ouvrages, il faut citer le recueil d'estampes qui parut en 1743, sous ce titre : *Raccolta di opere scelte rappresentanti la storia del Vecchio e Nuovo Testamento*. G. C.

MONADE. I. PHILOSOPHIE (V. LEIBNIZ, t. XXI, p. 1170).

II. ZOOLOGIE. — Genre de Protozoaires flagellés. Tel que ce nom est entendu aujourd'hui, il désigne des êtres unicellulaires solitaires, libres ou fixés, dépourvus de pseudopodes, de forme arrondie, mais susceptibles de se modifier au gré de l'animal, pourvus d'un fouet bien développé. Ils représentent, en somme, une masse protoplasmique, de dimensions microscopiques, nucléée, incolore, sans enveloppe bien accusée, dont les mouvements sont vacillants et irréguliers. L'étude de ces animaux est très difficile et ils sont encore insuffisamment connus. Les Monades vivent dans les infusions animales ou végétales, les eaux stagnantes. *Monas lens*, *guttula*, *vivipara*, eaux douces, *M. necator*, parasite externe des Truites. R. Mz.

MONAGHAN. VILLE. — Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom, sur le canal d'Ulster; 2.900 hab. Evêché catholique (dit de Clogher).

COMTÉ. — Comté d'Irlande, à l'intérieur de la prov. d'Ulster; 1.294 kil. q.; 86.206 hab. (en 1891). C'est un pays accidenté dont les collines atteignent 100 m.; beaucoup de lacs et de tourbières. De la superficie totale, les champs occupent 41 %, les prés 48 %, les bois 1 %. On cultive beaucoup de lin et la seule industrie est la fabrication de toiles. On comptait, en 1890, 12.000 chevaux, 4.500 ânes et mulets, 80.000 bœufs, 18.000 moutons, 35.000 pores. La population est misérable et décroît rapidement, car en 1841 elle était de 200.442 hab. Les trois quarts sont catholiques.

MONALDESCHI (Giovanni, marquis), favori de la reine Christine de Suède, qui le fit assassiner à Fontainebleau, dans la galerie des Cerfs, le 10 nov. 1657. D'une noble famille d'Ascoli, il appartenait à Rome au parti français et, lorsque Christine disgracia Pimentelli et le parti espagnol, Monaldeschi devint son favori déclaré. Avec le titre de grand connétable, il l'accompagnait en voyage. Les causes de sa mort sont obscures; la reine l'accusa de haute trahison: peut-être s'agit-il seulement d'une vengeance de femme.

BIBL. : *Relation de la mort de Monaldeschi* (anon.); Paris, 1701. — K. DE MARTENS, *Causes célèbres du droit des gens*; Leipzig, 1878, t. 1^{er}, 2^e éd.

MONAMPTEUIL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château; 311 hab.

MONANGUIRI. Village de l'Etat libre du Congo, situé sur le moyen Congo, non loin de l'embouchure de l'Imbiriri.

MONANTHEUIL (Henry de), mathématicien et médecin français, né à Reims vers 1536, mort à Paris en 1606. Il commença ses études à Reims, y professa quelque temps les humanités, puis vint étudier la médecine à Paris, fut nommé régent de la Faculté de médecine, pratiqua en même temps qu'il professa et, en 1574, obtint la chaire de mathématiques du Collège de France, qui lui fut peu après retirée à l'instigation d'Amyot, mais qu'Henri III lui rendit en 1577. Très dévoué à la royauté, de Monantheuil se vit un instant en butte aux menaces des ligueurs et, lors de l'avènement de Henri IV, il contribua beaucoup par une active propagande à la soumission de Paris. Il avait été l'élève de Ramus et il eut lui-même pour élèves Pierre de Lamoignon et l'historien de Thou. Il a publié : *Ludus iatro-mathematicus musis factus* (Paris, 1597, in-8); *De puncto liber* (Leyde, 1600, in-4); *Problematis nobilissimi omnium quæ a 1200 annis inventa sunt demonstratio* (Paris, 1600, in-4), etc. On lui doit encore un commentaire de la *Mécanique* d'Aristote et un grand ouvrage demeuré inachevé : *Heptatechnon*. L. S.

BIBL. : N. GOULD, *Eloge de Henri de Monantheuil*. — NICÉRON, *Mémoires*, t. XV. — GOUJET, *Mémoire sur le Collège royal*, t. II, pp. 83-95.

MONARCHIE (Polit.) (V. ROYAUTE).

MONARCHIENS. I. HISTOIRE RELIGIEUSE. — Dénomination appliquée par quelques théologiens à des chrétiens du 1^{er} et du 2^e siècle qui croyaient que l'élément divin en Jésus-Christ ne constitue point une personnalité distincte du Père, et spécialement à ceux qui, comme Praxéas, Artemon et Noétus de Smyrne, voulant maintenir l'unité de Dieu (*Monarchiam*), enseignaient que Dieu est à la fois le Père et le Verbe, le Dieu caché et le Dieu révélé; de sorte que la même essence divine, qui comme Père est infinie et incompréhensible, s'est manifestée dans le monde comme Verbe, et est devenue homme en Jésus-Christ. E.-H. V.

II. POLITIQUE (V. IMPARTIAUX [Club des]).

MONARDE (*Monarda* L.). Genre de Labiées, de la série des Monardées (Baillon) et dont les représentants sont des herbes vivaces de l'Amérique septentrionale, à feuilles généralement dentées, à fleurs disposées en verticilles axillaires formant parfois des têtes terminales. Le calice est 15-nervé et 5-denté; la corolle, bilabée, porte 2 étamines antérieures, fertiles, ascendantes, à anthères linéaires, à 2 loges confluentes. Le *M. punctata* L., *horsemint* des Américains, s'emploie à la Louisiane comme stimulant, tonique et carminatif; on en retire, par distillation, une grande quantité d'huile essentielle, d'un rouge ambré, à odeur pénétrante, à saveur chaude et forte, dont on se sert pour combattre les nausées et les vomissements. Les feuilles aromatiques du *M. didyma* L. (*M. purpurea* Lamk) sont employées, aux États-Unis, pour préparer des infusions théiformes appelées *thé de Pennsylvanie* ou d'*Oswego*. Enfin, toute la partie aérienne du *M. fistulosa* L. ou *Monarde velue* présente une saveur âcre et piquante et est utilisée comme tonique, nervine, résolutive et antipyrétique. D^r L. Hn.

MONARDÈS (Nicolas), médecin et naturaliste espagnol, né à Séville en 1493, mort à Séville en 1588. Il étudia probablement à Alcalá de Henarès et pratiqua de longues années à Séville. Il a publié des ouvrages importants, entre autres : *De secunda vena in pleuritide...* (Séville, 1539, in-4; Amberes, 1564, in-8); *Dos libros, el uno que trata de todas las causas que traen de nuestras Indias occidentales, y el otro que trata de la pietra bezoar y de la hierba escorzonera* (Séville, 1565, in-8; 1569, 1580, in-4, etc.). Dans la première partie de cet ouvrage il s'occupe longuement de l'emploi en médecine des substances minérales et végétales provenant de l'Amérique nouvellement découverte; *Dialogo del hierro et de*

sus grandexas... (Séville, 1571, in-8; 1580, in-4, etc.); *Libro que trata de la niève* (Séville, 1571, in-8; 1580, in-4, etc.); *Tradato del efecto de varias yerbas* (Séville, 1571, in-8).
D^e L. HN.

MONASA ou **MONACHA** (Zool.). — Genre d'Oiseaux de la famille des *Bucconidés* (V. ce mot), qui a pour type le *Coucou noir de Cayenne* de Buffon. Ce sont des Oiseaux noirs à bec rouge et à queue allongée, de grande taille pour la famille à laquelle ils appartiennent. On en connaît sept espèces, toutes d'Amérique, du Nicaragua au Brésil. Le *M. nigra* habite la Guyane. Un petit genre voisin représenté par une seule espèce (*Hapaloptila castanea*) de l'Equateur, se distingue par une queue plus courte, un bec plus gros à la base. Les mœurs sont celles des autres *Bucconidés* (V. ce mot). E. TROUSSART.

MONASSUT-AUDIRACQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées; arr. de Pau, cant. de Lembeye; 436 hab.

MONASTÈRE. I. HISTOIRE. — Habitation de moines. Ce nom s'applique aux constructions des communautés religieuses des diverses églises chrétiennes antérieures à la Réformation, et aussi à celles des bouddhistes. Les premiers monastères chrétiens furent ceux des basiliens, fondés dans la Thébaïde, au I^{er} siècle, par saint Antoine, et saint Pacôme y fut, au IV^e siècle, son continuateur; en 344, saint Athanase fonda des monastères à Rome. En France, les plus anciens monastères sont celui de Ligugé, fondé par saint Martin en 375 et celui de Lérins, fondé en 391 par saint Honorat. Au VI^e siècle, saint Benoît fonda en Italie ceux de Subiaco. Jusqu'à la fin du XI^e siècle, tous les monastères d'Occident furent bénédictins. Il surgit dès lors une assez grande variété d'autres ordres (V. MOINE et les noms de ces ordres). *Monastère* est un terme générique comprenant les *abbayes*, *prieurés*, *commanderies*, *chartreuses*, *couvents* et *ermitages* (V. ces mots). Divers principes ont présidé à l'érection de ces constructions (V. ARCHITECTURE MONASTIQUE). C. ENLART.

II. DROIT ECCLÉSIASTIQUE. — Dans notre ancien droit, le concours de quatre conditions était nécessaire pour l'établissement d'un nouveau monastère : consentement de l'évêque diocésain, consentement de toutes les parties intéressées, agrément du roi par lettres patentes et enregistrement de ces lettres par le parlement dans le ressort duquel l'établissement devait avoir lieu. Étaient considérés comme *parties intéressées* les curés, les titulaires des autres églises auxquelles l'établissement nouveau pouvait préjudicier, les religieux des maisons voisines, c.-à-d. distantes de moins de quatre mille pas, et même les habitants laïques notables, *non levis plebusculus*. L'approbation épiscopale était péremptoirement nécessaire. L'évêque pouvait la refuser sans indiquer ses motifs; et il n'était point permis de se pourvoir au supérieur ecclésiastique contre ce refus. Un édit du mois de déc. 1666 ordonnait d'attacher son approbation sous le contre-scel des lettres patentes. Les maires, échevins, consuls, jurats, capitouls, curés des paroisses et supérieurs des maisons religieuses, assemblés séparément, en présence d'un substitut du procureur général, donnaient leur avis. S'il survenait des oppositions, il était sursis à l'exécution des lettres patentes, quoique enregistrées, jusqu'à ce que ces oppositions fussent levées. De la part de ceux qu'on appelait les parties intéressées, les oppositions n'étaient admises que comme des *remontrances excitatives*, auxquelles on ne faisait droit que lorsqu'elles étaient reconnues justes et raisonnables. Sans toucher à la nécessité de ces consentements, un édit du mois d'août 1749 en régla la procédure, exigeant avant toute donation et toute convention l'envoi à la cour du projet d'établissement, et avant l'obtention des lettres patentes l'accomplissement de toutes les informations et formalités nécessaires. La décision du roi était déterminée par des motifs généraux de bien public. Ensuite, chaque parlement, dans son ressort, visait les raisons plus particulières de l'établissement projeté, et il examinait la dotation, la nature et la quotité des biens

donnés. En principe, ces biens devaient être reconnus suffisants à la subsistance de l'établissement. — Un édit du mois de mars 1768 fixa le nombre des religieux qui devaient composer les monastères d'hommes, autres que les hôpitaux, les cures, les séminaires et les écoles publiques dûment autorisées : quinze au moins, non compris le supérieur, pour les monastères non réunis en congrégations; huit au moins, pour les monastères réunis en congrégations. Dans ces nombres n'étaient point comptés les frères lais ou autres, qui n'étaient point appelés religieux de chœur. Le même édit déterminait l'âge à partir duquel il était permis de s'engager par profession monastique ou régulière : vingt et un ans accomplis pour les hommes, dix-huit pour les filles. Il défendait en outre aux supérieurs et aux supérieures d'admettre à la profession aucun étranger non naturalisé, et aussi de lui accorder aucune place monacale, de l'agréger ou affilier à leur ordre, congrégation ou communauté. Pour notions complémentaires V. ABBAYE. E.-H. VOLLET.

MONASTÈRE (Le). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez; 667 hab.

MONASTIER (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy; 3.759 hab. Filature de laine; fabrique de dentelles. Teinturerie. Moulins. La ville doit son origine et son nom (*Monasterium*) à une ancienne abbaye fondée au VII^e siècle par saint Calmin et plus tard dédiée à saint Chaffre que ses biographes appellent duc d'Auvergne. Il en subsiste l'église (mon. hist.) aujourd'hui paroissiale, en partie romane, à laquelle s'est ajoutée en 1547 une belle chapelle Renaissance qui renferme le chef-reliquaire du XIV^e siècle de saint Chaffre. Les bâtiments de l'abbaye, reconstruits au XVIII^e siècle, sont affectés à divers services publics. Restes de l'enceinte fortifiée de la ville.

MONASTIER (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Germain-du-Teil; 448 hab. Stat. du ch. de fer du Midi. Tissages d'étoffes de laine. Scieries; fabriques de meubles. Ancienne abbaye bénédictine, fondée au XI^e siècle, dont subsiste l'église en partie romane, avec reprises du XV^e siècle.

MONASTIQUE (Archit.). Lorsque se fondèrent les premiers monastères (basiliens au III^e et au IV^e siècle; bénédictins au VI^e siècle), l'architecture civile conservait encore les traditions antiques, et les moines adoptèrent, pour les immobiliser dans l'avenir, des habitudes usuelles de leur temps aussi bien dans le plan de leurs habitations que dans leurs costumes et dans beaucoup de détails de leur vie. Lorsque les modes des barbares prévalurent sur l'ancienne civilisation romaine, les moines se montrèrent en général les conservateurs de traditions antiques, et les monastères ont conservé jusqu'aux temps modernes le plan de la maison antique grecque et romaine.

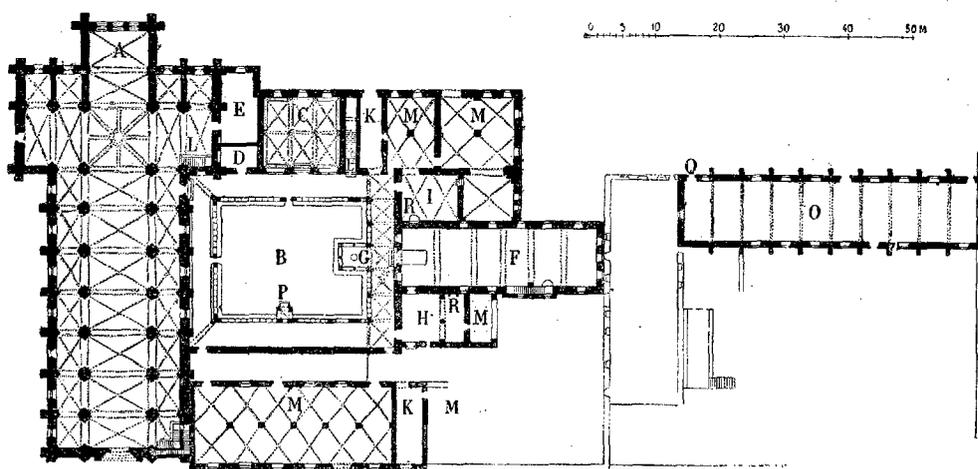
Le plus ancien renseignement positif et complet que l'on possède sur l'architecture monastique est un projet dessiné au IX^e siècle pour la reconstruction de l'abbaye de Saint-Gall (V. ABBAYE, t. I, p. 40); il est d'autant plus précieux qu'il est annoté de nombreuses légendes indiquant la destination de chaque partie de l'abbaye; on y trouve jusqu'à l'indication des plantes qui devaient garnir les plates-bandes du jardin. Les moines des siècles suivants ne firent que se conformer à ces dispositions probablement arrêtées longtemps avant le IX^e siècle; lorsque, aux XI^e et XII^e siècles, les ordres de Grandmont, de Cîteaux et de Prémontré réformèrent la règle bénédictine, ils ne firent qu'assurer une plus grande uniformité aux constructions monastiques sans modifier la distribution consacrée; l'ordre des chartreux, au contraire, adopta un plan tout particulier, compromis entre le plan des abbayes et celui des léproseries; les templiers, de leur côté, allèrent l'architecture monastique à l'architecture militaire, et celle-ci domina dans leurs constructions par une raison de nécessité. Au XIII^e siècle, les franciscains et les dominicains modifièrent quelque peu et négligèrent plus encore les traditions de l'architecture monastique; au XVI^e siècle, les jésuites n'en

tiennent plus compte et depuis le XVII^e siècle aucun ordre ne les a plus observées d'une façon complète. Voici en quoi consiste la distribution constante des abbayes bénédictines, cisterciennes, de Prémontré et de Grandmont.

Le centre des bâtiments est occupé par le cloître, qui comprend une cour carrée ou préau entourée entièrement de galeries sous lesquelles s'ouvrent les portes des diverses pièces. C'est l'exacte survivance de l'*atrium* romain. Au milieu du préau se trouve un puits ou une citerne. L'église de l'abbaye occupe tout un côté du carré, soit au N., soit au S. ; les églises des abbayes d'hommes se distinguent des églises non monastiques en ce qu'elles ont un plus grand nombre de chapelles, parce que les prêtres qui les desservent sont plus nombreux ; les abbayes de femmes, au contraire, n'ayant qu'un aumônier, n'ont le plus souvent qu'un autel.

Le côté occidental du cloître s'appuie au bâtiment qui forme la façade extérieure de l'abbaye. Il se compose de celliers ou magasins à provisions surmontés du dortoir des

convers ou religieux serviteurs ; ce dortoir communique par des escaliers : d'une part, avec la nef de l'église ; de l'autre, avec l'angle où se trouvent les portes d'entrée de l'abbaye et la cuisine. Du côté du carré qui fait face à l'église se trouve, à l'angle occidental, la cuisine qui communique par un guichet avec le réfectoire occupant le centre de ce côté. Le réfectoire a une chaire pour le lecteur. Elle est généralement élégante ; elle occupe l'embrasement d'une fenêtre. En face de la porte du réfectoire, une fontaine s'ouvre sur le cloître et sert aux ablutions qui précèdent et suivent le repas. Le réfectoire peut avoir aussi une cloche. A la suite du réfectoire, du côté de l'E., se trouve une salle de travail ou plusieurs pièces servant de bibliothèque, écritoire, ateliers. Chez les cisterciens, cette partie, consacrée aux travaux d'intérieur, s'appelait *chauffoir*, parce que sa grande cheminée était la seule que la règle autorisât avec celles de la cuisine dans toute l'habitation des moines. — Le côté oriental du cloître, entre le chauffoir et le chœur de l'église, comprend un passage



Plan du monastère de Fossanova. — A, Eglise; B, Cloître; C, Salle capitulaire; D, Trésor et archives; E, Sacristie; F, Réfectoire; G, Lavabo; H, Cuisine; I, Chauffoir; K, Galeries de passage; L, Escaliers du dortoir des moines; M, Celliers et granges.

donnant accès aux jardins et qui se confond souvent avec le *parloir*, seul endroit où la règle autorise les moines à converser, puis vient la salle capitulaire, presque toujours de quelques marches en contre-bas du cloître avec lequel elle communique par une porte monumentale accostée de deux fenêtres richement ornées. C'est dans cette pièce d'honneur que siège le chapitre sous la présidence de l'abbé. La salle capitulaire est entourée de bancs ; elle est presque toujours voûtée et décorée avec soin ; les abbés sont souvent enterrés sous son pavement. Entre cette salle et l'église, on trouve la sacristie avec le vestiaire et le chartrier, et parfois aussi un cachot pour les moines coupables. Au-dessus de ces divers services s'étend le dortoir des moines, communiquant par un escalier avec le chœur de l'église et, à l'opposé de cet escalier, la cellule de l'abbé qui surveille de là ses moines et traverse le dortoir pour se rendre au chœur. Un escalier aboutissant près du chauffoir relie le cloître au dortoir et à la cellule abbatiale ; le cloître communique aussi avec l'église, vers l'E., et celle-ci a, du côté de l'O., une porte pour les convers et un portail de façade pour les étrangers.

Autour de cet ensemble de bâtiments que l'on appelle *les lieux réguliers* s'étend un enclos fermé par un cours d'eau et par des murailles et possédant à l'O. une porte ouverte en regard de la façade de l'abbaye et accostée du logis du frère portier qui reçoit les hôtes et distribue les

aumônes aux pauvres. Dans l'enclos, entre l'enceinte et les lieux réguliers, s'élèvent, près de l'entrée, le logis des hôtes laïques ; à l'opposé, vers l'E., le noviciat et le logis des hôtes ecclésiastiques ; de divers côtés, les bâtiments d'exploitation agricole ; au bord de l'eau, les moulins et usines, et toujours soigneusement isolée et en bonne exposition l'infirmerie.

Le plan des chartreuses a été inventé dans le but de permettre aux religieux de mener même dans une abbaye et dans une localité habitée la vie des solitaires du désert. Au lieu d'un dortoir commun, chaque moine possède une petite maison complète comprenant un rez-de-chaussée et un étage et isolée dans un petit jardin entouré de murailles. Ces petits enclos entourent un cloître nécessairement très vaste sous lequel s'ouvrent les portes des maisonnettes et les trappes par où les religieux reçoivent leur nourriture. L'église est contiguë non pas à un, mais à deux cloîtres, très inégaux, car les habitations suffisent à garnir le pourtour du plus grand, et les autres services se groupent autour d'un cloître plus petit. L'abbaye possède même un réfectoire qui ne sert que les jours de grande fête. Chez les moines d'Orient, l'église est isolée au centre du cloître.

Les commanderies de templiers et des hospitaliers ressemblent beaucoup plus à de simples châteaux qu'à des abbayes fortifiées ; la partie essentielle consiste en un donjon, généralement carré (ancienne tour du Temple à

Paris), commanderie de Haute-Avesne (Pas-de-Calais), commanderie d'Éterpigny (Somme), commanderie de Kolossi (île de Chypre); la grande salle du château tenait lieu de chapitre, le cloître avait peu d'importance; la chapelle chez les templiers est petite, et présente souvent la particularité d'être construite sur plan circulaire, à l'image de l'église du Saint-Sépulcre (commanderies de Paris, Metz, Laon, Londres, Ségovie, Pise); le plan d'ensemble paraît avoir été incertain et incohérent par suite de son caractère hybride et des nécessités de la défense. L'ordre de Grandmont a adopté le plan bénédictin en le simplifiant autant que possible; l'ordre de Saint-François avait supprimé le titre d'abbé et le chapitre; ses couvents n'ont donc pas de salle capitulaire; celui d'Assise et plusieurs autres ont le cloître autour du chevet de l'église.

Les dominicains ont souvent construit des églises à deux nefs comme celle des jacobins de Paris (démolie), celles de Toulouse, d'Agen, de Rennes, de Morlaix, de Dinan, d'Angers, de Prague et de Cracovie. Ces églises à deux nefs ont fait école en Scandinavie et principalement dans l'île de Gotland. Aucun ordre religieux n'a eu d'école d'architecture qui lui fût propre; c'est à tort que l'on a parlé d'une école de Cluny et d'une école de Cîteaux; mais, d'autre part, les moines bâtissaient le plus souvent eux-mêmes et ils étaient éminemment cosmopolites, aussi ont-ils très fréquemment porté dans les pays où ils fondaient leurs établissements des modèles d'architecture appartenant à l'école de leur pays d'origine. L'ordre de Cluny a porté l'architecture romane de la Bourgogne ou du Languedoc dans toute l'Espagne et en Toscane à Sant'Antimo; l'ordre de Cîteaux a porté l'architecture gothique de Bourgogne en Allemagne, en Italie, en Espagne; celle de l'Aquitaine en Espagne et en Portugal; l'ordre de Prémontré a bâti en Picardie une église (Dommartin) de plan rhénan, etc.; les chanoines réguliers, les franciscains, les dominicains ont fait en diverses contrées des importations analogues, soit d'une province, soit d'un pays en un autre, et en dernier lieu les jésuites ont répandu au XVII^e et au XVIII^e siècle, en France et ailleurs, des modes architecturaux empruntés à l'Italie et à l'Espagne. C. ENLART.

BIBL. : MABILLON, *Annales O. S. B.* et *Analecta*. — PÉGNÉ DELACOURT, *Monasticum gallicanum* (recueil d'estampes du XVII^e siècle). — DUGDALE, *Monasticum anglicanum*. — A. LE NOIR, *Architecture monastique* (collection des Documents inédits). — VIOLET-LE DUC, *Dictionnaire d'architecture*. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Essai sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*; Troyes, 1863. — A. DE DION, *Notes sur l'architecture de l'ordre de Grandmont* (*Bulletin monumental*, 1875 à 1878). — A. PROPOS DE LA FONDATION DE L'ABBAYE DES VAUX DE CERNAY; étude sur les églises de l'ordre de Cîteaux; Tours, 1889. — DOHME, *Die Kirchen des Cistercienserordens in Deutschland*; Leipzig, 1869. — R. RAHN, *Die Mittelalterlichen Kirchen des Cistercienserordens in der Schweiz*; Zurich, 1872. — THODE, *Franz von Assisi*, 1889. — ENLART, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie* (*Bibliothèque des écoles d'Athènes et de Rome*, 1894), *Abbayes cisterciennes de Scandinavie* (*Bulletin archéologique*, 1893). — *Origines de l'architecture gothique en Espagne et au Portugal* (*Bulletin archéologique*, 1894). — Villard de Honnecourt et les cisterciens (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1896).

MONASTIR ou MISTER. Ville de Tunisie, sur une presqu'île de la Méditerranée, au S. du golfe d'Hammamet; 9.000 hab. (dont 1.000 Européens). Place forte dont la forteresse, bâtie en 796, était d'abord un couvent musulman. Vieille enceinte garnie de tours; 13 mosquées. Ville admirablement située, au milieu de beaux jardins. Huileries, savons. — C'est l'antique *Ruspina*; le cap ou *ras Monastir* est l'antique *promontorium Dionysii*.

MONASTIR ou BITOLIA. Ville de Turquie d'Europe, chef-lieu d'un vilayet et d'un sandjak, à 180 kil. au N.-O. de Salonique, à 610 m. d'alt., au pied du Peristeri, près de l'antique *Heraclea Lyncestis*, sur le Dragor, sous-affluent du Vardar. Le nom de Monastir vient du grand nombre de couvents qui existaient jadis dans la région. Grande église grecque. Monastir occupe une importante

situation stratégique et commerciale, au point de rencontre de plusieurs routes (Salonique, Uskub, Andrinople). En 1890, un syndicat allemand a obtenu la concession d'un chemin de fer Salonique-Monastir aujourd'hui terminé et qui traverse des contrées d'une extraordinaire fertilité (206 kil.); 50.000 hab. environ. Chef-lieu du 3^e corps d'armée. Archevêché grec. Consuls des diverses nations européennes. Mission lazarisite. On y importe des cotons filés, du sucre; on exporte un peu de grains et de peaux. Monastir possède, outre le collège lazarisite, un gymnase et huit écoles bulgares, un gymnase valaque, un gymnase grec. C'est, comme toute la Macédoine, le théâtre d'une lutte ardente des nationalités; c'est le grand centre de la propagande des Roumains de Macédoine.

Le vilayet de Monastir comprend 27.300 kil. q. et 851.300 hab. (V. MACÉDOINE). Il y a quelques Turcs propriétaires aux environs de Monastir; la population musulmane du vilayet, en très grande partie d'origine chrétienne, est évaluée par M. Gopcevic à 487.000, par M. Bérard à 225.000; d'après ce dernier auteur, il y aurait seulement 20.000 Turcs dans la plaine de Monastir, dont 10.000 dans la ville même. Le reste de la population appartient, dans des proportions qu'il est impossible de déterminer, aux nationalités valaque (Roumains de Macédoine), bulgare et grecque (tous orthodoxes ou musulmans). C'est l'antique *Pelagonie*, nom conservé par l'archevêché. — Le vilayet comprend 5 sandjaks: Monastir, Dibre, Elbassan, Gevridja ou Koritza, Serfidje.

MONAUL. Nom vulgaire du Lophophore d'Impey (V. LOPHOPHORE).

MONAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières; 209 hab.

MONBADON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac; 328 hab.

MONBAHUS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Cancon; 1.338 hab.

MONBALEN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Laroque-Timbaud; 431 hab.

MONBARDON. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 181 hab.

MONBARLA. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte; 293 hab.

MONBAZILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 887 hab.

MONBÉQUI. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Grisolles; 390 hab.

MONBETON. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Montech; 830 hab.

MONBIN (*Spondias L.*). Genre de Térébinthacées-Spondiées, composé d'une dizaine d'arbres des régions tropicales du globe, à feuilles alternes, composées-impair-pinnées, à fleurs petites, très nombreuses, réunies au sommet des rameaux en grappes composées de cymes. Les fleurs sont hermaphrodites ou polygames, régulières, et leur réceptacle porte un calice à 5 divisions, 5 pétales valvaires ou un peu imbriqués, 10 étamines disposées sur 2 verticilles, et en général 5 carpelles unis dans une étendue variable et entourés d'un épais disque hypogyne; le style présente 3 branches libres à extrémité stigmatifère plus ou moins renflée; à l'angle interne des loges ovariennes sont fixés deux ovules descendants, à micropyle supérieur et extérieur, dont l'un avorte le plus souvent; le fruit est une drupe avec un noyau à 2-5 loges, en partie fertiles; les téguments de la graine renferment un embryon charnu, rectiligne, sans albumen. L'espèce type, *S. lutea* Lamk (*Sp. mirobalanus L.*, *Sp. Monbin* Jacq.), est originaire des Antilles. On emploie son écorce comme astringente et antidiarrhéique; ses fleurs servent en infusion contre les affections du larynx; enfin ses fruits, nommés *Mirobalans*, *Prunes d'Amérique* ou *d'Espagne*, présentent un sarco-carpe sucré et aigrelet, qui est utilisé pour fabriquer des conserves et des boissons rafraîchissantes. On attribue des propriétés analogues au *Sp. purpurea L.*, ou *Rambous-*

tan, *Monbin bâtard*, *Plum-tree* des Américains, et au *Sp. dulcis* Forst. (*Poupartia mangifera* Roxb.) ou *Monbin de Malabar*, dont les fruits, ou *Pommes de Cythère*, sont très recherchés.

D^r L. HN.

MONBLANC. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan; 579 hab.

MONBODDO (James BURNETT, lord), philosophe écossais, né à Monbodo, dans le comté de Kincardine, en oct. ou nov. 1714, mort à Edimbourg le 26 mai 1799. Il descendait d'une des plus nobles familles d'Écosse. Il commença ses études dans la maison paternelle et les acheva au collège Marishall à Aberdeen, puis à l'université d'Edimbourg. De là il passa en Hollande pour étudier le droit à l'université de Groningue et à son retour passa son doctorat et se fit admettre au barreau. C'est alors qu'il joua un rôle important dans le célèbre procès de Douglas. Après une brillante carrière d'avocat, il fut nommé membre ordinaire de la cour de justice d'Edimbourg. C'était un jurisconsulte distingué, mais il est plus connu comme philosophe. Dans son premier ouvrage, *On the Origin and Progress of Language* (Edimbourg, 1773-92, 6 vol. in-8), il soutient que le langage est d'invention humaine, qu'il vient d'Asie et a été transmis à l'Occident par les Égyptiens et les Grecs. Le suivant, *Ancient Metaphysics* (id., 1779-99, 6 vol. in-8), était un panégyrique enthousiaste de la philosophie grecque et une violente critique de la philosophie moderne. Ces ouvrages parurent plus excentriques que scientifiques aux contemporains; en réalité, Monbodo devançait sur plusieurs points son temps et faisait pressentir le darwinisme et le néo-kantisme. Il énonça avec force cette idée que le psychologue doit étudier l'homme en le considérant à sa place dans l'échelle animale. Il va jusqu'à soutenir que l'orang-outang est une variété de l'espèce humaine accidentellement privée de la parole. Une partie de l'ouvrage de Monbodo avait été traduite en allemand par un nommé Schmidt (Riga, 1784-86, 2 vol. in-8) avec une préface très flatteuse de Herder.

BIBL. : KERR, *Memoirs of Will. Smeltie*, 1811, t. I, pp. 409-27; *Scots Magaz.*, 1799, t. LXI, pp. 352 et 727-31.

MONBOS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 144 hab.

MONBOUTTOU (Ethnogr.) (V. CONGO, t. XII, p. 413).

MONBRON (FOUGERET DE), littérateur français, né à Péronne, mort en septembre 1761. Il a écrit quelques ouvrages, entre autres la *Henriade travestie* (Paris, 1745, in-12), plusieurs fois réimprimé, et qui a quelque valeur.

MONBRUN. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne; 467 hab.

MONCADA ou **MONCADE.** Une des plus vieilles et des plus illustres familles de la Catalogne, propriétaire de la baronnie de Moncade, située dans cette province, et qui, par suite d'une alliance, se trouva appelée au XII^e siècle à régner en Béarn. La vicomtesse Marie, sœur et héritière de Gaston VI, vicomte de Béarn, ayant épousé, sous les auspices d'Alfonse II, roi d'Aragon, Guillaume de Moncade, les Béarnais reconnurent en 1173 pour seigneur le fils né de ce mariage, qui fut *Gaston VII*. La domination de la maison de Moncade, marquée par d'importantes mesures administratives, telles que l'établissement de la cour majour et la réforme des fors, ne dura guère plus d'un siècle, jusqu'en 1290, où Gaston VIII étant mort sans enfants mâles, sa fille, *Marguerite*, mariée à Roger-Bernard III, comte de Foix, recueillit sa succession et fit passer le Béarn dans les domaines de la maison de Foix. — A Orthez, ancienne capitale du Béarn, la tour qui domine le gave de Pau porte encore le nom de tour de Moncade. En Espagne, la maison de Moncade a été la tige des marquis d'Aytone, ducs d'Ossuna. H. COURTEAULT.

BIBL. : MARCA, *Histoire de Béarn*; Paris, 1640, in-fol. — CADIER, *les Etats de Béarn*; Paris, 1888, in-8.

MONCADA (Hugo de), général et amiral espagnol, né en 1476, mort le 28 mai 1528. Chevalier de l'ordre mili-

taire de Saint-Jean de Jérusalem, il guerroya, en 1496, contre la France, en Roussillon et en Catalogne; passa ensuite au service de César Borgia, qui cherchait alors à se tailler un royaume dans l'Italie centrale; puis il entra dans l'armée de Gonzalve de Cordoue. Devenu général de Charles-Quint, il fit capituler Tournai (1522) et fut nommé vice-roi de Sicile. Mis à la tête d'une escadre chargée de conquérir la Provence (1524), il occupa Fréjus, Hyères et Toulon, mais fut battu par l'amiral André Doria à deux reprises, et fait prisonnier. Rendu à la liberté après le traité de Madrid (1526), il alla commander en Italie un corps d'armée sous le connétable de Bourbon, occupa Milan et la Lombardie, délivra le pape Clément VII, assiégé au château Saint-Ange par les Colonna, et lui fit abandonner le parti de la France et du duc de Milan (sept. 1526). Il continua la guerre avec succès, mais finit par être bloqué dans Naples par la flotte française et génoise et périt au combat maritime de Capo d'Orso. Sa correspondance avec Charles-Quint et autres (1509-28) a été publiée dans la *Coleccion de Documentos inéditos para la historia de España*, t. XXIV (1834). Elle y est précédée de sa biographie par Gaspar de Baeza. G. P.-I.

MONCADA (Francisco de), comte d'Osuna, marquis d'Aitona, diplomate, général et historien espagnol, né à Valence en 1586, mort au siège de Goch, près Clèves, en 1633. D'abord ambassadeur auprès de l'empereur Ferdinand II, il fut nommé, en 1633, généralissime de l'armée espagnole dans les Pays-Bas, et mit deux fois en déroute les troupes du prince d'Orange. Il avait publié un ouvrage historique de valeur, écrit dans un style énergique et coloré, d'après Zurita et Muntaner, et ayant pour sujet les aventures et les exploits extraordinaires contre les Turcs en faveur des Byzantins d'une bande de Catalans et d'Aragonais sous la conduite de Flor (V. ce nom): *Expedicion de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos* (Barcelone, 1623, pet. in-4; Madrid, 1772 et 1805, in-8; Paris, 1844, in-8; Barcelone, 1842, in-8; Madrid, 1852, gr. in-8; trad. en franç. par le comte de Champfeu, Paris, 1828, in-8). Après sa mort, on publia deux ouvrages de lui en latin: *une Histoire du monastère de Montserrat et la Vie de Manlius Torquatus* (Francfort, 1642, in-4). G. P.-I.

MONCALE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Calenzana; 507 hab.

MONCALIERI. Ville d'Italie (Piémont), prov. de Turin et à 8 kil. S. de cette ville, à la bifurcation des lignes de Turin sur Coni et sur Alexandrie; Moncalieri est situé sur l'emplacement de la vieille ville de *Testona*. Le château royal de Moncalieri, situé à 400 m. de hauteur, rappelle la mort de Victor-Emmanuel I^{er} de Sardaigne (1823) et fut la résidence favorite de Victor-Emmanuel, le fondateur de l'unité italienne. Moncalieri a un observatoire météorologique et beaucoup de belles villas.

MONCALVO (V. CACCIA [Guglielmo]).

MONÇAO. Ville forte et frontière du Portugal (prov. de Minho), à 52 kil. N.-E. de Vianna do Castelo, près du Minho; 1.770 hab. Production viticole importante, surtout autrefois. Siège de 1658 par les Espagnols, célèbre par l'héroïsme d'Helena Pires, la Jeanne Hachette portugaise.

MONCARET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélignes; 1.077 hab.

MONCASSIN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 381 hab.

MONCAUP. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 664 hab.

MONCAUT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Nérac; 515 hab.

MONCAYOLLE-LARRORY-MENDIBIEU. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon; 553 hab.

MONCÉ (*Monceivum*). Ham. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise, com. de Limeray. Ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1209 par Sul-

pice d'Amboise avec le titre de prieuré, érigé en abbaye de femmes en 1632.

MONCÉ-EN-BELIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Écommoy; 989 hab.

MONCÉ-EN-SAOSNOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Branit; 373 hab.

MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains; 853 hab.

MONCEAU-LE-WAST. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 303 hab.

MONCEAU-LÈS-LEUPS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 705 hab.

MONCEAU-SAINT-WAAST. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bierlaimont; 525 hab. Stat. du ch. de fer du Nord. Tanneries, brasserie, moulins. Église des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. Ruines féodales.

MONCEAU-SUR-OISE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise; 237 hab.

MONCEAU-SUR-SAMBRE. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi, sur la Sambre, affl. de la Meuse; 7.600 hab. Fonderies de fer, hauts fourneaux, laminoirs, houillères, carrières de granit. La seigneurie de Monceau dépendait autrefois de la principauté épiscopale de Liège; elle appartient successivement aux familles de Hamal et de Gavre.

MONCEAU (J.-B., comte du), général hollandais (1821) (V. DUMONCEAU).

MONCEAUX. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux; 292 hab.

MONCEAUX (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux; 125 hab.

MONCEAUX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat; 1.840 hab.

MONCEAUX (Moncellé). Com. du dép. de l'Oise, cant. de Liancourt, arr. de Clermont (269 hab.). Le village n'était, à l'origine, qu'un petit hameau dépendant de la paroisse de Brenouille. Il y avait un prieuré du ressort de l'abbaye de Saint-Quentin près Beauvais. A la suite de démarches faites par les habitants et le prieur, Monceaux fut institué paroisse le 20 juil. 1678, et la chapelle de la Vierge érigée en cure le 15 août suivant. Il fait maintenant partie de la succursale de Cinqueux. L'église a été reconstruite en 1784, on en a retranché le chœur. Il ne reste de l'ancien bâtiment que le transept à fenêtres accouplées. A la fin du ^{xvi}^e siècle, la seigneurie appartenait à la maison de Villers-Saint-Paul. — Tuilerie, fabrique de toiles de chanvre. C. St-A.

MONCEAUX. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny; 207 hab.

MONCEAUX-L'ABBAYE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie; 228 hab. Cette dénomination lui est venue de ce que le village fut donné en 1140 à l'abbaye de Lannoy. L'église paroissiale actuelle, construite en cailloux, appartient aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. — Hameau : *l'Égouchet*. Fabrique de bonneterie. C. St-A.

MONCEAUX-LE-COMTE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay; 346 hab.

MONGEL (Théodose-Achille-Louis, comte du), physicien français, né à Paris le 5 mars 1821, mort à Paris le 14 févr. 1884. Fils d'Alexandre-Henri-Adéot du Moncel (1784-1861), général du génie et pair de France, il fit paraître, ses études à peine terminées, un *Traité de perspective mathématique* (Paris, 1839, in-8; 2^e éd., 1846), puis entreprit (1843) un long voyage dans l'Europe méridionale, qu'il visita au triple point de vue artistique, archéologique et scientifique. Il en donna, à son retour, une très intéressante relation sous le titre : *De Venise à Constantinople à travers la Grèce* (Paris, 1846, in-fol., avec planches), s'occupa ensuite de météorologie, eut son observatoire et le pourvut d'instruments enregistreurs, presque tous de son invention. Leur construction nécessitait de profondes connaissances en électricité. Il les acquit rapidement, s'adonna bientôt tout entier à cette science, dota la télégra-

phie électrique, récemment installée en France, de nombreux perfectionnements et obtint de ce fait, à l'Exposition universelle de 1855, plusieurs récompenses. Il devint par la suite ingénieur électricien de l'administration des postes et télégraphes, membre du conseil de perfectionnement des lignes télégraphiques, membre libre de l'Académie des sciences de Paris (1874). Il avait été l'un des fondateurs de la Société des sciences naturelles de Cherbourg (1853). Entre autres appareils qu'il a inventés ou perfectionnés, il faut mentionner surtout son anémographe électrique (V. ANÉ-MOMÈTRE, t. II, p. 1069), son régulateur électro-automatique de température, un avertisseur électro-automatique de l'approche des trains, le premier télégraphe imprimeur, un enregistreur électrique des improvisations musicales. Il a aussi contribué aux progrès de la science elle-même par ses savantes recherches sur les effets des courants induits et la composition de la décharge d'induction, sur le phénomène de l'effluve électrique, qu'il a, le premier, observé, sur les lois de l'aimantation des électro-aimants, sur les causes des variations d'intensité des différentes piles, leur force électro-motrice et leur résistance à la conductibilité, sur la transmission de l'électricité à travers le sol et l'isolement des fils télégraphiques. Il s'est livré à une série d'expériences très délicates sur la conductibilité des corps médiocres conducteurs et sur l'influence qu'exercent, à cet égard, l'état hygrométrique de l'air, la température, la dimension des corps, la pression qu'ils supportent. Il s'est enfin constamment préoccupé de l'extension des applications de l'électricité et il y a consacré ses principales publications. Celles-ci comprennent, outre les deux livres déjà cités et plus de deux cents mémoires et articles parus dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Journal de télégraphie*, le *Cosmos*, les *Annales télégraphiques*, les *Mémoires de la Société des sciences de Cherbourg*, la *Science*, dont il fut le directeur, les *Mondes*, l'*Illustration*, etc., les ouvrages suivants imprimés à part : *Théorie des éclairs* (Paris, 1854, in-8); *Exposé des applications de l'électricité* (Paris, 1853-54, 2 vol. in-8; 3^e éd., 1872-73, 3 vol.), complété annuellement par une *Revue des applications de l'électricité* (années 1857 et suiv.); *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff* (Paris, 1855, in-8; 5^e éd., 1866; trad. allem.); *Études du magnétisme et de l'électro-magnétisme* (Paris, 1858, in-8); *Études des lois des courants électriques* (Paris, 1860, in-8); *Traité théorique et pratique de télégraphie électrique* (Paris, 1864, in-8); *Recherches sur les meilleures conditions de construction des électro-aimants* (Paris, 1871, in-8); *Détermination des éléments de construction des électro-aimants* (Paris, 1874, in-12; 2^e éd., 1882); *Recherches sur la conductibilité électrique des corps médiocrement conducteurs* (Paris, 1876, in-4); *le Téléphone* (Paris, 1878, in-12; 5^e éd., 1886); *l'Éclairage électrique* (Paris, 1879, in-12; 3^e éd., 1883, 2 vol.); *le Microphone, le Radiophone et le Phonographe* (Paris, 1882, in-12); *la Musique historique*, avec F. Boudoin (Paris, 1885, in-8), etc. L. S.

BIBL. : Th. du MONCEL, *Exposé de ses travaux scientifiques*; Paris, 1860, in-8 — Ed. BEQUEREL, *Notice sur les travaux de Th. du Moncel*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, 1884, t. I, p. 453.

MONCEL-ET-HAPPOUCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey; 231 hab.

MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Lunéville; 431 hab.

MONCEL-SUR-SEILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Nancy (S.); 744 hab.

MONCELLE (La). Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Sedan; 288 hab.

MONCETS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson; 254 hab.

MONCETZ-L'ABBAYE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont; 146 hab.

MONCEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 252 hab.

MONCEY (Bon-Adrien JEANNOT DE), duc de CONEGLIANO, maréchal de France, né à Moncey (Doubs) le 31 juil. 1754, mort à Paris le 20 avr. 1842. Fils d'un avocat au parlement de Besançon, il s'engagea dès l'âge de quinze ans dans un régiment d'infanterie, malgré son père, qui le racheta deux fois et ne put l'empêcher de retourner au métier des armes. Sous-lieutenant en 1778, il n'était encore que capitaine en 1791. Mais la Révolution, dont il adopta les principes, le tira, comme beaucoup d'autres, de l'obscurité. Chef de bataillon des chasseurs cantabres à la fin de 1792, il prit, pendant les campagnes de 1793 et 1794, une part brillante aux opérations de l'armée des Pyrénées occidentales, dont il devint général en chef le 9 août 1794. Vainqueur des Espagnols à Villanova, il occupa la Navarre, les provinces basques et contribua puissamment à décourager de la guerre le gouvernement espagnol, qui conclut la paix de Bâle en 1795. Moncey commanda ensuite l'armée des côtes de Brest, puis la 11^e division militaire à Bayonne et la 15^e à Lyon. Destitué en 1797 par le Directoire, qui le soupçonnait de royalisme, il ne fut rappelé à l'activité que le 2 sept. 1799.

Rallié à Bonaparte après le 18 Brumaire, il fut chargé en 1800 de conduire en Italie 20.000 hommes détachés de l'armée du Rhin et à la tête desquels il occupa la Valteline après la bataille de Marengo, puis coopéra à la campagne des Grisons (1800-1). Après avoir commandé quelque temps les départements de l'Adda et de l'Oglio, il rentra en France, où il remplisit, à partir de 1801, près du premier consul, un emploi de confiance comme inspecteur général de gendarmerie. Nommé maréchal d'Empire le 19 mai 1804, grand cordon de la Légion d'honneur le 2 févr. 1805, duc de Conegliano le 2 juil. 1808, il prit part à la guerre d'Espagne à la tête d'un corps d'armée, occupa Valence et se distingua au siège et à la prise de Saragosse (1809). Laissé en France pendant la guerre de Russie, qu'il avait désapprouvée, il fut, au moment de l'invasion, nommé commandant en second de la garde nationale de Paris et, en cette qualité, s'illustra encore par la vigoureuse résistance qu'il fit aux alliés à la barrière de Clichy, dans la journée du 30 mars 1814.

Moncey, nommé pair de France par Louis XVIII (juin 1814), ne trahit pas ce souverain en 1815 et se borna à ne pas refuser d'entrer dans la Chambre des pairs impériale. Il fut exclu du Luxembourg après la seconde Restauration. Bientôt après, la lettre, justement célèbre, par laquelle il refusa la présidence du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, lui valut une disgrâce plus éclatante. Il fut destitué de tous ses emplois et incarcéré au fort de Ham (sept. 1815). Mais ses honneurs lui furent rendus peu après (14 juil. 1816). Il rentra même à la Chambre des pairs en 1819, fut appelé au commandement de la 9^e division militaire et, placé à la tête du 4^e corps pendant l'expédition d'Espagne de 1823, occupa la Catalogne après une lutte pénible contre Mina. Le dernier poste qu'il occupa fut celui de gouverneur des Invalides, dans lequel il succéda en 1833 au maréchal Jourdan.

A. DEBDOUR.

MONCHABLON (Xavier-Alphonse), peintre français, né à Avillers (Vosges), en 1835. Il débuta par faire son apprentissage d'ouvrier lithographe, et il exerça d'abord cet état à Mirecourt, puis il se tourna vers la carrière des arts, et, pensionné par son département, il vint étudier la peinture à Paris. Élève, à l'école des beaux-arts de Cornu et de Gleyre, il fut, en 1863, le titulaire du grand prix de Rome. Ses débuts, au Salon de 1869, avec un tableau d'histoire, les *Funérailles de Moïse*, et deux portraits, *Jeune fille* et *Vieille femme*, furent remarquables. Il continua, dès lors, de se consacrer, non sans succès, aux grandes toiles historiques, mythologiques ou religieuses, en même temps qu'à la peinture des portraits, et il exposa successivement : *Vénus à Cythère* (1870); *les Quatre Évangélistes* (1874); *Scène du procès de Jeanne d'Arc* (1876); *la Sainte Famille* (1878); *Victor Hugo* (1880);

les Enfants illustres de la Lorraine (1886); *Dans l'Est* (1890), etc.

G. COUGNY.

MONCHAUX. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Valenciennes (S.); 552 hab.

MONCHAUX-SORENG. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Blangy; 341 hab.

MONCHEAUX. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Mareq; 1.064 hab.

MONCHECOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleux; 1.250 hab.

MONCHEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château; 122 hab.

MONCHESNAY (Jacques LOSME DE), littérateur français, né à Paris le 4 mars 1666, mort à Chartres le 16 juin 1740. Il débuta dans les lettres en collaborant au *Mercur*, donna au Théâtre-Italien quelques pièces qui eurent du succès, puis se jeta dans la dévotion et alla jusqu'à publier une mauvaise dissertation, où il accuse Molière d'avoir corrompu les mœurs de ses contemporains. Citons de lui cinq comédies : *la Cause des femmes* (1687); *la Critique de la cause des femmes* (1688); *Mezetin grand sopher de Perse* (1689), *le Phénix ou la femme fidèle* (1691), *les Souhaits* (1693) qui ont été imprimés dans le *Théâtre italien* de Gherardi; *Satires nouvelles sur l'esclavage des passions et sur l'éducation des enfants* (Paris, 1698, in-4); *Boleana ou Entretien avec Despréaux* (1740, in-4).

MONCHIET. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges; 132 hab.

MONCHIQUE. Ville du Portugal (prov. d'Algarve), au N.-N.-E. de Lagos et à 455 m. d'alt.; 6.135 hab. Site agréable et boisé, dans la vallée du petit fleuve le Seixe, et sur le versant N. de la *Serra de Monchique*, qui se termine par le cap Saint-Vincent et donne naissance à la rivière Mira; point culminant 903 m. Eaux minérales.

MONCHY-AU-BOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges; 883 hab.

MONCHY-BRETON. Com. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny; 395 hab.

MONCHY-CAYEUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Heuchin; 373 hab.

MONCHY-HUMIÈRES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz; 708 hab.

MONCHY-LAGACHE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham; 4.046 hab.

MONCHY-LE-PREUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 745 hab.

MONCHY-SAINT-ELOY (*Monciacum*). Com. du dép. de l'Oise, cant. de Liancourt, arr. de Clermont sur la Brèche; 434 hab. Tourbières, carrières. Monchy est l'un des lieux les plus anciens du diocèse de Beauvais. On y a trouvé des terres cuites gallo-romaines. Il doit son surnom à des miracles de saint Eloy qui y eurent lieu vers 660; la maison illustrée par ces miracles fut démolie et remplacée par une église où fut déposé le lit du saint. Le château, flanqué de quatre tourelles, fut bâti en 1470; il y avait une chapelle particulière établie en 1646. La cure n'est plus qu'une succursale à laquelle est réunie celle de Laigneville. L'église est formée de deux constructions juxtaposées ou plutôt deux chœurs. Celui du S., son clocher et son portail sont du XII^e siècle, celui du N. et la nef du même côté sont du commencement du XIII^e. Une partie de l'église a été reconstruite en 1667. L'autel moderne est décoré de statues. Le pèlerinage de Saint-Eloy paraît être tombé en désuétude.

C. Sr-A.

MONCHY-SUR-EU. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu; 435 hab.

MONCHY (Charles de) (V. HOCQUINCOURT [Marq. d']).

MONCIEL (Antoine-Marie-René TERRIER DE), homme d'Etat français, né à Dôle le 12 août 1757, mort à Samsalen (Suisse) le 29 août 1831. Chargé d'une mission diplomatique auprès de l'électeur de Mayence (1791), il

fut nommé ministre de l'intérieur le 16 juin 1792, en remplacement de Roland. Il essaya, sans succès, de prévenir la journée du 20 juin, ce qui lui attira l'hostilité des chefs de la majorité. Il démissionna le 21 juil., et pour éviter des poursuites, dut se cacher et passer à l'étranger. Il ne revint qu'en 1806 et ne reparut dans la vie publique qu'un court instant, en traitant, au cours d'une entrevue avec Alexandre I^{er} à Troyes, les intérêts de Louis XVIII (1814).

MONCK (G.), général anglais (V. MONK).

MONCKHOVEN (Désiré Van), savant belge, né à Gand en 1834, mort à Gand en 1882. Il a fait réaliser, tant par ses études théoriques et par ses découvertes que par ses instruments nouveaux, d'importants progrès à la photographie astronomique et à la spectroscopie. Il a publié plusieurs ouvrages très estimés : *Traité général de photographie* (Gand, 1855, in-8 ; 7^e éd., Paris, 1880) ; *Répertoire général de photographie* (3^e éd., Gand, 1859, in-8) ; *Traité d'optique photographique* (Paris, 1866, in-12) ; *Traité pratique de photographie au charbon* (Paris, 1876, in-8), etc. L. S.

MONCKTON-MILNES (Richard) (1809-1885) (V. HOUGHTON [lord]).

MONCLA. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin ; 226 hab.

MONCLAR. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Cazaubon ; 339 hab.

MONCLAR. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou ; 219 hab.

MONCLAR. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve ; 1.467 hab. Bastide royale, ch.-l. de baylie au moyen âge, qui passait pour très forte et fut d'autant plus disputée entre Anglais et Français pendant la guerre de Cent ans. Elle fut l'objet d'un traité spécial en 1442. Elle avait reçu des coutumes d'Alfonse de Poitiers.

MONCLAR. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban ; 1.760 hab. Fabrique de sabots.

MONCLAR (Jean-Pierre-François de RIPERT, marquis de), magistrat et écrivain français, né à Apt (Vaucluse) le 4^{er} oct. 1714, mort à Saint-Saturnin-les-Apt le 12 févr. 1773. Procureur général au parlement de Provence, il acquit une haute réputation de savoir, d'intégrité et de tolérance. Il fut créé marquis en 1769 pour la part prépondérante qu'il avait prise aux négociations relatives à la restitution du Comtat Venaissin. Il travailla aussi à la réforme des finances. Citons parmi ses écrits, tous fort remarquables : *Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants en France* (1755, in-8) ; *Compte rendu des constitutions des jésuites* (1762, 2 vol. in-12) ; *Mémoires sur Avignon et le Comtat Venaissin* (1769, 2 vol. in-4) et une série de mémoires d'économie politique qui renferment des vues très élevées : *Lettre sur le commerce des grains* (1768) ; *Mémoire contre l'augmentation de l'impôt du sel* (1770) ; *Mémoire contre l'impôt des hypothèques* (1770), etc.

MONCLEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 264 hab.

MONCOLUS (*Monocaulus*). Hydroméduse Craspédote, de l'ordre des Tubulaires, et de la famille des Tubularidæ. Très voisin du genre *Corymorpha*, dont il se distingue seulement par la présence de bourgeons sexuels séniles, *M. Glacialis*.

MONÇON (Jean de) (V. MONTESON).

MONCONTOUR. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc ; 1.308 hab. Carrières de pierres de taille. Fabriques de cardes. Moulins. Eglise Saint-Mathurin de la Renaissance, qui a conservé de beaux vitraux (mon. hist.), but d'un pèlerinage célèbre dans toute la Bretagne à la Pentecôte. Restes d'anciens remparts.

MONCONTOUR. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne,

arr. de Loudun ; 804 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat. Ruines d'un donjon carré du XII^e siècle (mon. hist.) en partie détruit en 1371 par Du Guesclin et restauré peu après. Ancienne chapelle du château, édifice roman voûté en coupes. Eglise paroissiale du XII^e siècle. Geoffroi Martel, comte de Vendôme, battu et y fit prisonnier en 1034 le duc d'Aquitaine, Guillaume VI. Le 3 oct. 1569, le duc d'Anjou (Henri III) et le maréchal de Tavannes y remportèrent une victoire complète sur les protestants commandés par Coligny.

MONCONTOUR-DE-POITOU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun ; 804 hab.

MONCORNEIL-GRAZAN. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 244 hab.

MONCORNET (Balthazar), graveur français, né à Rouen vers 1615, mort après 1670. Il a laissé un assez grand nombre de dessins et grava au burin quelques tableaux de maîtres : les *Martyria Apostolorum* de Callot ; les *Joutes sur l'Arno* ; deux recueils de *Feuilles d'orfèvrerie* et une centaine de portraits, parmi lesquels il faut citer ceux de Callot, François I^{er}, Jansenius, le Comte de Lionne, l'Imprimeur Vitré, etc. Moncornet s'occupait aussi du commerce des estampes, et sa boutique était située au faubourg Saint-Marcel, dans la rue des Gobelins.

MONCOUTANT. Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay ; 2.960 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat. Fabrique de sabots. Teinturerie. Moulins.

MONCRABEAU. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Francescas ; 1.828 hab. Les plus anciens actes concernant cette seigneurie, qui devait devenir une des plus importantes baronnies de l'Albret, datent de la fin du XIII^e siècle. Le château fort de Moncrabeau est depuis longtemps détruit. — Au siècle dernier, cette ville fut le siège d'une société badine, dite des *menteurs et craqueurs* à laquelle ont survécu presque jusqu'à nos jours ses diplômes très libéralement distribués. — En 1874, on a découvert au lieu dit *Bapteste* les ruines d'une villa gallo-romaine fouillée pendant cinq ans par MM. Faugère-Dubourg et X. Teuliers. Des mosaïques remarquables par la variété de leur composition couvraient une superficie de près d'un demi-hectare.

MONCRIEF (Affût) (V. AFFÛT, t. I, p. 706).

MONCRIF (François-Augustin PARADIS DE), littérateur français, né à Paris en 1687, mort à Paris le 19 nov. 1770. Fils d'un procureur et d'une Anglaise de la famille des Moncrif, il reçut une éducation très soignée. Habile à l'épée, gai, spirituel, souple et insinuant, il sut se faire admettre dans la bonne société, eut le talent de s'y maintenir en l'amusant de ses saillies et y récolta force sinécures. Moncrif fut successivement secrétaire du comte d'Argenson, secrétaire des commandements du comte Abbé de Clermont, lecteur de la reine Marie Leczinska, secrétaire du duc d'Orléans, secrétaire général au département de la guerre, censeur royal, lecteur de la dauphine, et il entra à l'Académie française le 29 déc. 1733. Il eut le mérite assez rare de se montrer reconnaissant et suivit le comte d'Argenson dans sa retraite aux Ormes, après sa disgrâce. Moncrif a laissé des chansons et des romances pleines de sel et de naïveté. Quelques jolies poésies, entre autres *le Rajouissement inutile*, des romans : *les Ames rivales* (Paris, 1738, in-12) ; *les Aventures de Zébride et d'Amanzarifidine* (1714, in-12) ; des *Essais sur la nécessité et sur les moyens de plaire* (1738, in-12) ; des *Observations pour servir à l'histoire des gens de lettres qui ont vécu dans ce siècle* (1751, in-12) ; des pièces de théâtre : *les Abdésites* (1722), comédie ; *Almasis* (1748), ballet ; *Erosine* (1765), pastorale ; *Is-mène* (1748), pastorale ; *la Sybille* (1770), opéra, etc ; enfin une fameuse *Histoire des chats* (1727, in-8) qui prétendait être une parodie de l'érudition des pédants, mais qui fut prise au sérieux et attira à son auteur les critiques les plus acerbes et les plaisanteries les plus saugrenues. Les *Oeuvres* de Moncrif ont été réunies (Paris, 1751, 3 vol.

in-16; Paris, 1768, 4 vol. in-12, avec la musique gravée des chansons et des romances; Paris, 1791, 2 vol. in-8). *Oeuvres choisies* (Paris, 1801, 2 vol. in-18); *Contes* (Paris, 1879, in-8). R. S.

BIBL. : OCTAVE UZANNE, *Notice bio-bibliographique*, en tête des *Contes*; Paris, 1879, in-8.

MONCTON. Ville du Canada, prov. du Nouveau-Brunswick, sur le Petit-Coudiac, dans une contrée très fertile; 8.765 hab. Point de croisement de plusieurs lignes de chem. de fer. Construction de machines. Exportation de bétail.

MONCY. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray; 437 hab.

MONDAVEZAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 724 hab.

MONDE. I. PHILOSOPHIE (V. COSMOS, NATURE).

II. ART HÉRALDIQUE. — Figure artificielle, représentant un globe terrestre surmonté d'une croix et entouré d'un cintre. Si ces deux accessoires sont d'un émail particulier, le monde est croisé de... (selon l'émail) ou cintré de...

MONDEGO. Fleuve du Portugal, un des plus grands du royaume, long de 225 kil., dont 80 navigables avec un bassin de 6.202 kil. q. Il prend naissance dans la serra da Estrella et arrose Celorico, Coimbre, puis une campagne verdoyante très vantée, et se jette dans la mer à Figuerra da Foz par un vaste estuaire au N. duquel est le cap du même nom. Ses inondations, suites du déboisement, sont redoutables.

MONDEMENT-MONTGIVROUX. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Sézanne; 75 hab.

MONDÉNARD (Jean SAINT-SARDOS DE MONTAIGU, marquis de), économiste français, né vers 1755, mort à Paris le 17 févr. 1823, Citons de lui: *Considérations sur l'organisation sociale appliquée à l'état civil, politique et militaire de la France et de l'Angleterre* (Paris, 1802, 3 vol. in-8); *Examen du budget* (Paris, 1807, in-8); *Dialogue entre un militaire et un député* (1819, in-12).

MONDÉNARD (Adolphe-Joseph de), publiciste et homme politique français, né à Fieux (Lot-et-Garonne) le 26 janv. 1839. Il dirigea plusieurs journaux départementaux, s'occupa de viticulture, fut receveur de l'établissement des Jeunes-Aveugles de Paris et, en 1885, fut élu député de Lot-et-Garonne. Membre de la gauche radicale, il combattit le boulangisme et ne se représenta pas en 1889. On a de lui: *Petit manuel de viticulture franco-américaine*, dans lequel il fut un des premiers à préconiser, contre le phylloxera, l'emploi des cépages américains; *la Féodalité en Agénois en 1789* (1879, in-12); *Armand Daubasse, ses œuvres et son temps* (1889, in-8); *Nos cahiers de 1789. Cahiers de l'Agénois* (1890, in-8).

MONDESCOURT (*Montescourt-Waripont*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon; 259 hab. Ce pays était divisé en deux fiefs par le ruisseau de Grandru; à gauche se trouvait Waripont dépendant de la paroisse d'Apilly et à droite Mondescourt où les templiers eurent un établissement. La cure était conférée par le chapitre de Noyon. Le transept méridional de l'église date de la première moitié du xvi^e siècle; le reste est moderne; quelques restes de verrières à fond jaune sont de 1530. Vis-à-vis de l'église on voit les restes d'un vieux château rectangulaire ayant appartenu aux templiers; certains détails de la construction indiquent le xiv^e siècle. Le hameau d'*Héronval* (*Hayrunval, Hellenvalle*), localité ancienne et jadis considérable, avait une maladrerie. On y voit une tombelle. C. ST-A.

MONDÉTOUR (BRIÈRE DE) (V. BRIÈRE DE MONDÉTOUR).

MONDEUSE (Vitic.). La Mondeuse est un cépage de la Savoie et de l'Ain. Il est vigoureux et rustique. La grappe est allongée; les grains sont noirs et ovoïdes. La Mondeuse débouffe tardivement et par conséquent redoute peu les gelées de printemps. Elle oppose une résistance assez élevée à la coulure, à la pourriture et aux attaques du mildiou. Elle

peut être conduite en souche basse à taille courte ou en cordons à taille longue. Sa production est très élevée si on la compare à celle des cépages de la même région. Son vin est solide et coloré et il acquiert de la finesse en vieillissant. C'est un cépage précieux pour les contrées relativement froides et humides. P. V. et M. M.

MONDEUX (Henri), jeune calculateur français, né à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire), le 22 juin 1826, mort vers 1862. Doué d'aptitudes prodigieuses pour le calcul, mais ne sachant ni lire ni écrire, il effectuait de tête, tout en gardant les vaches, des opérations arithmétiques très compliquées, et cela à l'aide d'ingénieuses simplifications qu'il avait lui-même imaginées. En 1838, un chef d'institution de Tours le prit chez lui, lui donna des leçons et, en 1840, le conduisit à Paris, où il fut présenté, le 16 nov., à l'Académie des sciences. Il résolut presque instantanément et sans écrire les questions suivantes: « Trouver un nombre tel que son cube augmenté de 84 fournisse une somme égale au produit de ce nombre par 37 ». — « Trouver deux carrés dont la différence soit 133 ». Il se produisit ensuite dans les différentes villes de France; mais le champ de ses opérations resta toujours le même et il se montra pour toutes autres études, même pour celle des mathématiques proprement dites, d'une intelligence extraordinairement médiocre. Aussi tomba-t-il rapidement dans l'oubli. Il a été dépassé, de nos jours, dans son genre, par *Inaudi* (V. ce nom). L. S.

BIBL. : H. BARBIER, *Vie de H. Mondeux*; Paris, 1841, in-12. — E. JACOBY, *Biographie de H. Mondeux*; 6^e éd., Paris, 1846, in-12.

MONDEVERT. Com. du dép. de l'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Vitry (E.); 342 hab.

MONDEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (E.) de Caen; 1.456 hab. Eglise des xii^e, xiii^e et xv^e siècles. Anciennes carrières longtemps exploitées pour l'Angleterre.

MONDEVILLE ou **HERMONDAVILLE** (Henri de), chirurgien français du xiv^e siècle. Elève de Jean Pitard, chirurgien de Philippe le Bel, il étudia aussi en Italie sous Théodoric et Lanfranc, et fut professeur d'anatomie à Montpellier en 1304, où il compta Guy de Chauliac parmi ses disciples. On le trouve en 1306 à Paris, où il commença sa *Chirurgie* dont les deux premiers livres ne furent terminés qu'en 1312, selon Pagel; il mourut entre 1317 et 1320, avant d'avoir terminé cette œuvre. La Sorbonne en possède un manuscrit dont l'écriture est du xv^e siècle. « Henri de Mondéville, dit Nicaise, est le plus ancien des auteurs français qui aient écrit sur la chirurgie... Dans son livre, il donne l'indication des sources auxquelles il a puisé, ce qui ne se faisait guère à son époque. Pagel en fait un grand éloge et dit qu'en ce qui concerne l'expérience, les idées et les progrès réalisés, il est sur le même plan que Guillaume de Salicet (l'italien), Lanfranc et même Guy de Chauliac, qui a montré toute l'estime qu'il avait pour Henri de Mondéville. » Dr L. HN.

BIBL. : L. PAGEL, *Die Anatomie des Heinrich von Mondéville*; Berlin, 1889. — Du même, *Die Chirurgie des H. von M., nach dem Berliner und drei Pariser Codices...*, dans *Arch. f. klin. Chir.*, t. XL et suiv. — On pourra consulter encore : CORLIER, *les Manuscrits de H. de Mondéville*, dans *Acad. de méd.*, 24 sept. 1889, et *France méd.*, 26 sept. 1889, et NICAISE, *la Grande Chirurgie de Guy de Chauliac, Introduction*, 1890, p. XLV.

MONDHIR ou **MONDZIR**, roi (V. HIRA).

MONDICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 538 hab.

MONDIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize; 163 hab.

MONDILHAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne; 306 hab.

MONDINO ou **MONDINI** DE LUZZI ou DE LIUCCI (*Mundinus de Lentis*), célèbre anatomiste italien, né vers le milieu du xiii^e siècle, probablement à Bologne, mort, d'après Fantuzzi, en 1326. Il fut d'abord apothicaire, mais il est certain qu'il a longtemps enseigné à Bologne. Il fut

le restaurateur de l'anatomie en Occident, et fit le premier, en 1315, des leçons publiques sur cette science à Bologne. Son livre, *Anathomia Mundini* (publiée pour la première fois en 1478 et qui eut de nombreuses éditions), eut un immense succès. Il a encore publié des commentaires sur les *Canones universales* de Mesué et a laissé plusieurs manuscrits dont l'un à la Bibliothèque nationale, composé en 1305, a pour titre *De arboribus communibus et aromaticis*. — Il ne faut pas le confondre avec MONDINO de Frioul (*Mundinus de Foro-Julio* ou *Friulensis*) qui exerça à Padoue au xiii^e et au xiv^e siècle.

MONDION. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtelerault, cant. de Leigné-sur-Usseau; 233 hab.

MONDOLEH. Ile de la côte O. d'Afrique occupant la partie méridionale de la baie d'Ambaz. Elle n'est séparée de la côte que par un petit détroit et fait partie de la colonie allemande du Cameroun.

MONDON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 189 hab.

MONDONCET (Claude de), diplomate français du xvi^e siècle, mort vers 1614. Sa principale mission fut de représenter la France aux Pays-Bas auprès du duc d'Albe et de ses successeurs à partir de 1572 jusque vers 1578; favorable aux réformés et au parti des politiques, il seconda les projets formés à plusieurs reprises pour faire intervenir la France dans les Pays-Bas; il fut surtout un agent utile pour le duc d'Anjou quand ce dernier voulut se faire nommer souverain des provinces espagnoles.

BIBL. : L. DIDIER, *Lettres et négociations de Claude de Mondoncet...*, dans *Travaux de l'Acad. de Reims*, 1891-92, 2 vol. in-8.

MONDONEDO. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Lugo, sur le Masma; 10.391 hab. Ancien couvent de bénédictins. Tanneries. Fabriques de dentelles.

MONDONVILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Toulouse (O.); 555 hab.

MONDONVILLE-SAINTE-JEAN. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Aumeau; 216 hab.

MONDONVILLE (Jean-Joseph CASSANEA DE), compositeur français, né à Narbonne le 25 déc. 1711, mort à Belleville, près Paris, le 8 oct. 1772. Son talent de violoniste commença sa réputation, et pendant un quart de siècle ses compositions instrumentales, ses motets avec orchestre et ses oratorios français furent la base du répertoire du Concert spirituel. Il fit représenter à l'Opéra *Isbé* (12 avr. 1742); *le Carnaval du Parnasse* (23 sept. 1749); *Titon et l'Aurore* (9 janv. 1753), qui eut un rôle capital dans la fameuse querelle des bouffons; *Daphnis et Alcimadure*, pastorale jouée d'abord en patois languedocien (29 déc. 1754), puis en français (1768); *les Fêtes de Paphos* (9 mai 1758); *Thésée*, remaniement complet de l'Opéra de Lully (13 janv. 1767). Mondonville avait le titre de maître de musique de la chapelle du roi. Son portrait a été gravé par Saint-Aubin, d'après Cochin.

BIBL. : GALIBERT, *Cassanea de Mondonville*; Narbonne, 1856, in-8.

MONDORÉ (Pierre) (en latin *Montaureus*), géomètre français du xvi^e siècle, assassiné à Paris à la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Bibliothécaire du roi, il donna en 1551 une version latine avec commentaires des dix premiers livres d'Euclide. Les papiers qui devaient contenir la suite furent pillés à sa mort.

MONDORF. Village du grand-duché de Luxembourg, arr. de Grevenmacher, à 44 kil. de la ville de Luxembourg; 608 hab. Eaux minérales chlorurées sodiques (25° C.) employées dans le traitement des affections intestinales, bronchites, lymphatisme, névralgies.

MONDORY, acteur français, né à Orléans dans la seconde moitié du xvi^e siècle, mort à Paris en 1651. On doit supposer qu'il avait commencé sa carrière en province, jusqu'au jour où il entra dans la troupe du théâtre du Marais, dont il devint le chef et l'orateur. Il y remplit l'un des premiers emplois et s'y fit une très grande réputation. Il était, dit-on, de taille moyenne, mais bien

prise; avec cela la mine haute, les traits agréables et la physionomie expressive. Comme orateur de la troupe il était très apprécié, et l'on assure qu'il tournait les vers avec facilité. Il était au comble de la renommée lorsqu'un soir, en jouant le rôle d'Hérode dans *Marianne*, la tragédie fameuse de Tristan-l'Hermite, il fit de tels efforts qu'il en eut une attaque de paralysie qui le laissa perclus d'une partie du corps; la langue surtout se trouva extrêmement embarrassée, et Mondory dut renoncer à sa profession. C'était en 1636. Cependant, en 1638, pour complaire au cardinal de Richelieu, il essaya de remonter sur le théâtre pour jouer le rôle principal de *l'Aveugle de Smyrne*, tragédie des cinq auteurs. Mais il avait trop présumé de ses forces, et il ne put aller au delà du second acte. Pour le remercier, le cardinal le gratifia d'une pension de 2.000 livres.

A. POUGIN.

MONDOU. Peuple du Soudan oriental vivant dans les hautes vallées de l'Akko, affluent du Kibali qui lui-même se jette dans l'Ouellé.

MONDOUBLEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, sur la Grenne; 1.744 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat. Tanneries, corroiries. Clouterie. Vannerie. Fabrique de sabots. Commerce de chevaux perchons. Importantes ruines d'un château féodal du xiii^e siècle, élevé sur les fondements d'un plus ancien château élevé au x^e siècle. Restes des remparts de la ville.

MONDOUZIL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Toulouse (S.); 162 hab.

MONDOVI. Ville d'Italie, prov. de Coni et à 26 kil. E. de cette ville, bâtie sur trois petites collines, près de l'Ello, affluent du Tanaro. Evêché, citadelle; industrie des soieries, lainages, tanneries, forges. La ville haute comprend la cathédrale avec un somptueux palais épiscopal, la ville basse est occupée par les diverses industries. La plus célèbre est celle de l'imprimerie. Mondovi eut dès 1472 la première imprimerie du Piémont avec la marque *Mons regalis* qui était l'ancien nom de la ville; cette imprimerie devint, au temps du duc Philibert-Emmanuel de Savoie, l'imprimerie ducale de Savoie. A Mondovi Bonaparte battit les Piémontais le 21 avr. 1796.

MONDRAGON. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec; 561 hab.

MONDRAGON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène sur le Lez; 2.368 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Marseille. Filatures de coton; mines de lignite. Ruines très remarquables d'un château qui fut le théâtre de luttes sanglantes pendant les guerres de religion. Chapelle restaurée de Notre-Dame des Plans, seul reste d'une abbaye de religieuses datant du xii^e siècle. Jolie maison de l'époque de la Renaissance.

J. M.

MONDRAGON. Ville d'Espagne, prov. de Guipuzcoa, à 215 m. d'altitude, au pied de la Peña de Amboto; 3.048 hab. Mines et fonderies de fer. Fabriques de liqueurs. A 3 kil. S.-O., eaux minérales de Santa Agueda et Arechavaleta.

MONDRAINVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 187 hab.

MONDRAINVILLE (Sieur de) (V. DUVAL [Etienne]).

MONDRECOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt; 72 hab.

MONDREPUIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Ver vins, cant. de Hirson; 1.538 hab.

MONDREVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Château-Landon; 494 hab.

MONDREVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 147 hab.

MONDZIR ou **MONDHIR**, roi de *Hira* (V. ce mot).

MONE (V. GUENON).

MONE (Franz-Joseph), historien allemand, né à Mingsheim le 12 mai 1796, mort à Carlsruhe le 12 mars 1871. Il étudia la philologie et l'histoire à l'université d'Heidelberg, s'y fit recevoir agrégé en 1817, y fut nommé

successivement professeur extraordinaire (1819), professeur ordinaire d'histoire (1822) et bibliothécaire (1825). Il alla en 1827 à Louvain occuper la chaire de statistique et de politique, fut destitué à la révolution de 1830 et appelé en 1835 à la direction des archives du grand-duché de Bade. On a de lui : *Einleitung in das Nibelungen* (Heidelberg, 1816); *Untersuchungen zur Geschichte der deutschen Heldensage* (Quedlinbourg, 1836); *Uebersicht der niederländischen Volkklitteratur älterer Zeit* (Tubingue, 1838); *Shauspiele des Mittelalters* (Carlsruhe, 1846); *Urgeschichte des badischen Landes* (Carlsruhe, 1848), etc. En collaboration avec le baron d'Aufsess, il rédigea pendant un an le recueil intitulé *Anzeiger für Kunde des deutschen Mittelalters*.

MONÉSIERES (Chaimon) (V. CORRÈZE, t. XII, p. 1071).

MONEGARIO (Domenico), sixième doge de Venise (756-764). On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Ce fut un tyran plutôt qu'un magistrat. Homme altier, il ne suivit d'autres lois que celles de ses caprices et de sa passion, et ses concitoyens s'en délivrèrent en le bannissant après l'avoir privé de la vue.

MONEIN. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron; 4.234 hab. Eaux minérales. Ancien ch.-l. de l'une des baronnies de Béarn. Restes de fortifications. Eglise du xv^e siècle avec portail et tour de la Renaissance.

MONEMVASIA (V. MALVOISIE).

MONÈS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes; 106 hab.

MONÉSIA (Bot. et Thér.). Cette dénomination s'applique à la fois à l'écorce d'un arbre du Brésil, le *Lucuma glycyphlæa* Mart. et Eich. (*Chrysothymum glycyphlæum* Cass.), de la famille des Sapotacées, et du produit connu depuis longtemps en Amérique sous le nom de *Guaranhem* ou *Buranhem*, extrait aqueux que l'on retire de cette écorce. — L'écorce de monésia se présente sous forme de plaques de dimension variable, de 5 à 6 millim. d'épaisseur, lourdes et compactes, dures, à cassure rugueuse dans le sens transversal et presque unie dans le sens longitudinal. Sa couleur est d'un brun foncé; elle contient un suc d'une saveur à la fois douce, astringente et amère. — L'extrait de l'écorce de monésia, décrit en 1839 par Bernard-Derosne, qui l'a analysé avec O. Henry, est en morceaux plats, de couleur brun noirâtre, à cassure nette et peu brillante. Il est soluble dans l'eau, et contient de la glycyrrhizine (1 à 2 %), du tanin (7 à 8 %), une matière colorante rouge analogue à celle du cachou, un principe actif, la *monésine* (4,8 %). Sa saveur est légèrement sucrée au début, mais la présence du tanin domine rapidement : elle devient successivement astringente, amère; enfin il reste une acreté persistante dans l'arrière-bouche. Cette acreté est due à la *monésine*, substance qui a beaucoup d'analogie avec la saponine. La monésine se trouve en plaques transparentes, jaunâtres et friables; elle se dissout bien dans l'alcool, ainsi que dans l'eau qu'elle fait mousser assez fortement. — Le monésia doit son activité au tanin et à la monésine qu'il renferme; par ses propriétés thérapeutiques, c'est un médicament tonique et astringent, jouant aussi le rôle d'un amer, et n'exerçant pas d'irritation sur les tissus. Lors de son importation en France, il a eu une certaine vogue; on le délaisse un peu aujourd'hui, pour lui substituer ses succédanés dans la médication astringente, le cachou ou l'extrait de ratanhia, qui répondent à peu près aux mêmes indications. A l'égard de l'estomac, c'est un bon tonique, et du côté des intestins il détermine un peu de constipation; on l'a employé avec succès dans quelques dyspepsies et surtout dans les diarrhées séreuses, ainsi que dans certaines hémorragies, les hémoptysies, les ménorragies, les hémorroïdes, les fissures à l'anus. Il agit comme astringent et excitant sur les plaies et certains ulcères atoniques, dont il peut amener assez rapidement la cicatrisation. — L'écorce de monésia est utilisée en infusion, en décoction, comme celle de ratanhia; l'extrait se prescrit à l'extérieur en poudre ou en

pommade pour les plaies et les ulcères, et à l'intérieur sous forme de sirop pour les enfants, de teinture à la dose de 4 à 5 gr. et étendue d'eau, pour des injections ou des lavements, et de pilules de 50 centigr. à 2 gr. Enfin la monésine est employée en applications à l'état de poudre ou de pommade, ou à l'intérieur à la dose de 0.01 à 0.03 centigr. dans les mêmes cas que l'extrait. D^r V.-Lucien HAHN.

MONESPLE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat; 171 hab.

MONESTIER. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Chantelle; 909 hab.

MONESTIER. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 287 hab.

MONESTIER. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 643 hab.

MONESTIER (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. de Saint-Amant-Roche-Savine; 830 hab.

MONESTIER-D'AMBEL (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Corps; 172 hab.

MONESTIER-DE-CLERMONT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble; 631 hab. Sources d'eaux minérales, gazeuses, alcalines, ferrugineuses et salines.

MONESTIER-DU-PERCY (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Clelles; 432 hab.

MONESTIER-MERLINES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. d'Eygurande; 824 hab.

MONESTIER-PORT-DIEU. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort; 717 hab.

MONESTIER (Blaise), philosophe français, né à Antezat, près de Clermont, le 18 avr. 1747, mort à Toulouse en 1776. Il fit son éducation chez les jésuites et entra dans leur ordre qu'il quitta au bout de quelques années. Il enseigna les mathématiques au collège de Clermont, obtint de l'Académie de Bordeaux un prix pour une dissertation *Sur la nature et la formation de la grêle* (Bordeaux, 1852, in-12), enfin fut appelé à Toulouse comme professeur de philosophie, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il avait encore écrit *les Principes de la piété chrétienne* (1756, 2 vol. in-12) et *la Vraie philosophie* (Bruxelles, 1773, in-8). Cet ouvrage était dirigé contre le *Système de la nature*, de d'Holbach. Au milieu de déclamations violentes et de mauvais goût, on y trouve une doctrine spiritualiste basée sur l'expérience, analogue à celle de l'abbé de Lignac dont Monestier s'est évidemment inspiré. Th. RUYSSSEN.

MONESTIER (Jean-Baptiste-Benoit), homme politique français, né à Clermont-Ferrand, le 31 oct. 1745, mort à Authzat-la-Sauvetat (Puy-de-Dôme), le 29 nov. 1820. Fils d'un médecin, il entra dans les ordres, fut d'abord curé de Saint-Pierre-de-Clermont, puis chanoine de la collégiale et enfin vicaire épiscopal. Député du Puy-de-Dôme à la Convention, il vota la mort de Louis XVI. En mars 1793, envoyé dans le Puy-de-Dôme et la Creuse pour le recrutement, il y prit des mesures sévères contre les prêtres réfractaires. Il était à l'armée des Pyrénées-Occidentales, lorsqu'il fut chargé de l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans les Hautes et Basses-Pyrénées. Il se signala par des ordres d'incarcérations et d'exécutions sans nombre, et à son retour fut vivement attaqué par Barère, dont il avait emprisonné la famille et qui lui donna l'épithète de *Féroce*. Décrété d'arrestation le 1^{er} juin 1795, il recouvra la liberté à la fin de la session. Il fut nommé juge au tribunal criminel de Riom le 18 mai 1800, mais ne garda ce poste que peu de temps. Dans les dernières années de sa vie, il fut frappé de cécité. A. KUSCINSKI.

MONESTIER (Jean), homme politique français, né à Montpellier le 23 nov. 1855. Membre d'une ancienne famille lozérienne qui fournit aux assemblées politiques *Pierre-Laurent Monestier* (1753-1800), député de la Lozère à l'Assemblée législative et à la Convention, il entra à l'École polytechnique en 1872, et, comme ingénieur des ponts et chaussées, construisit plusieurs lignes de chemins de fer. Conseiller général de la Lozère, il fut élu sénateur

teur de ce département le 30 août 1896, en remplacement de M. de Rozière, décédé, et fut réélu le 3 janv. 1897. Il s'est beaucoup occupé, au Sénat, des questions financières, des conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer et des questions sociales.

MONESTIES-SUR-CÉRON. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. d'Albi; 1.388 hab. Gisements de houille. Carrières de pierres à bâtir. Fabrique de chaux. Moulins. Eglise gothique du XVI^e siècle, dont le clocher roman s'élève sur une chapelle du XII^e siècle. Belles statues de la Renaissance, provenant d'une mise au tombeau exécutée pour Louis I^{er} d'Amboise, évêque d'Albi, et conservées dans la chapelle de l'hôpital où elles ont été transportées du château de Combefa.

MONESTROL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Nailloux; 228 hab.

MONET DE LAMARCK (V. LAMARCK).

MONETA (Myth.) (V. JUNON).

MONÉTAIRE (Antiq.) (V. MONNAIE).

MONETARIA (Archéol.). Nom d'un genre de coquilles qui provient de l'emploi qui est fait de certaines de ses espèces, en particulier de la *Cypræa moneta* (V. CAURI). Cet emploi est plus ancien qu'on ne l'a cru d'abord et que ne l'attestent les documents historiques. Des exemplaires de *Cypræa moneta* ont été en effet recueillis au Caucase, dans la nécropole protohistorique de Koban-le-Haut, qui peut être antérieure à notre ère de plusieurs siècles, car à ses tombes se superposent des tombes médo-scythiques. Elles ont pu, dès lors, servir de valeurs d'échange comme les perles d'ambre dont on a trouvé des échantillons aux mêmes lieux. Elles attestent, en tout cas, des relations commerciales plus ou moins indirectes avec les régions limitrophes de l'océan Indien, de même que la présence de l'ambre prouve des rapports avec la région baltique. Des *Cypræa moneta* ont aussi été recueillis dans des tombeaux scythiques du S. de la Russie. Mais, à coup sûr d'époque bien moins ancienne, ces tombeaux ne sont peut-être pas bien antérieurs à notre ère. Les tumulus de Glasinac, près de Serajewo en Bosnie, où des inhumations ont eu lieu depuis l'époque hallstattienne jusqu'à l'époque romaine, ont fourni des *Cypræa* d'une date probablement ni plus ni moins reculée. La forme de ces coquilles qui jouent encore un si grand rôle dans l'Afrique occidentale est des plus connues.

Z.

MONÉTAY-SUR-ALLIER. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Montet; 882 hab.

MONÉTEAU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. O. d'Auxerre sur l'Yonne, traversée par un pont suspendu; 846 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M. Moulins. Eglise en partie du XIII^e siècle. Grange dimière de la même époque. Menhir de la Pierre qui danse. Ancien pèlerinage à la fontaine de Saint-Cyr.

MONETI (Francesco), poète latin, né à Cortone vers 1635, mort en 1742. D'un esprit paradoxal et d'une verve satirique inépuisable, il composa, bien qu'il appartint à l'ordre des franciscains, un poème satirique contre les jésuites (*La Cortona convertita* (Paris [Florence], 1759), qu'il dut rétracter et qu'il remplaça par un autre : *la Cortona nuovamente convertita*). Il publia en outre un *Almanach astrologique* qui eut un grand succès.

BIBL. : Édition de Londres, 1797.

MONÉTIER-ALLEMONT (Le). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Laragne; 160 hab. Briqueterie. Nombreux vestiges antiques qui ont donné à croire que le village se trouve sur l'ancienne station romaine d'*Alabonte*.

MONÉTIER-LES-BAINS (Le), autrefois **MONÉTIER-DE-BRIANÇON**. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes. arr. de Briançon, sur la r. g. de la Guisanne; 2.068 hab. Sources d'eaux minérales, connues au moins depuis le XI^e siècle et peut-être depuis l'antiquité. Mines d'anthracite, de plombagine, de plomb, d'argent, de cuivre et de cuivre pyriteux. Carrières à plâtre. Graphite. Filature de

laines. Fabrique de draps. Clouteries, scierie, minoterie. Miel et fromages. Etablissement thermal. Eglise des XV^e et XVII^e siècles. Ancienne chapelle du XVI^e siècle abandonnée. Les archéologues placent au Monétier l'ancienne station romaine de *Sanatio*.

MONFALCON (Jean-Baptiste), érudit français, né à Lyon le 11 oct. 1792, mort à Lyon le 5 déc. 1874. Médecin en chef de l'hôpital de la Charité de Lyon, il se distingua lors des épidémies cholériques, notamment en 1835. Grand travailleur, bibliophile éminent, il devint, en 1840 conservateur de la bibliothèque du Palais des Arts; en 1847, conservateur de la bibliothèque de la ville de Lyon, réorganisa ces dépôts et les pourvut de catalogues. En dehors de travaux professionnels comme : *Histoire médicale des marais* (1824, in-8); *Histoire statistique et morale des enfants trouvés* (1838, in-8); *Histoire statistique et morale des enfants trouvés* (1838, in-8), etc., Monfalcon a publié de nombreuses monographies locales qui, en raison de la sûreté de son érudition, lui ont valu une réputation considérable et qui sont toujours fort recherchées. Citons : *Monographie de la table de Claude* (Lyon, s. d., in-fol.); *Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et 34* (Lyon, 1834, in-8); *Histoire de la ville de Lyon* (1846-47, 2 vol., in-4); *Histoire monumentale de la ville de Lyon* (1865-69, 9 vol. in-4); *le Nouveau Spon. Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais* (1857, in-8), sans compter des éditions et traductions excellentes d'Horace, d'Anacréon, de Virgile, etc., et ses éditions définitives des *Poésies de Louise Labé* (Paris, 1853, in-8); des *Rymes de Pernelle du Guillet* (Lyon, 1856, in-8), etc.

MONFALCONE. Ville d'Autriche, prov. de Görz-et-Gradisca, sur la déclivité ouest du Karst, à 3 kil. environ de la mer Adriatique; 3.997 hab. Stat. du chem. de fer de Trieste à Cormons. Ruines d'un ancien château. Filature de coton. Eaux minérales sodiques et sulfureuses (38° C.) employées dans le traitement des manifestations de la diathèse rhumatismale et des paralysies. Les Romains les utilisaient, et Pline en fait mention dans son *Histoire naturelle*. A une petite distance de la ville s'ouvrent les fameuses bouches du *Timave* (V. ce mot et KARST, t. XXI, p. 438).

MONFAUCON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce; 506 hab.

MONFAUCON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 535 hab.

MONFERRAN-PLAVÈS. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon; 238 hab.

MONFERRAN-SAVÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de l'Isle-en-Jourdain; 78 hab.

MONFERRAT. Famille de Lombardie (V. MONTERRAT).

MONFLANQUIN. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve; 3.172 hab. Ville royale, ch.-l. de baylie au moyen âge, Monflanquin est remarquable, comme la plupart des bastides, par la régularité de son plan. Sa position sur une éminence isolée la rendait très forte. Ses coutumes lui furent données par Alfonse de Poitiers. Son histoire est peu connue. Durant les guerres de religion du XVI^e siècle, les habitants de Monflanquin prirent souvent parti pour les réformés. En 1569 eut lieu un massacre de religieux augustins qui y possédaient un couvent.

MONFORT. Famille de France (V. MONTFORT).

MONFORT-DU-GER. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Mauvezin; 996 hab.

MONFORTE DE LEMOS ou **DE LEMUS.** Ville d'Espagne, ch.-l. de district, prov. de Lugo, à 385 m. d'alt., sur le Cabe, aff. du Miño; 41.325 hab. Stat. des chem. de fer de Vigo et de la Corogne. Ruines d'un ancien château.

MONFRABEUF (Louis de), littérateur français, né à Thenorgue, près Buzaney, le 30 avr. 1724, mort à la Motte-Guéry (Ardennes) le 14 juil. 1792. Garde du corps, il figura à la bataille de Fontenoy. Puis il abandonna les

armes pour se consacrer à ce qu'il croyait être de la littérature et poursuivit de ses communications les célébrités du temps. Cet illuminé, qui se nommait « le représentant du roi des juifs en tant qu'homme », se donna la mission de révéler les mystères de la vraie religion et les merveilles de la nature, dans des ouvrages insipides comme *les Lois du Sage* (1783, in-8); *l'Homme réintégré dans le bon esprit* (1784, in-12); *Catéchisme historique* (1787, in-12); *le Chemin du ciel par la fortune* (1788, in-12); *Œuvres diverses métaphysiques et philosophiques* (1788, in-12), etc.

MONFRÉVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 279 hab.

MONGAILLARD. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac; 294 hab. Ce village tient tout entier dans l'enceinte à peu près circulaire d'un château fort. Ses maisons en ont remplacé d'autres adossées comme elles aux courtines. Presque au centre s'élève le château qui paraît dater du commencement du xiii^e siècle. Ses ruines sont importantes. De 1273 à 1323, il a appartenu successivement aux familles féodales de Pils, de Durfort, de L'Isle. Son histoire est peu connue.

MONGALLA. Rivière (V. Congo, t. XII, p. 409).

MONGAUSY. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 237 hab.

MONGAUZY. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole; 482 hab.

MONGE (Gaspard), géomètre français, né à Beaune en 1746, mort à Paris le 28 juil. 1818. Fils d'un marchand forain, élevé au collège des oratoriens de Beaune, puis à celui de Lyon, il fut remarqué par un officier supérieur du génie, qui le fit attacher comme dessinateur à l'école de Mézières. Il n'avait que dix-neuf ans lorsque Bossut le prit pour son suppléant dans cette école, où bientôt après il occupa la chaire de physique (1768). Associé à l'Académie des sciences en 1780, puis nommé en 1783 examinateur de la marine, il se fixa dès lors à Paris, embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, fut ministre de la marine d'août 1792 à avr. 1793, prit une part active à l'organisation de la défense nationale (*Description de l'art de fabriquer les canons*; Paris, an II), et à celle de l'instruction publique; il professa à l'École normale de 1795 et fut un des fondateurs de l'École polytechnique. Bonaparte l'entraîna en Égypte et se l'attacha personnellement, sans que le caractère du savant ait eu à en souffrir. Ce ne fut qu'à son corps défendant qu'il accepta les fonctions de sénateur, le titre de comte de Péluse, et les autres honneurs dont il fut accablé. A la Restauration, il perdit tout et fut même rayé de l'Institut; il tomba à cette époque dans une sombre mélancolie et ne survécut guère. En outre de nombreux mémoires dans les *Recueils de l'Académie*, Monge a donné : *Traité élémentaire de statique* (1786); *Leçons de géométrie descriptive* (an III); *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces du premier et du second degré* (1805). Monge est le créateur de la géométrie descriptive; étant à l'école de Mézières, encore dessinateur, il inventa de substituer aux longs calculs usités pour le tracé des défilements, des procédés graphiques que le commandant de l'école refusa d'abord d'examiner, mais que leur simplicité fit bientôt triompher; on imposa toutefois à Monge de ne pas les divulguer en dehors de l'école. Il ne les fit connaître publiquement qu'en 1795, dans ses leçons à l'École normale. Au reste, il n'en fut pas moins un analyste remarquable. Il introduisit en géométrie analytique à trois dimensions l'usage méthodique des équations de ligne, compléta l'étude des surfaces du second degré, commencée par Euler, et établit les principes de l'intégration des équations aux différentielles partielles dans ses rapports avec la théorie des surfaces. Ce fut enfin un maître éminemment suggestif; Charles Dupin, Servois, Brianchon, Hachette, Biot, Poncelet ont été ses élèves.

P. TANNERY.

SPHÈRE DE MONGE. — Quand on cherche le lieu des som-

mets des trièdres trirectangles dont les faces sont tangentes à une quadrique à centre unique, on trouve une sphère concentrique à la quadrique. Dans le cas de l'ellipsoïde, le rayon de cette sphère est : $\sqrt{a^2 + b^2 + c^2}$, a, b, c , étant les demi-axes de la surface. C'est cette sphère qu'on appelle sphère de Monge. Par analogie, on appelle aussi parfois cercle de Monge, en géométrie plane, le lieu des sommets des angles droits dont les côtés sont tangents à une conique à centre unique.

A. LAISANT.

ÉCOLE MONGE. — Institution libre d'enseignement secondaire fondée à Paris en 1874; après de brillants débuts elle déclina, fut acquise par l'État qui en fit le lycée Carnot (1894).

MONGE (MAREY-) (V. MAREY-MONGE).

MONGELLAZ (Fanny BURNIER, dame), née à Chambéry en 1798, morte le 30 juin 1830. Femme d'un médecin, elle a laissé entre autres écrits : *De l'Influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société, et de l'Influence des mœurs sur le bonheur de la vie* (Paris, 1828, 2 vol. in-8).

MONGESTY. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 665 hab.

MONGET. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau; 240 hab.

MONGEZ (Antoine), archéologue français, dit *l'Ainé*, né à Lyon en 1747, mort à Paris en 1835. Il entra fort jeune dans la congrégation de Sainte-Geneviève à Paris et y obtint la garde du cabinet d'antiques. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1785). Lorsque la Révolution éclata, Mongez renonça à ses fonctions ecclésiastiques et épousa Angelique LEVOL (V. ci-dessous). Il fit partie de la commission des monnaies (1792), et devint l'un des promoteurs du nouveau système monétaire. La Restauration raya Mongez de la liste des membres de l'Institut, mais il fut réélu en remplacement de Dupont de Nemours (1818). On a de lui : *Histoire de la reine Marguerite de Valois* (Paris, 1777, in-8); *Mémoires sur différents sujets de littérature* (Paris, 1780, in-8); *Mémoire sur les cygnes qui chantent* (Paris, 1783, in-8); *Dissertation sur les noms et attributions des divinités infernales* (Paris, 1783, in-8); *Dictionnaire d'antiquités* (Paris, 1786-94, 3 vol. in-4); *Vie privée du cardinal Dubois* (Londres, 1789, in-8); *Explication des tableaux de la galerie de Florence* (Paris, 1787-1824, 4 vol. in-fol.); *Réflexions sur l'abus de quelques figures allégoriques...* (Paris, 1800, in-8); *Iconographie romaine* (Paris, 1812-29).

BIBL. : *Mémoires de l'Institut.* — WALCKENAER, *Notice sur la vie et les ouvrages de Mongez*; Paris, 1849, in-4.

MONGEZ (Marie-Joséphine-Angélique LEVOL, dame), femme du précédent, peintre d'histoire, née à Conflans-l'Archevêque, près de Paris, le 4^{er} mai 1775, morte à Paris le 20 févr. 1835. Elle suivit les conseils de David et de Regnault et exposa au Salon un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *la Mort d'Astyanax* (1802); *Alexandre pleurant la mort de la femme de Darius* (1804); *Orphée aux enfers* (1808); *la Mort d'Adonis* (1810); *Persée et Andromède* (1812); *les Sept Chefs devant Thèbes* (1827) (musée d'Angers). Elle dessina les figures qui ornent le *Dictionnaire d'antiquités* dont son mari écrivit le texte. On lui doit un portrait de Napoléon I^{er} pour la ville d'Avignon et un portrait de Louis XVIII pour la ville de Toulouse.

MONGHYR (en angl. *Mungir*). Ville de l'Inde anglaise, gouv. du Bengale, prov. de Bihar, ch.-l. du district du même nom, à un coude de la rive droite du Gange; 57.077 hab. (1891). Embranchement avec le chem. de fer de Calcutta à Patna. La ville s'étend au pied d'une butte rocheuse, le long du Gange, large de 10 kil. et parsemé d'îlots; les environs offrent l'aspect d'un parc immense. A 6 kil. se trouvent les sources thermales de Sita Khound (34° à 59°). La salubrité de Monghyr en a fait une sorte de *sanatorium* et les militaires réformés y résident en

grand nombre. La principale industrie est celle des armes blanches et des armes à feu, mais elles sont plutôt de qualité inférieure. Il y a aussi des ateliers de tissage, des savonneries, des teintureries, des verreries, des fabriques de chaussures. — Prise en 1195 par les Mahométans, Monghyr devint en 1590 la résidence de Todar Mall, lieutenant général d'Akber, qui restaura ses fortifications. Au XVIII^e siècle, elle était la principale forteresse du nabab Mir Kacim, qui, après sa défaite à Oudhanála, l'abandonna aux Anglais (1763). — Le district de Monghyr, qui fait partie du commissariat de Bhagalpour, a une superficie de 10.135 kil. q. et 1.944.658 hab.

MONGINOT (Charles), peintre français, né à Brienne (Aube), en 1825. Il étudia son art dans l'atelier de Couture, et débuta, dès 1853, par d'estimables ouvrages qui lui firent rapidement, surtout comme peintre de nature morte et de genre, une brillante réputation. Il exécuta aussi de nombreux portraits, ainsi que mainte peinture décorative dans divers hôtels privés. Parmi ses principales productions, on peut citer : *les Petits Maraudeurs* (1855); *Chiens et Chats* (1837); *Bertrand et Raton* (1859); *la Redevance* (1861); *Pris sur le fait* (1864); *Un Fauconnier* (1867); *le Paon et le Miroir* (1868); *Un nègre* (1869); *le Singe et le Thésauriseur* (1874); *En traineau, Convives inattendus* (1876); *Un Enfant de cœur* (1878); *Pierrot galant* (1880); *la Becquée* (1881); *le Singe et la Fontaine* (1884); *les Pieds dans le plat* (1886); *Monnaie de singe* (1888); *Dans l'office, dans la cuisine* (1891); *un Massacre des Innocents* (1892). Ces divers tableaux, peints d'une touche facile et spirituelle, se distinguent encore par une entente fort heureuse de la composition et par une exécution élégante et pleine de goût.

G. COUGNY.

MONGITORE (Antonino), érudit italien, né à Palerme le 1^{er} mai 1663, mort à Palerme le 6 juin 1743. Il devint chanoine de la cathédrale de Palerme, consultateur du Saint-Office et appartint à l'Académie des Arcades. Travailleur infatigable, il se consacra à l'étude des antiquités de son pays natal. Ses premiers travaux furent relatifs à l'histoire de saints et saintes originaires de la Sicile ou d'églises et monastères de l'île; il collabora ensuite au *Thesaurus antiquitatum Italiae*; son principal ouvrage, encore fort utile à consulter, est un grand recueil bibliographique consacré aux écrivains siciliens (*Bibliotheca Sicula, sive de scriptoribus Siculis qui tum vetera tum recentiora sæcula illustrarunt noticiæ locupletissimæ*; Panorme, 1708-14, 2 vol. in-fol.). Il le compléta en donnant une édition enrichie de la *Sicilia Sacra* de Rocco Pirro (Palerme, 1733, 2 vol. in-fol.). Ce n'est qu'après sa mort que parut son grand ouvrage sur les *Parlamenti generali di Sicilia* (ib., 1749).

BIBL. : LOMBARDI, *Storia della lett. ital. nel secolo XVIII*; Modène, 1829, III, 93.

MONGLAVE (François-Eugène GARAY DE), littérateur français, né à Bayonne le 5 mars 1796, mort le 21 avr. 1873. Parti au Brésil en 1814, il servit dans l'armée de don Pedro, passa en Portugal en 1819, rentra en France et se jeta dans le journalisme d'opposition. Il créa le *Diable boiteux* (1823), qui devint en 1825 le *Frondeur impartial*, et fut tué en 1826 par les procès et les amendes. Monglave entra en 1830 dans l'administration du ministère de l'intérieur. Il n'y resta que jusqu'en 1832. Il contribua alors à la fondation de l'Institut historique (1833) dont il devint secrétaire perpétuel. Outre des traductions du portugais, des adaptations de Kotzebue, des brochures de polémique, il a laissé : *Histoire des missionnaires dans le midi de la France* (Paris, 1819, in-8); *Mon parrain Nicolas* (1823, 2 vol. in-12); *le Siège de Cadix en 1810-1812* (1823, in-8); *Lettre de lord Byron au Grand Turc* (1824, in-8), en collaboration avec Marie Aycard; *les Parchemins et la Livrée* (1825, 2 vol. in-12); *Biographie pittoresque des pairs de France* (1826, in-32); *Biographie des quarante de l'Académie*

française (1826, in-32); *le Bourreau* (1830, 4 vol. in-12), sous le pseudonyme de Maurice Dufresne, etc.

MONGOLIE, MONGOLS. GÉOGRAPHIE. — La Mongolie, qui ne fut jadis qu'une petite partie de l'empire mongol, est aujourd'hui l'une des provinces de la Chine. Encore est-il bon de remarquer que cette immense province ne représente pas tout l'habitat des Mongols, dont une grande partie se trouve comprise aujourd'hui dans la Sibérie. Elle n'est point limitée par des frontières naturelles et forme, en quelque sorte, une division qui relève plutôt de la géographie politique que de la géographie physique. On désigne ordinairement sous le nom de Mongolie, la contrée qui est comprise entre la Sibérie au N. et à l'O., la Chine au S., et la Mandchourie à l'E. Elle est bornée au N., par les gouvernements sibériens de Tomsk, d'Iénisseïsk, d'Irkoutsk et par la province de Transbaikalie; à l'E., par la Mandchourie et la province chinoise de Lia-toung; au S., par la Chine proprement dite : provinces de Pe-Tcheli, Chan-si, Chen-si, Kan-sou et par le Turkestan chinois, c.-à-d. par les deux provinces de Hsing-Ching et de Thianchan-pe-lou (pays de Tourfan); à l'O., par les provinces sibériennes de semiretchensk et de Semipalatinsk.

LIMITES GÉOGRAPHIQUES. — *Frontière Est.* La frontière Est part du poste russe d'Abagatouyevsk et se dirige du N.-O. au S.-E. en franchissant le fleuve Keroulan par 115° 6' long. E., et 48° 50' lat. N., traverse le lac Puir Nour, coupe les monts Khin-gan par 116° 54' long. E. et 47° 8' lat. N., suit durant plus de 200 kil. l'arête de ces monts, coupe la rivière Tchour-ousou, sous-affluent de la Soungari par 121° 30' long. E., la rivière Nonna oula, affluent de la Soungari, près de la ville mandchoue de Tsitsikar, passe à Tomoudekhe, et se dirige du N.-O. au S.-E., jusqu'à quelques kilomètres de la ville mandchoue de Chulansen. Son point le plus oriental se trouve par 124° 17' long. E., 46° lat. N. Elle suit ensuite la Soungari en passant à Noucho jusqu'à son confluent avec la Nonna oula durant plus de 200 kilom., et descend en serpentant vers le S., jusqu'au point le plus élevé que fait la courbe de la rivière Hersou par 122° 8' long. E., 43° 50' lat. N. Elle coupe le Sira Mouren par 120° 43' long. E., 42° 50' lat. N., descend vers le S.-O., jusqu'au point où l'un des affluents du Liao-ho coupe la « Palissade des pieux » par 120° 40' long. E., 42° 40' lat. N., suit la palissade ou plutôt l'emplacement de la « Palissade des pieux » jusqu'à un point situé par 119° 45' long. E., 42° 40' lat. N.; à partir de ce point, elle remonte brusquement au N., jusqu'au Sira Mouren par 119° 29' long. E., 43° 20' lat. N.

Frontière Sud. La frontière du Sud est marquée, en partie, par la Grande Muraille, depuis l'endroit où elle se rencontre avec la « Palissade des pieux ». Elle part de 119° 29' long. E., 43° 20' lat. N. en conservant une direction générale de l'E. à l'O. à partir de ce point, en suivant le cours du Sira Mouren, passe à Hocho, près de Kuissou, de Kirke Kiamen; à quelques kilomètres de Galda, la frontière s'infléchit et descend vers le S.-O.; elle coupe les monts Khin-gan vers 114° 28' long. E., 42° 40' lat. N., suit la crête de cette chaîne de montagnes à peu près jusqu'à la frontière qui sépare le Pe-tchi-li du chan-si; elle prend ensuite une direction générale du N.-E. au S.-O., en suivant l'arête des monts Garjang jusqu'à un point situé par 108° 49' long. E. et 44° 15' lat. N.; à partir de ce point, elle descend franchement vers le S., coupe le Hoang-ho près de la ville de To-to, par 108° 42' long. E., 40° 40' lat. N., suit le cours de ce fleuve jusqu'à la ville de Leou-tse-in sur la frontière du Chan-si et du Kan-sou, par 108° 38' long. E., 39° 20' lat. N., suit à partir de ce point la Grande Muraille, coupe le 108° méridien près de Ho-kia-pou, passe à Po-ling-pou, You-lin et atteint son point le plus méridional près de la ville chinoise de Tsing-pien-ing par 106° 4' long. E., 37° 15' lat. N. A partir de ce point, elle remonte dans la direction du N.-O., passe à Hoamachi, coupe une seconde fois le Hoang-ho par 103° 42' long. E., 38° 20'

lat. N., suit son cours durant environ 100 kil., jusqu'à un point situé par 103° 53' long. E., 39° 38' lat. N.; elle redescend ensuite au S., jusqu'à 100° 47' long. E., 37° 45' lat. N., coupe le 103° méridien entre Tchan-goun-dalaï et la ville chinoise de Ling, passe près de la ville chinoise de Datchin, remonte dans la direction du N.-O., passe à Yun-chan, Dunlou, coupe sur le 98° méridien et le 40° parallèle N. un cours d'eau qui sort des lacs Sobo-nor et Sogak-nor; elle remonte ensuite jusqu'à 93° 23' long. E., 43° 42' lat. N. A partir de ce point, elle décrit un arc de cercle irrégulier, passe à 50 kil. de Barkoul et court ensuite dans une direction générale S.-E.-N.-O. jusqu'à un point situé près de Kaptagan, à 50 kil. environ du lac Ala-Kol; elle atteint enfin par 80° 40' long. E., 45° 20' lat. N., son point extrême à l'occident.

Frontière Ouest. La frontière Ouest part de 80° 40' long. E., 45° 20' lat. N., passe à Barkoul, 80° long. E.; un peu au-dessous de cette ville, elle coupe les monts Alatau, traverse le fleuve Irmil au 80° 47' long. E. et 46° 29' lat. N., passe à Tchugudjak et, par 80° 47' long. E., 47° 5 lat. N., elle coupe les monts Tarbagataï dont elle suit la cime jusqu'à 83° 10' et 46° 55'. A partir de ce point, elle remonte vers le N.-E., coupe l'Irtich Noir par 83° long. E., 47° 44' lat. N., et rencontre l'Altai par 84° 50' long. E., 49° lat. N.

Frontière Nord. Elle part du Kanas, l'une des plus hautes cimes de l'Altai, et monte en serpentant vers le N.-E., en suivant la crête de cette chaîne de montagnes. Sur le 88° méridien, par 50° 30' lat. N., au point où les monts Tangoun Oula, non loin de la source du Kobdo, se détachent de l'Altai, se trouve un point de rebroussement à partir duquel la direction devient N.-O., puis S.-E., jusqu'à 88° méridien. Elle remonte ensuite au N.-O., et descend un peu plus loin vers le S.-E.; au 51° 46' lat. N., se trouve la source d'un affluent de l'Yénisséï; elle coupe le confluent du Kentsik et de la rivière Culong Kem, qui forment l'Yénisséï, par 89° 50' long. E., 51° 40' lat. N. De là, elle suit l'arête des monts Sayansk et elle atteint son point le plus septentrional sur la cime d'une haute montagne qui se trouve par 94° 8' long. E., 53° 30' lat. N. C'est à cet endroit qu'un affluent de la rivière Beikem prend sa source. Elle redescend ensuite du N.-O. au S.-E. en suivant toujours l'arête des monts Sayansk, passe près du lac de Kosso-gol, non loin de la ville russe de Modonkoutsch; à partir de ce point, elle court à peu près parallèlement à la rivière Dshida, affluent de la Selenga qu'elle coupe près de Maïmatchin et de Kiachta, 404° 2' long. E., 50° 41' lat. N. De là, elle redescend vers le S.-E., en passant près de la ville de Djindiskoi sur la rivière Tchikoi, à Mansinsk, près de Bèljikansk, et court dans une direction à peu près parallèle aux monts Khin-gan occidentaux, franchit la rivière Oldza près du lac de Toreïnor par 412° 56' long. E. et 49° 35' lat. N., et aboutit au poste d'Abagatouyewsk.

PROVINCES. — La Mongolie se divise en 7 provinces dont voici les noms en allant de l'O. à l'E.: *Tarbagataï.* Villes principales: Sari, Khulsin. — *Kobdo.* Capitale: Kobdo, près du lac Kara-Oussou; villes principales: Bouloun-Tokhoï, Kourendj sur le Beikem. — *Djassaktou-Khan.* Villes principales: Dja-Dsassik sur l'Eder, Argalanti sur le Dsaphin, Armoga, Zagan Khoudouk, *Sain-Noyan.* Villes principales: Ouliassoutaï, Zezen-Goun, Narvandji près de la rivière Djaphkin, Sain Noina. — *Touchyétou-Khan.* Capitale: la ville sainte d'Ourga; villes principales: Baingol dans les monts Kenteï, Boro Bourin, Sologoi. — *Zen-Khan* (bassin de Keroulen), villes principales: Gouroum, Keroulen. — *Alachan.* Au S. des quatre précédentes.

Configuration physique. — La Mongolie se divise

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

en trois régions qui diffèrent non seulement par la nature du sol, mais encore par leur climat, leur faune et leur flore. La première est la région centrale formée par un désert pierreux que l'on appelle généralement Gobi ou Chamo mongol, pour le distinguer de celui qui occupe une partie de la dépression du Tarim. Ces deux déserts sont d'ailleurs réunis par le désert de sable du Kouzouptchi et de Galboun Gobi dans l'Ordos et l'Alachan. La seconde est la région du N.-O. qui comprend un groupe de chaînes de montagnes toutes orientées parallèlement du N.-O. au S.-E. entre les monts Sain, Mounkou Sardik et le Khangai. Toutes ces chaînes de montagnes partent d'un massif commun, le grand Altai. La troisième, située au S.-E., est constituée par les deux chaînes du grand Khin-gan et d'In-chan, ainsi que par les nombreuses chaînes secondaires qui s'en détachent au S. et à l'E. Cette région comprend un grand nombre de vallées propres à la culture, et elle forme l'intermédiaire entre les déserts de la Mongolie et les grandes plaines de la Mandchourie et de la Chine.

OROGRAPHIE. — Le nœud orographique de la Mongolie est l'extrémité orientale du grand Altai sur laquelle se dresse le gigantesque pic du Kanas. C'est de ce massif que se détache, en se dirigeant vers le S.-E., l'Altai mongol ou Ektag Altai; cette chaîne s'étend du N.-O. au S.-E. entre 81° 8' long. E., 48° 30' lat. N. et 104° 49' long. E., 41° 45' lat. N., en y comprenant les monts Gourban Saïkhat qui n'en sont évidemment que le prolongement immédiat. A partir du Kanas jusqu'au col d'Oulan-Daba, l'Altai présente une série de montagnes fort élevées, couvertes de neiges éternelles dont l'altitude n'est point connue exactement. A partir de la passe d'Oulan-Daba, 89° 3' long. E., 47° 40' lat. N., la chaîne prend le nom de Altai Nourou. Plus à l'Est, elle est connue sous le nom de Khargain Baroum et de Bourkhan-Oula; dans cette partie se trouve le pic d'Oleun-Daba, haut de 2.820 m., situé par 91° 8' long. E., 46° 42' lat. N. Le massif d'Irdin-Oula commence à l'O. par une haute montagne de 4.000 m., l'Iké-Bogdo, et se termine à l'E. par le pic de Djasaktou Bogdo (4.500 m.), le point le plus élevé de tout l'Altai. Entre la passe d'Oulan-Daba et ce pic se trouve une chaîne de montagnes appelée Batirin Khilin, qui court parallèlement à l'Altai. Son sommet le plus occidental est le Batir Khaïrkhan (3.500 m.), et l'un des plus élevés qu'elle comprenne est le Mankkou-Djasaktou-Bogdo (3.600 m.). Elle rejoint par le massif de Bain-djagan la chaîne principale, à l'O. de l'Iké Bogdo. L'Irdin-Oula se continue par l'Arza-Bogdo dont la hauteur est bien inférieure à celle des parties précédentes de l'Altai et qui ne s'élève guère qu'à un millier de mètres au plus au-dessus de la plaine; le Gourban-Saïkhat qui y fait suite s'abaisse encore davantage et n'est plus guère qu'une chaîne de hautes collines dont aucune n'atteint la région des neiges éternelles. Le Gourban-Saïkhat se termine par les collines de Khourkhou et de Baga-Bogdo.

C'est du massif de l'Altai que se détachent également vers le N.-E. les monts Saïloughem qui projettent, vers 87° 30' long. E., 50° 20' lat. N., un chaînon d'où se détachent, d'un côté les monts Tan-nou et de l'autre, au S., la chaîne de Khankhoukhei ou Khangai à peu près parallèle à l'Altai mongol. C'est dans l'intervalle de ces deux chaînes et à quelque distance du massif où elles prennent naissance, que se trouve le lac Ouba-nor.

La chaîne de Tan-nou-Oula commence près du col de Tchaptchan-Daba (3.218 m.); elle se dirige d'abord vers le N.-E., puis au S.-E. à partir d'un pic nommé Khanir-Daba, situé par 91° 35' long. E. et 51° 9' lat. N., elle s'abaisse ensuite insensiblement et se termine entre la Selenga et son affluent l'Eké-gol.

La chaîne de Khankhoukhei ou Khangai part des environs de la rivière Kharkira au N.-O. et se termine à peu près sur le 103° méridien par 46° 35' de lat. N. C'est de cette chaîne que descendent la Selenga et l'Orkhon. Le sommet le plus élevé du Khangai se trouve à peu près au milieu de la chaîne: c'est le Bogdo-Oula dont le sommet est cou-

vert de neiges éternelles. Des deux côtés de cette montagne se trouvent des passes situées à une alt. de 3.136 et 2.910 m. A l'O. du Bogdo-Oula, la chaîne du Khangai se rejoint au Tan-nou-Oula par les monts Boulounai et une série de ramifications secondaires. A son tour, le Tan-nou se rattache par ses ramifications au système orographique qui se trouve aux environs des sources de l'Yénisséi. A l'E. du Bogdo, le Khangai envoie au N. plusieurs ramifications parallèles entre lesquelles coulent les différents affluents de la Selenga. Cette chaîne, qui est si intimement liée au système orographique de la Sibérie méridionale, n'a pour ainsi dire pas de liaison avec l'Altai mongol, qui se trouve en face de son versant méridional. Ce versant est formé de larges terrasses qui descendent en pentes douces vers une immense plaine pierreuse dans laquelle se trouvent une grande quantité de lacs d'une eau saumâtre, qui isolent complètement le Khangai et l'Altai. Il n'y a qu'un petit chaînon très peu élevé, le Dourbouldjin-Boro-Nourou qui se détache du massif du Khangai un peu à l'E. du temple de Narbandji, sur la rivière Dzapkhin, qui la rattache à l'Altai.

Cette grande plaine pierreuse constitue le passage par lequel le désert de Chamo mongol communique avec les deux plateaux de la Mongolie occidentale: le plateau de Kobdo et le plateau de l'Oubsa-nor. Le premier, dont l'altitude maxima est de 4.300 m. environ, est bordé à l'O. par les contreforts des chaînons qui se détachent de l'Altai mongol et de la chaîne de Saïloughem, dont les deux plus hauts sommets sont l'Altai-Tsitsik (3.355 m.) et le massif de Kharkir. A l'E. du massif de Kharkir se trouve une passe fort étroite qui met en communication le plateau d'Oubsa-nor avec le plateau de Kobdo, divisé par de nombreux chaînons ramifiés de l'Altai et du Khangai en une série de petits plateaux ayant tous en leur centre un petit lac salé. Ces petits plateaux sont appelés *dala* en mongol.

La chaîne du Kenteï qui se trouve au N. de la Mongolie constitue un nœud orographique d'où se détachent: dans la direction du N.-E., la chaîne sibérienne des monts Yablounoi; à l'E., la chaîne de Doulouloun; vers le N.-E., trois massifs dont le plus élevé est le Mangataï. Le Kenteï se prolonge vers l'O. par une chaîne qui porte le nom spécial de Gountou au pied de laquelle s'étend la ville sainte d'Ourga; à l'O. de cette ville, la chaîne se ramifie en une série de rameaux, le Gourban-Ortou, Dseghel, Salin-Daba et Ganghin, dont les deux derniers se prolongent jusqu'au cours moyen du fleuve Orkhon. L'espace qui se trouve compris entre ces différents massifs montagneux forme un plateau, divisé par le plateau de Kobdo en une série de petits plateaux ayant chacun un petit lac salé.

La chaîne du grand Khin-gan s'élève dans l'E. de la Mongolie et sépare le plateau du Gobi de la région des steppes basses, qui se relie directement aux vastes plaines couvertes d'herbes de la Mandchourie. Cette région est à peu près inconnue, mais il est probable que le grand Khin-gan s'y abaisse par une série de pentes douces, et qu'il y a entre sa base et les vallées de la Nonna-oula et du Kara-mouren qui la limitent, au N. et au S., un plateau en cuvette d'une assez faible altitude, avec un assez grand nombre de lacs salés. A son extrémité S., le Khin-gan s'épanouit en éventail, et ses rameaux forment la région montagneuse où le Liao-ho et le Louan-ho prennent leur source. Cette contrée forme la Mongolie intérieure des Chinois, dépendante du Pe-tche-li. Au S.-O., les rameaux du Khin-gan se réunissent aux environs de Kalgan à un système orographique nommé In-chan qui se termine dans les déserts de l'Ala-chan au N. du coude du Hoang-ho. L'In-chan forme la bordure méridionale du haut plateau de la Mongolie proprement dite, et son versant S. domine à une hauteur considérable les plaines de la Mongolie intérieure, qui est bornée au S. entre Kalgan et Koukou-Khoto, par deux hauts massifs qui courent à peu près parallèlement à l'In-shan, le Kao-tchin-chan et le Tai-pe-chan; c'est sur ce dernier qui se termine sur la rive gauche du Hoang-ho, que se

dresse la Grande Muraille. L'In-chan se termine à l'O. par la chaîne de collines de Khan-oula, parallèle au Hoang-ho et qui s'éteignent dans le désert de l'Ala-chan à 700 kil. N. de Din-yan-nin.

Près de la rive droite du Hoang-ho, dans la partie où ce fleuve coule du S. au N., s'élève une chaîne de collines qui lui est parallèle dans tout son développement. D'abord très basses, ces collines ne tardent pas à s'élever et à devenir de véritables montagnes; elles portent le nom d'Arbouz-oula et se continuent par l'Ala-chan dont les plus hauts sommets sont le Djoumbour (3.000 m.) et le Bougoutou (3.300 m.).

L'espace compris entre le Kenteï, le Khin-gan, l'In-chan et l'Altai mongol, qui couvre à peu près trois fois la superficie de la France, constitue le plateau du Gobi mongol, dont l'altitude moyenne est d'environ 1.200 m. et dont la périphérie est plus élevée que le centre.

Les monts Tarbagataï (monts des marmottes), qui se trouvent dans l'O. de la Mongolie, entre le Tiaï-chan et l'Altai, ne semblent pas se rattacher à l'un ou à l'autre de ces systèmes orographiques. Leur extrémité occidentale se trouve dans la province russe de Ssemirechensk; ils s'étendent depuis la ville de Sergiopol jusqu'au lac Oulougour, de 76° 40' à 82° 40' long. E., sur plus de 500 kil., leur largeur atteignant quelquefois plus de 60 kil.

HYDROGRAPHIE. — *Rivières.* La Mongolie, se trouvant sur le passage des vents secs qui ont perdu leur vapeur sur les flancs des montagnes qui l'entourent, n'a pas de rivières importantes, sauf dans la partie montagneuse du N.-O. C'est là que prennent naissance deux des grands fleuves de Sibérie, l'Yénisséi et la Selenga. Dans son cours supérieur, l'Yénisséi est connu sous le nom de Khoua-kem, puis d'Ouloug-kem, et reçoit en Mongolie le Bei-kem et le Kentchik qui descendent de l'Altai. La Selenga, affluent ou plutôt branche orientale de l'Yénisséi, descend des monts Oulan-Taïgha, elle reçoit à gauche l'Eghin qui sort du lac Kosso-gol et à droite l'Eder et l'Orkhon. Au S.-E. appartiennent à la Mongolie: le Kara-mouren, nom du Liao-ho dans son cours supérieur, et son affluent le Lo-hé, ainsi qu'une partie du cours supérieur du Louan-ho et le grand coude du Hoang-ho qui limite le plateau des Ordos. A l'E. se trouvent la Soungari et son affluent la Nonna-oula. Le reste des cours d'eau de la Mongolie ne consiste guère qu'en petites rivières qui se terminent dans un lac d'eau saumâtre; la plus grande est le Keroulen qui se jette après un cours de plus de 4.000 kil. dans le lac Dalai; le Keroulen est réuni par un canal naturel au Khaïlar et à l'Oursoun. On peut citer encore l'Ouldja (500 kil.) qui prend sa source dans les contreforts orientaux du Kenteï, et se jette dans le lac Baroun-Toreï en territoire russe.

On rencontre dans le Gobi trois rivières qui ont plus de 600 kil. de longueur; la Tess, qui se jette dans le lac Oubsa-nor, le Kobdo qui se jette dans le lac Kobdonor, le Dzapkhin, qui prend sa source sur le versant méridional du Khangai et a comme affluents à droite l'Ouliassoutai et le Kounghe; il se jette dans le lac Airik. Dans le Gobi mongol méridional, coule l'Onghin, tributaire du lac Khourgan-oulan, qui a un peu plus de 200 kil. de longueur. Dans le S.-E. du Gobi, on ne trouve que quelques maigres cours d'eau sans importance. La rivière la plus importante de la Mongolie orientale est le Toro-oussi qui se jette dans le lac Dala-khong après un cours d'environ 250 kil. L'In-chan donne naissance à plusieurs rivières dont la plus importante est le Kara mouren.

Lacs. Le lac Kosso-gol, au pied des monts Saïan, donne naissance à un cours d'eau, l'Eké-gol, qui va rejoindre la Selenga, mais ce lac est le seul de son espèce. En effet, tous les autres sont des lagunes d'eau saumâtre ou salée, où se réunissent les eaux des plateaux en cuvette, appelés *dala* par les Mongols. L'étendue de ces étangs est très variable selon les saisons et elle n'est pas même constante d'une année à l'autre. Ces lacs ont une tendance générale à se dessécher, et il se pourrait qu'un jour leur emplace-

ment ne soit marqué que par un dépôt salin plus ou moins considérable. Le plus grand de ces lacs est le lac Oubsanor au pied des monts Tan-nou; il a environ 68 kil. de longueur sur 60 de largeur. Au S.-E. se trouvent trois grands lacs, le Kirghiz-nor, le Kara ousou ou Kobalo-nor et le Dourga-nor qui communiquent entre eux. Le Dalainor situé dans le N.-E. de la Mongolie, à quelque distance d'Abagatouyevsk, est le dernier qui présente des dimensions tant soit peu importantes.

CLIMAT. — Le climat de la Mongolie est caractérisé par la sécheresse extrême de l'atmosphère, et par la différence énorme des températures du jour et de la nuit. L'écart peut aller jusqu'à 40°. La moyenne de la température de la Mongolie est voisine du zéro de l'échelle centigrade. Prezvalski a observé dans l'Ala-chan, en été, une température de + 45°; la moyenne de juillet est de + 18 à + 19 à Ourga et à Ouliasoutai, celle de janvier de — 26; les extrêmes de chaud et de froid sont dans ces deux villes de + 34 et — 48, soit 82° de différence.

Plan Carpin signale déjà l'irrégularité du climat de la Mongolie; suivant ce voyageur, en été, il y a de violents orages suivis de chutes de neige, le vent y est si fort qu'il renverse les cavaliers; en hiver, il ne pleut jamais; il pleut au contraire souvent en été, mais si peu que la poussière en est à peine mouillée. Cette affirmation semble en contradiction avec ce que raconte le Père Huc dans le récit de son voyage. Cependant Plan Carpin dit avoir vu une tourmente de grêle accompagnée d'une trombe telle que 160 hommes furent noyés.

PRODUCTIONS NATURELLES. PRODUITS MINÉRAUX. — On ne connaît que très imparfaitement les richesses minéralogiques que recèle le sol de la Mongolie, car le gouvernement chinois défend d'exploiter les mines dans ce pays. Elle produit du sel, du salpêtre, des sulfates de soude et de magnésie qui sont déposés par les eaux saumâtres des lacs et des marais. On sait qu'il y a de riches gisements de graphite dans la vallée de la Selenga, et qu'en plusieurs endroits se trouve de la houille; une houillère est exploitée dans les monts Tsoun-Khaïkhan, à 100 kil. S.-E. de Kobdo, et le charbon qu'on en tire sert uniquement au chauffage de cette ville.

Flore et faune. — La flore est celle des steppes de l'Asie centrale (V. ASIE), en grande partie formée de plantes solsolacées, de polygonacées, de chénopodiacées et d'artémisiées. Les productions végétales de la Mongolie varient suivant les régions. Dans le Nord, on trouve des forêts de pins, de sapins, de mélèzes, de trembles, de bouleaux et de cèdres; les montagnes du N.-O. sont moins boisées et ne le sont guère que sur le versant septentrional, celui qui regarde la Sibérie, d'où viennent les vents humides. Il arrive même que le versant septentrional d'un massif présente une végétation assez riche, tandis que le versant méridional est à peu près nu. Dans les montagnes de l'Inchan, on trouve vers 1.600 m. d'alt. et, sur le versant septentrional, de grands bois dont les principales essences sont le tremble, le bouleau noir, le saule, l'aune, le sorbier, le chêne nain, le genévrier et le thuya. Dans les vallées on trouve l'épine-vinette, la clématite, le tilleul, et une foule de plantes alpestres; dans les prairies alpestres se trouvent un grand nombre de fleurs. La flore du Gobi est, par suite des conditions climatiques de ce pays, l'une des plus pauvres qu'on puisse imaginer. Les régions les moins stériles sont celles du N. et du S.-E., où l'on trouve quelquefois de beaux pâturages; l'herbe est rare dans la steppe. Ce qui caractérise surtout le Gobi, c'est l'absence complète d'arbres et d'arbustes; les quelques misérables ormeaux qui poussent dans certains points de cet immense désert sont l'objet de la vénération des Mongols. L'agriculture n'existe pour ainsi dire pas en Mongolie, car les peuplades qui l'habitent sont des nomades et non des cultivateurs, aussi le nombre des plantes cultivées est-il très restreint; on ne rencontre guère que l'orge, le millet, le maïs, le blé et quelques légumes.

La faune se rattache à la région paléarctique, dont elle forme une sous-région bien caractérisée (V. ASIE). La faune des montagnes se rapproche de celle du Tibet et de l'Himalaya. Rappelons, parmi les animaux caractéristiques, un singe à longs poils, l'*Ursus torquatus* (ours de l'Himalaya), l'aïluropus; le tigre ne dépasse guère la vallée de l'Amour. Parmi les solipèdes, le tarpan, cheval redevenu sauvage, le mulet de Pallas, et le fameux *Equus Przewalskii* (V. CHEVAL). Citons encore l'argali, le nahor, le goral, l'antilope cervine (*Budorcas taxicolor*), l'*Elaphodus cephalophus*, l'*Hydrapotes inermis*, puis de curieux insectivores. Parmi les Oiseaux, beaucoup sont de la région orientale, immigrant en été; parmi les Amphibies, la salamandre géante du Koukounor est parente de celle du Japon, et le *Dermodactylus* n'a d'analogues qu'en Amérique. Le plus dangereux serpent est le bothrops. Les insectes attestent un mélange des faunes paléarctique et orientale; les mollusques sont en bonne partie spéciaux. Les lézards et les reptiles sont très nombreux dans le Gobi où l'on trouve assez peu de mammifères; ces derniers sont obligés, comme les habitants de ce désert, de se transporter à des distances considérables pour trouver leur nourriture; ils sont d'ailleurs habitués à jeûner fort longtemps et à ne manger que quand ils en trouvent l'occasion. Il y a même des petits mammifères, tels que les *Lagomys* et les *Mertones*, qui ne boivent point d'eau et se désaltèrent en mangeant des plantes juteuses, de l'herbe fraîche et un peu de neige en hiver. Il paraît, d'après Prezvalski et Berezowski, que le nombre des mammifères qui vivent en Mongolie ne s'élève pas au-dessus d'une cinquantaine d'espèces, parmi lesquelles il convient de citer l'ours, le sanglier, l'argali, les cerfs marals, la chèvre, l'hémione et l'antilope djeren, l'un des animaux les plus agiles que l'on connaisse, et les moutons sauvages. Il y a peu d'oiseaux sédentaires en Mongolie et surtout dans le Gobi, et l'on n'y trouve guère que des oiseaux de passage qui s'arrêtent dans les montagnes, le long des rivières et des lacs.

Les animaux domestiques sont très nombreux chez les Mongols dont ils constituent la seule richesse; les principaux sont les moutons, les bœufs, les chameaux et les chevaux, les chèvres, les chiens; dans toute la Mongolie du N.-E. on élève des yacks.

Géographie politique. — On donne à la Mongolie une superficie d'environ 3.543.000 kil. q. avec une population évaluée à 4 millions d'hommes. De ce total, 190.000 kil. q. sont rattachés aux provinces chinoises de Pe Tche-li (140.000) et de Chan-si (40.000) qui comptent ensemble 1.750.000 hab. Le reste se partage entre la Mongolie intérieure et la Mongolie extérieure. La première, ayant 865.000 kil. q. et 1.250.000 hab., se divise en région orientale, région centrale, région occidentale ou de l'Ala-chan et pays des Ordos. La Mongolie extérieure ou du Nord, pays des 86 bannières, se divise en quatre aimaks, au troisième desquels on rattache la région turque d'Ouriang-hai et celle de Kobdo. — Voici un tableau représentant la division officielle de la Mongolie :

PAYS	AÏMAKS (districts)	KHOCHOUNS (tribus)
Khalkha ou Mongolie du Nord (86 bannières).	Tsetsen Khan...	23 bannières.
	Touchyetou Khan	20 —
	Sain-Noyan....	24 —
	Djassaktou Khan	19 —
Mongolie intérieure du Sud (17 bannières).	Soumit.....	Ouriankhs de l'Yénisséi.
	Tchakhar.....	Djou-n-Sou-nit (E.).
	Ouirat.....	Baroun-Sou-nit (O.).
	Toumed.....	8 bannières.
		3 —
		2 —
		Toumed de Koukou-Khot.

PAYS	AÏMAKS (districts)	KHOCHOUNS (tribus)
	Dourbed.....	1 bannière.
	Aro-Khortchin..	1 —
	Khorlos.....	2 —
	Tchalit.....	1 —
	Barin.....	2 —
	Djarot ou Djara- gout.....	2 —
	Ouout.....	2 —
Mongolie inté- rieure de l'Est et du Sud-Est (32 bannières).	Naïman et Aokhan	2 —
	Oudjournoutchin.	2 —
	Khaotchit.....	2 —
	Abaga.....	4 —
	Kechikten.....	2 —
	Kharatchin.....	3 —
	Mao-Minggan, Khalkha.....	4 —
	(en plus les Solons et les Bouriates du Dalai-nor.	
	Derbed.....	2 khochouns.
	Torgot.....	?
	Eleuth.....	1 —
Mongolie du Nord-Ouest (cer- cle de Kobdo)..	Minghit.	
	Bait	
	Tsakhotchin.	
	Ouriankhs de l'Altai.	
	Kirghis de la Dzoungarie.	
	Souyout.	
	Darkhates.	
Ordos (Hon-tao).....		7 bannières.
Ala-shan.....		4 —
Cercle de Tcheng-tou (prov. de Pe Tche-li).		

La population appartient à trois races : les Mongols proprement dits au centre, les Tatars ou Turcs au N.-O. et les Chinois au S. Les premiers paraissent diminuer, la majorité des hommes se vouant au célibat monastique. De vastes espaces sont déserts. La population n'a quelque densité qu'au voisinage de la Chine où se répandent les colons chinois. La véritable Mongolie, pays de steppes, est parcourue par les nomades vivant de leurs troupeaux : le mouton domine, avec la chèvre au S., avec le cheval au N. Les grands propriétaires possèdent jusqu'à 20.000 chevaux.

Voici comment se divisent les Mongols ; ces divisions ont une origine historique, bien que l'importance relative des divers groupes ait changé.

MONGOLS ORIENTAUX. — Les Tchakars et les 49 bannières. Les Tchakars (nom d'un district qui se trouve au nord de la Grande Muraille, du lac Chandou Col à la frontière des Toumets) sont divisés en 8 bannières. Les 49 bannières comprennent les tribus mongoles du S. et de l'E. qui se sont soumises aux Mandchous dans la première moitié du XVII^e siècle. Elles sont réparties en six corps d'armée. Voici le nom des tribus qui les composent :

Khotchids ou Kbagotchids, Soumids, Wesumudjins, Aokhans, Naïmans, Dsarods ou Dsaragouts, Barins ou Bagharins, Kechiktens.

Les Toumens de l'aile gauche. Comme on l'a vu, les Mongols étaient anciennement divisés en 6 sections appelées Toumens, réparties en deux divisions, le Djaghoun ghar ou « aile gauche » et le Baraghoun ghar « aile droite ». L'aile droite était commandée par le Khan en personne, l'aile gauche par son frère ou son fils.

Les Toumens de la gauche sont composés des Ordous, des Toumets, des Kharadjins, tribus qui ne se classent pas dans les 6 Toumens et qui appartiennent à la division Khortchin. Cette division comprend les Khortchin propres, les Arou-Khortchin, les Dourbeds, les Khorlos, les Djeluids,

les Dourben Keukeds, les Maominggans et les Ourads. Les princes de cette confédération se disent issus de Djoudji Kassar, frère de Djengis Khan. Les Ongnignods sont le dernier vestige de l'empire sur lequel régna Temoudjin Ooutsouken, le plus jeune des frères de Djengis Khan. Les Abaghas sont les vassaux des Tchakars ; on y compte encore les Abaghanars.

Les Khalkhas. Les Khalkhas comprennent les tribus mongoles qui habitent le N. du désert et qui demeurèrent fort longtemps indépendantes ; elles se divisent en 86 bannières. Le nom de Khalkha semble apparenté au nom de la rivière Kalka qui se jette dans le lac Bouyouur (N.-E. de la Mongolie). Ce nom n'est évidemment pas si ancien que celui de Tchakars, et il est probable qu'il ne fut employé qu'à partir du règne de Dayan Khan, à l'époque où les Mongols se partagèrent en six grandes confédérations.

Ils se divisent en :

Khalkhas occidentaux de Djassaktou Khan. Cette division des Mongols comprenait 4 sections, dont les chefs furent Achikai-Tarkhan Khountaidji, Noyantai Khatan Bator, Daldan-Koundoulen et Odkan-Noyan, nom de l'aîné, des second, quatrième et septième fils de Geressandsa Djelair Khungtaidji, fils de Dayan Khan, l'un des sept Bolods. Achikai eut deux fils, Bouyandara et Toumendara-Taitching qui devinrent chacun les chefs d'une fraction importante des Khalkhas occidentaux. Bouyandara succéda à Achikai et fut l'ancêtre des souverains dont le titre dynastique est Djassaktou Khan ; quant à Toumendara, il mena la partie des Khalkhas dont il était le chef dans les environs du lac Oubsa et de la rivière Kemtshik où il fonda la dynastie des Altan Khan, les *Solotoï Tsar* des historiens russes.

Khalkhas orientaux de la division intérieure.

Khalkhas septentrionaux de Touchyetou Khan. Cette division des Khalkhas comprend les tribus qui avaient pour chefs, Unougho-Waidsang-Noyan et Amin-Doural, les troisième et cinquième fils de Geressandsa, fils de Dayan Khan. Unougho-Waidsang-Noyan s'établit sur la Toulou et fut l'ancêtre des Touchyetou Khan. Il eut cinq fils dont l'aîné, Abataï, reçut du Dalai-Lama un diplôme d'investiture lui accordant le titre de Khan qui, encore à cette époque, était la propriété exclusive du souverain de tous les Mongols.

Khalkhas occidentaux de la division intérieure. Le second fils d'Unougho-Waidsang-Noyan, Abuogh-Mergen-Noyan eut un fils, Rakholi, dont l'un des fils, Bondar, se révolta en 1653 contre son suzerain, le Touchyetou Khan Gombo ainsi que contre ses propres frères ; il se soumit à l'empereur mandchou, qui lui donna le titre de Djassak-Khochoi-Tarkhan-Tchin-Wang, et le fit prince des gens qui l'avaient suivi. Il se fixa sur la rivière Targour.

Khalkhas du centre, de Sain-Noyan. Unougho-Waidsang-Noyan eut, comme on l'a vu, cinq fils dont les deux premiers furent Tumengken et Barai ; c'est de ces deux personnages que descendent les princes des Khalkhas du centre qui forment 24 bannières ; Tumengken fut leur chef suprême. Il protégea les Lamas jaunes au lieu des Lamas rouges, et le Dalai-Lama lui donna le titre de Sain-Noyan (bon prince) qui devint le nom de la dynastie.

Khalkhas orientaux de Tsetsen Khan. Le cinquième fils de Geressandsa-Djelair-Khungtaidji, Amin-Doural, surnommé Moro-Bouïma, s'établit avec son peuple sur les rives du Keroulen et prit le titre de Tsetsen Khan.

Cette division des Khalkhas dépend du khan des Tchakars.

MONGOLS OCCIDENTAUX OU KALMOUKS. — Les *Khochotes*. Ils vivent dans le Tibet et dans le district du Koukou-nor. Les Chinois les appellent Olot, dont l'on a fait Eleuth en Occident, et les Tibétains Sokpa. Ils sont gouvernés par une famille qui prétend descendre de Djoudji-Kassar, frère de Djengis Khan. L'histoire réelle de cette grande tribu ne commence qu'avec un prince nommé Khana-Noyan-Khongor.

Les Kéraités ou Torgouts. Ssanang-Setzen-Khungtaidji nomme les Kéraités, Kergoud. Ils formaient une partie im-

portante du monde mongol, et on sait qu'ils étaient au moins partiellement convertis au christianisme. On a même prétendu que le Prêtre Jean des écrivains du moyen âge n'est autre que le souverain des Kéraités. Quoi qu'il en soit, à l'époque de Djengis Khan, le souverain des Kéraités était Ong Khan ou Ouang Khan. Comme l'on sait, ce prince fut tout d'abord l'allié de Djengis Khan, mais il ne tarda pas à l'abandonner et à faire cause commune avec ses ennemis. Il fut battu en 1203 de l'ère chrétienne dans une grande bataille qu'il livra aux Mongols, et fut obligé de chercher un refuge chez les Naimans qui le massacrèrent. Djengis Khan réunit ses possessions à l'empire qu'il se créait. Les princes de la tribu de Torgout prétendent être les descendants de Kai-wang ou Ki-wang, frère de Ouank Khan; ce prétendu nom propre n'est autre chose qu'un titre chinois qui signifie le grand prince, et il est probable que ce personnage n'est autre qu'Ilka-Seugun.

Les Tchoros. Les Tchoros font partie des Dourben-Ouirad, les « quatre confédérés » qui sont, d'après Ssanang-Stetsen : les Kerguds (c.-à-d. les Kéraités ou Torgouts); les Khoït (les Tchoros), les Elighoud (les Kochotes), les Baghatoud (les Soungars et les Derbeds). Suivant Pallas, les « quatre confédérés » seraient les Oelets (Kochotes), les Khoït, les Toumouts, et les Barga-Bouriats. Une troisième opinion voit dans les Dourben-Ouirat, les Soungars, Derbeds, Torgouts et Kochotes, c.-à-d. tous les Kalmouks. Deux des plus importantes tribus kalmoukes, les Soungars et les Derbeds, ne formaient, il n'y a pas très longtemps, qu'une seule et unique tribu qui se divisa entre deux frères nommés Ongozo et Ongorkoi. Parmi les ancêtres de ces deux personnages se trouvait un prince nommé Oulinda Boudoun Taidji, qui fut appelé Tchoros, surnom qui, suivant l'habitude des Mongols, passa à tous ses descendants. Toutefois, ce nom ne s'applique pas seulement aux Soungars et aux Kalmouks, descendants d'Ongozo et de Ongorkoi, mais aussi aux Khoït.

Le premier prince des Tchoros fut Oulinda Boudoun; suivant les traditions kalmoukes auxquelles il ne faut pas trop se fier d'ailleurs, le père d'Oulinda Boudoun qui se nommait Yoboghou vivait trois générations avant Djengis Khan.

Les Bouriates. Les traditions des Bouriates rapportent qu'ils sont parents des Ouirats, et qu'Ouirat et Bouriat étaient deux frères qui se séparèrent après une querelle. On les appelle aussi Barga-Bouriats et ils sont probablement les mêmes que les Bargouts de Rachid-ed-Din. A l'époque de Djengis Khan, ces tribus étaient connues sous le nom de Toumats (Toumets), et elles s'insurgèrent contre lui quand il alla faire la campagne de Chine.

Toutefois, la majorité des Mongols continuent d'être compris dans l'empire chinois, un certain nombre sont sujets de la Russie. C'est le cas pour une fraction des Kalmouks ou Mongols de l'Ouest, dont on trouve des tribus dans la Russie méridionale, entre le Volga et le Don, depuis Sarepta, au N., jusqu'au Manytch, au S., et spécialement près d'Astrakhan, sur le Volga inférieur; d'autres habitent dans les steppes du S.-O. de la Sibérie. C'est aussi aux Mongols occidentaux que se rattachent les peuplades des Hazaras (les Mille) et des quatre aimaks (tribus) qui font pâturer leurs troupeaux en Afghanistan. Enfin, la troisième partie des Mongols, les Bouriates, septentrionaux, vivent tout à fait en pays russe, autour du lac Baïkal, où ils sont venus du S. à la fin du XVII^e siècle: ils sont devenus sédentaires dans les vallées de la Selenga, de l'Onon, de l'Ouda; on les évalue à plus de 250.000 (V. SIBÉRIE).

ADMINISTRATION. — La Mongolie dépend du ministère chinois des pays vassaux, auquel sont encore rattachés le Tibet, le Kou-kou-nor, le Turkestan chinois et la Dzoungarie, et qui siège à Peking. Au-dessous sont les gouverneurs de Tcheng-tou, Kalgan, Tarbagataï, Ouliassoutaï, Kobdo, Ourga et les petits khans héréditaires superposés aux commandants des bannières. Ce morcellement a été combiné par les empereurs de Chine qui détruisirent la

vieille constitution des Mongols quand ils les eurent soumis.

La Mongolie a une administration spéciale composée de Mongols, sauf pour les hautes fonctions dont la moitié des titulaires sont des Mandchous. Les tribus sont gouvernées par des princes qui reçoivent leur investiture à Peking, et dont le pouvoir est limité par celui des gouverneurs de villes (*anban*). Les tribus sont réunies en districts (*aimak*); tous les ans, les chefs de tribus formant un même *aimak* se réunissent et traitent des questions locales. La noblesse se divise en plusieurs classes, *khan*, *dzin-van*, *dzitoun-van*, *beïle*, *beïz-goun*. Tous sont ou se disent descendants de Djengis Khan; les fils aînés des princes succèdent à leurs pères pourvu que l'empereur de Chine y consente. Les princes touchent un traitement qui varie de 750 à 15.000 fr. et leur avancement dépend uniquement de la volonté de l'empereur. Tous les trois ou quatre ans, ils sont obligés d'aller porter eux-mêmes à Peking un présent en chevaux et en chameaux, et l'empereur leur fait en retour un cadeau dont l'importance varie suivant le rang du prince.

ARMÉE. — Les Mongols doivent le service militaire, et, en outre des impôts, ils sont tenus de faire le service postal sur les grandes routes, en tenant à la disposition des fonctionnaires du gouvernement des chevaux de relais et des moutons pour leur ravitaillement. Le recrutement est organisé de la façon suivante : 4.000 hommes doivent fournir en cas de guerre 80 cavaliers âgés de dix-huit à soixante ans. Le contingent ainsi formé est divisé en bannières qui se confondent généralement, mais pas toujours cependant, avec les tribus. Les bannières sont divisées en escadrons (*somoun*) de 150 cavaliers. Plusieurs bannières sont groupées en divisions et ces dernières en corps d'armée qui correspondent à peu près aux *aimaks*.

L'armée mongole ne se compose absolument que de cavalerie; elle est sous le commandement du tsan-tsioun d'Ouliassoutaï; les princes ont le commandement des divisions et des corps d'armée à titre héréditaire; les officiers qui commandent en sous-ordre les bannières sont nommés *tossalaktchia*; le colonel d'une division est nommé *tchylan-zanghin*, le chef d'un escadron *somoun-zanghin*. Cette armée, qui n'a guère que des arcs et des flèches, est sans valeur militaire. Des troupes chinoises et mandchoues occupent les villes fortes.

Mais le principal moyen employé pour faire disparaître la force militaire mongole a été le développement du monachisme bouddhiste. D'ailleurs l'autorité chinoise elle-même décline, et dès aujourd'hui la plus grosse influence est celle du tsar, représenté par ses consuls d'Ourga et de Kobdo, qui sont de véritables résidents avec une garde militaire.

RELIGION. — Presque toute la population mongole appartient à la religion bouddhiste lamaïte, secte des bonnets jaunes, mais cette religion n'a pas entièrement remplacé le chamanisme des anciens Mongols. Les prêtres sont extrêmement nombreux; d'après le Père Huc, le clergé composerait le tiers de la population, les cinq huitièmes de la population mâle d'après Pozdnieïev. Il est entretenu par les offrandes volontaires du peuple, et surtout par le travail des serfs que possède toute lamasserie et souvent en nombre considérable. Le chef du clergé lamaïte, en Mongolie, réside à Ourga et porte le nom de Guegen-Khoutoukta ou Guizontampa (V. le § *Bouddhisme mongol*, t. VII, pp. 605 et 606).

Géographie économique. — Nous venons d'indiquer les principales ressources de la Mongolie, et il a été donné aux art. ASIE et CHINE des indications générales. La richesse essentielle réside dans les troupeaux qui approvisionnent la Chine et la Sibérie de moutons. Le cheval est petit, mais robuste. Comme la plupart des nomades, les Mongols joignent à l'élevage le commerce par caravanes. Longtemps le transit entre l'Europe et l'Extrême-Orient se fit en grande partie par leur intermédiaire. Il s'en fait encore, notamment pour le thé en briques. Les principaux

marchés sont Kalgan, Ourga, Kiachta, Kobdo, Ouliassoutai.

Les Mongols, comme les peuples nomades, ont peu d'industrie; il n'y a guère que le feutre qu'ils fabriquent eux-mêmes. Le commerce est également aux mains des Chinois; mais dans le N.-O. et le N., les marchands russes leur font une concurrence active. Les principaux articles exportés de Mongolie en Chine sont, en premier lieu, le bétail, ensuite les peaux, les laines, le sel et les pelleteries; en échange, les Chinois donnent aux Mongols des cotonnades qu'ils fabriquent eux-mêmes ou d'origine américaine et anglaise, du thé en brique, des instruments de cuisine, etc. La Russie importe également du bétail, des fourrures et du sel, et exporte des étoffes et des objets métalliques travaillés dont une partie d'origine allemande.

L'unité monétaire est le *lan* chinois, c.-à-d. une barre d'argent pesant 36 gr. et valant de 5 à 8 fr. selon le cours. Cette monnaie est assez peu employée et est remplacée par les briques de thé et leurs fractions. Les écharpes en cotonnade jaune ou bleue, et les fragments d'étoffe servent aux petites transactions.

La seule route carrossable est celle qui va de Kiachta (poste russe) à Peking, en passant par Ourga et Kalgan, elle se continue d'un côté sur Irkoutsk, de l'autre sur Tien-tsin; c'est la route de la poste. Les autres routes où l'on ne peut aller qu'à dos de chameau ou à cheval vont d'Ourga à Ouliassoutai et à Kobdo; d'Ouliassoutai à Kalga; de Kobdo à la passe de Khak sur la frontière russe; d'Ouliassoutai à Barkoul.

ETHNOGRAPHIE. — RACES MONGOLIQUES (V. RACE).

Mœurs et coutumes des Mongols anciens et modernes. — **TYPE PHYSIQUE.** — Les Mongols sont de taille moyenne, ils ont la peau d'une couleur jaune qui tire sur le brun, peu de barbe, les cheveux très noirs, raides, une grosse tête ronde, le front fuyant, les pommettes saillantes, le nez écrasé, petit et enfoncé dans le visage, de telle sorte que l'arête du nez et les pommettes sont, à peu de chose près, dans le même plan, pas de moustaches. D'après Rübrück, les femmes étaient considérées comme d'autant plus jolies qu'elles avaient le nez plus petit. Les yeux ont généralement une direction oblique et ont les angles externes un peu relevés; ils ont la bouche petite, les membres vigoureux et les pieds très petits. C'est bien le portrait qu'en tracent Plan Carpin et Ricoldo; Carpin ajoute qu'ils ont les paupières relevées jusqu'aux sourcils, et Ricoldo dit qu'ils ont les yeux si petits qu'ils ressemblent à deux petites fentes, « et ont prou ou néant de barbe, si que la plus grant partie d'eulx semblent droit estre vieux singes ». Ces caractères ne se rencontrent guère aujourd'hui que chez les Khalkhas qui représentent la race mongole pure; les Mongols du Sud se sont en effet considérablement mélangés avec les Chinois, et leur caractère s'est modifié aussi profondément que leur type. C'est ainsi que ces Mongols du Sud détestent leurs compatriotes plus encore que ne le font les Chinois.

HABILLEMENT. — Les Mongols se rasant la tête comme les Mandchous et les Chinois, à l'exception d'une seule touffe de cheveux dont ils font une queue; c'est évidemment une mode empruntée aux Mandchous. Les femmes font deux tresses de leurs cheveux et les laissent pendre de chaque côté de la poitrine; quelquefois, elles ne portent qu'une seule tresse dans le dos. Elles se mettent sur la tête des plaques d'argent incrustées de morceaux de corail, elles ont les doigts chargés de bagues et portent beaucoup de bracelets. Le vêtement des hommes consiste en un kaftan de cotonnade bleue avec de grandes manches qui dépassent les mains, des bottes chinoises et un chapeau conique à bords de fourrure qu'on peut lever ou baisser à volonté. Ils ne portent généralement pas de caleçons ni de chemises; en hiver, ils ont en plus des culottes, une pelisse et un bonnet de peau d'agneau. Les femmes portent des robes flottantes et une sorte de gilet sans manches. Anciennement, les Mongols étaient mieux vêtus. L'archevêque de Sultaniyé dit que, comme ils avaient peu de lin, ils por-

taient tous des chemises de soie et que leur drap était fait chez eux. Quant à la soie et au coton qu'ils employaient, ils venaient et viennent encore de Chine ou de Russie. Ils tiraient leurs pelleteries du pays des Kirghis. Rübrück raconte qu'ils portaient en hiver deux pelisses, le poil de l'une d'elles était en dedans, celui de l'autre en dehors; le choix de la fourrure leur était indifférent, ils se servaient également de celles du renard, du chien et de la chèvre.

NOURRITURE. — Les Mongols n'étaient et ne sont point gens difficiles pour la nourriture; elle se compose surtout de lait de brebis, de chèvre, de vache, de jument, de chamelle et de koumis, et de n'importe quelle viande, cheval, chien, rat, loup, renard. On cite même quelques faits d'anthropophagie. Abaga et ses officiers mangèrent de la chair d'un vizir du pays de Roum qui avait trahi les Mongols. Les nomades des steppes manquaient souvent de vivres, et Plan Carpin avoue que plus d'une fois, lui et ses compagnons ont failli mourir de faim quand ils étaient réduits à l'ordinaire des Mongols. Guillaume de Rübrück raconte également qu'en quatre jours on lui donna pour toute nourriture un peu de koumis et qu'il faillit mourir d'inanition. Marco Polo dit également qu'ils restaient fort bien un mois sans manger de viande, et qu'ils se contentaient d'un peu de lait de jument. Cela est encore vrai aujourd'hui, mais quand ils en trouvent l'occasion ils mangent comme des gloutons. Il y en a qui mangent 5 kilogr. de viande, et même un mouton dans leur journée. Un seul mouton donnait à manger à cinquante et même à cent hommes, s'il faut en croire Guillaume de Rübrück; on le découpait en très petits morceaux que l'on mettait bouillir dans un grand chaudron avec de l'eau et du sel; quand ce mélange était cuit, chacun venait puiser un ou deux morceaux, suivant le nombre des convives. Si le maître de la maison offrait lui-même un morceau de viande à quelqu'un, ce dernier était tenu de le manger seul et de n'en donner à personne. S'il en avait de trop, ce qui devait être rare avec un pareil menu, il devait le servir dans sa bourse et le garder pour plus tard. Quand un de leurs bœufs ou de leurs moutons venait à mourir, ils découpaient sa chair en lanières, et la faisaient sécher au soleil sans sel; ils réservaient le produit ainsi obtenu pour l'hiver. Avec les boyaux de cheval, ils faisaient des andouilles que Guillaume de Rübrück trouvait supérieures à celles de porc et qu'ils mangeaient toutes fraîches. En hiver, ils buvaient du vin et une sorte d'eau-de-vie de grain.

Avec le lait de leurs nombreux troupeaux, les Mongols faisaient beaucoup de beurre qu'ils ne salaient pas, mais qu'ils renfermaient dans des ventres de bœlier, dans le but de le conserver pour l'hiver. Ils faisaient bouillir le petit-lait jusqu'à siccité, de façon à le réduire en une sorte de fromage qui, suivant l'expression de Guillaume de Rübrück, était aussi dur que des scories de fer (*sicut scoria ferri*). Ils le réservaient également pour l'hiver, à l'époque où leurs troupeaux ne leur donnaient point de lait; ils le faisaient alors dissoudre dans de l'eau chaude à laquelle cela communiquait un goût aigre. On voit que cette préparation, que les Mongols buvaient à défaut de lait, est loin du lait concentré dont Pauthier leur attribue gratuitement l'invention. Aujourd'hui la boisson courante des Mongols est le thé. Pour faire le thé, on jette dans une casserole de métal pleine d'eau bouillante qu'on ne lave jamais, mais qu'on frotte de temps en temps avec de la fiente de chameau ou de cheval, un morceau de thé en briques. L'eau qui sert à faire ce thé est salée; on y ajoute souvent du millet et de la graisse de mouton. Les Mongols boivent de vingt à trente tasses de ce mélange par jour, ce qui ne les empêche pas à l'occasion de se griser avec de la mauvaise eau-de-vie que les Chinois ou les Russes leur font payer très cher.

L'ivrognerie n'était point une chose honteuse pour eux; aussi s'enivraient-ils à l'envi les uns des autres. Le successeur de Djengis Khan, Ogotai, buvait si immodérément qu'il en mourut; Toulou était aux trois quarts paralysé, tant

par suite de ses propres excès que par atavisme ; ces habitudes d'intempérance furent fatales à Houlagou, et Abaga, son fils, mourut fou après une nuit qu'il avait passée à boire et à festoyer. Gouyouk ruina sa santé par l'ivrognerie. Djagatai, qui était un modèle d'habileté et de prudence politique, s'enivrait régulièrement. On attribue à cette habitude la dysenterie dont Mangou mourut.

HABITATIONS. — Les Mongols, pas plus que les Turcs n'habitent dans des villes. Celles-ci ne furent chez eux que l'exception, et ils ne les connurent guère qu'à l'époque où ils entrèrent en relations avec les peuples plus civilisés du S. et du S.-O. de la Mongolie, c.-à-d. sous le règne de Djengis Khan. Il faut cependant remarquer que l'on trouve déjà dans les inscriptions des princes turcs Kül-tigin et Bilgä-Kagan (VII^e s.) la mention de la ville de Beshbaleuk (La Pentapole). La seule ville, ou à peu près, qu'eurent jamais les Mongols, est celle de Karakoroum. Marco Polo donne à cette ville une étendue de 3 milles ; voici ce qu'en dit Guillaume de Rübrück : « Vostre Majesté sçaura, qu'excepté le palais du Cham, elle n'est pas si bonne que la ville de Saint-Denis, en France, dont le monastère vault dix fois mieux que tout le palais de Mangu. Pour le palais du Cham, il ressemble à une église ayant la nef au milieu et aux côtes deux ordres de colonnes en piliers et trois grandes portes vers le Midy. »

Les Mongols avaient pour demeure des tentes placées sur des chariots ; l'ensemble des chariots d'une famille formait la *yourte*, et la réunion de toutes les familles descendant d'un même ancêtre composait la tribu (*aimak*). On appelait aussi *yourte* la localité où campait une famille ; il était très rare que les Mongols ou les Turcs oubliassent sa position exacte (*yourt-i-asli*), comme on le voit par de nombreux passages de l'historien persan Rachid-ed-Din. Aujourd'hui encore, les Mongols ont pour toute habitation des tentes rondes de 4 à 5 m. de diamètre, et d'environ 3 m. de haut, ouvertes à la partie supérieure pour laisser échapper la fumée. Ces tentes ne diffèrent pas de celles dont les anciens voyageurs nous ont laissé la description.

D'après Plan Carpin et Marco Polo, les maisons des Mongols étaient rondes comme des tentes (c.-à-d. coniques) et faites de branchages ; il y avait à la partie supérieure une ouverture ronde qui servait à la fois d'issue à la fumée et de fenêtre. C'est bien ainsi qu'elles sont représentées dans des manuscrits de l'histoire des Mongols de Rachid-ed-Din. Les tentes des princes étaient différentes et se rapprochaient plutôt du pavillon, du *dehlix*, que de ces grossières demeures. La carcasse en était formée par des branches d'arbres que l'on recouvrait de feutre noir imperméabilisé avec du suif. C'est ce que Marco Polo appelle des « maisons de verges ». Ces sortes de tentes se chargeaient sur des chariots trainés par des bœufs ou des chameaux qui accompagnaient les Mongols, même quand ils allaient en guerre. Elles avaient quelquefois de très grandes dimensions ; Guillaume de Rübrück raconte, en effet, que l'intervalle de deux ornières creusées par les roues d'un de ces chariots était de 20 pieds, et que la tente qu'il portait devait déborder de 5 à 6 pieds de chaque côté du bâti, ce qui donne un diamètre d'environ 10 m. à cette maison. Pour trainer de pareilles masses, il fallait jusqu'à 22 bœufs, et il compare le timon du chariot à une antenne de navire. Quand ils étaient arrivés au terme de leur voyage et qu'ils descendaient leurs maisons à terre, ils avaient toujours soin de les placer de telle façon que la porte regardât le S. ; ils rangeaient leurs chariots à un demi-jet de pierre de chaque côté, de telle façon que leurs tentes se trouvaient entre deux rangs de chariots comme entre deux murs. Quand un Mongol avait plusieurs femmes, la première déposait sa maison le plus à l'O., et ainsi de suite, de telle façon que la dernière avait la sienne à l'E. (G. de Rübrück). Un riche Mongol pouvait posséder jusqu'à cent ou deux cents de ces maisons mobiles ; Rübrück raconte que chacune des trente et une femmes de Batou en avait une

pareille, et qu'il leur en fallait deux cents pour leur domesticité. L'entrée de la tente du prince était également au midi, les tentes de ses femmes occupaient dans le campement une ligne droite orientée de l'E. à l'O., et elles étaient distantes les unes des autres d'à peu près un jet de pierre.

Quand les troupeaux avaient brouté toute l'herbe d'un canton, les Mongols attelaient leurs chariots et allaient à la recherche de nouveaux pâturages ; on comprend combien ces migrations continuelles rendent difficile la détermination exacte des frontières des différentes tribus. En hiver, les Mongols allaient camper dans les plaines et les endroits relativement chauds, où ils trouvaient une pâture suffisante pour leurs troupeaux, et en été ils se rendaient dans les montagnes. Le campement d'été se nommait en mongol *tchosalkya*, en turc oriental *yilak*, et le campement d'hiver *abouldjyan* (de *about*, hiver), en turc *kishlak*. Encore aujourd'hui, les souverains persans de la tribu de Kadjar dont l'habitat, la *yourte*, se trouve sur les bords de l'Atrek, ont leurs quartiers d'hiver et leurs quartiers d'été.

Les assemblées plénières où s'élevaient les empereurs se tenaient en plein champ. Haïthoum, qui assista deux fois à l'élection du Khan, raconte ce qui suit : « Ilz s'assembloient en un grant champ et celui qui devoit estre leur seigneur, ilz le faisoient asseoir sur un feutre noir, et mettoient un riche siège au milieu d'eulx. Après venoient les haulx hommes et ceulx du lignage et le levoient en haut et le mettoient asseoir sur le siège. Et puis lui faisoient toute révérence et honneur comme à leur seigneur naturel ». Rachid-ed-Din raconte que, quand un prince était élevé à la dignité de khan en Perse, deux de ses parents le tenant chacun par une main le menaient s'asseoir sur le trône, et qu'à ce moment tous les Mongols présents jetaient leur ceinture sur leur épaule et s'agenouillaient en faisant retentir l'air de leurs acclamations.

FAMILLE ET PROPRIÉTÉ. — Les Mongols pratiquaient au moyen âge et pratiquent encore le mariage par achat (V. FAMILLE, t. XVI, pp. 1142 et 1163). Les parents et amis du mari faisaient une grande fête le jour des noces, tandis que ceux de la femme prenaient des marques de deuil comme si elle était morte. Si le mari mourait avant sa femme, elle ne pouvait retourner chez ses parents, mais ceux du mari la mariaient à leur guise, à moins qu'elle ne restât dans sa maison, isolée. Durant la vie de leurs maris, les femmes n'étaient point malheureuses, car elles avaient la haute main sur la maison et faisaient à peu près ce qui leur convenait. Les Mongols pouvaient prendre autant de femmes qu'il leur faisait plaisir, à condition toutefois de pouvoir les nourrir et de n'en négliger aucune. Quand un Mongol avait passé la nuit chez l'une de ses femmes, c'était chez celle-là que les autres se rendaient pour prendre leur repas. La première des femmes épousées était la femme légitime, et les autres n'étaient regardées que comme des concubines ; les empereurs mongols pouvaient avoir plusieurs femmes légitimes (*Khatoun*) et un nombre illimité de concubines (*Koumai*) ; la première épousée était celle dont les fils pouvaient succéder au père, à leur défaut, c'étaient les fils de la seconde femme et ainsi de suite. Les mariages consanguins n'étaient pas interdits ; il était permis d'épouser sa cousine, sa sœur de père, mais non sa sœur de mère. On pouvait aussi épouser les deux sœurs, la femme de son frère défunt, et même la belle-sœur de son père. Toulou Khan et Djoudji Khan, fils du Khan Djengis, épousèrent, le premier, Syourkoukeiti Beigi, et le second, Bigtoutmich Koutchin, sœurs d'Abiga, épouse de leur père. Suivant Guillaume de Rübrück, les veuves ne devaient pas se remarier, parce que toutes les personnes qui avaient servi un homme durant sa vie devaient également le servir dans l'autre monde, et il est clair qu'une femme ne peut appartenir à la fois à deux maris. Cependant, il était permis à un fils d'épouser une ou plusieurs de ses belles-mères, parce que, dans ce cas, il était censé régir les affaires de son père pour les lui remettre quand il mourrait à son tour.

Marco Polo dit qu'il n'y a que le fils aîné qui pouvait agir ainsi, mais non les autres. Aujourd'hui les Mongols n'ont qu'une femme légitime, mais ils peuvent avoir autant de maîtresses que cela leur fait plaisir. Le mari paie une dot aux parents de la fiancée qui, en retour, doit apporter un mobilier. Le divorce est permis, mais celui qui le demande doit laisser à l'autre conjoint une partie de ce qu'il a apporté.

Il y avait chez les Mongols des mariages fictifs qui jouaient un grand rôle dans les relations des diverses tribus entre elles. Il arrivait, en effet, que deux tribus ou deux familles ennemies scellaient leur réconciliation par un mariage entre les enfants des chefs. Quand une fille et un jeune homme étaient morts avant d'être mariés, on rédigeait un contrat de mariage à leur nom, on peignait sur des feuilles de soie les objets qui constituaient leur dot et on jetait le tout dans le feu. A partir de ce moment, ils étaient considérés comme mariés. Marco Polo et les historiens musulmans signalent l'existence de ces mariages rétrospectifs. Au témoignage de tous les voyageurs, les femmes mongoles étaient chastes et honnêtes quoique d'une telle liberté dans leur langage, qu'elle effarouchait la pudeur de Plan Carpin; aujourd'hui, au contraire, leurs mœurs sont assez libres. Elles se tenaient du côté gauche de la maison, tandis que les hommes prenaient la droite; elles s'occupaient du ménage et de la cuisine, car leurs maris ne faisaient guère que chasser et fabriquer les armes; néanmoins, au témoignage de Plan Carpin, elles n'étaient nullement embarrassées pour monter à cheval et tirer de l'arc quand il en était besoin. Ce n'était cependant que l'exception, et le plus souvent elles se bornaient à préparer les peaux qui devaient servir à la confection des vêtements, à conduire les chariots et à les poser à terre. Elles faisaient des souliers avec de la peau de cheval; les vêtements qu'elles confectionnaient se composaient de deux pelisses à longues manches, qui dépassaient de beaucoup les doigts; le poil de l'une était tourné en dedans, celui de l'autre en dehors. Elles étaient en renard, en chien, ou en chèvre, suivant les moyens de ceux qui les portaient.

Entre eux ils étaient toujours d'une très grande honnêteté; les rixes étaient rares, même après les orgies où tout le monde était ivre. Il y avait peu de voleurs, aussi ne fermaient-ils jamais leurs portes; ils se rendaient mutuellement leurs bêtes quand elles s'échappaient. Le vol était d'ailleurs puni d'une façon très sévère: de mort quand l'objet dérobé avait quelque valeur, et de coups de fouet dans le cas contraire, au nombre de 7, 17, 27, 37, 47, 57, 67, 77, 87, 97, 107, suivant la gravité du larcin. On ne dépassait jamais le nombre de 107, sans doute parce que ce supplice, qui devait assez ressembler à celui du knout, tuait le patient au delà d'une certaine limite. Guillaume de Rübrück rapporte qu'il fallait autant de bâtons qu'il y avait de coups à donner. Toutefois on pouvait échapper à cette fustigation en payant neuf fois la valeur de l'objet volé. L'adultère était presque inconnu; son flagrant délit était puni de la mort des deux complices; le viol entraînait le même châtiment. En général, on ne punissait de mort que les coupables pris sur le fait; cependant, si quelqu'un était accusé par plusieurs personnes dignes de foi, on lui donnait la torture pour le faire entrer dans la voie des aveux. L'homicide était puni de mort, ainsi que les sortilèges ou le mensonge qui consiste à répandre de fausses nouvelles. Pour mettre à mort un prince, on le renfermait entre deux feutres, et on le secouait jusqu'à ce qu'il ait expiré; on ne voulait point, dit Marco Polo, que le soleil et le ciel vissent couler son sang. C'est ainsi que Mangou fit périr l'impératrice Oghoulghatmich. L'homme qui refusait d'aller à la guerre était puni de cent coups de bâton. Les princes mongols considéraient les trésors comme des choses parfaitement inutiles; Ogotai disait qu'il ne comprenait pas pourquoi l'on amassait des pièces d'or et des bijoux que l'on ne pouvait emporter au jour de sa

mort, et qu'il valait mieux distribuer le tout aux gens qui avaient besoin. C'était aussi le raisonnement d'Houlagou qui demanda au khalife s'il se nourrissait des monceaux d'or que lui et ses ancêtres avaient accumulés dans Bagdad.

Les héritages étaient très simples: on donnait au plus jeune fils la maison de son père, ainsi que les ustensiles du ménage et les autres se partageaient le reste. Ce fait est attesté par tous les auteurs, tant orientaux qu'occidentaux.

ARMÉE. — Voici quelle était l'organisation de l'armée à l'époque des premiers empereurs, par exemple sous Koubilai. Elle était fondée sur une division décimale: corps d'armée de 100.000 hommes appelés *tough* (étendard), commandés par des princes, comprenant dix divisions de 10.000 hommes appelées *touman*, divisées en dix régiments de 1.000 hommes nommés *mingg*, subdivisés en compagnies de 100 hommes *yuz*, elles-mêmes fractionnées en dix pelotons de 10 hommes (*on*). Le chef d'une division de 10.000 hommes avait pour insigne une tablette d'or avec une tête de lion, le chef d'un régiment de 1.000, une tablette semblable en argent doré, le chef de 100 hommes, une tablette en argent. Ces tablettes étaient nommées *paizéh*. L'armée était divisée en aile gauche *djakhoun ghar* (litt. : main gauche), centre *kol*, et aile droite *baraghoun ghar*. C'est du mot *djakhoun ghar* que vient le nom de la Djoungarie. Elle n'avait pas de solde. L'empereur ne pouvait disposer des troupes qui formaient l'apanage de tel ou tel prince du sang, et en cas d'inter-règne ou de régence, ces troupes n'obéissaient qu'aux princes à qui elles appartenaient. Quand on avait à lever une armée, l'empereur ordonnait à chaque prince du sang de donner 1, 2 ou 3 hommes sur 10 hommes de ses troupes. Le recrutement se faisait comme aujourd'hui, c.-à-d. que 1.000 Mongols devaient désigner un certain nombre d'entre eux pour servir. De plus, quand on faisait grâce à un criminel, on l'envoyait à l'armée ou on l'employait à une ambassade périlleuse. L'intendance mongole était admirablement organisée et rien n'était laissé au hasard.

L'armement des Mongols était assez compliqué et très redoutable. Comme armes défensives, ils possédaient des casques, de petits boucliers ronds qui ne devaient guère leur servir qu'à parer les coups de sabre sur la tête et des cuirasses.

Plan Carpin rapporte que ces cuirasses, qui couvraient entièrement les hommes et les chevaux, étaient composées de petites plaques de fer larges d'un doigt et longues d'une palme assemblées avec des courroies de cuir; le tout était si bien poli qu'on pouvait, paraît-il, se mirer dedans. Ils avaient aussi d'autres cuirasses faites uniquement avec des courroies de cuir. Comme armes offensives, ils avaient des masses d'armes solidement emmanchées, deux ou trois arcs de très grandes dimensions, trois grands carquois pleins de flèches, une hache et un paquet de cordes pour trainer les machines de guerre ou fixer les tentes. Les gens riches avaient des sabres qui ne tranchaient que d'un seul côté, mais qui étaient alourdis vers la pointe de façon à rendre le coup plus dangereux (Carpin). Quelques-uns avaient des lances qui, à ce que dit Plan Carpin, ressemblaient assez à celles des Cosaques de l'Amour; leur fer portait en effet un croc avec lequel ils enlevaient les cavaliers de leur selle, ou tout au moins les jetaient à terre en les tirant de côté. Suivant le même missionnaire, leurs flèches atteignaient presque 1 m. de long, le fer en était très acéré et ils avaient toujours sur eux des limes pour les aiguïser. « Leurs armes, dit Marco Polo, sont arc et filet et espées et maces, mais des arcs s'aident plus que d'autre chose, car ils sont trop bon archiers, les meilleurs que l'on sache au monde. Et en leur dos portent armeures de cuir bouli qui sont moult fort. » Ils se servaient, comme les Cosaques, d'un fouet pour mener leurs chevaux, mais n'avaient pas d'étriers.

Les Mongols avaient des catapultes en bois de bambou, que les Arabes appelaient *mandjanik*, dont quelques-unes lançaient des pierres énormes à de très grandes distances. Ces engins jouaient le rôle d'une véritable artillerie; en

effet, ils avaient des balistes à feu qui lançaient des pots de fer pleins d'une composition détonante dont l'action s'étendait dans un rayon de 40 m. ; de plus, ils lançaient avec leurs catapultes de grosses pierres entourées de feutre, imbibées de pétrole et garnies de soufre. Ces projectiles, qu'ils enflammaient avant de les lancer, défonçaient les toits des maisons et les incendiaient. Les artificiers chinois qui servaient dans leurs rangs lançaient des javelots à feu, chargés d'une composition explosible qui anéantissait tout dans un rayon de 3 m. Ils mettaient le feu aux toits en y lançant des flèches garnies de matières inflammables.

En campagne, ils envoyaient à deux jours en avant, en arrière et sur les côtés, deux cents batteurs d'estrade qui n'avaient d'autre mission que de reconnaître l'ennemi et de se rabattre sur l'armée pour l'en avertir. L'armée principale suivait, pillant tout sur son passage jusqu'au jour où elle livrait bataille. Marco Polo raconte que quand un détachement de cavalerie partait pour faire un *raid* de longue durée, les hommes ne s'embarrassaient pas de provisions. Ils avaient simplement deux bouteilles de cuir dans lesquelles ils mettaient leur lait, un petit pot de terre pour cuire la viande à l'occasion et une petite tente pour la pluie. « Et, quand ils ont grand besoin, dit-il, si chevauchent bien dix journées sans aucune viande et sans faire feu, mais vivent du sanc de leurs chevaux ; car ils poignent la vaine de leurs chevaux et les font saigner encontre leur bouche et buvra tant que il sera saoul. » Haïthoum dit que les Mongols étaient surtout dangereux en bataille rangée, à cause de leur extrême habileté à tirer de l'arc ; ils battaient en retraite sans aucun désordre et en rangs très serrés ; il était à peu près impossible de les suivre, car ils lançaient continuellement des flèches. Cette habileté n'a rien de surprenant quand l'on sait que les enfants mongols commençaient à monter à cheval et à tirer de petits arcs dès l'âge de trois ans.

Religion ancienne. — D'après Ricoldo de Monte Croce et Haïthoum, les Mongols avaient qu'ils n'avaient point de loi envoyée par Dieu, comme les juifs, les chrétiens et les musulmans ; ils croyaient en un Dieu unique, créateur de tout ce qui est visible et invisible, punissant les méchants et récompensant les bons, nommé *Itoga* et chez les Tatars du Coman *Kam*. Ce dernier nom est évidemment identique au mot *Khan*, qui, comme le mot persan *Khodâ*, possède à la fois le sens de souverain et de Dieu. Aujourd'hui les Kalmouks adorent la divinité sous le nom d'*Atzaïci*, le créateur, que l'on a songé à rattacher au mot *Itoga*. Dans le mongol classique, le seul mot employé pour dire Dieu est *tangri*, comme en turc ; ce mot paraît se rattacher au mongol *tagera* « élevé, sublime » et au turc *teng* « aurore ». Suivant Plan Carpin, les Mongols n'avaient aucun culte institué pour honorer ce dieu, mais ils adoraient des idoles de feutre en forme d'hommes et de femmes ; Haïthoum dit également qu'ils adoraient un dieu immortel, mais, ajoute-t-il, « autre reverence ilz ne font à Dieu, ne par oraisons, ne par jeunes, ne par affliction, ne par autre bienfait ».

En plus d'*Itoga*, les Mongols avaient des idoles de feutre et de drap qu'ils plaçaient de chaque côté de leur maison ; suivant G. de Rübrück, au-dessus de la place où se tenait le maître de la maison, à droite, se trouvait une idole de ce genre que l'on appelait « le frère du maître de la maison » et il y en avait une analogue au-dessus de la place de sa femme, à gauche ; cette dernière recevait le nom de « frère de la maîtresse de la maison ». La gauche, côté du cœur, était la place d'honneur chez les Mongols. En plus de ces deux idoles, ils avaient aussi d'autres images, l'une avec des mamelles de vache, qui était une divinité des femmes, chargées de traire les vaches, et l'autre avec des mamelles de jument pour les hommes à qui incombait le soin de traire les juments. Ils en plaçaient également d'autres sur leur toit et devant la porte de leur maison ; Plan Carpin nous apprend que le vol de ces idoles était impitoyablement puni

de mort. D'autres images étaient faites avec des morceaux de soie, mais l'on ne peut savoir, d'après les termes de Plan Carpin, si elles étaient peintes sur soie, ou si elles étaient faites de fragments de soie plissés et bourrés comme des poupées. La confection de ces idoles se faisait suivant un rite bien arrêté : toutes les maîtresses de maison se réunissaient, et, après avoir achevé leur travail, elles égorgèrent un mouton qu'elles faisaient cuire et dont elles brûlaient les os quand elles l'avaient mangé. Lorsqu'un enfant tombait malade, on attachait l'un de ces simulacres sur son lit.

Les Mongols rendaient à ces divinités secondaires un culte grossier et tout matériel : au moment de se mettre à table, le mari mouillait avec un linge trempé dans les plats la bouche de ces images en commençant par le « frère du maître de la maison » (Rübrück) : « A l'heure que ilz donnent à leur ydole à mengier, je entray avec les autres pour voir la guise. Ils apportèrent à leur ydole viandes très chaudes et boullans, et la mettent devant lui. » (Oderic de Frioul). « Et quant ils menjuent, dit Marco Polo, si prennent de la char grasse et li oignent la bouche. » Cela fait, le Mongol sortait avec sa boisson et son plat, et fléchissant le genou, il en répandait un peu à terre, au S., pour honorer le Feu, à l'Orient pour honorer l'Air, à l'Occident pour l'Eau, au N. pour les âmes des morts. Quand ils étaient à cheval et qu'ils voulaient boire, ils répandaient une partie de leur boisson sur le col et la crinière de leur cheval (Rübrück). Quand ils tuaient un animal, ils offraient son cœur à l'une de leurs idoles et ne le mangeaient que le lendemain.

En plus d'*Itoga* et de leurs différentes idoles, les Mongols adoraient le Soleil, la Lune, le Feu, l'Eau et la Terre, à qui, comme on vient de le voir, ils offraient les prémices de leurs nourritures. Ils appelaient la Lune le « grand empereur », et disaient que le Soleil était la mère de la lune et qu'elle en recevait la lumière. Les Mongols avaient aussi une image de leur souverain, qu'ils plaçaient sur leur char ; ils lui offraient des chevaux qu'ils laissaient en vie, mais que personne n'aurait osé monter jusqu'à leur mort. Ils lui consacraient également d'autres animaux dont ils brûlaient les os quand ils les tuaient pour les manger. Ils s'inclinaient vers le S. pour vénérer leur empereur, et un grand prince de Russie, qui était venu à la cour de Batou Khan, ayant refusé d'agir ainsi, fut impitoyablement mis à mort. Les Mongols étaient, en général, très indifférents en matière de religion ; Djengis Khan protégea à peu près tous les cultes, et ses descendants, même quand ils se firent bouddhistes en Chine et musulmans en Perse, ne furent jamais sectaires. Khoubilai Khan était bouddhiste, mais il reconnaissait comme prophètes Jésus-Christ, Mohammed, Moïse au même titre que le Bouddha Sakya Mouni. Il allait à la messe le dimanche, et, les jours de fêtes des chrétiens, baisait dévotement leurs Evangiles, mais le vendredi il allait à la mosquée, et au jour de l'an (6 févr.) on priait pour la prospérité de son règne dans les temples chinois, bouddhiques, dans les églises et dans les mosquées. Leurs épouses paraissent n'avoir pas été toutes aussi sceptiques ; Syourkoukelti Beiki était bien chrétienne, quoiqu'elle fit des dons aux musulmans pour bâtir des collèges ; l'impératrice, femme de Mangou, l'était également, mais Guillaume de Rübrück raconte que quand elle venait à la messe, elle s'enivrait avec les prêtres et qu'il fallait la ramener chez elle ivre morte. Il raconte également que Mangou et sa famille assistaient à la fois aux cérémonies des chrétiens, des mahométans et des bouddhistes. D'ailleurs, suivant le même voyageur, les Mongoles chrétiennes adoraient la croix comme un de leurs fétiches de feutre et, pour le reste, suivaient les pratiques d'idolâtrie ordinaires des hommes de leur nation.

Les Mongols avaient une grande confiance dans les prédictions des astrologues et des magiciens, comme aujourd'hui tous les peuples de même race qu'eux qui vivent dans l'Asie centrale. Djengis Khan consulta ses astrologues

pour savoir à quel moment il devait livrer bataille à Ong Khan, et Houlagou agit de même dans son expédition contre Bagdad. Ils commençaient toutes leurs entreprises dans les premiers jours de la lunaison ou au milieu, à la pleine lune, mais jamais à une autre époque (Plan Carpin).

Koubilai Kan était très porté à l'astrologie, il avait à Khanbalik 5.000 devins, chrétiens, musulmans ou chinois; les éclipses et les apparitions de comètes lui causaient, paraît-il, une peur épouvantable. Le chef des devins était logé devant le pavillon qui servait de résidence à l'empereur, et il avait sous sa garde les chariots qui portaient les idoles. Les devins semblent, d'après ce que dit Guillaume de Rübrück, avoir eu une grande influence; ils faisaient condamner à mort qui leur convenait en l'accusant de maléfices. Ils se prétendaient inspirés par les esprits; ils prédisaient les éclipses, ce qui semblerait indiquer qu'ils avaient des connaissances astronomiques assez étendues, et quand elles se produisaient, ils battaient du tambour et des cymbales en criant le plus fort qu'ils pouvaient; ils tiraient l'horoscope des enfants qui venaient de naître. L'un des procédés de divination les plus curieux des Mongols était le suivant: quand le khan voulait entreprendre quelque chose, il prenait trois os, de préférence trois omoplates de mouton, et les mettait dans le feu. Si après un certain temps ils étaient restés intacts, c'était un signe que l'affaire réussirait; s'il se fendillaient et tombaient en morceaux, elle devait avoir une issue funeste.

Les Mongols étaient superstitieux à l'excès; ils regardaient comme de grands péchés de planter un couteau de fer dans le feu, de tirer de la viande d'une marmite avec un couteau, de toucher leurs flèches avec un fouet, de frapper un cheval avec un frein, et de renverser à terre un vase de lait ou d'eau. On ne devait pas non plus laver les couteaux qui servaient à manger, ni laver les habits, parce que cela mettait Dieu en colère et qu'il se mettait à tonner, ce qui leur causait une peur effroyable. Quand il tonnait, ils sortaient de leurs maisons et se couchaient à terre en se roulant dans des couvertures de feutre. Il était de même sévèrement défendu de tuer les moutons ou autres animaux en leur coupant la gorge, il fallait leur ouvrir la poitrine; on ne devait pas non plus au printemps ou en été se baigner dans les cours d'eau. Quand quelqu'un était malade, personne ne pouvait entrer dans la maison, sauf les serviteurs, car ils craignaient que le mauvais esprit n'entrât avec les visiteurs et n'aggravât l'état du malade; pour écarter le monde, ils plantaient une lance en terre et enroulaient autour de la hampe un morceau de feutre noir. Quand un homme avait été frappé de la foudre, on éloignait sa famille et on brûlait sa tente; il était défendu à tous les membres de sa famille d'entrer dans le campement d'un prince, et pour les purifier, on les faisait passer entre deux feux. Il était absolument interdit de toucher le seuil de la porte en entrant dans une tente; celui qui le faisait par mégarde était entièrement déshabillé et recevait des coups de bâton. Quand un prince de la famille souveraine venait à mourir, il était défendu, sous peine de mort, de se servir de son nom pour nommer une autre personne, ce nom devenait *kourouk*, c.-à-d. interdit. Cette superstition ne peut guère se rapprocher que du tabou des peuplades océaniques. Les historiens rapportent expressément qu'à la mort de Toulou et de Djagataï, on défendit de se servir à l'avenir de ces noms; cela explique qu'il est très rare de trouver deux princes mongols portant le même nom. Le nombre neuf était un nombre fatidique et sacré chez les Mongols comme chez les Turcs. On offrait, en effet, à un souverain neuf esclaves, neuf éléphants, etc., et l'on nommait ce groupe une chaîne (*toukoux* en turc, *xendjir* en persan). A l'avènement de Mangou, les princes lui offrirent neuf présents composés chacun de neuf pièces; les criminels graciés devaient, après s'être prosternés à la porte de la tente impériale, offrir neuf fois neuf objets.

Ils croyaient qu'après la mort, l'homme vivait dans un monde meilleur, mais où il faisait tout ce qui se fait

dans celui-ci; aussi quand quelqu'un venait à mourir, on lui donnait tous les objets dont il aurait besoin dans sa vie d'au delà la tombe. Suivant Ricoldo, beaucoup de gens faisaient cuire une grande quantité de viande dans laquelle ils roulaient le mort, ils lui mettaient une partie de ses vêtements sous la tête comme un oreiller et déposaient dans le cercueil une certaine somme d'argent. L'évêque de Sultaniy rapporte que les Mongols mettaient le cadavre dans un cercueil de papier orné d'or et d'argent avec de l'encens et de la myrrhe; on portait ce cercueil jusqu'à un bûcher où on le brûlait. Les parents faisaient ensuite une image à la ressemblance du mort, devant laquelle ils brûlaient au jour anniversaire de sa naissance des essences odorantes. Quand il s'agissait d'un grand personnage, on creusait une fosse dans l'une des parois de laquelle on pratiquait une niche où l'on plaçait le cercueil, et l'on remplissait ensuite la fosse principale de terre. On enterrait en même temps une jument avec son petit et un cheval mâle tout sellé et bridé; on plaçait devant la sépulture une tente avec une table garnie de vases de lait et de plats de viande. La famille tuait ensuite un cheval, et après l'avoir mangé on bourrait sa peau de paille, et on le dressait sur un chevalet de bois. Ces détails rappellent, comme on le voit, ce qu'Hérodote raconte des coutumes des Scythes nomades. Le char du défunt était brisé, sa tente brûlée, et il était défendu de prononcer son nom au moins jusqu'à la troisième génération. Il paraît même qu'on inhumait des esclaves vivantes, car les historiens musulmans racontent qu'aux funérailles d'Houlagou, on enterra toutes vives de belles jeunes filles richement parées. Rübrück rapporte que l'on faisait des pyramides ou des tours en tuiles cuites sur les tombeaux des riches; il raconte en avoir vu aux quatre coins desquelles on avait suspendu quatre peaux de cheval. Les Tatars du Coman érigeaient un tumulus sur la tombe et y plaçaient une statue tournée vers l'orient, tenant une coupe à la main.

Les grands khans et le plus grand nombre des descendants de Djengis étaient ensevelis dans l'Altaï, et quand l'on conduisait le corps du prince défunt à cette sépulture, on tuait tous les gens qui rencontraient le cortège. Marco Polo affirme expressément que plus de 20.000 personnes périrent ainsi aux funérailles de Mangou. Il était absolument interdit d'approcher des sépultures, et Plan Carpin rapporte qu'en passant en Hongrie, lui et ses compagnons faillirent entrer dans le cimetière où reposaient les Mongols tués dans ce pays, et qu'ils furent reçus à coups de flèches. Ces endroits étaient d'ailleurs soigneusement cachés. Quand quelqu'un assistait à la mort d'un adulte, il ne pouvait paraître devant le khaqan pendant un an; si c'était un enfant, durant un mois. La famille du défunt ne payait pas d'impôt durant une année.

Même avant leur conversion au bouddhisme, les Mongols croyaient à une sorte de métempsycose, car un général chinois ayant subi avec le plus grand courage les tortures que lui infligeaient les soldats d'Ogotai, les officiers mongols s'écrièrent: « Illustre guerrier! Si jamais tu es rappelé à la vie, renais parmi nous » (D'Ohsson, II, p. 29). Ils croyaient aussi qu'il était possible à quelqu'un de donner sa vie en échange de celle d'un de ses parents gravement malade. Rachid-ed-Din raconte qu'Ogotai étant tombé malade au retour de l'expédition de Chine, son frère Touli s'offrit à Dieu pour le sauver et qu'il ne tarda pas à mourir tandis qu'Ogotai revenait à la santé. Il est curieux de retrouver une croyance identique chez les Turcs: Baber raconte que, son fils Mohammed Houmayoun étant mourant, il offrit à Dieu sa vie en échange de celle du jeune prince et qu'il se sentit immédiatement atteint d'une maladie mortelle. Il est certain qu'il mourut quelques jours plus tard, le 6 djoumada (1^{er} de l'an 937). On peut en rapprocher le fait suivant: Ogotai se sentant très gravement malade ordonna à ses officiers de remettre en liberté un jeune loup qu'on lui avait amené quelque temps auparavant, dans l'espérance que le ciel prolongerait sa

vie pour le récompenser d'avoir sauvé cet animal de la mort.

Linguistique. — La langue mongole appartient à la famille ouralo-altaïque, qui comprend en outre les dialectes

tures, le mandchou, les dialectes finnois et samoyèdes. Le lien qui unit ces différents idiomes est bien moins net que ceux qui existent entre les différentes langues sémitiques ou indo-européennes; mais cela tient uniquement à ce fait que

	A	E	I	O, U	Ö, Ü	AD	AI EI	II	OI UI
Initiales.....	ᠠ	ᠡ	ᠢ	ᠣ	ᠤ	ᠠᠳ	ᠠᠢ	ᠠᠶ	ᠠᠢ
Médiales.....	ᠠ	ᠡ	ᠢ	ᠣ	ᠤ	ᠠᠳ	ᠠᠢ	ᠠᠶ	ᠠᠢ
Finales.....	ᠠ	ᠡ	ᠢ	ᠣ	ᠤ	ᠠᠳ	ᠠᠢ	ᠠᠶ	ᠠᠢ

Alphabet mongol (voyelles).

nous ne possédons, pour aucune des divisions de la famille ouralo-altaïque, de dialectes anciens qui jouent vis-à-vis de ces langues le rôle que joue le latin vis-à-vis des langues romanes

par exemple. La linguistique du groupe ouralo-altaïque est aujourd'hui ce que serait la linguistique de la famille indo-européenne, si l'on ne connaissait que des dialectes

	N	B	KH	GH	K, G	M	L
Initiales.....	ᠨ	ᠪ	ᠬ	ᠭ	ᠬ	ᠮ	ᠯ
Médiales.....	ᠨ	ᠪ	ᠬ	ᠭ	ᠬ	ᠮ	ᠯ
Finales.....	ᠨ	ᠪ	ᠬ	ᠭ	ᠬ	ᠮ	ᠯ

Alphabet mongol (consonnes).

aussi déformés que le goudjarati et l'anglais, sans posséder d'une part le sanscrit, de l'autre le gothique. Le mongol est une langue « agglutinante », soumise comme

le turc et le finnois aux lois de l'harmonie vocalique, c.-à-d. que la voyelle des désinences varie suivant la nature des voyelles du thème auquel elles s'adjoignent; cette

	R	T, D	y	S	Dj	SS	SH	W
Initiales.....	ᠷ	ᠲ	ᠶ	ᠰ	ᠳ	ᠰᠰ	ᠰᠬ	ᠰᠤ
Médiales.....	ᠷ	ᠲ	ᠶ	ᠰ	ᠳ	ᠰᠰ	ᠰᠬ	ᠰᠤ
Finales.....	ᠷ	ᠲ	ᠶ	ᠰ	ᠳ	ᠰᠰ	ᠰᠬ	ᠰᠤ

Alphabet mongol (consonnes).

langue s'écrit avec un alphabet comprenant dix-sept consonnes, sept voyelles et cinq diphtongues. Tous les historiens de l'antiquité mongole s'accordent à dire que les Mongols ne connaissaient point l'écriture avant Djengis Khan et

que ce fut quand ce prince voulut faire mettre par écrit son grand code de loi ou *Yassak* qu'ils adoptèrent l'écriture des Ouigours. Le moine Haithoum rapporte le même fait et affirme que ce fut dans le royaume de Tharse, nom

sous lequel il connaît le pays des Ouïgours, que « les Tartres apprissent lettres, car avant ilz n'avoient nulles lettres. Et pour ce, les habitans de celle contrée estoient tous ydolastres, les Tartars commencèrent à aourer les ydoles ». Il vante la beauté de cette écriture et dit des Mongols : « ces gens ont lettres qui de beauté ressemblent à lettres latines ». L'alphabet mongol a gardé la direction de l'alphabet ouïgour qui s'écrivait en colonnes verticales de gauche à droite ; l'alphabet ouïgour est lui-même d'origine arméenne et dérive du caractère syriaque *estranghelo* que les Nestoriens apportèrent en Asie centrale bien avant l'apparition des Mongols. Il faut croire que cet alphabet ne paraissait pas très commode, car, sous le règne de l'empereur Koubilaï, un lama, nommé Pa-sse-pa, tira de l'écriture tibétaine, dérivée, comme l'on sait, de l'écriture indienne, un nouvel alphabet beaucoup plus compliqué d'ailleurs et moins clair, que l'on écrivait également en colonnes et de gauche à droite. Ce système graphique servait aux Mongols à la fois à transcrire le mongol et le chinois ; il parait n'avoir eu qu'un usage très restreint et n'avoir servi que dans la chancellerie des *Youen* ; on n'en trouve aucune trace après la chute de cette dynastie, et aujourd'hui, le mongol et le chinois s'écrivent comme si le caractère *pa-sse-pa* n'avait jamais été inventé.

La conjugaison du verbe mongol est extrêmement simple et se rapproche beaucoup de celle du mandchou ; pour chaque temps, il n'y a qu'une seule forme qui sert pour les trois personnes des deux nombres ; l'emploi des pronoms personnels évite toute confusion.

On voit par un passage très curieux de la Chronique de Rachid-ed-Din que Djengis Khan ne savait pas le turc et ne parlait que le mongol. Il est certain cependant que beaucoup des tribus qu'il mena à la conquête du monde étaient turques et non mongoles. Il semble même par l'onomatistique et par d'autres détails sur lesquels il serait trop long de s'appesantir ici, que dans les armées les Mongols étaient en minorité et en quelque sorte noyés dans l'élément turc. Il est non moins certain qu'à la cour de Koubilaï Khan on se servait couramment, à côté de la langue mongole, du turc ainsi que du chinois et du persan, peut-être même de l'arabe.

Le *djagatai* s'écrivait soit avec l'alphabet dit *ouïgour* qui est, comme on l'a vu plus haut, le prototype de l'alphabet mongol et très peu différent de lui, soit avec le caractère arabe. Il est à remarquer que dans les manuscrits écrits en caractères ouïgours, la direction des lignes est celle de l'écriture arabe et non celle de l'écriture mongole. Cette langue très différente du mongol, quoiqu'elle lui soit linguistiquement apparentée, appartient à la branche turque de la famille dite ouralo-altaïque.

Littérature. — La littérature mongole est pauvre et d'un intérêt secondaire pour deux motifs : le premier, c'est que la langue littéraire est très différente de la langue parlée ; le second, c'est que les ouvrages connus jusqu'à ce jour sont presque tous des livres bouddhiques traduits du tibétain, lequel les a lui-même empruntés au sanscrit. C'est le cas même pour les contes de Siddi-Kour en dialecte populaire. D'autres ouvrages sont traduits du chinois. Les documents les plus anciens sont les inscriptions funéraires, dont beaucoup ont été relevées entre l'Yénisséï et l'Orkhon et réunies par la Société asiatique d'Helsingfors. Elles sont écrites de droite à gauche dans un alphabet d'origine sémitique qui figure déjà sur les monnaies chinoises depuis le 1^{er} siècle av. J.-C. jusqu'au 19^{ème} ap. J.-C.

Des ouvrages imprimés, les principaux sont : l'*Histoire des Mongols orientaux*, rédigée par le prince mongol Ssanang-Issetsen vers 1660 (éd. et trad. all. par Schmidt, Saint-Petersbourg, 1829) ; les *Exploits de Gesser Khan* (éd. par Schmidt, 1836 ; trad. all., 1839) ; les *Annales d'Altan Tobtchi* (éd. et trad. russes par Galsang Gomboiev, 1855) ; les *Contes d'Ardji Bordji* (*id.*, 1858) ; une très intéressante collection de chants populaires, recueillis par Pozdnjejev, dans ses *Spécimens de la littérature popu-*

laire mongole (1880) ; une Chronique publiée par le même. Schmidt a donné du mongol oriental une grammaire (1834) et un dictionnaire mongol-allemand-russe (1835) ; Kovalevski, une grammaire (Kazan, 1835), une chrestomathie (1836-37, 2 vol.) et un grand *Dictionnaire mongol-russe-français* (1844-49, 3 vol.). Pour le kalmouk, on a une bonne grammaire de Bobrovnikov (1849), un dictionnaire allemand de Zwick (1852). Pour le bouriate, une grammaire d'Orlov (Kazan, 1878) — Les plus riches collections de livres et de manuscrits sont celles de l'Académie de Saint-Petersbourg, des bibliothèques de Kazan et d'Irkoutsk, puis celle de la bibliothèque royale de Dresde.

HISTOIRE. — LA LÉGENDE DE L'ANTIQUITÉ MONGOLE. — Suivant les historiens mongols et turcs que dit avoir consultés Rachid-ed-Din, le prophète Noé eut trois fils entre lesquels il divisa la terre : Cham, le père des Nègres, Sem, le père des Arabes et des Persans et Japhet ou Abouldja Khan, ancêtre des Turcs et des Mongols. Abouldja Khan était un nomade qui passait l'été dans une ville nommée Anbaïdj, située près des montagnes d'Oordagh et de Kourdagh et qui avait pour campement d'hiver la ville de Karakoroum. Il eut un fils nommé Dib Bakoui, qui mourut en laissant quatre fils : Kara Khan, Our Khan, Kour Khan et Kouz Khan. Kara Khan succéda à Dib Bakoui ; à cette époque toutes les tribus étaient infidèles. Au bout de quelque temps il eut un fils, qui, durant trois jours et trois nuits, ne voulut pas prendre le sein de sa mère. Chaque nuit elle le voyait en songe lui disant qu'il ne têterait que lorsqu'elle se serait convertie à l'islamisme. Elle le fit en cachette de peur d'être massacrée par la famille de son mari. Quand l'enfant eut atteint l'âge d'un an, on réunit tous ses parents pour lui choisir un nom, mais tout à coup il se mit à crier qu'il voulait se nommer Oughouz. Quand il fut en âge d'être marié, son père lui offrit successivement deux de ses cousines, mais il les dédaigna parce qu'elles ne voulurent pas se convertir à l'islam. Une troisième, la fille d'Our Khan l'ayant accepté, devint sa femme. Les quatre fils de Dib Bakoui et leurs proches ayant fini par découvrir qu'Oughouz avait abandonné leur ancienne religion prirent la décision de le tuer, mais prévenu par sa femme, il put leur échapper à temps. Cette question divisa les tribus en deux camps et une guerre terrible s'ensuivit. Elle dura soixante-quinze ans et se termina par la défaite et la mort de Kara Khan, et le triomphe d'Oughouz. Les tribus qui ne voulurent pas se soumettre à lui se retirèrent du côté de l'E. et leurs descendants furent les Mongols ; celles qui, au contraire, l'avaient soutenu, furent nommées par lui *Ouïghours* ou « alliés » : ce sont les Turcs. Quelques-unes des tribus ouïgours prirent par la suite des noms particuliers, tels que Kankli, Kiptchak, Karlouk, Kaladj, Aghadjari. Il serait trop long d'en expliquer ici l'origine.

Oughouz eut six fils : Goun, Ai, Youldouz, Keuk, Dagh et Dingis ; qui signifient le soleil, la lune, l'étoile, le ciel, la montagne et la mer. Ces six jeunes gens s'étant rendus un jour à la chasse trouvèrent dans un champ un arc et trois flèches d'or. Ne sachant comment partager cette trouvaille, ils demandèrent à leur père de les mettre d'accord. Oughouz donna aux trois aînés l'arc d'or qu'ils se partagèrent en le mettant en pièces, et il ordonna que leurs descendants portassent le nom de *Bouxouk*, mot tiré d'un verbe turc qui signifie briser. Il donna les flèches à ses trois plus jeunes fils dont la descendance dut s'appeler *Utchok* qui signifie en turc « les trois flèches ». Les trois aînés reçurent le commandement de l'aile droite de l'armée, les trois derniers celle de l'aile gauche.

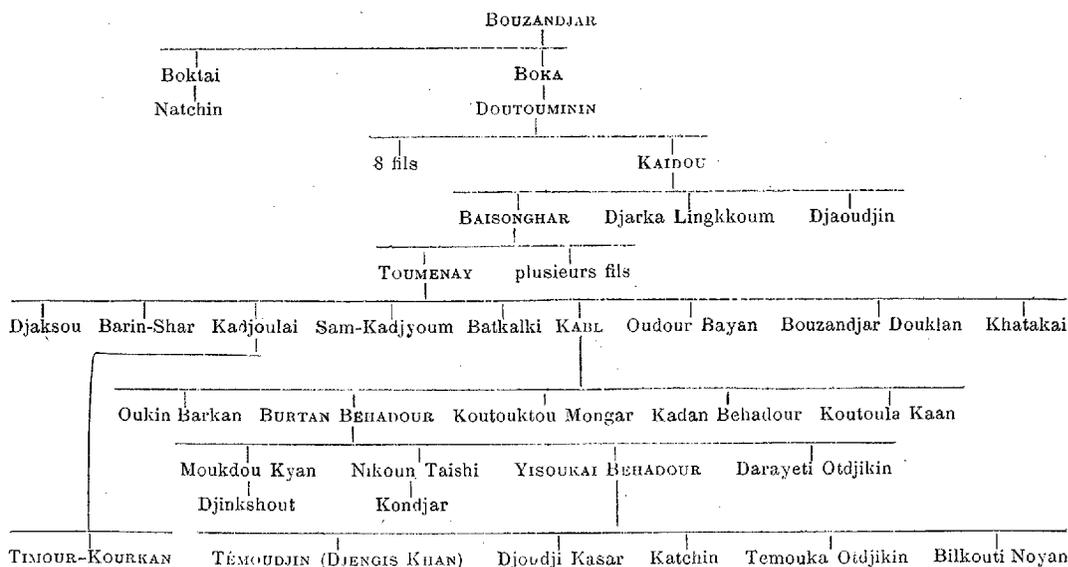
Goun Khan succéda à Oughouz ; ce fut lui, qui, sur les conseils de son ministre, Ikit Arkil, inventa les armoiries des 24 petits-fils d'Oughouz et détermina rigoureusement leur rang et les honneurs auxquels ils avaient droit. On a vu qu'après le triomphe définitif d'Oughouz et de ses partisans, plusieurs tribus refusèrent de reconnaître son

autorité et se rendirent dans l'E. de l'Asie où elles donnèrent naissance aux Mongols. Ce mot s'écrit *Mongkhol* dans la langue originale, et nous ne mentionnerons pas l'étymologie artificielle qu'en donnent les historiens turcs. Rachid-ed-Din raconte qu'à une époque qu'il fixe à environ 20 siècles avant celle où il écrivait, les Mongols et les Turcs se firent la guerre. Les Mongols furent écrasés et anéantis à ce point qu'il ne resta de toute leur nation que deux hommes, nommés Nikouz et Kyan, et deux femmes. Pour éviter le sort de leurs compatriotes, ces quatre individus s'enfuirent et arrivèrent dans une plaine entourée de montagnes et de forêts d'un accès très difficile. Les quatre survivants de la nation mongole s'arrêtèrent dans ce lieu nommé Arkinéh-Koun, c.-à-d. « endroit entouré de chaînes de montagnes », et ils y vécurent à l'abri des poursuites des Turcs. Ni Rachid-ed-Din ni aucun autre historien des Mongols ne dirent combien dura le séjour des Mongols dans l'Arkinéh-Koun, et ils ne donnent pas davantage le nom de leurs chefs. Ils se bornent à dire qu'au bout d'un certain temps, les Mongols s'étaient tellement multipliés qu'ils ne pouvaient plus tenir dans l'Arkinéh-Koun et qu'ils durent songer à en sortir. Il y avait dans la barrière de montagnes qui les enserrait de toutes parts, un endroit d'où ils tiraient le fer dont ils se servaient. Ils y amassèrent une quantité énorme de bois qu'ils enflammèrent et dont ils attisèrent le feu à l'aide de soufflets formés de 70 peaux de vaches et de chevaux, manœuvrés par deux tribus entières, les Nikouz et les Ouryankat. Ce brasier liquéfia le minerai de fer qui formait la montagne, et la brèche qui s'ensuivit permit aux Mongols de sortir de l'Arkinéh-Koun. Rachid-ed-Din raconte que, de son temps, plusieurs Mongols s'étaient rendus dans ce cirque entouré de montagnes et qu'ils avaient trouvé que c'était un endroit d'un accès très difficile, mais cependant pas autant que le bizarre expédient des Mongols pourrait le faire croire. Du temps de Djengis Khan, il n'était pas oublié, et durant la nuit qui précède le nouvel an, toute sa maison allumait des forges et travaillait des pièces de fer à coups de marteau. C'est sans doute ce fait qui a donné naissance à la légende rapportée par Guillaume de Rubrük, suivant laquelle *djengis* signifierait le son du fer que l'on bat, et que Djengis Khan aurait été forgeron.

L'un des chefs des tribus mongoles qui sortirent de l'Arkinéh-Koun se nommait Bourta-tchina (le Loup gris) et était

marié à Kouti-maral. Il eut pour successeur dans le commandement de sa tribu, son fils Tadjî-Kiyan, père de Tamadj. Ce personnage eut cinq fils dont l'ainé, Kaidjou-Markan, lui succéda. Les quatre autres s'étant embarqués sur un tas de fumier traversèrent ainsi un bras de mer qui séparait leur pays d'une autre contrée où ils allèrent se fixer. Rachid-ed-Din dit que la tribu de Dourban descend d'eux ; le mot *dourban* signifie en effet quatre en langue mongole. Kaidjou-Markan eut pour fils Koutchim-Boughroul, père de Yeka-Nidoun, père de Sam-Savedji, père de Kali-Kadjou, de qui naquit Douboun-Bayan. Ce Douboun-Bayan épousa une femme de la tribu de Kourlias nommée Alankava (la Biche de lumière), fille de Youldouz, descendant de Youldouz Khan, fils d'Oughouz et par conséquent de race turque. Il en eut deux fils, Boulkounout et Boukounout, qui sont les ancêtres des Mongols dits *Dartlikin*.

Douboun-Bayan mourut jeune. Quelque temps après qu'elle fut devenue veuve, Alankava était couchée dans sa tente quand elle aperçut tout à coup une grande lumière qui l'inonda et lui pénétra dans le ventre. Suivant Rachid-ed-Din, cette lumière entra par la fenêtre; tandis que dans l'inscription funéraire de Timour à Samarcande, il est dit qu'elle tomba du haut de la porte. Elle fut terrifiée de ce prodige et n'osa en parler à personne; au bout de quelque temps, elle s'aperçut qu'elle était enceinte et ne put bientôt dissimuler son état aux frères et parents de son mari, qui, suivant les usages mongols, avaient tous les droits sur elle. Comme ils lui reprochaient durement sa conduite, elle leur jura qu'elle avait conçu sans la participation d'un homme, mais que toutes les nuits elle voyait en songe un jeune homme blond aux yeux bleus qui se glissait dans sa couche; elle leur prédit en même temps que les descendants des enfants qu'elle mettrait au monde soumettraient l'univers. Alankava accoucha en effet de trois fils que l'on appela, suivant l'auteur du *Mesalek-el-Absar*, les fils de la lumière, et qui reçurent les noms de Boukoun-Katgi, ancêtre des tribus Katghin, Boukoun-Saldji, ancêtre des Saldjout, et Bouzandjar Khan. Les tribus qui descendent de ces trois hommes sont nommées Mongols *Niroun*, c.-à-d. de race pure. Bouzandjar est l'ancêtre commun de Djengis Khan et de Timour. Voici l'arbre généalogique de ses descendants; Rachid-ed-Din consacre une assez longue notice, plutôt légendaire qu'historique, à chacun de ces personnages.



On ne sait trop avec quel ancêtre de Djengis Khan commence la réalité historique et où finit la fable. Personne

n'ajoute plus foi à ces généalogies fantaisistes. Tout le commencement de ce récit n'a évidemment rien d'historique, et

dans notre ignorance de l'antiquité mongole, il est impossible de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai et ce qu'il y a de faux. Le seul synchronisme que l'on trouve dans toute cette histoire est celui qui fait d'Alankava l'ancêtre des Mongols de race solaire, la contemporaine des premiers Abbassides. Quelle est la valeur de ce seul témoignage d'après lequel on puisse tenter de rattacher l'histoire des Mongols à l'histoire générale du monde? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Ce qu'il y a de curieux, c'est l'obstination de Rachid-ed-Din à soutenir que les Mongols ne sont qu'une branche des Turcs; il est certain que, si différentes que soient les langues des deux familles mongole et turque, il existe entre elles des rapports fondamentaux, qui permettent de croire qu'elles dérivent d'une source commune, extrêmement lointaine; mais il est impossible d'admettre que ce soit sur une raison philologique de ce genre que s'est basé Rachid-ed-Din. Et cependant il est tout aussi difficile d'admettre qu'à son époque, les différentes tribus turques et mongoles aient gardé le souvenir d'un fait qui se perd dans un lointain obscur, surtout quand l'on pense que beaucoup de ces tribus ne connaissaient point l'écriture avant Djengis Khan.

Ce qui montre combien l'opinion, qui faisait des Turcs et des Mongols une seule et même race, était orthodoxe, c'est que les souverains descendants de Djengis Khan, pour lesquels travaillait Rachid-ed-Din, n'y trouvaient rien à redire. Cette opinion aurait dû leur paraître une énormité, car le récit de Rachid-ed-Din ne tend qu'à prouver la supériorité écrasante du Turc sur le Mongol. Le fait contraire ne tarda pas à se produire, et les historiographes de Timour, qui était manifestement un Turc, réclamaient hautement pour lui la nationalité mongole.

Il serait inutile d'insister sur l'étrangeté de la légende d'Oughouz et d'Alankava, si l'on n'y sentait point les traces d'une retouche et d'un démarquage à peu près certains. On ne saurait fixer une date, même approximative pour Oughouz. Rachid-ed-Din ne donne sur ce point aucun renseignement précis, ce qui prouve que l'époque à laquelle il vécut était absolument indéterminée pour lui. On peut même dire qu'il ne rattache pas la lignée d'Oughouz à celle des Mongols avant Noé, l'ancêtre des Turcs. Les historiens postérieurs ont tenu à combler cette lacune, et ils y sont facilement parvenus en développant d'une façon tout arbitraire les généalogies déjà si fantaisistes du vizir de Ghazan. D'après la préface du *Zafer Nameh* de Chéref ed Din, Alankava serait la petite-fille de Youldouz, descendant de Youldouz Khan, petit-fils d'Oughouz; entre Oughouz et Kayan, le Mongol qui se réfugia dans l'Arkinéh-Koun, se placent 6 générations et depuis la sortie de l'Arkinéh-Koun jusqu'à Djengis Khan, 15 générations, soit, en ne comptant pas le séjour des Mongols dans l'Arkinéh-Koun, 21 générations ou environ 630 ans. Djengis Khan étant mort vers l'an 624 de l'hégire, on voit que dans ces conditions, les plus défavorables qu'on puisse imaginer, Oughouz est antérieur à l'Islam. Sans donner une généalogie aussi précise, Rachid-ed-Din, qui fait d'Oughouz le descendant à la 5^e génération de Noé, le place 20 siècles avant lui, soit environ 13 siècles avant l'hégire, et cependant il prétend qu'il fut le premier Turc converti à l'Islamisme et au culte d'Allah, le vrai Dieu. S'il n'y a point là une simple légende sans aucun fondement, on peut se demander si le nom d'Allah n'aurait pas été mis à la place de celui du Christ à l'époque de Rachid-ed-Din, alors que les Mongols s'étaient convertis à l'Islamisme. On sait, en effet, par Rachid lui-même, que la tribu des Kérites avait embrassé le christianisme à une époque assez reculée, et il est probable que ce n'était point la seule. Peut-être y a-t-il là une réminiscence d'un fait historique travesti par les musulmans. On pourrait même penser que l'influence de la religion iranienne, qui fut si grande dans le monde asiatique, s'est fait sentir jusque chez les Mongols. L'Arkinéh-Koun, où se réfugièrent les quatre Mongols, seuls survivants de leur nation, rappelle

par certains points le *Var* de Djemchid. La triple maternité miraculeuse d'Alankava n'est pas sans rappeler celle des trois vierges de l'Avesta qui, à chaque dernier millénaire du monde, donneront naissance au rénovateur du Zoroastrisme. Il est possible toutefois qu'il n'y faille voir, comme le prétend un auteur arabe, qu'une simple imitation de la légende de la Vierge. On peut également y voir une adaptation de la légende bouddhiste, qui fait d'une vierge auréolée la mère de Bouddha.

Il existe chez d'autres historiens de l'antiquité mongole, en particulier chez Chéref ed Din Ali Yezdi, une version légèrement différente et qui n'est que le développement de celle de Rachid-ed-Din. Son origine est aisée à deviner: suivant cette version, Japhet, fils de Noé, aurait eu un fils nommé Turk ou Yafet Oghlan, contemporain du premier roi de Perse Gayomart, et qui aurait régné cent vingt ans. Les noms de ses autres fils sont Khazar, Saklab, Roum qui eut pour fils Iskender (Alexandre le Grand) et Tchîn, père de Matchin. Turk eut pour fils Abouldja Khan, qui fut père de Dib-Bakoui. Dib-Bakoui eut pour fils Keuk Khan, père d'Alendja Khan, dont les deux fils jumeaux furent Tatar et Moghol, ancêtres des peuples tatar et mongol. Chacun d'eux hérita de la moitié de l'empire de son père. Moghol eut pour fils Kara Khan, Our Khan, Kour Khan et Kouz Khan. Comme dans la version de Rachid-ed-Din, Oughouz est fils de Kara Khan, mais aucun des fils d'Al Khan n'est appelé Menkeli Khan par cet historien, et il se pourrait fort bien que ce personnage soit le même que Bikedli, troisième fils de Youldouz.

Telle était la généalogie officielle de la dynastie de Timour, puisque le *Zafer Nameh* où elle se trouve a été écrit pour lui. L'invention de Turk et d'Alendja Khan comme fils et petit-fils de Japhet, n'a point d'importance, car Rachid-ed-Din en fait mention, sans d'ailleurs s'y arrêter, dans sa chronique. Ce qui est plus sérieux, c'est de faire Dib-Bakoui arrière-grand-père de Tatar, ancêtre des Tatars, et Moghol, ancêtre des Mongols. On sent que cette interpolation n'a d'autre but que de faire d'Oughouz et par conséquent d'Alankava, sa descendante, des Mongols et non des Turcs. Dans la version timouride de Chéref ed Din, on voit que le Mongol Kiyan, l'ancêtre de Djengis Khan par Alankava, est un descendant d'Oughouz, tandis que d'après Rachid-ed-Din, il appartient à l'une des tribus qui se sont séparées d'Oughouz pour rester fidèle à la religion de ses ancêtres. Cette altération de la légende primitive a évidemment les mêmes causes que la précédente.

Il est difficile de tirer des éléments historiques de ces légendes remaniées pour la glorification de Djengis Khan, puis de Timour et pour rattacher Mongols et Turcs aux généalogies religieuses de la Bible et du Coran. Nous en pouvons retenir la parenté historique des Mongols et des Turcs et une indication confuse sur le moment où ils se seraient distingués les uns des autres. L'Arkinéh-Koun, l'ancienne patrie, enceinte du refuge, peut se localiser au N. des Thian-chan. Les familles qui faisaient remonter leur origine à la Vierge « Biche de lumière », et se qualifiaient de *Niroun*, c.-à-d. de race pure, formaient une sorte d'aristocratie.

Fondation de l'empire mongol. — Les MONGOLS ET LES TURCS. — Il n'y eut, à vrai dire, d'histoire et de nationalité mongoles qu'à partir du kouriltai de 1206, cette grande assemblée générale où l'illustre Temoutchin se fit reconnaître pour souverain absolu (djengis khan) par les tribus et clans mongols ainsi centralisés en nation. Jusqu'à cette époque, ces tribus qui nomadisaient le long de la Keroulen et de l'Onon ne constituaient pas une personnalité historique bien définie. Entre les Turcs Ouïgour (disciplinés, sédentaires) ou Kiptchak (du désert) du S. et de l'O., les Toungouses de l'E., ils fraternisaient plutôt avec les premiers, tantôt à la solde de l'empire chinois, tantôt en lutte avec lui. Ils se confondent donc dans le grouillement des peuples turcs de l'Asie intérieure jusqu'à la fin du XII^e siècle. On trouvera dans l'article Turc un

résumé des faits généraux et des caractères communs à ces populations de batailleurs nomades et commerçants qui se déplaçaient entre les empires sédentaires des Chinois, des Perses, des Romains. Des articles sont consacrés à chacun des peuples ou des Etats qui se détachent sur ce fonds commun : Huns (Hioung-nou), Sien-pi, Khitans, Kérites, Naimans, etc. Le premier renferme un tableau des mouvements de peuple accomplis durant les premiers siècles de l'ère chrétienne entre le Hoang-ho et le Danube (V. HUNS).

Pour bien comprendre cette histoire et celle des Mongols, il est indispensable de s'en représenter le théâtre. A l'E. l'empire chinois avec sa civilisation et son organisation administrative, qui s'imposent vite à ses conquérants successifs, régit les agriculteurs pressés dans les opulentes plaines du Hoang-ho et du Yang-tse-kiang. Il est menacé au N. par les Toungouses, Sien-pi, Kin, futurs Mandchous, qui, depuis une dizaine de siècles, ont la moitié du temps dominé la Chine septentrionale et finalement la Chine entière. Ces rudes paysans du Nord sont en conflit permanent avec les nomades de la lande mongole ou turque. Au N.-O. de la Chine s'étend la Mongolie, que nous avons décrite ci-dessus; le désert de Chamo isole au S. la région de l'In-chan, de l'Ala-chan, des Ordos des deux côtés du coude du Hoang-ho; c'est le pays de Hia ou de *Tangout* (V. ce nom), terre classique d'indomptables pillards, au delà desquels sont les formidables montagnes du Kouen-lun et les plateaux glacés du Tibet. Au N. des sables du Chamo s'étend le steppe mongol adossé aux rudes montagnes qui le séparent de la Sibérie; à l'O. il expire au pied de l'énorme massif des monts Thian-chan (V. ASRE). On peut passer au N. ou au S. de ceux-ci; le passage du N. (Pé-lou des Chinois) mène par la vallée de l'Ili à la steppe aralo-caspienne, aux fleuves qui la coupent au S. (Sir et Amou-daria) et par eux à l'Iran. Le passage du S. (Nan-lou) aboutit au bassin du Tarim qui, derrière Yarkand et Kachgar, finit presque en cul-de-sac, séparé par de pénibles défilés des hautes vallées du Sir-daria (Ferghana) et de l'Amou-daria (Badakchan); par celles-ci la route du S. débouche aussi sur l'Iran. Dans celui-ci on retrouve les agriculteurs abrités par les murailles montagneuses vaillamment défendues. Vers l'Occident, le steppe se prolonge au N. de la Caspienne, de la mer Noire, jusqu'au pied des Karpatés. Des monts Khingan aux Karpatés, sur 400° de long., le nomade voguait autrefois, subjuguant quand il pouvait les vallées plus fertiles et les gras pâturages du Midi, refoulé, s'il était plus faible, vers les plaines glacées du Nord ou les steppes sans eau. Vivant non seulement des produits directs de ses troupeaux, mais de l'échange de ceux-ci avec les civilisés, qui lui vendaient les objets manufacturés, il était l'intermédiaire obligé du commerce terrestre entre l'empire de l'Est, la Chine, et celui de l'Ouest, Rome, aussi bien qu'avec la Perse. D'autre part, les princes des nations amollies de l'Asie orientale ou de l'Asie antérieure recrutaient volontiers des mercenaires parmi les farouches cavaliers du steppe; à ce titre, ceux-ci s'infiltraient et souvent se substituaient au maître.

Les empires fondés dans l'Asie intérieure n'ont généralement pas réussi à soumettre directement les grandes nations civilisées de Chine, de Perse, de l'Inde. Cet exploit ne fut réalisé que par les Mongols, et c'est ce qui leur donne leur immense importance historique.

A la fin du XII^e siècle, voici quelle était à peu près la situation politique en Asie. La Chine était divisée entre la dynastie nationale des *Song*, dans le bassin du Yang-tse et les *Kin* (V. ce nom) de race mandchoue (tougouse), qui dominaient de l'Amour au Hoai. Les *Song* résistaient avec l'appui des aventuriers turcs et mongols embauchés dans l'intérieur. Depuis la chute de l'empire *khitan* (V. ce mot), les Etats secondaires et les tribus nomades étaient indépendants. Sur le coude du Hoang-ho, l'Etat de Hia (V. *TANGOUR*); entre Keroulen et Selenga, les tribus mongoles; au

N. autour du Baïkal, les Mergued de race tougouse; à l'O. des Mongols, les Turcs *Kérites* (V. ce nom), dont Karakoroum était la capitale; plus loin, dans le Pé-lou, maîtres des montagnes saintes de l'Altai et du val de l'Irtych, les Turcs *Naimans* (V. ce nom); dans le Nan-lou, un autre groupe de Turcs *Ouigours*, vassaux des Kara-Khitans (V. *KHITANS*), qui étendaient leur pouvoir sur la Transoxiane, notre Turkestan, que leur disputaient les Turcs iranisés ou arabisés de l'Asie antérieure, ralliés autour de Mohammed le Kharezmien (V. *KHIVA*), qui succédait au pouvoir effondré des Seldjoucides. C'était en Transoxiane que les seigneurs turcs possessionnés dans l'ancien empire arabe recrutaient leurs forces, parmi les Turcs occidentaux, Kankli, Kalatch. Au N. de la Transoxiane et du Caucase, étaient encore des Turcs, les Kiptchaks, sur le Kouban et sur le Don. Au N. de ceux-ci, sur la Kama, les Bulgares, de race voisine. Tous ces Turcs conservaient confusément le souvenir de leur communauté d'origine et celui du grand empire du VI^e siècle (celui des Tou-Kioue) qui avait, sous l'I-Khan Mokan, réuni tous les peuples turcs. Ce sentiment favorisa l'unification entreprise par le conquérant mongol.

Les clans mongols semblaient pourtant bien inégaux à une pareille tâche, faibles et divisés en face des monarchies turques des Kérites, des Naimans, des Khitans. Rien dans leur passé n'autorisait de semblables espoirs. Leur nom apparaît dans les auteurs chinois à partir de l'époque des Tiou-Kioue; il semble probable que les pasteurs de la lande mongole, établis de longue date sur l'emplacement où nous les trouvons, subirent sans résistance appréciable la domination des divers empires turcs Hioung-nou (V. HUNS), Tiou-Kioue du VI^e au VIII^e s., Ouigours du VIII^e au IX^e, Hakas ou Kirghis du IX^e au X^e, Khitans du X^e au XII^e, alternant avec celle des Chinois et des Toungouses, Sien-pi, Jou-Jouen, Niou-tchen, etc. Toutefois, depuis que les grandes nations des Ouigours se sont portées vers la Transoxiane où la destruction des empires iraniens sassanide et abbaside ouvre de brillants débouchés, les Mongols commencent une existence autonome, groupés autour des familles de sang pur, les Niroun, descendants d'Alankava; coopérant à l'occasion avec les chefs turcs qui n'ont pas cherché fortune vers l'Ouest.

Au XII^e siècle, les clans mongols sont installés sur la Keroulen, l'Onon, l'Orkhon, vivant assez misérablement et s'embauchant volontiers au service des Chinois. Leur centre était la colline sacrée de Deligoun-Bouldak, aux sources de l'Onon, où ils plantaient l'étendard à neuf queues blanches, symbole du peuple mongol, et l'étendard à quatre queues noires, symbole des Niroun, familles de sang pur; parmi celles-ci, la plus notable était celle des Bordjiguène (les yeux pairs), descendants du plus jeune des trois fils de la Vierge Alankava. Puis venaient les Arlad, les Djouirat. Au milieu du XII^e siècle, se distingue un des Bordjiguène, Yésouguéi Bahatour (le Batailleur). Associé à un chef kérite, il guerroya à la solde des Song contre les Kin. On ne sait s'il eut part à la grande victoire de l'an 1147, à la suite de laquelle l'empereur kin, Hi-tsong, dut céder une partie de ses territoires aux Mongols; mais en 1162, les Mandchous prirent leur revanche, et Mongols et Kérites rentrent dans leur dépendance nominale. C'est probablement en cette année que naquit Temoutchin. Yésouguéi continua de se distinguer, et à sa mort 13 hordes ou clans mongols se groupaient sous son autorité. C'était le premier noyau de l'Etat mongol que son fils allait étendre de la mer du Japon à l'Adriatique.

DENGIS KHAN. — Nous avons donné à son nom la biographie de Djengis Khan; nous nous bornerons ici à retracer les étapes successives de la fondation de son empire. Le premier artisan de sa grandeur fut sa mère, apparentée à une grande famille des Kin; à la mort de Yssougai, Temoutchin, fils aîné, n'avait que treize ans; de ses quatre frères, le plus jeune, auquel revenait, d'après la coutume, le patrimoine paternel, n'avait que cinq ans.

Ce fut donc la mère qui prit la régence; des 13 clans groupant environ 30.000 familles, les trois quarts firent défection dès l'enterrement de Yssougaï; elle rallia le reste. Elle épousa un personnage religieux très influent, Minglig Etchigué, père d'une sorte de saint, et mit ainsi l'influence spirituelle au service de son fils. A celui-ci, son père avait laissé deux puissantes alliances: par ses fiançailles avec Burte-Djouguine, du puissant clan Koungrad apparenté aux Turcs orientaux et aux Mandchous occidentaux; et par l'« échange du serment » avec Marghouz Togroul, petit-fils du roi des Kéraités. Néanmoins, les débuts furent difficiles; sans doute, les épreuves du futur empereur ont été exagérées par les chroniqueurs bouddhistes, soucieux de conformer sa vie à leur idéal de sacrifice volontaire; mais il eut à soutenir des combats acharnés contre les clans rivaux des Djouirat et des Taidjioutes. Avec le concours de son frère, Djoudji Khassar (le Tigre) et de son compagnon d'armes Boghordji, chef du clan des Arlad, il l'emporta; en 1188, la bataille de Baldjouna Boulak assure sa prépondérance en Mongolie. Les Djouirat se soumettent, et l'année suivante, sur les prés de la Keroulen, il est reconnu khaqan (empereur) par les principaux clans, et prend le titre de Soutou-bogdo (envoyé ou fils du ciel). De 1189 à 1193, par des négociations ou par des combats, il affermit son autorité sur les tribus campées entre le désert de Gobi, la Keroulen, l'Ingoda et la Selenga, refoulant au N., sur le Baikal, chez les Mergued, les débris de ses ennemis, Taidjioutes et autres. Dès ce moment, on discerne les qualités maîtresses de celui qui sera Djengis Khan: le génie du commandement et le génie de l'organisation. Au pire de ses épreuves, il commande en roi avec une telle impériosité que tous le respectent. Il réorganise ces clans et tribus disloquées, substitue la compagnie militaire de 100 hommes à celle de 50, discerne avec un infailible coup d'œil le mérite de ceux qu'il prend pour instruments; le surprenant est que ce conquérant, le plus extraordinaire que le monde ait vu, semble avoir été un fort médiocre général; les grands exploits militaires furent l'œuvre de ses lieutenants.

En 1193, chef incontesté du pays mongol, il commence à agir au dehors avec son ami Togroul, le Kéraïte; il se met à la solde de l'empereur Kin, y gagne le titre universitaire de dai-ming, qu'il continua de porter. Il échoue dans une attaque contre les Mandchous Solongo (1197), mais son lieutenant Moukhouli finit par reprendre l'avantage. Allié aux Kéraités, il écrase ses adversaires du Nord, les Mergued et les dissidents mongols. Cette guerre où nous voyons paraître les grands lieutenants de Temoutchin, les futurs conquérants de la Chine, de la Perse et de la Russie, Moukhouli, Djébé, Souboutai, Kouiouldar, paraît avoir été décisive. Après une guerre menée en commun contre les Naïmans, les Mongols se brouillent avec les Kéraités; ceux-ci succombent et sont annexés (1203). La même année, Temoutchin prend le protectorat mongol (1203); les Turcs du S. du désert de Gobi, le long de la Grande Muraille, suivent cet exemple. Les dissidents font alors appel au grand royaume turc du Pé-lou, celui des Naïmans, où se réfugient Djamouka, le chef du clan djouirat, Tokta-Bégui, chef des Mergued, près du fils du roi Tayang, Guehlu (Koutchouloug), le troisième des implacables adversaires de Djengis Khan. La défaite des Naïmans fait passer sous l'autorité du chef mongol les Turcs du Pé-lou; la bureaucratie des Ouïgours se rallie au vainqueur. C'est alors que celui-ci convoque la fameuse assemblée de 1206 et relève le vieil empire turc. Après avoir juré d'observer le Yassak et la Toura, la loi et la coutume, il se fait reconnaître pour souverain absolu, *djengis khaqan*, substituant ce titre neuf à celui un peu usé de khaqan (V. l'art. KHAN). A ce kouriltai prennent part 26 clans mongols, 19 peuples turcs; Djengis Khan est devenu le chef de tous les Turcs orientaux; il plante ses étendards dans la vieille capitale turque Karakoroum; il adopte l'administration turque, avec sa minutieuse orga-

nisation, ses taxes régulières, son fonctionnarisme. En même temps qu'il établit les cadres d'un Etat solide, capable de régir méthodiquement les peuples sédentaires, en proclamant son dessein de relever l'ancien empire turc, il appelle à la conquête de l'Asie tous les reîtres dispersés dans la steppe, tous les nomades avides d'aventures et de butin. Sa complète indifférence religieuse, conforme au tempérament national, fait qu'il ne suscite pas les obstinées résistances qu'eût rencontrées un fanatique chez ces peuplades divisées entre bouddhistes musulmans et chrétiens. A l'exception des quelques ennemis personnels irréductibles, tous les Turcs orientaux se rallient volontiers au nouvel empereur.

Il les mène à la conquête de la Chine (1209); soigneusement préparée, elle réunit tous les ennemis des Kin, qui courent sus à cette proie magnifique. Pendant la guerre, Djengis Khan continue d'organiser; il a pris pour chancelier un Khitan du Liao et répète avec lui: « L'empire a été fondé à cheval mais ne peut se gouverner à cheval ». L'empereur dirige tout, prépare avec ses généraux les plans de campagne, puis s'en remet à eux de l'exécution. En 1217, il est maître de la Chine septentrionale. Il aborde alors la conquête de l'Occident. C'est la dernière phase et la plus merveilleuse.

En reconstituant à son profit l'ancien empire turc, Djengis Khan se conférait des droits et une sorte d'autorité légitime sur tous les Turcs partout où il s'en trouvait, et c'est bien là la caractéristique de ces campagnes extraordinaires; les Mongols vont aussi loin qu'ont pénétré, au cours des siècles précédents, les Turcs de toute provenance: partout où ils en trouvent, en Perse, en Asie Mineure, sur le Volga, en Hongrie, ils représentent le pouvoir légitime et réclament l'obéissance à l'empereur national. C'est peu à peu et par extension qu'ils en viendront à rêver un instant la domination universelle.

La guerre d'Occident fut provoquée par une agression des Turcs occidentaux. Guehlu, fils de l'ancien roi des Naïmans, s'était réfugié chez son beau-père le Gour Khan ou empereur Kara Khitan; puis il l'avait détrôné avec l'aide de Mohammed le Kharezmien et avait alors repris l'offensive contre le Mongol. Il y perdit son nouveau royaume et la vie; vaincu sur le Tchou par Djébé (1217), traqué jusqu'au Badakchan et au Pamir. Le Nan-lou, pays de Kachgar et d'Yarkand, fut annexé à l'empire mongol. Il prit alors contact avec celui du Kharezm, maître de la Transoxiane et de l'Iran. Les Turcs musulmans plus ou moins iranisés ne purent tenir, malgré la chevaleresque vaillance de Mohammed le Batailleur et de son fils Djelal-Eddin; ils avaient d'ailleurs commis la maladresse de se brouiller avec le clergé de Bokhara et avec le khalife, le pape musulman de Bagdad. Cette campagne de 1220 est une des plus belles de l'histoire militaire: la concentration de la grande armée mongole sur l'Irtych, la diversion par le Ferghana, la traversée du désert par la marche directe et inattendue sur Bokhara, désorganisant sans une bataille les forces kharezmiennes; en cinq mois, la Transoxiane, notre Turkestan, était conquise; puis vient la poursuite: « l'âme d'une entreprise c'est qu'elle soit achevée », disait le maître; il ne laisse pas un instant de répit au sultan vaincu; Djébé et Souboutai, lancés sur sa piste, passent l'Amour, l'Hindou-Kouch, se joignent à Téhéran, l'atteignent enfin dans un îlot de la Caspienne à l'instant où il vient d'expirer. Djengis Khan, installé au S. de Samarcande, organise la conquête, faisant prendre les villes par ses ingénieurs chinois. Ce terrible réaliste avait dès le premier jour donné sa mesure sans se laisser inquiéter par les prédictions légendaires; il était entré à cheval dans la grande mosquée de Bokhara, le sanctuaire vénéré de l'Islam, pour bien prouver qu'il ne se faisait pas de miracles contre lui. Il ne se contente pas d'une soumission nominale; toute cité qui résiste est saccagée, la garnison massacrée, les habitants tués ou déportés. A son fils Touli, qui épargnait les gens d'Hérat, il écrit « La pitié est signe d'un caractère

faible, seule la sévérité retient les hommes dans le devoir ; un ennemi simplement vaincu n'est jamais réconcilié et déteste toujours son nouveau maître. » La férocité mongole est demeurée légendaire ; la plupart des grandes cités de l'Iran furent alors incendiées et leurs habitants égorgés, Balkh, Merv, Kharezmi, Bamian, Nichapour, Hamadan, Tébriç. A Thous, on détruit le tombeau d'Haroûn-er-Rachid. A côté de cette guerre de sièges, s'en poursuit une autre non moins implacable contre les montagnards indomptables de l'Iran oriental ; comme jadis Alexandre avait mis des années à réduire l'ancienne Bactriane et la Sogdiane, Djengis Khan s'acharna à y briser toute résistance. Partout il installe le *daroga*, le préfet mongol avec son *yamen*, son bureau. La résistance est brisée par la terreur. De l'Azerbaïdjan, l'avant-garde, commandée par Djébet et Souboutai, entreprend un raid invraisemblable autour de la mer Caspienne (1220-23), taillant en pièces les Géorgiens, escaladant le Caucase, bousculant Alains et Circassiens, rejetant au N. les Kiptchak du Kouban, les poursuivant chez les Polovtsi, écrasant sur la Kalka la grande armée russe, puis les Bulgares de la Kama, puis les Turcs Kankli du N. de la Caspienne. Au commencement de 1225, Djengis Khan rentre en Mongolie, où régnait une paix profonde, tous les batailleurs étant occupés du côté de la Chine, de l'Iran ou du Kiptchak. Le conquérant de la Chine, Mou-Khoulî, qui vient de mourir, est remplacé par le terrible Souboutai, qui achèvera son œuvre. C'est à ce moment que mourut l'irrésistible empereur, après avoir présidé à l'extermination des pillards du pays de Hia. Il mourut dans un village du coude du Hoang-ho ; la légende y maintient son tombeau ; on y vénère son cercueil sous la tente, gardé par les descendants de ses fidèles ; non loin est plantée sa lance qui ne porte point d'ombre. La version officielle est que le corps de Djengis fut ramené à la colline sacrée de Deligoun-Bouldak ; les Turcs voulaient le mener à Karakorum, mais les Mongols l'emportèrent. Grave différend et qui prépare la dissolution de l'empire.

Le fondateur était un Mongol, mais dans ses armées la majorité des soldats étaient des Turcs ; son administration, ses fonctionnaires furent Turcs ; c'est du vieil empire des Hioung-nou et des Tou-Kioue, qu'il se réclame. Seulement, comme tous les peuples de l'Asie centrale, les conquérants subissent le prestige de la Chine, si riche, si peuplée, de civilisation si supérieure, avec une administration et une hiérarchie si bien réglées. C'est de ce côté que penchera la balance. Quand Djengis Khan ne fut plus, tout de suite se dessina une rivalité entre les éléments turcs et chinois. En refusant d'aller à Karakorum, les Mongols inclinent vers la Chine.

LES PREMIERS SUCCESSIONS DE DJENGIS. — L'empereur mort, qu'allait devenir l'empire ? Il continua de grandir ; la formidable impulsion donnée par Djengis ne s'arrêta pas de suite et le partage entre ses fils ne rompit pas sur-le-champ l'unité de l'empire mongol, chacun ne regardant sa part que comme une base d'opérations pour de nouvelles conquêtes. L'affaiblissement ne vint que lorsque la marche en avant fut suspendue et que chacun des héritiers se consolidant dans ses possessions subit rapidement l'influence des vaincus et devint un souverain quasi nationalisé en Chine, en Perse, en Boukharie, dans le Kiptchak.

On ignore si Djengis Khan avait laissé un testament et réglé sa succession politique. Voici comment elle fut réglée. Le plus jeune fils, l'*Ot-djigoune*, Toulî, gardien de la maison, reçut le patrimoine héréditaire, conformément à la loi mongole ; il gouverna le pays de l'Onon et de l'Orkhon, Mongols et Kéraités ; auprès de lui demeurèrent les ministres avec les sceaux. Djoudji, le fils aîné, héritier politique désigné, était mort en 1223 à Serai, sur le Volga ; il était représenté par son fils Batou, le Débonnaire (Saint Khan), auquel Djengis avait confié le gouvernement du Kiptchak, du steppe de la Caspienne au Dniepr. — Djagataï, deuxième fils de l'empereur, avait été investi par lui du Turkestan occidental ; établi à Almalik, il régissait

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

la Transoxiane, le Khorasân, continuait la lutte en Iran, où Djelal-Eddin, devenu gendre du sultan de Delhi, avait reparu, soulevant la chevalerie persane et la féodalité des atabeks (V. PERSE). Djagataï avait pour ministre Masoud-beg, un fils de Mahmoud Yelvadji ; son gouvernement était très énergique, maintenant fermement la notion de l'Etat basé sur le nationalisme et de la loi laïque, le *Yassak*, contre celle du *Chériat*, la loi religieuse musulmane où se confondaient l'Eglise et l'Etat. Ogotai, le troisième frère, insignifiant et ivrogne, se vit d'abord attribuer le pays que baigne l'Amir, mais dès 1229 un kouriltai, tenu près de la source de la Keroulen, décida, conformément à des instructions verbales, authentiques ou supposées, de Djengis, que le Khaqan, l'empereur suprême, serait Ogotai. Sous son nom, on poursuivit la conquête de la Chine où les Kin reprenaient l'avantage. En août 1230, Ogotai entra dans le Chan-si, tandis que Toulî envahissait le Ho-nan. Ensemble ils assiégèrent Pieng-King, la capitale, dont Souboutai s'empara en mai 1232. L'année précédente, une alliance avait été conclue avec l'empereur Song, Li-tsong, qui devait recevoir pour prix de son concours le Ho-nan. L'armée sino-mongole, commandée par Tatchar, s'empara de la dernière forteresse des Kin, Tsai-tchéou, refuge de l'empereur Ninkiasou (Aïtsong). Celui-ci se suicida et la mort de son cousin Tchêng-lin consacra la destruction de la dynastie des Kin. Désormais les Khaqans Mongols étaient empereurs de Chine. Ils ne se contentèrent pas de la région au N. du Hoang-ho et le kouriltai de 1235, tenu à Karakorum par Ogotai, décida une expédition contre les Song, une autre contre la Corée, dont le roi Va-tong, qui avait assassiné des officiers mongols, se soumit en 1241 ; une troisième contre l'Occident, dont la direction fut confiée à Souboutai et qui porta aux extrémités de l'Europe la terreur du nom mongol. Il est d'ailleurs remarquable que le règne de cet Ogotai, personnellement médiocre, ait vu plusieurs des plus considérables entreprises mongoles : l'achèvement de la ruine des Kin et de la soumission de l'Iran, la reconstruction de Karakorum, où l'on transporte des ouvriers de tout pays, où Rubruck trouva un orfèvre de Paris, capturé à Belgrade, un architecte russe marié à une dame de Metz. Par ces recrutements brutaux, l'Asie orientale est mise en rapports avec les civilisations occidentales ; un vaste mouvement d'échanges s'établit d'un bout à l'autre de l'ancien continent, favorisé par la poste que Djengis a instituée. Il faut tenir compte de ces résultats et de leur vigoureuse administration, créatrice de greniers de réserve, appliquant strictement la loi, percevant des impôts lourds, mais réguliers (impôt mobilier, 1 % du bétail, 1/30 de l'argent, des grains, de la soie, 1/10 du vin, douanes) pour apprécier à son mérite l'œuvre des Mongols. Il ne faut pas oublier leur complète tolérance religieuse et le principe d'une loi laïque, infiniment supérieur à cette confusion des lois civile et religieuse, qui paralysa tout progrès dans l'Orient musulman et dans la chrétienté du moyen âge. Après leur avoir rendu cette justice, il ne faut pas oublier non plus leur férocité, qui a laissé d'ineffaçables souvenirs. Le monde occidental n'a pas connu d'aussi implacables tueurs que ces envahisseurs mongols de 1237-42.

L'invasion mongole en Europe. Le commandement de cette armée avait été confié par le Khaqan à Batou, fils de Djoudji, sous le nom duquel Souboutai dirigeait les opérations. Les Bulgares du Volga furent d'abord subjugués, leur capitale emportée par Souboutai. Puis on se fit route à travers les forêts de Penza et les Mongols parurent devant Riazan ; après cinq jours de siège, la ville fut prise d'assaut, incendiée, le prince, les boïards, les habitants massacrés, les uns empalés, les autres encloués, brûlés vifs, à moins qu'on ne s'amusât à les chasser à coups de flèches. La Soudalie eut le même sort après la bataille de Kolomna ; Moscou, Vladimir, Rostov, Iaroslav furent livrés aux flammes ; le grand-duc Georges défait et tué sur la Sita (1238). Le dégel en défonçant les routes sauva Nov-

gorod. L'année suivante, les Mongols vont soumettre les Caucasiens, puis s'attaquent à Kiev qui est anéantie, passent en Galicie; les grands-ducs de Kiev et d'Halicz se réfugient en Hongrie, ainsi que les débris des Polovtsi, 40.000 familles de Comans. Batou les y suit, tandis qu'une autre division de l'armée sous Petrakhian et ses petits-cousins Baidar et Kaïdou envahit la Pologne. Le roi de Hongrie Bela IV essaie de résister. La bataille eut lieu sur la lande de Mohi, aux bords de la Sayo, où les Magyars avaient concentré leur armée. Les Mongols la mirent en déroute par une attaque de nuit et suivant leur tactique l'exterminèrent par une poursuite sans merci; à deux journées de distance les chemins étaient couverts de cadavres; deux archevêques, trois évêques, une grande partie des nobles périrent. Le roi Bela IV s'enfuit jusqu'à l'Adriatique, ayant toujours à ses trousses les cavaliers mongols qui brûlaient tout sur leur passage. Cependant Batou prenait Pest; à Noël (1241), il franchit le Danube sur la glace, enlève d'assaut Gran. Un printemps suffit pour dépeupler le pays au N. du Danube; seule Gran résiste. Cependant Lublin a succombé; les gens de Cracovie se sont enfuis, brûlant eux-mêmes leur ville. L'armée mongole du Nord est sur l'Oder; elle y rencontre les forces combinées des Polonais, des Sibériens, des chevaliers Teutoniques, commandées par le duc de Silésie Henri; il est vaincu et tué à la bataille de Liegnitz (9 avr. 1241). Pour recenser les morts ennemis, les Mongols coupèrent à chacun une oreille; ils emplirent neuf sacs d'oreilles sur le champ de bataille de Liegnitz; cependant la résistance des chevaliers bardés de fer fait hésiter les Mongols. Ils descendent par la Moravie rallier l'armée principale, pillant tout jusqu'à Udine et à l'Adriatique. A la frontière d'Autriche, ils tournent bride à l'annonce de la mort d'Ogotai. Ils reviennent par le Danube, dévastant la Bosnie, la Serbie, la Bulgarie vers les steppes du Kiptchak.

Le saint-empire, absorbé par la querelle de Frédéric II et d'Innocent IV, s'était faiblement ému; nul ne secourut le roi de Hongrie, malgré ses supplications. De fait, les Mongols étaient au terme de leur chevauchée et trop éloignés de leur base d'opérations pour entamer la féodale Europe, toute hérissée de forteresses. Leurs bandes continuent de ravager effroyablement la plaine polonaise, brûlent de nouveau Cracovie et Sandomir en 1259. On revit une invasion en 1285, appelée en Hongrie par les Comans révoltés contre Ladislas; mais ce n'était plus l'époque des grands conquérants.

Le 11 déc. 1241 mourut Ogotai; son règne avait été une sorte de compromis entre le parti turc et le parti chinois, dirigé par le ministre Yelou-tchousai. La lutte s'engagea alors, sous le couvert de rivalités de famille. Les bouddhistes se rallient au parti du gouvernement de cour; musulmans et chrétiens au parti des cavaliers qui maintenant demande la conquête du monde. Avec la centralisation mongole coïncidait la réforme lamaïque qui donnait au bouddhisme une sorte de pape prêt à s'entendre avec l'empereur. Les femmes jouent un très grand rôle dans ces événements. Tourakina, la veuve d'Ogotai, qui a poussé à l'embellissement de Karakoroum, veut substituer à Chiramoun, fils aîné d'Ogotai, son fils à elle, Gouyouk, né en 1206. Serkouteni, chrétienne, veuve de Touli (mort en oct. 1232), intrigue pour ses fils, Mangou (Meungké), né en 1208, et Koubilai; ce dernier est le candidat préféré des légistes khitans et chinois. « Ainsi trois programmes: l'empire à Karakoroum ou à Almalik, dans la maison d'Ogotai, avec un général pour ministre; l'empire à Bokhara ou en Turkestan, ou à Almalik, confondu avec l'apanage de Djagataï, avec un Yelvadj pour ministre, un pontife musulman à Bokhara et un patriarche nestorien à Almalik pour assesseurs; l'empire en Chine, tenant les autres pour vassaux, avec un pape bouddhiste à Lhassa ». La vacance du trône fut longue: près de cinq années. On reconnut pour régente l'impératrice Tourakina en attendant qu'on tint le

kouriltai où serait désigné le khaqan. Djagataï était mort en 1241. Les autres princes les plus considérés étaient partis avec l'armée de l'Ouest, que Souboutai avait menée jusqu'en Silésie et en Hongrie (mars-avr. 1241). C'est à Klosterneuburg, près de Vienne, que Batou, chef nominal de l'armée, apprit la mort de son oncle Ogotai. Lui-même avait des droits sérieux comme représentant de la branche aînée; mais personne ne voulait de lui et il manquait d'énergie. Mangou, Gouyouk, qui étaient avec lui, partirent d'abord; Batou revint ensuite dans son palais de Séraï, d'où il surveilla les événements; il détestait Tourakina et empêcha la convocation du kouriltai qui eût régularisé la situation; l'inter règne se prolongea donc, l'impératrice gouvernant avec l'aide de ses conseillers chinois et du Turc chrétien Koudak. Ce fut seulement en août 1246 que fut tenu au lac Geuka le kouriltai qui élut Gouyouk, écartant décidément son frère aîné Chiramoun; Batou n'avait pas voulu y paraître. Le légat du pape Innocent III, Plan Carpin, assista aux magnifiques fêtes du couronnement, parmi tout un peuple de rois, de princes, d'ambassadeurs. Tourakina mourut deux mois après, et Gouyouk au printemps de 1248. Il avait continué la guerre de Chine contre les Song. La régence fut prise par Ogoul-Gaimich, veuve de Gouyouk, mais Batou, son ennemi, convoqua le kouriltai dans le Kiptchak; les descendants d'Ogotai n'y vinrent pas et le trône passa à la lignée de Touli. Son fils Mangou fut élu; le 1^{er} juil. 1251, l'élection fut régularisée dans un nouveau kouriltai tenu à Karakoroum, en présence de Batou et clos par des fêtes d'une semaine. Une conspiration des partisans de la maison d'Ogotai fut noyée dans le sang. L'impératrice Ogoul-Gaimich et la mère de Chiramoun furent mises à mort; tous les princes descendants d'Ogotai dépouillés de leurs apanages et exilés. Seul l'intrepide Kaïdou, élève de Souboutai, résista et se fit attribuer le Pe-lou avec Almalik. Sous le règne de Mangou, les conquêtes continuèrent et l'influence chinoise devint tout à fait prépondérante. Batou meurt en 1256; les grands ministres de Djagataï et d'Ogotai, Yelvadj et Yelou, les grands capitaines mongols ont disparu; la tradition mongole s'effaçait de plus en plus; la propagande bouddhiste gagnait du terrain. L'histoire militaire est encore brillante.

En 1253, Mangou envoya son frère Houlagou en Perse avec ordre de conquérir la Syrie et l'Égypte; il avait envoyé son autre frère, Koubilai, en Chine, dès 1251, et ce prince avait conquis en 1253 et 1254 le Yun-nan et le pays de Kandahar; l'année suivante, le général Ouryankadaï conquiert le Tibet et le Tonkin. En 1257, Mangou partit de Karakoroum dont il laissa le gouvernement à son frère Arik-boga; il envahit la Chine avec une nombreuse armée et mourut au siège de Ho-tcheou en mars 1259.

Mangou fut le dernier des empereurs mongols de la période de transition, qui de leur capitale turque de Karakoroum s'efforçaient de maintenir l'équilibre entre les éléments chinois et les éléments turco-mongols, entre la cour et l'administration et le parti militaire. C'était la seule manière de préserver l'unité de l'empire. Après Mangou, le parti chinois l'emporte et les Khaqans mongols fondent une dynastie proprement chinoise, celle des Youen, jusqu'au jour où ils sont refoulés dans le steppe. Mais, de ce moment, les royaumes vassaux attribués aux descendants des autres fils de Djengis et du frère de Mangou se séparent; après avoir durant près d'un siècle encore reconnu la suzeraineté du Khaqan d'Orient, ils finissent par s'en détacher tout à fait pour suivre leur destinée particulière. A partir de maintenant, il nous faut donc retracer séparément l'histoire des Mongols de Chine, du Turkestan, de Perse et du Kiptchak.

Les Khaqans mongols empereurs de Chine. — LES YOUEN. — Quand on apprit la mort de Mangou, son jeune frère Koubilai (Tche Youen en chinois et Setchen Khaqan en mongol) était le premier prince du sang, et devait en cette qualité présider le *kouriltai* d'élection. Il craignait qu'Arik-boga ne cherchât à s'emparer du trône,

aussi il s'empresse de faire la paix avec l'empereur Song, et de revenir en Tartarie. Il fut élu le 4 juin 1260; sans qu'Houlagou eût pu assister au kouriltai. De son côté, Arik-boga se proclama khaqan, mais après des alternatives de succès et de revers, il fut forcé de se soumettre en 1264; il mourut, deux ans après, vraisemblablement empoisonné. Koubilai fut le premier souverain mongol qui se convertit au bouddhisme; il institua la dignité de grand lama pour Pa-ssé-pa (Phags-pa) qu'il chargea d'inventer un nouvel alphabet pour les langues mongole et chinoise. Adoptant entièrement les usages des Chinois, il fonda un temple d'ancêtres consacré à Djengis Khan et à ses descendants à qui il donna des surnoms honorifiques chinois. Il nomma sa dynastie *Youan*, « principe », et fonda une académie. Il transféra sa capitale de Karakoroum à Peking (Khanbalik).

Koubilai songeait à étendre les conquêtes des Mongols plus encore que ne le comportait le testament politique de Djengis Khan, et il voulut s'emparer du Japon. Il échoua dans son projet, malgré le secours de 4.000 vaisseaux que lui fournit le roi de Corée. En 1267, il résolut de tourner toutes ses forces contre la Chine méridionale dont la possession était le but suprême de l'ambition des Mongols, comme elle fut toujours celui de tous les peuples qui vivent dans les déserts incultes et glacés de la Tartarie. L'empire des Song fut envahi, mais les Chinois résistèrent avec la dernière énergie. Le siège des deux villes de Siang-yang et de Fan-tching dura depuis le mois d'oct. 1268 jusqu'en 1275, et elles ne furent prises que grâce au jeu de mangonneaux (*mandjanik*) énormes, construits sur les plans de Nicolo et Mateo Polo, oncles du célèbre Marco Polo, et d'un ingénieur musulman de Damas, nommé Abou-Bekr. La guerre continua pendant trois ans, et les Mongols, commandés par les généraux Bayan, Argan, Atchou et Aïliaïya, conquièrent toutes les provinces septentrionales de l'empire Song. Après avoir traversé le Yan-tse-kiang, Bayan marcha sur Lin-Nyan, capitale de Leang-Tchou. L'impératrice mère, épouvantée, offrit de déclarer que son fils se considérerait comme le sujet du khaqan Koubilai et qu'il paierait un tribut énorme (janv. 1276). Les Mongols occupèrent Lin-Nyan sans coup férir, et l'impératrice dut signer une proclamation ordonnant à tous les officiers chinois d'obéir aux Mongols. Quelques semaines après, le jeune empereur Song et sa mère furent envoyés à Koubilai qui enleva à cette malheureuse famille ses titres souverains. Le Hou-kouang et le Kiang-si furent bientôt soumis, et lorsque la ville de Fou-tcheou se fut rendue, les Mongols furent les maîtres de presque tout le pays qui s'étend depuis l'embouchure du Yang-tse-kiang jusqu'à la frontière actuelle du Tonkin et du Yun-nan. Le dernier empereur, Ti-ping, successeur de Toan-tsang, qui avait été proclamé après la soumission de Tai-tsong, périt dans une bataille navale livrée dans le golfe de Canton. La conquête de la Chine était terminée.

Koubilai fut moins heureux dans la guerre qu'il entreprit contre le Japon, et l'expédition de 1281 se termina par un désastre; mais les succès de ses armes sur le continent compensaient largement cet échec; en 1283, le royaume de Mien ou Birmanie fut conquis; une expédition contre le Tonkin en 1285 fut presque aussi malheureuse que celle de 1281 contre le Japon; mais deux ans plus tard, le roi du pays dut se soumettre. En 1287, Koubilai battit l'armée du prince Nayan, l'un des partisans du prince Kaidou, qui avait projeté de le détrôner. En 1293, il envoya une expédition contre Java, mais l'île ne fut jamais complètement soumise. Il mourut dans sa capitale Tai-tou en l'an 1294.

Timour Khaqan, surnommé en chinois Tching-tsong et en mongol Euldjaitou Khaqan, fils de Tchinkim, succéda à son grand-père Koubilai. Il fut élu dans un kouriltai tenu à Chang-tou en mai 1294. Il eut à soutenir deux guerres, l'une qui fut assez rude, pour réduire à l'obéissance les peuplades de l'Inde voisines de la Chine, l'autre

contre deux princes descendants d'Ogotai, Doua et Kaidou, les ennemis mortels de Koubilai. En 1301, Kaidou, qui était soutenu par 40 princes descendants d'Ogotai et de Djagataï, fut battu entre Karakoroum et le fleuve Tamir; il mourut dans sa retraite. Ce fait est contesté par l'historien Vassaf, qui affirme, au contraire, qu'il aurait remporté un avantage sérieux sur les troupes de Timour Khaqan. Le fils aîné de Kaidou, Tchapar, lui succéda et se reconnut vassal de Timour; il fut détrôné l'année suivante. Il fut le dernier souverain de la branche à laquelle Djengis Khan avait légué le trône, et qui fut dépouillée à l'époque de l'élection de Mangou. Timour mourut en fév. 1307 et eut pour successeur Khaïchan, fils de Farinabala, fils de Tchinkim, fils de Koubilai, son neveu, surnommé Von-tsong en chinois et Koulouk Khaqan en mongol. L'impératrice Boulougan, veuve de Timour, voulait élever au trône Ananda, petit-fils de Koubilai et vice-roi du Tangout. Ce prince était un fervent musulman et savait le Koran par cœur; il est à présumer que, si les intrigues de Boulougan avaient été couronnées de succès, la conversion de la Chine à l'Islam serait chose faite depuis cinq siècles. Khaïchan, averti, revint en toute hâte à Karakoroum; il fut élu à Chang-tou. Le prince Ananda et l'impératrice Boulougan furent sacrifiés à sa sûreté. Il mourut en 1314 et eut pour successeur Ayour-bali-batra, son frère, surnommé en chinois Gin-tsong, et en mongol Bouyantou Khaqan. Ce prince favorisa les lettrés, fit la guerre à Yisoum-boga, souverain de l'olous de Djagataï et mourut en 1320. Son successeur fut son fils Choudi Bala, qui fut assassiné en 1323 à vingt et un ans, et dont le règne n'offrit aucun événement remarquable. Yissoum-Timour lui succéda. Il était fils de Kamala, fils de Tchinkim, fils de Koubilai. Ce prince inepte, qui fut surnommé Thai-ting en chinois, mourut en 1328 et eut pour successeur son fils, Assoukepa Radjapika, le Tien-choum des Chinois. Il fut proclamé par l'impératrice mère à l'âge de neuf ans. Au mois d'oct. suivant, Tob-Timour, surnommé Wen-tsong en chinois, Djid-jaghatou Khaqan par les Mongols, fils de Khaïchan, monta sur le trône qu'il abandonna bientôt à son frère aîné Kouchala. Au mois de novembre Assoukepa fut tué, et Kouchala (Ming-tsong en chinois, Koutouktou Khaqan en mongol) fut proclamé empereur à Karakoroum au mois de fév. 1329. Il mourut quelques jours plus tard, sans doute empoisonné par Tob-Timour qui monta de nouveau sur le trône. Ce prince, fervent bouddhiste, favorisa les lettrés et mourut à Chang-tou à l'âge de vingt-neuf ans. L'impératrice fit reconnaître comme khaqan le second fils de Kouchala, Ritchenpal, Ning-tsong en chinois, Hédjébé en mongol, et prit la régence. Il mourut au bout de quelques mois et eut pour successeur Toughan-Timour, fils de Kouchala et de Papoucha, nommé Chun-ti en chinois et Oukhagatou Khaqan par les Mongols (avr. 1333). C'est avec ce prince que tomba en Chine la dynastie des Mongols. Les premières révoltes éclatèrent en 1337 dans les provinces méridionales de l'empire, le Ho-nan et le Kouang-toung, qui avaient été les dernières à se soumettre sous le règne de Koubilai. On vit les Chinois proclamer empereur un prétendu descendant des Song, et un aventurier voulut fonder une dynastie à laquelle il donna le nom de Tien-wan (1351). Un autre prétendu empereur Song, fils du précédent, parut en 1355; en 1361, un nommé Min-yutchin se déclara empereur. Enfin, en 1356, surgit le fondateur de la dynastie des Ming, à qui était réservé de chasser les Mongols. Quand l'empereur Toughan-Timour vit qu'il lui était impossible d'étouffer les révoltes qui soulevaient son empire, il envoya prier les princes de Tartarie de venir à son secours. Plusieurs répondirent à son appel, l'un d'eux était Alouhoëi-Timour, descendant à la huitième génération d'Ogotai, le fils de Djengis, dont les enfants avaient été écartés du trône qui leur revenait de plein droit. Il crut l'occasion propice pour renverser Timour et s'emparer de sa couronne, mais il fut livré au prince héritier Ayour-chiri-dara qui le fit mettre à mort (1364).

Après une lutte désespérée, dans laquelle les généraux mongols défendirent pied à pied l'empire de leur souverain. Toghhan-Timour, voyant que la cause des Mongols était à jamais perdue en Chine, fit enlever du temple des ancêtres les tablettes des empereurs Youen et se retira avec l'héritier présomptif à Chang-tou. Il mourut à Ing-tchang-tou, juste à temps pour ne pas tomber entre les mains victorieuses du fondateur de la dynastie des Ming.

LES MONGOLS APRÈS LA CHUTE DE LA DYNASTIE YOUAN.
— Après la chute de l'empire mongol de Chine, Biliktu Khan et Koukou-Timour réunirent en Mongolie une armée considérable dans le but de renverser l'empereur Ming et de remettre les Youen sur le trône. L'empereur Ming envoya contre ces deux généraux trois armées dont l'effectif total était de 400.000 hommes, mais elles furent anéanties par les Mongols. Ces succès n'eurent pas de lendemain, et les Mongols durent renoncer définitivement à l'espoir de reconquérir la Chine. Biliktu Khan mourut en 1342 et eut pour successeur son frère, Oussakhal ou Tokouz-Timour. L'empereur Ming se hâta de lui envoyer une ambassade pour lui exprimer les regrets que lui causait la mort de son père et pour lui souhaiter un heureux règne. Cela n'empêcha pas le khaqan mongol de tenter de reconquérir la Chine; en 1380, le général Hotochi, qui était campé à Itsilailou, entra en Chine, mais il fut complètement défait par les troupes des Ming. Le prince de Leang, qui gouvernait à cette époque le Yun-nan, était tout dévoué aux Mongols, aussi l'empereur de Chine envoya contre lui une armée sous le commandement du général Fou-yeou-te pour le chasser et s'emparer de cette province. La conquête du Yun-nan enleva aux Mongols le dernier lambeau de leur empire en Chine. Ils ne furent pas plus heureux dans le Nord, et Oussakhal fut complètement battu près du lac Bouyouur par les armées chinoises; cette défaite abattit la puissance des Mongols orientaux et donna aux Mongols occidentaux, c.-à-d. aux Kalmouks, l'hégémonie qui pendant si longtemps avait appartenu aux premiers. Oussakhal fut assassiné, pendant qu'il s'enfuyait à Karakoroum, par un de ses neveux ou petits-neveux, Encké Sorigtou, qui prit le titre de khaqan (1389). L'historien mongol Sanang Setzen prétend que ce personnage est le fils d'Oussakhal, mais cette assertion paraît dénuée de fondement; car des deux fils d'Oussakhal, l'un fut pris par les Chinois et l'autre assassiné en même temps que son père.

Quoi qu'il en soit, l'empereur Ming vit avec dépit l'avènement d'Encké, car il espérait que la défaite d'Oussakhal avait anéanti l'empire mongol; les Chinois continuèrent à envoyer quelques armées en Mongolie, surtout pour empêcher les Mongols de tenter un retour offensif. Encké mourut en 1392 et eut pour successeur son frère, Elbek Nigulesukshi Khan, qui était né en 1361. Ce prince fut déposé en 1399 et assassiné peu de temps après. Cette révolution est extrêmement importante dans l'histoire des Mongols, car, à partir de ce moment, le khan des Kéraités devint le chef des Mongols, comme ses ancêtres l'étaient avant Djengis Khan, qui leur avait enlevé cette hégémonie. Son fils Goun-Timour Khan monta sur le trône en 1400 et mourut sans enfants deux ans plus tard.

Euldjai-Timour Khan, son frère cadet, lui succéda après un interrègne d'environ un an (1404); cette même année, l'empereur de Chine lui envoya un sceau et des présents. En 1409, l'empereur de Chine envoya contre lui une armée qui pénétra jusqu'au lac Baïkal, sur les bords du fleuve Onon, aux lieux mêmes où Djengis s'était déclaré khaqan et infligea à son armée une défaite complète. Euldjai-Timour fut assassiné en 1412 par Mahamou, khan des Ouirats. Il eut pour successeur son fils Delbek Khan, qui ne fut qu'un instrument dans les mains de Mahamou. Sous le règne de ce prince, l'empereur de Chine fit une expédition en Mongolie et s'avança jusqu'aux bords de la rivière Toula, sans rencontrer de résistance sérieuse. Delbek périt en 1415, dans une bataille qu'il lui livra.

A partir de ce moment, les Mongols passent complète-

ment sous le joug des Ouirats, qui fut loin de leur être léger. Toutefois, une partie des Mongols échappa à cette tyrannie et fut gouvernée par Adai Taidji, descendant d'Utsuken, nommé par les Chinois Halutai. Ce khan ne manquait pas d'audace, et à plusieurs reprises il passa la Grande Muraille pour aller faire des pillages en Chine; en 1422, il pénétra jusque dans les environs de Hinho et tua le major général Khy. Ce fait détermina l'empereur de Chine à envahir la Mongolie, mais Adai Taidji se retira précipitamment derrière le lac Kouloun et pour tout butin l'armée chinoise n'eut que les bagages du khan. Suivant de Mailla, Adai, après avoir pris le titre de khan, envahit la Chine et s'avança jusque dans les environs de Suen-fou; l'empereur Ming marcha immédiatement contre lui; deux des membres de la famille impériale mongole se soumirent à lui, et lui apprirent qu'Adai avait été battu par Toghhan-Timour, khan des Ouirats, et qu'il avait été abandonné à la suite de cette défaite par beaucoup de ses sujets. Quoi qu'il en soit, en 1424-25, Adai infligea une grande défaite aux Chinois et leur ôta, pour longtemps, l'envie de venir faire des expéditions en Mongolie. Il eut pour successeur Adsai Khan, qui ne jouit d'aucun pouvoir et ne fut guère qu'un instrument entre les mains d'un chef ouirat, nommé Toghhan. Il eut trois fils, dont l'aîné Taisong Khan, né en 1422, lui succéda en 1439. Ce chef ouirat Toghhan, qui avait joué un si grand rôle sous le règne d'Adai et d'Adsai, mourut en 1444, et son fils Yisoun lui succéda. Il fut en réalité le souverain de toute la Mongolie, et ne laissa au khaqan que l'ombre du pouvoir. Ce prince essaya de se soustraire au joug des Ouirats, et dans cette intention, il se mit en campagne avec ses deux frères Akbardji et Mandaghol; mais il fut abandonné par Akbardji, qui se rangea du côté des Ouirats. Taisong fut assassiné en 1452, par son beau-père Tsabdan. Le khan ouirat Yisoun mourut la même année. La jeune veuve de Taisong parvint à soustraire son fils Mergous Khan à ses ennemis, et cet enfant fut proclamé khaqan des Mongols sous le nom d'Oukektou Khan; il fut assassiné au bout d'un peu moins d'un an de règne, à l'âge de huit ans, par Dogholang-Taidji. Il fut remplacé par Molon Khan, qui fut assassiné en 1455, à l'âge de dix-huit ans. Après la mort de ce khaqan, il y eut un interrègne de près de neuf ans, mais cela ne tira pas à conséquence, puisque les Mongols étaient soumis aux Ouirats, et que leur vrai souverain était le khan de cette tribu.

Mandaghol Khan, grand-oncle de Molon et fils d'Adsai, monta sur le trône en 1463; il vengea Oukektou Khan en faisant périr son meurtrier Dogholang-Taidji; il mourut en 1467, et son neveu Bolkho Jinong lui succéda; il fut assassiné au bout de trois ans.

Dayan Khan, son fils, lui succéda; il fit en 1497 et au cours des années suivantes, une série d'incursions heureuses dans les provinces du N. de la Chine, et il pilla la contrée de Kou-youen et de Nin-hia. Il mourut en 1543. Le long règne de ce prince marque un temps d'arrêt dans l'irréversible décadence de l'empire mongol, et il faut remonter jusqu'à l'époque où les Youen étaient les maîtres du Céleste Empire pour trouver une période qu'on lui puisse comparer. Malheureusement, les guerres civiles et l'anarchie qui avaient ensanglanté le règne des khaqans précédents avaient si complètement ébranlé et désorganisé l'empire, que Dayan Khan ne disposa pas des moyens suffisants pour lui rendre son ancienne splendeur et pour tenter de nouveau la conquête de la Chine. Son petit-fils, Bodî Taidji Khan, lui succéda en 1544. Il fut loin d'avoir l'autorité et la puissance de Dayan Khan, et mourut en 1547, laissant trois fils, dont l'aîné Daraisoun Taidji lui succéda et prit le nom de Koudang Khan; il assura la paix à son empire et mourut en 1557, après un règne heureux de dix ans. Il eut pour successeur son fils aîné, Touman Taidji Sassaktu Khan, né en 1539. Il fut converti en 1576 au lamaïsme par le lama Ildouni Sanggidukdji Garma et il donna un code de loi à six de ses *toumens*. Il mourut

en 1592, laissant le trône à son fils Setzen Khan qui était né en 1555, et qui mourut, après avoir gouverné ses peuples avec justice, en 1603. Son petit-fils, Lingdan Khutuktu Bagathur Khan lui succéda et fut un zélé promoteur du lamaïsme. Il fit traduire le *Kandjour* tibétain en langue mongole, et fit élever des temples et des statues au Bouddha Sakyamouni. Ce prince tenta de réunir toutes les tribus mongoles sous son autorité, mais il s'y prit d'une manière si peu adroite que le résultat qu'il obtint fut tout le contraire de celui sur lequel il comptait, et qu'elles préférèrent se soumettre aux Mandchous qui commençaient alors à devenir tout-puissants dans le N. de l'Asie orientale. C'est ainsi que l'une des principales tribus mongoles, celle des Khordjins, s'allia définitivement avec les Mandchous. Lingdan marcha contre eux, mais il fut abandonné par les Naïmans, les Aokhans, les Barins et les Tsarods pendant que les Wesoumoutchin et les Abaghas allaient rejoindre les Khalkas; les Tchakars seuls restèrent fidèles à Lingdan. En 1627, les Ordos, Toumeds, Khordjins, Abaghas et les Khalkas formèrent une ligue contre les Chakars et les battirent; Lingdan fut mis en fuite par les Mandchous et mourut en 1634 dans le steppe de Chira talas.

Sa veuve, Choudai Taïgou, princesse mandchoue, alla trouver l'empereur mandchou avec son fils Erké Khongkor. Ce souverain lui donna sa fille Erké Kurné Kundjou en mariage et épousa la fille de Lingdan. Ce prince fut le dernier khaqan mongol; son autorité fut absolument nulle, et à partir de ce moment l'histoire de la nation mongole se confond avec celle de la dynastie mandchoue.

Les Tchakhars, établis au N.-O. du pays des Ordos, qui formaient la tribu de la famille mongole, furent incorporés aux Mandchous et formèrent une des huit bannières de l'armée impériale mandchoue. Le reste de la nation mongole fut divisé en 135 bannières, comme il a été exposé ci-dessus.

Pour compléter l'histoire des Mongols orientaux, il reste à dire quelques mots des groupes des Ordos, des Toumeds et des Khalkas. Les premiers installés dans le coude du Hoang-ho, guerroyèrent contre le Tibet et la Chine, devinrent les apôtres du bouddhisme et fournirent même un Dalai-lama au début du XVII^e siècle. A l'E. des Ordos, nous trouvons les Toumeds dont le plus célèbre khaqan fut Altan (+ 1584), vainqueur des Chinois et des Tibétains, qui le convertirent au lamaïsme. Les Toumeds s'allièrent aux Mandchous et les aidèrent à conquérir la Chine. — Les Khalkas, qui au XVII^e siècle avaient fait hommage à la Russie, furent bientôt ramenés par les Mandchous; l'empereur Kang-hi les décida à se soumettre et les protégea contre les Kalmouks ou Eleuthes. Depuis l'assemblée de la plaine du Dolo-nor où les chefs Khalkas se reconnuèrent ses sujets, ils sont incorporés à l'empire chinois.

Les Mongols souverains de Perse. Les Houlagides. — La conquête de la Perse, commencée un peu après celle de la Chine, fut terminée avant, et tandis que Koubilai, après avoir annexé la Chine méridionale, fondait la dynastie sino-mongole des Youen, son frère Houlagou, après avoir annexé les pays de l'Euphrate, ancien centre du khalifat, fondait une dynastie iranienne brillante et éphémère. Les conquêtes de *Djengis Khan* en Perse, n'avaient pas suffi pour détruire le pouvoir de la dynastie des Kharezmiens. Le sultan Djelal-Eddin, fils de Mohammed, qui s'était réfugié dans l'Inde, ne tarda pas à revenir en Perse et à y recouvrer la souveraineté (1225-26). On a vu que, dès son avènement au trône, Ogotaï avait envoyé en Perse Djourmaghoun Noyan avec une armée de 20.000 hommes. En 1230, Djelal-Eddin fut surpris par les Mongols et n'eut que le temps de s'échapper. L'année suivante, après des vicissitudes de tout genre, le sultan se laissa encore surprendre par les troupes mongoles et fut assassiné dans sa fuite par un Kurde. Après la défaite de Djelal-Eddin, les Mongols saccagèrent la Mésopotamie,

le Kurdistan, l'Azerbeïdjan, l'Arménie, la Géorgie, et étendirent leurs ravages jusque sur les frontières de l'Irak Arabi (1237). En 1238, Djourmaghoun conquiert les pays compris entre l'Araxe et le Kour. En 1242, les Mongols, ayant soumis les contrées voisines de l'Euphrate et du Tigre, voulurent s'emparer de l'empire de Roum et le souverain de ce pays, Ghyas-ed-Din Kaïkhosrev, fut battu près d'Akeheher; il se tira de ce mauvais pas en payant un tribut énorme aux Mongols. Encouragé par ce succès, le général Baïdou envoya à tous les princes de Syrie une lettre par laquelle il leur ordonnait de se reconnaître comme les vassaux du khaqan. Le roi d'Arménie, Haïthoum, obéit l'un des premiers, et le prince de Mausil, Bedr-ed-Din Loulou, ne tarda pas à l'imiter. Dans le *kouriltai* où fut élu Mangou, l'empereur décida d'envoyer en Perse une armée sous le commandement de son frère, Houlagou, avec l'ordre de détruire d'abord le pouvoir de la secte des Ismailiens (Assassins), puis d'aller soumettre le khalife abbaside de Bagdad. Houlagou partit pour cette expédition le 19 oct. 1253; il passa tout l'été de l'année suivante (1254) dans le Turkestan et n'arriva devant Samarkand qu'en 1255. Il envoya de cette ville aux souverains occidentaux l'ordre de venir dans son camp, et de lui amener des troupes de renfort sous peine d'être attaqués par lui, puis il passa l'hiver dans la plaine de Choubourgan. Le chef des Ismailiens était alors Rokn-ed-Din Khourchah qui avait succédé à son père Ala-ed-Din. Il consentit à se soumettre aux Mongols, mais ayant refusé de détruire ses forteresses et de se rendre au camp d'Houlagou, les généraux mongols envahirent le Roudbar, et Houlagou campa devant Meïmoun-Diz. Rokn-ed-Din dut se rendre à discrétion le 19 nov. 1256; toutes les forteresses des Ismailiens furent rasées et leurs livres brûlés. Rokn-ed-Din ayant voulu se rendre à la cour de l'empereur Mangou, fut assassiné par son escorte mongole et la plus grande partie des populations ismailiennes, la totalité, suivant quelques auteurs, furent massacrées par ordre d'Houlagou.

Aussitôt après la destruction des forteresses ismailiennes, Houlagou résolut de marcher sur Bagdad pour anéantir la puissance du khalife. Il envoya à Mostasem Billah l'ordre de raser les murailles de sa capitale et de se rendre dans son camp pour se justifier de ne pas lui avoir fourni les secours qu'il exigeait de lui quand il entreprit l'attaque des forteresses des Ismailiens. Sur le refus du khalife, Houlagou partit d'Hamadan au mois de nov. 1257; il enleva en route la ville de Kirmanchah et la fit saccager. Le 16 janv. 1258, eut lieu à Anbar le premier engagement entre les troupes du khalife et celles d'Houlagou. Les généraux musulmans Aïbek et Fath-ed-Din attaquèrent l'avant-garde mongole, mais ils furent battus et obligés de se replier sur Bagdad que le khalife se hâta de faire mettre en état de défense. A la fin de janvier, la capitale du monde musulman fut investie, et le khalife se rendit le 5 févr. Bagdad fut livrée au pillage le plus effroyable pendant une semaine et le khalife fut tué le 21 févr. Il y a deux versions sur le genre de supplice qu'on lui fit subir. D'après les uns, on le mit dans un sac et on le fit fouler aux pieds des chevaux. Mirkhond, Nïkbey, l'historien grec Pachymeres, Joinville et Haïthoum racontent qu'Houlagou ayant trouvé dans le palais du khalife des sommes énormes en pièces d'or, le fit enfermer dans une tour et ne lui fit donner que des dinars pour toute nourriture. Le 16 févr., Houlagou s'empara de Wasit et revint en avril à Hamadan; il se rendit de là à Maragha où il reçut les hommages du vieux sultan de Mossoul, Bedr-ed-Din Loulou, et des atabeks du Louristan et du Fars. La destruction de l'empire des khalifes étant achevée, le conquérant mongol songea à s'emparer de la Syrie et de l'Egypte. Haïthoum prétend que Houlagou le pria de venir à sa cour, car il voulait délivrer les chrétiens de Syrie, et qu'il lui aurait conseillé d'aller tout d'abord attaquer Alep. Le sultan ayoubite de Syrie, el-Melik-el-Naser, ayant refusé de se soumettre, Houlagou s'empara du Djazira, de Nisibis, d'Harran,

de Saroudj, d'el-Birah, traversa ensuite l'Euphrate et marcha sur Alep qui fut livrée au plus affreux pillage (24 janv. 1260). El-Melik-el-Naser, épouvanté, supplia le sultan d'Égypte, Seif-ed-Din Koutouz de venir, à son secours, et le 1^{er} mars il évacua sa capitale, Damas, sans même essayer de la défendre; cette ville tomba sans résistance aux mains des Mongols. Houlagou ayant appris en Syrie la mort de son frère Mangou, partit subitement pour retourner en Mongolie, dans l'espérance de se faire élire khaqan suprême; dès qu'il sut que son frère Koubilaï avait été proclamé, il s'arrêta à Tébriz. Les Mongols, commandés par Ketbogha, s'emparèrent de toute la Syrie jusqu'à Gaza, mais le 3 sept. 1260, ce général fut complètement battu à Ain-Djalout par le sultan Koutouz, et les Mongols évacuèrent immédiatement la Syrie. Le 29 nov. de l'année suivante, les deux généraux mongols Kara-bogha et Behadour Ali mirent en déroute, à Anbar, la petite armée du nouveau khalife, el-Mostansir Billah, qui lui avait été fournie et équipée par le sultan d'Égypte, Bibars (qui s'était substitué à Koutouz); le khalife périt dans ce combat.

Pour comprendre la rapidité de ces conquêtes qui ne s'arrêtèrent que devant les militaires professionnels de l'Égypte, il est indispensable de tenir compte de l'épouvante inspirée par les Mongols. La politique terroriste de Djengis, les carnages d'Hérat, de Bamian, de Bagdad, l'extermination de millions d'hommes avaient rempli les âmes d'un tel effroi que nul ne songeait plus à résister. Le chroniqueur contemporain Ibn-el-Athir raconte que souvent un cavalier mongol isolé venait dans un village et égorgait les hommes l'un après l'autre sans qu'aucun osât lever la main. L'armée des Seldjoucides de Roum, forte de 22.000 hommes, qui venaient de faire leurs preuves contre les Ayoubites, les Kharezmiens, les Byzantins, apprenant l'approche de 10.000 Mongols, se débanda sans les attendre. Les Assassins, ces Ismaïliens universellement redoutés, abrités dans leurs imprenables châteaux des monts du Kohistan, où ils avaient bravé tant de sièges, se livrent à Houlagou à peu près sans résistance. Comment s'étonner ensuite de la lâcheté du khalife? Les progrès des Mongols furent arrêtés par leurs propres divisions.

Houlagou avait la ferme intention de recommencer l'expédition qui avait abouti au désastre d'Ain-Djalout, mais il en fut empêché par une guerre qu'il eut à soutenir contre son cousin Béréké, fils de Djoudji, souverain du Kiptchak. Cette guerre ne fut d'ailleurs pas heureuse et ses troupes furent battues durant l'hiver de 1262; de plus, plusieurs cas de défection se produisirent parmi des corps de troupes qui passèrent en Syrie. Bibars ayant appris l'hostilité de Béréké et d'Houlagou envoya des ambassadeurs dans le Kiptchak pour exciter Béréké à envahir la Perse. Ils arrivèrent à Séraï sur le Volga en sept. 1264, après avoir été quelque temps retenus à Constantinople par l'empereur Michel Paléologue. La même année, le souverain égyptien reçut des envoyés de Béréké, qui lui apprirent que leur maître avait embrassé l'islamisme. Pour répondre à cette alliance, Houlagou força son allié le roi d'Arménie, Haïthoum, fils de Constantin, à faire une expédition en Syrie, mais le souverain arménien fut complètement défait par les troupes musulmanes. Houlagou mourut, le dimanche 8 févr. 1265, à l'âge de quarante-huit ans; il fut inhumé dans une île au milieu du lac d'Ourmia.

Abaga, son fils aîné, lui succéda; il était né en mars 1234, et fut élu le 19 juin 1265 à Tchagan Naour (le lac blanc). Il ne put, comme il le voulait, entreprendre une expédition contre la Syrie et l'Égypte, car il fut obligé, en 1270, de marcher contre le prince Borak, petit-fils de Djagataï, qui venait de franchir l'Oxus dans l'intention de s'emparer du Khoracan. Le 29 juil. de cette année, Borak fut battu et mourut quelque temps après dans sa retraite. A la fin de l'année, Abaga reçut l'investiture de Koubilaï Khan. Deux expéditions que ce prince envoya en Syrie contre

Bibars ne furent pas couronnées de succès, et des troubles causés par les intrigues du vizir du sultan seldjoucide de Roum, le *perwaneh* Moïn-ed-Din Soleiman, amenèrent la sanglante bataille d'Abouloustain. Les Mongols furent complètement battus, et Abaga n'eut d'autre moyen de se venger qu'en faisant mettre à mort le *perwaneh* Moïn-ed-Din. Le sultan Kélaoun étant monté sur le trône d'Égypte, l'un de ses principaux émirs, Schems-ed-Din Sonkor Achkar se proclama sultan de Syrie (1279); il ne tarda pas à être battu par Kélaoun et fut obligé de chercher un refuge chez les Mongols. Abaga crut le moment favorable pour envahir la Syrie; en 1280, ses troupes entrèrent dans la province d'Alep qui fut saccagée, mais cette même année, Mangou-Timour, frère d'Abaga, fut complètement défait à Homs. Abaga ne put se consoler de cette défaite et mourut le mercredi 1^{er} avr. 1282.

Takoudar ou Ahmed, septième fils d'Houlagou et frère d'Abaga, fut élu le 6 mai 1282 contre Arghoun, fils d'Abaga, qui était soutenu par plusieurs des officiers de son père. Comme il avait embrassé l'islamisme, il prit le titre de sultan et adressa aux autorités de Bagdad un rescrit par lequel il leur notifiait officiellement ce fait. Au mois d'août 1282, il envoya au sultan d'Égypte Kélaoun, une ambassade, composée du grand juge de Sivas, Kotb-ed-Din-Mahmoud Shirazi et de Béha-ed-Din, atabek du sultan du pays de Roum. Il lui apprit son avènement, sa conversion à l'islam et le désir qu'il avait de vivre en paix avec lui. Kélaoun lui répondit une lettre dans le même sens.

Arghoun avait été forcé d'accepter sans protester l'élection de son oncle, mais il avait la ferme intention de profiter de la moindre occasion de le renverser et au besoin de la faire naître. Il était encouragé dans ce dessein par plusieurs officiers dévoués à son père, par d'autres qui étaient blessés de son zèle pour l'islam, et par le prince Kounkourataï. Il avait reçu le gouvernement du Khoracan à la mort de son père, mais il ne se montra point content de son apanage et pria Ahmed de lui donner une partie des domaines royaux de l'Irak et du Fars, Ahmed refusa et fit mettre à mort Kounkourataï qu'il avait réussi à attirer auprès de lui (18 janv. 1284). Arghoun rassembla immédiatement ses troupes dans le Khoracan, mais il fut battu à Ak-Khodja par une armée commandée par Alinak. Après avoir essayé de tenir la campagne, il fut obligé de se soumettre (29 juin); mais cette soumission n'était pas sincère, et bientôt Arghoun, avec l'aide du général Bokai, parvint à faire croire aux officiers mongols qu'Ahmed voulait les faire assassiner pour donner leurs places à des musulmans. Le sultan fut arrêté à Kounkour Olang et mis à mort le 10 août 1284.

Arghoun Khan fut élu comme successeur de Takoudar-Ahmed dans un *kouriltai* tenu à Ab-Chour près de Yuz-Agadji et il fut intronisé le vendredi 14 août 1284; son élection fut confirmée par un message de Koubilaï qui arriva le 24 févr. 1286. Il n'aimait point les musulmans et protégea ouvertement les chrétiens et les juifs. Il donna au général Bokai qui l'avait aidé à renverser Ahmed des pouvoirs si étendus qu'ils en faisaient presque son égal; mais ce général ne tarda pas à abuser de la confiance de son maître, il conspira contre lui avec plusieurs princes et quelques généraux; il fut décapité le 17 janv. 1289. Le ministre des finances qui était musulman, Djelal-Eddin Semmani, ne tarda pas à subir le même sort (7 août 1289) et fut remplacé par un juif nommé Saad ad Daulat qui avait été médecin d'Arghoun. Ce personnage en profita pour caser toute sa famille et ses protégés dans tous les pays de l'empire, sauf dans le Khoracan et dans le pays de Roum qui étaient les apanages des deux princes Ghazan et Kai-Khatou, mais ce népotisme fut racheté par l'excellence de son administration.

Arghoun n'aurait pas mieux demandé que de reprendre les projets de conquête de ses prédécesseurs, mais il en fut empêché par les troubles qui éclatèrent dans son empire. L'émir Naurouz, fils d'Arghoun Aga, le gouverneur

du Khoracan, et beau-frère d'Arghoun Khan, craignait de partager le sort de Bokai. Il se révolta et battit, le 8 mai 1290, les troupes du prince Ghazan qui avait reçu l'ordre de le combattre. Naurouz s'avança jusqu'à Tchormaghan, mais il dut reculer devant Ghazan; il se rendit alors dans le Turkestan, chez le prince Kaidou, qui l'accueillit bien malgré son insolence, et lui fournit une armée de 30.000 hommes avec laquelle il ravagea le Khoracan sans que Ghazan, trop faible, pût songer à intervenir.

Dans le courant de l'année 1290, Mangou Timour, successeur de Béréké, et khan du Kiptchak, envoya une armée qui pénétra en Perse par le Derbend; elle fut repoussée sans grande difficulté.

Le ministre Saad ed Daulat était détesté à la fois par les musulmans et par les Mongols qui faisaient tout ce qui leur était possible pour le perdre dans l'esprit d'Arghoun, mais ce prince qui lui devait la vie ne voulut jamais écouter ses calomniateurs. Le 29 févr., Saad ed Daulat fut arraché du lit de son maître mourant et lâchement assassiné, et Arghoun mourut quelques jours plus tard le 7 mars. Vassaf s'est fait l'écho d'une histoire invraisemblable, suivant laquelle ce ministre aurait voulu fonder une nouvelle religion dont Arghoun eût été le pontife suprême.

Il eut pour successeur son frère Kai-Khatou Khan, dont le nom a souvent été mal lu par les Européens et transcrit Kandjiatou. Ce prince fut élu le 22 juil. 1294; il fit arrêter tous les officiers qui avaient exercé la régence après la mort d'Arghoun, mais il n'y en eut qu'un seul, nommé Toughan, qui fut mis à mort. Son couronnement fut retardé par une expédition qu'il dut entreprendre au mois de sept. 1294 pour apaiser une révolte dans le pays de Roum dont il était gouverneur avant son avènement, et par une grave maladie. Cette cérémonie ne put avoir lieu qu'au mois de juin 1292; ce même mois, il apprit que les troupes du sultan d'Égypte el Melik el Achraf Salah-ed-Din Khalil, fils de Kélaoun, s'étaient emparées de la forteresse nommée Kalaat er Roum, située sur l'Euphrate, près de Birah et dépendante de l'empire mongol. Kai-Khatou, furieux, déclara à Achraf Khalil qu'il allait marcher sur Alep et envahir la Syrie, mais il était bien trop adonné à ses plaisirs pour avoir réellement ce dessein. Il dépensait follement, sans compter, tout ce qui se trouvait dans le trésor royal, aussi il ne tarda pas à se trouver à court d'argent; ce fut alors qu'un homme nommé Izz-ed-Din Mozaffer suggéra au vizir l'idée d'émettre un papier-monnaie à l'imitation de ce qui se faisait en Chine. Après avoir fait prendre des renseignements dans ce pays, Arghoun fit imprimer une grande quantité de ces billets auxquels on donna cours forcé sous peine de mort. La première émission eut lieu à Tébriç le 12 sept. 1294. Une terrible émeute éclata et le vizir faillit être écharpé par la population; Kai-Khatou dut rapporter son rescrit et se procurer de l'argent par d'autres moyens. Dans le Mazenderan, Ghazan avait refusé de laisser circuler ces billets qu'on nommait *tchao*. En 1293, les troupes de Ghazan, commandées par le général Koutloukchah, battirent l'émir Naurouz et le forcèrent à se réfugier dans les montagnes de Nishapour. Kai-Khatou n'en regarda pas Ghazan d'un oeil plus favorable et il lui fit interdire de venir à la cour. En 1294, le prince Baidou, qui avait à se plaindre de la façon dont Kai-Khatou l'avait traité, réunit autour de lui tous les gens qui étaient mécontents de la conduite de leur souverain et se révolta; Kai-Khatou marcha contre lui, mais il fut abandonné par ses troupes et étranglé le 23 avr. 1293, au moment où il cherchait à passer dans le pays de Roum.

Baidou régna après lui; il s'empressa de faire mettre à mort plusieurs des favoris de Kai-Khatou et la cérémonie de son couronnement eut lieu au mois d'avril. Ghazan qui se trouvait dans le Khoracan, refusa de reconnaître son oncle et le renversa avec l'aide de l'émir Naurouz qui le décida à se convertir à l'islamisme (1296). Après avoir fait tuer Baidou, il fut élu dans un kouriltai tenu à Kara-

bag, prit le titre de sultan et le nom de Mahmoud (3 nov. 1296). L'année suivante il se débarrassa de Naurouz, mis à mort avec toute sa famille.

Ghazan résolut de reprendre le plan d'Houlagou et d'Abaga, qui avait été à peu près abandonné sous le règne des derniers khans, et de conquérir la Syrie et l'Égypte.

Il fut encouragé dans ce dessein par l'arrivée dans son empire de quatre généraux égyptiens déserteurs, qui



Monnaie trilingue de Ghazan Khan, souverain mongol de Perse, avec légendes arabe, mongole et pa-sse-pa.

lui représentèrent que cette entreprise n'avait rien que de très aisé. Il quitta Tébriç avec son armée le 16 oct. 1299 et fut rejoint dans le Diarbekr par les troupes du pays de Roum; il traversa l'Euphrate au pont de la citadelle de Djaabar, le 7 déc., arriva le 12 à Alep, le 20 à Hamah, et passa devant ces deux places sans prendre la peine de les assiéger. Les Mongols rencontrèrent l'armée égyptienne commandée par le sultan Mohammed ibn Kélaoun devant Homs; (22 déc.). Les Égyptiens furent complètement battus et le sultan s'enfuit au Caire; Homs se rendit immédiatement et Ghazan marcha sur Damas qui lui ouvrit ses portes; il y fit son entrée le 7 janv. 1300 et défendit de la piller. Mais il ne garda pas ses conquêtes que les Égyptiens réoccupèrent trois mois après. Le seul résultat de cette campagne fut la ruine de la capitale de la Syrie. Pendant que Ghazan était occupé à la conquête de cette contrée, le prince Koutlouk-Chah Khvadjah, fils de Doua, envahit le Fars, mais il dut retourner dans ses États après avoir ravagé le pays. Pour éviter le retour de pareils faits, Ghazan fit élever des fortifications redoutables à Chiraz. Dès qu'il fut libre de ce côté, le souverain mongol entreprit une seconde expédition contre la Syrie; mais la rigueur de l'hiver força à une retraite précipitée (3 févr. 1301). Une troisième ne réussit pas mieux; son général Koutloukchah fut complètement battu à Merdj-es-Safar par les troupes égyptiennes (18 mars 1303). Cette défaite obligea Ghazan à renoncer à ce qui avait été le rêve de sa vie, la conquête de la Syrie. Il mourut l'année suivante le 17 mai 1304.

Si Ghazan ne fut point heureux dans ses expéditions contre les sultans Mamlouks, il a laissé dans ses *Instituts* un monument qui éternisera sa mémoire. Il serait trop long de détailler les nombreuses ordonnances qui se trouvent dans ce code; le *Yassak* de Djengis Khan, qui était encore en vigueur à l'époque de Ghazan, n'avait pas été composé pour être appliqué à des hommes jouissant d'une civilisation relativement avancée, et surtout à des musulmans, de telle sorte qu'il était loin de suffire aux besoins de l'empire mongol de Perse au commencement du XIV^e siècle. Tout en laissant intact le fondement même du *Yassak*, et en respectant l'esprit qui en avait inspiré la composition, Ghazan sut y introduire des modifications et des additions suffisantes pour tous les cas.

Ghazan eut pour successeur son frère Euldjaïtou, aussi appelé Kharbendeh, qu'il avait désigné lui-même pour occuper le trône après lui. Ce prince commença par faire assassiner Alafrenk, fils de Kai-Khatou, dont il redoutait l'ambition; la cérémonie de son couronnement eut lieu à Oudjan le 14 juil. Au commencement de l'année 1305, il envoya au sultan d'Égypte, Mohammed ibn Kélaoun, une ambassade pour lui notifier son avènement et l'assurer de ses intentions pacifiques; cette même année, il mit fin à la dynastie des Karakhitans qui régnaient dans le Kirman depuis 1223, en retenant captif Châh-Djihân, fils de Souyougaimich. Ce fut également cette même année qu'il jeta les fondements de la ville de Sultaniyé (résidence d'été, entre

Gazvin et Sendjan). Il employa les années 1306 et 1307 à la conquête du Ghilan qui jusqu'à ce moment avait réussi à garder son indépendance; il envoya une expédition commandée par un général nommé Danichmend Behadour contre Hérat; les troupes mongoles s'emparèrent de la ville, mais Danichmend fut assassiné avec toute sa suite dans la citadelle (sept. 1306). Euldjaitou envoya immédiatement Boudjai, fils de Danichmend, contre Hérat qui se rendit après un long siège (1306). En 1310, ce prince qui suivait le rite hénéfite adopta les croyances des chiïtes à la suite d'un songe qu'il eut près du tombeau d'Ali; il fut le premier souverain persan qui embrassa le chiïsme.

Il voulut reprendre les projets de conquête de la Syrie de son frère Ghazan, et au mois de déc. 1312, il vint mettre le siège devant la ville de Rahbah après avoir traversé l'Euphrate à Karkisiyya. Cette expédition fut encore plus malheureuse que celle de Ghazan: au bout d'un mois de siège, les troupes mongoles manquant de tout durent se retirer et rentrer en Perse. En 1313, il donna le gouvernement du Khoracan à son fils Abou-Saïd qui, à cette époque, n'avait que neuf ans. Il mourut d'un accès de goutte mal soigné à la fin de l'année 1316 à Sultaniyé. Il eut pour successeur son fils qui venait d'accomplir sa douzième année, Abou-Saïd Mirza Behadour Khan et qui fut couronné au mois d'avr. 1317. Ce fut sous le règne de ce prince que commença pour ne plus s'arrêter la décadence de l'empire mongol de Perse; les nobles se disputèrent le pouvoir pendant la minorité du sultan, et l'émir Tchouban acquit un tel pouvoir qu'il devint à peu près l'égal de son maître. Ce prince, d'un caractère faible et indécis, abandonna Rachid-ed-Din, le vizir de Ghazan et d'Euldjaitou à la vengeance de ses ennemis, et l'illustre historien fut mis à mort le 18 juil. 1318. Un peu avant ces événements, Abou-Saïd avait reçu une ambassade envoyée par les princes Yessaour, Lahouri et Touklook Kodja, l'assurant de leur fidélité. Cela n'empêcha pas Yessaour de se révolter dès 1318; on apprit en même temps que le khan Euzbeg marchait vers le Derbend à la tête d'une armée considérable, et que les Egyptiens avaient envahi le Diarbekr. Il fut décidé que l'émir Irentchin défendrait cette province, que l'émir Hosein marcherait contre Yessaour et le sultan Abou-Saïd contre le khan Euzbeg; ce dernier ne tarda pas à battre en retraite. Sur ces entrefaites, plusieurs des émirs, jaloux de la confiance que le jeune sultan accordait à Tchouban, formèrent le complot de le tuer, et ce général faillit en effet être assassiné près de Guektché-Dengiz. Furieux de l'avoir manqué, les conjurés attirèrent l'émir Irentchin dans leur complot. Abou-Saïd marcha contre les révoltés et leur infligea une sanglante défaite près du village de Minaréh-dar; tous périrent dans le combat ou de la main du bourreau. L'année suivante (1319), le prince Yessaour, qui s'était révolté contre lui, fut battu par Guèbek, souverain de la Transoxiane et du Turkestan, qui venait de succéder à son frère Isenbogha; Yessaour fut tué en juin 1320. En 1322, Timour-Tach, fils de Tchouban et gouverneur du pays de Roum, se déclara indépendant et fit frapper la monnaie à son nom; Tchouban marcha immédiatement contre lui, il fut assez heureux pour le soumettre sans effusion de sang et pour obtenir sa grâce d'Abou-Saïd. Ce fait paraît avoir fortement ébranlé la position de Tchouban et, à partir de ce moment, le sultan chercha à se débarrasser de lui. En 1327, Abou-Saïd, las de subir les insolences de Dimachk Khvadjah, fils de Tchouban, le fit assassiner et donna l'ordre de faire subir le même sort à son père. Mais Tchouban se trouvait à la tête d'une armée de 70.000 hommes et il marcha sur l'Irak; Abou-Saïd se mit en campagne de son côté, et eut la chance que Tchouban fût abandonné de ses principaux officiers et d'un grand nombre de ses troupes; il fut assassiné dans sa fuite par les ordres de Ghyas-ed-Din, prince d'Hérat. Timour-Tach son fils, qui était gouverneur du pays de Roum, passa en Syrie, et alla chercher un asile à la cour du sultan d'Égypte el-Melik-el-Naser qui le fit

assassiner (20 août 1323). Sa tête fut envoyée à Abou-Saïd. Cheikh Mahmoud, quatrième fils de Tchouban, fut également mis à mort.

Abou-Saïd mourut le 30 nov. 1334 à Karabag d'Arran, sans laisser d'enfants. Abou-Saïd est le dernier prince de la famille d'Houlagou qui jouit de quelque autorité; ses successeurs, jusqu'au moment de l'effondrement définitif de l'empire mongol de Perse, ne furent que des instruments entre les mains des émirs. Il eut pour successeur Arpa-Gaoun, descendant d'Arik-boga, fils de Toulouï, qui épousa Sati-beg, fille d'Euldjaitou et veuve de Tchouban. Ali-Padishah, gouverneur de Bagdad et chef d'une tribu ouïrate, se révolta contre Arpa et proclama un descendant d'Houlagou appelé Mousa. Arpa fut vaincu le 9 avr. 1336 et assassiné peu après.

La même année, 1336, on éleva au trône un autre descendant d'Houlagou nommé Mohammed, qui fut battu par Mousa. Les émirs du Khoracan, à leur tour, proclamèrent khan un prince nommé Toga-Timour, issu de Djoudji-Kassar, frère de Djengis Khan; Mousa Khan marcha contre lui et le rencontra dans les environs de Maragha; il fut battu et tué le 10 juil. 1337. Toga-Timour fut assassiné en 1353.

En 1338, le prince Izz-ed-Din Chah Djihan Timour Khan, descendant d'Abaga, fut élevé à la dignité impériale, par un émir nommé Hasan, pendant qu'un autre émir mettait sur le trône Soleïman Khan, arrière petit-fils de Yachmout, fils d'Houlagou, et lui faisait épouser la princesse Sati-beg. Ses domaines se composaient de l'Irak-Adjemi, de l'Arran, du Mougan et de la Géorgie. En 1340, l'émir Hasan et Chah Djihan Timour Khan attaquèrent ce prince qui leur infligea une sanglante défaite. L'émir Cheikh Hasan déposa Chah Djihan et se proclama lui-même sultan à Bagdad. La dynastie des Houlagides fut ainsi remplacée par celle des Ilkaniens, dont le pouvoir fut éphémère.

Ainsi finit la dynastie des Houlagides remplacée dans la Perse occidentale et l'Irak par celle des Ilkaniens ou Djélairides. Hasan appartenait, en effet, au puissant clan mongol des Djélair, dont un chef Ilka-Noyan avait accompagné Houlagou. Hasan mourut à Bagdad en 1356 et eut pour successeur son fils Oweiss († 1374). Les suivants furent Hosein († 1384), puis Ahmed Khan. Ils se maintinrent péniblement à Bagdad jusqu'à l'époque où l'Iran passe sous la domination du second empire mongol fondé par Timour. Eux-mêmes furent, malgré la protection des Timourides, détruits par les Turcomans du clan du Mouton noir. Kara-Yousouf fait périr Ahmed (1410), son fils tua le dernier des sultans djélairides (1422). On trouvera la suite de cette histoire dans l'art. PENSE. Le rôle des Mongols y est fini.

Les Mongols du Kiptchak. — Tandis que les fils de Touli devenaient les souverains des vieilles monarchies de la Chine et de la Perse où les vainqueurs s'assimilaient bientôt aux vaincus, les descendants des fils aînés de Djengis fondaient des empires où se conservait mieux le caractère originel des Mongols, dans ces vastes plaines qui vont des Thian-chan aux monts Karpates. Par delà le vide des steppes kirghises et des déserts de sable, Batou est devenu le khan du Kiptchak; nous avons dit ses conquêtes en Russie, ses sanglantes incursions en Hongrie. Il fixa son quartier général sur l'Aktouba, bras du Volga inférieur; autour de sa tente (*orda*) d'or s'éleva la grande ville de Sarat qui demeura la capitale de ses descendants, les Khans de la *Horde d'or* (V. ce mot). Leur histoire se confond avec celle de la Russie assujettie durant plusieurs siècles à leur soupçonneuse tyrannie. Nous renvoyons donc aux art. HORDE D'OR et RUSSIE, nous bornant à quelques indications générales. Contre Béréké (1256-65), frère et successeur de Batou, le pape Alexandre IV prêcha vainement une croisade; il y répond par une invasion en Pologne et s'avance jusqu'à Oppeln en Silésie, ramenant des troupeaux d'esclaves chrétiens. C'est un grand prince, en rapports suivis avec l'empire grec de Constantinople et avec l'Égypte qui lui envoient des ouvriers d'art

pour construire et orner son palais; il en demande d'autres à l'Égypte. Sa grande faute fut sa conversion à l'islamisme qui prépara la désagrégation de l'empire national des Mongols; lui-même inaugure les conflits avec les Houlagides. Mangou-Timour, petit-fils et successeur de Béréké, chasse de ses États, et notamment de Crimée, les Vénitiens, réservant ses faveurs aux Génois (V. COMMERCE, t. XII, p. 63); il bataille avec ses voisins d'Europe. L'anarchie s'accroît sous son successeur Toktou. La communauté de foi maintient l'alliance avec les sultans d'Égypte; en 1319, Nasir épouse une princesse mongole. Mais Ouzbeg (1312-40) en marie une autre à son protégé, le grand-duc Georges de Moscou, et, à partir de ce moment, incline vers le christianisme; il épouse une fille de l'empereur byzantin Andronic III. Sous ce prince habile et tolérant, la Horde d'or est à son apogée. La décadence vient avec les tragédies de famille; le fils et successeur d'Ouzbeg, Tinibeg, est assassiné par son frère Janibeg, personnage juste et pieux, disent les chroniqueurs; il est lui-même tué par son fils Berdibeg (1357), qui tombe à son tour sous les coups de son frère Koulp (1360) et la sanglante série se prolonge. En 26 années (1352-78) se succèdent 18 khans. Ainsi s'éteint la branche aînée des khans de la Horde d'or issus de Batou (1360). Surgissent alors les collatéraux auxquels on avait distribué des apanages. Ils règnent concurremment sans qu'aucun puisse prendre le dessus; il y a deux khans du Kiptchak, l'un à Sérâï, l'autre sur le Don; en outre, six principautés se rendent indépendantes; les Mordves au S. de Riazan, les Bulgares sur le moyen Volga (khanat de Kazan); d'autres à Astrakhan, en Crimée; les deux derniers sur l'Iaïk (fleuve Oural). Dans cette anarchie, les descendants de Djengis et de Djoudji conservent la prééminence.

Les plus illustres étaient les khans de la *Horde blanche*, issus d'un frère de Batou, campés dans les steppes orientales, par delà le Volga; puis les descendants de Touka-Timour qui se perpétuèrent en Crimée. Ourous, khan de la Horde blanche, dont la capitale était Sighnak, revendique l'héritage de Berdibeg; il lui est disputé par Toulï Khoja, khan de Crimée, qu'il fait périr. Le fils de ce dernier, Toktamich, se réfugie près du fameux Timour, obtient son aide (1375). Ourous meurt, suivi aussitôt de son fils aîné; le cadet, Timour-Malik, est défait au Karatal, en Turkestan (1376), Toktamich le fait tuer. Le principal chef mongol de Sérâï, Mamai, vient de perdre contre les Russes la bataille de Koulikovo (1380). Toktamich le défait sur la Kalka et est alors reconnu dans tout le Kiptchak, fait rentrer dans l'obéissance les Russes par le sac et l'incendie de leurs villes, de Moscou (1382), de Vladimir, de Kolomna, etc. Mais le khan se brouille avec Timour, auquel il réclame le Kharezme. Il engage ainsi une lutte à mort qui entraîne la ruine de l'empire du Kiptchak et par contre-coup prépare l'affranchissement des Russes. L'exaspération des haines s'explique par la question religieuse. Timour est le champion de l'islamisme orthodoxe, n'admettant d'autre loi que celle de Dieu, le Chériat; les Kiptchaks, qui ont laissé à leurs sujets de races si variées leur statut personnel, gardent le leur, le vieux droit turc. C'est la lutte du nationalisme contre l'Église. Toktamich prit l'offensive, pilla Tébriç (1387); Timour rasa Ourghendj, défait les Kiptchaks sur l'Amou-daria, puis prépara une grande expédition pour les forcer chez eux par-delà le désert. Il le franchit malgré la sécheresse, la faim, le froid et débouche le 18 juin 1391 à Kandourkha, sur le fleuve Oural, où se livra la bataille décisive. Elle dura, dit-on, trois jours et se termina par le désastre total des Kiptchaks. Timour les poursuivit, détruisit leurs grandes cités de Sérâï, Sérâïchouk, Astrakhan. Toktamich reparait en 1395 sur le Caucase, et Timour l'écrase sur le Terek, après une héroïque résistance; il poursuit les fugitifs jusqu'au moyen Volga et revient détruire le grand entrepôt d'Azak, raser Sérâï et Astrakhan. Cette fois le Kiptchak est bien ruiné; sa puissance à jamais brisée. Toktamich va mourir ne

Sibérie à Tioumen; un protégé de Timour s'installe à Sérâï: Timour Koutlough, de la famille d'Ourous, assisté d'une sorte de maire du palais, Edegou Iédigeï, qui est le vrai maître jusqu'à sa mort (1431). Le khanat se décompose; les nomades de l'E. du Volga se détachent; Oulou Machmet crée un khanat autonome à Kazan en s'appuyant sur les Tchouvaches et les Tchérémisses. Les Tatars de Crimée en font autant sous les descendants de Toktamich, demeurés les irréconciliables ennemis des descendants d'Ourous qui règnent à Sérâï; ils s'allient aux Russes contre les khans de la Horde d'or qui n'ont plus qu'un titre sans pouvoir. C'est par la coopération de Mengli Gherai, khan de Crimée, et du grand-duc de Moscou que fut détruite la Horde d'or. Le dernier khan Ahmed, qui avait marché sur Moscou, vit son armée décimée par le froid dans la retraite. En son absence, les Nogais et le khan de la horde de Chéihan (qui nomadisait entre Perm et Tioumen) avaient détruit Sérâï; ils surprirent le khan à son retour et le tuèrent à l'embouchure du Don (6 janv. 1481). Ses fils tentèrent vainement de restaurer le khanat; Mengli Gherai les refoula au S. du Don vers le Caucase et acheva leur ruine en 1502. Le dernier khan, Seïd Achmet, alla mourir à Kovno, en Lithuanie. Ainsi finit la Horde d'or. Les khanats démembrés du Kiptchak et gouvernés par des descendants des conquérants mongols furent successivement annexés à la Russie.

Le khanat d'Astrakhan prolonge un peu son existence jusqu'en 1554, deux ans plus tard que ceux de Kazan et Kazimov. Le khanat de Crimée est celle des principautés d'origine mongole qui se maintint le plus longtemps (V. CRIMÉE et RUSSIE). Affranchis au xv^e siècle de la Horde d'or, les Tatars s'allient aux Russes contre elle et tombent sous le protectorat des Turcs Osmanlis, lorsque ceux-ci occupent les villes de Crimée où s'étaient établis les commerçants génois (1475). Le khan Mengli Gherai restauré par les Osmanlis devient leur vassal et s'allie aux Russes qui dérivent les razzias de ces infatigables maraudeurs contre les Lithuaniens et les Polonais. Mohammed Gherai impose encore un tribut perpétuel au grand-duc Vasili en 1521. A partir du xix^e siècle, les Tatars sont combattus et, à partir du xvi^e, tenus en respect par les Cosaques, les aventuriers slaves du steppe, qui leur disputent le terrain. Ils partagent les destinées de l'empire ottoman; la perte et la restitution d'Azov (1696-1710), l'expédition de 1735 où les Russes forcent les lignes de Pérékop et dévastent la capitale de Bagchi-Serâï, sont les prodromes de l'annexion définitive, consommée en 1783. A la même date fut incorporée à l'empire des tsars la horde des Nogais, débris des gens du Kiptchak refoulés au S. entre la Caspienne et la mer Noire (V. RUSSIE).

Les Mongols du Kiptchak se sont maintenus plus tard qu'aucun autre des États nés du démembrement de l'empire djengiskanide parce qu'ils ont mieux que les autres demeuré sur le steppe; ils n'ont succombé que devant les progrès de l'armement moderne. C'était un État singulièrement bigarré, englobant la grande Bulgarie du Volga, les diverses populations ougro-finnoises de la Russie orientale, Mechtcheriaks, Tchouvaches, Tchérémisses, Mordves, les Bâchkirs, les Kirghis, les Russes, les colons génois de la mer Noire, les Alains et toute la série des populations caucasiennes; sous ses chefs de race mongole, l'État était turc de langue et d'institutions. Le centre était sur le bas Volga, dans les steppes du N. de la mer Caspienne; l'empire s'étendait sur la Russie, sur le Caucase, sur les steppes aralo-caspiennes jusqu'au Kharezme inclusivement, et vers le N. sur la Sibérie occidentale. La carte dressée par les Mongols de Chine en 1331 distingue dans le royaume d'Ouzbeg (encore vassal du Khaqan de Péking), la Bulgarie, la Russie, le pays de Soudak (le grand port de Crimée), le Kiptchak du Kouban, le pays des Alains et la Circassie. Quand l'exterminateur Timour eut à jamais détruit la puissance du Kiptchak et de la Horde d'or, les steppes orientales échappent à celle-ci et leur histoire,

dans la mesure où elles en ont une, se confond avec celles des Etats démembrés de l'empire de Djagataï.

Les Mongols du Djagataï. — Le second et le plus remarquable des fils de Djengis, Djagataï, avait en pour sa part l'ancien empire Kara-Khitan, avec pour annexe méridionale l'ancien apanage de Djelal-Eddin. C'était le pays de l'Irtych au Djihoun (Oxus, Amou-daria), la frontière avec le Kiptchak se trouvant vers Kayalith au S. du lac Balkach et à l'E. du Kharezm, marquée par de vastes déserts de sable. Cet empire comprenait en somme les bassins du Sir, de l'Amou, du Tarim et la citadelle montagnueuse de l'Iran oriental avec Balkh, Gazna, le Séistan. Sauf cette annexe, c'était la région que nous appelons encore Turkestan, le pays des Ouigours, les Turcs disciplinés (par opposition aux Kirghis-Kazaks, vagabonds de la bande). Djagataï, qui était un administrateur énergique et habile, a exercé sur ces contrées une telle influence que longtemps elles ont conservé son nom et qu'aujourd'hui le dialecte turc qui s'y parle est appelé djagataï. Des quatre parts de l'empire mongol, celle-ci était celle du milieu, passage obligé pour aller de l'une à l'autre, passage des marchands et des soldats ; c'étaient les peuples qui s'étaient le plus aisément soumis, suivant volontiers l'« irrésistible empereur » à la conquête de la Chine, de la Perse ou de la Russie ; mais aussi les résistances y avaient été moins brisées qu'ailleurs, les seigneurs turcs avaient gardé avec leurs domaines leurs habitudes d'indiscipline ; quand cessera la conquête, c'est là que continueront d'affluer les reîtres, sauf à se battre entre eux pour ces riches vallées et ces belles cités. L'ancien clergé musulman de la Transoxiane, si piétiste, travaille à recouvrer la domination que lui ont ravie les païens mongols ; il s'efforce de les convertir, lutte contre les chrétiens nestoriens du Turkestan oriental et contre les bouddhistes qui ont mis la main sur les Mongols de Chine. Aussi de tous les souverains mongols, ceux qui le plus vite furent débordés par leurs vassaux et annihilés furent ceux du Turkestan. La difficulté de la tâche apparut bien quand Djagataï fut mort (1244). Durant la période d'anarchie qui ne prit fin que par l'élection de Mangou, les fils de Djagataï se mêlent aux intrigues, guerroyent au S. de leur domaine, mais sans achever à leur profit la conquête de la Perse que l'empereur attribue à son frère Houlagou. Un mécontentement persiste, et lorsque Barak, le plus capable des petits-fils de Djagataï, reçoit de Koubilaï l'investiture des domaines de son grand-père, il émet la prétention d'y comprendre tout ou partie de ceux du fils d'Houlagou, Abaga. Il passe l'Oxus (1269), envahit le Khorasan mais est battu (1270). Il meurt peu après et ses Etats sont livrés à l'anarchie ; le khan de Perse pénètre à son tour en Transoxiane et détruit la grande ville de Bokhara (1273). Les khans vivent en général dans le pays ouïgour, d'Almalik ou de Kachgar, abandonnant la Transoxiane aux querelles des seigneurs. Leur autorité est intermittente ; en cent années, on compte 25 souverains. Les vrais maîtres du pays ce sont les chefs des grands clans mongols d'Arlad, d'Aïberdi, de Djelair et de Barlass, qui imposent aux Djagataïdes des vizirs, lesquels gouvernent sous leur nom ; les ordres religieux peuvent seuls balancer l'influence de cette noblesse. Le type de ces grands vizirs est Kazgan qui fit et défit cinq khans ; après lui, Timour reprit ce rôle. Dans l'intervalle, un sultan plus énergique, Touklouk-Timour († 1363), restaure pour quelques années sa souveraineté. Après sa mort, son fils Elie succombe contre Timour (Tamerlan), un de ces feudataires batailleurs de la Transoxiane, nominale-ment Mongol du clan de Barlass, en réalité un Turc pur. Celui-ci est le véritable destructeur de l'ancien empire mongol, comme de la civilisation musulmane de l'Asie occidentale. Protégé des moines et du clergé musulman, il abolit le vieux droit national, le remplaçant par le droit religieux du chériat (commentaire du Coran). Fanatisés à son image, les Turcs de Transoxiane vont devenir les pires ennemis des Mongols bouddhistes ou païens de l'Est. Ils

ont laissé expulser sans bouger la dynastie mongole de Chine ; Timour détruit à jamais la puissance de la Horde d'or, déblayant la route aux Slaves de Russie. La Kachgarie, jadis si florissante, ne se relèvera plus de ses ravages. Il coupe définitivement les communications entre les Turcs orientaux et les Mongols d'une part, et d'autre part leurs frères occidentaux engagés dans les affaires d'Europe et des pays méditerranéens.

Le second empire mongol fondé par *Timour* et les *Timourides* (V. ces noms) est un empire turc musulman ne continuant que d'une manière bien indirecte celui de Djengis Khan. Son histoire doit être exposée à part (V. TIMOUR, TIMOURIDES, BABER, INDE). C'est là et dans les articles spéciaux que l'on trouvera le récit des destinées ultérieures des pays de Djagataï. Les principaux khans continuent de se réclamer de généalogies qui les font descendre de Djengis Khan. Les Djagataïdes authentiques survivent obscurément dans le Turkestan oriental jusqu'au moment de l'empire kalmouk (V. ELEUTHES).

Des causes de la décadence de l'empire mongol. — Les dernières années du long règne de Koubilaï marquent l'apogée de l'empire mongol, qui s'étendait alors depuis les rivages du Pacifique et de l'Océan Indien jusqu'aux frontières de la Hongrie, mais l'on pouvait déjà prévoir l'heure où cet empire, le plus vaste qui ait jamais existé au monde, se désagrègerait et s'en irait par morceaux.

Avant Djengis Khan, il n'y avait pas eu, à proprement parler, d'Etat mongol, mais seulement des confédérations plus ou moins temporaires de tribus. Il est évident que primitivement, les hommes d'une même tribu élisaient leur khan, et qu'il ne suffisait point d'être fils de chef pour le devenir à son tour. Dans ces conditions, l'héritage particulier du khan était tout naturellement divisé entre ses fils : la maison et les principaux ustensiles du ménage devenant la propriété du plus jeune, celui qui avait le plus de besoins, et qui était le moins armé pour la lutte pour la vie. Dans ces successions, il n'était naturellement pas question de propriétés foncières, puisque les Mongols, toujours errants à travers l'habitat de leurs tribus, ne possédaient que pour quelques semaines, jamais pour une année entière, la terre sur laquelle ils posaient leurs tentes. Quand les Mongols se furent habitués à choisir pour khan le fils du khan défunt, cette loi resta en vigueur, et cela sans aucun inconvénient, puisqu'il n'y avait à partager que des troupeaux et quelques ustensiles de ménage.

Les conditions étaient toutes différentes à la mort de Djengis Khan qui avait conquis une partie considérable de l'Asie. Chez les peuples de l'Occident, et depuis une époque bien antérieure à celle où les Mongols ont paru sur la scène du monde, l'unité absolue et intégrale du territoire est le dogme fondamental de toute monarchie ; les biens de la couronne sont également indivisibles, et quand bien même un souverain aurait dépensé toute sa liste civile à les accroître, il n'en serait pas tenu compte à sa mort. Les Mongols ne se sont jamais élevés jusqu'à cette théorie, que le territoire et les biens qui en dépendent sont le patrimoine de la monarchie et non celui du monarque, et dans leur ignorance, ils assimilèrent les propriétés foncières qu'ils venaient d'acquérir aux propriétés mobilières qui étaient les seules qu'ils connussent auparavant.

Tel est le vice fondamental qui a causé la ruine de l'empire de Timour, aussi bien que celle de l'empire de Djengis. On a vu que chacun des fils de Djengis Khan avait reçu, à sa mort, une partie de ses conquêtes, et qu'il avait été convenu que le khaqan de Mongolie serait le souverain de tous les princes djenghiskhanides. Tant que le souverain du conquérant fut encore vivant dans l'esprit de tous les Mongols et qu'il y eut encore de ses compagnons d'armes, pour raconter ses exploits et répéter les instructions qu'il donnait à ses guerriers, la grande confédération mongole offrit une unité parfaite. Il est certain que ni Djoudji, ni Djagataï ne songèrent jamais à se plaindre du pouvoir suprême qui avait été conféré à leur frère Ogotai, et encore bien

moins à s'insurger contre lui. Il en fut tout autrement quand les descendants de ces princes furent montés sur leurs trônes : les énormes distances qui séparaient leurs capitales les rendaient à peu près aussi étrangers les uns aux autres que s'ils n'avaient pas appartenu à la même famille ; les mœurs ainsi que la religion des pays dans lesquels le hasard les avait appelés à régner, les séparaient encore davantage. Béréké, descendant de Djoudji et khan du Kiptchak, ne tarda pas à se convertir à l'islamisme et à attaquer Abaga, le lieutenant du khaqan en Perse. Quelques années plus tard, Ghazan, descendant d'Abaga, passé définitivement à l'islam, se déclara indépendant du khaqan de Tartarie. Ces divergences, qui devaient se faire si profondes dans la suite, se manifestèrent déjà dans les kouriltai où furent élus Mangou et Koubilai. Dès les premiers jours de son règne, Koubilai avait eu à lutter contre Arik-hoga, et Timour, son successeur, combattit de longues années contre Kaidou Khan et une coalition de princes descendants d'Ogotai, qui cherchaient à reconquérir un trône dont ils avaient été illégalement écartés par une surprise d'élection. Après Timour Khan, le lien qui unissait les quatre empires *oulous* de Chine, de Perse, du Kiptchak et de Djagataï est complètement et définitivement rompu ; l'empire mongol, invincible tant qu'ils avaient été réunis, se disloque et s'écroule de toutes parts ; la Perse, la Russie et la Chine ne tardent pas à secouer le joug des descendants de Djengis, et l'empire djagatéen fut le dernier vestige de la puissance mongole. Djengis Khan avait bien prévu ce danger quand il avait fait venir ses fils auprès de son lit de mort, et leur avait montré que, s'il est facile de briser une flèche isolée, il est impossible à l'homme le plus robuste d'en rompre un faisceau ; ce n'était pas à ses fils entre lesquels il venait de partager son empire, mais bien à lui-même qu'il aurait dû adresser cette leçon.

Les descendants du khaqan Djengis ne tardèrent pas à comprendre, chacun dans ses domaines, combien il aurait été dangereux de continuer indéfiniment ce morcellement de l'empire mongol, et la loi de primogéniture fut bientôt, à quelques rares exceptions près, reconnue aussi universellement en Chine que dans le Kiptchak ou en Perse. Mais cela ne fit que retarder la chute de l'empire, sans pouvoir la conjurer.

L'empire mongol eût été bien plus solide et bien plus redoutable, s'il avait été tout entier dans la main d'un seul souverain faisant gouverner en son nom les différentes contrées dont il se composait par des officiers de son armée. Il est certain que dans un empire aussi vaste, avec une administration aussi compliquée et aussi paperassière que la bureaucratie chinoise adoptée par les Mongols, la dilapidation et la concussion n'auraient pas été choses rares, mais ces inconvénients dont n'était d'ailleurs exempt aucun des ces quatre royaumes, n'auraient rien été, en comparaison de l'antagonisme qui finit par éclater entre les différentes branches de la famille de Djengis Khan, et qui précipita la ruine de l'empire si péniblement établi.

Les relations diplomatiques des souverains mongols de Chine avec les rois de l'Occident. — A plusieurs reprises, les souverains mongols, soit de Chine, soit de Perse, reçurent des ambassades des princes de l'Occident ou leur en envoyèrent. La première en date de ces ambassades est celle des deux moines franciscains Jean de Plan Carpin et Benoît, qui avaient été envoyés en Tartarie, d'après une décision prise au concile de Lyon (1245) pour prêcher l'humanité aux Mongols et les convertir au christianisme. Ils partirent en 1246 et furent reçus par Batou, le chef de la Horde d'or, qui les envoya à la cour de Gouyouk. Ils assistèrent au couronnement de ce souverain et revinrent sans avoir atteint leur but.

Deux ans après la mort de Gouyouk, sa veuve, qui exerçait la régence, reçut trois ambassadeurs envoyés par saint Louis. En 1248, saint Louis, se trouvant à Nicosie dans l'île de Chypre, donna audience à deux individus qui se prétendirent envoyés à lui par le général Ilchikadaï, général des armées mongoles en Perse, et qui lui apportaient une

lettre de son souverain lui annonçant qu'il était entré en Perse pour protéger les chrétiens. Cette lettre a tout l'air d'être un faux, mais le roi de France n'y prit point garde, comme on le voit. Le résultat de cette ambassade fut également nul. Cela ne découragea pas saint Louis, car, à la fin de déc. 1253, deux religieux arrivèrent à la cour de Mangou avec des lettres demandant qu'on leur permit de prêcher le christianisme en Tartarie : l'un de ces religieux était Guillaume de Rübrück qui a laissé une relation si intéressante de son voyage ; ils s'étaient d'abord rendus à la cour de Batou qui les avait envoyés à la cour du khaqan Mangou. L'empereur se figura que le roi de France lui envoyait une ambassade pour se reconnaître son vassal, et rien de ce que put lui dire le bon religieux ne put le faire revenir sur cette opinion. Rübrück resta près de cinq mois à la cour et s'en revint (1254) avec une lettre de Mangou à saint Louis écrite en caractères ouïgours. Vers cette même époque, Mangou reçut l'hommage de Haïthoum I^{er}, roi de la Petite-Arménie. En 1254, le pape Innocent IV envoya une lettre à Sartak, fils de Batou, pour le féliciter de s'être converti au christianisme. On n'a jamais su si cette conversion était réelle et si le pape n'avait pas été la dupe d'une fausse nouvelle. L'empereur Koubilai protégea les chrétiens ou plutôt les laissa libres d'exercer leur culte au même titre que les musulmans ou les bouddhistes. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on se figurât à Rome et en Occident que ce prince s'était fait chrétien : deux Géorgiens étaient même venus trouver le pape Jean XXI en 1277, en se disant envoyés par le khan de Perse, Abaga, fils d'Houlagou, et lui avaient annoncé la conversion de Koubilai ; son successeur (1278) Nicolas III envoya au souverain mongol une ambassade composée de cinq franciscains, et lui demanda de les aider à propager le christianisme. En 1289, la même aventure arriva au pape Nicolas IV : deux Mongols se présentèrent à lui comme envoyés par Arghoun, khan de la Perse, et lui assurèrent que Koubilai était très attaché à la religion chrétienne et qu'il priait le pape de lui envoyer des missionnaires. Nicolas IV envoya quatre franciscains sous la conduite du frère Jean de Monte-Corvino. La même année, Nicolas IV écrivit une lettre au prince Kaidou, lui exposant les principaux dogmes de la religion chrétienne et l'invitant à se convertir au christianisme.

Jean de Monte-Corvino resta en Mongolie et y fit une propagande active que le gouvernement mongol ne chercha pas à entraver ; pour récompenser ce zèle, le pape Clément V le nomma archevêque de Khanbalik (Peking) et primat d'Orient (1307). En même temps, le souverain pontife envoyait une lettre à l'empereur Timour Khan pour l'exhorter à se convertir au christianisme. Cette démarche n'eut pas plus de résultats que les précédentes, et il est bien certain que jamais les empereurs mongols de Chine n'eurent le dessein d'embrasser la foi en Jésus-Christ.

RELATIONS DIPLOMATIQUES DES KHANS DE PERSE AVEC LES SOUVERAINS EUROPÉENS. — Houlagou ne s'était pas plus converti au christianisme que son frère Koubilai, mais cela n'empêcha pas un Hongrois, nommé Jean, de persuader à un pape qui est sans doute Alexandre IV, que ce prince avait embrassé la foi catholique, et qu'il priait le saint-père de lui envoyer quelqu'un qui l'instruisît dans sa nouvelle religion et lui administrât le baptême. Alexandre IV lui écrivit une lettre pour l'en féliciter : on ne sait quel accueil y fit le souverain mongol. Les relations d'Abaga avec la cour pontificale sont plus sérieuses et plus certaines. Le pape Clément IV lui annonce dans une lettre qu'il avait reçu son ambassadeur et ses lettres, mais qu'il n'avait pu en prendre connaissance, car personne dans ses Etats n'en connaissait la langue. Il est plus que douteux qu'Abaga eût embrassé le christianisme, car il n'était pas dans les habitudes politiques des princes mongols de faire de pareilles démonstrations, mais il est certain qu'entraîné dans une guerre hasardeuse avec l'Égypte, ce prince a dû songer à s'allier avec les princes chrétiens qui depuis si longtemps

combattaient l'islam en Syrie comme en Egypte. On rapporte qu'en 1274, Abaga engagea le roi d'Arménie à invoquer l'assistance du pape et des rois chrétiens de l'Occident contre les musulmans, et qu'il envoya lui-même deux ambassadeurs en Europe. Cela ne signifie nullement qu'il ait été chrétien.

Arghoun-Khan envoya plusieurs ambassades en Europe; la première en 1285, pour arrêter avec les souverains occidentaux les grandes lignes d'une expédition contre la Syrie. On possède une traduction latine de la lettre qu'il expédia au pape. En 1287, une seconde ambassade d'Arghoun arriva à Rome, toujours dans le même but; elle avait pour chef un moine, d'origine ouïgoure, nommé Rabban Sauma; ce personnage s'en retourna avec une lettre du pape Nicolas IV pour Arghoun. Arghoun trouva que les souverains chrétiens mettaient bien longtemps pour venir faire une démonstration navale sur les côtes d'Egypte et débarquer une armée en Syrie, aussi, au cours des années 1289-90, il leur envoya un Génois, nommé Buscarel, peut-être officier dans la garde du khan. Buscarel remit au pape une lettre dont l'avait chargé son souverain, puis il se rendit à Paris auprès du roi Philippe le Bel à qui il remit également une lettre qui, par un heureux hasard, s'est conservée absolument intacte. Cette troisième ambassade n'eut guère de résultats, car le roi d'Angleterre, Edouard I^{er}, occupé en Ecosse, ne put partir pour la Terre sainte. L'année suivante (1290-91), Arghoun envoya de nouveau un ambassadeur, nommé Khagan, au pape, et au roi d'Angleterre pour le presser de venir faire une expédition en Syrie.

Quoique Ghazan se fût converti à l'islamisme, il n'en chercha pas moins à décider les souverains chrétiens de l'Occident à débarquer sur les côtes de la Syrie, pendant qu'il la prendrait à revers ainsi que l'Egypte. En 1302-3, il envoya en ambassade auprès du roi d'Angleterre Edouard I^{er}, le même Buscarel qui avait été envoyé quatorze ans plus tôt par Arghoun; Edouard I^{er} lui fit une réponse assez évasive, qui ne l'engageait à rien. En 1305, Euldjaitou khan envoya au roi de France, Philippe le Bel, une lettre écrite en langue mongole et en caractères ouïgours pour lui apprendre que les épouvantables discordes qui avaient déchiré l'empire de Djengis Khan étaient apaisées, et que tous les princes étaient réconciliés. « Maintenant Timour Khagan, Tchapar, Toctoga, Togha et nous, principaux descendants de Tchinguiz-Khagan, nous tous, aînés et cadets, nous sommes réconciliés par l'inspiration et avec l'aide de Dieu; en sorte que depuis le pays des Nangkiyan (la Chine) à l'Orient, jusqu'au lac de Dala, nos peuples sont unis et les chemins sont ouverts. »

Cette lettre est conservée aux Archives nationales comme celle d'Arghoun à Philippe le Bel; on ne sait quelle fut la réponse du roi de France. En 1320, le sultan d'Egypte Melik Naser Mohammed ibn Kélaoun fit envahir la Cilicie par ses troupes qui la saccagèrent. Le pape Jean XXII adressa au sultan Abou-Saïd Mirza Behadour-Khan, qui régnait alors en Perse, une lettre datée d'Avignon (1^{er} juil. 1322), pour lui rappeler que ses ancêtres avaient été les alliés des chrétiens et pour lui demander d'intervenir en Cilicie. Il l'exhortait en même temps à abjurer l'islamisme et à se convertir au christianisme. L'intervention du pape fut inutile, car les troupes mongoles arrivèrent après que le patriarche des Arméniens, Constantin, eut obtenu une trêve de quinze ans du sultan d'Egypte. Après Abou-Saïd, les relations diplomatiques entre les Mongols et les princes chrétiens sont définitivement abandonnées.

E. BLOCHET.

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — Outre les ouvrages généraux, V. PRJEVALSKI, *Mongolie et pays des Tangoutes* (trad. franc. de Laurens); Paris, 1880, in-8. — Du même, *Du Dzaisang au Tibet par le Gobi* (russe), 1883; trad. all., 1884. — GILMOUR, *Among the Mongols*; Londres, 1892. — Du même, *More about the Mongols*, 1893. — POZDNIÉEV, *Les Villes de la Mongolie septentrionale* (russe), 1880. — POTANIN, *la Mongolie du Nord-Ouest*, 1881-83, 4 vol. (russe) avec 2 cartes. — PIEVTSOV, *Voyage en Mongolie*, dans *Mém. soc. russe géogr.*; Omsk, 1883 (russe).

Cartes. Parmi celles jointes aux ouvrages précédents, la meilleure est celle de Pievtsov au 3.200.000. Celle de

l'état-major russe (Russie d'Asie, feuilles 6, 7, 8) est au 4.200.000. — RAFAÏLOV en a donné en 1883 une au 2.100.000. Une carte chinoise est jointe au *Meng-kou-in-mou-tsi*, description des campements mongols.

ETHNOGRAPHIE. — RUBRUQUIS et PLAN CARPIN, dans *Recueil de voyages* publié par Soc. de Géogr.; Paris, 1839, t. IV. — MARCO POLO. — Voyageurs divers édités par Yule, dans les t. XXXVI et XXXVII de la coll. Hakluyt; Londres, 1866. — BERGMANN, *Excursions nomades chez les Kalmouks*; Riga, 1804-5, 4 vol. (trad. all.). — CASTREN, *Ethnologische Vorlesungen über die Alt-taischen Völker*; Saint-Petersbourg, 1857. — VAMBÉRY, *Das Türkenvolk*; Leipzig, 1885.

HISTOIRE. — Les principaux ouvrages d'ensemble sont : DE MAILLA, *Hist. générale de la Chine*; Paris, 1783, t. VIII à XII. — D'OHSSON, *Hist. des Mongols*; La Haye, 1834. — HOWORTH, *Hist. of the Mongols*; Londres, 1876-88, 4 vol. in-8. — WOLFF, *Gesch. der Mongolen*; Breslau, 1872. — Consulter aussi MOSHEMUS, *Historia Tatarorum ecclesiastica*; Helmstad, 1741. — PALLAS, *Sammlung historischer Nachrichten über die Mongolischen Völker-schaften*; Saint-Petersbourg, 1776-1801. — J. SCHMIDT, *Forschungen im Gebiete der älteren... Bildungsgeschichte der Völker Mittelasiens*; Saint-Petersbourg et Leipzig, 1824. — JULG, *On the present state of Mongolian research*, dans *Journ. R. As. Soc.*, t. XIV, 1882. — ERDMANN, *Te Mudjin der Unerschütterliche*; Leipzig, 1862. — VAMBÉRY, *Gesch. Bocharas*; Stuttgart, 1872. — DE HAMMER, *Gesch. der Goldenen Horde*; Pest, 1840. — NALIVKIN, *Hist. dukhanat de kokand*, trad., dans *Bibl. éc. langues or.*, 3^e série, t. IV. — Abel de RÉMUSAT, *Relations des Mongols avec les rois de France*, dans ses *Mélanges asiatiques*.

Sources épigraphiques. La Soc. finlandaise d'Helsingfors a publié les inscriptions de l'Yénisséï et de l'Orkhon (1889-92); RADLOV, celles de l'Orkhon (1893 et suiv.). — PAUTHIER, *L'Inscription syro-chinoise de Si-ngan-fou*; Paris, 1858. — CHWOLSON, *Syrisch-Nestorianische Grabinschriften aus Semirjetschie*; Saint-Petersbourg, 1890. — DROUIN, *Monnaies turco-chinoises; Monnaies touraniennes*; Paris, 1891. — THOMSEN, *Déchiffrement des inscriptions de l'Orkhon et de l'Yénisséï*; Copenhague, 1894.

Sources orientales. Le principal ouvrage turc est le *Chedjret-i turki* ou *Histoire généalogique des Tartares*, composée par le sultan du Kharezmi, ABOUL-GHAZI BEHADOUR KHAN, qui a été publiée par Desmaisons à Saint-Petersbourg, 1871-74; elle l'avait été déjà en 1726 à Leyde d'une façon assez peu satisfaisante. Le seul historien mongol qui mérite ce nom est SANANG SETZEN KHOUNGTAI DJI dont l'ouvrage *Mongheul Khadoun Toghoudji* a été publié et traduit par Schmidt à Saint-Petersbourg en 1829 sous le titre *Geschichte der Ost-Mongolen*. Des sources chinoises ont été tirées des documents publiés par : IMBAULT-HUART, *Recueil de documents sur l'Asie centrale d'après les écrivains chinois*, dans *Bibl. éc. lang. or.*, t. XVI, 1881. — HERVEY SAINT-DENIS, *Poésies de l'époque des Thang*, 1862. — CHAVANNES, *les Sacrifices Fong*, 1890. — De la Marre a traduit en 1865 l'*Hist. de la dyn. des Ming* rédigée par ordre de Kien-long.

Les sources persanes sont particulièrement abondantes; on en trouvera la nomenclature dans la bibl. de l'art. PERSE. Les plus importantes sont : *Djami-el-Tewarich*, hist. des Mongols de Perse par RACHID-ED-DIN, le vizir de Gazan Khan (trad. Quatremère); Paris, 1830. — *Tariikh-i Arbai-Olous* ou « Histoire des quatre empires », par le sultan OULOUGBEG, fils de Chahrokh et descendant de Tamerlan. — Les ouvrages de MIRKHOUD, KHONDEMIR, MASOUDI (V. ces noms), CHEREF-ED-DIN, *Zafer Nameh* (trad. Pétis de LaCroix); Paris, 1822. — L'*Hist. des empereurs d'or d'ALSIN-GOUROUN* a été trad. par HARLEZ; Louvain, 1887. On trouve également des renseignements dans les historiens arméniens (Cf. GUIRAGOS, *les Mongols d'après les historiens arméniens*, dans *Journ. asiat.*, 1858), dans la chronique d'HATHOUM, dans les historiens musulmans d'Egypte, tels que MARRISI, ABOUL-MAHASIN, etc.

Sources occidentales. Les principales sont les relations de voyages de RUBRUCK, PLAN CARPIN, MARCO-POLO (V. ces noms). On peut aussi consulter les œuvres de SIMON DE KEZA, ROGER, THOMAS DE SPALATO, au t. XXIX des *Monumenta* de Periz et la bibl. de l'art. RUSSIE.

MONGOLOÏDE (Race) (V. RACE).

MONGOUSE (Zool.) (V. MARI).

MONGTSEU. Ville de Chine, sous-préfecture de deuxième classe, prov. du Yunnan, située sur la route très fréquentée qui va de Yunnan-fou, capitale de la province, à Mang-hao et Lao-kai, sur le fleuve Rouge. Mongtseu est bâti dans une plaine, entre un lac assez vaste et les montagnes qui séparent la vallée du fleuve Rouge de celle de la rivière de Canton. Gisements de houille, de galène argentifère, d'étain, de cinabre exploités par les Chinois et par les indigènes (Lolo). Alt. d'environ 4.600 m.; saison des pluies de juin à septembre; le climat est relativement salubre, malgré les fièvres et à dysenterie; la peste

bubonique a été endémique pendant plus de vingt ans dans cette région, avant de se répandre jusqu'à la côte. Les musulmans sont nombreux. Le traité franco-chinois de 1887 a ouvert Mongtseu au commerce ; un consul de France y réside depuis 1889 ; l'importance commerciale de la ville et les échanges avec le Tonkin se sont sensiblement développés depuis lors. M. COURANT.

BIBL. : E. ROCHER, *la Province chinoise du Yunnan* ; Paris, 1879. — *Returns of trade and trade reports for China*, publiés à Chang-hai par l'administration des douanes chinoises.

MONGUILLEM. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro ; 515 hab.

MONHEURT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Damazan ; 594 hab.

MONHOUDOU. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braults ; 496 hab.

MONIER ou **MOSNIER** (Jean), dit *le Vieux Monier*, peintre français, né à Blois en 1600, mort à Blois en 1650 ou 1656. Il était fils de Jean, peintre sur verre, et de Suzanne Patin. Il reçut jusqu'à l'âge de seize ans les leçons de son père. Sa première œuvre fut une copie (Blois, collection de M. Chambert), exécutée pour la reine Marie de Médicis, d'un tableau d'Andrea Solario, *la Vierge au coussin vert* (Louvre). Ce travail lui valut, de la part de la reine, une pension pour compléter ses études en Italie, où il suivit les conseils de Cristofano et de Poussin. Il revint en France (1625) et fut chargé de peindre treize tableaux décoratifs pour le palais du Luxembourg. De ces compositions, il ne subsiste que : *Magnificence royale* (Louvre) et deux plafonds dans le *cabinet doré*, au Luxembourg : 1° *Marie de Médicis sur le trône de Jupiter* ; 2° *l'Assomption de cette reine*. Jean Mosnier exécuta certains vitraux de l'église Saint-Paul et fit pour l'évêché de Chartres : *les Quatre Premiers Conciles*, *l'Histoire de Théagène et Chariclée*, *la Vie de la Vierge*, le tableau du maitre-autel de l'église Saint-Martin de Chartres. Il accomplit de nombreux travaux, notamment à Blois, Nogent-le-Rotrou, Chinon, Tours, Saumur et aux châteaux de Valençay et de Cheverny. G. SCHEFFER.

BIBL. : MONTAIGLON, dans *l'Artiste*, 1850.

MONIER (Pierre), peintre français, né à Blois en 1641, mort à Paris le 29 déc. 1703, fils du précédent. Elève de son père et de Sébastien Bourdon, il collabora avec ce dernier aux travaux de l'hôtel de Bretonvilliers. En 1664, il obtint à l'Académie le premier prix avec la *Conquête de la Toison d'or* et fut, de ce fait, l'un des premiers pensionnaires de l'École de Rome. A Rome, il aida Poussin à mesurer les principales antiques de cette ville. A signaler deux pièces imprimées : *Explication du tableau que M. Aubert, apothicaire à Paris, a donné au grand bureau des pauvres* (Paris, 1680, in-8, 16 pages) ; *Explication du tableau présenté à la Sainte Vierge et à saint Yves dans l'église de Notre-Dame de Paris le 2 mai 1696* (ces deux tableaux étaient de Pierre Monier). On voyait au musée des Petits-Augustins une *Adoration des mages* due au pinceau de ce même artiste. Pierre Monier peignit pour Notre-Dame le *Parlement assemblé pour juger un procès*, et pour Saint-Sulpice une *Vierge adorée*. Il fut reçu membre de l'Académie de peinture le 6 oct. 1674 sur le tableau d'*Hercule à qui les dieux donnent des armes* (Louvre). Adjoint à professeur en 1676, il fut professeur en 1686. Son portrait a été peint par Robert Tournières. On doit à Pierre Monier une *Histoire des arts qui ont rapport au dessin* (Paris, 1698). G. SCHEFFER.

BIBL. : Etude de M. de CHENNEVIÈRES, dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages des artistes provinciaux*, 1850, t. II, pp. 153-198. — *Mémoires inédits de l'Académie royale de peinture*, t. II, pp. 8-18. — Notice de LÉPICIE et HULST.

MONIER DE LA SIZERANNE (Hedri), homme politique français, né à Tain (Drôme) le 31 janv. 1797, mort à Nice le 6 janv. 1878. Garde du corps (1815), grand propriétaire, il consacrait ses loisirs à la littérature, faisant

représenter à Lyon (1817) une tragédie en cinq actes en vers, *Virginie*, au Théâtre-Français (1826), *l'Amitié des deux âges*, trois actes en vers, et en 1830 un drame en vers, *Corinne*. Conseiller général de la Drôme, il fut élu député de ce département le 4 nov. 1837, et fut réélu constamment jusqu'en 1848. Il monta très souvent à la tribune, s'occupant notamment des questions financières et industrielles. Député au Corps législatif de 1832 à 1863, il rapporta la loi de dotation de l'armée (1855) et protesta vivement contre les grands travaux de Paris. Il entra au Sénat le 7 mai 1863 et fut créé comte héréditaire le 26 mars 1866. On lui doit des réformes importantes comme l'uniformité de la taxe des lettres et le timbre-poste suivant le système anglais. Il a publié : *Mes premiers et derniers souvenirs littéraires* (1854, in-8) ; *Marie-Antoinette*, poème historique (1860, in-8) ; *Ouvrages complètes* (1872, 3 vol. in-8). R. S.

MONIER DE LA SIZERANNE (Louis-Fernand, comte), homme politique français, né à Paris le 9 févr. 1835, fils du précédent. Elu député de la Drôme au Corps législatif le 24 mai 1869, il fit partie de la majorité dynastique. Depuis la chute de l'Empire, il s'est présenté, sans succès, à diverses élections partielles, notamment en 1876 et 1877 contre M. Christophle. R. S.

MONIER DE LA SIZERANNE (Maurice), publiciste français, né à Tain le 30 juil. 1837. Devenu aveugle en 1846, il fut placé aux Jeunes-Aveugles et devint, en 1873, professeur dans cet établissement. Il s'est occupé avec le plus grand dévouement du sort des aveugles, a créé des patronages en leur faveur, fondé pour eux deux journaux, composé une bibliothèque de livres imprimés en relief, leur a fourni des moyens d'existence par le travail, etc. Il a publié de nombreux ouvrages et fait d'innombrables conférences dans le même but. Citons : *les Aveugles utiles* (Paris, 1881, in-8) ; *Jean Guadet et les aveugles* (1885, in-8) ; *les Aveugles par un aveugle* (1888, in-12) ; *Dix ans d'études et de propagande en faveur des aveugles* (1890, in-12). R. S.

MONIEUX. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Sault ; 724 hab.

MONIEZ (Romain-Louis), naturaliste français contemporain, né à Le Quesnoy (Nord) le 17 févr. 1852 ; d'abord préparateur à la faculté des sciences de Lille (1875), il prit les titres de docteur en médecine (1880), de docteur ès sciences (1881) et fut successivement nommé maître de conférences, chargé de cours et enfin professeur titulaire d'histoire naturelle à la faculté de médecine de Lille (1883). M. Moniez s'est attaché principalement à l'étude des parasites animaux dont il avait fait le sujet de ses deux thèses inaugurales et il a publié de très nombreux mémoires sur l'anatomie, l'embryogénie, la tératologie, les migrations, la spécification de ces êtres ; ses recherches ont d'abord porté sur les cestodes et l'on peut dire qu'il a ouvert une voie nouvelle dans l'étude de ces animaux, mais il s'est occupé aussi des trématodes, des nématodes, des microsporidies, etc. ; ses travaux sur les parasites de l'homme, sur les espèces inférieures qui s'attaquent à ses aliments ou aux substances pharmaceutiques, sur celles qui vivent dans les eaux potables, etc., l'ont amené à écrire sur la *Parasitologie humaine* un livre classique pour les étudiants en médecine. On lui doit également d'intéressantes recherches sur les acariens et les thysanoures, parasites ou commensaux des fourmis. Un des premiers en France, il s'est livré à l'étude de la faune des eaux douces et il a donné plusieurs Mémoires sur les cladocères, les ostracodes et les hydrachnides, ce qui l'a amené à s'occuper aussi de la faune souterraine. M. Moniez a en outre publié des faits importants sur la parthénogénèse, des recherches faunistiques étendues sur les arthropodes terrestres indigènes et aussi quelques notices sur la botanique. La Société zoologique de France l'a appelé à la présider en 1896 ; la *Grande Encyclopédie* le compte parmi ses collaborateurs. Dr L. HN.

MONIEZIA (Zool.). Genre de Cestodes, du groupe des Anoplocephalines établi en 1891 par R. Blanchard. Ce sont des vers de grande taille, chez lesquels les anneaux sont en général plus larges que longs et portent de chaque côté un pore génital correspondant à un appareil sexuel complet et hermaphrodite; le vagin est ventral du côté droit et la poche péniale dorsale, la disposition contraire est réalisée du côté gauche; on ne trouve pas de corpuscules calcaires dans le parenchyme du corps, les œufs présentent plusieurs membranes d'enveloppe et l'embryon est protégé par l'« appareil pyriforme ». Ce genre renfermait primitivement les Anoplocephalines à double pore des Ruminants et des Rongeurs. On en a retiré les parasites des Rongeurs (*Cittotaenia*) et quelques autres formes. Les *Moniezia*, ainsi limités, comptent une douzaine d'espèces qui habitent l'intestin du Boeuf et du Mouton; il faut faire des réserves sur l'opinion de Lühe qui admet dans ce genre le *T. rugosa*, trouvé au Brésil dans un Ateles (*Hypoxanthus*). On ne sait rien de certain sur la façon dont les embryons de ces parasites arrivent dans l'intestin de leur hôte définitif. Si l'infestation directe n'a pas réussi dans les expériences qui ont été faites, du moins on n'a jamais trouvé les Cysticerques chez les petits animaux terrestres ou coprophages, dans les Arthropodes parasites des Ruminants, les petits Crustacés d'eau douce, etc., qu'on pouvait supposer, a priori, être leurs hôtes intermédiaires.

R. MONIEZ.

MONIGA. Fleuve de l'Etat libre de l'Est africain (dénomination nouvelle de la colonie portugaise de Mozambique). Ce fleuve prend sa source aux monts Makouas et se jette dans l'Océan Indien au N.-E. de Quélimané. L'entrée de ce fleuve est le seul bon mouillage de la côte entre Mozambique et Quélimané.

MONIGLIA (Tommaso-Vincenzo), théologien italien, né à Florence le 18 août 1685, mort à Pise le 15 févr. 1767. Il s'engagea dans l'ordre de Saint-Dominique, qu'il quitta pour s'enfuir en Angleterre où il passa trois ans. Rentré dans sa patrie, il essaya de faire oublier ses erreurs par le zèle qu'il déploya dans ses fonctions de prédicateur et de professeur de théologie à Florence et à Pise. Il est l'auteur d'un grand nombre de traités philosophiques, dirigés surtout contre les doctrines de Locke, de Hobbes et d'Helvétius (*Contro i fatalisti*; Lucques, 1744; *Contro i materialisti*; Padoue, 1750; *la Mente umana spirito immortale*; Padoue, 1766, etc.).

A. JEANROY.

BIBL.: FABBRONI, *Vita Italorum*, t. XI.

MONIKENDAM. Ville des Pays-Bas, à l'entrée du canal de Noord-Holland, dans le Zuyderzee, non loin de la pittoresque île de Marken; 4.000 hab. Les habitants vivent surtout de la pêche. La ville a été souvent éprouvée par les inondations, notamment en 1825.

MONIMIACÉES (Bot.) (*Monimiaceae* Endl.). Famille de plantes Dicotylédones-Dialypétales, composée d'arbres et d'arbustes aromatiques à feuilles opposées, parfois verticillées, très rarement alternes, souvent odorantes et aromatiques, privées de stipules; elles ont de grandes affinités avec les Lauracées (Baillon). Les fleurs sont ordinairement monoïques ou dioïques, à réceptacle plus ou moins concave, à folioles du périanthe indépendantes, imbriquées; les étamines, en nombre indéfini, sont libres, insérées en spirale, à anthères biloculaires qui s'ouvrent par des fentes longitudinales ou par des panneaux qui se relèvent au moment de la fécondation; les carpelles, nombreux, indépendants, renferment en général chacun deux ovules anatropes. Les fruits sont composés d'akènes ou de drupes, soit indépendants du réceptacle, soit immergés dans le réceptacle qui s'est accru autour d'eux; les graines sont solitaires, munies d'un albumen ou exalbuminées. Baillon a divisé les Monimiacées en Calycanthées (genre type: *Calycanthus* L.), Hortoniées (genres: *Hortonia* Wight, *Peumus* Molin., *Monimia* Dup.-Th.), Tambourissées (genre type: *Tambourissa* Sonner.), Athérospermées (genre type *Atherosperma* Labill.) et Gomortégées (genre type: *Gomortega* R. et Pav.).

D^e L. Hx.

MONIN (Hippolyte), homme de lettres et historien français, né à Besançon le 18 août 1854, fils d'un professeur à la Faculté de cette ville. Professeur au collège Rollin, il est l'auteur d'un projet d'enquête sur la France en 1789 qui fut l'objet de la séance publique du Congrès des sociétés savantes présidée par M. Goblet (1886) et il fait à l'hôtel de ville de Paris un cours sur l'histoire de Paris. On lui doit: *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville* (thèse, 1885, in-8); *de Unitate religionis homerica* (thèse, 1885, in-8); *l'Etat de Paris en 1789, études et documents sur l'ancien régime à Paris* (Paris, 1889, in-8); *Journal [fictif] d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution française* (Paris, 1889, in-12); *Mémoires sur la Bastille, édition critique* (Paris, 1889, in-18); *Précis d'histoire contemporaine* (Paris, 1895, in-18), etc. Collaborateur de la *Grande Encyclopédie*, M. Monin a aussi donné des articles à la *Revue de Géographie*, à la *Révolution française*, à la *Revue des études juives*, à la *Critique philosophique*, à la *Revue internationale de sociologie*, etc.

Son frère Ernest Monin, docteur en médecine, né à Besançon le 13 sept. 1856, a été chargé de missions en Pologne (1877) et à Barcelone (1888) et a vulgarisé les notions de l'hygiène dans de nombreux ouvrages d'une lecture attrayante: *les Odeurs du corps humain dans l'état de santé et dans l'état de maladie* (Paris, 1885, in-12); *Pathologie et étiologie des oreillons* (thèse, Paris, 1877); *Hygiène de la beauté* (Paris, 1886, in-16); *Hygiène de l'estomac* (Paris, 1888, in-18); *Hygiène du travail* (Paris, 1889, in-12); *Hygiène des sexes* (Paris, 1890, in-18); *l'Alcoolisme* (Paris, 1888, in-12), etc.

MONINO (Josef), comte de *Florida-Blanca* (V. ce nom).

MONIOT d'ARRAS, trouvère du commencement du XIII^e siècle, auteur d'une vingtaine de chansons. L'une de celles-ci est adressée à Jean de Brienne qui y est qualifié de « varlet »; elle est donc antérieure à l'avènement de celui-ci au trône de Constantinople (1209); d'autres ont pour destinataires Raoul de Dammartin et le vidame d'Amiens, poètes du premier quart du XIII^e siècle; une autre enfin est citée dans le *Roman de la Violette* écrit en 1225. Le chansonnier d'Este conservé à Modène contient 49 chansons précédées de la rubrique « Moniez d'Arras »; mais, en fait, il est bien peu qui lui appartient. Ses œuvres, imprimées dans les divers recueils d'anciennes poésies lyriques françaises, n'ont pas encore été réunies. A. J.

BIBL.: LABORDE, *Histoire de la musique*, II, 205. — A. DINAUX, *Trouvères artésiens*, pp. 225-37. — *Hist. litt. de la France*, XXIII, 689.

MONIOT DE PARIS, trouvère du XIII^e siècle, auteur de quatre ou cinq chansons (dont il intitule l'une *Vadurie*), de trois pastourelles et d'une *Chanson à personnages* où il met en scène une « mal mariée ». Ses œuvres ont été publiées par M. G. Raynaud et K. Bartsch (*Romanzen und Pastourelles*, I, 8; III, 43). — Un *Moniot* qui est probablement différent de celui-ci est l'auteur d'un *Dit de Fortune* publié par A. Jubinal (*Nouveau Recueil de contes*, I, 195).

A. JEANROY.

BIBL.: *Hist. litt. de la France*, XXIII, 468, 660. — G. RAYNAUD, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1882, IX, 133.

MONIQUE (Sainte), mère de saint Augustin: *Monnica* dans les plus anciens manuscrits, *Monica*, née en 331 ou 332, vraisemblablement à Thagaste (Afrique), morte à Ostie en 387; inscrite comme veuve dans le *Martyrologe romain*. Fête principale le 4 mai. En 1430, sous le pontificat de Martin V, son corps fut porté d'Ostie à Rome. La biographie de cette sainte est inséparable de celle de son fils (V. AUGUSTIN [saint], t. IV). E.-H. V.

MONIS (Ernest), homme politique français, né à Châteauneuf (Charente) le 23 mai 1846. Avocat d'affaires renommé, il fut élu député de la Gironde le 4 oct. 1887, fit partie de l'Union républicaine et non réélu en 1889, se présenta avec succès aux élections sénatoriales du

23 oct. 1891, en remplacement de M. de Lur-Saluces, démissionnaire. Orateur fin et spirituel, il a prononcé au Sénat des discours remarquables, notamment sur la question des alcools et des boissons. Le 11 févr. 1896, il interpellait le gouvernement sur les chemins de fer du Sud, dénonçait, le 14 févr. le péril de l'invasion de la politique dans la justice, et à la suite d'une nouvelle interpellation, le 15 févr., mettait le ministère en minorité. Ces incidents, très vifs, amenèrent un peu plus tard la chute du cabinet Bourgeois.

R. S.

MONISME (Philos.) (V. CRÉATION).

MONISTROL-D'ALLIER. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Sangues, sur l'Allier; 1.082 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M. Restes d'un ancien prieuré bénédictin. Mine de plomb. Orgues basaltiques. Grottes. Chapelle de Sainte-Madeleine creusée dans une roche de basalte.

MONISTROL-SUR-LOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeanx; 4.749 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M. Mine de plomb abandonnée. Carrières de granit. Fabrique de caoutchouc, de couteaux, de limes, de râpes, de serrures. Tournerie de fer. Corderies. Fabrique de dentelles. Teinturerie de soie. Huileries. Fabrique de sabots. Tuileries et briqueteries. Ancien château des évêques du Puy, bâti par Jean de Bourbon au xv^e siècle. Eglise romane à coupole. Anciennes maisons gothiques.

MONITA SEGRETA. En 1612, un livre intitulé *Monita privata Societatis Jesu* fut imprimé à Cracovie. Les instructions qui se trouvaient ainsi publiées n'avaient été rédigées que pour être communiquées, sous le sceau du plus profond secret, à quelques membres de la Compagnie dévoués et sûrs. Elles concernent la conduite à suivre dans les affaires les plus importantes, et elles formulent avec une audace ingénue, expliquée par leur caractère confidentiel, l'enseignement des vues ambitieuses, des menées tortueuses et des manœuvres perverses que les adversaires des jésuites attribuent à leur ordre. En 1615, Pierre Tilcki, évêque de Cracovie, dirigea contre Jérôme Zaorowski, curé de Godzicze, auteur présumé de cette publication, une procédure qui ne paraît point avoir produit de résultat. Le 10 déc. 1616, la Congrégation des cardinaux déclara ces *Monita* « absolument condamnés comme fausement attribués à l'institut de Jésus ». En 1761, précisément à l'époque où le parlement condamnait, en la personne du père La Vallette, les jésuites établis en France et où l'abbé Chauvelin dénonçait leurs constitutions, une édition remaniée et considérablement augmentée des instructions secrètes parut à Paris (avec fausse indication de Paderborn) sous le titre de *Monita secreta*, titre qui a été conservé dans les éditions postérieures. L'éditeur prétendait que le duc Christian de Brunswick avait trouvé ces instructions dans la bibliothèque des jésuites à Paderborn. On disait aussi que des copies avaient été découvertes chez les jésuites d'Anvers, puis à Padoue, à Prague et enfin sur un vaisseau allant aux Indes orientales. Quoi qu'il en soit, la collection des manuscrits de la bibliothèque de Munich possède deux exemplaires des *Monita privata*. L'un provient du couvent des cisterciens d'Anspach, il a été copié par la main d'un jésuite, vers la fin du xvii^e siècle ou au commencement du xviii^e. L'autre a été découvert récemment dans une armoire secrète de l'église Saint-Michel à Munich, appartenant aux jésuites; il date de l'année 1738, mais il ne présente pas les caractères d'une main de jésuite. La plupart de ceux qui admettent l'authenticité des *Monita secreta* en attribuent la rédaction au général *Aquaviva* (V. ce nom). Naturellement, les jésuites soutiennent que c'est un faux audacieux. Néanmoins Gretzer concède que l'auteur a peut-être appartenu à la Société. Généralement même, ils supposent que cette composition est une œuvre de vengeance d'un jésuite congédié. En effet, elle révèle une connaissance intime des traditions, des pratiques et du langage de l'ordre. Barbier (*Dictionnaire des Anonymes et des*

Pseudonymes, t. III, n° 20985) classe les *Monita secreta* parmi les ouvrages apocryphes. Un autre écrivain, qui est encore moins suspect de partialité pour les jésuites, Huber, y voit une satire de l'ordre, mais aussi une peinture, prise sur le vif, de la façon dont les jésuites s'insinuaient dans les divers pays, séduisaient les princes et les puissants du monde et de l'Eglise, enlevaient leur influence aux autres ecclésiastiques, augmentaient leurs trésors et leurs revenus (*Les Jésuites*, traduction de MARCHAND, t. I, p. 139; Paris, 1875, 2 vol. in-8).

E.-H. VOLLET.

MONITEUR (V. ENSEIGNEMENT MUTUEL, t. XV, p. 1109).

MONITEUR UNIVERSEL (V. JOURNAL OFFICIEL, t. XXI, p. 221).

MONITION (Droit canon). Avertissement donné par l'autorité ecclésiastique à un clerc, pour lui rappeler son devoir, en lui enjoignant de faire ou de ne pas faire certaines choses. L'usage des monitions est fondé sur la charité qui doit toujours accompagner les jugements ecclésiastiques ou il s'agit de prononcer des peines. Lorsque la faute n'est point assez grave par elle-même pour nécessiter une punition exemplaire, l'Eglise recommande d'user de délai et d'avertissements charitables, avant d'arriver à la sévérité des jugements. Souvent les canons l'ordonnent expressément. Dans ces cas, on ne peut procéder à la condamnation, si le prévenu n'a point été dûment averti; et l'avertissement est appelé *monition de justice*. Les monitions de ce genre doivent être données suivant certaines formes juridiques et être répétées (ordinairement trois avec intervalles d'au moins deux jours). Nos anciens canonistes les considéraient comme nécessaires dans les procédures par voie de dénonciation, dans les jugements d'inquisition, en matière de censure, et dans divers cas marqués par les canons, tels que fréquentation des mauvais lieux, concubinage, désertion du bénéfice, etc. Un arrêt du parlement d'Aix (30 avr. 1686) déclara qu'il y avait eu abus dans la procédure et sentence de suspension contre un curé qui n'avait pas reçu de monitions précédentes. Dans les cas purement extrajudiciaires, une seule monition suffisait. La monition formelle n'était point nécessaire lorsqu'il y avait désobéissance manifeste et opiniâtre ou scandale notoire, comme dans le fait relaté par le *Rapport d'Agence* (1745), d'un curé d'Evreux condamné pour fréquentation scandaleuse avec une personne du sexe.

E.-H. VOLLET.

MONITOIRE: *monitio, excommunicatio ad finem revelationis aut pro deperditis seu subtractis rebus*. On appelle ainsi des lettres obtenues d'un juge d'Eglise en conséquence d'un jugement d'un juge royal ou d'un autre juge, laïque ou ecclésiastique, même subalterne, enjoignant, sous peine d'excommunication, de révéler ce qu'on sait sur les faits qu'elles énoncent, ou de restituer quelque chose, ou de réparer quelque injure faite à Dieu ou à ses saints ou au prochain. Les monitoires devaient être publiés au prône de la messe paroissiale, trois dimanches de suite (mais jamais aux fêtes de Pâques ou de la Pentecôte), puis affichés à la porte des églises et sur les places publiques. Le prêtre qui faisait la publication au prône exposait aux paroissiens la nature et les effets de l'excommunication encourue faute de révélation. Une ordonnance de 1670 statue que les officiaux qui, dûment requis, refusent d'accorder des monitoires, peuvent y être contraints par saisie du temporel; — que les monitoires ne doivent contenir, à peine de nullité, d'autres faits que ceux énoncés au jugement qui les a fait obtenir; — que les personnes ne peuvent être nommées ou désignées aux monitoires, à peine de 100 livres d'amende contre la partie, ou de plus grande s'il y échet; — que les dépositions reçues par les curés ou vicaires qui ont publié les monitoires seront envoyées par eux, cachetées, au greffe de la juridiction où le procès est pendant.

Les monitoires étaient en usage dans l'Eglise depuis que le pape Alexandre III avait décidé (vers 1170) qu'on pouvait contraindre par censure ceux qui refusaient de rendre

témoignage. Primitivement on ne recourait à ce moyen que dans les causes civiles ; on l'étendit ensuite aux causes criminelles. Un édit de 1693 régla d'une manière générale, que la publication des monitoires ne serait permise que pour les causes graves, et lorsqu'on ne pourrait obtenir de preuves autrement. Les révélations reçues en conséquence d'un monitoire ne servaient point de preuves pour le procès ; elles indiquaient seulement les témoins dont les dispositions pourraient servir de preuves. Leurs dépositions devaient être renouvelées devant le juge, et reçues par lui en la forme ordinaire.

E.-H. VOLLET.

MONITOR. I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire sous lequel on désigne généralement les *Varans* (V. ce mot).

II. MARINE. — Nom donné dans la marine américaine à une sorte de garde-côte cuirassé qui joua un grand rôle dans la guerre de Sécession et qui tenait alors le milieu entre la frégate et la batterie cuirassées (V. MARINE, t. XXIII, p. 126). Le premier *Monitor* fut construit en 1862, en cent jours, sur les plans de John *Ericsson* (V. ce nom), qui en avait proposé le modèle, dès 1854, à Napoléon III. Il coûta près de 7 millions. Il était caractérisé par l'immersion presque complète de sa quille (0^m,66 au-dessus de l'eau), et par une tour tournante, armée de deux gros canons. Son blindage consistait en un manchon de forte épaisseur (0^m,13), qui protégeait la ceinture et le pont, celui-ci plat comme une table, sans aucun ouvrage extérieur et sans garde-fou ; son tirant d'eau était très faible pour permettre la navigation sur les petits fonds des côtes ou des embouchures de rivières ; sa vitesse, sacrifiée à la cuirasse, était également peu considérable. Il était muni à l'avant d'un éperon. Ses dimensions étaient : long. 53 m., larg. 13. La tour, du système Timby, avait un diamètre de 7 m. et 3 m. de hauteur ; elle reposait sur une plaque tournante et elle était percée de deux étroites embrasures qui ne prétaient qu'au tir rasant, un dispositif ingénieux permettant d'ailleurs, par le jeu des deux compartiments emboîtés qui constituaient la coque, de faire élever ou enfoncer le bâtiment. Au mois de mars 1862, le *Monitor* fut envoyé sur le *James River* avec mission d'en déloger la frégate confédérée le *Merrimac*, qui était maître de l'embouchure du fleuve ; approprié de tous points à ce genre d'opérations, il obligea la frégate à battre en retraite et, émerveillés par ce premier succès, les fédéraux firent construire, durant les années qui suivirent, toute une série de navires du même type, aujourd'hui sans valeur militaire (V. MARINE, t. XXIII, p. 178). Un *monitor* de plus grandes dimensions, le *Miantonoh*, fut lancé en 1876. Tout en fer, il avait 79 m. de longueur, 17 m. de largeur, 4^m,50 de tirant d'eau et déplaçait 3.987 tonnes ; sa cuirasse avait 18 m. d'épaisseur et il portait deux tourelles, armées chacune de deux canons de 25 centim. ; son artillerie comprenait en outre 10 canons à tir rapide ; sa vitesse était de 10 nœuds 1/2 avec une machine de 1.500 chevaux et un approvisionnement de charbon de 330 tonnes ; sa quille émergeait à peine de 1 m. L'*Amphitrite*, le *Monadnock*, le *Terror* et le *Puritan*, lancés en 1882 et 1883, étaient à peu près identiques, sauf le dernier, qui mesurait 85 m. sur 18, déplaçait 6.000 tonnes et pouvait atteindre, avec une machine de 4.400 chevaux, une vitesse de 13 nœuds 1/2. Refondus en 1889 et 1893, ils ont reçu des machines plus fortes, leurs tourelles ont été établies en barbette et ils comptent encore dans la flotte des Etats-Unis ; mais ils sont incapables de rendre aucun service en haute mer, à raison de l'insuffisance de leur vitesse et de leur rayon d'action, et aussi de leur inhabilité.

MONIUSZKO (Stanislas), le plus célèbre compositeur polonais, né à Ubiel (gouvernement de Minsk) en 1820, mort à Varsovie en 1872. Il dut à sa mère, excellente musicienne, sa première éducation. Ses parents, voyant son goût marqué pour la musique, l'emmenèrent à Varsovie, où il étudia (1827-30) le piano sous la direction de Freyer. De là il se rendit à Minsk, où il continua ses études avec

le professeur Stefanowicz. A partir de 1837, il suivit à Berlin pendant trois ans les cours de théorie et de composition de Rungenhagen. De retour en Pologne, il se fixa à Vilna : c'est là qu'il composa ses charmantes *mélodies* devenues populaires, qui, aussi bien que les concerts qu'il donna successivement à Saint-Petersbourg et à Varsovie, établirent sa renommée comme compositeur. Vers cette époque, fort jeune encore, il se maria. Il n'avait alors d'autres ressources que celles que lui procuraient ses leçons de piano et son emploi d'organiste de l'église Saint-Jean. Moniuszko débuta au théâtre par l'opéra-comique *la Loterie*, qui, écrit en 1840, ne fut représenté que six ans plus tard à Varsovie. Les cantales *Milda* et *Niola* et son ouverture pour grand orchestre, exécutées à Pétersbourg (1848), obtinrent un très vif succès. Le 1^{er} janv. 1858 fit son apparition au théâtre de Varsovie *Halka*, opéra en quatre actes, dont le livret avait été écrit par Wolski. Cet opéra fait époque dans l'art dramatique polonais : le véritable trésor de mélodies et d'instrumentation qu'il contient excita un enthousiasme sans précédent dans le public et valut à l'auteur le poste de directeur de l'Opéra. A partir de ce moment, Moniuszko fut classé parmi les compositeurs polonais les plus distingués. La même année, au cours des voyages qu'il fit à Weimar et à Paris, il s'était lié d'amitié avec Liszt, Rossini et Meyerbeer. Peu après, il donna *Elis* (le Batelier). Fixé définitivement à Varsovie, il ne quitta plus cette ville que pour un second voyage à Paris, à la suite des troubles de 1861. Pendant près de quinze ans il déploya comme directeur de l'Opéra une activité exceptionnelle, en familiarisant le public avec les chefs-d'œuvre de la musique française et italienne. Malgré ces occupations, il ne cessait de produire. Aussi ne signalons-nous que ses œuvres principales. En 1860, il fit représenter *la Comtesse*, opéra en trois actes où l'instrumentation est d'une rare harmonie et dont la polonaise du troisième acte compte parmi ce qu'il y a de meilleur dans ce genre. A *Januta* et à *Verbum nobile* succéda au théâtre de Varsovie *Straszny dwor* (le *Château terrible*), opéra en quatre actes (livret de Chęciński), renfermant des beautés de premier ordre ; c'est le pendant de *Halka*. A part ces deux opéras que le génie de Moniuszko a su imposer au public, ses autres œuvres théâtrales n'ont pu se maintenir à la scène. — Parmi les œuvres nombreuses de ce compositeur, la musique religieuse occupe une place considérable. En outre, il a mis en musique d'une façon profondément inspirée le poème de Mickiewicz *Dziady* (les *Aïeux*) et les *Sonnets de Crimée* du même poète. Son originalité se révèle particulièrement dans ses mélodies, pleines de charme, de fraîcheur, de naïveté et de couleur locale. Un choix en fut publié à Paris sous le titre *Echos de Pologne*, traduction française du P. des Essarts, chez Flaxland.

F. TRAWINSKI.

BIBL. : A. SOWINSKI, *Dictionnaire des musiciens polonais* (en polonais) ; Paris, 1874.

MONJARET DE KERJÉGU (V. KERJÉGU).

MONJAUZE, chanteur scénique français, né en 1825, mort à Meulan en sept. 1877. Après avoir suivi le cours de chant de Ponchard au Conservatoire, il aborda la scène non comme chanteur, mais comme comédien, et débuta à l'Odéon, d'où il alla faire un voyage en Russie. Ce n'est qu'à son retour en France qu'il se souvint qu'il était musicien. Engagé au Théâtre-Lyrique, il y débuta avec succès, le 14 mai 1855, dans *Jaguarita l'Indienne*. Un beau physique, une bonne voix de ténor, claire et pénétrante, de l'aisance et de la facilité comme comédien, telles étaient les qualités qui en firent bientôt un artiste des plus recommandables. De nombreuses créations affirmèrent son talent aux yeux du public, et Monjauze se fit applaudir dans toute une série d'ouvrages dont quelques-uns obtinrent de éclatants succès : *la Fançonnnette*, *Margot*, *la Reine Topaze*, *la Statue*, *Sardanapale*, *les Troyens*, *la Fiancée d'Abdos*, *Rigoletto*, *Violetta*, *Macbeth*, *Martha*, *la Bohémienne*, *Rienzi*, etc. En 1871, Monjauze fut engagé à

l'Opéra-Comique, où il resta deux années. Il créa à ce théâtre *l'Ombre*, de Flotow, et joua divers ouvrages du répertoire, entre autres *Fra Diavolo* et *le Val d'Andorre*. De là, il alla tenir l'emploi de fort ténor au théâtre royal de Liège. De retour en France, il caressait l'espoir d'être engagé à l'Opéra, lorsqu'il mourut. Arthur Pougin.

MONK ou **MONCK** (George), premier duc d'Albemarle, général anglais, né à Potheridge, près Torrington (Devonshire), le 6 déc. 1608, mort le 3 janv. 1670. A dix-sept ans, il s'engagea, comme volontaire, dans l'expédition de Cadix, afin d'échapper aux poursuites qu'il eût encourues pour avoir bâtonné un sous-shérif, auteur de l'arrestation de son père. Il passa ensuite au service de la Hollande, participa au siège de Bréda (1637) et démissionna à la suite d'une querelle avec la municipalité de Dort. Il revenait en Angleterre au début de la rébellion de l'Ecosse. Bon officier, ayant fait ses preuves en Hollande, qui était alors la meilleure école de guerre, il fut nommé lieutenant-colonel. La campagne fut courte. Monk, avec le grade de colonel, combattit brillamment en Irlande (1642). Très populaire dans l'armée, adoré des soldats placés sous ses ordres, il était devenu une puissance : royalistes et parlementaires rivalisaient d'instances pour le gagner. Monk hésitait, louvoyait. Mécontent de ses tergiversations, le roi l'envoya à la Tour de Londres sous l'inculpation de haute trahison. Au bout de deux ans d'emprisonnement, Monk se déclarait pour le Parlement (1646).

Il fut employé en Irlande avec le grade de major général. Il y débuta par des succès. Mais ses troupes, mal ou point payées, passèrent tout d'un coup du côté du roi. Sous l'inspiration de Cromwell, il fit alors alliance avec les bandes catholiques d'Owen O'Neil qu'il venait de combattre. Encore cette palinodie qui souleva contre lui les fureurs de la populace de Londres ne put-elle l'empêcher d'aboutir à la capitulation de Dundalk (1649). Monk fut mandé devant le Parlement pour y entendre la désagréable lecture d'une motion désapprouvant formellement ses compromissions avec O'Neil.

Cromwell qui estimait fort les talents militaires et administratifs de Monk et qui savait, par ailleurs, que ce général n'était pas de taille à lui disputer la première place, fit son possible pour adoucir les rigueurs d'un tel blâme. Il l'emmena avec lui en Ecosse (1650), le nomma lieutenant général, après la victoire de Dunbar, et lui confia le commandement général lors de son départ à la poursuite du roi Charles. Monk réussit admirablement dans l'œuvre de soumission et de pacification du pays; il gouverna l'Ecosse en dictateur; les Highlands même se soumirent. Il fut mis ensuite à la tête de la flotte anglaise et livra aux Hollandais, commandés par Tromp, trois grandes batailles navales qui mirent fin à la guerre.

Cromwell, devenu protecteur, sur ces entrefaites, eut encore recours à Monk pour réprimer la nouvelle rébellion d'Ecosse (1654). Monk s'acquitta de cette lourde tâche avec ses talents ordinaires. Administrateur habile, il rétablit l'ordre dans la justice, réprima dans l'armée des complots sans cesse renaissants et finit par se créer une situation si prépondérante et si indépendante que Cromwell en prit ombrage, mais sans oser manifester trop haut son mécontentement.

Aussi, dès la mort du protecteur, les royalistes considéraient-ils Monk comme un instrument indispensable au rétablissement de la royauté. Ils redoublèrent d'avances. Monk, toujours prudent, ne se hâta pas d'y répondre. Il attendit que la faiblesse de Richard Cromwell et les divisions de l'armée eussent lassé la nation jusqu'au dégoût. Lorsque Lambert (John) (V. ce nom) eut chassé le Parlement de Westminster, Monk se décida enfin à marcher vers l'Angleterre. Il convoqua à Edimbourg un Parlement-Convention et, après une rapide avance sur Coldstream, entra sans difficulté à Londres le 3 sept. 1659, aux cris répétés de : Un parlement libre ! Un parlement libre ! Les troupes de Lambert s'étaient comme fondues à son approche.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

Alors commence une œuvre assez ténébreuse de négociations. Monk traite avec les royalistes tout en feignant le plus grand dévouement au Parlement. Sans bruit, il disperse les soldats partisans de la « bonne cause » sur tous les points du territoire, de manière à rendre impossible leur concentration rapide et à annihiler par avance le seul obstacle qui pût être opposé à ses vues secrètes. Puis il obtient de l'assemblée la restauration du roi, sans conditions. Le 25 mai 1660, il allait à la rencontre de Charles II débarqué à Douvres. Le roi l'embrassa avec effusion et fit avec lui dans Londres une entrée triomphale. Ce qui restait de l'armée mit bas les armes.

Monk reçut d'amples récompenses : le titre de duc d'Albemarle, les fonctions de conseiller privé, de gouverneur de Devon et Middlesex, d'autres encore, des pensions considérables. Il jouit d'abord d'une influence prépondérante, nomma des secrétaires d'Etat, distribua des titres et des faveurs. Mais il eut peu d'action sur la politique intérieure et extérieure; très strict dans l'accomplissement de ses devoirs de capitaine général, il maintenait l'ordre à Londres et il témoigna d'un grand courage pendant la peste de 1665 qui fit cent mille victimes. Cela le fit aimer. Vint la guerre avec la Hollande. Monk prit la mer avec le prince Rupert : les succès qu'ils remportèrent furent chèrement achetés. Rappelé à Londres par la nouvelle du grand incendie de 1666, il dépensa toute son énergie à rétablir l'ordre gravement troublé. Mais le Trésor était vide, la flotte dispersée ou hors d'état de servir et il ne put empêcher que les Hollandais ne poussassent une pointe audacieuse jusque dans la Tamise. Dès lors son rôle est terminé. Il est bien nommé premier lord de la Trésorerie (1667), mais il s'intéresse à peine à ses fonctions. Il se retire à New Hall et il meurt dans son fauteuil, trois ans après, des suites d'une hydropisie. On lui fit des funérailles pompeuses à Westminster, où le roi promit de faire ériger un monument à sa mémoire, promesse qu'il ne tint pas d'ailleurs.

Monk petit, gros, sans grand esprit, très prudent, très froid, courageux sans jactance, fut un général plus correct que génial et il dut ses succès à ses facultés d'organisateur plutôt qu'à des vues de tacticien. Il eut toujours, en une époque d'extrêmes divisions, ses soldats dans la main et il gagnait leur confiance en observant une scrupuleuse discipline et en s'occupant passionnément de leur bien-être : qualités assez rares chez les capitaines du temps. C'était en somme, écrit Guizot, son meilleur biographe, « un homme capable de grandes choses quoiqu'il n'eût pas de grandeur dans l'âme ». Il avait épousé, en 1653, Anne Clarges, fille d'un maréchal ferrant, femme séparée d'un autre maréchal ferrant et qui avait été longtemps sa maîtresse. Il courut sur son compte les bruits les plus scandaleux : tous ne sont pas justifiés. On peut se contenter, à ce point de vue, de cette malignité de Clarendon : « Elle avait plus souci de son âme que de son corps ». Elle eut une influence marquée sur Monk et le poussa dans le parti royaliste. Comme elle était d'une avarice insatiable, elle battit monnaie avec le crédit de son mari. Monk, de son côté, ne dédaignait pas l'argent. Ainsi secondé par sa femme, il laissa une fortune énorme.

Leur fils *Christopher*, second duc d'Albemarle, né en 1653, mort en 1687, porta le nom de comte de Torrington de 1660 à 1670. Colonel du régiment de cavalerie de la reine (1678), colonel de la garde du roi, chancelier de l'Université de Cambridge (1682), etc., il ne joua aucun rôle. De mœurs crapuleuses, il s'enivrait fréquemment et il mourut à trente-quatre ans, peu après avoir pris possession du poste de gouverneur général de la Jamaïque. R. S.

BIBL. : GUMBLE, *Life of general Monk*; Londres, 1671, in-8. — GUIZOT, *Mémoires de George Monk, duc d'Albemarle*; Paris, 1838, in-8. — Du même, *Monk, Chute de la République et rétablissement de la Monarchie en Angleterre*; Paris, 1850, in-8. — JULIAN COBETT, *Life of Monk*; Londres, 1889.

MONK (James-Henry), prélat et philologue anglais, né à Buntingford (Hertfordshire) en 1784, mort près de

Bristol le 6 juin 1856. Après de brillantes études, il fut nommé professeur de grec à l'Université de Cambridge en 1809. Il abandonna sa chaire en 1823. Il avait pris les ordres en 1812 et avait obtenu de grands succès de prédication. Il devint évêque de Gloucester en 1830 et siégea, en cette qualité, à la Chambre des lords. Il a donné d'importantes éditions d'Euripide (*Hippolyte*, *Alceste*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, etc.), un savant recueil de philologie, *Museum criticum* (1814, in-8), en collaboration avec Blomfield et autres, *The life of R. Bentley* (1830, in-4), *Correspondence* (1844, in-8), etc.

R. S.

MONK (Charles Stanley, vicomte), homme politique anglais, né à Dublin le 10 oct. 1819, mort à Charleville (Enis-Kerry) le 29 nov. 1894. Membre du barreau irlandais, il fut élu membre de la Chambre des communes par Portsmouth en 1852 et représenta cette circonscription jusqu'en 1857. Libéral, il fut lord de la Trésorerie de 1855 à 1858 et exerça les fonctions de gouverneur général du Canada de 1861 à 1867. Il fut le premier vice-roi du Dominion qui s'était constitué durant son administration. Administrateur habile et délié, il fut chargé en 1882 de la tâche difficile de faire aboutir l'*Irish Land Act*. Il était entré à la Chambre des lords en 1867, ayant été créé baron. Il suivit généralement la politique de Gladstone, mais se sépara de lui sur la question du *home-rule*.

R. S.

MONKSWELL (Lord) (V. COLLIER [Robert PORRETT]).

MONLAUR-BERNET. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 416 hab.

MONLÉON-MAGNOAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 4.417 hab. Fabrique de sabots et de chaussures. Forges. Filature et carderie de laine. Fabrique de chandelles. Fours à chaux. Tuilerie et briqueterie. Moulins. Maison de retraite et petit séminaire de Notre-Dame de Garaison.

MONLET. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. d'Allègre; 1.541 hab.

MONLEZUN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 413 hab.

MONLEZUN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac; 524 hab.

MONLEZUN (Jean-Justin), publiciste français, né à Saramon, près Auch, en 1800, mort à Auch le 31 juin 1859. Chanoine titulaire de la métropole d'Auch, il a laissé, entre autres publications : *Histoire de la Gascogne* (Auch, 1846-1850, 7 vol. in-8); *Notice historique sur la ville de Mirande* (1856, in-8); *Vies des évêques de la métropole d'Auch* (1857, in-8).

MONLONG. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 324 hab.

MONMADALÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac; 171 hab.

MONMARVÈS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac; 100 hab.

MONMAYOU (Hugues-Guillaume-Bernard-Joseph), né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne) en 1757, mort à Lausanne le 2 mars 1821. Membre du directoire du Lot le 8 sept. 1791, député par ce département à la Convention le 6 sept. 1792, il vota la mort de Louis XVI et entra au comité de sûreté générale le 15 fructidor an II (1^{er} sept. 1794). Réélu au conseil des Cinq-Cents, il passa, le 25 germinal an VI (15 avr. 1798), au conseil des Anciens. Il fut proscrit par la loi du 12 janv. 1816 et se réfugia à Lausanne. Et. C.

MONMERQUÉ (Louis-Jean-Nicolas), littérateur français, né à Paris le 6 déc. 1780, mort à Paris le 27 févr. 1860. Il fit sa carrière dans la magistrature, fut conseiller à la cour de Paris de 1811 à 1832. Il consacrait ses loisirs à des travaux d'érudition qui le firent entrer, en

1833, comme membre libre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Collaborateur assidu de la *Biographie universelle* (Michaud), du *Bulletin du Bibliophile*, etc., Monmerqué a donné : *Notice historique sur Brantôme* (Paris, 1823, in-8); *Notice sur M^{me} de Maintenon* (1828, in-12); *Dissertation sur Jean I^{er}, roi de France et de Navarre* (1844, in-8). Il est surtout connu par ses éditions, longtemps estimées : des *Lettres de M^{me} de Sévigné* (1818-19, 10 vol. in-8); des *Historiettes* de Tallemand des Réaux (1833-35, 6 vol. in-8); du *Théâtre Français du moyen âge* (1839, in-8); des *Mémoires* de Coligny-Saligny (1841, Société de l'histoire de France), et du marquis de Villette (*id.*, 1844, in-8), et sa *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France* (Paris, 1819-29, 131 vol. in-8), en collaboration avec Petitot.

MONMERQUÉ (Marie-Caroline-Rosalie de GENDRE-cour, dame), femme du précédent, née à Villefranche (Rhône) vers 1805, morte en mars 1885. Elle avait épousé en premières noces M. de Saint-Surin et publié sous ce nom de nombreux écrits, entre autres : *L'Hôtel de Cluny au moyen âge* (Paris, 1835, in-12); *Isabelle de Taillefer, reine d'Angleterre* (1834, in-12); *Miroir des salons, Scènes du monde* (1830, in-8); *L'Opinion et l'Amour* (1830, in-12); *Paul Morin* (1850, in-12).

R. S.

BIBL. : *Notice bibliographique et littéraire sur M^{me} de Saint-Surin*; Paris; 1848, in-8.

MONMOUTH (en gallois *Mynwy*). I. VILLE. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, à 180 kil. O.-N.-O. de Londres, au confluent du Wye et du Monnow, dans une riante et pittoresque vallée, très fréquentée par les touristes; 5.470 hab. (1894). Stat. de chem. de fer (Gloucester à Pontypool). Manufactures de peu d'importance. Eglise du XIV^e siècle; ruines du château où naquit Henri V. — Monmouth existait déjà à l'époque romaine sous le nom de *Blestium*. Forteresse saxonne, elle fut, au temps de l'heptarchie, résidence royale.

II. COMTÉ. — Comté maritime de l'Angleterre, à l'extrémité S.-E. du pays de Galles. Ses limites sont : à l'O. et au N.-O., les comtés gallois de Glamorgan et de Brecknock; au N.-E. et à l'E., les comtés anglais de Hereford et de Gloucester; au S., l'estuaire du Severn, au fond du canal de Bristol. Superficie : 1.383 kil. q.; popul. (1891) : 252.416 hab. (182,5 par kil. q.). Quoique la terminologie géographique soit galloise, l'anglais est exclusivement parlé. — Le pays, assez accidenté, a quelques sommets de 500 à 600 m. Ses principaux cours d'eau sont le Wye, affluent du Severn, qui le limite à l'E., le Monnow, affluent du Wye, qui le limite à l'O., l'Usk, qui le traverse du N. au S., et le Rummey, qui le limite à l'O., ces deux derniers également affluents du Severn, et, en réalité, de même que le Wye, fleuves côtiers. La rive du Severn est à peu près rectiligne; au large s'étendent des bas-fonds, les *Welsh Grounds*. Le seul port est Newport, la ville la plus importante du comté. Les gisements houillers du Monmouth couvrent plus de 40.000 hect., et leur exploitation occupe près de 25.000 ouvriers; 8.213.156 tonnes de combustible en ont été extraites en 1894. On trouve aussi dans le comté du minerai de fer (24.834 t. en 1894) et de l'argile réfractaire (76.304 t. la même année). Les hauts fourneaux sont également nombreux; près de 7.000 ouvriers y sont employés et 2.000 à la construction des machines. Les deux tiers du sol sont en culture, les pâturages dominant. En 1890, on comptait 2.000 chevaux, 46.893 têtes de gros bétail, 200.311 moutons et 17.590 porcs. Les régions les plus fertiles sont les vallées de l'Usk et du Wye. Le commerce se fait par mer, par les canaux de Monmouth et de Brecknock et par les nombreuses lignes de chemins de fer qui sillonnent le pays.

Le comté actuel de Monmouth faisait partie, à l'époque romaine, du territoire des Silures; il forma plus tard, avec le Glamorgan, l'un des royaumes du pays de Galles et eut beaucoup à souffrir des incursions danoises. Donnè,

après la conquête normande, aux seigneurs des Marches, il ne fut réuni qu'en 1535, sous Henri VIII, aux comtés anglais.

MONMOUTH. Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, ch.-l. du comté de Warren; 5.936 hab. (1890). Point de croisement de six voies ferrées. Collège et séminaire. Fabriques de charrues, de limes, de matériel scolaire.

MONMOUTH (G. de) (1100-80) (V. GEOFFROI).

MONMOUTH (Robert CAREY, comte de), homme politique anglais, né vers 1560, mort le 12 avr. 1639. De bonne heure il prit part à la vie publique; participa à l'ambassade de Layton aux Pays-Bas, représenta Morpeth aux parlements de 1586, 1588 et 1593, servit en Hollande en 1587, contre l'Invincible Armada en 1588, dans l'expédition d'Essex en Normandie en 1591. Il jouit d'une grande faveur à la cour d'Elisabeth et fut chargé de la délicate mission de prouver à Jacques I^{er} qu'Elisabeth était innocente de l'exécution de Marie Stuart. De 1597 à 1603, il fut député de Northumberland à la Chambre des communes. En 1603, il fut le premier à informer Jacques de la mort d'Elisabeth, ce qui lui valut un poste dans la maison de la reine et les fonctions de gouverneur du prince Charles dont il devint chambellan en 1617. Il a laissé des *Memoirs* intéressants qui ont été publiés par le comte de Cork en 1759 et plusieurs fois réédités.

R. S.

MONMOUTH (Henry CAREY, comte de), littérateur anglais, né à Denham (comté de Buckingham), en janv. 1596, mort à Rickmansworth (Hertfordshire) le 13 juin 1661, fils du précédent. De 1613 à 1616, il voyagea beaucoup, apprenant avec passion les langues étrangères. De bonne heure présenté à la cour, il ne se sentit aucun goût pour la politique et pour l'intrigue, et dès son mariage avec Marthe Cranfield (1620), il se retira tout à fait à la campagne pour vivre à son gré au milieu de ses livres. Après la mort de son père, il se décida pourtant à faire quelques apparitions à la Chambre des lords. Il a traduit un assez grand nombre d'ouvrages du français et de l'italien, entre autres le *De principe et tyranno* de Valezzi et l'*Histoire de Venise* de Paruta.

R. S.

MONMOUTH (Charles MIDDLETON, comte de), homme d'Etat anglais, né vers 1640, mort en 1719. Il fit campagne contre Cromwell en 1653-54 et, après la bataille désastreuse de Lochgarry, passa en France. A la Restauration il fut nommé envoyé extraordinaire à la cour de Vienne. Secrétaire adjoint pour l'Ecosse en 1682, lord extraordinaire de session en 1684, il succéda le 25 août 1684 à Godolphin dans les fonctions de secrétaire d'Etat pour l'Angleterre. Membre de la Chambre des communes pour Winchelsea en 1685, il joua dans cette assemblée un rôle considérable, en atténuant, avec une habileté infinie, les effets de la politique antianglaise du roi Jacques II. Mais il fut débordé. Après l'avènement de Guillaume d'Orange, il demeura en Angleterre, cherchant à préparer une restauration. Arrêté en 1692 et accusé de haute trahison, il fut relâché faute de preuves au bout de quelques mois d'emprisonnement. Il rejoignit alors la cour de Jacques II à Saint-Germain. Le roi le nomma secrétaire d'Etat. Il fut aussi le principal conseiller de Jacques III qui le créa comte de Monmouth. C'est lui qui organisa l'expédition du jeune prince Jacques en Ecosse (1707), expédition qui échoua. Il renonça à ses fonctions de secrétaire d'Etat en 1713 et fut nommé grand chambellan de la reine.

R. S.

MONMOUTH (Charles MORDAUNT, comte de) (V. PETERBOROUGH [Comte de]).

MONMOUTH (James STUART, duc de), né à Rotterdam en 1649, mort le 25 juil. 1685. Fils naturel de Charles II et de Lucy Walters, il fut élevé par les soins de la reine Henriette-Marie, sa grand-mère. Il était, paraît-il, très beau, sans rien d'efféminé et infiniment séduisant, mais d'une intelligence médiocre. « La nature n'a rien formé de plus accompli », dit le chevalier de Gramont. Après la Restauration, Charles II le reconnut, le logea au palais, lui fit épouser Anne Scot, héritière de Buccleugh, et le fit duc

de Monmouth et comte de Doncaster, chevalier de la Jarretière, grand écuyer, commandant des gardes du corps. Sa femme fut faite duchesse de Buccleugh dans la pairie d'Ecosse. En 1673, il commanda le corps anglais qui prit part à la campagne de Hollande. Ayant fait répandre le bruit qu'un mariage secret aurait eu lieu entre sa mère et le roi, il s'efforça, sous l'influence de Shaftesbury, de développer sa popularité en Angleterre; il accomplit de nombreux voyages dans les provinces, acclamé par les populations. Compromis dans le complot à la suite duquel Russel et Sydney furent décapités, il fut arrêté, puis remis en liberté sans jugement. Il se retira en Hollande, où le prince d'Orange lui fit un excellent accueil, puis à Bruxelles, où il parut occupé uniquement par l'amour de lady Henriette Wentworth. Etant revenu à Amsterdam, il forma un nouveau complot avec le comte d'Argyll, et, peu après la mort de Charles II, il débarqua en Angleterre, à la tête de quelques hommes seulement, appelant le peuple aux armes. Il prit d'abord le titre de capitaine général des protestants, puis se fit proclamer roi à Taunton. Il ne réussit à entraîner dans sa révolte que des gens du peuple. Battu à Sedgemoor par le comte de Feversham, il abandonna son armée avant la fin de la bataille et chercha vainement à gagner la côte. Arrêté, il implora vainement sa grâce à genoux devant le roi qui avait consenti à le recevoir, mais qui ne pardonna pas. Le bourreau s'y reprit à trois fois pour lui trancher la tête. De son fils aîné descendent les ducs de Buccleugh (V. ce mot), qui sont aussi ducs de Queensberry (titre dont ils ont hérité en 1810), et comtes de Dalkeith en Ecosse. Les titres de Monmouth avaient péri avec lui, mais le titre de pair d'Angleterre et de comte de Doncaster fut rendu en 1710 à son petit-fils, et les ducs de Buccleugh l'ont conservé. L. DEL.

MONNAL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel; 507 hab.

MONNAIE. I. DÉFINITIONS. — Dans un sens général, on peut définir la monnaie la mesure des valeurs. Suivant que les économistes englobent ou non dans cette expression la monnaie métallique, la monnaie fiduciaire, la monnaie représentative ou conventionnelle, ils en donnent des définitions plus ou moins étroites ou étendues. Au xiv^e siècle, Nicolas Oresme (+ 1382) définit la monnaie : « Un instrument artificiellement inventé pour faciliter l'échange des richesses naturelles ». Avec plus de précision, J. Boizard et Bouteroue, au xvii^e siècle, s'expriment ainsi : « Pour donner à la monnoye une définition dans les règles, on peut dire que c'est une portion de matière à laquelle l'autorité publique a donné une valeur et un poids certains, pour servir de prix et égalier, dans le commerce, l'inégalité de toutes choses ». Mirabeau, en 1790, dans son célèbre discours sur la monnaie, la définit : « Un objet revêtu de la confiance publique, qui sert de mesure à tout ce qui se vend ». Michel Chevalier dit : « La monnaie est un instrument qui, dans les échanges, sert de mesure, et par lui-même est un équivalent ». Th. Mommsen : « La monnaie proprement dite, ayant une valeur intrinsèque, est une matière précieuse dont la valeur et le poids sont garantis par le poinçon de l'Etat, et la monnaie fiduciaire est le signe créé par l'Etat pour représenter une valeur quelconque ». E. de Laveleye : « La monnaie est l'objet ou les objets que l'usage ou la loi fait employer comme moyen de paiement, instrument d'échange et commune mesure des valeurs ». M. A. Arnauné : « La monnaie est une marchandise à laquelle le commun consentement des hommes assigne la fonction de servir d'intermédiaire dans les échanges, sous la forme de prix de vente et d'achat ». M. Adolphe Houdard : « On désigne habituellement, sous le nom de monnaie, dans un pays déterminé, l'ensemble des instruments de paiement, pièces d'or, d'argent, de cuivre, de nickel, billets de banque, assignats, etc., qui servent couramment à faire des achats et à éteindre des dettes et sont réunis dans un même système, dit système monétaire ». Dans le langage courant, le terme de monnaie est appliqué surtout, sinon exclusivement, à la monnaie

métallique. « Dans les pays civilisés, dit le *Dictionnaire* de Léon Say et Chailley, la monnaie est un lingot de métal précieux, de forme et de dimensions variables, dont l'autorité publique garantit le poids et le titre. » Citons encore la définition de Littré : « Pièce de métal servant aux échanges, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin de cette autorité ; en d'autres termes, lingot dont le poids et le titre sont certifiés ». Au point de vue juridique, la monnaie est le moyen légal d'extinction définitive des dettes et des obligations.

II. ETYMOLOGIE. — Le mot *monnaie* est dérivé du latin *moneta*, et ce dernier vient, croit-on, de ce qu'à Rome, l'atelier monétaire officiel pour la frappe de la monnaie d'argent était primitivement installé dans une dépendance du temple de Junon *Moneta* au Capitole. L'épithète de *Moneta*, « l'avertisseuse », avait été donnée à la déesse parce que son temple se trouvait élevé à l'endroit même d'où Manlius avait averti les Romains de la présence des Gaulois cherchant à s'emparer du Capitole par surprise. Un denier d'argent de la République romaine, frappé au nom de T. Carisius vers l'an 48 av. J.-C., rappelle ces souvenirs par des types qui nous montrent, sur une face, la tête de Junon avec son surnom *MONETA*, et sur l'autre face les instruments du monnayage : le coin monétaire, les tenailles, l'enclume et le marteau (fig. 1). Les *monetarii* étaient, à Rome, les magistrats chargés de la surveillance des émissions monétaires. L'atelier monétaire

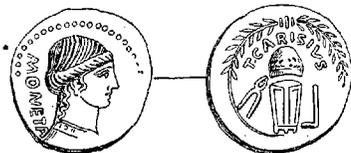


Fig. 1. — Denier romain de T. Carisius, aux types de Junon Moneta et des instruments du monnayage.

du temple de Junon lut appelé, par abréviation, *moneta*, et ce nom passa, dans la suite, aux produits qui en sortaient. Antérieurement ou même concurremment, les Romains dési-

gnaient aussi la monnaie par les termes génériques de *aes*, *pecunia*, *nummus*, les Grecs disaient : ἀργύριον, νόμισμα, χρῆματα.

III. ORIGINE ÉCONOMIQUE ET NATURELLE. — Considérée dans son acception la plus large, la monnaie est aussi ancienne que l'humanité, et ses origines se perdent dans la nuit des temps ; elle revêt d'abord la forme du troc pur et simple et se trouve ainsi présider aux relations commerciales les plus rudimentaires. Échanger, acheter, vendre, commercer, en un mot, sont des opérations qu'on trouve pratiquées dans toutes les sociétés primitives et qui supposent nécessairement l'estimation de ce que l'on échange, de ce que l'on achète ou de ce que l'on vend. Pour estimer un objet quelconque, il faut le compter, le peser, le comparer, le mesurer, et qui dit *mesure* dit unité conventionnelle ; la *mesure par équivalence* est la monnaie, quelque forme qu'elle revête. Je suis laboureur ; Pierre, le père, m'achète un sac de blé et me donne en paiement un de ses moutons ; ce mouton est, pour moi, l'équivalent de mon sac de blé. Pour un autre sac de même contenance, j'achèterai à Jean, le chasseur, une fourrure qui me paraîtra valoir aussi ce sacrifice. Ainsi, cette mesure de blé, surtout si je possède du blé en surabondance, deviendra la base ordinaire de mes calculs et de mes opérations de trafic, *ma monnaie*. Pierre et Jean feront respectivement le même raisonnement pour les moutons et pour les fourrures.

Dans cet état primitif, la pratique des échanges devait éprouver des embarras quotidiens. Combien de mesures de blé valent ces bestiaux ? Combien de fourrures vaut cette pièce de toile ? Combien de mes poissons puis-je échanger contre ces légumes, contre ces produits de l'industrie des rivages maritimes ? Toutes questions bien aléatoires et auxquelles la réponse est très variable, suivant le temps, le lieu et mille circonstances occasionnelles. Les difficultés

du troc, les problèmes constants que soulevait sa mise en pratique, amenèrent les hommes à choisir une denrée particulière dont la valeur, généralement consentie, servit d'échelle comparative, d'équivalent universel à la valeur de toutes les choses qu'ils avaient communément à troquer entre eux. Chaque tribu, chaque peuple adopta pour étalon et intermédiaire des échanges la marchandise le plus généralement recherchée chez lui, à cause de ses avantages, et qu'il pouvait tenir, pour ainsi dire, toujours sous sa main. Chez les peuples pasteurs, tout s'apprécia en bœufs et en moutons ; chez les peuples pêcheurs, les poissons, et chez les peuples chasseurs, les fourrures ou les peaux de bêtes remplirent le même office ; ce fut le blé, le maïs et l'orge chez les agriculteurs ; les ustensiles, les armes, les tripieds, les marmites ou chaudrons chez les guerriers et les métallurgistes ; les bracelets et les autres objets de parure, des coquillages même, dont la race frivole des sauvages se fait un ornement, eurent, chez eux, le privilège de servir de commune mesure à l'évaluation de tout ce qui pouvait être la matière d'un trafic.

L'époque moderne, aussi bien que l'antiquité la plus reculée, est féconde en exemples du rôle monétaire que peuvent jouer certains objets usuels chez les peuples simples. Ce que les voyageurs dans les pays nouveaux emportent le plus avec eux, ce ne sont pas des pièces d'or et d'argent, mais des produits divers de l'industrie européenne, capables de séduire les populations qu'ils doivent visiter et de les amener à céder en retour les productions naturelles de leurs pays. Dans le règlement des pêcheries de Terre-Neuve du 18 août 1823, c'est le poisson qui joue officiellement le rôle de monnaie ; chez les Lapons et les Esthoniens, les peaux de castor et les fourrures remplissent le même office, et, dans la langue de ces peuplades des régions glacées, le même mot *raha* signifie à la fois *peau* et *monnaie*.

Les Indiens des États-Unis et du Canada se servaient, naguère encore, en guise de monnaie, d'un bijou appelé *wampum*, fabriqué à l'aide de deux coquillages marins, blanc et violet (le *buccinum* et la *venus mercatoria*), qu'on recueille en quantité sur les rives du golfe du Mexique. Des fragments de ces coquillages, d'une couleur lustrée, étaient taillés en petits cylindres d'environ 10 millimètres de longueur sur 8 de circonférence, puis, évidés et enfilés en chapelets. Dans le commerce, on les livrait à la mesure ; les noirs et les violets avaient le double de la valeur des blancs. En Chine, en Indo-Chine et dans certaines régions de l'Inde, on s'est longtemps servi de coquillages blancs, exportés surtout des îles Maldives et Laquedives, et généralement désignés sous le nom de *cauris* (la *cypræa moneta* des naturalistes). Cet usage primitif des cauris, qu'on retrouve aussi couramment en Afrique, comme moyen d'échange, a laissé des traces dans la langue chinoise, où le caractère *pei*, « coquille », est resté le radical de tous les mots qui se rattachent aux idées de richesse, d'achat ou de vente. En Corée, la denrée la plus usuelle, le riz, a servi longtemps de monnaie. Dans l'Annam, c'est le paddy ; chez les Tartares Mongols, ce sont des gâteaux de thé compressés sous forme de briques ; en Éthiopie et d'autres régions africaines, c'est le sel moulu en barres. Chez les Bahnars de l'Indo-Chine, les voyageurs signalent des usages que nous retrouverons identiques dans la Grèce homérique : les paiements en bœufs, en chaudrons, en petites haches. « Une tête, c.-à-d. un esclave mâle, dit M. E. Navelle (dans la *Cochinchine française*, XIII, 1887, p. 296), vaut selon sa force, son âge, son habileté, cinq, six ou sept buffles, ou le même nombre de marmites. Le buffle et la marmite ont la même valeur, qui varie naturellement avec la grosseur ou l'âge de l'animal, avec la grandeur et la qualité de la marmite. Un buffle adulte ou une grande marmite vaut sept jarres en terre de grès vernissées, de la forme des jarres chinoises et de la contenance de 10 à 15 litres. La jarre vaut quatre *muk*, nom d'une monnaie de compte valant dix *mat*,

c.-à-d. dix de ces piochettes que forgent les Cédans et que tous les sauvages de ces contrées emploient comme instruments aratoires. Le *mat* est la plus petite valeur employée chez les Bahars. » D'autres fois, ce sont des bestiaux qui servent de paiement.

Affirmer l'existence, dans l'antiquité, de coutumes pareilles à celles que nous voyons s'étaler sous nos yeux, chez des populations demeurées ou retombées dans l'enfance, c'est exprimer une vérité reconnue par tous les historiens. En Égypte, de nombreux bas-reliefs ou peintures, accompagnés parfois d'inscriptions explicatives, nous montrent le trafic par échange dans les bazars ou sur les marchés, où pêcheurs, chasseurs, laboureurs et bergers viennent troquer leurs produits contre des étoffes, des parfums, des bijoux et d'autres objets manufacturés que des artisans exposent complaisamment à leurs regards. Il en était de même en Assyrie et en Chaldée. Des contrats d'intérêt privé, rédigés en écriture cunéiforme, mentionnent la vente de champs dont le prix est énuméré en objets divers : lingots d'argent appréciés au poids, ânes, taureaux, chariots, étoffes, fruits, poutres de bois, etc. Le commerce des Égyptiens et des Phéniciens n'a jamais revêtu d'autre forme que celle du simple troc ; on voit leurs navigateurs installant sur les côtes des marchés volants, débattant sur la grève toute espèce de marchandises, surtout des étoffes de pourpre, des verroteries et des bijoux, rembarquant en échange les esclaves et les produits naturels que leur livrent les indigènes. Les Carthaginois, eux aussi, n'entendaient pas le commerce autrement avec les populations de l'Afrique (Hérodote, IV, 195).

Mêmes usages dans la Grèce homérique : le troc simple, avec l'usage de la balance et des autres mesures, lorsque l'établissement de l'équivalence des marchandises échangées l'exige. Sous les murs de Troie, les Grecs achètent du vin qui leur est envoyé de Lemnos : les uns le payent avec du cuivre ou avec du fer, d'autres avec des peaux de bœuf ou des bœufs vivants ; il en est même qui donnent en échange leurs femmes esclaves. Mais le plus souvent, c'est le bétail qui leur sert de monnaie, comme à tous les peuples qui mènent la vie pastorale et agricole. Un grand trépid de bronze vaut douze bœufs ; on paie quatre bœufs une femme esclave sachant bien travailler. Laërte livre vingt bœufs pour posséder Euryclyde ; les franges d'or de l'égide de Pallas valent cent bœufs, et une hécatombe est aussi le prix de la rançon de Lycaon. Comparant les armes de Glaucos à celles de Diomède, Homère dit que les unes valaient cent bœufs, et les autres neuf seulement. Ailleurs, on échange un bœuf contre un chaudron. Les parents qui vendent leurs filles à des époux, reçoivent de ceux-ci un certain nombre de têtes de bétail, suivant les cas, d'où l'expression homérique, *παρθένοι ἀλωεσσοίαι*, « les jeunes filles qui rapportent des vaches » (*Iliade*, XVIII, 593). Suivant une tradition conservée par Pausanias, la maison de Polydore, fils d'Alcamène, roi de Sparte, était surnommée *βοώνητα*, parce qu'elle avait été payée en bœufs. Encore, vers la fin du VII^e siècle, les lois de Dracon fixent en bœufs le tarif des amendes ou des récompenses : pour avoir tué un loup, on recevait en paiement un bœuf ou un mouton.

L'habitude de considérer le gros bétail comme monnaie ou étalon de la valeur de toutes choses était devenue si universelle parmi les Grecs, que des vestiges en persistèrent longtemps après l'invention du numéraire métallique : c'est de là, sans doute, que les plus anciennes monnaies de l'Eubée, de la Phocée, de Corcyre, de l'Italie centrale ont pour type une vache, un bœuf ou une tête de bœuf. Le mot *βοῦς* resta un terme populaire et conventionnel pour désigner la monnaie métallique, et au temps d'Eschyle on disait d'un homme dont le silence avait été acheté à prix d'argent, qu'il avait « un bœuf sur la langue », *βοῦς ἐπὶ γλώσσῃ* ; le mot *πῆνος*, enfin, a le double sens de « bétail » et de « richesse ».

L'histoire primitive des autres peuples de la grande

famille indo-européenne est parsemée de phénomènes semblables. C'est ainsi que le mot sanscrit *roupa*, qui signifie « troupeau », a formé le nom de l'unité monétaire de l'Inde, la roupie (*roupya*). Dans la Perse ancienne, les paiements en bœufs et en moutons étaient constants à l'origine ; on en a la preuve par l'Avesta, où ils sont encore admis, concurremment avec les paiements en espèces sonnantes.

Chez les premiers habitants de l'Italie, tout s'estimait et se payait en têtes de bétail. A Rome, un bœuf équivalait à dix brebis, d'après Festus ; le même auteur nous apprend que, pour les délits de peu d'importance, on payait deux moutons, tandis que, dans les cas graves, l'amende pouvait être portée jusqu'à trente bœufs. Comme chez les Grecs, un souvenir traditionnel de cet usage a persisté fort longtemps à Rome, car les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, votées en 454 et 452 av. J.-C., fixent encore, comme celles de Dracon, en bœufs et en moutons, le prix des amendes, concurremment avec l'estimation en métal monnayé. Le gros et le petit bétail étant ainsi, à l'origine, la principale richesse et formant l'étalon du paiement des marchandises, il est venu de là que le mot *pecus*, « bétail », a formé le mot *pecunia*, qui finit par s'appliquer exclusivement à la monnaie métallique, quand cette dernière fut seule employée dans les transactions. Le pécunia fut un vol de troupeaux avant de devenir la concussion ; le mot « pécule » (*peculium*) a signifié un « petit troupeau » avant d'être synonyme de petit trésor d'argent. C'est encore l'habitude de compter le bétail par têtes, *capita*, qui a donné naissance au mot « capital », terme qui désigne exclusivement, dans notre langue, la richesse en numéraire.

Dans le N. de l'Europe et en Germanie, où la vie pastorale et agricole a persisté jusqu'à l'aurore du moyen âge, c'est aussi le bétail qui servait de monnaie. Les lois des Barbares fixent les compositions et les amendes en têtes de bétail aussi bien qu'en métal monnayé. Le mot qui signifie « troupeau » (en allemand *Vieh*), a formé le mot anglo-saxon *fee*, *feoh*, qui a le sens de « rétribution, salaire » ; on rapproche de même le mot *Schatz*, « trésor », du mot gothique *skatts*, qui signifie à la fois « trésor » et « troupeau ». Le *bétail-monnaie*, qui est un progrès sur le troc pur et simple, se trouve encore en usage dans les recueils juridiques de l'ancienne Irlande, de même qu'aujourd'hui chez les Ossètes du Caucase, en Indo-Chine, en Abyssinie et dans toutes les contrées asiatiques ou africaines, où les bestiaux et les troupeaux sont le principal élément de la richesse des tribus ou des familles.

Ainsi le choix de la marchandise-étalon faisant fonction de monnaie, dans les civilisations primitives de l'antiquité ou de nos jours, varie suivant les lieux et le mode d'existence ; il n'est dicté que par des considérations de convenance et de facilité d'emploi. Dès qu'à côté de la vie pastorale et agricole, l'industrie se fut assez développée pour qu'on sût travailler les métaux et les utiliser dans la fabrication des ustensiles, des instruments de labourage, des armes et ornements variés, on remarqua bien vite les avantages qu'offraient ces métaux, ouvrés ou non, comme intermédiaires des transactions, et leur commodité comme marchandise-étalon. Les métaux sont moins altérables que la plupart des autres marchandises ou denrées ; il est, par conséquent, plus aisé de les garder longtemps en magasin, sans risquer de les voir se détériorer ; on peut les accumuler facilement, les transporter, les fragmenter sans qu'ils perdent rien de leur valeur. Ils sont utiles à tout le monde, étant les indispensables auxiliaires de l'art du labourage, de la chasse, de la pêche, de la défense sociale, du luxe privé et public. Etant par cela même l'une des principales matières du troc, ils furent employés d'abord concurremment avec le bétail-monnaie dans l'évaluation du prix de toute chose ; puis, leur adaptation à cet usage étant reconnue plus parfaite, ils finirent par prendre toute la place, ne laissant plus au bétail que le souvenir traditionnel de son ancienne prépondérance.

Dans leur utilisation monétaire primitive, les métaux nous apparaissent, suivant les lieux, sous les formes les plus diverses : pépites, poudre, lingots plus ou moins allongés et aplatis, pastilles globuleuses, ustensiles tels que bèches, haches, marmites, hameçons, couteaux, bijoux, bracelets, anneaux de toutes dimensions. De nos jours, les Chinois se servent, pour remplacer la monnaie, de plaques ou de briques d'or et d'argent qu'on pèse et qu'on livre pour les paiements, comme nous livrons le fer ou le cuivre pour les usages de l'industrie. Pour la commodité des opérations commerciales, les banquiers et les riches marchands donnent généralement à leurs lingots des poids exacts, suivant une échelle régulière de $1/2$ à 10 taëls pour l'or, de $1/2$ à 100 taëls pour l'argent. Il est de ces lingots qui sont aussi ténus que des fils de laiton, ce qui permet d'en rogner facilement la plus petite portion. Dès qu'un Chinois achète quelque chose d'un prix trop élevé pour être soldé en sapèques, il se munit d'un instrument destiné à couper dans un lingot d'or ou d'argent ce qu'il lui faut pour parfaire le paiement, car il arrive bien rarement que les morceaux qu'il a avec lui concordent exactement avec le poids dont il a besoin. Le taël qui pèse environ 58 gr. désigne l'unité de poids, mais il n'est pas une monnaie ; comme il varie de ville à ville, et que le taël de Peking, par exemple, est de 4 % moindre que celui de Tien-tsin, et dépasse de 7 % celui de Chang-hai, il importe, à chaque transaction, de désigner le taël dont on entend se servir. En outre, des discussions s'engagent presque toujours entre l'acheteur et le vendeur, sur le titre du métal dont l'alliage peut varier à l'infini. C'est pour éviter en partie ces contestations que des banquiers impriment leur poinçon personnel sur les lingots qui sortent de leur maison ou passent par leurs mains. Quelquefois, ce poinçonnement individuel, simple marque d'origine ou de fabrique, inspire assez de confiance pour dispenser de vérifier à la pierre de touche le titre de l'alliage. La facilité avec laquelle le public ou tel marchand accepte, sans contrôle, les lingots qui proviennent d'un établissement de banque ou de commerce déterminé, tient à la notoriété honorable de cette maison, mais nul n'est obligé d'avoir confiance. L'autorité publique n'intervient jamais, soit pour forcer un particulier à accepter en paiement un lingot quelconque, soit pour en garantir le poids ou l'aloi.

Tout l'extrême Orient nous donne, aussi bien que la Chine, l'exemple des lingots de métal précieux circulant au poids en guise de monnaie. Le fameux trésor de Hué, pris par les Français, lors de la conquête de cette ville en 1886, et déposé actuellement à l'hôtel des Monnaies, à Paris, se compose de lourdes briques rectangulaires d'or et d'argent, sur lesquelles sont estampillés les noms des princes auxquels ont appartenu ces lingots. De telles tuiles qui rappellent celles que Gygès et Crésus offrirent au temple de Delphes, ont des poids qui s'échelonnent depuis 10 taëls (385 gr.) jusqu'à un dixième de taël. En Birmanie, dans le Siam, au Laos et les régions voisines, les lingots métalliques qui servent de monnaie sont généralement des barres allongées ; parfois ils affectent la forme de coquillages marins qui rappellent les *cauris* et sont un souvenir du temps où ces coquillages étaient le seul signe des échanges. Chez les Bahmars, c'est la marmite de cuisine qui est l'étalon des valeurs, comme chez les Grecs d'Homère. Parmi les tribus de pêcheurs échelonnées le long des côtes de l'Arabie et de l'Inde, ainsi qu'à Ceylan et dans les îles Maldives et Laquedives, l'hameçon de fer servit longtemps de monnaie principale. Cette monnaie de pêcheurs s'appelait *larin* ou *lari*, du nom de la ville de Lari, sur le golfe Persique ; les larins, en argent et en cuivre, étaient encore en usage au commencement du dernier siècle, et il en est qui portent des inscriptions arabes. Le poids des larins d'argent se rapproche souvent de celui de la roupie indienne (14^{gr},63). Dans les îles Maldives, un larin d'argent était estimé 12.000 cauris.

En Amérique, les Mexicains payaient toutes choses avec

l'or en poudre, en le gardant dans des tuyaux de plumes ; ils avaient aussi pour monnaie de larges plaques d'étain qui affectent la forme d'une ancre ou de la lettre T. En Afrique, partout des usages analogues : barres de métal, bèches, hachettes, paquets de fils de cuivre assemblés, bracelets servent de monnaie, concurremment avec le *cauri* ou le troc pur et simple.

Dans l'antiquité orientale et classique on constate des usages analogues à ceux que nous révéleront les sociétés contemporaines peu ouvertes à la civilisation. Les monuments égyptiens nous montrent tous les métaux, l'or, l'électrum, l'argent, le cuivre, le plomb, le fer employés comme signe d'échange. On les voit en monceaux de pépites brutes, en bourses ou petits sacs contenant de la poudre ou des paillettes d'or, en briques ou tuiles, en barres ou en plaques, en anneaux de différentes dimensions. On les pèse à chaque transaction. Des peintures égyptiennes représentent l'opération du pesage des lingots monétaires que les textes hiéroglyphiques appellent *tabnou* (fig. 2). Dans le but de se soustraire, autant que possible, à l'obligation de rogner sans cesse les *tabnoux* pour ajuster le poids et les paiements, l'usage s'introduisit de tailler, comme nous l'avons constaté chez les Chinois, des anneaux ouverts de poids variables, mais gradués d'une manière fixe et en rapport avec les échelons du système pondéral ; le *tabnou* vaut, suivant la contrée et les époques, de 90 à 98 gr. Sa principale division est le *kite* ou *kate*, la dixième partie du *tabnou*. On

évalue et on paye toutes choses en *tabnoux* : salaires des soldats ou des ouvriers, objets mobiliers, champs, maisons, céréales, esclaves, amendes judiciaires. Chez les Chaldéens, les Assyriens, les Juifs, les Phéniciens, les

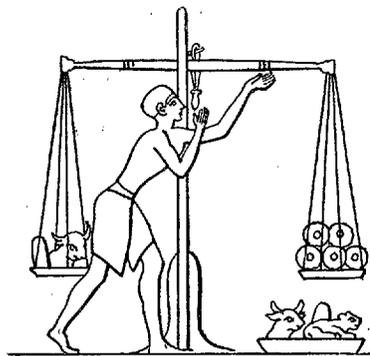


Fig. 2. — Égyptien pesant les *tabnoux*.

métaux dans leur rôle monétaire affectent la forme de briques ou tablettes plates, de lingots coniques ou pyramidaux, de poudre placée dans des cassolettes ou mise dans des sacs. Toujours il faut, comme en Égypte, avoir recours à la balance, et on ne les évalue qu'au poids ; de là vient qu'en assyrien et dans les autres langues sémitiques, le mot *saqal* signifie à la fois *peser* et *payer* ; et de ce mot dérive le nom de l'unité pondérale et monétaire, le *sicle*.

La première transaction commerciale que mentionne la Genèse est l'acquisition par Abraham de la caverne de Makpela dont il voulait faire son tombeau. Le patriarche la paie « 400 sicles d'argent, tels qu'ils ont cours entre les marchands ». Il est fait, par ces mots, allusion au poids et au titre des sicles. Il faut de même reconnaître des évaluations pondérales dans les nombreux passages bibliques où il est parlé de paiements en sicles. Dans les transactions qui avaient lieu sur la place publique, au marché, vendeur et acheteur se servent de balances qu'ils portent toujours à la ceinture avec une série de poids en pierre ou en plomb.

Les Grecs d'Homère pèsent l'or avec un soin minutieux et l'évaluent en talents. Le talent d'or homérique était un poids très faible qui équivalait, suivant une hypothèse vraisemblable, au prix d'un bœuf, et se reliait par là à l'ancien état de choses où le bœuf était l'étalon monétaire. L'argent servait aux mêmes usages que l'or ; on l'échange le plus souvent sous la forme de lingots ou de coupes dont

les parois sont garnies de scènes décoratives. Quant au bronze, lorsqu'il ne circule pas en lingots ou instruments divers, c'est sous forme de trépieds, de haches, de chaudrons (*lébètes*) qu'on le fait servir à évaluer les transactions. La valeur des chaudrons et des trépieds varie suivant les dimensions de ces objets et le travail d'ornementation qui les rend plus ou moins précieux. Un chaudron (*lebés*) est estimé un bœuf ; un trépied de grandes dimensions et très orné est l'équivalent de douze bœufs. Dans l'évaluation des amendes édictées par les lois, un individu peut être condamné à payer 25, 50 et jusqu'à 100 chaudrons.

Longtemps après que l'usage de la monnaie eut été partout répandu dans le monde hellénique, Sparte continuait, par tradition, à se servir de lingots de fer comme intermédiaires des échanges. Ces lingots étaient désignés sous le nom de *pélanor* ; ils pesaient chacun une mine égéïtèque, et pour en transporter six seulement, c.-à-d. environ 4.536 kilogr., il fallait un chariot attelé de deux bœufs. Chez les peuples de l'Italie centrale et chez les Etrusques, le cuivre, étant très abondant, fut choisi pour étalon commercial à côté des bestiaux. Dans son application monétaire, les historiens latins l'appellent *aes rude*, c.-à-d. cuivre brut. Les lingots étaient fractionnés en blocs plus ou moins considérables qui ne pouvaient être

estimés (de *aes*) qu'à l'aide de la balance. Un grand nombre de ces blocs sont parvenus jusqu'à nous : leurs poids s'échelonnent suivant les divisions des divers systèmes pondéraux en usage dans l'Italie centrale. A ces morceaux de cuivre brut ont succédé, dans la circulation commerciale, comme étalons de valeur, des tiges ou barres allongées, portant en saillie, sur l'une de leurs faces, des

lignes parallèles, régulièrement espacées, séparées parfois par des points ou globules ; d'autres fois, ces saumons de cuivre sont ornés d'une ligne qui en parcourt toute la longueur et à laquelle viennent se souder, comme à un axe central, des lignes transversales et plus petites : l'ensemble de cette décoration ressemble assez bien à une arête de poisson. Ces emblèmes rudimentaires dispensaient, dans la plupart des cas, de recourir à la balance ; on se contentait de compter les points ou les lignes en saillie sur la surface des lingots.

Des usages analogues ont été signalés chez des peuples modernes. Longtemps, en Russie, le rouble primitif circula au poids, sous la forme d'un lingot d'argent allongé ; chez d'autres peuples du N. de l'Europe, on s'est servi, jusque dans le moyen âge avancé, de colliers, de bracelets, d'anneaux d'or, d'argent, de cuivre, de fer, en guise de monnaie. Chez les Sarmates des rives de l'Hypanis et du Borysthène, les Milésiens avaient installé, vers l'an 600 avant notre ère, une puissante colonie, Olbia, dont le principal commerce consistait dans les pêcheries de thon et d'autres poissons qui abondaient dans l'estuaire des deux fleuves. N'est-il pas curieux de constater que les habitants d'Olbia se servaient, en guise de monnaie, de lingots de cuivre auxquels on donnait la forme même de poissons ? Il nous en est parvenu des spécimens sur lesquels on lit ΘΥ, ini-

tiales du mot *thunnos* (thon) et ΑΡΙΧΟ, forme barbare de *tarichos* (poisson salé).

IV. PÉRIODE DE LA MONNAIE PRIVÉE. — Nous venons de constater que tous les peuples, anciens et modernes, en arrivèrent, à la suite de tâtonnements et d'essais prolongés, à choisir les métaux pour être l'équivalent universel et la commune mesure de toutes choses. Ce lent progrès s'est partout manifesté sans l'intervention directe de l'autorité publique, sans que l'Etat soit intervenu pour imposer les bestiaux comme monnaie à la place du simple troc, puis les métaux à la place des bestiaux. Et quand on eut l'idée de graver certaines marques sur les lingots métalliques pour dispenser de recourir continuellement à la balance, ce nouveau progrès fut encore l'œuvre de l'initiative privée. Marchands, banquiers, orfèvres, chacun pouvait imprimer une marque quelconque sur les lingots devenus sa propriété, en présumant que cette marque était susceptible d'inspirer confiance au public par rapport au poids et au titre des lingots. C'est la garantie individuelle et privée, signe précurseur de la garantie de l'Etat, et qui l'a précédée partout dans l'évolution historique et naturelle de l'invention monétaire. Dans l'état social, qui fut celui de tous les peuples avant l'apparition de la monnaie d'Etat, nulle mesure législative ne vient empêcher qui que ce soit d'avoir son estampille monétaire ; la loi n'intervient pas davantage pour

donner le cours forcé à ces lingots ainsi poinçonnés. C'est la bonne renommée d'un riche négociant qui donne, sur le marché, du crédit aux lingots portant son nom ou son emblème. C'est ainsi que, tout naturellement, à côté du principe de convenance et de facilité d'emploi, le seul que nous ayons vu jusqu'ici appliqué dans la recherche de l'étalon des valeurs, il s'en intro-



Fig. 3. — Lingots de l'Inde portant les contremarques de divers banquiers.

duit un autre, grâce au développement de la circulation métallique : c'est la confiance que doit inspirer tout lingot monétaire dans son rôle d'équivalent universel, et cette confiance, c'est l'estampille qui tend à la garantir au public.

La monnaie privée, c.-à-d. non garantie par l'Etat, a existé dans des civilisations rapprochées de nous. En Chine, les *pitch'an* ou bèches-monnaie, les *pu-monnaie* ou couteaux, étaient jadis fabriqués et lancés dans la circulation au nom et sous la garantie de marchands ou de corporations de marchands : il est de ces anciennes sapèques qui portent, d'un côté, l'indication de leur valeur, et de l'autre le nom du banquier ou du commerçant qui les a émises. L'Inde a passé, comme la Chine, par la période du monnayage libre et individuel. Les lingots d'or et d'argent qui, à côté des bourses, sont mentionnés dans les Védas et dans les lois de Manou, étaient non seulement étalonnés suivant des poids fixes, mais ils portaient, la plupart du temps, des contremarques appliquées par des marchands. Il existe dans les collections un assez grand nombre de ces monnaies privées de l'Inde qui affectent les formes les plus diverses : simples morceaux de métal aux contours informes, arrondis ou anguleux, ovoïdes, aplatis, allongés, rectangulaires, coupés à l'emporte-pièce ; pastilles ou boutons de métal fondu, toujours ajustés suivant un poids régulier. Ce qui fait, à nos yeux, le principal intérêt de ces grossiers lingots, ce sont les contremarques

multiples dont leur surface est couverte, et qui ont été parfois apposées successivement par plusieurs générations de marchands; aussi sont-elles des plus variées: lettres ou monogrammes en écriture devanagari, astres, éléphant, roue, serpent, palmier, vases, etc. (fig. 3).

Les lingots primitifs de la Russie, du poids d'un rouble, de ses multiples ou de ses divisions, que nous avons signalés comme le principal intermédiaire du commerce à Kiev, à Novogorod et dans d'autres villes, au moyen âge, étaient émis par des manieurs de métaux précieux, marchands, banquiers ou orfèvres; ils étaient donc, sous leur forme rudimentaire, une monnaie privée, et ils sont souvent revêtus des contremarques des marchands ou des banquiers qui en garantissaient le poids et l'aloi vis-à-vis du public.

L'histoire de l'organisation des premières colonies européennes en Amérique ou dans l'extrême Orient offre aussi de nombreux exemples de monnaies ou de lingots estampillés par des particuliers ou des associations quelconques, sans l'intervention de l'autorité souveraine. Au début de la colonisation anglaise des Etats-Unis, les immigrants du Massachusetts Bay (ancienne Plymouth) émettent, en 1606, des monnaies en dehors de l'autorité du roi d'Angleterre et malgré les protestations de la mère patrie. Les premières pièces frappées dans le Maryland, après 1632, le furent à l'effigie de Calvert, comte de Baltimore. Un orfèvre d'Annapolis (Maryland), appelé Chalmers, frappa en 1783, des pièces commerciales en argent qui sont connues sous le nom de *Chalmers shillings*. De 1834 à 1841, de nombreux industriels et spéculateurs se mirent à frapper des monnaies, comme aussi à fabriquer du papier-monnaie qui, plus tard, reçut le nom méprisant de *shin plaster* (emplâtre pour les jambes); les monnaies de ces particuliers sont connues des collectionneurs sous le nom de pièces *taracliques* (ταρακλιός, globuleux); une manufacture de boutons, de Waterbourg (Connecticut) en fabriqua une énorme quantité. Lors de la découverte des mines d'or de la Californie, les entrepreneurs ou les compagnies émirent aussi des monnaies privées. Citons les pièces d'or de Betchler, dont l'atelier, situé à Rutherfordton (Caroline du Nord), frappait encore en 1851; dans une période de dix ans (de 1831 à 1840), Betchler frappa pour 11.209.200 fr. de pièces d'or, portant comme légende le nom et la résidence du banquier, ainsi que l'indication du poids et de la valeur. Il y eut aussi les monnaies de la Compagnie des changeurs de l'Oregon, au type du castor; celles de Moffat et C^o de San Francisco; celles de la banque des mineurs de San Francisco; celles des Mormons; celles d'Auguste Humbert, à San Francisco, émises en 1837; celles de la Compagnie des mines de Cincinnati (Ohio); de Baldwin et C^o; de Dubosq et C^o; de Schultz et C^o, etc.

Remontons à l'antiquité. Les *tabnous* égyptiens, les barres d'or, d'argent, de bronze, de fer souvent marquées d'incisions régulières ou de globules espacés avec calcul, ne sont autre chose que de la monnaie privée. Les banquiers grecs (τραπεζίται) dont les comptoirs, aux vi^e et vii^e siècles avant notre ère, étaient le rendez-vous des gens d'affaires, la bourse, — qui tenaient le commerce et l'exploitation des mines, estampillaient les lingots qui sortaient de leurs caisses; pour éviter l'intervention de la balance et de la pierre de touche, ils en garantissaient ainsi le poids et l'aloi à leurs clients; ces lingots estampillés étaient leur monnaie.

Les premières pièces grecques en or, en électrum et en argent que les numismates fassent figurer dans les médailliers, ne sont autre chose que de petits lingots globuleux, poinçonnés par les banquiers ou les manieurs d'or, tels que Sadyatte, Théocharidès, Pamphaès, Pythès, dont les noms sont cités par Hérodote et quelques autres historiens, dans le siècle de Crésus. Il en est en or, dont les poids s'échelonnent depuis 7^{gr},12 jusqu'à 0^{gr},30, qu'on a recueillis dans la région thraco-macédonienne qui s'étend depuis Salonique jusqu'à Cavala, et qu'il faut considérer comme les monnaies

des plus anciens propriétaires des célèbres et riches mines d'or de cette contrée.

En Asie Mineure, où des mines d'électrum étaient exploitées dans les gorges du Tmolus et du Sipyle, et où l'on passait au crible les sables aurifères du Pactole, les banquiers ou entrepreneurs ont commencé de même à émettre des monnaies d'électrum sur lesquelles sont, d'abord, des marques grossières et indéfinissables, en relief d'un côté, en creux sur l'autre face du lingot globuleux. Bientôt arrive le moment où, tandis que le revers continue toujours à recevoir des empreintes creuses, multiples, le droit est orné d'un symbole ou image en relief; c'est le *type* monétaire. Les lingots cessent d'être de simples *σφοίδες* estampillés, comme ceux de l'Inde; ils deviennent de véritables monnaies, et ce progrès, chez les Grecs des bords de la mer Egée, se manifeste au vii^e siècle. Le type monétaire variable est, néanmoins, fort simple: un fleuron, une tête de lion ou un lion entier, un bœuf, une tête de cheval, un bélier, un poisson, un sanglier, un cerf, un oiseau, une roue. Ce sont là, au moins pour la plupart, les emblèmes des villes diverses dans lesquelles les pièces étaient émises et devaient circuler. Il en est même qui sont des armes parlantes, comme le phoque sur les premières monnaies frappées à Phocée. Mais les empreintes creuses du revers, si nombreuses et si variées, sont les marques des banquiers et des marchands; rien ne dénote en elles l'intervention de l'autorité publique. Voici deux spécimens de ces curieuses pièces primitives:

1^o Surface striée, sans empreinte de coin monétaire: *σ*. Empreinte creuse formée par trois poinçons, dont un rectangulaire et allongé, placé entre les deux autres de forme carrée et plus petits; dans l'empreinte centrale allongée, on voit en relief, au fond du creux, un renard courant; dans le petit carré du haut, une tête de cheval ou de cerf; dans celui du bas, une fleur à quatre pétales. — Lingot ovale et globuleux (14^{gr},19) (fig. 4).

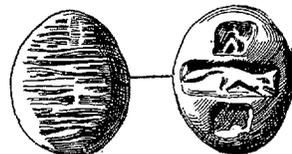


Fig. 4. — Monnaie primitive, d'un banquier incertain. Electrum.

2^o Le second spécimen porte le nom du banquier Phanès: cerf marchant à droite, en baissant la tête pour brouter; au-dessus la légende rétrograde, en caractères archaïques: Φάνης ἐμὴ στήμα (je suis la marque de Phanès). *σ*. Empreinte creuse

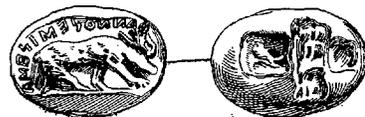


Fig. 5. — Monnaie du banquier Phanès. Electrum.

formée par trois poinçons, l'un rectangulaire et allongé placé entre les deux autres, carrés et plus petits. — Statère d'électrum (14^{gr},06) (fig. 5).

La monnaie privée ne fait pas seulement son apparition dans les sociétés en voie de formation comme celles que nous avons citées jusqu'ici; on la voit circuler encore dans les sociétés désagrégées et où l'autorité publique est impuissante à faire sentir son action. Aucune période de l'histoire ne nous fournit mieux que l'époque mérovingienne une éclatante application de cette théorie. Après la chute de l'empire romain, au milieu du grand bouleversement causé en Occident par les invasions barbares, le droit souverain de battre monnaie, qui s'exerçait en Gaule dans trois ateliers impériaux, cessa d'être respecté. Quiconque avait de l'or en sa possession s'arrogea le droit de le convertir en monnaie, imitant, pour donner du crédit à ces espèces nouvelles, les types de la monnaie impériale, mais

substituant, comme garantie, son propre nom à celui de l'empereur. Aussi, depuis le milieu du VI^e siècle jusqu'après l'avènement de Pépin le Bref qui restaura à son profit le droit régalien, on trouve en Gaule trois catégories de monnaies : les monnaies royales, les monnaies des églises, et enfin les monnaies des manieurs d'or et des orfèvres qui prennent le nom de *monetarii*. Ces dernières portent généralement, sur une face, le nom de la localité où elles ont été frappées, et sur l'autre face, le nom du monétaire. Telle a été leur abondance que l'on connaît les noms de douze cents monétaires mérovingiens frappant dans plus de huit cents localités différentes.

Ainsi, dans la Gaule mérovingienne, comme en Chine et dans l'Inde, comme en Amérique et dans la Grèce du VII^e siècle, tout le monde peut battre monnaie, depuis le souverain et les corporations ou associations quelconques, jusqu'au propriétaire rural, au marchand, au banquier et même jusqu'au plus petit manieur d'or ou orfèvre de village. L'estampille ou type inspire confiance aux uns, comme elle peut provoquer la défiance des autres ; il n'y a point de cours forcé. L'orfèvre qui monnoye devait être tenté souvent d'altérer le titre des espèces pour grossir ses bénéfices ou pour paraître frapper à meilleur marché que ses concurrents. C'est pour ce motif que les textes contemporains tiennent en si grand honneur la probité des orfèvres ; saint Eloi devint ministre parce que le roi put constater qu'il n'avait pas altéré l'or qui lui avait été confié comme orfèvre. C'est pour cela aussi qu'on stipule avec soin, dans les contrats de vente, que les paiements s'effectueraient en *solidos probos et bene pensantes*. En effet, le titre des monnaies mérovingiennes, comme celui des pièces primitives en électrum d'Asie Mineure est des plus incertains ; les monétaires ne se sont pas fait faute d'abuser de la confiance du public.

En résumé, dans l'histoire, la pratique du monnayage privé s'est manifestée chez les peuples qui n'avaient pas encore achevé leur formation sociale, soit que cette formation fût l'œuvre lentement progressive du temps, soit qu'elle fût en quelque sorte accidentelle et brusque comme celle des colonies anglaises en Amérique, celle des colonies grecques échelonnées le long de la côte d'Asie Mineure, ou celle des Francs mérovingiens. Dans les deux cas, c'est l'activité commerciale qui fait éclore ce moyen d'échange imparfait, sans doute, mais déjà bien supérieur au système de l'essayage des lingots sur les plateaux d'une balance. Cependant, il avait lui-même encore de graves imperfections. Partout il donna lieu aux abus les plus criants, surtout au point de vue du titre des espèces lancées dans la circulation ; le public était impudemment trompé, sans être, le plus souvent, à même de reconnaître ou de faire punir la fraude. En outre, les pièces estampillées par les marchands, les orfèvres ou les banquiers ne pouvaient nécessairement être reçues, avec leur caractère fiduciaire, que dans une aire géographique assez restreinte : celle dans laquelle les signataires des pièces étaient connus. La garantie de leur nom ne comptait pour rien dans les pays où ils étaient ignorés ; leurs pièces n'y circulaient pas, ou elles n'étaient, comme les monnaies étrangères dans les sociétés modernes, admises que comme des lingots bruts dont il fallait expertiser le titre et le poids. Le développement du commerce extérieur fut donc une des causes qui provoquèrent la création d'une monnaie dont la garantie eût une portée plus étendue. D'où il suit que la monnaie privée répond à un état social moins avancé que la monnaie garantie par l'Etat ; elle représente une phase de la vie des peuples où le fonctionnement de tous les rouages sociaux n'est pas encore bien assuré.

On voit par là combien est erronée l'opinion des économistes qui proposent actuellement de retourner au système du monnayage libre et individuel. Herbert Spencer soutient dans sa *Social Statics* que le monnayage doit être abandonné à la libre concurrence du commerce. « De même, dit-il en substance, que nous nous fions à l'épicière pour nous fournir du thé, et au boulanger pour nous fournir du

pain, nous pourrions nous fier à la maison Heaton et fils, ou de même à quelque autre maison entreprenante de Birmingham, qui nous fournirait les *souverains* et les *shillings*, à ses risques et périls. » Herbert Spencer s'imagine que, de même que chacun de nous s'adresse de préférence au fournisseur qui lui vend des denrées de qualité supérieure, nous irions frapper à la porte du monnoyeur qui aurait la réputation d'être le plus honnête et de fabriquer la meilleure monnaie. On saisira tout à l'heure mieux encore pour quelles raisons de pareilles conceptions théoriques méritent à peine d'être discutées.

V. LA GARANTIE DE L'ÉTAT. — Les origines historiques de la monnaie, telles que nous venons de les exposer, démontrent jusqu'à l'évidence que l'instrument des échanges est essentiellement un *équivalent*, et que c'est à ce titre seulement qu'il a pu conquérir la confiance du public. L'individu qui achète veut naturellement recevoir une valeur égale à celle de la marchandise qu'il vend : *do ut des*, disent les juristes romains. Lorsque, progressivement, par le libre développement des relations commerciales, le métal s'est substitué, comme étalon de la valeur de toutes choses, aux bestiaux, au blé, au poisson, aux pains de thé de la Mongolie, aux gâteaux de sel des Abyssins, aux fourrures des Moscovites, au cacao des Mexicains, il était considéré comme un équivalent. Si les lingots sans estampille étaient vérifiés à la pierre de touche et à la balance, n'était-ce pas que celui qui les recevait avait lieu de craindre qu'ils fussent des équivalents insuffisants ? Quand des banquiers ou des orfèvres jugèrent à propos de les estampiller à leurs armes ou à leurs noms, n'était-ce pas encore pour en garantir l'équivalence ? Et si l'autorité publique enfin s'arroge, dans l'intérêt de tous, le droit d'estampiller seule les lingots, c'est parce qu'elle prétend être mieux que les particuliers en mesure de garantir le poids et l'aloi, c.-à-d. l'équivalence des lingots, intermédiaires de toute opération commerciale.

A l'encontre des étalons des autres mesures, comme le mètre, le litre, le gramme, qui sont des mesures abstraites, l'étalon des valeurs est intrinsèquement une valeur lui-même : le bétail, le blé, les pelleteries, les métaux inférieurs ont une valeur commerciale ; il en est de même de l'or et de l'argent qui ont toujours été très recherchés, même chez les populations préhistoriques ou sauvages. Ils ont par eux-mêmes une valeur, et nous pouvons, dès maintenant, formuler le principe suivant qui découle de tout ce qui précède : *La monnaie métallique, instrument ordinaire des échanges, ne vaut que par la quantité de métal précieux qu'elle contient*. Lingot et monnaie, c'est tout un. L'estampille ou le type monétaire ne sont que des expédients commodes et pratiques qui dispensent de recourir à la balance ou à la pierre de touche pour s'assurer si la valeur métallique d'un lingot ou d'une pièce est adéquate à sa valeur nominale. L'histoire du développement naturel et spontané de l'étalon des valeurs proteste donc contre la théorie des économistes qui voudraient considérer la monnaie seulement comme le *signe représentatif* de la valeur des choses échangées, prétendant que c'est la loi seule qui décrète la valeur de l'or et de l'argent. Ils commettent une erreur historique contre laquelle ne saurait prévaloir l'autorité même d'Aristote (*Politique*, I, 6) sur laquelle ils aiment à s'appuyer. Isidore de Séville, à la fin des temps antiques, résume la vraie et saine doctrine quand il dit : *In numismate tria quaeruntur : metallum, figura et pondus ; si ex iis aliquid defuerit, numisma non erit*.

J.-B. Say, Michel Chevalier, Stanley Jevons et d'autres encore ont également, à l'époque moderne, proclamé le caractère d'équivalent de la monnaie. « La monnaie, dit J.-B. Say, n'est pas le signe (représentatif) ; elle est la chose signifiée. Elle ne représente pas une valeur, elle est une valeur. Celui qui vend ne la reçoit que dans la conviction que la valeur qui est en elle égale la valeur de la marchandise qu'il fournit. » Michel Chevalier, parlant des

abus auxquels la doctrine contraire a donné lieu dans les sociétés modernes, en provoquant l'extension immodérée de la monnaie fiduciaire dont nous définirons plus loin le caractère et le rôle, s'exprime ainsi : « Une fois qu'il était admis que la monnaie cessait d'être un équivalent, ainsi que les hommes l'avaient conçue et instituée, pour n'être plus qu'un signe, il devait arriver qu'on allât bien au delà du changement qui avait consisté à diminuer la quantité de métal fin contenu dans chaque pièce de monnaie. On était sur une pente qui devait conduire à substituer à l'or et à l'argent d'autres métaux moins appréciés, et même d'autres substances plus dépourvues de valeur intrinsèque, finalement de simples inscriptions sur le papier. C'est ainsi, en effet, que les choses se sont passées ; il est peu de pays qui n'aient eu leur papier-monnaie. Le papier-monnaie est la formule extrême de cette idée que la monnaie est un signe. L'idée étant donnée, l'émission du papier-monnaie en découle tout naturellement. Sous cette forme nouvelle, la notion de la monnaie-signe, substituée à celle de la monnaie-marchandise, a attiré des désastres sur les nations, et particulièrement sur la France. Ce fut notamment la base de l'échafaudage que dressa Law et qui, en s'écroulant, couvrit la France de ruines et de honte. » (Michel Chevalier, *la Monnaie*, 2^e éd., p. 52.)

Si la monnaie métallique est, par son essence même et son origine, un équivalent, il en résulte que sa valeur intrinsèque doit être rigoureusement égale à sa valeur nominale. Celui qui la fabrique et qui l'émet n'a pas le droit de l'altérer. Lorsque, par son estampille, un marchand, un banquier, un orfèvre atteste que le lingot qu'il me livre vaut un statère d'or, s'il s'est avisé d'altérer le titre de ce lingot et de remplacer par une matière vile une partie de l'or nécessaire pour représenter la valeur commerciale d'un véritable statère d'or, il me trompe et il lance dans la circulation commerciale une fausse monnaie. Lorsque je lis la mention *20 francs* sur un napoléon, avec le nom et les armes de l'Etat, cela signifie que l'Etat me garantit que la pièce a réellement une valeur de 20 fr. d'or. Et cette valeur n'est conférée à la pièce ni par son nom, ni par son type ; elle résulte de la nature intrinsèque du métal et de son poids. L'Etat n'a fait que constater par son estampille. Si je porte à l'Hôtel des monnaies, à Paris, un lingot d'or valant 20 fr. au poids, l'Etat, qui se charge de la frappe et en prend le monopole, doit me rendre une pièce de 20 fr. S'il altère le métal, s'il n'y laisse, par exemple, de l'or que pour 10 fr., remplaçant le surplus par du cuivre ou tout autre matière vile, il ne me rend réellement que 10 francs sur 20 que j'ai déposés à son officine monétaire : il abuse de ma confiance, il me vole, il se constitue à l'état de faux monnayeur. De là les troubles profonds occasionnés par l'altération des monnaies lorsque des gouvernements peu scrupuleux ou mal éclairés, et croyant conjurer par là des crises financières, ont cru pouvoir recourir à ce procédé déloyal. L'expérience de tous les siècles est là pour attester que la fausse monnaie est l'une des plus grandes calamités qui puisse accabler un peuple. C'est ce que proclame, dès 1370, dans son *Traité des monnaies*, Nicolas Oresme, le sage conseiller du roi Charles V ; c'est ce que dit non moins nettement Copernic, au commencement du xvi^e siècle : « Quelque innombrables que soient les fléaux qui d'ordinaire amènent la décadence des royaumes, des principautés et des républiques, les quatre suivants sont, à mon avis, les plus redoutables : la discorde, la peste, la stérilité de la terre et la détérioration de la monnaie. Pour les trois premiers, l'évidence fait que personne ne les ignore. Pour le quatrième, peu de gens s'en occupent. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas d'un seul coup, mais petit à petit, par une action presque latente, qu'il ruine l'Etat. »

On conçoit ainsi le côté odieux et méprisable qui s'attache à la profession de faux monnayeur, et l'obligation qui s'impose aux gouvernements de frapper les individus qui s'y livrent des châtimens les plus rigoureux. Leur indus-

trie coupable, si elle se développait, n'aboutirait à rien moins qu'à ruiner à la fois l'Etat et les particuliers et à jeter la défiance et le trouble le plus profond dans les relations commerciales (V. plus bas *Fausse monnaie*).

Toutefois, il arrive que le public ne se rend pas compte tout de suite que la fausse monnaie est fabriquée à son détriment ; le titre des espèces ou leur poids semblent lui être indifférents ; il ne s'aperçoit pas que la monnaie n'est plus un équivalent parce qu'elle conserve toujours la seconde de ses fonctions, celle de véhicule ou de signe des échanges. La principale raison qui fait accepter, pendant quelque temps au moins, la monnaie altérée aussi bien que la bonne, est désignée par les économistes sous le nom de *loi de Gresham*, le ministre anglais qui la formula le premier, sous le règne d'Elisabeth. Elle s'énonce ainsi : *La bonne monnaie ne peut chasser la mauvaise ; c'est, au contraire, la mauvaise monnaie qui chasse la bonne*. Ce principe vrai, qui va droit à l'encontre de la théorie d'Herbert Spencer répudiée plus haut, est fondé sur l'observation et la pratique. En effet, la monnaie est bien une marchandise, mais à la différence des autres, on ne l'achète pas pour la consommer, la garder, la détruire. Si j'achète des aliments, des vêtements, un animal, un champ, c'est pour en user directement, et suivant mes besoins, les altérer, les améliorer ou les détruire. Mais la monnaie, je ne puis la consommer ou la perfectionner ; elle n'est que temporairement entre mes mains, et quand je la transmets à d'autres, elle n'est ni plus ni moins bonne que quand je l'ai reçue. Cet instrument, intermédiaire de tout commerce, a, concurremment avec sa valeur intrinsèque, une valeur fiduciaire qui peut se soutenir un certain temps, alors que la valeur intrinsèque a subi une dépréciation. De là vient que ce qui m'importe, en pareille occurrence, ce n'est pas tant d'avoir une bonne monnaie, que d'être certain qu'on la recevra, lorsque je la livrerai en paiement, avec autant de facilité que j'en ai mis moi-même à l'accepter. Nos pièces d'argent actuelles sont une mauvaise monnaie, puisque le lingot métallique qui représente la pièce de 5 fr. se vend à peine 2 fr. 50 dans le commerce. Mais je n'en ai cure tant que je pourrai faire passer pour 5 fr. la pièce qui a cette valeur nominale et que j'ai reçue pour cette somme.

Suivant cet ordre d'idées, le banquier, l'orfèvre, le monétaire qui fabrique la monnaie, a intérêt à en altérer le titre : son bénéfice est plus grand. Celui qui va acheter de la monnaie chez le fabricant trouve également son intérêt à avoir une monnaie de moins bon aloi, car elle lui coûte moins cher : le tout est, pour lui, de la faire accepter dans les paiements qu'il a à effectuer. « On a besoin de monnaie, non pour la garder dans sa poche, mais pour la faire passer dans la poche du voisin ; et moins la monnaie que l'on fait accepter au voisin est bonne, plus grand est le profit qu'on fait soi-même. Ainsi il y a une tendance naturelle à l'avilissement de la monnaie métallique dans sa fabrication, tendance qui ne peut être combattue que par la surveillance constante du gouvernement. » (Stanley Jevois, *la Monnaie*, p. 68.)

Dans la période du monnayage privé, cette surveillance faisait défaut et nulle autorité ne venait contrôler le titre et le poids des pièces. Le client étant trompé, mais paraissant s'accommoder de la fraude commise à son détriment, c'est en vain qu'on aurait fait appel aux sentiments de dignité et de droiture du fabricant, et qu'on aurait mis en relief la honte qui rejaillit sur les faux monnayeurs démasqués. Enhardis par le succès et l'appât du gain, banquiers, orfèvres ou monétaires lutèrent à l'envi, altérant sans cesse davantage leurs monnaies, à chaque nouvelle émission. Nous constatons ce phénomène dans les espèces frappées par les Compagnies minières de la Californie aussi bien que dans les tiers-de-sou mérovingiens. Pour les mêmes raisons, les monnaies d'électrum primitives frappées en Asie Mineure présentent des variétés d'aloï qui varient depuis 60 % d'or pur contre 40 % d'argent jusqu'à 2 %.

d'or pur contre 98 % d'argent. En Chine et dans l'Indo-Chine, l'altération des lingots de métal précieux lancés par les banquiers dans la circulation commerciale fit que les gouvernements indigènes durent créer l'emploi de « sonneurs de piastres », c.-à-d. de vérificateurs chargés de s'assurer de l'aloi du métal. L'altération des bèches-monnaie et des couteaux-monnaie s'est faite, non seulement dans la composition du métal, mais dans le poids et dans la forme ; tout d'abord le manche des *bèches* et des *couteaux* fut supprimé, et il ne resta que la lame directement soudée à l'anneau de suspension. Plus tard, on fit disparaître la lame elle-même, si bien que l'anneau de suspension fut seul conservé. Cet anneau plat continua à passer pour un couteau entier. A force de voir les couteaux représentés seulement par leur anneau, on finit par ne plus fondre que des anneaux sans lame ni manche. Telle est l'origine de la sapèque chinoise, plate, circulaire, avec un large trou carré au centre ; sa forme est ainsi le résultat d'un abus, d'une détérioration. Bientôt, on altera aussi le métal dont elle était faite ; après avoir été en cuivre et en fer, elle finit par être en zinc, si bien que sa valeur intrinsèque n'égalait plus même le tiers d'un centime de notre monnaie.

Quelles que soient les particularités que présentent, suivant les temps et les lieux, ces altérations graduelles de la monnaie, elles procèdent partout du même principe, et ce sont des motifs de même ordre qui ont rendu le public insensible à la fraude dont il finissait par être victime. Une monnaie sans valeur ne peut circuler au dehors, être échangée, à poids égal, contre un lingot ou une monnaie de bon aloi ; elle ne saurait, en un mot, servir d'intermédiaire pour le commerce extérieur, parce que là elle ne bénéficie pas de sa qualité de *signe*, la seule qu'elle ait conservée, n'étant plus un *équivalent* réel. On comprend par là pourquoi, ici encore, le développement du commerce fut un des agents essentiels qui contribuèrent à discréditer dans l'opinion, à *décrier* la monnaie privée ainsi altérée. Entre eux, les Francs mérovingiens pouvaient se contenter d'échanger la monnaie fiduciaire dont nous avons parlé et lui reconnaître, par une sorte de convention tacite, une valeur bien supérieure à celle qu'elle avait réellement. Mais il ne leur était guère possible de faire accepter un semblable numéraire par les étrangers, par exemple les Lombards et les Wisigoths avec lesquels ils commerçaient.

De même, il nous est loisible, entre nous Français, en 1898, de continuer à accepter pour 5 fr. notre grosse pièce d'argent, bien que nous sachions que le lingot métallique qui sert à la fabriquer ne vaut pas 2 fr. 50 dans le commerce. Mais il n'est au pouvoir d'aucune loi de la faire accepter par l'étranger pour cette même valeur de 5 fr. Hors des frontières, la valeur nominale d'une monnaie ne compte plus : on ne l'accepte qu'au poids et pour sa valeur métallique. En 1876, on a dû suspendre la frappe de la pièce de *cinq* francs à cause de l'abaissement du prix commercial de l'argent, parce que, si la frappe de l'argent fût restée libre, tous les manieurs de métaux précieux eussent porté leur argent à l'Hôtel des monnaies ; d'un lingot acheté par eux 2 fr. 50 ils eussent tiré une pièce de 5 fr. : le jeu en aurait valu la peine, et c'est d'ailleurs ce qui commençait à se produire lorsque la suspension de la frappe fut ordonnée. Si l'on n'avait mis un frein à ce monnayage légal, nous serions inondés de pièces d'argent ; tous les spéculateurs en métaux, étrangers et nationaux, auraient voulu profiter de la plus-value imposée actuellement par la loi à l'argent monnayé. De plus, comme nos pièces d'argent ne circulent à l'étranger qu'au poids et non pour leur valeur nominale, les spéculateurs se seraient bien gardés de faire passer la frontière à aucune d'elles : ils les auraient échangées, suivant le droit strict de chacun, contre nos pièces d'or qui, elles, ont une valeur nominale égale à leur valeur réelle ; ils nous auraient laissé quatre pièces de 5 fr. en argent, c.-à-d. en réalité 40 fr. seulement contre une pièce d'or valant réellement

et partout 20 fr. ; ils auraient drainé bien vite et emporté notre bon or en échange de leur argent déprécié, et nous aurions vu, à notre grand détriment, l'application du théorème de Gresham : « La mauvaise monnaie fait émigrer la bonne à l'étranger ». Cette situation eût entraîné fatalement une crise économique.

Dans la période du monnayage privé, l'autorité n'intervenant pas pour entraver l'émission des monnaies à bas titre, c.-à-d. des monnaies dont la valeur nominale était bien supérieure à la valeur réelle, il fallut, pour remédier au mal, attendre que le public apprît, à ses dépens et par sa propre expérience, à se rendre compte du grave préjudice qui lui était causé. Lorsque les marchands constatèrent qu'ils avaient à subir une perte plus ou moins forte dans leurs relations avec les pays étrangers, leur intérêt se trouvant en jeu, ils firent des difficultés pour recevoir désormais les pièces de mauvais aloi ; ils les refusèrent de même que l'État refusait naturellement de les accepter pour le paiement des impôts. Le public désabusé comprit alors que la monnaie qu'on lui donnait en échange de ses marchandises n'en était plus l'équivalent, et qu'il se trouvait en réalité frustré du prix réel qu'il comptait recevoir ; à son tour il cessa d'avoir confiance dans cette monnaie de mauvais aloi. Les citoyens cherchèrent d'abord à se défendre comme ils purent contre cette duperie dont ils étaient victimes à chacune de leurs transactions ; dans leurs contrats, ils stipulèrent que les sommes qui leur étaient dues seraient, comme le disent si souvent les textes mérovingiens, acquittées en monnaie d'or, pure, éprouvée et de bon poids. Toutes ces précautions furent vaines ; le désordre ne fit que s'accroître chaque jour davantage, les relations sociales d'individu à individu étaient devenues aussi troublées, aussi difficiles que lorsqu'un État a lancé, à profusion, dans la circulation, un papier-monnaie qui cesse d'avoir la confiance du public. La société tout entière se trouva livrée sans merci aux mains des agioteurs. Bref, le système du monnayage libre ou privé, par l'altération graduelle des espèces qu'il émettait, faisait maudire la monnaie et rendait impraticable cet instrument des échanges et étalon de toutes les valeurs. Il devint urgent de mettre un terme à la fraude. Chaque citoyen ruiné, démoralisé, appelait de tous ses vœux l'intervention de l'autorité publique.

Partout l'État se montra d'autant plus empressé à intervenir qu'il y avait profit pour lui. Il prit à sa charge d'estampiller tous les lingots : sa marque seule et exclusive fut admise sur le marché. Défense fut faite à tout citoyen de contremarquer ou d'estampiller lui-même les métaux qu'il pouvait avoir en sa possession ; il fut contraint de les porter à l'officine publique ; là on vérifia et uniformisa leur titre et on les tailla suivant une règle commune et invariable, puis on les poinçonna, comme garantie, du symbole ou du nom de l'État ou de son représentant. En retour du service qu'il rendait ainsi au public, l'État préleva sur les lingots apportés à son officine, un droit de fabrication ou de monnayage qu'on appelait, dans les siècles passés, le *seigneurage* et le *brassage*. Tout le monde avait donc intérêt au nouveau régime, le public et l'État ; voilà pourquoi les choses se passèrent de la sorte dans tous les pays et à toutes les époques de l'histoire.

Nous arrivons ainsi, par un développement graduel et normal, à la conception de la monnaie telle que les civilisations perfectionnées l'ont admise. Dans le système de la monnaie garantie par l'État, tout citoyen jouit de la faculté de se procurer des lingots d'or et d'argent et de les faire transformer en monnaie, sous la seule condition de s'adresser, pour la main-d'œuvre, à l'établissement que la loi désigne pour gérer le monopole de cette fabrication. Montrons dans l'histoire quelques exemples de cette substitution de la monnaie d'État à celle des particuliers. Aux États-Unis, dans le cours des xvii^e et xviii^e siècles, les lois se succédèrent dans le but de faire fermer les ateliers monétaires privés et de créer une monnaie d'État destinée

à « opposer une digue au débordement des pièces à bas titre » (Alex. Vattemare). Le mauvais aloi des pièces frappées par les particuliers avait rendu les échanges commerciaux presque impossibles. Après divers essais, la première monnaie fédérale des États-Unis fut émise légalement en 1792. L'article 10 de la Constitution interdit d'une manière absolue le monnayage privé, ce qui n'empêcha pas, pour longtemps encore, nous l'avons vu, des particuliers d'émettre des monnaies dans certaines circonstances, surtout lorsqu'ils se sentaient loin de l'action du gouvernement central.

Chez les Francs, ce fut Pépin le Bref, par un acte du concile de Vernon-sur-Seine en 755, puis surtout Charlemagne, qui mirent un frein au désordre du monnayage privé. Les capitulaires disent : « Qu'il ne soit frappé de monnaie qu'à notre cour, et que les deniers du palais (*denarii palatini*) aient cours partout ». La démonétisation de l'or et le changement du poids des monnaies d'argent furent les mesures prises par Pépin et Charlemagne pour restaurer le droit régalien de monnayage tombé en désuétude en Gaule depuis la chute de l'empire romain.

Dans la Grèce des VII^e et VI^e siècles avant notre ère, l'autorité publique, devenue assez forte pour imposer ses lois, ne procéda pas d'une autre façon. En Asie Mineure, pour mettre fin aux abus du monnayage de l'électrum, Crésus (561 à 546) démonétisa ce métal et le remplaça par la monnaie d'or pur et d'argent pur. C'est ce que veut dire Hérodote dans ce passage fameux : « Les Lydiens, dit-il, sont les premiers des hommes qui, à notre connaissance, ont fait frapper pour leur usage de la monnaie d'or et d'argent ». Cette assertion se trouve absolument concorder avec les monuments, car les monnaies de Crésus sont bien,

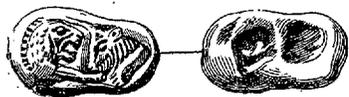


Fig. 6. — La Créséide. Or ou argent.

si l'on en excepte d'informes essais de monnayage privé, les plus anciennes monnaies d'or pur et d'argent pur qui existent. Nous en reproduisons un spécimen. On voit, au droit, le buste d'un lion, la gueule béante, une patte en avant, et en regard, le buste d'un taureau, les cornes et les pattes avancées. Au revers, ce sont deux carrés creux juxtaposés côte à côte (fig. 6).

Ce que fit Crésus en Lydie, Phidon, roi d'Argos, l'exécuta dans le Péloponnèse : aux vieux lingots de fer, il substitua de beaux statères d'argent, de titre et de poids réguliers, à type immobilisé, qu'il fit frapper à Egine, alors le marché le plus important de la Grèce d'Europe, sur la mer Egée. Il en fut de même enfin dans l'Italie centrale, où l'intervention de l'autorité publique, se substituant à l'action individuelle dans l'émission des grands lingots de bronze, se révèle surtout par la régularité de la taille et l'immobilisation des types.

Tout ce qui précède démontre jusqu'à l'évidence que l'invention de la monnaie n'a été, dans aucun pays, l'œuvre d'un jour ni le résultat de la conception d'un homme de génie. La monnaie est un rouage social qui s'est développé, généralisé et perfectionné de lui-même, de génération en génération, sous toutes les latitudes et dans les civilisations d'origines les plus diverses, par le seul fait de l'extension des relations commerciales. A proprement parler, il n'y a donc pas eu d'invention monétaire. En Grèce, les pastilles et les lingots, *φοιδες, δεσμοι, δεξιατοι*, le *πελαγονος* lacédémonien, nous ont conduits insensiblement et sans secousse aux monnaies estampillées par des marchands, puis, exclusivement par l'autorité publique. De même dans l'Italie centrale, les lingots de cuivre de la série primitive ou *aes rude*, ceux, déjà estampillés de types divers, de la série de l'*aes signatum*, et ceux, enfin, de l'*aes libral*, dérivent les uns des autres, à tel point qu'il n'est pas possible de fixer, d'une manière rigoureuse, les

frontières de ces systèmes théoriquement successifs. Tous ces monuments numismatiques se tiennent comme des anneaux soudés les uns aux autres, sans qu'il y ait lieu de faire place à une innovation inattendue, assez brusque pour qu'elle puisse être qualifiée « invention de la monnaie ».

Les écrivains de l'antiquité ne se sont pas rendu un compte exact des transformations progressives des lingots monétaires et des métamorphoses graduelles que chaque génération leur avait fait subir. Ne concevant la monnaie que dans son développement le plus achevé et dans son évolution finale, manipulant à chaque heure de l'existence ce précieux et indispensable véhicule de toute transaction, ils se sont figuré qu'il avait dû exister, à un moment déterminé, un créateur de la monnaie ; ils ont sérieusement discuté les droits de priorité à cette invention que prétendaient faire valoir tel ou tel prince, telle ou telle ville. Pour nous, la question se réduit à celle-ci : Quel est le prince ou le chef d'Etat qui, chez les divers peuples de l'antiquité, fut, le premier, assez puissant pour interdire l'estampille privée et substituer son contrôle exclusif à la liberté du monnayage ? A partir de quelle époque, la monnaie, centralisée dans sa fabrication, dut-elle porter, sans partage, les emblèmes de l'autorité publique ?

A Rome, cette réforme est attribuée à Servius Tullius au milieu du VI^e siècle avant notre ère. Plinius rapporte, d'après Timée, que ce prince eut, le premier, l'idée d'imprimer une marque sur les lingots de bronze servant de monnaie, et que cette image fut, tantôt un bœuf, tantôt une brebis. Cette tradition qui vise les lingots de l'*aes signatum* n'est pas invraisemblable. Des auteurs anciens attribuent à ce prince le rôle d'organisateur du système des poids et mesures chez les Romains, ce qui implique, en quelque sorte, forcément la régularisation pondérale des lingots monétaires et de leur émission.

Le cuivre n'ayant, intrinsèquement, qu'une valeur minime, il fallait, pour que la monnaie de ce métal conservât le caractère nécessaire d'équivalent, donner aux lingots un poids énorme. Il est des lingots qui atteignent jusqu'à 1.650 gr. et correspondent à cinq as (*quincussis*). Aussi, raconte Tite-Live, pour effectuer un paiement important avec ces lourds pavés, on en était réduit à les transporter sur des chariots. Pour des paiements inférieurs, on fragmentait, à coups de cisaille et de marteau, ces kilogrammes de bronze : il nous est parvenu des moitiés, des quarts, des huitièmes de *quincussis* ou de *quadrussis* obtenus par ce procédé barbare. Telle fut la monnaie de Servius Tullius, ou du moins celle qui peut remonter vers le temps où vivait ce prince. Les Décemvirs, vers 450 av. J.-C., réformèrent la monnaie de cuivre et inaugurèrent le système de l'*aes grave libral*, c.-à-d. le système dans lequel l'unité monétaire (*as, assis, assarius*) pèse une livre (*as libralis*), environ 327 gr.

Les Grecs éprouvaient plus de difficultés que les Romains à mettre d'accord leurs traditions nationales : « Ce serait, dit Pollux, un beau sujet d'étude que de rechercher si la monnaie a été inventée par Phidon d'Argos ; ou par Démodice, fille du roi de Cymé, Agamemnon, et femme du roi de Phrygie, Midas ; ou par les Athéniens, Erichthonios et Lycos ; ou par les Lydiens, comme le raconte Xénophane ; ou par les Naxiens, ainsi que le pense Aglosthènes. » L'étude des monnaies elles-mêmes ne nous tire pas d'embarras : les premières émissions d'Egine et de l'Eubée ; celles des îles de Naxos, de Céos, de Paros, de Siphnos, de Samos ; celles qu'on classe avec plus ou moins de certitude, à Cyzique, à Lesbos, à Phocée, à Milet, à Ephèse ; d'autres, dont la patrie est encore plus douteuse, paraissent, par leur style, à peu près contemporaines les unes des autres.

Avec la tradition lydienne, celle qui était la plus répandue, se rapporte à Phidon, roi d'Argos, qui vivait vraisemblablement dans le cours du VI^e siècle et qui passe, comme Servius Tullius à Rome, pour avoir inventé la

monnaie et introduit en même temps les poids et mesures dans le Péloponnèse. Aristote nous informe que, de son temps, on voyait encore dans le temple de Héra, à Argos, des lingots ou des broches de fer (δραχμαί) que le roi

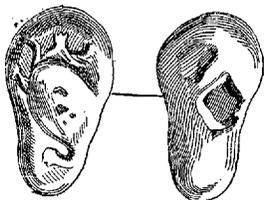


Fig. 7. — Monnaie primitive d'Egine, en argent, ayant encore la forme du lingot globuleux. D'un côté, la tortue; au revers, carré creux.

Phidon, tout en les démonétisant, avait jadis consacrées comme de pieuses et vénérables reliques d'une époque disparue. Comme Servius Tullius, Phidon ne fut pas l'inventeur de la monnaie. Il introduisit dans le Péloponnèse un système fixe des poids et mesures, à la place des systèmes multiples qui jetaient la confusion et le désordre dans les relations commerciales; il adapta les poids des nouvelles monnaies au système pondéral nouveau. La tortue, type qu'il choisit, demeura invariablement fixée de même que le titre du métal (fig. 7). La plus petite division du système reçut le nom d'obole, δραχμή, ὀβολός, sans doute parce que sa valeur était égale à celle d'un ancien δόλος ou δραχμαί de fer. Six ὀβολοί formèrent la drachme, δραχμή (6^{es}, 30), mot dont le sens étymologique est « poignée »; la drachme représente donc la valeur d'un petit faisceau ou poignée de six barres de fer. On saisit par là de quelle manière étroite et rigoureuse le système de la monnaie primitive d'Egine se rattache à l'ancien état de choses dans lequel les broches de fer étaient l'étalon des valeurs.

VI. QUALITÉS DES MÉTAUX MONÉTAIRES. — Dans toutes les civilisations anciennes et modernes, l'or et l'argent furent, parmi les métaux, ceux que l'on monnaya de préférence, lorsque l'invention monétaire eut atteint son dernier degré de perfectionnement. Cela tient à ce que l'or et l'argent sont les substances que la nature a douées, au plus haut degré, des qualités dont serait investi l'étalon idéal et parfait, s'il était réalisable. En effet, pour être un étalon parfait, l'équivalent devrait réunir au suprême degré les conditions suivantes, déjà indiquées par Nicolas Oresme et d'autres anciens économistes et que Michel Chevalier a nettement précisées :

- 1° Etre inaltérable, pour que celui qui le reçoit en paiement d'une marchandise qu'il a livrée, ne soit pas exposé à le voir diminuer de valeur entre ses mains et cesser d'être un équivalent complet, ce qui serait une perte sèche;
- 2° Etre facile à transporter, à emmagasiner, à conserver, sans exiger des soins incessants et onéreux;
- 3° Etre divisible, de façon à servir dans les transactions commerciales les plus minimes.
- 4° Etre homogène, c.-à-d. avoir toutes ses parties semblables les unes aux autres, pour qu'elles s'équivalent entre elles;
- 5° Etre assez commun et répandu pour que chacun puisse s'en procurer; être en même temps assez rare pour que personne n'en puisse avoir à satiété;
- 6° Avoir une valeur fixe et immuable, car, s'il est exposé fréquemment et brusquement à la baisse que peut entraîner, par exemple, une surproduction, ou à la hausse qui est la conséquence d'une raréfaction, les prix de toutes choses seront incessamment bouleversés.

Aucune substance, dans la nature, ne possède cet ensemble de qualités d'une manière complète et ne fournit, par conséquent, une mesure et un équivalent parfaits. Mais, si cet idéal ne saurait être atteint, l'humanité a une propension naturelle et un intérêt manifeste à chercher ce qui s'en rapproche le plus. Or, de toutes les denrées ou marchandises qui existent, il n'en est pas qui satisfasse cet intérêt et cette tendance aussi complètement que les

métaux en général, et parmi les métaux, l'or et l'argent. Le blé, les troupeaux, les pelleteries, les ustensiles métalliques ne sauraient être de bons étalons parce que leur valeur et leur prix est variable, aléatoire, incertain pour des raisons multiples. Certains économistes, à la recherche d'une mesure idéale des valeurs, aussi stable et précise que le mètre, le gramme, le litre, pour les longueurs, les poids, les capacités, ont cru trouver dans la journée de travail de l'ouvrier cet étalon universel. « Le travail, dit Adam Smith, est la seule mesure universelle, la seule exacte, le seul étalon par lequel nous puissions comparer les valeurs des différentes marchandises à toutes les époques et dans tous les lieux. » Et Germain Garnier, le traducteur d'Adam Smith, ajoute : « Le travail humain considéré en lui-même est invariable... Ce que donne l'ouvrier qui travaille, le sacrifice qu'il fait d'une portion de son temps, de ses forces, de sa liberté, est le même dans toutes les circonstances. C'est là une qualité certaine et constante, déterminée par des lois naturelles, comme le cours des astres et la marche des saisons... Dans ce sens, le travail est la mesure de la valeur. Si nous savons quelle quantité de travail une chose a pu payer ou commander à une époque donnée et à une autre époque, nous savons quelle est la valeur relative de cet objet aux deux époques différentes. »

Cette théorie, inspirée peut-être par une sympathie générale pour l'homme qui travaille de ses mains, a reçu un essai d'application en Angleterre, vers 1830. Le réformateur Robert Owen entreprit de monnayer le travail humain. « En retour d'une paire de bottes, raconte Louis Raybaud, on donnait un certain nombre d'heures de travail de boulanger ou de tisserand. Un papier-monnaie très curieux, énonçant cette valeur, fut fabriqué à cette occasion et pour cet usage. » L'avortement presque immédiat de ce puéril essai de monnaie représentative dispense d'insister sur les inconvénients de ce système dont Michel Chevalier n'a pas eu de peine, au nom du bon sens, à faire promptement justice. Non, dirons-nous avec lui, le travail musculaire de l'homme n'est point invariable; il ne se ressemble pas plus que les hommes ne se ressemblent; il varie suivant la force physique ou l'intelligence, suivant les régions et les saisons, et ce n'est pas par des statistiques et en prenant des moyennes qu'on pourrait lever les difficultés qui naîtraient de l'application quotidienne de la journée de travail à l'évaluation de toutes les marchandises. Plus logique que tous les systèmes *a priori*, le bon sens populaire a, dans toutes les sociétés, choisi les métaux comme se rapprochant le plus des conditions idéales. Mais les métaux, à leur tour, ne possèdent qu'à des degrés divers les qualités essentielles de l'étalon parfait. Le platine, par exemple, est trop rare et d'une valeur trop variable pour qu'on puisse en faire un métal monétaire, bien qu'on s'en serve, à cause de sa non-dilatabilité, pour fabriquer les étalons des mesures légales. Le fer, l'étain, le plomb, le cuivre sont, au contraire, trop répandus; ils sont, les uns trop durs, les autres trop mous, exposés à l'oxydation et à la destruction. Leur abondance fait qu'ils ont peu de valeur, de sorte que les paiements exigeraient le plus souvent qu'ils soient accumulés en quantités énormes. Leur production varie brusquement et l'application qu'on en fait dans la métallurgie expose leur prix à des fluctuations incessantes, suivant l'offre et la demande. Le choix des métaux vils comme étalon de la valeur des choses procurerait donc « une mesure élastique qui s'allonge et se raccourcit, suivant les circonstances, qui ne sera pas la même aujourd'hui qu'hier et qui peut subir en même temps sur les marchés voisins des variations en sens inverse » (Th. Mommsen). En un mot, en employant ces métaux dans ses transactions, un marchand ne recevrait pas un équivalent durable de ses marchandises.

Seuls, les métaux précieux, c.-à-d. l'or et l'argent, satisfont presque complètement aux conditions que la nature des choses réclame de l'étalon des valeurs.

Si tout le monde peut s'en procurer assez facilement par

la vente d'un objet de quelque valeur, ils sont assez rares pour que chacun en soit avare et que les plus opulents n'en aient jamais assez. Ils sont l'objet et le but d'une passion inassouissable de l'âme humaine, l'avarice, *auri sacra fames*. Chacun de nous ressent cette passion comme toutes les autres et veille sur ses trésors avec un soin jaloux.

Les métaux précieux sont inaltérables et indestructibles; l'oxydation n'agit pas sur l'or et n'entame l'argent qu'à la surface. Ils sont d'un transport facile parce qu'il en faut relativement une petite quantité pour représenter une grande valeur : 400 gr. d'or environ représentent le prix d'un bœuf de 400 kilogr. Ils sont homogènes : toutes les parties d'un lingot se valent, à égalité de poids ; l'or de l'Australie et de la Transylvanie a la même valeur que celui de la Californie et du Transvaal.

Ils sont divisibles presque à l'infini, et chaque parcelle, quels qu'en soient la ténuité et le poids, conserve sa valeur proportionnelle.

Ils offrent à la fois assez de malléabilité et de dureté pour recevoir et conserver toujours l'empreinte d'un type monétaire, pour ne pouvoir être usés que par un frottement incessant et prolongé.

De tous les métaux ils sont ceux qu'il est le plus facile de reconnaître du premier coup, à la vue, au son, au poids ou à l'expérience chimique ; avec d'autres matières, on pourrait plus aisément abuser de la confiance du public.

Il n'est aucun autre métal ni aucune autre marchandise dont la valeur soit aussi stable que la leur sur le marché. Le blé est d'une cherté excessive ou d'un bon marché suivant la production annuelle. Sans doute, l'or et l'argent sont soumis, comme toute autre denrée, à cette loi de la production. La remarque en a déjà été faite par Xénophon : « Lorsque l'or abonde sur le marché, son prix baisse, tandis que celui de l'argent monte » ; mais cette variation agit lentement et dans des proportions moindres que pour toute autre denrée. Cette stabilité relative du prix des métaux précieux est due surtout à ce privilège que leur confère la nature de ne pouvoir être répandus à profusion et de n'être pas d'une absolue nécessité, d'arriver sur le marché en quantité modérée et suffisante. A peu près impropres à la grande industrie comme aux usages domestiques, leur utilité se restreignant au luxe individuel, ils sont, moins que les autres métaux, exposés aux à-coups de l'offre et de la demande. La forme de paiements individuels qu'ils revêtent, pour entrer dans la circulation commerciale, fait que la part dont dispose chaque individu ne subit que de loin et d'une manière peu sensible, au moins immédiatement, le contre-coup de la production courante des mines. Le flot monte ou diminue, mais si lentement, que chacun de nous ne s'aperçoit qu'il a changé de niveau qu'en faisant un retour comparatif sur une période de temps assez longue.

VII. LE RAPPORT DE VALEUR DES MÉTAUX MONÉTAIRES. — A partir du jour où une société commença à employer les métaux concurremment, comme équivalent et commune mesure des choses, il fallut se demander quelle était la valeur respective de ces métaux, les uns par rapport aux autres. J'achète un cheval, une maison, un champ, pour un poids d'or déterminé ; mais l'or vient à me faire défaut ; à sa place, mon créancier consent à accepter de l'argent, du fer ou du cuivre. Quel poids de l'un ou de l'autre de ces métaux dois-je considérer comme l'équivalent en valeur du poids d'or dont je suis débiteur ? Et, quand l'expérience eut réduit à deux les véritables métaux monétaires, l'or et l'argent, il fallut se demander quel était le rapport de ces deux métaux entre eux pour solder la même somme, indifféremment avec l'un ou avec l'autre.

Combien faut-il de grammes d'argent pour contre-balancer la valeur d'un gramme d'or ? Le problème comporte une solution dont l'essence même est d'être mobile et changeante, en dépit des multiples efforts tentés par les lois pour en assurer la stabilité, et malgré même les qualités qui donnent aux métaux précieux une fixité de valeur plus grande que celle d'aucun autre produit naturel ou manu-

facturé. Sans doute, l'or et l'argent ne sont pas sujets à subir brusquement une dépréciation inquiétante ou une plus-value considérable. Néanmoins leur prix n'est pas d'une immobilité absolue ; en temps normal, il gravite autour d'un point central généralement pris pour base de l'étalon monétaire. En comparant des années éloignées, vous remarquerez que l'amplitude des oscillations est assez sensible et que, tour à tour, un métal renchérit quand l'autre s'avilit, si bien que l'équivalence admise une première fois entre les deux métaux n'est plus exacte et demande à être rectifiée. Les causes de ces variations sont multiples ; il suffira d'en signaler une : l'inégalité de la production des deux métaux monétaires. Ils n'augmentent pas parallèlement et simultanément d'une somme équivalente chaque année. Une production ou un ralentissement dans les mines d'or n'est pas contre-balancée toujours par un mouvement similaire dans les mines d'argent. Dès lors, le rapport de valeur des deux métaux sur le marché tend à subir le contre-coup de cette inégalité. Il est bien difficile de dire de quelles manières les civilisations de l'antiquité ont résolu le problème de l'équation des deux métaux, et surtout de déterminer avec précision, vu la pauvreté de nos éléments d'information, les variations multiples subies par ce rapport de valeur à travers les siècles.

Pour les grands empires de l'Égypte et de la Mésopotamie, le rapport de l'or à l'argent paraît avoir oscillé entre 4 à 12 et 1 à 13 1/3. Lorsque Crésus fit sa réforme et créa ses monnaies d'or pur et d'argent pur, il procéda comme nous le fîmes en l'an XI (1803) pour l'établissement du bimétallisme français. Il prit pour base de sa réforme le rapport de valeur des métaux sur le marché, c.-à-d. considérés à l'état de lingots, à seule fin de donner à sa monnaie un rapport légal conforme au rapport marchand et réel, et de faciliter l'adoption des nouvelles espèces dans les transactions quotidiennes. Selon toute vraisemblance, ce rapport était alors en Lydie comme 1 est à 13 1/3. En effet, les premières *créséides* comprennent un statère d'or de 8^{gr},17 et un statère d'argent de 10^{gr},89, avec des divisions parallèlement échelonnées dans les deux métaux. En admettant le rapport 13 1/3 à 1, le statère, l'hémi-statère, l'obole d'or valent respectivement 10 statères, hémi-statères, oboles d'argent. Cette admirable coordination, répondant avec tant de simplicité à tous les besoins, ces nombres ronds, si faciles à graver dans la mémoire et à introduire dans les calculs courants de toute opération commerciale, autorisent à considérer comme certaine la *ratio* 13 1/3 qui les produit.

Plus tard, Darius (521-485 av. J.-C.) créa la darique d'or et la darique d'argent, cette dernière appelée plus communément *sicle médique*. La darique d'or pèse 8^{gr},41 (fig. 8) ; le sicle médique ou drachme perse pèse 5^{gr},60. La darique valait 20 sicles, de la même façon que la créséide d'or de 8^{gr},17 valait 20 hémi-statères d'argent, de 5^{gr},44. Les poids sont changés, mais le rapport reste le même, c.-à-d. comme 1 à 13 1/3, pendant toute la durée de l'empire des Perses Achéménides.

Dans la Grèce d'Europe, avant la réforme de Phidon, l'or était plus rare qu'en Asie ; il devait y être plus cher. Il paraît certain, en effet, qu'au moment de la création de la monnaie d'Égine au type de la tortue, le rapport de l'or à l'argent était comme 1 est à 13. Le poids du statère d'argent phidonien étant de 12^{gr},60, on voit que le statère d'or asiatique ou darique, de 8^{gr},41, équivalait à 10 statères d'argent. La diffusion de l'or asiatique dans la Grèce propre, la découverte de nouvelles mines, l'extension des relations commerciales, la fondation par les Miliéniens de

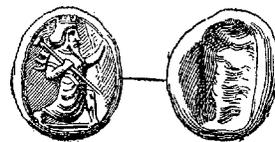


Fig. 8. — Darique. Le roi de Perse tient un arc et une javeline. Au revers, dépression creuse, sans type. Or pur.

Panticapée qui, dès la fin du VI^e siècle, devint la capitale grecque du bassin septentrional du Pont-Euxin, et l'entrepôt du commerce de l'or de l'Oural : telles sont les raisons principales qui firent baisser le prix de l'or sur les marchés de l'Eubée, d'Égine, d'Athènes ou de Corinthe. Xénophon en fait la remarque avant la fin du V^e siècle. Aussi, la *ratio* 1 à 15 fléchit graduellement pour descendre à la proportion de 1 à 14, que nous trouvons en pleine possession du marché d'Athènes au temps de Phidias et de Périclès.

La guerre du Péloponnèse (431 à 404) parut avoir provoqué en Grèce une crise économique à la faveur de laquelle la valeur de l'or baissa rapidement, à tel point que la *ratio* orientale de 1 à 13 1/3 se trouva atteinte et même dépassée à Athènes. Cela tint à ce que, au cours de cette longue guerre, les Perses s'immiscèrent de plus en plus dans les affaires intérieures de la Grèce. Le grand roi achetait à prix d'or et sans compter l'alliance de Sparte ou de telle autre ville ; il prodiguait ses dariques aux généraux grecs ; les mercenaires grecs qui formaient la majeure partie de ses armées rentraient chez eux chargés de l'or achéménide. Devenu de plus en plus commun, le métal jaune se trouva, par là même, déprécié, au bénéfice de son concurrent. Après le siège d'Athènes, en 407, la disette de l'argent amenée par la fermeture momentanée des mines du Laurium fit tomber le rapport des deux métaux à la *ratio* 1 à 12. Les mines d'or de la Thrace et de la Macédoine exploitées à outrance par Philippe, le père d'Alexandre, firent encore baisser l'or. Les monnaies d'Alexandre sont taillées suivant le rapport 1 à 10. Le statère d'or pèse 8^{gr},60 ; la drachme d'argent en est la moitié, c.-à-d. 4^{gr},30 ; le tétradrachme est de 17^{gr},20 ; c'est le système attique tel qu'il existait à Athènes même, au moment où parut le conquérant macédonien. Il fallait 20 drachmes ou 5 tétradrachmes pour équivaloir à 1 statère d'or, de la même façon que dans l'empire perse il fallait 20 sicles médiques pour correspondre à la darique d'or. Le rapport 1 à 10 persista après Alexandre en Grèce et en Asie Mineure ; il se trouvait encore en vigueur dans ces contrées au moment de l'arrivée des Romains.

A Rome, avant le commencement des guerres puniques, l'or était si rare qu'il était évalué, par rapport à l'argent, comme 1 à 17. Un passage de Plin^e, qui se rapporte à l'an 217, atteste qu'un scrupule d'or (4^{gr},14) valait 20 sesterces d'argent (19^{gr},45), équation qui, encore à cette époque, conduisit au rapport 1 à 17 environ. Vers l'an 150 avant notre ère, la découverte des mines d'or du Norique jeta sur le marché une telle masse de ce métal, que son prix baissa soudain d'un tiers. A partir de cette époque, nous voyons s'établir à Rome le rapport 1 à 11,91 entre l'or et l'argent. Au temps de la dictature de Sylla, époque où furent frappées les premières monnaies d'or dans l'atelier du Capitole, le rapport 1 à 11 était encore la règle officielle sur le marché de Rome ; mais sous Jules-César, la quantité d'or rapportée de la Gaule, après la conquête de cette province, fut telle que la proportion des deux métaux tomba à 8,33. Mais cette dépression fut momentanée. Sous Néron et sous Trajan, le rapport monétaire était de 9,27 ; sous Caracalla, il fut fixé comme 1 à 10,4 ; sous Aurélien, comme 1 à 11,5 ; sous Dioclétien, comme 1 à 12,50 (E. Lepaulle, *Revue numismatique*, 1888, p. 399).

Sous Constantin et ses successeurs immédiats, l'or devint plus commun ; son rapport avec l'argent parait avoir flotté entre 10 à 8 1/3. Les commotions politiques du dernier siècle de l'empire jetèrent de nouveau une grande perturbation dans la valeur proportionnelle des deux métaux. D'après le texte de certains édits impériaux, sous Julien l'Apostat, et Théodose le Jeune, elle aurait alors été fixée tantôt comme 1 à 15, tantôt même comme 1 à 18 ; mais il faut prendre garde que ces édits comparent des monnaies d'or pur avec des monnaies de bas argent, de sorte que l'équation indiquée ne saurait servir d'indication pour connaître la valeur respective et réelle des deux mé-

taux à égalité d'aloi (L. Blancard, dans la *Revue numismatique*, 1888, p. 428). Le code Justinien fixe la *ratio* 1 : 14,40 qui parait avoir été la règle ordinaire de l'empire byzantin.

Chez les Francs mérovingiens, le sou d'or (*solidus aureus*) valait douze deniers du même poids ; c'est donc la relation 1 : 12. Sous les Carolingiens, au moins d'après un passage de l'édit de Pitres en 864, le rapport de l'or à l'argent parait avoir été comme 1 : 10. Des recherches récentes de MM. de Marchéville, M. de Vienne, L. Blancard, Desimoni, Pappadopoli, il ressort qu'au milieu du XII^e siècle, c.-à-d. au temps de saint Louis, la proportion commerciale et légale entre l'or et l'argent variait entre 1 : 9 et 1 : 10,75, suivant les différents pays. Mais, dès avant 1270, cette proportion commence à s'élever rapidement en faveur de l'or. A Venise, dès 1284, on trouve la proportion légale 10,84 ; en 1324, elle atteint 13,99, tandis qu'à Florence elle est de 11,10 en 1296 ; de 10,88 en 1305 ; de 13,62 en 1324 (V. le tableau de W. A. Shaw, *Hist. de la monnaie*, p. 29). En France, en 1315, sous Louis le Hutin, le rapport des deux métaux parait avoir été comme 1 : 12 1/2. « A Florence, par le règlement de 1324, le rapport était de 13,62, tandis qu'en France il était environ de 12,6, et vingt ans plus tard (1344) à peine plus de 11, en France et en Angleterre. L'effet sur Florence fut immédiat et l'argent disparut de la circulation. En 1345, dit l'historien Villani, il y en avait grande rareté. On ne trouvait pas de monnaie d'argent, sauf les *quattrini*. L'argent de l'alliage de 11 onces 1/2 de fin valait hors de Florence plus de 12 lire le florin ; il en résulta un grand mécontentement parmi les marchands de laine qui craignaient que le florin d'or dans lequel ils étaient payés à l'étranger ne tombât trop. Comme ils étaient un facteur puissant dans le petit Etat, ils s'agitèrent et la refrappe de 1345 en fut la conséquence » (W. A. Shaw, *Hist. de la monnaie*, p. 14). On voit, par cet exemple, l'application de l'inéluctable théorème de Gresham, au bénéfice des changeurs et des manieurs d'or, qui étaient, au moyen âge, surtout les Juifs et les Lombards, mieux au courant que les gouvernements des rapports internationaux de la valeur des métaux précieux, et surtout mieux organisés pour en profiter.

Philippe le Bel ayant voulu réaliser de plus grands bénéfices sur le monnayage de l'or éleva imprudemment le rapport légal des deux métaux au delà des proportions admises dans le commerce international. Suivant le principe de Gresham, sa monnaie d'argent, c.-à-d. sa monnaie véritablement utile, émigra à l'étranger ; de là des réductions du titre et des mesures despotiques pour la retenir, les plaintes qu'elles provoquèrent et enfin les abus de pouvoir qui firent donner à Philippe le Bel l'épithète de *faux monnayeur*, d'ailleurs imméritée dans le sens que l'on attache vulgairement à cette expression. « En France, le rapport de l'or à l'argent fut changé dans un seul siècle, plus de cent cinquante fois, et avec une brutalité que l'esprit moderne comprend à peine. Pour prendre une période de dix ans par exemple, le rapport était :

1303	10,26	1310	15,64
1305	15,90	1311	19,55
1308	14,46	1313	14,37

« Celui qui se livre à l'étude de la monnaie rencontre les plus grandes difficultés en France par suite de ces modifications violentes et arbitraires. L'extrême diversité des pièces, le changement perpétuel de la composition ou alliage, rendent presque impossible d'estimer les fluctuations de la valeur des monnaies relativement aux marchandises, ou de l'or par rapport à l'argent. En dehors de la lutte internationale pour les métaux précieux, la France fut déchirée et ruinée par les invasions anglaises ; altération après altération de la monnaie fut employée comme expédient pour se créer des ressources afin de continuer la lutte. Cela distingue le règne de Philippe le Bel (1285-1314) et

de chacun de ses successeurs... » (W. A. Shaw, *Hist. de la monnaie*, p. 24).

L'Allemagne plus encore que la France nous présente, dans l'inextricable enchevêtrement de son histoire monétaire au moyen âge, des exemples incessants d'altérations, de refontes, de modifications des espèces, dans chacune des innombrables seigneuries qui frappent monnaie. Dans le but de porter quelque remède à la confusion générale, nous voyons les quatre princes électeurs du Rhin contracter une alliance monétaire, le 8 juin 1386, pour la frappe des florins d'or. Ils décident de frapper 66 florins au marc de Cologne, l'alliage devant être de 22 carats 6 grains. Mais sept ans plus tard, ils sont obligés, par un nouveau traité, de réduire l'alliage de leur florin à 22 carats seulement. En 1419, Frédéric, électeur de Brandebourg, frappe des florins à 64 $\frac{1}{4}$ dans le marc de Cologne, et à 19 carats de fin ; en 1422, l'empereur Sigismond fait fabriquer 66 $\frac{1}{2}$ florins au titre de 22 carats 6 grains dans le même marc ; le même empereur, quelques années plus tard, fait tailler dans le marc de Cologne 68 florins dont le titre est réduit à 19 carats. En 1442, Frédéric IV propose de tailler 72 florins à 19 carats de fin dans le même poids de métal ; enfin, à la diète de Worms en 1495-97, on décide que le marc de Cologne donnera 69 $\frac{1}{3}$ florins dont le degré de fin est abaissé à 18 carats 10 grains (W. A. Shaw, *Hist. de la monnaie*, p. 20).

On voit par cet exemple appliqué à une seule espèce de monnaie, le florin, dans le même pays, que de changements on lui a fait subir dans l'espace d'un siècle ; et, si ces différences de valeur étaient, pour les contemporains, une source inépuisable de mécomptes et de difficultés, à plus forte raison en est-il de même pour nous, lorsque nous voulons chercher à nous rendre compte de la valeur relative des monnaies anciennes.

L'histoire de chacun des États de l'Europe, sous le régime bimétallique qui règne depuis le milieu du XIII^e siècle, n'est que le tableau de modifications incessantes dans le poids et l'aloi de la monnaie d'or et d'argent, de pétitions de marchands pour amener ces changements ou protester contre eux, d'ordonnances royales se succédant sans nombre pour modifier la monnaie au gré des intérêts locaux du moment, pour la rappeler de l'étranger ou l'empêcher d'émigrer, pour s'enrichir aux dépens des pays voisins ou pour éviter la banqueroute. On ne s'expliquait pas alors les causes du flux et du reflux perpétuel de la monnaie. « En dépit des efforts frénétiques de la part d'un souverain après l'autre, il se produisit des accidents, et ils expliquent suffisamment l'angoisse des gouvernements et la haine universelle contre les juifs au moyen âge. Les mesures qui furent adoptées par les différents États pour contre-carrer cette maladie invisible et ruineuse, sont empreintes du caractère brutal et peu scientifique du temps. L'exportation de l'or et de l'argent fut défendue sous peine de mort, et ce n'était pas une menace sur le papier, car des négociants éminents de Londres furent écartelés pour ce crime. Le taux des changes pour les pièces étrangères était fixé par ordonnance royale, et l'office du changeur limité à une place spéciale. Lorsque tout cela se fut trouvé inefficace, on réduisit la valeur nominale des monnaies, et des changements violents et soudains dans le rapport furent décrétés. Ce qui rendait les chocs et la friction de semblables mesures pires, c'est que ces mesures n'étaient pas seulement défensives, elles étaient intentionnellement offensives. Le désir des souverains, aux XIV^e et XV^e siècles, n'était pas seulement de défendre le stock d'or qu'ils possédaient, mais encore d'attirer à eux le stock de leurs voisins, par quelque moyen que ce fût, les souverains s'étant convaincus de l'insuffisance de la production de ces métaux pour les besoins de l'Europe. Il y avait une lutte générale pour la possession de l'or, et les méthodes de cette lutte étaient presque barbares par leur rudesse, leur violence, leur ruse et leur manque d'honnêteté » (Shaw, *Hist. de la monnaie*, pp. 12-13). « Les gouvernements d'autrefois

croyaient, dit justement, à son tour, M. G. d'Avenel (*Hist. économ. de la propriété*, t. I, p. 65), qu'il existait entre l'or et l'argent un juste rapport. On n'ose trop leur jeter la pierre, à cet égard, les gouvernements modernes l'ont cru très longtemps, et il existe peut-être des hommes d'État qui le croient encore. Partant, les plus honnêtes estimaient avoir le droit et même le devoir de maintenir ce rapport puisqu'il était juste. Quand l'un des deux métaux renchérisait, bien vite des édits, ordonnances ou déclarations solennelles commençaient par lui ordonner de reprendre son ancien prix ; à quoi naturellement il n'avait garde d'obtempérer. Désespérant de vaincre cette résistance et de faire rentrer dans l'ordre cette marchandise rebelle, impuissant contre ce *cours abusif*, comme il le nommait, le pouvoir essayait souvent de rétablir le rapport auquel il tenait, en élevant le prix du métal qui restait stationnaire. Mais l'élévation *légal* de ce dernier était immédiatement suivie d'une élévation *commerciale* correspondante de l'autre. La lutte s'engageait entre l'État qui courait après son *juste rapport*, avec une persévérance tout à fait bouffonne, et le public qui voulait précisément changer ce rapport ; les prix du marc d'or et du marc d'argent montaient alternativement jusqu'à ce que le souverain et ses ministres, vaincus par la force des choses, battissent en retraite. »

De plus, ce qui compliquait les choses, c'est que, comme nous l'avons vu, non seulement le rapport commercial des deux métaux variait dans un même pays, mais il n'obéissait pas à des oscillations simultanées pour tous les pays à la fois. En 1494, ce rapport était de : 11,05 dans les États du duc de Savoie ; de 11,15 en Angleterre ; de 11,12 en Allemagne ; de 11 en France ; de 10,58 en Italie ; de 9,82 en Espagne (V. le tableau du rapport des deux métaux, de 1500 à 1660, année par année, dans les divers États de l'Europe ; Shaw, *Hist. de la monnaie*, pp. 51-52). Nous savons comment les manieurs d'or mettaient à profit cette mobilité discordante, en drainant l'un ou l'autre métal ; nous savons les embarras perpétuels dans lesquels ne cessent de se débattre les gouvernements pour éviter des crises économiques que ne firent souvent qu'aggraver les mesures maladroites prises pour les conjurer.

À la fin du XV^e siècle, le monde civilisé était devenu très pauvre en métaux précieux ; les économistes estiment qu'il en restait à peine pour 1 milliard de fr. (or et argent compris). La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, en 1492, ne devait pas tarder à changer les conditions économiques de l'Europe en jetant sur le marché le produit des mines d'or et d'argent du nouveau monde. Le résultat ne se fit pas attendre, tout renchérit : « À Paris, par exemple, un hectolitre de blé, auparavant, s'obtenait en échange de 14 à 16 gr. d'argent ; pour se le procurer, il fallut donner successivement en argent le double, puis le triple et avec le temps, plus encore. Toutes les denrées éprouvèrent de même une hausse analogue dans leurs prix, puisque le prix d'un objet est la quantité d'or ou d'argent contre laquelle il s'échange... Par l'effet de cette baisse de l'argent et de l'or, toute personne dont le revenu consistait en une redevance fixe d'argent ou d'or fut appauvrie... Il faut lire dans les récits contemporains le désappointement des uns, la satisfaction des autres, la stupeur de tous, car on ne distinguait pas la cause du changement dont on était, selon la position qu'on occupait, la victime ou le bénéficiaire » (M. Chevalier, *la Monnaie*, p. 374).

En comparant l'accroissement de la production des deux métaux, on voit que les mines ne les font pas progresser d'une manière proportionnelle et parallèle : le stock de l'or n'augmente pas aussi vite que le stock de l'argent, si bien que le rapport des deux métaux se modifie graduellement et assez vite. En outre ces métaux affluent en abondance plus ou moins grande dans chacun des pays de l'Europe, suivant le développement des affaires commerciales avec le nouveau monde.

La question monétaire se renouvelle donc perpétuellement dans chaque pays, et à moins d'une entente internationale

le régime bimétallique la rend inéluctable. Voici l'aspect qu'elle revêtait en France en 1575, sous Henri III, quand la cour des Monnaies adressa au roi la pétition qui provoqua l'ordonnance célèbre de 1577. Les termes de la pétition sont à rapporter :

« Nous tirons, en temps de paix, deux fois autant d'argent du dehors que les étrangers en tirent de France... Entre nous et les Pays-Bas et l'Allemagne où nous commerçons généralement, il y a cette différence que 6 écus au prix auquel on les expose ici, n'en représentent que 5 dans lesdits pays, ce qui a amené une cherté soudaine, énorme, des marchandises que nous importons, et ce qui nous a causé en outre un grand désordre, à savoir que les marchands ont transporté tous nos douzains et autres monnaies de billions, pour s'épargner la perte qu'ils auraient encourue en payant en écus ou en espèces étrangères d'or ou d'argent sur lesquels, aux prix auxquels ils circulent, prix réglés par le caprice des gens, il y aurait une perte de 15, 20 et 25 %. La cause du renchérissement des prix provient de la malice de ceux qui transforment en lingots les meilleures de nos monnaies, en vue de remplir le royaume avec d'autres moins bonnes, s'enrichissant eux-mêmes avec le sang et les misères du peuple.

« Le remède, c'est d'abaisser le tarif des monnaies. Les écus devraient descendre à 50 sols ; mais, pour le présent, nous consentirions qu'ils soient mis à 60 en attendant une nouvelle réduction. La circulation de toutes les pièces étrangères devrait être prohibée, comme la cause principale de tous ces maux, car, bien que les pièces étrangères aient été évaluées par vos ordonnances en rapport avec le prix de l'écu, cependant, les gens les ont toujours augmentées plus qu'ils n'ont fait pour vos propres monnaies, si bien que l'écu en ce moment, pour être d'accord, devrait passer pour 78 sols. Cela provient de l'habileté de l'étranger et la seule exception importante, ce sont les réaux et pistoles d'Espagne qui sont de bonté connue et profitent aux fondeurs ; ils ne nous ont jamais fait de mal. Mais d'autre part, on les fond dans toute la France, et au tarif actuel l'étranger obtient un profit d'environ 7 livres par marc, si bien que nous conseillons d'en défendre la circulation. Enfin nous conseillons de supprimer la vieille façon de compter par livre et sol et d'y substituer le compte par écu. »

L'ordonnance du 13 nov. 1577 mit en partie ces conseils à exécution. Sous Henri IV, les mêmes maux se renouvelèrent sous une autre forme, et le roi, suivant l'usage, convoqua des conférences monétaires pour prendre l'avis des hommes compétents. Il en fut de même sous Louis XIII.

En 1601, le rapport des deux métaux était en France de 11,88 ; en Angleterre, de 10,90 ; dans les Pays-Bas, de 11,40 ; en Allemagne, de 11,86. Dix ans plus tard, ce même rapport était en France de près de 13 ; en Angleterre, de 13,52 ; en Espagne, de 13,52 ; dans les Pays-Bas, de 12,54 ; en Allemagne, de 12,30 ; à Venise, de 11,04. Vers 1640, nous constatons les rapports suivants : en France, 14,49 ; en Angleterre, environ 14 ; dans les Pays-Bas, 13,39 ; en Allemagne, 15,10 ; à Venise, 14,38. C'est en vain que, pour la France, en particulier, des ordonnances royales essayèrent d'entraver ce mouvement ascensionnel dans la cherté du métal jaune et de ramener le rapport commercial à l'équation admise dans la frappe des monnaies. Rien n'y fit, et une nouvelle fois, pour conjurer la crise, on dut procéder à la refonte générale des monnaies, décrétée par l'ordonnance du 16 mai 1640 qui créa le nouveau louis d'or.

Sous Louis XIV, mêmes embarras. Vers 1668, par exemple, le rapport des métaux est, en France, de 14,90 ; en Angleterre, de 14,48 ; en Espagne, de 16,47 ; en Allemagne, de 15,13 ; à Venise, de 14,39. Et tandis qu'en France, les ordonnances royales succèdent aux ordonnances, en Hollande, les *plakkaats* ou proclamations du tarif nouveau des monnaies succèdent aux *plakkaats* ; en Allemagne, on multiplie vainement les édits impériaux, les diètes et conférences, et, en Angleterre, le Long Par-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

lement discute non moins vainement sur la situation des *bullionistes* ou changeurs. En 1695, le rapport de l'or à l'argent est de 15,02 ; en 1706, il atteint 15,27 ; en 1720, il redescend à 15,04 ; en 1730, à 14,81 ; en 1733, il remonte à 15,41 ; en 1751, il est de 14,39. En 1785, en France, on fixa officiellement ce rapport à 15 1/2 pour la frappe du louis de 24 livres et c'est ce rapport qui, maintenu en 1803, est encore actuellement la base du système monétaire français.

VIII. LA QUESTION MONÉTAIRE CONTEMPORAINE. — L'instabilité de valeur des deux métaux monétaires n'a pas moins embarrassé les sociétés modernes que celles des temps passés. La recherche de la parité de l'or et de l'argent est un problème qui a toujours été posé et le sera probablement toujours : il faut le ranger au nombre des éternelles utopies qui agitent l'humanité et nous contenter d'enregistrer les efforts plus ou moins heureux ou funestes, prudents ou maladroits qui ont été proposés par les gouvernements pour atténuer ou conjurer les effets, souvent désastreux, des crises monétaires. A l'époque contemporaine, on a créé deux expressions pour désigner les deux systèmes préconisés par les économistes pour remédier, dans la mesure du possible, aux inconvénients du jeu de bascule de la valeur de l'or et de l'argent : ce sont les mots de *bimétallisme* et de *monométallisme*, que nous allons expliquer sans entrer dans les discussions sans fin auxquelles les deux systèmes qu'ils représentent ont donné lieu.

A l'origine du système du *bimétallisme* tel qu'il fut organisé en France, sur la proposition de Gaudin, par la loi du 7 germinal an XI (1803), les pièces de 5 fr. en or et de 5 fr. en argent étaient équivalentes, aussi bien comme valeur intrinsèque que comme valeur légale. En effet, à l'époque où fut établi ce système, le kilogramme d'argent valait 200 fr. ; 5 fr. représentaient donc exactement la valeur de 25 gr., poids qui fut donné à la pièce de 5 fr. en argent. D'un autre côté, à la même date, le kilogramme d'or valait 3.100 fr. ; pour 5 fr. on achetait ainsi 1^{er}613, poids qui fut donné à la pièce de 5 fr. en or (on tailla 155 pièces de 20 fr. dans 1 kilogr. d'or). La pièce d'argent pesant 25 gr. et la pièce d'or 1^{er}613, il faut quinze pièces d'or et une demie pour faire équilibre à une pièce d'argent dans les plateaux d'une balance. Si ce rapport 15 1/2 fixé par la loi française pouvait rester stable et fixe, le système serait donc parfait ; mais nous avons vu et nous constaterons encore qu'il ne saurait en être ainsi.

A la suite de la terrible crise financière que les guerres de Napoléon firent subir à l'Angleterre, les économistes de ce pays, frappés de l'impossibilité de fixer entre les deux métaux précieux un rapport qui pût durer, en ont conclu que le mieux était d'en adopter un seul comme métal monétaire, le second devant, comme le cuivre, servir seulement pour fabriquer la monnaie d'appoint. Depuis 1816, l'Angleterre est sous ce régime qu'on appelle *monométallisme* ; l'unité monétaire est le *souverain* ou livre sterling, au titre de 11 douzièmes de fin, et pesant 7^{er}988. Tout individu peut faire frapper autant de monnaies d'or qu'il lui convient. Mais l'argent, monnaie d'appoint, n'est frappé qu'en une quantité légalement restreinte, comme le cuivre ; il n'a pas le pouvoir libérateur et il peut être refusé par tout créancier au-dessus de 2 livres sterling. Sous ces réserves fondamentales, la loi a décidé que le *souverain* d'or vaudrait toujours 20 shillings.

On voit, par ces deux exemples, ce qu'il faut entendre par *bimétallisme* ou *monométallisme*, systèmes que, depuis plus d'un demi-siècle, discutent les économistes sans pouvoir s'entendre, parce que chacune des deux combinaisons offre à la fois des avantages et des inconvénients.

Parmi les écrivains qui se sont fait les champions du double étalon, nous citerons : Wolowski, Courcelle-Seneuil, Seyd, Prince-Smith, Cernuschi, E. de Laveleye, J. Bryan,

Léonard Darwin; on trouvera, au contraire, la cause du monométallisme-or plaidée dans les écrits de Michel Chevalier, de Pariou, Hendriks, Frère-Orban, Levasseur, Feer-Herzog, Juglar, Stanley Jevons, W.-H. Shaw, etc.

En théorie, dans le système du bimétallisme, on devrait, quand l'or est en baisse, ajouter un peu d'or à chaque pièce de ce métal, pour réparer sa dépréciation proportionnelle. Quand c'est l'argent, l'opération contraire serait nécessaire: il faudrait fabriquer des pièces de ce métal plus lourdes; si la pièce actuelle de 5 fr. ne vaut que 2 fr. 50 d'or, donnez-lui le poids d'argent de deux pièces de 5 fr., et ainsi l'équivalence parfaite sera rétablie. Mais, en pratique, de pareilles réformes ne sont pas réalisables dans les Etats modernes: il n'est pas possible à un grand pays de refondre constamment la moitié de son numéraire circulant, tantôt les pièces d'or, tantôt les pièces d'argent. Outre les frais énormes que de pareilles opérations entraîneraient, puisqu'il faudrait que l'Etat fournisse ce qui manquerait à la valeur réelle des pièces, le plus grand désarroi en résulterait pour le public dans les affaires commerciales journalières, si bien que le remède risquerait d'être pire que le mal. Et pourtant, dans les temps antiques, surtout chez les républiques grecques, c'est à cette mesure radicale qu'on a eu recours pour rendre aux espèces le caractère de *monnaie droite*, c.-à-d. de monnaie équivalente à sa valeur nominale. Il était possible à ces petits Etats, dont les espèces, relativement peu abondantes, ne circulaient guère en dehors du territoire de la capitale, de changer souvent le poids de ces pièces, d'abandonner pour leur taille un système pondéral et d'en adopter un autre, dans le but de donner aux pièces l'équivalence nécessaire entre leur valeur légale et leur valeur métallique. Mais il n'en est plus de même dans les grands Etats modernes. Les fluctuations dans la valeur des deux métaux depuis soixante-cinq ans sont résumées dans le tableau suivant:

1831-40....	15,67	1861-65..	15,40
1841-50....	15,82	1866-70..	15,55
1851-55....	15,41	1871-75..	15,97
1856-60....	15,30	1875-94..	de 16 jusqu'à 31

La première secousse un peu violente que reçut la relation officielle française 15 1/2, remonte à 1848-51, époque où les mines d'or découvertes en Australie et en Californie jetèrent sur le marché brusquement une telle quantité de ce métal, — 200.000 kilogr. par an au lieu de 55.000, — que sa valeur par rapport à l'argent se trouva dépréciée. Dès lors, pour acheter 1 kilogr. d'or, il n'était plus nécessaire de payer 15 kilogr. 1/2 d'argent, suivant l'équivalence fixée pour la monnaie française; on pouvait l'obtenir pour 15 et même 14 kilogr. Notre monnaie d'or avait donc baissé par rapport à notre monnaie d'argent, et sa valeur nominale, en dépit de la loi, était devenue supérieure à sa valeur réelle ou intrinsèque; l'équilibre était rompu entre la pièce de 5 fr. en or et la pièce de 5 fr. en argent: celle-ci faisait prime et bénéficiait d'une plus-value dans le commerce extérieur; aussi, par application du théorème de Gresham, elle émigra en masse à l'étranger.

Ce fut l'Inde, dont le commerce se développait alors et était monométalliste-argent, qui absorba une grande partie de notre argent, et voici comment se pratiquait cette transfusion métallique. Le banquier qui voulait envoyer de l'argent à Calcutta, à Madras ou à Bombay, se gardait bien d'acheter ce métal à Londres, où avec 1 kilogr. d'or, il n'aurait pu se procurer que 14 kilogr. d'argent; il venait s'approvisionner à Paris où, de par la loi française, pour 1 kilogr. d'or, il recevait 15 kilogr. 1/2 d'argent. Et c'est ainsi que plus de deux milliards de nos pièces d'argent furent transportées dans l'Inde où on les convertit en roupies. D'autre part, on avait intérêt en France à faire monnayer l'or plutôt que l'argent, puisque l'or coûtait moins cher. « Aujourd'hui, écrivait le duc de Blacas en 1865, l'argent fait prime, c.-à-d. que quatre pièces de 5 fr. valent un peu plus qu'une pièce de 20 fr. en or. Il

en résulte que le gouvernement trouve avantageux d'émettre beaucoup d'or et peu d'argent, et que les spéculateurs indigènes et étrangers accaparent les pièces de 5 fr., qui ont, en effet, presque disparu de nos marchés. » Tel est le véritable secret des beaux napoléons d'or sous le second Empire; de 1853 à 1878, la Monnaie de Paris frappa 5 milliards 748 millions en or, et seulement 368 millions en argent.

Pour empêcher la monnaie d'argent d'émigrer — elle était alors la bonne, — on en abaissa le titre et on la rendit moins avantageuse. Par une convention conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, le 23 déc. 1865, le titre des pièces d'argent, hormis la pièce de 5 fr., fut abaissé de 900/1000 à 835/1000, ce qui enlevait à ces pièces plus de 7 % de leur valeur intrinsèque. Il n'y avait plus dès lors grand intérêt pour les spéculateurs à exporter les nouvelles espèces. La convention du 23 déc. 1865, à laquelle adhéra la Grèce en 1868, porte le nom d'*Union latine*; conclue d'abord pour treize ans, elle a été renouvelée successivement en 1878, 1886, 1891 et 1894: on doit la considérer comme le premier pas important fait dans la voie de l'unification des systèmes monétaires du monde civilisé.

Les mesures prises en 1865 conjurèrent la crise monétaire pendant quelque temps; mais voilà qu'en 1872 et dans les années suivantes, on découvrit dans les États-Unis et ailleurs des mines d'argent d'une abondance extrême. Tandis que, d'après les statistiques de Soetheer et de Shaw, la production de l'argent était, en 1865, de 1.100.000 kilogr., elle atteignait 2.861.000 kilogr. en 1881, et elle dépassait 5.000.000 de kilogr. en 1893. La production de l'or, loin de progresser dans des proportions semblables, diminua même pendant cette période, puisque, de 1851 à 1855, elle était annuellement de 200.000 kilogr. et que, de 1881 à 1885, elle tomba à 149.000 kilogr. De là, il advint que l'or reconquit la place qu'il avait perdue dans la période précédente; pour acheter 1 kilogr. d'or, ce ne fut plus 15 kilogr. d'argent qu'il fallut payer sur le marché, mais successivement 16, 18, 20, 22 et jusqu'à 30 kilogr. d'argent. L'équilibre se trouva rompu de nouveau, mais cette fois, en sens inverse, l'or fit prime et l'argent fut déprécié à son tour.

On vit alors des spéculateurs acheter des masses énormes de ce métal, à 120 fr. le kilogr., puis meilleur marché encore; et ils portèrent cet argent à la Monnaie de Paris, où, de par la loi française, on était tenu de le convertir en monnaie à titre légal, ou, ce qui est tout un, de leur donner l'équivalent en monnaie d'or, sur la base de la proportion légale, 1 à 15 1/2. Le stock qui leur avait coûté 120 fr. ou moins, leur rendait 200 fr. en monnaie; la différence était leur bénéfice net et représentait la perte de l'Etat. Répétée sur une grande échelle, cette opération pouvait entraîner pour notre pays une véritable catastrophe: c'est pour la prévenir qu'on prit le parti, en 1876, de suspendre la frappe des pièces d'argent, sauf pour la monnaie d'appoint, dont la quantité est légalement limitée et le titre inférieur.

Une autre mesure préservatrice consista à fermer notre frontière aux pièces d'argent étrangères, même à celles qui, comme les monnaies du Venezuela, du Chili, du Pérou ou de la République Argentine, ont le même titre, le même poids et le même module que notre pièce de 5 fr. Le public, sans doute, aurait continué sans répugnance à les accepter, puisqu'elles sont semblables aux nôtres et qu'il ne s'aperçoit pas du préjudice qu'elles pourraient lui causer, mais cette inadvertance lui aurait coûté cher. Qu'arriverait-il, en effet, si les pièces de 5 fr. en argent de l'Amérique du Sud jouissaient chez nous du privilège de notre pièce de 5 fr. en argent, c.-à-d. si la loi du cours forcé leur attribuait une plus-value factice égale à 5 fr. d'or? On frapperait au Venezuela, au Chili, dans la République Argentine et au Pérou, d'énormes quantités de ces pièces qui ne coûteraient au fabricant

que 2 fr. 50 et même moins encore, et on les exporterait en France pour les échanger contre notre pièce d'or de 5 fr. ou ses multiples. Nos belles monnaies d'or, suivant la loi de Gresham, s'envoleraient en Amérique, et nous recevriions, en retour, de l'argent déprécié. Un jour viendrait où nous nous apercevriions, mais trop tard, que nous avons été dupes, que nous avons reçu 2 fr. 50 en retour des 5 fr. d'or que nous avons donnés, et qu'il ne nous reste plus qu'une monnaie fiduciaire et appauvrie dont l'étranger ne veut pas, car une monnaie qui a cessé d'être un équivalent réel ne peut être reçue que pour son poids de métal fin et sa valeur marchande, hors du pays où elle a été émise et où elle a cours forcé. Au point de vue international et extérieur, la monnaie métallique ne valant que pour son métal fin ne saurait franchir les frontières du pays où elle circule, de par la loi du cours forcé, pour une valeur surfaite. C'est le cas de notre monnaie d'argent et nous sommes contraints de payer en or toutes les marchandises que nous achetons à l'étranger. On va voir combien notre commerce extérieur souffre de cet état de choses.

Prenons un pays qui exporte ou exportait, durant ces dernières années, du blé chez nous, la République Argentine, où l'or fait prime de 350 %, ce qui veut dire que ce qu'on appelle 100 fr. d'or à Paris vaut 350 fr. d'argent à La Plata. Quand les Argentins nous vendent du blé à 10 fr. l'hectol., c'est pour eux, comme s'ils nous le vendaient en réalité 35 fr., puisque les 10 fr. que nous leur donnons en paiement équivalent à 35 fr. chez eux. Pour pouvoir lutter contre l'affluence du blé américain, il faudrait donc que l'agriculteur français livrât, lui aussi, son blé à 10 fr. l'hectol. ce qui lui est impossible, car il ne peut profiter, comme son concurrent, de la prime de l'or. Aussi pour protéger notre agriculture, il a fallu recourir à d'autres moyens et mettre des droits d'entrée sur les blés étrangers.

Autre exemple : Un Argentin veut se faire expédier de Paris, je suppose, des livres pour 100 fr. ; comme le libraire français ne peut recevoir en paiement la monnaie argentine qui n'a pas cours chez nous, l'acheteur américain sera obligé de se procurer de l'or, et pour faire 100 fr. d'or, il devra déboursier 350 fr. d'argent. Il lui faudra donc, en réalité, payer ses livres 350 fr., ce qui lui paraîtra un prix exorbitant, et il s'abstiendra. Et à supposer qu'il achète quand même, ce ne sera pas le libraire français qui bénéficiera de la plus-value de l'or, mais le changeur de La Plata qui, pour 100 fr. d'or aura reçu 350 fr. d'argent ayant cours forcé sur place. Aujourd'hui, après vingt-deux ans, la frappe de notre pièce de 5 fr. en argent continue à être suspendue parce que la valeur de l'argent par rapport à l'or ne s'est pas rapprochée de la proportion 15 1/2 qui est la base de notre système légal : nous sommes donc, en fait, actuellement, puisque notre monnaie d'argent est à frappe restreinte, sous un régime mixte que nous appellerons monométablisme *or argenté*. Mais cette situation se prolongera-t-elle longtemps ? Qui pourrait le dire ? Depuis quelques années, de nouvelles mines d'or ont été découvertes au Transvaal, en Australie, en Amérique. De nombreuses compagnies de recherches et d'exploitation de nouveaux gisements se sont formées ; la quantité d'or et d'argent jetée sur le marché a progressé dans d'énormes proportions. Que résultera-t-il de cette surproduction pour l'équilibre des deux métaux ? Doivent-ils reprendre dans quelque temps, quand la fièvre d'aujourd'hui sera passée, une équivalence normale et faire triompher la thèse bimétalliste, ou bien, suivant les apparences actuelles, l'un des deux métaux, l'argent, est-il définitivement condamné et l'humanité est-elle désormais destinée à vivre sous le régime monométablisme-or ? On n'ose répondre à de pareilles questions, surtout quand on se rappelle jusqu'à quel point se sont trompés les savants qui, statistiques en main, il y a quelque soixante ans, préconisaient le triomphe de l'argent.

Si le bimétallisme a ses difficultés que nous venons de faire ressortir sommairement, le monométablisme présente des inconvénients non moins graves.

En 1850, c.-à-d. dans la période où tous les économistes prévoyaient une grande baisse dans la valeur de l'or, la Hollande adopta l'argent comme étalon unique de sa monnaie. Tout alla pour le mieux, tant que l'argent fit prime, mais depuis une vingtaine d'années, c'est l'or, au contraire, qui fait prime, de sorte que la Hollande a dû, en 1878, sous la menace de catastrophes imminentes, changer son système monétaire et adopter l'étalon unique d'or. L'Inde anglaise dut faire de même plus récemment. Or, ce qui s'est produit pour les pays monométablisme-argent peut se renouveler pour les pays monométablisme-or. Actuellement, les pays monométablisme-or, comme l'Angleterre, l'Allemagne (loi du 4 déc. 1871), les pays Scandinaves (conventions des 18 oct. 1872 et 27 mai 1873), la Hollande (loi du 6 juin 1875), les Indes anglaises (1893), le Japon (depuis 1897), se trouvent bien de ce régime, à cause de la plus-value de l'or ; mais que cet état de choses vienne à changer ; que l'argent reprenne le dessus, devienne moins abondant, comme cela s'est produit il n'y a pas cinquante ans, et la dépréciation de l'or pourra être fatale à ces mêmes pays. Pour leurs dettes extérieures, ils devront se procurer de l'argent et ils ne pourront le faire qu'avec perte. En outre, si tous les pays bimétallistes devenaient tout de suite monométablisme-or, ce dernier métal renchérirait dans des proportions inquiétantes ; on risquerait même de provoquer dans sa valeur une véritable révolution qui romprait l'équilibre de tous les contrats. La dette de tout débiteur, Etat ou particulier, serait accrue dans la proportion du renchérissement du métal libérateur.

Le stock de métal jaune dont dispose l'humanité est trop restreint pour pouvoir, à lui seul, suffire à la circulation monétaire du monde entier ; il faudrait donc, si tous les pays étaient monométablisme-or, étendre le pouvoir libérateur et développer la frappe de la monnaie d'appoint en argent, en nickel ou en cuivre. Or, nous verrons tout à l'heure les inconvénients graves qu'engendrerait le développement de cette monnaie d'appoint dont la valeur nominale est supérieure à la valeur intrinsèque.

Enfin, au point de vue immédiat, le bas prix actuel de l'argent fait que la démonétisation de ce métal, dans les pays bimétallistes, ne peut se pratiquer qu'en entraînant des pertes énormes. Dans l'espace de vingt-deux ans, l'Allemagne qui, pour établir son régime monométablisme-or, a dû entreprendre cette démonétisation de l'argent, n'a pu l'accomplir entièrement, malgré la masse énorme d'or que la France lui livra en 1871. « Jusqu'en 1879, l'ancienne monnaie d'argent fut vendue à Londres et à l'étranger. L'empire avait retiré de la circulation environ 4 milliard de marcs ; il vendit 7.104.893 livres 993 d'argent qui lui avaient coûté 633.621.428 marcs 89, au prix de 567.439.992 marcs 98 ; il perdit donc 96.481.435 marcs 91, dont 71 par la dépréciation du métal argent et 25 par le frais. Comme le prix de l'argent baissait toujours, on cessa les ventes en 1879 » (Paul Muller, *l'Economiste français*, n° du 4 juillet 1885). Bien d'autres inconvénients que se sont complu à faire ressortir certains partisans du bimétallisme, tels que MM. H. Cernuschi et E. de Laveleye, sont inhérents au régime anglais et allemand et ne feraient qu'empirer s'il était universellement et brusquement adopté. « L'effort général que l'on ferait de tous les côtés à la fois pour se débarrasser du métal argent pourrait occasionner les plus graves désordres dans la situation économique et produire une crise plus désastreuse que toutes celles dont le monde commercial a gardé le souvenir » (*Procès-verbaux de la conférence internationale de 1878*, t. I, p. 72). En résumé, les monométablistes disent : la prétention de fixer un rapport invariable entre la valeur de l'or et celle de l'argent est irréalisable et condamnée par l'histoire de tous les temps. L'expérience est faite et

il est temps d'y renoncer en adoptant un seul métal, l'or, comme étalon et mesure des valeurs. Les bimétallistes répondent : le maintien d'un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent est si bien réalisable, que la loi de l'an XI l'a réalisé par la proportion 15 1/2, et que l'Amérique du Nord l'a aussi accompli par la proportion 16; ce régime est viable puisqu'il a duré pendant l'espace de quatre-vingts ans sans amener aucune perturbation grave, et cela en dépit des changements considérables survenus dans la production des métaux monétaires; donc, pour mettre fin à la perturbation qui existe aujourd'hui, il suffirait d'une entente internationale pour que, dans tous les pays, le même rapport étant établi, il n'y eût plus intérêt ni possibilité de drainer un métal au détriment de l'autre.

Si les économistes n'ont pu s'entendre jusqu'ici, au grand scandale de ceux qui suivent leurs débats, c'est que, à notre avis, les deux thèses opposées renferment, chacune, une part d'erreur à côté d'une part de vérité. Oui, dirons-nous aux monométallistes, l'histoire et le bon sens démontrent que la prétention de fixer un rapport immuable entre la valeur de l'or et celle de l'argent est irréalisable; néanmoins, lorsque le rapport commercial oscille, en plus ou en moins, dans le voisinage immédiat du rapport fixé officiellement pour le système monétaire, il ne se produit pas de perturbations : la loi sert de régulateur efficace. Mais, et ceci est l'objection que nous ferons aux bimétallistes, lorsque, par suite d'une surproduction inouïe à l'avantage de l'un des deux métaux, le rapport commercial se trouve très éloigné du rapport légal fixé pour les monnaies; lorsque du rapport 15 1/2, par exemple, le commerce passe coup sur coup au rapport 18, 20, 30 et même au delà, comme en ces dernières années, c'est alors que toute mesure législative devient inefficace, dangereuse, ruineuse, despotique. Le rapport des deux métaux fixé par la loi, s'il n'est pas absolument adéquat au rapport commercial, doit toujours s'en approcher de très près, sans quoi il cessera d'être un régulateur, et ce n'est plus autour de lui que graviteront les écarts. Les courtes oscillations peuvent être réglées par la loi, mais les oscillations d'une grande amplitude ne peuvent plus l'être; le mécanisme est alors faussé, la balance devient folle et cesse de pouvoir servir; c'est à la loi à fléchir à son tour, à se rectifier et à prendre une base nouvelle. (J. Bertrand, dans le *Journal des Savants*, 1898.)

Les volumineux procès-verbaux des conférences monétaires internationales tenues, principalement à Paris, depuis 1867, dans le but de régler cette question du double étalon ou de l'étalon unique, montrent que les deux thèses en présence ne manquent pas d'arguments solides, mais en même temps, et surtout, ils mettent en pleine lumière les avantages de toute nature qui résulteraient de l'établissement d'une *monnaie internationale*. L'avenir est là et n'est que là, que la monnaie soit monométallique ou bimétallique; l'*Union latine* a donné le branle dès 1865, et, au point de vue de la civilisation générale, il est regrettable que l'empire d'Allemagne, en 1871, sous l'influence d'idées politiques, particularistes et étroites, ait fait un pas en arrière et créé son *marc d'or* qui ne peut entrer en compte juste avec le système monétaire d'aucun autre pays.

Le 17 mars 1895, la ligue bimétalliste française, présidée par M. J. Méline, déposait sur le bureau de la Chambre des députés un projet de résolution ainsi formulé : « La Chambre des députés, considérant que l'établissement du bimétallisme international serait un grand bienfait pour les intérêts agricoles, industriels et commerciaux du pays, invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour établir et assurer, par une entente internationale, un rapport fixe entre l'or et l'argent ». Ce projet est resté jusqu'ici lettre morte; il en est de même d'une motion analogue présentée à la Chambre des communes en Angleterre, à la Chambre des députés d'Autriche et au Reichstag de Berlin. Aux Etats-

Unis, la question monétaire fut, en 1896, la principale *plate-forme* des partis en présence pour l'élection à la présidence de la République : on l'appela la bataille des étalons (*battle of standards*). La candidature de M. Bryan donna aux partisans du bimétallisme l'occasion de formuler ainsi leur programme : « Reconnaissant que la question monétaire est aujourd'hui la plus importante de toutes, nous rappelons que la Constitution désigne en même temps l'or et l'argent comme étant les métaux monétaires des Etats-Unis et que la première loi de frappe votée par le Congrès, après l'établissement de la Constitution, fit du dollar d'argent l'unité monétaire, et n'admet la libre frappe du dollar d'or qu'à un taux déterminé sur la base du dollar d'argent. Nous déclarons que l'acte de 1873, qui a démonétisé l'argent sans que le peuple américain en ait eu connaissance ni l'ait approuvé, a eu pour résultat le renchérissement de l'or et, comme conséquence, une baisse correspondante du prix des marchandises produites par le peuple; un lourd accroissement de la charge des impôts et de toutes les dettes privées et publiques; l'enrichissement de la classe des prêteurs, ici et au dehors, la décadence de l'industrie et l'appauvrissement du peuple. Nous sommes inaltérablement opposés au monométallisme, qui a paralysé la prospérité de toute la communauté industrielle. Le monométallisme-or est une politique anglaise : en l'adoptant, d'autres nations sont devenues les esclaves financières de Londres. Elle n'est pas seulement non-américaine, elle est anti-américaine... Nous demandons la frappe libre et illimitée de l'argent et de l'or au rapport actuel de 16 à 1, sans attendre l'aide ni le consentement d'aucune autre nation. Nous demandons que le dollar d'argent étalon ait pleine force libératoire, à l'égal de l'or, pour toutes dettes publiques et privées. » Adoptant ces principes, le Sénat américain vota une résolution invitant le gouvernement à provoquer la réunion d'une conférence internationale ayant pour but de faire établir par tous les grands Etats un rapport fixe entre les deux métaux monétaires (Raphaël-G. Lévy, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 août et 15 nov. 1896).

En dépit de ces solennelles démonstrations en faveur du bimétallisme international, une solution pratique paraît loin encore d'intervenir, surtout parce que les pays qui sont sous le régime monométalliste-or, y trouvant actuellement leur avantage, sont en possession du meilleur des arguments pour le maintien de leur système et ne sont nullement disposés à en changer. fût-ce même pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

IX. VALEUR DE LA MONNAIE. — Dans toute monnaie, il faut distinguer la valeur *métallique* ou intrinsèque, la valeur *légale* ou courante, enfin la valeur *relative* ou le pouvoir de la monnaie.

La valeur métallique d'une monnaie peut toujours être déterminée quand on en connaît le titre et le poids.

La valeur légale n'est pas toujours, comme elle devrait l'être pour constituer une monnaie *droite*, conforme à la valeur métallique : nous pouvons l'observer pour nos monnaies d'argent actuelles, dont il a fallu restreindre ou suspendre la fabrication à cause de la dépréciation subie par le métal. Le désaccord entre la valeur métallique et la valeur légale des monnaies a provoqué la plupart des crises monétaires dont l'histoire du monde est remplie; nous en avons cité et nous en verrons encore des exemples. En général, c'est la variation des cours dans le prix des deux métaux nobles sur le marché, qui cause ce désaccord. Mais il est arrivé parfois, surtout au moyen âge, que les pouvoirs publics ont voulu, poussés par des nécessités financières, surélever la valeur légale de certaines monnaies, c.-à-d. leur donner une valeur nominale supérieure à celle pour laquelle elles avaient eu cours jusque-là. Le roi déclarait, par exemple, qu'une monnaie qui avait cours pour 10 deniers, serait reçue désormais pour 15 deniers. Philippe le Bel eut recours à ce procédé contraire au droit, comme à l'essence même de la monnaie, mais qui paraît-

sait alors correct et légitime, car Montesquieu, au XVIII^e siècle, écrit encore ce qui suit : « L'argent a, comme monnaie, une valeur que le prince peut fixer ; il établit une proportion entre une quantité d'argent comme métal, et la même quantité comme monnaie ; il fixe celle qui est entre les divers métaux employés à la monnaie ;... enfin il donne à chaque pièce une valeur idéale » (Montesquieu, *Esprit des lois*, XXII, 10). De cette doctrine fautive il résultait que si le prince a le droit de fixer comme il l'entend la valeur légale de la monnaie, il a aussi le droit de modifier cette valeur le jour où cette réforme lui semble utile ou profitable.

La valeur relative de la monnaie a provoqué, dans ce siècle, de nombreux travaux, tels que ceux de C. Leber (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 1847, in-8), l'abbé Hanauer (*Études économiques sur l'Alsace*, 2 vol. in-8), G. d'Avenel (*Histoire économique de la propriété*), et tant d'autres. J.-B. Say a qualifié la recherche de cette valeur : la quadrature du cercle de l'économie politique. Quelle somme de richesses représentait le kilogramme d'or ou d'argent du temps de Crésus, de Périclès, d'Alexandre, d'Auguste, de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XIV ? et quelle somme de richesses représente aujourd'hui ce même kilogramme d'or ou d'argent ? Quel était le pouvoir de la drachme grecque, du denier romain, du gros tournois par rapport à notre franc ? Chercher la solution de ces questions, établir en un mot, le coût de la vie à toutes les époques de l'histoire, n'y a-t-il pas là de quoi exciter notre curiosité ? Mais tous les calculs qu'on peut faire dans cet ordre d'idées — résignons-nous à en faire l'aveu — ne sauraient aboutir qu'à des approximations tout à fait incertaines et aléatoires.

Quelle commune mesure, en effet, pourrait-on adopter pour permettre, à ce point de vue, la comparaison entre notre époque et une époque historique déterminée ? Les uns ont choisi, par exemple, le prix du blé, à deux époques ; parce que cette denrée est d'un usage commun, on en suppose la valeur à peu près invariable. Mais cette supposition est bien sujette à contradiction, et la moyenne que des économistes comme Dupré de Saint Maur, Adam Smith, J.-B. Say, Cibrario, Germain Garnier, ont cherché à établir entre le prix des années d'abondance et le prix des années de disette ou des années ordinaires, a été justement critiquée et considérée comme peu sûre. D'autres savants ont voulu prendre pour base le prix de la main-d'œuvre, et particulièrement des salaires ruraux, mais cette base est variable également et dépend en partie de la condition de l'ouvrier, des jouissances qu'il se procure, de la richesse ou de la pauvreté du maître qu'il sert ou du pays où il vit. Prendre les prix divers de toutes les choses nécessaires à la vie, comme l'ont tenté Leber, Pierre Clément, d'Avenel ; établir des moyennes budgétaires des individus ou des familles, sont des éléments de recherches non moins flottants. A la réflexion même, ne nous apercevons-nous pas que, sous nos yeux, le pouvoir de l'argent varie d'un pays à l'autre, d'une province à l'autre dans un même pays. Au fond de la Bretagne, en 1898, le prix de la vie est-il donc le même qu'à Paris ? le budget d'un ménage ouvrier ou bourgeois est-il pareil, ici et là ? Evidemment non. En ne tenant pas compte de l'alliage, nous pouvons bien établir que la drachme attique, dans la période où elle pèse 4^{gr},30, vaut intrinsèquement 0 fr. 87 de notre monnaie, puisque 1 fr. pèse 5 gr. Mais il nous est à peu près impossible de dire si un homme qui possédait 0 fr. 87, à Athènes au IV^e siècle avant notre ère, était plus riche qu'un homme ayant la même somme à Paris, en 1898. Polybe (*Hist.*, II, 45) raconte que, de son temps, c.-à-d. 150 ans av. J.-C., un étranger voyageant en Italie pouvait vivre dans les hôtelleries avec un demi-as par jour et qu'il dépensait rarement davantage, et il ajoute qu'il faut entendre par ce demi-as le quart d'une obole. L'historien

veut faire ressortir, cela est évident, la modicité du prix, mais qui oserait évaluer avec quelque précision cette somme minime, ce demi-as ou quart d'obole, par rapport au coût le plus inférieur des hôtels en Italie à notre époque. Cela est scientifiquement impossible, et je ne puis, pour ma part, qu'envisager avec la plus extrême réserve les résultats que certains savants se croient pourtant autorisés à nous donner comme positifs. « L'argent du XIV^e siècle, dit C. Leber avec assurance, ayant six fois le pouvoir du nôtre, et le marc étant à 3 livres en 1347, il s'ensuivra qu'un revenu de 50 livres de ce temps, égal en poids d'argent à 550 de nos francs, représenterait, en valeur commerciale actuelle, six fois 550 ou 3.300 fr. de rentes ; en d'autres termes, que le possesseur de ce revenu de 50 livres vivait avec l'aisance que procureraient aujourd'hui 3.300 fr. de rentes. » Voilà ce que Leber affirmait en 1847 ; mais les bases mêmes de cette assertion sont essentiellement incomplètes, aléatoires et sujettes à caution, puisque le pouvoir de la monnaie à une même époque variant suivant les lieux et les circonstances, ne peut être exactement fixé ; à plus forte raison ne saurait-il l'être quand il s'agit d'époques historiques plus ou moins éloignées de nous et pour lesquelles les éléments d'appréciation de cette nature nous font plus ou moins défaut.

X. LA MONNAIE D'APPOINT. — L'appareil monétaire complet d'un pays, dans les sociétés compliquées de l'antiquité et des temps modernes, se compose ordinairement de pièces frappées dans trois métaux, l'or, l'argent, le bronze, — ou parfois, à la place de ce dernier métal, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain ou le fer. Dans leur rôle monétaire, les trois métaux se complètent l'un l'autre ; ils sont tous les trois indispensables pour répondre au caractère de commodité et de facilité d'emploi qui doit distinguer tout bon système monétaire destiné à fournir aussi bien le médium des grandes affaires commerciales, que le véhicule des petites transactions de chaque jour. L'or constitue plus aisément que les autres métaux les grosses sommes, l'argent sert surtout pour les paiements moyens, et le bronze pour les menues dépenses. Aucun de ces trois éléments ne saurait, sans inconvénient, éliminer ses deux auxiliaires et répondre, à lui seul et sans gêne, aux exigences du commerce. L'or est trop peu abondant et trop cher pour qu'on en puisse fabriquer de petites monnaies divisionnaires. Notre pièce de 5 fr. en or est déjà si incommode à cause de sa ténuité, qu'on ne la frappe plus guère à présent et qu'on a songé à la démonétiser ; que serait-ce, à plus forte raison, d'une pièce de 1 fr. en or, pesant 0^{gr},3226, ou de 50 centimes en or (0^{gr},1613) : une pellicule impalpable. Il faudrait, comme dans l'antiquité, les colliger dans des bourses spéciales. L'argent et le cuivre présentent des inconvénients d'un autre ordre. Notre pièce de 5 fr. en argent, par exemple, est déjà fort lourde et encombrante. Que serait-ce si nous n'avions plus de monnaie d'or et si les paiements élevés devaient être effectués en argent ! D'autre part, des pièces d'argent au-dessous de 20 centimes seraient trop petites pour n'être pas d'une grande incommodité. Nous avons signalé les inconvénients de la monnaie de bronze ou de fer, dans les sociétés peu avancées où l'on a employé ces métaux comme unique ou principal agent monétaire. Il faut ajouter que le prix du cuivre sur le marché est soumis à des variations si brusques et parfois d'une si grande amplitude, qu'il y aurait impossibilité de constituer avec ce métal une monnaie droite, c.-à-d. dont la valeur nominale fût adéquate à sa valeur intrinsèque. Bref, de toute nécessité, il faut pour l'ensemble du système monétaire d'une société compliquée, des monnaies d'or, des monnaies d'argent et des monnaies d'un métal vil. Pour cette dernière série le cuivre ou bronze a généralement été préféré, à cause de ses qualités intrinsèques, aussi bien dans les temps modernes que dans l'antiquité, et de nombreuses monnaies romaines représentent les figures symboliques des *Trois monnaies*, tenant chacune une corne d'abondance et une balance (fig. 9). On

commence aujourd'hui à remplacer le bronze par le nickel dans divers pays, tels que la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Amérique, l'Allemagne. Les Byzantins et surtout les Arabes Fatimites, en Egypte et en Syrie, ont eu des monnaies de verre. On a parfois aussi eu recours au cuir, au carton, au papier, bien que ces diverses matières fussent plus incommodes que les métaux. Enfin dans l'antiquité, notamment à Rome, en Gaule, à Alexandrie et à Antioche, le bronze a été remplacé par de l'argent saucé, c.-à-d. de l'argent auquel on a mélangé du cuivre ou de l'étain dans de fortes proportions : c'est ce qu'on appelle la monnaie de *potin*. Les rois de Numidie, Micipsa, Massinissa et d'autres ont fait frapper des monnaies d'étain ; le zinc forme enfin le principal élément de la sapèque chinoise.

Quel que soit le métal dont la monnaie vile est faite, suivant les convenances locales ou accidentelles, elle est aussi indispensable que la monnaie d'or et celle d'argent. Le riche ne saurait s'en passer non plus que le pauvre, et il en fut ainsi dans l'antiquité comme à présent, dans tout pays. Le sauvage de l'Afrique a toujours son collier de *cauris* ; le Chinois vaque à ses affaires journalières avec son collier de sapèques comme nous avec nos *sous*, les Anglais avec leurs *pences*, les Allemands avec leurs *pfennings*, les Russes avec leurs *kopeks*. Il est une foule de transactions de tous les instants qui ne sauraient se régler qu'à l'aide de cette *menue monnaie* qui parachève les paiements effectués en or et en argent, et qu'en raison de son rôle, on qualifie d'appoint ou d'accessoire de la véritable monnaie en métal précieux.

Or l'essence de toute monnaie d'appoint, quelle que soit la substance dont elle est faite, est de déroger à la règle constitutive de toute bonne monnaie, c.-à-d. de n'avoir pas une valeur intrinsèque conforme à sa valeur légale, de n'être pas une monnaie droite, un équivalent réel et complet. Dans chaque pays, la loi confère à ces espèces infimes une valeur conventionnelle qui est supérieure à leur valeur métallique. Notre centime pèse 1 gr., ce qui met le cuivre à 10 fr. le kilogramme, c.-à-d. à un taux à peu près quatre ou cinq fois plus élevé que le prix du cuivre en barres. Nos sous et nos doubles sous ne valent donc, en réalité, que le quart ou le cinquième de leur valeur marchande ; aussi, jamais un faussaire ne sera tenté d'en fabriquer.

La plus-value légale attribuée à la monnaie d'appoint par rapport à sa valeur intrinsèque engendre, comme conséquence forcée, la restriction de son émission et de son pouvoir libérateur, sans quoi, elle aurait tous les inconvénients de la fausse monnaie et conduirait aux catastrophes que nous avons signalées dans les pays où circule une monnaie avilie et dépréciée.

Un Etat ne saurait perdre de vue que la monnaie d'appoint n'est qu'un *auxiliaire* de la monnaie réelle en or et en argent qui, elle, doit toujours former la base essentielle du numéraire circulant. Nous savons que pour l'or seul, dans certains pays, pour l'or et l'argent dans d'autres contrées, chacun a la faculté de faire transformer ses lingots en espèces monnayées : il lui suffit pour cela de s'adresser à l'usine chargée officiellement par l'Etat de se tenir, à cet effet, à la disposition des particuliers. La liberté du monnayage des métaux précieux ou de l'un de

ces métaux est illimitée, parce que la monnaie qu'ils servent à fabriquer est *droite* ou censée être *droite*, et que, en principe sinon absolument et toujours en fait, lingot et monnaie c'est la même chose au point de vue de la valeur. Mais une pareille liberté ne saurait être accordée à la monnaie d'appoint sans les inconvénients les plus graves. Supposez que, chez nous, la frappe du bronze devienne libre comme celle de l'or : du moment que sa valeur légale dépasse fortement sa valeur dans le commerce, vous verriez tous les détenteurs de lingots de cuivre, tous les propriétaires des mines de ce métal s'empresser de porter leur stock à l'Hôtel des monnaies, afin de gagner la différence très appréciable qui existe de par la loi, entre le métal monnayé et celui qui ne l'est pas. L'immense affluence de cette monnaie à valeur légale surfaite entraînerait pour elle son avilissement : nous en avons pour preuve la dépréciation de la sapèque chinoise et celle de la monnaie de billon sous l'empire romain, au III^e siècle de notre ère : on serait inondé de ces jetons sans valeur, de cette fausse monnaie à laquelle la garantie de l'Etat ne suffirait pas à conserver la confiance du public ; les spéculateurs nous la laisseraient pour compte dans tous les paiements, faisant passer, par application de la théorie de Gresham, avec une énorme prime, tout notre or et tout notre argent à l'étranger.

Tout récemment, en France (en 1896), nous avons dû nous prémunir contre un danger de ce genre. Des spécula-

teurs allaient acheter à l'étranger des sous de bronze qu'ils payaient pour la valeur intrinsèque du métal, puis ils les introduisaient en France en les faisant circuler pour la valeur surfaite inscrite sur chaque pièce. Leur bénéfice atteignait jusqu'à 70 %. Aussi, un certain nombre de nos villes frontières, notamment



Fig. 9. — Les Trois Monnaies représentant l'or, l'argent et le bronze. Médaillon de bronze à l'effigie de Probus.

Bordeaux et Marseille, se trouvèrent infestées de *sous étrangers* que le public acceptait sans sourciller, lorsque le gouvernement donna l'éveil en les refusant dans les caisses publiques. Cette affaire provoqua de petites échauffourées. En dépit du décret impérial du 11 mai 1807, et des lois douanières des 22 juin 1846, 8 mai 1881 et 11 janv. 1892, l'administration des douanes se trouvait impuissante à combattre l'infiltration en France des sous italiens, espagnols, argentins, anglais et autres, » infiltration que les conditions du change rendaient lucrative et que facilitait la tolérance croissante du public... La loi du 30 nov. 1896 a permis d'en finir avec cette regrettable invasion. Autorisant, même à l'intérieur, la saisie des sous étrangers, elle a coupé court, sur ce point, aux hésitations de la jurisprudence » (A. de Foville, *Rapport au ministre des finances*, 1897).

Ces mesures défensives sont nécessaires parce qu'elles sont dans la nature même des choses. Averties par de lamentables exemples, les sociétés modernes se protègent contre la monnaie qui n'est pas *droite* ; voilà pourquoi la frappe de la monnaie d'appoint ne saurait être libre ; elle est réservée à l'Etat, et encore, une loi rigoureuse s'oppose à ce que l'Etat lui-même se livre à la spéculation qu'il interdit aux particuliers : il n'a pas le droit de frapper des monnaies d'appoint en quantité illimitée et il n'en émet chaque année que pour une somme relativement faible et en rapport avec les besoins de la circulation courante. De ce chef, l'Etat français gagne encore annuellement plusieurs centaines de mille francs.

Une autre restriction nécessaire apportée à la circulation de la monnaie d'appoint, c'est celle de son pouvoir libérateur. Du moment que c'est, en fait sinon en droit, de la fausse monnaie, nul ne saurait être contraint de l'accepter en paiement : tel est le principe admis par toutes les législations modernes, et la rigueur n'en est atténuée que dans la proportion restreinte que commande l'intérêt de la circulation générale pour les petits paiements.

En France, la monnaie de bronze dont la frappe est un monopole de l'Etat, suivant la règle, n'a cours légal et forcé que jusqu'à concurrence de 4 fr. 99 : on l'appelle, pour cette raison, l'appoint de 5 fr., et nul n'est tenu d'en accepter pour une somme supérieure. Les caisses publiques ne la donnent et ne la reçoivent même qu'au-dessous de 50 cent. Quant à notre monnaie d'argent, la pièce de 5 fr. seule est restée au titre de 900 millièmes de fin, fixé par la loi de l'an XI ; toutes les pièces divisionnaires (2 fr., 1 fr. 50 cent. et 20 cent.) sont réduites au titre de 835 millièmes, et nous avons exposé plus haut les raisons qui ont dicté cette modification par laquelle toutes ces espèces sont devenues des monnaies d'appoint. Tandis qu'une pièce de 5 fr. renferme 22^{es}, 500 d'argent fin, cinq pièces de 1 fr. n'en contiennent que 20^{es}, 875. D'où il résulte que, malgré que nous comptons toujours par *francs*, toute évaluation monétaire quelconque, le franc monnayé n'existe plus réellement, mais seulement nominalement ; l'expression de *franc* est, en fait, devenue une *unité de compte* qui, dans le rapport 15 1/2, correspondrait à la fois à la cinquième partie de la pièce de 5 fr. en argent et à 0^{es}, 3226 d'or, mais qui, dans l'état présent des choses, ne correspond plus qu'à cette dernière valeur. Elle a cessé d'être représentée par la pièce sur laquelle nous continuons à graver l'inscription *un franc*. Les pièces d'argent divisionnaires n'étant plus, comme le bronze, que des monnaies d'appoint à valeur conventionnelle, leur pouvoir libérateur a dû aussi être restreint : il a été rigoureusement limité à 50 fr. pour les paiements entre particuliers, et à 400 fr. pour les paiements aux caisses publiques.

XI. LA MONNAIE FIDUCIAIRE ET REPRÉSENTATIVE. — Il existe deux autres moyens d'échange très répandus dans les sociétés modernes et que l'antiquité a connus également, mais sans leur donner une aussi large et aussi savante extension : c'est la monnaie fiduciaire et la monnaie représentative.

Chez les Grecs déjà, dans des moments de nécessité, aux heures de crise politique et financière, au milieu des embarras d'une guerre, d'un siège ou pour toute autre cause anormale, l'autorité publique s'est vue forcée d'émettre de ces monnaies fictives qu'on appelle, suivant les cas : monnaies de papier, papier-monnaie, monnaies obsidionales ou de siège, bons de siège, assignats, jetons ou tessères monétaires, etc. Le principe de cette espèce de monnaie, c'est non seulement, comme la monnaie d'appoint, qu'elle ne porte pas en elle-même sa garantie, mais qu'elle remplace nominalement la monnaie d'or et d'argent ; le gouvernement qui l'émet n'y a recours que contraint et forcé, et parce qu'il manque de véritable numéraire ; en la lançant dans la circulation, il reconnaît et avoue son désarroi et sa détresse financière, mais en même temps, pour inspirer confiance au public, il prend l'engagement de rembourser en bonnes espèces sonnantes cette mauvaise monnaie de papier ou d'autre matière vile, aussitôt que la crise momentanée qu'il traverse sera conjurée et qu'il aura pu rétablir ses finances. Si le public accepte ces *bons*, c'est parce qu'il présume qu'un jour viendra où l'Etat émetteur sera en mesure de faire face à ses engagements. Le gouvernement escompte l'avenir, et le public confiant fait crédit à l'Etat dont il admet, suivant le mot populaire, que *la signature vaut de l'or*. Mais, malgré les plus belles promesses et les plus solennels engagements de l'autorité publique, la sécurité du porteur de bons ne saurait être complète, parce que le crédit de l'Etat peut être altéré et devenir une pure fiction. D'abord, du moment

qu'il a plu au législateur d'émettre du papier-monnaie, il peut aussi dépendre d'une loi d'en modifier, altérer, supprimer la valeur purement nominale et légale, tandis qu'il ne dépend pas du législateur de modifier le cours d'une monnaie métallique dont la valeur intrinsèque est adéquate à sa valeur nominale. Le papier-monnaie, comme toute mauvaise monnaie, ne peut circuler que dans l'étendue du pays où il a été émis : l'étranger ne lui reconnaît qu'une valeur dépréciée et mobile, en rapport avec la confiance que lui inspire l'Etat émetteur. En outre, le crédit dont jouit le papier-monnaie est, comme pour la monnaie d'appoint, en relation directe avec la quantité de ce papier qui a été lancée dans la circulation ; si cette quantité ne paraît pas exagérée, mais normale, si le public a la conviction qu'elle ne dépasse pas les ressources financières que l'Etat sera un jour à même de se procurer, pour effectuer son remboursement, tout va bien et le papier circule sans obstacle. Mais vienne la tentation à l'Etat, gêné dans ses finances, d'émettre du papier en trop grande abondance, la défiance s'empare immédiatement du public, et cette défiance, les lois coercitives qu'on édicte pour l'enrayer, ne font, au contraire, que l'accroître, si même elles ne la font pas dégénérer en panique.

C'est là, en particulier, ce qui est arrivé pour les *assignats* émis par la Convention et le Directoire. Lorsque le public se douta que le gouvernement aux abois ne réaliserait pas sa promesse, qu'il émettait sa monnaie de papier pour des sommes fabuleuses, et surtout lorsqu'il le vit ne pas reculer devant la reconnaissance officielle de la dépréciation de sa propre monnaie, ce fut une débâcle immense, dans laquelle s'engloutirent pour longtemps la fortune de l'Etat aussi bien que celle des particuliers. « L'assignat de 5, 10 ou 20 fr. de la Révolution française, remarque Michel Chevalier, revenait à un engagement qui aurait été ainsi conçu : *L'Etat reconnaît devoir au porteur 25, ou 50, ou 100 gr. d'argent au titre de 9/10 de fin*, et en post-scriptum : *mais l'Etat se refuse absolument à payer au porteur la susdite quantité d'argent, quelque requis qu'il en puisse être.* » (V. ASSIGNAT ET PAPIER-MONNAIE.)

Ainsi, la monnaie fiduciaire ne représente rien qu'une promesse plus ou moins sérieuse pour l'avenir ; il faut s'en rapporter à la bonne foi et à la sagesse du gouvernement qui l'a émise. Au contraire, la *monnaie représentative* représente et remplace effectivement soit la monnaie métallique, soit une autre valeur réelle.

Du moment que la monnaie n'est pas faite pour être consommée et détruite par celui qui la possède, mais qu'elle doit circuler de main en main, il est évident qu'on peut la remplacer par un autre objet qui en tienne lieu, fabriqué à l'aide d'une matière quelconque. « On ne saurait, dit M. Ch. Gide (*Principes d'économie politique*, p. 233), remplacer du blé ou du charbon ou une richesse quelconque par de simples feuilles de papier sur lesquelles on aurait fait graver : *100 hectolitres de blé ou 100 quintaux de charbon*. Ce ne sont pas ces feuilles de papier qui pourront nous nourrir et nous chauffer... Mais, dans nos sociétés civilisées, l'utilité des pièces de monnaie est tout immatérielle. Une pièce de monnaie n'est pas autre chose qu'un *bon* qui nous donne le droit de nous faire délivrer, sous certaines conditions, une part des richesses existantes. Or ce rôle de *bon* peut être joué par une feuille de papier aussi bien que par un morceau de métal. »

Cette appréciation convient bien à la monnaie représentative, et nous comprenons sous cette dénomination les billets de banque, chèques, traites, billets à ordre, lettres de change et tous les papiers, titres et instruments de crédit, qui constituent la plus grande part des signes d'échange dans le commerce moderne, puisqu'ils y circulent, dit-on, pour une somme supérieure à 10 milliards. Tous ces billets représentatifs, quels qu'ils soient, ne sauraient inspirer une légitime confiance que s'ils sont réellement les remplaçants d'une valeur matérielle quelconque, soit de l'or ou de l'argent, soit une valeur industrielle ou

commerciale qui reste en nantissement chez le débiteur. Ils sont l'affirmation par l'émetteur, Etat, banque, maison industrielle ou commerciale, que la valeur inscrite existe réellement, et qu'on peut la réaliser en véritable monnaie, soit à tout instant, soit à une époque convenue. L'émission des billets n'est donc, au fond, qu'une forme d'emprunt ; pour que le public prête, c.-à-d. accepte les billets en retour de sa marchandise, il faut qu'il soit assuré d'être remboursé un jour ou l'autre. Les titres de crédit ne peuvent avoir une valeur que s'ils sont garantis par des capitaux réalisables. Généralement, pour les banques, ces capitaux sont en or ou en argent et s'appellent l'*encaisse*. La Banque de France, par exemple, détient, immobilisée dans ses caves, une encaisse en espèces d'or et d'argent destinée, le cas échéant, à rembourser ses billets. Au bilan de 1895, la proportion de l'encaisse, au montant de la circulation, s'élevait à 94 %, c.-à-d. que 100 fr. de billets sont garantis par 94 fr. de numéraire ; ils le sont, en outre, par les créances nombreuses que la Banque possède sur l'Etat, sur l'industrie et sur le commerce (V. BANQUE ET CRÉDIT).

Dans un établissement industriel ou commercial, les sommes stipulées sur les titres ou billets, si l'on en a émis, sont garanties par des capitaux mis en réserve, par la valeur de la matière première à exploiter, par les produits de l'industrie, par les denrées ou marchandises à vendre, par le sol occupé et le matériel mis en œuvre, par le travail même des ouvriers, et c'est dans ce sens seulement qu'on peut trouver une part de vérité dans le sophisme proclamé par certains économistes et que nous nous sommes appliqué à réfuter, à savoir, qu'on peut frapper monnaie avec n'importe quoi, avec la dette publique, les terres du pays, etc. Seulement, il faut ajouter : pourvu que ce n'importe quoi ait une valeur non précaire et variable, mais bien réelle, facilement réalisable en tout temps et non susceptible d'une dépréciation. Là est le danger de la monnaie représentative ; il ne suffit pas seulement qu'elle remplace une valeur, il faut être certain que cette valeur pourra être facilement réalisée au prix que lui donne le papier. Le principe des billets de la banque de Law, comme celui des assignats de la Révolution, est parfaitement admissible ; on peut monnayer les produits du commerce ainsi que le sol cultivable lui-même. Mais il est malhonnête de le faire pour une valeur supérieure à leur valeur réelle ; il est imprudent de le faire pour cette valeur réelle elle-même, jusqu'à concurrence de son évaluation totale, car elle est sujette à une dépréciation qui rendra équivoque la stipulation des effets et qui sera d'autant plus à redouter que la demande de réalisation sera plus soudaine.

Ainsi, les principes qui régissent la monnaie représentative, quelque forme qu'elle revête, sont ceux-là mêmes qui président à l'émission de la monnaie métallique ; l'une et l'autre doivent être une valeur réelle et droite ; l'unique différence qui les caractérise, c'est que la monnaie métallique doit porter en elle-même sa propre valeur, tandis que la monnaie représentative se dédouble, comme le corps et son ombre. Sa valeur réelle est mise en réserve, et seul, le papier qui est délégué pour en attester l'existence, circule dans les mains du public dont il sollicite la confiance.

XII. LES SYSTÈMES MONÉTAIRES DE L'ANTIQUITÉ. — Une fois créée, la monnaie d'Etat, c.-à-d. la monnaie telle qu'on l'entend dans les grandes civilisations de l'antiquité classique, du moyen âge et des temps modernes, se propage rapidement. Dès avant le vi^e siècle, tous les Etats helléniques baignés par la mer et ayant quelque activité commerciale faisaient frapper des monnaies d'argent, parfois d'électrum et même d'or. Seulement, chacun d'eux donna un poids spécial à ses espèces, soit qu'il appliquât à leur taille un système pondéral indigène et autochtone, soit qu'il empruntât le système pondéral usité dans ses relations commerciales avec l'extérieur et, par conséquent, apporté du dehors. Il résulta de là, pour le monde grec avant Alexandre, une grande variété de systèmes moné-

taires qui s'accrut encore de la nécessité où l'on se trouvait, non seulement de chercher à réaliser la mobile peréquation des trois métaux, l'or, l'électrum et l'argent, mais encore de créer des divisions qui pussent se combiner avec celles des systèmes monétaires voisins et faciliter ainsi les échanges internationaux. Si l'étude de ces systèmes multiples est compliquée et difficile, on saisit, toutefois, de quelle importance elle est pour l'histoire des affinités ethniques, des alliances politiques, des relations commerciales de ville à ville, de peuple à peuple, dans l'antiquité hellénique.

Les monnaies d'or et d'argent de Crésus, populaires chez les anciens sous le nom de *créséides*, sont taillées suivant deux systèmes différents. Il y a un statère-étalon d'or de 8^{sr},17, et un autre statère d'or de 10^{sr},89 ; l'argent n'a qu'un étalon, c'est un statère de 10^{sr},89. Comme le rapport de valeur entre l'or et l'électrum était de 3 : 4 ou 1 à 1 1/3, il s'ensuit que le statère d'or pur de 10^{sr},89 était l'équivalent exact du statère d'électrum milésien de 14^{sr},52 ; de son côté, le statère d'or pur de 8^{sr},17 était l'équivalent d'une pièce d'électrum de 10^{sr},89. Cette dernière étant les 2/3 du statère phocaïque en électrum de 16^{sr},34, il fallait par conséquent 3 statères d'or pur de 8^{sr},17 pour équivaloir à 2 statères d'électrum de 16^{sr},34. Par rapport à l'argent, le statère d'or de 10^{sr},89 était l'équivalent de 10 statères d'argent de 10^{sr},89. Deux créséides d'or de 8^{sr},17 équivalaient à 15 créséides d'argent de 10^{sr},89. Ainsi, dans le système monétaire de Crésus, l'or est à l'argent comme 1 à 13 1/3 ; l'or est à l'électrum comme 1 : 1 1/3 ; l'électrum est à l'argent comme 1 : 10. Telle est, sommairement exposée, la coordination à la fois simple, pratique et savante du système monétaire de Crésus (V. ELECTRUM).

La darique d'or, créée par Darius, fils d'Hystaspe, pèse 8^{sr},41 ; elle valait 20 sicles d'argent de 5^{sr},60 (V. DARIQUE). Le double du sicle médique (5,60 × 2) forme 1 statère ou didrachme de 11^{sr},20, qui fut lui-même pièce étalon du monnayage d'un grand nombre de villes d'Asie Mineure et du reste de l'Orient avant Alexandre, c.-à-d. dans l'empire des Perses Achéménides. On trouve ce statère perse avec un poids variant de 10 à 11^{sr},20, à Sinope, Trapezus, Amisus et d'autres ports de la mer Noire ; dans diverses villes de Chypre et de Cilicie. Il est appliqué au monnayage des satrapes, tels que Tiribaze, Pharnabaze, Mazaïos ; le commerce enfin l'a apporté, au moins temporairement, à Thasos, Eion, Neapolis et d'autres villes de la Thrace et de la Macédoine.

Dans les nombreuses cités grecques échelonnées sur les côtes de la mer Egée, nous constatons, dès les vi^e-vi^e siècles, un véritable enchevêtrement d'étalons monétaires. L'unité pour l'or et l'électrum avait généralement, dans le monde grec, le nom de *statère* (V. STATÈRE) ; l'unité pour la monnaie d'argent porta aussi le nom de statère, mais plus ordinairement ce fut la drachme assimilée, dans certains systèmes, à l'hémi-statère d'argent (V. DRACHME) ; en bronze, l'unité fut le *chalque* et l'*as* ou *assarion* (V. AS). Mais ces unités ont un poids différent, suivant les systèmes auxquels elles appartiennent. La drachme attique, égéenne, rhodienne, ptolémaïque et vingt autres ne se ressemblent ni pour le poids, ni pour les types, ni pour la valeur. « Chaque cité grecque a ses monnaies qu'elle taille et règle à sa guise, agissant à ce point de vue avec une indépendance absolue, dans l'isolement de sa propre souveraineté et sans s'inquiéter de ce que font ses plus proches voisins. Il en résulte, surtout jusqu'au temps d'Alexandre, une variété presque indéfinie d'étalons et de coupes monétaires, où l'on peut bien discerner un certain nombre de grandes familles de systèmes d'unités, dont l'origine s'explique historiquement, mais où chaque cité modifie l'étalon d'une manière assez sensible pour avoir produit des différences dont il fallait tenir compte dans les opérations de négoce et dans le change des espèces d'une place sur l'autre. Outre ces petites variations qui existent partout

jusque dans les diverses applications locales d'un même système monétaire par les diverses cités rivales, il arrive à chaque instant que, dans le même pays, deux cités très voisines ont adopté des systèmes absolument différents qui ne rendent pas les valeurs de leurs monnaies respectives naturellement commensurables et ne permettent d'établir entre elles que des rapports exprimés par des nombres fractionnaires qui devaient rendre les calculs extrêmement compliqués. Cette variété des monnaies et les complications presque inextricables qu'elle produisait, constituaient une grande gêne pour les opérations commerciales. Le besoin d'échanger les monnaies étrangères contre celles du pays, dès qu'on y arrivait pour commercer, et le bénéfice que donnait naturellement ce change à celui qui se chargeait de l'opérer, furent la première origine de l'industrie des trépaniers ou banquiers. » (F. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 54.)

Le statère primitif de Samos, en électrum, pèse 17^{gr},50 : nous le retrouvons dans l'île d'Eubée dont les relations commerciales et politiques avec Samos sont avérées dès le vi^e siècle. Le statère d'électrum de Phocée pèse de 16^{gr},60 à 16^{gr},20, et le même étalon est appliqué à la taille des espèces primitives de Teos, Lesbos, Smyrne, Cyzique (V. CYZICÈNE), Lampsaque et des colonies phocéennes les plus lointaines, comme Massilia. Il en est de même pour Milet dont le statère d'électrum pèse 14^{gr},40 ; des relations de commerce l'ont fait adopter à Ephèse, Chios, Abdère de Thrace, ainsi que dans les colonies milésiennes de la mer Noire.

Les plus anciennes monnaies d'argent d'Egine, qu'à cause de leur type on appelait *χελώναι*, tortues, pèsent 12^{gr},60 et 6^{gr},30, sont le point de départ d'un étalon qui fut appliqué à la taille des monnaies primitives de la plupart des villes du Péloponnèse, de la Crète et des Cyclades, de la Thessalie, de la Béotie, de Corcyre et de Corinthe (V. EGINE). Cet étalon franchit les mers grecques pour atteindre les colonies chalcidiennes de l'Italie et de la Sicile, tandis qu'une seconde route maritime la portait à Cnide, à Celenderis et dans d'autres villes asiatiques.

De l'île d'Eubée où nous trouvons, à l'origine, le même système qu'à Samos, se propage le système dit *euboïque* dont le tétradrachme est d'environ 17^{gr},50 et la drachme de 4^{gr},38. Ce système se répand en particulier dans les villes de la Chalcidique ; il se substitue au système éginétique à Rhegium en Italie, à Himera, Zancle, Naxos, en Sicile (V. EUBÉE).

A Athènes, on compta, jusqu'au temps de Solon, suivant le système éginétique ; mais Solon introduisit pour la taille des *chouettes* (*χελώνες*), ainsi appelées populairement à cause de leur type, l'étalon euboïque un peu affaibli, avec un tétradrachme de 17^{gr},20 et un drachme de 4^{gr},30 (V. ATHÈNES). L'opération de Solon consista à déclarer que toutes les dettes des Athéniens, contractées en monnaies du système éginétique, seraient payées en monnaies du système euboïque, celles-ci livrées en nombre égal aux premières, sans tenir compte de la différence des poids. Un individu qui devait, par exemple, 100 drachmes éginétiques, avait le pouvoir de se libérer en payant 100 drachmes euboïques ou euboïco-attiques, bien que ces dernières ne fussent en réalité que l'équivalent de 73 drachmes éginétiques. Solon décrétait donc, en fait, que les dettes de chacun seraient réduites de 27 %. C'était une demi-banqueroute qui rappelle certains procédés de Philippe le Bel ; les gouvernements modernes atteignent au même résultat, plus honnêtement peut-être, à l'aide de ce qu'on appelle la conversion de la rente.

Après avoir eu, un instant, le système éginétique, Corinthe et ses colonies adoptèrent aussi le système euboïque qui se trouva ainsi, avec un léger affaiblissement pondéral, être la souche de deux rameaux : le système attique et le système corinthien. La différence fondamentale qui les caractérise est celle-ci : tandis que le statère attique (drachme) de 8^{gr},60 est divisé en deux drachmes de 4^{gr},30,

le statère corinthien de 8^{gr},60 est divisé en trois drachmes de 2^{gr},87. Or, la drachme corinthienne de 2^{gr},87 était l'équivalent de l'hémi-drachme éginétique et pouvait s'échanger avec elle dans les marchés internationaux : on saisit par là comment le commerce de ville à ville s'ingéniait à harmoniser entre eux les divers systèmes de la taille des monnaies grecques, qui, se pénétrant mutuellement, pour ainsi dire, remédiaient aux obstacles que leur multiplicité aurait pu engendrer dans le règlement des comptes avec l'étranger. Nous citerons, comme autre exemple, les monnaies de Delphes. Dans des comptes religieux récemment découverts dans les fouilles de l'École française, la mine est divisée non plus suivant l'usage ordinaire, en 50 statères ou 100 drachmes, mais en 35 statères ou 70 drachmes. Ce fait s'explique par la nécessité où l'on se trouvait de mettre en harmonie les divisions du système euboïque avec celles du système éginétique, parce que ces systèmes étaient, en majorité, ceux des monnaies apportées par les pèlerins. Les monnaies de compte, c.-à-d. la mine et le talent, furent supprimées suivant le système euboïque-attique, tandis que les monnaies réelles, drachmes et statères, furent taillées suivant le système éginétique. Ce compromis facilitait les comptes qu'on était forcé d'établir avec des pièces taillées sur deux étalons différents.

En Italie et en Sicile, les premières monnaies, celles des colonies chalcidiennes, Naxos, Zancle, Himera, Cumès, Rhegium, à la fin du vi^e siècle, suivent l'étalon éginétique affaibli, avec une drachme qui n'excède pas 5^{gr},82. Au milieu du vi^e siècle, les colonies doriennes, Syracuse, Géla, Agrigente, etc., commencent à battre monnaie à leur tour, mais suivant le système attique qui bientôt prévaut dans toute l'île, à tel point que les colonies chalcidiennes abandonnent elles-mêmes l'étalon éginétique pour adopter l'attique, dès le début du v^e siècle. En même temps, d'autres villes comme Abacaenum, Enna, Galaria, Morgantia, etc., frappent des monnaies taillées suivant un système pondéral autochtone qui avait pour base la *litra* de 0^{gr},88. Comme la litra sicilienne se trouvait correspondre exactement au cinquième de la drachme attique, les colonies grecques de Sicile introduisirent sans difficulté, dans leur propre monnayage, des pièces de 0^{gr},88 ; ces monnaies additionnelles facilitaient leurs relations avec les indigènes.

En Italie, les colonies achéennes de Caulonia, Crotona, Métaponte, Sybaris, Pandosia, Laus suivent l'étalon corinthien, avec un statère de 8^{gr},16 ; il en est de même de Tarente, colonie de Lacédémone : les Corinthiens étaient aux vii^e-vi^e siècles les maîtres du commerce de la Grèce avec l'Italie.

Les Phocéens apportèrent d'Asie dans le bassin occidental de la Méditerranée, leur drachme de 3^{gr},82 et leur statère de 7^{gr},64 que nous trouvons dans leurs colonies de Vélia et de Massilia. Le même étalon est transmis, par les relations d'affaires, à Posidonia, Capoue, Cumès, Néapolis, Calès ; seulement, dans ces villes, il devient l'étalon campanien, parce qu'à la série des pièces de l'étalon phocéen on ajoute, comme en Sicile, de nouvelles divisions qui ont le poids de la litra italienne ou de ses divisions : on a ainsi, pour faciliter les relations commerciales des indigènes avec les colonies grecques, des monnaies qui pèsent 2 *litra* (1^{gr},81) ; une *litra* (0^{gr},90) ; une *hemi-litra* (0^{gr},45). Plus tard enfin, ces mêmes villes modifient leurs systèmes monétaires suivant la variation de valeur des métaux précieux, ou selon que leur commerce prend une direction nouvelle les mettant en rapports suivis avec des villes qui ont un système différent.

Pour les mêmes nécessités de relations extérieures ou de rectifications dans le rapport des métaux monétaires, les monnaies étrusques présentent, au point de vue de leur taille, plusieurs systèmes parallèles qui sont dérivés, les uns, du système pondéral autochtone, les autres des systèmes grecs. On y trouve, en particulier pour l'argent, l'étalon euboïco-syracusain avec un tétradrachme de 16^{gr},80

et une drachme de 4^{gr},20, et l'étalon asiatique avec son statère de 11^{gr},20. Parmi les monnaies frappées suivant les systèmes indigènes, il en est, en or, qui sont marquées du chiffre 50 et pèsent 2^{gr},85; d'autres, marquées 25, pèsent 1^{gr},42; celles qui ont la marque 12 1/2 pèsent 0^{gr},71; enfin celles qui portent la marque 10 pèsent 0^{gr},58.

Quand Philippe, père d'Alexandre, fut parvenu au trône de Macédoine, il adopta pour sa monnaie d'or le système euboico-attique; son statère d'or pèse 8^{gr},60. Mais pour sa monnaie d'argent, il la tailla suivant le système milésien dont il porta le statère à 14^{gr},50 en le considérant comme un tétradrachme; la drachme d'argent de Philippe pèse par conséquent 3^{gr},62.

Alexandre le Grand donna à son statère d'or le poids euboico-attique de 8^{gr},60; sur cet étalon, il frappe les divisions suivantes :

	gr.		gr.	
Distatère d'or.	17,20	} 1/4 de statère d'or.	2,15	
Statère d'or.	8,60		} 1/8 de statère d'or.	1,08
Hémi-statère d'or.	4,30			

Sa monnaie d'argent suit aussi le système attique : le tétradrachme pèse 17^{gr},20 et la drachme 4^{gr},30. On frappa ces pièces dans toute l'étendue de l'empire macédonien, en Asie aussi bien qu'en Europe, et telle fut leur popularité que deux siècles après la mort du conquérant, un grand nombre d'ateliers en continuaient l'émission. En même temps les rois successeurs d'Alexandre en Macédoine, en Thrace, en Syrie, en Bactriane, en Egypte, frappèrent aussi monnaie à leur effigie, dans le système attique qui continua à régner en maître sur la plus grande partie du monde hellénique. Pourtant, quelques contrées comme l'Egypte, les villes de la côte de Phénicie, telles que Tyr et Sidon, et Carthage en Afrique, restèrent fidèles à leurs vieilles traditions nationales et frappèrent, à côté des monnaies qui suivent l'étalon attique, des pièces de poids dit ptolémaïque, dont l'étalon est une drachme de 3^{gr},60; le didrachme pèse normalement 7^{gr},20 et le tétradrachme 14^{gr},40. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'après Alexandre, le système attique domine presque universellement en Orient et en Grèce jusqu'à l'arrivée des Romains. Seulement, comme tous les systèmes, il a, à travers les âges, une tendance à l'avilissement, et l'on dirait qu'à chaque émission la drachme étalon diminue de poids d'une manière presque insensible, mais cependant effective. Si le tétradrachme attique pèse 17^{gr},20, partout, au temps d'Alexandre, nous le voyons réduit successivement à 17 gr., 16^{gr},90, 16^{gr},65, 15^{gr},50 et moins encore au commencement du siècle qui précède notre ère.

La drachme attique ne contient guère que 1/60^e d'alliage, ayant environ 4^{gr},25 d'argent fin. Elle valait, par suite, à peu près 94 ou 95 cent. de notre monnaie actuelle. Vers le temps de l'arrivée des Romains en Grèce, la drachme attique avait perdu de son poids et de sa pureté métallique au point de peser moins de 4 gr. et de valoir à peine intrinsèquement 75 cent.

Les monnaies de bronze n'ayant eu, sauf dans les origines et dans certains pays comme l'Egypte, l'Etrurie, l'Italie centrale et Olbia, que le rôle de monnaies d'appoint, étaient frappées dans l'antiquité d'une manière irrégulière et suivant des systèmes locaux qui varient à l'infini. On ne s'en servait pas pour les échanges avec l'étranger, et leur circulation purement locale pouvait s'accommoder de cette irrégularité et de cette diversité de frappe et de poids. Sous ces réserves expresses, on peut dire que le chalque du système attique, au temps d'Alexandre, pèse environ 8^{gr},60; l'obole athénienne d'argent valait 8 chalques.

En dehors des civilisations primitives, comme celles de l'Etrurie et de l'Italie centrale, qui, ne connaissant encore que le cuivre, ont monnayé dans ce métal les énormes disques ou tuiles dont nous avons déjà parlé, on ne trouve des pièces de cuivre dépassant le poids de 25 ou 30 gr. que dans l'Egypte des Lagides, à Carthage et dans l'île de

Lipari. L'Egypte frappe, sous les Ptolémées, d'énormes disques de bronze qui atteignent le poids du dodécachalque attique de 103^{gr},20; à Carthage, on a quelques bronzes analogues et du même temps pesant 120 et même 130 gr.

Le système romain pour la monnaie d'argent reposait sur le denier, qui fut frappé, pour la première fois, dans l'atelier de Rome en l'an 269 av. J.-C.; il fut taillé sur le pied de 1/72 de la livre romaine et pesa 4^{gr},55; ses divisions furent le quinaire ou demi-denier, et le sesterce ou demi-quinnaire. Nous en avons raconté ailleurs l'histoire et les transformations (V. ANTONINIANUS ET DENIER).

Les premières monnaies d'or frappées à Rome l'ont été par Sylla en l'an 81 avant notre ère. Ce sont des *aurei* qui pèsent, les uns 10^{gr},915 et valaient 1/30 de la livre, les autres 9^{gr},10 et valaient 1/36 de la livre. Trois *aurei* de 10^{gr},915 valaient 400 sesterces, et 9 *aurei* de 9^{gr},10 valaient 1.000 sesterces. Jusqu'au triomphe de Jules César sur Pompée, la monnaie d'or fut exceptionnelle à Rome, et le denier d'argent resta le seul étalon. Mais vers la fin de sa dictature, Jules César créa une monnaie d'or fixe de poids et de valeur, l'*aureus*, qui fut le 1/40 de la livre et pesa 8^{gr},186. On frappa aussi des quinaires ou demi-*aurei*. Cette belle monnaie d'or fut légèrement modifiée sous Auguste qui fit descendre l'*aureus* au poids de 7^{gr},80, c.-à-d. à 1/42 de la livre. L'*aureus* demeura fixe dans sa taille jusque sous le règne de Néron qui l'abaissa jusqu'à 7^{gr},60, puis 7^{gr},40; Pline dit même que Néron, en même temps qu'il affaiblit le denier d'argent, réduisit la taille de l'*aureus* à 1/45 de livre ou 7^{gr},28. Il fallut alors 900 deniers d'argent pour acheter une livre d'or. On constate ensuite, dans le poids de la pièce d'or, des vacillations provoquées par l'incertitude du rapport de valeur entre les deux métaux.

Dans le monnayage romain, à partir du 1^{er} siècle de notre ère, l'or est la seule monnaie *réelle*; le denier d'argent n'est plus que du billon déprécié, contenant souvent à peine 3 % de métal fin. L'or, au contraire, seul métal étalon, fut toujours d'une grande pureté métallique, seulement son poids devint extrêmement variable. Sous Caracalla, ce poids fut réduit à 6^{gr},55 ou à 1/50 de la livre, mais les pesées effectives sont tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la légalité. On aboutissait donc virtuellement à la démonétisation de l'or. « La monnaie d'or, dit M. Mommsen, cessa d'être considérée comme monnaie; les pièces n'étaient plus regardées que comme des fragments de lingots estampillés à l'effigie impériale et ne pouvaient être acceptées dans le commerce que la balance à la main. »

Dioclétien puis Constantin le Grand voulurent remédier à ce désordre. Dioclétien rétablit une bonne monnaie d'argent; en 312, Constantin publia un édit fixant la taille de l'*aureus* à 1/72 de la livre ou 4^{gr},55, et ce poids demeura le poids normal de la pièce d'or principale jusqu'à la chute de l'empire byzantin. Néanmoins, le poids effectif fut toujours plus ou moins régulier. Cette pièce d'or créée par Constantin prit le nom de sou d'or (*solidus aureus*); ses divisions furent le demi-sou d'or de 2^{gr},27 (*semissis* ou *semis*) et le tiers de sou d'or ou *tremissis*, *triens*, de 1^{gr},52.

Le denier d'argent de Constantin, taillé comme l'or, à raison de 72 à la livre, pesa normalement 4^{gr},55; on lui donna le nom de *miliarense* (d'où *millarès*), parce qu'il valait un millième de la livre d'or; le demi-millarès s'appelait *siliqua*, en grec *σεπάριον* (V. DENIER).

Quant à la monnaie d'appoint ou de cuivre, sous l'empire romain, son irrégularité est telle, au point de vue du poids et du module, que les numismates ont renoncé à qualifier les espèces de leur nom originel et scientifique et ils les désignent vaguement sous les appellations de grands, moyens et petits bronzes. « Les expressions empiriques de *grand bronze*, *moyen bronze* et *petit bronze*, dit H. Cohen, non seulement ont universellement prévalu, mais dans l'extrême incertitude où nous sommes de la véritable valeur des monnaies de bronze sous l'empire romain,

ces expressions, qui n'ont rien de scientifique ni de réel, sont cependant les seules qui satisfassent à tous les besoins de la numismatique romaine. Souvent un moyen bronze est plus grand qu'un grand bronze, et un grand bronze plus grand qu'un médaillon. La distinction entre ces modules, fondée sur le plus ou moins de relief, d'épaisseur du flan, de grosseur de la tête, n'est donc qu'une affaire de sentiment; mais il est bien rare que, là-dessus, les numismates ne soient pas d'accord entre eux. » (H. Cohen, *Descript. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. I, *Introd.*, p. xiv.)

En général, on peut dire que les pièces appelées grands bronzes étaient pour les Romains des sesterces de bronze, les moyens bronzes correspondent aux *as* et aux *dupondii*; les petits bronzes englobent les *semis* et les *quadrans*. A partir de Caracalla, par suite de l'altération profonde du titre des monnaies d'argent qui finissent par se confondre avec les petits bronzes, on ne frappe plus, en fait de monnaies de bronze, que des grands et des moyens bronzes, c.-à-d. des sesterces, des dupondii et des as. De plus, le sesterce de bronze qui pesait théoriquement une once, depuis Auguste, arrive à ne plus peser qu'une demi-once ou même un tiers d'once. La pièce d'une once qu'on frappa à partir du règne de Trébonien Galle est un bronze de grand module dont le nom officiel était quinaire de bronze; la pièce, moins grande, d'une demi-once, fut aussi un multiple du sesterce de bronze.

Sous Dioclétien, on voit apparaître, comme monnaie d'appoint, des pièces de billon très bas, qui n'ont que 1,50 % d'argent, contre 98,50 % de cuivre, zinc et étain. Ces pièces sont de deux espèces; l'une, qui pèse environ 10 gr., est marquée du chiffre XXI (= 21 sesterces), et l'autre pèse 2^{er}, 50. La première est la *pecunia major* ou *majorina*, et la seconde est le *nummus contentionalis* ou sesterce de bas billon. Il fallait 756 de ces *nummi* pour équivaloir à un *aureus*; dans l'édit de *maximum* de Dioclétien, 25 de ces pièces représentent le salaire d'une journée de terrassier. Après Constantin, enfin, les pièces de cuivre sont le *folles* et le *demi-folles*, terme qui, passé aux Byzantins, a donné par la suite naissance au *felus* (pluriel *felous*) des Arabes.

XIII. CARACTÈRE GÉNÉRAL DES MONNAIES DE L'ANTIQUITÉ. — De l'exposé que nous avons fait des origines de la monnaie d'Etat, il résulte que le droit de monnayage dans les civilisations avancées est nécessairement un attribut exclusif de la souveraineté. Dans les Etats où le pouvoir était exercé par un souverain, roi ou empereur, le caractère de la monnaie exigeait que son titre, son poids et son aloi fussent garantis par l'emblème, voire même par le nom et l'effigie du prince. Dans les pays à constitution républicaine, ce qui était le cas pour la plupart des villes du monde hellénique, la monnaie était frappée au nom du peuple, revêtue des emblèmes ou armoiries de l'Etat, et signée du nom des magistrats chargés de surveiller la fabrication. L'application de ces principes généraux dans le monde grec nous montre, parfois, les deux espèces de monnaies, celle des rois et celle des villes, coexistant dans le même pays, c.-à-d. que les droits de monnayage se trouvaient décentralisés et partagés entre le prince et les cités de son royaume. Dans l'empire des Perses Achéménides, par exemple, le grand Roi émet des monnaies d'or et d'argent, sans que, pour cela, il interdise le droit de battre monnaie aux villes helléniques soumises à son joug. Lui seul frappe la monnaie d'or; mais toutes les villes grecques qui lui payent tribut, émettent des pièces d'argent en concurrence avec les siennes; ses satrapes, ainsi que les dynastes tributaires, usent du même droit de monnayer l'argent et le bronze; ils placent même parfois, sur leurs espèces, leur propre effigie, sans exciter l'ombrage du grand Roi.

Alexandre le Grand, devenu maître de la plus grande partie du monde grec, fit comme le roi de Perse avant lui: il créa sa monnaie d'or et d'argent, sans supprimer

les droits monétaires des villes qui continuèrent à émettre des pièces autonomes d'argent et de bronze. Les rois successeurs d'Alexandre émirent aussi des monnaies d'argent et d'or à leur nom, leurs types, leur effigie, dans divers ateliers de leurs possessions, en même temps que les villes continuaient à exercer la frappe de leur monnaie municipale.

A l'origine, les types monétaires, qui sont à la fois la garantie et l'ornement des espèces circulantes, varient peu dans un même atelier et ils ont presque toujours un caractère religieux; quelquefois, ils sont un emblème parlant du nom des villes ou de l'objet principal de leur commerce. C'est la tortue à Egine; le thon à Cyzique; le phoque à Phocée; le gland de chêne à Orchomène; le bouclier béotien à Thèbes; la tête de lion à Milet et à Samos; le Pégase à Corinthe; la vache à Corcyre; l'épide blé à Métaponte; le griffon à Téos et à Abdère, le silphium en Cyrénaïque; la pomme (*μηλον*) à Mélos; la grenade (*σιδη*) à Sidé; la feuille de persil (*σελινον*) à Sélinonte; la rose (*ροδον*) à Rhodes; les dauphins (*δαφινες*) à Delphes; le jeune Taras, fils de Poseidon, à Tarente, etc.

Dès le 1^{er} siècle, avec le développement de l'art, les types monétaires se multiplient et, dans la plupart des villes grecques, ils varient à chaque nouvelle émission. Nos monnaies modernes sont fixées pour une longue période d'années dans des types de convention qui ne changent guère; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique: on modifie seulement le millésime et les *différents* monétaires. Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a fait de sa monnaie, non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps une médaille commémorative destinée à fixer dans la mémoire des peuples leurs traditions anciennes, leurs œuvres d'art ou le souvenir des événements heureux de leurs annales. De là, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un très grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons cinq ou six cents rois ou dynastes, et près de quatorze cents villes qui ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu, et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent chronologiquement depuis le 7^{me} siècle avant notre ère jusqu'au 1^{er} après J.-C. Une ville comme Ephèse, pour citer un exemple, frappe monnaie durant l'espace de huit siècles et produit plusieurs centaines de types monétaires différents qui nous permettent de suivre pas à pas l'histoire de l'art dans cette ville, de voir, comme en une galerie de tableaux, l'imposante théorie des dieux et des héros honorés dans la capitale de l'Ionie, l'interprétation des légendes locales, les différentes phases de l'histoire politique et économique de cette région de l'Asie Mineure; nous y relevons enfin, comme signataires de la monnaie, les noms des prytanes éponymes de la ville, avec la date de leurs fonctions. Dans d'autres villes, au lieu des prytanes, les monnaies nous fournissent les noms de magistrats d'ordres divers: ici, ce sont des fonctionnaires administratifs, l'archonte, le stratège, le prytane, le boularque, le nomothète, l'éphore, les duumvirs; là, ce sont des contrôleurs financiers, le tamias, l'épimélète, l'étésamène; ailleurs, c'est l'agonothète ou président des jeux publics, le gymnasiarque, le théologos ou interprète des oracles, le néocore préposé à l'entretien des temples, l'hiéromnémon; les propoloi et les amphictions à Delphes; l'archiatre ou chef des médecins à Héraclée d'Ionie. Il y a même des villes, comme Byzance, Pergame, Laodicée, où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques. Qu'on juge, par là, des ressources qu'offrent les monnaies anciennes pour l'histoire politique ou administrative, l'économie politique, la philologie, la géographie

comparée, l'épigraphie, l'iconographie, la chronologie, l'histoire de l'art!

La mythologie n'a pas de plus nombreux et plus utiles interprètes que les types monétaires de chaque contrée. Quant aux événements historiques confirmés ou éclairés par les types et les légendes monétaires, chaque ville pourrait aussi en fournir des exemples. N'est-il pas curieux de voir Thémistocle frapper monnaie dans l'une des villes que le roi de Perse lui avait données en toute souveraineté pour le récompenser d'avoir déserté la cause de la Grèce? N'est-il pas intéressant de posséder des pièces d'or frappées à Ephèse, à Athènes et chez les insurgés italiotes de la guerre sociale en 87 avant J.-C. avec le métal que Mithridate avait envoyé chez ces peuples divers pour les inciter à se soulever avec lui contre Rome? Agathocle fait graver sur ses espèces le trophée commémoratif de ses succès sur les Carthaginois. Antigone Gonatas place au revers de ses tétradrachmes un type qui représente le dieu Pan élevant un trophée d'armes gauloises pour célébrer son triomphe sur les Gaulois sous les murs de Delphes et rappeler la terreur *panique* qu'il leur inspira. Démétrius Poliorcète ayant vaincu la flotte d'Antigone en 306 fit ériger, à Samothrace, un monument de son triomphe, représentant une Victoire sur une proue de navire. Ce monument célèbre, aujourd'hui au musée du Louvre, se trouve figuré au revers de magnifiques tétradrachmes que Démétrius fit frapper à la même époque. La ville de Locres symbolise sa soumission volontaire aux Romains en faisant frapper des monnaies qui représentent la fidélité couronnant la statue de la déesse Rome. Sur les deniers d'argent des insurgés de la guerre sociale, on voit les délégués des différents peuples révoltés contre la tyrannie romaine prêter serment sur le cadavre d'un porc immolé dans cette circonstance solennelle.

Les œuvres d'art les plus célèbres d'un Calamis, d'un Myron, d'un Phidias, d'un Polyclète ou d'un Praxitèle se retrouvent reproduites sur les monnaies avec tous les détails de leurs attributs. Les temples, les édifices publics de l'antiquité nous sont enfin connus souvent par les images monétaires mieux que par leurs ruines ou le récit des historiens. Les signatures d'artistes relevées sur un certain nombre de monnaies du IV^e siècle nous permettent de soulever un coin du voile de la vie si obscure de ces graveurs de génie, en nous montrant les plus renommés d'entre eux concourant à l'envi pour les mêmes sujets, comme si un thème officiel leur eût été imposé d'avance; ou bien appelés parfois loin de leur patrie par des villes diverses qui se disputent leur talent et sollicitent leur burin. De Syracuse, par exemple, le graveur Evénète passe à Catane, à Camarina, à Rhégium; Proclès travaille pour Catane et Naxos; Aristomène grave des coins pour Métaponte et Héraclée; parfois même, deux artistes collaborent à la gravure de la même pièce. Bref, en rapprochant dans nos médailliers ces joyaux sans prix, qui portent les signatures des Cimon, des Evénète, des Eucleidas, des Eumène, des Phrygillos, des Exakestidas et de trente autres, il nous est loisible de comparer et discuter leur manière, leur style, leur mérite réciproque, en un mot, comme nous jugeons les œuvres que nos artistes contemporains exposent dans nos Salons annuels.

Les deniers d'argent de la République romaine portent, outre le nom de Rome, celui des triumvirs monétaires qui étaient chargés de la haute surveillance des ateliers et de la garantie des espèces émises. Ces magistrats étaient libres de choisir des types à leur convenance pour les faire graver sur les pièces dont ils avaient à contrôler la frappe. Tantôt, ils rappellent des traits honorables de la vie de leurs ancêtres, tantôt des légendes chères aux Romains, tantôt ils se bornent à de simples types parlants, comme les *Muses* sur les deniers signés par L. Pomponius *Musa*, un *veau* sur ceux de Voconius *Vitulus*, un masque de *Pan*, sur ceux de Vibius *Pansa*. La diversité des types est non moins grande à Rome qu'en Grèce, et les symboles

ou différents monétaires qui caractérisent chaque émission varient à l'infini. Pour en citer un exemple, plus de 10.000 symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions, cette année-là, n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins.

A partir de Sylla et surtout de Jules César, la monnaie d'Etat de la république se transforme graduellement en monnaie impériale par l'introduction des types iconographiques qui représentent les chefs militaires de l'époque. Après l'an 27 av. J.-C. toutes les monnaies romaines furent frappées au nom d'Auguste et la plupart d'entre elles portent son effigie. Le droit d'effigie est si bien inhérent à la dignité impériale que dès qu'un général insurgé usurpe la pourpre, sa première préoccupation est de faire frapper des monnaies avec son nom et son portrait. Les empereurs étendirent même le privilège d'effigie à leurs femmes et aux autres membres de leurs familles. Sans ces portraits monétaires, comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées? Et quant aux revers, ils constituent, par leur variété et leur précision chronologique les archives officielles de l'histoire. Un règne comme celui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2.000 revers monétaires différents qui se répartissent en 1.600 pièces latines et 900 pièces grecques. Pour Auguste, on a environ 550 revers; pour Néron, il en existe à peu près 300; pour Vespasien, 520; pour Marc-Aurèle, 850, etc. C'est donc une galerie de plusieurs milliers de tableaux en miniature qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de chaque empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses expéditions et ses voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin ou nous aident à le mieux comprendre.

En l'an 16 ou 15 de notre ère eut lieu un partage des droits monétaires entre l'empereur et le Sénat. L'empereur se réserva le droit exclusif du monnayage de l'or et de l'argent, et il laissa au Sénat le droit de frapper la monnaie de bronze; de là vient que toutes les monnaies de bronze romaines portent les lettres S. C. (*senatus consulto*) qui leur donnaient cours légal dans tout l'empire, en concurrence avec les monnaies locales.

Sous l'empire romain, le monnayage provincial en argent devint de plus en plus rare, parce qu'il faisait concurrence aux deniers impériaux. Seuls, les rois tributaires de Rome, comme ceux d'Edesse et de Maurétanie, obtiennent le privilège de frapper des pièces d'argent que réussissent aussi à conserver quelques villes comme Tyr, Laodicée, Chios. Au contraire, les villes de l'empire romain qui continuent à frapper le bronze sont extrêmement nombreuses. Sur ces pièces, on voit d'un côté l'effigie de l'empereur régnant, et, de l'autre, des types variables choisis par les magistrats locaux qui, souvent, comme au temps de l'autonomie, inscrivent leur nom au revers. L'appellation d'*impériales grecques* désigne les monnaies de cette espèce qui portent des légendes grecques; les colonies de droit latin frappent des bronzes du même genre mais à légendes latines, qu'on classe sous le nom de monnaies *coloniales*. Souvent sur ces pièces des colonies de droit latin, une formule spéciale indique que le droit de monnayage est une concession faite à la colonie par l'empereur ou le proconsul.

Sous Aurélien, la fabrication des *impériales grecques* et des *coloniales* cessa dans toute l'étendue de l'empire romain. Il n'y eut plus dès lors, que la monnaie du prince frappée dans un petit nombre d'ateliers impériaux et sans nom de ville ou de magistrats locaux: cet état de choses, conséquence forcée de l'avisement du titre des espèces d'argent, dura jusqu'à la chute de l'empire.

XIV. ÉPOQUE MÉROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE. — Le sou d'or, le semis, le triens, frappés à partir de Constantin, ne tardèrent pas à être universellement répandus et populaires, non seulement dans toute l'étendue de l'empire romain, mais chez les barbares de la Germanie, en Orient,

en Afrique, et, en général, chez tous les peuples qui commerçaient avec les Romains. De là vint que les premières monnaies d'or frappées par les barbares devenus les maîtres de l'empire, furent des sous, des semis et des triens imités des monnaies romaines et conservant le type impérial et le poids qui les accréditait dans les relations commerciales.

Dans le désordre monétaire de la période mérovingienne dont nous avons, plus haut, caractérisé les causes, on frappe presque exclusivement des triens ou tiers de sou, en or plus ou moins altéré, et dont les types ou l'aspect général rappellent toujours les anciens triens impériaux. Tout le monnayage mérovingien n'est que la dégénérescence grossière de la monnaie impériale, avec des noms nouveaux de rois barbares, de monétaires et d'ateliers substitués au nom de l'empereur. A l'époque contemporaine, le numéraire des Anglo-Saxons, des Burgondes, des Wisigoths, des Vandales, des Lombards et des empereurs byzantins, accusé avec non moins d'évidence la persistance des types créés durant la période constantinienne.

Aux ^v^e et ^{vi}^e siècles, la frappe de l'argent est excessivement rare. A la vérité, dans les lois salique et ripuaire, les comptes s'expriment en *sous* d'or et en *deniers* d'argent : le sou vaut quarante deniers. Mais tandis que ce sou est la monnaie d'or qu'on continuait toujours à frapper, le denier dont il s'agit dans ces lois n'est autre que l'ancien denier romain d'argent resté en circulation en extrême abondance dans la région rhénane et auquel les barbares étaient traditionnellement habitués. Cependant, il arriva que la grande rareté de l'or en Gaule, dans le dernier siècle de la période mérovingienne, — rareté dont nous avons expliqué les causes économiques, — remit en honneur dans ce pays appauvri par son imprudence la frappe de l'argent. On vit dès lors se multiplier dans la circulation commerciale de petites pièces d'argent à flan épais, que nous appelons *saigas*, sans qu'il soit bien certain que cette expression qu'on rencontre dans les lois des Alamans et des Bavares doive leur être appliquée. Ces deniers pèsent environ 1^{er},25 ; on en fabriquait 264 à la livre et douze d'entre eux valaient un sou d'or. Leurs types sont pareils à ceux des triens, et leurs légendes nous fournissent de même les noms de nombreux monétaires et ateliers (V. FRANCE).

Nous avons caractérisé plus haut les causes de la réforme commencée par Pépin le Bref et achevée par Charlemagne. L'autorité royale intervint pour faire cesser le désordre du monnayage privé, et restaurer à son profit le privilège régulier de monnayage tombé en désuétude. Uniformiser autant que possible le poids, les types et l'aloï du denier, rétablir le nom royal dans la légende, supprimer les ateliers privés : telle fut l'œuvre entreprise par Pépin le Bref et spécifiée en particulier par le canon 27 du capitulaire de Vernon-sur-Seine, en 755 ; le denier nouveau de ce prince, taillé à raison de 240 à la livre, pesait théoriquement 1^{er},36 ; mais l'irrégularité de la frappe fait qu'en réalité son poids oscille entre 1^{er},24 et 1^{er},47 ; outre le denier on frappe le demi-denier ou obole ; enfin le droit de monnayage à prélever au bénéfice de l'officine monétaire est fixé à un sou par livre. Les premières émissions de Charlemagne donnent le même poids pour le denier, mais dès 781 intervient un capitulaire nouveau et plus efficace qui porte à la fois sur les monnaies et les poids et mesures. La livre de Charlemagne paraît alors avoir été élevée à 491^{er},179, ce qui fournit pour le denier, à raison de 240 à la livre, le poids de 2^{er},04 (M. Prou, *Catal. des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, Introd.). A partir de la réforme carolingienne, le denier d'argent prend l'aspect mince et plat qu'il conservera durant tout le moyen âge ; son type est tantôt l'effigie royale ou impériale, tantôt le temple, un grand monogramme, la croix, un navire, etc. Les légendes portent les noms des souverains et des ateliers. Le célèbre édit de Pitres, promulgué par Charles le Chauve en 864, et dont les titres VIII à XXIV ont trait à la législation monétaire, essaie

d'uniformiser davantage encore les types de la monnaie et d'en centraliser plus étroitement la frappe dans les ateliers royaux ou impériaux. Nous constaterons bientôt que cet édit fut peu efficace. Tandis que dans l'empire carolingien et les royaumes issus de son démembrement, le denier et l'obole d'argent seuls sont monnayés, il n'en est pas de même chez les Lombards d'Italie qui continuent à frapper le sou d'or, ni chez les Arabes qui n'ont jamais cessé d'émettre partout concurremment le dinar (or), le dirhem (argent) et le fels (cuivre), ni enfin dans l'empire byzantin où se poursuit lentement la déformation de la monnaie romaine d'or et d'argent.

XV. PÉRIODE FÉODALE JUSQU'AU XIII^e SIÈCLE. — Le droit de monnayage, c.-à-d. l'exploitation d'un atelier monétaire, procurait des revenus assez importants pour qu'ils fussent comptés au nombre des principaux avantages accordés par le roi ou l'empereur aux ducs, comtes, marquis et autres officiers placés à la tête du gouvernement des provinces. Dès le temps de Charles le Chauve, et à la faveur des troubles qui marquèrent les ^{ix}^e et ^x^e siècles, le droit de battre monnaie, très apprécié à cause de son côté lucratif et honorifique, fut recherché par tous les personnages, prélats ou barons, auxquels les rois déléguaient une partie de leur autorité. Ce droit se trouva, dès lors, ou bien concédé gracieusement par les rois ou les empereurs à des évêques, des monastères, des barons laïques, ou bien il fut directement usurpé par ces mêmes détenteurs du pouvoir local. Telle est la double origine de la monnaie féodale : tantôt concédée, tantôt usurpée, elle passa dans l'usage et devint l'un des droits souverains les plus importants considérés comme inhérents à l'autorité de tout seigneur laïque ou ecclésiastique.

Les premières monnaies féodales, celles qui remontent au ^{ix}^e siècle, n'ont rien qui les distingue des monnaies royales ou impériales contemporaines, dont elles reproduisent les types, les légendes, le poids et l'aloï ; bientôt, au nom du prince, se substitue celui du seigneur : les premières monnaies que nous puissions citer avec des légendes nettement féodales sont les deniers qui portent les noms d'Adalbéron, archevêque de Reims ; d'Arnoul II, comte de Flandre (964-986) ; d'Héribert, comte de Vermandois, ou le nom des monastères de Saint-Médard de Soissons et de Corbie. Les ^x^e et ^{xi}^e siècles voient se multiplier les ateliers féodaux, et à ce point de vue comme à beaucoup d'autres, Hugues Capet frappant monnaie n'est que le premier des barons ; évêques, abbés, seigneurs font comme lui, tout aussi légitimement, et signent leurs espèces. Là même où l'autorité du roi est reconnue, les feudataires se font concéder légalement, par des actes publics, le *jus monetæ*, c.-à-d. le droit de battre monnaie à leurs noms.

La monnaie féodale commence en France avec les deniers Carolingiens ; on peut la faire débiter en Allemagne avec le règne d'Henri l'Oiseleur (919), en Italie avec Othon le Grand (962), en Angleterre avec la conquête de Canut le Grand (1016), en Espagne avec la formation des divers royaumes chrétiens. Partout, que la monnaie soit princière ou seigneuriale, on ne frappe que le denier et l'obole d'argent ; les types sont ceux de l'époque carolingienne de plus en plus dégénérés ; les légendes sont, la plupart du temps, d'un déchiffrement pénible, et le titre du métal est souvent altéré. Les barons prennent à tâche d'imiter les types et de contrefaire les légendes des monnaies qui ont la plus grande vogue et jouissent du meilleur crédit à cause de leur bon aloï, comme par exemple les monnaies des rois de France populaires sous le nom de monnaie tournois et monnaie parisienne (V. FRANCE, PARISIS, TOURNOIS). Outre les deniers royaux, certaines espèces féodales renommées pour leur bon titre eurent une grande vogue et furent souvent imitées. Telles sont, entre autres, les monnaies des comtes de Blois et de Chartres dont le type connu sous le nom de *type chartrain* ou *type chinonais* présente les dégénérescences les plus bizarres ; telles sont aussi les monnaies de Provens, dont les plus anciennes portent le monogramme

du nom du roi Eudes : leur type immobilisé s'altère graduellement, et le mot *rex* se transformant devient méconnaissable au point de ressembler à un *peigne* ; un jeu d'esprit vit dans ce type une allusion au nom de la *Champagne*, et c'est sous le nom de *peigne de Champagne* que ces pièces, prototypes de nombreuses imitations, restèrent populaires durant des siècles. Au XIII^e siècle seulement paraissent les armoiries sur les monnaies. C'est l'époque en outre, où, comme le disent MM. Engel et Serrure, « à mesure que l'autorité des rois de France s'affermi, nous voyons se manifester chez ces souverains le désir de concentrer entre leurs mains le monnayage français. De très bonne heure, la suppression des ateliers féodaux marcha de front, dans les préoccupations de la couronne, avec l'agrandissement du territoire. » (Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, t. II, p. 373.)

En Angleterre, le denier ou *penny* est, comme en France, une imitation du denier carolingien ; on le frappe dans une énorme quantité d'ateliers avec la formule dont voici le type : *un tel (monétaire) dans telle localité*. Les *pennies* qui portent le nom et le buste royal d'Æthelred (978-1016) et de Canut le Grand (1016-35), avec une croix au revers, ont été très répandus et imités en Irlande, en Ecosse, dans les pays scandinaves et dans le N. de l'Allemagne.

La numismatique féodale de l'Allemagne est aussi dans son ensemble la continuation et la dégénérescence du denier carolingien ; les noms d'ateliers et de souverains seuls varient. Bientôt, après l'avènement de la maison de Souabe avec Conrad III (1138-52), s'établit dans le monnayage allemand une complexité presque inextricable ; les numismates distinguent cependant, d'une manière générale, deux grandes régions : « La région occidentale, c.-à-d. la Haute et la Basse-Lorraine, les Pays rhénans, la Frise, une partie de la Franconie et de la Souabe, enfin la Bavière, continuent à émettre des *deniers* d'argent, empreints sur les deux faces ; la région orientale, c.-à-d. la Saxe, une partie de la Franconie et de la Souabe, frappe des *bractéates* et n'a d'autre numéraire que ces minces et fragiles feuilles d'argent empreintes d'un seul côté » (Engel et Serrure, II, 515). Les Ottons firent de nombreuses concessions monétaires aux évêques et aux monastères, ainsi qu'aux villes, aux marquis, landgraves et autres feudataires laïques ; cette multiplicité d'ateliers seigneuriaux, a son reflet dans les types, le titre et l'aspect extérieur des espèces, bien qu'on continuât toujours à ne frapper que des deniers et des oboles. Comme types, le denier féodal allemand porte principalement la croix et le temple, avec des modifications locales ; le nom de l'atelier placé au milieu du champ, est un arrangement que la monnaie de Cologne rendit populaire ; on voit aussi l'effigie de saints patrons, des bustes d'évêques, une main ouverte, des cavaliers, des fleurs, des lions, des oiseaux, emblèmes locaux précurseurs des armoiries ; quelques types, enfin, surtout en Westphalie et dans les Pays-Bas, sont imités de ceux des deniers anglais ; dans le Sud et l'Est, on trouve des imitations de la monnaie byzantine. Les légendes sont souvent incorrectes, semées d'abréviations et fort difficiles à déchiffrer (V. BRACTÉATE).

En Italie, les monnaies féodales forment deux groupes. Dans le Nord, c'est le denier carolingien avec ses dégénérescences, comme en France, en Allemagne, dans la Lotharingie et la Bourgogne ; au XII^e siècle seulement paraissent quelques types nouveaux, tels que la porte (*janua*) à Gènes, et la *fleur de lis* à Florence. Le denier romain porte à la fois le nom du pape et celui de l'empereur ; toutes les petites républiques italiennes ont leur monnayage autonome avec leur nom et leur emblème ou l'image de leur saint patron. A Venise, à partir de 1192, on frappe le *grosso* ou *matapan* d'argent, qui représente d'un côté le Christ, et de l'autre le doge recevant une bannière des mains de saint Marc. Dans le S. de l'Italie, la monnaie se ressent de la double influence arabe et byzantine, et l'on

frappe dans les trois métaux, or, argent et bronze. Les *tari* d'or du duché de Pouille sont servilement imités des monnaies musulmanes et portent même des inscriptions coufiques ; les *follari* en bronze sont au contraire imités des monnaies de Byzance avec le buste du Christ au nimbe crucigère. En Sicile, l'empereur Frédéric II (1198-1250), fait frapper l'augustale et la demi-augustale d'or, les plus belles monnaies du moyen âge, au type du buste impérial et de l'aigle, rappelant ainsi les monnaies de l'ancien empire romain.

En Espagne, dans les royaumes chrétiens, les deniers et les oboles sont aussi des dégénérescences carolingiennes. Mais sous Alfonso VIII, roi de Castille (1158-1214), paraît la belle pièce d'or, le *marabotin* ou *maravédi alfonsin*, imité du dinar musulman, avec des légendes chrétiennes en arabe. Jusqu'au XIII^e siècle, les principales monnaies de l'empire de Constantinople sont toujours le *sou d'or* ou *besant* (du nom de Byzance) et le denier d'argent appelé *aspre* dans les textes contemporains ; il y a aussi des monnaies de bronze. Toutes ces pièces ont un style très caractéristique ; le flan, de plus en plus élargi et aminci, est devenu concave d'un côté, convexe de l'autre ; le métal s'est altéré. Quant aux types, ce sont d'un côté l'empereur en buste ou en pied ; de l'autre, le Christ ou la Vierge en buste ou assis de face.

On frappe des monnaies à l'imitation de celles de Byzance dans les despotats de Chypre, de Lydie, d'Épire, dans les royaumes de Nicée, de Thessalonique, de Trébizonde. Après la prise de Jérusalem en 1099, les Croisés introduisirent en Orient, dans toutes leurs principautés, duchés, comtés et seigneuries, la frappe du denier occidental en argent et en billon ; ils imitèrent aussi, par endroits, comme dans les comtés d'Edesse et d'Antioche, les monnaies d'or, d'argent et de cuivre byzantines et musulmanes, parfois même ils employèrent la langue arabe pour leurs légendes monétaires.

Le monnayage de la Hongrie, de la Bohême, de la Russie, fait son apparition au XI^e siècle et nous présente le prolongement du denier et de l'obole des pays germaniques, avec une influence byzantine et anglo-scandinave. Les premières monnaies de la Bosnie, de la Bulgarie, de la Serbie sont des imitations du matapan vénitien.

XVI. DU MILIEU DU XIII^e SIÈCLE A LA FIN DU XV^e. — Dans la rapide esquisse qui précède, on a remarqué que jusqu'au milieu du XIII^e siècle, la monnaie des pays occidentaux est monométallique : c'est le denier d'argent dérivé du denier carolingien ; on l'imite partout ; on l'altère aussi partout et le public comme les gouvernements ont à lutter contre les abus de toute nature auxquels donne lieu la frappe de cette pauvre monnaie.

Seuls, l'empire de Constantinople, les royaumes musulmans et occasionnellement quelques pays chrétiens en contact direct avec ces derniers, continuent à émettre la monnaie d'or.

Pour répondre aux nécessités du commerce avec l'Orient, développé par les croisades, tous les pays d'Europe durent, à partir du milieu du XIII^e siècle, créer des monnaies plus fortes que le denier. C'est alors que fut inauguré le *gros d'argent* ou multiple du denier, et qu'on commença à frapper des pièces d'or. La date de cette innovation en Italie et en France est le milieu du XIII^e siècle ; elle se produisit en Allemagne, sous Louis IV de Bavière (1344-47) ; en Angleterre, sous Édouard I^{er} (1272-1307) ; en Bohême, sous Wenceslas II (1278-1305) ; en Hongrie, sous Charles d'Anjou (1340-42) ; en Pologne, sous Casimir le Grand (1337-70).

Le florin d'or fut créé à Florence en 1252 (V. FLORIN). On sait quelle fut la vogue immense de cette pièce qui, par la suite, fut imitée non seulement en Italie, mais en France, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas et jusque dans la principauté d'Achaïe ; la pièce d'or de Gènes, le *genoviva*, fit, peu après, son apparition. Le *ducat* ou *sequin d'or* de Venise, qui fut répandu et imité

surtout dans l'Orient chrétien, est monnayé pour la première fois en 1284 (V. DUCAR).

A l'imitation du dinar arabe, saint Louis créa la belle pièce appelée *écu d'or* dont le type est un écu semé de fleurs de lis; elle pèse de 4^{gr},15 à 4^{gr},05. En même temps, pour l'argent, saint Louis fit du *sou*, qui jusque-là n'était qu'une monnaie de compte, une monnaie réelle: on l'appela le *gros tournois*; il valait 12 deniers tournois et pesait 4^{gr},10. Les ateliers royaux continuèrent à frapper aussi des deniers et des oboles tournois, des deniers et des oboles parisis. En Angleterre, sous Henri III en 1248 et sous Edouard I^{er}, le *penny* se transforme et s'achemine vers le type définitif du denier *estertin* qui devait rester si populaire. Dans les autres pays de l'Europe, des progrès analogues se produisent.

La grande préoccupation des rois de France, à partir de saint Louis, fut d'assurer à la monnaie royale un cours privilégié dans toute l'étendue du royaume, au détriment de la monnaie locale: à tout propos, on voit la royauté intervenir tantôt par l'habileté diplomatique, tantôt par la violence ou la ruse pour restreindre les droits monétaires des seigneurs. Dès 1262, saint Louis interdit aux barons d'imiter les types des espèces royales, et cela se comprend aisément: la monnaie royale, parisis ou tournois, étant de meilleur aloi que les monnaies féodales, était partout préférée à ces dernières. En donnant à leurs espèces les types et l'aspect de la monnaie royale, les barons essayaient de faire passer leurs mauvaises espèces dans la circulation générale en bénéficiant de l'ignorance du public. Aussi le roi spécifie qu'entre les monnaies royales et celle des barons, il doit y avoir « dissemblance aperte et devers croix et devers piles ».

Comme conséquence, les rois de France professent en même temps la doctrine que les barons ne peuvent frapper que les espèces qu'ils ont jusque-là été autorisés à émettre, c.-à-d. le denier et ses divisions; ils ne doivent ni créer des espèces nouvelles, ni frapper les multiples du denier. Enfin, les légistes de la cour enseignent que la monnaie royale a cours privilégié dans toute l'étendue du royaume, tandis que les monnaies des princes feudataires, prélats et barons, ne peuvent circuler que dans l'étendue de la seigneurie. C'est ce qui frappe en particulier dans les arrangements monétaires de Philippe le Bel avec Gui de Dampierre, comte de Flandre. Le roi exige que nul, dans le comté de Flandre, ne puisse refuser la monnaie parisis ou la monnaie tournois; il spécifie nettement que les monnaies des barons n'auront cours que dans le ressort de chaque baronnie, et que les monnaies étrangères, surtout les esterlins d'Angleterre, seront prohibées même en Flandre. Ces mesures restrictives réitérées sous Louis le Hutin, Jean le Bon et leurs successeurs devaient nécessairement amener rapidement la décadence et la ruine du monnayage féodal en France.

Mais la disparition des ateliers féodaux, consommée au xiv^e siècle, n'apporta pas une solution à la question monétaire. Ni les mesures coercitives de Philippe le Bel, ni les judicieux conseils de Nicolas Oresme, sous Charles V, non plus que les altérations, les décrets, les cours forcés, les perpétuelles refontes et la création de nouvelles espèces n'empêchaient la mauvaise monnaie de faire émigrer la bonne. A partir de l'époque de Philippe le Hardi et surtout de Philippe le Bel, les variétés de monnaies d'or et d'argent, de poids et de titre différents, se multiplient à cause des refontes jugées nécessaires; pour l'argent, on distingue les monnaies blanches, c.-à-d. celles dont le titre est élevé, des monnaies noires, c.-à-d. les pièces de billon dont le cuivre forme l'élément essentiel. Mais entre les monnaies blanches et les monnaies noires, il y a des pièces intermédiaires, en un métal plus ou moins saucé, frappées plus ou moins frauduleusement par les pouvoirs publics eux-mêmes, et constituant la principale cause de discussions ou parfois de troubles graves. Les systèmes différents dans chaque atelier et changeant à chaque émis-

sion; les monnaies royales, baronales, étrangères circulent partout, apportées par les marchands et souvent en dépit des ordonnances royales qui en prohibent le cours. On ne peut plus régler un compte sans l'intervention des changeurs qui pullulent partout et ont beau jeu au milieu de cette complication universelle. Eux-mêmes ne parvenaient à se rendre compte de la valeur relative des espèces variées qui, malgré les décrets, circulent entre toutes les mains, qu'à l'aide de barèmes spéciaux, de ces *livres de changeurs* dont il nous est parvenu d'assez nombreux spécimens; ils ont recours aussi enfin à la pierre de touche et à de petits trébuchets qui leur servent à peser et à essayer les pièces (V. CHANGEUR).

Le titre des pièces d'or en France s'évaluait en *carats*, comme on le fait de nos jours en *millièmes*. L'or fin, absolument pur, est à 24 carats; quand on dit que l'or est à 22 carats, cela signifie qu'il contient 22 parties d'or pur et 2 parties en une autre matière. L'argent s'estimait en *deniers* de chacun 24 grains; l'argent pur était à 12 deniers ou 288 grains; l'argent à 10 deniers contenait par conséquent 2 parties de matières étrangères; on appelait *argent le roy* ou *du roy* l'argent à 11 deniers 12 grains, c.-à-d. l'argent qui avait perdu un demi-denier ou 12 grains de son titre. Quand un texte ancien dit qu'une pièce est frappée, par exemple, à 3 deniers d'*argent le roy*, cela signifie que la monnaie en question contient le quart de son poids d'argent à 10 deniers 12 grains de fin. Chaque fois qu'une ordonnance royale décidait la création d'une nouvelle pièce d'or ou d'argent, on indiquait son degré d'or fin ou d'argent fin en carats ou en deniers, et la connaissance de ce degré de fin était nécessaire pour fixer la valeur intrinsèque des espèces et établir des comptes exacts. Quant au poids, il était établi en France par rapport au marc; on spécifiait à chaque émission d'espèces nouvelles qu'il serait taillé un nombre déterminé de pièces dans un marc d'or à tant de carats ou dans un marc d'argent à tant de deniers de fin. Mais il existait, suivant les pays, de nombreuses espèces de marcs. Au xiv^e siècle, en France, il y avait: le marc de Tours (223^{gr},39), le marc de Limoges (226^{gr},28), le marc de Montpellier (239^{gr},11), le marc de La Rochelle ou marc d'Angleterre (229^{gr},88) et enfin le marc de Troyes qui fut celui d'après lequel fut taillée la monnaie royale. Ce marc pesait 245 gr. et était divisé en 8 onces, 64 gros, 192 deniers et 4.608 grains.

En Angleterre, la taille des monnaies se référait au *pound* ou *poids*, équivalent à 350 gr. environ; le pound était divisé en 12 *ounces* ou 240 pennyweight ou esterlins, ou 7.680 grains; ce système dura jusqu'en 1536, sous Henri VIII. En Hollande, où le change international et le commerce des métaux précieux était si développé, surtout sur la place d'Anvers, le marc équivalait à 246 gr. environ et ses divisions formaient le tableau suivant:

1 marc.....	=	8 onces.
—	=	160 esterlins.
—	=	320 mailles
—	=	640 vierling ou felins,
—	=	1.280 troiskens.
—	=	2.560 deuskens.
—	=	5.120 grains.

Il y avait aussi dans certains pays, par exemple en Flandre et en Hollande, un petit marc (*parva marca*) pesant environ 180 gr., qui sert souvent d'étalon à la taille des espèces. En Allemagne on taillait la monnaie d'argent suivant le marc de Cologne évalué à 233^{gr},855; il se subdivisait en 4 vierding, ou 16 loth, ou 32 setin, ou 64 quentchen, ou 256 richtpfenning, ou 512 heller. A Constantinople, l'ancien système romain avait persisté et la monnaie était taillée suivant l'étalon du *solidus* d'or (4^{gr},55), divisé en 12 *millaresia* ou 24 *keratia* ou siliques, ou 288 *nummi* ou *folles*.

« A Venise, on eut une échelle de 1.152 *carati*; on

n'indiquait pas le nombre des parties d'or, mais celui des parties d'alliage, par exemple : *peggio 288*, pire 288, c.-à-d. de 288 carats pire que 1.152 ou 18 carats. En France, les changeurs et les maîtres des monnaies appliquèrent un système analogue aux monnaies anciennes ou étrangères, sous le nom d'*empirance*. » (Engel et Serrure, *Traité*, *Introd.*, t. I, p. xxxix ; H. Grote, *Die numismatische Metrologie*, dans les *Munzstudien*, 1863.)

Les comptes s'établissaient par livres ; mais la livre de compte variait suivant les pays et il était indispensable de spécifier, à chaque fois, de quelle livre on entendait se servir. En France, on comptait surtout en livres tournois ou en livres parisis ; en Angleterre, il y avait la livre sterling (V. PARISIS, STERLING, TOURNOIS) ; en Allemagne, le florin de compte. Le système de la livre de compte fut le suivant, en France, jusqu'à la Révolution :

1 livre... = 20 sols.	1 obole. = 2 pites.
1 sol... = 12 deniers.	1 pite. = 2 demi-pites.
1 denier. = 2 oboles.	

Si les systèmes tournois et parisis étaient les plus répandus au moyen âge, il importe de ne pas oublier que chacune de nos provinces avait son système pondéral à part et que les comptes et paiements s'établissaient suivant ces usages locaux ; citons, par exemple, les systèmes de Provins, d'Angers, du Mans, de Bretagne, raimondin ou de Toulouse, agennais, melgorien, estevenant à Besançon, delphinal, flamand, etc., sans sortir de France.

La livre tournois, pour nous en tenir à elle seule, a subi des variations incessantes. En 1200, sous Philippe-Auguste, elle représentait théoriquement une quantité d'argent égale à 98 gr., et le marc d'argent (245 gr.) valait 2 livres 10 sols. La livre parisis était d'un quart plus forte que la livre tournois. Pour connaître et évaluer en francs actuels la valeur intrinsèque de la livre tournois, à une époque déterminée, il faut savoir quel était à cette date le prix du marc d'argent fin (245 gr.). En effet, si, par exemple, un texte nous dit que le marc d'argent fin vaut 3 livres 8 sous tournois, cela revient à dire que la

livre correspond à un poids d'argent de 72 gr. $\left(\frac{245 \text{ gr}}{3 \text{ l } 8 \text{ s}}\right)$

et qu'elle vaut, conséquemment, 16 fr., puisque le franc pesant 4^{gr},50 est à la livre comme 4,50 sont à 72 (G. d'Avenel, *Hist. écon. de la propriété*, t. I, pp. 47-48). Des tables dressées par divers savants, notamment par Natalis de Wailly et Shaw, nous donnent, année par année, le prix du marc d'or, celui du marc d'argent et, par conséquent, la suite des variations incessantes de la livre tournois, monnaie de compte.

Voulant donner une idée du rôle des changeurs dans les siècles passés et des inextricables difficultés au milieu desquelles se débattaient les gens d'affaires, M. d'Avenel cite les exemples suivants : « A Bordeaux, en 1471, pour payer 17 livres tournois, on donne trois écus d'or, deux *menriques* (*henrici*) neuves, quatre florins du Rhin, cinq d'Aragon, trois florins *au chat* ; on y joint des *gros d'Espagne rognés* valant de 5 à 10 *ardits*, sorte de deniers locaux. A Brive, en 1512, un petit bourgeois fait l'inventaire de ses richesses métalliques qui comprennent des *nobles Henry* (d'Angleterre), des *nobles à l'écu*, à la nef, à la roue, au petit E, des *aigles* d'Allemagne, des *philippes*, des francs à cheval et à pied, des *chadières* (ou *chaises*), des *morisques* (des Arabes ou Maures), des *folles*, des *angelots*, des *guilhermus*, des florins d'Utrecht, des *écus* de Bretagne, de Dauphiné, *aux vaches*, des *ducats* et des *gros* de toute provenance, etc. Et ces mêmes espèces se rencontrent un peu partout, mêlées à d'autres, aux *carolus*, aux *toisons d'or*, aux réaux d'Autriche, aux *patars* dans l'Artois ; dans la Bourgogne, aux *Wilhem*, aux couronnes d'Italie, aux florins de Gueldre, aux blancs de Metz, testons de Milan, *impériales*, *quints*, *rape* de Strasbourg et *reichsthalers* ; chacun de ces types ayant une valeur variable, selon l'année de sa fabrication, son

titre et son degré de conservation. » (G. d'Avenel, *Hist. écon. de la propriété*, t. I^{er}, p. 38.) L'article *Moneta* du *Glossarium* de Du Cange contient une longue énumération des principales espèces monétaires du moyen âge et de leurs cours à divers époques, d'après les documents contemporains.

Toutes les questions relatives à la monnaie, à sa fabrication, son titre, son usage, son cours, ainsi qu'au faux monnayage, etc., étaient réglées par la Cour des monnaies qui, au milieu du xiv^e siècle, succéda aux maîtres des monnaies, investis auparavant des mêmes fonctions de surveillance générale dans tout le royaume de France.

La Cour des monnaies, dit Abot de Bazinthen, en 1764, « est la Cour souveraine qui connaît en dernier ressort et souverainement du fait et de la fabrication des monnaies, comme aussi de l'emploi des matières d'or et d'argent, et de tout ce qui y a rapport tant au civil qu'au criminel, ainsi que de tous les délits qui se commettent par ceux qui emploient ces matières, soit en première instance, soit par appel des premiers juges de leur ressort ». Les généraux-maîtres des monnaies furent érigés en Chambre en 1338, pendant la captivité du roi Jean, par le dauphin Charles, régent, qui porta leur nombre à 8, leur donna un règlement et fixa les attributions de la nouvelle Chambre. Des huit membres ou généraux-maîtres, six étaient destinés à juger les affaires de la langue d'oïl, et deux, les affaires de la langue d'oc. Par ordonnance de 1453, le roi Charles VII réduisit le nombre des généraux des monnaies à quatre ; il fut porté à six sous Charles VIII en 1483, puis à huit en 1494 et à onze en 1522. Par un édit de janv. 1551, Henri II érigea la Chambre des monnaies en « cour et juridiction souveraine et supérieure, comme sont les cours de Parlement et autres cours, pour y être jugées, décidées et déterminées par arrêt et en dernier ressort, toutes matières tant civiles que criminelles, desquelles les généraux des monnaies avaient connu auparavant ». Louis XIII et Louis XIV, par des édits successifs, confirmèrent les privilèges des membres de la Chambre des monnaies, augmentèrent leur nombre, complétèrent son organisation et fixèrent ses attributions. Le titre de généraux-maîtres des monnaies fut remplacé par ceux de présidents et conseillers en la Cour des monnaies. Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, le nombre de ces conseillers était de 36, se partageant le service semestriellement, à Paris et dans les provinces. Parmi leurs privilèges, ils avaient le droit de *ped fort*, c'est-à-dire qu'à chaque changement de la monnaie, ils recevaient une pièce en or et en argent frappée aux mêmes coins que celle qu'on voulait émettre, mais plus épaisse et équivalent au quadruple de la monnaie réelle ; sur la tranche des *pedes forts*, on gravait les mots : *Exemplar probatæ monætæ*.

La juridiction de la Cour des monnaies devait connaître de l'enregistrement des édits, déclarations et règlements sur le fait des monnaies et de leur exécution ; de la fabrication, du poids et du titre des monnaies dans tous les ateliers du royaume ; des adjudications des baux des monnaies, quand les monnaies étaient affermées ; des abus et malversations commises dans les ateliers monétaires, ou par les changeurs, chimistes, manieurs de métaux précieux et par tous les contrevenants aux ordonnances et règlements sur le fait des monnaies ; des marques et poinçons appliqués sur les ouvrages et matières d'or et d'argent ; du fait de fausse monnaie qui était, comme dans l'antiquité, réprimé d'une façon si terrible.

La Cour des monnaies de Paris fut longtemps seule pour tout le royaume, déléguant ses membres dans les provinces. En 1594, Henri IV en créa trois autres, à Toulouse, Poitiers et Lyon, qui furent supprimées peu après. En 1645, Louis XIV créa deux Cours de monnaies à l'instar de celle de Paris, celle de Lyon et celle de Libourne, dont le ressort s'étendit sur les provinces et généralités du midi de France.

XVII. PÉRIODE MODERNE. — La période moderne dans

l'histoire de la monnaie commence à la fin du xv^e siècle : elle est caractérisée par l'apparition des grosses pièces, souvent à effigie royale, appelées *thalers* et *testons*. L'Italie devança les autres pays pour la frappe des pièces d'argent à flan épais et à effigie. Dès 1463, François Sforza, à Milan, faisait graver sa tête sur ses ducats d'or ; son successeur, Galéas-Marie (1466-76), ordonne d'abondantes émissions de testons en argent. A Venise, le doge Niccolò Trono fabrique, en 1471, des testons épais valant *una lira* de 20 *soldi*. Dans la suite des monnaies pontificales, le teston paraît seulement sous Jules II (1503-13). Comme roi de Naples, Louis XII frappa les fameux ducats d'or (3^{es}, 50) avec la légende *Perdam Babilionis nomen*, qui n'est pas, quoi qu'on en ait dit, une menace contre la cour de Rome, mais bien contre les Turcs. Ce prince rapporta de ses expéditions en Italie la mode des testons : le premier teston français est de 1513 ; ceux de François I^{er} sont nombreux ; les testons deviennent la règle à partir de Henri II jusqu'à nos jours.

La fabrication des grandes pièces à flan épais était rendue difficile par les procédés imparfaits des ateliers, et l'on fut amené à chercher des perfectionnements mécaniques. De là, l'invention du balancier sous Henri II, qui fonctionna à partir de 1551 (V. ci-après). Ce fut également Henri II qui créa la charge de *tailleur général* des monnaies de France. « Jusque-là, les fers avaient été taillés dans chaque atelier, par des graveurs qui se transmettaient leur art de père en fils. Toutes les fois qu'on introduisait un type nouveau, les généraux-maîtres leur en communiquaient une empreinte sur parchemin ou sur carte. Mais ces tailleurs héréditaires, habitués à dessiner des croix et des écussons, étaient incapables de reproduire l'effigie du prince, et ils l'avaient prouvé par les testons de François I^{er}. Une ordonnance royale du mois d'avr. 1547 institua l'office de *tailleur général* qui devait fournir les matrices aux graveurs de province. Le premier titulaire de cette charge fut Marc Béchot (1520-57) dont les monnaies ont une véritable valeur artistique. » (Hoffmann, *Monnaies royales de France*, pp. 114-115.) On trouvera à l'art. FRANCE l'énumération des types principaux de la monnaie française ; nous n'avons pas à y insister ici ; disons seulement que deux pièces célèbres, le *louis d'or* et le *louis d'argent*, furent créées par Louis XIII en 1640 et 1641 et gravées par Jean Warin ; ils circulèrent concurremment avec les écus d'or et d'argent.

En Angleterre, la période moderne dans le monnayage débute avec les dernières années du règne d'Edouard VI : en 1550, il créa des pièces d'or fin (souverain, double souverain, angelot et demi-angelot) ; en 1554, il émit deux pièces d'argent à flan épais, la couronne et la demi-couronne. Marie-Stuart (1543-67) émit les premiers testons écossais. Charles-Quint pour l'Espagne et les Pays-Bas, Emmanuel II pour le Portugal, inaugurèrent de nouvelles espèces, d'après les procédés nouveaux, et plusieurs d'entre elles comme les réaux et les cruzades eurent une grande vogue. En Allemagne, en Autriche et en Hongrie la réforme commence dès la fin du xv^e siècle par les grandes pièces d'argent à flan épais que l'archiduc Sigismond fait frapper dans le Tirol et sur lesquelles il ajoute, à la légende, le millésime, comme en Italie. Bientôt, dès les premières années du xvi^e siècle, l'exploitation plus développée des mines d'argent du Harz amena la fabrication des *thalers* ; les plus anciens ont encore des légendes en caractères gothiques. Le thaler se subdivisait en 15 batzen et 60 kreutzers ; il a vécu dans toute la Confédération germanique jusqu'en 1873 (V. THALER).

« Les types monétaires de l'Allemagne moderne se composent de portraits de souverains, d'images de saints, de vues de villes, de représentations d'édifices, de sujets allégoriques, d'armoiries ou d'emblèmes héraldiques, d'initiales et de monogrammes, de croix plus ou moins ornées, de chiffres indiquant la valeur ou la taille des pièces, d'inscriptions transversalement disposées dans le champ. A

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

côté des pièces à types monétaires habituels, on frappa fréquemment des monnaies ayant la portée de médailles commémoratives, c'est ce que les numismates allemands appellent *Schaumünzen* ou *Denkmünzen*, littéralement : monnaies destinées à être regardées ou à consacrer un souvenir... Les monogrammes et les initiales devinrent surtout de mode au xvii^e siècle ; souvent sur les monnaies divisionnaires, ils ne sont accompagnés d'aucune légende explicative, de sorte qu'il est parfois difficile de les comprendre. » (Engel et Serrure, *Num. mod.*, p. 133.)

En Russie, même après le couronnement d'Yvan IV Vasilievitch (1547), le numéraire « continua à consister en *dengui* (au singulier : *denga*) et en *kopeks* d'argent, piécettes de flan oblong et irrégulier, portant à l'avvers le cavalier moscovite brandissant un sabre ou tenant une lance, et au revers, une légende en caractères russes écrite en plusieurs lignes. Le *kopek* valait deux *dengui*, et cent *kopeks* formaient un *rouble*, monnaie de compte. Aux espèces nationales venaient se joindre, pour les transactions d'une certaine importance, de nombreuses monnaies d'importation étrangère, telles que les *nobles* anglais et les *ducats* d'or, et les *thalers* d'argent ; enfin, dans les régions éloignées des frontières occidentales, le troc des marchandises avec les fourrures, comme mesure commune, continuait à être le moyen d'échange habituel. Le poids qui servait en Russie pour peser les métaux précieux aussi bien que les autres marchandises était la livre qui se divisait en 96 *sotniks* à 96 *doli*, soit 9.216 *doli*. La livre russe équivalait à 409^{es}, 5116. Quarante livres formaient un *pound*. » (Engel et Serrure, *Numism. moderne*, p. 555.) La grande réforme qui met la monnaie russe au niveau des progrès accomplis auparavant chez les autres nations de l'Europe, ne remonte qu'à Pierre le Grand (1689-1725).

XVIII. LA FABRICATION ET LES ATELIERS. — A quelque pays et quelque temps qu'elles appartiennent, les monnaies ne peuvent être fabriquées que par deux procédés, la *fusion* ou la *frappe*. Chez les anciens, les deux procédés ont existé : les énormes pièces lenticulaires en bronze d'Olbia, de l'Italie centrale primitive et de l'Etrurie sont produites par la fusion, de même que les pièces de potin frappées par certaines tribus gauloises vers le temps de la conquête de Jules César ; enfin les monnaies de bas billon, émises officiellement sous l'empire romain à partir de Septime Sévère, ont été souvent coulées dans des moules en terre cuite dont il nous est parvenu quelques spécimens. Néanmoins, le procédé de la frappe au marteau fut d'un usage presque général dans l'antiquité. Les deniers de la république romaine, au nom de T. Carisius, ont pour type de revers les instruments du monnayage, l'enclume et le *coïn-matrice*, qui portent en creux les types destinés à être reproduits en relief sur les deux faces de la pièce, les tenailles qui servent à manipuler le métal chauffé à la forge, enfin le marteau avec lequel on frappe parfois à plusieurs reprises sur le coïn-matrice.

Une petite monnaie de bronze de Paestum nous montre, comme type de revers, deux ouvriers monétaires au travail (fig. 10) ; enfin une peinture

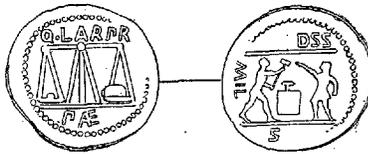


Fig. 10. — Monnaie de Paestum. Au droit, lingot métallique sur une balance ; au revers, deux ouvriers frappant sur l'enclume monétaire.

murale récemment découverte à Pompéi représente des Amours se livrant aux opérations successives de la préparation des coins et de la frappe des monnaies. Ils représentent le rôle des ouvriers appelés *aequatores* (ajusteurs), *flatuarii* (forgerons), *signatores* (graveurs des coins), *malleatores* (ceux qui frappaient avec le marteau), *suppostores* (ceux qui maintenaient le flan métallique pendant la frappe). A la

tête de chaque atelier, il y avait les *offinatores* (chefs d'atelier), les *exactors* (essayeurs), les *nummularii* (caisiers). Tous ensemble formaient la corporation des monnayeurs, la *familia monetalis*. Avant la frappe, le flan métallique était généralement mis au poids légal, moulé et arrondi en globule ; rarement il était découpé à l'emporte-pièce dans une lame métallique amenée par le laminoir à l'épaisseur de la pièce à fabriquer. La frappe au marteau produisit parfois — si grand était le talent des artistes graveurs des coins — les types monétaires les plus mer-

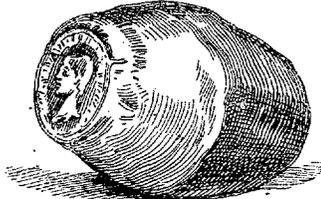


Fig. 11. — Coin monétaire du haut empire romain.

veilleux qui soient au monde ; mais les bords de la pièce sont presque toujours irréguliers, fendillés ; parfois même, nous pouvons nous rendre compte des difficultés ou de négligences de fabrication : on voit que le ouvrier a frappé plus ou moins maladroitement et à plusieurs reprises, ce qui a produit dans les types une superposition appelée *tréflage*. Pour éviter le tréflage dans certains ateliers, notamment en Syrie et en Egypte, on ménageait en saillie, au centre du coin-matrice, une pointe qui pénétrant dans le flan assurait sa fixité, mais cette pointe a eu l'inconvénient de produire sur les pièces une petite cavité centrale. En dehors des grands médaillons de la fin de l'empire romain, les plus grosses pièces qui aient été frappées au marteau, dans l'antiquité, sont les *pentecontalitra* ou décadrachmes de Syracuse (43 gr.), les décadrachmes d'Athènes et d'Alexandre le Grand (43 gr.), les dodécadrachmes d'argent (54^{gr}, 60) et les grands bronzes de Carthage et des Lagides (dépassant 100 et même 130 gr.), enfin le plus grand des médaillons d'or du fameux trésor de Tarse (110^{gr}, 30) et la grande pièce d'or du roi de Bactriane Eucratides (172 gr.), tous conservés au Cabinet des médailles.

Les musées possèdent un certain nombre de coins monétaires antiques. L'un, d'une grande monnaie de Bérénice II, reine d'Egypte, n'est qu'un cylindre de bronze, sur

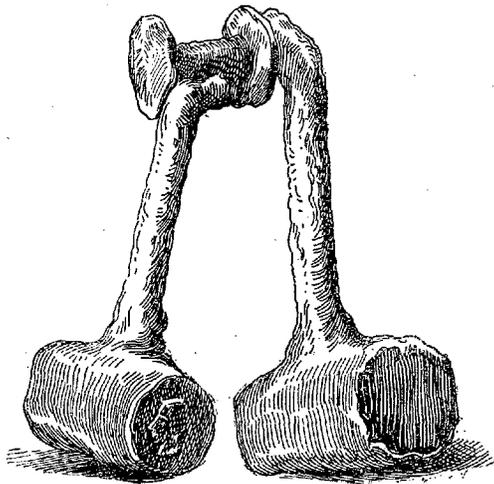


Fig. 12. — Double coin monétaire de l'atelier d'Antioche (fin de l'empire romain). Les matrices sont en acier et réunies l'une à l'autre par deux branches tournant autour d'un pivot commun.

la base duquel se trouve le type monétaire gravé en creux (*Monum. dell' Instit. archéol. de Rome, t. V, pl. LI, fig. 9*). A l'époque romaine, les coins sont aussi généra-

lement en bronze ; il en est pourtant qui se composent d'une matrice en acier, encastrée dans une sorte de barillet en bronze ou en fer. Par de tels procédés manuels on ne pouvait guère frapper que quelques centaines de pièces avec les mêmes coins ; il fallait incessamment renouveler l'outillage, ce qui n'a pas peu contribué à nous doter de l'infinie multiplicité des types monétaires que nous a légués l'antiquité.

Les graveurs des coins monétaires, chez les Grecs et même dans le premier siècle de l'empire romain, étaient des artistes de grand talent, jouissant de la plus haute considération et signant parfois leurs œuvres. On lit NEYANTOS EΠIOEI sur de belles monnaies de Cydonia, en Crète, et ΘΕΟΔΩΤΟΣ ΕΠΙΟΕΙ sur de splendides tétradrachmes de Clazomène. Mais c'est principalement dans la Grande-Grèce et en Sicile qu'on trouve des monnaies signées. Les plus célèbres sont les monnaies de Syracuse signées des artistes Cimon, Evénète, Euclidas, Eumène, Parménides, Sosion, Phrygillos, qui vivaient vers l'an 400 ; leurs chefs-d'œuvre monétaires défient aujourd'hui encore l'habileté de nos plus grands maîtres modernes.

A Athènes, l'atelier monétaire appelé *argyrokopeion* était annexé au sanctuaire de Thésée stéphanéphore ; à Rome, il était primitivement une dépendance du temple de Junon, au Capitole. Sous l'empire, on installa pour frapper la monnaie impériale, des ateliers à Rome, Lyon, Tarragone, Carthage, Alexandrie, Antioche (fig.), Thessalonique, Siscia ; en même temps, les villes grecques conservèrent le droit de continuer à frapper leur monnaie de bronze locale, qui servait de monnaie d'appoint, concurremment avec les pièces de bronze de coin romain.

A Rome, l'atelier du Capitole, devenu trop exigü, fut transféré dans un hôtel spécial, près des Thermes de Titus, et le droit d'émettre la monnaie fut partagé entre l'empereur et le Sénat. L'empereur eut le droit de faire frapper la monnaie d'or et d'argent ; le Sénat fit frapper la monnaie de bronze, d'où la mention S. C. (*senatus-consulte*) qu'on lit sur les bronzes de l'empire romain. Les trois officiers chargés de surveiller la fabrication des espèces conservèrent, comme sous la république, le titre officiel de *tresviri auro, argento, ære flando feriundo* ; souvent, on voit paraître comme type, au revers des pièces, les *trois monnaies* symbolisées par trois femmes qui tiennent la balance et la corne d'abondance (fig. 9). Les ouvriers étaient répartis en des classes diverses correspondant aux phases de la fabrication. Ils étaient si nombreux, à Rome, que, lorsqu'ils se soulevèrent, à l'instigation du *rationalis Felicissimus*, la répression de leur révolte par l'empereur Aurélien coûta la vie à 7.000 soldats.

On donne le nom de *monnaies fourrées* à des pièces romaines, de la république et de l'empire, qui se composent d'un flan de métal en cuivre ou en étain formant âme et recouvert d'une mince pellicule d'argent. L'âme et l'enveloppe étaient frappées en même temps : c'était de la fausse monnaie. Les *monnaies scyphates* ou monnaies en coupe (*scyphos*) sont des pièces d'or frappées par les tribus gauloises de l'Helvétie et de la vallée du Danube, qui sont bombées d'un côté et creuses sur l'autre face ; des scyphates à flan très mince ont été aussi frappées en abondance à partir du x^e siècle dans l'empire byzantin.

La fabrication des monnaies par la frappe au marteau est aussi la seule que connut le moyen âge jusqu'à François I^{er}. Quelques monuments nous ont gardé l'image d'ateliers monétaires en activité : un bas-relief du xi^e siècle, conservé à l'église Saint-Georges-de-Bocherville (Seine-Inférieure) représente un monnayeur, le marteau et le trousseau aux mains, à côté du cepeau muni de la pile ; un vitrail de la cathédrale du Mans, plusieurs miniatures de manuscrits, un sceau de la Monnaie d'Orviété, figurent aussi des ouvriers monétaires dans l'exercice de leur métier (fig. 13) ; les outils du monnayage se voient enfin sur des deniers carolingiens frappés à Melle. Le mode de fabrication a été décrit de la façon suivante dans l'*Encyclo-*

pédie du xviii^e siècle : « On alliait les matières d'or ou d'argent, on les fondait, on les jetait en lames, et on en faisait des essais comme il se pratiquait aujourd'hui. On recueillait, après cela, les lames et on les étendait sur l'enclume, ce qui s'appelait *battre la chaude*. Quand les lames étaient étendues à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer, le prévôt ou le lieutenant des ouvriers s'en chargeait et les distribuait aux ouvriers pour les couper en morceaux à peu près de la grandeur des espèces, ce qu'on appelait *couper carreaux*. On faisait après cela recuire les carreaux ; on les étendait avec un marteau appelé *flattoir* ; puis, on en coupait les pointes avec des ciseaux, ce qui s'appelait *adjuster carreaux*, et on les rendait ainsi du poids juste qu'ils devaient être, en les pesant avec les déneaux, à mesure qu'on en coupait, ce qu'on appelait *approcher carreaux*. On rabattait ensuite les pointes des carreaux pour les arrondir, ce qu'on appelait *réchauffer carreaux* ; on les pinçait pour cela avec des tenailles nommées *estanques*, que l'on couchait sur l'enclume, de manière qu'en donnant quelques coups d'un marteau surnommé *réchauffoir*, sur la tranche des carreaux, on en rabattait les pointes et on les adoucissait, de sorte qu'ils se trouvaient du volume des espèces, ce qu'on appelait *flattir*. Quand les carreaux avaient été flattés, alors on les nommait flans ; le prévôt qui s'était chargé des lames, rendait les flans et les cisailles, poids pour poids, comme s'il s'en était chargé, ce qui s'appelait rendre *la brève*, et le maître payait à ce prévôt les droits ordinaires pour être distribués à ceux qui avaient ajusté la brève. Après cela, on portait les flans au *blanchiment*, pour donner la couleur aux flans d'or et blanchir ceux d'argent.

« On se servait, pour la frappe, de deux poinçons appelés *coins*, qui étaient de grosseur proportionnée aux espèces, dont l'un était appelé *pile*, et l'autre *trousseau*. Il y avait sur ces deux coins les empreintes des espèces gravées en creux. La pile était longue de sept à huit pouces ayant un rebord appelé *talon*, vers le milieu, et une queue en forme de gros clou carré, pour la ficher et enfoncer jusqu'au talon dans un billot appelé *ceveau* qui était vers le bout du banc du monnayeur.

« Lorsque la pile était enfoncée dans le ceveau, on y posait le flan ; on mettait le trousseau sur le flan et on le pressait ainsi d'une main entre la pile et le trousseau à l'endroit des empreintes ; on donnait de l'autre main trois ou quatre coups de marteau sur le trousseau, et le flan était monnayé. Si, dans la frappe, le flan avait sauté, par suite de l'élasticité du métal, la pièce était *tréflée* ; dans ce cas, on la *rengrenait*, c.-à-d. qu'on la posait de nouveau entre les coins et qu'on recommençait la frappe. Quand une ou plusieurs brèves avaient passé sous le marteau des monnayeurs, on mettait en boîte une des pièces frappées et prise au hasard sur un certain nombre, fixé à

l'avance, de pièces semblables, soit d'or, de blanc ou de noir. Ces boîtes étaient une sorte de tirelire, parfaitement close et scellée du sceau du maître et des gardes, laquelle, une fois arrêtée, devait être envoyée à la Chambre des monnaies de Paris, pour être jugée par les généraux maîtres. Si, par ce jugement, le titre était reconnu faible, la boîte était dite *escharce*, et le maître et les gardes de l'atelier pris en faute étaient mis à l'amende ; de même, si elle était faible de poids. Il y avait toutefois une certaine tolérance, nommée *remède*, dont on tenait compte au maître particulier. Lorsqu'une brève était terminée, elle était remise aux gardes de l'atelier qui y prenaient encore, au hasard, un certain nombre de pièces qu'ils soumettaient à l'essayeur. Celui-ci les analysait, et dans une petite cédule de parchemin, constatait le titre réel et le poids des pièces fabriquées. Si les remèdes n'étaient pas dépassés, les gardes faisaient la *délivrance* des espèces au maître particulier qui les émettait définitivement. » (Engel et Serrure, *Traité de numism.*, t. I, p. LI.)

De même que sous l'empire romain, les ouvriers employés dans chaque atelier monétaire étaient nombreux et leur métier exigeait des connaissances techniques. Aussi étaient-ils organisés en diverses associations appelées *serments* ; il y avait un ou plusieurs de ces *serments* dans chaque pays ; les plus connus sont le serment de France, celui de l'Empire ou des pays rhénans, celui de Bourgogne, celui de Toulouse ou d'Aquitaine, celui d'Espagne, celui d'Angleterre. Comme on ne pouvait se passer de ces *spécialistes*, ils se firent concéder de nombreux privilèges par les rois ou les barons au service desquels ils étaient entrés ; par des privilèges encore on obtenait d'eux parfois certains abus dans la frappe de la monnaie.



Fig. 13. — La frappe des monnaies au marteau, d'après une gravure du temps de Louis XII.

Les monnayeurs de France avaient une sorte de constitution dite charte de Bourges, encore en vigueur au milieu du xiv^e siècle (J.-A. Blanchet, *Nouv. manuel de numismatique du moyen âge*, t. I, pp. 7 et suiv.).

Au moyen âge, la monnaie royale était frappée dans divers ateliers disséminés dans toutes les provinces du royaume ; leur nombre varia suivant les circonstances politiques ou les nécessités de la circulation monétaire. Leurs produits se distinguaient les uns des autres par des marques spéciales gravées sur les pièces et qu'on appelait des *différents* ; c'étaient généralement des points, des globules ou des annelets placés sous certaines lettres des légendes et qu'on nomme *points secrets* ; c'étaient aussi souvent des lettres ou des symboles placés dans le champ ou en tête même des légendes. Une ordonnance royale du 11 sept. 1389 détermine la place des points secrets pour chacun des vingt-deux ateliers royaux qui existaient alors. D'autres règlements vinrent ultérieurement modifier ces arrangements. Sous François I^{er}, l'ordonnance royale du 14 janv. 1540 fixa l'emploi des lettres monétaires et des

signes spéciaux d'une manière assez durable pour que cet état de choses subsistât en grande partie jusqu'à la Révolution. Voici quelles furent dorénavant les lettres qui différencieraient les produits des vingt-quatre ateliers monétaires français : A, Paris ; B, Rouen ; C, Saint-Lô ; D, Lyon ; E, Tours ; F, Angers ; G, Poitiers ; H, La Rochelle ; J, Limoges ; K, Bordeaux ; L, Bayonne ; M, Toulouse ; N, Montpellier ; O, Saint-Poursin ; P, Dijon ; Q, Châlons ; R, Saint-André ; S, Troyes ; T, Sainte-Menehould ; U, Turin ; V, Villefranche-en-Rouergue ; Y, Bourges ; Z, Grenoble ; W, Rennes.

Ce fut aussi sous François 1^{er} qu'apparurent les premières machines appliquées à la fabrication des monnaies : le *coupoir*, sorte de petite presse à main munie d'un balancier à contre-poids ; le *lami-noir* ou moulin destiné à donner aux lames métalliques une épaisseur uniforme et pareille à celle des pièces à frapper ; enfin le *banc à tirer* ou *engin tireur*. François 1^{er} appela à Paris l'artiste italien Matteo dal Nassaro auquel il fit construire le moulin dit de la *Gourdayne* ; il était installé sur un bateau amarré au pied du quai de l'Horloge. Mais

de plus rapides progrès dans l'outillage monétaire s'étaient, dans le même temps, produits en Allemagne, notamment à Nuremberg et à Augsbourg. Henri II, dans le but de profiter des inventions nouvelles, envoya en Allemagne Guillaume de Marillac et le mécanicien Aubin Olivier qui rapportèrent des modèles. Des lettres patentes du 27 mars 1550 et des édits de 1554 ordonnèrent, en conséquence, la construction sur l'emplacement actuel de la place Dauphine, au lieu dit le *Jardin des Etuves*, d'un atelier qui fut appelé la *Monnaie au moulin du Louvre*. Aubin Olivier en fut le directeur, et Marc Béchot fut nommé *tailleur général et graveur des figures des monnaies de France*. Aubin Olivier perfectionna encore cet outillage mécanique par l'invention de la *virole brisée* qui permit de canneler la tranche des pièces ou d'y graver des lettres. Cependant, en 1585, sous Henri III, on décida de retourner au procédé primitif du monnayage au *marteau*, à cause des frais de fabrication qu'entraînait l'outillage d'Aubin Olivier. Seules les pièces de luxe, telles que jetons, médailles et pièces de plaisir, continuèrent à être frappées à la *Monnaie au moulin*. Ce fut en vain que, sous Henri IV, Nicolas Briot essaya de remettre en honneur la *Monnaie au moulin* pour la frappe des monnaies : il en avait transporté les ateliers au palais du Louvre même, dans la grande galerie du rez-de-chaussée. Découragé, Nicolas Briot alla offrir ses services à l'Angleterre et il installa un atelier *au moulin* dans la tour de Londres, en 1626.

Jean Warin nommé, sous Louis XIII, *conducteur du balancier du Louvre*, perfectionna l'outillage abandonné par Nicolas Briot, et procéda aux grandes refontes de numéraire qui eurent lieu de 1636 à 1648. Mais par suite d'agissements de la Cour des monnaies, vers cette époque, on finit par avoir deux ateliers à Paris : l'un, le balancier du Louvre, devint manufacture royale, et fut chargé seulement de la frappe des jetons, médailles et pièces de plai-

sir : ce fut la *Monnaie des médailles*. L'autre atelier prit le nom de *Monnaie des espèces* et fut chargé de la frappe des monnaies ; installé d'abord rue de la Monnaie, il fut transféré, en 1774, au quai Conti, dans le bel hôtel construit par Jacques-Denis Antoine : il y est encore à présent. La *Monnaie des médailles* resta au Louvre jusqu'à la Révolution ; elle fut alors supprimée ; Napoléon la rétablit en 1804, mais en la transférant à l'hôtel du quai Conti et en en faisant une annexe de la Monnaie. En 1807, le balancier fut perfectionné par Gingembre et Saunier ; tout récemment, un nouveau et immense balancier vient d'être construit et installé à la Monnaie de Paris, par la maison Pinchart-Deny. Le balancier n'est plus employé maintenant que pour frapper les médailles. Il consiste en

une cage de fer solidement assise et portant un écroc avec une vis armée d'un des coins, qui descend sur l'autre coin formant enclume. Le coin mobile est mis en mouvement par de longs bras armés de boules pesantes, qui, garnies de cordes et tirées par huit ou douze hommes, compriment avec une grande puissance le flan que l'on veut frapper et dont la régularité est maintenue par



Fig. 14. — La frappe des médailles au balancier.

une virole circulaire (fig. 14).

Pour la fabrication des monnaies, on a adopté, depuis 1846, la presse à vapeur inventée par D. Uhlhorn (de Cologne) et perfectionnée par Thonnelier qui y a adapté la

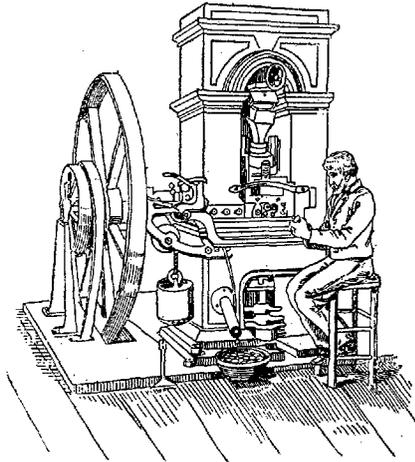


Fig. 15. — La frappe des monnaies à la presse à vapeur.

virole brisée afin d'imprimer des légendes en relief sur la tranche des pièces.

Aujourd'hui, à l'Hôtel des monnaies de Paris, fonctionnent 33 presses mues par deux machines à vapeur du système Farcot, savoir : 10 grandes presses Thonnelier, pouvant fournir 55 pièces par minute ; 12 presses moyennes du même système pouvant fournir 62 pièces par minute ;

6 petites presses du même système pouvant donner 77 pièces par minute ; enfin, 5 autres presses de divers systèmes. Toutes ces presses fonctionnant ensemble pourraient fournir, en dix heures de travail, au moins 100.000 pièces de toute grandeur (fig. 15).

Dans la fabrication actuelle des monnaies, il faut distinguer trois opérations successives : la préparation des flans métalliques, la gravure des coins et la frappe des pièces. La préparation des flans comporte d'abord l'alliage des métaux. On sait que pour rendre nos monnaies plus dures, c.-à-d. moins sujettes à l'usure, et aussi pour leur donner une sonorité qui aide à les distinguer des pièces fausses, on ajoute au métal fin une certaine proportion de cuivre. On appelle *aloi* ou *titre* la proportion entre le métal fin et l'alliage. Nos monnaies d'or et notre pièce de 5 fr. en argent sont au titre de 900 parties de métal fin contre 100 parties de cuivre ; nos pièces divisionnaires en argent sont au titre de 835 millièmes ; enfin, dans nos pièces de bronze, il entre 95 parties de cuivre, 4 parties d'étain et 1 partie de zinc. Cette opération de l'alliage étant très délicate, on tolère dans la fabrication un écart de 1 millième pour l'or, de 2 ou 3 millièmes pour l'argent ; c'est le *remède d'aloi* ; un écart ou *remède* de quelques millièmes est toléré aussi pour le poids. Le métal est ensuite étiré en lames de la largeur et de l'épaisseur des pièces qu'on veut frapper. Dans cette lame, un emporte-pièces découpe les rondelles qui doivent recevoir l'empreinte des coins ; on les ajuste ensuite, si cela est nécessaire, à l'aide de la lime ou du rabot, et on leur donne le poids légal. « On soumet ensuite les flans aux deux opérations du *cordonnage* et du *blanchiment*. Le *cordonnage* a pour objet de corriger les imperfections de la tranche et de relever légèrement les bords du flan, afin d'obtenir plus aisément l'empreinte des listels et grénets, qui, lors de la frappe, ne reçoivent la pression qu'en dernier lieu, puisque les coins étant toujours un peu bombés au centre, la rencontre a lieu d'abord au milieu de la pièce... Le *blanchiment* donne aux flans d'or et d'argent ce brillant mat qui prête tant d'éclat aux espèces monnayées (F. Lenormant, *Monnaies et médailles*, p. 325).

La gravure des coins monétaires s'opère comme il suit : l'artiste graveur commence par exécuter en cire, en relief et en grandissement, le type qui doit figurer en creux sur le coin-matrice ; ce modèle en cire est reproduit, par le moyen de la fusion, en étain ou en cuivre ; puis, au moyen du *tour à réduire*, on en obtient une nouvelle reproduction en acier, de la dimension de la pièce à frapper ; cette réduction, en relief comme un camée, après les retouches nécessaires, est soumise à la trempe et, ainsi durcie, devient le *pointon* qui sert à la fabrication du *creux* ou *coin* monétaire. « Celui-ci s'obtient à l'aide du balancier, en enfonçant l'empreinte, qui est en relief sur le pointon, dans un nouveau bloc d'acier, où elle se trouve reproduite en creux. Ce travail est des plus délicats, nécessite beaucoup de soins et ne peut être obtenu que petit à petit, en opérant à plusieurs reprises. Lorsque le coin est complètement enfoncé, on lui donne la trempe, et il ne reste plus qu'à le monter sur le balancier de la presse à vapeur pour s'en servir dans la frappe, qui constitue la dernière des opérations du monnayage. » (F. Lenormant.)

La loi du 6 pluviôse an II (25 janv. 1794) supprima tous les ateliers monétaires français, celui de Paris excepté. Mais une autre loi, du 22 vendémiaire an IV (14 oct. 1795) en rétablit huit pour la frappe des monnaies de bronze ; puis l'arrêté du 10 prairial an XI (30 mai 1803) en fixa le nombre à 16. Les conquêtes du premier Empire augmentèrent temporairement le nombre de nos ateliers monétaires ; plus tard, le perfectionnement de l'outillage et l'emploi de la vapeur permirent de supprimer successivement la plupart d'entre eux, ainsi qu'on s'en rendra compte dans le tableau qui suit. En 1871, il n'y avait plus, en France, que trois ateliers monétaires, Paris, Bordeaux et Strasbourg ; la perte de l'Alsace-Lorraine nous enleva ce

dernier ; quant à celui de Bordeaux, il fut fermé le 31 janv. 1878, et Paris est resté depuis lors le seul atelier français.

Tout individu est libre d'apporter à l'Hôtel des monnaies les lingots, vaisselle, bijoux et autres objets d'or et d'argent qu'il désire faire convertir en monnaie. Il doit d'abord faire *essayer* et poinçonner ses métaux, c.-à-d. faire reconnaître leur titre, soit par le bureau de la *garantie*, soit par un essayeur connu et patenté. Il se présente ensuite avec son métal poinçonné au bureau du *change*, et en retour du métal qu'il dépose, il reçoit un bon de remboursement *en espèces*, à quelques jours de vue. On ne lui retient que les frais de fabrication ou de *brassage* qui, aujourd'hui, sont minimes et fixés par un tarif. Dans les pays de l'Union latine, pour 1 kilogr. d'or, la Monnaie prélève 6 fr. 70 et rend 2.160 fr., et pour 1 kilogr. d'argent elle prélève 1 fr. 50 et rend 200 fr. Nous avons vu qu'au moyen âge, outre les frais de *brassage*, on payait le *seigneurage*, sorte d'impôt, arbitrairement fixé et plus ou moins élevé, qui pouvait devenir une importante source de revenus pour les princes, évêques et barons ayant le *jus monetæ* ; il donna lieu souvent aux abus les plus vexatoires.

Jusqu'en 1879, l'administration et la frappe des monnaies en France fut sous le régime de l'entreprise, c.-à-d. que l'Etat abandonnait à un manufacturier entrepreneur, moyennant un cautionnement, la charge de fabriquer et

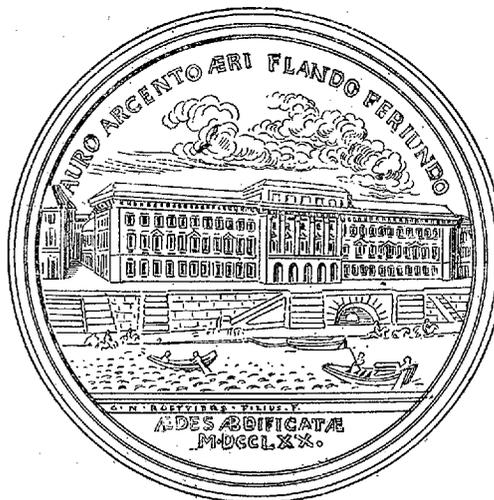


Fig. 16. — Vue de l'Hôtel des monnaies de Paris, d'après la médaille gravée lors de sa construction, en 1770.

d'émettre la monnaie, ainsi que celle d'administrer le service des ateliers, à ses risques et périls. L'entrepreneur concessionnaire se chargeait de tous les frais d'achat des métaux, de main-d'œuvre et d'entretien des machines ; l'Etat faisait seulement contrôler le titre et le poids des pièces sortant de son usine. La rémunération de l'entrepreneur et ses bénéfices reposaient sur le droit de brassage. Depuis le 1^{er} janv. 1880, en exécution d'une loi promulguée le 31 juil. 1879, la fabrication de nos monnaies et l'administration de l'Hôtel du quai Conti sont mises en régie ; le directeur n'est plus un entrepreneur, mais un fonctionnaire, régisseur au nom de l'Etat ; c'est un employé du gouvernement qui dirige les services d'une administration que lui confie le ministre des finances. Ce changement de régime a été le point de départ des transformations dans l'outillage dont nous avons parlé plus haut. Le dernier directeur-entrepreneur fut M. Ruau qui remplit ensuite les fonctions de directeur-régisseur jusqu'au 1^{er} sept. 1891, époque où il fut remplacé par M. de Liron d'Airolles ; le successeur de ce dernier, nommé le 4 nov. 1893, est le directeur-régisseur actuel, le savant statisticien, M. A. de Foville.

Toute monnaie frappée dans le courant de ce siècle porte, comme garantie et contrôle, c.-à-d. comme *différents* monétaires, la lettre de l'atelier où a eu lieu l'émission, et en outre la signature ou l'emblème de deux personnages : le graveur général et le directeur de la fabrication. Nous allons, en conséquence, donner dans les tableaux qui suivent l'énumération des graveurs généraux de la monnaie française depuis 1793, ainsi que la liste des ateliers, de leurs directeurs, de leurs lettres monétaires et l'indication du temps pendant lequel ils furent ouverts.

GRAVEURS GÉNÉRAUX DES MONNAIES DE 1793 A 1897. — Dupré (Augustin), de l'an IV à l'an XI (succéda à Benjamin Duvivier). Différent : *Petite figure debout, tirant de l'arc.* — Tiollier père (Pierre-Joseph), de l'an XI à 1816. Différent : sous le règne de Napoléon, *T^r* ; sous Louis XVIII, *tête de cheval.* — Tiollier fils (Nicolas-Pierre), de 1816 à 1842. Différent : sous Louis XVIII, *tête de cheval* ; sous Charles X, *T* ; sous Louis-Philippe, *étoile.* — Barre père (Jacques-Jean), de 1843 à 1855. Différent : *tête de levrette.* — Barre fils (Désiré-Albert), de 1855 à 1878. Différent : *ancres.* — Barre fils (Auguste), en 1879. Différent : *ancres avec petite barre traversant l'anneau.* — Lagrange (Jean), de 1880 à 1896. Différent : *faisceau.* — Patey (Henri-Auguste-Jules), du 1^{er} mai 1896 à 1897. Différent : *une torche.*

En 1870-71, pendant l'investissement de Paris, la monnaie de Bordeaux a frappé des pièces de 5 fr. et de 2 fr. qui portent, à la place du différent de M. Albert Barre, la lettre M au centre d'une étoile. Enfin, au mois de déc. 1896, on a commencé à répandre dans le public les nouveaux types monétaires demandés par l'Etat à trois artistes éminents : MM. Chaplain pour les monnaies d'or, O. Roty, pour les monnaies d'argent, et Daniel Dupuis pour les monnaies de bronze. Quelque remarquable qu'en soit l'exécution artistique, on peut regretter que les sujets n'en aient pas été empruntés à nos traditions nationales et qu'ils fassent plutôt songer à des jetons de fantaisie qu'à des monnaies françaises ; les contours peu accentués des types et des légendes, les détails trop finement étudiés ne répondent peut-être pas bien aux nécessités de la monnaie moderne : à l'usage on jugera si ces critiques sont justifiées (fig. 17, 18 et 19).

DIRECTEURS DE LA FABRICATION. — 1^o *Paris*, seul hôtel monétaire en 1794 (lettre monétaire, A). — Roettiers, en l'an IV et l'an V. Différent : *corne d'abondance.* — De l'Espine (Charles-Pierre), de l'an V à 1820. Différent : *un coq.* — Collot (Jean-Pierre), de 1821 à 1842. Différent : *un C et une ancre entrelacés.* — De Cambry (Alain-Etienne-René), de 1843 à 1845. Différent : *proue de navire.* — Dierickx (Charles-Louis-Joseph), de 1855 à 1860. Différent : *une main indicative.* — Renouard de Bussierre (Alfred), de 1861 à 1879. Différent : *abeille.* — Camélinat, délégué de la Commune de Paris, en 1871. Différent : *un trident.* — La *régie*, substituée à l'entreprise par la loi du 31 juil. 1879, prend pour différent : *une corne d'abondance.*

2^o *Rouen*. Atelier pour la fabrication de la monnaie de bronze (an IV). — Hôtel des monnaies (arrêté du gouvernement en l'an XI). — Fermé en 1847. — Rouvert de 1853 à 1857, pour la fabrication de la monnaie de bronze (lettre monétaire, B). — Lambert (Joseph), de l'an IV à 1817. Différents : De l'an IV à l'an XI, *un vase* ; de l'an XII à 1817, *mouton tenant une bannière.* — Lambert fils (Alphonse), de 1818 à 1820. Différent : *mouton tenant une bannière.* — De Cambry (Alain-Etienne-René), de 1821 à 1844. Différent : *mouton tenant une bannière.* — Dierickx (Charles-Louis-Joseph), de 1845 à 1846. Différent : *une main indicative.* — Dumas (Ernest), de 1853 à 1857. Différent : *un pic et une massue.*

3^o *Lyon*. Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV). — Fermé en 1858 (lettre monétaire, D). — Papet, de l'an IV à l'an VIII. Différent : *une levrette.* — Séguy, de l'an VIII à l'an XI. Différent : *SB entrelacés.* — Gabet père

(Jean-Claude), de l'an XI à 1816. Différent : *abeille.* — Gabet fils (M. Joseph-Rainery), de 1817 à 1823. Différent : *abeille.* — Richard (Nicolas-Fleury), de 1824 à 1839. Différent : *arche de Noé.* — Richard (Paul), de 1839 à 1845. Différent : *une tour.* — Moine (Jean), de 1848 à 1857. Différent : *un lion.*

4^o *La Rochelle*. Hôtel des monnaies (arrêté du 10 prairial an XI). — Supprimé par ordonnance royale du 16 nov. 1837 (lettre monétaire, H). — Séguy, de l'an XI à 1817. Différent : *SB entrelacés.* — Bernard (Denis-Samuel), de 1817 à 1823. Différent : *une lyre.* — Morel (Edmond), de 1824 à 1835. Différent : *un trident.*

5^o *Limoges*. Atelier pour la fabrication de la monnaie de bronze (arrêté du 29 pluviôse an IV). — Hôtel des monnaies (arrêté du 10 prairial an XI). — Supprimé par ordonnance royale du 16 nov. 1837 (lettre monétaire, I). — Alluud, de l'an IV à l'an VI. Différent : *un tournesol.* — Chevalier (Jacques-Léopold), de l'an VII à l'an X. Différent : *un tournesol.* — Chevalier (Jacques-Léopold), de l'an VII à l'an X. Différent : *un tournesol.* — Parant (Marial), de l'an XI à 1822. Différent : *deux mains jointes.* — Parant fils (Jean-Léobon), de 1823 à 1837. Différent : *deux mains jointes.*

6^o *Bordeaux*. Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV) (lettre monétaire, K). — Lhoste (Laurent-Bruno), de l'an IV à l'an XI. Différent : *une lampe antique.* — Duthil, de l'an XI à l'an XIII. Différent : *une lampe antique.* — Froidevaux, de l'an XIII à 1809. Différent : *un poisson.* — Vignes (Hugues), de 1809 à 1826. Différent : *feuille de vigne.* — Vignes (Alexandre-Raymond), de 1827 à 1859. Différent : *feuille de vigne.* — Dumas (Ernest), de 1860 à 1867. Différent : *un pic et une massue.* — Delebecque (Henri-Archange), en 1870. Différent : *croix tréflée.*

7^o *Bayonne*. Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV). — Supprimé par ordonnance royale du 16 nov. 1837 (lettre monétaire, L). — Laa (Ambroise), de l'an IV à l'an XI. Différent : *tête de lion.* — Darippe (Pierre-Romain), de l'an XI à 1809. Différent : *une tulipe.* — Darippe fils (P.-F.-Boniface), de 1810 à 1828. Différent : *une tulipe.* — Latrilhe (Pierre), de 1829 à 1835. Différent : *une rose.* — Docteur (Charles), de 1836 à 1837. Différent : *CD entrelacés.*

8^o *Toulouse*. Atelier pour la fabrication de la monnaie de bronze (arrêté du 25 thermidor an IV). — Hôtel des monnaies (arrêté du 10 prairial an XI). — Supprimé par ordonnance royale du 16 nov. 1837 (lettre monétaire, M) : Dinlonhet, de l'an V à l'an XIII. Différent : *une vache.* — Daumy, de l'an XIV à 1810. Différent : *un marteau.* — Carayon-Talpayrac, de 1811 à 1822. Différent : *lettres CT entrelacées.* — Carayon-Talpayrac fils (J.-J.-M.-Philippe-Elisabeth), de 1823 à 1837. Différent : *CT entrelacés.*

9^o *Perpignan*. Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV). — Supprimé par ordonnance royale du 16 nov. 1837 (lettre monétaire, Q). — Dastros, en l'an IV. Différent : *grappe de raisin.* — De Sainte-Croix (J.-Marie), de l'an V à 1828. Différent : *grappe de raisin.* — De Lorme (Abel), de 1829 à 1837. Différent : *grappe de raisin.*

10^o *Nantes*. Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV). — Supprimé par ordonnance royale du 16 nov. 1837 (lettre monétaire, T). — Athénas, de l'an IV à 1817. Différent : *une ancre.* — Le Pot (Alexandre), de 1818 à 1825. Différent : *une clef.* — Olivier d'Assenoy (G. Laurent), de 1825 à 1837. Différent : *branche d'olivier.*

11^o *Lille*. — Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV). — Fermé en 1847. — Rouvert de 1853 à 1857 pour la monnaie de bronze (lettre monétaire, W). — Lepage (L.-François-Théophile), de l'an IV à 1816. Différent : *caducée.* — Beaussier (E.-J.-Alexandre), de 1815 à 1840. Différent : *caducée.* — Dierickx (Charles-Louis-Joseph), de 1840 à 1846. Différent : *une cornue.* — Kuhlmann (Charles-Frédéric), de 1850 à 1857. Différent : *lampe antique.*

12° *Strasbourg*. Hôtel des monnaies (loi du 22 vendémiaire an IV). — Séparé de la France en 1874 (lettre monétaire, BB). — Dubois, de l'an IV à l'an XII. Différent : *gerbe de blé*. — Dubois, fils (Jean-Georges), de l'an XII à 1825. Différent : *gerbe de blé*. — Livio (Dominique-Ignace), de 1825 à 1834. Différent : *un castor*. — Renouard de Bussierre (Alfred), de 1835 à 1860. Différent : *une abeille*. — Delebecque (Henri-Archange), de 1861 à 1870. Différent : *croix tréflée*.

13° *Marseille*. Hôtel des monnaies rétabli par la loi du 3 nivôse an IV. — Fermé en 1839. Rouvert de 1853 à 1857 pour la refonte du bronze (lettre monétaire, MA en monogramme). — Gaillard (Cyprien), de l'an IX à 1809. Différent : *étoile*. — Régis (Victor), de 1809 à 1823. Différent : — V. R. Ricard père (Joseph-Auguste), de 1824 à 1829. Différent : *palmier*. — Ricard fils (Jacques-Henri-Auguste), de 1830 à 1839. Différent : *palmier*. — Beaussier (Alexandre-Joseph), de 1833 à 1837. Différent : *coquille*.

14° *Genève*. Hôtel des monnaies réuni à la France en l'an VI. — Supprimé par décret impérial du 27 pluviôse an XIII (lettre monétaire, G). — Darbigny, de l'an VII à l'an XII. Différent : *un lion*. — Froidevaux, en l'an XIII. Différent : *un poisson*.

15° *Rome*. Maintenu comme Hôtel des monnaies de l'empire français (décret du 31 juil. 1811). — Séparé de la France en 1814 (lettre monétaire, R surmontée de la couronne impériale). — Mazzio, de 1812 à 1814. Différent : *la louve du Capitole*.

16° *Turin*. Hôtel des monnaies (arrêté du 10 prairial an XI). — Séparé de la France en 1814 (lettre monétaire, U). — Parioletti, de l'an XI à 1813. Différent : *un cœur*.

17° *Gènes*. Hôtel des monnaies établi par décret du 15 messidor an XIII. — Séparé de la France en 1814 (lettre monétaire, CC en l'an XIV, puis CL à partir de 1811). — Podesta, de 1811 à 1814. Différent : *proue de navire*.

18° *Utrecht*. Maintenu comme Hôtel des monnaies de l'empire français, par décret du 4 janv. 1811. — Séparé de la France en 1814 (signe monétaire, *un mât*). — Dumarchis-Servaas, de 1811 à 1814. Différent : *un poisson*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES MONNAIES ACTUELLES DANS LE MONDE ENTIER. — Par suite d'un accord international conclu par la Convention monétaire, en 1885 et 1893, et suivant la proposition de l'Institut international de statistique siégeant à Berne, en sept. 1895, l'administration de la Monnaie de Paris est chargée officiellement de publier chaque année « un document statistique ayant pour objet la production des métaux précieux, leur mouvement

international et la consommation de l'or et de l'argent dans



Fig. 17. — Nouvelle monnaie d'or française, par M. Chaplain.

les divers Etats, emploi industriel, monnayage, frai, etc. ».

Deux de ces rapports statistiques, extrêmement précieux, ont déjà été publiés par M. A. de Foville, directeur de la Monnaie, sous ce titre : *Rapport au ministre des finances* (1896 et 1897, 2 vol. in-8). C'est à ce travail, qui résume les opérations de la Monnaie de Paris et l'ensemble des faits économiques d'ordre monétaire, dans le monde entier, que nous empruntons les éléments essentiels des tableaux qui suivent.



Fig. 18. — Nouvelle monnaie d'argent française, par M. O. Roty.



Fig. 19. — Nouvelle monnaie de bronze française, par M. Daniel Dupuy.

On trouvera aussi des renseignements précieux dans le grand recueil de M. Emile Dewamin : *Cent ans de numismatique française, 1789-1889* (Paris, in-fol. [2 vol. parus]).

I. France.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE		POIDS		TOLÉRANCE accordée pour le frai au-dessous de la tolérance de fabrication	POUVOIR libératoire des pièces
			TITRE droit	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous	POIDS droit	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous		
		millimètres	millièmes	millièmes	grammes	millièmes	millièmes	
OR.....	100 francs.	35	900	1	32,2580	1	5	illimité.
	50 —	28			16,1290	1	5	
	20 —	21			6,4516	2	5	
	10 —	19			3,2258	2	5	
	5 —	17			1,6129	3	5	
ARGENT...	5 —	37	900	2	25	3	10	illimité.
	2 —	27	835	3	10	5	10	limité à 50 fr. entre parti- culiers.
	1 franc.	23	835	3	5	5	50	
	50 centimes.	18	835	3	2,50	7	50	
	20 —	16	835	3	1	10	50	
BRONZE...	10 —	30	Cuivre... 95	Cuivre... 10	10	10	»	limité à l'ap- point de la pièce de 5 fr.
	5 —	25	Etain... 5	Etain... 3	5	10	»	
	2 —	20	Zinc... 1	Zinc... 5	2	15	»	
	1 centime.	15			1	15	»	

II. Colonies françaises.

NOMS des COLONIES	MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE		POIDS	
				TITRE droit	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous	POIDS droit	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous
			millimètres	millièmes		grammes	millièmes
INDO-CHINE.....	Argent.	1 piastre.	30	900	3 millièmes au-dessus et 2 millièmes au-dessous	27	3
		50/100 ^e de piastre.	29			13	3
		20/100 ^e —	26			5,40	5
	Bronze.	10/100 ^e —	19	Cuivre . 95 Etain... 4 Zinc... 1	Cuivre . 10 Etain... 5 Zinc... 5	2,70	7
		1/100 ^e —	27,5			7,50	10
		1 sapèque.	20			2	15
TUNISIE.....	Or.	20 francs.	21	900	1	6,4516	2
		10 —	19			3,2258	
	Argent.	2 —	27	835	3	10	5
		1 franc.	23			5	7
		50 centimes.	18			2,50	
	Bronze.	10 —	30	Cuivre . 95 Etain... 4 Zinc... 1	Cuivre . 10 Etain... 5 Zinc... 5	10	10
		5 —	25			5	15
		2 —	20			2	
		1 centime.	15			1	
GRANDE-COMORE.	Argent.	5 francs.	37	900	2	25	3
	Bronze.	10 centimes.	30	Cuivre . 95 Etain... 4	Cuivre . 10 Etain... 4	10	5
	Bronze.	5 —	25	Zinc... 1	Zinc... 5	5	5
LA RÉUNION.....	Bon de caisse de 1 franc. de 50 centimes.		25	Nickel . 25	»	4,50	»
			22	Cuivre . 75	»	2,50	»
MARTINIQUE.....	Bon de caisse de 1 franc. de 50 centimes.		26	Nickel . 15	»	8	»
			22	Cuivre . 85	»	5	»

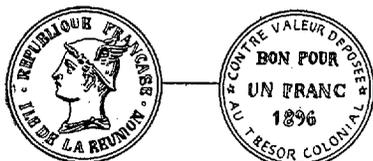


Fig. 20. — Monnaie coloniale française (Ile de la Réunion).



Fig. 21. — Monnaie coloniale française (Ile de la Martinique).

III. Italie, Suisse, Belgique, Grèce, Monaco. L'Italie, comme la France et les autres pays de l'Union latine constituée en 1863, a des monnaies dont l'unité est la *lira* ou franc de 100 centimes (*centesimi*). Le poids, le titre, le module des pièces italiennes sont les mêmes qu'en France ; la série des pièces est aussi la même qu'en France,

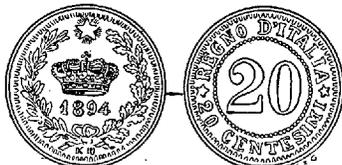


Fig. 22. — 20 centesimi en nickel (Italie).

mais il y a, en plus, depuis 1894, une pièce de 20 centesimi en nickel. L'Italie fait frapper enfin des thalers à l'effigie de Marie-Thérèse et d'autres monnaies d'argent et de bronze pour sa colonie de l'Erythrée et ses relations avec l'empire d'Ethiopie ; la république de Saint-Marin continue

à frapper des bronzes de 10 centesimi et de 5 centesimi. La Suisse et la Belgique ont le même système monétaire que la France, sauf que les pièces de 20 centimes,



Fig. 23. — 20 centimes en nickel (Suisse).

de 10 centimes, de 5 centimes sont en nickel et non plus en bronze.

La Grèce, qui fait aussi partie de l'Union latine, a le même système monétaire ; l'unité est la drachme ou franc ; elle frappe des monnaies d'or de 100, 50, 25, 10 et 5 drachmes, des monnaies d'argent de 5, 2 et 1 drachmes ; de 50 et 20 *lepta* ; les monnaies de bronze sont remplacées, depuis 1893, par des monnaies de nickel de 20 *lepta*,

10 lepta et 5 lepta (le lepton équivaut à notre centime).



Fig. 24. — 10 lepta en nickel (Grèce).

La principauté de Monaco fait frapper à la Monnaie de Paris des monnaies dans le système français, à l'effigie et aux armes du prince régnant; elles sont admises dans les caisses publiques en France.

IV. Angleterre. L'Angleterre est sous le régime de l'étalon unique d'or, depuis 1816.



Fig. 25. — Souverain d'or (1 livre sterling) (Angleterre).

L'unité monétaire est la livre sterling (*pound*) qui vaut 25 fr. 22, et est divisée en 20 shillings; le shilling vaut 4 fr. 16, et il est divisé à son tour en 12 pence (loi du 4 avr. 1870).

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS	POUVOIR libératoire des pièces
OR	Cinq livres.....	36,2	11/12 ^{es} d'or fin ou 916 ^{es} ,66	39,94028	illimité.
	Deux livres.....	29,4		15,97611	
	Souverain (1 livre).....	22		7,98805	
	Demi-souverain.....	19,3		3,99402	
	Couronne.....	38,8		23,27590	
ARGENT	Double-florin.....	36,1	37/40 ^{es} d'argent fin ou 925 millièmes.	22,62072	limité à 40 shillings
	Demi-couronne.....	32,3		14,13795	
	Florin.....	38,5		11,31036	
	Shilling.....	23,5		5,65518	
	Six pence.....	19,5		2,82759	
	Quatre pence.....	17,5		1,88506	
	Trois pence.....	16,3		1,41379	
	Deux pence.....	13,5		0,94253	
	Penny.....	11		0,47126	
	BRONZE	Penny.....		31	
Demi-penny.....		25	5,66990		
Farthing.....		20	2,83495		

V. Espagne. Depuis la loi du 19 oct. 1868, l'unité monétaire de l'Espagne est la *peseta* de 100 centimos, égale à notre franc de 100 centimes.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR	100 pesetas.....	35	900	32,2580
	50 —.....	28		16,1290
	25 —.....	24		8,0645
	20 —.....	21		6,4516
	10 —.....	19		3,2258
	5 —.....	17		1,6129
ARGENT	5 —.....	37	835	25
	2 —.....	27		10
	1 peseta.....	23		5
	50 centimos.....	18		2,50
BRONZE	20 —.....	16	»	1
	10 —.....	30		Cuivre. 95
	5 —.....	25		Etain.. 4
	1 centimo.....	20		Zinc... 1

Depuis le 15 févr. 1894, les pièces d'or de 20 et de 40 pesetas sont admises en France dans les caisses publiques. L'ancienne piastre espagnole aux colonnes d'Hercule



Fig. 26. — 25 pesetas. Or (Espagne).



Fig. 27. — Piastre aux colonnes d'Hercule, de Charles III d'Espagne.

(fig. 27) qui a eu une vogue immense dans les siècles derniers en Afrique, en Asie et en Amérique, circule encore découpée en morceaux chez les peuplades du continent africain, où nos voyageurs sont parfois très surpris de la rencontrer.

VI. Portugal. La loi du 29 juil. 1854 a établi en Portugal l'étalon d'or unique. Le *milreis* (1.000 *reis*) est l'unité de compte; il vaut 5 fr. 60. Un décret du 24 mai



Fig. 28. — Couronne d'or (Portugal).



Fig. 29. — Teston d'argent (Portugal).

1896 a autorisé la frappe de monnaies d'argent commémoratives du quatrième centenaire du départ de Vasco de Gama pour l'Inde.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	POIDS	TITRE
OR	Couronne ou 10 milreis.....	30	17,735	916 2/3.
	1/2 couronne ou 5 milreis.....	23	8,868	
	1/5 couronne ou 2 milreis.....	18,5	3,547	
	1/10 couronne ou 1 milreis.....	14	1,771	
	5 testons ou 500 reis.....	30	12,5	
ARGENT	2 testons ou 200 reis.....	23	5	916 2/3.
	1 teston ou 100 reis.....	18,5	2,5	
	1/2 teston ou 50 reis.....	14	1,25	
BRONZE	20 reis.....	30	12	Cuivre. 96 Etain.. 2 Zinc... 2
	10 —.....	25	6	
	5 —.....	20	3	

VII. Allemagne. L'Allemagne est sous le régime de l'étalon d'or unique depuis la loi du 4 déc. 1871, complétée par la loi du 9 juil. 1873. Le *Reichsmark* ou

mark de l'Empire, unité monétaire, est divisé en 100 pfennigs et il vaut 1 fr. 235. La pièce d'or de 20 marks vaut



Fig. 30. — Double couronne d'or (20 marks) (Allemagne).

24 fr. 69; la pièce d'argent de 5 marks vaut 5 fr. 555.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS	POUVOIR libérateur des pièces
		millim.	millièmes	gr.	
OR	20 marks.	22,50	900	7,965	illimité.
	10 —	19,50		3,982	
	5 —	17		1,991	
ARGENT	5 —	33	900	27,778	limité à 20 marks.
	2 —	23		11,111	
	1 mark.	24		5,556	
	50 pfennigs	20		2,778	
	20 —	16	1,111		
NICKEL	20 —	23	Nickel . 25	6,250	limité à un mark.
	10 —	21	Cuivre. 75	4	
	5 —	18		2,500	
BRONZE	2 —	20	Cuivre. 95	3,333	limité à un mark.
	1 pfennig.	17,50	Etain .. 4	2	
			Zinc ... 1		

VIII. Pays-Bas. L'unité de compte des Pays-Bas est le florin (gulden) qui vaut 2 fr. 10; il est divisé en



Fig. 31. — 10 florins ou gulden (Hollande).



Fig. 32. — Florin ou gulden d'argent (Hollande)

100 cents. Le double ducat d'or vaut 23 fr. 66. L'atelier monétaire unique est à Utrecht.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
		millim.	millièmes	gr.
OR.....	Double-ducat.	26	983	6,988
	Ducat.	21		3,494
	10 florins.	22,5		900
ARGENT.	2 florins 1/2.	38	945	25
	1 florin (gulden).	28		10
	1/2 florin.	22		5
	25 cents.	19		3,575
	10 —	15		1,40
	5 —	12,5		0,685
BRONZE.	2 cents 1/2.	23,5	Cuivre. 95	4
	1 cent.	19	Etain .. 4	2,5
	1/2 cent.	14	Zinc ... 1	1,25

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
		millim.	millièmes	gr.
<i>Indes néerlandaises</i>				
ARGENT.	1/4 de florin.	19	720	3,18
	1/10 de florin.	15		1,25
	1/20 de florin.	12,5		0,61
CUIVRE.	2 cents 1/2.	31	Cuivre pur	12,5
	1 cent.	23,5		4,8
	1/2 cent.	17		2,3

IX. Etats scandinaves. Une convention monétaire analogue à l'Union latine existe pour les pays scandinaves (Suède, Norvège et Danemark) depuis 1873. L'étalon adopté est l'étalon d'or unique; l'unité de compte est la couronne (krona) qui vaut 1 fr. 33; elle est divisée en 100 öre; la pièce d'or de 20 couronnes vaut 27 fr. 77. Suivant les pays, les pièces portent des légendes et des types danois, suédois ou norvégiens, mais les divisions, le poids et le titre sont les mêmes.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
		millim.	millièmes	gr.
OR.....	20 couronnes.	23	900	8,9606
	10 —	18		4,4803
	5 —	16		2,24015
ARGENT.	2 —	31	800	15
	1 couronne.	25		7,50
	50 öre.	22		5
	25 —	17		2,42
	10 —	15		1,45
BRONZE.	5 —	27	Cuivre. 95	8
	2 —	21	Etain .. 4	4
	1 öre.	16	Zinc ... 1	2

X. Russie. Un oukase du 3-15 janv. 1897 a modifié profondément le système monétaire de l'empire russe. L'unité moné-



Fig. 33. — Impériale d'or (Russie).

taire reste le rouble de 100 kopeks, mais les pièces d'or représentent, non plus 15 1/2, mais 23 fois 1/4 la valeur des pièces



Fig. 34. — Rouble d'argent (Russie).

d'argent. Le rouble argent, au lieu de valoir 4 fr., au pair français, ne vaut plus que 2 fr. 66, dans le nouveau système.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR	Impériale.	24,4	900	12,9036
	Demi-impériale.	21,3		6,4518
ARGENT.	Rouble.	33,5	900	20
	50 kopeks.	26,7		10
	25 —	22,6	5	
	20 —	21,3	3,599	
	15 —	19,5	2,699	
	10 —	17,3	1,799	
CUIVRE ROUGE.	5 —	15	500	0,899
	3 —	32		16,38
	2 —	27,7	9,83	
	1 kopek.	28,9	6,55	
	Demi-kopek.	21,3	3,28	
	1/4 de kopek.	16	1,64	
		13		0,82

XI. *Finlande.* Le grand-duché de Finlande est soumis à un régime monétaire spécial régularisé par une loi du 9 août 1877 ; le système repose sur l'étalon d'or ; l'unité monétaire est le *mark* de 100 *penni*.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	TITRE	POIDS
OR	20 marks.	900	6,451
	10 —	900	3,225
ARGENT.....	2 —	868	10,365
	1 mark.	868	5,1828
	50 penni.	750	2,5494
	25 —	750	1,2747
BRONZE.....	10 —	»	12,7978
	5 —	»	6,3984
	1 —	»	1,2796

XII. *Autriche-Hongrie.* L'empire austro-hongrois est sous le régime de l'étalon d'or unique depuis la loi du 2 août 1892. L'unité monétaire est la *couronne* qui vaut



Fig. 35. — Ducat d'Or (Autriche). Fig. 36. — 20 hellers en nickel (Autriche). Fig. 37. — 20 hellers en nickel (Hongrie).

1 fr. 23 et qui se divise en 100 *hellers*. Les pièces d'or de 8 et de 4 florins sont identiques à nos pièces de 20 et de 10 fr. et sont admises en France depuis 1874.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR	20 couronnes ou 8 florins.	21	900	6,4516
	10 couronnes ou 4 florins.	19	900	3,2258
ARGENT.	Florin (2 couronnes).	29	900	12,3457
	Couronne.	23	835	5
	10 kreutzers.	18	500	4
	10 —	18	400	3,333
	5 —	16	375	2,666

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
NICKEL.	20 hellers.	21	Pur.	4
	10 —	19	Pur.	3
CUIVRE	1 kreutzer.	19	Pur.	3,333
	1/2 kreutzer.	17	Pur.	1,666
BRONZE.	2 hellers.	19	Cuivre . 95	3,333
	1 heller.	17	Etain .. 4	1,666
			Zinc.... 1	

Il est frappé deux types de chacune de ces pièces : l'un est spécial à l'Autriche et porte les armes impériales ; l'autre est spécial au royaume de Hongrie dont il porte les armes ; les légendes sont, sur les premières, en allemand, sur les secondes, en hongrois. Les pièces de 10 et 5 kreutzers en argent seront retirées de la circulation en 1898. L'Autriche-Hongrie frappe encore des thalers à l'effigie de Marie-Thérèse (appelés *talaris*) et au millésime de 1780, exportées en Ethiopie et dans le reste de l'Afrique orientale.

XIII. *Serbie.* Une loi du 10 déc. 1878 a établi dans ce pays un système monétaire analogue à celui de l'Union latine. L'unité de compte est le *dinar* ou franc qui se divise en 100 *paras* ou centimes ; la pièce d'or de 20 dinars est identique à notre pièce d'or de 20 francs ; la pièce d'argent de 5 dinars est pareille à notre pièce de 5 francs. Les monnaies de nickel ont été créées par la loi du 1^{er} janv. 1883.



Fig. 38. — 10 paras en nickel (Serbie).

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR	20 dinars.	21	900	6,4516
	10 —	19		3,2258
ARGENT.	5 —	37	900	25
	2 —	27		10
	1 dinar.	23	835	5
	50 paras.	18		2,5
NICKEL.	20 —	22	Cuivre . 75	6
	10 —	20	Nickel . 25	4
	5 —	17		3
BRONZE.	10 —	30	Cuivre . 95	10
	5 —	25	Etain .. 4	5
	1 para.	15	Zinc... 1	1

XIV. *Bulgarie et Roumanie.* La Roumanie et la Bulgarie font frapper, comme la Serbie, des monnaies natio-



Fig. 39. — 20 bani en nickel (Bulgarie).

nales suivant le système de l'Union latine ; leur unité monétaire est le *lev* qui a le poids et le titre de notre franc ; la pièce d'or de 20 leva est pareille à notre pièce de 20 francs.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	POIDS		TITRE
		grammes.	millièmes	
OR.....	100 leva.	32,258		900
	20 —	6,4516		
	10 —	3,2258		
ARGENT.....	5 —	25		900
	2 —	10		
	1 leu.	5		835
	1/2 leu.	2,50		
BRONZE.....	1 banu.	»		»
	2 bani.	»		»

La Bulgarie a aussi des pièces de 20, 10, 5 et 2 1/2 centimes (*bani*) en nickel.

XV. *Empire ottoman*. La monnaie de compte dans



Fig. 40. — 500 gurusch ou piastres. Or (Turquie).

l'empire ottoman est la *piastre turque* de 40 paras



Fig. 41. — Livres turques en or ou 100 piastres (Turquie).



Fig. 42. — Piastre turque (*gersch*). Argent.

ou 100 aspres; la piastre vaudrait au pair 0 fr. 2278 de notre monnaie.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR.....	500 piastres.	35		gr. 36,082
	250 —	27,2		18,041
	100 — med-jidié.	22,5	916,66	7,216
	50 piastres medjidié.	18		3,608
	25 piastres medjidié.	14,75		1,804
ARGENT.	20 piastres.	37		24,055
	10 —	27,25		12,027
	5 —	34	830	6,013
	2 —	18,75		2,405
	1 piastre.	15		1,202
	1/2 piastre.	13,75		0,601
CUIVRE ou	40 paras.	»	Cuivre pur	21,386
	20 —	»	ou bronze	10,693
BRONZE	10 —	»	à	5,347
	5 —	»	95 %/	2,673
	1 para.	»	de cuivre	0,534

XVI. *Egypte*. La loi du 14 nov. 1885 a établi pour unité monétaire la *livre égyptienne* de 100 piastres; la



Fig. 43. — 5 ochr' el-guerche en nickel (Egypte).

piastre se divise en 10 *ochr' el-guerche* (dixièmes). En monnaie française la livre égyptienne vaudrait au pair 25 fr. 61.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE		POIDS
			millim.	millièmes	
OR.....	Livre (100 piastres)	24			gr. 8,5
	50 piastres.	»			4,25
	20 —	»	875		1,70
	10 —	»			0,85
	5 —	»			0,425
ARGENT.	20 —	40			28
	10 —	33			14
	5 —	26	833 1/3		7
	2 —	19			2,80
	1 piastre.	16			1,40
NICKEL.	5 ochr' el-guerche.	21	Nickel. 25		4
	2 —	18	Cuivre. 75		2
	1 —	14,5			1,75
BRONZE.	1/2 —	20	Cuivre. 95		3,333
			Etain .. 4		2
	1/4 —	17,5	Zinc ... 1		

XVII. *Maroc, Tunisie et autres pays d'Afrique*. Pour le commerce extérieur, on compte au Maroc en piastres fortes (*réal*) d'Espagne, divisées en 100 *centavos*. Dans l'intérieur du pays, l'unité est le metikal qui vaut environ une demi-piastre espagnole, soit 2 fr. 63.

Or { Madridia ou doublon (10 piastres) .. = 52 fr. 50
 Bendoki ou bataca (2 piastres)..... = 10 fr. 50
 Demi-bendoki ou piastre..... = 5 fr. 26
 Argent { Metikal ou demi-piastre..... = 2 fr. 63
 Blanquillo ou muzuna..... = 0 fr. 06

Avant la conquête française, on comptait en Tunisie en piastres et en carroubas qu'on trouve encore en usage chez les indigènes. La piastre tunisienne vaut 0 fr. 65 et se



Fig. 44. — Roupee de la Société anglaise de l'Est africain.

divise en 16 *carroubas*; le carroub vaut 4 cent.; les indigènes donnent le même nom à notre pièce de 5 cent. (V. ci-dessus le tableau des monnaies coloniales françaises). Les établissements coloniaux des divers Etats de l'Europe

en Afrique ont aussi leurs monnaies spéciales analogues à celles des colonies françaises. Nous donnons, à titre de



Fig. 45. — Roupie de la Société allemande de l'Est africain.

spécimens, les roupies des factoreries anglaises et allemandes de la côte orientale de l'Afrique (fig. 44 et 45).

XVIII. *Perse*. En 1879, la Perse qui, jusque-là, comptait en thomans de 100 *chahis* (le thoman valant 14 fr. 88),



Fig. 46. — Double thoman d'or (Perse).

Fig. 47. — Kran d'argent (Perse).

commença l'émission de nouvelles monnaies suivant le système français :

Or	}	2 thomans (5 ^{sr} , 76).....	=	20 fr.
		1 thoman (2 ^{sr} , 88).....	=	10 fr.
		1/2 thoman (1 ^{sr} , 44).....	=	5 fr.
Argent	}	2 krans (0 ^{sr} , 375).....	=	2 fr.
		2 krans (9 ^{sr} , 20).....	=	2 fr.
		1 kran (4 ^{sr} , 60).....	=	1 fr.
Bronze	}	1/2 kran (2 ^{sr} , 30).....	=	0 fr. 50
		1/4 de kran (1 ^{sr} , 15).....	=	0 fr. 25
		4 chahis ou abassi (1/5 de kran).		
		2 chahis ou sanar (1/10 de kran).		
		1/2 chahi ou pul (1/40 de kran).		
		1/4 chahi ou 1/2 pul ou jindek (1/80 de kran).		

XIX. *Inde anglaise*. L'unité monétaire de l'Inde an-

glaise est la *roupie*, qui se divise en 16 *annas* ou



Fig. 48. — Mohur d'or (Inde anglaise).

192 pice. La roupie vaut, au pair, 2 fr. 38; le mohur vaut 36 fr. 82.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces		TITRE	POIDS
		millim.	millièmes		
OR	1 mohur ou 15 rouspies.....	26		916,66	11,663
	2/3 mohur ou 10 rouspies.....	22			7,776
	1/3 mohur ou 5 rouspies.....	19,5			3,888
ARGENT	Roupie.....	30		916,66	11,664
	1/2 roupie ou 8 annas.....	24			5,832
	1/4 roupie ou 4 annas.....	19			2,916
	1/8 roupie ou 2 annas.....	15			1,458
CUIVRE	2 pice ou 1/2 anna.....	31	»	»	12,960
	Pice ou 1/4 anna.....	25	»		6,480
	1/2 pice ou 1/8 anna.....	21	»		3,240
	1 pice ou 1/12 anna.....	17	»		2,160

XX. *Siam*. Pour le commerce extérieur, on compte en piastres ou dollars mexicains de 5 fr. 43, divisés en 100 *cents*. Pour l'intérieur, on a les monnaies suivantes, frappées sur le modèle des pièces françaises et portant, sur une face, le sceau royal, et sur l'autre l'éléphant siamois.

Argent	}	Tikal pesant 15 gr. au titre de	
		900 millièmes.....	= 3 fr. 25
		Salung ou 1/4 de tikal.....	= 0 fr. 81
		Fuang ou demi-salung.....	= 0 fr. 40
		Cuivre : le pic ou 1/4 de fuang.....	= 0 fr. 10
		Etain : l'att ou demi-pic.....	= 0 fr. 05

XXI. *Chine*. En dehors de la sapèque ou cash, il n'y a pas de monnaie réelle pour l'intérieur de ce pays. Le taël ou liang est un poids variable suivant les provinces,



Fig. 49. — Sapèque chinoise.

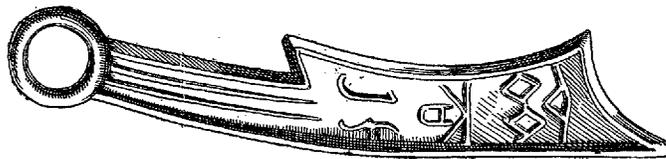


Fig. 50. — Ancienne sapèque chinoise en forme de coutreau.

mais toujours divisé en 10 maces et 100 candarins. Dans les douanes, il est officiellement estimé à 38^{sr}, 20; ce taël de douane (*kraï-ping*) est converti, dans chaque port, en la monnaie de compte usitée sur la place, suivant un rapport fixé par le trésorier local.

A Canton, le taël est estimé 1 piastre 1/2 (8 fr. 10); à Chang-hai, 1 piastre 4/10 (7 fr. 56); à Ningpo, 1 piastre 1/3 (7 fr. 20), etc.

Dans l'intérieur du pays, l'or et l'argent circulent en

lingots qu'on pèse en taëls. La sapèque est une monnaie composée de 3 parties de cuivre et de 2 parties d'étain; elle est percée d'un trou carré; elle vaut moins que notre centime. Cent sapèques liées ensemble s'appellent une *ligature* ou *mace*; une ligature de 1.000 sapèques prend le nom de *chouan* ou *tiao*. Le commerce avec l'extérieur emploie souvent la piastre espagnole ou mexicaine; 100 piastres sont estimées 72 taëls; le rouble russe et le trade dollar américain sont aussi usités sur certains marchés.

Depuis 1890, dans les provinces qui sont en relations commerciales avec les pays européens, on fait usage aussi de monnaies chinoises en argent, frappées à Canton et à

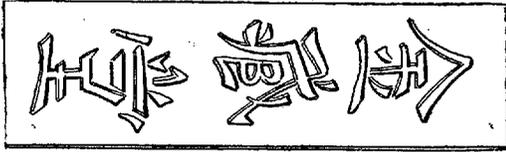


Fig. 51. — Lingot d'argent d'un taël servant de monnaie en Chine.

Wuchang. Ce sont les cinq divisions suivantes, dont la valeur est calculée en fractions de taël :

La piastre, de même dimension que la piastre mexicaine, qui vaut 7 maces 3 candarins ; la demi-piastre (3 maces 6 candarins) ou 50 cents ; la pièce de 20 cents qui vaut 1 mace 4 3/5 candarins ; la pièce de 10 cents (7 candarins 3/10) ; la pièce de 5 cents (3 candarins 6/10).

XXII. Japon. Une loi du mois de mars 1897, exécute



Fig. 52. — 10 yen d'or (Japon).

Fig. 53. — Yen d'argent (Japon).

toire le 1^{er} oct. 1897, transforme le régime monétaire du Japon ; elle suspend la frappe du yen d'argent, établit



Fig. 54. — 5 sen en nickel (Japon).

l'étalon d'or unique et fixe la frappe des unités suivantes :

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	TITRE	POIDS
OR.....	20 yen.	900	16,6665
	10 —		8,3333
	5 —		4,1666
ARGENT.....	50 sen.	800	13,4783
	20 —		5,3914
	10 —		2,6955
BRONZE.....	1 sen.	Cuivre. 95	7,1280
	5 rin.	Etain.. 4	3,5640
		Zinc... 1	
NICKEL.....	5 sen.	Cuivre. 75 Nickel. 25	4,6654

XXIII. Etats-Unis et Canada. L'unité monétaire



Fig. 55. — Aigle d'or (Etats-Unis).

Fig. 56. — Trade dollar (Etats-Unis).

est le dollar, divisé en 100 cents. La valeur du dollar



Fig. 57. — Demi-dollar (Etats-Unis).

d'or, au pair, est de 5 fr. 483 ; le rapport de valeur



Fig. 58. — 5 cents en nickel (Etats-Unis).

entre l'or et l'argent monnayé est de 1 à 15,50.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR.....	Double aigle (20 dollars).....	34	900	33,486
	Aigle (10 dollars).....	27		16,718
	Demi-aigle (5 dollars).....	22		8,539
	Quart d'aigle (2 1/2 dollars).....	18		4,179
	Dollar.....	13		1,672
	Dollar.....	38		26,729
ARGENT.....	Demi-dollar.....	30	900	12,500
	Quart de dollar..	24		6,250
	Dime.....	18		2,500
NICKEL..	5 cents.....	21	Cuivre. 75 Nickel. 25	5
BRONZE..	1 cent.....	19	Cuivre. 95 Etain et zinc.. 5	3,110

Au Canada, colonie anglaise, le dollar d'or américain est l'unité monétaire ; le souverain anglais a cours légal pour 4 dollars 866 ; les monnaies d'appoint sont dans le système anglais.

XXIV. *Mexique*. L'unité monétaire du Mexique est le peso d'argent ou piastre mexicaine, divisé en 100 centavos ;



Fig. 59. — Peso d'argent ou piastre mexicaine.

sa valeur au pair, en monnaie française, serait de 5 fr. 43. Des monnaies de nickel ont été fabriquées de 1881 à 1886, mais retirées ensuite de la circulation.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
		millim.	millièmes	gr.
OR	20 pesos.	34		33,341
	10 —	27		16,920
	5 —	22	875	8,460
	2 1/2 —	18		4,23
	1 peso.	15		1,692
ARGENT	1 —	39		27,073
	50 centavos.	30		13,536
	25 —	25	902,777	6,768
	10 —	17		2,707
	5 —	14		1,353
CUIVRE.	1 centavo.	25	Cuivre pur.	8

XXV. *Brésil*. Au Brésil, on compte en milreis de 2 fr. 83, c.-à-d. environ la moitié du milreis portugais. Mille mil-



Fig. 60. — Milreis d'argent (Brésil).

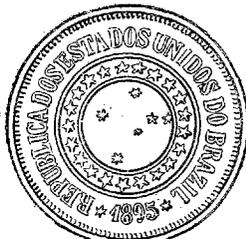


Fig. 61. — 200 reis en nickel (Brésil).

reis ou un million de reis s'expriment par l'expression un conto de reis, qui vaut 2.830 fr. En 1893, on a frappé des monnaies de nickel.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	POIDS	TITRE	VALEUR intrinsèque en francs
		gr.		francs
OR	20 milreis.	17,929	11/12 ^{es}	56 60
	10 —	8,964	»	28 30
	5 —	4,482	»	14 15
ARGENT	2 —	25,500	11/12 ^{es}	5 19
	1 —	12,750	»	2 59
	500 reis.	6,375	»	1 29

XXVI. *Vénézuéla*. La loi du 23 mars 1837 a introduit dans ce pays le système français ; la piastre d'or vaut 5 fr. ; elle est divisée en 10 réaux et 100 centavos.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	POIDS	TITRE	VALEUR en francs
		gr.	millièmes	francs
OR	Bolivar ou 20 venezolanos	32,258	900	100
	Doublon d'or ou 10 venezolanos.	16,129	»	50
	Ecu ou 5 venezolanos	8,065	»	25
	Piastre d'or ou venezolano	1,612	»	5
	Venezolano	25	900	5
ARGENT	1/2 venezolano ou 50 centavos	12,50	835	2 50
	2 decimos ou 20 centavos	5	»	1
	1 decimo ou 10 centavos	2,50	»	0 50
	5 centavos	1,25	»	0 25

La Colombie, depuis la loi du 9 juin 1871, a le même système que le Vénézuéla ; le peso d'argent correspond à

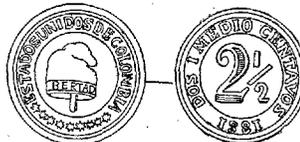


Fig. 62. — 2 1/2 centavos en nickel (Colombie).

notre pièce de 5 fr. et la pièce de 20 pesos en or à notre pièce d'or de 100 fr. ou au bolivar du Vénézuéla. La



Fig. 63. — Demi-réal en nickel (Honduras).

République de Honduras a le même système monétaire. XXVII. *République de l'Equateur*. D'après la loi du 1^{er} avr. 1884, l'unité monétaire de ce pays est le sucre d'argent (du nom du président, le maréchal Sucre) ; cette piastre vaudrait, au pair, 5 fr. en monnaie française.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
		millim.	millièmes	gr.
OR	Double condor.	34		32,25806
	Condor.	26		16,12903
	Doublon.	21	900	6,45161
	1/5 de condor.	16		3,22580
	1/10 de condor.	13		1,61290
ARGENT	Sucre.	37		25
	Demi-sucre.	30		12,50
	2/10 de sucre.	23	900	5
	1/10 —	18		2,50
	1/20 —	14		1,25
NICKEL	Demi-décime.	14	»	7

XXVIII. Pérou. Le Pérou a le système monétaire français ; on compte en soleils ou sols, en deniers ou dineros



Fig. 64. — 20 centavos en nickel (Pérou).

et en centavos ou centimes ; le soleil, unité monétaire, équivalent à notre pièce de 5 fr.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	POIDS	TITRE	VALEUR en francs
OR	20 soleils.	32,258 gr.	900	100
	10 —	16,129		50
	5 —	8,064		25
	2 —	3,226		10
	1 soleil.	1,613		5
ARGENT	1 —	25	900	5
	Demi-soleil.	12,50		2 50
	1/5 de soleil.	5		1
	1 denier.	2,50		0 50
	Demi-denier.	1,25		0 25

XXIX. Chili. L'unité monétaire du Chili est le peso de 100 centavos ou piastre ; il n'existe point, dit M. de Fo-ville, de rapport établi par la loi entre la monnaie d'or et celle d'argent. La valeur du peso est soumise aux fluctuations du change ; elle correspond actuellement à environ 1 fr. 80. Les monnaies suivantes ont été établies par la loi du 14 févr. 1895.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR	Condor (20 pesos).....	27 millim.	916,66 millièmes	11,98207 gr.
	Doblon (10 pesos).....	21		5,99103
	Escudo (5 pesos).....	16 1/2		2,99551
ARGENT	Peso.....	35	835	20
	20 centavos...	21 1/2		4
	10 —	17		2
	5 —	14 1/2		1

XXX. Bolivie. La Bolivie a l'étalon unique d'argent ;



Fig. 65. — 10 centavos en nickel (Bolivie).

l'unité monétaire est le boliviano ou peso d'argent dont la valeur au pair serait de 5 fr.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
ARGENT	Boliviano.	35 millim.	900 millièmes	25 gr.
	50 centavos.	30		12,5
	20 —	23		4,5
	10 —	18		2,25
	5 —	15		1,125
NICKEL	10 —	25	Nickel.. 25	5
	5 —	20	Cuivre.. 75	2,5

XXXI. Uruguay. La république de l'Uruguay a l'étalon d'or ; l'unité monétaire est la piastre nationale en or, du poids de 1^{re},697, au titre de 917 millièmes. Le doblon d'or, du poids de 16^{es},97, créé par la loi du 23 juin 1862, au titre de 917 millièmes, n'a jamais été frappé, non plus que la piastre d'or. Les seules pièces qu'on ait émises sont en argent et en bronze.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
ARGENT	1 peso.	37 millim.	900 millièmes	25 gr.
	50 centesimos.	33		12,50
	20 —	23		5
	10 —	18		2,50
BRONZE	4 —	35	Cuivre.. 95	20
	2 —	30	Étain.. 4	10
	1 centesimo.	25	Zinc... 1	5

XXXII. République Argentine. L'unité monétaire instituée par la loi du 5 nov. 1881 est la piastre ou peso d'or ou d'argent. Au pair, le peso vaudrait 5 fr. ; l'argen-



Fig. 66. — 20 centavos en nickel (République Argentine).

tino d'or vaut 25 fr. Une loi du 4 déc. 1895 a créé les monnaies de nickel.

MÉTAL	NOMS DES PIÈCES	DIAMÈTRE des pièces	TITRE	POIDS
OR	Argentino.	22 millim.	900 millièmes	8,0645 gr.
	1/2 argentino.	19		4,0322
ARGENT	1 peso.	37	900	25
	50 centavos.	30		12,5
	20 —	23		5
	10 —	18		2,5
	5 —	16		1,25
NICKEL	20 —	21	Nickel.. 25 Cuivre.. 75	4
	10 —	19		3
	5 —	17		2
BRONZE	2 —	30	Cuivre.. 95 Étain.. 4 Zinc... 1	10
	1 centavo.	25		5

Si l'on envisage, dans leur ensemble, les tableaux qui précèdent, on voit que le monde civilisé a fait, depuis un demi-siècle, de grands pas dans la voie de l'uniformisation.

des systèmes monétaires, comme aussi des systèmes métriques en général. Le mouvement a été provoqué par l'Union latine de 1865 entre la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce. Successivement d'autres Etats, sans faire partie de l'Union, ont frappé des monnaies similaires à celles de l'Union, lors même que leur système n'y est pas adapté dans toutes ses parties : ce sont la Roumanie, la Bulgarie, l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, la Serbie, la Finlande, la Perse, la Colombie, le Venezuela, l'Equateur, le Pérou, le Chili, l'Uruguay, la République Argentine. D'autre part, l'Allemagne a groupé sous un régime différent tous les Etats de la confédération germanique. Les trois Etats scandinaves, Suède, Norvège et Danemark, ont aussi une Union monétaire distincte. L'Angleterre et ses colonies, et enfin les Etats-Unis forment les deux autres groupes monétaires importants qui règnent sur le marché commercial du monde. Il est aisé de se rendre compte que ce sont les traditions ou la routine, l'amour-propre national et parfois aussi des raisons d'intérêt qui entravent la marche des réformes ; nous devons souhaiter que le xx^e siècle triomphe de ces préjugés et de ces obstacles si nuisibles au commerce international et voie enfin fonctionner un système monétaire unique dans le monde entier.

FAUSSE MONNAIE. — La doctrine monétaire que nous avons exposée plus haut, et qui est immuable pour tous les temps et toutes les civilisations, explique comment la fabrication de l'instrument des échanges est devenue partout un droit régalien et pourquoi les empiètements des particuliers sur ce droit, c.-à-d. le faux monnayage, sont bien autre chose qu'une simple escroquerie, un délit de falsification ou de fraude vis-à-vis d'un monopole de l'Etat. C'est un principe inéluctable et universel que la fausse monnaie, quand elle parvient à se propager en abondance, « chasse la bonne » : d'où il suit qu'elle aboutit nécessairement à jeter la perturbation dans les relations commerciales, à ruiner les citoyens, à tuer le crédit d'une nation. Nous avons vu d'anciens jurisconsultes comme Nicolas Oresme et Copernic placer, avec un juste effroi, la fausse monnaie au nombre des quatre plus grandes calamités qui puissent accabler un pays. Aussi, la fabrication de la fausse monnaie a-t-elle été, dans tous les temps et chez tous les peuples, châtiée non seulement comme une usurpation d'un droit régalien, mais comme un crime de lèse-société, et par là s'explique la terrible rigueur des pénalités partout édictées contre ce crime.

A Athènes, une loi de Solon, encore en vigueur au temps de Démosthène, condamnait à mort les faux monnayeurs, et il en était de même dans les autres villes grecques (Démosth., *adv. Timocr.*, 805). Diogène Laërte (VI, 20) nous apprend que le père du philosophe Diogène fut accusé du crime de fausse monnaie. A Rome, la peine capitale avec confiscation des biens était le châtiment ordinaire des faux monnayeurs ; parfois aussi, c'était l'exposition aux bêtes, le travail dans les mines, la déportation. Cela n'empêcha pas, surtout à partir du III^e siècle, les ateliers de faux monnayeurs de pulluler dans toutes les provinces, d'où les terribles conséquences économiques que nous avons signalées. Saint Jérôme (*Vita Pauli eremite*) parle des faux monnayeurs cachés dans les montagnes de la Thébaine ; nos musées possèdent des moules à fausse monnaie romaine trouvés sur le sol de la Gaule et ailleurs. Aussi, dans le siècle de Dioclétien et de Constantin, les lois répressives redoublent de rigueur ; on promet des récompenses aux délateurs, aux complices traités à leurs associés ; dans le code Théodosien, les coupables sont condamnés à être brûlés vifs (*Cod. Théod.*, IV, 21 à 23). Les mêmes pénalités restent en vigueur dans le haut moyen âge pour les pays de droit latin.

Dans les lois germaniques, le châtiment des faux monnayeurs est l'amputation de la main droite. L'édit de Pitres sous Charles le Chauve, en 864, parle à trois reprises de l'amputation de la main (§§ 13, 16 et 23) ; les lois lom-

barde et wisigothe portent la même peine, et la loi anglo-saxonne d'Æthelstan ajoute que la main coupée devra être clouée sur la porte de l'hôtel des monnaies (Engel et Seruire, *Traité*, t. I, p. LXXI). Durant la période féodale, le morcellement du droit régalien de monnayage et la multiplicité des ateliers favorisèrent les entreprises des faux monnayeurs, d'où un redoublement de cruautés à leur égard : on leur coupe une oreille, on leur crève les yeux, on les condamne à la pendaison ou à périr dans l'eau bouillante. Et ces châtiments sont infligés non pas seulement à ceux qui fabriquent à bas titre des pièces d'or ou d'argent ayant l'aspect extérieur des monnaies officielles, mais encore à tous ceux qui rognent et liment les espèces circulantes et qu'on appelait les *billonneurs*, à ceux qui introduisent dans un pays des espèces prohibées, à ceux qui fondent ou exportent la monnaie légale. D'innombrables ordonnances ou édits des souverains de chaque pays, et même des actes de conciles et des bulles de papes s'élèvent contre ces abus et ordonnent aux gens de justice de les réprimer avec la dernière rigueur.

Parmi les très nombreux procès de faux monnayeurs au moyen âge, dont les dossiers nous sont conservés dans les archives publiques, un des plus émouvants est, à coup sûr, celui de l'orfèvre Louis Secrétain, condamné à Tours, en 1486, à être bouilli et pendu, après avoir été convaincu du crime de fausse monnaie. Le jour du supplice, Secrétain fut amené de la prison sur la place Foire-le-Roi, à Tours, où l'on avait installé sur un brasier une immense chaudière remplie d'eau. Le malheureux fut garrotté et jeté par le bourreau dans la chaudière ; mais l'eau n'avait pas atteint tout à fait le degré d'ébullition et en se débattant, le patient se dégaga de ses entraves. Il reparaisait à la surface de l'eau, tendant à la foule muette d'épouvante des bras suppliants et criant : « Jésus ! miséricorde ! » Le bourreau, armé d'une fourche en fer, lui en asséna de violents coups sur la tête pour le forcer à se replonger au fond de la cuve. La foule et les juges eux-mêmes exaspérés finirent par crier : « A mort, le bourreau ! » Il s'ensuivit une échauffourée dans laquelle le bourreau fut tué et Secrétain délivré. Le malheureux, à demi cuit, fut transporté dans une église voisine où il trouva un asile jusqu'à ce que la grâce du roi vint enfin le rendre à la liberté (Carré de Busserolle, *les Usages singuliers de Touraine. Le supplice des faux monnayeurs* ; Tours, 1884, in-8).

Le droit monétaire étant un droit régalien, la connaissance du crime de fausse monnaie était, dans l'ancienne monarchie, dans les attributions de la cour royale des monnaies. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la peine de mort continua à être le châtiment des faux monnayeurs, mais son application en était moins barbare que dans les temps antérieurs : c'était généralement la pendaison.

La législation de 1791, en abolissant les droits régaliens, voulut se montrer moins sévère que notre ancien droit vis-à-vis des faux monnayeurs ; elle considéra ce crime comme un simple vol avec circonstances aggravantes, et elle le punit de quinze ans de fers. Mais la loi du 14 germinal an XI dut rétablir la peine de mort « à cause de la gravité de ce crime et des alarmes qu'il répand dans la société ». C'est la doctrine traditionnelle qui prévalut également lors de la révision du code pénal en 1832. « Le crime de fausse monnaie, dit l'exposé des motifs, est un de ceux qui créent le plus d'alarmes ; en ébranlant la confiance qui est due à la monnaie nationale, il fait disparaître toute sécurité des transactions de la vie civile. » Telles sont les considérations d'ordre social qui ont fait édicter, en 1832, la peine des travaux forcés à perpétuité pour le faux monnayeur, dont le crime est placé dans la catégorie des crimes contre la paix publique.

Des criminalistes se sont, à la vérité, élevés contre cette pénalité qu'ils trouvent excessive, prétendant que les alarmes provoquées par la fausse monnaie ne sont pas justifiées ; faisant valoir qu'une fausse pièce ou quelques fausses pièces

mises en circulation, ne portent en réalité qu'une bien minime atteinte à la fortune publique et que, la plupart du temps, celui qui, de bonne foi, a reçu une fausse pièce, la fait à son tour passer pour bonne, sans se douter qu'il est complice d'une fraude. On dit encore qu'il y a, en réalité, moins d'ignominie dans le crime de fausse monnaie que dans le vol pur et simple. « Si les fausses pièces sont reçues dans la circulation, le fabricant ne sait pas même à quelles personnes il fait tort. Il peut espérer qu'on sera longtemps trompé sur la valeur de ces pièces; qu'elles passeront de main en main; que celui qui les aura reçues pour bonnes les donnera pour bonnes, et, par conséquent, n'y perdra rien. Le moment où le dommage se fera sentir est incertain... Le faux monnayeur peut se faire bien plus illusion sur le dommage qu'il fait éprouver que le voleur qui, sans aucun échange, s'empare de la chose d'autrui; son crime a quelque chose de vague qui le rend moins coupable. » (M. de Molènes, *De l'humanité des lois criminelles et de la jurisprudence*, p. 333; V. aussi les appréciations d'Adolphe Chauveau et Faustin Hélie, *Théorie du code pénal*, t. II, chap. xxii.) D'autres juristes croient que si notre code punit aussi sévèrement le crime de fausse monnaie, c'est uniquement parce qu'il est une offense faite à la personne du prince et une usurpation d'un droit régalien dont tous les gouvernements se montrent particulièrement jaloux. « Comme c'est au roi seul (aujourd'hui à l'Etat) qu'il appartient de faire battre monnaie dans son royaume et de lui donner juste valeur, on commet nécessairement un crime de lèse-majesté lorsqu'on s'arroge le droit de la fabriquer sans sa permission. » (Muyart de Vouglans, *Lois criminelles*, p. 141.)

Il est possible, répondrons-nous, à la première de ces deux théories, que le faux monnayeur soit moralement moins méprisable qu'un voleur vulgaire; mais la société a, par devers soi, l'obligation rigoureuse de se prémunir contre la fausse monnaie, et elle ne saurait le faire que par des mesures de la plus extrême sévérité. Sans doute, quelques pièces fausses lancées dans la circulation n'apportent pas un trouble réel dans les transactions, et l'on peut dire que le tort est léger, le péril chimérique; et cependant, si la répression n'était pas aussi terrible et, à vrai dire, aussi disproportionnée, la fausse monnaie, devenant sans cesse plus abondante, inonderait vite le marché: l'histoire est là pour l'attester par les crises et les catastrophes engendrées par les fraudes monétaires. Ce n'est point, enfin, simplement par un respect suranné pour un ancien monopole régalien dont il serait encore étroitement jaloux, que l'Etat moderne prolonge au milieu de nous des lois draconiennes contre les fabricants de fausse monnaie ou de faux billets de banque; c'est pour protéger efficacement la société contre les désastreuses conséquences qu'entraîne la pratique du faux monnayage quand elle vient à se développer.

Le crime de fausse monnaie affecte donc le caractère de crime contre la chose publique, surtout parce que son exécution trouve la plus entière facilité dans la circulation rapide des produits du faux monnayage. Actuellement, la matière est réglée par les art. 132 à 138 du C. pén., révisés par les lois des 28 avr. 1832 et 13 mai 1863. Le Code pénal, en fait de fausse monnaie, distingue trois séries de crimes et deux séries de délits.

La première série de crimes comprend la contrefaçon ou l'altération des monnaies nationales d'or ou d'argent, l'émission, l'exposition ou l'introduction en France des dites monnaies contrefaites ou altérées; la peine est celle des travaux forcés à perpétuité (art. 132, § 1). La seconde série de crimes embrasse la contrefaçon ou l'altération des monnaies nationales de billon ou de cuivre, l'émission, l'exposition ou l'introduction en France des dites monnaies contrefaites ou altérées; la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 132, § 2). Mais notre Code, comme les lois anciennes, encourage la délation:

les coupables de fausse monnaie sont exempts de peine si, avant la consommation des crimes et avant toutes poursuites, ils en ont donné connaissance et révélé les auteurs aux autorités constituées, ou si, même après les poursuites commencées, ils ont procuré l'arrestation des autres coupables. La troisième série de crimes concerne la contrefaçon ou l'altération des monnaies étrangères, l'émission, l'exposition ou l'introduction en France des dites monnaies contrefaites ou altérées; la peine est celle des travaux forcés à temps (art. 133). La loi considère comme une tentative de démonétisation ou d'altération le fait d'imprimer, à l'aide d'un poinçon, une contremarque quelconque sur une monnaie d'or, d'argent ou de bronze; elle punit enfin le fait d'utiliser une monnaie pour un usage autre que celui de monnaie si, pour l'adapter à cet usage, on a fait subir à la pièce une modification qui puisse être considérée comme une démonétisation.

Les deux séries de délits sont les suivantes: 1° le fait de colorer les monnaies de cuivre ou d'argent, nationales ou étrangères, ou le fait d'émettre ou d'introduire en France les dites monnaies colorées; la peine est un emprisonnement de six mois à trois ans (art. 134); 2° le fait de faire usage sciemment, c.-à-d. après en avoir vérifié ou fait vérifier les vices, des monnaies fausses reçues pour bonnes; la peine est une amende triple au moins et sextuple au plus de la somme représentée par les pièces rendues à la circulation (art. 135, § 2).

La loi ne punit pas la contrefaçon des pièces qui n'ont plus cours, soit en France, soit à l'étranger, et qui sont devenues de purs objets de curiosité ou de collection. E. BABELON.

BIBL.: J. ECKHEL, *Doctrina numorum veterum*; Vienne, 1792 à 1798, 8 vol. in-4. — BARCLAY V. HEAD, *Historia numorum*; Londres, 1887, in-8. — FR. LENORMANT, *La Monnaie dans l'antiquité*, 1878, 3 vol. in-8. — TH. MOMMSEN, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. par le duc de Blacas, 1865-1873, 4 vol. in-8. — WILLIAM RIDGEWAY, *The Origin of metallic currency and Weight Standards*; Cambridge, 1892, in-8. — E. BABELON, *Les Origines de la monnaie*, 1897, in-12. — VASQUEZ QUEIRO, *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, 1859, 3 vol. in-8. — J. BRANDIS, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*; Berlin, 1866, in-8. — FRIEDRICH HULTSCH, *Griechische und römische Metrologie*, 2^e éd.; Berlin, 1882, in-8. — J. LETRONNE, *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, 1817, in-4. — M. SOUTZO, *Etalons pondéraux primitifs*; Bucarest, 1884, in-4. — Du même, *Systèmes monétaires primitifs de l'Asie Mineure et de la Grèce*; Bucarest, 1884, in-4. — Du même, *Recherches sur les origines et les rapports des poids et des monnaies dans l'antiquité* (Mémoires publiés dans la *Revue numismatique*, 1835 à 1898). — PERCY GARDNER, *The Types of Greek Coins*; Cambridge, 1883, in-4. — MICHEL CHEVALIER, *La Monnaie et ses dérivés*, 1872, in-8, 2^e éd. — STANLEY JEVONS, *La Monnaie et le Mécanisme de l'échange*, 1890, in-8. — A. ARNAUNÉ, *La Monnaie, le Crédit et le Change*, 1894, in-8. — A. DALSÈME, *La Monnaie, histoire de l'or, de l'argent et du papier*, 1887, in-12. — L. WOLOWSKI, *L'Or et l'Argent*, 1870, in-8. — FRÈRE-ORBAN, *La Question monétaire*; Bruxelles, 1874, in-8. — H. CERNUSCHI, *Anatomie de la monnaie*, 1886, in-8. — Du même, *Or et Argent*, 1874, in-8. — Du même, *La Monnaie bi-métallique*, 1875, in-8. — Du même, *Le Pair bi-métallique*, 1887, in-8. — E. DE LAVELEYE, *La Monnaie et le bi-métallisme international*, 1891, in-8. — L. POLSARD, *La Question monétaire*, 1895, in-8. — EDMOND THERY, *La Crise des changes*, 1894, in-8. — Du même, *Objections formulées contre le bi-métallisme international*, 1896, in-8. — LOUIS THIEUREAU, *Les Systèmes monétaires*, 1896, in-8. — CHARLES H. SWAN, *Monetary Problems and reforms*; New-York, 1897, in-8. — E. LEVASSEUR, *La Question de l'or*, 1858, in-8. — J. BRYAN, *La Question monétaire, The first Battle*; Chicago, 1897, in-8. — J. BERTRAND, dans le *Journal des Savants*, déc. 1897 et suiv. — RAPHAËL-G. LÉVY, *l'Evolution monétaire*, dans la *Revue des Deux Mondes*, nov. 1896. — PAUL LEROY-BEAULIEU, *l'Inanité des campagnes bi-métallistes*, dans l'*Economiste français* de mars et avr. 1896. — LOUIS JACQUEMIER, *La Question monétaire*, 1896. — L. BAMBERGER, *le Métal-argent à la fin du XIX^e siècle*, trad. de G.-R. Lévy, 1895, in-8. — C. ROSWAG, *l'Argent et l'Or*, 1895, 2 vol. in-8. — ADOLPHE HOUDARD, *le Malentendu monétaire*, 1898, in-8. — CLÉMENT JUGLAR, *Des crises commerciales et monétaires de 1800 à 1857*, dans le *Journal des Economistes*, 2^e éd., t. XIV. — Du même, *Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et financière*, 1867, in-4. — Du même, *Des Crises commerciales et de leur retour*

périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, 2^e éd., 1889, in-8. — ALPHONSE ALLARD, *la Crise de la monnaie*, 2^e éd., 1885, in-4. — LÉON WALRAS, *Théorie de la monnaie*; Lausanne, 1886, in-8. — J. WOLTERS, *l'Or et l'Argent dans leurs fonctions monétaires*; Bruxelles, 1890, in-4. — ALEXANDRE DEL MAR, *A history of money in ancient Countries*; Londres, 1885, in-8. — Du même, *Money and Civilisation*; Londres, 1886, in-8. — H. DANENBERG, *Grundzüge der Münzkunde*; Leipzig, 1891, in-12. — H. HALKE, *Einleitung in das Studium der Numismatik*; Berlin, 1882, in-8. — STANLEY LANK POOLE, *Coins and medals, their place in history and art*; Londres, 1885, in-8. — E. SCHLOSSER, *Die Münztechnik*; Hanovre, 1884, in-8. — A. DE BARTHELEMY, *Essai sur la monnaie Paris*, 1875, in-8. — Du même, *Sur l'origine de la monnaie tournois*, 1896, in-4. — ADOLPHE VUITRY, *les Monnaies et le Régime monétaire de la monarchie féodale, de Hugues Capet à Philippe le Bel*, 987-1285, dans les *Séances et travaux de l'Acad. des sciences morales et polit.*, 1876. — Du même, *les Monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils*, dans le même recueil 1878 et 1880. — Du même, *les Monnaies sous les trois premiers Valois*, dans le même recueil, 1881 et 1883. — Du même, *Etudes sur le régime financier de la France avant la Révolution*, 1887 et 1888, 3 vol. in-8. — C. LEBER, *Essai sur l'appropriation de la fortune privée au moyen âge*, 1847, in-8. — L'abbé HANAUER, *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, 1876-78, 2 vol. in-8. — L. BLANCARD, *Essai sur les monnaies de Charles 1^{er} de Provence*, 1868, in-8. — VICOMTE D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, etc., depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800*, 1894, 2 vol. in-8. — AD. SEIBERER, *Matériaux pour faciliter l'intelligence et l'examen des rapports économiques des métaux précieux et de la question monétaire*, trad. Ringelsen, 1889, in-fol. — CORNELIO DESIMONI, *la Moneta e il rapporto dell'oro all'argento*; Rome, 1895, in-4. — N. PAPPADOPOLI, *le Bi-métallisme à Venise, au moyen âge*; Bruxelles, 1892, in-8. — M. DE MARCHEVILLE, *le Rapport entre l'or et l'argent au temps de saint Louis*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1890 et 1891. — LOUIS BLANCARD, même sujet, dans le même recueil, 1890 et 1891. — M. DE VIENNE, *de l'Usurpation dans le monnayage féodal*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*; Nancy, 1894. — Du même, *Fin du monnayage féodal en France*; Nancy, 1897. — M. PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes et carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, 1893 et 1896, 2 vol. in-8. — A. DE FOVILLE, *Rapports au ministre des finances*, 1896 et 1897, 2 vol. in-8. — W.-A. SHAW, *Histoire de la monnaie, 1252 à 1894*, trad. Raffalovich; Paris, 1896, in-8. — NICOLAS ORESME, *Traité des monnoies*, éd. Wolowski, Paris, 1864, in-8. — ABOU DE BAZINGHEN, *Traité des monnoies*; Paris, 1764, 2 vol. in-4. — DU CANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, v^o Moneta*. — LE BLANC, *Traité historique des monnoies de France*, 2^e éd., 1692, in-4. — JEAN BOIZARD, *Traité des monnoies*; Paris, 1692, in-12. — NATALIS DE WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, 1857, in-4. — F. DE SAULCY, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies des rois de France*; Paris, 1887 à 1892, 4 vol. in-4. — H. GROTE, *Münzstudien*; Leipzig, 1857-1877, in-8. — ADRIEN BLANCHET, *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne*, 1890, 2 vol. in-12. — A. ENGEL et SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, 1891 et 1894, in-8 (2 vol. parus). — Les mêmes, *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, 1897, in-8 (1 vol. paru). — E. DEWAMIN, *Cent ans de numismatique française*, 1789-1889, in-fol. (2 vol. parus). — Pour la bibliographie de la monnaie française : A. ENGEL et SERRURE, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, 1887-89, 3 vol. in-8.

DROIT PÉNAL. — BLANCHE, *Etude sur le C. pén.*, t. III, n^o 9 et suiv. — BOIARD, *Leçons de dr. crim.*, n^o 243 et suiv. — CARNOT, *C. pén.*, t. I, pp. 432 et suiv. — CHADVEAU et HÉLIE, *Th. c. pén.*, t. II, n^o 559 et suiv. — DUTRUC, *C. pén. modifié*, pp. 91 et suiv. — DOUBLET, *Du crime de fausse monnaie*, dans *Rev. prat.*, t. XXX, pp. 5 et suiv. — GARRAUD, *Traité dr. pén.*, t. III, n^o 64 et suiv. — HAUS, *Légit. crim. belg.*, t. II, pp. 30 et suiv. — HÉLIE, *Prat. crim.*, t. II, n^o 212 et suiv. — LEGRAVEREND, *Tr. légist. crim.*, t. II, pp. 324 et suiv. — LE SELLYER, *Tr. de la criminalité*, t. I, n^o 311 et suiv. — NOUGUIER, *Tr. mat. C. assises*, t. IV, n^o 1701 et suiv. — RAUTER, *Tr. th. et prat. dr. crim.*, t. II, n^o 328 et suiv. — ROSSI, *Tr. dr. pén.*, t. II, pp. 262 et suiv.

MONNAIE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Vouvray; 1.751 hab.

MONNAIS (Guillaume-Edouard-Désiré), littérateur français, né à Paris le 27 mai 1798, mort à Paris le 2 mars 1868. Rédacteur au *Courrier français* (1832), directeur adjoint de l'Opéra (1839), commissaire royal près les théâtres lyriques et le Conservatoire (1840), il a donné aux journaux *la Revue musicale* et *la Gazette musicale* des articles techniques, sous le pseudonyme de Paul Smith et, sous celui de Wilhelm, a rédigé la chronique musicale

de *la Revue contemporaine*. Citons de lui : *Esquisses de la vie d'artiste* (Paris, 1844, 2 vol. in-8); *Portefeuille d'une cantatrice* (Paris, 1846, in-8); *les Sept Notes de la gamme* (1848, in-8); *Sultana* (1846, in-8), opéra-comique, en collaboration avec Deforges, musique de Maurice Bourges.

MONNARD (Charles), homme politique et historien suisse, né à Berne le 17 janv. 1790, mort à Bonn en janv. 1865. Resté orphelin très jeune, il vint avec sa mère à Lausanne où il fit ses humanités, se vouant surtout à l'étude des langues anciennes et des quatre grandes littératures modernes. Une dissertation sur les *Causes de la décadence du goût* lui valut en 1817 la chaire de littérature française de l'académie de Lausanne. Fondateur du *Nouvelliste vaudois* qui faisait opposition au gouvernement conservateur, membre du Grand Conseil vaudois dont il fut président à quatre reprises, député à la Diète fédérale, il joua un grand rôle politique. C'est lui qui, avec le Genevois Rigaud, proposa en 1838 de répondre négativement à la France qui demandait l'expulsion de Louis-Napoléon Bonaparte. Le gouvernement le destitua en 1845, lors de la révolution vaudoise, et il accepta une chaire de littérature des langues romanes à l'université de Bonn. Il y eut pour élève le futur empereur Frédéric, et y resta jusqu'à sa mort.

Le catalogue de ses œuvres, surtout historiques, ne comprend pas moins de 40 numéros. Citons les suivants : *Histoire de la littérature française depuis la mort de Louis XIV*; *Histoire de la littérature française contemporaine*; *Histoire de la confédération suisse de J. de Muller, R. Glutz-Blotzheim et Hottinger* (traduction de l'allemand et continuation jusqu'à nos jours avec L. Vuillemin; 18 vol. dont les 3 derniers sont de Monnard); *Tableaux d'histoire de la Suisse au XVIII^e siècle*; *Chrestomathie des prosateurs français du XIV^e au XVI^e siècle*. E. KUHNÉ.

MONNAYÈRE (Bot.) (V. LYSIMACHIE).

MONNEL (Simon-Edme), homme politique français, né à Bricon (Haute-Marne) le 27 oct. 1747, mort à Constance (grand-duché de Bade) le 30 nov. 1822. Curé de Valde-lancourt (Haute-Marne), député du clergé du bailliage de Chaumont-en-Bassigny aux Etats généraux, le 26 mars 1789, et de la Haute-Marne à la Convention, le 4 sept. 1792, il vota la mort de Louis XVI et se prononça contre Robespierre au 9 Thermidor. Au Concordat, il devint curé de Villiers-le-Sec, près de Chaumont. Proscrit par la loi du 12 janv. 1816, il se réfugia à Constance, où il mourut.

MONNERAYE (Charles-Ange, comte de la), homme politique français, né à Rennes le 3 févr. 1812. Député du Morbihan en 1869, réélu à l'Assemblée nationale en 1871, il devint sénateur du même département en 1876 et fut réélu en 1879 et 1888. Il démissionna le 14 avr. 1894. Il siégea toujours à la droite monarchiste et ne joua qu'un rôle très effacé dans ces diverses assemblées. Savant archéologue, il a donné, entre autres ouvrages : *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine* (Saint-Brieuc, 1883, gr. in-8); *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des XI^e et XII^e siècles* (1848).

MONNERET (Jules-Auguste-Edouard), médecin français, né à Paris le 24 janv. 1810, mort le 14 sept. 1868. Il fit de brillantes études à Paris, fut reçu agrégé à la Faculté de médecine en 1838, médecin des hôpitaux en 1840, puis élu professeur de pathologie interne en 1860; enfin, il obtint, en 1867, la chaire de clinique médicale. Monneret a fait preuve d'un caractère ferme et indépendant, et de grandes qualités dans l'enseignement; ses leçons, dites d'un ton un peu froid et monotone, étaient très nourries et supérieurement préparées. — Outre des mémoires estimés, épars dans les recueils périodiques de l'époque, il a publié : *Compendium de médecine pratique*, avec Delaberge, puis avec Fleury (Paris, 1836-47, 8 vol. gr.

in-8), ouvrage qui fut longtemps classique; *la Goutte et le Rhumatisme* (Th. de concours, Paris, 1851, in-4); *Traité de pathologie générale* (Paris, 1857-61, 3 vol. in-8); *Programme des cours de pathologie interne* (Paris, 1861-63, 3 fasc. in-8); *Traité élémentaire de pathologie interne* (Paris, 1864-66, 4 vol. in-8), ouvrage longtemps classique.

MONNERON (Charles-Claude-Ange), homme politique français, né à Antibes (Var) le 15 avr. 1735, mort en 1804. Riche banquier, ayant fait sa fortune dans la Compagnie des Indes, commanditaire des frères Montgolfier, il fut élu, le 25 mars 1789, député aux Etats généraux par le tiers état de la sénéchaussée d'Annonay et prêta le serment du Jeu de paume. En 1791, il obtint, avec ses frères, le droit de frapper une monnaie de cuivre, composée de pièces de deux et de cinq sous, qui circula sous le nom de *monnerons*. — Ses frères, *Jean-Louis*, né à Annonay le 8 sept. 1742, mort en 1805, et *Pierre-Antoine*, né à Annonay le 1^{er} janv. 1744, mort à Paris en 1801, furent députés aux Etats généraux, le premier par les Indes orientales et le second par l'île de France. — Un quatrième frère, *Joseph-François-Augustin*, né en 1755, fut élu, le 28 sept. 1791, député de Paris à l'Assemblée législative. Il donna sa démission le 31 mars 1792 et devint, sous le Directoire, directeur de la Caisse des comptes courants. Il fit banqueroute en 1798 et fut poursuivi devant le tribunal criminel de Paris, qui l'acquitta (mai 1799). On ignore la date de sa mort.

Etienne CHARAVAY.

MONNERON (François), poète suisse, né à Lonay, près de Morges, en 1813, mort à Göttingue le 8 nov. 1837. Il devait devenir pasteur comme son père, mais, ses études achevées, il renonça à la théologie pour les lettres et partit pour Munich. Il mourut d'un accès de fièvre chaude à Göttingue, où il était venu suivre les cours d'Ottfried Muller. Ses *Poésies* font preuve d'un véritable élan lyrique et d'une grande richesse d'imagination. Monneron est mort trop jeune pour avoir pu donner toute sa mesure. E. K.

MONNERVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville; 321 hab.

MONNET (Jean), auteur dramatique français, né à Condrieux vers 1710, mort à Paris en 1785. Orphelin de bonne heure, il eut une vie extrêmement agitée. On le rencontre tour à tour favori de la duchesse de Berry, enfermé pour vagabondage, trappiste, directeur de l'Opéra-Comique (1743), directeur d'un théâtre de Lyon (1745) et de nouveau directeur de l'Opéra-Comique jusqu'en 1757. Il a laissé quelques pièces, entre autres *l'Inconséquence ou le Fat puni* (Paris, 1737, in-8), une *Anthologie* (1743, 4 vol. in-8), et des *Mémoires* sous le titre assez bizarre de *Supplément au roman comique de Scarron* (Paris, 1772, 2 vol. in-8). Ses aventures ont donné lieu à un vaudeville de Barré, Radet et Desfontaines qui fut joué en 1799 (*Jean Monnet*).

MONNET (Antoine-Grimoald), chimiste et minéralogiste français, né à Champeix (Auvergne) en 1734, mort à Paris le 23 mai 1817. Successivement pharmacien à Rouen et à Paris, il se fit connaître par de remarquables travaux sur les eaux minérales, fut en 1774 inspecteur général des mines, perdit cette place à la Révolution, mais fut pourvu en 1794 d'un emploi analogue qu'il conserva jusqu'à sa retraite. Il joignait à une grande habileté comme manipulateur un savoir profond, mais son attachement obstiné aux vieilles théories chimiques nuisit beaucoup à sa célébrité. Outre des mémoires et notes insérées dans le *Journal des mines*, le *Journal de physique* et les recueils de l'Académie de Turin, il a publié : *Traité des eaux minérales* (Paris, 1768, in-12); *Traité de la vitriolisation* (Paris, 1769, in-12); *Nouvelle hydrologie* (Paris, 1772, in-12); *Traité de la dissolution des métaux* (Paris, 1775, in-12); *Nouveau système de minéralogie* (Paris, 1779, in-12), etc. Il a aussi fait paraître *l'Atlas minéralogique de la France* (Paris, 1780, in-fol.), dont Guettard lui avait confié la publication. L. S.

MONNET (Louis-Claude, baron), général français, né à Mougou (Deux-Sèvres) le 1^{er} janv. 1766, mort à Paris le 8 juin 1819. Capitaine de volontaires en 1793, il servit quatre ans en Vendée et s'empara de Charette dans la forêt de Grallard. Il fut envoyé ensuite en Suisse, puis en Italie où il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille de Vérone (1799). En 1803, il obtint le commandement de Flessingue qu'il ne sut pas défendre en 1809 contre les Anglais. Traduit devant un conseil d'enquête, il fut condamné; réhabilité sous Louis XVIII et nommé baron, il ne fut cependant pas utilisé. Ph. B.

MONNET (Marianne MOREAU, dame), femme du précédent, née à La Rochelle en 1782, morte à Paris le 12 nov. 1798. Jolie, gaie, spirituelle, elle eut une cour de beaux esprits, parmi lesquels on compte Voltaire, Diderot, Thomas. Ses écrits sont gracieux et pleins de sensibilité. Citons : *les Dangers de la célébrité* (1770, in-12), poème; *Contes orientaux* (1779, in-12); *Histoire d'Abdal Mazour* (1784, in-12); *Lettres de Jenny Bleinmore* (1787, 2 vol. in-12); *Essais en vers* (1788, in-8); *les Montagnards* (1795, in-8), comédie en 3 actes en prose.

MONNET (Alfred), homme politique français, né à Mougou (Deux-Sèvres) le 10 oct. 1820, mort le 9 juin 1890. Maire de Mougou (1840), maire de Niort (1865), il fut élu représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Membre de la droite, il parut peu à la tribune et vota contre toutes les mesures à tendance républicaine. Elu sénateur des Deux-Sèvres le 30 janv. 1876 il appuya vivement la politique du duc de Broglie. Aussi échoua-t-il au renouvellement triennal du 8 janv. 1882, et se tint-il dès lors dans la vie privée.

BIBL. : Emile MONNET, *Archives politiques du département des Deux-Sèvres*; Niort, 1889, 2 vol. gr. in-8.

MONNET-LA-VILLE. Com. du dép. du Jura, arr. de Soligny, cant. de Champagnole; 469 hab.

MONNETAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien; 406 hab.

MONNETIER-MORNEX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien; cant. de Reignier; 4.005 hab.

MONNEVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 399 hab.

MONNIER (Louis-Gabriel), graveur français, né à Besançon le 14 oct. 1733, mort à Dijon le 28 févr. 1804. Elève de Durand, ami de Devosges, il s'établit à Dijon. Outre un grand nombre de sceaux, de cachets, de jetons et de médailles, on doit à Monnier la *Carte typographique de la Bourgogne et la Carte des chaînes de montagnes et des canaux de la France*, par l'ingénieur Pancher; la grande carte synoptique qui accompagne les *Notions de botanique* de Durand; le frontispice des *Mémoires de l'Académie de Dijon*; les vignettes de *l'Histoire de Bourgogne* de dom Plancher, de la traduction de Salluste par le président de Brosses, des *Antiquités de Dijon* de Legoux de Gerland.

BIBL. : Eloge de Monnier, dans le *Pantheon Dijonnais*, pp. 80-85.

MONNIER (Marie-Thérèse RICHARD DE RUFFEY, marquise de), née à Pontarlier le 9 janv. 1754, morte à Gien le 9 sept. 1789. Fille d'un président à la chambre des comptes de Dijon, mariée à dix-sept ans au marquis de Monnier, premier président de la chambre des comptes de Dole, qu'elle ne pouvait aimer parce qu'il était vieux, cacochyme et maussade, elle se consola des tristesses d'une telle union avec de jeunes officiers qui la dépravaient. En 1775, elle rencontra Mirabeau, alors enfermé au fort de Joux. Ils s'aimèrent d'une passion furieuse dont Mirabeau a peint tous les éclats avec une merveilleuse éloquence dans les fameuses *Lettres à Sophie*. (V. MIRABEAU). Les deux amants, poursuivis par M. de Monnier, errèrent en Suisse, en Hollande. Ils furent arrêtés à Amsterdam (1777; Mirabeau fut confiné à Vincennes

jusqu'en 1780 et Sophie enfermée dans un couvent de Gien. Lorsqu'ils se revirent (1781), tout ce grand amour s'était consumé. Sophie, devenue tout à fait libre par la mort de son mari, eut diverses liaisons avec des officiers et se suicida le lendemain de la mort de son dernier amant, M. de Pothrat, capitaine de cavalerie.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Mirabeau et Sophie*, dans *Causeries du lundi*, t. IV. — RICHÉPIN, *Sophie Monnier*, Paris, s. d., in-18. — GASTINEAU, *les Amours de Mirabeau et de Sophie*, Paris, 1864, in-8.

MONNIER (Jean-Charles, comte), général français, né à Cavailon (Comtat-Venaissin) le 22 mars 1758, mort à Paris le 20 janv. 1816. Il fit les campagnes d'Italie et s'y distingua ; en 1796, il devint général de brigade et après le traité de Campo-Formio fit une magnifique défense dans Ancône, assiégée par un ennemi quinze fois plus nombreux que la petite garnison. En 1800, il suivit Bonaparte en Italie, s'empara d'Arezzo et prit Vérone, mais sa haine contre Napoléon le fit ensuite mettre à l'écart. En 1814, il fut rétabli dans les cadres et essaya d'arrêter la marche de Napoléon dans le Midi pendant les Cent-Jours. En 1815, il devint pair et comte. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Étoile. Ph. B.

MONNIER (Henri-Bonaventure), dessinateur, acteur et littérateur français, né à Paris le 8 juin 1805 (date donnée par lui-même, et non le 6 juin 1799, comme le disent certains biographes), mort à Paris le 3 janv. 1877. Fils d'un employé de ministère, il fit des études incomplètes au lycée Bonaparte, entra à seize ans chez un notaire et bientôt, comme surnuméraire, au ministère de la justice, à cause de sa belle écriture. Très doué pour le dessin, il ne tarda pas à abandonner ses humbles fonctions pour l'atelier de Girodet. Il travailla ensuite dans celui de Gros, qu'il dut quitter en raison de son esprit gouailleur et mystificateur. Peu doué pour la peinture, il révéla rapidement ses aptitudes pour le dessin satirique et montra de bonne heure un rare talent d'observation. Il débuta dans l'art par des vignettes pour libraires (vers 1827), et attira sur lui l'attention par d'excellentes lithographies à la plume coloriées, dont il illustra les *Chansons de Béranger* (1828). Il caricatura avec esprit les *Mœurs administratives* (1828), qu'il avait eu l'occasion de saisir sur le vif, et fit voir ensuite une autre face de son talent dans l'album *les Grisettes* (1829). Obsédé en même temps par la passion du théâtre, il fit jouer aux Variétés son premier vaudeville, *les Mendicants*, écrit en collaboration avec Emile et H. Leroux (Paris, 1829, in-8). L'année suivante, il publia le livre fameux qui fit sa réputation : *Scènes populaires dessinées à la plume* (1830, in-8, lith.), comprenant six morceaux, parmi lesquels le *Roman chez la portière* et le *Dîner bourgeois*. Il y a esquissé avec une singulière acuité d'observation les mœurs et les ridicules de la classe bourgeoise et plébéienne. C'est là aussi qu'il a créé le type immortel de M. Prudhomme, synthèse de la fatuité et de la bêtise solennelle du bourgeois parisien d'alors, et il en dessina un portrait idéal. Ce livre eut une vogue prolongée et ravivée par des augmentations successives (1831, in-8 ; 1835-39, 4 vol. ; 1846, 2 vol. ; 1864, in-8 ; 1879, 2 vol. in-8 ; 1890, in-8). Il se fit ensuite comédien et joua, au Vaudeville, cinq scènes différentes dans la *Famille improvisée* (1831), qui fut d'abord publiée sous son nom, puis sous d'autres, de sorte que la paternité n'en est pas certaine. Il monta successivement sur les planches de l'Odéon, du Palais-Royal, des Variétés et joua souvent en province avec des succès variables. Comme auteur dramatique, il osa rarement voler avec ses propres ailes. Il avait des idées, mais ne sut en tirer parti au point de vue scénique. C'est pourquoi il s'associait généralement avec des collaborateurs plus expérimentés et donna ainsi : *le Lierre et l'Ormeau* (1841, in-8), avec A. Lefranc et Labiche ; *le Renard et la Cigogne* (1844), avec H. Leroux ; *Grandeur et décadence de M. Joseph Prudhomme*, comédie en cinq actes en prose (1853), avec G. Vaez, sa meilleure pièce ; *Peintres et Bourgeois*, comédie en trois actes

en vers (1856), avec J. Renoult ; *le Roman chez la portière*, folie-vaudeville (1855), avec Gabriel. Il composa seul les pièces suivantes : *les Compatriotes*, comédie-vaudeville (1849) ; *la Chasse aux succès* (1849) ; *le Bonheur de vivre aux champs* (1855) ; *les Métamorphoses de Chamoiseau*, vaudeville (1856). Il avait aussi tâté du roman et en fit un avec Elie Berthet : *le Chevalier de Clermont* (1837, 2 vol. in-8 ; réédité sous ce titre : *l'Ami du château*, 1841, 2 vol., et 1884, in-16). Mais c'est encore dans ses études psychologiques et satiriques de la bourgeoisie qu'il réussit le mieux. A ses célèbres scènes populaires, succédèrent : *Scènes de la ville et de la campagne* (1841, 2 vol. in-8, fig. sur bois) ; *Physiologie du bourgeois*, texte et dessins (1841, in-18) ; *Bourgeois de Paris, scènes comiques* (1854, in-18) ; *Mémoires de M. Joseph Prudhomme* (1857, 2 vol. in-8) ; *la Religion des imbéciles, nouvelles scènes populaires* (1862, in-12) ; *Paris et la Province* (1866, in-12) ; *les Bas-Fonds de la société*, publiés sans doute dans les dernières années de l'Empire (gr. in-8), représentant le genre trivial. Plusieurs ouvrages lui ont été attribués à tort par des bibliographes.

Mais, chez lui, le dessinateur surpasse de beaucoup l'écrivain et ce sont surtout ses fines lithographies à la plume et coloriées qui le recommandent le mieux à la postérité, et elles sont supérieures à ses lithographies au crayon. Leur nombre dépasse sept cents, tantôt réunies en albums, tantôt dispersées. Parmi les premiers se font remarquer : *les Quartiers de Paris*, *les Boutiques de Paris*, *le Voyage en diligence*, etc. H. Monnier fut aussi le principal illustrateur des *Français peints par eux-mêmes* (1841-42, 8 vol. gr. in-8). G. P.-I.

BIBL. : CHAMPFLEURY, *Henry Monnier, sa vie, son œuvre, avec un catalogue complet de l'œuvre et 100 gravures en fac-sim.*, nouv. édit., revue et augm. ; Paris, 1889, in-8. — H. BERALDI, *les Graveurs du XIX^e siècle* ; Paris, 1885 et suiv., t. X ; 1890, in-8.

MONNIER (Marc), littérateur français, né à Florence le 7 déc. 1827, mort à Genève le 18 avr. 1855. Professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres, puis vice-recteur de l'université de Genève. Etabli pendant de longues années en Italie, il étudia à fond l'histoire et les mœurs de ce pays sur lequel il a publié des travaux estimés. Citons : *Étude historique de la conquête de la Sicile par les Sarrasins* (Genève, 1847, in-8) ; *l'Italie est-elle la terre des morts?* (1859, in-12) ; *Garibaldi. Histoire de la conquête des Deux-Siciles. Notes prises sur place, au jour le jour* (1861, in-12) ; *Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale* (1862, in-12) ; *Pompéi et les Pompéiens* (1864, in-12) ; *La Camorra ; mystères de Naples* (1863, in-12) ; *les Contes populaires en Italie* (1880, in-12) ; *Nouvelles napolitaines* (1879, in-12) ; *un Aventurier italien du siècle dernier. Le comte Joseph Gorani* (1884, in-12). Dans d'autres genres, il a écrit : *les Amours permises* (1861, in-12) ; *Lucioles*, poésies (1853, in-12) ; *le Protestantisme en France* (1854, in-12) ; *la Tante Jeanne* (1885, in-12) ; *la Vieille Fille* (s. d., in-8) ; *les Aïeux de Figaro* (1868, in-12) ; *Genève et ses poètes du XVI^e siècle à nos jours* (1873, in-8) ; *Poésies* (1871, in-16) ; *Théâtre de marionnettes* (1871, in-12) ; *la Vie de Jésus*, en vers (1873, in-8) ; *le Charmeur* (1882, in-12) ; *la Comédie du renard, scènes récentes* (1878, in-12) ; *un Détraqué* (1883, in-12) ; *Gian et Hans : le Dossier de Raimbaud* (1882, in-12) ; *Histoire de la littérature moderne. La Renaissance de Dante à Luther* (1884, in-12) ; *Ibid. La Réforme de Luther à Shakespeare* (1883, in-12) ; *Récits et monologues* (1880, in-12) ; *le Roman de Gaston Renaud* (1884, in-12) ; *Après le divorce* (1885, in-12) ; *Vers bellettriers* (1888, in-12) ; une traduction du *Faust* de Goethe, etc.

BIBL. : TALLICHET, *Marc Monnier, Souvenirs*, dans *Bibliothèque universelle*, 1885, II. — GODET, *l'Esprit de Marc Monnier*, *ibid.*, 1883, III. — EMERY, *Marc Monnier*, dans *Revue internationale*, 1886, XII.

MONNIER (Jean-Marie-Albert-Marcel), voyageur français contemporain, né à Paris le 8 févr. 1853. Après de brillantes études au lycée Fontanes, M. Monnier entreprit pour son agrément une série de voyages dans les différentes parties du monde. Alpiniste hardi et expérimenté, il passa des Alpes Bernoises et du Tirol aux glaciers scandinaves, voyagea aux Antilles, traversa le Mexique et les Etats-Unis, le Canada, visita l'archipel hawaïen. En 1884-87, il fait un voyage autour du monde et parcourt successivement l'Inde, la Birmanie, l'archipel Malais, l'Australie, le Japon, la côte O. du Mexique, l'isthme de Darien, l'Amérique du Sud, particulièrement les Andes de l'Equateur et du Pérou et le bassin de l'Amazone. En 1891-1892, M. Monnier accompagne à la Côte d'Ivoire la mission Binger dont il est l'historien et rapporte d'Afrique une quantité considérable de photographies et de documents ethnographiques. En 1894, il entreprend un nouveau voyage à travers l'Asie, parcourt la Chine, la Corée, la Mongolie, le Turkestan, la Perse, le Caucase, accomplissant, en tous sens, un trajet de 30.000 kil. Observateur consciencieux et sagace, M. Monnier a réuni dans une série de publications d'un grand mérite, au style clair et élégant, les diverses péripéties de ses voyages. En dehors de nombreuses études et articles dans des recueils périodiques, l'explorateur a fait paraître : *Un Printemps sur le Pacifique* (Paris, 1885); *des Andes au Para* (Paris, 1890); *la France noire* (Paris, 1894). P. LEM.

MONNIER DE LA MOTTE (Georges), littérateur français, né à Vannes en 1833. Avocat. Outre sa collaboration aux journaux et revues littéraires, il a donné un certain nombre de romans, entre autres : *Aimer et souffrir* (Paris, 1878, in-12); *Femmes et Maîtresses* (1879, in-12); *les Maris entretenus* (1880, in-12); *une Justice de femme* (1881, in-12); *Loïn du bonheur* (1884, in-12); et des vers : *Du printemps à l'automne* (1886, in-12); *Molière au berceau* (1887, in-12), saynète en un acte, *Tout ce qui brille* (1888, in-12), comédie.

MONNIER DE L'ÉNAUDERIE (Pierre Le), moraliste français, né à Saint-Germain-d'Auvillers vers 1450, mort en 1515. Recteur de l'université de Caen. Il a laissé : *la Louange de mariage et Recueil des histoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* (Paris, 1523, in-4); *Opusculum de doctoribus et privilegiis eorum* (Paris, 1516, in-8), etc.

MONNIÈRES. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dole; 139 hab.

MONNIÈRES. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Clisson; 958 hab.

MONNIERIA (Bot.). (*Monnieria* L.). Genre de Rutacées-Cuspariées, formé de deux espèces annuelles, américaines, à feuilles alternes trifoliolées. Caractères essentiels : calice irrégulier à cinq divisions dont les deux extérieures cachent la corolle gamopétale presque bilabée; cinq étamines dont deux à trois stériles; cinq capsules monospermes. L'espèce principale, *M. trifolia* L., l'*Alfavaca de cobra* des Brésiliens, l'un des *Jaborandi* de l'Amérique tropicale, est employée au Brésil et à la Guyane comme sudorifique et diaphorétique. Dr L. Hx.

MONNIEUX. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Sault, sur la Nesque; 724 hab. Restes d'une tour et d'une muraille d'enceinte. Eglise en partie romane; chapelle du xvii^e siècle; maisons des xii^e et xiii^e siècles.

MONNIKENDAM. Ville des Pays-Bas, à l'entrée du canal de Noord-Holland, dans le Zuyderzee, non loin de la pittoresque île de Marken; 4.000 hab. Les habitants vivent surtout de la pêche. La ville a été souvent éprouvée par les inondations, notamment en 1825.

MONNIX, peintre hollandais, né à La Haye en 1606, mort en 1686. Il traita le genre et le paysage. On sait qu'il vécut longtemps en Italie, comme peintre de la cour d'Urbain VIII.

MONNOT (Etienne et Pierre), sculpteurs français, communément confondus par les biographes en un seul, sous le nom de *Pierre-Etienne*. Le premier, *Etienne*, né à Besançon, vécut dans la seconde moitié du xvii^e siècle, à Rome, où il avait pris la manière hardie et vague, commune aux élèves du Bernin. Il se distingua parmi eux par l'élégance et la précision de son ciseau. On prend une idée de ses talents par le beau monument d'Innocent XI qu'il exécuta en 1691 pour la basilique de Saint-Pierre, orné, outre la statue du pontife, des figures de *la Religion* et de *la Justice* et d'un bas-relief qui représente *les Turcs devant le siège de Vienne*. Il y a de ses ouvrages encore à Sainte-Marie du Peuple. — Le second, *Pierre*, fils du précédent, né aussi à Besançon en 1658, mort à Rome en 1733, est l'auteur des statues de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, qui, à Saint-Jean de Latran, entrent dans la célèbre suite d'apôtres, que Reynolds croyait exécutée sur les dessins de Carle Maratte. On ignore pour quelle raison cet artiste vint à Cassel, mais le fait est qu'il y exécuta le *Bain de marbre* du landgrave, avec une profusion de bas-reliefs et de statues, et que cet ouvrage dura seize ans. Nous ne savons auquel des deux Monnot attribuer la curieuse restauration, qui se voit au musée du Capitole à Rome, d'un torse du Discobole en *gladiateur tombant*. L. DIMIER.

BIBL. : LANCRENON, *Notice sur le sculpteur Monnot*; Besançon, 1869.

MONNOT (Jacques-François-Charles), homme politique français, né en 1743. Président du dép. du Doubs, député à l'Assemblée législative (29 août 1791) et à la Convention (5 sept. 1792), il vota la mort de Louis XVI. Commissaire à Porrentruy le 10 févr. 1793, il opéra l'annexion de ce pays à la France. Il montra beaucoup d'activité et rédigea le règlement d'organisation de l'Imprimerie nationale (1^{er} mars 1794). Réélu au conseil des Cinq-Cents le 4 brumaire an IV (26 oct. 1795), il en sortit en l'an VI, devint conservateur des bois et forêts à Besançon le 4 ventôse an X (23 févr. 1802), puis receveur général du Doubs. Maire de Besançon le 18 avr. 1815, il fut proscrit par la loi du 12 janv. 1816 et se retira à Bâle. Il revint à Besançon le 28 janv. 1819. On ignore la date de sa mort. Etienne CHARAVAY.

MONNOYE (B. de La), poète français (V. LA MONNOYE).

MONNOYER (Jean-Baptiste, dit Baptiste), peintre de fleurs, né à Lille le 19 juil. 1634 ou 1635, mort à Londres le 16 févr. 1699. Le musée du Louvre possède de lui : *Vase d'or avec des pinces*; *Vase d'or avec des fleurs et perroquets rouges*; *Fruits, vase de porcelaine et tapis*; *Vase d'argent avec des fleurs*, etc. Dans les principaux musées de province, on trouve des œuvres de Monnoyer, notamment à Montpellier, Orléans, Rouen, Grenoble, Lille, Lyon, etc. Il fut reçu membre de l'Académie en 1665 sur des *Fleurs* et des *Fruits*. Smith et Poilly ont gravé plusieurs de ses tableaux.

BIBL. : HUBER et ROST, *Manuel des amateurs de l'Art*. — DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*. — VILLOT, *Notice des tableaux du Louvre*.

MONO (Lac) (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 538).

MONOBLET. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Lasalle; 811 hab.

MONOBOLON (Jeux). Jeu antique usité chez les Grecs, consistant à s'enlever de terre par une extension subite des membres inférieurs, pour franchir un obstacle, soit en hauteur, soit en longueur, sans le secours d'aucun instrument. Les anciens exécutaient ces sauts en tenant de chaque main une masse de plomb destinée à accroître l'élan et qu'on nommait *haltère*. Dr COLLINEAU.

MONOCEROS (Astr.). Constellation dans la partie méridionale du ciel, entre le Grand et le Petit Chien, près d'Orion. Comprend vingt-trois étoiles, dont deux de troisième grandeur.

MONOCHROME (Peint.). Cette épithète convient aux surfaces peintes où l'on ne remarque qu'une seule couleur

et un seul ton. Il ne faut pas confondre une peinture *monochrome*, au sens rigoureux de cet adjectif, avec la peinture dite en *camaiéu* (V. ce mot), bien que celle-ci ait été nommée par les Grecs *monochrome*. En effet, le camaiéu, sans sortir d'une couleur unique, présente cependant diverses valeurs ou plusieurs tons superposés, tandis que la peinture monochrome est exclusive de tout modelé. G. C.

MONOCORDE (Mus.) (V. CLAVECIN).

MONOCOTYLE (V. TRISTOMA).

MONOD (Pierre); diplomate au service de la maison de Savoie, né à Bonneville en 1586, mort à Miolans le 31 mars 1644. Fils d'un sénateur de Chambéry, il entra à dix-sept ans dans l'ordre des jésuites; il enseigna dans divers collèges et se fit une réputation qui le poussa à la cour de Savoie. Confesseur de la duchesse Christine, sœur de Louis XIII, il prit une grande influence sur l'esprit de cette princesse. Dès 1634, il est en opposition avec Richelieu, et il écrit, non sans violence, *Apologie pour la maison de Savoie contre les scandaleuses invectives de la première et seconde Savoyenne* (1634-32, 2 vol. in-4). Or les *Savoysiennes* avaient été écrites sous l'inspiration du cardinal qui pourtant ménage d'abord Monod, essayant d'user de son pouvoir dans l'intérêt de sa politique. Mais en 1637, Monod venu en France, chargé de la mission de réclamer la royauté en faveur de la maison de Savoie, s'affilia aux pires ennemis de Richelieu et prit notamment une part très active aux menées du P. Caussin. De retour à Turin, il continua ses intrigues, si bien que Richelieu écrivait le 3 nov. 1637 à d'Hemery « qu'il faut éloigner le Père d'auprès de la duchesse, parce que c'est un esprit qui, en quelque lieu qu'il soit, ne saurait se donner repos ni demeurer dans les termes de sa condition. Madame trouvera bon qu'il soit adroitement, selon les expédients qu'on en pourra prendre sur les lieux, arrêté de la part du roi et amené en France ». La duchesse fit longtemps la sourde oreille. Le cardinal insista avec hauteur et Monod, arrêté sur la route d'Ivrée à Villeneuve, fut enfermé à Pignerol. Il fut ensuite transféré à Cuneo, puis à Miolans où il resta jusqu'à sa mort, non sans avoir fait, en 1644, une tentative pour s'échapper. Monod a écrit divers traités entre autres; *Recherches historiques sur les alliances de France et de Savoie* (Lyon, 1624, in-4); *Amedeus Pacificus* (Turin, 1624, in-4); *Trattato del titolo regio dovuto alla casa di Savoia* (Turin, 1633, in-fol.). R. S.

MONOD (Gaspard-Joël), littérateur genevois, né à Genève en 1717, mort en 1783. Monod fut consacré comme pasteur en 1744. En 1759, les Anglais l'envoyèrent à la Guadeloupe récemment conquise, comme chapelain du gouverneur et pasteur de l'Eglise française; il y resta jusqu'à ce que l'île redevint française, puis revint en Europe où il s'occupa de questions littéraires. On lui doit la traduction de beaucoup d'ouvrages anglais: *Histoire de Charles Grandisson* (7 vol.); *le Monde* d'Adam Moore (2 vol.); *Lettres, Mémoires et Négociations du chevalier Dudley Carleton* (3 vol.), etc. E. K.

MONOD (Henri-Joël-Emmanuel), écrivain et homme politique suisse, né à Morges le 20 janv. 1753, mort à Morges le 16 sept. 1833. Il termina son droit à Tubingue, puis revint se fixer dans le pays de Vaud. La révolution de 1798 le trouva au nombre des patriotes qui secouèrent le joug bernois. Il fut délégué à Paris pour exprimer au Directoire la reconnaissance du peuple vaudois. En 1802, il est un des députés vaudois à la Convention helvétique et un des dix commissaires choisis pour discuter l'acte de médiation avec Bonaparte. Il fut le premier président du Petit Conseil du cant. de Vaud formé en 1803. Plus tard, il le représenta à bien des reprises à la Diète helvétique. En 1815, il devient enfin landammann du cant. de Vaud; il se retira en 1830. Ses écrits sont presque tous relatifs à la politique. Citons cependant 2 vol. de *Mémoires* parus à Paris en 1805. E. K.

MONOD (Frédéric-Jean-Joël-Gérard), pasteur français, né à Monnaz-sur-Morges (Vaud) le 17 mai 1794, mort à Paris le 30 déc. 1863. Ses études théologiques terminées à Genève, il devint précepteur du prince Paul de Mecklembourg. En 1819, il est pasteur adjoint, puis en 1832 pasteur de l'Eglise réformée de Paris. En 1848, sa proposition au synode de donner aux églises une confession de foi fut rejetée; il donna alors sa démission et fonda avec M. de Gasparin l'Eglise libre de Paris qu'il desservit jusqu'à sa mort. C'est le père du célèbre prédicateur Adolphe Monod. Ses écrits ne comprennent guère que des sermons et des brochures de circonstance. E. K.

MONOD (Adolphe-Louis-Frédéric-Théodore), prédicateur réformé, né à Copenhague le 24 janv. 1802, mort à Paris le 6 avr. 1856. Son père vint se fixer à Paris en 1808, où A. Monod fit ses études classiques. Il étudia ensuite la théologie à Genève, de 1820 à 1824. Au cours d'un voyage en Italie (1825), il fut retenu comme pasteur de la communauté française de Naples, où il resta jusqu'en 1827. En cette dernière année, il fit de profondes et décisives expériences religieuses. C'est comme à nouveau qu'il commença son ministère à Lyon (1827-36). Un de ses sermons, jugé trop sévère par ses auditeurs, amena sa destitution (avr. 1831) et la continuation de ses prédications dans un local privé. De 1836 à 1847, il occupa ensuite la Faculté théologique de Montauban successivement les chaires de morale, d'hébreu, d'exégèse et d'introduction à la Bible. Appelé comme prédicateur à l'Oratoire de Paris, il attira des foules nombreuses dans ce temple jusqu'à la Pentecôte 1855, quand la maladie le terrassa. A. Monod est considéré comme l'un des plus grands orateurs chrétiens de ce siècle. Les ressources de son éloquence sont une émotion sincère et personnelle, un remarquable emploi des Saintes Ecritures, une riche imagination alliée à une dialectique serrée, et une langue ferme et brillante. Parmi ses ouvrages, il suffit de citer ses quatre volumes de sermons (Paris, 1856 et suiv.) et les *Adieux* (Paris, 1856), souvent réédités.

BIBL.: E. DE PRESSENSÉ, *Etudes contemporaines*; Paris, 1880. — Adolphe Monod, *souvenirs et lettres*; Paris, 1885, 2 vol. (avec une liste complète des publications d'A. Monod). — P. STAPPER, *Bossuet et A. Monod*; Paris, 1888.

MONOD (Frédéric-Clément-Constant-Gustave), chirurgien français, né à Copenhague le 30 déc. 1803, mort à Paris le 16 oct. 1890. Interne des hôpitaux de la promotion de 1825, aide d'anatomie en 1828, prosecteur en 1830, docteur en médecine et chirurgien des hôpitaux en 1834, agrégé de la Faculté en 1833, Monod a été chirurgien de la Maison municipale de santé jusqu'au moment de sa retraite en 1860, et il fut en 1843 l'un des fondateurs et le premier secrétaire de la Société de chirurgie, qu'il présida en 1845. Opérateur prudent et sagace, d'une excessive et délicate bonté, il jouissait d'une honorabilité des plus méritées. On lui doit: *Sur les maladies des os* (1834); *du Souffle placentaire* (1832); *la Section du col de l'utérus est-elle une opération rationnelle?* (1833); *Conseils au sujet du choléra* (plusieurs fois réimprimés), et des communications à la Société de chirurgie et à la Société anatomique, et un volume écrit d'un style touchant: *Famille Monod, portraits et souvenirs* (1890).

MONOD (Marie VALETTE, dame), publiciste française, née à Naples en 1839. Fille de pasteur, femme du pasteur William Monod, elle a donné un grand nombre d'ouvrages dans un but de morale et d'éducation. Citons: *la Mission des femmes en temps de guerre* (Paris, 1870, in-12); *l'Héroïne de la charité, Sœur Marthe de Besançon et miss Florence Nightingale* (1873, in-32); *Amiah, récits de la mission américaine en Perse* (1874, in-12); *la Wartbourg, trois scènes historiques* (1879, in-12); *une Visite à la maison des diaconesses de Paris* (1888, in-12).

MONOD (Charles-Edmond), chirurgien français, fils du précédent, né à Paris le 26 sept. 1843. Interne des hôpi-

taux de cette ville en 1867, chirurgien des hôpitaux en 1877, il avait été nommé agrégé en 1875. On lui doit plusieurs mémoires originaux sur les *Tumeurs à myéloplaxes* (1878, en collaboration avec M. Malassez); de la *Perforation des artères au contact des foyers purulents ou inflammatoires* (1882-87); de la *Périnéorrhagie* (1884). Il a encore publié: *Leçons de clinique chirurgicale* (1884); un *Traité des maladies du testicule* (1889, avec M. Terrillon); *Cancer du sein* (1894, avec M. Jayle). Secrétaire général de la Société de chirurgie de 1890 à 1895, il a lu, en cette qualité, une série d'éloges très consciencieusement rédigés: Trélat, Richet, Ricord, Le Fort, et à la Société anatomique, il a prononcé, comme vice-président, un très bon éloge de Broca. On lui doit aussi plusieurs articles du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* (*Maxillaires, Caustiques, Caustérisation, Corps étrangers, Pénis*, etc.). D^r A. DUREAU.

MONOD (Gabriel-Jean-Jacques), historien français, neveu du précédent, né au Havre (Seine-Inférieure) le 7 mars 1844. Entré à l'École normale en 1862 et reçu agrégé d'histoire en 1863, il fut nommé, au retour d'un long voyage d'études en Italie et en Allemagne, répétiteur (1869), et, plus tard, directeur adjoint, enfin directeur à l'École des hautes études. Il est, en outre, maître de conférences d'histoire à l'École normale supérieure (suppléant en 1880, titulaire en 1888). En 1897, il a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est en outre correspondant de plusieurs académies et sociétés étrangères et il fait partie de divers comités et commissions historiques. L'un des directeurs de la *Revue critique*, il a fondé en 1876, avec M. G. Fagniez, la *Revue historique*. Il est l'auteur de nombreux travaux d'érudition insérés dans ces deux recueils, dans la *Contemporary Review*, dans la *Nouvelle Revue*, dans la *Revue bleue*, etc. Il a publié à part: *Allemands et Français*, souvenirs de campagne (Paris, 1871, in-18; 2^e éd., 1872); *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (*Biblioth. de l'Ec. des hautes études*, 1872-83, 2 vol.); *Jules Michelet* (Paris, 1873, in-18); *les Origines de l'historiographie à Paris* (Paris, 1877, in-8); *les Beaux-Arts à l'Exposition universelle* (Paris, 1879, in-8); *Bibliographie de l'Histoire de France*, de l'origine à 1789 (Paris, 1888, in-8); *les Maîtres de l'Histoire*, Renan, Taine, Michelet (Paris, 1894, in-8). Il a aussi écrit, avec MM. Bondois et Dhombres, plusieurs livres élémentaires d'histoire. Enfin, il a fourni divers articles au *Dictionnaire de pédagogie*, de Buisson, ainsi qu'à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de Lichtenberger, et il est également l'un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

MONODELPHE (Zool.). Les Mammifères Monodelphes sont ceux dont l'embryon est pourvu d'un placenta allantoïdien qui le relie à l'utérus de la mère, et sert à sa nutrition pendant toute la durée de la période embryonnaire. Par suite, le jeune Monodelphe vient au monde dans un état de développement plus avancé que chez les *Didelphes* (V. ce mot). On a donc établi une opposition bien nette entre ces deux termes, en disant que les *Monodelphes* n'ont qu'une seule gestation, tandis que les *Didelphes* en ont deux: la gestation utérine très courte et la gestation marsupiale beaucoup plus longue.

La sous-classe des Mammifères Monodelphes, qui comprend la grande majorité de la classe, présente en outre les caractères suivants: les organes génitaux et urinaires ont une ouverture distincte de celle du rectum; la mandibule inférieure n'a pas l'angle infléchi au dedans et il n'existe pas d'*os épipubiens* distincts insérés sur le bord antérieur de la symphyse du pubis; le cerveau possède un *corps calleux* bien développé. Tous ces caractères permettent de distinguer les Monodelphes des Marsupiaux et des Monotrèmes. En outre le remplacement des dents, lorsqu'il existe, ne s'effectue pas de la même manière dans les deux groupes.

Les Monodelphes sont les plus élevés des Mammifères, et tout indique qu'ils n'ont pas apparu à la surface du globe avant la fin de l'époque secondaire ou le commencement de la tertiaire. A l'art. **PLACENTAIRE** nous indiquerons les différentes formes de placenta que présentent les Monodelphes. E. TROUSSERT.

MONODINIUM (Protoz.). Genre d'Infusoires ciliés créé par Fabre-Domergue (1888) pour une espèce, *M. Balbianii*, trouvée dans la mare du Muséum. Ce genre ne diffère des *Didinium* (V. ce mot) que parce qu'il possède une seule couronne de cils à l'état adulte, au lieu de deux; cette couronne est placée en avant. R. Mz.

MONODON (Zool.) (V. DAUPHIN).

MONODONTA. I. MALACOLOGIE. — Coquille épaisse, conique, sans ombilic, striée ou granuleuse; ouverture arrondie à bords interrompus par le dernier tour; columelle arquée, tronquée à la base et munie d'une forte dent; bord externe formé par plusieurs couches, l'interne nacrée, la marginale crénelée. Ex.: *M. Labio* L. J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE (V. TROCHUS).

MONODORA (*Monodora* Dum.) (Bot.). Genre d'Anonacées, composé d'*Adona* anormaun, et se distinguant de ce genre surtout par l'ovaire uniloculaire à placentas pariétaux. Ce sont six arbres des régions tropicales de l'Afrique et de Madagascar. L'espèce type, *Myristica* Dun. (*Anona myristica* Gaertn.), indigène dans les forêts de Guinée, a été naturalisée aux Antilles; c'est un arbre à épices; ses graines sont employées comme condiment sous le nom de *Calabash Nutmeg* ou *Muscade de Calabash*.

MONODROME. Une fonction $f(x)$ de x est monodrome, uniforme, monotrope, à l'intérieur d'une aire donnée C , quand l'affixe du point x restant à l'intérieur de cette aire la fonction $f(x)$ reprend toujours au même point la même valeur. La fonction $\log x$ n'est pas monodrome à l'intérieur des aires contenant le point zéro, parce que $\log x$ augmente de $2\pi\sqrt{-1}$ toutes les fois que le point x revient au même endroit après avoir tourné autour du point zéro.

BIBL.: BRIOT et BOUQUET, *Fonctions doublement périodiques* et les traités d'analyse.

MONOGAMIE (Sociol.) (V. FAMILLE).

MONOGÈNE. Une fonction est monogène quand sa dérivée est bien déterminée par les valeurs réelles ou imaginaires de la variable. Je m'explique: Toute fonction de $x + y\sqrt{-1}$ est de la forme $\varphi(x, y) + \sqrt{-1}\psi(x, y)$; or la dérivée

$$\frac{d\varphi(x, y) + \sqrt{-1}d\psi(x, y)}{dx + dy\sqrt{-1}} = \frac{\frac{\partial\varphi}{\partial x}dx + \frac{\partial\varphi}{\partial y}dy + \sqrt{-1}\left(\frac{\partial\psi}{\partial x}dx + \frac{\partial\psi}{\partial y}dy\right)}{dx + dy\sqrt{-1}}$$

dépend du rapport $\frac{dy}{dx}$; elle n'en est indépendante que si

$$\frac{\partial\varphi}{\partial x} = \frac{\partial\psi}{\partial y}, \quad \frac{\partial\psi}{\partial x} = -\frac{\partial\varphi}{\partial y} \quad (1)$$

C'est à cette condition que la fonction $\varphi + \sqrt{-1}\psi$ sera monogène. Les fonctions algébriques, exponentielles, trigonométriques, elliptiques, etc., sont monogènes; des équations (1) on tire:

$$\frac{\partial^2\varphi}{\partial x^2} + \frac{\partial^2\varphi}{\partial y^2} = 0, \quad \frac{\partial^2\psi}{\partial x^2} + \frac{\partial^2\psi}{\partial y^2} = 0.$$

MONOGÉNISME (Anthr.) (V. RACE).

MONOGRAMME. Ce mot, dérivé du grec (lettre ou caractère unique), désignerait, selon la définition du Dictionnaire de l'Académie française, un « chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes ». On peut y ajouter qu'un monogramme peut

renfermer toutes les lettres même de plusieurs mots, ce qui eut lieu dans les documents du moyen âge, pour certaines formules usuelles. D'autre part, Littré établit une distinction constitutive entre un monogramme et un chiffre. Le premier de ces termes s'appliquerait à la réunion de



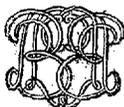
Cardinal de Richelieu (tombeau de l'église de la Sorbonne).

plusieurs lettres en un seul caractère, « de telle sorte que le même jambage ou la même panse serve à deux ou trois lettres différentes, tandis que dans le chiffre on peut suivre distinctement toutes les parties de chaque lettre ». Un chiffre ne serait ainsi qu'un simple entrelacement de deux ou de plusieurs lettres, tandis qu'un monogramme en offrirait toujours une combinaison,



Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de Montespan (morte en 1707).

comme par exemple deux L adossés de manière à ne présenter qu'une barre verticale unique, servant aux deux lettres à la fois. Ainsi exprimée, la définition de ces deux termes n'est pas rigoureusement conforme à leur acception usuelle, qui s'écarte de beaucoup, dans certains cas, du sens primitif, conforme à l'étymologie. Un monogramme, quelle qu'en soit la constitution, qu'il se compose de lettres entrelacées ou simplement accolées, ou bien de lettres combinées (enclavées, liées, accolées), et même lorsqu'il ne consiste qu'en une seule lettre ou en une combinaison de lignes géométriques, représente, en principe et avant tout, une signature. Il désigne encore souvent le lieu d'exécution d'un objet ou un atelier, en guise de marque de fabrique. On le rencontre écrit, sculpté, gravé, frappé, peint, etc. Tout monogramme qui n'indique plus le lieu d'origine



Cardinal de Loménie de Brienne, premier ministre en 1787.

l'ouvrier ou l'exécutant d'un objet, mais bien la personne à l'intention de laquelle celui-ci a été fait, est désigné habituellement par le mot chiffre. L'usage des monogrammes semble être plus ancien que l'écriture elle-même. Dans l'antiquité, on s'en servait couramment pour signer les œuvres d'art, sculptures et médailles surtout. Il prit encore plus d'extension au moyen âge, pour remplacer une signature. Le plus ancien monogramme connu figurant sur un acte public de cette époque serait celui de Théodoric, roi des Ostrogoths. En France, tous les rois, depuis les Mérovingiens jusqu'à Philippe VI, faisaient figurer le monogramme de leur nom au bas de leurs actes solennels ou diplômes. On conserve encore un acte de 625 signé du monogramme de Clotaire II. D'après Eginhard, ce fut principalement Charlemagne qui propagea l'usage du monogramme sur les monnaies, et surtout dans les chartes à cause de son inhabileté dans l'art d'écrire. Le sien consistait en le mot *Karolus* dont les lettres sont disposées en forme de croix (V. SIGNATURE). C'est ce qu'on appelle un *monogramme parfait*, comme renfermant toutes les lettres d'un nom. Pendant des siècles, les notaires et autres officiers publics ne signaient pas autrement leurs actes. Des monogrammes figurent fréquemment sur les tombeaux depuis l'origine du christianisme, sur des œuvres d'art en tout genre, sur des objets d'ameublement, sur des bagues sigillaires, sur des anneaux pastoraux (généralement avec le monogramme de Jésus-Christ), etc.

Le monogramme du Christ, très employé alors, et encore de nos jours, était formé d'abord des lettres X et P, initiales de ce nom en grec, la seconde lettre étant placée verticalement entre les jambages de la première. C'est ce qu'on appelle en archéologie un *chrisme* (V. ce mot). On y ajouta plus tard, aux côtés, les lettres symboliques A et

C). A partir du XII^e siècle, il fut figuré par les lettres grecques : XC, XPC ou XPS, et postérieurement par les lettres IH ou IHS du mot latin IHESUS. Dans cette dernière figurative on a encore fait surmonter d'une croix la lettre H.

L'étude des monogrammes est fort importante pour la connaissance et l'explication des documents du moyen âge, et elle constitue une branche de la *diplomatique* (V. ce mot). Elle ne l'est pas moins pour la numismatique, la sigillographie et pour l'histoire de l'art en général. Le nom scientifique de *monogrammiste* est donné à tout artiste signant son œuvre d'un monogramme, que ce soit un signe figuré, l'initiale ou les initiales, ou bien l'abréviation de son nom. Nombre de ces monogrammes sont encore à l'état d'énigme.

Un signe figuré (dont l'interprétation est souvent impossible) est d'habitude appelé *marque*. Il fut aussi fréquemment en usage, aux XV^e et XVI^e siècles, dans les marques des imprimeurs et des libraires.

L'emploi du chiffre personnel, comme signe de propriété, fut et est partout constant sur toutes espèces d'objets. Depuis longtemps, on a publié, pour cet usage, des recueils de modèles gravés. D'un intérêt tout particulier, sous ce rapport, sont les reliures anciennes, généralement de luxe, armoriées ou non, où souvent un chiffre bien composé, sur les plats ou audos du volume, ajoute encore au charme de la décoration, sans compter ce qu'il nous apprend sur les goûts de la personne.



Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

G. PAWLOWSKI.
BIBL. : Charles MAVELOT, *Nouveau Livre de chiffres, qui contient en général tous les noms et surnoms entrelacés, par alphabet*; Paris, 1630 (ou 1634), pet. in-4, avec 82 pl. — VERRIEN, *Recueil d'emblèmes... accompagné de plus de deux mille chiffres fleurons*; Paris, 1724, in-8. — N. POUGET, *Dictionnaire des chiffres*; Paris, 1767, in-4. — M. DARNAUD, *Nouveau Dictionnaire des chiffres à deux et trois lettres*; Paris, 1829, in-8 obl. — J.-F. CHRIST, *Dictionnaire des monogrammes, chiffres, etc.* (trad. de l'all.); Paris, 1750 (ou 1762), in-8, fig. — F. BRULLIOT, *Dict. des monogrammes, marques figurées, etc.*; Munich, 1817, gr. in-4, fig.; nouv. éd., 1832-34, 3 part. gr. in-4, fig. — J. HEILER, *Monogrammen-Lexicon*; Bamberg, 1831, in-8. — G.-K. NAGLER (continué par ANDRESEN et CLAUSS), *Die Monogrammistien*; Munich, 1857-70, 4 vol. gr. in-8. — G. DUPLESSIS et H. BOUCHOT, *Dict. des marques et monogrammes de graveurs*; Paris, 1886-87, 2 vol. in-16. — Th. GRASSE, *Guide de l'amateur de porcelaines*; Dresde, 1885, in-8, 7^e éd. — RIS-PAQUOT, *Dict. des marques et monogrammes de faïences, poteries, etc.*; Paris, 1885, in-8, 4^e éd. — A. BOUVENNE, *les Monogrammes historiques d'après les monuments originaux*; Paris, 1870, in-12, fig. — J. GUIGARD, *Nouvel Armorial du Bibliophile*; Paris, 1890, 2 vol. gr. in-8, fig. — L. FAGAN, *Collectors' Marks*; Londres, 1883, in-8, fig.

MONOGRAPTUS (Paléont.). Genre de *Graptolithes* synonyme de *Monoprion* et type de la famille des *Monographidae* qui présente les caractères suivants : Hydrosome unilatéral; extrémité aiguë de la sicula tournée en haut et attachée à la face dorsale de la terminaison proximale d'un hydrosome simple ou composé. Le *M. turriculatus* de Barrande se présente sous forme d'une spirale dentelée élégamment enroulée en forme de cône, et se trouve dans le Silurien supérieur de la Bohême. E. TRT.

MONOÏDE. On appelle monoïdes les surfaces dont l'équation en coordonnées rectilignes peut se ramener à la forme $z = f(x, y)$, $f(x, y)$ désignant une fonction rationnelle. Elles ont une certaine analogie de forme avec les surfaces topographiques.

MONOLITHE (Archit.). On donne ce nom aux monuments consistant en une seule pierre brute ou taillée, tels que les menhirs ou pierres dressées, dès la plus haute antiquité, par les différentes races d'hommes et sur les points les plus divers du globe, tels que les obélisques placés par les anciens Egyptiens à l'entrée des temples, et tels aussi que de nombreux monuments commémoratifs modernes. Les anciens Egyptiens élevaient non seulement des obé-

lisques monolithes, mais encore ils taillaient de véritables sanctuaires monolithes d'assez grandes dimensions et ils employèrent aussi ce procédé de construction qui, chez beaucoup de peuples, paraît s'être rattaché à une tradition religieuse, — pour la plus reculée et aussi pour la plus mystérieuse division de leurs temples, pour la pièce obscure et sacrée où le Pharaon seul avait le droit d'invoquer la divinité. — Les fûts de colonnes, d'un seul morceau de pierre ou de marbre, sont dits monolithes, et de nos jours, on donne aussi ce nom à des constructions faites de béton, de matériaux divers agglomérés et aussi de ciment armé de tiges ou de lames de métal.

Ch. L.

MONOLOGUE. Scène où un acteur se trouve seul et se parle à lui-même. Un monologue peut être très utile, soit pour montrer le jeu secret des sentiments d'un personnage, soit pour faire mieux comprendre le détail d'une situation. L'inconvénient du monologue est qu'il est toujours trop long et paraît peu naturel. Il y a eu des époques où l'on en a abusé; aux débuts de l'art dramatique, quand on voulait apprendre aux spectateurs un événement, on faisait paraître un acteur qui, dans un monologue, l'exposait tout simplement. Au XVII^e siècle, l'abus s'en fit sentir cruellement par une imitation servile de l'antiquité; c'est ainsi que Cornille dut faire débiter Cinna par l'inutile monologue d'Emilie que l'on supprime souvent; la vanité des comédiens trouvait aussi sa satisfaction dans un long exposé où ils brillaient seuls en scène. Chamfort a fait les réflexions les plus justes sur l'in vraisemblance des monologues et leurs inconvénients. Ceux qui défendent cet artifice dramatique objectent que l'admirable personnage d'*Hamlet* est condamné à un monologue perpétuel. On cite comme exemples classiques en France le monologue de *Phèdre*, celui de Figaro dans le *Mariage de Figaro*, celui de Charles-Quint dans *Hernani*; ces deux derniers dépassent toute proportion; celui de Hugo surtout, qui a 160 vers, est le plus long connu.

Ph. B.

MONOMANIE (Méd.). Les anciens n'avaient guère envisagé la folie que sous deux formes principales: l'une (mélancolie) caractérisée par la tristesse et l'angoisse de l'esprit concentré sur une même pensée; l'autre (manie) comprenant tous les états expansifs de l'aliénation mentale, sans distinction relative à l'étendue plus ou moins grande des conceptions délirantes. A la suite de Zacchias et de Willis, les modernes attribuèrent plus d'importance à cet ordre particulier de phénomènes. Esquirol, notamment, établit sur les signes fournis par la généralisation ou la limitation du délire, les bases d'une classification dans laquelle, réservant au mot *manie* (V. ce mot) le sens de folie générale, il groupa les divers éléments de la folie, dite « partielle », sous le nom collectif de *monomanie*. Contrairement au délire de la manie « qui s'étend sur toutes sortes d'objets », le délire de la monomanie aurait pour caractère essentiel « de se borner à un seul objet ou à un petit nombre d'objets ». Deux genres, différenciés par la nature des idées délirantes, composèrent cette nouvelle classe de maladies mentales: 1^o la *lypémanie* ou délire partiel avec prédominance d'une passion triste et dépressive (mélancolie des anciens); 2^o la *monomanie* proprement dite ou délire partiel avec prédominance d'une passion gaie et expansive. Pour Esquirol, l'état monomaniacal impliquait une altération susceptible d'atteindre séparément l'intelligence, les affections ou la volonté; aussi distingua-t-il trois espèces de monomanie: 1^o la monomanie *intellectuelle*, constituée par des conceptions fausses, erronées, bizarres, des associations vicieuses d'idées, des illusions et des hallucinations; les malades partent d'un principe faux dont ils suivent sans dévier les raisonnements logiques et dont ils tirent des conséquences légitimes qui modifient leurs sentiments et leurs actes; hors du délire partiel, ils sentent et agissent comme tout le monde; 2^o la monomanie *raisonnante* ou *affective*: les monomanes de cette catégorie ne déraisonnent pas, mais leurs affections, leur caractère sont pervers; par des motifs plausibles, par des explica-

tions très bien raisonnées, ils justifient l'état actuel de leurs sentiments et excusent la bizarrerie, l'inconvenance de leur conduite; 3^o la monomanie *instinctive* ou *sans délire*: la volonté seule est lésée; le malade est entraîné par un instinct aveugle, par quelque chose d'indéfinissable qui le pousse à commettre des actes que la raison ou le sentiment ne déterminent pas, que la conscience réproouve, que la volonté n'a plus la force de réprimer; les actions sont involontaires, instinctives, irrésistibles. — Enfin, de divisions en subdivisions, et poussant jusqu'au bout les conséquences des théories psychologiques régnantes sur l'isolement fonctionnel des divers modes de l'activité cérébrale, Esquirol créa des variétés monomaniacales en rapport avec l'altération de telle ou telle idée, de tel ou tel penchant. Ce fut ainsi qu'il décrivit, comme autant d'individualités morbides, les monomanies érotique, religieuse, homicide, suicide, incendiaire, d'orgueil, d'ivresse, du vol, etc.

Telle est, brièvement exposée, la doctrine des monomanies. Il faut ajouter qu'on n'admet plus les principes philosophiques ni la méthode d'observation qui lui ont servi de base. On ne croit plus à l'existence d'états de folie compatibles, en dehors d'un cercle plus ou moins restreint de conceptions malades, avec le libre exercice des facultés. La monomanie d'Esquirol a donc perdu toute valeur nosologique. Il est certain qu'elle se montre à l'interprétation comme un assemblage artificiel et disparate de délires variés, différant singulièrement les uns des autres. Considérées, ainsi qu'on le fait aujourd'hui, en tant que symptômes saillants de l'affection générale qui préside à leur développement, les formes dites « monomaniacales » font partie intégrante de l'état psychique fondamental du dégénéré (V. DÉGÉNÉRÉ, DIPSOMANIE, KLEPTOMANIE, LYCAN-THROPIE, PYROMANIE).

D^r SAURY.

BIBL.: ESQUIROL, *des Maladies mentales*; Paris, 1838, 2 vol. — SAURY, *Folie héréditaire (les Dégénérés)*; Paris, 1886.

MONÔME ou **TERME**. C'est une expression algébrique dans laquelle il n'entre ni signe + ni signe —; $ab, \frac{cd}{\sqrt{e}}$... sont des monômes.

MONOMÉTALLISME (Econ. polit.) (V. MONNAIE).

MONOMOTAPA. Grand empire nègre de l'Afrique australe, célèbre au XVII^e siècle dans les relations portugaises. Il paraît avoir été situé sur les rives du Zambèze inférieur, côte des Sofala. Renommé pour ses mines d'or, il excita la convoitise des Portugais qui envoyèrent en 1569 une expédition, commandée par Francisco Barreto, qui échoua misérablement. En 1607 le Portugal obtint cependant du chef du pays une donation de toutes ses mines, mais on n'a jamais pu les exploiter. L'empire de Monomotapa a disparu au XVIII^e siècle; il a laissé des traces d'une civilisation avancée. Les ruines de Zimbabwé, découvertes en 1871 par l'explorateur Mauch, en témoignent. Ph. B.

MONOMYAIRES. Lamarck basait sa classification des Mollusques Lamellibranches sur le nombre des muscles adducteurs de la coquille. Typiquement, ces animaux ont deux de ces muscles, l'un antérieur, l'autre postérieur, et ils s'insèrent des deux côtés, transversalement, par rapport au corps de l'animal, à la face interne des valves. Chez certaines formes (*Dimyaires*, V. ce mot), les deux muscles ont à peu près le même volume, mais si on considère les autres types, on voit l'adducteur antérieur diminuer de volume chez les uns, et cette diminution chez les autres va jusqu'à la complète atrophie. En même temps, le muscle adducteur postérieur se développe, en s'avancant jusqu'au milieu de la coquille. On a ainsi le type monomyaire, complètement réalisé chez les Pectinidés, Limidés, Spondylidés, Ostréidés, etc. On a reconnu depuis longtemps que ces particularités ne pouvaient servir de base sérieuse à la classification des Lamellibranches.

R. MONTEZ.

MONONGAHELA. Rivière des Etats de Virginie de l'Ouest et de Pennsylvanie; elle se forme au N.-O. des

Alleghany, non loin des sources du Potomac, et descend tortueusement au N. jusqu'à Vitsburg où, avec l'Alleghany, elle forme l'*Ohio* (V. ce nom). En Virginie, sous le nom de rivière de Tygart, elle passe à Beverly, Philippi, Grafton, Fairmont; sous le nom de Monongahela, elle arrose Morgantown, entre en Pennsylvanie et pénètre dans le comté d'Alleghany où elle reçoit le Youghiogeny, un peu avant Pittsburg; elle parcourt 500 kil. environ et son bassin a près de 49.000 kil. q. de superficie. Ph. B.

MONOPHYES. Hydroméduse siphonophore, sous-ordre des Calyphorides. Type de la famille des *Monophidæ*. Ce genre est caractérisé, comme son nom l'indique, par la présence d'une seule vésicule natatoire sexuelle, placée à côté d'un polype avec filaments préhensiles.

La vésicule natatoire est ou demi-sphérique, ou allongée et plus ou moins cylindrique, suivant les espèces.

MONOPHYLLITES (Paléont.). Genre d'*Ammonites* (V. ce mot), caractérisé par une coquille plate, discoïde, à large ombilic; tours demi-embrassants; surface presque lisse ou striée. Ligne suturale à selles et lobes nombreux, les selles formant une grande feuille indivise. On connaît huit espèces de Trias alpin: *M. Simonyi* est l'espèce la mieux connue. Ce genre prend place dans la famille des *Phylloceratidæ* (V. PHYLLOCERAS). E. TRT.

MONOPHYDONTES (Zool.). Chez les Mammifères on désigne sous ce nom les types chez lesquels il n'existe qu'une seule série dentaire, la première dentition étant permanente, par opposition aux Diphyodontes, qui présentent des dents de remplacement et des dents de lait, par conséquent deux séries dentaires évoluant à des époques différentes du développement de l'animal. La plupart des *Edentés* et tous les *Cétacés* sont monophyodontes: tous les autres Monodelphes sont diphyodontes, et la plupart des Marsupiaux le sont également, bien qu'à un degré moins marqué. E. TROUSSERT.

MONOPHYSISME ou **MONOPHYSITISME.** Nom collectif donné à des doctrines diversement formulées, mais dont le caractère commun est de n'admettre réellement dans la personne du Christ qu'une seule nature, ou l'élément divin ou bien pénètre, ou bien domine, ou bien absorbe l'élément humain. Ce nom était donné à ces doctrines par leurs adversaires. Leurs partisans s'appelaient eux-mêmes les *orthodoxes*, les *croquants*, les *fidèles*; et, par revanche, ils appelaient leurs contradicteurs *diphyssites*, *dyophysites*, *nestoriens* ou *seminestoriens*, *synodites*, *chalcédomiens*. Aux mots EUTYCHÈS, DIOSCORE, CHALCÉDOINE (concile de), on trouvera, avec les développements nécessaires, la relation de ces débats jusqu'en l'année 451, et le texte de la décision synodale qui prétendait y mettre fin. Il suffit de rappeler sommairement ici que cette définition adoptait les conceptions exprimées par le pape Léon I^{er} en sa lettre à Flavien, et qu'elle déclarait qu'il y a un seul Christ, une seule personne en deux natures (ou suivant une variante du texte destinée à apaiser les disciples de Cyrille, de deux natures) unies l'une avec l'autre sans mélange, sans transformation, sans séparation, sans disjonction; en sorte que cette union ne détruit nullement la différence des deux natures, mais que chacune d'elles conserve son caractère particulier, et que toutes les deux s'unissent pour faire une seule personne ou hypostase. Au fond, le dogme ainsi formulé correspondait exactement à la doctrine antiochienne, qui était celle de Nestorius. Il est vrai que le concile avait renouvelé condamnation contre celui-ci; mais c'était parce qu'on lui imputait la séparation du Christ en deux personnes, séparation dont il s'était toujours défendu, et aussi parce que le concile attribuait solennellement à la vierge Marie le titre de *Mère de Dieu*, qualification dont Nestorius avait réprouvé l'abus, non les termes. En outre, le concile s'était efforcé de ménager le parti égyptien. Pour cela, il avait motivé la déposition de Dioscore, non sur des hérésies, mais sur des actes contraires aux lois de l'Eglise, et il avait traité avec le plus grand respect la mémoire de

Cyrille, donnant aux écrits de cet ardent adversaire de Nestorius la même approbation qu'à la lettre de Léon à Flavien.

Quoique la définition du concile eût emprunté quelques-unes des expressions familières à Cyrille, il y avait une contradiction irréductible entre cette définition et sa doctrine, si chère aux Alexandrins et si conforme à leur tradition. Cyrille avait bien admis les deux natures, mais dans une union si intime qu'il en résultait, non deux natures, mais une seule. Il expliquait cela par l'analogie de l'âme et du corps, lesquels constituent une seule nature humaine, quoiqu'ils soient essentiellement différents. La pensée peut bien distinguer deux natures dans le Christ, comme dans l'homme; mais en réalité ces deux natures sont si indissolublement unies qu'on ne peut pas dire qu'il existe en lui deux natures, mais une seule. Cyrille ne confondait pas la nature avec la personne; mais il ne les distinguait que pour les besoins de la controverse. Au fond, il considérait le Verbe comme l'élément personnel du Christ. C'est pourquoi ses disciples réprouvaient comme nestorienne la confession des deux natures. Ils abandonnaient Eutychès comme hérétique, parce qu'on prétendait qu'il avait nié que le corps du Christ fût de la même substance que la nôtre, ce qui semblait n'impliquer qu'un corps apparent; mais ils tenaient la doctrine d'une seule nature pour condition indispensable de l'orthodoxie. Suivant eux, de même que deux natures différentes, l'âme et le corps, sont réunies dans l'homme en une seule nature, de même aussi les deux natures différentes en elles-mêmes, la divinité et l'humanité, ne forment plus après leur union qu'une seule nature en Christ, sans qu'elles aient subi ni transformation ni mélange, pas plus que n'en subissent l'âme et le corps de l'homme. Deux natures dont chacune serait douée de sa propre intelligence formeraient deux personnes.

Il est vraisemblable que la plupart des évêques qui avaient approuvé si hautement cette doctrine, au concile d'Ephèse, deux années auparavant, y étaient restés intimement attachés, et qu'ils ne la désavouèrent, au concile de Chalcédoine, que par l'effet de manœuvres et de pressions tout aussi peu chrétiennes que celles qu'on reproche à l'Assemblée d'Ephèse. Quoi qu'il en soit, les monophysites formaient un parti nombreux et puissant, non seulement en Egypte et en Orient, où les moines leur prêtaient une violente assistance, mais même à Constantinople, ainsi que le montre l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Ephèse, appelé aussi Jean d'Asie, récemment découverte (Oxford, 1853, 1860; Munich, 1863). En Palestine, le moine Théodose expulsa du siège de Jérusalem l'évêque Juvénal, et pendant deux ans (452-453) il fit et défait des évêques au gré des rancunes et des préférences de son parti. A Alexandrie, la déposition de Dioscore fit éclater une émeute furieuse, pendant laquelle un grand nombre de soldats furent brûlés vifs. Ce premier soulèvement fut sévèrement réprimé, et l'évêque dyophysite Protérius put être installé et maintenu sur son siège par la force militaire. Mais les monophysites se séparèrent de lui et se placèrent sous la direction du prêtre Timothée Ælurus (*le Chat*) et du diacre Pierre Mongus (*l'Enroué, le Bègue*). Après la mort de l'empereur Marcien (457), Timothée Ælurus fut élu patriarche, et Protérius fut tué dans sa cathédrale. On brûla dans les églises tous les sièges épiscopaux où il s'était assis et on lava avec l'eau de la mer tous les autels où il avait officié. Son nom fut effacé des dyptiques, et ses biens furent confisqués. Le nouveau patriarche excommunia tous les *chalcédomiens* et parmi eux le pape Léon. Il fut déposé en 460 et exilé dans la Chersonèse Taurique. Son successeur, un autre Timothée, surnommé Salophaciolus, réussit par ses dispositions conciliantes à vivre en paix avec les monophysites pendant seize ans. A Antioche, les moines chassèrent le patriarche Martyrius et le remplacèrent par leur chef, Pierre le Foulon (470), qui usa de son pouvoir pour insérer dans le *Trisagion* de la liturgie cette addition monophysite: *Dieu qui a été crucifié pour nous*.

En 476, Basilisque, qui venait de détrôner Zénon, voulant prendre appui sur les monophysites, rendit en leur faveur un édit qu'il appela l'*Encyclique*, Τὸ Ἐγκύκλιον. Cet édit, que tous les évêques devaient souscrire, déclarait que les canons de Nicée, d'Ephèse et de Constantinople étaient seuls valides, et il commandait de brûler les décrets du concile de Chalcedoine et la lettre du pape Léon. La plupart des évêques grecs obéirent, avec la servilité accoutumée. Mais à Constantinople les moines dyophysites et le patriarche Acace parvinrent à provoquer un soulèvement qui renversa l'usurpateur. Aussitôt, les cinq cents évêques qui avaient adhéré à l'Encyclique s'empressèrent d'exprimer leur repentir, s'excusant sur la contrainte qu'ils prétendaient avoir subie. Les évêques monophysites que Basilisque avait rétablis sur leurs sièges en furent de nouveau évincés. De rigoureuses mesures de répression furent ordonnées contre leurs partisans. Vers le même temps Timothée Ἐλurus, patriarche monophysite d'Alexandrie, mourut (automne 477). Pierre Mongus fut élu pour le remplacer, mais menacé de mort par l'empereur, il dut s'enfuir. Néanmoins, après la mort du patriarche dyophysite, Timothée Salophaciolus, les monophysites l'élaient de nouveau (482), tandis que la minorité dyophysite élisait Jean Talaia, le fidèle coadjuteur du défunt patriarche. Il se produisit alors un de ces revirements soudains qu'on rencontre si fréquemment dans l'histoire ecclésiastique du Bas-Empire. Talaia indisposa contre lui le patriarche de Constantinople, en négligeant de lui notifier sa promotion avec les compliments d'usage; et d'autre part, la révolte d'Illus, son protecteur, le rendit suspect à l'empereur. Acace agit auprès de Zénon pour ménager un accueil favorable à Mongus, qui venait solliciter des mesures propres à pacifier les monophysites, si nombreux en Egypte. L'empereur, qui avait fait l'expérience de l'inefficacité ou des inconvénients des moyens de contrainte, se décida à entreprendre une œuvre de conciliation. Il publia (482) l'*Hénoticon*, Τὸ Ἐνωτικόν (édit d'union), ainsi appelé parce qu'il avait pour objet de supprimer les divisions et dissensions excitées par la controverse sur les deux natures. Il écartait ce qui divisait, c.-à-d. les termes sur lesquels on disputait, et il recommandait ce qui devait unir, c.-à-d. ce qui formait la substance de la croyance commune. Déclarant seuls valides les canons des conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse et les Douze anathèmes de Cyrille, il condamnait, non seulement Nestorius et Eutychès, mais tous ceux qui, soit à Chalcedoine soit dans tout autre concile, avaient émis des opinions contraires à la doctrine de l'édit. Cette doctrine formulait les points sur lesquels les deux partis étaient d'accord, à savoir que le Christ n'est qu'une seule personne de même essence que le Père, quant à la divinité, de même essence que nous, quant à l'humanité; et que c'est à cette seule personne, non à deux, qu'on doit rapporter les miracles et les souffrances. Tous les points controversés étaient omis, en particulier, la question d'une ou de deux natures, et celle de l'orthodoxie de la lettre de Léon à Flavien.

Cet édit produisit l'effet ordinaire des entreprises de ce genre; car il est difficile de persuader aux hommes que les questions pour lesquelles ils se disputent et se haïssent n'ont point d'importance. Au lieu de deux partis, il y en eut trois. Beaucoup d'évêques admirent officiellement l'*Hénoticon*; et un certain calme fut établi et maintenu dans la plupart des églises appartenant à l'empire grec, chacun gardant en silence l'opinion qu'il préférait. Mais les zélés parmi les monophysites comme parmi les dyophysites regardaient l'acceptation de l'*Hénoticon* comme un reniement de la foi. L'évêque de Rome, Félix III, que la chute de l'empire d'Occident avait rendu indépendant de la cour de Constantinople, se fit le chef de l'opposition des partisans du concile de Chalcedoine contre les empereurs. Il excommunia (484) Acace, qui dédaigna la fulmination et se contenta d'y répondre en excluant le nom du pape des diptyques de l'église de Constantinople. Il s'ensuivit entre les

Eglises d'Orient et les Eglises d'Occident un schisme qui dura trente-cinq ans: 484-519 (V. l'art. FÉLIX III, où les incidents de cette rupture sont amplement relatés). En Egypte, les plus ardents monophysites incriminèrent comme défaillances les compromissions de l'*Hénoticon*, et ils se séparèrent de Mongus. Se trouvant ainsi sans chef, ils furent appelés ACÉPHALES ἀκέφαλοι (sans tête). Un grand nombre se réfugièrent en Pamphylie. A Constantinople, les moines acémètes (V. ce nom), autrefois persécutés pour soupçon de nestorianisme, se firent les agents de l'opposition des évêques de Rome, se livrant à des manifestations qui, provoquant les manifestations contraires de leurs adversaires, aboutissaient souvent à des tumultes, parfois même à des séditions. Il y eut aussi des conflits à Jérusalem, à Antioche et dans d'autres villes. La réserve imposée aux partis excitant leur impatience, la difficulté de maintenir entre eux la balance égale s'accrut d'année en année. En 514, Vitalien, qui commandait les troupes impériales en Thrace, se déclara défenseur du concile de Chalcedoine et, dévastant le pays jusqu'aux murs de Constantinople, il imposa à l'empereur Anastase (Zénon était mort en 491) la promesse de mettre fin au schisme. Le pape Hormisdas exigea: 1° reconnaissance du concile de Chalcedoine et soumission du clergé aux décrets de ce concile, même par voie de contrainte; 2° anathème contre Nestorius, Eutychès, Dioscore, Ἐλurus, Mongus, Acace et Pierre le Foulon; 3° rétablissement de tous les évêques qui avaient suivi le parti de Rome. Anastase refusa fermement de porter atteinte à la mémoire d'Acace, et les négociations furent rompues. Son successeur Justin se soumit à toutes les conditions du pape. Il rendit un édit rétablissant les évêques exilés, destituant les monophysites qui les avaient remplacés et excluant les hérétiques de tous les offices publics. Les noms d'Acace et de Zénon furent effacés sur les diptyques (519).

Les monophysites les plus éminents, par conséquent les plus exposés, se réfugièrent en Egypte. Parmi eux se trouvaient: Sévère, patriarche d'Antioche; Xénaïas, évêque d'Hierapolis; Julien, évêque d'Halicarnasse. La réunion de ces docteurs dans la même contrée fit apparaître sensiblement la diversité de leurs conceptions; cette diversité occasionna des controverses, et ces controverses, se multipliant et se perpétuant, aboutirent à des divisions et des sectes qui troublèrent et affaiblirent le parti. — SÉVÈRE, dont la doctrine était la plus rapprochée de celle du concile de Chalcedoine, enseignait, comme Cyrille, que le Christ est *de* (ἐκ) deux natures, et que ni l'une ni l'autre de ces natures n'est modifiée par leur union. La pensée peut distinguer en lui ces deux éléments, l'un créé, l'autre increé. La nature humaine de Jésus-Christ est de la même substance que la nôtre. Sévère réprouvait même l'idée de la confusion de ces deux natures comme supprimant l'humanité en Jésus-Christ. Mais il reprochait au concile de Chalcedoine et à la lettre de Léon à Flavien d'avoir attribué une activité spéciale à chacune, en rapportant les miracles à la nature divine et les souffrances à la nature humaine, chacune d'elles accomplissant sa fonction propre. Suivant lui, c'était admettre *deux personnes*, car un élément impersonnel est incapable de pensée et d'activité. En conséquence, il attribuait toutes les actions et toutes les affections du Christ à une seule nature, la nature incarnée de Dieu le Verbe, faisant ainsi résider dans le Verbe l'élément personnel. — XÉNAÏAS, appelé aussi Philoxène, considérait la nature de Christ comme composite. Dieu le Verbe est devenu homme dans la Vierge, sans altération de sa nature divine; l'élément divin et l'élément humain sont réunis en lui, sans mélange et sans transformation, comme le corps et l'âme sont réunis dans l'homme, de manière à ne former qu'une seule nature. — Développant une idée précédemment émise par Dioscore, JULIEN affirmait que c'est faire injure à la divinité que supposer que le Verbe s'est uni à une chair terrestre et corruptible comme celle des taureaux et des boucs. Le corps du Christ a toujours été incorruptible (ἀφθαρτον)

comme celui d'Adam avant la chute et comme d'autres croient qu'il l'est devenu après la résurrection ; il a toujours été exempt de la corruption, des infirmités et des souffrances qui sont le châtiment du péché. Le Christ a souffert, mais volontairement, *par grâce*, pour sauver les hommes, non par l'effet de sa nature. Les adversaires de cette doctrine l'accusaient de docétisme. De là le nom d'ΑΡΗΘΑΡΤΟΔΟCΕΤΕS donné à ceux qui la professaient. Ceux-ci appelaient ΠΡΗΘΑΡΤΟΛΑΤΡΕS leurs contradicteurs. Pour détails complémentaires sur cette secte, V. ANASTASE, patriarche de Constantinople ; et pour une autre secte monophysite, V. AGNÔÈTES.

A l'avènement de Justinien (527), fervent défenseur de l'orthodoxie chalcédonienne, la cause du monophysisme semblait complètement perdue. Mais l'impératrice Théodora, qui était attachée à cette cause, d'autant plus passionnément qu'elle était contrainte de dissimuler son sentiment, s'efforça de la sauver ; non sans succès, car elle sut profiter habilement des avantages que lui présentaient le caractère de l'empereur, son ignorance des questions théologiques, sa présomption, qui prétendait les résoudre toutes, et d'autre part le désir et l'espérance, qu'il entretenait jusqu'à la fin de sa vie, de rétablir la paix religieuse dans ses États. Elle l'amena tout d'abord (533) à introduire dans la liturgie officielle la formule monophysite, *Dieu crucifié pour nous*. Ensuite (535), elle le décida à élever au siège de Constantinople Anthyme, son protégé, secrètement dévoué comme elle au monophysisme. Mais le pape Agapet I^{er} (V. ce nom) qui se trouvait alors à Constantinople, informa Justinien de la véritable opinion de ce patriarche. Anthyme fut aussitôt destitué et remplacé par Mennas, ami d'Agapet et dyophysite convaincu. Un concile tenu à Constantinople (536) confirma la déposition d'Anthyme, condamna Sévère, Zooras et leurs partisans, et ordonna contre les monophysites de rigoureuses mesures de répression, que Justinien sanctionna par un édit. Il s'ensuivit une persécution qui eut pour effet de livrer à Chosroès, roi de Perse, la Grande Arménie, dont les habitants étaient en grande majorité monophysites (V. EGLISE ARMÉNIENNE, t. XV, p. 629). Théodora ne se laissa point décourager. Elle entreprit d'amener la papauté elle-même à désavouer le concile de Chalcedoine. Sur ses instances, le pape Vigile, qui lui devait son élévation (538) consentit à adresser à Anthyme et à ses amis, Théodose et Sévère, une lettre dont le texte nous est parvenu. Il y affirmait que son opinion sur les deux natures était complètement conforme à la leur, et il condamnait avec anathème la distinction de Léon, qui avait attribué les miracles du Christ à sa nature divine et ses souffrances à la nature humaine. Mais comme il avait recommandé de tenir sa lettre secrète, Théodora n'en put tirer aucun parti, et elle dut aviser à d'autres moyens. Elle introduisit dans la confiance de l'empereur deux abbés palestiniens, Domitien et Théodore Askidas, qui déguisaient leur monophysisme sous l'affectation d'un grand zèle pour la formule chalcédonienne. Comme ils étaient origénistes, le patriarche Mennas crut leur faire échec en obtenant la condamnation d'Origène. Ils s'empressèrent de la souscrire ; mais par revanche ils obtinrent la condamnation des *Trois-Chartres* (544), doublement agréable aux monophysites, et parce qu'elle flattait leur haine contre les nestoriens, et parce qu'elle atteignait le concile de Chalcedoine, en frappant des docteurs qu'il avait reconnus comme orthodoxes. Pour les détails, V. CONSTANTINOPLÉ (Conciles de), t. XII, p. 627. Enfin, en l'année de sa mort (565), Justinien fit tenir à Constantinople un concile qui adopta la doctrine des aphthartodocètes ; il rendit un édit bannissant ceux qui la combattait. Le patriarche Eutychius fut déposé pour résistance à cette mesure. — Au commencement de son règne (665), Justin II, successeur de Justinien, défendit par édit de continuer les disputes sur les deux natures : en conséquence, les monophysites furent laissés en paix. Mais après six années l'empereur consentit à sanctionner les

mesures réclamées par le patriarche Jean le Scolastique. L'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Ephèse décrit les violences de cette persécution. Les églises des monophysites furent renversées ; leurs évêques et leurs clercs, jetés en prison. Pour contraindre les moines et les nonnes à entrer en communion avec leurs persécuteurs, on leur introduisait par force entre les dents le pain consacré. Le même document constate que beaucoup de monophysites restèrent fidèles à leur foi, dans Constantinople et ailleurs : parmi eux, l'impératrice Sophie et toute sa maison, des sénateurs et des membres des plus hautes classes. La persécution continua avec quelques intervalles de ralentissement, jusqu'à la fin du règne de Tibère Constantin (578-582). Jean le Jeuneur, qui fut promu alors au siège de Constantinople, refusa de s'y prêter. Son patriarcat dura jusqu'en 595. Pendant ce temps, les monophysites jouirent d'une sorte de trêve, qui habitua leurs adversaires à la tolérance.

Les chrétiens restés fidèles au monophysisme sont groupés aujourd'hui dans l'EGLISE ARMÉNIENNE, l'EGLISE COPTE, l'EGLISE ÉTHIOPIENNE (V. EGLISE, t. XV) et l'EGLISE JACOBITE. Ils peuvent être évalués à 7.500.000 environ.

JACOBITES. — Dès le règne de Justinien, les monophysites commencèrent à se séparer de l'Eglise impériale et à se constituer en communautés schismatiques. L'organisation de leurs églises en Syrie et en Mésopotamie fut l'œuvre de JACQUES BARADÉE (*Al Baradai, Burdoho*, c.-à-d. l'homme aux haillons, le mendiant ; *Phaselita*, vraisemblablement du nom d'un monastère ; *Zanzalius*, le pauvre, le miséreux), né vers la fin du v^e siècle à Tela-Mauzalat (*Constantina*), ville de l'Osroène, à une vingtaine de lieues d'Edesse ; mort en 578. Dès l'âge de deux ans, il fut placé, en accomplissement d'un vœu de ses parents, dans un monastère, où il fut élevé sous la discipline de l'abbé Eusthatius. Il y étudia le grec et la littérature syriacque et s'exerça aux labeurs et aux privations du plus sévère ascétisme. A la mort de ses parents, il affranchit les esclaves qu'ils lui avaient laissés, et il donna leur héritage aux pauvres. Ses austérités lui valurent une grande réputation de sainteté. On lui attribua le don des miracles, et les malades vinrent auprès de lui, même de très loin. Il guérissait aussi à distance. L'impératrice Théodora l'appela à Constantinople et le reçut avec beaucoup d'honneur. Il se retira dans un des couvents de la ville et il y vécut quinze années dans une complète réclusion. Pendant ce temps, les monophysites de la Syrie et des contrées voisines étaient réduits à une lamentable détresse. Les évêques et les prêtres avaient été enlevés à leurs troupeaux et emprisonnés ou exilés. Beaucoup d'églises étaient privées des sacrements depuis dix ans, parce qu'elles refusaient de les recevoir de la main des hérétiques. Il ne restait plus des communautés monophysites que des débris menacés d'une complète destruction. Vers 541, les évêques monophysites qui se trouvaient à Constantinople, retenus dans une captivité plus ou moins déguisée, Théodose d'Alexandrie, Anthyme, patriarche déposé de Constantinople, Constance de Laodicée, Jean d'Egypte, Pierre et d'autres, consacrerent Jacques, nominalement comme évêque d'Edesse, mais en réalité comme métropolitain, avec une autorité œcuménique. Bravant tous les périls, toutes les fatigues et toutes les privations, Jacques parcourut, sous les haillons d'un mendiant, l'Asie Mineure, la Syrie, la Mésopotamie et les contrées voisines, même les frontières de la Perse, ordonnant des évêques et des clercs, encourageant par ses exhortations et, après son départ, par ses lettres, ses frères persécutés à rester fermes dans leur foi. Il établit ainsi parmi eux une organisation et une discipline qui devaient les constituer en un corps solide. On évalue à 80.000 le nombre des clercs qu'il ordonna ; Jean d'Ephèse dit 100.000 ; parmi eux, 89 évêques et 2 patriarches. L'empereur et les évêques catholiques usèrent de tous les moyens pour s'emparer de lui ; mais l'amitié des tribus arabes et de leurs chefs, le

dévouement des fidèles et son endurance aux fatigues et à la faim déjouèrent les entreprises de ses ennemis. Il fonda le *patriarcat œcuménique d'Antioche*, dont il fut le premier titulaire et qui comptait seize diocèses. C'est en honneur de sa mémoire que les membres de ces églises portent le nom de *jacobites*. — Aujourd'hui, il en reste encore environ 70.000 en Syrie et en Mésopotamie. Ils ne reconnaissent que les trois premiers conciles œcuméniques : Nicée, Constantinople et Ephèse; ils invoquent les saints, vénèrent la Vierge et croient à la Transubstantiation. Ils ont une vingtaine d'évêques et un patriarche qui porte toujours le nom d'*Ignace*, pour bien constater qu'il est le successeur de saint Ignace, qui fut le troisième évêque d'Antioche. Quoiqu'il s'appelle patriarche d'Antioche, il réside au couvent de Saphran au N.-O. de Mossoul. Son coadjuteur, dit *primat*, demeure au couvent de Saint-Matthieu, dans la même contrée.

MELCHITES, *royaux, impériaux* (du syriaque *Mèlèq*, roi). Nom donné par les monophysites, en Syrie et en Egypte, à ceux qui, obéissant aux ordres des empereurs, avaient accepté la décision du concile de Chalcédoine sur les deux natures. En principe, les Melchites appartiennent à l'Eglise orientale orthodoxe. Ils officient en langue arabe. Chaque nation a un primat appelé *catholicos*. La plupart reconnaissent le patriarche de Constantinople; les autres, le patriarche d'Antioche siégeant à Damas. Leurs évêques ne mangent pas de viande; leurs prêtres peuvent se remarier; ils ont des religieux et des religieuses. — L'Eglise romaine poursuit chez eux depuis longtemps une œuvre de propagande, dont nous avons indiqué les résultats au mot GRECS-UNIS, en la section *rite grec-melchite*, t. XIX, p. 344.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : CURETON, *The third part of the Ecclesiastical History of John, bishop of Ephesus*; Oxford, 1853. — BAUR, *Lehre von der Dreieinigkeit und Menschwerdung Gottes*, 1841-43. — DORNER, *Entwicklungs geschichte der Lehre von der Person Christi*, 1845-57, 5 vol. — RENAUDOT, *Historia patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum*; Paris, 1713. — LE QUIEN, *Oriens christianus*; Paris, 1740. — JOHN MASON NEALE, *The Patriarchate of Alexandria*; Londres, 1847. — DULAURIER, *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne*; Paris, 1859.

MONOPEURA (Paléont.) (V. CHAMA, où *Monopleura trilobata* est figuré).

MONOPOLE. C'est le droit exclusif au profit d'un individu, d'une catégorie ou de l'Etat de *vendre seuls* certaines choses, de remplir certaines fonctions ou de faire certains actes. Il y a *monopole* lorsqu'il y a nécessité de s'adresser à un *seul* individu ou à un *seul* groupe pour acheter un objet ou pour obtenir un service. Le *monopole* exclut donc absolument la *concurrence*. Les monopoles sont constitués par les particuliers eux-mêmes ou par l'Etat, à son profit ou en faveur de syndicats ou de compagnies : c'est ainsi que des associations puissantes ont pu *acquérir*, par l'*accaparement* d'un produit, le monopole plus ou moins étendu de la vente de ce produit, pour un temps plus ou moins long; et que l'Etat, dans un autre cas, a concédé parfois à des catégories le privilège exclusif d'exercer tel commerce ou de remplir telle charge.

Enfin, et c'est le plus grand nombre, des monopoles ont été établis par un acte de l'autorité au profit de l'Etat ou de la commune, dans un intérêt public. Il semble que chez un peuple libre rien ne devrait prévaloir contre le principe de la liberté commerciale et de la concurrence. Les législateurs de la Constituante l'avaient ainsi compris et la loi du 2 mars 1791 supprima les droits d'aides, les maîtrises et les jurandes et les nombreux monopoles de l'ancien régime condamnés si vigoureusement, dès 1776, par Turgot dans ses projets d'édits : « Il sera libre à toute personne, dit l'art. 7, de faire tel négoce, d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon; mais elle sera tenue de se pourvoir auparavant d'une patente, d'en acquitter le prix..., etc. » Ce principe de la loi de 1791 a été respecté en ce sens que notre législation n'accorde pas de monopole

dans un intérêt privé. Toutefois, dans le but de favoriser l'initiative des inventeurs, d'encourager les industries naissantes dans un intérêt général, d'obtenir un meilleur fonctionnement de certains services publics, en assurant à des compagnies un privilège avec des responsabilités corrélatives, l'Etat a dû établir, reconnaître ou simplement tolérer des monopoles qui ne sont pas tous également justifiés, dont quelques-uns même sont vivement combattus par les économistes. C'est ainsi qu'on réclame assez généralement la suppression des monopoles des notaires, avoués, huissiers, agents de change, agréés près les tribunaux de commerce, et que certains condamnent également les privilèges des compagnies des chemins de fer et de la Banque de France pour l'émission des billets de banque (V. ce mot).

Les monopoles créés au profit de l'Etat se justifient plus aisément. A côté d'inconvénients que le principe du travail et de la concurrence libres mettra toujours en relief, ils offrent des avantages que personne ne nie; ils assurent une fabrication plus sincère, suppriment la fraude, éloignent la concurrence étrangère; ils offrent enfin au public des garanties et une sécurité qu'il ne trouverait peut-être pas sous le régime de la libre concurrence. Ainsi l'on admet que l'Etat ne pourrait jamais abandonner le *monopole de la fabrication des monnaies*, sans mettre en péril son crédit ou décourager la confiance publique.

Le *monopole des postes et des télégraphes* se justifie par les avantages qu'offre un service d'Etat pour le transport plus économique, plus rapide et plus fidèle des correspondances; il n'est pas douteux, en effet, que des sociétés privées exploitantes se préoccuperaient beaucoup plus des résultats financiers de l'entreprise que des graves intérêts du public. Le *monopole de la fabrication des allumettes* s'explique plus difficilement. Quant au *monopole de la vente du tabac*, il est purement fiscal, mais l'on peut comprendre que l'Etat ne soit pas tenté de se priver des profits importants qu'il retire d'un produit considéré comme nuisible et dont il serait d'ailleurs impuissant à restreindre l'usage invétéré.

D'éminents économistes invoquent cet argument fiscal auquel viennent s'ajouter de graves raisons d'hygiène pour réclamer l'établissement, au profit de l'Etat, du monopole de la fabrication et de la rectification des alcools. D'autres soutiennent qu'on peut donner satisfaction à l'hygiène, sans aboutir à un monopole d'Etat, en exerçant une surveillance rigoureuse sur la fabrication de l'alcool et en instituant un contrôle hygiénique fixant un maximum d'impureté tolérée. Ils estiment que le régime du monopole donnerait des mécomptes au point de vue fiscal et qu'il est possible d'obtenir des résultats plus avantageux pour le Trésor en frappant lourdement le produit au moment où il entre dans la consommation.

Nous avons vu, il y a plus d'un siècle, les monopoles disparaître à l'avènement de la liberté avec les erreurs et les abus du passé; le régime du monopole est pour toujours condamné, et, si l'intérêt public, des nécessités fiscales et quelquefois une tolérance peu clairvoyante ont justifié ou permis la création de certains monopoles, on ne saurait nier que la vie économique réclame le régime de la libre concurrence comme la vie politique réclame la liberté.

Ed. PEYRE.

MONOPOLI. Port d'Italie, sur la mer Adriatique, prov. de Bari et à 30 kil. S.-E. de cette ville; population agglomérée, 13.154 hab. Evêché, teintureries, tanneries, cabotage actif. La ville a gardé son enceinte du moyen âge et un château construit par Charles-Quint.

MONOPRION (V. MONOGRAPTUS).

MONOPTÈRE (Archit.). Vitruve (I. IV, ch. VII) semble donner ce nom à un genre de temples ronds n'ayant pas de mur d'enceinte et par conséquent pas de véritable cella, mais dont la coupole est seulement portée sur un cercle de colonnes reposant sur un soubassement. Des degrés, dans l'axe de l'entre-colonnement faisant face à la voie

d'accès du temple, conduisaient à l'intérieur de l'enceinte ainsi ajourée de ce temple, enceinte au milieu de laquelle un piédestal, supportant la statue de la divinité, était précédé d'un petit autel. Mais le mot monoptère voulant dire une seule aile et le mot aile étant le terme générique par lequel les anciens Grecs désignaient toute rangée de colonnes formant portique le long de la cella de leurs temples, on a dit d'un temple qu'il était monoptère toutes les fois qu'une seule rangée de colonnes formait portique devant chacune de ses faces. Ch. L.

MONOPYLE (Archit.). Nom donné, chez les anciens Grecs, aux temples qui, suivant la tradition, n'avaient qu'une seule porte, et cette tradition s'est longtemps conservée en Grèce et plus tard à Rome où le temple de Jupiter Capitolin, construit sur les indications de prêtres venus d'Etrurie, fut longtemps le seul ayant trois portes, exception que motivaient les trois sanctuaires distincts de ce temple consacré à la triade Capitoline. Ch. L.

MONOSPILUS. Genre de Crustacés Cladocères, famille des Lyncéides, établi par Sars en 1862 sur les caractères suivants : tête petite, au bec court, fort déprimée, séparée du corps par un sillon, dépourvue d'œil composé mais munie de la tache oculaire; carapace ciliée, comprimée, arrondie, abdomen court, large, tronqué, presque rhomboïdal. Le male est inconnu. Comme les *Ilyocryptus*, l'animal ne perd pas sa coquille lors de la mue, mais elle persiste, surajoutée à la nouvelle, qu'elle couvre en partie, de telle sorte que les vieux individus ont un aspect bizarre, dû à ces revêtements successifs et au nombre de 5 ou 6. On ne connaît qu'une espèce, *M. tenuirostris*, le plus rare des Cladocères, espèce limicole, qui n'a été trouvée qu'en quelques pays d'Europe et d'Amérique; elle est fort petite et mesure environ 1/2 millim. de longueur. R. MONIEZ.

MONOSTOMA. Genre de Vers Trématodes établi par Zeder en 1800. C'est le type d'une famille caractérisée par la ventouse unique ou moins développée, correspondant à la ventouse antérieure des Distomides; la bouche s'ouvre dans cet organe; l'intestin est bifide, le corps de forme variable. Ce sont des parasites internes qu'on peut trouver dans tous les groupes de Vertébrés. Le plus connu est le *M. mutabile*, qui vit dans l'appareil respiratoire et les organes en relation avec cet appareil, chez divers oiseaux pour la plupart aquatiques. On l'a trouvé en particulier chez l'Oie. C'est un ver long de 5 à 24 millim., jaune sale ou un peu rosé, déprimé, plus large en arrière; la ventouse est très petite, subterminale. Le développement de l'œuf est intéressant: il évolue dans le corps de la mère et se transforme en un embryon cilié qui bientôt nage en liberté dans l'utérus; cet embryon porte déjà à son intérieur un corps germinatif (V. Sporocyste) aux dépens duquel naissent les Cercaires qui, plus tard, se transformeront en adultes. C'est sur le *M. mutabile* qu'ont été faites, par Siebold, les premières observations relatives au développement des Trématodes. R. MONIEZ.

MONOSTYLE (Archit.). On appelle monostyle toute baie de boutique, de porte, de loggia ou de croisée, partagée par une colonne en deux parties dans le sens de sa largeur, soit que, au point de vue de la construction, cette colonne ait pour effet d'empêcher le linteau de la baie de fléchir, soit que cette colonne n'ait qu'une fonction purement décorative. Ch. L.

MONOSYLLABE. Mot composé d'une seule syllabe (V. ce mot). Le monosyllabisme joue un rôle important dans les théories linguistiques; on est d'accord aujourd'hui pour admettre que les racines ou éléments irréductibles des mots sont des monosyllabes (V. Racine), bien que quelques savants aient cru pouvoir reconnaître certaines formes dissyllabiques de racines. Le chinois et quelques dialectes congénères sont des langues composées uniquement de monosyllabes. Dans notre versification, les vers ne renferment que des monosyllabes passent généralement pour durs; mais rien n'empêche qu'on n'en fasse de très harmonieux,

avec une juste répartition des accents rythmiques. On cite souvent ce vers de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

MONOSYLLABIQUES (Langues) (V. LINGUISTIQUE).

MONOTHALAMES (Protoz.). Ce nom a été appliqué par Max Schulze aux Foraminifères dont la coquille présente une seule chambre, en opposition du terme *polythalamé*; mais il a été reconnu que cette distinction n'avait aucune valeur taxonomique : des espèces, extrêmement voisines par tous les autres caractères, peuvent être nues ou présenter les unes une seule chambre, d'autres plusieurs chambres, et la même espèce peut montrer des individus à une seule et d'autres à deux ou à plus grand nombre de loges. Monothalamé, comme polythalamé, n'est donc plus qu'un qualificatif utile dans la description des espèces, mais sans signification au point de vue du groupement des formes. R. Mz.

MONOTHÉISME (V. DIEU).

MONOTHÉLISME ou **MONOTHÉLITISME**. Doctrine qui, tout en reconnaissant deux natures en Jésus-Christ, n'admet en lui qu'une seule volonté. Les sectateurs de cette doctrine sont appelés *monothélètes* ou *monothélites* parfois *maronites*; leurs adversaires, *dyothélètes* ou *dyothélites*. — Le monothélisme, qui occasionna tant de troubles dans l'Eglise et dans l'empire, avait eu originellement pour objet d'y rétablir la paix, en réconciliant les monophysites avec l'orthodoxie officiellement formulée par la définition du concile de Chalcédoine sur les deux natures en Jésus-Christ. Dans la guerre qu'il soutint contre les Perses, Héraclius avait constaté que les dissensions théologiques et les divisions ecclésiastiques étaient une cause fort alarmante de faiblesse pour l'empire. Il devait chercher les moyens d'y mettre fin. Pendant son séjour en Arménie et en Syrie (622), des monophysites lui avaient déclaré que ce qui leur répugnait le plus dans la doctrine des deux natures, c'est qu'il en résulte deux sortes de volonté dans le Christ, une volonté divine et une volonté humaine; et qu'on ne peut pas admettre deux sortes de volonté, sans admettre deux personnes. La question de savoir s'il y avait en Jésus-Christ une ou deux volontés ne paraît point avoir été formellement agitée jusqu'alors; dans tous les cas, elle était restée indécise. L'empereur, que ses contemporains représentent comme versé dans la théologie, prit cette question en sérieuse considération, et il consulta Sergius, patriarche de Constantinople. Celui-ci trouva chez plusieurs docteurs, dont l'orthodoxie était incontestée, divers passages favorables à une seule volonté. En effet, Cyrille d'Alexandrie avait attribué au Christ un seul principe d'activité, une seule énergie. Mennas de Constantinople avait ajouté à l'unité de l'énergie l'unité de sa manifestation, la volonté. En conséquence, l'empereur se prononça pour cette doctrine, dans laquelle il croyait avoir trouvé le moyen de réconcilier les orthodoxes et les monophysites. Il promut au siège d'Antioche Anastase d'Hierapolis et au siège d'Alexandrie Cyrus de Phasis en Colchique, deux des principaux chefs des monophysites, qu'il savait dévoués à ses desseins (630).

En Egypte, où le danger de l'invasion des Mahométans était imminent, Cyrus assembla un concile auquel il proposa un projet d'union en neuf articles, dont le septième déclarait qu'« un seul et même Christ avait accompli ses actions divines et humaines, par une opération théandrique de sa volonté » (μὴ ἐνέργειαι θεανθρωπική), expression empruntée aux écrits du pseudo-Denis l'Aréopagite, récemment parus, mais vénérés par les deux partis. Ces articles furent admis, malgré les objurgations de Sophronius, moine palestinien, qui se trouvait alors à Alexandrie, et acceptés par les sévériens, qui formaient la majorité parmi les monophysites d'Egypte (633). Mais Sophronius organisa dès lors une ardente résistance contre le monothélisme. Il fut élu patriarche de Jérusalem vers 634. Alors Sergius adressa au pape Honorius une lettre exposant

les faits, et sollicitant son assistance pour le maintien de la paix (Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, XI, 530). Le pape approuva le projet et la conduite du patriarche de Constantinople et de l'empereur. De cette lettre et d'une autre qu'il adressa plus tard à Sergius (Mansi, XI, 579-82) et qui fut pareillement condamnée à être brûlée par le concile de Constantinople, il résulte que, tout en considérant comme périlleuses les discussions sur la volonté de Jésus-Christ, Honorius affirmait l'unité de cette volonté, mais il refusait de se prononcer sur le nombre des énergies ou opérations de la volonté, parce que admettre une énergie unique conduit à l'eutychianisme, et qu'en admettre deux conduit au nestorianisme; il s'arrêtait à l'idée vague d'une énergie s'exerçant de diverses manières. Un synode réuni à Jérusalem par Sophronius, condamna le monothélisme et déclara hérétique la doctrine de l'évêque de Rome. Sophronius publia cette décision dans une lettre synodale. Son principal argument était que la doctrine d'une seule volonté détruisait l'intégralité de la nature humaine en Jésus-Christ, et qu'elle aboutissait à l'apollinarisme. En 637, la Palestine fut prise par les Arabes. On dit que Sophronius en mourut de douleur peu de temps après.

L'année suivante (638), Héraclius publia, sous forme d'édit, l'EKTHÉSIS (Mansi, X, 991), exposition rédigée vraisemblablement par Sergius. Cet édit, qui faisait du monothélisme la doctrine officielle de l'empire, insistait sur l'unité de la personne du Christ; il ramenait tous les actes accomplis par elle (énergies) à ce seul Christ, et il défendait d'enseigner deux sortes d'actions. Il affirmait en même temps qu'il n'y avait dans le Christ qu'une seule volonté. Comme il repoussait toute espèce de dualité, il ne pouvait apaiser le parti dyothélite qui, depuis la mort d'Honorius (638), avait son siège principal à Rome. — Sergius était aussi mort en 638. Héraclius et Cyrus moururent en 641. — En 646, un concile africain condamna le monothélisme; la même année, le pape Théodore excommunia le patriarche de Constantinople, Paul, qui avait adhéré à l'Ekthésis. En 648, Constant II, successeur d'Héraclius, révoqua cet édit et le remplaça par un autre appelé LE TYPE (τύπος τῆς πίστεως, type ou modèle de la foi), ordonnant de garder le silence sur la question controversée et de ne plus enseigner le monothélisme ni la doctrine contraire. Loin de produire l'apaisement espéré, cet édit ne fit que fournir une nouvelle excitation et des armes nouvelles à l'opposition dyothélite. Les chefs de cette opposition étaient alors le pape Martin I^{er} et le moine Maxime. Aux mots MARTIN I^{er} et MAXIME LE THÉOLOGIEUR, on trouvera le détail de ce qui se fit alors à Rome, ainsi que de la cruelle répression qui fut infligée à Martin et à Maxime (653). Le terreur qui en résulta eut pour effet d'imposer le silence aux adversaires de l'édit, et même de réconcilier en apparence les deux Eglises. Les successeurs immédiats de Martin s'abstinrent d'attaquer le Type, et on s'abstint de leur demander de s'y soumettre. Les noms de Vitalien et d'Adéodat (657-676) furent inscrits sur les diptyques de Constantinople, honneur qui n'avait plus été accordé aux évêques de Rome depuis Honorius.

Les provinces où les monophysites étaient les plus nombreux, l'Arménie, la Syrie et l'Égypte, ayant été conquises par les Mahométans, il était devenu impolitique de chercher à se les attacher par une concession que la plupart des autres chrétiens de l'empire considéraient comme une hérésie. Constantin Pogonat (668-685) résolut de donner satisfaction au sentiment catholique. Pour cela, il convoqua un concile (le VI^e concile œcuménique) dont les préliminaires, les procédures et les décrets sont relatés au mot CONSTANTINOPLE (conciles de), t. XII, p. 627. Il suffit de rappeler ici la décision qui concerne le monothélisme. Le concile reconnut dans le Verbe incarné et proclama deux volontés naturelles et deux énergies ou opérations distinctes, quoique inséparables; exemptes de conflit, parce que la volonté humaine est toujours soumise à la volonté

divine. Il semble difficile de concilier cette dualité des natures avec l'unité de personne si hautement affirmée d'autre part. Car à moins de posséder le genre d'intelligence spécial aux théologiens, il est impossible d'admettre que deux natures d'essences complètement différentes, et dont chacune est douée de sa volonté propre, de son activité propre et de sa pensée propre, puisque la volonté et l'activité supposent nécessairement la pensée, ne forment point réellement deux personnes; impossible pareillement de concevoir leur union autrement que comme la conjonction qui réunissait les deux frères siamois. Le développement de la théologie orthodoxe sur la personne de Jésus-Christ semble avoir abouti à nier solennellement dans ses conclusions les conséquences de ses prémisses. — En 711, Philippique Bardanès entreprit de restaurer le monothélisme. Il rétablit sur les diptyques les noms d'Honorius, de Sergius et de tous ceux que le concile de Constantinople avait condamnés. Il remplaça le patriarche catholique par un monothélite. Un concile convoqué par lui approuva ces mesures avec la servilité accoutumée. Le pape Constantin I^{er} (pour les détails, V. ce nom), soutenu par le peuple de Rome, résista; il déclara l'empereur hérétique et fit retirer ses portraits des églises et son nom des diptyques. Philippique Bardanès fut détrôné en 713. — Après lui, le parti monothélite ne fut plus représenté que par les Maronites du Liban, qui s'unirent à l'Eglise romaine en 1182. E.-H. VOLLET.

BIBL. : La plupart des ouvrages indiqués à l'art. MONOPHYSISME. — COMBEFFIS, *Historia hæresis monothelitarum* dans son *Novum auctuarium*; Paris, 1648, 2 vol. in-fol.

MONOTRÈMES (Zool.). Ordre de la classe des Mammifères qui comprend les genres *Echidné* et *Ornithorhynque* (V. ces mots), c.-à-d. les types les plus inférieurs de cette classe. On leur a donné le nom de *Monotrèmes* parce que les organes génito-urinaires et l'anus s'ouvrent extérieurement par une ouverture unique (cloaque) comme chez les Oiseaux et les Reptiles. Ils sont *Aplacentaires* et pondent des œufs. Leurs caractères et leur organisation interne seront étudiés au mot *Ornithodelphe* (V. ce mot et MAMMIFÈRES). E. TRT.

MONOTRIGLYPHE (Archit.). Nom donné à l'entre-colonnement, à l'architrave, à la frise ou à l'entablement d'un édifice dont l'entre-colonnement est trop étroit pour permettre de placer, dans l'entablement de cet édifice et d'axe en axe de chaque colonne, plus d'un triglyphe entre deux métopes et deux demi-triglyphes. Vitruve, traitant de l'ordre dorique (l. IV, ch. III), prescrit cette disposition pour les entre-colonnements des temples d'ordre dorique, sauf pour l'entre-colonnement du milieu des façades principale et postérieure; mais au temple de Thésée et au Parthénon d'Athènes, ces remarquables exemples de temples d'ordre dorique grec, tous les entre-colonnements, sans exception, sont monotriglyphes, tandis qu'au portique d'entrée de l'église du dôme des Invalides à Paris, élevée sous Louis XIV sur les dessins de Jules-Hardouin Mansart, les entre-colonnements de droite et de gauche sont seuls monotriglyphes, celui du milieu, beaucoup plus large, offrant, dans sa frise, deux triglyphes et deux demi-triglyphes séparant trois métopes. On dit d'un portique, comme les portiques du temple de Thésée et du Parthénon d'Athènes, qu'ils sont monotriglyphes. Ch. L.

MONOTROPE (Math.). Synonyme de *Monodrome* (V. ce mot).

MONOTROPÉES (*Monotropæe* Nutt.). Famille de plantes Dicotylédones, dont les représentants sont des herbes vivaces de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie, vivant en parasites sur les racines de certains arbres, tels que le Pin, le Hêtre, etc. Elles ont le port des Orobanches, la tige charnue ordinairement jaunâtre, et pourvue d'écaillés alternes qui représentent les feuilles; les fleurs sont hermaphrodites, la corolle hypogyne, persistante; les étamines, au nombre de 8 ou 10, sont hypogynes, libres, à anthères pelées, uni- ou biloculaires; l'ovaire, libre, est à 4 ou 5 loges multiovulées; le fruit est une capsule; les graines

sont nombreuses, très petites, renfermées dans une membrane aplatie beaucoup plus ample qu'elles. Les genres principaux sont *Monotropa* L. et *Pterospora* Nutt., dont Baillon a fait les types de deux séries distinctes d'Ericacées. Le *M. hypopithys* L., vulgairement *Sucepin*, est assez rare dans nos forêts et croît surtout sous les pins. Le *Pterospora andromedea* Nutt., seule espèce du genre, est propre à l'Amérique du Nord. D^r L. Hn.

MONOVAR. Ville d'Espagne, chef-lieu de district, prov. d'Alicante, sur le rio Tarrafa, affluent droit du Vinalopo; fleuve côtier, dénommé ordinairement *rambla* de Elda; station du chem. de fer d'Alicante à Madrid; 8.795 hab. Vignobles. Les campagnes environnantes produisent beaucoup de figues, d'amandes, d'huile, etc.

MONPARDIAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac; 424 hab.

MONPERLIER (Jean-Antoine-Marie), auteur dramatique français, né à Lyon le 31 juin 1788, mort à Paris le 23 mars 1819. A vingt-deux ans il faisait représenter sur le théâtre de Lyon une pièce qui eut du succès, ce qui décida de sa vocation. Citons de lui: *le Château de Pierre-Scise* (1812), mélodrame; *les Femmes infidèles* (1812) opéra-vaudeville; *mon Oncle Tobie* (1812), comédie-vaudeville; *le Siège de Tolède* (1813), mélodrame; *les Voisins brouillés* (1813), comédie; *les Chevaliers de Malte* (1813), mélodrame; *le Joueur de flûte* (1813), opéra-comique; *le Prince et le Soldat* (1814), mélodrame; *le Gouverneur* (1815), comédie; *le Panier de cerises* (1817), vaudeville; *le Passe-partout* (1819); vaudeville, etc., et des poèmes: *le Cimetière* (Lyon, 1811, in-18); *Poèmes et Poésies fugitives* (1812, in-18).

MONPEZAT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye; 159 hab.

MONPLAISANT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Belvès; 334 hab.

MONPLAISIR (CAILLAVET, sieur de), poète fr. (V. CAILLAVET).

MONPONT-SUR-L'ISLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac; 1.254 hab.

MONPOU (François-Louis-Hippolyte), compositeur français, né à Paris le 12 janv. 1804, mort à Orléans le 10 août 1844. Il reçut des leçons de Choron qui lui montra une extrême bienveillance. Il occupa successivement l'emploi d'organiste à la cathédrale de Tours et aux églises de Saint-Nicolas des Champs, de Saint-Thomas-d'Aquin et de la Sorbonne à Paris. Un nocturne écrit sur des vers de Béranger l'arracha en 1822 à son obscurité; il produisit dès lors un grand nombre de romances, et devint dans ce genre le musicien favori des poètes romantiques. Il s'essaya aussi à la composition dramatique, mais n'y obtint pas de grands succès. Musicien médiocre et incorrect, Monpou ne manquait pas cependant d'une certaine originalité dans l'invention mélodique. Ses œuvres théâtrales sont: *les Deux Reines* (1835), *le Luthier de Vienne* (1836), *Piquillo* (1837), *un Conte d'autrefois* (1838), *Perugina* (1838), *le Planteur* (1839), *la Chaste Suzanne* (1839), *la Reine Jeanne* (1840), *Lambert Simuel* qu'acheva Ad. Adam et qui fut représenté en 1843, et *l'Orfèvre*, qui ne l'a jamais été. Pour ses romances, il a mis à contribution les meilleurs poètes de son temps, Victor Hugo, Alfred de Musset, Gérard de Nerval, etc. R. B.

MONPRIMBLANC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac; 363 hab.

MONRAD (Ditlev-Gothard), homme d'Etat danois, né à Copenhague le 24 nov. 1811, mort en 1887. Après avoir fait d'excellentes études de théologie, il se voua au journalisme, fut rédacteur à la *Patrie* (*Fædrelandet*), puis au *Journal du peuple* danois. En 1848, il fut nommé ministre de l'instruction publique et, en 1849, évêque du diocèse de Låland-Faster. De 1849-65, membre de la Chambre populaire danoise, il fut le chef de l'opposition sous le ministère OErsted (1853-54), devint de nouveau

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

ministre de l'instruction publique en 1859 et le resta, — sauf une courte interruption, comme ministre de l'intérieur — jusqu'en 1863. Président du conseil des ministres de 1863-64, il eut la lourde tâche de diriger les affaires de son pays pendant la lutte contre l'Allemagne. Il redeuint en 1871 évêque du diocèse de Låland-Faster, qu'il avait dû quitter sous le ministère OErsted. Parmi ses nombreux ouvrages, les plus importants sont les *Lettres politiques* (1874-82), une *Réplique du libéralisme à l'éthique sociale de l'évêque Martensen*, etc. Il a composé en outre plusieurs ouvrages d'éducation et des recueils de sermons.

MONREALE. Ville de Sicile, à 9 kil. S. de Palerme, bâtie sur le penchant du Monte Caputo, à 350 m. d'alt.; 13.898 hab. Elle domine la riche vallée connue sous le nom de *Concha d'Oro*, renommée pour ses olives, oranges et amandiers. C'est une des plus belles excursions à faire aux environs de Palerme. Sa cathédrale commencée au XI^e siècle fut achevée de 1170 à 1176 par Guillaume II. Ses colonnes monolithes, ses 24.610 m. q. de mosaïque en font un édifice des plus curieux. Une abbaye de bénédictins était jointe à la cathédrale; il en reste un très beau cloître avec 216 colonnes d'un travail très varié. Dans les galeries souterraines sont conservés les corps desséchés et pompeusement vêtus des riches habitants de Palerme. La Cuba, ancien château fort, transformé en caserne, domine la ville. Monreale est le siège d'un archevêché dont le titulaire est métropolitain de Sicile. C'est sur la route de Palerme à Monreale que commença le massacre des Vêpres Siciliennes.

MONRO (Robert), général anglais, mort vers 1680. Après avoir servi en Holstein (1627), en Suède sous Gustave-Adolphe (1627-32), il revint en Ecosse. Il prit part à l'expédition envoyée sous Leslie pour réprimer la rébellion de l'Irlande, où il remporta plusieurs succès signalés. Il s'établit solidement à Carrickfergus d'où il rayonna sur le pays environnant. Mais les pilleries de ses soldats, les scandales qu'ils donnaient, finirent par exciter la fureur du Parlement, et, sur l'ordre de Monck, Monro fut saisi (1648) et expédié en Angleterre. Il demeura cinq ans à la Tour de Londres. Cromwel s'intéressa à lui, et en 1654 le fit relâcher. Monro demeura dès lors dans la vie privée. R. S.

MONRO (Alexander), célèbre anatomiste anglais, né à Londres le 8 sept. 1697, mort à Edimbourg le 10 juil. 1767. Il fit ses études à Edimbourg, à Londres et à Paris, et fut à Leyde un élève de Boerhaave. De retour à Edimbourg, il fut nommé en 1719 démonstrateur d'anatomie aux écoles de chirurgie, et fit ce cours pendant quarante ans. Il provoqua, par des souscriptions, l'érection d'un hôpital annexé aux écoles et fonda la Société de médecine d'Edimbourg. Il se livra aussi avec succès à la chirurgie, imagina la méthode de guérir l'hydrocèle par les injections de vin et d'alcool, et fut un des grands antagonistes de l'opération du cancer du sein. Doué d'aptitudes réelles pour l'administration, il remplit encore les fonctions de directeur de la Banque d'Ecosse, de juge de paix, de commissaire des grandes routes, etc. Il était membre de la Société royale de Londres, membre honoraire de l'Académie de chirurgie de Paris, etc. En 1759, il abandonna sa chaire d'anatomie à son fils. — Ouvrages principaux: *Osteology, or Treatise on the Anatomy of the Bones* (Edimbourg, 1726, in-8, et nombreuses éditions; trad. en français par Sue, Paris, 1759, 2 vol. in-fol.). L'auteur avait joint à ce traité un autre sur les nerfs (trad. franç., Paris, 1767, in-12, avec le traité de Whytt); *Essay on comparative anatomy* (Londres, 1744-83, in-8; trad. fr., Paris, 1786, in-12); *An anatomical treatise of the Nerves* (Edimbourg, 1732, in-12 et autres éditions); *An Account of the inoculation of small-pox in Scotland* (Edimbourg, 1765, in-8; trad. fr., Paris, 1766, in-8). Les œuvres de Monro ont été réunies par son fils sous ce titre: *Whole works* (Edimbourg, 1781, in-8). D^r L. Hn.

MONRO (Sir Robert), général écossais, mort en 1746. Entré très jeune dans l'armée, il servit brillamment en Flandre et, en 1742, il possédait déjà le grade de capitaine des « Royal Scots ». Représentant de Wick au Parlement de 1740 à 1744, il fit partie de la commission d'enquête (1746-24) chargée de répartir entre les communes ou paroisses les biens de divers chefs des Hautes Terres compromis dans la rébellion de 1745. En 1745, Monro commandait un régiment en Flandre sous les ordres du duc de Cumberland. Il se distingua brillamment à Tournai et à Fontenoy et couvrit la retraite. En 1746, il fut employé à la répression de la rébellion de l'Écosse. Il fut tué à la bataille de Falkirk (17 janv.). R. S.

MONRO (Alexander), le Jeune, anatomiste écossais, fils d'Alexander (V. ci-dessus), né à Edimbourg le 20 mars 1733, mort le 2 oct. 1817. Reçu docteur à Edimbourg en 1753 (*Diss. de testibus et de semine in variis animalibus*, in-8, pl.), il fut nommé dès cette année professeur d'anatomie et de chirurgie. Il alla ensuite se perfectionner à Londres, à Paris et à Berlin, où il fut l'un des élèves de prédilection de Meckel. De retour à Edimbourg en 1758, il prit en 1759 la chaire que lui abandonnait son père et l'occupait seul jusqu'en 1801, et conjointement avec son fils jusqu'en 1817, mais à partir de 1809 il ne professa plus effectivement. Ouvrages principaux : *De venis lymphaticis valvulosis* (Berlin, 1757, in-8 et autres éditions); *Microscopical inquiries into the nerves and brain* (Edimbourg, 1780, in-fol.); *Structure and physiology of fishes* (Edimbourg, 1785, in-fol., pl.; édit. allem., 1787, in-4); *Observations on the structure and the functions of the nervous system* (Edimbourg, 1783, in-fol., pl.); *Description of all Curæ mucosæ of the human body* (Londres, 1788, in-fol., édit. all., 1799); *Three treatises on the brain, the eye and the ear* (Edimbourg, 1797, in-4); etc. Dr L. Hn.

MONRO (Thomas), littérateur anglais, né à Wargrave (Berkshire) le 9 oct. 1764, mort à Little Easton (Essex) le 25 sept. 1815. Entré dans les ordres, il occupa diverses cures et devint recteur de Little Easton en 1800. On a de lui : *Olla Podrida* (Oxford, 1787, in-fol.), sorte de journal hebdomadaire qui n'alla pas au delà du 48^e numéro; *Essays on various subjects* (Londres, 1790, in-8); une traduction des *Lettres d'Alciphron* (1794, in-8); *Modern Britons and Spring in London* (1792, in-8); etc.

MONRO (Henry), partisan irlandais, né à Lisburn en 1768, mort en 1798. Entré dans le commerce où il développa une vive intelligence, il se jeta en 1795 dans le mouvement nationaliste irlandais, dont les principales revendications étaient alors l'émancipation des catholiques et la réforme parlementaire. En 1798, au moment où la rébellion éclata dans le comté de Down, Monro fut chargé du commandement des rebelles et occupa la ville de Ballinahinch. Le général Nugent, accouru de Belfast avec une assez forte artillerie, le chassa de la ville, qu'il reprit le lendemain (13 juin). Nugent revint à la charge, battit complètement les Irlandais (15 juin), s'empara de Monro qui, jugé par une cour martiale, fut condamné à mort et pendu en face de la porte de sa maison, sous les yeux de sa femme et de ses sœurs. Ce martyr de la cause irlandaise fit preuve du plus admirable sang-froid et donna lui-même le signal de son exécution. R. S.

MONRO (Alexander), anatomiste écossais, né à Edimbourg le 5 nov. 1773, mort à sa villa, près d'Edimbourg, le 40 mars 1859, fils d'Alexander Monro le Jeune. Il étudia dans sa ville natale et à Londres, devint en 1801 l'adjoint de son père à la chaire d'anatomie et de chirurgie, et l'occupait seul à partir de 1817. Parmi ses ouvrages, citons : *Observ. on crural hernia* (Edimbourg, 1803, in-8); *The Morbid Anatomy of the human gullet, stomach and intestines* (Edimbourg, 1814-30, in-8); *Outlines of the anatomy of the human body* (Edimbourg, 1813-25, 4 vol. in-8); *Illustr. of the anatomy of the pelvis* (Edimbourg, 1827, in-fol., 9 pl.); *The Morbid Anatomy of the*

brain, I (Edimbourg, 1827, in-8); *The Anatomy of the brain* (Edimbourg, 1834-32, in-8); *The Anatomy of the urinary bladder* (Edimbourg, 1842, in-8). Dr L. Hn.

MONROE (James), cinquième président des États-Unis, né dans le comté de Westmoreland (Virginie) le 2 avr. 1759, mort à New York le 4 juil. 1831. La famille de Monroe était une des plus anciennes et des plus honorables de la Virginie, comme étaient celles de trois de ses prédécesseurs, Washington, Jefferson et Madison. La même région de la Virginie primitive (entre les montagnes Bleues et la mer) a vu naître quatre des cinq premiers présidents de l'Union, ainsi que le grand juge Marshall, biographe de Washington et longtemps chef de la cour suprême des États-Unis. James Monroe avait six ans lorsque le gouvernement anglais tenta d'appliquer dans ses colonies d'Amérique le fameux Act du timbre que venait de voter le Parlement. Elevé dans la haine de la « tyrannie », il quitta à dix-sept ans le collège William and Mary, où il faisait ses études, pour prendre du service dans l'armée continentale. La déclaration d'indépendance l'avait enthousiasmé et il rejoignit le quartier général de Washington à New York, au moment où commençaient les opérations qui allaient faire perdre coup sur coup aux Américains le New York et le New Jersey (V. ETATS-UNIS, § *Guerre pour l'indépendance*). Il assista à la défaite de White Plains et à la victoire de Trenton, où il fut blessé, ce qui lui valut d'être promu au grade de capitaine. Il se distingua aux combats de Brandywine, Germantown et Monmouth. On le voit ensuite s'occuper de diverses missions que lui avait confiées Jefferson, gouverneur de la Virginie en 1780. La guerre terminée, il fut élu membre de l'assemblée virginienne par le comté du roi George en 1782. L'année suivante, la législature l'envoya, bien qu'il n'eût encore que vingt-quatre ans, représenter l'Etat au Congrès continental. Il vit Washington remettre à cette Assemblée, qui siégeait alors à Annapolis, sa commission de commandant en chef. Monroe fut un de ceux qui, comme Washington et Madison, estimèrent tout à fait insuffisants les pouvoirs conférés au Congrès par les articles de confédération, et engagèrent le mouvement qui conduisit à la conférence d'Annapolis (1789) et à la convention de Philadelphie (1787), où fut discutée et rédigée la constitution actuelle des États-Unis. Toutefois l'esprit particulariste, très fort à cette époque en Virginie, l'avait promptement ressaisi, et il s'éloigna ainsi de Madison, se rapprochant du parti virginien qui voulait conserver le plus possible des droits particuliers des États et lutter contre les tendances centralisatrices des États du Nord-Est. Il prit en même temps très vigoureusement parti contre l'idée d'abandonner à l'Espagne le droit de navigation sur le Mississippi, question qui divisait alors le Congrès et sur laquelle les opinions étaient déterminées à peu près exclusivement par la situation géographique, et qui fut une des origines de la démarcation future entre Nordistes et Sudistes.

Tandis qu'il siégeait au Congrès à New York, James Monroe épousa miss L. Kortright, de cette ville, renommée pour sa beauté dans les cercles mondains de Londres et de Paris. Il quitta le Congrès en 1786, s'établit avocat à Fredericksburg (Virginie), mais fut aussitôt élu membre de la législature, puis (1788) membre de la convention populaire qui eut à se prononcer sur l'adoption ou le rejet de la constitution que venait de voter la convention de Philadelphie. Avec Patrick Henry, George Mason, William Grayson, il combattit l'adoption de la constitution ou du moins proposa divers amendements. La thèse de l'adoption était soutenue par James Madison, John Marshall, Edmund Randolph. Les antifédéralistes, dont était Monroe, furent battus, les fédéralistes l'emportèrent par 89 voix contre 79. La Virginie était cependant en majorité antifédéraliste, et le prouva en envoyant siéger au Congrès comme sénateurs et représentants plusieurs partisans de cette opinion. L'un des deux sénateurs fut Monroe (1790). Il fit, avec Madison et presque toute la délégation de Virginie, de l'opposition au

gouvernement de Washington, ce qui ne l'empêchait point de rester en d'excellents termes avec le président. Celui-ci l'envoya en 1794 remplacer à Paris le gouverneur Morris, comme ministre des Etats-Unis. Monroe y déploya un zèle républicain qui ne concordait point tout à fait avec les idées de neutralité que Washington voulait faire prédominer dans sa politique à l'égard de l'Angleterre et de la France. Il fut en conséquence rappelé en 1796, continua de faire opposition aux tendances du gouvernement fédéraliste, fut membre de la législature de la Virginie, puis gouverneur de cet Etat de 1799 à 1802. C'est dans cette situation qu'il vit triompher son parti en 1801 par la victoire présidentielle de Jefferson sur John Adams. Sorti de charge, il fut nommé par Jefferson envoyé extraordinaire en France, et chargé, de concert avec Livingston et Charles Pinckney, des négociations relatives à l'achat de la Louisiane (1803). Cette affaire réglée, il poursuivit diverses négociations à Madrid pour la fixation des frontières de la Louisiane, et à Londres au sujet du droit de neutralité. Il signa en 1807 avec l'Angleterre un traité que Jefferson ne crut pas devoir soumettre au Sénat. De retour en Amérique, Monroe en voulut quelque temps à Jefferson, et du rejet de son traité, et de la faveur qu'il témoignait à Madison. Il aurait voulu être le successeur de Jefferson à la présidence, mais la Virginie marqua sa préférence pour Madison qui fut en effet élu en 1808. Monroe put se consoler, en étant pour la seconde fois nommé par ses concitoyens gouverneur de la Virginie (1811). Puis Madison le prit pour secrétaire d'Etat, situation qu'il occupa pendant la guerre contre l'Angleterre (1812-1815) et qu'il garda jusqu'à la fin de l'administration de Madison. En 1814, après la prise de Washington par les Anglais, le général Armstrong, ministre de la guerre, donna sa démission. Monroe prit sa place et contribua par son énergie et son activité à relever les affaires de l'Amérique. Il était prêt à établir la conscription et à risquer ainsi une impopularité qui lui eût enlevé toute chance d'arriver à la présidence, lorsque la signature de la paix de Gand le délivra du fardeau de ce désintéressement.

En 1816, le parti républicain démocratique récompensa Monroe des incontestables services qu'il venait de rendre à son pays. Sa candidature pour la présidence fut adoptée à l'unanimité, et le verdict du corps électoral ratifia ce choix (nov. 1816). Monroe entra en fonction le 4 mars 1817. Réélu pour un second terme en 1820, il resta président de l'Union jusqu'au 4 mars 1825. Son administration fut très libérale. L'ancien parti fédéraliste était mort. Il n'en restait tout au moins qu'un état-major composé d'hommes d'Etat des plus respectables, illustrations anciennes de la Nouvelle-Angleterre, qui n'avaient plus de contact avec l'opinion publique et ne pouvaient plus exercer le moindre action sur la marche des affaires. De nouveaux intérêts nationaux avaient surgi pendant la guerre; des questions jadis secondaires étaient devenues d'importance capitale. Au Sud et dans l'Ouest, des éléments ethniques, très faibles à la fin du XVIII^e siècle, avaient conquis une force irrésistible, dont l'élection de Jackson, quelques années plus tard, allait être l'éclatante révélation. Les huit années de 1817 à 1825 sont une époque remarquable de transition dans l'histoire des Etats-Unis par la désagrégation des anciens éléments politiques et le processus de formation des partis nouveaux. Pendant que s'accomplissait dans la nation ce travail intérieur de décomposition et de recomposition, l'harmonie était à la surface. Le seul grand débat fut celui que souleva la question de l'esclavage et qui se termina par l'adoption du *Compromis du Missouri*. La paix était profonde, le crédit se relevait, la prospérité matérielle faisait d'étonnants progrès. Cette époque fut appelée « l'ère de la bonne entente ». L'histoire particulière de Monroe pendant ces huit années se confondant avec celle de l'Union, nous renvoyons pour les faits de sa présidence à l'art. ETATS-UNIS. Rappelons seulement que Monroe, en 1819, acquit, par un traité avec l'Espagne, la Floride aux

Etats-Unis, donnant ainsi à la nation la possession de tout le territoire situé au N. du golfe du Mexique. Le 3 mars 1825, Monroe, laissant la Maison-Blanche à son successeur, John Quincy Adams, se retira dans sa résidence du comté de Loudon (Virginie), y fut juge de paix, puis administrateur de l'université de Virginie. Lorsqu'il quitta la présidence, il était très pauvre, même embarrassé de dettes. Mais il avait, pendant les heures sombres de la guerre de 1812-15, engagé ses biens et son crédit personnel au service de l'Etat. Le Congrès sut le reconnaître et, sur sa demande, lui remboursa largement ce qu'il avait alors avancé. En 1830, il présida les délibérations d'une convention populaire chargée de reviser la constitution de l'Etat. Sa santé étant ébranlée, il se rendit à New York, chez son gendre, M. Samuel-L. Gouverneur, et mourut l'année suivante, à soixante-douze ans. Sa femme était morte peu de temps avant lui.

Doctrines de Monroe. — Enonciation par le président des Etats-Unis, James Monroe, dans un de ses messages, en 1823, des principes que le gouvernement américain croyait de son devoir d'appliquer à la conduite des affaires extérieures de la république, en face de projets d'intervention sur le continent américain attribués à certaines puissances européennes. La Russie, l'Autriche, la Prusse avaient formé entre elles la « Sainte-Alliance » pour la défense des principes de la légitimité. Cette combinaison, affirmée par le manifeste de Laybach (1821), faisait la police de l'Europe. La France, ayant adhéré aux principes de la Sainte-Alliance, fut chargée par les puissances qui la composaient (congrès de Vérone, 1822), de rétablir en Espagne la monarchie absolue. L'expédition eut lieu en 1823, les troupes françaises occupèrent Madrid le 24 mai, et, bientôt après, Cadix, où s'étaient réfugiées les Cortès. Le bruit se répandit que Louis XVIII avait l'intention de convoquer un congrès pour que l'on aidât l'Espagne (où Ferdinand VII était rétabli en possession de tous ses droits) à restaurer sa domination sur ses anciennes colonies d'Amérique devenues des Etats indépendants, reconnus par le gouvernement des Etats-Unis. C'est alors que Monroe, à l'instigation de Canning, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, qu'inquiétaient les tendances de la Sainte-Alliance, inséra dans son message annuel au congrès (déc. 1823), après avoir pris conseil de son secrétaire d'Etat, John-Quincy Adams, et de son prédécesseur à la présidence, Thomas Jefferson, les deux passages suivants, qui constituent ce que l'histoire a appelé la « Doctrine de Monroe » :

« Dans les discussions auxquelles cet intérêt a donné lieu (négociations avec la Russie au sujet de l'Alaska) et dans les arrangements qui peuvent les terminer, l'occasion a été jugée convenable pour affirmer, *comme un principe* où sont impliqués les droits et les intérêts des Etats-Unis, *que les continents américains, par la condition libre et indépendante qu'ils ont conquis et qu'ils maintiennent, ne doivent plus être considérés comme susceptibles de colonisation à l'avenir par aucune puissance européenne...*

« Dans les guerres entre puissances européennes, nées de difficultés qui ne regardent qu'elles-mêmes, nous n'avons pris aucune part, et notre politique est de pratiquer l'abstention. C'est seulement quand nos droits sont attaqués ou sérieusement menacés, que nous ressentons nos injures et faisons des préparatifs pour notre défense. Nous sommes bien plus immédiatement intéressés, comme il est nécessaire, avec les mouvements qui se produisent dans cet hémisphère, et cela pour des raisons qui doivent être évidentes à tout observateur éclairé et impartial. Le système politique des puissances alliées est essentiellement différent à cet égard de celui de l'Amérique et cette différence procède de celle qui existe dans leurs gouvernements respectifs... Nous devons, en conséquence, à la bonne foi et aux relations amicales qui existent entre les Etats-Unis et ces puissances, de *déclarer que nous devons considérer toute tentative de leur part pour étendre leur système à une portion quelconque de cet hémisphère comme*

dangereuse pour notre tranquillité et notre sécurité. En ce qui concerne les dépendances actuelles de telle ou telle puissance européenne en Amérique, nous ne sommes pas intervenus et *n'interviendrons pas.* Mais pour ce qui regarde les gouvernements qui ont proclamé leur affranchissement, qui l'ont maintenu, et dont, après mûre considération et conformément à la justice, nous avons reconnu l'indépendance, nous ne pourrions regarder toute intervention d'une puissance européenne quelconque, ayant pour objet, soit d'obtenir leur soumission, soit d'exercer une action sur leurs destinées, que comme la manifestation d'une disposition hostile à l'égard des Etats-Unis. »

Dans le paragraphe suivant du même message se trouve encore un commentaire, un « prolongement » de la « doctrine », qu'il est intéressant de relever :

« Mais, en ce qui concerne ces continents (l'Amérique du Nord et du Sud), les circonstances sont éminemment et remarquablement différentes. Il est impossible que les puissances alliées puissent étendre leur système politique à aucune portion de l'un ou de l'autre continent sans mettre en danger notre tranquillité et notre bonheur ; et personne ne peut croire que nos frères de l'Amérique du Sud, s'ils étaient laissés à eux-mêmes, dusent adopter de leur propre gré ce système politique. Il est également impossible, en conséquence, que nous considérions avec indifférence une telle extension, sous quelque forme qu'elle se produise. Si nous considérons la force et les ressources respectives de l'Espagne et de ces nouveaux gouvernements, et la distance qui sépare les deux parties, il est évident que l'Espagne ne pourra jamais réduire ses anciennes colonies. La vraie politique des Etats-Unis est de laisser les parties à elles-mêmes, dans l'espérance que les autres puissances adopteront la même attitude. »

En résumé, l'idée essentielle de la « doctrine » était de conserver l'Amérique entière au *self government* et de la fermer au principe monarchique, ou d'empêcher au moins ce principe d'y jeter de plus profondes racines. Il faut songer qu'un empire allait se fonder au Brésil, qu'un essai impérial venait d'avoir lieu au Mexique, que le Canada et les Antilles appartenaient à des monarchies.

Ces assertions de James Monroe ne furent, à l'époque où elles furent énoncées, l'objet d'aucune polémique dans la presse, d'aucun débat, d'aucun vote au Congrès. Elles n'en sont pas moins devenues, sans sanction législative, un principe fondamental de la diplomatie américaine. Le président Cleveland, dans un message spécial du 17 déc. 1895, les a hardiment et solennellement invoquées comme s'appliquant à un conflit de frontières entre l'Angleterre et le Venezuela.

Aug. MOIREAU.

BIBL. : GILMAN, *James Monroe*; Boston, 1883. — TUCKER, *The Monroe Doctrine*; Boston, 1885.

MONROSE (Claude-Louis-Séraphin BARIZAIN, dit), acteur français, né à Besançon le 6 déc. 1783, mort à Paris le 20 avr. 1843. Tout enfant, à l'époque de la Révolution, il se faisait déjà remarquer au gentil théâtre des Jeunes-Artistes, qu'il quitta ensuite pour entrer à celui de la Montansier ; puis il parcourut la province, se produisit à Bordeaux et à Nantes, et là fut engagé par M^{lle} Raucourt pour la troupe qu'elle conduisait en Italie. Les événements de 1814 ayant mis fin à cette campagne, Monrose revint en France et parut avec un tel succès sur le Grand-Théâtre de Lyon qu'il reçut un ordre de début pour la Comédie-Française, où il débuta, le 11 mai 1815, dans *l'Etourdi*, pour jouer ensuite *le Dissipateur*, *le Grondeur*, *le Festin de Pierre* et *la Fausse Agnès*. Ce début fut une sorte de triomphe, et le public ne se trompa pas sur la valeur du nouveau venu, qui promettait un talent exceptionnel dans cet emploi fameux des « valets de la grande livrée », dans lequel il avait eu à la Comédie-Française des prédécesseurs si célèbres. L'acteur était de petite taille, mais souple et agile ; il avait la physionomie mobile, l'air vif et spirituel, le geste prompt, une voix excellente, la verve et le mordant dans le débit. Avec de telles

qualités, il eut bientôt fait d'éclipser ses rivaux et de les reléguer au second plan ; on ne pouvait que lui reprocher par instants un peu d'exagération. Tous les ouvrages de l'ancien répertoire étaient pour lui matière à succès : *le Légataire universel*, *les Fourberies de Scapin*, *le menteur*, *le Barbier de Séville*, *le Mariage de Figaro*, etc. Mais les pièces nouvelles ne lui étaient pas moins favorables, et l'on peut s'en rendre compte par le grand nombre de créations que lui confièrent les auteurs, heureux d'avoir à leur disposition un interprète d'un talent aussi original et aussi rare. Nous nous bornerons à citer : *le Manteau*, *le Mari et l'Amant*, *la Jeune Femme colère*, *Valérie*, *l'Ecole des vieillards*, *les Trois Quartiers*, *Chacun de son côté*, *la Mort de Figaro*, *le Mari de la veuve*, *la Camaraderie*, etc. Monrose avait été reçu sociétaire dès 1817. Il perdit la raison à la suite du chagrin que lui causa la mort de sa femme. A. POUGIN.

MONROSE (Louis-Martial BARIZAIN, dit), acteur et auteur dramatique français, né en 1809, mort à Paris le 8 juil. 1883, fils du précédent. D'abord clerc d'avoué, il ne tarda pas à embrasser la carrière paternelle. Ce ne fut pas toutefois sans difficulté qu'il parvint à s'y faire une situation. Après un premier début peu heureux à la Comédie-Française en juin 1833, il alla parcourir la province, revint en 1837 à la Comédie, où il passa trois années à peu près inaperçu, s'engagea alors à Anvers et, en 1841, entra à l'Odéon, où il créa avec un certain succès *le Voyage à Pontoise*, *Falstaff* et *le Baron de Lafleur*. Après une nouvelle année passée en province, il fit une apparition au Vaudeville (1845) ; en juin 1846, se représentait à la Comédie-Française dans *le Festin de Pierre* et *la Ciguë*, pour la troisième fois, y réussissait peu, allait prendre alors la direction du théâtre de Nîmes, rentra à l'Odéon en 1847, et enfin se montra de nouveau dans la maison de Molière, qui se décidait à l'accueillir. En 1852, il était reçu sociétaire, et il s'empara de cet emploi des valets de grande livrée, dans lequel son père, dont il était loin d'avoir le talent, s'était rendu célèbre. Louis Monrose ne manquait pas de verve, mais il manquait de naturel, et sa physionomie sombre était loin d'inspirer la gaieté nécessaire à son emploi. Vers 1866 il fut nommé professeur au Conservatoire en remplacement de Samson. Il prit sa retraite en 1869. Cet artiste a fait représenter un certain nombre de comédies dont voici les titres : *l'Obstacle imprévu* (avec Hostein) (1 acte, 1838) ; *un Comique à la ville* (1 acte, Odéon, 1845) ; *la Couronne de France* (3 actes en vers, Odéon, 1847) ; *les Viveurs de la Maison d'Or* (avec Armand Durantin) (2 actes, Odéon, 1849) ; *Figaro en prison* (1 acte en vers, Comédie-Française, 1850) ; *Mon Ami Babolin* (avec M^{me} Achille Comte) (1 acte, Gymnase, 1851). Il a publié aussi un volume de vers, intitulé *Petites Satires et Menus Propos* (Paris, 1870, in-12).

A. POUGIN.

MONROVIA. Capitale de la République de Libéria, sur deux collines dominant la rive méridionale du fleuve Mesurado et à l'E. du cap de ce nom ; 13.000 hab. (d'après les statistiques officielles), 8.550 avec la banlieue (dont 3.500 seulement dans la ville proprement dite), d'après Büttikofer (1884). Construite sur le type des villes américaines avec des rues se coupant à angle droit. Les maisons, éloignées les unes des autres, ne bordent pas les rues, mais sont construites au milieu de jardins. Cette disposition donne à Monrovia un aspect assez pittoresque. La chaussée est couverte de végétation, et les animaux domestiques y errent en liberté. Les habitants ne passent que sur les trottoirs ; ni chevaux, ni voitures. Sauf dans la ville haute, il n'y a guère de maisons en pierre ; encore la plupart, remontant aux premiers temps de l'établissement, ne sont-elles plus entretenues par les habitants appauvris. Les termites dévorent les constructions de bois, et cette ville toute neuve est pleine de ruines. Au bord de la rivière, factoreries anglaises, américaines, hollandaises, allemandes. C'est un des ports libériens ouverts au commerce étranger

(ports of entry). Il n'y a pas d'hôtels. *Government's house* (Ministères et Chambres). *Mansion house* (palais du président). Poste. Monument d'Eliah Johnson. Collège. — L'emplacement de Monrovia fut acheté aux indigènes en 1821 par la Société d'émigration qui projetait d'établir sur la côte d'Afrique les noirs libérés des États-Unis; en janv. 1822, les colons s'établirent sur l'île Bushrod; en juin 1822, ils s'installèrent sur la terre ferme, sous la direction d'Eliah Johnson. La ville reçut le nom de Monrovia, en l'honneur du président des États-Unis, Monroë; cette dénomination fut ratifiée en 1823 par le Sénat des États-Unis. Monrovia est devenue la capitale de la République de Libéria en 1857, quand les noirs de ce territoire proclamèrent leur indépendance. L. DEL.

BIBL. : BÜTTIKOFER, *Reisen in Liberia*, 1888.

MONS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac; 461 hab.

MONS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 773 hab.

MONS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Alais; 630 hab.

MONS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Toulouse (S.); 305 hab.

MONS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues; 830 hab.

MONS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan; 848 hab.

MONS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie; 318 hab.

MONS. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fayence; 852 hab. Grottes de Mons et de Combrières; cette dernière, la plus importante, a 185 m. de longueur. Barrage établi par les Romains sur la Siagne et prise d'eau de l'aqueduc de Fréjus que l'on peut suivre dans la plus grande partie de sa longueur. Il en reste quelques arcades et le tunnel de la Roquetaillade, bien conservé, qui a 50 m. de longueur, 8 m. de largeur et 25 m. de hauteur. J. M.

MONS. Ville de Belgique, chef-lieu de la prov. de Hainaut, sur la Trouille, sous-affl. de l'Escaut, tête des canaux de Mons à Condé et de Mons à Charleroi; 25.500 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Paris, tête de ligne vers Tournai, Charleroi, Gand, Valenciennes, Bavai, Saint-Symphorien et Manage. Fabriques de chocolat, de papier, de porcelaines, de tabacs, de savons, blanchisseries de toiles, corderies, grand commerce avec le *Borinage* (V. ce mot). Mons est le siège d'une Ecole provinciale des mines, d'une Ecole normale d'instituteurs et d'un Athénée royal. Le dépôt des archives de l'Etat est très riche. La bibliothèque de la ville compte environ 40.000 volumes. Le cercle archéologique de Mons a publié 24 volumes de Mémoires; la Société des Lettres, des Arts et des Sciences du Hainaut, 28 volumes. L'édifice le plus remarquable de Mons est la collégiale de Sainte-Waudru, de style gothique tertiaire. La construction fut commencée en 1450 sur les plans de Math. de Layens; elle ne fut complètement terminée qu'en 1621. L'église est divisée en trois nefs, en forme de croix latine, et a 108^m,60 de longueur, 35^m,75 de largeur, et 24^m,56 de hauteur. C'est un modèle d'élégance. Les soixante colonnes, sans chapiteaux, s'élèvent en faisceaux jusqu'aux clefs de voûte. Le plan prévoyait une tour de 190 m. qui n'a jamais été construite. Le chœur est orné de riches vitraux; il y a deux magnifiques retables et quelques beaux tableaux d'Otto Venius, de van Thulden, etc. L'hôtel de ville, de style gothique, a des proportions élégantes, mais n'a pas été achevé. On l'a surmonté au XVIII^e siècle d'une tour rococo. On y voit quelques salles décorées de tapisseries d'après Teniers, et de tableaux modernes. Le beffroi, haut de 84 m. et placé au point culminant de la ville, est le seul de Belgique qui soit entièrement dans le style de la Renaissance. La ville de Mons a érigé des statues de bronze à Roland de Latre ou Orlando di Lasso, à Beaudouin de

Constantinople, et à Léopold I^{er}, roi des Belges. Elles sont respectivement l'œuvre de Frison, de Jaquet et de Simonis.

HOMMES CÉLÈBRES. — Jacques de Guyse, historien, † 1399; Fr. Vincent, historien, † 1635; Roland de Latre, plus connu sous le nom de Orlando di Lasso, musicien, † 1594; Ph. Cospeau, prédicateur, évêque de Lisieux, † 1656; le marquis F.-G.-J. du Chasteler, homme de lettres, † 1789; Albert du Chasteler, homme de guerre, † 1823; Fréd. de Reiffenberg, historien, † 1850; L.-J. Lahure, homme de guerre, † 1853; Alexandre Gemdebien, homme d'Etat, † 187; Ad. Mathieu, littérateur, † 1876; H. Dolez, homme d'Etat, † 1880; Ch. Houzeau, astronome, † 1888; Ant. Clesse, chansonnier populaire, † 1889; R. Chalou, numismatiste, † 1889.

HISTOIRE. — Mons doit son origine à un camp romain, *Castrilocus*. Au VII^e siècle, sainte Waudru, fille de Valbert, comte de Hainaut, y fonda un monastère, qui devint deux cents ans plus tard un chapitre de chanoinesses. Au XII^e siècle, c'était déjà une cité importante, mais elle eut beaucoup à souffrir des guerres et fut détruite partiellement par des incendies. Beaudouin IV, dit le Bâtisseur, la réédifia et depuis cette époque Mons se développa régulièrement jusqu'au XVI^e siècle. A cette époque, elle eut beaucoup à souffrir des troubles religieux qui désolèrent les Pays-Bas. Le comte Louis de Nassau s'en rendit maître par surprise en 1572, et, la même année, elle dut se rendre à Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe. Elle fut prise d'assaut par Louis XIV en 1694. Rendue à l'Espagne par le traité de Ryswick, elle fut reprise en 1701 par les Français, qui durent l'évacuer après la bataille de Malplaquet en 1709. Elle fut cédée à la maison d'Autriche par le traité d'Utrecht de 1713 confirmé par celui de Rastadt. La bataille de Fontenoy la fit tomber de nouveau en 1745 au pouvoir des Français qui la rendirent à l'Autriche par le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748. Joseph II en fit raser les fortifications en 1784 et les insurgés brabançons s'en emparèrent en 1789. Prise de nouveau par les Français à la suite de la bataille de Jemmapes, elle retourna aux Autrichiens après leur victoire de Neerwinden en 1793, puis elle demeura à la France depuis la bataille de Fleurus de 1794 jusqu'en 1814 et fut le chef-lieu du dép. de Jemmapes. Ses fortifications furent reconstruites en 1818 aux frais de la Sainte-Alliance et définitivement détruites en 1862. Depuis 1815, Mons est le chef-lieu de la prov. de Hainaut.

Les armoiries de la ville sont : *De gueules, au château d'argent, et sommé d'une couronne.*

CANAL DE MONS À CONDÉ. — Il part de la Trouille à Mons et se termine à l'Escaut à Condé; sa longueur est de 24.332 m., sa largeur de 18 m. à la ligne d'eau, 10 m. au plafond et sa profondeur de 4^m,80. Il est alimenté par la Haine et la Trouille, et sert lui-même à l'alimentation du canal de Pommerœul à Antoing. Il a été creusé de 1807 à 1814. E. HUBERT.

BIBL. : L. DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des archives de l'Etat à Mons*; Mons, 1871, in-8. — A. DUBOIS, *Mons et le Borinage*; Bruxelles, 1889, in-4.

MONS-BOUBERT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéry-sur-Somme; 1.097 hab.

MONS-EN-BAROEUL. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Lille (N.-E.); 2.832 hab.

MONS-EN-CHAUSSÉE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne; 745 hab.

MONS-EN-LAONNOIS-ET-LES-CREUTTES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château; 370 hab.

MONS-EN-PEVÈLE (Mons-in-Pabula). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq; 1.883 hab. Brasseries, raffinerie de sel, fabriques de sabots, broderies, moulins. Culture et commerce important de graines de betteraves. Au mois de sept. 1304, Philippe le Bel remporta dans la plaine de Mons-en-Pevèle ou Mons-en-Puelle, une sanglante victoire sur les Flamands.

MONS-FERRANDUS, aujourd'hui *Bârin*, dans la vallée moyenne de l'Oronte (Syrie). Camp retranché de la VI^e lé-

gion romaine surnommée *ferrata*, attenant à la ville de Raphanée. Occupé par les Byzantins, puis par les croisés. Complètement ruiné aujourd'hui.

R. Dn.

MONS (Jean-Baptiste Van), chimiste et physicien belge, né à Bruxelles le 11 nov. 1765, mort à Louvain le 6 sept. 1842. Il entra tout jeune comme élève dans une pharmacie, acquit rapidement de profondes connaissances en chimie et publia à vingt ans son premier ouvrage : *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique* (Bruxelles, 1785, in-8), où il prenait vivement parti pour les doctrines de Lavoisier. Deux ans après, il s'établissait pharmacien. Mêlé activement au mouvement insurrectionnel du Brabant (1789) et un moment emprisonné, il fut appelé, après la victoire des Français à Jemmapes (1792), à faire partie de l'assemblée des représentants du peuple, entretint bientôt d'amicales relations avec tous les chimistes illustres de Paris, qui lui savaient gré de son ardente propagande en faveur de leurs théories, fut chargé, lors de la réunion de la Belgique à la France, de préparer la réorganisation de l'enseignement dans les nouveaux départements, et, peu après, fut nommé professeur de chimie et de physique expérimentale à l'École centrale de Bruxelles en même temps qu'associé du nouvel Institut de France (1796). En 1807, il se fit recevoir médecin à Paris. En 1815, l'École centrale de Bruxelles fut supprimée, mais le roi Guillaume lui confia, en 1817, la chaire de chimie et d'agronomie de l'université de Louvain, qu'il conserva jusqu'à sa retraite (1830). Il était depuis 1815 membre de l'Académie royale des sciences de Bruxelles. Van Mons ne s'est pas borné à se constituer le champion de la chimie nouvelle ; pharmacien, il s'est attaché, dans un ouvrage qui a eu un vif succès : *Pharmacopée manuelle* (Bruxelles, 1800 ; nombr. éd. ; trad. allem.), à mettre d'accord avec la nomenclature de Lavoisier l'arsenal de vieilles formules des officines du siècle précédent. Il a pris part, en outre, à la rédaction de la pharmacopée nationale belge, qu'il a enrichie de nombreuses contributions personnelles. Il a aussi fait faire de grands progrès à la physique, principalement à la météorologie. Il s'est enfin beaucoup occupé d'agriculture, surtout de la culture des arbres fruitiers, et il a énoncé dans son traité : *Arbres fruitiers et leurs cultures* (Louvain, 1835-36, 2 vol. in-12), toute une théorie pomologique basée sur les observations recueillies dans ses magnifiques pépinières de Bruxelles et de Louvain. Il a publié, outre les ouvrages déjà cités : *Principes d'électricité* (Bruxelles, 1802, in-8) ; *Théorie de la combustion* (Bruxelles, 1802, in-8) ; *Principes élémentaires de chimie philosophique* (Bruxelles, 1818, in-12) ; *Pharmacopée usuelle, théorique et pratique* (Louvain, 1821-22, 2 vol. in-8) ; *Abrégé de chimie* (Louvain, 1834-35, 5 vol. in-12) ; *la Chimie des éthers* (Louvain, 1837) ; — de nouvelles éditions annotées de la *Philosophie chimique* de Fourcroy (1794), de celle de Davy (1813) et de la *Pharmacopœa* de Swedianer (1817) ; un nombre considérable de mémoires originaux parus dans les recueils de l'Académie de Bruxelles, dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal de physique* et dans deux revues fondées par lui : *Journal de chimie et de physique* (Bruxelles, 1800-2, 6 vol.) et *Annales générales des sciences physiques* (Bruxelles, 1819-21, 6 vol.). L. S.

MONSABRÉ (Jacques-Marie-Louis), prédicateur français, né à Blois le 10 déc. 1827. Entré en 1855 dans l'ordre des frères prêcheurs, il eut bientôt acquis une très grande réputation, et ses prédications ou ses conférences à Saint-Thomas d'Aquin et en diverses églises de Paris, ses carêmes de Notre-Dame (1872-90), furent très suivis. La plupart des œuvres oratoires du P. Monsabrè ont été publiées. Citons : *Conférences du carême de Saint-Thomas-d'Aquin* (Paris, 1866, 2 vol. in-8) ; *Conférences de Notre-Dame de Paris, Exposition du dogme catholique* (Paris, 1873-90, 18 vol. in-12) ; *Sainte Monique et les Femmes chrétiennes* (1870, in-12) ; *Conférences de Notre-Dame de Paris. Retraites pascales* (1885-90,

12 vol. in-8) ; *Conférences conventuelles. Introduction au dogme catholique* (1887, 4 vol. in-12) ; *le Mariage* (1887, in-4) ; *Panegyrique de Jeanne d'Arc* (1877, gr. in-8).

MONSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont ; 441 hab.

MONSAGUEL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac ; 277 hab.

MONSALVO ou **MAIPU**. District de la République Argentine (prov. de Buenos Aires), entre les districts de Tuyu au S.-E., Ajo, Tordillo et Dolores au N., Vecino à l'O., et Ayacucho et Mar Chiquita au S. ; 4.189 hab. suivant les uns, 6.531 suivant les autres. Sa superficie est de 2.551 kil. q., arrosée par les arroyos Chico et Grande ; il possède 1.309.000 têtes de bétail. Sa capitale porte les deux mêmes noms ; elle compte 2.000 hab., c'est une gare de bifurcation sur Mar del Plata, à 270 kil. de Buenos Aires.

MONSANTO. Ville du Portugal (prov. de Beira), à 40 kil. E.-N.-E. de Castello Branco, sur un affluent du Tage ; 1.860 hab.

MONSARAS. Ville du Portugal (prov. d'Alemtejo) à 47 kil. E.-S.-E. d'Evora, à 4 kil. et très au-dessus du cours du Tage ; 1.440 hab.

MONSE (Joseph-Vratislav), historien morave, né près de Ihlava (Iglau) en 1733, mort à Olomouc (Ollmutz) en 1783. Il prit le titre de docteur en droit à l'université de Vienne et devint avocat à Olomouc, puis professeur à l'université de cette ville, dont il fut recteur en 1780. Outre des ouvrages de droit, il a publié un certain nombre de livres relatifs à l'histoire de la Moravie : *Tabula juris publici Moraviae* (Olomouc, 1776) ; *Infulae doctæ Moraviae* (Brünn, 1779) ; *Caroli a Zierotin epistolæ* (id., 1789) ; *Versuch einer kurzgefassten Landesgeschichte des Markgrathums Mähren* (id., 1785), etc.

MONSÉC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 442 hab.

MONSEFU. Ville du Pérou, dép. de Lambayaque ; fabrication d'alforjas.

MONSÉGUR. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de la Réole ; 1.497 hab. Vignoble important ; commerce de bétail. Carrières de pierre à bâtir. Carrosseries, tonnellerie, teinturerie, tuilerie, fabrique de poteries. Restes de l'ancienne enceinte fortifiée. Monségur fut, au moyen âge, une bastide fondée en 1263 par la reine Éléonore d'Angleterre.

MONSÉGUR. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau ; 531 hab.

MONSÉGUR. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin ; 351 hab.

MONSÉGUR. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Montaner ; 219 hab.

MONSEIGNEUR. Ce titre, tout court, n'a appartenu qu'au grand dauphin, fils de Louis XIV. — Au vocatif ou avec addition du nom propre, il a d'abord été très répandu, et pour ainsi dire commun à toutes personnes élevées en dignité. Lorsque l'*étiquette* (V. ce mot) eut été fixée, il fut réservé aux ducs et pairs, aux maréchaux de France, aux ministres d'Etat, aux conseillers d'Etat, aux présidents de cours souveraines. Les évêques et même les intendants finirent par l'obtenir, du moins dans leurs ressorts. La Révolution supprima cette distinction honorifique (nuit du 4 août). Napoléon I^{er} l'attribua aux ministres, qui en jouirent jusqu'à la révolution de Juillet ; mais le Concordat ne l'accorda pas aux évêques, auxquels seuls l'usage courant l'a maintenue.

H. MONIN.

MONSELET (Charles), littérateur français, né à Nantes le 30 avr. 1823, mort à Paris le 19 mai 1888. Fils d'un libraire, il manifesta de bonne heure du goût pour les lettres et débuta dans le *Courrier de la Gironde*. Venu à Paris en 1846, il collabora à la plupart des grands journaux, donna une critique théâtrale au *Figaro*, puis à l'*Événement*, etc. Monselet a beaucoup écrit : avec gaieté

avec une philosophie souriante qui rend ses livres aimables. Sa pensée n'est pas très profonde ni ses vues bien étendues, mais il excelle dans la monographie, dans la biographie d'auteurs ou d'originaux du xviii^e siècle oubliés ou mal connus, dans la peinture des menus faits de la vie parisienne. Il s'était attaché, avec une coquetterie inoffensive, à se créer une réputation de gourmet à laquelle il tenait par-dessus tout. Citons de lui : *Marie et Ferdinand* (Bordeaux, 1843, in-8), poème ; *un Carreau brisé* (Bordeaux, 1844, in-8), comédie ; *les Trois Gendarmes* (Bordeaux, 1846, in-4), en collaboration avec G. Richard, parodie des *Trois Mousquetaires* d'Alex. Dumas ; *Figurines parisiennes* (Paris, 1854, in-16) ; *les Vignes du Seigneur* (1854, in-16), poésies ; *la Lorgnette littéraire* (1857, in-12) ; *les Oubliés et les Dédaignés* (1857, 2 vol. in-12) ; *la Franc-Maçonnerie des femmes* (1856, 7 vol. in-8) ; *Monsieur de Cupidon* (1854, in-12) ; *les Chemises rouges* (1857, 8 vol. in-8) ; *les Galanteries du xviii^e siècle* (1862, in-12) ; *les Femmes qui font des scènes* (1864, in-12) ; *Fréron* (1864, in-16) ; *Histoire anecdotique du tribunal révolutionnaire* (1853, in-12) ; *De Montmartre à Séville* (1865, in-12) ; *le Musée secret de Paris* (1859, in-24) ; *le Plaisir et l'Amour* (1865, in-12), poésies ; *Rétif de la Bretonne* (1854, in-16) ; *Statues et statuettes contemporaines* (1851, in-12) ; *les Tréteaux* (1859, in-12) ; *Almanach gourmand* (1865 à 1870) ; *les Amours du temps passé* (1875, in-12) ; *les Années de gaieté* (1875, in-12) ; *Chamvallon, histoire d'un souffleur de la Comédie-Française* (1872, in-12) ; *les Frères Chantemesse* (1872, 2 vol. in-12) ; *Gastronomie, récits de table* (1874, in-12) ; *l'Ilote* (1875, in-12), comédie en collaboration avec Paul Arène ; *Panier fleuri* (1873, in-12), prose et vers ; *Physionomies parisiennes, acteurs et actrices* (1868, in-32) ; *Lettres gourmandes* (1877, in-12) ; *l'Amour médecin* (1881), opéra-comique, musique de F. de Poise ; *les Dindons de la farce* (1880), comédie en collaboration avec A. Lemonnier ; *Joli Gilles* (1884), opéra-comique, musique de Poise ; *le Petit Paris* (1879, in-12) ; *Petits Mémoires littéraires* (1885, in-12) ; *Poésies complètes* (1881, in-12, éd. définitive, 1889, in-12) ; *une Troupe de comédiens* (1879, in-12) ; *De A. à Z., Portraits contemporains* (1888, in-12) ; *Mes Souvenirs littéraires* (1888, in-12) ; *Promenades d'un homme de lettres* (1889, in-12) ; *les Ruines de Paris* (1890, in-16). R. S.

BIBL. : ANDRÉ MONSELET, *Charles Monselet, sa vie, son œuvre* ; Paris, 1892, in-8.

MONSELICE. Ville d'Italie, prov. de Padoue, sur le versant des monts Euganiens ; 3.400 hab. (com. 10.500). Ruines d'un château ; belles églises, palais ; filature de soie, carrières, etc.

MONSELIE (La). Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes ; 568 hab.

MONSELL (William) (V. EMLY [Lord]).

MONSEMPRON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Fumel ; 1.021 hab. La fondation d'un prieuré de bénédictins sur le coteau de Monsempron provoqua un groupement de population, origine de la ville actuelle. La chapelle de ce prieuré, aujourd'hui église paroissiale, classée comme monument historique, date de la période romane. Le sanctuaire est remarquable par son plan (galeries entre le transept et l'abside), son exhaussement au-dessus des trois nefs, ses voûtes de types variés, son ornementation extérieure et intérieure. — La paroisse de Libos, dans la plaine du Lot, touche aux usines métallurgiques de Fumel. — Monsempron est une station de la ligne de chemin de fer de Paris à Agen, avec embranchement sur Cahors.

MONSENY (Sierra de). Montagnes de Catalogne, entre les prov. de Barcelone et de Gerone ; 1.700 m. Observatoire.

MONSERRAT (V. MONTERRAT).

MONSIAU (Nicolas-André), peintre français, né à Paris en 1754, mort à Paris en 1837. Élève de Peyron, il se signala de bonne heure par une très grande facilité, qui resta son principal mérite dans tout le cours de sa longue carrière. Les galeries de Versailles conservent plusieurs tableaux de cet artiste, entre autres, *Alexandre et Diogène*. Le musée du Louvre a de lui une grande composition, moins remarquable par le dessin et la couleur que par la claire entente du sujet et l'heureux arrangement de la scène : c'est le *Dévouement de Belzunce, évêque de Marseille*. Sa meilleure toile, parmi une quantité considérable de productions historiques ou mythologiques, est peut-être *l'Adonis partant pour la chasse*, qu'il exposa en 1800. Citons encore ses derniers ouvrages : *Fulvie découvrant à Cicéron la conjuration de Catilina* (1822) ; *Aria et Pætus* (1824) ; *Ajax et Ulysse se disputant les armes d'Achille* (1827) ; *le Chagrin monte en croupe et galope avec lui, le Bon Pasteur* (1833). On lui doit en outre beaucoup de portraits et de dessins. G. C.

MONSIEUR. Ce titre, *sans queue*, c.-à-d. sans addition de nom propre, appartient à partir de 1560 environ au frère aîné du roi. — Au vocatif ou avec adjonction du nom propre, il fut d'abord synonyme de Monseigneur, puis regardé comme inférieur à ce dernier titre. Les nobles de second ordre, les bourgeois le portèrent. Tout dépend d'ailleurs, dans ces questions d'étiquette (V. ce mot), des rapports des personnes. Ainsi le roi nomme « Monsieur » les évêques qui s'appellent entre eux et pour le public « Monseigneur » ; il nomme « sieur » les bourgeois qui s'appellent « Monsieur ». La Convention prétendit réformer l'usage par le décret du 9 oct. 1792 qui considérait cette expression, ainsi que celle de Madame, comme entachées de féodalité ; mais l'usage des noms de citoyen et de citoyenne ne survécut pas à la République. Le gouvernement provisoire et la Constituante de 1848 ne rétablirent le décret de Convention que pour les relations publiques et officielles ; l'usage l'emporta encore dès la Législative. Cette question laisse généralement assez froide l'opinion publique ; toutefois « monsieur » ou « messieurs » sont proscrits par l'usage de la plupart des réunions politiques républicaines, même modérées, surtout en temps d'élections. H. MORIN.

MONSIEUR (Théâtre de). La création du théâtre de Monsieur, l'une des entreprises dramatiques les plus intéressantes de l'époque de la Révolution, fut due à un personnage qu'on ne se serait pas attendu à voir en telle affaire. Ce personnage n'était autre que Léonard Autié, le coiffeur de la reine Marie-Antoinette, qu'on appelait simplement Léonard, et qui jouissait à la cour d'un crédit assez singulier. « Le beau Léonard, a dit de lui un biographe, acquit une célébrité immense par son habileté à *poser les chiffons* ; on appelait ainsi l'art d'alterner les boucles de la chevelure avec les plis de gaze de couleur. On dit qu'il employa un jour 14 aunes de cette étoffe sur la tête d'une seule dame de la cour. Le talent d'un si grand homme devait faire fureur. Comblé des faveurs du grand monde, il obtint le privilège du théâtre de Monsieur, composé des virtuoses italiens de l'époque, et pour l'exploitation duquel il s'associa, en 1788, avec le célèbre Viotti. Léonard, dont le véritable nom était Autié, et qui était Gascon, fut mis par la reine dans le secret du voyage de Varennes, et quitta secrètement Paris un peu avant le roi, chargé d'une partie de sa garde-robe. Mais il parait qu'il n'était pas entièrement dans la confidence, car ce fut, dit-on, sur l'avis donné imprudemment par lui d'un retard survenu à la voiture royale, que l'officier forcé d'attendre aux relais fit rentrer les chevaux précisément au moment où le monarque arrivait, ce qui occasionna son arrestation. »

Léonard, une fois en possession de son privilège, s'occupait naturellement d'en tirer parti : fort de l'appui de la reine, de celui de Monsieur, comte de Provence, qui devait

être plus tard Louis XVIII, il alla trouver l'illustre violoniste Viotti, lui-même fort bien en cour, et s'associa à lui pour la direction et l'exploitation du nouveau théâtre, qui devait prendre le titre de théâtre de Monsieur. Non seulement celui-ci devait prendre le nom du prince son protecteur, mais, ce prince habitant les Tuileries depuis que la cour s'était complètement fixée à Versailles, Léonard avait obtenu de lui la jouissance de la belle salle de spectacle de ce palais. Viotti et Léonard furent administrateurs; on nomma directeur général Martini, alors surintendant de la musique du roi. Ces préliminaires terminés, on s'occupa de réunir le personnel, ce qui n'était pas chose facile si l'on songe que le théâtre de Monsieur devait jouer simultanément trois genres très importants: la comédie française, l'opéra italien et l'opéra français (pour ce dernier il ne pouvait donner, à l'origine, que des traductions), et qu'il lui fallait, par conséquent, avec deux troupes de chanteurs et une de comédiens, un orchestre et des chœurs considérables et exercés.

Depuis 1778, c.-à-d. depuis l'époque où de Vismes, alors directeur de l'Opéra, avait appelé à ce théâtre, pour y donner une longue suite de représentations, une compagnie de chanteurs bouffes italiens, on n'avait pas entendu à Paris de musique italienne. Il y avait une certaine hardiesse à installer à demeure, dans un théâtre nouveau, une troupe lyrique chargée de faire connaître au public français les grandes œuvres qui se jouaient de l'autre côté des Alpes. Viotti ramena en France d'admirables artistes italiens; il suffit, pour le prouver, de citer les noms restés célèbres de Viganoni, Raffaelli, Mengozzi, Mandini, Rovedino, de M^{mes} Baletti, Galli, Morichelli et Mandini. La troupe d'opéra français était surtout composée de jeunes artistes. Parmi eux il faut signaler Martin, qui devait acquérir une célébrité si rapide; Gaveaux, qui s'appretait à joindre le talent du compositeur à celui du chanteur; l'excellent Lesage, dont la carrière devait se prolonger pendant plus de trente années; Saint-Aubin et M^{mes} Ponteuil, Lesage, Vertheil, etc. Pour la comédie, on trouvait les noms très estimables de Saint-Preux, Paillardelle, Crétu, Berville, Pélissier, M^{mes} Pélissier, Dumont, Deschamps... Ce triple personnel une fois formé, on songea à l'orchestre, et Viotti y mit tant de soins que, dès ses débuts, celui-ci, qui avait à sa tête, comme chef, l'excellent violoniste et compositeur Bruni, fut considéré comme le meilleur de Paris; il est vrai qu'on y comptait des artistes appelés à une célébrité européenne, tels que Rode (1^{er} violon), Baillot (2^e violon), Schmerzka (1^{er} violoncelle), Hugot (1^{re} flûte), Charles Duvernoy (1^{re} clarinette), Devienne (1^{er} basson), Frédéric Duvernoy (1^{er} cor), et quelques autres qui étaient déjà renommés comme virtuoses. Enfin, pour que rien ne manquât au mécanisme artistique de l'entreprise naissante, Viotti donna à son ami Cherubini la direction supérieure de la partie musicale.

Toutes choses ainsi réglées, le théâtre de Monsieur fut prêt à ouvrir ses portes dès les derniers jours de 1788; mais les rigueurs d'un hiver exceptionnellement cruel l'obligèrent à retarder son inauguration, qui n'eut lieu que le 26 janv. 1789, par la représentation d'un opéra italien de Traetta, *le Vicende amorose*, dont le succès fut très vif. Les nouveautés se succédèrent avec rapidité dès les premiers jours, et l'on donna coup sur coup *le Marquis de Tulipano*, traduction de l'opéra de Paisiello, *le Bouquet du sentiment*, comédie de Landrin, *l'Oncle et le Neveu*, comédie de Beugeard, *le Chevalier de Faublas*, comédie de Villemain d'Ablancourt, *la Jardinière supposée*, traduction de l'opéra d'Anfossi, *la Maison à vendre ou la Nuit de Grenade*, comédie de Fiévée, *il Re Teodoro*, opéra italien du Paisiello, et *le Bal et le Souper des poètes*, comédie de Ronsin. L'activité d'ailleurs était telle à ce théâtre, que dans le cours de sa première année d'existence il ne donna pas moins de quarante ouvrages de divers genres, parmi lesquels onze opéras italiens et neuf opéras français, tous traduits de l'italien. Les ouvrages

italiens, dont le succès fut généralement brillant, étaient les suivants: *la Serva padrona*, *i Filosofi immaginari*, *la Molinarella*, *il Barbiere di Siviglia*, de Paisiello; *l'Impresario in augustie*, de Cimarosa, *la Villanella rapita*, de Bianchi; *l'Isola disabitata*, de Mengozzi, *le Nozze di Dorina*, de Sarti, et *la Pastorella nobile*, de Guglielmi. Les traductions étaient aussi fort bien accueillies, et plusieurs comédies obtinrent un vif succès. Dès ses premiers jours, le théâtre était en pleine prospérité.

Par malheur, la gravité des événements politiques ne tarda pas à venir entraver ces excellents résultats, et la journée du 6 oct. surtout fut fatale à la jeune entreprise, en ramenant à Paris la cour, qui dut reprendre possession des Tuileries, abandonnées par Monsieur. La cohabitation de la cour et du théâtre était difficile; elle devint bientôt impossible, et celui-ci se trouva sans asile. Ne sachant où se réfugier, il se vit obligé d'interrompre ses spectacles pendant près d'un mois, et enfin, en désespoir de cause, alla s'installer provisoirement dans la salle que les Variétés-Amusantes, en ce moment établies sur le boulevard du Temple, possédaient encore à la Foire Saint-Germain. Mais il ne pouvait rester longtemps dans ce taudis, et l'on dut songer à lui construire une salle nouvelle. Il y resta cependant près d'une année, durant laquelle l'activité de Viotti ne se démentit pas un instant. On mit alors à la scène plusieurs autres opéras italiens: *la Grotta di Trofonio*, de Salieri; *le Gelosie villane*, de Sarti; *le Due Gemelle et la Belle Pescatrice*, de Guglielmi; *la Frascatana*, de Paisiello; *Don Chisciote*, de Tarchi; *l'Italiana in Londra*, de Cimarosa; puis quelques opéras français qui n'étaient plus des traductions: *Azélie*, de Rigel; *Joconde*, de Jadin; *l'Amant travesti*, de Désaugiers; *l'Histoire universelle*, du Cousin-Jacques, avec un certain nombre de comédies: *le Fabuliste*, de Landrin; *le Conseil imprudent*, de Paillardelle; *le Procès*, de Cizos-Duplessis; *l'Amour et l'Intérêt*, de Fabre d'Églantine; *Éléonore de Gonzague*, de Dumaniant; *la Confiance trahie*, de Marsollier; *le Badinage dangereux*, de Fiévée et Picard. Tandis que cette campagne se poursuivait à la Foire Saint-Germain, les architectes Legrand et Molinos travaillaient activement à l'édification de la nouvelle salle qui s'élevait par leurs soins au n° 49 de la rue Feydeau. Celle-ci fut prête à la fin de 1790, et l'inauguration s'en fit de la façon la plus brillante, le 6 janv. 1791. Le patronage de Monsieur commençant à cette époque à devenir suspect, en raison des événements, on ne savait trop comment baptiser le nouveau théâtre; on le désigna successivement sous les noms de Théâtre-Français et Italien, Théâtre-Français et Opéra Buffa, Théâtre de la rue Feydeau, ci-devant de Monsieur, et enfin, simplement et définitivement Théâtre Feydeau.

Mais l'horizon politique s'assombrissait de plus en plus, les événements se précipitaient, et ces événements n'étaient pas de nature à affermir la prospérité d'un théâtre qui, par les genres qu'il exploitait, puisait surtout sa clientèle dans la haute société et l'aristocratie. Malgré les efforts les plus intelligents, le public s'éclaircissait chaque jour, les recettes subissaient une baisse terrible, et bientôt il fallut, pour éviter une catastrophe, songer à réduire les frais. On se décida donc à supprimer une partie importante du personnel, et à Pâques 1792 on congédia la troupe de comédie, pour ne conserver que les artistes du chant, soit italiens, soit français. Après le 10 août, Léonard, Viotti et les chanteurs italiens quittèrent la France. Les chanteurs français continuèrent seuls l'exploitation du théâtre, se bornant à l'unique genre de l'opéra-comique et établissant ainsi une rivalité directe avec leurs confrères du théâtre Favart, qui avait pris le titre d'Opéra-Comique national. Ils restèrent seuls ainsi pendant environ deux années, et donnèrent un grand nombre d'ouvrages nouveaux, parmi lesquels on peut compter au moins trois chefs-d'œuvre: *la Caverne*, de Lesueur; *Roméo et Ju-*

liette, de Steibelt; et *Paul et Virginie*, de Lesueur, auprès desquels on peut signaler encore *l'Officier de fortune* et *Claudine* ou *le Petit Commissionnaire*, de Bruni; *le Paria*, *les Deux Ermites*, *la Partie carrée*, *la Famille indigente*, *la Prise de Toulon*, de D'Alayrac; *les Qui-proquos*, de Devienne; *Lisia*, de Sio; *Viala* ou *le Héros de la Durance*, de Berton, etc.

Le théâtre Feydeau devint, ainsi que deux ou trois autres, tels que le Vaudeville et le Lycée des Arts, comme un centre de réaction et un rendez-vous de contre-révolutionnaires au plus fort de l'action révolutionnaire elle-même, ce qui le mit plusieurs fois en véritable danger. Dans l'hiver de 1794-95 il donna une série d'admirables concerts qui attirent aussitôt la foule, mais une foule qui ne s'y réunissait pas uniquement par pur amour de l'art, qui était surtout composée d'éléments ultra-révolutionnaires et qui se livrait à des manifestations turbulentes et fâcheuses. Ces concerts acquirent aussitôt une telle célébrité, que l'Ambigu s'avisait de jouer une pièce de René Perrin et Camille-Saint-Aubin, *le Concert de la rue Feydeau* ou *la Folie du jour*, qui donna lieu elle-même à de véritables troubles. D'autre part, les habitués du théâtre Feydeau ne manquaient aucune occasion de le compromettre par les tendances royalistes qu'ils affectaient, si bien que la police avait l'œil sur lui et le surveillait de très près. Déjà il avait eu maille à partir avec elle, lorsque, le Directoire ayant ordonné à tous les théâtres de faire exécuter chaque jour, avant le lever du rideau, *la Marseillaise* et *le Chant du Départ*, et les spectateurs de Feydeau s'étant permis de siffler et de huer ces chants patriotiques, Merlin, ministre de la police, chargea Bonaparte, chef de l'armée de Paris, de mettre ordre à ces manifestations. Un arrêté du Directoire, en date du 27 févr. 1796, ordonnait, dans les vingt-quatre heures, la fermeture de ce théâtre. Heureusement, cette fermeture fut de courte durée, et après quelques semaines de silence, il lui fut permis de rouvrir ses portes au public.

A cette époque, le théâtre Feydeau n'était plus exclusivement consacré à l'opéra-comique. Les infortunés artistes de la Comédie-Française qui, à la suite des troubles occasionnés par la représentation de *Paméla*, la comédie demeurée fameuse de François de Neufchâteau, avaient été emprisonnés en masse et n'avaient été délivrés que par le 9 Thermidor, étaient tout en désarroi à la suite de cette captivité. Une partie d'entre eux s'arrangea avec les chanteurs de Feydeau pour partager le théâtre avec eux, chaque troupe jouant de deux jours l'un. C'était Fleury, Damas, Dazincourt, Caumont, Armand, Champville, M^{mes} Contat, Devienne, Lange, Mars, Suin, etc. Cette combinaison dura assez longtemps, c.-à-d. jusqu'au commencement de 1798, soit environ trois années. Ces excellents comédiens ne se bornèrent pas, bien entendu, à jouer le répertoire classique, et ils donnèrent un certain nombre de pièces nouvelles, parmi lesquelles : *les Trois Fils* ou *l'Héroïsme filial*, de Demoustier; *la Rupture inutile*, de Forgeot; *la Prude*, de Lemercier; *l'Épreuve délicate*, de Roger; *les Dangers de la présomption*, de Desfaucherets; *Trop de délicatesse*, de Marsollier; *Falkland*, de Laya; *les Projets de mariage*, d'Alexandre Duval, etc. Mais il va sans dire que pendant ce temps la troupe lyrique continuait les exploits brillants qui lui avaient mérité toutes les sympathies du public et qui faisaient du théâtre Feydeau un rival redoutable pour le théâtre Favart. Ce théâtre n'eut pas besoin de chercher en dehors de chez lui des compositeurs éprouvés; il les trouvait dans son propre personnel: c'était Cherubini, directeur général de la musique; Devienne, qui occupait une place dans l'orchestre; Gaveaux et Fay, qui se montraient sur la scène; mais à ceux-ci venaient s'en joindre bien d'autres, et le répertoire s'enrichissait chaque année d'ouvrages nombreux dont quelques-uns ont pu justement être considérés comme des chefs-d'œuvre. On peut citer surtout, parmi ces ouvrages: *Médée*, *l'Hôtellerie portugaise*, *la Punition*, *les Deux*

Journées, *la Pompe funèbre du général Hoche*, de Cherubini; *le Pont de Lodi*, de Méhul; *Agnès et Félix*, *les Comédiens ambulants*, *le Valet de deux maîtres*, de Devienne; *Télémaque*, de Lesueur; *le Nouveau Don Quichotte*, de Champein; *Clémentine*, *Emma* ou *le Soupçon*, de Fay; *les Méprises espagnoles*, *la Famille suisse*, *l'Heureuse Nouvelle*, de Boieldieu; *Maison à vendre*, *Alexis* ou *l'Erreur d'un bon père*, *la Leçon* ou *la Tasse de glace*, de D'Alayrac; *les Deux Jockeys*, *le Petit Matelot*, *Léonore* ou *l'Amour conjugal*, *les Noms supposés*, *Sophie et Moncars*, de Gaveaux; *Phanor et Angéla*, de Persuis; *la Tourterelle*, *Alphonse et Léonore*, de Gresnick; *Palma* ou *le Voyage en Grèce*, de Plantade; *le Major Palmer*, *la Bonne Sœur*, *l'Auteur dans son ménage*, *la Rencontre en voyage*, de Bruni; *le Vieux Château*, de Della Maria.... D'excellentes recrues, parmi lesquelles il faut nommer Juliet, Fay, Vallière, Julien, M^{me} Scio, M^{lles} Rolandeau, Desbrosses, Augustine Lesage, étaient venues compléter une troupe déjà remarquable, et la valeur de tous ces ouvrages était encore rehaussée par la supériorité de leur interprétation.

Au mois de févr. 1798, les acteurs de la Comédie-Française se séparaient de leurs camarades de Feydeau, avec qui ils avaient fait excellent ménage, pour aller prendre possession de la salle de la rue de Richelieu. Nos chanteurs alors se retrouvèrent seuls pendant un peu plus d'une année, c.-à-d. jusque vers le mois de mai 1799, époque où une crise se déclara, qui amena la fermeture du théâtre durant environ quatre mois. Les représentations reprurent leur cours le 2 sept., et c'est peu de semaines après que les artistes de l'Odéon, dont le théâtre venait de disparaître dans les flammes, vinrent à leur tour demander l'hospitalité à leurs confrères et partager leur salle pendant quelques mois. Ces comédiens, dirigés par Picard, étaient, avec celui-ci, Devigny, Dorson, Habert, Valville, Degligny, Barbier, Varennes, Clozel, M^{me} Molé, M^{lles} Molière, Desrosiers, Séfroi et Jossot. Ils donnèrent, eux aussi, pendant leur séjour, quelques pièces nouvelles: *le Collatéral* et *les Trois Maris*, de Picard; *les Hâbleurs*, de Degligny; *le Médecin des fous*, de Mirmault; *les Voyageurs*, d'Armand Charlemagne, *Orphinte* ou *la Partie de chasse*, de Famin; *les Parents*, de Dorvo, puis s'en allèrent occuper la salle Louvois. A peine étaient-ils partis que le pauvre théâtre Feydeau, qui avait peine à se soutenir malgré ses efforts, fermait de nouveau ses portes pendant plusieurs semaines. Il les rouvrait encore vers le mois de juil. 1800, mais à partir de ce moment ses jours étaient comptés.

La rivalité ardente qui s'était élevée entre les deux scènes de Favart et de Feydeau, rivalité qui eut, au point de vue de l'art, d'admirables résultats, en donnant à l'école musicale française une expansion et un éclat incomparables, fut, au point de vue matériel, désastreuse pour l'une comme pour l'autre. Le théâtre Feydeau ferma définitivement ses portes le 12 avril 1801, et le 20 juil. suivant le théâtre Favart était obligé de suivre son exemple. Si bien que de deux scènes d'opéra-comique que Paris avait possédées pendant onze années, il ne lui en restait pas même une.

Le gouvernement réussit à opérer une fusion des troupes des deux théâtres Favart et Feydeau. L'union se fit. Le nouveau théâtre adopta définitivement le titre d'Opéra-Comique, et il inaugura ses représentations le 16 sept. 1801 dans la salle Feydeau. Après avoir été passer ensuite environ une année à la salle Favart, il revint à celle de Feydeau, qu'il ne devait plus quitter jusqu'en 1822, époque où il alla prendre possession de la nouvelle salle Ventadour, qu'on venait de construire expressément à son intention. Peu après, le théâtre Feydeau, qui menaçait ruine, fut démolí, et il ne resta de lui que le souvenir de sa gloire et de ses succès.

Arthur Pougin.

MONSIGNORI (Francesco), dit *Bonsignori*, peintre italien, né à Vérone en 1455, mort en 1519. Il fut élève de Mantegna, et quelques-uns de ses tableaux méritent d'être égalés à ceux de son maître. Fils d'un riche amateur qui

s'occupait de peinture à ses heures, il fixa de bonne heure sa résidence à Mantoue et s'acquitt bientôt une telle réputation que le marquis François II de Gonzague se l'attacha, comme artiste et comme ami : ce seigneur lui donna à décorer une grande partie du palais de Saint-Sébastien à Mantoue, des châteaux de Gonzague et de Mar-miruolo, et lui fit donation d'une propriété appelée la Marzotta, à quelque distance de la ville. Les portraits de Monsignori étaient fort réputés : la plupart ont malheureusement disparu lors du sac de Mantoue (1630). Il excellait aussi dans la peinture d'animaux non moins que dans l'histoire. Parmi ses principaux tableaux, on remarque le *Saint Louis* et *Saint Bernardin* (au musée Brera, à Milan), plusieurs toiles conservées dans diverses églises de Vérone, et surtout le *Saint Sébastien* de la Madonna alle Grazie, près de Mantoue. Monsignori mourut le 2 juil. 1519. G. C.

MONSIGNORI (Fra Girolamo), peintre italien, né à Vérone en 1458, mort en 1518. Il avait étudié la peinture et faisait déjà preuve, dans cet art, d'un talent remarquable lorsqu'il entra dans les ordres. Religieux dominicain, il vécut dès lors dans une ferme de son couvent et se signala par diverses productions d'un réel mérite, parmi lesquelles il faut citer plusieurs *Cènes*, une *Madone*, peinte à fresque pour l'église de Saint-Barnabé à Mantoue, un *Spasimo* dans la galerie de l'Académie des Beaux-Arts de la même ville. Il s'était rendu, vers 1498, à Milan, pour y exécuter une copie de la *Cène* de Léonard de Vinci. Fra Girolamo Monsignori mourut durant une épidémie qui avait éclaté à Mantoue, victime de son dévouement à servir les malades atteints de la peste. G. C.

MONSIGNY (Pierre-Alexandre de), compositeur français, né à Fauquembergues (Pas-de-Calais) le 17 oct. 1729, mort à Paris le 4 janv. 1817. Il commença chez les jésuites de Saint-Omer des études que la mort de son père le força d'interrompre. A peine âgé de vingt ans, il vint chercher à Paris un emploi. Une modeste place dans les finances absorba pendant plusieurs années tout son temps et l'empêcha de cultiver la musique, pour laquelle cependant de réelles dispositions s'étaient révélées dès son enfance. La fameuse querelle qui eut lieu vers le milieu du XVIII^e siècle entre les partisans de la musique française et ceux de la musique italienne qu'enthousiasmait l'éclatant succès de la *Servante maîtresse* de Pergolèse (V. ce nom), remplaça Monsigny en face de sa vocation. Il se mit à étudier, sous la direction du compositeur italien Pierre Giannotti, les règles de la composition et, en 1759, fit représenter au théâtre de la Foire son premier ouvrage, *les Aveux indiscrets*, auxquels succédèrent en 1760 *le Maître en droit* et en 1761 *le Cadi dupé*. La musique charmante et spirituelle de ces ouvrages, et surtout du dernier, séduisit le poète Sedaine qui, selon sa propre expression, reconnut en Monsigny « son homme » et devint son collaborateur. En cette même année 1761, ils produisirent *On ne s'avise jamais de tout*, comédie mêlée d'ariettes.

En 1762 la troupe italienne se réunit à l'Opéra-Comique. Monsigny prit une part active à cette heureuse réunion. Ce fut dans la salle de la Comédie-Italienne, rue Mauconseil, qu'il donna avec Sedaine *le Roi et le Fermier*, comédie en trois actes, dont le succès fut considérable. Nous lui préférons néanmoins *Rose et Colas* qui devait repaître en 1866 sur la scène de l'Opéra-Comique. *Aline, reine de Golconde*, représentée en 1766 à l'Opéra, et *l'Île sonnante*, écrite en collaboration avec Collé (févr. 1768), échouèrent. Par contre, *le Déserteur*, représenté en 1769, et dont le poème était dû au fidèle Sedaine, porta à son apogée la gloire du compositeur. Deux opéras-comiques, l'un en un acte, *le Faucon* (paroles de Sedaine), joué en 1772, et l'autre en quatre actes, *la Belle Arsène* (paroles de Favart), représenté l'année suivante, furent rejetés dans l'ombre par le succès du *Déserteur*. Son dernier ouvrage fut *Félix ou l'Enfant trouvé* (joué en 1777), comédie mêlée d'ariettes, en trois actes, dont

Sedaine avait fourni le poème. Monsigny abandonna ensuite complètement la composition.

En 1769, dans tout l'éclat de son talent, Monsigny avait acheté une charge de maître d'hôtel dans la maison du duc d'Orléans, véritable sinécure qui ne l'empêchait en rien de se livrer à ses travaux artistiques. Dix ans plus tard, il se maria avec une demoiselle de Villemagne dont il eut quatre enfants. La Révolution, en le dépouillant de son emploi, le plongea dans la misère. Heureusement les sociétaires de l'Opéra-Comique décidèrent en 1798 de lui servir une pension viagère de 2.400 livres, en échange de l'abandon de ses droits d'auteur. En 1813, il succéda à Grétry dans la section musicale de l'Institut. La *sensibilité* au sens un peu spécial où l'entendait le XVIII^e siècle, une grâce naïve et un sentiment dramatique incontestable forment les principaux attraits, de la manière de Monsigny. Les négligences assez fréquentes et la pauvreté fréquente de l'harmonie ne sauraient justifier la dure parole de Grimm : « Monsigny n'est pas musicien ».

BIBL. : F. DE MÉNIL, *les Grands Musiciens du Nord. Monsigny* ; Paris, 1893. — QUATREMÈRE DE QUINCY, *Notice sur la vie et les ouvrages de Monsigny* ; Paris, 1818.

MONSIREIGNE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Pouzauges ; 979 hab.

MONSOLS. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche ; 1.094 hab., au pied de la montagne de Saint-Rigaud, 1.042 m., sur les pentes de laquelle était un ancien prieuré dépendant de Cluny, dont il ne reste plus de vestiges. La fontaine de Saint-Rigaud était le but d'un pèlerinage très fréquenté par les femmes stériles. G. G.

MONSONIA (*Monsonia* L.) (Bot.). Genre de Géraniacées, voisin des *Geranium* (V. ce mot), dont il diffère par le nombre d'étamines, 15 au lieu de 10, groupées à l'âge adulte en trois faisceaux alternipétales. Les *Monsonia* sont originaires de l'Afrique et sont recherchées pour leurs fleurs souvent très belles ; parfois les tiges sont charnues et les feuilles réduites à des épines (sect. *Sarcocaulon*) ; deux autres sections sont *Holopetalum* et *Odontopetalum*, renfermant une quinzaine d'espèces. Le *M. ovata* Cav. (*Geranium emarginatum* L. f.) est employé au Cap comme astringent. Dans l'Afrique australe, les tiges résineuses du *M. Burmanni* DC. servent à faire des torches qui répandent une odeur très agréable en brûlant.

MONSPEY (Louis-Alexandre-Elysée, marquis de), général et homme politique français, né à Saint-Georges-de-Reneins (Rhône) le 10 août 1733, mort au château de Vallière (Rhône) le 2 mars 1822. Maréchal de camp (9 mars 1788), député de la noblesse de la sénéchaussée du Beaujolais aux États généraux, il démissionna le 18 juil. 1791 et fit, sous les ordres du prince de Condé, les campagnes de 1792 et de 1795 à 1799. Il fut retraits lieutenant général par Louis XVIII le 24 juin 1814. Et. C.

MONSSERVIN (Emile), homme politique français, né à Cette le 5 janv. 1838. Conseiller honoraire à la cour de Montpellier, il fut élu sénateur de l'Aveyron le 27 mars 1893. Il remplaçait un membre de la droite, M. Mayran décédé. Républicain libéral, il s'occupa surtout des questions juridiques et fut réélu au renouvellement triennal du 7 janv. 1894.

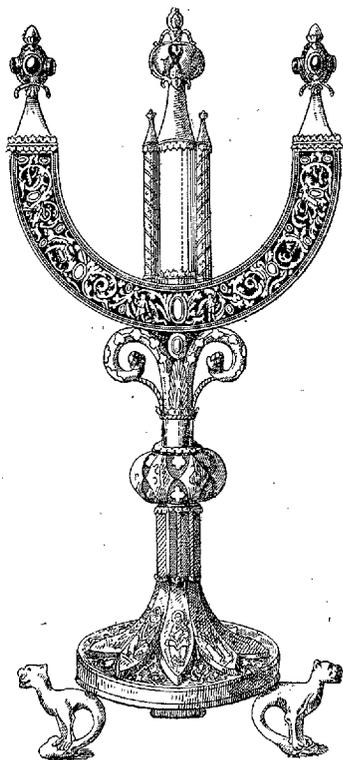
MONSTERA (*Monstera* Adans.) (Bot.). Genre d'Aroïdées Callées, composé d'une douzaine d'arbustes américains, rameux et grimpants, à feuilles distiques, quelquefois perforées. Les spadices sont sessiles, l'ovaire biloculaire à ovules ascendants fixés sur la base de la cloison. Le fruit est composé de baies et les graines renferment un embryon macropode, exalbuminé. Le *M. deliciosa* Adans., fréquemment cultivé dans nos serres chaudes, possède un péricarpe comestible, aromatique. D^r L. HN.

MONSTEROUX-MILIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire ; 325 hab.

MONSTIER (Arthur du), historien ecclésiastique, né à Rouen en 1607, mort en 1662 ; il appartenait à l'ordre

des récollets et on lui doit, sous le titre de *Neustria pia* (Rouen, 1663-65, 3 vol. in-fol.), une compilation historique sur l'histoire ecclésiastique de Normandie que n'a pas complètement remplacé le volume du *Gallia Christiana* consacré à la province de Rouen.

MONSTRANCE (Archéol.). Pièce d'orfèvrerie liturgique, qui, ainsi que l'indique son nom, servait à présenter



Monstrance de la côte de saint Pierre à Namur.

à l'adoration du peuple le Saint-Sacrement. Dans le principe, la monstrance était simplement un reliquaire destiné à contenir et à exposer les reliques des saints. Les monstrances de la côte de saint Pierre à Namur, de la sainte Epine à Arras, rappellent l'art avec lequel les orfèvres du XIII^e siècle savaient plier leur talent à la forme des reliques qu'ils étaient chargés d'habiller. Mais si lors de l'institution de la procession de la Fête-Dieu ou du *Corpus Domini* au XII^e siècle, le Saint-Sacrement fut d'abord renfermé dans le ciboire ou dans une pyxide, vers le XIV^e siècle, il fut exposé et porté dans un vase sacré auquel on appliqua spécialement le nom de monstrance, remplacé aujourd'hui par celui d'ostensoir. La forme de ces ustensiles liturgiques a subi de nombreuses transformations. D'abord, sorte de tour en métal précieux avec quatre ouvertures garnies de verre ou de cristal, puis statuette, comme celle de Saint-Menéhou en Champagne, qui représentait saint Jean-Baptiste montrant du doigt l'agneau qu'il tenait sur son bras et qui était le ciboire, elle eut également la forme d'une croix, puis d'un dais abritant un tube de cristal dans lequel était l'hostie. Dès 1405, on voit apparaître, dans les inventaires, la mention des monstrances en forme de soleil qui sont devenues les ostensoirs modernes.

F. DE MÉLY.
MONSTRE. I. TÉRATOLOGIE. Définition. — Les individus composant une espèce animale ou végétale présentent entre eux certaines différences dans les caractères secondaires, qui ne vont pas à l'encontre du type général de l'espèce : ce sont des *variations individuelles*, qui peuvent se fixer et se perpétuer par l'hérédité, pour constituer des *variétés* et des *racés* (V. ces mots). Ce seront par exemple des différences dans la couleur, dans la taille, dans la nature des revêtements épidermiques, etc. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. On appelle *anomalie* des différences d'un ordre plus élevé, qui constituent une déviation du type spécifique. Elles peuvent également se perpétuer par hérédité, si elles sont favorables ; mais il est rare qu'elles le fassent parce qu'elles

ne se présentent en général que sur un petit nombre d'individus à la fois, et l'accouplement avec des individus normaux amène rapidement la disparition de l'anomalie, à moins que l'homme n'intervienne par la sélection artificielle pour la maintenir et créer ainsi une race possédant des caractères tout à fait spéciaux : tels sont les moutons mérinos, les innombrables races de pigeons et la plus grande partie des plantes cultivées de nos champs et de nos jardins. Beaucoup de celles-ci, incapables de se reproduire par elles-mêmes, méritent même plutôt le nom de *monstruosités*.

En effet, on appelle plus particulièrement monstruosité, dit Is. Geoffroy Saint-Hilaire, « des vices de conformation considérables... nuisibles à l'individu qui en est affecté, soit qu'ils empêchent ou rendent difficile l'accomplissement d'une ou de plusieurs fonctions, soit qu'ils produisent chez lui une conformation vicieuse, très différente de celle que présente ordinairement son espèce. Ici en effet, à cause de l'importance de l'anomalie, il ne s'agit plus, comme dans le vice de conformation, d'une simple difformité, mais d'une grave modification dans la forme, la structure, le volume, la position, et même le nombre des organes. » Les individus atteints de ces malformations sont des monstres, la connaissance des types qu'ils réalisent constitue la *tératologie* fondée par Is. Geoffroy Saint-Hilaire et la partie expérimentale de cette science, c.-à-d. la production artificielle des monstres est la *tératogénie*, science nouvelle fondée par M. Dareste.

Historique. — On peut dire en effet qu'avant les recherches du premier de ces auteurs, la tératologie n'existait pas, et on n'avait même pas idée qu'elle pût jamais exister. Comment en effet établir les lois de ce qui paraissait constituer la négation même de toute loi ? Les monstres étaient des objets de curiosité dignes d'être montrés (d'où leur nom) au doigt, des *ludi naturæ*. On avait publié de nombreux cas de monstruosité surtout dans l'espèce humaine, plus ou moins bien observés ; il ne semblait pas qu'on pût jamais mettre quelque ordre dans ce chaos. D'autant plus que les idées régnantes sur l'origine des monstres mettaient obstacle à toute recherche scientifique. On était loin en effet des idées si saines d'Aristote et des autres philosophes grecs et romains. Voici en quels termes s'exprimait Aristote : « La monstruosité est un objet contre nature, ou plutôt non pas absolument contre nature, mais contre ce qui se passe le plus ordinairement dans la nature. Rien ne se produit contrairement à la nature en tant qu'elle est éternelle et nécessaire. »

Or tout le moyen âge a cru que les monstres se produisaient par l'effet des incubes et des succubes ou par des accouplements avec des animaux et qu'en tous les cas leur apparition est un prodige et présage les plus grands malheurs. Bien des femmes ont payé de leur vie ces superstitions absurdes. Plus tard, la doctrine de la préexistence des germes vint encore entraver toute recherche scientifique. Nous exposerons tout à l'heure les théories modernes sur l'origine des monstres et nous montrerons l'intérêt qui s'attache à ce genre de recherches, qui permettront peut-être quelques jours, grâce à la méthode expérimentale inaugurée par M. Dareste, d'acquérir des notions précises sur le mode de formation des espèces elles-mêmes. Mais auparavant, il importe de dire quelques mots de la classification des monstres.

Types tératologiques. — Les anomalies simples se répètent souvent sur un nombre assez grand d'individus pour avoir mérité de recevoir des appellations spéciales. Tels sont le pied bot, le bec-de-lièvre, l'albinisme. Ce sont là de véritables *types* tératologiques. Mais les monstruosité vraies, beaucoup plus rares, n'ont été considérées pendant longtemps que comme des faits individuels. C'est Etienne Geoffroy Saint-Hilaire qui reconnut le premier que les mêmes monstruosité peuvent se répéter sur des individus appartenant à des espèces, à des genres, parfois même à des classes différentes. Dès lors, la notion de

type était étendue aux monstruosité. Is. Geoffroy Saint-Hilaire continua ces recherches et élaboré sa célèbre classification de tous les types tératologiques. Après avoir dressé cette liste, il annonçait que la découverte d'un type tératologique nouveau serait un fait excessivement rare. Cette prévision s'est réalisée. On a constaté de plus que cette classification, établie surtout au point de vue des mammifères, particulièrement de l'espèce humaine et des animaux domestiques, s'applique aussi bien aux monstruo-

sités des autres classes et notamment des oiseaux qui ont été récemment étudiées avec de grands détails.

Classification. — Is. Geoffroy Saint-Hilaire divise les anomalies au sens large en :

Simples	Hémitéries.
Graves	Hétérotaxies.
	Hermaphroditismes.
	Monstruosités.

Les hémitéries sont relatives :

I. Au volume	{	Anomalies de taille	{	diminution (nanisme).	
				augmentation (gigantisme).	
II. A la forme	{	Anomalies de volume proprement dites	{	Diminution partielle	{ des régions.
				Augmentation partielle	{ des systèmes.
III. A la structure	{	des régions	{	difformités (de la tête, etc.).	
		des organes	{	— (de l'estomac, etc.).	
IV. A la disposition	{	Anomalies de couleur	{	diminution (albinisme).	
				augmentation (mélanisme).	
V. Au nombre et à l'existence	{	Anomalies de structure proprement dites	{	altération (variétés des animaux).	
				ramollissement (des os, etc.).	
VI. A la disposition	{	Anomalies par déplacement des organes splanchniques	{	induration (ossifications anormales, etc.).	
				intérieur { partiels (direction anormale du cœur, etc.).	
VII. A la disposition	{	Anomalies par déplacement des organes non splanchniques (pied bot, etc.).	{	généraux.	
				herniaire.	
VIII. A la disposition	{	Anomalies par changements de connexion (articulations anormales, dents hors rang, attaches anormales des muscles, embouchures anormales des divers conduits).	{	de parties d'organes (faisceaux musculaires).	
				d'organes entiers (vertèbres, doigts, dents).	
IX. A la disposition	{	Anomalies par continuité	{	de parties d'organes.	
		Anomalies par cloisonnement (du vagin, etc.).	{	d'organes entiers.	
X. A la disposition	{	Anomalies par disjonction	{		
			{		

Certaines de ces hémitéries ont reçu des noms et ont fait l'objet de travaux spéciaux : l'*hypertrichose* est l'hypertrophie du système pileux ; la *polymastie*, l'augmentation du nombre des mamelles ; la *polythélie*, celle des mamelons, la *polydactylie*, celle des doigts ; la *pérodactylie*, la diminution du nombre des doigts. Nous avons eu occasion d'en citer quelques autres dans le tableau même de la classification des hémitéries. Les *hétérotaxies* comprennent l'inversion générale ou partielle des viscères ou des divers organes. Elle peut s'observer chez l'homme et chez les animaux des groupes les plus divers, à condition cependant qu'ils présentent un certain degré d'asymétrie. Elle est remarquable surtout chez les mollusques gastéropodes : les coquilles qui présentent cette anomalie sont enroulées en sens contraire et très appréciées des collectionneurs. Quant aux *hermaphroditismes* (V. ce mot), la classification qu'en donne Is. G. Saint-Hilaire n'est plus en rapport avec l'état actuel de la science. Nous ne nous en occuperons donc pas, nous contentant de renvoyer à ce que nous disons plus bas au sujet de leurs causes. Is. G. Saint-Hilaire partage les monstres en deux classes : les monstres *simples* et les monstres *doubles*. Dans le premier cas, le monstre n'est formé que des éléments d'un seul embryon ; dans le second, il résulte de l'union ou de la fusion plus ou moins complète de deux embryons. Dans l'espèce humaine, on compte environ deux monstres doubles sur 100.000 naissances. Quant aux monstres triples, ils sont excessivement rares ; et on n'a aucun cas authentique de monstre plus que triple. Les monstres simples se divisent en *autosites*, *omphalosités* et *parasites*. Saint-Hilaire définit ainsi les deux

premiers ordres : « *Monstres autosites*, c.-à-d. capables de vivre et de nourrir par le jeu de leurs propres organes. Tous peuvent subsister plus ou moins longtemps, sortis du sein de leur mère. Les premiers genres sont même complètement viables ». « *Monstres omphalosités*, ou vivant seulement d'une vie imparfaite et pour ainsi dire passive, qui n'est entretenue que par la communication avec la mère et cesse dès que le cordon est rompu. » Ce sont là des diagnoses purement physiologiques et qui ne s'appliquent qu'à la classe des mammifères. A M. Darrest était réservé l'honneur de découvrir leur fondement anatomique et de montrer que ces divisions sont exactes pour tout l'embranchement des vertébrés et notamment pour les oiseaux. La différence anatomique capitale entre les autosites et les omphalosités est la présence du cœur chez les premiers, son absence chez les seconds. De ce fait découle cette conséquence importante, que l'apparition des monstruosité omphalosités dans l'embryon est antérieure à la formation du cœur et appartient aux premières phases de la vie embryonnaire. C'est là un cas particulier de cette loi générale qui veut que les monstruosité les plus graves sont celles qui apparaissent aux époques les plus primitives du développement embryonnaire.

Nous donnons ci-dessous les divisions des monstres simples ou unitaires autosites, d'après Is. G. Saint-Hilaire, avec une courte définition des termes employés.

ORDRE I. — AUTOSITES. — Tribu I. Famille 1 : ECTROMÉLIENS. Remarquables par l'avortement plus ou moins complet d'un ou de plusieurs membres. Se divisent en *phocoméles* (avortement des segments moyens des membres, qui ressemblent à des nageoires de phoque),

hémimèles (avortement des segments terminaux) et *ectromèles* (absence complète d'un ou plusieurs membres).

Famille 2 : SYMÉLIENS. Caractérisés par la fusion médiane des deux membres d'une même paire, avec absence d'une portion plus ou moins considérable de l'un et l'autre des membres réunis. Se divisent en *symèles* (membres abdominaux réunis, presque complets, terminés par un pied double), *uromèles* (membres abdominaux réunis, très incomplets, terminés par un pied simple), et *sirénomèles* (membres abdominaux réunis, extrêmement incomplets, terminés en moignon ou en pointe, sans pied distinct).

Tribu II. Famille unique : CÉLOSOMIENS. Caractérisés par l'existence d'une éventration plus ou moins étendue, et toujours compliquée de diverses anomalies des membres, des organes génito-urinaires et même du tronc. Se divisent en :

1° *Aspalasomes* (éventration latérale ou médiane de la portion inférieure de l'abdomen; trois orifices distincts pour l'appareil urinaire, l'appareil génital et le rectum); 2° *Agénosomes* (éventration latérale ou médiane de la portion inférieure de l'abdomen; organes génitaux et urinaires nuls ou très rudimentaires); 3° *Cylosomes* (éventration latérale; absence ou développement très imparfait du membre pelvien du côté occupé par l'éventration); 4° *Schistosomes* (éventration sur toute la longueur de l'abdomen; membres pelviens nuls ou très imparfaits); 5° *Pleurosomes* (éventration latérale occupant la partie supérieure de l'abdomen et s'étendant même au-devant de la poitrine; atrophie du membre thoracique du côté occupé par l'éventration); 6° *Célosomes* (éventration latérale ou médiane avec fissure, atrophie, ou même manque total du sternum et déplacement herniaire du cœur).

Tribu III. Famille 1 : EXENCÉPHALIENS. Caractérisés par un cerveau mal conformé, plus ou moins incomplet et placé, au moins en partie, hors de la cavité crânienne, elle-même très imparfaite. Cette famille comprend six genres : 1° *Notencéphales* (encéphale situé en grande partie hors de la boîte cérébrale et derrière le crâne, ouvert dans la région occipitale); 2° *Proencéphales* (encéphale situé en avant du crâne, ouvert dans la région frontale); 3° *Podencéphales* (encéphale situé au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure est incomplète); 4° *Hyperencéphales* (encéphale situé au-dessus du crâne, dont la paroi supérieure manque presque complètement); 5° *Inienencéphales* (encéphale situé en grande partie dans la boîte cérébrale et en partie hors d'elle, en arrière et un peu au-dessous du crâne, ouvert dans la portion occipitale); 6° *Exencéphales* (encéphale situé en très grande partie hors de la boîte cérébrale et derrière le crâne, dont la paroi supérieure manque en grande partie).

Famille 2 : PSEUDENCÉPHALIENS. L'encéphale manque, mais est remplacée par une tumeur vasculaire plus ou moins volumineuse qui semble résulter d'une hypertrophie de la pie-mère. Se divisent en : 1° *Nosencéphales* (crâne largement ouvert en dessus dans les régions frontale et pariétale; trou occipital distinct); 2° *Thlipsencéphales* (crâne largement ouvert dans les régions frontale, pariétale et occipitale; pas de trou occipital distinct); 3° *Pseudencéphales* (crâne et canal vertébral largement ouverts; pas de moelle épinière).

Famille 3 : ANENCÉPHALIENS. Caractérisés par l'absence complète de l'encéphale. Comprendent : 1° *Dérencéphales* (pas d'encéphale; moelle épinière manquante dans la région cervicale; crâne et partie supérieure du canal rachidien largement ouverts); 2° *Anencéphales* (pas d'encéphale ni de moelle, crâne et canal rachidien largement ouverts).

Tribu IV. Famille 1 : CYCLOCÉPHALIENS. En l'absence de l'appareil nasal, plus ou moins complètement atrophié, les appareils de la vision de l'un et de l'autre côté, imparfaitement conformés, quelquefois tout à fait rudimentaires, se portent vers la ligne médiane, et presque toujours viennent se confondre l'un avec l'autre, de façon à simuler un œil de cyclope. En même temps, la région maxillaire

présente des anomalies plus ou moins considérables; mais la monstruosité ne s'étend pas jusqu'à la région auriculaire. Cette famille comprend cinq genres : 1° *Ethmocéphales* (deux yeux très rapprochés, mais distincts; appareil nasal atrophié et ses rudiments apparents à l'extérieur sous la forme d'une trompe au-dessus des orbites); 2° *Cébocephales* (deux yeux très rapprochés, mais distincts; appareil nasal atrophié; pas de trompe). Dans les genres suivants, il n'y a qu'une seule fosse orbitaire et deux yeux contigus ou un œil double occupant la ligne médiane; 3° *Rhinocéphales* (appareil nasal atrophié formant une trompe); 4° *Cyclocéphales* (appareil nasal atrophié; pas de trompe); 5° *Stomocéphales* (une trompe, mâchoires rudimentaires, bouche très imparfaite ou nulle).

Famille 2 : OTOCÉPHALIENS. Modifications analogues à celles de la famille précédente, mais portant sur les oreilles. Il y a toujours une atrophie plus ou moins marquée de la région inférieure du crâne, et le plus souvent même absence des mâchoires et d'une grande partie de la face. Quelquefois la fusion et l'atrophie s'étendent jusqu'à la région supérieure : 1° *Sphénocéphales* (deux yeux bien séparés; les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête; mâchoires et bouche distinctes) (dans les trois genres suivants, il n'y a qu'un seul œil ou deux yeux réunis dans la même orbite); 2° *Otocéphales* (les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête; mâchoires et bouches distinctes; pas de trompe nasale); 3° *Edocéphales* (les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête; mâchoires atrophiées; pas de bouche; une trompe au-dessus de l'œil); 4° *Opocephales* (les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête; mâchoires atrophiées; pas de bouche; pas de trompe); 5° *Triocéphales* (pas d'yeux; les deux oreilles rapprochées ou réunies sous la tête; mâchoires atrophiées; pas de bouche; pas de trompe).

Il faut enfin, pour être complet, créer dans l'ordre des Autosites une place spéciale pour la famille si curieuse des *Omphalocéphales*, décrite par M. Dareste. Dans cette famille, l'extrémité céphalique de l'embryon s'infléchit de très bonne heure et cette inflexion peut être assez considérable, pour qu'elle s'étende d'avant en arrière dans la gouttière abdominale. Ainsi placée, la tête est frappée d'arrêt de développement et présente diverses anomalies. M. Dareste avait d'abord désigné cette monstruosité sous le nom de hernie ombilicale de la tête.

ORDRE II. — OMPHALOSITES. — *Tribu I.* Famille 1 : PARACÉPHALIENS. Corps asymétrique; membres imparfaits dans leur forme et leurs proportions, et même quant au nombre des doigts qui les terminent; absence d'une très grande partie des viscères thoraciques et abdominaux; tête très imparfaite mais apparente à l'extérieur. Comprendent trois genres : 1° *Paracéphales* (tête mal conformée, mais encore volumineuse; face distincte avec une bouche et des organes sensitifs rudimentaires; membres thoraciques existants); 2° *Omacéphales* (mêmes caractères, mais pas de membres thoraciques); 3° *Hémicéphales* (tête représentée par une tumeur informe, avec quelques appendices ou replis cutanés en avant; membres thoraciques existants).

Famille 2 : ACÉPHALIENS. Se rapprochent de la famille précédente par la conformation toujours vicieuse de leurs membres et de leur tronc, et par leurs viscères thoraciques et abdominaux presque tous imparfaits, rudimentaires ou même complètement nuls. Mais, de plus, la tête manque entièrement chez eux ou n'est représentée que par de simples vestiges. Cette famille comprend trois genres : 1° *Acéphales* (corps mal symétrique, irrégulier, mais ayant ses diverses régions bien distinctes; thorax existant complètement ou presque complètement et portant les membres thoraciques ou au moins l'un d'eux); 2° *Péacéphale* (mêmes caractères; pas de membres thoraciques); 3° *My-lacéphales* (corps informe, ayant ses diverses régions peu ou pas distinctes; membres très imparfaits, rudimentaires ou même nuls).

Tribu II. Famille unique : ANIDIENS. Genre unique : Anides (corps ovoïde, pyriforme ou globuleux; pas de viscères. Le corps n'est qu'une bourse cutanée suspendue au cordon ombilical et contenant du tissu cellulaire, de la graisse, de la sérosité et quelques branches vasculaires). Il convient d'ajouter à la classification de Saint-Hilaire, entre les Acéphaliens et les Anidiens, une autre famille, celle des ACORNIENS, composés presque uniquement d'une tête rudimentaire sans cou ni tronc. A la place de ces parties existe un appendice en forme de sac, renfermant des pièces osseuses informes, et des viscères très rudimentaires. Ils se divisent en deux genres : 1° *Céphalides* (une tête isolée, sans tronc ni appendice accessoire); 2° *Hétéroïdes* une tête et une queue rudimentaires séparées par une masse de matière vivante informe).

ORDRE III. — PARASITES. — Cet ordre, dont la suppression a été proposée par Lavocat (*Considérations sur un veau anide*; Toulouse, 1867), comprend des monstruosités constituant des masses confuses, composées seulement de quelques éléments organiques, le plus ordinairement de quelques os ou dents diversement groupés, souvent accompagnés de graisse et de poils, adhérant sans l'intermédiaire d'un cordon ombilical, aux organes de la mère. Il est très probable qu'un certain nombre de ces productions rentrent dans la classe des kystes dermoïdes. D'autres constituent les moles hydatiformes. Is. G. Saint-Hilaire a donné le nom de ZOOMYLIENS à la famille unique de cet ordre; elle comprend le seul genre *Zoomyle*.

Nous abordons maintenant la classification des monstres doubles, que Is. G. Saint-Hilaire divise en *autositaires* et en *parasitaires*. Les premiers comprennent les monstres composés de deux individus sensiblement égaux en développement, soit que, réunis seulement dans une région, ils vivent chacun d'une vie presque distincte, soit que, plus intimement confondus, ils concourent également à la nutrition et à l'accomplissement des autres fonctions nécessaires à la vie commune. Les monstres doubles parasitaires sont au contraire composés de deux sujets très distincts par leur organisation générale et en même temps très inégaux, le plus petit étant aussi le plus imparfait. Celui-ci, analogue par son développement à un omphalosite ou à un parasite, se nourrit aux dépens du plus grand, seul comparable à un autosite, et n'en est qu'une sorte d'appendice plus ou moins inerte.

ORDRE I. — AUTOSITAIRES. — *Tribu I.* Les deux sujets composants ne sont réunis que dans une seule région, et dans cette région même se retrouvent les éléments complets ou presque complets de deux sujets.

Famille 1 : EUSOMPHALIENS. Les ombilics des deux sujets sont distincts et normaux. Les genres sont basés sur le siège de la soudure : 1° *Pygopages* (union dans la région fessière); 2° *Métopages* (têtes réunies front à front); 3° *Céphalopages* ou *Craniopages* (têtes réunies par les sommets en sens inverse).

Famille 2 : MONOPHALIENS. Un seul ombilic; comprend : 1° *Ischiopages* (union dans la région hypogastrique); 2° *Xiphopages* (union allant de l'extrémité inférieure du sternum à l'ombilic commun); 3° *Sternopages* (individus réunis face à face sur toute l'étendue du thorax); 4° *Ectopages* (union latérale sur toute l'étendue du thorax); 5° *Hémipages* (individus réunis latéralement sur toute l'étendue du thorax et du cou et jusque par les mâchoires).

Tribu II. Monstres doubles bien séparés et distincts à leur extrémité pelvienne, mais confondus plus ou moins intimement à leur extrémité céphalique et même dans leur moitié sus-ombilicale tout entière. Il n'y a qu'un ombilic.

Famille 1 : SYCÉPHALIENS. Caractérisés par la présence de deux têtes intimement réunies et plus ou moins atrophiées : 1° *Janiceps* (double tête à deux faces directement opposées); 2° *Iniopé* (tête incomplètement double, ayant d'un côté une face et de l'autre un œil imparfait et une ou deux oreilles); 3° *Symotes* (l'une des faces n'est plus

représentée que par une ou deux oreilles très rapprochées.

Famille 2 : MONOCÉPHALIENS. Les deux corps, tantôt encore séparés au-dessous de l'ombilic, tantôt réunis et incomplets dans la région sous-ombilicale, sont surmontés d'une tête unique et simple. Ils comprennent les genres : 1° *Déradelphes* (troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis au-dessus; trois ou quatre membres thoraciques); 2° *Thoradelphes* (troncs séparés au-dessous de l'ombilic, réunis et même fusionnés au-dessus; deux membres thoraciques seulement); 3° *Synadelphes* (troncs réunis dans toute leur étendue; huit membres, dont quatre paraissent être dorsaux et dirigés supérieurement).

Tribu III. Extrémité céphalique double; extrémité pelvienne le plus souvent unique et simple; deux membres pelviens, et quelquefois les rudiments d'un troisième).

Famille 1 : SYSDIENS. Les deux corps sont confondus en un tronc complexe et manifestement double : 1° *Pseudodymes* (deux corps distincts dès la région lombaire, deux thorax complets et séparés); 2° *Xiphodymes* (thorax confondus inférieurement, séparés supérieurement); 3° *Dérodymes* (corps unique à une seule poitrine, dont le sternum est opposé à deux colonnes vertébrales).

Famille 2 : MONOSOMIENS. Un seul corps : 1° *Atlodymes* (deux têtes séparées, mais contiguës, portées sur un col unique); 2° *Iniodymes* (deux têtes réunies en arrière par le côté); 3° *Opodymes* (tête unique en arrière, mais se séparant en deux faces distinctes à partir de la région oculaire).

ORDRE II. — PARASITAIRES. — *Tribu I.* Le parasite offre encore une organisation assez complexe et est implanté extérieurement sur l'autosite.

Famille 1 : HÉTÉROTYPIENS. Le parasite est attaché à la face antérieure du corps, souvent immédiatement au-dessus de l'ombilic : 1° *Hétéropages* (sujet accessoire encore pourvu d'une tête distincte et de membres pelviens au moins rudimentaires); 2° *Hétéradelphes* (parasite privé de tête et parfois de thorax); 3° *Hétérodymes* (parasite réduit à une tête imparfaite plantée par un col et un thorax très rudimentaires sur la face antérieure de l'autosite).

Famille 2 : HÉTÉRALIENS. Le parasite, réduit à une seule région, par exemple à une tête sans corps, est inséré loin de la région ombilicale. Genre unique : *Epicome* ou *Epicéphale* (tête accessoire, imparfaitement conformée, mais complète, insérée par son sommet sur le sommet de la tête principale).

Tribu II. Parasite inséré à l'extérieur, mais tellement subordonné à l'individu principal, qu'il est difficile au premier aspect de ne pas prendre celui-ci pour un être unitaire portant quelques parties surnuméraires.

Famille 1 : POLYGNATHIENS. A l'une des mâchoires d'un être d'ailleurs régulier, sont suspendues des mâchoires difformes, parfois même une masse irrégulière d'os et de cartilages qui représentent l'ébauche d'une tête. Comprend : 1° *Epignathes* (tête accessoire et très rudimentaire attachée au palais de l'autosite); 2° *Hypognathes* (l'ébauche de tête est fixée à la mâchoire inférieure); 3° *Augnathes* (elle a le même siège et est presque réduite à un rudiment de mâchoire inférieure).

Famille 2 : POLYMÉLIENS. Tête et corps uniques. Membres surnuméraires : 1° *Pygomèles* (un ou deux membres accessoires dans la région hypogastrique, derrière ou entre les membres pelviens normaux); 2° *Gastromèles* (un ou deux membres accessoires insérés sur l'abdomen); 3° *Notomèles* (*id.*, insérés sur le dos); 4° *Céphalomèles* (*id.*, insérés sur la tête); 5° *Mélomèles* (*id.*, insérés par leur base sur les membres principaux).

Tribu III. Famille unique : ENDOCYMIENS ou CRYPTODI-DYMES. Le sujet accessoire est inclus et plus ou moins caché dans le sujet principal. Ce sont les inclusions fœtales; le sujet inclus est dit énadelphe ou endadelphe. Dans le genre *dermocyme*, le parasite est inclus dans une poche formée par une expansion des téguments de l'autosite; cette poche renferme une grande quantité de sérosité et

des parties fœtales petites et mal conformées. Dans le genre *endocyme*, l'inclusion est le plus souvent abdominale, quelquefois elle a lieu dans le testicule, le médiastin ou tout autre région. En tous les cas, le parasite est complètement caché dans le sujet principal. Il est probable que dans ces monstruosité par inclusion il y a tantôt inclusion vraie d'un fœtus dans un autre, et tantôt inclusion accidentelle par suite de grossesses extra-utérines ou de kystes pilifères dont on peut expliquer la production par une anomalie de réunion de parties du tégument.

Les monstres que nous avons étudiés jusqu'ici représentent les formes les plus habituelles. Mais ce ne sont pas les seuls types possibles. On trouve parfois sur un même monstre un mélange des caractères de deux familles ou de deux genres distincts. Pour définir ces monstres complexes, on leur appliquera un nom composé formé des noms des types ou des genres dont ils présentent les caractères.

Causes des monstruosité. — Ce n'est qu'au cours de notre siècle, grâce aux recherches des histologistes et des embryologistes modernes, qu'on a pu se faire une idée nette des causes de la monstruosité. Jusque-là on n'avait sur ce point que des idées fort vagues. Les uns donnaient, avec Morgagni, une valeur exagérée aux maladies de l'embryon, et notamment à l'hydropisie; les autres, comme Lémery, admettaient l'action de causes purement mécaniques, et notamment de pressions. Ces systèmes paraissaient acceptables dans certains cas; mais ils ne pouvaient en aucune façon rendre compte de tous ceux où la monstruosité produit un ordre nouveau, c.-à-d. un arrangement insolite quoique régulier des organes. Dans ces cas, l'existence de germes originellement monstrueux paraissait seule capable de rendre compte des faits. La science était donc fatalement arrêtée par la doctrine de la préexistence des germes. C'était à Wolff (*Theoria generationis*, 1759) qu'il était réservé de ruiner cette doctrine en montrant que les organes n'existent pas tout formés dans les embryons, mais qu'ils se constituent petit à petit par la modification de certaines parties de la substance embryonnaire et par leur adaptation à certains usages physiologiques. Dès lors, si l'organisation ne préexiste pas dans le germe, il ne peut pas exister de monstruosité originelle. L'anomalie et la monstruosité apparaissent à certaines époques du développement, par suite d'une modification dans l'évolution d'un organe isolé ou d'un nombre plus ou moins considérable d'organes. Ce ne sont donc plus des faits surnaturels, comme l'admettait la théorie de la monstruosité originelle, mais des faits naturels, qui rentrent dans le domaine de la science.

Les organes de l'embryon traversent un certain nombre de phases avant d'arriver à leur état définitif. Or on a reconnu que certains organes anormaux ou monstrueux ont une forme et une structure plus ou moins comparables à celles qui caractérisent certains états transitoires des mêmes organes chez l'embryon. Il était tout naturel d'en conclure que l'évolution de ces organes a été arrêtée dans un de ces états successifs, qu'on avait affaire, en un mot, à un *arrêt de développement*. Ce phénomène est la principale cause de monstruosité, au moins de monstruosité unitaire; c'est la seule que M. Dareste ait pu faire intervenir dans ses expériences sur la production artificielle des monstres. L'arrêt de développement peut agir de trois façons distinctes: 1° un organe ne se forme pas (par ex. les monstres acéphales), c'est ce qu'Is. G. Saint-Hilaire nomme *arrêt de formation*; 2° un organe reste arrêté dans certaines conditions embryonnaires, il continue alors à s'accroître, mais il diffère plus ou moins notablement de ce qu'il est chez les adultes de la même espèce (bec-de-lièvre, utérus bicorne, *spina bifida*, etc.); 3° un organe, qui n'est que transitoire pendant la vie embryonnaire et qui doit disparaître à un certain moment, persiste au delà de l'époque ordinaire de sa disparition et souvent même pendant toute la vie (persistance du canal artériel, des fentes branchiales, etc.).

D'ailleurs, l'arrêt de développement peut exercer son action non seulement sur l'embryon lui-même, mais aussi sur ses annexes. L'amnios notamment est très souvent atteint d'arrêt de développement qui réagit alors sur l'embryon et produit de très nombreuses monstruosité. On comprend en effet que lorsqu'il en est ainsi, alors que l'embryon continue à s'accroître, celui-ci est soumis à une compression plus ou moins forte. Cette compression peut avoir trois genres d'effets différents: 1° tantôt elle produit un arrêt de développement: l'organe comprimé ne se forme pas ou se forme mal; 2° tantôt elle donne lieu à la déviation et au déplacement de certaines parties: telles sont les diverses déviations congénitales de la colonne vertébrale et des membres; 3° tantôt enfin, en mettant en contact des parties qui normalement doivent rester séparées, elle en provoque la coalescence et donne lieu à des adhérences, qui tantôt sont irrégulières, et tantôt obéissent à la loi de l'union des parties similaires que nous aurons à envisager dans un instant.

La seconde cause de monstruosité, beaucoup moins importante, est l'*excès de développement*. Celui-ci s'observe d'une façon très nette dans les cas d'hermaphroditisme. Etant donné en effet que le clitoris est un pénis rudimentaire et la vésicule prostatique un utérus rudimentaire, s'ils s'hypertrophient, le premier prend l'apparence d'un pénis, la seconde celle d'un utérus, et ainsi apparaissent sur le même individu des caractères mixtes qui peuvent faire douter de son sexe véritable. Il semble de même que la polydactylie doit être considérée comme un excès numérique de développement et non comme un retour à une forme ancestrale. Il en est de même encore de l'anomalie des femmes à barbe. Mais, d'après les recherches de Brand (*Biologisches Centralblatt*, 1897), l'hypertrichose généralisée serait due non à un excès de développement du système pileux proprement dit, mais à une persistance du duvet fœtal. En revanche, la polymastie est à la fois un phénomène d'atavisme, c.-à-d. de retour à des conditions réalisées chez les ancêtres de l'espèce humaine, et un développement exagéré d'organes existant normalement chez les embryons humains, et destinés à disparaître au cours du développement normal (H. Schmidt, *Ueber normale Hyperthelio menschlicher Embryonen*, dans *Anat. Anzeiger*, 1896; L. Laloy, *Un cas nouveau de polymastie*, dans *l'Anthropologie*, 1892). Il en est de même encore de certaines formes du pavillon de l'oreille qui, par l'excès de développement de certaines parties, rappellent les oreilles de singe (G. Schwalbe, *Das Darwinsche Spitzohr beim menschlichen Embryo*, dans *Anat. Anzeiger*, 1889; id., *Anthropologie des Ohres*, dans *Festschrift Virchow*, t. I).

Une autre cause de monstruosité est la *métamorphose* des organes homologues les uns dans les autres. Cette cause est très puissante dans le règne végétal, où les organes appendiculaires homologues dérivés de la feuille, bractées, sépales, pétales, étamines, carpelles, se transforment avec la plus grande facilité les uns dans les autres. Cette métamorphose se produit journellement par la sélection artificielle opérée par les horticulteurs et a pour résultat les monstruosité dites fleurs doubles.

Pour le règne animal, on ne connaît encore qu'un fait de ce genre, sur une langouste, le *Palinurus penicillatus*. Chez cet animal observé par M. A. Milne-Edwards (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1864, t. LIX), l'œil gauche était normal, tandis que l'œil droit était transformé partiellement en une antenne.

Les *adhérences* ou soudures de deux parties qui normalement doivent rester isolées sont aussi une cause fréquente de monstruosité. Nous avons vu qu'elles peuvent être produites par les arrêts de développement de l'amnios et, en général, par tout phénomène mettant en contact deux parties distinctes. Ces adhérences se produisent même chez l'adulte, notamment dans la *greffe* (V. ce mot) animale ou végétale. Les adhérences morbides, qui produisent

les fausses membranes, ou restauratrices, comme la cicatrisation, sont des phénomènes de même ordre. Mais dans les tissus embryonnaires à grande vitalité, ces phénomènes acquièrent une importance beaucoup plus grande. Elles ont alors lieu, soit entre l'embryon et ses annexes, soit entre les différentes parties d'un même embryon, soit entre deux ou même trois embryons.

Ce dernier cas, celui des monstres multiples, mérite un examen plus approfondi. Dans les deux premiers cas, l'union est d'ordinaire superficielle ; dans celui-ci, au contraire, elle est profonde et se complique de la pénétration ou de la fusion des organes des deux sujets. Geoffroy Saint-Hilaire (*Mémoires du Muséum*, 1895, t. XIII) a constaté que, dans ces étranges organisations, les deux composants sont presque toujours unis par les *faces similaires* de leurs corps et par leurs *organes homologues*. Cette loi est une des plus importantes de la tératologie ; on l'appelle la *loi d'union des parties similaires*. Elle prouve, d'après M. Dareste, que « l'union profonde des deux sujets composants d'un monstre double ne peut se produire que pendant la période où l'embryon n'est encore constitué que par des cellules homogènes. C'est seulement après la formation de ces unions anormales que se produisent les éléments histologiques définis et par suite les organes tératologiques. Ils apparaissent d'emblée avec tous leurs caractères ; en d'autres termes, ils naissent soudés. »

On comprend dès lors pourquoi, dans les monstres doubles, « chaque partie, chaque organe de l'un correspond constamment à une partie, à un organe similaire de l'autre ; chaque vaisseau, chaque nerf, chaque muscle placé sur la ligne d'union, allant retrouver, au milieu de la complication apparente de toute l'organisation, le vaisseau, le nerf, le muscle de même nom » (Et. Geoffroy Saint-Hilaire). D'autre part, la plupart des monstres doubles, sinon tous, ont présenté une symétrie parfaite, l'un des composants étant interverti. C'est pour expliquer cette inversion des viscères que M. Binet-Sanglé (*Archives médicales d'Angers*, 1898) a fondé une théorie nouvelle de la monstruosité composée, dont voici quelques-unes des conclusions :

L'ovule humain peut être considéré comme un zoïde composé virtuellement de quatre mérides parfaitement symétriques deux à deux, et ayant chacun la valeur d'un individu. Deux de ces mérides contiennent *virtuellement* des hommes normaux, et deux des hommes intervertis ou à cœur droit. Dans l'immense majorité des cas, un seul méride donne un embryon que les trois autres mérides servent à nourrir. Dans l'immense majorité des cas, le méride embryogène est un méride à cœur gauche. Il peut arriver que deux mérides se développent ; dans ce cas, on a un monstre double. Si trois mérides se développent, on a un monstre triple. On ne connaît pas un seul cas authentique de monstre plus que triple chez l'homme, parce qu'il faut toujours au moins un méride pour nourrir les autres. La symétrie des mérides persiste dans les composants des monstres. C'est pourquoi dans les monstres doubles, l'un des composants est interverti, et dans les monstres triples il y a toujours deux composants symétriques et un asymétrique.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés s'appliquent plus particulièrement aux vertébrés. La tératologie des invertébrés est encore bien imparfaite et ne pourra s'appuyer, comme celle des vertébrés, que sur la connaissance exacte de leur développement embryonnaire (V. Balfour, *A Treatise on comparative Embryology* ; Londres, 1880). Quant au règne végétal, il présente également des arrêts de développement, des soudures anormales, que nous ne pouvons étudier en détail ici (V. CLÉISTOGAMES et PÉLORIE).

Tératogénie. — C'est la science de la production artificielle des monstruosité. Cette science, entrevue par E. et Is. Geoffroy Saint-Hilaire, par Prevost et Dumas, a été réellement fondée par M. Dareste. Ses recherches sur l'embryon du poulet lui ont montré que l'évolution peut

être modifiée par divers agents extérieurs, notamment par la température, par la position de l'œuf, par les secousses qui lui sont imprimées, par l'accès plus ou moins facile de l'air, etc. Toutes ces causes peuvent produire des anomalies et des monstruosité. Les mêmes anomalies peuvent être produites par les conditions les plus différentes, et, d'autre part, une même cause tératogénique agissant sur un certain nombre d'œufs ne produit pas toujours les mêmes anomalies, ce qui tient à l'individualité du germe.

On conçoit que certains des facteurs mis en jeu par M. Dareste, notamment la chaleur et l'aération, ont dû subir des modifications au cours des âges géologiques. Ces variations ont été bien moins brutales que celles mises en œuvre pour la production des monstruosité. Elles n'en ont pas moins retenti sur l'évolution embryonnaire ; mais, au lieu de donner naissance à des êtres monstrueux et non viables, elles ont eu pour résultat des variétés adaptées aux nouvelles conditions extérieures. Ces variétés se sont fixées et perfectionnées par sélection et ont donné lieu à des espèces nouvelles. Aussi peut-on espérer que les progrès des études tératogéniques finiront par jeter quelque lumière sur le problème de l'origine des espèces. D^r L. LALOU

II. BEAUX-ARTS. — Monstre se dit, dans le langage de la composition musicale, d'une sorte de diagramme au moyen duquel les musiciens indiquent, *montrent*, le rythme et la coupe des vers que le poète devra composer.

BIBL. : ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Traité de tératologie* ; Paris, 1832. — C. DARESTE, *Recherches sur la production artificielle des monstruosité* ; Paris, 1891, 2^e éd. — Et. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Mémoires sur plusieurs déformations du crâne de l'homme, suivi d'un essai de classification des monstres acéphales*, dans *Mémoires du Muséum*, 1821, t. VII. — Du même, *Considérations d'où sont déduites les règles pour l'observation des monstres*, dans *Archives générales des sciences physiques de Bruxelles*, 1821, t. VIII. — Ces deux mémoires sont réimprimés dans le t. II de la *Philosophie anatomique*. — L. GUINARD, *Précis de Tératologie* ; Paris, 1893.

MONSTRÉE ou **MONTRÉE**. C'était la vérification faite sur place de l'étendue d'un héritage, de la situation des pièces de terres qui le composaient ou sur lesquelles portaient les rentes féodales, foncières ou autres. On disait aussi *vue*. La monstrée avait lieu habituellement à l'occasion d'un procès, le possesseur étant obligé de montrer à son adversaire l'objet du litige. La monstrée est fréquemment citée dans les anciennes coutumes, notamment dans celles de Tours, d'Anjou et de Bretagne. Elle avait lieu également dans les partages de succession pour déterminer la composition des lots. L'usage des vues et monstrées a été aboli par l'ordonnance de 1667. Il est à présumer que dans les relations entre vassal et seigneur la monstrée de fief ou descende sur les lieux a précédé l'usage des aveux et dénombremens écrits. Ainsi les coutumes d'Anjou du XIII^e siècle parlent des monstrées et ne prévoient pas encore l'aveu ni le dénombrement.

MONSTRELET (Hugues de), prélat et homme politique français, mort à Avignon le 28 févr. 1384. Né en Anjou, et non à Montrelais (Loire-Inférieure), d'une vieille famille, il fut élu évêque de Nantes en 1354, mais fut transféré à Tréguier, par permutation, le 19 nov., à la prière de Charles de Blois, puis, le 21 août 1357, à Saint-Brieuc. Du parti de Charles de Blois, puis, après la mort de celui-ci, du parti de Jean de Montfort dont il fut chancelier de 1366 à 1369, il passa en 1372 du côté du duc d'Anjou et dut se réfugier à Avignon. Cardinal-prêtre des Quatre-Saints-Couronnés en 1375, cardinal-évêque de la Sabine (et non de Préneste) en 1379, il reçut le surnom de cardinal de Bretagne. M. B. x.

BIBL. : FR. DUCHESNE, *Hist. des cardinaux français* ; Paris, 1660, t. I, pp. 637-38, in-fol. — E. BALUZE, *Vita paparum Avinionensium* ; Paris, 1693, partic. t. I, col. 1141-44, in-4. — *Gallia Christiana*, t. III, 71, et XIV, 825, 840, 1095, 1126. — Ch. GUIMART, *Histoire des évêques de Saint-Brieuc* ; Saint-Brieuc, 1852, pp. 73-75, in-8.

MONSTRELET (Enguerrand de), chroniqueur français, né sans doute à Montrelet (Somme) vers 1390, mort vers le 15 juil. 1453. On ne sait presque rien sur lui. Appar-

tenant à une famille seigneuriale, peut-être d'abord capitaine d'un château sis en Ponthieu, bailli du chapitre de l'église de Cambrai de 1436 à 1440, puis prévôt de cette ville de 1444 à 1446 et bailli de Walincourt de 1444 à sa mort, il a écrit en français, pour continuer Froissart, une *Chronique* qui s'étend de 1400 à 1444 en deux livres. Quelques manuscrits renferment un troisième livre, de 1444 à 1467, qui est de Mathieu d'Escouchy. Précieuse pour l'histoire de la France, de l'Angleterre et de la Flandre, et la principale source pour la première moitié du xv^e siècle, cette chronique abonde en renseignements et en documents qu'elle reproduit. Monstrelet passe pour avoir écrit son histoire pour la maison de Luxembourg, car il est suspect de partialité à l'égard des comtes de Saint-Pol et des ducs de Bourgogne; il n'a aucun talent de composition, mais il est le plus généralement exact et consciencieux. La première édition de la *Chronique* date des commencements de l'imprimerie. La dernière est celle de Douët d'Arcey (Paris, 1857-62, 6 vol. in-8). M. BARROUX.

BIBL. : Préface de l'édition précitée. — *Annuaire de la Soc. d'hist. de France*, 1865, III, 1, pp. 200-201.

MONSTRUEUX (Blas.). Attribut d'animaux ayant une face humaine, ou dont certaine partie du corps n'appartient pas à leur espèce.

MONSTRUOSITÉ (V. MONSTRE).

MONSURES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 281 hab.

MONSWILLER (*Mumolsweiler*, 1316, en all. *Monsweiler*). Com. de la Basse-Alsace, arr. et cant. de Saverne, sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin; 1.348 hab. Usine métallurgique; atelier d'outils à percer; église gothique avec tour carrée en style roman du XII^e siècle.

MONT. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 1.557 hab.

MONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbeville; 339 hab.

MONT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 370 hab.

MONT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin; 219 hab.

MONT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères; 370 hab.

MONT. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy; 465 hab.

MONT (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 212 hab.

MONT-BERTRAND. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage; 363 hab.

MONT-BLANC (Géogr. phys.). Pic des Alpes Pennines (dép. de la Haute-Savoie, 4.810 m.). C'est la plus haute montagne, non pas de l'Europe (car l'Elbrouz du Caucase, avec ses 5.660 m. d'alt., est à plus de 20 kil. en avant de la frontière d'Asie), mais des Alpes entières. Il a été gravi pour la première fois le 8 août 1786, par le célèbre guide Jacques Balmat et le Dr Paccard de Chamonix; pour la seconde, par le savant de Saussure, le 3 août 1787, sous la conduite de Balmat et avec dix-sept guides. Les ascensions ultérieures, les expériences scientifiques, les catastrophes survenues, en un mot, l'histoire et la conquête du Mont-Blanc, ont été racontées par M. Durier. Pour des expériences de physique et de météorologie, M. John Tyndall passa au sommet vingt heures en 1859 et M. J. Vallot trois jours en 1887. Cédernier, en 1890, a construit sur le rocher des Bosses, à 4.365 m. d'alt., un observatoire météorologique, pourvu d'instruments enregistreurs et destiné à l'étude des phénomènes peu connus de température, de pression barométrique, de tension de la vapeur d'eau, de la formation de la glace, etc., aux grandes altitudes. Ultérieurement, en 1891, M. Janssen a commencé l'érection, au sommet même du Mont-Blanc, d'un observatoire astronomique, inauguré en 1893, et ayant pour objet l'étude du ciel, et notamment de la composition du soleil, par les

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

méthodes spectroscopiques, en un point suffisamment élevé pour que les observations soient affranchies des impuretés de la basse atmosphère terrestre. Le Mont-Blanc est donc devenu un véritable laboratoire scientifique où l'on a constaté en l'hiver 1894-95 une température minima au sommet de 43° au-dessous de zéro.

Le *Massif du Mont-Blanc* (dont les limites et dimensions ont été données au mot ALPES, t. II, p. 452) est un bourrelet de roches gneissiques et granitiques ensermant un synclinal schisteux et allongé entre des formations jurassiques (Aiguilles Rouges) au N.-O. et triasiques au S.-E. Le sommet lui-même n'est qu'un reste du manteau cristallophyllien primitif soulevé et percé par la protogine éruptive. Topographiquement, le massif a la forme d'une ellipse très allongée, avec quatre versants : 1° au S.-E., le versant italien ou de la Doire Baltée (Courmayeur, Entrèves; val Ferret, val Veni, l'allée Blanche) qu'alimentent les grands glaciers de premier ordre (c.-à-d. descendant jusqu'au bas des vallées) du mont Dolent, de Triolet, de la Brenva, de Miage (italien) et de l'allée Blanche; — 2° au S., le versant de l'Isère (val et glacier secondaire des Glaciers); — 3° au N.-O., celui de l'Arve (val Montjoie et vallée de Chamonix) avec les plus beaux glaciers du groupe: Trélatète, Miage (français), Bionnassay (cause de la catastrophe de Saint-Gervais en 1892), tous trois sur le val Montjoie, Tacconaz, les Bossons, mer de Glace (glacier des Bois), Argentière, le Tour, ou glaciers de Chamonix, les plus célèbres; — 4° au N., le versant suisse ou du Rhône: glaciers de Trient, de Saleinaz, de Laneuvaz.

La crête principale comprend (du S.-O. au N.-E.): Aiguilles des Glaciers (3.834 m.), de Trélatète (3.911 m.), de Bionnassay (4.065 m.), dôme du Gôter (4.331 m.), mont Blanc (4.810 m.); 4.807 ou 4.811, suivant d'autres mesures), mont Maudit (4.465 m. et non 4.771 m.), Tour Ronde (3.793 m.), col du Géant (3.370 m.), Aiguilles du Géant (4.014 m.), des Grandes Jorasses (4.206 m.), des Petites Jorasses (3.682 m.), de Leschaux (3.780 m.), de Talèfre (3.745 m.), de Triolet (3.879 m.), mont Dolent (3.830 m.), le Tour Noir (3.843 m.), Aiguilles d'Argentière (3.901 et 3.912 m.), du Chardonnet (3.825 m.), du Tour (3.842 m.), etc. — Deux importants contreforts enserment la mer de Glace et les trois glaciers qui l'alimentent (Tacul ou Géant, Leschaux, Talèfre): le premier la sépare du glacier des Bossons et porte les aiguilles du Midi (3.843 m.), du Plan (3.673 m.), de Blaitière (3.522 m.), des Charmoz (3.442 m.) et du Grépon (3.482 m.), dites Aiguilles de Chamonix; l'autre entre la mer de Glace et le glacier d'Argentière se hérise de tours et pyramides abruptes des Courtes (3.862 m.), des Droites (4.030 m.), des Aiguilles Vertes (4.127 m.) et du Dru (3.755 m.) (altitudes rectifiées d'après la triangulation de M. Vallot). Telle est la plus sommaire description que l'on puisse donner d'un des plus beaux massifs glacés de la terre.

E.-A. MARTEL.

BIBL. : MOORE, *The Alps in 1864*. — WHYMPER, *Escalades dans les Alpes*; Paris, 1873. — VIOLETT-LE-DUC, *Le Massif du mont Blanc*; Paris, 1876. — CH. DURIER, *Le Mont Blanc*; Paris, 1877, 3^e édit., 1897. — MICHEL LÉVY, *Roches cristallines des environs du mont Blanc*, dans *Bulletin de la carte géologique*; Paris, 1893, n° 9. — J. VALLOT, *Annales de l'Observatoire météorologique du mont Blanc*; Paris, 1893, t. I; 1896, t. II. — P. GÜSEFELDT, *Der Mont Blanc*; Berlin, 1894. — BALL, *Alpine Guide*, t. I, édit. 1898. — Collections de *l'Alpine Journal*, de *l'Annuaire du Club alpin français*, etc.

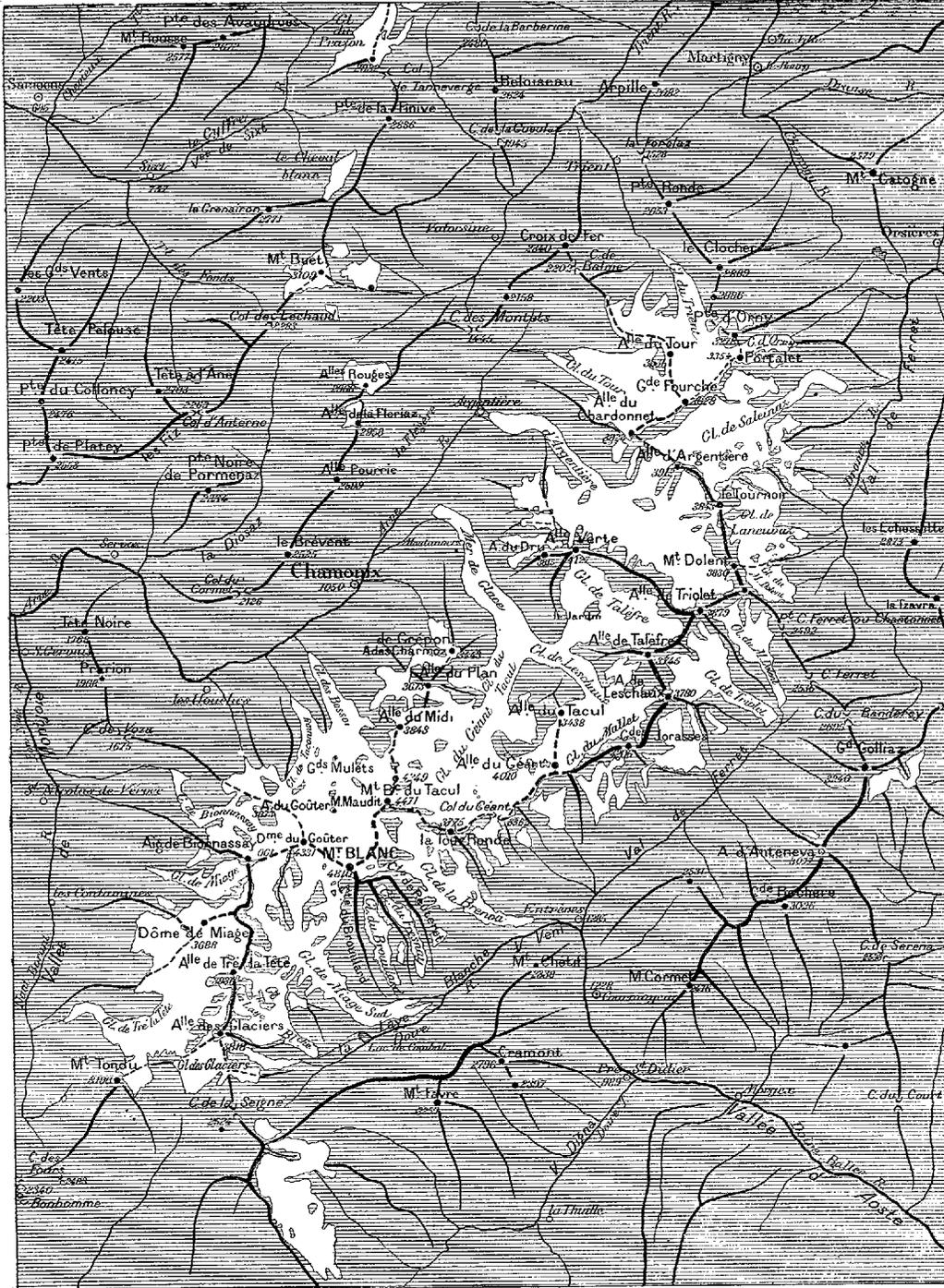
CARTES : ADAMS REILLY, au 100.000^e, 1864. — MIEULET, au 40.000^e, 1865. — VIOLETT-LE-DUC, au 40.000^e, 1875. — IMFELD et KURZ, au 50.000^e, 1896. — J. et H. VALLOT, au 20.000^e, en préparation.

MONT-CAUVATRE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères; 397 hab.

MONT-D'ASTARAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 238 hab.

MONT-DE-GALIÉ. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan; 95 hab.

MASSIF DU MONT-BLANC



Echelle au 250.000°.

• Sommet x Col

MONT-DE-LANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans; 794 hab.
 MONT-DE-LAVAL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 322 hab.
 MONT-DE-L'IE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 149 hab.

MONT-DE-MARRAST. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Mielan; 302 hab.
 MONT-DE-MARSAN. Ch.-l. du dép. des Landes, au confluent de la Douze et du Midou; 12.031 hab. Stat. du ch. de fer du Midi. Commerce de vins et d'eaux-de-vie, de bestiaux, de chevaux, de laines, de bois et de résine.

Carrière de pierre coquillière et de plâtre. Ateliers de constructions mécaniques, fonderies de métaux, forges. Distilleries de résine, scieries hydrauliques, fabrique de vélocipèdes, fabriques de bouchons, de guano, draperie, imprimeries, tonnelleres, teintureres. Pépinière. Source ferrugineuse exploitée dans un petit établissement. Champ de course. Promenade de la Pépinière sur la rive droite de la Douze. Eglise moderne. Vaste bâtiment à fenêtres gothiques, restes de l'ancien château de *Non-li-Bos*, bâti par Gaston Phébus. — Ancienne capitale de la vicomté de Marsan, Mont-de-Marsan fut une ville neuve construite en 1141, par le vicomte Pierre. Elle passa plus tard aux mains des vicomtes de Béarn, dont l'un, Gaston Phébus, fit construire au centre de la ville le château mentionné ci-dessus pour réprimer les émeutes des habitants. Cette forteresse fut prise avec la ville par Montluc en 1569, surprise en sept. 1580 par le chef royaliste Poyanne et reprise par Henri IV, en 1581. L'histoire de Mont-de-Marsan serait beaucoup plus riche d'événements si l'on s'en rapportait à une série de chartes produites en 1810 et soi-disant découvertes dans les fondations du château, et publiées en 1843; elles font remonter jusqu'à César l'origine de la ville, à laquelle elles donnent un grand rôle dans les guerres du moyen âge. Malheureusement, ces documents sont des faux grossiers, depuis longtemps démasqués.

BIBL. : J.-E. BLADÉ, *Pierre de Lobaner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan*; Paris, 1864, in-8. — H.-L. BORDIER, *les Chartes de Mont-de-Marsan; Mystification politique*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 2^e série, t. III (1862).

MONT-DENIS. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne; 441 hab.

MONT-DEVANT-SASSEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dein; 423 hab. Fonderie de cloches. Eglise du XIII^e s. (mon. hist.).

MONT-DE-VOUGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Matche; 145 hab.

MONT-DIEU (Le). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 53 hab.

MONT-DOL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dol; 1.822 hab.

MONT D'OR (V. RHÔNE [Dép.]).

MONT-DORE-LES-BAINS (Le). Com. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort, sur la rive droite de la Dordogne; 1.758 hab. Mine d'alunite. Tripoli; gisement de soufre. Fabrique de fromages. Etablissement thermal reconstruit de 1891 à 1894 (pour la géologie du Mont-Dore, V. l'art. AUVERGNE).

Eaux minérales. — Ces eaux, athermales et hyperthermales, amétallites, arsenicales, carboniques moyennes ou fortes, émergent par huit sources dont l'une (source Boyer) fournit à l'exportation. Elles s'emploient en boissons, en bains, demi-bains, douches d'eau et de vapeur, inhalation et pulvérisation. Elles ont une action spéciale sur les maladies chroniques des voies respiratoires, bronchites, laryngites, asthme, phtisie, ainsi que sur la pharyngite chronique et le coryza chronique avec ulcération de la membrane pituitaire. On les emploie avec succès dans les dyspepsies graves, contre les hémorroïdes, dans les cas de débilité générale, la chlorose avec trouble de la menstruation ou de la leucorrhée, dans les paralysies et les rhumatismes.

Dr L. HN.

MONT-D'ORIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont; 1.144 hab.

MONT-ET-MARRÉ. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois; 465 hab.

MONT-LAURENT. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 188 hab.

MONT-LE-FRANÇOIS (Mons Fraxinorum). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte, sur le Salon; 176 hab. Carrières de pierre. Fonderie de fonte. Traces de voie antique près de laquelle on a trouvé des monnaies romaines et un vase de bronze. Ruines d'un château fort détruit pendant la guerre de Dix ans. L-x.

MONT-LÈS-ÉTRELLES (Mons apud Stratellas). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy; 246 hab. Carrières de pierre. Traces de voie romaine. Eglise bâtie en 1726 et décorée par les Marca.

MONT-LÈS-LAMARCHE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 403 hab. Ancien château du XV^e siècle.

MONT-LÈS-NEUFCHÂTEAU. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 347 hab.

MONT-LÈS-SECURE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Verdun; 234 hab.

MONT-L'ÉTROIT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey; 180 hab.

MONT-LE-VERNOIS (Mons Vernorum). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul, stat. du chem. de fer de Gray à Vesoul; 312 hab. Carrières de pierre et de sable. Au lieu dit *Champagne*, découverte de sarcophages ornés de moulures. Ruines de deux châteaux au N. et au S.-O. du village; restes importants d'un troisième au S. La terre de Mont appartenait aux de Vaudrey au XVI^e siècle, tandis que celle du Vernois appartenait à la même époque aux d'Orsans. Cette dernière fut érigée en marquisat pour M. Chappuis de Rosières en 1740. L-x.

MONT-LOUIS. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, sur un rocher escarpé dominant la vallée de la Têt, conduisant au col de la Perche; 532 hab. Place forte de première classe; la citadelle bastionnée comprenant de vastes casernes est séparée par une esplanade de la ville. Celle-ci, fondée en 1684, par Vauban pour affermir la conquête de la Cerdagne dont elle devint la capitale, se compose de huit rues tirées au cordeau. Un camp, qui y avait été formé par les Espagnols, fut emporté par l'armée républicaine le 27 août 1790. Sur l'Esplanade, une pyramide de pierre marque le tombeau du général Dagobert.

MONT-NOTRE-DAME. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 531 hab.

MONT-ORMEL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 116 hab.

MONT-SAINT-ADRIEN (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 177 hab.

MONT-SAINT-AIGNAN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme; 3.379 hab.

MONT-SAINT-ÉLOI. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 1.169 hab. Stat. du ch. de fer du Nord. Ecole pratique d'agriculture au hameau de Berthonval. Carrière de grès. Moulins. Vestiges de voies romaines. Eglise du XV^e siècle. Ruines d'une ancienne abbaye fondée au VII^e siècle et devenue plus tard monastère d'Augustins. La porte d'entrée et le quartier des étrangers remontent au XVII^e siècle, une grange est surmontée d'un pignon à retraits de style espagnol, mais la plus grande partie des bâtiments avaient été reconstruits au XVIII^e siècle. De l'église subsistent deux hautes tours à six étages de style pseudo-classique qui dominent tout le pays.

MONT-SAINT-JEAN (V. WATERLOO).

MONT-SAINT-JEAN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton; 273 hab.

MONT-SAINT-JEAN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois; 681 hab. Ruines d'un château des XII^e et XIV^e siècles, bâti, croit-on, sur l'emplacement d'un *castellum* romain.

MONT-SAINT-JEAN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume; 1.910 hab.

MONT-SAINT-LÉGER. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre; 111 hab.

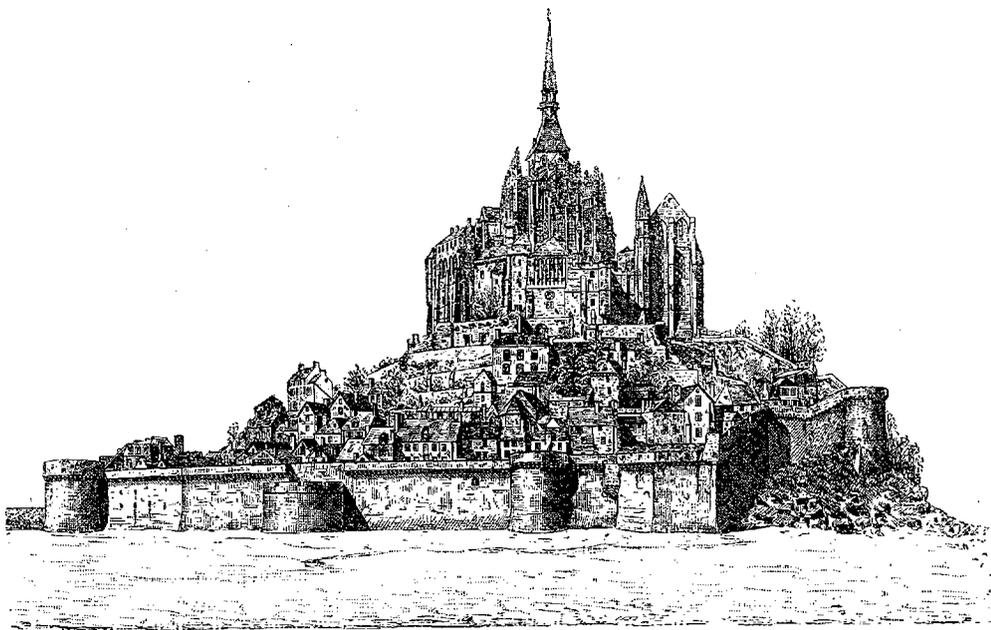
MONT-SAINT-MARTIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Grenoble; 91 hab.

MONT-SAINT-MARTIN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 1.863 hab. Stat. du chem. de l'Est. Aciéries.

MONT-SAINT-MICHEL (LE). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson, sur un rocher isolé, dans la baie du Mont-Saint-Michel, à 2 kil. et demi des polders du rivage, à 3 kil. du cap nommé le Bec d'Andaine, relié aujourd'hui à la terre ferme par une digue insubmersible, longue de 2 kil. construite en 1880, qui va de la partie S. de l'île (*Porte du roi*) à l'embouchure du Couesnon; 199 hab.

HISTOIRE. — L'évêque d'Avranches Aubert, à la suite d'une apparition de l'archange saint Michel, en 708, aurait fait creuser dans le roc le premier oratoire qui exista sur l'îlot; il s'appelait alors le Mont-Tombe. Devenu bientôt un lieu de pèlerinage fréquenté, cet oratoire fut protégé par une enceinte fortifiée contre les incursions des pirates; les habitants du continent y trouvèrent un refuge à l'époque des invasions normandes et formèrent une agglomération qui devait plus tard devenir le bourg du Mont-Saint-Michel. Seul de tous les sanctuaires du littoral, cette humble chapelle aurait échappé au pillage et à la

dévastation des pirates. En 966, Richard I^{er}, duc de Normandie, y appela des moines bénédictins pour remplacer les quelques clercs qui l'avaient jusque-là desservi et l'abbaye fut constituée. Richement dotée par les princes normands, surtout après la conquête de l'Angleterre, l'abbaye du Mont-Saint-Michel ne tarda pas à prendre un grand développement. Assiégée et prise en 1090 par Guillaume le Roux et par Robert, duc de Normandie, sur leur frère Henri, elle fut en partie détruite par un incendie en 1138. En 1203, la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste fut l'occasion d'un nouveau désastre. Gui de Thouars, qui assiégeait la place et en avait tenté vainement l'escalade, réussit à y allumer un incendie, qui lui livra, mais en ruines. Philippe-Auguste, vainqueur, dédommagea royalement l'abbaye des pertes qu'il lui avait causées et les moines, grâce aux libéralités du roi, purent en refaire et en développer largement les constructions. Peu après fut entreprise l'édification d'un ensemble complètement nouveau de fortifications, adaptées aux modes



Le Mont-Saint-Michel.

nouvelles et qui devaient longtemps rendre la place imprenable. Des largesses considérables dues à saint Louis lors d'une visite qu'il fit à l'abbaye en 1254 pourvurent à ces travaux. Depuis cette époque, le Mont devint une place forte, où le roi de France établit un gouverneur, subordonné cependant à l'abbé, pour commander une garnison entretenue à frais communs par le roi et par l'abbaye.

Grâce à cette organisation, l'abbaye échappa à l'occupation anglaise durant la guerre de Cent ans. En 1417, en 1423, en 1434, les Anglais assiégèrent vainement la place. Cette préservation, considérée comme miraculeuse et attribuée à la protection de l'archange, contribua à développer la dévotion particulière à saint Michel qui fut considéré comme le protecteur du royaume, et accrut dans une large mesure la renommée de l'abbaye. Aussi, après le départ définitif des Anglais en 1450, une nouvelle ère de prospérité succéda pour elle à la détresse qui durait depuis le commencement des hostilités. Le bourg, grâce à l'affluence considérable des pèlerins, se développa si rapidement qu'il fallut démolir une partie de l'enceinte pour la

reporter au S. et au S.-O. jusqu'à la côte. Cette prospérité fut portée à son comble lorsque Louis XI fonda dans l'abbaye, en 1469, l'ordre royal de Saint-Michel, dont les assises solennelles eurent lieu depuis dans la salle capitulaire qui prit alors le nom de salle des chevaliers.

La période des guerres religieuses ramena les mauvais jours. Le 22 juil. 1575 la ville et le château furent surpris par les protestants, mais ils en furent aussitôt délogés; nouvel assaut infructueux en 1577. En 1594, Montgomery échoua devant la place qui fit subir à sa troupe des pertes sérieuses. Toutefois, l'abbaye adhéra à la Ligue en se plaçant sous la protection du duc de Mercœur et ne se soumit à Henri IV qu'en 1592. La paix y ramena la sécurité, mais non la prospérité; la dévotion aux saints est affaire de mode et les pèlerins avaient désappris ce qu'étaient les vertus de saint Michel. Depuis son affiliation à la réforme de Saint-Maur, en 1622, l'abbaye servit de lieu d'exil ou de détention aux moines frappés de peines disciplinaires. Au xviii^e siècle, elle devint une prison d'Etat. Supprimée en tant qu'abbaye en 1790, elle rede-
vint lieu de détention après la Révolution et le demeura

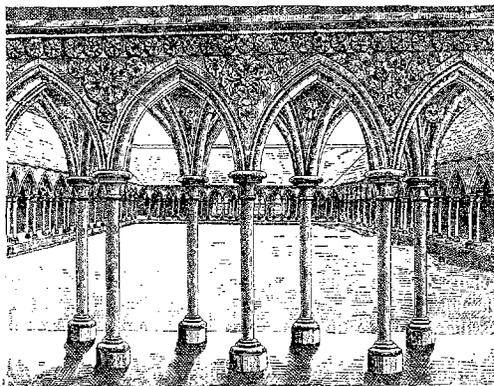
jusqu'en 1863. Heureusement que, malgré quelques déplorable mutilations, les bâtiments furent conservés par l'État qui les a classés parmi les monuments historiques. Dès 1838, on en avait commencé une restauration qui fut reprise en 1863 et poursuivie méthodiquement depuis lors; elle s'est accomplie presque tout entière sous l'habile direction d'Ed. Carroyer.

MONUMENTS. — Le rocher du Mont-Saint-Michel est couvert d'un prodigieux entassement de constructions militaires, civiles et religieuses qui s'étagent de la base au sommet. Nous passerons successivement en revue les remparts, le bourg, l'abbaye et l'église.

Les remparts. La *Porte du roi*, à laquelle aboutit la digue est une construction du xv^e siècle ainsi que sa barbican et toute la partie orientale de l'enceinte, sauf quelques reprises et additions des xvi^e et xviii^e siècles. Le front nord, qui commence par une grosse tour cylindrique et se continue par des remparts flanqués de tours, est le plus remarquable et le plus ancien : il appartient à la seconde moitié du xiii^e siècle. Le *Châtelet de la Fontaine*, formé de deux tours très rapprochées, protège un escalier descendant entre deux parapets à la *fontaine Saint-Aubert*, source d'eau douce qui jaillit dans une belle tour ronde du xiii^e siècle. Au N.-O., l'enceinte remonte vers l'église, laissant à l'extérieur des remparts un promontoire où s'élève la *chapelle Saint-Aubert*, petite construction de la fin du xiii^e ou du commencement du xiv^e siècle. Le front occidental redescend au bord de la mer; il a été construit au xv^e et au xvi^e siècle, et est également flanqué de tours dont la plus grosse, la *tour Gabriel*, a été construite en 1534 par le gouverneur Gabriel Dupuy. On l'a surmontée en 1627 d'une tourelle destinée à l'usage de moulin à vent et qui sert aujourd'hui de phare.

Le *bourg* s'étend au S. et à l'E.; il est percé de rues étroites, tortueuses, montantes, coupées d'escaliers et d'ouvrages de fortifications. Il est en grande partie composé de maisons de bois à pignon, des xv^e et xvi^e siècles. Tout en haut de la Grand'rue se voit la maison construite en 1366 par Du Guesclin pour sa femme Tiphaine Ragueneil. L'église paroissiale, des xv^e et xvi^e siècles, sans grand caractère, est devenue depuis la désaffectation de l'église abbatiale le centre du pèlerinage à Saint-Michel; elle possède un riche trésor et est remplie d'ex-voto de pèlerins.

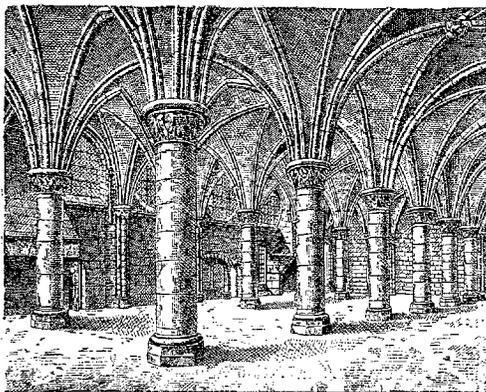
L'*abbaye*, dont les constructions s'élèvent sur d'énormes soubassements et sont revêtues, par place, de créneaux et de machicolis, est bordée au S. de jardins en terrasse. On



Galleries du Cloître.

accède dans l'enceinte conventuelle à l'E. par une porte fortifiée : le *Châtelet*, construction carrée, flanquée de deux tourelles élevées en encorbellement sur de puissants contreforts. Le Châtelet donne accès lui-même à la *salle des gardes*, du xiii^e siècle, fortifié à l'E. par une tour carrée de la même époque, la *tour Perrine*. Tout cet ensemble

de bâtiments constitue ce que l'on nomme la *belle chaise*. Les édifices conventuels dont les dates de construction sont comprises entre l'abbatiale d'Hildebert II (1017-23) et celui de Richard Toustain (1236-64) s'étagent sur le rocher et enveloppent presque complètement l'église qui les domine. Il serait impossible, sans allonger démesurément cet article, d'en donner ici une description complète, mais il est indispensable de dire quelques mots du plus important de tous, celui que l'on a appelé la *Merveille*. Il se compose de deux bâtiments juxtaposés, orientés de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., et comprenait les logements et les divers services des religieux. Commencé en 1203, il fut terminé peu après 1264. Chacun de ces deux bâtiments est divisé en trois étages. Celui qui est situé vers l'O. comprend : au rez-de-chaussée, le *cellier*, salle de trois nefs voûtées d'arêtes séparées par des piliers carrés; au premier étage, la *salle des chevaliers* (ancienne salle capitulaire) à quatre



Salle des Chevaliers.

nefs voûtées d'ogives et séparées par des colonnes; au deuxième étage, à ciel ouvert, le cloître, bordé d'élégantes arcades doubles, disposées en herse, auprès duquel s'ouvre une petite pièce voûtée qui fut le *chartrier*. Le bâtiment oriental se compose : au rez-de-chaussée, de l'*aumônerie*, salle à deux nefs voûtées d'arêtes; au premier étage, du *refectoire*, à deux nefs voûtées d'ogives, ouvert au N. par de larges fenêtres à meneaux, avec une magnifique cheminée à chacune des deux extrémités; au deuxième étage, du *dortoir*, recouvert d'un toit à charpente apparente.

L'*église*, élevée au sommet du rocher et dominant toutes les autres constructions, date de deux époques. La nef et le transept constituent un édifice roman de la première moitié du xii^e siècle, à trois nefs avec triforium sur la nef centrale. La nef se composait originellement de sept travées dont trois ont été démolies au xviii^e siècle. Des voûtes modernes en plâtre ont remplacé une ancienne charpente apparente. La façade de l'O., fort médiocre, a été construite sous le règne de Louis XV. Au S. s'ouvre une porte percée au xiii^e siècle. Le chœur, construit de 1450 à 1521, se compose d'un rond-point avec déambulatoire, d'une abside avec chapelles rayonnantes. Le carré du transept avait été couronné vers la même époque par un clocher central surmonté d'une haute flèche sur le sommet de laquelle se dressait la statue en plomb de l'archange saint Michel. Détruit par la foudre au xviii^e siècle, ce clocher a été longtemps remplacé par un tambour qui a fait place depuis peu de temps à un amortissement sur lequel s'élève une nouvelle statue dorée de saint Michel due à P. Dubois.

Tous ces édifices en granit gris d'un grain très fin, sobre de sculpture, mais admirablement taillé et appareillé, qui s'étagent en amphithéâtre de la base au som-

met de la colline, forment un ensemble unique de l'aspect le plus grandiose.

BIBL. : D. HUVNES, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*; Rouen, 1872, 2 vol. in-8. — *Chronique du Mont-Saint-Michel*, publ. par Simon Luce; Paris, 1879-83, 2 vol. in-8 (*Société des anciens textes français*). — Ed. CORROYER, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*; Paris, 1877, in-8.

MONT-SAINT-PÈRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 515 hab.

MONT-SAINT-QUENTIN. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne; 245 hab.

MONT-SAINT-REMY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault; 112 hab.

MONT-SAINT-SULPICE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Seignelay; 1.120 hab.

MONT-SAINT-VINCENT (*Mons Sancti Vincentii*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône; 636 hab. Huilerie. Bourg situé sur une montagne élevée, clos de murs, avec quatre portes, démantelé et brûlé par Louis VII à la suite du siège qu'il dut y soutenir contre Guillaume, comte de Chalon (1161). Fortifié de nouveau, il fut encore pris par les Armagnacs en 1433 et repris par les Bourguignons en 1434. Sur l'emplacement de l'ancien château, on a trouvé une quantité d'armes et de monnaies de différentes époques. Mont-Saint-Vincent était le siège d'une des quatre baronnies du Charolais; elle a été supprimée en 1765. Les justiciables de cette baronnie avaient été affranchis par Henri II en 1154. Eglise du xv^e siècle, chœur du xviii^e. Prieuré de l'ordre de Cluny supprimé au commencement du xvi^e siècle. L.-x.

MONT-SAXONNEX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Bonneville; 1.443 hab.

MONT-SOUS-LES-CÔTES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 204 hab.

MONT-SOUS-VAUDREY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montbarrey, sur la Cuisance; 929 hab. Stat. du chem. de fer de Dole à Poligny. Mont-sous-Vaudrey est la patrie du président de la République Jules Grévy.

MONT-SUR-COURVILLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 166 hab.

MONT-SUR-MARCHIENNE. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi, sur l'Eau d'Heure, affl. de la Sambre; 7.000 hab. Tête de ligne d'un chem. de fer vers Charleroi. Exploitations de charbonnages et de carrières, fours à chaux, laminaires.

MONT-SUR-MONNET. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 346 hab.

MONT-TERRIBLE (Dép. du). Ancien département français formé en 1793 d'un territoire démembré de l'évêché de Bâle auquel on donna pour chef-lieu Porentruy. Il fut plus tard réuni au dép. du Haut-Rhin.

MONT-TONNERRE (Dép. du). Ancien département français formé de territoires réunis à la France par le traité de Lunéville. Il comprenait une partie de l'électorat de Mayence, du duché de Deux-Ponts, du Palatinat bavarois et des évêchés de Spire et de Worms. Il eut pour chef-lieu Mayence. Les pays qui le composaient furent enlevés à la France par les traités de 1815.

MONT (J.-B.-Thierry du), comte de Gages (V. ce nom).

MONT (Pol de), poète flamand contemporain, né à Wambeke en 1857. Il est professeur à l'Athénée royal d'Anvers et à l'Académie des beaux-arts. Il s'est montré partisan déterminé des revendications flamingantes et a pris une part active aux luttes politiques; les électeurs libéraux d'Anvers l'ont envoyé au conseil provincial. Comme poète, de Mont a fait preuve d'une remarquable fécondité et d'une grande puissance d'inspiration, abondant tous les genres avec un égal succès; il appartient à l'école symboliste, mais c'est un esprit essentiellement indépendant et objectif. Ses poèmes les plus remarquables sont: *la Vérité et la Vie* (Anvers, 1877); *la Vie de jeunesse* (*id.*, 1878); *Folies de printemps* (*id.*, 1881); *Dans mon village* (*id.*, 1886); *Claribella* (*id.*, 1893); *Iris*

(*id.*, 1894). Il a publié en outre des ouvrages de lexicologie et de nombreux travaux de critique littéraire et artistique. E. H.

MONTABARD. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 336 hab.

MONTABAUR. Ville de Prusse, district de Wiesbaden; 3.400 hab. Ancienne résidence des archevêques de Trèves, notamment de Dietrich, qui lui donna son nom (Mont Tabor) en 1217.

MONTABON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir; 480 hab.

MONTABOT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy; 603 hab.

MONTACHER. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy; 650 hab.

MONTADET. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 201 hab.

MONTADY. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Capetang; 510 hab.

MONTAGAGNE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de La Bastide-de-Sérou; 205 hab.

MONTAGE. I. Mécanique. — Le montage est l'opération qui consiste à assembler entre eux les différents éléments constitutifs d'une machine ou d'une construction métallique. Pour les *pièces mécaniques* le montage se fait dans l'atelier du constructeur et permet de s'assurer que toutes les parties de la machine sont bien en concordance les unes avec les autres.

Les compagnies de chemins de fer possèdent pour cet usage de vastes halles très claires et munies de puissants appareils de levage ou de bardage, tels que ponts roulants, grues, vérins et chariots transbordeurs. Ce sont les seuls appareils nécessaires pour cette opération, l'assemblage des pièces entre elles se faisant généralement à l'aide de boulons. Dans les ateliers de construction de machines à vapeur ou de machines-outils, on procède à peu près de la même manière, lors même que les machines doivent être expédiées au dehors. Dans ce cas, après le premier montage, on enduit d'une couche protectrice les parties polies, on repère avec soin les diverses pièces et on démonte la machine si elle ne peut être expédiée d'un seul morceau. Pour les charpentes métalliques et ponts, dont les dimensions sont trop considérables pour permettre leur transport par voie ferrée, le montage doit être fait au lieu d'emploi. Il nécessite donc des procédés différents de ceux employés pour la mécanique, non seulement au point de vue des appareils employés pour la manutention, mais aussi parce que l'assemblage définitif des différents tronçons se fait la plupart du temps au moyen de rivets posés à chaud.

Pour les *ponts métalliques*, le procédé le plus économique consiste à disposer au bord de la rivière, et en prolongement de l'axe du pont, des *chantiers* en madriers sur lesquels on assemble les différentes parties entre elles de façon à construire le pont à côté de la rivière; il suffit alors de le faire avancer au moyen de vérins pour l'amener à sa position définitive. Il est nécessaire alors de fixer provisoirement à l'avant du pont un *avant-bec*, sorte de poutre triangulaire qui le prolonge et lui permet de venir prendre un point d'appui sur une pile ou une palée avant que son centre de gravité soit assez avancé pour le faire basculer. C'est ce qu'on appelle le procédé par *lançage* du pont.

Lorsque le pont est d'une longueur considérable et constitué par plusieurs travées, on n'attend pas pour le lancer que le montage soit entièrement effectué, car cela nécessiterait un chantier d'une trop grande étendue: on lance d'abord la première travée de façon à dégager le chantier qu'on utilise pour le montage de la travée suivante, et ainsi de suite. Ce système de lancement n'est applicable qu'aux ponts à poutres droites.

Lorsque la disposition des abords ne permet pas d'établir un chantier sur une des rives, comme cela se présente

souvent dans les villes, on est obligé de construire un pont provisoire en bois à la place même que doit occuper le pont définitif, et c'est sur ce plancher qu'on vient faire l'assemblage des pièces. On n'a plus, une fois le travail terminé, qu'à enlever le pont provisoire et faire redescendre la partie métallique jusqu'à ce qu'elle vienne reposer sur ses appuis.

Enfin il se présente fréquemment un cas où on ne peut employer ni l'un ni l'autre des procédés indiqués ci-dessus : c'est lorsqu'il s'agit, par exemple, de franchir un ravin d'une grande profondeur. On est obligé, dans ce cas, de monter le pont en porte-à-faux, c.-à-d. de prendre son point d'appui sur les parties déjà construites pour monter les suivantes. Un des exemples les plus remarquables que nous ayons en France de ce genre de montage est celui du viaduc de *Garabit*.

Les appareils de levage les plus employés dans les montages sur place sont les *chèvres*, qui sont extrêmement maniables et portatives. En Angleterre et en Amérique on emploie avantageusement dans le même but les grues, *derrick*s. En ce qui concerne l'assemblage des tronçons, il se fait d'abord à l'aide de *boulons de montage* qui sont ensuite retirés un à un et remplacés au fur et à mesure par des rivets posés à chaud. Le rivetage se fait soit à la main, pour les petits travaux, soit à l'aide de riveuses portatives actionnées hydrauliquement ou électriquement, telles que les riveuses *Twedell* ou *Delaloe*.

Dans le montage des fermes de *charpente métallique*, plusieurs procédés sont également employés ; on met en place les poteaux et, après avoir assemblé sur le sol les tronçons des fermes, on soulève celles-ci à l'aide de chèvres et on les pose sur les poteaux ; il ne reste plus qu'à river ou boulonner les goussets d'assemblage. Lorsqu'il s'agit de très importants travaux, on est obligé d'avoir recours à des procédés plus compliqués et de remplacer les chèvres par de véritables échafaudages, soit roulants, comme ceux employés par la Société Cail et la Société de Fives-Lille pour le montage des grandes fermes de 115 m. de portée de la galerie des machines de l'Exposition de 1889, soit fixes, comme celui dont a fait usage M. Moisant pour le dôme central de la même Exposition. Le montage en porte-à-faux est aussi quelquefois employé, comme cela a eu lieu pour la tour Eiffel.

En résumé, dans les constructions métalliques, le choix du procédé de montage est un élément d'une extrême importance au triple point de vue de l'économie, de la rapidité du travail et de la sécurité des ouvriers. Dans certaines industries, le mot *montage* s'emploie aussi dans des acceptions spéciales pour désigner les opérations préliminaires nécessaires à la mise en marche d'un appareil. On dit, par exemple : le *montage d'un métier* (filature) ; le *montage d'un four à creusets* (fonderie), etc. E. MAGLIN.

II. Artillerie. — MONTAGE DES PROJECTILES (V. PROJECTILE).

MONTAGIOLI (Cassiodoro), théologien italien, né à Modène en 1698, mort à Modène en 1783. Il entra dans l'ordre des bénédictins et professa la philosophie dans divers collèges. Il est l'auteur d'un grand nombre de traités ascétiques et de *Vies* de saint Maur (Bologne, 1766) et de saint André d'Avellino (Venise, 1774).

MONTAGNA-LE-RECONDUIT. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour ; 272 hab.

MONTAGNA-LE-TEMPLIER. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien ; 350 hab.

MONTAGNA (Bartolommeo), peintre italien, né à Orzinuovi, vers 1440-43, mort à Vicence le 11 oct. 1523. Fixé à Vicence à partir de 1480, on croit qu'il fut élève d'Andrea Mantegna, de Giov. Bellini et de Carpaccio ; mais on ne sait rien de précis sur sa vie, et les ouvrages qui restent de lui ne sont pas très nombreux. A en juger par les toiles portant sa signature, son coloris ne manquait ni de fraîcheur ni d'harmonie, et ses figures d'enfants avaient de la grâce et de la souplesse : témoin l'Enfant Jésus sur

les genoux de la Vierge, entre saint Jérôme et saint Sébastien (à l'Académie de Venise) ; l'*Ecce homo* du Louvre ; la *Sainte-Madeleine* de Santa Corona, de Vicence ; les *Madones* trônant au milieu de saints, de Brera et de Berlin ; les fresques de la *Vie de saint Blaise*, de Vérone (à San Nazaro). Mais les draperies, chez lui, ont quelque chose de monotone, et la composition, en général, présente cette symétrie en quelque sorte archaïque dont son époque n'était pas encore pleinement affranchie. — *Benedetto* Montagna, qui naquit à Vicence en 1458 et mourut à Vérone après 1535, et qui a laissé comme graveur un nom très estimé, était le fils de Bartolommeo : ses estampes, bien qu'exécutées dans une manière un peu sèche, sont recherchées des amateurs. G. C.

MONTAGNAC. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Riez ; 617 hab.

MONTAGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers ; 3.513 hab. Vignobles. Pépinières. Distilleries d'eaux-de-vie, huileries, fabriques de tartre, tuileries, vanneries. Vestiges d'un camp antique. Vieille tour féodale. Eglise du XIV^e siècle.

MONTAGNAC-D'AUBEROCHE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon ; 272 hab.

MONTAGNAC-LA-CREMPSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villambard ; 949 hab.

MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Nérac ; 755 hab.

MONTAGNAC-SUR-LÈDE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monflanquin ; 649 hab.

MONTAGNAC (André-Joseph-Elisée, baron de), industriel et homme politique français, né à Pouru-aux-Bois (Ardennes) le 17 août 1808, mort à Charleville le 17 sept. 1882. Grand fabricant de draps à Sedan, inventeur du velours de laine dit velours Montagnac, membre du jury de l'exposition universelle de 1867 et de la commission supérieure de l'exposition de 1878, il fut député des Ardennes au Corps législatif de 1860 à 1870. Membre du groupe Mège, il ne joua qu'un rôle politique très effacé.

MONTAGNAC (Elisée-Louis, baron de), littérateur français, fils du précédent, né à Sedan le 24 nov. 1835. Il reçut une éducation très soignée, se fit recevoir docteur en philosophie de l'université d'Iéna, voyagea beaucoup et servit avec distinction pendant la guerre franco-allemande. Citons parmi ses nombreux ouvrages : *Souvenirs d'un voyage à Rome* (Bruxelles, 1861, in-12) ; *Double conversion* (Paris, 1862, in-12), publié sous le pseudonyme de *Elie de Mont* ; *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1863, in-12) ; *Histoire des chevaliers templiers* (1864, in-12) ; *les Ardennes illustrées* (1866-73, 2 vol. gr. in-fol.) ; *l'Ordonnance des chevaliers hospitaliers* (s. d., in-8). Il a publié sous le titre de *Lettres d'un soldat* (1885, in-8) la correspondance inédite de son oncle, le colonel de Montagnac, relative aux campagnes d'Afrique.

MONTAGNAIS. Nom sous lequel on a groupé autrefois plusieurs tribus du Canada, vaguant autour de la baie d'Hudson et jusqu'au Saint-Laurent. Ce dernier groupe se rattachait aux Athabascas. Legoff a publié en 1889 à Montréal une grammaire de langue montagnaise.

MONTAGNARDS (Hist.) (V. CONVENTION, t. XII, p. 853).

MONTAGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg ; 471 hab.

MONTAGNE (VIEILLE-) (V. VIEILLE-MONTAGNE).

MONTAGNE. I. Géologie (V. OROGÉNIE).

II. Physiologie. — MAL DES MONTAGNES (V. MAL, t. XXII, p. 4033).

III. Art héraldique. — Figure naturelle représentant une montagne, soit formée d'un certain nombre de coupeaux, soit mouvante du bas de l'écu. La montagne composée de coupeaux est fréquente dans les armoiries ita-

liennes, elle symbolise le nombre de fiefs ou de châteaux possédés par la famille.

MONTAGNE, général français (V. HOROY).

MONTAGNE (Jean-François-Camille), botaniste français, né à Vaudoy (Seine-et-Marne) le 13 févr. 1784, mort à Paris le 5 janv. 1866. Il servit d'abord dans la marine militaire, puis étudia la médecine, entra dans le service de santé militaire et résida surtout dans le royaume de Naples. En 1832, il se fixa à Paris et se livra à une étude approfondie des Cryptogames. Il était membre de l'Institut (1853), de l'Académie de médecine (1862), etc. On lui doit : *Sylloge generum specierumque cryptogamorum* (Paris, 1856, in-8), son ouvrage capital.

MONTAGNE (Edouard-Charles-Philippe), littérateur français, né à Paris le 18 août 1830. Il débuta dans les lettres comme auteur dramatique et fit jouer successivement : *Dans une île déserte* (Ambigu-Comique) ; *une Giroflée à cinq feuilles* (Palais-Royal) ; *la Médaille* (Bouffes-Parisiens), etc. Comme romancier, il a produit : *le Roman d'un épicier* (1882) ; *le Bâtard de Ravail-lac* (1883) ; *les Affamés de Londres* (1886) ; *les Amants de Mme Ferrier* (1888) ; *Serments de femmes* (1888) ; *la Borgnotte* (1890) ; *la Main du mort* (1894) ; *Jeanne de Sojans* (1893) ; *Saltimbanques* (1893) ; *la Bohème camelote* (1893). On lui doit aussi : *Histoire de la prostitution dans l'antiquité* (1868) ; *Histoire de l'insurrection* (1874) ; *Histoire des farceurs célèbres* (1872) ; *Histoire de la Société des Gens de lettres* (1887) ; *les Légendes de la Perse* (1890).

MONTAGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumeles-Dames, cant. de Rougemont ; 400 hab.

MONTAGNEY (*Montaniacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes, stat. du chem. de fer de Gray à Besançon et tête de ligne du chem. de fer de Montagny à Labarre ; 504 hab. Moulin. Carrières de pierre. La seigneurie appartient à l'origine à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom ; elle passa ensuite aux de Vienne, de Vergy, de Bauffremont, de Ray, de Marmier et de Santans. Donjon carré bien conservé (xv^e siècle). Eglise pavée de nombreuses dalles tumulaires (xiv^e-xvii^e siècle). A 1.500 m., au S.-E. du village, gouffre appelé *le Puits de Jone*, dont l'orifice mesure environ 8 m. dans sa plus grande largeur et dont la profondeur n'est pas connue. L-x.

MONTAGNEY (A.-J.), violoniste belge (V. ARTOR).

MONTAGNEY (M.-J.-D.), cantatrice belge (V. ARTOR).

MONTAGNIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lhuis ; 387 hab.

MONTAGNIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin ; 643 hab.

MONTAGNINI (Carlo Ignazio, comte de Mirabello), diplomate piémontais, né à Trino (Montferrat) le 12 mai 1730, mort à Turin le 19 août 1790. Après avoir pris le titre de docteur en droit dans sa ville natale (1752), il reçut du comte Martini di Cigala la mission d'aller à Vienne pour procéder à la liquidation de la succession du général Baloria. L'habileté qu'il déploya dans l'accomplissement de sa tâche lui valut la charge de secrétaire auprès du comte Canale, ambassadeur de Sardaigne auprès de l'empereur. Les importants services qu'il rendit dans ce nouvel emploi furent récompensés, en 1773, par le roi de Sardaigne, Amédée III, qui l'anoblit et lui donna le titre de comte de Mirabello. Nommé ministre plénipotentiaire près de la diète de Ratisbonne en 1775, il fut envoyé, en la même qualité, à La Haye, auprès du stadhouder Guillaume V (1778). Il vint d'être nommé vice-président des archives de la cour à Turin et chevalier de saint-Maurice quand la mort le surprit. Montagnini, qui était lié avec Metastase, a laissé de nombreux ouvrages de politique internationale. Ses œuvres inédites sont conservées à la bibliothèque royale de Turin.

MONTAGNOL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Camarès ; 740 hab.

MONTAGNOLE. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Chambéry ; 680 hab.

MONTAGNY (*Montagniacus*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Perreux ; 2.053 hab. Avant la Révolution, elle dépendait du Beaujolais et de l'élection de Villefranche. C'est un des points où se développa l'industrie du coton ; des machines à filer y furent installées sous l'ancien régime, mais les ouvriers les brisèrent en 1792. Aujourd'hui Montagny est un centre actif de production cotonnière ; le tissage y a remplacé la filature. M. D.

MONTAGNY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 184 hab. Cette ancienne seigneurie fut possédée longtemps par la famille de Cléry-Serans, dont le dernier descendant, Charles-François, la concéda partiellement en 1786 aux habitants, et ne conserva que le manoir avec le parc et les bois. Le château, qui fut vendu en 1822, avait été construit en 1775 à côté d'un ancien château fort, pris d'assaut et brûlé pendant les guerres de la Ligue. Il en était resté une tour dont la porte supportait une tribune du haut de laquelle le seigneur rendait la justice. Cette tour et le château moderne furent détruits en 1835. On a trouvé dans les fondations un trésor de médailles romaines. C. St-A.

MONTAGNY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Givors ; 425 hab.

MONTAGNY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Modtiers, cant. de Bozel ; 625 hab.

MONTAGNY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy ; 261 hab.

MONTAGNY-LÈS-BEAUNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune ; 370 hab.

MONTAGNY-LÈS-BUXY (*Montaniacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Buxy, 387 hab. Carrières de pierre. Moulin. Au lieu dit *Chante-Oiseau*, découverte en 1828 de débris antiques et de monnaies romaines. Eglise romane (cloche ancienne). Château de la Tour-Baudin (xv^e siècle). L-x.

MONTAGNY-LÈS-LOUHANS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans ; 604 hab.

MONTAGNY-LÈS-SEURRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne ; 249 hab.

MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin ; 422 hab. Eglise du xvii^e siècle (monum. histor.), construite dans le style ogival. Beau clocher de 65 m. de hauteur. Quelques restes de fortifications.

MONTAGNY-SUR-GROSNE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Matour ; 296 hab.

MONTAGNY (Etienne), sculpteur français, né à Saint-Etienne en 1816. Il étudia sous Rude et David d'Angers et débuta au Salon de 1840. Il a exposé entre autres un *Saint Louis de Gonzague*, *Psyché et l'Amour endormi*, *l'Abbé de la Salle* pour le Panthéon.

MONTAGUUDIN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Rèole ; 138 hab.

MONTAGRIER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac ; 738 hab.

MONTAGU, ou **MONTACUTE**, ou **MONTAGUE** (Thomas de), capitaine anglais du xv^e siècle (1388-1428). Il était fils de Jean de Montagu, troisième comte de Salisbury. De bonne heure il vint combattre en France pendant la guerre de Cent ans. Dès 1414 il était chevalier de la Jarretière. Il se signala, sous Henri V, au siège de Honfleur et à la bataille d'Azincourt en 1415, aux sièges de Caen, de Falaise et de Rouen en 1417, et fut nommé, en 1419, lieutenant général du roi en Normandie et comte du Perche. Chargé de négocier avec Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, après l'assassinat de Jean sans Peur, il prépara ainsi le traité de Troyes et le mariage de Henri V avec Catherine de France (1420). Il suivit le roi d'Angleterre au siège fameux de Melun, puis à Paris (1420). Arrivé trop tard sur le champ de bataille de Baugé, il ne put que reprendre le corps du duc de Cl-

rence qui venait d'y être vaincu et tué (22 mars 1424). Devenu gouverneur de Champagne et de Brie, il gagna la victoire de Cravant (31 juil. 1423) et contribua encore à celle de Verneuil (17 août 1424). Il prit les puissantes forteresses de Montaguillon (près de Provins) et de Montaimé (près de Vertus), qu'il fit abattre. Revenu à Paris, il assista, en nov. 1424, au mariage du sire de Jonvelle, favori de Philippe le Bon. Pendant ces fêtes, le duc de Bourgogne poursuivit, dit-on, de ses galanteries, la belle Eléonore de Kent, comtesse de Salisbury. Ce serait pour ce motif que Th. de Montagu aurait pris part à un complot formé par les ducs de Gloucester et de Bedford contre la vie de Philippe le Bon. Après avoir achevé la soumission de la Champagne, il commença celle du Maine par la prise du Mans, de Mayenne, etc. (1425), alla reprendre la forteresse de Montaimé, relevée par les Français (1426), attaqua le Vendômois et prépara ainsi la marche des Anglais sur Orléans. Bedford lui donna tous les biens que possédait Jean V en dehors de son duché de Bretagne. En 1427, il alla chercher des renforts en Angleterre, revint en 1428, s'empara de Rambouillet, Meung, Beaugency, Jargeau, mit le siège devant Orléans le 12 oct. et fut blessé mortellement le 27 oct. dans la bastille des Tournelles. Il mourut le 3 nov., à Meung, non loin de Cléry, dont il avait pillé et saccagé le sanctuaire vénéré, quelques semaines auparavant; aussi sa mort fut-elle considérée par les Français comme un châtement de Dieu. Salisbury était très populaire parmi les Anglais, qui le regardaient comme leur meilleur général. Il fut inhumé dans son prieuré de Bisham (Berkshire), à côté de son père. De sa première femme, Eléonore de Kent, il avait eu une fille, Alice, mariée à Richard Nevil. Sa seconde femme, Alice, fille de Th. Chaucer, ne lui avait pas donné d'enfants. Son gendre, R. Nevil, prit, après lui, le titre de comte de Salisbury.

BIBL. : Les chroniqueurs anglais et français de l'époque. — J. STEVENSON, *Letters and papers illustrative of the Wars*, etc.; Londres, 1861-64. — A. LONGNON, *les Limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc*; Paris, 1875. — H. WALLON, *Jeanne d'Arc*. — DE BRACOURT, *Hist. de Charles VII*. — E. COSNEAU, *le Connétable de Richemont*. — Art. *Montague*, dans la *National Biography*, XXXVIII.

MONTAGU (Sir Edward), magistrat anglais, né à Brigstock à la fin du xv^e siècle, mort à Boughton (Northamptonshire) le 10 févr. 1557, d'une famille qui prétend descendre des comtes de Salisbury. Sergent de loi en 1531, il se distingua par son ardeur dans la répression de l'insurrection dite le « Pèlerinage de Grâce » (1536) et il en profita pour s'enrichir. Chief justice du banc du Roi en 1539, chief justice des plaids communs en 1545, il usa avec assez peu de scrupules de ces hautes fonctions dans le procès de Catherine Howard, dans les affaires du duc de Norfolk ou la succession au trône de Jeanne Grey. Aussi fut-il enfermé à la Tour de Londres à l'avènement de Marie Tudor, mais il en sortit bientôt, moyennant une forte amende.

R. S.

BIBL. : WISE, *Montagus of Boughton and their Northamptonshire Homes*; Londres, 1888.

MONTAGU, comtes et ducs de Manchester. — Le premier comte de Manchester est sir Henry Montagu, né à Boughton (comté de Northampton) vers 1563, mort le 7 nov. 1642. Il fut un des plus fidèles et des plus loyaux conseillers de Charles I^{er} et exerça avec distinction plusieurs hautes fonctions, celles, entre autres, de chief justice du banc du Roi (1616), de haut trésorier d'Angleterre (1620), de président du conseil (1621), garde du sceau privé (1628), président de la Chambre des lords (1642). Il laissa la renommée d'un homme de talent et de parfaite intégrité. Il avait été créé vicomte de Mandeville en 1620 et comte de Manchester en 1626. Il est l'auteur d'un petit traité de morale qui a eu de très nombreuses éditions : *Contemplatio mortis et immortalitatis* (Londres, 1631, in-12).

Edward Montagu, second comte, né en 1602, mort le 5 mai 1671, fils du précédent. Après avoir représenté le comté d'Huntington aux parlements de 1623 à 1626, il

entra à la Chambre des lords en 1626. Connu d'abord sous le nom de vicomte Mandeville, il prit le parti des puritains en 1640 et devint même leur leader au Long Parlement et le principal lieutenant de Pym. Devenu comte de Manchester à la mort de son père, il fut chargé du commandement des 14.000 hommes que les comtes de l'Est avaient fournis à la cause du Parlement, et, avec Cromwell en sous-ordre, il alla dans le Yorkshire pour soutenir Fairfax et les Ecosais. En 1644, il enleva Lincoln aux royalistes. Mais après Marston-Moor, Cromwell ayant voulu charger à Newbury le roi en retraite sur Oxford, Manchester, qui ne se souciait pas de remporter une victoire trop éclatante sur Charles, lui en refusa l'autorisation. Cromwell porta l'affaire devant le Parlement. Avec de pareils chefs, dit-il, toute action énergique est impossible, « ils ont peur de vaincre ». Il obtint le vote de l'acte de renonciation, déclarant la jouissance de tout office militaire ou civil incompatible avec le mandat de député, ce qui amena la retraite d'Essex, de Waller et de Manchester. Manchester, chargé du grand sceau (1646-48), fit de vains efforts pour s'opposer au jugement du roi. Il se retira de la vie publique en 1649 et s'employa activement à hâter la restauration. Aussi, en qualité de speaker de la Chambre des lords, complimenta-t-il le roi à son arrivée (1660) et fut-il comblé d'honneurs. On a de lui un beau portrait par Van Dyck.

Robert Montagu, troisième comte, né en 1634, mort à Montpellier le 14 mars 1683, fils du précédent, ne se distingua pas particulièrement.

Son fils Charles Montagu, né vers 1660, mort le 20 janv. 1722, fut le premier duc de Manchester. Il remplit les fonctions d'ambassadeur extraordinaire en France en 1699 et combattit à la cour de Louis XIV les intrigues de la cour de Saint-Germain. Il fut encore chargé, en 1707, de négocier l'adhésion de Venise à la Grande Alliance. Il avait été créé duc le 30 avr. 1719.

George Montagu, quatrième duc de Manchester, né le 6 avr. 1737, mort à Brighton le 2 sept. 1788. Très éloquent, il prit une part prépondérante aux débats de la Chambre des lords. Il appuya généralement le parti whig et fut en communauté de vues avec Burke et Rockingham qui le nomma lord chambellan dans son cabinet de 1782. Manchester combattit vivement la guerre d'Amérique. En 1783, il fut ambassadeur en France et fit de grands efforts pour conclure la paix.

William Montagu, cinquième duc de Manchester, né le 21 oct. 1768, mort à Rome le 18 mars 1843, fils du précédent, fut gouverneur de la Jamaïque de 1808 à 1827. Durant cette longue administration, il dut vaincre de grosses difficultés relatives notamment à la suppression de l'esclavage et il fit preuve de qualités de premier ordre. Manchester fut directeur général des postes dans le cabinet Wellington de 1827 à 1830.

R. S.

MONTAGU ou MOUNTAGUE (Richard), évêque anglais, né à Dorney (Buckinghamshire) en 1577, mort à Norwich le 13 avr. 1644. Elève d'Eton, recteur de Stanford Rivers en 1613, chanoine de Windsor en 1617, il se fit une réputation considérable dans la controverse religieuse en soutenant des opinions originales, aussi éloignées, disait-il, du papisme que du puritanisme. Attaqué par la Chambre des communes qui le considérait comme un ennemi de l'Eglise et de l'Etat, il fut défendu par Charles I^{er} qui en fit son chapelain (1623). Les Communes redoublèrent d'acharnement. Laud et Buckingham vinrent à sa rescousse et il fut nommé évêque de Chichester (1628), puis évêque de Norwich (1638). Les Communes ne désarmèrent pas et en 1641 encore, l'année de sa mort, elles nommèrent une commission pour enquêter sur ses actes. Montagu a écrit beaucoup d'ouvrages, dans un style clair et incisif. Citons : *Diatribæ upon the first part of the late History of Tithes* (1621, in-4); *O new Gag for an old Goose* (1624); *Immediate adresse unto God alone* (1624, in-4); *Appello Caesarem; a just Appeale from tow*

unjust informers (1625), l'un des plus fameux pamphlets de la controverse religieuse anglaise; *De originibus ecclesiasticis* (Londres, 1636-40, 2 vol.); *Acts and monuments of the Church* (1642). R. S.

MONTAGU (Edward), comte de *Sandwich* (V. ce nom).

MONTAGU (Ralph, duc de), homme d'Etat anglais, né vers 1638, mort le 9 mars 1709. Ecuyer de la duchesse d'York, puis de la reine Catherine, il eut à la cour de Charles II de grands succès de femmes qui contribuèrent à son avancement. Les *Mémoires* de Gramont disent de lui : « Comme rival, il était peu dangereux pour sa figure, mais fort à craindre par son assiduité, par l'adresse de son esprit et par d'autres talents ». Ambassadeur extraordinaire en France (1669), il assista à la mort d'Henriette d'Angleterre et fit une enquête sur son prétendu empoisonnement. En 1676, il fut de nouveau envoyé à la cour de Louis XIV et négocia les conditions et la neutralité de l'Angleterre dans la guerre entre la France et la Hollande. Fort peu scrupuleux sur les moyens de se procurer de l'argent, Montagu traita la chute de Danby, avec Barillon, ambassadeur de France à Londres, moyennant 40.000 livres de pension annuelle. Il obtint un siège à la Chambre des communes et, en 1678, déposa sur la table de la Chambre la dépêche envoyée par Charles à Louis XIV pour lui demander le paiement des services rendus à la France pendant les dernières négociations. Le scandale fut énorme, car jusqu'alors les preuves de la dépendance de l'Angleterre vis-à-vis de l'étranger étaient restées inconnues. Danby tomba. Montagu faillit être envoyé à la Tour de Londres. Il se jeta dans de nouvelles intrigues pour se tirer de ce mauvais pas, appuya un instant les prétentions de *Monmouth* (V. ce nom) et entra dans la cabale de la duchesse de Mazarin. Il vint en France en 1683 pour réclamer le prix de sa délation; il sollicita vainement une audience de Louis XIV et reçut seulement 50.000 livres. Très intelligent, membre de cette société de libéraux (Russell, Somers, Wharton, entre autres) auxquels leur union étroite d'actes et de pensées avait valu le nom de *Junte*, il se déclara pour Guillaume d'Orange et facilita la continuation de la guerre en créant la Banque d'Angleterre. Membre du conseil privé (1689), chancelier de l'Echiquier (1695), il eut assez de puissance pour résister au mécontentement universel causé par la réforme du cours des monnaies dont la valeur était inférieure à leur valeur nominale. Il suivit la fortune de la Junte, et, lorsqu'elle eut perdu toute influence sur le Parlement, il démissionna. En 1701, il fut impliqué avec ses collègues dans le procès intenté pour leur participation aux traités de partage de la succession d'Espagne. Montagu avait fait deux mariages splendides en épousant : en premières noces, Elizabeth, fille du comte de Southampton, la plus riche héritière du temps; en secondes noces, Elizabeth Cavendish, veuve du second duc d'Albemarle, qui était folle, mais richissime. Il dépensait royalement. Son entrée à Paris, lors de son ambassade de 1669, dépassa en magnificence tout ce qu'on avait fait jusqu'alors. Il se construisit deux châteaux splendides, l'un à Boughton, sur le modèle de Versailles, l'autre à Londres, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le British Museum. R. S.

MONTAGU (Lady Mary Wortley), femme auteur anglaise, née à Londres en 1689, morte le 21 août 1762. Fille d'Evelyn Pierrepont, duc de Kingston, qui lui fit donner une instruction très développée; belle, spirituelle, écrivant remarquablement, elle épousa en 1712, malgré l'opposition de sa famille, Edward Wortley Montagu, frère d'une de ses amies, très répandu dans le monde des lettres et dans les cercles libéraux. Montagu devint premier lord de la Trésorerie (1714), introduisit sa femme à la cour, l'emmena avec lui durant son ambassade à Constantinople (1716). De retour à Londres, elle ouvrit un salon qui fut un des plus brillants de l'Angleterre. Pope fut amoureux d'elle, et, n'ayant pas été payé de retour, s'en vengea bassement par des épigrammes et des pamphlets. En dehors

de *Town Eclogues* (1716) et de quelques poésies, l'œuvre de Mary Montagu consiste tout entière en ses *Lettres*, qui sont fort intéressantes et écrites avec une vigueur masculine : *Letters from the East* (Londres, 1763, 3 vol. in-12); *Works* (1803, 1817, 1837, 3 vol. in-8; 1861, 2 vol. in-8). Sa curieuse correspondance avec Pope figure dans les œuvres de cet auteur. R. S.

BIBL. : MOY THOMAS, Biographie en tête de l'édition de 1861. — *Lady Mary Wortley Montagu's Letters*, dans *Edinburgh Review*, 1809, oct. — SELDEN, *Vie et lettres de lady Mary Wortley Montagu*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1869, oct.

MONTAGU (Edward Wortley), littérateur anglais, né en 1713, mort à Padoue le 29 avr. 1776, fils de la précédente. Ecolier turbulent, il s'échappa à diverses reprises : on le retrouvait crieur de poisson ou garçon marchand de vin. Ses parents le considéraient comme fou; il n'était qu'extravagant et il stupéfia maintes fois les badauds de Londres par les singularités de son costume. Il fit partie du Parlement à plusieurs reprises. Il voyagea dans le monde entier et acquit de remarquables connaissances linguistiques. Il mena une vie désordonnée et incorrecte qui en a fait un héros de roman. Citons de lui : *Reflections on the Rise and Fall of the ancient republics adapted to the present state of Great Britain* (Londres, 1759, in-8); *Observations upon a supposed antique bust at Turin* (Londres, 1763, in-4). On a publié sous son nom des *Mémoires* (Londres, 1778, 2 vol. in-12) et une *Autobiographie* (1869), qui sont apocryphes. R. S.

MONTAGU ou MONTAGUE (John), homme politique anglais (V. SANDWICH).

MONTAGU (Elizabeth), femme auteur anglaise, née à York le 2 oct. 1720, morte le 25 août 1800. Fille de Matthew Robinson, qui, sur les conseils de Middleton, son parent, lui fit donner une instruction très développée, elle épousa en 1742 Edward Montagu, de la famille des comtes de Sandwich. Etablie à Londres en 1750, elle y ouvrit un salon où fréquenterent bientôt les personnalités les plus éminentes de la littérature et de la fashion. C'est elle qui donna lieu à l'expression de « bas bleu », parce qu'elle avait coutume, dit-on, de porter des bas de cette couleur et d'en faire porter aux dames affiliées à son salon. Elle recevait Horace Walpole, Lyttelton, Burke, Garrick, Joshua Reynolds, Johnson, le comte de Bath, et quelques-uns de ses illustres hôtes éprouvèrent à son égard de tendres sentiments. Jusqu'à l'extrême vieillesse, elle continua de présider à ses réceptions avec une vanité et une pédanterie qui prêtèrent au ridicule. Entre autres écrits, elle a laissé : *An essay on the writings and genius of Shakespear* (Londres, 1769, in-8), en réponse à Voltaire, qui a été traduit en français (Paris, 1777) et une volumineuse *Correspondance*, écrite avec vivacité, mais avec une déplorable prolixité. R. S.

BIBL. : DORAN, *A lady of the last century*; Londres, 1878. — *The letters of Mrs Elizabeth Montagu*, dans *Quarterly Review*, 1813, oct.

MONTAGU (Sir George), amiral anglais, né le 12 déc. 1750, mort le 24 déc. 1829. Fils de l'amiral John Montagu (1719-95), il entra jeune dans la marine et suivit régulièrement la carrière. En 1794, avec le grade de contre-amiral, il fit partie de la grande flotte dirigée contre la France, sous le commandement de lord Howe. Le 9 juin, il eut un engagement, dans les parages de Brest, avec Villaret, devant lequel il se retira. Il fut violemment attaqué en Angleterre, bien que sa conduite eût été approuvée par l'amirauté. Amiral en 1801, il ne reçut plus de commandement actif et il exerça les fonctions de commandant en chef à Portsmouth de 1803 à 1808. R. S.

MONTAGU (Basil), écrivain anglais, né le 24 avr. 1770, mort à Boulogne-sur-Mer le 27 nov. 1851. Fils naturel reconnu de John Montagu, comte de *Sandwich* (V. ce nom) et de Marthe Ray, il reçut une instruction soignée, se fit inscrire au barreau de Londres et se lia d'amitié avec Coleridge et Wordsworth. Il s'occupa activement de grandes

questions juridiques, notamment la législation des faillites, touffue et ruineuse, dont il réclamait la réforme, ou encore des questions relatives à l'abolition de la peine de mort, pour l'étude desquelles il fonda en 1809 une Société. La philosophie l'attira; il donna, entre 1825 et 1837, une édition en 16 vol. des *Œuvres* de Bacon, la meilleure qu'on eût jusqu'alors, et publia sur le *novum organum* des articles qui l'impliquèrent dans une polémique assez acerbe avec Macaulay. Ses écrits sont très nombreux. Citons seulement : *A Summary of the law of Set Off* (Londres, 1804, in-8); *A Digest of the Bankrupt laws* (Londres, 1805-7, 4 vol. in-8); *The Opinions of different authors upon the punishment of death* (Londres, 1809, in-8); *An outline of a course of lectures upon the conduct of the Understanding* (1824, in-8); *Thoughts on Laughter* (1830, in-12); *Some thoughts upon liberty and the rights of Englishmen* (1819, in-8); *Knowledge, error, prejudice and reform* (1836, in-8); *Adam in Paradise or a view of Man in his first State* (1837, in-16), etc. R. S.

MONTAGU (Jean de), homme d'Etat français (V. MONTAGU [Jean de]).

MONTAGU (Eleanor) (V. HERVEY [Thomas KIBBLE]).

MONTAGU (Lord Robert), homme politique et littérateur anglais, né le 24 janv. 1825. Fils du sixième duc de Manchester. Représentant à la Chambre des communes du comté de Huntingdon de 1859 à 1874, et du comté de Westmeath de 1874 à 1880, conservateur, il fut pourtant partisan du *Home rule*. Ses écrits sont très nombreux : Citons : *Naval architecture* (1852); *Mirror in America* (1861); *Words on Garibaldi* (1861); *Four experiments in Church and state and the conflict of Churches* (1864); *Arbitration instead of war and a Defence of the Commune* (1872); *Some popular errors concerning Politics and Religion* (1874); *England and the eastern Question* (1877); *Home rule in 1588, 1688, 1788 and 1888* (1886); *Home rule, Rome rule* (1886); *Recent events with a clue to their solution* (1886); *Tercentenary of the defeat of the Spanish Armada* (1888); *The Lambeth Judgment or masks of Sacerdotalism* (1891), etc. R. S.

MONTAGUDET. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Bourg-de-Visa; 457 hab.

MONTAGUE. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Connecticut; 6.300 hab. Tabac; manufactures nombreuses.

MONTAGUE (George) (V. DUNK).

MONTAGUT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq; 258 hab.

MONTAHUT (Puech) (V. HÉRAULT [dép.], t. XIX, p. 1138).

MONTAIGLE. Dépendances de la com. belge de Falaën, prov. de Namur. On y voit les ruines imposantes et pittoresques d'un célèbre château fort sur un roc isolé, au centre d'une vallée fermée de toutes parts, entre les petites rivières de Flairon et de Sosoie, dans un des plus beaux sites de la Belgique. Il semble avoir été d'abord un poste défensif des anciens habitants de la forêt des Ardennes, puis un point stratégique occupé par les Romains; on y a déterré de nombreuses antiquités. Le château date de la fin du XII^e siècle et était alors appelé Faing. Il fut considérablement agrandi et embelli au XIV^e et au XV^e siècle; il fut assiégé et saccagé par les Dinantais à l'époque de Philippe le Bon, et détruit par les troupes françaises en 1558.

MONTAIGLON (Anatole de COURDE DE), érudit français, né à Paris le 28 nov. 1824, mort à Tours le 1^{er} sept. 1895. Elève de l'Ecole des chartes (1847), il fut successivement employé au musée du Louvre, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, secrétaire de l'Ecole des chartes et professeur de bibliographie à cette école. Très érudit dans tous les

domaines, il s'attacha principalement aux origines de l'art et de la littérature en France et publia, dans un style coloré, une infinité de travaux qui ont jeté une vive lumière sur les questions obscures de l'art du moyen âge et de la Renaissance. On trouvera, dans la bibliographie citée ci-après, les titres de tous ces ouvrages. Bornons-nous à mentionner : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture* (Paris, 1853, 2 vol. in-18); *Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude Mellan d'Abbeville* (Abbeville, 1858, in-8); *Notice historique et bibliographique sur Jean Pélerin, dit le Viateur, chanoine de Toul* (1861, in-fol.); *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles* (1872-90, 9 vol. in-8); *Michel-Ange et les statues de la famille de Médicis à l'église Saint-Jean de Florence* (1877, in-18); *la Famille des Juste en Italie et en France* (1877, gr. in-8); *un Voyageur anglais à Lyon sous Henri IV* (1881, in-8); les recueils que la mort ne lui permit pas de terminer : *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments* (1887, et suiv.); et *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (1877 et suiv.), sans compter nombre de rééditions d'anciens auteurs dans la *Bibliothèque elzévirienne*, et dans la *Société des anciens textes français*, ou, à part, des éditions critiques excellentes des *Contes de La Fontaine*, des *Facéties* de Pogge, des *Œuvres* de Gringore, etc. Enfin M. de Montaignon avait dirigé les *Archives de l'art français* de 1851 à 1866, et collaboré activement à la *Gazette des beaux-arts*, à l'*Artiste*, au *Monteur des arts*, etc. On ne saurait non plus passer sous silence ses vers, fort agréablement tournés, entre autres : *Sept dizaines de sonnets tirés de Rabelais* (1881, in-8); *Sonnets tourangeaux* (1885, in-8); *Sonnets de la Chaise* (1885, in-8). R. S.

BIBL.: Bibliographie des travaux de M. Anatole de Montaignon; Paris, aux dépens des souscripteurs, 1891, in-8.

MONTAIGNAC (Louis-Raymond de CHAUVANCE, marquis de), marin et homme politique français, né à Paris le 14 mars 1811, mort à Paris le 9 juin 1891. Entré dans la marine en 1827, il commandait en 1835, avec le grade de capitaine de vaisseau, la *Dévastation* qui participa à la prise de Kinburn. Contre-amiral en 1865, il commanda l'artillerie du 7^e secteur pendant le siège de Paris. Elu le 8 févr. 1871 à l'Assemblée nationale à la fois par l'Allier et la Seine-Inférieure, il opta pour l'Allier, fit partie du centre droit et s'occupa activement de la réorganisation de l'armée. Le 22 mai 1874, il prenait le portefeuille de la marine dans le cabinet Cissev et le conservait dans le cabinet Buffet du 10 mars 1875. Il fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale le 21 déc. 1875 et peu après (9 mars 1876), il donna sa démission de ministre, suivant M. Buffet dans sa retraite. Membre de la droite du Sénat, il appuya le Seize-Mai de ses votes, combattit tous les ministères républicains et vota en faveur du boulangisme.

MONTAIGNAC (Comte G. de) (V. GAIN DE MONTAIGNAC).

MONTAIGNE (Michel de), littérateur, philosophe et moraliste français, né au château de Montaigne en Périgord le 28 févr. 1533, mort au même lieu le 13 sept. 1592. — Montaigne est un de ces hommes dont la biographie n'exige pas de longs développements, car il est tout entier dans le livre qui fait sa gloire, et il n'est que là. Il a été magistrat et maire de Bordeaux; s'il n'avait pas écrit les *Essais*, la postérité ne le connaîtrait même pas. On peut donc glisser rapidement sur les circonstances de sa vie publique ou privée; tout l'intérêt d'une notice sur Montaigne se trouve concentré sur l'homme, sur l'écrivain, sur le philosophe et sur le moraliste que nous révèlent les *Essais*.

Issu d'une famille de riches négociants bordelais, petit-fils d'un armateur qui devint seigneur de village en 1477, Montaigne eut pour père un gentilhomme qui avait fait campagne en Italie, et qui en avait rapporté, comme tant

d'autres de ses contemporains, une véritable passion pour les beaux-arts et pour la littérature. Aussi l'éducation du jeune Michel fut-elle l'objet de soins particuliers. On l'éveillait, c'est lui qui le raconte, au son des instruments les plus harmonieux ; sa langue maternelle était le latin, que les domestiques mêmes devaient parler exclusivement devant lui. Si nous l'en croyons, il serait entré dès l'âge de six ans au collège de Guyenne, à Bordeaux ; il en serait sorti maître ès arts à treize ou quatorze ans pour devenir, à Toulouse sans doute, étudiant en droit. Son père, qui s'était fait nommer conseiller à la cour des aides de Périgueux, ayant été, en 1554, élu maire de Bordeaux, Montaigne, âgé pour lors de vingt et un ans, lui succéda dans sa charge de conseiller, et trois ans plus tard, en 1557, il passa avec le même titre au parlement de Bordeaux. Il appartint à la magistrature jusqu'en 1570, c.-à-d. durant seize années consécutives, et, bien qu'il paraisse avoir été chargé de missions politiques à la cour sous les règnes de François II et de Charles IX, il ne fit rien de remarquable. Le grand événement de sa vie de magistrat, ce fut sa liaison intime, à dater de 1557, avec un autre conseiller au parlement de Bordeaux, avec Etienne de la Boétie, dont la mort prématurée, en 1563, à l'âge de trente-deux ans, le plongea dans la désolation. En 1563, Montaigne se maria, il épousa Françoise de la Chassaigne, dont le père était, lui aussi, conseiller au parlement de Bordeaux, et ce mariage dut être heureux, puisqu'il n'a pas d'histoire, et que Montaigne, si enclin à parler toujours de lui, n'en a rien dit dans les *Essais*. Son père mourut en 1568, et ce fut pour Montaigne l'occasion d'un premier ouvrage. Il avait, à la prière de ce père chéri, traduit du latin la *Théologie naturelle* de Raymond Sebond ; il publia en 1569 cette traduction que son père voulait absolument faire imprimer. L'année suivante, Montaigne renonçait à tout jamais à ses fonctions de magistrat. Retiré dans ses terres qu'il faisait valoir grâce à l'esprit d'organisation de sa femme, cherchant dans la vie de famille un « divertissement » aux chagrins que les calamités publiques causaient alors à tous les bons citoyens, plus sensible qu'on ne le croirait aux joies d'une paternité renouvelée cinq fois, de 1570 à 1577, il s'adonnait à l'étude, à la lecture, à la méditation ; il se plaisait à passer des journées entières dans une tour de son manoir où était sa « librairie », c.-à-d. sa bibliothèque. Le résultat de cette retraite de dix années, ce fut, en 1580, la publication du premier et du deuxième livre des *Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne*. Presque aussitôt après l'apparition des *Essais*, sans doute parce que la composition de cet ouvrage l'avait fatigué, sans doute aussi parce qu'il était déjà travaillé par la maladie qui devait l'emporter jeune encore, Montaigne laissa au logis femme et enfants, et il se mit à voyager. Il alla d'abord à Paris, et présenta ses *Essais* à Henri III ; puis il se rendit à Plombières, où il prit les eaux ; puis il traversa lentement la Suisse et une partie de l'Allemagne ; enfin il visita l'Italie, Venise, Florence, Rome, Lorette même où il laissa un riche ex-voto. C'est en Italie que vint le surprendre, le 7 sept. 1581, l'annonce de son élection à la mairie de Bordeaux. Il revint donc, et demeura en charge deux fois deux ans. Les deux premières années se passèrent tranquillement et Montaigne aurait dû s'en tenir là ; il se laissa réélire, et ses deux dernières années furent assez troublées par les débuts de la Ligue. La peste, qui vint affliger la ville de Bordeaux au moment où Montaigne allait céder sa place à un autre, lui fit quitter d'une manière fâcheuse pour sa gloire les fonctions qu'il exerçait. Il était absent de Bordeaux quand le fléau y fit son apparition ; il ne crut pas devoir faire montre d'héroïsme en rentrant dans une ville contaminée, et durant les six mois qui suivirent, il erra de séjour en séjour pour tâcher d'arracher les siens à la contagion. Rendu enfin à la vie paisible de son château, il se remit au travail comme en 1570, et en 1588, il publiait une nouvelle édition des *Essais*, augmentés d'un

troisième livre. Pour cela, il fit un nouveau voyage à Paris, et c'est alors qu'il se lia d'amitié avec une de ses admiratrices, M^{lle} de Gournay, qu'il proclama sa fille d'alliance. Pris par les ligueurs, il fut incarcéré durant quelques heures seulement à la Bastille ; puis il se rendit aux États de Blois, — il y était quand le duc de Guise fut assassiné ; — enfin il rentra dans son manoir pour n'en plus sortir. Les infirmités dont il souffrait depuis longtemps, la goutte et la gravelle, se montraient rebelles à toute médication ; il recourut au travail pour chercher à se distraire. Il lui fut donné de marier la seule de ses cinq filles qui lui restât, puis il mourut, à l'âge de cinquante-neuf ans à peine, non pas en philosophe, comme on pourrait le croire, mais en chrétien fervent, pendant qu'on lui disait la messe dans sa chambre et qu'il joignait dévotement les mains pour adorer le sacrement de l'autel (13 sept. 1592).

Telle a été la vie de Montaigne, bien peu chargée d'incidents quoiqu'il ait vécu à l'une des époques les plus troublées de notre histoire. Il a vu dans sa jeunesse, au plus beau temps de la Renaissance, les splendeurs des règnes de François I^{er} et de Henri II ; mais aussi il s'est trouvé au milieu des guerres de religion, il a pu voir la Saint-Barthélemy, les folies de la Ligue, l'assassinat du duc de Guise et bientôt après celui du dernier des Valois. On comprend qu'il n'ait pas cherché à se jeter au milieu d'une semblable mêlée, et son caractère, tel que lui-même l'a tracé dans les *Essais*, car nous n'avons pas d'autres indications, explique suffisamment sa réserve. Montaigne répète à satiété qu'il ne connaît ni l'ambition ni le désir de la gloire, qu'il est enclin à la paresse, à la nonchalance, qu'il a l'esprit lent, qu'il n'aime ni les soins du ménage ni rien de ce qui peut troubler sa tranquillité ; jamais de procès, pas d'engagements avec les hommes de parti ou avec les novateurs. Il n'a vécu en somme que pour lui, c'était un égoïste aimable, un homme qui a passé vingt années de sa vie à faire un livre dont lui seul est la matière, le principe et la fin. Les hommes de ce caractère ont rarement le privilège de forcer l'admiration de leurs semblables ; or Montaigne est encore aujourd'hui, après trois siècles, un de nos écrivains les plus goûtés ; il faut donc que son œuvre soit d'une étonnante perfection, et à ce titre elle mérite qu'on l'étudie avec une attention toute particulière.

L'ŒUVRE DE MONTAIGNE. — Traduction de Raymond Sebond, le *Journal de voyage*, les *Essais*. Aux yeux de la postérité, Montaigne est uniquement l'auteur des *Essais*, parus comme l'on sait, en 1580, alors que leur auteur venait d'atteindre sa quarante-septième année. Ce n'était pourtant pas la première fois qu'il s'adressait au public par la voie de la presse ; onze ans auparavant, en 1569, il avait fait imprimer à Paris, pour obéir aux dernières volontés de son père, un ouvrage dont voici le titre tel qu'on peut le lire à la Bibliothèque nationale sur un exemplaire de l'édition originale, la seule publiée : *la Théologie naturelle de Raymond Sebond, docteur excellent entre les modernes, en laquelle, par l'ordre de Nature, est démontrée la vérité de la foy chrestienne et catholique, traduite nouvellement de latin en françois* (un vol. petit in-8 de 496 pp. sans compter la table). C'est d'une simple traduction qu'il s'agissait ; Montaigne s'est attaché surtout à rendre fidèlement le sens de son auteur, et, comme le docte Raymond Sebond n'était pas un homme de génie, le traducteur n'a pas eu à se mettre en frais d'éloquence. Il n'y a jamais d'envolées, jamais la « translation » n'a les grâces de celles d'Amyot, jamais Montaigne, qui s'adressait à des lecteurs parisiens, ne s'est dit en traduisant Sebond : « Que le gascon y arrive si le français ne le peut. » C'est en définitive une œuvre estimable, et rien de plus ; l'érudit seul peut songer à y jeter les yeux, parce qu'elle est de Montaigne, mais il en vient à constater que cette publication n'ajoute absolument rien à la gloire de l'auteur des *Essais*.

Il en est de même, et le fait est plus étonnant, du *Discours sur la mort du seigneur de la Boétie par M. de Montaigne*, joint en 1571 à une édition des opuscules de ce magistrat, mais surtout du *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581*, publié seulement en 1774. Montaigne paraît n'avoir attaché aucune importance à la rédaction de ce *Journal*, dont il a dicté bien des pages à un domestique, dont la partie la plus considérable, celle qui est relative au séjour en Italie, est en italien, dont certains détails enfin n'auraient d'intérêt que pour les apothicaires. Montaigne était, semble-t-il, prédestiné à être l'homme d'un seul livre, du livre des *Essais*.

Les *Essais* ont été imprimés pour la première fois à Bordeaux, en 1580, chez le libraire Simon Millanges, et voici le titre de cette première édition : *Essais de messire Michel, seigneur de Montaigne, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre*. Il faut remarquer le caractère aristocratique de cette énumération, et tout donne à penser que l'auteur dut faire les frais de la publication. Les *Essais* de 1580 ne contenaient que les deux premiers livres ; mais le succès répondit aux espérances de l'auteur et l'encouragea à compléter son œuvre. En 1588, Montaigne fit paraître une cinquième édition, non plus à Bordeaux cette fois et à ses dépens, mais à Paris, aux frais d'Abel l'Angellier, un des riches libraires du Palais ; non plus dans le format in-12, mais avec les honneurs de l'in-4 ; et, pour allécher le public, l'Angellier donnait à l'ouvrage le titre suivant : *Essays de Michel, seigneur de Montaigne* (plus de messire cette fois, plus de chevalier de l'ordre, plus de gentilhomme ordinaire), *cinquième édition, augmentée d'un troisième livre et de six cents additions aux deux premiers*. C'est la dernière édition publiée du vivant de Montaigne, et, en bonne critique, elle devrait faire autorité ; mais l'auteur des *Essais* ne cessait pas de revoir son œuvre de prédilection, et quand il mourut, en 1592, il se préparait à en donner une sixième édition avec de nouveaux « alongeails ». Ce fut sa fille d'alliance, M^{lle} de Gournay, qui reçut de la famille la glorieuse mission de donner au public cette édition posthume ; elle le fit à la satisfaction générale et publia, en 1595, un Montaigne in-folio qui fut considéré comme définitif pendant plus de deux siècles. Mais en 1802 un membre de l'Institut, le philosophe Nageon, fit paraître une édition dont le texte était en partie nouveau, et il disait en tête de son *Avertissement de l'éditeur* : « L'exemplaire qui a servi de copie pour cette nouvelle édition des *Essais* appartient à la bibliothèque centrale de Bordeaux. Il est chargé en tout sens de corrections et d'additions, toutes de la main de Montaigne. » Il y a plus, Montaigne avait écrit au verso du frontispice de 1588 un curieux *Avis à l'imprimeur*, il donnait le titre, *sixième édition*, et proposait une devise qui justifiait ses additions nouvelles : *Viresque acquirit eundo*. Depuis 1802, on est fort embarrassé pour savoir quel est au juste le véritable texte des *Essais*, celui de Nageon différant beaucoup de celui de M^{lle} de Gournay. Faut-il donc les rejeter tous deux et s'en tenir à l'édition de 1588 ? Faut-il adopter l'édition pour ainsi dire officielle de 1595, ou enfin doit-on adopter résolument le texte du manuscrit de Bordeaux ? Les avis sont partagés à ce sujet. Évidemment les corrections de Montaigne sont de la plus haute importance ; mais le manuscrit dont s'est servie M^{lle} de Gournay a disparu, et celui qu'a publié Nageon est toujours à la bibliothèque de Bordeaux. En présence d'une difficulté aussi sérieuse, les éditeurs modernes ont hésité ; les uns reproduisent aujourd'hui le texte de 1588, d'autres préfèrent celui de 1595, qui a pour lui une longue prescription, d'autres enfin mettent à profit le manuscrit de Bordeaux et donnent ce qu'on appelle des éditions *variorum*. Le seul moyen de mettre tout le monde d'accord serait peut-être de publier un Montaigne à deux colonnes : le texte de 1588 serait conservé intégralement et imprimé

en gros caractères ; le texte modifié en 1595 figurerait en face, en plus petits caractères, et les variantes du manuscrit de Bordeaux trouveraient place en note au bas des pages.

Voilà bien des difficultés ; il y en a de plus grandes encore quand on étudie les *Essais* en eux-mêmes avec la pensée d'en reconstituer le plan primitif. Dire que le premier livre compte cinquante-sept chapitres, que le deuxième en a trente-sept dont un peut compter pour dix au moins, puisque c'est l'apologie de Raymond Sebond, placée pour ainsi dire au centre de l'ouvrage, que le troisième enfin a treize chapitres seulement, c'est ne rien dire de précis, et l'on voudrait quelques indications sur le lien qui rattache les uns aux autres et les trois livres et les nombreux chapitres d'un même livre. Mais le chercheur le plus patient y perdrait son temps et sa peine, car Montaigne paraît avoir pris plaisir à brouiller les cartes et à rendre toute reconstitution impossible. C'est lui qui le premier a imaginé ce titre d'*Essais*, devenu depuis si fort à la mode, et loin de vouloir construire un édifice régulier avec un péristyle, un pavillon central et des ailes, il a fait plutôt une sorte de galerie-musée permettant d'errer pour ainsi dire de salle en salle, d'aller, de venir, de s'arrêter, de passer rapidement, de revenir en arrière tout à loisir. Sauf de bien rares exceptions, les *Essais* déhient absolument l'analyse. De liaison véritable, il n'y en a nulle part ; Montaigne s'abandonne à tout moment, il accueille les digressions, il fait des parenthèses interminables, il cite et il commente à propos ou hors de propos, c'est le désordre le plus complet. Ce qu'on pourrait dire de mieux de ces causeries à bâtons rompus, c'est que ce sont des mémoires autobiographiques d'une nature toute particulière ; il serait permis de les intituler : *Souvenirs et réflexions d'un lecteur*, ou encore *Voyage de Montaigne autour de sa librairie*. Classer ses idées lui était bien facile de 1580 à 1588, et justement c'est lui qui dira en 1588, dans son chapitre sur l'art de conférer : « Tout un jour je contesterai paisiblement si la conduite du débat se conduit avec ordre. Ce n'est pas tant la force et la subtilité que je demande comme l'ordre. » Cet ordre qu'il appréciait si fort, il ne l'a admis nulle part dans ses *Essais* ; il a même fait en sorte de lui substituer une sorte de chaos, et en voici une preuve assez curieuse. En 1588, lorsqu'il ajouta un troisième livre aux deux autres, il devait avertir le lecteur et placer au début de ce troisième livre une sorte de préface. Elle y est, mais où donc ? au chapitre ix, et au beau milieu de ce chapitre. C'est là en effet que se trouvent perdus ces mots : « Laisse, lecteur, courir encore ce coup d'essai et ce troisième alongeail du reste des pièces de ma peinture. J'ajoute, mais je ne corrige pas, etc. » Cacher son plan, tel a été le plan de Montaigne, et cela parce qu'il voulait éviter le ton doctoral des pédants ses ennemis, parce que son plus grand désir était d'offrir à ses lecteurs un livre de chevet, un de ces ouvrages de prédilection sur lesquels on s'endort, qu'on emporte avec soi, même à la promenade, qu'on ouvre au hasard, qu'on prend, qu'on laisse et qu'on reprend encore.

Y a-t-il au moins un fil conducteur qui permette de se reconnaître dans ce dédale, et peut-on dire qu'il y ait dans les *Essais* ce qu'on appelle une idée maîtresse ? Pour bien comprendre ce qui fait le fond même d'un tel livre, il faut se rendre compte des conditions dans lesquelles il a été composé. Commencé en 1570, il a paru de 1580 à 1588, tout à la fin d'un siècle qui, après avoir donné les plus belles espérances, finissait de la manière la plus lamentable, dans la boue et dans le sang. L'apparition des *Essais* se produisit à l'époque la plus affreuse peut-être de notre histoire. Le xvi^e siècle proprement dit était déjà bien loin en 1580 ; il était mort avec Henri II en 1559. Renaissance et Réforme n'étaient plus guère que de vieux mots sous Henri III. Luther et Calvin avaient disparu depuis longtemps ; leurs doctrines ne faisaient plus de nouveaux adeptes ; le protestantisme était en proie aux déchirements

intérieurs et aux « variations » perpétuelles. La Renaissance artistique et littéraire, après avoir brillé d'un si vif éclat sous François I^{er} et Henri II, était en pleine décadence; les poètes de la Pléiade, ceux qui n'étaient pas morts, étaient arrivés à la vieillesse, et Ronsard allait mourir désenchanté. Desportes et Bertaux étaient contraints de se montrer moins audacieux que le maître, et les grands représentants de la littérature à cette époque étaient Henri Estienne et Du Bartas. En un mot, le xvi^e siècle, si plein de confiance et si arrogant au début, finissait sans avoir « trouvé la fève au gâteau », et ceux qui ne pouvaient prévoir le règne réparateur du Béarnais s'abandonnaient au découragement le plus complet. Montaigne était dans ce cas : les *Essais* sont l'œuvre d'un homme désabusé qui n'avait même pas la consolation d'espérer des temps plus heureux. Le fameux *Que say-je ?* est l'expression polie de son profond mépris pour la science de ses contemporains, et il équivaut à ceci : Vous ne savez rien, et votre orgueil ne se justifie pas. Pascal, qui connaissait bien Montaigne, l'a accusé de ne songer dans tout son livre qu'à mourir lâchement; ce qui pouvait être vrai de l'auteur des *Essais* considéré comme homme privé l'est bien plus encore de Montaigne considéré comme juge de son siècle. C'est avec la plus parfaite indifférence qu'il le voyait disparaître dans l'abîme des ans. Venu au monde soixante ou quatre-vingts ans plus tard, Montaigne n'aurait ni pensé ni écrit de la sorte; il eût été sans doute un des plus mâles génies du siècle de Louis XIV; homme du xvi^e siècle finissant, il devait être ce qu'il a été et faire ce qu'il a fait. Il aimait avec passion tout ce qui est grand, beau, noble, généreux, et il ne voyait autour de lui que petitesse, laidetude, vulgarité, bassesse; faut-il donc s'étonner s'il s'est pour ainsi dire acharné à montrer aux hommes leur « dénéantise ? » L'étude de l'homme à propos d'une réflexion de Montaigne sur lui-même, l'étude de Montaigne lui-même à propos de considérations sur l'homme en général, voilà ce qu'on trouve perpétuellement dans les *Essais* au milieu d'histoires, de citations, de gloses et de bavardages de toute espèce. Et cette étude, elle n'est pas empreinte de bienveillance; le moraliste semble heureux d'établir que l'homme est un sujet divers et ondoyant, qu'il est à la fois ridicule et risible, un vrai caméléon, la plus calamiteuse des créatures. Après l'homme, c'est la science et la civilisation qui ont le don de mettre Montaigne en verve railleuse; la science humaine ne sert qu'à montrer la faiblesse de l'homme, elle confine à la bêtise, elle trouble plus qu'elle ne sert, voilà ce qu'on peut lire presque à toutes les pages. Enfin l'idée de la mort paraît avoir été sans cesse présente à l'esprit de Montaigne. Il devait mourir assez jeune, à cinquante-neuf ans; dès 1580, il prévoyait que ses parents et ses amis auraient bientôt à le perdre; et il semble avoir voulu se familiariser avec cette pensée d'une mort prématurée. « Pensez à la mort, et vous ne pécherez jamais », disent les moralistes chrétiens; Montaigne y pense toujours et n'en est pas meilleur; c'est en cela surtout qu'il a pu être jugé sévèrement par Pascal qui le considère comme un franc païen.

On l'a transformé en pyrrhonien tout pur, en philosophe qui cherche uniquement à s'endormir sur le mol oreiller du doute, et en cela on est allé beaucoup trop loin. Montaigne avait horreur du mentir, qui est « un maudit vice », et nul ne saurait l'accuser d'hypocrisie; or il a toujours fait profession publique de catholicisme. Dès qu'il se sentait malade, il appelait le prêtre; il est allé faire un pèlerinage à la *Santa casa* de Lorette, il est mort en entendant la messe, donc il n'était nullement sceptique en religion. D'ailleurs, si l'on y regarde de près, où trouve-t-on le scepticisme dans Montaigne? Il est possible de rencontrer çà et là dans les *Essais* quelques propositions pyrrhoniennes; mais une dissertation en forme, une charge à fond contre le dogmatisme, on n'en trouve nulle part, si ce n'est au chapitre XII du livre II, c.-à-d. dans l'Apologie de Raymond Sebond. Supprimez cette Apologie, il est

impossible de faire de Montaigne un philosophe pyrrhonien; or l'Apologie, composée à la prière d'une personne de grande condition, qui est peut-être Marguerite de Valois, est bien ce qu'indique son titre, un plaidoyer très éloquent parfois en faveur du christianisme attaqué par les « athéistes ». Soutenir avec Sainte-Beuve que Montaigne feint de défendre ce qu'il veut attaquer et détruire, c'est faire un hypocrite et un menteur de l'homme du monde le plus franc et le plus loyal. Le pyrrhonisme est dans l'Apologie de Raymond Sebond ce qu'il sera plus tard dans les œuvres de Pascal, de Bossuet et de Bourdaloue, une arme qu'on emploie « pour servir la religion ». Et cette arme « ce dernier tour d'escrime », Montaigne est le premier à dire : « Il ne le faut employer que comme un extrême remède; c'est un coup désespéré, auquel il faut abandonner vos armes pour faire perdre à votre adversaire les siennes; et un tour secret, duquel il se faut servir rarement et réserveement. C'est grande temerité de vous perdre pour perdre un autre : il ne faut pas vouloir mourir pour se venger ». (II, 12, éd. Louandre, t. II, p. 466.) Faire de Montaigne un pur sceptique, c'est donc une injustice, mais il est permis de voir en lui ce qu'on appelle de nos jours un pessimiste, un des hommes qui font le mieux voir le néant de l'homme et le ridicule de ses prétentions. La seule différence qui existe à ce point de vue entre lui et les grands chrétiens du siècle suivant, c'est qu'il n'a jamais été capable de penser et de dire comme Bossuet : « Il ne faut pas permettre à l'homme de se mépriser tout entier ». Montaigne méprise l'homme, et par conséquent il ne peut figurer au nombre des chrétiens qui observent le grand commandement d'aimer son prochain comme soi-même. Mais, s'il y a excès de ce côté dans son livre, quelle hauteur de vues, quelle profondeur d'observation, quelle force de raisonnement, quel admirable bon sens dans ses attaques contre le pédantisme, dans ses théories sur l'éducation! Et enfin quelle langue et quel style! car en admettant que la philosophie de Montaigne peut soulever des contradictions, on est bien forcé de reconnaître que les *Essais* sont un ouvrage incomparable, le plus beau monument littéraire que nous ait laissé le xvi^e siècle. Grâce aux circonstances exceptionnelles au milieu desquelles il s'est trouvé, Montaigne a pu être infiniment plus original que les autres écrivains de son temps. Il vivait dans la retraite, à 150 lieues de la cour, et il n'avait pas à tenir compte des exigences de la mode, il échappait à l'influence fâcheuse des italianiseurs. Seul parmi les auteurs de cette époque, il était libre de dire : « Je ne refuis aucune des phrases qui s'usent emmy les rues françoises », et il pouvait appeler le gascon à son secours quand le français lui paraissait insuffisant. Assurément, il payait tribut à la faiblesse humaine, et l'on peut constater que cet adversaire des pédants n'est pas exempt de pédantisme, qu'il se traîne constamment à la remorque de Sénèque ou de Plutarque, et qu'on allégerait les *Essais* de moitié si l'on retranchait les citations, les traductions et les gloses qui arrêtent le lecteur. En cela surtout Montaigne est bien de ce xvi^e siècle qui croyait avoir découvert l'antiquité classique, et qui, par modestie d'abord, mais ensuite par désir d'étaler son savoir, bariolait son français de grec et de latin. Mais s'il a ce défaut comme tous ses contemporains sans exception, il a des qualités bien personnelles qu'on ne rencontre à ce degré chez aucun d'eux, une finesse incomparable, une extrême vivacité, beaucoup de grâce et en même temps de force, une justesse d'esprit désespérante, et avec cela tout ce qui constitue l'éloquence la plus entraînant et parfois la poésie la plus sublime. Il a beau prétendre qu'il n'a appris sa langue que par routine, qu'il subit toujours l'influence du dernier lu, qu'il est trop épais en figures et trop gascon, la France du xvi^e siècle n'a pas de rival à lui opposer. Comme l'a si bien dit Nisard, « sa langue a les grâces et la liberté de celle de Rabelais, sans cette fureur qui roule les mots au hasard et en fait si souvent un jargon. Elle a l'exactitude de celle de Calvin,

avec plus de variété. Elle contient toute celle d'Amyot, aux richesses de laquelle Montaigne ajoute ses propres inventions; enfin elle réunit tout ce que le xvi^e siècle a mis de science et de génie dans la formation de notre langue littéraire. » Si l'on prenait l'habitude d'imprimer Montaigne avec l'orthographe moderne, on verrait que son éloquence et sa poésie se rapprochent singulièrement de l'éloquence de Bossuet et de la poésie de Corneille.

INFLUENCE DE MONTAIGNE SUR LES ÉCRIVAINS POSTÉRIEURS, SA PLACE DANS L'HISTOIRE DES LETTRES FRANÇAISES. — Un penseur et un écrivain du génie de Montaigne ne pouvait manquer d'exercer une influence considérable sur ses contemporains et à plus forte raison sur la postérité; cependant les *Essais* n'ont pas toujours été goûtés comme ils le sont de nos jours, et la gloire de Montaigne n'a pas été sans subir quelques éclipses. Il a été lu, médité, souvent même imité de très près par les auteurs de la *Satire Ménippée*, par Henri IV, un grand écrivain lui aussi, et par saint François de Sales. Ces différents écrivains lui ont emprunté quelques-unes de ses qualités; mais il n'en fut pas de même de Pierre Charron, que Montaigne avait honoré de son amitié, qu'il avait fait héritier de ses armoiries, mais non de sa plume. Le xvii^e siècle, sauf de rares exceptions, n'a pas eu pour Montaigne une admiration aussi vive. Sans doute les éditions de ses *Essais* ont été nombreuses à cette époque; on en voit paraître en 1635, 1640, 1652, 1657, 1639 et plus tard encore, quoique leur nombre aille en diminuant; mais il vieillit très vite, et il partagea la défaveur qui s'attachait dès 1640 aux hommes et aux choses du siècle précédent. Sous l'influence de Malherbe, de l'hôtel de Rambouillet, de Balzac et de Voiture, la langue se transforma avec une telle rapidité qu'il y a plus de différences entre deux livres français dont l'un fut imprimé en 1595 et l'autre en 1637, entre les *Essais* et le *Discours de la méthode*, qu'il n'y en peut avoir entre ce dernier ouvrage et un livre publié de nos jours. Au xvii^e siècle, il se trouva des gens pour traduire Amyot et Rabelais; un jésuite se chargea de publier *L'Introduction à la vie dévote* « mise en meilleur français », et Montaigne fut, lui aussi, soumis à cette épreuve. M^{lle} de Gournay, qui l'eût cru? imprima en 1635 une édition des *Essais* rajunie et dédiée à Richelieu. Aussi voyons-nous que Corneille, Racine, La Fontaine et Molière semblent ne pas le connaître; ils ne lui empruntent, ce qui était pourtant bien facile, ni un sujet de tragédie, ni une fable ou même un conte licencieux, ni un trait de caractère. Les philosophes proprement dits, Descartes, Gassendi, Malebranche, ne sont pas de son école. Les orateurs ont étudié ailleurs que chez lui les replis du cœur humain. La Bruyère seul l'apprécie, regrette son vieux langage, l'imité à l'occasion. Il semble vraiment étrange qu'un si grand écrivain, reconnu tel dès le premier jour, ait si peu agi sur le grand siècle. Je ne vois guère qu'une exception à faire, mais elle suffirait à la gloire de Montaigne. Pascal n'a pas cessé de le lire, de l'analyser, de le discuter, de lui emprunter des arguments, de le paraphraser et même de le citer; les *Pensées* de Pascal sont pleines du souvenir de Montaigne. Ailleurs, on n'en trouve pas de traces. Mais quoi! l'auteur des *Essais* se trouva enveloppé avec tout son siècle dans une sorte de proscription générale. Le siècle de Louis XIV comptait bien peu d'irréguliers, et encore moins de novateurs; la presque unanimité des écrivains subissait le joug de Malherbe et aspirait aux honneurs académiques ou aux pensions. Les audaces du siècle précédent étaient toutes condamnées, et l'on cherchait même à en effacer le souvenir. Quelle influence pouvait donc exercer Montaigne, un irrégulier, un provincial, un gascon? Aussi Montaigne écrivain n'a-t-il agi en aucune façon sur les écrivains du xvii^e siècle, Pascal excepté. Montaigne penseur fut plus heureux. Il compta au temps de Louis XIV beaucoup d'adversaires, entre autres Descartes, Malebranche, qui l'appelait « un pédant à la cavalière », Bossuet, qui l'attaqua en chaire, Port-Royal, qui le maudit, lui

reprocha, notamment dans la *Logique* d'Arnauld et de Nicole, ses « infamies honteuses », ses « maximes épicuriennes et impies », et finalement le déclara « plein de venin ». Il compta aussi quelques amis, ou plutôt des amies, car si l'on peut citer M^{mes} de La Fayette, de Sablé et de Sevigné, on constate que des hommes, tels que Gui Patin, Naudé, Ménage, ne paraissent pas le goûter; Boileau jeune, composant une *Satire sur l'homme*, semble n'avoir pas lu l'Apologie de Raymond Sebond, dont la lecture l'aurait sans doute empêché de faire une pièce aussi faible. En revanche, on peut trouver au xvii^e siècle quelques disciples de Montaigne, La Mothe le Vayer, qui affichait ouvertement un scepticisme philosophique absolu, Saint-Evremond, Daniel Huet, Bayle enfin, qui n'a pourtant pas consacré d'article à Montaigne dans son *Dictionnaire critique*.

Quant au xviii^e siècle, qui par certains côtés a tant d'analogies avec le xvii^e, il procède tout entier de l'auteur des *Essais*. A lui se rattachent directement les grands lutteurs, les « philosophes » : Montesquieu son compatriote, Voltaire, Diderot, d'Alembert et les encyclopédistes, Rousseau, qui le met au pillage sans le nommer, Grimm, Vauvenargues, et beaucoup d'autres encore. Mais il faut établir à ce sujet une distinction fondamentale : ce qui subsiste au xviii^e siècle, c'est le Montaigne sceptique ou jugé tel, le Montaigne railleur, libertin au sens tout moderne de ce mot, le Montaigne « à la bouche effrontée ». Mais, par contre, l'écrivain est jugé avec une excessive sévérité. Voltaire apprécie, dit-il, l'imagination de Montaigne, car elle était « forte et hardie », mais il le plaint d'avoir eu à son service « une si pauvre langue, un jargon familier bon tout au plus pour la plaisanterie ». Il est vrai que Voltaire se croyait le Montaigne du xviii^e siècle, qu'il se flattait d'avoir refait les *Essais* en composant son *Dictionnaire philosophique*, dont il disait ingénument : « Les chapitres en sont variés comme ceux de Montaigne, et ils ne sont pas si longs ».

Chez nous enfin, Montaigne occupe, surtout depuis trente ou quarante ans, une place considérable. Les *Essais* sont un livre classique, une cause de châtement, ce qui eût indigné leur auteur, pour la « jeunesse captive » qui ne les admirerait pas assez. Montaigne n'est pas seulement à nos yeux un homme des plus aimables, un causeur intarissable; il est devenu un auteur, et qui plus est un pédagogue. Les éducateurs de la jeunesse attribuent à son beau chapitre de *L'institution des enfants* une importance capitale; les philosophes l'étudient, le discutent, le mettent en parallèle et quelquefois en opposition avec Pascal; en un mot, Montaigne est considéré aujourd'hui par tous ceux qui connaissent à fond l'histoire de la littérature française comme un de nos penseurs les plus originaux et les plus profonds, et surtout comme un de nos écrivains les plus admirables.

A. GAZIER.

BIBL. : La vie de Montaigne étant connue presque uniquement grâce aux *Essais*, on devra recourir surtout aux bonnes éditions de cet ouvrage, c.-à-d. aux éditions publiées du vivant de l'auteur (1580, 1582, 1588), à l'édition de M^{lle} DE GOURNAY (1595), à l'édition de NAGEON (1802), sauf à consulter au besoin le ms. de Montaigne qui a servi à l'établir, et qui est à la bibliothèque de Bordeaux. On peut voir à la Bibliothèque nationale une très riche collection d'éditions de Montaigne et d'ouvrages relatifs à Montaigne formée par le docteur PAYEN, et léguée par lui à la Bibliothèque. — Le *Journal de Voyage*, publié pour la première fois en 1774, a été réimprimé en Italie par M. Alessandro d'Ancona (1889). — Voir aussi, parmi les innombrables études dont Montaigne a été l'objet : BONNEFON, *Montaigne, l'homme et l'œuvre*, 1893, *Montaigne et ses amis*, 1898. — FAGUET, *XVI^e siècle*, 1892. — Joseph TEXTE, *Études de littérature européenne*, 1898. — Docteur Constantin JAMES, *Montaigne, ses voyages aux eaux minérales en 1580 et 1581* (1859). — PASCAL, *Entretien avec M. de Sacy sur Epictète et Montaigne*, dans les bonnes éditions de Pascal. — Docteur PAYEN, *Documents inédits sur Montaigne*, 1847, 1850, 1855, 1856, 1862. — PRÉVOST-PARADOL, *les Moralistes français*. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, III, 2, 3, *Lundis*, t. IV; *Nouveaux lundis*, t. II et VI, etc. — STAFFER, *Montaigne* (Collection des grands écrivains).

MONTAIGU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 768 hab.

MONTAIGU. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège; 633 hab. Il y avait à Montaigu un château fort qui joua un rôle important dans les guerres du xvii^e siècle, et qui fut rasé en 1668 par ordre de Louis XIV.

MONTAIGU. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Valognes; 738 hab.

MONTAIGU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon; 4.804 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat (Nantes à Bordeaux). Distilleries, corroiries. Ancienne place forte sous les murs de laquelle les royalistes furent battus, en sept. 1793, par le général *Beysser* (V. ce nom), qui s'y laissa surprendre quelques jours après et y subit une sanglante défaite. Patrie de *La Reveillère-Lepaux* (V. ce nom), à qui la ville a élevé une statue (1886).

MONTAIGU (en flamand *Scherpenheuvel*, en latin *Aspricobis*). Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Louvain; tête de ligne d'un chem. de fer vers Sichein; 3.200 hab. C'est un lieu de pèlerinage renommé depuis le commencement du xvii^e siècle. Les archiducs Albert et Isabelle y firent ériger de 1609 à 1627 la magnifique église de Notre-Dame, en exécution du vœu qu'ils avaient fait pour le cas où ils parviendraient à faire lever le siège de Bois-le-Duc. C'est une vaste rotonde, couronnée d'un dôme oriental et entourée de chapelles; le trésor renferme de riches orfèvreries, des dentelles, de somptueux vêtements sacerdotaux, dons des fidèles. On évalue le nombre des pèlerins à plus de 150.000 par an.

MONTAIGU-LE-BLIN. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Varennes; 979 hab.

MONTAIGU-LES-BOIS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray; 465 hab.

MONTAIGU (Gilles-Ayccelin de), prélat et homme politique français, né sans doute en Auvergne à Montaigu, près de Billom (Puy-de-Dôme), mort le 23 juin 1318. Prévôt de l'église de Clermont-Ferrand, puis archevêque de Narbonne le 23 nov. 1290, conseiller d'Etat en 1296, il fut chargé du sceau en l'absence de Nogaret, le 27 févr. 1310, et le garda vraisemblablement jusqu'au 26 avr. 1313. Philippe le Bel lui confia plusieurs missions. Il fut transféré à l'archevêché de Rouen le 13 mai 1314. En 1314, il fonda à Paris le collège dit de Montaigu. — Il ne doit pas être confondu avec son homonyme, évêque de Théroouanne, cardinal de Tusculum, mort en 1378.

BIBL.: [F. POMMERAYE], *Histoire des archevêques de Rouen*; Rouen, 1667, pp. 493-97, in-fol. — Fr. DUCHESNE, *Hist. des chanceliers de France*; Paris, 1680, pp. 263 et 347, in-fol. — *Gallia Christiana*, 1739, t. VI, part. col. 82, 87, et 1759, t. XI, part. col. 76. — E. RENAN, dans *Hist. litt.*, 1877, pp. 300-301 et 351. — Doms DEVIC et VAISSETTE, *Hist. gén. du Languedoc*, nouv. éd., t. IX (cf. IV, 253 et X, 57-58).

MONTAIGU (Jean de), surintendant des finances en France, né vers 1349, mort le 17 oct. 1409. Fils de Gérard de Montaigu, garde des chartes de Charles V, et de Biette de Cassinél, il fut secrétaire du roi et un véritable favori. Chargé de la surintendance des finances de 1388 à 1392, puis chambellan, chevalier, gouverneur de la Bastille, puis grand maître de l'hôtel du roi en 1401, chargé en 1405 de la garde de la ville de Paris, il négocia la paix de Chartres conclue entre le parti du duc d'Orléans et Jean sans Peur. Arrêté en 1409, sur l'ordre du duc de Bourgogne, torturé et condamné par une commission pour avoir envouté le roi et commis des malversations qui ne furent pas prouvées, il fut décapité aux Halles et exposé au gibet de Montfaucon. Possesseur d'une énorme fortune, il avait souvent prêté au roi et encouragé les beaux-arts. Tous ses biens furent confisqués et la bibliothèque qu'il avait formée dans son magnifique château de Marcoussis, portée au Louvre. Un arrêt du grand Conseil réhabilita sa mémoire en 1442 et ses restes furent transférés à Marcoussis où s'éleva son tombeau.

M. BARROUX.

BIBL.: L. MERLET, *Biographie de J. de Montaigu*; Paris, 1852, in-8 (extr. de la *Bibl. de l'Ec. des Ch.*). — *Histoire litt. de la France*, 1862, pp. 672-73.

MONTAIGU (Jean de), chancelier de France, mort le 25 oct. 1415, frère du précédent. Evêque de Chartres le 21 janv. 1390, président de la Chambre des comptes en 1399, puis chancelier de 1405 à 1409, il devint archevêque de Sens le 11 avr. 1407, présida en 1408 à Paris l'assemblée générale du clergé de France, fut renommé président de la Chambre des comptes en 1413, et périt en combattant à Azincourt.

M. BARROUX.

BIBL.: Fr. DUCHESNE, *Hist. des chanceliers de France*; Paris, 1680, p. 412, in-fol. — A. TESSERAU, *Hist. chronol. de la grande chancellerie de France*; Paris, 1710, t. I, p. 36, in-fol. — P. ANSELME, *Hist. gén. de la maison de France*, 1730, t. VI, p. 377. — *Gallia Christiana*, 1744, t. VIII, col. 1179, et 1770, t. XII, part. col. 81.

MONTAIGU (Anne-Charles BASSET DE), général français, né à Versailles le 10 juin 1751, servit dans la gendarmerie de 1768 à 1788; promu chef de brigade en 1792, il défendit Valenciennes (1793), et se replia habilement sur Cambrai, puis repoussa les Anglais de Dunkerque; promu général de division, il fut battu à Charleroi, se distingua à Fleurus, et l'année suivante défendit vaillamment Mannheim. Il fut retraité en 1799.

MONTAIGUET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Donjon; 1.041 hab.

MONTAIGUT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade; 467 hab.

MONTAIGUT. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac; 2.739 hab.

MONTAIGUT-EN-COMBRAILLES. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom; 1.913 hab. Tanneries. Lanterne des morts (mon. hist.) du xiii^e siècle dans le cimetière. Ruines féodales. Montaigut était au moyen âge le siège d'une baronnie de la Basse-Auvergne qui fit en 1477 partie de la dot de la fille de Louis XI, Anne de France, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

MONTAIGUT-LE-BLANC (*Burgus* ou *castrum de Monteaucto albo*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury, sur le chem. de fer de Guéret à Limoges; 800 hab. — Ruines d'un château féodal qui, en 1790, appartenait à la famille de Jumilhac. Son église avait été donnée, vers 1080, à l'abbaye de Bénévent par l'évêque de Limoges. Un ancien prieuré de femmes, au lieu dit La Boulonie, dépendait de l'abbaye des Alloix près Limoges. En 1790, le territoire de Montaigut était partie en Marche, partie en Limousin.

MONTAIGUT-LE-BLANC. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champaix; 1.304 hab.

MONTAILLÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais; 929 hab.

MONTAILLEUR. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Gresy; 891 hab.

MONTAILLOU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Ax; 227 hab.

MONTAIMONT. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de La Chambre; 1.311 hab.

MONTAIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur; 315 hab.

MONTAIN. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas; 157 hab.

MONTAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves; 543 hab.

MONTAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan; 277 hab.

MONTAL (Claude), facteur de pianos français, né à La Palisse (Allier) le 28 juil. 1800, mort le 7 mars 1865. Devenu aveugle à six ans, il fut placé à l'institution des Jeunes-Aveugles, où il étudia les mathématiques, ainsi que la construction des pianos, et à sa sortie, en 1831, il ouvrit un cours public d'accord d'instruments. En même temps, il créait une importante fabrique de pianos, qui prospéra rapidement. Il a publié : *l'Art d'accorder soi-même son piano* (Paris, 1836, in-8; nombr. éd. et trad.). L. S.

BIBL.: GUADET, *Notice sur Cl. Montal*; Paris, 1845, in-8.

MONTALAND (Céline), actrice française, née à Gand vers 1842, morte à Paris le 8 janv. 1891. Fille de comédiens de province, elle monta toute enfant sur les planches. On la vit à la Comédie-Française jouer des rôles d'enfant dans *Gabrielle* et *Charlotte Corday*. Engagée au Palais-Royal, elle s'y montra dans *la Fille bien gardée* et obtint un succès fou dans une pièce faite expressément pour elle : *Mam'zelle fait ses dents*. Devenue jeune fille, elle alla jouer sérieusement la comédie en province et en Italie, puis, de retour à Paris en 1860, joua *le Pied de mou-ton* à la Porte-Saint-Martin et entra au Gymnase, où elle resta plusieurs années. Plus tard, après de courts séjours aux Nouveautés et au théâtre Taitbout, elle alla créer d'une façon remarquable le rôle de la mère dans *Jack*, de M. Alphonse Daudet. Elle fit ensuite un voyage en Russie, et enfin, engagée à la Comédie-Française, elle y débuta le 13 déc. 1884, dans *Bataille de Dames*. Elle prit aussitôt place dans le répertoire, et se montra successivement dans *le Parisien*, *la Souris*, *la Princesse Georges*, *François le Champi*, *le Kélept*, *Jean Baudry*, *Henri III et sa cour*, *Petite pluie*, etc. Elle fit sa dernière création dans *Margot*, de M. Henri Meilhac.

MONTALANT (L.-Cinthie) (V. CINTI-DAMOREAU [M^{me}]).

MONTALBA ou **MONTALBA D'ARLES**. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Arles-sur-Tech; 182 hab.

MONTALBA ou **MONTALBA-DE-LATOUR**. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Latour-de-France; 330 hab.

MONTALBANI (Giovanni-Battista, comte), voyageur et officier italien, né à Bologne en 1596, mort dans l'île de Candie en 1646. Après avoir visité une grande partie de l'Europe, la Turquie, la Perse et la Haute-Asie, il fit la guerre contre les Espagnols dans l'armée du duc de Savoie et reçut du sénat de Venise un commandement dans l'île de Candie. Il était très versé dans les langues orientales et a laissé un livre sur les mœurs de la Turquie (*De moribus Turcarum*; Rome 1625).

BIBL. : ORLANDI, *Notizia degli scrittori bolognesi*, 1714.

MONTALCINO. Ville d'Italie, prov. de Sienne (alt. 599 m.); 2.400 hab. (com. 8.000). Evêché. Vieille enceinte; église décorée par della Robbia; bibliothèque. Eaux minérales.

MONTALEMBERT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Sauzé-Vaussais; 768 hab.

MONTALEMBERT (André de), seigneur d'Essé et de PANVILLIERS, né en Poitou en 1483, tué à Téroouanne le 12 juin 1553. Un des favoris de François I^{er} pour son adresse et sa chevaleresque bravoure, il fut choisi par le roi pour combattre avec lui Sansac et la Chataigneraye dans le tournoi du camp du Drap d'or (1520). Il défendit Turin jusqu'à la paix (1537), arrêta devant Landrecies une invasion de Charles-Quint (1543), commanda l'expédition d'Ecosse qui chassa les Anglais du S. du pays après les avoir défaits à Haddington (1548). Rappelé de ses terres pour défendre Téroouanne, il y fut tué sur la brèche.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis de), général et écrivain français, né à Angoulême le 16 juil. 1714, mort à Paris le 29 mars 1800. Il était parent du précédent. Entré au service en 1732 après de brillantes études, il fit les campagnes d'Allemagne (1733-34), puis celles de Bohême et d'Italie (1742), et obtint la compagnie des gardes du prince de Conti. Admis en 1747 à l'Académie des sciences de Paris comme membre associé, il s'appliqua avec ardeur, durant les années qui suivirent, à l'étude de la fortification; ce fut aussi vers le même temps qu'il fit construire à Ruelle, près d'Angoulême, dans ses propriétés, les importantes forges où se fabrique le matériel de notre artillerie de marine. Pendant la guerre de Sept ans, il fut attaché, avec le grade de brigadier, à l'état-major des armées de Suède et de Russie. Promu maréchal de camp en 1761, il écrivit dès cette époque l'introduction

GRANDE ENCycLOPÉDIE. — XXIV.

de son grand ouvrage : *la Fortification perpendiculaire* (Paris, 1776-94, 11 vol. in-4; 2^e éd., 1796; trad. allem., Berlin, 1818-20). L'annonce seule des nouvelles théories qu'il y devait développer et qui étaient sur plus d'un point en opposition avec celles de Vauban l'engagea dans une violente polémique avec le corps du génie. Il n'en fut pas moins chargé en 1779 des travaux de défense de l'île d'Aix, qu'il fortifia d'après son système et qui soutint victorieusement les attaques des Anglais. A la Révolution, il renonça, en considération des besoins de l'Etat et quoique criblé de dettes, à la pension que le roi lui avait accordée pour la perte d'un œil; il ne put, d'autre part, se faire payer les six millions qui lui étaient dus pour ses forges de Ruelle, cédées à l'administration de la marine, et, étant passé quelque temps après en Angleterre à l'instigation de sa femme (V. ci-dessous), il vit, pour surcroît d'infortune, ses derniers biens séquestrés. Mais il rentra presque aussitôt en France, divorça pour épouser M^{lle} Cadet de Vaux, sœur du chimiste, obtint la mainlevée du séquestre et, toujours très adonné, malgré son grand âge, à l'étude de la fortification, fut fréquemment appelé au comité de Salut public par Carnot, qui le promut en 1792 général de division. En 1797, il fut proposé, à la suite d'une vacance, comme membre du nouvel Institut, mais il se retira devant Bonaparte, qui était son concurrent. Outre le grand ouvrage déjà signalé et quelques mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, il a publié : *Mémoire historique sur la fonte des canons* (Paris, 1758, in-4); *Correspondance pendant la guerre de 1757-60* (Londres, 1777, 3 vol. in-8); *Relation du siège de Saint-Jean-d'Acre* (Paris, 1798, in-8), etc. Il est aussi l'auteur de contes et de couplets, pleins de verve et de grâce, ainsi que de plusieurs petites comédies représentées dans le salon de sa première femme. On lui doit enfin une précieuse collection de 92 reliefs de fortification, exécutés par ses soins et formant un cours complet; il l'offrit au comité de Salut public. Le buste de Montalembert a été sculpté par Bonvallet.

Sa première femme, *Marie-Joséphine* de COMARIEU, épousée en 1770 et morte à Paris en 1832, eut, sous Louis XVI, un des salons les plus fréquentés. On a d'elle deux très bons romans : *Elise Duménil* (1798; 2^e éd. [6 vol.] 1801); *Horace* (1822). Léon SAGNET.

BIBL. : DELISLE DE SALES ET DE LA PLATIÈRE, *Eloge du général de Montalembert*; Paris, 1801, in-4. — LALANDE, *Notice sur le marquis de Montalembert*, dans le *Magasin encyclopédique* (6^e année, t. I, p. 123).

MONTALEMBERT (Jean-Charles, baron de), général français, né à Louisbourg (île du Cap-Breton) le 6 févr. 1757, mort à l'île de la Trinité le 20 févr. 1810. Parent des précédents, il prit du service en 1775 dans les chevau-légers, devint à la dissolution des compagnies rouges colonel dans le régiment de Berry-Cavalerie, émigra en 1792, fut promu en 1793 par Monsieur, frère de Louis XVI, maréchal de camp, forma, l'année suivante, en Angleterre la légion d'émigrés connue sous son nom et la conduisit à Saint-Domingue, où elle se distingua en 1797 contre Toussaint-Louverture. Passé, la même année, brigadier général, il demeura avec ce grade au service de l'Angleterre jusqu'en 1799 et continua ensuite de résider aux Antilles. Par la mort du marquis de Montalembert, dont il avait épousé la belle-sœur et qui était le dernier survivant de la branche aînée des Montalembert, il devint le chef de cette famille célèbre. L. S.

MONTALEMBERT (Louis-François-Joseph-Bonaventure, marquis TRAYON DE), homme politique français, né à Paris le 18 oct. 1758, mort à Taverny le 17 mars 1846. Entré jeune dans l'armée, il émigra pendant la Révolution, se rallia à l'Empire et devint chambellan de Napoléon I^{er}. Il fut député de la Vienne au Corps législatif de 1809 à 1812, et questeur de cette assemblée en 1810.

Son fils, *Jules-Louis-Pierre-Fortune*, né à Angoulême le 8 déc. 1790, mort au château de Joué (Charente-

inférieure), le 8 févr. 1858, fut député de la Charente de 1846 à 1848 et soutint la politique de Guizot.

MONTALEMBERT (Pierre-Marc-Marie-Anne, comte de), homme politique français, né à Paris le 10 juil. 1777, mort à Paris le 21 juin 1834. Il émigra, avec toute sa famille, au moment de la Révolution, et entra au service de l'armée anglaise, figura en Espagne et Portugal dans l'état-major de Wellington, participa à l'expédition de Walcheren, etc. En 1814, il reçut la mission d'annoncer à Louis XVIII son avènement au trône et fut comblé de faveurs. Il entra dans la diplomatie et fut ministre plénipotentiaire à Stuttgart (1816) et à Copenhague (1819). Créé pair de France le 5 mars 1819, il monta souvent à la tribune pour y soutenir, avec éloquence, des motions du royalisme le plus pur. Nommé ambassadeur à Stockholm en 1826, il fut révoqué en 1830 par le gouvernement de Juillet.

MONTALEMBERT (Charles FORBES, comte de), publiciste et homme politique français, né à Londres le 29 mai 1810, mort à Paris le 13 mars 1870. Il était fils du précédent et d'une Écossaise. Il commença ses études au collège Sainte-Barbe, aujourd'hui collège Rollin; il s'y lia intimement avec Lacordaire, avec lequel il entra de bonne heure dans le groupe de jeunes gens enthousiastes qui s'était formé autour de Lamennais. Dès l'âge de vingt ans, il collaborait au journal *l'Avenir* qui, avec un retentissement énorme, entreprenait la lutte contre les théories gallicanes et l'Université et réclamait la liberté de l'enseignement. Afin de mettre leurs idées en pratique, Montalembert et Lacordaire ouvrirent, en 1831, sans autorisation, une école publique dans la rue Jacob. Poursuivi, Montalembert se défendit lui-même dans un débat solennel devant la Chambre des pairs dont la mort de son père lui avait ouvert l'entrée. Il fut condamné à une légère amende, mais sa plaidoirie lui valut d'un seul coup une brillante réputation d'orateur. En même temps les doctrines de *l'Avenir* étaient condamnées par Grégoire XVI. Montalembert se soumit à la suite de Lacordaire, et après de longues hésitations, rompit avec Lamennais qui refusa de se rendre. En 1836, il publiait sa célèbre *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie* (Paris, 1830, in-8; dern. éd., 1878, in-8), ouvrage dépourvu de toute valeur scientifique, sorte de légende pieuse où il résumait la poésie catholique de la souffrance et de l'amour. Depuis un an déjà il avait atteint l'âge qui lui permettait de siéger à la Chambre des pairs avec voix délibérative. Dès lors il consacra toutes ses forces et son éloquence à défendre ses idées et notamment à dénoncer l'Université comme un foyer d'incrédulité et d'athéisme. Mais c'est de 1844, lors de sa lutte contre le triple projet de loi de Villemain sur la liberté de l'Église, de l'enseignement et des ordres monastiques, que datent ses véritables succès oratoires. Dès lors il se posa comme le principal chef du parti catholique et le défenseur du clergé. A la révolution de Février, il accepta sans hésiter le nouvel ordre politique et, dans un manifeste célèbre, offrit son concours à la République. Cependant, élu à la Constituante par le dép. du Doubs, il se trouva, par ses opinions antidémocratiques, rejeté à l'extrême droite du parti réactionnaire. Aussi protesta-t-il mollement contre le coup d'État; il fut choisi comme candidat du gouvernement et élu dans le dép. du Doubs. Député, il ne fut à proprement parler ni l'adversaire ni le défenseur du gouvernement impérial et régla ses votes sur les intérêts du seul parti catholique. Il ne fut d'ailleurs pas réélu en 1837 et vécut dès lors dans la vie privée. Mais il demeura par la presse, notamment par ses articles du *Correspondant*, l'un des principaux chefs du parti catholique. Cette dernière période de sa vie, dans laquelle il marcha côte à côte avec Lacordaire, Gratry, Dupanloup, est en partie remplie par la polémique qu'il eut à soutenir contre Louis Veillot, organe des catholiques ultramontains. L'élégance oratoire de l'un des adversaires et l'ironie sans scrupule de l'autre excitèrent et passionnèrent longtemps l'opinion publique. Montalem-

bert resta jusqu'au bout l'adversaire des ultramontains et, en 1869, protesta avec Dupanloup contre la convocation du concile appelé à se prononcer sur l'infailibilité pontificale. Il mourut à temps pour ne point connaître le résultat du concile. Il avait été élu en 1852 à l'Académie française en remplacement de Droz.

Parmi les ouvrages de Montalembert, pour la plupart consacrés à l'apologie des idées et de l'art chrétien, nous citerons : *Du catholicisme et du vandalisme dans l'art* (Paris, 1829, in-8), ou, inspiré par le mouvement romantique, il remet l'un des premiers en honneur l'architecture et la sculpture du moyen âge; *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* (id., 1884, in-8); *Saint Anselme*, fragment de l'introduction à l'histoire de saint Bernard (id., 1844, in-8); *Quelques conseils à donner aux catholiques sur la direction à donner à la polémique actuelle* (id., 1849, in-8); *Des intérêts catholiques au XIX^e siècle* (id., 1852, in-8); *De l'avenir politique de l'Angleterre* (id., 1855, in-8); *Pie IX et lord Palmerston* (id., 1856, in-8); *Histoire des moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard* (id., 1860-67, 4 vol. in-8; 5^e éd., 1874-77, 5 vol. in-8), ouvrage considérable dans lequel l'auteur cherche à établir l'une de ses plus chères idées, à savoir que le moyen âge est une époque de liberté et que les moines ont été à cette époque les véritables dépositaires et les promoteurs de la civilisation dans l'Europe occidentale; *une Nation en deuil, la Pologne en 1861* (id., 1861, in-8); *le Père Lacordaire* (id., 1862, in-8; 2^e éd., 1881, in-12); *l'Église libre dans l'État libre* (id., 1863, in-8); *le Pape et la Pologne* (Paris, 1864, in-8); *la Confiscation des biens de la famille d'Orléans* (1871, in-8); *Lettre à un ami de collège* (posthume, Paris, 1873, in-12; 2^e éd., 1884). En outre, un grand nombre d'articles de Montalembert ont paru dans la *Revue des Deux Mondes*, le *Correspondant* et l'*Encyclopédie catholique*. Une édition complète de ses œuvres a été publiée (Paris, 1861-68, 9 vol. in-8). Montalembert était une nature d'artiste romantique. Dépourvu de véritable sens politique et du sentiment de la réalité, il a porté en politique une passion généreuse, un talent disproportionné ou dominait la sensibilité, un dédain aristocratique de ses adversaires. Ses ouvrages, dénués de toute critique, ont beaucoup perdu de l'intérêt que leur prêtait l'actualité.

TH. RUYSSSEN.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. I. — LÉON GAUTIER, *Portraits littéraires*, 1868, in-18. — DOUILLONS, M. de Montalembert, sa biographie et extraits de ses œuvres, 1869, in-8. — DUC D'AUMALE, *Disc. de récept. à l'Acad. franç.*, 3 avr. 1878. — DE MAZADE, *Portraits d'histoire morale et politique*, 1875, in-18. — LECANUET, *la Jeunesse de Montalembert* dans le *Correspondant*, 25 déc. 1894. — ANAT. LEROY-BEAULIEU, *le Catholicisme libéral*, 1885, in-12. — D'HAUSSONVILLE, *Lacordaire*, 1895, in-12. — OLLÉ-LAPRUNE, dans la *France chrétienne*, 1896, gr. in-8.

MONTALEMBERT (Jules-Marie-Gabriel-Geoffroy, comte de), homme politique français, né à Versailles le 16 déc. 1850, petit-neveu du précédent. Il s'engagea au moment de la guerre franco-allemande et entra à l'École spéciale de Saint-Cyr en 1871. Lieutenant et instructeur de Saint-Cyr en 1874, capitaine en 1880, il quitta l'armée en 1888. Le 22 sept. 1889, il était élu député de Lille avec un programme conservateur et protectionniste. Il fut un des secrétaires de la Chambre. Il a été réélu le 20 août 1893 et le 8 mai 1898.

MONTALET-LE-BORS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay; 185 hab.

MONTALIEU-VERCIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel; 2.023 hab. Stat. du chemin de fer de la Compagnie de l'Est de Lyon. Soieries. Carrière de pierre.

MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON, comte de), né à Neukirch, près Sarreguemines, le 5 juil. 1766, mort à La Grange, près Pouilly (Nièvre) le 22 janv. 1823. Issu de famille noble, il entra dans l'armée dès l'âge de treize

ans, mais ne tarda pas à en sortir pour étudier le droit et devint, en 1785, conseiller au parlement de Grenoble, où il se fit remarquer par son intelligence et sa puissance de travail. Partisan des principes de 1789, il essaya — modérément — de réagir contre le régime de la Terreur. Engagé dans un bataillon de volontaires, il servit en Italie et en revint caporal (1794). Il était depuis plusieurs années maire de Valence, quand le premier consul, qui l'avait autrefois connu dans cette ville, l'appela à la préfecture de la Manche (17 avr. 1801). Montalivet passa ensuite à la préfecture de Seine-et-Oise (31 mars 1804), puis à la direction générale des ponts et chaussées (3 mai 1806) et au ministère de l'intérieur (1^{er} oct. 1809), poste qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire et d'où il donna la plus vigoureuse impulsion aux travaux publics et à l'industrie. Profondément dévoué à Napoléon, il suivit Marie-Louise à Blois (1814) et, après le retour de l'île d'Elbe, fut nommé intendant général de la couronne (21 mars 1815) et pair de France (2 juin). La seconde Restauration le fit rentrer dans la vie privée. Mais quelques années après il fut pourvu d'un siège à la Chambre des pairs (5 mars 1819), où, jusqu'à sa mort, il s'associa à la politique du parti constitutionnel.

A. D.

MONTALIVET (Comte Marthe-Camille BACHASSON DE), homme d'Etat français, né à Valence le 25 avr. 1801, mort à Paris le 4 janv. 1880. Il était fils du comte de Montalivet qui fut ministre de l'intérieur de Napoléon 1^{er}. Il entra à l'École polytechnique en 1820, et, en 1822, dans le corps des ponts et chaussées. Mais, un an après, la mort de son père l'appela par hérédité à la Chambre des pairs. Dès lors, il se consacra aux études politiques, vint siéger en 1826 au Luxembourg au milieu des libéraux, et attira promptement l'attention par son rapport sur la loi de la presse présentée par M. de Peyronnet et par une brochure intitulée *un Jeune Pair de France aux Français de son âge* (Paris, 1827, in-8). En juil. 1830, il se prononça l'un des premiers en faveur du duc d'Orléans qui le nomma, dès le mois de novembre, ministre de l'intérieur, puis ministre de l'instruction publique et des cultes. Après la mort de Casimir Périer, Montalivet reprit le portefeuille de l'intérieur, réprima le mouvement royaliste de plusieurs départements, et l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin 1832 et démissionna le 10 oct. de la même année. Lors du procès d'avr. 1834, il fut investi à la Chambre des pairs du mandat de juge d'instruction. Il fut encore deux fois ministre de l'intérieur du 22 févr. au 6 sept. 1836 et, dans le ministère Molé, du 15 avr. 1837 au 31 mars 1839. Il signala son passage au pouvoir par un grand nombre de mesures d'utilité publique, érection ou achèvement de monuments, organisation des chemins vicinaux, des conseils généraux, et il obtint le retrait des lois réactionnaires présentées par son collègue Guizot. Après la chute du ministère Molé, Montalivet refusa d'entrer dans aucune combinaison nouvelle et se contenta d'exercer avec un grand zèle et une haute intelligence les fonctions d'intendant de la liste civile : c'est à ce titre qu'il créa le musée de Versailles, agrandit celui du Louvre et fit restaurer plusieurs palais nationaux. En 1847, Montalivet, très hostile à la politique de Guizot, engagea le roi à constituer un ministère disposé à entreprendre la réforme électorale. Mais la révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Il s'efforça seulement de sauver les biens privés des princes d'Orléans. Ces biens ayant été confisqués en 1852, Montalivet protesta énergiquement en qualité d'exécuteur testamentaire de Louis-Philippe, et publia, pour défendre la mémoire de son ancien souverain, *le Roi Louis-Philippe et la liste civile* (Paris, 1851, in-8), et *Rien ! dix années de gouvernement parlementaire* (id., 1862, in-8). Après la révolution du 4 sept., il continua à rester à l'écart, mais il suivit de près les événements et, avec une rare intelligence des nécessités de son temps, il accepta loyalement et hautement la République, comme il le prouva dans une étude sur le ministère de Casimir Périer dont il avait fait

partie (*Revue des Deux Mondes*, mai 1874), et par une lettre adressée le 17 juin 1874, au fils de cet ancien ministre de Louis-Philippe. Cette lettre excita un violent mécontentement parmi les réactionnaires et les cléricaux. Montalivet avait encore publié : *la Confiscation sous l'Empire* (Paris, 1871, in-8), et *Casimir Périer et la politique conservatrice en 1831 et 1832* (id., 1874, in-8).

Th. RUYSSSEN.

MONTALTO DELLE MARCHE. Village d'Italie, prov. d'Ascoli Piceno, r. dr. de l'Aso ; 800 hab. Evêché.

MONTALVAN (Juan PEREZ DE), poète dramatique et conteur espagnol, né à Madrid en 1602, mort à Madrid le 25 juin 1638. Fils d'un libraire du roi, il mena de front les études théologiques et la pratique des belles-lettres. A l'âge de dix-sept ans, il eut déjà des succès avec ses comédies ; l'année suivante, il prit part, avec les principaux poètes du temps, au concours de poésie pour la fête de la canonisation de saint Isidore de Madrid, et il obtint un des prix, avec l'approbation de Lope de Vega, qui ne cessa de s'intéresser à lui. Reçu aussitôt docteur en théologie, il entra dans la confrérie des prêtres de Madrid, et accepta des fonctions auprès de l'Inquisition. Celles-ci ne l'empêchèrent point de publier bientôt un volume de huit contes d'amour, écrits avec beaucoup de charme : *Sucesos y prodigios de amor* (Madrid, 1624, petit in-4). Leur succès fut tel qu'il s'en fit onze éditions dans l'espace d'une trentaine d'années (dernières réimpr. dans le *Tesoro de Novelistas españoles*, Paris, 1847, et dans la *Biblioteca* de Rivadeneira, 1854, t. XXXIII ; trad. en franç. par de Rampalle : *Nouvelles* ; Paris, 1644, pet. in-8). La même année, Montalvan mit au jour son *El Orfeo*, poème écrit en octaves harmonieuses, et dont le but était de rivaliser avec celui publié, sous le même titre, quelques mois auparavant, par Juan de Jauregui (V. ce nom). C'est à tort que certains écrivains ont attribué la paternité de cette œuvre au grand protecteur de Montalvan, à Lope de Vega lui-même. Passant du profane au sacré, il composa un livre de dévotion basé sur la légende de saint Patrice et sur l'entrée du Purgatoire, placée en Irlande, légende à laquelle Montalvan ajouta, de son invention, un conte étrange, remarquablement soudé au sujet principal : *Vida y Purgatorio de S. Patricio* (Madrid, 1627, pet. in-8 ; trad. en franç., Bruxelles, 1638, in-12). Ce petit livre, souvent réimprimé, fut fort populaire en Espagne et en France, et Calderon en tira l'une de ses plus remarquables comédies religieuses : *El Purgatorio de San Patricio*.

Montalvan publia encore un second recueil de nouvelles et contes, une sorte d'heptaméron : *Para todos ; ejemplos morales, humanos y divinos* (Huesca, 1633, pet. in-4). Malgré les attaques virulentes de Quevedo, ce recueil fut souvent réimprimé jusqu'en 1736. Vanel en tira huit nouvelles : *la Semaine de Montalvan, ou les Mariages mal assortis* (Paris, 1684, 2 vol. in-12).

Mais c'est sur la scène qu'il obtint le plus de succès, au point que des libraires éditèrent sous son nom des pièces de théâtre qui n'étaient point de lui. Jusqu'en 1632, il avait composé trente-six comédies et douze « autos » sacramentels. Le nombre des premières s'éleva ensuite à une soixantaine, mais on ne les connaît plus toutes, de même qu'il ne reste plus que trois *autos* dont deux se trouvent dans le volume *Para todos*. Les meilleures de ses pièces sont comprises dans le recueil de ses *Comedias* (Alcalá, 1638, et Madrid, 1639, 2 vol. pet. in-4 ; réimpr. à Valence, 1652, in-4). D'autres avaient paru séparément. Elles se divisent en comédies de cape et d'épée, en drames psychologiques et historiques et en comédies religieuses. Presque toutes ont pour sujet des événements pleins d'intérêt et d'attrait. Les personnages historiques sont dépeints avec le souci de la vérité. On le constate dans *El Príncipe Don Carlos* ; dans *El Segundo Seneca de España*, qui désigne Philippe II ; dans *El Mariscal de Biron*. C'est des *Templarios* de Montalvan que Raynouard

a tiré sa tragédie des *Templiers* (1813), qui fut un grand succès. Les plus réussies de ses comédies sont : *La Mas Constante Mujer. No hay vida como la honra, la Toquera viscaína*, et quelques autres qui sont insérées dans le t. XLIV de la *Biblioteca Rivadeneyra* (1858). Le plus populaire de ses drames fut *los Amantes de Teruel*, sujet pathétique emprunté à une tradition aragonaise du XIII^e siècle, qui avait déjà servi à un poème et à deux pièces de théâtre, mais que Montalvan a rajeunie en faisant vivre les amants au temps de Charles-Quint. Dans toutes ses pièces, il se conforma aux théories littéraires de son maître et collaborateur Lope de Vega dont il fut le disciple le plus brillant et le plus écouté. Calderon lui-même eut recours deux fois à sa collaboration. Après la mort de son protecteur et ami, il lui éleva ce qu'on appelait jadis un tombeau littéraire, consistant en un panegyrique de sa plume, accompagnée d'éloges en vers émanant d'environ cent cinquante poètes contemporains : *Fama póstuma à la vida y muerte de Lope de Vega Carpio*, etc. (Madrid, 1636, pet. in-4). A son tour, il fut l'objet d'un hommage posthume semblable, dû à l'initiative de son ami Pedro Grande de Tena : *Lagrims panegiricas à la temprana muerte del gran poeta... J. P. de Montalvan* (Madrid, 1639, pet. in-4). G. PAWLOWSKI.

BIBL. : ALVAREZ Y BAENA, *Hijos de Madrid*; Madrid, 1789-91, 4 vol. pet. in-4, t. III. — Les historiens de la littérature espagnole.

MONTALVO (GARCIA ORDONEZ DE), littérateur espagnol des XV^e-XVI^e siècles. Il fut gouverneur de la ville de Medina del Campo, et son nom se rattache à la question assez obscure de l'origine littéraire du célèbre roman de chevalerie *Amadis de Gaule* (V. ce mot). On lui attribue la rédaction espagnole des quatre premiers livres de ce roman, d'après l'original portugais, ou plutôt galicien, de Vasco de Lobeira (V. ce nom), qui n'existe plus et n'a jamais été publié. D'autres disent qu'il ne fit que remanier une ancienne rédaction originale espagnole. Ce qui est certain, c'est qu'il est l'auteur d'une première continuation de cette œuvre, comprenant le récit des aventures d'Esplandian, le fils d'Amadis : *Las Sergas de Esplandian* (Séville, 1510, in-fol.). Elle ne brille ni par l'invention ni par le style. G. P-I.

MONTALVO (L. GALVEZ DE), poète espagnol (V. GALVEZ).

MONTALZAT. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Montpezat; 978 hab.

MONTAMAT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 224 hab.

MONTAMBERT-TANNAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Fours; 583 hab.

MONTAMEL. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Saint-Germain; 292 hab.

MONTAMISÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Saint-Georges; 1.030 hab.

MONTAMY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage; 153 hab.

MONTAN (Erik-Vilhelm), journaliste et historien suédois, né à Arboga le 14 sept. 1838. Professeur d'économie politique à Upsal pendant plusieurs années, il fut appelé en 1884 à diriger à Stockholm le *Journal du Soir* (*Aftonbladet*), mais passa, la même année, au *Journal de Stockholm* (*Stockholms Dagblad*) comme rédacteur en chef. Il a écrit d'intéressantes *Contributions à l'histoire de Gustave III, principalement au point de vue constitutionnel* et plusieurs études historiques sur la noblesse suédoise, sur *Johan von Engeström*, etc.

MONTANA. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 378.330 k. q.; 132.159 hab. (soit 0,4 par kil. q.) au 1^{er} juin 1890; c'est le 2^e Etat pour l'étendue, mais pour la population il est un des derniers; seuls le Nevada, le Wyoming et l'Idaho ont moins d'habitants. Situé entre 44°40' et 49° lat. N., 103°20' et 118°20' long. O., il est compris entre le Canada au N., l'Idaho à l'O., le Wyoming au S., les deux Dakota à l'E. C'est essentiellement le haut

bassin du Missouri et de ses affluents, le Milk river et le Yellowstone, bien qu'aucun n'y ait sa source; en revanche, le Montana possède la vallée supérieure du Clarke's Fork (Columbia). Comme le nom l'indique, c'est un pays très montueux, s'élevant d'E. en O. vers les montagnes Rocheuses (*Rocky mountains*); les principaux massifs sont le Little Belt, le Big Belt à l'E. du Missouri, les Snow mounts au S. du Yellowstone, près du Parc National; les Bitter Root à l'O. du Clarke's Fork, sur la limite de l'Idaho; les premiers atteignent 3.000 m. et même 3.240 à l'Emigrant peak, au-dessus des cañons du Yellowstone; le Kaiser peak, sur la frontière septentrionale, en a 3.240; le lac Flathead, au milieu des Rocheuses, est à 860 m. d'alt. Le sol appartient à la formation crétacée du plateau du Missouri jusqu'au pied des montagnes Rocheuses; la limite méridionale des moraines glaciaires passant un peu au S. du Missouri; puis, en avançant vers l'O., on rencontre successivement les terrains paléozoïques jusqu'au noyau cristallin des Rocheuses, situé sur la limite de l'Idaho. Il y a des terrains volcaniques entre le Milk et le Missouri, et au S.-O., vers le Parc National du Yellowstone (compris dans le Wyoming). — Le plateau oriental est une prairie ou steppe sans arbres; la montagne est revêtue de forêts de conifères jusqu'à 2.500 et même 2.900 m. Les vallées ont une très belle végétation et sont très fertiles, notamment celles du Milk du Marias ou Bear river, du Mussel Shell, affluents supérieurs du Missouri. Le climat est humide et doux au N.-O. dans les vallées, sec et froid au S. et à l'E. dans la Prairie. A Fort Owen par 46°32' lat. N. et 1.000 m. d'alt., la moyenne annuelle est de + 8° (hiver — 4°, été + 21°). Les animaux sauvages sont encore nombreux : ours, loups, lynx, chats sauvages, chèvres, cerfs, buffles, etc.

Les hommes forment les deux tiers des habitants (87.882 contre 44.277 femmes); on compte 5.000 gens de couleur, 2.500 Chinois et 10.600 Peaux-Rouges, ceux-ci cantonnés dans leurs « réserves » : Corbeaux ou Crows au S. du Yellowstone; Pieds-Noirs (*Blackfeet*), sur la frontière N.; Têtes-Plates (*Flathead*), dans la montagne; Gros-Ventres, Pend-d'Oreilles, Cheyennes, Assiniboïnes, etc. Il y avait, en 1890, 785.000 hect. de terres labourées (avoine, blé, pommes de terre), 143.000 chevaux, 700.000 bœufs, 1.860.000 moutons, 17.000 porcs. La principale richesse provient des mines (sises surtout autour des cols de Deer Lodge, Lewis and Clarkes), d'où l'on a tiré en 1892 : 140.000 onces d'or, 17.350.000 d'argent, 82.000 tonnes de cuivre, dont 31.500 de la mine d'Anaconda; les houillères de Bozeman ont donné 400.000 tonnes. Le Montana est le second ou troisième des Etats miniers après le Colorado et avec la Californie. L'industrie n'est pas encore très développée. Il y a plus de 3.000 kil. de voies ferrées : les principales sont le Northern Pacific, qui remonte la vallée du Yellowstone pour gagner, par Gallatin, Helena et de là le val du Clarke's Fork, et la ligne du N. qui suit le Missouri puis le Milk, se dédouble à Fort Assiniboïne, une branche gagnant Helena, tandis que l'autre franchit les Rocheuses au col de Maria et rejoint le Northern Pacific dans l'Idaho au lac Pend-d'Oreilles. Il n'y a pas de ville importante; des forts, des comptoirs, des centres miniers. La capitale est Helena, cité minière, à 1.942 m. d'alt. Virginia City, qui l'était autrefois, est délaissée à cause de l'épuisement de ses mines; Butte City, qui eut 35.000 hab. en 1890, n'en a plus le tiers. L'Etat se divise en 16 comtés. Il est administré par un gouverneur, 13 sénateurs élus pour quatre ans, 26 députés élus pour deux ans.

Le Montana fit d'abord partie des Territoires de Louisiane, Missouri, Nebraska, Dakota, avant d'être lui-même organisé en Territoire le 26 mai 1864. Exploré par Lewis et Clarke (1803-6), il le fut ensuite par ceux qui cherchaient une route transcontinentale; mais les Indiens n'y furent guère concurrencés que par les chasseurs de pelleteries, puis par les chasseurs de bisons (qui ont à peu près

achevé l'extermination de ces animaux) jusqu'en 1861, où les premiers colons bâtirent Helena, près des placers aurifères du Little Prickly Pear Creek; on découvrit ensuite ceux de Bannack, puis d'Alderguch (1863), ce qui déterminait un « rush » de mineurs et d'aventuriers de toute sorte. Des mois se passèrent avant qu'un ordre pût être établi par le « Comité de vigilance », des années avant qu'on pût mettre un terme au brigandage. Peu à peu les choses se régularisèrent; les colons vinrent et, le 8 nov. 1889, le Montana fut admis au nombre des États de l'Union.

A.-M.-B.

BIBL. : BANCROFT, *History of Montana*; San Francisco, 1890.

MONTANARI (Geminiano), astronome italien, né à Modène le 1^{er} juin 1633, mort à Padoue le 13 oct. 1687. Il fut d'abord avocat à Florence, puis professa quelque temps la philosophie à Vienne. Mais l'étude des mathématiques et de la physique l'avait toujours passionné; il s'y adonna bientôt entièrement, devenu astronome du grand-duc de Toscane, puis mathématicien du duc Alphonse IV de Modène, obtint en 1664 la chaire de mathématiques de l'université de Bologne, d'où il fut appelé en 1679 à la nouvelle chaire d'astronomie et de météorologie créée pour lui à l'université de Padoue. Savant fort érudit et observateur de premier ordre, il s'est principalement signalé par ses travaux sur les étoiles changeantes; c'est lui, notamment, qui a découvert en 1669 les variations d'éclat de β Persée (V. ALGOL). Ses ouvrages sont très nombreux. Les plus importants ont pour titres : *Pensieri fisico matematici* (Bologne, 1667, in-4); *la Livella diottrica* (Bologne, 1674, in-4); *Manualetto de' bombisti* (2^e édit., Vérone, 1682, in-4); *l'Astrologia convinta di falso* (Venise, 1685, in-4). Il a laissé en outre beaucoup d'ouvrages inédits. Il a collaboré aux éphémérides célestes de Cornelio Malvasia.

L. S.

MONTANARI (Francesco), peintre italien, né à Lugo en 1750, mort à Lugo en 1786. Ses maîtres furent Gandolfi et Cignaroli. Après avoir parcouru les principales villes d'Italie, il revint se fixer à Lugo, et il produisit un certain nombre d'ouvrages appartenant à la peinture d'histoire : *le Martyre des saints Crépin et Crépinien*, *l'Enfant prodige*, etc.

G. C.

MONTANARI (Augusto), économiste italien, né à Parme le 1^{er} sept. 1843. Après avoir servi comme volontaire en 1866 dans la campagne contre l'Autriche, il entra dans l'enseignement; il est aujourd'hui proviseur du lycée de Bergame. Collaborateur à divers journaux de Milan, de Florence et de Rome, ses principaux ouvrages sont : *Elementi d'economia politica* (1866); *la Questione forestale in Italia*; *lo Stato attuale del credito in Italia*, etc.

MONTANAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux; 728 hab.

MONTANCHEZ. Ville d'Espagne, prov. de Cacérès, à 484 m. d'alt., au pied de la sierra de Montanchez; 4.720 hab. Phosphate de chaux. Jambons renommés.

MONTANCIOS (Marie-Emilie MAYON DE), publiciste française, née à Aix en 1736, morte à Paris le 29 août 1812. Elle dirigea sous le nom de la baronne de Prinzen, nom de son premier mari, le célèbre *Journal des dames*, de 1774 à 1777, et remplit cette feuille de ses petits vers, assez insipides. Outre ses poésies, éparses dans ses *Œuvres diverses* (Grenoble, 1791, 2 vol. in-12), elle a écrit quelques pièces de théâtre, entre autres : *Robert le bossu*, vaudeville (1799), *le Fauteuil*, comédie (1799), *la Bonne maîtresse*, comédie (1803). C'était une collaboratrice assidue de *l'Almanach des Muses*.

MONTANCY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 225 hab.

MONTANDON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 407 hab.

MONTANDON (Auguste-Laurent), théologien français, né à Clermont-Ferrand en 1803, mort à Paris en 1876.

Pasteur adjoint à Paris, en 1832, il dirigea l'Ecole du dimanche de l'Oratoire et fut nommé pasteur titulaire en 1860. Très actif, travailleur infatigable, il a coopéré aux travaux de nombreuses sociétés protestantes et publié un nombre considérable d'ouvrages d'enseignement religieux et de brochures de polémique comme *l'Eglise réformée en 1864* (Paris, 1863, in-8); *l'Exclusivisme considéré au point de vue de l'Eglise protestante* (1853, in-8); *l'Orthodoxie et la nouvelle école* (1864, in-12).

MONTANE. Rivière du dép. de la Corrèze (V. ce mot, t. XII, p. 1074).

MONTANEL. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James; 838 hab.

MONTANELLI (Giuseppe), écrivain et homme politique italien, né à Fucecchio en 1813, mort le 17 juin 1862. Docteur en droit à dix-huit ans, il écrivit d'abord dans *l'Autologia* sur des sujets de philosophie. En 1840, il fut nommé à la chaire de droit civil et commercial à l'université de Pise. Il publia *l'Introduzione filosofica allo studio di diritto commerciale*. Tournant son activité vers la politique, il fonda en 1844 la société patriotique des *Fratelli italiani*. Ses écrits clandestins commencèrent l'agitation en Toscane. Lorsque la presse devint plus libre, il fit paraître à Florence *l'Italia* (mai 1847), journal dans lequel, prenant pour programme « Réforme et Nationalité », il soutenait une sorte de néo-guelfisme mystique. En 1848, il partit avec le bataillon universitaire. Blessé grièvement à Curtatone (29 mai), il fut ramassé mourant et fait prisonnier par les Autrichiens. Rendu à la liberté en août, il arriva en Toscane entouré d'un prestige qui lui donna tout de suite une grande influence. C'est lui qui pacifia les Livournais insurgés. Le grand-duc, débordé par le parti démocratique, chargea Montanelli de former un ministère (27 oct.). Montanelli crut devoir s'adjoindre Guerrazzi, qui exerça le pouvoir pendant que le président du conseil poursuivait la réalisation d'un projet de Constitution italienne (V. GUERRAZZI). Après la fuite de Léopold II (8 févr. 1849), Montanelli, nommé triumvir avec Guerrazzi et Mazzoni, favorisa l'agitation mazzinienne en faveur de l'union immédiate avec Rome. Il était en mission à Paris quand eut lieu la restauration de l'autorité grand-ducale (12 avr.). Condamné par contumace, il resta en France. Là, il se laissa séduire par la politique napoléonienne. Il devint fédéraliste et se montra partisan de l'installation du prince Murat à Naples et, plus tard, de celle du prince Napoléon en Toscane (1859). Puis, après le triomphe du principe unitaire, il y adhéra et repré-senta le collège de Pontassieve au Parlement italien (1861). Il mourut l'année suivante. Doué de facultés rares, mais très impressionnable, passionné, Montanelli portait en tout, avec une incontestable bonne foi, la mobilité d'une âme de poète. Il publia à Paris, en 1856, un poème dramatique, *la Tentazione*. Il traduisit la *Médée* de M. Legouvé (Paris, 1856), qui fut jouée en italien par la Ristori, et composa lui-même pour cette grande artiste la tragédie de *Camilla*. Ses *Memorie sull'Italia e specialmente sulla Toscana dal 1814 al 1850* (Turin, 1853, 2 vol. in-12) sont une importante contribution à l'histoire de l'Italie contemporaine.

F. HENNEGUY.

MONTANER. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau; 738 hab. Siège d'une ancienne seigneurie féodale dont le château en ruines domine le bourg. Il se compose d'une vaste enceinte de remparts polygonale, à l'une des extrémités de laquelle s'élève un donjon carré haut de 42 m. Il avait été construit par Gaston Phébus. Eglise des XII^e et XV^e siècles.

MONTAÑES MARTINEZ (Juan), sculpteur espagnol, né selon les uns à Alcalá la Real et selon les autres à Grenade dans le dernier quart du XVI^e siècle, mort à Séville en 1649. La célébrité dont jouissent ses œuvres dans sa patrie a commencé de s'étendre au dehors. On sait d'ailleurs, par les historiens, quelle grande place occupa Montañes dans l'art de la sculpture sur bois, naturaliste et

polychrome, du XVII^e siècle et quelle influence son génie personnel et caractéristique exerça tout autour de lui sur les artistes andalous. Après avoir fait son apprentissage dans l'atelier de Pablo de Rojas, il vint à Séville qui offrait alors, pour un sculpteur, bien autrement de ressources que Grenade. Sa première œuvre connue date de 1607; c'est une statue polychrome de l'*Enfant Jésus*, commandée par la confrérie du Saint-Sacrement. En 1610, il fait pour le couvent des jésuites la tête et les mains d'une représentation de *Saint Ignace*; puis en 1612, il met la dernière main aux sculptures de hauts et de bas-reliefs qui décorent le retable du couvent des hiéronymites de Santiponce, près de Séville. Il reçoit pour ce travail 3.500 ducats, plus, à titre de gratification, 300 fanègues de blé. En 1614, sur la commande de Mateo Vazquez de Leca, archiprêtre de Carmona et chanoine de Séville, il modèle dans le bois et de grandeur naturelle un *Christ en croix*, offert par le chanoine à la chartreuse de Santa Maria de las Cuevas; cet ouvrage, conservé aujourd'hui à la sacristie de la cathédrale, est à bon droit célèbre comme l'un des morceaux de l'art si réaliste de Montañes, mais pénétré de sentiment et très expressif. L'artiste fit ensuite de grands travaux à la chartreuse de las Cuevas, notamment deux retables et des statues de la *Vierge*, de *saint Jean-Baptiste*, des figures représentant les *Vertus théologiques* et une très belle statue de *saint Bruno*. En 1635, Montañes, qui avait été lié d'amitié avec Pacheco et dans l'atelier duquel il avait connu Velazquez, était appelé à Madrid par ordre du roi Philippe IV et à l'instigation de son premier peintre. Il s'agissait pour le sculpteur de faire, d'après nature, le modèle en bois d'une statue équestre de Philippe, pour que ce modèle pût servir au sculpteur florentin Tacca, à exécuter définitivement en bronze une grande figure équestre, la même qui se voit aujourd'hui, en face du palais, sur la place de l'Oriente à Madrid. Montañes s'acquitta de cet ouvrage à la satisfaction du roi et de Velazquez, qui, pour sa participation à l'exécution de la statue envoyait de son côté à Florence un portrait de *Philippe IV*. C'est sans doute à l'occasion du séjour de Montañes à Madrid que Velazquez a peint du statuairer cet admirable portrait qu'on trouve catalogué au musée du Prado sous le titre incomplet de *Portrait d'un sculpteur*.

Revenu à Séville, l'artiste y reprit ses travaux et produisit pour les couvents et les églises un grand nombre de statues et quelques-uns de ces groupes appelés *pasos*, que les confréries religieuses portent en procession dans les rues de Séville pendant la semaine sainte. Le musée provincial conserve quelques-unes des figures que Montañes avait sculptées pour divers couvents, aujourd'hui supprimés; nous notons entre autres un *Saint Jean-Baptiste*, statuette en bois; un *Saint Dominique de Guzman*, et le *Saint Bruno* de grandeur naturelle, provenant de la chartreuse de las Cuevas, ainsi qu'une statuette de la *Vierge* de même provenance. On trouve à la cathédrale une *Immaculée-Conception*, qui est une œuvre d'un grand sentiment et d'une réelle beauté d'exécution. PAUL LEFORT.

MONTANGES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille; 519 hab.

MONTANGON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney; 204 hab.

MONTANINI (Pietro), peintre italien, né à Pérouse en 1626, mort en 1689. Elève de Salvator Rosa, il s'adonna, avec un médiocre succès, à la peinture d'histoire; mais il réussit mieux dans le paysage. Ses meilleurs ouvrages sont conservés à Pérouse.

MONTANISME, MONTANISTES (V. MONTANUS).

MONTANO (Giovanni-Battista), sculpteur et architecte italien, né à Milan en 1545, mort à Rome en 1621. S'étant fixé à Rome, il s'y distingua comme sculpteur, et fut notamment chargé d'exécuter la décoration du buffet d'orgues de Saint-Jean de Latran. Puis il s'occupa d'architecture, également avec succès. On a de lui d'intéressants dessins, qui furent gravés par un de ses élèves, Soria, et publiés

sous ce titre : *Architettura con diversi ornamenti cavati dall'antico* (Rome, 1684, in-fol.). G. C.

MONTANS. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Gaillac; 1.161 hab. Antiquités romaines.

MONTANSIER (Théâtre). Bien que l'ouverture du théâtre Montansier ait précédé la promulgation du décret de l'Assemblée nationale (janv. 1791) qui établissait le droit commun en matière de théâtre et supprimait les privilèges, il est indiscutable que c'est la Révolution qui lui donna naissance, et un annaliste du temps a pu dire avec raison que c'était « le premier théâtre qui ait reçu son existence du Code de la Liberté ». Se fondant en effet sur les principes de la liberté alors adoptés moralement, il fut ouvert par ses fondateurs et livré au public sans l'autorisation de la municipalité de Paris et en quelque sorte malgré elle. Il tirait son nom d'une femme étrange, qui acquit jadis une véritable célébrité sous le pseudonyme de Montansier, et qui s'appelait réellement Marguerite Brunet (1730-1820). Aventurière consommée, mais douée d'un esprit souple et pénétrant, d'une rare intelligence, d'une indomptable énergie de caractère, avec cela à la fois travail comme au plaisir et merveilleusement entendue aux choses du théâtre, cette créature étonnante devint fameuse à trois points de vue : comme comédienne, comme directrice de spectacles et comme femme galante.

Elle abandonna le théâtre d'assez bonne heure, en tant que comédienne pour ne plus s'en occuper qu'au point de vue de la spéculation. Vers 1765, on la trouve directrice du spectacle de Nantes, où elle fait la connaissance d'un M. de Saint-Conty, grâce auquel elle obtient bientôt le privilège d'un petit théâtre, situé rue de Satory, à Versailles. Ce fut là le commencement de sa fortune. C'était en 1768. Très experte en ces matières, pour lesquelles elle possédait une intelligence et un tact remarquables, la Montansier s'appliqua à mettre le théâtre de Versailles sur un pied excellent et elle y forma plusieurs artistes qui brillèrent plus tard sur les premières scènes de Paris. Granger, le célèbre Fleury, la Rochelle, Amiel, M^{me} Saint-Aubin, l'une des futures gloires de l'Opéra-Comique, etc. Elle édifia bientôt une nouvelle salle, plus avantageuse et plus spacieuse que celle de la rue de Satory, et fit construire celle de la rue des Réservoirs, qui existe encore aujourd'hui. Son habileté, son activité, son expérience, rendirent promptement fameux ce théâtre, où la cour ne dédaignait pas de se montrer, où la reine elle-même venait en secret. Dès les premiers jours de la Révolution, lorsque la cour eut dû quitter Versailles pour venir à Paris, la Montansier vint elle-même à Paris et, malgré ses soixante ans, elle s'occupa de suite de l'organisation d'un nouveau théâtre pour profiter de la liberté de l'industrie des théâtres et de la suppression des privilèges. Elle acheta, au Palais-Royal, un gentil petit théâtre, élégant et coquet, celui qu'on appelait le théâtre des Beaujolois, dont le succès était très grand (C'est celui qui sert, depuis sa fondation en 1831, à l'exploitation du théâtre du Palais-Royal). L'entreprise nouvelle était organisée sur un plan vaste et dans des proportions considérables. A ce théâtre, inauguré le 12 avr. 1790, qui, du nom de sa fondatrice, prit celui de « Théâtre Montansier », on devait jouer et l'on joua en effet presque tous les genres : tragédie, comédie, opéra et vaudeville.

Dès le premier jour, le théâtre obtint un grand succès, et cela n'a rien qui doive surprendre, si l'on considère qu'il offrait au public, dans les deux genres, une réunion rare de talents déjà formés ou près de l'être, si l'on considère surtout qu'il possédait, entre autres sujets jeunes et déjà excellents, des artistes, tels que Baptiste, Damas, M^{lle} Sainval et M^{lle} Mars, qui devaient, un peu plus tard, faire la gloire de la Comédie-Française. Ceux-ci jouaient les grands ouvrages du haut répertoire tragique et comique, tandis qu'on représentait en même temps des traductions des opéras italiens célèbres de Cimarosa, de Paisiello, de Sarti, de Martin l'Espagnol (*l'Italienne à Londres*, *Hélène et Francisque*, *l'Arbre de Diane*, *le Maître géné-*

reux), quelques opéras originaux, et enfin des farces qui faisaient courir tout Paris, telles que la folie typique de Desforges, le *Sourd ou l'Auberge pleine* et le *Désespoir de Jocrisse*. De plus, et dès l'année suivante, de nouvelles et puissantes recrues vinrent renforcer encore une troupe fort remarquable : c'était Caumont, Crétu, Faure, Paillardelle, le célèbre Volange, incarnation du type célèbre des « Jeannots », et M^{lle} Sainval cadette.

La Montansier, se sentant suspecte aux révolutionnaires, recherchait toutes les occasions possibles de flatter l'opinion dominante, afin d'écartier les dangers qui auraient pu l'atteindre. C'est pour cela qu'en 1792 elle équipa à ses frais une compagnie de volontaires dont elle donna le commandement à Neuville et qui resta six semaines au camp de la Lune. C'est dans le même but qu'en 1793, le 23 mai, elle changea la dénomination de son théâtre, qui devint le « Théâtre de la Montagne », et qu'elle y fit jouer nombre de pièces dites patriotiques, dont quelques-unes étaient destinées en effet à exalter l'amour de la patrie, tandis que d'autres, s'inspirant aussi des idées en cours, étaient surtout dirigées contre la noblesse et contre le clergé. Parmi les pièces de ce genre, très nombreuses d'ailleurs, à cette époque, sur tous les théâtres, il faut surtout citer : *le Départ des volontaires villageois*, de Lavallée; *la Carmagnole à Chambéry*, de d'Orvigny; *la Gazette de campagne*, de Guillemain; *le Campagnard révolutionnaire*, de Valmont; *la Prise de Toulon*, *le Congé des volontaires*, *l'Omelette*, « farce capucinique », etc. Tout cela ne l'empêcha pas d'être doublement dénoncée à la Commune de Paris, dans la séance du 24 brumaire an II (13 nov. 1793). Tout d'abord, comme elle venait de faire construire rue de la Loi (rue de Richelieu) une nouvelle salle, celle du Théâtre National, dans laquelle on transféra peu après l'Opéra, Chaumette l'accusa de n'avoir fait élever cette salle que dans le but de mettre le feu à la Bibliothèque Nationale, en ajoutant que la reine avait souscrit une somme de 50.000 écus pour l'érection de ce théâtre; puis, Hébert déclara qu'elle devait être considérée comme suspecte, et l'on sait ce que valait alors une telle inculpation. Arrêtée dès le lendemain, avec Neuville, elle fut, ainsi que lui, conduite à la prison de la Petite-Force, d'où l'un et l'autre furent, après le 9 Thermidor, transférés au collège du Plessis. Ils en furent quittes cependant pour dix mois de détention, pendant lesquels il semble que le théâtre Montansier ait un instant fermé ses portes, mais pour les rouvrir presque aussitôt, malgré l'absence de sa directrice. Leur mise en liberté ramena les beaux jours du théâtre Montansier, et surtout de son foyer, ce foyer qui était devenu célèbre dès les premiers jours de la Révolution, et que Girault de Saint-Fargeau a signalé comme le véritable pandémonium de l'époque. — « On y a vu rassemblés, dit-il, dans une même soirée, Dugazon et Barras, le père Duchêne et le duc de Lauzun, Robespierre et M^{lle} Mailard, Saint-Georges et Danton, Martainville et le marquis de Chauvelin, Lays et Marat, Volange et le duc d'Orléans. Une bruyante table de quinze rassemblait joyeusement après le spectacle les actrices du théâtre, qui délassaient par leurs saillies de coulisses les coryphées de la Convention. »

Cependant, dès 1795, le théâtre Montansier, devenu le théâtre de la Montagne, avait changé de nouveau son nom pour prendre le titre, un peu trop développé, de « Théâtre des Variétés-Palais-Egalité » (le Palais-Royal s'appelait à ce moment Palais-Egalité). A ce moment, il s'adonne au vaudeville et à l'opéra-comique; il joue ainsi : *la Petite Ruse*, de Patrat; *Claudine*, de Pigault-Lebrun; *la Leçon des fermiers*, de d'Orvigny; *la Partie de chasse*, d'Aude; et, dans le genre lyrique : *Richard et Alisbelle*, de Jadin; *la Boiteuse*, *le Gascon tel qu'il est*, de Foignet; *les Faux Monnayeurs*, de Gresnick. En même temps, il continue de donner quelques pièces politiques, mais il va sans dire que la couleur de celles-ci s'est singulièrement modifiée : les thermidoriens sont alors les

plus forts, la Terreur a fait place à une réaction implacable, et la littérature dramatique se ressent tout naturellement de cette situation. Une des pièces les plus furieusement réactionnaires qui aient été jouées à cette époque au théâtre Montansier, est un vaudeville de Martainville et Hector Chaussier, intitulé *le Concert de la rue Feydeau*, qui fit un bruit du diable dans Paris.

La Montansier dut cependant abandonner son théâtre, sans doute à la suite d'embarras financiers, produits par la confiscation qu'elle avait subie relativement au second théâtre fondé par elle, le Théâtre National, dont le gouvernement s'était emparé, sans l'indemniser, pour y placer l'Opéra; en 1798, elle résigna tous ses droits de directrice à une commission de cinq membres associés, composée des artistes César, Crétu, Foignet, Amiel et Simon. Cette administration nouvelle entra en fonction le 18 germinal an VI (8 avr. 1798). A dater de ce moment, le théâtre Montansier — qui est devenu les « Variétés-Montansier » — modifiant de nouveau son genre, abandonne la comédie et s'adonne à la farce, à la grivoiserie, on pourrait presque dire à la parade; mais, dans cet ordre d'idées, il produit des œuvres épiques, que rend surtout fameuses l'interprétation d'un artiste original : Brunet fait courir tout Paris et devient l'idole des spectateurs, en jouant successivement *Cadet Rousselle barbier*, *Jocrisse changé de condition*, *Cadet Rousselle misanthrope* et *Manon reprenante*, *Nicaise*, et vingt autres folies du même genre. Une fois entré dans cette voie, le théâtre y persévéra et s'occupa surtout d'améliorer encore une troupe déjà remarquable en son genre. L'excellent Tiercelin, de joyeuse mémoire, devint rapidement le compère de Brunet dans le genre du vaudeville grivois, poissard même, qui continuait d'être en honneur. A côté du vaudeville, on donnait quelques opéras-comiques, tels que : *le Bouffe et le Tailleur* et *le Diable couleur de rose*, de Gaveaux, qui firent courir tout Paris; *les Habitants de Vauchuse*, petit opéra écrit par Mengozzi sur un joli poème de M^{me} de Montenclos, et qui obtint un double succès de pièce et de musique; *la Prisonnière*, due à l'illustre collaboration de Cherubini et de Boieldieu, et qui ne fut pas moins heureuse. Les succès éclatants et ininterrompus du théâtre Montansier excitèrent la jalousie de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique, qui obtinrent de l'empereur un décret qui obligeait les directeurs des Variétés à quitter la salle du Palais-Royal le 1^{er} janv. 1807. On leur accordait, il est vrai, la faculté de construire une salle nouvelle sur le boulevard Montmartre. En attendant que cette salle fût prête, ils allèrent, pendant quelques mois, se réfugier dans celle, alors inoccupée, du théâtre de la Cité. Deux des directeurs, Simon et Foignet, se retirèrent, mais Brunet et la Montansier vinrent se joindre à Crétu, César et Amiel qui étaient restés fidèles à leur entreprise. Le 24 juin, la troupe joyeuse vint inaugurer la salle du boulevard Montmartre, que l'architecte Cellier venait de terminer, et où nous voyons encore aujourd'hui ses successeurs. A partir de ce moment, le théâtre abandonna définitivement le nom de sa fondatrice et prit celui de théâtre des Variétés (V. VARIÉTÉS). Nous arrêterons ici son histoire, qui appartient dès lors à ce dernier. Nous ferons remarquer seulement que celui-ci fut, avec le Vaudeville, le seul des théâtres fondés pendant la période révolutionnaire qui fut maintenu par le décret impérial de 1807, décret qui, en rétablissant le régime des privilèges en cette matière, ramenait et limitait à huit le nombre de ceux devant exister à Paris et accordait généreusement aux autres huit jours pour fermer leurs portes, licencier leur personnel et réduire celui-ci à la misère et à la faim.

MONTANT. I. CONSTRUCTION. — Nom donné, d'une part, à tout morceau de pierre, de bois ou de fer posé verticalement et servant de support au point de vue de la construction, et nom donné, d'autre part, à tout motif d'architecture juxtaposé verticalement à un chambranle encadrant une baie et recevant l'extrémité de l'entablement ou de la corniche couronnant ce chambranle. Dans les différents

corps d'état du bâtiment, les montants reçoivent différents noms suivant les services qu'ils rendent au point de vue de la construction ou de la décoration, ainsi : montants de lambris, montants d'embrasure, montants de grilles, montants de porte, petits montants, etc.

II. ART HÉRALDIQUE. — Attribut de toute figure : écrivisse, épi de blé, etc., dressée vers le chef de l'écu.

MONTANUS, fondateur d'une secte que les contemporains appelaient parfois MONTANISME, mais plus communément l'HÉRÉSIE CHEZ LES PHRYGIENS, ἡ κατὰ Φρύγας ἕρεσις, dénomination dont les Occidentaux faisaient, par solécisme, HÉRÉSIE DES CATAPHRYGIENS. — On possède fort peu de renseignements sur la personne de Montanus ; et ces renseignements sont fort vagues. Non seulement les indications chronologiques de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe sont contredites par celles qui sont rapportées dans le livre d'Epiphane *Sur les hérésies* ; mais celles-ci se contredisent entre elles. Eusèbe place l'origine du montanisme en 172 ; Epiphane, quinze ans plus tôt. Quoi qu'il en soit, il est généralement admis que Montanus est né à Ardahan, village de Phrygie. L'année de cette naissance est inconnue ; de même, celle de sa mort. C'était un païen converti au christianisme. Didyme (*De Trinitate*, III, 41) dit qu'avant sa conversion il était *prêtre des idoles*. Comme le culte de Cybèle était dominant en Phrygie, il est vraisemblable que Montanus y était attaché. Cette conjecture nous semble confirmée par les qualifications de *abscissus* et de *semivir*, que saint Jérôme (*Ep. ad Marcellam*) applique à Montanus, lesquelles rappellent les mutilations que s'infligeaient dans leurs extases orgiaques les galles, prêtres de la *Mère des dieux* (V. ce nom, t. XXIII) ; mais aussi par les extases mêmes et la coopération des femmes que Montanus emprunta à ce culte, pour en faire un des organes de son système religieux. Après sa conversion, il devint prêtre parmi les chrétiens, peut-être même évêque.

Comme il est à peu près impossible de se dépoûiller complètement de la religion dans laquelle on est né, surtout lorsqu'on y a exercé le sacerdoce, Montanus garda les empreintes produites en lui, comme chez la plupart des païens, par la croyance aux révélations perpétuelles de la divinité dans les oracles, et surtout par l'action qu'il avait vue exercée sur l'esprit des hommes en extase, par la Mère des dieux. Dans les Ecritures que sa foi nouvelle devait révéler, il pouvait trouver un bon nombre d'arguments plausibles pour affirmer une révélation continue, progressivement graduée sur les besoins et la portée de l'intelligence des hommes auxquels elle est destinée. Sans parler du sommeil d'Adam et des phénomènes par lesquels s'était manifesté l'Esprit divin, opérant dans les prophètes de l'Ancienne Alliance, il est incontestable que Jésus avait promis à ses disciples de leur envoyer après sa mort le Paraclet, le Consolateur qui devait demeurer éternellement avec eux (*Ev. saint Jean*, XIV, 16), pour leur enseigner les choses qu'ils n'avaient pu comprendre pendant sa vie (XVI, 12) ; l'Esprit de vérité, qui les conduirait en toute vérité (13). Cette promesse avait reçu une première et éclatante réalisation au jour de la Pentecôte, quand les disciples, qui ne connaissaient encore que leur propre langue, s'exprimèrent dans toutes les langues parlées alors selon que l'esprit les faisait parler (*Actes des Apôtres*, II, 4). Des faits analogues avaient eu lieu dans les assemblées des premiers chrétiens (V. GLOSSOLALIE, t. XVIII). Montanus se présenta donc comme l'organe du Paraclet. Il ne prétendait pas être le Paraclet lui-même ; mais l'homme en extase prophétique n'étant qu'un instrument par lequel l'Esprit divin opère, comme un musicien sur un instrument de musique, les paroles qu'il proférait étaient non les siennes, mais celles du Paraclet. C'est en ce sens que, dans un fragment qui a été conservé par Epiphane et qui lui a été attribué, il a pu dire : « Je suis venu non comme un ange ou un ambassadeur, mais comme Dieu le Père ».

Il associa à son œuvre deux femmes qui semblent avoir été merveilleusement douées pour les extases et vraisem-

blement pour la suggestivité : PRISCA ou PRISCILLA et MAXIMILLA. Elles quittèrent leurs maris, et il les mit au rang des vierges dans son Eglise. Elles eurent un grand succès ; on venait de loin pour assister à leurs prophéties. En ce temps-là, on s'accordait généralement à attribuer les phénomènes de ce genre à une cause surnaturelle, les uns, à l'action de Dieu, les autres à l'œuvre et aux ruses des démons. Ceux que ce mouvement mettait en défiance proposèrent d'exorciser Priscilla et Maximilla. Cette demande fut repoussée comme injurieuse pour le Saint-Esprit, qui les avait choisies pour organes. En conséquence, les évêques du voisinage condamnèrent le montanisme et excommunièrent ses adhérents. Ces mesures furent approuvées par les principaux évêques de l'Asie Mineure. Les montanistes protestèrent et s'efforcèrent de se concilier la faveur des chrétiens d'Occident. Ici se trouve la première date qui puisse être placée avec précision dans cette histoire. En 177, les montanistes sollicitèrent la bienveillance des chrétiens de Lyon emprisonnés pour leur foi. Eusèbe dit que ceux-ci s'adressèrent pour la paix de l'Eglise, à Eleuthère, évêque de Rome. De leur côté, les Orientaux persistèrent dans leur jugement, et s'appliquèrent à le justifier dans de nombreux écrits. Les montanistes restèrent officiellement réprouvés, quoique sur les points essentiels, ils fussent en communauté de foi avec l'Eglise. Le baptême donné par eux fut déclaré nul. On les accusa même de sacrifier des enfants et d'en partager la chair dans leurs mystères.

Montanus ne semble pas avoir présidé longtemps à l'œuvre qu'il avait commencée. Suivant la coutume, des récits orthodoxes le font mourir de mort violente, s'étant pendu comme Judas. De même, Maximilla, en une autre année. Elle avait survécu à Priscilla, et croyait être la dernière prophétesse, la fin du monde devant survenir après elle. THYMIS succéda à Montanus dans la direction du parti ; après lui, MILTIADÈ. Leur siège principal était à Pepuza, la place sainte où la nouvelle Jérusalem devait descendre du ciel, l'endroit vraisemblablement où Montanus avait enseigné et où Priscilla et Maximilla avaient prophétisé. — Epiphane (mort en 403) constate que, de son temps, le montanisme comptait encore de nombreux adhérents en Phrygie, en Galatie, en Cappadoce, en Cilicie et même à Constantinople. — Pour ce qui regarde l'Occident, Tertullien (*Adversus Praxeam*, c. 1) dit qu'un évêque de Rome, dont il n'indique pas le nom (Eleuthère ? Victor ? Zéphyrinus ?), inclinait vers le montanisme, mais qu'il en fut détourné par Praxeas. Ce qui est plus précis, c'est la réprobation formelle qui eut lieu en l'Eglise de Rome, sous le pontificat de Zéphyrinus (199-217), à la suite d'une controverse entre Caius, prêtre de cette église, et le montaniste Proclus. Vers le même temps, le montanisme, dégagé des particularités les plus choquantes de son origine, s'était répandu en Afrique, où il eut d'illustres martyres (Félicité et Perpétue) ; et il avait trouvé chez Tertullien un éloquent interprète et un ardent défenseur, qui se sépara de l'Eglise catholique pour servir fidèlement cette cause. A cette partie (202-224) de la vie du puissant docteur appartiennent les ouvrages suivants, dont la plupart sont caractérisés par un esprit et par un langage montanistes, lors même qu'ils ne traitent point spécialement du sujet : *De Corona*, — *De Fuga in persecutione*, — *De Exhortatione castitatis*, — *De Virginibus velandis*, — *Adversus Hermogenem*, — *Adversus Valentianianos*, — *De Carne Christi*, — *De Resurrectione carnis*, — *De Pallio*, — *Adversus Marcionem*, — *De Anima*, — *Scorpiae*, — *Ad Scapulam*, — *De Monogamia*, — *De Jejunio*, — *De Pudicitia*, — *Adversus Praxeam*.

Comme la doctrine des montanistes n'est ordinairement exposée que par leurs adversaires, il est nécessaire à la connaissance du sujet de placer ici le sommaire que Tertullien en a présenté : « La règle de notre foi est toujours la même ; elle n'est point sujette au changement, ni sus-

ceptible de réformation : croire en un seul Dieu tout-puissant, créateur du monde ; croire que Jésus-Christ, son fils, est né de la Vierge Marie, qu'il a été crucifié sous Ponce-Pilate, que le troisième jour il est ressuscité des morts, qu'il a été reçu dans le ciel, qu'il est maintenant à la droite de son Père, qu'il viendra juger les vivants et les morts, et qu'alors nos corps doivent ressusciter. Mais cette règle de notre foi demeurant entière, les autres choses qui regardent la discipline et les rapports des fidèles entre eux peuvent recevoir innovation et correction par l'opération continuelle de la grâce, dont nous devons profiter jusqu'à la fin. Le démon travaillant sans cesse à fortifier l'esprit d'iniquité, il n'est point probable que la grâce, qui est l'œuvre de Dieu, cesse de travailler à notre perfection. Au contraire, c'est principalement pour cette œuvre que Jésus-Christ a envoyé le Paraclet, afin que l'homme qui, à cause de sa faiblesse, ne pouvait comprendre immédiatement toutes les maximes de la perfection chrétienne, y fut conduit peu à peu par une sainte discipline que le Saint-Esprit, son vicaire, devait perfectionner... Quel est donc le ministère du Paraclet, sinon de régler la discipline, de nous faire entendre les saintes Ecritures, de réformer notre esprit et de nous faire toujours avancer vers la perfection ? Il faut que tout ait son âge ; il n'y a rien qui n'attende sa perfection du temps. L'Ecclésiaste nous apprend qu'il faut du temps à toutes choses... Les plus grands arbres ne sont d'abord qu'un grain fort petit ; ce grain ne forme au commencement qu'une herbe très faible, qui se change insensiblement en un arbrisseau. Lorsque les branches de cet arbrisseau se sont fortifiées et étendues, nous voyons enfin un arbre parfait, dont les boutons, quand ils sont éclos, font apparaître une fleur, qui laisse du fruit après elle. En sa naissance, ce fruit ne semble qu'ébauché, mais il se forme à mesure qu'il croît. Après le temps nécessaire, il s'adoucit et parvient à une agréable maturité. — C'est à peu près de la même manière que Dieu, source première de la justice, comme il est la cause première de toutes les créatures, a fait faire à cette vertu plusieurs progrès parmi les hommes. D'abord, elle n'a été appuyée que sur la crainte naturelle de Dieu ; au temps de la Loi et des Prophètes, elle s'est vue dans une espèce d'enfance ; l'Evangile lui a donné, pour ainsi dire, la force d'une vigoureuse jeunesse ; enfin, l'Esprit de Dieu travaille sans cesse à la perfectionner. C'est ce divin Esprit que nous devons reconnaître et adorer comme notre maître depuis Jésus-Christ ; car, comme c'est Jésus-Christ qui nous l'a envoyé pour nous conduire, il ne nous enseignera jamais d'autres maximes que les siennes. Lui seul doit être notre guide, parce qu'il est le seul qui nous ait été donné depuis Jésus-Christ (*De Virginibus velandis*, I)... Aux derniers temps, Dieu tout-puissant a répandu son esprit sur toute chair... Il a dissipé toutes les ténèbres des temps passés et toutes les ombres de l'hérésie... par l'explication claire qu'il a donnée de tous les mystères, de toutes les paraboles et figures, par la voix de la nouvelle prophétie, qui a tout inondé des eaux divines du Paraclet (*De Resurrectione carnis*, 63).

Du développement progressif de la révélation les montanistes déduisaient un développement et un perfectionnement analogues dans les moyens de grâce et la discipline : institution de nouveaux jeûnes, aggravation des anciens, exaltation de la virginité, prohibition des secondes noces, défense de fuir la persécution, interdiction de remettre certains péchés, spécialement les récidives du péché. Un des stimulants les plus puissants de leur zèle était l'attente du prochain retour de Jésus-Christ (V. CHILASME), attente peu favorable au mariage et à l'activité pratique. Quoique en principe ils n'attaquaient ni l'autorité des Ecritures, ni la hiérarchie ecclésiastique, en fait leur doctrine induisait à les subordonner aux manifestations récentes du Paraclet et aux décisions des prophètes qu'il choisissait comme organes de ses oracles. On dit, et il est vraisemblable qu'ils avaient conservé par écrit les prophéties de

Montanus, de Priscilla et de Maximilla. — En Occident, leur secte semble avoir disparu assez promptement on n'y a vu laisser que des vestiges difficiles à retrouver. Pour la détruire en Orient, notamment en Phrygie et dans les contrées voisines, il fallut user jusqu'à la fin du règne de Justinien d'une persécution qui réunit tous les anathèmes que l'Eglise peut prononcer, toutes les déchéances et toutes les spoliations que les lois peuvent édicter, toutes les dévastations et tous les sévices que la violence peut infliger. Cette persécution rencontra une résistance qui se manifesta parfois par des actes effrayants de constance. Des montanistes phrygiens se brûlèrent dans leurs lieux de culte, avec toute leur famille, pour ne point se soumettre aux ennemis de leur foi.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : BONWETSCH, *Montanismus* ; Erlangen, 1881. — G. SALMON, *Montanus*, dans le *Dictionary of Christian Biography* de W. Smith et H. Wace ; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

MONTANUS (DAVID) (V. BERGEN, t. VI, p. 303).

MONTANUS (Adrien), historien hollandais, né à Amsterdam en 1625, mort à Schoonhoven en 1683. Il servit d'abord sur la flotte des Provinces-Unies, fit la guerre sous Ruyter, et visita l'Amérique, puis il entra dans l'enseignement et devint recteur de l'école latine de Schoonhoven. Il publia sur l'histoire de la Hollande plusieurs ouvrages très intéressants dont voici les principaux : *la Vie et les actes de Frédéric-Henri de Nassau* (Amsterdam, 1652 ; rééd., 1659, in-8) ; *Biographie des trois Guillaume et de Maurice de Nassau* (id., 1664). On lui doit aussi une *Description de l'Amérique du Sud* (id., 1671, in-8), où il se révèle observateur très perspicace. Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais.

E. H.

MONTAPAS. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Saulge ; 866 hab.

MONTARAN (Marie-Constance-Albertine de Moisson de VAUX, baronne de), femme auteur française, née à Rouen vers 1795, morte le 4^e janv. 1870. Fille du baron de Vaux, écuyer de la reine Hortense, femme d'un écuyer de Napoléon I^{er}, elle fut en grande faveur auprès d'Hortense et de Joséphine. Intelligente, peignant avec goût, bonne musicienne, elle a écrit sur le conseil de Nodier le récit de ses impressions de voyage : *Naples et Venise* (1837, in-8), livre que Gudin et Isabey illustrèrent de jolis dessins ; *les Bords du Rhin* (1838, in-8) ; *Rome et Florence* (1838, in-8) ; *la Clef des champs* (1852, in-8) ; *Mes Pensées en voyage* (1868, in-8). Elle a laissé encore des romans : *la Marquise de Vivonne* (1839, 2 vol. in-8) ; *Anselme* (1840, in-8) ; *Jeanne de Kéroualles*, (1859, in-12), etc., et des *Poésies* (1854, in-8).

MONTARCHER. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Jean-Soleymieux ; 239 hab.

MONTARDIT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Sainte-Croix ; 509 hab.

MONTARDON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs ; 278 hab.

MONTAREN-ET-SAINT-MÉDIERS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 741 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

MONTARGIS. Ch.-l. d'arr. du dép. du Loiret, sur plusieurs bras du Loing et du Vernisson et sur le canal de Briare ; 11.600 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M. Collège communal. Ecole pratique d'agriculture au Chesnoy. Bibliothèque publique. Musée. Port sur le canal de Briare. Commerce de beurre, de chevaux, de moutons, de cuirs, de grains, de miel, de volailles. Carrosserie importante, fonderie, fabrique de marteaux, taillanderies, fabrique d'instruments de musique et de cordes harmoniques, fabrique de billards, cordonneries, distilleries, huileries, brasseries, imprimeries, moulins, scieries à vapeur, tanneries, tonneries, vanneries, fabrique d'engrais. Pépinières. — Eglise (mon. hist.), nef du milieu du XII^e siècle à laquelle on a ajouté une flèche moderne ; chapelles latérales et transept du XV^e siècle ; chœur avec déambulatoire de la Renaissance construit de 1540 à 1618 en partie sous la direction d'Androuët Ducerceau. Maisons du XVI^e siècle. L'hôtel

de ville comprenant la bibliothèque et le musée est un joli édifice moderne où l'on a rapporté de gracieuses fenêtres du XIII^e siècle provenant du château de Salles. Dans la cour, groupe en bronze de Debain représentant la légende célèbre du Chien de Montargis. Le musée contient de bons tableaux et notamment plusieurs toiles et de nombreux croquis et esquisses de Girodet-Trioson, né à Montargis en 1767 et dont le cœur repose dans une urne de marbre, dans une chapelle de l'église. Sur un coteau à l'O. de la ville se voient quelques rares vestiges du château de Montargis, résidence royale démolie par la bande noire de 1810 à 1837. Construit au XII^e siècle et agrandi au XIII^e siècle, il était placé à cheval sur la grande route de Paris en Bourbonnais qui en traversait l'enceinte et passait sous le donjon; Charles V en fit réédifier les bâtiments d'habitation; sur le manteau d'une cheminée monumentale de la grande salle fut peinte, sous Charles VIII, la fameuse légende dite depuis du Chien de Montargis, tirée du poème de *Macaire*; on y voyait le chien fidèle qui avait déposé le meurtrier de son maître, combattre en champ clos contre l'assassin, en n'ayant pour se défendre qu'un tonneau défoncé (V. AUBRY DE MONTDIDIER). Louis XIV fit abattre le donjon.

Montargis n'est pas mentionnée dans l'histoire avant le X^e siècle, malgré les légendes qui font remonter son origine à Clovis. Elle dépendait alors de la seigneurie de Courtenay. En 1170, Pierre de Courtenay concéda à la ville une charte de franchises. Philippe-Auguste acquit la seigneurie en 1188 de la maison de Courtenay, et depuis lors les rois de France vinrent souvent résider dans le château. Donnée en douaire à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois (oct. 1332) et en apanage à Louis d'Orléans (3 juin 1404) elle fit retour à la couronne à la mort de ce dernier (nov. 1407). Le 11 juil. 1414, elle fut concédée en douaire à Isabeau de Bavière et eut bientôt à soutenir un long et rude siège contre les troupes anglaises. Investie en 1427 par le comte de Warwick, elle résista assez longtemps pour donner à La Hire et à Dunois le temps de se porter à son secours. L'étendard enlevé alors aux Anglais fut conservé comme trophée jusqu'en 1792, époque où, à la demande de la garde nationale, il fut brûlé en témoignage de « la Fraternité des peuples ». Quelques années plus tard, en 1431, une trahison livra le château aux Anglais qui en furent chassés l'année suivante, mais le reprurent bientôt et occupèrent la ville jusqu'en 1438.

En juil. 1528, la ville de Montargis fut donnée en dot à Renée de France, fille de Louis XII, qui épousait Hercule d'Este, duc de Ferrare. Cette concession fut transformée en donation complète en 1570, lorsque, devenue veuve, Renée de France s'y retira; la seigneurie fut même alors érigée en duché, mais les lettres d'érection ne furent jamais enregistrées. En mourant elle légua sa terre à la maison de Guise, et le 17 févr. 1612, Charles de Lorraine, duc de Guise, la céda au roi Louis XIII. Celui-ci la concéda en apanage à Gaston d'Orléans (1627); elle fut concédée de nouveau au même titre à Philippe de France, duc d'Orléans (1661) et fit partie jusqu'à la Révolution des domaines de la maison d'Orléans. Elle était sous l'ancien régime capitale du Gâtinais.

BIBL. : BARON DE GIRARDOT, *Documents relatifs à la ville de Paris*, 1853, in-4.

MONTARLOT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret; 177 hab.

MONTARLOT-LÈS-CHAMPLITTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte, sur le Salon; 284 hab. Moulins. Camp antique près duquel on a trouvé des sépultures, des armes et des monnaies romaines. Tours en ruine d'un château féodal.

MONTARLOT-LÈS-RIEZ. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de La Tounolle; 251 hab.

MONTARNAUD. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. d'Aniane; 577 hab.

MONTARON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert; 734 hab.

MONTARROYO ou **MONTERRROYO** MASCARENHAS (José FREIRE DE), historien et publiciste portugais, né à Lisbonne le 22 mars 1670, mort à Lisbonne le 31 janv. 1760 (et non en 1730). Le premier nom est celui de sa mère, le second est le sien propre. Il voyagea, pendant dix ans, à travers l'Europe, et apprit une série de langues. De 1704 à 1710, il servit comme capitaine de cavalerie, dans la guerre de la succession d'Espagne. Rendu à la vie civile, il fonda, en 1715, un journal hebdomadaire, qui parut d'abord sous ce titre: *Historia annual, chronologica e politica do mundo*, puis sous celui de *Gazeta de Lisboa*, et il le dirigea jusqu'à sa mort. C'est à tort qu'on lui a attribué l'introduction du journalisme en Portugal, la première *Gazeta* datant de nov. 1641. Dans la même période, il publia plus d'une centaine de brochures in-4, originales ou traduites des langues étrangères, sur tous les événements contemporains intéressant le public. On lui doit en outre des ouvrages de longue haleine: *Negociação de la paix de Ryswick* (La Haye, 1697, 2 vol. in-12, anonyme; le même en portugais, *Memorias das negociações da paz de R.*; *ibid.*, 1698, in-8); *Genealogias das familias de Portugal* (24 vol. in-fol.); *Viagem militar em que se referem todos os successos da ultima guerra entre Portugal e Castella*, 1704-10 (5 vol. in-4), etc. Ces derniers sont restés manuscrits. G. P.-I.

BIBL. : J.-F. DA SILVA, *Dictionario bibliographico portuguez*; Lisbonne, 1840, t. IV, pp. 343-353.

MONTASTRUC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse; 1.003 hab.

MONTASTRUC ou **MONTASTRUC-LANNES.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies; 822 hab.

MONTASTRUC. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Montclar; 719 hab.

MONTASTRUC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan; 538 hab.

MONTASTRUC. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Lafrançaise; 316 hab.

MONTASTRUC-SAVÈS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes; 193 hab.

MONTAT (Le). Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (S.) de Cahors; 579 hab.

MONTATAIRE (*Mons ad Tharam, Montathère*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil. Stat. du chem. de fer du Nord; 5.296 hab. Scieries, fabriques de boutons, de cachemires, de papiers, etc. Montataire, suivant une tradition locale, d'ailleurs purement fantaisiste, aurait été visitée par Jules César; mais c'est un lieu fort ancien où on a trouvé beaucoup d'antiquités et à qui sa situation stratégique donnait de l'importance. Henri IV vint souvent visiter le château, rebâti vers 1400 à mi-côte. C'est dans la chapelle de ce château que se maria, dit-on, Odet de Coligny, cardinal de Châtillon et évêque de Beauvais. La seigneurie de Montataire appartient successivement à la maison de Clermont, aux La Tournelle, aux Hardencourt, aux Erquinwillers, aux Madaillan, aux Lorbehaye et enfin au baron de Condé qui en a écrit l'histoire (1883, in-8). Ce château, dans une magnifique situation, est en partie du XV^e siècle et contient même quelques fragments plus anciens. On y voit une cheminée Renaissance très remarquable. Montataire avait une mairie royale, un chapitre et un prieuré, sous le titre de saint Léonard, dont l'église a été détruite. Cette commune, très peuplée en 1641, vit sa population diminuer d'abord par l'émigration de nombreux protestants qui y habitaient et qui se retirèrent en Hollande, lors de la révocation de l'édit de Nantes, puis par le déplacement de la route de Paris qui passait à Montataire avant d'être établie par Creil. L'église actuelle, ancienne collégiale, présente trois époques évidentes de construction: le portail en face le chœur et un portail latéral de droite offrent

de grandes ogives romanes (xii^e siècle), la nef, d'un gothique lourd (xiii^e siècle); le chœur, du xiii^e siècle, est



Église de Montataire.

vouté en pierre. Le clocher, tour carrée sans flèche est aussi du xiii^e siècle. C. Str.-A.

FORGES DE MONTATAIRE. — Etablissement métallurgique s'occupant de la fabrication des fers et aciers en barres et en tôles; des fers-blancs; des tôles galvanisées planes et ondulées. Fours à puddler, fours Martin, laminoirs; 4.700 ouvriers. Fondé en 1798, il ne commença à prendre une réelle extension qu'en 1813. C'est dans cette usine que fut fabriqué pour la première fois en France le fer-blanc (en 1818), fabrication connue jusqu'alors seulement des anglais. — Succursales à Frouard (minières, hauts fourneaux, aciérie) et à Nantes (imprimerie sur fer-blanc).

MONTAUBAN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon; 354 hab.

MONTAUBAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 329 hab. Mines de cuivre (concession de Bagnères). Eglise moderne en style gothique avec crypte romane.

MONTAUBAN. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort; 3.229 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Etang éminoterie de Chaillou. Eglise moderne de style gothique. A 2 kil. N. du bourg s'élève un château des xv^e et xvi^e siècles. Ancienne résidence de la maison de Montauban, grande famille bretonne, alliée à celle de Rohan (V. ci-après JEAN et ARTHUR DE MONTAUBAN).

MONTAUBAN. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles; 512 hab.

MONTAUBAN. Ch.-l. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur le Tarn; 30.388 hab. Stat. des chem. de fer d'Orléans et du Midi, desservis par les deux gares de *Ville nouvelle* et de *Ville Bourbon*. Evêché suffragant de Toulouse. Grand et petit séminaire. Nombreux couvents. Faculté de théologie protestante. Lycées de garçons et de filles. Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Ecoles professionnelles. Ecoles gratuites de dessin et de géométrie. Chaire d'agriculture. Vigne-école. Bibliothèques publiques. Musées de peinture, d'archéologie et d'histoire naturelle. Société des sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique; Société d'horticulture et d'acclimatation; Société de viticulture; Société des courses de chevaux. Champs de courses. Commerce de chevaux, de farines, de vins, de cuirs, d'huiles, de chiffons, de plumes et duvets, de volailles et de gibiers. Fabriques de draps et de cadis, filature de laines, fonderies de métaux, carrosseries, fabriques de tamis, de toiles à bluter, de bouchons, de bougies et de cierges, briqueteries, cordonneries, carderies, confiseries, distilleries, fabriques de sabots et de sandales, imprimeries, nombreuses minoteries. Pépinières. Fabriques de savons, scieries mécaniques, teintureries, vanerie. La ville se développe sur la rive droite du Tarn, reliée par un pont en briques, long de 215 m., composé de sept arches gothiques, construit de 1303 à 1316, à la

rive gauche où se trouve le faubourg industriel de *Ville Bourbon*; dans l'angle formé par le confluent du Tarn et du Tescon se trouve le faubourg de *Sapiac*. Sur la rive droite, aux abords de la gare d'Orléans, s'est formé le faubourg de *Ville nouvelle*. Au centre de la ville, la *place Nationale* est entourée de maisons à arcades construites de 1614 à 1619. La *cathédrale*, édifice sans caractère des xvii^e et xviii^e siècles, contient un célèbre tableau d'Ingres, *le Vœu de Louis XIII*. L'église de Sapiac conserve une autre toile du même maître, sainte Germaine. *Eglise Saint-Jacques* des xiv^e et xv^e siècles dont la façade fortifiée est surmontée d'un clocher octogonale. Eglises modernes de style gothique du Moustier, de Ville nouvelle et de Ville Bourbon. L'*Hôtel de ville* a été successivement la résidence des comtes de Toulouse, puis le palais épiscopal. Une partie des constructions date des xiii^e et xiv^e siècles et le reste de 1662. Il renferme les musées; celui de peinture renferme plusieurs tableaux et environ 5.200 dessins d'Ingres. Le *monument d'Ingres*, sur la promenade des Carmes, se compose d'un vaste bas-relief de bronze dû à Etex, disposé en hémicycle, et reproduisant l'apothéose d'Homère, avec des modifications faites après coup par le peintre, connues par ses dessins, et au centre duquel se trouve la statue assise d'Ingres. Monument élevé en 1895 à Léon Cladel. *Belfroi de Lautié* des xvi^e et xvii^e siècles. Anciennes maisons des xiv^e, xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, dont plusieurs ont conservé des parties fortifiées.

HISTOIRE. — Autour du monastère de Saint-Théodard, construit vers 820, sur la rive droite du Tescon, s'était groupée peu à peu une agglomération d'habitants qui avaient formé le bourg de *Montauriol*. En 1144, le comte de Toulouse, Alphonse Jourdan, s'empara des terres de l'abbaye situées sur le plateau dominant la rive droite du Tarn et y ouvrit un asile où vinrent se réfugier, sous la garantie d'une charte très libérale, une partie des habitants de Montauriol et nombre de serfs des autres domaines de l'abbaye. Ainsi fut fondé Montauban. Les moines protestèrent contre cette spoliation, revendiquèrent leurs parts des droits de juridiction sur la nouvelle bastide et le conflit fut réglé par une charte de pariage en 1149. La nouvelle ville eut bientôt à souffrir de la guerre des Albigeois; néanmoins, elle était au xiv^e siècle prospère et peuplée, aussi le pape Jean XXII la choisit-il comme siège de l'un des évêchés créés en 1317. Le diocèse fut composé de territoires démembrés de ceux de Cahors et de Toulouse. L'église abbatiale de Saint-Théodard fut érigée en cathédrale, et l'abbé fut le premier évêque. Voici la liste chronologique des prélats qui occupèrent ce siège jusqu'à la Révolution: Bertrand I^{er} du Puy, 10 juil. 1317-sept. 1317; Guillaume I^{er} de Cardaillac, 12 nov. 1317-55; Jacques I^{er} de Déaux, 1356-57; Bernard I^{er}, 1358-59; Bertrand II de Cardaillac, 1360-64; Arnaud de Peyrarrède, 1361-68; Pierre I^{er} de Chalais, 1368-22 nov. 1379; Bertrand III Robert, 1380-5 sept. 1403; Gérard I^{er} du Puy, 13 oct. 1403-5; Raimond de Bar, 1406-26 mars 1424; Gérard II Faydit, mai-sept. 1425; Pierre II Contines, 28 sept. 1425-24 oct. 1427; Bernard II de la Roche-Fontenille, 24 oct. 1427-sept. 1445; Aimery de Rochemaurel, 6 janv. 1446-16 oct. 1449; Bernard III du Rosier, 2 avr. 1450-3 janv. 1452; Guillaume II d'Etampes, 3 avr. 1452-18 mars 1454; Jean I^{er} de Batut de Montrosier, 18 nov. 1455-70; Jean II de Montlambert, 1^{er} juil. 1471-29 déc. 1483; Georges d'Amboise, 18 sept. 1484-6 mars 1491; Jean III d'Auriol, 2 déc. 1491-21 oct. 1518; Jean des Prés, 21 oct. 1518-30 oct. 1539; Jean V de Lettes des Prés, 1539-56; Jacques des Prés, 19 nov. 1556-25 janv. 1589; Anne de Murviel, 15 août 1601-8 sept. 1652; Pierre III de Berthier, 8 sept. 1652-28 juin 1674; J.-B. Michel Colbert de Villacerf, nov. 1674-15 avr. 1687; Henri de Nesmond, 22 août 1687-14 août 1700; François de Vaubecourt, 30 mars 1704-29; Michel de Verthamon de Chavagnac, juil. 1729-25 sept. 1762; Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil, oct. 1762-90.

Supprimé en 1790, l'évêché fut rétabli en 1823 et eut alors pour titulaire le célèbre évêque Chevérus.

La ville de Montauban fut cédée par le traité de Brétigny aux Anglais qui en furent chassés par les habitants en 1444. En 1556, l'évêque Jean de Lettes des Prés se convertit aux idées nouvelles, se maria et se réfugia à Genève. Son neveu Jean des Prés, qui lui avait succédé sur le siège épiscopal, combattit au contraire vivement les prédicateurs calvinistes qui devinrent cependant bientôt maîtres de la ville. En 1564, ils interdirent l'exercice du culte catholique et entreprirent la démolition de toutes les églises, notamment de la cathédrale, qui se poursuivit jusqu'en 1567. La place fut vainement attaquée par Monluc, puis par Terrides en 1562. Le traité de Saint-Germain (1570) fit de Montauban une des quatre places de sûreté accordées aux protestants. Les députés de toutes les Eglises réformées de France s'y réunirent en 1578, en 1579 et en 1584. Le culte catholique fut un instant rétabli en 1600, mais bientôt supprimé. Sous le règne de Louis XIII, le duc de Rohan, généralissime des protestants, y organisa la défense, fit rapidement fortifier la ville et y attendit l'armée royale qui, commandée par le roi Louis XIII, investit la place le 17 août 1621. La résistance fut acharnée; le 3 sept., Mayenne tenta un assaut qui fut repoussé; le 16 sept., il fut tué d'une balle dans l'œil; le 17 oct., le connétable de Luynes fit donner un assaut général qui fut encore repoussé et le 2 nov. Louis XIII se décida à lever le siège. Après la perte de La Rochelle, Montauban dut cependant demander la paix, Richelieu en fit démolir les fortifications et y fit son entrée en 1629. La même année, la peste décima la ville, plus de six mille personnes périrent. Sous le règne de Louis XIV, nulle ville n'eut plus à souffrir des dragonnades; les pasteurs furent exilés, nombre d'habitants furent envoyés aux galères et beaucoup d'autres pros crits. Lors de la division de la France en départements, Montauban fut le ch.-l. d'un arr. du dép. du Lot; ce fut seulement en 1808 que le dép. du Tarn-et-Garonne ayant été créé, il en devint le centre administratif. Montauban a vu naître: le poète Le Franc de Pompignan, le romancier Léon Cladel, le général Hippolyte de Guibert, Olympe de Gouges, le général Malartic, le conventionnel Jean Bon Saint-André, le baron Portal d'Albariels et le peintre Ingres.

Académie et Faculté de théologie protestantes de Montauban. — La fondation de l'Académie (V. ce mot, t. I, p. 230) de Montauban fut décidée par le synode général de Montpellier en mai 1598. La réforme religieuse avait pénétré à Montauban en 1537 et y avait triomphé en 1560. L'organisation de l'Académie prit deux ans; les cours commencèrent avec l'année 1600. L'enseignement théologique y prima toujours celui des autres sciences; cependant, comme l'Académie conférait le diplôme de maître ès arts, les étudiants furent assez nombreux. Il en venait même de Suède et surtout d'Écosse. La ruine du protestantisme comme parti politique (1629) entraîna celle de l'Académie de Montauban. Dès 1632, le collège dut s'accommoder de la collaboration des jésuites qui s'en emparèrent entièrement en 1659, lorsque l'Académie fut transférée à Puylaurens. L'Académie de Montauban s'est fait remarquer par sa modération et sa théologie de juste milieu entre l'orthodoxie ombrageuse de Sedan et les hardiesses de Saumur. Montauban représentait avec Nîmes l'opinion de la majorité des Eglises réformées de France. Lors de la constitution de l'Université de France (1808), une faculté de théologie rattachée à l'Académie de Toulouse fut établie à Montauban par un décret impérial du 17 sept. de la même année. Tandis que la faculté de théologie de Strasbourg se laissait aller aux nouveautés de la critique, celle de Montauban se dévoua plutôt aux besoins pratiques de l'Église réformée; depuis une vingtaine d'années, les préoccupations de réorganisation ecclésiastique y dominent toutes les autres.

BIBL.: H. LEBRET, *Histoire de Montauban*, 1668, in-4. — *Gallia Christiana*, t. XIII.

ACADÉMIE ET FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTES. — MARY-LAFON, *Histoire d'une ville protestante*; Paris, 1862. — CH. FROSSARD, *les Origines de la faculté de Montauban*; Paris, 1882. — M. NICOLAS, *Histoire de l'Académie protestante de Montauban et de Puylaurens*; Montauban, 1885. — A. SARDINOUX, *Mémoire sur la Faculté de Montauban*; Paris, 1888 (documentation abondante, statistiques, budgets, etc.).

MONTAUBAN (Jean de), amiral de France (1412-66). Fils aîné de Guill. de Montauban et de Bonne Visconti, il devint maréchal de Bretagne. Il prit parti avec son frère Arthur, contre Gilles de Bretagne et fut même chargé de le garder prisonnier. Toutefois, il semble certain qu'il ne voulut pas participer au meurtre de ce jeune prince et qu'il avertit même le connétable de Richemont du danger que courait son neveu. Après la mort de Gilles (avr. 1450) il servit en Normandie sous les ordres du connétable, qui ne lui aurait certainement pas pardonné, s'il l'avait cru coupable. Il fut nommé bailli du Cotentin, en place de son frère Arthur, et combattit vaillamment à Castillon (17 juil. 1453). Peu après, il devint un des favoris du dauphin Louis, un de ceux que Charles VII accusait de donner à son fils les plus mauvais conseils. Quand Louis fut obligé de quitter le Dauphiné (1456), Jean de Montauban le suivit à la cour de Bourgogne. Devenu roi, Louis XI le nomma grand maître des eaux et forêts, amiral de France (août 1461) et gouverneur de La Rochelle (1463). Il fut envoyé en mission à Milan (1464), prit part à la bataille de Montherly (16 juil. 1465), puis aux négociations qui la suivirent et mourut à Tours peu après (mai 1466).

BIBL.: Les chroniques du temps. — *Gallia Christ.*, II, 844. — Le P. ANSELME, IV, 79-81. — LEVOT, *Biogr. bretonne*; Paris, 1857, II, 79-81. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*. — E. COSNEAU, *le Connétable de Richemont*.

MONTAUBAN (Arthur de), archevêque de Bordeaux, mort en 1478. Il appartenait à une des plus grandes familles de Bretagne. Son père, Guill. de Montauban, avait épousé Bonne Visconti, fille de Charles Visconti, seigneur de Parme. Arthur de Montauban est surtout connu par le rôle odieux qu'on lui attribue dans la querelle qui éclata, en 1444, entre le duc de Bretagne, François I^{er}, et son frère Gilles. Arthur de Montauban ne pardonnait pas à Gilles de Bretagne d'avoir épousé Françoise de Dinan, riche héritière dont il avait, lui aussi, demandé la main. Il accusa Gilles de conspirer avec les Anglais, contre le duc François I^{er}, qui le fit arrêter (juin 1446). Il fut l'un des gardiens de Gilles pendant sa longue détention et l'un de ses meurtriers (avr. 1450). Il était alors bailli du Cotentin. Protégé par des parents et des amis puissants, il échappa aux poursuites du connétable de Richemont, oncle du malheureux Gilles. Néanmoins il perdit ses emplois, fut banni, puis se fit moine et se retira chez les Célestins de Marcoussis. Grâce à Louis XI, dont son frère Jean de Montauban était le favori, il devint archevêque de Bordeaux (nov. 1468). Il mourut à Paris (mars 1478) et y fut inhumé dans le couvent des Célestins.

MONTAUBAN (Jacques Pousser, sieur de), auteur dramatique français, né vers 1620, mort le 16 janv. 1685. Avocat au Parlement de Paris, échevin en 1678. Il fréquentait la société de Chapelle, Boileau, Racine, La Fontaine, et il fournit, dit-on, quelques traits à la fameuse comédie des *Plaideurs*. Son œuvre consiste en tragédies plus que médiocres. Citons: *Zénobie, reine d'Arménie* (Paris, 1653, in-12); *Séleucus* (1654, in-12); *le Comte de Hollande* (1654, in-12); *Indegonde* (1654, in-12), etc.

MONTAUBAN, corsaire français, né vers 1650, mort à Bordeaux en 1700. Il guerroya dans l'Atlantique, sur les côtes d'Afrique et de la mer des Antilles; en 1691, il prit Sierra Leone; en 1694 et 1695, un grand nombre de bâtiments anglais. On a imprimé une relation plus ou moins authentique de ses exploits à la suite d'une traduction de Las Casas (Amsterdam, 1698).

BIBL.: CEMELIN, *Hist. des flibustiers*; Lyon, 1774.

MONTAUBAN général français (V. COUSIN-MONTAUBAN).

MONTAUBRY (Achille-Félix), chanteur scénique français, né à Niort le 12 nov. 1826. D'abord élève de vio-

loncelle au Conservatoire, il commença par être musicien d'orchestre, puis, s'étant découvert une jolie voix de ténor, entra au Conservatoire pour y devenir élève de Panseron et de Moreau-Sainti. Après avoir obtenu un second prix d'opéra-comique, il accepta un brillant engagement pour la Nouvelle-Orléans, puis, de retour en Europe, remporta de très grands succès à Lille, Bruxelles, La Haye, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, etc. Engagé à l'Opéra-Comique, il débuta brillamment à ce théâtre, le 16 déc. 1858, dans un ouvrage écrit expressément pour lui par Clapisson, *les Trois Nicolas*, et bientôt obtint un succès de vogue. Il reprit, au grand plaisir du public, plusieurs ouvrages du répertoire, *Fra Diavolo*, *le Postillon de Lonjumeau*, *le Songe d'une nuit d'été*, *Zampa*, *les Mousquetaires de la reine*, *le Petit Chaperon rouge*, puis fit plusieurs créations importantes dans *la Circassienne*, *Lalla-Roukh*, *le Roman d'Elvire*, *le Joueur de Saint-James*, *Lara*, etc. M. Montaubry quitta l'Opéra-Comique en 1868, et, peu après, prit la direction du petit théâtre des Folies-Marigny, où il fit représenter une opérette de sa composition, *Horace*, dont il jouait le principal rôle. Un peu plus tard, il accepta de jouer aussi le principal rôle dans une reprise d'*Orphée aux enfers* au théâtre de la Gaité, après quoi il se consacra à l'enseignement. M. Montaubry avait épousé une chanteuse de talent, M^{lle} Caroline Prévost. A. P.

MONTAUD (Le). Montagne du dép. de l'Hérault (V. ce mot, t. XIX, p. 1138).

MONTAUD. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins; 348 hab.

MONTAUDIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Landivy; 1.554 hab.

MONTAULIEU. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons; 176 hab.

MONTAULIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 373 hab.

MONTAURE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche; 963 hab.

MONTAURIOL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Salles-sur-l'Hers; 197 hab.

MONTAURIOL. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Castillonès; 436 hab.

MONTAURIOL. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Cèret; 188 hab.

MONTAURIOL. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Pampelonne; 238 hab.

MONTAUBROUX. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fayence; 1.220 hab. Stat. du chem. de fer de Meyrargues à Nice. Houille en exploitation. Ruines du fort Saint-Barthélemy, détruit en 1592. A 4 kil. à l'E. sur un rocher à pic qui domine la Siagne et qui est creusé d'un profond souterrain, s'élevait une très ancienne forteresse dont il reste le don on appelé Tour de Tournon et auquel on n'arrive que par un sentier raide et étroit construit en maçonnerie. — Terre érigée en marquisat en 1675, en faveur de Charles de Lombard. J. M.

MONTAUSIER (Charles de Sainte-Maure, marquis de Salles, puis marquis de), duc en 1665, né le 6 oct. 1610, mort le 17 nov. 1690. Il était d'une famille qui, connue sous le nom de Précigny, avait pris le nom de Sainte-Maure au XII^e siècle et acquis Montausier au XIV^e. Il se fit remarquer dès sa jeunesse par un caractère bourru et une gravité précoce. Il fut élevé à l'Académie protestante de Sedan. Il se distingua au siège de Casal en 1630; en 1635, il hérita du titre de son frère aîné, tué à Brisach; nommé maréchal de camp en 1638, lieutenant général en 1645, il resta fidèle au roi durant les troubles de la Fronde; il battit les révoltés à Montendre et délivra Cognac. En 1645, il avait été nommé gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois en remplacement du comte de Galard-Brassac, ancien ambassadeur (1579-1645), marié à sa tante, Catherine de Sainte-Maure (1587-1648), première dame d'honneur de la reine. Montausier, qui avait beaucoup de goût pour les gens de lettres, fréquentait l'hôtel de Rambouillet de-

puis 1634; il s'y lia avec Balzac, Ménage, Chapelain, comme plus tard il accorda sa protection à Boileau et à Racine. Il affichait pour M^{lle} de Rambouillet un amour dont, après quatorze ans, elle couronna la constance. Il se convertit avant de se marier. Il avait eu la galanterie de faire faire pour elle un magnifique album où, sur chaque page, était peinte une fleur; au-dessous de chacune de ces fleurs, l'un des principaux auteurs de l'époque avait écrit un madrigal inédit: c'est la fameuse *Guirlande de Julie*, qui appartient maintenant au duc d'Uzès. Montausier se fit, par la brusquerie de ses manières, qu'on qualifiait d'austérité, une grande réputation à la cour de Louis XIV; il aimait beaucoup les cris et les discussions violentes. Tout le monde le reconnut dans le *Misanthrope* de Molière. Très pieux, il lut l'Écriture entière un nombre de fois considérable. Ses vertus ne l'empêchèrent pas de tolérer la complaisance de sa femme pour M^{me} de Montespan (V. plus loin). Chevalier des ordres du roi en 1662, il fut chargé, en 1664, d'aller recevoir à la frontière le cardinal Chigi, légat du pape. Il fut fait duc et pair en 1665. Il prit part à l'expédition de Franche-Comté (1668). Nommé la même année gouverneur du dauphin, il s'astreignit à ne presque jamais quitter ce prince; par sa dureté, il ne réussit qu'à le rebuter et à le dégoûter de toute étude. C'est sous sa direction que fut entreprise la collection d'éditions latines *Adusum Delphini*. En 1679, il quitta ses fonctions et fut nommé premier gentilhomme et grand maître de la garde-robe du dauphin.

Sa femme, *Julie-Lucine d'Angennes*, marquise de Rambouillet et de Pisany, née en juin 1607, morte le 15 nov. 1671, avait été l'une des plus célèbres précieuses. Elle n'était pas très belle, mais avait beaucoup d'esprit, quoique maniéré. Gouvernante des enfants de France de sept. 1661 à sept. 1664, elle fut nommée première dame d'honneur le 4^{er} août 1664; à ce titre, elle n'eut pas les scrupules de M^{me} de Navailles qui l'avait précédée dans cette charge et ferma les yeux sur les intrigues du roi avec les filles d'honneur dont elle avait la garde. Lorsque M^{me} de Montespan s'enfuit de la maison de son mari, c'est chez M^{me} de Montausier qu'elle trouva asile; M. de Montespan lui fit à cette occasion une scène terrible qui scandalisa toute la cour. Le duc et la duchesse de Montausier n'eurent qu'une fille, mariée en 1664 à Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès. Une autre branche de la maison de Sainte-Maure-Montausier a produit *Léon*, comte de Jonzac, lieutenant général, chevalier des ordres (mort en 1677). D'un cousin germain du duc de Montausier, naquit *Charles* de Sainte-Maure-Montausier, vice-amiral de France en 1703. L. DELAVALD.

BIBL.: Le P. PETIT, *Vie du duc de Montausier*, 1729. — PUGET DE SAINT-PIERRE, *Histoire du duc de Montausier*, 1784. — AMÉDÉE ROUX, *Montausier, sa vie et son temps*, 1840. — GARAT, *Eloge de Montausier*, 1781. — FLÉCHIER, *Oraisons funèbres du duc et de la duchesse de Montausier*. — TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. II, 516. — LIVET, *Précieux et Précieuses*, 1859. — V. COUSIN, *la Jeunesse de M^{me} de Longueville*. — *La Clé du grand Cyrus*. — *Mémoires de M^{lle} et M^{me} de MOTTEVILLE*, etc. — SAINT-SIMON, *Mémoires* (éd., de M. de Boislille, t. VII, 33, 384); *Écrits inédits*, t. IV, p. 443).

MONTAUT ou **MONTAUT-DE-CRIEUX**. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun; 1.256 hab. Fabrique d'instruments agricoles. Enceinte du moyen âge. Ruines d'un ancien château féodal.

MONTAUT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. d'Issigeac; 241 hab.

MONTAUT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne; 564 hab.

MONTAUT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch; 769 hab.

MONTAUT. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan; 299 hab.

MONTAUT. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever; 1.035 hab. Mines de lignite de la concession de Larquier. Vestiges d'un camp antique. Eglise du XII^e siècle. Restes de fortifications du moyen âge.

MONTAUT. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villereal; 537 hab.

MONTAUT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Nay; 1.255 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Papeterie.

MONTAUT (Louis MARIBON DE), homme politique français, né à Montaut (Gers) le 22 oct. 1754, mort à Montaut le 12 juil. 1842. Mousquetaire dans l'armée royale, il devint après 1789 lieutenant-colonel de la garde nationale de Condom et administrateur du district. Elu par le Gers député à l'Assemblée législative le 5 sept. 1791, réélu à la Convention le 3 sept. 1792, il fut membre de la Montagne, fit partie du comité de Sûreté générale, vota la mort de Louis XVI, avec des considérants très durs, fut envoyé en mission à l'armée de la Moselle en 1793 et prit une part très active, voire passionnée, à la campagne contre les Girondins. Il fut, un moment, président du club des Jacobins. Après le 9 thermidor, il fut emprisonné. Délivré par l'amnistie du 4 brumaire an IV, il se tint depuis lors dans la vie privée. La loi relative aux régicides l'obligea à s'exiler en Suisse où il resta de 1816 à 1822.

MONTAUT (Bernard-Louis-Célestin), ingénieur et homme politique français, né à Paris le 27 août 1823. Entré en 1843 à l'École polytechnique et en 1846 à l'École des ponts et chaussées, il a été nommé ingénieur ordinaire en 1849 et promu ingénieur en chef en 1874. Il a participé aux études du percement de l'isthme de Suez (1856-62) et a rempli de 1859 à 1861 les fonctions de vice-consul de France à Damiette. Pendant le siège de Paris (1870-71), il a été quelque temps officier d'ordonnance du général Tamisier. Il a pris sa retraite en 1885, après avoir dirigé tour à tour le service ordinaire des dép. de l'Allier et de Seine-et-Marne et, à Paris, un service de contrôle de chemins de fer. La même année, il a été élu député du dép. de Seine-et-Marne par 44.972 voix sur 72.644 votants. Il a depuis été constamment réélu par l'arr. de Provins, en 1889, en 1893 et en 1898, la dernière fois par 7.564 voix au premier tour, avec un programme radical-socialiste, contre M. Lebailly, républicain modéré, qui n'a obtenu que 5.087 voix. Il est fréquemment intervenu dans les discussions parlementaires, plus particulièrement dans les questions touchant aux conditions du travail, et il a eu l'initiative de diverses propositions en faveur de l'amélioration de la situation du personnel inférieur des administrations de l'Etat. L. S.

MONTAUT-NAVAILLES (Marie-Joséphine-Louise de) (V. GONTAUT [Duchesse de]).

MONTAUTOUR. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Vitré; 391 hab.

MONTAUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 680 hab.

MONTAUX (Chambon de) (V. CHAMBON).

MONTAY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 506 hab.

MONTAYRAL. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais; 1.060 hab.

MONTAZEAU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélines; 599 hab.

MONTAZELS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza; 332 hab.

MONTAZET (Antoine MALVIN DE), archevêque de Lyon, membre de l'Académie française, né près d'Agen en 1712, mort en 1788. Au commencement de sa carrière ecclésiastique, il avait été chanoine écolâtre et grand vicaire du diocèse de Soissons, dont l'évêque était alors François de Fitz-James, adversaire résolu des jésuites; puis aumônier du roi, sur la recommandation de cet évêque. Nommé évêque d'Autun en 1748, il prit parti pour le Parlement, la cour et les sœurs hospitalières de la rue Mouffetard, contre l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, fougueux partisan de la bulle *Unigenitus*. En 1757, il fut reçu à l'Académie française. En 1758, il fut promu à l'archevêché de Lyon: il choisit ses collaborateurs et ses

conseillers parmi les *appelants* les plus zélés, et cassa, comme primat des Gaules, l'ordonnance de l'archevêque de Paris sur le *Formulaire*. En 1762, dans un mandement ample et sévèrement motivé (212 pages in-12), il censura l'*Histoire du peuple de Dieu* du jésuite Berruyer. En 1765, il fut un des quatre évêques qui refusèrent d'adhérer aux actes du 22 août, par lesquelles l'Assemblée du Clergé, après avoir renouvelé sa soumission à la Bulle, déclarait les réfractaires indignes de participer aux sacrements. Les trois autres prélats étaient: de Bezons, évêque de Carcassonne; de Beaufort, évêque d'Alais; de Noé, évêque de Lescars. Les jésuites qui tenaient le collège de Lyon furent remplacés par les Pères de l'Oratoire. N'ayant pu parvenir à enlever son séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice, Montazet fonda deux séminaires, qu'il confia à des ecclésiastiques jansénistes. — Principaux ouvrages composés par lui ou sous sa direction: *Catéchisme* (1768); *Bréviaire nouveau* (1776); *Institutions théologiques* (Lyon, 1782, 6 vol. in-12); *Rituel* (1787). E.-H. VOLLET.

MONTBARD. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, entre la rive gauche de la Brenne et le canal de Bourgogne; 2.509 hab. Stat. du ch. de fer de Lyon. Port sur le canal de Bourgogne. Fabriques d'instruments aratoires. Ateliers de constructions mécaniques. Papeterie. Fabriques de ciment, de cirage, de confiseries, de poteries. Huilerie, tuileries, moulins. Pépinières. Commerce de grains, de bois, de laines, de houille. Siège d'une châtellenie du duché de Bourgogne, Montbard a conservé de l'ancien château élevé au xiv^e siècle par les ducs, un donjon (mon. hist.), un mur d'enceinte, et deux tours dont l'une a été abaissée d'un étage. Le reste des constructions a été démoli en 1742 par Buffon dont la famille possédait la seigneurie depuis le règne de Louis XIII. Au milieu de jardins en terrasses, la maison du naturaliste est demeurée à peu près telle qu'elle était de son temps. Une colonne, érigée par son fils à la mémoire de son père, s'élève dans le voisinage. Dans les mêmes jardins on montre le pavillon dans lequel il travaillait. Non loin est la maison de Daubenton. Eglise des xii^e et xv^e siècle. Maison du moyen âge. Statue de Buffon par Dumont. Montbard est la patrie de Buffon, de Daubenton, de l'historien Benjamin Guérard et du sculpteur Eugène Guillaume.

MONTBARREY. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Dole, sur la Loue et à la lisière de la forêt de Chaux; 402 hab. Stat. du chem. de fer de Dole à Pontarlier. La terre de Montbarrey était la propriété depuis le xvi^e siècle de la famille de Saint-Mauris à laquelle appartenait le prince de Montbarrey qui fut ministre de la guerre sous Louis XVI.

MONTBARREY (Alexandre-Marie-Leonor de SAINT-MAURIS, prince de), général et homme politique français, né à Besançon le 20 avr. 1732, mort à Constance le 5 mai 1796. Entré jeune dans l'armée, il servit principalement en Flandre, et en Allemagne et dans l'armée du maréchal de Broglie. En 1761, il était promu maréchal de camp, et dès lors, se poussait vivement à la cour. Capitaine-colonel des Suisses de la maison militaire du comte de Provence (1774), lieutenant général (1780), il obtenait, en 1774, le titre de prince du Saint-Empire. Appuyé par le comte de Saint-Germain, il devint, en 1776, directeur de la guerre, en avr. 1777 secrétaire d'Etat adjoint, et le 27 sept. 1777 ministre de la guerre. Mais il n'avait aucune des qualités de l'emploi, et ses vues étaient d'ailleurs opposées à celles de Broglie, de Necker et de Vergennes et il dut démissionner le 17 déc. 1780. Au moment de la Révolution, il se retira à Besançon et de là passa en Suisse en 1791. Il a laissé des *Mémoires* (Paris, 1826-27, 4 vol. in-8) qui ne manquent pas d'intérêt.

MONTBARROIS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 476 hab.

MONTBARRY. Station balnéaire de Suisse, dans la Gruyère fribourgeoise, à 4 kil. au S. de Bulle, sur le versant du Moléson. Alt. : 827 m. Vue remarquable. La

source, découverte en 1788, contient des sulfates et des carbonates de chaux et de magnésie; on la recommande pour les maladies cutanées et nerveuses. Les bains sont nouvellement réinstallés.

MONTBARS dit *l'Exterminateur*, flibustier français, né en Languedoc vers 1643, s'embarqua en 1663 avec un de ses oncles, capitaine de vaisseau, pour faire la guerre aux Espagnols dont les cruautés avaient exaspéré sa jeune imagination; ils prirent un navire dont le jeune Montbars reçut le commandement; dans le combat suivant, quatre vaisseaux espagnols furent coulés ou pris, et l'oncle ayant péri dans la lutte, Montbars continua la guerre pour son compte. Ses exploits sont demeurés légendaires. Maître de la mer des Antilles, il s'unit à l'olonais et à Michel le Basque pour prendre les villes de la côte, Puerto Cabello, San Pedro, Maracaibo. On ne sait quelle fut sa fin.

BIBL. : CEMELIN, *Hist. des flibustiers*; Lyon, 1774, 3 vol. in-12.

MONTBARTIER. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Montech; 348 hab.

MONTBAVIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy; 57 hab.

MONTBAZENS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche; 1.606 hab. Mines de fer. Fourns à chaux. Avens nommés les Dragonnières. Manoir de la Renaissance. Château de la Garonnie du xv^e siècle.

MONTBAZIN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mèze; 1.141 hab.

MONTBAZON (*Mons Bazonis*). Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, sur l'Indre; 1.143 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Montluçon; fabrique d'huile de graines, tannerie. — Cette localité occupe l'emplacement d'une ancienne forêt, défrichée au moyen âge par les moines de Cormery; une chapelle, élevée par eux pour les besoins de leurs colons, ne devint un chef-lieu de paroisse que vers 1550. Près de cette chapelle, Foulques Nerra construisit, au x^e siècle, une forteresse qui prit le nom de *Montbazon* et dont il reste encore le donjon et une partie de l'enceinte flanquée de tours. D'abord châtellenie, Montbazon fut, en 1547, érigé en comté en faveur de Louis de Rohan, et, en 1588, en duché-pairie en faveur du fils de ce dernier.

L. LHULLIER.

MONTBAZON (Marie de BRETAGNE, duchesse de), née en 1612, morte en 1657. Fille du comte de Vertus et de M^{lle} de La Varenne-Fouquet, elle fut célèbre par sa beauté et ses aventures et contribua aux querelles politiques de la Fronde. C'est après qu'elle eut méchamment attribué un écrit à M^{me} de Longueville et qu'elle eut été bannie de la cour en 1643, à cause de son insolence à l'égard de la reine, qu'éclata la cabale des *Importants*. Guise et Beaufort avaient pris parti pour la duchesse. Elle revint plusieurs fois à Paris à la faveur des troubles, mais ce fut surtout sa belle-fille, M^{me} de Chevreuse, qui joua un rôle important.

BIBL. : SAINT-SIMON, *Mémoires*. — Victor COUSIN, *Madame de Chevreuse*.

MONTBEL (Causse de) (V. LOZÈRE, t. XXII, p. 708).

MONTBEL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 272 hab.

MONTBEL. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Châteauneuf-de-Randon; 588 hab.

MONTBEL (Guillaume-Isidore BARON, comte de), homme d'Etat français, né à Toulouse le 4 juil. 1787, mort à Frohsdorff (Autriche) le 3 févr. 1861. Royaliste militant, il succéda comme maire de Toulouse à son compatriote Villèle, dont il était non seulement le coreligionnaire politique, mais l'ami. Envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de la Haute-Garonne (17 nov. 1827), il prit hautement la défense de cet ancien ministre, dont le parti libéral demandait la mise en accusation, combattit la liberté de la presse et blâma l'intervention de la France en faveur des Grecs (1828). Appelé à faire partie du cabinet Polignac (8 août 1829), il fut d'abord ministre de l'instruction publique et des cultes, puis (18 nov.) ministre de l'intérieur. A ce titre, il fit nommer directeur de la police

générale un des chefs les plus compromis du parti ultraroyaliste, Sirieys de Mayrinhaac et, après la dissolution de la Chambre, s'efforça, par une pression manifeste sur les fonctionnaires, d'amener des élections favorables à la politique rétrograde qu'il servait. Ayant échangé son portefeuille contre celui des finances (19 mai 1830), il prit part aux ordonnances de juillet, détourna le plus qu'il put Charles X de transiger avec les insurgés et, après la chute de son roi, se retira à Vienne en Autriche. Impliqué dans le procès des ministres, il fut condamné par contumace à la détention perpétuelle. L'amnistie de 1837 lui permit de rentrer en France. Mais il ne sortit plus de la vie privée. On a plusieurs ouvrages de lui, notamment : *Protestation de M. de Montbel contre la procédure instruite et suivie contre lui devant les pairs et exposé de sa conduite pendant et avant les événements de juillet 1830* (Paris, 1831, in-8); *le Duc de Reichstadt* (Paris, 1832, in-8); *Dernière époque de l'histoire de Charles X, ses derniers voyages, sa maladie, sa mort, son caractère* (Paris, 1836, in-8); *le comte de Marnes, fils aîné du roi de France Charles X* (Paris, 1844, in-8). A. D.

MONTBÉLIARD. Ch.-l. d'arr. du dép. du Doubs, sur la rive droite de l'Allaine au confluent de la Luzine; 9.561 hab. stat. du chem. de fer P.-L.-M. Place de guerre défendant l'un des débouchés de la trouée de Belfort, protégée par son ancien château, les forts du Mont de Chaux et du Mont-Bart et plusieurs batteries. Collège communal, école pratique d'industrie. Bibliothèque publique; musée d'histoire naturelle. Société d'émulation. Hospice. Orphelinat protestant. Mine de fer. Filature et tissage de coton; fabriques d'horlogerie. Fabriques de ressorts, de pointes et de clous, de boîtes à musique. Tréfilerie. Fabrique d'absinthe. Brasseries. Fonderies. Fabriques de limes, de machines à tricoter, de meules à l'émeri. Ateliers de constructions mécaniques. Ebénisterie; carrosserie. Fabrique de moulures pour bâtiments. Fabriques d'emerillons. Corderies. Fabrique de vinaigre. Commerce de vins, de fromages, de bois pour les constructions navales, de merrains, de bestiaux et spécialement de vaches dites de Montbéliard. L'ancien château comtal est aujourd'hui converti en caserne. Il domine toute la ville et se compose de constructions pour la plupart du xviii^e siècle; cependant la tour Bossue est de 1425, la tour Neuve de 1394, et quelques parties des courtines remontent aussi aux xv^e et xvi^e siècles. Eglise moderne de Saint-Maimbœuf. L'église Saint-Martin, du commencement du xviii^e siècle, a été convertie en temple protestant. Halles à portiques du xvi^e siècle, au premier étage desquelles ont été installés le musée et la bibliothèque. Maisons de la Renaissance. Hôtel de ville de la fin du xviii^e siècle. Statue de Cuvier par David d'Angers.

Montbéliard (*Mons Peligardi*), d'origine ancienne, fut attribué, lors du démembrement de l'empire de Charlemagne, au royaume de Lothaire; il devint à l'époque de l'organisation de la féodalité le chef-lieu d'un comté compris entre le comté de Bourgogne et l'évêché de Bâle. Il fit alors partie du royaume de Bourgogne et releva avec lui de l'empire d'Allemagne. Voici la liste de ses comtes particuliers que l'on ne connaît que depuis le xi^e siècle. Louis, comte de Mouson et de Bar (1034); Thierry I^{er}, fils du précédent (apr. 1065); Thierry II, second fils du précédent (v. 1104); Amédée de Montfaucon, fils d'Agnès, fille aînée du précédent et de Richard de Monfaucon (apr. 1162); Richard, fils aîné du précédent (apr. 1183); Thierry III (le grand baron), fils du précédent (apr. 1237); Renaud de Chalon, comte de Bourgogne, et sa femme Guillemette, arrière-petite-fille de Thierry III (1282); Otton, fils du précédent (1321); Henri de Montfaucon et sa femme Agnès, sœur aînée d'Otton (1332); Etienne, fils du précédent (1366); Henriette, petite-fille du précédent, épousa Eberhard, comte de Wurtemberg, et par elle le comté de Montbéliard échut en 1397 à la maison de Wurtemberg qui le posséda jusqu'en 1790.

En 1473, Charles le Téméraire tenta de réunir le comté

de Montbéliard à ses Etats, mais subit une sanglante défaite entre Montbéliard et Héricourt. Dès 1525, Faret prêcha la Réforme à Montbéliard; elle y fut favorisée par les princes de Wurtemberg et, grâce à eux, le comté devint le refuge des protestants des pays voisins. A la fin du XVI^e siècle, il y vint une colonie d'anabaptistes, dont les descendants, agriculteurs pour la plupart, forment actuellement un groupe de population tout à fait distinct. En 1587 et en 1588, le duc de Guise attaqua sans succès la ville et dut se retirer. Le maréchal de Luxembourg s'en empara en 1676 et en fit raser la citadelle et les fortifications, mais les troupes françaises durent l'évacuer à la paix de Ryswick. En 1793, les Français occupèrent pacifiquement le pays, les habitants arborèrent eux-mêmes le drapeau tricolore et l'annexion fut prononcée par un décret de la Convention du 10 oct. En 1814, les Autrichiens occupèrent quelque temps Montbéliard. Le 15 janv. 1871, les troupes allemandes qui occupaient la ville en furent délogées et ce fut le commencement de la bataille d'Héricourt à la suite de laquelle l'armée allemande reprit l'offensive. Montbéliard a vu naître les deux Cuvier, le naturaliste Duvernoy, les frères Haag, historiens de la Réforme, et Dorian, l'un des membres du gouvernement de la Défense nationale.

MONTBÉLIARDOT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 123 hab.

MONTBELLET. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny, sur la Bourbonne; 1.078 hab. Carrières de pierre. Moulins, fromagerie, huilerie. Ruines d'un ancien château féodal. Au hameau de Saint-Oyen, église d'un prieuré de bénédictins uni au chapitre de Saint-Claude. Au hameau de Mercey, restes d'une commanderie de l'ordre de Malte. L-x.

MONTBENOÎT. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier; 248 hab.; sur le Doubs et le chem. de fer de Pontarlier à Morteau. Montbenoit, bâti dans un étroit vallon (val du Saugel), doit son origine à un ermitage, puis à un monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Againe (IX^e ou X^e siècle). Eglise du XIII^e siècle (mon. hist.) avec un monument de Ferry Carrondelet et de belles stalles (1525-27).

MONTBERAUD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret; cant. de Cazères; 527 hab.

MONTBERNARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de l'Isle-en-Dodon; 653 hab.

MONTBERON. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Toulouse; 379 hab.

MONTBERT. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille; 2.631 hab.

MONTBERTHAULT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur; 433 hab.

MONTBEUGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Neuilly-le-Réal; 814 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Moulins à Mâcon.

MONTBIZOT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Ballon; 990 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, du Mans à Mézidon et Caen.

MONTBLAINVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Varennes; 477 hab.

MONTBLANC. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Entrevaux; 91 hab.

MONTBLANC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Servian; 1.664 hab. Fabrication de vermouth. Distilleries.

MONTBLANCH. Ville d'Espagne, ch.-l. de district, prov. de Tarragone, dans une vallée fertile qu'arrose le Francoli; 5.964 hab. Stat. du chem. de fer de Lérida à Tarragone. Ancienne enceinte fortifiée.

MONTBOILLON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy; 202 hab. Carrières de pierre. Tuilerie. Traces d'une voie antique, près de laquelle on a trouvé à plusieurs reprises des monnaies romaines. La

seigneurie a appartenu aux de Quingey (XV^e siècle), aux de Meligny (XVI^e siècle), aux Thomassin (XVII^e siècle) pour qui elle fut érigée en baronnie en 1608, et aux du Châtelet (XVIII^e siècle). Ruines d'un château féodal. L-x.

MONTBOISSIER. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval; 520 hab.

MONTBOISSIER (Pierre de) (V. PIERRE LE VÉNÉRABLE).

MONTBOISSIER (Philippe-Claude, comte de), général et homme politique français, né à Paris le 21 déc. 1712, mort à Londres le 5 avr. 1797. Lieutenant général des armées du roi depuis le 10 mai 1748, il commandait en chef en Auvergne quand il fit partie de l'Assemblée des notables en 1788. Élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, il protesta contre le vote par tête et démissionna le 1^{er} juil. 1791. Il émigra, rejoignant l'armée des princes et se retira ensuite à Londres, où il mourut. — Son fils, *Charles-Philippe-Simon*, baron de Montboissier, né le 30 oct. 1750, mort le 1^{er} oct. 1802, était maréchal de camp depuis le 9 mars 1788, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Chartres. Il émigra comme son père et mourut à l'étranger. Etienne CHARAVAY.

MONTBOLO. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Arles-sur-Tech; 235 hab.

MONTBONNOT-SAINT-MARTIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (E.), de Grenoble; 608 hab.

MONTBOUCHER. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Bourgneuf; 934 hab. Cette petite localité était jadis une annexe de la commanderie de Bourgneuf. Le grand prieur en était seigneur spirituel et temporel et décimateur général. La paroisse était mi-partie du Poitou et mi-partie de la Marche.

MONTBOUCHER. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Montélimar; 888 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Soies grèges et ouvrees.

MONTBOUDIF. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. de Marcenat; 675 hab.

MONTBOUTON. Com. du territoire de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Delle; 510 hab.

MONTBOUY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châtillon-sur-Loing, sur la rive gauche du Loing; 959 hab. Port sur le canal du Loing. Moulins. Ruines romaines à Chenevières.

MONTBOYER. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais; 1.140 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne d'Angoulême à Libourne.

MONTBOVON. Village de Suisse, cant. de Fribourg, dans la fertile vallée de la Gruyère, au pied de la dent de *Jaman* (V. ce mot), passage alpestre par lequel on se rend en cinq heures à Montreux; 415 hab.

MONTBOZON (*Mons Bosonis*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, stat. de la ligne de chem. de fer de Vesoul à Lyon, sur l'Ognon; 756 hab. Moulin, papeterie, huilerie, biscuiterie. Bourg fort, dont l'ancien château (XVI^e siècle) subsiste encore. Dans l'église, dalles tumulaires dont une à personnage (XV^e siècle). Ponts du XVIII^e siècle sur l'Ognon. Couvent de dominicains supprimé à la Révolution. L-x.

MONTBRAND. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Aspres-sur-Buech; 317 hab.

MONTBRAS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 45 hab.

MONTBRAY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy; 988 hab.

MONTBRÉ. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 161 hab.

MONTBREHAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 1.567 hab.

MONTBRISON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan; 433 hab.

MONTBRISON (*Mons Brusonis*, *Mons Brisonis*, *Montbrison*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Loire. Groupée autour

d'un dyke basaltique et arrosée par le Vizezy ; 7.086 hab. La ville de Montbrison est d'origine très ancienne ; les anciens auteurs dérivent son nom d'une origine fantaisiste : Briso, déesse du Sommeil, aurait été sa patronne. Les comtes de Forez s'y établirent en 1050, après avoir cédé leurs droits sur le Lyonnais aux archevêques de Lyon ; dès 1090, ils y ont un château fort, et, à partir du XII^e siècle, elle devient la capitale du comté. Guy IV y fonda en 1223 une collégiale et la même année accorda aux habitants une charte de franchises ; son tombeau et celui des Robertet se voient encore dans une chapelle latérale de cette église. Le comte Jean y bâtit au XIV^e siècle la salle destinée à servir de lieu de réunion aux Etats de la province, et qui porte peinte sur sa voûte les écussons des principales familles du pays ; on l'appela la *Diana*, corruption de décanat ; elle est aujourd'hui, restaurée par Viollet-le-Duc, le siège de la Société historique et archéologique du Forez. Montbrison fut ravagée et détruite par les Anglais, pendant la guerre de Cent ans ; elle souffrit particulièrement des guerres de religion ; le baron des Adrets la pillra et en décima les habitants en 1562. Sous la Révolution, elle fut le théâtre des sanglantes représailles de Javogues, et par décret du 19 vendémiaire an IV, Montbrison devint le chef-lieu du dép. de la Loire. Elle possédait une commanderie de l'ordre de Malte, dite de Saint-Jean des Prés, fondée en 1212 par Guy II, un couvent des Cordeliers, fondé en 1233 par un vicomte de Lavieu ; en 1624, les oratoriens, grâce aux largesses du jurisconsulte Pierre Henrys, s'y établirent et ouvrirent un collège qui eut une grande célébrité. Saint Aubrin, évêque de Lyon, y naquit au V^e siècle ; Florimond Robertet, Antoine du Verdier, de Chantelauze, Victor de Laprade, qui y a sa statue duc à Bonnassieux, y sont nés. Aujourd'hui Montbrison n'est plus qu'un chef-lieu d'arrondissement, qui possède de fort beaux monuments, et qui vit d'une existence rurale. Il y a une bibliothèque doublée par les belles collections de la Diana, une école normale d'instituteurs et un petit séminaire diocésain. Armes : *de gueules au château d'or sur un mont de même ; au chef cousu de France.*

BIBL. : LA MURE, *Hist. des ducs de Bourbon et du comte de Forez.* — A. BERNARD, *Hist. du Forez ; les d'Urfé.* — Th. ROCHIGNIEUX, dans le *Forez de Thiollier.* — A. BERNARD, *des Maisons hospitalières de Montbrison au moyen âge ;* Montbrison, 1840, in-8. — DOM RENON, *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance ;* Roanne, 1847, in-8. — *La Diana, sous le point de vue historique et héraldique ;* Montbrison, 1844, in-8, atlas. — Docteur S. REY, *Monographie hist. et descript. de Notre-Dame-d'Espérance ;* Montbrison, 1888, in-4. — H. GONNARD, *les Blasons de la Diana ;* Vienne, 1875, in-4. — LA MURE, *Chronique des religieuses de Sainte-Claire de Montbrison ;* 1654, et 1845, in-8. — BROUTIN, *les Couvents de Montbrison ;* 2 vol. in-8.

MONTBRON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême ; 3.135 hab. Mines de plomb argentifère, d'antimoine et de soufre à Menet. Filature et tissage de laines. Chapelleries, clouterie, corderies, tonnelleres, teintureries, minoteries. Fabriques de sabots, de tamis, de chaises. Eglise du XII^e siècle (Mon. hist.). Restes de remparts et ruines d'un château féodal. La baronnie de Montbrison fut réunie à celle de la Grillière et érigée en comté par lettres patentes d'oct. 1624 en faveur de H.-A. de Loménie.

MONTBRON (Joseph CHÉRADE DE), littérateur et homme politique français, né à Grossac (Charente) le 24 juil. 1768, mort à Montagnier (Dordogne) en 1852. Officier dans l'armée royale, il émigra au moment de la Révolution, servit dans l'armée des princes, fut fait prisonnier à Quiberon et, condamné à mort, parvint à s'évader. Il passa en Hollande, vécut ensuite obscurément à Bordeaux comme professeur de dessin et sous le Consulat fut rayé de la liste des émigrés. Le 14 nov. 1820, il fut élu député de la Haute-Vienne et représenta ce département jusqu'en 1830. Il fit partie de la majorité ministérielle. Citons de lui : *les Scandinaves* (Paris, 1801, 2 vol. in-8) ; *Six nouvelles* (1815, 3 vol. in-12) ; *Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon* (1815, in-12) ; *Essais sur la littérature des Hébreux* (1819, 4 vol. in-12).

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

BIBL. : TEXIER, *Notice sur M. le comte de Montbron ;* Limoges, 1853, in-8.

MONTBRUN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan ; 397 hab.

MONTBRUN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Montesquieu-Volvestre ; 1.228 hab.

MONTBRUN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard ; 370 hab.

MONTBRUN. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Carjac ; 412 hab.

MONTBRUN. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Sainte-Enimie ; 402 hab.

MONTBRUN-LES-BAINS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 1.160 hab. Eau sulfureuse froide exploitée dans un petit établissement. Ruines imposantes de l'ancien château seigneurial du XIV^e et du XVI^e siècle ; restes des fortifications de la ville et d'une tour du XIV^e siècle. Ruines d'une ancienne commanderie du Temple. La seigneurie de Montbrun fut érigée en marquisat par lettres patentes de févr. 1620 en faveur de J. du Puy, seigneur de Montbrun.

MONTBRUN (Du Puy), capitaine dauphinois d'un éclatant courage, né en 1530 (?), mort en 1575. Il fut converti par Théodore de Bèze et devint le chef des huguenots dans le Dauphiné. Il participa aux trois premières guerres de religion, reprit les armes après la Saint-Barthélemy, et en 1574 accueillit avec mépris les ordres du nouveau roi Henri III. Celui-ci promit de se venger. Montbrun, fait prisonnier en 1575, fut condamné à mort par le Parlement de Grenoble. On réhabilita sa mémoire l'année suivante. G. W.

MONTBRUN (Alexandre du Puy DE), marquis de Saint-André, fils de Jean du Puy et petit-fils de Charles du Puy, capitaine français, né à Montbrun (diocèse de Gap) en 1600, mort à La Nocle en août 1673. D'abord enfant d'honneur du dauphin (depuis Louis XIII), il alla se joindre ensuite à l'armée protestante. Gouverneur de Montauban en 1621, il maintint à distance le maréchal de Thémynes ; en 1625, il obtint des avantages sur le duc d'Épernon. En 1628, il se porta au secours du Vivarais et se jeta dans Privas qu'il défendit bravement. Il avait été au camp de Richelieu, pour tenter d'obtenir des conditions favorables, mais celui-ci le retint prisonnier. Il échappa à grand-peine à la mort, et, s'étant enfui de sa prison, il offrit son épée à Venise. En 1631, il combattit avec Gustave-Adolphe et contribua à la prise de Francfort. Il s'attacha ensuite au duc de Saxe-Weimar, tomba aux mains de Wallenstein et fut détenu à Lindau. Rentré en France en 1636, il obtint un régiment et fut fait prisonnier à Turin. De 1642 à 1659, il prit part, comme maréchal de camp, à toutes les opérations militaires. Il refusa le bâton de maréchal au prix de son abjuration. A la demande du Sénat de Venise, il défendit Candie en 1668. En 1670, il prit part à l'expédition du comte de Saint-Paul en Pologne.

BIBL. : Eug. et Em. HAAG, *la France protestante ;* Paris, 1853, t. IV, p. 465.

MONTBRUN (Louis-Pierre, comte), général français, né à Florensac (Hérault) le 1^{er} mars 1770, tué à la bataille de la Moskowa le 7 sept. 1812. Engagé en 1789 au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, il y fit avec la plus éclatante bravoure la campagne de la Révolution et en devint le chef en l'an VIII (15 juin 1800). C'est en cette qualité qu'il prit part à la bataille d'Austerlitz, à la suite de laquelle il fut nommé général de brigade (24 déc. 1805). Les services qu'il rendit dans les campagnes de Silésie et de Pologne (1806-7) le firent remarquer comme un des chefs les plus vigoureux de la cavalerie française. L'audace avec laquelle il emporta le passage de Somo-Sierra, à la tête des cheval-légers polonais, et se dégagea un peu plus tard de la population de Madrid insurgée (1808), lui valut le grade de général de division (9 mars 1809). Il contribua ensuite puissamment aux victoires d'Eckmühl et de Raab (22 avr., 14 juin 1809), puis alla commander, sous Masséna, la cavalerie de l'armée de Portugal, soutint

sa réputation dans les journées de Busaco et de Fuentes d'Oñoro, mais ne fut pas heureux dans sa pointe sur Alicante (1811). Napoléon le rappela d'Espagne peu après cette dernière affaire. Montbrun venait de rentrer dans la grande armée et commandait avec son entrain habituel le 2^e corps de la cavalerie de réserve (sous Murat), quand il fut frappé à mort par un boulet de canon. A. D.

MONTBUY ou **MOMBUY** (Caldas de). Ville d'Espagne, prov. de Barcelone, au N.-E. de Tarrasa; 4.000 hab. Ruines romaines. Eaux thermales (+ 67°).

MONTCABRIER. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque; 849 hab.

MONTCABRIER. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur; 262 hab.

MONTCALM DE SAINT-VÉRAN (Louis-Joseph, marquis de), lieutenant général, né au château de Condiac, près de Nîmes, le 28 févr. 1712, mort à Québec le 14 sept. 1759. Issu d'une très ancienne famille du Rouergue, il était l'aîné des cinq enfants de Louis-Daniel, mort en 1735, et de Marie-Thérèse de Lauris, et eut pour maître Louis Dumas, l'inventeur du « bureau typographique ». Entré dans la carrière militaire dès 1721, comme enseigne au régiment de Hainaut-Infanterie, capitaine en 1729, il fit sa première campagne sous Berwick en 1733, prit part à l'attaque des lignes d'Ettingen, au siège de Philipsbourg (1734), à l'affaire de Clausen (1735). Lors de la guerre de la succession d'Autriche, employé d'abord en Flandre, puis en Bohême, où il se lia étroitement avec Chevert, il était, depuis le 6 mars 1743, colonel du régiment d'Auxerrois et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il passa en Italie, où il assista aux sièges d'Acquy, de Sarravelle, de Tortone, d'Alexandrie, de Valence, de Casal, à la prise de Pavie et de Plaisance, au combat de Rivarone (1744-45). L'année suivante, il combat brillamment à Plaisance, où il reçoit cinq coups de sabre (16 juin). Brigadier le 20 mars 1747, il est blessé de nouveau à l'attaque du retranchement de l'Assiette, où périt le téméraire chevalier de Belle-Isle. Entre deux campagnes, il avait épousé (3 oct. 1736), Angélique Talon, petite-nièce du célèbre magistrat, dont il eut une nombreuse postérité. Il était mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom (15 mars 1749), lorsqu'en 1756 (14 mars) il reçut le commandement de toutes les troupes du Canada avec le grade de maréchal de camp. Au mois de mai il débarqua sur cette terre où il devait s'immortaliser. Avec des troupes qui ne dépassèrent jamais 5.300 hommes, de mauvais approvisionnements, ayant devant lui les forces très supérieures des généraux anglais Loudon, Abercromby, Wolf, qui s'élevèrent jusqu'à 30.000 hommes, il prend et détruit le fort Oswego sur le lac Ontario (15-21 août 1756), le fort William-Henry sur le lac Saint-Sacrement (9 août 1757) et fait 3.000 prisonniers; bat l'année suivante le général Abercromby à Carillon (8 juil. 1758) et rétablit ainsi les communications entre la Nouvelle-Orléans et le Canada français. Ces succès lui valurent le 20 oct. le grade de lieutenant général. Mais c'est en vain qu'il demande des renforts. Assiégé dans Québec au mois de mai par le nouveau général Wolf, dont l'armée a été beaucoup accrue, il fit plusieurs sorties heureuses, mais dans un dernier combat (12 sept.), il fut mortellement frappé, ainsi que le général ennemi, et expira deux jours après.

Il fut enseveli dans l'église des Ursulines. En 1827, l'Angleterre a fait élever à Québec un obélisque de 60 pieds de hauteur sur lequel on lit ces deux mots : WOLF, MONTCALM. La bataille de Québec est le sujet d'une célèbre gravure de Woollett. L'épithaphe de Montcalm avait été composée en 1760 par l'Académie des inscriptions. Eugène Assé.

BIBL. : PINARD, *Chronologie milit.*, 1762, t. V, p. 616, in-4. — CH. DE BONNEHOSE, *Montcalm et le Canada français*; Paris, 1877, in-12. — BANCROFT, *Histoire des Etats-Unis*. — LE MOINE, *la Mémoire de Montcalm vengée* — *Journal des campagnes du chev. de Lévis en Canada*; Montréal, 1889, in-8. — GARNEAU, *Hist. du Canada*. — *De Montcalm au Canada, par un ancien missionnaire*, 1867. — SOMMERVOGEL, *Comme on servait autrefois*; Pa-

ris, 1872, in-16. — F. JOUBLEAU, *Montcalm et le Canada*, 1874.

MONTCALM-GOZON (Jean-Paul-François-Joseph, marquis de), homme politique français, né à Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron) le 18 janv. 1756, mort en Piémont en 1812. Fils de l'illustre Montcalm, il était capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis quand il fut député aux Etats généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Villefranche de Rouergue (27 mars 1789). Il réclama et obtint la suppression des pensions et émigra en 1790. — Son cousin le comte *Louis-Jean-Pierre-Marie-Gilbert*, né au château de Caudiac (Gard) le 10 oct. 1738, mort à Montpellier le 27 janv. 1813. Maréchal de camp le 5 déc. 1781, il fut élu, le 26 mars 1789, député aux Etats généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne. La Restauration le nomma lieutenant général le 23 août 1814. Etienne CHARAVAY.

MONTCARRA. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de la Tour-du-Pin; 488 hab.

MONT-CASSIN (V. CASSINO).

MONTCAUP. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 294 hab.

MONTCAVREL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Étaples; 524 hab.

MONTCEAU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin; 608 hab.

MONTCEAU-ET-ECHARNANT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche, 446 hab.

MONTCEAU-LES-MINES (*Monticellum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, stat. du chem. de fer de Montchanin à Roanne, sur la Bourbince et le canal du Centre; 19.612 hab. Carrieres de pierre et de sable. Moulins, fonderies, fours à chaux. Etablissements de MM. J. Chagot et C^{ie} comprenant des mines de houille (personnel, 8.000 ouvriers; production annuelle, 16.000.000 d'hectol.), des ateliers de constructions mécaniques (100 ouvriers), de tissages (350 ouvrières) et une filature (200 ouvriers).

MONTCEAUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoisy; 516 hab.

MONTCEAUX. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 292 hab.

MONTCEAUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Sennecey-le-Grand; 85 hab.

MONTCEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 546 hab. Ruines d'un château (mon. hist.), construit par Catherine de Médicis, donné plus tard par Henri IV à Gabrielle d'Estrees.

MONTCEAUX-L'ETOILE (*Monticella*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny, stat. de la ligne de chem. de fer de Montchanin à Roanne, sur l'Arconce; 544 hab. Moulin. Tour d'un ancien château seigneurial qui a appartenu aux de Dyo, aux de Fougères de l'Etoile (d'où le nom de la commune), aux de Saint-Georges, aux Dupuis de Saint-Falco, aux Perrin de Daron et aux de Vichy-Champrond. Eglise romane (mon. hist.). Montceaux-l'Etoile a été chef-lieu de canton sous la Révolution. L.-x.

MONTCEAUX-LES-PROVINS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges; 440 hab.

MONTCEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde; 692 hab.

MONTCEL. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains; 874 hab. Eau minérale bicarbonatée ferrugineuse froide, employée dans le traitement de la dyspepsie et de la chlorose.

MONTCENIS (*Mons Cinisus, Monticinium*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun; 2.036 hab. Mines de houille dépendant des établissements du Creusot. Huilerie. Ruines de l'ancien château des ducs de Bourgogne, rebâti en 1383 par Philippe le Hardi, fortifié par Jean sans Peur en 1413 et démoli par Henri IV en

1601. La baronnie de Montcenis a été donnée par les rois de France au marquis de Hochberg (1479), au duc de Longueville (1543), à la princesse de Condé (1581) et au comte de Soissons (1601); réunie à la couronne à la mort de Louis de Bourbon, comte de Soissons (1641), elle ne fut plus engagée qu'à MM. de Ténarre-Montmain (1719), de Rochemont (1747) et de La Chaise (1768). Eglise du XVII^e siècle. Couvent d'ursulines fondé en 1642, supprimé en 1790. Hôpital patenté en 1737. Armes de la ville : anciennement, *écartelé, au 1^{er} et au 4^e d'azur à trois têtes de vieillards d'argent, au 2^e et au 3^e de sable à trois urnes d'or*; actuellement, *d'azur à la vierge d'or posée sur une montagne d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois fleurs de lis d'or*. Lex.

MONTCET. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg; 401 hab.

MONTCEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul; 286 hab.

MONTCHABOUD. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille; 62 hab.

MONTCHAL. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 1.135 hab.

MONTCHAL (Charles de), prélat français, né à Annanay en 1589, mort à Toulouse en 1651. Principal du collège d'Autun, fondé à Paris par son compatriote, le cardinal Pierre Bertrand, il devint en 1628 archevêque de Toulouse, le cardinal de Lavalette, dont il avait été le précepteur, s'étant démis de ce siège en sa faveur. Montchal fut un des plus ardents défenseurs des immunités ecclésiastiques et se signala sous ce rapport dans les assemblées du clergé, surtout dans celle de Mantes (1644), où il eut pour son opposition la disgrâce de Richelieu qui le fit exclure de l'assemblée. Ses *Mémoires* (2 vol. in-42), imprimés à Rotterdam en 1718, et dont le manuscrit original est à la bibliothèque Mazarine, sont fort curieux au point de vue de ses difficultés avec Richelieu. Ce prélat était très versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu et avait réuni une foule de manuscrits orientaux dont 500 environ furent achetés après sa mort par le surintendant Fouquet et sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

MONTCHALONS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 144 hab.

MONTCHAMP ou **MONTCHAMP-LE-GRAND.** Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy; 839 hab.

MONTCHAMP. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour; 320 hab.

MONTCHANIN-LES-MINES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent, tête des lignes de chemin de fer de Montchanin à Roanne et de Montchanin à Saint-Gengoux-le-National; stat. de la ligne de Nevers à Chagny, sur la Bourbince et le canal du Centre; 4.014 hab. Carrières de pierre. Mines de houille appartenant à MM. Schneider et C^{ie} du Creusot (650 ouvriers). Grande tuilerie de Bourgogne (350 ouvriers). Scieries.

MONTCHARVOT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 173 hab.

MONTCHATON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer; 384 hab.

MONTCHAUD. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux; 623 hab.

MONTCHAUVET (*Mons-Catvetus*). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Bény-Bocage; 875 hab. C'était dès le XI^e siècle une seigneurie importante, érigée en baronnie en 1616, en faveur de Jehan d'Amphernet, chambellan du roi. Les principales familles qui se succédèrent dans la possession de ce fief furent les : de Magneville, d'Amphernet, de Vauquelin, d'Arclais de Montamy (XI^e-XIX^e siècles). V. BRUNET.

BIBL. : Victor BRUNET, *les Barons et la baronnie de Montchauvet*, 1885, 117 pages, in-4.

MONTCHAUVET. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan; 325 hab.

MONTCHENU. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Donat; 857 hab.

MONTCHEUTIN. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois; 284 hab.

MONTCHEVREL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 421 hab.

MONTCHEVREUIL (Henri de MORNAY, marquis de), né en 1622, mort le 2 juin 1706. Il fut nommé gouverneur du duc du Maine et dut son influence à sa femme, née Boucher d'Orsay (épousée en 1653, morte le 16 oct. 1699), qui était la favorite de M^{me} de Maintenon.

Son frère, *Gaston-Jean-Baptiste*, comte de Montchevreuil, était gouverneur d'Arras et fut tué à la bataille de Neerwinden (29 juil. 1693).

MONTCHEVRIER. Com. du dép. de l'Indre, arr. de la Châtre, cant. d'Aigurande; 1.439 hab. Dolmen (mon. hist.).

MONTCHRÉTIEN (A. MAUCHRÉTIEN, dit de), littérateur et économiste, né à Falaise vers 1376, tué au bourg des Tourailles, près de Falaise, le 8 oct. 1621. Son père était apothicaire et s'appelait Mauchrestien. Dans les actes conservés aux archives de Rouen, Monchrétien prend le titre d'écuyer et de sieur de Vasteville et signe « Monchrétien ». Il entra au collège de Caen, et, dès sa sortie, âgé de vingt ans, publia une *Sophonisbe*, tragédie en cinq actes. De 1596 à 1601 il composa successivement quatre nouvelles tragédies : *l'Ecossaïse*, *les Lacènes*, *David*, *Aman*, et refit *Sophonisbe* qu'il publia sous un nouveau titre : *la Carthaginoise*. En 1604 il publia *Hector*. Il travailla simultanément à une *Histoire de Normandie* qui ne fut pas imprimée et est aujourd'hui perdue. Un duel avec le frère du sieur de Grichy-Moynes, près Bayeux, l'obligea à prendre la fuite et à se réfugier en Angleterre. Il en revint économiste, car il y étudia le mouvement du commerce et de l'industrie. Il compléta ses observations sur l'Angleterre par un voyage en Hollande. Il entra en France vers la fin du règne de Henri IV, et y épousa « clandestinement » une veuve, « dame riche appartenant à une des bonnes familles de Normandie ». Il fonda à Ansonne-sur-Loire une aciérie et établit un dépôt à Paris, rue de la Harpe. Son *Traité d'économie politique*, où, le premier, il baptisa cette science du nom qu'elle porte aujourd'hui, parut en 1615. C'est dans un mouvement de partisans huguenots que Monchrétien fut tué d'un coup de pistolet par Claude Turgot des Tourailles, un ancêtre du ministre de Louis XVI. Sa mort dans un soulèvement huguenot a fait croire unanimement que Monchrétien avait été protestant; cette opinion a été combattue par le récent éditeur du *Traité d'économie politique* qui fait de lui un catholique, et M. Lanson a appuyé cette dernière hypothèse de nouveaux arguments; M. Petit de Julleville, au contraire, persiste à voir en lui un protestant. La solution de la question est donnée par ce passage d'un placard contemporain intitulé *la Doffaïete des troupes du sieur de Monchrétien, levées en Normandie contre le service du Roy, sa mort et tout ce qui s'est passé en la poursuite et exécution des rebelles par les gens de Monsieur de Matignon* (Paris, 1621) : « Monchrétien estoit un homme lettré et de plume plus que d'armes et de mains; de sa première condition il estoit catholique, ainsi que l'on assure; et du depuis ayant espousé une dame de la religion prétendue réformée, changea aussi de religion pour ne perdre l'occasion d'un si avantageux party ». Monchrétien né catholique, et catholique lorsqu'il composa son *Traité d'économie politique*, se fit protestant à l'occasion de son mariage. Frantz FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : *Traité de l'Economie politique* par A. de Monchrétien, publ. avec introduction par Th. FUNCK-BRENTANO; Paris, 1889, in-8. — *Les Tragédies de Monchrétien*, nouv. éd. avec notice par L. PETIT DE JULLEVILLE; Paris, 1891, in-18. — G. LANSON, *la Littérature française sous Henri IV*, A. de Monchrétien, dans la *Rev. des Deux Mondes*, 1891, t. CVII, pp. 369-87.

MONTCLAR. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Seyne; 424 hab.

MONTCLAR. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcas-sonne, cant. de Montréal; 304 hab.

MONTCLAR. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin; 742 hab.

MONTCLAR. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. (N.) de Crest; 425 hab. Moulinage de soie.

MONTCLAR. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche; 497 hab.

MONTCLAR ou **MONTCLA.** Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères; 226 hab.

MONTCLARD. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 258 hab.

MONTCLÉRA. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Cazals; 855 hab.

MONTCLUS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres; 217 hab.

MONTCLUS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit; 575 hab.

MONTCOMBROUX. Com. du dép. de l'Allier, arr. de la Palisse, cant. du Donjon; 4.447 hab. Centre d'exploitation des mines de houille de *Bert* (V. ce mot).

MONTCONY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Beurepaire; 640 hab.

MONTCORBON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châteaurenard; 863 hab.

MONTCORNET ou **MONCORNET-EN-THIÉRACHE.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre; 1.549 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucrerie.

MONTCORNET. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 274 hab.

MONTCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 165 hab.

MONTCOUYOUL. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Montredon; 512 hab.

MONTCOY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Saint-Martin-en-Bresse; 195 hab.

MONTCRESSON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis; cant. de Châtillon-sur-Loing; 1.021 hab.

MONTCUI. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin; 425 hab.

MONTCUQ. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Cahors; 1.977 hab. Fabriques de chapeaux et de cierges. Donjon d'un ancien château féodal.

MONTCUSEL. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans; 216 hab.

MONTCY-NOTRE-DAME. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville; 821 hab.

MONTCY-SAINT-PIERRE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville; 744 hab.

MONTDARDIER. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. du Vigan; 743 hab. Mines de zinc et de plomb argentifères. Pierres lithographiques.

MONTDAUPHIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 312 hab.

MONT-DE-PIÉTÉ. *Monte di pieta*, telle fut la dénomination sous laquelle furent connus en Italie les premiers établissements régulièrement institués pour pratiquer le prêt sur gages. Banque de prêts de la Piété, telle peut en être la traduction littérale, le mot *mont* désignant dans l'ancien langage italien les quêtes et collectes faites dans les églises en vue de secourir les pauvres à l'aide de prêts gratuits en même temps que les banques de dépôts et de prêts; dans l'ancienne langue française, il était synonyme de prêt ou intérêt. Malgré cette étymologie, ce n'est pas en Italie qu'il faut rechercher l'origine des monts-de-piété. On signale en effet que dès 1498 à Fresingen en Bavière, en 1350 à Salins en Franche-Comté, et en 1361 en Angleterre existaient des établissements de prêt sur gages. D'autre part, en 1360 et 1380 étaient promulguées les ordonnances qui autorisaient à la fois les Juifs d'abord, les Lombards ensuite, à séjourner en France et à y prêter sur gages, fixant le taux d'intérêt à 4 deniers par livre et par semaine, soit 86 % pour les uns, et 43 % par an pour les

autres. Mais ce fut en Italie que l'organisation des prêts sur gages fut étudiée, perfectionnée et assurée de façon à donner à l'institution le caractère et le but particuliers qu'elle a conservés jusqu'ici: venir en aide aux indigents, en leur permettant de se procurer par l'engagement pour une courte période de temps d'objets mobiliers dont ils conservaient la propriété, les ressources qui leur manquaient; et surtout enrayer l'usure et mettre fin aux scandales nombreux et aux ruines fréquentes qu'elle provoquait.

Sur l'initiative d'un moine, Barnabé de Terni et sous l'influence des ordres religieux, les premiers *Monti di pieta*, uniquement destinés à prêter aux pauvres sans intérêt, furent créés à l'aide de quêtes et de souscriptions publiques, à Pérouse en 1440 et à Orviétéo en 1464. Puis rapidement l'institution se propagea à Viterbe, Bologne, Savone, Parme, Milan, Trèves, Rome, Padoue, Florence, etc. Certains établissements furent créés avec cette mission spéciale de prêter aux agriculteurs les grains dont ils avaient besoin pour leurs semences et dont ils ne rendaient la valeur qu'après la moisson. Les prêts ne furent cependant gratuits et réservés aux indigents que bien peu de temps, et presque aussitôt l'on en vint à prêter à tous, et à exiger des emprunteurs un certain intérêt. Les anciens prêteurs lombards et juifs prirent texte de ces modifications pour combattre l'institution et dire que les nouveaux établissements n'étaient que des maisons d'usure déguisées. Leur opposition fut soutenue par une grande partie du clergé, la réaction fut telle qu'il ne fallut rien moins qu'une bulle pontificale pour y mettre fin. Le décret de Léon X du 9 mai 1515, confirmant la décision du concile de Latran de 1512, autorisa la perception d'un intérêt minime, destiné uniquement à couvrir les frais d'administration.

Ainsi réglementée, l'institution se répandit rapidement dans le Comtat-Venaissin, à Avignon d'abord, en 1577, ensuite dans les Pays-Bas en 1618 où les monts-de-piété italiens furent substitués aux maisons de prêts des Lombards, à Bruxelles, Anvers, Gand et Cambrai, en France enfin, où, après l'ordonnance de 1626 prescrivant la création de mont-de-piété dans toutes les villes où besoin serait, on la vit apparaître à Aix en 1635, à Paris dans la boutique de Théophraste Renaudot en 1640, à Montpellier en 1683, à Marseille en 1696. L'admission de tous les emprunteurs sans distinction entre les indigents et les autres, comme aussi l'exigence d'un intérêt plus ou moins fort, devint la règle à peu près générale, sauf de rares exceptions, qui persévérèrent dans le principe de ne prêter qu'aux pauvres et à titre purement gratuit. Il existe encore en France quelques monts-de-piété de cette nature. Aix, Angers, Grenoble, Lille, Montpellier, Nice et Toulouse sont les seules villes où cette œuvre du prêt gratuit fonctionne à côté du mont-de-piété. Les monts-de-piété proprement dits sont régis par la loi de 1851 et les détails de leur administration sont réglés par leur acte constitutif. Jusqu'à la Révolution ils fonctionnèrent en vertu d'une autorisation délivrée par le roi sous forme de lettres patentes enregistrées. Chaque établissement avait ainsi son règlement spécial, et il n'existait aucune loi générale. La Révolution de 1789 ferma les monts-de-piété et décréta la liberté du prêt sur gages. Ce ne fut que la loi du 16 pluviôse an XII, complétée par les décrets des 24 messidor an XII et 8 thermidor an XIII qui rétablit la nécessité d'une autorisation préalable pour l'installation de maisons de prêts sur gages, faisant un délit de l'inobservation de cette formalité. La sanction de cette interdiction fut inscrite dans l'art. 411 du C. pén. La réglementation générale des monts-de-piété ne fut définitivement établie que par la loi du 24 juin 1851 qui fut précédée de l'ordonnance du 18 juin 1823, et suivie des décrets des 24 mai 1852, 31 mai 1862, 12 août 1863 et du règlement général de 1865. Ces divers textes imposent l'obligation de l'autorisation préalable donnée en Conseil d'Etat et déterminent les conditions générales du fonctionnement des monts-de-piété. En outre de l'autorisation, les municipalités qui veulent ins-

taller des monts-de-piété doivent faire approuver le règlement particulier de l'établissement à fonder. D'une façon générale, les opérations des monts-de-piété comprennent l'engagement, c.-à-d. le dépôt en gage, d'un objet mobilier en représentation duquel est délivrée une reconnaissance au porteur que la loi affranchit du timbre et de l'enregistrement. L'emprunteur est tenu de justifier de son identité pour éviter que les monts-de-piété ne deviennent un lieu de recel des objets volés. L'engagement est fait pour six mois ou un an. A l'expiration du délai, l'emprunteur peut ou renouveler son engagement en payant les intérêts échus, ou dégager, c.-à-d. retirer l'objet en remboursant l'avance qui lui avait été faite. S'il néglige de le faire, l'objet est vendu deux mois après l'expiration de l'engagement. Si la vente produit plus qu'il n'est dû au mont-de-piété pour le remboursement de l'avance et le paiement des intérêts, la différence ou boni est versée à l'emprunteur qui a trois ans, à partir de la vente pour le réclamer. Ce délai expiré, le boni est acquis à l'administration. Sans attendre l'expiration de l'engagement, l'emprunteur a le droit trois mois après la mise en gage, de requérir la vente de l'objet déposé. S'il s'agit de marchandises neuves, il ne peut le faire qu'un an après l'engagement. L'emprunteur peut toujours renouveler à l'expiration de chaque période sous la seule condition de payer les intérêts échus.

Pour faire face aux emprunts qu'ils consentent, les monts-de-piété ont une dotation qui comprend : les biens meubles ou immeubles affectés à leur fondation, les bénéfices qu'ils réalisent sur leurs inventaires et les subventions qui peuvent leur être accordées par l'Etat, les départements ou les municipalités. Si la part disponible de ces dotations est insuffisante, ils peuvent recourir à l'emprunt en hypothéquant leurs immeubles et en délivrant aux prêteurs des bons de caisse à échéance de trois, six ou douze mois portant intérêt de 2 à 3 %. Ces bons sont passibles de la taxe de 4 % sur le revenu de la valeur.

Les bénéfices des monts-de-piété consistent uniquement dans l'intérêt payé par les emprunteurs. Le taux en est réglé annuellement par l'administration du mont-de-piété sous l'approbation du ministre. Il varie actuellement entre 3 % à Toulouse et 12,25 % à Calais. Les bénéfices sont affectés au paiement des frais généraux et à l'abaissement du taux de l'intérêt jusqu'au taux légal au-dessous duquel il ne peut descendre. L'excédent, s'il en existe, s'ajoute à la dotation, sauf pour les monts-de-piété de Paris et de Saint-Quentin, qui, étant des annexes des hospices, doivent leur remettre chaque année le solde de leurs bénéfices.

Les monts-de-piété sont administrés par un directeur nommé à Paris par le ministre de l'intérieur, dans les départements par le préfet. A côté du directeur un comité de surveillance composé de trois conseillers municipaux, trois administrateurs d'établissements charitables et trois citoyens de la commune, renouvelable par tiers chaque année dans les départements, tous les deux ans à Paris, et nommés par le ministre ou le préfet. Chaque mont-de-piété comprend un chef-lieu ou établissement principal et, suivant l'étendue de la ville et l'importance et le nombre des opérations, une ou plusieurs succursales et des bureaux auxiliaires. En outre, des commissionnaires autorisés par arrêté du Parlement du 10 août 1779 et la loi de 1824, servent d'intermédiaires entre le mont-de-piété et les emprunteurs. Ils reçoivent de ceux-ci une rémunération de 3 % sur les engagements et les renouvellements de 1 % sur les dégagements. Lorsque l'avance qu'ils ont faite est supérieure à l'estimation du mont-de-piété, ils ont droit sur la différence à un intérêt de 6 %. Les commissionnaires n'existent plus qu'après des établissements de province; ils ont été supprimés à Paris en 1887.

Le montant de l'avance consentie par le mont-de-piété est fixé par les commissaires-priseurs spécialement attachés à ces établissements sous le nom d'appréciateurs. Il ne peut être inférieur à un minimum de 1 à 3 fr. sui-

vant les villes. Il n'y a pas de maximum pour les prêts sur objets mobiliers, le décret du 12 août 1863 qui l'avait fixé à 40.000 fr. ayant été depuis abrogé. Lorsque la vente de l'objet non dégagé ni renouvelé produit une somme inférieure à l'estimation du commissaire-priseur, la caisse commune des commissaires-priseurs est responsable de la différence qui est d'abord réclamée à l'emprunteur et du paiement de laquelle celui-ci est tenu.

Jusqu'en 1891, les monts-de-piété ne prêtaient que sur les objets mobiliers, la loi du 25 juil. 1891 a autorisé le Mont-de-Piété de Paris à prêter sur valeurs mobilières. Les rentes françaises, les bons et obligations du Trésor, les bons de caisse du Mont-de-Piété peuvent être engagés pour 80 % de leur valeur. On prête 75 % sur les titres d'emprunt de certaines villes de France et 60 % sur les titres des sept grandes compagnies de chemins de fer françaises. Le maximum de l'avance est de 500 fr. Un intérêt de 6,25 % est dû par l'emprunteur, qui, de même que les déposants d'objets mobiliers, peut rembourser par acompte. En cas de vente du titre, l'emprunteur peut réclamer le boni pendant les dix ans qui suivent la vente. Le mont-de-piété de Toulouse a été depuis autorisé par décret à prêter sur valeurs mobilières. L'autorisation pourra être étendue successivement à tous les établissements qui en feront la demande.

LÉGISLATION ÉTRANGÈRE. — Tous les pays d'Europe ont leurs monts-de-piété. En Autriche, Allemagne, Bavière de même qu'en Hollande, ce sont des établissements analogues à ceux de France fonctionnant en vertu de l'autorisation du gouvernement et soumis à un règlement approuvé par lui. En Angleterre et en Portugal, le prêt sur gages est libre sous la condition de payer patente. Les monts-de-piété belges et italiens, ceux de Munich, de Leipzig et de Francfort-sur-le-Main sont des établissements municipaux. Il existe en Italie une catégorie spéciale de monts-de-piété qui prêtent aux cultivateurs des graines pour leurs semailles. Les monts-de-piété espagnols sont des dépendances du ministère de l'intérieur régies et exploitées par lui. Les Lombards de Saint-Petersbourg et Moscou sont des succursales de la maison impériale des enfants trouvés qui est chargée de leur administration. Charles STRAUSS.

BIBL. : THIBAUT-LEFEBVRE, *Code des donations pieuses*. — DUJAT-LIBERSALE, *Notions sur l'origine des Monts-de-Piété*. — BLAIZE, *des Monts-de-Piété*. — Du même, *des Commissionnaires aux Monts-de-Piété*. — E. DUVAL, *le Mont-de-Piété de Paris*; Coulommiers, 1886. — ARNOULT, *Avantages et inconvénients des banques de prêts connus sous le nom de Monts-de-Piété*. — BEUGNOT, *des Banques publiques de prêts sur gages*. — DE MORTEMART, *Rapport sur la loi de 1851* (*Moniteur universel*, 1851). — COCHUR, *Notes sur les rapports des Monts-de-Piété de Paris et l'Assistance publique*. — MORING, *l'Assistance publique et le Mont-de-Piété*. — MORGAND, *la Loi municipale*. — HORACE SAY, *des Monts-de-Piété*. — LUCIFIA, *Rapport sur le Mont-de-Piété de Paris*, déc. 1897 (*Rapp. du Conseil municipal de Paris*). — VANLAER, *les Monts-de-Piété en France*; Paris, 1895.

MONTDIDIER (*Mons Desiderii*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Somme; 4.617 hab. Stat. du chem. de fer de Saint-Just à Cambrai et de Compiègne à Amiens. — Hilduin est le premier comte de Montdidier qui soit connu d'une façon certaine. Il mourut vers l'an 950. En 1080, à la mort d'Herbert IV, comte de Vermandois, à qui le comté de Montdidier avait passé par son mariage avec Adèle de Crépy, Hugues de France se trouva, du chef de sa femme, en possession de Montdidier et du comté de Vermandois. Raoul II de Vermandois étant mort sans postérité en 1166 ou 1176, sa succession fut revendiquée par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui avait épousé Elisabeth, sœur de ce dernier; mais intimidé par Philippe-Auguste, roi de France, le comte de Flandre finit par lui abandonner le comté de Montdidier avec celui d'Amiens, en 1185. Dès 1195, le roi de France octroya une chartre aux habitants de la ville. En 1418, Montdidier ayant été cédé avec Péronne et Roye par Charles VI à Philippe le Bon, comte de Charolais, ces trois villes formèrent dès lors ensemble un gouvernement distinct qui subsista jusqu'à la Révolution. Ayant été comprise

parmi les villes de la Somme cédées au duc de Bourgogne avec faculté de rachat, par le traité d'Arras, en 1435, elle fut rachetée avec celles-ci par Louis XI en 1463. Depuis lors, elle ne cessa d'être disputée entre le roi de France et Charles le Téméraire, tour à tour prise et reprise par l'un ou par l'autre, jusqu'à ce qu'en 1475, ayant été prise par Louis XI, celui-ci, irrité de l'attachement de ses habitants pour le duc de Bourgogne, fit raser ses remparts, brûler ses maisons et chassa ses habitants. Charles le Téméraire commençait à la relever de ses ruines, lorsqu'il mourut lui-même en 1477 sous les murs de Nancy. Cette mort fit revenir définitivement la ville à la couronne pour n'en plus être détachée. Avant la Révolution, Montdidier était le siège d'une prévôté, d'un bailliage demembré au xv^e siècle de celui de Vermandois, d'une élection de la généralité d'Amiens, d'un grenier à sel. — On prétend que Philippe-Auguste, une fois maître de Montdidier, en fit démolir le château. Toutefois le palais de justice qui s'élève sur son emplacement contient quelques parties qui remontent au xiii^e siècle. Il s'y trouve de belles tapisseries de Bruxelles du xvii^e siècle. L'église Saint-Pierre a trois nefs voûtées en pierres, du xv^e siècle, avec fort beau portail flamboyant, renferme, en fait d'objets intéressants, une cuve baptismale en pierre noire de Tournai du xi^e siècle, et une statue funéraire en pierre qui passe pour celle de Raoul de Crépy, mort en 1074, mais qui ne doit pas être antérieure au xiii^e siècle. Dans l'église du Saint-Sépulchre, édifice du xv^e siècle, à trois nefs et un transept, le tout voûté en pierres avec clefs pendantes, de style gothique flamboyant, assez belle chaire en bois sculpté de 1630. Hôtel de ville de la Renaissance. — Les armoiries actuelles de Montdidier sont : *d'azur, à une tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de sept fleurs de lis d'or, trois à dextre, trois à senestre, et une coupée partie en chef et partie en pointe de l'écu.*

BIBL. : DAIRE, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville et du doyenné de Montdidier*; Amiens, 1765, in-12. — A. GOZE, *Eglises de Montdidier, dans Eglises, châteaux, beffrois et hôtels de ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, 1846, t. I, in-8. — DUSEVEL, *le Département de la Somme, ses monuments anciens et modernes, ses grands hommes et ses souvenirs historiques*. Montdidier; Amiens, 1857, in-8. — VICTOR DE BEAUVILLE, *Histoire de la ville de Montdidier*; 1^{re} éd. Paris, 1857, 3 vol. in-4; 2^e éd., Paris, 1875, 3 vol.

MONTDORÉ (*Mons Deauratus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 269 hab. Four à chaux et à plâtre. Vestiges de l'ancien château féodal ruiné en 1641. Eglise du xv^e siècle avec chapelle seigneuriale (tombe du xvi^e siècle).

MONTDOUMERC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lalbenque; 686 hab.

MONTDURAUSSE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac; 466 hab.

MONTE (Zoot.). Monte, saillie, accouplement, sont synonymes dans le langage courant des éleveurs. La monte, cependant, précède l'accouplement; au mâle seul appartient la possibilité de l'effectuer; l'accouplement signifie la jonction du mâle et de la femelle pour la génération; la saillie, c'est le saut accompli par le mâle sur la femelle qu'il a montée ou sautée. La copulation est le but et la fin de l'accouplement. Dans la monte, l'intervention de l'homme est indispensable pour qu'elle puisse avoir lieu sans accident. En effet, souvent l'étalon se jette avec impétuosité sur la jument en poussant des hennissements d'impatience et d'amour. C'est alors que l'aide d'un palefrenier intelligent est utile pour diriger l'étalon et lui faire accomplir l'acte de la fécondation. Ce dernier doit être également protégé contre les résistances de la jument, car souvent elle se défend à outrance, cherche à se dépêtrer des liens qui fixent ses membres postérieurs, tout en lançant des ruades qui pourraient blesser l'étalon et à elle-même provoquer des entorses, des distensions de ligaments ou de tendons.

A l'étalon conduit à la monte pour la première fois,

conséquemment inexpérimenté, il serait nécessaire, au début, de présenter une poulinière sage, bien disposée et bien éprouvée, de même à la jument nerveuse et qui n'a pas été saillie encore, un mâle doux, paisible, mais ardent cependant pour ne pas la fatiguer trop dans une attente qui ne ferait que l'exciter davantage.

Dans la monte ce sont les jarrets de l'étalon qui fatiguent le plus; pour sauter la jument, il se cabre et parfois reste dans l'attitude du cabrer pendant une demi-minute. Parfois le cabrer est précédé de caresses à la jument; puis l'étalon s'enlève et s'accouple. Il faut surveiller la marche du pénis pour éviter les erreurs de lieu. La saillie doit s'effectuer autant que possible sur un terrain éloigné des regards de la foule. « On ne doit admettre, dit le professeur Magne, que les gens nécessaires pour tenir ou diriger les animaux, afin d'éviter, autant que possible, tout ce qui pourrait distraire l'étalon et le faire descendre avant qu'il ait rempli sa fonction. » Pour éviter les ruades de la jument, il est indispensable de garnir chacun des paturons de derrière d'un entravon rembourré, la plate-longe passant sous le ventre et venant, après avoir couronné le garrot, finir au niveau du coude. Si la jument tombe, elle se trouvera désentravée dès que l'homme qui tient la plate-longe en aura lâché l'extrémité. Parfois pour contraindre la jument au calme, on est obligé de lui mettre un tord-nez, instrument de torture qu'on enlèvera dès que la verge du mâle sera introduite dans les organes génitaux de la femelle. Aussitôt après la monte, la jument sera conduite dans un endroit paisible. Parfois encore, à ce moment, on la frappe, on lui jette de l'eau sur les reins et sur la tête. C'est là une habitude déplorable qui, au lieu de la servir, ne peut que nuire à la fécondation et qui ne saurait être trop blâmée.

Chez les *Bovidés*, la monte doit être également entourée de soins particuliers. Le jeune taureau ne manifeste pas, dans son jeune âge, des ardeurs aussi violentes que le jeune cheval entier, mais dès qu'il a commencé la monte, ses instincts génésiques apparaissent. « Quant à la vache en chaleur, dit Magne, elle est excitée et inquiète; elle mange peu, boit souvent et fait entendre des mugissements fréquents; elle va, vient, dans les pâturages, le nez au vent, les yeux brillants; elle monte sur les bœufs, sur les autres vaches et quelquefois même elle se cabre contre l'homme qui la mène en main. — Le lait a diminué et est devenu séreux.

L'époque de la monte correspond, chez la vache, à l'époque des chaleurs. Un taureau couvre aisément de soixante à cent vaches dans un printemps; il faut employer le taureau deux ou trois fois par jour au plus, ou tous les deux ou trois jours seulement si ses facultés génésiques ne sont pas encore tout à fait développées. Pour la monte, on attache la vache à un anneau, à un arbre ou à une roue de charrette. Le garçon de ferme aura le soin de s'emparer de la verge pour la diriger dans les organes sexuels de la vache. L'accouplement effectué, on rentrera la bête à l'étable, et on la laissera pendant quelques jours jouir d'un repos absolu. La saignée, les coups sur les reins, les irrigations d'eau sont inutiles et même nuisibles.

MONTE-CHARGE. I. Généralités. — On appelle ainsi tout appareil destiné à l'ascension des personnes ou des choses, depuis les engins les plus simples, avec ou sans contre-poids, mis en mouvement par une simple manivelle et servant à monter des fardeaux légers comme des papiers, des livres, du linge et des objets mobiliers de petites dimensions dans une imprimerie, une bibliothèque, un magasin de vente ou une habitation, jusqu'aux engins d'un fort volume, à frein automatique ou à mouvement continu et mus par un treuil, une chaîne sans fin ou tout autre système actionné par la vapeur, l'eau, l'électricité ou l'air comprimé. Ces derniers monte-charge sont utilisés dans les chantiers, les ports, les mines et les grands établissements industriels (V. ASCENSEUR, ELÉVATEUR).

II. Construction. — Dans l'organisation des chan-

tiers de construction, les monte-charge sont les appareils destinés à élever les matériaux du sol, où ils sont dits à pied d'œuvre jusqu'à la hauteur à laquelle ils doivent être employés. Les monte-charge les plus habituellement employés se composent de quatre sapines ou longues pièces de bois dressées verticalement et dont les pieds sont profondément scellés dans le sol. Ces sapines, reliées entre elles par d'autres pièces de bois posées, les unes horizontalement et les autres en diagonales, constituent une cage carrée et à claire-voie à la partie supérieure de laquelle est fixée une poulie. Sur cette poulie passe une chaîne de fer s'enroulant à la partie inférieure sur un treuil mù par une manivelle actionnée par des hommes ou par toute autre force. A l'autre extrémité de la chaîne est fixé un crochet ou un plateau permettant d'élever les divers matériaux : pierres de taille, moellons, briques, tuiles, sacs de plâtre.

III. Technologie. — Partie d'un haut fourneau ou est élevé le minerai, le plus souvent à l'aide de chaîne à contre-poids, et la castine ou fondant employé dans le traitement de ce minerai, avant d'être jetés dans le four.

MONTE-JUS. — Pompe spéciale employée dans les raffineries pour élever le jus ou le liquide extrait de la canne à sucre, de la betterave ou d'autres matières saccharines.

MONTE-PLAT. — Petit monte-charge servant à la montée des plats d'une cuisine placée en sous-sol ou à un rez-de-chaussée au niveau de la salle à manger placée à un étage supérieur.

MONTE. District de la République Argentine (prov. de Buenos Aires), au S.-S.-O. de la capitale fédérale; 4.674 hab., et 1.923 kil. q. Il possède 1.066.000 têtes de bétail; il est limitrophe des districts de Cañinas, Ranchos, Las Flores, Saladillo et Lobos. Sa capitale, Monte, a 2.208 hab.

MONTE-ALEGRE ou **MONTEALEGRE.** Une des villes les plus élevées du Portugal (prov. de Traz os Montes), à 58 kil. N. de Villa Real; quelques centaines d'hab.; place forte presque frontière et évêché. Le froid y est très pénible.

MONTE-ARGENTARIO. Port d'Italie (Toscane), à 40 kil. S. de Grosseto; 5.850 hab. Le territoire de cette localité est une ancienne île qui a été soudée à la terre ferme par deux flèches de sable enfermant la lagune d'Orbetello. La commune comprend deux bourgades maritimes, Porto San Stefano au N. et Porto Ercole au S. Ils sont dominés tous deux par la hauteur du Télégraphe. On y pratique la pêche et le cabotage.

MONTE CASEROS (Bataille de) (V. CASEROS).

MONTE CASSINO (V. CASSIN).

MONTE OLIVETO. Monastère d'Italie, à 25 kil. S.-E. de Sienna (Toscane), fondé en 1343 dans une thébaïde sauvage par le bénédictin Bernardo Tolomei. C'est le point de départ de la célèbre congrégation olivétaine. Les moines ont dû dépenser une rare énergie pour créer une oasis animée dans ce désert crayeux. Le monastère est défendu par une citadelle de briques. L'église a été bâtie du xiv^e au xviii^e siècle. Le cloître est renommé à cause de ses belles fresques dues à Luca Signorelli et au Sodoma. Ce dernier vécut longtemps au Monte Oliveto et s'y est représenté lui-même entouré de ses animaux favoris, les cochons d'Inde et les hérissons. Ces fresques très bien conservées sont des œuvres capitales des deux maîtres et expliquent les pèlerinages artistiques encore fréquents à Monte Oliveto. Le couvent n'a plus aujourd'hui qu'un vieux moine qui sert de gardien. Les religieux ont été expulsés en 1866.

BIBL. : MÜNTZ, *A Travers la Toscane*, dans le *Tour du Monde*, 1882, pp. 321 à 336. — P. BOURGET, *Sensations d'Italie*; Paris, 1891.

MONTE SAN GIULIANO. Ville d'Italie, à 17 kil. E. de Trapani (Sicile); pop. agglomérée, 3.085 hab. (1881). C'est l'Eryx des anciens, bâtie sur une montagne de 751 m. de haut et isolée, ce qui fait que les anciens la considéraient

comme la seconde cime de la Sicile après l'Etna. Les Phéniciens y eurent un temple célèbre d'Astarté, qui devint à l'époque grecque le temple de Vénus Erycine. On en retrouve encore quelques vestiges.

MONTE SANT' ANGELO. Montagne d'Italie, qui, avec le Monte Gargano, forme l'éperon de la botte italienne, en s'avancant vers l'Adriatique. Sur le plateau est bâtie une ville portant le même nom. C'était jadis un monastère fondé en 491 par saint Laurent, évêque de Siponto (ou Manfredonia) sur l'emplacement d'une grotte, où l'archange saint Michel lui était apparu. Ce monastère, saccagé successivement par les Lombards (vii^e siècle) et par les Sarrasins (ix^e siècle), fut définitivement ruiné par l'armée française de Bonaparte. Le pèlerinage antique reste toujours l'objet d'une grande vénération.

MONTE SUELLO (Combat de). En 1866, quand l'Italie déclara la guerre à l'Autriche, Garibaldi, mis à la tête d'un corps de volontaires, partit des bords du petit lac d'Idro pour forcer l'entrée du Tyrol. Il rencontra l'ennemi à Monte Suello (3 juil.). Repoussé et blessé, il se replia sur Anfo et dut se borner à défendre de ce côté la frontière lombarde.

MONTE VERGINE. Célèbre couvent d'Italie, près d'Avellino, à l'E. du mont Avella. Eglise de 1182 rebâtie en 1629; archives précieuses. C'est le lieu d'un pèlerinage fréquenté.

MONTE (J.-M.-G. del), pape (V. JULES III).

MONTE (G.-U. del), mathématicien italien (V. GUIDOLBADO).

MONTE RICCO (Alexandre-Marie AGUADO, vicomte de) (V. AGUADO).

MONTEAGLE (Thomas SPRING-RICE, baron), homme politique anglais, né à Limerick le 8 févr. 1790, mort à Mount-Trenchard, près de Limerick, le 7 févr. 1866. Député de Limerick à la Chambre des communes, de 1820 à 1832, puis de Cambridge, de 1832 à 1839, il passa à la Chambre des lords à cette dernière date lors de son élévation à la pairie avec le titre de baron Monteagle de Brandon. Libéral décidé, il se fit à la Chambre une réputation dans les questions irlandaises qu'il connaissait à fond. Sous-secrétaire à l'intérieur, sous le marquis de Lansdowne (1827), il prépara les réformes administratives que Canning réalisa en Irlande. Secrétaire de la trésorerie dans le cabinet de lord Grey (1830-34), secrétaire d'Etat à la guerre et aux colonies dans le cabinet Melbourne (1834), chancelier de l'Echiquier de 1835 à 1839, il eût été nommé speaker des Communes en 1838 sans l'opposition des radicaux. Grand travailleur, très utile dans les seconds rôles, il n'eut pas de vues assez élevées pour faire un véritable homme d'Etat.

MONTEAUX. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault; 787 hab.

MONTEBELLO. Village d'Algérie, arr. et dép. d'Alger, dans la partie occidentale de la Mitidja, au milieu des terres qu'inonde le lac Halloula; il se trouve au pied de la colline qui porte le monument funéraire des rois de Maurétanie et qu'on appelle le *Tombeau de la Chrétienne*, à environ 300 hab. et fait partie de la commune de plein exercice de Marengo.

MONTEBELLO. Localité du Canada, prov. et à 300 kil. O. de Québec, au confluent de l'Ottawa et du Kinonge.

MONTEBELLO DI CASTEGGIO. Bourg d'Italie, prov. de Pavie et à 8 kil. de Voghera, sur la Coppa, affluent de droite du Pô; 1.200 hab. (com. 2.000). Les Français y furent deux fois vainqueurs des Autrichiens : la première fois sous les ordres de Lannes le 9 juin 1800, peu de jours avant Marengo; Lannes reçut plus tard le titre de duc de Montebello. L'autre victoire fut remportée par le général Forey sur Stadion; c'est le premier engagement de la guerre d'Italie (20 mai 1859).

MONTEBELLO-VICENTINO. Bourg d'Italie, prov. de Vicence, sur le Chiampo; 1.900 hab. (com. 4.400). Châ-

teau ruiné. Le 12 nov. 1796 Alwinczy y repoussa les Français ; le 2 nov. 1805, Masséna y battit l'archiduc Charles.

MONTEBELLO (J. LANNES, duc de) (V. LANNES).

MONTEBOURG, Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Valognes ; 2.049 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabriques de coutils ; tanneries, teintureries. Pépinières. Commerce de bestiaux, de chevaux, de grains et de farines. Eglise du XIV^e siècle surmontée d'une flèche en pierre. De l'abbaye fondée par Guillaume le Conquérant subsiste le logis abbatial du XVII^e siècle. Au N.-O. de la ville, sur le Mont Castre, vestige d'un camp antique.

MONTECARLO (V. MONACO).

MONTECCHI (Mattia), patriote italien, né à Rome, mort à Londres le 3 mars 1874. Emprisonné sous Grégoire XVI, il partit ensuite pour l'exil. En 1848, il combattit d'abord en Vénétie, puis revint à Rome, fit partie du premier triumvirat de la République (9 févr. 1849), et, lorsque Mazzini reçut le pouvoir, devint ministre du commerce et des travaux publics. Après la constitution du royaume d'Italie, il fut plusieurs fois nommé député, malgré ses refus. En 1870, d'accord avec le ministère italien, il se rendit dans l'Etat pontifical pour y créer l'agitation. Le 20 sept., à l'entrée des troupes italiennes dans Rome, il essaya de former une junte de gouvernement populaire, mais le général Cadorna la chassa du Capitole. Montecchi protesta et retourna à Venise, où il avait un emploi dans la verrerie Salviati. Il mourut subitement à Londres ; son corps fut ramené à Rome aux frais de l'Etat. F. H.

MONTECCUCOLI (Raimondo, comte de), duc de MELER, célèbre général, né près de Modène le 21 févr. 1609, mort à Linz le 16 oct. 1684. D'une vieille famille qui possédait le château de Montecuccolo, il débuta dans l'armée en 1625, sous les ordres de son oncle Ernest, comte de Montecuccoli (mort le 8 juil. 1633), prit part aux campagnes de 1629-36, était colonel à la bataille de Wittstock, fut battu et pris par Banér, en Bohême, à Brandeis (1639) ; échangé en 1642, il battit un corps suédois à Troppau et débloqua Brieg. Il passa alors au service du duc de Modène, guerroya autour de Noventula, reentra au service de l'Autriche comme lieutenant feld-maréchal (1644), commandant en Franconie, Saxe et Bavière, puis en Silésie (1645), appuya l'archiduc Léopold dans sa campagne contre Rakoczy (1645), défit les Suédois de Melander à Triebel (1647), ce qui le fit nommer général de cavalerie. En 1648, il couvrit la retraite après la bataille de Zusmarshausen. Il profita de la paix pour voyager en Suède et en Italie, se lia avec la reine Christine. En 1657, il assiste Jean-Casimir, roi de Pologne, contre Rakoczy, qu'il force à traiter. Nommé feld-maréchal, il est envoyé au secours du roi de Danemark contre les Suédois (1658), chasse ceux-ci de Jutland, de Fionie, leur reprend une partie de la Poméranie. Plus tard, il combat les Turcs en Transylvanie, mais ne peut s'entendre avec les magnats hongrois ; avec le concours des auxiliaires français, il remporte le 1^{er} août 1664 la brillante victoire de Saint-Gothard. En 1668, il devient président du conseil de guerre d'Autriche. Il reçoit dans la guerre de Hollande le commandement de l'armée d'observation réunie par l'empereur et le grand électeur, démissionne en 1673 ; mis à la tête d'une nouvelle armée, il fait repasser le Rhin à Turenne et s'empare de Bonn. En 1675, il est opposé à Turenne ; après quatre mois d'habiles manœuvres, ce dernier périt à Sasbach le 27 juil. et Montecuccoli envahit l'Alsace d'où Condé le repousse. Il assiégea encore Philipsbourg, puis prit sa retraite et acheva sa vie à la cour, au milieu de savants et de lettrés, faisant fonder une Académie des sciences par l'empereur Léopold, qui le nomma en 1679 prince d'empire, tandis que le roi d'Espagne lui conférait le duché de Melù.

Il a laissé d'intéressants *Memorie della guerra ed istruzione d'un generale* (Venise, 1703). On a publié ses *Opere complete* (Milan, 1807-8, 2 vol. ; 2^e éd.,

Turin, 1824). C'est à lui qu'on prête le mot : « Pour la guerre il faut trois choses : 1^o de l'argent ; 2^o de l'argent ; 3^o de l'argent ».

Sa lignée s'éteignit en 1698 avec son fils Léopold-Philippe. La famille des comtes de Montecuccoli subsiste en deux branches : aînée ou autrichienne des Montecuccoli-Laderchi (d'où s'est détachée celle des marquis de Guiglia e Marano) ; cadette ou modénaise des marquis de Polinago.

MONTECH, Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin sur le canal latéral à la Garonne ; 2.531 hab. Argile à potier. Papeterie. Fabrique d'espadrilles. Moulins. Eglise du XIV^e siècle, avec clocher octogonal de 1426, surmonté d'une flèche en pierres moderne de style gothique. Humbert de Beaujeu s'empara de la ville, lors de la croisade albigeoise, en 1228, les Anglais l'occupèrent pendant la guerre de Cent ans, les protestants l'attaquèrent vainement en 1569. Ancien château de Cadors. Grange et tour de Lapalle du XII^e siècle, ancienne dépendance de l'abbaye de Grandselve.

MONTECHEROUX, Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 4.000 hab.

MONTECLAIR (Michel PIGNOLLER DE), compositeur et théoricien français, né à Chaumont-en-Bassigny, en 1666, mort le 1^{er} juil. 1737. Il étudia à Langres sous Jean-Baptiste Moreau, puis voyagea en Italie. Revenu à Paris, il entra en 1707 à l'orchestre de l'Opéra en qualité de contrebassiste. Il se livrait aussi à la composition et fit représenter sur la scène de l'Opéra deux ouvrages dont on trouvera plus loin les titres. Comme théoricien, Montéclair fit preuve d'un esprit clair et logique, et sa *Méthode pour apprendre la musique*, imprimée pour la première fois en 1700 et refondue en 1709, est évidemment un des meilleurs ouvrages de l'époque dans le domaine de la pédagogie musicale. Il publia aussi une *Méthode de violon* (1720). Les dernières années de la vie de Montéclair furent assombries par ses démêlés avec Rameau, relativement au fameux système de la *base fondamentale*. On doit regretter que Montéclair n'ait pas su garder envers son illustre adversaire les mesures prescrites par la courtoisie. Outre les ouvrages dont nous venons de parler, on lui doit un ballet-opéra : *les Fêtes de l'été* (1716) ; un opéra : *Jephthé* (1732) ; des cantates ; des duos pour deux flûtes, pour flûte et basse ; un recueil de menuets, en collaboration avec Plessis, Lardeau, Mathieu et Lemaire ; des trios pour deux violons et basse ; des brunettes pour flûte et violon ; une messe de *Requiem* et des motets demeurés inédits. R. BR.

MONTECORBOLI (Enrico), littérateur italien, né à Livourne en 1839. Il fit ses études en France, prit part à l'expédition de Garibaldi (1860), fit des affaires en Égypte jusqu'en 1866, et revint à cette date en Italie, se jeta dans le journalisme. En 1870, il débutait au théâtre par un drame en prose, *l'École du Mariage*, qui souleva d'après polémiques et qui, traduit en français par l'auteur, fut joué par Desclée en 1872. Citons encore : *Reabilitazione* (1872), *A tempo* (1876) et *Donna Lavinia* (1883), qui fut un des triomphes de la Duse. Les principales pièces de Montecorboli ont été traduites en allemand et en anglais et ont obtenu de grands succès à l'étranger.

BIBL. : FRANCHETTI, *Donna Lavinia di Montecorboli*, dans *Nuova Antologia*, 1883, XLI.

MONTECRISTI, Port de la côte N. d'Haïti, république Dominicaine ; 3.000 hab.

MONTECRISTO (lat. *Oglasa*). Petite île italienne de l'archipel toscan, située à 45 kil. S. de l'île d'Elbe. C'est une sorte de cône granitique de 644 m. de haut, de 863 hect., avec peu de végétation et de terre cultivable. Un ancien couvent de bénédictins, détruit en 1573 par les pirates barbaresques, a été remplacé par un pénitencier agricole. Son nom est devenu populaire grâce au roman d'Alexandre Dumas, *le Comte de Monte-Christo*.

MONTÉE (Archit. et constr.). Ce mot reçoit des acceptions diverses suivant les différentes industries du bâti-

ment ; ainsi : en coupe de pierre, la montée d'un vousoir ou d'un claveau est la hauteur du panneau de tête entre la douelle et le couronnement du vousoir ou du claveau ; en charpente, la montée d'un escalier est l'ensemble des marches de cet escalier ; dans l'architecture hydraulique, la montée d'un pont est la hauteur de ce pont comptée du bas de la culée au-dessous du couronnement de la maîtresse arche.

Ch. L.

MONTÉFALCO. Ville d'Italie, prov. de Pérouse, cercle de Spolète, sur une colline ; 4.400 hab. (com. 5.400). Fresques de Benozzo Gozzoli et d'élèves du Pérugin.

MONTÉFIASCONE. Ville d'Italie, prov. de Rome, à 17 kil. N.-O. de Viterbe, bâtie à 614 m. d'alt., sur une colline qui domine le lac de Bolsena ; 3.400 hab. (com. 7.500). Evêché. On y récolte un vin muscat très renommé, connu sous le nom de *Est, est, est*. La cathédrale a une coupole octogonale, œuvre de Sammichele.

MONTÉFIK. Tribu arabe de la Turquie d'Asie, aujourd'hui fixée sur les rives du bas Euphrate et du Tigre. Les *Beni-Malek*, classe noble, quoique ayant des maisons dans les villages, passent la plus grande partie de leur vie sous la tente, occupés à conduire leurs troupeaux ; les *Adjad* sont agriculteurs. Les centres des Montefik sont les bourgs de Nazrieh et de Souk-ech-Chaikh. On évalue leur nombre à 400.000 environ. Les Turcs n'ont aucune autorité effective sur cette tribu. Les Montefik obéissent à des chefs héréditaires, relevant eux-mêmes du chef de la famille des Sahdoun, du groupe des Beni-Malek. Ce chef réside à Nazrieh, dans un grand bâtiment en briques élevé d'un étage et entouré de hautes murailles. La tribu a une organisation toute militaire. En temps de guerre, elle peut mettre sur pied 70.000 combattants, dont 5.000 cavaliers. Elle est fréquemment en guerre contre les Chammars. Sous le règne d'Abd-ul-Aziz, l'émir Nacer avait étendu au loin ses émissaires, refoulé les Chammars et conquis pour le sultan Hasa et El-Hatif, sur le golfe Persique. C'est lui qui fit construire Nazrieh par un ingénieur belge. Souk-ech-Chaikh n'est qu'un grand bourg de cabanes ; on en exporte des laines soyeuses et élastiques qui servent en France à la fabrication de tapis.

BIBL. : BLUNT, *The Tribes of the Euphrates*, 1879. — DENIS DE RIVOYRE, *les Vrais Arabes et leur pays*, 1884. — G. LEJEAN, *Voyage dans la Babylonie (Tour du Monde, 1867)*. — WELLSTED, *Travels to the City of the Caliphs*. — GRATTAN GEARY, *Through Asiatic Turkey*.

MONTÉFIORE (Sir Moses Haim), philanthrope anglais, né à Livourne le 24 oct. 1784, mort à Ramsgate le 28 juil. 1835. Fils d'un marchand juif italien établi à Londres, il fit une grande fortune, comme agent de change. Retiré des affaires en 1824, il se consacra tout entier à la cause juive. Shérif de Londres en 1837, il fit les plus grands efforts en faveur de l'émancipation des juifs. Avec une autorité indiscutable et une activité prodigieuse, il intervint sur tous les points du globe en faveur des israélites persécutés. C'est ainsi qu'il obtint de Méhémet-Ali, en 1840, le firman qui mit les juifs sur le même pied que les autres étrangers établis dans l'empire ottoman ; qu'il obtint du tsar en 1846 le rappel d'un oukase qui empêchait les juifs de s'établir dans les provinces voisines des frontières allemandes et autrichiennes ; qu'il obtint en 1847 de Louis-Philippe une intervention en faveur des juifs de Syrie ; qu'il obtint en 1864, du sultan du Maroc, la répression d'un fort mouvement antisémite à Tanger. Il eut des entrevues avec tous ces princes qui tous l'accueillirent avec distinction et respect. D'une charité inépuisable, Montefiore dépensa, en aumônes à ses coreligionnaires et aux pauvres d'autres religions, des sommes immenses. Sa femme, Judith Barent Cohen, belle-sœur de Nathan Mayer de Rothschild, extrêmement belle et spirituelle, coopéra activement à toutes ses bonnes œuvres. Elle a laissé un *Private Journal of a visit to Egypt and Palestine* (Londres, 1836, in-8).

BIBL. : *Diaries of sir Moses and lady Montefiore* ; Londres, 1890. — WOLF, *Sir Moses Montefiore* ; Londres, 1884. — LEVIN, *Moses Montefiore* ; Berlin, 1884.

MONTÉFRIO. Ville d'Espagne, ch.-l. de district, prov. de Grenade, sur le Bilano, affl. dr. du Genil ; 40.363 hab.

MONTÉGLIN. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Laragne ; 120 hab.

MONTÉGNÉE. Com. de Belgique, prov. et arr. de Liège ; 7.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Cologne. Importantes exploitations charbonnières.

MONTÉGO-BAY. Port de la côte N. de la Jamaïque ; 5.000 hab.

MONTÉGUT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes ; 624 hab.

MONTÉGUT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Saint-Girons.

MONTÉGUT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. du Fousseret ; 223 hab.

MONTÉGUT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel ; 411 hab.

MONTÉGUT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch ; 242 hab.

MONTÉGUT. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve-de-Marsan ; 178 hab.

MONTÉGUT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent-de-Neste ; 306 hab.

MONTÉGUT-ARRAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 533 hab.

MONTÉGUT-SAVÈS. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 240 hab.

MONTÉGUT (Jeanne SÉGLA DE), femme auteur française, née à Toulouse le 25 oct. 1709, morte à Paris le 17 juin 1752. Elle reçut une instruction très soignée, épousa, en 1725, un trésorier de France et composa des vers aimables qui lui valurent la maîtrise des Jeux floraux. Citons : *Cérimène et Daphnis* (1739) ; *la Conversion de Madeleine* (1740) ; ode, *Sur le Printemps* (1744) ; *Œuvres mêlées* (Paris, 1769, 2 vol. in-8). On l'a comparée à M^{me} Deshoulières.

MONTÉGUT (Jean-François de), archéologue français, né à Toulouse en 1726, mort à Paris le 21 avr. 1794, fils de la précédente. Protégé de M. de Caylus, conseiller au Parlement de Toulouse, il se consacra à l'archéologie. Ayant émigré lors de la Révolution, il fut traduit en 1794 devant le tribunal révolutionnaire de la Seine, condamné à mort et guillotiné. Citons de lui : *Recherches sur les antiquités de Toulouse* (1777, in-4) ; *Antiquités découvertes à Toulouse* (1785, in-4) ; *Essai historique sur la famille de l'empereur Valérien* (s. l. n. d., in-4) ; des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie de Toulouse, des vers, entre autres un *Eloge de Clémence Isauire* (1755), insérés dans les recueils de l'Académie des Jeux floraux, et d'excellents travaux de numismatique dans le recueil de l'Académie des sciences de Toulouse.

MONTÉGUT (François-Etienne-Sébastien), homme politique français, né à Ille (Pyrénées-Orientales) en 1763, mort à Nyons (Suisse) le 1^{er} oct. 1827. Député des Pyrénées-Orientales à la Convention, le 3 sept. 1792, il vota la mort de Louis XVI. Réélu au conseil des Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV (13 oct. 1795), il en sortit en l'an VI. Proserit par la loi du 12 janv. 1816, il se réfugia à Nyons.

MONTÉGUT (Emile), littérateur français, né à Limoges le 14 juin 1825, mort à Paris le 11 déc. 1895. Il débuta à la *Revue des Deux Mondes* par un article sur la philosophie d'Emerson (1847) qui fut remarqué. En 1857, il succéda à Gustave Planche dans la critique de cette revue et passa au *Moniteur universel* en 1862. Il collabora activement à d'autres revues et journaux. Citons de lui : *Essai sur l'époque actuelle. Livres opinions morales et historiques* (Paris, 1858, in-12) ; *les Pays-Bas. Impressions de voyage et d'art* (Paris, 1869, in-12) ; *Tableau de la France. Souvenirs de Bourgogne* (1874, in-12) ; *En Bourbonnais et en Forez* (1875, in-12) ;

l'Angleterre et ses colonies australes (1879, in-12); *Poètes et artistes de l'Italie* (1881, in-12); *le Maréchal Davout* (1882, in-12); *Types littéraires et fantaisies éclectiques* (1882, in-12); *Essais sur la littérature anglaise* (1883, in-12); *Livres et âmes des pays d'Orient* (1885, in-12); *Mélanges critiques* (1887, in-12); *Heures de lecture d'un critique* (1891, in-12); *Esquisses littéraires* (1893, in-12), sans compter des traductions d'Emerson, de *l'Histoire d'Angleterre* de Macaulay, des *Oeuvres* de Shakespeare et des études sur les écrivains modernes de l'Angleterre. Il s'était présenté sans succès à l'Académie française en 1894.

MONTEGUT (Maurice), littérateur français, né à Paris le 16 juil. 1835. Collaborateur du *Figaro*, du *Gil Blas*, de plusieurs autres journaux et revues littéraires, il a donné au théâtre des drames en vers auxquels les lettrés ont fait bon accueil, des poésies, des romans dont les idées osées et les aperçus ingénieux ont suscité force polémiques. Citons : *la Bohème sentimentale* (Paris, 1874, in-12); *le Roman tragique* (1875, in-12); *Lady Tempest* (1879, in-12), légende tragique; *les Noces noires* (1880, in-12), drame en deux actes; *Poésies complètes* (1882, in-12); *l'Arétin* (1886, in-8), drame; *l'Envie* (1890, in-12); *la Faute des autres* (1886, in-12); *l'Île muette* (1887, in-12); *l'Oeuvre du mal* (1888, in-12); *la Peau d'un homme* (1887, in-12); *Roman-lic folie-Carabas* (1889, in-12); *les Six Monsieur Dubois* (1890, in-12); *Déjeuners de soleil* (1891, in-12); *Au clair de lune* (1892, in-12); *Don Juan à Lesbos* (1892, in-12); *le Mur, mars, avril, mai 1871* (1892, in-12), *le Bouchon de paille* (1893, in-12); *Madame Tout le Monde* (1893, in-12); *Feuilles à l'envers* (1894, in-12); *M^{me} Personne* (1894, in-12); *Dernier cri* (1895, in-12); *les Contes de la chandelle* (1896, in-12); *le Geste* (1896, in-12); *les Détraqués* (1897, in-12), etc.

MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Gannat; 210 hab.

MONTEIL (Le). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. (N.-O.) du Puy; 354 hab.

MONTEIL-AU-VICOMTE (*De Montilio*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourgneuf, cant. de Royère; 555 hab. — Bâti au XIII^e siècle, le château soutint un siège en 1365 de la part des Anglais. Il fut démoli par l'ordre de Richelieu en 1630. Patrie de Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

MONTEIL, comtes de *Grignan* (V. ce nom).

MONTEIL (Amans-Alexis), historien français, né à Rodez en 1769, mort à Cély (Seine-et-Marne) le 20 févr. 1850. Fils d'un avocat, il manifesta dès son adolescence un esprit indépendant et sérieux et une véritable vocation historique. Poussé par un vif désir d'aller étudier à Paris et ne pouvant obtenir d'y être envoyé, il s'engagea dans un régiment qui y retournait, mais son père fit casser cet engagement, et Monteil fut ramené à Rodez où il dut achever ses études sans direction utile. Secrétaire du district de Rodez en 1792, puis professeur d'histoire à l'École centrale de la même ville lors de sa création, il devint ensuite professeur à l'École militaire préparatoire de Fontainebleau, mais il donna sa démission au bout d'un an de cet emploi. Il usa ensuite quelques années en vaines démarches pour obtenir une nouvelle situation que son caractère fier et bizarre l'empêcha de trouver aisément. Enfin, il devint bibliothécaire-secrétaire-archiviste à l'École militaire préparatoire de Saint-Cyr, et il occupa cette triple fonction jusqu'en 1819, date de la suppression de cette école. Alors il vécut des aubaines que lui procurait son flair de bibliophile brocanteur, dans un état d'ailleurs fort voisin de la gêne, installé tantôt à Saint-Germain-en-Laye, tantôt à Versailles ou à Passy. Cette existence un peu bohème l'empêcha d'être élu en 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques alors rétablie, malgré ses sentiments libéraux et constitutionnels. L'Académie française le dédommagea un peu par charité en donnant plu-

sieurs fois le prix Monthyon à son principal ouvrage, *l'Histoire des Français*. Il passa les dernières années de sa vie dans une humble retraite à Cély, et y mourut très pauvre. Les principaux ouvrages d'Alexis Monteil, polygraphe fécond et médiocre plutôt qu'historien, sont : *De l'existence des hommes célèbres dans les républiques* (1799, in-8); *Description du département de l'Aveyron* (Rodez, 1801, 2 vol. in-8); *Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles* (1828 et suiv., 10 vol. in-8). Dans cet ouvrage, Monteil sacrifie résolument ce qu'il appelle *l'histoire-bataille* pour montrer le progrès des arts, le mouvement des esprits, des coutumes et des mœurs, l'état des personnes, les systèmes politiques, l'influence des idées politiques. Cette méthode fut vivement contestée et l'ouvrage eut peu de succès à son apparition; ensuite il eut un mouvement de grande vogue. Aujourd'hui, il est tombé dans le plus profond discrédit, bien mérité pour le manque de critique dont y fait preuve l'érudition mal digérée du compilateur. Comme le disait Ernest Desjardins : « il n'en reste qu'un titre ». — *Traité des matériaux manuscrits des divers genres d'histoire* (1835, 2 vol. in-8); *les Français pour la première fois dans l'histoire* (in-18) et *Influence de l'histoire des divers États, ou Comment fut allée la France si elle eût eu cette histoire* (Paris, 1840, in-12), écrits apologétiques de sa méthode et de son livre. — *Comment l'imprimerie a été inventée, ou lettres écrites des bords du Rhin vers le milieu du XV^e siècle au P. André, cordelier, formant l'appendice de l'histoire de l'invention de l'imprimerie par les monuments* (Paris, 1840, in-4), ouvrage où se retrouvent les mêmes défauts de forme que dans *l'Histoire des Français*; *Lettre à l'Académie des Inscriptions* (1839, in-8); *Mes éphémérides* (ouvrage incomplet et inachevé paru en 1857). Monteil a dirigé avec Ducourneau la publication d'une *Histoire nationale des Départements* commencée en 1844; il a commencé des recherches archéologiques et historiques sur Cély restées inédites. Un monument lui a été récemment élevé dans sa ville natale. Les œuvres de Monteil sont justement oubliées, mais son nom mérite de survivre, car il a eu une idée juste et qui, bien appliquée par d'autres, a eu de grands résultats : l'idée de substituer à l'étude des faits celle des mœurs, des institutions et de tous les signes de l'esprit public.

L.-G. PÉLISSIER.

MONTEIL (Edgar), publiciste français, né à Vire le 26 janv. 1845. Il débuta jeune dans le journalisme, fonda *l'Étudiant* (1867), écrivit dans le *Rappel* (1869). Sous la Commune, il fut secrétaire général de Delescluze au ministère de la guerre, ce qui lui valut un an de prison. Il s'exila de 1874 à 1879, pour échapper aux conséquences d'un procès qui fut entamé contre lui par les frères de la Doctrine chrétienne relativement à son livre : *Histoire d'un Frère ignorantin* (Paris, 1874, in-18), et qui lui avait valu un an de prison et une très forte amende. Rédacteur à la *République française* (1870), il fut élu conseiller municipal de Paris, par le quartier du Petit-Montrouge, en 1880. En 1887, il se présentait sans succès dans l'Isère à une élection législative partielle, puis de 1888 à 1890, exerçait les fonctions de préfet de la Creuse. Outre des ouvrages de polémique : *le Clericalisme et les rois Bourbons* (Paris, 1873, in-8); *le Régime du goupillon* (1873, in-18), etc.; il a donné des *Poésies* (1866, in-18), et un très grand nombre de romans, parmi lesquels nous citerons : *Sous le confessionnal* (1877, in-12); *Antoinette Margueron* (1879, in-12); *les Petites Mariées* (1883, in-12); *la Grande Babylone* (1887, in-12); *Cornebois* (1881, in-12); *Jean le conquérant* (1883, in-4); *Histoire du célèbre Pépé* (1891, in-4); *le Roi Boubou* (1892, gr. in-8); *les Trois du Midi* (1893, in-4); *Études humaines. La Jambe* (1894, in-12); *le Monde officiel* (1895, in-12); *Pauvre Louise* (1895, in-8); *l'Amour sublime* (1895, in-16); *Mémoires de jeunesse de Benjamin Canasson, notaire* (1896, in-4).

MONTEIL (Parfait-Louis), officier et explorateur français, né à Paris le 18 avr. 1835. Entré à l'école de Saint-Cyr en 1874, il en sortit dans l'infanterie de marine, fut promu lieutenant en 1879, capitaine en 1888, chef de bataillon en 1891, lieutenant-colonel en 1894. La plus grande partie de sa carrière s'est accomplie au Sénégal, où il fut envoyé pour ses débuts et où il a effectué diverses missions : en 1884, dans le haut Sénégal, en compagnie du lieutenant Binger et de trois ingénieurs civils, pour les études d'un projet de chemin de fer entre Bafoulabé et Bammakou ; en 1890, au Soudan, avec le lac Tchad pour objectif. Cette seconde expédition dura plus de deux ans. Parti de Bordeaux le 20 sept., le capitaine Monteil arriva à Kayes le 28 oct. et, n'ayant d'autre compagnon que l'adjudant Badaire et d'autre escorte qu'une vingtaine d'hommes, gagna successivement Ségon-Sikoro (23 déc.), Sikasso (2 mars 1891), Lanfiera, Ouaghadougou, Zebba (15 juin), Say, Sokoto (15 oct.), puis passant du bassin du Niger dans celui du lac Tchad, Kano (25 nov.), Hadeidjia (19 févr. 1892) ; le 10 avr. 1892, il atteignait Kouka, sur le lac, y demeurait jusqu'au 19 août, et se dirigeait ensuite, droit au N. et par une succession de marches pénibles, sur Tripoli (11 déc.). A la fin de 1893, il repartit pour une troisième expédition, cette fois vers Kong ; le but était la destruction des bandes de Samory. Le résultat ne fut pas atteint et, au mois de mars 1895, le commandant Monteil, qui se trouvait aux prises avec des forces très supérieures, reçut l'ordre de rentrer. Il prit sa retraite et se présenta sans succès aux élections législatives à Bordeaux, puis à Paris (VI^e arr.). Il a publié : *Vade-Mecum de l'officier d'infanterie de marine* (Paris, 1884) ; *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad* (Paris, 1895). L. S.

MONTEILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Mézidon ; 130 hab.

MONTEILS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Najac. Stat. du chem. de fer d'Orléans, ligne de Paris à Toulouse.

MONTEILS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobre ; 498 hab. Ruines celtiques et romaines.

MONTEILS. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caussade ; 624 hab.

MONTEITH (Robert), historien écossais du xvii^e siècle, mort en 1660. Elève de l'université d'Edimbourg, il professa quelques années la philosophie à l'université protestante de Saumur, revint en Ecosse, prit les ordres et dut passer en France à la suite d'une liaison scandaleuse. Fort intelligent, il devint secrétaire du grand prieur de France, exerça les mêmes fonctions auprès du cardinal de Retz. Il a écrit dans un français élégant : *Remonstrance très humble faite au sérénissime prince Charles II, roi de la Grande-Bretagne, sur la conjoncture présente des affaires de Sa Majesté* (Paris, 1652, très rare) ; *Histoire des troubles de la Grande-Bretagne* (Paris, 1661), trad. en anglais par James Ogilvie (1785). Son nom est encore orthographié Monteith et Mentet. Lui-même s'était adjoint le nom de Salmonet sous lequel il fut plutôt connu en France.

MONTEITH (William), général et diplomate anglais, né à Paisley (Renfrewshire) le 22 juin 1790, mort à Londres le 18 avr. 1864. Entré dans l'armée, il servit dans l'Inde. Il participa en 1810 à l'ambassade de Malcolm en Perse, fit campagne contre les Russes de 1810 à 1813, prit part aux négociations du traité de Téhéran (1814), coopéra de 1820 à 1826 aux opérations des Perses contre les Russes. Il quitta la Perse en 1829 seulement, revint aux Indes en 1832 et prit sa retraite en 1841 avec le grade de major général. Il a écrit : *Kars and Erzeroum with the campaign of Prince Paskiewitch* (Londres, 1856, in-8), donné d'intéressants articles à diverses publications géographiques et au *Journal de Madras*, édité le *Narrative of the conquest of Finland by the Russians in 1808-1809* (Londres, 1854, in-8), etc.

MONTEL-DE-GÉLAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 1.340 hab.

MONTELEGER. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Valence ; 563 hab.

MONTELEONE DI CALABRIA. Ville d'Italie, prov. de Catanzaro, près du golfe de Sant'Eufemia ; 9.700 hab. (com. 42.000). Importantes filatures de soie. Ruines d'un château de Frédéric II. La ville a été très éprouvée en même temps que Messine par le tremblement de terre de 1783.

MONTELIER. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabeuil ; 1.173 hab.

MONTEILIMAR. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Drôme ; 13.764 hab. Stat. du chem. P.-L.-M. Collège communal. Musée. Bibliothèque publique. Théâtre. Confiseries, fabriques de nougat renommé. Importantes fabriques de chapeaux. Chamoiserie. Filature et moulinage de soies. Tanneries. Cordonnerie. Chaux hydraulique. Fabriques de conserves alimentaires. Corderies, distilleries, fonderies, imprimeries, fabriques d'instruments aratoires, ateliers de constructions mécaniques, minoteries, scierie mécanique, taillanderie. Fabriques de tripoli et de vermicelle. Commerce de soies grèges, de vins, de truffes noires, de chiffons. Restes des anciens remparts ; portes fortifiées des xiv^e, xv^e et xvi^e siècles. Ancien château converti en prison comprenant un donjon roman, une chapelle romane à trois nefs, la tour de Narbonne du xiv^e siècle, plus élevée que le donjon. Maison de la Renaissance.

On identifie communément Montélimar avec la station romaine d'*Acunum*. Le château de Monteil, bâti sur la colline au début de l'époque féodale, donna naissance à la ville moderne. Ce château fut longtemps possédé par la puissante famille féodale des Adhémar de Monteil, d'où le nom de Montélimar (*Montilium Adhemari*). En 1498, ils concédèrent à leur ville une charte de commune. En 1339, ils en vendirent une moitié aux Dauphins de Viennois et l'autre moitié au pape ; le tout fit retour au roi de France Louis XI, et la ville suivit depuis les destinées du Valentinois. Prise par les protestants et reprise par les catholiques en 1562, elle fut encore assiégée en 1569 par Coligny, repoussé grâce au courage d'une femme Mayot Delage qui perdit un bras dans l'action. En 1586, elle fut prise par Lesdiguières, reprise le 16 août 1587 par le comte de Suze et reprise trois jours après par les troupes de Lesdiguières.

MONTELIUS (Gustaf-Oscar-Augustin), archéologue suédois, né à Stockholm le 9 sept. 1843. Attaché (amateur) à l'Académie des belles-lettres depuis 1868, il fut élu membre de cette académie en 1877 et reçut en 1888 le titre de professeur. Il a visité presque tous les pays de l'Europe pour compléter ses études et il occupe, grâce à la rigueur de sa méthode et à l'étendue de ses connaissances, une place considérable parmi les archéologues modernes. Depuis le congrès archéologique de Copenhague en 1869, il n'y a guère de congrès où il n'ait fait d'importantes communications. Ses principales recherches concernent l'âge de bronze. Plusieurs de ses ouvrages ont été publiés en allemand, en anglais ou en français. Voici les titres de quelques-uns : *De l'âge de fer* (en suédois, 1869, en anglais sous le titre *Remains from the iron age of Scandinavia*) ; *Époque préhistorique de la Suède* (en suédois, 1872-74, et en français : *Antiquités suédoises*, 1873-75) ; *la Vie en Suède à l'époque païenne* (en suédois, 1873, 2^e éd., 1878, remanié en français : *la Suède préhistorique*, 1874, et en allemand : *Die Kultur Schwedens in vorchristlicher Zeit*, 1885) ; *Sur les époques de l'âge du bronze en Suède* (en français, congrès de Bologne de 1871) ; *Sur les sculptures des rochers de la Suède*, *Sur l'âge du bronze en Suède*, *Sur les poignées des épées et des poignards en bronze* (tous en français, congrès de Stockholm en 1874), etc. ; *Bibliographie de l'archéologie préhistorique de la Suède pendant le xix^e siècle* (à partir de 1875 dans le journal de

la Société d'archéologie de Suède); *Antiquités du Bohuslän* (en suédois, 1874-79); enfin *la Civilisation primitive en Europe depuis l'introduction des métaux* (en français).

MONTELLIER (Le). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux; 380 hab.

MONTELS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de la Bastide-de-Sérou; 445 hab.

MONTELS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Capestang; 146 hab.

MONTELS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmirail; 153 hab.

MONTELUPO-FIORENTINO. Village d'Italie, prov. de Florence, au confluent de l'Arno et de la Pesa; 1.200 hab. (com. 5.800). Château de 1203. A l'O. est le château ducal de l'*Ambrogiana*.

MONTEMAGGIORE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Calenzana; 507 hab.

MONTEMAGGIORE-BELITO. Ville d'Italie, prov. de Palerme (Sicile); 7.900 hab.

MONTEMAGNO (Buonaccorso da), poète italien, né à Pistoie, vivait au XIV^e siècle. Sa famille était noble et il parvint lui-même aux premières dignités de sa ville natale, dont il fut gonfalonier en 1364. On ne sait rien de plus de sa vie. Contemporain de Pétrarque, il fut un de ses meilleurs imitateurs et il a laissé quelques élégants sonnets qui ont eu l'honneur de figurer parmi les *Testi di Lingua* de l'Académie de la Crusca. Ses poésies furent imprimées pour la première fois à Rome, par Niccolò Pilli, en 1559.

BIBL. : CASOTTI, *Préface* de son édition, 1718. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana* (éd. de Rome), V, 507. — GINGUENÉ, *Histoire littéraire d'Italie*, III, 176 et 480.

MONTEMAGNO (Buonaccorso da), petit-fils du précédent, orateur et juriconsulte, mort à Florence en 1429. Il professa le droit dans cette dernière ville et y remplit les fonctions de juge. Comme son grand-père, il laissa quelques sonnets qui furent publiés avec ceux de ce dernier dans l'édition de 1559. Il écrivit quelques discours en latin et en italien imprimés avec ses poésies dans l'édition Casotti, *Prose e Rime de' due Buonaccorsi da Montemagno, il vecchio e il giovane* (Florence, 1748). Dans son édition, Casotti eut soin de rendre à chacun des deux auteurs ce qui lui appartenait en propre.

BIBL. : CASOTTI, *Préface* de son édition, 1718. — TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana* (éd. de Rome), V, 507. — GINGUENÉ, *Histoire littéraire d'Italie*, III, 176 et 480.

MONTEMAYOR (Jorge de), poète et romancier espagnol, d'origine portugaise, né avant 1520 à Montemor, près de Coïmbre, ville dont il porta le nom, qu'il espagnolisa ensuite, mort à Turin le 26 févr. 1561. D'abord soldat, puis chanteur de la chapelle ambulante du prince d'Espagne, depuis Philippe II, il eut ainsi l'avantage de visiter l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. En 1552, il se rendit, à la suite de l'infante Jeanne, à la cour de Portugal, où il resta deux ans. On croit que c'est une déception d'amour qui lui fit quitter l'Espagne, et il périt dans un duel. Ce fut lui qui créa dans la littérature espagnole le roman pastoral. Sur le modèle de *l'Arcadie* de Sannazar, il composa, en prose mêlée de vers, sa *Diana*, où il mit en scène ses propres aventures, tandis que l'héroïne, au dire de Lope de Vega, était une dame de Valencia de don Juan, près de Léon. Le succès de ce roman fut immense; on n'en avait pas vu de pareil depuis le fameux *Amadis*. Si la composition offre des défauts, elle est fort ingénieuse et le style, surtout dans la prose, a une grâce et un coloris séduisants. La passion et la tendresse d'une affection trompée y sont exprimées avec une délicatesse de touche infinie. Imprimé pour la première fois à Valence, sans date (en 1542, dit-on), ce roman eut au moins seize éditions en quatre-vingts ans. L'une des meilleures est celle de Madrid (1795, pet. in-8). Il fut souvent traduit en différentes langues et une dizaine de fois en français depuis 1578. Laissé inachevé par son auteur, il fut continué par Alonso Perez (Alcalá, 1564, in-12), et simultanément par

Gaspar Gil Polo, avec plus de talent (Grenade, 1564). Une troisième partie de ce roman fut écrite par Hiéronimo de Tejada (Paris, 1627, in-8). Le P. Bartolomé Ponce, moine de Cîteaux, contemporain de Montemayor, transforma la *Diana* en un poème religieux, *A lo divino* (Saragosse, 1582, in-8). Montemayor publia encore un *Cancionero* (Anvers, 1554-58, 2 vol. pet. in-8), souvent réimprimé, et traduisit en vers castillans les poésies catalanes d'Ausias March (V. ce nom). Son poème sur *Piramo y Tisbe* est inséré à la fin de sa *Diana*, édition de 1614. G. P.-I.

BIBL. : Les historiens de la littérature espagnole. — SCHENHERR, *Jorge de Montemayor*; Halle, 1886, in-8.

MONTEMBŒUF. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Confolens; 1.240 hab. Châtaigneraies. Fabriques de sabots. Corderie, pépinière, moulins, huilerie. Souterrains refuges.

MONTEMERLO (Giovanni-Stefano), lexicographe italien, né à Tortone en 1515, mort en 1572. Il est l'auteur de l'un des plus anciens dictionnaires italiens, imprimé d'abord sous le titre de *Frasie toscane* à Venise en 1566 et réédité en 1594, sous celui de *Tesoro della lingua Toscana*.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, 1572, VII.

MONTEMOLIN. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, au N. de la sierra Morena; 3.500 hab. Château maure. Eglise avec tableau d'autel de Zurbaran. Don Carlos (+1864) portait le titre de comte de Montemolin.

MONTEMOLIN (Ch.-L.-M.-F.), infant d'Espagne (V. CARLOS, t. IX, p. 443).

MONTEMONT (Albert-Etienne de), littérateur français, né à Remiremont le 20 août 1788, mort à Paris le 31 déc. 1861. Professeur des humanités au collège de Remiremont, puis employé au ministère des finances. On a de lui : *Voyages aux Alpes et en Italie* (Paris, 1821, 2 vol. in-12), récits assez agréables sous forme de lettres en prose et en vers; *Voyage dans les cinq parties du monde* (1827, 6 vol. in-12); *Londres* (1835, in-8); *Grammaire générale ou Philosophie des langues* (1845, 2 vol. in-8); *Voyages nouveaux par mer et par terre* (1846-47, 5 vol. in-8); quantité de petits vers, des traductions de l'anglais (Walter Scott, Cooper, entre autres); une traduction d'Horace en vers, et enfin une *Bibliothèque universelle des voyages* (Paris, 1833-37, 46 vol. in-8 avec atlas).

MONTEMOR - o - Novo. Ville du Portugal, prov. d'Alemtejo, à 30 kil. O.-N.-O. d'Evora, sur la rivière de Canha; 3.920 hab. Stat. de chem. de fer. Patrie de saint Jean de Dieu.

MONTEMOR - o - VELHO. Ville du Portugal, prov. de Beira, à 24 kil. O. de Coïmbre, sur le *Mondego* (V. ce mot); 2.470 hab. Stat. de chem. de fer, ancienne résidence royale ruinée. Patrie de *Montemayor* (V. ce nom).

MONTEMORLO (V. PRATO).

MONTEN (Heinrich-Maria-Dietrich), peintre allemand, né à Dusseldorf en 1799, mort à Munich en 1843. Il aime dès son enfance les récits de bataille, et, jeune homme, abandonna en 1816 les études qu'il faisait à l'université de Bonn pour s'engager dans l'armée prussienne où il servit un an. A l'expiration de son engagement, il entra à l'Académie de sa ville natale et, deux ans plus tard, à celle de Munich, où il travailla chez Pierre Hess. Mais il ne put supporter longtemps l'enseignement académique et quitta Munich pour parcourir l'Autriche, la Saxe, la Prusse. A son retour à Munich, il attira sur lui l'attention de Cornélius, et c'est grâce à sa protection qu'il reçut la commande de trois fresques d'une arcade du Hofgarten. En des tableaux de petite dimension, il représenta depuis des scènes militaires, popularisées en Allemagne par la gravure : *la Bataille de Lützen, la Bataille de Nerwinden, la Revue à Augsbourg, Manœuvres du 4^e cheval-légers bavares, près d'Augsbourg*. Le musée de Berlin possède deux de ses tableaux.

MONTENAËKEN. Com. de Belgique, prov. de Limbourg, arr. de Hasselt; 1.500 hab. Cette commune appartient d'abord au comté de Looz et devint ensuite un fief de la principauté de Liège. Les Brabançons y furent défaits dans la plaine de Steppes par le prince-évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, en 1213. Le château fut pris en 1457 par les Brabançons. Les Liégeois y furent battus par le duc de Juliers en 1466, et le duc d'Albe y détruisit un corps de calvinistes français en 1568.

E. H.

MONTENARD (Frédéric), peintre français, né à Paris en 1849. Élève de M. Allongé, il se signala, depuis 1872, aux divers Salons annuels des Champs-Élysées, puis du Champ de Mars, par de remarquables envois, qui lui valurent bientôt une place éminente parmi nos peintres de paysage; les sites de la Touraine et du centre de la France l'inspirèrent d'abord, puis il chercha ses motifs de préférence dans la Provence et sur les côtes de la Méditerranée. C'est au pays du soleil qu'il demande, à peu près exclusivement, depuis vingt ans, les sujets de ses meilleures toiles. M. Montenard excelle à rendre, d'une touche claire et limpide, les ardeurs et les splendeurs du Midi embrasé. Citons surtout : *Matinée d'automne en Provence* (1879); *le Soir en Provence* (1880); *le Port du commerce à Toulon* (1882); *Arrivage d'oranges et de citrons sur les quais de Toulon*, et *le Village de Sixfours* (1884); *la Grande Route de Toulon à la Seyne* (1885); *Sous les oliviers* (1887); *un Coup de mistral* (1889), etc.

G. C.

MONTENAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ernée; 1.854 hab.

MONTENAY (Georgette de), femme auteur française, née en 1840, morte vers 1881. Toulousaine, dame de Jeanne d'Albret, elle a laissé un recueil dans le goût du temps, *Emblèmes ou devises chrétiennes* (Lyon, 1571, in-8), ouvrage curieux, qui renferme d'intéressantes figures de Pierre Wœriot et qui a eu d'assez nombreuses réimpressions.

MONTENDRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac; 1.442 hab. On voit à Montendre les débris d'un château fort du XI^e ou du XII^e siècle. Durant les guerres anglo-françaises, sept chevaliers français combattirent seuls à Montendre, le 19 mai 1402, contre sept chevaliers anglais et vainquirent leurs adversaires. Un monument, qui porte les noms des chevaliers français, a été élevé en 1895 à Montendre pour rappeler cet événement.

MONTENDRY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Chamoux; 541 hab.

MONTENEGRO ou **MONTAGNE NOIRE** (en serbe *Tserna Gora*, en turc *Kara Dagh*, en albanais *Mal Esija*). Principauté indépendante de la péninsule des Balkans. Elle doit son nom, suivant certains auteurs, à Ivan Tserni, un de ses souverains du XV^e siècle, suivant d'autres au sombre aspect de ses montagnes, autrefois toutes couronnées d'épaisses forêts.

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE. — Situé entre le 41°53' 35" et le 43°26' de lat. N. et le 16°7' et le 17°45' de long. E. de Paris, le Montenegro est borné au N. par l'Herzégovine et la Bosnie, à l'E. par le sandjak de Novi-Bazar, au S. par l'Albanie, à l'O. par l'Adriatique, de Dulcigno à Antivari (48 kil.) et, à partir d'Antivari, par la Dalmatie autrichienne. Sa superficie, de 9.080 kil. q., est occupée, pour la plus grande partie, par deux massifs de forme triangulaire à peu près d'égale importance. Ces deux triangles, juxtaposés, ont leurs bases au N.-O. sur la frontière de l'Herzégovine, avec leurs pointes dirigées vers le S.; ils sont séparés par les vallées de la Zëta et de la Moratcha. Le massif de l'Ouest forme le Montenegro proprement dit; il constitue l'extrémité S. du système des montagnes de la Dalmatie qui surplombent les côtes de l'Adriatique, et se compose de roches calcaires poreuses à végétation chétive. Quant au massif de l'Est, dit *Berda* (montagnes), il est formé de grès et de schistes recouverts

d'une couche de sol meuble; c'est une ramification des Alpes Dinariques qui vont plus loin se joindre aux Alpes Helléniques et aux Balkans. Il offre une végétation assez abondante et de ses versants, couronnés de forêts, descendent plusieurs cours d'eau tributaires, les uns de la Save, affluent du Danube, les autres du lac de Scutari. On a comparé le Montenegro proprement dit, dans sa configuration générale, à une « mer houleuse pétrifiée », à « un gâteau de cire aux mille alvéoles. Ces alvéoles, de différentes grandeurs, sont des vallées ayant un diamètre qui varie de dix pas à une lieue, fermées par des murs de rochers verticaux ». On n'y rencontre qu'un petit nombre de plaines : les vallées de la Moratcha et de la Zëta (*l'Ager Labeatus* des Romains où l'on voit encore les ruines de l'ancienne ville de *Dioclea*), la plaine de Tsernitsa, celle de Tsettimé (Cettigne), le plateau de Pastrovitch situé à 870 m. au-dessus du niveau de la mer. Les principales hauteurs sont : au N., le Dormitor (2.606 m.), le Voinik (1.968 m.); à l'E., le Leberchnik (2.174 m.); à l'O., le Lovtchen (1.759 m.), le Kom (2.448 m.), le Visitor (2.079 m.); au centre du pays, le Stavor.

Le massif de l'Ouest appartient au versant de l'Adriatique. Il ne présente pas la trace du moindre cours d'eau. Pendant les saisons pluvieuses, les eaux s'écoulent à travers la roche calcaire et vont former, au S.-E. de Tsettimé, la Riëka, petite rivière navigable qui sort d'une grotte naturelle percée dans la montagne et aboutit au lac de Scutari après un cours de 45 kil. Le massif de l'Est (*Berda*) n'accuse pas une ligne de faite bien accentuée; trois de ses rivières, la Piva, la Tara et le Lim, vont se jeter dans la Drina, affluent de la Save, en dehors du territoire monténégrin; le versant opposé envoie au lac de Scutari la Moratcha, d'une long. de 100 kil., grossie à droite de la Zëta, à gauche du Zem. Citons encore la Boiana, qui met le lac de Scutari en communication avec l'Adriatique et marque la frontière avec l'Albanie sur son cours inférieur. Depuis le traité de Berlin (1878), le Montenegro possède maintenant la plus grande partie du lac de Scutari (174 kil. q.); ses autres formations lacustres importantes sont : le Gorné Blato, le lac de Plava dans le bassin du Lim, celui de Slano dans la haute Zëta.

Le climat est vif et froid dans les montagnes, chaud dans le voisinage de la mer et dans les vallées du Sud. La moyenne de la température s'élève à 11° 1/2 à Tsettimé, et à 15° environ pour l'ensemble du pays. Les différences climatiques ont pour conséquence une grande diversité dans les produits du sol, d'ailleurs peu fertile, sauf dans le bassin de la Moratcha et dans la région maritime. Au N., on cultive le blé, le seigle, le maïs, l'avoine, le tabac, la pomme de terre, le piment; au S., la vigne, le figuier, le pêcher, l'olivier, le citronnier, l'orange, le murier. Les forêts des *Berda*, dont l'exploitation est rendue difficile par l'absence de routes et les accidents de terrains, se composent surtout des essences suivantes : le hêtre, le chêne, le pin, le noyer et le sumac. On y trouve en grand nombre l'ours, le sanglier, le loup-cervier, le renard, le daim, le cerf et le chevreuil. Le lièvre, la tourterelle et la perdrix se rencontrent par tout le pays. Les palmipèdes abondent dans le voisinage du lac de Scutari. Les rochers sont infestés de nombreux reptiles, parmi lesquels la vipère ammodyte. Les prairies montagneuses des *Berda* nourrissent de beaux troupeaux, qui forment un article important d'exportation. Les rivières, et particulièrement la Zëta, la Moratcha et la Riëka, donnent de fortes quantités d'espèces fluviales : carpes, tanches, anguilles, truites et scorranze. Ce dernier poisson, de la grosseur d'une sardine (le *Leuciscus alburnus*), sort du lac de Scutari durant la saison d'hiver et remonte le cours de la Riëka par bancs compacts.

L'agriculture est encore fort arriérée et, il y a peu de temps encore, on l'abandonnait généralement aux femmes. L'industrie est nulle : les quelques artisans que l'on rencontre dans le pays viennent de l'étranger. Le commerce est peu développé : le mouvement d'exportation, qui peut s'éva-

luer à 5 millions de fr. par an, porte sur les articles ci-après : gros et petit bétail, fromages, poissons, viande fumée, peaux, laine, sumac. Quant aux importations, elles s'élèvent à 1.500.000 fr. environ. — La principauté fait partie des Unions universelles postale et télégraphique; elle a 8 bureaux de poste, 11 bureaux télégraphiques avec un développement de lignes électriques de 444 kil. Les voies de communications sont encore peu nombreuses; on ne trouve guère que la route carrossable de Cattaro à Jabliak qui passe par Niégouch, Tsetinié, Riéka, et celle de Tsetinié à Nikhitch qui se prolonge au N. jusqu'en Herzégovine par Gatsko, à l'E. jusqu'à la frontière dalmate par Grahovo.

La population s'est accrue par le traité de Berlin (1878) de 54.000 âmes du côté de l'Herzégovine et de 62.000 aux dépens de l'Albanie : aussi le Montenegro compte-t-il aujourd'hui environ 250.000 hab., tous de race serbe, sauf un millier de Tsiganes qui parlent la langue du pays et environ 3.000 Albanais. A l'exception de 4.000 catholiques et autant de musulmans, la population professe la religion orthodoxe grecque. L'Eglise monténégrine est indépendante (autocéphale). Le nombre des Monténégrins résidant hors des frontières ne dépasse point 2.000 : ils sont disséminés en Autriche, en Turquie et en Russie. Parmi les centres les plus importants, citons : Tsetinié (cap.), 3.000 âmes; Podgoritsa (4.000), Nikhitch (3.000), Dulcigno (2.000), Antivari (1.500), Kolachin (1.500), Danilovgrad (1.000), Jabliak (1.000), Riéka (800), Niégouch (1.200), Virbazar (500).

L'instruction commence à se développer. En 1851 on ne comptait qu'une seule école pour toute la principauté, et les ecclésiastiques, il n'y a pas longtemps encore, étaient presque seuls à savoir lire et écrire. Aujourd'hui les écoles primaires sont au nombre d'une centaine environ, sans parler de l'institution Marie Féodorovna dans laquelle sont élevées les jeunes filles des classes supérieures, ainsi que d'une école de théologie (*Bogoslovia*) ouverte périodiquement selon les besoins et subventionnée par la Russie, et d'élèves que le gouvernement envoie étudier à l'étranger. Ajoutons que la principauté possède une imprimerie d'Etat et un journal officiel, le *Glas Tsernogortsá* (la Voix des Monténégrins).

Les Monténégrins, comme les autres Yougoslaves, ont conservé des traces nombreuses des anciennes institutions aryennes. Ils sont organisés en tribus. La tribu (*plémé*) se subdivise en phratries (*brastvo*). On retrouve en outre chez eux, sous le nom de *zadruga*, la *joint family* des Hindous qui réunit sous le même toit jusqu'à 50 individus et plus, gouvernés par un chef (*stariéshina*). Les hommes sont généralement grands, robustes, agiles, sobres, très attachés à leur pays, d'une bravoure allant jusqu'à la témérité, d'allures quelque peu théâtrales. Ils se livrent volontiers aux pratiques extérieures du culte et supportent patiemment les longs jeûnes imposés par l'Eglise orientale. Les femmes occupaient, il y a peu de temps encore, un rang secondaire dans la société monténégrine; ce sont elles qui assurent, en temps de guerre, le service de l'intendance.

ADMINISTRATION. — Le Montenegro est gouverné par une monarchie héréditaire dans la postérité mâle des Pétrovitch Niégouch. Le prince, assisté d'un conseil d'Etat composé de 8 membres dont 5 ministres (affaires étrangères, intérieur, guerre, finances, justice, cultes et instruction publique), exerce un pouvoir presque absolu. Le pays est divisé en 40 *nahias* ou provinces : Katounska, Tsernitsa, Rietchka, Liéchanska (Montenegro proprement dit), Biélopavlitichka, Piperska, Moratchka, Vasoiévitchka (Berda). La neuvième *nahia* (Nikhitchel) est formée des territoires herzégoviens annexés depuis 1878 : Baniani, Roudin, Nikhitch, Douga, Piva, Drobnjak, Jezera, Kolachin, Charantsi; la dixième, des territoires albanais également annexés en suite du traité de Berlin : Spouj, Podgoritsa, Jabliak, Antivari, Kraina, Dulcigno. Ces 10 provinces se partagent les 80 tribus de la principauté, commandées chacune par un capitaine. A la tête de chacune des communes rurales,

qui englobent les diverses phratries (*brastvo*), se trouve un *kmet* (maire).

Au point de vue de l'organisation judiciaire, le pays est divisé en dix cercles pourvus chacun d'un tribunal. Les tribunaux de cercle, qui ont leurs sièges à Podgoritsa, Antivari, Dulcigno, Nikhitch, Andriévitsa, Kolachin, Tchévo, Riéka, Danilovgrad et Vir, se composent d'un président auquel sont adjoints un ou deux assesseurs et des secrétaires en nombre suffisant. En outre, dans chaque commune rurale, le *kmet* remplit les fonctions de juge de paix. Le tribunal suprême (*veliki soud*), qui fonctionne comme cour d'appel et cour de cassation, est formé d'un président, 6 conseillers et plusieurs secrétaires; il a son siège à Tsetinié. Toute affaire litigieuse peut être portée directement devant le prince; mais cette faculté, accordée aux plaideurs, tend à disparaître. Les *kmet* sont nommés par les tribus; les autres juges par le souverain. Depuis 1888, on applique au Montenegro un nouveau code civil, dit *Code Bogišić* (prononcer Boguisitch; V. BOGISICH, dans lequel l'orthographe employée reproduit incomplètement la prononciation exacte du nom), du nom de son auteur, un savant ragusain, ancien professeur de droit à l'université d'Odessa, que le gouvernement russe avait chargé, sur la demande du prince régnant, d'élaborer un code pour la principauté. Remarquons en passant que le Montenegro occupe aujourd'hui un des premiers rangs parmi les Etats civilisés quant à sa législation civile. M. Bogišić a en effet tracé à la science de la codification une voie nouvelle. En appliquant pour la première fois des principes strictement scientifiques, il a doté le Montenegro d'un code civil accessible même pour les montagnards illettrés. Ce code correspond aux besoins véritables, aux traditions et aux institutions sociales du pays; il a respecté les coutumes en évitant tout dualisme entre le droit savant et le droit coutumier. Sous ce rapport, les Monténégrins se trouvent mieux partagés que les autres Yougoslaves, auxquels on a imposé des législations étrangères et partant mal comprises.

L'organisation militaire est également calquée sur les divisions sociales que nous avons indiquées plus haut. Le pays se partage en 8 brigades d'infanterie et 1 brigade d'artillerie, placées sous le commandement suprême du prince. Chaque brigade comprend de 3 à 7 bataillons; chaque bataillon (de 500 à 1.000 hommes) se compose de l'effectif d'une tribu; il se subdivise en compagnies (*tcheta*) recrutées parmi les hommes d'une même phatrie. Quant à la brigade d'artillerie, elle est formée de 6 batteries de montagne (à 4 canons de 70 et 80 millim.) et 1 batterie de campagne (6 canons de 80 millim.); les fusils sont du système Werndl et Krnka. Le Montenegro peut mettre sur pied 36.000 hommes, dont 25.000 du premier ban. Il n'existe en temps de paix qu'un régiment permanent, créé à la fin de 1896, qui tient garnison à Tsetinié; les dimanches et jours de fête ont lieu des exercices auxquels prennent seulement part les classes les plus jeunes du premier ban. Le prince a une garde du corps de 400 *perianitsi* (hommes d'élite); 100 autres *perianitsi* assurent le service de la police.

A défaut de publications officielles, on ne peut qu'évaluer approximativement l'état des finances. La liste civile du prince s'élève à 200.000 fr. Les recettes, d'environ 1.500.000 fr., proviennent principalement de l'impôt foncier, des monopoles du sel et du pétrole et des droits de douane (6 % de la valeur de toutes les marchandises importées). La dette publique monte à 2.500.000 fr.

HISTOIRE. — Sous la domination romaine, le Montenegro faisait partie de la province d'Illyrie. Lorsque les Serbes s'établirent dans la péninsule balkanique, vers la première moitié du VII^e siècle, cette région prit le nom de *Zéta* ou *Préalikana* et forma une principauté dépendante du royaume serbe; elle comprenait, outre le Montenegro actuel, le lac et la ville de Scutari avec tout le littoral de l'Adriatique entre la Boïana et Cattaro. Elle fut le berceau

de la famille des Némánides, qui régna sur la Serbie de 1159 à 1367. A la mort du dernier souverain de cette dynastie, un seigneur serbe du nom de Balcha, suivant l'exemple des grands feudataires de l'Empire désorganisé, devint prince à peu près indépendant de la Zéta. Ses descendants gouvernèrent après lui la principauté jusqu'en 1421. L'un d'eux arriva trop tard avec son contingent de troupes pour prendre part à la fatale bataille de Kosovo, qui fit passer la plupart des territoires serbes sous la domination ottomane (1389). A la mort du dernier des Balchitch, le despote serbe Lazare Brankovitch, tributaire des Turcs, tenta vainement d'établir son autorité dans la Zéta. Les Zetchani désignèrent pour les gouverner un parent des Balchitch, Etienne, surnommé *Tserni* (le Noir). Etienne, allié à Scanderbeg, guerroya contre les Turcs ; il mourut en 1471, laissant comme successeur son fils, Ivan Tsernoïévitch, auquel la tradition populaire a donné le nom d'Ivan Beg. Allié aux Vénitiens, Ivan Beg résista longtemps aux armées ottomanes. Plus tard, abandonné par Venise, il brûla sa résidence, Jabliak, pour ne pas la voir tomber aux mains des envahisseurs et, après avoir fait jurer à ses sujets une haine implacable et éternelle contre le Croissant, il se retira avec eux sur les hauteurs, jusqu'alors presque inhabitées, de la Tsernagore. Il y fonda le monastère de Tsetinié en 1485. Il mourut en 1490, laissant deux fils, Georges et Stanicha. Ce dernier embrassa l'islamisme et disputa vainement, avec l'appui de la Porte, la Tsernagore à son frère. Son armée, composée de Monténégrins également renégats et de Turcs, fut défaite à Liéchkopolié ; et les vainqueurs permirent à leurs compatriotes, devenus musulmans, de rentrer dans le pays. N'ayant plus à redouter d'invasion, Georges s'occupa de réorganiser son petit Etat ; il fonda à Obod (1494) la première imprimerie slave connue, qui éditait jusqu'en 1566 de nombreux livres religieux en caractères cyrilliques. En 1499, cédant aux sollicitations de sa femme, une patricienne de Venise, il alla se fixer en Italie sans esprit de retour. Avant de partir, il désigna aux chefs de tribus, comme son successeur, le *vladika* (évêque) de Tsetinié, Vavila.

Dès ce moment, cantonnés dans leurs montagnes stériles sur une étendue à peine équivalente au tiers de la superficie du Montenegro actuel, privés de toutes communications avec la mer, dont le littoral était occupé par les Turcs, les Vénitiens et la république de Raguse, les Monténégrins eurent un gouvernement théocratique qui se prolongea jusqu'en 1852. Les premiers évêques souverains furent Vavila, German, Paul Basile, Pahomie Komantin (1568), Benjamin (1582), Roufin Niégouch (1634), Markarie Kornetchanine (1639), Roufin Boliévitch (1675), Basile Veliekraski, Visarion Baitsa (1689), Sava Kaloud-jéritch d'Otchinitch (1695). Durant le xvi^e siècle, la Tsernagore n'eut guère à souffrir des Turcs, occupés à consolider leur puissance en Europe. A partir de 1604, des armées ottomanes tentèrent vainement, à plusieurs reprises, de s'emparer du pays avec l'appui secret des Monténégrins musulmans, les descendants des partisans de Stanicha Tsernoïévitch. En 1683, après le siège de Vienne, Venise s'allia à l'Autriche et à la Pologne contre la Porte et réclama le concours des Monténégrins. Ceux-ci répondirent à l'appel qui leur était adressé et tinrent campagne sept années durant. En 1690, quand Venise eut déposé les armes, le pacha de Scutari, Suleiman, réunit une armée considérable, pénétra jusqu'à Tsetinié, où il brûla le monastère édifié par Ivan Beg, et, en quittant le pays dévasté, laissa la petite forteresse d'Obod, la clef de la frontière, aux mains des Monténégrins renégats. Sur ces entrefaites, l'évêque Sava étant mort, le peuple réuni à Tsetinié désigna pour son successeur un jeune religieux, Danilo Pétrovitch Niégouch (1697). Depuis cette époque, le pouvoir suprême est resté jusqu'à nos jours entre les mains de la famille des Pétrovitch Niégouch. A son avènement, Danilo trouva une situation difficile : les Monténégrins renégats, appuyés

par les Turcs d'Herzégovine et d'Albanie, étaient presque les maîtres du pays désorganisé. Pour détruire l'influence étrangère, le nouvel évêque fit massacrer les renégats la veille de Noël 1702. En 1711, Pierre le Grand de Russie, en guerre contre la Porte, provoqua une prise d'armes des Monténégrins. C'est de cette année que datent les relations amicales qui ont presque toujours subsisté, jusque maintenant, entre le Montenegro et la Russie. En 1712, une armée turque envahit la Tsernagore ; Danilo la battit à Tsarev Laz, le 29 juil., lui tuant 20.000 hommes. Deux ans plus tard, une nouvelle armée fut plus heureuse, elle pénétra jusqu'à Tsetinié, ravageant tout sur son passage. En 1715, Danilo se rendit en Russie ; il en rapporta un secours de 10.000 roubles, grâce auquel il réorganisa le pays. En 1716, il remporta une nouvelle victoire sur les Turcs, contre lesquels il ne cessa pas de lutter jusqu'à sa mort (1737). Les Monténégrins le révèrent comme un saint.

A Danilo succéda son neveu, Sava II, qui infligea également plusieurs sanglantes défaites aux Turcs. Sava II visita la Russie (1742) et en rapporta de riches présents. En 1750, il abandonna le pouvoir à son cousin, Basile, se retirant dans un monastère. Basile s'appliqua d'abord à rétablir l'ordre parmi les tribus ; il visita la Russie en 1752 ; en 1755, il repoussa une attaque du vizir de Bosnie qui lui réclamait le tribut. Il retourna à Pétersbourg en 1766 et y mourut, désignant pour lui succéder son petit-neveu, Pierre Pétrovitch Niégouch. Le vieux Sava dut alors reprendre le pouvoir qu'il avait abdiqué vingt ans auparavant. En 1767 s'établit au Montenegro un aventurier bosniaque, Etienne le Petit (*Stiepan Mali*), qui se fit passer pour le feu tsar Pierre III de Russie. Le nouveau venu, soutenu par les adversaires du pouvoir théocratique, s'immisça dans la direction des affaires malgré l'évêque, qui dut tolérer cette usurpation. L'année 1768 fut marquée par une nouvelle invasion turque que les Monténégrins repoussèrent. A partir de cette époque et malgré des incidents divers, Etienne le Petit exerça un pouvoir absolu jusqu'au jour où il fut assassiné par son domestique (1778). Sava II mourut en 1782 et fut remplacé par Pierre Pétrovitch Niégouch, celui-là même que Basile, sur son lit de mort, avait désigné comme le futur évêque. Le nouveau *vladika*, Pierre I^{er}, se rendit immédiatement en Autriche et en Russie, pour y solliciter des secours contre la Porte. Durant sa longue absence, le pacha de Scutari pénétra jusqu'à Tsetinié et imposa un tribut aux Monténégrins. A son retour, en 1786, Pierre I^{er} s'employa à ramener l'ordre et à rétablir son autorité compromise. En 1788, il aida l'Autriche et la Russie dans leur guerre contre la Porte ; en 1796, il battit le pacha de Scutari, près de Spouj, et, le 22 sept. de la même année, il remporta une nouvelle victoire sur les troupes ottomanes : il reçut à cette occasion, du tsar Paul de Russie, l'ordre de Saint-Alexandre Nevski, avec un secours annuel de 1.000 ducats. En 1798, il fit voter par une Skoupchtina la première loi fondamentale qui ait été appliquée dans le Montenegro. Vers la même époque, les habitants des Bouches de Cattaro se placèrent sous sa protection : de concert avec les Russes, il guerroya alors contre les troupes de Napoléon I^{er} en Dalmatie, et finit par occuper les Bouches de Cattaro. Mais en 1814, il dut abandonner ce territoire aux Autrichiens sur l'ordre du congrès de Vienne. A partir de 1814, le gouvernement russe supprima aux Monténégrins le subside annuel de 1.000 ducats qu'il leur servait depuis 1796 et se désintéressa entièrement de ses anciens alliés. Ce subside ne fut rétabli qu'en 1825. En 1819, Pierre I^{er} soutint une nouvelle guerre contre les Turcs avec tant de succès que ceux-ci le laissèrent en paix jusqu'à sa mort (1830).

Son neveu, Rado Tomov, qui avait été élevé en Russie, fut appelé à lui succéder sous le nom de Pierre II. En 1833, Pierre II reçut la consécration épiscopale à Saint-Petersbourg. Il commença par expulser le gouverneur civil Vouko Radonitch, qui cherchait à substituer l'influence

autrichienne à celle de la Russie et réunit définitivement entre ses mains le pouvoir civil qui n'avait cessé d'exister, depuis 1499, à côté de l'autorité théocratique. Il tenta les premiers essais d'une organisation régulière. Jusque-là le Montenegro n'avait été qu'une confédération de tribus gouvernées chacune par un chef héréditaire. Pierre II réussit à placer ces chefs turbulents sous son autorité, en instituant un sénat composé de membres payés et recrutés parmi les principales familles. Les Turcs dirigèrent de nombreuses entreprises contre lui; de leur côté, les Monténégrins, en 1840, secondèrent les Herzégoviens insurgés. Pierre II mourut presque subitement en 1851, désignant pour lui succéder son neveu Danilo.

Danilo fit approuver du Sénat son intention de renoncer aux fonctions épiscopales qu'avaient exercées ses prédécesseurs et de régner comme chef civil et militaire du pays. Il partit ensuite pour la Russie, et se fit reconnaître par le tsar. La Porte, irritée des changements survenus, prit prétexte d'un incident de frontière pour envahir la Tsernagore. Danilo remporta une brillante victoire sur les Turcs, dans la vallée de la Moratcha (15 déc. 1852). En 1853, Omer Pacha, à la tête d'une armée de 56.000 hommes, envahit la principauté de trois côtés à la fois; les Monténégrins allaient être écrasés sous le nombre lorsqu'une intervention des cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg arrêta les hostilités. En 1855, Danilo épousa Darinka Kveitch, de Trieste. Cette même année, il fit approuver de la Skoupchtina et du Sénat un nouveau statut relatif au mode de transmission du pouvoir, ainsi qu'une nouvelle loi civile et pénale. A partir de 1856, les Monténégrins eurent avec la Porte plusieurs démêlés qui aboutirent à la sanglante défaite de Grahovo, infligée à Hussein Pacha (1858). L'année suivante eut lieu la délimitation des frontières monténégrines par une commission européenne. Le 13 août 1860, Danilo fut assassiné à Cattaro, où il se trouvait en villégiature, par un Monténégrin exilé.

Le Sénat éleva aussitôt à la dignité princière, sous le nom de Nicolas I^{er}, le neveu de Danilo, Nicolas Pétrovitch Niégouch, jeune homme de dix-neuf ans, qui avait fait ses études à Trieste et à Paris. L'insurrection herzégovienne amena en 1862 une nouvelle guerre entre la Principauté et la Porte. L'armée monténégrine, commandée par le père du prince, l'héroïque Mirko Pétrovitch, soutint plus de soixante combats contre un ennemi trois fois supérieur; elle allait succomber lorsque la diplomatie européenne intervint. Le Montenegro dut souscrire aux dures conditions du vainqueur (1862). En 1867, le prince Nicolas visita Paris. A son retour, il perdit son père. En 1868, il promulgua une nouvelle loi réorganisant les finances du pays. En 1868, et 1869, il visita la Russie, l'Allemagne et l'Autriche. En 1875, le gouvernement monténégrin appuya secrètement les insurgés d'Herzégovine. Le 1^{er} juin 1876, de concert avec la Serbie, il déclara la guerre à la Porte: 15.000 Monténégrins marchèrent sur Névésinie. Obligé de se retirer devant les forces ottomanes, supérieures en nombre, le prince Nicolas infligea une défaite sérieuse à Mouktar Pacha; le 21 oct. de la même année, il s'empara de Medun. L'intervention diplomatique de la Russie suspendit alors les hostilités. La conférence des grandes puissances, réunie à Constantinople dans les premiers mois de 1877, proposa en faveur du Montenegro une importante cession de territoire que refusa la Porte. La guerre reprit en juin 1877. Suleiman Pacha envahit le Montenegro du côté du nord, pénétrant par la passe de Douga; mais les troupes ottomanes ne tardèrent pas à se retirer, appelées à défendre la Bulgarie que l'armée russe menaçait. Le prince Nicolas put donc reprendre l'offensive: il s'empara de Nikhitch le 8 sept. 1877, puis de Spitch et d'Antivari en janv. 1878. La Russie stipula pour son allié, à San Stefano, un agrandissement territorial que le traité de Berlin (13 juil. 1878) réduisit sensiblement. Par ce dernier traité, la Porte reconnut enfin formellement l'indépendance du Montenegro, et la Principauté obtint un débouché sur l'Adriatique,

entre Dulcigno et Antivari, débouché dont elle était privée depuis plus de trois siècles. La délimitation des nouvelles frontières ne fut définitivement résolue qu'en 1887. En 1879, le Sénat, institué par Pierre II, a été remplacé par un conseil d'Etat et un ministère. Les relations avec la Turquie ont pris un caractère plus cordial que par le passé: en 1883, le prince Nicolas a visité Constantinople. Par son histoire, par l'opiniâtreté irréductible avec laquelle il a défendu en tout temps son indépendance, le Montenegro occupe une place importante dans le monde yougoslave. Depuis 1878, on le considère comme l'agent avéré de la politique russe dans le Balkan.

A. GIRON.

BIBL.: L.-C. VIALLA, *Voyage historique et politique au Montenegro*; Paris, 1820. — SIMA MILOUTINOVITCH, *Histoire de la Tsernagore*; Saint-Petersbourg, 1835 (en serbe). — VOUK KARADITCH, *Montenegro und die Montenegriner*; Stuttgart, 1837. — BIASOLETTO, *Viaggio del re Federico Augusto di Sassonia nell' Istria, Dalmazia e Montenegro*; Trieste, 1841. — WILKINSON, *Dalmatia and Montenegro*; Londres, 1848. — X. MARMIER, *Lettres sur l'Adriatique et le Montenegro*; Paris, 1854. — D. MILAKOVITCH, *Histoire du Montenegro*; Zara, 1856 (en serbe). — WINGFIELD, *Tour in Dalmatia, etc.*; Londres, 1859. — H. DELARUE, *le Montenegro*; Paris, 1862. — VISCOUNTSSE STRANGFORD, *The Eastern Shores of the Adriatic*; Londres, 1864. — V. BOGICIC, *Corrispondenza di Stjepan Mali colla repubblica di Ragusa*; Vienne, 1866. — E. RÜFFER, *Strategische Studien über Dalmatien, Montenegro, etc.*; Prague, 1870. — FRILLEY et VLAHOVITZ, *le Montenegro contemporain*; Paris, 1876. — S. GORCEVIC, *Montenegro und die Montenegriner*; Leipzig, 1877. — DU MÊME, *Der Turko-Montenegrinische Krieg*; Vienne, 1877-79, 3 vol. — CH. YRIARTE, *les Bords de l'Adriatique et le Montenegro*; Paris, 1878. — A.-J. EVANS, *Illyrian letters*; Londres, 1878. — MILITCHEVICH, *De Belgrade à Tsetinié, Relation de voyage*; Belgrade, 1880 (en serbe). — KAULBARS, *Notes sur le Montenegro*; Saint-Petersbourg, 1881 (en russe). — TIETZE, *Geologische Uebersicht von Montenegro*; Vienne, 1884. — KRAUS, *Sitte und Brauch der Süd-Slaven*; Vienne, 1885. — REINACH, *la Serbie et le Montenegro*; Paris, 1885. — V. BOGICIC, *Code concernant les biens pour la principauté du Montenegro*; Paris, 1888 (en serbe et en français). — ROVINSKY, *le Montenegro*; Saint-Petersbourg, 1888 (en russe). — N. DOUTCHITCH, *la Tsernagore*; Belgrade, 1891 (en serbe). — HASSERT, *Reise durch Montenegro*; Vienne, 1893. — COQUELLE, *Hist. du Montenegro et de la Bosnie*; Paris, 1895. — La meilleure carte est celle de l'état-major autrichien au 75.000^e.

MONTENESCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Baumetz-les-Loges; 241 hab.

MONTENEUF. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Guer; 1.303 hab.

MONTENILS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 99 hab.

MONTENOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs; 460 hab.

MONTENOISON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Piermery; 618 hab. Ruines d'un château du xiii^e s.

MONTENOTTE. Village d'Algérie, dép. d'Alger, arr. d'Orléansville, à 6 kil. au S.-S.-O. de Ténès, dans les gorges de l'oued Allala. Fondé en 1848 dans un endroit appelé Ain Defla ou « la fontaine des lauriers », il a prospéré rapidement; les vignobles donnent un vin fort estimé. C'est le chef-lieu d'une commune de plein exercice de 3.499 hab. dont 342 Européens, presque tous Français.

MONTENOTTE. Bourg d'Italie à 14 kil. N. de Savone, sur l'Erro, tributaire de la Bormida, au débouché du col du même nom. Bonaparte y remporta le 12 avr. 1796, sur Argenteau, la première victoire de sa campagne d'Italie. De 1803 à 1814, Montenotte donna son nom à un département français qui avait pour ch.-l. Savone.

MONTENOY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny; 247 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MONTEPELOSO. Ville d'Italie, prov. de Potenza, à 549 m. d'alt.; 7.000 hab. Evêché de Montepeloso-Gravina. Vieille enceinte

MONTÉPILLOY (*Montespillouer, Mons speculativus*). Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis; 207 hab. La seigneurie, qui appartenait, au xi^e siècle, à la puissante maison des Bouteiller de Senlis en même temps

qu'Ermenonville et Chantilly, passa par alliance dans la famille de Montmorency et fut comprise dans le duché-pairie de Montmorency érigé en 1551 en faveur du connétable Anne. Depuis, elle releva toujours de Chantilly. Montépilloy fut une place importante pendant les guerres du moyen âge. Philippe-Auguste y campa avec son armée en 1183, pendant ses démêlés avec le comte de Flandre; les efforts de la Jacquerie, en 1358, échouèrent contre les remparts de la forteresse. Au xv^e siècle, elle fut sous l'autorité du roi, puis arrachée aux Anglais, qui s'en étaient emparés en 1420, par Gamaches, gouverneur de Compiègne. La forteresse, qui était complètement démantelée au commencement du xvi^e siècle, a dû être bâtie au xiv^e siècle sur les débris d'une autre élevée ou restaurée sous Philippe-Auguste. Il en reste encore des ruines très importantes, converties en ferme. Elle est entourée d'un fossé protégé par des boulevards. La porte est flanquée de deux tours semi-cylindriques. Un donjon rectangulaire montre encore un énorme pan de mur couronné de mâchicoulis. Enfin, un fragment important de la grande tour domine fièrement tout le pays à cinq lieues à la ronde; il a 45 m. de haut. L'église fut donnée, vers 1209, à l'abbaye d'Hérivaux et forma, plus tard, avec le prieuré fondé par les dons de Guy IV le Bouteiller, une cure desservie par un prieur. Cette cure, sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, se trouve maintenant dans la succursale de Rully, cant. de Pont-Sainte-Maxence. L'église, édifice rectangulaire, est une construction du xii^e siècle, avec un chœur et un portail du xv^e siècle.

C. ST-A.

MONTÉPIN (Xavier-Aymon, comte de), romancier français, né à Apremont (Haute-Saône) le 18 mars 1824. Il débuta dans le journalisme en 1848, et fit une campagne vigoureuse contre le socialisme. Depuis, il se consacra au roman et publia un nombre prodigieux de volumes, où il accumula les situations les plus dramatiques et les plus sensationnelles qu'on puisse rêver, — ce qui lui valut l'admiration des lecteurs du *Petit Journal*, où ses romans parurent d'abord sous forme de feuilletons. Citons seulement : *les Chevaliers du lansquenet* (1847, 10 vol. in-8); *les Viveurs de Paris* (1852-56, 13 vol. in-8); *les Marionnettes du Diable* (1860, 8 vol. in-8); *les Tragédies de Paris* (1874, 4 vol. in-12); *la Vicomtesse Germaine* (1874-75, 3 vol. in-12), suite du précédent; *les Drames de l'adultère* (1873, 3 vol. in-12); *les Drames du mariage* (1878, 4 vol. in-12); *le Médecin des folles* (1879, 5 vol. in-12); *Sa Majesté l'argent* (1877, 5 vol. in-12); *Marâtre* (1890, 6 vol. in-12); *le Mari d'Hélène* (1893, 2 vol. in-12); *la Mendicante de Saint-Sulpice* (1895, 4 vol. in-12). Il a aussi donné au théâtre quantité de mélodrames, entre autres : *la Sirène de Paris* (1860); *la Fille du meurtrier* (1866); *la Policière* (1890); *la Porteuse de pain* (1890), tirés pour la plupart de ses romans.

MONTEPLAIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Dampierre; 71 hab.

MONTÉPREUX. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Fère-Champenoise; 75 hab.

MONTEPULCIANO. Ville d'Italie, prov. de Sienna, à 47 kil. S.-E. de cette ville, bâtie à 627 m. d'alt. sur une colline qui domine la vallée de la *Chiana* (V. ce mot). Vignobles estimés que les Italiens appellent le roi des vignobles. Source thermale ferrugineuse. Le lac de Montepulciano est situé à 10 kil. de la ville. Cette ville doit certainement son origine aux Etrusques, peut-être à Porsenna. Elle compte de nombreux palais de la Renaissance aujourd'hui délaissés, plusieurs églises intéressantes, et, dans la cathédrale, un magnifique tombeau, celui de Bartolomeo Aragazzi, secrétaire du pape Martin V, dû à Michele Michelozzi. Ce tombeau a été mutilé au xviii^e siècle; mais il en reste des bas-reliefs encastrés dans les piliers de l'entrée et des deux côtés de l'autel deux belles statues. Montepulciano est la patrie d'Angelo Ambrogini qui du nom de la « république politique » se fit appeler Ange

GRANDE ENCycLOPÉDIE. — XXIV.

Politien, et qui a été le favori de Laurent de Médicis et le précepteur de ses fils.

H. V.

MONTEPULCIANO (Marco da), peintre italien. Il vivait au xv^e siècle et appartenait à l'école florentine. Il fut un élève assez médiocre de Lorenzo di Bicci, si l'on en juge par les peintures en grisaille, représentant la vie de saint Benoît, dont il décora, vers 1448, le cloître du couvent des olivétains, à Arezzo.

G. C.

MONTERBLANC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Elven; 1.029 hab.

MONTEREAU. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. d'Ouzouer-sur-Loire; 1.051 hab.

MONTEREAU-FAUT-YONNE. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, sur la rive gauche et au confluent de la Seine et de l'Yonne; 7.672 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Port sur la Seine. Fabriques de porcelaine opaque, de carreaux à mosaïque, tuileries, briqueterie. Ateliers de construction de machines agricoles et de bateaux en tôle et en acier. Fonderie de fer. Sucrierie, tanneries, corroiries. Fours à chaux. Fabriques de bas, de chaussures, de blanc d'Espagne, de pipes en terre. Carrosseries, vanneries, scieries mécaniques, imprimeries. Commerce de grains et de bestiaux. Vaste église du xiii^e siècle avec remaniements des xiv^e et xv^e siècles. On y conserve l'épée de Jean sans Peur. Pont double sur les deux rivières de la Seine et de l'Yonne, au point même de leur confluent. Sur la pointe qui le domine, statue équestre de Napoléon I^{er} élevée par le général Pajol. Montereau doit son nom à un petit monastère (*Monasteriolum*) élevé en ce lieu au vi^e siècle. Les comtes de Sens y élevèrent dès le xi^e siècle un château, qui prit une grande importance à cause de sa situation entre le domaine royal, la Champagne et la Bourgogne. Le pont, qui dès le moyen âge franchissait les deux rivières à l'endroit où se trouve le pont actuel, fut le 10 sept. 1419 le théâtre d'un événement tragique qui fut gros de conséquences : le duc de Bourgogne Jean sans Peur, lors d'une entrevue avec le Dauphin, y fut assassiné par Tanneguy du Chatel; ce crime valut aux Anglais l'appui des Bourguignons et leur ouvrit la France. Dès 1420, la ville était prise par le successeur de Jean sans Peur. Elle fut reprise sur les Anglais par Charles VII en 1438. Montereau fut encore pris en 1567 par Condé et le duc d'Anjou, en 1589 par le duc d'Épernon auquel il fut aussitôt repris par Mayenne et en 1590 par Henri IV. Le 18 févr. 1814, Napoléon y remporta sur le duc de Wurtemberg l'une des plus brillantes victoires de la campagne de France.

MONTEREAU-SUR-JARD. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun; 255 hab.

MONTEREY. Ville maritime des États-Unis, Californie, sur la baie de Monterey; 1.626 hab. (en 1890), la plupart Espagnols. Ce fut avant la conquête américaine la capitale de la Californie; la douceur de son climat (+ 10° en janvier, + 15° à + 18° en été) et la beauté des environs en font une villégiature fréquentée.

MONTEREY. Ville du Mexique, capitale de l'État de Nuevo Leon, fondée en 1599, à 535 m. d'alt., dans une belle vallée entre les Cerros de la Metra et de la Silla; 20.000 hab. Desservie par plusieurs voies ferrées, c'est aussi une station hivernale fréquentée. Evêché. Ecoles de droit et de médecine. A 5 kil. N.-E., sources thermales de Topo Chico.

MONTERFIL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Plélan; 944 hab.

MONTERO (Lorenzo), peintre espagnol, né à Séville en 1656, mort à Madrid en 1740. Il était, de bonne heure, devenu très habile peintre à fresque et particulièrement un décorateur remarquable. Venu à Madrid en 1684, il y trouva d'abondantes commandes. Ses principaux travaux furent la décoration de la salle de théâtre du palais du Buen Retiro et de la chapelle de Sainte-Marthe dont il peignit la voûte et les murailles. Il eut quelque

15

réputation comme peintre de portraits ; on cite entre autres son portrait de *Philippe V*. P. L.

MONTERO DE ROJAS (Juan), peintre espagnol, né à Madrid en 1613, mort à Madrid en 1683. Il apprit d'abord son art dans l'atelier de Pedro de las Cuevas, d'où sortirent, au xvii^e siècle, tant d'excellents artistes. Puis il alla en Italie étudier les grands maîtres et revint ensuite à Madrid, où il obtint les commandes des ordres religieux. Il avait adopté le style et la manière du Caravage. C'est dans cette donnée qu'il peignit : *l'Assomption de la Vierge*, au collège de Saint-Thomas ; *le Songe de Joseph*, chez les religieuses de D. Juan de Alarçon ; *le Passage de la mer Rouge*, pour la sacristie de la Merci, qui, depuis la suppression de cet ordre, fait partie du musée national du Fomento. P. L.

MONTÉROLIER ou **MONTÉROLIER**. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns ; 504 hab. Stat. de chem. de fer du Nord et de l'Ouest.

MONTÉROS. Ville de la République Argentine, prov. de Tucuman ; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Injuy à Cordoba, à 60 kil. de Tucuman. Sucrieries, scieries.

MONTÉROTANDO. Ville d'Italie, prov. de Rome, sur le chem. de fer de Florence ; 3.400 hab. Palais des Orsini. Garibaldi y défait les troupes pontificales le 26 oct. 1867.

MONTERRÉIN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Plœrmel, cant. de Malestroit ; 362 hab.

MONTERRROYO (V. MONTARROYO).

MONTÉRELLOT. Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. de Plœrmel ; 213 hab.

MONTESA. Ville d'Espagne, prov. de Valence, district d'Enguerra, sur le versant S. de la sierra d'Enguerra. Stat. du chem. de fer de Valence à Madrid ; 4.100 hab. Château fort renversé lors du tremblement de terre de 1748.

Ordre militaire de Montesa. — Cet ordre, qu'on trouve aussi désigné parfois sous les noms d'ordre des frères de Notre-Dame et d'ordre de Notre-Dame de Montesa, fut créé, en 1317, à Montesa (Espagne), par Jacques II, roi d'Aragon et de Valence ; il le plaça sous les auspices de Notre-Dame et lui donna les biens des Templiers, notamment Montesa, où fut établi son chef-lieu. Il adopta la règle bénédictine et reconnut pour chef l'ordre de Calatrava. Les chevaliers de Montesa acquirent une réputation de bravoure qui les rendit célèbres et, plusieurs fois, ils repoussèrent et battirent les Maures. Les papes Jean XXII en 1338, Martin V en 1440, Jules II en 1512, Léon X en 1513, Grégoire XIII en 1565, Sixte V en 1567, approuvèrent l'institution et la protégèrent. En 1399, les biens provenant de l'ordre de Saint-Georges d'Alfama furent donnés à celui de Montesa lors de la réunion du premier de cet ordre au second et, en 1587, la grande maîtrise de Montesa fut annexée à perpétuité à la couronne d'Espagne qui l'a conservée jusqu'à nos jours. L'ordre, dégagé des articles des statuts qui n'étaient plus en harmonie avec les mœurs et les idées modernes, est devenu un des plus illustres de l'Espagne. Aboli en 1872, il fut rétabli en 1874. Il se compose de deux classes de chevaliers profès et novices. Ruban rouge. La tenue officielle est le manteau blanc orné de la croix rouge. H. GOURDON DE GENOUILLAC.

MONTESARCHIO. Ville d'Italie, prov. de Bénévent, au pied du mont Taburno (1.393 m.) et à l'E. des Fourches Caudines ; 5.200 hab. (com., 7.200). Château transformé en prison. Carrières.

MONTESCAT. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (E.) de Perpignan ; 275 hab.

MONTESCOURT-LIZEROLLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 717 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MONTESON ou **MONZON** (Jean de) (en latin *Johannes de Montesono*), philosophe scolastique, né en Aragon, dans la première moitié du xiv^e siècle, mort on ne sait où, à la fin du xiv^e siècle ou au commencement du xv^e. Il entra dans l'ordre des frères prêcheurs de Valence, chez lesquels il enseigna quelques années la littérature

sacrée et vint vers 1383 enseigner à Paris. C'est là qu'il eut à répondre de plusieurs propositions entachées d'hérésie qui furent dénoncées par les franciscains. Déferé à la cour d'Avignon, Monteson fut condamné. Mais il se réfugia à Aix, puis auprès de Jean d'Aragon, qui refusa de le livrer aux tribunaux ecclésiastiques de Paris, et lui assura une retraite en Sicile. Il avait écrit : *Tractatus brevis de electione papæ quoad materiam schismatis nunc currentis* ; *Dialogus ad cardinalem (Bartholomæum Mexzavæcum)* ; *Tractatus de Conceptione beatæ Virginis* et plusieurs *Sermons*. Monteson se rattache à l'école thomiste ; mais, avec une grande hardiesse d'idées, il poussait jusqu'à ses dernières conséquences les germes de pré-terminisme contenus dans cette doctrine. De là les persécutions dont il fut victime. Th. RUYSSSEN.

BIBL. : NAT. ALEXANDER, *Histoire ecclési.*, 1778, t. VIII, pp. 120-30. — QUÉTIF-ÉCHARD, *Scriptor. ordin. prædicat.*, 1719, t. I, pp. 691-4.

MONTESPAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies ; 775 hab. Ruines importantes de l'ancien château féodal, avec deux donjons, l'un, le plus ancien (xiii^e siècle), quadrangulaire, et le second postérieur (xv^e siècle), cylindrique. Le bourg doit son origine à ce château élevé par une branche cadette de la famille des vicomtes de Conserans. La seigneurie fut érigée en marquisat en 1612 en faveur d'Antoine-Arnaud de Montespan, de la branche de Pardailhan-Gondrin. Les marquis de Montespan résidèrent peu sur leurs terres et leur château était déjà en ruines au xvii^e siècle. Au siècle suivant, le marquisat de Montespan, réuni à la seigneurie d'Antin, fut, en 1711, érigé en duché pour le fils du marquis et de la marquise de Montespan.

MONTESPAN (Françoise-Athénais de ROCHECHOUART, marquise de), favorite de Louis XIV, née au château de Tonnay-Charente en 1644, morte à Bourbon-l'Archambault le 27 mai 1707. Issue d'une illustre maison de Poitou, sortie des vicomtes de Limoges, elle était l'un des quatre enfants de Gabriel, marquis de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, et de Diane de Grandseigne, et porta d'abord le nom de M^{lle} de Tonnay-Charente. Elevée au couvent de Sainte-Marie, à Saintes, son éducation fut assez négligée sans que son esprit en souffrit, cet esprit d'une vivacité singulière, don précieux de tous les siens, et qu'on a appelé l'esprit des Mortemart. Amenée à Paris en 1660, et attachée comme fille d'honneur à la nouvelle reine, elle figura avec éclat, de 1663 à 1667, dans les fêtes de la cour. Recherchée en mariage par Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoutier, qu'elle aimait, elle en épousa cependant un autre, Louis-Henri de Pardailhan de Gondrin, marquis de Montespan (28 janv. 1663). Elle avait vingt-deux ans, son mari vingt et un. En 1665, il leur naquit un fils. Très aimée de la reine, faisant les délices de la cour par son esprit, sa grâce et sa beauté, sa conduite était loin de faire présager l'avenir : « Si j'étais assez malheureuse, disait-elle en parlant de la liaison de La Vallière avec le roi, pour que pareille chose m'arrivât, je me cacherais pour le reste de ma vie ». La chose arriva cependant. Ce fut vers le mois de juil. 1667 : mais il paraît qu'avant de céder au roi, elle avait prié son mari de l'arracher à la cour. Deux ans après (1669), naissant le premier des sept enfants qu'elle eut du roi. Cette liaison, qui devait durer douze ans, fut troublée, tantôt par les hauteurs de la maîtresse, tantôt par les scrupules religieux, et plus encore par les infidélités de l'amant. Il y avait un an que l'entrée en religion de M^{lle} de La Vallière semblait avoir assuré son empire, le roi faisait bâtir pour elle le château de Clagny, où il dépensa près de 3 millions, lorsque, dans la semaine sainte de 1675, le refus d'absolution qui lui fut fait par un humble prêtre, l'abbé Lecuyer, la grave parole de Bossuet, les allusions courageuses de Bourdaloue, qui prêchait alors le carême, et quelques intrigues souterraines de M^{me} de Maintenon, amenèrent son éloignement. Il ne fut pas de longue durée, et au mois de juillet

suivant, à son retour de l'armée, le roi eut devant toute la cour, dans une embrasure de fenêtre, à Saint-Germain, un entretien avec M^{me} de Montespan, dont la suite fut la naissance de M^{lle} de Blois (9 fév. 1677) et du comte de Toulouse (6 juin 1678). Sa faveur, qui semblait n'avoir jamais été plus grande, touchait à sa fin. Indépendamment des amours passagères du roi avec M^{me} de Soubise (1676), avec M^{me} de Ludres (1677) que tout le monde reconnaît dans l'Isis d'un opéra de Quinault ; avec M^{lle} de Fontanges (1679-81), son intimité de plus en plus grande avec M^{me} de Maintenon, qui avait osé refuser de prendre soin des deux nouveaux bâtards, bien que le dernier fût né à Maintenon, chez elle, minaient sourdement, mais sûrement, la position de M^{me} de Montespan. L'amour de Louis XIV s'était changé pour elle en une indifférence assez cruelle pour qu'il l'obligeât, au mois de fév. 1678, à l'accompagner au siège de Gand, malgré une grossesse de cinq mois. La charge de surintendante de la maison de la reine, où elle remplaça (avr. 1679) la comtesse de Soissons, fut considérée comme une sorte de déclaration publique qu'elle avait cessé d'être la maîtresse du roi. Chercha-t-elle alors à regagner le cœur du roi par des pratiques de sorcellerie et à se défaire de M^{lle} de Fontanges, qui bientôt mourut subitement (28 juil. 1681) ? Il est vrai que, dans l'affaire des poisons de 1680, son nom fut prononcé par la Monvoisin et la Filhastre, mais elles se rétractèrent. A la mort de la reine (30 juil. 1683), M^{me} de Montespan conseillait de marier le roi au plus vite ; le mariage secret de ce prince (juin 1684) avec l'ancienne gouvernante de ses enfants prouve qu'elle connaissait bien le tempérament de ce prince. Même alors elle ne quitta pas la cour, et pendant sept ans encore fit face aux dédains dont elle était abreuvée. Ce ne fut qu'en 1694 qu'elle prit le parti de se retirer au couvent de Saint-Joseph, qu'elle avait fondé à Paris rue Saint-Dominique, et où son appartement fut plus tard occupé par M^{me} du Deffand. Pendant sa faveur, elle avait noblement protégé les gens de lettres, les artistes, dont elle s'entourait, Corneille, Boileau, Quinault, Racine, qui devait insulter à sa disgrâce dans ses vers d'*Esther* (1689) sur l'« altière Vasthi », Huet, Lulli, etc. Elle était aux eaux de Bourbon-l'Archambault, lorsque, prise d'une indisposition subite, elle mourut à la suite d'une trop forte dose d'émétique, que lui avait donnée le maréchal de Cœuvres, et fut ensevelie dans l'église des Célestins de Poitiers. Ses filles seules et le comte de Toulouse la regrettèrent ; quant au duc d'Antin qui hérita des magnifiques châteaux d'Oiron en Poitou et de Petit-Bourg, et au duc du Maine, ils montrèrent une indifférence scandaleuse. Elle laissait de son mari un fils (V. d'ANTIN), et du roi, deux fils, le duc du Maine (1670-1736) et le comte de Toulouse (1678-1737) ; et deux filles : Louise-Françoise, M^{me} de Nantes (1673-1743), mariée au duc de Bourbon (1685) ; et Françoise-Marie, M^{me} de Blois (1677-1749), mariée au duc de Chartres (1692), le futur régent. Trois autres enfants n'avaient pas vécu. Eugène ASSE.

Bibl. : M^{me} DE SÉVIGNÉ, *Lettres*, éd. Régner, passim. — BUSSY-RABUTIN, *Histoire amoureuse des Gaules*, éd. Boiteau ; *Correspondance*. — DUCHESSE D'ORLÉANS, *Lettres*. — MÉMOIRES DE SAINT-SIMON, DE CAYLUS, DE LA FARE, DE CHOISY. — P. CLÉMENT, *M^{me} de Montespan et Louis XIV*, Paris, 1868, in-8 ; *une Abbessse de Fontevault au XVII^e siècle*, Paris, 1869, in-8. — *La Police sous Louis XIV*, Paris, 1866, in-8. — A. HOUSSAYE, *M^{me} de Montespan, 1660 (Œuvres, t. II)*. — CAPEPIGUE, *M^{me} de La Vallière*, 1859, in-12. — LAIR, *Louise de La Vallière*, Paris, 1881, in-8. — FRANTZ FUNCK-BRENTANO, *le Drame des Poisons*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1895.

MONTESQUIEU. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan ; 133 hab.

MONTESQUIEU. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac ; 937 hab.

MONTESQUIEU. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Argelès-sur-Mer ; 420 hab.

MONTESQUIEU. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. de Moissac ; 1.013 hab.

MONTESQUIEU-AVANTÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier ; 642 hab.

MONTESQUIEU-GUITTAUT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, canton de l'Isle-en-Dodon ; 337 hab.

MONTESQUIEU-LAURAGAIS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 928 hab.

MONTESQUIEU-VOLVESTRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Maret, sur la rive droite de l'Arize ; 3.340 hab. Filature de laines. Fabrique de passementeries. Scierie hydraulique. Imprimerie, teinturerie, tuileries. Fabrique de sabots. Moulins. Eglise avec une singulière façade de la Renaissance et une tour du XIV^e siècle polygonale à seize pans. Restes d'un château du XIV^e siècle. Halles en bois du XIV^e siècle. Ancienne capitale du pays de Volvestre.

MONTESQUIEU (Charles de SECONDAT, baron de), magistrat, littérateur, jurisconsulte et historien français, né au château de La Brède, près Bordeaux, le 18 janv. 1689, mort à Paris le 10 fév. 1755. — Charles de Secondat de Montesquieu est né au manoir féodal de La Brède, à quelques lieues au S. de Bordeaux, vingt-cinq ans avant la mort de Louis XIV. Il était petit-fils et neveu de présidents à mortier, et avait pour père un officier retiré du service ; il appartenait donc à une de ces familles de robe qui avaient beaucoup de morgue et des prétentions à la noblesse, mais qui se distinguaient entre toutes les autres par leur honnêteté, leur amour du bien public, leur goût éclairé pour les choses de l'esprit ; dès le berceau il était prédestiné à la magistrature. Son enfance s'écoula paisiblement sur les genoux d'une mère excellente qu'il perdit jeune encore, et on le mit en pension de 1700 à 1711, chez les oratoriens du collège de Juilly, à quelques lieues de Paris. Quand il eut terminé ses études de droit, il fut nommé, à l'âge de vingt-cinq ans, conseiller au parlement de Bordeaux ; l'année suivante, il se maria ; et deux ans plus tard, c.-à-d. en 1716, il succéda à son oncle dans la charge de président à mortier. Jusque-là il avait porté le nom de baron de La Brède, il y joignit dès lors le titre de président de Montesquieu. Compatriote de Michel Montaigne, il s'asseyait comme lui, mais cent soixante ans plus tard, sur les fleurs de lis de la cour de Bordeaux. Comme lui encore, il se sentait fort peu de goût pour les occupations de son état ; il avouait même qu'il n'arrivait pas à comprendre la procédure alors que « des bêtes » la comprenaient parfaitement. Il s'en consola en s'occupant d'autre chose, en fréquentant le monde, en recherchant la société des femmes, en étudiant avec passion l'histoire, la littérature et les sciences. Il chercha quelque temps sa voie, et après avoir lu à l'Académie de Bordeaux, en 1716, une *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, il étudia les causes de l'écho, la pesanteur, la transparence des corps, l'usage des glandes rénales. En 1719, il voulait écrire une *Histoire physique de la terre ancienne et moderne*, et en vue de ce grand ouvrage il demandait des renseignements à tous les savants du globe. Enfin, en 1721, il rédigeait encore des *Observations sur l'histoire naturelle* ; les sciences mathématiques étaient les seules qu'il n'eût pas abordées. Montesquieu semblait donc vouloir être un émule de Newton et de Pascal, un précurseur de Buffon, et sans doute, s'il n'avait pas été retenu loin de Paris par son « métier de président », si, d'autre part, il n'avait pas été affligé d'une myopie très prononcée, le futur auteur de *l'Esprit des lois* eût persisté à vouloir se faire un nom dans la science. Obligé d'y renoncer, il se fit littérateur à l'âge de trente-deux ans, et publia en 1721 les *Lettres persanes*, puis, en 1725, le *Temple de Gnide*. Le succès de ces deux ouvrages fut très vif ; le premier surtout était si bien accueilli que les libraires disaient aux jeunes auteurs : « Faites-nous des *Lettres persanes* », et que l'Académie française s'empessa d'admettre Montesquieu dans son sein (1728). Devenu académicien, il entreprit un ouvrage immense, une sorte

de synthèse philosophique de toutes les jurisprudences, et il ne cessa pas d'y travailler durant vingt ans. Il s'était démis de sa charge, comme jadis Montaigne ; il alla visiter, comme lui encore, les pays étrangers, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, où il séjourna deux années entières ; puis il s'enferma dans son château de La Brède pour mettre en œuvre, durant deux années consécutives, les matériaux amassés au cours de ses voyages. Ainsi fut composé *l'Esprit des lois*, qui parut en 1748. Quatorze ans auparavant, son auteur avait lancé, comme on dirait aujourd'hui, une sorte de ballon d'essai, et publié les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*. En 1750, il se vit forcé d'écrire une *Défense de l'Esprit des lois*, et si l'on joint à cet opuscule le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, *Lysimaque*, un *Essai sur le goût*, on a la nomenclature complète des principales publications de Montesquieu. Il avait grand besoin de repos après avoir mis au jour une œuvre aussi colossale que *l'Esprit des lois* ; d'ailleurs il était malade, sa vue s'affaiblissait chaque jour davantage ; il mourut en 1755, à l'âge de soixante-six ans. Sa vie toute simple et tout unie, sans autres événements que des publications de livres, avait toujours été celle d'un homme honorable, sinon celle d'un Lamoignon ou d'un Daguesseau ; jamais il n'avait aliéné son indépendance ; il s'était tenu par goût, et aussi par calcul à égale distance de toutes les exagérations et les philosophes n'avaient pas réussi à l'enrégimenter bien qu'il fût au fond l'un d'entre eux. Timide à l'excès, affable, compatissant, désintéressé, il avait forcé tous ses contemporains à l'estimer et à le respecter ; sa vie offre certaines analogies avec celle de l'auteur des *Essais* ; elle en présente plus encore avec celle de l'ami de Montaigne, du conseiller Etienne de la Boétie.

L'ŒUVRE DE MONTESQUIEU. — 1° *Les Lettres persanes*. Les ouvrages purement scientifiques de Montesquieu et les discours qu'il prononça de temps à autre à l'Académie de Bordeaux n'ont aucune importance littéraire. Le principal d'entre eux, la *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, est une œuvre des plus médiocres ; on y trouve une érudition qui paraît aujourd'hui enfantine ; l'auteur de la *Dissertation* recueille beaucoup de menus faits et les utilise pour arriver à une théorie tout à fait fautive ; son objet principal paraît avoir été de mettre à nu ses sentiments antichrétiens ; à coup sûr, les académiciens de Bordeaux qui entendirent en 1716 la lecture de ce mémoire ne soupçonneront pas alors le brillant avenir de son auteur. C'est en 1724, à l'âge de trente-deux ans, que Montesquieu devint tout à coup célèbre, grâce à la publication des *Lettres persanes*. Il lisait beaucoup et il avait pour les modernes une prédilection marquée ; la lecture des *Amusements sérieux et comiques* de Dufresny et celle du *Diable boiteux*, de Lesage, lui donnèrent l'idée d'un ouvrage humoristique où la satire morale et même politique pourrait trouver place. « Paris est un monde entier, disait Dufresny au III^e de ses *Amusements*... Imaginez-vous donc combien un Siamois y trouverait de nouveautés surprenantes... Il me prend envie de faire voyager ce Siamois avec moi ; ses idées bizarres et figurées me fourniront sans doute de la variété, et peut-être de l'agrément... Nous verrons un peu de quelle manière il sera frappé de certaines choses que les préjugés de l'habitude nous font paraître raisonnables et naturelles. » On connaît d'autre part cette plaisante invention du diable boiteux qui enlève comme un simple couvercle le toit de toutes les maisons et permet à Lesage de voir tout ce qui s'y passe. C'est de là que sont sorties les *Lettres persanes*. Sous prétexte de communiquer au public la correspondance de Persans logés avec lui, et qu'il nomme Usbeck et Rica, Montesquieu a fait un livre qui est à la fois un roman dramatique, voluptueux et même libertin, une peinture satirique de la société contemporaine, et un ouvrage très instructif, où l'on peut admirer des vues très neuves

et parfois très élevées, dignes d'un moraliste et d'un législateur... Les *Lettres persanes* sont, à vrai dire, une des *Suites* que tant d'auteurs ont cru pouvoir donner aux *Caractères* de La Bruyère, et rien ne montre mieux la différence profonde qui sépare le siècle de Louis XIV de celui de Louis XV. La date de leur publication (1724) était fort bien choisie ; on sait en effet que la mort de Louis XIV avait renouvelé la face de la France. Au vieillard le plus autoritaire qu'on eût jamais vu succédait un enfant de cinq ans ; le testament du monarque était cassé par ce même Parlement de Paris que Louis avait réduit à un silence de cinquante ans, et c'était le duc d'Orléans, l'élève de l'abbé Dubois, la débauche en personne, qui gouvernait au nom du jeune roi. La Régence était, par excellence, le règne de l'esprit frondeur, du mépris absolu pour tout ce qu'on appelle préjugé, et enfin de la débauche élégante. Les *Lettres persanes* sont au même degré que les poésies de La Fare et de l'abbé Chaulieu la littérature qui convenait à une telle époque, le magistrat bordelais qui les publiait sous le voile de l'anonyme aurait pu être aussi bien que Voltaire l'ami de Ninon, le commensal de Vendôme aux petits soupers du Temple. Grâce à la merveilleuse habileté avec laquelle il avait choisi son cadre, Montesquieu pouvait établir ses musulmans juges sévères de nos institutions politiques ou religieuses, de nos façons de comprendre la vie sociale, la famille, l'administration de la justice ; il pouvait dire sans crainte que le pape était « une vieille idole qu'on encense par habitude » ; il pouvait appeler Louis XIV « ce grand magicien qui fait croire à ses sujets qu'un écu en vaut deux et qu'un morceau de papier est de l'argent, etc. » Enfin ses musulmans et leurs eunuques noirs étaient dans leur rôle en parlant des femmes avec la plus parfaite désinvolture, et il était permis à l'auteur de prodiguer à l'occasion les métaphores orientales. Montesquieu ne se fit pas faute de recourir à tous ces moyens ; il le fit avec légèreté, avec grâce, avec un réel talent d'écrivain, et le succès fut tel que les *Lettres persanes* « se vendirent comme du pain ». Elles préparèrent l'entrée de leur auteur à l'Académie française, et néanmoins elles l'empêchèrent quelque temps d'y être admis ; le cardinal Fleury, mécontent des audaces de Montesquieu, opposait un veto absolu. C'est alors, si l'on en croit Voltaire, que l'auteur des *Lettres* incriminées aurait eu recours à un subterfuge indigne d'un magistrat. Il aurait fait imprimer à quelques exemplaires une édition spéciale dont on aurait retranché les passages suspects, et Fleury satisfait aurait enfin donné son assentiment. Ce qui peut donner quelque force à cette explication de Voltaire, c'est l'existence d'une édition rarissime des *Lettres persanes*, imprimée à Cologne, chez Pierre Marteau, avec le millésime de 1724, et qui porte l'indication suivante : *Seconde édition, revue, corrigée, DIMINUÉE et augmentée par l'auteur*. Mais s'il en est ainsi, Montesquieu a payé d'audace et trompé le cardinal ; les suppressions annoncées portent sur quelques billets sans importance, les numéros des lettres ont été simplement changés, et les passages relatifs au roi et au pape ont subsisté sans le moindre changement ; toute la différence, c'est qu'ils ne se lisent plus aux lettres XXIV et XXIX, mais aux lettres XVIII et XIX. Quoi qu'il en soit, l'auteur des *Lettres persanes* put siéger à l'Académie française à côté du cardinal Fleury, et il ne se laissa pas tenter par les offres des libraires, mais il se mit de lui-même à composer des ouvrages d'une tout autre portée, des livres dont la gravité du magistrat n'avait point à rougir : telles sont les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, prélude de *l'Esprit des lois*.

2° *Grandeur et décadence des Romains*. Les *Lettres persanes* et le *Temple de Gnide*, publié en 1725, étaient, à bien des égards, des œuvres futiles et d'un libertinage tout à fait « régence » ; l'ouvrage que Montesquieu fit paraître ensuite, après neuf années de silence, est de telle nature qu'on le propose aujourd'hui à la jeunesse

comme un livre éminemment classique. C'est en historien, en juriconsulte et en philosophe qu'il se mit à étudier l'histoire de Rome, à exposer les causes de sa grandeur et de sa décadence. Sans vouloir conter à nouveau les faits qui sont connus de tous, il entreprit de raisonner, de montrer comment une poignée de bandits parvint à fonder l'empire romain, comment ensuite ce colosse tomba de lui-même en pourriture. Si les Romains sont devenus les maîtres du monde, c'est, dit Montesquieu, parce qu'ils ont aimé la liberté, le travail et la patrie; parce qu'ils ont eu, en tant que guerriers, une discipline forte et des principes arrêtés, ne désespérant jamais de la République, ne traitant jamais avec un ennemi victorieux, divisant habilement leurs ennemis et n'exaspérant pas les peuples vaincus. Telles sont les causes de la grandeur romaine; l'empire romain a péri parce que sa trop vaste étendue a amené des guerres civiles, détruit l'esprit de liberté, donné le droit de cité à tout l'univers; parce que le luxe a amené la corruption et la tyrannie, parce que les empereurs ont été souvent des monstres, et enfin parce que la fondation de Constantinople a fait deux empires au lieu d'un. Des vingt-trois chapitres qui composent ce petit volume, sept sont consacrés à énumérer les causes de grandeur; les seize autres font connaître les causes de décadence, auxquelles s'attachait surtout Montesquieu. On y chercherait en vain une préface, une conclusion, et même un ordre rigoureux dans la succession des chapitres; c'est une suite de réflexions destinées à en faire naître d'autres dans l'esprit du lecteur. Le style est en général concis, un peu obscur parfois, et quelques pages brillantes, quelques morceaux à effet tranchant sur le ton gris de l'ensemble. C'est une œuvre de grande valeur, mais il ne faudrait exagérer ni son importance, ni surtout son originalité. Balzac, Saint-Evremond et Bossuet au siècle précédent, l'abbé de Vertot dans son *Histoire des révolutions romaines*, parue en 1719, avaient consacré à la philosophie de l'histoire romaine des ouvrages admirés; Montesquieu, qui semble les ignorer, qui n'a pas écrit une seule fois dans toutes ses œuvres le nom de Bossuet, a beaucoup profité des travaux de ses devanciers. *La Grandeur et la Décadence des Romains* n'est, à vrai dire, que le développement d'un chapitre de l'*Histoire universelle* de Bossuet, et Montesquieu, qui a lu et médité très attentivement ce chapitre, a dû faire les plus grands efforts pour être, et surtout pour paraître original. L'imitation n'en est pas moins flagrante, il y a dans les deux œuvres des passages identiques pour le fond, sinon pour le style. Le procédé auquel Montesquieu a dû recourir pour faire croire à son originalité a consisté à disposer les réflexions autrement que Bossuet, à les éparpiller, alors que Bossuet les groupait, à citer d'autres exemples, à paraphraser surtout, à dire en une page ce que le génie de Bossuet a resserré en trois lignes, et enfin à faire constamment allusion aux choses de la vie moderne. Bossuet était méthodique et simple; il s'appliquait surtout à développer les causes de la grandeur de Rome, auxquelles il a accordé deux fois plus de place qu'aux autres; Montesquieu a changé tout cela. Et l'on ne saurait dire qu'il se soit vu contraint de combler des lacunes de l'œuvre de Bossuet, car il est moins complet que son devancier ne l'était dans sa brièveté même. C'est dans Bossuet et non dans Montesquieu, qu'on peut voir une comparaison si instructive de la légion avec la phalange; c'est Bossuet qui parle de la « sainte » institution des féciaux; et c'est lui seul qui a bien fait connaître cet amour de la patrie et de la liberté qui faisait « le fond d'un Romain ». Et il ne faut pas oublier que Bossuet a su tenir compte des causes secondes, et qu'elle est de lui cette phrase curieuse qu'on attribuerait sans hésiter à Montesquieu: « ... Encore que la fortune semble décider de l'établissement et de la ruine des empires, à tout prendre, il en arrive à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue. » Bossuet, qui écrivait pour un futur maître de la France, voulait travailler surtout à la grandeur de sa pa-

trie; Montesquieu avait des prétentions moindres; il avait sans doute pour objet de montrer ce qu'il faut éviter pour ne pas trop glisser sur la pente fatale de la décadence. Toutefois Montesquieu a eu raison d'écrire ses *Considérations*, et il a dit des choses excellentes que Bossuet, étant donné son plan, ne pouvait et ne voulait pas dire. *La Grandeur et Décadence* est un fort bon livre que les hommes d'Etat devront toujours méditer; le grand tort de Montesquieu a été de ne pas comprendre qu'il pouvait sans déchoir marcher à la suite de l'auteur illustre de l'*Histoire universelle*, parler de lui, lui rendre pleine justice, et expliquer à ses lecteurs pourquoi il croyait devoir traiter à nouveau le même sujet. Montesquieu n'aimait pas Bossuet qu'il jugeait trop autoritaire et surtout trop chrétien, et s'il publiait *La Grandeur et Décadence* alors qu'il travaillait à un autre ouvrage dont celui-ci aurait pu faire partie, c'est qu'il était bien aise de montrer au public de quoi il était capable; c'était une façon de sonder l'opinion et de la préparer à bien accueillir *L'Esprit des lois*.

3° *L'Esprit des lois; la Défense de l'Esprit des lois. Les opuscules; les œuvres posthumes.* L'ouvrage auquel Montesquieu travaillait depuis six années déjà quand il publia « ses Romains » parut quatorze ans plus tard, en 1748. Il fit imprimer *L'Esprit des lois* à Genève, en deux volumes in-4, il ne sollicita ni privilège ni approbation, et il ne mit point son nom sur la première page; c'était coquetterie pure, car tout le monde savait qu'il en était l'auteur. Le succès fut prodigieux; on imprima, dit Montesquieu lui-même, et ce n'est pas une gasconnade, vingt-deux éditions en dix-huit mois, et le livre fut aussitôt traduit dans toutes les langues. C'était l'œuvre d'un penseur très libre qui parlait du christianisme poliment, mais sans enthousiasme; *L'Esprit des lois* devait par là même déplaire aux philosophes et aux croyants. Les philosophes se tinrent sur la réserve; Voltaire, qui parlera plus tard, ne dit rien alors; les Parlements ne se firent point déférer le livre; les évêques ne décernèrent point de mandements contre lui, et quant à la Sorbonne, qui ne savait que dire, elle fut heureuse de voir l'archevêque Beaumont s'entremettre entre Montesquieu et elle. Ce furent les gazettes religieuses, les *Nouvelles ecclésiastiques* jansénistes et le *Journal de Trévoux*, rédigé par les jésuites qui attaquèrent le livre et accusèrent son auteur de spinosisme, de déisme, d'irréligion enfin. Montesquieu répondit aussitôt par un tout petit livre, intitulé *Défense de l'Esprit des lois*, et comme il avait pour lui la supériorité du talent, il n'eut pas de peine à terrasser ses adversaires en se donnant les apparences de la modération; il fut assez habile pour esquiver les objections sérieuses qui lui étaient faites, et il pulvérisa les autres. Le succès de l'ouvrage se soutint, et Montesquieu mourut couvert de gloire.

Le titre de *L'Esprit des lois* est d'une longueur inusitée, le voici: *De l'Esprit des lois, ou du rapport que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, mœurs, climat, religion, commerce, etc.* (sic), à quoi l'auteur a ajouté des recherches sur les lois romaines, touchant les successions, sur les lois françaises et sur les lois féodales. Il ressort de ce titre même, dont la clarté n'est pas parfaite, que Montesquieu a voulu faire, comme il l'a dit quelque part dans son livre, « un ouvrage de pure politique et de pure jurisprudence ». L'ouvrage est divisé en trente et un livres et subdivisé en plus de cinq cents chapitres ayant chacun leur titre particulier; et néanmoins il serait assez difficile d'en reconstituer le plan. D'Alembert a essayé de le faire; ce grand géomètre y a consacré vingt-cinq pages, et il n'a pas pleinement réussi, et de nos jours des politiques, des juriconsultes, des logiciens de premier ordre ont fait en vain des tentatives semblables. *L'Esprit des lois* n'est pas mieux ordonné que *La Grandeur des Romains*; on n'y trouve pas, ce qui serait nécessaire au début d'une œuvre aussi considérable, une introduction lumineuse; les deux der-

niers livres sont tout à fait postiches ; la conclusion n'existe pas. Ce qu'on peut dire en gros, c'est que Montesquieu a voulu faire la philosophie de la jurisprudence, et donner pour ainsi dire la quintessence des législations. Il commence par définir les lois en général, et sa définition convient, dans sa pensée, aux lois immuables de la nature et aux lois essentiellement muables que font les hommes. « Les lois, dit-il, ce sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » Les lois politiques sont donc nécessairement en harmonie avec la nature des gouvernements, et c'est ici qu'apparaît la division célèbre par laquelle débute le second livre. Il y a, dit Montesquieu, trois sortes de gouvernements possibles, le républicain (aristocratique ou démocratique), le monarchique et le despotique. A ces formes diverses conviennent des lois de catégories très différentes, car le principe, ou pour mieux dire le ressort des républiques, c'est la vertu ; celui des monarchies, c'est l'honneur ; celui du despotisme, c'est la crainte. Mais il faut s'entendre, car les mots n'ont pas ici leur signification ordinaire ; la vertu, ou vertu politique, c'est, aux yeux de Montesquieu, « l'amour de la patrie, c.-à-d. de l'égalité », vertu intéressée si jamais il en fut. De même l'honneur, un honneur « philosophiquement faux », c'est tout simplement une des formes de l'ambition, la recherche « des préférences et des distinctions », ce qu'on appelle aujourd'hui l'amour du panache. Telle est la base de tout le système ; toutes les études de Montesquieu reposent sur cette distinction des trois gouvernements et des trois ressorts qui font agir les gouvernés et par conséquent les gouvernants. Mais on fait à Montesquieu des objections sérieuses. Est-il bien sûr que la vertu telle qu'elle vient d'être définie ne soit pas de mise dans les monarchies, notamment dans les monarchies constitutionnelles que rêve Montesquieu ? Lui-même convient ailleurs qu'elle peut se trouver dans une monarchie, mais qu'elle n'en est pas le ressort. Ne voit-on pas tous les jours, dans les républiques les plus démocratiques, que l'honneur, la poursuite parfois éhontée des distinctions et des places, est le grand ressort que font jouer les gouvernements ? Et enfin monarchies et républiques n'ont-elles pas eu constamment recours à la crainte, voire même à l'épouvante, à la terreur ? La crainte des lois n'est-elle pas le seul frein efficace pour réduire les hommes à l'obéissance ? Quant au despotisme, Montesquieu qui le hait lui fait vraiment trop d'honneur en le plaçant sur la même ligne que les autres gouvernements et en cherchant curieusement les lois qui pourraient bien lui convenir. Il le décrit et le juge de la manière suivante au livre V : « Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir des fruits, ils coupent l'arbre au pied et cueillent des fruits, voilà le gouvernement despotique. » Et cet abominable gouvernement, Montesquieu montre comment il doit fonctionner : la sévérité des peines y convient, dit-il, mieux qu'ailleurs, la clémence y est moins nécessaire, le luxe y est indispensable ; c'est là que l'esclavage est le plus tolérable, etc. Voilà ce que Catherine II lisait de préférence dans *l'Esprit des lois*, ce qu'elle annotait de sa main, ce que Frédéric II et elle appliquèrent à la Pologne. Des principes généraux, Montesquieu descend aux applications particulières, dont le nombre est presque infini ; il traite successivement de l'éducation dans les républiques, dans les monarchies, dans les Etats despotiques, des lois politiques, des conditions de la vie sociale, etc. Il étudie les rapports des lois avec la défense, l'attaque, la liberté politique, les impôts. Il insiste d'une manière toute particulière, et c'est là un des côtés les plus originaux de son livre, sur leurs rapports avec le climat, avec la nature du sol, avec l'esprit général, les mœurs, les manières, avec le commerce, la population, la religion. Il établit ensuite une distinction fondamentale entre les lois divines et les lois humaines ; « la force principale de la religion vient de ce qu'on la croit ; la force des humains vient de ce qu'on les craint », et il pose ce principe, qu'on ne doit point « statuer par les lois di-

vines ce qui doit l'être par les lois humaines, ni régler par les lois humaines ce qui doit l'être par les lois divines ». Enfin, après avoir montré l'origine et les changements des lois romaines et françaises, il établit de la manière la plus formelle dans son XXIX^e livre, le plus beau de tous peut-être et en tout cas celui qui présente les véritables conclusions de Montesquieu, que le législateur doit être modéré. « Je le dis, s'écrie-t-il, et il me semble que je n'ai fait cet ouvrage que pour le prouver : l'esprit de modération doit être celui du législateur ; le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours entre deux limites. » A l'appui de ses théories, Montesquieu cite une infinité d'exemples, il présente des observations en grand nombre, et s'il pêche parfois par défaut d'exactitude, s'il se laisse tromper par des relations de voyageurs vantards ou par des historiens ignorants, si en un mot il n'a pas une critique assez sûre, son livre n'en est pas moins, sans contredit, le plus bel ouvrage qu'ait produit le XVIII^e siècle. Montesquieu a même exercé sur le monde politique une influence que lui-même ne prévoyait certainement pas. Il était monarchiste au sens qu'il donne à ce mot ; il croyait le pouvoir royal suffisamment contre-balancé par l'existence de la noblesse et des parlements, et Louis XIV ou Louis XV n'étaient pas à ses yeux des despotes. Il était surtout très éloigné de souhaiter la forme républicaine, et il n'a pas soupçonné un seul instant, ce grand théoricien de la politique, que la France aurait après lui, en moins d'un siècle et demi, trois fois la monarchie parlementaire, trois fois le despotisme, sous Robespierre et sous les deux Napoléon, trois fois enfin la République ; et il ne pressentait pas que neuf fois, c.-à-d. au début de toutes ces révolutions successives, on s'inspirerait de lui, on chercherait à appliquer ses principes et surtout à se couvrir de son autorité.

Considéré comme œuvre littéraire, *l'Esprit des lois* a de même une très grande valeur, et les défauts qu'on lui reproche n'empêcheront pas qu'on admire ses merveilleuses beautés. « C'est de l'esprit sur les lois », disait M^{me} du Deffand et il est assez étrange qu'un législateur et un philosophe ait cherché si souvent à être « sautillant », le mot est de Voltaire, à « faire le goguenard dans un livre de jurisprudence universelle », c'est encore Voltaire qui parle ; il est fâcheux enfin que le libertinage des *Lettres persanes* et les vilains détails du *Temple de Gnide* déparent un certain nombre de chapitres. Malgré tout, il est impossible de ne pas souscrire à ce jugement de Voltaire qui, dans une lettre intime écrite en 1759, quatre ans après la mort d'un homme qu'il jalousait, a cru devoir s'exprimer en ces termes : « J'avoue que Montesquieu manque souvent d'ordre, malgré ses divisions en livres et en chapitres ; que quelquefois il donne une épigramme pour une définition et une antithèse pour une pensée nouvelle ; qu'il n'est pas toujours exact dans ses citations ; mais ce sera à jamais un génie heureux et profond qui pense et fait penser. Son livre devrait être le bréviaire de ceux qui sont appelés à gouverner les autres. Il restera. »

Après avoir consacré vingt années consécutives à la composition de *l'Esprit des lois*, Montesquieu avait droit à un repos mérité. « J'avais conçu, dit-il dans une de ces notes curieuses qu'on a publiées sous le nom de *Pensées diverses*, le dessein de donner plus d'étendue et de profondeur à quelques endroits de mon *Esprit*, j'en suis devenu incapable ; mes lectures m'ont affaibli les yeux, et il me semble que ce qu'il me reste encore de lumière n'est que l'aurore du jour où ils se fermeront pour jamais. » En effet, il ne paraît guère avoir travaillé depuis 1750, date de la *Défense de l'Esprit des lois* jusqu'à 1755, année de sa mort. Aux ouvrages de lui dont il a été question jusqu'ici on peut joindre, mais uniquement parce qu'il est bon d'être complet, *Arsace et Isménie*, histoire orientale dans le goût des *Mille et une nuits*, publiée en 1783, le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate* et *Lysimaque* que l'on joint avec raison aux éditions classiques de *la Grandeur des Romains*, quelques *Réflexions* sur le goût, des *Notes sur*

L'Angleterre, des *Pensées diverses* dont plusieurs sont fort ingénieuses ou même vraiment profondes, et enfin des *Lettres* en trop petit nombre. Il avait écrit, dit-on, une importante *Histoire de Louis XI*, brûlée par inadvertance. Il laissait en mourant une énorme quantité de manuscrits plus ou moins informes, des brouillons de *L'Esprit des lois* avec une infinité d'additions marginales ou de modifications, des mémoires sur les richesses minières de la Hongrie et de l'Allemagne, des *Réflexions sur les habitants de Rome*, des notes sur ses voyages d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, de Gènes; quelques opuscules variés, une correspondance assez étendue, et enfin, ce qui paraît devoir être plus important, trois forts volumes, intitulés *Mes pensées ou recueil de mes réflexions*. Après bien des voyages qui en ont fait périr une partie, ces papiers du grand homme sont aujourd'hui entre les mains de ses héritiers, et la Société des bibliophiles de Guyenne en a commencé la publication en 1891. On a fait paraître un volume de *Mélanges* où figurent une *Histoire véritable* à la façon de Lucien que Montesquieu aurait bien fait de brûler, et surtout un très curieux *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, opuscule qui paraît antérieur même aux *Lettres persanes*. Les *Notes de voyage* ont été publiées également, et elles ont une tout autre valeur que celles de Montaigne. Malheureusement, on n'a pu les donner que d'après une copie très fautive exécutée par un secrétaire ignorant, et elles laissent beaucoup à désirer au point de vue de la forme. Les éditeurs eux-mêmes y signalent « des confusions de mots, des fautes de syntaxe, des phrases interrompues ». C'est fâcheux, car l'auteur de ces notes si personnelles est un esprit singulièrement ouvert et curieux, et il se passionne pour les beaux-arts dont il a pu voir en Italie de si admirables spécimens. Les notes du séjour de Montesquieu en Angleterre sont perdues, ce qui est très regrettable à tous les points de vue. La publication doit se continuer, et l'on peut espérer que l'impression des *Pensées* et des *Lettres* nous réserve un plaisir que l'on n'éprouve pas encore, il faut bien l'avouer, celui de voir du Montesquieu inédit qui soit digne à tous égards de celui que nous admirons.

Le rôle de Montesquieu, sa place dans l'histoire des lettres françaises. L'auteur des *Lettres persanes* et de *L'Esprit des lois* est évidemment l'un des hommes qui ont le plus agi sur le xviii^e siècle, et, à ce point de vue, son rôle peut être comparé à celui de Voltaire, de Rousseau et de Diderot. Il est au même titre qu'eux un précurseur de la Révolution française, et bien qu'il n'ait pas dans tous ses ouvrages consacré deux lignes à l'institution des Etats généraux, il est l'écrivain dont les hommes de la Constituante ont le plus médité les ouvrages. Ennemi de tous les despotismes, partisan déclaré de la liberté politique, civile et religieuse, Montesquieu est moins aristocrate que Voltaire, plus tolérant que Diderot, et il n'aurait pas admis une seule des utopies de l'auteur du *Contrat social*. C'est à lui surtout que le monde est redevable du grand mouvement d'opinion, de la révolution, au véritable sens de ce mot, qui a transformé presque partout les monarchies absolues en royautes constitutionnelles ou en républiques parlementaires, et qui a fait prévaloir le système de la séparation des pouvoirs. Il a été l'oracle des hommes d'Etat en mai 1789, mais trois mois plus tard, quand on eut aboli les privilèges et proclamé cette égalité à laquelle, au dire de Montesquieu, « personne ne doit aspirer dans la monarchie », ce n'est plus lui, ce n'est plus Voltaire, c'est Rousseau qui a pris la direction du mouvement. La monarchie que rêvait Montesquieu est devenue ce que l'on sait en 1791, et l'on n'a plus emprunté à *L'Esprit des lois* que des aphorismes détachés, celui-ci par exemple, que Robespierre est allé chercher au chapitre xix^e du livre XII : « J'avoue que l'usage des peuples les plus libres qui aient jamais été sur la terre me fait croire qu'il y a des cas où il faut mettre pour un moment un voile sur

la liberté, comme l'on cachait les statues des dieux ». Ainsi, par une suite nécessaire de l'extrême souplesse de son esprit et de la variété presque infinie de ses observations, ce grand libéral a pu compter parmi ses disciples, simultanément ou les uns après les autres, Catherine II, Frédéric le Grand, Louis XVI, Malesherbes, Necker, Mirabeau, Washington, et enfin Robespierre même et Bonaparte.

Considéré comme écrivain et comme historien, Montesquieu n'a pas exercé une influence moins grande. On ne s'est pas fait faute d'imiter sa manière d'écrire, car au point de vue de la langue et du style, il n'est pas de ceux dont la perfection est désespérante. Moins alerte, moins lumineux, moins précis que Voltaire, il n'a jamais cette ampleur, ce souffle puissant, cette poésie, cette émotion sincère qui caractérisent les belles pages de Buffon ou de Rousseau; il ne saurait être comparé aux grands prosateurs du xviii^e siècle; pour tout dire en un mot, il n'arrive guère qu'au troisième ou au quatrième rang. Ses méthodes de travail ne sont pas toujours les meilleures; il lui manque essentiellement l'ordre et la clarté dans l'exposition, mais la sûreté de son coup d'œil, la précision de ses jugements, la profondeur de ses observations lui assurent une belle place comme historien et comme « philosophe de l'histoire ». Aussi est-il à ce titre le chef incontesté de l'école moderne, c'est de lui que procèdent à bien des égards M^{me} de Staël, Chateaubriand, Augustin Thierry, Guizot, de Tocqueville et Taine. L'auteur de *L'Esprit des lois* est donc un des plus grands hommes que la France ait produits, et, comme le dit si bien M. Albert Sorel dans son beau livre sur Montesquieu : « Il a exercé une action profonde et prolongée sur son temps; il est encore plein d'enseignements pour le nôtre. Son nom est associé à plusieurs des meilleures réformes que nous ayons accomplies depuis un siècle. Il représente notre esprit national dans ce qu'il a de plus précis, de plus large, de plus généreux et de plus sage. »

A. GAZIER.
BIBL. : On peut consulter avec fruit, si l'on veut bien connaître la vie et les œuvres de Montesquieu, les ouvrages suivants : D'ALEMBERT, *Eloge de Montesquieu*, au t. V de l'*Encyclopédie*, avec une analyse de *L'Esprit des lois*, 1755. — VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, art. *Esprit des lois*. — VILLEMARIN, *Eloge de Montesquieu*, 1816. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VII. — Louis VIAN, *Histoire de la vie et des œuvres de Montesquieu*, 1879. — Albert SOREL, *Montesquieu*, dans la *Collection des grands écrivains de la France*, 1887. — CUVIER, *Observations sur le livre de L'Esprit des lois*, 1764. — *Nouvelles ecclésiastiques*, années 1758 et 1759, *passim*. — *Journal de Trévoux*, 1758. — DESTUTT DE TRACY, *Essai sur le génie et les œuvres de Montesquieu*, 1808; *Commentaire sur L'Esprit des lois*, 1819. — Il faut voir aussi les *Histoires de la littérature française*, et une foule d'articles ou de chapitres de livres, parmi lesquels on peut distinguer ceux de BERSOT (*Etudes sur le xviii^e siècle*), BARNI (*Histoire des idées morales et politiques en France au xviii^e siècle*), JANET (*Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, 1853), BRUNETTÈRE (*Etudes critiques*, 1891, 4^e série); FAGUET (*XVIII^e siècle*, 1890).

Pour les œuvres proprement dites, on consultera : 1^o les éditions originales; 2^o l'édition PARELLE, 1826; 3^o surtout l'édition LABOULAYE, 1875-1879; 4^o pour les opuscules inédits : *Œuvres inédites de Montesquieu*, publiées par le baron de MONTESQUIEU, 1892, 1894, 1896, 3 vol. in-4.

MONTESQUIOU. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Mirande; 1.439 hab. Vannerie. Fabriques de sabots. Moulin. Ruines de l'ancien château élevé au xiii^e siècle et remanié au xvi^e. Ancien château d'Armagnac. Montesquieu était au moyen âge le siège de la première baronnie d'Armagnac.

MONTESQUIOU (Joseph-François de), capitaine français de la seconde moitié du xvi^e siècle. Il fut sénéchal du Béarn, puis guidon des gendarmes du roi et capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou (plus tard Henri III). Ce fut lui qui, à la bataille de Jarnac, en 1569, tua le prince de Condé.

BIBL. : CASTELNAU, *Mémoires*, liv. VII, ch. IV. — BRANTÔME, *Grands capitaines français*, dans *Société de l'histoire de France*, t. IV de ses *Œuvres*, p. 346.

MONTESQUIOU (Pierre de), comte d'Artagnan, maréchal de France, né au château d'Armagnac en 1645

mort au Plessis-Piquet le 12 mai 1723. Connu alors sous le nom de d'Artagnan, il fit partie des pages du roi, puis des mousquetaires; il prit part aux guerres de Flandre et de Franche-Comté. Il fut nommé major général de l'infanterie (1683), puis brigadier (1688). En 1689, il était à la bataille de Fleurus, en 1691 à la prise de Mons. Il fut maréchal de camp en 1692, lieutenant général en 1696. Il commandait l'aile droite de l'armée à la bataille de Malplaquet, eut trois chevaux tués sous lui, et fut nommé maréchal de France. Il prit alors le nom de Montesquiou. En 1714, étant adjoint à Villars pour le commandement de l'armée, il fit rompre les digues de l'Escaut à la vue de l'ennemi. Ce fut lui qui conseilla en 1712 de diriger une attaque sur Denain. Après la paix, il alla tenir les états de Bretagne à Dinan; il eut de 1720 à 1721 le commandement du Languedoc et de la Provence.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Histoire de la maison de France*; Paris, 1733, t. VII, p. 684. — SAINT-SIMON, *Mémoires*.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Anne-Pierre, marquis de), général français, né à Paris le 17 oct. 1739, mort à Paris le 30 déc. 1798. Cheval-léger en 1754, capitaine en 1757, colonel aux grenadiers de France le 14 mars 1758 et du régiment Royal-Vaisseaux le 30 nov. 1761, il devint brigadier d'infanterie le 20 avr. 1768 et maréchal de camp le 1^{er} mars 1780. Chevalier des ordres du roi le 8 juin 1783, il fut reçu à l'Académie française en 1784 et élu député de la noblesse de Paris aux États généraux le 16 mai 1789. Il se fit remarquer par ses idées libérales et présida l'Assemblée le 14 mars 1791. Promu lieutenant général le 20 mai 1791, il servit à l'armée du centre sous La Fayette le 15 févr. 1792 et reçut, le 15 avr., le commandement de l'armée du Midi. Il conquit la Savoie (22 sept. 1792), mais fut décrété d'accusation le 9 nov. 1792 et se réfugia en Suisse. Il fut rayé de la liste des émigrés le 3 sept. 1795 et revint mourir à Paris.

Etienne CHARAVAY.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Philippe-André-François, comte de), général français, né à Marsan (Gers) en 1753, mort à Paris le 9 févr. 1833. Entré fort jeune au service, nommé colonel en 1780, maréchal de camp en 1792, il se montra peu favorable à la Révolution, obtint le commandement de Saint-Domingue peu avant la chute de Louis XVI, s'en démit après la mort de ce prince (1793), fut arrêté au nom de la Convention, recouvra la liberté après le 9 Thermidor et se retira aux États-Unis. De retour en France sous le Consulat, il se tint à l'écart de l'Empire, fut promu lieutenant général par Louis XVIII (1814), commanda quelque temps le dép. du Gers, mais ne tarda pas à rentrer dans la vie privée.

A. D.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (François-Xavier-Marc-Antoine, duc de), homme politique français, né au château de Marsan (Gers) le 13 août 1756, mort au château de Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne) le 5 févr. 1832. Abbé de Beaulieu, près de Langres, en 1782, agent du clergé en 1785, député du clergé de Paris aux États généraux le 30 avr. 1789, il se montra l'ardent défenseur des privilèges de son ordre et de la royauté. Il attaqua la constitution civile du clergé et émigra en Angleterre après le 10 août 1792. Rentré en France en 1795, il fut un des membres du comité royaliste de Paris et comme tel alla porter au premier consul Bonaparte la lettre par laquelle Louis XVIII le conviait à jouer le rôle de Monk. Exilé à Menton, il devint, en 1814, membre du gouvernement provisoire, puis ministre de l'intérieur (13 mai 1814 au 19 mars 1815). Il se réfugia en Angleterre pendant les Cent-Jours. Louis XVIII le nomma ministre d'Etat, pair de France (17 août 1815), membre de l'Académie française (24 mars 1816), membre libre de l'Académie des inscriptions (2 août 1816), comte (31 août 1817) et duc (30 avr. 1824). Montesquiou donna sa démission de pair le 9 janv. 1832.

Etienne CHARAVAY.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Elisabeth-Pierre, comte de), homme politique français, né à Paris le 30 sept. 1764,

mort à Courtenvaux (Sarthe) le 4 août 1834. Fils du marquis de Montesquiou, qui tint une place importante à l'Assemblée constituante et qui commanda l'armée des Alpes en 1792, il vécut obscurément pendant la Révolution, se rallia dès 1804 à l'Empire, entra au Corps législatif (1805), dont il devint président en 1810, succéda, cette dernière année, à Talleyrand comme grand chambellan et jouit d'une faveur marquée auprès de Napoléon, qui l'admit au Sénat en 1813. Sa femme fut nommée en 1810 gouvernante du roi de Rome, qu'elle suivit à Vienne après la chute de l'Empire (1814). Pour lui, comblé d'honneurs par Louis XVIII, qui l'appela dans la Chambre haute (4 juin 1814), il n'en reprit pas moins son service pendant les Cent-Jours auprès de l'empereur, qui, à son tour, le nomma pair de France. Ce titre lui fut retiré aussitôt après la seconde Restauration (8 juil. 1815), mais il le recouvra sous le ministère Dessoles en 1819 et fut même quelque temps ministre de France auprès du roi de Saxe.

A. D.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Raymond-Aymery-Philippe-Joseph, duc de), général français, fils de Philippe-André-François (V. plus haut) et neveu de l'abbé de Montesquiou, né à Paris le 26 févr. 1784, mort à Monnaie (Indre-et-Loire) le 18 nov. 1867. Engagé volontaire au 59^e de ligne en 1804, il fit comme lieutenant la campagne d'Allemagne en 1805, comme aide de camp du maréchal Ney celles de Prusse et de Pologne (1806-7), comme aide de camp du maréchal Berthier celle d'Autriche (1809), qui lui valut le grade de chef d'escadrons et le titre de baron. Il suivit le prince de Neufchâtel en Russie (1812), fut fait colonel du 4^e de ligne après la bataille de la Moskowa et, pour sa belle conduite pendant la retraite, fut nommé général de brigade le 4 mars 1813. Attaché à la division Vandamme, il échappa au désastre de Kulm, mais fut fait prisonnier à Dresde avec Gouvion-Saint-Cyr (11 nov. 1813). Rentré en France, il servit les Bourbons pendant la première Restauration, ne se rallia pas à Napoléon pendant les Cent-Jours, et après le second retour de Louis XVIII, devint aide-major général de la garde royale (1815), puis obtint la survivance du titre de duc conféré à son oncle en 1817, fut promu lieutenant général en 1823 et sept ans plus tard commanda la division de réserve de l'expédition d'Alger (1830). Le gouvernement de Juillet, qu'il avait reconnu sans peine, le nomma pair de France (11 oct. 1832), puis ambassadeur à Madrid, où il ne resta que peu de temps (mars 1838-juillet 1839). Il prit une part assez importante aux discussions militaires du Luxembourg pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe. Rejeté dans la vie privée par la révolution de Février (1848), il publia peu après un intéressant *Journal de la campagne de Russie* (Paris, 1849, in-8).

A. D.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Ambroise-Anatole-Augustin, comte de), général, homme politique et écrivain français, né à Paris le 8 août 1788, mort à Courtenvaux (Sarthe) le 22 janv. 1878. Fils du comte Elisabeth-Pierre (V. plus haut), il entra au service comme simple soldat en 1806, fit les campagnes de Pologne et d'Allemagne (1807-9) et dut à sa bravoure, mais aussi à la faveur dont ses parents jouissaient auprès de Napoléon, un très rapide avancement. Officier d'ordonnance (1809), puis aide de camp de l'empereur, qui l'avait nommé colonel en 1813, il suivit sa mère à Schönbrunn en 1814, en fut expulsé l'année suivante par le gouvernement autrichien, qui le soupçonnait de vouloir enlever le roi de Rome, et ne reprit en France qu'en 1816. Il se dévoua dès lors au duc d'Orléans, qui le prit comme aide de camp et en 1823 l'attacha comme chevalier d'honneur à la duchesse sa femme. Après la révolution de Juillet, il devint maréchal de camp (21 avr. 1831), représenta trois fois de suite (1834, 1837, 1839) le collège de Saint-Calais à la Chambre des députés, fut appelé à la Chambre des pairs en 1841 et, dans cette assemblée comme dans la précédente, soutint constamment la politique conservatrice. La révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Comme littérateur,

il s'est fait connaître par divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Poésies* (Paris, 1820-21, in-12); *Chants divers* (Paris, 1843, 2 vol. in-8); *Moïse*, poème en 24 chants (Paris, 1850, in-8); *M. de Fargues*, drame (Paris, 1853, in-12); *un Crime*, comédie (1853, in-12); *les Semblables*, comédie (Paris, 1853, in-18, etc. A. D.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Philippe-André-Aimery-Charles, duc de), homme politique français, né à Paris le 26 sept. 1843. Élu sénateur du Gers le 14 août 1887, en remplacement de M. Batbie, décédé, il siégea à droite, fut réélu au renouvellement de 1888, appuya de ses votes le boulangisme et se représenta, sans succès, aux élections de 1897, qui donnèrent dans son département la majorité à des candidats socialistes.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (Comte Robert de), poète français, né le 9 mars 1855. Il s'est fait connaître par des vers, d'une note très particulière, et des créations d'émaux et d'orfèvrerie d'une esthétique très raffinée. Citons : *les Chauves-Souris* (Paris, 1893, in-12); *le Chef des odeurs suaves* (1894, in-4); *le Parcours du rêve au souvenir* (1895, in-12); *les Hortensias bleus* (1896, in-12); *Roseaux pensants* (1897, in-12).

MONTESSAUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Melisey; 186 hab.

MONTESSON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de la Ferté-sur-Amance; 150 hab.

MONTESSON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil; 4.588 hab. Maison d'éducation pénitentiaire désignée sous le nom d'école Lapeletier de Saint-Fargeau, fondée par le conseil général du dép. de la Seine. Elle est destinée à remplacer avec un programme nouveau la Petite-Roquette. Inaugurée le 25 juin 1895.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne BÉRAUD DE LA HAIE DE RIOU, marquise de), femme du duc d'Orléans, née à Paris le 4 oct. 1738, morte à Paris le 5 févr. 1806. Elle était fille de Louis, marquis de La Haie, mort le 24 mars 1754, ancien premier veneur et chambellan du duc de Berry, que Saint-Simon donne pour amant à la duchesse, et de Marie-Josèphe Minard. Fort jolie, spirituelle, elle épousa, vers 1754, Jean-Baptiste, marquis de Montesson, brigadier des armées du roi, alors âgé de soixante-sept ans, dont elle devint veuve le 31 juil. 1769. Présentée à la cour le 22 avr. suivant, elle forma avec Louis-Philippe I^{er}, duc d'Orléans, petit-fils du régent, une liaison qui, le 23 avr. 1773, aboutit à un mariage, célébré dans la chapelle de l'hôtel de Montesson, mais toujours tenu secret. Le duc aimait beaucoup le théâtre et y acceptait volontiers des rôles à côté de M^{me} de Montesson, qui souvent composait aussi les pièces. Veuve le 18 nov. 1783, emprisonnée sous la Terreur, amie de Joséphine, elle donna le ton à la nouvelle cour de Napoléon, qui lui rendit son douaire. Elle légua toute sa fortune à la comtesse de Valence, fille de M^{me} de Genlis, sa nièce. On a d'elle un volume de *Mélanges* (Paris, 1782, in-18), et de nombreuses pièces de théâtre, publiées d'abord sous le titre de *Comédies* (1772-77, 2 vol. in-8), puis *Œuvres anonymes* (Paris, 1782-85, 8 vol. in-8). Eug. ASSE.

BIBL. : SAINT-SIMON, *Mémoires*, VIII, 108; sur Dangeau, XVIII, 85. — COLLE, *Journal*, t. III. — GENLIS, D'ABRANTES, *Mémoires*. — LEVIS, *Souvenirs*.

MONTESSU (M^{lle} P. PAUL, épouse), danseuse et mime française, née à Marseille en 1805, morte à Asnières (Seine) en juil. 1877. Sœur et élève du danseur Paul, elle avait, dès l'âge de huit ans, paru à ses côtés en province. Lorsqu'il fut engagé à l'Opéra, il la fit entrer à l'école de danse de ce théâtre, où elle reçut des leçons de Coulon. Le 17 juil. 1820, elle débutait à l'Opéra en dansant, avec son frère, un pas de deux ajouté à l'opéra d'*Aspasie et Périclès*. Son succès fut éclatant, et bientôt elle devint l'une des danseuses favorites du public, qui admirait sa grâce, son élégance et sa légèreté. Elle n'avait

que seize ans lorsqu'elle épousa son camarade, le danseur Montessu. Après s'être distinguée dans divers ballets, *Atadin*, *Cendrillon*, etc., M^{me} Montessu eut l'ambition de se produire comme mime, et ses succès ne furent pas moins grands sous ce rapport. Elle se fit d'abord applaudir dans plusieurs ballets du répertoire : *le Carnaval de Venise*, *le Page inconstant*, *Flore et Zéphyre*, *l'Épreuve villageoise*, puis se fit remarquer dans les créations qu'elle fit en ce genre : *Mars et Vénus*, *Astolphe et Joconde*, *la Fille mal gardée*, *Manon Lescaut*, *l'Île des Pirates*, et surtout *la Somnambule*, où elle se montrait tout à fait pathétique et émouvante. M^{me} Montessu fut l'une des danseuses les plus célèbres de l'Opéra, qu'elle quitta, vers 1838, dans toute la force de la jeunesse et du talent. A. P.

MONTESSUY (Jean-François), peintre français, né à Lyon le 5 févr. 1804, mort à Lyon le 28 nov. 1876. Élève de Hersent et de Ingres, il débuta au Salon de 1834. En 1843, il se fixa à Rome et il s'y consacra à la peinture religieuse. E. BR.

MONTESTRUC. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance; 640 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

MONTESTRUCQ. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 375 hab.

MONTET-AUX-MOINES (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins; 721 hab. Mines de houille. Église (mon. hist.) des XI^e et XII^e siècles. La seigneurie appartenait au moyen âge aux seigneurs de Busset, branche bâtarde de la famille de Bourbon.

MONTET-ET-BOUXAL. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Latronquière; 508 hab.

MONTETON. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 505 hab.

MONTET (Emmanuel-Charles-Albert de), historien suisse, né à Vevey le 15 avr. 1845. Engagé en Autriche en 1864, il fit la guerre contre la Prusse, — il prit part à la bataille de Sadowa comme lieutenant de uhlans, — et quitta le service en 1874 pour reprendre ses études historiques. Son principal ouvrage, véritable source de renseignements, est un volumineux *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, paru en 1877-78. Citons aussi une étude sur M^{me} de Warens et des travaux dans les publications des sociétés savantes de France, d'Italie, d'Autriche et de Suisse auxquelles il appartient. E. K.

MONTET (Edouard-Louis), orientaliste suisse, né à Lyon en 1856. Il fit sa théologie à Genève, Berlin, Heidelberg et Paris où il prit son doctorat en 1883. Il enseigna d'abord l'arabe comme privat docent à l'université de Genève, puis, à la mort de l'hébraïste Segond, en 1885, devint professeur ordinaire pour les langues sémitiques. M. Montet est depuis 1891 membre du consistoire de Genève. Outre sa participation à l'*Histoire du christianisme* de Chastel, M. Montet a écrit plusieurs études originales : *le Livre du prophète Joël* (1877); *les Origines des partis pharisien et saducéen* (1883); *Histoire littéraire des Vaudois du Piémont* (1885); *la Propagande chrétienne et ses adversaires musulmans et bouddhistes* (1890), des notes de voyage sur l'Amérique du Sud. E. K.

MONTETY (Louis-Albert-Henri de), homme politique français, né à Séverac-le-Château le 24 nov. 1849. Avocat à Rodez, ancien bâtonnier de l'ordre, il fut élu député de l'Aveyron le 4 oct. 1885, siégea à droite, appuya de ses votes le boulangisme, fut réélu en 1889 et ne se représenta pas en 1893.

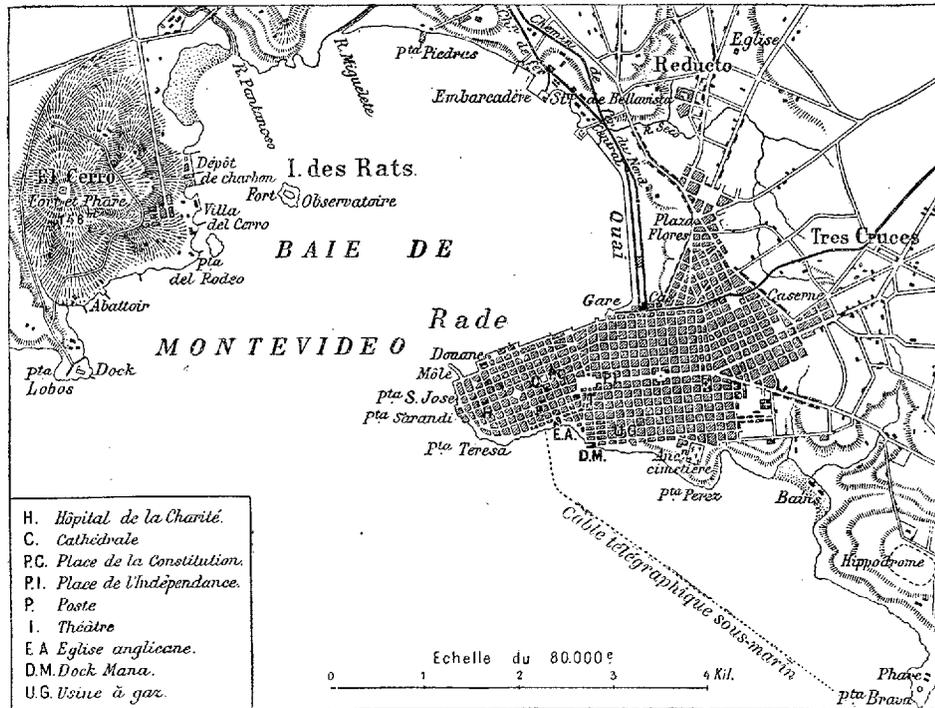
MONTEUX. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (S.) de Carpentras; 3.530 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Culture de primeurs. Fabrique de vannerie de luxe, d'artifices, d'hosties, de biscuits. Ancienne enceinte du XIV^e siècle; porte Neuve (mon. hist.). Ruines d'un château où résida souvent le pape Clément V. La culture de la garance, inaugurée à Monteux, en a aujourd'hui disparu. Buste du poète provençal Nicolas Saboty.

MONTEVARCHI. Ville d'Italie, prov. d'Arezzo, sur l'Arno; 3.600 hab. (com. 9.900). Ecole technique.

MONTEVERDE (Claudio), musicien italien que l'on considère, à juste titre, comme le père de l'harmonie moderne. Né à Crémone en 1568, mort en 1643, il reçut de bonne heure les leçons du compositeur Ingegneri, maître de chapelle du duc de Mantoue. Dans les premiers essais qu'il fit paraître, on remarqua de nombreuses infractions aux règles alors en vigueur dans la composition musicale, les unes résultant de simples négligences, les autres décelant déjà chez leur auteur l'esprit de hardiesse qui devait prendre sous peu son essor. En effet, dès l'année 1599, son cinquième livre de madrigaux nous offre les points principaux sur lesquels se détachant de l'ancien système, il fondait, probablement sans en avoir pleinement conscience, le système qui sert de base à la musique moderne. Ces innovations consistent principalement dans l'attaque des accords de septième et de neuvième de dominante *sans préparation*. Les champions de l'école polyphonique ne se méprirent pas sur la portée de cet acte d'audace qui devint la cause d'une lutte acharnée entre les deux partis rivaux.

Les tentatives que Monteverde avait faites dans le domaine de la musique religieuse n'avaient guère servi sa cause, et contribuaient plutôt à mettre en un plus haut relief les mérites de l'école adverse. Ce n'est pas là que s'ouvrait sa voie, et il la trouva en écrivant son premier opéra *Ariane*, à l'occasion des noces de l'infante de Sa-

voie avec le fils du duc de Mantoue (1607). (Il occupait depuis quatre ans à cette cour le poste devenu vacant par la mort d'Ingegneri.) En 1608, *Orphée* succédait à *Ariane*, et montrait, dans des proportions plus vastes, les mêmes qualités dramatiques et pathétiques. Un orchestre de trente-six musiciens, — fait sans précédent, — soutenait les voix et leur prêtait le secours de timbres nombreux et variés. Appelé en 1613 à Venise pour y remplir des fonctions analogues à celles qu'il remplissait à la cour ducal, Monteverde vit sa réputation s'accroître rapidement. Une messe des morts, écrite en mémoire de Cosme II (1621), et un intermède dramatique, *le Combat de Tancrède et de Clorinde* (1624), furent suivis de différentes œuvres parmi lesquelles un grand opéra, *Proserpine enlevée* (1630), et une Messe (1634) sont les plus importantes. En 1633, le musicien, alors dans toute la splendeur de sa renommée, entra dans les ordres sacrés. Toutefois, ses travaux ne furent que suspendus, et quatre opéras, *Adonis* (1639), *les Noces d'Enée et de Lavinie*, *le Retour d'Ulysse dans sa patrie* (1661), enfin *le Couronnement de Poppée* montrèrent que la vieillesse n'avait pas amorti son talent. Nous possédons de lui huit livres de madrigaux, des chansonnettes, des *scherzi*, la partition d'*Orphée* et des compositions religieuses, le tout imprimé. Quant à ses manuscrits, la plupart ont été malheureusement perdus. L'influence de Monteverde a été immense. On est néanmoins en droit de regretter que les fondements de la mu-



Plan et rade de Montevideo.

sique moderne aient été posés sur les ruines de la musique ancienne, et que les deux écoles, en lutte pendant la vie du célèbre novateur, n'aient pu coexister en paix, chacune conservant son domaine propre et ses personnelles beautés. René BRANCOUR.

MONTEVERDE (Giulio), statuaire italien, né à Bistagno en 1837. Elève de l'Académie des Beaux-Arts de Rome, où il devait plus tard enseigner à son tour la statuaire, il aborda avec succès, à partir de l'année 1868, les diverses expositions nationales et universelles et se signala notamment à l'Exposition de 1878, à Paris, par des œuvres

importantes : *l'Architecture*; *Enfant chassant un coq*; *Edouard Jenner faisant l'épreuve du vaccin sur son fils*. La statue de Bellini, celle de Thalberg, le *Génie de Franklin*, furent également très remarquées. Enfin, c'est à cet artiste qu'est dû le *Monument de Victor-Emmanuel*, au Panthéon de Rome. Membre correspondant de l'Institut de France (1878), M. Monteverde appartient, d'autre part, depuis 1889, au Sénat italien. G. C.

MONTEVIDEO. I. VILLE. — Capitale de la république orientale de l'Uruguay et chef-lieu du département; port maritime sur une petite baie de l'estuaire de la Plata; en

1884, 104.470 hab., actuellement plus de 200.000. On pourrait comprendre dans le relevé la banlieue, mais cela formerait alors en réalité tout le département (V. ci-dessous). Montevideo doit son origine à un fort portugais établi en 1724, occupé peu après par les Espagnols. Longtemps la ville ne fut qu'un poste de soldats, et en 1725, pour aider à la peupler, on envoyait 50 familles de colons de Galicie et des Canaries, et l'on obligeait alors tous les bateaux faisant escale à débarquer des colons. En 1781, elle comptait 6.460 hab., puis une trentaine de mille en 1792, et son commerce approchait de 35 millions de fr. Elle devint en 1828 la capitale de la Bande orientale, mais elle n'avait plus que 9.000 hab. Assiégée par le général Oribe, lieutenant de Rosas, puis de nouveau en 1864 par les armées alliées, elle fut livrée à Florès (V. URUGUAY). Depuis que la liberté des fleuves a été proclamée, elle a rapidement prospéré. Les étrangers, Français, Italiens, Basques, etc., forment la moitié de la population. Montevideo est bâtie en pente, ses maisons s'élèvent en paliers superposés, sur une pointe de terre abritant à l'E. une baie de 3 kil. de profondeur et de 4 1/2 de large, bordée à l'O. par le *Cerro*, colline de 148 m. de haut, où s'est bâtie une petite ville, et qui porte un phare; au pied sont les docks. Dans la baie se voit l'île de *Ratas* ou de la *Libertad*. Des agglomérations se forment le long de la baie, sorte de faubourgs de la capitale, qui a couvert toute la presqu'île. Montevideo a tout à fait l'aspect d'une ville européenne, avec des maisons genre italien, de la propreté et de la gaieté. La température passe par de brusques transitions; les monuments principaux sont la cathédrale, le palais du gouvernement, la bourse, le grand théâtre *Solis*. Les rues se coupent à angle droit en *cua-dras*. On y compte 9 lignes de tramways ayant transporté en 1893 plus de 15 millions de voyageurs y compris les services de la banlieue et des stations de bains, *Pocitos*, *Playa Ramirez*, etc. Des chemins de fer mettent en communication Montevideo avec Paso de los Toros (272 kil.), puis avec Minas (422 kil.) et Barra de Santa Lucia (23 kil.); un autre de 223 kil. est en construction entre la capitale, El Rosario, et la Colonia.

Relié par câble télégraphique et téléphone à Buenos Aires, puis par câble sous-marin au Brésil et à l'Europe (via Cap-Vert), Montevideo sert d'escale aux grands paquebots transatlantiques. Malheureusement, bien qu'on ait construit des quais, un brise-lames, etc., le port s'envasse constamment, et il ne peut plus recevoir que les bateaux tirant de 3 à 4 m., les autres doivent rester un peu au large; on avait fait jadis le projet d'un port en eau profonde dans la baie de *Buceo*; actuellement, un nouveau programme a été adopté. Montevideo fait un grand commerce de cuirs et de produits d'élevage; de 1873-74 à 1892-93, le chiffre des abatages dans les *saladeros* entourant Montevideo est passé de 199.743 à 277.500 têtes. En 1893, il est entré dans le port 9.543 immigrants (au lieu de 27.349 en 1889); le mouvement des passagers a été de 38.450 à l'entrée et de 55.387 à la sortie. En 1893, le port a reçu au total 8.367 bateaux jaugeant 6.024.548 tonneaux, dont 1.400 vapeurs (2.465.345 t.) et 534 voiliers (319.817 t.) venant d'outre-mer, et 2.968 vapeurs (2.927.354 t.) et 3.463 voiliers pour le cabotage et la navigation fluviale. Mouvement de la douane en 1893: importations, 18.406.275 piastres; exportations, 16.518.847.

II. DÉPARTEMENT. — Le plus petit département de l'Uruguay, ne comprenant guère que la capitale et ses faubourgs; en 1879, 141.500 hab.; en 1893, 244.135 hab. Il est entouré par le dép. de Canelones à l'E. et au N. et celui de San José à l'O., sa superficie est de 664 kil. q. L'agriculture y occupe 645 personnes sur une surface de 4.000 hect.; il y a 436 hect. en vignes. Daniel BELLET.

BIBL.: BORDONI, *Montevideo e la republica de l'Uruguay*; Milan, 1885. — MÜLLERHALL, *Handbook of the River Plate Republics*. — *Anuario estadístico de la Republica Oriental del Uruguay*; Montevideo, 1895, in-8.

MONTEVRAIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr.

de Meaux, cant. de Lagny; 598 hab. Ecole d'Alembert fondée en 1882 par la ville de Paris. Les enfants assistés et moralement abandonnés du dép. de la Seine (100 environ) y apprennent l'ébénisterie et tout ce qui concerne l'imprimerie

MONTEYNARD. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure; 426 hab.

MONTEZ (LOLA) (V. LOLA MONTEZ).

MONTEZEMOLO (Massimo CORDERO, marquis de), homme politique italien, mort en 1879. Collaborateur de l'*Opinione* et directeur du *Subalpino*, le marquis de Montezemolo fut un de ces hommes de l'aristocratie piémontaise qui, par leur libéralisme sincère, ont contribué à l'affermissement du régime constitutionnel. Député de Gressio, il siégeait à droite. En déc. 1848, Gioberti lui confia une mission auprès de Pie IX à Gaète. Le 2 nov. 1850, il entra au Sénat. Il fut gouverneur de Nice (27 nov. 1859), et lieutenant général du roi en Sicile (déc. 1860-avr. 1861). Préfet de Florence, il tomba avec la droite (1876). F. H.

MONTEZIC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Saint-Amans; 737 hab.

MONTEZUMA, roi du Mexique (V. MEXIQUE, t. XXIII, p. 885).

MONTFA. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Roquecourbe; 342 hab.

MONTFALCON. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon; 252 hab.

MONTFARVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou; 1.181 hab.

MONTFAUCON. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. (S.) de Besançon; 258 hab.

MONTFAUCON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux; 4.199 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Dentelles.

MONTFAUCON. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Labastide-Murat; 1.614 hab.

MONTFAUCON. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet; 667 hab. Métiers de la fabrique de Cholet, tanneries, teintureries. Commerce de bestiaux, de peaux de mouton, d'objets religieux. Vestiges d'un château élevé par le comte d'Anjou, Foulques Nerra, vers l'an mille. Eglise Saint-Jacques, portail du XIII^e siècle. Eglise Saint-Jean, chœur roman, portail du XIII^e siècle.

MONTFAUCON (*Mons Falconis*, 870). Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, près des sources de l'Andon; 870 hab. Tuileries, distillerie; église abbatiale. Montfaucou qui, avant 1790, était un chef-lieu de prévôté du Clermontois, avait un château fort, dont il ne reste plus de traces, et un monastère de bénédictins, fondé au VII^e siècle par Baldéric et transformé plus tard en une collégiale. Armoiries: *de gueules à un faucon d'argent posé sur une montagne de même*.

BIBL.: POGNON, *Hist. de Montfaucou d'Argonne*; Sedan, 1890.

MONTFAUCON. Famille seigneuriale du pays de Vaud, dont plusieurs membres ont joué un rôle important au moyen âge. Elle est d'origine bourguignonne; dès le XII^e siècle, *Amédée II* a des droits dans le pays de Vaud. — *Amédée III*, mort en 1280, éleva le château d'Echalens qui devint le centre de la seigneurie. — *Gauthier II*, son fils, mort en 1309, constitue la châtellenie en juridiction indépendante. — *Jean II*, fils du précédent, mort en 1318, convertit ses domaines en fief du comte de Savoie. — *Gérard*, frère du précédent, mort en déc. 1352, fut un des princes les plus belliqueux de son temps; il guerroya contre les Flamands, contre le duc de Bourgogne, contre les Anglais en Flandre, fut sénéchal de Toulouse pour le roi Philippe de Valois, lieutenant général du duc de Bourgogne dans la Franche-Comté. — *Henri II*, petit-neveu du précédent, né en 1360, fit campagne avec Charles VI de France, Amédée VII de Savoie, devint chambellan de Philippe le Hardi. Il partit pour la croisade contre les Turcs qui venaient d'envahir la Hongrie et fut tué le

28 sept. 1396 à la bataille de Nicopolis. Ce fut le dernier rejeton mâle de cette antique race.

Sébastien de Montfaucon, qui était évêque de Lausanne lors de l'introduction de la réforme, était d'une autre famille originaire du Bugy. Il devint évêque de Lausanne le 18 août 1517 et fut presque continuellement en querelle avec les Lausannois dont il n'approuvait pas les liens avec les Suisses. Il dut quitter Lausanne le 24 mars 1536 et mourut en 1560 à Virieux-le-Petit.

E. K.

MONTFAUCON (Bernard de), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né au château de Soulagé en Languedoc en 1655, mort en l'abbaye de Saint-Germain des Prés en 1744. En 1762, il fut reçu dans le corps des cadets à Perpignan ; l'année suivante, il entra dans le régiment de Languedoc, et il fit deux campagnes sous la direction de Turenne. La perte de sa mère lui fit prendre la résolution de renoncer au monde. En 1675, il fut admis parmi les bénédictins, dans l'abbaye de la Daurade à Toulouse. Envoyé à Sorèze, puis à La Grasse, il travailla à la traduction en latin des Pères grecs. En 1687, il fut appelé à Paris, pour collaborer à la grande édition des Pères de l'Eglise que les bénédictins avaient entreprise. Ses supérieurs l'établirent gardien des médailles de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. En 1698, ils l'autorisèrent à aller en Italie ; il y fut accueilli avec distinction par Innocent XII, mais parfois aussi fort entravé dans ses recherches par la jalousie des savants du pays. Après avoir visité les villes et les monastères les plus importants, il revint en France, pour mettre en ordre les documents qu'il avait recueillis. En 1719, il fut nommé membre de l'Académie des Inscriptions. — Œuvres principales : *Analecta sive varia Opuscula græca* (1688, in-4) ; *la Vérité sur l'histoire de Judith* (1690-92, in-42) ; *Diarium italicum sive monumentorum veterum bibliothecarum notitiæ singulares itinerario italico collectæ* (1702, in-4) ; *Collectio nova patrum et scriptorum græcorum* (1706, 2 vol. in-fol.) ; *Palæographia græca sive de Ortu et Progressu litterarum græcarum* (1708, in-fol., fig.) ; *Bibliotheca Coisliniana olim Segueriana sive manuscriptorum omnium quæ in ea continentur accurata descriptio* (1715, in-fol.) ; *l'Antiquité expliquée et représentée en figures* (latin et français, 1719-24, 15 vol. in-fol.) ; *les Monuments de la monarchie française* (1729-33, 5 vol. in-fol.) ; cet ouvrage finit à l'avènement des Bourbons ; *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* (1739, 2 vol. in-fol.) ; éditions des Œuvres de saint Athanase, des *Hexaples* d'Origène, des Œuvres de saint Jean Chrysostome ; traduction en français du livre de Philon sur la *Vie contemplative*. Une liste détaillée des ouvrages de Montfaucon se trouve dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par Tassin (Paris et Bruxelles, 1770, in-4).

E.-H. VOLLET.

MONTFERMEIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy ; 1.241 hab. Stat. du chem. de fer du Raincy, à Montfermeil. Gypse. Parcheminerie. Château moderne. La seigneurie de Montfermeil fut érigée en baronnie par lettres de juil. 1611 en faveur d'Hilaire Lhoste, secrétaire du roi.

MONTFERMIER. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Montpezat ; 264 hab.

MONTFERMY. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontgibaud ; 425 hab.

MONTFERNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 87 hab.

MONTFERRAND. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Castelnaudary ; 608 hab.

MONTFERRAND. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont ; 544 hab.

MONTFERRAND. Com. du dép. du Doubs, arr. de Boussières ; 669 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Salines. Fabrication de soudes.

MONTFERRAND. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat ; 117 hab.

MONTFERRAND. Ancienne ville d'Auvergne réunie depuis 1731 à la ville de Clermont (Puy-de-Dôme) à laquelle son nom est resté accolé ; 3.526 hab. Elle est située à 3 kil. au N.-E. de Clermont ; il s'y trouve une fonderie de cloches ; des fabriques de cuirs pour la chapellerie, de chocolat, de pâtes alimentaires et des minoteries. Le commerce consiste en bestiaux, graines et farines. La ville se compose de deux rues qui se coupent à angle droit et de nombreuses ruelles tortueuses et étroites ; une partie des remparts des XIV^e et XV^e siècles est encore debout. L'église (mon. hist.) est un vaste édifice construit au XIII^e siècle, mais très remanié aux XIV^e et XV^e ; des deux tours qui la surmontaient une seule subsiste. D'abord simple paroisse, elle fut érigée en collégiale au XV^e siècle. Nombreuses maisons intéressantes du moyen âge ou de la Renaissance, parmi lesquelles il faut citer la maison de l'Eléphant (mon. hist.), ainsi nommée de son enseigne, la maison de l'Apothicaire (XV^e s.) (mon. hist.), l'hôtel du gouverneur Jean de Doyat (1480), la maison des Mallet (1510), la maison du sire de Beaujeu (XVI^e s.) et la maison Desplats (1536). Restes d'une commanderie de l'hôpital. L'ancien couvent des ursulines a été converti en grand séminaire. Montferrand appartint successivement pendant le moyen âge aux comtes, puis aux dauphins d'Auvergne, à la famille de Beaujeu, qui lui confirma une charte de privilèges en 1291, et la céda à Philippe le Bel en 1298. Auparavant elle avait été assiégée et prise par Louis VI en 1126, prise par Philippe-Auguste en 1196, et enfin elle fut prise par les Anglais en 1388. Donnée en supplément d'apanage au duc d'Anjou (le futur Henri III) en août 1569, elle fut plus tard comprise dans l'apanage du comte d'Artois. La prospérité de Montferrand excita au XVII^e siècle l'envie des habitants de Clermont qui réussirent dès 1630 à obtenir des lettres patentes d'annexion qui ne reçurent d'application qu'un siècle plus tard.

MONTFERRAND (Auguste RICARD, dit de), architecte français, né à Chaillot près Paris le 24 janv. 1786, mort à Saint-Petersbourg le 28 juin (10 juil.) 1858. Elève de Percier et Fontaine et attaché aux travaux du temple de la Gloire (aujourd'hui église de la Madeleine), Montferrand fut, après un court voyage à Rome, appelé en 1816 à Saint-Petersbourg, où il devint bientôt l'architecte de l'empereur Alexandre. Il fit élever dans cette ville le palais Labanoff, occupé maintenant par le ministère de la guerre, et, ayant pris part au concours ouvert en 1817 pour la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Isaac, il dirigea jusqu'à sa mort les travaux de ce grandiose édifice, remarquable par son plan, ses belles proportions et la richesse des matériaux mis en œuvre. De 1829 à 1834, cet architecte fit dresser la colonne Alexandre dont le fût monolithique de granit rouge a 27 m. de hauteur. Il fit aussi restaurer les intérieurs du Palais d'hiver après l'incendie de 1837, remettre en sa place actuelle la grande cloche, à Moscou, et il dessina, en 1836, le piédestal de la statue équestre de l'empereur Nicolas I^{er}. Membre et professeur de l'académie des beaux-arts de Saint-Petersbourg, de Montferrand fut comblé d'honneurs en Russie. On lui doit les ouvrages suivants : 1^o *Eglise cathédrale de Saint-Isaac*, 1^{re} éd., Saint-Petersbourg, 1820, 20 pl. in-fol. ; 2^e éd., *Description*, etc., 1845, 61 lith. in-fol. ; 2^o *Note sur l'exploitation des trente-six colonnes de granit de l'église de Saint-Isaac*, etc., 1820, in-fol. ; 3^o *Plans et détails du monument de l'empereur Alexandre*, Saint-Petersbourg, 1836, 61 pl. in-fol. Charles Lucas.

MONTFERRANT. Famille ancienne de la Guyenne, originaire du château de Montferrant dans l'Entre-Deux-Mers, et dont les chefs étaient au moyen âge premiers barons du Bordelais. Plusieurs membres de cette famille se signalèrent dans la guerre de Cent ans par leur dévouement à l'Angleterre et l'acharnement avec lequel ils combattirent le rétablissement de l'autorité française en Guyenne ; parmi les plus connus, il faut nommer, au XV^e siècle, *Bertrand* de Montferrant et surtout son frère, *Pierre*, seigneur de

Lesparre et de la Trau, qui négocia avec l'Angleterre la dernière expédition de Talbot en Médoc, fut l'âme des dernières résistances et, lorsque Bordeaux dut se rendre aux armes victorieuses de Charles VII, paya de sa vie son inaltérable attachement à la cause anglaise (1454). H. C.

BIBL. : RIBADIEU, *Histoire de la conquête de la Guyenne*; Bordeaux, 1866, in-8.

MONTFERRAT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire; 973 hab.

MONTFERRAT. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Callas; 601 hab. Dans les gorges de la Nartubie, affluent de l'Argens, sur un pic de 686 m. d'alt., chapelle de Notre-Dame et ruines du château de Montferrat.

MONTFERRAT (*Monferrato*). Pays d'Italie, compris dans le Piémont, où il forme la prov. d'Alexandrie et partie de celle de Cuneo. Il comprit d'abord la région de la r. dr. du Pô, de Turin à Casale, s'étendit successivement sur le val du Tanaro et jusqu'à l'Apennin, et fut divisé en Haut-Montferrat (Alba, Acqui, Mondovi) et Bas-Montferrat (Alexandrie, Asti, Casale).

Au XI^e siècle se constitua un marquisat de Montferrat, aux mains de la famille des Aledramides, et dont les chefs jouèrent un rôle brillant dans les croisades. Les principaux furent : *Guillaume* († 1188), fidèle lieutenant de Frédéric Barberousse, qui fonda la puissance de la maison; son fils, *Conrad*, qui défendit Tyr contre Saladin (1187), en reçut la seigneurie et épousa une fille du roi de Jérusalem. Amaury; il disputa la couronne de Jérusalem à Gui de Lusignan, se distingua à la troisième croisade et tomba le 28 avr. 1192 sous les coups de deux Assassins. — *Boniface III*, l'un des chefs de la quatrième croisade, y gagna le titre de roi de Thessalonique et fut tué par les Bulgares (1207). — *Guillaume VI le Grand* († 1292) fut un des plus célèbres condottiers du XII^e siècle. — En 1305, la mort de son fils Jean, dernier héritier direct des marquis de Montferrat, fit passer leur héritage à une branche des Paléologues, qui fut représentée par Théodore († 1338), Jean II († 1372), Secondotto (1378) et Jean III († 1381), Théodore II († 1418), Gian Jacopo († 1445), Jean IV († 1464), Guillaume et Boniface, avant de s'éteindre à son tour avec Jean-Georges en 1533. Le Montferrat passa alors aux Gonzague de Mantoue, fidèles serviteurs de Charles-Quint; ils tinrent leur brillante cour aussi bien à Casale qu'à Mantoue. Lorsque leur lignée directe masculine finit en 1627 avec le duc Vicenzo II, les prétentions du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, engagèrent la guerre de succession de Mantoue qui aboutit par le traité de Chérano au démembrement du Montferrat (1631). En 1713, la Savoie acquit le reste, dont fut dépouillé le duc de Mantoue qui avait pris le parti de la France dans la guerre de succession d'Espagne.

MONTFERRAT (Marquis de) (V. BARRAL [Joseph-Marie]).

MONTFERRER. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Ceret, cant. d'Arles; 624 hab. Fabriques de brouettes, de chaussures, d'espadrilles. Moulins. Commerce important de truffes. Eglise romane. Ruines féodales. Grotte nommée Cave d'en Pey.

MONTFERRIER. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet, sur le Touvre; 1.517 hab. Mine de cuivre. Moulins à foulon et à farine; fabrique de draps, fromagerie importante. Eglise de 1212. Ruines d'un château féodal du XII^e siècle. Intéressante maison sculptée du XVII^e siècle.

MONTFERRIER. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Montpellier; 627 hab. Ancien château du XI^e s. Château de l'époque de Louis XIV. Siège d'un marquisat érigé en faveur de Jean-Anthoine Vidal de Montferrier (V. ci-dessous).

MONTFERRIER (De). Ancienne famille du Bas-Languedoc et du Vivarais qui figure dans les chroniques dès le XI^e siècle. Parmi ses membres, on peut citer, outre diffé-

rents hommes de guerre et officiers généraux : *Bremont*, ambassadeur du roi de Majorque auprès du roi de France pour le traité de Perpignan (1289); *Aymon*, gouverneur de Montpellier en 1349, qui négocia la cession de cette ville à Philippe de Valois; *Anthoine du Vidal*, consul de Montpellier en 1687; *Jean-Anthoine du Vidal*, syndic général du Languedoc (1705-7); *Jean-Anthoine du Vidal* (1700-86), fils du précédent, syndic général des Etats du Languedoc (1733-86), auquel on doit la construction du nouveau pont du Gard et qui fut le protecteur du peintre *Fabre* (V. ce nom); *Jean-Jacques-Philippe*, mort en 1829, frère du précédent. Membre du Tribunal dont il fut à différentes reprises président, il fut arrêté sous la Terreur, mais remis en liberté. — Une branche de cette maison s'est éteinte dans celle des Cayla-Saint-Bonnet. De nos jours elle est représentée par *Antoine-Edgar du Vidal*.

MONTFERRIER (Suzanne de) (V. HOËNÉ WRONSKI).

MONTFERRIER (Alexandre-André-Victor, marquis SARRAZIN DE), savant et écrivain français, né à Paris le 31 août 1792, mort à Argenteuil (Seine) le 13 mars 1863. Fils d'un ingénieur, il s'appliqua principalement à l'étude du magnétisme animal et fonda la Société parisienne du magnétisme animal ainsi que les *Annales du magnétisme animal* (1814). Il s'occupa aussi de politique, défendit les idées libérales et créa plusieurs journaux, qui n'eurent qu'une très courte existence : *l'Ultra*, *l'Oracle français* (1820), *l'Ere nouvelle* (1830); il fut gérant du *Moniteur parisien*. Beau-frère d'Hoëné Wronski, il entreprit en 1856 la publication d'une *Encyclopédie mathématique* d'après les principes de celui-ci (V. HOËNÉ WRONSKI). On lui doit en outre : *Éléments du magnétisme animal* (Paris, 1818, in-8) et *Des principes et des procédés du magnétisme animal* (Paris, 1819, 2 vol. in-8), ces deux ouvrages sous le pseud. de Lauzanne; *Dictionnaire des sciences mathématiques pures et appliquées* (Paris, 1834-40, 3 vol. in-4; 2^e édit., 1844); *Cours de mathématiques pures* (Paris, 1838, 2 vol. in-8); *Dictionnaire universel et raisonné de marine* (Paris, 1842, in-4; 2^e édit., 1846), etc. L. S.

MONTFEY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Érvy; 322 hab.

MONTFIQUET. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 463 hab.

MONTFLEUR. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien; 407 hab.

MONTFLEURY (Zacharie JACOB, dit), acteur français, né en Anjou dans les dernières années du XVI^e siècle, mort à Paris en déc. 1667. On assure qu'il était gentilhomme, que ses parents lui firent faire de bonnes études, qu'il entra ensuite parmi les pages du duc de Guise, mais que l'amour du théâtre l'emportant chez lui sur toute autre considération, il s'enfuit sans rien dire et s'attacha à une troupe qui parcourait les provinces, adoptant le nom de Montfleury pour se déguiser et dépister les recherches. Ce qui est certain, c'est que les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne s'estimèrent heureux de l'adjoindre à leur troupe. On suppose que ce fut vers 1635. Ce qui est certain encore, c'est que Montfleury joua d'original dans *le Cid* et *les Horaces*. Molière l'a raillé, ainsi que tous ses camarades, dans *l'Impromptu de Versailles*. Il était particulièrement fort estimé du cardinal de Richelieu, qui, lorsque Montfleury épousa la veuve de Pierre Rousseau, en 1638, voulut que la noce se fit à Rueil, dans sa propre maison de campagne. Montfleury, qui est l'auteur d'une tragédie, *la Mort d'Asdrubal*, représentée en 1647, mourut, dit-on, de la rupture d'une veine, causée par l'effort qu'il fit un soir en jouant le rôle d'Orreste dans *Andromaque*. — Sa femme, Jeanne DE LA CHALPE, mourut à Paris le 4^{er} mars 1683. On ignore tout de cette actrice, qui, sans son mariage, serait restée sans doute complètement obscure. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle appartint comme son mari à la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, qu'elle passa ainsi que lui près de trente ans à ce théâtre,

et qu'après qu'il fût mort, en 1667, elle se retira avec une pension de 1.000 livres.

MONTFLEURY (Antoine JACOB, dit), auteur dramatique français, né à Paris en 1640, mort à Aix en 1685. Fils du précédent, il se fit recevoir avocat, et remplit à la satisfaction de Colbert une mission dont ce ministre l'avait chargé en Provence. Les pièces qu'il fit représenter, assez nombreuses, ont presque toutes été bien accueillies; deux au moins sont restées fameuses, *la Femme juge et partie* et *la Fille Capitaine*. Voici les titres des autres : *le Mariage de rien*, *Thrasibule*, *l'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, *le Mari sans femme*, *l'École des Jaloux* ou *la Fausse Turque*, *le Procès de la Femme juge et partie*, *l'Ambigu comique*, *le Gentilhomme de Beauce*, *le Comédien poète*, *la Sœur ridicule*, *Trigaudin*, *l'École des Filles*, *la Dame médecin* et *la Dupe de soi-même*. La plupart de ces pièces sont assez licencieuses, et l'on en peut juger par celle qui a pour titre *l'École des Jaloux* ou *le Cocu volontaire*.

MONTFLOURS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Argentré; 429 hab.

MONTFLOVIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit; 410 hab.

MONTFORT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Valonne; 131 hab.

MONTFORT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 613 hab.

MONTFORT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey; 138 hab.

MONTFORT ou **MONTFORT-EN-CHALOSSE**. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Dax; 1.510 hab. Vignobles. Carrières de pierres à bâtir. L'église se trouve au hameau de Baisempé, à 4 kil. au S.; le chœur roman a de curieuses sculptures à l'intérieur de l'abside; la nef a été fortifiée au xv^e siècle. Montfort est une bastide fondée au début du xiv^e siècle; elle reçut alors des franchises qui y attirèrent la plupart des habitants du village plus ancien de Baisempé, mais elle ne fut jamais érigée en paroisse. Restes des remparts du xiv^e siècle.

MONTFORT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué-la-Fontaine; 434 hab.

MONTFORT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Sauveterre; 392 hab.

MONTFORT. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Cotignac; 776 hab.

MONTFORT ou **STARKENBERG** (aujourd'hui *Qalaat Qarr*), à 5 heures au N.-E. de Saint-Jean-d'Acre. Principale forteresse de l'ordre Teutonique en Syrie, fondée en 1229 par le grand maître Hermann de Salza. Prise par le sultan Beïbars en 1291. R. Dd.

BIBL.: Plan dans G. REY, *Etude sur les Monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie*, planche XV.

MONTFORT-L'AMAURY. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet; 1.516 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Distillerie, taillanderies, teinturerie. L'église (mon. hist.) est un édifice de la Renaissance à trois nefs, sans transept, mais avec déambulatoire, où se trouve encastré le pan du mur d'un ancien clocher roman. Elle renferme de très remarquables vitraux peints du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle. Ancien charnier (mon. hist.) de la fin du xvi^e siècle, entouré de galeries de cloître. Sur la colline dominant le bourg s'élèvent les ruines plus pittoresques qu'importantes de l'ancien château féodal: un pan de mur du donjon du xi^e siècle, une tourelle gothique d'escalier, les substractions d'une chapelle romane et la porte Bardou de la fin du xv^e siècle. Guillaume, fils d'Amaury, comte de Hainaut, aurait élevé, sous le règne du roi Robert, le premier château autour duquel s'est formée la ville; il fonda ainsi une très puissante famille féodale qui, outre la châtellenie de Montfort, posséda Houdan, Gambais, Epernon, Rochefort, etc. En 1148, Amaury IV de Montfort devint comte d'Evreux; mais ce comté ne resta pas dans la famille, et fut vendu au roi

Philippe-Auguste par Simon IV en 1200. On trouvera plus loin des articles sur ce personnage qui fut le chef de la croisade albigeoise, sur son fils Amaury VI, qui fut comte de France, et sur son second fils Simon IV, comte de Leicester. En 1269, l'héritière du comté de Montfort, Béatrix, épousa Robert IV, comte de Dreux; leur fille Yolande, veuve d'Alexandre III, roi d'Ecosse, apporta le comté en dot à son second mari, le duc de Bretagne Arthur II, qu'elle épousa en 1294. Depuis cette époque, le comté de Montfort reste uni au duché de Bretagne et fut réuni avec lui à la couronne. Depuis lors il fut concédé à Catherine de Médicis (14 mai 1562), concédé de nouveau en sept. 1574 comme supplément d'apanage à François d'Alençon; enfin Louis XIV l'échangea pour une partie du duché de Chevreuse, avec Charles-Honoré d'Albert, qui fut ainsi que ses descendants autorisé à porter le titre de comte de Montfort.

MONTFORT-LE-ROTROU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans; 917 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabrique de toiles, de canevas, de chandelles. Moulins. Pépinières. Eglise moderne de style gothique. Château fondé au xii^e siècle par Rotrou I^{er}, comte du Perche. On y a substitué de nos jours une construction de style italien.

MONTFORT-SUR-MEU. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, au confluent du Tarun et du Meu; 2.464 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Imprimerie, teinturerie, taillanderies, tanneries, moulins. Commerce de laines et de grains. Montfort, comme toutes les localités de ce nom, doit son origine à une forteresse féodale; celle-ci fut construite au xi^e siècle par Raoul, seigneur de Gaël. Du château subsiste le donjon reconstruit au xvi^e siècle; c'est une grosse tour cylindrique à machicoulis, flanquée d'une tourelle ou fillette et entourée d'une enceinte ou chemise de la même époque. Eglise Saint-Jean-Baptiste moderne. Restes de l'abbaye de Saint-Jacques fondée par des Augustins en 1152; église du xiv^e siècle et bâtiments du xviii^e. L'hôpital Saint-Lazare, ancienne léproserie, conserve un autel du xiii^e siècle. Menhir renversé, connu sous le nom de Grès de Saint-Méen, à la lisière de la forêt de Coulon.

MONTFORT-SUR-RISLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, sur la rive droite de la Risle; 635 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filatures de coton. Tanneries. Eglise en partie romane. Vestiges de l'ancien château des xi^e et xii^e siècles autour duquel s'est formé le village et qui était au moyen âge une des principales forteresses de Normandie. Pris et en partie détruit par Jean sans Terre en 1200, il fut restauré plus tard et devint, en janv. 1476, le siège d'un comté donné par Louis XI à Louise de Laval, à l'occasion de son mariage avec Jean de Brosse.

MONTFORT (Simon IV, comte de), né vers le milieu du xi^e siècle, mort le 25 juin 1218. Cet illustre guerrier était le second fils de Simon III, comte de Montfort, et d'Amicie, fille de Robert de Beaumont, comte de Leicester. C'était un homme d'une dévotion ardente et fanatique; son apologiste, Pierre de Vaux-Cernay, a fait de lui avec raison le champion de l'Eglise et de la foi: il passa sa vie à combattre les infidèles et les hérétiques. En 1198, il partit pour la Palestine avec une troupe de chevaliers français; cette expédition eut peu de résultats. En 1202, il participa à la cinquième croisade; mais, voyant ses compagnons se détourner du but pieux qu'ils s'étaient assigné, il se sépara d'eux et se rendit en Terre sainte, où il se couvrit de gloire. En 1209, lorsque les chevaliers du Nord, appelés par Innocent III contre les hérétiques cathares, se ruèrent en foule sur l'Albigeois, Simon figurait parmi eux (V. LANGLUEDOC). Lorsque les domaines du vicomte de Béziers et de Carcassonne eurent été conquis, les croisés en confièrent la garde au comte de Montfort, qui accepta avec joie, voyant l'occasion venue de devenir un puissant seigneur tout en satisfaisant Dieu et l'Eglise. Il resta dans le Midi avec un petit nombre de chevaliers aguerris, qu'il paya, soit en argent, soit en fiefs, s'empara de Castres, de Pamiers,

d'Albi, et commença la série des exécutions d'hérétiques en brûlant 140 cathares à Minerve. Puis, ayant reçu de nouveaux renforts, il se tourna contre Raymond VI, comte de Toulouse, le battit à Castelnaudary en 1212, et le réduisit à peu près à la seule possession de Toulouse et de Montauban. Alors eut lieu la grande assemblée de Pamiers, où Simon reconnut d'importants privilèges au clergé méridional. En 1213, avec des forces numériques bien inférieures, il remporta sur le roi d'Aragon, allié de Raymond VI, l'éclatante victoire de Muret, qui prouve ses talents militaires. Rassuré de ce côté, il porta ses armes au Nord, franchit même la Dordogne. En 1215, il s'empara de Narbonne et de Toulouse, avec le concours du fils de Philippe-Auguste, Louis. Le roi de France, qui ne pouvait s'occuper lui-même des affaires du Midi, aurait voulu du moins réserver ses droits, et s'efforçait de transformer Simon en une sorte de lieutenant de la monarchie. Mais le comte de Montfort réussit enfin à se faire reconnaître par le pape la possession des terres qu'il avait conquises (concile de Latran, 1215) et il se qualifia « par la grâce de Dieu comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne, duc de Narbonne ». Cette haute fortune dura peu. Au retour du concile de Latran, Raymond VI souleva les populations provençales ; en 1217, Simon dut tourner ses armes vers la vallée du Rhône ; pendant ce temps, Toulouse ouvrit ses portes à son ancien comte. Simon revint sur ses pas pour châtier la ville rebelle ; mais il périt pendant le siège, tué par un projectile lancé par une machine de guerre. Ch. PETIT-DUTAILLIS.

BIBL. : DOM VAISSETTE et DOM DEVIC, *Hist. du Languedoc* ; Toulouse, 1874-89, nouvelle édit., t. VI. — Aug. MOLNIER, *Catal. des actes de Simon et d'Amauri de Montfort* ; Paris, 1874, in-8.

MONTFORT (Amauri de), né en 1192, mort en 1241, fils du précédent. Après la mort de Simon IV, Amauri se vit confirmer par le pape Honorius III la possession des domaines concédés à son père. Mais l'héritage était lourd à recueillir, et Amauri avait peu de talents. En vain le fils de Philippe-Auguste vint-il l'aider en 1219. Amauri, partout vaincu, conclut en 1222 une trêve avec le nouveau comte de Toulouse Raimond VII, et en 1224 il se décida à quitter le Midi. Il céda tous ses droits au roi Louis VIII, et lorsque celui-ci les fit valoir, en 1226 (V. Louis VIII), Amauri de Montfort se joignit aux croisés. En 1230, il devint connétable. En 1239, il partit pour la Palestine ; tombé entre les mains des infidèles, à Gaza, il fut libéré en 1241, quitta la Terre sainte, et mourut au retour à Otrante.

MONTFORT (Guy de), frère puîné du célèbre Simon de Montfort, seigneur de La Ferté-Alais. Il accompagna son frère à la quatrième croisade, quitta l'armée avec lui au moment où elle allait entreprendre le siège de Zara et se rendit directement en Terre sainte. Rentré en France avec Simon, il combattit à ses côtés contre les hérétiques albigeois et reçut en récompense une partie de l'Albigeois méridional, Rabastens et Saint-Antonin ; il alla plaider la cause de son frère au concile de Latran, et continua après 1218 ses services auprès de son neveu Amauri. En 1224, Louis VIII l'envoya à Rome pour contrarier les négociations de Raimond VII et du Saint-Siège. Deux ans plus tard, quand le roi de France eut définitivement accepté les offres de la papauté, il céda Saint-Antonin à la couronne, servit d'auxiliaire aux lieutenants royaux et périt le 31 janv. 1228 devant Vareilles. A en croire l'auteur anonyme de la Chanson de la croisade, Guy aurait plus d'une fois joué auprès de Simon le rôle d'un conseiller pacifique et clément. Il avait épousé en 1202, durant son séjour en Terre sainte, Elvire d'Idelin ; devenu veuf, il se maria dans le Midi avec Briande, sœur de Lambert de Montélimar, baron provençal, et veuve de Lambert de Thury, chevalier français aux gages de Simon. Du premier lit naquit *Philippe*, tige des seigneurs de Castres ; du second, *Guy*, auquel un frère utérin légua la seigneurie de Lombers en Albigeois ; cette

seigneurie avait été donnée à Lambert de Thury par Simon de Montfort. A. MOLNIER.

BIBL. : *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., t. VI, *passim*.

MONTFORT (Simon), troisième fils du vainqueur des Albigeois. Il naquit dans les toutes premières années du XIII^e siècle. De son enfance et de son éducation, nous ne savons rien, mais il y a des raisons pour croire qu'il put lire et comprendre le latin. Il entra au service du roi d'Angleterre en 1229. L'intérêt lui conseillait de chercher fortune de ce côté, car les titres héréditaires de comte de Leicester et de sénéchal d'Angleterre appartenaient à sa famille, qui en avait été dépouillée en représailles de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. Simon obtint de Henri III qu'on lui rendit la saisine du fief et de l'« honneur » de Leicester (1231) ; il abandonna les revenus dont il jouissait en France à son frère aîné *Amauri* (V. ce nom), qui lui céda tous ses droits sur le comté de Leicester (1232) et il adopta désormais pour sa patrie le royaume où il tenait ses fiefs. Il servit d'ailleurs fidèlement son nouveau suzerain, qui lui laissa épouser sa sœur Aliénor, veuve de Guillaume de Pembroke (7 janv. 1238). Ce mariage n'était pas très régulier parce que les grands du royaume n'avaient pas été consultés et en outre parce qu'Aliénor avait fait vœu de chasteté après la mort de son premier mari ; mais Simon alla lui-même acheter du pape l'absolution du péché commis par sa femme et le roi le protégea contre les murmures des grands. D'ailleurs, la part active qu'il prit à la croisade conduite en Terre sainte par le frère du roi, Richard de Cornouailles (1240), fit tout oublier.

Il revint d'Orient juste à temps pour prendre part à la seconde expédition de Henri III en France (1242). Il combattit vaillamment devant Saintes, suivit le roi dans la campagne de 1243 contre les Gallois et fut mis par Henri III à la tête des croisés anglais qui devaient rejoindre les troupes du roi de France en Egypte ; mais brusquement il fut destiné à une autre mission, celle de rétablir l'ordre en Gascogne et d'y restaurer l'autorité royale. Le roi l'y envoya muni des pouvoirs les plus étendus qu'il lui conféra pour sept années (1^{er} mai 1248). Simon réussit tout d'abord : il vainquit, jeta dans l'exil ou fit prisonniers les chefs de la noblesse rebelle ; dans les villes, il triompha en s'appuyant, à ce qu'il semble, sur le parti aristocratique ; à la fin de 1254, le pays paraissait pacifié. Les ennemis de Simon, l'archevêque de Bordeaux en tête, allèrent porter leurs plaintes jusqu'au roi et devant le Parlement (mai 1252). Les barons anglais donnèrent gain de cause à Simon qui retourna en Gascogne ; mais le roi, fatigué d'une guerre ruineuse et toujours renaissante, irrité contre son beau-frère dont l'insolence et l'orgueil commençaient à lui peser, lui retira son commandement.

Pendant les sept ou huit ans qui suivirent, Simon ne cessa pourtant d'être employé au service du roi, soit en Gascogne même (1253-54), soit dans les longues négociations qui se terminèrent par le traité de Paris conclu entre Henri III et Louis IX (1259). Mais l'amitié des premiers temps avait fait place à une défiance réciproque et à d'aigres récriminations : discussions pour affaires d'intérêts, différends sur toute question de politique intérieure ou extérieure. Depuis son retour de Gascogne, Simon était résolument passé au parti d'opposition qui s'était formé depuis que Henri III avait commencé de gouverner par lui-même. Il y avait été amené par ses rapports avec certains membres du clergé, dominicains et franciscains, qui demandaient des réformes dans l'Eglise et naturellement aussi dans l'Etat. Le savant évêque de Lincoln, Robert Grossetête, fut son conseiller très écouté, le véritable directeur de sa vie morale. Plus d'une fois il s'entretint avec lui des principes du bon et du mauvais gouvernement ; mais nous ne savons pas exactement si le comte de Leicester avait un plan arrêté quand éclata la guerre civile.

Cette guerre eut pour causes l'influence que le roi laissait prendre à des favoris, étrangers pour la plupart, au détriment du Parlement, son gouvernement arbitraire, les

aventures et les succès de sa politique étrangère. Contre l'avis de ses principaux conseillers, il avait accepté pour son fils cadet Edmond la couronne de Sicile que le pape prétendait enlever au fils de l'empereur excommunié Frédéric II (1234) ; il dépensa des sommes immenses pour la conquête de ce lointain royaume et, quand il demanda de nouveaux subsides en 1258, le Parlement l'obligea de consentir à un ensemble de réformes, connues sous le nom de « Provisions d'Oxford », qui limitaient son autorité en lui imposant le contrôle de plusieurs comités composés de grands du royaume. Nous ignorons si le comte de Leicester prit une part personnelle à ces réformes ; car, pendant la plus grande partie de cette année et de la suivante, il fut employé aux négociations pour le traité de Paris. Certains l'ont accusé d'avoir accepté la nouvelle constitution avec une résignation maussade, mais dès qu'il l'eut jurée, il y resta inébranlablement fidèle ; « comme jadis Simon Machabée s'était levé pour son frère Judas, il se leva pour défendre jusqu'à la mort les libertés et les droits de l'Angleterre ».

C'est après la conclusion de la paix avec la France (4 déc. 1259) que Simon de Montfort, sénéchal d'Angleterre et beau-frère du roi, devint réellement le chef du parti réformateur. Il n'éprouva d'abord que des déboires : le roi avait rapporté de France des subsides considérables, qui lui permirent de tenir la campagne avec succès et même de révoquer les Provisions d'Oxford (2 mai 1262) ; certains barons firent défection ; les autres acceptèrent, à la fin de 1263, de soumettre leur cause à l'arbitrage du roi de France. La sentence prononcée par Louis IX à Amiens (24 janv. 1264) leur était si défavorable qu'ils reprirent aussitôt les armes. Simon, qui s'était tenu à l'écart de leurs dangereuses compromissions, se mit aussitôt à leur tête et les mena à la victoire : les troupes royales furent vaincues après un chaud engagement près de Lewes, où l'on admira sa science militaire (16 mai 1264). Le roi prisonnier dut reconnaître à nouveau les Provisions d'Oxford et s'engager à sanctionner les nouvelles réformes que le Parlement proposerait. Cette constitution fut essentiellement aristocratique ; elle créa un Conseil royal de neuf membres choisis par un comité de trois personnes ; les chefs des grands services publics (justice, finances, chancellerie) devaient être choisis par le Conseil des Neuf ; les shérifs choisis parmi les propriétaires nobles domiciliés dans le comté. Cette organisation, qui enlevait le pouvoir effectif au roi et limitait même celui de Parlement, peut être considérée comme l'œuvre propre de Simon de Montfort, qui composa lui-même le Conseil des Trois avec deux de ses amis et qui figura toujours aussi dans le Conseil des Neuf. Le roi, libre de nom, était en fait sous son étroite dépendance ; il disposait à son gré du sceau royal ; le prince Edouard était entre ses mains comme otage. Il avait des ennemis nombreux au dedans et au dehors, mais il réussit à empêcher la reine, réfugiée en France, de faire passer le moindre secours en Angleterre et à refouler les partisans du roi vaincu sur les confins du pays de Galles, dont le prince était son allié. Le Saint-Siège l'excommunia ; il fit saisir et jeter à la mer les bulles qu'on devait fulminer contre lui. Il distribua à ses fils, à ses amis le commandement des places fortes, confisqua les biens des rebelles et en prit sa bonne part.

Cependant sa situation restait provisoire et précaire tant que le roi n'était pas libre ; mais le comte voulut lui lier les mains avant de lui rendre son indépendance. Il convoqua (déc. 1264) un grand Parlement où il appela, non seulement comme à l'ordinaire, les prélats et les grands du royaume, mais aussi deux chevaliers élus dans chaque comté et plusieurs députés élus par des cités et des bourgs. C'est la première fois qu'en Angleterre on voit les députés des Communes figurer d'une façon officielle et régulière dans le Parlement. Il ne faut pas s'imaginer pour cela que Simon voulait établir un régime parlementaire tel que nous l'entendons aujourd'hui ; car ce grand Parlement

était, dans la pensée même de Simon, une assemblée exceptionnelle ; il revint aux formes ordinaires dans celui qu'il convoqua trois mois plus tard ; mais il créa un précédent destiné à faire une brillante fortune. C'est en effet sur ce modèle que furent constitués les Parlements anglais depuis la fin du XIII^e siècle. L'expédient imaginé par Simon de Montfort devint une institution régulière à partir d'Edouard I^{er} et, s'il est excessif de l'appeler le « Fondateur de la Chambre des communes », on doit reconnaître qu'il fut un des plus actifs promoteurs du gouvernement représentatif en Angleterre.

Après une session qui dura environ trois semaines (janv.-févr. 1265), le grand Parlement reçut les serments du roi qui jura, en son nom et au nom de son fils, d'observer les chartes des libertés et la constitution de juin 1264. Mais cette promesse n'était pas sincère et Simon, qui le savait, garda le roi sous sa tutelle et le prince Edouard en prison. Cette situation révolutionnaire se dénoua plus tôt qu'on n'aurait cru. Edouard réussit à s'évader et à rejoindre ses amis de la marche galloise qui tenaient toujours la campagne. Le comte de Gloucester trahit la cause des barons. Une armée de secours amenée par un fils du comte de Leicester fut défaite. Simon n'avait plus avec lui qu'une poignée d'hommes quand il fut enveloppé près d'Evesham. Il y périt (4 août 1265) après avoir vendu chèrement sa vie.

Simon mort garda des admirateurs ; pendant plus de dix ans et malgré la défense faite par le roi, des miracles furent opérés sur sa tombe. Pour les adversaires de la royauté arbitraire et despotique, il fut l'homme « qui dépense ses biens et sa vie pour délivrer les pauvres de l'oppression, fonder la justice et la liberté ». C'est à ce titre qu'il mérite le respect de l'histoire ; on oublie ses défauts, son ambition peu scrupuleuse, son avidité, ses emportements en paroles et en actes ; on peut discuter sur l'originalité de ses idées de réforme et de son système de gouvernement ; mais c'était un esprit religieux, sincèrement épris du bien public, grand par le caractère, s'il ne l'était pas par le génie.

De sa femme Aliénor d'Angleterre, qui lui survécut dix ans dans l'exil (elle mourut dans un couvent de religieuses dominicaines à Montargis), il eut sept enfants : deux filles et cinq fils. L'une des filles mourut en bas âge à Bordeaux ; l'autre, *Aliénor*, épousa le prince de Galles Llewellyn (13 oct. 1278) et mourut en couches peu après (21 juin 1282). Des cinq fils, un seul, *Richard*, nous est connu seulement par son nom. L'aîné, *Henri*, fut tué à la bataille d'Evesham ; il écrivit de sa main le testament de son père (1^{er} janv. 1259), que nous avons encore. *Simon* et *Gui* se déshonorèrent en assassinant à Viterbe (13 mars 1271), leur cousin Henri, fils de Richard de Cornouailles, roi d'Allemagne. Le dernier fils, *Amauri*, entra dans les ordres, mais il reprit l'habit séculier après la mort de son frère Gui (1288), servit de tuteur à ses nièces et mourut sans postérité vers 1295. Avant la fin du XIII^e siècle, il ne restait plus personne de la descendance mâle du comte de Leicester.

C. BÉMONT.

BIBL. : Les sources ont été publiées pour la plupart dans les *Chronica Monasterii sancti Albani* publiées par RILEY et dans les *Annales monastici* publiés par LUARD. À signaler particulièrement la correspondance d'Adam de MARSH, publiée au t. I des *Monumenta Franciscana*, par BREWER (*Rolls series*, 1858), un poème en latin sur la bataille de Lewes (*The Song of Lewes*, publié par KINGSFORD, 1890), et le *Recueil des Miracles de Simon de Montfort* qui fait suite au *Chronicon de duobus bellis Lewes et Evesham* publié par J.-O. HALTIWELL (*Camden Society*, 1840). Trois biographies de Simon de Montfort méritent d'être mentionnées : 1^o par R. PAULI (*Simon de Montfort, Graf von Leicester, der Schöpfer des Hauses der Gemeinen*, 1867) ; 2^o par G.-W. PROTHERO (*The Life of Simon de Montfort, earl of Leicester, with special reference to the parliamentary history of his time*, 1877) ; 3^o par Ch. BÉMONT (*Simon de Montfort ; sa vie ; son rôle politique en France et en Angleterre*, 1881).

MONTFORT (Duc de) (V. CHEVREUSE [Duc de], t. X, p. 1171).

MONTFORT (Antoine de), dit *Blockland*, peintre hollandais, né à Montfort en 1532, mort à Utrecht en 1583. Elève de Frans Floris, il peignit le portrait, l'histoire, les sujets religieux et mythologiques. Tableaux à Vienne (*Diane et Actéon*) et à Berlin (*Adoration des Bergers*).

MONTFORT (Gratien BORDEY, dit de), théologien français, né à Montfort vers 1370, mort à Salins le 21 nov. 1630. Capucin, provincial de l'ordre en 1618, il eut une renommée de prédicateur et laissa de singuliers ouvrages : *la Tarentule du guenon de Genève* (1620, in-8) ; *Axiomata philosophica ex Aristotele* (1626, in-8).

MONTFORT (Alexandre), compositeur français, né à Paris en 1803, mort le 13 févr. 1856. Il fit ses études au Conservatoire de Paris et obtint le grand prix de composition musicale en 1830. Après avoir voyagé en Italie et en Allemagne, il revint à Paris où il donna plusieurs concerts. Il fit jouer à l'Opéra en 1837 un ballet intitulé *la Chatte métamorphosée en femme*, et produisit ensuite : *la Jeunesse de Charles-Quint* (opéra en deux actes, 1841) ; *Sainte Cécile* (opéra en trois actes, 1844) ; *la Charbonnière* (opéra en trois actes, 1845), puis deux opéras-comiques en un acte, *l'Ombre d'Argentine* et *Deucalion et Pyrrha*. R. BR.

MONTFORT (Louis-Philogène, vicomte de), homme politique français, né à Paris le 3 févr. 1840. Elève de l'École de Saint-Cyr, il fit la campagne du Mexique d'où il revint avec le grade de capitaine, prit part à la guerre franco-allemande et fut blessé à Saint-Privat. Il quitta l'armée en 1873, devint maire de Grasville-la-Roqufort, conseiller général de Seine-Inférieure et fut élu en 1889 député d'Yvetot. Très indépendant, il prit une part active à la formation du groupe de la droite républicaine et s'occupa surtout de questions militaires. Il combattit le boulangisme et fut réélu en 1893 et 1898.

MONTFORT DE LAVAL (André de) (V. LAVAL).

MONTFRANC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Sernin ; 271 hab.

MONTFRIN. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aramon, sur la rive gauche du Gard ; 2.317 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Source minérale. Fabriques de balais, de sabots, de saucissons. Vanneries, huileries. Commerce de primeurs. Église romane surmontée d'une flèche du XII^e siècle. Chapelle désaffectée du XIII^e siècle. Ancien donjon du XII^e siècle à côté duquel s'élève un château construit par Mansart. La seigneurie de Montfrin fut érigée en marquisat par lettres patentes de mars 1652 en faveur de Hector de Montagnard.

MONTFROC. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 327 hab.

MONTFURON. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Manosque ; 246 hab.

MONTGAILHARD. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 816 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Tuchan ; 168 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 504 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-de-Salat ; 314 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne-sur-Gesse ; 143 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever ; 865 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre ; 905 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

MONTGAILLARD. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac ; 595 hab.

MONTGAILLARD. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Lavit ; 356 hab.

MONTGAILLARD (Bernard PERCIN DE), prédicateur célèbre au temps de la Ligue, sous le nom de Petit-Feuil-

lant, né au château de Montgaillard (Gascogne) en 1563, de noble et ancienne famille toulousaine ; mort en 1628. Vers l'âge de seize ans (1579), il entra dans l'abbaye des Feuillants, où Jean de la Barrière (V. ce nom) venait d'entreprendre une réforme très sévère des cisterciens. Il se mit à prêcher presque aussitôt, et il obtint à Rieux, à Rodez et à Toulouse, puis à Paris, d'éclatants succès. Il était réputé alors comme « le meilleur prédicateur qu'on eût vu à Paris de mémoire d'homme ». Des dames d'insigne dévotion, notamment Barbe Acarie (V. ce nom), le choisirent pour unique directeur. Henri III lui fit offrir successivement l'évêché d'Angers, celui de Pamiers et l'abbaye de Morimond, qu'il refusa. Il prit parti pour la Ligue avec un zèle dont les violences dépassèrent celles des curés Pelletier, Boucher, Guincestre et Aubry, même du fameux cordelier Feu-Ardent. Prêchant devant la duchesse de Nemours, après la mort du duc de Guise (1588), il s'écria : « O saint et glorieux martyr de Dieu, béni est le ventre qui t'a porté, et les mamelles qui t'ont allaité ! » En la *Montre des ecclésiastiques et moines*, au siège de Paris (1590), on le vit s'agitant, malgré son pied boiteux, tantôt à la tête, tantôt à la queue du cortège, une hache d'armes à la ceinture, son bréviaire pendu par derrière, exécutant le moulinet avec une épée à deux mains, devant les dames (De Thou, *Historiarum sui temporis libri*). Le sieur de Rougemont, arrêté pour complot d'attentat contre la vie du roi Henri de Navarre, déclara qu'il y avait été excité par les instances et les écus du Petit-Feuillant (Cayet, *Chronologie novennaire*, année 1589). Après la réduction de Paris, Montgaillard se réfugia à Rome, où Clément VIII l'accueillit avec bienveillance et lui recommanda de se retirer en Flandre. Il prêchait à Anvers depuis six ans, lorsque l'archiduc Albert l'appela auprès de lui, à Bruxelles, et lui offrit, dit-on, deux évêchés. Montgaillard n'accepta que les abbayes de Nivelles et d'Orval, qu'il soumit à une discipline rigoureuse. On dit aussi qu'après une maladie, il brûla lui-même, par humilité, toutes les copies de ses écrits. Il ne reste de lui qu'une lettre fort violente, adressée à Henri III (1589, in-8) et l'*Oraison funèbre de l'archiduc Albert* (Bruxelles, 1622). E.-H. VOLLET.

MONTGAILLARD (Pierre de FAUCHERAN, sieur de), poète français, né à Nyons, mort vers 1605. Ce gentilhomme dauphinois a laissé des *Œuvres* (Paris, 1606, in-42) qui sont passablement gaillardes.

MONTGAILLARD (Jean-Jacques de PERCIN DE), dominicain français, né à Toulouse en 1633, mort à Toulouse le 21 mars 1711. Il est connu par la publication des *Monumenta Conventus Tolosani ordinis F. F. Prædicatorum* (Toulouse, 1693, in-8) qui contiennent de curieux détails sur les actes de l'Inquisition dans le midi de la France.

MONTGAILLARD (Jean-Gabriel-Maurice ROGUES, comte de), agent politique français, né au bourg de Montgaillard, près Villefranche-de-Lauragais, le 16 nov. 1761, mort à Chaillot le 8 févr. 1841. Elève de l'École militaire de Sorèze (1769), il fut un de ces forts en thème dont les journaux locaux parlent avec orgueil. Sous-lieutenant d'infanterie, il fut embarqué en 1777 pour la Martinique, participa à la prise de Grenade et aux différents événements de la guerre des Antilles, mais la vie militaire n'était pas son fait : il démissionna et rentra dans sa famille. Il vint à Paris en 1784, s'y maria en 1785, et sa femme, Marie-Françoise Lefebvre Duquesnoy de Trancault, lui apportant de grandes relations, il s'empessa de les cultiver. En 1789, il s'installe tout à fait à Paris et prend une patente de négociant. Il gagne de l'argent et en même temps s'engage comme agent secret dans le service diplomatique. Aussi, après le 10 août, est-il inscrit sur la liste des émigrés. Il passe en Angleterre et de là en Belgique, puis en pleine Terreur, il revint à Paris où personne ne l'inquiète. Membre des Sociétés populaires, il est très probablement devenu l'un des principaux agents de Robespierre et, en cette qualité, il a des entrevues en 1794 à Ypres, avec François II

d'Autriche, à Londres avec Pitt et le duc de Gloucester. En revenant, il se met en rapport avec le prince de Condé (1795) et il joue un rôle très actif dans la conspiration de Pichegru. Il négocie ensuite avec la cour d'Autriche pour obtenir la délivrance de Madame Royale, encore au Temple. Louis XVIII lui confie diverses missions. Mais voyant que le vent ne tourne guère du côté de la Restauration, il se détache tout doucement du parti royaliste, et s'en va voir Bonaparte en Italie. N'ayant pu approcher le général, il revient à Blankembourg, où il reçoit des princes une réception plus que froide. Il menace alors de livrer sa correspondance avec Condé, à ce sujet une entrevue des plus orageuses avec Fauche-Borel (V. ce nom), rompt définitivement avec les Bourbons et, rentré en France, il précipite par ses révélations le coup d'Etat du 18 fructidor. Mais craignant pour lui-même l'effet de cette arme à double tranchant, il se tient prudemment en Hollande et négocie d'une part avec Roberjot, ministre plénipotentiaire de France, auquel il livre une série de documents importants, d'autre part avec le comte d'Avary représentant de Louis XVIII. Survient le 18 brumaire. Montgaillard se risque à venir à Paris. Mais il est aussitôt emprisonné au Temple (6 janv. 1801), puis à la Force. Remis en liberté au bout de six mois, il envoie force rapports politiques et diplomatiques à Bonaparte, qui, appréciant ses vues, l'attache à son cabinet secret où il rendit, de 1804 à 1814, des services importants. Dès le retour de Louis XVIII, Montgaillard eut l'impudence de l'aller voir à Compiègne et il sut lui démontrer qu'il lui avait toujours été fidèle. Quoi qu'en pensât le roi, il garda à son service un diplomate clairvoyant et au courant de toutes les intrigues de l'Europe, mais il le fit étroitement surveiller. La révolution de 1830 ne fut pas favorable à Montgaillard, qui perdit sa place et en fut réduit pour vivre à solliciter des secours. Citons parmi ses nombreux écrits : *Etat de la France au mois de mai 1794* (Londres, 1794, in-8) avec la *Suite de l'état de la France* (Londres, 1794, in-8), la première partie de cet ouvrage a été traduite en anglais par Edm. Burke; *Nécessité de la guerre et danger de la paix* (La Haye, 1794, in-8); *L'An 1795 ou conjectures sur les suites de la Révolution française* (Hambourg, 1795, in-8); *Ma conduite pendant le cours de la Révolution française* (Londres, 1795, in-8); *Histoire secrète de Coblenz dans la révolution des Français* (Londres, 1795, in-8); *Mémoire concernant la trahison de Pichegru* (Paris, 1804, in-8); *De la France et de l'Europe sous le gouvernement de Bonaparte* (Lyon, 1804, in-8); *Mémoires secrets* (Paris, 1804, in-8) [relatifs à la trahison de Pichegru]; *De la nécessité d'un rapprochement sincère et réciproque entre les républicains et les royalistes* (Paris, 1815, in-8); *De la restauration de la monarchie des Bourbons et du retour à l'ordre* (Paris, 1814, in-8); *Seconde guerre de Pologne* (Paris, 1812, in-8); *Situation de l'Angleterre en 1811* (Paris, 1811, in-8); *Souvenirs* (Paris, 1895, in-8). R. S.

BIBL. : Clément de Lacroix, *Biographie de Montgaillard*, en tête des *Souvenirs*; Paris, 1895, in-8.

MONTGAILLARD (Guillaume-Honoré, dit l'abbé de), historien français, né à Montgaillard le 4 juin 1772, mort à Ivry le 28 avr. 1825, frère du précédent. Elève de l'école militaire de Sorèze, il devint bossu à la suite d'un accident et fut alors destiné à l'Eglise. Au moment de la Révolution, il quitta le séminaire de Saint-Raphaël pour passer en Espagne. Il erra à travers l'Europe, fit connaissance de Burke à Londres, séjourna en Allemagne et rentra en France en 1799. En 1805, il entra dans l'administration militaire et, agent secret du Directoire, fut employé à espionner Cambacérès. Dévoilé, il accepte divers emplois de finance à Cassel, à Vienne, à Lubeck (1809 à 1814). La Restauration le ramena en France et il s'y occupa désormais uniquement des travaux historiques qui ont fait sa réputation. Dans un accès de folie, il se précipita par la fenêtre et mourut sur le coup. Montgaillard avait beaucoup

d'esprit, son style vigoureux, sa causticité, communiquent un vif intérêt à ses écrits, rédigés d'ailleurs avec partialité et qui ont été lors de leur apparition le sujet d'une vive polémique. Citons : *Revue chronologique de l'histoire de France depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères* (Paris, 1820, in-8); *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à 1825* (Paris, 1826-27, 9 vol. in-8, nombr. éd.) dont les deux tiers ont été composés par son frère.

R. S.
MONTGARDIN. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de la Bâtie-Neuve; 314 hab.

MONTGARDON. Com. du dép. de la Manche; arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits; 603 hab.

MONTGAROULT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché; 394 hab.

MONTGAUCH. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier; 314 hab.

MONTGAUDRY. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervençères; 324 hab.

MONTGAUGUIER. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau; 618 hab.

MONTGAZIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Carbonne; 283 hab.

MONTGÉ. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële; 556 hab.

MONTGEARD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Nailloux; 512 hab.

MONTGELAS (Maximilian-Joseph, comte de), homme d'Etat bavarois, né à Munich le 10 sept. 1759, mort à Munich le 14 juin 1838. D'une famille venue de Savoie, il étudia à Nancy et Strasbourg, devint chambellan de l'électeur Charles-Théodore (1779), fut disgracié à cause de ses attaches avec les illuministes (1785), rappelé à la cour (1795) par Maximilien-Joseph qui en fit son ministre des affaires étrangères (1799), puis des finances (1803), de l'intérieur (1806), des finances (1809). Montgelas fut le véritable organisateur du nouveau royaume où il appliqua les réformes françaises, combattant l'Eglise et les jésuites, supprimant les vestiges de la féodalité médiévale. L'alliance napoléonienne valut à la Bavière de notables extensions, et Montgelas sut lui en conserver l'équivalent au congrès de Vienne. Il démissionna quand le roi Max-Joseph décida de donner une constitution (1817). Il avait été fait comte en 1809. On a publié en 1887 ses mémoires, en 1833 sa correspondance.

BIBL. : HOFFMANN, *Ökonomische Gesch. Bayerns unter Montgelas*; Erlangen, 1835. — DU MOULIN-ECKART, *Bayern unter dem Ministerium Montgelas*; Munich, 1894, t. I.

MONTGELLAFREY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de la Chambre; 813 hab.

MONTGENÈVRE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Briançon, à 1.860 m. d'alt., sur le plateau qui forme le col de Montgenèvre, à 1 kil. de la frontière italienne; 341 hab. Hospice pour les voyageurs. Moulin. On a identifié Montgenèvre avec la station romaine de *Matrona*.

MONTGENOST. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Ésternay; 232 hab.

MONTGÉRAIN (*Mont-Gillain*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay; 240 hab. Sur une voie romaine, découverte d'antiquités. Sur la place, colonne de pierre de 10 m. avec ornements sculptés (xv^e siècle).

MONTGERMONT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine; arr. et cant. (N.-E.) de Rennes; 436 hab.

MONTGERON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; 1.950 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Carrières de pierres de taille. Moulin. Pépinières. Nombreuses villas.

MONTGERON (Louis-Basile CARRÉ DE), écrivain janséniste, né à Paris en 1686, mort en 1754. Il était fils d'un maître des requêtes, et il avait perdu sa mère lorsqu'il

n'avait encore que quatre ans. La faiblesse de son père le laissa se livrer à tous les libertinages que l'opulence permet à la jeunesse. En 1711, il acheta une charge de conseiller au Parlement; dès 1719, son patrimoine fut augmenté par plusieurs héritages, et il continua à mener avec plus de facilité encore, quoique avec plus de décence, une vie fort épicurienne, s'efforçant de mettre sa conscience d'accord avec sa conduite et se débarrassant des croyances positives de la religion chrétienne. Il avait ainsi passé par tous les désordres que son âge et sa condition comportaient lorsqu'il se rendit au cimetière de Saint-Médard (7 sept. 1731), pour se rendre compte des faits étranges qui attireraient la foule autour du tombeau du diacre Paris. Ce qu'il y vit produisit sur lui une telle impression qu'« il resta, écrit-il lui-même, immobile et à genoux pendant quatre heures, sans que la presse qui l'accablait de toute part pût affaiblir l'attention profonde dans laquelle son âme était absorbée ». Naturellement il se releva considérant comme des miracles de la puissance de Dieu les faits qui avaient produit le miracle de sa conversion. En conséquence, il résolut de consacrer le reste de sa vie à la confession de sa foi, et il entreprit la composition d'un ouvrage intitulé *la Vérité des miracles opérés par l'intercession de M. Paris et autres appelants démontrée contre Mgr l'archevêque de Sens* (Paris, 1737-41-48, 3 vol.). Dans la naïveté de sa conviction, il voulut présenter lui-même le premier volume au roi. Sur les conseils du cardinal Fleury, le roi le fit enfermer à la Bastille; de là il fut transféré successivement à Villeneuve-lès-Avignon, à Viviers et enfin à Valence, où il mourut.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : P.-F. MATHIEU, *Histoire des Miracles et des Convulsionnaires de Saint-Médard*; Paris, 1864.

MONTGEROULT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 297 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MONTGEROULT (Anne-Marie de) (V. HAUTPOUL [Comtesse d']).

MONTGESOYE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 528 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

MONGESTY. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 665 hab.

MONGEY. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Cuq-Toulza; 534 hab.

MONTGIBAUD. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Lubersac; 613 hab.

MONTGILBERT (V. FERRIÈRES-SUR-SICHON).

MONTGILBERT. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle; 611 hab.

MONTGIROD. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moutiers, cant. d'Aime; 521 hab.

MONTGISCARD. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, sur le canal du Midi; 875 hab. Moulin. Eglise du XIV^e siècle avec clocher fortifié.

MONTGIVRAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de la Châtre; 1.523 hab.

MONTGOBERT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets; 248 hab.

MONTGOLFIER (Joseph-Michel), industriel et inventeur français, né à Vidalon-les-Annonay, com. de Davezieux (Ardèche) en 1740, mort à Balaruc-les-Bains (Hérault) le 26 juin 1810. Fils d'un fabricant de papiers, il fut mis au collège de Tournon, s'enfuit une première fois, à treize ans, avec le projet d'aller vivre de coquillages sur le bord de la mer, gagna, la seconde fois, Saint-Etienne et y connut les plus dures privations, habitant un réduit obscur et subsistant avec le produit de sa pêche et avec les quelques sous que lui procurait la vente de diverses substances chimiques qu'il était parvenu à fabriquer lui-même et qu'il colportait dans les bourgs du Vivarais. Il se rendit ensuite à Paris, afin d'y faire la connaissance des savants, et entra effectivement en relation avec quelques-uns, au café Procope; mais, bientôt rappelé par son père,

il revint à Annonay et le seconda quelque temps dans la direction de sa manufacture. Il eût voulu y réaliser diverses améliorations. Son père, attaché aux vieilles méthodes, s'y étant opposé, il s'associa l'un de ses frères et créa deux nouveaux établissements, l'un à Voiron, l'autre à Beaujeu. Il simplifia la fabrication du papier ordinaire, perfectionna celle des papiers peints, inventa un ingénieux appareil pour la raréfaction de l'air dans les moules et fit même, un instant, quelques premiers essais, encore très grossiers, de stéréotypie. Cependant son attention allait se trouver détournée vers un autre objectif. Son frère cadet, *Etienne* (V. le suivant), et lui venaient d'entrevoir, dans des circonstances demeurées mal connues, la possibilité de la navigation aérienne. Selon les uns, Joseph, en considérant, au coin du feu, la fumée qui s'élevait dans la cheminée, aurait pensé à l'emmagasiner dans une enveloppe que sa force ascensionnelle devait enlever avec elle dans les airs. Selon d'autres, la lecture du livre de Priestley: *On different kinds of air*, aurait suggéré à Etienne l'idée de l'aérostat. D'après une troisième version, ce serait la vue d'une chemise voltigeant devant le feu qui aurait été, pour ce dernier, l'indice révélateur. On raconte enfin que les deux frères, en dissertant, au cours d'une promenade, sur le mode de suspension des nuages qu'ils voyaient se former le long des monts du Vivarais, auraient conçu la première idée de leur glorieuse invention. Quoi qu'il en soit, ils se communiquèrent aussitôt leurs impressions; tout se fit en commun, calculs et expériences, et le 5 juin 1783, à Annonay, une *montgolfière* cubant 800 m. s'élevait publiquement dans les airs, en présence des Etats du Vivarais, au grand complet (V. AÉROSTAT, t. I, p. 664). Ce fut dans toute la France un enthousiasme véritable. Les ascensions se succédèrent à Paris, à Versailles. Le 9 déc., l'Académie des sciences de Paris porta les frères Montgolfier, confondus dans une commune gloire, sur la liste de ses associés surnuméraires; le roi décora Etienne du cordon de Saint-Michel, fit à Joseph une pension de 4.000 livres et accorda à leur père des lettres de noblesse. Cependant, Pilâtre de Rozier, Charles, les frères Robert étaient montés, les 21 nov. et 1^{er} déc. 1783, dans une nacelle suspendue au ballon; Joseph Montgolfier prit part, le 19 janv. 1784, au troisième de ces voyages aériens. Pendant les années qui suivirent, Joseph et Etienne, qui avaient reçu de Louis XVI, outre les distinctions déjà indiquées et pour les frais de leurs expériences, une somme de 40.000 fr., concentrèrent tous leurs efforts sur la direction des aérostats; ils firent plusieurs essais, qui ne donnèrent aucun résultat appréciable et que la Révolution vint, du reste, interrompre. Joseph se tint, durant cette période, à l'écart; il ne fut pas inquiété; mais les services rendus à Fleurus par les aérostats n'attirèrent point sur lui l'attention des gouvernants et ce ne fut qu'après le 9 thermidor qu'on pensa à le récompenser. Bonaparte le décora. Plus tard, il le nomma administrateur du Conservatoire des arts et métiers et membre du Bureau consultatif des arts et manufactures. En 1807, l'Institut l'élut membre de sa section de physique générale. Il mourut aux eaux de Balaruc, où il était allé soigner un commencement d'hémiplégie. On lui doit, outre l'invention des aérostats, celle du parachute (1784), qu'il essaya d'abord à Avignon et qu'il ajouta à plusieurs de ses ballons, celle du bélier hydraulique (V. BÉLIER, t. VI, p. 26), qui se place aux environs de 1792 et qui lui est commune avec son frère Etienne et avec Argand, un calorimètre pour la détermination de la qualité des différentes tourbes du Vivarais, un appareil très ingénieux pour la dessiccation des fruits à froid, un ventilateur pour la distillation à froid, une nouvelle presse hydraulique, etc. Il a publié: *Discours sur l'aérostat* (Paris, 1783, in-8); *les Voyageurs aériens* (Paris, 1784, in-8), — ces deux ouvrages en collaboration avec son frère Etienne; — *Mémoire sur la machine aérostatique* (Paris, 1784, in-8).

LÉON SAGNET.

BIBL. : DELAMBRE, *Eloge de Montgolfier*, dans les *Mém.*

de l'Institut, t. IX. — J. TURGAN, *les Ballons*; Paris, 1851, in-8.

MONTGOLFIER (Jacques-Etienne), industriel et inventeur français, frère du précédent, né à Vidalon-les-Annonay le 7 janv. 1745, mort à Serrières (Ardèche) le 2 août 1799. Il fit ses études à Paris, au collège Sainte-Barbe, se montra, à l'encontre de son frère Joseph, un brillant élève, suivit quelque temps les cours de Soufflot, donna les plans de plusieurs églises et manufactures, mais obligé de renoncer à l'architecture pour venir prendre la direction de la fabrique de papiers de son vieux père, accrut rapidement la prospérité de cet établissement par l'introduction bien entendue de procédés nouveaux et d'améliorations de toute sorte; il trouva notamment le secret du papier vélin et il inventa des formes pour le papier grand-monde, alors inconnu. Associé pour moitié dans la découverte des aérostats (V. le précédent), ce fut lui qui se rendit à Paris, au mois d'août 1783, pour y répéter, en présence de l'Académie des sciences et de la cour, la retentissante expérience du 5 juin. Nous avons dit que l'invention du béliet hydraulique et les tentatives de direction des ballons sont aussi communes aux deux frères. Pendant la Terreur, Etienne, qui avait été au début de la Révolution administrateur de son département, fut plusieurs fois dénoncé et il ne dut son salut qu'au dévouement de ses ouvriers. Il lui resta de ces épreuves une grave maladie de cœur et en 1799, s'étant rendu à Lyon avec les siens pour y consulter un médecin, il comprit, à ses paroles, que les secours de l'art étaient inutiles; il voulut alors épargner à sa femme et à ses enfants le spectacle de sa mort, reprit, seul, le chemin d'Annonay et, comme il s'y attendait, mourut en route.

L. S.

MONTGOLFIER (Adélaïde de), femme auteur française, née en 1789, morte à Paris le 16 déc. 1880. Collaboratrice de la *Ruche*, du *Magasin pittoresque*, de la *Revue des Deux Mondes*, etc., elle a donné, outre un certain nombre de traductions de romans anglais : *Contes devenus histoires* (Paris, 1838, in-18); *Jeux et leçons en images* (Paris, 1855, in-4); *Mémoires du Printemps* (1869, in-12), avec chants et airs notés.

MONTGOLFIER (Auguste de), homme politique français, né à Saint-Marcel-les-Annonay (Ardèche) le 28 août 1828, arrière-neveu des précédents. Grand fabricant de papiers à Saint-Marcel, maire de cette commune, il fut élu député de l'Ardèche le 4 oct. 1885, avec un programme monarchiste. Son élection fut annulée et, au nouveau scrutin (14 févr. 1886), il fut battu par M. de Saint-Prix. Il se représenta avec succès aux élections de 1889, dans la deuxième circonscription de Tournon et siégea à droite. En 1893, il céda la place à M. de Vogüé et ne se représenta pas en 1898.

MONTGOLFIER (Pierre-Louis-Adrien de), ingénieur et homme politique français, né aux Ardillats (Rhône) le 6 nov. 1831. Arrière-neveu des précédents, il entra en 1851 à l'École polytechnique, en 1853 à l'École des ponts et chaussées, fut nommé ingénieur ordinaire en 1856, exécuta dans le bassin de la Drôme d'importants travaux contre les inondations, prit part, au début de la guerre de 1870, à la défense de Besançon avec un bataillon de sapeurs du génie qu'il avait lui-même organisé, fut envoyé, le 8 févr. 1871, par les électeurs de la Loire à l'Assemblée nationale, où il siégea à droite, vota contre la constitution de 1875, fut élu, l'année suivante, sénateur de la Loire, se prononça, le 23 juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés et échoua au renouvellement partiel de 1879. Il a cessé, dès lors, de faire partie du Parlement. Il avait été promu ingénieur en chef des ponts et chaussées en 1877 et il a été mis à la retraite, à ce titre, en 1893. Il est, en réalité, depuis 1874, directeur de la Compagnie des hauts fourneaux, forges et aciéries de la marine, à Saint-Chamond. On a de lui : *Rapport de la commission d'enquête sur les chemins de fer* (Versailles, 1873-74, 2 vol. in-4); *Travaux exécutés*

pour la conduite d'eau de la ville de Saint-Etienne (Paris, 1875, in-8).

MONTGOLFIERE (V. AÉROSTAT).

MONTGOMERIE, comtes d'EGLINTON. Le premier comte d'Eglinton est *Hugh Montgomery*, né vers 1460, mort en 1545. Il prit part au mouvement des barons contre Jacques III et à la bataille de Sauchieburn (1488). Créé comte d'Eglinton en 1506, il jouissait en Ecosse d'une grande influence et, après la bataille de Flodden (1513), il incita les nobles à couronner Jacques V, enfant. Il occupa de hauts emplois et fut membre du conseil de régence de 1536.

Hugh, troisième comte d'Eglinton, né vers 1534, mort en 1585, petit-fils du précédent, fut un des plus fidèles partisans de Marie Stuart. Il s'opposa pourtant à son mariage avec Bothwell. Il fit les plus grands efforts pour délivrer la reine, combattit à Langside (1568). Partisan du régent Lennox, il fut fait prisonnier à Stirling. Délivré quelques mois après, il appuya Morton et occupa par la suite de hautes fonctions judiciaires.

Hugh, cinquième comte, n'ayant pas d'héritier, transmit son titre de comte d'Eglinton à son cousin *Alexander Seton Montgomery*, né en 1588, mort en 1661. *Alexander* fut un presbytérien renforcé et prit une part prépondérante à la préparation du covenant national (1638). Il combattit aux côtés de Leslie et fit partie du conseil privé lorsque Charles eut consenti à s'arranger avec les Ecossais. En 1643, il commanda un régiment de cavalerie dans l'armée envoyée par l'Ecosse pour soutenir le Parlement d'Angleterre contre le roi. Il combattit brillamment à Marston Moor (1644). Après l'exécution de Charles I^{er}, il abandonna la cause parlementaire et fut d'avis de rappeler Charles II pourvu qu'il acceptât le covenant. Il tomba par trahison entre les mains de Cromwell et fut emprisonné (1651). Délivré en 1652, il fut compris dans l'acte de grâce de Cromwell. Monk l'emprisonna encore en 1659.

Hugh, septième comte, né le 30 mai 1613, mort en 1669, fils du précédent, fit, comme son père, une vive opposition à la politique religieuse de Charles I^{er}. Il prit part aux campagnes de son père comme défenseur du covenant. A la tête d'un corps de cavalerie il entra dans Aberdeen en 1646: il en fut chassé peu après par le marquis d'Huntly. En 1651, il défendit sa propriété de Cumbrac contre Cromwell. Il fut fait prisonnier. Remis en liberté, il fut pourtant excepté de l'acte de grâce de 1654.

Alexander, neuvième comte, né vers 1660, mort en 1729, petit-fils du précédent, fut conseiller privé de Guillaume III et lord de la trésorerie. Il fut encore conseiller privé de la reine Anne (1702), pair représentant d'Ecosse (1710 et 1713).

Alexander, dixième comte, né le 10 févr. 1723, mort en 1769, fils du précédent, gouverneur du château de Dumbarton en 1759, gentilhomme de la chambre de George III, pair représentant d'Ecosse en 1761 et 1768, prit une part active aux affaires politiques du temps et s'occupa surtout des questions financières. On lui doit : *Inquiry into the origin and Consequences of the public Debt* (1754).

Archibald, onzième comte, né le 18 mai 1726, mort le 30 oct. 1796, frère du précédent, entra jeune dans l'armée, combattit notamment en Amérique, fut nommé lieutenant général en 1777 et gouverneur du château d'Edimbourg en 1782.

Hugh, douzième comte, descendant du sixième comte d'Eglinton, né le 29 nov. 1739, mort le 15 déc. 1819, entra dans l'armée, servit en Amérique et fit la campagne de France en 1788. Membre du parlement pour le Ayrshire en 1780 et 1784, il fut nommé en 1789 inspecteur de routes militaires en Ecosse et augmenta notablement le réseau des hautes terres. Pair représentant d'Ecosse en 1798 et 1802, il fut créé pair de Grande-Bretagne en 1806 et fut conseiller d'Etat du régent.

Archibald-William, treizième comte, né à Palerme le 29 sept. 1812, mort près de Saint-Andrews le 4 oct. 1861,

petit-fils du précédent. Il prit une part importante aux débats de la Chambre des lords, notamment au sujet de la législation des céréales (1846). Dans le premier cabinet Derby (1852) il fut nommé lord-lieutenant d'Irlande, et dans l'administration du pays conquit une grande popularité. De nouveau vice-roi dans le second cabinet Derby (1858), il démissionna en 1859 et fut créé comte de Winton. Grand seigneur dans toute la force du terme, il reconstitua en 1839 un tournoi qui fit sensation.

R. S.

BIBL. : W. FRASER, *Memorials of the Montgomeries earls of Eglinton*, 1859.

MONTGOMERY (gallois *Maldwyn*). VILLE. — Ville d'Angleterre, dans le comté de ce nom (pays de Galles), sur un coteau baigné par la Severn; 1.098 hab. (en 1891). Au sommet sont les ruines d'un château qui joua un grand rôle dans les guerres de frontière.

COMM. — Comté du centre du pays de Galles; 2.064 kil. q.; 58.003 hab. (en 1891). C'est un pays de montagnes arides, couvertes de maigres pâturages; au S.-O. le Plynlimmon (756 m.), au N.-O. le Berwyn (828 m.); de ces monts descendent les affluents de la Severn dont les vallées s'élargissent vers la frontière orientale: Ceriog, Tarnat, Vyrnwy, Rhiw, Taranon; la seule vallée importante est celle de la Severn, où se trouvent les villes de Leannidles, Newtown, Montgomery, Welshpool. Au S.-O. du comté naît la Wye; à l'E. le Dovey tributaire de la baie de Cardigan.

Le canal *Montgomery*, long de 38 kil., accompagne la Severn; c'est par cette vallée que remonte le chemin de fer. Les champs occupent 19 %, les prés 36 %, les bois 5 % de la superficie totale. On comptait en 1890, 15.000 chevaux, 68.000 bœufs, 377.000 moutons, 26.000 porcs. Mines de plomb argentifère, de zinc, de sulfures. On fabrique quelques lainages et un peu de fonte. Le ch.-l. est Welshpool.

MONTGOMERY. Ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat d'Alabama, sur des falaises dominant l'Alabama qui y devient navigable; 22.000 hab. (en 1890) dont 13.000 de couleur. Huiles de coton, savons, fonderies, voitures, etc. Grande exportation de coton. Ce fut une des dernières capitales des confédérés dans la guerre de sécession; elle fut prise et saccagée par les Nordistes le 11 avr. 1865.

MONTGOMERY (Famille de). Elle prétendait faire remonter ses origines jusqu'à l'époque mérovingienne et compter parmi ses membres sainte Opportune et son frère Godecranc, évêque de Séz, contemporains de Charlemagne. Devenu comte d'Alençon par alliance, Roger de Montgomery, vicomte d'Exmes, son chef au temps de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, prit part à la conquête de l'Angleterre et reçut pour sa part de butin les comtés d'Arundel et de Salisbury. — Son fils aîné, Robert (mort en 1114), devint comte de Ponthieu par mariage. La branche qu'il fonda, restée en possession de la terre patronymique (aujourd'hui *Sainte-Foy-de-Montgomery* [Calvados]), s'éteignit au commencement du XIII^e siècle. — Les fils puînés de Roger de Montgomery, établis en Angleterre après la conquête normande, y fondèrent plusieurs branches, à l'une desquelles semble appartenir lord *Edward-Herbert de Montgomery*, comte de Cherbury, ambassadeur de Jacques I^{er} à la cour de France en 1620. Une autre émigra en Ecosse et prit plusieurs alliances avec la maison régnante des Stuarts; cette dernière est encore représentée et siège à la Chambre des pairs de la Grande-Bretagne, au titre de comte d'Eglinton (titre écossais) et de Winton (titre anglais); c'est à elle également qu'appartiennent les Montgomery, seigneurs de Lorges et comtes de Montgomery, dont on trouvera ci-après les principaux.

LÉON MARLET.

BIBL. : Arbres généalogiques conservés à la Bibliothèque nationale, Manuscrits, Cabinet des titres, Pièces originales, au mot *Montgomery*. — *Dénombrement du comté de Montgomery* (ibid., F. français, vol. 5480). — LA CHESNAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, au mot *Montgomery*.

MONTGOMERY (Jacques de), seigneur de Lorges, puis comte de Montgomery. — Il était fils de Robert de Montgomery, archer dans la compagnie des gendarmes écossais (petit-fils lui-même d'Alexandre de Montgomery, lord d'Ardrossan et d'Eglinton, chef de la branche écossaise de la famille de Montgomery, et de Lyonne de Lodes, dame de Lorges en Beauce (aujourd'hui com. du cant. de Marchenoir, arr. de Blois (Loir-et-Cher)). Il avait un frère aîné, qui périt sous Trévisse en mai 1509. De sa personne, il fut de très bonne heure dans une certaine intimité avec François I^{er}, qu'il eut le malheur de blesser à la tête dans une fête, comme son fils devait dans une fête blesser à la tête le fils de la victime de cette mésaventure, d'ailleurs sans gravité, et qui ne lui nuisit en rien. On le retrouve bientôt combattant dans Mézières, investie par les troupes impériales, et contribuant puissamment à la levée du siège. Il prit une part honorable à la campagne de 1522 en Brouais et à celle de 1524 en Piémont, où il protégea la retraite après la mort de Vendresse et de Bayard. Pris à la bataille de Pavie (1525), il contribua à la reprise de cette ville en 1527. Mis en 1542 à la tête de deux des sept légions provinciales, chacune de 6.000 hommes, créées cette année-là, décoré de l'ordre de Saint-Michel et promu capitaine général du ban et de l'arrière-ban et acquéreur de la terre de Montgomery, sortie depuis trois siècles de sa famille et titrée comté dans l'interval, en 1543, il coopéra en 1544 à la mise en état de défense des abords de Paris, menacé par les Impériaux. En 1545, il commanda l'armée de secours envoyée par le roi à la régente d'Ecosse, son alliée, contre le roi d'Angleterre. Comme récompense de ses longs et utiles services, il reçut coup sur coup, à son retour, l'office de gentilhomme de la chambre du Roi, le commandement de soixante lances des ordonnances et celui de la compagnie des gendarmes écossais. Après la mort de François I^{er} (1547), il se retira de la cour, résignant au profit de son fils aîné le titre de comte de Montgomery ainsi que l'office de gentilhomme de la chambre, et ne conservant qu'à charge de survivance en faveur du même le commandement de la garde écossaise. Il n'y reparut qu'au moment des funérailles de Henri II (12 août 1559), pour s'acquitter de ses devoirs de chef titulaire de cette garde, dont ce dernier avait perdu la conduite effective, à la suite du fatal tournoi du 30 juin et dont lui-même fut dépouillé une semaine plus tard. Il mourut peu de temps après. — Il s'était marié trois fois : 1^o à la fin de 1520 ou au commencement de 1521, à Claude de la Boissière, dame de Ducey, en Basse-Normandie, de qui il eut un fils, *Gabriel*, dont l'article suit; 2^o en 1540, à Suzanne de Sully, de qui il eut *Jacques*, seigneur de Courbouzon, qui fit ses premières armes sous son frère aîné en 1567, fut pris à Jarnac (1569) et élargi sur sa foi, mais se retira presque aussitôt du service protestant, de dépit de n'avoir pas été échangé assez vite et mourut en 1572; 3^o le 12 janv. 1534 (*n. st.*) à Charlotte de Maille (le même jour où son fils aîné épousa la fille de celle-ci et de Louis de La Touche), de qui il eut *Louis*, par la suite abbé commendataire de Saint-Jean-lez-Falaise, qui fit ses premières armes en 1567, comme son frère consanguin, le sieur de Courbouzon, fut fait prisonnier au combat de La Motte-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres), mais bientôt échangé (févr. 1569), blessé au combat de Bourg-Saint-Andéol (avr. 1570) et périt « assassiné proditoirement » en mars 1574. L. M.

BIBL. : LÉON MARLET, *le Comte de Montgomery*; Paris, Alph. Picard, 1895, in-8.

MONTGOMERY (Gabriel, comte de), seigneur de Lorges, fils du précédent, né vers 1530, mort le 26 juin 1574. — Nommé lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais, commandée par son père, en 1547, avec promesse de survivance, il joua un rôle tout à fait effacé pendant toute la durée du règne de Henri II; il figure notamment parmi les défenseurs de Metz, assiégée par les Impériaux en 1552 et dans la formation des troupes destinées à protéger Paris, après la bataille de Saint-

Quentin (1557). Sa qualité de chef effectif d'une partie de la garde du roi le réservait de préférence pour des fonctions de cour ou de haute police. C'est ainsi qu'en avr. 1558 il eut mission de se saisir d'un prédicateur protestant à Saint-Lô, qu'en avr. 1559 il arrêta pendant une séance du Parlement le conseiller Anne du Bourg; c'est ainsi encore que, le matin du 30 juin suivant, il reçut l'ordre de partir au plus tôt pour le pays de Caux et d'y extirper l'hérésie *ferro et igne*. « Au plus tôt », ce ne pouvait être que le lendemain; sa journée se trouvait prise : en effet, il devait prendre part à un tournoi donné à l'occasion du mariage des princesses Elisabeth et Marguerite de France avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie. On sait comment il jouta avec le roi et lui donna par mégarde un coup mortel. Cet événement changea du tout au tout sa destinée. Privé de sa charge et contraint de se retirer dans ses domaines de Basse-Normandie, il s'adonna à la lecture de livres de controverse religieuse, se convertit bientôt de cœur à la Réforme; après le massacre de Vassy, il participa ouvertement aux cérémonies du rite calviniste, installa un prêche au château de Ducey; un peu plus tard, sur l'avis que le prince de Condé s'était emparé d'Orléans et en avait fait sa place d'armes, il le rejoignit à la tête d'une troupe nombreuse de gentilshommes et de vassaux armés (fin d'avr. 1562).

L'occupation de Bourges sans coup férir et l'organisation de la défense de cette place (mai-juin) constituent la première étape de sa nouvelle existence. Il alla ensuite prendre la direction des religionnaires du Cotentin et de l'Avranchin; ne put empêcher l'ennemi de prendre possession d'Avranches et de s'emparer de Vire de vive force, mais prit presque aussitôt sa revanche en mettant garnison à Bayeux et à Coutances, et, quoique attaqué par des forces supérieures en nombre venant de toutes parts, il parvint à échapper à leur étreinte. Il s'établit sur la pointe d'Ouistreham, à l'embouchure de l'Orne, attendant les vaisseaux qui devaient le conduire à Rouen, menacé par les catholiques, et où l'appelait une nouvelle décision du conseil supérieur des chefs protestants. Il y arriva le 18 sept. Couper de fossés et de barricades les approches de la place, couvrir de redoutes le mont Sainte-Catherine qui la commande vers l'E., brûler les faubourgs, murer les portes et veiller à ce que la surveillance ne se relâchât ni jour ni nuit sur les remparts, furent sa première préoccupation. Les préparatifs étaient achevés quand les assaillants apparurent (29 sept.); ils étaient quelque 10.000 hommes; pour leur tenir tête, Montgomery en avait 2.000 à peine. Il ne s'en défendit pas moins durant près d'un mois, et l'on ne peut dire ce qu'il serait advenu de ses efforts si, dès le début de l'investissement, le mont Sainte-Catherine n'avait été perdu pour lui, par suite de la négligence de l'officier commis à sa garde. Rouen fut enlevé d'assaut le 26 oct. Si Montgomery se déroba avec une poignée d'hommes à l'ardente poursuite des vainqueurs, ce fut encore à force de hardiesse et d'habileté combinées. Son rôle durant la première guerre civile se borna ensuite à conserver Dieppe à la cause calviniste et à quelques petites escarmouches aux environs.

Dans l'intervalle de paix anarchique compris entre mars 1563 et sept. 1567, il fut plusieurs fois en butte à des tentatives d'assassinat fomentées par Catherine de Médicis, mère du jeune roi Charles IX et toujours toute-puissante de fait, quoique sa régence eût pris fin le 17 août 1563. La cause en était le souvenir tragique du tournoi où il avait involontairement frappé Henri II.

Pendant la deuxième guerre civile, il joua un rôle secondaire. La troisième (1568-1570) allait lui offrir l'occasion de se placer parmi les grands capitaines de son temps. Chargé du commandement de la principale armée protestante concentrée en Poitou, il livra à l'avant-garde catholique plusieurs rudes combats, les 4, 15, 16 et 24 nov. 1568, 6 janv. 1569 et lui infligea des échecs sérieux; mais le 12 févr., il fut repoussé à La Motte-

Sainte-Héraye; le 13 du mois suivant, il fut enveloppé dans la défaite des siens à Jarnac où le bruit courut même à la cour qu'il avait été tué. C'est dans l'Albigeois où il était allé rallier les religionnaires qui y tenaient la campagne que le trouva l'ordre de dégager les États de la reine de Navarre, envahis par les troupes du roi de France avec ordre de les réunir à la couronne. Le déblocage de Navarrenx, la prise d'Orthez, la soumission de la Bigorre, presque sous les yeux du célèbre Monluc, qui ne put les empêcher, peuvent compter parmi les plus importantes pages de sa vie militaire (juil.-oct. 1569). Sa tâche achevée, il ne rejoignit encore le gros de l'armée, en décembre, qu'après avoir assuré à « la cause » le Condômois et terrifié Toulouse, ainsi que Bordeaux, qui le crurent presque en même temps à leurs portes. Dans le même temps, le parlement de Paris le condamnait à être pendu en effigie, de compagnie avec l'amiral de Coligny. Sauf une part honorable prise à la bataille d'Arnay-le-Duc (26 juin 1570), la fin de la guerre ne lui fournit plus de prétexte à se signaler.

Montgomery avait sa place marquée dans les rangs de l'armée destinée, après la réconciliation des deux partis (juil. 1570), à porter la guerre dans les Pays-Bas. Il se trouvait donc à Paris lors de la Saint-Barthélemy et n'y échappa que grâce au hasard qui l'avait fait se loger dans un des faubourgs; le duc de Guise le poursuivit dix lieues de chemin sur la route de Montfort-l'Amaury. Réfugié à Jersey, puis en Angleterre, il n'eut plus qu'une pensée, équiper une flotte et secourir La Rochelle où s'était localisée la résistance protestante et contre laquelle s'apprêtait une expédition catholique ayant à la tête le duc d'Anjou, frère du roi. Seulement il ne pouvait compter que sur l'assistance détournée de la reine d'Angleterre, bonne protestante sans doute, mais fort soucieuse de ne pas se brouiller avec ses voisins. Quand, le 19 avr. 1573, il se présenta devant la place avec 40 vaisseaux équipés en guerre et 13 transports; les assiégés d'eux-mêmes firent dire à leur vaillant auxiliaire que mieux valait ne pas risquer de se perdre sans profit pour eux. Il suivit le conseil, alla prendre Belle-Île et l'île d'Yeu et organisa la course avec ses 50 voiles (22 avr.-21 mai), puis, sur la nouvelle que toutes les forces navales de France s'allaient tourner contre lui, il abandonna la partie et se rendit en Cornouailles, d'où il ne bougea plus jusqu'à la prise d'armes de févr. 1574. Là devait se terminer son orageuse carrière. Cerné dans Domfront par Matignon, il tint seize jours avec 150 hommes contre 10.000. A bout de forces, de munitions et de vivres, il se rendit enfin, le 25 mai, sur promesse de sa vie sauve. Mais cette capitulation verbale fut violée. Conduit à Paris, il fut condamné à mort le 26 juin et le lendemain exécuté en Grève, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire.

D'Isabelle de La Touche, qu'il avait épousée le 12 janv. 1554 (*n. st.*), il avait eu cinq fils et trois filles: Jacques, dont l'article suit; Gabriel, connu par sa présence au siège de Brouage (1585), à la prise de Soubise (1586) et par ses deux attaques infructueuses du Mont-Saint-Michel (1589 et 1591), mort en 1635; Claude et Gédéon, dont la vie est inconnue; Gilles, qui figura au siège de Sarlat (1587), à la bataille d'Arques et fut tué en 1590; — Charlotte, mariée à Christophe de Chateaubriand, seigneur de Beaufort, puis à Daniel de La Touche, seigneur de la Ravardière; Roberte, mariée à sir Goain Champernown, le 19 mai 1574; Claude, mariée à Jean de Refuge, baron de Gallardon. L. M.

BIBL.: Léon MARLET, *le Comte de Montgomery*; Paris, 1890, in-8. — HAAG, *la France protestante*, au mot Montgomery.

MONTGOMERY (Jacques II, comte de), seigneur de Lorges, fils aîné du précédent, né vers 1554, mort le 28 juin 1609. — Il fit ses premières armes à l'attaque de Belle-Île (22 avr. 1573), sous les ordres de son père, qu'il accompagna dans sa dernière campagne. Laisé à Carentan pendant que celui-ci se faisait prendre à Domfront, il quitta

la Normandie au milieu de mille périls et fit, en déc. 1574, une entreprise sur Saint-Jean-d'Angely qui échoua. Nommé gouverneur de l'île de Ré en 1575, puis de Brouage en 1576, il s'y fit détester par sa hauteur et sa violence. Il accompagna le duc d'Anjou en 1581 dans son néfaste « voyage de Flandre ». Gouverneur de Castres en 1585, il fit de cette place de 1586 à 1590 le centre de petites expéditions heureuses ; mais en 1591, il s'en fit chasser pour ses sévices envers ses administrés. Il ne joua aucun rôle politique à partir de cette époque. — De trois mariages (avec Peronne de Champagne La Suze, Aldonce de Berni de Carmaing et Claude de La Boissière, sa parente du côté maternel, il n'eut que deux filles du premier lit, Marguerite, qui épousa le 20 mai 1603 Jacques de Durfort, seigneur, depuis marquis de Duras, et lui apporta en dot la seigneurie de Lorges, érigée par la suite en duché-pairie pour l'un de ses petits-fils, Guy-Aldonce de Durfort (le maréchal de Lorges), et Marie, mariée en 1610 à Philibert de Pompadour.

MONTGOMERY (Alexander), poète écossais, né vers 1556, mort vers 1610. Très en faveur à la cour écossaise et poète lauréat, il marque dans l'histoire littéraire par ses stances d'une très grande fraîcheur de coloris et d'une saveur locale très prononcée. Son chef-d'œuvre : *The Cherrie and the Slae*, a été longtemps populaire en Ecosse. Une édition complète de ses œuvres a été donnée par Laing (*Poems*, 1821), et une autre publiée par la *Scottish Text Society* en 1887.

MONTGOMERY (Sir Robert), colonisateur anglais, né dans l'Ayrshire en 1680, mort en Irlande en 1731. Il servit dans l'armée anglaise pendant la guerre de la succession d'Espagne (1702-13). Il est l'auteur d'un plan de colonisation en Amérique qu'il ne lui fut pas donné de réaliser lui-même. La concession qu'il avait obtenue et qui fut exploitée par d'autres s'appela plus tard la Géorgie. On a de lui : *A discourse concerning the designed Establishment of a new Colony to the South of Carolina* (1717).

MONTGOMERY (Richard), général américain, né dans le comté de Dublin le 2 déc. 1736, mort le 31 déc. 1775. Entré dans l'armée anglaise en 1756, il participa au siège de Louisbourg (1757), servit au Canada jusqu'à la prise de Montréal, figura à la prise de la Martinique et à celle de La Havane. Trouvant que l'avancement n'était pas assez rapide, il s'établit comme colon en Amérique en 1772. Il fut bientôt nommé brigadier général dans l'armée américaine (1775) et fut chargé avec Philip Schuyler d'envahir le Canada et de s'emparer de Montréal et de Saint-John. En déc., il assiégeait Québec ; le 31, il était tué en dirigeant un assaut. Le Congrès lui fit élever un monument funéraire à Saint-Paul de New-York.

MONTGOMERY (James), poète écossais, né à Irvine (Ayrshire) le 4 nov. 1771, mort le 30 avr. 1854. Fils d'un ministre de la congrégation morave, il manifesta de bonne heure ses talents poétiques en écrivant à quatorze ans des poèmes épiques : *Alfred* et *The World* où il s'essayait à imiter Milton. On avait voulu, sans succès, le pousser à l'étude et ses parents durent le mettre en apprentissage. En 1772, il était chez un imprimeur de Sheffield qui éditait le *Sheffield Register*, organe radical. Montgomery fournit des articles à cet organe dont il prit en 1794 la direction en même temps qu'il en changeait le titre en celui plus poétique de *Sheffield Iris*. Cette direction ne lui causa guère que des déboires, entre autres deux emprisonnements « pour libelle », dont l'un fut motivé par l'insertion d'une ballade en l'honneur de la prise de la Bastille. En 1825, Montgomery, abandonnant le journalisme, consacra son temps à des conférences sur l'histoire de la poésie anglaise. Citons de lui : *Prison Amusements* (1796) ; *The Whisperer* (1798), publié sous le pseudonyme de Gabriel Silvertongue ; *The Ocean* (1805) ; *The Wanderer of Switzerland* (1806) ; *The West Indies* (1809) ; *The World before the Flood* (1812) ; *Green-*

land (1819) ; *The Pelican Island* (1826). Ces œuvres renferment de belles pages de poésie lyrique et descriptive. Elles ont été réunies (Londres, 1741, 4 vol. in-8), recueil plusieurs fois réédité.

R. S.
BIBL. : JOHN HOLLAND et J. EVERETT, *Life of Montgomery* ; Londres, 1854-56, 7 vol. — J.-W. KING, *Life of Montgomery* ; Londres, 1858.

MONTGOMERY (Robert), littérateur anglais, né à Bath en 1807, mort à Brighton en déc. 1855. Fils naturel d'un clown, Robert Gomery, et d'une maîtresse d'école, il débuta à dix-sept ans dans le journalisme en fondant un journal hebdomadaire, *The Inspector*, qui n'eut qu'une durée éphémère. Puis il donnait coup sur coup *The Stage coach* (1827), poème ; *The Age reviewed* (1817), satire de ses contemporains ; *The Omnipresence of the Deity* (1828), poème ennuyeux qui eut 8 éditions, etc. Ces poésies furent accueillies avec un véritable enthousiasme que leur mérite ne justifie pas. On alla jusqu'à comparer l'auteur à Milton. Montgomery, doué d'une excessive facilité de travail, publia encore : *The Puffiad* (1830), satire ; *Satan or Intellect without God* (1830), poème qui obtint un succès encore plus considérable que ses devanciers. Aussi Montgomery se montra-t-il péniblement impressionné des critiques fort sévères que Macaulay se permit à son égard, bien qu'elles n'eussent pas nuï à la vente de ses ouvrages. Il prit ses grades à l'université d'Oxford, et, ordonné en 1835, il fut curé de Whittington (Shropshire), puis de Saint-Jude de Glasgow. Citons encore de lui, *Oxford*, poème (1831) ; *The Messiah* (1832), et *Woman the Angel of Life* (1833). Ses œuvres complètes ont été réunies pour la première fois en 1840, 6 vol., et ont obtenu plusieurs éditions.

R. S.
MONTGOMERY (Florence), femme auteur anglaise, née en 1847. Elle est connue par un grand nombre de romans dont les principaux sont : *A very simple story* (Londres, 1867, in-12) ; *Thrown together* (1872) ; *Wild Mike and his victim* (1875) ; *The Blue Veil* (1883) ; *The Fisherman's daughter* (1888). La plupart ont été traduits en français.

MONTGOMERY (Lucy DITTE, M^{me} Georges de), femme auteur française, née à Saint-Rémy (Seine-et-Oise) le 12 août 1861. Citons d'elle : *Premiers vers* (Paris, 1887, in-16).

MONTGON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesné ; 339 hab.

MONTGON (L'abbé Charles-Alexandre), diplomate au service de l'Espagne, né à Versailles le 24 sept. 1690, mort à Sarliève (Pays-Bas) en 1770. Agent secret de Philippe V en France, il fut chargé, en 1726, de la mission d'étudier les moyens de faire passer la couronne de France sur la tête de Philippe V, au cas de la mort de Louis XV ; il fit beaucoup pour amener la réconciliation de 1727 entre la France et l'Espagne. De retour à Madrid en 1728, il fut mal récompensé de ses services. De plus, il avait fort déplu au cardinal Fleury, dont il avait gêné la politique. Aussi le cardinal, après l'avoir desservi tant qu'il put auprès des souverains espagnols, le fit-il arrêter lorsqu'il eut l'imprudence de rentrer en France ; il lui enleva tous ses papiers qui étaient fort importants, et l'expulsa ensuite aux Pays-Bas. On a de lui : *Mémoires de ses différentes négociations dans les cours de France, d'Espagne et de Portugal de 1725 à 1731* (La Haye, 1745-53, 8 vol. in-12) ; *Recueil de lettres et mémoires concernant ses négociations* (Liège, 1732, in-12).

BIBL. : A. BAUDRILLART, *Philippe V et la Cour de France* ; Paris, s. d., t. III, gr. in-8.

MONTGOTHIER. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny ; 529 hab.

MONTGRADAIL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne ; 126 hab.

MONTGRAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieumes ; 125 hab.

MONTGRELEIX. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. de Marcenat ; 503 hab.

MONTGRU-SAINT-HILAIRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 81 hab.

MONTGUERS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon; 152 hab.

MONTGUEUX. Com. du dép. de l'Aube, arr. et 2^e cant. de Troyes; 329 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MONTGUILLON. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Segré; 348 hab. Monuments mégalithiques aux Forges. Enceintes circulaires antiques. Châteaux de la Bourgonnière et de Bouillé-Téval des xvi^e et xvii^e siècles.

MONTGUYON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, sur la rive gauche du Mouzon; 1.030 hab. On y voit encore les ruines d'un château fort qui a appartenu aux La Rochefoucauld, puis aux Chabot de Montlieu, aux de Melun et aux Rohan-Soubise; son donjon, qui avait 50 m. de haut, a été découronné par la foudre en 1793.

MONTHAIRONS (Les). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly; 534 hab.

MONTHARVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval; 246 hab.

MONTHAULT. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert; 531 hab.

MONTHAUT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 429 hab.

MONTHÉLIE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Beauce; 304 hab. Vins renommés.

MONTHELON. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Avize; 548 hab.

MONTHELON (Mons Telonit). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. d'Autun, près de la Selle; 550 hab. Moulin. Traces de voie antique près de laquelle on a découvert des débris de mosaïques, des tuiles et des poteries romaines. Ancien château de Monthelon (xv^e siècle), berceau d'une importante famille parlementaire qui en a porté le nom. Ancien château de Chantal (xvi^e siècle), propriété des Rabutin. Monthelon a été ch.-l. de cant. sous la Révolution. L.-x.

MONTHELON (A.-F. de) (V. FERRAND DE MONTHELON).

MONTHENAULT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 474 hab.

MONTHENAULT d'EGLY (Charles-Philippe de), érudit français, né à Paris le 28 mai 1696, mort à Paris le 2 mai 1749. Il reçut une solide instruction, s'inscrivit au barreau et, à partir de 1728, fut secrétaire de M. de Bausan, intendant à Poitiers, puis à Orléans. Il se fit connaître par des traductions du grec et fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de l'abbé Banier. Il devint aveugle en 1745. On a de lui : *Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France* (Paris, 1744, 4 vol. in-42); la traduction des *Amours de Leucippe et de Clitophon* (Paris, 1734, in-12). Il rédigea le célèbre *Journal de Verdun* de 1739 à juin 1749.

BIBL. : BONGAINVILLE, *Eloge de Monthenault d'Égly*, dans *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*; Paris, 1754, t. XXIII, in-4.

MONTHÉRIES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 190 hab.

MONTHERLANT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru; 225 hab.

MONTHERMÉ. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, au fond de la vallée étroite et sinuée de la Meuse; 3.870 hab. Possédait au xviii^e siècle une verrerie importante, remplacée de nos jours par des établissements métallurgiques : fonderies, fabriques d'appareils de chauffage, tréfileries, clouteries; ardoisières, carrières de pierres dures (schistes de Revin) dans les environs. Tout près de Monthermé, au confluent de la Semoy, se trouvait jadis l'abbaye du Val-Dieu fondée par le comte de Rethel vers le milieu du xi^e siècle. Dictionnaire ardennais : les baraquins de Monthermé (qui habitent des baraques).

MONTHEY. Petite ville de Suisse, cant. du Valais; 2.598 hab. Verrerie, fabriques de sucre de betterave et de cigares. Sur le versant des montagnes environnantes se trouvent un grand nombre de blocs erratiques dont on fait des plaques et des marches d'escaliers, des colonnes, etc. Monthey est situé à l'entrée du val d'Iliez (V. ce mot).

MONTHIERS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 303 hab.

MONTHIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Villars; 375 hab.

MONTHION. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville; 344 hab.

MONTHION (Comte de) (V. BAILLY [François-Gédéon]).

MONTHODON. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 837 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

MONTHOIS. Chef-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers; 554 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Eglise du xvi^e s.

MONTHOLIER. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny; 511 hab.

MONTHOLON (François de), magistrat français, né à Autun vers 1490, mort à Villers-Cotterets le 12 juin 1543, fils de Nicolas de Montholon, lieutenant général du bailliage d'Autun. Il jouit d'une grande renommée comme avocat et fut chargé en 1522 de la célèbre cause du connétable de Bourbon contre Louise de Savoie et le roi lui-même pour la succession de la maison de Bourbon. Son talent le fit remarquer de François I^{er} qui lui donna la charge d'avocat général (1532) et l'appela en 1542 au poste de garde des sceaux de France. Le roi lui ayant fait don de 200.000 livres tournois, montant d'une amende infligée aux habitants de La Rochelle pour une révolte contre son autorité, Montholon abandonna cette somme aux Rochelais pour qu'elle fût employée à l'édification d'un hôpital à La Rochelle. — Son fils François, mort à Tours le 12 avr. 1590, également avocat, hérita (1588) de la dignité de son père. C'était un catholique fervent, très estimé des ligueurs. Après la mort de Henri III, il rendit les sceaux à Henri IV dans la crainte d'être forcé de signer quelque édit pouvant blesser sa religion.

MONTHOLON (Charles-Jean-Tristan), marquis à titre ancestral et comte de l'Empire, né à Paris le 21 juil. 1783, mort à Paris le 20 août 1853. Issu d'une famille qui s'était illustrée dans la magistrature et dans l'armée; deux de ses membres avaient occupé la charge de chancelier de France, l'un sous François I^{er}, l'autre sous Louis XIII. Entré au service dès 1798, il gagna, au sortir de l'école de Brienne, ses grades dans les campagnes d'Italie, d'Autriche, de Prusse et de Pologne; fut envoyé à Wurtzbourg en qualité de ministre plénipotentiaire de France (1811) et devint peu de temps après général de brigade. Passionné-ment attaché à Napoléon, il lui resta fidèle après les événements de 1814; fut un de ses aides de camp pendant les Cent-Jours et l'accompagna à Sainte-Hélène où il lui ferma les yeux en 1821. L'empereur a reconnu publiquement sa fidélité en l'instituant son premier exécuteur testamentaire et en lui consacrant la phrase suivante dans ses dispositions testamentaires : « Je lègue au comte de Montholon 2 millions en témoignage de ma satisfaction des soins filiaux qu'il m'a rendus depuis six ans et pour l'indemniser des pertes que son séjour à Sainte-Hélène lui a occasionnées. » (Ce legs n'a pas été touché par le général et n'a été remis qu'en partie à ses héritiers sous le règne de Napoléon III.) De retour en France, il prit part avec le général Gourgaud à la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée* (1823 et suiv.) et n'obtint qu'avec peine, après 1830, sa réintégration dans l'armée. De 1821 à 1840 il vécut à l'écart de toute lutte politique. Compagnon de Louis-Napoléon dans l'échauffourée de Boulogne, il fut condamné à vingt ans de détention et incarcéré au fort de Ham. Mais après l'évasion du prince, on lui

rendit la liberté (1847). C'est alors qu'il fit imprimer son ouvrage intitulé *Récits de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*. Sous la seconde République, il siégea comme représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative. Il ne participa pas au coup d'Etat du 2 déc. 1851. Cette abstention lui attira la disgrâce de Napoléon III, qui ne lui attribua aucune charge publique ni aucune dignité dans l'Empire.

MONTHOLON (Charles-Tristan, comte de), diplomate contemporain, né le 1^{er} avr. 1843, fils cadet du précédent. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Constantinople (1885), à Athènes (1886), à Bruxelles (1894), ambassadeur de la République française près la Confédération helvétique (1898).

MONTHOU-SUR-BÈVRE. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres; 652 hab.

MONTHUCHON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin; 470 hab.

MONTHUREL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé; 452 hab.

MONTHUREUX-LE-SEC. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel; 332 hab.

MONTHUREUX-SUR-SAÔNE (*Mons felix, Monasterium ad Saqonam*). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, sur la Saône et le chem. de fer d'Épinal à Jussey; 1.514 hab. Filature de coton, fabrique de ouate, broderies, scieries, brasserie; voies et antiquités gallo-romaines; église du XIV^e siècle; ruines d'un château construit par le duc René II et détruit comme une partie de la ville pendant les guerres du XVII^e siècle. En 1605, le duc Charles III acquit pour son fils, le comte de Vaudémont, la terre de Monthureux et l'érigea en baronnie l'année suivante. Monthureux possédait un prieuré de bénédictins, fondé en 1300 et une maison de tierceclins, créée en 1626.

MONTHYON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële; 834 hab.

MONTHYON, philanthrope français (V. MONTYON).

MONTI (Gian Giacomo), peintre et architecte italien, né à Bologne en 1621, mort en 1692. Il étudia la décoration et la perspective sous Mitelli et Colonna, et fit preuve d'une grande habileté dans les travaux qu'il exécuta, avec la collaboration de B. Bianchi et de Caccioli, à la bibliothèque de Modène, ainsi qu'au palais ducal, à l'église de Saint-Augustin et dans la villa du duc Alphonse IV. De retour à Bologne, il s'y occupa plutôt d'architecture. On lui doit les plans de la belle église du Corpus Domini élevée en 1688, et ceux du long portique qui relie la villa à l'église de la Madonna di Santa Luca. G. C.

MONTI (Francesco), peintre italien, né à Brescia en 1640, mort à Parme en 1712. Il apprit la peinture à l'école de Borgognone, dont il s'appropriâ la manière et reproduisit de son mieux les procédés dans les tableaux de bataille et de religion qu'il exécuta en grand nombre. Les principaux sont à Parme : la composition en est intéressante, mais le coloris terne et sans accent. G. C.

MONTI (Innocenzio), peintre italien, né à Imola vers 1645, mort à Vienne (Autriche) vers 1720. Il suivit, sans éclat, les enseignements de l'école bolonaise, et fit preuve de peu d'originalité : une grande peinture signée de lui, *la Circoncision*, dont il dota en 1690 l'église du Gesù à la Mirandole, dénote une main habile et exercée; c'est un adroit pastiche de Carlo Cignani, dont Monti avait reçu les leçons. G. C.

MONTI (Antonio-Felice, marquis de), né à Bologne le 24 déc. 1684, mort à Paris le 13 mars 1738, lieutenant général et ambassadeur. Issu d'une illustre famille toscane qui avait fourni à l'Église le pape Jules III, un grand maître de Malte (Pierre, grand maître, 1568-72), et plusieurs cardinaux (François-Marie, cardinal en 1588, César, cardinal en 1729), frère lui-même d'un cardinal (Philippe-Marie, 1675-1754), il entra au service de la France pendant la guerre de succession d'Espagne; il suivit Vendôme en Flandre et en Espagne. Il fut en 1717 chargé de négocia-

tions particulières en Espagne. Ses intrigues avec Alberoni le firent bannir en 1719. Il venait d'être nommé brigadier. En 1719, il fut nommé ambassadeur en Pologne, en résidence à Dresde. Après la mort de Frédéric-Auguste, (avr. 1730), il réussit à faire élire Stanislas, roi de Pologne (sept. 1733); quand ce prince dut quitter Varsovie, il le suivit à Dantzig, puis à Königsberg. Après la prise de cette ville, il fut retenu prisonnier par les Russes à Thorn, pendant dix-huit mois (1735-36). Il rapporta fidèlement le reliquat des fonds secrets qu'il avait eus à sa disposition, et ses contemporains lui en firent un grand mérite. Nommé successivement, durant son ambassade, maréchal de camp (1734) et lieutenant général (1736), il fut fait chevalier des ordres le 1^{er} janv. 1737.

Deux autres membres de cette famille s'étaient établis en France antérieurement : *Bernard*, sous Catherine de Médicis; *Silvio*, qui fut mestre de camp, sous Marie de Médicis. C'est de Bernard, établi en Bretagne, que descend la famille de Monti de Rezé. L. DEL.

MONTI (Francesco), peintre italien, né à Bologne en 1685, mort en 1768. Il fut élève de Joseph del Sole, et devint un bon peintre de tableaux religieux. Ses meilleurs ouvrages : *la Vierge, saint Joseph et saint Jean-Baptiste, le Triomphe de Mardochee*, etc., décorent les églises de Bologne et de Turin; le coloris en est brillant et la composition bien ordonnée. G. C.

MONTI (Giovanni-Battista), lettré italien, né à Bologne en 1688, mort à Bologne en 1766. Il appartint à un grand nombre d'académies et publia divers ouvrages en vers et en prose, de très médiocre valeur, notamment un volume de sonnets (Venise, 1733), un traité sur les belles manières (*Il giovane civile*; Bologne, 1752), des chansons sur l'abus du tabac (Bologne, 1756), des récits pittoresques (*la Nuova Galleria, ovvero cento racconti* (Venise et Bologne, 1757), etc.

MONTI (Vincenzo), poète lyrique et dramatique italien, né à Ortazzo, petite métairie voisine des villages des Alfonsines et de Fusignano, le 19 févr. 1754, mort à Milan le 13 oct. 1828. Après avoir fait ses premières études à Fusignano, il fut envoyé à la fin de 1766 au séminaire de Faenza, où il resta jusqu'en sept. 1774; il y apprit beaucoup et y devint notamment fort habile à tourner les vers latins. Dans les derniers temps de son séjour à Faenza, il avait manifesté l'intention d'entrer dans l'ordre des franciscains, et s'était même proposé d'aller à Forlì pour y subir un examen devant le père provincial qui y résidait. Toutefois, après avoir passé quelque temps aux Alfonsines, il changea d'idée et songea à entrer dans le clergé séculier; au mois d'oct. 1774, il renonça également à ce projet, et, contrairement au désir de son père, qui eût voulu le voir se livrer comme lui-même à l'agriculture, il alla s'inscrire comme étudiant à la faculté de droit de Ferrare. Mais cette nouvelle vie ne lui plut pas encore; au lieu d'étudier le Digeste, il se livrait à la poésie et composait des sonnets et de piquantes odes anacréontiques, dans le goût de Frugoni, qui lui firent de bonne heure une assez brillante réputation de versificateur. Dès 1775, il faisait partie de l'Académie des Arcades, où il avait pris le nom de Antonide Saturniano. En 1778, le cardinal Scipion Borghèse, qu'il avait fréquenté au moment où celui-ci était légat à Ferrare et qui connaissait la distinction de son esprit et son goût pour la poésie, l'appela à Rome; Monti ne se fit pas répéter deux fois l'invitation et, au printemps de cette année, il se mit en route, plein d'ambition et d'espoir. Une fois à Rome, il n'y resta pas inactif et sut vite, au milieu de ses médiocres collègues de l'Arcadie, se faire une place à part. L'année suivante, en effet, il publiait un *Saggio di poesia* (Livourne, 1779), qui le classa tout de suite parmi les premiers écrivains du temps; de cette même année est la magnifique ode intitulée *Prosopée de Périclès*, qui fut lue à l'Académie des Arcades, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du sacerdoce de Pie VI, et dont l'idée lui avait été suggérée par le grand archéologue

Visconti lors de la découverte des deux bustes de Périclès et d'Aspasie. Au mois d'août 1784, le mariage du duc Luigi Braschi avec la comtesse Costanza Falconieri lui inspira sa belle ode, intitulée *la Beauté de l'univers*, qui lui procura la charge de secrétaire du duc, qu'il occupa durant de longues années (nov. 1784—mars 1797). La source principale de cette œuvre est un passage du chant VII du *Paradis perdu* de Milton, où un ange déroule devant le premier homme le tableau de la création. Ardent comme il l'était, Monti devait être de bonne heure engagé dans des intrigues amoureuses; dans l'automne de 1782, en effet, il fit, à Florence, chez la célèbre improvisatrice Sulgher-Fantastici, la connaissance d'une jolie et modeste jeune fille, nommée Charlotte, à qui il adressa de nombreuses et fort belles pièces, d'abord les odes *Au prince D. Sigismond Chigi* (1783) et *Pensées d'amour*, puis la brillante poésie anacréontique, où il se plaint « d'avoir une fois de plus le cœur en proie à l'amour ». Cette intrigue dura peu et n'eut pas de suites, d'abord par la faute du père de la jeune fille qui retardait indéfiniment le mariage, puis par celle du poète, qui finit par n'y plus songer. Cependant il ne restait pas inactif; l'année précédente (1782), il avait écrit le *Pèlerin apostolique*, petit poème en deux chants, à l'occasion d'un voyage de Pie VI à Vienne. En 1784, s'inspirant particulièrement d'une tragédie de Carlo de' Dottori (xvii^e siècle), intitulée *Aristodème*, il composa une pièce du même titre, imprimée à Parme en 1786 et représentée à Rome au théâtre Valle le 16 janv. 1787. L'apparition de cette pièce, qui fut favorablement accueillie par le public et la critique, donna lieu cependant à diverses querelles, où le poète Angelo Mazza (V. ce nom) joua le principal rôle; mais bientôt Monti dut soutenir des luttes bien différentes et autrement acharnées contre ses ennemis qui, ne se contentant pas de l'attaquer comme poète, le déchiraient dans sa vie privée; d'autre part, son office de secrétaire, tout en le mêlant de plus en plus au monde littéraire, l'induisait en de faciles amours. C'est ainsi que nous le voyons en intimes relations avec Clémentine Ferretti, dans la maison de qui il logea de longues années, puis avec la duchesse Braschi; cette dernière liaison fit scandale à Rome et les lettres anonymes commençaient à circuler sous le manteau. Un innocent sonnet de Monti à saint Nicolas de Tolentino, dédié à la duchesse, fit déborder le vase, et tous les poètes de la ville le prirent pour point de mire. Furieux, Monti oublia toute prudence et écrivit le fameux *Sonnet au père Quirino*, où, réunissant pour ainsi dire tous ses adversaires dans un cercle de l'enfer dantesque, il les marquait de stigmates indélébiles; il y avait parmi eux des abbés, un *monsignore*, un comptable de Santo Spirito, tous, selon lui, coquins fieffés; à chacun il lança l'insulte la plus cuisante, l'injure la plus inoubliable. Aucun d'eux n'eut le courage de répondre, ce qui lui donna l'occasion de dire: « Les guêpes m'ont si bien agacé qu'à la fin j'ai perdu patience, et que, par la faute de quelques ingrats, j'ai énergiquement lavé la tête au reste de mes censeurs ». Ainsi le poète triomphait; dans l'Arcadie, il pouvait regarder en face ses ennemis et lire ses sonnets sur *la Mort de Judas*, qui lui valurent l'inimitié de Francesco Gianni, célèbre improvisateur, jusque-là son plus grand ami, et qui allait devenir son plus implacable ennemi; au même moment, la représentation de son *Galeotto Manfredi* (4 janv. 1788), dont le protagoniste Zambrino était le portrait d'un personnage peu estimable, alors fort connu, et où ses détracteurs prétendirent ne voir qu'une servile imitation du théâtre de Shakespeare, mit le comble à sa réputation comme auteur dramatique. De 1788 à 1791, il mena une vie tranquille et heureuse, se retremant dans l'amour de Térésina Pickler, fille d'un sculpteur, qu'il épousa en juin 1791. Cependant de graves événements se préparaient en Europe; la Révolution française avait eu un retentissant contre-coup dans les consciences italiennes. Monti dut certainement voir de bon œil son triomphe, et peut-être prit-il

part aux réunions qui se tenaient à Rome et auxquelles assistait, outre le banquier Etienne Moulte, le peintre Louis Girodet, Armand Duval, Giovanni Torlonia, Francesco Riganti et quatre dames fort connues alors, Nicolas-Joseph Hugou, surnommé Bassville; celui-ci avait été envoyé de Naples à Rome au mois de nov. 1792 par le baron de Mackau, ministre de la République française à Naples, sous prétexte d'obtenir de la cour pontificale la délivrance de deux artistes lyonnais, suspects de menées subversives, mais en réalité pour essayer de susciter à Rome un mouvement révolutionnaire. Monti se lia intimement avec Bassville; peu à peu, ces réunions comptèrent des adhérents de plus en plus nombreux dont les victoires françaises portèrent au comble la hardiesse; le 12 janv. 1793, Hugou et son ami le vice-amiral Laflotte se présentèrent au cardinal Zélada, secrétaire d'Etat et, au nom de Mackau, lui intimèrent l'ordre de remplacer à Rome sur les édifices français les couleurs de la royauté par celles de la République; le cardinal refusa, et les deux Français, après l'avoir menacé, parcoururent le Corso en essayant d'exciter une émeute; mais le peuple les poursuivit et Bassville fut tué d'un coup de poignard. Ce fut, on l'imagine, un rude coup pour Monti, très compromis dans l'affaire; non seulement en effet il perdait tout espoir d'améliorer sa situation, mais il devenait facile à ses ennemis de le perdre complètement dans l'esprit du souverain pontife. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il écrivit (mai-août 1793) la *Bassvilliana*, qui, par suite du cours que prirent les événements, resta interrompue et, ensuite désavouée par l'auteur, fut, le 16 oct. 1797, anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, brûlée sous l'arbre de la Liberté à Milan; Monti avait écrit cette œuvre, qui a été excellemment définie: « un splendide monument de style poétique » pour parer aux tracasseries dont il pouvait être l'objet de la part du gouvernement pontifical; ce ne sont donc point ses véritables sentiments qu'il y exprimait; aussi put-il, quatre ans après, alors qu'il était libre de toute contrainte, faire parade de sentiments libéraux et protester qu'il avait toujours été l'ami et l'admirateur de Bassville; mais, entouré d'espions et d'ennemis, il avait dû, écrivait-il à Francesco Salfi, « imiter ce Romain qui avait simulé la folie pour conserver la vie » et la sybille « qui jeta en pâture à Cerbère un gâteau de miel pour n'être pas dévorée ». Du même temps est un autre poème en huitains, *la Musogonie*, dont l'inspiration lui fut fournie par quelques vers d'Hésiode. Tout en se livrant à ces travaux poétiques, il observait le cours des événements, et, se tenant à l'écart de ses amis et de l'académie des Arcades, il voyageait avec le duc son maître (1794 à 1796). En févr. 1797, après le traité de Tolentino, arriva à Rome, avec une lettre de Bonaparte au pape, le colonel Marmont, que Monti accabla aussitôt de protestations dévouées. Le 3 mars de cette même année, au grand étonnement de Pie VI qui ne le lui pardonna pas, Monti, accompagnant Marmont, quittait Rome, où il laissait sa femme et sa fille (qui depuis épousa le comte Giulio Perticari) et se réfugiait d'abord à Florence, où il obtint un immense succès en lisant au public son *Prométhée*, puis à Bologne, d'où il envoya sa démission de toutes les charges qu'il avait occupées à Rome durant seize ans. Cet acte lui valut un sonnet fort agressif du plus misérable de ses ennemis, Matteo Bérardi, pendant qu'à Milan les démagogues, excités par Gianni, le poursuivaient avec fureur et brûlaient la *Bassvilliana* sous l'arbre de la Liberté. A Bologne, donnant libre cours à ses sentiments libéraux et démocratiques, il écrivait l'ode intitulée *la Congrés d'Udine*, et, pour se laver du péché de la *Bassvilliana*, trois petits poèmes, *la Fanatisme*, *la Superstition* et *le Péril*, pleins de pensées démocratiques, et d'invectives contre la papauté. Il vint ensuite à Milan (16 juil. 1797) avec l'espérance d'y obtenir un emploi, grâce à l'appui de ses amis Paradisi et Costabili Contarini; il fut pourvu en effet de la charge de commissaire dans le département du Rubicon, et, en cette qualité, il fut en butte à toutes sortes d'inimitiés et

d'accusations, qui le forcèrent à aller se disculper à Milan. La prompt et complète justice qu'il obtint ne suffit point à mettre un terme aux attaques de ses ennemis ; à ce moment, grâce aux efforts de Gianni, de Lattanzi et d'autres, on avait voté à Milan (21 févr. 1798) une loi d'après laquelle nul ne pouvait obtenir un emploi dans le pays où il avait écrit et publié des livres propres à inspirer la haine de la démocratie. Cette loi toutefois ne fut point appliquée, de telle sorte que Monti put remplir en toute sécurité la charge de secrétaire du ministre des affaires étrangères que lui avaient procurée Contarini et Paradisi. Quand arrivèrent les revers des Français en Italie, Monti se réfugia en France, où il composa sa traduction de *la Pucelle d'Orléans*, et commença cette merveilleuse *Mascheroniana*, par laquelle il voulait, selon ses propres paroles, « venger sa patrie déchirée par les brigands ». En 1801, il retourna en Italie où il salua Napoléon, vainqueur à Marengo, de sa célèbre poésie : *Bella Italia, amate sponde, Pur vi torno a riveder*, etc., et publia à Milan (1802) son *Caius Gracchus*, écrit deux ans auparavant. Nommé professeur d'éloquence et de poésie à l'université de Pavie (févr. 1802), il n'y enseigna que peu de temps ; invité à se transporter à l'université de Bologne, où il avait manifesté le désir de s'établir quelques années auparavant, il n'accepta point ; le 17 nov. de cette même année, il recevait le titre de poète du gouvernement italien et la charge d'assesseur consultant auprès du ministère de l'intérieur avec le traitement annuel de 5.000 fr., et il écrivait, comme remerciements, son *Bienfait* (1805). Napoléon I^{er}, devenu roi d'Italie, Monti, tout en conservant sa charge, fut nommé historiographe du royaume d'Italie avec un nouveau traitement de 4.000 fr. (juin 1806) ; de là un autre remerciement poétique, intitulé *le Barde de la Forêt-Noire*. En 1812, il maria sa fille Costanza et acheva de publier sa traduction de *l'Iliade*, « œuvre vraiment admirable, si l'on songe que Monti ne savait du grec que les premiers éléments, par la fidélité et le bonheur avec lesquels il sut rendre le tour et l'accent héroïque d'Homère ». C'est à propos de cette traduction que Foscolo, devenu son ennemi en 1814, lui décocha la fameuse épigramme : *Questi è Vincenzo Monti, cavaliere, Il traduttore dei traduttori d'Omero*. Après la chute du royaume d'Italie (1814), Monti obtint de rester à Milan, mais il perdit la charge d'historiographe ; vieux à soixante ans, il eut la faiblesse de plier devant les circonstances et il chanta pour les Autrichiens *l'Hommage mystique* (1815). Avec ses forces, sa réputation déclina rapidement ; en 1821, il songea à se faire inscrire parmi les *Carbonari* ; en 1822, il souffrit d'une grave maladie des yeux, causée par les fatigues que lui avaient imposées les travaux de philologie et d'érudition, grâce auxquels il subvenait péniblement aux besoins de sa famille. Dans ses dernières années cependant il eut encore des éclairs de génie ; il mit fin à sa *Féroniade*, que Carducci appelle « une production exquise, le rameau le plus vivace qu'une main italienne ait jamais ravi au grand arbre d'Homère », commencée dès 1787, et écrivit sa belle idylle, intitulée *les Noces de Cadmus et d'Endymion* (1825) et son discours (*Sermone*) sur la mythologie (1825), violente invective contre l'école romantique, que de Sanctis a énergiquement défini « le dernier hoquet de l'école classique ». En 1826, il eut une violente attaque d'hémiplégie, qui se renouvela l'année suivante. Les dernières années de sa vie furent une souffrance continuelle, quelque peu allégée par les soins dévoués de ses amis de Milan. Il fut enseveli dans l'église San Gregorio. Son cœur fut donné par sa fille à la ville de Ferrare. — Il est difficile de porter un jugement général sur la vie et les œuvres de Monti parce que la politique y est intimement mêlée. Un des plus justes est celui de G. Carducci : « Esprit plus varié que Métastase, plus riche que Parini, plus facile et plus vif qu'Alfieri, il sut renouveler ce qui pouvait se conserver des traditions de l'art italien, s'assimiler ce qu'il y avait de meilleur dans le talent si

individuel de Parini et d'Alfieri, puiser avec goût et discernement aux sources étrangères, ce qu'aucun de ses contemporains n'avait fait ; il fut en somme le poète le plus heureusement éclectique que l'Italie eût eu depuis longtemps, ou plutôt il ramassa en lui-même toute l'aptitude poétique de l'Italie d'alors et fit comprendre dès sa jeunesse ce qu'eût pu être une nouvelle littérature à la fin du XVIII^e siècle, si elle n'eût été déviée par les vicissitudes politiques. »

M. MENGHINI.

BIBL. : Dès son vivant, Monti a vu ses œuvres et sa réputation âprement critiquées ; cette polémique, comme semblent le prouver quelques travaux récents, n'est pas près de s'apaiser ; de même que nous avons fait preuve, dans le cours de l'article, de la plus complète impartialité, nous nous faisons un devoir de citer ici, pour la complète édification du lecteur, outre les documents et les ouvrages de références, des travaux où la polémique se mêle constamment à l'exposition des faits. — VICCHI, *V. M. le lettere e la politica in Italia dal 1750 al 1830* ; Fusignano, 1879-87 (ouvrage riche en faits, mais qui doit être consulté avec quelque défiance). — A. MONTI, *V. M. ricerche storiche e letterarie* ; Rome, 1878 (apologie de l'oncle par le neveu). — C. CANTÙ, *V. M. e l'età che fu sua* ; Milan, 1879. — VICCHI, *les Français à Rome pendant la Convention* ; Rome, 1892. — T. CASINI, *Il cittadino V. M.*, dans la *Nuova Antologia*, 15 juin 1894. — MESTICA, *La Prima ode di V. M. in Roma (id., 1^{er} sept. 1889)*. — ZUMBINI, *Sulle poesia di V. M.* ; Florence, 1889. — TRENTA, *Le Benemerenze di V. M. verso gli studj danteschi* ; Pise, 1892. — A. ZARDO, *l'Aristodemo di V. M.*, dans la *Nuova Antologia*, 1^{er} juin 1892. — M. MENGHINI, *V. M. Snerlock e Zacchiroli*, 15 juil. 1895. — L'édition la plus complète des œuvres poétiques et dramatiques de Monti est celle de CARDUCCI (Florence, 1858-69, 5 vol.) ; les poésies ont été reproduites avec quelques additions par CASINI (Florence, 1891). — La *Correspondance* a été publiée par RESNATI (Milan, 1842). — Cf. FERRAI, *Lettere inedite di V. M.*, dans *Giorn. storico*, IV, 270. — Les lettres publiées depuis ou restées presque inédites ont été imprimées par A. BERTOLDI et G. MAZZATINTI ; Turin, 1894, 1 vol., seul publié. — Pour les autres ouvrages de Monti, on devra toujours recourir à l'édition de ses *Œuvres* donnée par RESNATI et BERNARDONI à Milan en 1839-42 en 6 vol.

MONTIA (Bot.) (*Montia* Mich.). Genre de Portulacées, créé pour une petite herbe annuelle, glabre, à feuilles en partie opposées, charnues, à fleurs disposées en cymes unilatérales pauciflores. Le calice, libre et persistant, est formé de 2, rarement de 3 sépales ; la corolle est composée de 5 pétales inégaux hypogynes, soudés à la base, et avec 3-5 étamines insérées sur le tube. L'ovaire est triloculé et le fruit sec trivalve, à graines comprimées ; l'embryon est périphérique. L'espèce type, *M. fontana* L., commune en France, croit dans les sables humides et sur les bords desséchés des étangs ; quelques botanistes ont élevé au rang d'espèces les trois ou quatre variétés répandues dans les deux mondes. D^r L. HN.

MONTICELLO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de l'He-Rousse ; 567 hab.

MONTICELLI (Andrea), peintre italien, né à Bologne en 1640, mort à Bologne en 1716. On n'a conservé aucun ouvrage de cet artiste, dont divers critiques attestent l'impénétrable fécondité. Il avait étudié sous Borbone Mattei et Agostino Mitelli, et depuis les tableaux de fleurs et de fruits jusqu'à la grande peinture à fresque, il aborda tous les genres, non sans succès. Sa renommée était grande à Florence et même en France où il séjourna quelque temps. G. C.

MONTICELLI (Teodoro), savant italien, né à Brindisi en 1759, mort à Pouzzoles en 1846. Il entra dans l'ordre des bénédictins, professa la morale à l'université de Naples de 1792 à 1794, fut emprisonné six ans à la suite des troubles révolutionnaires, puis devint professeur de chimie à la même université (1808), membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de la ville. Presque tous ses travaux et tous ses écrits ont trait au Vésuve, à sa constitution géologique, à ses éruptions, etc. Citons notamment : *Storia de' fenomeni del Vesuvio*, avec Covelli (Naples, 1823 ; trad. allem.) ; *Prodromo della minéralogia Vesuviana*, avec le même (Naples, 1825). L. S.

MONTICOLA (Vitic.) (Syn. *V. Texana*). Le *Vitis Monticola* est une espèce américaine qui a les feuilles épaisses,

parcheminées; glabres et vernissées sur les deux faces; le centre de la feuille est légèrement creusé et les bords sont toujours ondulés; les dents sont bien coupées et divergentes. Le bois a une teinte brun rougeâtre. Le *Vitis Monticola* habite le centre du Texas, il a été importé en France depuis l'invasion phylloxérique. Cette espèce ne possède pas une très grande vigueur, elle n'a encore joué aucun rôle dans la reconstitution des vignobles par les plants américains.

P. V. et M. M.

MONTICULIPORA (Paléont.). Genre de Bryozoaires fossiles créé par d'Orbigny, mais circonscrit plus étroitement par Nicholson et les modernes qui y placent des polypiers de forme très variable, constitués par des tubes très fins et très serrés, sans que leurs parois soient confondues. La plupart sont du silurien. J. Hall subdivise ce genre en un grand nombre d'autres genres: *Heterotrypa*, *Dekayia*, *Fistulipora*, *Dianulites*, *Monotrypa*, etc., qui rentrent tous dans la famille des *Chaetetidae* (V. BRYOZOAIRES, Paléontologie).

TRT.

MONTIEL. Ville d'Espagne, prov. et à 100 kil. E. de Ciudad-Real, sur le Jabalon, affl. g. du Guadiana. Pierre le Cruel y fut vaincu et tué par Henri de Transtamare (1369). Le pays, ou *Campo de Montiel*, avait pour ch.-l. Villanueva de los Infantes.

MONTIER-EN-ARGONNE. Ancienne abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1134, au diocèse de Châlons, dans la vallée de la Chée, à l'emplacement actuel de la ferme de *Vieux-Montiers*, sur le territoire de la com. de Sommeilles (Meuse), puis transférée non loin de Possesse au lieu où elle subsista jusqu'à la Révolution.

MONTIER-EN-DER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Vassy. Dans la zone argileuse du gault (*Champagne humide*), sur les rives de la Voire; 1.446 hab. Centre important d'élevage pour l'espèce chevaline. Dépôt d'étalons de l'Etat. Courses de chevaux tous les ans. Croisement important des voies ferrées (surtout stratégiques) de Troyes à Saint-Dizier et de Brienne à Sorcy; doit son origine à une abbaye bénédictine fondée en 671 au milieu des forêts du Der par saint Berchaire, fondation approuvée en 672 par le roi Childéric II (*Monasterium in Dervo*). L'abbaye fut sous la garde des comtes de Champagne. Le haras a été construit sur les ruines de l'ancienne abbaye dont il ne subsiste plus que l'église, qui sert d'église paroissiale et qui est remarquable par son abside en style roman (xiii^e siècle) (mon. hist.). Diocèse de Châlons, élection de Joinville, généralité de Champagne, bailliage de Chaumont, prévôté de Vassy. E. CHANTRIOT.

BIBL.: BOUILLEVAUX, *les Moines du Der*; Chaumont, 1845, in-8.

MONTIER-EN-L'ISLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 345 hab.

MONTIÉRAMÉY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny, sur un monticule (alt. 163 m.), au bord de la vallée de la Barse, dans la *Champagne humide*; 504 hab. Sablonnières (sables verts) et tuileries (argiles du gault) dans les environs. Abbaye bénédictine fondée en 837 dans la région boisée du Der par Adrémare ou Arrémare, prêtre de Troyes; désignée sous le nom de *Mansus Corbonis*, *Nova cella* (847), *Dervense monasterium*, *Monasterium Arremarensis* (xii^e siècle).

MONTIERCHAUME. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de Châteauroux; 954 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

MONTIERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just; 404 hab.

MONTIERS-SUR-SAULX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc; 1.404 hab.

MONTIES-AUSSOS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Masseube; 505 hab.

MONTIGNAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, sur les deux rives de la Vézère; 3.336 hab. Carrières de pierres de taille. Fabrique de bijouterie, de

chaises; carrosseries, huileries, tannerie. Source importante du Bleu-Fond alimentant la Vézère.

MONTIGNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon; 151 hab.

MONTIGNAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. S. de Tarbes; 416 hab.

MONTIGNAC-CHARENTE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe, sur la rive gauche de la Charente; 733 hab. Four à chaux. Fabriques de feutres pour papeteries. Eglise romane en ruines. Ruines d'une autre chapelle romane en rotonde, dont subsistent deux absidioles. Belles ruines d'un vaste château féodal du xi^e siècle, donjon très élevé, tours, porte crénelée et chapelle.

MONTIGNAC-DE-LAUZUN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Lauzun; 680 hab.

MONTIGNAC-LE-COQ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre; 392 hab.

MONTIGNAC-TOUPINERIES. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Seyches; 342 hab.

MONTIGNARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes; 96 hab.

MONTIGNÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac; 225 hab.

MONTIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Durtal; 534 hab.

MONTIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon; 1.400 hab.

MONTIGNÉ ou **MONTIGNÉ-LE-BRILLANT**. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. (E.) de Laval; 903 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MONTIGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melles, cant. de Celles; 395 hab.

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Charleroi, sur la Sambre, affl. de la Meuse; 16.500 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Givet. Exploitations charbonnières, verreries, hauts fourneaux, laminoirs, clouteries, carrières de pierre à bâtir.

MONTIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy; 447 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 452 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. d'Henrichemont; 1.252 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MONTIGNY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville; 334 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny; 549 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 284 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary; 1.041 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Douai; 805 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MONTIGNY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Marmers, cant. de La Fresnaye; 74 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme; 541 hab.

MONTIGNY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay; 681 hab.

MONTIGNY-AUX-AMOGNES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy; 615 hab.

MONTIGNY-CAROTTE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 1.077 hab.

MONTIGNY-DEVANT-SASSEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse; 456 hab.

MONTIGNY-EN-CHAUSSEE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay. Stat. du chem. de fer du Nord; 838 hab. Ganterie. Gros village autrefois important qui reçut une charte de commune en 1455. Restes d'un retranchement considérable appelé le Fort-Philippe. La seigneurie, appartenant à la maison de Wace, passa par

mariage, au milieu du XIV^e siècle, à celle de Maignelay. Eglise du XV^e et du XVI^e siècle, avec autel en marbre du temps de la Renaissance. Clocher remarquable terminé par une coupole à pans coupés. Sur le chemin de Maignelay, monument de la même époque, appelé le Bouquet de l'Eglise.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Carvin; 1.960 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MONTIGNY-EN-MORVAN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chinon; 1.070 hab. Eglise du XII^e siècle avec remaniements et additions postérieures. Le presbytère est établi dans un ancien manoir féodal des XV^e et XVI^e siècles. Château de Chassy (XVII^e et XVIII^e s.).

MONTIGNY-L'ALLIER. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 393 hab.

MONTIGNY-LA-RESLE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny; 754 hab. Minerai de fer. Tuilerie. Eglise du XII^e siècle avec tour moderne de style gothique. Ruines de l'ancien château de la Resle. Château de Monfort (XVIII^e siècle).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (O.) de Versailles; 328 hab.

MONTIGNY-LE-CHARTIF. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron; 913 hab.

MONTIGNY-LE-FRANC. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 439 hab.

MONTIGNY-LE-GANNELON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Clôyes, sur la rive droite du Loir; 612 hab. Four à chaux. Moulin. Restes de fortifications et porte Roland (XII^e siècle). Beau château des premiers temps de la Renaissance, restauré de nos jours par le prince de Montmorency-Laval.

MONTIGNY-LE-GUESDIER. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 350 hab.

MONTIGNY-LENCOUPE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie-en-Montois; 1.008 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

MONTIGNY-LENGRAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 643 hab.

MONTIGNY-LE-ROI. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, dans le *Bassigny*; 1.091 hab. Le bourg se divise en deux parties : l'une sur les pentes et l'autre au pied de la falaise. *Montiniacus* est une ancienne station de la voie romaine de Langres à Toul. Un prieuré y fut fondé au XI^e siècle par les bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon. Acquise au XIII^e siècle par l'évêque de Langres, la terre de Montigny fut cédée par lui en 1239 au comte de Champagne, et comme les comtes de Champagne étaient rois de Navarre, le village fut appelé *Montigny-le-Roi*. Une solide forteresse fut élevée sur la bordure extrême du plateau; les fossés seuls subsistent encore en partie.

Emile CHANTRIOT.

MONTIGNY-LÈS-ARSURES. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois; 511 hab.

MONTIGNY-LÈS-CHELIEU. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitroy; 656 hab.

MONTIGNY-LÈS-CONDÉ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé; 175 hab.

MONTIGNY-LÈS-CORMELLES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil; 705 hab.

MONTIGNY-LÈS-JONGLEURS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 206 hab.

MONTIGNY-LÈS-METZ (*Montigny deuant Mes*, 1404). Com. de la Lorraine allemande, arr. et cant. de Metz, à 2 kil. au S. de Metz; 5.460 hab. Grands ateliers pour réparation du matériel du chemin de fer; brasseries; fabrique de vinaigre; commerce de moutons; horticulture; asperges. Eglise paroissiale, construite en 1729 par l'évêque de Coislin pour le monastère de bénédictines fondé en 1635; synagogue; petit séminaire; temple protestant; château. Annexe : Frescatelli ou jardin botanique de la ville de

Metz. Montigny autrefois faisait partie de la prov. des Trois-Evêchés. Patrie du peintre Léon Barillot, né en 1846.

MONTIGNY-LÈS-VAUCOULEURS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 254 hab.

MONTIGNY-LÈS-VESOUL, MONTIGNY-LÈS-NONNES (*Montiniacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul, sur le Durgeon; 281 hab. Carrière de pierre. Moulin. Abbaye de dames urbanistes, fondée en 1286 par Héloïse de Joinville, épouse de Jean de Faucogney, et supprimée en 1790. Dans l'église de cette abbaye, sculptures sur bois et sur pierre, dalles tumulaires (XIV^e-XVII^e siècle). Eglise paroissiale reconstruite au XVIII^e siècle (tombs du XVI^e siècle). Dans le village, croix de pierre anciennes (XVI^e et XVII^e siècles).

L.-X.

BIBL. : Abbé VANNIER, *Histoire de l'abbaye royale de Montigny-lès-Vesoul*; Besançon, 1877, in-8.

MONTIGNY-MONFORT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 402 hab.

MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sur-Thil; 221 hab.

MONTIGNY-SOUS-MARLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 201 hab.

MONTIGNY-SUR-ARMANÇON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur; 291 hab.

MONTIGNY-SUR-AUBE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, sur la rive gauche de l'Aube; 655 hab. Minerai de fer. Four à chaux. Moulin. Moutons mérinos.

MONTIGNY-SUR-AVRE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brézolles; 570 hab. Fonderie; laminage et tréfilerie de cuivre. Moulins. Eglise du XIII^e siècle restaurée à la Renaissance. Château construit par Mansart. Sur la colline, ruines du château féodal de Montuel (XIII^e siècle), à côté duquel s'élève un château moderne en style de la Renaissance.

MONTIGNY-SUR-CANNE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon; 751 hab.

MONTIGNY-SUR-CHIERS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon; 572 hab.

MONTIGNY-SUR-CRÉCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 490 hab.

MONTIGNY-SUR-L'AIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 246 hab.

MONTIGNY-SUR-LOING. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret; 834 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

MONTIGNY-SUR-MEUSE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Fumay; 155 hab.

MONTIGNY-SUR-VENCE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omout; 265 hab.

MONTIGNY-SUR-VESELE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 506 hab.

MONTIGNY-SUR-VINGEANNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française; 509 hab.

MONTIGNY (Jean de), littérateur français, né en 1637, mort à Vitry le 28 sept. 1671. Aumônier de Marie-Thérèse, il devint, en janv. 1670, membre de l'Académie française en remplacement de Gilles Boileau et, la même année, fut nommé évêque de Saint-Pol-de-Léon. On a de lui : *Lettre à Eraste pour réponse à son libelle contre la Pucelle de Chapelain* (Paris, 1656, in-4); *Lettre contenant le voyage de la cour, en 1660*, dans *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, t. I^{er}; *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche* (Rennes, 1666, in-4); *le Palais des Plaisirs*, dans *Recueil de poésies chrétiennes*, t. III; et des *Poésies* éparses dans les recueils du temps. (Recueils de Sercy, de Pellisson, de M^{me} de La Suze). M^{me} de Sévigné fut liée avec Jean de Montigny, elle l'appréciait fort et même au-dessus de son mérite, car elle écrivit, à propos de sa mort : « Ce pauvre petit évêque avoit trente-cinq ans; il étoit établi; il avoit un des plus beaux

esprits du monde pour les sciences ; c'est ce qui l'a tué ; comme Pascal, il s'est épuisé. » R. S.

BIBL. : M^{me} de Sévigné, *Lettres*, éd. Monmerqué ; Paris, 1862, t. II, pp. 319-376, in-8.

MONTIGNY (Etienne MIGNOT DE), ingénieur français, né à Paris le 15 déc. 1714, mort à Paris le 6 mai 1782. Frère de M^{me} Denis et de Vincent Mignot (V. ces noms), par conséquent neveu de Voltaire, il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la géométrie et fut conseiller du roi, trésorier de France, grand voyer de la généralité de Paris, membre de l'Académie des sciences de Paris, associé de celle de Berlin. Il a publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* d'intéressantes études sur la dynamique, sur les salines de Franche-Comté, sur la construction des aréomètres, sur la préparation des cuirs et peaux, etc. L. S.

BIBL. : *Eloge d'E. Mignot de Montigny*, dans le recueil de l'Académie des sciences de Paris, 1782, part. hist., p. 108. — *Journal des Savants*, mai 1785, p. 345.

MONTIGNY (Chevalier de) (V. COLINS [H.-J.-B. de]).

MONTIGNY (A.-H.-V. GRANDJEAN DE), architecte français (V. GRANDJEAN DE).

MONTIGNY (Adolphe), dit *Lemoine-Montigny*, auteur dramatique et administrateur français, né à Paris le 3 oct. 1805, mort à Paris le 6 mars 1880, frère de Gustave Lemoine (V. ce nom). D'abord acteur, puis directeur de la Gaité avec M. Meyer, il succéda en 1844 à M. Delestre-Poirson dans la direction du Gymnase. Il sut rendre la vogue à ce théâtre et y fit applaudir les meilleures œuvres dramatiques de Balzac, d'Emile Augier, George Sand, Alexandre Dumas fils, etc. Il a écrit en collaboration des drames et des vaudevilles, entre autres : *le Doigt de Dieu* (1834) ; *la Découverte du quinquina* (1836) ; *Samuel le Marchand* (1838), etc. Il a écrit seul *Un Fils* (1839). Montigny avait épousé en 1847 M^{lle} Rose Chéri (V. ce nom).

MONTIGNY (Charles-Valentin), physicien belge, né à Namur en 1819, mort à Schaerbeck en 1890. Il entra de bonne heure dans l'enseignement et devint professeur de physique dans les athénées de Namur, d'Anvers et de Bruxelles. Il publia un grand nombre de travaux de physique, de météorologie et d'astronomie, très estimables, dont le plus important est intitulé *Théorie de la scintillation fondée sur les effets de réfraction et de dispersion par l'atmosphère*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* (t. XXVIII, in-4).

BIBL. : VAN TRICHT, *Théories d'Arago et de Montigny sur la scintillation des étoiles*, dans le t. VIII de la *Revue des questions scientifiques* de Bruxelles.

MONTIGNY (R.-M. CIZOS DE), actrice française (V. CHÉRI).

MONTIGNY (Louis-Gabriel), littérateur français, mort à Paris le 11 janv. 1846. Entré jeune dans l'armée, il figurait au siège d'Anvers avec le grade de capitaine. La Restauration mit fin à sa carrière militaire. Le ressentiment d'avoir été mis en demi-solde le poussa dans le journalisme d'opposition. Il y réussit et devint rédacteur principal et propriétaire de la *Pandore*, dans laquelle il fonda le *Miroir*. On a de lui : *Fragments d'un miroir brisé* (Paris, 1823, in-8), recueil de ses articles du *Miroir* ; *le Provincial à Paris* (1824-25, 3 vol. in-12), esquisses de mœurs parisiennes ; *les Aventures de garnison* (1824, 2 vol. in-12) ; *le Colonel Duvar, fils naturel de Napoléon* (1827, 4 vol. in-12) ; *Souvenirs anecdotiques d'un officier de la grande armée* (1823, in-8) ; et un certain nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : *la Chaise de Poste* (1825, in-8), mélodrame, en collaboration avec Saint-Amand ; *le Mari de toutes les femmes* (1827, in-8), comédie-vaudeville ; *Mon ami de Paris* (1826, in-8), comédie ; *la Dot et la Fille* (1825, in-8), comédie en collaboration avec Lafontaine, etc. R. S.

MONTIGNY LE DAULCEUR (Louise de) (V. DAULCEUR).

MONTIJO. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz, au N. du Guadiana. Stat. du chem. de fer de Madrid à Lisbonne ;

6.000 hab. Château. En 1644, les Portugais y défèrent les Espagnols.

COMTES DE MONTIJO. — Famille espagnole, qui fait remonter son origine au patricien génois Agellus Bocca-negra, amiral du roi Alphonse XI de Castille, qui le créa comte de Palma. Il aurait acquis le domaine de Montijo, que Charles II érigea en comté en 1697. Christophe de Porto-Carrero, comte de Montijo, marquis de Barcarota, acquit le comté de Teba par son mariage avec la sœur d'un de ces comtes, de la maison de Guzman. Un de ses descendants fut le comte de Montijo, duc de Penaranda, colonel d'artillerie de Napoléon I^{er}, plus tard sénateur espagnol, mort en 1839. Sa fille Eugénie devint impératrice des Français par son mariage avec Napoléon III.

MONTILLA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district, prov. de Cordoue ; 13.790 hab. Stat. du chem. de fer de Cordoue à Malaga. Vins renommés. Patrie de Gonzalve de Cordoue.

MONTILLI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers ; 4.018 hab. Filature de coton.

MONTILLIERS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers ; 954 hab.

MONTILLOT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avalon, cant. de Vézelay ; 694 hab.

MONTILLY. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (O.) de Moulins ; 754 hab.

MONTILS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Pons ; 4.052 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

MONTILS (Les). Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres ; 955 hab.

MONTINI (Vincenzo), prélat italien, né à Montepulciano le 9 sept. 1850. Après avoir enseigné la philosophie au gymnase de Montepulciano, il fut nommé curé de la cathédrale de cette ville et reçut de Léon XIII la prélature en 1889. Il est l'auteur de quelques éloges funèbres et de *Poesie italiane* (1885).

MONTIPORA. Coralliaire de l'ordre des Zoanthaires, sous-ordre des Madréporaires, appartenant au groupe des Perforés. Le genre Montipora constitue à lui seul une famille, celle des Montiporidae, caractérisée par un cœnenchyme, tantôt spongieux, tantôt aréolaire, mais toujours bien développé. Espèce principale : *Montipora monasteriata*.

MONTIPOURET. Com. du dép. de l'Indre, arr. de la Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre ; 4.167 hab.

MONTIRAT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcas-sonne, cant. de Capendu ; 83 hab.

MONTIRAT. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiès ; 4.592 hab. Sources carbonatées ferrugi-neuses. Elevage de bestiaux. Ruines d'un ancien château.

MONTIREAU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe ; 204 hab.

MONTIRON. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan ; 403 hab.

MONTIVERNAGE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 78 hab.

MONTIVILLIERS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre ; 5.344 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Musée. Bibliothèque publique. Ecole primaire supérieure de garçons. Hôpital. Brasserie, briqueterie, corderies, tissage d'étoffes de coton, huileries, tanneries, mégisserie. Scierie mécanique. Minoterie. Teinturerie. Commerce de bois. Culture de lin. Eglise anciennement abbatiale (mon. hist.) des XI^e et XII^e siècles, avec remaniements malencontreux du XVI^e siècle. Au N. de l'église a été juxtaposée au XVI^e siècle une autre église précédée d'un beau portail gothique, qui fut longtemps la paroisse. L'édifice principal a conservé un portail principal roman intéressant, à gauche duquel s'élève un clocher du XII^e siècle surmonté d'une flèche. Un autre clocher roman s'élève sur le carré du transept voûté d'ogives. L'abbaye de femmes à laquelle appartenait cette église avait été fondée

vers 682 par saint Philibert de Jumièges. Il en subsiste quelques bâtiments du XVIII^e siècle dans lesquels sont encastrées quelques parties du moyen âge. Hôpital et chapelle Saint-Jean de la Renaissance. Charnier (mon. hist.). Restes de remparts. Maisons du XVI^e siècle.

MONTJARDIN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre; 214 hab.

MONTJAUX. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Saint-Bauzely; 1.167 hab. Fromages genre Roquefort. Moulin. Eglise du XII^e siècle à trois nefs, avec coupole surmontée d'une tour octogonale sur la croisée du transept et curieux chapiteaux historiés. Elle appartenait avant la Révolution à une abbaye bénédictine. Ruines d'un château féodal. Dolmen. Au Cambon, source ferrugineuse froide exploitée dans un petit établissement.

MONTJAVOULT (*Mons Jovis, Mons Genvoldi*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Chaumont, cant. de Chaumont; 456 hab. Cette commune aurait été, d'après une vieille tradition, le principal lieu de réunion du culte celtique de la contrée. On a trouvé à Montjavoult des monuments de l'époque de la pierre, un tumulus, des sarcophages et d'autres objets d'antiquité. Montjavoult fut donné à l'abbaye de Saint-Denis en 1157. L'église, située sur le point culminant de la butte, est intéressante, en partie du XV^e et du XVI^e siècle; la tour carrée, en dôme; le portail richement orné et une belle balustrade sculptée sont de la Renaissance; le collatéral est plus moderne. C. St-A.

MONTJAY. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Rosans; 381 hab.

MONTJAY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre; 760 hab.

MONTJEAN. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan; 513 hab.

MONTJEAN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil, sur la rive gauche de la Loire; 3.094 hab. Port sur la Loire. Vins blancs. Mines de houille. Fabrique de charbons agglomérés. Carrière de marbre gris à Châteaupanne. Fours à chaux. Forges. Construction de bateaux. Ruines du prieuré de Châteaupanne; chapelle du XII^e siècle.

MONTJEAN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 937 hab.

MONTJÉZIEU. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de La Canourgue; 373 hab.

MONTJOI. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet; 163 hab.

MONTJOI. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Valence; 505 hab.

MONTJOIE ou **MONTJOYE.** Cri de guerre très répandu au moyen âge. Les montjoies étaient proprement des monticules naturels ou factices qui servaient de frontières entre deux territoires, et, par suite, d'objectifs militaires, de rendez-vous pour le *ban*. L'on y dressait des bannières et étendards. Ces lieux forts étaient aussi, comme l'étymologie l'indique, des lieux saints (*mons Jovis*, mont de Jupiter, mont divin; autres formes : montjou, montjoui, montjouch, montjavoul). On conçoit d'après cela que Montjoie, par lui-même, n'ait pas eu un sens national déterminé comme cri de guerre : il y fallait l'adjonction d'un nom propre qui le spécifiait. Pour les ducs de France, plus tard rois, c'était Saint-Denis; pour les ducs de Bourgogne, Saint-André; pour les ducs de Bourbon, Notre-Dame (et aussi : Montjoie-Bourbon); pour les rois d'Angleterre, Saint-Georges (et aussi : Notre-Dame). Montjoie est aussi le surnom du *roi d'armes* (V. ce mot) de France.

Ordre de Montjoie. — Appelé aussi ordre de MONTRAC et ordre de TRUXILLO. Il passe pour remonter aux premiers temps des croisades; plusieurs gentilshommes chrétiens auraient formé une sorte d'association pour garder le Mont Joie, situé près de Jérusalem, et qui était un lieu de pèlerinage très fréquenté. Ils protégeaient les pèlerins et veillaient à la sûreté des communications. Les secours qu'ils donnèrent, les services qu'ils rendirent,

leur auraient attiré une grande célébrité, et, en 1180, ils se seraient constitués en ordre régulier, hospitalier, religieux et militaire. Cette fondation fut approuvée par le pape Alexandre III, qui leur donna la règle de Saint-Basile. Lorsque les musulmans s'emparèrent définitivement de la Palestine, les membres de l'ordre la quittèrent et se réfugièrent en Europe dans les royaumes de Castille et de Valence, où ils furent bien accueillis par le roi Alphonse IX qui leur fit don des châteaux de Monfrac et de Truxillo. Les chevaliers témoignèrent leur reconnaissance à ce prince, en le défendant courageusement contre les attaques des Maures qui désolaient alors l'Espagne. Ce fut aussi en souvenir des bienfaits d'Alphonse qu'ils prirent le nom, les uns de Monfrac, les autres de Truxillo; bientôt ils formèrent sous ces noms deux ordres séparés, mais en 1221 le roi Ferdinand le Saint, voulant faire cesser cette division, incorpora l'ordre de Montjoie à celui de Calatrava, à l'exception de quelques chevaliers qui entrèrent dans celui d'Alcantara. H. GOURDON DE GENOUILLAC.

MONTJOIE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier; 1.622 hab. Enceinte fortifiée flanquée de tours entourant une église du XIV^e siècle, dont le portail est surmonté d'un clocher-arcade.

MONTJOIE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 136 hab.

MONTJOIE (La). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Francescas; 826 hab. Eglise gothique du XVI^e siècle. Ancienne bastide fondée en 1298 par le sénéchal d'Agenais pour le roi Philippe le Bel.

MONTJOIE. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James; 514 hab.

MONTJOIE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Pois; 940 hab.

MONTJOIE (Christophe-Félix-Louis VENTRE DE LA TOULOBRE, dit *Galart de*), publiciste français, né à Aix le 18 mai 1746, mort à Paris le 4 avr. 1816. Avocat à Aix, il vint à Paris après la Révolution, débuta à l'*Année littéraire* en 1798, et faisant un grand étalage de ses sentiments ultra-royalistes, il fonda avec l'abbé Royou l'*Ami du Roi*, feuille qui attaqua violemment les idées révolutionnaires. Les deux collaborateurs se brouillèrent bientôt pour publier, chacun de son côté, un *Ami du Roi*. Celui de Montjoie parut jusqu'au 10 août 1792. Montjoie, proscrit en 1793, réussit à se cacher aux environs de Paris. Il reparut après Thermidor, mais encourut bientôt de nouvelles poursuites (1797) et passa en Suisse. Rentré en France après le 18 brumaire, il abandonna la polémique et occupa une chaire en divers collèges. En 1816, il devint conservateur de la bibliothèque Mazarine. On a de lui une quantité d'ouvrages rédigés avec trop de partialité pour qu'on puisse leur donner le nom d'histoire. Citons : *les Bourbons* (Pau, 1815, in-8); *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, surnommé Egalité* (Paris, 1796, 3 vol. in-8; nouv. éd., 1840, 3 vol. in-8); *Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre* (1796, 3 vol. in-18); *Histoire de Marie-Antoinette* (1797, in-8); *Histoire de la révolution de France* (1797, 2 vol. in-8). Il a aussi publié en collaboration avec Guth : *l'Europe politique et littéraire* qui parut du 1^{er} prairial au 18 fructidor an V (1797-98). R. S.

BIBL. : *Notice biographique sur Montjoie*, en tête de l'éd. de 1840 de l'*Histoire de la conjuration de Philippe-Egalité*.

MONTJOIE (Louis-Stanislas), danseur français, né à Paris en 1789, mort en 1865. Elève de Coulon, de Vestris et de Milon, ce jeune artiste fut, dit-on, avant ses débuts à l'Opéra, menacé d'être enlevé à la danse au profit de la tragédie. Comme il participait un jour, à la Comédie-Française, au divertissement du *Bourgeois gentilhomme*, le célèbre Fleury, frappé de la noblesse et de la beauté de sa taille, s'efforça de le détourner de son art et lui offrit d'être son professeur. Malgré tout ce que la proposition

pouvait avoir de flatteur, Montjoie ne crut pas devoir l'accepter. Il débuta en 1809 à l'Opéra par le rôle de Télémaque dans le ballet de Gardel, qui porte ce titre; son succès y fut complet, grâce au fini de sa danse et à l'intelligence de sa pantomime, et il en fut de même pour *Achille à Scyros*, où il se montra ensuite. Il ne devint pourtant premier sujet qu'en 1820, mais cela ne l'empêcha pas de créer, dès avant cette époque, des rôles importants dans les ballets que l'Opéra montait alors en grand nombre. Parmi les ouvrages de ce genre à l'interprétation desquels il prit part, il faut citer surtout : *Aline, reine de Golconde*, *le Page inconstant*, *Zémire et Azor*, *l'Enfant prodige*, *Proserpine*, *la Somnambule*, *la Belle au bois dormant*, *Mamon Lescaut*, *la Tentation*, *Nathalie*, *la Révolte au sérail*, *l'Ile des pirates*, *le Diable boiteux*, *la Fille du Danube*, etc. Montjoie prit sa retraite en 1837.

MONTJOIRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 657 hab.

MONTJOUVENT. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 86 hab.

MONTJOUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Dieulefit; 420 hab.

MONTJOUX (Chanoines réguliers de). Nom primitif et officiel des religieux du mont Saint-Bernard. Vers 996, à l'époque de sa fondation (V. BERNARD DE MENTHON), le mont sur lequel leur maison fut établie portait ce nom (*Mons Jovis*), parce qu'il y avait eu là, peut-être y avait-il encore un temple ou un autel consacré à Jupiter. En 1215, le concile de Latran soumit ces religieux à la règle de Saint-Augustin, et ils reçurent le titre de chanoines réguliers. La manière dont ils exercent l'hospitalité envers les voyageurs est tellement célèbre qu'il est inutile de la décrire ici. Autrefois, leur congrégation possédait en France et ailleurs des bénéfices importants; et le grand monastère jouissait de certains revenus fixes pour subvenir aux frais de l'hospitalité. Au commencement du siècle dernier, la plupart de ces biens étaient perdus; les religieux furent obligés de recourir à des quêtes dans les pays voisins. Depuis 1760, le gouvernement français leur alloue un don annuel. — Leur habit commun ressemble à celui des prêtres séculiers, à l'exception d'une bande de toile blanche, large de deux doigts, qu'ils portent en écharpe pendante de l'épaule droite au côté gauche. Leur vêtement de chœur présente plus de différences. — Leurs constitutions ont été imprimées à Lucerne en 1714. E.-H. VOLLET.

MONTJOYER. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan; 627 hab.

MONTJOYEUX (Antoine-Richard de), homme politique français, né à Paris le 22 oct. 1793, mort le 15 déc. 1874. Elu député de la Nièvre le 21 nov. 1858, il fut un des fidèles de la majorité dynastique, fut réélu en 1863 et fut créé sénateur le 15 août 1868. Il rentra dans la vie privée en 1870.

MONTJUSTIN. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne; 145 hab.

MONTJUSTIN (*Mons Justini*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg; 266 hab. Carrières de pierre. Moulin. Lieu dit *Les Champs-Fenis*, débris de constructions antiques. Ruines d'un château féodal. La terre a appartenu durant tout le moyen âge à une vieille famille de chevalerie comtoise qui en portait le nom; au XVIII^e siècle, elle passa aux mains des Millot pour qui elle fut érigée en baronnie en 1746. Eglise à fenêtres ogivales (pierres tumulaires du XV^e et du XVI^e siècles). Dans le cimetière, croix gothique en pierre.

MONTLANDON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de la Loupe; 363 hab.

MONTLANDON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Évêque; 433 hab.

MONTLAUR. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 865 hab.

MONTLAUR. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Belmont; 4.082 hab.

MONTLAUR. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Luc-en-Diois; 197 hab.

MONTLAUR. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard; 370 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

MONTLAUR (Eugène-Joseph de VILLARDI, marquis de), littérateur et homme politique français, né à Paris le 1^{er} oct. 1815, mort à Paris le 23 juil. 1895. Appartenant à une famille d'origine italienne, établie dans l'Allier, il fut conseiller général de ce département de 1852 à 1870. Pendant la guerre franco-allemande, il commanda un bataillon des mobiles du Loir-et-Cher. Le 8 févr. 1871, il fut élu représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale. Membre de la droite, il se signala, en demandant le rétablissement du pouvoir temporel du pape. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. Il a écrit : *Essais littéraires. Portraits, paysages et impressions* (Paris, 1844, in-12); *De l'Italie et de l'Espagne, études critiques et historiques* (1852, in-12); *la Vie et le Rêve* (1864, in-8).

MONTLAUX. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Saint-Étienne; 240 hab.

MONTLAUZUN. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq; 188 hab.

MONTLAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Saulieu; 407 hab.

MONTLEBERT (Sieur de) (V. CAUX [Gilles de]).

MONTLEBON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Morteau; 1.218 hab. Fabriques d'outils d'horlogerie.

MONT-L'ÉVÊQUE (*Mons, Mont-le-Roy*). Com. du dép. de l'Oise, cant. et arr. de Senlis; 460 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Cette localité, située sur la Nonette, est probablement le *Mons Agebodi* cité en 849 dans la Pancarte noire de Tours. On y a trouvé des antiquités de l'âge de pierre et de l'époque gallo-romaine. Mont-l'Évêque, appelé simplement Mons-le-Roi et Mons, était une dépendance du domaine royal de Senlis et possédait une forteresse, démolie en 1431. Mons fut donné par Philippe-Auguste à Guérin, évêque de Senlis, qui en fit la résidence rurale des évêques. Le château, reconstruit par lui en 1221, possédait une chapelle dédiée à sainte Madeleine dont la riche dotation fut confirmée par une charte royale en 1222. C'est sur le territoire de Mont-l'Évêque que fut livrée et gagnée la bataille qui força les ligueurs à lever le siège de Senlis (17 mai 1589). Le 2 juil. 1815, Mont-l'Évêque fut pillé par ordre des Prussiens établis à Senlis. Le château est une reconstruction moderne dans le goût de la Renaissance. La cure, donnée vers 1142 au chapitre de Saint-Rieul par l'évêque de Senlis, Guy le Bon, est aujourd'hui une succursale. L'église est un grand édifice dont la nef est moderne, le clocher de 1634. L'ensemble rappelle le commencement du XIII^e siècle. On croit que l'église fut reconstruite au moment où l'évêque Guérin devint seigneur de Mont-l'Évêque. Le chœur date de la deuxième moitié du XVI^e siècle. — Carrières, moulins, etc.

MONTLEVICQ. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre; 407 hab.

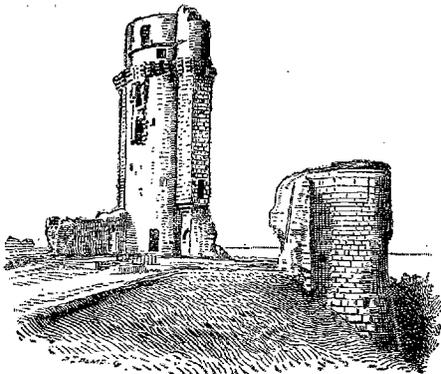
MONTLEVON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 508 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MONTLEZUN (Guillaume de), *G. de Montelauduno*, canoniste, mort en 1343. Il fut professeur à Toulouse, et vraisemblablement à Poitiers et à Paris; en 1334, il était abbé de Neufmoutier à Poitiers. Œuvres principales : *Lectura super Sextum*; — *Super Clementinas*; — *Apparatus ad Extravagantes Johannis XXII*; — *Sacramentale*; — *Apparatus in Decretales*. E.-H. V.

MONTLEZUN (J.-B.-François de) (V. BESMAUS [marquis de]).

MONTLHÉRY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon; 2.222 hab. Fromages dits de Monthéry. Usine pour la préparation des cheveux, occupant environ quatre cents ouvriers. Carrosseries. Fabriques

de sabots. Distilleries, teinturerie, vannerie. L'ancien Hôtel-Dieu a conservé une porte de la fin du xii^e siècle. Le sommet du coteau est occupé par les ruines de l'ancien château féodal (mon. hist.) de la fin du xiii^e siècle; il en subsiste des restes de la double enceinte, dont l'une flanquée de tours, et le donjon cylindrique en partie refait au



Tour de Montlhéry.

xiv^e siècle. Le nom de Montlhéry (*Mons Letherici*) indique suffisamment que le fondateur du château a dû être un seigneur du nom de Letry, mais le premier de ses possesseurs que l'on connaisse est Thibaut File-Etoupes, que l'on croit être le second fils de Bouchard de Montmorency et qui vivait au xi^e siècle. Lui et ses successeurs furent de ces seigneurs turbulents contre lesquels durent lutter sans trêve les premiers Capétiens. Philippe I^{er}, pour débarrasser le domaine royal d'un châtelain indocile, acheta en 1104 la forteresse à Guy II Troussel, arrière-petit-fils de Thibaut, et lui donna en échange Melun-sur-Loire. Le frère de Guy, Milon de Bray, vicomte de Troyes, tint pendant quelque temps la forteresse pour le compte du roi, mais il fut attaqué, surpris et tué par son cousin Hugues de Crécy, qui s'y établit, mais l'abandonna en 1118. Lors de la révolte des barons à l'avènement de Louis IX, la reine Blanche de Castille se réfugia avec son fils dans le château de Montlhéry. Sous le règne de Charles V, le roi d'Angleterre Edouard III l'occupa quelque temps; ce fut sans doute alors que le donjon fut remanié et adapté aux besoins de la défense. La plaine qui s'étend au-dessous de Montlhéry fut le 16 juil. 1463 le théâtre de la bataille incertaine livrée par Louis XI à la Ligue du Bien public. En avr. 1530, la seigneurie fut concédée à François des Cars, sire de Vauguyon; Louis XIII l'érigea en comté en faveur de Richelieu, le lui retira en 1627 pour le réunir au comté de Limours et au duché de Chartres et constituer ainsi l'apanage de Gaston d'Orléans; en avr. 1662, il fut compris dans le douaire concédé à sa veuve, Marguerite de Lorraine. Mais alors le château était déjà en ruines; abandonné dès la fin du xv^e siècle, il servit longtemps de carrière.

MONTLIARD. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 407 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MONTLIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac; 947 hab. Son ancien château, qui avait appartenu aux familles de Saint-Gelais, de Chabot, de Melun et de Rohan-Soubise, a été ruiné au xvi^e siècle.

MONTLIGNON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency; 803 hab.

MONTLINOT (Charles-Antoine-Joseph LECLERC DE), littérateur français, né à Crépy-en-Valois en 1732, mort à Paris en 1801. Chanoine de Saint-Pierre-de-Lille, il se défroqua, fut libraire à Paris, puis directeur du dépôt de mendicité de Soissons. Collaborateur du *Journal encyclopédique*, il a publié, entre autres ouvrages: *Etrennes aux bibliographes* (Paris, 1760, in-18); *l'Esprit de La Mothe Le Vayer*

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

(1763, in-12); *Dictionnaire portatif d'histoire naturelle* (1763, 2 vol. in-8); *Histoire de la ville de Lille depuis sa fondation jusqu'à 1434* (1764, in-12); *Etat actuel du dépôt de Soissons, précédé d'un essai sur la mendicité* (1789, in-4).

MONTLIOT-ET-COURCELLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon; 342 hab.

MONTLIVAUT. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant. (E.) de Blois; 820 hab.

MONTLIVAUTIA (Paléont.) (V. *ASTRÉES* et *ZOAN-THAÏRES*).

MONTLOGNON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin; 192 hab.

MONTLOSIER (François-Dominique de REYNAUD, comte de), publiciste et homme politique français, né à Clermont-Ferrand le 16 avr. 1755, mort à Clermont-Ferrand le 9 déc. 1838. Issu d'une famille noble, mais peu fortunée, il se livra avec ardeur dans sa jeunesse à l'étude des sciences naturelles et de la théologie, acquit une instruction vaste, mais très confuse, et se fit connaître un peu avant la Révolution par sa théorie des volcans d'Auvergne (1789, in-8). Appelé à siéger à l'Assemblée constituante comme député de la noblesse de sa province, il ne tarda pas à y donner la mesure de son opiniâtreté et de son indépendance de caractère. Plein d'admiration pour les institutions féodales, ce qui ne l'empêchait pas d'être à certains égards très libéral, il fut un des membres les plus résolus et les plus actifs du côté droit. Après la dissolution de l'Assemblée, il émigra, servit dans l'armée des princes pendant la campagne de 1792, puis se rendit à Hambourg et de là en Angleterre, où il rédigea plusieurs années le *Courrier de Londres*, journal contre-révolutionnaire, mais parfois un peu dur pour l'émigration. Après le 18 brumaire, il revint en France, en fut expulsé, mais, s'étant rallié au Consulat, ne tarda pas à y rentrer, y publia quelque temps le *Courrier de Londres et de Paris* et, après la suppression de cette feuille, reçut une pension de Bonaparte, qui lui demanda des articles contre l'Angleterre (dans le *Bulletin de Paris*) et qui, devenu empereur, le chargea d'écrire un ouvrage semi-historique, semi-politique sur la monarchie française. Ce livre, exécuté au bout de quatre ans, fut arrêté par la censure, à cause des tendances féodales qu'il dénotait, et ne put paraître qu'en 1814. Montlosier, chargé d'un service confidentiel de renseignements politiques, fut quelque temps en correspondance personnelle avec Napoléon. Mais en 1812 il cessa de servir l'Empire et alla voyager en Italie. De retour en France sous la Restauration (1816), il se retira en Auvergne, où les soins d'une grande exploitation agricole ne lui firent pas perdre de vue les affaires publiques, sur lesquelles il publia coup sur coup de nombreux ouvrages. Effrayé par les fautes du gouvernement royal, il combattit par la plume le parti ultra-royaliste et particulièrement le ministère Villèle. Les progrès du parti prêtre et notamment de la compagnie de Jésus, qui en était l'âme, le faisaient trembler pour l'avenir de la monarchie. Il n'hésita pas en 1826 à attaquer en face la célèbre *Congrégation* (V. ce mot) de la rue du Bac et la dénonça hautement dans son *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*. Ce livre eut un immense retentissement et rendit bientôt populaire le nom de Montlosier, qui, privé de sa pension par le gouvernement, n'en continua pas moins énergiquement sa campagne contre les jésuites et contribua ainsi indirectement d'une façon notable, non seulement aux ordonnances de 1828, mais à la révolution de 1830. Louis-Philippe le fit entrer le 11 oct. 1832 à la Chambre des pairs, où il défendit par de nombreux discours la monarchie de Juillet. Sommé, sur son lit de mort, par l'évêque de Clermont, de rétracter ses écrits contre le parti ultramontain, il s'y refusa avec son habituelle énergie et mourut en chrétien, mais en chrétien gallican; l'évêque lui refusa la sépulture ecclésiastique. —

Indépendamment des deux livres indiqués ci-dessous, on peut citer de Montlosier les ouvrages suivants : *Essai sur l'art de constituer les peuples* (Paris, 1791, in-8); *De la nécessité d'une contre-révolution en France* (Paris, 1791, in-8); *Des moyens d'opérer une contre-révolution* (Paris, 1791); *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour l'émigration* (Londres, 1796, in-8); *Observations sur le projet d'un code civil* (Paris, 1801, in-8); *De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours* (Paris, 1814, 3 vol. in-8); *De la Monarchie française depuis le retour des Bourbons jusqu'au 1^{er} avril 1815* (Paris, 1815, in-8); *De la Monarchie française depuis la seconde Restauration jusqu'à la fin de la session de 1816* (Paris, 1818, in-8); *De la Monarchie française au 1^{er} janvier 1821* (Paris, 1821, in-8); *De la Monarchie française au 1^{er} mars 1822* (Paris, 1822, in-8); *De la Monarchie française au 1^{er} janvier 1824* (Paris, 1824, in-8); *Lettre d'accusation contre les Jésuites* (Paris, 1826, in-8); *Dénonciation aux cours royales* (Paris, 1826, in-8); *Les Jésuites, les congrégations et le parti prêtre en 1827* (Paris, 1827, in-8); *Pétition à la Chambre des pairs* (Paris, 1827, in-8); *Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire, la Restauration* (Paris, 1829, 2 vol. in-8); *De la crise présente et de celle qui se prépare* (Paris, 1830, in-8); *le Ministère et la Chambre des députés* (Paris, 1830, in-8); *De l'accusation intentée contre les ministres* (Paris, 1830, in-8); *A MM. les pairs de France et à MM. les membres de la Chambre des députés sur les événements de juin 1832* (Clermont, 1832, in-8); etc. A. D.

MONTLOUÉ. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy; 521 hab.

MONTLOUET. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon; 340 hab.

MONTLOUIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Lignières; 396 hab.

MONTLOUIS (*Mons Laudiacus*). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Tours, sur la rive gauche de la Loire; 2.170 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Paris; pont sur la Loire pour la ligne d'Orléans. — Paroisse fondée au v^e siècle par saint Perpet à la bifurcation des voies romaines de Bourges et d'Orléans, Montlouis devint, au x^e siècle, le chef-lieu d'une viguerie.

MONTLUC (Blaise de), ou plus exactement **MONLUC**, capitaine gascon, né en 1501 ou 1502, mort en 1577. Il fit presque toutes les campagnes du règne de François I^{er}, et il obtint du roi (1544) l'autorisation pour le duc d'Enghien de livrer la bataille de Cérizoles. Sous Henri II eut lieu son plus glorieux exploit, la défense de Sienna contre les Impériaux (1555). Pendant les guerres de religion, il commanda les troupes royales en Guyenne et combattit vigoureusement les huguenots. Une blessure au visage lui imposa deux années de retraite (1570-2), pendant lesquelles furent écrits ses *Commentaires*; il reparut à l'armée en 1573, devint maréchal de France (1574). Les *Commentaires*, publiés pour la première fois en 1592, sont remarquables par la chaleur et la verve; mais on ne saurait s'y fier entièrement, surtout pour la période des guerres religieuses: tandis que Monluc s'y dépeint comme un catholique invariable dans sa conduite et féroce pour l'hérésie, ses lettres révèlent un personnage beaucoup plus souple, politique très fin, qui a blâmé la Saint-Barthélemy. Ses *Commentaires* et lettres ont été publiés par A. de Ruble (*Soc. de l'Hist. de France*, 1864-72, 5 vol.).

Monluc a eu quatre fils; le plus connu de tous, surnommé le capitaine Peyrot, succomba dans une bataille contre les Portugais de Madère, au moment où il allait partir pour une destination lointaine, peut-être pour Madagascar. Georges WEILL.

MONTLUC (Jean de), évêque de Valence, né en 1508(?), mort en 1579, frère du précédent. Ce fut un diplomate éloquent et habile, qui remplit diverses missions auprès de

Barberousse, de Soliman, à Venise, en Ecosse. Après 1559, il parut incliner vers la Réforme, attaqua les vices de l'Eglise devant l'assemblée des notables de Fontainebleau, et fut condamné à Rome par l'Inquisition comme hérétique; il n'eut pas à en souffrir, grâce à la faveur de Catherine de Médicis. Son ambassade en Pologne (1572-3) eut un brillant succès; il réussit à faire élire roi le futur Henri III, qui ne lui en sut aucun gré. Depuis lors, il vécut dans la retraite. G. W.

BIBL.: TAMIZEY DE LARROQUE, *Notes pour servir à la biographie de Jean de Montluc*, 1868.

MONTLUC (Adrien de) (V. CRAMAIL [Comte de]).

MONTLUC DE BALAGNY, né en 1545(?), mort en 1603, fils naturel de Jean de Montluc, légitimé en 1567. Il devint gouverneur de Cambrai (1581), et soutint la Ligue; en 1593 il se soumit à Henri IV, qui lui laissa Cambrai en toute souveraineté et qui bientôt le fit maréchal de France. Les habitants de Cambrai, qui le détestaient, ouvrirent leurs portes aux Espagnols (1595); il essaya vainement plus tard de reprendre sa ville. G. W.

MONTLUÇON. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Allier, sur les deux rives du Cher, au point de départ du canal du Berry; 27.878 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Lycée de garçons. Ecole primaire supérieure de filles. Bibliothèque publique. Théâtre. Chantiers de construction de bateaux. Hauts fourneaux et fonderies de la société de Châtillon-Commentry et de Fourchambault. Manufactures de glaces et de produits chimiques de la Société de Saint-Gobain. Fonderie d'antimoine. Ateliers de constructions mécaniques. Filature de laines. Fabriques de bouchons, de bougies, de meubles, de sabots et galoches, de bouteilles. Briqueteries et tuileries, brasseries, corderies, corroiries, mégisseries, tanneries, distilleries, huileries, teintureries, vinaigreries, imprimeries, scieries mécaniques. Commerce de grains et spécialement de blé, de farines, de bois, de chaux, de chiffons, etc.

La ville de Montluçon est divisée en deux parties très distinctes, la ville basse ou ville neuve, sur les bords de la rivière, où se trouvent les établissements industriels, et la ville haute ou vieille ville, sur la colline de la rive droite, avec des rues escarpées, tortueuses et étroites, où se trouvent encore beaucoup de vieilles maisons de bois des xv^e et xvii^e siècles. L'église Notre-Dame date du xv^e siècle; elle contient quelques intéressants tableaux. Saint-Pierre remonte en partie à l'époque moderne; elle a conservé de curieux bas-reliefs et contient quelques statues anciennes. Saint-Paul, dans le quartier industriel, est une construction moderne en fonte. Sur le sommet de la colline les anciennes constructions du château, qui datent des xv^e et xvii^e siècles, sont occupées par des casernes. L'hôtel de ville occupe les bâtiments d'un ancien couvent d'ursulines; le lycée, ceux d'un ancien couvent de bernardines.

Montluçon fut au moyen âge une châtellenie du duché de Bourbon. Réunie avec lui à la couronne au xv^e siècle, elle fut concédée en fév. 1577 par Henri III à Diane de France, duchesse de Montmorency.

MONTLUEL (*Montisupelli villa*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux; 2.686 hab. Possédé dès le xi^e siècle par une famille de ce nom qui lui a concédé des franchises en 1276, Montluel fut donné en 1326 par le dernier membre de cette famille à Humbert, dauphin du Viennois. Remis par le roi Jean au comte Amé IV de Savoie, Montluel fit retour à la France le 8 nov. 1594, date à laquelle le maréchal de Montmorency s'en empara de vive force. Avant la Révolution, il y avait à Montluel trois églises qui existent encore, dont Notre-Dame des Marais, érigée en collégiale le 10 avr. 1530 par le pape Clément VII. G. G.

MONTLUISANT (Les de), architectes et ingénieurs lorrains du xviii^e siècle. Charles de Montluisant, inspecteur général des bâtiments et usines du domaine en Lorraine, fit élever en 1749 une salle de comédie et les bâtiments des frères de la Doctrine chrétienne à Nancy; puis il fut

chargé, en 1766, de faire restaurer le palais de l'Intendance de la province et y ajouta des écuries et remises dans la cour, du côté de l'E. — Louis de Montluisant, frère du précédent, était sous-ingénieur des ponts et chaussées de Lorraine et du Barois et ingénieur du roi de Pologne en 1764.

MONTLYARD (Jean de), sieur de Melleray, littérateur français, né vers 1530, mort à une date inconnue. Appartenant à la religion réformée, il dut se réfugier à Genève, devint pasteur à Drailans en 1554, et bourgeois de Genève en 1559. On a de lui : *Harmonie des corps célestes et humains* (Lyon, 1580, in-16), trad. d'Antoine Mizauld ; continuation de l'*Inventaire de l'Histoire de France* par Jean de Serres [jusqu'en 1606] (Paris, 1589-1608, 4 vol. in-8) ; *l'Anti-Jésuite* (Saumur, 1611, in-8) ; des traductions de la *Mythologie* de Noël Le Comte (Lyon, 1597, 2 vol. in-4) ; du *Traité parénétiqne*, de Texeira (1597, in-12) ; des *Métamorphoses* d'Apulée (Paris, 1602, in-12) ; des *Amours de Théagène et Chariclée*, d'Héliodore (1620, in-8).

MONTMACHOUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 268 hab.

MONTMACQ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt ; 325 hab.

MONTMAGNY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 1.099 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de plâtre.

MONTMAHOUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey ; 180 hab.

MONTMAIN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre ; 124 hab.

MONTMAIN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos ; 221 hab.

MONTMALIN. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois ; 254 hab.

MONTMANÇON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontallier ; 194 hab.

MONTMARAULT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, cant. de Montluçon ; 4.898 hab. Stat. du chem. de fer de Varennes à Marcillat. Mine de houille. Fromages dits roujadoux. Chapelleries, corderie, taillanderie, teinturerie. Eglise en partie romane.

MONTMARE (Mont). Montagne du dép. de l'Hérault (V. HÉRAULT [Dép.], t. XIX, p. 4138).

MONTMARLON. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins ; 30 hab.

MONTMARQUET. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 279 hab.

MONTMARTIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 180 hab.

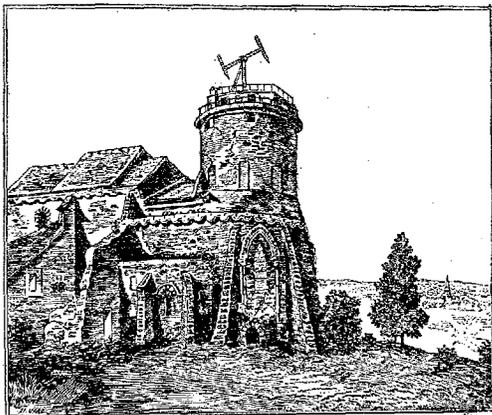
MONTMARTIN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis ; 135 hab.

MONTMARTIN-EN-GRAIGNES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye ; 1.262 hab.

MONTMARTIN-SUR-MER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Coutances ; 1.080 hab.

MONTMARTRE. Localité ancienne, située au N. de Paris, sur la colline ou butte du même nom (129 m. d'alt.) ; commune de 1790 à 1860 (dép. de Paris, puis de la Seine, arr. de Saint-Denis, canton de Neuilly-sur-Seine) ; fait partie du XVIII^e arrondissement de Paris depuis l'annexion de 1860 ; toutefois, dès 1790, Montmartre *intra muros* fut compris dans le territoire de la capitale (partie notable du IX^e arrondissement actuel). Les exploitations de gypse et les fouilles ont décelé à Montmartre d'assez nombreux vestiges de l'époque préhistorique et les débris fossiles sur lesquels le génie de *Cuvier* (V. ce nom) a fondé deux sciences nouvelles : la paléontologie et l'anatomie comparée. Aucun *oppidum* gaulois n'y est signalé. L'expression de *mont de Mercure*, dans Frédégaire, celle de *mont de Mars* à laquelle aurait succédé le nom de *mont des Martyrs*,

d'après Hilduin, ont donné lieu à des hypothèses sur un temple ou sur une statue, soit de Mercure, soit de Mars, qu'aucun texte et qu'aucune découverte archéologique ne sont venus confirmer. La tradition chrétienne y place le martyr de saint Denis et de ses compagnons Rustique et Eleuthère, mais le plus ancien monument de cette tradition ne remonte qu'au IX^e siècle (V. SAINT-DENIS) : l'étymologie *mons Martyrum*, qui a pour elle toutes les vraisemblances, peut parfaitement correspondre à des martyrs inconnus, anonymes, dont les reliques furent ensevelies, non au sommet de la butte, mais à mi-côte de la pente méridionale. C'est là, en effet, que le 13 juil. 1644 des ouvriers, qui creusaient le sol de la chapelle dite du « Saint-Martyre », mirent à jour une cave voûtée sur les parois de laquelle se lisaient encore des fragments d'inscriptions,



Saint-Pierre de Montmartre en 1820
(d'après une estampe de Goblain et Schröder).

lettres isolées ou groupes de lettres indéchiffrables. Les trois lettres *mo* ont paru corroborer la légende relative à saint Denis : c'est l'opinion de Le Blant, qui cite d'autres monuments similaires. Vers la fin du XI^e siècle, il est question du *Sanctum Martyrium* dans un acte de donation de Montmartre et de ses dépendances au prieuré de Saint-Martin des Champs. Cette chapelle fut dotée par Constance, comtesse de Toulouse, fille de Louis VI, par Philippe le Bel, par des particuliers. C'est là qu'en 1534, le jour de l'Assomption, Ignace de Loyola reçut les vœux de ses neuf compagnons (V. JÉSUITES). Après la découverte de 1644, à la suite de pieux pèlerinages de Marie de Médicis et de nombreux dons, elle fut érigée en prieuré régulier dont la collation appartient à l'abbesse de Montmartre. — Quant à la butte proprement dite, elle était habitée à l'époque mérovingienne (sarcophages découverts en 1875). En 627, le Saxon Ægina, coupable d'un meurtre, y est relégué. En 944, un ouragan y renversa, selon Flodoard, une maison très ancienne : celle peut-être dont en 1736 l'on a découvert les thermes, décrits par l'abbé Lebeuf. C'est de cette hauteur que, pendant le siège de Paris (886), le comte *Eudes*, qui était allé demander du secours à *Charles le Gros* (V. ces noms), se fit voir aux assiégés afin de favoriser son passage ; c'est là que l'empereur campa et traita honteusement. En 978, le César allemand Otton II vient y chanter avec ses troupes un *alleluia* insultant, mais il défend de toucher *aux églises* : ce qui ne signifie pas d'une façon certaine qu'il y eût alors plusieurs églises à Montmartre même. En 1096, Bouchard IV de Montmorency, suzerain de Montmartre, confirme la donation que ses tenanciers en ont faite, au moins en partie, au prieuré de Saint-Martin. Enfin, entre cette date et celle de 1134, Montmartre, avec son église d'en haut, est cédé à Louis VI, à la reine Adélaïde et à leur fils Louis le Jeune, afin d'y établir des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. Cette église paroissiale dédiée à saint Pierre et qui garde encore

aujourd'hui son vocable, dépendit de l'abbaye, et de l'abbesse quant à la nomination du curé ; c'est en 1447 qu'Eugène III, avec saint Bernard, en fit une nouvelle dédicace à saint Denis, Rustique et Eleuthère ; elle fut rebâtie au XII^e siècle, et l'on y rapporta quatre colonnes antiques, qui subsistent, et qui furent empruntées on ne sait à quel monument. Quant à l'abbaye contemporaine de la reconstruction, elle reçut une dotation en terres suffisante pour l'entretien de soixante religieuses, nombre fixé par Louis VII et le pape Alexandre III. En 1559, un incendie détruisit les bâtiments situés en haut de la colline, et ils ne furent rétablis que partiellement en 1561 : une partie de la communauté se transféra en bas, autour du *Saint-Martyre*, dont l'emplacement serait, d'après l'abbé Le Rebours, rue Antoinette, n° 9. C'est là que vint camper Henri IV : les vieilles religieuses s'étaient enfuies dans Paris, parmi les ligueurs. Mais les autres se montrèrent fort bonnes royalistes : et l'une d'elles, Marie de Beauvillier, ne fut pas insensible aux hommages du Béarnais. (Quant à Gabrielle d'Estrees, sa légende montmartroise ne date guère que de 1845, époque où le hal fondé au Château-Rouge sentit le besoin d'une patronne historique). A la levée du siège, la chronique rapporte que toutes les religieuses partirent pour Senlis dans les fourgons royaux. Marie de Beauvillier, devenue abbesse de Montmartre, réforma le monastère qu'elle avait quelque peu scandalisé. En 1674, la juridiction qu'exerçaient les abbesses et qui comportait le droit de haute justice fut diminuée et réglée par Louis XIV, qui d'autre part, en 1681, réunit le monastère d'en haut et le monastère d'en bas, souvent en hostilité. L'abbaye était d'ailleurs commendataire, et parmi les abbesses des XVII^e et XVIII^e siècles on trouve les plus grands noms de France (Guise, Bellefonds, La Tour d'Auvergne, La Rochefoucauld, Rochechouart, Montmorency-Laval, etc.). L'abbaye fut supprimée en 1790, évacuée en 1792, et ses biens vendus comme biens nationaux. Toutefois, l'église Saint-Pierre, redevenue purement paroissiale, n'a cessé qu'à de rares périodes de crises politiques d'être ouverte au culte. Le nom officiel de *Mont-Marat* n'eut cours que pendant la Terreur. — Montmartre se défendit avec le courage du désespoir en 1814 (dévouement du meunier Debray) et en 1815. En 1836, on y établit un « calvaire » qui se terminait au petit cimetière, aujourd'hui fermé mais respecté, qui avoisine l'église. En 1847, le banquet du Château-Rouge, à Montmartre, fut le premier de la campagne qui aboutit à la Révolution de 1848. Enfin, bien que depuis 1860 l'histoire de Montmartre (qui avait alors 36.000 hab.) se confonde avec celle de Paris, il convient de rappeler ici quelques faits locaux postérieurs à cette date. En 1874, la *Commune* (V. ce mot) y a débuté, rue des Rosiers (aujourd'hui rue de La Barre). Pendant la période de réaction qui suivit, des cléricaux et des dévots pensèrent à consacrer la France, par un vœu national, au Sacré-Cœur de Jésus : *Sacratissimo cordi Jesu Christi Gallia penitens et devota*. Mais, d'après le Concordat, une loi est nécessaire pour autoriser la construction d'une basilique ouverte au public. Cette loi fut votée le 25 juil. 1873, après une discussion des plus violentes : les modérés la firent passer moyennant la suppression des mots *Sacré-Cœur*. La basilique du « Vœu national », dont le plan est dû à M. Abadie, a été commencée en 1875, et inaugurée le 5 juin 1891 par l'archevêque de Paris. Les travaux ne sont pas encore achevés (1898) ; depuis la mort du premier architecte, ils sont poursuivis par MM. Rauline et Laisné. — En 1878, la ville de Paris a fait l'acquisition du terrain (enclos dans l'ancien moulin de la Galette), où se trouve la mire de Cassini. En voici l'inscription, en partie oblitérée : *L'an M. DCC. XXXVI cet obélisque a été élevé par ordre du Roi pour servir d'alignement à la méridienne de Paris du côté du Nord. Son axe est à 2.931 toises deux pieds de la face méridionale de l'Observatoire*. — Enfin, en 1897, la conservation et la restauration de l'église Saint-Pierre, un instant

menacée, ont été décidées sur un rapport de M. Fournière. H. MONIN.

BIBL. : A la bibliographie très complète dressée par M. F. Bournon (abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris, Rectifications et additions* par F. Bournon ; Paris, 1890, in-8, pp. 537-540), il suffit d'ajouter, depuis 1890, la suite du *Bulletin* de la Société *Le Vieux-Montmartre* ; Paris, au siège de la société, mairie du XVIII^e arrondissement (articles de MM. Bertrand, Compan, P. Delcourt, Duval, Jahyer, Lamquet, L. Lazard, Al. Martin, Mauzin, H. Monin, D^r Ollivier, Ch. Sellier). Cette société, présidée par M. Wiggishoff, a constitué, depuis 1886, un musée et des archives locales importantes.

MONTMAUR. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes ; 596 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

MONTMAUR. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary ; 504 hab.

MONTMAUR. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Dié ; 473 hab.

MONTMAUR (Pierre de), célèbre parasite français, né en 1576, mort à Paris le 7 sept. 1648. Entré dans la Société de Jésus, il en sortit bientôt, et devint, en 1623, professeur de langue grecque au Collège de France. Spirituel et caustique, il fréquentait chez le chancelier Seguier, chez le président de Mesmes et autres. Ses épigrammes contre les littérateurs du temps, entre autres Ménage, Balzac, La Mothe Le Vayer, lui valurent des répliques plus que vives qu'il supportait philosophiquement. On a imprimé de lui : *Opera* (Paris, 1643, in-4).

BIBL. : M. LICINIUS, *Vita Gargilii Mamuræ parasitopædagogi* ; Paris, 1643, in-4. — LA MOTHE LE VAYER, *le Parasite Mormon, histoire comique* ; s. l., 1659, in-8. — H. DE SALLENGRE, *Histoire de P. de Montmaur* ; La Haye, 1715, 2 vol. in-8.

MONTMAURIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne-sur-Gesse ; 391 hab.

MONTMÉDY (*Madiacum*, 634 ; *Mons Medius*, 933). Ch.-l. d'arr. et place de guerre du dép. de la Meuse sur la Chiers et le chem. de fer de Charleville à Thionville ; 2.782 hab. Fabriques de chaussures et d'instruments agricoles, filature et tissage de laine ; imprimerie, brasseries. Montmédy se partage en haute et basse ville. De l'une à l'autre on monte par un chemin à travers une pente boisée qu'on appelle *les Rampes*. La ville haute, entourée de fossés, de hautes murailles et de huit bastions, renferme la place d'armes et une église du XVIII^e siècle, dont la façade s'appuie contre deux tours carrées. Autrefois, on voyait derrière l'hôtel de ville la maison dite du gouvernement, occupée d'abord par le gouverneur espagnol et plus tard par le commandant de place et détruite pendant le siège de 1870. La ville basse contient une caserne de cavalerie, une église moderne et l'hôpital. La ville de Montmédy, primitivement relais de chasse des comtes de Chiny, fondée vers l'an 1239, devint la capitale du comté. Après avoir passé successivement sous la domination de plusieurs seigneurs, elle fut occupée au XVI^e siècle par les Espagnols, réunie à la France en 1657 et fortifiée par Vauban. Avant 1790, cette place de guerre était chef-lieu de bailliage. Pendant la guerre de 1870, les Allemands assiégèrent la place et la prirent le 3 nov. après avoir incendié une moitié de la ville haute. Patrie de Lepaute, célèbre horloger du XVIII^e siècle. Montmédy, d'après l'armorial de 1699, porte : *d'azur à une forteresse d'or bâtie sur une montagne de sinople, chargée en pointe d'un écusson d'or couronné de même et surchargé d'un lion de sable*.

MONTMEILLANT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien ; 355 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MONTMELARD. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Matour ; 1.102 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

MONTMELAS-SAINT-SORLIN. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche ; 409 hab.

MONTMÉLIAN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, sur la rive droite de l'Isère ; 1.358 hab

Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Vignobles. Culture du tabac. Fabrique de pâtes d'Italie. Corroiries, corderies. Chaux. La forteresse, qui occupait le sommet du rocher dominant la ville, était l'une des plus importantes de la Savoie ; elle fut prise, en 1523, par François I^{er} ; le 16 oct. 1600, par Créquy et Henri IV ; le 21 déc. 1694, par Catinat, après trente-trois jours de tranchée. Elle fut démolie au début du XVIII^e siècle et il en reste à peine quelques vestiges.

MONTMENIL (Louis-André LE SAGE, dit), acteur français, né à Paris vers 1702, mort à Paris le 8 sept. 1743. Fils de l'illustre auteur de *Gil Blas*, il embrassa la carrière du théâtre contre la volonté de son père. Montmenil débuta à la Comédie-Française, le 8 mai 1826, dans *Mascarille de l'Etourdi*. Il n'y réussit pas, alla jouer pendant deux ans en province, puis revint à la Comédie-Française en 1728 ; cette fois son succès fut complet, il fut reçu promptement sociétaire et devint bientôt l'un des meilleurs acteurs de la Comédie. Il excellait dans les paysans, où il déployait un naturel parfait. Lesage, qui s'était brouillé avec son fils, se réconcilia avec lui après lui avoir vu jouer son *Turcaret*.

MONTMERLE (*Conventus Montismerulæ*). Ham. de la com. de Lescheroux, dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes ; prieuré de bénédictins, fondé sous le nom de *Val-Saint-Etienne* vers 1170, dépendant de l'abbaye de Joug-Dieu. En 1240, ce prieuré adopta la règle cartésienne. Cette chartreuse fut détruite pendant la Révolution. G. G.

MONTMERLE (*Mons Meruli*). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoissey ; 1.687 hab. Foire importante. — Montmerle appartenait, dès le commencement du XI^e siècle, à la puissante famille des Enchainés ; au XII^e siècle, les Enchainés cédèrent cette seigneurie aux sires de Beaujeu ; depuis, elle fut engagée aux Palatins et au sieur de Saint-Trivier. En 1380, Montmerle fut prise par les Savoyards, et rendue au sire de Beaujeu par le traité du 31 mai 1383. De la maison de Beaujeu cette place passa à celle de Bourbon, puis aux Garevod, à Louis de Nevers (1534), aux Cliberg et enfin à Louis de Bourbon, souverain de Dombes. Il y avait à Montmerle un couvent de minimes érigé en 1605. G. G.

MONTMÉRREI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée ; 524 hab.

MONTMEYAN. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Tavernes ; 503 hab.

MONTMEYRAN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabeuil ; 4.836 hab. Scierie mécanique. Chaux. Tannerie. Commerce de chevaux, de bestiaux et de fruits. Ruines d'un château féodal.

MONTMIGNON (Jean-Baptiste), érudit français, né près de Château-Thierry en 1737, mort à Paris le 21 févr. 1824. Grand vicaire et archidiacre à Soissons, il émigra en 1793, devint grand vicaire à Poitiers en 1801, chanoine à Paris en 1811 et grand vicaire. Il dirigea de 1786 à 1788 le *Journal ecclésiastique*. Citons de lui : *Système de prononciation figurée, applicable à toutes les langues* (Paris, 1785, in-8) ; *Vie édifiante de François-Joseph Labre* (1784, in-12), traduite de Marconi ; *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité* (Paris, 1806, 2 vol. in-12) ; *Choix de lettres édifiantes, écrites des missions étrangères* (Paris, 1809, 8 vol. in-8 ; 2^e éd., 1824-26, 8 vol. in-8) ; *la Clef de toutes les langues* (1814, in-8, etc.).

MONTMIN. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Anancy, cant. de Faverges ; 451 hab.

MONTMIRAIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, sur le plateau tertiaire de *Brie* et sur une hauteur dominant la vallée du Petit-Morin ; 2.402 hab. Stat. sur la voie ferrée de Mézy à Romilly-sur-Seine. Excellentes pierres meulières dans les environs. Mentionné sous les noms de *Mons mirellus*, *Mons mirabilis*, au XI^e siècle

(1125-34). On y remarque un beau château où la tradition place avec beaucoup de probabilité la naissance de François-Paul de Gondi (cardinal de Retz). Le château passa de la famille des Gondi à celle des Le Tellier. Napoléon remporta à Montmirail une victoire sur les Russes et les Prussiens les 11 et 12 févr. 1814. Monument commémoratif. Emile CHANTRIOT.

MONTMIRAIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers ; 743 hab. Verrerie importante. Fabrique de pompes. Moulins. Eglise gothique de la fin du XI^e siècle. Ancienne baronnie du Perche-Gouet, elle appartenait successivement aux maisons de Luxembourg, de la Gruthuyse, de Perrenot, de la Baume et de Conti. A la fin du XVIII^e siècle, elle avait pour possesseur Havet de Neuilly. Un traité de paix entre le roi de France Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II fut conclu à Montmirail le 6 janv. 1169. La ville fut prise par Philippe-Auguste en 1194 et par Charles VII en 1424.

MONTMIRAL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans ; 1.473 hab.

MONTMIRAT. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert ; 187 hab.

MONTMIREY-LA-VILLE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château ; 431 hab.

MONTMIREY-LE-CHATEAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Dole ; 355 hab.

MONTMOLLIN (De). Famille du pays de Neuchâtel (Suisse) qui a donné un grand nombre d'hommes distingués. Elle descend, assure-t-on, de réfugiés vaudois ou albigeois établis à l'endroit où est aujourd'hui le village de Montmollin. La famille était déjà très connue sous le comte Louis au milieu du XIV^e siècle. — *Georges*, mort en 1634, fut lieutenant du prince et maître bourgeois de Neuchâtel. — *Georges* (V. ci-dessous). — *Charles*, fils du précédent, né en 1666, tué le 13 août 1704 à la bataille d'Höchstätt, servit en France jusqu'en 1692, puis passa au service des Etats-Généraux. — *François*, frère du précédent, reçut à la même bataille d'Höchstätt vingt-trois blessures et mourut, le 22 sept. suivant, colonel du régiment de Montmollin. — *Jean-Frédéric*, né en 1740, conseiller d'Etat, qui joua un rôle dans les troubles de 1767. — *Georges*, enseigne aux gardes-suisse, arriva à Paris le 8 août 1792, fut tué deux jours après, enveloppé dans le drapeau du régiment de Salis. — *Frédéric-Auguste*, frère du précédent, né en 1776, mort le 17 avr. 1836, fut chambellan du roi de Prusse et prit part à toutes les négociations qui amenèrent l'incorporation de Neuchâtel à la Suisse. Il fut le premier député de ce canton à la Diète helvétique. — *Emer*, mort en 1713, fut banmeret de Neuchâtel, un des chefs du parti prussien, chancelier, délégué au congrès d'Utrecht. — *Jonas*, son frère, fut chancelier de 1721 au 21 déc. 1742, date de sa mort. — *Frédéric-Guillaume*, né en 1709, mort le 14 nov. 1783, fut connu par les démêlés qu'il eut avec J.-J. Rousseau quand celui-ci résidait dans sa paroisse de Môtiers. E. KUHN.

MONTMOLLIN (Georges de), écrivain neuchâtelois, né en 1638, mort le 11 nov. 1703. Il fit ses études de droit à Bâle, Orange, Orléans et Paris, devint membre des divers conseils, procureur général, puis en 1661 chancelier. La duchesse de Longueville, souveraine du pays, usait souvent de ses conseils et de ses connaissances. C'est sur sa demande qu'il écrivit un *Mémoire relatif à la coutume de Neuchâtel*. Disgracié par la duchesse de Nemours en 1679, le chancelier de Montmollin profita de ses loisirs pour écrire ses *Mémoires* qui ne furent publiés qu'en 1831 et qui sont une précieuse mine de renseignements historiques. Le chancelier revint aux affaires de 1682 à 1693, puis fut de nouveau destitué. Son influence continua. Craignant surtout la domination des petits princes français catholiques, il fit d'innombrables démarches pour faire remettre la souveraineté du pays au prince d'Orange, lequel céda plus tard ses droits à la maison de Brandebourg. Il mourut d'ailleurs avant la domination prussienne (1707).

On lui doit, outre ses *Mémoires*, une *Histoire abrégée du comté de Neuchâtel et des Traités relatifs aux fiefs de Neuchâtel et de Valangin*. — E. KUHNE.

MONTMOREAU (BRENIER DE) (V. BRENIER).

MONTMOREAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux; 736 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Usine métallurgique. Eglise romane (mon. hist.). De l'ancien château féodal, élevé aux premiers temps de la féodalité, il ne reste que des vestiges et la chapelle, édifice roman, en forme de croix grecque, dont les chapiteaux historiés sont remarquables.

MONTMORENCY. Rivière qui donne son nom à un comté de la province de Québec; née sur des collines qui dominent la rivière de Jacques Cartier, elle reçoit la rivière des Neiges et, après un cours de 400 kil., pendant lequel elle n'est qu'un torrent rapide et peu large, se précipite par une magnifique cascade de 80 m. de hauteur dans le Saint-Laurent, à 40 kil. au-dessous de Québec. C'est une des plus belles cascades du Canada: en hiver, ce n'est qu'un énorme bloc de glace d'un aspect curieux.

MONTMORENCY. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Chavanges; 322 hab.

MONTMORENCY. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise; 4.800 hab. Stat. du chem. de fer d'Enghien à Montmorency. Cerises; melons. Fabrique de cerceaux. Blanchisseries, imprimerie, taillanderie, teintureries, tuileries. L'église (mon. hist.), ancienne collégiale, est un bel édifice gothique avec des détails Renaissance, élevée par le connétable Anne de Montmorency; la façade est moderne. Elle a conservé d'intéressants vitraux du xvi^e siècle et renferme quelques débris des tombeaux des Montmorency, une curieuse image peinte de saint Louis, et deux tombeaux de généraux polonais réfugiés, Kniaziewicz et Niemcewicz. Du magnifique tombeau du connétable Anne de Montmorency, chef-d'œuvre de Jean Bullant et de Jean Goujon, il ne subsiste absolument rien; les débris recueillis par A. Lenoir, pour le musée des monuments français, se trouvent maintenant au Louvre. Le souvenir de Rousseau, qui, de 1756 à 1762, habita Montmorency ou ses abords, est lié à la ville. Il occupa d'abord l'Ermitage, pavillon construit sur l'emplacement d'un ancien ermitage, qui lui avait été offert par M^{me} d'Epinay; brouillé en 1757 avec sa bienfaitrice, il habita Montlouis (actuellement n^o 42 de la rue J.-J.-Rousseau); il quitta cette résidence en 1759 pour accepter l'hospitalité du maréchal de Luxembourg, dans son château voisin, d'où il s'échappa pour se réfugier en Suisse lorsqu'il eut été décrété de prise de corps en 1762.

La seigneurie de Montmorency a donné son nom à l'une des plus illustres maisons féodales. Réunie à d'autres seigneuries, Ecouen, Chantilly, Montepillyo Champursy, elle fut érigée en duché-pairie par Henri II, par lettres patentes de juil. 1554, en faveur du connétable Anne de Montmorency. Après la décapitation du duc Henri II, le 30 oct. 1632, ses biens furent confisqués et le duché fut donné à sa sœur aînée, Charlotte, femme du prince de Condé, en faveur duquel une nouvelle érection en duché-pairie fut promulguée par lettres patentes de mars 1633. En sept. 1689, de nouvelles lettres décidèrent que l'ancien duché-pairie de Montmorency changerait de nom pour prendre celui de duché d'Enghien, en souvenir de la ville d'Enghien en Hainaut, ancienne possession de la famille. Ce nom d'Enghien demeura à la ville jusqu'en 1793 où on lui attribua, en mémoire de Rousseau, celui d'*Emile* ou *Mont-Emile*; l'Empire en 1813 revint à l'ancien nom de Montmorency; la Restauration reprit celui d'Enghien qui fut employé officiellement jusqu'en 1832; depuis lors l'ancienne ville a repris son ancien nom de Montmorency, mais le nom d'Enghien est resté au lac voisin et au village qui s'est formé aux alentours.

Le plus ancien seigneur connu de Montmorency est Bouchard le Barbu qui vivait à la fin du x^e siècle. Dès le xi^e siècle, ses descendants, devenus très puissants, s'intitu-

lèrent: premiers barons de France ou même premiers barons de la Chrétienté. Plusieurs d'entre eux reçurent par la suite l'épée de connétable: Aubry, sous Henri I^{er}; Thibaut I^{er}, sous Philippe I^{er}; Mathieu I^{er}, sous Louis VI et Louis VII; Mathieu II, sous Philippe-Auguste, Louis VIII et Louis IX; Anne, sous François I^{er}, François II et Charles IX; Henri I^{er}, sous Henri IV. La maison de Montmorency portait: *d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alerions d'azur*; elles'est divisée en un très grand nombre de branches dont on trouvera l'énumération dans les nombreuses généalogies qui en ont été faites.

BIBL.: ANDRÉ-DUCHESNE, *Histoire de la maison de Montmorency et de Laval*; Paris, 1629, in-fol. — DESORMEAUX, *Histoire de la maison de Montmorency*; Paris, 1764, 5 vol. in-12. — Le P. ANSELME, *Histoire de la maison de France*, t. III.

MONTMORENCY. Illustre famille noble de France et des Pays-Bas, qui a tiré son nom de la ville de Montmorency, près Paris: ses membres ont porté pendant des siècles, depuis 1327, le titre de « premiers barons de France ». Sans parler des généalogistes qui font remonter cette famille jusqu'au Gaulois Lisbius, lequel donna l'hospitalité à saint Denis, apôtre du christianisme en Gaule, et partagea son martyre, ni même des historiens qui placent l'origine des Montmorency au temps de Clovis en la rattachant au Franc-Salien Lisoie, qui reçut le baptême de Clovis, on mentionne d'abord *Bouchard I^{er}*, sire de Montmorency, puissant feudataire du duché de France, mort en 980, qui est le premier baron de Montmorency authentique. *Bouchard II*, mort en 1020, bâtit une forteresse à Montmorency, mais attira contre lui la colère du roi Robert en pillant les moines de Saint-Denis. En 1060, *Alberic* fut connétable, c.-à-d. chargé de la surintendance de l'écurie; son neveu, *Thibaut II*, lui succéda en 1090 à la cour de Philippe I^{er}. En 1101, *Bouchard IV* résista victorieusement à Louis le Gros qui l'assiégeait dans sa forteresse pour le punir de ses pillages. *Mathieu I^{er}* épousa en secondes noces la reine Adèle, veuve de Louis le Gros; il mourut en 1160. Son cinquième fils, *Mathieu*, fonda la branche des *Montmorency-Marly* (qui s'éteignit en 1352), fit la croisade avec Philippe-Auguste, et périt à la prise de Constantinople pendant la quatrième croisade (1204). Son fils *Bouchard I^{er}* combattit les Albigeois.

Le second personnage important de la famille, dans l'ordre historique, fut *Mathieu II*, baron de Montmorency, surnommé le « Grand Connétable », qui jouit d'une glorieuse réputation (1189-1230). La prise de Château-Gaillard fut suivie de la conquête de la Normandie sur les Anglais; il se signala à la bataille de Bouvines et fut nommé connétable de France en 1218; il commanda l'armée de Louis VIII contre les Albigeois, qu'il réduisit en 1226. Après la mort de Louis VIII, il fut le plus solide appui de la régente, la reine Blanche; il commandait l'armée de saint Louis qui conquiert en 1229 Bellesme et le comté du Perche. De ses trois mariages, il laissa de nombreux enfants, et la famille se divisa en deux branches, la branche aînée des barons de Montmorency, et la branche des *Montmorency-Laval* (issue de sa seconde femme, Emma, héritière du comté de Laval): cette seconde branche s'éteignit en 1412. *Mathieu III*, petit-fils du grand connétable, fit avec saint Louis la seconde croisade, et mourut de la contagion devant Tunis; son second fils, *Erard*, fonda la branche des *Montmorency-Confans*, qui s'éteignit à la mort d'Antoine et de Hugues, tués à Verneuil (17 août 1424). *Charles*, baron de Montmorency (1325-81), prit part, en qualité de maréchal de France, aux batailles de Crécy et de Poitiers; en 1360, il fut un des négociateurs du traité de Brétigny et otage du roi Jean. Son petit-fils, *Jacques*, fonda la branche de *Montmorency-Ciroselle*, éteinte en 1615.

Jean II de Montmorency, au début du xv^e siècle (1402-juin 1447), successeur de la ligne directe, fut le point de départ de trois branches. Il déshérita en effet les deux fils de son premier lit, Jean et Louis, qui avaient pris le parti du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire: ceux-ci héri-

tèrent des biens de leur mère, héritière de Nivelles et de Fosseux en Brabant, et fondèrent les branches des seigneurs de *Nivelles* et de *Fosseux* ; la branche de Nivelles s'établit aux Pays-Bas et, par l'exécution du comte de Hornes en 1568 et celle de son frère Floris en 1570, s'éteignit d'une manière sanglante. Jean II, ayant déshérité les fils de son premier lit, obtint de Louis XI l'autorisation d'instituer héritier son fils *Guillaume*, né d'un second mariage, et qui mourut le 24 mai 1534. Cette branche des barons de Montmorency acquit en 1551 le titre ducal, par le fils de Guillaume, le célèbre *Anne* de Montmorency. Guillaume acquit sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er} diverses terres, venant comme Chantilly de sa mère Marguerite d'Orgemont, et comme Thoré de sa femme Anne Pot, demoiselle de Rocheport. Ph. B.

MONTMORENCY (Anne de), connétable de France, né à Chantilly le 12 nov. 1493, mort à Paris le 15 mars 1567. Il fut élevé avec le futur François I^{er}. Ses qualités militaires furent révélées par la défense de Mézières (1524), qu'il dirigeait avec Bayard, et par la prise de Novare (1522), qui le fit créer maréchal ; fait prisonnier à Pavie (1525), il s'employa utilement pour hâter la délivrance du roi. Alors commence sa faveur ; nommé grand maître de France et gouverneur du Languedoc, il est chargé de conduire les affaires. Ami de l'autorité en religion comme en politique, il désirait une alliance avec l'empereur et le pape, et des persécutions contre les huguenots. Plus influent que jamais depuis sa belle défense de la Provence (1536), il devint connétable (1538), et profita de son crédit pour amener les entrevues de François I^{er} à Nice avec le pape, à Aiguesmortes avec l'empereur, et le voyage de Charles-Quint en France. Mais François I^{er} renonçant bientôt à cette politique pacifique disgracia celui qui la défendait (1541). L'avènement de Henri II, qui appelait le connétable son *compère*, lui rendit sa puissance, partagée toutefois avec les Guises. Montmorency réprima durement la révolte de Bordeaux ; il ne put empêcher les Guises de provoquer une rupture, d'abord avec Charles-Quint, puis avec Philippe II. Dans la première lutte, c'est lui qui eut la gloire d'occuper Metz ; dans la seconde, vaincu et pris à Saint-Quentin (1557), il contribua beaucoup à la paix de Cateau-Cambrésis. Complètement sacrifié sous François II, le connétable se retrouva au premier rang sous Charles IX ; catholiques modérés et protestants comptaient sur l'oncle de Coligny. Mais sa foi catholique le fit entrer avec Guise et Saint-André dans le triumvirat ; pris à Dreux (1562), il se rapprocha de son neveu après la paix, dirigea le siège du Havre contre les Anglais, mais repoussa toute intervention aux Pays-Bas, et fut tué dans la seconde guerre civile au combat de Saint-Denis. Créé duc et pair en 1554, Montmorency était devenu le plus puissant seigneur de France ; il possédait près de 600 fiefs. Il aimait les arts et protégea Bernard Palissy ainsi que Jean Bullant, l'architecte de ses deux beaux châteaux de Chantilly et d'Ecouen. Personnage rude et violent, impitoyable sur la discipline, Montmorency ne fut pas un grand homme, mais un fidèle serviteur de l'autorité royale. Georges WEILL.

BIBL. : DECRUE, *Anne de Montmorency* (sous François I^{er}), 1885 ; ANNE, *duc de Montmorency* (sous Henri II, François II et Charles IX), 1889.

MONTMORENCY (Philippe de) (V. HORNES [Comte de]).

MONTMORENCY (François de), maréchal de France, né en 1530, mort en 1579, fils aîné du précédent. Il devint gouverneur de Paris et de l'Île-de-France (1556), épousa une fille naturelle de Henri II (1557), et fut créé maréchal de France (1559). Pendant les guerres de religion, il se montra tolérant et modéré ; ce fut un des fondateurs du parti des *politiques*, ce qui le fit mettre quelque temps à la Bastille (1574) par la reine mère.

BIBL. : A. DE RUBLE, *François de Montmorency*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Île-de-France*, VI, 1880.

MONTMORENCY (Henri I^{er} de), connétable de France, né en 1534, mort en 1614, comte de Damville, frère du

précédent. Il succéda à son père comme gouverneur du Languedoc (1563) et devint maréchal (1567) ; la mort de son frère aîné le fit duc de Montmorency (1579). Ce fut le type du grand gouverneur de province presque indépendant du roi. Devenu le chef des *politiques*, il se ligua avec les protestants (1575), se révolta une seconde fois en 1583 et résista victorieusement à Henri III. Henri IV le nomma connétable (1593) et lui donna plusieurs commandements pour l'éloigner de sa province ; il revint s'y fixer en 1610.

BIBL. : D. VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, 1890, t. XII, nouv. éd.

MONTMORENCY (Nicolas de), auteur ascétique belge, né à Gand en 1556, mort à Gand en 1617. Il appartenait à l'illustre famille française de ce nom et devint président du conseil des finances des Pays-Bas sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. Il publia plusieurs ouvrages ascétiques dont le plus curieux est le *Manuale principis* (Douai, 1597, in-12), véritable code du souverain bigot.

MONTMORENCY (Françoise de) (V. FOSSEUSE).

MONTMORENCY (Henri II de), né en 1595, mort en 1632, fils du précédent. Il fut grand amiral (1612), puis gouverneur du Languedoc par la démission de son père (1613). Il servit fidèlement Louis XIII et Richelieu contre les protestants et le duc de Savoie, et devint maréchal (1630) après le brillant combat de Veillane ; il avait consenti, sur la demande du ministre, à vendre sa charge d'amiral (1626). Mais ses rapports avec Richelieu étant devenus mauvais, il se laissa entraîner à la révolte par Gaston d'Orléans et décida les Etats du Languedoc à le soutenir ; blessé et pris au combat de Castelnaudary, le parlement de Toulouse le condamna à mort (1632). Comme il était adoré de la noblesse et du peuple, on n'épargna aucun effort pour obtenir sa grâce ; le roi demeura inflexible. Son tombeau est dans la chapelle du lycée de Moulins.

BIBL. : DUCROS, *Histoire de Henri, dernier duc de Montmorency*, 1643.

MONTMORENCY (Jean de), sieur de BEAUSAULT (V. BEAUSAULT).

MONTMORENCY (François-Henri, duc de), duc de Luxembourg, maréchal de France, né à Paris le 8 janv. 1628, mort à Versailles le 4 janv. 1695. Fils posthume de Montmorency-Bouteville (V. ci-dessous) et d'Elisabeth de Vienne, il fut connu sous le nom de Bouteville jusqu'en 1664, date de son mariage avec Madeleine de Luxembourg-Piney, héritière de la maison de Luxembourg, dont il prit le nom. Protégé par Charlotte de Montmorency, mère du grand Condé, qui le plaça comme aide de camp auprès du duc d'Enghien, il fit sous ce prince sa première campagne en Catalogne en 1647, l'accompagna en Flandre en 1648, se distingua à la bataille de Lens et fut nommé maréchal de camp. Il prit le parti de Condé pendant la Fronde, entra comme lui au service de l'Espagne. Rentré en France après le traité des Pyrénées, il fut lieutenant général de Condé lors de la conquête de la Franche-Comté (1668) et en 1672 prit le commandement d'un corps d'armée qui opéra dans l'électorat de Cologne. Il s'empara de Groll, de Dewenter, de Wörden, où il battit le prince d'Orange, emporta Bodegrave et Swammerdam, et, après avoir reçu le commandement de l'armée du Bas-Rhin, opéra une merveilleuse retraite sur Maastricht (1673), d'où le prince d'Orange, avec des troupes bien supérieures en nombre, ne put réussir à le déloger. Il suivit le roi à la conquête de la Franche-Comté en 1674. Créé maréchal de France après la mort de Turenne (1675), il fut envoyé à l'armée du Rhin. Il y eut peu de succès, laissa prendre Philipsbourg. En 1677 et 1678, il prit sa revanche ; il s'empara de Valenciennes, eut une grande part à la victoire de Cassel, obligea le prince d'Orange à lever le siège de Charleroi et remporta sur lui, le 24 août 1678, la victoire de Saint-Denis, qui fut chaudement disputée. Depuis longtemps, Louvois haïssait Luxembourg. Il trouva moyen de l'impliquer dans la fameuse affaire des poisons. Le maréchal, après un emprisonnement de quatorze mois à la

Bastille, fut absous par arrêt du 14 mai 1680. On n'avait pu relever contre lui la moindre preuve. Il reparut à la cour un an plus tard et reprit son service de capitaine des gardes. Mais c'est en 1690 seulement qu'il reçut un nouveau commandement, celui de l'armée de Flandre. « J'aurai soin, dit Louis XIV, que Louvois aille droit et je l'obligerai de sacrifier au bien de mon service la haine qu'il a pour vous. » Luxembourg remporta aussitôt les plus brillants succès, gagna la bataille de Fleurus sur le prince de Waldeck (1^{er} juil.), battit les Anglo-Hollandais à Leuze (18 sept. 1691), le roi Guillaume à Steinkerque (3 août 1692) et couronna sa carrière par la victoire de Neerwinde (29 juil. 1693) et la prise de Charleroi (11 oct.). Sa dernière campagne fut peu importante; il conduisit, sous le dauphin, l'armée de Flandre, de Vignamont au pont d'Espierres, empêchant le prince d'Orange, par cette marche précipitée, de réaliser son dessein d'attaquer nos places maritimes. Le maréchal, atteint d'une péripneumonie le 31 déc. 1694, fut enlevé en quatre jours. Il avait pris tant de drapeaux à l'ennemi qu'on l'appelait « le tapisserieur de Notre-Dame »; le mot fut créé par le prince de Conti.

Luxembourg, caractère tout droit, franc et loyal, doué, comme tacticien, de qualités de premier ordre, surtout de la netteté dans le coup d'œil, de la rapidité de décision et d'exécution, fut le dernier grand général de Louis XIV. Il était adoré de ses soldats. Au physique, il était légèrement contrefait. « Je ne pourrai donc jamais battre ce bossula! » dit un jour le prince d'Orange; à quoi Luxembourg répliquait: « Bossu! qu'en sait-il? il ne m'a jamais vu par derrière. »

R. S.

BIBL.: DESORMEAUX, *Histoire de la maison de Montmorency*; Paris, 1764, t. IV et V. — CH. DE LARUE, *Oraison funèbre du maréchal duc de Luxembourg*; Paris, 1695, in-4. — B. ROMAIN, *Oraison funèbre du maréchal H. de Montmorency, duc de Luxembourg*; Toul, 1699, in-8. — J. DE BEURAIN, *Histoire militaire du duc de Luxembourg*; La Haye (Paris), 1756, in-4. — ARTOING, *le Maréchal de Luxembourg*; Limoges, 1853, in-12. — *Mémoires pour servir à l'histoire du maréchal duc de Luxembourg, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, écrits par lui-même*; La Haye (Paris), 1758, in-4. — *Histoire des amours du maréchal F.-H. de Montmorency, duc de Luxembourg*; Cologne, 1694, in-12. — *Le Maréchal de Luxembourg au lit de la mort*; Cologne, 1695, in-12. — DE LA BARRE DUPARCO, *le Maréchal de Luxembourg, dans Spectateur militaire*, 1860, in-32. — DE COURCELLES, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*; Paris, 1823, t. VIII, in-8.

MONTMORENCY (Mathieu-Jean-Félicité, comte, puis duc de), homme politique français, né à Paris le 10 juil. 1767, mort à Paris le 24 mars 1826. Il entra au service, le 16 juil. 1782, comme 3^e sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie d'Auvergne, dont son père était colonel, devint sous-lieutenant dans Mestre de camp général dragons, le 8 août 1783, et passa, le 20 nov., au régiment Colonel général dragons. Troisième sous-lieutenant en pied le 1^{er} déc. 1783, capitaine réformé, le 9 août 1785, et de remplacement le 17 janv. 1787; il était gouverneur des ville et château de Compiègne, capitaine des gardes du comte d'Artois et bailli de robe courte au bailliage de Montfort-l'Amaury, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par ce bailliage. Il fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers état; il se prononça pour l'abandon des privilèges et fut nommé secrétaire le 18 août 1789. Il réclama et obtint, le 19 juin 1790, l'abolition des armes et armoiries. Après la session, il devint, le 6 mars 1792, aide de camp du maréchal Luckner, démissionna après le 10 août et se réfugia à Coppet, auprès de M^{me} de Staël, dont il fut un des amis les plus intimes et les plus fidèles. Il rentra en France en 1795, se lia avec M^{me} Récamier et fut, le 17 janv. 1801, nommé membre du conseil général d'administration des hospices de Paris. Il n'accepta pas d'autre faveur du gouvernement impérial et il accueillit avec joie le retour des Bourbons. La Restauration le nomma colonel et aide de camp de Monsieur (Charles X), chevalier de Saint-Louis le

8 juil. 1814 et maréchal de camp le 13 nov. Mis en non-activité le 1^{er} févr. 1815, il accompagna à Gand Louis XVIII, qui, dès son retour, le nomma pair de France le 17 août 1815. Il se montra aussi rétrograde qu'il avait été libéral au commencement de la Révolution. Il vota la mort du maréchal Ney et reçut le titre de vicomte le 31 août 1817. Sa faveur devint si grande qu'il fut nommé ministre des affaires étrangères et président du Conseil le 14 déc. 1821. Il assista au Congrès de Vérone et fit décider la guerre d'Espagne. Créé duc le 17 déc. 1822, il quitta le ministère le 22 du même mois, mais resta membre du Conseil privé et ministre d'Etat. Il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur le 19 août 1823. Il était en proie à une dévotion ardente. Le 3 nov. 1825, il fut élu membre de l'Académie française, et, le 11 janv. 1826, Charles X le choisit pour gouverneur du duc de Bordeaux. Deux mois et demi plus tard, le duc de Montmorency fut frappé d'apoplexie dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin. E. CHARAVAY.

BIBL.: Archives administratives de la Guerre. — A. BRETTE, *Les Constituants*.

MONTMORENCY-BOUDEVILLE (François de), né en 1600, mort en 1627. Il est célèbre par ses duels. Déjà condamné à mort pour ce fait en 1624, puis réfugié aux Pays-Bas, il eut l'audace de venir en 1627 se battre à Paris sur la place Royale; arrêté avec son second des Chapelles, il fut exécuté.

MONTMORENCY-LAVAL (Urbain de), sieur de *Bois-dauphin* (V. ce nom).

MONTMORENCY-LAVAL (Guy-André-Pierre, duc de), maréchal de France, né le 21 sept. 1723, mort en 1798. Il fit les campagnes de Flandre, concourut à la conquête de Minorque, fut créé duc en 1758 et nommé lieutenant général en 1759 et promu maréchal de France le 13 juin 1783.

MONTMORENCY-LUXEMBOURG (Charles-Emmanuel-Sigismond, duc de), général et homme politique français, né à Paris le 21 juin 1774, mort à Châtillon-sur-Loing le 5 mars 1861. Aide de camp du duc de Montmorency-Luxembourg, son père, qui commandait en second à l'armée de Condé, il le suivit en Portugal en 1793 et prit du service en ce pays. Pair de France et maréchal de camp en 1814, il accompagna le roi à Gand et devint lieutenant général en 1815. En 1816 il était chargé d'une ambassade extraordinaire au Brésil. Il fit la guerre d'Espagne en 1823 et figura brillamment à la prise du Trocadéro. Fidèle à Charles X, il rentra tout à fait dans la vie privée en 1830.

MONTMORILLON. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Vienne, sur les deux rives de la Gartempe; 5.268 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Mine de fer. Chaux hydraulique. Fonderie, ateliers de constructions mécaniques, imprimeries, brasserie, fabriques de cierges et de bougies, de macarons et de biscuits. Minoteries. Important commerce de blé.

L'église Notre-Dame (mon. hist.) est un édifice à une seule nef, de style angevin, en partie roman et en partie gothique. Tandis que le portail et la nef sont du xiii^e siècle, les absides et le transept sont tout romans. Sous le chœur se trouve une crypte du xi^e siècle. L'église Saint-Martial a un clocher du moyen âge (xiii^e-xiv^e s.) et un clocher moderne de style gothique comme le reste de l'église. L'ancienne Maison-Dieu (mon. hist.), aujourd'hui occupée par le séminaire, est un curieux ensemble d'édifices en partie romans; la chapelle contient un monument commémoratif de La Hire; un singulier édifice octogonal est probablement l'ancienne cuisine; un autre édifice de même plan, connu sous la désignation d'octogone de Montmorillon, était une chapelle sépulcrale à deux étages, celui du rez-de-chaussée, voûté en coupole, et le second voûté d'ogives qui était surmonté d'une tour-lanterne aujourd'hui démolie. Au-dessus de la porte sont de curieuses sculptures romanes. Au village de Moussac se trouve une lanterne des morts (mon. hist.) du xiii^e siècle. La ville doit son origine à un

château féodal détruit dès le XIII^e siècle, époque de la réunion de la seigneurie à la couronne. Charles VII la concéda, le 7 janv. 1436, à Etienne de Vignolles et Louis XI, en mai 1474, aux enfants de Louis de Belleville. Occupée par les ligueurs lors des guerres de religion, elle fut prise d'assaut par le prince de Conti en 1591.

MONTMORIN. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres; 486 hab.

MONTMORIN. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Billom; 962 hab. Ruines d'un château fort, berceau de la famille des Montmorin (V. ci-dessous).

MONTMORIN DE SAINT-HÉREM (Famille de). Branche d'une famille originaire d'Auvergne, et dans laquelle on compte : *François*, gouverneur d'Auvergne, mort en 1582; — *J.-B. François*, gouverneur de Belle-Isle-en-Mer, lieutenant général (1704-79); — *Louis-Victor-Henri*, marquis, victime des journées de sept. 1792. — *Armand-Marc*, comte de Montmorin-Saint-Hérem, né en 1745, massacré aussi à Paris le 2 sept. 1792, homme politique français, appartenait à la branche cadette des Saint-Hérem. Menin de Louis XVI, puis ambassadeur à Madrid, il fut appelé en 1787 à remplacer Vergennes au ministère du dehors; il ne parait pas avoir été réellement remplacé au 12 juil. 1789 et garda ses fonctions jusqu'en oct. 1791. Avant la Révolution, il ne réussit pas à prévenir l'occupation de la Hollande par les Prussiens qu'appelaient le stathouder démissionnaire Guillaume V (1787). En 1789, il parut se rallier à Necker, puis s'entremet, avec le comte de La Mark, entre la cour et Mirabeau. Partisan des solutions mixtes, il s'inscrit à la Société des amis de la Constitution (V. JACOBS), et parvint à s'y faire maintenir même après l'événement de *Varennes* (V. ce mot) auquel il n'avait d'ailleurs pas pris de part. Il eut à rendre compte à la Législative des réponses ostensibles que Louis XVI avait reçues des puissances après qu'il leur eut notifié l'acceptation de la Constitution de 1791. Ces réponses, où la liberté du roi était plus ou moins mise en doute, impliquaient des projets malveillants dont les ministres furent tenus responsables. Montmorin, après s'être défendu à la barre de l'Assemblée, donna sa démission. Avec Malouet, de Molleville, etc., il continua de conseiller en secret Louis XVI : cette coterie était désignée sous le nom, en partie mérité, de Comité autrichien. Dénoncé par Carra en juil. 1792, proscrit après le 10 août, découvert le 21 chez une blanchisseuse du faubourg Saint-Antoine, traduit devant la Législative, enfermé enfin à l'Abbaye, il fut enveloppé dans les massacres des prisons.

H. MORIN.

MONTMOROT. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier, sur la Vallière; 1.757 hab. Saline. Ruines d'un château, qui était l'un des anciens et des plus considérables de la Franche-Comté. Montmorot était l'un des principaux sièges du bailliage d'Aval. Le bailli ou son lieutenant y tenait les assises plusieurs fois par an et statuait par appel sur les sentences rendues par les juges particuliers des seigneurs. Le roi d'Espagne étant devenu possesseur en 1567 de Lons-le-Saunier permit au bailli d'Aval de tenir les journées dans cette ville. Après la conquête de la Franche-Comté, Louis XIV érigea un bailliage royal à Lons-le-Saunier, ce qui amena la suppression de celui de Montmorot.

MONTMORT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, dans la Brie, sur la rive gauche du Surmelin; 666 hab. Montmort possède un vieux château féodal, reconstruit au XVI^e siècle, qui devint la propriété du duc de Sully. A remarquer dans la salle des gardes du château une cheminée à cariatides et de curieuses fresques, dans l'église paroissiale, les vitraux et le tombeau de la duchesse d'Angoulême, bru de Charles IX. Montmort est mentionné dès 1042 sous le nom de *Mons Maurus*. Emile CHANTRIOT.

MONTMORT (*Mons Mauri*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Issy-l'Évêque, sur l'Arroux; 725 hab. Moulin. Découverte d'antiquités romaines

au lieu dit *l'Ouche des Buis*. Restes de l'ancien château de Montmort, possédé successivement par les de Bourbon, de Barnault, de Damas, de Dyo, de Bellefond et Loppin de La Boulaye. On a cru pouvoir placer sur le plateau de Montmort le lieu de la bataille dans laquelle César défait les Helvètes en 58 av. J.-C.

L-x.

BIBL. : CARION, *Montmort, emplacement de la bataille dans laquelle César défait les Helvètes*; Mâcon, 1892, in-8.

MONTMORT (Pierre RÉMOND DE), mathématicien français, né à Paris le 27 oct. 1678, mort à Paris le 7 oct. 1719. Issu d'une famille de robe, il vécut en riche particulier, consacrant ses loisirs aux mathématiques. Il publia un *Essai d'analyse sur les jeux de hasard* qui eut un grand succès (1708; 2^e éd., 1714). En 1716, il fut reçu comme membre libre à l'Académie des sciences; il était également de la Royal Society et les *Phil. Trans.* contiennent un mémoire de lui sur les séries (1717).

MONTMOTIER. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bains; 123 hab.

MONTMOYEN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Recey-sur-Ource; 271 hab.

MONTMURAT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs; 403 hab.

MONTNER. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de la Tour-de-France; 425 hab.

MONTOILLAT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 152 hab.

MONTOIR (Archit.). Bloc de pierre, dégrossi ou taillé par degrés et placé sur les grandes routes et à la porte des hôtels ou des hôtelleries afin d'aider à monter à cheval avant que l'usage des étriers se fût généralisé. D'anciennes gravures représentent un de ces montoirs placés d'un côté d'une porte, tandis qu'un banc de pierre se voit de l'autre côté, malgré les ordonnances de voirie; il existait encore, au commencement de ce siècle, à Paris même, quelques-uns de ces montoirs restés en leur place primitive.

Ch. L.

MONTOIR-DE-BRETAGNE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Nazaire; 6.942 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans et de l'Ouest. Aciéries et fonderies.

MONTOIRE. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, sur le Loir; 3.319 hab. Stat. des chem. de fer de Tours à Sargé et de Vendôme à Pont-de-Braye; fabrication de serge, bonneterie, toile, cotonnade. — On remarque les anciennes églises du XI^e siècle de Saint-Oustrille et de Saint-Gilles et l'église paroissiale du XV^e siècle, ainsi que l'ancien couvent des augustins de la même époque. Au château, bâti sur la colline du Loir, se trouvent un donjon roman et des murs d'enceinte en appareil des XIV^e et XV^e siècles.

L. LEBULLIER.

MONTOIRON ou **MONTHOIRON.** Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtelleraut, cant. de Vouneuil-sur-Vienne; 541 hab.

MONTOISON. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. (N.) de Crest; 1.019 hab.

MONTOLDRE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de la Palisse, cant. de Varennes; 877 hab.

MONTOLIEU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne; 1.407 hab. Fabrique de drap, de maroquin et de carton. Filature et effilochage de laines. Mégisseries. Fortifiée au moyen âge, la petite ville de Montolieu fut souvent prise et reprise dans les guerres du moyen âge, d'abord lors de la croisade albigeoise, par les routiers en 1361 et 1368, par les calvinistes en 1576 et enfin par le duc de Joyeuse en 1590. Une porte voûtée du XIV^e siècle est à peu près le seul reste des anciennes fortifications.

MONTOLIEU (Elisabeth-Jeanne-Pauline POLIER, dame Isabelle de), femme de lettres vaudoise, née à Lausanne le 7 mai 1751, morte à Vennes, près de Lausanne, le 29 déc. 1832. Elle épousa d'abord Benjamin de Crousaz, puis le baron de Montolieu, sous le nom duquel elle s'est fait con-

naître par une série de romans, contes et nouvelles, parmi lesquels nous citerons : *Caroline de Lichtfield* (1786); *Tableaux de famille* (1801); *le Village de Lobenstein* (1802); *Recueil de contes* (1803); *Emmerich* (1810); *les Châteaux suisses* (1816), dont il existe six éditions; *Ludovico* (1817); *Olivier* (1823); *le Siège de Vienne* (1826), etc. Ses œuvres comportent plus de cent volumes.

MONTOLIVET. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 382 hab.

MONTONCELLE (Puy de) (V. FOREZ [Monts du]).

MONTONVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; 115 hab.

MONTORFANO (Giovanni-Donato), peintre italien. Il vivait au xv^e siècle et appartenait à l'école milanaise. Elève de Vincenzo Poppa, il se rattacha, dans la plupart de ses ouvrages, à la tradition de Mantegna, et le grand *Christ en croix*, entouré de très nombreuses figures, qu'il peignit à fresque pour la décoration du couvent de Sainte-Marie des Grâces, est extrêmement remarquable par la vérité des attitudes et l'expression des physionomies : le voisinage même de la *Cène*, de Léonard de Vinci, placée juste en face, ne nuit pas trop aux brillantes qualités de cette peinture.

G. C.

MONTORD. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain; 316 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

MONTORGUEIL (Octave LEBESGUE, dit Georges), littérateur français, né à Paris le 5 nov. 1857. Ouvrier, il se lança dans le journalisme en 1877, devint rédacteur en chef du *Réveil lyonnais*, puis vint à Paris, où il collabora à la *Bataille*, sous le pseudonyme de *Jean Valjean*, au *Paris*, au *Mot d'ordre*, à la *Paix*, au *Service central de la Presse*, etc. Outre des chroniques littéraires, on a de lui : *les Trois Apprentis de la rue de la Lune* (Paris, 1894, in-4); *la Vie des boulevards. Madeleine-Bastille* (Paris, 1895, in-4); *l'Année féminine, les Déshabillés au théâtre* (1896, in-8); *Croquis parisiens, les Plaisirs du dimanche* (1896, in-4); *France, son histoire* (1896, in-4); *les Parisiennes d'à présent* (1897, gr. in-8); *la Cantinière* (1897, gr. in-4).

MONTORMENTIER. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 55 hab.

MONTORO. Ville d'Espagne, ch.-l. de district, prov. de Cordoue, sur la rive gauche du Guadalquivir; 12.563 hab. Stat. du chem. de fer de Madrid à Cordoue. Fabriques d'huile d'olive. Pont du xvi^e siècle. Vestiges d'une ancienne enceinte mauresque.

MONTORY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Tardets; 924 hab.

MONTOT ou **MONTOT-EN-PLAINE.** Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne; 228 hab.

MONTOT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot; 205 hab.

MONTOT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon, sur le Salon; 241 hab. Carrières de pierre. Moulin. Traces de voie romaine. A l'O. du village, vieux donjon; au N.-O., ruines d'un château fort. La terre a appartenu longtemps aux sires de Beaujeu. Eglise du xvii^e siècle (sépulture des Beaujeu; statues anciennes).

L-x.

MONTOULIERS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. de Saint-Chinian; 406 hab.

MONTOULIEU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 760 hab.

MONTOULIEU. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aurignac; 286 hab. Fabr. de tissus.

MONTOULIEU. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Ganges; 406 hab.

MONTOURNAIS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Pouzauges; 2.360 hab.

MONTOURS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès; 1.352 hab.

MONTOURTIER. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsûrs; 877 hab.

MONTOUSSÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Labarthe-de-Neste; 502 hab.

MONTOUSSIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. du Fousseret; 232 hab.

MONTPAON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus; 922 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Ruines d'un château fort.

MONTPASCAL. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne; 383 hab.

MONTPAZIER. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac; 886 hab. Carrosseries, teintureries, taillanderies. Commerce de chiffons. Ancienne bastide fondée par Edouard II, roi d'Angleterre, sur un emplacement donné par P. de Biron, en 1284; la ville a conservé jusqu'à nos jours son plan primitif (V. BASTIDE), la place au centre, entourée d'allées couvertes et d'arcades gothiques, traversée de rues qui se coupent à angle droit. Nombreuses maisons du xiii^e siècle dont la façade donne sur une des grandes rues et le derrière sur une étroite ruelle. Eglise (mon. hist.) des xiv^e et xv^e siècles avec des vestiges de fortifications. Le pape Jean XXII y établit un chapitre de douze chanoines.

MONTELLIER. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémoeac; 678 hab.

MONTELLIER. Ch.-l. du dép. de l'Hérault, sur une colline dominant les vallées du Lez avec son affluent le Merdanson, petit torrent intermittent et pestilentiel; 69.258 hab.; stat. du chem. de fer P.-L.-M. de Tarascon à Cette; tête de ligne du chem. de fer du Midi, ligne Montpellier-Bédarieux-Béziers; tête de ligne des chemins de fer d'intérêt local Montpellier-Poullhan, Montpellier-Palavas (petite station balnéaire, sur une plage salie par les alluvions et les apports du Lez, et empestée par les marais de Pérols et de Mauguio). — On a proposé de nombreuses et fantaisistes étymologies au nom de Montpellier; tantôt *mons puellarum*, tantôt *mons piscicularius* (fermé au verrou), *mons pestellarius*, *mons in pede Ledi* (au pied du Lez; cette image téméraire est de Rulman); on a supposé une retraite vers la montagne (44 m. !) des habitants d'une prétendue ville Agathopolis, — d'où : versus *montem pulsi*. Enfin on a proposé *mons piscicularius* (montagne poissonneuse). La seule vraisemblable de toutes ces étymologies est *mons petrosus*, *mons peirié* (V. par analogie MONTPEYROUX, LE PEYROU), montagne de pierres : le nom populaire de Montpellier (*Lou Clapas*) provient d'une observation analogue.

HISTOIRE. — A la fin de l'époque romaine, entre les villes de Substantion, située à un point stratégique de la vallée du Lez, Lattes, port maritime, et Maguelone isolée dans sa lagune, Montpellier n'est encore qu'un obscur hameau. Il faut rejeter les fables sans consistance qui attribuent sa fondation aux sœurs de Saint-Fulcran; ces saintes personnes auraient donné Montpellier et Montpelliéret à l'évêque de Maguelone, Ricuin, lequel aurait donné Montpellier en fief à un certain Guillaume, tige des seigneurs de cette ville. Il n'y a d'historique ici que l'inféodation à l'extrême fin du x^e siècle (vers 990) de Montpellier par Ricuin à Guillaume, et la réserve pour l'église de Maguelone de la possession immédiate de Montpelliéret; à ce moment, les deux centres voisins étaient déjà réunis sous le nom de Montpellier; la ruine de Maguelone, démantelée et détruite par Charles-Martel pour ôter ce refuge aux Sarrasins, l'abandon de Substantion par l'évêque de Maguelone, trois siècles plus tard, accrurent l'importance de Montpellier. La famille de

Guillaume ou des Guillems se constitua vassale des évêques de Maguelone à la fin du XI^e siècle. Montpellier n'eut point d'importance politique propre sous la domination des Guillems : il faut noter la révolte de Montpellier contre Guillem VI, qui la fit excommunier par Innocent II et y rentra après un long siège et avec le secours du comte de Barcelone. C'est dans cette période que furent fondées les premières écoles de médecine et de droit (illustrée au début par Placentin et Azo). En juil. 1204, Montpellier, dot de Marie, fille unique du dernier des Guillems (Guillem VIII), passa sous la domination de Pierre II d'Aragon, qui, le 15 août 1204, concéda à la ville sa grande charte, et est ensuite réuni au royaume de Majorque avec Jacques I^{er}, fils du précédent ; en 1282, le roi de Majorque fait hommage au roi de France pour Montpellier ; en 1292, l'évêque Bérenger de Fredol cède à Philippe le Bel la possession immédiate de Montpelliéret en échange de diverses terres (Sauve, Durfort, Poussan, etc.), et ses droits de justice sur Montpellier. Cette mainmise de la France sur Montpellier ne tarda pas à se compléter : Jacques III de Majorque vendit la ville et seigneurie de Montpellier et Lattes en avr. 1349 à Philippe VI ; rétrocédée par Charles V en 1365 à Charles le Mauvais en échange de Mantes et de Meulan, elle fut définitivement rattachée au domaine royal par Charles VI en 1382. Le XIV^e siècle marque l'apogée et le XV^e le commencement de la décadence de Montpellier : ville de 7.000 feux environ en 1349, elle n'en comptait plus que 4.000 environ en 1495. Au XVI^e siècle, l'histoire de la ville dévie : caractérisée jusque-là par son esprit commercial et l'attachement à ses libres institutions municipales, elle est rattachée plus étroitement à la couronne par Henri II (création du présidial en 1551), et elle devient un foyer de querelles religieuses : le calvinisme s'y introduit en 1559 ; la guerre civile y est un mal endémique jusqu'à la prise de la ville par Louis XIII (19 oct. 1622) ; sous Henri III, elle était devenue presque une république calviniste et oligarchique. La construction de la citadelle, commencée sous Louis XII, ruina l'esprit d'indépendance à Montpellier, qui se développa paisiblement et médiocrement jusqu'à la Révolution, malgré la grande peste de 1629, celle de 1640, et le *grand froid* de 1709. Montpellier fut le siège des Etats de Languedoc au XVIII^e siècle, de 1736 à 1789. En 1790, elle fut désignée comme chef-lieu de l'Hérault. Au cours du XIX^e siècle, son histoire exclusivement municipale n'offre aucun détail important ; elle a suivi avec docilité les opinions politiques dominantes, et les discussions et compétitions politiques n'y sont depuis longtemps que des questions de personnes.

INSTITUTIONS DU MOYEN AGE ET DE L'ANCIEN RÉGIME. — Les plus anciennes institutions qui paraissent dans l'histoire de Montpellier sont les *justices* du seigneur et de l'évêque, celle-ci dans Montpelliéret, la *Rectorie* (qui sous la domination royale survécut sous le nom de part antique), l'autre dans Montpellier, la cour du bayle ou bailli. Ces justices durèrent jusqu'à l'institution des présidiaux par Henri II (janv. 1551). Ce n'est qu'au début du XIII^e siècle (1204) qu'apparaissent les consuls de ville qui furent douze, puis quatre, puis six ; le 15 août 1204 fut rédigée la grande charte de Montpellier, qui approuva et codifia les statuts et coutumes, les privilèges et libertés établis sous les Guillems ; ils furent confirmés en 1438 par le concile général de Bâle. En 1342, Philippe VI avait accordé aux habitants de Montpellier la jouissance des privilèges de la noblesse languedocienne ; en 1464, Louis XI exempte la cité du droit de hief et d'amortissement. Les coutumes de Montpellier composent le *Petit Thalamus*, qui est resté le paladium de la vie municipale : le seigneur, « que enaissi ab volontat de Dieu governa son pobol e sa honor, » doit jurer de respecter ces libertés, franchises et coutumes et ne gouverner qu'avec les consuls, qui sont les vrais législateurs et administrateurs de la cité, interviennent dans la nomination du bayle, fixent les dépenses, interprètent les coutumes, etc. Ils sont élus par les habitants, dans les diverses

classes de citoyens. — Des consuls de mer veillent aux intérêts de la navigation et du commerce maritime : ils ne furent supprimés qu'en 1691, époque où les remplaça la Bourse consulaire, juridiction ayant pouvoir décider sur le fait du commerce. — Montpellier fut le siège de l'intendance de Languedoc, qui fut gérée au XVII^e et au XVIII^e siècle par de Tubeuf et Bezons (1665) ; d'Aguesseau (1674) ; Basville (1687) ; Bernage le père (1719) ; Bernage fils (1724) ; Le Nain (1743) ; Guignard de Saint-Priest (1751) ; Saint-Priest fils (1764), et enfin Ballainvilliers (1786). La cour des aides, créée par Charles VII en 1437, fut fixée à Montpellier par Louis XI (22 sept. 1467). François I^{er} y institua en 1523 une chambre des comptes que l'édit de Nîmes de juil. 1629 réunit à la cour des aides. La cour des aides se composait, outre les membres nés (gouverneur de la province, lieutenants généraux, gouverneur de Montpellier), d'un premier président et 12 présidents, 65 conseillers, 17 correcteurs, 23 auditeurs, 2 avocats généraux et un procureur général. — Les généraux des finances apparaissent à la fin du XIV^e siècle (Jean Chauchat, 1387) et sont remplacés en 1551 par les trésoriers de France, dont la juridiction s'étendait sur toute la *généralité* de Montpellier, soit les douze diocèses du Bas-Languedoc. — La justice fut rendue par la rectorie et la cour du bailli (avec appel à la cour du palais au Parlement de Toulouse) jusqu'à la suppression de la rectorie par Henri II en 1547, et l'établissement du présidial en 1552, qui absorba l'ancienne cour du palais. Louis XIII transforma le présidial en sénéchaussée. Montpellier possédait une maîtrise des eaux et forêts, une compagnie de maréchaussée ; elle formait une des cinq capitaineries de la province ; une milice bourgeoise, composée des hommes du tiers état répartis en sixains, était chargée de la garde de l'hôtel de ville et de la suppléance des troupes régulières. L'administration de la commune appartenait aux nobles prud'hommes ou consuls, dont le nombre fut fixé définitivement à six en 1394 ; la juridiction de l'hôtel de ville appartenait à un maire ou viguier perpétuel et au corps consulaire ; la mairie de Montpellier fut établie en 1693 au profit de Georges de Belleval et de son fils Gaspard, supprimée en 1699, rétablie en 1734 et gérée par MM. de Manse (1734-43), de Massilian (1743-54) et Jean Antoine de Cambacères. Les consuls et maire étaient assistés de deux conseils, composés chacun de 24 conseillers, le bureau de police et le conseil de ville, et le conseil de quatorze chargé de la visite annuelle des sixains et de la répartition des impôts.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES. — Le siège épiscopal de Maguelone fut transféré à Montpellier en 1536. Il était suffragant de l'archevêché de Narbonne. L'administration du diocèse se composait d'un chapitre cathédral de 24 chanoines, d'un bureau ecclésiastique formé de 6 juges ou députés du clergé, présidés par l'évêque, et d'un syndic, enfin d'un tribunal de l'officialité. Les évêques de Maguelone ont eu le droit de battre monnaie. Plusieurs ont été des personnages intéressants à divers titres, le diplomate et érudit Guillaume Pellicier, le bibliophile et janséniste Colbert de Croissy, Marie-Nicolas Fourmier, que persécuta Napoléon (V. sa biographie par M. Saurel) ; parmi les chanoines, plusieurs furent des historiens de valeur, tels Gariel, d'Aigrefeuille, même Fleury. Montpellier a eu 54 évêques depuis l'établissement du siège à Maguelone jusqu'à sa translation à Montpellier en 1530 et depuis cette translation.

EVÊQUES DE MAGUELONE. — *A Maguelone* : Boetius, 585 (?) ; Genesisius, 597-633 (?) ; Gumildus, 672 (?) ; Vincentius, 683. — *A Substantion* : Joannes, 791 ; Ricuinus, 812-17 ; Argemirus, 818 ; Stabilis, 824-23 ; Maldomaris, Abbo, 873-97 ; Gontarius, 906-9 ; Pontius, 937-47 ; Ricuinus II, 975 ; Pierre, 1004-19. — *A Maguelone* : Arnaud, 1030-60, rebâtit et consacra la nouvelle basilique de Maguelone (1054) ; Bertrand I^{er}, 1060-80 ; Godefroi, 1080-1104 ; Gauthier, 1104-29 ; Raymond, 1129-58 ; Jean II de Montlaur, 1158-24 fév. 1190 ; Guillaume I^{er}

Raimond, 1190-27 janv. 1195; Guillaume II de Fleix, 7 mars 1195-13 déc. 1202; Guillaume III d'Autignac, 1204-21 juin 1216; Bernard de Meze, 2 juill. 1216-25 déc. 1230; Jean III de Montlaur, 1232-janv. 1247; Renier, juill. 1247-13 janv. 1249; Pierre II de Conques, fév. 1249-8 fév. 1256; Guillaume IV Christophe, mai 1256-14 janv. 1263; Bérenger de Frérol, 1263-96; Gaucelin I^{er} de la Garde, 10 août 1296-11 mars 1304; Pierre III de Mirepoix, 22 janv. 1305-09; Raimond de Comminges, 23 juin 1309-17; Gaillard Saumate, 1317-8 fév. 1318; André de Frérol, 3 fév. 1318-28 fév. 1328; Jean IV de Vissec, 8 avr. 1328-28 août 1334; Poitevin de Montesquiou, 4 sept. 1334-27 janv. 1339; Arnaud II de Verdale, 20 av. 1339-23 déc. 1352; Audoin Aubert, 25 déc. 1352-15 fév. 1353; Durand de Chapelles, fév. 1353-janv. 1361; Pierre IV de Canillac, 29 janv. 1361-juill. 1361; Dieudonné de Canillac, 10 août 1361-janv. 1367; Gaucelin II de Dreux, mars 1367-31 mars 1373; Pierre V de Vernoes, 13 août 1373-12 oct. 1389; Antoine I^{er} de Lovier, 19 oct. 1389-23 oct. 1405; Pierre VI Adhémar, 1408-1418; Louis Aleman, 22 juin 1418-3 déc. 1423; Guillaume V Forestier, 3 déc. 1423-18 mai 1429; Léger Saporis, 25 mai 1429-1430; Bertrand II Robert, 27 juin 1431-1433; Robert de Rouvres, 4 mars 1433-déc. 1433; Maur de Valleville, 19 déc. 1433-1471; Jean V de Bonald, 14 fév. 1472-15 août 1487; Guillaume VI Le Roy de Chavigny, 11 oct. 1487-88; Isarn de Barrière, 3 avr. 1488-19 avr. 1498; Guillaume VII Pellicier, 1498-1527. — *A Montpellier*: Guillaume VIII Pellicier, 1527-25 janv. 1568; Antoine II de Subjet de Cardot, 1573-8 nov. 1596; Guitard de Ratte, 1596-7 juill. 1602; Jean VI Granier, 1603-15 sept. 1607; Pierre VII Fenouillet, 1607-24 nov. 1632; Renaud, cardinal d'Este, 1653-1655; François Bosquet, 10 juill. 1655-14 juin 1676; Charles de Pradel, 30 juin 1676-22 sept. 1696; Charles-Joachim Colbert de Croissy, nov. 1696-8 av. 1738; Georges-Lazare Berger de Charenay, avr. 1738-14 mars 1748; François-Joseph Morel de Villeneuve, avr. 1748-janv. 1766; Raymond de Durfort, 1766-1774; Joseph-François de Malide, 1774-1790; Jean-Louis-Simon Rollet, 1802-6; Marie-Nicolas Fournier de La Contamine, 15 juill. 1806-29 déc. 1834; Charles-Thomas Thibault, 16 janv. 1835-4 mai 1861; François-Joseph Lecourtier, 5 juin 1861; Anatole de Cabrières.

ETABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Il faut citer en premier lieu la faculté de médecine, qui vaut depuis longtemps à Montpellier la meilleure part de son renom de ville universitaire. L'origine de l'enseignement de la médecine à Montpellier est fort ancienne: la popularité des médecins de Montpellier est attestée en 1153 par saint Bernard, par Gilles de Corbeil et Césaire d'Heisterbach. Cet enseignement y avait été apporté par les Arabes et les Juifs; favorisé par les Guillems, réglementé par le cardinal Conrad, légat d'Honorius III (1220), il paraît avoir été réorganisé en 1289 par une bulle de Nicolas IV qui réunit en université les facultés de médecine, de droit et des arts ou lettres. Ces statuts de 1220, le complément qu'y apporta en 1240 Pierre de Conques et la bulle de 1289 donnèrent à l'école de médecine un caractère semi-clérical, en accordant à l'évêque de Maguelone un droit de haute direction sur les études avec le titre de chancelier ou de conservateur des privilèges. L'université de Montpellier devint célèbre par ses professeurs, ses privilèges et ses doctrines. Il faut citer parmi les premiers Gui de Chauliac, Arnaud de Villeneuve, Tournemire, Joubert, Rondelet, — le fameux *Rondibilis* de Rabelais, Richer de Belleval, Rachin, Saporta Magnol, et au xviii^e siècle Chicoyneau, Lapeyronie, Fizes, Vieussens, Haguénot, Barthez. L'école était alors bien déchue comme corps enseignant; les mémoires de la bibliothèque Amoreux (imédits, à la bibliothèque d'Avignon) sont significatifs à cet égard. Au xix^e siècle, la faculté a compté parmi ses membres des savants et des praticiens éminents: Baumas, Dumas, de Candolle, Prunelle, plus cé-

lèbre comme *bibliophile*; Bérard, Delpech-Vigarous, Lallemand, Lordat, Dubreuil, Alquié, Cavalier, autre bibliophile qui a légué à la bibliothèque-musée Fabre le *Platon* possédé par Rabelais; Combal, Grasset, Tedenat. L'histoire de l'ancienne école de médecine a été écrite par V.-G. Prunelle dans ses *Fragments pour servir à l'histoire de la médecine* (Montpellier, an IX, in-4) et par Astruc dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier* (Paris, 1767, in-4). Quant à la *Doctrinae medicae de l'Ecole de Montpellier*, elle a été exposée bien des fois, surtout par Bérard (sous ce titre, en 1819) et par Alquié. C'est à Montpellier qu'a pris naissance la théorie du *vitalisme*, que Jules Simon, dans une heure de distraction, a attribué au professeur Vitalis. — La faculté de médecine occupe l'ancien palais épiscopal (qui avait lui-même remplacé en 1536 un monastère de bénédictins) et qu'avait fort embelli l'évêque Berger de Charenay, que lui assigna le décret du 22 avr. 1795; le grand amphithéâtre n'a été bâti qu'en 1802 par Lagardette. La faculté possède un beau musée anatomique, une bibliothèque importante fondée par le doyen Henri Haguénot, enrichi par les D^{rs} Rast, Barthez, par Chaptal, et la collection d'environ trois cents dessins que Xavier Atger a eu l'étrange et naïve idée de lui léguer par suite de misérables rancunes contre l'administration du musée Fabre. L'école de pharmacie a été créée le 8 oct. 1803 et occupe les anciens bâtiments de l'école de médecine près l'église Saint-Mathieu. — Les facultés des sciences et des lettres ont été créées en 1808, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, et inaugurées en 1810. La première a compté parmi ses professeurs de Candolle, Gergonne, Lenthéric, Dunal, Cl. Gerhard, Balard, Chancel. Elle possède maintenant un Institut de botanique (ou Jardin des plantes), un Institut de physique et chimie, et la station zoologique de Cette, fondée à l'imitation de celles de Banyuls, d'Endoume-Marseille, de Tamaris (faculté de Lyon), et dirigée par M. Sabatier. La faculté des lettres, supprimée par la Restauration et remplacée par une commission d'examens (31 oct. 1815), a été rétablie par ordonnance royale du 24 août 1838; elle a repris de très loin la tradition de l'ancienne faculté des arts que Montpellier avait possédée dès le xiii^e siècle. M. Germain, Jubinal, Saint-René Taillandier, Boutroux, Maurice Croiset, H. Lechat, l'ont honorée de leur enseignement. La faculté de droit, qui s'était illustrée au moyen âge avec Placentin, a été rétablie au grand détriment de celle de Toulouse, en 1880. Bien que la multiplication des centres d'enseignement, surtout pour la médecine, bien que le puissant développement de facultés plus jeunes, mais mieux outillées et plus vivantes, ait quelque peu terni le renom universitaire de Montpellier, il y reste cependant un sentiment très vif, — très platonique surtout d'intérêt pour ses facultés: c'est à Montpellier qu'à l'occasion des fêtes du VI^e centenaire de la bulle de Nicolas IV on a annoncé la prochaine réorganisation des universités. — Le Jardin des plantes, créé par l'édit de Vernon (déc. 1593), à la requête du chancelier André Laurens, fut organisé surtout par Richer de Belleval, qui le divisa en jardin médical (d'application) et pépinière (d'acclimatation): la dynastie des Chicoyneau, Magnol (1694), Boissier de Sauvages (1740), Claude Chaptal, père du chimiste, Antoine Gouan, l'ami de J.-J. Rousseau, Barthez, Broussonnet, de Candolle, l'ont acéré et embelli; de Candolle le réorganisa d'une façon méthodique de 1808 à 1816. D'une superficie de plus de 44.000 m. q., il comprend une école de botanique, une école d'application, une école forestière, une école de naturalisation (fondée par Martens en 1853); une partie du jardin porte encore les noms de *Carré* ou *Jardin du roi*; le *Carré de la reine* a presque entièrement disparu; une légende, sans nul fondement, a longtemps placé dans un pittoresque recoin du Jardin des plantes le tombeau de Narcissa, fille du poète Young. Montpellier possède un observatoire, établi par l'ancienne académie des sciences dans une tour des rem-

parts, dite tour Babotte, et maintenant rattaché à la faculté des sciences. — Montpellier a deux lycées de garçons, un lycée de filles (internat municipal), une école libre du Sacré-Cœur, appelée communément collège catholique, des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, une école d'agriculture, la station séricicole de la Gaillarde, une école des beaux-arts fondée par F.-X. Fabre, actuellement dirigée par Ernest Michel, un conservatoire de musique. L'académie de Montpellier embrasse les dép. de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Montpellier compte un assez grand nombre de sociétés savantes : l'*Académie des sciences et lettres* rétablie en 1841 (comme suite à l'ancienne Société royale des sciences et lettres), composée de trois sections — médecine, sciences, lettres — de trente membres chacune, et publiant trois séries de mémoires (in-4 ; nouvelle série depuis 1892, in-8) ; la *Société archéologique*, fondée en 1835, qui publie une autre série de mémoires (9 vol. in-4 ; t. 1^{er} in-8, en cours). Les *Mémoires* de ces deux Sociétés ont été longtemps alimentés par les travaux de l'historien régionaliste, A. Germain ; l'archéologue Renouvier, les historiens Aragon, Grasset, Saurel, Corbière, y ont publié d'intéressantes recherches ; la Société archéologique possède d'assez importantes collections (inventaires de ses manuscrits et de son médaillier publiés par Emile Bonnet), augmentées de celles de son secrétaire Adolphe Ricard, une figure populaire du vieux Montpellier ; — la *Société pour l'étude des langues romanes* fondée en 1869 par Cambouliu, Revillout, Ch. de Tourtoulon, qui publie depuis 1870 la *Revue des langues romanes* (t. XLI, 1898), le plus ancien recueil consacré à ces études, auquel ont collaboré Boucherie, Chabaneau, Appell, Pio Rajna, Castets, Tourtoulon, Revillout, etc. ; — la *Société de géographie* qui publie un Bulletin de géographie languedocienne et une géographie départementale de l'Hérault ; — la *Société d'agriculture*, fondée en 1807 ; la *Société de chirurgie et médecine pratique* ; la *Société d'émulation* (1850) ; l'*Association des médecins de l'Hérault* ; la *Société des Bibliophiles de Montpellier*, qui publie à petit nombre des œuvres inédites ou rarissimes ; la *Société des Bibliophiles languedociens* (morte avec son fondateur et unique membre, M. de la Pijardière [Louis Lacour] ; le *Félibrige latin*, qui s'est détaché, sous la direction de M. Roque-Ferrier, de la Société des langues romanes pour prendre un caractère populaire, et qui a publié l'*Occitania* devenue le *Félibrige latin*, et l'*Armanat mountpelierenc*. Citons encore parmi les périodiques et journaux locaux : le *Bulletin de l'Association des étudiants*, le *Montpellier médical* et la *Gazette médicale de Montpellier*, réunis sous le nom de *Nouveau Montpellier médical* ; le *Bulletin de la Société d'agriculture*, le *Petit Méridional*, l'*Eclair*, la *Vie montpelliéraine*, la *Campana de Magalonna* (en languedocien).

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Très florissant au moyen âge, s'étendant aux ports du Levant dès avant le XIII^e siècle, servi par les ports de Maguelone, de Lattes, d'Aigues-Mortes, même de Saint-Gilles, assez considérable pour motiver l'institution des consuls de mer, le commerce de Montpellier déclina au XV^e siècle ; l'ouverture du port de Cette (fondé en 1666) y détourna le mouvement commercial de la région ; Montpellier n'a repris quelque activité commerciale que depuis la création du chemin de fer Montpellier-Cette (1837), Montpellier-Nîmes (1844) et Cette-Bordeaux (1857). Le canal du Pont-Juvénal ou du Lez, dit aussi canal de Grave, qui relie Montpellier au canal des Etangs, n'a aucune importance commerciale. La principale industrie de Montpellier est l'industrie vinicole. Montpellier exporte les vins de Saint-Georges, de Saint-Christol, les muscats de Lunel et de Frontignan, les eaux-de-vie et les spiritueux. Gravement atteint par le phylloxera, le vignoble de l'Hérault a été patiemment et méthodiquement

reconstitué et la viticulture y est devenue une véritable science. Montpellier fabrique aussi le verdet et la crème de tartre. Le commerce des laines et la fabrication des couvertures de laine y sont très anciens (1314) ; la fanerie, les produits chimiques, les eaux-fortes, le vitriol, les instruments de pesage, les billards, s'y fabriquent. La fabrique de chocolat de La Faveur existe toujours depuis le XVII^e siècle, ainsi que la fabrique de draps de Villeneuve, non moins ancienne. L'usine de Villodève fabrique des bougies stéariques ; les *ateliers méridionaux* sont un centre important de fabrication de machines ; il y a aussi des scieries de marbre, des filatures, plusieurs imprimeries importantes ; enfin, Montpellier doit une réputation légitime à sa confiserie, qui est, plus encore que l'Université, une fierté des indigènes. — Il y a à Montpellier une bourse de commerce, un tribunal de commerce, qui siège dans l'hôtel Saint-Côme. Les anciennes foires de la Toussaint et de Quasimodo au Pont-Juvénal se tiennent maintenant sur l'*Esplanade* ; elles étaient autrefois fréquentées par les marchands juifs (Cf. Numa Roubin, *le Commerce des Juifs en Languedoc au XVIII^e siècle*, *Revue des études juives*, 1897-98) ; depuis que le commerce des *nouveautés* et *confections* s'est introduit à poste fixe à Montpellier, elles ont beaucoup perdu de leur importance ; ce commerce y est presque entièrement aux mains des juifs, ce qui a produit à Montpellier la formation d'un groupe antisémite économique.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET PRÉVOYANCE. — Le plus ancien hôpital de Montpellier, l'un des plus anciens de France, a été l'hôpital Saint-Eloi, fondé à la fin du XII^e siècle dans le faubourg de Lattes, transféré à la fin du XIV^e siècle dans l'école Mage, sous le nom de Saint-Eloi (à cause d'une chapelle voisine), devenu Hôtel-Dieu en 1678 ; transféré en 1890 dans des bâtiments neufs, situés à l'O. de Montpellier, il a pris le nom d'Hôpital suburbain. L'*Hôpital général*, consacré aux indigènes indigents, a remplacé la maison de charité fondée en 1596 au faubourg de Nîmes ; il fut construit de 1662 à 1682 par ordonnance de Louis XIV et desservi d'abord par une corporation créée en 1684 par l'évêque de Pradel ; le dépôt de police ou de mendicité, un asile d'aliénés, la clinique d'accouchement, l'hospice de la maternité y ont été longtemps joints. La création d'un hospice spécial de maternité est en ce moment étudiée, ainsi que celle d'un asile interdépartemental d'aliénés. L'Institut d'ophtalmologie rend les plus grands services. — Parmi les établissements religieux de bienfaisance, citons : l'œuvre de la Providence, établie en 1821 ; l'œuvre Sainte-Madeleine, fondée en 1825 par l'évêque Fournier et dirigée par les sœurs de Nevers ; la Solitude de Nazareth, fondée par l'abbé Courral, toutes œuvres destinées aux femmes et filles en danger moral ou repenties ; la colonie agricole des Matelles, fondée par l'abbé Soulas ; l'orphelinat Saint-François ; l'œuvre de Dom Bosco ; l'œuvre des Petits Savoyards, maison d'asile et d'apprentissage, dirigée par l'abbé Emprin. Parmi les établissements laïques, les sections de l'Union des femmes de France et des Dames françaises ; l'Union française pour le sauvetage de l'enfance, qui se heurte malheureusement à trop de préjugés religieux ; l'œuvre du Prêt gratuit, sorte de mont-de-piété, où l'on prête sur gages sans intérêts, qui existe depuis plus de deux siècles et dont M. Mandon a raconté l'histoire (Montpellier, 1 vol. in-8).

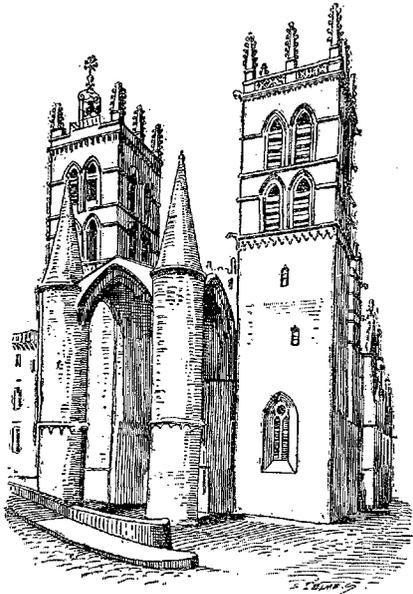
TOPOGRAPHIE. — Montpellier est bâti sur une colline d'où l'horizon s'étend sur la Méditerranée, les Cévennes, et (par les temps très clairs) le Canigou. Cette colline était à pente abrupte vers le N.-O., et sa croupe descend à pente douce vers le S.-E. ; le plateau supérieur est à 34 m. environ au-dessus du niveau de la mer ; le point culminant est la place du Château, derrière le palais de justice ; les anciens remparts de la ville, aujourd'hui détruits et remplacés par des boulevards, limitent la ville ancienne et les quartiers neufs ou faubourgs. Ces boulevards, — Ledru-Rollin, Jeu-de-Paume, Victor-Hugo, place de la Comédie,

Esplanades, Bonnes-Nouvelles, Louis-Blanc, Henri-IV et le terre-plein devant la grille du Peyrou, — forment une circonférence assez irrégulière ; la Porte de la Blanquerie, au bas de la rue de l'Université, l'arc de triomphe du Peyrou, la tour des Pins au N.-O. et la tour Babotte au S.-E., celle-ci empâtée et déshonorée par des maçonneries modernes, rappellent les traces des remparts. La partie centrale de la ville est bâtie sur le plateau que limitent à peu près les rues Dauphine, Saint-Firmin, Trésoriers-de-la-Bourse, Aiguillerie, Carbonerie, Bonnier-d'Alco, Vieille-Intendance, la place de la Canourgue et le plan du Palais. Au N.-E. de ce plateau, la ville descend en pentes raides : rue Basse (auj. J.-J. Rousseau, rue Coste-Erege, rue Sainte-Croix, descente Saint-Pierre, Blanquerie, rues Urbain-V et Expert, rue du Cannau, rue Aiguillerie-Basse, rue des Ecoles-Laiques et des Ecoles-Pies, rue du Pila-Saint-Gély, qui sont comme des rayons inscrits dans cette circonférence. Au S.-E., au contraire, les pentes plus douces ont permis l'établissement, entre le plateau et le rempart, d'une série concentrique de rues qui, plus ou moins régulièrement, décrivent la même courbe : 1° sur le revers intérieur du rempart, les rues de La Rochelle, Triperie-Vieille (auj. Cabanel), Lapeyronie, des Etuves ; 2° rues de la Valfère, Petit-Saint-Jean, Engoudan, Grand'Rue, Jacques-Cœur, Embouque-d'Or, rues Sainte-Anne, Ancien-Courrier, place Saint-Côme, rues Argenterie, Aiguillerie. Une grande rue du N. au S. coupe toutes ces courbes : c'est la rue Saint-Guilhem qui se prolonge au delà du boulevard par la rue du Coureau. La ville est divisée en quatre secteurs à peu près égaux par deux séries de rues se coupant à angle droit, l'une du N. au S., l'autre de l'O. à l'E. ; le premier est constitué par les rues de l'Université (ex-Blanquerie) et Saint-Guilhem ; le second, par la rue Nationale, qui va du Peyrou à la place des Etats-de-Languedoc, et se continue avec une inflexion au S.-E. par la rue de la Loge jusqu'à la place de la Comédie ; ce diamètre marque la crête de la colline sur laquelle est bâti Montpellier. — Les divers quartiers ont une physionomie caractéristique : au centre de la ville, un groupe de rues rappelle les anciennes institutions qui y avaient leur siège : rues du Petit-Scel, de la Loge, des Trésoriers-de-France, des Trésoriers-de-la-Bourse, de la Vieille-Intendance, des Etats-de-Languedoc ; c'est là que sont aujourd'hui la préfecture, le palais de justice et l'hôtel de ville ; le versant N.-O. est aujourd'hui le quartier universitaire et scientifique avec la faculté de médecine dans l'ancien monastère Saint-Pierre, les archives municipales à la tour des Pins, l'institut de physique et chimie, le jardin des plantes, plus loin l'institut d'ophtalmologie et les hôpitaux ; à l'E., le palais universitaire (facultés des lettres, droit, sciences et bibliothèque) dans l'ancien hôpital Saint-Eloi, et l'école de pharmacie dans l'ancienne école Mage. Ce groupement a singulièrement modifié l'aspect du vieux quartier Saint-Pierre, relégué au bas de la place de la Canourgue, et jusqu'alors de physionomie ecclésiastique avec la cathédrale, l'évêché, la Visitation, le couvent Saint-Charles et les anciens établissements qu'attestent les noms de rues du Refuge et de l'Arc-des-Mourgues. — Le quartier Saint-Mathieu est un quartier ouvrier et pauvre, avec quelques anciens hôtels dans les rues Carbonerie, du Cannau, Germain. Le quartier, limité par la rue de la Loge, du Pila-Saint-Gély et l'Aiguillerie, est le quartier aristocratique ; c'est dans les rues Trésoriers-de-France, Embouque-d'Or, Collot, Jacques-Cœur et Salle-l'Evêque que les vieilles familles montpelliéraines ont fait élever leurs hôtels, dont plusieurs sont l'œuvre du célèbre architecte d'Aviler. La rue de la Loge, de l'Argenterie, Saint-Guilhem, la Grand'Rue sont les principaux centres du commerce. — Au delà de l'enceinte des boulevards s'étend le Montpellier moderne, d'une superficie beaucoup plus considérable que l'ancien : la création de la gare P.-L.-M. a provoqué le percement de deux grandes rues, Maguelone et de la République, qui aboutissent, la première à la place

de la Comédie, l'autre à la place de la Croix-de-Fer (devant la tour Babotte) : elles limitent un quartier riche et élégant, avec au centre l'hôtel Montcalm, célèbre jadis par sa collection de tableaux, vendue en Angleterre, aujourd'hui Quartier général. — A l'O. est la rue de la Saunerie, qui prolonge la Grand'Rue, quartier commercial et industriel, entrepôts de vins ; le faubourg du Coureau met en communication le boulevard Jeu-de-Paume et le plan Cabanes, où aboutit le cours Gambetta qui naît à l'extrémité de la Saunerie ; au delà, le quartier de Saint-Dominique avec la gare Chaptal (ligne d'intérêt local) et le quartier Saint-Martin-de-Prunet, composé d'élégantes villas ; le cours Gambetta se prolonge par l'avenue de Lodève, dans la direction du village de Celleneuve, où fut longtemps prieur le poète Fabre. A l'O. du Peyrou, le boulevard des Arceaux suit l'aqueduc qui amène en ville les eaux de Saint-Clément : le Peyrou et le Jardin des plantes ont longtemps empêché la ville de se développer dans cette direction ; depuis quelques années cependant, le transport extra muros de l'Hôpital suburbain a provoqué la création d'un quartier aux larges avenues (faubourg Saint-Jaume, avenue Chancel, avenue Bouisson-Bertrand) encore à demi désertes ; il sera limité à l'E. par le faubourg de Boutonnet, rendez-vous du populaire aux derniers jours du Carnaval ; au N.-E., à l'issue de la rue du Pila-Saint-Gély, se trouve le faubourg de Nîmes, avec le marché au bétail et l'abattoir ; entre ces deux faubourgs, au delà du Merdanson, se crée depuis quelques années un quartier semi-universitaire, semi-ecclésiastique ; là sont : l'école normale, le petit lycée, le couvent du Sacré-Cœur, le séminaire, l'asile des Vieillardes, le couvent de Nazareth, et l'enclos Laffoux, habité surtout par des universitaires et familièrement appelé la petite Sorbonne. L'esplanade, la citadelle et le Champ de Mars, qui bornent la ville à l'E., en ont arrêté le développement ; mais entre le Champ de Mars et la rue Maguelone s'est bâti en peu d'années le faubourg de Lattes, qui est le « quartier Bréda » de Montpellier. Au delà du chemin de fer P.-L.-M. se développe encore un nouvel ensemble de faubourgs, traversé par le boulevard de Strasbourg et de caractère surtout industriel.

MONUMENTS. — Montpellier n'a que très peu de monuments du moyen âge : la tour des Pins, restes des anciens remparts ; le monastère Saint-Germain, bâti par Urbain V (aujourd'hui faculté de médecine) ; la cathédrale Saint-Pierre, remarquable par les deux énormes piliers qui supportent une voûte disproportionnée au-devant du portail principal ; l'hôtel dit de Jacques d'Aragon, dans la rue de l'Argenterie ; la citadelle a été commencée en 1624 par l'ingénieur de Meun ; la place du Peyrou, commencée par d'Aviler (1689), sur les ordres des gouverneurs La Trousse et de Broglie, et terminée par Giral et Donnat en 1766 ; la statue de Louis XIV, qui l'orne actuellement, est l'œuvre du sculpteur Debay ; elle a remplacé l'œuvre de Mazeline et Hurtlelle détruite en 1792 ; l'arc de triomphe ou porte du Peyrou, construit en l'honneur de Louis XIV, a été élevé en 1691-92 par d'Aviler, sur les dessins de Dorbay et sculpté par Bertrand ; l'hôtel des Trésoriers de France a été bâti pour Jacques Cœur, mais complètement modifié par d'Aviler ; il ne reste rien de la Loge que l'argenterie avait fait construire et que Charles VII donna au corps des marchands de Montpellier ; la fontaine Putariela a laissé quelques débris derrière l'Hôpital général ; elle porte l'écuson de Jacques Cœur ; l'hôtel Saint-Côme, bâti par Giral aux frais de La Peyronie, a servi d'amphithéâtre de chirurgie et est maintenant la Bourse de commerce ; la préfecture, hôtel de l'Intendance provinciale, a été bâtie par le cardinal de Bonzi pour la comtesse de Ganges ; sur la place de la Canourgue (bâtie pour servir de fondement à une église non exécutée), s'élève la fontaine des Licornes, œuvre de Jean-Louis Fournet, en l'honneur du maréchal de Castries et de la bataille de Clostercamp ; la fontaine des Trois-Grâces est l'œuvre d'Antoine (de Marseille). Un grand nombre de maisons des XVII^e et XVIII^e siècles sont remar-

quables; il faut citer la maison de la Coquille, avec la trompe sur l'angle; l'hôtel Bonnier d'Alco, l'hôtel de Joubert, toutes œuvres de d'Aviler. — Parmi les monuments modernes, il faut citer le musée Fabre, le théâtre inauguré en 1888 et décoré d'un plafond d'Ernest Michel, l'église Sainte-Anne, dont les cariatides représentent des personnages populaires à Montpellier. L'entrée du Peyrou est



Cathédrale Saint-Pierre, à Montpellier.

décorée de deux lions dus à Injalbert. Sur une maison de la place de la Comédie a quelque temps figuré un fronton représentant des Nymphes et Satyres, du même Injalbert, dont d'hypocrites affectations de pudeur ont réclamé l'enlèvement; un portail de la cathédrale Saint-Pierre est orné d'un beau tympan du sculpteur Bausan; dans le square de la gare, le monument de Planchon, du même artiste, est intéressant; la statue d'Edouard Adam est médiocre.

Montpellier doit à la comtesse d'Albany et au peintre Fabre, son héritier, un magnifique musée. Ce musée et une bibliothèque de 15.000 volumes (riche surtout en œuvres italiennes et en collections artistiques) furent donnés à la ville par Fabre en 1825 et 1837, qui reçut de Charles X le titre de baron. La collection de Fabre est riche surtout en toiles italiennes; deux tableaux attribués à Raphaël (*Laurent de Médicis* et *Portrait de jeune homme*), des *Madones* d'Andrea del Sarto, de Carache, Sassoferrato, Véronèse; une *Sainte Famille* de Fra Bartolommeo; divers tableaux de Corrège, Dominiquin, Daniel de Volterre, Jules Romain, Salvator Rosa, etc. Il y a aussi un Rubens, un Poussin, un Lesueur, un Sébastien Bourdon, un Van Dyck, et des toiles de la plupart des peintres de l'Empire et de la Restauration, tous amis ou camarades d'étude de Fabre. Plus remarquable par la valeur des toiles est la collection que l'agent de change Valedau légua, en 1836, au musée Fabre. Elle est riche surtout en petits hollandais et flamands (Terburg, Dow, Van Ostade, Vandenvelde, Berghem, Miéris, Metsu, Steen, Teniers, Albert Cuyt et Ruysdaël) et possède un Reynolds et des Greuze célèbres; le banquier Bruyas a légué au musée sa collection admirable de romantiques et de Courbet; c'est à lui que Montpellier doit les *Baigneuses normandes*, le *Bonjour, monsieur Courbet*, la *Vague*, le portrait de *Courbet*; des Delacroix, des Tassaert, un Deveria, un Flandrinn. Bruyas a eu l'idée de faire faire son portrait par tous les artistes qu'il connaissait; il en résulte

une douzaine au moins d'effigies de ce personnage, qui fournissent les éléments d'instructives comparaisons. Parmi les tableaux achetés par la ville (surtout au moyen de la rente Collot) ou donnés par l'État, citons la *Sratonice* d'Ingres, la *Phèdre* de Cabanel, le trop fameux et bitumeux *Retour du mari* du fils Giraud, la *Tour Constance* de Max Leenhardt; Cabanel a légué à sa ville natale des dessins, esquisses, et les cartons de son *Saint Louis* du Panthéon; le peintre Eug. Castelnau a donné quelques toiles; Fabre possédait aussi quelques bronzes: une réplique du *Mercur* de Jean de Bologne et des marbres, une *Muse* par Canova, le buste d'*Alfieri* par B. Cornaille, son buste par Santarelli. Bruyas a légué une admirable collection de bronzes de Barye. — Si la collection Montcalm n'existe plus, il y a cependant encore à Montpellier quelques belles galeries particulières: celles de M. Chabert, de M. d'Adhémar sont réellement importantes. Il y a dans la cathédrale Saint-Pierre un beau tableau de S. Bourdon, *la Chute de Simon le Magicien*.

HOMMES CÉLÈBRES. — L'historien d'Aigrefeuille († 1743), auteur de l'*Histoire civile et ecclésiastique de Montpellier*; le marquis d'Aigrefeuille († 1818), le familier de Cambacérès; le jurisconsulte d'Albisson († 1810), qui a compilé les lois municipales de Languedoc; le marin d'Almeras, mort à Messine (1676); le bibliothécaire Amoreux († 1824), dom Pierre Anpères qui commença l'*Histoire de Languedoc* († 1734); Riche de Belleval, créateur du Jardin des plantes (1664-1723); Barthez (1734-1816); le ministre Benezech; le président Bon de Saint-Hilaire, naturaliste († 1761); le conventionnel Bonnier d'Alco, victime du guet-apens de Rastadt (1750-99); le peintre Sébastien Bourdon; Brueys, l'ami de Palaprat (1640-1723); le conventionnel et archichancelier Cambacérès (1753-1824), Cambon (1757-1820); les généraux Campredon, Lepic, Maureillon, Mathieu Dumas, Françoise de Cezelli, l'héroïne de Leucate; l'historien Daru (1767-1829), Daniel Le Sage; Fabre de l'Hérault, conventionnel; le peintre Fabre (1766-1837); l'abbé Castor Fabre (1727-83); Haguénot, fondateur de la bibliothèque de l'École de médecine; Magnol; Guillaume de Nogaret; le bénédictin dom Pacoth; l'évêque diplomate, G. Pellicier; le chirurgien de Louis XV, Lapeyronie; le jurisconsulte Filippi; Pouget, auteur du célèbre catéchisme de Montpellier; les peintres Antoine et Jean Ranc; le peintre Raoux (1667-1734); le général René; G. Rondelet; Jean-Antoine Roucher (1745-94); le poète historien de la Pimpré de Solignac; Vien (1716-1809), le maître de David; et, parmi les contemporains: Auguste Comte; le philosophe Saisset († 1863); Marcel de Serres, naturaliste († 1862); le chimiste Balard († 1876); Moquin-Tandon († 1863); l'archéologue Renouvier († 1860); Louis Figuier († 1895); Cabanel; le chanteur Nourrit († 1839).

Léon-G. PÉLISSIER.

CONCILLES DE MONTPELLIER. — 1134, — 1162, — 1214, — 1215, — 1224, — 1258, — 1303, — 1339. La plupart de ces conciles n'ont traité que des questions d'un caractère local ou individuel, n'intéressant guère que les contemporains. Nous relèverons seulement la mention de ceux dont les décisions présentent quelque importance pour l'histoire générale de l'Église. — 1162. Alexandre III, assisté de dix évêques, renouvelle l'excommunication de l'antipape Victor IV et de ses adhérents. — 1214. Concile tenu par le cardinal Pierre de Bénévent, légat du saint-siège. Quarante-six canons relatifs à la discipline, dont ces mesures attestent l'extrême relâchement. Les canons I, II, III, IV, VI, VII, XXIII, XXIV, XXVI tendent à réprimer chez les clercs et les moines le luxe, la mondanité, la chasse, la fréquentation des femmes et des hôtelleries, et à leur imposer un costume et des mœurs conformes à leur profession. V, XI, XVIII, XIX, XX, XXVII: Dispositions diverses contre la simonie, l'usure et les infractions au vœu de pauvreté. VIII, XII: Défense de donner des bénéfices ou des prébendes à des laïques, et des bénéfices avec charge d'âmes à des jeunes gens étant encore dans les

ordres mineurs. XLIII : Défense, sous peine d'excommunication, d'imposer de nouvelles taxes ou d'augmenter les anciennes. XLV : Défense, sous la même peine, de faire des confraternités ou associations dans les villes, bourgs ou châteaux, sans la permission des seigneurs et de l'évêque diocésain. XLVI : Institution dans chaque paroisse d'une commission permanente, composée d'un prêtre et de deux ou trois laïques, pour déférer à la justice les hérétiques qu'ils découvriront. — 1215. Concile tenu par le légat Pierre de Bénévent et comprenant trente-trois évêques. Les barons du pays y assistèrent. Plusieurs historiens attribuent à cette assemblée les quarante-six canons ci-dessus mentionnés. On y délibéra sur le choix de celui à qui seraient données la ville de Toulouse et les autres villes conquises par les croisés. Elles furent accordées à Simon de Montfort ; mais le légat envoya à Rome, pour faire approuver cette décision par le pape. — 1224. Dans ce concile, Raymond, comte de Toulouse, promit de protéger la foi catholique, de purger ses terres de l'hérésie, et de restituer à l'Église ses droits ; en conséquence il demandait que Amaury de Montfort se désistât de ses prétentions sur le comté de Toulouse. Amaury refusa, se prévalant de la donation faite à son père par le pape et par le roi. La demande de Raymond fut rejetée. — 6 sept. 1258. Concile présidé par Jacques, archevêque de Narbonne. Huit canons. Le premier déclare excommunié, *par le fait seul*, quiconque usurpe les biens de l'Église, entreprend sur ses droits ou insulte un ecclésiastique. Le troisième permet au sénéchal de Beaucaire d'arrêter le clerc pris en flagrant délit, pour rapt, homicide, incendie, etc., à charge de le remettre à la cour de l'évêque. On a vu dans cette disposition l'origine du *cas privilégié* (V. ces mots, t. IX, p. 642, et JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE, t. XXI, p. 335, col. 1.).

E.-H. VOLLET.

BIBL. : *Histoire du Languedoc*, rééd. Privat. — P. GARRIOL, *Idee de la ville de Montpellier*, 1665, in-fol. — SERRES, *Histoire abrégée de la ville de Montpellier*, 1719, in-12. — CHARLES D'AGREFFEUILLE (ou mieux de GREFFEUILLE), *Histoire de la ville de Montpellier, depuis son origine*, 1737, 2 vol. in-fol. (rééd. médiocre par Lacour de la Pjardière, 1876-83, 7 vol. in-4). — Du même, *Histoire ecclésiastique de Montpellier*, 1739, in-fol. — GASTELLIER DE LA TOUR, *Description de la ville de Montpellier*, 1764, in-4. — CH. DE BELLEVAL, *Notice sur Montpellier*, 1802, in-8. — J.-B. THOMAS, *Mémoires historiques sur Montpellier et le dép. de l'Hérault*, 1827, in-8. — Eug. THOMAS, *Essai historique sur Montpellier*, 1836, in-8 (repris en 1857, in-12, sous le titre *Montpellier, tableau historique et descriptif*). — GARONNE, *Histoire de la ville de Montpellier sous la domination de ses premiers seigneurs, sous celle des rois d'Aragon et de Majorque*, 1828, in-8. — BROUSSONNET, *De l'antiquité de Montpellier*, 1838, in-8. — A. GERMAIN, *Histoire de la com. de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, Montpellier, 1851-53, 3 vol. in-8. — *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, 1861-62, 2 vol. in-8. — *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, recueil des mémoires publiés dans les collections de l'Académie et de la Société d'archéologie, 1855-85, 7 vol. in-4. — CH. MARTINS, *Le Jardin des plantes de Montpellier*, 1854, in-8. — Duval JOUNE, *les Noms des rues de Montpellier*, 1877, in-12. — Du même, *Montpellier pendant la Révolution*, in-12. — I. GUIRAUD, *les Fondations du pape Urbain V à Montpellier*, 1892, 2 vol. in-8. — La Paroisse Saint-Denis, *Essai sur la topographie de Montpellier*, 1896. — Dr COSTE, *les Transformations historiques de Montpellier*, 1894. — MALAVIALLE, *le Peyrou et la statue équestre de Louis XIV*. — Du même et Henri LECHAT, *Projet d'un palais des Etats de Languedoc à Montpellier*. — De TOURTOULON, Jacques I^{er}, roi d'Aragon. — LECOY DE LA MARCHE, *le Royaume de Majorque*. — MOLINIER, *la Réunion de Montpellier à la France sous Philippe VI* (Revue historique). — TROUVÉ, *Jacques Cœur*. — E. CLÉMENT, *Jacques Cœur*. — P. GACHON, *l'Édit de Béziers et les Etats de Languedoc*, 1886. — J. DOGNON, *les Institutions politiques du Languedoc*. — FABRÈRE, *Histoire de Maguelone* (t. I^{er}, seul paru). — MONIN, *Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc*. — Chan. SAUREL, *Histoire religieuse du dép. de l'Hérault*. — CORBIÈRE, *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*. — Le Petit Thalamus. — *Chronique d'Arnaud de Verdale*. — *Cartulaire d'Aniane et de Gellone* (en cours de publication). — *Cartulaire de l'Université de Montpellier* (t. I^{er}, seul paru, publié à l'occasion du VI^e centenaire de l'Université en 1890). — MANDON, *Histoire du prêt gratuit de Montpellier*. — Comme bibliographies détaillées,

J. CASTELNAU, *Bibliographie du Languedoc en général, du dép. de l'Hérault et de la ville de Montpellier en particulier*; Montpellier, 1859, in-4. — Pour les publications de 1890 à 1896, cf. *Revue des Universités du Midi*; *Bulletin historique régional : Hérault et Montpellier*; — L. GAUDIN, *Catalogue du fonds de Languedoc à la Bibliothèque de la ville de Montpellier* (en préparation); — les recueils de mémoires et revues publiés par les sociétés savantes ci-dessus énumérées. — GUIRAUD, *Recherches topographiques sur Montpellier au moyen âge*.

MONTPELLIER LE VIEUX. Agglomération fantastique de rochers naturellement découpés par l'érosion en tours, murailles, portes, obélisques qui lui donnent quelque peu l'aspect d'une ville ruinée, située sur le Causse Noir (dép. de l'Aveyron), à 800 m. d'alt., au-dessus de la Dourbie (400 m.), à 12 kil. à l'E. de Millau, étendue sur une superficie d'environ 1.000 hect., découverte en 1883 par MM. de Barbeyrac et de Malafosse, et explorée en détail, en 1884 et 1885, par M. Martel qui en a donné la description précise et le plan topographique au 10.000^e. Ce sauvage chaos de pierres sculptées par les eaux des époques anciennes, aux dépens des dolomies jurassiques sur un plateau aujourd'hui élevé et dépourvu de tout cours d'eau, est une curiosité géologique de premier ordre, n'ayant d'équivalent qu'en Amérique (Garden of Gods, mauvaises terres, grand cañon du Colorado, etc.) et dépassant de beaucoup en toutes dimensions les formations similaires de Mourèze (Hérault) et du Bois de Païolive (Ardèche).

BIBL. : MARTEL, *les Cévennes*; Paris, 1890.

MONTPENSIER. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse; 433 hab. Carrières de marbre jaune et de plâtre. Etablissement d'eau minérale. Fabrique d'eau de Seltz et de limonade. Église romane dont le portail a conservé ses ferrures primitives. Cette ville doit son origine au château féodal autour duquel se sont peu à peu groupées les habitations. Le roi Louis VIII y mourut en 1226. Au XIII^e siècle, il passa successivement aux maisons de Beaujeu et de Dreux, puis au siècle suivant à la maison de Ventadour et fut érigé en comté en 1330. En 1384, il fut vendu à Jean, duc de Berry, puis porté dans la maison de Bourbon par le mariage de Marie de Berry avec le duc Jean I^{er} de Bourbon. Confisqué avec tous les biens du connétable de Bourbon en 1527, il fut alors adjugé à Louise de Savoie et après la mort de celle-ci, en 1532, réuni à la couronne. En 1538, il fut cédé à Louise de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon, et à son fils Louis, en faveur duquel il fut érigé en duché-pairie avec Aigueperse pour capitale par lettres patentes de févr. 1539. Ce fut l'origine de la branche des Bourbon-Montpensier. A la mort de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, la pairie fut continuée à sa veuve Henriette-Catherine de Joyeuse et à sa fille Marie de Bourbon; par elle, le duché-pairie passa aux mains de son mari, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et resta dans la maison d'Orléans jusqu'à la Révolution. Louis-Philippe donna le titre de duc de Montpensier à son plus jeune fils (V. plus loin).

MONTPENSIER (Louis de Bourbon, comte, puis [1539] duc de Montpensier), né le 10 juin 1513, mort le 23 sept. 1582. Fils d'une sœur du connétable de Bourbon, il dut à cette parenté compromettante de n'avoir que des emplois secondaires ou des honneurs de cour durant les règnes de François I^{er} et de Henri II. François II lui confia le gouvernement des provinces de Touraine et du Maine (1564), qu'il échangea sous Charles IX contre celui du Dauphiné (1564). C'est avec la troisième guerre civile que commence réellement sa carrière militaire (commandement de l'avant-garde du duc d'Anjou en 1569, d'une partie de l'armée qui assiégea La Rochelle en 1573, des forces envoyées en Poitou en 1574), du reste sans grand éclat, quoique avec une très vive ardeur pour le service du roi et de la religion catholique. Par malheur, il confondit constamment la fermeté avec la cruauté. En réduisant même à la moindre créance les bruits fâcheux rapportés par Brantôme sur son compte, en considérant comme un fait accidentel, non comme une habitude de sa part, certain manquement à la

foi jurée envers un capitaine huguenot qu'il aurait reçu à composition et fait pendre le moment d'après; en hésitant à lui imputer définitivement la maxime : « On n'est point obligé de tenir parole à un hérétique; » en révoquant surtout en doute qu'un prince de sa race ait jamais imaginé d'ériger le viol en supplice légal pour les protestantes qui tomberaient entre ses mains, les voix accusatrices s'élèvent contre sa mémoire avec une intensité révélatrice de bien des scènes d'horreur. Le pis est qu'il se vantait volontiers de prendre son aïeul saint Louis pour modèle. Au moins l'imita-t-il en « prohibé de mœurs ». Il semble toutefois s'être exagéré tant soit peu ses devoirs de respect posthume à l'égard de sa femme, Jacqueline de Longwic, morte en 1561. L'étendue de ses scrupules est prouvée mieux encore par l'étrange épreuve à l'aide de laquelle, après neuf ans de veuvage et préalablement à son mariage (4 févr. 1561) avec Catherine de Lorraine-Guise, il tint à se convaincre de ses aptitudes à rendre heureuse sa nouvelle compagne. Nonobstant de si favorables augures, cette seconde union ne lui donna pas de postérité. De la précédente, il en avait eu cinq enfants, dont un fils, François, qui perpétua le nom; l'une de ses filles fut Charlotte, abbesse de Jouarre, puis troisième femme de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

Léon MARLET.

BIBL. : LENSUREAU, *Histoire de la vie et des faits de Louis de Bourbon, surnommé le Bon, premier duc de Montpensier*; Rouen, 1645, in-4. — BRANTÔME, *Œuvres*, éd. L. Lalanne; t. III, p. 359; t. V, pp. 1-30; t. VI, p. 495; t. VII, p. 68; t. IX, p. 518. — BARON DE RUBLE, *Françoise de Rohan et le duc de Nemours*; Paris, 1882, p. 171, in-8.

MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'ORLÉANS, duchesse de), dite *Mademoiselle* ou la *Grande Mademoiselle*, née à Paris le 29 mai 1627, morte à Paris le 5 avr. 1693. Elle était fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et de sa première femme, Marie de Bourbon-Montpensier, dernière descendante de cette branche de la maison royale. Par sa mère, morte cinq jours après sa naissance, elle se trouva la princesse la plus riche de l'Europe, comtesse d'Eu, princesse de Dombes, etc., avec un revenu de plus de 500.000 livres. Cette fortune, jointe à son esprit romanesque et ambitieux, la fit aspirer aux plus hautes alliances. Le comte de Soissons, auquel son père la destinait, étant mort (6 juil. 1644), elle se flatta successivement d'épouser le cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas (1644); Philippe IV, l'empereur Ferdinand, devenus veufs (1644-46); l'archiduc, frère de celui-ci, auquel même elle envoya un négociateur, le baron de Saugeon, que Mazarin fit emprisonner; le roi de Hongrie, fils de l'empereur; Condé lui-même, sans compter Louis XIV, qu'un mot dit en badinant par la reine lui faisait appeler son *petit mari*. Cependant, elle lâchait la proie pour l'ombre, en refusant (1646) le prince de Galles, plus tard Charles II. Lors de la première Fronde, elle accompagna la reine dans sa fuite à Saint-Germain (1^{er} janv. 1649), puis au siège de Bordeaux (oct. 1650). Mais, après la prise d'armes du prince de Condé (sept. 1651), elle se mit à la tête d'une petite armée, pénétra de vive force dans Orléans, ayant à ses côtés M^{mes} de Fiesques et de Frontenac, ses *aides de camp*, et allait se réunir à Condé, lorsque celui-ci fut battu par Turenne à Bléneau (7 avr. 1652). Rentrée à Paris, elle fit, lors du combat du faubourg Saint-Antoine (2 juil.), tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale, pour protéger la retraite de Condé. « Ce coup de canon a tué son mari, » disait Mazarin. Par son intervention courageuse, elle sauva la vie du prévôt des marchands Lefèvre, lors de l'émeute du 4. Le 20 oct., elle était exilée avec son père. Ce fut la fin de son rôle politique. Rappelée à la cour en 1657, elle s'y prit d'une belle passion pour un cadet de Gascogne, Lauzun, et obtint d'abord du roi la permission de l'épouser (15 déc. 1670). Mais, le 18, le roi se rétractait, et, l'année suivante, Lauzun ayant été arrêté, elle n'obtint, dix ans plus tard, la liberté de celui-ci qu'en abandonnant au duc du Maine son comté d'Eu et sa principauté de Dombes

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

(2 févr. 1681). Il est vraisemblable qu'un mariage secret l'unissait à Lauzun. Mais elle avait alors cinquante-quatre ans, et Lauzun était devenu aussi brutal qu'il avait été empressé et galant. La brouille se mit entre eux, et à son lit de mort elle refusa de le voir. Elle a laissé des *Mémoires* (1^{re} éd., Amsterdam, 1729; 2^e éd., Amsterdam, 1735), que, pour la première fois, M. Chéruel a publiés sur les manuscrits originaux (Paris, 1858, 4 vol. in-12); des portraits, édités par Segrais, sous ce titre: *Divers portraits* (Paris, 1659; réédités en 1659, 1663, et en 1860 par Ed. de Barthélemy), et deux romans à clef, *Relation de l'île invisible*, *Histoire de la princesse de Paphlagonie* (1659). Il existe d'elle des portraits gravés par Daret, par T. van Merlen et par van Schuppen (1652), d'après de Sève; G. Vallet, d'après J. Nocret (1672); Vermeulen, d'après Rigaud (1691); N. de Poilly; P. Simon.

Eugène ASSE.

BIBL. : ANSELME, *Oraisons prononcées à Saint-Denis*; Paris, 1693, in-4. — J.-B. DOUCETTE, *Or. fun. pron. dans l'église de la Charité de Lyon*; Lyon, 1693, in-4. — Le P. FEJACQ, *Or. fun. pron. à Eu*; Paris, 1693, in-4. — *Les Amours de Mademoiselle avec M. le comte de Lauzun*; Cologne, 1673, in-12. — SÉVIGNÉ, *Lettres*, passim. — *Mémoires de Gaston d'ORLÉANS, de la duchesse de NEMOURS, de BRIENNE, de RETZ, de MOTTEVILLE, de SAINT-SIMON, de DANGEAU, de SOURCHES, de GOULAS. — PETITOT, Ed. MONNAIS, CHÉRUEL, Notices*, en tête des éditions des *Mémoires*. — VATOUT, *le Château d'Eu*; Paris, 1839. — LAURENTIE, *Hist. des ducs d'Orléans*, 1832, 4 vol. in-8. — SAINTE-AULAIRE, *Histoire de la Fronde. — CHÉRUEL, Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*; Paris, 1879-80. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. III, p. 391. — A. de MARGERIE, *la Grande Mademoiselle*; Nancy, 1869, in-8. — MONTY, *Revue contemp.*, 30 avr. 1858. — *Catal. de l'Hist. de France*, II, ch. III.

MONTPENSIER (Antoine-Philippe d'ORLÉANS, duc de), né à Paris le 3 juil. 1775, mort à Salthill (Angleterre) le 18 mai 1807. Il était le second fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, le régicide, et de L.-M.-A. de Bourbon-Penthièvre, et fut tenu sur les fonts baptismaux (12 mai 1788) par le roi et la reine. Il naquit si chétif qu'à quatre ans il était encore. Elevé, comme ses autres frères et sa sœur, par M^{me} de Genlis, il embrassa les principes de la Révolution, entra comme sous-lieutenant dans le 14^e dragons, dont son frère aîné était colonel, et combattit à Valmy, à Jemmappes (20 sept., 6 nov. 1792). Nommé lieutenant-colonel adjudant général, il était passé à l'armée d'Italie, sous les ordres de Biron, lorsque, compris dans le décret rendu contre tous les Bourbons, il fut arrêté à Nice (8 avr. 1793), et emprisonné au fort de Notre-Dame de la Garde, puis au fort Saint-Jean, avec son père, qui, le 23 oct., fut ramené à Paris pour y mourir, son frère Beaujolais, sa tante la duchesse de Bourbon, et le prince de Conti. Une tentative d'évasion (18 nov. 1795), dans laquelle il se cassa la jambe, n'eut pas de succès. Il ne recouvra la liberté qu'après quarante-trois mois de détention (4 nov. 1796), et rejoignit son frère aîné aux Etats-Unis (févr. 1797). Les événements politiques d'Europe, le manque d'argent, y retinrent les trois frères jusqu'au commencement de 1800, où ils s'embarquèrent pour l'Angleterre. Il résida longtemps à Twickenham, et mourut d'une maladie de poitrine sans avoir été marié. Il fut enterré à Westminster. Il a laissé sur sa captivité des *Mémoires* (Paris, 1834, in-8).

Eugène ASSE.

BIBL. : Préface des *Mémoires*. — GENLIS, *Mémoires*. — Duchesse de GONTAUT, *Souvenirs*.

MONTPENSIER (Antoine-Marie-Philippe-Louis d'ORLÉANS, duc de), prince français, infant d'Espagne, né à Neuilly (Seine) le 31 juil. 1824, mort à San Lucar, près de Séville (Espagne) le 4 févr. 1890. Après avoir fait, comme ses frères, ses études au collège Henri IV, ce prince, cinquième fils du roi Louis-Philippe, entra dans l'armée comme lieutenant d'artillerie (1842), fit plusieurs campagnes en Afrique, fut nommé, au retour d'un voyage en Orient, maréchal de camp (1846) et épousa le 10 oct. 1846 l'infante Marie-Louise-Fernande, sœur de la reine d'Espagne Isabelle II. Obligé de quitter la France après la révolution de Février, il se rendit en Angleterre, puis en

18

Hollande et finit par se fixer en Espagne, où, avec le titre d'infant, il obtint celui de capitaine-général (10 oct. 1859). Devenu suspect à Isabelle, il dut quitter ce pays et résigna ces honneurs avant la révolution de 1868, qui lui permit d'y rentrer et de chercher à se créer un parti. Le duc de Montpensier, qui aspirait visiblement à la couronne d'Espagne, ayant été violemment provoqué par D. Henri de Bourbon, duc de Séville, cousin et beau-frère de l'ex-reine Isabelle, se battit en duel avec ce prince et le tua au mois de mars 1870. Sa candidature au trône n'en fut pas mieux accueillie aux Cortès, où elle ne réunit que vingt-sept suffrages. Exilé aux Baléares après l'avènement du roi Amédée de Savoie (févr. 1871), il fut élu aux Cortès quelques mois après. Puis, Amédée ayant abdicé (1873), il se rallia au parti d'Alphonse XII, fils d'Isabelle, qui, devenu roi (1874), épousa sa fille, l'infante Maria de las Mercedes. Cette princesse mourut sans enfants en 1878. A partir de cette époque, le duc de Montpensier ne joua plus qu'un rôle politique insignifiant. — Sa fille aînée, l'infante Marie-Isabelle-Francesca, née en 1848, a épousé en 1867 le comte de Paris. — Quant à son fils, un seul lui a survécu, l'infant Antoine-Louis-Philippe-Marie, né en 1866 et marié en 1886 à l'infante Eulalie, sœur d'Alphonse XII. A. D.

MONTPELLEUX. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier; 344 hab.

MONTPETIT (Armand-Vincent de), peintre, mécanicien et écrivain français, né à Mâcon le 13 déc. 1713, mort à Paris le 30 avr. 1800. Il inventa une *charrue automatique*, un *poêle hydraulique*, un *système de pont de fer à une seule arche*, un *genre de peinture à l'huile fixée sur une glace*. Comme peintre, on lui doit : *Portrait de la Reine dans une rose*; *Portrait de Madame Louise de France en habit de carmelite*; *Tableau représentant des fleurs où se voient les portraits d'Henri IV, de M^{or} le duc et de M^{me} la duchesse de Chartres et de M^{or} le duc de Valois* (Chantilly), etc. Montpetit a publié : *Note sur les moyens de conserver les portraits à l'huile* (1776, in-8); *Mémoire sur la théorie des ponts de fer d'une seule arche de 3 à 500 pieds d'ouverture* (*Journal de physique*, 1788). Il a concouru à la rédaction du *Dictionnaire des arts et métiers* de Jaubert.

MONTPEYROUX. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Laguiole; 1.466 hab.

MONTPEYROUX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Villefranche-de-Lonchapt; 649 hab.

MONTPEYROUX. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac; 1.152 hab. Le nom de la commune ne s'applique qu'aux ruines du château (mon. hist.) du xii^e siècle qui couronne la colline; elle se compose de plusieurs villages dont le principal est Barry. Vignobles. Distillerie. Olives. Conserves de câpres et de cornichons. Tonnelierie. Savonnerie. Fabrique d'essence de verdetes. Abîme du Drac.

MONTPEYROUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire; 570 hab.

MONTPEZAT. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Riez; 94 hab.

MONTPEZAT (*Montispes*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière; 2.339 hab. Beau volcan de la Gravenne, un des derniers éteints de cette région, dont le cratère est parfaitement conservé. Sources minérales. Coutellerie renommée. On y voit les ruines du château de Pourcheyrolles, bâti par le cardinal Flandin au xiv^e siècle. A. M.

MONTPEZAT. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert; 446 hab.

MONTPEZAT. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez; 605 hab.

MONTPEZAT. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Prayssas; 973 hab. Montpezat fut une des grandes baronnies de l'Agenais. Son territoire s'accrut par des usurpations sur les juridictions voisines de Sainte-

Livrade, Granges, Saint-Sardos, etc. Il est à noter que la guerre de Cent ans s'alluma à la suite d'incursions et de violences auxquelles participèrent les gens de Montpezat. Quand elle prit fin, les rois de France n'exigèrent aucune restitution des seigneurs de Montpezat, par reconnaissance pour les services qu'ils leur avaient rendus. Durant les guerres de religion du xvi^e siècle, Montpezat fut un des derniers refuges des ligueurs, et la capitulation de cette place, en 1595, marqua pour l'Agenais la fin des troubles. La baronnie de Montpezat, unie à celles de Madaillan et d'Aiguillon, forma le duché d'Aiguillon. Il ne subsiste plus rien du château qui passait pour très fort.

MONTPEZAT ou **MONTPEZAT-DE-QUERCY.** Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban; 2.144 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Vignobles. Briqueterie. L'église (mon. hist.), ancienne collégiale fondée en 1334 par le cardinal Després, évêque de Palestrina, construite vers 1340, a conservé une intéressante ornementation et conserve un trésor important : des tapisseries aux armes de Jean Després, évêque de Montauban au xv^e siècle, représentant en quinze tableaux l'histoire de saint Martin, des sachets à relique d'étoffes anciennes, un reliquaire du xii^e siècle, des diptyques d'argent du xiv^e, des angelots de la même époque, de curieux coffrets de bois sculpté. On y remarque en outre deux tombeaux de marbre du xiv^e et du xv^e siècle, et des fonts du xiv^e siècle. Restes des fortifications du xiv^e siècle. Maisons anciennes. Le hameau de Saux a une église à coupole en partie romane. La seigneurie de Montpezat, érigée en baronnie en faveur d'Antoine Trémolet, fut érigée en marquisat en faveur de J.-Fr. Trémolet par lettres patentes de juil. 1695.

MONTPEZAT (Le marquis de), gentilhomme de François I^{er}, né en 1490, mort en 1544. Il se fit connaître comme diplomate par diverses missions auprès de Charles-Quint et par son ambassade de 1532 à Londres, comme militaire par sa belle défense de Fossano en Piémont (1536); il devint maréchal de France en 1544, peu avant sa mort.

MONTPINCHON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Cerisy-la-Salle; 1.218 hab.

MONTPINÇON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives; 267 hab.

MONTPINIER. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec; 283 hab.

MONTPILOT. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc; 286 hab.

MONTPLAISIR (René de Bruc, marquis de), poète français, né à Paris en 1610, mort à Arras le 22 juin 1682. Lieutenant du roi à Arras en 1640, maréchal de camp en 1651, il rendit des services très importants qui furent récompensés par l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Guerche (1682). Esprit délicat, il fut un des admirateurs de M^{me} de La Suze et il passe pour l'avoir aidée dans la composition de ses œuvres. Lui-même a laissé un recueil de *Poésies* (Amsterdam, 1759, in-12).

BIBL. : De WISMES, *Notice historique et littéraire sur R. de Bruc, marquis de Montplaisir*; Nantes, 1853, in-8. — GOUJET, *Bibliothèque française*, t. XVII, pp. 300-344.

MONTPLEINCHAMP (Jean BRUSLÉ DE) (V. BRUSLÉ).

MONTPLONNE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville; 290 hab.

MONTPOLLIN. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé; 201 hab.

MONTPOINT ou **MONPONT.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac; 2.254 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Papeteries. Minoteries. Teintureries. Fabrique de sabots.

MONTPOINT (*Mons Pavonis*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans; 2.567 hab. Moulins, tuileries. Vestiges d'une voie antique. Montpoint était le siège d'une baronnie qu'ont possédée les de Hochberg, de Neuchâtel, de Longueville, de Nagu, de Saillant, Le Franc,

de Saulx, de La Baume et Fyot de La Marche. Restes du château de Duretal (xv^e siècle). L-x.

MONTPOTHIER. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent, cant. de Villenauxe; 484 hab.

MONTPOUILLAN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Meilhan; 636 hab.

MONTRABÉ. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (S.) de Toulouse; 203 hab.

MONTRABOT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigny-sur-Vire; 184 hab.

MONTRACAL. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg; 586 hab.

MONTRADO. Ville de l'île de Bornéo, près de la côte O., sur le Radja, fleuve côtier; 3.000 hab., en grande partie Chinois. Dans le voisinage, riches mines de cuivre.

MONTRAVERS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay; 491 hab.

MONTRE. I. MÉCANIQUE (V. HORLOGERIE).

II. MARINE (V. CHRONOMÈTRE).

III. LITTÉRATURE (V. COMÉDIE, t. XI, 1185).

MONTREAL. Ville du Canada, prov. de Québec, sur une île de 35 kil. de long sur 12 de large, comprise entre la rive gauche du Saint-Laurent et la rive droite de l'Ottawa (bras de la Prairie), par 45° 30' lat. N., 75° 53' long. O.; 216.650 hab. (en 1891). C'est la plus grande ville du Canada. Le climat est rude; le fleuve gèle cinq mois par an; la chute de neige est de 3 m. par an. La température s'abaisse en hiver jusqu'à — 35° et couramment à — 24°. La vie est surtout une vie d'hiver, patinage, fêtes sur la glace dans des palais de glace et de neige. Montréal doit sa prépondérance à l'excellence de sa situation au confluent des deux grands cours d'eau du Canada, au point extrême où remontent les vaisseaux d'outre-mer, au pied du premier des grands rapides du Saint-Laurent, au débouché d'un réseau de canaux qui complètent les voies navigables du Saint-Laurent et de l'Ottawa et par la rivière Richelieu et le lac Champlain communiquent avec les routes fluviales de la Nouvelle-Angleterre.

La ville est adossée à la haute colline que Jacques Cartier baptisa Mont Royal (238 m.) et que couronne un beau parc. Elle s'étend entre elle et le Saint-Laurent, sur une largeur de 2 1/2 à 3 1/2 kil., s'allongeant surtout au bord du fleuve, où la ville proprement dite occupe 7 kil. On distingue la ville basse, entièrement française, avec ses vieilles rues étroites, et la ville haute ou neuve, aménagée à l'anglaise. Les édifices sont bâtis en calcaire tiré de carrières voisines. On admire surtout les vastes quais, longs de 7.600 m., le pont Victoria (2.637 m. en 25 arches) sur le Saint-Laurent, la cathédrale gothique, imitée de Notre-Dame de Paris, une autre église, imitée de Saint-Pierre de Rome, Christ Church (église anglicane), etc. De vastes faubourgs grandissent le long du fleuve; Hochelaga au N. a été annexé; au S., il faut citer Lachine. La majorité de la population est formée de Canadiens français. Montréal est le siège d'un archevêché catholique, d'une université catholique (Laval) et d'une université protestante (Mac Gill). — L'industrie n'est pas très active, quoique les principales branches soient représentées. Le commerce est très actif: par l'Ottawa, arrivent les bois; par le bas fleuve et les voies ferrées et canaux américains, le riz, le sucre, le tabac, le café, le sel, les objets métallurgiques, les tissus, la houille; du haut fleuve et de l'intérieur, viennent le bétail, les céréales, la viande gelée, le beurre, le fromage et les œufs destinés à l'exportation. Le mouvement du port fut en 1893 de 865 navires (dont 790 anglais), jaugeant 1.580.000 tonnes; la valeur des importations, 270 millions de francs; celle des exportations, 255 millions.

HISTOIRE. — Sur les généralités, V. CANADA. — Jacques Cartier aborda à Montréal en 1535, près de la bourgade indigène de Hochelaga. La ville actuelle fut fondée par Paul de Chaumedy, sieur de Maisonneuve, le 18 mai 1642, sous le nom de *Villemarie*. On eut longtemps à se défendre contre les Iroquois, qui, en 1688, massacrèrent les colons. En

1760, les Anglais s'en emparèrent; les Américains l'occupèrent à la fin de 1775, mais ne purent s'y maintenir. En 1843, on en fit la capitale du Canada, mais une insurrection, qui saccagea le palais du Parlement (25 avr. 1849), la fit reporter à Québec. — La population était en 1790 de 18.000 âmes; en 1825, de 31.516; en 1851, de 57.745; en 1874, de 107.225.

A.-M. B.
BIBL.: *Hochelaga depicta*; Montréal, 1839. — MORIN et MAISONNEUVE, *le Vieux Montréal*, 1884.

MONTREAL. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua; 1.101 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

MONTREAL (Mons Regalis). Com. du dép. de l'Ardenne, arr. et cant. de Largentière; 565 hab. Châtaigniers, vignes et mûriers. Le village principal, situé sur une hauteur, au confluent de deux rivières, est remarquable par trois grandes tours carrées, du x^e ou xi^e siècle, percées d'une seule ouverture à la hauteur d'un premier étage, qui constituaient, avec les tours voisines de Brison, Tauriers, Vinezac et Fanjaux, un système de défense destiné à protéger les mines d'argent de Largentière. Les seigneurs du lieu, Jean et Guillaume de Balazuc (ce dernier surnommé *le Brave Montréal*), furent les plus vaillants champions de la cause catholique pendant les guerres religieuses des xvi^e et xvii^e siècles. A. MAZON.

MONTREAL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne; 2.496 hab. Plâtrerie. Tanneries. Fabrique de casquettes. Eglise (mon. hist.) du xiv^e siècle.

MONTREAL. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Remuzat; 154 hab.

MONTREAL. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Condom; 2.539 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Eaux-de-vie. Chaux. Taillanderies. Ancienne bastide royale construite en 1256 par Géraud V d'Armagnac. Eglise de 1300 ou environ.

MONTREAL. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon, sur la rive gauche du Serein; 335 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Restes d'anciennes fortifications du xiii^e siècle. Eglise gothique (mon. hist.) construite vers 1175, du type des églises cisterciennes. Roses aux quatre bras de la croix. Nombreuses maisons du xv^e siècle.

MONTREAL (aujourd'hui *Chôbek*). Principale agglomération du district d'*Ech-Chéra* (Palestine), à six heures et demie au N. de Pétra. Baudouin I^{er}, roi de Jérusalem, y construisit un important château fort que Saladin détruisit en 1181.

MONTRECOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes; 279 hab.

MONTREDON. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne; 986 hab.

MONTREDON. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Figeac; 566 hab.

MONTREDON. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres; 4.519 hab. Fabriques de faucilles, de coutellerie, de chaises. Bonneterie. Scierie mécanique. Le nom de Montredon ne s'applique qu'aux ruines imposantes d'une forteresse féodale, en partie du xii^e siècle, située sur une colline dominant le Bernafrol; le principal centre d'habitation est *Labessonié*, à 2 kil. au S.-E. de ces ruines. Ruines du château de Berlan détruit en 1568.

MONTREGARD. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingaux, cant. de Montfaucon; 1.863 hab.

MONTREJEAU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, sur la rive gauche de la Garonne; 3.068 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Fabrique de tricots et de machines à tricoter. Clouterie, tanneries, brasserie, moulins. Hôtel de ville du xvi^e siècle dont le rez-de-chaussée est occupé par une halle en bois supportée par des piliers. Montrejeau est l'une des bastides fondées par le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, à la suite d'un pariage de Philippe le Hardi avec Roger d'Espagne, seigneur de Montspan. Sous Louis XIV, Montrejeau fut le chef-lieu de la judicature de Rivière-

Verdun et du marquisat de Montespan. En 1799, le général Rabot y écrivit un soulèvement royaliste dirigé par le comte de Paulo.

MONTRELAIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Varades; 4.636 hab. Mines de houille.

MONTRELET. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; 340 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MONTREM. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Saint-Astier; 931 hab.

MONTRESOR (*Mons Thesauri*). Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, sur l'Indroye; 674 hab. Stat. du chem. de fer départ. à voie étroite de Loches à Montrésor. Cette ville doit son existence à un château féodal du XI^e siècle, reconstruit aux XIV^e et XV^e siècles et entouré d'une enceinte flanquée de tours par la famille de Bastarnay. Cette famille fonda la collégiale en 1520, dont le monument, en beau style de la Renaissance, forme l'église paroissiale actuelle : on y remarque le magnifique tombeau des fondateurs. L. LUILLIER.

MONTRESOR (P.-Hippol. de Beauvillier, comte de) (V. Beauvillier).

MONTRESOR (Claude de Bourdeille, comte de), homme d'Etat et historien français, né vers 1606, mort en juil. 1663, petit-neveu de Brantôme. Il s'attacha à Gaston, duc d'Orléans, et acquit sur son esprit une influence considérable. Montrésor fut l'âme des intrigues du prince contre Richelieu. Il médita même de faire assassiner le cardinal au camp d'Amiens en 1636, projet qui n'échoua que par suite de la faiblesse et de l'irrésolution naturelle de Monsieur. Gaston s'étant réconcilié avec Richelieu, Montrésor se retira dans ses terres où il se tint confiné jusqu'en 1642. Il entra alors en plein dans le complot de Cinq-Mars. Abandonné tout à fait par Gaston après la découverte de ce complot, il dut se réfugier en Angleterre pour éviter le sort de Cinq-Mars et de Thou. Revenu en France après la mort du cardinal, Montrésor, qui était à l'aise dans les conspirations, entra dans la cabale des Importants. Monsieur, qui ne lui pardonnait pas d'avoir quitté sa maison et même rendu sa charge de « premier veneur du duc d'Orléans », le fit exiler. Montrésor reparut à Paris en 1644, puis il prit du service en Hollande. Mais étant revenu en France pour rendre quelque service à la duchesse de Chevreuse, il fut arrêté et enfermé à la Bastille, puis à Vincennes. Remis en liberté au bout de quatorze mois, il se jeta dans le parti de Retz, et put intriguer à son aise pendant les troubles de la Fronde. Il fit sa paix avec la cour en 1653, ce qui lui valut l'abbaye de Brantôme. Depuis lors il se tint tranquille. Il était très lié avec M^{lle} de Guise dont il eut trois enfants. Montrésor a laissé des *Mémoires* extrêmement intéressants, imprimés pour la première fois dans un *Recueil de plusieurs pièces servant à l'histoire moderne* (Cologne, 1663, in-12), et depuis souvent réimprimés, notamment dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France* de Petitot et Monmerqué (Paris, 1826, 2^e série, t. 54, in-8). R. S.

MONTRET (*Monasteriolum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, stat. de la ligne de chem. de fer de Saint-Germain-du-Plain à Lons-le-Saunier, sur la Serrée; 4.015 hab. Moulins. Traces de voie romaine. Aux Bordiaux, tumulus fouillé vers 1850.

BIBL. : B. GASPARD, *Notice historique sur la commune de Branges et sur celles du canton de Montret*; Chalon-sur-Saône, 1860, in-4, et Louhans, 1883, in-4.

MONTRETOUT. Hameau du dép. de Seine-et-Oise, com. de Saint-Cloud; 150 hab. Le 19 janvier 1871 les hauteurs de Montretout furent le théâtre d'une lutte sanglante lors de la sortie dite de *Buzenval* (V. ce mot).

MONTREUIL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 404 hab.

MONTREUIL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-Évêque, cant. de Cambremer; 72 hab.

MONTREUIL. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et

cant. de Dreux, sur l'Eure; 305 hab. Briqueteries à Cocherelle. Eglise des XI^e, XIII^e et XVI^e siècles ayant conservé de beaux vitraux. Beau dolmen à Cocherelle. Chapelle romane de Notre-Dame-de-la-Ronde, servant d'habitation.

MONTREUIL. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise; 532 hab.

MONTREUIL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Marigny; 404 hab.

MONTREUIL. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. du Corps; 565 hab.

MONTREUIL. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de Fontenay; 941 hab.

MONTREUIL-AU-HOULME. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 272 hab.

MONTREUIL-AUX-LIONS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly; 856 hab.

MONTREUIL-BELFROY. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-O.) d'Angers; 199 hab.

MONTREUIL-BELLAY. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, sur la rive droite du Thouet; 2.104 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Château féodal (mon. hist.) reconstruit au XIV^e et au XV^e siècle; le donjon flanqué de tourelles et contenant un curieux escalier à vis a été restauré de nos jours. La chapelle contient des fresques anciennes. Cuisine dont le foyer se termine en pyramide. L'église du XV^e siècle, ancienne collégiale, était comprise dans l'enceinte du château. La première cour du château était entourée d'une enceinte fortifiée et une seconde ceinture de remparts entourait la ville; elle a conservé plusieurs de ses anciennes portes, la plus curieuse est la porte Saint-Jean (mon. hist.) appareillée en bossage. Au bord de la rivière sont les ruines d'un prieuré, église des XI^e et XV^e siècles et cloîtres du XVII^e siècle. Le château primitif avait été construit par le comte d'Anjou, Poulques Nerra; il devint bientôt le siège d'une seigneurie particulière aux mains de la famille Bellay ou Berlay. Il soutint victorieusement, en 1148, un long siège de la part de Geoffroy Plantagenet; passa au XIII^e siècle à la famille de Melun, puis à celle d'Harcourt qui fit reconstruire le château, et enfin aux familles d'Harcourt et de la Meilleraye.

MONTREUIL-BONNIN. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé, sur la Boivre; 725 hab. Sur la colline dominant la rivière, ruines importantes (mon. hist.) d'un château dont la construction est attribuée à Richard Cœur de Lion, mais fortement remanié au XV^e siècle.

MONTREUIL-DES-LANDES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (O.) de Vitré; 320 hab.

MONTREUIL-EN-CAUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 482 hab.

MONTREUIL-LA-CAMBE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 205 hab.

MONTREUIL-L'ARGILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie; 797 hab.

MONTREUIL-LE-CHÉRIFF. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Fresnay; 856 hab.

MONTREUIL-LE-GAST. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.-E.) de Rennes; 708 hab.

MONTREUIL-LE-HENRI. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. du Grand-Lucé; 708 hab.

MONTREUIL-SOUS-BOIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux; 23.986 hab. Carrieres à plâtre. Culture et commerce de pêches renommées (V. PÊCHE). Eglise des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (O.) de Vitré; 605 hab.

MONTREUIL-SUR-BLAISE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Vassy-sur-Blaise; 280 hab.

MONTREUIL-SUR-BRÈCHE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy; 586 hab.

MONTREUIL-SUR-EPTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny; 305 hab.

MONTREUIL-SUR-ILLE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 1.286 hab.

MONTREUIL-SUR-LOIRE. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Tiercé; 345 hab.

MONTREUIL-SUR-MAINE. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. du Lion-d'Angers; 766 hab.

MONTREUIL-SUR-MER. Ch.-l. d'arr. du dép. du Pas-de-Calais; 3.603 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Bibliothèque publique. Ecole militaire préparatoire d'infanterie. Pépinières. Corroiries, corderies, brasseries, imprimeries. Fabrique de pâte à papier. Moulins. Pâtés de bécasce. Truites de la Canche. Forteresse féodale flanquée de tours dont l'une, la *Tour de la Reine*, passe pour avoir été la prison de la reine Berthe, femme de Philippe I^{er}. Eglise Saint-Saulve des XII^e, XIII^e et XVI^e siècles, fortement remaniée, mais qui a conservé des parties fort intéressantes. C'est l'église d'une abbaye de bénédictines fondée au VII^e siècle par saint Sauve, évêque d'Amiens, dans l'ancienne bourgade gallo-romaine de *Bragum*, qui fut depuis appelée *Monasterolum* (Montreuil). Une autre abbaye, celle-là de religieuses, Sainte-Austreberthe, dont les bâtiments sont occupés par le collège et l'école d'infanterie, avait été fondée, en 1035, par un marchand de Montreuil qui avait rapporté de Pavilly en Normandie les reliques de la sainte. L'Hôtel-Dieu fondé en 1200 a conservé une chapelle du XIV^e siècle trop restaurée, mais encore intéressante. Le palais de justice occupe les bâtiments d'un ancien couvent de carmes. L'hôtel de ville, édifice moderne, s'élève sur l'emplacement des jardins de l'abbaye de Saint-Saulve. Montreuil fut au moyen âge le siège d'un comté; elle reçut en 1188 une chartre de commune. Réunie à la couronne, elle fut le siège d'un prévôt dépendant du bailliage d'Amiens.

MONTREUIL-SUR-THÉRAIN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles; 405 hab. Petite commune réunie en 1826 à celle de Villers-Saint-Sépulcre, et rétablie par une ordonnance d'avr. 1833. La seigneurie relevait du comté de Clermont. L'église est curieuse par le plan du chœur qui est plus large que la travée centrale sur laquelle est posé le clocher; la façade est moderne, mais l'ensemble de l'édifice rappelle l'époque de transition. Le portail et la nef sont de 1643; cette église a été réparée en 1737. C. ST-A.

MONTREUIL-SUR-THONNANCE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 240 hab.

MONTREUIL (Pierre de), dit aussi *Pierre de Montreueau*, maître d'œuvre et sculpteur français, né vers la fin du XII^e siècle et mort à Paris le 17 mars 1264. On devait à cet architecte laïque le réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés et la grande chapelle dédiée à la Vierge et appelée Sainte-Chapelle de Notre-Dame, véritable petite église à une seule nef, dans l'enceinte de l'abbaye: ces deux édifices, de style gothique et élevés, le premier, de 1239 à 1244, et le second, vers 1250, furent détruits en 1794. Seule, la porte de la chapelle de Notre-Dame, qui avait été recueillie par Alexandre Lenoir dans le musée des monuments français, existe encore à l'état de morceaux, dans les magasins de l'abbaye de Saint-Denis. Mais l'œuvre maîtresse de Pierre de Montreuil est la Sainte-Chapelle du Palais de Justice de Paris, chapelle à deux étages superposés et construite de 1245 à 1248, par ordre de saint Louis et en vue d'y conserver les reliques de la passion du Christ. La tombe de Pierre de Montreuil, sur laquelle il était représenté tenant une règle et un compas, et la tombe de sa femme Agnès, existaient dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et leurs épitaphes, souvent reproduites, ont été publiées dans l'*Histoire de l'Abbaye Saint-Germain des Prés* de dom Bouillard. Charles LUCAS.

MONTREUIL (Gerbert de), poète français du XIII^e siècle. Son principal ouvrage est le *Roman de la Violette*, poème d'environ 6.700 vers (octosyllabes à rimes plates), qu'il dédia à Marie, comtesse de Ponthieu, fille de Guillaume III, au service de laquelle il était probablement attaché; il y met en scène l'histoire d'une femme dont la vertu est l'objet d'une gageure et qui, odieusement calomniée, finit,

après bien des aventures, par faire reconnaître son innocence, légende, grecque d'origine, qui se retrouve notamment dans le *Roman du comte de Poitiers*, le conte de *Floire et Jeanne*, le miracle d'*Ot et Béranquier*, une nouvelle de Boccace (*Décam.*, II, 9) et la *Cymbeline* de Shakespeare. Ce poème, par l'élégante facilité du style, le naturel des sentiments, la vérité des descriptions, est une des œuvres les plus agréables du XIII^e siècle; l'auteur a cru lui donner un attrait de plus en intercalant dans son récit, à l'exemple de celui de *Guillaume de Dole*, des fragments de chansons courtoises et des chansons à danser se rapportant plus ou moins étroitement à son sujet. Le *Roman de la Violette*, qui ne nous est parvenu sous sa forme originale que dans trois manuscrits, a été mis en prose au XV^e siècle par un anonyme, qui a dédié son œuvre à Charles I^{er}, comte de Nevers, qui succéda très jeune à son père Philippe II en 1414; c'est sur cette version en prose, plusieurs fois imprimée aux XIV^e et XV^e siècles, que se fonde la version allemande de M^{me} H. de Chézy, l'opéra d'*Eurianthe* de la même (musique de Weber, 1823) et l'imitation française du comte de Tressan (*Bibliothèque des romans*, juil. 1780, t. II). — Gerbert de Montreuil est aussi l'auteur d'une longue continuation du *Perceval* de Chrétien de Troyes, encore inédite. — Un Gerbert se donne comme auteur d'un *Serventois* sur la décadence des mœurs courtoises, mais il n'est nullement certain qu'il soit identique au précédent. — Le *Roman de la Violette* a été publié en 1834 par F. Michel (Paris, 1 vol. gr. in-8).

A. JEANROY.

BIBL.: Introduction à l'édition citée. — *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 760. — TOND, *le Dit de la Panthère d'amour*, introd., p. VII.

MONTREUIL (Eudes de), maître d'œuvre, sculpteur et ingénieur militaire français, mort à Paris en 1289. Peut-être fils ou parent du précédent, Eudes de Montreuil, après avoir accompagné saint Louis en Palestine où il construisit la citadelle de Jaffa, fit élever à Paris de nombreux édifices, parmi lesquels l'église avec l'hospice des Quinze-Vingts, l'église des Chartreux, l'église des Cordeliers, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, l'église de Sainte-Catherine du val des Ecoliers, l'église des Blancs-Manteaux et l'église des Mathurins. On attribue aussi à Eudes de Montreuil, qui appartenait encore en 1285 à la maison royale de Philippe III, la construction du portail principal et des premières travées de la nef de l'église de Mantes (Seine-et-Oise). E. de Montreuil avait sculpté pour son tombeau un bas-relief où il s'était représenté entre ses deux femmes et tenant de la main droite une équerre; ce bas-relief fut détruit dans l'incendie qui consuma l'église des Cordeliers le 15 nov. 1580. Charles LUCAS.

MONTREUIL (Jean de) (*Monsterolio*), né à Montreuil (Pas-de-Calais) vers 1361, mort à Paris en juin 1418. Il fut secrétaire des finances sous Charles V, et prévôt de Saint-Pierre à Lille. Il a laissé des écrits énumérés dans la bibliographie ci-après.

BIBL.: FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*; Bruxelles, 1739, II, in-4. — LA CROIX DU MAINE, *Bibliothèques françaises*; Paris, 1772, I, in-4. — PAQUOT, *Histoire littéraire des Pays-Bas*, 1767, IX.

MONTREUIL ou **MONTREUL** (Mathieu de), poète français, né à Paris en 1611, mort à Aix le 21 août 1691. Secrétaire de D. de Cosnac, évêque de Valence et archevêque d'Aix, greffier de l'université (1690). Ses poésies spirituelles et agréables le rapprochent de Voiture. *Œuvres* (Paris, 1666, in-12); *Poésies diverses* (Paris, 1864, in-12).

Son frère Jean de Montreuil, né à Paris en 1613, mort à Paris le 27 avr. 1681, servit dans la diplomatie et fut notamment résident en Ecosse (1645). Il devint ensuite secrétaire du prince de Conti, et bien qu'il n'eût rien écrit, ou plutôt rien publié, il fit partie de l'Académie française, dès sa fondation.

BIBL.: PELLISSON et d'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, éd. Ch. Livet; Paris, 1858, t. I, in-8. — *Mémoire sur la vie, le caractère, l'esprit et les ouvrages de Mathieu de Montreuil* dans *Mélanges historiques* de Michault, t. I

MONTREUIL (Alfred-Eugène CORDIER, baron de), homme politique français, né à Paris le 16 févr. 1802, mort le 28 août 1866. Gros agriculteur, il fut élu représentant de l'Eure à la Constituante le 23 avr. 1848, se montra partisan zélé de la politique de Louis-Napoléon. Il fut encore député du même département au Corps législatif, en 1852, mais se représenta sans succès aux élections de 1857 et de 1863. On a de lui : *Quelques poésies* (Paris, 1841, in-12) ; *Vie de sainte Zite, servante de Lucques au XIII^e siècle* (1843, in-8).

MONTREUILLOIN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chimon ; 1.257 hab.

MONTREUX. Com. du dép. de la Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont ; 149 hab.

MONTREUX. Nom collectif d'une agglomération de petits villages sur la rive droite du lac Léman, à peu de distance de son extrémité orientale, qui s'élèvent du lac le long du pied du versant des basses Alpes que couronnent la dent de Jaman et les roches de Naye. Cette localité est coupée en deux parties par la baie de Montreux, torrent qui vient de Jaman et dont les eaux sont utilisées entre autres pour d'importantes installations électriques. Site charmant, abrité, dans une contrée fertile, où le figuier et le laurier prospèrent en pleine terre. Montreux est une station d'automne et de printemps très connue et très fréquentée. Les pensions et les hôtels, dont plusieurs sont des établissements princiers, se succèdent au bord du lac et sur le versant. Il y a des églises pour tous les cultes et un palais de société (Kursaal). Montreux est une stat. du chem. de fer Jura-Simplon et un port du lac Léman. Une voie ferrée à crémaillère conduit sur la hauteur de Glion, à 687 m. d'alt. et de là aux rochers de Naye (2.044 m.) ; on jouit sur tout le parcours d'une vue merveilleuse. A une petite distance, au-dessus de Montreux, les gorges pittoresques du Chaudron et, sur le lac, le château de Chillon. Un tramway électrique met Montreux en communication avec toutes les localités du littoral, depuis Vevey jusqu'à Villeneuve.

MONTREUX-CHATEAU. Com. du territ. de Belfort, cant. de Fontaine ; 1.074 hab.

MONTREUX (Nicolas de), littérateur français, né vers 1561, mort à une date inconnue. Sous le pseudonyme d'Olenix du Mont-Sacré, ce gentilhomme du Maine a donné une quantité d'ouvrages de valeur inégale et plutôt médiocres. Ses œuvres théâtrales sont assez intéressantes. Citons de lui : *Premières œuvres poétiques, chrétiennes et spirituelles* (Paris, 1587, in-8) ; *les Regrets* (Nantes, 1591, in-4) ; *l'Espagne conquise par Charles le Grand, roi de France* (1597-98, 2 vol. in-12), en vers ; *l'Arimène ou bergère désespérée* (Paris, 1597, in-12), pastorale ; *la Sophonisbe* (Rouen, 1601, in-12), tragédie ; *Joseph le Chaste* (1604, in-12), comédie ; *le Premier livre des bergeries de Juliette* (Paris, 1585, in-8), qui fut suivi de quatre autres, publiés de 1587 à 1598 ; *les Amours de Cléandre et de Domiphille* (1597, in-12). Montreux a encore écrit le XVI^e livre d'*Amadis de Gaules* (1577, in-16) et le tome II de l'*Histoire des troubles de Hongrie* (1608, in-4).

BIBL. : B. HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine* ; Le Mans, 1842, t. II, in-8.

MONTREVAULT. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, sur un coteau formant un isthme dominant la rive droite de l'Evre ; 830 hab. Pépinières. Scierie mécanique, tonnellerie. Vestiges d'une forteresse édifiée sur une motte haute de 20 m. par Foulques Nerra, comte d'Anjou, à la fin du x^e siècle. Inféodé à des seigneurs particuliers et devenu siège de châtellenie, puis de comté, il passa plus tard aux familles de Clérembault et de Lamoignon.

MONTREVEL (*Castrum Montisrevelli*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg ; 1.463 hab. Une des plus importantes seigneuries de la Bresse, possédée au xiv^e siècle par les seigneurs de Châtillon-les-Dombes, dont une fille Alix l'apporta en dot vers 1320 à Galois de La Baume,

grand maître des arbalétriers de France, gouverneur de Languedoc, dans la famille duquel elle resta à titre de baronnie, puis de comté. G. G.

MONTREVEL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Virieu ; 416 hab.

MONTREVEL. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien ; 260 hab.

MONTREVEL (Cl. de LA BAUME), prélat. fr. (V. BAUME [Fam. de La]).

MONTRIBOURG. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain ; 122 hab.

MONTRICHARD. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, sur la rive droite du Cher ; 2.998 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Vierzon ; bois de construction, serges, tannerie, vins. — Foulques Nerra bâtit en cet endroit une forteresse, remplacée au XII^e siècle par un donjon carré qui fut postérieurement entouré de fortifications ; la chapelle du château, contemporaine du donjon, est devenue l'église paroissiale ; à la même époque remonte la belle église de Nanteuil, située à la porte de la ville. L. LHOULLIER.

MONTRICHARD (Henri-René, comte de), agent politique français, né en 1756, mort au château de Marcenais (Haute-Loire) le 21 déc. 1822. Page de Marie-Antoinette, puis officier dans le régiment de cavalerie Royal-étranger, il émigra, servit à l'armée de Condé (1792-93), entra en France en 1796 et fut, avec son beau-père *Imbert-Colomès* (V. ce nom), un des agents les plus actifs des Bourbons. Maire de Saint-Pierre-la-Noaille (Loire), de 1806 à 1809, il fut nommé en 1815 sous-préfet de Villefranche. Il commit de tels excès de zèle que Marmont le révoqua en 1817. Il écrivit pour sa défense un pamphlet violent : *Un et un font un* (Paris, 1818, in-8).

MONTRICHARD (Joseph-Elie-Désiré PERRUQUET-), général français, né à Bourg (Ain) le 24 janv. 1760, mort le 5 avr. 1828. Sorti de l'Ecole d'artillerie de Besançon, il servit en 1792-93 avec le grade de capitaine. Général de brigade en 1796, après s'être distingué brillamment au passage du Rhin, il fut chef d'état-major de Joubert et devint général de division en 1799. Il réussit à sauvegarder les positions françaises en Italie après la défaite de Scherer et combattit avec habileté à la Trebbia. On le rencontra ensuite sur le Rhin, en Suisse, en Hollande, puis de nouveau en Italie en 1806, et en Illyrie de 1808 à 1814.

BIBL. : *Victoires et Conquêtes des Français*, à partir du t. VI.

MONTRICHER. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 423 hab.

MONTRICHER (Jean-François MAYOR DE), ingénieur d'origine suisse, né dans le canton de Vaud le 19 avr. 1810, mort en Italie le 28 mai 1858. Admis en 1826 à l'Ecole polytechnique de Paris, en vertu des traités alors en vigueur, il entra en 1828 à l'Ecole des ponts et chaussées. Après quelques années au service ordinaire dans la Drôme, Montricher fut placé en 1836 au service ordinaire des Bouches-du-Rhône, à la résidence de Marseille. Il travailla avec ardeur au projet du canal à dériver de la Durance, et en 1838 autorisé à en diriger l'exécution pour la ville. « Le canal principal a 82 kil. de longueur ; il comprend 46 souterrains, 12 ponts-aqueducs (parmi lesquels le magnifique aqueduc de Roquefavour) et 150 ouvrages d'art de moindre importance. La dépense s'est élevée à 24 millions, soit moins de 300 fr. par mètre courant. » — Après ce grand œuvre, Montricher devint ingénieur en chef du dép. des Bouches-du-Rhône et de ses ports maritimes. En 1857, il quitta le service de l'Etat pour la direction du service municipal de Marseille qu'il occupait encore en même temps qu'il dirigeait les travaux de dessèchement du lac Fucino (Italie), lorsque la mort vint le surprendre. M.-C. L.

MONTRICOUX. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Nègrepelisse ; 1.181 hab. Stat. du

chem. de fer d'Orléans. Carrières de marbre et de pierre de taille. Minerai de fer. Filature de laines. Fabrique de toiles. Teintureries. Eglise gothique des XIII^e et XIV^e siècles, surmontée d'un clocher octogonal construit en 1529. Restes des fortifications des XIV^e et XV^e siècles : Donjon rectangulaire à contreforts construit par les templiers. Monuments préhistoriques : tombeau du Géant, haut tumulus à la lisière E. de la forêt du Brétou ; tombelle des Paillas, entourée de silos ; dolmens nombreux. Au hameau de la Deviso-du-Brétou, ruines d'une église du XI^e siècle.

MONTRIEUX. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Neung-sur-Beuvron ; 942 hab.

MONTRIGAUD. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. du Grand-Serre ; 4.019 hab.

MONTRIOND. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. du Biot ; 682 hab.

MONTROCHER (Gui de), théol. esp., XIV^e s.

MONTRODAT. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols ; 520 hab.

MONTROL-SÉNARD. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières ; 4.014 hab.

MONTRON (François MONGIN DE), publiciste et homme politique français, né à Langres le 17 août 1799, mort à Paris le 18 juin 1862. Il débuta jeune dans le journalisme, écrivit notamment dans le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, eut des duels retentissants, et, lors de la Révolution de 1830, se jeta avec ardeur dans le combat des rues. Il fut récompensé par la nomination aux fonctions de sous-préfet des Basses-Alpes, puis de la Haute-Marne. Mais il démissionna bientôt pour revenir à Paris et prendre part à la création de la *Nouvelle Minerve* et de la *Renommée*. Doué d'une activité dévorante, il fonda encore la Société pour l'abolition de l'esclavage, devenant rédacteur en chef du *Temps*, et se présentait en 1846 aux élections législatives à Chaumont. Battu par le député sortant, il se faisait élire représentant de la Haute-Marne à la Constituante le 23 avr. 1848. Il prit une grande part aux travaux de l'Assemblée, s'occupant plus spécialement des questions relatives à la presse et à la colonisation. Non réélu à la Législative, il se tint dans la vie privée. Citons de lui : *le Cimetière de Lystenai* (Paris, 1825, in-8) ; *Annuaire anecdotique* (Paris, 1825, in-8), qui renferme des souvenirs intéressants ; *Elvire* (1829, in-42), roman historique ; *Histoire de l'émigration* (1825, in-8) ; *Résumé de l'histoire de la Champagne* (1826, in-18) ; *Relation des événements qui ont précédé et suivi le licenciement de la garde nationale* (1817, in-8) ; *De l'opposition parlementaire* (1834, in-8) ; *Simple récits. Origine des salles d'asile dans les Vosges* (1848, in-16), et plusieurs brochures relatives à l'esclavage et à la politique électorale.

MONTROLLET. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (S.) de Confolens ; 793 hab.

MONTROMANT ou **MONTROMAND.** Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset ; 524 hab.

MONTRON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 116 hab.

MONTROND. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Serres ; 69 hab.

MONTROND (V. SAINT-AMAND-MONT-ROUD).

MONTROND. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 343 hab.

MONTROND. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois ; 421 hab.

MONTROND ou mieux **MEYLIÉU-MONTROND** (*Mailhacus, Meley*). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 920 hab. Château qui, dès le XI^e siècle, fit partie du domaine des comtes de Forez ; au XIV^e siècle, il fut possédé par les Saint-Germain-d'Apehon qui l'ont gardé jusqu'à la Révolution. Pris par les protestants du baron des Adrets, tombé plus tard aux mains des seigneurs, il fut ravagé durant les guerres religieuses

et incendié en 1793 ; néanmoins, c'est encore un beau monument. Eaux minérales. M. D.

BIBL. : A. VACHEZ, *le Château de Montrond*, dans le *Forez illustré*, 1^{re} année, n^o 36.

MONTROND. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 444 hab.

MONTROND (Casimir, comte de), agent diplomatique français, né en 1768, mort en 1843. Il était fils d'un officier aux gardes françaises et d'Angélique Marie d'Arlus. Il avait deux frères aînés, dont l'un mourut sous-préfet de Gex en 1842. — Sa mère, la comtesse de *Montrond*, était une femme de lettres qui eut une certaine réputation. Ayant écrit dans les *Actes des Apôtres*, elle crut prudent, en 1790, de se rendre en Suisse, composant des livres pour subsister. Elle quitta bientôt la Suisse pour l'Angleterre où elle composa une *Histoire du Long Parlement*. Ce ne fut qu'au lendemain du 18 Brumaire qu'elle revint en France et se fixa à Besançon. Elle mourut en 1827 à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Elle passe pour avoir écrit, en 1790, la fameuse romance du *Troubadour béarnois*, dont le refrain était chanté par tous les royalistes :

Louis, le fils de Henri,
Est prisonnier dans Paris.

et qui, trouvé en copie chez M^{me} du Barry, forma une des pièces d'accusation de l'ex-favorite.

Casimir de Montrond, qui avait d'abord suivi la carrière des armes, s'en était retiré dès la Révolution. A l'opposé de ses deux frères, il n'avait pas accompagné sa mère en exil. Il était resté à Paris, fréquentant la société royaliste et frondant les Jacobins. En juillet 1794, il fut incarcéré à Saint-Lazare où il connut la duchesse de Fleury (M^{lle} de Coigny), celle qu'André Chénier chanta dans la *Jeune Captive*. Moyennant cent louis d'or, Montrond sauva sa vie et la sienne. Au lendemain du 9 Thermidor, il l'épousa. Leur bonheur ne dura guère. Ils divorcèrent. M^{me} de Montrond retourna auprès de son père dont elle soigna et consola la vieillesse, acceptant l'amitié dévouée du poète Népomucène Lemercier. Montrond revint à ses plaisirs et se lia avec M. de Talleyrand dont il devint l'âme damnée. La corruption cynique de l'ancien évêque d'Autun l'avait séduit. « Qui est-ce qui ne l'aimerait pas, disait-il souvent, il est si vicieux !... » Renonçant aux armes et à la littérature, Montrond ne songea plus qu'à briller dans le monde par son élégance, sa verve, son audace et ses bonnes fortunes, ses aventures galantes et autres. C'était un bel homme, ayant l'air très avantageux et le ton haut ; le type du roué français produit par *Faublas*. Au courant des secrets et des affaires diplomatiques, il recevait les solliciteurs qui assaillaient l'hôtel de Talleyrand, ayant l'art de faire rentrer les sommes promises au prince pour tels ou tels services et prélevant là-dessus son bénéfice personnel. Exilé en 1809 pour avoir critiqué le régime impérial, il fut relégué dans le département des Deux-Nèthes où il se lia avec le préfet, Voyer d'Argenson. Cette amitié, puis celle qu'il eut un moment avec Pauline Borghèse, attirèrent sur lui les regards de la police. En 1811, Napoléon donna l'ordre de l'arrêter et de l'interner à Ham. Il savait que Montrond correspondait secrètement avec lord Yarmouth et il se méfiait de ses intrigues. Le 24 juillet 1812, Montrond s'évada et sa fuite causa le plus vif émoi. Il se réfugia en Angleterre et ne revint en France qu'après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. Aux Cent-Jours, il consentit à servir d'agent secret à Napoléon auprès de l'Autriche pour ramener Talleyrand aux intérêts de l'empereur. L'échec de cette mission ne l'empêcha pas de retourner rue Saint-Florentin après Waterloo et de se mêler aux intrigues qui décidèrent la seconde Restauration. Après la chute du ministère Talleyrand, il devint l'objet de la surveillance de la police royale qui redoutait autant ses mots méchants que ses petits complots. Il vivait au château de Valençay, amusant et distrayant le prince qui ne pouvait se passer de lui. Il accompagna Talleyrand à Londres en 1832, lors de son ambassade, avouant qu'il recevait de Louis-

Philippe une pension de 20.000 francs « pour bien parler de lui en Angleterre et dans les clubs ». Il survécut cinq ans au prince et mourut en manifestant quelques regrets d'une vie presque entièrement occupée d'affaires et de plaisirs.

HENRI WELSCHINGER.

BIBL. : H. W., *l'Ami de M. de Talleyrand*, dans la *Revue de Paris*, de févr. 1895. — LANZAC DE LABORIE, *la Domination française en Belgique*, 1895. — Amédée PICHOT, *Souvenirs sur M. de Talleyrand*. — Comte d'ESTOURMEL, *Souvenirs*. — VILLETARD, art. du 28 févr. 1858, dans la *Revue contemporaine*. — M. de LESCURE, *Etudes historiques*, j. à déc. 1876. — Archives nationales, F⁷ 6938.

MONTROND (F. de) (V. FOURCHEUT).

MONTROSE. Ville maritime d'Ecosse, comté de Forfar, située sur une étroite presqu'île, entre la mer du Nord et le bassin de Montrose que forme l'estuaire du South Esk, traversé par trois ponts ; 13.080 hab. Académie, musée, asile d'aliénés. Belle église, une des plus grandes d'Ecosse, monuments de sir Robert Peel et de Joseph Hume. Sa principale industrie est la filature du chanvre (4.140 ouvriers), fabrication de toiles et cordages, d'amidon et de savon ; fonderies de fer, tanneries, brasseries, construction de navires. Exportation de grains, de saumons : elle s'élève à 18.000 livres st. ; importation de charbon et de fer : elle s'élève à 29.000 livres st. La ville de Montrose date du XII^e siècle ; en 1296, Baliol y céda la couronne d'Ecosse à Edouard I^{er}. C'est la patrie d'Andrew Melville, théologien et réformateur, mort en 1622, du célèbre marquis de Montrose, exécuté en 1650, et de Joseph Hume, homme politique, mort en 1855.

MONTROSE (David LINDSAY, cinquième comte de CRAWFORD, premier duc de), né vers 1440, mort à Finhaven en 1495. Mêlé dès son enfance aux querelles et aux perpétuels combats des grands d'Ecosse, il fut emprisonné en 1459 par le comte de Douglas. En 1468, il voyagea en France. Depuis il fut fréquemment chargé d'ambassades importantes en Angleterre. Nommé en 1476 lord haut amiral, il reçut la soumission de Mac-Donald des Isles. Lord chambellan en 1483, il fut du parti des gentilshommes mécontents, dirigé par Angus. En 1488, peu après l'arrangement de Blackness, il fut créé duc de Montrose. C'était la première fois que le titre de duc était conféré à un Ecossois n'appartenant pas à la famille royale. Montrose fut grièvement blessé et fait prisonnier à la bataille de Sauchieburn (11 juin 1488). Gracié par Jacques IV, il entra au conseil privé en 1490. Le titre de duc de Montrose est ensuite passé dans la famille Graham. R. S.

BIBL. : Lord LINDSAY, *Lives of the Lindsays*. — W. A. LINDSAY, *Lindsay Pedigree*.

MONTROSE (James GRAHAM, marquis de), général écossais, né en 1612, exécuté le 21 mai 1650. Héritier, en Ecosse, d'une grande situation, il entra en 1637 dans le mouvement national provoqué par les innovations introduites par Charles I^{er} dans les institutions religieuses, signa le covenant de 1638 et battit les troupes du général Huntly (1639). Mais, peu à peu, pour des raisons locales, des luttes sourdes d'influence avec les grandes familles d'Argyll et d'Hamilton, il abandonna les covenantaires et s'arrangea avec le roi (1640). Argyll surprit ces négociations et fit enfermer Montrose dans la forteresse d'Edimbourg. Remis en liberté en 1642, Montrose proposa nettement de lever une armée en Ecosse pour combattre le Parlement. Ses offres ne furent acceptées qu'en 1644. Nommé alors lieutenant général, il se jeta dans les Hautes Terres, appela aux armes tous les clans et se précipita sur les covenantaires campés à Tippermuir. Il remporta (1^{er} sept.) une victoire qui lui permit d'occuper Perth, de mettre Aberdeen à sac et de jeter la terreur dans Edimbourg. Le 2 févr. 1645, il écrasait à Innerlochy les troupes du marquis d'Argyle et écrivait au roi : « Avant la fin de l'été, je serai en mesure de venir au secours de Votre Majesté avec mes braves soldats. » Il remportait en effet les victoires d'Auldearn (9 mai), d'Alford (2 juil.) et le 15 août 1645, à Kilsyth, il obtenait un succès qui lui livra l'Ecosse pendant quelque temps et qui jeta un der-

nier rayon de gloire et d'espérance sur la cause royale. Mais un mois après (13 sept. 1645), le « grand marquis » subissait à Philiphaugh une écrasante et irréparable défaite. La cause était perdue. Montrose capitula comme le roi et passa en France. Lorsque Charles II reprit en 1649 des négociations avec l'Ecosse, Montrose, qui était en pourparlers avec le gouvernement écossais, offrit au roi de le renverser. Des troupes furent réunies aux îles Orkney, mais, dès qu'il eut mis le pied en Ecosse, Montrose fut battu et ses troupes dispersées. Livré au général Lesly, il fut conduit à Edimbourg, pendu et écartelé. Doué de talents militaires remarquables, très instruit, poète à ses heures, Montrose jouissait d'une réputation considérable et il peut être considéré comme le plus brillant des royalistes écossais. R. S.

BIBL. : *Tracts relating to the marquis of Montrose* ; Londres, 1641, in-4. — *Relation of the execution of J. Graham late m^{is} of Montrose at Edinburg* ; Londres, 1650, in-4. — *Montrose redivivus* ; Londres, 1652, in-8. — NAPIER, *Montrose and the covenants* ; Londres, 1838, 2 vol. in-8. — *Life and times of J. Graham* ; Edimbourg, 1840, 2 vol. in-8.

MONTROSE (James, second marquis de), fils du précédent, né vers 1631, mort en févr. 1669. Dépouillé de ses possessions après l'exécution de son père, il vint à Londres, se présenta à Cromwell qui le reçut plus que froidement, mais lui fit pourtant rendre ses biens. Montrose prit part au soulèvement des Hautes Terres en 1653 ; il fut complètement battu et traité avec Monk. Après la Restauration, il ne songea qu'à récupérer sur le comte d'Argyll les terres que celui-ci avait enlevées à son père. Il fut nommé lord extraordinaire de session en 1668. Il avait reçu le surnom du « Bon marquis ».

MONTROSE (James GRAHAM, duc de), mort à Londres le 7 janv. 1742. Haut amiral d'Ecosse en 1705 et président du conseil, il déçut les espérances des royalistes purs en se prononçant pour la succession protestante et travailla activement à l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre. Aussi fut-il créé duc en 1707, garde du sceau privé d'Ecosse en 1709, et membre du conseil de régence après la mort de la reine Anne. L'influence considérable dont il jouissait en Ecosse facilita la répression de la rébellion de 1715.

MONTROSE (James GRAHAM, duc de), homme d'Etat anglais, né le 8 sept. 1755, mort à Londres le 30 déc. 1836. Membre du parlement en 1784 et 1790, il entra dans le cabinet Pitt de 1783 avec le portefeuille de lord de la trésorerie et le conserva jusqu'en 1789. Il fit une vive opposition au bill de Fox relatif à l'Inde (1783), fut payeur général de l'armée de 1789 à 1791, vice-président du bureau du commerce, etc., et enfin il exerça les hautes fonctions de lord justice général d'Ecosse de 1795 jusqu'à sa mort. Il fit encore partie du cabinet Pitt de 1804, en qualité de président du bureau du commerce.

MONTROSE (James GRAHAM, duc de), homme d'Etat anglais, né le 16 juil. 1799, mort à Cannes le 30 déc. 1874, fils du précédent. Député de Cambridge au Parlement, de 1825 à 1832, il combattit la réforme parlementaire et, tory renforcé, s'opposa à toutes les mesures libre-échangistes de Rob. Peel (1846). Intendant de la maison de la reine (1852-1853), chancelier du duché de Lancastre (1858), il exerça les fonctions de ministre des postes de 1866 à 1868. C'est à lui qu'on doit les conventions conclues avec l'Inde, la Chine et les Etats-Unis qui abaissèrent considérablement les taxes des correspondances entre l'Angleterre et ces pays et l'annexion du réseau télégraphique au service postal (1868).

MONTROSIER. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Vaour ; 405 hab.

MONTROTIER. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset ; 4.700 hab.

MONTROTY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay ; 304 hab.

MONTRouGE ou LE GRAND-MONTRouGE. Com. du dép. de la Seine, arr. et cant. de Sceaux, au S. de Paris ;

11.992 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Arpaion. Fort de la 2^e ligne de défense du camp retranché de Paris. Carrières, champignonnières. Pépinières. Fabriques d'ammoniaque, de chocolat, de cirage, d'encaustique, de parfumerie, de produits chimiques, de toiles métalliques. Distilleries, corroiries, vinaigreries.

MONTRouGE (Marguerite-Elisa MACÉ, épouse), actrice française, née à Paris vers 1832. Elève de Provost au Conservatoire, elle en sortit pour débiter au Gymnase en 1850. Après quelques années passées à ce théâtre, elle entra en 1855 aux Bouffes-Parisiens, que fondait Offenbach, et s'y fit remarquer par sa jolie voix et la finesse de son jeu spirituel. Plus tard, elle passa aux Folies-Mari-gny, que dirigeait M. Montrouge, qu'elle épousa, puis partit avec lui pour le Caire, où elle resta trois années, et de retour en France fit partie de la troupe de l'Athénée, dont son mari devint le directeur jusqu'à la destruction de ce théâtre. Elle fit là quelques excellentes créations, entre autres dans *Lequel ?* et *le Cabinet Pipertin*. A partir de ce moment, M^{me} Macé-Montrouge prend l'emploi des duègnes et y fait preuve d'un vrai sentiment comique et d'une verbe endiablée. Elle obtient ainsi de vifs succès aux Bouffes-Parisiens dans *Miss Helyett* et *Joséphine vendue par ses sœurs*, et aux Nouveautés dans *Fanoche* et *l'Hôtel du Libre-Echange*.

MONTRouVEAU. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire; 370 hab.

MONTRouY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de la Jarric; 289 hab.

MONTRouZIER. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Bozouls; 1.222 hab. Mines de houille à Bennac. Ruines d'un château féodal des comtes de Rodez à côté duquel s'élève un autre château plus récent. L'ancienne chapelle du château de l'époque romane est devenue l'église paroissiale.

MONTRouY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy; 450 hab.

MONTs. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazou, sur l'Indre; 4.503 hab. Stat. du chem. de fer de Tours à Bordeaux, viaduc remarquable pour la ligne de Bordeaux, long de 751 m. et haut de 21 m.

MONT-SAINT-JEAN (Belgique) (V. WATERLOO).

MONTsALIER. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon; 273 hab.

MONTsALVY. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac; 1.010 hab. Eglise (mon. hist.) de la fin du XII^e siècle, ancienne église d'une abbaye d'augustins dont l'ancien réfectoire sert de mairie. Débris de l'ancien cloître. Montsalvy était la capitale du pays de Veinazès.

MONTsAON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont; 152 hab.

MONTsAPEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. d'Aiguebelle; 498 hab.

MONTsAUCHE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon; 1.537 hab. Musée cantonal. Etablissement privé de pisciculture. Moulins. Eglise des XII^e et XV^e siècles. Château de Nataloux reconstruit, mais où subsiste de l'ancienne forteresse féodale une haute tour. Lac ou réservoir des Settons, qui régularise le cours de la Cure.

MONTsAUGEON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy; 213 hab.

MONTsAULNIN (Charles, comte de), homme politique français, né le 5 juin 1837. Grand propriétaire dans le Cher, il fut élu député de la 2^e circonscription de Saint-Amand aux élections générales de 1889, avec un programme royaliste. Il adhéra au parti des ralliés, échoua aux élections de 1893, contre M. Camille Lesage, radical, et ne se représenta pas en 1898.

MONTsAUNÈS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies-du-Salat; 462 hab.

MONTsEC. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 257 hab.

MONTsECRET. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebrai; 902 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MONTsÉGUR. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 708 hab. Ruines d'un ancien château (mon. hist.), théâtre d'une tragédie sanglante pendant la guerre des Albigeois (V. CATHARES, t. IX, p. 836).

MONTsÉGUR. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux; 840 hab.

MONTsELGUES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Valgorge; 470 hab.

MONTsERET. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan; 496 hab.

MONTsÉRIÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent; 225 hab.

MONTsERRAT (Petites-Antilles anglaises). Cette île fait partie de la courbe intérieure des Petites-Antilles. A ses montagnes déchiquetées font suite, à 50 kil., celles de la portion correspondante de la Guadeloupe, dont l'autre portion, orientale, est calcaire et appartient à une autre série. Montserrat, situé par 16° 43' lat. N. et 64° 33' long. O., est de forme ovale; sa longueur est de 16 kil. du N.-N.-O. au S.-S.-E., sa largeur de 10 kil., sa superficie de 83 kil. q. Comme elle a (1891) 11.762 hab., sa population kilométrique (142) est considérable et ne le cède qu'à celles des Barbades, de Saba, de la Martinique et de Saint-Christophe. A cet égard, il y a progrès. On comptait, en 1881, 10.083 hab. Son pic le plus élevé a 915 m.; de deux d'entre eux, dits Soufrières, s'échappent des vapeurs brûlantes; il existe des sources thermales. Son aspect est enchanteur, grâce aux forêts qui couvrent les montagnes et aux cultures verdoyantes. Le climat est doux et salubre. La température moyenne est de 26°,6; les variations journalières sont de 3°,3 seulement; la chaleur, rarement suffocante, est tempérée par la brise de mer; les extrêmes annuels sont de 22°,2 et 28°,8 en moyenne. Les moyennes des pluies en quantité sont 1^m,42 en bas, 2^m,13 en haut à plus de 150 m. d'alt. Les vents prédominants soufflent de l'E., un peu du N. pour la première moitié de l'année, un peu du S. pour la seconde. Il est remarquable que l'île n'a jamais eu à subir d'ouragans dévastateurs, quoique dans le cercle destructif. — L'île de Montserrat a été découverte par Colomb, dans son second voyage, le 10 nov. 1493; il lui donna ce nom d'après sa ressemblance avec le mont de Catalogne. Cette île a été souvent disputée par les Anglais et les Français. Colonisée par les premiers en 1632, les Français s'en emparèrent en 1664, pour la restituer en 1668; elle revint à la France en 1782, et elle retourna définitivement en 1784 à la Grande-Bretagne. Elle constitue une des cinq présidences de la colonie des « Iles sous le Vent », *Leeward Islands*, colonie à la tête de laquelle est placé un gouverneur commandant en chef. Un conseil législatif a été établi à Montserrat. Il y a un commissaire particulier. Le diocèse est celui d'Antigua. Le groupe, en 1891, avait 5.070 blancs, 23.320 hommes de couleur et 99.333 noirs. Il y avait à Montserrat, en 1881, 7.172 anglicans, 509 catholiques et 2.378 wesleyens. Le chef-lieu et localité principale est Plymouth, sur une rade dangereuse de la côte S.-O., mais avec un bon ancrage; 1.400 hab. Les côtes de l'île ont de profonds sondages. — Les planteurs à Montserrat ne se bornent pas à la culture de la canne et à la fabrication du sucre et du rhum (produit renommé), ils ont fait, depuis 1852, de grandes plantations de limoniers, d'où proviennent presque tout l'acide citrique et le jus de citron consommés en Angleterre. L'industrie est favorisée par des routes nombreuses. Le principal commerce est avec la mère patrie et les Etats-Unis. On exporte actuellement environ 100.000 gallons (454.346 lit.) de « lime-juice » par an. Le mouvement maritime a été représenté en 1893 par un tonnage : britannique, de 416.337 tonneaux; et total de, 418.021. Les importations ont été de 733.125 fr., les exportations de 817.875 fr. Les re-

venus furent de 209.275 fr., et les dépenses de 199.300 fr.; la dette publique est de 205.000 fr. Ch. DELAUAUD.

BIBL.: *The Colonial year-book*. — *The Colonial office list*, 1895. — *The Statesman's year-book*, 1896. — Carte n° 3119 du dépôt de la marine, avec le mouillage de Plymouth, 1872.

MONSERRAT. Montagne de la province de Barcelone; 1.237 m. de haut. Cette montagne célèbre a d'admirables rochers d'une grandeur prodigieuse qui s'élèvent à pic au-dessus de la rive droite et de la vallée du fleuve Lobregat. Le Montserrat forme une énorme pyramide ravinée et découpée par les eaux en deux montagnes distinctes et en nombreuses cimes découpées et ravinées qui le font ressembler, comme on l'a dit, « à un gigantesque jeu de quilles ». Au point de vue géologique, cette montagne est très intéressante : elle se rattache à trois axes montagneux, au S.-O. et au N.-E. aux monts de la Catalogne, à l'O. à la Sierra de Guerra, au N. à la Sierra del Cadi. Le Montserrat est formé par un conglomérat de cailloux calcaires, schisteux, granitiques, qui s'empâtent dans une argile rougeâtre. Dans l'intérieur du mont les eaux ont ouvert des galeries et des souterrains où sont entassés des blocs énormes désordonnés qui ont l'air en équilibre véritable. Il n'y a pas d'eau courante, ni de sources, et les moines qui habitaient le monastère élevé sur la montagne ont dû creuser des citernes. Du sommet du Montserrat, on a une admirable vue sur les monts d'Aragon, de la Catalogne, sur le royaume et sur la Méditerranée jusqu'aux Baléares.

La célébrité du Montserrat vient surtout de son monastère qui est le pèlerinage le plus fréquenté d'Espagne. Construit à mi-hauteur, sur un plateau, en 880 par les bénédictins, il a été rebâti plusieurs fois et très richement orné aux différentes époques de la chrétienté. Ignace Loyola s'y est retiré pendant un certain temps. Le monastère est vide aujourd'hui, mais on y expose une petite image miraculeuse de la Vierge qui attire chaque année un nombre prodigieux de pèlerins. Sur les sommets rocheux de la montagne sont établis treize ermitages et six chapelles, dans des sites qui semblent inaccessibles. En 1814, le monastère a été détruit par les Français et plus tard réparé par Ferdinand VII; il eut encore à souffrir en 1827 du soulèvement carliste. Depuis 1893 un chemin de fer à crémaillère mène de Monistrol au Montserrat : la ligne a 7 kil. de long.

BIBL.: BALAGUEZ, *Montserrat su historia*; Madrid, 1880.

MONTSEUGNY (*Mons Cicovius*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes; 221 hab. Traces de voie antique près de laquelle on a découvert des ruines importantes, des armes et des monnaies romaines. Dans le mur de clôture de l'école des filles sont encastés plusieurs débris de sarcophages anciens à ornementation géométrique. L'église paroissiale (xiii^e et xiv^e siècles) est une ancienne chapelle des Templiers (tympa curieux); la mairie est installée dans les bâtiments de la commanderie.

MONTSEVEROUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Beaurepaire; 704 hab.

MONTSOUREAU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Saumur, sur la r. g. de la Loire; 584 hab. Eglise moderne, sauf le chœur, du xiii^e siècle, et ses stalles, du xvii^e siècle. — Château fort de la première époque gothique, bien conservé. — Armes : *D'or à la croix de gueules au chef chargé de trois fleurs de lis d'argent*. — Titre autrefois d'une seigneurie puissante, qui de la famille à laquelle elle donnait son nom passa en 1313 à celle de Savary de Monthazon, en 1374 à celle de Craon, vers 1400 à celle de Chabot, vers 1450 à celle de Chambes (sous les auspices de laquelle elle fut érigée en baronnie, 1560, puis en comté, 1573, et fit son entrée dans l'histoire et le roman), en 1664 enfin aux du Bouchet, marquis de Sourches et de Fourzel, qui la possédèrent aussi longtemps que dura l'ancien régime.

BIBL.: Célestin PORT, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*; Paris, 1878, 3 vol. in-8, art. Montsoreau.

MONTSOUREAU (Jean, seigneur, puis [1560] baron, puis [1573] comte de), organisateur à Saumur, le 28 août

1572, d'un massacre de protestants qui fit suite, comme dans plusieurs autres lieux, aux *Matines Parisiennes*, de quatre jours antérieures. Il mourut en 1575 sans laisser de postérité.

BIBL.: C. PORT, ouvrage cité, art. Chambes.

MONTSOUREAU (Charles de CHAMBES, comte de), frère puîné du précédent, né au château de Challain (auj. com. de la Potherie, arr. de Segré, cant. de Candé [Maine-et-Loire]), le 28 nov. 1549. Il épousa, le 10 janv. 1576, Françoise de Maridor, originaire du Haut-Maine; dans le courant de l'année 1573, les deux époux eurent l'avantage de recevoir dans leur manoir de la Coutancière (auj. com. de Brain-sur-Allonnes, arr. et cant. de Saumur, Maine-et-Loire) le duc d'Anjou, possesseur apanagiste de la province dont il portait le titre, avec la majeure partie de sa maison, y compris le personnage le plus en vue qu'elle comptât, le célèbre Bussy d'Amboise. L'année d'après, au mois d'août, le comte, se trouvant à la cour, apprit, à n'en pouvoir douter, les relations très intimes qui s'étaient établies entre sa femme demeurée à la Coutancière et Bussy. Il partit sur-le-champ pour le château, obligea, poignard sur la gorge, la comtesse à donner rendez-vous à son galant et, quand celui-ci parut, se rua sur lui à la tête d'une dizaine de spadassins. Bussy fit la plus valeureuse des défenses, mais finalement succomba sous le nombre; on retrouva le lendemain son cadavre accroché à la grille d'une croisée, par laquelle il s'était efforcé de s'échapper et où il avait été achevé d'un coup d'arquebuse, déjà percé de coups et réduit à l'impuissance. L'histoire ne dit pas ce que devint la triste héroïne du drame. Quant au mari, il supporta vaillamment son infortune. Il vivait encore en oct. 1619; c'était alors un superbe vieillard, qui, au rapport d'un témoin oculaire, « quoique tout blanc et chenu, faisait voltiger son coursier comme un jeune homme de vingt-cinq ans ». Françoise de Maridor l'avait rendu père d'un fils qui fut faux monnayeur et en qui s'éteignit la lignée masculine de la famille de Chambes (1664).

Léon MARLET.

BIBL.: C. PORT, ouvrage cité, art. Chambes.

MONTSOUÉ. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Saint-Sever; 696 hab.

MONTSOULT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen; 418 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MONTSÛRS. Ch.-l. de cant. de la Mayenne, arr. de Laval; 1.623 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabr. de bougies. Ruines d'un château où naquit André de Montfort de Laval.

MONTSURVENT. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-de-la-Lande; 447 hab.

MONTSUZAIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube; 270 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MONTUCCI (Antonio), sinologue italien, né à Sienne le 22 mai 1762, mort à Sienne en sept. 1829. Successivement professeur d'anglais dans sa patrie et d'italien en Angleterre et en Allemagne, il s'était mis à apprendre le chinois et avait résolu de publier un grand dictionnaire de cette langue, mais il rencontra des difficultés insurmontables et il rentra dans sa patrie en 1827 sans avoir réussi à en imprimer autre chose qu'un bref spécimen (1817). Ses livres et manuscrits, ainsi que les caractères chinois qu'il avait fait graver, furent achetés par la cour pontificale.

MONTUCLA (Jean-Etienne), historien de mathématiques, né à Lyon en 1725, mort à Versailles le 18 déc. 1799. Né de parents peu fortunés, et d'abord élevé aux jésuites de Lyon, il devint orphelin à seize ans et fut attiré à Paris, où il se fit bientôt assez remarquer par l'étendue de ses connaissances pour se faire attacher à la *Gazette de France*. Désormais à l'abri du besoin, il consacra ses loisirs à rassembler les matériaux de son *Histoire des mathématiques*, dont les deux premiers volumes, parus en 1758, avaient été précédés d'une *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle* (1754). Il a également

donné en 1778 une réédition des *Récréations mathématiques* d'Ozanam. Les deux derniers volumes de son *Histoire* qu'il laissa inachevés furent complétés par Lalande et publiés en 1808. Ce grand ouvrage, le premier qui ait réellement mérité le nom d'Histoire des mathématiques, et le seul qui embrasse celle des applications, témoigne de recherches consciencieuses et d'une incontestable compétence. Désormais insuffisant, il reste toujours utile. T.

MONTURE. I. Sellerie (V. BRIDE).

II. Armurerie. — MONTURE DU FUSIL (V. FUSIL).

MONTUREUX-LES-BAULAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance; 370 hab.

MONTUREUX-LES-GRAY, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey; 414 hab. Carrières de pierre et de sable. Tuilerie. Restes de trois anciens châteaux, dont deux à Montureux et le dernier au hameau de Prantigny. Le fief de Montureux a été tenu par les de Vergy, de Mandres et Jobelot. La terre de Prantigny a appartenu aux Guillegard et aux Richard. Eglise moderne (tombeaux du xvi^e siècle). Belle croix gothique près de l'église. Les habitants de Montureux ont été affranchis de la mainmorte en 1628.

MONTUREUX (J.-L. Bourcier, comte de) (V. BOURCIER).

MONTURSIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 34 hab.

MONTUSCLAT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saint-Julien-Chapteuil; 728 hab.

MONTUSSAIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 429 hab.

MONTUSSAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc; 622 hab.

MONTVALEN. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Salvagnac; 367 hab.

MONTVALENT. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Martel; 712 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MONTVALEZAN-SUR-BELLENTRE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. d'Aine; 405 hab.

MONTVALEZAN-SUR-SEEZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice; 547 hab.

MONTVALLON (André BARRIGUE DE), érudit français, né à Marseille le 3 mars 1678, mort à Aix le 18 janv. 1779. Conseiller au parlement de Provence. Citons de lui: *Dissertation sur la peste* (1720, in-4); *Nouveau Système sur la transmission et les effets des sons* (1747, in-8); *Précis des ordonnances et déclarations en usage dans le ressort du parlement de Provence* (Aix, 1752, in-12) et diverses Communications à l'Académie des sciences.

MONTVENDRE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabeuil; 873 hab.

MONTVERDUN (Mons Verdunus). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën; 715 hab. Siège d'un prieuré de chanoines, de l'ordre de Saint-Augustin au xiii^e siècle, puis de l'ordre de Saint-Benoît, réuni au séminaire Saint-Charles de Lyon en 1701. Anne d'Urfé, après avoir fait annuler son mariage avec Diane de Châteaumorand, en fut prieur. Dans la très belle église de Montverdun se trouve une splendide chasse en argent du xvii^e siècle.

MONTVERNIER. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne; 546 hab.

MONTVERT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou; 368 hab.

MONTVICQ. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault; 2.940 hab. Mines de houille.

MONTVIETTE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives; 363 hab.

MONTVIRON. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly; 371 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MONTYON (Antoine-Jean-Baptiste-Robert AUCET, baron de), économiste et philanthrope français, né à Paris le 23 déc. 1733, mort à Paris le 29 déc. 1820. Il se destina de bonne heure à la magistrature, devint avocat au Châtelet,

puis maître des requêtes au conseil d'Etat et successivement intendant de la province d'Auvergne, de la Provence et de l'Aunis. Homme d'un caractère intègre, il dut se démettre de son intendance pour avoir refusé d'exécuter dans sa province la suppression des cours de justice locales ordonnée par le chancelier Maupeou. En 1775 seulement, il devint conseiller d'Etat, puis, en 1780, chancelier du comte d'Artois. Il émigra en 1792 en Suisse, puis en Angleterre, séjourna longtemps à Londres où il devint membre de la Société royale et ne rentra en France qu'en 1815. — Le nom de Montyon a été rendu célèbre par les fondations auxquelles il a consacré une partie considérable de sa grande fortune en faveur de l'Institut de France et dont voici la liste chronologique:

1^o En 1780, fondation d'un prix annuel pour les expériences utiles aux arts, sous la direction de l'Académie des sciences. — 2^o En 1782, fondation d'un prix annuel en faveur de l'ouvrage de littérature « le plus utile au bien temporel de l'humanité », sous la direction de l'Académie française. — 3^o Même année, fondation d'un prix en faveur d'un mémoire ou d'une expérience qui rendrait les opérations mécaniques moins malsaines pour les artistes et pour les ouvriers, au jugement de l'Académie des sciences. — 4^o En 1783, fondation d'un prix en faveur d'un mémoire soutenu d'expériences tendant à simplifier les procédés de quelques arts mécaniques, au jugement de l'Académie des sciences. — 5^o En 1783, fondation d'un prix pour un acte de vertu d'un Français pauvre, au jugement de l'Académie française. — 6^o En 1787, fondation d'un prix annuel sur une question de médecine, au jugement de l'Académie de médecine. Chacun de ces prix était constitué par la rente d'un capital de 12.000 fr. sur le clergé ou sur la tête du roi. Ces fondations furent abandonnées pendant la période révolutionnaire et durant l'Empire. Mais, à son retour d'exil, Montyon se hâta de fournir au gouvernement la somme nécessaire pour en assurer le rétablissement. Deux de ces prix, le premier et le dernier, disparurent après sa mort. Mais, pour assurer la perpétuité des quatre autres, Montyon laissait dans son testament une clause spécifiant qu'à chacun de ces prix serait affectée la rente perpétuelle d'un capital de 40.000 fr. qu'il léguait à l'Institut. Il léguait en même temps 40.000 fr. à chacun des hôpitaux de Paris. En vertu d'une dernière clause, ces diverses fondations pouvaient être triplées ou même quadruplées au moyen du capital que laisserait disponible l'exécution des autres legs testamentaires. La fortune de Montyon fut réalisée et une somme de plus de 6 millions put être répartie entre les hôpitaux de Paris et l'Institut. Quelques mois après la mort de Montyon, Lacretelle prononçait son éloge à l'Académie française qui depuis n'a point manqué de rappeler annuellement les bienfaits du donateur en proclamant les prix de vertu.

Montyon était un économiste et un publiciste distingué. Son premier ouvrage est un *Eloge de Michel de l'Hôpital* (Paris, 1777), qui obtint les suffrages de l'Académie. En 1779, il publia sous le nom de son secrétaire, Mohean, les *Recherches et considérations sur la population de la France* (Paris, 1776), qui obtinrent un succès inattendu, et en 1778, un *Mémoire présenté au roi au nom de MM. le comte d'Artois, le prince de Condé et le duc de Bourbon*, où il dénonçait les périls qui menaçaient la royauté française. Il était à Genève quand il obtint de l'Académie en 1792 un prix sur cette question: *les Conséquences qui ont résulté pour l'Europe de la découverte de l'Amérique, relativement à la politique, à la morale, au commerce*. En 1796, il publiait à Londres son *Mémoire adressé au roi Louis XVIII*, où il soutenait, en réponse au *Tableau de l'Europe* de Calonne, cette thèse curieuse qu'il y avait avant la Révolution une constitution, mais que les rois de France l'avaient toujours violée. En 1801, l'Académie de Stockholm lui décerna le prix sur ce sujet: *le Progrès des lumières au xviii^e siècle*. Il écrivit encore: *De l'influence qu'ont les diverses espèces*

d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie (1806); *Eloge de Corneille* (1808); *Exposé statistique du Tunkin* (1811); *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres depuis 1660* (Paris, 1812). Th. RUYSSSEN.

BIBL. : FRANKLIN, *Eloge historique de Montyon*; Paris, 1834, in-8. — FERNAND LABOUR, *M. de Montyon d'après des documents inédits*; Paris, 1880, in-16, où l'on trouvera la liste de tous les éloges de Montyon prononcés jusqu'à cette date. — M^{me} Gust. DUMOULIN, *Montyon*; Paris, 1884, in-18.

MONTZÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Charny; 530 hab.

MONUMENT. I. Architecture. — MONUMENTS COMMÉMORATIFS. — On désigne sous ce nom générique de monument commémoratif toute œuvre d'épigraphie, de peinture, de sculpture ou d'architecture, et le plus souvent l'édifice comprenant toutes ces données primordiales et ayant pour but de perpétuer le souvenir d'un événement important ou celui d'un homme célèbre, et quelquefois ces deux souvenirs associés. En réalité, inscriptions, peintures, mosaïques, vitraux, bas-reliefs, statues ou constructions, quelle que soit leur importance, reçoivent ce caractère de monument commémoratif de l'intention qui a dicté leur conception et de la réalisation de cette conception, même en dehors de tout mérite artistique. Aussi l'origine des monuments commémoratifs peut-elle se rattacher à l'origine de la civilisation et, avant que la pratique de l'écriture ait permis aux hommes primitifs de tracer sur un rocher une inscription rappelant un fait ayant frappé leur imagination, ces hommes, encore à l'état aujourd'hui qualifié de sauvage, dressaient des pierres brutes de grandes dimensions pour conserver à leurs descendants un témoignage palpable de ce fait dont, seule, la tradition orale devait perpétuer le souvenir et que bientôt la légende allait dénaturer et aussi transfigurer. Dans de telles données, très longue et dépassant les limites assignées par le plan de cet ouvrage, serait la liste des monuments commémoratifs, même des seuls monuments de cette nature encore existants, dus aux différents peuples qui se sont succédé sur toute l'étendue de la terre; en outre, tous ces monuments offrent les caractères les plus variés et souvent chez un même peuple, suivant les périodes successives de la civilisation de ce peuple; enfin ces monuments se rattachent aux inspirations les plus multiples de l'histoire politique, religieuse, économique ou familiale. Aussi y a-t-il lieu de se borner à citer des exemples pris entre tous pour ne donner encore qu'une faible idée des origines, des formes et des mérites artistiques si divers des monuments commémoratifs depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours.

Au point de vue architectural, il n'y a pas lieu de s'arrêter aux inscriptions gravées sur le roc comme il en a été découvert en Asie un certain nombre, remontant à différentes époques de l'antiquité et dont les caractères cunéiformes appartiennent aux plus anciens langages; les pierres dressées, isolées ou réunies, appelées communément monuments celtiques, ne présentent pas non plus grand intérêt architectural; quant aux monuments purement funéraires, leur place est naturellement marquée au mot *tombeau*; mais on ne saurait passer sous silence les obélisques de l'ancienne Egypte et certains piliers de l'antique Chaldée dont les nombreuses inscriptions et les figures qui y sont gravées font de véritables monuments commémoratifs. Les Grecs élevèrent quantité de monuments commémoratifs des formes les plus variées et souvent dans l'enceinte ou dans le sanctuaire de leurs temples, surtout à l'occasion des triomphes remportés par les lutteurs dans les jeux publics: c'est ainsi que le monument chorégique de Lysicrates, à Athènes, perpétue, depuis vingt-trois siècles, le souvenir du prix de chant obtenu par des Athéniens lors d'une fête de Bacchus. Mais c'est à Rome et surtout dans la Rome des empereurs, puis dans tout le monde romain, que les monuments commémoratifs s'élevèrent à l'envi pendant plusieurs siècles: ainsi, à Rome même, au temps de Trajan, un arc de triomphe, une colonne monumentale et une statue équestre furent élevés à ce prince dans le forum qui portait son nom, et les provinces imitèrent à ce sujet l'exemple que leur donnait la capitale. Il en fut de même à Constantinople, lorsque cette ville devint le siège de l'Empire d'Orient et, au moyen âge chrétien, à l'époque de la grande ferveur religieuse, on put voir, dans les églises surtout, nombre d'autels, de calvaires, de retables et de bas-reliefs, souvent sculptés, peints et dorés, ainsi que des tableaux à volets et des vitraux, qui étaient de véritables monuments commémoratifs sur lesquels souvent étaient figurés les portraits du donateur et des membres de sa famille.

Dans les temps modernes, et aussi de nos jours, les monuments commémoratifs deviennent de plus en plus nombreux, soit qu'ils rappellent un fait important ou un homme célèbre, soit qu'ils témoignent des institutions politiques ou sociales. Ainsi on peut citer en France, depuis le commencement du siècle, de nombreuses colonnes monumentales, entre autres: la *colonne du Châtelet* ou *fontaine du Palmier*, à Paris, destinée à rappeler la campagne d'Egypte; la *colonne Vendôme* ou de la *Grande-Armée*, dont le nom primitif, *colonne d'Austerlitz*, dit bien le motif de son érection; la *colonne de Boulogne-sur-Mer*, destinée à rappeler le camp formé en cet endroit pour préparer une descente en Angleterre; la *colonne de Juillet*, à Paris, élevée en souvenir des journées de juil. 1830, à l'emplacement même où devait s'élever une colonne commémorative de la prise de la Bastille et où dut plus tard être érigé un éléphant monumental; la *colonne commémorative de la Défense de Lille en 1792*, à Lille. Au nombre des *arcs de triomphe* (V. ce mot), l'*arc de triomphe du Carrousel* et l'*arc de triomphe de la place de l'Etoile*, tous deux à Paris, et rappelant les victoires du premier Empire; parmi les monuments de formes moins caractérisées, les *pierres commémoratives* dressées sur les champs de bataille des environs de Paris en souvenir des glorieuses défaites de 1870-71, et enfin les monuments dans lesquels sculpture et architecture luttent ensemble d'importance, tels que le *monument d'Henri Regnault*, à l'Ecole des Beaux-Arts; le *monument de Gambetta*, place du Carrousel, et le *monument de la République* sur la place de ce nom, à Paris. Charles LUCAS.

II. Administration. — MONUMENTS HISTORIQUES. — La préoccupation d'assurer la conservation des monuments du passé ne s'est guère fait jour, en France, qu'à la fin du XVIII^e siècle. Des décrets de 1790 et 1792 instituent une commission et autorisent des dépenses en vue de cette conservation. Sous la Restauration on s'en occupa plus activement. Les Chambres votèrent pour la première fois en 1830 un crédit de 800.000 fr., qui depuis cette époque fut toujours réinscrit au budget. En 1834, sur l'initiative de Guizot, alors ministre de l'instruction publique, un « comité historique des arts et monuments » fut institué et eut pour mission de publier les documents inédits de l'histoire de France, et de dresser un inventaire des monuments d'art et d'archéologie (meubles et immeubles). Charles Lenormant, Albert Lenoir, Mérimée, écrivirent des instructions pour la réalisation de ce plan. La *commission*, dite des *monuments historiques*, fut créée en 1837 par le ministre de l'intérieur; elle avait simplement le rôle de répartir le crédit affecté aux monuments historiques et d'examiner les projets de restauration. Le 19 févr. 1839, cette commission fut définitivement installée par ordonnance royale et son action devint plus efficace. Elle procéda à une statistique des monuments sur lesquels elle devait veiller. C'est ce qu'on appelle le *classement* des monuments historiques. Mais, comme la commission n'était pas munie de pouvoirs légaux, il arriva que les communes, les départements, les établissements publics et les particuliers ne tinrent pas suffisamment compte de son existence ou de ses avis. On portait atteinte aux mo-

nements déjà restaurés, ou bien on les démolissait pour aligner une rue, etc. Aussi, en 1874, la commission pour mettre fin à une telle situation, dans l'intérêt de l'histoire de l'art et de la science, prit-elle l'initiative d'un projet de loi qui, après diverses vicissitudes, fut présenté à la Chambre par le gouvernement le 26 mai 1878, puis fut renvoyé au conseil d'Etat et revint enfin devant les Chambres en 1882, pour devenir la loi du 30 mars 1887, complétée par un règlement d'administration publique du 3 janv. 1889.

En vertu de cette législation, la commission des monuments historiques, instituée auprès de la direction des beaux-arts, a pour mission d'établir la liste des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique, de désigner ceux qu'il convient de restaurer, d'examiner les projets présentés pour leur restauration, de proposer au ministre la répartition des crédits ouverts pour la conservation des monuments classés. Tout monument classé, c.-à-d. inscrit sur la liste de la commission, ne peut plus être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts n'y a donné son consentement. En ce qui concerne les objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un intérêt national, ils sont classés également par les soins de la commission. Ceux qui appartiennent à l'Etat deviennent alors inaliénables et imprescriptibles. Ceux qui appartiennent aux départements, communes, etc., ne peuvent être restaurés, réparés ni aliénés qu'à la suite d'une autorisation du ministre. Lorsque des fouilles révèlent des monuments, des ruines, des inscriptions, etc., le maire de la commune où elles ont été pratiquées est tenu d'assurer la conservation provisoire de ces monuments, d'aviser le préfet qui en réfère sans délai au ministre, lequel statue sur les mesures à prendre après avoir consulté la commission.

La commission des monuments historiques est composée de hauts fonctionnaires des beaux-arts, de conservateurs de musée, d'architectes, peintres, archéologues, de spécialistes compétents. Elle est présidée par le ministre de l'instruction publique, son vice-président est le directeur des beaux-arts. Elle se subdivise en une sous-commission des monuments mégalithiques. Pour l'assister dans son œuvre, il existe à la direction des beaux-arts une inspection générale des monuments historiques comprenant quatre inspecteurs généraux et un bureau des monuments historiques. Les crédits dont elle dispose s'élèvent à plus de 1.200.000 fr. Les monuments classés le sont d'après les règles suivantes : IMMEUBLES. 1° Monuments mégalithiques ; 2° monuments antiques ; 3° monuments du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes. — ALGÉRIE : 1° Monuments mégalithiques ; 2° monuments antiques ; 3° monuments arabes. On trouvera la liste des monuments classés dans la publication officielle intitulée : *Commission des monuments historiques. Lois et décrets*, etc. (Paris, Imp. N., in-4).

Il existe à l'étranger, notamment en Angleterre, en Italie, en Grèce, en Espagne, en Danemark, en Suède, en Norvège, en Allemagne, en Autriche, des mesures analogues pour la conservation des monuments historiques.

Législation étrangère. — Angleterre. La législation anglaise relative aux monuments historiques est insignifiante. Une loi du 18 août 1882 se borne à permettre aux propriétaires de confier à la garde et à l'administration de la commission des travaux publics, ou de lui céder à l'amiable les monuments existant sur leur terrain.

Danemark. La législation date de 1752, elle a été complétée en 1807, 1848 et 1861. Une commission royale pour la conservation des antiquités a dressé une liste des monuments, elle est pourvue de crédits pour leur achat ou leur restauration. Aucune coercition.

Hongrie. La Hongrie possède une loi très complète, datant du 28 mai 1881. Les propriétaires d'un monument historique sont tenus de le signaler à l'autorité commu-

nale dès sa découverte et de le conserver intact pendant deux mois jusqu'à ce que le ministre ait décidé de sa conservation. Si la conservation est décidée, le propriétaire est soumis à des mesures d'entretien fort sérieuses et à des amendes au cas où il enfreint la loi.

Italie. On conçoit que l'Italie ait une législation fort importante et qu'elle date de 1462. La papauté a pris les premières mesures ; les édits Pacca (1820) assurent une protection efficace aux manuscrits et aux documents historiques, aux monuments et objets d'art. Des commissions artistiques assurent le classement, réglementent les fouilles, etc. Les objets appartenant aux établissements publics sont catalogués ; une fois classés, ils ne peuvent plus être aliénés sans autorisation. Les objets appartenant aux particuliers sont aliénables à condition de ne pas sortir de Rome. Même au cas où ils ont une très grande valeur, ils peuvent être classés et alors ils sont soumis aux contrôles des agents du gouvernement et ne peuvent plus être vendus sans autorisation, l'Etat ayant un droit de préemption. Une loi du 7 févr. 1892 a réglementé de nouveau le classement des objets et collections ayant un intérêt historique ou artistique.

La Grèce a une législation (datant du 10 mai 1834) inspirée de celle de l'Italie.

La Roumanie possède deux lois de nov. 1892, l'une sur la conservation et la restauration des monuments publics, l'autre sur la découverte des monuments et objets d'antiquité, dont les prescriptions se rapprochent beaucoup de celles de la législation française, sauf en ce qui concerne les sanctions qui sont fort sévères : par exemple, amende de 100 à 5.000 fr. au propriétaire qui répare ou restaure un monument sans autorisation, ou emprisonnement de un jour à six mois pour celui qui détruit ou détériore un monument public.

La Tunisie (décret beylical du 7 mars 1886) possède le droit de classer les immeubles malgré le refus des propriétaires, une marque spéciale est apposée sur les monuments classés. Les objets mobiliers sont soumis de droit à la surveillance du gouvernement, l'exportation en est interdite à peine de la punition appliquée aux contrebandiers. Les fouilles doivent être autorisées par le gouvernement. Le reste de la législation est conforme à la nôtre.

BIBL. : PERRAULT-DABOT, *Catalogue de la bibliothèque de la commission des monuments historiques* ; Paris, 1895, in-8. — L'abbé GRÉGOIRE, *Troisième rapport sur le vandalisme* ; Paris, an III, in-8. — TETREAU, *Législation relative aux monuments et objets d'art dont la conservation présente un intérêt d'histoire ou d'art* ; Paris, 1896, in-8. — WUSSOW, *Die Erhaltung der Denkmäler in den Kulturstaaten der Gegenwart* ; Berlin, 1884, 2 vol.

MONVAL (Georges MONDAIN, dit), acteur et écrivain français, né en 1845. D'abord avocat, il quitta le prétoire pour le théâtre, commença par se produire aux matinées dramatiques de Ballande, prit part à une tournée de l'excellente tragédienne Agar, et, vers 1874, s'engagea à l'Odéon. Il quitta ce théâtre pour entrer en 1879 à la Comédie-Française, où, abandonnant la profession de comédien, il acceptait les fonctions de bibliothécaire, auxquelles il joignait bientôt celles de secrétaire du comité. C'est en cette année 1879 que M. Monval commença la publication d'un périodique très curieux et fort intéressant, le *Moliériste*, qui se poursuivit pendant une douzaine d'années. Il avait déjà publié, en société avec M. Porel : *l'Odéon*, histoire administrative, anecdotique et littéraire du second Théâtre-Français, 1782-1818 (Paris, 1876, in-8). M. Monval a donné aussi, avec M. Tr. Thoinan, une édition nouvelle du *Neveu de Rameau*, de Diderot (Paris, 1891, in-16), et a publié les lettres inédites d'Adrienne Lecouvreur (*id.*, 1894, in-16).

A. P.
MONVEL (Jacques-Marie BOUTET, dit), acteur et auteur dramatique français, né à Lunéville le 25 mars 1745, mort à Paris le 13 févr. 1812. Petit, maigre, sans apparence et sans agrément physique, sans organe, il fut pourtant l'un des plus grands comédiens de son temps. Après plusieurs années pendant lesquelles il s'était exercé en province,

Monvel vint débiter à la Comédie-Française, le 28 avr. 1770, dans *Méropé* et dans *Zénaïde*. Ses commencements furent assez difficiles, en raison de son manque de qualités extérieures; pourtant il fut reçu sociétaire en 1772, pour doubler Molé dans l'emploi des amoureux. Bientôt le public comprit à quel artiste il avait affaire; aussi son succès devint-il très considérable, et Monvel ne tarda-t-il pas à jouir d'une grande renommée. On citait parmi ses meilleurs rôles ceux qu'il remplissait dans *l'Orphelin de la Chine*, *la Veuve du Malabar*, *Mahomet*, *les Horaces*. Ce qui augmentait peut-être encore les sympathies du public, c'est le talent dont Monvel faisait preuve aussi en donnant à la Comédie-Française et à la Comédie-Italienne nombre d'ouvrages dont plusieurs obtinrent de très légitimes succès. Vers 1781, Monvel quitta clandestinement la France, on n'a jamais su au juste pour quelles raisons, et s'en alla en Suède, où il accepta, à Stockholm, les fonctions de lecteur du roi, qu'il conserva durant plusieurs années. De retour à Paris aux premières approches de la Révolution, il en embrassa les principes avec une ardeur peut-être excessive, et fit jouer à ce moment quelques pièces à tendances politiques très accusées: *les Victimes cloîtrées*, *le Chêne patriotique*, *Urgande et Merlin*, etc. En 1791, il entra au Théâtre-Français de la rue Richelieu, qui se posait en rival de la Comédie-Française et qui, avec l'adjonction des transfuges de cette dernière: Talma, Dugazon, Grandmesnil, M^{mes} Vestris et Desgarcins, allait devenir le Théâtre de la République. Pais, après les troubles révolutionnaires, Monvel rentra à la Comédie-Française reconstituée à la suite de ses désastres (1799), avec tous ses anciens camarades. Mais sa carrière devait bientôt prendre fin: ses moyens physiques s'affaiblissaient de plus en plus; la perte de ses dents rendait sa prononciation très difficile; malgré son talent, il n'était plus que l'ombre de lui-même. Il prit sa retraite le 1^{er} mars 1807.

Le nom de Monvel est inséparable de celui de ses deux filles, M^{les} Mars aînée et Mars cadette, dont la dernière fut, comme lui, l'une des gloires de la Comédie-Française. Monvel, qui fut nommé membre de l'Institut en 1793, a fait représenter les ouvrages dont voici les titres: *l'Amant bourru*, comédie en trois actes, en vers libres (Comédie-Française, 1777); *Clémentine et Désormes*, drame en cinq actes (*id.*, 1780); *les Amours de Bayard*, comédie en trois actes (*id.*, 1785); *les Victimes cloîtrées*, drame en quatre actes (*id.*, 1791); *le Potier de terre*, comédie en trois actes (1791); *Mathilde*, drame en cinq actes (1799); puis à la Comédie-Italienne (th. Favart), les opéras-comiques suivants: *Julie* (1772); *l'Erreur d'un moment ou la Suite de Julie* (1773); *le Stratagème découvert* (1773); *les Trois Fermiers* (1777); *le Porteur de chaise* (1778); *Blaise et Babel ou la Suite des Trois Fermiers* (1783); *Alexis et Justine* (1785) (ces sept ouvrages mis en musique par Dezèdes); *Sargines ou l'Élève de l'amour* (1788); *Raoul, sire de Créqui* (1789); *le Chêne patriotique* (1790); *Agnès et Olivier* (1791); *Philippe et Georgette* (1791); *Tout pour l'amour ou Juliette et Roméo* (1793); *Ambroise ou Voilà ma journée* (1793); *Urgande et Merlin* (1793) (ces huit ouvrages mis en musique par d'Alayrac); enfin, au même théâtre, *le Charbonnier ou le Dormeur éveillé*, comédie en quatre actes (1780), et au théâtre des Variétés-Amusantes, *l'Heureuse indiscretion*, comédie en trois actes et en vers (1789). Monvel a publié aussi un roman historique intitulé *Frédégonde et Brunehaut* (1776, in-8). Il avait été nommé professeur de déclamation au Conservatoire. A. POUJIN.

MONVEL (Louis-Maurice BOUTET DE), peintre français, né à Orléans en 1830. Son père était un chimiste distingué, et à sa famille ont appartenu également plusieurs artistes qui ont laissé un grand nom au théâtre: Monvel, M^{le} Mars, Adolphe Nourrit. M. Louis-Maurice Boutet de Monvel s'adonna de bonne heure à la peinture, qu'il étudia sous plusieurs maîtres, notamment dans les ateliers de Cabanel et de Carolus-Duran. Ses débuts aux expositions

publiques datent du Salon de 1874, avec une *Tentation de saint Antoine*. Successivement il donna ensuite, avec succès: Un portrait de *Mouret-Sully* (1876); *le Bon Samaritain* (1878); *les Sorcières* (1880). Puis il visita l'Algérie, et de ces séjours dans ce pays il rapporta divers tableaux qui comptent parmi ses meilleurs: *Sur les hauts plateaux* (1878); *le Retour du marché, Mosquée kabyle* (1880). Moins bien inspiré avec son *Apothéose*, dont l'intention outrageante pour la souveraineté populaire et l'idée républicaine fit quelque scandale (1885), il produisit depuis lors un certain nombre de bons portraits, ceux de *Paul Mounet*, de l'Odéon, de M^{lle} *Rachel Boyer*, de M^{lle} *A. Dudley* (1888); en 1889, il exposa: *la Maison abandonnée, le Vagabond* (1889). D'autre part, M. M. Boutet de Monvel s'est révélé comme un aimable et original illustrateur dans maint album consacré à l'enfance: Citons les dessins et planches en couleur de: *Chansons de France, Nos enfants, la Farce de maître Pathelin, Vieilles chansons et rondes*, etc. Gaston COUGNY.

MONVIEL. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Cancon; 200 hab.

MONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clèves; 2.520 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Filature et tissages de coton. Four à chaux. L'église a conservé un clocher du XII^e siècle et un chœur du XVI^e siècle avec vitraux du temps.

MONVOISIN (Raymond-Auguste QUINSAZ ou Pierre-Raymond-Jacques), peintre lithographe français, né à Bordeaux vers 1794, mort à Boulogne-sur-Seine le 30 mars 1870. Élève de Lacour et de P. Guérin, il obtint le deuxième prix au concours de Rome (1820), sur: *Achille demandant à Nestor le prix de la sagesse aux jeux Olympiques*. En 1842, il quitta la France et se rendit à Valparaiso, emportant avec lui la fameuse *Séance du 9 Thermidor* et dix-huit autres toiles. De retour à Paris (1853), il exposa: *Jésus-Christ quérissant un possédé* (musée de Bordeaux; S. 1819); *Saint Gilles découvert dans sa retraite par le roi des Goths* (église Saint-Leu de Paris); *Sixte-Quint* (musée du Louvre; S. 1836); *Bataille de Denain* (ce tableau, commandé pour les galeries de Versailles, n'y fut point admis, l'exécution en ayant été trouvée défectueuse); *l'Escarpolette* (musée du Luxembourg; S. 1840).

MONZA. Ville d'Italie, prov. de Milan, à 47 kil. N. de cette ville, sur le Lambro, affl. de la rive gauche du Pô; 17.077 hab. Fabriques de cotonnades et de feutre. Cette ville, l'antique *Mogantia*, fut très importante à l'époque des rois lombards. La reine Théodelinde en fit bâtir la cathédrale, reconstruite depuis à diverses époques. On y conservait précieusement la *couronne de fer*, insigne des rois lombards. Elle eut beaucoup à souffrir des guerres des guelfes et des gibelins et de toutes les guerres dont le Milanais fut le théâtre. Charlemagne et Napoléon y prirent en grande pompe la couronne de fer. Eugène de Beauharnais y résida dans le palais de la Villa Reale, qui avait été construit en 1777 par l'archiduc Ferdinand. La couronne de fer, enlevée par les Autrichiens en 1859, fut restituée en 1866 au royaume d'Italie. Monza reste historiquement la ville du couronnement comme Reims en France.

MONZE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu; 490 hab.

MONZIÈS (Louis), graveur français, né à Montauban. Il fut l'élève de L. Gaucherel, et, depuis 1876, époque de ses débuts au Salon, jusqu'à l'année présente, il n'a cessé d'exposer des ouvrages intéressants, qui témoignent de la délicatesse et des ressources variées de son talent. On lui doit: Le portrait de *M. Coquelin*, d'après Vibert; le *Maréchal Duroc, une Lecture chez Diderot*, *M. Meissonier fils en costume de Louis XIII*, d'après Meissonier; *la Folie de van der Goes*, d'après Wauters; le portrait de *M^{me} Sarah Bernhardt*, d'après M. Clairin. La planche qu'il donna en 1880, *l'Enterrement d'un marin à Villerville*, fut particulièrement remarquée. G. C.

MONZON. Ville d'Espagne, prov. de Huesca, sur le Cuica, sous-affil. de l'Ebre; 3.854 hab. Stat. du chemin de fer de Saragosse à Barcelone. Commerce de bois. Ancien château, résidence des templiers.

MOODIE (Donald), marin anglais, mort à Pietermaritzburg en 1861. Entré dans la marine en 1808, il servit surtout dans la Méditerranée et assista notamment à la prise de Gènes en 1814. En 1816, il émigra au Cap et entra dans l'administration civile de la colonie. Il était nommé en 1840 surintendant de la banque gouvernementale au Cap, en 1845 secrétaire du gouvernement de Natal. Il se compromit en prenant en main la cause des Cafres dépossédés de leurs propriétés. Il a publié une œuvre du plus haut intérêt *Cape Record* (Le Cap, 1838-41), tirée des archives de la colonie; *Specimens from the authentic records of the colony of the Cape of Good Hope* (Londres, 1841), qui n'est qu'un abrégé du précédent; *A voice of the Kahlamba* (Pietermaritzburg, 1837), histoire des relations entre les Hollandais et les Cafres; *South african Annals* (Pietermaritzburg, 1860).

Un de ses frères, *John-Wedderburn-Dunbar Moodie*, né en 1797, mort en 1869, après avoir servi dans l'armée, émigra aussi au Cap, mena une vie d'aventures et finalement s'établit au Canada, où il exerça diverses fonctions civiles et militaires. Il a laissé: *The Campaigns in Holland in 1814* (Londres, 1831, in-42); *Ten years in South Africa* (Londres, 1835, 2 vol.); *Roughing it in the Bush* (Londres, 1852). — Il avait épousé Susannah Strickland (née en 1803, morte en 1885), sœur d'Agnès Strickland (V. ce nom), qui a laissé elle-même: *Enthusiasm and other Poems* (Londres, 1831), et de très nombreux romans, entre autres: *The World before them* (Londres, 1868).

R. S.

MOOI. Rivière du Transvaal (Afrique australe), affluent du Vaal, elle naît dans le district de Potchefstroom, passe à quelque distance de la ville à laquelle elle avait autrefois donné son nom.

MOOJAERT, MOOYAERT (Clas), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam. Né à la fin du xvi^e siècle, mort vers 1669, il fut le maître de Salomon Koning, de Berghem et de J.-B. Weenix. On connaît de lui un *Ulysse et Nausicaa*, au musée de Berlin, un paysage dans la galerie Weber, à Hambourg.

MOON-SUR-ELLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair; 781 hab.

MOONTA. Ville d'Australie, colonie d'Australie du Sud, située sur la côte occidentale de la presqu'île d'York, non loin de la baie de Moonta avec laquelle elle communique par un chemin de fer; 4.500 hab. Mines de cuivre importantes.

MOOR. Bourg de Hongrie situé dans le comitat de Székesfehérvár. Ses 9.000 hab. sont les uns Magyars, les autres Allemands. C'est là que, le 20 déc. 1848, le général hongrois Perczel fut vaincu par l'armée autrichienne du prince Windischgrätz.

MOOR (Antonis de), dit *Antonio Moro*, peintre hollandais, né à Utrecht en 1512, mort à Anvers vers 1577. Elève du célèbre italien Jan Schorel, il vécut à Rome et à Londres, puis devint le peintre favori de Charles-Quint et de Philippe II. Il est médiocrement heureux dans ses tableaux d'histoire, mais ses portraits sont des chefs-d'œuvre par leur solidité et leur sobriété, qui n'excluent ni la finesse des détails, ni l'élégance de l'ensemble. On trouve ces beaux ouvrages au Louvre (le *Nain de Charles-Quint*), aux musées de Bruxelles (portrait d'*Hubert Goltsius*), de Madrid (portrait de la *Fille de Charles-Quint* et beaucoup d'autres), etc.

MOOR (Karl de), peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1656, mort en 1738. Elève d'A. van den Tempel et de Fr. Mieris, il a traité avec habileté le portrait et la peinture religieuse, et la décoration murale des châteaux. Il eut en son temps un succès prodigieux, mais peu mérité.

MOOR (Edward), écrivain anglais, né en 1774, mort

à Westminster le 26 févr. 1848. Elève du collège de la compagnie des Indes, il servit dans l'armée et prit part notamment au siège de Dharwar (1791), et à la bataille de Gadjmoor où il fut grièvement blessé. Il quitta le service en 1806. On a de lui: *A narrative of the operations of the Mahratta Army* (Londres, 1794, in-4); *Digest of the military orders and regulations of the Bombay Army* (1800), imprimé sur l'ordre et aux frais du gouvernement; *Hindu Pantheon* (Londres, 1810, in-4), œuvre considérable sur la mythologie indoue qui a fait autorité pendant plus de cinquante ans. L'édition de 1861 (Londres, in-4) a été ornée de superbes gravures de J. Dadley, d'après les dessins d'Houghton. Citons encore de Moor: *Hindu infanticide; an account of the measures adopted for suppressing the practice* (Londres, 1814, in-4); *Oriental fragments* (1834); *The gentle Sponge* (1829, in-8); *Suffolk words and Phrases* (1823, in-12). Il avait été nommé membre de la Société royale en 1806.

MOORCROFT (William), voyageur anglais, né dans le Lancashire vers 1765, mort à Andekhui (Himalaya) en 1825. Il fit des études médicales, puis se prit d'une belle passion pour le cheval et vint en France étudier l'art vétérinaire. Il s'établit ensuite à Londres, où il réalisa une grosse fortune qu'il perdit dans l'industrie. Il accepta alors les fonctions de vétérinaire dans l'armée du Bengale. En 1811 et 1812, il fit une expédition dans l'Himalaya et publia le compte rendu de son voyage dans les *Asiatic Researches* (1816). Il reprit ses explorations en 1819, et sans mission du gouvernement essaya de nouer des relations commerciales avec les Etats indépendants de l'Inde, ce qui lui fit supprimer sa solde. Il essaya aussi de pénétrer dans la Tartarie chinoise. En 1822, il était à Cachemire, où il faisait des études approfondies sur la fabrication des châles, études qui servirent grandement à l'industrie anglaise. Il gagna Caboul, visita Boukhara, puis Maimama, et il revenait quand il tomba dans une bande de pillards qui l'empoisonnèrent. Mountstuart Elphinstone a publié une partie de ses papiers dans le *Journal of the Royal Geographical Society*, de Londres, t. 1^{er}, et H. Wilson a donné ses: *Travels in the Himalayan provinces of Hindustan and the Panjab* (Londres, 1841).

R. S.

MOORE (Sir GABRET), baron Moore de Mellifont, vicomte Moore de Drogheda, né vers 1560, mort à Drogheda le 9 nov. 1627. Jouissant dans sa région d'une influence considérable, il fut nommé en 1604 conseiller privé. Plus tard, il fut inquiété à cause de ses relations amicales avec le comte de Tyrone. Il n'eut pas de peine à se disculper des accusations portées contre lui à ce sujet. Il représenta Dunganon au Parlement de 1613 et fut créé vicomte de Drogheda en 1621.

Sir *Charles Moore*, second vicomte de Drogheda, fils du précédent, né en 1603, mort en 1643, figura au Parlement de 1634, prit part à la répression de la rébellion de 1641. Les rebelles prirent son château de Mellifont, puis ils vinrent mettre le siège devant Drogheda. Moore les obligea à le lever en 1642, puis, assisté du comte d'Ormonde, reprit Duudalk. Il fut ensuite spécialement chargé de pacifier le comté de Meath. Il s'empara de Ballisloe et vint livrer à Owen O'Neill une bataille à Portlester. Il y fut tué. — Sa femme, *Alice Loftus d'Ely*, fut impliquée, peu après sa mort, dans un complot pour la remise de Drogheda entre les mains de Robert Monro, emprisonnée à Dublin et bientôt remise en liberté.

Charles, sixième comte et premier marquis de Drogheda, né le 29 juin 1730, mort à Dublin le 22 déc. 1822. Il entra dans l'armée en 1755. Gouverneur du comté de Meath en 1759, il réprima la révolte de 1762-64, devint secrétaire du lord-lieutenant en 1763. Feld-maréchal en 1821, il avait été créé marquis de Drogheda en 1794. Membre de la Chambre des lords depuis 1759, représentant d'Horsham au Parlement anglais de 1776 à 1780, il fut maître général des postes adjoint de 1797 à 1808. Il appuya fortement l'union et, en récompense, fut créé baron en 1804.

MOORE (Sir Jonas), mathématicien anglais, né à Whitbee (Lancashire) le 8 févr. 1617, mort à Godalming (comté de Surrey) le 27 août 1679. D'abord précepteur du jeune duc d'York, puis professeur de mathématiques à Londres, il devint sous Charles II inspecteur général de l'artillerie et fut fait chevalier. Il était membre de la Société royale de Londres depuis 1674. C'est lui qui fit élever l'observatoire de Greenwich (1675) et y fit placer Flamsteed comme astronome. Il fut aussi le fondateur d'une école de mathématiques au Christ's Hospital de Londres, dont il était gouverneur. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages posthumes : *New system of mathematics* (Londres, 1681, 2 vol. in-4), où il applique toute une méthode nouvelle d'enseignement des mathématiques ; *General Treatise of Artillery* (Londres, 1683, in-8) ; *A Mathematical compendium* (4^e édit., Londres, 1705, in-12), etc. L. S.

MOORE (Arthur), homme politique anglais, né à Monaghan (Irlande) vers 1666, mort le 4 mai 1730. Membre du Parlement pour Grimsby en 1695, qu'il représenta encore de 1695 à 1715, et en 1721, il jouit d'une autorité considérable dans les questions économiques et rédigea notamment les articles relatifs au commerce des traités de 1712 avec la France et avec l'Espagne. C'était le premier pas fait dans la voie du libre échange ; aussi son œuvre fut-elle amèrement critiquée et la rancune de ses adversaires politiques l'impliqua-t-elle dans certaines malversations commerciales assez obscures. R. S.

MOORE (Francis), voyageur anglais du xviii^e siècle. Employé à la *Royal African Company*, il voyagea beaucoup en Afrique de 1730 à 1735 et fut ensuite un des premiers colons de la Géorgie. Il a laissé : *Travels into the inland Parts of Africa* (Londres, 1738, in-8), souvent réimprimé, et *A voyage to Georgia* (Londres, 1744, in-8).

MOORE (Edward), littérateur anglais, né à Abingdon (Berkshire) le 22 mars 1712, mort à Londres le 1^{er} mars 1757. Il débuta dans le commerce, n'y réussit pas et se consacra à la littérature. En 1744, il publiait ses *Fables for the female sex* (Londres, in-8), qui eurent du succès, bien qu'elles soient assez médiocres. En 1748, il débutait au théâtre par une comédie, *The Foundling*, qui ne réussit pas, non plus que *Gil Blas*, représenté à Drury-Lane en 1751. Il connut enfin le succès avec *The Gamester* (1753), qui est demeuré au répertoire. Moore, protégé par Henry Pelham et lord Lyttelton, fut nommé en 1753 rédacteur en chef du *World*, fondé cette année même, et où il donna, sous le pseudonyme d'Adam Fitz Adam, des satires assez réussies de la haute société anglaise. Cette feuille curieuse, dont tous les rédacteurs étaient des gens du monde (Bath, Chesterfield, Lyttelton, Horace Walpole, etc.), disparut en 1757. Les œuvres de Moore ont été réunies sous le titre de *Poems, Fables and Plays* (Londres, 1756, in-4) et souvent rééditées. Les *Fables* et *The Gamester* ont été traduites en allemand et en français. R. S.

MOORE (Sir John), amiral anglais, né le 24 mars 1718, mort le 2 févr. 1779, petit-fils du troisième comte de Drogheda. Entré à onze ans dans la marine, il se distingua notamment dans une croisière dans la mer des Indes en 1744. Il fit partie de la cour martiale qui jugea l'amiral Byng (V. ce nom). En 1759, il se signala avec éclat à la Martinique et à la réduction de la Guadeloupe. Il fut promu contre-amiral en 1762.

MOORE (John), écrivain anglais, né à Stirling en 1729, mort à Richmond le 21 janv. 1802. Fils d'un ministre presbytérien, il fit à Glasgow d'excellentes études médicales et devint un praticien distingué. Très répandu dans la haute société anglaise, grand voyageur et visitant dans tous les pays les hommes les plus distingués : Voltaire à Ferney, Frédéric le Grand à Berlin, J. Moore a laissé des ouvrages extrêmement intéressants, pleins d'aperçus ingénieux et de remarques fines, qui lui ont valu une réputation considérable. Citons : *A view of Society and manners in France, Switzerland and Germany* (Londres,

1779, 3 vol.) ; *A view of Society and manners in Italy* (Londres, 1781, 3 vol.) ; *Medical Sketches* (1786) ; *Zeluco : various views of human nature* (1786, 2 vol.), roman curieux traduit en français (Paris, 1796, 4 vol. in-12) ; *A journal during a residence in France from the beginning of august to the middle of december 1792* (Londres, 1793-94, 2 vol.), compte rendu des événements qui eurent lieu à Paris au 10 août et des massacres de septembre ; *A view of the Causes and Progress of the French Revolution* (1795, 2 vol.) ; *Edward* (1796, 2 vol.), roman, contre-partie de *Zeluco* ; *Mordaunt* ; *Sketches of Life, character and Manners in various countries, including the Memoirs of a French Lady of Quality* (1800, 3 vol.). R. S.

BIBL. : Rob. ANDERSON, *Life of John Moore* ; Edimbourg, 1820. — W. MURE, *Selections from the Family Papers at Caldwell* ; Glasgow, 1854. — F. PREVOST et F. BLAYDON ont publié des *Mooriana* (Londres, 1803) avec la biographie de Moore.

MOORE (Sir John), général anglais, né à Glasgow le 13 nov. 1764, mort à La Corogne le 16 janv. 1809, fils du précédent. Très poussé par les hautes relations de son père, il eut un avancement rapide dans l'armée où il était entré en 1776. Il servit en Amérique, fut de 1784 à 1790 représentant à la Chambre des communes d'un groupe de bourgs appartenant au duc d'Hamilton. En 1793-94, il prit part à divers engagements en Corse, où les Anglais appuyaient le soulèvement de Paoli, et il se distingua au siège de Calvi, ce qui lui valut sa promotion d'adjudant général. En 1795-96, il combattit aux Barbades, occupa Sainte-Lucie dont il fut nommé gouverneur. Atteint de la fièvre jaune, il vint se rétablir en Angleterre. En 1797, il secondait Abercromby dans la répression de la révolte de l'Irlande. En 1798, il prit part à l'expédition de Hollande, en 1800 à celle d'Égypte où il fut grièvement blessé. Lieutenant général en 1805, il fut envoyé en Sicile en 1806 et en Suède en 1808 afin d'assister Gustave-Adolphe contre la coalition de la France, de la Russie et du Danemark. Il eut les plus graves difficultés avec ce prince qui ne voulait recevoir aucun conseil et dut s'enfuir de Suède sous un déguisement. Il fut alors envoyé en Portugal (1808), où il prit le commandement de l'armée anglaise après la convention de Cintra. Il se proposait de concentrer ses troupes à La Corogne et de les lancer sur le Portugal : le mouvement était en pleine exécution, lorsque, le gagnant en rapidité, Napoléon prit Madrid et marcha sur lui. Moore opéra une retraite pénible et précipitée, perdant beaucoup de monde. Poursuivi par Soult, il lui livra à La Corogne une bataille acharnée au cours de laquelle il fut tué. Les Espagnols lui élevèrent un monument à La Corogne ; les Anglais, un autre à la cathédrale de Saint-Paul ; la ville de Glasgow, une statue en bronze sur le square George. On a de lui un portrait par Thomas Lawrence, un autre par Gavin Hamilton (National portrait Gallery d'Edimbourg). R. S.

BIBL. : J.-C. MOORE, *Life of sir John Moore* ; Londres, 1835, 2 vol. in-8. — Du même, *Narrative of the campaign of the British Army in Spain* ; Londres, 1809.

MOORE (Thomas), célèbre poète anglais, né à Dublin le 28 mai 1779, mort à Sloperton Cottage le 25 févr. 1852. Fils d'un épicier-marchand de vin, qui n'était pas bien riche, il reçut pourtant une excellente éducation. Après avoir terminé ses études à l'université de Dublin, il vint à Londres pour s'inscrire au barreau (1799). Dès 1793, il avait débuté dans les lettres en donnant des vers, *Lines to Zelia* et *A Pastoral Ballad*, à une revue irlandaise l'*Anthologia Hibernica*. Il publia une traduction d'Anacréon (Londres, 1800), brillante à la vérité, mais fort infidèle, et qu'il avait dédiée au prince de Galles. Remarquable musicien, chanteur agréable, aimable et spirituel, il s'était glissé dans la haute société et il obtint en 1803 un emploi dans l'administration des Bermudes. Le poète ne pouvait se plier à la besogne bureaucratique. Il mit à sa place un sous-ordre qui par la suite commit des malversations, et il fut obligé d'en rembourser le montant, obligation qui pesa

duement sur sa vie entière. Il revint à Londres et désormais consacra tout son temps à la poésie et aux visites : son aménité, sa conversation bienveillante le faisaient rechercher de tout le monde. En 1806, il donne ses *Odes and Epistles*, que Jeffrey critique âprement. Il en résulte une polémique, puis un duel ridicule entre l'auteur et son critique, — duel interrompu par la police, qui ne put trouver trace de balles dans les pistolets des deux adversaires ! Moore n'avait pas trouvé sa véritable voie. Il s'y engagea, avec ses *Irish Melodies* (1807), que sir John Stevenson mit en musique et qui obtinrent un succès considérable. Il y poétisait l'Irlande, ses légendes, ses vieux saints, ses luttes contre l'opresseur, ses paysages, avec une intensité d'accent, une émotion vibrante qui ont rendu populaires ces chants courts et amoureuxment ciselés. Il s'y engagea encore en donnant libre essor, dans ses *Lampoons*, à de redoutables facultés satiriques qu'on n'eut point soupçonnées chez cet homme aimable. On appelait alors lampoons des sortes de pamphlets, virulents, parfois grossiers, parfois indécents, toujours méchants, que les partis politiques se lançaient à la tête en guise d'arguments. Moore, libéral avancé, poursuivit de railleries mordantes le prince régent qui avait renié les idées libérales de sa jeunesse et Castlereagh, cet Irlandais persécuteur de l'Irlande. Réunis en volume, sous le titre de *The Twopenny Post Bag* (1813), ces lampoons, la perfection du genre, furent vendus à milliers d'exemplaires. Cependant Moore avait épousé, en 1814, une jeune actrice Bessie Dyke, qui fut pour lui la plus charmante et la meilleure des femmes. Il renonça, non sans peine, à sa brillante vie de salons et cacha son bonheur en province. En 1817, il publiait *Lalla Rookh*. Ce poème oriental — dont l'orientalisme est de même qualité que celui de V. Hugo — et dont Taine a dit justement : « Il n'y a guère ici que des décors et de la mise en scène ; les sentiments sont factices ; ce sont des sentiments d'opéra, » passa pour un chef-d'œuvre, mit Moore sur le pied de W. Scott et de Byron, sans doute parce qu'il était « une grande machine décorative appropriée à la mode », et fut traduit dans toute l'Europe. Moore était célèbre. Il donna coup sur coup : *National Airs* (1815) ; *Sacred Songs* (1816), qui furent aussi populaires que les *Melodies irlandaises* ; *The Fudge family in Paris* (1817), roman extrêmement spirituel et amusant ; *The Fudges in England, Fables for the Holy Alliance* (1823). Il était venu à Paris en 1817, il y revint en 1819, fit avec lord John Russell un voyage en Italie où il rencontra Byron. Il était lié depuis longtemps avec Byron qui lui fit alors cadeau de ses fameux *Mémoires*. Il ne revint en Angleterre qu'en 1822. Il avait composé entre temps un poème, *The Loves of the Angels*, sur le même thème que *la Chute d'un ange* de Lamartine, un roman dans le genre antique, qui est plein d'erreurs et d'anachronismes, *The Epicurean* (1827), un autre roman laborieux, *The Memoirs of Captain Rock* (1824), une excellente *Vie de Sheridan* (1825), Byron étant mort (avr. 1824), Moore dut songer à la publication de ses mémoires. Il les avait vendus depuis 1821 à l'éditeur Murray. Cédant à diverses considérations, il les racheta et les brûla. Il n'est pas d'événement littéraire qui ait donné lieu à plus de polémiques. Moore consacra à son illustre ami la meilleure biographie qui ait jamais été faite : *Memoirs of the life of lord Byron* (Londres, 1830). Ses derniers travaux furent des études historiques relatives à l'Irlande : *Memoirs of lord Edward Fitzgerald* (Londres, 1834, 2 vol.) ; *Travels of an Irish gentleman in search of religion* (1833, 2 vol.) ; *History of Ireland* (1835, 4 vol.). Il finit tristement. Il avait perdu ses cinq enfants qu'il chérissait, et il tomba dans une sorte de torpeur, voisine de l'idiotie. On lui a élevé des statues à Glasgow et à Dublin. Ses œuvres ont été réunies (Londres, 1840-43, 10 vol. in-8, nouv. éd., 1861). R. S.

BIBL. : Lord John RUSSELL, *Memoirs, journal and correspondence of Ths Moore* ; Londres, 1852-56, 3 vol. in-8. — L. DE LOMÉNIE, *Th. Moore, par un homme de rien* ; Paris, 1844, in-12. — *The Life of Ths Moore*, dans *West-*

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

minster Review, juil. 1853. — E. FORCADE, *T. Moore, sa vie et ses œuvres*, dans *Revue des Deux Mondes*, févr. 1853. — SYMINGTON, *Thomas Moore* ; Londres, 1880. — G. VALLAT, *Th. Moore, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1886, in-8. — O'BYRNE, *Glimpses of Th. Moore*, dans *Westminster Review*, 1892, 138.

MOORE (Robert-Ross-Rowan), économiste anglais, né à Dublin le 23 déc. 1811, mort à Bath le 6 avr. 1864. Il fit de brillantes études à l'université de Dublin où il se lia intimement avec Osborn Davis, bien qu'il ne partageât pas ses idées sur l'avenir de l'Irlande. Inscrit au barreau de Londres en 1837, il consacra presque tout son temps à l'étude des problèmes économiques. Membre de la Société anti-esclavagiste d'Irlande en 1844, il s'affilia aussi à la Ligue contre les lois sur les céréales et, à cette occasion, se lia avec Cobden et John Bright. Moore répandait ses idées en conférences très suivies. C'est à lui que revint en grande partie le succès de la Ligue. Il se dépensa tellement qu'il mourut prématurément. On n'a guère de lui, comme imprimé, qu'une étude : *On the advantages of Mechanics Institutions* (1839). R. S.

BIBL. : HOLYOAKE, *Sixty years of an agitator's life* ; Londres, 1891, t. 1^{er}.

MOORE (Thomas), botaniste et horticulteur anglais, né à Stoke-next-Guildford (Surrey) le 29 mai 1821, mort en 1887. Il était directeur du jardin botanique de Chelsea. Il est l'auteur de nombreux travaux, qui font autorité. A citer parmi ses ouvrages : *The Ferns of Great Britain and Ireland* (1856) ; *Illustrations of Orchidaceous Plants* (1857) ; *Index filicum* (1857-62) ; *Nature-Printed Ferns* (1859-60, 2 vol.) ; *Epitome of gardening* (1884).

MOOREA ou EIMEO (île). L'une des îles de l'archipel de la Société ou de Tahiti, à 42 milles de l'île de Tahiti, dans la direction O.-N.-O. L'île, entourée d'un récif, a 48 kil. de tour et une superficie de 13.237 hect., dont 3.500 au moins sont propres à la culture. L'aspect de l'île est pittoresque, on y voit des montagnes de basalte hautes de 880 et de 1.200 m. Le volcan du Nion s'élève à 1.393 m. Le lac Temae est réputé pour une espèce de poisson qu'on y trouve, le hava. Moorea a un peu moins de 1.600 hab. et est divisée en quatre districts.

BIBL. : V. la bibl. de TAHITI.

MOORSELE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Courtrai, sur la Heule, afl. de la Lys ; 4.500 hab. Stat. du chem. de fer de Courtrai à Menin. Exploitations agricoles, fabriques de dentelles et de tissus de lin.

MOORSLEDE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. administratif de Roulers, arr. judiciaire d'Ypres ; 7.200 hab. Stat. du chem. de fer d'Ypres à Roulers. Exploitations agricoles, fabriques de chicorée et d'huile.

MOOS. Mesure de capacité pour la bière contenant deux canettes, ou environ 2 litres.

MOOSBURG. Ville d'Allemagne (roy. de Bavière), sur la rive gauche de l'Isar, afl. dr. du Danube, à 414 m. d'alt. ; 3.012 hab. (1890). Stat. du chem. de fer de Ratisbonne à Munich. Cathédrale romane, ancien château. Grande halle au blé, marché de chevaux, brasseries, manufacture de cire.

MOOSE RIVER. Fleuve du Canada, prov. d'Ontario, formé par le confluent du Missinaibi et du Mattagami ; il reçoit l'Abbitibbi, aussi important que lui, et le French River ; il se jette dans la baie de James, extrémité S. de la baie d'Hudson, près de Fort Moose. Son cours de près de 400 kil., coupé de rapides et de chutes, est navigable pendant 250 kil. jusqu'à Hellgate.

MOOSEHEAD. Lac de l'Etat du Maine (Etats-Unis) ; c'est le plus vaste des 1.500 lacs de cette région ; il a 314 kil. q., 60 kil. de long et jusqu'à 20 kil. de large. C'est un des lacs les plus irréguliers et pittoresques de l'Etat ; il est traversé par un bateau à vapeur. Le gibier foisonne tout autour et y attire les chasseurs.

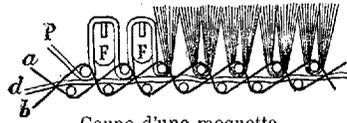
MOPSE (Zool.) (V. CHIEN, t. XI, p. 13).

MOPSUS. Nom de deux devins mythiques grecs. Le premier, né d'Apollon et d'Hémantis, prit part à la chasse du sanglier de Calydon, au combat des Lapithes contre les Centaures, accompagna les Argonautes dans leur expédition et, mordu par un serpent, mourut en Libye. Honoré comme un demi-dieu, il eut un oracle célèbre.

Le second Mopsus passe pour un fils d'Apollon ou de Rhakios et de Manto, fille de Térésias; il triompha du célèbre devin Calchas dans une prédiction où il annonça à Amphimaque un désastre qui se réalisa; il bâtit avec le devin Amphiloque la ville de Malée en Cilicie, et lui livra pour la souveraineté de la ville un combat dans lequel tous deux succombèrent. Il fut honoré en Cilicie où la ville de Mopsuhestie et la source Mopsukrène furent dénommées d'après lui.

MOQUEGUA. Dép. côtier du Pérou, qui touche au Chili. 15.460 kil. q.; 28.800 hab.; la côte dénudée n'est coupée que par quelques riches vallées fluviales; les mines d'argent et de métaux ne sont pas exploitées. La ville de Moquegua, fondée en 1626, a souffert de diverses reprises, en particulier en 1868, des tremblements de terre. Située au pied des Cordillères dans la riche vallée du Tampaballa, à près de 1.400 m. au-dessus de la mer, elle est reliée par une ligne ferrée de 140 kil. au port d'Ilo; 3.600 hab.

MOQUETTE (Tiss.). La moquette est un tissu employé pour tapis de planchers, carpettes ou descentes de lit, et qui est toujours formé par un velours, fourni par une chaîne de poil en laine, par un tissu de fond, dont les fils aussi bien que les duites se font en forts fils de lin. On distingue les *moquettes bouclées* et les *moquettes coupées*, qui sont fabriquées par les procédés ordinaires du tissage des velours, en relevant les poils au moyen de fers qui sont ronds, et que l'on retire simplement pour les moquettes bouclées, tandis qu'ils sont plats et munis d'une rainure servant à guider le rabot au moyen duquel on effectue la coupe des poils, dans les moquettes coupées.



Coupe d'une moquette.

La figure ci-contre donne la coupe d'une moquette, et montre comment les fils de poils P en laine se lient avec les duites et se relèvent sur les fers F, et aussi comment se forment les pinceaux de velours après la coupe. Le liage du tissu est produit par les fils a et b, et les fils d le renforcent, en formant une sorte de doublure qui soutient et emprisonne les pinceaux de poils à leurs points de liage avec les duites. Le groupe des quatre fils P, a, b et d se répète régulièrement sur toute la largeur du tissu, les poils P et les doublures d étant ordinairement composés chacun de trois fils semblables juxtaposés; la réduction comprend de 7 à 10 de ces groupes par pouce de largeur. Les moquettes se tissent toujours en couleurs, produisant des dessins variés, et souvent, dans les qualités ordinaires, des figures et des animaux. Pour les moquettes bouclées et les basses qualités des moquettes coupées, ces dessins sont simplement imprimés, avant tissage, sur les chaînes de poil, qui se comportent et sont traitées alors comme une chaîne de couleur uniforme. Les chaînes de liage, celle de doublure, ainsi que les duites qui restent toujours invisibles, sont de couleur uniforme, gris foncé ou noir. — Pour les belles qualités de moquettes, appelées souvent *moquettes tissées*, les effets de couleur sont produits par les fils de poil actionnés par mécanique Jacquard. Chacun de ces fils est remplacé par autant de fils qu'il y a de couleurs sur son trajet dans le dessin. Pour chaque fer, la mécanique Jacquard fait lever celui de ces fils qui a la couleur voulue, et laisse baissés tous les autres, qui suivent alors le trajet du fil de doublure, lequel se trouve supprimé, et qu'ils remplacent. L'évolution des fils de liage reste la même que dans les moquettes imprimées. Les fils de poil ayant des

évolutions différentes les uns des autres doivent être ourdis séparément, chacun sur une bobine spéciale, de sorte que le montage du métier comporte une chaîne renfermant sur un même rouleau tous les fils de liage, puis autant de bobines, que l'on dispose dans des cadres spéciaux appelés *cantres* ou *grils*, qu'il y a de fils de poil entrant dans la composition du tissu, d'autant plus par suite que le dessin contient de couleurs. Le duitage s'effectue par l'alternance de deux duites suivies d'un coup de fer. P. GOGUEL.

MOQUEUR (Zool.). Les Moqueurs (*Mimus*) sont des Passereaux de la famille des Merles (ou *Turdidés*), caractérisés par un bec de la longueur de la tête, mince, à arête prononcée, recourbé jusqu'à la pointe qui est échan-crée, et muni de fortes soies à la base. Les ailes sont courtes, surabondantes, la queue assez longue, étagée, les tarses robustes. Ce genre, créé par Swainson (1816), a pour synonymes *Calandria* d'Azara et *Orpheus* Bonaparte (1827). Ce sont des Oiseaux de la grosseur du Merle ou de nos Grives auxquelles ils ressemblent davantage par les couleurs. Tous sont propres à l'Amérique chaude et méridionale, quelques espèces remontant jusqu'aux Etats-Unis. Tel est le *Moqueur* de Wilson et d'Audubon (*Mimus polyglottus* L.), ainsi nommé, et célèbre en Amérique par l'habitude qu'il a d'imiter le chant de tous les autres oiseaux qui vivent dans le voisinage. Wilson dit que son ramage « compose à lui seul tout un orchestre », et c'est ce qui lui a valu encore le nom de *Rossignol américain*. Une espèce voisine, le *Cat-bird* des Anglo-Américains (*Mimus carolinensis*), imite le miaulement du Chat, l'aboïement du Chien et même le sifflement du chasseur. D'autres espèces se trouvent au Brésil, en Bolivie et dans la République Argentine. Les mœurs et le régime sont ceux de tous les *Turdidés* (V. ce mot). E. TROUSSART.

MOQUI. Tribu indienne du territoire d'Arizona (Etats-Unis), non loin du Colorado-Chiquito. Excellents chasseurs, ils sont établis dans sept villages fortifiés; une épidémie de 1850 les a réduits de 6.700 à 2.000 environ. Leurs mœurs et leurs traditions religieuses concernant le culte du serpent ont été décrits par Bourke.

BIBL.: BOURKE, *Snake-dance of the Moquis*; New-York, 1884.

MOQUIN-TANDON (Christian-Horace-Bénédict-Alfred), naturaliste français, né à Montpellier le 7 mai 1804, mort à Paris, le 15 avril 1863. Doué d'une grande aptitude pour les sciences botaniques, il est reçu docteur ès sciences à l'âge de vingt-deux ans. En 1828, il soutint sa thèse de docteur en médecine, et s'établit à Marseille, où, en 1829, il ouvre à l'Athénée de cette ville le premier cours de physiologie comparée qui ait été fait en France. En 1833, il passe professeur à la faculté des sciences de Toulouse, et il publie des mémoires d'une grande valeur. Son essai sur *les Dédoubléments*, sa *Téatologie végétale*, ses travaux sur la symétrie des *Capparidées*, sur la fleur des *Crucifères*, ont attiré sur lui l'attention des savants et il est nommé correspondant de l'Académie des sciences en 1845, titulaire en 1851, puis professeur d'histoire naturelle médicale à la faculté de médecine de Paris en 1853 et membre de l'Académie de médecine en 1857. Dans cette chaire de la faculté, Moquin-Tandon sut facilement attirer les élèves par sa belle humeur et sa verve toute méridionale. D'un accueil facile, bienveillant, très beau causeur, il avait su, malgré beaucoup d'esprit, se concilier l'amitié des savants de son temps. Ingénieur philologue, son *Carya Magalonnensis*, soi-disant chronique, en langue romane, concernant Montpellier au XIV^e siècle, avait trompé les érudits d'alors, et grande fut leur surprise lorsque Moquin-Tandon, à l'occasion de la 2^e édition, prit plaisir à les détromper. Nous indiquerons parmi ses ouvrages : *Eléments de téatologie végétale* (1841); *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France* (1855); *Eléments de zoologie médicale* (2^e édit., 1862); *Eléments de botanique médicale* (1861). On lui doit plus de cent mémoires publiés dans les *Comptes rendus de l'Institut*, les *An-*

nales des sciences naturelles, les *Annales du Muséum*, les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, etc. — Clos, dans son excellent éloge de Moquin-Tandon, inséré dans ce dernier recueil (1864), donne une liste exacte des travaux de ce savant.

En dehors de l'excellente supercherie littéraire du « Noyer de Maguelone », *Carya Magalonensis* (Toulouse, 1836), Moquin-Tandon a fait preuve d'érudit et de lettré en collaborant avec Gatiien-Arnoult à la publication des fameuses *Leys d'Amors* (1841) et en donnant à la *Biographie universelle* maintes notices sur les troubadours. Il a laissé deux recueils encore inédits de poésies languedociennes, *Margaridetas* et *Guindouletas*. Parmi celles qu'il a publiées (dans l'*Armana provençau*, notamment, sous le pseudonyme de *Fredol de Magalonna*), plusieurs, comme son Noël populaire de *Catarineta*, sont des morceaux achevés. D' A. DUREAU et P. MARIETON.

MOR LE GRAND, roi du Munster (V. IRLANDE).

MORA (Dr. rom.) (V. DEMEURE).

MORA (V. MOURRE).

MORA. Ville du Bornou (Soudan central), située à 15 kil. de Doolo; les habitants en cas de danger se réfugient dans la montagne voisine. Ancienne capitale du Ouandala, Mora a été détruite en 1863 par le sultan de Bornou; quelques familles y ont reformé un groupe de population.

MORA. Ville d'Espagne, prov. de Tolède; 7.500 hab. Stat. du chem. de fer de Madrid à Ciudad Real. Ruines d'un ancien château qui fut une prison d'Etat.

MORA. Village de Suède, prov. de Kopparberg; 8.000 hab. Les Dalécariens de Mora répondirent en 1520 à l'appel de Gustave Vasa. — Un autre Mora, situé à 10 kil. d'Upsala, dans la commune de Lagga, est connu aussi :

c'est là que se faisait l'élection des rois de Suède, depuis le XI^e siècle jusqu'au XVI^e siècle. Les juges de la province s'asseyaient sur les pierres de Mora et proclamaient le roi. Un petit édifice élevé en 1770 a consacré ce souvenir.

MORA, personnage du folklore slave (V. KIKIMORA).

MORA (Domenico), écrivain militaire italien. On ignore les dates exactes de sa naissance et de sa mort. On sait seulement qu'il naquit à Bologne et vécut au XVI^e siècle. Il obtint le grade de colonel dans l'armée du roi de Pologne, où il s'enrôla après avoir fait ses débuts dans les milices de Florence, de Parme et du Pape. Le plus important de ses ouvrages porte pour titre : *Tre quesiti in dialogo sopra far le batterie, fortificare una città, e ordinar batterie quadrate*, etc. (Venise, 1567, in-4).

MORA (Francisco de), architecte espagnol, né, croit-on, à Cuenca vers 1545, mort à Madrid en 1611. Il est le meilleur élève qu'ait formé Juan de Herrera qui le prit dans son service en 1569 comme dessinateur, puis comme aide. En 1587, il était chargé de la direction des travaux du couvent d'Uclès; en 1591, Herrera lui faisait confier la maîtrise des œuvres du palais de l'Alcazar et des sites royaux du Pardo et del Campo; il présidait en même temps aux réfections intérieures de l'Alcazar de Ségovie et faisait édifier l'Hôtel de la monnaie de cette même ville. C'est encore par ses soins que s'élevaient à l'Escorial les bâtiments de la Compañía et les communs, et à l'Escorial de Abajo la gracieuse église de style gréco-romain. Herrera, qui avait failli mourir en 1584, recommanda à ce moment son élève à Philippe II; une clause de son testament renfermait à cette fin le passage suivant : « Francisco de Mora m'a été un aide précieux et dévoué dans tous mes travaux et Votre Majesté peut le considérer comme le plus capable de la bien servir dans les ouvrages d'architecture. » Philippe II donna en effet à Mora la succession des charges de *Traxador mayor* et d'*Aposentador* qu'avait remplies Juan de Herrera. En 1595, à Madrid, Mora arrêta les plans et devis du pont de la Priora; à Avila, il faisait construire la chapelle de San Segundo. Il fournissait en même temps au sculpteur Esteban Jordan tous les dessins du maître-autel du couvent de Montserrat, qui s'exécutait onformément à ses esquisses. Sous le règne de Philippe III,

Mora conserva son emploi et se vit chargé par le roi de l'édification, à Valladolid, d'un palais qui devait s'élever sur l'emplacement de plusieurs maisons acquises à cet effet par le duc de Lerme. Il fit reconstruire le château du Pardo, détruit par un incendie, et ce fut encore sur ses plans que se bâtit le palais de la ville de Lerme. Après le retour du roi à Madrid, Mora s'occupa de la construction de la chapelle de N.-D. d'Atocha, du palais d'Uceda, appelé aussi le palais des Conseils, un de ses plus beaux ouvrages; peu de temps avant sa mort, il avait tracé les plans de l'hôpital et de la chapelle du Saint-Christ à Zalamea en Estramadure.

P. L.

MORA (Geronimo de), peintre espagnol, né vers la fin du XVI^e siècle. Il eut pour maître Alonso Sanchez Coello. On sait peu de choses concernant la biographie et les travaux de cet artiste qui, vers 1605, fut chargé au Pardo de décorer de fresques l'escalier de l'appartement de la reine. On a encore appris par un document d'archive, provenant du couvent de Santo Domingo de Valence, que Mora résida dans ce couvent et y peignit une *Cène*, commandée d'abord à Joanès et que celui-ci n'avait pas exécutée. P. L.

MORA (José-Joaquin de), littérateur et poète espagnol, né à Cadix en 1784, mort à Londres en 1863. Fils d'un magistrat, il fut d'abord professeur dans un collège de Grenade. Fait prisonnier pendant l'occupation française, il ne rentra en Espagne qu'en 1814, se fit avocat à Madrid et dirigea un journal. Compromis dans le mouvement libéral de 1820, il émigra en Angleterre en 1823 et s'y occupa de littérature. Il fit ensuite un court séjour à Buenos Aires (1827) comme directeur de la *Cronica politica*, puis il gagna le Chili, qui venait de conquérir son indépendance, et il y acquit une situation importante. Directeur d'un lycée, journaliste, il devint sous-secrétaire d'Etat et fit adopter par le congrès, en 1830, les principes du libre-échange. Les revirements politiques l'ayant obligé de se réfugier au Pérou en 1833, il professa le droit et la philosophie à Lima. Secrétaire particulier du général Santa-Cruz, qui devint chef de la Confédération peru-bolivienne en 1836, il fut nommé par lui, en 1838, consul général à Londres. Après la chute et l'exil de son protecteur, Mora rentra en Espagne (1843), dirigea un collège à Cadix et retourna en 1856 à Londres comme consul général de son pays natal. On a de lui : *No me olvides* (Londres, 1824-27, 4 vol. in-8, fig.), almanach littéraire; *Cuadros de la historia de los Arabes* (ibid., 1826, 2 vol. in-8); *Meditaciones poeticas* (ibid., 1826, in-4); *Leyendas españolas* (ibid., 1840, in-8), en vers; des traductions de Walter Scott, de Clavigero, etc. Il éditait aussi les *Oeuvres de Louis de Grenade* (V. ce nom), dans la collection Rivadeneyra (Madrid, 1848-49, 3 vol. gr. in-8). Il était membre de l'Académie espagnole. G. P-1.

MORA (Alberto di), pape (V. GRÉGOIRE VIII).

MORABIN (Jacques), publiciste français, né à La Flèche le 5 mars 1687, mort à Paris le 9 sept. 1762. Secrétaire du lieutenant général de police de Paris. On a de lui : *la Botte du jésuite* (Paris, 1717, in-8); une série d'études sur Cicéron, qui ne manquent pas de valeur : *Histoire de l'exil de Cicéron* (Paris, 1725, in-12); *Histoire de Cicéron* (Paris, 1745, 2 vol. in-4); *Nomenclator Ciceronianus* (1757, in-12) et des traductions de cet auteur.

MORACHE (Georges-Auguste), médecin militaire français, né à Saint-Denis (Seine) le 18 oct. 1837. Elève du Val-de-Grâce en 1854, il a parcouru tous les grades de la médecine militaire, jusqu'à sa nomination au grade d'inspecteur, le 29 déc. 1892. Il s'est surtout occupé d'hygiène militaire, et il est l'auteur d'un *Traité*, dont la deuxième édition a paru en 1886. Nous citerons encore de lui : *la Médecine légale, son exercice et son enseignement* (1880), ouvrage publié pendant qu'il était professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, et divers articles dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, entre autres celui sur la Chine, où l'auteur a résidé comme médecin militaire plusieurs années. D' A. DUREAU.

MORACHES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, canton de Brinon; 547 hab.

MORACZEWSKI (André), historien polonais, né à Dusin (grand-duché de Posen) en 1802, mort en 1855. Il étudia la philosophie et le droit à Leipzig, puis à Heidelberg. Ayant pris part à la guerre pour l'indépendance de 1831, il se mit à fouiller les documents historiques qui lui servirent à édifier une œuvre considérable. En 1843 parut le premier volume de son *Histoire de la République polonaise* qui en forme neuf. Il y raconte l'histoire de la Pologne à partir des temps les plus reculés jusqu'à l'abdication de Jean Kazimir. Elle est systématique et pleine d'érudition; son auteur étudie avec exactitude les documents originaux pour en tirer la substance. Malheureusement, elle montre aussi l'influence des idées politiques et sociales de l'auteur sur son esprit critique. Démocrate et républicain, il est historien doctrinaire; son œuvre, par conséquent, quoique de grande valeur, est en somme peu scientifique.

MORADABAD. Ville de la province de Rohilkand (prov. N.-O. de l'Inde anglaise), sur la rive droite du Ramganga, affluent gauche du Gange. Le district du même nom a 5.942 kil. q.; 1.179.400 hab. La ville a 72.920 hab., dont 31.773 Hindous, 39.483 mahométans et 890 chrétiens. Le district a un commerce important, mais est souvent ravagé par la famine; la mission américaine y a quatre stations.

MORADAL (Serra do). Petit massif montagneux du Portugal, continuant la sierra Guardunha parallèlement à celle da Estrella, qui en est séparée par le Zezere; point culminant: *Cabeço da Rainha* (1.081 m. d'alt.).

MORAES (Francisco de), écrivain portugais, né à Bragança vers 1520, assassiné à Evora en 1572. Trésorier de la maison du roi Jean III, il exerça ensuite les fonctions de secrétaire d'ambassade à Paris. On lui a attribué pendant longtemps la paternité du célèbre roman de chevalerie *Palmerin d'Angleterre*, attendu que la plus ancienne édition portugaise (*Crónica de Palmeirim de Inglaterra*; Evora, 1567, in-fol.) porte son nom. La découverte, en 1827, par le bibliophile V. Salva, d'un exemplaire de l'édition espagnole de 1547-1548 de ce roman où, dans un acrostiche, Luys *Hurtado* (V. ce nom) est désigné comme auteur, a tranché définitivement cette question de paternité et fait passer Moraes au rang de traducteur, malgré les protestations de certains de ses compatriotes. L'édition portugaise de Lisbonne (1786, 3 vol. in-4) contient deux œuvres originales de Moraes: *Diálogos* (publiés d'abord à Evora, 1624, in-8), ayant pour sujet le récit de ses amours avec une dame française, et la *Desculpa de hums amores*. G. P.-I.

MORAES (BOTELHO DE) (V. BOTELHO).

MORAES (CARDOSO DE) (V. CARDOSO).

MORAES BARROS (Prudente J. de), président des Etats-Unis du Brésil, né à Itu (prov. de São Paulo) en 1844. Docteur en droit de la faculté de São Paulo, il s'engagea aussitôt dans la vie politique et entra au Parlement en 1866. Il y suivit les événements, et, de partisan de l'extension de l'autonomie provinciale, il devint fédéraliste militant depuis 1885, dans le sens républicain. Après la chute de l'empire (nov. 1889), il fut nommé gouverneur de l'Etat de São Paulo, et l'année suivante élu président du congrès constitutionnel. Le 25 févr. 1890, il obtint 97 voix contre 129 accordées au maréchal da *Fonseca* (V. ce nom), pour la présidence de la république. Ce fut le premier effort de l'élément civil contre la dictature militaire. Mis aussitôt à la tête de la Chambre des députés, il ne cessa de grandir en influence et en prestige, grâce à ses talents et à son caractère. Le 1^{er} mars 1894, il fut élu, conformément aux vœux de la nation entière, président des Etats-Unis du Brésil, à la place du général *Peixoto* (V. ce nom), et il entra en fonctions le 15 nov. suivant. A son avènement au pouvoir, la guerre civile sévissait toujours dans l'Etat de Rio Grande do Sul, sous l'étendard de l'amiral de Gama, dont la mort

permit de conclure la paix avec les insurgés (24 juil. 1895). L'apaisement se fit alors sur tout le territoire de la république, et il n'y avait plus qu'à réparer des brèches dans les finances. Le 5 nov. 1897, le président Moraes a été l'objet d'un attentat, à l'arsenal de Rio, de la part du soldat Marcellino Bispo de Mello. Il y échappa, et ce fut son récent ministre de la guerre, le maréchal Carlos-Machado Bittencourt, qui y perdit la vie. Aux élections présidentielles de 1898, il a été remplacé par le Dr M. de Campos Salles, ancien ministre de la justice, et alors gouverneur de l'Etat de São Paulo. G. PAWLOWSKI.

MORAES E SILVA (Antonio de), célèbre lexicographe et littérateur brésilien, né à Rio de Janeiro entre 1756 et 1758, mort à Pernambuco avant 1820. Il étudia le droit à l'université de Coimbra, puis fit un séjour à Londres, et publia ensuite, sous les auspices de l'Académie des sciences de Lisbonne: *Historia de Portugal*, traduite de l'anglais (Lisbonne, 1788, 3 vol. in-8; souvent réimp.), traduction qui est un chef-d'œuvre de style. L'année suivante, il fit paraître la première édition de son *Diccionario da lingua portugueza* (Lisbonne, 1789, 2 vol. gr. in-4), qui ne devint important qu'à la seconde édition (1813), et fut successivement amélioré et complété (1823, 1831, 1844, 1858). Il fait encore autorité en matière de langage. De retour au Brésil en 1802, il installa une raffinerie de sucre à Pernambuco, et publia cette année même son *Epitome da grammatica portugueza*. Il exerça plus tard les fonctions de commandant de Recife et de colonel de la milice de Moribeca. Membre du gouvernement provisoire lors de la révolution de 1817 à Pernambuco, il ne tarda pas à rentrer dans la vie privée. On lui doit encore une remarquable traduction des *Délassements de l'homme sensible*, d'Arnaud (Lisbonne, 1824, 3 vol. in-8). G. P.-I.

MORAGNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tonnav-Charente; 441 hab.

MORAILLES (Blas.). Figure artificielle représentant une sorte de tenailles avec lesquelles on pince le nez d'un cheval vicieux; elles sont d'ordinaire ouvertes, tendues en fasce; si elles sont en nombre, on les place les unes au-dessus des autres: *De gueules à deux paires de morailles d'or*. G. DE G.

MORAINE (Géol.) (V. GLACIER).

MORAINS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Vertus; 147 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MORAINVILLE-PRÈS-LIEUREY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles; 553 hab.

MORAINVILLE-SUR-DAMVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville; 204 hab.

MORAINVILLIERS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy; 606 hab.

MORALE. I. PHILOSOPHIE. — Les Grecs, depuis Aristote, désignaient sous le nom d'*Ethique* (adjectif dérivé du mot ἠθος, lequel a le sens d'habitude, caractère, mœurs) l'une des trois grandes parties de la philosophie, — les deux autres étant la physique et la logique, — celle qui traite des mœurs des hommes, de leurs passions, de leurs manières de vivre. Les Latins traduisirent *éthique* par *morale*, qui a le même sens (*moralis*, adjectif dérivé de *mos*, *mores*, coutumes, mœurs). Mais l'étymologie ne peut nous donner qu'une idée très incomplète et très superficielle des multiples sens de ce terme. Essayons de les déterminer successivement en allant du plus étroit au plus large.

Par morale, on peut entendre d'abord une branche particulière de la philosophie, une science, à certains égards, comparable aux mathématiques, à la physique, à la biologie, à la psychologie, à la logique, etc., qui se coordonne avec les autres sciences ou les autres branches de la philosophie dans l'ensemble du savoir humain et participe nécessairement aux caractères qui leur sont communs à toutes: substitution de formules abstraites et générales à la considération des faits ou cas particuliers et

concrets, emploi des méthodes analytique ou systématique, inductive ou déductive, énonciation des résultats obtenus sous forme de théories plus ou moins synthétiquement liées entre elles, etc. Sans doute, on peut étendre ou resserrer les limites de la morale ainsi comprise ; et par exemple, la morale, chez les anciens, renfermait bien des questions qui, chez les modernes, ont été attribuées, soit à la psychologie, soit au droit, soit à l'économie politique, etc. ; mais quelle que soit l'étendue du domaine qu'on lui assigne en propre, elle est toujours conçue dans cette première acception comme une philosophie ou comme une science : elle est la *philosophie morale* ou la *science morale*.

Il est clair cependant que la morale peut exister en dehors de la philosophie et de la science. Il y a une morale dans presque toute religion : beaucoup de peuples même ne connaissent encore la morale que sous la forme religieuse. Pareillement, il y a une morale dans presque toute grande littérature ; et l'on sait que le nom de *moralistes* désigne le plus ordinairement dans notre langue une classe particulière d'écrivains qui ne sont nullement des savants ni des philosophes de profession, tels que La Fontaine, La Rochefoucauld, La Bruyère, Vauvenargues, etc. Qu'est-ce que la morale dans cette acception plus large ? Bien qu'elle se présente à nous, soit sous la forme religieuse ou littéraire, soit sous la forme philosophique et scientifique, elle n'est évidemment ni une religion, ni une littérature, ni une philosophie ou une science ; elle appartient, comme toutes ces choses, à une catégorie très générale pour laquelle nous cherchons en vain un nom consacré par l'usage qui la désigne clairement. Si l'on pouvait assez élargir le sens des mots *enseignement*, *éducation*, *culture*, pour leur faire désigner toutes les influences d'ordre mental par lesquelles on peut modifier plus ou moins profondément la nature humaine dans le but de la rendre conforme à un idéal déterminé, nous dirions volontiers que la morale est une espèce particulière d'enseignement, d'éducation ou de culture : c'est l'*enseignement moral*, l'*éducation* ou la *culture morale* que l'humanité se donne à elle-même par l'intermédiaire des religions, des littératures et des philosophies.

Mais l'enseignement, l'éducation sont analogues à l'art : comme lui, ils présupposent un fonds naturel qu'il s'agit de développer, de transformer, non de créer ou d'acquérir. Donc, avant d'être religieuse, littéraire ou philosophique, la morale a dû être naturelle, humaine : elle est apparue dans l'humanité comme une manifestation spontanée de ses facultés et de ses instincts, comme une forme originale et nécessaire de sa vie. En ce sens, la morale, c'est la *vie morale*, c'est la *moralité* même, tantôt rudimentaire et grossière, tantôt complexe et délicate, selon les milieux et les époques, mais toujours et partout constituée sans doute par les mêmes éléments essentiels.

Parmi ces éléments, les uns consistent en tendances et en sentiments et appartiennent au côté affectif ou émotionnel de notre nature ; les autres consistent en croyances et en idées et sont du domaine de l'intelligence. Les uns et les autres composent ce qu'on a appelé le *sens moral* ou la *conscience morale*, sorte de morale infuse et confuse qui suffit à la plupart des hommes, en dehors de toute science et de toute culture, et qui joue dans leur vie morale à peu près le même rôle que le sens commun dans leur vie intellectuelle.

Ainsi la morale se montre à nous tour à tour comme un ensemble de théories (morale philosophique et scientifique), de préceptes et de maximes (morale religieuse ou littéraire), d'idées, de sentiments et de tendances (morale naturelle, humaine, moralité).

On pourrait essayer de ramener ces trois aspects de la morale à l'unité en faisant remarquer que ce qu'il y a de commun et de fondamental dans tous les trois, ce sont certaines idées, à savoir les idées morales, d'abord inconscientes ou du moins irréflechies dans la morale naturelle,

où elles sont comme enveloppées dans les sentiments et les tendances, puis devenant plus ou moins conscientes et réfléchies dans la morale religieuse ou littéraire qui les exprime dans ses préceptes ou ses maximes, enfin parvenues au plus haut degré de conscience et de réflexion dans la morale philosophique et scientifique où elles se forment en théories et se coordonnent en systèmes.

Un platonicien, un hégélien pourrait aller plus loin encore en supposant que ces idées ne font que refléter dans l'intelligence humaine, d'abord obscurément, puis avec une clarté toujours croissante, des nécessités objectives, des lois de la nature des choses, indépendantes en elles-mêmes de la connaissance plus ou moins fragmentaire et perfectible que nous en pouvons avoir ; et il serait ainsi amené à superposer une quatrième conception de la morale aux trois précédentes, celle d'une morale en soi, de la morale éternelle et absolue, de l'*Idée* de la morale. Dans ce point de vue, la morale existerait d'abord en elle-même, de cette existence indéfinissable, à la fois idéale et réelle, qui nous semble être aussi celle des vérités mathématiques ; et toutes les autres sortes de morales ne seraient que des projections plus ou moins parfaites de cette morale objective dans le plan subjectif de l'intelligence humaine.

Si l'on passe en revue tous les sens différents dans lesquels est communément employé le mot *morale*, on verra, croyons-nous, qu'ils peuvent toujours se ramener à l'un ou à l'autre des quatre sens principaux que nous venons de distinguer et qui d'ailleurs se relient insensiblement les uns aux autres.

Toutefois, puisque la morale, sous sa forme philosophique ou scientifique, a pour but d'amener à la pleine lumière de la réflexion tout ce qu'elle contient plus ou moins implicitement sous ses autres formes, c'est surtout la morale définie comme une science ou comme une partie de la philosophie que nous envisagerons ici.

Les actions et les mœurs des hommes dans leurs rapports avec les idées du devoir et du droit, du bien et du mal, de la vertu et du vice, tel a toujours été l'objet de la morale ; mais cet objet peut être considéré à deux points de vue bien différents que les philosophes n'ont pas toujours assez nettement distingués et qui sont cependant presque opposés l'un à l'autre.

D'une part, on peut constater à titre de fait l'existence de la moralité parmi les hommes et se proposer de l'étudier scientifiquement. La moralité consiste, nous l'avons déjà vu, dans un certain ensemble d'idées, de croyances, de sentiments, de tendances naturelles ou acquises dont il est possible de déterminer les formes, les causes et les effets. Ainsi comprise, la morale se rattache étroitement à la psychologie et à la sociologie : étude analytique et historique de la moralité humaine, elle pourrait se définir la psycho-sociologie des mœurs. C'est une science absolument et exclusivement théorique qui se propose non de réformer ou de perfectionner, mais simplement d'expliquer les mœurs humaines. Il ne faut lui demander ni plan de vie ni règle de conduite : comme toute science véritable, elle a pour objet non ce qui doit être, mais ce qui est ; non l'idéal, toujours plus ou moins utopique, mais le réel. Tout au plus, par la connaissance des lois selon lesquelles la moralité humaine a évolué dans le passé, peut-elle nous permettre de prévoir, dans une certaine mesure, le sens de son évolution dans l'avenir ; et nous restons libres d'utiliser cette prévision pour y accommoder notre conduite ; mais il n'y a rien là qui soit particulier à la morale. Toutes les sciences peuvent ainsi fournir des indications utiles pour la pratique : elles n'existent pas cependant en vue de ces applications possibles de leurs théories, applications qui leur demeurent en définitive indifférentes et étrangères.

Peu de philosophes, hâtons-nous de le dire, ont admis cette conception de la morale dans toute sa rigueur. Elle n'a trouvé des partisans exclusifs que parmi ceux de nos contemporains qui, comme M. Durkheim, prétendent faire

de la morale une science positive, pure de toute hypothèse, de tout postulat métaphysique ou pratique. Spencer lui-même ne nous semble pas lui être demeuré constamment fidèle. Au fond, ceux qui la soutiennent sans restriction supposent que, la moralité des hommes étant uniquement conditionnée par les circonstances du milieu physique et social où ils vivent, il est inutile et vain de leur proposer un plan de vie et des règles de conduite. C'est pourquoi la morale, à leurs yeux, n'est pas, à proprement parler, la science morale (expression qui n'a pas plus de sens que science religieuse ou science littéraire), mais la science de la morale.

Tout autre est le point de vue des moralistes anciens et, pouvons-nous ajouter, de la grande majorité des moralistes modernes. Pour eux, la morale, de quelque façon d'ailleurs que l'on conçoive ses rapports avec la moralité déjà existante dans l'espèce humaine, a pour fonction essentielle de tracer aux hommes un plan de vie et de leur donner des règles de conduite; elle est, avant tout, par-dessus tout, une science pratique ou, si le mot peut paraître équivoque, une science *normative* (mot proposé par Wundt); elle est même la première des sciences de cet ordre, celle qui contient en soi les fondements de toutes les autres. Dès lors, c'est abusivement que l'on prétend assimiler la morale aux sciences proprement dites, à celles qui ont pour objet non des règles mais des lois, non l'idéal mais le réel. En concevant ainsi la morale, on la supprime.

Écoutez sur ce point Stuart Mill, dans son remarquable chapitre sur la *Logique des Sciences morales* (trad. Peisse, t. II, p. 349). « Il est d'usage, dit-il, de comprendre sous le terme de connaissances morales, et même (quoique improprement) sous celui de science morale, une recherche dont les résultats ne s'expriment pas par le mode indicatif, mais par le mode impératif ou par des périphrases équivalentes. Or le mode impératif est caractéristique de l'art, considéré comme distinct de la science. Tout ce qui s'exprime par des règles, par des préceptes, et non par des assertions sur des matières de fait est de l'art; et l'éthique ou la morale est proprement une partie de l'art qui correspond aux sciences de la nature humaine et de la société. » Mais une analyse plus profonde des conditions de l'art ou de la pratique en général amène bientôt Stuart Mill à reconnaître que la morale n'est pas seulement une partie de l'art, qu'elle est, à vrai dire, le fondement de l'art lui-même, envisagé dans toute son étendue.

« Tout art, dit-il, a un premier principe, une majeure générale qui n'est pas empruntée à la science; c'est celle qui énonce l'objet poursuivi et le déclare désirable. L'art du maçon pose en principe qu'il est désirable d'avoir des édifices; l'architecture, qu'il est désirable de les avoir beaux ou imposants. L'art hygiénique et l'art médical posent en principe, l'un que la conservation de la santé, l'autre que la guérison des maladies, sont des fins bonnes et désirables. Ce ne sont pas là des propositions de science. Les propositions scientifiques affirment des points de fait. Les propositions d'art ne disent pas que quelque chose est, mais commandent ou conseillent. Une proposition exprimée par les mots *devrait, pourrait être*, est spécifiquement différente de celle exprimée par les mots *est* ou *sera*. Il est vrai que, dans le sens le plus large du mot, ces propositions mêmes affirment quelque chose comme point de fait, à savoir que la conduite prescrite excite dans l'esprit de celui qui parle le sentiment de l'approbation. Pourtant cela n'atteint pas le fond des choses, car l'approbation de celui qui parle n'est pas une raison suffisante pour que les autres approuvent aussi, et elle ne devrait pas être concluante même pour lui. En fait de pratique, chacun est tenu de motiver et de justifier son approbation, et pour cela il faut des prémisses générales déterminant quels sont les objets propres de l'approbation et leur ordre de préséance.

« Ces prémisses générales, avec les principales conclusions qu'on en peut déduire, forment un corps de doctrine qui est proprement l'art de la vie. Cet art est celui auquel tous les autres sont subordonnés, puisque ses principes

sont ceux qui doivent déterminer si la fin spéciale de chaque art particulier est digne et désirable, et quel rang elle occupe dans la hiérarchie des choses désirables. Tout art est ainsi le résultat combiné des lois de la nature découvertes par la science et des principes généraux de ce qu'on a appelé la Téléologie ou Théorie des fins, et qu'on pourrait ainsi, sans impropriété, désigner, en empruntant le langage des métaphysiciens allemands, sous le nom de Principes de la raison pratique.

« Il y a donc, conclut-il, une *philosophia prima* particulière à l'art, comme il y en a une pour la science. Il y a non seulement des premiers principes de connaissance, mais aussi des premiers principes de conduite. » La morale, dans son acception la plus générale, n'est pas autre chose que cette *philosophia prima* particulière à l'art, cette théorie des fins ou des premiers principes de conduite, cet art de la vie, en un mot, que Stuart Mill vient de caractériser si nettement dans son opposition avec la science proprement dite.

Il ne nous semble pas du reste que ces deux conceptions de la morale, l'une comme psycho-sociologie des mœurs, l'autre comme téléologie ou déontologie des mœurs, soient radicalement inconciliables. Elles peuvent, croyons-nous, coexister et même se confirmer ou se compléter mutuellement; mais, à notre sens, à la seconde seule convient pleinement la dénomination de *morale*.

En fait, presque tous les moralistes les ont plus ou moins combinées ou même confondues dans leurs doctrines, soit qu'ils aient d'abord analysé la moralité humaine, les uns par une méthode subjective ou psychologique, les autres par une méthode objective ou sociologique, pour tirer de cette analyse les principes de leur art de vivre, soit, au contraire, qu'ils aient d'abord établi leur art de vivre, les uns sur un système métaphysique dont ils le déduisaient a priori, les autres sur des données directement prises dans l'expérience, sauf à montrer ensuite l'accord des prescriptions les plus importantes de cet art avec les tendances les plus générales de la moralité humaine.

Pendant on peut concevoir à la rigueur un art de vivre entièrement fondé sur des considérations étrangères à la moralité proprement dite, une sorte de *morale sans moralité*. Supposons, en effet, que la moralité humaine se montre à qui l'étudie, dans la conscience et dans l'histoire, comme un fait éminemment variable, susceptible de prendre les formes les plus diverses, contradictoires même, sans qu'on puisse démêler de loi fixe et générale qui permette d'expliquer ces variations. Dans cette hypothèse, il sera impossible de tirer de l'étude de la moralité aucune indication pratique: c'est la conclusion du *scepticisme moral*. Pourtant, même dans cette hypothèse, un art de vivre reste encore possible, mais à la condition d'en placer les bases en dehors de la moralité. N'est-ce pas ce qu'ont fait les sophistes avant Socrate, le fondateur de l'hédonisme, Aristippe de Cyrène, et même la plupart des utilitaires?

C'est pourquoi il est très difficile de donner de la morale — et nous ne parlons ici que de la morale philosophique — une définition qui convienne à tous les cas, à moins de s'en tenir à des formules très vagues, très indéterminées, comme par exemple: *art de vivre, science de la conduite*, etc. Si nous la définissons, comme on le fait le plus souvent, *science du bien, science du devoir, science de la vertu*, ou encore *science des conditions du bonheur, art d'être heureux*, etc., il est clair que ces définitions ou ne s'appliqueront pas également à toutes les doctrines de morale, ou seront entendues par chacun d'eux en des sens différents. Ainsi les mots: *bien, devoir, vertu* ne sauraient évidemment avoir le même sens pour Kant et pour Bentham, et si la morale est surtout pour celui-ci l'art d'être heureux, pour celui-là, au contraire, elle n'a rien à faire avec le bonheur et se rapporte exclusivement au devoir.

Mais, d'autre part, il semble bien que cette dualité nécessaire de points de vue impose à toutes les doctrines la

division de la morale en deux parties, l'une *théorique*, l'autre *pratique*, la première consacrée à l'analyse de la moralité et à l'établissement des principes de la conduite, la seconde fondant sur les conclusions de la première le système des règles de la vie humaine.

Historiquement, la morale a été constituée par Socrate auquel M. Boutroux a donné pour cette raison le titre de *fondateur de la science morale*. Jusque-là elle n'existait en Grèce que mêlée à la religion ou éparse dans des maximes traditionnelles. Les sophistes n'y avaient vu qu'un amas incohérent de conventions et de préjugés. Socrate affirma qu'elle était fondée sur la nature de l'homme et par conséquent qu'elle pouvait et devait être considérée comme une science et même comme la seule science possible et nécessaire. Il y a, selon lui, des vérités morales dont toute âme humaine porte en soi le pressentiment, la connaissance implicite : il appartient à la science ou, ce qui revient au même, à la philosophie de dégager ces vérités par sa méthode propre qui est la dialectique, de les traduire clairement en formules générales, de les coordonner, de les hiérarchiser en un système rationnel. La vraie moralité est à ce prix, et c'est pourquoi *morale, science et vertu* sont pour Socrate trois termes entièrement synonymes. C'était faire de la moralité le privilège du seul philosophe, et sur ce point Socrate fut suivi par Platon.

Mais, tout en reproduisant les doctrines morales de son maître, Platon en modifie profondément la physionomie parce qu'au lieu d'envisager la morale comme un tout qui se suffit à lui-même, il la subordonne à une science plus vaste et plus haute, la science des Idées, laquelle a pour objet non plus seulement l'homme et les choses humaines, mais l'universalité du réel et du possible. Les vérités morales ne sont plus qu'un cas particulier des lois universelles de l'être. En nous, comme hors de nous, tout se fait, tout s'explique par une participation plus ou moins complète du sensible à l'intelligible, des choses aux Idées. L'homme vertueux est celui qui réalise dans son âme l'Idée ou l'idéal du bien, et la condition nécessaire et suffisante de cette réalisation est la science de l'Idée du bien ou plutôt, toutes les Idées étant inséparables les unes des autres, la science totale des Idées, la philosophie, dans laquelle toutes les sciences s'unissent et se confondent.

Ainsi, les premiers théoriciens grecs de la moralité en cherchent la source, non dans le cœur ou la volonté, mais dans l'intelligence, dans la raison, seule capable de science et de philosophie : doctrine aristocratique, à tout prendre, qui réserve la vertu au petit nombre de « ceux qui savent », et que les successeurs de Socrate et de Platon essaieront d'atténuer ou d'élargir, mais sans en contredire absolument le principe fondamental.

Aristote est peut-être celui qui réagit le plus expressément contre cet intellectualisme absolu de ses deux prédécesseurs. Il enseigne que la moralité existe avant la morale et en dehors d'elle ; qu'elle réside à l'origine non dans l'entendement pur mais dans les puissances sensitives et irrationnelles de l'âme humaine, dans l'*éthos* et le *pathos* où elle plonge, en quelque sorte, ses racines ; enfin qu'elle consiste non dans la science mais dans l'habitude. « Il ne suffit pas de connaître la définition de la vertu pour être vertueux, il faut encore accomplir des actes de vertu. » La sensibilité y a part autant que l'activité et la raison. « L'homme vertueux est celui qui prend plaisir à faire le bien. » Il est vrai que le bien ne peut être déterminé que par la raison ; mais c'est une raison toute pratique, toute faite de bon sens et d'expérience — prudence et non sagesse, — qui, en chaque circonstance, décide et juge où se trouve, entre les deux extrêmes toujours variables, ce milieu relatif qui est le bien. Mais, d'autre part, au-dessus de cette vertu active et subalterne, Aristote élève une vertu souveraine et contemplative, celle par laquelle la pensée de l'homme s'unit et s'identifie à la pensée divine ; et il paraît bien qu'à celle-ci, devant laquelle l'autre s'efface, seule la pure intelligence puisse prétendre.

C'est encore par la science qu'Epicure entend conduire ses disciples à la parfaite félicité. Comme Aristippe de Cyrène, auquel il emprunte le premier principe de sa morale, à savoir que le plaisir et la douleur sont les seuls motifs des actions de l'homme, il fait complètement abstraction de la moralité donnée dans la nature humaine et ne se préoccupe en aucune façon de la justifier ou de l'expliquer. Son but est tout autre : il s'agit pour lui de révéler aux hommes le secret du bonheur. Ce qui nous empêche d'être heureux, ce sont, à l'entendre, nos désirs et nos inquiétudes. Nous courons après des biens illusoire, et surtout nous avons peur de maux imaginaires. Pour être heureux, il suffit de savoir, d'une part que nous sommes entièrement maîtres de nos destinées, également affranchis de la tyrannie des dieux et des lois de la nature, d'autre part que le seul plaisir pur et durable est ce plaisir tout négatif et bien facile à se procurer qui résulte de la complète tranquillité du corps et de l'esprit. « Avec un pain d'orge et un peu d'eau, le sage dispute de félicité avec Jupiter. » Mais encore faut-il, pour savoir ces choses, être monté avec Lucrèce jusqu'à « ces temples sereins, élevés par la doctrine des sages d'où l'on peut voir, au-dessous de soi, le reste des mortels errant et cherchant à tâtons le chemin de la vie ».

La morale des stoïciens est infiniment plus complexe et plus riche ; elle a d'ailleurs revêtu bien des formes diverses en se développant depuis Zénon jusqu'à Epictète et Marc-Aurèle, et c'est la raison même pour laquelle on ne peut guère la caractériser en quelques mots. Elle n'est pas, dans l'ensemble du système, une construction indépendante, mais se rattache étroitement à la métaphysique ou, comme on disait, dans cette école, à la physique, c.-à-d. à la théorie générale de l'être. Néanmoins, il ne semble pas que les stoïciens aient fait expressément de la connaissance de ces deux sciences, physique et morale, l'indispensable condition de l'existence de la moralité. C'est qu'à leurs yeux la pensée est moins importante que l'action. Ils conçoivent en effet le premier principe des choses, non comme une intelligence absorbée dans la contemplation de ses idées ou dans la conscience de soi, mais comme une force perpétuellement agissante, tendue au sein de la matière, qu'elle meut, organise et transforme sans cesse par son infatigable effort. A l'image de Dieu, l'homme vertueux travaille et lutte : l'harmonie qu'il imprime à toute sa vie, l'unité de sa conduite et de son caractère ne font qu'exprimer au dehors la tension intérieure et constante de sa volonté. C'est pour se maintenir ainsi toujours ferme et libre en face des événements extérieurs qu'il arrête et supprime dans son âme tous les mouvements des passions. Mais, quelque rare et surhumaine qu'elle puisse nous paraître, la parfaite vertu n'en est pas moins dans l'homme le dernier terme d'une progression qui commence avec l'instinct et peut-être plus bas encore : c'est l'achèvement, le couronnement de la nature. Aussi n'a-t-elle besoin d'aucune sanction surnaturelle : trouvant en soi sa récompense, elle tient les dieux quittes de l'immortalité.

On peut dire en résumé que l'antiquité n'a connu — l'utilitarisme mis à part — que deux morales, l'une entièrement intellectualiste, l'autre entrevoyant déjà dans la volonté un principe de moralité supérieure à la pure intelligence, mais toutes deux considérant la vertu comme accessible à un petit nombre de privilégiés, comme réservée aux seuls *sages*.

Le christianisme a fait en morale une révolution profonde. D'abord il a apporté la démonstration expérimentale de cette vérité, trop facilement oubliée ou méconnue par les philosophes, que la morale n'appartient pas en propre à la philosophie, puisqu'elle peut, sous la forme religieuse, non seulement exister en dehors d'elle, mais encore exercer une influence incomparable sur les destinées de l'humanité. Puis il a, en quelque sorte, démocratisé la morale, il l'a mise à la portée des ignorants et des humbles en substituant l'idéal du saint à celui du sage, en

donnant pour base à la moralité non plus la science mais la foi, non plus l'esprit mais le cœur. Enfin, par ses dogmes du péché originel, de la grâce et de la vie future, il a soulevé le problème, à peu près inconnu aux anciens, des rapports de la nature et du surnaturel dans la moralité; et ce problème n'est pas un des moins redoutables parmi ceux qui s'imposent encore aujourd'hui à l'examen de la philosophie moderne.

Cependant, quand cette philosophie s'est constituée, elle a paru tout d'abord, avec Descartes, ajourner indéfiniment la considération de la morale; et l'on sait comment l'auteur du *Discours de la Méthode* s'est contenté d'une morale provisoire, en attendant la définitive, qui sans doute ne pouvait être dans sa pensée que le dernier mot de toute la science humaine. Pour mieux dire, on remarque chez Descartes deux tendances contraires entre lesquelles il paraît hésiter et entre lesquelles se partageaient aussi, nous l'avons vu, les moralistes anciens: l'une, c'est de faire dépendre la moralité de la science; l'autre, c'est de la ramasser tout entière dans l'intention vertueuse ou, comme dira Kant plus tard, dans la bonne volonté. Aussi Pascal, tout imprégné de christianisme, reproche-t-il surtout à cette philosophie nouvelle son ignorance des choses de la morale dont la science des choses extérieures ne saurait le consoler; et il se détourne de Descartes « inutile et vain » pour demander au Christ les paroles du salut. Spinoza, tout au contraire, revenant au point de vue de la philosophie ancienne, cherche dans la science, c.-à-d. dans la métaphysique, l'unique voie possible vers la béatitude; et Leibniz, si original dans ses conceptions spéculatives, ne fait guère en morale que reproduire, en les combinant plus ou moins harmonieusement, les idées de Platon et d'Aristote.

C'est qu'en somme la première préoccupation de la philosophie moderne a été d'organiser les sciences proprement dites et elle ne s'est tournée vers les problèmes moraux et sociaux qu'après avoir achevé cette première partie de sa tâche, c.-à-d. vers la fin du dernier siècle et pendant tout le cours du siècle qui va finir.

Les doctrines qu'elle a mises au jour dans cette période à peine commencée et qui se continuent encore sous nos yeux sont déjà trop nombreuses et trop diverses pour que nous puissions songer à en faire un tableau complet dans le cadre de cet article. Il nous suffira d'esquisser les trois principales, celles auxquelles se rattachent plus ou moins étroitement toutes les autres et que nous énumérons ici non dans l'ordre où elles se sont succédées, mais en allant des plus superficielles aux plus profondes, l'utilitarisme, l'évolutionnisme et le kantisme.

L'utilitarisme, que les anciens ont déjà connu, nous a paru prendre son point de départ, en dehors de toute considération de la moralité, dans ce fait d'observation vulgaire que l'homme désire universellement être heureux: d'où il conclut la nécessité d'instituer un art du bonheur pour indiquer aux hommes les moyens de satisfaire leur désir. Sur ce point, Bentham et Stuart ne font que répéter Epicure. Pourtant deux différences notables distinguent cet utilitarisme nouveau de l'ancien. En premier lieu, il pose comme but final des actions humaines, non le bonheur personnel de l'individu, mais le bonheur collectif de l'humanité, ou tout au moins il s'efforce de rapprocher le bonheur individuel et le bonheur social au point de les confondre. En second lieu, s'il ne part pas de la moralité, il essaie d'y revenir; on le voit plus ou moins préoccupé de montrer l'accord de ses prescriptions avec les tendances les plus générales et les plus constantes de la conscience morale: peut-être même est-ce pour cela qu'il élargit la notion du bonheur jusqu'à lui faire envelopper l'humanité tout entière. Il cherche à donner à ses maximes un caractère obligatoire et sacré; il parle de devoirs et de droits, de vertus et de vices; il reconnaît enfin qu'un certain sentiment de dignité personnelle, un certain besoin de pureté et de noblesse idéales sont pour tout homme vraiment digne de ce

nom des conditions du bonheur supérieures peut-être en importance à toutes les autres.

La morale évolutionniste, telle du moins qu'elle se présente à nous dans les écrits d'Herbert Spencer, n'est pas encore bien nettement dégagée de la morale utilitaire. Ainsi, à ne considérer que ses conclusions pratiques, on pourrait croire qu'elle aussi se propose avant tout d'indiquer aux hommes la voie qui mène au bonheur individuel et collectif. Mais, comme nous l'avons déjà fait voir, ce n'est là qu'une apparence, si ce n'est une inconséquence. La véritable originalité de l'évolutionnisme, c'est de faire essentiellement consister la morale dans l'étude scientifique de la moralité. Selon quelle loi la moralité évolue-t-elle dans l'espèce humaine à travers le temps et l'espace? Voilà le problème capital. Or, si l'on se place à ce point de vue, il devient bientôt évident que l'évolution de la moralité n'a nullement pour fin ou plutôt pour effet le bonheur, soit de l'individu, soit de la société; car, qu'est-ce que le bonheur, sinon comme le plaisir, un phénomène subjectif, individuel, absolument indéterminable pour la science, sorte d'épiphénomène qui s'affaiblit et s'efface à mesure que l'évolution se poursuit? L'effet final de l'évolution, c'est l'adaptation réciproque de l'individu et de la société, l'adaptation, c.-à-d. un phénomène objectif, scientifiquement déterminable, qui n'atteint son plus haut degré de réalité qu'au moment où il cesse de se traduire par un sentiment quelconque dans les consciences individuelles. D'ailleurs, cette adaptation même est l'œuvre fatale des causes physiques et sociales sur lesquelles les croyances éthiques des individus et les théories éthiques des philosophes n'exercent qu'une influence insignifiante et négligeable.

À la morale évolutionniste on peut, selon nous, rattacher la morale positiviste, qui partage avec elle ce caractère d'être presque entièrement descriptive et explicative et peu ou point *normative*, mais qui fait simplement consister l'évolution de la moralité dans la prédominance croissante de l'amour d'autrui sur l'amour de soi ou, selon les termes d'Auguste Comte, de l'altruisme sur l'égoïsme.

Kant, on le sait, se considérait lui-même comme le Copernic de la métaphysique. « J'ai déplacé, disait-il, le centre du monde. » La révolution qu'il a faite en morale est à peine moins importante.

Tout d'abord, il a affirmé la moralité comme un fait primitif, spécifique, irréductible. Si nous ne sommes jamais sûrs de la réaliser complètement, du moins nous en avons une notion absolument claire et certaine. Être moral, c'est être capable d'agir, non en vue d'un intérêt, quelque élevé qu'on le suppose, ou sous l'influence d'un sentiment, quelque généreux qu'il puisse être, mais par obéissance à une idée pure. Cette idée est celle du devoir, c.-à-d. d'une loi impérative, catégorique, universelle. « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse toujours être érigée en loi universelle. » Ainsi fait uniquement par devoir, l'acte moral est bon par lui-même, indépendamment de ses conséquences: c'est un acte absolument désintéressé.

Il en résulte que la morale est indépendante de la métaphysique, aussi bien que de la science: elle relève non de la raison spéculative, mais de la raison pratique. Elle a sa certitude intrinsèque, différente de la certitude intellectuelle, nullement inférieure, peut-être supérieure.

Non seulement, le devoir, brillant de sa propre évidence, ne se déduit d'aucune vérité scientifique ou métaphysique antérieure, mais tout au contraire il éclaire seul à nos yeux ce monde des réalités inconnues que nous sommes forcés de supposer derrière les phénomènes, sans que ni la science ni la métaphysique puissent nous en ouvrir l'accès.

En effet, la certitude du devoir entraîne celle de la liberté, condition d'existence de la vertu. Donc, si la fatalité matérielle règne dans le monde des phénomènes, seul objet possible de notre expérience et de notre science, la réalité absolue est une république de libertés spirituelles, et

la foi morale nous révèle ainsi ce dessous des choses où la connaissance scientifique et métaphysique ne pénètre pas. De même nous pouvons et devons croire pratiquement à l'immortalité de l'âme et à l'existence de Dieu.

Loin que la morale soit fondée sur la métaphysique, c'est elle qui la fonde, et en la fondant détermine sa nature et ses bornes. La seule métaphysique légitime, c'est l'ensemble des postulats de la morale, objets non de science mais de foi. Mais, ainsi comprise, la métaphysique est moins une philosophie qu'une religion : c'est la religion dans les limites de la raison, c'est le christianisme raisonnable. Aussi a-t-on pu dire : Kant est le dernier des Pères de l'Eglise.

L'école de la *morale indépendante*, qui a eu son heure de célébrité (avec Proudhon, Frédéric Morin, Massol, M^{me} Coignet, etc.), a soutenu, elle aussi, l'autonomie de la morale à l'égard non seulement de toute religion positive, mais encore de tout système métaphysique, et cette morale autonome, elle l'a fondée sur la dignité humaine, principe commun du devoir et du droit. On reconnaît aisément dans cette doctrine l'inspiration kantienne ; mais le problème redoutable de l'autonomie de la morale à l'égard de la science — ce problème que Kant a essayé de résoudre en ôtant toute communication entre l'une et l'autre — n'y paraît pas même soupçonné.

En dehors de ces trois grands courants, utilitarisme, évolutionnisme et kantisme, les anciennes directions persistent.

D'une part, les théologiens continuent à placer dans la volonté souveraine de Dieu le principe de la morale, soit que, comme Charles Secrétan, ils laissent au libre examen de l'individu le soin d'interpréter cette volonté, soit que, comme les néo-thomistes, ils réservent cette interprétation à l'autorité d'une Eglise.

D'autre part, des idéalistes, des spiritualistes, tels que MM. Ravaisson, Paul Janet, Boutroux, Darlu, etc., plus ou moins fidèles aux traditions de Platon, d'Aristote, de Descartes et de Leibniz qu'ils s'efforcent d'ailleurs de combiner avec les doctrines de Kant, ne désespèrent pas de renouer le lien entre la métaphysique et la morale ; c'est dans la moralité elle-même qu'ils croient trouver le mot de l'explication universelle.

Enfin des penseurs indépendants, tels que Fouillée et Guyau, l'un dans son *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, l'autre dans sa *Critique des systèmes de morale contemporains*, essaient de concilier ensemble l'évolutionnisme et le kantisme, en montrant que l'idée morale, une fois produite par l'évolution, devient une des principales forces qui la mènent.

Telles sont les phases successives par lesquelles la morale philosophique est passée et qui pourraient sommairement se définir par les rapports qu'elle a tour à tour entretenus, chez les anciens avec la métaphysique, au moyen âge avec la théologie, chez les modernes avec la science. A ces trois phases correspondent assez exactement — pourvu qu'on regarde d'un peu haut l'histoire de notre civilisation occidentale — les trois grandes formes que la morale humaine a revêtues et qu'un historien de la philosophie contemporaine a distinguées sous les noms de morale païenne, morale chrétienne et morale moderne (Boutroux, *Questions de morale et d'éducation*).

Cette rapide revue des différents systèmes de morale suffit en tout cas pour nous convaincre de l'insuffisance des classifications où on prétend d'ordinaire les enfermer. On les divise communément en deux grandes classes : d'une part, les morales empiriques, fondées sur la sensibilité soit égoïste, soit désintéressée, et qui se subdivisent en morales utilitaires et morales sentimentales ; d'autre part, les morales rationnelles, fondées sur la pure intelligence. Mais on ne voit guère où doivent se placer dans ce cadre les systèmes qui fondent la morale sur une révélation ou, plus généralement, qui la font dépendre de la volonté divine.

Pour achever cette étude, il nous faudrait déterminer les différents rapports soit d'harmonie, soit d'opposition, que la morale, entendue au sens le plus général du mot, soutient avec toutes les autres manifestations analogues et parallèles de l'esprit humain, avec la religion, avec la science en général et certaines sciences en particulier (physiologie, pathologie, médecine, hygiène, etc.), avec les différentes parties de la philosophie (métaphysique, psychologie, logique, esthétique, etc.), enfin avec les différentes sciences sociales (histoire, économie politique, droit, politique proprement dite, etc.).

Nous ne pouvons qu'indiquer ici tous ces rapports qui sont à chaque instant et sous nos yeux l'objet de nouvelles discussions. Par exemple, le problème des rapports de la morale et de l'art vient d'être posé à nouveau par Tolstoï et Brunetière. Quant au problème des rapports de la morale, de la science et de la religion, il est, en quelque sorte, posé d'une façon permanente dans la conscience de nos contemporains.

Toutefois, il est une science ou plutôt un art avec lequel la morale a des rapports trop importants pour que nous n'essayions pas de le définir au moins brièvement : nous voulons parler de la pédagogie, science et art de l'éducation.

II. PÉDAGOGIE. — La pédagogie en effet est doublement liée à la morale. En premier lieu, comme toutes les sciences pratiques ou normatives, comme tous les arts, selon la remarquable théorie de Stuart Mill que nous avons déjà exposée, elle se réfère à cet art suprême, à cet art de la vie qui détermine « si la fin spéciale de chaque art particulier est digne et désirable, et quel rang elle occupe dans la hiérarchie des choses désirables ».

« Pour se constituer, dit M. Compayré, la pédagogie a besoin de la psychologie ; mais une autre science ne lui est pas moins nécessaire, celle de la destination de l'homme et du but de son existence, la morale en un mot. En étudiant la nature humaine et les lois réelles de son évolution, on prépare des réponses précises à ces questions : *Comment doit-on enseigner ? Quels sont les procédés, quelles sont les méthodes de l'éducation ?* D'un autre côté, en déterminant les conditions idéales de la destinée de l'espèce et des individus, on s'assure le moyen de résoudre d'autres problèmes qui ne sont pas moins essentiels : *Que doit-on enseigner ? Quel est l'objet, le but de l'éducation ?* »

Or ce but, d'après la plupart des théoriciens de l'éducation, coïncide plus ou moins avec celui de la morale. Ainsi, selon Kant, « l'éducation doit développer dans l'individu toute la perfection dont il est capable ». D'après J.-P. Richter, l'éducation met au jour l'idéal de la personne humaine. De son côté, Herbert Spencer déclare que « la destinée de l'homme étant de vivre dans la plus large acception du mot, le but de l'éducation est de nous apprendre à vivre ».

Mais, dit M. Compayré, « la difficulté commence quand il faut sortir des généralités et dire avec précision ce que c'est que la perfection, l'idéal, la vie complète de l'individu humain, et c'est pourquoi l'éducation souffre de la divergence des théories opposées, contradictoires, qui divisent les hommes et les philosophes, les uns faisant de la vertu, de la dignité morale le but exclusif de la vie, les autres proposant le bonheur comme critérium de nos actions ». En définitive, le problème le plus élevé de la pédagogie est un problème moral.

Quelle que soit d'ailleurs la fin qu'on assigne à l'éducation, la morale elle-même fait en tout cas partie des connaissances ou des habitudes que l'éducation doit communiquer ou inculquer, et alors se pose un nouveau problème : *Peut-on enseigner la morale ? Comment faut-il organiser cet enseignement ?* Sur ce point, les avis se partagent. Les uns soutiennent que la morale doit inspirer l'éducation tout entière, qu'elle en doit être l'âme invisible et partout présente, mais qu'il est inutile et vain de prétendre l'en-

seigner à part. Les autres croient au contraire qu'il y a lieu, sans nier l'ubiquité de la morale dans l'éducation, de lui faire une place à part dans l'enseignement.

Chez les anciens, Platon répartit, comme on le sait, l'éducation entre la gymnastique qui forme le corps et la musique qui forme l'âme; mais, comme le remarque M. Compayré, « l'éducation religieuse, l'éducation morale, l'éducation artistique, sont renfermées dans l'expression complexe de musique ». Comment les guerriers et surtout les magistrats de la République idéale ne feraient-ils pas leur principale étude de la science qui, pour Platon comme pour Socrate, domine et enveloppe toutes les autres, c.-à-d. la science du bien ou la morale?

Dans sa *Cyropédie*, « ce roman d'éducation » que l'on a comparé tout à la fois au *Télémaque* de Fénelon et à l'*Emile* de Rousseau, Xénophon fait une place d'honneur à la morale. « Les enfants, dit-il, se rendent aux écoles pour apprendre la justice comme ils vont chez nous apprendre à lire. »

Bien qu'Aristote fasse de la vertu le but de l'éducation, il ne paraît pas avoir compris la morale parmi les objets de l'enseignement qu'il réduit à quatre: gymnastique, grammaire, musique et dessin.

A Rome, l'éducation morale se bornait tout d'abord à apprendre par cœur la loi des Douze Tables. Plus tard, Cicéron, écrivant son *De officiis* pour son fils Marcus, choisit la morale comme sujet de cet ouvrage, parce que c'est, dit-il, celui qui convient le mieux à l'âge du fils et à l'autorité du père. Désormais la morale fera partie de l'éducation des jeunes Romains, mais au même titre que la rhétorique et la logique.

Au moyen âge, la religion, la théologie se substituent entièrement à la philosophie dans l'enseignement de la morale.

Les hommes de la Renaissance remettent en honneur la morale philosophique telle que la comprenaient les anciens. Rabelais, qui veut que son *Gargantua* soit un « abîme de science », veut en même temps que l'éducation morale sanctifie en quelque sorte l'éducation intellectuelle, « parce que, selon le sage Salomon, sagesse n'entre point en âme malévole et science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». — Plus expressément encore, Montaigne dans l'éducation subordonne tout le reste à la morale. « Nous nous enquerons volontiers d'un escolier: sait-il du grec ou du latin? écrit-il en vers ou en prose? Ce n'est pas cela qu'il faut demander, mais s'il est devenu meilleur ou plus avisé. » — « On nous meuble la teste de science; du jugement et de la vertu, peu de nouvelles. » L'étude de la philosophie, surtout de la philosophie morale, ne saurait commencer trop tôt. « Ostez, dit Montaigne, toutes ces subtilités espineuses de la dialectique, prenez les simples discours de la philosophie, ils sont plus aisés à concevoir qu'un conte de Boccace; un enfant en est capable au partir de la nourriture, beaucoup mieux que d'apprendre à lire ou à écrire. »

Les pédagogues qui sont venus ensuite n'ont point tous fait une part égale à la morale dans leur système d'éducation. Nulle ou peu s'en faut chez les jésuites, cette part est assez considérable chez les jansénistes et chez les oratoriens.

Le premier qui ait mis la morale au nombre des connaissances nécessaires à tous les hommes est l'abbé Fleury, qui veut d'ailleurs qu'elle s'enseigne par des exemples, non par des formules ou des discours. Rollin, au contraire, ne sépare pas la morale du reste de la philosophie dont il fait le couronnement des études classiques, évidemment réservées aux classes supérieures de la société.

C'est aussi à la fin de l'éducation d'Emile que Rousseau rejette l'enseignement de la morale ainsi que celui de la religion naturelle; mais son opinion n'a pas été suivie par ses contemporains ni par les hommes de la Révolution.

Helvétius demande qu'on enseigne la morale dans les écoles publiques. « Qu'apprend-on, dit-il, au collège depuis

la troisième jusqu'à la rhétorique? A faire des vers latins. Quel temps y consacre-t-on à l'étude de ce que l'on appelle l'éthique ou la morale? A peine un mois. » Cet enseignement de la morale, il l'imagine dogmatique, « un catéchisme de probité par demandes et réponses ». — « Pourquoi ne graverait-on pas dans la mémoire de l'enfant les préceptes et les principes d'une équité dont l'expérience journalière lui prouverait à la fois l'utilité et la vérité? »

A mesure qu'on approche de la Révolution française, cette préoccupation de faire enseigner la morale par l'Etat semble grandir. Ainsi La Chalotais se plaint qu'on n'enseigne dans les collèges des jésuites qu'une philosophie abstraite qui ne renferme pas les principes de la morale, et il pose le principe dont s'est inspirée notre récente législation de l'enseignement primaire: « L'enseignement des lois divines regarde l'Eglise; mais l'enseignement de la morale appartient à l'Etat. »

Même doctrine dans le rapport de Talleyrand à l'Assemblée nationale en 1791. « Il faut apprendre à se pénétrer de la morale, qui est le premier besoin de toutes les constitutions... Il faut qu'on l'enseigne comme une science véritable, dont les principes seront démontrés à la raison de tous les hommes, à celle de tous les âges... On a gémi longtemps de voir les hommes de toutes les nations, de toutes les religions la faire dépendre exclusivement de cette multitude d'opinions qui les divisent... Il est temps de l'asseoir sur ses propres bases, il est temps de montrer aux hommes que, si de funestes divisions les séparent, ils ont du moins dans la morale un rendez-vous commun où ils doivent tous se réfugier et s'unir. »

Le vœu de Talleyrand n'a reçu satisfaction que de nos jours. Depuis 1881, la morale fait partie des programmes de l'enseignement primaire (école de garçons et de filles). Dans l'enseignement secondaire, elle n'est enseignée à part que pendant la dernière année des études littéraires, en même temps que les autres parties de la philosophie, psychologie, logique et métaphysique. Enfin, dans l'enseignement supérieur, il n'y a pas de chaires spécialement affectées à la morale; mais les titulaires des chaires de philosophie restent toujours libres de la prendre comme sujet de leurs leçons.

En somme, l'enseignement de la morale paraît encore très imparfaitement organisé dans notre pays. Il y a là une lacune d'autant plus fâcheuse que l'influence de l'enseignement religieux va s'affaiblissant et que les efforts tentés par certaines associations privées, telles que l'*Union pour l'action morale*, analogues aux *Ethical societies* de l'Angleterre et des Etats-Unis, ne suffisent pas à compenser l'abstention relative de l'Etat.

E. BOIRAC.

BIBL. : ARISTOTE, *Morale à Nicomaque* (en 10 livres); *Grande Morale* (en 2 livres); *Morale à Eudème* (en 7 livres), trad. française de Thurot; Paris, 1823, 2 vol. in-8, d'après l'éd. de Coray; Paris, 1822, in-8, trad. fr. de Barthélemy Saint-Hilaire, 1856, 3 vol. in-8, éd. de Michelet de Berlin, 1829-35, 2 vol. in-8. — MALEBRANCHE, *Traité de morale*, 1684, in-12. — KANT, *Critique de la raison pratique* (all.), 1788; *Fondements de la métaphysique des mœurs* (all.), 1785; trad. fr. par J. Barni; Paris, 1848, in-8; *Principes métaphysiques de la morale*, trad. fr. par J. Tissot; Paris, 1830, in-8. — Les mêmes, trad. fr. par J. Barni, Paris, 1855. — Gottlieb STOLLE, *Histoire de la morale patenne* (all.); Iéna, 1714, in-4. — GRUNDLING, *Historia philosophiæ moralis*; Halle, 1706, in-4. — BARBEYRAC, *Histoire de la morale et du droit naturel*, préface de la trad. fr. du *Jus nature*, de Pufendorf; Bâle, 1732, in-4. — ENGLAND, *Inquiry into the moral of ancient*; Londres, 1735, in-8. — MEINERS, *Histoire critique générale de la morale chez les anciens et les modernes* (all.); Gœtt., 1800-1, 2 vol. in-8. — Frédéric STAUDLIN, *Histoire de la philosophie morale*, (all.); Hanovre, 1813, in-8. — GARVE, *Revue des principes les plus importants de la morale depuis Aristote jusqu'à nos jours* (all.); Breslau, 1798, in-8. — James MACKINTOSH, *Histoire de la philosophie morale* (dans la 7^e édition de l'*Encyclopédie Britannique*), traduite en français par M. Poret; Paris, 1834, in-8. — JOUFFROY, *Cours de droit naturel*; Paris, 1834-42, 3 vol. in-8. — COUSIN, *Cours de l'histoire de la philosophie moderne*; Paris, 1846, 5 vol. in-12. — Paul JANET, *Histoire de la philosophie morale et politique*; Paris, 1858, 2 vol. in-8. — DENIS, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*; Paris, 1856, 2 vol. in-8. — A. GARNIER, *la Morale dans l'antiquité*; Paris,

1865, in-12. — L. MÉNARD, *la Morale avant les philosophes*; Paris, 1860, in-8. — FOUILLEE, *Critique des systèmes de morale contemporains*; Paris, 1883, in-8. — RENOUVIER, *la Science de la Morale*; Paris, 1869, 2 vol. in-8. — PAUL JANET, *la Morale*; Paris, 1874, in-8. — HERBERT SPENCER, *les Bases de la morale évolutionniste* (trad. fr. des *Data of Ethics*); Paris, 1880, in-8. — GUYAU, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*; Paris, 1885. — COMPAÏRE, *Histoire critique des doctrines de l'éducation*; Paris, 1879, 2 vol. in-8. — BOUTROUX, *Questions de morale et d'éducation*; Paris, 1895, in-16.

MORALEDA (Canal). Long détroit de 225 kil. qui sépare le Chili méridional de l'archipel des îles Chonos; il commence à la hauteur de l'archipel de Taytao et s'élargit peu à peu jusque vers l'île Chiloe, en lançant dans les terres continentales un certain nombre de bras, de fjords, qui forment notamment l'île Magdalena. En ce point le canal n'a que 8 à 10 kil. de large.

MORALÈS (Luis de), peintre espagnol, né à Badajoz vers 1509, mort à Badajoz en 1586. On ignore auprès de quel maître il apprit son art qui, à en juger par ses ouvrages, paraît singulièrement complexe en ses origines. Ses formes sont chétives et maigres comme chez certains primitifs flamands ou allemands, et cependant on peut supposer qu'il chercha à s'approprier le style et la tournure grandiose des maîtres florentins, et que plus que tout autre le style de Michel-Ange le préoccupa. Mariette, du moins, croyait à cette tentative d'assimilation. Il signale à Evora la copie que Moralès avait faite dans sa jeunesse d'une peinture de l'école de Michel-Ange ainsi que diverses autres études attestant l'admiration de Moralès pour le dessin et la puissance d'expression du grand Florentin. Quant à son coloris, on peut tout à tour le rapprocher tantôt des primitifs vénitiens, tantôt des primitifs flamands ou allemands. Si peu varié qu'il ait été dans ses créations, essentiellement religieuses, l'étude de ses œuvres témoigne que l'artiste a modifié parfois ses pratiques et ses méthodes de peindre. Dans ses premières années, il peint volontiers des compositions d'un assez grand nombre de figures; ses personnages y sont traités de grandeur naturelle et son exécution, plus large, contraste infiniment avec les méthodes postérieurement employées. Cette première manière correspond donc plus étroitement que la seconde avec ce que Mariette nous apprend des primitives études de Moralès et de l'influence exercée sur lui par les Florentins. Plus tard, l'artiste restreint ses compositions à une, deux ou trois figures au plus, qu'il ne peint qu'à mi-corps ou en buste; il reproduit, sans presque les varier, l'un ou l'autre des sujets suivants : l'*Ecce homo*, le *Christ à la colonne*, quelquefois aussi *Saint Pierre témoignant de son repentir*, et souvent la *Vierge soutenant le Christ mort*. En même temps, son exécution se modifie. Sur des fonds assombrés, son dessin, ressenti, incisif, découpe d'un trait ferme les contours de ses formes, d'une anatomie toujours un peu grêle, mais d'une sveltesse qui ne manque ni d'élégance, ni d'une certaine mélancolie d'aspect. Son coloris est délicat, un peu sec, mais consistant et brillant comme l'émail; le modelé accuse par de délicates demi-teintes l'anatomie des formes, et les patients procédés dont il fait usage pour peindre les cheveux, la barbe, rappellent tout à fait ceux des miniaturistes et des primitifs du Nord; c'est aussi avec l'application la plus minutieuse qu'il rend chaque goutte du sang qui tombe du front de ses Christs et chaque larme que répandent ses Vierges pâmées de douleur. Ce qui caractérise encore les ouvrages de cette seconde manière, c'est l'expression nerveusement accusée que l'artiste donne aux visages de ses personnages sacrés, tout à fait propre, comme se le proposait l'idéal qu'il poursuivait, à réveiller dans le cœur des fidèles et des pécheurs la pitié profonde comme les grands repentins. La renommée de Moralès, dès qu'eurent paru ses premières productions, s'étendit vite par toute l'Espagne. Ses compatriotes l'ont surnommé *El Divino*, soit à cause du choix de ses sujets, soit plutôt parce que, mieux que tout autre, il a su exprimer dans ses ouvrages la foi hautaine et rude en accord avec

le caractère de sombre mysticité de ses contemporains. Cependant Philippe II, qui montra tant de goût pour les peintures sensuelles du Titien, ne paraît pas avoir eu le même penchant pour les ouvrages de Moralès. Il ne lui fit qu'une seule commande : le *Christ montant au Calvaire*, offert aussitôt à l'église de San Geronimo et non à l'Escurial, comme il n'eût pas manqué de le faire si cet ouvrage lui avait complu. C'est dans les églises, les cathédrales et quelques rares musées que se rencontrent aujourd'hui les peintures de Moralès. L'église de la Conception, à Badajoz, a conservé un *Portement de croix*, une *Vierge avec l'enfant Jésus jouant avec un oiseau* et *Saint Joachim avec sainte Anne*; celle de la Higuera de Fregenal garde six panneaux composant le maître-autel qui appartiennent à sa première manière. La sacristie des Calices, à la cathédrale de Séville, possède un oratoire dont la partie centrale représente l'*Ecce homo* et les volets la *Vierge et saint Jean*. Deux églises de Madrid, San Felipe el Real et San Isidro, renferment, celle-ci un *Christ à la colonne*, avec saint Pierre pleurant des larmes de repentir, et celle-là un *Ecce homo*. Le catalogue du musée du Prado enregistre cinq peintures : *Ecce homo*, la *Vierge de douleurs*, le *Sauveur*, la *Vierge caressant son divin enfant*, et la *Présentation de Jésus au Temple*. A l'académie de San Fernando se trouve une *Vierge soutenant le Christ mort*, au musée du Fomento le *Christ entre deux pécheurs*, et au musée provincial de Tolède un *Christ* et une *Vierge de la solitude*. Moralès ne quitta sa ville natale qu'à l'époque où, venu à Madrid, il terminait la commande de Philippe II; le roi ne revit l'artiste qu'en 1584, alors que Moralès était déjà très vieux et tombé dans une grande pauvreté. Lors de cette rencontre, le roi, touché de sa misère, lui accorda une pension dont il ne put jouir longtemps. Il laissa un fils, *Cristobal Moralès*, qui n'a guère produit que des copies médiocres des ouvrages de son père, et un élève, Juan Labrador, qui a excellé dans la peinture des sujets de nature morte. Paul LEFORT.

BIBL. : Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas illustres profesores*; Madrid, 1800. — CHARLES BLANC, *Histoire des peintres* (école espagnole). — P. LEFORT, *la Peinture espagnole*; Paris, 1893.

MORALÈS (Ambrosio de), historien espagnol, né à Cordoue en 1513, mort en 1594. Fils d'Antonio Moralès, professeur de philosophie à l'université d'Alcalá, il y occupa à son tour, avec éclat, une chaire, après être entré dans les ordres et avoir obtenu des bénéfices ecclésiastiques. Nommé en 1570 chroniqueur de la couronne de Castille, il entreprit de continuer la grande histoire générale d'Espagne commencée par Florian de Ocampo (V. ce nom), mais il n'eut le temps de la pousser que jusqu'en 1037. Il montra plus de talent historique que son prédécesseur, malgré la négligence de son style. Sa *Corónica general de España* parut d'abord à Alcalá (1574-77, 3 vol. in-fol.). La meilleure édition est celle donnée à la suite de la réédition de la chronique d'Ocampo (Madrid, 1791-92, 12 vol. pet. in-4), où elle occupe les t. III à VIII. On y trouve une biographie de Moralès, et les deux volumes qui suivent contiennent son travail sur les *Antigüedades de las ciudades de España*, qui avait déjà été publié à Alcalá, en 1575, et à Cordoue en 1586. Il mit au jour les œuvres de son oncle Fernan Perez de Oliva, professeur et recteur de l'université de Salamanque (*Obras*; Cordoue, 1588, in-4), et il y inséra quinze de ses propres discours, parmi lesquels un *Discurso sobre la lengua castellana*, important pour l'histoire littéraire. Au siècle dernier, le P. Florez exhuma son intéressant *Viage por orden del rei Phelippe II à los reynos de Leon, y Galicia, y principados de Asturias, para reconocer las reliquias de los santos, sepulcros reales, y libros manuscritos de las catedrales y monasterios* (Madrid, 1765, pet. in-fol.). Plus tard, le P. Cifuentes réunit les *Opusculos castellanos* de Moralès, déjà publiés ou inédits (Madrid, 1793, 3 vol. pet. in-4). G. P.-I.

MORALI (Ottavio), philologue italien, né à Bonate (prov. de Bergame) en 1763, mort en 1826, d'abord précepteur dans diverses villes, puis membre du Corps législatif de la République Cisalpine, enfin professeur de grec et bibliothécaire au collège de Brera à Milan. Il eut de son vivant une grande réputation comme lettré et professeur, mais il écrivit peu; il ne réalisa pas le projet qu'il avait formé de rédiger un dictionnaire grec; il a laissé une *Grammaire* et une *Chrestomatie* grecques et une édition de l'Arioste (Milan, 1818), pour laquelle il avait composé un glossaire qui n'a pas été imprimé.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*. — ZANNONI, *Elogio di O. M.*, dans *Storia dell'Accademia della Crusca*, p. 305.

MORALITÉ (Littér.) (V. COMÉDIE, t. XI, p. 1187).

MORAN (Patrick-Francis), cardinal irlandais, né à Leghlinbridge (comté de Carlow) le 16 sept. 1830. Élève du collège irlandais de Rome, il fut professeur d'hébreu au collège de la Propagande à Rome. Revenu en Irlande en 1866, il occupa les fonctions de secrétaire particulier du cardinal Cullen, archevêque de Dublin. En 1872, il était nommé évêque d'Ossory, en 1884 archevêque de Sidney (Australie), et créé cardinal le 27 juil. 1885. Très érudit, passionné pour l'archéologie et l'histoire de l'Irlande, Moran a beaucoup écrit. Citons : *Essays on the origin of the early Irish Church* (1864); *History of the Catholic archbishops of Dublin* (1864); *Historical Sketch of the Persecutions under Cromwell and the Puritans* (1865); *Monasticon Hibernicum* (1873); *Spicilegium Ossoriense* (1874, 3 vol. in-4); *Irish Saints in Great Britain* (1879); *Letters on the Anglican Reformation* (1890), etc.

R. S.

MORANA, déesse de la mort dans la mythologie des Slaves. On la considère aussi comme la déesse du sommeil, de l'hiver et de la vieillesse. On a quelques représentations de Morana sous la figure d'une femme à l'air grave assise au milieu d'un verger.

MORANCÉ. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. d'Anse; 784 hab.

MORANCEZ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. S. de Chartres, sur la rive droite de l'Eure; 446 hab. Minoterie. Débris de monuments mégalithiques, qui ont été exploités pour l'entretien des routes. Eglise en partie romane. Château de Gourdez.

MORANCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy; 275 hab.

MORAND. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 438 hab.

MORAND (Sauveur-François), célèbre chirurgien français, né à Paris le 2 avr. 1697, mort à Paris le 21 juil. 1773. Il étudia dans sa ville natale, devint en 1724 démonstrateur de chirurgie au Jardin du roi, en 1730 chirurgien à la Charité, et peu après chirurgien en chef des gardes françaises, puis inspecteur général des hôpitaux militaires. Morand fut l'un des membres fondateurs de l'Académie de chirurgie et contribua puissamment à faire progresser la chirurgie en France. Parmi ses nombreuses publications, citons : *Traité de la taille au haut appareil* (Paris, 1728, in-12); *Eloge historique de Mareschal* (Paris, 1737, in-4); *Recueil d'expériences et d'observations sur la pierre* (Paris, 1743, in-12); *Discours dans lequel on prouve qu'il est nécessaire au chirurgien d'être lettré* (Paris, 1743, in-4); *Catalogue des pièces d'anatomie, instruments et machines...* (Paris, 1759, in-12); *Opuscules de chirurgie* (Paris, 1768-72, 2 part. en 1 vol. in-4).

D^r L. HN.

MORAND (Pierre de), auteur dramatique français, né à Arles le 3 févr. 1701, mort à Paris le 3 août 1757. Avocat au Parlement d'Aix. Il fit représenter au Théâtre-Français les tragédies de *Tégis* (1735), *Childéric* (1736) et *Mégare* (1748); au Théâtre-Italien, deux comédies : *l'Esprit du divorce* (1738), la meilleure de ses œuvres, et

les Muses (1738). Ses *Œuvres* (Paris, 1754, 3 vol. in-12) contiennent, outre les pièces ci-dessus citées, des poésies spirituelles et bien tournées, et quelques écrits en prose. Citons encore : *Justification de la musique française* (Paris, 1754, in-8).

MORAND (Jean-Antoine), architecte, ingénieur et peintre français, né à Briançon en 1727, mort à Lyon le 27 janv. 1794. Ayant fait ses études d'architecture à Lyon et les ayant complétées, en même temps qu'il s'exerçait dans la peinture, à Paris, auprès de Servandoni, Morand revint à Lyon en 1756 pour y diriger, comme inspecteur, la construction de la nouvelle salle de spectacle d'après les dessins de J.-G. Soufflot, et fut appelé ensuite à Parme où il fut l'architecte d'un théâtre bâti à l'occasion du mariage de l'archiduchesse de Parme avec l'empereur d'Autriche. Mais c'est surtout à Lyon que Morand fit élever de nombreuses constructions de 1767 à 1775, et entre autres tous les édifices qui bordent le quai Saint-Clair et le pont de bois qui portait son nom. Cet architecte reçut, à l'occasion de cet intéressant travail, le cordon de Saint-Michel; mais ayant contribué, en 1793, à la défense de la ville de Lyon et notamment du pont Morand contre la République, il fut proscrit à l'issue du siège et mourut sur l'échafaud.

Charles Lucas.

MORAND (Charles-Alexis-Louis-Antoine, comte), général français, né à Pontarlier le 4 juin 1771, mort à Paris le 2 sept. 1835. Il adopta, avec l'enthousiasme de la jeunesse, les principes révolutionnaires et en 1792 s'engagea dans les volontaires du Doubs. Il servit à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie et se distingua à Rivoli, ce qui lui valut le grade de chef de bataillon. En 1798 il était en Egypte avec Desaix, qui signala à Bonaparte sa brillante conduite dans l'affaire d'Embeh. Promu général de brigade, il fit en 1805 la campagne d'Allemagne. Il eut une grande part à la victoire d'Austerlitz qui lui valut sa promotion de général de division. Il se signala encore à Iéna et à Friedland. Créé comte (24 juin 1808), il fut employé de nouveau contre l'Autriche en 1809. Il prit part aux batailles de Thann, d'Eckmühl, de Mojaïsk (Russie), de Lutzen, de Bautzen, etc. Louis XVIII lui concéda un commandement. Mais dès le retour de Napoléon, Morand courut au-devant de lui. Napoléon le prit pour aide de camp, le nomma colonel des chasseurs de sa garde et le créa pair de France (2 juin 1815). Morand était avec la garde à Waterloo. La seconde Restauration le défera au conseil de guerre de La Rochelle qui le condamna à mort par contumace (1816). Morand passa à l'étranger. Il revint en 1819 et fut acquitté par le conseil de guerre de Strasbourg (5 juin). Le gouvernement de Juillet le remit en activité et le créa pair de France (11 oct. 1832). Le comte Morand a publié sa défense devant le conseil de guerre de Strasbourg (Strasbourg, 1819, in-8) et *De l'armée selon la Charte et d'après l'expérience des dernières guerres* (Paris, 1829, in-8).

BIBL. : De CUBIÈRES, *Eloge de M. le comte Morand*; Paris, 1846, in-8.

MORANDE (Charles Thévenot de), publiciste français, né à Arnay-le-Duc en 1748, mort à Arnay-le-Duc vers 1803. Il eut une jeunesse fort agitée, fut emprisonné à la demande de sa famille, et, remis en liberté, passa en Angleterre. Il y publia le *Philosophe cynique* (Londres, 1771, 3 vol. in-8) et *Mélanges confus sur des matières fort claires* (1771, in-8) qui eurent un grand succès de scandale. Persévérant dans une voie aussi lucrative, Morande entreprit le chantage en grand. Le *Gazetier cuirassé* (1772) donna, avec les détails les moins voilés, les anecdotes scandaleuses de la cour de France; Morande à ce métier recueillit de sanglantes boutades de Voltaire, des coups de canne du comte de Lauragais, mais aussi beaucoup d'argent. Son meilleur coup est la menace qu'il fit de publier les mémoires de M^{me} Dubarry sous le titre de *Mémoires secrets d'une femme publique*. Louis XV, grâce à l'entremise de Beaumarchais, paya 20.000 livres

plus 4.000 livres de rente viagère, la suppression du pamphlet. Après quoi Morande se rangea, collabora activement au *Courrier de l'Europe* (1776-92) et se risqua à rentrer en France après la Révolution. Il créa aussitôt l'*Argus patriote* (8 juin 1791-31 mai 1792) dans lequel il attaqua surtout Brissot et les Brissotins. Il fut emprisonné après le 10 août, fut remis en liberté et finit tranquillement ses jours dans sa ville natale. R. S.

BIBL. : L. DE LOMÉNIE, *Beaumarchais et son temps*; Paris, 1856, 2 vol. in-8.

MORANDI (Luigi), pédagogue italien, né à Todile le 18 déc. 1844. Il prit part à la campagne de Garibaldi en 1867, puis entra dans l'enseignement et s'occupa de littérature. En 1880, il fit un cours libre de littérature italienne à l'université de Rome. Il a publié de nombreux articles de critique littéraire dans les principales revues d'Italie.

MORANDIÈRE (Romain BRICHETEAU-), ingénieur français, né à Richelieu (Indre-et-Loire) le 18 sept. 1809, mort à Paris le 23 avr. 1875. S'est fait remarquer de bonne heure parmi les ingénieurs de chemins de fer appartenant au corps des ponts et chaussées. En 1853, il quitta le service direct de l'Etat pour celui de la compagnie d'Orléans et devint, en 1868, le directeur de tous les travaux neufs du réseau. Nommé, en 1864, professeur du cours des Ponts à l'École des ponts et chaussées, il publia un *Traité de la construction des ponts*. — Croizette-Desnoyers estime à 388 millions la dépense des travaux dirigés par Morandièrre.

Outre le grand ouvrage sur les ponts, il convient de citer les mémoires suivants donnés par Morandièrre aux *Annales* de son corps : *Composition des chaussées d'empierrement* (1837); *Tracé des voûtes biaisées* (1855); *Chemins de fer à bon marché* (1862); *Construction de diverses lignes ferrées* (1869). On a aussi du même auteur des *Observations sur les travaux projetés pour mettre Tours à l'abri des inondations* (1868); *Des notes sur l'emploi des machines d'épuisement* (1852), et *Sur l'exécution des travaux de charpente* (1862).

MORANDINI (Francesco), dit *le Poppi*, peintre italien, né à Poppi, en Toscane, en 1544, mort vers 1584. Élève habile de Vasari, il produisit beaucoup, et la prestesse de son exécution fut très appréciée de ses contemporains. La plupart de ses tableaux sont conservés à Florence, par exemple : *le Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm, le Christ guérissant un lépreux, Alexandre donnant Campaspe à Apelles*, etc. Quelques toiles de lui sont à Pistoïa, et le musée de Vienne possède son *Saint Pierre dominicain*. G. C.

MORANGIS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Airze; 438 hab.

MORANGIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau; 398 hab.

MORANGLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle; 249 hab.

MORANNES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Durtal; 2.279 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MORANO-CALABRO (antiq. *Muranum*). Ville d'Italie, prov. de Cosenza, arr. de Castrovillari, sur un plateau, au pied du Monte Pollino (2.271 m.); 8.259 hab. (1881). Ruines d'un château bâti par les Normands. Vignobles.

MORANT BAY. Ville maritime de l'île de la Jamaïque, à l'embouchure de la rivière de Morant et au bord de la baie du même nom, à 40 kil. E.-S.-E. de Kingston; 1.500 hab. En 1865 le district de Morant fut le théâtre du massacre des noirs ordonné par le gouverneur général Edward-John Eyre (V. ce nom). — Au fond de la baie de Morant, à 8 kil. E., se trouve la ville de Port Morant.

MORANT (Philip), historien anglais, né à Jersey le 6 oct. 1700, mort à Londres le 25 nov. 1770. Il entra dans les ordres et occupa diverses cures. Très érudit, il a laissé de nombreux travaux historiques de valeur dont les principaux sont : *History and antiquities of Colches-*

ter (1748, in-fol.); *The History and the antiquities of the Country of Essex* (1760-68, 2 vol. in-fol.); *The Cruelties and Persecutions of the Romish Church displayed* (1728, in-8); *Account of the Spanish invasion in 1588* (1739, in-8), etc. Il a publié les *Rotuli parliamentorum* pour la période comprise entre 1278 et 1413. R. S.

MORANTE (Joaquin GOMEZ DE LA CORTINA, marquis de), latiniste, littérateur et célèbre bibliophile espagnol, né à Mexico le 6 sept. 1808, mort à Madrid le 19 juin 1868. Sa famille était originaire de la province de Santander. Il eut pour père Vincent Gomez de la Cortina (mort en 1842), qui, au début de la guerre d'indépendance du Mexique en 1810, avait levé à ses frais, au profit de la métropole, plusieurs détachements de « dragons de Tlahuelilpa ». Sa mère, comtesse de la Cortina, fut fondatrice des premiers établissements des sœurs de charité au Mexique, pour lesquels elle dépensa un million. Son frère aîné, Joseph Gomez, comte de la Cortina, célèbre général et ministre au Mexique, est l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels figure un important *Diccionario de sinónimos castellanos* (Mexico, 1845, in-4). Lui-même fut un brillant élève de l'université d'Alcalá, y obtint le diplôme de docteur en droit et une chaire. Recteur de l'université de Madrid de 1840 à 1842 et député d'Alcalá, juge à la cour d'appel de Madrid en 1844, de nouveau recteur de 1851 à 1853, et membre du tribunal suprême de justice, il fut élevé à la dignité de sénateur du royaume en 1859. Il avait reçu le titre de marquis de Morante dès 1847. L'un des plus grands latinistes du siècle, il publia, avec la collaboration de Raimundo de Miguel, un monumental *Diccionario latino-español etimológico* (Madrid, 1867, gr. in-8). Bibliophile passionné, il forma la plus grande bibliothèque qu'aucun particulier ait possédée, composée de plus de 120.000 volumes, notamment des auteurs latins. Il en rédigea lui-même le catalogue, avec de savantes notices : *Catalogus librorum*, etc. (Madrid, 1854-70, 9 vol. in-8). On y trouve encore, en appendices, plusieurs grands mémoires de biographie et de critique, sur le célèbre humaniste F. Sanchez de las Brozas, sur J. Sobrarias, poète du XVI^e siècle, sur J. Casaubon, etc. Cette bibliothèque fut dispersée aux enchères à Paris, à partir de 1872. G. P-I.

BIBL. : G. PAWLOWSKI, *Notice biographique* (d'après F.-A. Barbieri), et *Bibliographie* de ses travaux, en tête du premier *Catalogue* de vente de sa bibliothèque; Paris, 1872, in-8, et tirage à part.

MORANVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Étain; 172 hab.

MORARD DE GALLES (Justin-Bonaventure, comte), amiral français, né à Goncelin (Isère) le 30 mars 1741, mort à Guéret le 23 juil. 1809. Il servit d'abord dans les *compagnies rouges*, puis entra dans la marine en 1757. Il se signala dans la campagne de 1765 contre les Barbaresques, combattit à Ouessant en 1778, servit sous le bailli de Suffren en 1781, puis aux Indes en 1783. Vice-amiral en 1793, il fut un partisan décidé du 18 Brumaire. Il entra en 1800 au Sénat conservateur et devint secrétaire de cette assemblée en 1803. Il fut créé comte le 26 avr. 1808. Guéret lui a élevé un monument.

MORAS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence; 814 hab. Elevage de bestiaux. Fours à chaux. Huileries, moulins, taillanderie. Statue monumentale de la Vierge, érigée, en 1856, sur l'emplacement d'un ancien château féodal détruit sous Louis XIII. Restes des remparts. Manoir du XVI^e siècle désigné sous le nom de maison du gouverneur. Châteaux modernes de Peyrouse et de Bernon.

MORAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de la Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 295 hab.

MORASSE (Typogr.) (V. Composition).

MORASTEL (Vitic.). Le Morastel a une souche vigoureuse, à sarments érigés; les jeunes feuilles sont bronzées. La grappe est assez grosse. Les grains sont serrés, noirs, petits, sphériques. Le Morastel est un cépage méridional qui

donne un vin de très bonne qualité, mais il est relativement peu fertile.

P. V. et P. M.

MORAT. Petite ville de Suisse, cant. de Fribourg, sur le lac du même nom; 2.337 hab. Situé sur une colline, entouré de vieilles murailles flanquées de nombreuses tours, avec son château construit au XIII^e siècle par Pierre de Savoie, Morat produit un effet imposant. C'est le siège des autorités du district du lac. On y trouve un collège, qui contient un petit musée intéressant, un hôpital. La ville est fort ancienne, il en est fait mention déjà dans des documents du V^e siècle. Elle a été romaine, burgonde, allemande et savoyarde; elle est devenue suisse en 1475. Sous les murs de Morat eut lieu, le 22 juin 1476, une grande bataille dans laquelle 25.000 Suisses défirent complètement une armée de 35.000 Bourguignons et Savoyards, commandés par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Un obélisque, au bord du lac, remplaçant l'ancien ossuaire détruit par les Français en 1798, rappelle cet événement en souvenir duquel la fête annuelle des écoles de Morat a toujours lieu le 22 juin.

Le lac de Morat, dont la circonférence est d'environ 24 kil., est parallèle au lac de Neuchâtel (V. ce mot), dont il est séparé par la petite chaîne du Vuilly. Les deux lacs sont reliés par la rivière la Broye (V. ce mot), qui est navigable. Le silure que l'on pêche dans le lac de Morat atteint quelquefois le poids de 40 kilogrammes.

MORATA (Fulvia-Olympia), humaniste italienne, née à Ferrare en 1526, morte à Heidelberg, le 26 oct. 1553. Elle grandit à la cour de Renée de Ferrare, où son père était précepteur des princes d'Este; elle étudia avec passion l'antiquité classique, dissertait en latin et faisait des vers grecs. Vers 1550, après que des revers l'avaient éloignée de la cour, elle épousa un jeune docteur allemand, Grunthler, l'accompagna en 1551 à Schweinfurt et en 1554 à Heidelberg, où il professait la médecine. Les œuvres littéraires de Morata (lettres intéressantes pour l'histoire de la réforme religieuse en Italie, préfaces, dialogues et vers grecs) ont été réunies par Curion sous le titre de *Olympie F. Moratæ, mulieris omnium eruditissimæ, latina et græca, quæ haberi potuerunt, monumenta* (Bâle, 1558).

F.-H. K.

BIBL.: J. BONNET, *Vie d'Olympia Morata*; Paris, 1850 (réimprimé plusieurs fois).

MORATCHA. Rivière du Montenegro qui descend du Moratcho Gradichté et coule du N. au S. dans le lac de Scutari, qu'elle quitte ensuite sous le nom de Boïna. Sur son parcours, de 100 kil. environ, elle reçoit à droite les eaux de la Mervitsa et de la Zeta, à gauche celles du Zem.

MORATIN (Nicolas-Fernandez de), poète et auteur dramatique espagnol, né à Madrid le 20 juil. 1737, mort à Madrid le 11 mai 1780. Il appartenait à la vieille noblesse de Biscaye et reçut une éducation soignée. Disciple littéraire d'Ignacio de Luzan (V. ce nom), il prit une part active au mouvement qui avait pour but la réforme, dans le sens classique franco-italien, du théâtre et de la poésie espagnols. Il était secondé en cela par la cour et par quelques personnages de la haute aristocratie, non moins que par son enseignement comme professeur de poétique au collège impérial et par un cercle littéraire qu'il avait fondé et qui réunissait les hommes de lettres les plus distingués de la capitale. Sa première tentative à cet égard, dans le domaine du théâtre, fut la *Petimetra* (la Coquette), *comedia nueva*, composée sur les modèles français, mais coulée, au point de vue de la forme, dans le moule de la vieille école dramatique espagnole (Madrid, 1762). Ce singulier compromis ne satisfait personne, de même que l'effort analogue pour la tragédie, dans sa *Lucrecia* (1763), malgré les honneurs de la scène. En même temps que sa première œuvre dramatique, Moratin publia, sous le titre de *Desengaño al teatro español*, trois articles de critique contre le vieux théâtre national. Il obtint plus de succès avec ses poésies légères, réunies dans le volume *El Poeta* (1764)

et avec son poème didactique *la Diana, o arte de la caza* (1765). Il réussit enfin à faire représenter, en 1770, sa tragédie *Hormesinda*, fondée sur les exploits de Pélage et composée sur les modèles des pièces de Corneille et de Racine. Sa troisième tragédie, qui a pour héros *Guzman el Bueno* (V. ce nom), guerrier célèbre et ancêtre du duc de Medina Sidonia, protecteur dévoué de Moratin, marque le point culminant de la puissance poétique de l'auteur (1770). Car il fut surtout poète, élégant, correct et harmonieux. Son « chant épique » à la gloire de Cortez brûlant ses vaisseaux (*Las Naves de Cortés destruidas, canto épico*, œuvre posthume, publiée par son fils en 1785) est regardé comme le plus beau poème de ce genre dont la littérature espagnole du XVIII^e siècle puisse s'enorgueillir. Ses *Obras póstumas* (Barcelone, 1821, pet. in-4; Londres, 1825, pet. in-8) sont précédées d'une touchante biographie de l'auteur par son fils. Ses principales œuvres sont comprises dans le t. II de la *Biblioteca Rivadeneyra* (1846), et le poème sur Cortez figure au t. XXIX (1854) de la même collection. G. P.-I.

MORATIN (Leandro-Fernandez de), célèbre poète dramatique espagnol, né à Madrid le 10 mars 1760, mort à Paris le 21 juin 1828. Fils du précédent, il lui dut presque toute son éducation littéraire et morale. Dès l'âge de sept ans, il composa ses premiers vers. Jeune homme, il eut à un moment l'idée de se faire peintre, puis il entra dans l'atelier d'orfèvrerie de son oncle paternel. En 1779, il prit part, sous un nom supposé, au concours de poésie ouvert par l'Académie espagnole et dont le sujet était *la Prise de Grenade*. L'accessit fut décerné à son poème héroïque, et il l'emporta encore au concours de 1782 avec sa *Leccion poética*, satire contre les abus qui s'étaient introduits dans la poésie castillane. Grâce à la recommandation du poète Jovellanos, il fut emmené, en qualité de secrétaire, par le comte de Cabarrus, chargé d'une mission auprès de la cour de Versailles. A Paris, où il passa l'année 1787, il entra en relations suivies avec le poète Goldoni, réformateur du théâtre italien. Déjà en 1786, il avait écrit sa première comédie, *El Viejo y la Niña*, qu'il ne réussit à faire représenter qu'en 1790. Il la publia sous le pseudonyme d'Inarco Celenio, dont il se servit pendant longtemps. L'année précédente, il avait fait paraître, sous le voile de l'anonymat, la *Derrota de los pedantes*, pamphlet en prose, dirigé contre les mauvais poètes et auteurs dramatiques qui inondaient alors l'Espagne de leurs productions ridicules. Une ode sur l'avènement de Charles IV valut à Moratin, par la protection du grand ministre, comte de Florida-Blanca, une rente ecclésiastique de 300 ducats, qui fut plus tard portée à 3.900 ducats, grâce au ministre Godoy. Mis ainsi à l'abri du besoin, il put se vouer entièrement à la réforme du théâtre national. Sa seconde comédie, en prose, la *Comedia nueva* (1792), une nouvelle satire du mauvais goût d'alors, est une merveille d'esprit. Ensuite il voulut voyager et visita la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. Rentré dans son pays en 1796, il fut pourvu d'un poste avantageux. En 1798, il publia sa traduction, en prose, de l'*Hamlet* de Shakespeare, tentative peu heureuse. Ce n'est qu'en 1803 qu'il aborda de nouveau le théâtre avec sa comédie en vers, *El Baron*, qui fut suivie de *la Mojigata* ou *la Fausse Dévote*, en vers (1804) et de *Si de las niñas*, en prose (1806). Cette dernière pièce est considérée comme son chef-d'œuvre et marque l'apogée de sa gloire. En butte à la jalousie, écœuré de basses intrigues, il prit sa carrière en dégoût et resta muet pendant longtemps. L'invasion française lui ayant paru devoir régénérer l'Espagne, il s'y rallia et devint premier bibliothécaire du roi Joseph, qu'il suivit jusqu'au triomphe de la cause nationale. Il ne donna plus à la scène aucune œuvre originale et se borna à faire représenter, en 1812, sa traduction de *l'Ecole des maris* de Molière, et, en 1814, *El Médico á palos*, imitation du *Médecin malgré lui*. Après avoir longtemps résidé à Barcelone, il se rendit à Bordeaux, puis à Paris, où il languit pendant

quatorze mois. Sa dépouille mortelle ne fut transportée en Espagne que par décret de la reine Isabelle II du 15 juil. 1853. Les dernières années de sa vie avaient été consacrées à son grand travail sur les *Origines del teatro español* jusqu'à Lope de Vega, ouvrage qui fut édité par l'Académie de l'histoire avec ses autres œuvres (*Obras*; Madrid, 1830-31, 4 t. en 6 vol. in-8). Disciple ingénieux de Molière, Moratin est le père de la comédie moderne en Espagne, sans avoir été un génie dramatique. Ses œuvres sont réimprimées à la suite de celles de son père dans la *Biblioteca Rivadeneyra*. Ses cinq comédies originales ont été traduites en français par E. Hollander (Paris, 1855, in-8).

MORATO (Fulvio-Pellegrino), érudit italien, né à Mantoue vers 1495, mort à 1547. Professeur à Ferrare, il fut obligé de quitter cette ville (entre 1528 et 1534) pour des motifs restés obscurs, peut-être pour s'être montré trop favorable à la Réforme. Il est le père de la célèbre Olimpia Morata. Il publia un *Rimario* de Dante et de Pétrarque, le plus ancien dictionnaire des rimes que l'on connaisse (Venise, 1528), et un traité héraldique (*Del signficato de' colori e de' mazzoli*, id., 1535). Il avait en outre composé des commentaires sur divers auteurs latins qui n'ont pas été publiés. Quelques-unes de ses lettres ont été imprimées avec celles de sa fille.

BIBL.: G. BARUFFALDI, *Vita di P. M.*, dans *Raccolta ferrarese d'opuscoli*, t. VIII. — TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VIII, 1086.

MORAVA (ou *March*). Rivière qui donne son nom à la Moravie. Elle prend sa source près d'Altstadt, à 1.260 m. d'alt., au pied S. du mont Schneeberg, sur les confins de la Silésie prussienne. Elle coule d'abord au S.-S.-E., puis à partir de Napajedl au S.-S.-O.; elle forme d'abord la frontière entre la Bohême et la Moravie, entre à Grulich sur le territoire morave, passe à Littau où elle se partage en plusieurs bras; Olmutz en occupe le point de jonction; près de Kremsier, elle reçoit à gauche la Betscha, son premier affluent; pendant l'été, aux eaux basses, elle atteint à peine en ce point quelques centimètres de profondeur, tandis qu'à l'époque des crues son niveau monte jusqu'à 5 m. et inonde la vallée sur de grandes étendues. Après Kremsier, la Morava entre dans une vallée étroite entre les monts de Mars et les monts Blancs des Petites Carpathes; elle passe à Ungarisch-Ostrau, à Göding et forme pendant quelque temps la frontière entre le territoire hongrois et la Moravie; puis elle quitte la Moravie et forme jusqu'à son embouchure dans le Danube la frontière entre la Hongrie et l'Autriche: elle reçoit en Autriche, sur la rive droite, la Thaya, sa grande branche occidentale, et, après un cours de 378 kil., se jette dans le Danube au petit village hongrois de Thében, à 14 kil. en aval de Presbourg. A Olmutz, elle a 400 m. de large et à son embouchure 450 m. La Morava est navigable depuis Göding.

MORAVA. Principale rivière de la Serbie, affluent droit du Danube dans lequel elle tombe près de Semendria. Elle est formée par la réunion, à Stalatch, de deux branches principales: la Morava orientale et la Morava occidentale. La Morava orientale descend de la Tsernagora ou Kara Dagh (Bulgarie). Après avoir traversé un étroit défilé, elle entre en Serbie, passe à Vrania, franchit le défilé de Djep, arrose Leskovats, les plaines de Nich et d'Alexinats et s'engage dans le défilé de Stalatch, au sortir duquel elle s'unit à la Morava occidentale après un cours de 243 kil. dans la direction du S. au N. Ses affluents sont: à gauche, la Moravitsa, la Iablonitsa, la Pousta et la Toplitsa; à droite, la Nichava. La Morava occidentale prend naissance dans la Golia Planina, au S.-O. de la Serbie, et coule dans la direction du S. au N. jusqu'à Pojéga. Elle se dirige ensuite à l'E., traverse une gorge profonde, arrose Tchatchak et prend la direction de l'E.-S.-E. jusqu'à Stalatch. Sur son cours de 200 kil., elle a comme affluents: à gauche, la Diétina, la Gronja; à droite, l'Ibar.

La Morava inférieure ou grande Morava, formée de ces

deux branches, se dirige du S. au N. depuis Stalatch jusqu'au Danube, soit un parcours de 159 kil. au milieu des plaines les plus fertiles de la Serbie, arrosant Paratchine, Tchoupria, Jagodina, Svilainats. Elle reçoit: à gauche les eaux du Lougomir, à droite celles de la Resava. La Morava inférieure est le seul cours d'eau du bassin qu'on puisse considérer comme navigable, et cela seulement à partir de Tchoupria.

A. GIRON.
MORAVES (Hist. relig.) (V. UNITÉ DES FRÈRES BOHÈMES ET MORAVES).

MORAVIE (en tchèque *Morava*, en allemand *Mähren*). Province de l'empire d'Autriche. Elle porte le titre de margraviat et est bornée au N. par la Silésie prussienne et autrichienne, à l'E. par la Hongrie, au S. par la Hongrie et la Basse-Autriche, à l'O. par la Bohême. Sa superficie est de 24.224 m. q. Elle doit son nom à la rivière Morava (en allem. *March*). Elle est séparée de la Bohême par les collines de Moravie, de la Silésie par les Sudètes, de la Hongrie par les Karpathes. Les plus hauts sommets de la montagne n'atteignent pas 1.500 m. Parmi les grandes curiosités naturelles, on cite les grottes de Sloupy et l'abîme de Macocha, auprès de Blansko.

La Moravie appartient aux bassins de la Baltique et de la mer Noire. Le principal cours d'eau est la Morava, affluent du Danube. L'Oder prend sa source à 21 kil. E. d'Olomouc. La province n'a point de lacs; elle possède une cinquantaine de sources minérales moins renommées que celles de la Bohême. Le climat est tempéré. La population était au moment du recensement de 1890 de 2.276.870 hab., soit 117 par kil. q. Au point de vue de la densité de la population, la Moravie occupe le second rang en Autriche (après la Basse-Autriche). Elle est habitée par deux nationalités: les Tchèques, qui forment à peu près les trois quarts de la population, et les Allemands, qui vivent surtout dans les villes et sur les frontières de la Basse-Autriche et de la Silésie; 99% des habitants appartiennent à la religion catholique. Les Tchèques se subdivisent en Hannaks, Slovaques, Valachs, Podhoraks, etc. Leurs costumes sont fort pittoresques. La Moravie est un pays essentiellement agricole et industriel. Elle produit particulièrement des céréales, de la betterave, du vin (entre Znaim et la Morava). Le bétail fournit des laines estimées. L'exploitation du charbon a pour centre les bassins d'Ostrov et de Rossnitz; les produits des mines dépassent annuellement 15 millions de fr. L'industrie des tissus est concentrée à Brünn; celle des laines produit annuellement pour plus de 100 millions de fr. L'industrie sucrière est également fort développée. Les foires de Brünn sont renommées.

Au point de vue administratif, la Moravie est administrée par une lieutenance impériale et royale assistée d'une diète de 100 membres; elle est divisée en 31 capitaineries de cercle et a pour capitale Brno (Brünn); 94.462 hab. Les villes les plus importantes sont Ihlava (Iglau), 23.641 hab.; Olomouc (Olmutz); 76 tribunaux de première instance relèvent de la cour d'appel de Brno. La province est partagée entre deux diocèses (Brno et Olomouc). Elle n'a comme établissement d'enseignement supérieur qu'une faculté de théologie à Olomouc. Les Tchèques réclament l'établissement d'une université slave à Brno.

HISTOIRE. — On n'a pas de documents précis sur l'histoire de la Moravie avant la période slave. Les habitants antérieurs paraissent avoir été les Quades et les Marcomans. Les Tchèques durent s'établir en Moravie en même temps qu'en Bohême, à une époque qu'on ne peut d'ailleurs déterminer. Le premier chef morave dont l'histoire fasse mention est Mojmir I^{er} (vers 840), qui réunit la province de Nitra à la Moravie. Son successeur, Rastislav (846-870), essaya de lutter contre les Allemands; ils envahirent la Moravie en 855 et furent repoussés; pour combattre les progrès du germanisme, Rastislav eut l'idée de demander à l'empereur de Constantinople des apôtres slaves qui prêcheraient au peuple morave la parole divine dans sa langue

maternelle. Ces apôtres furent les deux frères *Cyrille* et *Méthode* (V. ces noms), qui introduisirent la liturgie slave dans la province. En 864, Rastislav, assiégé par Louis II dans son château de Dévin, fut obligé de reconnaître sa suzeraineté. Mais en 870, Svatopluk, neveu de Rastislav, se révolta contre son oncle et le livra à Louis II, qui le fit périr. Devenu prince, Svatopluk se retourna contre les Allemands, les chassa du pays et assura l'indépendance spirituelle de la Moravie, érigée par Méthode en évêché. Le prince de Bohême, Borivoj, fut baptisé en Moravie. Mais après la mort de Méthode (885), le clergé germanique reprit le dessus. Des guerres heureuses augmentèrent le domaine de Svatopluk. Il comprenait, outre la Moravie actuelle, les pays d'Opava et de Teschen, la Bohême vassale, le pays de Nitra, la Pannonie inférieure ou la Moravie confinait aux Bulgares et les provinces slaves de l'Elbe jusqu'à Magdebourg et à Cracovie. En 890, Arnoulf attaqua sans succès l'empire morave; il avait réclamé le secours des Hongrois; Svatopluk (mort en 994) laissa trois fils qui ne réussirent point à repousser ces envahisseurs. Les Hongrois enlevèrent à la Moravie les pays slovaques qu'ils possèdent encore aujourd'hui. Bretislav de Bohême (1027-35) s'empara de la Moravie qui fit partie de la couronne de Bohême. Les principautés de Brno (Brünn), Olomouc, Znojim étaient généralement allouées en fiefs aux fils des ducs ou rois de Bohême. Ces vassaux luttèrent le plus souvent contre leurs souverains. Les empereurs profitaient de ces querelles pour réclamer la suzeraineté immédiate de la Moravie. En 1063, un évêché fut fondé à Olomouc.

A partir du XIII^e siècle, des colons allemands pénétrèrent en Moravie et y fondèrent des villes soumises à la législation allemande. En 1333, le roi Jean érigea la Moravie en margraviat. Pendant les guerres hussites, le roi Sigismond résida en Moravie. Sous le règne de Georges de Podiebrad, la province fut envahie par Mathias Corvin qui en garda une partie sa vie durant (de 1478 à 1490). La Moravie jouit au XVI^e siècle de la tolérance religieuse; la secte des frères bohêmes qu'on appela aussi frères moraves s'y développa librement. En 1608, Mathias obligea Rodolphe à lui céder la Moravie qui fit retour à la couronne de Bohême quand il fut proclamé roi (1611). Le margraviat s'associa à la révolte du royaume et reconnut Frédéric le Palatin (1619). Les Moraves prirent part à la bataille de la Montagne Blanche, où succomba l'indépendance de la Bohême. Vaincue avec elle, la Moravie subit la même destinée; elle continua d'ailleurs à faire partie des Etats de la couronne de Saint-Vacsav, et jusqu'en 1836 ses représentants figurèrent dans la cathédrale de Prague à la cérémonie du couronnement.

L. LEGER.

BIBL. : BRANDL, *la Moravie* (en tchèque), édition allemande, sous ce titre, *Handbuch d. mährischen Vaterlandskunde*; Brünn, 1859. — WOLNY, *Kirchliche Topographie von Mähren*; Brünn, 1855-56. — SMOLA, *Die Markgrafschaft Mähren*; Vienne, 1881. — *Vollständiges topographisches Ortllexicon der Markgrafschaft Mähren*; Brünn, 1885. — DUDIK, *Mährens allgemeine Geschichte*; Olmütz, 1866 et années suiv., 11 vol.

MORAWSKI (François), fabuliste polonais, né à Pudziszki en 1783, mort en 1861, fit ses études à l'université de Francfort; puis il prit part aux glorieuses campagnes de Napoléon. Ayant fait preuve dans beaucoup de batailles d'un courage admirable, il fut nommé successivement colonel et général; il prit part à l'insurrection de 1831. Exilé à Wologda, il ne rentra que deux ans après en Pologne. Outre beaucoup de vers satiriques, il publia en 1851 un beau poème épique qui a pour titre *la Métairie de mon grand-père*, et traduisit *l'Andromaque* de Racine. Ses *Fables*, publiées en 1860, sont de petits chefs-d'œuvre. Rien n'y manque: l'expérience, les expressions justes, l'esprit, la grâce, la vérité psychologique, le style d'une belle couleur. Beaucoup d'entre elles rappellent les fables du célèbre fabuliste polonais Krasicki quoiqu'elles ne les égalent pas en mérite.

BIBL. : E. KIERSKI, *Fr. Morawski*; Varsovie, 1862. — St. KOZMIAN, *le Général Fr. Morawski*; Posen, 1865.

MORAWSKI (Theodor), historien polonais, né à Piwnice en 1797, mort à Paris le 22 nov. 1879. Il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur, devint lui-même ministre (1831), puis vint s'établir à Paris. Il a écrit une excellente histoire de Pologne: *Dzieje Narodu polskiego* (1871-73, 6 vol.).

MORAY FIRTH. Vaste indentation de la mer du Nord, au N.-E. de l'Ecosse; à son entrée entre Burghhead et le Tarbet Ness, elle mesure 26 kil.; elle est profonde de 40 kil., et se prolonge au S.-O. par le Firth d'Inverness, où se jette le Ness, et forme à l'O. le Firth de Cromarty où se jette le Conan. Le Moray Firth est mis en communication avec l'océan Atlantique par le canal *Calédonien* (V. ce mot).

MORAY (Comté de). (V. ELGIN [Comté d']).

MORAY (Comtes de) (V. RANDOLPH).

MORAY (Tiburce) (V. GROUSSET [Paschal]).

MORAZZONE (P.-F. MAZZUCHELLI, dit le), peintre italien (V. MAZZUCHELLI).

MORBECQUE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. S. d'Hazebrouck; 3.342 hab. Hospice. Fabrique de toiles. Brasserie. Eglise gothique du XVI^e siècle. Tombeau d'un seigneur de Morbecque du XV^e siècle. Ruines de l'ancien château seigneurial du XIV^e siècle, auprès desquelles s'élève un château moderne. Château de La Motte-aux-Bois (XVII^e siècle) restauré en 1842.

MORBHANDJ. Principauté de l'Inde orientale, divisée en trois provinces: le Morbhandj, le Bámanghâti, et Oupin Bâgh. Le chef-lieu est Baripada; 10.989 kil. q.; 258.700 hab., dont un tiers hindou.

MORBIDITÉ. I. DÉMOGRAPHIE. — Ce mot, dans son acception démographique, signifie l'étude de la population considérée dans les maladies qui l'affectent. L'épuisement de la force vitale, les accidents volontaires et involontaires et la maladie sont les trois principales causes de mort: la maladie est de beaucoup la cause qui fait le plus de victimes. Quoiqu'une quantité innombrable d'observations aient été recueillies par les médecins et publiées, on ne possède pas encore de statistiques suffisantes des maladies.

On peut se faire quelque idée du risque de maladie auquel un adulte est exposé par les statistiques des sociétés de secours mutuels en France. En voici le résumé pour les périodes 1871-86 et 1885-94:

DÉSIGNATION	NOMBRE MOYEN ANNUEL de malades ou de journées de maladie dans le cours d'une année					
	1871-86			1885-94		
	Moyenne générale	Hommes	Femmes	Moyenne générale	Hommes	Femmes
<i>Nombre de malades par 100 sociétaires participants :</i>						
Dans les sociétés approuvées.....	25,8	25,5	27,5	30	»	»
Dans les sociétés autorisées.....	24,1	24,4	22,8	36	»	»
<i>Nombre moyen de journées de maladie payées par malade :</i>						
Dans les sociétés approuvées.....	18,1	19,2	13,5	15,9	16,8	11,8
Dans les sociétés autorisées.....	20,8	21,3	17,9	18,4	19,0	14,4
<i>Nombre moyen de journées de maladie par sociétaire participant :</i>						
Dans les sociétés approuvées.....	4,7	4,9	3,7	4,8	5,0	3,7
Dans les sociétés autorisées.....	5,0	5,2	4,8	5,5	5,7	4,2

Si la durée des maladies est un peu plus longue dans les sociétés simplement autorisées, c'est peut-être parce que la surveillance est plus sévère dans les sociétés approuvées. Ces sociétés étant composées principalement d'ouvriers rangés et de petits employés, c'est à cette catégorie de personnes que s'applique cette morbidité moyenne et non à tous les groupes de la population française.

Il semble que d'une période à l'autre le nombre des journées de maladie par malade, c.-à-d. la durée moyenne des maladies, ait diminué, tandis que la proportion du

nombre des malades au nombre des sociétaires aurait augmenté.

Quelques travaux méritoires (en Italie, en Autriche, en Suisse, en France), très insuffisants encore, ont été faits en vue de déterminer la morbidité et surtout la mortalité suivant les professions. On peut dire que dans les professions libérales, la médecine excepté, les conditions sanitaires sont généralement bonnes, qu'au contraire elles ne le sont pas dans les professions comme celles de charretier ou de cocher, où l'homme est exposé aux intempéries

NOMBRE DE JOURS DE MALADIE PAR PERSONNE DANS LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER (d'après M. J. Bertillon)

AGES	GRANDE-BRETAGNE				ITALIE	ALLEMAGNE		FRANCE		
	OLIPHANT 1820 Sociétés écossaises	FINLAISSON 1829 Sociétés anglaises	ANSSELL 1835 NEILSON 1846 (moyenne) Sociétés anglaises	RATCLIFFE 1866-70 Sociétés de Manchester	BODIO 1890 Résultats corrigés	HEYM 1866-75 Société de Leipzig	BEHM 1870-77 Employés de chemins de fer	De BOUTTEVILLE 1844 Sociétés françaises	HUBBARD 1852 Sociétés françaises	BERTILLON 1890 Ouvriers en soie de Lyon
20 à 25 ans.....	4,0	7,0	5,7	5,3	5,0	5,8	8,3	5,9	5,0	3,06
25 à 30 —.....	4,2	7,0	6,1	5,7	5,4	5,1	7,5	6,7	5,3	3,40
30 à 35 —.....	4,6	7,0	6,5	6,5	5,1	5,6	7,7	8,0	5,0	3,97
35 à 40 —.....	5,0	8,5	7,4	7,4	6,0	6,3	9,0	9,5	5,5	4,32
40 à 45 —.....	6,0	9,5	9,1	9,0	6,2	7,8	10,0	10,7	6,6	5,29
45 à 50 —.....	8,3	9,5	11,1	11,4	6,8	7,7	11,3	12,2	6,9	5,89
50 à 55 —.....	11,4	10,5	15,3	15,5	7,9	8,5	14,3	14,5	7,1	8,04
55 à 60 —.....	14,9	13,5	21,5	21,3	9,2	16,3	17,5	18,3	10,0	8,38
60 à 65 —.....	23,0	»	32,5	33,0	11,2	12,5	18,1	28,7	13,5	11,15
65 à 70 —.....	55,6	»	66,3	50,6	13,4	18,9	15,0	69,8	13,7	16,73

sans réagir par le mouvement, dans celles où l'ouvrier respire des poussières dures, comme le carrier, ou nuisibles, comme le peintre.

La première enfance est exposée à de nombreuses maladies, souvent mortelles. A Paris, qui peut être pris comme exemple, les principales sont : la débilité congénitale, qui n'est pas, à proprement parler, une maladie et qui agit en toute saison, surtout pendant les chaleurs ; les maladies de l'appareil digestif qui sont pernicieuses en été et ne font guère moins de victimes ; les maladies du système nerveux et des sens. Ce sont les chaleurs des mois de juillet et d'août, cause de dysenterie, qui emportent le plus de jeunes enfants pendant la première année de la vie. Des observations faites par le Dr Ledé sur les enfants nés à Paris et placés en nourrice hors de Paris, il résulte que le nombre des enfants succombant à des maladies est notablement plus fort parmi les enfants élevés au biberon que parmi les enfants élevés au sein (enfants légitimes âgés de six à quinze jours : 27 décès annuels sur 100 enfants élevés au sein, 42 sur 100 enfants élevés au biberon ; de trois à six mois : 15 décès sur 100 enfants élevés au sein, 19 sur 100 enfants élevés au biberon). La vie se consolide ensuite et les maladies deviennent plus rares et moins mortelles. On voit par les résultats des sociétés de secours mutuels que le nombre moyen des jours de maladie par an de 20 à 30 ans oscille entre 5 et 8, qu'il augmente avec l'âge et qu'entre 60 et 70 ce nombre dépasse 40 et peut aller suivant les cas bien au-delà.

Le tableau du mouvement des hôpitaux de Paris en 1895 (d'après l'Annuaire statistique de la ville de Paris) donne une idée approximative du nombre proportionnel de personnes atteintes par les plus fréquentes maladies et de celles qui ont succombé. A côté des nombres afférents à chaque catégorie de malades, nous indiquons ceux qui, dans ce total, reviennent aux principales affections du groupe (V. le tableau en tête de la page suivante).

Ce tableau indique à peu près la mortalité causée par les maladies aiguës. Il ne donne pas une idée suffisamment exacte de la mortalité des maladies chroniques ; ainsi la phtisie ne pardonne guère et, si les hôpitaux ne comptent que 49,2 décès par 100 tuberculeux, c'est que

57 sont sortis guéris non du mal, mais de la crise aiguë qui avait motivé leur admission. Il en est de même pour les maladies organiques du cœur. La pneumonie et la bronchite ne sont très dangereuses que pour les vieillards ; il faudrait tenir compte de l'âge pour avoir la notion précise de la nocuité des maladies de ce genre. En somme, la phtisie, qu'au XVIII^e siècle un médecin anglais signalait déjà comme étant avec la peste la principale cause de mort, la pneumonie, la pleurésie, les maladies organiques du cœur, celles du système nerveux et la bronchite sont au nombre des ennemis les plus redoutables de la vie humaine. Toutefois, il importe de remarquer que la mortalité dans les hôpitaux est supérieure à celle de la vie ordinaire et que la population française ne perd pas 13,3 % de ses malades ; en 1886, les sociétés de secours mutuels qui, il est vrai, ne comprennent pas d'enfants, n'ont perdu que 6,2 % de leurs malades.

D'après les statistiques municipales, voici les maladies qui ont occasionné le plus de décès pendant les années 1882-86.

NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100.000 HABITANTS

MALADIES	DÉCÈS à Paris 1882-86	DÉCÈS dans les villes de 10.000 à 20.000 hab. 1887
	Tuberculose pulmonaire.....	138
Diarrhée, athrepsie.....	205	166
Pneumonie.....	170	205
Maladies organiques du cœur.....	128	140
Congestion et hémorragie cérébrales	117	131
Cancer.....	103	»
Bronchite chronique.....	101	91
Diphthérie et croup.....	86	67
Fièvre typhoïde.....	82	67
Bronchite aiguë.....	70	67
Débilité sénile.....	62	126
Rougeole.....	56	42
Maladies articulaires et débilité congénitale.....	53	»

	MALADIES	NOMBRE de Malades soignés	NOMBRE de DÉCÈS	NOMBRE DE DÉCÈS par chaque maladie sur un total de 100 décès	NOMBRE de MALADES DÉCÈDÉS sur 100 malades soignés
1	Maladies épidémiques	10.643	922	5,5	8,6
	Rougeole.....	1.460	223	1,3	15,2
	Diphthérie.....	2.633	355	2,1	13,4
2	Maladies générales	24.715	6.369	3,8	25,7
	Tuberculose.....	10.414	5.127	31,2	49,2
	Syphilis.....	4.449	104	0,6	21,3
	Cancer.....	2.426	896	5,4	36,9
	Rhumatisme.....	3.423	20	0,1	0,5
	Anémie.....	1.686	15	0,09	0,89
	Alcoolisme.....	620	37	0,2	5,9
	Saturnisme et autres intoxications.....	681	12	0,07	1,7
3	Maladies du système nerveux	9.103	1.103	6,6	12,1
4	Maladies de l'appareil circulatoire	7.526	961	5,8	12,7
	Maladies organiques du cœur.....	3.130	681	4,1	21,7
5	Maladies de l'appareil respiratoire	17.664	2.459	14,8	13,9
	Broncho-pneumonie.....	1.826	960	5,8	52,5
	Pneumonie.....	2.543	810	4,9	31,3
	Pleurésie.....	1.554	139	0,8	8,9
6	Maladies de l'appareil digestif	11.351	1.552	9,3	13,6
	Diarrhée infantile.....	1.133	628	3,8	0,55
7	Maladies de l'appareil génito-uri- naire	14.804	875	5,2	5,9
	Néphrite aiguë.....	905	269	1,6	29,7
	Mal de Bright.....	808	295	1,7	36,5
	Métrite.....	3.254	3	0,01	0,09
8	Grossesse	13.132	186	1,1	1,4
9	Maladies de la peau	9.544	213	1,2	2,2
10	Affections des os	5.285	161	0,9	3
11	Vices de conformation	215	22	0,1	10,2
12	Nouveau-nés	11.834	746	4,5	6,3
13	Débilité sénile	369	110	0,6	2,9
14	Mort violente	7.759	480	2,9	6,1
15	Maladies diverses	15.017	365	2,2	2,4
16	Femmes enceintes sorties sans ac- coucher	1.593	»	»	»
	Totaux.....	160.634	16.524	»	»

L'âge et le degré d'aisance exercent une influence sur la nature, la fréquence et la gravité des maladies. M. Bertillon a fourni à ce sujet quelques renseignements utiles; il a trouvé (période 1865-87 à Paris) que la diarrhée, la variole, la rougeole, la scarlatine, la coqueluche, la diphthérie, qui s'attaquent à l'enfance plus qu'aux autres âges, sévissaient surtout dans les quartiers pauvres; que ces maladies, ainsi que la méningite, atteignaient les garçons plus que les filles, que la phthisie, qui fait plus de victimes parmi les hommes que parmi les femmes et qui est mortelle entre trente et quarante-cinq ans, la bronchite, la pneumonie sévissaient aussi principalement dans les quartiers pauvres; que le diabète, au contraire, qui s'attaque plutôt aux hommes qu'aux femmes, était plus fréquent dans les quartiers riches; que les maladies organiques du cœur, qui sont funestes surtout aux vieillards, ont à peu près la même intensité dans tous les arrondissements. Dans la mortalité des villes de

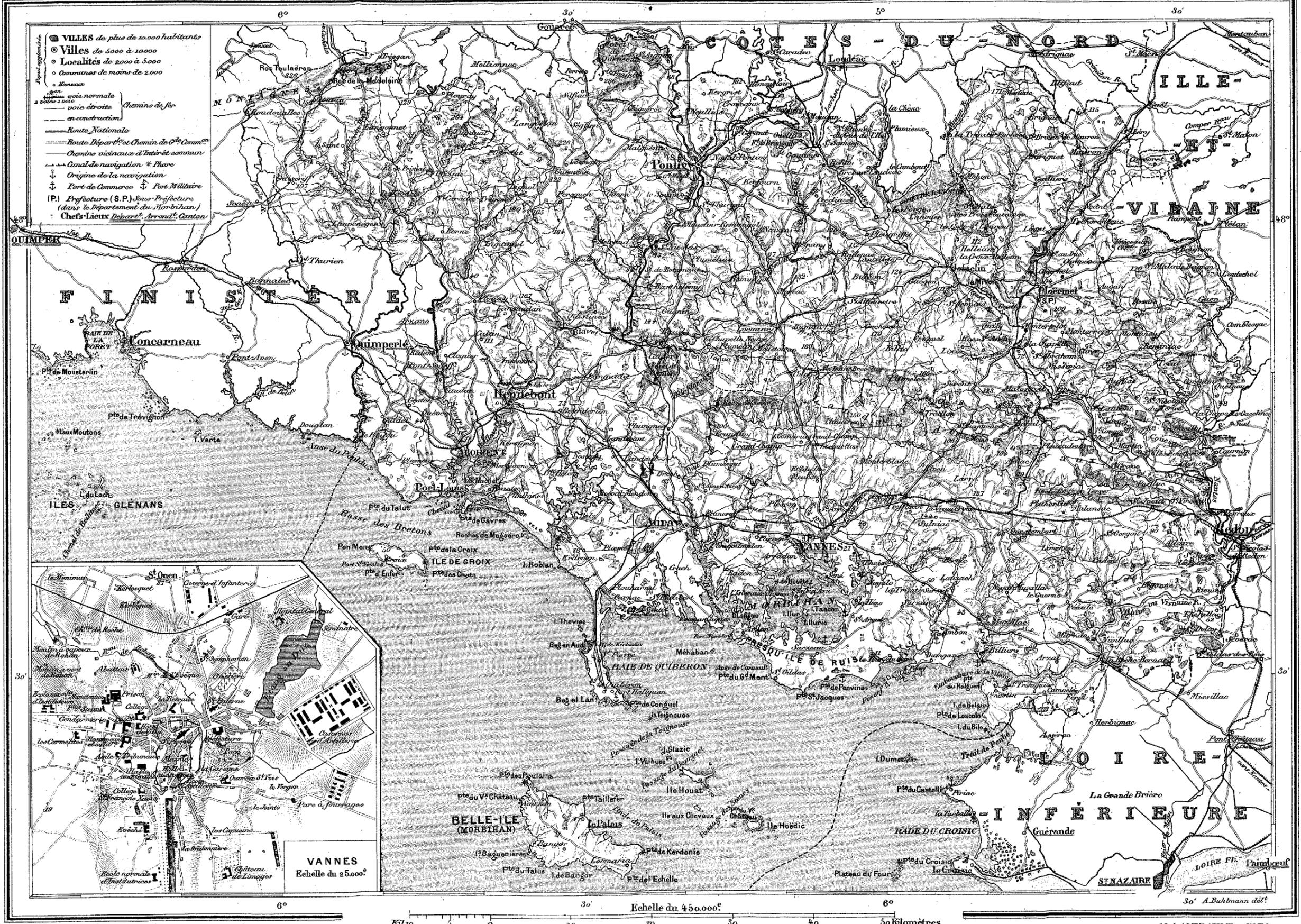
France de plus de 10.000 hab., il y a six maladies épidémiques qui, à elles seules, causent à peu près le dixième des décès: la fièvre typhoïde, puis la diphthérie, la rougeole, la variole, la coqueluche et la scarlatine; la fièvre typhoïde, qui fait cinq à six fois plus de victimes que la scarlatine, sévit en général beaucoup plus durement dans la région méditerranéenne que dans le Nord.

Le tableau suivant indique pour sept Etats la part de douze maladies, épidémiques ou non, dans la mortalité générale. Les constatations à l'aide desquelles cette statistique a été dressée sont assurément incomplètes et imparfaites et la gravité des épidémies varie beaucoup d'une année à l'autre; néanmoins elles fournissent des éléments de comparaison qui ne sont pas sans intérêt.

Voici sur 100 décès le nombre de décès occasionnés par les maladies suivantes (d'après la Direction générale de la statistique du royaume d'Italie):

MALADIES	ITALIE	ANGLETERRE	SUISSE	AUTRICHE	SUÈDE	BELGIQUE	FRANCE Villes de 10.000 à 20.000 hab. 1887
Rougeole.....	2,5	2,3	1,4	1,5	1,7	2,6	1,7
Scarlatine.....	1,0	2,3	2,1	2,1	2,6	1,4	0,3
Coqueluche.....	0,8	2,7	2,1	3,5	1,0	3,4	0,6
Diphthérie et croup.....	3,0	1,6	6,5	5,6	5,5	3,6	2,7
Fièvre typhoïde.....	3,2	1,3	1,9	2,4 (?)	1,6	2,8	2,7
Phthisie et tuberculose diffuse.....	8,1	10,0	12,3		14,4 (?)	14,6	10,6
Méningite et hydrocéphalie.....	1,0	1,4	»	12,5	»	»	2,7
Mésentérie.....	2,1	1,6	»	»	»	»	»
Bronchite et pneumonie.....	16,4	17,6	6,8	9,3	10,5 (?)	15,7	14,5
Tumeurs malignes.....	2,1	2,9	1,2	1,4	4,1 (?)	»	2,5
Congestion et apoplexie cérébrales.....	4,5	5,5	4,2	2,3	»	»	5,2
Entérite et diarrhée.....	10,0	4,3	3,2	4,0	12,4 (?)	6,5	6,6

E. LEVASSEUR.



Créé et Imp. par Berhard F^o 1897

II. MATHÉMATIQUES. — La théorie des assurances contre les maladies repose sur la connaissance de la loi de morbidité. On appelle taux de morbidité à l'âge a le quotient $\frac{M}{y_a}$, dans lequel M désigne le nombre de jours de maladie éprouvés par un groupe de y_a individus sur y , tous d'âge a . C'est le nombre moyen de jours de maladie qu'un individu subit de l'âge a à l'âge $a + 1$. Si $\varphi(a)$ désigne le taux de morbidité à l'âge a , $f(a)$ le nombre de vivants de la table de mortalité à l'âge a , v le taux de l'intérêt de l'argent. La valeur de la prime unique qu'il faut payer à l'âge a pour obtenir 1 fr. par jour de maladie est donnée par la formule :

$$\frac{1}{f(a)} \int_0^{\infty} \varphi(a+x) f(a+x) (1+v)^{-x} dx.$$

Voici la table dont les assureurs font usage pour calculer les primes ; elle est due à Hubbard :

AGES	NOMBRE de jours de maladie	AGES	NOMBRE de jours de maladie	AGES	NOMBRE de jours de maladie
16	4.000	36	5.623	56	8.124
17	4.065	37	5.642	57	8.768
18	4.140	38	5.689	58	9.500
19	4.250	39	5.740	59	10.748
20	4.365	40	5.960	60	11.724
21	4.495	41	6.160	61	12.476
22	4.604	42	6.340	62	13.052
23	5.000	43	6.500	63	13.500
24	5.276	44	6.784	64	14.172
25	5.443	45	6.952	65	14.736
26	4.532	46	7.028	66	15.164
27	5.544	47	7.041	67	15.428
28	5.551	48	7.056	68	15.500
29	5.556	49	7.074	69	16.588
30	5.562	50	7.095	70	17.084
31	5.569	51	7.120	71	18.236
32	5.576	52	7.147	72	19.692
33	5.584	53	7.178	73	21.500
34	5.593	54	7.212		
35	5.607	55	7.596		

H. LAURENT.

BIBL. : DÉMOGRAPHIE. — E. LEVASSEUR, *la Population française*, 3 vol. in-8 (V. particulièrement le t. II). — BODIN, *Géographie et statistique médicale*, 2 vol. in-8. — Jacques BERTILLON, *Démographie* (Extrait de l'*Encyclopédie d'hygiène*). — Jacques BERTILLON, *Tables de morbidité et de mortalité par professions*. — D^r A. BERTILLON, *Morbidité* (dans l'*Encyclopédie des sciences médicales*). — *Statistique sanitaire des villes de France et d'Algérie* (publication officielle). — D^r J. BERTILLON, article du *Journal de la Société de Statistique de Paris*, oct. et nov. 1892, et *Annuaire de la Statistique de la Ville de Paris*, 1889. — Georg von MAYR, *Statistik und Gesellschaftslehre*, grand in-8.

MORBIER. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Morez; 1.573 hab. Fonderies de cuivre et de bronze; fabriques d'horlogerie et de lunetterie. Morbier dépendait de la mense capitulaire de l'évêché de Saint-Claude et fut l'une des communautés qui, au XVIII^e siècle, avec l'aide de Voltaire et de l'avocat Christin, voulurent secouer le joug de la mainmorte et intentèrent au chapitre de Saint-Claude un procès célèbre. La mainmorte n'y fut abolie qu'en 1789. H. LIBOIS.

MORBIHAN (Dép. du). Situation, limites, superficie. — Le dép. du Morbihan porte le nom breton d'un grand golfe fermé, *Mor bihan* (mer petite), situé au tiers E.-S.-E. de la ligne de ses côtes sur l'Océan, « la grande mer » (*er mor bras*). Il est compris entre les lat. N. 47° 26' 27" (pointe du Bile), 47° 16' 46" (pointe de l'Echelle) à Belle-Ile-en-Mer, et 48° 42' 36" (Trégnaliton, au N. de la forêt de Quénécan); entre les long. O. 4° 22' 26" (Le Marerais) et 6° 4' 15" (Kervennec, au S.-O. de Roudouallec). Il a pour ch.-l. Vannes, long. O. 5° 3' 42" et lat. N. 47° 39' 30", distant de Paris de 504 kil. par chemin de fer et de 402 kil. O.-S.-O. à vol d'oiseau. Il est

borné au N. par les Côtes-du-Nord, à l'O. par le Finistère, au S. par l'Atlantique, au S.-E. par la Loire-Inférieure, à l'E. par l'Ille-et-Vilaine. Son pourtour est d'environ 553 kil.; les côtes y sont pour 160 kil. La superficie du département est, d'après le service géographique de l'armée, de 709.249 hect., en y comprenant pour 110.900 les îles (Groix, Belle-Ile, Houat, Hédic, etc.). 18 dép. seulement sont plus étendus, 27 avec le chiffre du cadastre (679.800 hect.). Il forme une sorte de parallélogramme. Sa plus grande diagonale, du N.-O. au S.-E., est de plus de 140 kil. Sa plus grande largeur O.-E. à la lat. de 48° est de 118 kil., sa plus grande hauteur, N.-S. à la longit. de Quiberon, est de 84 kil.; et, en y comprenant Belle-Ile, 104 kil.

Relief du sol. Aspect. — Au N.-O. du département, vers Gourin, on observa la terminaison orientale de la chaîne des montagnes Noires. Le renflement des landes de Lanvaux, qui succèdent, dans le Morbihan, au-delà de la Vilaine, au sillon de Bretagne, constitue une bande dirigée parallèlement à la côte méridionale, à une distance de 25 kil. courant E. 15° S. à O. 15° N., durant 60 kil., entre Redon et Baud, avec une largeur moyenne de 4 kil. et une alt. de 80 à 160 m. Cette bande est comprise entre deux vallées, septentrionale et méridionale, parallèles. La vallée du N. est parcourue de l'E. à l'O. par la Laye, par son affluent droit l'Oust, par le Tarun, affluent de l'Evel, et par ce dernier, lui-même affluent du Blavet. La vallée méridionale appartient au bassin de la Vilaine à l'E., par son sous-affluent l'Arz, et à l'O. à celui de la rivière d'Auray. Cette région est granitique et stérile. Les landes de Lanvaux, de Grand-Champ à l'O. et du Haut-Brambrien offrent, en des plaines nues, un étang sans verdure sur ses bords, des marais, des forêts sombres; de nombreux mégalithes ajoutent à la tristesse du paysage.

— La chaîne des montagnes Noires prolonge vers l'O. les montagnes de Quénécan, situées à la limite septentrionale. C'est en ces points que se trouvent les plus grandes altitudes du département. Dans le Quénécan, ce sont : Sainte-Brigitte, 213 m.; Saint-Laurent, 249 m.; Silfiac, 209 m.; dans la montagne Noire : Kerroch au S. de Plouray, 294 m.; mont Saint-Joseph, au hameau de Botquelvez, 297 m. : c'est le point culminant : chapelle Saint-Michel, 240 m. — Sur les sommets en grès blanc des montagnes Noires, au N. de Gourin, c'est un amoncellement de pierres en ruines et des landes immenses. Le flanc de ces collines offre, d'autre part, des vallons pittoresques où tombent les eaux vives de mille ruisseaux. Une forêt vaste s'y rencontre, celle de Conveau. On y remarque le roc de la Madeleine de 266 m. et le roc Arvrain de 253 m. La nature du sol du Quénécan, granitique, schisteuse et gréseuse, est semblablement aride; on y voit aussi une grande forêt de 3.600 hect., aux gorges profondes et lugubres, aux larges dolmens. En s'éloignant vers le S. de ces chaînes, les altitudes diminuent : Guéméné, 175 m.; Pontivy, 56 m., 148 m.; Josselin et Ploërmel, 70 m.; au S. vers le littoral, elles sont faibles : Hennebont, 35 m.; Vannes, 25 m.; Port-Louis, 10 m. Les îles ont des hauteurs : Groix, 47 m.; Belle-Ile, 60 m. Dans son ensemble, le sol du département s'incline vers la portion méridionale, tantôt au S., tantôt au S.-O., en suivant la pente du Blavet, tantôt au S.-E. le long de l'Oust. Les cours d'eau se détournent fréquemment dans les grandes dépressions ou vallées parallèles aux bandes des roches éruptives dirigées du N.-O. au S.-E. Les vallées secondaires sont perpendiculaires aux précédentes, constituant une structure quadrillée du sol, que les eaux accentuent. Ces vallées, normales à la direction des strates, sont généralement étroites, profondes et sinueuses, sans accumulation de sédiments. Le littoral, sablonneux en certains points, offre fréquemment des falaises. Celles de l'île de Groix sont creusées de grottes. A Belle-Ile ce sont des rochers entassés.

Jadis, les plateaux qui dominent dans le Morbihan

étaient couverts d'immenses forêts, ils en conservent aujourd'hui un certain nombre. Au-dessus d'Inzinac, est le bois de Trémelin, au S. est la Vieille-Forêt. Vient ensuite le petit bois d'Organ. Puis, au N. de Plouay, la forêt du Pont-Callech de 500 hect. (131 m., 181 m.). Au N.-O. du Morbihan, la forêt de Conveau, à l'intersection de trois départements. La forêt de Quénécan sert également de frontière, le bois de Squel la prolonge à sa pointe S.-S.-O., vers Silfiac. A l'O. de Gueltas, se trouve la forêt de Branguily; au N.-E. de Remungol, le bois de Galveron. La forêt de Lanouée sert de frontière avec les Côtes-du-Nord, par sa lisière septentrionale. Viennent ensuite (3.500 hect.) : le bois de Hantel, au S. de Beignon; le bois de Grée, au S.-E. de Ploërmel; la forêt de la Bourdonnaie, au N.-O. de Carentoir; la forêt Neuve, petite, au S. de la Gacilly; le bois de la Chauvaillie, près Peillac; la forêt de Kerlaurent, au S. d'Allaire. Le bois du Lezay sert de frontière du côté de la Loire-Inférieure, à l'E. de la Roche-Bernard. Des bois existent au N. d'Erdeven et d'Auray. Dans les landes de Lanvaux et de l'O. à l'E. : forêt de Camors, bois de Floranges, forêt de Lanvaux (252 hect.), bois de Lannodu à Loperhet, bois du Colpo, de Bily, Kerfily, Hanvaux, Largoët, Coëby et Molac, Misny, Couëtzo, Brambien, Grisan dans la lande de Couesmé.

MÉGALITHES. — Préhistorique. Les monuments mégalithiques contribuent à donner au Morbihan son aspect caractéristique. Ce département est celui de Bretagne et de France qui en renferme le plus et de beaucoup. Ces pierres sont plus nombreuses dans les communes qui bordent l'Atlantique, on y peut ajouter les îles voisines (V. BADEN, CARNAC, ERDEVEN, LOCMARIAQUER, PLOUBARNEL, QUITBERON, etc.). Les mégalithes appartiennent à l'étage robenhausien. En Bretagne, les hommes de l'époque chelléenne remplaçaient le silex faisant défaut par le quartzite, roche locale. On a trouvé dans les dolmens du Moustoir, à Carnac, du Rocher et de Bono, à Plougoumelen, des perceurs en quartzite, des casse-tête en granit et en talcschiste amphibolique. Mentionnons : des anneaux en pierre, fort rares; des pendeloques rares aussi, en une espèce de turquoise verte; des haches polies, dites en jadéite (réellement pyroxénite). On signale, dans l'étage morgien ou de bronze fondu, des haches à talons; et dans l'étage larnaudien, bronze martelé, des haches et herminettes à ailerons.

Géologie (V. ARMORIQUE, CÔTES-DU-NORD, FINISTÈRE, FRANCE, ILLE-ET-VILAINE, LOIRE-INFÉRIEURE). — Le dép. du Morbihan fait partie du plateau granitique méridional de la Bretagne, qui se termine au S.-E., dans la Loire-Inférieure, à Ancenis, et dans la partie contiguë du Maine-et-Loire; le bocage poitevin N. de la Vendée et des Deux-Sèvres lui fait suite. La structure géologique du Morbihan est remarquable par la régulière alternance de ses zones éruptives et sédimentaires ou de schistes cristallins, en bandes parallèles à la ligne des côtes, O.-N.-O. à E.-S.-E., ce qui donne à l'ensemble de la carte une apparence rayée (Elie de Beaumont). Il en résulte, dans le sens perpendiculaire, une série de plis synclinaux et anticlinaux, ceux-ci correspondant aux poussées des roches d'éruption, par exemple pour la lande de Lanvaux. D'autres bandes parallèles se manifestent en dehors des côtes, dans l'Océan, au travers des îles, restes et témoins de l'ancien continent. Partout, dans cette région tourmentée, les strates paléozoïques et les feuilletés des schistes sont redressés jusqu'à la verticale.

Ce département offre des terrains cristallins ou primitifs (système archéen); des terrains primaires paléozoïques (systèmes précambrien, silurien et dévonien); le pliocène du groupe tertiaire ou néo-zoïque; des alluvions quaternaires ou anciennes; des alluvions modernes; des roches éruptives anciennes. Le groupe secondaire ou mésozoïque n'y est pas représenté.

TERRAINS CRISTALLINS. — Le gneiss de Bretagne comporte deux étages, l'un inférieur granitoïde massif, de

l'Étel au golfe du Morbihan. Le gneiss de l'étage supérieur (S. de Roguédas), près Vannes, est feuilleté à mica noir. Cette roche est modifiée par le granite (à Brech). Les gneiss granulitiques de la bande anticlinale de Vannes sont pénétrés par des filons de la roche éruptive. C'est le *micaschiste* qui prédomine dans les terrains primitifs de la Bretagne, mais il passe fréquemment au gneiss et quelquefois au quartzite. Dans la bande de Lorient, de l'île Raguenez à Merlevenez, c'est un schiste à chloritoïde. La bande de l'île de Groix est la plus remarquable : elle est riche en minéraux rares, sortes de gemmes que l'on trouve en alluvions sur la grève et qui font de cette île un écrin, comme dit M. Vélain. Plus au N., sont les bandes de Locminé et de Berric. Le micaschiste est granitique de Pont-Aven (Finistère) à Hennebont. De Quimperlé à Hennebont le mica blanc s'y développe au voisinage de la traînée de granulite, d'Arzano à Inzinac. Des lits quartzeux graphitiques sont interposés dans les micaschistes primitifs de la rivière d'Étel au Morbihan. Les *amphibolites* de Bretagne renferment peu ou point de quartz. Une traînée principale se poursuit de l'estuaire de l'Aven à l'anse du Pouldu et à Lorient. Les amphibolites à glaucophane ont des caractères spéciaux à l'île de Groix, où elles offrent les minéraux constituants : rutile, sphène, fer oxydulé, grenat, glaucophane, épidote, mica blanc, quartz, amphibole, chlorite. Les *pyroxénites*, moins répandues et rares en France, se rencontrent aux environs de Pontivy, de Baud, au golfe d'Étel, dans les falaises de Billiers. Ce sont les roches les plus remarquables parmi celles qu'on observe dans leur gisement principal, savoir à Roguédas et dans les îles du golfe du Morbihan. Elles appartiennent à la partie moyenne du terrain primitif de Bretagne. On distingue deux faisceaux. La roche du faisceau septentrional de Roguédas est l'analogue du cipolin; c'est elle que les anciens habitants de l'Armorique ont employée pour les haches trouvées sous les dolmens, et qui fait encore aujourd'hui l'objet d'un commerce local de joaillerie sous le nom de *jade breton*. Les *serpentes* primitives ne se montrent qu'en petite quantité (anse du Pouldu).

TERRAINS SÉDIMENTAIRES. — Les terrains franchement sédimentaires existent surtout dans la portion septentrionale du département. Le système *précambrien* est représenté par ses trois assises dans le Morbihan. L'étage inférieur, *phyllades de Saint-Lô*, commence dans le Finistère, à Brieç, et se continue jusqu'au Saint, sous forme d'argiles bleu clair traversées par des filons de quartz. On le retrouve dans l'arr. de Pontivy et au S.-E. à Questembert et à Caden, sous forme de schistes fissiles. Au-dessus de cette première assise est celle des *schistes et poudingues de Gourin* fort développés aux environs de cette localité. On observe cet étage dans l'arr. de Ploërmel. On peut ranger à ce niveau les bancs ardoisiers exploités à Mauron, Néant et autres lieux. Les *dalles vertes de Néant* offrent dans cette localité et au N. de Josselin une schistosité transversale, avec disparition des fossiles (*Arenicolites*, *Oldhamia*). Fréquemment les couches précambriennes ont été métamorphosées; un affleurement de schistes micacés staurotidifères se montre de Plogonec (Finistère) à Guiscriff. On observe ensuite des schistes micacés feldspathisés du Faouët à Lanvéngen, puis la bande de Guéméné et l'auréole de Saint-Nicolas (à l'E. de Bieuzy), autour de la terminaison orientale de la traînée granulitique de Pontivy. De semblables schistes forment des auréoles autour des massifs granulitiques de Mané-Guen et de Villeder. Les *schistes et arkoses de Bains* (Ille-et-Vilaine) forment un pli anticlinal dirigé de l'O. à l'E., correspondant, dans le Morbihan, à la venue granitique des landes de Lanvaux, et se prolongeant dans la Loire-Inférieure. Ce sont des schistes argileux gris verdâtre, des lits d'une arkose blanche, feuilletée, caractéristique. Ses modifications par le granit sont plus intenses au N. qu'au S. de la traînée de Lanvaux.

Le système *silurien* est représenté dans le Morbihan

par ses divers étages : *cambrien, ordovicien, gothlandien*. Le premier montre à la base des *poudingues pourprés*. Les banes de poudingues disparaissent dans les montagnes Noires, et les schistes verts avec cristaux maclés de clintonite forment une bande étroite au S. de ces montagnes. Les *schistes et poudingues de Montfort* (Ille-et-Vilaine) se montrent à Néant et dans le bassin de Malestroit, où se trouvent des dalles vertes chloritoidées (Saint-Jean-Brévelay) et à Réminiac. Les poudingues s'observent au contact de la granulite à Langonnet (Restableiroux). L'étage *ordovicien* est important en Bretagne, car on y rapporte le *grès armoricain*, qui joue un grand rôle dans l'orographie de la contrée. Dans le département, on voit au S. de l'extrémité orientale de la chaîne des montagnes Noires se poursuivre la crête rectiligne que forment ces grès durs non érodés. On en distingue une bande méridionale à Saint-Tugdual et à Plœrdat ; une autre septentrionale, de Langonnet à Mellonec (Côtes-du-Nord), bien développés vers Plouray. Il en est d'autres dans les monts de Quénécan et dans le massif du Blavet. Des gisements fossilifères se remarquent à Malestroit, où l'on trouve des bilobites et des *tigillites*. De l'oxyde de fer (minerai à Coatquidam) forme fréquemment une couche supérieure. Le grès armoricain est métamorphosé en divers lieux : à Caden, où il a été transformé en quartzite, et entre Priziac et Plœrdat. Dans les monts de Quénécan, il s'est modifié au contact du granite qui le coupe, à Saint-Laurent. Sur le grès armoricain se trouve l'assise des *schistes à calymènes*, ardoisière à Angers (*schistes d'Angers*). Ils sont fossilifères à Roch-Avrant, au N. de Gourin. Ils forment une bande dans les montagnes de Quénécan, de Kéraudric à l'étang des Salles et à Sainte-Brigitte. Là, ils ont été influencés par le granite jusqu'à 5 kil. du contact, les fossiles n'ont pas été déformés : *Calymene pulchra*, *Trinucleus ornatus*, *Dalmanites socialis*, etc. Ils affleurent dans les bassins de Malestroit et de Redon. A l'O. de Sérent et de Callac, ils perdent leurs fossiles, dont la taille et le nombre sont si remarquables à Malestroit (trilobites : *Calymene*, *Lichas*, etc.), et prennent un caractère ardoisier. De même, la bande de Rochefort-en-Terre est fissile et exploitée comme ardoises. Ces schistes sont très sensibles à l'action de la granulite, et il y a eu un développement important de chialstolite jusqu'à 1.500 m. du contact, les chialstolites des environs de Rochefort-en-Terre offrent une grande taille, de 40 centim. A l'assise précédente succède celle du *grès de May ou du Châtellier*. Ces schistes et grès se montrent dans la coupe de Questembert à Malestroit. D'autres assises se superposent aux précédentes, celle du *schiste ardoisier de Riadan* (Ille-et-Vilaine), qu'on retrouve dans le Quénécan. Dans l'étage *gothlandien*, les *schistes et grès de Camaret*, auxquels correspondent ceux de Poligné, sont mal représentés au N. du département. On les voit aussi modifiés par le granite et devenus maclifères (Perret, Silfiac). Les schistes et grès sont devenus au contact de la granulite des schistes et des quartzites micacés, d'Elven à Pluherlin et aux environs de Questembert. Les *grès* forment ici cinq bandes parallèles du N.-O. au S.-E. Dans le département, celles de Réminiac et de Berlé sont d'un grès rosé ou blanc, bon pour pavés ; la bande de Redon est d'un grès blanc ou rouge, fossilifère, fournissant de grandes dalles.

Le *système dévonien*, représenté inférieurement par les *schistes et quartzites de Plougastel* (Finistère), ne fait qu'affleurer la partie N.-O. du Morbihan (forêt de Conveau, Langoëlan, Silfiac, forêt de Quénécan). Les *schistes et grès ou quartzites de Gahard*, de même date, se rencontrent dans ces localités. Les quartzites sont vert sombre ; les roches sont le plus souvent métamorphosées et pénétrées par le granite.

Dans le groupe tertiaire, la série inférieure manque ; quant à la série *miocène*, peut-être doit-on considérer une partie des sables rougeâtres, si répandus en Bretagne à la surface des terrains anciens, comme des faluns de

cette époque. Un *calcaire marin* miocène forme une couche peu épaisse (Langonnet) à la base d' *argiles et lits de calcaires lacustres à Bithinia Dubuissoni, Potamidés Lamarcki*, réduits.

A la base du *pliocène* se trouvent les *argiles de Redon*, à nodules blanchâtres de carbonate de strontiane et fossilifères : *Nassa prismatica, mutabilis, Terebratula variabilis*. Cette argile, bleue ou grise, épaisse de 4 à 5 m., est exploitée pour poteries à Saint-Jean-la-Poterie et au S. de Malansac. Au-dessus, des *sables avec galets* de quartz roulés se montrent au S. des montagnes Noires à Langonnet, dans la lande de Kerivoal, de Roudouallec à Guiscriff. Des *sables et poudingues*, supérieurs, ceux-ci formés de granite et de galets quartzeux, forment une région plate plantée de pins, entre les rivières du Blavet et d'Étel, indiquant un ancien estuaire.

Les *alluvions anciennes* du système *quaternaire* ou *pleistocène* sont très peu développées au N.-O. du département, recouvertes par des alluvions plus récentes. Au N., les diluviums des vallées se composent de sables et de cailloux roulés, employés pour l'empierrement. Dans la vallée du Blavet, elles contiennent un lit de fossiles (*Ostrea edulis* et autres espèces actuelles) ; nous les voyons devenir importantes dans la vallée de l'Oust ; aux environs de Sérent (vallée des Haies), elles contiennent de l'or, ainsi qu'à Villeder (près Roc-Saint-André), où elles ont fourni de la cassitérite, etc. On peut rapporter à cette formation des limons jaunes de 2 à 3 m. (Toulpis, à l'O. de Vannes), servant de terre à brique.

Dans le système *récent*, les *alluvions modernes* occupent le fond des vallées, elles sont sans épaisseur et tourbeuses (O. de Keraliform en Roudouallec, lande de Kerivoal ; vallée de l'Ellé) ; ou bien elles sont argileuses, argilo-sableuses ; ce sont des dépôts coquilliers avec quartz, et des blocs de *tourbe* qui se voient à marée basse (estuaire d'Étel et la côte) ; elles constituent le sable si remarquable des plages de Groix, aux minéraux rares, et provenant de la destruction des falaises voisines. Des alluvions vaseuses occupent une grande étendue dans la vallée de la Vilaine ; il y aurait des alluvions aurifères aux environs de Saint-Pierreux (1 décigr. d'or par mètre cube).

Les *dépôts modernes* consistent en sable quartzeux calcaire là où il y a accumulation de coquilles (N. de l'anse du Pouldu, bords de la mer, Gávres, estuaire d'Étel) ; exploité pour l'amendement des terres argilo-siliceuses de la région sous le nom de *maërl* ; des dunes de sable quartzeux s'élèvent, sur la côte, d'Étel à Plouharnel.

TERRAINS ÉRUPTIFS. — Le *granite* le plus ancien de l'Armorique, d'âge précambrien, s'étend de la pointe de Moustierlin (O. de la baie de la Forest) à Hennebont. Jusqu'à la rivière de Pontaven, la roche est massive et à gros grains. C'est la plus belle pierre de taille de la région ; on la transporte à Lorient pour les travaux du port. En pénétrant dans le dép. du Morbihan, le granite devient à grains très fins ; au mica noir s'associe du mica blanc : ce granite d'Hennebont est identique à celui de Vire ; il y est exploité. On distingue dans cette région du département diverses trainées granitiques. Le *granite feuilleté* de Lanvaux forme une grande et large bande, dirigée de l'O.-N.-O. de Camors à Saint-Vincent, enclavée d'abord dans la granulite feuilletée et ensuite, au N. et au S., bornée par les schistes et arkoses de Bains. Ce granite est employé en pierres de taille. Le granite, au N. du département, est plus récent ; il a traversé les formations siluriennes et dévoniennes. On distingue à l'O. le massif de Rostrenen ; de Mellonec (Côtes-du-Nord) à Plouray, il est modifié par la granulite. Le granite de Rostrenen est à grands éléments porphyroïdes, où les cristaux maclés d'orthose atteignent 0^m,10 et plus ; il forme des dômes au milieu des roches paléozoïques des montagnes de Quénécan. L'âge de ce granite serait le dimantien.

C'est dans le voisinage des granites de Rostrenen que s'observent les célèbres schistes maclifères des Salles de

Rohan dont les prismes de chiasolithes dépassent quelquefois 0^m,13 de longueur, et où l'on observe des fossiles siluriens.

La *granulite* ou granite à deux micas, postérieure au granite, est abondante dans le plateau méridional de la Bretagne, et particulièrement dans le Morbihan; elle y forme plusieurs traînées qui, de la pointe de la Cornouaille et de divers points de sa côte S., se dirigent vers l'E.; les plus méridionales vont jusqu'en Poitou. De la baie des Trépassés partent deux bandes, d'abord confondues: l'une entre dans le Morbihan à Châteaublanc, comprend au S. le Faouët, Saint-Caradec, Guéméné jusqu'à Pontivy, et plus au N., Langonnet, Langoëlan; sa direction générale est E.-10° N.; l'autre, à la forêt du Pont-Callec, puis comprend au N. Malguénac, et au S. Inguiniel, Bieuzy, Melrand, Bubry; il faut y rattacher la bande de Locminé, Saint-Jean-Brévelay, Saint-Allouestre, Guéhenno, La Villeder, avec filons pegmatiques subordonnés et quartz à cassitérite. Elle ne dépasse pas le Morbihan. Sa direction générale est E.-10° S. La quatrième traînée, dont la direction est la même, part de l'île de Sein et de la pointe du Raz, passe au Trévoux et entre bientôt dans le Morbihan, où elle passe à Inzinac; sur sa prolongation, vers Manerven, se trouve la bande de Grandchamp à Allaire. On pourrait distinguer une traînée ayant pour point de départ la pointe de Penmarch et le massif de Pont-l'Abbé pour s'élever à l'E.-N.-E. vers le S. de Rosporden, et de là se diriger à l'E.-S.-E. par Hennebont, Pluvigner, le N. de Vannes, jusqu'à Muzillac. Des îles de Glénan part une sixième traînée, dite de Port-Louis, dirigée d'abord E.-S° N. jusqu'à Ploemeur, et de là jusqu'à Parthenay et Fontenay-le-Comte, E.-25° S. Elle passe par Port-Louis, Gávres, Étel, Baden; elle se poursuit, par des lambeaux, dans la presqu'île de Rhuis, et se termine par un vaste massif, où se trouvent Clisson (Loire-Inférieure), Montaigu (Vendée), Thouars, Bressuire et Parthenay (Deux-Sèvres). L'extrémité de Quiberon, séparée du massif correspondant continental par des roches cristallines schisteuses, se continue dans la direction S.-E. par les îles Houat et Hédec jusqu'aux Sables-d'Olonne. Les traînées granulitiques sont séparées les unes des autres par des couches sédimentaires anciennes, même par des bandes de granite, et elles les ont métamorphosées. En même temps, la granulite a subi sur ses bords des modifications endomorphiques. Les massifs les plus importants sont ceux de Guéméné, de Saint-Jean-Brévelay et de Grandchamp.

Dans le golfe du Morbihan se trouve une traînée postérieure aux précédentes, dirigée N.-E. au S.-O., à grains fins, constituant une bonne pierre de taille. — La *granulite* feuilletée devient *schisteuse* et passe à l'état de gneiss en un grand nombre de points: Lanvaudan, Languidic, Granchamp, de Meucon à Sulniac. Il en est de même de la variété dite *hallesfint*, roche gneissique, considérée aussi comme un pétrosilex; elle est rubanée, cornée, dure et employée pour l'entretien des routes; elle forme une bande à Baud, dans la vallée du Tarun, et ailleurs. La granulite passe au contact à des roches *aplitiques*, à grain fin, blanches ou roses, riches en mica blanc, avec grenats et tourmalines. C'est une modification endomorphique. On l'observe à Château-Blanc, Berné, Boutihiry, Menez-Glas, etc., auréoles des massifs de Guéméné et de Saint-Jean-Brévelay; les filons quartzeux qui entourent ce dernier sont riches en minéraux variés, ils existent aussi, quoique moins communs, dans l'intérieur: tel le célèbre gîte stannifère de la Villeder, situé dans la partie aplitique. L'auréole du massif de Grandchamp est formée d'aplite, et surtout d'une vaste ceinture de granulite porphyroïde. La *microgranulite*, roche porphyrique, forme un filon N.-S., qui a tracé la voie de la rivière d'Ellé. La *diorite* existe aux confins du département, au S. des montagnes Noires. Des diorites micacées, postérieures à la granulite, existent à Ploërdut. — Les *diabases à ouralite* (*épidiorites*) se rencontrent en filons de 2 à 5 m.

dans le plateau cambrien de Pontivy. Ils traversent les formations siluriennes vers Sainte-Brigitte et sont antérieurs au granite de Rostrenen.

Les *porphyrites micacées* forment de rares filons, minces et altérés (S. de Saint-Laurent, S. de Saint-Jacut).

Les *porphyrites à quartz globulaire* forment quelques filons minces, entre Carentoir et Comblessac.

Des *filons de quartz* sont dispersés en un grand nombre de points, parfois très tourmalinifères (Guiscriff). Dans l'arr. de Lorient, ils sont nombreux, sans direction dominante. Dans l'arr. de Vannes, ils sont répartis en deux systèmes, le principal (fluorine, chrome oxydé) sert pour empierrement; le second est stannifère, filons de Questembert, et plus au N., arr. de Ploërmel, ceux de la Villeder, Maupas, Lédou, Ville-au-Lau; il est plombifère (filon de Saint-Mandé, près Baud, arr. de Pontivy).

Gîte stannifère. Le gisement de la Villeder se compose d'un amas enchevêtré de veines quartzueuses dans la granulite (V. GRANITE À ÉTAÏN, t. XIX, p. 213) à mica blanc. Les alluvions stannifères contiennent aussi des paillettes d'or. Ce gîte se relie à ceux de Pénestin (en breton *Pen-Staën*, le cap de l'étain) et de Piriac, à l'embouchure de la Vilaine et de la Loire, sur le rivage même de l'Océan. À Piriac l'étain apparaît dans un gneiss kaolinisé. On a émis l'opinion que Pénestin et peut-être les îles qui prolongent ce cap (Houat, Hédec, etc.) avaient été le point le plus important du commerce de l'étain à la période du bronze.

Régime des eaux. — LITTORAL. — Comme conséquences du climat pluvieux de la région et de son sol siliceux, de sa conformation péninsulaire, de son orographie légèrement accidentée et de la disposition des strates, les eaux forment un grand nombre d'étangs, de ruisseaux et de petites rivières d'une eau pure, offrant des cascades, et coulant suivant la direction des strates ou dans le sens perpendiculaire vers l'Océan. Une même rivière (Blavet, Evel, la Claie, la rivière d'Auray) peut offrir, dans son écoulement, ces deux caractères et présenter des coudes à angle droit, avant de descendre à la mer. Celle-ci s'introduit dans les embouchures des moindres rivières dont les estuaires brusquement grossis forment des sortes de fiords. Leur source est dans les montagnes au S. du dép. des Côtes-du-Nord ou (pour la Vilaine) jusque dans la Mayenne; les plus petites naissent dans le département même. Toutes se déversent dans l'Atlantique au S.

Le littoral est très découpé. Dans l'anse du Poullu débouche la *Laïta*. La rivière ou estuaire, qui sert de frontière jusqu'en aval de Quimperlé, se forme là de la rencontre de l'*Isole* et de l'*Ellé*. L'*Isole* borne le Morbihan vers Roudouallec. L'*Ellé* (52 kil.) naît dans les montagnes Noires (240 m.), vers Glomel. Elle entre bientôt dans le Morbihan, rassemble près de Plouray un grand nombre de ruisseaux, entre autres le *Rozo* (dr.), coule devant Langonnet où elle reçoit le *ruisseau de l'étang de Langonnet* (dr.), passe au Faouët, puis reçoit le *Pont-Rouge* (g.) qui a passé par Ploërdut, Priziac, et l'*Inam* ou *Stier-Laër* (dr.) de 35 kil., venant de Gourin, et dont un affluent de gauche est le *ruisseau du Moulin-du-Duc*, passant non loin du Saint. La *Laïta* forme bientôt un estuaire de 200 à 400 m. entre rives. L'anse se termine, à l'E., à la pointe du Talut, séparée de l'île de Groix par la basse des Bretons, large de 5 à 6 kil.

Là est l'entrée de la rade de Lorient, continuant l'estuaire du *Blavet* auquel s'est réuni à droite celui du *Scorff*. Le *Blavet* (150 kil.) a sa source dans le dép. des Côtes-du-Nord, à Landévet (306 m.). Ce fleuve, après avoir prêté son lit au canal de Nantes à Brest près l'abbaye de Bon-Repos (Côtes-du-Nord), s'engage dans un défilé contournant la forêt de Quénécan et forme la limite des deux départements. Il entre tout entier dans le Morbihan, à partir de 2 kil. au S. de Mur-de-Bretagne. Il se dirige vers Pontivy, où il abandonne le canal, et descend vers le S.-S.-O.; d'ailleurs, il remplit encore le rôle de canal, dit *canal du*

Blavet, jusqu'à Hennebont, pendant 59.600 m. En aval de Bieuzy, il a reçu à dr. le *Sar*; à Baud, il reçoit à g. l'*Evel*, puis se courbe vers l'O., jusqu'à Manervin, où il fait de nouveau un coude en se dirigeant au S.-S.-O.; il baigne Hennebont, et en aval de cette ville coule sous les arches élevées d'un viaduc de 222 m., du chemin de fer de Nantes à Brest, et il devient accessible aux navires calant 2 m. Sa navigation devient maritime. Transformé dès lors en estuaire, il descend à Lorient, où il reçoit, à dr., l'estuaire du *Scorff*.

Le *Sar* (32 kil.) prend sa source à Séglien et baigne Melrand. L'*Evel* (50 kil.) naît à Radenac, baigne Régigny, reçoit à dr. : le *Runio*, né vers Gueltas; puis le *Signan*, né dans les mêmes lieux, et passant par le Moustoir-Remungol. Après avoir baigné Guénin, l'*Evel* reçoit à g. le *Tarun*, venant de Moustoirac et coulant de l'E. à l'O. par Plumelin. Le *Scorff* naît dans les Côtes-du-Nord, près de Lescouët (240 à 263 m.), et, entré aussitôt en Morbihan, coule vers le S. en baignant Langoëlan, puis Guéméné, et, traversant d'étroits couloirs, se dirige au S.-O. vers la forêt du Pont-Callech où il reçoit à dr. le *Kerustan* (ou *Dourduff*, eau noire), qui, long de 18 kil., est né au S. de Ploërdut (332 m.); borde la lisière de la forêt, puis limite par sa rive droite le dép. du Finistère, et rentre dans le Morbihan par ses deux rives, en amont de Cléguer, baigne Pont-Scorff (2 m.), où, sous l'action de la marée, il devient un estuaire qui s'élargit jusqu'à 500 m.; baigne Kerantrech, où il coule (un peu en amont) sous un pont suspendu d'une travée de 200 m., puis entre le faubourg de Lorient et la ville, sous un viaduc du chemin de fer de Nantes à Brest, de 338 m., enfin par sa rive droite il baigne Lorient, dont il forme le port militaire, pour s'unir au bout de la ville au *Blavet*, avec lequel il pénètre dans la rade. Son cours est de 75 kil., sa largeur au-dessus de sa rencontre avec la marée est immédiatement de 40 m. et un peu plus haut de 12 m. seulement; il est navigable à partir de Pont-Scorff, durant 12.350 m. Dans l'avant-rade se trouve à l'E. Gávres, la passe d'une petite mer intérieure, bornée au S. par une longue et étroite langue de terre à l'extrémité de laquelle est le rocher fortifié de Gávres. C'est le *Petit-Morbihan*, ou la *Petite mer de Gávres*, dite plus souvent *anse de Kerbel*, ou de *Locmalo*. La plage devient sablonneuse.

L'entrée d'une autre petite mer intérieure se présente, c'est l'estuaire ou la rivière d'*Etel*, canal d'une sorte d'étang de 4.000 hect. auquel aboutissent un grand nombre de ruisseaux parmi lesquels : le *Pont Guillemain*, de 20 kil., et le *Pont du Roch*, de 20 kil., arrosant Languidic.

Les sables, qui se poursuivent sur la côte, devant Erdeven et Plouharnel, ont rattaché au continent, en en faisant une péninsule, l'île de Quiberon, ils recouvrent les strates schisteuses de l'isthme. La presqu'île de Quiberon, dont l'isthme n'a au minimum que 50 m. au fort Penthièvre et qui varie de largeur depuis 500 m. jusqu'à 2.500 m., s'étend à 18 kil. en mer. Il y a 15 kil. pour l'ouverture de la baie de Quiberon. Le fond de la baie offre, sur un littoral découpé, le célèbre territoire de Carnac et de Locmariaquer, où se trouve, en son milieu, le ruisseau côtier de *Crach*, et à l'E. la rivière d'Auray et le golfe du Morbihan.

Dans son cours supérieur la rivière d'Auray porte le nom de *rivière du Pont-du-Loch*; ce n'est alors qu'un ruisseau, qui prend naissance, entre Plaudren et Locquetas, suit de l'E. à l'O. le pied du versant méridional de la lande de Lanvaux, en prolongement de la direction de l'Arz, passe au N. de Grand-Champ, remplit l'étang de la forêt de Lanvaux, puis, tournant brusquement au S., baigne Brandivy; à la Chartreuse de Brech, il devient sensible à la marée et commence à augmenter sa largeur qui n'était encore que de 5 m., en même temps qu'il change son nom en celui de *Treauray* ou de *rivière d'Auray*. Celle-ci est un estuaire, baignant le coteau qui porte Auray, et s'élargissant, jusqu'à 500 et 1.000 m., susceptible de recevoir

durant 14 kil. des navires d'un tirant de 5 m. à marée haute. Elle débouche dans la passe du Morbihan, devant Locmariaquer; longueur totale, 50 kil.

L'entrée du golfe, obstruée par de petites îles entre la presqu'île de Baden au N. et d'Arzon au S., a 20 kil. de longueur sur 18 de largeur, il est formé au S. par la presqu'île de Rhuis, et s'avance au N. jusque près de Vannes. Il a des chenaux vides, demi-pleins ou pleins, suivant leur profondeur et l'état de la marée, des *behins* ou bancs de vase noirâtre et d'une multitude d'îles et flots, dont une cinquantaine sont cultivés et une quarantaine sont en outre habités. La plus célèbre de ces îles est celle de la Chèvre ou *Gavr'inis*, où l'on remarque un superbe galgal, la plus grande est l'*Isle-aux-Moines* (318 hect.), l'*Isle-d'Arz* a 313 hect. Les ruisseaux qui viennent se jeter dans ce golfe à son pourtour sont insignifiants. Tels sont : le *Vinsein*, le *Lixier* ou *Saint-Nolff* et formant par leur réunion le port du chef-lieu du département, qui reçoit des embarcations de 600 tonnes. Le *Plessis* se jette dans le Morbihan à Noyal, il a passé par Theix.

La *presqu'île de Rhuis* a 24 kil. de long sur 8 de large; à l'entrée de l'estuaire se trouve le port de Navalo, puis on remarque les falaises de Saint-Gildas-de-Rhuis, l'anse de Sucinio, la pointe de Penvins, la rade de Pénérf, la rade de Billiers, près l'estuaire de la Vilaine. — Le *Pénérf* continue le ruisseau de la *Dragne* ou *Sulé* par un fiord de 10 kil. de long et successivement de 200 à 1.000 m. de large, passant à Ambon et débouchant à Damgan. — L'*étier de Billiers* a son embouchure à Prières, près de celle de la Vilaine, c'est aussi le *ruisseau de Prières*. Il recueille les eaux entre Elven et Questembert.

La *Vilaine* (primitivement *Visnaine*) est le fleuve breton proprement dit le plus considérable; sa longueur est de 220 kil. Elle est née dans la Mayenne à 207 m. d'alt., près de Juvigné, et entre aussitôt dans l'Ille-et-Vilaine. A Redon, elle entre en Morbihan. Elle a reçu une douzaine d'affluents. Le principal tributaire, qui, à lui seul, draine la moitié du dép. du Morbihan, c'est l'Oust. A ce confluent, près et au S.-E. de Saint-Jean-la-Poterie, la Vilaine sert de limite au Morbihan et à la Loire-Inférieure. Plus bas, à Théhillac, elle reçoit à gauche l'Isac. Elle se dirige alors vers l'O. et devient exclusivement morbihannaise. Elle baigne Rieux, Béganne, reçoit à droite l'étier de la Bouloterie, passe à La Roche-Bernard, Arzal et Billiers. A partir de Redon jusqu'à la mer (50 kil.), elle admet en vive eau des navires d'un tirant de 4 m. Elle s'approfondit de plus en plus dans son trajet et offre à la Roche-Bernard jusqu'à 14 m. d'eau. C'est en cette ville qu'elle passe sous un pont suspendu célèbre depuis longtemps, d'une seule travée de 199 m., de plus de 30 m. au-dessus des hautes marées. Sa largeur, qui n'était encore que de 150 à 200 m., s'accroît rapidement, jusqu'à 500, 1.000 et 2.000 m. à l'embouchure entre la pointe de Penlan et celle du Halguen. L'embouchure est vaseuse, et l'entrée du fleuve n'a que 2 à 3 m. d'eau à mer basse, à quelques kil. au N. du Trait de Penbaie. C'est ce qui explique le peu d'animation de son commerce maritime.

L'*Oust* ou *Oult* (150 kil.) est né dans le dép. des Côtes-du-Nord; ses sources près de Corlay descendent de la colline de Kerchouan (320 m.); après 10 kil., il forme avec le ruisseau de la Perche le réservoir de Bosméléac, qui envoie par une rigole de 62 kil., fort sinueuse, ses eaux au point de partage d'Hilvern, sur le canal de Nantes à Brest. Cette rigole avait pénétré dans le Morbihan depuis Croixanvec. L'Oust vient un peu au S.-E. d'Hémoustoie se mettre en contact par sa rive droite avec le Morbihan qu'il sépare du département précédent, en côtoyant à l'E. le canal de Nantes à Brest; à Saint-Samson, au confluent du Lharon, rive gauche, il se confond avec ce canal et pénètre tout entier dans le Morbihan. Désormais, durant 100 kil., il prêtera jusqu'à son terme dans la banlieue de Redon sa vallée au canal, qui emprunte ou qui longe son cours. Il baigne Rohan et passe près de Pleugriffet (48 m.), où il reçoit le

Lié (g.) ; il baigne Josselin (33 m.), reçoit le Ninian à Montertelot, passe au Roc-Saint-André, à Malestroit, à Saint-Congard, où tombe un peu en aval la Claie (dr.) ; il baigne Saint-Martin, Glénac, où tombe (g.) l'Aff ; Peilhac, Saint-Perreux, où il reçoit l'Arz (dr.), plus bas Saint-Jean-la-Poterie, et enfin tombe dans la Vilaine à Auquefer, à peu de distance de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

Le *Lharon*, né dans la forêt de Loudéac, n'appartient au Morbihan que dans son cours inférieur en formant limite avec les Côtes-du-Nord. — Le *Lié* (60 kil.) a son cours supérieur dans ce dernier département. Né dans la forêt de Lorges, c'est à la Chèze qu'il a contact avec le Morbihan par sa rive droite, il baigne Bréhan, longe ensuite la forêt de Lanouée, avant son confluent à Pleurgriffet. — Le *Ninian* vient aussi des Côtes-du-Nord, dans le Mené (295 m.), forme limite par sa rive gauche avec le Morbihan, passe à la Trinité-Porhoët (75 m.), serpente dans la lande de Mi-Voie, où eut lieu (27 mars 1351) le combat des Trente, baigne Mohon et reçoit à Helléan le *Léverin*, à gauche, né à Ménéac et ayant arrosé Evrignac ; entre Ploërmel et Guillac, il reçoit aussi à gauche le *Duc*, à 4 kil. en amont de son confluent. Ce dernier, plus long que le Ninian que l'on regarde comme la branche mère, a 60 kil. et naît dans les mêmes parages, limite le Morbihan avant d'y pénétrer tout entier, arrose Ménéac, Brignac, reçoit le ruisseau qui passe à Mauron, puis baigne Néant (46 m.), Loyat et forme, au pied de la colline de Ploërmel, le vaste étang du Duc, de 5 kil. de long, 200 à 1.000 m. de large, d'où il tombe par une cascade de 7 m., pour aller se jeter à 4 kil. plus bas dans le Ninian. Celui-ci s'appelle encore la *Trinité*, le Duc porte aussi le nom breton d'*Ivel*.

La *Claie*, de 60 kil., naît vers Saint-Allouestre, se dirige au S., puis brusquement fait un coude à l'E. un peu S. à Saint-Jean-Brévelay, elle poursuit son cours en suivant la base du versant septentrional de la lande de Lanvaux, arrosant Cadodal, Saint-Guyomard, Brignac, où elle tombe dans l'Oust. — L'*Aff* (60 kil.) est né dans la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine, il appartient à la fois à ce département et à celui du Morbihan qu'il sépare depuis Tréhorenteuc jusqu'à la Gallicy. Au-dessous de Guer, il reçoit à droite l'*Oyon* (30 kil.), qui vient de Campénéac, puis à Quelneuc un affluent de gauche appartenant au département voisin, c'est le Combs ; puis en amont de la Gallicy, à la Chapelle, le *Rahun* (dr.), de 20 kil., venant de Réminiac ; l'*Aff* baigne la Gallicy et devient navigable jusqu'à son confluent dans les prairies de Glénac. — L'*Arz* (70 kil.) coule au pied méridional de la lande de Lanvaux, parallèlement à la Claye, à laquelle il est comparable. Il naît à Plaudren, coule au N. de Monterblanc, d'Elven, de Rochefort, à Peillac, où il devient navigable, à Saint-Jacut, à Saint-Vincent, et tombe dans l'Oust à 2 kil. de Redon. L'*Isac* a son cours dans la Loire-Inférieure et ne fait que servir de limite au Morbihan, par la rive droite pendant 4 kil. et demi. L'*étier de la Bouloterie* rassemble les eaux de la région entre Allaire et Questembert ; il tombe dans la Vilaine à 8 kil. en amont de la Roche-Bernard.

Le littoral, au S. de l'embouchure de la Vilaine, ne comprend plus que quelques kil. de la presqu'île de Pénestin, jusqu'au Trait de Penbaie, qui est en majeure partie dans la Loire-Inférieure.

CANAUX, ÉTANGS. — Le *canal du Blavet*, où le fleuve canalisé sur 60 kil. a son mouillage de 4^m,6 ; la traction s'y fait par halage ou par un remorqueur à l'usage des grandes usines du fleuve. La section du *canal de Nantes à Brest* comporte 130 kil. pour le Morbihan, depuis son entrée jusqu'à sa sortie définitive au N. Il est entré à Painfaut, un peu en aval de l'embouchure de l'Aff (1/2 kil.), venant de l'Ille-et-Vilaine. Il suit d'abord la riv. dr. de l'Oust, puis s'y confond en aval de Pont-d'Oust et remonte par Saint-Martin, Malestroit ; là, il abandonne la rive droite du fleuve pour couler en ligne directe durant 3 kil. jusqu'à la Née ; puis, de nouveau, emprunte son lit et passe avec lui par le Roc-Saint-André, Quily, Josselin, les Forges

de Lanouée, la Grenouillère, où il longe l'Oust, à gauche de cette rivière (5 kil.) ; il reprend avec elle sa montée vers Rohan, Saint-Samson ; là, il suit la frontière des Côtes-du-Nord par sa rive gauche passant à Coëtprat jusqu'à Boju. En ce point, il quitte la vallée de l'Oust et monte par la Ville-Pérot au bief de partage d'Hilvern, long de 4.805 m., alimenté au moyen de la rigole de 62 kil., sortant du réservoir de Bara ou de Bosméléac, de 3.500.000 m. c. par les eaux d'écluse que fournit l'Oust supérieur. Le canal, se dirigeant au S.-O., descend à Pontivy, où il rejoint le Blavet, avec lequel il se confond et remonte au N. par Lenvos, le Stumo, le moulin de Boloré, le Cloître où il entre dans les Côtes-du-Nord, en longeant la rive gauche du Blavet jusqu'en amont de Saint-Aignan, durant 4 kil. ; il se poursuit dans le lit du fleuve en contournant la lisière septentrionale de la forêt de Quénécan, limite du Morbihan et du département précédent. Vis-à-vis l'ancienne abbaye de Bon-Repos, il entre par ses deux rives dans les Côtes-du-Nord. Sa longueur dans le Morbihan est de 117 kil., et avec la partie commune à ce département et aux Côtes-du-Nord, 130 kil. ; le nombre des écluses soutenant les eaux à la montée et à la descente (d'Hilvern à Pontivy) est de 96 pour le seul département et de 115 avec la partie commune aux deux départements. Le mouillage est de 1^m,62, ce qui ne permet aux bateaux que 1^m,40 d'enfoncement ; et il en résulte que ce canal est insuffisant et inférieur en profondeur à presque tous les canaux de France.

La part du bassin des cours d'eaux dans le Morbihan est approximativement : Laita, 50.000 hect. ; Blavet et Scorff, 200.000 ; Etel, 25.000 ; rivière d'Auray, 32.000 ; ruisseaux du golfe du Morbihan, 11.000 ; Billiers, 16.300 ; le reste pour la Vilaine, 360.000.

Les *étangs* d'eaux douces sont généralement de peu d'étendue. Leur superficie est d'environ 1.200 hect. Il en existe 3 à Plouray, 1 à Priziac (90 hect.), 1 dit de la Forêt de Lanvaux (32 hect.), l'étang au Duc (250 hect.), celui de Lannéac (92 hect.), du Graule (56 hect.), ceux de Keroliard (105 hect.), de Noyal, communiquant avec le Morbihan (82 hect.), celui de Pémur (60 hect.), celui du Pont-de-Fer (60 hect.), etc.

Le littoral du continent et des îles est éclairé par 33 phares et fanaux, dont 20 pour le premier et 13 pour les seconds.

Climat. — Le Morbihan appartient au climat *armoricain*, à un degré plus marqué que les deux dép. de la Haute-Bretagne et inférieur au Finistère, en même temps qu'il présente quelques différences avec son congénère les Côtes-du-Nord. L'exposition variée aux vents explique les différences des climats partiels dans ces cinq départements. Tous les vents, sauf celui d'E., d'ailleurs le plus rare, sont marins pour le Finistère ; pour les Côtes-du-Nord, le quadrant maritime est du N.-O. au N.-E. ; pour le Morbihan, du S. à l'O. ; pour ces deux derniers départements, les vents continentaux sont de l'E. et du S.-E. ; enfin, ceux qui ne font que traverser la presqu'île sont : pour les Côtes-du-Nord, S., S.-O., O. ; pour le Morbihan : N.-O., N., N.-E.

Le rôle prépondérant de l'Océan l'emporte si bien ici sur celui des latitudes que les lignes isothermes descendent au S., et que, d'autre part, les isothères et les isochimènes vont en sens inverse, les premières vers le N., les secondes vers le S. L'isotherme de 11°, venant du N.-O. du Finistère, passe à Lorient, puis à Nantes et descend encore en allant à l'E. La température moyenne estivale de Belle-Ile-en-Mer (isothère de 17°) est la même qu'à la presqu'île de Rhuis, à Vannes, à Rennes, à Fougères et à Valenciennes, avec 3° de lat. de différence. La température moyenne hivernale (isochimène de 5°) est la même à Pontivy qu'à Dinan au N., et qu'à la presqu'île de Rhuis au S. ; au delà, cette ligne d'égale température descend vers la Gironde, puis à l'E. jusqu'au N. de la Provence (4° de différence de lat.). La douceur des hivers de la Bretagne est bien connue, et l'on cite à cet égard Roscoff dans le

Finistère, et la presqu'île de Rhuis dans le Morbihan. D'ailleurs, le climat de cette langue de terre est en réalité moins uniforme et moins favorable à la végétation précoce que le littoral des Côtes-du-Nord et surtout du Finistère. Si les vents du N. et du N.-E., relativement continentaux pour le Morbihan, y sont plus froids en hiver que dans les Côtes-du-Nord et dans le Finistère, ils y sont plus chauds en été par un temps sec; d'autre part, le vent du S., continental relativement pour les Côtes-du-Nord, frappe directement la côte morbihannaise. Il en résulte que l'été se fait sentir en Morbihan, alors que dans les deux autres dép. de la Basse-Bretagne il n'est qu'un printemps prolongé. La différence est grande entre le maximum moyen de Vannes et celui de Saint-Brieuc.

Voici quelques résultats obtenus pour les températures moyennes en Morbihan :

	Hiver	Été	Année
Vannes.....	4,8	16,9	10,8
Lorient.....	5,2	16,5	10,8
Belle-Ile.....	5,3	16,9	11,1
Saint-Gildas-de-Rhuis...	4,8	16,7	10,7
Pontivy.....	4,8	16,2	10,5
Ploërmel.....	4,5	16,3	10,4

Températures absolues extrêmes

	Max. absolu.	Minim. absolu.
Lorient (observations de 1877 à 1882)	36° (1881)	— 10° ₄ (1879)
Vannes (1893)	36° ₂	— 10° ₁
— (1894)	31° ₅	— 11° ₇

Pression. La ligne isobare de 762 a son point de départ dans le Morbihan au S. de Vannes et monte par Chartres vers le N.-E.

Vents. Sur la côte méridionale, le S.-O. a ici toute son action, il est à la fois le plus fréquent et le plus violent, c'est lui qui amène les ouragans dans le Morbihan. Pour Vannes (1893-1894, moy.), le vent a soufflé, abstraction faite du N. et du S., 588 fois du quadrant O. contre 398 fois du quadrant E.

Météores aqueux. Le premier rang pour la quantité de pluie en Bretagne est occupé par le Finistère; vient ensuite le Morbihan, avant les Côtes-du-Nord. Quant au nombre des jours de pluie, le Morbihan est intermédiaire entre le Finistère et les Côtes-du-Nord. La quantité de pluie augmente en Bretagne, soit en Morbihan, de l'E à l'O. On a trouvé pour Lorient (1861-69) 883^{mm},6; 174,4 jours de pluie. La neige est rare et non persistante. La grêle est moins fréquente et moins dévastatrice que dans le reste de la France, on l'observe assez souvent l'hiver, de même que les orages. La moyenne annuelle de la nébulosité est de 67 centièmes. Le nombre des jours sereins est de 15. L'humidité est grande : Paris ayant 0,79, on a ici 0,85 environ, et près de 0,90 dans les îles. La clémence de l'hiver permet à des plantes méridionales, soit de se naturaliser dans la campagne, soit d'être cultivées en plein air, mais abritées. Mentionnons à la presqu'île de Rhuis : ses figuiers, yeuses, lauriers, grenadiers, myrtes, camélias, aloès, lauriers-roses, yuccas, etc., et à Belle-Ile-en-Mer, encore moins exposée aux gelées : des mûriers, de beaux chènes-lièges. Le raisin mûrit assez bien à Sarzeau, mais le vin est de qualité médiocre. L'insolation fait défaut. La précocité se montre au printemps pour les végétaux dont la feuillaison n'est pas tardive, c'est au contraire un retard qu'on observe pour les productions, récoltes, etc., de l'été et de l'automne. Des observations comparatives pour Paris et Vannes ont été instituées par le Bureau central de météorologie en 1880; les résultats de dix années montrent une légère avance de Vannes, deux jours, dans le premier printemps, en mars et dans la première moitié d'avril, puis un retard, quatre à cinq jours, jusqu'au mois d'août. — Les vicissitudes atmosphériques sont fort

tranchées. A Lorient, par exemple, on n'y observe guère que les temps extrêmes, beau et sec, puis soudainement pluvieux et humide, sans transition. L'humidité et le manque de chaleur dominant la constitution médicale de la contrée et favorisent les maladies lymphatiques.

Flore et faune naturelles. — Un grand nombre d'espèces de plantes, au S., s'arrête à la Loire, d'autres sont allées jusqu'à la Vilaine, même au delà, à des habitats plus ou moins septentrionaux. En 1860, Arrondeau comptait 1.140 espèces vasculaires, comprenant 820 dicotylédones, 285 monocotylédones, 35 cryptogames vasculaires; aujourd'hui le nombre est évalué à 1.200 environ. La physionomie du pays est due principalement à ses landes, à leurs ajoncs et bruyères (*Ulex europæus*, *U. nanus*; *Erica cinerea*, *E. ciliaris*, *Calluna vulgaris*); les premiers jaunes, les secondes rosées. Dans les parties humides, l'ajonc est remplacé par *Genista anglica* ou par *Salix repens*; puis une bruyère fort élégante apparaît, c'est *Erica tetralix*. Dans les landes du littoral, on distingue une troisième espèce d'ajonc, *Ulex Gallii*. Les forêts offrent peu d'arbres divers. Le chêne (espèce *Quercus pedunculata*) et le hêtre dominant; le châtaignier y est parfois commun; le bouleau s'y rencontre assez souvent. Le pin maritime est cultivé dans les landes, surtout du littoral, et forme quelques grands bois. Les îles, et surtout Belle-Ile, se font remarquer par leur végétation spéciale. Certaines espèces sont localisées : *Statice rariflorus*, à Séné et à l'Isle-aux-Moines; *Malaxis paludosa*, en Saint-Dolay et en Théhillac; *Serapias triloba*, au Plessis en Theix; *Trifolium elegans*, coteaux schisteux de Saint-Jacut; *T. Bocconet*, à Coët-surho en Arral, non dans les départements bretons au N. Une plante intéressante par sa localisation, et qui ne se trouve peut-être nulle part ailleurs que dans le Morbihan, est *Eryngium viviparum*, petite ombellifère des landes mouillées du littoral, vers Erdeven et près Vannes. Des espèces de l'intérieur en grand nombre s'arrêtent à une notable distance de la pointe du Finistère.

Les cryptogames vasculaires les plus nombreuses sont les fougères, représentées ici par 24 espèces. Les cryptogames cellulaires sont : les mousses, pour lesquelles le climat humide est ici favorable; on en a recueilli 124 espèces; les hépatiques, 32 espèces; les lichens, les champignons, 450 espèces reconnues; les characées, 10 espèces; les algues, 340 espèces marines, terrestres et d'eau douce.

La faune morbihannaise comprend 31 mammifères, dont l'oreillard (*Plecotus auritus*), commun à Vannes; l'hermine (*Mustela erminea*); le cerf, accidentel; le dauphin (*Delphinus delphis*), commun; l'épaulard (*D. grampus*), rare. Il y a 258 espèces d'oiseaux : l'ortolan, émigrant, est commun; le gros corbeau et le corbeau ordinaire sont sédentaires, le premier rare, le second très répandu; la corneille (*Coracia graculus*) habite Houat et Belle-Ile; le pigeon sauvage de ces îles est très rare ailleurs. Le gros goéland, le cormoran sont sédentaires et communs. On sait combien le département est riche en poissons de mer. Nous pouvons citer, pour les eaux douces, l'étang au Duc, aux eaux limpides et profondes riches en truites. Au nombre des insectes, on a observé 401 coléoptères et 425 lépidoptères. — Les crustacés alimentaires, langoustes, crevettes, homards, crabes, etc., font l'objet de la pêche sur la côte; dans les ruisseaux d'eaux privées de calcaire, les écrevisses font défaut. — Les mollusques sont nombreux. Le musée de Vannes en renfermait (en 1866) 425 espèces, savoir : 156 acéphales et 269 céphales.

Histoire depuis 1789. — Au moment de la Révolution, le pays de Vannes appartenait au gouvernement et à la généralité de Bretagne; il constituait, dans l'ordre ecclésiastique, un des neuf diocèses de cette province, celui de Vannes, suffragant (1771), avec dix autres évêchés, de l'archevêché de Tours. Lors de la division en départements

(4 mars 1790), le Morbihan fut créé, avec ses limites actuelles. D'abord subdivisé en neuf districts, il fut partagé (17 fév. 1800, 28 pluviôse an VIII) en ses quatre arrondissements. Le Morbihan fit partie de la fédération bretonne angevine (1790) pour défendre les décrets de l'Assemblée constituante. Les nobles, émigrés depuis 1791, revinrent en grand nombre d'Angleterre pour tenter un mouvement en France. Ils débarquèrent le 27 juin 1795 dans la presqu'île de Quiberon et s'emparèrent du fort Penthièvre ; mais acculés à la mer ils furent anéantis par le général Hoche. Ceux qu'on fit prisonniers furent, par ordre de la Convention, fusillés près d'Auray, au nombre de plus de 900. La chartreuse de Brech renferme leur monument expiatoire et près du Loch une chapelle a été élevée dans l'emplacement qu'on a nommé depuis *Champ des Martyrs*, où ils subirent le supplice. Malgré ce désastre et les traités de pacification de Hoche dans les départements voisins, la chouannerie faisait des progrès dans le Morbihan (an IV, 1795-96). Elle ne fut apaisée ici que vers le milieu de l'année 1796 (prairial an IV), ayant été soumise successivement. Un événement financier, qui intéressa plus particulièrement le port de Lorient, fut la suppression définitive, en 1794, par la Convention, de la nouvelle Compagnie des Indes, créée en 1785. Napoléon porta son attention sur le port militaire de Lorient et lui donna plus d'importance ; il remarqua, au point de vue stratégique, la position, au centre de la Bretagne, de Pontivy, et y ajouta une ville moderne, en même temps qu'un grand canal, celui de Nantes à Brest, qu'il fit également construire, mit en relation, avec les deux extrémités de la Bretagne, Pontivy, devenue sa création et changeant son nom en celui de Napoléonville. Les résultats n'ont pas répondu à ces grandes espérances. Faisons observer enfin que, si les habitants ont conservé plus qu'autre part leurs mœurs primitives, le département doit à cette sorte d'arrêt dans la civilisation d'être un de ceux, trop rares, où la population continue de progresser. Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés dans le département sont les suivants : Georges Cadoudal (1769-1804), nés dans la com. de Brech ; l'amiral Allemand (1762-1826), né à Port-Louis ; le lieutenant de vaisseau, l'héroïque Bisson (1795-1827), né à Guéméné ; le chanoine Mahé, archéologue (1760-1834), né à l'Isle-d'Arz ; le vice-amiral Willaumez (1763-1845), né au Palais ; le poète Brizeux (1806-58), né à Lorient ; Billault, homme d'Etat (1805-63), né à Vannes ; Ulliac-Trémadeure (M^{lle} Sophie), femme auteur (1794-1862), née à Lorient ; le compositeur Victor Massé (1822-84), né à Lorient ; Jules Simon (27 déc. 1814-8 juin 1896), né à Lorient.

Divisions administratives actuelles. — **ARRONDISSEMENTS.** — Le dép. du Morbihan se compose des quatre arr. de : Vannes (ch.-l.), 215.537 hect. ; Lorient, 158.190 hect. ; Ploërmel, 160.953 hect. ; Pontivy, 174.544 hect.

CANTONS. — Les quatre arrondissements sont divisés en 37 cantons : *Arr. de Lorient* (11 cant.) : Auray, Belz, Hennebont, Lorient (2 cant.), Le Palais ou Belle-Ile, Plouay, Pluvigner, Pontscorff, Port-Louis, Quiberon. — *Arr. de Ploërmel* (8 cant.) : Guer, Josselin, La Trinité-Porhoët, Malestroît, Mauron, Ploërmel, Rohan, Saint-Jean-Brévelay. — *Arr. de Pontivy* (7 cant.) : Baud, Cléguérec, Le Faouët, Gourin, Guéméné, Locminé, Pontivy. — *Arr. de Vannes* (11 cant.) : Allaire, Elven, La Gacilly, Grand-Champ, Muzillac, Questembert, La Roche-Bernard, Rochefort, Sarzeau, Vannes (2 cant.).

JUSTICE. POLICE. — Le dép. du Morbihan ressortit à la cour d'appel de Rennes. Vannes est le siège de la cour d'assises. Il y a 4 tribunaux de première instance, 1 par arrondissement et 2 tribunaux de commerce (Vannes, Lorient). Le nombre des justices de paix est de 37, une à chaque chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1890, de : brigades de gendarmerie, 47 ; gendarmes, 240 ; commissaires de

police, 9 ; agents de police, 52 ; maires, 249 ; gardes champêtres, 115 ; gardes particuliers assermentés, 310 ; gardes forestiers, 10 ; agents des ponts et chaussées (police de la pêche), 129 ; douaniers, 483. Le département appartient à la 15^e circonscription pénitentiaire (directeur à Nantes). Maisons d'éducation correctionnelle pour garçons : établissement public, Belle-Ile-en-Mer (population moyenne en 1887 : 360) ; établissement privé, Langonnet (population moyenne en 1887 : 72) ; maison pour filles, établissement privé, Sainte-Anne-d'Auray (population moyenne en 1887 : 137 ; 200 environ en 1897). Chambres de sûreté, 40 ; 4 prisons civiles.

FINANCES (1897). — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur, 1 sous-directeur, 1 inspecteur, 2 receveurs principaux entreposeurs, 3 contrôleurs, 1 receveur entreposeur, 33 receveurs. — Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur, 1 inspecteur, 3 contrôleurs principaux, 7 contrôleurs. — Le *Trésor public* a 1 trésorier-payeur général, 3 receveurs particuliers et 44 percepteurs. — *L'enregistrement, les domaines et le timbre* ont 1 directeur, 1 inspecteur, 4 sous-inspecteurs, 4 conservateurs des hypothèques, 40 receveurs. — Les *douanes* (direction de Brest) ont 2 inspecteurs divisionnaires (Vannes, Lorient), 1 receveur principal, 22 receveurs. — *Postes et télégraphes* : 1 directeur, 1 inspecteur, 1 sous-inspecteur (1897), 1 receveur principal.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Rennes. Il y a 1 inspecteur d'académie (à Vannes), 4 inspecteurs d'instruction primaire. Enseignement secondaire, établissements publics : 2 lycées, à Pontivy, Lorient ; 2 collèges communaux (Vannes, Josselin) ; cours secondaires de jeunes filles à Lorient : 1 directrice ; établissements secondaires libres, 7. — Enseignement primaire : 1 école normale d'instituteurs et 1 d'institutrices (Vannes). Cours complémentaires, garçons : Auray, Guéméné, Kérantréch, Le Palais. Filles : Pontivy. Pensionnats primaires : Arradon, Gourin, Josselin, Locminé, Pontivy. Institution des Frères de l'instruction chrétienne, à Ploërmel (ch.-l. de la congrégation). Etablissement pour sourdes-muettes à la Chartreuse, près Auray. — 1 archiviste du département à Vannes.

CULTES. — Le *culte catholique* a 1 évêché à Vannes, suffragant de la métropole de Rennes. Le diocèse possède : 2 vicaires généraux, 5 chanoines rétribués, 3 non rétribués, 38 curés, 238 desservants des succursales, 359 vicaires, dont 276 rétribués, 49 aumôniers. Les congrégations religieuses d'hommes sont au nombre de 9 ; celles de femmes de 25, parmi lesquelles les sœurs de Saint-Jacut. Il n'y a pas de ministres des autres cultes, les habitants étant catholiques, sauf une infime minorité de 150 protestants et de 20 israélites environ.

ARMÉE. — Le Morbihan est un des quatre départements formant la 11^e région et appartenant au 11^e corps d'armée (quartier général à Nantes). Il comprend 2 subdivisions de région, 5^e Vannes et 6^e Lorient, parmi les 8 que l'on y compte. 22^e division d'infanterie, général à Vannes (commandant les subdivisions de région de Vannes, Lorient, Brest et Quimper) ; 43^e brigade (général à Vannes) : 62^e régiment à Lorient et à Belle-Ile ; 116^e à Vannes et à Auray. — 2^e régiment de chasseurs à Pontivy (11^e brigade de cavalerie, général à Nantes). — 11^e brigade d'artillerie, général à Vannes, et 2 régiments, 28^e et 35^e, dans ce même chef-lieu, ainsi qu'une école d'artillerie, 1 lieutenant-colonel, directeur. En outre, une batterie à pied, détachée du 15^e bataillon d'artillerie de forteresse, à Saint-Malo, tient garnison à Port-Louis. — La 11^e région du génie (Nantes) comprend pour ses établissements : les directions de Nantes et de Brest, dont dépendent, entre autres, les chefferies du Morbihan : 1^e celle de Vannes ; 2^e celle de Lorient. — Bureaux de recrutement : Vannes, Lorient. — Gendarmerie, 11^e légion (Nantes), compagnie du Morbihan. Le département, pour la remonte, est un des quatre se rattachant au dépôt de Guingamp, de la cir-

conscription de Caen. Armée territoriale : infanterie, 83^e régiment à Vannes, 88^e à Lorient, rattachés depuis 1894 aux 62^e et 116^e régiments d'infanterie; escadrons de cavalerie légère de la 11^e région à Pontivy, 11^e régiment d'artillerie à Vannes.

MARINE. — Ce département possède le chef-lieu, Lorient, du 3^e arrondissement maritime (V. ARRONDISSEMENT, t. III, p. 1121). Commission de Gâvres. 4^e régiment d'artillerie de marine (portion centrale), 3^e compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine.

DIVERS. — Le Morbihan appartient à la 2^e région agricole (O.) pour les concours régionaux, et à la 1^{re} (N.-O.) pour les régions établies d'après le climat, le sol et la culture; à la 15^e conservation forestière (Alençon) : 1 inspecteur à Lorient; à la 12^e inspection des ponts et chaussées : 1 ingénieur en chef à Vannes; à l'arr. minéralogique du Mans, sous-arr. de Nantes. — Circonscription sanitaire du littoral dépendant de la 4^e direction de la santé (Saint-Nazaire). Agence principale de Lorient. Conseil central d'hygiène publique et de salubrité à Vannes; conseils d'hygiène aux chefs-lieux des trois autres arrondissements.

Démographie. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Le recensement de 1896 a constaté dans le dép. du Morbihan une population totale de 552.028 âmes, soit une augmentation de 7.558 (moins de 1 centième 1/2) sur le recensement de 1891. Comme accroissement absolu, 13 départements l'emportent sur le Morbihan; comme accroissement proportionnel, il vient le 16^e. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	401.245	1856.....	473.932
1806.....	403.423	1861.....	486.504
1821.....	416.224	1866.....	501.084
1826.....	427.453	1872.....	490.352
1831.....	432.522	1876.....	506.573
1836.....	449.743	1881.....	521.614
1841.....	447.898	1886.....	535.256
1846.....	472.773	1891.....	544.470
1851.....	478.172	1896.....	552.028

La population de 1896 est supérieure à celle de 1801 de 150.813 hab.; l'accroissement dans le cours presque entier du siècle a été de 0,38 du chiffre primitif, soit les 3/8. La densité (56,5 hab. par kil. q.) est devenue 77,8 (en se basant sur le chiffre 709.249 hect.). La courbe, à partir de 1820, fait voir une progression ascendante jusqu'à 1854, puis un temps d'arrêt, suivi d'une marche ascendante rapide de 1856 à 1866, une marche descendante de 1866 à 1872, enfin, depuis lors, un accroissement continu, quoique se ralentissant dans les deux périodes quinquennales, de 1886 à 1896. La marche de cette courbe n'est pas spéciale au Morbihan; les autres départements, en général, ont montré un accroissement jusqu'à la période de 1861-66 et un minimum en 1872, période de la guerre franco-allemande; ce point critique a été suivi d'un état de choses qui distingue les départements en ceux qui progressent, tels que le Morbihan, le Finistère, et ceux qui décroissent, tels que la plupart d'entre eux. Les excédents des naissances sur les décès ont été : en 1886, 3.510; en 1888, 2.837; en 1890, 5.211; en 1892, 4.242; en 1894, 3.104. Les naissances, cette même année, ont été de 13.156, les décès de 12.052, les mort-nés de 739; la vie moyenne, 35 ans (ou âge moyen des décédés); la moyenne générale en France est 37 ans 3 mois; l'âge moyen de la population, 29 ans 1 mois (1886), 28 ans 7 mois (1891). Les émigrants à l'étranger, en 1891, ont été de 74. En ce qui concerne le déplacement départemental, on a constaté (1891) que 30.364 individus représentaient l'excès, à cette date, de l'émigration morbihannaise sur l'immigration départementale en Morbihan.

Voici les chiffres de la population par arrondissement, d'après les six derniers dénombrements :

Arrondissements	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Lorient.....	167.061	172.375	180.780	187.993	194.198	198.469
Ploërmel.....	90.245	91.502	93.270	94.733	94.626	95.367
Pontivy.....	99.522	104.133	105.584	109.446	110.899	113.029
Vannes.....	133.524	138.563	141.980	143.034	144.747	145.163

D'où augmentation, pour cent, de 1872 à 1896 : arr. de Lorient, 18,8; arr. de Ploërmel, 5,6; arr. de Pontivy, 13,5; arr. de Vannes, 8,7. L'augmentation s'est davantage fait sentir à l'ouest.

La population (population totale de la commune) comparée des villes et le mouvement de leur population se trouvent dans le tableau suivant :

VILLES	1876	1881	1886	1891	1896
Lorient.....	35.165	37.812	40.055	42.116	41.894
Vannes.....	17.946	19.284	20.036	21.504	22.189
Ploërmel.....	10.600	10.840	11.845	12.413	13.105
Pontivy.....	8.252	8.164	9.466	9.175	9.292
Hennebont.....	6.050	5.988	6.519	6.972	8.074
Caudan.....	5.707	6.458	7.279	7.673	7.999
Languidic.....	6.433	6.745	6.920	7.122	7.498
Auray.....	4.633	5.870	6.392	6.236	6.466
Ploërmel.....	5.505	5.761	5.831	3.913	6.041

Lorient occupe, dans la liste des villes de France de 30.000 âmes et au-dessus, au nombre de 60, le 42^e rang. Il y a progression notable, surtout depuis 1876, pour les grandes agglomérations, villes et localités environnantes. Le mouvement relatif urbain et rural, dans le département, a été pour le dénombrement de 1856 : population urbaine, proportion pour 100 hab., 16,82; population rurale, proportion pour 100 hab., 83,18; les chiffres respectifs ont été, pour le dénombrement de 1872 : ville, 17,26; campagne, 82,74; pour 1876 : ville, 17,4; campagne, 82,6; pour 1881 : ville, 17,9; campagne, 82,1; pour 1886 : ville, 18,52; campagne, 81,48; pour 1891 : ville, 17,9; campagne, 82,1. Il y a émigration de la campagne vers la ville, le mouvement ascensionnel de la dernière période (1886-91) a cependant compensé celui de la précédente (1881-86).

Le dép. du Morbihan, comparé aux autres départements, tient le 18^e rang pour sa population totale (1896). Pour la population spécifique, 76,7 en 1891, il avait le 17^e rang; en 1896, avec sa densité 77,8, il a le 16^e. — La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1896, pour les 254 communes (celle de Saint-Philibert, distraite de Locmariaquer, a été créée le 23 juin 1892), les communes de Lorient et de Vannes appartenant chacune à 2 cantons : 2 communes de 101 à 200 hab.; 6 de 201 à 300; 12 de 301 à 400; 4 de 401 à 500; 49 de 501 à 1.000; 48 de 1.001 à 1.500; 44 de 1.501 à 2.000; 29 de 2.001 à 2.500; 16 de 2.501 à 3.000; 11 de 3.001 à 3.500; 10 de 3.501 à 4.000; 10 de 4.001 à 5.000; 10 de 5.001 à 10.000; 1 de 10.001 à 20.000; 2 de 20.001 et au-dessus. Voici, par arrondissements et par cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1896, dépassait 1.000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE LORIENT. — *Cant. d'Auray* : Auray, 6.466 hab.; Crach, 1.923; Locmariaquer, 1.509; Plougoumelen, 1.973; Plumergat, 2.588; Pluneret, 3.459. — *Cant. de Belle-Ile* : Bangor, 1.541 hab.; Locmaria, 1.721; Palais (Le), 4.934; Sauzon, 1.643. — *Cant. de Belz* : Belz, 2.880 hab.; Erdeven, 2.293; Etel, 1.993; Locoal-Mendon, 2.159; Plomel, 1.503. — *Cant. d'Hennebont* : Hennebont, 8.074 hab.; Inzinzac, 3.748; Languidic, 7.498. — *1^{er} cant. de Lorient* : Lorient (intra muros), 21.478 hab. — *2^e cant. de Lorient* : Lorient (extra muros), 20.116 hab.; Ploërmel, 13.105. — *Cant. de Plouay* : Bubry, 3.966 hab.; Inguiniel, 2.684;

Plouay, 4.572; Quistinic, 2.382. — *Cant. de Pluvigner*: Brech, 2.356 hab.; Camors, 2.553; Landévant, 1.596; Pluvigner, 5.161. — *Cant. de Pont-Scorff*: Caudan, 7.999 hab.; Cléguer, 2.258; Guidel, 4.366; Pont-Scorff, 1.861; Quéven, 2.338. — *Cant. de Port-Louis*: Gávres, 1.278 hab.; Groix, 5.222; Kervignac, 2.631; Merlevenez, 1.298; Nostang, 1.196; Plouhinec, 3.820; Port-Louis, 3.468; Rianteec, 5.981. — *Cant. de Quiberon*: Carnac, 2.913 hab.; Plouharnel, 1.563; Quiberon, 3.060; Saint-Pierre, 1.885; Trinité-sur-Mer (La), 1.388.

ARRONDISSEMENT DE PLOËRMEL. — *Cant. de Guer*: Augan, 1.814 hab.; Beignon, 1.272; Guer, 3.547; Monte-neuf, 1.341. — *Cant. de Josselin*: Cruguel, 1.020 hab.; Gégon, 3.125; Guillac, 1.520; Josselin, 2.453; Lanouée, 2.440; Saint-Servant, 1.498. — *Cant. de Malestroit*: Caro, 1.597 hab.; Lizio, 1.096; Malestroit, 1.685; Ruffiac, 1.835; Sérent, 3.134. — *Cant. de Mauron*: Concoret, 1.440 hab.; Mauron, 4.476; Néant, 1.624. — *Cant. de Ploërmel*: Campénéac, 2.249 hab.; Loyat, 2.042; Ploërmel, 6.041; Taupont, 2.251. — *Cant. de Rohan*: Bréhan-Loudéac, 2.686 hab.; Crédin, 1.911; Pleugriffet, 1.972; Radenac, 1.445; Régigny, 1.427; Saint-Samson, 1.133. — *Cant. de Saint-Jean-Brévelay*: Bignan, 2.756 hab.; Guéhenno, 1.314; Plumelec, 3.043; Saint-Allouestre, 1.003; Saint-Jean-Brévelay, 2.032. — *Cant. de la Trinité-Porhoët*: Guilliers, 2.267 hab.; Ménéac, 3.805; Mohon, 2.300; Trinité-Porhoët (La), 1.230.

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY. — *Cant. de Baud*: Baud, 4.677 hab.; Bieuzy, 1.334; Guénin, 2.034; Melrand, 3.535; Pluméliau, 4.603; Saint-Barthélemy, 1.801. — *Cant. de Cléguérec*: Cléguérec, 3.560 hab.; Kergrist, 1.257; Malguénac, 1.736; Neulliac, 1.905; Saint-Aignan, 1.345; Séglien, 2.005; Silfiac, 1.017. — *Cant. du Faouët*: Berné, 1.953 hab.; Faouët (Le), 3.142; Guiscriff, 4.594; Lanvégen, 2.322; Meslan, 2.168; Priez, 2.532. — *Cant. de Gourin*: Gourin, 4.723 hab.; Langonnet, 3.681; Plouray, 1.671; Roudouallec, 1.352; Saint (Le), 1.820. — *Cant. de Guéméné*: Guéméné, 1.868 hab.; Langoëlan, 1.364; Lignol, 1.802; Locmalo, 1.403; Ploërdut, 3.426; Saint-Caradec-Trégomel, 1.572; Saint-Tugdual, 1.907. — *Cant. de Locminé*: Chapelle-Neuve (La), 1.266 hab.; Locminé, 2.073; Moréac, 3.150; Moustoirac, 1.855; Naizin, 2.321; Plumelin, 2.201; Remungol, 1.486. — *Cant. de Pontivy*: Guern, 2.677 hab.; Kerfourn, 1.029; Noyal-Pontivy, 3.545; Pontivy, 9.292; Saint-Thuriau, 1.309; Sourn (Le), 1.034.

ARRONDISSEMENT DE VANNES. — *Cant. d'Allaire*: Allaire, 2.374 hab.; Béganne, 1.996; Peillac, 2.007; Rieux, 1.817; Saint-Jacut, 1.437; Saint-Jean-la-Poterie, 1.357. — *Cant. d'Elven*: Elven, 3.432 hab.; Monterblanc, 1.051; Saint-Nolff, 1.315; Sulniac, 1.321; Trédion, 1.049. — *Cant. de La Gacilly*: Carentoir, 4.069 hab.; Fongerêts (Les), 1.150; Gacilly (La), 1.640; Saint-Martin, 1.662; Tréal, 1.148. — *Cant. de Grand-Champ*: Brandivy, 4.170 hab.; Colpo, 1.161; Grand-Champ, 3.269; Plaudren, 1.856; Plescop, 1.229. — *Cant. de Muzillac*: Ambon, 1.599 hab.; Arzal, 1.282; Damgan, 1.323; Muzillac, 2.594; Noyal-Muzillac, 2.345. — *Cant. de Questembert*: Berric, 1.185 hab.; Molac, 1.895; Péaule, 2.480; Pleucadeuc, 1.673; Questembert, 4.152. — *Cant. de la Roche-Bernard*: Férel, 2.016 hab.; Marzan, 1.868; Nivillac, 3.544; Pénestin, 1.358; Roche-Bernard (La), 1.180; Saint-Dolay, 2.897. — *Cant. de Rochefort-en-Terre*: Caden, 2.389 hab.; Limerzel, 1.627; Malansac, 2.279; Pluherlin, 1.660 (Rochefort-en-Terre n'a que 653 hab.). — *Cant. de Sarzeau*: Arzon, 1.924 hab.; Saint-Gildas, 1.284; Sarzeau, 5.097. — *Cant. de Vannes (E.)*: Saint-Avé, 2.427 hab.; Séné, 2.703; Surzur, 2.131; Theix, 2.584; Vannes (E.), 12.674. — *Cant. de Vannes (O.)*: Arradon, 1.793 hab.; Baden, 2.716; Isle-aux-Moines (L'), 1.350; Isle-d'Arz (L'), 1.082; Ploeren, 1.164; Vannes (O.), 9.515.

La population des quatre chefs-lieux d'arrondissement se décompose ainsi (1896) :

POPULATION	Lorient	Ploërmel	Pontivy	Vannes
Totale.....	41.894	6.041	9.292	22.189
Comptée à part.....	5.060	560	1.178	4.746
Eparse.....	400	2.736	1.873	1.911
Agglomérée.....	36.434	2.745	6.241	15.532

Dans le Morbihan, la population municipale agglomérée au chef-lieu, comptée nominativement (171.419), est inférieure de plus de moitié à la même population éparse (364.189), la population municipale totale étant 535.308; la différence de cette dernière avec le chiffre total (552.028) égale la population comptée (d'ailleurs directement) à part: 16.720 (troupes, prisons, hospices, collèges, etc.). Le département compte parmi ceux où la population rurale (1891), égale à 446.675, l'emporte sur celle urbaine, 97.795. Comparé avec les autres départements pour la proportion pour cent de sa population rurale, le Morbihan occupait le 28^e rang en 1856, le 20^e en 1886, le 19^e en 1891: l'émigration des campagnes y a donc été moins rapide qu'ailleurs.

ÉTAT DES PERSONNES. — Sur la population présente en 1891 (543.255), on compte :

1^o D'après le lieu de naissance : 389.448 hab., nés dans la commune; 116.945 nés dans une autre commune du département; 35.472 nés dans un autre département ou une colonie; 390 nés à l'étranger. — Il ne s'y trouvait que 292 étrangers: 111 Anglais, 48 Allemands, 43 Italiens, 35 Belges, 25 Suisses et autres (30).

2^o D'après l'état civil: célibataires garçons, 169.203; filles, 171.092; hommes mariés, 81.251; femmes mariées, 82.405; veufs, 13.310; veuves, 24.878; divorcés, 63; divorcées, 53. — Sexe masculin, 263.827; sexe féminin, 278.428. Pour 1.000 hommes, il y a 1.058 femmes.

3^o D'après la profession : Agriculture, 337.492, 62,1 % de la population présente (la moyenne générale de la France est 46); industrie, 75.392, 13,8 % (moy. gén. 25); commerce, 35.814, 6,6 % (moy. gén. 10,3); transports, 28.949, 5,3 % (moy. gén. 3); force publique, 15.172; professions libérales, 7.282; rentiers, 22.155; administration, 6.856; sans profession, 5.675; profession inconnue, 7.468.

État économique du département. — PROPRIÉTÉ. — La cote foncière relevait, en 1884, 143.410 propriétés imposables dans le dép. du Morbihan, savoir : 118.740 appartenant à la petite propriété (de 0 à 10 ares et à 5 hect.); 22.938, moyenne propriété (jusqu'à 50 hect.); 1.432, grande propriété (50 hect. au moins). La contenance imposable est de 656.814 hect., dont 122.704 hect. pour la petite propriété; 353.578 pour la moyenne; 180.532 pour la grande. La propriété moyenne l'emporte, la petite est en minorité, tout en étant en voie d'accroissement, la grande propriété a de l'importance. Le rapport sur l'évaluation des propriétés bâties, de 1889-90, a constaté pour le Morbihan 111.186 maisons, 1.581 usines, 893 bâtiments publics non passibles de la contribution; en 1896 : 113.005 maisons et 1.594 usines; valeur locative réelle : pour les premières, 12.384.360 fr.; pour les secondes, 875.761 fr.

AGRICULTURE. — Sur une superficie totale de 679.781 hect. (cadastre), on comptait à la dernière enquête agricole décennale de 1892 : en surface agricole, 654.974 hect. ou 96,2 % du territoire total; en surface non agricole, 24.807, soit 3,8 %, celle-ci comprenant les emplacements bâtis, les étangs, cours d'eau, routes, cimetières, etc., la première se décomposant en portions

non cultivées, 244.455 (35,9 %), savoir : landes, pâtis, bruyères, 197.270 ; terrains rocheux et montagneux incultes, 40.826 hect. ; marécageux, 5.436 hect. ; tourbières, 923 hect. ; et en portion cultivée, 440.519 hect. (60,3 %), comprenant : terres labourables 276.436 hect. (40,6 %), et cultures permanentes 134 063 hect. (19,7 %), consistant en : prés naturels 71.437 hect., et herbages permanents 6.209 hect., ensemble 11,4 % ; bois et forêts, 46.326 hect. (6,8 %) ; vergers, 4.802 hect. ; cultures arborescentes 3.074 hect., et jardins de plaisance et parcs 659 hect. (ensemble 1,3 %) ; vignes, 1.536 hect. (0,2 %).

Le tableau suivant montre la superficie occupée par les diverses cultures, avec leurs rendements, pour l'année 1896 :

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	39.700	555.800
Méteil.....	330	4.750
Seigle.....	69.000	1.069.500
Orge.....	115	1.849
Sarrasin.....	33.980	577.660
Avoine.....	36.545	602.992
Mais (le grain).....	15	285
Millet.....	2.430	39.680
Pommes de terre.....	18.950	2.842.500
Betteraves fourragères.....	1.820	573.300
Prairies artificielles :		
Trèfle.....	1.150	14.950
Lucerne.....	280	3.640
Prés naturels.....	70.960	709.600
Herbages.....	1.565	12.520
Chanvre.....	1.895	Filasse 8.527 Graine 5.685
Lin.....	136	Filasse 408 Graine 272
Vignes.....	1.458	Hectolitres 69.984 Quintaux
Châtaignes.....	»	8.892
Pommes à cidre.....	»	157.976
Cidres : 1895.....	»	1.588.005
— 1896.....	»	236.963
— moy. de 1886 à 1895.....	»	904.692

Ni colza, navette, oseille, cameline ; ni betterave à sucre, tabac, houblon ; ni noix, olives, feuilles de mûrier. Il faut mentionner, comme cultures importantes (chiffres de 1892) : 1° graines alimentaires, 736 hect. ; fèves et féveroles, haricots, pois, lentilles, celles-ci notamment à Belle-Ile et à Groix ; 2° légumes, 2.092 hect. ; carottes, navets, panais, raves, turneps, choux (les navets de Belle-Ile sont renommés) ; 3° fourrages, 12.692 hect. : carottes, panais, navets, raves, turneps, rutabagas, topinambours, pommes de terre, vesces, trèfle incarnat, maïs-fourrage, choux fourragers, seigle en vert, prés temporaires ; 4° pépinières et oseraies, 4.854 hect. ; 5° jardins de rapport, 5.783 hect. ; 6° jachères, 5.171 hect. ; 7° cultures fruitières.

C'est dans les arr. de Ploërmel et de Vannes que l'on cultive en plus grande quantité les textiles ; dans ce dernier exclusivement vient la vigne, dont le cépage dominant est la Folle-verte. Les châtaigniers occupent surtout la partie N. de l'arr. de Vannes.

Les bois et forêts (46.326 hect. en 1892) étaient ainsi répartis : appartenant aux particuliers, 43.636 hect. ; aux communes, 703 hect. ; à l'Etat, 1.937 hect. La vaste forêt de Camors (1.138 hect.) appartient à l'Etat.

Le sol étant siliceux et maigre, il est nécessaire de l'amender avec de la chaux et de l'acide phosphorique. Les engrais marins sont calcaires. Le noir animal provient principalement des fabriques de Nantes. On l'emploie ici en grande quantité, c'est le premier élément de défrichement des landes.

La statistique a donné en 1896 pour les animaux de ferme et leurs produits : espèce chevaline, 39.681 têtes ; mulassière, 11 ; âne, 101 ; bovine, 276.207 ; ovine, 60.213 ; porcine, 59.313 ; caprine, 4.503 ; lait, 1.080.378 hectol. ; laine, 987 quint. ; ruches d'abeilles, 22.824 ; miel, 148.356 kilogr. ; cire, 68.472 kilogr. L'espèce chevaline a diminué ; les bœufs, au contraire, augmentent. Les races de chevaux sont celles bretonne et landaise. La race des bœufs est la bretonne pie noire ; celle des brebis, landaise et vendéenne ; les bêtes porcines dérivent de la race craonnaise et ont été croisées avec les races anglaises.

Le nombre et l'étendue des exploitations agricoles étaient, en 1892 : exploitations au-dessous de 1 hect., très petite culture, 24.298 ; de 1 à 10 hect., petite culture, 33.823 ; de 10 à 40 hect., moyenne culture, 14.113 ; de 40 hect. et au-dessus, grande culture, 954. — L'outillage agricole fait des progrès, soit, en 1892, total des moteurs : 479 représentant une force de 1.302 chevaux-vapeur, et 65.041 machines. — Le Morbihan est un département agricole. Parmi les établissements modèles, on cite les domaines de la Bergerie, de Korn-er-Hoël et de la Croix-des-Bois (com. de Colpo), créés par la princesse Bacciocchi ; celui de *Bruté* (ferme-modèle), près du Palais, fondé par le général Trochu ; la *ferme-école du Grand-Resto*, près de Pontivy ; la colonie agricole pénitentiaire de Langonnet. Il y a un dépôt d'étalons à Hennebont et 7 autres stations. Il existe une société hippique et une société des courses. Aux quatre ch.-l. d'arr., 4 chambres consultatives d'agriculture et 4 sociétés d'agriculture, auxquelles se rattachent 28 comices agricoles. Le département possède une chaire départementale d'agriculture (à Trussac, près de Vannes) et un cours subventionné au lycée de Lorient ; un laboratoire d'essais chimiques à Vannes.

Les prix du kilogramme de pain blanc et de la viande de bœuf et de mouton étaient, en 1896, respectivement : 0,29 ; 1,41 ; 1,72. Les prix moyens correspondants pour la France étant : 0,30 ; 1,63 ; 1,90.

INDUSTRIE. — Elle joue ici un rôle secondaire. En 1895, il y avait dans le dép. du Morbihan 358 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. Ces appareils (non compris ceux des chemins de fer et des bateaux), d'une force totale de 5.871 chevaux-vapeur, se divisaient ainsi :

37 machines fixes d'une force de 2.692 chevaux-vapeur	
157 — mi-fixes —	1.920 —
243 — locomobiles —	1.094 —
4 — locomotives —	165 —

Cette force se répartissait de la manière suivante :

Mines et carrières.....	92 chevaux-vapeur
Usines métallurgiques.....	2.835 —
Agriculture.....	874 —
Industries alimentaires.....	597 —
— chimiques et tanneries.....	105 —
Tissus et vêtements.....	8 —
Papiers, objets mobiliers, instruments.....	46 —
Bâtiments et travaux.....	540 —
Services publics de l'Etat.....	1.427 —

Les usines hydrauliques établies sur les cours d'eau non navigables ni flottables, d'une longueur approximative de 3.832 kil., étaient, au 1^{er} janv. 1896, au nombre de 784, d'une force de 15.694 chevaux-vapeur. La quantité de combustibles minéraux consommés est faible, même en y comprenant les ateliers de l'arsenal militaire. Elle n'a été (1895) que de 78.400 tonnes, d'une valeur moyenne, sur les lieux de consommation, de 38 fr., soit représentant une somme de 3.079.200 fr. La production de la houille, de l'antracite et du lignite est nulle. La tourbe n'est pas exploitée ; celle de la Loire-Inférieure est en partie exploitée à Vannes. Il existe cinq minières pour le minerai de

fer, à Gourin et dans quelques autres localités. On comptait (1893) 1.288 carrières, occupant 2.870 ouvriers, pour l'extraction de l'ardoise, du granit, du quartz, du gneiss, de sables et graviers, d'argile à poterie, de kaolin; les ardoisières se trouvent surtout à Ploërmel, Porcaro, Sérent, Rochefort, Guer, Saint-Perreux, Saint-Jacob (com. de Glénac), Malansac, Gourin; les carrières de kaolin, à La Chapelle-ès-Bruyères (com. de Guégon); les autres sont les plus nombreuses à Pontivy, Saint-Servant, Guéhenno. Parmi les industries extractives, l'exploitation minière la plus importante est celle des salines (100 à 120 hect.), occupant environ 400 ouvriers; la production, en 1893, avait été de 12.693 tonnes de sel marin, pour une valeur de 279.246 fr. Les principaux marais salants sont ceux de Sarzeau, Séné et Saint-Armel.

L'industrie métallurgique est surtout représentée, pour le compte de l'Etat, dans l'arsenal maritime de Lorient, par des appareils considérables. Il existe aussi des établissements privés. A Lorient, atelier de construction de machines à vapeur, fonderies et forges, presses hydrauliques, etc. Des forges importantes sont établies à Lanvaux et à Lanouée; celles de Kerglaw-et-Lochrist en Iuzinac, connues sous le nom de forges d'Hennebont, fournissent des tôles et fers-blancs, elles occupent 600 ouvriers; la production des tôles d'acier (1895) pour le département a été de 12.259 tonnes, d'une valeur de 3.677.700 fr. Fabriques de ferblanterie à Lorient, à Vannes et de boîtes en fer-blanc pour conserves (Lorient, Hennebont); clouteries à Josselin, Concoret; fabriques d'instruments agricoles à Hennebont, La Roche-Bernard-Malestroit. — Chantiers de construction dans les ports marchands pour bateaux de pêche et de petit cabotage. Dans l'arsenal de la marine des ateliers de tonnellerie, de menuiserie, scieries gigantesques. Quant aux établissements privés, on compte des scieries mécaniques à Auray, Lorient, Guéméné, Pontivy, Vannes. Une spécialité du département est la préparation de poteaux de mine, destinés principalement aux mines d'Angleterre (Auray, Hennebont, Languidic, Lorient).

Les industries chimiques comportent : les engrais artificiels, cinq fabriques à Vannes, Hennebont, Le Palais, Pontivy; le noir animal, à Pontivy, Josselin; des produits chimiques, à Vannes et Quiberon (extraits des varechs); des cireries, à Hennebont, etc.; de la poterie commune, à Hennebont, Malansac, Caudan, Saint-Jean-la-Poterie; moulins à tan, à Pontivy; tanneries nombreuses. Papeteries, à Pontivy, Saint-Rivalain, Priziac, Caradec (com. de Josselin), Guégon; tissage de coton, à Vannes; fabriques de toiles, à Vannes, Malestroit et Pontscorff (32 méliers à bras); de draps, à Vannes, Malestroit, Questembert; de bonneterie, de tricots, de passenterie, à Lorient, à l'Isle-aux-Moines, à l'Isle-d'Arz.

Dans les industries alimentaires mentionnons des brasseries, des distilleries. La statistique donne pour 1896 la production des alcools (alcool pur) : 19 fabricants de profession; alcool de substances farineuses autres que les pommes de terre : 291 hectol.; des vins, 137; des cidres, 5; des marcs, 3; des fruits, 82; total, 518. Des minoteries existent en un très grand nombre de localités. La principale industrie, après celle de la pêche, à laquelle elle se rattache, est la fabrication des conserves alimentaires, principalement des sardines. Les usines où l'on prépare des sardines en boîtes à l'huile ou salées en barils (*fricasseries*) sont nombreuses. Citons celles de : Etel, Gâvres, le Palais, Port-Louis, Port-Philippe, Groix, Quiberon, Saint-Pierre-de-Quiberon. Le Palais prépare aussi du thon et des anchois à l'huile. D'autres usines de conserves alimentaires (légumes, champignons, etc.) sont établies à Auray, Lorient, Rochefort (cèpes).

Le Morbihan n'a eu de grève qu'en 1893, une seule et minime. — Il y avait, en 1896, 36 syndicats professionnels dont 26 agricoles, et (1893) 12 sociétés coopératives de consommation.

Dans le sous-arrondissement maritime de Lorient, on a pour 1893 :

QUARTIERS DE PÊCHE	PÊCHE EN BATEAU			PÊCHE A PIED		
	Hommes employés	BATEAUX		Valeur totale de la pêche (en francs)	Nombre de pêcheurs (hommes, femmes et enf.)	Valeur des produits pêchés
		Nombre	Tonnage			
Lorient....	4.088	835	3.721	1.505.468	1.820	408.852
Groix.....	1.140	248	4.393	2.303.585	1.080	5.635
Auray....	4.418	879	3.594	2.324.970	2.190	165.312
Vannes....	1.090	467	1.670	415.878	2.705	221.436
Belle-Ile..	926	304	1.079	697.802	80	15.540
Totaux..	11.662	2.733	14.457	7.247.703	7.875	816.775

Remarquons que le quartier de Lorient comprend le syndicat de Doëlan (Finistère), de telle sorte qu'il convient de retrancher ses produits de l'apport du Morbihan, soit : 795 pêcheurs embarqués, 201 bateaux, 627 tonnes, 234.851 fr.; 1.495 pêcheurs à pied; 386.540 fr. De même, dans le quartier de Vannes se trouve Redon, représenté par 48 hommes embarqués, 34 bateaux, 43 tonnes, 30.917 fr.; 4 pêcheurs à pied, 350 fr.

Le lieu de la pêche et la nature du produit ont fourni les résultats suivants, défalcation faite de Doëlan et de Redon. Pêche hauturière : poissons frais, 3.409.721 kilogr.; vente, 1.711.460 fr. Pêche côtière : sardines, 2.121.942 kilogr.; 1.494.462 fr. Anchois et sprats (Lorient, Auray), 535.906 kilogr.; 152.120 fr. Thon, 3.957.452 kilogr.; 1.444.993 fr. Saumon, 5.157 kilogr.; 14.427 fr. Poissons frais divers, soles, turbots, plies, congres, etc., 1.358.207 kilogr.; 1.114.669 fr. Homard et langouste, 551.001 kilogr.; 664.260 fr. Crevettes, 63.110 kilogr.; 159.531 fr. Autres crustacés, 312.980 kilogr.; 76.417 fr. Huitres (Auray, Vannes), 1.892.800 kilogr.; 20.329 fr. Moules, 31.995 hectol.; 47.019 fr. Autres mollusques ou coquillages (coques, pétonces, bigorneaux, coquilles Saint-Jacques, clovisées, etc.) (Belle-Ile), 337.900 kilogr.; 11.640 fr. Amendements marins, 44.240 m. c.; 101.698 fr. — Pêche à pied : hareng (Damgan), 100 kilogr.; 290 fr. Maquereaux (Damgan), 110 kilogr.; 83 fr. Autres poissons, 8.707 kilogr.; 8.142 fr. Crevettes, 24.831 kilogr.; 13.800 fr. Autres crustacés, 5.715 kilogr.; 8.805 fr. Moules, 226.604 hectol.; 67.546 fr. Autres coquillages, 33.757 hectol.; 53.134 fr. Sables coquilliers, 34.100 m. c.; 87.760 fr. Pailleule ou zostère marine, goémons, etc., 211.780 m. c.; 169.215 fr.

Ostréiculture (1897). Il n'y a que des huîtres françaises. On compte pour le Morbihan : 1.795 parcs (il y a des claires à Auray). Superficie, 1.140 hect. 35 ares 30 cent.; nombre, 95.260.910; valeur, 1.283.399 fr. Les établissements les plus importants sont : à Auray : 37.946.910 huîtres; la Trinité : 25.699.000; Etel : 11.047.000; Vannes : 8.850.000; Larmor-Baden : 3.300.000; l'Isle-aux-Moines : 2.180.000; Lorient : 2.100.000; Damgan : 2.090.000. Les autres : Montsarrac, Séné, Sarzeau, Port-Navalo, Pénestin (du s.-arr. marit. de Nantes), ensemble 2.078.000.

Le naissin est produit sur place à Larmor, Baden, Trinité, Auray, dans de bonnes conditions. Le litre pris au bassin de cette dernière localité coûte en moyenne 5 fr. et contient moyennement 1.600 huîtres. On expédie le naissin aux lieux où la production ne réussit pas, par exemple en Normandie.

Les moules sont cultivées à Auray, Sarzeau, Damgan, Billiers, Pénestin. Entrées : 17.370 hectol.; 49.080 fr.; sorties : 25.256 hectol.; 75.530 fr. — Réservoirs à poissons à Quiberon. Entrées : 350 kilogr.; 200 fr.; sorties : 350 kilogr.; 700 fr. — Réservoirs à crustacés. Entrées : 66.875 kilogr.; 51.375 fr.; sorties : 60.290 kilogr.; 93.778 fr.

La population maritime au 10 avr. de cette même année 1897 était ainsi répartie dans le s.-arr. de Lorient : 2.411 mousses, 3.779 novices, 14.082 hommes de 18 à 50 ans ; 5.081 cinquantenaires et réformés.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Les articles exportés par le dép. du Morbihan (à Paris, dans le Nord, à Bordeaux et surtout en Angleterre) sont : ardoises, granit, grains, légumes, châtaignes (marché à Saint-Dolay), farine, beurre, cidre, bois, poteaux de mine, bestiaux, vaches bretonnes, miel, cire, poissons frais, sardines à l'huile, crustacés, huîtres, amendements marins, cuirs, fils et toiles de lin et de chanvre, cordages, etc. Le département importe des vins, eaux-de-vie, sel, huile, sucre, denrées coloniales, bois du Nord, verrerie, nouveautés, fournitures pour la marine, goudron, houille (245.000 q.) provenant des bassins houillers de Valenciennes, de la Loire, de Commentry et d'Angleterre ; résine, épicerie, librairie, ameublement, liqueurs, comestibles, rogues, fonte, produits chimiques.

Les ports maritimes du Morbihan sont au nombre d'environ 80. Plusieurs ne sont que des ports de refuge. Le mouvement commercial extérieur des ports principaux avait été, en 1893, en navires chargés à l'entrée : 220, dont 144 français et 76 étrangers ; à la sortie : 238, dont 214 français et 24 étrangers. Voici pour 1894 un résumé du mouvement maritime commercial des ports du Morbihan, non compris ceux moins importants de Port-Tudy, Kernevel, Port-Louis, Etel, Carnac, la Trinité, Port-Navalo, les Quatre-Vents, Noyal, Sarzeau, Pénérif, Biliers, dont nous donnons l'ensemble.

DES PORTS	COMMERCE EXTÉRIEUR		CABOTAGE et mutations d'entrepôts par mer		COMMERCE EXTÉRIEUR et cabotage réunis Tonnage effectif
	Importation générale	Exportation générale	Entrée	Sortie	
Lorient.....	22.713	13.322	33.516	11.808	81.359
Hennebont..	44.601	17.631	7.320	950	70.502
Palais.....	1.436	583	12.836	3.095	17.940
Port-Halguen...	1.387	7	2.659	2.015	6.068
Auray.....	1.488	7.475	2.076	2.248	13.287
Saint-Armel	»	195	2.142	1.929	4.266
Vannes.....	5.448	6.423	10.131	3.290	25.292
La Roche-Bernard	541	3.295	7.669	3.564	15.069
Totaux... (y compris les 12 autres ports).	78.217	49.389	86.695	34.448	248.749

Hennebont centralise le commerce de la vallée du Blavet. Le mouvement des *entrepôts* est faible. — Le mouvement commercial intérieur est activé par d'innombrables foires, plus de 800. Les objets de transactions consistent en : beurre, grains, bestiaux, toiles, cire, miel, etc. — La consommation des boissons, pour le Morbihan, a été, en 1896 : vin, 78.700 hectol. ; cidre, 852.300 hectol. ; alcool (absolu), 24.300 hectol. ; soit, par habitant : vin, 14 litres ; cidre, 156 l. ; alcool, 3^l.90 (dont les 4/5 environ pour l'industrie). La consommation de la bière a été, en 1893, de 10.000 hectol., soit par tête 4^l.83. En 1892, le nombre des débits de boissons a été de 6.427 (1 pour 83 hab.). — Le nombre des débits de tabac, en 1895, a été de 469, et la quantité vendue de 388.044 kilogr. ; la quantité consommée individuelle : 742 gr. Le Trésor a encaissé de ce fait 4.163.137 fr. Le total des allumettes chimiques, consommées ou expédiées au commerce pour la vente à l'intérieur, a été ici, en 1893, de 90.210.000, ayant produit pour le Trésor 80.875 fr. — Il existe à Lorient une chambre de commerce.

Le Morbihan est traversé par quatre *chemins de fer* (1898) d'un développement de 273^{km}.5 : 1° Le chemin de

fer de *Nantes à Brest*, venant du dép. d'Ille-et-Vilaine, entre dans le Morbihan à 6^{km}.5 de la première station, Saint-Jacut, puis dessert les suivantes : Malansac, Questembert, Elven, Vannes et Sainte-Anne, franchit la rivière du Pont-du-Loch sur un viaduc de dix arches et long de 206 m., passe à Auray et à Landévant, traverse le Blavet sur un beau viaduc de 222 m. de long et 23 m. de haut, en aval d'Hennebont ; après cette station, il franchit le Scorff à Lorient et en amont de la ville, sur un autre viaduc de 358 m., en amont duquel est le pont suspendu de Kerantrech ; après la gare de Lorient vient celle de Gestel, éloignée de la limite du Finistère de 4 kil. sur la voie ferrée, dont le parcours total dans le département est de 149^{km}.5. — 2° Le chemin de fer d'*Auray à Quiberon*, embranchement, passant à Plœmel, Plouharnel et Carnac, Kerhostin (arrêt), Saint-Pierre, et se terminant à Quiberon, après un parcours de 27 kil. — 3° Le chemin de fer d'*Auray à Saint-Brieuc* dessert Pluvigner, Baud, Boternaut (arrêt), Saint-Nicolas, Pontivy, Saint-Gerand, au-delà duquel il entre, après 5 kil., dans le dép. des Côtes-du-Nord. Parcours total, 70 kil. — 4° Le chemin de fer de *Questembert à la Brohinière*, avec stations de Pleucaudec, Malestroit, le Roc-Saint-André et La Chapelle, Ploëmel, Loyal, Néant et le Bois-de-la-Roche, Mauron ; à 3 kil. au delà, il entre dans le dép. d'Ille-et-Vilaine. Parcours, 57 kil. Le département ne possède pas de chemin de fer d'intérêt local.

Les *routes nationales*, en 1897, avaient une longueur totale de 596^{km}.133. Les *routes départementales* ont une longueur de 209^{km}.404. Il y a 5.769^{km}.812 de *chemins vicinaux*, comprenant ceux de grande communication, 1.416^{km}.742 ; ceux d'intérêt commun, 1.640^{km}.881 ; et les chemins vicinaux ordinaires, 2.714^{km}.189. Les *voies navigables* comprennent 122 kil. de rivières, savoir : 49 de navigation fluviale : Aff, 9 kil. ; Arz, 10 kil. ; et 103 de navigation maritime : riv. d'Auray, 15 ; Blavet inférieur, 11 ; Oust, 10 ; Scorff, 9 ; riv. de Vannes, 16 ; Vilaine, 42. Il y a 190 kil. de canaux, dont 60 kil. pour le canal du Blavet et 130 pour celui de Nantes à Brest, soit en tout 312 kil. La navigation de la Vilaine de Redon à la mer comportait (1896) 50 kil., 133 bateaux, tonnage effectif 6.487 t. ; le canal du Blavet, de Pontivy à Hennebont, 60 kil., 2.680 bateaux, 128.231 t. ; le canal de Bretagne, de Redon à Châteaulin (Finistère), 265 kil., 2.814 bat., 160.607 t. Le Morbihan comptait en 1894 : 11 *bureaux de poste*, 44 *bureaux télégraphiques*, y compris les bureaux sémaphoriques, et 50 *bureaux mixtes*. Les sémaphores sur les côtes sont au nombre de 11. Câbles électriques entre le continent et Belle-Ile, où il atterrit sur la côte N. au Port-Jean. Produit net de la taxe des correspondances : postales, 673.729 fr. 69 ; télégraphiques, 122.638 fr. 70.

FINANCES. — Le Morbihan figure, pour les *finances générales*, au total du budget général, dans l'état par département et par branche de revenus des recettes de 1895, pour la somme de 49.664.693 fr. 34. Les impôts directs y sont compris pour 3.114.335 fr. 11 ; les impôts et revenus indirects pour 12.960.929 fr. 70, comprenant l'enregistrement, le timbre, les douanes (824.809 fr. 02), les contributions indirectes (5.685.574 fr. 64), les sucres, etc. Viennent ensuite les monopoles (5.351.893 fr. 57) où l'on remarque les postes-télégraphes, les téléphones (ici sans produit mentionné). On a ensuite le domaine et les forêts, ensemble 363.596 fr. 69 ; etc. En 1894, le budget général était 19.077.373 fr. 47. En 1892, le budget ordinaire était 20.055.904 fr. 79 ; et le budget *sur ressources spéciales*, 2.378.594 fr. 84. Ce deuxième budget, simple forme administrative, a été supprimé, en vertu de la loi du 18 juil. 1892.

Les *finances départementales* pour 1895 comportent ici 47,90 centimes additionnels dont 14,90 extraordinaires. Les recettes ont été de 1.553.285 fr. 50 sur lesquels les centimes imposés ont fourni 1.148.672 fr. 08. Les dépenses

se sont élevées à 1.564.645 fr. 74. Le montant des emprunts autorisés a été 3.449.970 fr., la dette en capital à la clôture de l'exercice 1895, 1.859.994 fr. 01. Les *finances communales* sont (1896) : recettes ordinaires, 2.626.529 fr. ; les dépenses ordinaires, 2.409.629 fr. ; le produit des centimes ordinaires et extraordinaires, 724.435 fr. ; le nombre de ces centimes 7.444, répartis entre les 254 communes de 0 à 100 centimes ; le produit des octrois (pour les 36 communes qui en possèdent), 1.490.813 fr., taxes ordinaires, plus 17.700 fr., taxes extraordinaires ; le montant de la dette en capital au 31 mars 1895, 6.258.084 fr.

Etat intellectuel du département. — La statistique de l'instruction, si l'on se fonde sur le nombre d'époux et d'épouses qui n'ont pu signer que d'une croix leur acte de mariage, donne au dép. du Morbihan, dans la période 1867-1876 (sur 87 départements), le dernier rang ; avant lui venaient le Finistère (84^e) et les Côtes-du-Nord (83^e). Dans la période suivante (1877-1886), le Morbihan a gagné un rang (86^e) ; le Finistère est tombé au dernier ; le 83^e est occupé par les Côtes-du-Nord. En 1892, le Morbihan est retombé au dernier rang. Néanmoins, d'une période à l'autre, on constate ici comme ailleurs un progrès. Le Morbihan comptait, en 1886, 45 (sur 100 conjoints), individus complètement illettrés ; en 1888, 43,5 ; en 1892, 39,4. La femme s'y montre encore plus ignorante que l'homme. Si l'on prend pour critérium le degré d'instruction des conscrits, on trouve, pour l'année 1896, classe 1895, que la proportion des illettrés est de 19,8 pour 100 examinés. La moyenne de la France est 5,3. Il y a progrès général constant de l'instruction ; pour les années 1888, 1893, 1895, 1896, on a : moyenne de la France, 10,08 ; 6,6 ; 5,7 ; 5,3 ; Morbihan, 34,4 ; 24,4 ; 21,2 ; 19,8. D'ailleurs, le Morbihan occupe aussi sous ce rapport le dernier rang. — Le degré d'instruction des accusés de crimes a été ici en 1891 : illettrés, 50 %. Le Finistère donne la même proportion. Dans le dép. de la Seine, elle n'est que de 4, et la moyenne de la France de 20. — Plus de la moitié de la population du Morbihan parle la langue bretonne, moins répandue dans l'arr. de Plœrmel. Le dialecte est le *vannetais* (V. le mot BRETON, t. VII, p. 1166).

L'enseignement primaire (année scolaire 1895-96) comportait, dans le département : 1^o 60 écoles maternelles, laïques (13) et congréganistes (47), les unes et les autres publiques ou privées, avec un personnel dirigeant de 92 personnes et un total de 8.606 enfants, 4.410 garçons et 4.496 filles ; 2^o les écoles primaires élémentaires et supérieures, laïques (418) et congréganistes (330), publiques ou privées, avec 1.496 maitres et 74.764 élèves (garçons, 39.304 ; filles, 35.460) ; 3^o les écoles mixtes, 104, subdivisées comme les précédentes, avec 7.181 élèves, garçons et filles pour les écoles publiques et 778 pour celles privées ; 4^o (1892-93) l'école normale d'instituteurs avait 48 élèves, celle d'institutrices 40 ; 5^o 3 cours complémentaires de garçons avec 61 élèves et 1 de filles, 17. **Enseignement secondaire**, lycée de Lorient, 385 élèves ; de Pontivy, 178 (nov. 1896) ; les collèges communaux de Vannes et de Josselin avaient 192 élèves.

Le département possède, en outre d'un musée des Beaux-Arts, des musées et des sociétés scientifiques. Ce sont les musées archéologiques remarquables de Vannes et de Carnac (musée Miln) et d'histoire naturelle de la Société polymathique du Morbihan (1826), comprenant depuis 1853 la section archéologie (fondée en 1846). La Société bretonne de géographie (1884) réside à Lorient.

Etat moral du département. — En 1891, il est passé en cour d'assises 55 accusés dont 46 ont été condamnés. Les *tribunaux correctionnels* ont connu des 1.542 affaires, dans lesquelles 85 cas d'ivresse, ou 5,5 % affaires ; la moyenne pour la France est 1,45. Le nombre des *récidivistes* a été de 795. Le nombre des contraventions de *simple police* a été de 3.691. Il y eut 56 suicides, 26 divorces, 13 séparations de corps, 19 faillites. Le nombre d'individus entrés aux chambres de sûreté

(40) a été de 838 ; celui des détenus dans les quatre prisons départementales, au 31 déc., de 106, dont 30 femmes. — Les *bureaux de bienfaisance*, en 1893, au nombre de 77, ont secouru 16.135 individus, leurs recettes ont été de 152.642 fr., leurs dépenses 145.142 fr. ; 14 *établissements hospitaliers*, desservis par 285 personnes, dont 17 médecins et 114 religieuses, et possédant 1.755 lits, ont reçu 522.940 fr. 61 et dépensé 517.515 fr. 32. Le nombre des malades admis a été de 2.452 hommes, 1.210 femmes, 346 enfants. Le mouvement des infirmes, vieillards et incurables s'exprime par 1.083 existants et admis, 436 sortis, 96 décédés. Celui des enfants assistés (1892) a consisté en 914 existants au 1^{er} janv., et admis, traités à l'hospice ou à la campagne, 13 décédés. Le service des *enfants assistés* en a secouru en outre 797 à domicile. Les dépenses de ce service ont été 138.584 fr. Les établissements d'*assistance privée* consistent en 6 orphelinats, 2 crèches, 2 ouvroirs, 1 ouvroir-orphelinat, 1 établissement de charité maternelle, 3 asiles de vieillards, 1 refuge du Bon-Pasteur : total, 16. A l'*Asile d'aliénés* départemental de Lesvellec (près Vannes), il y avait à la fin de l'année (1892) un existant de 301 hommes et 351 femmes. Les *libéralités*, dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique, ont été, en 1893, de 83.334 fr., provenant de 17 donateurs. La *Société centrale de sauvetage des naufragés* a des canots, pour le Morbihan, à l'île de Groix, Etel, Quiberon, Palais et Locmaria (Belle-Ile). La *Société des hospitaliers-sauveteurs* bretons a, dans le département, 4 stations de sauvetage et 7 dépôts. Il y a aussi une société de *Secours aux blessés militaires*.

En ce qui concerne les *institutions de prévoyance* : il n'y a pas de mont-de-piété dans le Morbihan. Les 5 *caisses d'épargne* ordinaires ou privées, avec leurs 3 succursales, avaient un existant, au 1^{er} janv. 1895, de 35.547 livrets et de 37.092 à la fin de l'année, le solde dû aux déposants a passé de 28.503.138 fr. 38 à 29.835.800 fr. 46 ; le montant des versements a été de 6.204.163 fr. 98, celui des remboursements 5.947.762 fr. 46 ; la valeur moyenne du livret, 804 fr. Pour la caisse d'épargne postale ou nationale, en 1894, le nombre des dépôts était de 12.622, et leur montant 2.791.524 fr. 20 ; les dépôts remboursés 7.131, le montant 2.412.233 fr. 28 ; excédent des versements, 379.290 fr. 96. Le Morbihan, d'après le montant des opérations, est classé, parmi les départements, le 78^e. La *caisse des retraites* pour la vieillesse a reçu, en 1896, 238 versements individuels pour 33.763 fr. et 2.283 collectifs pour 23.074 fr. En 1892, les Sociétés de *secours mutuels* étaient au nombre de 17 pour celles approuvées, plus 15 pour celles autorisées. Pour les premières, le nombre des membres était, au 31 déc. : honoraires, 607 ; participants (hommes, femmes, enfants), 2.053 ; les nombres correspondants pour les secondes : 48 et 3.491. Les nombres des membres secourus pour maladie, respectivement : 758 et 1.660. Pour les premières, l'avoir au 1^{er} janv. était 58.042 fr. ; les recettes de l'année furent 33.477 fr. ; les dépenses, 28.745 fr. ; l'avoir au 31 déc., 62.774 fr. ; on a pour les secondes : 283.938 fr. ; 82.651 fr. ; 58.585 fr. ; 308.004 fr. Ch. DELAUDAUD.

BIBL. : *Carte de France de l'état-major*. — *Carte de la France, du ministère de l'intérieur*. — Ad. JOANNE, *Géogr. du Morbihan*, 1893. — Du même, *Itinéraire de la France* ; Bretagne. — LALLEMAND, *Annuaire du Morbihan*, 1897. — ROSENZWEIG, *Dictionnaire topographique du Morbihan*, 1870. — Du même, *Répertoire archéologique du dép. du Morbihan* ; Paris, 1864. — De FRÉMINVILLE, *Antiquités du Morbihan*, 1829 et 1839. — FOUQUET, *les Monum. celtiques et les ruines rom. dans le Morb.* ; Vannes, 1853. — Du même, *Guide des touristes et des archéolog. dans le Morb.* ; Vannes, 1874. — Voir pour les monum. préhistoriques et mégalithiques les bullet. de la *Société polymathiq. de Vannes*. — *Carte géologique de la France*, en 4 feuil. — La même, au 1/80000^e, feuil. parues : 73, 74, 75, 88, 89, 90 ; feuil. non publiées : 102 (Belle-Ile), 103 (Quiberon), 104 (Saint-Nazaire). — De LAPPARENT, *Traité de géologie*, 3^e édit., 1893. — SIMONIN, *Villeder* (gîte d'étain), dans *Bullet. de la Soc. géolog. de Fr.*, 2^e sér., t. XXIII (1865-66). —

De LIMUR, Gisements de l'étain en Bret. ; son commerce à la période du bronze, dans *Bullet. de la Soc. philomath. de Vannes* (1878). — LORIEUX et de FOUCAY, *Carte géologique du Morb.* à 1/86.400, avec texte, 1850. — Ch. BARROIS, *les Modifications et les transform. des granules du Morb.*, *Annal. Soc. géol. du Nord*, t. XV, 1888 ; *les Pyroxénites des îles du Morb.*, même vol., p. 69. — Du même, mém. div., mêmes annal., t. XVI, XIX, XX (1892). — E. BOUVET, *le Climat de la Bretagne*, dans *Annuaire de la Soc. de météorolog. de France*, 1880, t. XXVIII, p. 164. — LOUVET, *Sur la fréquence relative des vents à Lorient, et Régime des vents*, même vol. — Du même, *Climat de Lorient*, id. 1888. — ANGOT, *Marche des phénom. de la végétal. en Fr.*, même recueil. — MASCART, *Climat de Vannes*, dans *Annal. du bur. central météorol. de Fr.*, 1893. — LE GALL, *Flore du Morbihan* ; Vannes, 1852. — LLOYD et FOUCAUD, *Flore de l'Ouest*, 4^e éd., 1886. — ARRONDEAU, *Catalog. des pl. phanérog. du Morb.* ; Vannes, 1867. — Du même, divers mém. sur la botan., dans *Bull. de la Soc. philomath. de Vannes*, années 1860 et suiv. — TASLÉ, *Mém. de zoologie*, même recueil. — *Mém. sur la chouannerie de l'an IV dans le Morb.*, même recueil, 1875. — MELLION, *les Deux Capitulations de Quiberon*, dans *Rev. encyclopéd. de Larousse*, févr. 1898. — *Annuaire statistiq. de la Fr.*, ministère du commerce, de l'industrie, etc., années 1897 et préc. — Ministère de l'intérieur, *Dénombrement de la populat. de la France et de l'Algérie de 1896*. — *Statistique agricole décennale de 1892*. — *Statistique agricole annuelle de 1896*. — *Annuaire des Finances*, des Contribut. dir. des Douanes, des Travaux publics, de l'Instruct. publiq., de l'Armée. — Ministère de la marine, *Statistique des pêches maritimes en 1895* ; Paris, 1897. — Ministère des trav. publ., *Guide officiel de la navigat. intérieure*, 1891. — PIVET, *Instruct. nautiques sur les côtes O. de Fr.*, 1895.

MORCENX. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan ; 2.493 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Eaux sulfureuses. Distillations de résines. Bois de construction. Fabrique d'enveloppes de bouteilles. Tuileries, poteries. Moulins. La ville nouvelle de Morcenx a été bâtie sur un plan régulier de 1875 à 1880 et a presque complètement remplacé l'ancien bourg situé sur le Bez.

MORCHAIN. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle ; 369 hab.

MORCHAMPS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumeles-Dames, cant. de Rougemont ; 45 hab.

MORCHANSK. Ville de la Russie centrale, gouv. de Tambov, ch.-l. de district, sur la rive gauche de la Tzna ; 21.954 hab. Stat. du ch. de fer de Moscou à Orenbourg par Syzrau. Fonderies de suif, fabrication de savon, de malt, de colle ; distilleries. Important commerce de grains et de bestiaux. Fondée vers le milieu du XVII^e siècle, cette ville fut presque entièrement détruite par un incendie en 1874.

MORCHELLA (Bot.) (Vulg. *Morille*). Genre de Champignons, ordre des Ascomycètes, famille des Discomycètes, tribu des Pezizés, à thalle provenant directement de la germination de la spore. — L'appareil reproducteur est constitué par un stipe creux et volumineux, terminé en forme de massue par une tête, non perforée au sommet, gaufrée à sa surface et présentant un grand nombre d'alvéoles séparées par des côtes saillantes. L'hyménium qui tapisse ces alvéoles est composé de paraphyses et d'asques de même taille, chacune des asques renfermant huit spores elliptiques, grandes, lisses et transparentes, disposées sur une seule file. La couleur du périthèce est variable : il y a des *Morilles* fauves, brunes, grisâtres, blondes et même blanches : toutes ces espèces (environ 25) sont saprophytes et terrestres, se plaisent dans les terrains calcaires et argileux ; elles croissent au printemps dans les prairies, au milieu des bruyères ou le long des sentiers. Les *Morilles* sont comestibles, ont un goût délicat ; aucune d'elles n'est vénéneuse, certaines sont d'une digestion difficile ; les plus appréciées sont *M. esculenta* et *M. deliciosa*. Les autres espèces sont *M. Bohemica*, *M. semi-libera*, *M. clata*, *M. conica*, cette dernière assez rare, etc.

MORCHIES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt ; 501 hab.

MORCLES (Dent de). Cime extrême des Alpes Bernoises vers le S.-E. (Valais), forçant le Rhône à décrire un grand coude à angle droit de Martigny. Ses deux plus

hautes pointes ont 2.980 et 2.939 m., et dominent le petit glacier des Martinets.

MORCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Saint-Quentin ; 501 hab.

MORCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray ; 500 hab.

MORDACHE (Techn.). Sorte de tenaille composée de deux morceaux de bois élastique ou de plomb que l'on place entre les mâchoires d'un étau, pour que celles-ci ne puissent endommager la pièce que l'on veut serrer.

MORDANT. I. TECHNOLOGIE (V. TEINTURE).

II. DORURE. — Mélange légèrement corrosif que l'on emploie pour attaquer une surface devant servir de fond destiné à être recouvert de dorure. Il y a différentes compositions de mordant ; mais presque toutes sont un mélange d'huile grasse et d'essence additionné de mastic en larmes et de bitume de Judée avec quelques autres ingrédients : ambre jaune, mine de plomb, etc.

MORDAUNT (Charles et Henry), comtes de *Peterborough* (V. ce nom).

MORDELLE (Entom.) (*Mordella* Linn.). Genre de Coleoptères-Hétéromères, qui a donné son nom à la famille des Mordellides. Cette famille très naturelle, et placée entre les Pyrochroides (V. PYROCHORUS) et les Rhipiphorides (V. RHIPIPHORUS), a été établie par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, II, p. 205). Elle est caractérisée : par la tête verticale, courte, engagée dans le prothorax et s'appuyant au repos contre les hanches antérieures ; par le prothorax incliné, aussi large que le pygidium. Les mandibules sont munies d'une lame membraneuse au côté interne. Les Mordellides ont des représentants sur tout le globe. Ce sont des Insectes de taille médiocre ou petite, très vifs, très agiles, sautillant et se retournant brusquement sur eux-mêmes. Leur aspect général frappe par la forme voûtée du corps. Leurs téguments sont solides, revêtus d'une fine pubescence et ornés seulement de quelques taches ou bandes blanches ou jaunâtres. A l'exception de quelques espèces, ils fréquentent, à l'état adulte, les fleurs, surtout les ombellifères. Les larves, au corps charnu, allongé et glabre, vivent dans les troncs des peupliers, des chênes, de la vigne, où elles se creusent des galeries ; par suite de la brièveté de leurs pattes, elles marchent lentement et tombent sur le côté. Suivant la forme du pygidium, Mulsant (*Col. de France, Longipèdes* ; Paris, 1836) les a divisés en *Mordellides vrais* et en *Anaspides*. Les principaux genres sont : *Tomoxia* Costa, *Glipa* Lec., *Mordella* Linn., *Glipodes* Lec., *Mordellistena* Costa, *Cona* Muls. et Rey, *Anaspis* Geoff., *Diclidia* Lec., *Pentaria* Muls. Le genre *Mordella*, établi en 1758 par Linné (*Syst. natur.*, éd. 1758, I, p. 420), le seul qui doive nous occuper ici, est caractérisé par l'écusson médiocre, en carré subéquilatéral, et par les jambes postérieures sans hachures sur leur tranche dorsale. Les espèces, au nombre de plus de 120, sont répandues sur toute la surface du globe. On trouve communément aux environs de Paris deux espèces : le *M. fasciata* Fab., de 6 à 8 millim. de long, noir, à élytres ornés de deux bandes transversales de poils soyeux d'un jaune faible, et le *M. aculeata* Linn., de 5 à 6 millim., tout noir et non satiné.

Paul TERTRIN.

MORDELLES. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes ; 2.537 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Minoterie.

MORDINI (Antonio), homme politique italien, né à Barga en 1819. Ayant obtenu le doctorat en droit à l'université de Pise, il courut en 1848 à Venise où, durant le mémorable siège soutenu par cette ville, il appartint à l'état-major du général Pepe. Il fit partie à Florence du gouvernement provisoire et fut nommé, à peine âgé de trente ans, ministre des affaires étrangères avec Montanelli et Guerrazzi. Enveloppé dans le procès de lèse-majesté intenté à ce dernier (1852-53), il fut condamné par contumace à la détention perpétuelle ; puis sa peine fut commuée en celle de l'exil. En 1859, il fut envoyé au Corps

législatif toscan, et peu après, quand la guerre eut éclaté entre le Piémont et l'Autriche, il s'enrôla dans les chasseurs alpins. Quand Garibaldi eut occupé la Sicile, il y fut nommé producteur et remplit ses difficiles fonctions avec une grande habileté. Dans la septième législature, il entra au Parlement où il siégea à gauche. Lors des événements d'Aspromonte (1862), Mordini, qui était allé en Sicile et avait eu des pourparlers avec Garibaldi, fut arrêté et relâché peu après. Ministre des travaux publics en 1869, préfet de Naples en 1872, président du comité des Sept dans l'affaire des Banques, Mordini a toujours fait preuve d'autant d'intelligence que d'honnêteté. En 1895, dans une lettre adressée à ses fidèles électeurs de Borgo a Mozzano (prov. de Lucques), il a déclaré qu'il se retirait de la vie politique.

M. MENGHINI.
BIBL. : BOSELLI, *Antonio Mordini, cenni biografici*; Lucques, 1895.

MORDVINES (*Mordva*). Finnois du Volga (V. l'art. FINNOIS); on en compte encore près d'un million dans les gouv. de Simbirsk, Nijni-Novgorod, Saratov, Tambov, Penza, Samara. Les femmes ne se marient guère avant trente ans. Ils sont habillés de préférence de vêtements blancs à broderies rouges. Ils vivent surtout d'agriculture, élèvent du bétail, des abeilles et pêchent. On distingue parmi eux trois groupes : les Mokchans sur les rives de la Mokcha, autour de Krasnoslobodsk (gouv. de Penza); les Ersan ou Ersjanes, autour de Teriouchevo (gouv. de Nijni-Novgorod); les Karataïens, près de Sengilhej (gouv. de Simbirsk) et de Tetjouchi (gouv. de Kazan). Les derniers sont musulmans et tatarisés; les autres, orthodoxes et très mélangés de Russes.

BIBL. : WIEDEMANN, *Grammatik der Ersa-Mordwinischen Sprache*; Saint-Petersbourg, 1865. — ALQUIST, *Mohcha-Mordwinische Grammatik*, 1861. — BUDENZ, *Mordwinische Grammatik*; Pest, 1876. — PAASONEN, *Mordwinische Lautlehre*; Helsingfors, 1893.

MORDVINOV (Nicolas-Semonovitch), homme d'Etat russe, né en 1754, mort en 1845. Elevé avec le grand-duc Paul, ami de Benthham et de Speranski, il soutint les réformes libérales, la responsabilité ministérielle, l'affranchissement des paysans, etc. Il fut ministre de la marine d'Alexandre II (1802) et créé comte en 1834.

BIBL. : IKONNIKOV, *le Comte N. S. Mordvinov*; Saint-Petersbourg, 1873.

MORE (Sir Thomas) ou de son nom d'humaniste Thomas MORUS, homme d'Etat et écrivain anglais, né à Londres le 7 févr. 1478, mort à Londres le 6 juil. 1535. Fils d'un homme de loi, il fit ses premières études au collège Saint-Antoine de Londres. Il y fit preuve d'une surprenante intelligence. Le cardinal Morton, archevêque de Canterbury, le prit dans sa maison, développa son instruction. Le jeune More, gracieux, vif et éveillé, lui plaisait fort et il avait coutume de dire : « Ce garçon qui nous sert à table deviendra un homme remarquable. Qui vivra, verra. » Thomas acheva ses études à Oxlord, où il obtint les plus grands succès. Il composait des poésies latines et anglaises, assez médiocres pour la forme, mais où brillent çà et là de hautes et nobles pensées. Il se passionnait pour Pic de la Mirandole, dont il écrivit la vie et dont il traduisit, en vers anglais, « les douze Règles pour exciter et diriger un homme dans la bataille spirituelle ». Il se liait avec Linacre, avec Grocyn, avec Colet, tout ce groupe d'érudits qui présida à la Renaissance en Angleterre. Il fut bientôt mis en relation avec Erasme et exerça sur le grand écrivain une sorte de fascination par son étonnante érudition et la douceur de son caractère. « Où trouve-t-on, écrivait Erasme, un caractère plus aimable, plus séduisant, plus heureux, que celui de Thomas More? » Ainsi, à peine sorti de l'université, More était connu dans l'Europe entière comme l'un des chefs du nouveau mouvement intellectuel. Le groupe des érudits d'Oxford excita la suspicion d'Henri VII, qui haïssait tout ce qui était vivant et indépendant. De plus, Thomas More, qui s'était fait inscrire au barreau et qui venait d'être élu au Parlement (1504), attaqua assez vivement les exactions financières du roi. Il fut heureuse-

ment protégé par l'archevêque Warham et put échapper aux conséquences d'une telle opposition. En 1505, il épousa Jane Colte, jeune fille intelligente et charmante, qui mourut prématurément en 1511 après lui avoir donné quatre enfants. Leur vie de famille, dans leur petite maison de Chelsea, excitait l'admiration d'Erasme, qui écrivit sous leur toit son *Eloge de la folie*. En 1508, More, en compagnie d'Erasme, visita les universités de Louvain et de Paris. Il se maria en 1511 avec Mrs Middleton, plus âgée que lui de sept ans et point belle, mais bonne et dévouée.

Cependant, l'avènement de Henri VIII, qui causa dans toute l'Angleterre un cri de soulagement, inspira à More un poème qui attira l'attention du souverain. More lui fut présenté par Wolsey. Il plut; il fut chargé de diverses ambassades, en Flandre (1515), en France (1517), fut nommé maître des requêtes (1518). Henri VIII trouvait tant de charme à sa conversation « qu'il pouvait à peine obtenir une fois par mois un congé pour retourner chez lui auprès de sa femme et de ses enfants chéris ». Parmi tant d'occupations, il trouva le loisir d'écrire l'ouvrage qui allait consacrer sa renommée, *l'Utopie* (1518), le livre par excellence de la Renaissance. D'autres, et des plus grands, avaient proposé leurs plans de réforme pour les lettres et la religion, More aborda le côté politique et s'attaqua à la société. Tous les problèmes qui se posent de nos jours avec une si pressante acuité, problèmes du travail, du crime, du gouvernement, il les posa et crut les résoudre. Le système social, dit-il, est une conspiration du riche contre le pauvre. « Le riche s'efforce de rognier sur le salaire du pauvre, soit par des fraudes personnelles, soit par des mesures législatives et générales, de sorte que les abus déjà existants (car c'est un abus que ceux qui donnent le plus à l'Etat soient le moins rémunérés) sont encore aggravés par les lois de l'Etat. » En *Utopie*, — cette île qui n'existe nulle part, — la législation a pour but le bien-être social, industriel, intellectuel et religieux de la communauté en général et de la classe laborieuse plus particulièrement. Tout le monde travaille, mais d'un travail modéré. La journée est ainsi divisée : six heures pour travailler, dix heures pour se reposer ou s'instruire, huit heures pour dormir. Il faut en effet que les ouvriers s'instruisent, « car c'est une des conditions essentielles du bonheur public que d'avoir quelques heures de loisir pour réfléchir et orner son esprit ». Il y a de nombreuses écoles. Les maisons sont confortables. « On en était enfin venu à Utopie à voir l'influence que peut avoir une hygiène générale bien entendue, sur la moralité publique, quand on répand partout l'air, la lumière, l'aisance, la propreté. » — Même surprenante élévation d'idées, mêmes spéculations grandioses sur les questions de pénalités, de mariage, de religion. Prévenir le crime vaut mieux que le punir. « Si vous souffrez que les gens du peuple soient mal enseignés et corrompus dès l'enfance, et si vous les punissez, lorsqu'ils sont arrivés à l'âge d'homme, pour des crimes qu'ils ont pour ainsi dire sucés avec le lait, qu'est-ce sinon faire des voleurs et les châtier ensuite? » Le châtiment doit être proportionné au délit; l'excès de cruauté dans les pénalités est abominable. Enfin il ne faut pas que les châtiments enlèvent au criminel tout espoir de recouvrer plus tard sa liberté en donnant des gages de son désir de vivre désormais en honnête homme. Le mariage, en Utopie, n'a lieu entre fiancés qu'après vérification mutuelle de leur état physique. S'ils se trouvent satisfaits l'un de l'autre, on les marie. Si, par suite, il y a incompatibilité d'humeur, le divorce par consentement mutuel est permis. L'adultère est puni de mort. Toutes les religions sont tolérées. « La religion ne doit être propagée que par la persuasion, non par l'insulte et la violence, » et le culte public doit être célébré « de façon que tous ceux qui croient aux Saintes Ecritures et y conforment leur vie puissent y prendre part sans hésitation, sans scrupule et sans hypocrisie ». Le succès de *l'Utopie* fut considérable. Il causa dans toute l'Europe une rumeur d'admiration. On y a voulu voir

depuis, comme en germe, le saint-simonisme, le fouriérisme et bien d'autres théories sociales. Il convient de se défier de telles assimilations. Nisard écrit fort justement : « Sauf quelques passages où l'intention satirique est évidente, l'*Utopie* est plutôt l'aimable jeu d'esprit d'un érudit que la déclaration de principes d'un réformateur. » La position de Thomas More à la cour se trouva fortifiée. Bientôt Henri VIII ne put plus se passer de lui, l'accablant de prévenances et des témoignages d'une amitié qui ne faisait pas illusion au philosophe. « Si ma tête — écrivait-il à son gendre — pouvait lui faire gagner un seul château en France, il n'hésiterait pas à la faire tomber. » More est nommé vice-trésorier du roi (1521), speaker de la Chambre des communes (1523), chancelier du duché de Lancastre (1525), enfin, à la chute de Wolsey, grand chancelier d'Angleterre (1529). Entre temps, il avait pris parti contre Luther dans la grande polémique religieuse du temps, en publiant un pamphlet violent, voire grossier, en réponse à celui du réformateur contre le traité d'Henri VIII, *la Défense des sept sacrements*. Dès qu'il eut pris possession de son siège, More voulut réaliser les plans de réforme religieuse de Colet et d'Erasmus; il sévit rigoureusement contre les protestants, et il eût mené à bien son entreprise si la question irritante du divorce de Henri VIII, pressé d'épouser sa maîtresse Anne Boleyn, n'eût renversé ses projets. Le pape avait refusé d'accorder le divorce; les cours étrangères s'y montraient opposées. Thomas Cromwell, un élève de Machiavel, proposa au roi de repousser la juridiction du saint-siège, de se déclarer le chef de l'Église anglaise et d'obtenir son divorce de ses propres cours ecclésiastiques. Th. More n'était pas d'un caractère à se prêter à cette combinaison; il se confina dans les devoirs purement judiciaires de sa fonction et réalisa d'importantes réformes dans l'administration de la justice; mais, ayant été forcé de lire devant les Communes les consentements des universités de Cambridge et d'Oxford sur la légalité du divorce, il se démit de sa charge (1532) et vécut très retiré. Mais cet effacement ne satisfaisait pas Cromwell, résolu à briser toutes les résistances. Il rédigea une loi de succession qui sanctionnait le nouveau mariage du roi et obligeait tous ceux qui avaient prêté le serment d'allégeance à déclarer qu'ils croyaient à la validité du divorce (1534). More, mandé à Lambeth, refusa de prêter le nouveau serment. Il fut envoyé à la Tour. On lui fit un procès dérisoire, et il fut envoyé à l'échafaud. Il se montra, le jour du supplice, calme, maître de lui, ironique comme à l'ordinaire et, au moment d'être décapité, soulevant soigneusement sa barbe, il dit doucement : « Ce serait un grand dommage qu'elle fût coupée, elle qui n'a jamais trahi personne. » Sa tête fut exposée sur le pont de Londres.

La mort de cet honnête homme, le plus éminent de l'Angleterre, frappa l'Europe de stupeur. Les catholiques le considèrent comme un martyr : le 9 déc. 1886, le pape Léon XIII l'a béatifié. Les écrits d'Erasmus, les biographies, publiées par son gendre et ses petits-fils, nous ont fait connaître, dans ses plus petits détails, sa vie intime, la plus pure et la plus noble qui soit. Holbein, avec qui il fut aussi lié, nous a laissé de lui plusieurs portraits remarquables. Il avait une figure irrégulière et fine, des yeux gris, très vifs, des lèvres minces et mobiles, des cheveux bruns, tombant sur le front, une attitude simple, un costume négligé.

L'*Utopie* a eu des éditeurs et des traducteurs sans nombre. La meilleure édition est celle du professeur Arber (Londres, 1869). Les autres œuvres de More, non citées précédemment, sont : 1° en latin : une traduction des *Dialogues* de Lucien, en commun avec Erasmus (1506, in-fol.); *Epigrammata* (Bâle, 1518); *Epistola ad germanum Brixium* (Londres, 1520, in-4); *Epistola contra Pomeranum* (Louvain, 1568); *Dissertatio epistolica de atiquot sui temporis Theologastorum ineptiis* (Leyde, 1625, in-12), etc. Les œuvres latines ont été réunies plusieurs fois, notamment à Francfort-sur-le-Main, 1689.

2° En anglais : *A mery jest how a sergeant would*

learne to playe the frere (Londres, 1557); *Life of John Picus earl of Mirandula* (1510, in-4); *History of Richard III* (1543 et 1548); de nombreux traités de polémique, des poésies, etc. Elles ont été réunies d'abord par son neveu W. Rastell : *The workes of sir Thomas More* (Londres, 1557, in-fol.).

Th. More avait eu de sa première femme trois filles et un fils. L'aînée, Marguerite (1505-44), fut son enfant de prédilection. Elle était remarquablement intelligente et instruite. Elle épousa William Roper, protonotaire à Canterbury, qui a écrit une biographie très pathétique de son beau-père. Les Lettres de More à ses enfants sont des chefs-d'œuvre de sentiment et de grâce enjouée. René SAMUEL.

BIBL. : *Expositio fidelis de morte T. Mori*; Anvers, 1535, in-8. — Th. STAPLETON, *Tres Thomæ*; Douai, 1588, in-8. — F. de HERRERA, *T. Moro*; Séville, 1592, in-8. — W. ROPER, *Vita T. Mori*; Londres, 1626, in-8. — MORE, *Life and death of sir T. More*; Paris, 1626, in-4. — F. WARNER, *Memoirs of the life of sir T. More*; Londres, 1758, in-8. — MACKINTOSH, *Life of sir T. More*; Londres, 1830, in-8. — C. DARESTE, *T. Morus et Campanella* (thèse); Paris, 1843, in-8. — WALTER, *Life and times of sir T. More*; Londres, 1847, in-8. — RUDHART, *T. Morus aus den Quellen bearbeitet*; Nuremberg, 1829. — BRIDGETT, *Life of blessed T. More*; Londres, 1891. — NISARD, *Renaissance et Réforme*; Paris, 1877, t. II, in-12.

MORE (Henry), philosophe anglais, né à Grantham en 1614, mort à Cambridge le 1^{er} sept. 1687. Élève de l'université de Cambridge, il prit les ordres en 1639 et mena une vie édifiante, toute consacrée à l'étude et à la religion. Il refusa toute distinction, tout honneur et l'épiscopat qu'on lui offrit à trois reprises. Il a laissé un très grand nombre d'écrits, où il expose les théories néoplatoniciennes qui furent en faveur à Cambridge au milieu du XVII^e siècle. Citons : *Psychozoia Platonica* (1644); *Philosophical poems* (1647); *Conjectura Caballistica* (1653); *The Immortality of the soul* (1659); *An explanation of the Grand mystery of Godliness* (1660); *Enchiridion Ethicum* (1667, nomb. éd.); *Divine Dialogues* (1668, id.); *Enchiridion metaphysicum* (1671) où il attaque la philosophie cartésienne, etc. R. S.

BIBL. : WARD, *Life of Henry More*; Londres, 1710, in-8.

MORE (Hannah), femme auteur anglaise, née à Stapleton (Gloucestershire) le 2 févr. 1743, morte à Clifton le 7 sept. 1833. Enfant précoce, avide de lecture et d'instruction, elle apprit le français, l'espagnol, l'italien, le latin, s'exerçant à des traductions, celle entre autres de Métastase, qui lui donnèrent le goût et lui apprirent la technique du théâtre. A dix-sept ans, elle écrivait un drame *The Search after Happiness* (1762). Bientôt suivit : *The Inflexible Captive* (1774) qui est le *Régulus* de Métastase. En 1774, elle vint à Londres où elle connut Garrick, Burke, Reynolds, Johnson, puis elle fut introduite dans le club des bas-bleus d'Elisabeth Montagu (V. ce nom). Ainsi lancée, elle fit représenter en 1777 à Covent-Garden une tragédie, *Percy*, qui obtint un grand succès, en 1779 une autre tragédie, *The Fatal Falsehood*, qui réussit moins. Mais Garrick étant mort, elle renonça à la scène. Puis elle abandonna peu à peu le monde brillant où elle vivait pour fonder, aidée par ses quatre sœurs, des écoles de charité et écrire des traités sur l'éducation. Ses ouvrages sont très nombreux. Nous citerons seulement : *Sir Eldred of the Bower* (1776); *Essays on various subjects* (1778); *Thoughts on the importance of the manners of the Great to general Society* (1788; 8^e éd., 1792); *Strictures on the modern system of female education* (1799, 2 vol. in-8; 13^e éd., 1826); *Hints towards forming the Character of a young Princess* (1805, 2 vol. in-8); *Cælebs in Search of a Wife* (1809; 16^e éd., 1826); *Moral sketches* (1819; 10^e éd., 1830), etc. Éditions collectives : *Works* (1801, 8 vol.; 1818-19, 19 vol.; 1830, 14 vol.). A. Roberts a publié sa *Correspondance avec Macaulay* (1860). R. S.

BIBL. : W. ROBERTS, *Memoir of Hannah More*; Londres, 1838, 4 vol. in-8. — THOMPSON, *Life of Hannah More*; Londres, 1838, in-8. — MACSARACANI, *A life of Hannah More, with a critical review of her writings*; Londres,

1802, in-8. — BUCKLAND, *Life of H. More*; Londres, 1882. — Ch. YONGE, *Life of H. More*; Londres, 1887.

MORÉAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Locminé; 3.111 hab. Minerai de fer. Minoteries. Monuments préhistoriques. Vestiges d'un camp romain dans la lande de Bot-Coët.

MORÉAS (Jean), de son vrai nom PAPADIAMANTOPOULOS, littérateur français (descendant d'un des héros de Missolonghi), né à Athènes le 15 avr. 1836. Il vint en France à seize ans, en 1872, mais n'y séjourna pas et voyagea en Italie, en Allemagne et en Grèce; il ne se fixa définitivement à Paris qu'en 1877. Il vécut d'abord assez isolé, commençant ses études de droit et fréquentant peu les littérateurs; ce n'est qu'en 1882 qu'on le trouve mêlé au mouvement de la jeune littérature dont il devait à plusieurs reprises préciser les aspirations: il fut un des premiers qui connurent Verlaine à son retour d'Angleterre et vécut dans une étroite intimité littéraire avec Goudeau, Ch. Morice, Barrès, Taillade, qui devaient bientôt constituer le groupe des *symbolistes* (V. ce mot). — Les premiers vers de Moréas parurent dans des revues de jeunes: *Lutèce*, la *Revue Indépendante* (la première *Revue Indépendante*, publiée par Chevrier, sous la direction de Félix Fénéon), la *Revue Contemporaine* (de Remacle). En 1884, il publia son premier volume: *les Syrtes*. C'est à leur occasion que l'on commença à désigner l'école poétique que Moréas avait groupée sous le nom de « symboliste ». Paul Bourde publia dans le *Temps* du 6 août 1885 le premier article étudié qui s'en soit occupé; Moréas lui répondit dans le *XIX^e Siècle* du 11 août 1885. On appelait généralement alors les jeunes poètes nouveaux du nom de « décadents », qui avait fait fortune à la suite d'une parodie ironique de Gabriel Vaucaire et Henri Beauclair: « *les Délivrescences*, par Adoré Floupette, poète décadent (Byzance, 1885, Léon Vané, éd.); » il s'était même fondé un journal, le *Décadent*, rédigé par Anatole Baju. Mais l'école décadente ne fut qu'une plaisanterie faite au public et aux critiques par les jeunes lettrés de cette période; l'école qui correspond au mouvement littéraire de cette époque est l'école *symboliste*, que Moréas et ses amis inventèrent de toutes pièces: ils fondèrent un journal, le *Symboliste*, qui n'eut d'ailleurs que quatre numéros. Le symbolisme fut fondé après l'apparition des *Cantilènes* (1886), le second volume de Moréas, qui publia dans le *Figaro*, le 18 sept. 1886, le manifeste de l'école. Anatole France l'examina avec une ironie courtoise dans le *Temps* du 26 sept. 1886, et Moréas lui répondit dans le *Figaro* du 27 sept.

Moréas et ses amis se proposaient de rejeter les règles de la vieille prosodie, se débarrassant de la césure, repoussant l'alternance systématique des rimes féminines et des rimes masculines, se permettant l'hiatus, rimaient richement quand il leur plaisait, et d'autres fois se contentant de la simple assonance; ils faisaient des vers plus longs que l'alexandrin, laissant la syntaxe s'y jouer librement. Quant à l'esprit même du symbolisme, le mot même est assez clair, et les vers des deux maîtres de la poésie qu'on a appelée décadente (Paul Verlaine), et de la poésie symboliste (Stéphane Mallarmé), en présentent des modèles achevés. En 1886, Moréas publia deux livres en prose en collaboration avec Paul Adam: *le Thé chez Miranda* et *les Demoiselles Goubert*; quelques contes en prose parurent ensuite dans la seconde *Revue Indépendante* (dirigée par Dujardin). Cependant les lettrés prenaient goût peu à peu aux vers de Moréas et, quand il publia en 1890 son *Pèlerin passionné*, celui-ci obtint un grand succès et fut suivi d'une véritable manifestation littéraire. Deux articles très sympathiques d'Anatole France dans le *Temps*, et de Maurice Barrès dans le *Figaro*, furent suivis de l'organisation d'un banquet (févr. 1891), auquel assistèrent les doyens de la poésie française entourés de toute la jeunesse lettrée, offert à Jean Moréas comme chef de l'école symboliste. Banville, qui devait présider, se trouvait déjà trop malade pour y assister et fut remplacé par Stéphane Mallarmé.

Cependant ce triomphe de l'école symboliste fut suivi d'un rapide déclin, Moréas ayant conçu déjà l'idée d'une autre école poétique, fondée sur le principe de la tradition gréco-latine. Anat. France a défini son idéal en disant que, « nourri de nos vieux romans de chevalerie, il semble ne vouloir connaître les dieux de la Grèce antique que sous les formes affinées qu'ils prirent sur les bords de la Seine et de la Loire, au temps où brillait la Pliéade ». L'école nouvelle fondée par Moréas s'appelle *l'école romane*: elle comprend les poètes Maurice du Plessys, Raymond de la Tailhède, Ernest Raynaud, Hugues Rebell, Lionel des Rieux et le critique Charles Maurras. Le manifeste parut dans une lettre de Moréas au *Figaro* (sept. 1891), suivi d'un article peu courtois d'Henry Fouquier, et d'une réponse du poète. En 1892, ce dernier fit paraître une nouvelle édition du *Pèlerin passionné*, contenant 700 vers nouveaux pour le rendre plus conforme à ses nouvelles idées poétiques. En 1894 parut *Eriphile*. En 1898, une édition complète des œuvres de Jean Moréas a commencé à être publiée: le premier volume contient le *Pèlerin passionné*, *Enone au clair visage* suivi de *Sylves*, et *Eriphile* suivi des *Nouvelles Sylves*; le second volume contiendra les premières poésies: les *Syrtes* et les *Cantilènes*. Prochainement paraîtront un volume de poésies inédites, les *Stances*, et une chronique intitulée, *Jean de Paris*. En outre, depuis cinq ans, Moréas travaille à une tragédie: *Iphigénie*, dont *Cosmopolis* a publié des chœurs en 1898. Dans ses dernières œuvres, le poète a abandonné la plupart des nouveautés de rythmes et des archaïsmes qui lui avaient été reprochés: l'école romane, dont les membres acceptent la discipline la plus sévère, ne publiant aucun vers sans l'assentiment de leur chef, est devenue classique.

Jean Moréas est une figure très intéressante de la renaissance poétique, qui a suivi le déclin du romantisme et du naturalisme; comme on l'a dit, ce poète grammairien possède un goût très sûr; « il a la faculté d'éliminer tout ce qui est vulgaire, pâteux, dissonant, et d'ordonner des mots métalliques et colorés, des images brèves et intéressantes, avec la sûreté d'un sauvage assemblant les pierres de ses colliers de danse » (Barrès). Ph. BERTHELOT.

BIBL.: Charles MAURRAS, *Jean Moréas*. — Anatole FRANCE, *L'Année littéraire*.

MOREAU (Les). Nombreux maîtres d'œuvre et architectes français des quatre derniers siècles et parmi lesquels il faut citer les suivants: Jacques Moreau, dit aussi Morel, maître d'œuvre et ingénieur, né à Montpellier, mort à Angers le 7 sept. 1459, qui fut architecte et sculpteur du tombeau du roi René dans l'église Saint-Maurice, à Angers, et peut-être aussi du tombeau de Charles de Bourbon, dans l'église de Souvigny (Allier); Jean Moreau, peut-être fils du précédent, était maître des œuvres de la ville d'Angers en 1494; Jehan Moreau, « bachelier en l'art de maçonnerie, » expert de la ville de Paris, où il fut chargé de divers travaux de 1500 à 1510, époque où il fut appelé à Lyon pour donner son avis sur le décentrement du pont du Rhône, œuvre de Jehan Perréal (V. ce nom); Pierre Moreau, maître d'œuvres de la ville de Paris en 1536, puis maître des œuvres de maçonnerie du roi au bailliage de Gisors; Edme Moreau, architecte et graveur, né vers 1570, neveu de Pierre de Chastillon qui commença en 1627 la partie ancienne, encore existante, de l'hôtel de ville de Reims; Jean Moreau, qui remporta le grand prix d'architecture en 1743 sur un projet de chapelle et fut pensionnaire du roi à Rome; François Moreau, qui commença en 1760 la construction du pont de Tours sur les plans de l'ingénieur en chef de Bayeux; enfin Jean-Charles-Alexandre Moreau, architecte et peintre, né à Rimaucourt (Haute-Marne) vers 1750. Cet architecte, élève de Trouard et de l'Académie, remporta en 1785 le grand prix d'architecture sur un projet de chapelle sépulcrale, fut pensionnaire du roi à Rome et, à son retour en France, il devint élève de David et obtint, en 1792, le second prix de peinture. En 1799, il refit la

décoration extérieure de la salle du Théâtre-Français et il présenta, en 1800, un projet qui fut classé dans les quatre premiers au concours pour l'érection d'une colonne monumentale à la gloire des armées françaises. Moreau a publié, outre ce projet de colonne, un ouvrage intitulé *Fragments et Ornaments d'architecture d'après l'antique* (Paris, gr. in-fol., 36 pl.). Charles LUCAS.

MOREAU (Sébastien), agent de François I^{er}, né à Villefranche-en-Beaujolais. Il est connu surtout par son écrit sur la captivité de ce prince (*la Prise et délivrance du roi*), publié dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou (1^{re} série, t. II).

MOREAU (Jean-Baptiste), compositeur français, né à Angers en 1656, mort à Paris le 24 août 1733. Il fit son éducation musicale au chœur de la cathédrale d'Angers, fut maître de chapelle à Langres et à Dijon, et réussit enfin à se faire attacher à la musique du roi. Il composa pour la cour un divertissement intitulé *les Bergers de Marly*, fit chanter en 1687 un *Te Deum* en l'église Saint-Cosme, mit en musique les chœurs de la tragédie *Jonathas*, de Duché, et fut choisi par Racine pour composer les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, lors des premières représentations de ces ouvrages à la maison de Saint-Cyr. En 1697, il arrangea et fit exécuter à Paris ses chœurs d'*Esther* en forme d'une idylle intitulée *Concert spirituel ou le peuple juif délivré par Esther*.

MOREAU (Jacob-Nicolas), historiographe de France, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, né à Saint-Florentin le 20 déc. 1717, mort à Chambourcy le 29 juin 1804. D'abord avocat en Provence, il se rendit à Paris où il fonda l'*Observateur hollandais*, journal officieux et anti-anglais. Il se déclara l'adversaire des philosophes et fit sa cour au dauphin, père de Louis XVI, pour lequel il composa divers écrits pédagogiques. Il fut bientôt employé à la rédaction de pièces officielles, et même de préambules d'édits, d'où le sobriquet de Moreau-Préambule. Il a laissé, sous le nom de *Principes de morale politique et du droit public*, 21 volumes de discours à la fois historiques, politiques et moraux, plus favorables au système de la monarchie absolue qu'aux idées régnantes alors (1777-89). Il avait, par ordre du roi, commencé à réunir une collection de chartes et de documents, sous le nom de *Dépôt des chartes et de législation*. H. MONIN.

BIBL. : Xavier CHARMES, *le Comité des travaux historiques*, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*; Paris, 1886, t. I, *passim*, in-4 (V. la *Table analytique*).

MOREAU (Louis-Pierre) ou MOREAU-DESPROUX, architecte français, né à Paris en 1727, mort à Paris en 1793. Élève de J.-B. Beausire et de l'Académie, Moreau obtint le troisième, puis le deuxième grand prix d'architecture et enfin, en 1754, un brevet de pensionnaire de Rome en partage avec *Wailly* (V. ce nom). Admis à l'Académie royale d'architecture en 1762, il fut nommé maître général des bâtiments de la ville de Paris en 1763 et fit restaurer la façade du Palais-Royal sur la cour d'honneur et sur la rue Saint-Honoré ainsi que reconstruire, en face de l'angle de ce palais sur la rue de Valois, la salle de l'Opéra qui fut incendiée en 1781. Moreau commença, pour la ville de Paris, la construction d'une salle de spectacle sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé; mais projet et emplacement furent modifiés, et de *Wailly* et *M.-J. Peyre* (V. ce nom) construisirent par la suite le théâtre actuel de l'Odéon. Moreau eut à continuer le grand portail de style classique de l'église Saint-Eustache commencé sur les dessins de Mansart de Jouy et termina quelques gracieuses fontaines élevées à cette époque à Paris. Architecte du duc d'Orléans et du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Moreau fut arrêté comme suspect sous la Révolution et mourut sur l'échafaud.

MOREAU (Etienne-Vincent), homme politique français, né à Saint-Ouen (Indre-et-Loire) le 16 sept. 1733, mort à Tours le 11 févr. 1814. Avocat à Tours, député du tiers état aux Etats généraux par le bailliage de Touraine, le

23 mars 1789, il prêta le serment du Jeu de paume et réclama l'annexion d'Avignon à la France. Il fut élu, le 16 mars 1791, juge au tribunal de cassation et devint successivement juge au tribunal d'Orléans (18 mai 1800), président du tribunal criminel d'Indre-et-Loire (4 janv. 1803) et président de chambre à la cour d'Orléans (8 mars 1811).

MOREAU (Jean-Michel), graveur français, né à Paris en 1741, mort en 1814. Elève de Le Lorrain, puis de Lebas, il devint par son talent souple et fécond le dessinateur des planches des éditions de luxe des classiques français. Membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1788, professeur aux écoles centrales en 1797, il a laissé plus de 2.000 pièces; les plus connues sont les vignettes de la *Bible*, dite de Lefèvre, et les gravures du *Mariage de Louis XVI*.

MOREAU, dit *de la Meuse* (Jean), homme politique français, né à Stainville le 7 sept. 1742, mort à Bar-le-Duc le 2 nov. 1811. Procureur syndic de la Meuse, il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative le 4 sept. 1791. Réélu à la Convention (1792), il en fut un des membres les plus modérés et vota seulement le bannissement du roi. Il reparut en l'an IV comme député de la Meuse au conseil des Anciens et devint en 1809 conseiller de préfecture de son département.

MOREAU (Jean-Victor-Marie), général français, né à Morlaix (Finistère) le 14 févr. 1763, mort à Lahn (Bohême) le 2 sept. 1813. Fils d'un avocat, il alla, à l'âge de dix-sept ans, faire ses études de droit à Rennes; il s'engagea comme soldat, mais ce coup de tête n'eut pas de suites, et le jeune Moreau revint à Rennes. Il devint, en 1788, prévôt de l'école de droit et, comme tel, fut le chef des étudiants qui soutinrent le Parlement contre la cour et joua un rôle dans les journées des 26 et 27 janv. 1789. Il embrassa les nouveaux principes, forma et commanda une compagnie de garde nationale. Le 11 sept. 1791, il fut élu lieutenant-colonel en premier du 1^{er} bataillon des volontaires d'Ille-et-Vilaine. En 1792, il mena ses hommes à l'armée du Nord, sous les ordres de Dumouriez. L'année suivante, il servit avec Jourdan, prit part, en oct. 1793, aux opérations contre Ypres, Furnes, Nieuport et Ostende, et fut nommé général de brigade provisoire, le 20 déc. 1793, par les représentants Florent Guiot et Hentz. Confirmé dans ce grade, le 30 janv. 1794, il obtint, le 14 avr. suivant, celui de général de division et le commandement de la 2^e division de l'armée de Pichegru à Cassel. Le 17 mai, il repoussa l'ennemi et, de concert avec le général Souham, prit d'habiles dispositions qui aboutirent, le 18, à la victoire de Tourcoing. Chargé par Pichegru d'attaquer Ypres, il quitta Menin le 29 mai 1794, investit Ypres le 5 juin et y entra le 18. Il prit Bruges le 29 juin et Ostende le 30. Il partit de cette dernière ville le 3 juil. avec Vandamme et fit ouvrir, le 12, la tranchée devant Nieuport, qui se rendit le 18. Il continua ses opérations le 23 et s'empara le 28 juil., de l'île de Cadzand ou Cassandria. Moreau montra dans cette occasion son habileté et son courage. Un bateau ayant été submergé, il se jeta à la nage et sauva un capitaine de grenadiers. La prise du fort de l'Ecluse, qui tomba en notre pouvoir le 25 août, termina la campagne, et la division Moreau prit ses quartiers dans les villes de Bruges, Gand, etc., et goûta un repos bien gagné. Pendant qu'il remportait de si éclatants succès, il perdit son père, condamné à mort, le 31 juil., par le tribunal révolutionnaire de Brest.

Le 11 oct. 1794, Moreau remplaça provisoirement Pichegru à la tête de l'armée du Nord. Le 21 nov., il se distingua devant Luxembourg, et, le 27 déc., à la prise de Grave. Le 3 mars 1795, il reçut le commandement en chef de l'armée du Nord. Le 1^{er} oct., il défendit Pichegru contre des attaques calomnieuses publiées par la *Gazette française* du 15 sept. Appelé à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle le 14 mars 1796, il se prépara, avec ses lieutenants Desaix et Gouvion Saint-Cyr, à faire une campagne vigoureuse. Dès le 14 juin, il passa le Rehbach et

culbuta l'ennemi. Enfin, dans la nuit du 23 au 24 juin, il franchit le Rhin à Kehl, dont s'empara Desaix. Il attaqua, les 27 et 28 juin, l'armée du prince Charles et remporta, le 5 juil., la victoire de Rastadt, et, le 9, celle d'Ettingen. Il resta quelques jours dans l'inaction, se remit en marche le 14 juil., se dirigea sur Stuttgart, où, le 24, entra Gouvion Saint-Cyr. Il livra, le 11 août, la sanglante et indécise bataille de Neresheim, et culbuta, les 12 et 13 août, les émigrés du prince de Condé. Il ne passa le Danube que le 19 août à Hochstett et permit ainsi à l'archiduc Charles de se porter contre Jourdan. Le général autrichien La Tour fut chargé de contenir les Français ; il fut battu à Friedberg le 24 août. Moreau entra en Bavière, repoussa les ennemis à Grisenfeld le 1^{er} sept., mais la défaite de Jourdan à Wurzburg (8 sept.) le força à battre en retraite le 11 sept. Il livra ce même jour le combat de Neuburg et fit repasser le Danube à son armée les 15 et 16 sept. Il arriva sur l'Isar le 24. La Tour le suivait pas à pas et s'enhardit jusqu'à l'attaquer. Mal lui en prit, car Moreau lui infligea une sanglante défaite à Biberach le 2 oct. 1796. Admirablement secondé par Desaix et par Gouvion Saint-Cyr, il entra dans Freyburg le 12 oct. et força le passage du Val-d'Enfer. Il repoussa les attaques de l'ennemi à Schliengen, le 24 oct., et le 26 franchit le Rhin aux environs d'Huningue et se dirigea sur Strasbourg. Ainsi se termina cette immortelle retraite de 1796, qui mit le comble à la gloire militaire de Moreau. En effet, il s'était montré dans toute la campagne aussi habile que prudent et avait mérité le surnom du Fabius français.

Cependant, Moreau se maintenait devant Kehl ; le 22 nov. 1796, la garnison fit une sortie heureuse, où Desaix et lui furent légèrement blessés, et le 1^{er} déc. il annonça la défense du pont d'Huningue par Abbatucci. Le 24 déc. 1796, on réunit sous son commandement les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. Le 20 avr. 1797, il reprit l'offensive, passa le Rhin, s'empara d'Offenbourg et de Kehl ; mais les préliminaires du traité de Leoben lui firent signer un armistice le 23 avr. Il était à Strasbourg lors du coup d'Etat du 18 fructidor (4 sept. 1797). La trahison de Pichegru lui avait été révélée par une correspondance de celui-ci avec le prince de Condé trouvée dans un fourgon du général Klinglin ; mais il n'en avertit le Directoire que par une lettre adressée le 19 fructidor (5 sept.) à Barthélemy, qui venait d'être proscrit. On le manda à Paris ; il en fut averti le 8 sept., et le 9, il dénonça dans une proclamation à ses troupes la trahison de Pichegru. Il n'en fut pas moins réformé le 23 sept. 1797. Il resta en disgrâce près d'un an et ne rentra en activité que comme inspecteur général d'infanterie le 15 sept. 1798. Il servait en Italie quand il fut appelé, le 3 avr. 1799, à faire partie d'un bureau militaire institué près le Directoire exécutif, mais il ne vint pas prendre ce poste, car il reçut, le 21 avr., la succession de Scherer dans le commandement en chef des armées d'Italie et de Naples. La situation était critique. Moreau essaya de rétablir les affaires, mais il fut battu par Souvorov à Cassano le 27 avr. et se retira derrière le Tessin, au delà de Milan. Dans la nuit du 15 au 16 mai 1799, il franchit la Bormida, près d'Alexandrie, attaqua les Autrichiens, fut repoussé, battu en retraite le 19 mai et arriva, le 22, à Coni. Le 6 juin, il se retira sur le col de Tende et parvint à soustraire ses 30.000 hommes aux 100.000 de Souvorov. Le 21, il fut attaqué par le général autrichien Bellegarde près de Tortone et le battit. Mais l'approche de Souvorov le fit replier sur Novi et rentrer à Gênes. Vers le milieu de juillet, il remit le commandement de l'armée à Joubert. Celui-ci le pria de rester près de lui, et Moreau, quoique nommé, le 5 juil., général en chef de l'armée du Rhin, consentit, avec une généreuse abnégation, à servir sous son successeur. Le 15 août 1799, Joubert livra la bataille de Novi et fut tué au début de l'action. Moreau le remplaça et, après une lutte héroïque, battit en retraite et revint à Gênes, où Championnet prit le commandement. Il rentra à Paris le

7 oct. 1799 et il fit connaissance, le 23, chez le directeur Gohier, avec Bonaparte, qui revenait d'Égypte. Les représentants du peuple donnèrent, le 6 nov., dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice), un banquet de 750 couverts aux généraux Bonaparte et Moreau. Le premier but à l'union de tous les Français et le second à tous les fidèles alliés de la République. Bonaparte sut flatter Moreau, dont le caractère était faible, et deux jours plus tard, le 18 brumaire (8 nov. 1799), celui-ci devint le complice du coup d'Etat. Il accompagna Bonaparte au conseil des Anciens. Le premier consul le récompensa en le nommant, le 23 nov., général en chef des armées d'Helvétie et du Rhin.

Moreau se rendit à Bâle, organisa son armée avec le concours du général Dessolle et dressa son plan de campagne. Le 25 avr. 1800, il franchit le Rhin à Kehl, à Brisach et à Bâle, avec ses trois corps d'armée que commandaient Lecourbe, Gouvion Saint-Cyr et Sainte-Suzanne. Il prit Fribourg le 30 avr. et battit le général autrichien Kray à Engen, Moeskirch, Biberach et Memmingen (3, 5, 9 et 11 mai). Le 9 mai, Carnot, alors ministre de la guerre, le rejoignit sur le champ de bataille de Biberach. Il venait négocier l'envoi à l'armée d'Italie d'un fort secours et il l'obtint. Moreau, après avoir temporisé, franchit le Danube, et battit les Autrichiens à Hochstett et à Neresheim, les 19 et 27 juin. Quatre mois plus tard, il vint faire un voyage à Paris. Il fut accueilli avec faveur par Bonaparte, qui lui donna une paire de pistolets. Joséphine lui fit épouser, le 9 nov. 1800, une jeune créole de ses amies, M^{lle} Hulot. Dix jours plus tard, il repartit et arriva, le 22 nov., à son quartier général d'Augsbourg. Par une manœuvre habile, il attira l'archiduc Charles près de Hohenlinden et remporta, le 3 déc., une victoire éclatante, où ses lieutenants Richepance et Ney se couvrirent de gloire. Il se porta ensuite sur Vienne et conclut à Steyer un armistice le 23 déc. 1800.

Moreau se retira dans sa terre de Grosbois, située dans le dép. de Seine-et-Oise, près de Boissy-Saint-Léger. Dominé par sa femme, qui était dévorée d'ambition, il devint le centre de l'opposition au gouvernement du premier consul, dont il avait aidé la fortune. Le 23 sept. 1801, il fut mis en non-activité. Sa maison était le rendez-vous des mécontents. Bernadotte et Lecourbe l'encourageaient à faire un coup d'Etat républicain. Mathieu de Montmorency le pressait dans le sens royaliste. Moreau, toujours faible, écoutait les uns et les autres ; il consentit même à une entrevue avec Pichegru, au mois de janv. 1804. C'est alors que se découvrit la conspiration de Georges Cadoudal. Moreau se trouva compromis par des propos et des correspondances. Le premier consul, effrayé, fit arrêter son rival le 14 févr. 1804. Le général fut enfermé au Temple et traduit devant le tribunal avec Georges Cadoudal. Le procès commença le 28 mai 1804. Moreau, qui avait pour lui l'opinion publique, se défendit avec dignité et montra que, s'il avait été peut-être imprudent dans ses relations avec Pichegru, il n'avait pris aucune part à la conspiration. Son innocence éclata tellement qu'on se contenta de le condamner, le 10 juin 1804, à deux ans de prison. Bonaparte, satisfait de se débarrasser d'un si dangereux rival, commua la peine en celle du bannissement. Moreau partit pour l'Espagne le 24 juin et s'embarqua à Cadix pour les États-Unis. Il fut rayé des cadres de l'armée le 6 juil. 1804. Il se fixa avec sa femme dans le New-Jersey, à Morrisville, près de Trenton, et y mena la vie d'un gentilhomme campagnard. Cependant les échos de la prodigieuse fortune de Napoléon lui parvenaient ; les nouvelles des désastres de la campagne de Russie lui firent croire qu'il y avait pour lui un rôle à jouer en Europe. Il s'embarqua sur le navire américain l'*Annibal*, le 27 juin 1813, et débarqua à Gothembourg, en Suède, le 26 juil. Il se rendit à Stralsund et il y rencontra son ancien camarade Bernadotte, qui l'envoya au quartier général russe. Moreau arriva à Prague le 17 août et fut bien accueilli par les empereurs de Russie et d'Autriche et par le roi de Prusse, heureux de voir arriver

vers eux un si fameux guerrier. Ils le flattèrent et lui demandèrent des conseils. Moreau eut la faiblesse, par haine de Napoléon, d'écouter ces ouvertures. Il coopéra aux plans de bataille contre ces Français qu'il avait si glorieusement commandés. Le 27 août 1813, la lutte s'engagea près de Dresde. Moreau était au milieu de l'état-major ennemi, auprès des souverains, quand un boulet vint lui fracasser le genou de la jambe droite et le mollet de la jambe gauche. On le transporta au quartier général et on lui fit subir une amputation. Transféré à Lahn, il garda tout son sang-froid et mourut le 2 sept. 1813. L'empereur de Russie, Alexandre, le fit inhumer dans l'église catholique de Saint-Petersbourg et accorda à sa veuve une somme de 500.000 roubles et une pension annuelle de 30.000. Lors de la restauration des Bourbons, Louis XVIII envoya à la veuve de Moreau le bâton de maréchal de France et celle-ci signa désormais *maréchale Moreau*. Mais le sentiment populaire resta défavorable à Moreau et l'assimila à Dumouriez et à Pichegru. Pas plus que le vainqueur de Jemmapes et que le conquérant de la Hollande, le héros de Hohenlinden, le nouveau Fabius, n'a de monument sur la terre française. Sa patrie ne lui a pas pardonné d'avoir porté les armes contre elle et d'avoir placé sa haine personnelle au-dessus de ses devoirs de citoyen et de soldat. Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Archives historiques et administratives du ministère de la guerre. — *Moniteur*. — JOMINI, *Guerres de la Révolution*. — *Victoires et conquêtes des Français*. — GARAT, *Eloge de Moreau*, 1814. — A. de BEAUCHAMP, *Vie politique, militaire et privée du général Moreau*, 1814. — CHATEAUNEUF, *Histoire du général Moreau*, 1814.

MOREAU (Joseph-Marie-François), homme politique français, né à Morlaix (Finistère) le 6 oct. 1764, mort à Morlaix le 22 nov. 1849. Avocat, frère cadet du précédent, il devint en l'an VI commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de Morlaix. Favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, il devint membre du Tribunal le 24 pluviôse an VIII (13 févr. 1800). Il protesta contre la mise en accusation de son frère, mais resta tribun jusqu'à la dissolution de ce corps en 1807. Il devint, sous la Restauration, administrateur général des postes, député d'Ille-et-Vilaine (4 nov. 1816), préfet de la Lozère (6 août 1817), puis de la Charente.

MOREAU, chanteur scénique français, né vers 1770, mort à Paris. Il débuta vers 1796 à l'Opéra-Comique (théâtre Favart), dans l'emploi que tenait alors Ménier, auquel il succéda bientôt. Chanteur agréable et comédien excellent, il était doué d'un physique gracieux, d'une physionomie douce et expressive, d'une voix charmante et d'un naturel exquis. Il excellait dans les rôles de jeunes paysans naïfs, et jouait les « niais » avec une originalité piquante. Pendant plus d'un quart de siècle il obtint de réels succès, et se fit tout particulièrement remarquer dans *le Délire*, *le Comte d'Albert*, *Camille ou le Souterrain*, *les Méprises par ressemblance*, *le Secret*, *Zémire et Azor*, etc. Cet excellent artiste, qui était un parfait honnête homme, avait épousé l'une des deux sœurs Pingenet, toutes deux cantatrices du théâtre Favart.

MOREAU, dit de la Meurthe (Charles-Louis), magistrat et homme politique français, né à Bar-le-Duc le 3 mars 1789, mort à Nancy le 15 févr. 1872. Avocat à Nancy (1810), il se lança avec ardeur dans l'opposition et fit partie de la Société *Aide-toi le ciel t'aidera*. Maire de Nancy, il fut député de cette ville de 1834 à 1848 et à la Chambre il appuya le gouvernement. En même temps, il poursuivait sa carrière judiciaire. Président de chambre à Nancy en 1835, il devenait en 1849 conseiller à la cour de cassation.

BIBL. : LECLERC, *Discours prononcé sur la tombe de M. Moreau*, 1872, in-8.

MOREAU (Jean-Baptiste-Martin), homme politique français, né à Château-Landon le 21 nov. 1794, mort à Paris le 21 déc. 1873. Notaire à Paris, maire du VII^e arrondissement (1832), il fut député de la Seine de 1835 à 1848 et fit partie du centre gauche, puis de l'opposition.

Il représenta la Seine à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative (1848-51), où il siégea à droite, et se rallia à la politique de Louis-Napoléon. Bien qu'il fût soutenu par le gouvernement, il échoua aux élections pour le Corps législatif en 1852, et rentra dans la vie privée.

MOREAU (César), économiste français, né à Marseille le 22 nov. 1794. Principal fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, il est l'auteur de nombreux ouvrages dont les plus intéressants sont ceux qui concernent la France et l'Angleterre. De 1835 à 1837, il a dirigé la publication de l'*Univers maçonnique*.

MOREAU (Auguste-François), magistrat français, né à Paris le 23 janv. 1792, mort à Paris le 5 janv. 1876. Avocat à Paris, il était en 1823 substitut du procureur général, président de chambre en 1842, et conseiller à la cour de cassation en 1848. Il fit partie de la haute cour de 1854.

BIBL. : RENOARD, *Discours de rentrée à la cour de cassation*; Paris, 1876, in-8.

MOREAU (Louis-Isidore-Eugène LEMOINE, dit Eugène), auteur dramatique français, né à Paris le 28 oct. 1806, mort à Paris le 22 juil. 1876. De son œuvre dramatique assez considérable, nous citerons : *Un bouillon d'onze heures* (1847), comédie avec Siraudin, plusieurs autres pièces avec le même (V. SIRAUDIN), entre autres le fameux *Courrier de Lyon* (1850); *le Père de ma fille* (1858), comédie; *Une rage de souvenirs* (1853), vaudeville; *Frac et douillette* (1868), vaudeville, et des *Chansons et Poésies* (Paris, 1877, in-18).

MOREAU (Louis-Ignace), littérateur français, né à Paris le 11 août 1807, mort à Paris le 21 août 1881. Conservateur adjoint de la bibliothèque Mazarine (1845), puis conservateur en 1873, il prit sa retraite en 1879. On a de lui : *Du matérialisme phrénologique* (Paris, 1843, in-12); *Considérations sur la vraie doctrine* (1844, in-8); *la Destinée de l'homme* (1857, in-12); *Jean-Jacques Rousseau et le siècle philosophe* (1870, in-8); *le Brigand de la Cornouaille. Chronique bretonne sous la Ligue* (1884, in-12); *Joseph de Maistre* (1879, in-12) et de bonnes traductions, celle entre autres des *Confessions* de saint Augustin. Mais il est surtout connu par sa publication : *le Philosophe inconnu. Réflexions sur les idées de Louis-Claude de Saint-Martin, le théosophe* (Paris, 1850, in-12).

MOREAU (Hégésippe), poète français, né à Paris en 1810, mort à Paris le 20 déc. 1838. Fils naturel d'un professeur qui mourut quand il était encore enfant, il fut recueilli, du vivant de sa mère, par une famille de Provins qui lui fit faire ses études aux séminaires de Meaux et d'Avon. Sorti du collège, l'enfant entra en apprentissage dans l'imprimerie de M. Lebeau, à Provins. Ses travaux prosaïques ne firent qu'exalter son génie poétique. Le chaste amour qu'il éprouva pour la fille de son patron lui inspira des poésies touchantes, et il lui dédia ses contes en prose. Poussé par l'ambition, qui lui faisait quitter une vie paisible, il vint à Paris et entra comme compositeur à l'imprimerie Didot, à l'âge de dix-neuf ans. Le poète Lebrun (Pierre-Antoine), de l'Académie française, l'auteur d'*Ulysse*, de *Pallas* et de *Marie Stuart*, s'intéressa aux débuts du jeune homme, et ce fut à son instigation qu'Hégésippe Moreau adressa à M. Didot son *Eptre sur l'imprimerie*, un peu didactique, mais élégante et ne rappelant guère les périphrases compliquées et encore à la mode qu'on trouvait chez De-lille et jusque chez Chateaubriand. La révolution de 1830 ne le laissa pas indifférent; il combattit bravement sur les barricades, et de ce moment data pour lui, à la suite des chômages et d'un changement profond dans son caractère, une période de privations et d'amertume. Donnant quelques leçons peu rétribuées, triste et souvent errant, vagabondant la nuit comme le jour, il finit par tomber malade et entra à l'hospice en 1833. A peine guéri, il retourna à Provins et redemanda le calme à la douce compagnie de

ses premiers bienfaiteurs, au charme des paysages admirés dès l'enfance, puis, ressaisi de nouveau par le besoin de la lutte, il fonda dans cette ville un journal satirique et politique, le *Diogène*. Malgré le scandale que causèrent ses écrits, le gros public fut indifférent, et le poète retourna à Paris où il recommença une vie de déboires et de pauvreté que sa solitude et son besoin inassouvi d'affections faisaient plus douloureuse encore. Le *Myosotis*, volume renfermant ses œuvres, fut édité à cette époque, et la réputation du poète, fortement loué par le *National*, allait s'établir enfin, lorsqu'il retomba malade et mourut à l'hospice de la Charité. Son convoi fut suivi de nombreux admirateurs.

Comme l'a remarqué fort bien Sainte-Beuve, Hégésippe Moreau rappelle André Chénier dans les iambes, Barthélemy dans la satire et Béranger dans la chanson. Ce qui n'enlève rien à sa personnalité où la fraîcheur et la grâce se mêlent aux fortes inspirations. La célèbre pièce sur la Vouizie respire une mélancolie, un désenchantement et un sentiment de la nature qui n'ont pas vieilli et qui contrastent avec l'âpreté de ses satires politiques de haut style et richement ornées à la rime de ces fameuses « consonnes d'appui » que Banville a tant réclamées plus tard. Ses contes en prose, au nombre de cinq : *le Gui de chêne*, *la Souris blanche*, *les Petits souliers*, *Thérèse Sureau* et *le Neveu de la fruitière*, sont écrits dans une langue pure et élégante et avec un esprit à la fois naïf et fin, qui font songer un peu à Nodier et à Perrault. Sa pièce de vers sur *l'Isolément* semble résumer tout entier ce jeune homme tourmenté, romantique dans sa vie, qui demandait à Dieu l'amour, ce pain de l'âme, aimait la pauvreté comme une sœur et trouvait souvent les cœurs vivants pétrifiés pour lui.

Charles GRANDMOUGIN.

BIBL. : Th. LHULLIER, *Hégésippe Moreau et son Diogène*, 1881.

MOREAU (Jean-Eugène), auteur dramatique français, né à Paris le 28 oct. 1816, mort à Paris le 22 juil. 1876. Après avoir joué sur diverses scènes de province, à Paris et à Saint-Petersbourg, il devint régisseur de la Porte-Saint-Martin, puis un des directeurs de Beaumarchais. On a de lui : *la Peau de singe* (1833); *Louise de Rouvray* (1839); *Deux couronnes* (1840); *les Hirondelles* (1861); *le Zouave de la garde* (1863); *le Cabaret de la Grappe dorée* (1865), etc. On l'a souvent confondu avec Moreau (Lemoine) (V. ci-dessus).

MOREAU (Mathurin), sculpteur français, né à Dijon en 1822. Il étudia sous Ramey fils et Dumont et débuta en 1848. On a de lui : *la Méditation*, *la Fileuse*, un portrait de M. Boudouresque, *l'Avenir*, *la Protection de l'enfance*.

MOREAU (Gustave), peintre français, né à Paris le 6 avr. 1826, mort à Paris en 1898. Elève de Picot, M. Gustave Moreau s'éprit d'abord des tableaux de Delacroix et de Chasseriau, puis il alla à Rome où il trouva, dans l'étude des maîtres italiens, le goût des choses antiques. Ses sujets, presque tous pris à l'antiquité, sont tous traités avec une recherche de l'idée, non pas avec une recherche littéraire, mais avec une recherche philosophique du sentiment humain, et dans une forme aux couleurs détaillées qui fait apparaître sa peinture avec des aspects de matières précieuses. M. Gustave Moreau a débuté au Salon de 1853 avec une *Pietà*. Il a exposé ensuite : *Episode du songe de Salomon*, au musée de Dijon; *Fuite de Darius après la bataille d'Arbelles* (1853); *Athéniens livrés au Minotaure dans le labyrinthe de Crète* (1855); *OEdipe et le Sphinx*, qu'on regarda au Salon de 1864 comme une nouveauté; *Jason et le Jeune homme et la Mort*, à la mémoire de Chasseriau (1865); *Orphée*, au musée du Luxembourg, et *Diomède dévoré par ses chevaux* (1867); *Prométhée et Jupiter d'Europe* (1869); *Salomé et Hercule et l'Hydre de Lerne* (1876); *Jacob et l'Ange*, *David*, *Moïse exposé sur le Nil*, *le Sphinx divin* (à l'Exposition universelle de 1878); *Galatée* et

Hélène (1880). Gustave Moreau a aussi peint des aquarelles : *Salomé portant la tête de saint Jean-Baptiste* et *une Péri* (Exposition universelle de 1878) et fait des peintures à la cire : *Saint Sébastien* (1876). Il a en outre fait des dessins pour l'orfèvrerie. Il a été élu à l'Académie des Beaux-Arts, où il a succédé à Boulanger, le 24 nov. 1888; en 1892, il a été nommé professeur à l'École des Beaux-Arts. Il a laissé à l'État par testament un grand nombre de ses œuvres et son hôtel de la rue La Rochefoucauld qui devra devenir un musée. Quelques jours après sa mort, M. Charles Hayem faisait don au musée du Luxembourg de la *Vision* et de trois autres tableaux de ce maître.

Etienne BRICON.

MOREAU (Adrien), peintre français, né à Troyes le 18 avr. 1843. Elève de Pils, il débuta au Salon de 1868. Parmi ses nombreux envois aux Salons, signalons : *Néron chez les belluaires* (1869); *Dans une serre* (1870); *Sortie de bal* (1874); *une Répétition de la tragédie de Mirame chez le cardinal de Richelieu* (1879); *le Centenaire* (1880); *Mascarade au xvii^e siècle* (1887); *Tabarin* (1889); *la Baignade* (1892); *la Fête-Dieu* (1893), et au Salon du Champ de Mars : *Fontainebleau sous le Premier Empire* (1894); *une Réception dans le parc*; *Au bord de la mer* (1895). Il fut encore citer de cet agréable peintre de genre : *le Soir*, au musée de Carcassonne; *Kermesse*, à la princesse Mathilde; *Bohémiens*, au duc de Saxe-Cobourg. M. Adrien Moreau a peint en outre de nombreuses aquarelles et il a illustré : *Militona*, de Th. Gautier; *Ruy Blas* et *le Roi s'amuse*, de Victor Hugo; *les Beaux Messieurs de Bois-Doré*, de G. Sand; *Candide*, de Voltaire.

Etienne BRICON.

MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin), économiste français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) le 5 janv. 1799, mort à Paris le 21 avr. 1881. Avocat à Loches, il devint en 1830 inspecteur général des prisons de la Seine, en 1833 sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, et en 1837 inspecteur général des prisons de France. Très passionné pour les théories pénitentiaires, il accomplit diverses missions à l'étranger relatives à l'étude de la discipline des prisons et des colonies agricoles. Il fut un apôtre écouté du système de l'emprisonnement cellulaire et un des fondateurs de la colonie de Mettray. Citons de lui : *De l'état actuel des prisons en France* (Paris, 1836, in-8); *De la réforme des prisons* (1838, in-8); *Rapport sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse* (1839, in-4); *Considérations sur la réclusion individuelle* (1843, in-8, trad. du hollandais Suringar); *Code des prisons* (1845-69, 4 vol. in-8); *Revue pénitentiaire* (1844 à 1847); *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine* (1850, in-8); *Du problème de la misère* (1851, 3 vol. in-8); *Economie politique sacrée* (1856, in-8); *Petit Traité de la machine humaine* (Bruxelles, 1864, in-12); *le Monde des coquins* (Paris, 1863-65, 2 vol. in-12); *les Gaulois nos aïeux* (Tours, 1880, gr. in-8), etc. En 1842, il avait dirigé *le Travail*, organe fondé pour combattre les théories de *l'Atelier*. Aussi fut-il révoqué de ses fonctions par Ledru-Rollin, dès le 5 mai 1848.

R. S.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), économiste français, né près de Rennes le 19 mars 1778, mort à Paris le 28 mars 1870. Il fit ses études au collège de Rennes, s'engagea en 1792 comme volontaire dans les bataillons d'Ille-et-Vilaine, passa dans l'artillerie de marine en 1793 et servit dès lors sur les vaisseaux de la République : à Toulon, à la Martinique, dans les Antilles, en Irlande, à Saint-Domingue, etc. Fait prisonnier en 1809 par les Anglais, il rentra en France en 1814, repartit pour la Martinique, puis revint servir dans l'armée de la Loire. De 1815 à 1822, il fut attaché au cabinet du ministre de la marine comme officier d'état-major chargé de travaux de statistique et de topographie; il fut nommé en 1828 directeur du bureau de la statistique du ministère du com-

merce. Auteur de travaux justement estimés, il fut élu le 3 févr. 1849 membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques. Citons parmi ses principaux ouvrages : *De l'effet du climat des Antilles sur le système nerveux* (Paris, 1810, in-8); *Essai sur l'hygiène militaire des Antilles* (1816, in-8); *Tableau du climat des Antilles* (1817, in-8); *Précis topographique et géologique sur l'île de la Martinique* (1817, in-8); *Histoire physique des Antilles françaises* (1822, in-8); *Mémoire sur le déboisement des forêts* (1825, in-4); *le Commerce au XIX^e siècle* (1827, 2 vol. in-8); *Statistique de l'Espagne* (1834, in-8); *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1838, 2 vol. in-8); *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial* (1841, in-8); *Éléments de statistique* (1847, gr. in-12); *Statistique de l'agriculture de la France* (1848, in-8); *Statistique des peuples de l'antiquité* (1851, 2 vol. in-8); *la France avant ses premiers habitants* (1856, in-12); *Statistique de l'industrie de la France* (1856, in-12); *Etat économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV* (1867, in-8), enfin des mémoires extrêmement intéressants : *Aventures de guerre du temps de la République et du Consulat* (1859, 2 vol. in-8), réédités par Léon Say (1893, gr. in-8). R. S.

BIBL. : *Notice des travaux de Moreau de Jonnés*; Paris, 1821, in-8. — HUSSON, *Discours aux funérailles de Moreau de Jonnés*, dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. XCIII; Paris, 1870, in-8. — LANZAC DE LABORIE, *Deux volontaires de 92* (Moreau de Jonnés et Thiébaud), dans *Correspondant*, 1894, t. CXXXIX.

MOREAU DE LA ROCHEFFE (François-Thomas), agronome français, né à Rigny-le-Ferron (Aube) le 4 nov. 1720, mort à La Rochette (Seine-et-Marne) le 20 juil. 1791. Il était directeur des fermes et bâtiments royaux à Melun lorsqu'il eut l'idée de faire défricher par cent enfants trouvés une grande lande inculte voisine de Melun, la Rochette, et d'y établir une pépinière modèle, avec école forestière (1760), d'où sortirent, en treize années, un million d'arbres de tige, ainsi qu'une trentaine de millions de plants forestiers, et où il forma plus de 400 habiles arboriculteurs. Nommé inspecteur général des pépinières royales et anobli en 1769 par Louis XV, il fut chargé, à partir de 1785, de surveiller l'aménagement et le transport de tous les bois destinés aux approvisionnements de la capitale. Il s'était fait élever en 1774, sur son domaine, un remarquable château. — Son fils, *Jean-Etienne* (1750-1804), fut également un habile agronome, qui lui succéda dans la direction de son exploitation et qui acclimata en France plusieurs variétés de plantes et d'arbustes. — Il eut lui-même un fils, *Armand-Bernard* (1787-1822), pourvu de diverses charges sous l'Empire, qui le fit baron, et préfet sous la Restauration (1817-22); on lui doit plusieurs poésies, notamment une traduction en vers de *l'Amour crucifié* d'Ausone (1806). L. S.

MOREAU DE LA SARTHE (Jacques-Louis), médecin français, né à Montfort (Sarthe) le 28 janv. 1771, mort à Paris le 13 juin 1826. Attaché d'abord au service de santé de l'armée, il devint, en 1795, sous-bibliothécaire à l'École de médecine de Paris, en 1808 bibliothécaire, et conserva ces fonctions jusqu'en 1815. Quatre ans après, il fut nommé professeur d'histoire de la médecine et continua à faire ce cours jusqu'en 1822. Moreau de la Sarthe fut non seulement un médecin distingué, mais un philosophe et un littérateur de mérite. Il a beaucoup écrit, et après la mort de Petit-Radel fut le principal rédacteur du *Dictionnaire de médecine*, de *l'Encyclopédie méthodique*. Citons de lui : *Traité historique et pratique de la vaccine* (Paris, an IX [1801], in-8); *Histoire naturelle de la femme suivie d'un traité d'hygiène...* (Paris, 1803, 3 vol. in-8, 41 pl.); *Notice sur Hippocrate* (Paris, 1810, in-12); *Fragment pour servir à l'histoire de la médecine des maladies mentales* (Paris, 1812, in-8); *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine en France* (Paris, 1815, in-8); *Remarques sur le projet*

d'ordonnance relatif à l'Académie de médecine (Paris, 1821, in-8); *Mémoire sur l'histoire de l'École de médecine de Paris* (Paris, 1824, in-8). D^r L. HN.

MOREAU DE MAUPERTUIS (V. MAUPERTUIS).

MOREAU DE MAUTOUR (V. MAUTOUR).

MOREAU DE RUS (Elise). (V. GAGNE [Paulin]).

MOREAU DE SAINT-MÉRY (Médéric-Louis-Elie), homme politique français, né à Fort-Royal (Martinique) le 28 janv. 1750, mort à Paris le 28 janv. 1819. Il vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans et se fit recevoir avocat au Parlement. Il repartit pour la Martinique en 1772, alla exercer sa profession au Cap-Français, puis devint membre du conseil supérieur colonial de Saint-Domingue en 1780. Rentré à Paris en 1784, il y publia en six volumes les *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent de 1550 à 1785*. Il fonda en même temps le *Musée de Paris*. Président de l'assemblée électorale en juil. 1789, il prit une part active aux premiers événements de la Révolution et fut nommé député de la Martinique à l'Assemblée constituante. Après le 40 août 1792, il fut arrêté et réussit à s'évader et à se réfugier aux États-Unis. Il fonda à Philadelphie une librairie et une imprimerie et publia la *Description topographique et politique de la partie espagnole et de la partie française de l'île de Saint-Domingue* (1796 à 1798). Il revint de nouveau en France (1799) et fut nommé historiographe de la marine, puis conseiller d'État (25 déc. 1799). Bonaparte l'envoya comme résident à Parme (22 sept. 1800) et lui confia l'administration des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla (1802). Destitué en 1806, il vécut d'une pension que lui fit sa parente l'impératrice Joséphine. Et. C.

MOREAU DE TOURS (Jacques-Joseph), célèbre aliéniste français, né à Montrésor (Indre-et-Loire) en 1804, mort à Paris le 2 juil. 1884. Il eut pour premier maître, à Tours, Bretonneau, vint à Paris en 1826 et fut jusqu'en 1832 interne à Charenton, sous Esquirol. Il fit un long voyage en Europe et dans l'Orient et en rapporta un grand bagage scientifique relatif à l'aliénation mentale. A son retour, en 1840, il fut nommé, au concours, médecin adjoint au service des aliénés de Bicêtre, puis dirigea l'établissement d'Ivry, fondé par Esquirol. Depuis il a été chargé du service des aliénés de la Salpêtrière. Il a publié une série d'ouvrages importants : *De l'influence du physique relativement au désordre des facultés intellectuelles* (Th. Paris, 1830, in-4); *les Facultés morales considérées au point de vue médical* (Paris, 1836, in-8); *Du haschisch et de l'aliénation mentale* (Paris, 1845, in-8); *la Psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire* (Paris, 1859, in-8); *De l'étiologie de l'épilepsie...* (Paris, 1854, in-8); *Traité pratique de la folie névropathique* (Paris, 1869, in-8), etc., etc. Moreau fut en outre attaché à la direction des *Annales médico-psychologiques*. D^r L. HN.

MOREAU-SAINTI (Théodore-François), chanteur scénique français, né à Paris le 25 fév. 1799, mort à Paris le 31 mars 1860. Élève du Conservatoire, il entra au Gymnase lors de la fondation de ce théâtre en 1820, et le quitta au bout de deux ans pour aller remplir avec succès l'emploi de ténor léger dans diverses grandes villes de province : Rouen, Bordeaux, Bruxelles, etc. Il était en 1829 à Lyon lorsqu'on lui proposa un engagement à l'Opéra-Comique pour y créer tout d'abord le rôle principal d'un opéra de Boieldieu, *les Deux Nuits*. Il accepta, et resta à ce théâtre jusqu'à sa fermeture en 1831. Il retourna alors en province, puis revint en 1836 à l'Opéra-Comique, où il se fit bientôt la réputation d'un chanteur et d'un comédien distingué, et où il créa avec succès plusieurs rôles importants dans *le Domino noir*, *l'Ambassadrice*, *les Deux Voleurs*, *le Guitarero*, etc. Il se livrait en même temps à l'enseignement, et formait d'excellents élèves, tels que Grand, Masset, Sainte-Foy, Laget, M^{lles} Rouvroy, Rossi et autres. Nommé en 1845 professeur d'opéra-comique au Conservatoire, il quitta l'Opéra-Comique en 1847, pour se consacrer

exclusivement aux soins de sa classe, qu'il conserva jusqu'à son dernier jour. A. P.

MOREAU-SAINTI (M^{lle} Sainti, épouse MOREAU, dite M^{me}), actrice française, née en 1800, morte en 1856. Élève du Conservatoire, elle y obtint en 1820 un premier prix de comédie. Elle alla tenir alors l'emploi des jeunes premières dans plusieurs grandes villes de province, notamment à Bordeaux et à Marseille, où sa rare beauté, fine et élégante, faisait surtout sensation. C'est là qu'elle connut et épousa le ténor Moreau, qui ajouta au sien le nom de sa femme et se fit appeler, ainsi qu'elle, Moreau-Sainti. Vers 1831, M^{me} Moreau-Sainti fut engagée à la Comédie-Française, où son séjour fut de courte durée. Elle retourna en province, puis, en 1836, fut appelée au Gymnase, où elle ne rencontra ni hostilité, ni enthousiasme, et où elle ne resta pas longtemps. On ne parla plus d'elle alors.

MOREAU-VAUTHIER (Edme-Augustin-Jean), sculpteur français, né à Paris en 1803. Il étudia à l'atelier Toussaint et exposa, entre autres, aux Salons annuels : un *Amour*, un portrait de *M. Jean-Paul Laurens*, un *Jeune Faune*, et de nombreuses statuettes d'ivoire qu'il rehaussait d'émail et de pierres précieuses.

MOREAUD (Dame MARIETTE) (V. MONNET [Mariette MOREAUD, dame]).

MOREAUX (Jean-René), général français, né à Rocroy (Ardennes) le 14 mars 1758, mort à Thionville le 9 févr. 1793. Engagé en 1776, il fit la guerre d'Amérique, fut blessé à l'affaire de Sainte-Lucie (18 déc. 1778) et congédié le 14 nov. 1779. Entrepreneur de bâtiments à Rocroy, il devint commandant de la garde nationale de cette ville le 21 sept. 1789 et commandant en second du 1^{er} bataillon des volontaires des Ardennes le 20 sept. 1791. Sa belle conduite à la défense de Thionville lui valut le grade de général de brigade (13 mai 1793). Moreaux, attaché à l'armée de la Moselle, se distingua au Carlsberg et à Leimen, fut blessé dans ce dernier combat (18 juil. 1793) et promu divisionnaire (30 juil.). Commandant du corps des Vosges le 6 sept. 1793 et général en chef de l'armée de la Moselle le 24 du même mois, il refusa ces fonctions et servit sous les ordres de Hoche. Il contribua à la reprise de Landau et enleva Kaiserslautern le 1^{er} janv. 1794, après trois jours de combat. Il seconda avec habileté Jourdan dans la suite de la campagne et accepta enfin, le 25 juin 1794, le commandement en chef de l'armée de la Moselle. Le 13 juil., il battit les Prussiens à Trippstadt et le 9 août entra victorieux dans Trèves. Moreaux compléta ses succès par la prise de Coblenz le 23 oct. 1794, et investit Luxembourg le 21 nov. Il enleva les redoutes de Salzbach le 4 déc. et continua à diriger le siège de Luxembourg. Atteint d'une fièvre violente, on le transporta à Thionville, où il mourut à l'âge de trente-sept ans. Étienne CHARAVAY.

BIBL. : LÉON MOREAUX, *le Général René Moreaux*, 1886, in-12.

MORÉBÉLÉDOUGOU. Pays du Soudan français, à l'O. du Dioliba (Niger), sur son affl. g. le Tankisso. Région montagneuse et fertile; patrie de Samory.

MORECAMBE. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à l'E. de la baie de Morecambe; 6.476 hab. (1891). Station balnéaire fréquentée.

MORÉE. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme; 1.334 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Four à chaux. Moulins. Eglise du XI^e siècle. Hôtel de ville du XV^e siècle. Grange aux dîmes à trois nefs (XIV^e siècle), dite Ferme de Morée. Ancienne dépendance d'un prieuré. Manoir de la Renaissance de la Perrine. Dolmen.

MORÉE (V. GRÈCE, t. XIX, p. 274).

MOREELSE, MOREELZE (Paulus), peintre hollandais, né à Utrecht en 1571, mort à Utrecht le 19 mars 1638. Élève de Miereveld, il passa sa vie dans sa ville natale dont il fut bourgmestre; il fut également doyen de la gilde. Ses portraits eurent un très grand succès; leur exécution, un peu trop adoucie dans les têtes et les mains, est d'une franchise et d'une verve surprenantes dans les vêtements. Il a

peint quelques tableaux de genre et de religion. Il fut aussi graveur et architecte. On voit ses portraits aux musées de Hanovre, Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Schwerin, Bruxelles, Berlin, etc. E. DURAND-GRÉVILLE.

MORÉEN (Tiss.). Tissu de laine imitant la moire de soie. Cette étoffe, faite dans le principe de pure laine, est aujourd'hui principalement faite en chaîne jute et trame laine; la trame couvre complètement la chaîne. Par l'apprêt et les diverses manipulations que l'on donne, on arrive à produire de fort beaux effets de moire. Ce tissu, peu usité en France, sert cependant pour jupons, tabliers. En Angleterre, on en fait une très forte consommation; on s'en sert comme rideaux de fenêtres. Les principales couleurs sont : le noir pour habillement, le rouge pour meubles, les divers gris et couleurs fantaisie pour doublure de vêtements de dames. L. K.

MOREILLES. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, canton de Chaillé-les-Marais; 116 hab.

MOREL (Jacques), architecte et sculpteur du XV^e siècle (V. MOREAU [Jacques]).

MOREL (Guillaume), philologue et imprimeur français, né à Tillcul (Normandie) en 1505, mort à Paris le 16 févr. 1564. Quoique appartenant à une famille pauvre, il put faire de bonnes études et vint à Paris de bonne heure. En 1544, il était correcteur dans l'imprimerie de Jean Loys, dit *Tiletan*. Bientôt il publiait un commentaire sur le *De finibus* de Cicéron (1549, in-4). En 1549, il donna avec J. Bogard une édition annotée des *Institutiones oratoriae* de Quintilien. En 1550, admis dans la corporation des imprimeurs de Paris, il s'établit à son compte et adopta comme marque typographique un O entouré de deux serpents, avec un amour assis sur le trait qui est au centre. Turnèbe, frappé de la correction de ses travaux, lui céda sa place quand il fut nommé professeur au collège royal. De cette époque datent les meilleures éditions de Morel, reconnaissables à la marque qu'il adopta alors, un thyrses entouré de lauriers, et autour duquel s'enroule un serpent. Les dernières éditions qui sortent de ses presses passent pour inférieures auprès des connaisseurs. Il mourut sans avoir pu mettre la dernière main à une édition complète de Demosthène, qui fut terminée après sa mort par Bienné. Maittaire (*Histoire typographique de Paris*) a établi la liste complète des impressions de Guil. Morel. Cet imprimeur était en outre un philologue et un littérateur distingué et avait beaucoup écrit. Citons entre autres le très important *Commentarius verborum Latinorum cum graecis gallicisque conjunctorum* (Paris, 1558, in-4, souvent réimprimé); *Notes sur saint Cyprien* (id., 1564, in-fol.); *Notes sur saint Ignace* (id., 1558, in-8); *Notes sur saint Denis l'Aréopagite* (1562, in-fol.); *Tabula compendiosa de origine, successionibus, aetate et doctrina veterum philosophorum*, etc. (id., in-4; rééd., id., 1580), inséré avec un supplément dans le *Thesaurus antiquitatum Graecorum* (t. X); *Sententiae Patrum de venerandis imaginibus*, en grec, en latin et en français (Paris, 1562, in-8); *De Graecorum verborum anomalis commentarius* (id., 1558; 2^e éd., 1566, in-8). Th. RUYSSEN.

BIBL. : MAITTAIRE, *Hist. typographor. Paris.*: Londres, 1717, t. I, pp. 17 et 33, t. II, p. 42. — G. MEERMANN, *Origines typographiae*; La Haye, 1765, t. I, p. 9, in-4. — A. TEISSIER, *les Éloges des hommes savants*; Leyde, 1715, t. II, p. 174, in-12. — LACAILLE, *Hist. de l'impr. et de la librairie*, 1689, p. 23, in-4.

MOREL. Famille d'imprimeurs français. *Frédéric*, dit *l'Ancien*, né en Champagne en 1523, mort le 17 juil. 1583. Il exerçait dès 1532, devint imprimeur du roi en 1574. Son fils aimé *Frédéric*, né à Paris en 1558, mort le 27 juin 1630, lui succéda en 1584; à partir de 1586, il succéda au Collège de France à son beau-père, Léger Duchesne, et vers 1600 laissa l'imprimerie à son frère *Claude* (1574-1626); il a publié de bonnes éditions de Pères grecs et d'autres auteurs. — Son fils *Nicolas*, né en 1595, fut un bon latiniste. — *Charles*, fils de Claude, né le 6 janv. 1602, devint imprimeur du roi en 1638 et céda en 1639 la mai-

son à son frère Gilles qui l'abandonna à son associé Simon Piget en 1646, après avoir édité une *Bibliothèque des Pères* en 17 vol. in-fol. (1643).

MOREL (Jean), poète latin, né à Avègre (Champagne) le 3 mai 1539, mort à Paris le 22 juil. 1633. Professeur de rhétorique à Reims, à Clermont-Ferrand et à Paris, à partir de 1583, il acheva sa carrière universitaire comme principal du collège de Reims. En relation avec tous les poètes du temps, il a obtenu, grâce à eux, une réputation au-dessus de son mérite. Citons de lui : *Lyra plectri Horatiani æmula* (Paris, 1608, in-8) ; *Hendecasyllabi sive epigrammatum centuriæ II* (1612-13, 2 vol. in-8) ; *Urbis Parisiorum encomium* (1627, in-4), etc. Il avait laissé en manuscrit une espèce d'encyclopédie.

MOREL (Nicolas), peintre flamand, né à Anvers en 1644, mort en 1732. Il peignit les fleurs, les fruits, les bas-reliefs, etc. Élève de Verandaël, il fut appelé à la cour de Bruxelles et peignit d'un pinceau vigoureux des tableaux qu'on se disputait alors.

MOREL (Pierre), grammairien français, né à Lyon en 1723, mort à Lyon en 1812. Il est l'auteur d'une méthode de grammaire fondée sur la valeur des sons : *Essai sur les voix de la langue française* et *Recherches sur l'accent prosodique des voyelles* (Paris, 1804, in-8), qui eut du moins le mérite de mener son auteur à l'Académie. Il fut nommé le 24 févr. 1801 associé non résidant de la 3^e classe de l'Institut (Littérature et Beaux-Arts).

BIBL. : MOLARD, *Notice sur Pierre Morel, le grammairien* ; Lyon, 1824, in-8.

MOREL (Jean-Marie), architecte et dessinateur de jardins français, né à Lyon le 28 mars 1738, mort à Lyon le 10 août 1810. Après avoir fait de fortes études de mathématiques, cet architecte, qui obtint, à l'âge de dix-huit ans et à la suite d'un concours, la place d'architecte du prince de Condé, s'adonna surtout à l'art des jardins. Il dessina, pour son client, les jardins du château de l'Île-Adam et, pour le duc d'Aumont, ceux du parc de Guiscard, ces derniers jardins tout à fait inspirés par le goût alors régnant en Angleterre. Morel fit aussi quelques embellissements, divers points de vue et le temple des Muses dans le parc d'Ermenonville, et a laissé les trois ouvrages suivants : *L'Art de distribuer les jardins suivant l'usage chinois* (Londres, 1757) ; *la Théorie du jardin* (Paris, 1776) ; *Théorie des jardins* (Paris, 1802, 2 vol. in-8).
Charles LUCAS.

MOREL (Melchior-Hyacinthe), littérateur français, né à Avignon le 3 janv. 1756, mort à Avignon le 29 juil. 1829. Professeur de rhétorique à Avignon (1809-21). Citons de lui : *Épître à Zulime* (1788, in-8) ; *Épître à Rollin* (Avignon, 1818, in-8) ; *Mes Distractions* (1799, in-12) ; *le Temple du romantisme* (1825, in-18) et en provençal : *Lou Galoubé* (Avignon, 1828, in-18).

MOREL (Alexandre-Jean), théoricien musical, né à Loisey (Meuse) en 1776, mort à Paris le 31 oct. 1825. Il fit ses études à l'École polytechnique. Mathématicien éminent et amateur de musique, il établit un système de théorie musicale dans lequel il essayait de démontrer que le sentiment de la tonalité a son principe dans la structure de l'oreille, et écrivit à ce sujet un ouvrage intitulé *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale, ou la musique expliquée* (Paris, 1816). Ses idées complètement dépourvues de logique n'eurent d'ailleurs aucun succès.
R. BR.

MOREL (Bénédict-Auguste), médecin français, né de parents français à Vienne (Autriche), le 22 nov. 1809, mort à Saint-Yon le 30 mars 1873. Reçu docteur à Paris en 1839, il entra en 1841 à la Salpêtrière dans le service de Falret, puis de 1843 à 1845 parcourut les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie pour étudier le mode d'installation des asiles d'aliénés. En 1848, il obtint la place de médecin en chef de l'asile de Mareville (Meurthe), où il reforma principalement les moyens coercitifs employés contre les aliénés, enfin en 1856 fut placé à la tête

de l'importante maison de Saint-Yon (Seine-Inférieure). Mais avant d'entrer en fonction il alla en Angleterre étudier à fond la grave question du *non-restraint*. Il a laissé des ouvrages de la plus haute importance : *Etudes historiques ; origines de l'école psychique allemande*, avec Lasègne (*Annal. méd. psych.*, 1844-45) ; *Traité des maladies mentales* (Paris, 1852-53, 2 vol. in-8 ; 2^e éd., 1869, in-8) ; *Influence de la constitution géologique du sol sur la production du crétinisme* (Paris, 1855, in-8) ; *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine* (Paris, 1857, in-8, av. atl. de 12 pl. in-4) ; *Mélanges d'anthropologie pathologique* (Rouen, 1859, in-8) ; *le Non-restraint ou de l'abolition des moyens coercitifs...* (Paris, 1861, in-8) ; *Du goître et du crétinisme...* (Paris, 1864, in-8) ; *Traité de médecine légale des aliénés*, 4 fasc. (Paris, 1866, in-8) ; etc.
Dr L. Hx.

MOREL (Auguste), littérateur français, né à Etampes en 1820, mort à Paris en 1874. Journaliste, puis chef d'institution à Paris. Citons de lui : *Eloge de Burnouf* (1847, in-8) ; *Etude sur l'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie française* (1849, in-8) ; *les Coutumes de Beauvoisis* (1851, in-8) ; *l'Esprit des Grecs* (1861, in-12) ; *Histoire du diable* (1861, in-32) ; *Histoire de la sagesse et du goût* (1864, in-8) ; *la Meuse belge* (1838, in-8) ; *De Paris à Cologne* (1864, in-12) ; *Napoléon III, sa vie, ses œuvres et ses opinions* (1869, in-12) ; *le Code social* (1871, in-16).

MOREL (Charles-Basile), anatomiste français, né à Beaucourt-sur-Amance (Haute-Saône) en 1823, mort à Nancy le 18 janv. 1884. Nommé prosecteur à Strasbourg, en 1847, puis chef des autopsies, il fut reçu agrégé en 1856 et professeur d'anatomie normale et pathologique à Strasbourg en 1867. Après la guerre, il occupa la chaire d'anatomie à Nancy, puis en 1879 prit celle d'histologie. On lui doit : *Précis d'histologie humaine* (Strasbourg, 1859, gr. in-8), remanié sous le titre : *Traité élémentaire d'histologie humaine normale et pathologique* (Paris, 1864, avec 34 pl. dessinées par Villemain) ; *le Cerveau : sa topographie anatomique* (Paris, 1880, in-4). Son *Manuel de l'anatomiste* avec Math. Duval (Paris, 1882, in-8) est très estimé. Le professeur Mathias Duval a été l'un de ses élèves les plus distingués.
Dr L. Hx.

MOREL (Hippolyte), homme politique français, né à Saint-Malo le 9 oct. 1846. Auditeur au conseil d'Etat, il fit, avec le grade de capitaine, la guerre franco-allemande, dans les mobiles de l'armée de la Loire. Le 20 févr. 1876, il était élu député d'Avranches. Membre des 363, il fut battu le 14 oct. 1877 par M. Bouvattier, bonapartiste. Mais celui-ci ayant été invalidé, M. Morel fut réélu le 5 mai 1878, puis aux élections générales de 1881. Il échoua à celles de 1883. Le 19 janv. 1890, il fut élu sénateur de la Manche, en remplacement de M. de Chabron, inamovible, décédé ; il fut réélu aux élections triennales du 3 janv. 1897. Membre de la gauche républicaine, M. Morel s'était occupé spécialement des lois de finances et il avait fait preuve d'éminentes qualités dans l'étude et la discussion de ces difficiles matières. Il fut, à diverses reprises, rapporteur général du budget au Sénat, et secrétaire de cette assemblée en 1893. Il a été nommé, le 25 mai 1898, sous-gouverneur de la Banque de France.

MOREL DE CHEFDEVILLE (Etienne), auteur dramatique français, né à Paris le 14 janv. 1747, mort près de Ville-neuve-Saint-Georges le 13 juil. 1814. Intendant de Monsieur, administrateur général des loteries, directeur de l'Opéra (1802-1803), il a écrit les livrets d'un certain nombre d'opéras, de Grétry, notamment, et composé des partitions : *Mystères d'Isis* (1801) ; *Saül* (1803) ; *la Prise de Jéricho* (1805), qui ne sont guère que des pastiches.

MOREL DE VINDÉ (Charles-Gilbert TERRAY, vicomte), littérateur et homme politique français, né à Paris le 20 janv. 1759, mort à Paris le 19 déc. 1842. Conseiller au Parlement de Paris, il se rallia aux principes révolutionnaires,

fut président du tribunal du quartier des Tuileries (1790) et démissionna en 1791, pour se consacrer à l'agriculture. Il publia alors : *Essai sur les constructions rurales économiques* (Paris, 1824, in-fol.); Mémoires : *Sur les béliers mérinos* (1807); *Sur la monte et l'agnelage* (1813-15); *Sur la théorie des assolements* (1822-23); *Sur le morcellement de la propriété* (1826), etc., travaux qui lui valurent, le 13 déc. 1824, son élection à l'Académie des sciences (section d'économie rurale). Il avait été nommé correspondant le 27 juin 1808. La Restauration lui conféra le titre de vicomte (16 déc. 1819), et l'appela à siéger à la Chambre des pairs (17 août 1815). Morel de Vindé, grand collectionneur, a légué à la bibliothèque de la Chambre des pairs, depuis bibliothèque du Sénat, une remarquable collection d'estampes et de cartes et plans anciens. Citons encore de lui : *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (Paris, 1790, in-8); *Etrennes d'un père à ses enfants* (1790, in-16), recueil de quatrains moraux qui a eu un grand succès, attesté par de nombreuses réimpressions; *Essai sur les mœurs de la fin du XVIII^e siècle* (1794, in-12); *les Révolutions du globe* (1797, in-8), et des romans fades, mais assez bien écrits : *Primerose* (1797, 2 vol. in-12); *Clémence de Lautrec* (1798, 2 vol. in-12); *Zélorir* (1800, in-12).

BIBL. : BARRAL, *Eloge de Morel-Vindé*; Paris, 1860, in-8. — D'AUDIFFRET, *Discours nécrologique sur Morel de Vindé* (Chambre des pairs, 5 mai 1843).

MOREL-FATIO (Antoine-Léon), peintre français, né à Rouen en 1810, mort à Paris en 1874. D'une famille riche, il avait pu de bonne heure s'adonner à son goût pour les voyages : c'est ainsi qu'il visita l'Angleterre, l'Algérie, l'Italie, la Tunisie, et plus tard la Baltique, observa beaucoup et rapporta en France une foule de croquis, de cartons, qui lui permirent bientôt d'acquérir, comme peintre de marine, une réelle originalité : la série de ses tableaux est comme une brillante illustration de la géographie. On doit à ces souvenirs : *une Vue de l'île de Wight, la Rade d'Alger, Tanger, les Iles Baléares*, plusieurs grands ports d'Europe, entre autres : *Amsterdam, Brest, le Havre, Toulon*; *une Vue de Bomarsund*, rappelant le succès de l'escadre française, un grand nombre de dessins que l'on retrouve disséminés un peu partout, et qui révèlent une fidélité scrupuleuse en même temps qu'une incomparable facilité. Très soigneux de la forme, il connaissait, presque en constructeur, les mille détails des bâtiments, depuis la mâture et le gréement de la barque du pêcheur jusqu'à la construction compliquée du vaisseau de ligne. Nommé conservateur du musée naval du Louvre en 1849, il l'enrichit d'une collection ethnographique du plus haut intérêt, et publia un catalogue détaillé des richesses dont il avait la garde. L'arrivée des Allemands le surprit au Louvre, où il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie (1874). Il faut citer encore, parmi les nombreuses toiles de grand mérite dont se compose l'œuvre considérable de Morel-Fatio : *le Combat du Vengeur* (1840); *Saint Jean d'Ulloa* (1841); *le Négrier* (1843); *un Coup de vent au sud d'Elbe* (1848); *les Chasseurs de phoques en Norvège* (1863); *Hivernage devant Kinburn* (1864); *la Pêche aux lançons* (1866); *Frégate fuyant devant le temps* (1869); *Tempête à Saint-Valéry-en-Caux*; *Bateau pêcheur de Trouville* (1870). Gaston COUGNY.

MOREL-FATIO (Arnold), numismate français, né à Paris en 1813, mort à Paris le 29 nov. 1866, frère du précédent. Il a laissé : *Du monopole des professions lucratives en France* (Paris, 1839, in-8); *Catalogue des monnaies étrangères du cabinet de M. Lenig de Mayence* (1843, in-8); *Catalogue de monnaies anciennes et modernes* (1849, in-8); *Monnaies inédites de Dexana, Frinco et Passerano* (1865-67, 3 vol. in-8). Il a légué au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale une collection de deniers mérovingiens des VII^e et VIII^e siècles, dont le *Catalogue*, rédigé par lui-même, a été publié par M. Chaubouillet (Paris, 1890, gr. in-8).

MOREL-FATIO (Alfred), érudit français, né à Strasbourg en 1850. Secrétaire de l'École des Chartes, il a donné, principalement sur l'Espagne, des travaux hautement estimés. Citons de lui : *l'Espagne au XVI^e et au XVII^e siècle* (Paris, 1878, in-8); *Revue critique des travaux d'érudition publiés en Espagne à l'occasion du second centenaire de la mort de Caldéron* (1882, in-8); une traduction de *la Chronique de Morée aux XIII^e et XIV^e siècles* (1885, gr. in-8); *la Comédie espagnole du XVII^e siècle* (1885, in-8); *Etudes sur l'Espagne* (1888-90, 2 vol. in-8); *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Espagne* (1894-98, 2 vol. gr. in-8); le *Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale* (1881, in-4), etc.

MOREL-LADEUIL (Léonard), ciseleur français, né à Clermont-Ferrand en 1834, mort à Boulogne-sur-Mer en 1888. Simple ciseleur en bronze, et ayant travaillé comme tel avec Vechte, il étudia la sculpture sous Feuchère et témoigna en 1855 de ses talents par un *Bouclier de bronze* qu'il fit pour Napoléon III. Il a travaillé dans la suite presque exclusivement pour la maison d'orfèvrerie Elkington de Birmingham. Le *Vase de l'Hélicon*, ouvrage de sa main, fut offert à la reine d'Angleterre en l'honneur de son jubilé.

MOREL-LAVALLÉE (Victor-Auguste-François), chirurgien français, né à Bion (Manche) le 24 août 1811, mort à Paris le 29 avr. 1865. Son esprit d'indépendance inflexible l'empêcha d'entrer à la Faculté de médecine de Paris, mais il fut reçu chirurgien des hôpitaux en 1851. Il présida la Société de chirurgie en 1862. Ses travaux sont très originaux : *Sur les luxations de la clavicule* (Th. de Paris, 1842, in-4, publié après remaniement dans *Annal. de la chir.*, t. IX, 1843); *Des rétractions accidentelles des membres* (Th. conc. agr., Paris, 1844, in-4); *Sur la cystite cantharidienne* (*Compt. rend. Acad. des Sc.*, 1844 et 1846; couronné par l'Institut en 1847 et republié dans *Archiv. gén. de méd.*, 1856); *l'Ostéite et ses suites* (Th. conc. agr., Paris, 1847, in-4); *Des luxations compliquées* (Th. conc. chaire clin. chir., Paris, 1851, in-4); *Des corps étrangers articulaires* (Th. conc. agr., Paris, 1853, in-4); *Sur la valeur relative des méthodes de traitement des rétrécissements de l'urèthre* (Th. conc. agr., Paris, 1857, in-4); *Coaxalgie chez le fœtus* (*Archiv. gén. de méd.*, 1861), etc.

MOREL-RETZ (Louis-Pierre-Gabriel-Bernard), peintre et dessinateur français, connu sous le pseudonyme de Stop, né à Dijon le 5 juin 1825. D'une famille de magistrats, il fut reçu docteur en droit en 1849 et vint à Paris en 1850. Il étudia la peinture dans l'atelier de Gleyre et débuta au Salon de 1857. Mais c'est surtout comme dessinateur humoriste que Stop s'est fait connaître : il a collaboré à *l'Illustration*, au *Journal amusant* et au *Charivari*. Il a publié plusieurs albums : *Bêtes et gens* (1876); *Ces Messieurs* (1877); *Nos Excellences* (1878). Stop a dessiné des costumes pour les représentations de *Geneviève de Brabant* et *d'Orphée aux enfers*. Il a exécuté un nombre considérable de dessins et de lithographies pour les éditeurs de musique. Il a écrit des pièces de théâtre, entre autres *le Cadeau de noces*, en collaboration avec Liorat, représenté aux Bouffes-Parisiens, et il a composé de la musique religieuse. Stop a voyagé en Nubie et au cap Nord, d'où il a rapporté beaucoup de notes et de croquis. E. BR.

MORELIA (Erpét.). Genre de Serpents Scolécophides, de l'ordre des Péropodes et de la famille des *Pythonidae*, caractérisé par la présence de plaques irrégulières sur la partie antérieure de la tête, dont le type est le *Morelia argus*. C'est un Serpent dont la tête est courte, renflée à sa base, fortement tronquée en avant, les deux premières plaques suslabiales sont marquées d'une fossette, les narines latérales sont ouvertes chacune dans une seule plaque. La partie supérieure du corps est d'un noir bleuâtre irrégulièrement moucheté de jaune, les lèvres sont d'un blanc

jaunâtre, une ou deux lignes jaunes parcourent longitudinalement les côtés de la nuque, la face inférieure est dans son tiers inférieur d'une teinte jaunâtre uniforme, dans les deux autres tiers cette teinte est mouchetée de noir. Le *Morelia argus* habite l'Australie et la Tasmanie, où il est connu sous le nom de Serpent diamant ou Diamant Snake; il se trouve dans les marais d'eau douce. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç., *Reptiles*. — DUMÉRIEUX et BIBERON, *Herpét. génér.*

MORELIA. Ville du Mexique, cap. de l'Etat de Michoacan, à 1.950 m. d'alt.; 32.287 hab. Située au milieu de vastes jardins dans un pays très fertile et d'un climat excellent; elle a une belle cathédrale. Cotonnades, tabacs, brasseries, etc. Fondée en 1541 sous le nom de Valladolid, elle prit en 1828 le nom du curé *Morelos* (V. ce nom).

MORELL (Thomas), érudit anglais, né à Eton le 18 mars 1703, mort à Turnham Green le 17 févr. 1784. Entré dans les ordres, il occupa diverses cures et fut chapelain de la garnison à Portsmouth. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages d'érudition dont le principal est : *Thesaurus Græcæ Poeseos* (Eton, 1762, 2 vol. in-4); des poésies, entre autres : *Hope* (Londres, 1745, in-4) et divers traités littéraires, entre autres : *Notes and annotations on Locke on the human Understanding* (Londres, 1794, in-8); *William Hogarth and his wife* (1810).

MORELL (Karl-Friedrich), naturaliste suisse, né le 6 sept. 1759, mort le 24 mars 1816. Passionné pour la botanique, il réunit un herbier remarquable, contribua beaucoup à la fondation de la Société des sciences naturelles, de l'Institut de médecine, du Jardin botanique de Berne, etc. Son étude chimique *Sur les sources et bains de la Suisse* (Berne, 1788) lui valut une récompense officielle du gouvernement bernois.

MORELL (John-Daniel), philosophe anglais, né à Little-Baddow (Essex) le 18 juin 1816, mort le 1^{er} avr. 1891. Il descend d'une famille française établie en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Il entra dans les ordres, devint en 1848 inspecteur des écoles et exerça ces fonctions jusqu'en 1876. Il a laissé des œuvres de valeur en théologie, en philologie et en philosophie. Parmi ces dernières, qui ont établi sa réputation, nous citerons : *An historical and critical view of the speculative Philosophy of Europe in the nineteenth century* (Londres, 1846, 2 vol.); *On the philosophical tendencies of the age* (Londres, 1848); *The Philosophy of Religion* (1849); *The Elements of Psychology* (Londres, 1853); *Handbook of Logic* (Londres, 1855); *Modern German Philosophy* (1856); *Philosophical fragments* (Londres, 1878); *An introduction to mental Philosophy on the inductive method* (Londres, 1884); *Manual of the History of Philosophy* (Londres, 1884).

BIBL. : THROBOLD, *Memorials of J. D. Morell*; Londres, 1891.

MORELLA. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la province de Castellon, dans la région montagneuse de Maestrazgo; 6.812 hab. Château fort. Fabr. de tissus, teintureries. Morella a joué un certain rôle dans les guerres carlistes et fut prise en 1837 par don Ramon *Cabrera* (V. ce nom), qui reçut en récompense, de don Carlos, le titre de comte de Morella.

MORELLA (Comte de) (V. CABRERA [D. Ramon]).

MORELLE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Solanum nigrum* L., encore appelé *Morelle noire*, *Mourelle*, *Bonbon noir*, *Crève-chien*, *Herbe à la gale*; elle est répandue dans nos régions et très commune dans les lieux cultivés, les décombres, sur les bords des chemins, au pied des murs dans les villages. Sa tige herbacée, de 20 à 60 centim., est glabrescente ou velue, souvent rameuse dès la base. Les feuilles, d'un vert sombre, sont pétiolées, ovales-aiguës, sinuées ou lâchement dentées, plus rarement entières. Les fleurs sont réunies en petit nombre, en corymbes ou en fausses ombelles. Le calice, très petit, offre cinq lobes courts triangulaires; la corolle, petite, blanche, est à divisions ovales-aiguës. Les baies sont globuleuses, luisantes et noires à maturité, plus ra-

rement rouges (*S. miniatum* Willd.). Toute la plante, froissée, répand une odeur fétide. Les baies renferment de la *solanine* (V. ce mot); les feuilles en renferment également, mais leurs propriétés narcotiques et toxiques disparaissent à la cuisson, car on les mange en guise d'épinards dans quelques parties de la France, ainsi qu'à Bourbon, à Maurice, aux Antilles sous le nom de *brèdes*.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Les feuilles sont réputées diaphorétiques, diurétiques, légèrement purgatives, émétiques à haute dose; mais on les emploie rarement à l'intérieur. A l'extérieur, elles sont utilisées sous forme de décoction (30 à 100 gr. par litre d'eau) pour lotions, fomentations, injections vaginales, et en cataplasmes dans le traitement des dartres vives et rongeantes, des ulcères douloureux, des brûlures, des panaris, des clous, des phlegmons, des tumeurs inflammatoires, des hémorroïdes. Elles entrent dans la préparation de l'onguent populéum et du baume tranquille.

Morelle faux-quinquina (V. SOLANUM).

MORELLET (L'abbé André), littérateur français, né à Lyon le 7 mars 1727, mort à Versailles le 12 janv. 1819. Élève distingué du séminaire des « Trente-Trois » à Paris, il suivit ensuite pendant cinq ans les cours de la Sorbonne et en 1752 devint précepteur du fils du chancelier du roi de Pologne, l'abbé de la Galaisière. Il avait jusqu'à vécu fort pauvrement. Cette éducation terminée, il se trouva à la tête d'une petite pension qui lui permit de vivre indépendant et de se livrer à ses goûts pour l'étude. Hôte assidu du salon de M^{me} Geoffrin, très lié avec les encyclopédistes, il collabora à leur œuvre, se jeta avec ardeur dans les polémiques du temps, défendant Voltaire et mordant Palissot qui le fit mettre à la Bastille. En 1785, il entra à l'Académie française et, pendant la tourmente qui menaça de détruire cette institution, il conserva pieusement chez lui les archives, les registres, le manuscrit du *Dictionnaire*. La révolution le priva aussi des revenus qu'il touchait sur la cassette du roi et sur le prieuré de Thimers. Aussi, bien qu'il eût préconisé dans ses ouvrages les principes révolutionnaires, voua-t-il au nouvel ordre de choses une haine passionnée. En 1793, il poursuivait d'invectives Brissot et les Brissotins, protestait contre les lois de la Convention, notamment contre la loi des otages. Il eut pourtant le bonheur de n'être pas persécuté. Rentré à l'Institut en 1803, comblé de largesses par Joseph Bonaparte, il fut en 1808 désigné par le Sénat comme député de la Seine au Corps législatif. Il avait brigué jadis un mandat aux Etats généraux; aussi se montra-t-il fort heureux de siéger dans une assemblée politique, où pourtant il ne fit rien de bien remarquable. Morellet a beaucoup écrit; plus que personne il a contribué à la diffusion des théories des philosophes du XVIII^e siècle. Il a été un des initiateurs de M^{me} de Staël, ce qui n'est pas son moindre titre de gloire. Ses écrits sont extrêmement nombreux. Ils se distinguent moins par l'originalité des pensées — Morellet fut surtout un vulgarisateur — que par la force et la vigueur du style, la clarté de la méthode. En économie politique, il a suivi les théories de Turgot; dans le pamphlet et la satire, il est vigoureux, incisif, excellent. Citons : *les Manuels des inquisiteurs* (Lisbonne [Paris], 1762, in-12); la traduction du *Traité des délits et des peines* de Beccaria (1766); *Théorie du paradoxe* (Amsterdam [Paris], 1773, in-12), dirigée contre Linguet, ce qui amena toute une polémique; *Portrait de M^{me} Geoffrin* (Paris, 1777, in-8); *Préface de la Comédie des philosophes, ou la Vision de Charles Palissot* (Paris, 1760, in-12); *les Si et les Pourquoi* (1760, in-12); *Mémoire des fabricants de Lorraine* (Nancy, 1762, in-12); *Lettre sur la police des grains* (Paris, 1764, in-12); *Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes* (1769, in-4); *Pensées libres sur la liberté de la presse* (1793, in-8); *le Cri des familles* (1795, in-8), protestation véhémement relative à la revision des jugements des tribunaux révolutionnaires; *la Cause des Pères* (1795,

in-8), plaidoyer en faveur des ascendants des émigrés ; *Mélanges de littérature et de philosophie du XVIII^e siècle* (1818, 4 vol. in-8) ; *Mémoires sur le XVIII^e siècle et la Révolution* (1821, 2 vol. in-8) ; de nombreuses traductions, surtout de l'anglais. (Consulter la bibliographie donnée par Quérard, *France littéraire*, t. VI). R. S.

BIBL. : Léonce de LAVERGNE, *l'Abbé Morellet*, dans *Journal des Economistes*, 1865. — G. SCHELLE, *l'Abbé Morellet*, dans *Journal des Economistes*, 1890. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, I, 167.

MORELLET (Hippolyte), homme politique français, né à Lyon le 25 mars 1843. Fils de Marie-Alphonse Morellet (1809-75), représentant du Rhône à l'Assemblée législative de 1849, il entra dans la magistrature. Il était avocat général à la cour de Montpellier, quand il se présenta avec succès le 13 déc. 1885, à une élection sénatoriale partielle, nécessitée dans le dép. de l'Ain, par le décès de Robin. Membre de la gauche républicaine, il s'occupa principalement des questions juridiques, se prononça très vivement contre le boulangisme, fit partie de la commission des neuf, chargée de l'instruction du procès du général Boulanger, et depuis fut élu à diverses reprises membre de la commission d'instruction et d'accusation de la haute cour de justice, et secrétaire du Sénat. Il a été réélu au renouvellement triennal de 1897.

MORELLI (Giovanni), chroniqueur italien, né à Florence en 1371, mort en 1444. Il appartenait au parti guelfe et occupa dans la république des charges importantes en 1409-10, 1430, 1435 et 1441. Il commença à écrire son *Libro de Ricordi* en 1393 et le continua pendant dix-huit ans ; cet ouvrage tient à la fois de la chronique et du « livre de raison » ; l'auteur y entremêle le récit des événements politiques et des menus événements de sa vie privée, et les raconte dans un style naïf qui n'est pas sans charme. Son œuvre a été publiée à Florence en 1718 par T. Bonaventura avec d'autres textes de même nature (*Storia fiorentina di Ricordano Malespini coll'aggiunta di Giachetto Malespini e la cronica di Giovanni Morelli*).

BIBL. : Préface à l'édition citée. — P. GIORGI, *Sulla Storia di G. M.* ; Florence, 1882.

MORELLI (Bartolommeo), dit le *Pianoro*, peintre italien, né à Pianoro, près de Bologne. Il vivait à la fin du XVII^e siècle, et mourut en 1703. Disciple de l'Albane, on retrouve en lui quelque chose de la grâce aimable du maître qui dirigea son éducation artistique. On lui doit plusieurs fresques qui ne sont pas sans mérite, et parmi elles il faut citer surtout celles qu'il exécuta à Bologne, pour une des chapelles de l'église de San Bartolommeo.

MORELLI (Cosimo), architecte italien, né à Imola en 1732, mort en 1812. Élève de son père, Domenico, il bâtit la cathédrale, la bibliothèque et l'hôpital de Césène, des églises à Fermo, Fossombrone, Lugo, Macerata, des théâtres à Jesi et Osimo, le palais Braschi à Rome, le palais Anguisciola à Plai-ance, le palais Berio à Naples, le palais Cappi à Bologne, l'arc de triomphe de Clément XIV, le pont d'Adery en Irlande, etc.

MORELLI (Maria-Maddalena), improvisatrice italienne, née à Pistoie en 1740, morte à Florence en 1800. Elle fut, sous le nom de Corilla Olimpica, l'une des plus célèbres et des plus fêtées de ces nombreuses improvisatrices qui furent les idoles de la mode du XVIII^e siècle (V. Sismondi, *Litt. du Midi de l'Europe*, II, 95). Elle était de l'Académie des Arcades et fut publiquement couronnée au Capitole le 31 août 1776. C'est elle que M^{me} de Staël a prise pour modèle de l'héroïne de son célèbre roman. On n'a rien conservé de ses œuvres.

BIBL. : *Vite e Ritratti d'uomini e donne illustri degli ultimi tempi* ; Rome, 1821.

MORELLI (Giacomo), érudit et bibliographe italien, né à Venise le 14 avr. 1745, mort à Venise le 5 mai 1819. Issu d'une famille très modeste, une précoce découverte le mit en rapport avec le savant P. Rubens, sous la direction duquel il fit dans l'érudition de rapides progrès. Il avait déjà conquis une grande réputation comme bibliographe

quand il fut nommé conservateur de la *Marciana*, à Venise (1778), fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il fut en relation scientifique avec les principaux érudits et archéologues de son temps, Tiraboschi, Lanzi, Ruhken, Wittenbach, Villoison. Ses publications, extrêmement nombreuses, consistent : en catalogues ou descriptions de manuscrits (des bibliothèques Nani, 1776 ; Farsetti, 1774-88 ; Pinelli, 1787 ; des manuscrits grecs et latins de la *Marciana*, 1802) ; en publications de textes anciens (*Discours d'Aristide contre Leptine*, de Libanius en faveur de Socrate, *Fragments d'Aristoxène*, 1785) ou modernes (*Histoire de Venise*, de Benito, 1790 ; *Rime de Pétrarque*, 1799) ; en dissertations diverses sur l'archéologie et l'histoire artistique, politique ou littéraire de Venise (édition d'une ancienne *Notizia di opere di disegno nella prima metà del secolo XVI esistenti in Padova, Cremona, Milano, Pavia, Bergamo e Venezia*, 1800 ; *Monumenti Veneziani di varia letteratura* 1796, etc.) ; enfin en articles donnés à diverses revues d'érudition (*Mémoires de l'Institut lombardo-venetien*, *Mercurio italiano*, *Magasin encyclopédique*, etc.).

BIBL. : *Elogio di G. M.*, dans ZANNOI, *Storia dell'Accademia della Crusca*, 1848, p. 133. — TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*.

MORELLI (Giovanni), archéologue italien, né à Vérone le 25 févr. 1816, mort à Milan le 28 févr. 1891. Il fut élevé à Aarau et Munich, s'occupa de sciences naturelles avec Agassiz, d'art avec le peintre Genelli, de politique avec Manzoni et Capponi, fut député de Bergame de 1860 à 1870, puis sénateur du royaume d'Italie (1875). Il a publié sous le pseudonyme d'*Ivan Lermolieff* les résultats de ses investigations dans les principales galeries d'Europe et préconisé une nouvelle méthode de critique artistique fondée sur des observations empiriques. Ses principaux ouvrages sont : *Die Werke italienischer Meister in den Galerien von München Dresden und Berlin* (Leipzig, 1880) et surtout *Kunstkritischen Studien über italienische Malerei* (Leipzig, 1890-93) ; le t. I^{er} est consacré aux musées Borghèse et Doria Pamfili de Rome ; le t. II, à ceux de Munich et Dresde ; le t. III, à celui de Berlin. La collection formée par Morelli fut léguée par lui à la ville de Vérone. Elle a été décrite par Frizonni (Bergame, 1892).

MORELLEY, écrivain politique français du XVIII^e siècle, né, dit-on, à Vitry-le-François en 1769 (Quérard). On ne possède pas le moindre détail authentique sur sa vie. Par contre, ses ouvrages ont eu une grande notoriété, les divers réformateurs socialistes en ayant plus ou moins adopté les théories. Ce sont : *Essai sur l'Esprit humain* (Paris, 1743, in-12) ; *Essai sur le cœur humain* (1745, in-12) ; *Physique de la beauté ou Pouvoir naturel de ses charmes* (Amsterdam, 1748, in-12) ; le *Prince les délices du cœur, ou Traité des qualités d'un grand roi et système d'un sage gouvernement* (1751, 2 vol. in-12), où il réclame l'application d'une sorte de communisme ; le *Naufrage des îles flottantes ou la Basilade* (Paris, 1753, 3 vol. in-12), poème des plus médiocres où il dépeint le gouvernement d'un roi philosophe qui fait le bonheur de ses sujets en les ramenant aux lois de la nature ; le *Code de la Nature ou le Véritable esprit et ses lois* (1755-60, 2 vol. in-12), le plus célèbre de ses ouvrages. Reprenant les idées esquissées dans le *Naufrage des îles flottantes*, il réclame la socialisation de la propriété. Il s'inspire de Platon, de l'*Utopie* de Th. More, de Campanella. Ce livre, qui a été longtemps attribué à Diderot, est le point de départ du communisme moderne. Une nouvelle édition a été donnée par Villegardelle (Paris, 1841, in-18).

BIBL. : A. SUDRE, *Histoire du communisme* ; Paris, 1819, in-12.

MORELMAISON. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 174 hab.

MORELOS. Ville du Mexique, Etat de Morelos ; 16.000 hab. Sucrieries.

MORELOS. L'un des Etats-Unis du Mexique, au S. de celui de Mexico (dont il fut démembré en 1869), sur les pentes de l'Anahuac; 7.184 kil. q.; 159.800 hab. (en oct. 1895). C'est un pays volcanique, adossé au Popocatepetl (3.420 m.) et descendant jusqu'aux *Terres chaudes*. Mais, canne à sucre, riz, café; mines d'argent; albatre, marbre, jaspe. La cap. est Cuernavaca (8.554 hab.).

MORELOS (Jose-Maria), patriote mexicain, né à Apatzingan (Nouveau-Mexique) en 1780, fusillé à Mexico le 22 déc. 1815. Fils d'un menuisier. Sergent d'artillerie, il se fit ensuite prêtre et devint curé d'Acapulco. Dès la première tentative faite par le curé *Hidalgo* (V. ce nom) pour l'affranchissement de son pays (sept. 1810), il courut au drapeau, se mit de suite au premier rang parmi les chefs de l'insurrection et eut le commandement d'un corps de 7.000 hommes, avec lequel il accomplit de beaux exploits. Vainqueur de l'armée royaliste sous les ordres de Fuentès (1811), il subit quelques échecs l'année suivante. Le congrès réuni sous la protection de son armée proclama de nouveau l'indépendance du Mexique (6 nov. 1813). Mais la période de grands revers va commencer pour Morelos. Repoussé à l'attaque de Valladolid, après avoir perdu toute son artillerie (23 déc. 1813); battu à Puruaran, où son lieutenant Matamoros fut pris et ensuite fusillé avec 700 de ses compagnons, Morelos continua la campagne avec une violence farouche. Fait prisonnier à Tepeacuicuilco (5 nov. 1815), il fut jugé et condamné à mort. G. P.-1.

MOREMBERT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis, cant. de Ramerupt; 74 hab.

MOREMI. Ville capitale du Bamanguato occidental (Afrique australe anglaise), à l'E. du lac Ngami.

MORENA. chaîne de montagnes d'Espagne; c'est la partie principale de la Cordillera Marianica (*montes Marianici*) qui forme le rebord méridional du plateau central entre le Guadiana et le Guadalquivir. La sierra Morena, située au centre de cette barrière de 600 kil. entre la sierra de Alcaraz (1.800 m.) à l'E. et les monts des Algarves à l'O., forme la ligne de partage des eaux entre les bassins du Guadiana (Castille, Estremadure) et du Guadalquivir (Andalousie). De profondes vallées la ravinent, ouvrant des passages dont le principal est celui de Despenaperros, au delà duquel se détache un massif septentrional (sierra Madrona, 1.469 m.; sierra d'Almaden ou de la Alcudia, 1.407 m.; sierra del Pedroso) qui s'étale sur le S. de l'Estremadure. La chaîne principale qui borde le val du Guadalquivir comprend les sierras de Cordoba, de los Santos; entre ces deux alignements est le plateau de los Pedroches. La partie occidentale de la sierra Morena, sensiblement plus basse, s'appelle sierra de Aracena (644 m.); au S. sont les mines de cuivre de Tharsis, Rio Tinto, etc.; au N., sur la frontière portugaise, Picos de Aroche. Elle se relie aux monts des Algarves, dont la sépare le val du Guadiana. L'aspect général de la sierra Morena est âpre et désolé, il n'y a de bois que sur les pentes, les vallées sont souvent marécageuses.

MORENA (Ottone), historien italien, né à Lodi dans le XII^e siècle. Il se donne lui-même le titre de juge et de commissaire impérial de Lothaire III et de Conrad II. Il est l'auteur d'une histoire de sa patrie qui va jusqu'en 1162: *Historia rerum Lodensium tempore Federici Anobarbi Caesaris* (Venise, 1609, in-4).

BIBL.: TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, III. — MURATORI, *Scriptores rerum ital.*, V.

MORENA (Acerbo), fils du précédent, né à Lodi, mort à Sienne en 1167. Il avait été nommé podestat de sa ville natale par l'empereur Frédéric, qui l'avait en grande estime. Il continua l'histoire de Lodi jusqu'en 1167. Elle a été publiée par Felice Osio (Venise, 1639, in-4). On la trouve aussi dans le *Thesaurus Antiq. Italiae* de Gronovius et dans le recu-il de la Société palatine de Milan.

BIBL.: TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana*, III. — MURATORI, *Scriptores rerum ital.*, V.

MORENAS (François), publiciste français, né à Avignon en 1702, mort à Monaco en 1774. Cordelier, il se défro-

qua, mais resta foncièrement clérical, et fonda en 1733 le *Courrier d'Avignon*, organe tout dévoué aux jésuites, qu'il dirigea activement jusqu'en 1742. Ce journal, qui faisait concurrence à la *Gazette*, eut un grand succès en province et à l'étranger. Lors de l'occupation d'Avignon par les Français, Morenas transporta son journal à Monaco, où il parut sous le titre de *Courrier de Monaco* de 1769 à 1775, date à laquelle il reprit son ancien nom. Citons de Morenas: *Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe* (La Haye, 1743-48, 18 vol. in-8); *le Solitaire* (Arles, 1745, in-12); *Histoire de ce qui s'est passé en Provence depuis l'entrée des Autrichiens jusqu'à leur retraite* (Avignon, 1747, in-12); *Dictionnaire portatif des cas de conscience* (1761, 2 vol. in-8); *Dictionnaire portatif comprenant la géographie, l'histoire universelle, la chronologie, la mythologie, etc.* (Avignon, 1760-62, 8 vol. in-8), et diverses brochures concernant l'histoire locale d'Avignon.

MORENCHIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Cambrai; 105 hab.

MORENCY (Suzanne Giroux, dite M^{me} de), femme auteur française, née à Paris vers 1772, morte vers 1820. Fille de riches négociants de la rue de Saint-Devis, fort jolie, très romanesque, elle épousa, à seize ans, et contre la volonté de sa famille, un avocat soissonnais, Quillet, qu'elle avait rencontré à la campagne. En 1791, elle abandonna son mari pour suivre à Paris Nicolas *Quinette* (V. ce nom) qui venait d'être élu député. Elle s'éprit d'Héroult de Séchelles, puis du duc de Biron qu'elle suivit en Belgique, fut arrêtée et emprisonnée comme espionne par les Autrichiens, devint la maîtresse de Dumouriez. Revenue à Paris, elle prit le nom de Morency qu'elle devait illustrer, plutôt à la vérité par ses galanteries que par ses ouvrages. Elle fut liée encore, entre beaucoup d'autres, à Fabre d'Eglantine, revint à Héroult de Séchelles qui lui fit donner un bureau de loterie, fut emprisonnée sans doute à cause de ses relations qui n'étaient guère dans le parti de Robespierre. Elle fit une grave maladie et, déliée, écrivit des romans où elle raconta la plupart de ses aventures. Citons: *Illyrine ou l'écueil de l'inexpérience* (Paris, 1799, 3 vol. in-8), qui est une véritable autobiographie, ornée du portrait de l'auteur; *Euphémie ou les Suites du Siège de Lyon* (Paris, 1801, 4 vol. in-12); *Rosalina ou les Méprises de l'amour* (Paris, 1801, 2 vol. in-12); *Lise ou les Hermites du Mont-Blanc* (1801, in-12); *Orphana ou l'Enfant du hameau* (1802, 2 vol. in-12); *Zephyra et Fidgella ou les Débutantes dans le monde* (1806, 2 vol. in-12). R. S.

BIBL.: FIGOREAU, *Petite bibliographie biographique-romancière*; Paris, 1821, in-8. — Ch. MONSELET, *les Oubliés et les Dédaignés*; Paris, 1857, t. II, in-12.

MORENO. District de la République Argentine (prov. de Buenos Aires), à côté des districts de Pilar, Sarmiento; 257 kil. q.; 3.145 hab. Elevage, troupeau de 212.000 têtes. Son chef-lieu est Moreno; 1.412 hab., sur le chemin de fer de l'Ouest, à 36 kil. O. de la capitale; lieu de vilégiature.

MORENO (Josef), peintre espagnol, né à Burgos en 1642, mort à Burgos en 1674. Il fit ses premières études d'art dans sa ville natale, puis il les vint continuer à Madrid dans l'atelier de Francisco de Solis. Cet artiste, mort à trente-deux ans, n'a laissé que peu d'ouvrages. Le musée national du Fomento conserve une *Fuite en Egypte*, signée et datée, d'une remarquable correction de dessin et d'un coloris agréable. P. L.

MORERI (Louis), polygraphe français, né à Bargemont (Provence) le 25 mars 1643, mort à Paris le 10 juil. 1680. Il descendait du Dijonnais Pierre Chatranet, son bisaïeul, qui avait épousé au XVII^e siècle l'héritière de la seigneurie provençale de Moreri. Il entra dans les ordres et devint aumônier de Gaillard de Longjumeau, évêque d'Apt (1673), auquel il dédia son *Grand Dictionnaire historique* (Lyon, 1674, in-fol.; 4^e éd. par Jean Le Clerc; Amsterdam, 1691, 4 vol. in-fol.; 20^e éd., Paris, 1759, 10 vol. in-fol.).

MORÈS (Antonio-Amedeo-Maria-Vincenzo MANCA, marquis de), politicien français, né à Paris le 15 juin 1858, mort à Sinaoum (Sahara) le 8 juin 1896. Fils du duc de Vallombrosa et de M^{lle} des Cars. Élève de Saint-Cyr, il servit dans les cuirassiers et les hussards et il quitta l'armée en 1882, après son mariage avec M^{lle} Medorah-Marie Hoffmann, fille du riche banquier de New-York. Très actif, très entreprenant, il fonda en 1883 la ville de Medorah dans les solitudes de l'Ouest américain et s'y livra en grand à l'élève du bétail. Il n'y réussit pas et en 1888 il visita les Indes et le Tonkin, rêvant de créer un chemin de fer de pénétration en Chine. Revenu en France, au fort de l'agitation boulangiste, il s'y jeta avec l'ardeur et la passion qu'il apportait en toutes choses. Après la ruine du boulangisme, il se donna tout entier à l'antisémitisme. Il collabora à l'*Assaut*, publia des brochures, ce qui lui valut une condamnation à trois mois de prison (1891) ; il fut un des premiers collaborateurs de la *Libre Parole* (1892), ce qui lui valut une série de duels : avec Camille Dreyfus, avec M. Isaac, avec le capitaine Mayer qu'il tua, avec le capitaine Cremieu-Foa. Le général Boulanger étant mort, le marquis de Morès, dont le besoin d'activité n'était pas satisfait par des polémiques de presse, entreprit une expédition en Afrique. Il voulait négocier avec les Touaregs de Ghadamès le passage des caravanes venant du lac Tchad, dans le but de les faire aboutir vers les ports de l'Algérie et de la Tunisie au lieu de ceux de la Tripolitaine et du Maroc. A El Ouatia, il rencontra des Touaregs qui lui persuadèrent de renvoyer son escorte. Il crut de bonne politique d'accéder à leur désir. Bientôt les Touaregs étaient rejoints par une bande de Chambaa et à 3 kil. d'El Ouatia les deux troupes attaquaient le marquis et l'assassinaient, non sans qu'il eût vendu chèrement sa vie. Ses assassins furent découverts et arrêtés au commencement de juil. 1898 par le mokadem des Kadria de Ouargla. R. S.

MORESBY (Iles). Archipel d'Océanie, à la pointe S.-E. de la Nouvelle-Guinée, par 10° 39' lat. N. et 148° à 149° long. E. Iles Moresby (190 kil. q.), Basilisk ou Murilyan (90 kil. q.), Hayter (55 kil. q.) et Samarai ou Dinnerisland, la plus importante à cause de son bon mouillage ; en outre, 64 îlots. Possession anglaise.

MORESNET. Territoire situé à 7 kil. S. d'Aix-la-Chapelle, aux confins de la Belgique et de la Prusse. Le traité du 9 juin 1815, déterminant les frontières respectives de la Prusse et des Pays-Bas, donna une partie de la commune de Moresnet à chacun des deux pays, mais on ne put se mettre d'accord sur une portion de territoire d'une longueur d'environ 5.000 m. sur 1.250 m. de largeur, contenant les riches gisements de zinc de la Vieille-Montagne. Ce territoire indivis est resté neutre depuis 1816. A l'heure actuelle, entre la commune belge de Moresnet (1.037 hab. ; mines de zinc, de plomb, pavés) et la commune prussienne de Moresnet (650 hab.), se trouve la commune neutre, dite aussi Kelmis (2.800 hab.), dont le territoire occupe 550 hect. Elle a depuis 1844 son administration autonome (mairie et conseil municipal de 10 membres). Le code Napoléon est en vigueur ; les procès se plaident devant les tribunaux belges ou prussiens. Ceux qui ont reconnu l'une ou l'autre juridiction doivent au pays le service militaire. A.-M. B.

BIBL. : HOCH, *Un territoire oublié au centre de l'Europe*, Berne, 1881.

MORESQUE. I. ARCHITECTURE (V. MAURESQUE).

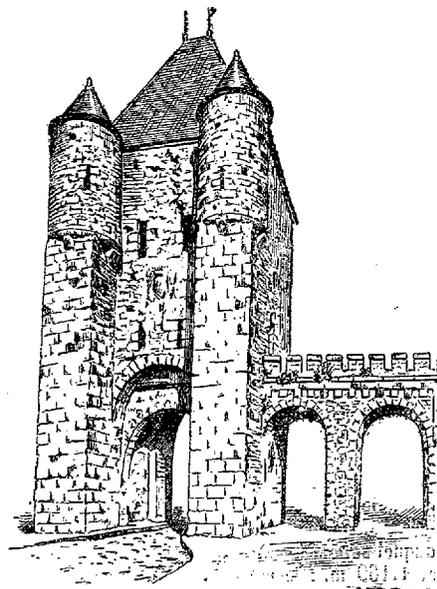
II. DANSE (V. DANSE, t. XIII, p. 867).

MORESTEL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin ; 1.446 hab. Fabrique de chaussures importante. Ruines d'une vieille tour carrée ; église gothique provenant d'un ancien couvent d'augustins.

MORESTEL (Pierre), littérateur français, né à Tournus en 1575, mort le 7 sept. 1658. Curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille, puis chanoine d'Evreux et précepteur du duc d'Elbeuf. Citons de lui : *Philomusus* (Lyon, 1605, in-4) ; *Alypius* (1605, in-4) ; *les Secrets de nature* (Rouen,

1607, in-12) ; *la Philosophie occulte des devanciers de Platon* (Paris, 1607, in-12) ; *Pompa feralis* (1621, in-8) ; *Artis Kabbalisticæ Academia* (1621, in-8) ; *Methodus ad acquirendas omnes scientias* (Rouen, 1632, in-8) ; *le Guidon des prélats et bouchier des pasteurs* (Paris, 1634, in-8) ; *Encyclopedia* (1646, in-8) ; *le Séjour délicieux* (Rouen, 1648, in-8).

MORET ou **MORET-SUR-LOING**. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, sur la rive gauche du Loing ; 2.068 hab. Gare importante du chem. de fer P.-L.-M. à la bifurcation des lignes dites de Bourgogne (vers Dijon-Lyon) et du Bourbonnais (vers Clermont-Nîmes). Port sur le canal du Loing. Sucre d'orge renommé des religieuses de l'hospice. Fours à plâtre et à chaux ; moulins à tan et à blé ; scierie mécanique. Fabrique de sabots. Restes de fortifications du xv^e siècle, dont les deux portes de Paris et de Bourgogne (mon. hist.). Eglise du xii^e siècle,



Porte de Paris, à Moret.

consacrée en 1166 par Thomas Becket ; le portail principal a été refait au xv^e siècle. De l'ancien château royal il ne subsiste que les ruines du donjon du xii^e siècle ; Fouquet y fut enfermé quelques mois en 1664. Anciennes maisons de bois des xv^e et xvi^e siècles. Pont du moyen âge. On s'accorde généralement à placer à Moret l'ancienne station romaine de *Lathophaum* ; la localité actuelle existait avec son nom au ix^e siècle ; un concile y fut tenu en 850. Un autre concile y régla, en 1154, les démêlés de la commune de Vézelay avec le comte de Nevers. La seigneurie de Moret, comprise dans le domaine de la couronne, fut donnée pour douaire à Jeanne de Bourgogne en oct. 1332, puis à Marie d'Anjou, reine de France, le 14 août 1429. Henri IV en fit don, en l'érigant en comté, à sa maîtresse Jacqueline de Bueil (1604). Il y avait à Moret une abbaye de religieuses bénédictines, où vécut, au xviii^e siècle, un personnage énigmatique, « la Mauresse », jeune fille de couleur, souvent visitée par les membres de la famille royale ; tout ce qu'on a raconté d'elle jusqu'ici est du domaine de la légende.

MORET (Antoine de BOURBON, comte de), né à Fontainebleau en 1607, tué à Castelnaudary le 1^{er} sept. 1632. Il était fils de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, faite comtesse de Moret. Légitimé en 1608, élevé à Pau par Scipion Dupleix, puis au collège de Clermont (1618) par Jean de Lingendes, il reçut de Louis XIII les abbayes de Savigny, Saint-Victor de Marseille, Saint-Etienne de Caen,

Signy. Mêlé à toutes les intrigues de Gaston, il fut vaincu de lèse-majesté, et le comté de Moret réuni à la couronne (15 oct. 1631). De Bruxelles, où il s'était réfugié, il alla rejoindre Montmorency en Languedoc et occupa Albi avec une bande de Polonais. Il commandait l'aile gauche à Castelnaudary; frappé d'un coup de mousquet, il mourut sur le champ de bataille ou au monastère de Prouille. On ignore le lieu de sa sépulture. Aussi disait-on qu'un ermite du nom de Jean-Baptiste, mort à Asnières en Anjou le 24 déc. 1691, n'était autre que le comte de Moret. Louis XIV chercha vainement à savoir la vérité, mais tout semble indiquer qu'il n'y avait là qu'une légende. M. Bouchot (*Portraits au crayon*, p. 218) signale un portrait du comte dans le fonds Béthune. — H. HAUSER.

BIBL. : D. VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*. — Sc. DUPLEIX, *Hist. de Louis XIII*. — G. GRANDET, *Vie d'un solitaire inconnu*; Paris, 1699, in-12.

MORET (José), historien espagnol, né à Pampelune en 1615, mort à Pampelune vers 1705. Membre de la Société de Jésus, il fut recteur du collège de Palencia et devint historiographe du royaume de Navarre. Il prit sa charge au sérieux et s'y consacra entièrement. Il avait déjà publié une relation du siège de Fontarabie en 1638 (*Historia obsidionis Fontarabie*; Lyon, 1656, in-24), mais ses ouvrages capitaux sont : *Investigaciones historicas de las antigüedades del reyno de Navarra* (Pampelune, 1665, in-fol.), et *Annales del reyno de Navarra* (Pampelune, 1684-1709, et Viana, 1715, 5 vol. in-fol.), dont les deux derniers furent rédigés par le P. Fr. de Aleson. G. P.-1.

MORET (Comte de) (V. GAUMARTIN [Louis-Urbain de]).

MORET (Eugène), littérateur français, né à Paris en 1835. Il a publié un grand nombre de romans et de romans historiques, parmi lesquels nous citerons : *les Mystères de la Saint-Barthélemy* (Paris, 1859, in-4); *Confession d'une jolie femme* (1867, in-12); *les Femmes sous la Terreur* (1872, in-12); *les Amours d'un garde-français* (1872, in-12); *les Nuits de l'Opéra* (1869, in-12); *l'Ingénue de province* (1878, 2 vol. in-12); *les Messagères de l'amour* (1880, in-12); *la Danse des millions* (1882, in-12); *l'Orpheline de Saint-Lazare* (1886, in-12); *Jeunesse brisée* (1886, in-12); *au Pays des dollars* (1890, in-8).

MORET (Louis-Joseph-Arthur), homme politique français, né à Etrechy (Aisne) le 10 nov. 1846. Avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, il fut élu député de la deuxième circonscription de Vervins, aux élections générales de 1893. Républicain modéré, il fut battu aux élections de 1898 par M. Fournière, socialiste.

MORET DE BOURCHENU (Jean-Pierre) (V. VALBONNAIS [Marquis de]).

MORETEL. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Goncelin; 304 hab.

MORETO (Ordre de). Créé par le pape Pie VII, en faveur du président de l'Académie de Saint-Luc, qui peut après sa présidence continuer à porter sa décoration. Ruban rouge, deux larges lisérés noirs.

MORETO Y CAVANA (Agustín), célèbre poète dramatique espagnol, né à Madrid vers 1618, mort à Tolède le 28 oct. 1669. Il était d'origine valencienne, fit ses études à Alcalá et devint, en 1657, recteur de l'hospice du Refuge à Tolède. C'est tout ce qu'on sait de sa vie. Il appartient à l'époque la plus brillante du théâtre espagnol, et il sut se faire une large place à côté de Lope de Vega et de Calderon. Sous certains rapports, il fut même un précurseur et réagit sur les littératures étrangères. Très fécond, arrangeur habile, sans avoir eu le génie de l'invention, il aborda tous les genres de l'art dramatique. Parmi ses comédies religieuses, dont le nombre est restreint, on cite les *Los mas dichosos Hermanos*, pièce qui met en action la légende des Sept Dormants d'Ephèse. Il s'exerça plus particulièrement dans le vieux genre chevaleresque, et au nombre de ses meilleurs drames comptent : *Rey valiente*

y *justiciero*, dont le héros est le roi Pierre le Cruel, et *El Rico Hombre de Alcalá*. Observateur pénétrant, vigoureux peintre de caractères, homme de théâtre, en un mot, il réussit encore mieux dans la comédie des mœurs, dont il fut, on peut dire, le créateur. Plusieurs d'entre elles sont de petits chefs-d'œuvre : *la Tia y la Sobrina*, *El Lindo don Diego*, *Trampa adelante!* et *El Desden con el desden*, la meilleure de toutes, et que Molière imita dans sa *Princesse d'Elide*. Souvent, il empruntait ses sujets à Lope de Vega et à d'autres, mais il leur donnait une forme neuve, plus vraie et plus artistique. Le recueil de ses *Comedias escogidas* (Madrid, 1654-81, 3 vol. in-4) ne comprend que quarante-six pièces. D'autres avaient été imprimées séparément. On les a souvent réimprimées et la meilleure édition en a été donnée dans la *Biblioteca Rivadeneyra*, t. XXXIX (1856), avec une excellente étude critique par L. Fernandez-Guerra y Orbe. Les pièces les plus remarquables ont été traduites en plusieurs langues étrangères. G. P.-1.

MORETON (Henry-John REYNOLDS), comte de DUCIE, homme politique anglais, né à Londres le 8 mai 1802, mort à Tortworth Court (comté de Gloucester) le 2 juin 1853. Elève d'Eton, il fut élu membre de la Chambre des communes par le comté de Gloucester en 1831 et entra à la Chambre des lords à la mort de son père, en 1840. Libéral, il s'occupa activement des questions libre-échangistes et prononça notamment en 1843 un discours remarquable en faveur du rappel des *corn-laws*. Il fut aussi un agronome distingué et il présida la Société royale d'agriculture de 1851 à 1852. R. S.

MORETON DE CHABRILLAN (V. CHABRILLAN).

MORETTE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins; 422 hab.

MORETTI (Cristofano), peintre italien, né à Crémone. Il compta, au xv^e siècle, parmi les novateurs les plus actifs de l'école lombarde et fut un de ceux qui préparèrent l'avènement de Léonard de Vinci. Renonçant aux ornements d'or dans ses tableaux, il prit un souci plus grand du dessin et de la perspective, et donna aux figures de ses fresques un style plus pur. Une fresque de la cathédrale de Crémone et une *Madone assise entre des saints*, à San Lorenzo, sont tout ce que l'on possède aujourd'hui de Cristofano Moretti; mais l'on sait qu'il avait, avec Bonifazio Bembo, son collaborateur et son émule, travaillé aussi à la décoration du château de Milan. G. C.

MORETTO DA BRESCIA (A. BUONVICINO, dit), peintre vénitien (1498-1555) (V. BUONVICINO).

MOREUIL (*Morolium*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, sur l'Avre; 3.293 hab. Stat. du chem. de fer de Compiègne à Amiens. Importantes manufactures de bonneterie de laine et de coton. Jadis chef-lieu d'une seigneurie considérable, dont les plus anciens seigneurs connus, au xi^e siècle, étaient issus des comtes de Soissons. En 1497, elle passa à la famille de Créquy, puis en 1687 à celle de Rougé. Ancienne abbaye de Saint-Vaast, ordre de Saint-Benoit, qui avait succédé en 1150 à un prieuré fondé en 1109 par Bernard de Moreuil. — La tour et la façade de l'ancienne église abbatiale, servant aujourd'hui de paroisse, sont dans un style flamboyant abâtardi qui remonte au milieu du xvi^e siècle. Le reste de l'édifice a été reconstruit dans ces derniers temps. De l'ancien château, il ne reste que quatre grosses tours cylindriques qui devaient garnir les quatre angles de l'enceinte. Le château actuel, construction moderne et sans caractère, renferme une assez nombreuse collection d'objets d'art de toute espèce.

BIBL. : Alcius LEDIEU, *Moreuil et son canton*; Paris, 1889, pp. 17 à 24, in-8.

MOREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevry-Chambertin; 634 hab. Vins renommés.

MOREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, canton de Nomeny; 484 hab.

MOREY (*Mauriacus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey; 592 hab. Carrières de pierre. Traces de voie antique. Découverte de substructions romaines. Restes d'un château féodal qui a appartenu aux de Châtillon, de Montbéliard, de Vergy, de Gâtey, d'Oiselay et Coquelin. Eglise du XVIII^e siècle (beau bénitier en pierre, du XVII^e siècle). Ancien couvent de bénédictins, fondé en 1657 par Claude-François Lullier, président au parlement de Dole, et supprimé en 1790. Morey a été chef-lieu de canton pendant la Révolution.

MOREY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Givry; 512 hab.

MOREY, peintre espagnol du XVIII^e siècle, originaire de l'île Majorque, mort à Palma vers 1750. Il travailla à Palma, et peignit, probablement à la détrempe, le *velum templi*, grande toile servant à voiler les autels pendant la semaine sainte, pour l'église paroissiale de Sainte-Eulalie à Palma. Cette toile représente le *Christ au tombeau*, avec des chœurs d'anges tenant les insignes de la Passion. On conserve, à l'église paroissiale de Saint-Michel, deux de ses tableaux, placés dans la chapelle de Saint-Joseph, et dans la chapelle de Sainte-Anne, deux autres peintures dont les sujets sont empruntés à la Passion. P. L.

MOREY (Mathieu-Prosper), architecte français, né à Nancy le 27 déc. 1805, mort à Nancy en 1886. Élève d'Ach. Leclère et de l'École des Beaux-Arts, Morey remporta le premier grand prix d'architecture en 1831, sur un projet d'établissement d'eaux thermales et envoya de Rome, en 1835, une restitution du Forum de Trajan. Nommé, presque aussitôt après son retour en France, architecte de la ville de Nancy, il y fit élever de nombreux édifices, dont l'église Saint-Epvre, à la suite d'un concours où il obtint le premier prix; l'église Saint-Vincent, le grand marché couvert, etc. Morey, qui était correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, a publié d'intéressantes notices sur les architectes lorrains des XVII^e et XVIII^e siècles.

MOREZ. Ch.-l. de cant. du Jura, arr. de Saint-Claude, sur la Bienne; 5.124 hab. Emailleries, fabriques d'horlogerie et de lunetterie, scieries mécaniques. Chambre consultative des arts et manufactures. La ville de Morez ne remonte qu'au XVI^e siècle; elle a pour origine des accensements de cours d'eau faits par les religieux de l'abbaye de Saint-Claude. Morez se développa surtout au XVIII^e siècle, sous l'impulsion de Jean-Baptiste Dollard, mort en 1750. Morez dépendait de la mense capitulaire de l'évêché de Saint-Claude et fut l'une des communautés qui, au XVIII^e siècle, avec l'aide de Voltaire et de l'avocat Christin, voulurent secouer le joug de la mainmorte et intentèrent au chapitre de Saint-Claude un procès célèbre. La mainmorte y subsista jusqu'en 1789. H. Livois.

MORFIL (Techn.). Parties d'acier très ténues, presque imperceptibles, qui restent adhérentes au tranchant d'une lame, après qu'on l'a repassée à la meule et qu'il faut enlever pour que l'on puisse se servir utilement de l'instrument.

MORFIL. Ile du Sénégal, située entre le fleuve Sénégal et le marigot de Doué, son dérivé. Elle a une longueur de 150 kil. et une largeur de 20 kil. environ. Sa principale localité est dans la partie occidentale et se nomme Guedé. En dehors de cette localité sont les deux postes de Saldé et de Podor. Elle est divisée en quatre cantons: de Lao, d'Irlabé, de Toro et de Dimar. Le nom de Morfil lui vient du mot espagnol *marfil*, ivoire, dent d'éléphant, dont on faisait autrefois un grand commerce. Aujourd'hui ces animaux sont fort rares.

MORFONTAINE ou **MORTFONTAINE**. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 435 hab.

MORGAGNI (Giovanni-Battista), éminent anatomiste italien, né à Forlì le 25 févr. 1682, mort le 6 déc. 1771. Reçu docteur à Bologne en 1781, il y succéda à Valsalva comme démonstrateur d'anatomie; il visita ensuite Padoue et Venise et alla s'établir à Forlì. Enfin, en 1742, il remplaça Vallisneri dans la chaire de médecine théorique

à Padoue, passa plus tard à celle d'anatomie et fut pendant soixante ans l'ornement de cette université. On a frappé en son honneur plusieurs médailles. On peut considérer Morgagni comme le fondateur de l'école anatomo-pathologique dont le grand mérite a été de donner au diagnostic et à la pratique une sûreté jusqu'alors inconnue. Son chef-d'œuvre est: *De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis libri V* (Venise, 1761, 2 vol.; Leipzig, 1827-29, 6 vol. in-8; trad. fr., Paris, 1820-25, in-8); citons encore: *Adversaria anatomica*, I-VI (Bologne, 1706-19, in-4; Padoue, 1719, in-4). Tous ses ouvrages ont été réunis dans *Opera omnia* (Venise, 1762, 6 vol. in-fol.; Bassano, 1765, 5 vol. in-fol.).

MORGAN (Emprunt). (V. DETTE, t. XIV, 330-338).

MORGAN (Henry), célèbre flibustier anglais, né vers 1635, mort à la Jamaïque en 1688. Il passa de bonne heure à la Jamaïque où l'un de ses oncles était lieutenant-gouverneur en 1664. En 1666, il commandait un navire dans l'expédition du boucanier Edw. Mansfield contre Curaçao. Mansfield ayant été tué, Morgan fut élu amiral par les boucaniers. Il ravagea les côtes de Cuba (1668), pilla Puerto Principe, enleva Porto Bello après des prodiges d'audace, rançonna Maracaibo (1669), défit le 1^{er} mai une escadre espagnole commandée par l'amiral don Alonso del Campo y Espinosa qui lui était bien supérieure en forces et, en 1670, muni d'un commandement régulier du gouverneur anglais, il dirigea contre Panama la plus grande expédition que les flibustiers eussent jamais entreprise. Avec des troupes bien réduites, 3.000 hommes au plus, il força le passage de la rivière de Chagre et vient battre, le 26 janv. 1671, sous les murs de Panama, une armée espagnole de 40.000 hommes pourvue d'une forte artillerie et d'une cavalerie bien montée. La ville fut pillée et incendiée. Morgan, de retour à la Jamaïque avec un butin considérable, y fut accueilli avec enthousiasme. Il fit un voyage en Angleterre en 1674, y fut reçu avec faveur par le roi et pourvu du poste de lieutenant-gouverneur de la Jamaïque qu'il exerça paisiblement jusqu'à sa mort. R. S.

BIBL.: EXMELIN, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalés dans les Indes*; Trévoux, 1775, 4 vol. in-12.

MORGAN (John-Minter), littérateur anglais, né à Londres en 1782, mort à Londres le 26 déc. 1854. Héritier d'une grande fortune, il se consacra à des œuvres philanthropiques et fonda notamment un orphelinat, en 1849. Il a beaucoup écrit, sur toutes sortes de sujets, mais de préférence sur des questions d'éducation et de socialisme. Citons: *Remarks on the practicability of Mr. Owen's Plan to improve the condition of the lower classes* (Londres, 1819); *The Revolt of the Bees* (1826); *Hampden in the nineteenth century* (1834); *The Christian Commonwealth* (1845); *A tour through Switzerland and Italy* (1851) et *The Phoenix Library* (1850, 43 vol.). Collection des traités sur des sujets d'économie politique et sociale, dans laquelle il fit rentrer quelques-unes de ses propres œuvres. R. S.

MORGAN (Miss Sydney OWENSON, lady), femme auteur anglaise, née à Dublin vers 1783, morte le 14 avr. 1859. Jolie, spirituelle, bonne musicienne et bonne cantatrice, elle se fit remarquer dès sa première jeunesse. Elle fréquentait un monde un peu mêlé, de commerçants et d'acteurs. Il semble qu'elle joua sur quelque scène. Elle débuta dans la littérature par un volume de vers plein de sentimentalisme (1801). En 1804, prenant *Werther* pour modèle, elle donnait son premier roman: *St Clair or the Heiress of Desmond*, bientôt suivi de *Novice of St Dominick* (1805, 4 vol. in-8) et de *The Wild Irish Gild* (1806), qui du jour au lendemain la rendit célèbre. Elle acquit la protection du marquis d'Abercorn, qui lui fit épouser son médecin, Thomas-Charles Morgan (V. ci-après). En 1814, elle publiait *O'Donnel*, roman national, puis *Florence Mac Carthy* (1816), dans le même genre, et *France* (1817, in-4), récit de voyage, semé d'observations sur notre poli-

tique et nos mœurs. Tous ces écrits obtinrent de fort grands succès. En 1821, elle donnait : *Italy*, dans la même note que *France*; puis une *Vie de Salvator Rosa* (1823); un nouveau roman irlandais, *The O'Briens and the O'Flaherties* (1827); *Book of the Boudoir* (1829), recueil d'amusantes esquisses autobiographiques; une nouvelle *France* (1830), entreprise à la suite d'un nouveau voyage à Paris; des *Dramatic Scenes* (1833); un roman de mœurs belges: *The Princess* (1835). Elle s'établit en 1839 à Londres, où elle eut un salon qui joua un grand rôle dans la vie littéraire. Depuis elle n'écrivit guère que *Woman and her master* (1840) et *The Book without a name* (1841), qui est plutôt de son mari que d'elle. On a de lady Morgan un médaillon par David d'Angers et un portrait par Lawrence. R. S.

BIBL. : J. FITZPATRICK, *Lady Morgan*, 1860. — Hepworth DIXON, *Memoirs of lady Morgan*.

MORGAN (Thomas-Charles) ou Sir Charles MORGAN, littérateur anglais, né en 1783, mort en 1843. Morgan, docteur de l'université de Cambridge, pratiqua la médecine à Londres jusqu'en 1812. A partir de cette date, il se fixa en Irlande, à la suite de son mariage avec une femme de lettres célèbre, miss Sidney Owenson. Il collabora à quelques-unes des œuvres les plus connues de sa femme, entre autres au *Book without a name* (1841). Mais, indépendamment de cette collaboration, Morgan composa des traités originaux, parmi lesquels il convient de citer : *Esquisses de la philosophie de la vie et des mœurs* (1816, in-8) et *Philosophie de la morale* (1819, in-8). Il écrivit aussi un certain nombre d'articles pour le *Monthly Magazine*. Morgan se fit remarquer par son ardeur à revendiquer l'émancipation des catholiques dans le Royaume-Uni.

MORGAN (Augustus de), mathématicien anglais, né à Madura (Inde anglaise) le 27 juin 1806, mort le 23 mars 1871. Professeur de mathématiques à l'University College de Londres, membre de la Société royale de Londres, secrétaire de la Royal Astronomical Society, il a écrit un nombre considérable de mémoires originaux et de notes, qui ont paru dans les *Cambr. Soc. Transactions*, dans le *Philos. Magazine*, dans le *Cambr. and Dublin Math. Journal*, dans les *Transactions* de la Société royale, dans *The Mathematician*, dans la *Penny Cyclopaedia*, etc., et qui portent sur toutes les branches des mathématiques, mais plus spécialement sur son histoire, sur le calcul différentiel, sur la théorie des probabilités, sur les projections gnomoniques. Il a publié à part : *A Treatise on the calculus of functions* (Londres, 1836, in-4); *Differential and integral calculus* (Londres, 1842, in-8; 2^e éd., 1854); *Trigonometry and double Algebra* (Londres, 1849, in-8); *Book of almanacks* (Londres, 1849, in-8); *Formal logic or the calculus of inference* (Londres, 1852, in-8), etc. Il a collaboré à partir de 1833 au *Compassion to the Almanack*. L. S.

MORGAN (Lewis-Henry), célèbre sociologue et ethnographe américain, né à Aurora (New-York) le 21 nov. 1818, mort à Rochester le 17 déc. 1881. Gradué en droit, député, puis sénateur (1868) de son Etat natal, il a publié de remarquables ouvrages sur les Indiens américains : *The League of the Iroquois* (Rochester, 1851); *Systems of consanguinity and affinity of the human family* (Washington, 1869); *Ancient Society* (New-York, 1877); ces deux derniers ouvrages sont parmi les plus importantes productions de la sociologie. Morgan a aussi publié *The House and house-life of the American aborigines* (Washington, 1881), et *The American beaver and his works* (Philadelphie, 1868).

MORGAN (Sir William), homme d'Etat australien, né à Wilshampstead, près de Bedford, en 1829, mort à Brighton le 2 nov. 1883. Fils d'un fermier, il émigra à dix-neuf ans en Australie et y fit une fortune rapide. Elu membre du conseil législatif en 1869, il devint un des leaders de cette assemblée. En 1875, il était nommé secrétaire chef dans le cabinet Boucaut. Il reprit les mêmes fonctions en

1877 et devint premier ministre en 1878. Il démissionna en 1881 après avoir réalisé d'importantes améliorations dans les impôts et donné une impulsion nouvelle aux travaux publics. On l'avait surnommé « le Cobden de l'Australie ». R. S.

MORGAN (Jacques-Jean-Marie de), archéologue contemporain, né au château de Biou, com. d'Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher), le 3 juin 1857. Elève de l'Ecole des mines, dont il sortit ingénieur en 1882, M. de Morgan fut (1892-97) directeur général du service des antiquités de l'Egypte. Il a publié un grand nombre d'études de géologie et d'archéologie, parmi lesquelles : *Voyage en Scandinavie* (*Bull. Soc. géol. de France*, 1877); *Etudes géologiques en Autriche-Hongrie* (Paris, 1881); *Mission scientifique au Caucase et dans l'Arménie* (Paris, 1886-89); *Mission scientifique en Perse et au Kurdistan* (Paris, 1889-91, inachevé); *Catalogue des monuments de l'Egypte antique* (Gizeh, 1892-93); *Fouilles à Dahchoûr en 1894* (Gizeh). M. de Morgan s'est illustré surtout par les belles fouilles qu'il a faites en Egypte. On lui doit la découverte à Memphis des statues colossales du dieu Ptah, le déblaiement et la consolidation du temple d'Ombos, la découverte du scribe assis de Gizeh à Saqqarah (1892), la découverte à Saqqarah des Mastabas de Mera et de Kabin (VI^e dynastie), de Ptah Chepses (V^e dynastie) (1893); les fouilles du Dahchoûr (1894-95) sont les plus importantes. Elles ont fait découvrir les trésors des princesses contemporaines d'Ousertesen III, les tombeaux du roi Hor-Ra-Fou-Ab et de la princesse Noub-Hotep, les tombeaux d'Ousertesen III, d'Amenemhat II, d'Amenemhat III (XII^e dynastie) et des princesses contemporaines d'Amenemhat II avec leurs trésors, enfin trente Mastabas contemporaines de Snéfron (IV^e dynastie). M. de Morgan a déblayé en 1895 le temple de Médinet-Abouï, Il a fondé en 1892 le musée d'Alexandrie. Arthur Guy.

MORGANATIQUE (Mariage). Forme de mariage, admise par les peuples germaniques (*Matrimonium ad legem salicam*, *matrimonium ad morganicam* [de *Morgi'an*, raccourcir, limiter?]) d'après laquelle la femme ne partage pas la condition sociale et le rang nobiliaire de l'homme; les enfants issus de ces unions n'ont pas les droits complets des enfants légitimes en matière de succession de fiefs et de fidéicommis. L'origine de cette législation paraît avoir été les unions de libres et de non-libres ou mariages de la main gauche. Elle se consolida lorsqu'en 1577 le concubinat eut été aboli dans le Saint-Empire. Aujourd'hui elle ne subsiste plus que pour les familles souveraines ou de très haute noblesse, auxquelles l'acte du 8 juin 1815, la décision fédérale du 19 juin 1825 et le congrès d'Aix-la-Chapelle (7 nov. 1818) ont garanti l'égalité vis-à-vis des maisons souveraines. Entre ce groupe de familles souveraines ou équivalentes et le reste de la nation, un mariage n'est pas réputé égal; il y a mésalliance (*disparagium*); la femme et les enfants ne peuvent prétendre au titre du père, ni à la partie de l'héritage qui dépend de sa qualité. Le mariage est dit morganique lorsque dans le contrat cette infériorité et ces restrictions sont stipulées formellement. Presque toutes les familles régnantes d'Allemagne ont inséré dans leurs actes et lois intérieures des clauses relatives aux unions morganiques. Les enfants qui en sont issus ne peuvent accéder au trône. A.-M. B.

BIBL. : PÜTTER, *Ueber Mischeiraten deutscher Fürsten und Grafen*; Göttingue, 1796. — Cf. le t. II, pp. 131 et suiv. du *Staatsrecht* de MOHL.

MORGANE ou MORGUE, personnage de la mythologie celtique. La forme Morgane, surtout connue des auteurs modernes, est reprise à l'italien *Morgana* qui représente l'ancienne forme française *Morgain*, cas régime de *Morgue* (cf. *Evain* de *Eve*, *Audain* de *Aude*, etc.). Pomponius Mela, au commencement du II^e siècle (*De situ orbis*, III, 6) nous dit (et son témoignage est confirmé par celui de Strabon) que les Gaulois croyaient à l'existence, dans

l'île de Sein, de neuf génies féminins qui avaient le pouvoir d'exciter ou d'apaiser la tempête, de prendre toutes sortes de formes et de guérir toutes les maladies. Au commencement du XII^e siècle, Geoffroy de Monmouth dans sa *Vita Merlini* décrit l'île des Pommiers ou l'île du Bonheur habitée par neuf sœurs, dont l'aînée, Morgue, « connaît la vertu de toutes les herbes, possède l'art de changer de figure et de s'élever dans les airs comme un oiseau ». Nous avons évidemment affaire à la même croyance, et Morgue n'est que la plus puissante des neuf divinités maritimes de l'île de Sein; c'est elle qui, selon le même Geoffroy, a recueilli Arthur après sa défaite, l'a guéri de ses blessures et le retient jusqu'au jour où il reviendra délivrer la Bretagne. Vers le milieu du XII^e siècle, la légende de Morgue, comme tant d'autres légendes bretonnes, passa sur le continent et s'y altéra gravement : au lieu de retenir Arthur, probablement par amour (c'est un personnage fréquent dans la mythologie celtique que la fée qui se prend d'amour pour un mortel : cf. la légende de Ninienne ou Viviane, le lai de *Lanval* dans Marie de France, etc.), elle devient, dans Robert de Boron, par exemple, sa sœur; de plus, ses attributions se confondent avec celles des *fées* (V. ce mot), génies secourables ou malfaisants, qui, dans les mythologies germanique et scandinave (ce sont les Nornes des Eddas), présidaient à la naissance des enfants, qu'elles douaient bien ou mal, suivant leur caractère ou l'accueil qui leur avait été fait. C'est en effet le rôle que Morgue joua le plus souvent, par exemple dans une des rédactions les plus récentes de *Garin de Montglane* et dans une version également assez moderne d'*Ogier le Danois*, où elle doue le héros de l'immortalité et se le réserve pour « baron et ami » (les deux épisodes sont certainement calqués l'un sur l'autre); c'est un rôle très analogue que lui attribue le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle (où ce n'est point à l'occasion d'une naissance qu'elle apparaît). Plus fidèles à la tradition celtique sont les dénouements des deux chansons de geste citées plus haut, où nous la voyons emmener et retenir Ogier et Rainouart comme elle retenait Arthur dans Geoffroy de Monmouth. Morgue est une des fées les plus souvent nommées dans les œuvres du moyen âge; elle apparaît dans un grand nombre de romans bretons de la seconde période (*le Mantel mautailé*, *Claris et Laris*, etc.); elle y est toujours la sœur d'Arthur; dans plusieurs, elle est présentée de plus comme l'ennemie de sa belle-sœur, la reine Guenièvre, qui l'aurait offensée en divulguant le secret de ses amours avec un mortel. Elle passa de là dans les récits des conteurs italiens, imitateurs de nos dernières chansons de geste. Une trace de la popularité de cette légende en Italie se retrouve dans la locution *Fata Morgana*, qui désigne un phénomène de réfraction qui se produit sur les côtes de Reggio et de Messine et qui montre au loin l'image renversée d'objets invisibles. A. JEANROY.

BIBL. : LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux et contes*, I, pp. 74, 83. — P. PARIS, *les Romans de la Table ronde mis en nouveau langage*, t. I, II, IV, *passim*. — H. de LA VILLEMARQUÉ, *Myrdhin*, p. 132. — LEROUX DE LINCY, *le Livre des légendes*, pp. 169-186. — Brun de la Montagne, dans *Société des anciens textes français*, Introduction. — *Hist. litt. de la France*, XXX, 125.

MORGANX. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau; 336 hab.

MORGARTEN. C'est le nom du flanc d'une ramification des Alpes à la limite des cant. de Zug et de Schwytz, en Suisse. Là eut lieu, en 1315, la première bataille que les trois cantons primitifs durent livrer au duc d'Autriche, leur ancien seigneur. Elle se termina par la défaite de ce dernier. En 1798, le général Schauenbourg fut battu à peu près au même endroit par les Schwytzois.

MORGE. Rivière de France (V. ISÈRE, t. XX, p. 993, et PUY-DE-DÔME [Dép. du]).

MORGEMOULIN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Étain; 242 hab.

MORGEN. Mesure de superficie en usage en Allemagne,

et correspondant à l'ancien arpent de France. Sa valeur était fort variable, allant de 20 1/4 ares (Francfort) à 96 1/2 ares à Hambourg.

MORGENGAB. Don du matin, *donum matutinum*. C'était un don que, d'après les anciens usages germaniques, le mari faisait à sa femme après la première nuit des noces (*Loi des Ripuaires*, XXXIX, alias XXXVII, 2; *Loi des Alamans*, 56, dans Pertz, *Leges*, t. III, p. 63). Ce don était purement volontaire de la part du mari, et il variait selon ses facultés. La loi des Lombards l'appelle *gratuita donatio* (Rotharis, 223, l. 2, t. I, ch. viii). Il paraît que certains maris, entraînés par la passion ou sous l'empire de la captation, s'abandonnaient à une générosité excessive, car un édit de la cinquième année du règne de Liutprand défendit de donner à titre de *morgincap* plus du quart de ses biens. De là vint le nom de *quartisium* qu'on trouve dans un testament de 1193 publié par Muratori. Le morgengab était primitivement distinct du *dotalicium* ou *dos* que le mari constituait à sa femme [douaire]; mais il finit par se confondre avec lui. V. les exemples rapportés dans le *Glossarium latinitatis* de Du Cange, v^o *Morganegiba*, et par P. Viollet, *Hist. du droit français*, 2^e éd., p. 774, note 4. L'étymologie du mot est *morgen* = *mane* et *gife* ou *gift* = *donum*. Le morgengab a survécu jusqu'aux temps modernes chez les Scandinaves; on en retrouve également les traces dans le droit alsacien jusqu'au code civil (D'Agon de la Contrie, *Ancien formulaire d'Alsace*, p. 75).

PLANIOL.

MORGENSTERN (Archéol.). Sorte d'arme ou de massue dont la tête de bois est garnie de pointes de fer sans nombre. Cette arme fut en usage en Suisse et en Allemagne pendant les XV^e et XVI^e siècles; la facilité de sa fabrication en fit avec la faux l'arme typique de la *Guerre des paysans*. Les morgensterns de cette époque sont de grossières massues à long manche et à tête hérissée de gros clous pointus. Mais les cavaliers en portèrent de plus parfaites, à manche court, à tête de métal garnie de pointes d'acier travaillées en pyramide. Dans certains, la hampe se continue à travers la tête en un canon de pistolet et forme une espèce de petite bombarde à main. M. M.

MORGES (all. *Morsee*). Petite ville de Suisse, cant. de Vaud, au bord du lac Léman; 4.052 hab. Localité industrielle et commerciale. Entrepôts de la compagnie du Jura-Simplon. Château du XI^e siècle.

MORGETES (Géog. anc.). Peuple de l'Italie antique, établi à la pointe S.-O. vers le détroit de Messine. Il fut refoulé par les OEnotriens en Sicile, où il bâtit la ville de Morgantium, sur le fleuve Symæthus (Strab., VI, pp. 257, 170; Den. Hal., I, 42; Diod., XIV, 78, 96, et XXXVI, p. 533).

MORGHEN (Raffaello), graveur italien, né à Florence le 19 juin 1758, mort à Florence le 8 avr. 1833. Élève de son père, *Filippo* (né en 1730), qui a surtout travaillé à Naples pour l'édition des antiquités d'Herculanum, et de son oncle *Giovanni-Elia* (né en 1721), il gravait dès la douzième année les Prophètes de Bandinelli, étudia ensuite à Rome sous Volpato, avec lequel il collabora, fut nommé professeur de gravure à l'Académie des Beaux-Arts de Florence (1793) et acquit une immense réputation. Il s'efforçait d'imiter dans le portrait les effets de la peinture. Ses principales œuvres, encore aujourd'hui très répandues, sont : *la Cène*, d'après Léonard de Vinci (et Teodoro Matteini) en 1800; *l'Annonciation*, *la Messe de Bolsena*, *la Madonna della Sedia*, d'après Raphaël; *l'Aurore*, d'après Guido Reni; *la Chasse de Diane*, d'après le Dominiquin; *la Danse des saisons*, d'après le Poussin; *la Madeleine repentante*, d'après Murillo; les portraits de Dante, Pétrarque, Arioste, le Tasse, Volpato, Napoléon, etc.

BIBL. : PALMERINI, *Catalogo dell' opere d'intaglio di Raffaello Morghen* (254 pièces); 3^e éd., Florence, 1824.

MORGIER (François), littérateur français, né à Ville-neuve-les-Avignon en 1688, mort à Avignon en 1726. Il rédigea de 1703 à 1707 les *Nouvelles de l'ordre de la*

Boisson et ses petits vers badins et frivoles, qui faisaient les délices de la société du temps, lui valurent une réputation fort exagérée.

MORGINS. Vallon pittoresque de Suisse, cant. du Valais. Il s'étend du val d'*Illiez* (V. ce mot), sur lequel il s'ouvre, jusqu'à la frontière savoisonne. Eaux minérales et station de repos.

MORGNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrepagny; 760 hab.

MORGNY-EN-THIÉRACHE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre; 322 hab.

MORGNY-LA-POMMERAYE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy; 422 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MORGUE. La Morgue est un établissement destiné à recevoir les corps des personnes décédées dans le ressort de la préfecture de police de la Seine, dont l'identité n'aurait pas été constatée ou dont le domicile serait inconnu, et à recueillir et rapprocher les renseignements de toute nature qui peuvent déterminer la reconnaissance de ces corps. La Morgue reçoit également les corps qui doivent faire l'objet d'une expertise médico-légale.

Historique. Il y eut à Paris, depuis une époque assez reculée, un endroit affecté au dépôt ou à l'exposition des cadavres trouvés dans les rues. Mais c'est vers le milieu du *xiv^e* siècle seulement qu'on rencontre une mention certaine d'un dépôt de cadavres au Châtelet. Ce dépôt était installé dans une geôle, dite basse geôle, petite salle infecte mal éclairée par une lucarne, où les corps nus étaient jetés pêle-mêle sur le sol. Les visiteurs, passant l'un après l'autre, n'y pouvaient regarder qu'en appliquant leur visage contre une étroite ouverture. L'exposition devait durer quarante-huit heures au moins; le procureur du roi, avisé du dépôt d'un cadavre, en requérait la visite par les médecins et chirurgiens du Châtelet afin de constater les causes de la mort et dresser procès-verbal. Si le corps n'était pas réclamé, le procureur concluait à l'inhumation dont le lieutenant criminel donnait l'ordre. Si le corps était reconnu, le réclamant devait présenter requête au magistrat, afin d'obtenir la permission de transporter le défunt dans sa maison et de le faire enterrer. Des registres contenaient la mention des dépôts et la description des cadavres; mais ils étaient tenus avec une grande irrégularité. Bien que les prisons du Châtelet eussent été supprimées en 1792, la basse geôle continua d'exister pendant toute la Révolution. Elle fut fermée seulement à la suite d'un arrêté du préfet de police Dubois en date du 17 août 1804. La Morgue fut alors installée dans un vieux bâtiment à deux étages, épave des boucheries que Philibert Delorme avait construites en 1568 sur le quai du Marché-Neuf, presqu'à l'angle du pont Saint-Michel. Le bâtiment faisait saillie sur le parapet du petit bras de la Seine. Un escalier conduisant à la berge servait à monter les noyés qu'on amenait en bateau. Les cadavres étaient étendus sur une table de marbre noir, leurs habits pendus au-dessus d'eux. Elle devint un foyer d'infection dont tout le monde se plaignait. En 1864, elle émigra à l'extrême pointe de l'île de la Cité, où elle se trouve encore (1898), bien qu'on ait parlé à maintes reprises de sa démolition et de sa reconstruction sur un autre point de Paris. Elle fut édifée par l'architecte Gilbert, membre de l'Institut.

Organisation actuelle. Les cadavres ne peuvent être reçus à la Morgue sans un ordre du préfet de police, du procureur de la République ou d'un officier de police judiciaire. Il est tenu trois registres: l'un pour recevoir les déclarations relatives aux personnes disparues; un autre mentionnant du 1^{er} janv. au 31 déc. les cadavres apportés et contenant toutes les indications qui pourraient servir à la reconnaissance des corps; le dernier est un répertoire annuel, par ordre alphabétique, des cadavres dont l'identité a été constatée. Dès qu'un corps est apporté à la Morgue, le greffier de cet établissement transmet à la préfecture de police un rapport mentionnant le commissariat qui a fait

l'envoi, le nombre et la nature des pièces qui lui ont été adressées. Il donne le signalement du corps, la désignation exacte de ses vêtements, et des observations éventuelles. Le cadavre est muni d'une étiquette qui reproduit le numéro d'ordre du registre d'inscription. Les vêtements restent à la Morgue. Les papiers, argent, tous autres objets trouvés sur le cadavre, sont transmis à la préfecture de police. Le greffier doit ensuite rechercher si le signalement du corps se rapporte à l'un des signalements qui lui auraient été fournis antérieurement à l'occasion de la disparition d'individus. Les corps dont l'ordre d'envoi n'indique pas l'identité sont photographiés, revêtus autant que possible de leurs vêtements. Les cadavres destinés à l'exposition sont, à l'exception des noyés, chaussés de leurs chaussures, et habillés de leurs principaux vêtements. Les noyés sont exposés munis d'une ceinture large. Les marques naturelles, tatouages, cicatrices, etc., sont autant que possible laissés à découvert, car ce sont des indices de nature à faciliter la reconnaissance.

Le cadavre d'un inconnu est soumis à l'action d'un appareil frigorifique et reste exposé tant que son état de conservation le permet. Les personnes qui se présentent pour reconnaître un cadavre remplissent certaines formalités qui leur sont indiquées, produisent le certificat de l'officier de l'état civil qui a dressé l'acte de décès et après cette production le corps reconnu est soustrait aux regards du public.

Les corps déposés à la Morgue sont inhumés après autorisation du parquet et avec l'assentiment du préfet de police. Il peut être procédé à l'autopsie des corps seulement sur l'ordre de l'autorité judiciaire ou après la délivrance par le parquet du permis d'inhumation. Les corps reconnus peuvent être autopsiés si la famille ne les réclame pas; de même ceux dont l'identité n'a pas été reconnue après une exposition de dix à quinze jours. — Après accomplissement des formalités dont nous avons parlé plus haut, les parents ou amis du défunt reconnu peuvent obtenir son transport à son domicile. Les corps inconnus ou abandonnés par les familles sont inhumés au cimetière des hôpitaux. Les vêtements ou objets trouvés sur les cadavres reconnus sont rendus à la famille après justification de ses droits et après autorisation de la préfecture de police. Les valeurs doivent être réclamées au greffe du parquet de la Seine et leur délivrance doit être autorisée par le procureur de la République. Après six mois tous les objets non réclamés sont livrés à l'administration des domaines.

La Morgue est ouverte au public tous les jours de huit heures du matin à six heures du soir en été et de huit heures du matin à la nuit tombante en hiver. Un greffier, qui est assimilé aux commis principaux de la préfecture de police, a la direction, la surveillance et la responsabilité de l'établissement, il est assisté d'un commis greffier. Outre la tenue des registres, ils dressent des états mensuels des cadavres déposés à la Morgue. Trois garçons sont affectés au service intérieur, lavent les vêtements, entretiennent l'établissement dans une parfaite propreté, etc.; un gardien est préposé à la surveillance du public aux abords de la salle d'exposition; un garçon de bureau est chargé des courses pour le parquet, la préfecture de police, les mairies, les commissariats, etc.

La haute surveillance et le contrôle de la Morgue sont confiés à un médecin-inspecteur qui veille non seulement à l'hygiène et à la salubrité de l'établissement, mais aussi à la discipline du personnel. Il est assisté de deux médecins inspecteurs adjoints et d'un médecin inspecteur suppléant. Ces médecins indiquent quels sont les cadavres qu'il convient de soumettre à une expertise médico-légale, ou d'inhumer sans autopsie, ou de présenter au cours de médecine légale pratique qui fonctionne comme complément de la Morgue et est installé dans les dépendances de la préfecture de police. Enfin des mécaniciens, sous les ordres d'ingénieurs, sont chargés du service de la machine à vapeur et des appareils frigorifiques (V. aussi CONSERVATION, t. XII, p. 537, et MORTUAIRE [Dépôt]).

Il nous reste à décrire en quelques mots l'organisation matérielle de la Morgue. Derrière un grand vitrage devant lequel défile le public, les cadavres sont disposés sur deux rangs de dalles en tôle, sur un plan incliné. En tout temps la température de cette salle est maintenue inférieure à zéro. De chaque côté se trouvent les dépendances, le greffe, la salle d'arrivée, le cabinet des magistrats, l'amphithéâtre, la glacière. Aux deux extrémités, dans le fond du bâtiment, des portes grillées ouvrent sur le chemin de ronde qui borde le parapet du quai et sert à l'entrée et à la sortie des corps. Derrière la salle d'exposition est une grande pièce ouverte à tous les vents qui sert à la réception des cadavres, à leur lavage, au placement dans les frigorifiques contenant quatorze cases.

L'installation de ces appareils a été obtenue en 1882 par le docteur Brouardel. Le froid est produit par l'évaporation du gaz ammoniac liquéfié sous sa propre pression. Au moyen de ces procédés, la justice peut conserver les corps pendant très longtemps. On les retire des cases chaque fois que l'instruction en a besoin et on les fait dégeler dans un appareil spécial, chauffé au gaz, de manière à faire disparaître la raideur des membres et la dureté des tissus produites par un froid de 15 à 20°.

La Morgue est aménagée pour recevoir trente corps. En 1835 elle a reçu 283 cadavres; en 1845, 344; en 1855, 433; en 1865, 639; en 1875, 595; en 1885, 858; en 1895, 890. Les corps déposés en 1895 comprenaient 524 cadavres masculins et 174 féminins, 93 nouveau-nés, 83 fœtus, 19 débris humains. Les causes de mort ont été ainsi réparties : suicides, 277; accidents, 101; morts subites, 82; homicides, 69; maladies, 52; manœuvres abortives, 5; causes inconnues, 103; causes incertaines, 15; rage, 1. Les autopsies ont été au nombre de 294, portant sur 176 adultes, 85 nouveau-nés, 25 fœtus et 3 débris. Le nombre des personnes dont l'identité n'a pu être établie a été de 619.

Il y a dans presque toutes les grandes villes de l'étranger des morgues qui, comme la nôtre, reçoivent des cadavres inconnus ou devant être soumis à des constatations médico-légales. Elles sont surtout nombreuses et bien installées en Allemagne : à Berlin, Francfort, Carlsruhe, Munich, Brême, Stuttgart, Weimar, où de plus elles sont mises à la disposition du public, soit lorsqu'on désire soumettre une personne décédée à une surveillance spéciale, afin de s'assurer de la réalité de la mort, soit pour servir de dépôt mortuaire aux gens peu fortunés qui ne disposent pas de locaux suffisants pour garder les cadavres des leurs sans inconvénient pour leur santé pendant plus de vingt-quatre heures. Il en est de même des morgues de Vienne et de Londres. Au reste, les morgues étrangères sont toutes d'organisation récente (celle de Berlin date de 1886) et elles ont pris la nôtre pour modèle.

R. S.

BIBL. : F. MAILLARD, *Recherches historiques et critiques sur la Morgue*; Paris, 1860, in-16. — GAVINZEL, *Etudes sur la Morgue au point de vue administratif et médical*; Paris, 1882, in-8. — DEVERGIE, *Statistique décennale de la Morgue (1836-46)*; Paris, 1851, in-8. — FOLEY, *Etudes sur la statistique de la Morgue (1851-79)*; Paris, 1880, in-8. — *Annuaire statistique de la ville de Paris, 1845*; Paris, 1897, gr. in-8. — COURCELLE, *Répertoire de police administrative et judiciaire*; Paris, 1896, grand in-8. — Ad. GUILLOT, *Paris qui souffre. La basse geôle du Grand-Châtelet et les morgues modernes*; Paris, 1888, in-12. (On trouvera dans ce dernier ouvrage une bibliographie extrêmement bien faite et très étendue du sujet.)

MORHANGE (*Morehenges*, 1252; en allem. *Mörchingen*). Com. de la Lorraine allemande, arr. de Forbach, cant. de Gros-Tenquin, sur le chem. de fer de Metz à Sarrebourg; 7.301 hab. Fabrique de pompes à incendie; distilleries; tanneries; tuileries. Antiquités d'origine gallo-romaine ou franque. Eglise, basilique gothique à trois nefs, du xv^e siècle. Au moyen âge, Morhange était baigné de fossés alimentés par les eaux de la Petite-Seille, entouré de fortes murailles flanquées de hautes tours et défendu par deux châteaux forts, dont il ne subsiste plus que quelques restes. Il était le chef-lieu d'une seigneurie ayant titre de

comté qui, dès le xn^e siècle, appartenait à la maison de Salm et relevait du duché de Lorraine. Morhange porte *d'azur au globe du monde d'or, bandé de sable et surmonté d'une croix d'or*. Dans les derniers temps, Morhange, devenu ville de garnison de grande importance, a pris un développement extraordinaire. Il s'est construit une ville nouvelle aux flancs de l'ancienne.

BIBL. : W. UEBERHORST, *Mörchingen. Gesch. einer lothr. Garnison*; Strasbourg-Leipzig, 1895.

MORHÉRY (Louis-François-Anne ROBIN DE), homme politique français, né à Josselin (Morbihan) le 16 nov. 1741, mort à Cohiniac (Côtes-du-Nord) le 5 mai 1829. Négociant, député du tiers aux États généraux pour la sénéchaussée de Ploermel, il adopta les principes de la Révolution. Mais le 21 mai 1790 il donna sa démission. Juge au tribunal de Loudéac en l'an IV, il devint président du tribunal civil en l'an VIII.

Son petit-fils, *Louis-Adolphe-Napoléon*, né à Loudéac le 5 mai 1805, mort à Paris le 21 déc. 1864, se jeta de bonne heure dans l'opposition et prit une part active à la révolution de 1830. Comme il réclamait la proclamation d'une république, il fut poursuivi par le gouvernement de Juillet. Il exerça ensuite comme médecin à Loudéac, en s'occupant toujours passionnément de politique. Le 28 févr. 1848, il était élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, où il appuya et vota les mesures les plus libérales. Non réélu à la Législative, il se tint depuis lors tout à fait dans la vie privée.

R. S.

MORHIER (Simon), prévôt de Paris pendant l'occupation anglaise, au xv^e siècle. Il était originaire du pays chartrain. Il prit parti pour les Bourguignons contre les Armagnacs, entra au service de la reine Isabeau de Bavière et devint maître de son hôtel. Après la mort de Henri V, le duc de Bedford, régent de France pour Henri VI, le nomma prévôt de Paris (1^{er} déc. 1422). Il resta toujours attaché aux Anglais. Il échoua, en 1423, devant Compiègne qu'il voulait reprendre aux Armagnacs. Néanmoins, Bedford lui donna plusieurs propriétés confisquées (1425). Pris au siège de Montargis (1427) et à la bataille de Rouvray (12 fév. 1429), il racheta sa liberté, repoussa, peu après, l'attaque de Jeanne d'Arc sur Paris (sept.), alla combattre, en 1435, les insurgés du Cotentin et essaya vainement de résister au connétable de Richemont, quand il entra par surprise dans Paris, le 13 avr. 1436. Il fut alors pris au pont de Charenton par Denis de Chailly et se libéra en lui cédant quelques terres. Il continua de servir Henri VI, qui lui donna une riche pension et des charges importantes. Il fut nommé capitaine de Dreux, trésorier et gouverneur général des finances en France et en Normandie. Il contribua à la défense de Meaux (1439), de Creil et de Pontoise (1441). Pendant la trêve de Tours (1444-49), il vécut à Rouen, dans l'intimité de Somerset, gouverneur de la Normandie. Il mourut probablement peu après la rupture de la trêve. Il avait épousé Blanche de Popincourt († 1422), puis Jeanne de Lagny († avant 1436), dont il avait eu un fils et une fille.

E. C.

BIBL. : Les chroniqueurs du temps et surtout le *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. A. TURTRY. — E. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont. — Pièces originales*, dossier MORHIER, à la Bibl. nat.

MORHOF (Daniel-Georg), écrivain allemand, né à Wismar le 6 févr. 1639, mort à Lubeck le 30 juil. 1691, professeur de poésie à Rostock (1660), puis à Kiel (1665), auteur de médiocres *Opera poetica* (Lubeck, 1697), d'un bon exposé d'histoire littéraire (*Unterricht von der deutschen Sprache und Poesie*, Kiel, 1682), et d'une sorte d'encyclopédie : *Polyhistor* (Lubeck, 1688; nouv. éd. complétée, 1707; 4^e éd. en 2 vol., 1744).

BIBL. : LILLIENCRON, dans *Allgem. deutsche Biographie*. — TREITSCHKE, dans *Litterahist. Taschenbuch* de PRUTZ.

MORI ANOBI, homme d'Etat japonais, né à Satsouma en 1846, assassiné le 11 févr. 1889. Envoyé pour ses études à Londres, il y passa deux ans. Il siégeait à l'assemblée des notables (Giyi-in) de 1869 et y proposa d'ôter aux samouraï le port du sabre; repoussée à l'unanimité, cette

proposition mit sa vie en péril. Il fut nommé à la légation de Washington (1870), puis vice-ministre des affaires étrangères (1874), ambassadeur en Chine (1875), en Angleterre (1879), ministre de l'instruction publique (1883). C'était un partisan aveugle des institutions anglaises et américaines jusqu'à proposer d'adopter au Japon la langue anglaise, orthographiant son nom Maury, affichant son mépris pour les idées japonaises. Il fut assassiné par un fanatique le jour de la proclamation de la constitution nouvelle. Il a laissé quelques écrits en anglais : *Ressources of America*; *Education for Japan*; *Religious freedom in Japan*; etc.

MORIALE (Fra), condottiere italien (V. MONTRÉAL).

MORICE (Sir William), homme d'Etat anglais, né à Exeter le 6 nov. 1602, mort à Werrington le 12 déc. 1676. Haut shérif du Devonshire en 1651, il avait été élu membre du Parlement pour ce comté en 1648 et de nouveau en 1654. Il fut réélu par Newport en 1658 et par Plymouth en 1660. Très lié avec Monk, il eut sa bonne part aux intrigues du général relatives à la Restauration. Aussi fut-il nommé en 1660 secrétaire d'Etat et conseiller privé. Il voulut s'acquitter de son emploi avec intégrité, mais les courtisans lui firent la vie si dure qu'il démissionna en 1668, plein de dégoût pour la politique de Charles II, qui, disait-il, débauchait la nation. Très lettré, il s'était passionné pour la théologie et il a écrit de gros traités sur cette aride matière.

R. S.

MORICE (Humphry), financier anglais, né vers 1671, mort le 16 nov. 1731, petit-fils du précédent. Grand commerçant, membre du Parlement pour Newport en 1713, il appuya la politique de Walpole. Réélu en 1722 par Gram-pound, il représenta cette circonscription jusqu'à sa mort. Directeur de la banque d'Angleterre en 1716, il devint gouverneur de cet établissement en 1727. Après sa mort, on découvrit avec stupeur qu'il avait négocié quantité de fausses traites et il s'ensuivit des procès qui ne durèrent pas moins de cinq ans et causèrent de grands scandales.

Son fils, *Humphry*, né en 1723, mort à Naples le 18 oct. 1785, membre du Parlement pour diverses circonscriptions, à partir de 1750, devint clerc contrôleur de la maison de George II en 1757, contrôleur en 1763, et entra au conseil privé en 1773.

R. S.

MORICE (Emile), publiciste français, né à Rouen en 1797, mort le 2 nov. 1836. Collaborateur de l'*Aristarque*, puis, à partir de 1830, de la *Quotidienne*, il a eu une grande part à la rédaction des fameux *Mémoires* de Vidocq. Il a laissé : *Révolutions et pamphlets* (Paris, 1834, in-8); *Histoire de la mise en scène, depuis les Mystères jusqu'au Cid* (Paris, 1836, in-12).

MORICE (Léopold), sculpteur français, né à Nîmes en 1846. M. Morice est l'auteur de la statue monumentale de la *République* qui décore à Paris la place du même nom depuis 1883. Il a débuté au Salon de 1868, et depuis exposé, dans les Salons suivants : *un Dernier Adieu, la Proclamation de la République*, une statue de *Raspail, Gloire à Marceau*, etc.

MORICE DE BEAUBOIS (Dom Pierre-Hyacinthe), érudit français, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Quimperlé le 25 oct. 1693, mort à Paris le 14 oct. 1750. On lui doit un beau monument d'érudition de l'histoire de Bretagne, d'abord 3 vol. in-fol. de documents pour faire suite à l'histoire de Bretagne de dom Lobineau, intitulés *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique de Bretagne* (1742-46), puis une *Histoire de Bretagne*, publiée après sa mort, de 1750 à 1756, en 2 vol. in-fol.

MORICE DE LA RUE (Charles-Félix), ingénieur français, né à Laval le 4 sept. 1800, mort en 1880. Sorti le premier de l'Ecole des ponts et chaussées en 1824, nommé ingénieur en 1826 et ingénieur en chef en 1833, il fut promu en 1853 inspecteur divisionnaire et prit sa retraite en 1862. Il a accompli dans la Manche toute sa carrière et on lui doit les phares de Barfleur et de la Hague, le

bassin à flot de Carentan, celui de Granville. Il avait dressé un projet de canal maritime à travers le Cotentin. Il est l'auteur de plusieurs mémoires relatifs à ces travaux; ils ont été insérés dans les *Annales des ponts et chaussées*.

MORICHELLI (Anna BOSELLO-), cantatrice scénique italienne, née à Reggio en 1760. Douée d'une rare beauté, d'une voix pure, étendue et flexible, elle fut l'une des artistes les plus célèbres de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elève de Guadagni, l'un des castrats les plus fameux de cette époque, elle débuta à Parme, en 1779, avec le plus brillant succès. Elle se faisait entendre ensuite à Venise, puis à Rome, et en 1781 excitait l'enthousiasme du public milanais en chantant avec le célèbre ténor Mandini. A Vienne, en 1782, elle était la cantatrice favorite de l'empereur Joseph II. Après s'être fait applaudir à Turin et à Naples, elle était de retour à Milan lorsque le violoniste Viotti l'engagea pour le théâtre de Monsieur, qui se fondait à Paris. Elle fut la perle de la troupe de ce théâtre, où elle obtint des succès retentissants. Les événements du 10 août 1792 ayant mis en fuite, en les effrayant, les chanteurs italiens du théâtre de Monsieur, M^{me} Moricelli se rendit à Londres, où elle continua le cours de ses succès, puis retourna en Italie en 1794 ou 1795. On croit qu'elle quitta le théâtre peu de temps après.

A. P.

MORIENUS (Alch.). Moine chrétien syriaque, qui paraît avoir vécu vers le VI^e siècle de l'ère chrétienne dans le milieu gréco-syriaque où les sciences subirent une première élaboration avant d'être transmises aux Arabes. Les traités alchimiques de cet auteur sont cités par les Arabes et nous possédons la traduction latine de quelques-uns. Morienus eut pour disciple un nommé Calid ou Khaled, donné par les orientalistes pour un prince égyptien devenu savant et le premier introducteur parmi les musulmans des ouvrages scientifiques, astronomiques, médicaux et alchimiques, et signalé comme maître de Geber.

D. B.

BIBL. : BERTHELOT, *la Chimie au moyen âge*, 1893.

MORIENVAL (*Morinorum Vallis, Morgnevalis, Morgneval*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois; 903 hab. Morienval est l'un des territoires les plus vastes du département, il occupe une partie de la forêt de Compiègne, de la plaine fertile située entre cette forêt et celle du Retz. Son origine est peu connue, il y a toute apparence que ce lieu a commencé par une de ces métairies de plaisance que les Romains appelaient villas, métairie qui aurait plus tard appartenu au roi. On y a découvert beaucoup d'antiquités de toutes les époques et une grande voie romaine traverse son territoire. Morienval fut habité par Dagobert I^{er} et ses successeurs. Sous les Carolingiens, Charles le Chauve y signa deux chartes datées de 870 concernant deux monastères. On possède des monnaies de Charles le Gros, frappées à Morienval. Ce lieu fut détruit par les Normands. Dagobert I^{er} fonda à Morienval une abbaye double, d'hommes et de femmes, qui fut l'un des plus célèbres monastères bénédictins de l'ancienne France. Parmi ses premiers abbés laïcs, cette abbaye compte le comte Thierry, frère de Charles le Simple, et Robert, frère du roi Eudes. C'est sous celui-ci que les bâtiments furent incendiés par les Normands. Plus tard, les deux communautés furent séparées et les moines, qui avaient construit une église à part dédiée à saint Denis, finirent par être tout à fait supprimés et l'abbaye par devenir exclusivement un monastère de femmes. Sous le gouvernement de Pétronille I^{re}, la plus ancienne des abbesses connues au XII^e siècle, les reliques de saint Annobert, évêque de Séz, déposées provisoirement pendant la nuit dans le chœur de l'église, devinrent si lourdes, qu'elles furent laissées à Morienval où elles attirèrent un grand concours de pèlerins. Parmi les abbesses qui gouvernèrent successivement, on cite Pétronille II qui soumit ses religieuses à la règle de Saint-Benoît, en 1176; Imberti qui, en 1206, limita le nombre des nonnes à 60; et Anne II de Foucault qui réforma l'abbaye

en 1640 ; elle obligea les religieuses à la vie commune ; elle mourut en 1684. Les religieuses furent dispersées en 1745 par décret de l'évêque de Soissons qui unit leurs biens au monastère de Royal-Lieu ; mais l'abbaye ne fut complètement supprimée qu'en 1770. Ses armes étaient : la bannière de France, semée de fleurs de lys sans nombre, avec deux lions pour supports. La cure était dédiée à saint Denis. Le culte paroissial était exercé à un autel spécial dans l'église des chanoines qui occupait la place qui existe aujourd'hui devant les restes du monastère. On l'a détruit après 1745. La grande église Notre-Dame fut conservée pour les besoins du culte. C'est un monument historique très remarquable, qui a donné lieu à de nombreuses controverses relatives à l'époque de sa construction. Elle fut certainement commencée en 920 par l'abbé Robert, mais il s'agit de savoir quelle est la date exacte de son établissement sous sa forme actuelle. Les trois tours datent probablement du XI^e siècle ou du commencement du XII^e. Le haut du chœur, les voûtes et le transept gauche du XII^e ; la chapelle de ce transept du XIII^e ; le reste de l'église a été reconstruit au XVII^e. Dans le latéral gauche, il y a une statue couchée sur la tombe de Florent de Hangest, sire de Viry, mort en 1491. Les abbesses étaient inhumées sous des pierres tumulaires, la plupart d'une exécution remarquable, dont on peut encore lire quelques inscriptions. Près de l'église se voient les restes d'un ancien manoir du XIII^e siècle. La commune de *Saint-Clément* a été réunie à celle de Morienvall en 1825. L'église en ruines est du XVI^e siècle. Vis-à-vis de Saint-Clément il y a une chapelle dédiée à saint Annobert ; on y vient en procession le quatrième dimanche après Pâques et le premier dimanche de septembre. Autres hameaux : *Granchemont* fut brûlé en 1816 ; *Fossemont*, *La Fosse*, ancienne propriété de l'abbaye ; *Rocquigny*, autrefois fief particulier ; *Helincourt*, qui tire son nom d'Hélin, sénéchal de Flandre, qui avait reçu cette terre en récompense des services qu'il avait rendus aux religieuses de Morienvall dont il fut l'avoué : c'était un des hommes distingués au XII^e siècle ; le manoir fut détruit au temps de la Jacquerie ; non loin de ce hameau se trouvait un ermitage détruit vers 1775 ; *Buy*, succursale de Morienvall ; l'église démolie depuis peu était dédiée à saint Christophe ; *Grimaucourt*, ancienne seigneurie ; une chapelle dédiée à saint Michel fut détruite avant la Révolution ; *Brassoire*, ancienne maladrerie au XII^e siècle. *Lessart-Labbesse* ; non loin de là, ruines de l'ancien château nommé la *Loge-Lambert*, construit au XIV^e siècle ; *Saint-Nicolas-de-Courson* : on présume que ce hameau a été bâti sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine ; on y a trouvé des médailles et autres antiquités de cette époque. Un établissement religieux détruit par les Normands fut relevé sous le règne de Louis VII le Jeune. L'église de ce prieuré construite en 1185 fut abattue en 1787. *Four d'en haut* ou *La Fortelle* tire son nom d'une verrerie fondée sous Charles VI. Ce hameau appartint au XVII^e siècle au duc de Candale d'Épernon. Près de la chaussée *Brunchaut*, on voit des constructions romaines. *Vaudremont*, dans la forêt de Compiègne. La vallée d'Autonno, les vallons de Morienvall et de Bonneuil, produisent beaucoup de noix qui sont l'objet d'un commerce lucratif. Fabrique de sucre, féculerie, scierie mécanique. C. St-A.

MORIER (John-Philip), diplomate anglais, né à Smyrne le 9 nov. 1776, mort à Londres le 20 août 1853, fils d'Isaac Morier (1750-1817), consul général d'Angleterre à Constantinople. Il débuta dans la diplomatie en 1799. Il fut chargé d'un important service d'observation à l'armée turque envoyée en Egypte pour combattre Kléber (1800). Il a laissé un très intéressant compte rendu de cette campagne : *Memoir of a campaign with the Ottoman Army in Egypt* (Londres, 1801, in-8). Il occupa ensuite divers postes avec distinction, notamment celui de consul général d'Albanie (1803), où Ali Pacha de Janina lui donna de la tablature, et il devint en 1815 sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

R. S.

MORIER (James-Justinian), voyageur et diplomate anglais, né à Smyrne vers 1780, mort à Brighton le 19 mars 1849, frère du précédent. Il débuta dans la diplomatie en 1807 et fut attaché à la mission d'Harford Jones en Perse. Il en rapporta : *A journey through Persia, Armenia and Asia Minor to Constantinople* (Londres, 1812), ouvrage qui fit tout de suite autorité et qui fut traduit en français (1813) et en allemand (1815). Morier fut de nouveau envoyé à Téhéran en 1810. Il faisait partie de l'ambassade de sir Gore Ouseley, qui conclut le traité de 1812. Il écrivit le récit de ce second voyage : *A second journey through Persia* (Londres, 1818). Il quitta la diplomatie en 1826 après avoir signé le traité avec le Mexique (26 déc.). Il se consacra alors tout à fait à la littérature et écrivit des romans spirituels qui eurent un très grand succès. Citons : *The Adventures of Hajji-Baba of Ispahan* (Londres, 1824) ; *Zohrab the Hostage* (1832) ; *Ayesha the maid of Kars* (1837) ; *The Mirza* (1842) ; *Misselmah* (1847) ; *Martin Troutroud or the Frenchman in London* (1849), d'abord écrit en français, puis traduit en anglais par l'auteur.

R. S.

MORIER (David-Richard), diplomate anglais, né à Smyrne le 8 janv. 1784, mort à Londres le 13 juil. 1877, frère des précédents. A vingt ans, il entra dans la carrière diplomatique, fut attaché en 1804 à la mission envoyée à Ali Pacha de Janina, fut chargé de diverses négociations en Egypte (1807), à Constantinople (1809), etc. De 1813 à 1815, il prit part aux importantes négociations qui amenèrent et suivirent la chute de Napoléon. Il figura notamment au Congrès de Vienne et fut un des rédacteurs des traités de 1815. Consul général de Paris (1814), il occupa brillamment, de 1832 à 1847, le poste de ministre plénipotentiaire à Berne. Il a laissé quelques écrits : *What has the religion to do with Politics* (Londres, 1848) ; *The Basis of Morality* (Londres, 1869) ; *Photo the Suliote* (Londres, 1857).

MORIER (Sir Robert-Burnett-David), diplomate anglais, né à Paris le 31 mars 1826, mort à Montreux le 16 nov. 1893, fils du précédent. D'abord employé dans l'administration de l'instruction publique, il entra dans le service diplomatique en 1853. En 1866, il négociait un traité de commerce avec l'Autriche. Il resta pendant vingt-trois ans en divers postes d'Allemagne, où il acquit une expérience et une habileté consommées. Il se trouva souvent, notamment dans la question du Slesvig-Holstein, en opposition avec Bismarck, qui lui avait voué une véritable haine. Ministre à Lisbonne de 1876 à 1881, puis à Madrid, il fut nommé en 1884 ambassadeur à Saint-Petersbourg, où il gagna l'amitié du tsar. C'est grâce à son influence que les relations entre l'Angleterre et la Russie, très tendues en 1885, demeurèrent suffisamment cordiales. Bismarck l'attaqua violemment en faisant répandre par la presse le bruit qu'il avait, en 1870, transmis de son poste de Darmstadt des informations militaires au gouvernement français, insinuation qui tourna à la confusion du chancelier. En 1891, Morier fut désigné pour remplacer lord Dufferin dans l'ambassade de Rome. Mais, d'une part, sa santé gravement compromise par le surmenage, puis par la mort prématurée de son fils, d'autre part le règlement de certaines questions délicates à Saint-Petersbourg, ne lui permirent pas de prendre possession de ce poste.

R. S.

MORIER-EVANS (David) (V. EVANS).**MORIÈRES**. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf ; 109 hab.**MORIÈRES**. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (N.) d'Avignon ; 1.014 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.**MORIERS**. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 448 hab.**MORIEUX**. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 694 hab.**MORIEZ**. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Saint-André-de-Méouilles ; 659 hab. Stat. du chem. de fer du Sud.

MORIGIA (Jean-Antoine) (1493-1545) (V. BARNABITES).
MORIGIA (Giacomo-Antonio), cardinal italien, né à Milan le 23 févr. 1632, mort à Pavie le 8 oct. 1708. Entré chez les barnabites, il professa à Macerata et à Milan, prêcha dans diverses chaires, fut choisi par Côme III de Médicis pour théologien et précepteur de son fils, nommé enfin successivement à l'évêché de San Miniato (1681), à l'archevêché de Florence (1683) et, quand il se fut demis de celui-ci, à l'évêché de Pavie (1701). Il était cardinal depuis 1698. Il est l'auteur de quelques oraisons funèbres (de Philippe Visconti, évêque de Catanzare, et de Philippe IV, roi d'Espagne) et d'un volume de *Lettere pastorali al popolo di Firenze*.
 A. JEANROY.

BIBL. : UGHELLI, *Italia sacra*. — ARGELATI, *Bibl. script. Mediol.*

MORIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy ; 248 hab.

MORIGNY-CHAMPIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Étampes ; 904 hab. Eglise des XII^e et XIV^e s. (mon. histor.).

MORIJA (Le mont). Sommet montagneux sur lequel se dressait le temple de Jérusalem, érigé par Salomon, et qu'on prétendait avoir reçu, dès l'époque des patriarches, une consécration éclatante par la scène dramatique, dite du sacrifice d'Isaac. La divinité était intervenue pour arrêter le bras d'Abraham, prêt à percer son fils.

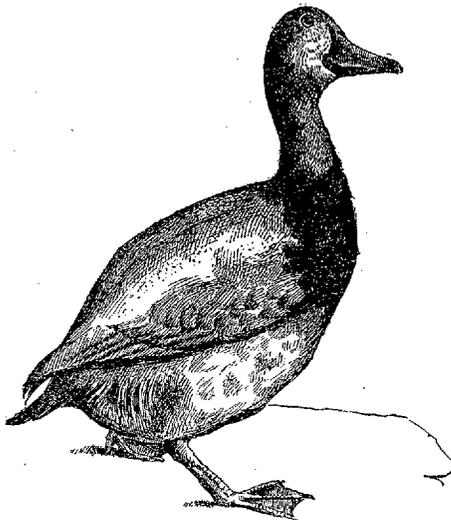
MORILLE. I. BOTANIQUE (V. MORCHELLA).

II. ART CULINAIRE (V. CHAMPIGNON).

MORILLO (Pablo), comte de Carthagène, marquis de la Puerta, général espagnol, né à Fuente (prov. de Toro) en 1777, mort à Madrid en 1838. Il servit dans la marine, se distingua en 1808 comme chef de guerillas dans la prov. de Murcie, fut envoyé en Nouvelle-Grenade pour combattre les insurgés (1815), prit Carthagène et Bogota, mais fut battu par Bolivar en 1817, bloqué dans les places fortes et obligé de signer la trêve de Trujillo (26 nov. 1820). Capitaine général de Madrid durant les Cortès, il se tint sur la réserve ; quand l'armée française entra en Espagne, Morillo, qui était capitaine général de Galicie, se soumit sans coup férir. Il fut cependant obligé de s'enfuir en France (1824), fut rappelé en 1832, redevint capitaine général de Galicie, commanda l'armée opposée à Don Carlos. Il a publié des *Mémoires* (Paris, 1826).

MORILLON. Nom vulgaire de la *Fuligula* ou *Fulix cristata*. En parlant des *Canards* (V. ce mot), nous avons indiqué les caractères distinctifs de la petite tribu des Fuligulines, qui comprend les Fuligules proprement dites, les *Aythia*, les *Nyroca* ou Canards aux yeux blancs, les Garrots. Ces caractères sont particulièrement accentués chez les vraies Fuligules, et notamment chez la *Fuligula* ou *Fulix cristata* L., vulgairement appelée *Canard morillon*. Dans cette espèce qui se trouve en Europe, en Asie et dans le N. de l'Afrique, le mâle adulte a la tête et le cou revêtus de plumes d'un noir glacé de violet qui s'allongent en forme de huppe sur l'occiput ; le manteau est d'un brun noirâtre, légèrement ponctué de blanchâtre, avec des reflets bronzés sur les couvertures alaires, la poitrine noire, l'abdomen noirâtre, les ailes d'un brun foncé avec un miroir blanc. La femelle, au contraire, porte un capuchon d'un noir brunâtre, un manteau noirâtre pointillé de roux, et les parties inférieures de son corps sont de couleurs moins franches que dans l'autre sexe. Le Morillon fréquente plutôt les rivières et les lacs que les lagunes voisines de la mer et est très commun en France, à l'arrière-saison et en hiver, sur quelques cours d'eau qui ne gèlent point. On rencontre parfois en Europe une autre espèce, originaire de l'Amérique septentrionale, qui se distingue de la précédente par son collier roux et qui est appelée, pour ce motif, *Fuligula collaris* (Donov). Une troisième espèce, la *Fuligula marila* L., ou *Canard milouinan*, qui, à l'âge adulte, porte un capuchon d'un noir à reflets verdâtres, se montre régulièrement dans le N. et dans l'E. de la France, en Allemagne, en Angleterre

et en Hollande, venant des régions boréales qui sont sa véritable patrie. Enfin on signale de temps en temps l'apparition dans notre pays de la *Fuligula rufina* (Pall. type), du petit genre *Branta* (Bois) ou *Callichen* (Brehm).



Canard morillon.

Celle-ci, dans la livrée de noce, se reconnaît facilement à son capuchon d'un rouge bai, nuancé de cendré et de jaunâtre, à son manteau gris varié de blanc. Elle habite d'ordinaire l'E. et le S.-E. de l'Europe et est commune sur les bords de la mer Noire.
 E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Europa*, pl. 369, 370 et 371. — WILSON, *Amer. Orn.*, pl. 67, fig. 5. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, pp. 531 et 532, 2^e édit.

MORILLON. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Samoëns ; 613 hab.

MORILLOT (Léon), homme politique français, né au château d'Étrepay (Marne) le 19 juil. 1838. Auditeur au conseil d'Etat (1867), sous-chef du service des sections étrangères à l'Exposition universelle de 1867, chef adjoint au cabinet du ministre de l'instruction publique en 1870, il fit partie des mobiles de la Seine pendant le siège de Paris. Grand cultivateur dans la Marne, administrateur des mines de Firminy, s'occupant passionnément de travaux économiques et géographiques, il fut élu député de la Marne en 1889. Républicain modéré, il travailla beaucoup dans les commissions, s'occupant surtout des questions agricoles et commerciales. Il a été réélu le 3 sept. 1893 et le 22 mai 1898. On a de lui : *la Condition des enfants nés hors mariage dans l'antiquité et au moyen âge en Europe* (Paris, 1866, in-8).

MORIMOND (Abbaye de) (V. CITEAUX [Ordre de]).

MORIN (Grand et Petit). Rivières de France (V. AISNE, MARNE et SEINE-ET-MARNE).

MORIN (Jean-Baptiste), astronome français, né à Villefranche-du-Beaujolais le 23 févr. 1583, mort à Paris le 6 nov. 1636. Après avoir étudié la philosophie et la médecine, il s'adonna à l'astrologie judiciaire, tira des horoscopes qui eurent beaucoup de succès et se fit nommer en 1630 professeur d'astronomie au Collège de France. Dès l'année suivante il publia un volume contre les coperniciens (*Famosi problematis de telluris motu vel quiete hactenus optata solutio*) qui l'engagea dans une longue et violente polémique, particulièrement avec son collègue Gassend. Vers 1632, Richelieu ayant proposé un prix pour la détermination de la longitude en mer, Morin soumit à la commission le principe de la méthode des distances lunaires, qui fut rejeté comme n'étant pas pratique dans l'état de la science. Il n'en obtint pas moins une pension de 2.000 livres, publia sa science des *Longitudes* ou *Astronomia*

jam a fundamentis integre restituta (1640, refonte de parties parues de 1634 à 1639), et soutint ardemment sa méthode, soit contre les décisions des commissaires, soit contre ses concurrents. En 1733, il prétendit démontrer mathématiquement l'existence de Dieu (*Quod sit Deus*, 1633 et 1653). Enfin il travailla trente ans à une *Astrologia gallica* (1664) imprimée après sa mort par les soins de la reine de Pologne, Marie de Gonzague.

MORIN (Jean), oratorien, né à Blois en 1591, de famille protestante; mort en 1659. Il avait fait de sérieuses études à Leyde; mais les querelles des gomaristes et des arminiens l'y avaient dégoûté du calvinisme. Il se laissa convertir par le cardinal Du Perron, ancien protestant lui-même, et il entra chez les oratoriens en 1618, l'année où le synode de Dordrecht s'assembla. — Œuvres principales: *Exercitationes ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum* (Paris, 1631, in-4); *Exercitationes biblicæ de hebraici græcique textus sinceritate* (1633, in-4); *Pentateuchum samaritanum* (1645, in-4); *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti pœnitentiæ* (1651, in-fol.); *Commentarius de sacris Ecclesiæ ordinationibus* (1655, in-fol.); *Opuscula hebræo-samaritana* (1637, in-12).

MORIN (Dom Guillaume), historien français, né à Bois-Commun (Gâtinais), mort à Ferrières (Gâtinais) dans les premiers mois de 1630. Il fut grand prieur de l'abbaye royale de Ferrières. On a de lui, entre autres, une *Histoire de l'abbaye de Ferrières* (Paris, 1613, in-12) et une *Histoire générale des pays de Gastinois, Senois et Hurepois* (Paris, 1630, in-4).

MORIN (Jean), peintre et graveur français, né à Paris vers 1609, mort vers 1666. Il fut, dit-on, élève de Philippe de Champaigne. Comme graveur, il imita d'abord la manière de Van Dyck pour arriver plus tard à une facture toute personnelle. Son œuvre se compose d'environ cent douze planches comprenant des sujets de sainteté et des portraits d'après Philippe de Champaigne; parmi ceux-ci, les plus remarquables sont les portraits d'Arnaud d'Andilly, Bentivoglio, Pierre Bettie, Camus, évêque de Bellay; Anne d'Autriche, Henri de Lorraine, Michel de Marillac, Omer Talon, Auguste de Thou, Duvergier de Hauranne, le Cardinal de Richelieu, Henri IV, etc. On a de lui également vingt paysages d'après J. Fouquières et Doelembourg.

BIBL.: ROBERT DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*. — LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

MORIN (Etienne), orientaliste, né à Caen en 1625, mort à Amsterdam en 1700. Il commença ses études à Sedan et les continua à Leyde, où il suivit avec un grand succès les cours de théologie et de langues orientales. Après son retour en France (1649), il fut successivement pasteur de Saint-Pierre-sur-Dives, de Saint-Sylvain et de Caen. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Hollande et s'établit à Leyde, puis à Amsterdam, où il fut appelé comme professeur de langues orientales, et où il joignit à ces fonctions celles de ministre ordinaire de l'Église wallonne. — Œuvres principales: *Dissertationes VIII in quibus multa sacræ et profanæ antiquitatis monumenta explicantur* (Genève, 1683, in-8; 2^e éd. aug., Dordrecht, 1700, in-8); *Oratio de linguarum orientalium ad intelligentiam S. S. utilitate* (La Haye, 1686, in-8); *Epistolæ II de Pentateucho Samaritano* (Amsterdam, 1696); *Explicationes sacræ et philologicæ in aliquot V. et N. T. loca* (La Haye, 1698, in-8); *Lettre sur l'origine de la langue hébraïque* (Paris, 1712, in-12).

MORIN (Louis), médecin français, né au Mans le 11 juil. 1633, mort à Paris le 1^{er} mars 1713. Reçu docteur vers 1662, il eut la réputation d'un praticien d'une très haute valeur, devint médecin à l'Hôtel-Dieu, puis passa, à contre-cœur, au service de M^l de Guise et, après la mort de celle-ci, se retira à l'abbaye de Saint-Victor,

ne soignant plus, malgré son extrême pauvreté, que des pauvres et consacrant à l'étude de la botanique le reste de ses loisirs. En 1699, l'Académie des sciences de Paris l'élut associé botaniste et, en 1707, il succéda comme pensionnaire à Dodart. Dans l'intervalle, il suppléa Tournefort dans sa chaire de botanique du Jardin du Roi. Bien que possédant une très grande érudition, il n'a écrit que quelques mémoires signalés dans le recueil de l'Académie des sciences et un journal d'observations météorologiques portant sur quarante années. — Un autre MORIN, natif de Toulon et mort en 1707, fut également associé botaniste de l'Académie des sciences de Paris. Il paraît s'être occupé surtout de minéralogie.

L. S.

BIBL.: FONTENELLE, *Eloge de Morin*, dans les *Mém. de l'Acad. des sc. de Paris, Hist.*, année 1715.

MORIN (Henri), érudit français, né à Saint-Pierre-sur-Dives en 1655, mort à Caen le 16 juil. 1728, fils de Etienne Morin (V. ci-dessus) et de Hélène Le Paulmier. Après la révocation de l'édit de Nantes, il ne put obtenir de suivre son père et fut obligé de se convertir au catholicisme. Il avait fait de solides études et il devint secrétaire de l'abbé de Caumartin dont la protection assura son élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1713. Il n'a laissé que des dissertations insérées dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et relatives pour la plupart à des questions d'histoire ancienne.

MORIN (L'abbé Jean), physicien français, né à Meung-sur-Loire (Loiret) en 1705, mort à Chartres le 28 mars 1764. Adonné de bonne heure à l'étude des sciences mathématiques et physiques, il professa d'abord la philosophie au petit séminaire d'Orléans, découvrit en 1726 un nouveau phosphore liquide, passa en 1732 au collège de Chartres et devint en 1750 chanoine et trésorier de la cathédrale de cette ville. Il était depuis 1736 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a publié: *Abrégé de mécanisme universel* (Chartres, 1735, in-12), l'un des plus excellents ouvrages du temps sur la matière; *Nouvelle dissertation sur l'électricité des corps* (Paris, 1748, in-12), etc.

MORIN (Benoit), érudit français, né à Paris en 1746, mort à Paris le 26 août 1817. Imprimeur-libraire, il a laissé: *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* (Paris, 1802, 3 vol. in-12); *Esope en trois langues, ou concordance de ses Fables avec celles de Phèdre, Færne, Desbillons, La Fontaine et autres fabulistes français* (Paris, 1803, in-12); *Traité des particules latines* (Paris, 1810, in-12).

MORIN (C. Marie), administrateur et publiciste français, né à Lyon en 1768, mort à Paris en 1835. Magistrat civil à l'armée du Var (an II et an III), liquidateur des dépenses de la guerre (an V et an VI), commissaire du gouvernement auprès de l'armée d'Helvétie (an VII et an VIII), chef de la première division de la police générale (1814), il a laissé: *Essai sur la théorie de l'administration militaire en temps de paix et en temps de guerre* (1799, in-8); *Gènes sauvée ou le Passage du mont Saint-Bernard* (1810, gr. in-8), poème en quatre chants; *Développement sommaire d'un nouveau système de crédit et d'amortissement de la dette publique* (1815, in-4); *Plan de finances, portant création d'une Banque générale de France* (1816, in-8); *Révélation de faits importants qui ont préparé ou suivi les restaurations de 1814 et 1815* (1830, in-8); *le Petit Commerce et le Commerce intermédiaire affranchis* (1830, in-8), etc.

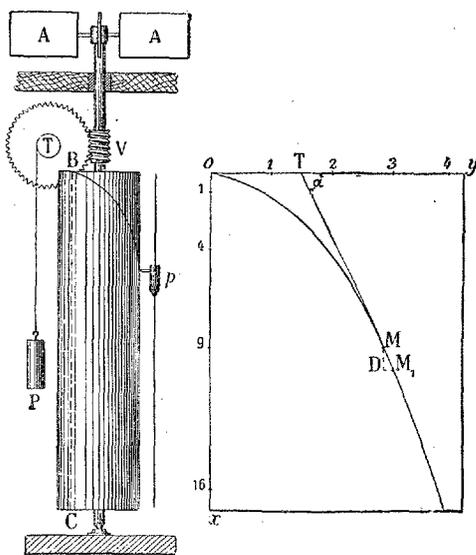
BIBL.: Notice sur M. Morin; Paris, 1831, in-8.

MORIN (Arthur-Jules), général et mathématicien français, né à Paris le 17 oct. 1795, mort à Paris le 7 févr. 1880. Entré en 1813 à l'École polytechnique et en 1817 à l'École d'application de Metz, nommé en 1819 lieutenant au bataillon de pontonniers, il fut promu capitaine en 1829, professa, à l'École de Metz d'abord, et, à partir de 1839, au Conservatoire des arts et métiers, la mécanique appliquée, succéda en 1843 à Coriolis comme membre de

l'Académie des sciences de Paris (sect. de mécanique) et en 1849 à Pouillet comme directeur du Conservatoire des arts et métiers, et occupa ces dernières fonctions jusqu'en 1880. Il était parvenu en 1852 au grade de général de brigade, avait commandé quelque temps l'artillerie du camp du Nord et était passé en 1856 général de division. Il fut, la même année, président de la commission de l'exposition universelle de Paris et, en 1862, président de la Société des ingénieurs civils. Mathématicien de haute valeur et esprit très sagace, le général Morin a concentré tous ses efforts sur la mécanique et ses applications ; par son enseignement, par ses recherches, par ses découvertes, il a été l'un des savants qui ont le plus contribué aux derniers progrès de cette science et il a aussi été, par le soin qu'il a toujours pris de n'en envisager les théories qu'en vue de leurs conséquences pratiques et par l'activité infatigable qu'il a déployée pour propager parmi les constructeurs les indications utiles qu'elle pouvait leur fournir, l'un des ouvriers de la grande poussée industrielle qui a marqué le milieu du siècle. Les résultats des travaux du général Morin se trouvent consignés dans une foule de mémoires, de notes et de rapports publiés par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, ainsi que par le *Recueil des savants étrangers* et par divers bulletins ou revues, et portant sur les lois de la pesanteur et du mouvement, sur la raideur des cordes, sur les théories balistiques, sur la résistance des matériaux, sur celle du roulement, sur les orifices hydrauliques, sur les machines élévatoires, sur le rendement des turbines, sur la ventilation, etc. Il a aussi donné à part : *Nouvelles Expériences sur le frottement* (Paris, 1833-35, 3 vol. in-4) ; *Expériences sur les roues hydrauliques* (Paris, 1837, in-4) ; *Aide-Mémoire de mécanique pratique* (Paris, 1838, in-8 ; 6^e éd., 1871) ; *Notice sur divers appareils dynamométriques* (Paris, 1836, in-8 ; 2^e éd., 1841) ; *Expériences sur le tirage des voitures* (Paris, 1840, in-4 ; 2^e éd., 1842) ; *Leçons de mécanique pratique* (Paris, 1847-53, 5 vol. in-8 ; 2^e éd., 1857-58) ; *Catalogue des collections du Conservatoire des arts et métiers* (Paris, 1852-55, in-12) ; *Etudes sur la ventilation* (Paris, 1863, 2 vol. in-8) ; *Des Machines à vapeur*, en collab. avec M. Tresca (Paris, 1863-64, in-8) ; *Enquête sur l'enseignement professionnel* (Paris, 1863, 2 vol. in-4) ; *De la Salubrité des habitations* (Paris, 1869, in-8 ; 2^e éd., 1874) ; *Catalogue du Conservatoire des arts et métiers* (Paris, 1870, in-12), etc. Il a inventé de nombreux instruments, notamment l'appareil à indications continues bien connu qui porte son nom (V. ci-après), un dynamomètre de rotation (V. DYNAMOMÈTRE, t. XV, p. 472), une manivelle dynamométrique pour la mesure de la force des moteurs animés. L. S.

Machine ou appareil de Morin. — Cet appareil, destiné à vérifier les lois de la chute des corps et surtout à mesurer la valeur de l'accélération due à la pesanteur, se compose essentiellement d'un cylindre à axe vertical qui tourne d'un mouvement uniforme et est recouvert d'une feuille de papier. Devant ce cylindre peut tomber une masse pesante verticalement et par suite parallèlement à la surface du cylindre. Cette masse porte un petit pinceau qui s'appuie constamment sur le cylindre ; elle est munie en outre de deux petits anneaux qui glissent dans des fils de fer tendus verticalement de façon à la guider dans sa chute et à l'empêcher de s'écarter du cylindre. Si le cylindre était immobile quand la masse tombe, le pinceau tracerait une ligne droite sur le cylindre, une génératrice. Si le cylindre tournait, la masse restant immobile, le pinceau tracerait une circonférence sur sa surface et, en déroulant le papier qui recouvre le cylindre, cette circonférence deviendrait une droite perpendiculaire à la première. Si le corps tombe pendant que le cylindre tourne d'un mouvement uniforme, la combinaison de ces deux mouvements est enregistrée par le petit pinceau sur la feuille de papier et, quand on déroule celle-ci, on observe une courbe

que l'on peut rapporter aux deux droites dont nous avons parlé, comme axes de coordonnées. L'étude de cette courbe permet de reconnaître les lois de la chute des corps et de mesurer l'accélération de la pesanteur. Le mouvement de



Machine de Morin.

rotation du cylindre doit être uniforme ; pour cela il est soumis à l'action d'un mouvement d'horlogerie, bien réglé, ou bien, comme dans la figure ci-jointe, à l'aide du dispositif suivant : un poids P qui s'enroule sur un petit treuil T fait tourner une roue dentée qui engrène avec une vis sans fin V. Pour rendre uniforme ce mouvement qui serait accéléré, l'axe de la vis sans fin porte quatre ailettes telles que A, A ; la résistance que l'air oppose au déplacement de ces palettes croissant plus rapidement que leur vitesse de rotation, il arrive un moment où le mouvement est uniforme. Il est d'ailleurs facile de le vérifier en appuyant légèrement contre la surface du papier un diapason vibrant, muni d'un style enregistreur qui trace sur le cylindre une ligne sinuuse dont les dents sont également espacées lorsque le mouvement est uniforme. La masse qui tombe est un poids cylindro-conique p. Pour faire une expérience, après avoir remonté le poids P et la masse p tout en haut, on laisse descendre le poids. Quand le cylindre tourne depuis un nombre de secondes qu'un essai préliminaire avec un diapason a montré être suffisant, le mouvement est uniforme. A ce moment, on déclenche le poids p, qui tombe en chute libre ; on fend alors la feuille de papier suivant la génératrice BC correspondant au point de départ B de la pointe du pinceau ; et on l'étale sur un plan. La courbe observée est une parabole, ce qui permet immédiatement d'énoncer les lois de la chute des corps. En effet, la formule de la parabole rapportée aux axes ox et oy est $y^2 = 2px$, comme on le vérifie par des mesures faites sur la courbe ; les x ou espaces parcourus par la masse pesante sont proportionnels aux carrés des y , c.-à-d. des temps, puisque, la rotation du cylindre étant supposée uniforme, il y a proportionnalité entre les déplacements horizontaux du papier, les y et les temps. Si dans la formule $x = \frac{y^2}{2p}$ on prend la dérivée des deux membres par rapport à y (par rapport au temps), on a $x'_y = \frac{y}{p}$. Or x'_y n'est autre que la vitesse ; cette équation montre qu'elle est proportionnelle au temps, ce qui est la seconde loi de la chute des corps. On peut du reste vérifier cette seconde loi sur la courbe elle-même. La vitesse en un point quelconque, M par exemple, s'obtient en menant en ce point la tangente

MT à la parabole. Cette tangente fait avec l'axe des y un angle α dont la tangente trigonométrique représente la vitesse en un point. En effet, soit M_1 un point voisin du premier; menons des parallèles MD , M_1D aux axes de coordonnées; la vitesse en M est la limite du rapport de l'accroissement de l'espace MD à l'accroissement du temps DM_1 , quand ce dernier tend vers zéro. Or ce rapport $\frac{MP}{DM_1}$ est la tangente trigonométrique de l'angle que fait la sécante MM_1 avec l'axe des y . Quand M_1 se rapproche de M , quand on passe à la limite, ce rapport devient égal à la vitesse et la sécante MM_1 devient la tangente MT . La vitesse en M a donc pour mesure $\text{tang } \alpha$.

Pour déterminer avec cet appareil la valeur numérique de l'accélération g , il suffit de déterminer la constante p de l'équation précédente, car on a $g = \frac{1}{p}$. Pour déterminer v , il suffit de prendre un point quelconque de la courbe et de déterminer son x et son y ; on aura $p = \frac{y^2}{2x}$ et par suite $g = \frac{2x}{y^2}$. Mais pour cette valeur numérique nous ne pouvons plus évaluer le temps avec une unité arbitraire comme nous l'avons fait jusqu'ici; il faut l'évaluer en seconde; pour cela il faut déterminer la vitesse de rotation du cylindre; le plus simple consiste à employer un diapason normal, faisant 870 vibrations par seconde et à inscrire ces vibrations en même temps que l'on fait tomber le corps. En déroulant le papier on verra inscrite une ligne sinusoïdale: la distance de deux dents représentera $\frac{1}{870}$ de seconde; y sera alors évalué à l'aide du nombre de dents comprises entre le point de départ et le point considéré.

S'il y a n dents, le temps sera $\frac{n}{870}$. Quant à x , il sera exprimé en mètres (système métrique) ou en centimètres (système C. G. S.); on aura alors: $g = \frac{2x}{n^2 \cdot \frac{1}{870^2}}$. Cette quan-

tité g est égale à $9^m,8096$ à Paris dans le système métrique ou à $980,96$ dans le système C. G. S. A. JOANNIS.

MORIN (André-Saturnin), publiciste français, né à Chartres le 28 nov. 1807, mort à Paris le 4 juil. 1888. Notaire et avocat à Nogent-le-Rotrou, sous-préfet de Nogent en 1848, conseiller municipal de Paris (Gros-Cailhou) en 1876. Outre de nombreux articles de journaux, il a laissé: *Affaire de la vipère noire et de la fontaine miraculeuse du bon Saint-Jean de Pierrefite* (Paris, 1843, in-8); *Procès de la somnambule* (1852, in-8); *du Magnétisme et des Sciences occultes* (1860, in-8); *Dissertation sur la légende Virginis parituræ* (1863, in-8); *de la Séparation du spirituel et du temporel* (1866, in-12); *les Hébertistes modernes* (1870, in-8); *Séparation de l'Eglise et de l'Etat* (1871, in-32); *les Principes de 89* (1881, in-32) et sous le pseudonyme de Miron: *Examen du christianisme* (Bruxelles, 1862, 3 vol. in-12); *Jésus réduit à sa juste valeur* (Genève, 1864, in-12); *Fantaisies théologiques* (1872, in-8); *l'Esprit de l'Eglise* (1874, in-12); *Essai de critique religieuse* (1885, gr. in-8).

MORIN (François-Gustave), peintre français, né à Rouen en 1809, mort en 1886. Il commença dans sa ville natale des études artistiques qu'il acheva ensuite à Paris, sous la direction de Léon Cogniet. Après avoir obtenu, aux salons annuels, avec plusieurs tableaux d'histoire, d'estimables succès, il revint se fixer à Rouen, dont il fut nommé, dès 1837, directeur de l'Académie de peinture. On cite, parmi ses principaux ouvrages: *Episode de la conquête d'Angleterre par les Normands*, *l'Assemblée de Saint-Vivien, fête populaire rouennaise*, *les Pêcheurs de moules à Villerville*, *l'Arioste lisant des*

fragments de son poème, la Jeunesse de Bassompierre, les Antiquaires, les Amateurs de médailles, etc. G. C.

MORIN (Etienne-François-Théodore), baron de Malsabrier, homme politique français, né à Dieulefit le 10 nov. 1814, mort à Paris le 26 févr. 1890. Fils de Pierre-Théodore Morin, qui fut député de Montélimar de 1830 à 1834. Avoué à Montélimar, maire de Dieulefit, il fut élu le 13 avr. 1848 représentant de la Drôme à l'Assemblée constituante et fit partie de la droite de l'Assemblée. Il échoua aux élections générales de 1849 pour la Législative, mais fut réélu le 8 juil. en remplacement de Mathieu de la Drôme qui avait opté pour le Rhône. Il l'emportait de près de 3.000 voix sur Jules Favre. Il inclina tout à fait au bonapartisme, fut réélu, comme candidat officiel, au Corps législatif, de 1852 à 1870. Après la chute de l'Empire, il se présenta sans succès à une élection partielle le 8 nov. 1874, et aux élections générales du 14 oct. 1877. On a de lui: *Essai sur l'esprit de la législation municipale en France* (Valence, 1844, in-8); *Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses* (1845, in-8).

MORIN (Gaston-Robert) (V. BANNEVILLE [Marquis de]). MORIN (Frédéric), littérateur français, né à Lyon le 11 juin 1823, mort à Paris le 23 août 1874. Elève de l'Ecole normale (1844), il occupa la chaire de philosophie en divers lycées et ayant refusé le serment à l'empereur en 1852, se consacra à l'enseignement libre. Candidat de l'opposition aux élections législatives dans le Rhône en 1857 et 1863, il fut conseiller général du Rhône en 1867 et exerça enfin les fonctions de préfet de Saône-et-Loire (1870-71). Collaborateur du *Correspondant*, de la *Revue de Paris*, de la *Presse*, du *Rappel*, etc., il a laissé: *Saint François d'Assise et les Franciscains* (Paris, 1853, in-12); *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques* (1857, 2 vol. gr. in-8); *de la Genèse* (1856, in-8); *la France au moyen âge. Affranchissement des communes* (1859, in-16); *les Hommes et les Livres contemporains* (1862, in-8); *les Idées du temps présent* (1863, in-8); *Origine de la démocratie* (1865, in-8); *Politique et Philosophie* (1876, in-12), etc.

MORIN (Alexandre-Edmond), peintre et dessinateur français, né au Havre en 1824. A l'origine, il se destinait au commerce, mais son goût pour les arts l'attira de bonne heure à Paris. Il s'y rendit dès 1846, et ses relations avec Philippon, éditeur du *Journal amusant*, lui facilitèrent l'accès des principaux journaux illustrés. L'*Amusant*, le *Musée Cosmopolite*, etc., publièrent de lui de nombreux et remarquables dessins. Ayant perfectionné son éducation artistique par un séjour de cinq mois à Londres, séjour marqué par une assidue collaboration au *Crimean War* et surtout à l'*Illustrated London News*, M. Edmond Morin revint en France et s'y fixa: le *Monde Illustré* lui doit une foule d'illustrations pleines de sentiment et de verve, et d'une savoureuse originalité. Cet artiste a contribué aussi au succès de maintes publications célèbres parmi celles qu'a vu éclore la seconde moitié du XIX^e siècle: *la Vie Parisienne*, *l'Illustration*, *le Magasin Pittoresque*, *l'Univers Illustré*, *le Tour du Monde*, *la Semaine des Enfants*, etc., etc. Comme illustrateur de livres, M. Edm. Morin s'est acquis également une réputation brillante et méritée; ses compositions qu'il exécuta, par exemple, pour *Monsieur, Madame et Bébé*, de Gustave Droz, pour *Monsieur et Madame Cardinal*, de L. Halévy, resteront au nombre des plus piquantes et des plus ingénieuses. Comme peintre et particulièrement comme aquarelliste, il s'est signalé depuis 1865 par d'intéressants envois au Salon: *une Après-midi au Bois de Boulogne* (1869); *un Jour de neige à Montmartre* (1870); *le Réveillon* (1873); *une Averse sur le boulevard* (1876), etc. Son talent est extrêmement personnel, et les ressources de son habileté sont multiples; il n'est pas jusqu'à la gravure à l'eau-forte qui ne doive à M. Morin plusieurs séries de planches fort heureusement exécutées:

pour les *Contes du Lundi*, de Daudet; pour les *Chroniques de Charles IX*, de Mérimée, etc. G. C.

MORINA (*Morina* T.) (Bot.). Genre de Dipsacées, composé de 6 à 7 herbes vivaces, originaires de l'Orient, à feuilles opposées ou verticillées, souvent épineuses, pinnatifides, dont les fleurs, disposées en glomérules formant des verticillastres sur un axe commun, sont généralement roses et fort belles. Irrégulières, elles ont le calice supère, bilabié; la corolle, à limbe oblique ou bilabié, porte 4 étamines didynames; l'ovaire, infère, ne renferme qu'un ovule; le fruit sec, entouré d'une involucrelle, est d'ordinaire surmonté par le calice, et la graine descendante est albuminée. On en cultive plusieurs espèces dans nos jardins, entre autres *M. longifolia* Wall., qui aime les terrains frais. D^r L. Hn.

MORINDA (*Morinda* Vaill.) (Bot.). Genre de Rubiacées, composé d'une soixantaine d'espèces généralement frutescentes ou arborescentes, propres aux régions tropicales des deux mondes, surtout de l'ancien, à feuilles opposées, rarement verticillées par 3 ou 4, avec des stipules membraneuses à la base et à inflorescences en cymes capituliformes, axillaires ou terminales, parfois réunies en corymbes. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, tétra ou pentamères, à corolle valvaire, ont les ovaires (réceptacles) d'une même inflorescence adnés et réunis en une masse capituliforme ou spiciforme. Le calice est un tube oboval à limbe à peine denté; la corolle, infundibuliforme ou en cupule, a parfois ses pétales libres ou simplement réunis par les filets des étamines alternes; l'androcée est isostémoné et les anthères sont introrses, incluses ou exsertes; l'ovaire, surmonté d'un disque et d'un style bifide, est biloculaire, et chaque loge renferme un ovule ascendant, à micropyle inférieur et extérieur, ou 2 ovules collatéraux souvent séparés par une fausse cloison centripète; les fruits, réunis en syncarpes, ont chacun 2-4 noyaux uniloculaires, ou 2 noyaux bilocellés; la graine est ascendante, à albumen charnu, avec un embryon axile dont la radicule est infère. — Le *M. citrifolia* L. croit au Malabar et aux Indes orientales, où ses fruits sont préconisés comme emménagogues, antiasthmiques, antidyssentériques et vermifuges. Les racines du *M. umbellata* L., de l'Archipel Indien, et du *M. Roioc* L., de l'Amérique équinoxiale et des îles voisines, jouissent de propriétés analogues; les feuilles du *M. umbellata* sont employées contre la dysenterie; la racine du *M. Roioc* est tinctoriale et violemment purgative. Enfin l'écorce de la racine du *M. tinctoria* Roxb., cultivé aux Indes orientales, sert à la fabrication d'une couleur rouge ou noir. D^r L. Hn.

MORINGA (*Moringa* Gaertn.) (Bot.). Genre de Dicotylédones qui a donné son nom à la petite famille des Moringées, détachée des Capparidacées. Les représentants de ce groupe sont des arbres à feuilles bipinnées ou tripinnées, avec impaire, à fleurs nombreuses et rapprochées en grandes grappes très ramifiées de cymes. Le calice, gamosépale, découpé en 5 lanières presque égales, donne insertion à la corolle formée de 5 pétales inégaux, alternes; il y a 10 étamines périgynes, insérées sur un disque glanduleux, superposées 5 aux sépales, 5 aux pétales; les 5 premières sont généralement stériles, les autres ont une anthère introrse; l'ovaire, stipité, offre 3 placentas pariétaux multiovulés et est surmonté d'un style à sommet stigmatifère non dilaté; les fruits sont des capsules siliquiformes, trigones, toruleuses, à 3 valves portant les graines sur leur milieu; elles s'ouvrent à la maturité, suivant les 3 bords en 3 panneaux dont la face interne porte les graines; celles-ci, souvent désignées sur le nom de *noix de Ben*, sont nombreuses, ou aptères, ou ailées; sur les téguments se trouve un gros embryon charnu, huileux, à courte radicule supère. — On ne connaît que 3 espèces de *Moringa*, des régions les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique septentrionale. Le *M. oleifera* Lamk (*M. aptera* Gaertn.) est originaire du Sennaar et cultivé en Egypte et en Arabie. Les graines, amères, sont pur-

gatives; mais on les emploie surtout pour en extraire l'huile de ben, blanche ou jaunâtre, qui rancit difficilement et sert à préparer des parfums. Cette espèce est probablement le *Balanos Myrepsus* des anciens qui l'appelaient aussi *Glans unguentaria* ou *egyptiaca*, ou *Ben album*, et que Belon signale au Sinai. — Le *M. pterygosperma* Gaertn. (*Hyperanthera Moringa* Vahl) croit à Java et au Malabar, et est cultivé à Bourbon, aux Antilles et au Mexique où on l'appelle *coatl*. Toutes les parties de la plante sont acres et rubéifiantes, et des graines on peut extraire une huile grasse analogue à l'huile de ben. D^r L. Hn.

MORINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Saint-Omer; 558 hab.

MORINI. Peuple gaulois de la Belgique. Ils occupaient le pays maritime qui, au N. des *Ambiani* et des *Atrébatés* et au S.-O. des *Menapii*, s'étendait sur le Boulonnais, le Ternois, l'Artois flamingant et la Flandre occidentale. Ils prirent part à la guerre de Belgique en l'an 57 avant J.-C. et entrèrent dans la confédération des Vénètes; mais, en 56, après la pacification de la Gaule, ils restèrent en armes, en même temps que les Ménapiens, et l'expédition entreprise par les Romains n'eut aucun résultat. Cependant quand, l'année suivante, César se trouvait dans leur pays pour passer en Bretagne, ils l'assurèrent de leurs bonnes intentions et lui donnèrent des otages; mais à son retour de l'île Britannique, ils assaillirent deux navires romains lors de leur débarquement. Labiénus fut chargé de poursuivre les révoltés. Comme leurs marais à cette époque étaient à sec et qu'ils n'y trouvaient point de refuge, ils tombèrent au pouvoir du légat. Après leur soumission, César leur donna comme roi l'Atrébate Commius. Dion Cassius (LI, 21) nous apprend que les *Morini* se révoltèrent de nouveau dans l'intervalle des années 33 et 30 avant notre ère et qu'ils furent domptés par le consulaire C. Carrinas. Ils avaient deux ports importants: *Portus Itius* et *Gesoriacum* qui s'appelaient aussi *Portus Britannicus Morinorum* et plus tard *Bononia* (Boulogne). Sur l'emplacement de ces deux ports, V. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, II, 348-90. Dans l'intérieur des terres, leur centre principal était *Tarvanna*, *Tapovávva* (Thérouane), qui, sous les Romains, devint leur chef-lieu de cité. Au IV^e siècle de notre ère le territoire des *Morini*, compris dans la *provincia Belgica secunda*, se trouve être divisé en deux cités: la *civitas Morinorum* avec Thérouane, et la *civitas Bononensium* avec Boulogne. Les *Morini* s'adonnaient à la culture du lin qu'ils employaient au tissage de leurs voiles. L. WILL.

BIBL.: J. CÉSAR, *De bello gallico*, II, 4; III, 9, 28; IV, 21, 22, 37, 38; V, 24; VII, 75, 76. — PLIN, XIX, II, 1-2. — STRABON, IV, III, 5.

MORIO (Malac.). Genre de Mollusques Gastéropodes, établi par Montfort en 1810 pour une coquille ovale fusiforme, dépourvue de varices, ornée de sillons transverses plus ou moins accusés, et munis, parfois, de nodules. Ouverture de forme ovulaire allongée, terminée par un canal court et faiblement recourbé; bord externe plissé; les plis antérieurs plus prononcés; bord columellaire largement étalé sur la région ombilicale qu'il recouvre entièrement. Ex.: *M. echinophora* L. Les espèces de ce genre sont surtout répandues dans la Méditerranée; elles vivent dans le sable à une profondeur moyenne. J. M.

MORIOKA. Ville du Japon, cap. de la prov. de Rikoutchou, au N. de Nipon, r. g. du Kitakamigava, tributaire de la baie de Sendai; 31.868 hab. (en 1890). Cottonnades, métallurgie. On y travaille le fer et on y traite les minerais de cuivre d'Osarisava.

MORION (Archéol.). Casque en usage depuis le milieu du XVI^e siècle jusque vers la fin du XVII^e et que portèrent surtout les gens de pied, notamment les arquebusiers. Le timbre très haut, ovoïde, comprimé latéralement, est surmonté d'une haute crête en forme de croissant dont la partie concave enserme le sommet du timbre. Les bords,

assez vastes, en talus déclive, se relèvent, en avant et en arrière, comme une nacelle. Souvent des jouées mobiles y sont jointes, destinées à protéger les côtés du visage. Un porte-plumail est fixé à l'arrière du timbre, on y mettait un panache plus ou moins haut. Le morion se portait très enfoncé, jusqu'à la racine du nez, et formait une excellente défense, car la disposition des bords préservait le visage des coups de taille, tout en ne gênant pas la vue. Cette forme de casque, toujours d'acier forgé dans la masse, est espagnole d'origine, puis elle passa en Italie et de là en France. Mais les armuriers français ne savaient leur donner ni la légèreté ni la bonne forme, aussi les faisait-on venir d'Italie. Sous le règne d'Henri II, Strozzi réussit à en faire fabriquer de bons à Paris même et aussi à les faire graver et dorer tout comme on le faisait à Milan. D'une manière générale, et sans tenir compte des ornements gravés qui sulfisèrent souvent à donner l'origine d'une pièce, on reconnaît les morions allemands à la hauteur et à l'arrondissement de leur crête; les morions italiens sont d'une forme plus basse; quant aux morions français, ils rappellent beaucoup les italiens. A mesure que l'on avance vers le xvii^e siècle les formes devinrent de plus en plus basses et les crêtes moins hautes. On entend par *morion à ergot* une sorte de morion sans crête dont le timbre en coupole pointue est surmonté d'une petite pointe inclinée en arrière. Ce modèle est espagnol et date de la fin du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle, souvent accompagné-t-il ces corps d'armures de fantassins à bandes gravées chargées de trophées minuscules et que l'on nomme cuirasses de Pise.

Le morion demeura en usage, en France, jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, et les piquiers en étaient souvent coiffés. Mais les Allemands et les Suisses le portèrent beaucoup plus longtemps, jusqu'au milieu du xviii^e siècle, ils en eurent aussi en cuir bouilli. Au xvi^e siècle on construisait aussi des morions de parement en cuir bouilli et ciselé accompagnant des rondaches de même substance et de semblable travail. Du reste, le morion paraît être la seule défense de tête qui se soit prêtée à cette fantaisie. De nombreux morions portent une fleur de lys repoussée; ceux qui sont italiens proviennent de la garde napolitaine des vice-rois et il en existe de nombreux spécimens à Naples, à Carlo di Monte. Ceux qui sont allemands appartiennent, d'après Demmin, aux compagnies civiques de la ville de Munich et datent du xvii^e siècle. Ces fleurs de lys, emblème de la Vierge, se retrouvent aussi sur certaines coquilles de rapière, mais leur authenticité est douteuse.

Maurice MAINDRON.

BIBL. : DEMMIN, *Guide des amateurs d'armes*; Paris, 1879, in-8. — Maurice MAINDRON, *les Armes*; Paris, 1891, in-8. — Wendelin BOEHEM, *Handbuch der Waffenkunde*; Leipzig, 1891, in-4.

MORIONVILLIERS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin; 91 hab.

MORISANI (Ottavio), médecin et homme politique italien, né à Formicola (Terre de Labour) le 14 juil. 1835. Il est professeur d'obstétrique et de gynécologie à l'université de Naples et directeur de l'Institut clinique d'obstétrique et de gynécologie depuis 1874, sénateur du royaume d'Italie depuis 1890. Il a beaucoup écrit, en particulier sur la pathologie de l'utérus, la dystocie, la symphyséotomie, etc., et des ouvrages, tels que : *La Ostetricia in quadri sinottici* (Naples, 1865; 3^e éd., 1885); *Manuale delle operazioni ostetriche* (Naples, 1878; 2^e éd., 1881); *Manuale di ostetricia* (Naples, 1883; 2^e éd., 1885); etc. Ces ouvrages sont classiques en Italie. Morisani est membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris depuis 1895.

D^r L. Hn.

MORISEL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil; 553 hab.

MORISON (Sir Richard), diplomate anglais, mort à Strasbourg le 17 mars 1536. Elève distingué d'Oxford, il fit un moment partie de la maison du cardinal Wolsey. Il voyagea ensuite assez longtemps en Grèce et en Italie.

Il fut rappelé par Cromwell, qui lui fit donner une prébende à la cathédrale de Salisbury (1537). En 1546, il fut chargé d'une mission auprès des villes hanséatiques, en 1550 d'une ambassade auprès de Charles V. On le retrouve à Bruxelles en 1555. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Apomaxis calumniarum* (Londres, 1537, in-8); *An invective against the great detestable vice, Treason* (Londres, 1539, in-8); *The stratagemes, sleughtes and policies of War* (1539, in-8). R. S.

MORISON (Robert), botaniste anglais, né à Aberdeen en 1620, mort à Londres le 10 nov. 1683. Partisan du roi Charles I^{er}, il dut se réfugier à Paris, où il étudia la médecine et la botanique; il fut reçu docteur à Angers en 1648 et en 1650 devint botaniste de Gaston d'Orléans à Blois. Il parcourut alors la France pour en étudier les plantes rares, et c'est sous sa direction qu'un célèbre peintre, Robert, a commencé une série de peintures sur vélin qu'on voit encore au Muséum de Paris. Après la mort du duc d'Orléans, il retourna en Angleterre sur l'invitation de Charles II, qui le nomma son médecin et son botaniste et le combla d'honneurs. En 1669, il fut chargé du cours de botanique à Oxford. — Ouvrages principaux : *Plantarum umbelliferarum historia universalis Oxoniensis*, terminé par Bodart (Oxford, 1680-99, in-fol.).

D^r L. Hn.

MORISON (James-Augustus), littérateur anglais, né à Londres le 20 avr. 1832, mort à Londres le 26 févr. 1888. Elève d'Oxford, il débuta dans le journalisme en 1859 et collabora notamment à la *Saturday Review*. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Life of saint Bernard* (Londres, 1863); *Service of Man* (1887); *Mme de Maintenon* (1885); des études sur Gibbon (1878) et Macaulay (1882), parues dans les *Men of Letters Series* de John Morley, etc.

MORISONIA (*Morisonia* Plum.). Genre de Capparidacées, très voisin des Capriers (*Capparis* T.), dont les 4 représentants, tous américains, se distinguent par le calice gamosépale à la base, inégalement partagé en 2, 3 ou 4 pièces lors de l'anthèse, avec 4 glandes basilaires, intérieures et alternipétales; la corolle est régulière, tétramère, l'androcée formé d'étamines en nombre indéfini; le gynécée est stipté avec des placentas pariétaux multiovulés en nombre variable; le fruit est une baie cortiquée, polysperme. Ce sont des arbustes à feuilles alternes, simples, coriaces, duvetées; les fleurs, grandes et belles, généralement blanches, forment des corymbes multiflores. L'espèce type, *M. americana* L. (*Capparis Morisonia* Sw.), est un arbre des Antilles qui repand une odeur infecte d'excréments; c'est l'un des *Bois de Mabouia* des Antilles, l'*Arbre du diable* des Européens. Les fruits sont employés comme antispasmodiques; les fleurs, de même que la racine, comme antihystériques et apéritives. On lui a attribué les propriétés du *Pareira-brava*, dont on ne se sert plus guère aujourd'hui.

D^r L. Hn.

MORISOT (Jean), érudit français, né à Dôle vers 1510, mort dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Médecin, professeur d'humanités, il a laissé : *Ciceronis Paradoxa* (Bâle, 1547, in-8); *Hippocratis Aphorismorum genuina Lectio* (1547, in-8); *Colloquiorum libri IV* (1550, in-8); etc.

MORISOT (Claude-Barthélemy), antiquaire et poète latin, né à Dijon le 12 avr. 1592, mort à Dijon le 22 oct. 1661. Avocat, il n'exerça pas et se consacra tout entier aux lettres. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Henricus magnus* (Leyde, 1624, in-8); *Alitophili veritatis Lacrymæ* (Genève, 1624, in-12), pamphlet contre les jésuites; *Orbis maritimus* (Dijon, 1643, in-fol.); *Peruviana* (1644, in-4); *Epistolarum Centuriæ II* (Dijon, 1656, in-4), etc.

MORISOT (Edme-Tiburce), administrateur français, né à Paris le 11 mars 1806, mort à Paris le 24 janv. 1874. Fils de l'architecte *Joseph-Madelaine-Rose* Morisot (1767-1821), qui a laissé quelques écrits techniques, il fut élève de l'École des Beaux-Arts. Après un voyage en Italie et en

Grèce, il reconnut qu'elle n'était pas sa voie et se fit nommer sous-préfet d'Yssingaux (1834). Fonctionnaire excellent, il était en 1840 préfet de la Haute-Vienne. Révoqué en 1848, il reprit du service sous Napoléon et fut préfet du Calvados de 1850 à 1852. Il termina sa carrière administrative comme conseiller maître à la Cour des comptes.

MORISSON (Charles-Louis-François-Gabriel), homme politique français, né à Palluau (Vendée) le 16 oct. 1751, mort à Bourges (Cher) le 16 janv. 1817. Avocat, membre du directoire de la Vendée (29 juin 1790), député de ce département à l'Assemblée législative (2 sept. 1791) et à la Convention (5 sept. 1792), il refusa de prendre part au jugement de Louis XVI. Après le 9 thermidor, il contribua, en qualité de commissaire, à la pacification de la Vendée. Il fut élu, le 23 vendémiaire an IV (15 oct. 1795), député au conseil des Cinq-Cents par dix-sept départements. Il devint ensuite juge à Poitiers et à Bourges.

MORISSON DE LA BASSETIÈRE (V. LA BASSETIÈRE).

MORITZ (Karl-Philipp), écrivain allemand, né à Hameln le 15 sept. 1757, mort à Berlin le 26 juin 1793. Il était fils de parents pauvres et passa une jeunesse difficile et pleine d'aventures. Apprenti chapelier à Brunswick, puis chassé par son patron, il rejoignit les siens à Hanovre où un membre de la famille princière le prit sous sa protection et le fit entrer au gymnase. Il en sortit avant la fin de ses études pour entrer dans une troupe de comédiens de Gotha qu'il quitta bientôt pour une autre. Entre temps, il trouvait moyen d'étudier la philosophie et la théologie à Erfurt et à Wittemberg. Il fut assez heureux pour trouver une place de professeur au Philanthropin de Dessau, puis en 1778, à l'orphelinat militaire de Potsdam et au gymnase du Cloître gris de Berlin. C'est alors que, malgré ses excentricités, il commença à se faire connaître et estimer dans les cercles littéraires. Nous le trouvons ensuite en 1782, voyageant en Angleterre, puis de nouveau professeur à Berlin, et rédacteur de la *Gazette de Voss*, enfin en Italie, où il rencontra Goethe qui le prit en amitié et plus tard le recommanda au duc Charles-Auguste. L'appui de ce dernier valut à Moritz le titre de membre de l'Académie des sciences de Berlin et une chaire d'antiquités à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville. Moritz est l'une des physiognomies les plus originales de la période dite *Sturm- und Drangperiode*. Il a raconté lui-même une partie de ses aventures dans deux romans justement appréciés pour la vivacité du récit et la finesse de l'analyse psychologique, *Anton Reiser* (Berlin, 1785-90, 4 part. in-8, réédité par L. Geiger, Heilbronn, 1886, et *Andreas Hartknopf* (id., 1786, in-8). En moins de quinze années, Moritz avait écrit un nombre prodigieux d'ouvrages dont on trouvera la liste complète dans le *Bücher-Lexikon* de Kayser (t. IV, pp. 143-4). Nous citerons seulement les principaux : *Versuch einer Prosodie* (Berlin, 1786; 2^e éd., 1815, in-8); de très vivants récits de voyages : *Reisen eines Deutschen in England* (id., 1783, in-8); *Reise durch Italien* (id., 1792-3, 3 vol. in-8); des ouvrages philosophiques, dans lesquels il se rattache au mouvement rationaliste de l'*Aufklärung* : *Ueber die bildende Nachahmung des Schönen* (Brunswick, 1788, in-8); *Götterlehre* (Berlin, 1791; 4^o éd., 1831, in-8). De 1783 à 1793, il publia une revue de psychologie expérimentale : *Γνωσι ααυτοδύ, Magazin für Erfahrungsseelenkunde* (Berlin, 10 vol. gr. in-8). Th. Ruyssen.

BIBL. : Henriette HERZ, *Erinnerungen*, éd. Fürst, pp. 129 et suiv. — WARNHAGEN, *Denkwürdigkeiten u. verm. Schriften*; Leipzig, 1875, t. IV. — W. ALEXIS, dans PRUTZ, *Litterarhistor. Taschenbuch*; Hanovre, 1847, t. V. — ERICK SCHMIDT, *Richardson, Rousseau, Goethe*; Iéna, 1875, pp. 289 et suiv.

MORITZI (Alexandre), naturaliste suisse, né dans le cant. des Grisons en 1806, mort à Coire le 13 avr. 1850. Après ses études à Bale, Munich et Leipzig, études dirigées surtout du côté des sciences naturelles, Moritzi vint à Genève auprès du botaniste de Candolle et rédigea pour un travail resté inédit, extrait des noms vulgaires des

plantés en soixante langues différentes. Il enseigna quelques années les sciences naturelles à Soleure, puis se retira à Coire, où il fonda un petit jardin botanique et continua ses travaux. Parmi ceux qui ont été publiés, on peut citer : *Catalogue des plantes du canton des Grisons* (Neuchâtel, 1839); *Flore de Suisse* (Zurich, 1844); *Considérations sur l'espèce en histoire naturelle*; des études sur les *Plantes de Java*. Sa biographie a été écrite par Alphonse de Candolle. E. KUNNE.

MORVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, canton de Châtel; 785 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MORIVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 261 hab.

MORIZÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 351 hab.

MORIZÈS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de la Réole; 627 hab.

MORKÈRE ou **MORCAR**, comte de Northumbrie, au XI^e siècle. En 1065, il prend part à la révolte des Northumbriens contre le comte Tostig, et est élu comte à sa place par les rebelles. Alors appuyé sur une force imposante à laquelle se joint une armée commandée par son frère Edwin, comte de Mercie, il impose à Harold la reconnaissance de son élection. Lors de l'invasion de Guillaume le Conquérant, Morkère et son frère opposèrent une vive résistance. Le trône du jeune roi n'était plus à la fin soutenu que par eux. Mais Guillaume, traversant la Tamise à Wellingford, menaça de leur couper les communications avec leurs Etats. Ils quittèrent précipitamment Londres et un peu plus tard se soulevèrent. En 1068, Morkère entra dans la rébellion fomentée par le roi d'Ecosse Malcolm, époux de la sœur d'Edgar l'Ætheling; poursuivi par Guillaume, il se réfugia dans les marais des comtés de l'Est où il tint longtemps. Le Conquérant réussit enfin à rompre cette résistance, la plus opiniâtre qu'il eût rencontrée. Il reçut Morkère à sa cour, mais celui-ci, s'étant encore rebellé en 1071, fut emprisonné en Normandie sous la garde de Roger de Beaumont. Remis en liberté en 1087, à la mort de Guillaume et sur son ordre, il ne se tint pas longtemps en repos, et Guillaume le Roux le jeta de nouveau en prison où il mourut. R. S.

MORLAAS. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau; 1.534 hab. Musée cantonal. Clouterie, tannerie. Morlaas fut jusqu'au XIII^e siècle la capitale de la vicomté de Béarn. Le vicomte Centulle IV y fonda en 1089 l'église de Sainte-Foy (mon. hist.), très remaniée au XV^e siècle, mais qui a conservé un magnifique portail roman et son ancienne crypte. La ville reçut, dès 1101, une charte de coutume et de franchise qu'il ne faut pas confondre avec les fameux « fors » de Béarn, qui y furent rédigés et promulgués (V. BÉARN). Les vicomtes de Béarn y avaient un atelier monétaire, devenu plus tard atelier royal, dont les espèces, livres morlanes, sous et deniers morlans, eurent cours dans tout le Midi de la France jusqu'à la fin du moyen âge.

MORLAC. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. du Châtelet; 957 hab.

MORLACCHI (Francesco), compositeur italien, né à Pérouse le 14 juin 1784. Il étudia d'abord sous Caruso et Mazetti, et ensuite sous Mattei. Après avoir écrit diverses compositions, il fit représenter en 1810, sur le théâtre Mentino à Rome, ses *Danaïdes* qui fondèrent sur-le-champ sa réputation. Peu après, il obtint la place de chef d'orchestre de l'Opéra italien de Dresde, place qu'il conserva toute sa vie à travers maintes vicissitudes. Weber, ayant été placé en 1817 à la tête de l'Opéra allemand de cette même ville, entretint de fort bons rapports avec son collègue, et fit même dans une de ses lettres un éloge équitable de la musique de Morlacchi en en louant la vivacité comique et l'abondance non dénuée d'originalité. Ce fécond musicien mourut le 28 oct. 1841, à Inspruck. Ses compositions sont totalement tombées dans l'oubli. Nous nous bornerons à nommer, parmi les principales, les opéras sui-

vants : *les Danaïdes* (1810); *Gianni di Parigi* (1817); *la Gioventù di Enrico V* (1823); *I Saraceni in Sicilia* (1827); deux oratorios, des messes, des cantates et un grand nombre d'autres compositions religieuses. Il ne faut pas oublier le fait, à la louange de Morlacchi, qu'il a fondé à Dresde une institution en faveur des œuvres et des enfants des musiciens de la Chapelle royale. R. BRANCOUR.

BIBL. : ANONYME, *Della vita e delle opere del cav. Francesco Morlacchi di Perugia*. — HOFMEISTER, *Handbuch der musikalischen Literatur*.

MORLAINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny-en-Barrois; 280 hab.

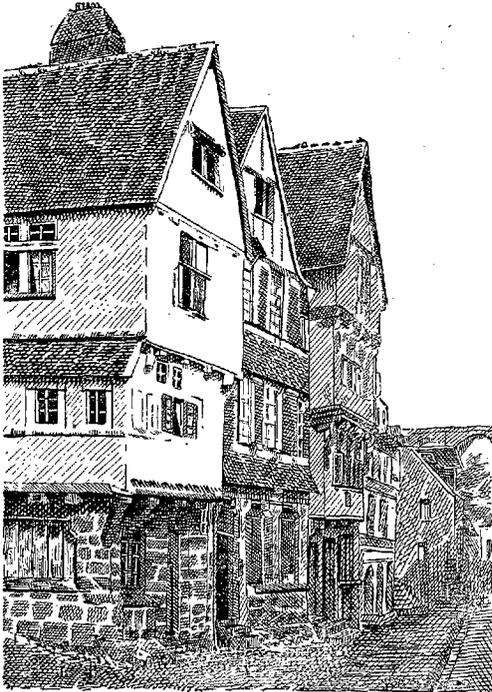
MORLAIX (*Mons relaxus, Morlaëum*, en breton *Mont-roulez*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Finistère, au confluent du Jarlot et du Queffleut, dont la réunion forme le Dossen ou rivière de Morlaix, qui s'évase en estuaire, et débouche, à 7 kil., dans une rade s'ouvrant elle-même dans une baie de la Manche; 16.027 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Brest; embranchements sur Roscoff et Carhaix. Quartier maritime. Port de marée, avec bassin à flot, pouvant recevoir des navires de 400 tonneaux, qui viennent mouiller devant les magasins mêmes de la ville sur les deux rives. Phares sur les îles Noire et Louët, et sur la Lande. Mouvement du port en 1896 : 2.421 navires entrés et sortis, 50.862 tonneaux; engrais marins, 12.636 tonn.; valeur de la pêche, 141.984 fr. — Forges, fonderies, quincailleries, tanneries, scieries mécaniques, tonnellerie, brasseries, minoterie, fabrique de chandelles, papeterie; manufacture de tabac, régie par l'Etat, occupant 40 chefs et surveillants et 1.000 ouvriers (dont 900 femmes); 2.400.000 kilogr. de tabac, dépense 800.000 fr.; fabriques de tuiles, de pipes, de pinceaux, de savon, préparation du lin. Morlaix est une ville riche; c'est l'entrepôt de l'arrondissement et en partie de celui de Châteaulin. Jadis il l'était de toute la Bretagne. Foires mensuelles : celle du 15 au 25 oct., dite *foire haute*, donne lieu à un important commerce de chevaux. Morlaix est l'entrepôt réel et fictif de toute espèce de marchandises venant de l'étranger. On y exporte par le port et par les chemins de fer en France et en Angleterre du beurre, des œufs, des bestiaux, des quantités énormes de légumes de Roscoff, des engrais marins, des poissons. Il s'y fait un grand commerce de grains, de pores salés, suif, cuirs, toiles, fils, papier, cire, miel. — Morlaix possède une ligne de paquebots pour Le Havre et une ligne côtière pour Bordeaux, Morlaix, Saint-Brieuc, Saint-Malo, toutes deux de la Compagnie des paquebots à vapeur du Finistère; tribunal et chambre de commerce; sociétés d'agriculture (1819) et hippique; hippodrome; vice-consulats; collège communal; cours secondaires pour jeunes filles; théâtre; musée de peinture et de sculpture; société d'études scientifiques du Finistère (1878); asile d'aliénés et hôpital général.

Morlaix est une ville fort ancienne. On ne connaît pas la date de sa fondation, et il n'est pas prouvé qu'elle s'appela primitivement *Julia*, puis *Saliocan*, ni que la foi chrétienne y ait été introduite dès l'an 72, par Drennulus, disciple de Joseph d'Arimatee et premier évêque de Tréguier. L'étymologie des noms qui lui sont attribués est également incertaine. Mais il existe des preuves réelles de son ancienneté, et son château, *Mons Relaxus*, existait du temps de l'occupation romaine, à en juger par le grand nombre de médailles de Gordien à Gallien (238-268), trouvées dans ses substructions. Après une longue période d'obscurité, Morlaix apparaît vers le milieu du vi^e siècle, à l'occasion du mariage d'Éléonore, petite-fille d'Hoël le Grand, roi de la Petite-Bretagne, et qui apportait au vicomte de Léon, son mari, le château et la ville de Morlaix. Cette cité fut lente à se développer; elle n'était qu'un petit port de commerce et de pêche et ne formait encore, au xi^e siècle, qu'une seule paroisse, Saint-Mathieu, renfermant dans son sein la ville close et, sur le Mons Relaxus, le château dont l'emplacement, entre les deux rivières, est aujourd'hui planté d'arbres. Il reste encore

quelques vestiges des anciens remparts; la porte Bourret a été démolie il y a une trentaine d'années ainsi que la tour d'Argent, atelier monétaire des ducs au xv^e siècle. Cependant, les ducs de Bretagne jetèrent un œil d'envie sur la propriété des seigneurs de Léon, et ce furent longtemps des querelles sanglantes. Geoffroi II s'empara, en 1179, de Morlaix, que Guyomarch de Léon reprit en 1186; mais l'année suivante, Henri II d'Angleterre, s'étant constitué le tuteur du jeune duc Arthur, vint en Bretagne et se rendit maître de la ville et du château, que les ducs ont toujours possédé depuis. Plus tard, durant les guerres de Cent ans et de la succession de Bretagne, la lutte s'étendit entre les Anglais et les Français. Morlaix, fidèle à la cause de Jeanne de Penthièvre, fut occupé successivement par les deux partis. C'est près de Morlaix que Charles de Blois perdit contre les Anglais la bataille de Cadoret, en 1351. La ville s'étant révoltée, en 1371, contre le duc Jean IV, leur allié, fut prise d'assaut, et cinquante notables furent pendus. Malgré ces malheurs, la cité prospérait; nombre de fondations religieuses y avaient été faites du xii^e au xiv^e siècle, et l'extension de son commerce, remarquable dès cette époque, se développa surtout après l'expulsion définitive des Anglais et la réunion de la Bretagne à la France; Morlaix fut, avant la prépondérance acquise ultérieurement par Brest, la principale ville du Léonais. En 1500, la reine Anne y fit construire la *Cordelière*, le premier vaisseau remarquable de la flotte française, que devait immortaliser, en 1512, l'héroïsme de Portzmoguer. En 1522, les Anglais surprirent par trahison la ville, qui fut par eux mise à sac et brûlée, mais ils furent obligés de se retirer et leur arrière-garde fut taillée en pièces dans les bois de Styrel par les gentilshommes bretons; la fontaine voisine, rougie de leur sang, prit leur nom : « Fontaine des Anglais (*Feunteun or Saaxon*). En mémoire de l'événement, la communauté de ville ajouta à ses armoiries pour support un lion et le léopard à deux têtes d'Angleterre, avec la devise : *S'ils te mordent, mords-les*. Mais vingt ans encore, Morlaix fut inquiété par les Anglais, qui vinrent piller et incendier la ville, en 1532, pendant les guerres de François I^{er}. Enfin, ce monarque (1542) permit aux habitants de faire construire, à l'entrée de la rade, sur le rocher *le Taureau*, un fort qui fut terminé en 1544. La tranquillité régna dès lors, et de nombreuses maisons furent bâties en dehors de la ville close. En 1548, Marie Stuart faisant une entrée triomphale à Morlaix, un pont se rompit, et comme les Ecosseis criaient à la trahison, le seigneur de Rohan reprit : « Jamais Breton ne fit trahison ! » Les Morlaisiens, plus tard, ayant pris parti pour la Ligue, le château fut assiégé et emporté de force par les royalistes, que commandait le maréchal d'Aumont; Mercœur, abandonné par les Espagnols, ses alliés, capitula (25 août 1594). Morlaix fut désolé par des pestes en 1623, 1626, 1640. Louis XIV, en 1660, réclama à la municipalité le château du Taureau, qui devint une prison d'Etat. En 1772, la session des Etats de Bretagne se tint à Morlaix. Cette ville n'eut pas à souffrir durant le règne de la Terreur. Morlaix offrait jadis cette particularité d'appartenir à deux évêchés différents, qui ont été supprimés : le côté droit de la rivière, à l'évêché de Tréguier; le côté gauche, à celui de Saint-Pol-de-Léon. — Patrie du théologien Nédellec, général de l'ordre des dominicains, disciple de saint Thomas d'Aquin, mort en 1323; d'Albert le Grand ou de Morlaix, auteur d'une *Vie des saints* de Bretagne, né en 1600; du marin Cornic, mort en 1809; du général Moreau (1763-1813); du littérateur Souvestre (1806-54).

Ce qui frappe la vue tout d'abord à Morlaix, c'est le viaduc du chemin de fer, au-dessous duquel le clocher de l'église Saint-Melaine, écrasé par ce voisinage, semble petit et insignifiant. Ce pont immense, jeté sur l'étroite vallée où coule la rivière, a une longueur de 283 m.; sa hauteur est de 58 m. au-dessus des quais. Il est divisé en deux étages composés, l'étage inférieur de 9 arches de

13^m,50 d'ouverture, et l'étage supérieur de 14 arches de 15 m. avec un passage pour les piétons entre les deux étages. C'est dans les îlots granitiques de la rade que l'on est allé chercher les matériaux de construction. L'œuvre moderne grandiose permet de saisir de son élévation le panorama de la contrée, la rivière sinueuse aux bords frais, les promenades délicieuses et, plus près, le double amphithéâtre de la ville aux maisons étagées sur les pentes convergentes de ses deux collines, et elle ne fait que donner plus d'intérêt, par le contraste, aux reliques du vieil âge qui demeurent encore. Ce sont, dans des rues abruptes et tortueuses, de vieilles maisons en bois aux étages successivement en surplomb, aux cours intérieures vitrées ou lanternes, aux

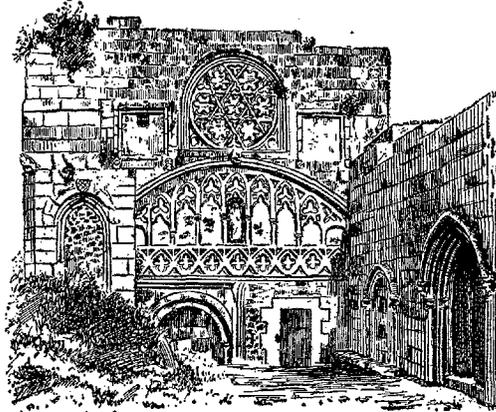


Vieilles maisons, à Morlaix.

portes et aux solives richement et bizarrement sculptées, aux porches appelés *lances*; maisons aussi curieuses par leurs façades que par leur disposition intérieure. Elles datent des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, et plusieurs ont survécu de manière à donner à la ville l'aspect d'une cité du moyen âge. On remarque la maison dite de la *reine Anne* (monum. hist.). — En ce qui concerne les édifices religieux, l'église Saint-Mathieu se fait remarquer par une tour de la Renaissance. Àuprès de cette église est une chapelle bâtie sous le même vocable que la belle collégiale de Notre-Dame du Mur, qui, fondée en 1295 et terminée en 1468, fut démolie en 1805, et dont le clocher avait une hauteur de 87 m. La statue de Notre-Dame, la patronne de Morlaix, a été placée dans la petite chapelle. L'église de Saint-Melaine, fondée vers 1150, fut rebâtie en 1489. On y remarque : les sculptures des sablières, les fonts baptismaux, surmontés d'un baldaquin en chêne sculpté, avec statues de saints (1660), la tribune et le buffet d'orgues. L'église Saint-Martin des Champs, fondée en 1128, foudroyée en 1771, fut rebâtie de 1773 à 1788, dans le style dorique. De riches verrières y ont été ajoutées, ainsi qu'une belle tour, de 1850 à 1855. Le couvent des dominicains ou jacobins avait été établi en 1237; il est transformé en caserne; l'église, qui date des xiii^e et xv^e siècles, possède une magnifique rosace de l'abside; elle sert aujourd'hui de bibliothèque et de musée. Les carmélites furent mises

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

en 1624 en possession de la chapelle de Notre-Dame de la Fontaine, dont il ne reste qu'un pignon et une rosace de la fin du xv^e siècle. Une nouvelle chapelle a été construite. Parmi les édifices civils, nous ajouterons au viaduc et aux



Ruines de Notre-Dame de la Fontaine, à Morlaix.

maisons anciennes : l'hôtel de ville, qui a remplacé, en 1838, une construction de 1610; c'est un édifice d'un bel aspect sur la place principale (place Thiers). L'hospice, vaste établissement (1732), agrandi en 1846. La manufacture de tabac (1730) a été presque entièrement reconstruite de 1865 à 1872. À l'extrémité du cours Beaumont (1810) se montrent un grand nombre de châteaux et de parcs. À l'entrée de la rade, sur un rocher au milieu de la mer, se dresse le château du Taureau, forteresse armée de canons de gros calibre dans des casemates voûtées par Vauban en 1680.

Les armes de Morlaix sont : *D'azur au navire équipé d'or, aux voiles éployées d'hermine.* Ch. DELAUAUD. BIBL. : TAYLOR, *Voy. pitt. en France, Bretagne*, 1847, t. II, pl. 43 à 57. — LE FOAT, *Monographie du château du Taureau*, 1867. — J. DAUMESNIL et A. ALLIER, *Histoire de Morlaix*, 1879. — MENGIN et TAROT, *Notice sur le port de Morlaix, dans Ports maritimes de France*, 1878, t. III. — Carte du dépôt de la marine, n^o 951, 1837-71. — JOANNE, *Itinér. en Bretagne*, 1892, pp. 78-82 (plans de la ville et de la rivière).

MORLAIX (Rivière de) (V. FINISTÈRE, p. 489).

MORLANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray; 642 hab.

MORLAND (Sir Samuel), mécanicien et diplomate anglais, né à Sulhamstead (Berkshire) vers 1625, mort à Hammersmith (auj. Londres) le 30 déc. 1695. Fils d'un receveur, il débuta dans la carrière diplomatique, sous Cromwell, qui lui confia en 1655 une importante ambassade auprès du duc de Savoie; puis il se retourna secrètement contre le protecteur, prévint en 1659 Charles II, alors prétendant, du complot qui se tramait contre lui et reçut après la Restauration (1660) le titre de baronnet, celui de mécanicien du roi et une pension de 500 livres (12.500 fr.). Se jugeant insuffisamment récompensé, il renonça à la politique et se consacra dès lors entièrement aux mathématiques et à la mécanique, pour lesquelles il avait toujours montré une vive prédilection. Il imagina d'ingénieux appareils hydrauliques pour l'élévation de l'eau aux grandes hauteurs, et Charles II l'envoya même répéter ses expériences devant Louis XIV à Versailles. En 1685, il donna, dans un opuscule, une description de pompe à feu, qui l'a fait considérer un instant, par quelques érudits, comme le véritable inventeur de la machine à vapeur; mais les titres de Salomon de Caus à la priorité sont aujourd'hui indiscutables (V. CAUS). On doit encore à Morland la porte-voix (1670), les premiers perfectionnements qui ont fait du baromètre de Torricelli un instrument précis et transportable, divers autres instruments de physique

23

et de mathématiques. Ses écrits sont nombreux : *The Tubastentorophonica* (Londres, 1671, in-fol.) ; *The Doctrine of interest, both simple and compound* (Londres, 1679, in-8) ; *Élévation des eaux par toutes sortes de machines*, suivi des *Principes de la nouvelle Force du Feu* (Paris, 1685, in-4) ; *Hydrostatica* (Londres, 1697, in-12), etc. Il a aussi publié, au retour de son ambassade près du duc de Savoie : *History of the evangelical church of Piedmont* (Londres, 1658, in-fol.). L. S.

BIBL. : S. MORLAND, *Scream of conscience*, autobiogr. ms. (bibl. de Lambeth). — F. ARAGO, *Notices scientifiques*, t. II, p. 22.

MORLAND (George), peintre anglais, né à Londres en 1763, mort en 1804. Élève de son père Henry-Robert, peintre, graveur et restaurateur de tableaux, dont le père, George-Henry, avait joui de quelque notoriété dans le portrait et le genre. Il travailla ensuite à l'Académie royale, exposa dès sa seizième année et conquit rapidement la faveur du public par ses scènes familières de la vie rurale avec animaux. Bien que son pinceau aussi infatigable que facile rendit sa production considérable, marié jeune, très insouciant, perdu d'habitudes de dissipation et d'intempérance, sans cesse harcelé par les créanciers et se laissant exploiter par les marchands de tableaux, il se ruina la santé en excès de travail et autres, et mourut prématurément dans une prison pour dettes, où l'avait conduit un marchand de vin non payé. Dans ses quatre dernières années, il donna plus de 200 toiles, de petites dimensions, à vrai dire. De même que les maîtres flamands et hollandais de qui il avait étudié la manière, Morland ne cherchait pas le sujet. Hâtivement conçues, exécutées dans la fièvre, de facture aussi lâchée souvent que d'invention médiocre, car il se fiait plus à sa mémoire qu'il n'observait le modèle, ses œuvres doivent une grande valeur à la liberté et à la finesse de la touche, à la solidité et à la transparence de la couleur, enfin au charme de vérité qui s'en dégage, à une simplicité toute géniale qui fait regretter que cet artiste n'ait pas donné sa mesure dans des compositions plus étudiées. Le musée de Kensington possède plusieurs de ses œuvres. On voit aussi de lui à la Galerie Nationale : *Intérieur d'écurie*, *Paysans dans une carrière*, son portrait.

MORLANNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 772 hab.

MORLANWELZ. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. administratif de Thuir, arr. judiciaire de Charleroi, sur la Haine, affl. de l'Escaut ; 7.500 hab. Stat. des chem. de fer de Mons à Charleroi et de Morlanwelz à Haine-Saint-Pierre. Exploitations charbonnières, fonderies, laminiers, fabriques de matériel de chemins de fer.

MORLAQUES (en italien, *Morlacchi*). Ce nom désigne les montagnards slaves de la Dalmatie dans les districts de Zara et de Spalato. Ils appartiennent à la nationalité serbo-croate et aux religions catholique et orthodoxe. Ils offrent un type très accentué ; ils sont de grande taille, de teint basané, ont le nez aquilin et les yeux noirs, les dents blanches et possèdent une vigueur peu commune. Ils se rasent la barbe et ne gardent que la moustache. Leur costume est fort pittoresque, leurs vestes rouges ou bleues sont garnies de boutons de métal ou même de monnaies ; ils sont chaussés d'*opanke* et portent des pistolets à la ceinture. Les femmes, considérées comme des êtres inférieurs, sont généralement laides. Au point de vue intellectuel, les Morlaques sont encore peu avancés ; leur principale industrie est l'élevage des troupeaux. Leurs habitations sont fort primitives. *Morlak* vient d'une forme primitive morovlach ; *moro* représente le grec μαυρος (noir, misérable), *vlach* est le mot par lequel les Slaves musulmans désignent volontiers leurs congénères de religion orthodoxe. L. LEGER.

BIBL. : Outre les ouvrages cités à l'art. DALMATIE, V. PAULOVIC LUCIC, *I Morlacchi* ; Spalato, 1854. — LJUBIC, *les Coutumes populaires des Morlaques* (en croate) ; Zara, 1846.

MORLET. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Aunay, cant. d'Épinoy ; 293 hab.

MORLEY. Ville d'Angleterre, comté d'York (West-Riding), entre Leeds et Dewsbury ; 21.068 hab. (en 1890). Houille, carrières, tissus mélangés.

MORLEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Montiers-sur-Saulx ; 547 hab.

MORLEY (Thomas), compositeur anglais, mort à Londres en 1604. Depuis 1592, il faisait partie de la musique de la reine Elisabeth. Ses nombreuses et intéressantes compositions consistent en *canzonets*, madrigaux et *ballets* à plusieurs voix, dont il fit paraître huit livres de 1593 à 1600. Il fut l'éditeur du célèbre recueil de madrigaux à la louange d'Elisabeth, intitulé *The Triumphs of Oriana* (1601), et publia en 1597 un traité très estimé, *A plaine and easie introduction to practical Music*, qui fut réimprimé en 1771.

MORLEY (George), prélat anglais, né à Londres le 27 févr. 1597, mort à Farnham Castle le 29 oct. 1684. Élève très distingué d'Oxford, il entra dans les ordres, mais, mal vu de Laud, il n'avança pas rapidement. Il vint en 1649 en France et fut nommé chapelain de Richard Browne, qui le recommanda à Charles II, alors à Saint-Germain. Il suivit le roi à Breda, demeura à La Haye, à Anvers, à Dusseldorf, mêlé aux intrigues des royalistes. Aussi, après la Restauration, devint-il évêque de Worcester (1660), puis de Winchester (1662), où il mena un train magnifique. Il a laissé quelques écrits sans importance. R. S.

MORLEY (Samuel), homme politique anglais, né à Londres le 15 oct. 1809, mort à Londres le 5 sept. 1886. Fils de John Morley, grand industriel de Londres, il prit, après la mort de son père, la direction de sa maison de bonneterie. En 1865, il fut élu membre de la Chambre des communes par Nottingham. Il s'occupa des questions relatives au travail et acheta le *Daily News* pour soutenir la politique libérale. Réélu par Bristol en 1868, il représenta cette circonscription jusqu'en 1885. Il fut le plus fidèle partisan de Gladstone, prit une part importante aux travaux de la Chambre, et, répandant partout son activité et sa bienfaisance, fonda toutes sortes d'œuvres utiles.

BIBL. : Edwin HODDER, *Life and Letters of S. Morley* ; Londres, 1889.

MORLEY (Henry), littérateur anglais, né à Londres le 15 sept. 1822, mort à Carisbrooke (île de Wight) le 14 mai 1894. Fils d'un pharmacien, il fut destiné à la médecine et pratiqua quelque temps. Vers 1848, il renonça à la profession médicale pour diriger une école et se consacrer aux lettres. Il débuta par un volume de vers inspirés par la révolution de 1848 : *Sunrise in Italy*, collabora à divers journaux et revues littéraires, prit la direction de *Household Words* en 1849, de *All the year Round* de 1850 à 1865, puis de l'*Examiner*. En 1865, il fut nommé professeur de langue et de littérature anglaises à l'université de Londres. Ses cours furent très brillants. Citons de lui quatre biographies remarquables : *Palissy the Potter* (1852) ; *Jerome Cardan* (1854) ; *Cornelius Agrippa* (1856) ; *Clement Marot* (1870) ; *Memoirs of Bartholomew Fair* (1857) ; *Fairy tales* (1859-60, 2 vol.) ; *English writers* (1864-67, 2 vol.), l'ouvrage qui a fondé sa réputation et qu'il reprit sous une nouvelle forme (1887-93, 10 vol.) sans pouvoir l'achever ; *A first sketch of english literature* (1873), qui n'a pas eu moins de 30 éditions. Morley a aussi édité à bas prix les classiques anglais sous les titres de : *Morley's universal library* (1883-88, 63 vol.) ; de *Cassell's National library* (1886-90, 214 vol.) ; de *Library of English literature* (1875-84, 5 vol.) ; de *Carisbrooke library* (1889-94, 14 vol.). Mentionnons enfin ses *Companion Poets* (1891-92, 9 vol.).

MORLEY (John), homme politique anglais, né à Blackburn (Lancashire) en 1838. Inscrit au barreau en 1873, il ne pratiqua pas. Ses goûts littéraires le portèrent vers le journalisme, et il dirigea avec grand succès : la *Literary Gazette*, la *Fortnightly Review* (1867 à 1882), la *Pall Mall Gazette* (1880-83) ; le *Macmillan's Magazine*

(1883-85). Libéral avancé, il se présenta sans succès aux élections législatives, en 1869 à Blackburn et en 1883 à Westminster. Elu en 1883, lors d'une élection partielle, à Newcastle-upon-Tyne, il représenta cette circonscription jusqu'en 1895, et Montrose à partir de 1896. En 1883, il présidait avec éclat le grand congrès des libéraux à Leeds et devenait secrétaire-chef pour l'Irlande dans le cabinet Gladstone de 1886. Il rédigea le fameux bill du *Home-Rule* (V. ce nom), et prit une part considérable aux débats qu'il suscita. Il occupa les mêmes fonctions, de 1892 à 1895, dans le cabinet Rosebery. D'une grande netteté d'allures, n'ayant jamais varié dans ses convictions politiques, M. Morley jouit à la Chambre des communes d'une autorité considérable, même auprès de ses adversaires. Il a donné des ouvrages de critique littéraire et des essais historiques hautement estimés. Citons : *Edmund Burke, a historical study* (Londres, 1867, in-8) ; *Critical miscellanies* (1874, nouv. éd., 1886, 3 vol. in-8) ; *Voltaire* (1874, nouv. éd., 1886, in-8) ; *On compromise* (1874) ; *Rousseau* (1873, nouv. éd., 1886, 2 vol.) ; *Diderot and the Encyclopædists* (1878, 2 vol.) ; *Life of Richard Cobden* (1884), trad. en français (Paris, 1885, in-8) ; *The struggle for national education* (1873) ; *Walpole* (1889) ; *Studies in Literature* (1894) ; *The Study of Literature* (1894), etc. Il dirige, depuis 1877, le recueil biographique intitulé *English men of Letters*.

R. S.

BIBL. : DELAPLACE, les Nouveaux historiens de la littérature : MM. Taine et Morley, dans *Revue contemporaine* de 1874. — *The Gladstone Morley Administration*, dans *Quarterly Review*, 1886, I. — A. FILON, John Morley, critique, journaliste et homme d'Etat, dans *Revue des Deux Mondes*, 1891, III.

MORLEY (Arnold), homme politique anglais, né à Londres en 1849. Fils du riche négociant et député Samuel Morley (V. ci-dessus), il étudia à Cambridge, devint jurisculte à Londres (1873), fut élu député de Nottingham. Gladstonien résolu, il fit partie du troisième cabinet Gladstone (janv.-juil. 1886) comme secrétaire de la trésorerie, fut whip du parti libéral de 1886 à 1892, membre du quatrième cabinet Gladstone (août 1892-juin 1895) en qualité de ministre des postes. Il ne fut pas réélu en juil. 1895.

MORLHON. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Villefranche ; 4.138 hab.

MORLIÈRE (Alexis de MAGALLON DE LA) (V. MAGALLON).

MORLINCOURT (*Morlancourt, Morlencurtis*). Com. du dép. de l'Oise, cant. de Noyon, arr. de Compiègne ; 243 hab. Morlincourt, traversé autrefois par une voie romaine et aujourd'hui par le canal latéral à l'Oise, était une dépendance du territoire de Noyon, où se trouvait au vi^e siècle un monastère qui fut réuni vers 741 à l'abbaye de Saint-Eloi. Une paroisse établie sous le vocable Saint-Etienne fut remplacée, en 1592, par une église paroissiale. L'édifice actuel a été restauré en 1774. Les fonts baptismaux sont remarquables par leurs ornements. Château bâti vers 1786.

C. ST-A.

MORLINO (Girolamo), nouvelliste italien de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e. Sa vie est très peu connue ; on sait seulement qu'il était de Naples et qu'il fut docteur ès lois. Nous avons de lui un recueil de 81 nouvelles, 20 fables et 1 comédie ; toutes ces œuvres, écrites en latin, ont été imprimées à Naples en 1520. Cette édition a été reproduite à Paris en 1791 par Caron et en 1855 par Corpet (dans la *Bibliothèque elzévirienne*).

MORLOT (François-Nicolas-Madeleine), cardinal français, né à Langres le 28 déc. 1795, mort à Paris le 29 déc. 1862. Issu d'une famille d'artisans, il entra au grand séminaire de Dijon et, devenu prêtre, fut attaché à la cathédrale de cette ville. Il était vicaire général du diocèse en 1830. En cette qualité il fit preuve, après la révolution de Juillet, d'un grand zèle légitimiste, combattit le nouvel évêque de Dijon, Rey (nommé par Louis-Philippe) et, privé par lui de son emploi de vicaire général, finit par l'obliger à résigner lui-même ses fonctions (1837). Un peu plus

tard cependant il se rallia au gouvernement de Juillet, qui le fit évêque d'Orléans (10 mars 1839), puis archevêque de Tours (28 juin 1842). Morlot présida les conciles provinciaux de Rennes (1849) et de Tours (1852), se déclara partisan de l'Empire, qui le fit nommer cardinal par le pape (7 mars 1853) et fut appelé à l'archevêché de Paris après l'assassinat de Sibour (24 janv. 1857). Il ne tarda pas en outre à devenir grand aumônier de l'empereur, membre du conseil privé (1858) et primicier du chapitre de Saint-Denis. Comme cardinal il siégeait au Sénat, où il défendit vivement les intérêts temporels du Saint-Siège à partir de 1859.

A. DEBIDOUR.

MORMAISON. Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. de Rocheservière ; 945 hab.

MORMANT. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis ; 248 hab.

MORMANT. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun ; 1.385 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Distilleries de betteraves. Eglise des xiii^e et xv^e siècles. Le 17 févr. 1814, le duc de Bellune et le comte de Valmy y livrèrent un combat au corps du général Pahlen, dont ils tentèrent vainement d'arrêter la marche sur Paris.

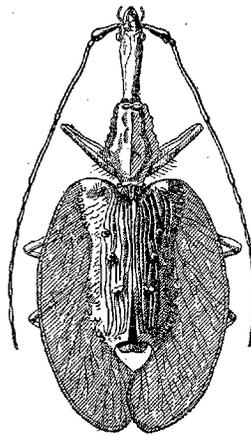
MORMÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro ; 266 hab.

MORMO. Spectre féminin dont les anciens Grecs menaçaient leurs enfants. On en fit ensuite une reine des Les-trygons, qui, désolée de la perte de sa progéniture, veut faire périr celle des autres.

MORMOIRON ou **MOURMOIRAN**. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, sur la rivière de Saint-Laurent ; 1.534 hab. Mines de houille. Argile réfractaire. Minerai de fer. Gypse. Fabrique de plâtre, de poterie, d'ocre. Minoteries. Eglise du xiv^e siècle, consacrée en 1373 par le pape Grégoire XI, mais qui a conservé d'un édifice antérieur de l'époque romane une partie d'abside et une curieuse fenêtre. Restes d'une ancienne commanderie de Templiers.

MORMOLYCE (Entom.). Genre d'Insectes coléoptères, de la famille des Carabides, établi en 1825 par Hagenbach (*Mormolyce Nov. Gen.*). Les *Mormolyces* ont la tête très allongée, déprimée et se rétrécissant d'avant en arrière, les antennes un peu moins longues que le corps ; le prothorax de la longueur de la tête, subrhomboidal et muni latéralement de dents. Les élytres, très amples, embrassant le corps et se dilatant en une expansion foliacée plane, forment en arrière deux lobes arrondis dépassant l'abdomen ; les pattes sont grêles et comprimées.

Par leur forme étrange, ces Insectes, à l'état adulte, peuvent se ranger parmi les animaux les plus extraordinaires, mais les larves, au contraire, sont presque semblables à celles des Carabes et des Calosomes, dont elles diffèrent surtout par le palpe maxillaire double au lieu d'être simple. Elles vivent dans d'énormes *Polyporus* qui croissent sur les troncs et les racines pourris des arbres. Essentiellement carnassières, elles s'y tiennent à l'affût, se dévorant même entre elles. La nymphe présente déjà l'élargissement caractéristique de l'adulte. Pendant fort longtemps, on ne connut que le *M. phyllodes* Hag., de 5 à 11 centim. de long, décrit sur un spécimen rapporté de Java au musée de Leyde par les voyageurs Kuhl et Van Hasselt. Cette



Mormolyce phyllodes Hagen.

espèce fort rare atteignit une grande valeur : le premier Mormolyce du Muséum de Paris fut payé, il y a une trentaine d'années, la somme de 1.000 fr. Depuis, leur valeur a beaucoup diminué. On connaît aujourd'hui plusieurs autres espèces provenant de Malacca, de Sumatra, et dont les caractères différentiels se trouvent dans la forme du thorax et des élytres. D'après M. de Castelnau, ces Insectes ne vivaient nullement sous les écorces, mais se rencontraient sous les troncs d'arbres renversés, dans le voisinage des marais. Lorsqu'il est découvert, l'Insecte, comme ébloui par la lumière, reste immobile, puis il fuit avec une extrême rapidité. M. Giard a signalé sur des Mormolyces la présence d'un champignon parasite (*Laboulbeniacea Künckeli*).

BIBL. : DEYROLLE, *Ann. Soc. entom. de France*, 1862, p. 314. — THOMSON, *Monogr. Morm.*; Paris, 1862. — BOWRING, *Ann. Mag. Nat. Hist.*, 1861, 3^e série, vol. VII, pp. 423-424. — WESTWOOD, *Ann. Mag. Hist.*, 3^e série, vol. X, pp. 96-97. — GIARD, *Bull. Soc. ent. France*, 1892, p. LX. — VERHUELL, *Ann. Sc. nat.*, 3^e série, VII, p. 344.

MORMON (Ornith.). Le genre *Mormon* (Illiger, *Prodr. Syst.*, 1814) équivaut au genre *Fratercula* (Brisson, *Ornith.*, 1760) et a été pris par quelques ornithologistes comme type d'une petite famille (Mormonidés), comprenant les Pingouins huppés, communément appelés *Macareux* (V. ce mot). E. OUST.

MORMONS. Membres d'une société religieuse dans l'Amérique du Nord ; la particularité la plus connue, mais non la plus caractéristique du mormonisme, est la pratique de la polygamie. Il y a lieu de distinguer l'histoire des mormons jusqu'aux environs de 1850 de leurs destinées postérieures. — Vers le milieu de 1830 parut à Palmyre (Etat de New York) un volume intitulé *The book of Mormon*, c.-à-d. « le Livre de Mormon », par Joseph Smith junior. C'est une histoire romanesque du passé américain. L'auteur raconte que les dix tribus israélites ont émigré en Amérique sous la conduite du chef Léhi ; elles s'y sont divisées en deux peuples, les impies lamanites (Peaux-Rouges) et les pieux néphites ; ces derniers continuaient à recevoir des révélations du ciel et apprirent ainsi la naissance du Christ. Vers la fin du IV^e siècle après l'ère chrétienne, les néphites furent exterminés par les lamanites ; avant de périr, le dernier d'entre les néphites, le prophète Mormon, grava l'histoire du passé et des révélations concernant l'avenir sur des tables d'or et les cacha. J. Smith affirmait que, guidé par un ange, il avait retrouvé ces documents. Il y eut des gens pour le croire et, entre les mois d'avr. et de juin 1830, il fonda à Fayette (New York) une association religieuse, dont les membres prirent plus tard, en mai 1834, le nom de Saints des derniers jours (*Latter Day Saints of the Church of Jesus-Christ*). L'opinion publique leur a donné le nom de mormons. Il a été établi depuis, avec une probabilité suffisante, que le *Livre de Mormon* avait été écrit, comme un roman historique, vers 1812, par un certain Sol. Spaulding (mort en 1816) ; le manuscrit, déposé chez un imprimeur, fut copié par Sidney Rigdon, qui s'associa en 1828 avec J. Smith. Celui-ci, né le 23 déc. 1805 à Sharon (Vermont), sortait d'une famille où l'on vivait d'expédients, avait passé vers l'âge de quatorze ans par une crise religieuse, mais avait gardé un renom douteux dans son milieu. Cette circonstance fut probablement une des causes qui le déterminèrent à émigrer dès 1831 avec ses adhérents vers les confins de la civilisation d'alors, dans l'Etat actuel de Missouri. Là, les nouveaux colons provoquèrent l'opposition des autres habitants ; leur expulsion fut décidée en juil. 1836. Après quelques escarmouches, les mormons durent se retirer sur la rive opposée du Missouri. Cependant leur nombre augmenta ; ils traitaient de gentils, c.-à-d. de païens, ceux qui ne se joignaient pas à eux. De nouveaux conflits éclatèrent en 1837, et, une fois de plus, les « saints » durent évacuer le pays. Ils se réfugièrent dans l'Illinois, où ils fondèrent la ville de Nauvoo. Leur nombre atteignait alors près de 2.000 âmes. J. Smith

dirigeait tout par des révélations qu'il prétendait recevoir ; il fut élu maire de la ville et chef de la milice. Ses adhérents se multipliaient. Pourtant quelques mécontents commençaient à signaler des excès du prophète. Il joua d'audace et communiqua à quelques intimes, en juil. 1843, que par révélation il devait prendre plusieurs épouses. Il en résulta des complications, puis des conflits ; Smith finit par être mis en prison avec son frère, et, dans la nuit du 27 juin 1844, une troupe d'hommes armés envahit la prison et tua les deux frères. Ce fut l'issue la plus favorable pour le mormonisme. Son fondateur fut désormais considéré comme un martyr. Brigham Young, un ancien peintre-vitrier, très habile, doué d'une grande connaissance des hommes et d'une forte volonté, réussit à évincer S. Rigdon, qui fut excommunié, et à se faire élire « voyant, révélateur et président » des mormons. Mais l'hostilité des « gentils » ne cessait pas. Après de longues luttes (1846-47) et quelques tâtonnements, un exode aventureux et en partie héroïque conduisit les mormons — près de 15.000 personnes — à travers la prairie de l'Ouest, par-dessus les montagnes Rocheuses, sur les bords du lac salé d'Utah. C'est là que le mormonisme atteignit son plein épanouissement. B. Young rêvait d'ailleurs la fondation d'un empire souverain. On commença, en mars 1849, par fonder l'Etat de Deseret, que le congrès des Etats-Unis ignora, et qu'il incorpora, en sept. 1850, dans le domaine de l'Union sous le nom de territoire d'Utah.

C'est ici le lieu d'exposer les doctrines principales des mormons, ainsi que leur organisation religieuse et sociale. Le mormonisme, authentique produit américain, n'a pas eu de penseur pour construire sur une base philosophique un système religieux. S. Rigdon et les deux frères Parly P. Pratt et Orson Pratt ont formulé quelques idées incohérentes et quelques règles. En 1849, quatorze points de doctrine furent fixés ; mais ce Credo officiel met en relief ce que le mormonisme a de commun avec le christianisme, en voilant plus ou moins, ou en passant sous silence les points de divergence. Parmi ces derniers, on a noté l'affirmation d'une pluralité de divinités inférieures, vivant dans un monde supérieur dont le monde sublunaire n'est que le reflet ; puis l'idée d'une matière éternelle, d'un nombre fini d'âmes créées à l'origine et qui attendent le privilège d'être incarnées, une sorte d'essai spéculatif pour justifier la polygamie. En somme, le seul point doctrinal caractéristique est l'assertion sans cesse répétée que le mormonisme est une religion progressive, ce qui veut dire qu'elle peut être modifiée sans cesse par de nouvelles révélations. — Les rites religieux sont mieux fixés. Le baptême, administré par immersion, purifie du péché et peut être renouvelé. Les exercices religieux, avec chants accompagnés par un orchestre, prières et bénédictions, consistent surtout en prédications sur des sujets variés, narrations de visions et de révélations, exhortations passionnées émouvant l'auditoire jusqu'aux larmes et jusqu'aux cris convulsifs, conférences économiques et sociales, communications diverses provoquant parfois des éclats de rire bruyants. Pendant ces discours, le pain et le vin de la Sainte-Cène circulent dans les rangs de l'auditoire. Des cérémonies secrètes avec serments et tout un appareil terrifiant accompagnent la réception de nouveaux membres. — La hiérarchie sacerdotale est encore plus caractéristique. Elle se compose de deux ordres sacerdotaux : 1^o la prêtrise de Melchisédek, qui est en communication directe avec la divinité et qui a à sa tête le « voyant » (*seer*) par excellence, qui est en même temps le président du peuple des mormons ; puis, 2^o la prêtrise d'Aaron, c.-à-d. des évêques, prêtres, diacres et lévites de tout genre, exerçant les diverses fonctions du ministère. L'assemblée de tous les représentants des deux sacerdoxes forme le conseil général, dirigeant les destinées du peuple. On peut appeler de ses décisions au « voyant », qui en fait partie, et dont, d'autre part, l'autorité est confirmée tous les six mois par le conseil général, une tentative assez intéressante d'équilibrer les pouvoirs. Aucun

costume ni signe extérieur ne distingue le clergé du peuple. L'ensemble de cette constitution, dont on ne peut retracer ici que les lignes maîtresses, est une sorte de théocratie exercée par un clergé sur un peuple de croyants. Les ressources de l'Etat sont fournies par des dîmes régulières et d'autres impôts. Une police secrète, les Danites ou *Avenging Angels* (anges vengeurs), organisée dès 1838, assurait l'exécution des volontés suprêmes et faisait, au besoin, disparaître les récalcitrants. C'est certainement un fait remarquable que de voir un pareil système de gouvernement produire une civilisation et une prospérité matérielle que la plupart des témoins constatent ou constataient, au moins, vers 1860, chez les mormons. On ne peut l'expliquer que par le fanatisme religieux, entretenu par l'opposition du dehors ; et puis par l'illusion d'indépendance et la satisfaction d'orgueil que donne une organisation, si oppressive soit-elle, quand elle s'isole du reste du monde et singularise ainsi tous ses adhérents. La particularité la plus connue du mormonisme, la polygamie, n'est qu'un accident dans l'ensemble de ce phénomène social. On a vu qu'elle a été pratiquée par J. Smith dès 1843. En août 1852, B. Young proclama une révélation suivant laquelle des âmes soupiraient après l'incarnation dans des « tabernacles », terme usité dans la langue religieuse des mormons pour désigner le corps. La polygamie (*plural marriage*, chez les mormons) fut ainsi publiquement recommandée et légitimée. Le nombre des épouses dépend du rang hiérarchique de l'époux (le président en a 19) ou de ses revenus. Des observateurs impartiaux affirment que l'accroissement de la population n'a pas augmenté sensiblement sous ce régime et que le nombre des enfants infirmes est relativement considérable. Enfin, il faut encore mentionner un service de propagande très actif, à la tête duquel se trouve le collège des douze apôtres. Des missionnaires mormons sont envoyés partout en Europe, particulièrement dans la Grande-Bretagne, dans les royaumes scandinaves et dans l'Allemagne du Nord, pour recruter de nouveaux adhérents, alléchés par la promesse de concessions de terres. Récemment, on les organise aussi sur place ; à Londres, il y a une communauté de mormons.

La seconde période de l'histoire des mormons a un intérêt plutôt politique que religieux. La formation par les Etats-Unis du territoire d'Utah, qui englobait l'Etat mormon de Deseret, fut le point de départ de longues luttes entre les Etats-Unis et les mormons. D'abord, B. Young fut reconnu comme gouverneur par le congrès des Etats-Unis et jura fidélité le 3 févr. 1851 ; mais les magistrats envoyés de Washington à Salt-Lake-City, la capitale des mormons, furent assez mal reçus ou empêchés d'exercer leurs fonctions. Vers 1855, on constate un renouveau de fanatisme chez les mormons. En févr. 1857, B. Young proclama, entre autres, dans une grande assemblée publique, que, suivant les cas, verser le sang d'un homme, c'est assurer le salut éternel de cet homme. Il est prouvé que des crimes assez nombreux se commettaient à cette époque, sous couvert de religion ; le fameux *Mountain Meadow massacre*, en sept. 1857, par lequel cent vingt émigrants californiens périrent, eut un grand retentissement. Les Etats-Unis envoyèrent alors des troupes contre les mormons ; au dernier moment, B. Young jugea plus expédient d'éviter une lutte ouverte ; le gouverneur, A. Cumming, fit son entrée dans la capitale des mormons sans coup férir en avr. 1858, et le 13 juin suivant un fort américain fut élevé à l'O. de la ville pour donner une garantie effective à la suprématie des Etats-Unis. L'établissement de colons non mormons dans l'Utah, sous la protection des Etats-Unis, puis la découverte de mines d'argent dans le territoire, et peu après, en 1869, la construction du chemin de fer du Pacifique, firent peu à peu cesser l'isolement des mormons, l'une des forces du mormonisme. Les magistrats américains engagèrent une vive lutte contre la polygamie, surtout depuis la loi Edmunds en 1882, renforcée encore en 1887. B. Young était mort

le 29 août 1877, laissant à ses dix-sept épouses et à ses cinquante-six enfants une fortune d'environ 10 millions de fr. John Taylor, son successeur, céda en 1887 sa place à W. Woodruff. Depuis 1889, les mormons travaillent à faire reconnaître le territoire d'Utah comme Etat de l'Union. L'opinion publique aux Etats-Unis fut longtemps contraire à ce projet. On reprochait aux mormons, moins la polygamie, qu'ils ont déclarée abolie ou plutôt arrêtée pour un temps, que leur constitution antidémocratique et clérical. Malgré cela, l'*enabling act* passa au congrès de 1894 ; une assemblée constitutive siégea à Salt Lake City en mai 1895 ; au mois de nov. suivant, l'Etat d'Utah fut reçu comme 45^e Etat dans l'Union. Dès le 4 janv. 1896, les mormons, profitant de leurs pouvoirs, passèrent une loi qui déclare légitimes tous les enfants nés jusqu'à ce jour d'une union polygame. Il est à prévoir cependant que le mormonisme (auquel le congrès des religions de Chicago, en 1894, a refusé la participation à ses délibérations) finira par ne plus être qu'une simple secte religieuse. En 1880, après cinquante ans d'existence, les mormons estimaient leur nombre total à 125.569, dont 114.820 dans l'Utah, un peu plus de 5.000 dans la Grande-Bretagne, à peu près autant en Scandinavie, près de 800 en Allemagne, le reste aux Etats-Unis. Les recettes de l'Eglise mormone se montaient alors à 4.100.000 dollars. Actuellement, le nombre des mormons est estimé à 230.000 dans l'Utah, environ 50.000 dans le reste des Etats-Unis et autant hors d'Amérique (V. aussi BRIGHAM-YOUNG). F.-H. KRUGER.

BIBL. : TH.-L. KANE, *The Mormons* ; New York, 1850. — H. STANBURY, *An expedition to the Valley of the Great Salt Lake of Utah, etc.* ; Philadelphie, 1852. — J.-W. GUNNISON, *History of the Mormons* ; Philadelphie, 1852. — Du même, *The Mormons* ; New York, 1884. — OLSHAUSEN, *Geschichte der Mormonen* ; Göttingue, 1856. — T.-B.-H. STENHOUSE, *The Rocky mountain Saints* ; New York, 1873. — R. VON SCHLAGINTWERT, *Die Mormonen, etc.* ; Leipzig, 1874 ; 2^e éd. en 1878. — FERNHAGEL, *Die Wahrheit über die Mormonen* ; Zurich, 1889.

MORMOPS (Zool.) (V. PHYLLOSTOME et CHIROPTÈRES).

MORMYRUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Mormyridæ*, ayant pour caractères un corps écailleux, la tête sans écailles, l'absence de barbillons, le corps allongé, conique, le dos élevé, la tête dirigée obliquement, le museau prolongé en forme de bec, la bouche très étroite, la dorsale très longue, et l'absence d'adipose. Ce genre est propre aux eaux douces de l'Afrique tropicale. Le *Mormyrus oxyrhynchus*, du Sénégal et du Nil, était vénéré chez les Egyptiens pour avoir, croyaient-ils, joué un certain rôle relativement à Osiris lorsque ce dernier fut tué par Typhon. Les *Mormyrus* possèdent de chaque côté de l'extrémité postérieure un organe qui n'est pas électrique, mais qui, évidemment, d'après Gunther, serait un acheminement vers cette fonction. Il consiste en un organe oblong, divisé en nombreux compartiments par des cloisons transversales et contenant une matière gélatineuse. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — ROCHEBRUNE, *Faune de la Sénégambie, Poissons*.

MORNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. et 2^e cant. d'Angoulême ; 854 hab.

MORNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Royan, dans la presqu'île d'Arvert ; 860 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Port sur la Seudre. Chantiers de constructions maritimes. Pares d'huitres. Eglise du xi^e siècle. Vestiges d'un camp romain.

MORNAND. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Monbrison ; 610 hab.

MORNAND (Félix), littérateur français, né à Mâcon le 12 juil. 1815, mort à Paris le 16 juin 1867. Employé au ministère de la guerre (1834-44), commissaire du gouvernement dans l'Isère (1848). Collaborateur assidu de *l'Illustration* et de divers autres journaux littéraires, il devint en 1857 rédacteur en chef du *Courrier de Paris*. Il a laissé : *la Belgique* (Paris, 1853, in-16) ; *Tableau historique, politique et pittoresque de la Turquie et de la*

Russie (1854, in-4), en collaboration avec Joubert ; *la Vie de Paris* (1855, in-16) ; *Un peu partout* (1856, in-16) ; *la Vie arabe* (1856, in-12) ; *Bernerette* (1858, in-12) ; *l'Année anecdotique* (1860, in-12) ; *Voyage illustré dans les Deux Mondes* (1863, gr. in-4) ; *Garibaldi* (1866, in-12), etc.

R. S.

MORNANS, Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux ; 185 hab.

MORNANT, Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon ; 2.045 hab. Cette petite ville faisait partie de l'*ager Gofiacensis*, parfois appelé *Mornantensis*, elle aurait possédé avant le ix^e siècle une abbaye, qui, détruite et remplacée par un prieuré, fut réunie à Savigny en 974. Ce prieuré fut joint au commencement du xviii^e siècle à la congrégation de Saint-Lazare. Une tradition, sans bases, veut que les armes de Mornant, qui sont deux fifres en sautoir, lui aient été données en souvenir de l'aide apportée par ses habitants à l'armée royale, lors de la bataille de Brignais ; il est plus que probable que ce sont des armes parlantes, le surnom injurieux des habitants étant *fifres*.

MORNAS, Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène ; 1.287 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Mines de lignite. Culture du tabac, du mûrier, de la betterave. Fabrique de balais de millet. Moulin. Eglise romane. Ruines imposantes d'une vaste forteresse féodale, construite au xii^e siècle, remaniée au xiv^e. Après avoir appartenu aux comtes de Toulouse, elle fut inféodée à des seigneurs particuliers, qui portèrent le titre de barons de Mornas. Au milieu des ruines est une chapelle romane avec crypte.

MORNAY, Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore ; 335 hab.

MORNAY, Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française ; 162 hab.

MORNAY, Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Saint-Bonnet-de-Joux ; 632 hab.

MORNAY-BERRY, Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Nérondes ; 558 hab.

MORNAY-SUR-ALLIER, Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Sancoins ; 160 hab.

MORNAY (Etienne de), chancelier de France, mort à Bourges le 31 août 1332. Il était originaire de Mornay-sur-Allier (dép. du Cher, arr. de Saint-Amand), neveu de l'évêque d'Auxerre, chancelier de France, Pierre de Mornay. Il fut un des principaux conseillers de Charles de Valois et apparaît, en 1314, comme son chancelier. A la mort de Philippe le Bel, l'influence de Charles de Valois devint prépondérante : Etienne de Mornay fut nommé chancelier de France le 1^{er} janv. 1315, et le 21 févr., doyen de Saint-Martin de Tours. Le 22 juil. 1316, Pierre d'Arrabloy succéda dans la charge de chancelier à Etienne de Mornay qui joua un rôle beaucoup plus effacé sous Philippe le Long. Il revint en faveur sous Charles le Bel ; on le voit alors clerc et conseiller du roi, ambassadeur auprès de la Cour pontificale et maître des comptes. Il conserva la faveur de Philippe de Valois. Son testament est daté des 1^{er} et 22 août 1332. Il avait joué un rôle important dans les deux grands procès de l'époque, celui d'Enguerand de Marigny et celui de Robert d'Artois.

BIBL. : F. GUESSARD, *Etienne de Mornay*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1843-44, V, 373-96.

MORNAY (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly, dit généralement du *Plessis-Mornay*, né à Buhy (auj. com. du cant. de Magny, arr. de Mantes, Seine-et-Oise) le 5 nov. 1549, mort à La Forêt-sur-Sèvre (com. du cant. de Cerizay, arr. de Bressuire) le 11 nov. 1623. Il était le fils puiné de Jacques de Mornay, seigneur de Buhy et de La Forêt-sur-Sèvre, gentilhomme catholique, et de Françoise du Bec-Cresspin, qui adhérait déjà secrètement à la Réforme dont elle fit profession publique à la mort de son mari (1559). La première éducation du jeune Philippe fut toute protestante, grâce à sa mère. Mais le père, s'en étant aperçu, le mit en 1557 au collège de

Lisieux à Paris, d'où sa mère le retira deux ans plus tard, sitôt devenue veuve ; en 1560, il embrassa à son tour le calvinisme. En 1565, ses humanités terminées, il alla étudier le droit et la jurisprudence à l'université d'Heidelberg, puis, en 1566, l'hébreu et l'allemand à celle de Padoue. Des voyages d'instruction en Italie et en Allemagne absorbèrent pour lui les années suivantes, au cours desquelles eurent lieu en France la deuxième et la troisième guerre civile. Durant l'hiver 1571-72, il entra dans le domaine de la polémique politique et religieuse par une *Dissertation sur l'Eglise visible* et deux *Adresses* aux Pays-Bas insurgés contre la domination espagnole. De retour dans sa patrie peu après, il composa, à la fin de juillet, un *Discours au roy Charles IX*, développant les raisons pour lesquelles il y avait lieu, selon lui, d'intervenir en faveur des ennemis intérieurs de notre éternel ennemi Philippe II, qui, il faut le dire, se trouvaient être en même temps ses coreligionnaires. L'amiral de Coligny reconnut en Philippe Plessis-Mornay une recrue précieuse pour la réussite de son plan favori et le chargea d'une mission confidentielle auprès du prince d'Orange. Il était encore à Paris lors de la Saint-Barthélemy ; il eut le bonheur d'échapper au massacre. Réfugié en Angleterre pendant toute la quatrième guerre civile (1572-73), pendant la cinquième (1574-76), il prit part à l'entreprise dite du *Jeudi-Saint* (1574), à la campagne de Montmorency-Thoré, terminée si brusquement par sa défaite à Dormans (1575) ; il y fut pris, mais put payer vite sa rançon et rejoignit le roi de Navarre, évadé, lui aussi, de la Cour et chef naturel des réformés. Désormais, il sera le grand homme d'Etat et le grand diplomate du parti huguenot. Il convient de signaler principalement ses ambassades en Angleterre (janv. 1577-juil. 1578 et fin de 1580), dans les Pays-Bas (1581-82), les diverses déclarations qu'il rédigea au nom du roi de Navarre (entre autres celle du 10 juin 1585), enfin et surtout ses négociations avec Henri III en vue de « la réconciliation des deux Frances », selon la belle expression de Michelet (mars-avr. 1598). Dans la suite, il fut l'un des plus acharnés à entraver, puis à blâmer la rentrée de Henri IV dans le giron de l'Eglise catholique, ainsi qu'à contrarier la volonté du prince de ne pas sacrifier la paix de la nation aux intérêts du protestantisme. Il s'ensuivit un refroidissement notable dans leurs relations, mais non une disgrâce, comme on le vit bien au moment de l'attentat dont le noble vieillard fut la victime en 1598, — l'année de la signature de l'édit de Nantes. Dans l'affaire du *Traité de l'Eucharistie* publié la même année par du Plessis-Mornay et qui fut l'occasion d'un débat public entre lui et le cardinal du Perron, l'attitude du roi apparaît, au contraire, empreinte d'une certaine malveillance ; il faut, du reste, mettre en balance avec ses devoirs de gratitude envers l'auteur l'irritation que devait fatalement lui causer ce zèle religieux intempestif, qui risquait de compromettre son œuvre de pacification. A dater de ce jour, du Plessis-Mornay ne bougea guère de sa retraite de Saumur. Cependant ses rapports avec Henri IV recouvrèrent en 1607 leur ancienne cordialité. Ses dernières années, attristées par des pertes de famille, ne sont marquées, au point de vue du rôle extérieur, que par l'organisation disciplinaire de son culte.

Du Plessis-Mornay a publié les ouvrages suivants : *Excellent discours de la vie et de la mort* (Londres, 1577, pet. in-8) ; *De la vérité de la religion chrétienne contre les athées, épicuriens, payens, juifs, mahométans et autres infidèles* (Anvers, 1851, pet. in-4) ; *De l'institution de l'Eucharistie* (La Rochelle, 1548, pet. in-4) (il y en a des traductions contemporaines en latin et en différentes langues vivantes). — Son immense correspondance a été publiée de 1624 à 1652 (?) : a, *Mémoires de messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, contenant divers discours, depuis l'an 1573 jusqu'en l'an 1599* (s. l., 1624, in-4) ; b, *Mémoires...* (comme ci-dessus) (t. II ; La Forest, 1625, in-4) ; c, *Mé-*

moires de messire Philippe de Mornay depuis l'an 1600 jusques à l'an 1623 (Amsterdam, 1652, in-4); d, *Suite des Lettres et Mémoires de messire Philippe de Mornay depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623* (Amsterdam, s. d., in-4). Une nouvelle édition, plus complète, mais extrêmement incorrecte et s'arrêtant en 1614, en a été donnée par La Fontenelle-Vaudoré et Auguis, de 1824 à 1826 (Paris, 12 vol. in-8). Le tome I de cette dernière contient la biographie de du Plessis-Mornay par sa femme destinée à l'instruction de son fils (dédicace du 23 avr. 1595); ils ont été réimprimés séparément, dans un texte notablement amélioré, par M^{me} de Witt (Paris, 1868-69, 2 vol. in-8; collection de la Société de l'Histoire de France); à la suite, on trouve des lettres de du Plessis-Mornay comprises en 1585 et 1605 demeurées jusque-là inédites.

Le 3 janv. 1576, du Plessis-Mornay avait épousé, entre deux campagnes, Charlotte Arbaleste, veuve de Jean du Pas, seigneur de Feuquières, qui mourut le 15 mai 1606, à l'âge de cinquante-sept ans. L'unique enfant, issu de cette union, Philippe, avait été tué le 25 oct. précédent à l'attaque de Gueldres sous le drapeau des Pays-Bas. LÉON MARLET.

MORNAY (Henri de) (V. MONTCHEVREUIL).

MORNÉ (Blas.). Attribut des animaux représentés sans dents, bec, langue, griffes ou queue, et du casque dont la visière est totalement fermée.

MORNE-A-L'EAU (Le). Ville de la Guadeloupe, cant. de la Pointe-à-Pitre; 8.442 hab.

MORNINGTON (Comte de) (V. WELLESLEY-POLE [Comte]).

MORNY (Charles-Auguste-Louis-Joseph, duc de), homme d'Etat français, né à Paris le 21 oct. 1811, mort à Paris le 10 mars 1865. Fils naturel de la reine Hortense (femme de Louis Bonaparte) et du général de Flahaut, il fut élevé par sa grand'mère paternelle, M^{me} de Souza, entra en 1830 à l'Ecole d'état-major, fut nommé deux ans plus tard sous-lieutenant de lanciers, fit plusieurs campagnes en Afrique, où il servit comme officier d'ordonnance du général Trézel, puis démissionna et revint en 1838 à Paris, où son dandysme élégant, son esprit de salon, ses succès mondains, ses prodigalités firent bientôt de lui le roi de la mode. Très porté aux spéculations industrielles et financières, il fonda bientôt dans le Puy-de-Dôme une importante raffinerie de sucre, se fit envoyer à la Chambre des députés (en 1842) par les électeurs de Clermont-Ferrand, qui le réélurent en 1846, prononça, sans grand éclat, quelques discours d'affaires et, après avoir paru s'attacher sans réserve au parti conservateur, commença, quand il vit le gouvernement de Juillet sérieusement ébranlé, à s'éloigner discrètement de lui. La révolution de Février le fit rentrer pour un temps dans la vie privée et compromit gravement ses intérêts. Mais il put bientôt après se jeter dans de nouvelles entreprises, grâce au concours du Comptoir d'escompte. Du reste, l'avènement de son frère naturel Louis-Napoléon à la présidence de la République fut peu après pour sa froide et peu scrupuleuse ambition le point de départ d'une éclatante fortune. Envoyé en 1849 à l'Assemblée législative par le dép. du Puy-de-Dôme, il ne se borna pas à soutenir de ses votes la politique de l'Elysée. Il mit tout son savoir-faire à recruter des partisans à son frère et fut le préparateur le plus patient, le plus habile du coup d'Etat du 2 Déc., qu'il exécuta comme ministre de l'intérieur avec autant d'énergie que de mépris pour le droit et la légalité. S'il donna peu après (23 janv. 1852) sa démission par convenance, pour ne pas paraître approuver la confiscation des biens de la famille d'Orléans, il n'en resta pas moins le confident le plus intime et le plus écouté de Louis-Napoléon. A la faveur de l'Empire, qui lui devait tant, il put se jeter à corps perdu dans une foule de spéculations plus ou moins suspectes, où il acheva de donner la mesure de sa moralité (la funeste guerre du Mexique devait résulter en 1861 de l'une d'elles). Ambassadeur extraordinaire en Russie en 1856 et 1857, il profita de son séjour dans ce pays pour faire

un grand mariage. Il avait succédé en 1854 à Billault comme président du Corps législatif (dont il faisait partie depuis 1852 comme député de Clermont-Ferrand). Il resta jusqu'à sa mort à la tête de cette assemblée, dont il dirigeait les débats avec une bonne grâce hautaine, spirituelle et railleuse, qui le faisait craindre plutôt qu'aimer. Voyant l'opposition démocratique renaître et l'opposition clérical se former au Palais-Bourbon, il conseilla à Napoléon III de faire quelques concessions — apparentes — au parti de la liberté, si durement traité depuis le coup d'Etat, et fut le principal instigateur du décret du 24 nov. 1860 qui rendit aux Chambres le droit d'adresse et permit la publication intégrale de leurs débats. D'autre part, il s'efforça, non sans succès, de désagréger le petit groupe républicain des *Cinq*, et l'évolution d'Émile Ollivier, qui finit par s'en séparer en 1864, peut être considérée comme son œuvre.

— Morny, à qui le titre de duc avait été conféré en 1862 par Napoléon III, mourut à cinquante-quatre ans, prématurément usé par les plaisirs, au moins autant que par le souci des affaires. — Dans ses moments de loisir, il avait écrit et fait représenter, sous le pseudonyme de *Saint-Remy*, plusieurs opérettes et vaudevilles qui eurent un certain succès. La plus connue de ces petites pièces est intitulée *M. Choufleury restera chez lui le...* A. DEBIDOUR.

MORO (Monte). Montagne de Suisse (Alpes Valaisannes), sur la frontière italienne; 3.206 m. Le col du monte Moro, d'où la vue sur le groupe du mont Rose est superbe, était, avant l'achèvement du Simplon, la voie de communication ordinaire entre le Haut-Valais et l'Italie. Il passe de la vallée de Saas à celle de Macugnaga et son point culminant est à 2.862 m.

MORO (Antonio de) (V. Moor [Antonis de]).

MORO (Domenico), patriote italien, né à Venise en 1822, mort à Cosenza le 25 juil. 1844. Jeune homme enthousiaste et brillant, lieutenant dans la marine autrichienne dès l'âge de dix-huit ans, très estimé de ses chefs, Domenico Moro, ami des frères Bandiera, partagea tous leurs desseins patriotiques. Il les rejoignit à Corfou, débarqua avec eux en Calabre (16 juin 1844), et fut grièvement blessé dans une des premières rencontres. Pris et condamné à mort, il fut fusillé avec ses amis. Il conserva jusqu'au dernier moment toute sa force d'âme et une admirable sérénité (V. BANDIERA [Attilio et Emilio]). F. H.

MORODOVA (*Monodora* Dun.) (Bot.). Genre d'Anonacées, composé d'*Anona anormacea*, et se distinguant de ce genre surtout par l'ovaire uniloculaire à placentas pariétaux. Ce sont six arbres des régions tropicales de l'Afrique et de Madagascar. L'espèce type, *M. myristica* Dun. (*Anona myristica* Gaertn.), indigène dans les forêts de Guinée, a été naturalisé aux Antilles; c'est un arbre à épices: ses graines sont employées comme condiment sous le nom de *Calabash Nutmeg* ou *Muscade de Calabash*.

MOROGES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, canton de Buxy; 902 hab.

MOROGUES. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. des Aix-d'Angillon; 1.285 hab.

MOROGUES (Pierre-Marie-Sébastien BIGOT DE) (V. BIGOT DE MOROGUES).

MORON. Rivière du dép. de la Gironde (V. GIRONDE [Dép.], t. XVIII, p. 983).

MORON. Ville de la République Argentine (prov. de Buenos Aires), et à 20 kil. O. de cette ville; 5.000 hab., lieu de villégiature pour les *Bonaerenses*, à 20 kil. de la capitale par le chem. de fer de l'Ouest.

MORON DE LA FRONTERA. Ville d'Espagne, prov. de Séville, au pied de la sierra de Moron, sur le Guadaira; 16.000 hab. Château maure, cathédrale gothique. Carrières de pierre. Embranchement du chem. de fer de Cordoue à Cadix.

MORONA. Aff. g. de l'Amazone, qui descend du Sangay, passe de l'Équateur au Pérou et finit en aval du Pongo de Manseriche; 450 kil. de long. Navigable à partir de Macas.

MORONE (Domenico), peintre italien, né à Vérone en 1430, mort vers 1500. Il suivit la tradition du maître vénitien Bellini, et l'on sait qu'il avait exécuté, entre autres ouvrages remarquables, un tableau représentant le *Christ conduit au supplice*, et qui passait pour son chef-d'œuvre; il a malheureusement disparu. Sa ville natale possède de lui quelques fresques. — Son fils et son élève, *Giovanni-Francisco* (1474-1529), acquit à son tour une brillante réputation par l'élégance et la pureté de son style, plus châtié que celui de Domenico : la plupart de ses compositions sont à Vérone, ainsi qu'aux musées de Berlin et de Milan. G. C.

MORONE (Girolamo), diplomate italien, mort devant Florence en 1529. Il fit sa carrière au service des ducs de Milan, de Ludovic le More, puis de Maximilien Sforza, au nom duquel il gouverna de 1512 à 1515. Retiré à Trente près de François Sforza, il prépara le soulèvement des Lombards contre la France, fut le bras droit de François Sforza qui lui confia le pouvoir, négocia en 1525 une ligne contre Charles-Quint, mais fut trahi et emprisonné par Pescaire (14 oct. 1525). Relâché par le comte de Bourbon, il conseilla celui-ci et, après sa mort, devint secrétaire de son successeur, Philibert d'Orange, et fut créé duc de Bovino, après avoir négocié la réconciliation de l'empereur et du pape.

MORONE (Giovanni), cardinal, né à Milan le 25 janv. 1509, mort à Rome le 1^{er} déc. 1580, fils du précédent. A l'âge de vingt ans (1529), il fut nommé évêque de Modène; mais il n'occupa ce siège qu'après 1532, par suite de l'opposition du cardinal Hippolyte d'Este, à qui il avait été promis par un pacte conclu entre le cardinal Cibo et les princes de Ferrare. Le pape Paul III l'envoya comme nonce en Allemagne de 1536 à 1538 et de mai 1539 à 1542; il assista au colloque de Worms, aux diètes de Ratisbonne (1541) et de Spire (1542). A son retour, en 1542, le pape le créa cardinal; en 1544, il lui donna la légation de Bologne. En 1547, il l'envoya comme légat, avec les cardinaux Parisius et Poole, au concile convoqué à Trente, puis transféré à Bologne. Mais Morone ne prit point part à ces premières sessions. En 1547, il assistait, comme représentant du Saint-Siège, à la diète d'Augsbourg, où les princes protestants demandèrent des mesures de pacification, en attendant les décisions d'un concile indépendant du pape (V. INTÉRIM, t. XX). En 1548, il se démit de la légation de Bologne. Ses divers séjours en Allemagne et son long contact avec les luthériens paraissent avoir exercé sur lui une influence qui l'éloignait de la stricte orthodoxie romaine. Il admettait d'ailleurs la nécessité d'une réforme disciplinaire dans l'Eglise. D'autre part, son aversion pour les moyens violents le rendait suspect de tolérance coupable envers les hérétiques, parfois même de complicité. En 1557, Paul IV le fit emprisonner au château Saint-Ange. Il était accusé d'admettre la justification par la foi seule, de parler contre le mérite des œuvres, d'avoir protégé des prédicateurs hérétiques et d'avoir facilité leur fuite. Il écrivit dans sa prison un mémoire où il se défendait contre les accusations fausses, mais où il condamnait aussi les erreurs qu'il avait commises par ignorance, et en exprimait son repentir. Après la mort de Paul IV (1559), il fut déclaré complètement innocent : *Innocentissimus et nedum culpa sed omni prorsus suspicione carens*. Il fut relâché et envoyé auprès de l'empereur. Lorsque le concile de Trente reprit ses sessions pour la troisième et dernière fois (janv. 1562), Pie IV lui en donna la présidence. Morone y fit preuve d'une grande habileté. Il fut promu doyen du Sacré-Collège (1564), cardinal-évêque d'Ostie (1570), envoyé comme légat à Gènes (1575) et à la diète de Ratisbonne (1576). E.-H. VOLLET.

BIBL. : C. CANTU, *Eretici d'Italia*; Turin, 1867. — Du même, *Il cardinale Giovanni Morone*; Milan, 1866. — E. SCLOPIS, *le Cardinal Jean Morone*; Paris, 1869. — BERNABEI, *Vita del cardinale G. Morone*; Modène, 1885. — FRIEDENSBURG, *Nunziaturberichte aus Deutschland*, t. II à IV; Gotha, 1892-93.

MORONE (Giambattista), peintre italien, né à Bondo

près d'Albino, prov. de Bergame, vers 1525, mort à Bergame le 5 févr. 1578. Elève de Buonvicini, il s'adonna, avec un succès inégal, à la grande peinture et au portrait; plein de verve et d'originalité dans ce dernier genre, il ne montra, dans ses vastes toiles, qu'une invention assez pauvre et de médiocres qualités de dessinateur et de coloriste. Toutefois certains critiques en goûtent l'animation, la distinction et le ton argenté. Elles sont nombreuses en Italie, notamment à la Brera. Le musée de Berlin en a trois; celui de Londres, cinq, dont le *Tailleur*, réputé son chef-d'œuvre. G. C.

MORONVILLIERS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 84 hab.

MOROPUS (Paléont.) (V. MACROTHERIUM).

MOROSAGLIA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte; 1.049 hab.

MOROSAURUS (Paléont.). Ce genre a été établi par Marsh en 1874 pour des Dinosauriens du jurassique supérieur du Colorado et du Wyoming, qui devaient atteindre près de 10 m. de long. Le crâne est très petit; les dents sont nombreuses, longues, comprimées latéralement, tranchantes en avant et en arrière; la cavité cérébrale est excessivement réduite; le cou est long; les vertèbres cervicales, convexes-concaves, portent de profondes fossettes sur les côtés du centrum; les vertèbres dorsales, dont les neurépinies sont longues, sont opisthocéliennes; quatre vertèbres composent le sacrum; la queue est longue; l'omoplate est longue, robuste, le coracoïde petit; l'humérus, très fort, est plus court que le fémur qui est massif; cinq doigts à chaque patte; d'après Marsh, le reptile se servait de ses quatre membres pour la progression. E. SAUVAGE.

BIBL. : MARSH, *American Journ. of science*, t. XVI.

MOROSI (Giuseppe), mécanicien italien, né à Ripafratti (Toscane) le 26 juin 1772, mort à Cocomola (Toscane) le 17 sept. 1840. Professeur de physique expérimentale à l'université de Pise, puis de mécanique à celle de Milan, directeur de la Monnaie, il eut la réputation d'un des plus habiles mécaniciens de son temps. On lui doit, entre autres inventions, la machine qui permet de démontrer expérimentalement que la résultante du mouvement horizontal et du mouvement vertical combinés est une parabole. Il a construit aussi un curieux automate joueur d'échecs et un métier permettant de tisser deux bas à la fois. Il n'a publié que quelques mémoires sans intérêt.

MOROSI (Giuseppe), historien et philologue italien, né à Milan en févr. 1844, mort à Milan le 22 févr. 1891. Après avoir été l'un des meilleurs élèves d'Ascoli, il fut envoyé comme professeur au lycée de Lecce; il se mit à étudier le dialecte de cette région et publia un volume de *Studi sui dialetti greci della Terra d'Otranto* (Lecce, 1870), qui le mit au rang des meilleurs philologues italiens. Poursuivant ses travaux sur les dialectes de l'Italie méridionale, il a publié divers articles dans l'*Archivio Glottologico italiano* : *I Dialetti romaiici del mandamento di Bove in Calabria*; *Vocalismo leccese*, etc. M. MENGhini.

MOROSI (Antonio), journaliste et lettré italien, né à Livourne le 5 mai 1864; il a collaboré activement au *Telefeno* et à l'*Elettrico* de Livourne et à la *Cordelia* de Florence. Il a publié sous le pseudonyme de Lionello un volume de nouvelles intitulé *Aberrazioni mentali*.

MOROSINI. Famille patricienne de Venise dont le premier nom fut Morosi. Elle remonte à l'un des douze électeurs du premier doge (697). Les principaux de ses membres furent : *Domenico*, 38^e doge (1148-56), né en 1080, mort en 1156. Il guerroya en Terre sainte sous Ordelafio Faliero, défait les Padouans, combattit autour de Zara contre les Hongrois (1145-47), prit part à la victoire de Jaffa (1122) et décida la prise de Tyr, puis d'Ascalon. Il dirigea ensuite l'expédition contre Alexis Comnène, ravagea l'Archipel, occupa Modon, saccagea les villes de Dalmatie qui avaient fait défection; ces succès valurent aux Vénitiens un traité avantageux avec Manuel Comnène. Il servit en-

suite contre les Pisans ; élu doge, il força Roger de Sicile à traiter (1150) après lui avoir repris Corfou, réduisit les gens de l'Istrie qui fut soumise, signa en 1152 une alliance avec Guillaume 1^{er} de Sicile. — *Marino*, 48^e doge (1249-52), duc de Candie en 1243, il combattit ses sujets insurgés. Il commença le pont du Rialto. — *Leonardo*, président du tribunal des Quarante, fut compromis dans une conspiration qui tendait à livrer Venise à Francesco de Carrara, duc de Padoue (1370). — *Nicola*, chargé de diverses missions diplomatiques, en particulier des négociations avec le duc de Padoue, l'amiral génois Doria et le roi de Hongrie au moment de la guerre de Chioggia. Il rejeta leurs exigences et contribua à la délivrance finale. — Son frère *Michele* fut élu doge (62^e) le 10 juin 1382 et mourut de la peste le 16 oct. suivant. — *Vettore* fit échouer une nouvelle tentative du duc de Padoue (1387). — Son frère *Luigi* présida le tribunal qui condamna et fit étrangler Francesco Carrara et ses deux fils quand ils se furent raliés à Venise et qu'on les eut attirés dans la ville (1406). — *Paolo* (1406-83) négocia en 1471 avec l'empereur Frédéric III et rédigea quelques écrits historiques et théologiques.

Andrea, historien italien, né à Venise le 13 févr. 1558, mort le 29 juin 1618. Il remplit un grand nombre d'emplois publics, entra au Sénat en 1600, fut élu sage-grand en 1605 et fit trois fois partie du conseil des Dix. Il était historiographe de la République depuis 1598. Il a laissé deux œuvres historiques importantes, une histoire de Venise en latin comprenant les événements de 1521 à 1615 (Venise, 1623, in-fol.) et en italien une histoire de la quatrième croisade (*Imprese ed espedizioni di Terra Santa e l'acquisto fatto dell'imperio di Constantinopoli dalla Repubblica di Venetia*; Venise, 1627, in-4). Il a laissé en outre un volume d'opuscules et lettres en latin (Venise, 1625, in-8).

Francesco, 109^e doge (1688-94), né à Venise en 1618, mort à Nauplie de Romanie le 6 janv. 1694, est, comme son ancêtre Domenico, un des grands hommes de guerre vénitiens. Dès la vingtième année, il commandait une galère armée contre les Turcs ; en 1652, il succède à Mocenigo au commandement de l'armée (1651), détruit deux flottes turques devant les Dardanelles, ravage les côtes de l'Archipel, prend Tenedos, Samothrace, Naxos, Milet, mais échoue devant Malvoisie, Négrepont, la Canée et Candie (1660). Les îles thraces sont reprises par Koprili. Francesco s'en prend au provéditeur Barbaro et est remplacé par son frère Giorgio Morosini. En mai 1666, il est chargé de la défense de Candie et soutint un siège mémorable, repoussant 69 assauts, opérant 80 sorties ; 30.000 assiégés, 110.000 assiégeants périrent ; lorsqu'il capitula le 27 sept. 1669, il ne restait plus que 4.000 hab. Il fut traduit en conseil de guerre et acquitté. En 1684, on le remit à la tête de l'armée ; vainqueur aux Dardanelles, il conquiert Corinthe, Mistra, Athènes, presque toute la Morée, continua la campagne, quoique élu doge, mais échoua devant Négrepont (1689). Il revint en 1693. Il reçut le surnom de Péloponésiaque ; ses concitoyens lui érigèrent une statue de son vivant.

A.-M. B.

BIBL. : V. la bibl. de l'art. VENISE. — Sur Andrea : N. CRASSO, *Vie de A. M.* dans la 2^e éd. de l'*Historia Veneta*; Venise, 1719. — A. ZENO, *Memoria de Scrittori Veneti patritii*. — Sur Francesco : G. GRAZIANI, *Vita Francisci Mauroceni*; Padoue, 1698, in-4. — Z. MOROSINI, *Francesco Morosini il Peloponesiaco*; Venise, 1885. — G. BRUZZO, *F. Morosini nella guerra di Candia e la conquista di Morea*; Forlì, 1890.

MOROT (Aimé-Nicolas), peintre français, né à Nancy le 16 juin 1850, élève de Cabanel. Il remporta le prix de Rome en 1873, avec le sujet de la *Captivité des Juifs à Babylone*. Ce peintre, à l'art animé et coloré et qui a eu plusieurs succès d'éclat, a débuté au Salon de 1873 avec *Daphnis et Chloé*. Il a exposé ensuite : *Printemps* (1876); *Médée* (1877); *Episode de la bataille d'Eaux-Sexiennes* (1879), au musée de Nancy; *le Bon Samaritain*, médaille d'honneur au Salon de 1880; *la Tenta-*

tion de saint Antoine (1881); *Martyre de Jésus de Nazareth* (1883); *El Bravo Toro et Dryade* (1884); *Toro colante* (1885); *Rezonville, 30 août 1870* (1886); *Bataille de Reischoffen* (1887) au musée du Luxembourg; *les Danses françaises à travers les âges* (1892) qui sont un des plafonds de la salle des fêtes à l'Hôtel de Ville; *Retraite de Saint-Jean-d'Acre, prairial an VII* (1893). M. Aimé Morot a en outre exposé un certain nombre de portraits dont quelques-uns ont été très remarqués et il a décoré l'hôtel de ville de Nancy. Il a été nommé professeur à l'École des Beaux-Arts en remplacement de Gustave Moreau et lui a succédé à l'Institut (1898).

MOROTAI. L'une des îles Moluques, au N. de Djilolo ; 2.700 kil. q. Barrière de coraux. Elle relève du sultan et de la résidence de Ternate.

MOROTHERIUM (Paléont.) (V. MACROTHERIUM).

MOROU. Peuple du Soudan oriental dont le territoire est situé sur le cours moyen du Yeï, tributaire du haut Nil. La station principale de ce territoire est le village de Mâdi, sur la rive gauche du Yeï et sur la route de caravanes qui va de Dem Souleiman à Lado.

MORUMBALA. Montagne de l'Afrique australe qui forme la ligne de partage des eaux entre le bas Chiré et la rivière de Quéliané (Etat libre de l'Est africain, colonie portugaise du Mozambique).

MOROZZO ou **MOROTIUS** (Carlo-Giuseppe), érudit italien, né à Mondovi le 5 févr. 1645, mort à Saluces le 14 mars 1729. Entré dans la congrégation réformée de Saint-Bernard, il devint abbé de la Consola, à Turin, puis évêque de Bobbio (1693) et de Saluces (1698). Il a laissé deux importants ouvrages d'érudition ; une histoire de l'ordre des Chartreux (*Theatrum chronologicum cartusianensis ordinis*; Turin, 1684, in-fol.) ; une histoire de l'ordre de Cîteaux (*Cistercii reslorescentis... chronologica historia*; Turin, 1690, in-fol.), et une *Vie d'Amédée III, duc de Savoie* (Turin, 1686, in-fol.).

MORPETH. Ville d'Angleterre, comté de Northumberland, sur le Wansbeck ; 5.219 hab. (1891). Stat. du North Eastern Railway. Tanneries, fonderies de fer et de cuivre, fabrique de flanelle, de chapeaux et d'instruments aratoires. Non loin sont les ruines de l'abbaye de *Newminster* (fondée en 1139), du château de *Mitford* (xii^e s.) et le château de *Bothal-Castle* (xiv^e s.), propriété du duc de Portland.

MORPETH (George HOWARD, vicomte de) (1773-1848) (V. CARLISLE [Comtes]).

MORPHASMOS (V. DANSE, t. XIII, 864).

MORPHÉE. I. MYTHOLOGIE. — Divinité de la mythologie littéraire, mise à la mode par Ovide (*Mét.*, XI, 633 et suiv.). C'est le dieu des Songes, fils du Sommeil ; il ne produit que les images humaines ; les autres étant du ressort de ses frères Phobos et Phantasos (V. SOMMEIL [Myth.]).

II. DERMATOLOGIE. — Affection cutanée qu'on a voulu à tort différencier de la *sclérodémie* (V. ce mot).

MORPHETT (Sir John), voyageur et homme politique anglais, né à Londres le 4 mai 1809, mort le 7 nov. 1892. En 1836, il émigra en Australie, y acheta des terres, y fit du commerce et prit une part importante à l'organisation de la nouvelle colonie, notamment à la fondation de la ville d'Adélaïde. Juge de paix en 1844, il siégea dans la première assemblée législative (1843) et dans le premier conseil législatif (1857), fut secrétaire-chef dans le ministère Reynolds (1861), président du conseil législatif (1865-73). Son nom a été donné à des rues d'Adélaïde et de Mount Barker, à des localités comme Morphettville et Morphett Vale.

R. S.

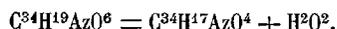
MORPHINE. I. Chimie. — Form. {Equiv. C³⁴H⁴⁹AzO⁶.
Atom. C¹⁷H¹⁹AzO³.

La morphine est un alcaloïde organique qui joint la fonction phénol à la fonction d'alcali tertiaire. Elle fut découverte à peu près simultanément en 1803 par Seguin, De-

rosne et Sertuerner dans le mélange très complexe qui constitue l'opium (V. ce mot) ; mais c'est Sertuerner qui établit son alcalinité et caractérisa ainsi le premier alcaloïde organique. Robiquet, Pelletier, Robertson et Grégory, Liebig et Mathiessen ont apporté depuis d'importantes contributions à son étude.

On extrait la morphine de l'opium, dont elle constitue le principe le plus important, en ajoutant du chlorure de calcium à une solution d'extrait d'opium ; la morphine et la codéine qui l'accompagne sont isolées sous forme de chlorhydrate ; on sépare les deux bases en les traitant par l'ammoniaque qui précipite la morphine et dissout la codéine. Pour obtenir la morphine tout à fait pure on l'engage dans un sel que l'on fait cristalliser et que l'on décompose ensuite.

La morphine est incolore, elle cristallise en prismes rhomboïdaux droits, humides, contenant une molécule d'eau de cristallisation qu'elle perd à 120°. Sa saveur est amère. Elle est lévogyre, son pouvoir rotatoire rapporté aux cristaux hydratés et mesuré en solution à 2 % dans l'eau additionnée de soude caustique est $\alpha_D = -70^\circ,23$. La morphine ne se dissout que dans 500 fois son poids d'eau bouillante, elle est insoluble dans l'éther, le chloroforme, les huiles essentielles ; elle se dissout dans 13 parties d'alcool bouillant de densité 0,82 et seulement dans 24 parties d'alcool absolu. La morphine et ses sels sont très sensibles à l'action des corps oxydants : l'acide azoteux, par exemple, la transforme en oxydimorphine $C^{68}H^{36}Az^{20}O^63H^2O^2$ qui forme des lamelles nacrées insolubles dans l'eau. La plupart des oxydants donnent naissance au même composé. L'acide iodique, même en solution étendue, est réduit avec mise en liberté d'iode qui colore le mélange : le chlorure d'or colore la solution en bleu, l'acide azotique concentré, en jaune orangé, qui passe peu à peu au bleu. Les présels de fer sont également réduits, ils passent à l'état de protoxyde et la liqueur prend une belle coloration bleue caractéristique, passant au vert par un excès de sel ferrique. Le zinc en poudre réduit la morphine en donnant du phénanthrène $C^{20}H^{10}$, de l'ammoniaque, de la triméthylamine, du pyrol C^8H^5Az , de la pyridine, etc. La morphine doit à sa fonction phénolique de se combiner aux alcalis ; c'est pourquoi ces derniers la dissolvent aisément ; les sels de potasse, de chaux, de baryte sont cristallisés. La morphine chauffée en présence du chlorure de zinc, de l'acide sulfurique, de l'acide phosphorique, etc., forme des polymères de la morphine, la trimorphine $(C^{34}H^{19}AzO^6)^3$ et la tétramorphine $(C^{34}H^{19}AzO^6)^4$. Quand on la chauffe pendant 2 à 3 heures avec de l'acide chlorhydrique en excès, à 140-150°, elle se transforme en une nouvelle base, l'apomorphine, qui constitue un précipité blanc cristallin $C^{34}H^{17}AzO^4$:



La morphine se dissout dans les alcalis en produisant des sels solubles dans l'eau et l'alcool, insolubles dans l'éther et généralement cristallisables ; leur saveur est amère, ils sont décomposés par l'ammoniaque et les carbonates alcalins. Le chlorhydrate, $C^{34}H^{19}AzO^6HCl.3H^2O^2$, cristallise en aiguilles soyeuses, solubles dans 16 à 20 parties d'eau froide ; c'est le seul sel employé en médecine ; il est préférable à l'acétate, sel beaucoup moins stable.

II. Physiologie. — Comme l'a reconnu Claude Bernard, les doses nécessaires pour amener le sommeil chez les animaux, chien, chat, suffiraient à tuer l'homme. Cependant, comme tous les médicaments, l'action de la morphine est très variable, selon l'âge, le sexe, les susceptibilités individuelles et surtout l'accoutumance, puisque l'on voit des morphinomanes user sans dommage apparent de la dose énorme d'un gramme en injection ! L'absorption par les voies digestives ne se produit qu'au bout d'un quart d'heure à une heure ; aussi, lorsqu'on veut une action rapide, emploie-t-on l'injection de morphine qui calme au bout de cinq à dix minutes. A faible dose, elle ne produit

que de l'agitation et de l'insomnie en même temps qu'une sensation de bien-être que recherchent les morphinomanes ; à dose plus forte, peu d'excitation, tête lourde, somnolence, puis profond sommeil ou, si la réaction est plus vive, nausées, vomissements et profond narcotisme. Enfin, si la dose est encore plus élevée, il y a véritable empoisonnement ; après excitation très brève ou nulle survient une soif vive, céphalalgie, incapacité de se mouvoir, diminution de la sensibilité, puis sommeil de plus en plus profond, aboutissant au coma avec perte des réflexes, pupilles rétrécies, peau froide et visqueuse, cœur ne battant plus que trente à quarante fois par minute, respiration ralentie, puis la mort survient dans le collapsus : telle est l'intoxication aiguë ; mais l'intoxication progressive, le morphinisme, est beaucoup plus fréquent. Les sens et surtout l'ouïe acquièrent plus d'acuité sous l'influence de la morphine.

C'est le meilleur analgésique que nous possédions, la morphine étant le médicament par excellence de la douleur. Ses indications sont donc bien nettes : elle calme merveilleusement la souffrance, la trop connue injection de morphine, et c'est là son grand danger, car le malade qui en a éprouvé le bienfait ne veut plus rien autre : d'où l'habitude du bienfaisant poison avec le désolant cortège des troubles psychiques, gastro-intestinaux, des abcès du morphinisme, fléau presque analogue à l'alcoolisme. Le médecin est souvent le grand coupable, car il ne devrait jamais confier au malade l'emploi de la morphine, et sa vente devrait être sévèrement prohibée sauf indications précises. Il faut réserver cette précieuse substance pour calmer la douleur : dans les périodes ultimes du cancer, des affections douloureuses, pour faire passer sans trop de souffrance les derniers moments des malades, pour les grands blessés. Utile dans les diarrhées séreuses, en tarissant les sécrétions intestinales, elle agit merveilleusement contre la colique néphrétique et surtout hépatique, car non seulement elle calme l'atroce et déchirante douleur, mais, faisant cesser le spasme des canaux excréteurs, elle facilite l'expulsion des calculs. Par contre, elle ne vaut rien dans l'accès de goutte, elle est des plus dangereuses chez l'enfant et dans les états congestifs du cerveau. L'atropine avec laquelle on l'associe parfois est son antidote.

Doses. — 1 à 5 centigr. en potions, pilules. — *Sirup.* Chlorhydrate de morphine, 0,05 centigr. ; eau distillée, 2 gr. ; sirop de sucre, 78 gr. — *Injection hypodermique.* Eau distillée de laurier-cerise, 5 gr. ; chlorhydrate de morphine, 1 gr. ; eau distillée bouillie, 25 gr.

En résumé, la morphine est l'arme la plus puissante que possède le médecin pour calmer les nombreuses souffrances de l'humanité, mais l'abus est grandement à craindre.

D^r LUCIEN PINEL-MAISONNEUVE.

III. Toxicologie (V. OPIUM).

BIBL. : CHIMIE. — PELLETIER, *Annales de chimie et de phys.*, 1836. — LIEBIG, *Annalen der Chim.* — MATTHIESSEN, *Chem. News*, t. XIX, etc.

MORPHINOMANIE (Méd.). Signalée, pour la première fois, par les médecins allemands Laehr (1872) et Fiedler (1874), la *morphinomanie* ou *morphiomanie* (*Morphiumsucht*) fut décrite, bientôt après, par Levinstein qui en donna la définition suivante : « le besoin passionnel qu'éprouve un individu de se servir de morphine comme excitant, et l'état pathologique qui résulte de l'usage abusif de cette substance ». On emploie, dans le même sens, le terme expressif d'*vrognerie morphinique*. Le nom de *morphinisme* convient plus spécialement aux effets de l'intoxication. Ces effets ne sont pas de même sorte : les uns, immédiats et passagers, prennent la forme aiguë ; les autres, progressifs et permanents, revêtent la forme chronique. Aux premiers correspondent certains phénomènes de stimulation cérébrale, qui, par le sentiment de bien-être, par l'*euphorie* dont ils s'accompagnent, peuvent expliquer la passion du morphinomanes ; il est vrai qu'à dose massive la morphine est capable de provoquer des accidents d'ivresse

comateuse avec la mort pour aboutissant. Les effets chroniques sont la conséquence de l'usage immodéré de la morphine. Ce n'est point qu'ils soient inévitables; on voit, au contraire, quelques sujets faire preuve d'une rare tolérance et, durant de longues années, résister, sans dommage apparent, aux énormes doses de plusieurs grammes de morphine par jour. Mais il s'agit là de réactions individuelles qui ne sauraient infirmer la règle, à savoir que l'action prolongée de la morphine ne tarde pas à retentir fâcheusement sur l'organisme et à déterminer, par degrés successifs, les désordres les plus graves. Du côté physique: perte de l'appétit et du sommeil, douleurs et tremblements musculaires, vertiges, défaillances, amaigrissement, cachexie; du côté intellectuel et moral: indolence apathique, morosité, rêveries, impuissance et prostration générale, dont le malade ne se relève qu'en recourant à son excitant favori. Tel est l'aspect dégradé que présente le morphinique, à la période de saturation. Dans quelques cas, on peut ajouter à ce tableau diverses manifestations délirantes, des troubles hallucinatoires, de l'agitation, des tendances impulsives; mais ces complications tiennent moins directement de la morphine que de l'état mental préexistant.

On sait que la diffusion croissante du morphinisme est principalement imputable à l'emploi, trop répandu, des injections de morphine, administrées comme remède analgésique et sédatif. La plupart des morphiniques (environ les deux tiers, d'après une statistique du Dr Pichon) font remonter l'origine de leur funeste habitude à une nécessité thérapeutique. D'autres ne peuvent guère accuser que leurs propres penchants; le besoin naît, chez eux, de l'ennui ou de la curiosité, de l'imitation, d'un désir sensuel à satisfaire, d'un surmenage à vaincre, d'un chagrin à dissiper. Tous ou presque tous, du reste, sont les victimes de leur tempérament névropathique, de leur déséquilibre mentale. C'est dans l'ensemble de ces causes qu'il faut chercher l'explication de la fréquence particulière du morphinisme dans certains milieux. Sur 230 cas de morphinomanie relevés par le Dr Chambard, 172 appartiennent aux professions libérales. Dans ce nombre, les médecins, pharmaciens et autres personnes que leur situation rapproche des malades ne comptent pas moins de 114 représentants. Mieux que toute discussion, ces chiffres montrent à quel point la facilité de l'usage peut influer sur l'abus!

Une fois constituée, la maladie morphinique est une affection des plus rebelles, le plus souvent incurable. Les guérisons radicales obtenues par le traitement ordinaire (suppression lente, rapide ou brusque du toxique) concernent surtout le morphinisme simple, de nature généralement accidentelle, plutôt que la vraie morphinomanie. De même que les ivrognes alcooliques, avec lesquels ils présentent des analogies frappantes, les ivrognes de la morphine ne pratiquent guère que l'abstinence forcée; livrés à eux-mêmes, ils retombent presque toujours dans leur dangereuse intempérance.

Le morphinisme peut être associé à d'autres intoxications. Il n'est point rare, en effet, de voir le morphinomanie ajouter aux sensations de son excitant habituel, émoussé par l'accoutumance, celles de l'alcool, de l'éther, du chloral, du chloroforme, de la cocaïne, etc. En raison de ses caractères particuliers, nous avons résumé, sous forme de conclusions, l'action de cette dernière substance: 1° le cocaïnisme occupe une place importante dans le groupe des folies par intoxication. Il aboutit rapidement à la déchéance physique et mentale; 2° le délire qu'il provoque est un délire essentiellement hallucinatoire, analogue à celui de l'alcoolisme et surtout de l'absinthisme; en effet, de même que l'absinthe, la cocaïne possède une action épileptisante; 3° comme ceux de l'alcoolisme, les troubles sensoriels d'origine cocaïnique sont multiples et mobiles, pénibles, souvent professionnels, plus accusés la nuit que le jour. La phase de suractivité fonctionnelle qui précède leur apparition peut être, aussi justement, comparée à l'ivresse alcoolique; 4° le délire cocaïnique offre cependant quelques

attributs spéciaux qui permettent de le distinguer. D'une façon générale, et, quoiqu'il puisse atteindre tous les sens, il est moins continu, moins varié, moins diffus que le délire alcoolique. En dehors de certains paroxysmes, les illusions y prédominent sur les hallucinations. Il puise, en outre, dans les troubles de la sensibilité cutanée (impressions anormales de la peau), un caractère véritablement pathognomonique; 5° l'altération de la vue donne lieu à des manifestations particulières: diplopie, amblyopie, chromatopsie, micropsie. Des phénomènes d'un autre ordre (analgésie, hyperexcitabilité neuro-musculaire, attaques épileptiques) constituent également des signes essentiels; 6° les troubles trophiques et vaso-moteurs sont des plus marqués dans la cachexie cocaïnique. L'amaigrissement est favorisé par des sueurs abondantes. Il survient des œdèmes, des congestions passives, de l'albuminurie, etc. L'excitation génésique du début est remplacée bientôt par une frigidité complète; 7° le pronostic du cocaïnisme n'est jamais sans gravité. Au cours de l'empoisonnement, la vie peut être menacée par des syncopes ou par des accès convulsifs. D'un autre côté, s'il est vrai que certains phénomènes aigus, notamment les hallucinations, disparaissent vite, presque au lendemain de la suppression de la cocaïne, il est également certain que la convalescence est longue, pour l'ensemble de l'affection. Enfin les récidives sont fréquentes; 8° le meilleur mode de traitement consiste dans la suppression brusque de la cocaïne. Cette suppression n'entraîne aucun danger et c'est à peine si l'abstinence détermine quelques malaises; 9° dans les cas de morphino-cocaïnisme, la morphine est loin de jouer le rôle principal. Il n'est pas douteux qu'elle contribue au développement de la dégradation physique, intellectuelle et morale des malades, mais elle n'a aucune action directe sur les troubles délirants proprement dits; 10° il en résulte que la cocaïne est un toxique autrement redoutable que la morphine, par la nature, l'intensité et la rapidité de ses accidents. On ne saurait trop attirer l'attention sur ces faits. Mieux connus, on ne sera plus tenté de recommander la cocaïne aux morphiniques, pour remplacer leur poison habituel. Dr SAURY.

BIBL.: LEVINSTEIN, *Die Morphiumsucht (la Morphinomanie)*; trad. française, Paris, 1880, 2^e éd. — CHAMBARD, *les Morphinomanes*; Paris, 1893. — SAURY, *Du morphino-cocaïnisme*, dans *Annales médico-psychologiques*, mai 1889.

MORPHO (Entom.). Genre de Lépidoptères Rhopalocères, de la famille des Nymphalides, établi par Fabricius en 1807 (*Ill. Mag.*, VII, p. 280). Les *Morpho* ont le corps petit, les antennes courtes et grêles, terminées par une massue peu considérable, les palpes petits, comprimés. Les ailes antérieures sont très grandes (l'envergure atteint de 13 à 18 centim.), de forme variable. Les inférieures sont ornées en dessous de taches ocelliformes. Les pattes antérieures des mâles sont très petites, poilues, semblables à des pinceaux. Les chenilles sont allongées, cylindriques, épineuses. Les premiers segments sont ornés d'une touffe de poils; le segment anal est bifide. Les chrysalides sont courbes, renflées, non anguleuses et bifides antérieurement. Les *Morpho* sont de remarquables Papillons, dont le dessus des ailes est le plus souvent d'un bleu métallique tellement brillant qu'on les emploie dans la parure. Certaines espèces sont, de plus, très rares, à raison de leur habitude de voler très haut — plus de 6 m. du sol. — D'autres, au contraire, s'élèvent rarement à plus de 2 ou 3 m. Ce genre appartient presque entièrement à l'Amérique du Sud. Le *M. Menelaus* Linn., du Brésil et de la Guyane, a les ailes d'un bleu d'azur métallique; le *M. Laertes* Drury, du Brésil, est blanc métallique bleuâtre; le *M. Polyphemus* Bois., du Mexique, est blanc. Chez certaines espèces, les femelles sont fauves. Paul TERTRIN.

MORPHOGENÈSE. Lois de la genèse et de l'évolution de la forme des organes et des éléments anatomiques chez les êtres vivants.

MORPHOLOGIE. Ce terme désigne dans les sciences descriptives, notamment la botanique, la zoologie, la gram-

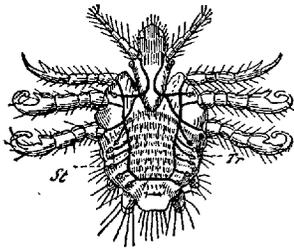
maire, cette section qui traite des formes des êtres ou des mots, envisagées dans leur ensemble, dans leurs parties, dans leur évolution. Elle étudie les lois de l'*homologie*, de l'*analogie* de structures, etc. (V. LINGUISTIQUE, t. XXII, p. 289).

MORPHOSCOPIE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 722).

MORPHY (Paul), célèbre joueur d'échecs, né à la Nouvelle-Orléans le 22 juin 1837, mort à New York le 11 juil. 1884. D'abord juriste, il s'adonna au jeu d'échecs, dont il devint le maître incontesté (V. ECHECS). Après une tournée triomphale en Europe (1858-60), il y renonça et plus tard devint fou.

BIBL. : LANGE, *Paul Morphy*; Leipzig, 1893, 3^e édit.

MORPION. I. ENTOMOLOGIE. — Nom vulgaire du *Pou du pubis* (*Phthirus inguinalis* Denn.). Cet animal appartient à l'ordre des Anoploures, groupe des Pédiculines. Le Morpion est d'un blanc grisâtre, sans tache, et mesure environ 2 millim. de long sur 1^{mm},40 de large. Le thorax est court, large, concave et sinueux en avant pour l'insertion de la tête. L'abdomen est aplati, cordiforme; les trois premiers segments sont



Phthirus inguinalis Denn.

presque confondus et indiqués par la présence des stigmates; les trois qui suivent ont entre chacun de leurs stigmates des verrues charnues et mobiles munies de poils. Les pattes sont dissemblables; les antérieures grêles s'amincissent vers l'extrémité qui porte un petit ongle; les deux dernières paires sont fortes et leur extrémité est en forme de pince. Le *P. inguinalis* se trouve généralement sur toutes les parties velues du corps, à l'exception des cheveux. Cependant, sa présence a été constatée, notamment chez un enfant de cinq mois, dans la région occipitale, derrière les oreilles. — On a regardé pendant longtemps comme des symptômes de fièvre typhoïde les taches bleues que ces animaux déterminent sur la peau. Le *Morpion* s'applique sur la peau les pattes étendues, le suçoir profondément enfoncé, et produit une sensation de morsure et une forte démangeaison. Il se communique par les voitures publiques, les établissements de bains, tout autant que par le contact avec des personnes malpropres. Pour s'en débarrasser, il faut employer en frictions l'onguent mercuriel. PAUL TERRAIN.

II. DERMATOLOGIE (V. Pou).

MORPURGO (Emilio), économiste italien, né à Padoue en 1840; après avoir siégé plusieurs fois au Parlement, il est actuellement professeur à l'université de Padoue. Il est connu par ses discours parlementaires et les ouvrages suivants: *la Statistica e le scienze sociali* (1872); *l'Istruzione tecnica in Italia* (1874); *la Finanza* (1876); *Marco Foscarini e la Repubblica di Venezia nel secolo XVIII* (1880).

MORRA (V. MOURRE).

MORRE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Besançon; 370 hab.

MORREN (Charles-François-Antoine), naturaliste belge, né à Gand le 3 mars 1807, mort à Liège le 17 déc. 1858. D'une famille d'origine irlandaise, il fit ses études à Bruxelles et à Gand, eut, tout jeune, trois mémoires couronnés, fut reçu docteur ès sciences en 1829, alla compléter ses études à l'étranger et fut nommé professeur de physique à l'université de Gand en 1833, professeur de botanique à celle de Liège en 1835. Il était en outre directeur du Jardin botanique de cette dernière ville et, depuis 1837, membre de l'Académie des sciences de Bruxelles. Il a découvert la fécondation artificielle du vanillier. Outre une foule de mémoires originaux et d'articles de botanique,

de zoologie, de paléontologie, d'agriculture, insérés dans les recueils de l'Académie de Belgique et dans un grand nombre de revues et journaux d'histoire naturelle et d'agriculture de Belgique, d'Angleterre et de France, il a publié: *Essai sur l'influence de la lumière dans la manifestation des êtres organisés* (Paris, 1835, in-8); *Etudes d'anatomie et de physiologie végétales* (Bruxelles, 1841, 3 vol. in-8); *Notions élémentaires de sciences naturelles* (Bruxelles, 1844, 5 part. in-12); *Lobelia* (Bruxelles, 1851, in-8), etc. Il a été rédacteur en chef de *l'Horticulteur belge* (1833-36), des *Annales de la Société d'agriculture et de botanique de Gand* (1845-49), du *Journal d'agriculture pratique* (1848-55), de *la Belgique horticole* (1851-55). — Son fils, Edouard (1833-86), a été aussi un naturaliste très distingué, professeur de botanique à l'université de Liège et auteur d'ouvrages intéressants. Il était rédacteur en chef de la *Belgique horticole*. L. S.

BIBL. : Ed. MORREN, *Notice sur Ch. Morren*; Bruxelles, 1860, in-12.

MORRÈNE (Bot.). Nom vulgaire de l'*Hydrocharis morsus ranae* (V. HYDROCHARIS).

MORRES (Hervey-Redmond), vicomte Mountmorres, écrivain politique anglais, né en Irlande vers 1746, mort à Londres le 18 août 1797. Elève distingué d'Oxford, il prit un vif intérêt aux affaires politiques du temps. C'était un excentrique achevé et il donna lieu à d'innombrables anecdotes. Il se suicida en apprenant les troubles d'Irlande de 1797. Citons parmi ses écrits: *Impartial reflections upon the question of equalising the duties upon the Trade between Great Britain and Ireland* (1785); *The danger of political balance of Europe* (1790); *The history of the principal Transactions of the Irish parliament from 1634 to 1666* (1792, 2 vol.); *To crisis* (1794); *An historical dissertation upon the judicature and independancy of the Irish parliament* (1795); *Impartial reflections upon the present Crisis* (1796).

MORRIS. Com. de plein exercice, ch.-l. de cant. du dép. de Constantine, arr. de Bône; 2.406 hab. Vignobles. Cette commune a reçu le nom du général Morris (V. ci-dessous).

MORRIS (Gouverneur), homme d'Etat américain (1752-1815) (V. GOUVERNEUR MORRIS).

MORRIS (Louis-Michel), général français, né à Croissettes-Canteleu (Seine-Inférieure) le 29 sept. 1803, mort à Mostaganem le 7 juin 1867. Descendant de catholiques anglais réfugiés en Normandie au XVIII^e siècle, il passa par l'école de Saint-Cyr (1821), entra dans la cavalerie, se distingua par sa bravoure en Afrique où il fut envoyé comme capitaine de chasseurs (déc. 1832); son combat singulier contre Ahmed-ben-Hassem (1833), ses brillantes charges dans les deux expéditions de Constantine (1836-37), la part qu'il eut à la prise de la Smala et à la victoire d'Isly (1844), le mirent en vedette. Colonel en 1843, général de brigade en 1847, de division en 1851, il prit part à la guerre de Crimée, devint commandant en chef de la cavalerie de la garde impériale dans la guerre d'Italie (1859), et fut enfin mis à la tête de la cavalerie d'Algérie (1863).

MORRIS (George Sylvester), philosophe américain, né à Norwich le 15 nov. 1840. Il prit ses grades au collège de Dartmouth et étudia la théologie à l'*Union Theological Seminary* de New-York. Après avoir servi un an dans l'armée, il vint passer quelques années en Allemagne et y étudia la philosophie aux universités de Berlin et de Halle. De retour, il fut nommé professeur de langues et littératures modernes à l'université de Michigan (1870), et de là passa en 1876 à l'université John Hopkins. Le principal mérite de M. Morris est d'avoir vivement encouragé aux Etats-Unis l'introduction de la philosophie kantienne qui y a trouvé depuis quelques années de très chauds partisans. Il a surtout contribué à cette œuvre en fondant une collec-

tion d'auteurs philosophiques allemands (*German Philosophical Classics*, Chicago, 1882 et suiv.), dans laquelle il a écrit lui-même sur Kant une excellente étude, *Kants Critique of Pure Reason* (id., 1882, in-16). Il a aussi introduit aux Etats-Unis en la traduisant l'*Histoire de la philosophie* d'Ueberweg (New York, 1872-74, 2 vol. in-8). Il a encore écrit: *British Thought and Thinkers* (Chicago, 1875; 2^e éd., 1880, in-12); *Philosophy and Christianity* (New York, 1883, in-12); *Hegel's Philosophy of the State and of History* (Chicago, 1887, in-16).

MORRISON (Sir Richard), architecte irlandais, né à Cork en 1767, mort en 1849. Fils d'un architecte de renom, il travailla avec lui, puis avec Gandon à Dublin, où il s'établit et où il a élevé de nombreux édifices publics.

MORRISON (Robert), sinologue anglais, né à Morpeth le 5 janv. 1782, mort à Canton le 4^{er} août 1834. Envoyé à Canton par la Société biblique britannique (1807) afin d'apprendre le chinois et de traduire la Bible en cette langue, ce qu'il fit de 1810 à 1818, il devint interprète de lord Amherst (1816), fonda un collège anglo-chinois à Malacca (1818) et rapporta en Angleterre une collection de 10.000 livres chinois (1823). Il revint en Chine au service de la Compagnie des Indes, puis de l'envoyé britannique à Canton. Il a publié: *Horæ sinicæ* (Londres, 1812); une grammaire chinoise (Serampour, 1815), un dictionnaire sino-anglais (Macao, 1815-19, 6 vol.); *Chinese miscellany* (Londres, 1825). Sa veuve édita ses *Memoirs* (1839, 2 vol.).

BIBL.: TOWNSEND, R. Morrison; New York, 1888.

MORRISTOWN. Ville des Etats-Unis, Etat de New Jersey; 8.156 hab. Papeteries. Ateliers de métallurgie. Vaste asile d'aliénés connu sous le nom de *Morristown Asylum*.

MORRO VELHO. Localité du Brésil, Etat de Minas Geraes, près de la ville de Sabara. Mines d'or exploitées depuis 1700. — Une autre localité de même nom, dont les mines d'or sont épuisées, se trouve plus au S., près de la ville de Sao Joao d'el Rey.

MORS. I. PALÉONTHOLOGIE. — A l'époque quaternaire le cheval occupait en Europe une grande place dans l'alimentation. On n'a jamais pu établir cependant que nos peuplades des cavernes l'avaient dompté et apprivoisé. Il était très abondant dans l'Europe centrale après la fonte des glaciers. Ensuite et pendant l'époque néolithique, il s'est répandu surtout et a prospéré dans les steppes, des rives de la mer Noire aux plateaux élevés de l'Asie centrale. Il s'est maintenu avec ses caractères anciens à l'état sauvage, dans cette région où il est encore représenté par le *Tarpan* et peut-être l'*Equus Przewalskii* (V. CHEVAL). Dans le reste de l'Europe, il était assez rare. On le capturait encore pour manger sa chair. Mais il paraît certain que dès lors on sut aussi le domestiquer. Le premier mors employé dut être une simple corde. On a retrouvé des montants en corne de cerf qui devaient s'adapter aussi à des barres en bois. Mais de la rareté relative des mors de chevaux à l'âge du bronze, il résulte bien que, jusque vers la fin de cet âge même, on n'en faisait pas très grand usage. Ce sont les nomades et les guerriers de l'âge du fer qui paraissent avoir propagé en Europe le cheval comme animal de selle et de trait. Et en effet, de cet âge date l'introduction en masse de chevaux asiatiques.

ZABOROWSKI.

II. SELLERIE (V. BRIDE).

BIBL.: PALÉONTHOLOGIE. — G. et A. DE MORTILLET, *Musée préhistorique*, 1881, gr. in-8. — PIÈTREMONT, *les Chevaux dans les temps préhistoriques*, 1883, in-8. — *Le Crâne de Remagen*, etc., 1896, in-8.

MORS. Ile danoise, dans le Limfjord, d'une superficie de 370 kil. q. Elle mesure 37^{kil},5 de long sur 19 de large. Le point le plus élevé est le Salgjerhøj (87 m.). Elle comptait en 1890 environ 21.000 hab. Ville: Nykjøbing.

MÖRS (*Meurs*, *Mærs*). Ville d'Allemagne, district de Dusseldorf (Prusse rhénane); 5.159 hab. (en 1890), capitale de l'ancienne principauté de Meurs, qui avait, au début du XIX^e siècle, 330 kil. q. et 28.000 hab. (protestants). Compris entre le Rhin et le duché de Gueldre,

Meurs eut au moyen âge ses comtes, passa par mariage à Wilhelm de Wied (1493), puis à son beau-fils Wilhelm (1519) de Neuenahr, dont la fille le céda au prince Maurice d'Orange-Nassau. A la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, le roi de Prusse, héritier des prétentions des ducs de Clèves, l'occupa (1702); il l'érigea en principauté en 1708.

BIBL.: HIRSCHBERG, *Gesch. der Grafschaft Mærs*; Mærs, 1893.

MORS (Wilhelm-Heinrich), philologue suisse, né à Münchenbuchsee (Berne) le 23 oct. 1854. Ses études ont été faites aux universités de Zurich et de Strasbourg, et complétées par des recherches à Madrid, Paris et Florence. En 1879, il devint professeur de langues romanes à Berne. Les *Idées et les images dans la chanson française de Roland* (1877); le *Poème de José* (1883); *Essais sur l'histoire du drame en France* (1888); tels sont les titres de ses principales publications.

MORSAIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne; 669 hab. Moulins. Eglise du XII^e siècle conservant des fonts du XIII^e. Ruines du manoir de Champeaux. Mégalithe nommé la Pierre-Trouée.

MORSALINES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou; 362 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MORSAN. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 175 hab.

MORSANG-SUR-ORGE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau; 892 hab.

MORSANG-SUR-SEINE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 141 hab.

MORSBRONN (*Mornsbrunnen*, 1219). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, cant. de Woerth-sur-Sauer, sur le chem. de fer de Walbourg à Woerth; 546 hab. Bataille du 6 août 1870. A proximité, monument portant la dédicace: AUX COIRASSIERS DITS DE REICHSHOFFEN.

MORSE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mammifères de l'ordre des Pinnipèdes (V. ce mot), type de la famille des *Trichecidae*, dont il est l'unique représentant à l'époque actuelle. Ce genre, appelé aussi *Odobæenus*, forme jusqu'à un certain point la transition des *Phoques* aux *Otaries*. Il n'y a pas d'oreilles externes, comme chez les premiers, mais les membres sont conformés comme chez ces derniers, c.-à-d. que l'animal est quadrupède et peut se soulever sur ses pattes postérieures pour marcher, trotter et même galoper, à la manière des Otaries. La dentition est très spéciale: les canines supérieures sont développées en forme de longues défenses dirigées vers le bas: les autres dents sont petites, uniradiculées, à couronne émoussée ou même plate, pour les molaires. La dentition du jeune est représentée par la formule:

$$I \frac{2}{2}, C \frac{1}{1}, Pm \text{ et } M \frac{5}{4} \times 2 = 30 \text{ dents,}$$

chiffre qui se réduit, chez l'adulte, à 18, par suite de l'atrophie fonctionnelle des incisives et des molaires postérieures devenues inutiles:

$$\left(I \frac{1}{0}, C \frac{1}{1}, Pm \frac{3}{3}, M \frac{0}{0} \times 2 = 18 \right).$$

La tête est ronde, les yeux sont petits, le museau court et large muni de moustaches très longues, fortes et dures, le pelage court et lisse, la queue rudimentaire. Les pattes antérieures sont à cinq doigts subgéraux munis d'ongles petits et aplatis; les pattes postérieures ont les trois doigts médians munis d'ongles allongés, subcomprimés et pointus, le premier et le cinquième restant petits. Ces pattes postérieures sont bordées de larges lobes cutanés comme chez les Otaries.

Les Morses, dont on distingue deux espèces, sont, à l'époque actuelle, confinés dans les mers arctiques: le *Trichecus rosmarus* s'avance dans le N. de l'océan

Atlantique et le *Trich. obesus* dans la mer de Behring et le Nord-Pacifique. Tous deux ont les mêmes mœurs. — Le mâle adulte atteint 3 à 4 m. de long : le pelage est court, serré, luisant d'un brun clair passant au châtain sur le ventre et à la base des pattes. Les défenses, qui

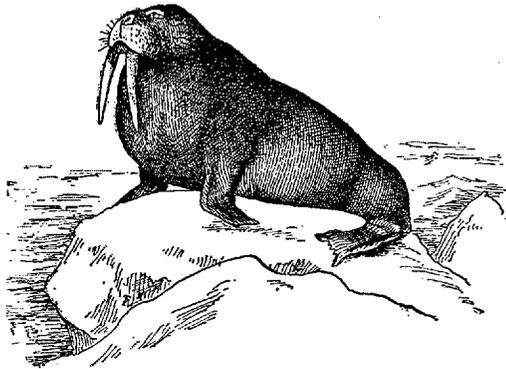


Fig. 1. — Morse de l'Atlantique (*Trichecus rosmarus*).

chez les vieux mâles atteignent près d'un mètre de long, servent à détacher des rochers ou du fond les mollusques et les crustacés dont ils se nourrissent, et permettent à l'animal de se hisser sur les glaçons ; en outre, c'est une arme formidable à l'aide de laquelle les mâles se livrent de furieux combats dont leur peau porte souvent les marques.

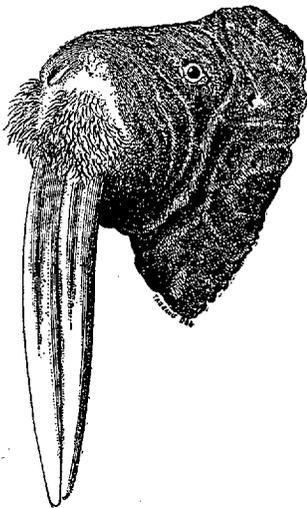


Fig. 2. — Morse du Pacifique (*Trichecus obesus*).

brisent adroitement la coquille qu'ils rejettent et n'avalent que les parties molles.

Les Morses ont été activement chassés par l'homme pour leur huile, leur peau et l'ivoire de leurs défenses, bien que celui-ci soit inférieur à celui de l'Éléphant. Les Esquimaux se nourrissent de leur chair, font des instruments variés avec les défenses et couvrent leurs habitations de la peau qui leur sert aussi à confectionner des harnais pour les chiens et des lignes de pêche. Mais les nations civilisées ne se livrent plus guère à cette chasse, devenue de plus en plus difficile par suite de la rareté croissante de l'animal dont l'habitat recule de plus en plus vers le N. En Europe, le Morse s'avancit accidentellement, autrefois, jusqu'en Islande, sur les côtes du Finmark et de l'Écosse. Aujourd'hui on ne le trouve plus

que dans les parages de l'île Jean Mayen, du Spitzberg et des côtes septentrionales de la Sibérie. L'espèce du Nord-Pacifique est considérée comme à peu près éteinte (V. PINNIPÈDES).

II. PALÉONTOLOGIE. — Les débris fossiles que l'on trouve en Europe, jusqu'en France, et aux États-Unis, en Virginie, prouvent que le Morse (*Tr. rosmarus*) a vécu dans ces pays à l'époque quaternaire. Il avait été précédé par deux espèces pliocènes (*Tr. Huxleyi* et *Tr. Koninckii*), dont on a fait les genres *Trichecodon* et *Alactherium* qui ne diffèrent du genre *Morse* que par des caractères de valeur spécifique.

E. TROUSSERT.

MORSE (Robert), général anglais, né le 29 févr. 1743, mort à Londres le 22 janv. 1818. Entré dans l'armée en 1757, il prit part à l'expédition infructueuse du duc de Marlborough contre Saint-Malo (1758), puis à celle de Cherbourg. Il servit ensuite aux Barbades, à la Guadeloupe (1759), fut employé à la réduction de Belle-Isle (1761), puis en Allemagne, et, à la fin de la guerre de Sept ans, fut chargé du commandement des îles cédées par la France : La Dominique, Grenade, Saint-Vincent, etc. En 1782, il était en Amérique où il commandait le génie. Il exerça le même commandement à Gibraltar de 1791 à 1796 et fut promu en 1802 inspecteur général des fortifications d'Angleterre et général en 1808. On a de lui : *A general description of the Province of Nova Scotia* (1783, 1 vol. avec 1 vol. de plans ; ms. du British Museum) et un certain nombre de plans qui existent aux archives de la guerre.

R. S.

MORSE (Samuel-Finley-Breese), électricien et peintre américain, né à Charlestown (Massachusetts) le 27 avr. 1791, mort à New-York le 2 avr. 1872. Fils de *Jedidiah Morse* (1761-1826), pasteur à Charlestown, qui écrivit les premiers manuels de géographie publiés en Amérique, Samuel Morse prit ses degrés au Yale College de New Haven en 1810, se rendit l'année suivante à Londres pour y étudier la peinture, y fut élève de B. West et exposa en 1813 un *Dying Hercules*, qui fut médaillé. De retour aux États-Unis (1815), il se fixa successivement à Boston, Charleston (C.-S.), Washington, New York, gagnant sa vie à faire des portraits et fondant en 1824 la National Academy of Design, dont il fut le premier président (1825-41). Il serait peut-être devenu un peintre célèbre. Mais le hasard allait donner un tout autre cours à son activité. Depuis sa sortie du collège, il s'était toujours intéressé beaucoup à la chimie et à la physique, et la fréquentation du professeur J.-F. Dana l'avait plus spécialement familiarisé avec les théories électro-magnétiques. Comme il rentrait d'un second séjour qu'il était allé faire en Europe (1829-32), la conversation tomba, à bord du *Sully*, sur les récentes découvertes d'Ørsted et d'Ampère, et l'on vint à parler de l'instantanéité de la transmission du fluide électrique d'une extrémité à l'autre d'un fil de plusieurs centaines de pieds. Ce fut pour Samuel Morse le trait de lumière ; du même coup, il conçut l'idée du télégramme électrique et de l'appareil qui porte son nom (V. TÉLÉGRAPHE), et, à peine débarqué, il en commença la construction. Près de trois années se passèrent en essais plus ou moins fructueux. Enfin, vers le milieu de l'année 1835, Morse put faire fonctionner dans une chambre, avec un fil d'un demi-mille, le *recording electric telegraph* et, en 1837, à l'université de New York, il répéta publiquement l'expérience avec un plein succès. Il prit aussitôt un brevet, se rendit en 1838 à Londres et à Paris pour y montrer son invention, qui avait déjà pour rivales celles de Wheatstone et de Steinheil, et, le 4 mars 1843, obtint du Congrès américain, à la suite d'expériences de télégraphie sous-marine réalisées avec un succès non moins complet dans le port de New York (V. CÂBLE, t. VIII, p. 631), une subvention de 30.000 dollars ; le 27 mai 1844, Washington et Baltimore étaient reliées par le premier télégraphe électrique et la première dépêche transmise était celle de l'élection du président J. Polke. Samuel Morse reçut des souverains et des

sociétés savantes du monde entier les plus flatteuses distinctions. En 1831, son système fut adopté par les Etats germaniques et en 1836 par la France. Un congrès international qui se réunit à Paris en 1858 lui vota, comme témoignage de reconnaissance, une somme de 400.000 fr., qui fut souscrite par les principaux gouvernements de l'Europe. D'autre part, plusieurs grandes compagnies télégraphiques de New York l'appointèrent au titre d'« Electrician ». Il s'était retiré à Locust Grove, tout près de Poughkeepsie, sur les bords de l'Hudson, et il avait repris sa palette, désormais en amateur. On a de lui : *Foreign Conspiracy against the Liberties of the United States* (New York, 1835). Il a aussi publié en 1868 une série de notes rétrospectives ayant trait aux circonstances de son invention. Une statue en bronze lui a été élevée de son vivant, par souscription publique, dans le Central Park, à New York (1871). L. S.

Appareil Morse (V. TÉLÉGRAPHIE).

BIBL. : S.-I. PRIME, *Life of S.-F.-B. Morse*; New York, 1875.

MORSE (Sidney-Edwards), publiciste et géographe américain, frère du précédent, né à Charlestown (Massachusetts) le 7 févr. 1794, mort à New York le 23 déc. 1871. Il débuta, tout jeune, comme journaliste dans le *Columbian Centinel* de Boston, fonda en 1823 le *New York Observer*, dont il conserva la direction jusqu'en 1858, et en 1840 fit paraître, entre autres publications géographiques, un *North American Atlas*, dont les cartes étaient imprimées à l'aide d'un procédé de son invention, la *cérogaphie* (V. ce mot), et qui eut un succès colossal. Il s'est aussi occupé, dans les dernières années de sa vie, de perfectionner le bathomètre, mais c'est à tort que l'invention lui en a été attribuée (V. BATHOMÈTRE). L. S.

MORSELLI (Enrico-Augustino), anthropologiste et aliéniste italien, né à Modène en 1852. Elève de Mantegazza, puis médecin de la maison de santé de Macerata, il fut nommé en 1880 professeur de psychiatrie à l'université de Turin et médecin en chef de l'asile des aliénés de la même ville. Fondateur de la *Rivista di filosofia scientifica*, collaborateur d'un grand nombre de revues, il a publié, à partir de 1875, de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Introduzione alle lezioni di psicologia patologica e di psichiatria* (Turin, 1881); *Manuale delle malattie mentali* (Turin, 1885-90); *Lezioni di antropologia generale*; *L'uomo secondo la teoria dell'evoluzione* (Rome, 1887), etc.

MORSIGLIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Rogliano; 696 hab.

MORSO (Salvatore), érudit italien, né à Palerme le 6 févr. 1766, mort à Palerme le 14 févr. 1828. Docteur en philosophie, puis prêtre, il fit partie de la Chambre des communes siciliennes en 1814, et en 1826 devint recteur de l'université de Palerme, où il occupait une chaire d'arabe. Il a laissé une édition avec traduction latine de Lokman (*Locmanni sapientis fabulae arabice*, Palerme, 1796) et une description de l'ancienne Palerme (*Descrizione di Palermo antico*, id., 1827).

BIBL. : MORTILLARO, *Elogio di S. M.*, en tête de ses *Opuscoli*; Palerme, 1835.

MORSOLIN (Bernardo), érudit italien, né à Gambugliano (prov. de Vicence) en 1834. La plupart de ses travaux sont relatifs à l'histoire littéraire et artistique de l'Italie, et notamment de sa province natale aux xvi^e et xvii^e siècles. Le plus important est une étude d'ensemble sur le xvii^e siècle (de la mort du Tasse au traité d'Aix-la-Chapelle) : *Il Seicento* (Milan, 1880, in-4, dans l'*Histoire de la littérature italienne* publiée par l'éditeur Vallardi).

MORSTADT (Amalie). (V. HAJZINGER [M^{me}]).

MORSURE. I. PATHOLOGIE. — Plaie contuse produite par la morsure de l'homme ou des animaux : chien, cheval, serpent, etc. Les plus graves, tant qu'est exclue l'introduction dans la plaie d'un venin ou d'un virus, sont celles du cheval, fréquemment suivies d'accidents inflammatoires, de phlegmons, etc. Vient ensuite la morsure de

l'homme, du chien, du chat, etc., qui n'est pas toujours exempte de la production d'accidents inflammatoires graves. De plus, dans la morsure des animaux domestiques ainsi que du loup, etc., on peut craindre l'inoculation d'un virus, de celui de la rage par exemple (V. RAGE); dans celui de serpents venimeux, l'inoculation d'un venin rapidement mortel (V. VENIN). Le traitement des morsures simples ne se distingue pas de celui des plaies contuses (V. PLAIE). D^r L. HN.

II. GRAVURE (V. EAU-FORTE).

MORSZTYN (André), poète polonais, né en 1620, mort au commencement du xviii^e siècle à Châteauvillain, quitta tout jeune la Pologne pour se rendre en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie. Rentré à Varsovie, il se fit diplomate, et se joignit au parti français en Pologne. Il se retira en France après le triomphe du parti autrichien. Outre la traduction du *Cid* de Corneille et d'*Amyntas* du Tasse, il écrivit un grand nombre de poésies lyriques. Il conte dans ses vers l'histoire de sa vie et celle des personnages de la cour de Marie-Louise à Varsovie. On y sent l'influence de la pastorale italienne; Sannazar, le Tasse, Guarini, Marini sont ses maîtres. Il les imite et en prend les expressions à pleines mains; aussi peut-il être considéré comme le créateur de la poésie pastorale moderne en Pologne.

BIBL. : A. MAŁECKI, *André Morsztyn*; Saint-Petersbourg, 1859. — Ed. POŁEMBOVICZ, *André Morsztyn*; Cracovie, 1894.

MORT. I. Physiologie. — Si au point de vue de la médecine civile, et tout particulièrement de la médecine légale, on peut déterminer assez approximativement le moment de la mort, il n'en est plus de même au point de vue essentiellement physiologique. En fait, la mort est caractérisée essentiellement par la disparition de tous les processus vitaux. Mais quand tout mouvement respiratoire a cessé, quand les contractions cardiaques ont totalement disparu, les processus vitaux n'en persistent pas moins. Chez l'homme même et chez les animaux supérieurs, l'arrêt des grandes fonctions organiques n'entraîne pas immédiatement la cessation des manifestations vitales : les muscles de la vie de relation peuvent encore se contracter, ainsi que l'a si bien démontré Brown-Sequard, mais, en dehors de ces faits exceptionnels, les fibres lisses de l'intestin dénotent une excitabilité accrue, les cils vibratils qui tapissent les muqueuses des voies aériennes continuent leurs mouvements rythmiques; les leucocytes du sang présentent pendant plusieurs heures encore, parfois plusieurs jours, des mouvements améboïdes, enfin les cellules glandulaires continuent à exercer leur fonction chimique, à transformer par exemple le glycogène hépatique en sucre. Chez les animaux à sang froid, où la connexité des fonctions est moins absolue, cette persistance des phénomènes vitaux peut être prolongée pendant de longues périodes. Le cœur de la grenouille séparé de l'organisme, maintenu dans des conditions favorables d'humidité et de température, se contracte encore quarante-huit heures après son enlèvement; l'iris de l'anguille se dilate à l'obscurité, se rétrécit à la lumière le troisième et le quatrième jour, quand les éléments voisins ont déjà subi des décompositions avancées.

Mais, en descendant plus bas encore dans l'échelle des êtres, nous trouvons d'autres faits plus étranges encore. Les tardigrades, les rotifères, puis les végétaux inférieurs, les spores, les graines, peuvent être amenés par dessiccation à l'état de vie latente, de mort apparente. Tout processus vital a disparu pendant cette période, plus d'échanges chimiques, par suite plus de mouvement, de chaleur, d'électricité, et cependant l'être n'est pas mort, il est dans un état de stabilité chimique qui le rapproche des corps non vivants, mais il suffit de modifier le milieu, de lui rendre l'eau qui manque à ses éléments pour voir revenir l'instabilité chimique, corrélation des manifestations vitales. Les grains de blé trouvés dans les sépulcres d'Égypte, après 4000 ans de vie latente, se sont développés quand les conditions ont été favorables.

Physiologiquement, nous devons donc définir la mort vraie : la disparition définitive des processus chimiques. Mais cette définition étant posée, nous devons reconnaître cependant qu'il doit exister une autre conception de la mort. Pour caractériser l'indépendance relative de la cellule, Engelmann a écrit cette phrase si juste : Les cellules vivent ensemble et meurent séparément. Si nous voyons la cellule survivre à l'organisme entier, nous pouvons également assister à la mort séparée de ces éléments, le complexus cellulaire continuant à évoluer ; les manifestations de nécrobiose cellulaire sont constantes ; les cellules de l'épiderme qui se chargent d'éléidine, puis voient leurs noyaux s'atrophier, sont en voie de mort, les cellules cartilagineuses qui s'incrémentent de calcaire sont dans les mêmes conditions, et nous pourrions multiplier ces exemples. On peut donc affirmer que l'organisme vivant le plus compliqué est un complexus de cellule en voie perpétuelle d'évolution, en marche vers la mort et que, dès les premiers stades de la formation, la mort se développe aux dépens de la vie. La mort, avait écrit Cl. Bernard, c'est le contraire de la vie. Le fait est vrai, mais nous pouvons le comprendre autrement, et de même que tout phénomène d'assimilation, d'anabolisme entraîne nécessairement l'existence de phénomènes adéquats de désassimilation, de catabolisme, nous pouvons admettre que la mort est nécessaire à l'évolution de la matière vivante. Un système matériel défini comme la matière vivante, un complexus de forces déterminées comme la vie, ne saurait être immortel ; ce qui est immortel et éternel, c'est la matière élémentaire, c'est la force (Verworn).

P. LANGLOIS.

II. Médecine légale. — Le médecin légiste est souvent appelé à résoudre ces trois problèmes. L'individu est-il mort ? A combien de temps remonte la mort ? Quelle est la cause de sa mort ?

Les signes de la mort sont immédiats ou non immédiats, on pourrait dire également que les premiers donnent simplement une probabilité, les seconds seuls donnant la certitude. Les signes immédiats sont : l'arrêt du cœur et de la circulation, la dilatation de la pupille, la toile glaireuse de la cornée, l'affaissement du globe oculaire.

L'arrêt complet du cœur observé pendant vingt minutes au moins serait un excellent signe, si l'on pouvait affirmer par la simple palpation ou l'auscultation la cessation totale des contractions ventriculaires, mais il n'en est pas ainsi. Il existe en effet un certain nombre de cas où les révulsions et les différents procédés de respiration artificielle ont ranimé les battements cardiaques qui paraissaient disparus depuis une demi-heure et même plus. Chez l'animal l'exploration directe du cœur montre que longtemps après que les phénomènes extérieurs ont cessé, le cœur conserve son activité latente et peut reprendre sa fonction. Mais quand les trémulations fibrillaires apparaissent dans les fibres du myocarde, la mort du cœur se produit fatalement et rapidement. L'interruption de la circulation peut être constatée par un simple trait fait avec l'ongle sur la peau qui ne rougit plus sous cette excitation, mieux encore en posant une ligature sur un doigt. Si la circulation est arrêtée, le doigt reste blanc ; il devient rouge au contraire, si celle-ci persiste. Ces procédés sont douteux. L'arrêt respiratoire, la disparition des réflexes, même de la cornée, peuvent se produire avec des syncopes prolongées. Il en est de même en réalité de la dilatation de la pupille, qui, contractée pendant l'agonie, se dilate complètement au moment de la mort. L'aspect vitreux (toile glaireuse) que prend la cornée est encore un excellent signe, supérieur peut-être à celui de la dilatation de la pupille. Les signes suivants, qui ne se produisent qu'après un temps plus ou moins long, sont, par contre, les seuls positifs : la rigidité cadavérique, le refroidissement, la putréfaction. La rigidité dans les cas ordinaires débute deux heures environ après la mort, elle envahit successivement tout le corps et disparaît vers la quarantième heure ; chez les sujets tués après une forte fatigue musculaire, elle peut se produire

immédiatement après la mort. Les contractures hystériques, aujourd'hui mieux connues, font que ce signe de la rigidité devient insuffisant à lui seul pour affirmer la mort. Le refroidissement, variable avec les maladies entraînant le décès, est souvent très lent (on a constaté quelquefois une élévation thermique immédiatement après la mort ; une température de 20° est en réalité un signe certain [Bouchut]). Notons encore la cessation de la contractilité musculaire que l'on peut observer soit avant, soit après la rigidité cadavérique ; chez les animaux à sang chaud, la contractilité électrique disparaît rapidement. Les lividités cadavériques, grandes taches rouges de diffusion sanguine, pouvant se produire pendant l'agonie même, ne sauraient constituer un signe certain ; il en est de même du parcheminement de la peau, observée dans les endroits où l'épiderme a été attaqué : vésicatoire, sinapisme, frictions énergiques. La putréfaction est en réalité le seul signe absolument certain ; elle apparaît en premier lieu au niveau de la fosse iliaque droite sous la forme d'une tache verte qui envahit graduellement l'abdomen.

Date de la mort. Il est souvent difficile, même impossible, au médecin légiste de préciser cette date : les conditions atmosphériques, individuelles, etc., influent sur la marche des symptômes. Les données suivantes sont empruntées au D^r Vibert : le corps est encore chaud et souple, vingt-quatre heures au plus. Le corps est à la température du milieu ambiant, pas de rigidité, trente-six heures au plus. Rigidité cadavérique et plaques rouges (hypostases), douze heures à trois jours. Pas de rigidité, mais hypostases accentuées, quatre à cinq jours. Tache verte de l'abdomen avec traînées livides des veines, trois à six jours. Au delà de ces chiffres, les données sont plus que problématiques.

Des causes de la mort. Nous ne parlerons ici que de la mort subite ; il est impossible de s'étendre ici sur les détails techniques qui permettent au médecin soit d'établir un empoisonnement, soit de déterminer par quels mécanismes telle blessure a déterminé la mort. La mort subite est définie en médecine légale : toute mort arrivant plus ou moins rapidement, même au bout de quelques jours de troubles, mais d'une façon imprévue, frappant sans cause apparente un sujet en bonne santé jusque-là. Généralement le médecin appelé dans un cas de ce genre indique au commissaire comme cause de mort une congestion pulmonaire ou cérébrale, ou la rupture d'un anévrisme, mais sans pouvoir motiver son dire. Or, si ces deux causes, congestion et anévrisme rompu, figurent le plus fréquemment dans les statistiques de morts subites faites sans contrôle, il n'en est pas ainsi dans les statistiques isolées de la Morgue ou des établissements similaires où le diagnostic est précisé. Nous nous contenterons d'une sèche énumération des causes signalées par les auteurs spéciaux pour montrer leur multiple variété : oblitération des voies aériennes ; congestion ou hémorragie pulmonaire ; catarrhe suffocant des enfants et des vieillards ; syncope cardiaque, surtout dans les cas d'insuffisance aortique, de dégénérescence du cœur, de symphyse cardiaque, etc. ; rupture d'un anévrisme ; congestion et hémorragie cérébrales, tumeur cérébrale, méningites, les néphrites, enfin les inhibitions traumatiques : choc abdominal, manœuvre abortive, etc. Peut-être même faut-il ajouter ici des inhibitions psychiques, la mort étant survenue sans qu'aucune lésion ne pût être constatée à l'autopsie à la suite d'une émotion vive. Il existe du reste des cas nombreux où le médecin ne peut reconnaître aucune altération, soit qu'il s'agisse de phénomènes d'inhibition suffisants pour arrêter définitivement l'organisme, soit qu'il s'agisse de lésions microscopiques : embolies bulbares qui échappent aux investigations.

P. LANGLOIS.

III. Ethnographie. — Chez certaines espèces animales la mort survient après l'accomplissement des fonctions essentielles de reproduction, le cycle de la vie individuelle étant aussi court qu'uniforme. Chez d'autres espèces elle n'est que la suite inévitable de l'usure de certains organes

indispensables pour la nutrition. La durée de la vie apparaît ainsi comme constante pour tous les êtres d'une même espèce, sauf les cas d'accidents où l'organisme est violemment attaqué ou détruit. Dans l'humanité, parmi les causes de la mort de chaque individu, il y a, toutes choses égales, un élément héréditaire fort important. Et cet élément, comme les caractères individuels eux-mêmes, varie à l'infini, et d'autant plus que les groupements sociaux ont des origines plus complexes. Chez les peuples dont l'existence très simple est dans une étroite dépendance des circonstances de climat et de milieu, la longévité, influencée par celles-ci, peut encore passer pour être à peu près la même dans toutes les familles et relativement courte chez les plus misérables, où il n'y a pas de vieillards, pas d'hommes au-dessus de cinquante ans. Dans les sociétés civilisées où les antécédents héréditaires et individuels, le genre de vie, les professions, toutes conditions extrêmement variables, effacent les influences générales naturelles, la longévité diffère d'une famille à l'autre. Et chaque individu recèle en lui, pour ainsi dire, une cause de mort qui lui est personnelle. La mort par usure des organes, par graduel ralentissement du mouvement de la vie, est une exception. Chacun peut dire, connaissant son point faible et celui de ses ascendants, comment il périra, au cours même de l'âge adulte ou au seuil de la vieillesse. Mais le savoir et la raison qui permettent ces froides prévisions ont été et sont encore bien au-dessus de la portée de la plupart des hommes. Il est superflu de dire que le sauvage d'autrefois et d'aujourd'hui, lorsqu'il s'est mis à réfléchir à la mort, ne l'a pas comprise. Chez tous les peuples la moyenne des intelligences se refuse à la comprendre. Les primitifs n'ont eu devant elle aucune curiosité; ils n'avaient pour les cadavres des leurs que l'indifférence de la brute, ou à peu près. L'absence de toutes traces de soins quelconques accordés aux morts, pendant la presque totalité de notre époque quaternaire, en est un témoignage suffisant. Et ce serait une erreur de croire qu'aujourd'hui il n'y a plus de peuples presque aussi négligents ou aussi dépourvus de sentiments de respect ou de crainte. Un observateur contemporain a pu dire des Goajivés, indiens du N.-O. du Venezuela, qu'ils n'enterraient leurs morts que pour s'en débarrasser. Des Galibés de la Guyane sauvage, bien inoffensifs, interrogés sur le sens de l'unique cérémonie funéraire accomplie par eux et qui consistait à danser sur la tombe, répondirent qu'elle n'avait pas d'autre but que de tasser la terre. Une insouciance analogue et l'absence de toute idée explicative de la mort pourraient être ou ont été relevées chez une foule d'autres peuples, Fuégiens, Bochimans, Veddahs, etc., qui ne s'occupent pas de leurs défunts, si même ils les enterrent, et n'en conservent aucun souvenir quelconque. Des peuples enjoués et déjà plus intelligents et plus sociables, comme les Esquimaux, ne songent qu'à se débarrasser de leurs malades et de leurs vieillards qu'ils murent dans une hutte isolée, qu'ils lapident et font manger aux chiens (Tchoukcher), qu'ils livrent au tigre (Inde) ou découpent, et mangent eux-mêmes (Battaks). Cette absence de toute idée explicative, de toute curiosité, a été prise souvent, généralement peut-être, pour la croyance à la mort naturelle, l'admission raisonnée de l'anéantissement total de l'individu pour des causes qui résident en lui. Mais en réalité dès qu'il raisonne, le sauvage, le barbare donne de la mort une explication qui exclut les causes physiologiques. Et rien n'est moins surprenant, puisqu'il ne sait rien de la structure du corps et du fonctionnement de ses organes cachés. Cette explication est d'ailleurs liée à celle de la maladie qu'il ne peut pas mieux comprendre. Un peu partout, dans l'Afrique noire surtout, toute mort, du moins celle des guerriers et des chefs, est imputée à crime à quelqu'un. Elle est l'effet d'une violence ou d'un maléfice. On cherche, on trouve un coupable, et c'est généralement le sorcier qui le désigne quand ce n'est pas lui-même qui est accusé. Il en est à peu près de même chez

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

les Papous, en Australie, chez des Indiens du Brésil, etc. Ne se souvient-on pas au surplus qu'en Europe aussi les persécutions dont furent victimes tant de gens qualifiés de sorciers eurent leur source dans la survivance d'idées pareilles? Maintenant encore la croyance est fort répandue dans le peuple, par exemple en Galicie, que les maladies sont le fait des démons et que les plantes médicinales agissent contre elles par un esprit dont elles sont la demeure. A cette incompréhension générale de la mort est venue se joindre, de bonne heure, l'idée qu'il y a deux ou trois, généralement deux êtres distincts dans chaque individu. Cette idée se présentait tout naturellement comme l'explication des songes. La vie fut conçue comme résultant de l'union de ces deux êtres, et la mort comme une suite de leur séparation. Le second de ces deux êtres, le *double* dont la présence dans le corps fait la santé puis la vie même, a été généralement identifié à l'ombre ou au souffle ou aux deux à la fois. Et cette identification a persisté à travers les âges, et dans notre littérature même, jusqu'à nos jours. Ombre projetée par le corps et souffle émis par la bouche ou le nez étaient eux-mêmes des corps matériels. Ils se sont immatérialisés dans la littérature antique et sont devenus synonymes d'*âme*, intelligence et cœur, puis, à notre époque, de *principe vital*. Cependant, dans la *Divine Comédie*, Dante dit qu'aux enfers Virgile n'avait pas d'ombre et il explique, par la bouche de celui-ci, que seul le corps où réside un esprit projette une ombre. Les Basoutos croient que les crocodiles peuvent dévorer l'ombre d'un homme se projetant sur la rivière. Chez les habitants de Nias, côtes occidentales de Sumatra, des esprits mauvais dévorent sur le ciel les ombres des hommes; d'autres s'en saisissent même sur la terre. Chez les Hova de Madagascar, un sorcier passant près de quelqu'un peut lui ravir son âme en mettant le pied sur son ombre et sa pénombre. La conséquence de cette manœuvre est la maladie. Tout malade est censé ne plus avoir son ombre entière. Car dans l'ombre les Hova distinguent la pénombre dont le nom, *miroa*, a le sens de *être deux*, et quelque chose de moins visible, *ambiroa*, le surplus de *miroa*, du *double*. *Miroa* ou *ambiroa* manquant dans l'ombre de quelqu'un, son âme voyage comme pendant les songes. Et tant qu'elle voyage, la maladie dure. Chez les Hova comme chez les Karens de la Birmanie, pour guérir un malade, on charge le sorcier de poursuivre et de rattraper son âme. Celui-ci la capture dans les délais que lui prescrit sa ruse, par surprise, dans une corbeille ou une gourde. *Miroa* et *ambiroa* abandonnent le malade environ un an avant sa mort. Et ce sont eux qui survivent à l'état de *fantômes de l'être*, d'*esprits* susceptibles d'être vus, sous les traits du corps abandonné. La vie elle-même quitte celui-ci avec *aina* et *saina*, *dernière haleine* et *souffle du cœur*, qui se dissipent sans laisser de traces. Les habitants de Nias distinguent l'*ombre*, l'*haleine* et le *souffle du cœur*, comme éléments de l'être. La première, que les sorciers peuvent toujours voir, passe aussi à l'état de fantôme. L'homme qui la perd ne tarde pas à mourir. L'*haleine*, *eheha*, retourne généralement au vent. Mais il en reste aussi quelque chose auprès du mort. Et ce quelque chose, visible parfois sous la forme d'un petit animal, les parents doivent le faire entrer dans la statuette, image des aïeux, qui est élevée près des tombeaux. Un fils aîné de chef, pour succéder à son père, doit en recueillir l'*eheha* en appliquant sa bouche contre la sienne au moment où il meurt et en aspirant sa *dernière haleine*. Lorsque, dans la littérature antique notamment, on parle du *dernier souffle*, il ne faut pas voir dans cette expression une simple image. Elle traduit l'idée survivante que l'humanité barbare s'est faite de la mort. Le *dernier souffle* était un principe matériel, un être plus ou moins capable d'une survivance indépendante précaire, dont le départ du corps de l'homme entraînait la cessation de la vie. Comme chez les Nias, encore aujourd'hui, comme naguère chez les Séminoles de la Floride, chez les Romains, un usage, au

témoignage de Virgile et de Cicéron, obligeait un des proches, l'héritier sans doute de l'agonisant, à se pencher sur lui pour aspirer son dernier souffle.

Il n'y a pas sans doute l'uniformité invariable que l'on suppose dans les conceptions de l'humanité. Les Néo-Hébridaïds par exemple n'expliquaient pas la maladie par les dérangements de l'ombre. Pour eux, quand un homme tombait malade, c'est qu'un sorcier brûlait ses ordures, et on guérissait son mal en donnant un présent aux sorciers. Mais, comme l'attestent toutes nos littératures, le substratum commun de nos idées sur la mort, idées spiritualisées par l'affinement de la civilisation, est dans ces explications inventées jadis par les peuples ignorants et qui satisfont encore les Nias, les Hova, et bien d'autres peuples. La compréhension de la mort naturelle est chose lentement acquise par la pensée philosophique et le savoir. A travers les âges comme à travers le monde, on n'en trouve que des lueurs jusqu'au plein épanouissement de la culture scientifique.

ZABOROWSKI.

IV. Théologie. — ETAT DE L'HOMME APRÈS LA MORT. — (Pour la survivance psychique, V. l'art. SPIRITISME.) Pour la tradition chrétienne, la mort est la séparation de l'âme d'avec le corps; elle est considérée comme la peine du péché (*Rom.*, v, 12 ss.). Dans les écrits de la première génération chrétienne, on ne trouve que des allusions peu précises à l'état de l'homme après la mort. L'idée hébraïque d'un séjour de l'âme, consciente, ce semble, mais à peu près insensible, dans le *sheol* ou lieu du séjour des âmes, reparait dans le Nouveau Testament avec quelques modifications. On y parle (11 fois) de l'*hadès* ou séjour des morts, mais dans des termes populaires et non sous forme didactique (p. ex. *Luc.*, xvi, 22 ss.); à la consommation des siècles, l'*hadès* rend ses morts et cesse d'être (*Apocal.*, xx, 13 s.). Les Pères des premiers siècles enseignent qu'il y a entre la mort et le jugement dernier un état intermédiaire, où les païens entendent la prédication du salut et où, d'autre part, ceux qui ont eu l'occasion de se décider dans cette vie attendent la décision finale sur leur sort. Origène déjà combine avec cet enseignement l'idée d'une purification de l'âme; c'est le point de départ de la doctrine du *purgatoire* (V. ce mot), formulée par Grégoire le Grand (mort en 604) et qui est demeurée l'enseignement officiel de l'Eglise catholique romaine. L'Eglise orthodoxe grecque et les dogmatistes protestants du xvii^e siècle rejettent le purgatoire et tout état intermédiaire de l'âme séparée du corps. Après la mort les justes sont censés aller à la félicité, les impies à la damnation. Depuis le xviii^e siècle, la plupart des dogmatistes protestants essaient diversement de remettre en vigueur l'idée d'un *status medius*. — On appelle *seconde mort* la damnation (V. ce mot), qu'on la conçoit soit comme une existence dans les tourments éternels de l'enfer, soit comme une cessation d'existence (V. l'art. IMMORTALITÉ CONDITIONNELLE). F.-H. KRUGER.

COMMÉMORATION DES MORTS OU TRÉPASSÉS. — Primitivement, elle se faisait individuellement ou par catégories déterminées (V. DIPTYQUE, MEMENTO). On attribue à Odilon, abbé de Cluny, l'origine (998) d'une commémoration générale, par conséquent anonyme, accomplie chaque année le même jour. Cette institution finit par être adoptée par toute l'Eglise latine, qui y affecta le 2 nov. et qui y consacra toute la liturgie de ce jour. Il est recommandé aux fidèles de prier en ce jour-là, moins pour les trépassés que leur souvenir leur rappelle, que pour tous ceux qui sont morts dans la communion de l'Eglise. Dans plusieurs diocèses de France, tels que ceux de Vienne et de Tours, ce jour était chômé entièrement. Un concile tenu à Oxford (1222) le déclara fête de seconde classe et permit seulement les travaux nécessaires ou très importants.

V. Ancien droit. — MORT CIVILE. — La mort civile dérive probablement des anciennes déchéances qui résultaient en droit romain de diverses condamnations, mais elle avait pris en France des caractères spéciaux qui en avaient fait une institution à part. Nous ne sommes guère

renseignés à son sujet que par les juriconsultes des deux derniers siècles. La mort civile entraînait la perte de tous les droits, aussi bien de ceux qui dérivent du droit des gens que de ceux qui étaient des créations de la loi civile. Par suite, le mort civilement ne pouvait ni succéder, ni transmettre son bien par succession ou par testament, ni acquérir, ni contracter, ni posséder. On ne lui reconnaît que la faculté d'obtenir des aliments, parce que cette faculté est nécessaire à la vie naturelle. On admettait qu'il n'y avait qu'une seule espèce de mort civile et que tous ceux qui en étaient frappés étaient dans la même condition; cependant on faisait une différence, d'après la cause de la mort civile, entre les condamnés et les religieux profès. Ces derniers, ayant perdu la vie civile par une abdication volontaire et par un acte honorable, étaient entourés d'une considération qui ne permettait pas de les confondre avec les autres, bien que leur condition juridique ne fût pas différente. L'ordonnance sur les substitutions de 1717 évitait de prononcer le mot de mort civile à propos des religieux qu'elle déclare seulement « incapables d'effets civils ».

En tant qu'elle frappait les individus coupables de crimes, la mort civile n'était que le maintien d'un état d'incapacité qui existait déjà dans le droit romain, mais la mort civile du religieux était une création du moyen âge. On la trouve déjà bien établie au xiii^e siècle. Elle fut réglementée par quelques édits. (V. notamment un édit pour le Dauphiné daté de Chateaubriant, mai 1532 [Isambert, t. XII, p. 359]). Il y avait certaines difficultés pour savoir, dans les différents ordres, à quel moment le religieux devenait incapable (V. les variations de la jurisprudence relative aux jésuites rapportées dans Pothier [*Traité des personnes*, n^o 85]). Les chevaliers de Malte perdaient la vie civile en prononçant leurs vœux, mais on admettait en général que les ermites n'étaient point religieux s'ils n'avaient pas prononcé de vœux dans un ordre régulier. Brodeau rapporte cependant un arrêt de 1633 en sens contraire (sur Louet, lettre c, somm. 8). Le religieux élevé à l'épiscopat était sécularisé et recouvrait la vie civile; cependant on lui refusait la faculté de tester; le religieux qui devenait curé acquérait simplement la capacité de faire les actes nécessités par sa qualité de curé, mais sans pouvoir agir pour d'autres causes; par exemple, il pouvait recevoir les testaments de ses paroissiens (dans certaines coutumes), mais il ne pouvait pas leur servir de témoin. En matière pénale, la mort civile était attachée à trois condamnations seulement: la peine de mort, les galères à perpétuité, et le bannissement perpétuel hors du royaume. Pour les condamnés par contumace, on faisait des distinctions assez compliquées pour déterminer le point de départ de la mort civile (Pothier, *op. cit.*, n^o 98 et suiv.). Chose singulière, la suppression des vœux monastiques le 19 févr. 1790 n'entraîna pas immédiatement pour les religieux le retour à la pleine capacité civile; ils ne la recouvrèrent entièrement que par un décret de la Convention du 9 oct. 1793. Pour les détails, V. Viollet, *Hist. du droit civil français*, 2^e éd., p. 285. Marcel PLANIOL.

VI. Droit criminel. — MORT CIVILE. — C'était une fiction de la loi en vertu de laquelle une personne physiquement vivante était, aux yeux de la société, réputée morte. Elle était encourue, à titre de peine accessoire, par les condamnés à une peine criminelle perpétuelle: mort, travaux forcés à perpétuité, déportation simple ou dans une enceinte fortifiée; elle continuait de produire ses effets après la grâce ou la prescription de la peine. Le mort civilement avait sa succession *ab intestat* immédiatement ouverte, le testament qu'il avait pu faire étant déclaré nul; il ne pouvait plus donner ni recevoir par donation ou par testament et les biens qui venaient à lui échoir après sa condamnation appartenaient à l'Etat par droit de déshérence; il ne pouvait plus être ni tuteur, ni témoin, ni ester en justice sous son nom; son mariage était dissous et il n'en pouvait contracter un nouveau; il était privé de ses droits politiques. La loi lui laissait seulement, en prévi-

sion d'une grâce possible ou de la prescription de sa peine, les droits indispensables au maintien de sa vie physique : droit de recevoir à titre gratuit pour cause d'aliments, droit de devenir propriétaire ou créancier à titre onéreux, droit d'agir en justice par le ministère et sous le nom d'un curateur spécial. Instituée par le législateur de 1804 (code civ., art. 22 à 33), la mort civile, qui était un vestige de l'esclavage de la peine, a été supprimée pour la déportation par la loi du 8 juin 1850, art. 3, et la loi du 31 mai 1854 l'a complètement abolie, avec effet rétroactif, sauf à l'égard des droits acquis aux tiers. Elle l'a remplacée par un faisceau d'incapacités comprenant la dégradation civique, l'interdiction légale, la double incapacité de disposer ou de recevoir par donation ou par testament, la nullité du testament du condamné. La Belgique, qui avait trouvé dans nos codes la mort civile, l'a « à jamais » abolie par l'art. 26 de sa constitution du 7 févr. 1831.

PEINE DE MORT (V. PEINE).

VII. Droit international (V. GUERRE).

BIBL. : MÉDECINE LÉGALE. — BOUCHUT, *Traité des signes de la mort*, 1883. — VIBERT, *Précis de médecine légale*, 1893. — BROUARDÉL, *De la mort subite*, 1895.

MORT-NÉ (V. MORTINATALITÉ).

MORTAGNE. Rivière du dép. de Meurthe-et-Moselle (V. MEURTHE-ET-MOSELLE [Dép.], p. 834).

MORTAGNE ou MORTAGNE-SUR-GIRONDE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Cozes; 1.638 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Port sur la rive droite de la Gironde, à 24 kil. de son embouchure; c'est, après Bordeaux et Blaye, le plus important des ports de ce fleuve. Chantier de construction de navires, tonnelleries.

MORTAGNE ou MORTAGNE-DU-NORD. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand; 1.173 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Construction de bateaux; fabriques de bonneterie, de chicorée, de pannes, de poteries et de produits réfractaires.

MORTAGNE. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Orne; 4.435 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Etablissement d'hydrothérapie. Source froide ferrugineuse. Commerce important de chevaux percheros qui se fait surtout aux foires de décembre. Commerce de céréales. Pépinières. Fabrique de canevas, de toiles à peindre et de toiles ordinaires. Fonderies, corroiries, tanneries, ganterie, teintureries. Fabrique de chocolat. Moulins. Eglise construite de 1494 à 1535, flanquée d'une tour massive du XVI^e siècle souvent restaurée; gothique dans son ensemble, elle a des parties Renaissance intéressantes, telles que les voûtes ornées de fleurons et de figurines. Anciennes maisons des XV^e et XVI^e siècles. Portail Saint-Denis (XV^e siècle), reste du château construit par le duc de Bretagne Jean IV. Hippodrome sur le coteau voisin de la ville. Le château de Mortagne, aujourd'hui complètement disparu, auquel la ville doit son origine, fut construit au X^e siècle par les seigneurs de Corbon, qui devinrent dès lors comtes de Mortagne et plus tard comtes du Perche. La ville fut prise par le roi Robert en 997; les Anglais s'en emparèrent en 1424, et le duc d'Alençon les en chassa en 1449. Lors des guerres de religion, Mortagne fut encore souvent prise et reprise; enfin, le 24 mars 1794, elle fut attaquée et occupée par Stofflet et les Vendéens qui l'évacuèrent deux jours après.

MORTAGNE ou MORTAGNE-EN-VOSGES. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures; 479 hab.

MORTAGNE-SUR-SÈVRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon; 2.084 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Tissages de toiles de coton et de fil damassées. Filature de phormium; peignage de lin et étoupes; fabr. de papier d'emballage.

MORTAIN. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Manche; 2.231 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Petit séminaire de l'Abbaye-Blanche (mon. hist.), ancienne abbaye de religieuses bénédictines fondée en 1105. Collège communal. Bibliothèque publique. Pépinières. Filature de coton. Scierie

mécanique, tannerie, teinturerie, imprimerie, moulins. Commerce de chevaux et de bestiaux. Eglise gothique de Saint-Evrout (mon. hist.), ancienne collégiale, que certains archéologues normands ont prétendu longtemps remonter au XI^e siècle; il est prouvé aujourd'hui qu'elle n'est pas antérieure au XIII^e siècle. De l'époque de la fondation (1082) subsiste seulement une porte romane au S. à côté de laquelle s'élève une tour du XV^e siècle. Stalles sculptées du XV^e siècle. A 2 kil. au N. de Mortain, l'église de l'ancienne Abbaye-Blanche est un édifice de la fin du XII^e siècle, de type cistercien. Il subsiste en outre une galerie du cloître, une salle voûtée du XII^e siècle et la salle capitulaire du XIII^e. Mortain doit son origine à son château aujourd'hui détruit; réunie avec la Normandie au domaine par Philippe-Auguste, la seigneurie fut concédée par lui à son fils Philippe. Ayant fait retour à la couronne après la mort de ce prince, elle fut concédée, le 13 mars 1317, à Jeanne de France, fille du roi Louis X. Le 31 mai 1401, elle fut érigée en comté, et en 1408 en pairie en faveur de Pierre d'Evreux. Réunie de nouveau à la couronne le 2 août 1442, elle fut donnée successivement, le 4 mars 1440, à Catherine d'Alençon, veuve de Pierre d'Evreux; en juil. 1425, à Charles d'Anjou, comte du Maine; le 29 oct. 1465, à Charles de France, duc de Normandie; et enfin, en avr. 1530, à Louise de Bourbon, femme de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, en échange de ses biens dans les Pays-Bas, cédés par le roi à l'empereur. De la maison de Bourbon-Montpensier, le comté passa dans la famille d'Orléans qui le posséda jusqu'à la Révolution.

MORTAISE. On donne le nom de mortaise (fig. 1 et 2) à un évidement pratiqué dans une pièce de bois de char-

rente ou de charonnage pour permettre son assemblage avec une autre pièce de bois munie d'une partie saillante nommée tenon. Exemple : l'assemblage du moyeu et des rais d'une roue se fait par tenons et mortaises; les extrémités des rais portent des tenons, le moyeu porte une série de mortaises dans lesquelles on introduit ces tenons. Dans

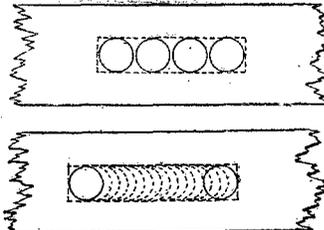


Fig. 1.

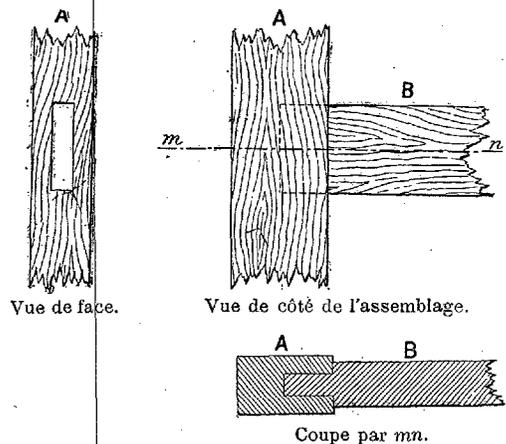


Fig. 2. — A, montant portant une mortaise; B, traverse terminée par un tenon. — Coupe mn, au droit de l'assemblage.

la charpente en bois on consolide généralement cet assemblage en perçant un trou qui traverse à la fois les deux

pièces et en y introduisant une cheville en bois. La mortaise peut se faire à la main, à l'aide d'un ciseau, mais lorsque la dimension des pièces le permet, il est plus économique de faire usage d'une *machine à mortaiser* (V. ce mot). Dans les travaux de construction mécanique on donne le

nom de mortaise à une rainure pratiquée dans un arbre de couche ou dans le moyeu d'une poulie pour permettre l'introduction d'une clavette.

Machines à mortaiser. — L'outil dont on se sert pour mortaiser le bois est une mèche emmanchée à l'extrémité

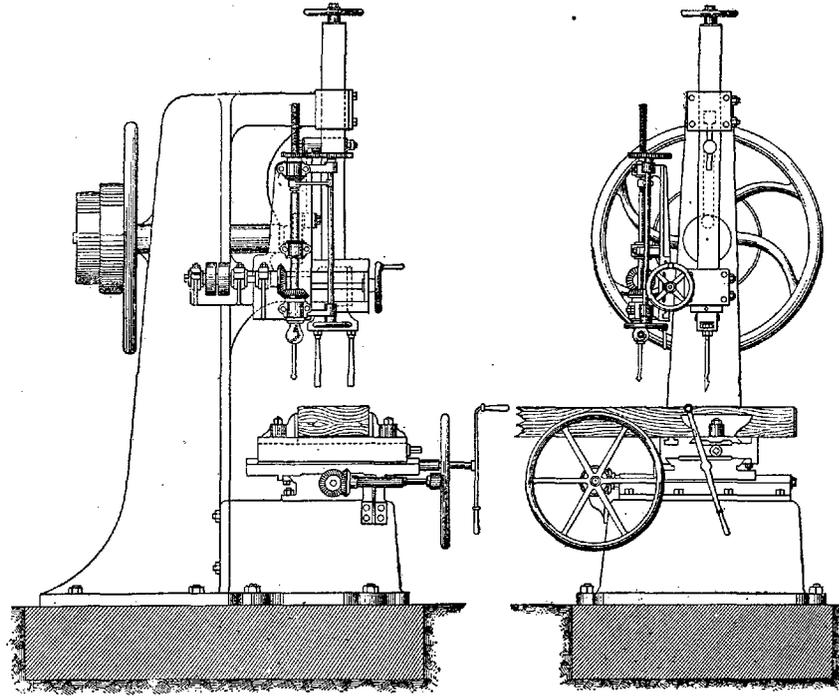


Fig. 3 et 4. — Machine à mortaiser le bois.

d'un arbre tournant. A l'aide de cette mèche on perce dans la pièce une série de trous juxtaposés et on fait ensuite disparaître à l'aide d'outils tranchants nommés équarisseurs

les cloisons qui séparent ces trous, de façon à donner à l'évidement la forme d'un parallépipède rectangle. Une cale de butée permet de donner aux trous percés à la

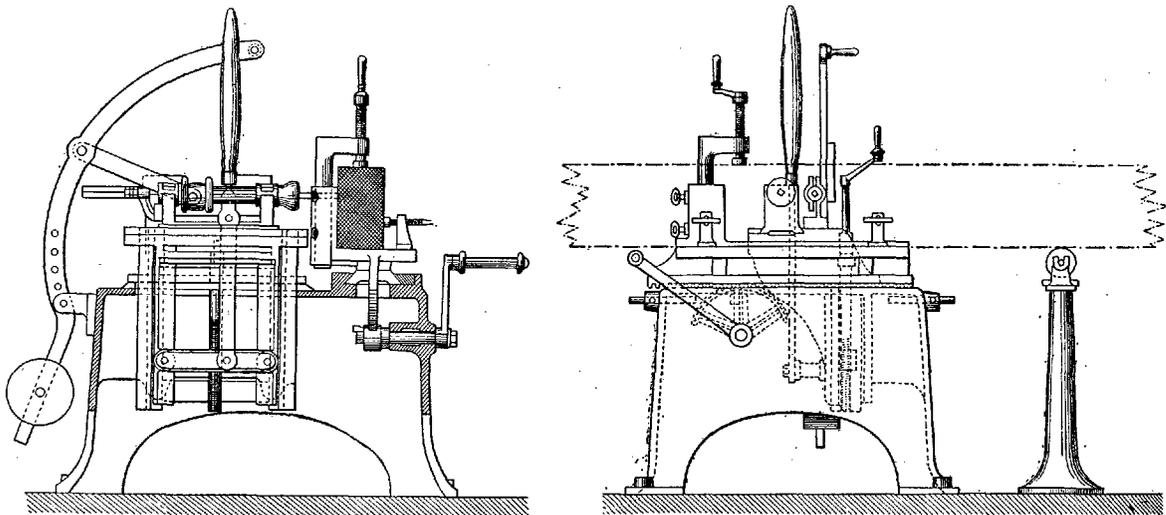


Fig. 5 et 6. — Machines à mortaiser horizontales.

mèche une profondeur uniforme, qui est celle de la mortaise. Après le passage des équarisseurs, on égalise le fond de la mortaise à l'aide d'un rabot spécial à longue lame,

nommé *bastringue*. Les fig. 3 et 4 montrent la disposition d'une machine à mortaiser verticale effectuant le travail comme il a été décrit ci-dessus.

On emploie pour le même usage des machines horizontales qui procèdent d'une façon différente : on commence par tracer le contour de la mortaise et percer à chacune de ses extrémités un trou de la profondeur voulue, puis ramenant l'outil en arrière de façon qu'il affleure à peine la pièce à travailler, on donne à celle-ci un mouvement alternatif de va-et-vient, de sorte que l'outil au lieu de travailler en profondeur coupe le bois par côté et enlève ainsi à chaque mouvement une lame d'une faible épaisseur et ayant la largeur et la longueur de la mortaise. On atteint ainsi progressivement le fond de la mortaise et il ne reste plus qu'à équarrir les quatre angles à l'aide d'un outil en forme de langue d'aspic, monté sur un levier à contre-poids. L'amplitude du mouvement de va-et-vient est réglée au moyen de buttoirs fixés sur la table qui supporte la pièce à travailler. Quand la pièce est longue, on la supporte, en dehors de la machine, par de petites colonnes en fonte surmontées par un galet de roulement. Les fig. 5 et 6 donnent la disposition générale d'une machine à mortaiser horizontale à mouvement alternatif.

Pour le mortaisage des métaux, on emploie également des machines horizontales ou verticales. Nous donnons ici (fig. 7) la disposition d'une mortaiseuse de Whitworth,

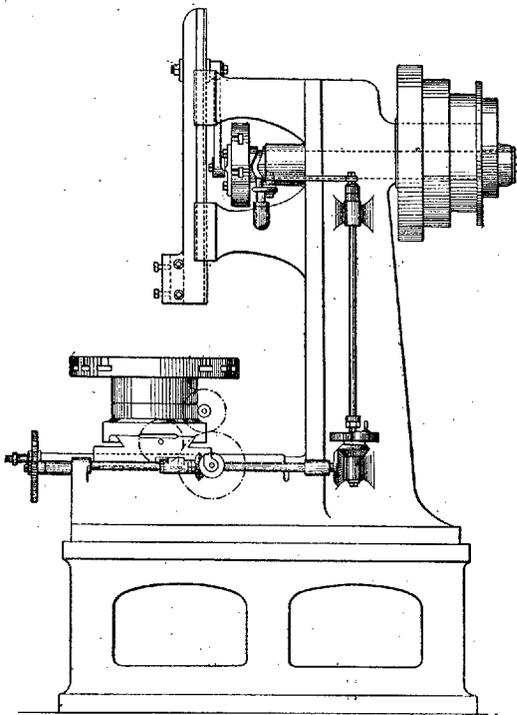


Fig. 7. — Machine à mortaiser de Whitworth.

dont le porte-outil travaille verticalement en coulisant dans une double glissière des engrenages droits et coniques permettant de donner à la table à laquelle est attachée la pièce à travailler les mouvements d'avancement ou de rotation nécessaires. Dans certaines machines le porte-outil peut s'incliner pour travailler obliquement.

E. MAGLIN.

MORTALITÉ. Mot qui signifie rapport du nombre des décès au nombre des habitants et, par extension, étude démographique des décès; nous reproduisons ici, en le complétant, le tableau qui résume la mortalité française par périodes décennales et que nous avons donné au mot DÉMOGRAPHIE.

ANNÉES	NOMBRE MOYEN de DÉCÈS ANNUELS (en milliers d'unités)	MORTALITÉ — NOMBRE DE DÉCÈS par 1.000 hab.
1801-10.....	820	28,2
1811-20.....	773	25,9
1821-30.....	790	25
1831-40.....	827	25
1841-50.....	816	23,3
1851-60.....	866	23,9
1861-70.....	884	23,6
1871-80.....	940	23,6
1881-85.....	840	22,3
1886-90.....	842	22,0
1891-95.....	859	22,5
1896.....	772	20,1

Sans donner le tableau des décès année par année, nous indiquerons les principales variations et leurs causes. Le nombre des décès, qui avait été peu considérable en 1801 et en 1802, est monté tout à coup en 1803 et en 1804 (836.000 en 1804), soit à cause de la mauvaise récolte de 1802 ou de la crise commerciale de 1804, soit beaucoup plutôt à cause des armées qui ont ramené en France des malades et des blessés après la paix d'Amiens, soit aussi à cause de l'imperfection des relevés de l'état civil qui n'ont commencé à être faits pour toute la France que sous le Consulat. C'est assurément à cette imperfection qu'il faut attribuer la mortalité décroissante de 1807 à 1810 (730.000 décès en 1810), durant une période de guerre, mais à une époque où les décès militaires en pays étranger étaient très irrégulièrement enregistrés dans le pays d'origine. Aussi, en 1814, lorsque le théâtre de la guerre est transporté en France, le nombre des décès s'élève-t-il brusquement à 873.000. Conformément à la loi de compensation, la mortalité, après avoir été excessivement forte, devient excessivement faible : en 1816, on n'enregistre que 723.000 décès; c'est le nombre le plus faible du siècle (mais ce n'est pas la moindre mortalité). La mortalité (rapport du nombre des décès au nombre des habitants) a été en moyenne de 28 ‰ sous l'Empire, c.-à-d. que sur 1.000 hab. il en mourait chaque année 28; cette mortalité, qui s'était élevée jusqu'à 33,9 en 1804, était tombée à 23,9 en 1810. — Sous la Restauration, elle se maintint à peu près entre 26 et 24 ‰, mais le nombre absolu des décès augmenta, parce que la population augmentait. Sous le règne de Louis-Philippe, les variations d'une année à l'autre furent plus considérables; le choléra, qui fit sa première apparition en 1832, enleva 102.000 personnes et porta tout à coup à 933.800 le nombre des décès; l'année 1834 ne fut guère moins meurtrière (918.000 décès); elles furent suivies, par compensation, de la très faible mortalité (22,2 ‰) de 1836, puis, par un brusque ressaut, d'un grand nombre de décès (853.000) en 1837, année de crise commerciale. En 1845, le nombre des décès n'a été que de 741.000 : c'est le nombre le plus faible de la période. Mais il y a disette après la récolte de 1846 et, en 1847, on enregistre 841.000 décès; cependant, en somme, la mortalité continuait à s'abaisser; elle n'a guère été que de 24 ‰ en moyenne sous le règne de Louis-Philippe. L'année de la révolution de Février a été suivie du choléra de 1849 qui porta le nombre des décès à 973.000 et la mortalité à 27,3 ‰; puis, sous le second Empire, nouvelle invasion du choléra en 1854, année pendant laquelle les décès s'élevèrent à 993.000; en 1859, retour du choléra, compliqué de la guerre d'Italie et d'une natalité très forte, et 970.000 décès. Par compensation, les années 1850 et suivantes, 1855 et suivantes, 1860 ont eu relativement peu de décès; cependant le taux moyen de la mortalité, qui continuait à s'abaisser, n'a plus été que de 23,7 de 1850 à 1870. La guerre franco-allemande a jeté la perturbation dans la démographie française. En 1871, le nombre des décès monta à 1.271.000 et la mortalité à 34,8 ‰. Depuis ce temps, après la compensation des années 1872

et 1874 (782.000 décès en 1874), le nombre des décès a peu varié ; il a été inférieur à celui de la période impériale parce que l'Alsace-Lorraine ne comptait plus dans le contingent français et parce que la mortalité proprement dite a diminué ; elle n'a été en moyenne que de 22,4 ‰ de 1881 à 1890 ; le taux le plus bas atteint jusqu'ici a été celui de 1889 : mortalité de 20,7 ‰ ; il est remonté à 22,5 en moyenne pour les années 1891-95.

Voici le tableau comparé des naissances et des décès pour la période décennale 1887-96 :

ANNÉES	Naissances	Décès	EXCÉDENT DES	
			Naissances	Décès
1887	899.333	842.797	56.536	»
1888	882.689	837.867	44.772	»
1889	880.879	794.939	85.946	»
1890	838.059	876.505	»	98.446
1891	866.877	876.882	»	10.505
1892	855.847	875.888	»	20.041
1893	874.672	877.526	7.146	»
1894	855.338	815.620	39.768	»
1895	834.173	851.986	»	17.813
1896	865.586	771.886	93.700	»

Le nombre des décès féminins a presque toujours (il n'a été supérieur que sept fois) été inférieur au nombre des décès masculins, d'abord parce qu'il naît moins de filles que de garçons, ensuite parce que les femmes sont moins exposées à la mort que les hommes : on compte environ 100 décès féminins sur 104 décès masculins ; ce taux d'ailleurs a varié d'une période à l'autre depuis le commencement du siècle. Voici pour la période 1877-1884 quelle a été la proportion des décès suivant l'état civil et l'âge, de vingt à soixante ans :

Nombre de décès annuels par 1.000 habitants.

PÉRIODES D'ÂGES	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
	célibataires	mariés	veufs	célibataires	mariés	veuves
De 20 à 25 ans.	9,5	6,1	27,9	6,8	7,1	15,6
— 25 à 30 —	12,2	6,6	25,7	10,7	8,8	18,5
— 30 à 35 —	10,5	7,7	23,7	11,4	8,7	17,6
— 35 à 40 —	15,5	8,7	22,5	12,1	8,7	16,0
— 40 à 45 —	18,6	10,4	24,0	13,5	9,1	15,2
— 45 à 50 —	21,7	12,1	24,8	16,4	10,2	16,2
— 50 à 55 —	26,9	16,3	30,0	20,9	13,0	19,7
— 55 à 60 —	33,3	21,9	34,0	26,0	17,7	23,4

Le taux de la mortalité augmente naturellement avec l'âge. Les gens mariés paraissent être dans la meilleure situation. Les veufs sont dans la pire situation, parce qu'ils sont en moyenne plus âgés que les autres groupes. La mortalité (sauf exceptions) est en moyenne plus forte dans les villes (24,3 ‰ de 1878 à 1882) que dans les campagnes (20,9). Il y a de grandes différences sous ce rapport entre les départements. Ainsi pendant que les Bouches-du-Rhône avaient une mortalité de 29,3 ‰, la Creuse n'avait que 16,2. Voici les dix départements qui, dans la période 1877-86, avaient la plus forte mortalité (29,3 à 25,4) et la moindre (19,2 à 16,2) :

Maximum.	Minimum.
Bouches-du-Rhône.	Creuse.
Alpes-Maritimes.	Allier.
Finistère.	Indre.
Hautes-Alpes.	Landes.
Basses-Alpes.	Cher.
Seine-Inférieure.	Vienne.
Ardèche.	Deux-Sèvres.
Pyrénées-Orientales.	Charente-Inférieure.
Gard.	Vendée.
Vaucluse.	Loir-et-Cher.

D'ailleurs, pour presque tous les départements la mortalité a diminué dans le cours du siècle : en 1801-10, les dix départements du maximum étaient entre 38 et 35 ‰ et ceux du minimum entre 23 et 20. C'est dans la région alpestre et méditerranéenne qu'est la plus forte mortalité ; elle est forte aussi dans tout le Nord-Ouest : c'est dans le Centre qu'elle est la plus faible.

Les mois d'hiver (janvier, février, mars) et le mois d'avril sont ceux qui fournissent en France le plus de décès. Le froid et le chaud extrêmes ne sont pas favorables à la santé, mais ce n'est pas aux mêmes âges qu'ils sont pernicieux ; les chaleurs de l'été engendrant la dysenterie enlèvent beaucoup de jeunes enfants ; les froids de l'hiver, au contraire, atteignent les vieillards qui succombent à des affections des voies respiratoires.

Le tableau suivant indique pour la période 1866-76 la mortalité moyenne de chaque groupe d'âge sur un total de 100 décès :

De 0 à 1 an.....	18,79	} 35,04 %
1 à 5 ans.....	10,51	
5 à 10 —.....	2,98	
10 à 15 —.....	1,76	} 31,92 %
15 à 20 —.....	2,49	
20 à 30 —.....	7,30	
30 à 40 —.....	6,40	
40 à 50 —.....	6,90	
50 à 60 —.....	8,83	
60 à 70 —.....	12,75	} 34,04 %
70 à 80 —.....	14,50	
80 à 90 —.....	6,21	
90 à 100 —.....	0,57	} 0,01
Plus de 100 ans.....	0,01	

Les proportions n'ont pas beaucoup changé, et on peut dire que le nombre des décès se partage en trois groupes : un tiers environ de la mortalité fourni par le groupe des enfants de zéro à quinze ans, un tiers par celui des adultes de quinze à cinquante ans, un tiers par celui des personnes de plus de cinquante ans. La première enfance est la période la plus éprouvée. Beaucoup d'enfants ont succombé dans le sein de leur mère avant d'avoir vu le jour : ce sont les mort-nés. Beaucoup, après avoir respiré, périssent par faiblesse de constitution ou par défaut de soins. Plus l'enfant est près de sa naissance, plus les chances de mort sont redoutables pour lui.

Voici le nombre de décès sur 1.000 enfants (calcul fait sur la période 1874-78) :

PÉRIODES	DÉCÈS par an	DÉCÈS par jour
La 1 ^{re} semaine.....	22	3,6
La 2 ^e —.....	18	2,4
La 2 ^e moitié du 1 ^{er} mois.....	21	1,3
Les 2 ^e et 3 ^e mois.....	62	0,4
Le 2 ^e trimestre.....	39	0,2
Le 2 ^e semestre.....	162	»

La mortalité de la première année est en général beaucoup plus forte pour les enfants illégitimes (29,8 ‰, période 1877-86) que pour les enfants légitimes (15,6 ‰) ; plus forte dans les villes que dans les campagnes. La mortalité des enfants a diminué dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et cette diminution a influé beaucoup sur la diminution de la mortalité générale ; mais ce sont les enfants qui fournissent toujours le plus fort contingent au total des décès. Voici la répartition des décès par âges (période 1875-1882) :

De 0 à 5 ans	239.000	De 26 à 30 ans	24.900
6 à 10 —	23.000	31 à 35 —	25.600
11 à 15 —	14.900	36 à 40 —	26.100
16 à 20 —	19.600	41 à 45 —	27.600
21 à 25 —	27.500	46 à 50 —	29.500

De 54 à 55 ans	35.000	De 76 à 80 ans	59.700
56 à 60 —	40.700	81 à 85 —	44.900
61 à 65 —	52.000	86 à 90 —	18.000
66 à 70 —	61.300	91 à 95 —	4.300
71 à 75 —	66.600	95 à 100 —	4.000

L'extrême vieillesse, quoique figurant pour une faible proportion dans le total des décès parce qu'il y a peu de vieillards, n'est cependant pas moins décimée. Pour mesurer exactement le danger de mort de chaque individu, il faut comparer âge par âge le nombre des vivants et le nombre des décès : le rapport est ce qu'on appelle la dime mortuaire. Voici la dime mortuaire de la population française calculée sur la période 1877-81 :

AGES	SEXES		Les deux sexes réunis
	Masculin	Féminin	
De 0 à 1 an.....	20,60	17,4	19,0
1 à 5 ans.....	2,8	2,8	2,8
5 à 10 —.....	0,6	0,6	0,6
10 à 15 —.....	0,4	0,4	0,4
15 à 20 —.....	0,5	0,6	0,6
20 à 25 —.....	0,9	0,7	0,8
25 à 30 —.....	0,9	1,0	0,9
30 à 35 —.....	0,9	0,9	0,9
35 à 40 —.....	1,0	1,0	1,0
40 à 45 —.....	1,2	1,0	1,1
45 à 50 —.....	1,4	1,2	1,3
50 à 55 —.....	1,8	1,5	1,7
55 à 60 —.....	2,4	2,0	2,2
60 à 65 —.....	3,5	3,1	3,3
65 à 70 —.....	5,1	4,6	4,9
70 à 75 —.....	8,0	7,3	7,6
75 à 80 —.....	12,0	10,8	11,4
80 à 85 —.....	17,7	16,5	17,1
85 à 90 —.....	23,0	20,3	21,8
90 à 95 —.....	27,5	24,7	26,8

La dime de la première année se trouve exagérée dans ce tableau, parce que, les omissions du recensement donnant une population enfantine inférieure à la réalité, le rapport se trouve faussé. En réalité, il y a deux groupes d'âges où la vie court un grand danger : la première enfance pour laquelle ce danger va en diminuant et s'atténue considérablement vers la cinquième année ; la vieillesse qui, à partir de soixante-quinze ans, perd plus de 100 sur 1.000 et dont le danger va en s'aggravant. La dime mortuaire moyenne des personnes de quinze à cinquante-cinq ans n'est guère que de 10 ‰ en moyenne. On peut s'assurer que la vitalité de la population française a augmenté en comparant les personnes ayant vingt ans révolus au recensement, et vingt ans auparavant les naissances d'une année (ou mieux la demi-somme des deux années consécutives) : ainsi en 1851, il y avait 63 survivants de vingt ans sur 100 naissances ; en 1894, il y en avait 74.

Nous renvoyons le lecteur à l'art. DÉMOGRAPHIE où se trouve (t. XIV, p. 79) le tableau de la mortalité comparée des Etats européens. Les Etats de l'Europe orientale, Slaves et Hongrois, y ont la plus forte mortalité ; les Etats scandinaves la moindre. La statistique de l'Irlande n'inspire pas une entière confiance. La France figure sur cette liste à un rang moins avantageux qu'il ne conviendrait, parce que la mortalité exceptionnelle de 1870-74 est comprise dans sa moyenne. Hors d'Europe, la mortalité moyenne des Etats de la Nouvelle-Angleterre (les seuls à peu près qui aux Etats-Unis fournissent une statistique du mouvement de la population) paraît très faible, comme leur natalité : Massachusetts, 19 ‰ (période 1865-83), Vermont, 14,3 ; Connecticut, 16 ; Rhode Island, 16,2. Il en est de même en Australasie où elle varie de 17,3 (Queensland, période 1868-82) à 12,2 (Nouvelle-Zélande). Il est vraisemblable que la mortalité soit faible dans ces pays d'immigration qui se renforcent chaque année d'un fort contingent d'adultes, dont la plupart sont surtout agricoles et qui ont peu de paupérisme. En général, les pays qui ont une forte natalité sont exposés à avoir une forte mortalité. Quand on

observe une longue période, on constate que dans la plupart des Etats européens la mortalité a, comme en France, une tendance à diminuer. Ainsi en Norvège, la mortalité s'élevait à 24,9 ‰ dans la période malheureuse de 1801-15 où la nuptialité et la natalité ont été à un taux très bas ; quand l'ordre fut rétabli, elle descendit à 18,8 et à 19,5 (période 1826-35) ; depuis ce temps, elle n'a cessé de décroître et, dans la période 1876-83, elle n'a été que de 16,3. En Suède, la mortalité, qui a toujours été relativement faible, est descendue de 28,9 en 1774-80 à 16,9 en 1881-90 (il est vrai que 1774-80 est la période de la plus forte mortalité ; le taux était de 27,4 en 1751-60). La diminution a eu lieu pour tous les âges, surtout pour l'enfance, comme le montre le tableau suivant qui donne le nombre de décès annuels par 1.000 personnes de chaque groupe d'âge :

AGES	1774-80	1780-90
0 à 10 ans.....	57,2	26,8
10 à 20 ans.....	8,4	4,3
20 à 30 ans.....	10,4	6,1
30 à 40 ans.....	13,2	7,1
40 à 50 ans.....	18,1	9,5
50 à 60 ans.....	26,3	15,1
60 ans et au-dessus.	80,0	54,6

Un statisticien suédois, M. Grundbärg, a calculé, aussi exactement que les documents permettent de le faire, la mortalité générale de l'Europe et la mortalité particulière de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale depuis le commencement du siècle. Voici le résultat de ses calculs :

EUROPE		EUROPE OCCIDENTALE		EUROPE ORIENTALE	
Périodes	Mortalité par mille personnes	Périodes	Mortalité par mille personnes	Périodes	Mortalité par mille personnes
1801-20	31,5	1801-20	28,0	1801-60	38,0
1821-30	30,0	1821-30	26,1		
1831-40	31,3	1831-40	27,2		
1841-50	30,5	1841-45	25,2	1861-65	36,3
		1846-50	27,3		
		1851-55	26,8		
1851-60	30,3	1856-60	25,3	1866-70	35,6
		1861-65	29,5		
1866-70	30,0	1866-70	26,8	1871-75	37,0
1871-75	30,4	1871-75	26,5	1876-80	35,1
1876-80	28,8	1876-80	24,9	1881-85	34,2
1881-85	28,2	1881-85	24,3	1886-90	33,3
1886-90	27,8	1886-90	23,4		

Dans tous les Etats, à l'exception de l'Irlande et de l'Ecosse, les décès masculins l'emportent sur les décès féminins. Dans tous les pays aussi, ce sont les veufs qui proportionnellement paient le plus fort tribut à la mort. Le General Registrar d'Angleterre a essayé de dresser une statistique de la mortalité par professions ; ce document, sans donner une mesure précise, contient des indications intéressantes ; nous ne reproduisons que la période d'âge de vingt-cinq à quarante-cinq ans :

Nombre de décès annuels par 1.000 vivants âgés de 25 à 45 ans.

PROFESSIONS	NOMBRE de décès
Ministres de toutes religions.....	4,6
Fermiers, éleveurs.....	6,1
Valets de ferme.....	7,1
Boutiquiers.....	9,1
Epiciers.....	8,0
Mancœuvres (maçons, etc.).....	9,2
Charpentiers, menuisiers.....	7,8
Cordonniers.....	9,3
Terrassiers.....	11,1
Manufacturiers en laine, coton, lin et soie.	9,2

PROFESSIONS	NOMBRE de décès
Domestiques	8,5
Tailleurs	10,7
Boulangers	8,7
Mineurs	7,6
Manufacturiers en métaux	8,8
Médecins	11,6
Bouchers	12,2
Aubergistes et marchands de spiritueux ..	18,0

Dans un travail analogue, un autre statisticien anglais, le Dr Farr, a classé parmi les professions les plus indommes les domestiques, les manufacturiers en métaux, les épiciers, les valets de ferme; parmi les plus éprouvés, les rentiers, les fermiers, les médecins, les aubergistes, les marchands de spiritueux: classement bizarre au premier abord, mais qui s'explique à peu près; beaucoup de rentiers, par exemple, ne devenant rentiers qu'à un âge avancé, tandis que la plupart des domestiques sont dans l'âge adulte.

NOMBRE DE DÉCÈS PAR 100 HABITANTS DE CHAQUE AGE

GROUPES D'AGES	FRANCE (1882-1890)	ANGLETERRE (1881-1890)	BELGIQUE (1881-1890)	PRUSSE (1881-1890)	WURTEMBERG (1881-1890)	ALSACE-LORRAINE (1872-1890)	AUTRICHE (1881-1890)	HONGRIE (1881-1890)	ITALIE (1882-1891)	NORVÈGE (1881-1890)	SUÈDE (1881-1890)	MASSACHUSETTS (1881-1890)	JAPON (1888-1891)
De 0 à 5 ans.....	6,38	5,53	5,94	8,39	9,28	>	10,36	11,80	9,65	4,07	4,27	6,78	4,98
6 à 10 ans.....	0,62	0,53	0,52	0,88	0,56	0,75	1,11	1,76	1,07	0,78	0,77	0,74	0,62
11 à 15	0,40	0,30	0,32	0,40	0,27	0,41	0,53	0,73	0,50	0,45	0,40	0,40	0,42
16 à 20	0,61	0,43	0,49	0,47	0,41	0,59	0,65	0,88	0,60	0,57	0,44	0,67	0,68
21 à 25	0,75	0,56	0,70	0,65	0,59	0,85	0,92	1,01	0,85	0,77	0,62	0,94	0,89
26 à 30	0,91	0,75	0,74	0,75	0,71	0,90	1,06	1,06	0,81	0,81	0,65	1,00	0,89
31 à 35	0,97	0,75	0,83	0,94	0,87	0,96	1,10	1,04	0,86	0,81	0,66	1,07	1,02
36 à 40	1,02	1,14	0,95	1,11	0,97	1,11	1,33	0,92	0,84	0,74	0,74	1,12	1,02
41 à 45	1,20	1,14	1,14	1,27	1,12	1,26	1,55	1,37	1,11	0,86	0,88	1,21	1,38
46 à 50	1,34	1,69	1,29	1,49	1,33	1,39	1,55	1,93	1,21	0,96	1,00	1,40	1,38
51 à 55	1,72	1,69	1,61	1,96	1,89	1,84	2,55	1,72	1,72	1,28	1,29	1,66	2,22
56 à 60	2,24	3,08	2,21	2,73	2,66	2,46	2,55	2,13	1,72	1,69	2,30	2,30	2,22
61 à 65	3,38	3,08	3,31	3,33	3,38	3,64	5,18	3,93	2,47	2,62	2,91	2,91	4,55
66 à 70	4,92	6,26	4,67	5,57	5,76	3,52	5,18	5,13	3,42	3,69	4,39	4,39	4,55
71 à 75	7,66	6,26	7,38	8,53	8,36	8,36	7,11	8,87	4,66	5,91	6,22	6,22	9,24
76 à 80	10,82	12,83	11,08	12,86	10,43	12,29	10,58	12,54	7,46	8,77	9,35	9,35	9,24
81 à 85	16,37	12,83	17,07	17,52	20,39	17,52	21,85	21,46	12,91	14,57	16,50	16,50	18,54
86 à 90	19,62	24,78	24,24	24,44	20,39	26,51	21,85	24,70	19,35	20,81	20,81	16,50	18,54
90 et au-dessus	22,07	24,78	31,49	32,60	36,49	34,35	31,41	31,48	28,16	33,32	33,32	16,50	18,54
TOTAUX.....	2,20	1,89	2,04	2,43	2,54	2,59	2,91	3,29	2,69	1,70	1,68	2,00	2,00

E. LEVASSEUR.

Table de mortalité. — Une table de mortalité est une table qui a la prétention de faire connaître, sur un nombre d'individus nés le même jour, combien il en reste en vie au bout d'un temps quelconque. Une pareille table, si elle existait, ferait connaître la probabilité qu'à un individu qui vient de naître d'atteindre un âge déterminé. — Supposons que y_0 désignant un grand nombre, y_0 soit le nombre d'individus d'une classe déterminée nés le même jour, je suppose qu'il reste y_a de ces y_0 individus au bout de a années, y_a est un nombre de la table de mortalité que l'on appelle le nombre des vivants à l'âge a . Dans les tables que l'on possède, y_a n'est donné que pour les valeurs entières de a , l'unité de temps étant l'année. Avant d'indiquer la manière dont on doit construire les tables de mortalité, je montrerai l'usage que l'on peut en faire. Désignant toujours par y_a le nombre des vivants à l'âge a , $\frac{y_a}{y_0}$ sera la probabilité qu'à un individu qui vient de naître d'atteindre l'âge a , et cela avec une approximation qui est de l'ordre de la racine carrée du nombre des observations, $\frac{y_{a+x}}{y_a}$, que l'on peut écrire $\frac{y_{a+x}}{y_a} \cdot \frac{y_a}{y_0}$ est la probabilité qu'à un individu d'âge a d'atteindre l'âge $a+x$ ou de vivre x années encore. — La vie moyenne à un âge donné est la moyenne des âges auxquels parviennent les individus de cet âge; la vie moyenne à l'âge a est théoriquement donnée par la formule

$$-\int_0^{\infty} \frac{xy_x}{y_a} = a + \int_0^{\infty} \frac{y_x}{y_a}$$

la vie moyenne à la naissance est donc : $\frac{1}{y_0} \int_0^{\infty} y_x dx$.

TABLE DE DEPARCIEUX

AGES	NOMBRE de vivants	AGES	NOMBRE de vivants	AGES	NOMBRE de vivants
0	1.359	32	718	64	409
1	1.092	33	710	65	395
2	1.043	34	702	66	380
3	1.000	35	694	67	364
4	970	36	686	68	347
5	943	37	678	69	329
6	930	38	671	70	310
7	915	39	664	71	291
8	902	40	657	72	271
9	890	41	650	73	251
10	880	42	643	74	231
11	872	43	636	75	211
12	866	44	629	76	192
13	860	45	622	77	173
14	854	46	615	78	154
15	848	47	607	79	136
16	842	48	599	80	118
17	835	49	590	81	101
18	828	50	581	82	85
19	821	51	571	83	71
20	814	52	560	84	59
21	806	53	549	85	48
22	798	54	538	86	38
23	790	55	526	87	29
24	782	56	514	88	22
25	774	57	502	89	16
26	766	58	489	90	11
27	758	59	476	91	7
28	750	60	463	92	4
29	742	61	450	93	2
30	734	62	437	94	1
31	726	63	423	95	0

TABLE DE MORTALITÉ DES ASSURÉS EN CAS DE DÉCÈS (observations des C^{ie} d'assurances françaises)
Comparaison du nombre de vivants avec celui de la table de Duillard et celui de la table anglaise H^{MF} en partant du nombre de 1.000.000 de vivants à l'âge de 10 ans.

Table with 12 columns: AGES, NOMBRE DE VIVANTS (TABLE AF du Comité, TABLE de Duillard, TABLE anglaise HMF), NOMBRE DE DÉCÈS (TABLE AF du Comité, TABLE de Duillard, TABLE anglaise HMF), AGES. It contains numerical data for ages 10 to 60.

La vie probable à un âge donné a est le nombre x d'années après lequel la probabilité qu'a un individu d'âge a d'être en vie est 1/2; elle est donnée par l'équation :

2y_{a+x} = y_a

facile à résoudre par tâtonnements avec la table. Cet aperçu succinct suffit pour mettre en évidence l'utilité des tables de mortalité et des courbes de mortalité qui sont les représentations graphiques de ces tables ; ainsi la courbe de mortalité a pour abscisse x et pour ordonnée y_x.

Il existe deux méthodes pour construire une table de mortalité : 1° on peut se borner à constater les décès d'un très grand nombre de personnes prises au hasard et que l'on peut supposer nées le même jour, le nombre de décès constatés à l'âge a fera connaître y_a ; 2° on peut considérer un groupe d'individus d'âge donné a et voir combien il

en meurt dans une année ; le rapport de ce nombre au

nombre total des observations est : - (y_{a+1} - y_a) / y_a ; la limite de cette expression - dy_a / y_a da est ce que l'on appelle

le taux de mortalité ; ce que l'on connaît alors sont les

rapports y_{a+1} / y_a ; en se donnant y_a, on construit de proche

en proche toute la table. L'inscription pure et simple des nombres fournis par l'observation par l'une ou l'autre méthode

fournit une table brute. Si l'on remplace, dans y_a / y_0, y_a et y_0 par les nombres tirés de la table brute, on obtient la probabilité d'atteindre l'âge a avec une erreur qui est de l'ordre de 1/sqrt(y_0), si y_0 est le nombre des observations. On peut obtenir plus de précision en ajustant la table, c. à d. en corrigeant les observations par les méthodes qu'enseigne

le calcul des probabilités, et qui consistent à régulariser le tracé de la courbe qui représente la table brute.

On a essayé de représenter par des formules empiriques le nombre y_x des vivants à l'âge x , c.-à-d. l'ordonnée de la courbe de mortalité en fonction de l'âge x . Voici les deux formules qui ont donné les meilleurs résultats :

$$y_x = y_0 G^{x-c},$$

due à Gompertz, et

$$y_x = Ka^{-x} G^{ax},$$

due à Makeham. — On représente assez bien la mortalité en faisant dans cette dernière

$$K = 109949, a^{-1} = 1,006613, \\ g = 0,999052, q = 1,09648.$$

Ces formules empiriques expriment analytiquement qu'il existe un groupe de têtes d'âges a, b ayant la même mortalité qu'une tête d'âge m . En d'autres termes, on a, d'après ces formules :

$$\frac{y_{a+x}}{y_a} \times \frac{y_{b+x}}{y_b} \dots \times \frac{y_{c+x}}{y_c} = \frac{y_{m+x}}{y_m}$$

quel que soit x ; $a, b \dots c$ désignant des constantes arbitraires.

Nous donnons ci-dessus : les tables de mortalité de Du-villard et de Deparcieux, longtemps considérées comme les meilleures ; les tables dites H^{re} usitées par les actuaires anglais ; les tables AF usitées par les actuaires français pour le calcul des assurances en cas de vie, et les tables RF employées pour le calcul des assurances en cas de décès. Ces tables ne commencent pas à l'âge zéro parce que, pour l'enfance, les observations n'ont pas encore été assez nombreuses pour donner beaucoup d'exactitude. La loi de mortalité véritable est vraisemblablement donnée par des nombres compris entre les tables AF et RF au moins en ce qui concerne la population française. La comparaison de ces tables avec celles de Deparcieux et de Du-villard semble prouver que la mortalité diminue sensiblement depuis un siècle. J'ai construit récemment une table de mortalité en faisant usage des décès signalés à la maison Borniol. Cette table, relative à la partie riche de la population de la France, accuse dans les premiers âges de la vie une mortalité plus faible que les tables AF et RF, mais après quarante ans elle s'accorde assez bien avec la table AF.

H. LAURENT.

BIBL. : E. LEVASSEUR, *la Population française*, 3 vol. in-8.

MORTARA. Ville d'Italie, prov. de Pavie, à 33 kil. N.-O. de cette ville, près de l'Agogna, chef-lieu du district de la *Lomellina*, riche surtout en riz. Les rizières, toujours inondées, rendent le climat peu salubre. Mortara, dont le nom est dérivé de *Mortis Ara*, l'Autel de la Mort, rappelle le massacre des Lombards par Charlemagne lors de l'expédition de 774. Les Piémontais y furent battus par les Autrichiens le 21 mars 1849.

MORTARA (Edgar). Ce nom est attaché à l'un des derniers et des plus caractéristiques épisodes de l'histoire du pouvoir temporel des papes : le rapt d'un enfant juif, saisi par le Saint-Office, pour être élevé dans la religion catholique. Les parents de cet enfant habitaient Bologne ; ils avaient pour servante une jeune catholique fort dévote, Anna Morisi. Pendant la maladie d'un fils de la famille Mortara, cette servante l'avait fait baptiser clandestinement ; il guérit, et elle subit le tourment de voir élever dans la religion juive un enfant qu'elle avait fait chrétien. Un frère plus jeune, Edgar, devint aussi malade ; Anna résolut de le faire baptiser ; mais elle avisa aux moyens de le retenir dans sa nouvelle religion. L'autorité ecclésiastique fut avertie par une confidente ; et le Saint-Office délégua un Père chargé de baptiser l'enfant et de l'enlever. Aussitôt après le baptême (24 juin 1858), l'enfant et la servante disparurent. Aux plaintes des parents l'autorité pontificale

répondit en menaçant de leur infliger les peines édictées par de vieilles ordonnances, tombées en désuétude, lesquelles interdisaient aux juifs de prendre des catholiques comme domestiques. On leur refusa même la permission de voir leur fils. — Quand ces faits furent connus (fin août 1858), ils suscitèrent de vives protestations dans la plupart des journaux, en Europe, excepté en Autriche où le gouvernement avait défendu d'en parler. En France, la conduite du gouvernement pontifical ne fut guère approuvée que par ceux qui plus tard devaient proclamer si bruyamment les *droits des pères de famille* à l'encontre des lois scolaires de la République, et par un seul journal, *l'Univers*. Louis Veuillot démontra fort pertinemment qu'elle était conforme à la tradition constante de l'Eglise catholique. Sous l'ancien régime, les membres les plus éminents du clergé de France l'avaient hautement recommandée à l'égard des protestants. Mais comme, par le malheur du temps, la conscience moderne en était arrivée à réprouver ces maximes et ces pratiques, on réclama de toutes parts une intervention énergique des puissances civilisées. La France et l'Angleterre firent présenter des observations à la cour de Rome. Elle estima suffisant d'insérer dans son journal officiel, la *Civiltà Cattolica*, une note déclarant que, la question appartenant au domaine purement spirituel, le pape n'y pouvait rien comme prince temporel, et qu'en conséquence il n'avait pas de réponse à faire aux représentants des puissances étrangères. Cette évasion provoqua une indignation plus grande encore que celle qui était résultée du fait dont elle essayait de désertir la responsabilité. Survint la guerre d'Italie (mai 1859) qui porta un premier choc à la puissance temporelle des papes, mais dont les événements rejetèrent à l'arrière-plan l'affaire Mortara. En 1864, le gouvernement italien, saisi par la famille d'une plainte en rapt, demanda des poursuites contre Anna Morisi. On lui répondit qu'elle avait quitté Rome depuis plusieurs années et qu'elle avait pris le voile. D'ailleurs, la cour de Rome persistait à considérer la question comme appartenant exclusivement à l'ordre spirituel. Enfin, menacée d'une intervention énergique de la part de la Prusse, elle parvint à obtenir de la famille Mortara le retrait de sa plainte ; et, fidèle à ses vœux sur les moyens de contrainte en matière de conversion, elle offrit aux parents de leur rendre leur fils, s'ils abjuraient. Après l'occupation de Rome par les troupes italiennes (1870), Edgar Mortara refusa d'abandonner la religion dans laquelle l'avaient élevé et endoctriné ceux qui l'avaient enlevé à sa famille. Mais l'émotion produite par ce rapt, dans le monde où l'on pense, avait contribué pour une grande part aux vœux qui avaient demandé et aux acclamations qui avaient salué le renversement du régime qui mettait les armes de la puissance temporelle au service d'une autorité dont la doctrine implique des actes de ce genre.

E.-H. VOLLET.

MORTCERF. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy. Stat. du ch. de fer de l'Est.

MORTE-EAU (Mar.). Aux environs de la nouvelle et de la pleine lune, les centres de la terre, du soleil et de la lune sont presque en ligne droite. L'attraction luni-solaire atteint alors son maximum. Au contraire, au premier et dernier quartier, l'attraction luni-solaire est à son minimum, les rayons vecteurs des deux astres étant dans des positions rectangulaires. Il en résulte que la hauteur de la marée à ces deux époques sera alors minima. Ce sont ces marées qu'on appelle marées de quadrature ou mortes-eaux. Pour nos pêcheurs sur nos côtes, l'époque de morte-eau comprend les deux ou trois marées qui précèdent celle-là.

MORTE-PAYE. Les *mortes-payes* ou *rocantins* (gardiens des rocs) étaient de vieux soldats retraités qui recevaient du roi, durant six mois de l'année, une petite pension d'environ quinze deniers par jour et que, dans un but d'économie, les gouverneurs employaient à la garde des citadelles, n'ayant leur solde à leur charge que pendant les six autres mois. Henri IV partagea le service des citadelles, par une ordonnance du 1^{er} déc. 1664, entre les

mortes-payes et l'armée proprement dite, et, le 20 mars 1683, une nouvelle ordonnance supprima définitivement les mortes-payes comme inutiles ou onéreuses. Mais le nom est demeuré, jusqu'à la Révolution, à l'ensemble des vétérans et invalides pensionnés.

MORTE (Mer), appelée mer de Sel ou mer de l'Orient par les Hébreux, lac Asphaltite par les Grecs, et Bahr Louï (mer de Loth) par les Arabes. Sa longueur est de 76 kil. (comme le lac de Genève), sa largeur maxima de 15^{km}, 700, sa superficie moyenne de 926 kil. q. Divisée en deux parties par la presqu'île d'*el-Lisân*, la partie Nord est de beaucoup la plus profonde : la profondeur maxima y atteint près de 400 m., tandis qu'elle ne dépasse pas 4 à 6 m. dans la partie Sud. Le niveau de la mer Morte, légèrement variable suivant les saisons, est inférieur de 392 à 395 m. à celui de la Méditerranée. L'évaporation suffit à absorber la masse d'eau fournie par le Jourdain, le Ouadi Zerqa Maïn, le Ouadi Moudjib (ancien Arnon), etc. La densité des eaux (poids spécifique : 1.021 à 1.256) est telle que le corps humain y plonge avec peine. Elles contiennent en moyenne de 24 à 26 % de matières solides dont 7 % de chlorure de sodium ou sel marin et une forte proportion de chlorure de magnésium. M. Lartet a reconnu que la richesse en brome croît avec la profondeur et atteint au fond 7 gr. par kilogramme. Le nom de lac Asphaltite fut donné dans l'antiquité à la mer Morte à cause des masses bitumineuses qui nagent à la surface. Le phénomène a été particulièrement remarqué en 1834 et 1837 à la suite de forts tremblements de terre, soit que ces secousses déterminent la rupture des masses bitumineuses du fond, soit que des fragments d'une brèche — pierres calcaires agglomérées par de l'asphalte — située sur la rive occidentale, tombant au fond, s'y désagrègent et laissent surnager le bitume. De tous les gîtes bitumineux de Judée, le plus important est celui de Nebi Mouza. Il est formé de calcaires si riches en bitume qu'ils brûlent facilement et servent aux Arabes pour les feux de campement. Sur les rives de la mer Morte, les sources thermales sont nombreuses : Ain Djidi (Engaddi), les anciennes sources de Calirrhôë à l'embouchure du Ouadi Zerqa Maïn, etc. Ces sources sont souvent sulfureuses ; c'est à cela que se borne le légendaire air empesté qui tue toute plante autour de la mer Morte et tout animal qui s'en approche. La vérité est que la vie dans les eaux de la mer Morte est impossible à cause de leur composition et surtout de leur trop grande richesse en chlorure de magnésium. Tout coquillage ou poisson entraîné par les affluents y meurt rapidement. Les poissons qui surnagent servent de pâture à plusieurs variétés d'oiseaux. Quant à l'absence de végétation, elle est le fait du manque d'eau douce. Ain Djidi (Engaddi), qui possède une bonne source, était célèbre dans l'antiquité pour ses vignes, ses palmiers et son baume ; la végétation y est encore remarquable.

Le récit biblique qui retrace la destruction de Sodome et de Gomorrhe et la transformation de la fertile vallée de *Siddim* en mer Morte garde peut-être le souvenir de violents phénomènes sismiques, mais, dans son ensemble, il est inacceptable. Une éruption volcanique ou un affaiblissement du sol d'époque récente ne sont pas admissibles. La mer Morte est de formation bien antérieure aux temps historiques ; ses rives ne portent aucune trace d'éruption ni de dislocation récente.

M. Blanckenhorn a dernièrement émis l'hypothèse que la vallée de *Siddim* serait la région occupée aujourd'hui par la partie méridionale de la mer Morte — au S. de la presqu'île *el-Lisân* — et que la destruction de Sodome et de Gomorrhe correspondrait à une extension de la mer Morte vers le Sud. Mais il a été prouvé que le niveau des eaux de cette mer est allé en s'abaissant depuis une haute époque ; on a constaté l'existence d'une série de plages successives laissées par l'abaissement des eaux. La région Sud offre des dépôts de sel caractéristiques. Dans le djebel Ousdoum, ils se rencontrent sous la forme de blocs qui expliquent la légende de la femme de Loth changée en statue de sel.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'identification de la vallée de *Siddim* avec la mer Morte, car c'est manifestement le fait d'une glose introduite dans le récit, d'ailleurs historique, de la campagne de Kodorlogomo. Il ne faut donc pas, pour l'identification des villes de la Pentapole (Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboim et Segor), se limiter, comme on l'a fait jusqu'ici, au voisinage immédiat de la mer Morte. Il ne faut pas non plus s'étonner de n'en retrouver aucune ruine ; ces villes étant surtout des agglomérations de Bédouins peuvent n'avoir laissé qu'une expression toponymique. C'est ainsi qu'on s'accorde à retrouver dans le djebel Ousdoum un souvenir du nom de Sodome. L'emplacement des autres villes est encore plus indéterminé, bien que l'une d'elles au moins, Segor, ait existé jusqu'à l'époque des Croisades.

Dans la théorie de la formation récente de la mer Morte, il fallait trouver pour le Jourdain et ses affluents un débouché important. On pensait que ces eaux s'étaient écoulées anciennement dans la mer Rouge par le Ouadi el-Araba. Mais M. Vignes a montré qu'il y avait une ligne de séparation des eaux très nette (240 m.) et qu'aucune trace érosive due aux eaux ne se distinguait dans le Ouadi el-Araba.

Une hypothèse plus plausible est celle qui, tenant compte des anciennes plages formées par la mer Morte, dont la plus élevée correspond sensiblement au niveau de la Méditerranée, admet une communication de tout le bassin formé par la mer Morte, le Jourdain et le lac de Tibériade avec la Méditerranée par la plaine d'Esdrélon. Les coquillages recueillis sur les anciennes rives de la mer Morte appartiennent à des espèces qui ont encore des représentants dans la Méditerranée. Il faut donc croire que la différence dans la composition des eaux des deux mers était moins grande anciennement. Mais il y a une difficulté que les géologues n'ont pas levée, dans la hauteur du pas que les eaux auraient eu à franchir pour se joindre. René DUSSAUB.

BIBL. : De SAULCY, *Voyage autour de la mer Morte*, 1858, 2 vol. et atlas : les identifications des villes de la Pentapole sont à rejeter. — LORTEL, *Exploration géologique de la mer Morte*, 1877. — BLANCKENHORN, *Entstehung und Geschichte des Todten Meeres*, dans la *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, 1896.

MORTE (La). Rivière du dép. du Doubs (V. Doubs, t. XIV, p. 1005).

MORTE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Valbonnais ; 245 hab.

MORTEAU. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier ; 2.707 hab. ; sur le Doubs et le chem. de fer de Besançon et Pontarlier au Locle. La fabrication des fromages et surtout l'industrie de la grosse horlogerie sont les principales richesses de la région. — Morteau doit son origine au prieuré de l'ordre de Cluny, fondé au XI^e siècle par les sires de Montfaucon. Il fut le centre des cinq quartiers de la communauté du val, dont les habitants ont joué un rôle important dans les luttes entre la Bourgogne et les Suisses protestants, au XVI^e siècle, et le duc de Saxe-Weimar, en 1639. Maître du val, le duc dévasta les cinq quartiers, qui furent anéantis. Morteau a de vieux édifices : l'église gothique (1464), l'hôtel de ville (1590), la maison *Pertustier* (1576).

MORTEAU. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot ; 22 hab.

MORTEAUX-COULBOEUF. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Falaise ; 645 hab.

MORTEFONTAINE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 254 hab.

MORTEFONTAINE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles ; 326 hab. La seigneurie dépendait du comté de Beaumont-sur-Oise. La cure était conférée par l'évêque de Beauvais. L'église a une grande nef en briques et un cœur polygonal bâti de pierre et de silex ; la façade et le portail sont modernes, mais on remarque des portes latérales datant du XVI^e siècle comme celles du lambris du chœur. La chapelle Saint-Mein, à l'E. de Morte-fontaine,

serait, dit-on, l'église primitive. Il s'y fait tous les ans, le 21 juin, jour de la fête patronale, un pèlerinage pour obtenir la guérison des maladies herpétiques. L'édifice n'est qu'une pauvre chaumière. — Fabrique de boutons de nacre. C. St-A.

MORTEFONTAINE (*Morfontaine*). Com. du dép. de l'Oise, cant. et arr. de Senlis (378 hab.). Mortefontaine, où on a découvert de nombreuses antiquités, n'était au moyen âge qu'une section de la grande paroisse de Plailly et un fief dépendant de cette seigneurie où se trouvait une chapelle dédiée à saint Barthélemy. Cette chapelle devint, en 1276, une cure de laquelle dépendaient les hameaux de Charlepoint et de Montaby. Mortefontaine, avec Plailly, était compris dans la châtellenie de Montmélian. Ces trois terres furent vendues, en 1599, par l'abbaye de Saint-Denis, qui les possédait, à François Hottman, abbé de Saint-Médard-les-Soissons, conseiller au parlement. Les enfants de son héritière, Lucrèce Granger, dame de Mortefontaine, cédèrent en 1654 leurs domaines à Jacques Lecoigneux qui obtint en 1655 des lettres d'érection de la châtellenie en marquisat. Il prit le titre de marquis de Montmélian, auquel ses successeurs substituèrent celui de Morfontaine. En 1704, le marquisat passa à la dame Le Mairat de Verville et, en 1770, il était vendu à M. Durnay, banquier de la cour de France. Devenu la propriété de Joseph Bonaparte au commencement du XIX^e siècle, le premier consul y signa le 3 oct. 1800 le traité entre la France et les États-Unis. Le domaine fut pillé par les Prussiens en 1815. En 1827, M. le duc de Bourbon en était propriétaire, puis il appartint à la baronne de Feuchères et passa d'elle à la famille Corbin qui, ne gardant aujourd'hui que l'ancien château et le petit parc qui l'entourait, a vendu le grand parc au duc de Gramont qui y a construit un vaste château moderne.

Charlepoint, qui existait au XII^e siècle, fut, croit-on, un rendez-vous de chasse bâti par Charles le Chauve. Il fit partie de la dotation faite en 1114 par Louis le Gros à la reine Adélaïde. Par une charte datée de Senlis en 1140, Louis VII donna à l'abbaye de Chaalis une partie du territoire qui embrassait l'étendue du grand parc actuel de Mortefontaine; ce parc est aujourd'hui l'un des plus beaux jardins anglais de l'Europe. Le pavillon de Valière fut construit par Joseph Bonaparte sur les ruines d'un manoir remontant au règne de Louis le Gros. L'île Molton, située dans l'étang de Lépine, contient des restes informes d'un manoir du XII^e siècle et servit de refuge aux habitants de Mortefontaine pendant l'invasion ennemie de 1815. La chapelle de Sainte-Marguerite des Grès, ancienne dépendance de l'abbaye de Chaalis, a été détruite pendant la Révolution, mais reconstruite depuis lors. L'église de Mortefontaine paraît moderne à l'extérieur; l'intérieur rappelle le XVI^e siècle. — **MONTMÉLIAN**, hameau partagé entre Mortefontaine et Saint-Witz (Seine-et-Oise), a été, suivant la tradition, un lieu de réunion pour l'exercice du culte des druides. Mercure y aurait eu un temple. Montmélian, châtellenie du comté de Senlis, fut cédé à Richard de Vernon en 1195 en échange de la châtellenie de Vernon en Normandie; devenue la propriété de l'abbaye de Saint-Denis, elle fut achetée par Pierre d'Orgemont en 1386. Depuis 1607, ce fief ne fut plus qu'une annexe de Mortefontaine. Les ruines de l'ancien château dont les fenêtres sont du XII^e siècle présentent encore un aspect imposant et recouvrent, dit-on, de vastes souterrains. On y voit une cheminée du XV^e siècle. Montmélian était le siège d'une succursale de la paroisse de Mortefontaine dédiée à la Vierge. On y a construit, il y a une quarantaine d'années, une chapelle qui est le but d'un important pèlerinage, et du clocher de laquelle on jouit d'une vue magnifique des hauteurs de la forêt de Compiègne à Montmartre et Paris, et de la falaise du pays de Thelle à la vallée de la Marne. C'est certainement un des plus vastes panoramas du N. de la France. Cressonnières, pépinières. C. St-A.

MORMART (*Morthomart, de Mortuo-mari*). Com.

du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières; 300 hab. — Très ancienne localité du Limousin, passée au X^e siècle à la Marche et bientôt au Poitou; elle entra vers 1200 dans la maison de Rochechouart et devint ainsi le berceau d'une branche de cette famille. Mortemart, qui avait titre de marquisat depuis le XVI^e siècle, fut érigé en duché en 1650. Il ne reste plus que quelques vestiges de son château féodal démoli sur l'ordre de Richelieu. — Mortemart dut à la générosité d'un de ses enfants, Pierre Gauvain, devenu évêque de Viviers, puis d'Auxerre, plus tard cardinal († 1335), la fondation de trois couvents (augustins, carmes, chartreux), d'un petit collège pour douze écoliers pauvres et d'un hôpital largement dotés. Ces divers établissements, sauf la chartreuse, ont subsisté jusqu'à la Révolution. Des lettres patentes de 1706 avaient établi à Mortemart des foires et marchés. A. LEROUX.

BIBL.: LORGUE, *Hist. de Mortemart*, 1893. — ROY-PIERRE-FITTE, *Notice sur les chartreux de Mortemart*, 1860.

MORTEMART (Famille de). Branche de la maison de Rochechouart, qui remonte à *Aimery I^{er}*, sénéchal de Toulouse (1351). En déc. 1650, le marquisat de Mortemart fut érigé en duché-pairie en faveur de *Gabriel* de Rochechouart, marquis de Mortemart, né en 1600, mort à Paris le 20 déc. 1675; il fut le père de M^{me} de *Montespan*, du duc de *Vivonne*, de M^{me} de *Thianges* et de l'abbesse de *Fontevault* (V. ces noms). — *Louis*, son arrière-petit-fils, fut lieutenant général (1681-1746). — *Victurnien-Jean-Baptiste-Marie*, né à Everly le 8 févr. 1752, mort à Paris le 4 juil. 1812, fut maréchal de camp (1788); député de la noblesse de Sens aux États généraux, il émigra, servit de 1792 à 1802 contre la France, où il ne rentra qu'après la paix d'Amiens (1802). — *Victurnien-Bonaventure-Victor*, frère du précédent, né à Everly le 28 oct. 1753, mort à Paris le 16 janv. 1823, fut colonel (1784), député de la noblesse de Rouen aux États généraux (1789), maréchal de camp (1791). Il émigra en nov. 1791, et servit dans l'armée de Condé et dans l'armée anglaise jusqu'en 1802. En 1814, il fut créé lieutenant général des armées du roi et pair de France. — *Victor-Louis-Victurnien*, fils du précédent, né à Colménil le 12 août 1783, mort à Paris le 29 janv. 1834, succéda à son père à la Chambre haute et rendit à Charles X, en juil. 1830, d'inutiles services. H. MONIN.

MORTEMER (*Mortemé*). Com. du dép. de l'Oise, cant. de Ressons-sur-Matz, arr. de Compiègne; 204 hab. Mortemer dépendait de la seigneurie d'Orvillers. Le château fortifié, dont on voit encore les restes, fut pris d'assaut par les Anglais en 1421, fut démantelé par ordre du roi d'Angleterre, puis rétabli. Il fut enlevé de nouveau par les Bourguignons en 1433 et détruit de fond en comble et le village fut brûlé. Sous le bois de Mazières on peut voir les souterrains qui ont servi de retraite à la population pendant que le pays était occupé par les ennemis. Mortemer, anciennement vicariat de la cure de Cuvilly, fut érigé en cure en 1650. L'église, en forme de croix, a un chœur et des transepts paraissant être du XVI^e siècle. Carrières de pierres. C. St-A.

MORTEMER ou **MORTEMER-SUR-EAULNE**. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel; 204 hab. Ruines d'un château des XII^e et XIII^e siècles.

MORTEMER ou **MORTHEMER**. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac-les-Châteaux; 350 hab. Restes d'un château des XIV^e et XV^e siècles restaurés par Boswillwald.

MORTEN-MULLER, peintre norvégien, né à Holmestrand, près de Christiania le 29 févr. 1828. Il étudia à Dusseldorf, fonda en 1866 un atelier à Christiania, revint en 1871 à Dusseldorf. Il peint surtout les fjords, les bois de sapins des hautes vallées, dans un style romantique.

MORTER. Ile de la côte de Dalmatie, cercle de Sebenico, reliée par un pont tournant au continent, 18 kil. q.; 4.832 hab. (en 1890). Ch.-l. Stretto (Tiesno).

MORTEROLLES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourgneuf, cant. de Royère; 395 hab.

MORTEROLLES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Bessines; 667 hab.

MORTERY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins; 219 hab.

MORTGAGE (Féod.) (V. *HYPOTHÈQUE*).

MORTHOMIERS. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Charost; 206 hab.

MORTIER. I. CONSTRUCTION. — On donne le nom de mortier à un mélange de chaux et d'une matière inerte, telle que le sable, ou active, telle que la pouzzolane, brique pilée, etc.

On distingue deux sortes de mortiers : le mortier ordinaire qui sert pour les constructions aériennes, et le mortier hydraulique qu'on emploie pour les constructions immergées. Dans le premier, la chaux est mélangée de sable, matière inerte qui n'a pas d'action chimique et dont le but est de diminuer le retrait qui se produit par la dessiccation et empêche le mortier de se fendiller. La dessiccation donne au mortier une adhérence et un durcissement d'autant plus parfaits qu'elle a eu lieu plus lentement; c'est pourquoi on prend soin de mouiller les matériaux avant d'y étaler la couche de ciment. Il a été reconnu que pour la même cause les maçonneries élevées pendant l'été sont moins solides que celles faites en automne et dans lesquelles l'évaporation est plus lente. L'action de l'air joue également un rôle important dans le durcissement par la formation de carbonate de chaux qui se produit dans les couches superficielles. On a constaté dans les maçonneries très épaisses que les parties centrales, entièrement à l'abri de l'air, ne durcissent pas, même après un temps très long.

Les mortiers hydrauliques sont ceux qui peuvent faire prise sous l'eau. Cette prise, bien entendu, n'est pas due à la dessiccation, mais elle est le résultat d'une action chimique due à l'action de la chaux caustique sur les silicates de chaux et d'alumine que contient l'argile entrant dans la composition de ces mortiers. La rapidité de prise du mortier varie suivant la quantité d'argile qu'il contient.

Avec 9 à 10 % d'argile, on a les mortiers *moyennement hydrauliques*, à prise lente (15 à 20 jours), qui ne deviennent jamais extrêmement durs. Avec 15 à 20 %, on obtient les mortiers *hydrauliques* dont la prise dure une semaine et qui continuent à durcir pendant un an environ. Enfin 20 à 25 % de calcaire produisent les mortiers *éminemment hydrauliques*, à prise rapide (2 à 4 jours), qui au bout de six mois ont atteint leur maximum de résistance; ils soutiennent avantageusement la comparaison avec les *ciments romains* si réputés par leur dureté. L'argile employée de tout temps pour la fabrication des mortiers hydrauliques était assez rare pour en restreindre l'emploi; c'est aux travaux de Vicat que sont dus les progrès de cette industrie en France, non seulement parce qu'il a signalé un grand nombre de carrières inconnues avant lui, mais aussi parce qu'en étudiant l'action des pouzzolanes autrefois employées par les Romains il a reconnu qu'on pouvait lui substituer la brique pilée ou l'argile plastique calcinée, ce qui a permis d'obtenir la *chaux hydraulique artificielle*.

Le mortier se fabrique soit à la main, en faisant le malaxage à l'aide d'une sorte de râteau nommé *rabot*, soit mécaniquement, dans un tonneau portant en son milieu un arbre vertical muni de palettes. Le mortier hydraulique mélangé de petites pierres permet de faire artificiellement des blocs de grandes dimensions, parfaitement homogènes et d'une dureté remarquable; c'est le *béton* qui est employé notamment dans la construction des jetées. E. MAGLIN.

II. COSTUME (V. *COIFFURE*, t. XI, 859).

III. ART MILITAIRE. — Bouche à feu organisée pour exécuter du tir vertical. Les mortiers sont destinés à produire des effets d'écrasement dans le bombardement, soit des villes ou des forts (mortiers de siège), soit des

navires (mortiers de côte). Ils sont caractérisés par une faible longueur d'âme et un fort calibre en général. Ils sont supportés pendant le tir par un affût glissant reposant sur la *plate-forme* (V. ce mot) par des semelles. Pour les transports, on les place sur un chariot *porte-corps* (V. ce mot), ou bien un dispositif spécial permet de les munir de deux roues et d'une fausse flèche pour transformer leur affût en voiture qu'on accroche à un avant-train de siège.

Mortier lisse. Les premiers mortiers firent leur apparition à la fin du XVI^e siècle, ils étaient en bronze, à âme lisse, et se chargeaient par la bouche, comme toute l'artillerie à cette époque, leurs calibres étaient des plus divers et leurs formes des plus bizarres. Vallière, grand maître de l'artillerie, arrêta définitivement leurs tables de construction et fixa leurs calibres à 12, 10 et 8 pouces. Les premiers mortiers construits avaient une chambre cylindrique; plus tard, en 1785, afin de mieux utiliser la force d'expansion des gaz produits par la déflagration de la charge, on construisit les mortiers à chambre tronconique; ces mortiers prirent le nom de mortiers à la Gomer; ce sont eux qui, sauf quelques légères modifications, ont subsisté jusqu'à l'apparition des mortiers rayés. En 1839, les tables de construction des divers canons furent révisées et rédigées conformément au système métrique. Les mortiers de 12, 10 et 8 pouces s'appelèrent dès lors mortiers de 32, 27 et 22 centim.; on créa un mortier de 15 centim.

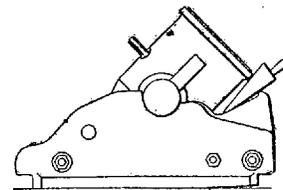


Fig. 1. — Mortier de 32 centim.

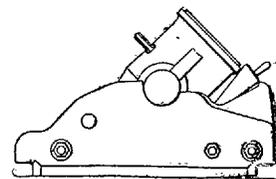


Fig. 2. — Mortier de 27 centim.

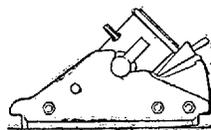


Fig. 3. — Mortier de 22 centim.

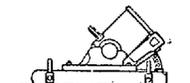


Fig. 4. — Mortier de 15 centim.

facilement transportable à bras à l'aide de deux leviers introduits dans deux anneaux placés des deux côtés de l'affût (fig. 1, 2, 3, 4, 5).

Les mortiers lisses peuvent tirer à partir de l'angle de 9° au-dessus de l'horizon jusqu'à 60° environ. On fait varier leur inclinaison à l'aide d'un coin placé sous la tranche de la bouche. Ils tirent des *bombes* très lourdes ou des *obus* (V. ces mots) et sont d'un service très pénible. Leur faible longueur d'âme rend leur tir très incertain et peu efficace; aussi ont-ils presque complètement disparu des approvisionnements et ne sont-ils utilisés que pour la défense rapprochée, dans les places de second ordre.

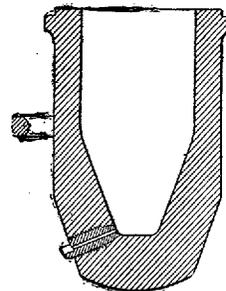


Fig. 5. — Chambre tronconique.

Mortier à plaque. Mortier de 32 centim., en fonte, construit en 1859. Il est prolongé à sa partie inférieure par une plaque venue de fonte avec lui, qui sert à le fixer

invariablement à son affût. L'axe du mortier est incliné de $42^{\circ}30'$ sur le plan de l'affût (angle fixe); la variation de la portée s'obtient par la variation du poids de la charge, ce mortier exécute du tir à charge variable (fig. 6) (V. Tir).

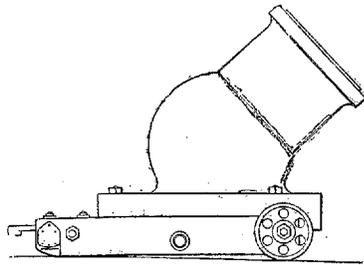


Fig. 6. — Mortier à plaque.

Mortier-épreuve. Petit mortier à plaque de 49 centim. Son axe est incliné de 15° sur le plan de l'affût. Il est employé dans les commissions d'expériences pour les

épreuves de réception des poudres de guerre.

Mortiers rayés. Les premiers mortiers rayés, construits en France, l'ont été par l'artillerie de la marine; ils sont en fonte, rayés, tubés et frettés, ils se chargent par la bouche; ils sont du calibre de 24 et 30 centim. Ils étaient destinés au tir de bombardement contre les ponts des navires.

Les mortiers actuellement en service dans l'artillerie sont : le mortier de 220 millim., le mortier de 278 millim. de siège et le mortier de 270 millim. de côte.

Mortier de 220 millim., appelé aussi simplement mortier de 220 (fig. 7). Ce mortier est en acier, fretté sur toute sa longueur, il est muni d'une fermeture de culasse de Bange analogue à celle des canons de siège et de campagne. Sa longueur totale est de 2 m., environ 9 calibres et demi; son poids total avec la fermeture de culasse, 2.430 kilogr. Il tire trois sortes de projectiles, l'obus ordinaire en fonte chargé en poudre MC_{30} (V. Poudre), pesant 98 kilogr., l'obus ordinaire chargé en mélinite d'un poids à peu près égal au précédent et l'obus allongé de 4 calibres et demi de longueur chargé en mélinite et pesant 118 kilogr. environ. Ces trois obus sont armés d'une fusée percutante (V. Fusée).

L'affût du mortier de 220 est un affût glissant; il repose sur la plate-forme par deux semelles. Afin de rendre moins pénible la manœuvre de la pièce, l'affût est muni de divers engins permettant de faciliter le retour en batterie après le départ du coup et l'introduction de la charge dans l'âme. Pour faciliter la remise de la pièce en batterie, l'affût est muni à l'avant de chaque côté d'une roulette qui est montée sur un manchon excentré. En rabattant à l'aide d'un levier la douille du manchon en avant, on fait reposer l'affût sur deux roulettes. À l'arrière les flasques se terminent par deux pattes percées d'une mortaise dans

laquelle peut s'introduire le tenon d'un levier à galet. Un servant s'applique à l'extrémité de chaque levier; en faisant effort de haut en bas, ces deux hommes font soulever la queue de l'affût qui repose alors sur quatre roulettes, les deux roulettes d'avant et les deux galets des leviers d'arrière.

Le transport du projectile s'exécute à l'aide d'un levier à lunette (a) et d'une lanterne de chargement (b). Les pourvoyeurs placent les tenons de la lanterne dans les mortaises de l'appareil de chargement (c) rabattu en arrière; en introduisant un levier dans la douille (d) et faisant effort vers l'avant, on fait monter l'obus qui vient se placer en regard de l'ouverture de la culasse. Deux hommes introduisent un levier dans l'ouverture postérieure de la lunette de chargement et poussent le projectile à sa position de chargement (fig. 7). Pour transporter le mortier, on le munit de deux roues de siège et à l'aide d'une fausse flèche, on l'accroche à un avant-train de siège. Le poids total de la pièce, affût compris, est d'environ 4.400 kilogr. Le mortier de 220 peut tirer entre les limites suivantes : 0° au-dessous de l'horizon et 60° au-dessus. Il exécute surtout du tir vertical, et le plus souvent à charge variable, sous les angles fixes de 45° et 55° (V. Tir).

Mortier de 270 de siège. Un mortier de siège de 270 millim. avait été construit; la difficulté de lui trouver un affût a fait renoncer à le faire entrer dans les approvisionnements. La pièce pesait environ 4.000 kilogr.

Mortier de 90. On avait également construit un mortier de petit calibre de 90 millim. destiné à remplacer le mortier de 15 centim.; ce mortier se transportait avec sa plate-forme et était d'un poids léger. Il n'a pas été compris dans l'approvisionnement des équipages de siège.

Mortier de 270 de côte (fig. 8). Comme forme et construction, ce mortier ressemble beaucoup à celui de 220; il est relativement plus long; il a environ 12 calibres et demi de longueur ($3^m,35$). Son projectile pèse 170 kilogr. L'affût diffère de celui du mortier de 220. Cette bouche à feu, en effet, est destinée à armer les batteries de côte et à y rester à poste fixe; l'affût ne doit

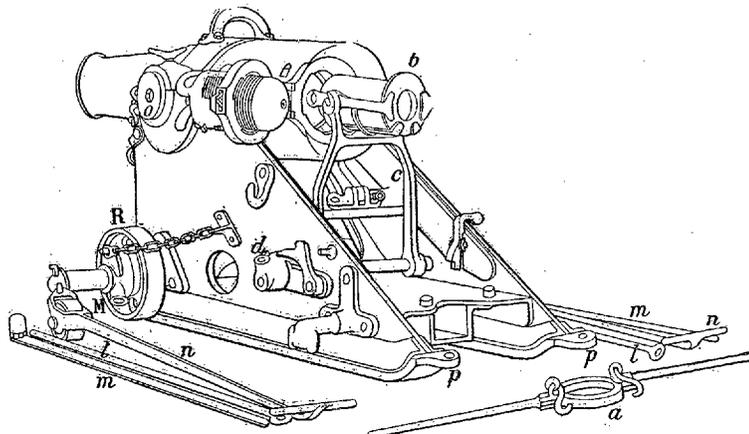


Fig. 7. — Mortier de 220: a, levier à lunette; b, lanterne de chargement; c, support de lanterne de chargement; d, douille pour introduire le levier de manœuvre l et faire monter la lanterne de chargement; l, levier de manœuvre; m, levier de pointage, s'introduit dans la mortaise o pour donner l'inclinaison à la pièce; nn, levier à galet; pp, pattes à douilles; R, roulette; M, manchon excentré.

donc pas réaliser la condition de motilité, mais seulement les conditions de solidité et de facilité de manœuvre. A cet effet, le mortier repose sur un petit affût qui glisse sur un châssis. Pour limiter le recul, les deux côtés de l'affût sont constitués par deux freins hydrauliques, dont la tige du piston est fixée à l'avant du châssis. Pour permettre le retour automatique en batterie, les glissières du châssis sur lesquelles recule l'affût pendant le tir ont une pente ascendante de 10° , en sorte que la pièce revient en batterie par son propre poids. Le chargement du projectile se fait à l'aide d'un appareil de chargement muni par un treuil. Pour permettre des déplacements faciles de la pièce à droite ou à gauche, en vue du pointage en direction, le châssis repose sur une selle par une couronne de galets (dispositif analogue aux plaques tournantes des chemins de fer); une chaîne

s'engage dans une gorge creusée dans la sellette ; cette chaîne est commandée par une manivelle mue par les ser-

vants. Deux hommes suffisent à faire mouvoir sans effort cette pièce dont le poids est de plus de 10 tonnes. Le

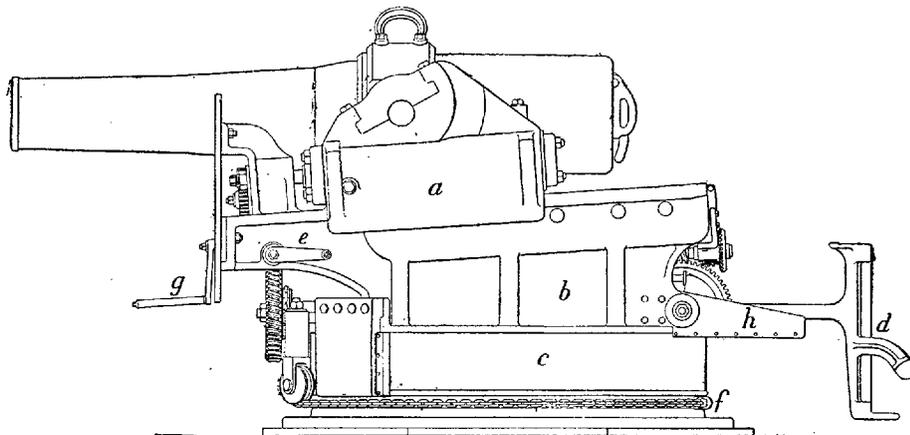


Fig. 8. — Mortier de 270 de côté : a, corps de pompe du frein hydraulique formant affût ; b, châssis tournant sur la sellette c ; c, sellette ; d, appareil de chargement mû par le treuil t ; e, manivelle de pointage en direction ; f, chaîne commandée par la manivelle e ; g, manivelle de pointage en hauteur ; h, plate-forme où se tient le pointeur.

mortier de 270 est destiné à exécuter des tirs de bombardement contre les ponts et œuvres-mortes des navires.

Mortier long de 15 centim. Ce mortier fait partie des équipages de siège en Allemagne ; il est en bronze dur tubé en acier, avec fermeture de culasse à vis. Il est supporté par un affût glissant. Pour les transports on le monte sur roues et on y adapte une fausse flèche. Un frein à patins s'adapte également à l'affût pour permettre l'enrayage pendant les routes. La pièce pèse 754 kilogr. ; l'affût avec la fausse flèche, 4.089 kilogr.

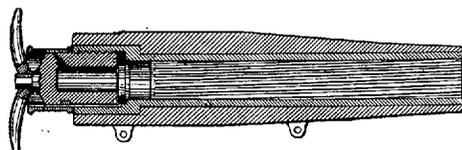


Fig. 9. — Mortier allemand.

Le poids de la voiture attelée est de 2.180 kilogr. environ. Ce mortier est destiné à faire du tir plongeant et du tir vertical ; il a un champ de tir variant de 0 à 65° au-dessus de l'horizon. Il tire un obus non allongé brisant du poids de 44 kilogr. (fig. 9).

Mortier de 21 centim. à âme d'acier (Allemagne). Ainsi appelé pour le distinguer du mortier de 21 centim. ancien. Ce mortier, à âme d'acier, est en bronze, tubé en acier, avec fermeture de culasse à coin plat. Son poids est de 3.078 kilogr. ; il tire un obus allongé brisant du poids de 145 kilogr. environ. Il est supporté pour le tir par un affût glissant. Son champ de tir vertical a pour limites 2° au-dessous de l'horizon et 66° au-dessus. L'affût est analogue à celui du mortier français de 220 milim. Le pointage s'exécute à l'aide d'une manivelle qui fait mouvoir un pignon qui engrène avec un axe denté fixé sous la pièce.

Mortier de campagne russe. Mortier de 6 pouces (152^{mm}, 4) en acier, avec fermeture de culasse à coin cylindro-prismatique ; il a 9 calibres de longueur et pèse 460 kilogr. Il tire un obus à balles de 34 kilogr. et un obus fougasse de 26 kilogr. Son affût est un affût roulant, le corps est suspendu sur l'essieu par un tampon élas-

tique ; deux béquilles sont fixées à droite et à gauche de l'essieu. Au moment du départ du coup, l'affût s'abaisse en

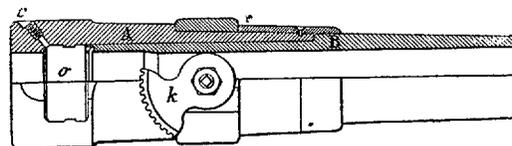


Fig. 10. — Mortier de campagne russe : A, jaquette ; B, tube ; k, arc de pointage ; c, canal de lumière ; o, ouverture de la culasse.

comprimant le tampon élastique, les deux béquilles viennent poser à terre et ramènent l'affût en batterie (fig. 10).

BIBL. : Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie, chap. I^{er}, III, X, XIV. — *Mémorial de l'artillerie de la marine*. — *Règlements sur les bouches à feu de siège et de place*, 2^e partie, art. 3. — *Règlement sur le service des bouches à feu de côte*, 1^{re} part., tit. 1^{er}, art. 4. — *Cours de l'École d'application de l'artillerie et du génie*. — Général FAVÉ, *Histoire de l'artillerie*. — *Revue d'artillerie*, t. XLIV, pp. 429-524 ; t. XLV, pp. 5-249 ; t. XLVI, p. 237 ; t. XLIX, p. 89.

MORTIER (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de TRÉVISE, maréchal de France, né au Cateau-Cambrésis le 13 févr. 1768, mort à Paris le 28 juil. 1835. Entré au service en 1791 comme sous-lieutenant de carabiniers, il fit avec distinction les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée du Nord, passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse, où de nombreuses actions d'éclat lui valurent le grade d'adjudant général, fut nommé général de brigade en 1799, général de division la même année ; et, après avoir pris une part importante aux opérations des armées du Danube et d'Helvétie, fut appelé à Paris (29 mai 1800) pour commander la 10^e division militaire. Chargé, après la rupture de la paix d'Amiens, d'aller occuper le Hanovre, il s'acquitta de cette tâche avec le plus grand succès (1803). Aussi Napoléon, qui appréciait fort ses talents, le nomma-t-il maréchal dès son avènement à l'Empire (19 mai 1804) et, peu de temps après (2 févr. 1805), grand-aigle de la Légion d'honneur. Mortier commanda avec éclat un des corps de la grande armée pendant la campagne d'Allemagne (1805). L'année suivante, pendant la guerre de Prusse, il alla occuper l'électorat de Hesse-Cassel, le Hanovre, puis le Mecklembourg et la Pomé-

nie. En 1807, on le retrouve près de l'empereur, qu'il seconde avec sa fermeté accoutumée à la bataille de Friedland.

En récompense de ses brillants services, Mortier reçut peu après le titre de duc de Trévise et une dotation considérable. Chargé en 1808 du commandement du 5^e corps de l'armée d'Espagne, il prit part au siège de Saragosse (févr. 1809), battit en Castille, à Ocaña (18 nov.), 60.000 Espagnols, alla faire le blocus de Cadix (1810) et concourut au gain de la bataille de la Gebora (19 févr. 1811). Il fit ensuite la campagne de Russie à la tête de la jeune garde, qu'il commanda également et avec éclat en 1813 (notamment à Lutzen, Bautzen, Dresde, Wachau, Leipzig et Hanau), disputa pied à pied le sol de la France aux alliés et, avec les débris de son corps d'armée, s'efforça encore de les arrêter devant Paris dans la journée du 30 mars 1814. Rallié au gouvernement de la Restauration, il ne trahit pas Louis XVIII en 1815, mais ne crut pas pouvoir, après la fuite de ce souverain, refuser ses services à Napoléon. Aussi fut-il exclu de la Chambre des pairs après le second retour des Bourbons. Mais sa disgrâce dura peu. Nommé dès 1816 gouverneur de la 15^e division militaire, il rentra à la Chambre des pairs le 5 mars 1819 et devint chevalier du Saint-Esprit le 30 mai 1825. Ambassadeur en Russie après la révolution de Juillet (de déc. 1830 à sept. 1831), il accepta le ministère de la guerre avec la présidence du conseil le 18 nov. 1834, mais se retira des affaires le 12 mars 1835. Il périt peu après, victime de la *machine infernale* de Fieschi, sur le boulevard du Temple, en accompagnant le roi Louis-Philippe à une revue. A. D.

MORTIER (Charles-Henri-Edouard-Hector, comte), diplomate français, né au Cateau le 25 mars 1797, mort à Paris le 23 mars 1864, neveu du maréchal. Il débuta en 1830 dans la diplomatie et occupa, entre autres, les postes de ministre plénipotentiaire à Munich, à Lisbonne (1833), La Haye (1835), Berne (1839), Parme (1844). Il siégea à la Chambre des pairs à partir de 1835. Il se tint dans la vie privée de 1848 à 1856, date à laquelle il fut nommé premier chambellan du prince Jérôme.

MORTIÉRELLES (Bot.). Tribu de la famille des Murcinées, comprenant les genres ayant pour type le genre *Mortierella*. Mycélium ramifié, anastomosé; sporanges isolés, sphériques, à pédicules renflés à leur base, renfermant des spores petites et nombreuses. 17 espèces connues: Champignons saprophytes. Principaux genres: *Mortierella*, *Choanephora*. H. F.

MORTIERS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre; 291 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

MORTIERS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac; 375 hab.

MORTILLAGE (Techn.). On donne ce nom aux chardons à lainer déjà usés et ayant servi huit à dix fois; on en fait usage lorsqu'on commence à lainer les draps, afin de ne pas les énerver de suite en arrachant violemment leurs poils. En continuant l'opération, on remplace le mortillage par un chardon plus fort et plus énergique.

MORTILLET (Louis-Laurent-Gabriel de), naturaliste et homme politique français, né à Meylan (Isère) le 29 août 1821, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 25 septembre 1898. Il fit ses études chez les jésuites de Chambéry, vint suivre à Paris les cours du Conservatoire des arts et métiers et du Muséum, devint en 1847 propriétaire de la *Revue indépendante*, fut mêlé aux événements de 1848, dut s'exiler en 1849 à la suite de la publication d'un pamphlet socialiste qui lui valut deux ans de prison, vécut tour à tour à Genève, à Annecy, puis en Italie, où il dirigea une exploitation de chaux hydraulique et où il prit part à la construction de lignes de chemins de fer, rentra en 1864 à Paris, organisa à l'exposition de 1867 la section préhistorique de l'histoire du travail, fut attaché en 1868 au musée de Saint-Germain, dont il est devenu le conservateur, fut maire de cette ville et, aux élections

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

législatives d'oct. 1883, se fit élire député de Seine-et-Oise par 55.270 voix, au scrutin de ballottage, sur 119.995 votants. Il siégea à l'extrême gauche. Libre penseur militant, il prit, comme maire, en 1886 et 1887, plusieurs arrêtés qui firent grand bruit et qui furent annulés. Il ne fut pas réélu aux élections municipales de 1888 et il ne se représenta pas aux élections législatives de 1889. M. de Mortillet s'est surtout attaché aux études préhistoriques et il est un des savants qui ont le plus contribué à leur développement. Il a été président de la Société d'anthropologie et l'un des fondateurs de l'école Broca. Outre un nombre considérable d'articles publiés dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, dans la *Revue archéologique*, dans la *Revue scientifique*, etc., il a écrit: *Histoire des mollusques de la Savoie et du bassin du Léman* (Paris, 1852-54, in-8); *Géologie et minéralogie de la Savoie* (Paris, 1858, in-8); *le Signe de la croix avant le christianisme* (Paris, 1866, in-8); *les Habitations lacustres du lac du Bourget* (Paris, 1867, in-8); *Origine de la navigation et de la pêche* (Paris, 1867, in-8); *Promenades au musée de Saint-Germain*, catalogue illustré (Paris, 1869, in-8); *Origine du bronze* (Paris, 1876, in-8); *les Potiers allobroges* (Paris, 1879, in-4); *Musée préhistorique* (Paris, 1882, in-4); *le Préhistorique* (Paris, 1882, in-12); *les Nègres et la civilisation égyptienne* (Paris, 1884, in-8); *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture* (Paris, 1890, in-8), etc. Il a rédigé les quatre premiers volumes d'un recueil intitulé *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme* (1864 et suiv.) et continué par M. Ed. Cartailhac, de Toulouse. Il fut un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

MORTIMER (Roger de), baron de Wigmore, comte de March, homme d'État anglais, né en 1286 ou 1287, mort le 29 nov. 1330. Possédant de par son père de vastes domaines territoriaux, accrus par son mariage avec Jeanne de Genville, il jouissait d'une puissance considérable. La première partie de sa vie est tout entière occupée par des guerres contre ses voisins et des rébellions contre l'autorité royale. Vice-roi d'Irlande de 1316 à 1321, il employa tout son pouvoir et toutes ses relations pour combattre l'influence grandissante des Despenser. Edouard II prit leur parti. Mortimer battu par ses ennemis fut arrêté et enfermé à la Tour. Il réussit à s'en échapper le 1^{er} août 1324, et passa en France où il fut bien accueilli par Charles IV. Lorsque Isabelle de France, femme d'Edouard II, vint à Paris en 1325, elle y rencontra Mortimer et s'en éprit. Leur liaison causa un tel scandale que Charles IV s'en émut et renvoya Isabelle qui passa aux Pays-Bas, accompagnée de Mortimer. Les deux amants fomentèrent complots sur complots contre Edouard, réunirent une armée et firent une descente en Angleterre le 24 sept. 1326. Cette audacieuse entreprise fut couronnée de succès. Elle provoqua une insurrection, et le 7 janv. 1327 Edouard II était détrôné et remplacé par son fils, le jeune Edouard III. Mortimer gouverne alors le royaume, dépossède ses ennemis et enrichit ses amis. Hugh le Despenser est pendu et, pour plus de sûreté, Edouard II est assassiné au château de Berkeley. Le favori de la reine, orgueilleux et insolent, s'entoure d'une pompe qui éclipse la cour du jeune roi. Il s'aliène les sympathies de la noblesse en excluant tous les barons du gouvernement. Le 4 mai 1328, il fait signer le traité de Northampton qui reconnaît Robert Bruce comme roi d'Ecosse. L'orgueil anglais est profondément blessé. De grands seigneurs se révoltent ouvertement. Mortimer oblige le comte de Lancastre à se soumettre et envoie à l'échafaud l'oncle même du roi, le comte de Kent. Mais Edouard III avait assez de la domination du favori. Dans la nuit du 19 oct. 1330, il pénètre en personne, à la tête d'une troupe armée, par un passage secret creusé dans le roc, au château de Nottingham où Mortimer tenait conseil. Il l'arrête de ses propres mains sans écouter les cris de la reine affolée: « Beau fils, ayez

pitie du gentil Mortimer ! » Il le fait conduire sous bonne garde à la Tour de Londres, il le fait pendre à Tyburn comme un malfaiteur et, par une proclamation, il fait connaître à son peuple qu'il prend les rênes du gouvernement.

R. S.

BIBL. : RYMER, *Fœdera*, t. II. — PAULI, *Geschichte von England*, t. IV. — BAINE, *History of Edward III*.

MORTIMER (Roger de), comte de March et d'Ulster, né à Usk le 11 avr. 1374, mort le 15 août 1398. Lord lieutenant d'Irlande en 1382, il épousa en 1388 Éléonor Holland, fille du comte de Kent et nièce du roi. Remarquablement beau, extrêmement riche, généreux et brave, il était fort populaire et il occupait à la cour d'Angleterre un rôle prépondérant, Richard II l'ayant proclamé héritier présomptif du trône. Il fut tué en réprimant une révolte des clans du Leinster.

R. S.

MORTIMER (Thomas), littérateur anglais, né à Londres le 9 déc. 1730, mort à Londres le 31 mars 1810. Vice-consul aux Pays-Bas (1762-1768). Il a laissé de très nombreux ouvrages relatifs pour la plupart à des questions d'économie politique. Le plus considérable est *The British Plutarch* (Londres, 1762, 6 vol. in-8) qui a été traduit en français (Paris, 1785-86, 12 vol. in-8). Citons encore : *New history of England* (1764-66, 3 vol. in-fol.) ; *Dictionary of Trade and commerce* (1766, 2 vol. in-fol.) ; *Elements of commerce* (1772, in-4), excellent traité traduit en allemand (Leipzig, 1783) ; il avait traduit en anglais le *Traité sur les finances* de Necker (Londres, 1785, 3 vol. in-8).

R. S.

MORTIMER (John-Hamilton), peintre anglais, né en 1741, mort en 1779. Élève de Hudson et peut-être de Reynolds, il venait d'être élu membre de l'Académie royale quand il mourut prématurément. Faible coloriste, mais dessinateur précis et vigoureux, d'une part son indolence et sa dissipation, de l'autre une imagination déréglée, un goût pour l'étrange et l'irréel qui lui faisait méconnaître la nature, nuisaient chez lui à certaines qualités d'artiste de premier ordre. Outre des tableaux d'histoire et d'excellents dessins, il a exécuté des cartons de vitraux pour Oxford et la cathédrale de Salisbury et de bonnes eaux-fortes d'après ses œuvres.

A. DE B.

MORTIMER (Pieter), musicographe, né à Putenham (Angleterre) le 5 déc. 1750, mort le 8 janv. 1828, passa de bonne heure en Allemagne où il fit ses études, d'abord à Niesky (Silésie), puis à Sarby (Saxe). Affilié à la secte des *Frères moraves*, il fut envoyé en 1775 à Neuwied (Bas-Rhin), où il travailla à la rédaction du journal de la communauté jusqu'à ce que l'âge vint l'obliger au repos. Il se retira alors à Herrnhott. Mortimer était un savant à qui l'on doit plusieurs écrits relatifs à l'histoire religieuse. Son principal ouvrage traite du *Chant choral au temps de la réformation* (*Der Choral-Gesang zur Zeit der Reformation, oder Versuch die Frage zu beantworten*, etc. ; Berlin, 1824). Il s'attache à prouver dans ce livre que les mélodies en usage dans le chant choral procèdent de trois des modes grecs.

R. BR.

MORTINATALITÉ. Un mort-né est un enfant mort avant d'être sorti du sein de sa mère et qui, par conséquent, n'a jamais eu de vie propre. Il ne doit figurer dans le total ni des naissances ni des décès ; il constitue une catégorie particulière. Les registres de l'état civil ne sont pas toujours d'accord avec cette définition physiologique. Ils le sont en Suède et en Danemark (depuis 1860) et en Norvège (depuis 1866) où l'on n'inscrit comme mort-nés que les enfants ayant au moins six mois de gestation et n'ayant pas respiré. En France le code civil prescrit de « faire les déclarations de naissance dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu ». Celui-ci inscrit souvent comme mort-nés les enfants qui lui sont présentés morts, qu'ils aient respiré ou non, et comprend quelquefois sous cette dénomination des fœtus de moins de six mois quand ils lui sont apportés. Avant 1844 il arrivait très souvent qu'on ne les enregistrait pas du tout ;

depuis 1853, l'inscription des mort-nés (en réalité, des enfants présentés sans vie) est à peu près régulière. Il y a des États où la confusion est plus grande encore ; ainsi, en Italie, le délai est de cinq jours et les instructions ministérielles recommandant d'inscrire : mort avant, pendant, après l'accouchement, sont peu suivies ; dans l'Empire allemand, le délai est de six jours ; il est de six semaines en Angleterre où non seulement les mort-nés ne figurent pas à part dans la statistique, mais où un certain nombre d'enfants morts les premiers jours de leur existence ne sont pas enregistrés ; il est de six mois au Massachusetts. Dans les pays catholiques, on est porté à enregistrer comme mort-nés les enfants morts avant le baptême ou à baptiser, dans l'incertitude, un enfant qui est peut-être un mort-né. On ne peut donc pas établir avec précision une comparaison générale de la mortinatalité entre les États.

Pour la France, voici par périodes quelle a été la mortinatalité, c.-à-d. le rapport du nombre des mort-nés à 100 naissances (mort-nés compris) :

1841-45	3,2 ?	1871-75	4,5
1846-50	3,6 ?	1876-80	4,4
1851-57	4,1	1881-85	4,5
1858-62	4,3	1886-90	4,7
1863-67	4,4	1891-95	5,0
1868-70	4,5	1896	4,8

La proportion varie très peu d'une année à l'autre, quoiqu'il se manifeste une certaine tendance à l'augmentation. En 1853, le nombre des mort-nés était de 38,013 ; il s'est élevé à 47,702 en 1866 parce que le nombre des naissances avait augmenté (pas autant cependant, puisque le rapport a monté dans l'intervalle de 3,9 % à 4,6, moins peut-être par une augmentation réelle que par une amélioration de l'état civil) ; il était de 42,300 en 1893, de 42,054 en 1896 ; la proportion s'était élevée graduellement (depuis 1880) à 4,6. Si ce rapport est constant, c'est qu'il est en général d'ordre purement physiologique, sans que la volonté des individus y ait une grande part. On observe la même régularité dans tous les pays. Voici pour la période 1880-90 la moyenne de la mortinatalité des États d'Europe :

Finlande	2,8	Prusse	3,6
Suède	2,6	Bavière	3,2
Norvège	2,8	Empire allemand	3,6
Danemark	2,7	Autriche	2,8
Pays-Bas	4,8	Hongrie	1,9
Belgique	4,4	Espagne	»
France	4,6	Italie	3,6
Suisse	3,8	Roumanie	4,1

Si l'Autriche, la Hongrie et la Roumanie sont à un taux si faible, c'est probablement parce que l'enregistrement est incomplet. Si la France, la Belgique et les Pays-Bas en ont un si fort, c'est que des enfants ayant respiré y sont inscrits comme mort-nés. On peut dire d'une manière générale que la mortinatalité est d'environ 4 % en Europe. Aux États-Unis, la statistique des États de la Nouvelle-Angleterre donne environ 3,5.

Il y a toujours plus de mort-nés du sexe masculin que du sexe féminin ; en moyenne 140 à 145 garçons contre 100 filles en France ; dans la plupart des autres États, la moyenne ne dépasse pas 130. Faut-il penser que la gestation d'un garçon est plus laborieuse ou que la grosseur de la tête et le poids du corps d'un garçon occasionnent plus souvent sa mort au sortir de l'utérus ? Les médecins ne sont pas d'accord. Il se produit d'ordinaire plus de mort-nés en hiver qu'en été : influence du froid sur l'accouchement. Dans beaucoup de pays (mais non dans tous), il s'en produit plus à la ville qu'à la campagne ; ainsi, pendant que le dép. de la Seine accusait 6,7 %, la population rurale n'accusait que 3,9. Il s'en produit beaucoup plus dans l'illégitimité que dans la légitimité ; ainsi, pendant qu'en France la mortinatalité légitime est de 4,5 %, la mortinatalité illégitime monte à 9 et au delà. Tous les États de l'Europe présentent à cet égard une différence sensible. La nature

ne suffit plus à expliquer cette différence. Il faut tenir compte de l'état de la fille-mère qui, cherchant à cacher sa grossesse, empêche, même sans pensée criminelle, son fruit de se développer ou qui vit misérablement pendant qu'elle le porte : cas qui est peut-être le plus fréquent. Il y a aussi une part à faire à la volonté criminelle de la mère; mais, malgré les travaux des statisticiens sur cette question, nous manquons d'éléments précis pour calculer cette part. La femme qui veut détruire son fruit attend rarement le terme de sa grossesse; elle cherche à se faire avorter. Pour mesurer l'étendue du mal, il faudrait pouvoir remonter jusqu'aux manœuvres abortives des premiers mois; enquête impossible à faire. Les cas d'avortement déferés aux tribunaux étant très rares (environ une vingtaine par an) ne relèvent assurément qu'une faible partie des faits criminels et ne peuvent pas servir à mesurer le progrès ou la diminution du mal; le nombre des poursuites, qui s'était accru dans la première moitié du siècle, a même diminué depuis 1860; il y en avait en moyenne par an 8 en 1831-35, 35 en 1851-55, 22 en 1881-85, 33 en 1894. Mais il y avait un beaucoup plus grand nombre de cas dont ont été saisis les parquets et qui ont été abandonnés avant d'être déferés au tribunal : 74 en 1832 et 396 en 1882, 403 en 1894.

Certains médecins pensent avoir des raisons de croire que l'avortement n'est pas rare dans le mariage : mystère difficile à pénétrer et qui échappe à la statistique. Il y a des peuples sauvages ou musulmans qui pratiquent ouvertement l'avortement (V. AVORTEMENT). Il y a des peuples chrétiens chez lesquels on dit qu'il est fréquemment pratiqué. Il se rencontre certainement des sages-femmes et des charlatans qui exercent un métier infâme; de temps à autre, en France, comme en Angleterre ou dans les autres pays, des procès révèlent dans certains groupes de population une profondeur d'immoralité sur cette matière qui étonne. Toutefois, quand on examine sans passion la question, on ne doute pas que l'immense majorité, on pourrait dire presque la totalité des ménages en France, soit à l'abri d'un tel soupçon; beaucoup peuvent redouter une nombreuse famille et il y en a qui usent de moyens préventifs pour s'en garantir; mais extrêmement rares sont ceux où la femme consent à recourir à des manœuvres abortives.

E. LEVASSEUR.

BIBL. : E. LEVASSEUR, *la Population française*, 3 vol. in-8. — G. VON MAYR, *Statistik und Gesellschaftslehre; Bevölkerungsstatistik*. — KUMMER, *Mort-nés, statistique internationale*. — BODIO, *Confronti internazionali*, 1895.

MORTO DA FELTRE, peintre italien, né à Feltre vers 1474, tué devant Zara vers 1519. Peintre d'arabesques, il collabora avec Giorgione à la décoration (disparue) du *Fondaco de Tedeschi*.

MORTON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Modiers; 454 hab.

MORTON (John), prélat anglais, né vers 1420, mort à Knowle (Kent) le 12 oct. 1500. Protégé par Bouchier, archevêque de Cantorbéry, il entra au conseil privé et fut nommé chancelier du duché de Cornouailles. Ayant pris le parti de la maison de Lancastre, il fut emprisonné après l'avènement d'Edouard IV, puis passa en France où il séjourna assez longtemps et où il fut en relation avec Marguerite d'Anjou et avec Louis XI. Il fit sa soumission après la conclusion de la guerre des Deux Roses. Edouard le prit en amitié, le nomma maître des rôles (1473), le chargea en 1474 d'une ambassade en Allemagne et en Hongrie, dans le but de former une coalition contre Louis XI. Morton prit part à la négociation du traité de Pecquigny (1475) et devint évêque d'Ely en 1479. Peu après l'avènement de Richard III, il fut exilé. Mais lorsque l'assassinat des enfants d'Edouard eut soulevé l'indignation de toute l'Angleterre, il profita du rapprochement fortuit des Lancastriens et des Yorkistes, pour former une vaste conspiration, dans le but de placer sur le trône Henri Tudor, comte de Richmond. Morton le rejoignit en Bretagne et le poussa à l'action. Henri passa en Angleterre, rencontra l'armée

royale à Bosworth et la battit complètement (1485). La couronne de Richard, trouvée après le combat près d'un buisson d'aubépines, fut placée sur la tête du vainqueur. Morton fut comblé de faveurs. Il demeura jusqu'à sa mort le conseiller écouté de Henri VII, devint archevêque de Cantorbéry en 1486 et lord chancelier en 1487. Le pape Alexandre VI le créa cardinal en 1493. C'est dans la maison de Morton que Thomas More (V. ce nom) fit ses débuts, et son excellente *Histoire de Richard III* fut écrite d'après des confidences et des papiers du cardinal; on dit même qu'elle avait été rédigée d'abord en latin par Morton même.

R. S.

BIBL. : J. RUDDEN, *Vita et obitus J. Mortonii*; Londres, 1607, in-8. — TOULMIN, *View of the life, sentiments and character of J. Morton*; Londres, 1789, in-8.

MORTON (James DOUGLAS, comte de), régent d'Ecosse, mort le 2 juin 1581. Il prit part en 1545 à l'invasion des Ecosseis en Angleterre, qui se termina par une honteuse retraite. Jusqu'en 1560, il fut employé à diverses missions à la cour d'Angleterre. Lord chancelier en 1563, il fit, dès le début, une opposition sourde à Marie Stuart. En 1565, il commanda les troupes employées à réprimer la rébellion de Murray. Puis il s'absorba dans les intrigues compliquées d'un complot contre la reine, auquel, aidé de Maitland, il affilia les principaux chefs du parti protestant. En 1566, il faisait assassiner Rizzio (V. ce nom) par une bande de sicaires, au palais même d'Holyrood. Dénoncé par Darnley, il s'enfuit en Angleterre. Rappelé en 1568, lorsque Darnley, convaincu d'avoir trempé dans le meurtre de Rizzio, fut devenu un objet d'horreur pour Marie Stuart, Morton eut l'adresse de ne se point ingérer dans l'assassinat de Darnley, bien qu'il y fût vivement poussé par le nouveau favori Bothwell, et, lorsque ce dernier eut compromis publiquement la reine et l'eut obligée à l'épouser (15 mai 1567), il se mit résolument à la tête du parti des mécontents. Poursuivant sans merci Marie Stuart, il la contraignit à se rendre et la ramena à Edimbourg. Tous les incidents du procès ont été exposés ailleurs (V. MARIE STUART); nous n'y reviendrons pas ici. Après la mort violente de Murray, qui fut sans doute l'œuvre de la reine, Morton prit tout à fait la direction du gouvernement. Il fit nommer régent Lennox et, s'assurant l'appui d'Elisabeth, il entama contre les partisans de Marie cette lutte acharnée qui troubla si profondément l'Ecosse. Lennox fut tué à Stirling (1571); Mar, qui lui succéda, fit Morton lord général du royaume. Morton, toujours d'accord avec Elisabeth, profita de l'effervescence causée par la nouvelle de la Saint-Barthélemy pour lui conseiller de faire exécuter Marie. Il eut bientôt toute latitude pour mener à bien ce projet, car, Mar étant mort subitement, il fut désigné à l'unanimité pour la régence. Il obtint d'abord la signature de la pacification de Perth (23 févr. 1573) qui enlevait à la reine ses principaux appuis : Huntly et les Hamilton; la chute du château d'Edimbourg suivit de près. Par une administration sans scrupule, mais énergique et hardie, le régent réussit à pacifier le pays et à réorganiser l'Eglise, qui était aussi troublée que le pays. Seulement sa politique lui aliéna successivement les nobles et le clergé. On attaqua vivement son alliance avec Elisabeth et on répandit dans le peuple des bruits qui trouvèrent facilement créance : notamment cette fable qu'il avait accumulé et enfoui des trésors. Argyll et Atholl se liguèrent contre lui. Ils incitèrent le jeune roi à prendre en main le gouvernement (8 mars 1578), ce qui mettait fin à la régence. Morton se défendit pied à pied. Le comte d'Atholl mourut subitement et fort à propos (25 avr. 1579); en sorte que la rumeur publique prétendit que Morton l'avait empoisonné. Bien plus, Esme Stuart ayant pris la place d'Atholl à la tête du parti catholique, Morton fut nettement accusé d'avoir participé au meurtre de Darnley; il réussit à échapper aux conséquences de telles accusations. Mais il n'était plus guère soutenu que par Elisabeth, et cet appui fut la cause de sa ruine. On le convainquit d'avoir trahi l'Ecosse au bénéfice de

l'Angleterre. Il n'était pas difficile de trouver des preuves d'une entente qui existait, en fait, depuis de si longues années. Pourtant Morton ne s'avouait pas vaincu : il déployait à sa défense une énergie farouche. Il fallut le saisir de force dans son appartement. Il fut emprisonné au château d'Edimbourg. Des amis lui fournirent les moyens de s'échapper. Il déclara « qu'il préférerait mourir dix mille fois que de compromettre son innocence en échappant à un procès ». On le transporta à Dumbarton ; Elisabeth armait des troupes pour l'arracher à ses ennemis ; mais, comme elle se borna à cette démonstration, les amis de Morton, découragés, l'abandonnèrent. On reprit contre lui l'accusation du meurtre de Darnley. On coupa court à toute formalité tellement on avait hâte d'en finir. Il fut condamné à mort pour avoir « connu, conseillé et perpétré (*artifex et particeps*) le meurtre du roi ». Il se contenta de crier avec fureur : « *Artisan et complice ! — Dieu sait le contraire !* » Il ne témoigna aucun signe de découragement et fut exécuté le 2 juin, à quatre heures de l'après-midi, au moyen de la *maiden*, sorte de guillotine qu'il avait lui-même introduite en Ecosse. Sa tête fut exposée jusqu'au 10 déc. 1582.

R. S.

BIBL. : FROUDE, *History of England*. — *Registrum honoris de Morton* (Bannatyne-Club).

MORTON (Thomas), prélat anglais, né à York le 20 mars 1564, mort à Easton Mauduit le 22 sept. 1659. Entré dans les ordres en 1592, il se distingua par son admirable dévouement pendant la peste d'York en 1602, aussi bien que par l'étendue de sa science théologique. Il fit partie de l'ambassade de lord Eure en Allemagne et en Danemark, publia en 1605 son *Apologia catholica*, qui souleva d'ardentes polémiques, cette apologie de l'Eglise anglicane contenant d'après critiques de l'Eglise romaine et de virulentes attaques contre les jésuites. Morton devint évêque de Chester en 1615, évêque de Lichfield et Coventry en 1618, évêque de Durham en 1632. Après la chute de Laud et la nomination par le Long Parlement d'une commission ecclésiastique chargée d'examiner les moyens de réformer l'Eglise ; après surtout l'adoption des mesures qui expulsaient les évêques de la Chambre des lords, Morton connut la persécution. Insulté par la populace, il signa la protestation de William de Lincoln, déclarant que toutes les résolutions prises en l'absence des lords spirituels étaient nulles et non avenues, fut emprisonné, fut privé de ses revenus, et persista à revendiquer ses droits à l'épiscopat, lorsque l'épiscopat eut été aboli (1646). Il passa ses dernières années dans la maison de sir Christopher Yelverton, à Easton Mauduit, près de Northampton, où il continua à procéder en secret à des ordinations. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *A Treatise of theethre folde state of Man* (Londres, 1596, in-8) ; *Salomon* (1596, in-4) ; *An exact discoverie of Romish Doctrine* (1605, in-4) ; *A catholic appeal for Protestants* (1610, in-fol.) ; *The grand Imposture of the Church of Rome* (1628, in-4) ; *The necessity of Christian Subjection* (1643, in-4) ; *A Treatise of the Nature of God* (1669, in-8).

R. S.

BIBL. : BARWICK, *Life and death of Thomas, late lord bishop of Duresme* ; Londres, 1668, in-4. — J. PRICE, *Anti-Morton*, s. l. n. d., in-4. — B. et J. N., *Life of Dr T. Morton* ; Londres, 1669, in-12.

MORTON (DOUGLAS, comtes de). Les comtes de Morton, de la famille de Douglas, auxquels nous devons une mention sont : James, 4^e comte, régent d'Ecosse, auquel une biographie spéciale est consacrée (V. ci-dessus).

Sir William, 6^e comte, mort le 27 sept. 1606, parent très proche du régent qui le choisit pour héritier présomptif. Il fut dénoncé comme un des meurtriers de Rizzio, prit part à la confédération des lords à Stirling, fut chargé de la garde de Marie Stuart, lorsqu'elle se fut rendue à Carberry Hill. Il ne put empêcher son évasion. Il figura brillamment à la bataille de Langside. Le régent Moray lui confia la garde du comte de Northumberland, saisi traîtreusement, à la requête d'Elisabeth. Il gagna une grande in-

fluence à l'élevation de James Morton à la régence, et c'est chez lui, à Lochleven, que le régent se retira après sa chute en 1578. William fit l'impossible pour tirer son parent des griffes de ses ennemis, il fut obligé de passer en France où il organisa un complot qui aboutit à la prise de Stirling Castle (1585) et au renversement d'Arran. Il devint par la suite un des principaux chefs du parti presbytérien et en cette qualité eut une grande influence à la cour.

William, 7^e comte, né en 1582, mort au château de Kirkwall en mars 1650, petit-fils du précédent. Conseiller privé de Jacques VI et de Charles I^{er}, il participa à l'expédition du duc de Buckingham contre La Rochelle (1627), et devint lord haut trésorier d'Ecosse en 1630. Charles, qui avait en lui la plus grande confiance, voulut le nommer chancelier en 1644, mais Morton refusa. Il avança au roi des sommes considérables au début de la guerre civile et le recueillit en 1646 lorsqu'il chercha refuge en Ecosse. Il se retira aux Orcades après que le roi eut été livré au Parlement.

James, 14^e comte, né à Edimbourg en 1702, mort à Chiswick le 12 oct. 1768, eut la réputation d'un savant. Il créa avec Maclaurin, le mathématicien, la Société pour le progrès des arts et des sciences à Edimbourg (1739). Membre de la Société royale de Londres (1733), pair représentant d'Ecosse, il prit souvent la parole à la Chambre des Lords. En 1746, étant venu en France, il fut emprisonné trois mois à la Bastille, pour des raisons mal connues. En 1764, il était élu membre étranger de notre Académie des sciences. Il prit une part active aux préparatifs de l'observation du passage de Vénus sur le Soleil en 1769. Il avait dirigé longtemps le *British Museum*. R. S.

MORTON (Samuel-George), médecin américain, né à Philadelphie en janv. 1799, mort le 18 mai 1851. Reçu docteur à Edimbourg en 1823, il parcourut la France et l'Italie et à son retour à Philadelphie, en 1824, devint membre de l'Académie des sciences naturelles et en 1839 professeur d'anatomie au collège de Pennsylvanie ; il conserva ces fonctions jusqu'en 1843. Il s'est occupé de zoologie, d'anatomie, de médecine, etc. Citons de lui : *Parasitic worms* (1834) ; *Illustrations of pulmonary consumption* (Philadelphie, 1834, in-8) ; *An illustrated system of human anatomy...* (Philadelphie, 1849, in-8) ; et son ouvrage capital : *Crania Americana, or a comparative view of the skulls of various aboriginal nations of North and South-America*, etc. (Philadelphie, 1839, in-fol., av. 78 pl. col. ; nouv. éd. 1850), et enfin : *Crania Egyptiaca* (Philadelphie, 1844, in-4). Dr L. Hn.

MORTON (John-Maddison), auteur dramatique anglais, né à Pangbourne le 3 janv. 1811, mort à Londres le 19 déc. 1891. Il reçut une bonne éducation en France et en Allemagne, obtint en 1832 un emploi dans l'administration de l'hôpital de Chelsea. Il débuta en 1835 au *Queen's Theatre* par une comédie : *My first fit of the Gout*, qui obtint un fort grand succès. Depuis, il donna quantité de pièces et fut un des auteurs dramatiques les plus populaires de l'Angleterre entre 1835 et 1865. Son chef-d'œuvre est *Box and Cox* (1847), qui eut des milliers de représentations. Les comédies de Morton, d'une drôlerie achevée, sont à la vérité presque toutes tirées de notre théâtre comique français.

MORTON (Olivier-Perry), homme politique américain, né à Wayne (Indiana) le 4 août 1823, mort à Indianapolis le 1^{er} nov. 1877. De la famille anglaise des Throckmorton, émigrée en 1770 en Amérique, il fut apprenti chapelier, avocat à Centreville, devint un des chefs du parti républicain et fut élu gouverneur de l'Etat en 1861. Il sut le maintenir à l'Union quoique le congrès fût en majorité sudiste. Elu sénateur fédéral (1866), il devint le leader républicain au Sénat et demeura l'implacable ennemi des sudistes. Il fut vainement candidat à la présidence en 1876.

BIBL. : WALTER, *Sketch of the life of O.-P. Morton* ; Indianapolis, 1877.

MORTON (Levi-Parsons), homme politique américain, né à Shoreham (Vermont) le 16 mai 1824. Il fonda à New York une grande banque (1863) qui eut une succursale à Londres. Commissaire près l'Exposition universelle de Paris (1878), il y fut ministre plénipotentiaire de 1881 à 1885, élu le 6 nov. 1888 vice-président des Etats-Unis (1889-93) et en 1895 gouverneur de l'Etat de New York. C'est un des chefs du parti républicain.

MORTON (Julius-Sterling), économiste américain, né le 22 avr. 1834. Il s'établit en 1854 au Nebraska, devint secrétaire du territoire qu'il contribua à faire ériger en Etat. C'est lui qui a fait instituer la fête de l'Arbre (Arbor-day) et qui fut l'instigateur du mouvement pour le boisement de la Prairie. Il fait autorité dans les questions agricoles et sa collaboration a contribué au succès du *Chicago Times*. Cleveland le prit pour ministre de l'agriculture (1893-97).

MORTON EDEN (Sir Frederik) (V. EDEN).

MORTRÉE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan; 1.270 hab. Briqueteries. Moulins. Eglise moderne. Château d'O (mon. hist.) en partie gothique du xv^e siècle, en partie de la Renaissance (V. O [Marquisat d']).

MORTROUX. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat; 656 hab.

MORTS-FLATS (Maladie des) (V. FLACHERIE).

MORTUAIRE (Dépôt) (Archit.). Petite construction, le plus souvent élevée à l'entrée des cimetières, et destinée à recevoir les corps avant leur ensevelissement ou leur incinération : des dépôts mortuaires, mais sans caractère spécial, existent aussi dans les églises et consistent seulement en cases ménagées dans l'épaisseur des murs, en caveaux ou en petites chapelles, véritables retraits dans lesquels on conserve les corps dans leurs bières pendant quelques jours, entre leur arrivée du dehors et la date des obsèques. Le plus ancien dépôt mortuaire connu en Europe semble avoir été la tour del Guardamorto, à Florence, où les corps étaient gardés quelques heures avant leur transport à San Giovanni : cette tour fut détruite en 1248. Vers cette époque existaient, mais sous des noms divers, de petites constructions érigées, surtout dans les cimetières de l'O. de la France, et affectées au même usage ; il en était de même aussi de nombreuses cryptes d'églises, tant en France qu'à l'étranger. De nos jours, les dépôts mortuaires se confondent parfois avec d'autres établissements un peu différents connus sous le nom de *Morgue* (V. ce mot) ; ainsi la *Leichenhaus*, à Munich, comprend trois salles dont deux servant de dépôt mortuaire, où les corps de sexes différents sont conservés pendant quarante-huit heures avant les obsèques, tandis que la troisième, véritable morgue, reçoit les corps des suicidés et ceux dont l'identité n'a pu être reconnue. Depuis quelques années et à la suite des congrès internationaux d'hygiène, des dépôts mortuaires destinés à éviter les inhumations précipitées et à conserver les corps avant leur crémation, ou simplement à les enlever de logements trop exigus dans lesquels ils pourraient compromettre la santé des habitants, sont projetés ou en voie d'exécution dans nombre de grandes villes d'Europe et de l'étranger.

Charles Lucas.

MORU (Stefon), né vers 1780, mort après 1850. Auteur, d'après M. Tocilescu, des ouvrages suivants, qu'il signe *Zilot Romanul* (le Roumain zélé) : une histoire de la Valachie (1796-1821), publiée par M. Hasden, la chronique du troisième règne d'Alexandre Soutzo (publiée par M. Tocilescu), l'histoire de l'hétairie et celle de la révolution roumaine de 1848, des morceaux poétiques. N. J.

BIBL. : HASDEN, dans la *Colonne de Trajan* (périodique roumain) de 1883. — TOCILESCU, *Revue d'histoire, d'archéologie et de philologie* (roum.), V.

MORUE. I. ICHTYOLOGIE. — Nom vulgaire d'un genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des *Anacanthini Gadoides* et de la famille des *Gadidæ*. Les Poissons du genre *Gadus* ont le corps assez allongé, couvert de pe-

tites écailles, le museau obtus, la bouche grande, les deux mâchoires sont armées de fortes dents en cardes, un barbillon existe sous le menton. La Morue, *Gadus Morrhua L.*, type du genre, peut atteindre 1 m. à 1 m. 1/2 et peser 40 kilogr. Sa teinte est d'un vert olive pâle ou grisâtre, avec de nombreuses taches jaunâtres sur le dos et les flancs, les nageoires sont jaunâtres, les anales sont d'un blanc pointillé de brun. C'est un poisson des mers du Nord, on le trouve dans l'Océan Atlantique et l'Océan Glacial, au Groenland, dans la mer Blanche, il est assez commun sur nos côtes du Pas de Calais et de la Manche; on ne le rencontre pas dans la Méditerranée.

ROCHER.

II. PÊCHE. — La grande pêche de la morue a été très anciennement pratiquée. La découverte de Terre-Neuve a été attribuée à des Basques qui, poursuivant la baleine, auraient reconnu le banc sur lequel, grâce à la jonction de courants, s'accumule tant de poisson. Au commencement du xvi^e siècle, Gaspard de Corte Real reconnaissait le banc de Terre-Neuve. La grande pêche de la morue était pratiquée dès le ix^e siècle sur les côtes de Norvège; au x^e siècle, on trouve des pêcheries sur les côtes d'Islande. Dès le xiii^e siècle, la morue était pêchée en assez grande quantité sur les côtes du N. de la France pour arriver fraîche à Paris. En 1368, Amsterdam possédait des pêcheries sur les côtes de Suède; au xiv^e siècle, les Anglais et les Hollandais se livraient à la pêche en grand de la morue et les produits salés s'exportaient jusque dans le S. de l'Europe. Ce fut en 1536 que la France envoya à Terre-Neuve le premier bateau de pêche; en 1578, nous notons sur le banc la présence de 150 bateaux français, 100 espagnols, 50 portugais et 30 anglais. En 1789, le produit de la pêche française de la morue était estimé à 16 millions de fr. grâce aux encouragements donnés par le gouvernement aux 11.000 matelots qui se livraient à cette pêche. A partir de 1792, la pêche périclita jusqu'à la conclusion du traité d'Amiens. Ce fut le traité de Paris, 1815, qui régla les droits de pêche de la France à Terre-Neuve et qui lui assura la possession des îles Saint-Pierre et Miquelon.

La France pratique aujourd'hui la grande pêche de la morue à Islande, à Terre-Neuve, et la pêche mixte, celle de la morue et du hareng dans la mer du Nord, au Dogger's Bank. Le rendement de la pêche a été, en 1895 : Pêche d'Islande, quantité : 13.293.162 kilogr.; valeur, 6.612.270 fr.; Terre-Neuve : 18.575.387 kilogr.; valeur : 6.977.760 fr.; Dogger's Bank : 1.792.019 kilogr.; valeur 826.256 fr. La pêche à Islande se fait principalement par Dunkerque : 4.987.013 kilogr.; valeur : 2.813.640 fr.; Binic : 1.507.638 kilogr.; valeur : 665.550 fr.; Paimpol : 4.968.605 kilogr.; valeur : 2.280.432 fr. Les plus grands ports de pêche pour Terre-Neuve sont : Fécamp : 10.587.776 kilogr.; valeur : 3.812.081 fr.; Granville : 3.900.550 kilogr.; valeur : 1.398.000 fr.; Saint-Malo : 2.210.070 kilogr., valeur : 1.405.035 fr. Boulogne est le port le plus important pour la pêche au Dogger's Bank : 1.241.000 kilogr.; valeur : 482.840 fr. Pour donner une idée de l'importance de la pêche de la morue, nous dirons que les 468 bateaux qui se sont livrés à cette pêche en 1896 étaient estimés à près de 15 millions de fr. Ces bateaux, jaugeant 42.000 tonneaux, étaient montés par 9.318 hommes d'équipage. En 1896, les statistiques officielles accusent pour l'exportation par Saint-Pierre et Miquelon : morue sèche : 6.130.130 kilogr.; morue verte : 20.877.260 kilogr.; cette dernière quantité importée en France.

La morue verte est le poisson éventré, décollé, lavé, puis salé; la morue sèche est celle qui, après avoir été nettoyée, a été séchée sur le rivage, ou sur des clayonnages, dits vignots. Presque tout ce poisson va aux Antilles. A Terre-Neuve, la pêche dure d'avril à octobre; elle se pratique à l'aide de la ligne à main, dite palancre, et de senues de 200 m. de long sur 30 de hauteur.

Les bateaux français qui pratiquent la pêche à Islande

partent vers le milieu de mars pour rentrer fin août. Le poisson, de qualité supérieure, grâce à sa préparation, après avoir été éventré, est salé en mer, puis lavé à terre et salé à nouveau en tonne.

La pêche de la morue n'est pas moins activement pratiquée par les bateaux étrangers que par les bateaux français.

Les *smaks* de Grinsby se servent pour la pêche dans la mer du Nord de jeu de cordes de 6 à 7 kil. de long, garnis de 4.000 à 5.000 hameçons; la pêche à la longue ligne produit en moyenne 60.000 tonnes de poisson.

Sur les côtes de Norvège les bancs de morue forment, pour ainsi dire, trois courants, l'aile droite se jette sur la côte de Søndmør vers la fin de janvier; un autre courant remonte vers la Finmark et le cap Nord, tandis que le troisième arrive dans un vaste golfe, le Vestfjord, circonscrit du côté de l'Océan par le groupe des îles Lofoten. On pêche à l'aide de sennes ou filets de fond et palancres ou lignes de fond. Ce dernier engin se compose de 24 palancres garnies chacune de 120 hameçons; on soutient à l'aide de flottes en verre. Les filets forment des barrages de 700 à 800 m. de long sur 3 à 4 de hauteur; les sennes sont principalement employées aux Lofoten. On ne fait presque plus de morue en vert, *laberdam*, en Norvège; tout le poisson est préparé en *klipfish* et en *stockfish*. Le *klipfish*, qui est surtout destiné à l'exportation la plus éloignée, subit la double préparation de la salaison et de la dessiccation. Le *stockfish* est le poisson simplement séché à l'air sous l'influence d'une température très basse et de vents secs; on en distingue trois sortes: le *rundfish*, qui est le poisson fendu par le ventre et séché sur des perches; le *russefish*, qui se distingue du précédent en ce que le poisson a été fendu par le dos et du côté du ventre; le *rodskjær*, qui est fendu des deux côtés jusqu'à la queue, puis suspendu à des pieux pour le faire sécher pendant l'été. Deux importants produits de la pêche de la morue sont la roque que l'on vend principalement pour la pêche de la sardine sur les côtes de Bretagne et les huiles médicinales et industrielles. Indépendamment des grandes pêches qui ont lieu principalement l'hiver, on pêche pendant l'été la petite morue à la ligne simple ou à la ligne de fond. D'autres espèces appartenant au genre gade sont également l'objet de pêches assez importantes: tels sont le colin ou *sey* qui se pêche avec des filets de barrage et se prépare en *rodskjær*; la lingue et le brosmé, qui se pêchent pendant l'été avec des lignes de fond. Bergen est le principal marché de la Norvège pour la morue. On peut estimer la quantité de poissons préparée à 55 millions de kilogr., dont 15 pour le *stockfish*, le reste étant préparé en *klipfish*.

La morue, la lingue et l'églefin se pêchent surtout sur la côte O. de la Suède à l'aide de palancres et de filets. Les Danois prennent la morue à l'aide de palancres sur les côtes d'Islande, des îles Féroë et du Groenland; le produit de la pêche est évalué à environ 5 millions de couronnes. Les Hollandais pratiquent la pêche dans la mer du Nord, sur le Dogger's Bank; le produit est, en grande partie exporté en Allemagne. La morue abonde sur les côtes de la Laponie russe; la pêche se fait à l'aide de cordes ou de grandes nappes de filets manœuvrées au moyen de quatre embarcations.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la pêche la plus importante à Terre-Neuve est celle de la morue, qui est faite par les Anglais et les Français; le produit moyen annuel de cette pêche, pour un espace de temps comprenant 1880, 1881 et 1882, a été de près de 32 millions de fr. Les Canadiens pêchent la morue principalement sur les côtes de la province de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, d'avril en novembre; les engins employés sont la ligne à main et la ligne de fond; le produit annuel peut être évalué à 30 millions de fr. L'introduction des filets en coton, l'emploi des palancres armées de 12.000 à 15.000 hameçons ont donné une vive impulsion à la pêche de la morue aux États-Unis; Gloucester armé 77 navires pour la pêche

d'hiver de la morue et de l'églefin; on prend, en moyenne 45 millions d'églefins chaque année sur les côtes du Massachusetts; on pêche également dans la mer d'Okhotsk, le long des îles Schoumagin et dans le détroit de Behring.

E. SAUVAGE.

III. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — La chair de la morue, délicate et de facile digestion, est très recherchée à l'état frais et elle constitue un aliment sain et excellent. Elle est d'autant plus savoureuse qu'elle est pêchée à la plus haute latitude. Fraîche, elle orne la table de la bourgeoisie; salée, elle sert d'aliment à presque toutes les classes de la société. On la mange à la maître d'hôtel, au beurre noir, à la bordelaise, en brandade, etc. Dans tous les cas, il faut la faire dessaler au moins pendant vingt-quatre heures dans de l'eau que l'on renouvelle fréquemment; la gratter et l'égoutter avant de la faire cuire. Tous les peuples chrétiens aux jours dits d'abstinence en font une grande consommation: l'Espagne pendant le carême seulement en consomme une quantité presque aussi considérable que tout le reste de l'Europe. Outre les chairs, on utilise encore le foie de la morue dont on extrait une huile précieuse (V. HULLÉ, t. XX, p. 375). La langue est très recherchée et vendue à part à un prix assez élevé. La vessie natatoire sert à préparer de l'ichtyocolle qui a une grande analogie avec celle que fournit l'esturgeon. Les Islandais et les habitants du Kamtchatka nourrissent leurs chiens avec les arêtes et les têtes; les Norvégiens mêlent celles-ci à différentes plantes marines et les donnent, dit-on, à leur bétail. Enfin les œufs sont employés sous le nom de *rogue* comme appât dans la pêche de la sardine et de l'anchois. Les expressions morues *blanche*, *noire*, *verte* n'indiquent pas des espèces différentes, mais diverses modifications que ce poisson a subies au moment de la salaison: la première reçoit son nom de la couche saline qui recouvre la morue; la seconde, de la décomposition qui avait précédé la salaison; la troisième est celle qui a été salée et séchée en même temps. L'ingestion de morue plus ou moins altérée a produit souvent de graves accidents.

IV. INDUSTRIE (V. CONSERVE, t. XII, 542).

BIBL.: ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

MORUS (Thomas) (1480-1535) (V. MORE).

MORUS ou MORE (Alexandre), théologien protestant, né à Castres en 1616, mort à Paris en 1670. Il étudia la théologie à Genève, succéda en 1642 à Frédéric Sponheim, et devint recteur de l'université en 1645. Accusé d'hétérodoxie, il quitta Genève et fut appelé à occuper une chaire de théologie successivement à Middelbourg et à Amsterdam. Il commit en Hollande des écarts de conduite qui lui attirèrent une excommunication prononcée par le synode de Nimègue. Il se rendit alors en France, fut réhabilité par le synode de Loudun, et devint pasteur à Charenton. Ici encore il donna prise à des accusations d'immoralité et fut suspendu en 1661. Il fut recueilli par la duchesse de Rohan et mourut chez sa protectrice après avoir fait amende honorable. C'était un orateur de talent très versé dans les questions théologiques. Il publia un grand nombre d'ouvrages dont voici les principaux: *De necessariâ Dei gratiâ* (Genève, 1644, in-4, rééd. Middelbourg, 1632; *Notæ ad loca quædam Novi Fœderis* (Londres, 1661, in-8, souvent rééd.). Il composa aussi des vers latins qui ne manquent pas d'élégance. On les a réunis sous le titre de *Pœmata* (Paris, 1669, in-4). E. H.

MORUS (Samuel-Friedrich-Nathanael), humaniste et théologien allemand, né à Lauben (Haute-Lusace) le 30 nov. 1736, mort à Leipzig le 11 nov. 1792. Il enseigna à l'université de Leipzig la philosophie à partir de 1768, les langues grecques et latines à partir de 1771, puis, à partir de 1782, la théologie, comme successeur d'Ernesti, dont il suivit la méthode d'interprétation historique et grammaticale. Outre les éditions de plusieurs classiques, et des commentaires sur le Nouveau Testament, il a publié, entre autres, un *Epitômé théologique christianæ* (Leipzig,

1789, in-8); des *Dissertationes theologicae et philologicae* (Leipzig, 1787-94, 2 vol.). Après sa mort ont paru ses *Super hermeneusin Novi Testamenti acroases academicae* (1797-1802, 2 vol.).

MORUZI (Alexandre), prince de Valachie (1793-96). Il fonda une fabrique de papier à Afumatsi. En Moldavie (1792-93). Règne sans importance aucune. En Valachie (1802-06).

MORVAL. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien; 56 hab.

MORVAL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume; 273 hab.

MORVAN. Ancien pays de la France dont la ville principale était Château-Chimon. Désignée dans les anciens documents sous le nom de *Pagus Morvennus* ou *Murvinus*, cette contrée n'a cependant jamais constitué une circonscription administrative ni un comté, mais seulement une région naturelle très caractérisée comprise en partie dans le Nivernais, en partie dans la Bourgogne. Il est partagé de même aujourd'hui entre les dép. de la Nièvre et de l'Yonne. Pour la description du pays, V. les notices départementales.

MORVAN DE BELLEGARDE (Jean-Baptiste) (V. BELLEGARDE [L'abbé]).

MORVE. I. PATHOLOGIE. — Maladie virulente, sévissant le plus souvent sur les solipèdes, inoculable de ceux-ci à l'homme, mais également de l'homme à l'homme, contagieuse aussi par infection (les appareils digestif et respiratoire servant de portes d'entrée), et produite par un bacille assez analogue à celui de la tuberculose. Une dans sa nature, la maladie est divisée au point de vue clinique en *morve* proprement dite si les fosses nasales sont atteintes, et *farcin* si elles demeurent indemnes.

La période d'incubation de la morve est généralement courte lorsqu'il s'agit d'inoculation : elle ne dépasse guère trois à cinq jours ; dans les cas dus à une infection, elle peut être beaucoup plus longue et se chiffrer par plusieurs mois. Il existe de la maladie des formes aiguës et des formes chroniques, mais celles-ci sont chroniques d'emblée et ne succèdent pas à des accidents aigus. C'est même plutôt le contraire qui se produit.

La forme aiguë de la morve débute par des phénomènes généraux (céphalalgie, nausées, symptômes typhoïdes) ou manifestations douloureuses pouvant faire penser à un rhumatisme articulaire aigu). Des manifestations locales peuvent les accompagner ou les précéder même. C'est ainsi qu'on assiste à l'apparition d'un état érysipélateux spécial de la face avec œdème dur, mais sans le bourrelet ordinaire de l'érysipèle. Alors les paupières gonflées laissent écouler une sorte de liquide puriforme caractéristique. Vers le sixième jour se produit une éruption pustuleuse débutant par des taches rouges et se terminant par la formation d'ulcères cupuliformes. Des traînées de lymphangite avec œdème dur accompagné de vésicules, bulles, plaques gangréneuses se montrent çà et là, mais surtout sur les parties suivantes : face, joues, paupières, nez, front. Du côté des fosses nasales, on constate du nasonnement, de l'enchrifrement, puis du jetage caractérisé par le rejet au dehors des matières muco-purulentes, striées de sang ou brunâtres, visqueuses, adhérant aux narines qu'elles excoercent. La racine du nez est tuméfiée, douloureuse, les conjonctives sont rouges, les gencives sanguinolentes, souvent ulcérées. Le pharynx est intéressé, d'où une gêne spéciale de la déglutition et de la phonation. Du côté de l'arbre respiratoire se fait une expectoration fétide, analogue au jetage. La fièvre atteint 40 à 41°; le pouls est petit, faible; des troubles se montrent dans divers appareils, et la mort survient au bout de trois à quatre semaines. Dans la fièvre aiguë, la durée est un peu plus longue, les phénomènes généraux sont pourtant les mêmes. En outre, on constate vers le septième jour des abcès multiples renfermant du sang ou une sanie rougeâtre, plus souvent du pus. Ces abcès sont également une des caractéristiques du far-

cin chronique. Ils s'installent généralement cinq à six semaines après l'infection et se montrent sur les membres, surtout sur les articulations. Leur évolution est rapide (variété phlegmoneuse) ou lente (variété torpide). Ils aboutissent à l'ulcération des téguments qui progressivement se sont anémiés, prenant un aspect violacé. Dans les formes torpides, le contenu des abcès est un mélange de sang et de pus et d'un liquide jaunâtre visqueux ou séreux (huile de farcin). Les ulcères qui leur succèdent ont des bords d'un rouge violacé, déchiquetés, décollés comme dans certaines gourmes scrofuleuses. Leur fond est livide, granuleux, anfractueux, végétant. Les os sous-jacents sont parfois nécrosés. A la face, ces lésions peuvent détruire la lèvre supérieure, les paupières, simulant l'épithélioma, la tuberculose, la syphilis. Contrairement à ce qui se passe dans les formes aiguës de la morve et du farcin, les ganglions lymphatiques peuvent ne pas être atteints ou ne l'être que médiocrement. La morve chronique peut succéder à cette forme. Après une période de faiblesse, de fatigue, l'appareil nasal et l'appareil respiratoire se prennent, mais le jetage est rarement abondant et souvent il n'y a qu'un peu d'enchrifrement. La morve peut être, mais très rarement, chronique d'emblée.

Le traitement de la morve a été jusqu'à nos jours un simple traitement palliatif. Aujourd'hui, on semble pouvoir attendre des résultats positifs des méthodes nouvelles de *vaccination* (V. ce mot et SÉROTHÉRAPIE). De toute façon, les mesures de police les plus sévères doivent être appliquées en ce qui concerne l'abatage des animaux morveux et la destruction des cadavres. Les hommes atteints de morve doivent être l'objet d'un isolement spécial et les personnes qui sont appelées à leur donner des soins doivent s'astreindre aux règles de l'antisepsie la plus rigoureuse et bien s'assurer qu'elles ne portent pas aux mains des écorchures qui seraient autant de portes d'entrée. Le traitement des ulcérations cutanées sera celui de toutes les ulcérations de mauvaise nature ; les lésions des fosses nasales seront combattues par des lavages à l'eau iodée ou créotée.

Henri FOURNIER.

II. PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE. — La morve est une maladie contagieuse, inoculable et due à un bacille spécifique. Elle se présente sous deux formes : si elle siège à la peau, elle prend le nom de farcin ; si elle siège sur les muqueuses ou dans les parenchymes, elle prend le nom de morve. Elle sévit exclusivement sur le cheval, l'âne ou le mulet ; elle peut, par inoculation, apparaître sur l'homme et sur la plupart des espèces domestiques. Connue des anciens, la morve fut toujours, dans le passé, considérée comme contagieuse. En 1749, Lafosse père en nie la contagion qu'affirme au contraire Bourgelat et les professeurs des écoles vétérinaires. Plus tard Alfort, avec Renault, Bouley et Delafond, nie, à l'exemple de Lafosse père, la contagion de la morve, que défendent Rayer, Urbain Leblanc, Youatt et Percival. En 1863, un professeur de Lyon, Saint-Cyr, apporte la preuve de l'inoculabilité et de la contagion. « Sous toutes ses formes, dit-il, à tous ses degrés, dans tous ses états, à toutes ses périodes, dans tous les instants de son existence enfin, la morve est contagieuse, et il y a toujours danger de contagion, non pas danger possible, éventuel, conditionnel, mais danger certain, actuel, toujours menaçant. »

Étudié par Chauveau, de Semmer, Christot, etc., le microbe de la morve est cultivé et isolé en France par Bouchard, Capitan et Charin, et, en Allemagne, par Loeffler et Schuetz. En 1891, les vétérinaires russes Helman et Kalning obtiennent avec les cultures stérilisées du bacille un produit auquel ils donnent le nom de malléine et qui, inoculé, provoque chez les chevaux morveux une réaction qui permet de déceler la morve la plus cachée. La morve sévit sur les chevaux de tous les pays ; grâce aux mesures prises, elle y est partout en décroissance.

La morve est aiguë ou chronique. Aiguë, elle débute par une fièvre intense ; la pituitaire est rouge et injectée ;

elle se couvre de vésico-pustules remplies d'un liquide séro-purulent; les vésicules ne tardent pas à crever et à laisser apparaître une ulcération: c'est le chancre morveux. Ces chancres se réunissent, forment de larges plaies ulcéreuses, les lymphatiques s'enflamment à leur tour, les membres s'engorgent, l'animal tombe dans une prostration intense et meurt dans une période variant de huit jours à trois ou quatre semaines. — Chronique, la morve apparaît tantôt sous forme de farcin, tantôt sous forme de morve proprement dite, ou morve des muqueuses et des parenchymes.

La morve cutanée ou farcin se caractérise par desumeurs cutanées suivies d'ulcération, par des inflammations des vaisseaux lymphatiques ou cordes, et par des engorgements ou indurations ganglionnaires. La morve proprement dite se décèle par des ulcérations ou chancres sur la pituitaire, les cornets, le larynx, les bronches, les poumons et les organes génitaux. Sur les poumons on trouve des tubercules miliaires, des lésions de pneumonie lobulaire, des foyers caséux et de multiples altérations lymphatiques. La rate, les reins, le foie, le myocarde sont plus rarement atteints.

La morve est inoculable aux carnassiers, mais les bovins y sont complètement réfractaires. Le chat, les carnassiers sauvages, le cobaye la contractent, par contre, avec une extrême facilité. La contagion s'effectue par les objets souillés par des matières virulentes: foin, paille, auges, seaux, mangeoires. Le plus souvent c'est par les voies digestives que pénètre le contagé et rarement par les voies respiratoires.

Comme moyen prophylactique de l'affection morvo-farcineuse, l'abatage des animaux malades doit être placé au premier rang. Dans un milieu infecté, tous les animaux devront être soumis à la malleïne; à la suite de l'inoculation ceux qui ont réagi doivent être considérés comme suspects et conséquemment isolés; ceux qui ont réagi et qui présentent des symptômes cliniques devront être abattus. L'emploi de la malleïne a déjà permis de chasser la morve d'exploitations importantes, notamment des compagnies de voitures l'urbaine et la Compagnie générale. À la suite de l'abatage, il est indispensable de laver les écuries infectées à l'eau bouillante, et de compléter la désinfection au moyen d'irrigations avec la solution de sublimé à 1‰.

Les lois du 20 mai 1838 et 2 août 1884 rangeaient la morve au nombre des vices rédhibitoires. La loi du 31 juil. 1895 en a fait une maladie simplement contagieuse, susceptible, à ce titre, d'entraîner la nullité de la vente, si l'acheteur se met en règle dans les délais impartis qui sont de quarante-cinq jours et s'il apporte la preuve que la maladie est antérieure à la vente. L. GARNIER.

III. PÂTISSERIE (V. GLAÇAGE).

MORVILLARS. Com. du territ. de Belfort, cant. de Delle; 735 hab. Stat. des chem. de fer de l'Est et de P.-L.-M. Forges. Station météorologique.

MORVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes; 265 hab.

MORVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Bricquebec; 362 hab.

MORVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil; 227 hab.

MORVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville; 76 hab.

MORVILLE-SUR-SELLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 293 hab.

MORVILLE (J.-B.-F., comte de) (V. FLEURIAU).

MORVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons; 447 hab.

MORVILLIERS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soullaines; 598 hab.

MORVILLIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de La Ferté-Vidame; 243 hab.

MORVILLIERS-SAINTE-SATURNIN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, canton de Poix; 507 hab.

MORVILLIERS (Jean de), diplomate français, né en 1506, mort en 1577. Evêque d'Orléans, il ne résida presque jamais dans son diocèse; ce fut un diplomate habile, qui signa un traité avec Elisabeth d'Angleterre (1565); devenu garde des sceaux (1568-70), il se montra conciliant et modéré.

BIBL.: BAGUENAUT DE PUCHESSE, *Jean de Morvilliers*, 1870.

MORVOIS (pagus Mauripensis, Morivensis ou Morvensis). Ancien pays de la France, compris dans le diocèse de Troyes et correspondant à peu près au doyenné de Pont-sur-Seine. Dès le x^e siècle, il fut compris dans le comté de Troyes et ne subsista plus désormais que comme division ecclésiastique.

MORY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 647 hab.

MORY-MONTCRUX. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil-sur-Noye; 435 hab.

MORZINE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. du Biot; 4.566 hab. Carrières d'ardoise.

MORZKOWSKA (Marrené-Valérie), femme de lettres polonaise contemporaine. Elle s'est distinguée par des romans, où elle peint les classes aristocratiques de la société et où elle révèle une connaissance profonde de l'âme féminine. Elle déforme souvent les types pour les idéaliser. Parfois, c'est une pure idéaliste.

MOSAÏQUE. I. ARCHÉOLOGIE. — Appelée en grec *φάρσις*, d'où les Arabes ont fait *fosefisa*, en latin *lithostratum*, *opus musivum*, *mosaicum*. La mosaïque est la reproduction d'un sujet ou d'ornements à l'aide de petits cubes de pierre, de marbre, de verre coloré ou d'émaux de différentes couleurs, juxtaposés dans un ciment qui les fixe en les assemblant. Ce mortier est composé de chaux et de poudre de pierre dure délayées dans l'eau avec de la gomme adragante. La mosaïque porte dans les ouvrages d'archéologie différents noms qui se rapportent soit à sa facture, soit à son lieu d'origine. On la trouve sous le nom: d'*opus tessellatum*, pavage composé de petits cubes, généralement de deux couleurs, distribués en lignes droites parallèles; d'*opus sectile*, composé de plaques de marbre très minces découpées suivant un dessin arrêté pour fournir une sorte de marqueterie, enfin d'*opus vermiculatum*, composé de fragments fort petits, de nuances variées, de forme irrégulière, représentant des sujets, aussi bien par terre comme pavage, que comme revêtement aux murailles et aux coupoles qu'ils ornent sans les charger en épousant leurs formes arrondies. Le nom d'*opus Alexandrinum* qui leur est quelquefois donné vient d'Alexandrie où fleurirent les lettres et les arts pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne; il s'applique de préférence à un genre de *sectile* en deux couleurs. Le mot de *musivum* désigne plus spécialement la mosaïque d'émail opposée au *lithostratum* appliqué aux pavages.

L'invention de la mosaïque remonte à une très haute antiquité. On en trouve des spécimens chez les Egyptiens et les Perses; c'est là que les Grecs en apprirent probablement la technique qu'ils transmirent aux Romains. Ces derniers en firent usage dans le temps de Sulla. Les anciens ont d'abord appliqué la mosaïque seulement au pavage des temples, colonnades, maisons, auxquels ils donnaient une attention toute spéciale. Après s'être contenté de dessins géométriques de plus en plus compliqués, ce qui conduisit à l'emploi de pierres de plus en plus petites, on en vint à imiter la peinture et à représenter les scènes les plus compliquées. La mosaïque du portique du temple de Zeus à Olympie simulait un tapis. Dans les salles à manger, on représente les mets, l'usage étant d'ailleurs de jeter les restes sous la table: Sosus de Pergame poussa à une haute perfection ces mosaïques; le musée du Capitole conserve une copie d'une de ses œuvres les plus fameuses, retrouvée à la villa Adrienne, la mo-

saïque dite des Colombes, qui montre un bassin au bord duquel sont posés quatre pigeons. Dans cette voie, on en vint à composer de véritables tableaux dont le plus célèbre est la *Bataille d'Alexandre contre Darius* (V. l'art. GRÈCE, fig. 15), retrouvée en 1830 à Pompéi, dans la maison du Faune (auj. au musée de Naples). C'est une remarquable œuvre d'art. Citons encore le *Bellerophon* (V. ce mot) du musée de Saint-Germain, trouvé à Autun. La plus grande mosaïque antique est celle qui fut découverte à Préneste (Palestrina); c'est un bizarre tableau géographique, zoologique et ethnographique de l'Égypte. Dans les monuments romains de l'époque impériale, on a retrouvé quantité de mosaïques plus ou moins conservées. Du pavage on étendit ce procédé à la décoration des murs et même de plafonds, pour lesquels il est pourtant bien inférieur à la peinture. Ce fut une conséquence de l'emploi croissant des émaux. Il se constitua à l'époque du Bas-Empire un genre intermédiaire entre la mosaïque et la peinture, notamment pour la décoration des surfaces courbes et aussi des façades. On fit usage d'émaux colorés, on revêtit les fonds d'or des tableaux d'une couche d'émail transparent.

Cet art prit une grande extension à partir du IV^e siècle, où il fournit la décoration essentielle des édifices chrétiens jusqu'au XII^e siècle, où il fut éclipsé par la fresque. L'art chrétien primitif dérive de l'art païen et ces premières mosaïques, retrouvées dans les catacombes de Calixte et de Cyriaque, de Sainte-Hélène, celle de l'église Sainte-Constance, commandée par Constantin, sont imprégnées du sentiment de l'antique. La plus remarquable de ces œuvres est la mosaïque dite des Quatre Animaux (V. l'art. ANIMAL), qui décore l'abside de l'église de Sainte-Pudentienne (Rome); de Rossi la date de la fin du IV^e siècle. Puis vient le groupe des mosaïques de Ravenne; celles du Baptistère exécutées sur fonds bleus, vers 435, figurent les *Douze Apôtres* et le *Baptême du Christ*; celles du mausolée de Galla Placidia (*Bon Pasteur*, cerfs, colombes, personnages divers) sur fond bleu, exécutées au milieu du V^e siècle; de la même époque sont celles de Sainte-Sabine et de Sainte-Marie-Majeure (Rome). On s'écarte de l'antique. Les mosaïques des églises anciennes de Ravenne, Santa Maria in Cosmedin, Sant' Apollinare Nuovo, datant de l'époque de Théodoric, marquent la transition. Du même temps (vers 530) est celle de l'église de Saints-Côme et Damien (V. AGNEAU), très intéressante dans l'iconographie chrétienne par la composition de la scène de l'abside (*Présentation des saints Côme et Damien au Christ par les Apôtres*). Lorsque au VI^e siècle, à l'époque de Justinien, la mosaïque prend un nouvel essor, elle se transforme notamment par l'emploi des fonds d'or. Les chefs-d'œuvre du VI^e siècle furent les mosaïques de Sainte-Sophie, de Constantinople et de Thessalonique, malheureusement cachées par le badigeon; mais celles de Ravenne permettent de les juger. Les plus remarquables sont celles de San Vitale (vers 550), comportant une centaine de personnages isolés ou groupés en tableaux, notamment dans les scènes des cortèges de Justinien et de Théodora (V. ART, fig. 6, et AGNEAU), et celles de Sant' Apollinare in Classe. Enfin, au VII^e siècle, le style byzantin est complètement dégagé. On peut l'apprécier à Rome dans la tribune de Sainte-Agnès (630), les baptistères du Latran, l'église de Saint-Pierre aux Liens. La décadence s'accuse au IX^e siècle dans la mosaïque du trichinium de Latran, où figure Charlemagne, dans celles de Sainte-Cécile, Santa Maria della Navicella, Sainte-Praxède; la banalité et la grossièreté des types, leur aspect étriqué, la pauvreté de la composition, le brutal éclat des couleurs, la faiblesse de la technique, attestent la décadence médiévale. Nous en avons un exemple en France dans l'abside de Germigny-les-Près. A partir du IX^e siècle, les procédés de la mosaïque semblent oubliés. Ils se conservent dans l'empire romain d'Orient, qui fournit des ouvriers au Mont-Cassin comme aux Russes de Kiev, où l'on a retrouvé, en 1839, la mosaïque de Sainte-Sophie

(V. la fig. à l'art. KIEV), remontant au XI^e siècle. Elle est donc contemporaine de celles de la cathédrale de Salerne (1080); celles de Saint-Marc de Venise se succèdent à partir de la fin du X^e siècle et restent fidèles au style grec jusqu'au XII^e; c'est, du reste, l'époque où expire la mosaïque byzantine; parmi ses dernières œuvres, citons les mosaïques très mutilées des églises du Saint-Sépulcre à Jérusalem et de la Nativité à Bethléem, celle-ci exécutée par Ephrem en 1169, en style demi-latin.

Au XII^e siècle, on assiste à une renaissance de la mosaïque en Italie. L'honneur en revient surtout aux rois normands de Sicile, qui font décorer leur chapelle palatine de Palerme, Sainte-Marie de l'Amiral de Palerme, les cathédrales de Cefalu, de Monreale (1174); celles-ci forment un ensemble décoratif de 134 tableaux, 138 médaillons, 110 personnages isolés, où se développent tout l'Ancien et le Nouveau Testament, sur un fond d'or coupé de motifs variés. A Rome, le pape Innocent II (1130-43) a remis en honneur la décoration en mosaïque, abandonnée depuis 824 (façade, arc et voûte de l'abside de Sainte-Marie du Transtévère). Dans l'Europe septentrionale, on était demeuré plus fidèle à la tradition antique. Il est question, même au XI^e siècle, des pavages décoratifs; au XII^e, saint Bernard s'oppose à la représentation de figures en mosaïque; Saint-Remy (Reims), les cathédrales de Canterbury, d'Hildesheim reçurent cette décoration; Suger en fit usage à Saint-Denis; divers édifices de Gascogne, par exemple l'église de Sorde (Landes, XI^e s.), montrent des pavages de mosaïque. Le mariage de Théophano avec Othon II avait en Allemagne suscité quelques ateliers de mosaïstes.

Au XIII^e siècle, cet art fleurit dans toute l'Italie et l'influence romane y prévaut. Témoin la décoration de la cathédrale de Torcello, du transept droit et du pourtour de Saint-Marc, de la chapelle San Zeno (Venise), du baptistère de Saint-Jean à Florence (1225), œuvre du moine Jacobus (1225), d'Andrea Tafi, du Grec Apollonius et de Gaddo Gaddi (1265), mais œuvre souvent restaurée à cause de la mauvaise qualité des ciments. A la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e, nous rencontrons une série de grandes compositions: *Couronnement de Marie*, dans la cathédrale de Florence; *Assomption*, de Gadi (vers 1310), dans la cathédrale de Pise; œuvres de Jacques Torriti, Jacques de Camerino et Gaddo Gaddis, à Saint-Jean de Latran; de Torriti, Gaddi et Rusuti, à Sainte-Marie-Majeure; *Navicella* (détruite), de Giotto, sous le portique de Saint-Pierre. L'empereur Charles IV emmena en Allemagne des mosaïstes italiens qui décorèrent Saint-Veit à Prague; d'autres représentèrent à Marienwerder le *Martyre de saint Jean* (1380). Aux XIII^e et XIV^e siècles, l'art de la mosaïque avait pris en Italie un très grand développement; mais il commença à décliner lorsque les peintres se mirent à couvrir de fresques les longues murailles réservées naguère aux mosaïstes. En même temps, comme la mosaïque, pour se soutenir, tenta de rivaliser avec la peinture, elle perdit son caractère essentiellement décoratif en visant au fini; elle n'est plus dès lors qu'un pastiche, dont le seul mérite est d'être indestructible.

A côté de ces grandes pages fixées sur les murailles, le moyen âge nous a transmis de délicates mosaïques portatives, véritables bijoux faits de petits cubes d'émaux et de pierres précieuses encastrées dans de fines lamelles de métal; elles peuvent spécialement revendiquer le nom de byzantines. Devenues aujourd'hui très rares, elles ont été cataloguées et réunies en *Corpus* par M. Eng. Müntz. Aujourd'hui, on ne fabrique plus guère de mosaïques qu'à Rome, Paris et Florence; dans cette dernière ville, on s'attache particulièrement aux incrustations de marbre — *opus sectile* — avec applications de fleurs et de fruits en relief également de marbres de différentes couleurs.

Les architectes arabes et maures avaient tiré un grand parti de la mosaïque en revêtant les sols et les murs d'émaux et de briques formant des dessins géométriques. Une décoration de ce genre où furent intercalées de petites figures a été exécutée au début du XII^e siècle dans l'église Saint-

Clément de Rome. Au contraire, à partir de la Renaissance, la mosaïque dépossédée par la peinture d'un domaine, d'où l'insuffisance de ses moyens aurait dû la bannir définitivement, s'efforce de se maintenir en imitant de plus près sa rivale. Les mosaïques ne sont plus que des tableaux fixés au mur par l'émail. A Venise, les Zuccati copient les tableaux de Titien, de Pordenone; à partir de 1530 jusqu'en 1610, on remplace une grande partie des vieilles mosaïques de Saint-Marc. A Rome, Raphaël donne les cartons des détestables mosaïques de la chapelle Chigi à Sainte-Marie du Peuple. Pour décorer Saint-Pierre, se forme « la révérende fabrique pontificale de mosaïque », définitivement organisée par P.-P. Cristofari (1727), auquel Mattioli fournit de belles couleurs. Cet atelier existe encore aujourd'hui au Vatican. Il a copié des tableaux ou travaillé sur des cartons fournis par des peintres, et bien mince est la valeur artistique des innombrables mosaïques de Saint-Pierre. Depuis l'incendie de Saint-Paul hors les Murs (1823), la fabrique vaticane est occupée à décorer l'église reconstruite. Elle comprend une vingtaine d'artisans, dont dix mosaïstes. Une manufacture officielle analogue a été instituée à Saint-Pétersbourg. Une autre fut organisée à Paris par Belloni en 1804 et disparut en 1831; sa seule œuvre notable est la décoration de la salle de Melpomène au Louvre. Plus récemment, on a rouvert une école officielle de mosaïque, dont les résultats ont été pitoyables. — A Florence, se perpétue une fabrication moins ambitieuse consacrée surtout à la décoration mobilière : tables, portes, cheminées, vases, etc. A Venise, Salvati a fondé une grande fabrique de mosaïque d'émaux, qui copie des tableaux, restaure les vieilles mosaïques, décore des façades de maisons, etc.; elle travaille pour l'Europe entière; ce sont les ateliers vénitiens qui ont fourni les mosaïques de l'Opéra de Paris, du Panthéon, des cathédrales de Marseille, d'Aix-la-Chapelle, de la colonne de la Victoire à Berlin, etc. Aucune de ces œuvres ne mérite de fixer l'attention.

Au moyen âge, on peignait le sujet sur le mur et on y apposait ensuite les émaux achevés. Aujourd'hui le mosaïste exécute l'œuvre entière dans son atelier sur un cadre en plâtre, puis on colle au-dessus un fort papier; on découpe ensuite des morceaux qui sont numérotés et mis en place en les enfonçant dans le mortier mou. Quand il a durci, on enlève le papier. — L'émail spécial des mosaïstes, quelquefois appelé *smalte*, est composé normalement de 1.300 parties de sable, 600 de minium, 60 d'azotate de potasse, 300 de fluat de chaux, 400 de carbonate de soude, 500 de groisil (déchet d'une composition semblable qui naturellement n'existe pas à la première fonte). On colore par des oxydes métalliques. Pour les fonds d'or et d'argent, on place sur le cube de smalte une feuille d'or ou d'argent qu'on recouvre ensuite d'une pellicule de verre blanc.

L'emploi de matériaux autres que les petites pierres ou l'émail caractérise l'*intarsia* qui assemble des fragments de marbre et la marqueterie qui assemble des fragments de bois. La mosaïque a quelquefois employé des terres cuites, pierres naturelles, galets même, des pierres précieuses, de la nacre, mais ce sont des exceptions. F. DE MÉLY et A.-M. B.

II. HORTICULTURE. — Disposition donnée aux plantes sur le terrain, de manière à reproduire des figures et des dessins variés de formes et de coloris. Les mosaïques sont installées sur un terrain uni, horizontal ou en pente, sur les pelouses, autour des corbeilles de fleurs, des massifs d'arbustes. Les plantes à feuillage coloré se prêtant bien à la taille et au pincement et les plantes naines à floraison abondante servent à confectionner les mosaïques. Les soins à donner consistent à maintenir la régularité du dessin par des pincements et le remplacement des manquants et en des arrosages légers pour éviter le ravinement du sol, assez fréquents pour maintenir la fraîcheur nécessaire à une bonne végétation. G. BOYER.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — MIGNE, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*; Paris, 1851. — H. BARBEY DE JOUY, *les Mosaïques chrétiennes de Rome*; Paris, 1857. — BUCHER, *Gesch. der technischen Künste*, t. 1, avec bibliographie;

Stuttgart, 1876. — MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*; Paris, 1877. — LABARTE, *la Mosaïque dans l'antiquité*; Paris, s. d. — Le même, *les Arts industriels du moyen âge*; Paris, 1881. — GERSPACH, *la Mosaïque*; Paris, 1882. — De ROSSI, *Mosaici cristiani della chiesa di Roma*; Rome, 1871. — Eug. MUNTZ, *les Mosaïques byzantines portatives*; Caen, 1886. — Le même, *la Mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*; Nogent-le-Rotrou, 1893. — G. CLAUSSE, *les Monuments du christianisme au moyen âge, Basiliques et Mosaïques chrétiennes*; Paris, 1893. — Le même, *les Marbriers romains au moyen âge*; Paris, 1887. — De ROSSI, *Mosaici cristiani*; Rome, 1895.

MOSAMBÉ ou MOZAMBÉ (Bot.) (V. CLÉOME).

MOSANUS (V. MAESEN).

MOSASAURE (Paléont.). Sous le nom de Saurien de la Meuse, Cuvier a décrit un crâne de grand reptile trouvé en 1780 dans les carrières de la montagne Saint-Pierre à Maastricht; depuis la découverte faite par Hofmann, de nombreux débris du Saurien de la Meuse ont été recueillis; Conybeare, en 1824, a appliqué à ce reptile le nom de *Mosasaure*. Les caractères du genre sont : crâne allongé, os intermaxillaires fusionnés, non soudés aux nasaux, dents lisses, un peu arquées, supportées par des socles osseux, au nombre de 2 à l'intermaxillaire, de 14 au maxillaire supérieur, ptérygoïdiens non réunis sur la ligne médiane, colonne vertébrale avec 34 vertèbres présacrées et environ 100 vertèbres caudales, vertèbres sans zygosphène, vertèbres caudales comprimées latéralement avec les os en chevron, en partie soudés au centrum, en partie articulés et mobiles. Le *M. Camperi* Meyer atteignait environ 7 m. de long; une espèce beaucoup plus petite, *M. gracilis*, a été recueillie à Maastricht et dans le crétacé supérieur d'Angleterre; les couches crétacées du New Jersey, de la Caroline du Nord, de l'Alabama sont riches en débris appartenant à cinq espèces de Mosasaure. E. SAUVAGE.

BIBL. : CUVIER, *Ossements fossiles*, t. V, 2^e éd. — MEYER, *Palaeologica*, 1832. — ZITTEL, *Traité de paléont.*, 1893, t. III, p. 611.

MOSBACH. Ville d'Allemagne, ch.-l. de district du grand-duché de Bade, sur l'Elzbach, au pied de l'Odenwald; 3.459 hab. (en 1890). Bel hôtel de ville, ancienne église Sainte-Cécile; vieux château. Elle reçut à la fin du XIII^e siècle une charte urbaine, fut annexée en 1331 au Palatinat rhénan.

MOSBOURG. Ville forte située sur le lac Balaton (Hongrie). Elle fut fondée en 840 par le prince slave Pribina et fut la résidence de son fils Kocel. Les *Annales* de Fulda l'appellent *Urbs patudarum*. Le nom slave était probablement Blaten Grad.

MOSBOURG (Jean-Antoine-Michel AGAR, comte de), homme politique français, né à Mercuz (Lot) le 18 déc. 1774, mort à Paris le 8 nov. 1844. Avocat, puis professeur de belles-lettres à Cahors (1799), il fut jusqu'en 1801 commissaire près le gouvernement de Toscane. En l'an XII, il fut désigné par le Sénat pour siéger au Corps législatif comme député du Lot. En 1806, Murat, qui le connaissait de longue date et qui l'aimait fort, le nomma ministre des finances de son grand-duché de Berg et Clèves, lui donna la main d'une de ses nièces. Agar, qui avait été créé en cette occasion comte de Mosbourg, remplit les mêmes fonctions de ministre des finances auprès du roi de Naples. Il était d'ailleurs doué de grands talents administratifs et sa gestion fut très habile. Revenu en France en 1815, il se présenta, sans succès, à diverses élections législatives dans le Lot, comme candidat d'opposition, et il publia force brochures contre la politique financière de la Restauration. Le gouvernement de Juillet l'appuya aux élections du 24 oct. 1830, à Cahors. Elu député, réélu en 1831 et 1834, il siégea dans la majorité conservatrice et s'occupa surtout de questions financières. Il fut créé pair de France le 30 oct. 1837 et ne joua plus qu'un rôle très effacé. Citons de lui : *Discours en vers sur l'amitié* (Florence, 1801, in-8); *Lettre au comte de Villele sur le projet de remboursement ou de réduction des rentes* (Paris, 1824, in-8); *Observations sur le nouveau projet de loi pour la conversion des rentes* (1825, 2 vol. in-8).

MOSCA (Giuseppe), musicien italien, né à Naples en 1772. Elève de Fenaroli au Conservatoire de Loreto. Dès l'âge de dix-neuf ans, il commença à produire des opéras avec cette prodigieuse facilité qui distingue les compositeurs italiens de cette époque. En 1803, il vint à Paris où un emploi d'accompagnateur lui fut réservé au Théâtre-Italien. Quelques années plus tard, il retourna en Italie et fut nommé, en 1817, directeur de la musique au théâtre de Palerme. Après différents voyages, il se fixa en 1823 à Messine, où il mourut le 14 sept. 1839. Parmi ses quarante partitions aujourd'hui totalement oubliées, nous citerons seulement son opéra *I pretendenti delusi*, dans lequel il employa les effets de *crescendo* dont Rossini devait tant user. Il accusa même de plagiat le *maestro*, qui ne tint aucun compte de ses plaintes.

R. BR.

MOSCA (Luigi), frère du précédent, né à Naples en 1775, et comme lui élève de Fenaroli. Il fut maître de chapelle du roi et professeur de chant au collège royal de musique. Il mourut en 1824. Il a écrit divers oratorios et opéras dont quelques-uns obtinrent un succès passager.

MOSCHATELLINE (Bot.) (V. ADOXA).

MOSCHELÈS (Ignace), pianiste et compositeur bohème, né à Prague le 30 mai 1794, mort à Leipzig le 10 mars 1870. Fils d'un marchand israélite, il commença ses études musicales dans sa ville natale sous la direction de Denis Weber, et les continua à Vienne sous Albrechtsberger et Saliéri. Il parut dans les concerts depuis l'âge de douze ans, et ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les pianistes de son temps. Après de brillantes tournées en Europe, il se fixa à Londres en 1821, puis à Leipzig en 1846, comme professeur au Conservatoire. Ses compositions, au nombre de 142 œuvres numérotées et 31 sans numéros, consistent en sonates, fantaisies, variations, plusieurs livres d'études devenus classiques, huit concertos et de nombreux morceaux d'ensemble pour le piano avec divers instruments. Comme exécutant, Moschelès se fit remarquer par la qualité du son, par une connaissance approfondie de la littérature du piano, et par son habileté dans l'improvisation. Il a donné une adaptation anglaise des livres de Schindler et de Wegeler : *The Life of Beethoven* (Londres, 1841, 2 vol. in-8). Après sa mort, son journal a été publié par sa veuve : *Aus Moschelès Leben* (Leipzig, 1872, 2 vol. in-8).

M. BR.

BIBL. : LA MARA, *Musikalische Studienköpfe*, t. III, pp. 1 à 52.

MOSCHEN (Lamberto), anthropologiste italien, né à Levico (Trentin), en 1853; il est aujourd'hui professeur au lycée Umberto I^{er} à Rome. Il a publié dans les revues spéciales de nombreux travaux relatifs à des découvertes anthropologiques faites dans son pays natal.

MOSCHENI (Costanza), femme poète italienne, née à Lucques le 22 mai 1786, morte à Viareggio le 27 nov. 1831. Fille d'un médecin qui lui avait fait donner une éducation très complète, elle fut quelque temps institutrice au collège de Saint-Philippe à Milan (1822-25). Elle s'était exercée de bonne heure à la poésie et avait traduit en octaves, dès l'âge de quinze ans, le *Gonzalve de Cordoue* de Florian. Plusieurs académies, après avoir couronné ses poèmes et tragédies, l'avaient admise dans leur sein, notamment celle des Arcades. Elle a laissé une traduction de l'*Histoire grecque* de Robertson et les quatre premiers chants d'une *Etruriade*.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*.

MOSCHEROSCH (Johann-Michael), né à Strasbourg le 5 mars 1601, mort à Worms le 4 avr. 1669. Il est l'auteur des *Wunderliche und wahrhaftige Gesichte Philanders von Sittewald* (Strasbourg, 1643, 2 vol.), ouvrage maintes fois réimprimé dans le courant du xvii^e siècle (*Extraits*, par Robertag, dans la collection Kürschner, t. XXXII). L'auteur s'est vanté d'y avoir montré comme en un miroir le vrai caractère et la vie des hommes peints sous les couleurs naturelles de leur vanité, méchanceté, hypocrisie et insanité. Ces *Wunderliche* mé-

ritent encore aujourd'hui d'arrêter l'attention; car, outre qu'elles sont une précieuse contribution à l'histoire des mœurs au xvii^e siècle, il n'est pas rare, parmi le péle-mêle des digressions pédantesques et des mots de toute origine que charrie le style de l'auteur, de voir surgir des fragments de satire sociale et morale d'un ton sobre, d'un tour correct et fier et d'une éloquence énergique et significative.

Ed. BAILLY.

MOSCHINI (Giovanni-Antonio), historien et lettré italien, né à Venise le 17 juin 1773, mort à Venise le 18 juil. 1840. Après avoir achevé ses études chez les Somasques, il fut appelé à enseigner la grammaire supérieure au séminaire de San Cipriano à Murano, et, quand le siège de cette institution eut été transporté à Venise, il s'employa à améliorer l'outillage scientifique et littéraire qui y était très défectueux. Il fut ensuite chanoine de Saint-Marc et membre de plusieurs académies. Il a traduit du français l'abrégé fait par Landi de l'*Histoire de la littérature italienne* de Tiraboschi (Venise, 1804). On a en outre de lui : *La Vita e gli scritti del P. Giambattista Galliccioli* (id., 1806); *Vite di tre uomini illustri della famiglia Gradigo* (id., 1809); *Narrazione dell' Isola di Murano* (id., 1807); *Storia della letteratura Venexiana del secolo xviii* (id., 1807-8); *Memorie della vita di A. Solaro* (id., 1828, etc.).

M. MENGHINI.

BIBL. : TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*, VIII, 149. — PAROLARI, *Della vita e degli scritti di G. A. M.*; Venise, 1842.

MOSCHION, médecin romain du vi^e siècle, auteur d'un ouvrage sur les maladies des femmes qui est en quelque sorte l'abrégé de celui de Soranus sur le même sujet. Écrit en latin, cet ouvrage a été d'abord connu par une traduction grecque publiée à Bâle en 1566. L'original a été retrouvé en manuscrit à Copenhague et a été publié à Leipzig en 1882 avec le *Gynæciorum* de Soranus.

MOSCHUS (Zool.) (V. MUSC).

MOSCHUS, poète bucolique de Syracuse, qui vivait vers 150 av. J.-C. Nous avons conservé huit de ses poèmes (édités avec ceux de Théocrite et de Bion), dont quatre grands, parmi lesquels l'éloge funèbre de Bion. Sa poésie est d'allure vive et gaie.

MOSCHUS ou **MŌCHUS** DE SIDON, philosophe phénicien, auquel on a attribué l'invention de la théorie de atomes, que Leucippe et Démocrite lui auraient empruntée. Il paraît certain, d'après des témoignages formels, qu'il a existé un livre portant le nom de Mochus; mais nous n'avons pas de renseignements précis sur ce personnage. Quant à la prétendue dérivation de la doctrine de Démocrite, elle est fort invraisemblable. « Si l'écrit de Mochus, dit Ed. Zeller, renferma une théorie atomistique semblable à celle de Démocrite, il s'ensuivrait seulement que l'auteur a copié le philosophe d'Abdère... Les racines de la théorie atomistique apparaissent si nettement dans l'ancienne science grecque, qu'on ne peut songer à dériver cette théorie d'une source étrangère. Le texte de Damascius (un de ceux qui nous révèlent l'existence du livre de Mochus) montre que l'écrit de Mochus n'existait pas encore à l'époque d'Eudème. »

— Un autre *Moschus* nous est signalé sans autre indication par Diogène Laërce comme disciple de Phédon. V. BR.

MOSCOU (en russe : *Moskva*). Ville de Russie, seconde capitale de l'Empire, sur la Moskva, par 50° 45' 20" lat. N.; 35° 41' 2" long. E. de Paris; alt. 142 m.; à 600 kil. au S.-E. de Pétersbourg; à 3.000 kil. au N.-E. de Paris; 1.035.664 hab. (juil. 1898).

HISTORIQUE. — Située au centre même de l'empire, Moscou a été le point initial de la formation de l'immense Etat russe et conserve, à ce titre, aux yeux des orthodoxes, le prestige de l'originalité. Longtemps, d'ailleurs, le nom de Moscovie désignait, pour les étrangers, le pays de Russie. L'histoire de cette ville, actuellement une des plus peuplées et des plus remarquables du globe, est assez obscure. La plupart des documents se rapportant aux premières années de la cité nous ont été transmis par des voyageurs

étrangers, les annalistes russes ayant été fort sobres à cette époque lointaine. D'autre part, les fréquents incendies dont Moscou a été le théâtre ont dévoré les rares documents qu'on pouvait posséder sur cette ville. On attribue généralement à un prince, Dolgorouki, la fondation du premier bourg portant le nom de Moskva, du nom de la rivière sur laquelle le village était édifié (1150), sur l'emplacement du domaine du boiar Koutchka, exécuté par ordre de Jouro Dolgorouki. Le nom de Koutchkovo continua de désigner quelque temps la ville, concurremment avec celui de Moscou adopté par le fondateur pour la cité qu'il bâtit sur l'une des sept collines des rives de la Moskva, celle qui porte le Kremlin. Elle fut dévastée en 1176 par le prince de Riazan, en 1237 par les Mongols. Michel le Brave, frère cadet d'Alexandre Nevski, était prince de Moscou en 1248. Puis la région du Moscou actuel fut adjugée comme fief à Daniel Nevski, fils d'Alexandre Nevski (1261-1303), qui semble être le véritable fondateur de la puissance moscovite. A sa mort, le domaine de Moscou fut déjà assez étendu pour entrer en lutte avec sa rivale, Tver. Au commencement du xiv^e siècle, Moscou devint l'apanage du prince I. Kalita, fils de Daniel et neveu d'Alexandre Nevski (1328-1340). Sous le règne de ce prince, la ville, qui remplace Vladimir comme résidence du grand-duc et reçoit un métropolitain, prend une importance particulière et son histoire se trouve intimement liée au développement normal de l'Empire. Elle comprenait alors le Kremlin palissadé, le Possad, quartier environnant, le Sagorodjé, groupant les faubourgs, enfin le Sarechié (auj. Somot Kvoretchié), sur la rive droite de la rivière. En 1367, Dmitri Ivanovitch fit entourer le Kremlin d'un mur de pierres. Il repoussa les Lithuaniens (1368), mais ne put arrêter les Mongols (1382).

La fortune de Moscou semble être due, d'abord à sa position relativement éloignée des frontières extrêmes de la Russie et par suite mieux protégée contre les fréquentes incursions des Tatars; elle est due aussi à la politique adoptée par ses princes qui, tout en simulant une obéissance passive aux khans Tatars, prenaient peu à peu un certain ascendant sur les principautés environnantes. Chargés de recueillir les tributs, que les Russes payaient aux Mongols (V. RUSSIE), Kalita et ses successeurs réussirent à accumuler des richesses considérables dont ils firent bénéficier largement le clergé. Kalita eut l'heureuse inspiration d'obtenir le transfert dans sa capitale du métropolitain qui siégeait alors à Vladimir et nombre d'églises furent édifiées sous son règne, entre autres celles de l'Assomption et du Sauveur, au Kremlin. A la fin du xiv^e siècle, la supériorité de Moscou fut implicitement reconnue par les villes voisines qui se rangeaient sous son drapeau pour combattre les Tatars (bataille de Koulikovo, 1380). Ivan III (1462-1505) prit le premier le titre de tsar avec Moscou comme capitale de l'empire. La ville devint le siège de la principale noblesse du pays et celui des différents conseils. Sa renommée attire les étrangers. A cette époque furent aménagés les trois quartiers de la vieille ville : Kitai Gorod, le long du Kremlin, entouré comme lui d'un mur (1534); Bjelgorod, l'enveloppant en demi-cercle et, à son tour, protégé par une enceinte de pierres (1536) percée de neuf portes et par des boulevards en terre que Catherine II fit raser et remplacer par les boulevards (rues) actuels (Tverskoï, Strastnoï, Pietchistenski, etc.). Enfin, de 1588 à 1592, on construisit plus loin une troisième enceinte de palissades, remplacée en 1638 par un mur en terre et qui, englobant les anciens faubourgs, en forma le quartier de Zemliani Gorod, où résidèrent les gens du peuple, tandis que les bourgeois et la petite noblesse habitaient Bjelgorod, la haute noblesse et les Gosti (hôtes tels qu'ambassadeurs) le Kitai Gorod, et les princes le Kremlin. Nous trouvons une curieuse description de Moscou dans un petit livre, paru pour la première fois en 1607, par le capitaine Margeret, qui visita la capitale russe en 1600. « la ville de Mosco qui est vne grande ville, par laquelle passe vne riuière plus grande que la

Seine. La ville est enclose d'une muraille de bois qui a de circuit, comme l'estime, plus que Paris. Après elle a vne grande muraille qui a de circuit autant que la moitié de celle de bois, mais non au delà de la riuière. Puis il y a la troisième qui est de brique, qui enclost toutes les boutiques de pierre des marchands. Puis il y a le Chasteau qui est grand, et fut basti, au temps de Basilius Johannes, père de Johannes Basilius, par un Italien. Dans le Chasteau il y a diuerses Eglises de pierre, entre lesquelles il y en a quatre toutes couertes de cuire doré. La ville est pleine de bastimens de bois, chaque bastiment n'a que deux estages, mais vne grande place en leur logis à cause du feu auquel ils sont fort suiets depuis peu de temps; ils ont basti beaucoup d'Eglises de pierre. Il y en a aussi vn nombre infiny de bois et mesmes les rues sont pauees ou planchées de bois..... »

Le feu, le *coq rouge*, comme disent les Russes, contribua pour une large part à l'embellissement et à l'agrandissement de Moscou, car après chaque désastre les constructions s'élevaient plus spacieuses, souvent en pierre. De 1463 à 1500, plusieurs incendies dévastèrent complètement la ville. L'incendie de 1493 ne laissa debout que l'église de l'Assomption.

Sous le règne d'Ivan IV le Terrible, des sinistres multipliés détruisirent la presque totalité de Moscou. Le 12 avr. 1547 un quartier entier fut la proie des flammes; le 20 du même mois, une seconde partie de la ville, occupée par les tanneurs et les potiers, fut réduite en cendres. Le 21 janv. suivant, un incendie plus violent encore détruisit tout ce qui restait debout des sinistres précédents : le palais du tsar, le trésor, les archives, les images et les reliques des saints furent la proie des flammes. La célèbre image de la vierge de Vladimir fut épargnée miraculeusement par le fléau, qui avait coûté la vie à 1.700 personnes. La fréquence des désastres engageait les souverains à édicter des règlements particuliers pour la défense contre les incendiaires (car encore de nos jours nombre de ces incendies sont dus à la malveillance). Ils ordonnèrent particulièrement la construction sur des points désignés de maisons en brique.

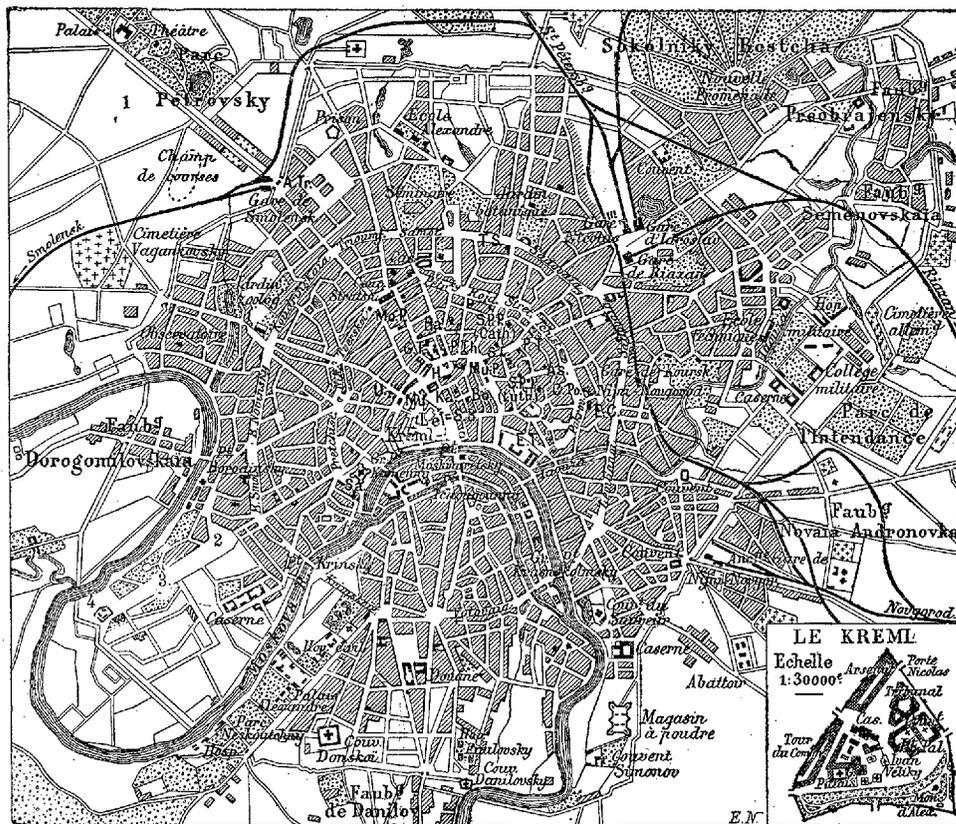
Les incendies ne furent pas les seules calamités que subit la vieille cité russe. Il y eut d'abord des disettes dont la plus terrible nous est rapportée de l'année 1602, sous le règne de Boris Godounov et que la tradition relate avoir fait près de 130.000 victimes, chiffre probablement fort exagéré, la population de la ville n'étant à cette époque que de peu supérieure à ce nombre; durant le règne de Catherine II, la peste, qui dura deux mois et fit en moyenne près de 1.000 victimes par jour. Pendant cette épidémie, l'archevêque Ambroise fut massacré dans une émeute pour avoir voulu faire enlever l'image miraculeuse de la Mère de Dieu de Bogolioubovo, que le peuple désespéré allait implorer en foule.

Nous ne citerons que pour mémoire les guerres soutenues par Moscou contre les Tatars, le pillage de la ville par le khan de Crimée Devletgerai en 1571, par les Polonais après la mort de Boris Godounov (1610), la défense héroïque organisée par le prince Pajarsky et le boucher Minine dont la statue se dresse actuellement sur l'une des principales places de la ville; le couronnement du tsar Michel Fedorovitch, fondateur de la dynastie des Romanov (1613), enfin le transfert de la capitale à Saint-Petersbourg (1703), où durent émigrer les sénateurs (1712). Ces événements appartiennent plutôt à l'histoire de l'empire russe. L'année 1812 compte, par contre, comme l'une des époques les plus marquantes dans l'histoire de Moscou. A l'arrivée de Napoléon, la ville mesurait déjà 50 kil. de tour renfermant plus de 300 édifices religieux. Sa population était de 400.000 hab. en hiver, 250.000 en été, répartis dans 9.257 maisons dont un sixième en pierre. L'empereur Napoléon entra à Moscou à la tête de la grande armée quelques jours après la bataille de Borodino. Thiers, dans son *Histoire de l'Empire*, décrit ainsi la ville et l'enthousiasme

qui s'est emparé des soldats du conquérant à la vue de la cité sainte : « Le temps était beau ; on hâta le pas malgré la chaleur pour gravir ces hauteurs d'où l'on jouirait enfin de la vue de cette capitale tant annoncée et tant promise. Arrivée au sommet d'un coteau, l'armée découvrit tout à coup au-dessous d'elle une ville immense, brillante de mille couleurs, surmontée d'une foule de dômes dorés resplendissants de lumière, mélange singulier de bois, de lacs, de palais, d'églises, de clochers, ville à la fois gothique et

byzantine, réalisant tout ce que les contes orientaux racontent des merveilles de l'Asie. Tandis que des monastères flanqués de tours formaient la ceinture de cette grande cité, au centre s'élevait sur une éminence une forte citadelle, espèce de capitol où se voyaient à la fois les temples de la divinité et les palais des empereurs, où au-dessus de murailles crénelées surgissaient des dômes majestueux portant l'emblème qui représente toute l'histoire de la Russie et toute son ambition, la croix sur le

MOSCOU



Plan au 95.000^e.

As. Eglise de l'Ascension.	Mo. P. Monument de Pouchkine.	S.P.P.(Luth.) Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (Luthérienne).
A.Tr. Arc de triomphe.	Mu. Musée historique.	T. S. Tour Soukharev.
Ba. Banque de l'Empire.	Mu. P. Musée polytechnique.	U. Université.
Bo. Bourse.	P.T. Postes et télégraphes.	1. Khodinskioké Polé (Champ Khodinskioké).
C.Po. Caserne Pokrovsky.	P. Th. Petit théâtre.	2. Place des Fêtes.
E. C. Ecole de commerce.	Sa. Eglise du Sauveur.	3. Champ des Vierges.
E. T. Enfants trouvés.	S. L. Eglise Saint-Louis.	4. Couvent des Vierges (Couvent Novodiévitchy).
G. T. Grand théâtre.	S.P.P.(Cath.) Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (Catholique).	
H. Hôtel de ville.		
Ka. Cathédrale de Kazan.		

croissant renversé. Cette citadelle, c'était le Kremlin, ancien séjour des tsars. A cet aspect magique, l'imagination, le sentiment de la gloire, s'exaltant à la fois, les soldats s'écrièrent tous ensemble : Moscou ! Moscou ! Ceux qui étaient restés au pied de la colline se hâtèrent d'accourir ; pour un moment, tous les rangs furent confondus et tout le monde voulait contempler la grande capitale où nous avait conduits une marche si aventureuse. On ne pouvait se rassasier de ce spectacle éblouissant et fait pour éveiller tant de sentiments divers... »

La ville paraissait complètement abandonnée de ses habitants. A peine en demeurait-il 12.000 à 15.000. Mais le soir même de l'arrivée de Napoléon au Kremlin le 2/14 sept.

plusieurs incendies éclatèrent sur différents points de la ville ; le lendemain, le vent propagea l'incendie et le 16 sept. Napoléon fut contraint d'abandonner, non sans péril, l'antique palais des tsars. L'incendie se prolongea jusqu'au 20 sept. Bien que le comte Rastopchine, gouverneur de la ville, s'en soit défendu (*la Vérité sur l'incendie de Moscou*, Paris, 1823), il paraît certain que c'est lui qui prépara et ordonna, sans en aviser Koutousov ni le tsar, la destruction de la capitale, afin de priver l'ennemi de ses ressources. Quand Koutousov fut parti, Rastopchine fit supprimer les pompes, amasser les matériaux combustibles, ouvrir les prisons et fit allumer les incendies par les criminels, en premier lieu son propre palais. De 2.600 mai-

sons de pierre 525 échappèrent, et de 6.600 de bois, 1.797. Les pertes furent évaluées à 321 millions de roubles. Le but fut atteint et Napoléon, obligé à la retraite, vit périr son armée. Le retard d'un mois qu'il apporta à ordonner le retour lui fut aussi fatal que l'incendie de Moscou. C'est le 7/19 oct. qu'il donna l'ordre de la retraite. En quittant la ville, les Français mirent le feu aux mines placées sous le Kremlin. Le palais Elisabeth, la porte du Sauveur, de la Trinité, la tour d'Ivan furent lézardées par les explosions. Les tsars s'occupèrent de relever la ville, les églises furent reconstruites et Moscou reprit la place prépondérante qu'elle avait dans l'empire. Bien que détrônée par Pierre le Grand qui transporta en 1703 le siège du gouvernement à Saint-Petersbourg, Moscou conserve encore son prestige comme *mère de la Russie* (*Matouchka Moskva*), tant par les manifestations de la vie religieuse et intellectuelle du pays que par l'extension de son activité matérielle, par son mouvement commercial et par sa grande industrie.

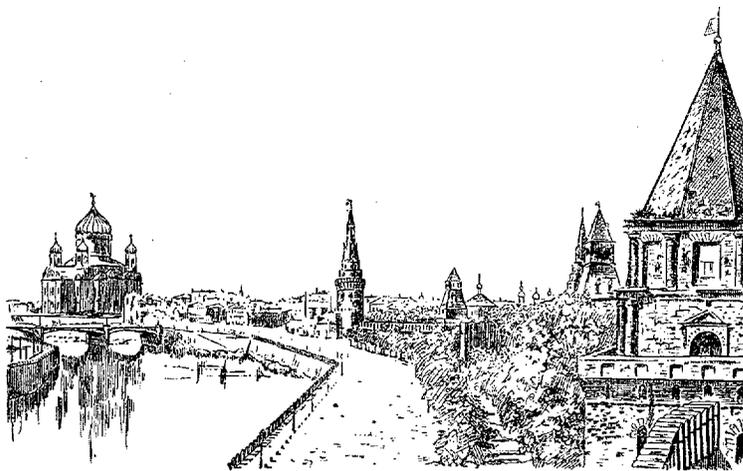
LA VILLE ACTUELLE. — Moscou occupe une surface de 73 kil. q. ; un tiers environ est occupé par les jardins tant privés que publics et les boulevards extérieurs. Sa forme générale est un parallélogramme dont la grande diagonale, du S.-O. au N.-E., a 13 1/2 verstes (14 kil.) ; la petite, du N.-O. au S.-E., 9 1/2 verstes (10 kil.). La ville est une fois

et demie moins grande que Saint-Petersbourg, un peu moins grande que Paris, plus grande que Vienne et Berlin et quatre fois un quart moins grande que Londres. Historiquement, Moscou s'est formée de cinq accroissements successifs : *Kremlin*, *Kitai Gorod*, *Biely Gorod*, *Zemlianny Gorod* et *Slobody*. Au point de vue administratif, Moscou est divisée en 17 sections (*tchasti*) et 40 quartiers (*outchastoks*) d'étendue et de proportions fort inégales, comme d'ailleurs toutes les grandes villes d'Europe où l'agglomération est différemment répartie. Semblable en cela à Paris, la plus grande partie de la ville est disposée sur l'une des rives (rive gauche) de la Moskva qui forme, dans sa traversée, deux grandes boucles d'une longueur totale de près de 20 kil.

Le Kremlin. Le Kremlin (ou Kreml) en vieux russe : *enceinte fortifiée*, est le noyau de Moscou, comme Moscou est le noyau de l'empire. C'est sur l'emplacement occupé par le Kremlin sur le bord de la rivière que Dolgorouki et ses successeurs édifièrent, peu à peu, les demeures princières, les premières églises et d'où s'étendirent progressivement les voies de l'ancienne capitale russe. Le Kremlin n'est pas proprement dit un quartier de la ville, c'est l'acropole de l'antique Athènes, c'est le Louvre de Paris, démesurément agrandi et dont les diverses constructions seront autant de pièces historiques aux dimensions colossales. Le Kremlin n'est pas habité par les profanes. Comme l'Alhambra, il ne renferme que des palais royaux, des églises, des casernes et des places. Ancienne citadelle, située sur une éminence, le Kreml est entouré d'une muraille de 12 m. d'élevation, très épaisse, et contournant une surface d'environ 4.000 m. de super-

ficie ; la muraille, jadis en bois, depuis 1367 en pierre, maintes fois détruite et maintes fois restaurée, est percée de 5 portes et flanquée de 18 tours, de hauteur inégale. Sur cet espace relativement restreint se trouvent réunis des monuments et des édifices de toutes les époques, ne se rapportant à aucun style connu, qui tiennent à la fois du byzantin, du gothique, de l'arabe et même des styles hindou et chinois. Des cinq portes qui donnent accès au Kreml, la plus vénérée est celle connue sous le nom de porte Spassky (du Sauveur), à l'E. On se découvre en la traversant (coutume qu'on observe d'ailleurs dans beaucoup d'autres villes russes, devant les églises orthodoxes et même catholiques romaines). C'est par cette porte que les tsars entraient autrefois au Kreml, après chaque événement important. C'est par là que passèrent : Ivan III, après la pacification de Novgorod ; Ivan le Terrible, après la prise de Kazan ; Vassili Chouisky, après avoir chassé l'usurpateur et les Polonais de Moscou. C'est à cette porte que le peuple se rendit à la rencontre du jeune Michel Romanov qu'il venait d'élire comme souverain. Enfin c'est par là qu'à partir de xviii^e siècle entrent les tsars le jour de leur couronnement. Parmi les principaux monuments que renferme le Kreml, il convient de citer en premier lieu la cathédrale de l'*Assomption* (*Ouspenski Sobor*),

édifiée primitivement, en 1326, par ordre de Kalita sur les conseils du métropolitain Pierre, qui y choisit le lieu de sa sépulture. L'église s'écroula un siècle et demi plus tard et fut rebâtie sous Ivan III, par le Bolonais Fioraventi, dans le style lombardo-byzantin, avec des coupoles indiennes. On y remarque l'image de Notre-Dame de Vladimir, peinte, d'après la



Le Kremlin vu de l'extérieur (à gauche l'église nouvelle Saint-Sauveur).

tradition, par l'évangéliste saint Luc et couverte d'une chasuble estimée à 500.000 fr. ; des ustensiles anciens : le trône du Monomaque où les empereurs entendaient la messe lors de la cérémonie du couronnement, et diverses autres reliques précieuses. C'est là que depuis le xv^e siècle ont lieu les couronnements des empereurs de Russie. La cathédrale de l'Annonciation (*Blagovietchensky Sobor*), fondée au commencement du xiv^e siècle, d'abord en bois, puis rebâtie de 1483 à 1489, domine le Kreml. On a réussi, en la restaurant, à conserver des fresques intéressantes pour l'histoire de l'art russe du xv^e siècle. On y voit une peinture curieuse protégée par un auvent de l'archange saint Michel apparaissant à la Vierge et l'image vénérée de la Mère de Dieu qui accompagna Donskoi sur le champ de bataille de Koulikovo.

L'église de l'*Archange-Saint-Michel*, fondée en 1333 en commémoration de la délivrance de la Russie de la famine, est surmontée de coupoles dorées et renferme les tombeaux de la plupart des empereurs moscovites. L'intérieur, quelque peu obscur, est revêtu de fresques dont l'une représente le *Jugement dernier*, et de portraits des anciens tsars. Dans le voisinage s'élève, à une hauteur de 82 m., la tour d'*Ivan Veliky* (Ivan le Grand), bâtiment octogonal, à trois étages, terminé par une coupole en cuivre doré. Ce monument est surtout célèbre par ses énormes

cloches : le gros bourdon, fondu en 1817 et posé en 1819, pèse 64.250 kilogr.

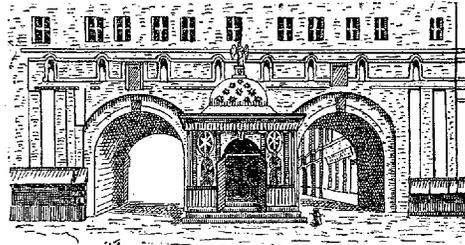
Au pied de la tour d'Ivan se dresse sur un socle de granit la fameuse *Reine des cloches* (*Tsar kotokol*), la plus grande des cloches connues. Primitivement elle était suspendue à un édifice en bois qui s'écrôla pendant un incendie. Relevée en 1735, elle tomba de son échafaudage avant qu'on ait pu la hisser sur le clocher ; ébréchée et profondément enfoncée dans le sol, la cloche a été extraite de la terre en 1836, par les soins de l'ingénieur français de Monferrand. Le morceau qui s'en était détaché dans la chute a été conservé au pied du socle. La hauteur de ce colosse est de 6 m. environ, sa circonférence de plus de 20 m., et son poids dépasse 190.000 kilogr.

A côté de ces églises, le Kremlin renferme nombre de palais d'une richesse et d'une beauté remarquables. C'est d'abord le *nouveau Palais*, bel édifice en pierre blanche surmonté d'une coupole dorée, construit de 1838 à 1844 sur l'emplacement d'anciens palais de bois et de pierre, brûlés pendant l'occupation française. Dans une cour intérieure on conserve la *petite église du Sauveur* érigée en 1330, prototype de toutes les églises du rite grec. La façade N. est formée par le *Téremnoi Dvoretz*, ou palais du Belvédère, ancien édifice dont la construction remonte à l'année 1487, agrandi en 1635. Il faut mentionner aussi : la *Granovitnaia Palata*, ou palais à facettes, ayant servi autrefois (et qu'on utilise encore de nos jours, exceptionnellement, comme lors du couronnement de l'empereur régnant) aux fêtes de la cour et de salle d'audience aux tsars dans les occasions solennelles ; l'*Orouïénnaia Palata* ou salle d'armes, où se trouve le trésor. On y conserve les bijoux de la famille impériale et les diamants de la couronne. Peu de musées présentent un assemblage aussi riche. On y admire la merveilleuse couronne de Vladimir, la plus ancienne relique historique du Trésor, nombre d'emblèmes impériaux, d'anciens ustensiles des tsars, des trônes tout scintillants de pierreries, des habits, des trophées d'armes russes et mongoles, des drapeaux pris à l'ennemi, des tableaux, des voitures, etc. Près de ce palais se trouvent les canons du Kremlin dont le plus remarquable est le *Tsar Pouchka* ou roi des canons, digne pendant de la cloche monstre, pesant près de 40.000 kilogr. et dont le boulet a un poids de près de 2.000 kilogr. Cette énorme pièce, fondue en 1586 sous Féodor Ivanovitch, n'a, d'ailleurs, jamais tiré un coup de canon, ce qui a fait dire à Herzen, un enfant de la ville : « Moscou est célèbre par sa cloche qui ne sonne pas et son canon qui ne tire pas. » La *Trésorerie des Patriarches*, dans le bâtiment synodal, est renommée pour ses riches collections de vieux objets sacrés et de livres anciens. Au N.-O. de la citadelle se trouve l'*Arsenal*, fondé en 1473, le long duquel sont rangées 875 pièces de canon prises à l'ennemi, dont 365 françaises. En face se dresse le Sénat, bâti sous Catherine II, siège de plusieurs administrations et de la cour d'appel. Le Kremlin contient également quelques couvents historiques : le *Tschoudov Monastir* ou monastère des miracles, d'où sortit le fameux faux Dmitri, et le monastère des Religieuses de l'Ascension, objet d'une vénération spéciale, le jour des Rameaux.

Kitai Gorod. Le second grand quartier de Moscou, quartier du haut commerce, est le *Kitai Gorod* (*ville chinoise*, ainsi dénommée, probablement, d'après les premiers commerçants chinois établis sur ce terrain). Kitai Gorod se développe en hémicycle au N.-E. du Kremlin qu'il touche immédiatement par la place Rouge, également entourée de murs. Là se trouvent les *Riady* (Lignes), sorte de vastes bazars, l'inévitable *Gostinni Dvor* (cour des Étrangers), bâtiments réservés aux magasins de vente, qu'on retrouve dans la plupart des grandes villes russes. On y vend les produits les plus divers, depuis l'article de Paris jusqu'aux fourrures du Kamtchatka. Toutes les productions de l'Europe et de l'Asie s'y trouvent réunies. Ce quartier, considéré comme l'une des curiosités de la

ville, est aussi le plus favorable à l'étranger pour l'étude des mœurs du marchand russe. Non loin des bazars on remarque le palais Romanov, demeure seigneuriale du xiv^e siècle, où naquit le fondateur de la dynastie régnante, maison restaurée en 1856-59 par ordre d'Alexandre II. On y conserve pieusement les objets qui garnissaient les chambres à l'époque de Michel.

La place Rouge (*Krasa ya plochtchad*), une des plus grandes (288 m. sur 160) et des plus animées de la ville, est ornée d'une statue de Minine et de Pojarski, les deux héros populaires de la Russie ; Minine, debout, appelle le peuple aux armes et le prince Pojarski, assis, saisit l'épée que lui tend le courageux boucher. A l'une des portes attenantes au Kremlin se trouve la célèbre chapelle, reproduite ci-dessous, *Notre-Dame Iverskaya* (d'Ibérie), datant de



Notre-Dame Iverskaya.

l'année 1669 et à laquelle les souverains ne manquent pas de rendre hommage dès leur arrivée à Moscou. Saint-Basile (*Vassili Blajenny*), dont nous donnons également une reproduction, est sans contredit le monument le plus étrange qu'ait conçu l'imagination d'un architecte. L'église fut construite sous Ivan IV, en 1554, et la légende raconte que, une fois terminée, le terrible monarque fit



Eglise Vassili Blajenny.

venir l'architecte et lui demanda s'il pouvait construire un édifice semblable. Sur sa réponse affirmative, le souverain lui fit couper la tête (selon d'autres, crever les yeux), afin que Vassili Blajenny restât un monument sans rival. Les douze coupôles en bulbe qui surmontent l'édifice n'ont entre elles aucun point de ressemblance. Les unes sont couvertes de facettes qui leur donnent l'aspect de pommes de pin ou d'ananas. D'autres présentent des renflements

allant en s'amincissant de bas en haut; il y en a de tor dues, de contournées, toutes de couleurs différentes. C'est un mélange bizarre de tous les styles, tenant de l'italien et du chinois, d'une polychromie exubérante et qui, malgré toutes ses irrégularités de construction, offre un coup d'œil saisissant. L'intérieur est formé d'une dizaine de chapelles séparées, obscures et remplies d'iconostases, de couloirs étranglés, véritable labyrinthe au milieu duquel repose le bienheureux *Basile*.

Parmi les autres monuments, d'ailleurs assez vulgaires, que renferme le *Kitai Gorod*, le plus intéressant est le musée historique, construit de 1877 à 1885 sur les plans de Sherwood. On y a rassemblé des antiquités ayant trait à l'histoire primitive de la Russie.

Biely Gorod, au N. de la Moskva, est le quartier des fonctionnaires, des nobles, des représentants, des professions libérales, quartier des écoles, des théâtres, tous édifices d'intérêt médiocre, sauf toutefois l'église du Saint-Sauveur qui mérite une mention spéciale. Ce vaste temple devait primitivement occuper un monticule, la montagne des *Moineaux*, qui domine la ville. L'érection de ce temple est la conséquence d'un vœu d'Alexandre I^{er} lors de la retraite de l'armée française; la première pierre fut posée en grande pompe, le 12 oct. 1817. Le terrain fut bientôt reconnu trop faible pour supporter une telle bâtisse et les travaux durent être suspendus. Le projet fut repris en 1839 et la construction dura jusqu'à l'année 1884. Seuls, les orthodoxes devaient contribuer à l'édification de ce temple. D'aspect fort imposant, l'église du Sauveur ne présente toutefois rien de bien remarquable et ne diffère que par ses dimensions (longueur de chaque façade, 83 m.; hauteur, 403^m,30) de temples orthodoxes qu'on trouve dans différentes villes de province. L'Université, la plus ancienne des universités russes, a été fondée, en 1755, par l'impératrice Elisabeth. Cet établissement renferme plusieurs facultés, des chaires spéciales de théologie, de philologie, une vaste bibliothèque, laboratoire, etc. Dans ce quartier se trouve également le célèbre musée Roumiantzev, fondé à Pétersbourg en 1828 et transporté à Moscou en 1864. Le musée Roumiantzev est surtout remarquable par les nombreux et intéressants documents qu'il renferme sur l'histoire nationale russe.

Zemlianny Gorod ou ville de terre, à l'E. de la ville, prend son nom de l'ancien rempart de terre qui l'entourait vers la fin du XVII^e siècle. Ce rempart est remplacé aujourd'hui par une ligne continue de boulevards, qui aboutissent d'un côté à la Porte Rouge (*Krasny Vorota*), seul mur d'enceinte qui subsiste de l'ancien rempart et qui a été restauré sous le règne d'Alexandre II. Peinte en rouge, avec des ornements blancs, la porte se compose de trois arcades avec colonnes. L'unique curiosité de ce quartier est la *galerie Tretiakov*, du nom de son fondateur, riche collection de peintures de la nouvelle école russe, surtout de l'école réaliste (donnée à la ville en 1892). Un grand nombre d'habitations, dans ce quartier, sont entourées de jardins. La rue la plus animée, *Miasnitskaya* (rue de la Boucherie), renferme divers bâtiments d'utilité publique: consistorio, poste centrale. Enfin les *Slobody* (faubourgs) forment le prolongement du *Zemlianny Gorod* jusqu'à la dernière enceinte, qui consiste elle-même en un mur peu élevé et d'un fossé qui entoure la ville entière. Là se trouvent des brasseries et des usines; le long de la *Iaouza*, petit affluent de la Moskva, s'élèvent des hôpitaux, des couvents et des cimetières. Ce quartier, comme le *Zemlianny Gorod*, renferme de nombreux et vastes espaces non bâtis, des plantations et des étangs. Ces derniers sont d'ailleurs fort nombreux dans Moscou. On en compte près de 200. Au S.-O. de la ville, un long boulevard conduit vers le célèbre monastère *Dievitchi* (des Vierges). Là se trouve aussi la *montagne des Moineaux*; d'où on jouit d'une vue superbe sur toute la ville. Au côté opposé, au N.-O., s'étend le *Khodinskoé Polé*, sorte de champ de Mars, devenu tristement célèbre par la terrible catastrophe

survenue le jour même du couronnement du tsar Nicolas II (mai 1896), et où trouvèrent la mort près de 1.000 personnes parmi la foule venue pour assister aux fêtes.

ASPECT GÉNÉRAL. — Moscou présente au total, avec les 313 églises et un chiffre double de chapelles, l'aspect d'une ville moitié européenne, moitié asiatique, où, à côté d'uneasure portant le cachet du XVI^e siècle, se dresse une maison à six étages pourvue de tous les luxes modernes. A l'exception de quelques voies larges, aérées, les rues sont généralement mal pavées, plus mal entretenues encore, souvent tortueuses, aux trottoirs rétrécis, remplies d'une foule bigarrée où domine le marchand à robe longue serrée à la taille ou enveloppé d'un touloup (pelisse sans couverture), portant casquette, type du marchand moscovite, qu'au premier aspect un œil non exercé prendra pour un vulgaire portefaix et qui consacre souvent plusieurs millions à une œuvre de charité. La plupart des établissements d'instruction publique, des musées, des galeries de tableaux ou d'œuvres de bienfaisance sont dus à des particuliers. Sous ce rapport Moscou est certainement l'une des villes les plus favorisées de l'Europe. Nous nous bornerons, plus loin, à la simple énumération de ces divers établissements dont le nombre et le fonctionnement font le plus grand honneur à la population moscovite et à l'esprit charitable des grands commerçants.

Climat. Par sa position à l'E. de l'Europe, Moscou participe au climat essentiellement continental, froid, sec et, par conséquent, très sain. Les froids comme les chaleurs y confinent à l'extrême. 74 années d'observations ont fourni pour la ville :

Janvier — 27 à + 10; mars — 19 à + 6,8; mai + 25 à + 30; octobre — 6 à + 16.

Les moyennes extrêmes observées sont + 31,4 et — 30,5. Des froids plus intenses ont dû également avoir lieu dans Moscou, puisqu'aux mois de déc. 1835 et janv. 1868 on constata que le mercure était gelé. Les Moscovites se plaignent également des fortes chaleurs qu'on subit parfois durant les mois d'été. La hauteur moyenne du baromètre est de 747,6 millim. Les variations constatées, 741,3 à 777,6. De mai à octobre, Moscou reçoit environ 340 millim. de pluie. La neige, en hiver, se maintient compacte, à une épaisseur considérable.

Statistique municipale. Démographie. Le premier recensement officiel de Moscou ne remonte qu'à l'année 1871. La population était alors de 601.000 hab.; en 1882, on constata un chiffre de population de 753.469. Enfin, le recensement fait au mois de févr. 1897 accusait 988.646 hab., chiffre sensiblement accru depuis, dépassant, comme nous avons dit plus haut, le nombre d'un million d'hab., dont une quarantaine de mille protestants, catholiques, juifs. Tous les autres sont présumés orthodoxes. En 1893, les naissances ont été de 28.305 dont 8.294 illégitimes; les décès, 27.064. Le nombre des femmes est supérieur d'environ 15.000 à celui des hommes.

Cette immense population est répartie entre 33.000 maisons d'habitation dont plus de la moitié sont en bois. Seul le centre de la ville renferme 90 % de maisons en pierre. Dans les autres quartiers, cette proportion n'est que de 20 à 36 %. On compte en outre près de 40.000 autres constructions. Une notable partie de la population (environ 10 %) occupe des sous-sols à la manière asiatique, ce qui ne laisse pas que d'influencer défavorablement la santé publique dans la ville.

Le nombre d'établissements hospitaliers est pourtant considérable: 495 maisons hospitalisent près de 80.000 individus des deux sexes. Moscou consacre annuellement de fortes sommes pour les établissements d'instruction publique, très nombreux dans la ville et prenant tous les ans une importance plus considérable.

En dehors de l'université déjà mentionnée, Moscou compte une académie agricole, l'institut des langues orientales (Lazarev), une école technique, une école commerciale, une école de dessin, 8 lycées, 5 collèges, deux facultés libres

(histoire et sciences naturelles) pour les femmes, 5 collèges et une dizaine d'écoles pour les filles, 8 écoles militaires, une académie de théologie, un séminaire, de nombreuses écoles primaires.

Le budget de la ville, venant immédiatement après celui de Saint-Petersbourg, est de 9 millions de roubles. Moscou participe en outre aux revenus départementaux pour la somme de 1 million, soit pour près de 60 % des revenus totaux du gouvernement. L'Etat, de son côté, perçoit, à Moscou annuellement, la somme de 1.200.000 roubles.

Industrie et commerce. Située au centre du pays, point de jonction des principales voies ferrées qui sillonnent la Russie, Moscou est à la fois la cité la plus industrielle et le centre commercial le plus important de tout l'empire russe. La ville compte près de 700 fabriques et usines, où sont employés environ 45.000 ouvriers. La production annuelle est estimée à 107 millions de roubles. Les industries principales sont : la filature de coton et de lin, le tissage du coton (indiennes), du lin, de la laine, ainsi que de la soie (gazes, satins, rubans, fils de soie) qui fait une concurrence aux produits de Lyon, la lingerie et les broderies, la draperie ordinaire. Les trois quarts de la population ouvrière sont employés dans l'industrie de la filature qui compte le plus grand nombre d'usines. Viennent ensuite les industries métallurgiques (11.000 ouvriers ; 1.400 usines), l'industrie des meubles, la carrosserie, l'orfèvrerie, la fabrication d'objets religieux, la papeterie, les fourrures, etc. Dans les environs de Moscou sont établies de grandes fabriques de produits chimiques et des ateliers de mécanique qui essaient de lutter, non sans succès, avec ceux de l'Angleterre pour la fabrication des machines.

Grâce à leur admirable esprit d'imitation, les Moscovites ont rapidement emprunté aux artisans occidentaux, venus dans le pays, leurs divers procédés de fabrication. Le rôle économique des colonies étrangères établies à Moscou est pourtant fort considérable. La colonie française, pour ne citer que celle-là, bien que la moins nombreuse, n'est cependant pas la moins active. 2.000 Français environ habitent actuellement Moscou, où réside aussi un consul général français. Dans ce chiffre la majeure partie est composée d'une population flottante de précepteurs, instituteurs, gouvernants. La partie fixe, commerçante et industrielle, occupe une place prépondérante dans le négoce de la ville. L'industrie de la soie a été introduite, au cours du siècle dernier, par des Français. Plusieurs filatures ont été créées, durant la première moitié de notre siècle, avec plus ou moins de succès. Il était réservé à un Lyonnais, M. Giraud, de fonder, à Moscou, le plus vaste établissement de Russie et du monde entier. Arrivé en 1865 comme ouvrier, devenu contremaitre, puis patron, M. Giraud est actuellement à la tête d'une maison située au centre de la ville et où sont groupées toutes les industries de la soie : moulinage, apprêt, tissage, etc., et qui compte 4.000 ouvriers et ouvrières. A côté de lui se sont créés des établissements rivaux, comme ceux de MM. Mouny et Goujon, qui comptent aussi plusieurs milliers d'ouvriers. Les usines d'indiennes de MM. Zundel et Hubner occupent chacune 2.000 à 3.000 ouvriers. L'industrie du coton est principalement entre les mains des Anglais et des Russes. La célèbre manufacture Nikolski, plus connue sous le nom de son directeur, M. Morosos, occupe régulièrement 15.000 ouvriers et jusqu'à 40.000 pendant certains moments de l'année.

Le mouvement commercial intense de la cité russe (plus de 2 milliards de roubles pour le mouvement commercial, 200 millions environ pour les produits industriels) a provoqué la création de nombreux établissements de crédit, parmi lesquels on compte 12 banques principales (succursale de la banque de l'Etat, du Comptoir d'escompte, la banque des Marchands, la banque Industrielle, agence du Crédit Lyonnais, de France) et grand nombre de banques de prêt sur gages (admissibles par les lois russes), diverses sociétés industrielles et commerciales qui ne le cèdent, en importance,

aux plus connues des sociétés analogues de l'O. de l'Europe. L'importance de la ville de Moscou comme cité commerciale et industrielle croitra encore d'une manière plus sensible lors de l'ouverture de la voie ferrée transsibérienne, destinée à relier l'ancienne capitale des tsars aux confins de la Chine. Moscou participe également, d'une manière heureuse, au mouvement scientifique et intellectuel du monde. De nombreuses associations scientifiques et littéraires, créées durant ces dernières années (sociétés historique, archéologique, club alpin), contribuent puissamment à la profusion des sciences et de l'instruction parmi le peuple. Les progrès modernes ne tarderont d'ailleurs pas d'envahir également l'antique cité des boïars. Déjà de nombreux quartiers de la ville sont éclairés à l'électricité ; des tramways sillonnent les rues en tous sens et le temps est proche où la ville de Moscou, tout en conservant son originalité, pourra rivaliser de luxe et de confort avec les capitales modernes de l'Europe.

Moscou a donné le jour à plusieurs poètes, littérateurs et hommes d'Etat qui sont la gloire de la Russie et dont nous citerons particulièrement le célèbre fabuliste Krylov, le poète Lermontov, les écrivains Griboiédov, Herzen, Dostoiévski, etc.

Gouvernement. — Le gouvernement, d'une étendue d'environ 33.000 kil. q., comprenait, lors de sa première division, sous le règne de Pierre le Grand, 39 villes, appartenant aux régions voisines de Kalouga, Toula, Riazan, Vladimir. Il est partagé actuellement en 13 districts administratifs, dénommés d'après leurs chefs-lieux : Moscou, Bogorodsk, Bronitzki, Kolomna, Serpoukhov, Podolsk, Vereia, Rouza, Zvenigorod, Mojaïsk, Volkolamsk, Klin, Dmitrov. Un système hydrographique fort étendu, appartenant presque entièrement au bassin de la Volga et dont plusieurs cours d'eau sont navigables sur de grandes distances (Oka, Doubna, Moskva, Chocha), le grand nombre de voies ferrées communiquant avec tous les points de l'Europe, joints au voisinage de la grande cité, ont fait du gouvernement de Moscou la région la plus industrielle de tout l'empire de la Russie. On compte dans le gouvernement (en dehors de la ville de Moscou) 1.300 usines occupant un personnel de 122.700 ouvriers ; la production atteint le chiffre de 140 millions de roubles par an. L'agriculture est également fort en honneur et occupe plus de la moitié de la population. — Nombre total des lieux habités, 7.549 ; 16 localités ont rang de ville. Pop. (la pop. de Moscou non comprise), 1.500.000, soit environ 50 hab. par kil. q. — Sol argileux, peu accidenté (la colline la plus élevée dans le district de Mojaïsk atteint à peine 250 m.) et dont plus du tiers (38,7 %) est occupé par de vastes forêts disséminées sur différents points du gouvernement. Les impositions atteignent 35 millions de roubles, dont près de 3 millions d'impôts indirects ; les budgets des villes varient de 9.000 roubles (Vokolamsk) à 104.000 (Serpoukhov). La valeur moyenne des terres dans le gouvernement est de 40 roubles l'hect. variant de 10 r. à 100 (dans le voisinage des villes). — On a constaté, enfin, que, grâce aux efforts constants des *zemstvos* (assemblées départementales), l'instruction tend à se développer d'une manière continue dans ce gouvernement où sur 4.000 recrues on ne compte plus, en 1892, que 1.601 illettrés, soit environ 40 %. — Le gouvernement est divisé en 942 paroisses, desservies par 1.147 églises. On y compte également 135 couvents et monastères, dont 12 pour femmes ; 3 églises catholiques, 1 arménienne, etc.

Le district ou banlieue de Moscou, dans le centre du gouvernement, a près de 2.740 kil. q., avec une pop. de 125.000 environ.

Traité de Moscou (1686). — La Pologne, désireuse de se garantir des invasions des Turcs et des Tartares, signa, le 6 mai 1686, avec le tsar de Russie un traité d'alliance par lequel, en échange de son assistance éventuelle contre ces dangereux voisins, elle lui cédait une partie de la Russie Blanche, avec Smolensk, Staradoub, Tchernigov, etc., et

toute la Petite-Russie, et replaçait sous la domination du tsar les Cosaques Zaporogues. Les limites établies par le traité de Moscou entre la Russie et la Pologne subsistèrent jusqu'au premier partage de ce dernier pays en 1772.

P. LEMOSOF.

BIBL. : Guides de GROSSMANN et KNEBEL (all., 1882) et CASTEVIN (franç., 1891). — RICHTER, *Description hist. et topogr. de Moscou*; Paris, 1812. — SULKOVSKI, *An historical account and description of the city of Moscow*; Londres, 1813. — SCHNITZLER, *Moscou*; Saint-Petersbourg, 1834. — FABRICIUS, *le Kremlin de Moscou*; Moscou, 1883. — Cf. la bibl. de l'art. RUSSIE.

MOSCOVA (V. MOSKVA).

MOSCOVIEN. Terme créé par Nikitin pour désigner l'ensemble des formations marines qui correspondent en Russie aux assises houillères westphaliennes du N. de l'Europe et s'y trouvent principalement représentées par des calcaires à *Spirifer Mosquensis* (V. CARBONIFÈRE).

MOSDOK. Ville de Russie, gouv. du Caucase, territoire et sur la r. g. du Terek, à 140 m. d'alt.; 14.104 hab. (en 1892) de races diverses, Kabardes, Ossètes, Tchetchènes, Géorgiens, Arméniens. Deux grandes foires annuelles de bétail (chevaux, moutons, etc.). Fabrication de bougies, savons, cuirs, alcool, commerce de cotonnades, lainages, thè en briques, soieries, denrées agricoles.

MOSELLANUS (Petrus), humaniste allemand, né à Bruttig-sur-Moselle en 1493, mort à Leipzig le 19 avr. 1524. Son vrai nom était Schade. Dès 1517, il fut nommé professeur de littérature grecque à l'université de Leipzig, où il contribua beaucoup à mettre en honneur les études classiques, en particulier par sa remarquable *Oratio de variarum linguarum cognitione paranda* (Leipzig, 1518).

BIBL. : O.-G. SCHMIDT, *Petrus Mosellanus*; Leipzig, 1867.

MOSSELLE (lat. *Mosella*, all. *Mosel*). Rivière de France et d'Allemagne, affl. g. du Rhin; 505 kil. dont 189 en France; bassin de 28.400 kil. q. Elle naît à l'O. des Vosges, près du col de Bussang, à 725 m. d'alt. sur la frontière, descend au S.-O. par Bussang, tourne au N.-O., traversant les dép. des Vosges et de Meurthe-et-Moselle (V. ces mots pour les détails), passe à Remiremont, Epinal, Charmes, Pont-Saint-Vincent, Frouard, Pont-à-Mousson, recevant la Moselotte, la Vologne, la Meurthe, elle entre dans la Lorraine allemande (V. LORRAINE), dont elle baigne le ch.-l., Metz, et les villes de Thionville et Sierck, y reçoit la Seille et l'Orne, sépare la Prusse rhénane à dr. du grand-duché de Luxembourg, absorbe la Sure et la Sarre, serpente en Prusse dans une vallée encaissée de rochers, où elle baigne Trèves et reçoit à g. le Salm, le Lieser, l'Alf, l'Uss, l'Elz, à dr. le Thron, le Flaum, le Bey. Elle est navigable sur 344 kil. depuis Frouard, les sinuosités du cours inférieur maintenant un suffisant niveau d'eau; le canal de la Moselle sert d'adjuvant en Lorraine allemande de Metz à la frontière. La navigation se fait sur des barques de 25 m. de long, sur 6 de large, solidement bâties et portant jusqu'à 500 quintaux.

Le long de la vallée inférieure de Trèves à Kochem s'étendent les vignobles qui produisent les vins de la Moselle; on y joint quelquefois ceux de Winingen et jusqu'à Coblenz. Ces vignobles occupent 5.500 hect. et produisent en moyenne 165.000 hectol. Ce sont surtout des vins blancs de nuance claire à reflet presque verdâtre, légers, très secs et peu généreux, d'un arôme spécial très doux. Ils sont plus acides, mais moins malsains que les vins du Rhin et ont un goût de terroir caractéristique. Ils ne se gardent guère au-delà de dix ans. Souvent le raisin ne mûrit pas et il faut chaptaliser le vin. On en peut rapprocher les vins de la Sarre (moins de 20.000 hect. par an), souvent vendus sous le même nom.

Département. — Le dép. de la Moselle fut formé en 1790 de territoires de Lorraine, du Luxembourg français, du Barrois et des Trois-Évêchés. Il comprenait 546.800 hect. divisés en 4 arr. (Metz, Briey, Sarreguemines, Thionville), 27 cant., 628 com. La plus grande partie fut annexée à l'Allemagne par le traité de Francfort et forma avec la partie démembrée du dép. de la Meurthe la prov.

de Lorraine allemande (V. LORRAINE), tandis que la partie de l'arr. de Briey demeurée française était réunie au reste du dép. de la Meurthe pour former celui de Meurthe-et-Moselle (V. ce mot).

BIBL. : V. LORRAINE et METZ. — QUÉPAT, *Dict. biogr. de l'ancien dép. de la Moselle*; Paris et Metz, 1887.

MOSELLOTTE. Rivière du dép. des Vosges (V. ce mot).

MOSEN (Julius), poète allemand, né à Mariency le 8 juil. 1803, mort en 1867. Il étudia le droit, fut avocat à Dresde, et, s'étant distingué dans la poésie dramatique, il reçut la direction du théâtre d'Oldenburg. De longues souffrances physiques supportées avec un stoïcisme inaltérable n'ont pas moins contribué que la noblesse de ses sentiments à donner à ses poésies une popularité momentanée, mais qui ne s'est pas soutenue. Mosen n'a pas le sentiment du vrai tragique. Ses drames historiques, *Heinrich der Finkler* (1836), *Cola Rienzi*, *König Otto III*, *Die Bräute von Florenz*, sont faiblement composés, déclamatoires, et écrits dans une langue sans homogénéité poétique. Dans ses épopées : *Lied vom Ritter Wahn* (1831), *Ahasver* (1838), l'intérêt est refroidi par des prétentions allégoriques et métaphysiques; dans les *Gedichte* (1836, 1874, 1884), il y a quelques fleurs exquises, *Andreas Hofer*, *Die letzten zehn vom 10 Regiment*, qui ont été recueillies par les anthologies; mais, en général, l'auteur n'a pas une personnalité à lui, et il flotte entre différents modèles. — Son fils a écrit sa biographie et publié un recueil en 6 vol. de ses œuvres (Leipzig, 1880). Ed. BAILLY.

MOSENTHAL (Salomon-Hermann), auteur dramatique allemand, né à Cassel le 14 janv. 1814, mort à Vienne le 17 févr. 1877. Il occupe un rang élevé parmi les représentants du drame populaire, au milieu de ce siècle. Plusieurs de ses pièces, remarquables par l'habileté de la construction et la beauté du langage (*Deborah*, 1849; *Der Sonnenwendhof*, 1857; *Die deutschen Komödianten*, 1863; *Der Schulz von Altenburen*, 1868), sont d'agréables spectacles. — Mosenthal a réussi également dans la poésie lyrique (*Gedichte*, Vienne, 1866). Ses œuvres ont été publiées en 1868, en 7 vol. Ed. BAILLY.

MOSER (Johann-Jakob), publiciste allemand, né à Stuttgart le 18 janv. 1701, mort le 30 sept. 1785. Il professa le droit à Tubingue, servit dans l'administration wurtembergoise, passa au service de la Prusse (1736), pour diriger l'université de Francfort-sur-l'Oder, se brouilla avec le roi et se retira à Ebersdorf (Reuss) de 1739 à 1747, fut chancelier du landgrave de Hesse-Hombourg (1747-49), tenta de fonder une académie à Hanau, lutta de 1754 à 1759 à Stuttgart en qualité de conseiller d'Etat contre les tendances absolutistes du duc de Wurtemberg, qui finit par le faire emprisonner, comme coupable d'un libelle, cinq ans à Hohentwiel. Frédéric le Grand le fit relâcher en 1764; le duc reconnut son innocence et lui rendit son titre. Ses innombrables écrits remplissent 500 volumes : les principaux sont : *Deutsches Staatsrecht* (Nuremberg, 1737-54, 50 vol.); *Neues deutsches Staatsrecht* (Stuttgart, 1766-75, 21 vol.; 3 vol. de suppl. en 1781-82); son autobiographie (3^e éd., Francfort et Leipzig, 1777-83, 4 vol.).

Son fils *Friedrich-Karl*, baron Moser, né à Stuttgart le 18 déc. 1723, mort à Ludwigsburg le 10 nov. 1798, passa au service des divers princes de Hesse, puis de l'Autriche (1766-70), devint ministre dirigeant de Hesse-Darmstadt (1772-80). Il a écrit sur le droit et la politique.

BIBL. : Herm. SCHULZE, *J.-J. Moser*; Leipzig, 1869.

MOSER (Gustav von), poète allemand, né le 11 mai 1825, est un des plus féconds et des plus goûtés parmi les poètes comiques dans le genre de la comédie bourgeoise, où il a eu quelquefois pour collaborateurs L'Arronge et Schönthan. — 17 volumes de ses *Lustspiele* ont été publiés (1873-86).

MOSER (Heinrich), voyageur et écrivain suisse, né à Saint-Petersbourg le 1^{er} mai 1844. Son père, le philanthrope de Schafhouse, auquel est due la création des forces motrices de cette ville, le fit élever en Suisse. Mais l'existence pai-

sible ne convenait pas à ses goûts d'aventure et, dès 1868, il part pour l'Asie centrale, parcourt le steppe kirghiz, le Semirétchié et les khanats indépendants, tente le passage aux Indes par Yarkand, puis par l'Afghanistan, et revient en Europe. Tôt après, il repart pour Tachkent et pour les Etats de l'émir de Bokkara dans lesquels il passa trois ans. La maladie le ramena en Suisse, mais en 1882 le général Tcherniaev le rappelle dans le Turkestan russe. A son retour parut, à Paris et Leipzig, son beau volume *A travers l'Asie centrale*, qui fut suivi d'une série d'études sur la colonisation russe au Turkestan, le transcaspien, le transsibérien, etc., et le plaça au premier rang des voyageurs pour la connaissance de cette région. En 1889, nouveau voyage avec le général Annenkov et séjour d'un an qui eut pour résultat un grand travail géographique et économique : *L'Irrigation dans l'Asie centrale* (Paris, 1893). Aujourd'hui le voyageur s'occupe plus spécialement des Balkans : il a publié en 1895 *A travers la Bosnie et l'Herzégovine*. M. Moser fait partie de nombreuses sociétés savantes.

E. KUHNÉ.

MOSÉS DE NARBONNE (Ber-Josua) (V. MOÏSE DE NARBONNE).

MOSSETTE. Costume ecclésiastique (V. CAMAIL).

MOSHEIM (Johann-Lorenz von), théologien luthérien, né à Lubeck le 9 oct. 1694, mort à Göttingen le 9 sept. 1755. Professeur de théologie à Helmstedt en 1723, à Göttingen en 1747, chancelier de cette dernière université, il fut un véritable réformateur de l'histoire ecclésiastique. Il publia : *Institutiones historiæ ecclesiasticæ* (1755) ; *Institutiones historiæ christianæ majores* (1763) ; *De rebus christianorum ante Constantinum M. Commentarii* (1767, 2 vol.) ; *Versuch einer unparteiischen und gründlichen Ketzergeschichte* (1746-48, 2 vol.). Il se distingua aussi comme prédicateur (*Heiligen Reden*, 1766, 3 vol.).

BIBL. : ROESSLER, *Gründung der Universität Göttingen*, 1855. — EHRENFUCHTER, *Göttinger Professoren*, 1872.

MOSLIKATSE, roi des *Matebelés* (V. ce mot).

MOSKCESTREM (V. MALSTROEM).

MOSKONISIA. Groupe d'îles de la côte d'Anatolie, vilayet des Iles, sandjak de Mytilène, sur la côte du golfe d'Edremid, et à l'entrée du port d'Aivali. Bien que les anciens l'eussent appelé les Cent îles (Hekatonnesoi), il se compose seulement de 40 îlots ; quelques-uns, très petits, ne sont que des rochers. Les plus considérables sont Moskonisia (longue de 10 kil.), avec une ville du même nom ; Kodon, Pera, Lios, Ankistri, Pyrgos, Gymnon, Argyronnis, Seferi, Oulita, Hagios Georgios, Hagios Johannes, Nisopoula, Kalamos, Sklabonnisos. — Fabrication d'huile et de savon. Population de marins et pêcheurs grecs (5.500 hab.). Mouvement maritime en 1890 : 172 vapeurs, 2.061 voiliers, d'un tonnage de 28.443 tonn., 419 vapeurs et 4 voiliers anglais, 27 voiliers grecs, 15 voiliers samiens, les autres ottomans.

BIBL. : CUISSET, *Turquie d'Asie*, t. I^{er}.

MOSKOVA (J.-N., prince de la), homme politique français (1803-57) (V. NEY).

MOSKVA. Rivière de Russie, affl. de l'Oka, qui naît dans le gouvernement de Smolensk, sous le nom de *Konoplevka*, prend au sortir des marais de Moskovrezkaia Luja celui de Moskva, se dirige vers l'E., traverse le gouvernement et la ville de Moscou, tourne au S.-E. et finit en aval de Kolomna après un cours de 490 kil. dont 180 navigables (à partir de Moscou). Sa largeur est de 85 m. près de la capitale, de 150 m. plus bas. Elle gèle du 15 nov. au 15 avr. Ses affluents principaux sont : à droite, la Pachra ; à gauche, l'Iskoni, la Rousa, l'Istra.

BATAILLE DE LA MOSCOVA. — La bataille de la Moscova ou de Borodino mit en présence le 7 sept. 1812 les armées de Koutousov et de Napoléon. Les forces étaient sensiblement égales, environ 130.000 hommes et 600 canons de chaque côté ; Koutousov, barrant à l'envahisseur la route de Moscou, prit position devant Mojaïsk, au confluent de la Moskva

et de la Kalouga, entre cette rivière et un grand bois traversé par la route. Il avait sa droite à Borodino, sa gauche sur la Kalouga à Semenovskoïé, couverte par des retranchements, la triple redoute de Bagration. Entre Borodino et Semenovskoïé se dressait la redoute Rajevski. La bataille eut pour enjeu la possession de ces redoutes. Elle fut extrêmement acharnée, une indisposition empêchant Napoléon de la diriger. L'avant-veille, une redoute russe établie sur le flanc de la route fut enlevée par le 61^e de ligne au prix de grands sacrifices. Les ordres de service furent donnés à deux heures du matin, et la bataille engagée par Poniatovski à six heures. Une heure après, le prince Eugène enleva Borodino sur la gauche française ; Davout emporta la première, puis la seconde des redoutes Bagration, tandis que Murat balayait la plaine ; la troisième et grande redoute fut prise par Morand, reprise par les Russes ; Montbrun, Caulaincourt furent tués à l'attaque ; Ney finit par s'en rendre maître, tandis que Grouchy et le prince Eugène prenaient le dessus à gauche. Il était trois heures ; les Russes continuèrent de se défendre derrière les ravins situés plus loin. L'épuisement des deux armées ralentit le combat. Napoléon, qui y avait assisté en spectateur affaissé, ne voulut pas laisser donner la garde impériale qui eût achevé la destruction de l'armée russe. Celle-ci put donc se retirer en bon ordre. Les pertes des Russes furent de 45.000 hommes, celles des Français de 30.000. Bagration tué dans la lutte fut enterré sur le champ de bataille. Le résultat de la victoire fut la prise de Moscou.

A.-M. B.

MOSLAVINA (*Mons Claudius*). Vignoble renommé de Croatie-Slavonie, au S. du comitat de Belovar. L'empereur Claude II y fit planter des vignes sur les hauteurs granitiques dominées par le Hunkaberg (494 m.).

MOSLÈS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 372 hab.

MOSLINOS (Michel) (V. MOLINOS).

MOSLINS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Avize ; 366 hab. Sur le territoire de cette commune se trouvait l'abbaye d'*Argensolles* (V. ce mot).

MOSNAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf ; 388 hab. Stat. du chem. de fer de l'État.

MOSNAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis ; 681 hab.

MOSNAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Argenton ; 769 hab.

MOSNERON DE LAUNAY (Jean-Baptiste), écrivain et homme politique français, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 28 août 1738, mort à Saint-Gaudens (Haute-Garonne) en 1830. Traducteur du *Paradis perdu* de Milton (1786), officier municipal à Nantes (1789), député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative (5 sept. 1791), il siégea au côté droit et fut un des défenseurs de Louis XVI au 10 août. Député de son département au Corps législatif de 1799 à 1803, il publia une *Vie de Milton* (1804) et des romans. La Restauration lui donna la direction de l'entrepôt des tabacs à Saint-Gaudens et le titre de baron (1822).

MOSNES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise ; 1.024 hab.

MOSONY (all. *Wieselburg*). Comitat hongrois de la r. dr. du Danube, limitrophe de la Basse-Autriche, séparé de Hansag par le lac de Neusiedl et les marais du comitat de Sopron (Oedenburg) ; 1.944 kil. q. ; 85.050 hab. (en 1890), Allemands, Magyars, Croates, catholiques ou protestants. Le ch.-l. est Ungarisch-Altenburg.

MOSQUL (Asie) (V. Mossoul).

MOSQUÉE (Archit.). Edifice consacré au culte dans la religion musulmane et comprenant souvent, à côté de la mosquée proprement dite et du ou des *minarets* (V. ce mot) l'accompagnant, des bâtiments divers, latrines, fontaines, bains, écoles, tribunal, tombeau et même caravansérail, tous édifices qui peuvent former avec la mosquée un ensemble architectural comparable en importance aux abbayes chrétiennes du moyen âge. Les mosquées

offrent généralement un plan carré ou rectangulaire, à la partie antérieure duquel est une cour avec fontaine. Une ou plusieurs rangées de colonnes, dans les grandes mosquées, forment des portiques sur trois côtés de cette cour et conduisent à la partie du fond, elle aussi divisée par plusieurs rangées de colonnes et où se trouvent la chaire à prêcher et le *mirhab* (V. ce mot), ce dernier toujours orienté vers la Mecque. Ce plan est celui de la *mosquée d'Amrou*, au Caire, reproduit vol. III, p. 714, fig. 1 (ARCHITECTURE MUSULMANE). Commencée dans la vingtième année de l'hégire (642 de notre ère), cette mosquée fut souvent imitée dans tout le monde musulman pendant plusieurs siècles. Cependant, au Caire même et de l'Inde à l'Espagne, de nombreuses mosquées furent élevées sur des plans différents du plan de cette mosquée d'Amrou, comme à Constantinople par exemple, où, après la prise de cette ville par les Turcs, des mosquées furent construites sur des plans inspirés de celui de l'église grecque de Sainte-Sophie devenue la principale mosquée de la ville ; en effet, dans la religion musulmane, il n'y a pas de prescription réglant la forme et les dispositions des édifices religieux, sauf l'orientation forcée du *mirhab* vers La Mecque et l'élevation d'un *minaret* d'où le muezzin rappelle aux fidèles les heures des prières. (On trouvera des vues de différentes mosquées aux articles AZHAR (Al), BARBOUQ, BÉNARÈS, BOUQAQ, CÉRAMIQUE, INDE.)

Charles LUCAS.

MOSQUITOS (Côte des). Zone côtière du Nicaragua, sur la mer des Caraïbes, qui s'étend sur 550 kil., de l'embouchure du San Juan au S., du cap Gracias à Dios au N. La partie centrale sur 300 kil. de long., entre les rios Rama au S. et Hueso au N., forme jusqu'à une profondeur moyenne de 80 kil. à l'intérieur, ce qu'on nomme aujourd'hui dép. de la *Côte atlantique* ou de *Zelaya* et qui s'appelait jadis *Mosquitia* ou royaume des Mosquitos. La géographie physique en est décrite à l'art. NICARAGUA. Les *Mosquitos* ou *Moscós* sont des Indiens, très mélangés de nègres, au nombre d'environ 6.000, vivant de pêche et de culture. La population totale est évaluée à 15.000 âmes. C'est un pays riche en bois précieux, salsepareille, cacao, café, sucre, mais marécageux et malsain. Cette région, découverte dès 1502 par Christophe Colomb, ne fut jamais occupée effectivement par l'Espagne. Quand les Anglais eurent pris la Jamaïque, les chefs des Mosquitos nouèrent des relations avec eux. Cette côte servit de refuge aux boucaniers et aux esclaves fugitifs des pays voisins ; mais les divers essais de colonisation tentés par les Anglais à partir de 1635 échouèrent. En 1786, ils renoncèrent à la Mosquitia. Les Espagnols ne purent en soumettre les habitants et le prince ou roi des Mosquitos se trouva indépendant. La fiction de sa souveraineté fut soutenue par les Anglais. En 1820, il céda le territoire de Poyais, au N., à l'Écossais Mac Gregor qui voulut y créer la colonie de *Nouvelle-Neustrie*. Les indigènes et les Espagnols l'en empêchèrent. Le Honduras, Costa-Rica et le Nicaragua revendiquèrent cette côte ; les Nicaraguans occupèrent l'embouchure du San Juan, mais le colonel Mac Donald, gouverneur de Belize, vint avec le roi des Mosquitos expulser leur garnison. A dater de ce jour, l'Angleterre recommença d'affirmer son protectorat sur la Mosquitia ; une société anglaise acheta le territoire compris entre le cap Gracias à Dios et le Patuca (Honduras) ; deux autres colonies se fondèrent (Blackriver et Blewfields), recrutèrent en 1846-48 des colons prussiens. Mais les États-Unis s'émurent des entreprises anglaises sur l'Amérique centrale et dans le traité de 1850 firent insérer une clause par laquelle les deux puissances s'interdisaient de s'en emparer. Finalement le traité du 28 janv. 1860 mit fin au pseudo-protectorat britannique au profit du Nicaragua, auquel fut abandonné en même temps le port franc de San Juan ou Greytown.

MOSS. Ville de Norvège, cercle de Smålenen, à l'E. du fjord de Christiania ; 8.036 hab. (en 1890). Son port est excellent et très fréquenté. On y fait surtout le commerce

des ouvrages en bois. Le 14 août 1814 y fut signée la convention qui unit la Suède et la Norvège sous le même roi.

BIBL. : NIELSEN, *Der Vertrag von Moss* ; Kiel, 1895.

MOSS-STÈE. Ville d'Angleterre, faubourg de Manchester ; 23.833 hab. (en 1891). Cotonnades.

MOSSAKA. Rivière du Congo français, qui forme un affluent droit du Congo, dans lequel elle se jette en amont d'Alima.

MOSSALSK. Ville de Russie, gouv. de Kalouga, sur la Mojaïka ; 2.400 hab. Ce fut après le XIII^e siècle le centre d'une principauté détachée de celle de Tchernigov et annexée à la Russie en 1500.

MOSSAMÉDES. Ville de la colonie portugaise d'Angola, ch.-l. de la province de Mossamédès, située dans la baie de Angra do Negro, au N. de l'embouchure du fleuve Cunene ; 2.000 hab., dont 800 Européens. Sa fondation remonte à 1840 et est due à la salubrité du climat et à l'excellence du mouillage. On prétend en effet qu'on y jouit d'une température plus douce encore qu'à Nice. La ville de Mossamédès est en voie de transformation et son commerce ne cesse de prendre du développement. — La province de Mossamédès s'étend sur le littoral du fleuve Cunene au cap Santa Maria. Ses limites ne sont pas bien déterminées. Elle comporte 22.000 hab. et se divise en six cantons. Le littoral se découpe en baies dont les plus importantes sont celles de Caldeira avec le port de Carumjamba et du Great Fish avec le port de Pequena Provoação. Derrière ces baies s'élèvent des collines basaltiques et granitiques ; le pays à l'intérieur est fort beau d'aspect, et paraît appelé à un brillant avenir, mais est aujourd'hui à peu près inhabité.

D^r ROUIRE.

MOSSCHION, sculpteur grec, fils d'Adamas, Athénien. On a trouvé à Délos une base de statue, probablement d'*Isis*, faite par Mosschion, en collaboration avec ses deux frères, Dionysodore et Adamas. Les caractères et les formes grammaticales de l'inscription, les données historiques qu'on y relève permettent de lui assigner comme date l'an 110 av. J.-C.

André BAUDRILLART.

BIBL. : E. LEWY, *Inscript. Griech. Bildhauer*, n° 243. — BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. I, p. 554, 1^{re} éd. — HOMOLLE, *Bull. de corresp. hell.*, VI, p. 326, n° 20 ; *Corp. Inscr. Gr.*, n° 2298.

MOSSÉ (J.-M.), littérateur français, né à Carpentras vers 1780, mort à Paris le 21 févr. 1825. Collaborateur du *Mercur*, il composa quantité de petits livres à titres sensationnels, qu'il vendait lui-même, commerce qui ne l'enrichit pas, car il se suicida. Citons : *la Chronique de Paris* (Paris, 1819, 2 vol. in-8) ; *l'Art de choisir une femme et d'être heureux avec elle* (1823, in-12) ; *l'Art de conserver et d'augmenter la beauté* (1822, in-22) ; *l'Art de se faire aimer des femmes et de se conduire dans le monde* (1822, in-12) ; *Eucharis, ou les sensations de l'amour* (1824, 3 vol. in-12) ; *les Traverses des salons et des lieux publics* (1822, in-12), etc. Mossé, dont le véritable nom paraît être Mosès, a usé des pseudonymes de *L'Ami* et de *Lejoyeux de Saint-Acre*.

MOSSEÏB ou **MOUSSAÏB.** Ville du vilayet de Bagdad, à 60 kil. S.-S.-O. de cette ville, sur les deux rives de l'Euphrate, qui, en ce point, est franchi par un pont de bateaux. Lieu de passage des pèlerins chiïtes ; 500 hab. C'est la que, dans le projet de Midhat Pacha, devait être jeté sur l'Euphrate le viaduc du chemin de fer transasiatique (de la Méditerranée au golfe Persique).

MOSSEÏLA (V. HADRAMAOUT).

MOSSEL BAY ou **ALI WAL SOUTH.** Ville de la colonie du Cap, ch.-l. du comté de Mossel Bay, sur la rive occidentale de la baie de Mossel : celle-ci, ouverte aux vents de S.-E., mais la plus sûre du littoral du Cap après celles de Saldanha et de Simon. La ville est pittoresquement située au bas (32 m. d'alt.), et au N. de la péninsule rocheuse du cap Saint-Blaise (193 m.), qui l'abrite ainsi que son port des vents du S. ; 2.000 hab. Le port est excellent ; phare A défaut du réseau ferré, qui est éloigné, les communications

se font par mer avec les villes de la côte. En 1886, 374 navires jaugeant 655.724 tonneaux; échanges: 3.887.350 fr.

MOSSET. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades; 849 hab. Carrières de marbre et de talc. Stéatites. Ancien château du xv^e siècle, crénelé et flanqué de tours rondes. Maisons fortifiées avec tourelles en encorbellement. Restes de l'enceinte fortifiée. Ruines du château et de l'abbaye de Corbiac. Tour de Mascarda du xiii^e siècle.

MOSSI. Peuple et pays de la boucle du Niger, situé au N. du 10° de lat. N. et compris entre le Liptako au N., le Gourma à l'E., le pays de Yendi au S. et le Macina à l'O. Sa capitale, ou plutôt la résidence de son principal chef, est Ouagadogho. L'organisation politique du Mossi tient à la fois du système féodal et du système fédératif. Le pays est en effet divisé en 333 petits Etats autonomes à la tête de chacun desquels se trouve un chef qu'on appelle *naba*. Tous les nabas prétendent sortir de la même famille. D'après les traditions indigènes en effet, le premier roi de la race aurait eu 333 enfants entre lesquels il partagea, à son lit de mort, son royaume. L'ainé eut pour sa part Ouagadogho, la ville centrale du Mossi, et garda une sorte de suzeraineté sur ses nombreux frères. Aujourd'hui encore, le *naba* de Ouagadogho a conservé sur tous les autres nabas une autorité nominale. Les habitants du Mossi ne forment pas un peuple homogène. A côté des Mossis indigènes se trouvent des Mandingues et des Foulahs dont le nombre ne cesse de s'accroître. Les Mossis sont d'habiles commerçants, qui voyagent en colportant à travers tous les pays de la boucle du Niger leurs produits: bandes de coton tissées dans le pays, cuivre travaillé, noix de kola, etc. Ce pays est compris dans la zone du protectorat français par les conventions franco-allemande et franco-anglaise de 1898. A.-M. B.

MOSSLEY. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur le Tame; 14.162 hab. (en 1891). Cotonnades, lainages.

MOSSO (Angelo), physiologiste italien contemporain, né à Turin le 31 mai 1846. Il fut élève de Moleschott, de Schuff et de Ludwig, devint en 1876 professeur de thérapeutique à Turin, et depuis 1880 y occupe avec éclat la chaire de physiologie. Il est l'auteur de travaux remarquables, celui sur la circulation cérébrale a été couronné par l'Académie des Lincei (1879). Citons encore: *Sulla paura* (Milan, 1884), traduit en français: *la Peur, étude psycho-physiologique* (Paris, 1885, in-12). Il dirige en outre les *Archives italiennes de biologie*, en français, fondées en 1882. Dr L. Hn.

MOSSON (Le). Rivière du dép. de l'Hérault (V. ce mot, t. XIX, p. 1140).

MOSSON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon; 184 hab.

MOSSORO (SANTA LUCIA DO). Ville du Brésil, Etat de Rio Grande do Norte, sur le Mossoro ou Apody, à 50 kil. de l'Océan. Commerce de sel et de coton.

MOSSOTTI (Ottaviano-Fabrizio), astronome et mathématicien italien, né à Novare le 18 avr. 1791, mort à Pise en mars 1863. D'abord assistant à l'Observatoire de Milan, puis professeur de physique et de mathématiques aux universités de Buenos Aires et de Corfou, il obtint en 1841 la chaire d'astronomie et de géodésie de l'université de Pise. Il était membre de la Société italienne. Il a publié dans les *Memorie* de cette Société et dans plusieurs autres recueils d'intéressants travaux sur le mouvement des fluides, la tension de la vapeur d'eau, les taches du soleil, les scintillations des étoiles, les éléments de la comète d'Encke. Il a donné à part: *Sur les forces qui régissent la constitution intérieure des corps* (Turin, 1836); *Sulla costituzione di sistema stellare* (Corfou, 1840); *Dell'azione delle forze molecolari* (Milan, 1840); *Lezioni di meccanica razionale* (Florence, 1850), etc. L. S.

MOSSOUL EL MAOUSIL (*Mosul*). Ville de Turquie d'Asie, ch.-l. du vilayet de ce nom, sur la rive dr. du Tigre; 60.000 hab. Entourée d'une enceinte en ruines, elle a des

rues étroites, rarement pavées, quelques bazars, 60 cafés, 29 mosquées, 13 églises chrétiennes (nestoriens, jacobites, etc.). Au N. sont les cimetières et quelques tombes de saints. Un pont de bateaux, long de 250 m., franchit le Tigre. La population est formée de Turcs, d'Arabes métissés d'Araméens, de Chaldéens, de Kurdes, etc. Un pacha turc y réside. Située en face des ruines de Ninive, au cœur de l'ancienne Assyrie, non loin d'Arbelles (Erbil), sur une des grandes routes stratégiques et commerciales de l'Asie, Mossoul eut une grande importance à l'époque du khalifat. Mentionnée pour la première fois en 636, elle devint lors de la décadence abbaside capitale d'une principauté autonome d'atabeks turcs (V. ATABEKS). Souvent prise et dévastée dans les guerres entre Syriens, Turcs, Persans, Mongols, elle repoussa en dernier lieu l'attaque de Nadir Chah en 1743. Son importance commerciale a bien diminué, quoiqu'elle reste l'entrepôt du Kurdistan; l'insécurité des routes paralyse le transit entre Bagdad et la Syrie ou l'Arménie. Les mousselines qui firent sa célébrité et ont conservé le nom de Mossoul ne s'y fabriquent plus guère; on tanne des cuirs et fait des objets en filigrane; c'est de l'étranger que viennent la plupart des lainages et cotonnades qui s'échangent contre les grains, les peaux, le coton, les noix de galle des vallées voisines.

Le vilayet de Mossoul a 75.700 kil. q. et 300.000 hab. Il se divise en trois sandjaks: Mossoul, Chehrizov ou Kesouk, Suleimanié.

A.-M. B.
MOSSOULO. Peuple vivant dans la colonie portugaise d'Angola, sur la côte, entre le Logé et le Honzo, au S. d'Ambriz.

MOSTADHER-BILLAH (Aboul-Abbas-Ahmed el-), quarante-septième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 1078, mort à Bagdad en 1118. Il était fils de Moktadi et monta sur le trône en 1094 après la mort de son père, sous la tutelle du sultan, l'émir-el-omra, le Seldjoukide Bark-Yarouk. Ce khalife ne chercha pas à exercer la plus faible autorité sur les restes de son empire; les Francs et les Egyptiens se disputèrent la Syrie sans qu'il se préoccupât de ces luttes qui devaient, que les uns ou les autres soient vainqueurs, se terminer par la perte de ce pays. En 1098, Kitbougha, général de Bark-Yarouk, allié aux princes de Damas et d'Alep, fut complètement battu par les troupes des croisés et en 1099 Jérusalem tomba entre les mains des Francs. Cet événement, qui répandit une terreur inconcevable dans tout le monde de l'Islam, ne parvint pas à tirer le khalife de son apathie et il refusa du secours aux habitants de la Syrie; après la mort de Bark-Yarouk, il passa sous la domination de ses successeurs, sans essayer de reconquérir quelque autorité. Il eut pour successeur son fils Mostarsched-Billah. E. BLOCHET.

BIBL.: IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*. — SOYOUTH, *Histoire des khalifes*. — ABOUL-FÉDA, *Annales Moslemici*. — KEMAL-ED-DIN, *Zoubdat-al-Halab fi tarikh Halab*. — ABOUL-MAHASEN, *Nodjoum-az-Zahira fi molouk Misr wa'l Kahira*.

MOSTADI BI AMR ALLAH (Abou-Mohammed-Hasan el-), cinquante-deuxième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 1141, mort à Bagdad au mois de mars 1180, fils et successeur du khalife Mostandjed-Billah. Il monta sur le trône en l'an 1170, et, en 1174, il fit mettre à mort le Turc Kaïmaz, chef des émirs, qui avait fait assassiner son père. Ce prince, d'un caractère faible et indécis, ne s'occupait guère des affaires de son empire, mais il eut l'heureuse fortune de trouver dans Nour-ed-Din, le souverain de Syrie, et Saladin, deux auxiliaires qui firent rentrer dans le giron du khalifat orthodoxe de riches provinces qui en avaient été arrachées. C'est en effet sous le règne de Mostadi que Saladin mit fin à la dynastie fatimite et que la prière fut faite au Caire au nom des Abbasides. E. BLOCHET.

BIBL.: SOYOUTH, *Histoire des khalifes*. — MIRKHOND, *Rauzet us sefa*. — MAKRIZI, *Kitab-es-Solouk li maarifet douvel el molouk*, etc.

MOSTAERT ou **MOSTART** (Jan), peintre hollandais, né à Haarlem en 1474, mort à Haarlem en 1555. Peintre favori de Marguerite d'Autriche, il fit les portraits, haute-

ment loués par C. van Mander, de la plupart des seigneurs de la cour. La tradition, à défaut de documents positifs, lui attribue diverses compositions religieuses des églises et musées de Bruges, d'Anvers, Londres, Milan, Lübeck, Berlin, Vienne et Munich. M. A.-J. Wauters lui rend l'*Adoration des mages*, du musée de Bruxelles, attribuée à Van Eyck. Ce dernier tableau, qui, en effet, n'est pas de Van Eyck, donnerait à Mostaert une très haute place, si l'attribution était vérifiée.

E. DURAND-GRÉVILLE.

MOSTAERT ou **MOSTART** (François et Gilles), peintres flamands, nés jumeaux à Hulst. Ils furent admis tous deux à la gilde d'Anvers en 1555. François mourut jeune ; Gilles mourut en 1598. Ils traitèrent avec grand talent le paysage (les *Mois*, par Gilles), les vues de villes et les sujets religieux. Tableaux à Anvers, Vienne, Copenhague. Gilles eut un fils, *Gilles*, né en 1588. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : C. VAN MANDER, *le Livre des peintres*; Paris, 1884.

MOSTAGANEM. Ville d'Algérie, dép. d'Oran, chef-lieu d'arrondissement, à 72 kil. E.-N.-E. d'Oran, sur un plateau de 85 m. d'alt., à 1 kil. de la mer; 14.247 hab. dont 6.934 Européens. Le climat est doux et sec; un ruisseau très abondant, l'Aïn Sefra, coule au milieu de la ville, qu'il traverse en deux quartiers dont un, celui de Matmore, comprend les édifices militaires, fait mouvoir des moulins et arrose les jardins. Sa vallée est appelée la vallée des Jardins; elle est en dehors de la ville, remplie de villas, de vergers et de vignobles. La ville, bâtie presque entièrement à l'europpéenne, est très agréable et très animée; c'est un centre de commerce pour le Dahra et on trafique de grains, de laines, de peaux, de figues, de raisins renommés; il y a des minoteries, des tanneries, des peausseries. Malheureusement le port, malgré les dépenses qui y ont été engagées, est et restera toujours médiocre. On ne parviendra jamais à l'abriter suffisamment contre les vents d'O. et de N.-O. Mostaganem est depuis peu la tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration qui relie à la côte la région de Tiaret.

E. CAT.

MOSTAKFI-BILLAH (Aboul-Kasim-Abdallah el-), quarante et unième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 908, mort à Bagdad en 949. Il était fils du khalife el Moktafi-Billah et succéda à son oncle el Motaki-Billah en l'année 944. Il confirma dans la charge d'*émir-el-omra* le général turc Touzoun, le fauteur de la révolution qui avait renversé le précédent khalife. Touzoun étant mort l'année suivante, sa charge de généralissime échut à un autre Turc nommé Zairak-ibn Shirzad, qui traita Mostakfi avec autant de désinvolture que son prédécesseur. Plus violent encore que Touzoun, cet émir souleva par sa brutalité et sa cruauté la population de Bagdad; fatigué de la tyrannie des Turcs, le khalife appela auprès de lui le prince bouïde Ahmed, auquel il conféra le titre honorifique de Moezz ed-Dauleh. Mostakfi et ses sujets ne firent que changer de tyran, car le Deïlémite se montra aussi arrogant et aussi absolu que l'avaient été Touzoun et Zairak. Une des favorites du khalife, nommée Alam, ourdit un complot pour faire périr Moezz ed-Dauleh, mais ce dernier, prévenu à temps, put l'empêcher d'éclater. Alam eut la langue coupée et Mostakfi fut déposé après seize mois de règne, le 29 janv. de l'an 946; Moezz ed-Dauleh lui fit crever les yeux et le fit enfermer dans une prison où il languit jusqu'à sa mort.

BIBL. : ABOUL FÉDA, *Annales Mostemici*. — Le *Fakhrî*. — MIRRHOND, *Rauzet us sefa*, etc.

MOSTALI ou mieux **MOSTEALI-BILLAH-AHMED** (Aboul-Kasem), sixième khalife fatimite d'Égypte, né au Caire en 1074, mort dans cette même ville le 12 déc. 1101. A la mort de son père, le khalife Abou-Temim-Mostanser-Billah (déc. 1094), le vizir el-Afdal, fils de Bedr al-Djemali, le fit monter sur le trône au détriment de son frère aîné Nizar, l'héritier légitime de la couronne. Nizar se révolta deux fois contre Mostali dans l'espérance de le renverser, mais il fut vaincu et condamné par son frère à mourir de faim. Tout entier à ses plaisirs, Mostali abandonna le soin

du gouvernement à son vizir el-Afdal qui en 1096 enleva Jérusalem aux Ortokides; mais cette ville ne resta pas longtemps au pouvoir des Fatimites, car trois ans plus tard, en 1099, les Francs s'en emparèrent à leur tour. El-Afdal essaya en vain de reconquérir la Ville sainte, mais le duc de Normandie lui infligea près d'Ascalon une sanglante défaite qui l'obligea à renoncer à ses projets. Mostali mourut au milieu de ces complications, laissant un fils en bas âge, Abou-Ali-Mansour el-Amir bi ahkam Allah, qui fut proclamé sous la tutelle d'el-Afdal.

E. BLOCHET.

BIBL. : ABOUL MAHASEN, *Nodjourn ez zahira fi molouh Misr wa al Kahira* (ms). — EL-MAKIN, *Chronique*. — *Historiens des Croisades*.

MOSTANDJED-BILLAH, cinquante et unième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 1114, mort à Bagdad le 21 déc. 1170. Il succéda en 1159 à son père, le khalife Moktafi bi amr Allah. Le commencement de son règne fut troublé par la révolte d'un de ses frères, nommé Abou-Ali, qui, encouragé par sa mère, chercha à le renverser pour s'emparer du trône. Mostandjed se mit lui-même à la tête des troupes qui allèrent le combattre et le vainquit; il n'abusa point de sa victoire et lui pardonna ainsi qu'à sa mère. Tout comme son père Moktafi, Mostandjed voulut gouverner son empire par lui-même, au lieu de laisser son autorité aux mains des émirs et des eunuques; son règne est d'ailleurs l'une des époques les plus glorieuses de la décadence du khalifat abbaside. Il vit les succès de Nour-ed-Din sur les Francs et l'affaiblissement de la dynastie seldjoukide. De son côté, Mostandjed ne resta pas inactif, et il extermina la tribu arabe des Asadites qui habitaient autour de la ville d'Hilleh en Mésopotamie et qui dévastaient l'Iraq-Arabi et l'Iraq-Adjemi. Il préparait de nouvelles expéditions quand il périt victime d'un complot ourdi par Kaïmaz, chef des émirs. Cet officier, mécontent de l'autorité de Mostandjed et de son caractère absolu, parvint à corrompre son médecin qui le fit plonger dans un bain d'eau bouillante.

E. BLOCHET.

BIBL. : SOYOUTHÏ, *Histoire des khalifes*. — WEIL, *Geschichte der Chalifen*.

MOSTANSER-BILLAH (Abou-Djafar al-Mansour), cinquante-cinquième et avant-dernier khalife de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 1191, mort à Bagdad en 1242. Il succéda à son père le khalife ed-Dâher-Billah en 1226 et distribua à son armée et au peuple les trésors que son grand-père Nasir lidinillah avait amassés dans Bagdad. Il s'occupait activement d'embellir sa capitale dans laquelle il fit construire un pont sur le Tigre et un collège pour les quatre sectes orthodoxes, appelé de son nom *al-Mostanseriyyé*. Ce fut sous son règne que l'Espagne et une partie du Maghreb abandonnèrent les Almohades et reconquirent comme chef le khalife de Bagdad. En 1238, les Mongols s'étant avancés jusqu'à la ville de Sourra-men-raa furent battus par ses généraux; ce fut le dernier succès militaire du khalifat, car, quelque temps après, les Mongols se présentèrent devant Bagdad; néanmoins, le khalife parvint à repousser ces envahisseurs qui n'étaient pas en nombre suffisant pour s'emparer de la capitale du monde musulman. Mostanser protégea les lettres et les sciences et composa lui-même quelques poésies.

E. BLOCHET.

BIBL. : SOYOUTHÏ, *Histoire des khalifes*. — RASHID-ED-DIN, *Djami-ath-tewarikh*. — WEIL, *Geschichte der Chalifen*, etc.

MOSTANSER-BILLAH (Abou-Temim-Maad al-), cinquième khalife fatimite d'Égypte, né au Caire en 1029 et mort dans cette même ville le 21 déc. 1094. Il était fils du khalife el-Zaher li izâz din Allah-Ali et par conséquent petit-fils du célèbre al-Hakim bi amr Allah-Mansour. Il succéda à son père à l'âge de sept ans, le dimanche 13 juin 1036 (15 shaaban 427) sous la tutelle de sa mère, qui avait été l'esclave d'un juif nommé Ibn-Saad el-Fousteri et que le khalife Zaher avait épousée à cause de sa beauté. Cette princesse chargea son ancien maître, Ibn-Saad, de gouverner l'empire fatimite, mais il ne tarda pas à être assassiné par un nommé Ibn-Mansour el-Fellahi. La minorité d'al-Mostanser, qui prit fin en l'an 1048, fut troublée par des

séditions de tout genre qui affaiblirent l'empire déjà si ébranlé des Fatimites. Cependant il soumit la Syrie qui avait été perdue par al-Hakem, et en 1052 le Yémen se soumit à son autorité. Deux années auparavant, Moezz-ibn-Badis, prince zeiride de l'Ifrikiyya, s'étant déclaré indépendant des Fatimites dont il était le vassal, al-Mostanser envoya contre lui les tribus arabes et berbères du désert qui mirent le Maghreb au pillage et provoquèrent des révolutions sans nombre jusqu'au moment où les Osmanlis s'emparèrent du pays. Un peu plus tard, le khalife abbaside de Bagdad, el-Kaïm bi amrillah, ayant nié que les Fatimites fussent les descendants authentiques de Mahomet, Mostanser conclut un traité avec le chef ture Besasiri, l'émir *el-omra*, qui chassa el-Kaïm de sa capitale et fit réciter la *khotba* à Bagdad au nom des Fatimites (1057); ce succès n'eut pas de lendemain et Kaïm ne tarda pas à recouvrer son trône. La politique intérieure de Mostanser fut encore plus déplorable que sa politique extérieure et n'offrit aucune stabilité par suite du changement continuel des vizirs. Les Nègres et les Turcs profitèrent de cette situation pour se livrer à tous les désordres et leurs luttes ensanglantèrent l'Égypte. Ils poussèrent l'audace jusqu'à s'emparer du palais de Mostanser dont la bibliothèque, riche de près de seize cent mille volumes, fut brûlée et saccagée; les Turcs, plus hardis que les Nègres, finirent par triompher et le khalife fut obligé de supporter la domination de Nasir-ed-Dauleh; une disette étant survenue quelque temps après, Mostanser fut réduit à une telle misère qu'il ne vécut que des aumônes que lui fit une vieille femme. Lassé de la tyrannie de Nasir-ed-Dauleh, Mostanser appela à son secours Bedr al-Djemali qui mit fin aux troubles causés par les Turcs et les Nègres, et qui rendit à l'Égypte une tranquillité dont elle était privée depuis de longues années. En 468 (1076), Atsiz, général du sultan seldjoukide Malik-Chah, enleva la plus grande partie de la Syrie à Mostanser et s'empara de Jérusalem. Bedr al-Djemali lui reprit une partie de cette province, mais Jérusalem ne fut reconquise que sous le règne de son fils Mosteali. Mostanser mourut le 29 déc. 1094 quelques mois, après Bedr al-Djemali.

E. BLOCHET.

BIBL. : ABOUL MAHASEN, *Nodjourn ez-zahira fi motouk Misr wa'l Kahira* (MSS). — ABOUL FEDA, *Annales Mostemici*, etc.

MOSTAR. Ville de Bosnie, ancien e capitale de l'Herzégovine, ch.-l. de cercle et de district, située sur la Nerenta; 14.370 hab. (en 1895), dont moitié de musulmans. Cette ville, reliée par chemin de fer à Sarajevo et à Metković, fait un commerce important avec la Dalmatie. Ses environs produisent des vins renommés. Vieux pont. Bâtie en pierre, la ville est fortifiée (17 redoutes ou batteries). Elle possède 34 mosquées, un vieux château. Ses armes sont renommées; cuirs, tabacs. Evêchés grec et catholique romain.

A. GIROU.

BIBL. : PEEZ, *Mostar*; Leipzig, 1891.

MOSTARSCHED-BILLAH (Abou-Mansour el-Faql el-) quarante-huitième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 1091, mort à Maragha le 19 août 1135. Il succéda en 1118 à son père Mostadher, et dès les premiers jours de son règne il eut à lutter contre l'ambition de son frère Aboul-Hasan qui s'empara de Wasit et de Hilleh et se déclara khalife. Mostarsched envoya contre lui une nombreuse armée sous le commandement de Dobeis, émir des Asadites de Hilleh; Aboul-Hasan fut vaincu et amené au khalife qui lui fit grâce de la vie et lui pardonna sa rébellion. L'émir Dobeis, trouvant que Mostarsched n'avait pas suffisamment reconnu les services qu'il lui avait rendus, se révolta à son tour, mais sans plus de succès qu'Aboul-Hasan (1121). Mostarsched, qui était loin d'être un prince fainéant et incapable comme tant de ses prédécesseurs, chercha à affranchir le khalifat de la tyrannie des sultans seldjoukides et des atabeks tout d'abord leurs lieutenants, puis leurs rivaux. Cette tentative échoua; battu par le seldjoukide Mahmoud et assiégé dans sa capitale, le khalife dut subir son joug (1126) et il fut encore très heureux de

le trouver pour l'opposer à l'émir Dobeis (1129). A cette époque, la conduite de l'atabek Zengi, souverain de l'Irak, de Mossoul et d'Alep donnait de graves inquiétudes à Mostarsched-Billah; il marcha contre lui et le joignit sur les bords du Tigre (1131); complètement battu, l'atabek se réfugia dans Mossoul dont le khalife ne put se rendre maître. Zengi obtint la paix à des conditions assez avantageuses. Libre de ce côté, Mostarsched marcha contre le sultan seldjoukide Masoud; il fut vaincu le 14 juin 1133 entre Hamadan et Bagdad; Masoud n'abusa point de sa victoire et laissa le khalife en liberté à la condition qu'il licencierait des troupes. Mostarsched se disposait à rentrer à Bagdad quand il fut assassiné par une troupe de Bathéniens; il serait vraisemblablement injuste d'imputer ce crime au sultan seldjoukide. Mostarsched eut pour successeur son fils el-Raschid-Billah.

E. BLOCHET.

BIBL. : IBN-EL-ATHIR, *Chronique parfaite*. — ABOUL FEDA, *Annales Mostemici*. — MIRKHOND, *Rauzet us sefa fi siret el enbia wal motouk wal Khulefa*. — WEIL, *Geschichte der Chalifen*.

MOSTASEM-BILLAH (Abou-Ahmed-Abd-Allah al-), cinquante-sixième et dernier khalife de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 1221, et mort le 10 févr. 1258. Il succéda à son père Mostanser-Billah en 1242, mais il ne montra aucune des qualités qui avaient fait la prospérité de son règne et il s'aliéna ses vassaux par son orgueil. En 1247, il envoya à la cour du khan mongol Kouyouk une ambassade qui fut très mal reçue. Quelques années plus tard, une émeute provoquée par les luttes des schiites et des sunnites ayant éclaté à Bagdad, le khalife fit piller par un de ses généraux, Aboul-Abbas-Ahmed, les propriétés que les schiites possédaient dans le quartier de Karkh. Le vizir Mouvayyad-ed-Din Mohammed el-Kamy, qui protégeait les schiites, résolut de les venger; dans ce but, il persuada à Mostasem-Billah de réduire à 20.000 hommes les effectifs de son armée qui en comptait 100.000, et il lui conseilla d'éloigner ses meilleurs officiers. Cela fait, il envoya prévenir le khan mongol Houlagou, frère de Mankou Khan, que Bagdad serait à sa merci quand il viendrait l'attaquer, et que le khalife était dans l'impossibilité de se défendre. Quelque temps auparavant, Houlagou, avant d'envahir la Perse, avait envoyé à tous les souverains de l'Islamisme, et en particulier au khalife Mostasem, des ambassadeurs pour leur demander de lui fournir des renforts qui lui permisent d'attaquer et de réduire les assassins. Mostasem n'ayant pas répondu à cette demande, Houlagou le déclara indigne d'occuper le trône du khalifat et marcha sur Bagdad. Epouvanté, Mostasem appela à son secours le prince ayyoubite el-Melik en-Naser Daoud qui avait régné à Damas, et envers qui il avait tenu une conduite odieuse. Naser Daoud mourut avant d'arriver à Bagdad et Houlagou tailla en pièces l'armée que le khalife lui opposa. Le 23 janv. 1258, Bagdad fut investie et le khalife dut capituler le 5 févr. de la même année; il se rendit avec toute sa famille au camp du vainqueur qui le condamna à mort ainsi que son fils. C'est avec ce prince que s'éteignit la dynastie des khalifes abbasides. Les historiens donnent deux versions de la façon dont Houlagou le fit périr; suivant les uns, il aurait été cousu dans un sac de cuir et foulé aux pieds des chevaux; les autres, et avec eux Joinville, prétendent que le khan mongol condamna le khalife à se nourrir exclusivement des pièces d'or et des bijoux qu'il avait amassés dans son palais.

E. BLOCHET.

BIBL. : WEIL, *Geschichte der Chalifen*. — RASHID-ED-DIN, *Djami at tewarikh*. — MIRKHOND, *Rauzet us sefa*, etc.

MOSTUÉJOULS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Peyreleau; 696 hab.

MOSYR. Ville de Russie, gov. de Minsk, sur le Pripet; 11.089 hab. (en 1889). Cuirs, huile, bière, commerce de denrées agricoles. Souvent dévastée par les Tatars.

MOSZKOWSKI (Alexander), critique musical polonais, né à Pilica le 15 janv. 1854; il a publié des œuvres satiriques et humoristiques, dont la plus connue est : *Anton Notenquetscher* (7^e éd., Berlin, 1894). — Son frère,

Moritz, né à Breslau le 23 août 1854, est un musicien estimé; ses partitions pour piano à quatre mains sont très répandues; on cite encore son poème symphonique sur *Jeanne d'Arc*, son opéra de *Boabdil*, joué à Berlin en 1892, etc.

MOT. I. Linguistique. — Son monosyllabique ou polysyllabique composé de plusieurs articulations, qui a un sens, c.-à-d. qu'il exprime une représentation, une sensation ou une conception.

Un mot se décompose en syllabes correspondant à la division des mouvements des organes de la voix qui le prononcent. Chaque syllabe comporte autant de sons que ces organes en peuvent faire entendre sans pause. La décomposition des syllabes en lettres caractérise l'écriture des langues les plus parfaites (V. *ÉCRITURE, GRAMMAIRE, LINGUISTIQUE*).

Les mots les plus simples sont les interjections qui expriment un sentiment ou impression immédiate; ce sont presque de simples mouvements réflexes. Mais, à l'exception des interjections, les autres mots ne prennent guère leur valeur que par leur groupement en phrases; aussi distingue-t-on, dans l'étude des mots, trois aspects: leur son, leur sens, leurs relations les uns avec les autres. Le sens des mots est indiqué par le *dictionnaire*; leurs relations, leur place dans la phrase par la *grammaire*, qui les répartit entre les différentes parties du discours (*partes orationis*) fixées à huit par les grammairiens alexandrins et à dix aujourd'hui. Elle étudie aussi la manière dont plusieurs mots parents sont issus d'une même racine, etc. Les langues les plus développées sont généralement celles où le sens des mots est le mieux gradué. Les civilisés peuvent avoir bien moins de termes pour exprimer les nuances que telle ou telle peuplade sauvage, mais celle-ci ignore les mots abstraits; une tribu de Peaux-Rouges aura vingt mots pour exprimer les plus fines nuances d'une couleur, mais aucun pour l'idée générale de couleur (V. *LINGUISTIQUE*).

II. Armée. — **MOT D'ORDRE ET MOT DE RALLIEMENT.** —

L'usage d'un mot comme moyen de reconnaissance entre les fractions d'une même armée ou d'un même parti est de tous les temps et de tous les pays. Toujours aussi son choix a constitué une haute prérogative. Le mot a d'ailleurs longtemps été simple, se composant d'un seul nom, que devait prononcer celui qui voulait se faire reconnaître. Plus tard, on le fit double, le second nom se donnant en réplique. Aujourd'hui encore, le mot se compose en réalité de deux mots ayant la même initiale: le *mot d'ordre*, qui est le nom d'un grand homme, d'un général célèbre, d'un brave mort au champ d'honneur, et le *mot de ralliement*, qui est celui d'une bataille, d'une ville, d'une vertu civile ou guerrière. Exemple: Corneille-Constantinople, Bonaparte-Bravoure. Le mot varie chaque jour. Dans le service des places, il est transmis sous pli cacheté et avant l'heure de la garde montante aux chefs de corps et de service par le major de la garnison, qui l'a reçu hiérarchiquement du corps d'armée. Il est ensuite communiqué aux chefs de poste, aux officiers et sous-officiers de ronde, à ceux de piquet, aux sous-officiers et caporaux de garde. En campagne, il émane du commandant d'armée et il est porté, dans la forme qui vient d'être indiquée, à la connaissance des commandants d'avant-postes et de grand'gardes, des chefs de petits postes, de rondes, de patrouilles et de reconnaissances. Les sentinelles, aussi bien en campagne que dans les places, ne reçoivent que le mot de ralliement. C'est lui qu'elles exigent des troupes, rondes, patrouilles, etc., qui se présentent, et elles ne le donnent jamais. Si au contraire c'est un gradé qui vient reconnaître, ou si deux troupes se rencontrent, c'est le mot d'ordre qui est exigé et le mot de ralliement n'est donné qu'en réplique (V. *PATROUILLE, RONDE, SENTINELLE*). Lorsque le commandant des avant-postes a des raisons de craindre que le mot n'ait été surpris par l'ennemi, il le change et il avertit aussitôt les corps voisins et le général dont il dépend. Dans le voisinage

de l'ennemi et afin d'éviter le plus possible les interpellations, le mot est souvent remplacé, surtout la nuit, par des signaux de reconnaissance. Les sentinelles font les premières le signal convenu, auquel il est répondu par un autre signal; elles reçoivent ensuite le mot de ralliement. — Le mot est sacré: le militaire qui le livre à l'ennemi ou dans l'intérêt de l'ennemi est puni de mort avec dégradation militaire (C. de just. milit., art. 205).

MOTA ou **ÎLE DU PAIN-DE-SUCRE**. Ile des Nouvelles-Hébrides (océan Pacifique sud); une quarantaine de villages avec une population totale d'environ 2.000 individus. Fruits divers et canne à sucre.

MOTACILLIDÉS (Zool.). Famille de Passereaux dentirostres, comprenant des Oiseaux à bec fin, à tarses élevés, à corps sveltes, à ailes subaiguës, à queue allongée, aux yeux saillants, qui marchent et ne sautent pas, imprimant en marchant à leur queue un mouvement de bas en haut qui leur a valu le nom vulgaire de *Hoche-queue*. Les *Bergeronnettes* et les *Lavandières* sont les types de cette famille. Tous vivent de préférence au bord des rivières ou dans les plaines basses, se nourrissant d'insectes qu'ils recherchent dans les lieux humides, ou au voisinage des troupeaux qui attirent ces insectes. Cette famille est cosmopolite et se subdivise en trois sous-familles: *MOTACILLINÆ* avec les genres *Motacilla*, *Grallina*, *Enicurus*, *Ephthianura*; *ENICOCICLINÆ* avec le seul genre *Enicocichla*; et *ANTHINÆ*, avec les genres *Anthus* (ou *Pitpit*), *Corydala*, *Macronyx*, etc.

E. TROUSSART.

BIBL.: SHARPE, *Cat. Birds of Brit. Mus.*, X (*Passeriformes*, pars 7, 1835).

MOTADED-BILLAH (Aboul-Abbas-Ahmed el-), trente-cinquième khalife, de la dynastie abbaside, né à Sourramen-raa en 854, mort à Bagdad le 5 mars 902. Il était le fils de Mouwaffik qui avait gouverné l'empire du khalifat sous le règne nominal de l'incapable Motamed, et qui avait forcé ce dernier à écarter son propre fils du trône pour l'assurer au sien. Il monta sur le trône à la mort de son oncle en 892, et, dès les premiers jours de son règne, il montra son intention de rétablir la discipline militaire qui s'était fort relâchée sous le gouvernement apathique de Motadi et de Motamed. Il battit Hamdan, prince de Mésopotamie, et il rasa toutes ses forteresses; mais il fit grâce aux fils de ce rebelle, qui allèrent fonder une puissante dynastie en Syrie et à Mossoul; il agit de même envers Khomarouyyah, souverain toulounide d'Égypte, dont il épousa la fille. Ce fut sous son règne que les Karmathes parurent pour la première fois; pour les contenir, Motaded-Billah fit fortifier Bassorah et beaucoup d'autres villes de l'Iraq-Arabi, mais son armée fut complètement battue par le chef karmathe Abou Saïd, qui, après s'être emparé du général qui la commandait, le renvoya sain et sauf à son maître. Ses armes furent plus heureuses dans sa lutte contre la Perse, car il battit et fit prisonnier le roi saffaride Amrou. Il eut pour successeur son fils Moktafi.

E. BLOCHET.

BIBL.: ABOULFÉDA, *Annales Mostemici*. — KEMAL-ED-DIN, *Zoubdat-el-halab fi tarikh Halab*. — ABOUL-MAHASEN, *Nodjourn-az-zahira fi molouk Misr wa'l Kahira*. — MIRKHOND, *Rauzet us sefa*.

MOTAGUA (Rio Grande). Fleuve côtier du Guatemala, tributaire de la baie de Honduras; 550 kil. dont 200 navigables pour les barques.

MOTAKI-BILLAH (Abou-Ishak-Ibrahim el-), quarantième khalife, de la dynastie abasside, né à Bagdad vers l'année 910, mort à Bagdad en 965. Il était fils de Moktader-Billah et succéda en 940 à son frère Radi-Billah, grâce à l'aide que lui prêta le Turc Iahkam, *emir-el-omra*. Ce général ayant été assassiné l'année suivante, les Turcs voulurent forcer Motaki à donner sa charge à l'un d'eux, mais le khalife qui connaissait la tyrannie des Turcs préféra le prince de Bassorah, Obaid-Allah el-Béridi, qui s'était emparé de Bagdad. En 942, il manda auprès de lui le prince kamdanite Hasan, à qui il donna cette même charge en même temps que la souveraineté d'Alep et de Mossoul et le titre honorifique de Nasir-ed-Dauleh. L'année suivante,

Touzoun s'empara de l'émirat et chassa le khalife de Bagdad; Motaki alla demander aide à Hasan-ibn-Hamdan qui refusa de lui en donner; le souverain d'Égypte Ikhsid se montra plus secourable et lui offrit asile. Malheureusement, le khalife se fia aux protestations de Touzoun qui le suppliait de revenir à Bagdad. A peine y fut-il rentré que Touzoun le fit arrêter et lui fit crever les yeux. Le khalife vécut encore vingt et un ans et eut pour successeur son neveu Mostakfi.

E. BLOCHET.

BIBL. : IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*. — ABOLFÉDA, *Annales Mostémici*. — SOYOUTH, *Histoire des khalifes*. — KEMAL-ED-DIN, *Zoubdat-el-halab fi tarihh Halab*.

MOTALA. Ville de Suède, ben d'Ostgotland, à l'embouchure de la rivière Motala, dans le lac Wetter; 2.616 hab. (en 1890). Vastes établissements industriels fondés en 1822, dont la compagnie est devenue la plus importante de Suède; elle a ajouté à son usine métallurgique et à son chantier de constructions navales de Motala deux autres à Norrkœping, les usines métallurgiques (fer) de Bångbro, Lindholmen et Nykœping.

MOTAMED-BILLAH (Aboul-Abbas-Ahmed el-), trente-quatrième khalife, de la dynastie abbaside, né à Sourra-men-raa (Samarra) en 841, mort à Bagdad au mois d'oct. 892. Il était le quatrième fils du khalife Motawakkel-Billah, qui l'avait déclaré indigne de lui succéder. Quand Mothadi-Billah eut été assassiné (21 juin 870), les Turcs allèrent chercher Motamed dans la prison où il était enfermé et l'élevèrent au khalifat. Ce prince, d'un caractère mou et indolent, livré tout entier à ses plaisirs, s'en remit à son frère Mouwaffik du soin de gouverner l'empire et de le défendre contre ses ennemis. Mouwaffik, qui était aussi bon administrateur qu'habile général, donna au règne de son frère un éclat qu'il n'aurait certainement pas acquis s'il avait gouverné par lui-même. Il sut contenir les milices turques dont l'insolence avait troublé les règnes précédents, et il les envoya combattre les peuples de la côte du Zanguebar qui furent soumis après quatorze ans de lutte. C'est sous le règne de Motamed que se fonda en Perse la dynastie des Saffarides, et celle des Toulounides, avec Ahmed-ibn-Touloun, en Égypte. En 881, les troupes musulmanes dévastèrent le Péloponnèse et s'emparèrent de Syracuse. Depuis 868, sous le règne de Motazz-Billah, un imposteur nommé Ali tenait en échec les meilleurs généraux du khalifat; Motamed marcha avec Mouwaffik contre lui et le battit définitivement en 883; Ali paya sa longue résistance de sa tête. Mouwaffik mourut en l'an 891, et transféra ses droits au trône à son fils qui devint khalife après Motamed sous le nom de Motaded-Billah. Motamed n'avait pas toujours supporté sans dépit l'autorité que son frère avait acquise par l'excellence de son gouvernement, et il songea à s'y soustraire; dans ce but, il s'enfuit de Bagdad et alla se réfugier à la cour d'Ahmed-ibn-Touloun, en Égypte, mais il fut arrêté par le gouverneur de Mossoul et forcé de rentrer dans ses États. Il mourut à la suite d'une débauche.

E. BLOCHET.

BIBL. : ABOLFÉDA, *Annales Mostémici*. — ABULMAHASEN, *Nodjoum ez zahira fi molouh Misr wa-l-Kahira*. — MIRKHOND, *Rauzet us sefa*.

MOTARD (Léonard-Bernard, baron), marin français, né à Honfleur le 27 juil. 1774, mort à Honfleur le 25 mai 1852. Fils de François-Paul-Pierre Motard (1733-93), qui s'était distingué contre les Anglais (1780-82), il entra au service à quinze ans, ne déserta pas avec les émigrés et était adjudant en chef de Bruays quand il ramena la flotte vénitienne à Toulon. Promu capitaine de frégate, il était chef d'état-major général de la flotte de l'expédition d'Égypte et dirigea les débarquements de Malte et d'Alexandrie. Pris à la bataille d'Aboukir, il fut échangé en 1800, reçut en 1803 le commandement de la frégate la *Sémillante* où servirent sous ses ordres Roussin et Ch. Baudin; il infligea dans une croisière de six ans une perte de 28 millions aux Anglais, fut créé baron (1809) et retraité contre-amiral (1814).

MOTASEM-BILLAH (Abou-Ishak-Mohammed el-), vingt-

septième khalife, de la dynastie abbaside, né à Zapétra, près de la ville de Samosate (Soumeisat) le 8 mai 794, mort à Sourra-men-raa le 5 janv. 842. Il était le quatrième fils du khalife Hâroun-er-Rachid et monta sur le trône après la mort de Mamoun (833), au détriment de son frère Kasim al-Motaman et de son neveu Abbas. Ce prince hérita de l'intolérance religieuse de son prédécesseur, il poursuivit avec la dernière énergie ceux qui niaient que le Koran fut créé et il les fit périr dans les plus affreux supplices. En 836, il fonda la ville de Sourra-men-raa (celle qui réjouit celui qui la voit), appelée par abréviation Samarra, sur le Tigre, à environ 12 lieues de Bagdad, et il en fit la capitale du khalifat abbaside. Son règne fut signalé par de grandes victoires et il triompha de plusieurs révoltes dont le succès aurait gravement compromis l'œuvre religieuse de l'Islam. En 837, il battit et condamna au dernier supplice Babek el-Khourremi, le précurseur de la secte des Druzes qui, pendant environ vingt ans, avait soulevé la Perse et l'Arménie. Peu de temps après, le vizir turc Afchin, vainqueur de Babek, tenta la restauration de la religion mazdéenne en Perse; il paya de sa tête cette audacieuse tentative. Motasem, craignant que son neveu Abbas ne cherchât à s'emparer du trône dont il avait été injustement écarté, le fit périr. Délivré de toute crainte à l'intérieur de son empire, le khalife attaqua l'empire byzantin. L'empereur Théophile ayant saccagé Zapétra, Motasem envahit la Galatie et livra au pillage une trentaine de villes, parmi lesquelles Amorium où était né Théophile. Il fut le premier khalife qui acheta dans le Turkestan un grand nombre d'esclaves turcs dont il forma sa garde; les princes qui régnerent après lui l'imitèrent, et on sait que ces prétoriens turbulents mirent plus d'une fois en danger l'empire de leurs maîtres, jusqu'au moment où ils s'emparèrent de la souveraineté de l'Égypte et de la Syrie. Motasem mourut après un règne de huit ans et huit mois; il eut pour successeur son fils el-Wathik-Billah.

E. BLOCHET.
BIBL. : ABOLFÉDA, *Annales Mostémici*. — SHAHRISTANI, *Kitab-el-Milel*. — WEIL, *Geschichte der Khalifen*. — MIRKHOND, *Rauzet us sefa*.

MOTAWAKKEL-BILLAH (Aboul-Fadl-Djafar al-), vingt-neuvième khalife de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 821, mort à Sourra-men-raa le 12 déc. 861. Il était fils du khalife Motasem et succéda en août 847 à son frère al-Wathik-Billah. Ce prince abandonna l'hérésie de Wathik et de Motasem, qui s'étaient ralliés à la doctrine des motazillistes, suivant lesquels le Coran était incréé. Cela ne l'empêcha pas de se montrer aussi fanatique et aussi cruel que ses prédécesseurs: il déclara maudite la mémoire d'Ali, d'Hasan et d'Hosein, ses deux fils, et il fit détruire leurs mausolées, lieux de pèlerinage des schiites. Cette persécution se comprend mieux que celles qu'il fit subir aux chrétiens et aux juifs, car il y eut toujours à Bagdad un fort parti schiite qui n'attendait que l'occasion de renverser le khalifat abbaside; on le vit bien quand les Deilémites devinrent les maîtres de Bagdad. Il défendit aux chrétiens et aux juifs de monter à cheval et de se servir d'étriers, et il les força à peindre sur leurs demeures des images de porcs et de singes. Il inventa des supplices atroces pour punir ceux dont il avait à se plaindre; les historiens arabes racontent qu'il fit tuer à coups de soufflet l'imposteur Mahmoud-ibn-Faradj et qu'il fit enfermer l'un de ses vizirs, Mohammed-ibn-Hammoud, dans un fourneau garni à l'intérieur de pointes de fer rougies au feu. Le règne de Motawakkel ne fut qu'un long succès pour les armes de l'Islam. De 854 à 855, son général, le Turc Bogha, soumit l'Arménie et la Géorgie. En 852, le khalife fortifia Damiette dont il fit une place forte de premier ordre. En 857, l'empereur grec, Michel III, fut battu et fait prisonnier par ses troupes; en 859, Antioche tomba entre leurs mains et elles s'avancèrent jusqu'à Ephèse. En 857, Motawakkel transféra la capitale du khalifat à Damas, mais, dès l'année suivante, il revint à Sourra-men-raa dont la position était bien plus agréable. Les schiites n'avaient point pardonné

au khalife la profanation des tombeaux d'Hasan et d'Ho-sein, et ils ourdirent un complot pour l'assassiner. Mont-taser, fils de Motawakkel, qui avait été la victime des plai-santeries et des fantaisies les plus atroces de son père, en devint bientôt le chef. Quand il éclata, le khalife fut abandonné par tous ceux que sa cruauté avait révoltés, et que la crainte seule retenait auprès de lui ; d'après les histo-riens musulmans, sa mort fut d'ailleurs annoncée par des prodiges terrifiants : les eaux du Tigre se teintèrent de sang, les montagnes s'écroulèrent et les sources se tarirent. Défendu par un seul de ses anciens courtisans, Fath-ibn-Hasan, Motawakkel fut assassiné par le chef de la garde turque.

E. BLOCHET.

BIBL. : SOYOUTH, *Histoire des khalifes*. — WEIL, *Geschichte der Chalifen*. — IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*, etc.

MOTAZILISME. Doctrine scholastique musulmane qui prit naissance dès le commencement du 1^{er} siècle de l'hé-gire et qui exerça pendant deux siècles une influence pré-ponderante sur les écoles théologiques arabes. Fondée par *Wâsil ibn Ata* (V. ce mot), elle poursuivit l'explication rationnelle des dogmes fondamentaux de l'Islam et, par sa méthode autant que par ses aspirations, fut en opposition constante avec l'orthodoxie. Durant le 1^{er} siècle de l'hé-gire, la foi musulmane, attachée à la lettre du Coran, ne semblait pas avoir dévié de la voie que lui avait tracée le Prophète. Mais lorsque l'Islam se répandit à travers l'Iraq et la Mésopotamie, il trouva un terrain tout pré-paré, par les influences chaldéennes et mazdéennes, aux discussions théologiques et aux luttes religieuses. La contro-verse se fixa bientôt aux trois points principaux : la notion de Dieu, la prédestination et le libre arbitre. C'est à Basra, au sein de la première école de dialectique, fon-dée par *Hassan el-Basri* (V. ce mot), que se produisit ouvertement la rupture de la théologie nouvelle avec la vieille orthodoxie. *Wâsil ibn'Ata* (699-748), Persan d'ori-gine, élève de *Hassan el-Basri*, s'aperçut des nombreuses contradictions qui résultaient de l'interprétation littérale du Coran et, ayant imaginé un *état mixte*, place inter-médiaire entre le paradis et l'enfer, pour le croyant auteur d'un péché mortel, se sépara de l'école de son maître, d'où le nom de séparatistes (*mu'tazila*) donné par les con-temporains aux nouveaux théologiens. On a donné d'autres explications du nom de motazilite, mais celle-ci est générale-ment adoptée. Les disciples de *Wâsil* étaient aussi ap-pelés *mu'tazili* à cause de leur insistance à dépouiller Dieu de ses attributs ; mais ils protestaient contre l'appellation de *qadarites* (partisans du libre arbitre) que leur donnaient leurs adversaires. On ne possède aucune notice complète sur les différents systèmes motazilites ; *Wâsil ibn 'Ata* a écrit beaucoup de traités dont les titres même ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Mais les historiens arabes, et en particulier *Shahrastâni*, ont exposé les principaux points de doctrine.

Wâsil veut avant tout éviter la distinction de personnes établie, selon le Coran, par les chrétiens, dans le dogme de la Trinité. Aussi rejette-t-il tous les attributs éternels de Dieu, excepté l'Éternité, qui est l'attribut propre, for-mel et exclusif de son Essence. Affirmer les attributs, c'est décomposer la Divinité et faire œuvre de polythéisme : le dogme de l'unité de Dieu est incompatible avec une telle opinion. Quant à la prédestination, *Wâsil* la rejette en ce qu'elle a d'absolu. Dieu n'est pas l'auteur du mal, mais seulement du bien ; l'homme est un agent libre qui peut choisir entre le bien et le mal, excepté pour ce qui lui ar-rive fortuitement. Ce dogme permet aux motazilites de se regarder comme les défenseurs de l'unité et de la justice de Dieu. Au sujet d'une question qui avait été posée dans l'école de Basra, il affirme qu'un adepte de la vraie religion, coupable d'un péché grave et mourant sans repentir, sera damné éternellement ; cependant son châtement sera moins terrible que celui de l'infidèle : un lieu lui est réservé entre le séjour des pieux et celui des incrédules. Enfin, ré-

pondant à une préoccupation des bons musulmans de l'époque, qui éprouaient une certaine inquiétude à voir les destinées de l'Islam entre les mains des usurpateurs omeyyades et s'effrayaient du scandale causé par la mort d'othmân, il donne tort à la fois aux gens du chameau et aux gens de Siffin (partisans d'Aïcha et partisans d'Ali), et méprise les premiers Omeyyades comme des gens pour qui la religion n'était qu'un moyen pour atteindre leurs vues ambitieuses.

Tels sont les principes posés par *Wâsil ibn 'Ata* et dé-veloppés par ses disciples. C'est là seulement que se borna l'enseignement des docteurs motazilites pendant toute la période omeyyade. Plus tard, la doctrine fut remaniée et les motazilites se subdivisèrent en un grand nombre de sectes. Mais les dogmes établis par *Wâsil* subsistent inté-gralement et l'on voit surgir des idées nouvelles emprun-tées aux philosophes grecs et en particulier à Aristote. Il est assez difficile d'établir avec précision à quelle époque la philosophie aristotélicienne fit son apparition dans les universités arabes et par quelles voies elle fut introduite ; mais nous savons qu'Al-Mançour, deuxième khalife abba-side, fit traduire en arabe un grand nombre d'ouvrages grecs et cet événement peut nous expliquer la révolution qui s'opéra alors dans le motazilisme. Les nouvelles doc-trines exposées par les historiens arabes, après les derniers remaniements, reposent sur quatre points :

1^o Dieu est éternel ; l'Éternité est la propriété exclu-sive de sa Nature, mais non les autres attributs en tant que distincts de sa Nature. Il est omniscient, vivant, tout puissant quant à sa Nature, et non par l'intermédiaire d'au-cune connaissance, d'aucune vie, d'aucun pouvoir existant en lui comme attributs éternels. La connaissance, la puis-sance et la vie sont en effet des parties de son Essence, et il est nécessaire qu'il en soit ainsi, car la simple suppo-sition d'attributs donnerait naissance à une multiplicité d'entités éternelles. La connaissance de Dieu est du res-sort de la raison : il est invisible par la vue corporelle. La justice doit être le principe animant des actions hu-maines : elle est le résultat de l'accord de la conduite de l'homme avec les préceptes de la raison.

2^o Le mot de Dieu a été créé *in subjecto* selon l'ex-pression des scholastiques ; il se compose de lettres aux-quelles on a donné un son ; on en a écrit des copies dans les livres pour imiter l'original. D'ailleurs, tout ce qui a été créé *in subjecto* est accidentel et périssable.

3^o Il n'y a aucune loi éternelle relativement aux actions humaines : les règles divines qui en dirigent l'exercice ne sont que les résultantes du développement et de la pro-gression graduelle d'une loi par laquelle Dieu a commandé et défendu, promis et menacé. Les changements et les évolutions des corps proviennent d'une force innée dans la matière. Toute connaissance doit nécessairement être acquise par l'intermédiaire de la raison. La distinction du bien et du mal est également du ressort de la raison, qui nous montre comme obligatoire la gratitude pour les bien-faits du Créateur, antérieurement à la promulgation d'au-cune loi à ce sujet. L'homme est donc bien l'auteur de ses actions : il a une liberté entière et doit être récompensé ou puni suivant ses actions.

4^o Le dogme de l'Unité oblige à avouer que le Coran a été créé ; il ne peut donc pas être considéré comme partici-pant à l'essence divine. Il serait possible même, d'après certains docteurs, d'écrire un livre aussi bon et peut-être meilleur que le Coran. Enfin les motazilites n'admettent aucune conception corporelle de la divinité et nient les mi-racles.

Certaines sectes se sont tellement écartées des dogmes fondamentaux, qu'elles sont tombées dans des erreurs grossières, comme la croyance à la métémpycose, expo-sée dans le système de *Nazzam*. Mais, dépouillée de ces exagérations, la nouvelle doctrine nous apparaît comme rationaliste. Elle a tiré d'Aristote le dogme de la raison. Toutes les vérités nécessaires pour le salut sont acquises

par les seules lumières de la raison. Se basant sur ce principe qu'elle a formulé d'abord, elle combat l'anthropomorphisme et le fatalisme, et, par ses idées sur le bien et sur le mérite personnel, elle poursuit une réforme intellectuelle et morale, peut-être sociale et politique.

Pendant deux siècles, l'histoire de l'islamisme n'est que le récit de la lutte entre le motazilisme et l'orthodoxie. Tantôt les khalifes, favorables à la nouvelle doctrine, exercent sur les orthodoxes d'atroces persécutions ; tantôt les motazilites, en défaveur, sont traqués de toutes parts et réduits à professer leur doctrine dans le secret des mosquées. Mais, dans cette lutte longue et sanglante, les réformateurs ont, de plus que les orthodoxes, une arme puissante, irrésistible, la dialectique.

Les disciples immédiats de Wasil ibn 'Ata furent 'Amr ibn 'Obéid, surnommé Az-Zahid (l'ascète), célèbre traditionniste qui fonda la secte des 'amrites, 'Othmân ibn Khâlid at-Tawil, qui fut le professeur d'Abou-l'Houdhail-al-Allaf, appelé le Cheikh des motazilites. Persécutés sous le khalife omeyyade Hicham, fils d'Abd-al-Mallik, les motazilites furent tout-puissants sous Yezid III qui adopta publiquement leurs doctrines, surtout en ce qui concernait le qadar ou libre arbitre.

Le motazilisme, en lutte contre des sectes qui tantôt repoussaient le libre arbitre, comme les djabarites, tantôt admettaient les attributs de Dieu, comme les sifaites, fut en faveur à la cour des premiers Abbassides, lorsque le théâtre des luttes religieuses se trouva transporté de Basra et de Damas à Bagdad, en pleine Mésopotamie, sur les confins de la Perse. Al-Mançour fut le premier khalife motazilite. Sous Hâroûn er-Rachid, les motazilites ne durent qu'à la protection des vizirs harmécides de pouvoir professer librement leurs doctrines : leurs plus grands docteurs, à cette époque, furent Bichr-al-Marici et Ibrahim-al-Basri-al-Azdi, surnommé Ibn Oleyya, morts tous deux en 833.

Sous Al-Mamouh, les motazilites triomphèrent ; le khalife organisa l'inquisition contre les orthodoxes et plusieurs théologiens et juriconsultes célèbres trouvèrent la mort dans d'horribles supplices. Il en fut de même sous Al-Motacim et sous Al-Wâtîq, qui firent professer dans toutes les chaires que le Coran était créé (makhlouq). Mais sous Al-Motawakkil, les motazilites tombèrent en disgrâce et perdirent complètement leur pouvoir temporel. Un demi-siècle plus tard, sous Al-Moktadir (907-932), leur autorité tomba pour ne plus se relever. Le plus célèbre motazilite de cette époque fut Al-Djobbai (mort en 915), qui s'attira un grand renom comme théologien dogmatique. Mais son élève Abou-l'Hasan-al-Achari, après avoir étudié la dialectique sous sa direction, abjura subitement ce qu'il appelait des erreurs et commença une active prédication en faveur de l'orthodoxie. Jusque-là les motazilites avaient triomphé par leur méthode ; Al-Achari les combattit avec leurs propres armes : il appuya le système orthodoxe sur la dialectique. Les motazilites, vaincus, disparurent de l'arène. Al-Achari, persécuté pendant sa vie par les orthodoxes qu'il défendait, trouva sa récompense après sa mort : il passe pour un saint parmi les musulmans.

Le motazilisme continua cependant à être professé et ne s'éteignit que peu à peu. Les voyageurs arabes ont signalé des groupements motazilites dans divers pays, notamment au Maroc. On en rencontre encore quelques adeptes aux Indes. Le motazilisme se divise en vingt sectes : wâsilites, 'omarites, houdhallites, nazzamites, aswarites, askafites, djafarites, bacharites, mazdarites, hichamites, kalhyites, habitites, hadhites, ma'marites, samamites, shayyatites, djahizites, ka'bites, djobbaites et bouchamites.

Georges SALMON.

BIBL. : Heinrich STEINER, *Die Mu'taziliten* ; Leipzig, 1865. — Dozy, *Essai sur l'histoire de l'islamisme* ; Paris, 1879. — G. DUGAT, *Histoire des philosophes et théologiens musulmans* ; Paris, 1878. — SCHMELDERS, *Essai sur les*

écoles philosophiques chez les Arabes ; Paris, 1842. — SHAHRASTANI ; Londres, 1842. — MAÇOUDI, *Prairies d'or*, traduction Barbier de Meynard ; Paris, 1862. — HUGHES, *A Dictionary of Islam* ; Londres, 1896.

MOTAZZ-BILLAH, trente-deuxième khalife, de la dynastie abbaside, né à Sourra-men-raa (Samarra) en 847, mort à Sourra-men-raa en l'an 869. Il était le second fils du khalife Motawakkel qui l'avait désigné comme son successeur ; cependant, à la mort de Motawakkel, ce fut Mostain-Billah, son cousin, qui monta sur le trône. Quand Mostain-Billah eut abdicé (24 janv. 866), Motazz fut reconnu khalife par tous les émirs ; craignant l'ambition de son frère Mouwayyad, il le fit périr et exila un autre de ses frères, Mouwâfak, qui avait cependant contribué à son avènement. Les milices turques redoublèrent d'insolence sous le règne de ce khalife : en 867, Motazz ayant appris que l'émir Boga, chef des Turcs, avait formé le projet de l'assassiner, lui fit couper la tête. Furieux de cette exécution, les Turcs, conduits par leurs émirs Salih et Mohammed, envahirent le palais du khalife qu'ils voulurent forcer à leur donner une forte somme d'argent ; sur son refus, ils assassinèrent le vizir, le maltraitèrent lui-même et le forcèrent à abdiquer. Il fut ensuite enfermé dans un cachot, et il mourut peu de temps après, par le poison. C'est sous le règne de ce khalife que l'Egypte et une partie de la Syrie se détachèrent du khalifat abbaside pour obéir au sceptre de la dynastie fondée par Ahmed-ibn-Touloun.

E. BLOCHET.

BIBL. : ABOUL-FÉDA, *Annales Mostemici*. — IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*. — Le Fakhri. — WEILL, *Geschichte der Chalifen*.

MOTELLA (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Anacanthini* et de la famille des *Gadidae*, ayant un corps oblong, allongé, couvert de très petites écailles, deux dorsales, dont l'une se loge dans un sillon et est formée de petits rayons ciliés, une caudale distincte des barbillons à la mâchoire supérieure. Plusieurs formes appartenant à ce genre habitent l'Europe, le Grœnland, le Japon, le cap de Bonne-Espérance et la Nouvelle-Zélande. Nous citerons le *Motella tricirrhata* de l'Océan, dont le dos d'un rouge orangé est finement pointillé de noir, rosé sous la gorge et rosé avec un lavis bleuâtre sur le ventre ; il porte quelques taches noires le long du dos. Toutes les nageoires sont rougeâtres.

ROCHER.

BIBL. : GÜNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç., *Poissons*.

MOTENNEBI ou MOUTANABBI (Abou't Taijib), célèbre poète lyrique arabe, né à Koufa en 915 ap. J.-C., mort en sept. 965. Fils d'un porteur d'eau, il fit ses études en Syrie, se donna un moment pour prophète (nani), ce qui lui valut le surnom d'al-Moutanabbi (celui qui voudrait être prophète). Il se fixa à Alep auprès du prince Seif-ed-Daoula (948-957), passa ensuite en Egypte auprès de Kafour (958), à Chiraz près du prince bouide Adhad-ed-Daoula, à Bagdad. Il revenait à Koufa quand il fut assassiné près du Tigre par les Bédouins. Son œuvre capitale est le « Divan », collection de 289 poésies qui attestent une imagination et un esprit remarquables, mais renferment des plagiat, de basses flatteries, des exagérations. Dieterici l'a édité à Berlin en 1864 avec le commentaire de Ouahidi et des gloses recueillies au Caire, à Beyrouth, à Bombay. Hammer-Purgstall l'avait traduite (Vienne, 1824).

BIBL. : BOHLEN, *De Motenabbio* ; Bonn, 1824. — DIETERICI, *Motanabbi und Seifuddaula*.

MOTET. Morceau de musique religieuse d'une longueur moyenne, écrit sur des paroles latines ne faisant point partie intégrante de l'office divin. Telle est la signification actuelle de ce mot, mais si nous en recherchons les origines, l'étymologie seule donne lieu à de graves divergences. Sans les examiner ici, nous nous en tiendrons à l'opinion qui considère le motet comme une courte chanson, un petit mot joyeux que chantaient les trouveres et les gens du peuple. Le *Roman de la Rose* en fait mention. Comment le vers français, profane et léger, vint-il à s'amalgamer avec les paroles latines des textes liturgiques, c'est ce que nous ignorons ! Toujours est-il que de cet essai

d'union date le début du contrepoint fleuri. La mélodie grégorienne et le chant populaire, choisis de telle sorte qu'ils passent à peu près marcher ensemble, donnaient lieu par leur rencontre à des accords durs et barbares; combien plus lorsque le compositeur ajoutait une troisième et même une quatrième voix!

L'Église ne pouvait approuver l'indécent mélange des textes sacrés et des chansons profanes dont se composait le motet à cette époque primitive de son existence qui s'étend à peu près jusqu'au xv^e siècle, sauf quelques exceptions, telles que les motets de Philippus de Vitriaco ou ceux encore que l'on trouve dans le *De cantu et musica sacra* de Gerbert. En 1322, le pape Jean XXII avait réagi dans sa bulle *Docta sanctorum* contre ces étranges abus. Le motet devait dès lors se dégager de tout alliage séculier et devenir, sinon toujours absolument liturgique, du moins toujours religieux. Parmi les maîtres qui l'ont ainsi purifié, Guillaume Dufay mérite un hommage spécial; nous rappellerons ici qu'il ordonna dans son testament que l'on chantât, près de son lit d'agonie, son motet *Ave Regina colorum*, dans lequel, en même temps que le texte de l'antienne se faisaient entendre ces mots: *Miserere tui labentis Du Fay*. Faugues, Binchois, Régis, appartiennent à la même période.

La période suivante, qui nous conduit jusqu'à la fin du xv^e siècle, comprend d'illustres noms: Obrecht, Gaspar et surtout Ockeghem à qui le poète Cretin attribue l'honneur d'avoir pu,

Sans un seul point de ses règles enfreindre,
Trente-six voix, noter, escrire et paindre
En ung motet;....

Il nous reste, à défaut de celui-là qui ne nous est point parvenu, cinq motets à trois et quatre voix de ce compositeur. Notons que c'est à partir de lui que commence à s'établir la différence, qui ne cessera de s'affirmer jusqu'au xv^e siècle, entre la musique de la messe et celle du motet: la première étant réservée à tous les prodiges d'invention auxquels s'exerçaient les maîtres du contrepoint; l'autre, au contraire, plus large, plus simple, et pour tout dire, plus religieuse.

Passons rapidement sur Brunel, Gombert et Lyset Compère et arrivons à Josquin de Près qui donna au motet une forme telle qu'elle devait servir d'exemple à ses successeurs. S'attachant surtout à l'étroite liaison des paroles et de la musique, il sut ainsi imprimer à ses compositions un caractère expressif que l'on n'a pas surpassé. On lui doit de nombreux motets à 4, 5 et 6 voix. Jusqu'à la fin du xv^e siècle, le motet demeure généralement fidèle à la forme immortalisée par Josquin, un fragment de plainchant lui servant de thème, tandis que les autres voix l'accompagnent en contrepoint fleuri, à moins que le thème et les voix auxiliaires ne soient traités dans le style canonique ou fugué. Jacob Vaet, Johannes de Lynburgia, Jean Mouton, Tinctoris, etc., ont, en s'inspirant des Évangiles, des Psaumes, des Lamentations de Jérémie ou d'autres parties de l'Écriture sainte, écrit des motets remarquables, indépendamment de leur valeur musicale, par la beauté et la vérité de l'expression.

Nous sommes redevables des premiers recueils de motets imprimés à l'éditeur vénitien Ottaviano dei Petrucci qui, de 1502 à 1519, en publia neuf volumes. Ensuite Gardano à Venise et Pierre Attaignant à Paris en publièrent d'autres que devaient suivre les éditions d'Adrien le Roy et de Robert Ballard. Le grand nom de Palestrina est intimement lié à l'histoire du motet. Il avait à réagir aussi contre les funestes abus qui, deux siècles plus tôt, avaient si fâcheusement altéré la pureté de la musique ecclésiastique, et qui, de nouveau, avaient motivé l'énergique intervention des souverains pontifes. Palestrina a composé plusieurs centaines de motets dont un assez grand nombre nous sont parvenus; ces motets écrits pour 4, 5, 6, 7 et 8 voix sont dignes des autres œuvres de leur au-

teur (V. PALESTRINA). Ses contemporains, Animuccia, Moralès, Vittoria, Nanini, Suriano, Marenzio, Willaert, Cyprien de Rore, ont également laissé des chefs-d'œuvre dans cet ordre de composition. Quant à Orlando de Lassus à qui l'on doit plus de cinq cents motets, il marqua, avec Palestrina, l'apogée du genre. Nous ne devons pas oublier ici que les maîtres anglais cultivèrent aussi le motet. Après le schisme qui donna naissance à l'Église anglicane, la langue anglaise remplaça la langue latine, mais le style musical ne fut guère modifié, et les noms de Byrd, Tallis, Tye, Shepherd, Johnson, Thorne en peuvent témoigner.

Théoriquement, la période que nous venons rapidement de parcourir a été étudiée, et sa doctrine esthétique résumée par Zarlino, Zaccconi (*Prattica di musica*) et Cerone (*Melopeo*). Plus tard, le P. Mersenne et le P. Kircher continueront cette étude.

Mais déjà, à l'époque où vivait ce dernier (1602-80), le motet était bien déchu de son ancienne splendeur. La révolution opérée dans l'harmonie par Monteverde (V. ce nom) se fit naturellement sentir dans le motet comme dans les autres branches de la composition. La polyphonie vocale céda la place aux soli accompagnés par les instruments, tandis que les modes anciens étaient supplantés par les tonalités nouvelles. Parmi les maîtres qui ont coopéré à cette transformation quant au sujet qui nous occupe, nous citerons Gabrieli, Leo, Scarlatti, Carissimi, Pergolèse, Schütz. Une nouvelle ère s'ouvre alors pour le motet, et c'est à l'Allemagne qu'échoit le glorieux héritage que l'Italie avait si longtemps possédé après l'avoir reçu de la Flandre. Le nom de Sébastien Bach est impérieusement attaché à cette nouvelle forme du motet, plus dramatique que liturgique. À côté de Bach se place Hændel dont les compositions religieuses sont si vibrantes d'une foi ardente et simple. Autour d'eux prennent place Homilius, Wolf, Graun, Keiser, etc. Dans ce même xviii^e siècle, le compositeur français Lalande fut célèbre par ses motets écrits pour chœurs avec accompagnement d'orchestre et qui étaient remarquables par l'intelligente liaison de la musique aux paroles. Plus près de nous, Mozart, Haydn, Gossec, Cherubini, Mendelssohn, ont écrit des motets qui n'avaient guère de commun que le nom avec les anciennes compositions ainsi désignées. Nous assistons actuellement à un travail de résurrection de ces antiques chefs-d'œuvre, et on ne saurait trop louer M. Ch. Bordes et ses collaborateurs du courage et du talent qu'ils y apportent. Disons en terminant que l'on a parfois donné le nom de motets à des compositions laudatives écrites en l'honneur de rois, princes ou autres puissants personnages.

René BRANCOUR.

BIBL. : GERBERT, *De cantu et musica sacra*. — ZACCONI, *Prattica di musica*. — P. de VITRIACO, *Arts compositionis de motetis*, 1300 (?). — PROSKE, *Musica divina*. — BRETNET, *Notes sur l'histoire du motet (La tribune de Saint-Gervais)*, 1895. — F. de MÉNIL, *L'École flamande du xv^e siècle*, 1895; *Josquin de Près*, 1897. — G. RAYNAUD, *Recueil de motets français des xiii^e et xiiii^e siècles*, 1892.

MOTEUR. Généralités. — Un moteur est une source d'énergie employée à l'accomplissement d'un travail mécanique. On peut distinguer deux grandes classes de moteurs: les premiers, ou moteurs animés, utilisent leur force musculaire; les seconds, ou moteurs inanimés, emploient l'énergie de certaines forces naturelles, telles que celles du vent, de l'eau, de la chaleur, de l'électricité. Un caractère commun à tous les moteurs animés, c'est qu'ils ne peuvent travailler d'une manière continue et sont forcés de se reposer après un certain temps de travail. S'ils sont moins puissants et si leur allure est moins rigoureusement uniforme que celle des autres moteurs, ils sont en revanche beaucoup plus simples: ils peuvent proportionner à chaque instant leur effort à la résistance à vaincre; au besoin, dans un cas exceptionnel, exercer du triple au quintuple de l'effort moyen qu'ils produisent, agir avec une vitesse de quatre à dix fois plus forte que leur vitesse normale. Le

travail d'un moteur animé s'évalue par jour : une partie des vingt-quatre heures qui le composent est employée au travail, l'autre au repos : il doit y avoir une certaine relation entre la durée de ces deux périodes pour que le moteur ne s'épuise pas, c.-à-d. se trouve au commencement de chaque journée dans le même état que la veille, susceptible d'accomplir le même travail : l'expérience a permis d'établir, pour chaque nature de semblable moteur et pour chaque espèce d'ouvrage, la valeur de l'effort et celle de la vitesse qui correspondent au maximum de travail journalier, sans épuisement du moteur.

Le plus parfait de tous les moteurs est l'homme lui-même : son corps, grâce à la flexibilité des muscles qui le composent, peut se mouvoir dans tous les sens et prendre les positions les plus diverses ; par la volonté, l'homme met en jeu les différentes parties de ses membres qui lui permettent d'agir avec une variété presque infinie dans les combinaisons des mouvements et dans les nuances imprimées à l'intensité de l'effort, à la direction et à la grandeur de la vitesse. On peut classer en deux groupes les efforts que l'homme est susceptible de fournir comme moteur, suivant que son action s'exerce sur un récepteur mécanique ou qu'il accomplit directement un certain travail. Dans le premier cas, c'est la force musculaire des bras ou celle des jambes qui se trouvent mises en jeu. La force musculaire des bras peut s'exercer à l'extrémité d'un levier dont le déplacement a lieu dans un sens vertical (pompe) : le maximum de travail correspond alors à un effort de 3 kilogr. avec une vitesse de 4^m,40 par seconde, et l'on compte huit heures de travail par jour. Les touches employées dans un certain nombre de machines (pianos, machines à écrire) sont de véritables leviers, mais, dans ce cas, l'effort exercé est négligeable, c'est la rapidité des mouvements qui constitue l'élément essentiel du travail : un joueur de piano peut facilement avec ses deux mains toucher 20.000 notes à l'heure. L'effort musculaire des bras peut être employé à la production d'un mouvement continu de rotation par l'action sur une manivelle ; le poids de la partie supérieure du corps, qui est animée d'un mouvement de va-et-vient, est également mis en jeu dans ce cas pour la production de l'énergie motrice ; l'effort moyen correspondant au travail maximum est de 8 kilogr. avec une vitesse de 0,75 ; l'effort à la manivelle peut atteindre au besoin 30 kilogr., mais alors à faible vitesse et pendant une courte durée. A fatigue égale, au bout de la journée, l'homme est susceptible de produire plus de travail en agissant avec les muscles des jambes qu'en utilisant ceux des bras et il produit avec les jambes le plus de travail possible quand les mouvements n'ont pas plus de rapidité que dans la marche ordinaire et que l'effort à exercer approche le plus possible de celui que les muscles exercent habituellement pendant la marche. Le récepteur le plus employé est, dans ce cas, la pédale : elle permet d'exercer un effort moyen de 12 kilogr. avec une vitesse de 0,70 pendant huit heures, ce qui correspond à 241.920 kilogrammètres. C'est ainsi que sont mis en mouvement des tours de toute nature : tout en agissant avec les jambes, l'ouvrier est, de plus, libre de travailler avec ses mains pour façonner le travail. L'amplitude du mouvement qu'il convient de donner à la pédale est limitée par celle des flexions du pied, laquelle ne peut guère dépasser 10 à 12 centim., mesurée à l'extrémité du pied ; l'homme peut agir sur un récepteur par l'effet de son propre poids ; les mouvements du corps ont alors simplement pour effet de maintenir son centre de gravité dans la position la plus favorable : c'est ce qui a lieu avec la *roue à cheville* ou *treuil des carriers*. Avec un semblable récepteur, un manoeuvre peut produire jusqu'à 260.000 kilogrammètres de travail journalier.

Lorsque l'effort de l'homme s'exerce directement sans l'intermédiaire de récepteur, il est en général développé en vue de l'exécution de transport des fardeaux. C'est également aux transports que sont généralement em-

ployés les animaux que l'on considère comme moteurs animés : le cheval, le bœuf, le mulet, l'âne. Toutefois, ces animaux peuvent également agir sur un récepteur : le récepteur généralement employé est un *manège*, qui permet d'obtenir la rotation d'un arbre vertical. Nous donnons dans le tableau suivant le maximum du travail qui sont susceptibles de fournir, dans les différents cas où on les emploie, les moteurs animés.

L'homme après avoir asservi les animaux susceptibles de domestication pour se débarrasser sur eux des travaux corporels qui s'imposaient à lui, a songé de bonne heure à chercher des auxiliaires dans les forces naturelles ; c'est ainsi qu'il utilisa d'abord l'énergie du vent, puis celle de l'eau, et que le moulin à vent et les roues hydrauliques sont de vieux serviteurs de l'humanité. Mais l'accroissement de la population, l'augmentation de ses besoins avec les progrès de la civilisation, le développement des industries de tout genre poussèrent l'homme à chercher dans la nature de nouveaux secours plus indépendants des états de l'air et de la conformation du sol que les vents et les cours d'eau. C'est ainsi qu'apparut d'abord la machine à vapeur, imaginée par Edouard Sommerset, marquis de Worcester, vers le milieu du XVII^e siècle et dont la première application fut l'épuisement des eaux des mines ; puis, tandis qu'elle se perfectionnait, Stirling en 1826 construisait la première machine à air chaud que perfectionnait Ericsson (V. AIR). Vers la même époque, en 1831, Pixii, à la suite des découvertes de Faraday sur l'induction électrique, construisait sa machine magnéto-électrique, qui marqua la naissance des moteurs électriques (V. ELECTRICITÉ), et Lenoir en 1860 faisait breveter le premier moteur à gaz tonnant. Les moteurs à air comprimé s'étaient déjà développés dans le courant du XVIII^e et le commencement du XIX^e siècle (V. AIR). L'ensemble des moteurs à vapeur, à air chaud, à gaz tonnants, constitue le groupe des *moteurs thermiques* : leur principe est en effet la transformation directe en travail mécanique de l'énergie que peut fournir la chaleur.

En principe, une machine thermique est alimentée par une vapeur ou un gaz qui se dilate sous l'action de la chaleur et pousse en avant un piston ; quand ce dernier, dont le chemin est forcément limité, est arrivé au bout de sa course, on refroidit le gaz ou la vapeur, ce qui permet au piston de revenir en arrière pour de nouveau subir une poussée motrice par suite d'un échauffement du gaz ou de la vapeur. Ce mouvement alternatif du piston est transformé en mouvement de rotation continu d'un arbre, appelé arbre de couche ou arbre moteur. Ainsi le fluide utilisé, gaz ou vapeur, sert de véhicule à la chaleur qu'il emprunte à la source chaude, appelée *foyer*, pour la transformer en partie en travail mécanique par action sur un piston récepteur, et abandonner le restant à une source froide, appelée réfrigérant. Toute la chaleur Q_1 empruntée au foyer n'est donc pas utilisée par le moteur, une partie Q_2 se perd au réfrigérant. Après une course aller et retour du piston, le fluide actif se retrouve dans le même état, la série des transformations par lesquels il passe, relativement à sa température, à son volume, à sa pression, forme un cycle théorique. Le rendement du cycle est le rapport de la portion de chaleur qui a été transformée en travail à la quantité totale de chaleur fournie par le foyer, c.-à-d.

$$\rho = \frac{Q_1 - Q_2}{Q_1}$$
 Etant données les températures extrêmes, celle du

foyer et celle du réfrigérant, on peut faire parcourir au fluide une infinité de cycles, suivant la loi de variation de la température, de la pression et du volume ; on sait que de tous ces cycles celui de Carnot est celui qui donne le plus fort rendement. En pratique, dans une évolution à travers un moteur thermique, le fluide gazeux ne suit pas le cycle de Carnot, il s'en écarte plus ou moins et doit s'en rapprocher le plus possible. En comparant le rendement

$$\rho = \frac{Q_1 - Q_2}{Q_1}$$
 d'un cycle déterminé à celui ρ' du cycle de

Carnot entre les mêmes limites de température, on obtient le rendement générique $\rho_1 = \frac{p}{p'}$ du moteur, qui donne le degré de perfectionnement du cycle correspondant à ce moteur. Mais si l'on construit la machine de façon à faire évoluer le fluide suivant ce cycle théorique, on constate à l'aide de l'indicateur que le travail des pressions sur le piston est inférieur au produit $E (Q_1 - Q_2)$, Q_1 et Q_2 étant les quantités de chaleur calculées, l'une empruntée au foyer, l'autre cédée au réfrigérant, E représentant l'équivalent mécanique de la chaleur; cette infériorité du rendement tient aux difficultés que l'on éprouve à faire suivre pratiquement au fluide un cycle déterminé; il se produit des pertes de pression, des pertes de calorique par conducti-

bilité, etc. Si l'on compare le travail indiqué à la quantité de combustible dépensée pour le produire, on a la consommation théorique du moteur. Mais le travail indiqué, par suite du frottement absorbé par les transmissions, n'est pas égal au travail recueilli sur l'arbre de couche; ce dernier est plus faible; le rapport du travail disponible sur le piston et le travail recueilli sur l'arbre de couche représente le rendement organique du moteur; ce rendement est d'autant plus fort que la construction de la machine est plus parfaite. Enfin, ce qui intéresse surtout l'industriel qui doit faire choix d'un moteur, c'est la comparaison entre le travail disponible sur l'arbre de la machine et la quantité de combustible dépensée pour le produire; on obtient ainsi la consommation par cheval-heure effectif.

NATURE DU TRAVAIL	EFFORT	VITESSE	DURÉE	TRAVAIL
	MOYEN	MOYENNE PAR SECONDE	DU TRAVAIL JOURNALIER	JOURNALIER
	kilogr.	mètres	heures	kilogrammètres
1° Action sur un récepteur				
Mancœuvre agissant sur { au niveau de l'axe.....	60	0,15	8	259.200
une roue à chevilles { vers le bas de la roue.....	12	0,70	8	241.920
Mancœuvre agissant sur une manivelle.....	8	0,75	8	172.800
Mancœuvre agissant alternativement dans le sens vertical.....	5	1,10	8	158.400
Cheval attelé à un manège et { allant au pas.....	45	0,90	8	1.166.400
{ allant au trot.....	30	2,00	4,5	972.400
Bœuf — et allant au pas.....	64	0,60	8	1.123.200
Mulet — —	30	0,90	8	777.600
Ane — —	14	0,80	8	334.080
2° Transports verticaux				
Homme montant une rampe douce ou un escalier, sans fardeau, élevant simplement le poids de son corps.....	65	0,15	8	280.880
Mancœuvre élevant des fardeaux avec une corde et une poulie. Mancœuvre portant un fardeau sur le dos, en montant une rampe douce ou un escalier, et revenant à vide.....	18	0,20	6	77.760
Mancœuvre élevant un fardeau à la main.....	65	0,04	6	56.160
Mancœuvre élevant des matériaux avec une brouette, montant une rampe douce au 1/12 et revenant à vide.....	20	0,17	6	73.440
Mancœuvre élevant des terres à la pelle, à une hauteur moyenne de 1 ^m ,60.....	60	0,02	10	43.200
	2,70	0,40	10	38.880
3° Transports horizontaux				
Homme marchant sans fardeau, déplaçant simplement son corps.....	65	1,50	10	3.510.000
Mancœuvre transportant des matériaux sur un diable ou une petite charrette, et revenant à vide.....	100	0,50	10	1.800.000
Mancœuvre transportant des matériaux dans une brouette et revenant à vide.....	60	0,50	10	1.080.000
Homme voyageant en portant un fardeau sur le dos.....	40	0,75	7	756.000
Mancœuvre transportant des matériaux sur le dos et revenant à vide.....	65	0,50	6	702.000
Mancœuvre transportant des matériaux dans une civière et revenant à vide.....	50	0,33	10	594.000
Cheval attelé à une charrette, continuellement chargée, au pas.....	700	1,10	10	27.720.000
— à une voiture — au trot.....	350	2,20	4,5	12.474.000
— à une charrette, revenant à vide.....	700	0,60	10	15.120.000
Cheval chargé sur le dos, au pas.....	120	1,1	10	4.752.000
— au trot.....	80	2,20	7	4.435.000

Nous venons de voir que le principe du fonctionnement d'un moteur thermique consiste dans l'évolution d'un fluide qui subit une chute de température ou de pression; c'est également une chute de pression qui produit les courants d'air ou d'eau qui actionnent les moteurs éoliens et hydrauliques et une chute de température électrique en quelque sorte qui donne naissance au courant moteur dans les machines électriques. Le travail produit par tous ces moteurs est, d'une manière générale, proportionnel au produit de cette chute de température ou de pression, par la quantité du fluide mis en jeu.

Pour l'étude des moteurs à air et des moteurs électriques, nous renvoyons aux articles AIR, ÉLECTRICITÉ. Quant aux moteurs thermiques, à vapeur et à gaz tonnants, on peut les répartir en trois groupes suivant la nature du fluide mis en jeu : vapeur d'eau, gaz combus-

tible, air carburé par de la vapeur de pétrole; à ces différents agents transformateurs d'énergie correspondent les moteurs à vapeur, les moteurs à gaz, les moteurs à pétrole. Outre la vapeur d'eau, on a bien essayé d'utiliser la vapeur d'autres liquides, et cela de deux façons différentes. On a d'abord imaginé des moteurs à vapeurs combinées : nous venons de voir qu'une partie du calorique fournie par le foyer au fluide d'un moteur thermique est abandonnée au réfrigérant; de Tremblay avait imaginé d'augmenter le rendement de la machine à vapeur d'eau, en employant la chaleur ainsi perdue à la vaporisation d'un liquide volatil, l'éther, le sulfure de carbone. On adjoignait ainsi à la machine à vapeur d'eau une machine à vapeur d'éther, par exemple, de telle façon que le réfrigérant de la première constituait le foyer de la seconde. Cette idée paraît fort ingénieuse, mais elle n'a pas donné de bons résultats; une telle adjonction

ne rend pas meilleur le rendement d'une machine à vapeur bien construite. En effet, pour augmenter le rendement, nous avons vu qu'il y a intérêt à augmenter l'écart des températures extrêmes; or on se trouve limité par la température du réfrigérant, qu'il est impossible de maintenir à une trop basse température; si donc on fait immédiatement évoluer la vapeur d'eau jusqu'à cette plus basse température, il n'y a pas lieu de faire intervenir un second fluide, qui n'a d'autre effet que de compliquer le moteur et d'occasionner des pertes de chaleur au moment de l'échange. Mais on peut utiliser directement la vapeur d'un autre liquide que l'eau; c'est ainsi que l'on a eu l'idée de construire une machine à vapeur de pétrole. L'avantage que présente un semblable liquide, c'est que sa vapeur peut évoluer avec un plus grand écart dans les températures extrêmes, en permettant de partir d'une température plus élevée que pour la vapeur d'eau. MM. Yarrow, de Londres, ont ainsi construit un moteur de canot qui utilise la vapeur d'un hydrocarbure provenant de la distillation du pétrole et de densité 0,73 et qui permet, paraît-il, de doubler le rendement de la machine à vapeur. MM. Escher et Wyss, de Zurich, emploient de même une huile de naphte qui leur donne des résultats analogues. Mais tous ces moteurs, qui méritent une attention spéciale, n'ont pas encore reçu de grandes applications industrielles.

Moteurs éoliens. — Le vent possède une force qu'on a cherché de bonne heure à utiliser pour accomplir un travail mécanique. L'origine des moulins à vent semble en effet remonter à la plus haute antiquité: c'est de l'Orient que, à la fin du XI^e siècle, à la suite des croisades, leur usage fut rapporté en France. La force que fournit le vent n'est constante ni en grandeur ni en direction, mais elle a le grand avantage de fournir une source gratuite d'énergie. A cause de ces variations, les moteurs éoliens ne peuvent convenir à la commande directe d'une machine qui a besoin de régularité dans son mouvement; mais on peut emmagasiner l'énergie qu'ils fournissent d'une façon intermittente, de façon à avoir une nouvelle source qui pourra donner un travail régulier, par exemple en élevant de l'eau, en comprimant de l'air, en produisant de l'électricité; on a même élevé du sable fin, que l'on faisait ensuite, au moment opportun, tomber sur les palettes d'un nouveau moteur. Ces transformations de l'énergie ne se font pas sans perte appréciable, mais elles peuvent être avantageuses dans une grande exploitation, puisque la source de la force est fournie gratuitement par la nature. La variation de la force du vent se perçoit à la variation de vitesse; on a cherché entre ces deux quantités une relation de proportionnalité; plusieurs formules ont été mises en avant pour donner cette force (F) en fonction de la vitesse (V); les unes, comme la suivante: $F = 0,113V^2$, donnent des valeurs un peu trop faibles; d'autres, comme celle du Board of

Trade, $F = \left(\frac{V}{2}\right)^2$, donnent des chiffres un peu trop forts.

On peut d'ailleurs mesurer directement la force d'un vent en évaluant en kilogrammes l'effort qu'il exerce sur une surface plane de 1 m. q. disposée perpendiculairement à sa direction. L'expérience a permis ainsi de dresser des tableaux donnant, suivant les dénominations qui servent à désigner couramment les différents degrés de rapidité du vent, la valeur de sa vitesse et la valeur correspondante de sa force. Le tableau ci-après est emprunté à M. Haton de la Goupillière.

Dans les tourbillons la vitesse peut devenir beaucoup plus forte: ainsi on a observé à Sydney, le 10 sept. 1876, pendant une durée de douze minutes, une vitesse de 50 m. et par moments une vitesse de 68 m.; à ces vitesses correspondaient des pressions de 300 et 485 kilogr. On voit que le vent peut fournir une force considérable, mais les récepteurs que l'on construit ne sont pas susceptibles de fonctionner au moment où cette force dépasse une certaine limite, de sorte que l'on est obligé de renoncer

VENTS	VITESSE	PRESSION
	PAR SECONDE	PAR MÈTRE CARRÉ
	mètres	kilogr.
Vent à peine sensible.....	1	0.14
Brise légère.....	2	0.54
Vent frais, brise.....	4	2.17
	6	4.87
Vent bon frais	7	6.64
Vent frais	8	8.67
Vent grand frais	9	10.97
	10	13.54
	12	19.50
	15	30.47
	20	54.16
	24	78.00
	30	122.28
	36	176.96
	45	277.97

à utiliser cette source d'énergie au moment où elle en fournirait le plus.

On peut classer en deux groupes les moteurs éoliens d'après la position de leur axe de rotation; si cet axe est horizontal ou voisin de l'horizontale, les moteurs portent le nom de moulins à vent; si l'axe est vertical, ce sont des panémons. Ce qui distingue encore ces deux groupes de moteurs, c'est que l'orientation de l'axe de rotation des premiers doit, en général, varier suivant la direction du vent; les seconds, au contraire, ont la position de leur axe invariable.

1° *Moulins à vent.* Les moulins à vent (fig. 1), tels qu'il en existe encore dans les campagnes et qui sont de construction ancienne, se composent d'une tour mobile autour d'un pivot central et qui porte sur l'un de ses côtés un fort axe en bois de 0^m,50 d'épaisseur environ, incliné de 8 à 15° sur

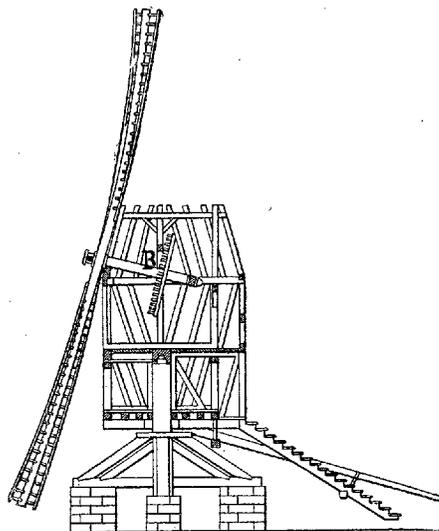


Fig. 1.

l'horizon et muni à l'une de ses extrémités de quatre grands bras en croix; chacun de ces derniers a 10 m. de longueur environ; son équarrissage est de 0^m,20 à 0^m,30; le long de ces bras, à partir de 2 m. de l'axe, jusqu'à l'extrémité, sont implantées de 40 en 40 centim. des chevilles ou lattes de 2 m. de longueur environ et fixées par leur milieu; les lattes font avec le plan des quatre bras un angle variable qui est de 30° près de

l'axe et de 6 à 12° vers l'extrémité. Les extrémités des lattes sont reliées par des pièces de bois et sur la carcasse ainsi formée on applique une toile qui reçoit l'effort du vent. La tour est mobile, elle doit pouvoir s'orienter de façon que la direction de l'axe moteur soit sensiblement celle du vent; cet axe est incliné, comme nous l'avons vu, sur l'horizon, car la direction du vent est généralement plongeante; de plus, la tour assez massive présente au vent un certain obstacle, de telle sorte que le mouvement de l'air est troublé auprès de la tour et qu'il est préférable d'écarter le plus possible la partie inférieure de la roue de cet espace où le courant aérien se trouve modifié. Parfois, au lieu de rendre la tour mobile, on la construit en maçonnerie et sa toiture est formée par une sorte de dôme qui peut tourner en roulant sur une couronne de galets. L'expérience a montré que la valeur la plus favorable de la vitesse circonférencielle de la roue v doit être égale à 2,5 fois environ la vitesse V du vent, et le calcul montre alors que la loi la plus avantageuse à observer pour l'orientation des lattes est donnée par la relation suivante où α représente l'angle de la latte avec l'axe moteur, R la longueur totale des bras et r la distance à l'axe du milieu de la latte :

$$\operatorname{tg} \alpha = 4 \frac{r}{R} + \sqrt{16 \frac{r^2}{R^2} + 2}$$

La force en chevaux N d'un moulin établi dans ces conditions et pour lequel S représente la surface totale de la toile peut être considérée comme donnée par la formule $N = 0,00444SV^3$; on voit qu'il est proportionnel à la surface de la toile, c.-à-d. au développement des bras et au cube de la vitesse du vent. Aussi, quand le vent devient trop violent, le fonctionnement de l'appareil est dangereux, il faut serrer les voiles en les carguant le long du bras; on arrête l'appareil par l'intermédiaire d'un frein puissant, on amène successivement chacun des bras dans une position verticale et on monte le long du bras, comme sur une échelle, à l'aide des lattes. Cette opération est assez dangereuse. C'est un des inconvénients de ce type de moulins à vent; un second provient des longueurs de la manœuvre d'orientation par rapport au vent. Pour supprimer le danger que présente l'opération d'envergurer les voiles au moment où le vent est fort, on a imaginé de remplacer la toile par une série de lames fonctionnant d'une façon analogue à celle des jalousies; de telle façon qu'on puisse simplement à l'aide d'un mécanisme soit les rabattre de façon à les présenter à l'action du vent, soit les soulever de façon à laisser passer le courant aérien au travers; mais on est obligé de constituer des ailes planes et l'on perd l'avantage que présente, au point de vue de l'utilisation de l'énergie, la surface gauche indiquée par la théorie.

On s'est d'abord appliqué à supprimer ces tours massives qui rendent les appareils difficilement maniables, et le premier perfectionnement a consisté à installer l'appareil récepteur à l'extrémité d'un mât; de cette façon, le régime aérien n'est pas troublé au pied du moulin et l'axe de la roue peut être horizontal. On a ensuite cherché à obtenir une orientation automatique de l'appareil, en particulier par l'addition d'une sorte de gouvernail qui se place lui-même dans la direction du vent. M. Amédée Durand a construit un moulin très simple qui peut s'établir à l'extrémité d'un mât très élevé, maintenu par des haubans en fer. Les ailes sont en tôle et la roue s'oriente d'elle-même sous l'action du vent; si ce dernier devient trop violent, des poids qui tournent avec l'appareil développent une force centrifuge croissante que l'on maintient en antagonisme avec un ressort à boudin et dont l'effet est de produire un effacement progressif des ailes dans le vent. L'appareil se graisse automatiquement, il fonctionne donc tout seul et n'a pas besoin d'une surveillance continue. M. Sanderson a imaginé un appareil dont l'axe moteur est fixe et peut tourner avec toutes les directions de vent, sauf celles

qui se rapprochent de la perpendiculaire: les bras sont remplacés par deux grandes palettes hémicirculaires montées à 45 et à 135°; l'appareil porte le nom de *pantamémone* (fig. 2). Le moulin *Halladay* se compose de douze ailes groupées deux à deux entre six bras maintenus par des jambes de force et reliés à leurs extrémités par des entretoises qui forment un hexagone; chaque aile est composée d'une série de lames obliques à inclinaison variable, commandée par un régulateur: celui-ci se compose essentiellement d'un contrepois qui tourne avec l'appareil et dont les variations de force centrifuge sont utilisées pour orienter les lattes. L'appareil est muni d'un gouvernail qui place la roue dans le vent. (fig. 3) M. Smith a constitué le récepteur de son moulin par un organe ayant la forme des hélices propulsives d'un navire. Les extrémités des bras sont reliées par une couronne. M. Dumont a augmenté la courbure de ces bras en leur donnant la forme d'une conque, son appareil porte le nom de *turbine atmosphérique*.

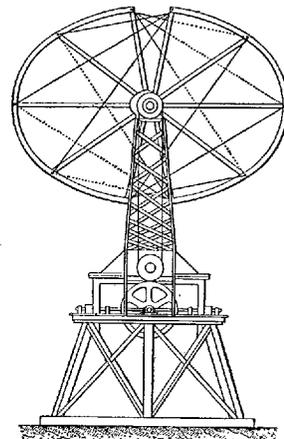


Fig. 2.

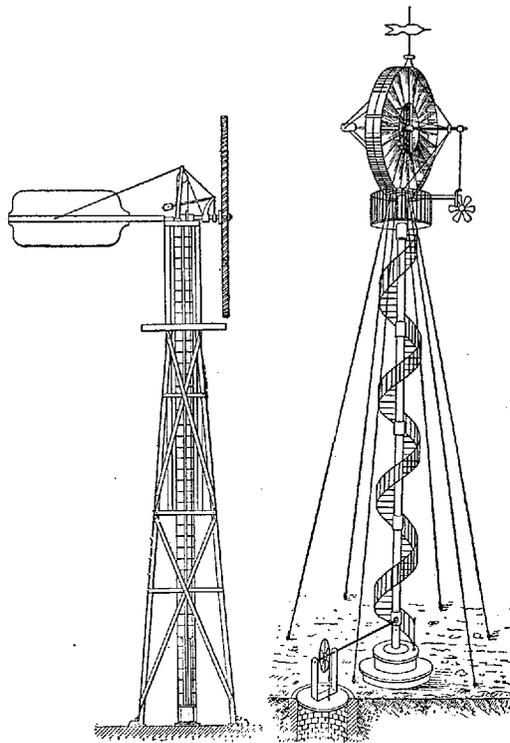


Fig. 3.

Fig. 4.

M. Bolée a également construit une *turbine éolienne* (fig. 4), dont la roue motrice se trouve accompagnée d'un distributeur, analogue à celui de la turbine Fontaine (V. MOTEURS HYDRAULIQUES). Le distributeur tourne avec la roue motrice autour de l'axe vertical pour s'orienter dans le

vent, mais il reste immobile pendant le fonctionnement de l'appareil, les cloisons fixes dont il est muni servent à diriger le courant aérien de la façon la plus convenable contre les aubes motrices. Le système d'orientation est original : il est formé par une petite turbine, une sorte de papillon, dont le plan est perpendiculaire à celui de la turbine réceptrice ; tant que cette dernière n'est pas dans la position convenable, la petite turbine ne se présente pas par côté au courant, elle se trouve donc mise en marche et son mouvement se transmet à un pignon denté qui fait tourner le chariot supportant tout le système jusqu'à ce que l'orientation soit exacte ; à ce moment, le papillon cesse de tourner et la turbine fonctionne. Enfin un dispositif spécial permet, lorsque le vent est trop fort, de présenter le récepteur non plus sous un plan perpendiculaire, mais dans une direction dont l'obliquité est d'autant plus grande que la violence du vent est plus considérable ; si cette dernière dépasse une certaine limite, l'appareil s'efface complètement.

2° *Panémones*. Les récepteurs dont l'axe est vertical se trouvent orientés pour toute direction du vent ; leurs palettes décrivent un cylindre d'axe vertical, et c'est dans le plan tangent à ce cylindre où le sens de la rotation est parallèle à la direction du vent que s'exerce l'effort maximum ; dans le plan tangent parallèle diamétralement opposé au premier, la vitesse du vent et la rotation se trouvent de sens contraire ; en passant de l'une de ces positions à l'autre, l'orientation des palettes doit se modifier par rapport au vent, de façon à présenter la plus grande surface possible utile au vent dans la première situation et à s'effacer dans la seconde. Dans le *panénone de Cornwall*, les palettes sont constituées par des sortes de volets montés sur châssis sur lequel ils se plaquent au moment de recevoir l'action du vent ; ils s'ouvrent au contraire et laissent à travers le châssis passer le courant aérien quand leur mouvement est de sens contraire à sa vitesse. L'inconvénient est que le mouvement des volets est fort brusque et on a cherché à atténuer la violence du choc en augmentant leur nombre. MM. *Lequesne et Lefèvre* ont construit un appareil analogue : l'ouverture et la fermeture des palettes sont limitées par des taquets qui les arrêtent dans des positions faisant de part et d'autre de la circonférence des angles de 70° avec la tangente (fig. 5) ; de cette façon, le mouvement des palettes est moins brusque : au moment où l'une d'elles vient sous l'action du vent se plaquer sur son siège, elle est déjà masquée en partie par la suivante, ce qui atténue l'effort exercé sur elle et par suite la violence du choc. D'ailleurs, en cas d'ouragan, le système des taquets peut être effacé par un mécanisme convenable et toutes les palettes peuvent se disposer parallèlement au vent. Dans d'autres appareils, celui d'*Andersen* en particulier, les palettes sont fixes sur leur cadre ; l'effort du vent s'exerce alors sur un corps au repos, son action est plus considérable ; les palettes se présentent d'ailleurs sous un angle fuyant quand elles sont contre le vent. Dans le *panénone de M. Wood*, au lieu d'une seule couronne réceptrice, placée à la partie supérieure, plusieurs sont disposées à différentes hauteurs ; le long de l'axe vertical qui supporte l'appareil, et un régulateur à force centrifuge peut faire varier, suivant la vitesse, l'inclinaison des palettes. Certains constructeurs au lieu de palettes emploient des organes récepteurs qui ont la forme d'une demi-sphère : on a alors le *panénone à cuil-*

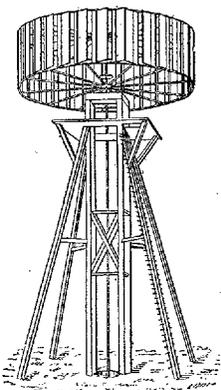


Fig. 5.

lers. Enfin on peut, autour de la couronne mobile des palettes, disposer une autre couronne portant des cloisons fixes et servant de distributeur.

l'effort du vent s'exerce alors sur un corps au repos, son action est plus considérable ; les palettes se présentent d'ailleurs sous un angle fuyant quand elles sont contre le vent. Dans le *panénone de M. Wood*, au lieu d'une seule couronne réceptrice, placée à la partie supérieure, plusieurs sont disposées à différentes hauteurs ; le long de l'axe vertical qui supporte l'appareil, et un régulateur à force centrifuge peut faire varier, suivant la vitesse, l'inclinaison des palettes. Certains constructeurs au lieu de palettes emploient des organes récepteurs qui ont la forme d'une demi-sphère : on a alors le *panénone à cuil-*

l'effort du vent s'exerce alors sur un corps au repos, son action est plus considérable ; les palettes se présentent d'ailleurs sous un angle fuyant quand elles sont contre le vent. Dans le *panénone de M. Wood*, au lieu d'une seule couronne réceptrice, placée à la partie supérieure, plusieurs sont disposées à différentes hauteurs ; le long de l'axe vertical qui supporte l'appareil, et un régulateur à force centrifuge peut faire varier, suivant la vitesse, l'inclinaison des palettes. Certains constructeurs au lieu de palettes emploient des organes récepteurs qui ont la forme d'une demi-sphère : on a alors le *panénone à cuil-*

Moteurs hydrauliques. — I. THÉORIE GÉNÉRALE. — Les moteurs hydrauliques sont les machines qui utilisent directement l'eau comme agent producteur du mouvement. L'eau agit par l'effort qu'elle exerce sur les parties du récepteur au contact desquelles elle s'écoule. La masse liquide arrive dans le récepteur avec une certaine énergie ; elle en abandonne une partie dans l'appareil qui la transforme en travail utile, et un moteur hydraulique bien établi sera celui qui utilisera la plus grande partie possible de l'énergie disponible. L'établissement de pareils moteurs a pour point de départ la connaissance des lois de l'*hydraulique* (V. HYDRAULIQUE), science relative à l'étude du mouvement des fluides pesants et où interviennent à la fois les principes de la mécanique et certains résultats de l'observation. Nous aurons à considérer en particulier le cas d'un liquide en mouvement *permanent*, c.-à-d. tel que la vitesse des molécules qui se succèdent à un point déterminé de l'espace, pendant l'écoulement, est constante en grandeur et en direction.

L'aménagement d'un récepteur hydraulique comporte toujours un canal d'amenée et un canal de fuite dans lesquels le mouvement s'effectue d'une façon régulière par filets rectilignes et parallèles, de sorte que dans l'étendue d'un plan normal aux trajectoires que suivent les molécules liquides le régime des pressions est sensiblement celui de l'hydrostatique : c.-à-d. que, dans une section découpée au sein du liquide par un pareil plan, la pression croît proportionnellement à la profondeur. De plus, si nous appelons Q le débit, c.-à-d. le volume liquide qui passe dans l'unité de temps à travers cette section, ce même volume franchira également toutes les autres sections dans les mêmes conditions, en admettant, bien entendu, que la masse liquide ne soit ni augmentée par un affluent, ni affaiblie par une dérivation ; car l'eau est incompressible, et comme son mouvement est, par hypothèse, permanent, elle ne peut s'accumuler en aucun point de son parcours. Ce débit Q , qui est le même pour toutes les sections normales à la direction des filets liquides, peut avoir une autre expression : si nous désignons en effet par ω la surface d'une section quelconque et par v la vitesse d'une molécule dans cette section, le volume du liquide qui aura traversé cette section dans l'unité de temps sera ωv et nous aurons $Q = \omega v$. Cette relation, appelée *équation de continuité*, montre que la vitesse varie d'une section à l'autre en raison inverse de la surface de cette section. Nous aurons l'occasion de rappeler ce principe dans la théorie des moteurs hydrauliques.

Un récepteur hydraulique est installé généralement aux points où un cours d'eau présente une brusque dénivellation ; l'action de la pesanteur qui s'exerce alors sur la masse liquide pendant sa chute a pour effet d'augmenter l'énergie disponible. Les chutes d'eau sont naturelles ou artificielles. Les premières sont fréquentes en pays de montagnes, près de la source des fleuves. Les secondes s'obtiennent soit en barrant un cours d'eau à l'aide d'une digue établie au fond de la vallée, soit en pratiquant une dérivation totale ou partielle et en construisant un lit artificiel avec une pente minimum de façon à conserver la plus grande hauteur de chute au cours d'eau. Quoi qu'il en soit, avant et après son passage dans le récepteur, le cours d'eau est encaissé dans des canaux appropriés qui constituent les deux biefs, le bief d'amont et le bief d'aval, qui sont destinés à régulariser l'écoulement. Des vannes convenablement disposées permettent de régler à volonté la distribution de l'eau. En amont de toutes les autres est établie la *vanne de garde*, qui permet de faire passer, quand cela est nécessaire, tout le débit au déversoir ; puis viennent la *vanne de travail*, utilisée pour le service normal, la *vanne de décharge*, destinée à dépenser l'excès d'eau en cas de crue, la *vanne de fond*, établie dans la partie la plus basse du bief et qui permet, lorsque la vanne de garde est fermée, de vider le canal au moment des curages ou des réparations. Lorsque plusieurs usines sont échelonnées le long d'un cours d'eau, le plan d'eau supérieur pour celle d'aval détermine en fonction de la pente d'écoulement et de la distance le plan d'eau inférieur pour celle d'amont ; de la position de ces plans dépend la force motrice utilisable ; il est donc nécessaire de régler le régime hydraulique des établissements intéressés. Le service des ponts et chaussées fixe, à cet effet, pour chaque usine, la hauteur du seuil du déversoir et sa largeur, ainsi que les dimensions des vannes de décharge. Lorsque le cours d'eau est susceptible d'avoir à certaines époques un débit insuffisant pour fournir d'une façon régulière toute la force motrice nécessaire, il est indispensable de laisser l'eau s'accumuler dans le bief d'amont de façon à marcher par intermittence ; c'est encore l'administration des ponts et chaussées qui réglemente dans ce cas le régime par *échusées*, c.-à-d. les heures pendant lesquelles chacun doit marcher.

Il est évident qu'il y a tout intérêt à utiliser comme force motrice dans une usine celle que fournit une chute d'eau, car l'agent moteur est fourni gratuitement par la nature, tandis que la production de l'air chaud, de la vapeur, du gaz, l'extraction du pétrole, nécessitent des dépenses relativement considérables. Certaines chutes d'eau situées sur le cours de grands fleuves fournissent un exemple remarquable des ressources que l'industrie peut retirer de l'emploi de l'eau comme moteur. En France, on a établi à Bellegarde, à la perte du Rhône, une tranchée de 175 m. de longueur sur 45 m. de largeur et qui permet d'utiliser une force de 3.780 chevaux. La chute du Rhin à Schaffouse produit 660 chevaux. En Amérique, la rivière Connecticut est traversée à Holyoke par un barrage déterminant une chute de 18^m,30 sur laquelle divers établissements industriels prélèvent une force de 15.000 chevaux. Enfin on a calculé que la célèbre chute du Niagara pourrait fournir la puissance colossale de sept millions de chevaux. Pour examiner les conditions générales de l'installation d'un moteur hydraulique, nous établissons une formule fondamentale que nous obtiendrons en appliquant au mouvement permanent de la masse liquide mise en jeu l'équation générale des forces vives. Considérons le bief d'amont et celui d'aval entre lesquels est installé un récepteur hydraulique quelconque. Quelle que soit la nature de ce dernier, son mouvement est périodique et si θ est la durée de cette période, au bout d'un intervalle de temps θ tout le système de la masse liquide et de l'appareil se trouvera dans un état équivalent, comme cela a lieu dans le mouvement permanent au bout d'un temps aussi petit que l'on

veut. Soient v_0 et v_1 les vitesses d'écoulement à l'amont et à l'aval et P le débit en poids. Considérons la masse liquide comprise entre les deux sections A_0B_0 et A_1B_1 (fig. 6) ; au bout d'une période, elle est venue en A_1B_1 ,

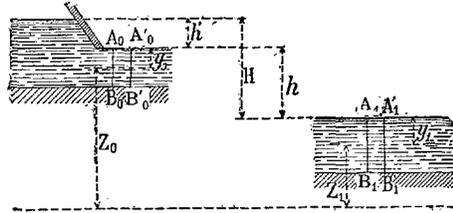


Fig. 6.

A_1B_1 ; le liquide formant la partie commune A_0B_0, A_1B_1 possède en chacun de ses points la même vitesse avant et après le déplacement puisque θ est la durée d'une période, l'accroissement total de la demi-force vive est donc égal à la différence des demi-forces vives des tranches extrêmes $A_0B_0A_0B_0$ et $A_1B_1A_1B_1$; or la masse mise en jeu dans chacune de ces tranches est $\frac{P\theta}{g}$ et l'accroissement de la demi-force vive se trouve donc représenté par $\frac{P\theta}{g}(v_1^2 - v_0^2)$.

C'est là le premier membre de notre équation. Pour établir le second nous devons considérer les travaux effectués par les forces qui agissent intérieurement ou extérieurement sur la masse liquide. Il y a d'abord les efforts qui s'exercent sur les tranches extrêmes, puis ceux qui sont dus à la pesanteur, enfin ceux qui se développent au contact des aubes du récepteur et des parois encaissantes. Sur les tranches extrêmes s'exercent en sens contraire des efforts dus à la pression atmosphérique et dont la résultante est nulle, et des efforts dus à la pression propre du liquide : si y_0 et y_1 sont les distances aux niveaux libres des centres de gravité des sections A_0B_0 et A_1B_1 , les pressions, en ces points, sont πy_0 et πy_1 (π poids spécifique du liquide) et les pressions sur les sections : $\pi y_0 S_0$ et $\pi y_1 S_1$ (S_0 et S_1 étant les surfaces A_0B_0 et A_1B_1) ; les travaux effectués pendant l'intervalle θ sont donc $\pi y_0 S_0 v_0 \theta = P y_0 \theta$ et $P y_1 \theta$, et le travail résultant $P\theta(y_0 - y_1)$. Évaluons le travail de la pesanteur : nous pouvons décomposer la masse liquide que nous considérons en une série de tranches correspondant aux positions successives que prend après chaque période la tranche $A_0B_0A_0B_0$ pour arriver en $A_1B_1A_1B_1$; chacune de ces tranches, au bout d'une période, prend la position de la suivante ; le travail accompli pendant ce déplacement est égal au produit du poids de cette tranche, lequel est $P\theta$, par la hauteur dont s'est abaissé son centre de gravité ; le travail total est donc égal au produit de $P\theta$ par la somme des distances parcourues par ces centres de gravité, c.-à-d. par la valeur $Z_0 - Z_1$, qui représente la différence de hauteur des centres de gravité des tranches extrêmes, c'est donc $P\theta(Z_0 - Z_1)$. Soit, d'autre part, T le travail moteur recueilli par la machine pendant l'unité de temps ; nous admettrons que le travail exercé par l'eau est rigoureusement égal en valeur absolue à celui que produit la réaction de l'aube ; pendant une période, la valeur de ce travail résistant par rapport à l'eau sera $T\theta$. Nous représenterons par T' le travail résistant résultant du frottement de l'eau contre les parois encaissantes et des pertes de liquide pendant le passage à travers le récepteur, pertes provenant soit d'un déversement prématuré d'une partie de l'eau contenue dans les auges, soit de l'écoulement sans profit d'une certaine quantité de liquide à travers l'espace libre résultant du jeu qui doit exister nécessairement entre les parties mobiles du récepteur et les parois fixes qui le renferment. Le travail absorbé de ce fait pendant une période sera $T'\theta$. Enfin il y a toujours des pertes de force vive dues aux changements

brusques survenus dans la vitesse de la masse liquide, soit par suite de chocs, soit par suite de variations subites dans la section offerte à l'écoulement ; si u représente la perte de vitesse dans l'une quelconque de ces circonstances,

la perte totale de force vive sera : $\frac{P\theta}{2g}\Sigma u^2$.

L'équation à laquelle nous sommes conduits est donc la suivante :

$$\frac{P\theta}{2g}(v_1^2 - v_0^2) = P\theta(y_0 - y_1) + P\theta(z_0 - z_1) - T\theta - T'\theta - \frac{P\theta}{2g}\Sigma u^2,$$

ou, en désignant par h la hauteur verticale qui sépare les niveaux libres dans les deux biefs :

$$\frac{P\theta}{2g}(v_1^2 - v_0^2) = P\theta h - T\theta - T'\theta - \frac{P\theta}{2g}\Sigma u^2,$$

d'où, pour le travail moteur :

$$T = P \left(h + \frac{v_0^2 - v_1^2 - \Sigma u^2}{2g} \right) - T'.$$

Expression qui peut se mettre sous une autre forme : en effet, la vitesse initiale v_0 , qui a pris naissance dans le canal d'amenée, résulte d'une charge $h' = \frac{v_0^2}{2g}$, de telle sorte que la hauteur totale de chute est : $H = h + h'$ d'où :

$$(1) T = P \left(H - \frac{v_1^2 + \Sigma u^2}{2g} \right) - T'.$$

On voit ainsi que le maximum du travail que peut recueillir un moteur hydraulique est d'après la formule (1) égal à PH , c.-à-d. au produit du débit en poids par la hauteur de chute. En pratique, bien entendu, ce cas est irréalisable, mais on doit chercher à s'en rapprocher le plus possible pour obtenir le meilleur rendement. Cette valeur PH du travail théoriquement disponible n'est d'ailleurs pas constante pour un cours d'eau déterminé ; elle dépend en effet des valeurs de P et de H qui varient suivant les saisons avec le débit du cours d'eau ; toutefois, ces deux facteurs varient en raison inverse l'un de l'autre, de sorte que le produit subit une variation moindre que chacun d'eux. En effet, si nous partons de la valeur de PH au moment de l'étiage, le débit P augmentera au moment des crues ; mais le déversoir est large et l'épaisseur de la lame d'eau qui le franchit est relativement très mince, de sorte qu'une grande augmentation dans le débit change d'une façon inappréciable le niveau de l'eau en amont du récepteur. Au contraire, dans le bief d'aval, la largeur est généralement comparable à la profondeur et une augmentation du débit produit une élévation sensible du niveau de l'eau, de sorte que finalement la différence des niveaux liquides dans les biefs d'amenée et de fuite devient plus petite et par suite la valeur de H diminue.

Dans l'établissement d'un récepteur, on se rapprochera le plus de la valeur théorique PH en diminuant le plus possible la valeur des autres termes qui figurent au second membre de l'équation (1). Le premier terme v_1 , qui représente la vitesse de l'eau à la sortie du récepteur, dépend du débit et de la section, en vertu de l'équation de continuité ; or, le débit étant donné d'après la nature du cours d'eau, nous ne pourrions que modifier la section : il y aura donc intérêt en général, pour diminuer v_1 , à établir un canal de fuite avec grandes dimensions ; mais il ne faudra pas aller jusqu'à annuler v_1 , car l'eau ne s'écoulerait plus et le récepteur se trouverait noyé. Avec certains récepteurs, la roue en dessous à aubes planes, par exemple, on est obligé de laisser à v_1 une valeur relativement considérable. On peut alors récupérer par un artifice une partie de l'énergie ainsi perdue en augmentant la valeur de H . Figurons en effet en AB (fig. 7) le plan d'eau supérieur, et en CD le plan d'eau inférieur. On sait que, s'il on dispose d'une vitesse suffisante, on peut produire un res-

saut dans le trajet du cours d'eau. Si donc v_1 est assez grand, nous pourrions, par un dispositif convenable, obtenir que le niveau de l'eau au sortir de l'appareil soit en EF , puis atteigne la hauteur CD par suite du phénomène du

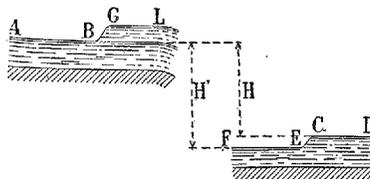


Fig. 7.

ressaut, et, au lieu de la hauteur H , nous aurons utilisé comme hauteur de chute la hauteur H' qui est plus grande. On pourrait être tenté de produire également un ressaut en amont, de façon à élever jusqu'en GL par exemple la hauteur du niveau AB ; mais il en résulterait une diminution de la vitesse v_0 et par suite de $H = h + \frac{v_0^2}{2g}$; on perdrait alors en vitesse ce que l'on gagnerait en hauteur. Le ressaut ne peut donc donner de bons résultats que pour le bief d'aval.

Les moteurs hydrauliques sont animés soit d'un mouvement rectiligne, qui ne peut être qu'alternatif, soit d'un mouvement de rotation, ce qui est le cas le plus général, car le corps tournant joue en quelque sorte le rôle de volant et régularise la marche de l'appareil. On peut, à ce point de vue, classer les moteurs hydrauliques en trois groupes : 1° les récepteurs à axe horizontal appelés *roues* ; 2° les récepteurs à axe vertical ou *turbines* ; 3° les récepteurs à mouvement rectiligne alternatif qui consistent en *machines à piston*. Au point de vue dynamique, chacun des groupes précédents admet des subdivisions suivant la façon dont l'eau agit dans le moteur. Dans certains cas, l'eau agit presque tout entière par son poids ; elle est reçue dans des augets qu'elle accompagne suivant un certain parcours dans le sens vertical ; dans ce cas, v_0 est à peu près nul et c'est de la hauteur h que dépend surtout le travail moteur. Dans d'autres récepteurs, l'eau agit par choc contre des palettes mobiles ; alors c'est en vertu de la vitesse v_0 d'entrée dans le récepteur que le moteur est mis en mouvement et le terme h se réduit à peu près à rien ; la chute d'eau est utilisée avant son arrivée à l'appareil pour produire la vitesse v_0 . Enfin les moteurs les plus perfectionnés sont constitués par les récepteurs à réaction ; l'eau entre dans l'appareil avec une vitesse considérable v_0 , à la production de laquelle on emploie en grande partie la hauteur de chute. Cette eau prend un mouvement relatif à l'intérieur du récepteur au contact de certaines cloisons directrices ; puis elle est rejetée avec une vitesse relative v_1 , mais dans une direction aussi rapprochée que possible de la tangente à la circonférence extérieure et en sens inverse de la rotation ; on s'arrange de façon que cette vitesse v_1 soit aussi voisine que possible de la vitesse de rotation v'_1 de l'appareil à la circonférence, de sorte que la vitesse absolue v_1 qui en résulte pour l'eau au sortir de l'appareil est à peu près nulle, ce qui est, comme nous l'avons vu dans la discussion de l'équation générale, une excellente disposition permettant de se rapprocher du rendement théorique.

Nous allons entreprendre l'étude de ces différents moteurs en suivant le classement que nous avons exposé précédemment et qui est emprunté à M. Haton de la Goupillière : roues, turbines, machines à piston, et dans chacun de ces groupes nous suivrons l'ordre dynamique en examinant successivement les appareils à poids, à choc et à réaction.

II. ROUES HYDRAULIQUES. — La roue hydraulique qui présente le plus le caractère d'un récepteur à poids est la roue à augets, ou roue en dessus (V. AUBE et AUGET). L'eau est distribuée à la partie supérieure ; elle pénètre dans

les augets, puis fait en quelque sorte corps avec eux pendant une certaine fraction de tour de la roue ; à un moment donné, le liquide contenu dans les augets se rapproche des bords extérieurs et se déverse finalement dans le bief inférieur ; le déversement est complet quand l'auget arrive au point le plus bas de sa course. La hauteur de chute est à peu près égale au diamètre de la roue ; elle n'en diffère que par la charge h' que l'on prélève pour obtenir une vitesse suffisante v_0 et par le jeu que l'on doit laisser entre la partie inférieure de la roue et le niveau de l'eau dans le canal de fuite. Ce jeu doit être suffisant pour empêcher, en temps normal, la roue de *patouiller*, c.-à-d. de pénétrer dans l'eau du bief d'aval ; il est bon de ne pas exagérer ce jeu afin de ne pas trop perdre de la hauteur de chute : la roue ne doit patouiller qu'au moment des grandes crues. Puisque le diamètre de la roue est sensiblement égal à la hauteur de chute, celle-ci ne doit être ni trop faible, ni trop grande : elle peut varier entre 3 m. et 15 m. au maximum ; les hauteurs qui conviennent le mieux sont celles de 4 m. environ. Examinons, en nous rapportant à l'équation générale (1), quelles conditions doit remplir un pareil récepteur pour donner le meilleur rendement. Nous pouvons d'abord remarquer que l'eau une fois contenue dans l'auget fait en quelque sorte corps avec lui et sort de l'appareil avec une vitesse relative nulle et une vitesse absolue précisément égale à la vitesse w de l'appareil à la circonférence ; on a donc : $v_1 = w$. Quant au terme Σu^2 , il est relatif à la perte de force vive due aux changements brusques de vitesse des filets liquides ; or une semblable perte de vitesse a lieu au moment de la chute de l'eau dans l'auget : l'eau arrive avec une vitesse $v_0 = \sqrt{2gh'}$ et une fois dans l'auget ne possède plus que la vitesse w de cet auget : il y a donc une perte de vitesse qui est précisément égale à la vitesse relative u avec laquelle l'eau arrive dans l'auget.

Le calcul permet d'établir que pour donner à T la plus grande valeur possible il faut que l'angle α , sous lequel la parabole décrite par le filet liquide dans sa chute sur le récepteur coupe la circonférence de la roue, soit aussi petit que possible. Or cet angle ne peut être nul, car le liquide effleurerait l'auget sans y pénétrer ; il doit avoir une valeur telle que la surface supérieure de la lame liquide soit juste interceptée par le bord extérieur de l'auget ; cette valeur dépend donc de l'épaisseur de la lame d'eau. Mais cette dernière ne peut être trop forte, car la sortie de l'air entraîné serait gênée et il se produirait un bouillonnement, des éclaboussures et des pertes de liquide ; elle ne peut pas être trop faible, car on serait conduit à donner à la roue une trop grande largeur pour dépenser tout le débit. Pour ces raisons, l'épaisseur de la lame d'eau est généralement comprise entre 0^m,05 et 0^m,10. Si l'on calcule à l'aide de la formule (1) la vitesse w la plus avantageuse à donner à l'appareil, on voit que l'on perd sur la

hauteur totale de chute H plus de la moitié $\frac{h'}{2}$ de la charge

créée pour produire la vitesse initiale v_0 . Il y a donc lieu de réduire cette vitesse à son minimum ; on donne généralement à h' une valeur comprise entre 0^m,20 et 0^m,25 ;

mais alors v_0 est faible ainsi que la vitesse w de la roue à la jante qui doit être nécessairement inférieure à v_0 pour que l'eau puisse rentrer dans les augets. Il en résulte que la roue à augets est un moteur à mouvement lent.

Le nombre des augets doit être compris entre certaines limites : il est évident que, si ces derniers sont trop nombreux et par suite trop rapprochés, l'air entraîné s'échappera difficilement ; mais il y a pourtant intérêt à en augmenter le nombre, car, leur dimension restant la même ainsi que le débit, il est clair que le liquide, devant se répartir en un plus grand nombre de vases, remplira moins chacun d'eux et commencera à se déverser à un point situé plus bas. En général, on détermine le nombre des augets de façon que leur espacement à la jante soit compris entre 0^m,32 et 0^m,35. Les augets sont en bois ou en tôle ; dans le premier cas, l'épaisseur de la cloison varie entre 0^m,015 et 0^m,030 ; dans le second, entre 0^m,002 et 0^m,004 ; la profondeur de l'auget est ordinairement comprise entre 0^m,25 et 0^m,30 ; quant à sa largeur, elle dépend naturellement du débit du cours d'eau, du nombre des augets et du remplissage que l'on veut obtenir. Quand la largeur de la lame d'eau est grande, on renforce les augets par des cloisons situées dans un plan perpendiculaire à l'axe de la roue et qui les divisent ainsi en un certain nombre de compartiments ;

cela revient à avoir plusieurs roues juxtaposées. Dans quelques installations où l'on a des appareils de ce genre, on en a profité pour établir autant de systèmes de vannes que de compartiments, et cela permet, suivant les variations du débit, de donner l'eau, soit sur toute la roue, soit sur une certaine fraction. Le rendement d'une roue en dessus bien établie, c.-à-d.

le rapport $\frac{T}{PH}$ du travail utilisé au travail théoriquement disponible peut atteindre 0^m,70 et même 0^m,90.

Dans certains récepteurs du même genre, le déversement de l'eau dans les augets se fait en ar-

rière, c.-à-d. que la roue, à sa partie supérieure, tourne en sens inverse du courant d'eau qui arrive ; on a alors une *roue à poitrine* avec vannage à persiennes. Avec les appareils que nous venons de décrire, il se produit un déversement prématuré de l'eau contenue dans les augets : une partie du liquide commence à s'échapper avant que ces derniers soient parvenus au bas de leur course ; il en résulte naturellement une diminution dans le travail moteur. Afin de limiter ces déversements on a muni la roue d'un *manteau*, sorte de coursier qui enveloppe la roue sur la moitié environ de sa circonférence, correspondant au parcours des augets pleins. La perte de liquide ne se fait plus que par le jeu existant entre le bord des augets et le manteau. L'inconvénient d'un pareil système est que le manteau, à la partie inférieure, dirige l'eau sortant de l'appareil dans une direction opposée à celle qu'elle avait dans le bief d'amont ; il en résulte que, pour reprendre leur direction naturelle, les filets liquides doivent se retourner sur eux-mêmes dans le bief d'aval ; de là un trouble nuisible, surtout lorsque la roue patouille au moment des crues. Pour éviter cet inconvénient, M. Duponchel a imaginé de placer l'axe de la roue parallèlement à la direction du cours d'eau : ce dernier est dévié, mais seulement de la valeur d'un angle droit, dans le coursier d'amont et dans celui d'aval.

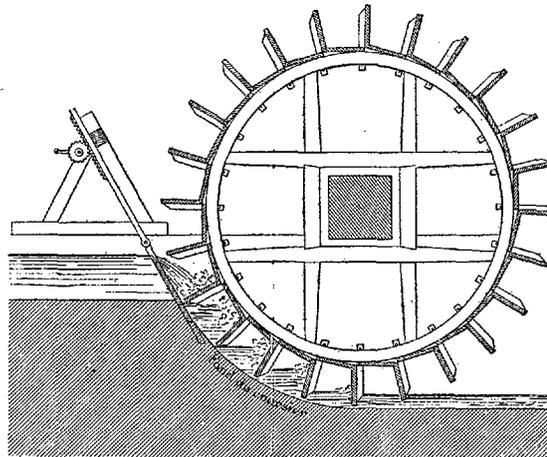


Fig. 8. — Roue de côté.

Le *chapelet hydraulique* peut se rattacher à cette catégorie de moteurs. Il est d'ailleurs rarement employé. Il consiste en une chaîne articulée sans fin, qui se déplace entre deux tambours, dont les axes horizontaux se trouvent dans le même plan vertical; de distance en distance sont fixés des augets ou simplement des palettes, qui descendent poussés par l'eau dans un tube vertical à l'intérieur duquel se produit la chute. Cet appareil évite complètement les pertes par déversement; mais le frottement est considérable et l'entretien des articulations fort coûteux.

Roues de côté. Entre le groupe des roues appartenant à la catégorie des moteurs à poids et celui des roues qui se comportent comme moteurs à choc, une classe intermédiaire, les roues de côté, emprunte à la fois sa force motrice au poids de l'eau et à sa vitesse. Ces roues reçoivent l'eau latéralement, de là leur désignation de roues de côté, qui sert à les distinguer des roues en dessus, qui reçoivent l'eau à leur partie supérieure, et des roues en dessous, sur lesquelles le liquide agit à la partie inférieure. Les roues de côté (fig. 8) n'ont pas d'augets, mais simplement des aubes sur lesquelles l'eau est maintenue latéralement par les parois du coursier. Il y a forcément un certain jeu entre l'aube mobile et le coursier fixe, et pour diminuer l'influence des pertes de liquide qui en résultent il y a intérêt à accélérer la marche du moteur. Si en effet on suppose que cette marche devient de plus en plus lente, à un moment donné l'eau prendra en amont une pression suffisante pour acquérir une vitesse telle que la plus grande partie de l'écoulement se fera par le jeu existant dans l'appareil. Pour que l'eau, dans le canal de fuite, ne soit pas soulevée par les aubes au moment où celles-ci sortent du liquide, soulèvement qui entraînerait une perte de travail, il est nécessaire que l'eau s'écoule rapidement pour dégager en avant de l'aube; la vitesse v_1 au sortir de l'appareil doit donc être assez forte. A cet effet, on ménage une certaine pente dans le coursier en maçonnerie et ce plan incliné vers l'aval peut être suivi d'un approfondissement subit avec élargissement pour provoquer le phénomène de ressaut, ce qui permet, comme nous l'avons vu, de récupérer une partie de la force vive perdue en laissant au liquide une vitesse v_1 relativement considérable à la sortie. L'eau arrive sur les aubes avec une vitesse v_0 ; pour éviter une trop forte perte de force vive résultant d'un choc brusque, les aubes doivent présenter un plan ascendant aux filets liquides, on recueille ainsi par l'influence de la gravité une partie de la force vive due à la vitesse. Il en résulte que, les aubes étant généralement dirigées suivant les rayons, l'eau doit arriver sur la roue en un point situé au-dessous du plan horizontal de son axe; par conséquent, la hauteur H de la chute doit être inférieure au rayon de la roue; cet appareil ne peut donc être utilisé que pour des chutes de hauteur assez restreinte, comprise généralement entre 1^m,60 et 4 m. Le diamètre du récepteur qui en dépend ne doit guère descendre au-dessous de 3^m,50. Les aubes doivent être suffisamment espacées pour permettre, dans leur intervalle, l'entrée facile de la lame liquide; mais si elles l'étaient trop, l'eau finirait par tomber dans le vide pour attraper l'aube qui se déroberait de plus en plus devant elle. En général, on les espace d'une quantité égale à une fois 1/2 ou une fois 1/3 l'épaisseur de la lame, laquelle varie de 0^m,20 à 0^m,27. La hauteur des aubes, c.-à-d. leur dimension suivant la couronne, ne dépasse guère 0^m,70. La largeur de la roue est au maximum de 5 m.: elle dépend du débit, de l'épaisseur de la lame d'eau et de sa vitesse initiale. La dépense par mètre de largeur varie généralement de 0^m,3 à 0^m,4 pour les roues lentes et de 0^m,5 à 0^m,8 pour les roues rapides. Quant à l'épaisseur de la veine au sortir de l'appareil, elle est comprise entre 0^m,15 et 0^m,50. Elle ne doit pas être trop forte, car une partie de l'eau serait soulevée par l'aube à sa sortie du liquide, ni trop faible, car l'influence du jeu deviendrait trop considérable. Pour éviter autant que pos-

sible la perte de vitesse due au choc à l'entrée, il est utile de diriger la veine liquide de façon que sa vitesse relative v'_0 par rapport à l'appareil ait à peu près la direction de l'aube, c.-à-d. celle du rayon correspondant de la roue. La discussion de l'équation (1) montre que la charge h' prélevée sur la hauteur totale de chute H pour obtenir la vitesse initiale v_0 est complètement perdue. Il y a donc lieu de prendre h' aussi faible que possible, mais alors v_0 diminue et par suite la vitesse du moteur, et l'on se trouve dans le cas où l'influence du jeu est très sensible.

Comme types de roues de côté, nous pourrions citer la *roue Belanger*, dans laquelle des plans à 45° inclinés entre les aubes permettent de récupérer une partie de la force vive perdue par suite du choc à l'entrée de l'eau dans l'appareil: l'eau abandonne sa force vive en rencontrant le plan incliné et la recouvre ensuite pour la transmettre en partie à l'appareil en descendant ce même plan. La *roue Delnest* présente deux séries d'aubes symétriquement inclinées par rapport à un plan vertical perpendiculaire à l'axe de la roue et passant par son milieu. L'eau agit ainsi progressivement sur chaque aube; cela supprime les secousses qui se produisent avec la roue ordinaire chaque fois qu'une aube nouvelle se présente dans la veine liquide. Nous citerons enfin la *roue Sagebien*, qui a été disposée de façon à diminuer le plus possible la valeur de la charge h' que l'on donne au liquide pour créer la vitesse initiale v_0 , et nous avons vu qu'il y a intérêt à diminuer cette charge. Les aubes sont inclinées sur les rayons de façon que chacune d'elles entre à peu près verticalement dans l'eau d'amont; de cette façon, l'eau est découpée en une série de tranches qui ne sont nullement bouleversées dans le mouvement. Avec cette roue on obtient un rendement remarquable, qui a dépassé parfois 0,90; ce rendement ferait de l'appareil Sagebien le meilleur des récepteurs, mais sa lenteur présente un inconvénient sérieux, car, dans le cas général, on est obligé d'accroître la vitesse à l'aide des transmissions, ce qui augmente les pertes dues au frottement.

Roue en dessous à aubes planes. Le type de la roue agissant comme récepteur à choc est la roue en dessous à aubes planes (V. AUBE). Dans ces appareils à choc, la hauteur de chute H est totalement employée à produire la vitesse initiale v_0 du liquide à son arrivée dans l'appareil. L'eau ne peut donc agir qu'à la partie inférieure de la roue: au sortir de la vanne, elle suit un plan légèrement incliné qui lui permet de conserver sa vitesse $v_0 = \sqrt{2gH}$ jusqu'au moment où elle vient frapper les palettes du moteur. Le coursier au-dessous de la roue présente une forme circulaire et il est établi de telle façon que l'eau soit en prise avec la roue dans trois intervalles de palettes, de sorte que toujours dans un de ces intervalles, celui du milieu, l'eau se trouve complètement emprisonnée entre deux palettes consécutives. Au sortir du récepteur, l'eau suit un plan légèrement incliné qui lui permet de conserver sa vitesse de sortie jusqu'au point où l'on établit un ressaut; ce point doit être suffisamment éloigné de l'appareil pour que le bouillonnement du liquide n'en gêne pas la marche. Dans ce récepteur, il y a une perte considérable de force vive due au choc de l'eau contre les palettes. La vitesse la plus avantageuse en pratique est

$$v = \frac{2}{3} v_0 \text{ et le rendement maximum } \frac{T_m}{PH} \text{ est égal à } \frac{1}{3}. \text{ Le}$$

diamètre d'une pareille roue n'est pas directement lié à la hauteur de chute, puisque l'eau n'agit qu'à la partie inférieure; ce diamètre varie en pratique de 3 à 5 m. La hauteur des palettes est généralement comprise entre 0^m,60 et 0^m,70, leur espacement entre 0^m,35 à 0^m,40. L'épaisseur de la lame d'eau, à l'entrée, est de 0^m,15 à 0^m,20 seulement; car la vitesse de l'eau diminuant quand cette dernière se trouve emprisonnée entre les palettes, le niveau de l'eau doit s'élever entre les parois du coursier de largeur constante, en vertu de la loi de continuité; c'est

pour cela que la hauteur des palettes est bien supérieure à l'épaisseur de la lame d'eau à l'entrée.

Il est évident qu'au moment des crues le régime d'un pareil récepteur varie beaucoup. Pour remédier en partie à cet inconvénient, on a imaginé d'établir la roue sur flotteur, les tourillons de l'arbre s'élevant en même temps que le niveau de l'eau. On peut avec de pareils récepteurs recueillir une partie de la force vive que possède la masse d'un cours d'eau par le seul fait de son écoulement suivant la pente de son lit, sans que la présence d'une chute soit nécessaire. Il suffit simplement que la vitesse d'écoulement soit suffisante. Dans ces conditions, on a le dispositif appelé *roue pendante sur bateau*. A ce genre d'appareil se rattache la *chaîne hydraulique de Roman* : ce récepteur se compose essentiellement de deux chaînes sans fin à maillons longs sur lesquels sont fixées des palettes à angle droit. L'*hydromoteur Iagn* consiste en une série de parachutes en toile formant double chaîne. Chacune des deux chaînes est tendue à l'arrière par un bout de chaîne semblable fixé à l'axe de la poulie de retour et qui est terminé par une planchette oblique, laquelle subit de la part du cours d'eau un effort tendant à écarter les deux chaînes l'une de l'autre. Enfin nous citerons la *roue flottante de Colladon*, constituée par une simple tonne armée de palettes. Un coursier mobile est noyé au-dessous de la roue de façon à maintenir les filets liquides contre l'appareil ; ce coursier, les tiges articulées qui le supportent et la bielle sur laquelle est fixé le train de roues dentées destiné à transmettre le mouvement forment un parallélogramme articulé permettant au récepteur de suivre les variations du niveau liquide.

Roue Poncelet. Poncelet, à qui l'on doit en grande partie la théorie des moteurs hydrauliques, est parvenu à construire une roue constituant un récepteur à réaction. Cette roue reçoit l'eau sans choc et la restitue avec une vitesse à peu près nulle ; c'est une roue en dessous à aubes courbes. Les aubes sont fixées sur la couronne normalement à sa circonférence et se raccordent à peu près tangentiellement avec celle de la jante. Le coursier le long duquel l'eau s'écoule au sortir de la vanne présente d'abord un profil particulier suivi d'une partie circulaire emboitant la roue, puis d'un approfondissement subit, pour permettre un dégagement suffisant dans le bief inférieur ; cela est nécessaire puisque l'eau sort à peu près sans vitesse de l'appareil. L'eau arrive dans l'appareil tangentiellement à l'aube ; elle remonte le plan incliné qui lui est offert et perd progressivement sa vitesse v_0 ; il n'y a pas de choc ; dans l'équation générale (4) le Σu^2 disparaît donc. La discussion de cette formule dans le cas actuel montre que, en supposant que la vitesse v_1 du liquide à la sortie soit rigoureusement nulle, le travail maximum est $T_m = PH - T'$; on recueille donc théoriquement tout le travail PH que peut fournir la chute. En pratique,

on obtient un rendement $\frac{T_m}{PH}$ variable entre 0,50 et 0,65

et la vitesse de marche la plus avantageuse à la jante est $w = 0,55 v_0 = 0,55 \sqrt{2gH}$. On prend $\frac{H}{4}$ comme largeur

de la couronne pour déterminer la hauteur des aubes ; cette hauteur est choisie de façon à permettre à l'eau d'user librement sa force vive initiale en remontant l'aube à l'entrée.

III. TURBINES. — Nous avons compris sous le nom de turbines les moteurs hydrauliques à axe vertical. Ces moteurs sont presque tous à réaction. Il n'en existe pas du genre que nous avons appelé récepteurs à poids. Quelques récepteurs à choc à axe vertical ont été imaginés autrefois, mais ils sont actuellement, à cause de leur faible rendement, complètement abandonnés. Nous donnerons comme unique exemple la roue à cuillers (fig. 9). Ce qui rend impossible ou difficile la construction de récepteurs à poids ou à choc de ce genre, c'est la position verticale de l'axe

qui ne se prête pas du tout à l'utilisation de la pèse-tour ou fort peu à celle du choc. Le premier appareil à réaction et le plus simple est le tourniquet hydraulique ; une

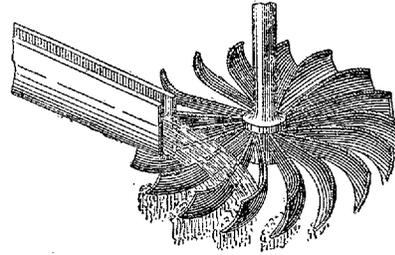


Fig. 9. — Roue à cuillers.

réalisation en grand a été faite sous le nom de *roue de Segner*, dans laquelle l'eau arrivait par un tuyau descendant suivant l'axe lui-même et se divisait ensuite entre six ou huit filets horizontaux, recourbés à leurs extrémités tangentiellement à la circonférence. De *Mannoury d'Eclot* a également réalisé dans son *levier hydraulique* un appareil de ce genre, qui ne comporte que deux bras diamétralement opposés. Euler, Burdin modifièrent progressivement les dispositifs employés et la première turbine proprement dite fit son apparition en 1823 avec Fourneyron. Nous avons vu, en discutant l'équation générale des moteurs hydrauliques, qu'un bon appareil à réaction doit être construit de façon à recevoir l'eau sans choc et à la rendre sans vitesse. De plus, pour utiliser toute la force vive que peut fournir le liquide, il est bon de le diviser en lames suffisamment minces pour que le plus grand nombre des molécules vienne agir sur les parois des aubes. Ces deux conditions d'éviter le choc à l'entrée dans l'appareil et de diviser la veine liquide ont conduit à composer une turbine de deux parties essentielles : le distributeur et le récepteur proprement dit ; le premier consiste en une couronne fixe munie de contre-aubes fixes qui distribuent l'eau en filets suffisamment minces et convenablement orientés sur une autre couronne mobile, qui constitue la seconde partie de l'appareil et dont les aubes recueillent l'énergie du liquide pour la transmettre à l'arbre moteur.

On distingue deux grandes classes de turbines, suivant le sens du mouvement de l'eau par rapport à l'axe des couronnes : si l'eau agit en se mouvant dans un cylindre vertical ayant comme axe celui des couronnes, la turbine est dite *parallèle* ou *axiale* ; si l'eau agit en restant dans un plan perpendiculaire à l'axe dont elle s'approche ou s'éloigne, la turbine est dite *centripète* dans le premier cas et *centrifuge* dans le second. Comme type de turbines parallèles nous donnerons la *turbine Fontaine* (fig. 10). Ce récepteur est disposé de façon à présenter le pivot hors de l'eau, disposition très commode pour le graissage et pour la surveillance de l'appareil ; ce pivot est en effet une partie délicate, car non seulement il tourne avec une grande vitesse, mais encore il supporte une charge considérable. Le corps de la turbine est donc relié à un arbre creux, lequel coiffe à son extrémité supérieure une aiguille centrale immobile, laquelle, fixée et scellée invariablement dans un logement établi sur le fond en maçonnerie du bief inférieur, supporte tout le poids de l'appareil. L'eau traverse l'appareil de haut en bas. Les aubes ont la forme de conoïdes droits décrits par une génératrice horizontale qui s'élèverait en s'appuyant sur l'axe vertical et sur des courbes directrices tracées sur un cylindre de révolution. Le rendement de ces appareils ne dépasse guère 0,70.

Un exemple de turbine centripète est fourni par l'appareil *Thomson* (fig. 11). L'eau arrivant par un conduit pénètre dans une couronne d'où elle passe dans un récepteur ; elle s'en échappe à la fois par le haut et par le bas. Le pivot

de l'appareil est fixe, et une crapaudine en bronze, qui termine l'arbre, est graissée à l'aide d'une rainure qui descend le long de ce dernier. Le passage de l'eau peut être plus ou moins étranglé à l'aide de becs à charrière qui terminent les directrices; tous ces becs sont solidaires et peuvent être manœuvrés à la fois par l'intermédiaire d'un arbre auxiliaire. Le rendement de cet appareil atteint en moyenne la valeur de 0,80.

La turbine *Fourneyron* (fig. 12) appartient au groupe des turbines centrifuges. Le récepteur est à deux fonds, supérieur et inférieur, qui sont réunis par des aubes cylindriques; il est relié à l'aide de bras ou d'une cuvette complète à l'arbre moteur. Le distributeur présente une série de cylindres verticaux formant les contre-aubes directrices, il est supporté par un tuyau porte-fond qui enveloppe l'axe vertical. Ce dernier repose par son pivot sur une crapaudine fixée dans la maçonnerie du bief d'aval. Afin de permettre le graissage, la crapaudine est recouverte d'une cloche que l'on maintient pleine d'huile. Pour compenser les fuites, on refoule de temps en temps la matière lubrifiante à l'aide d'une petite pompe actionnée par la turbine elle-même ou simplement par la pression hydrostatique d'un tube rempli d'huile jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus du niveau de l'eau. Le rendement de ces appareils est de 0,80 environ. D'autres turbines ont été construites qui présentent un caractère mixte

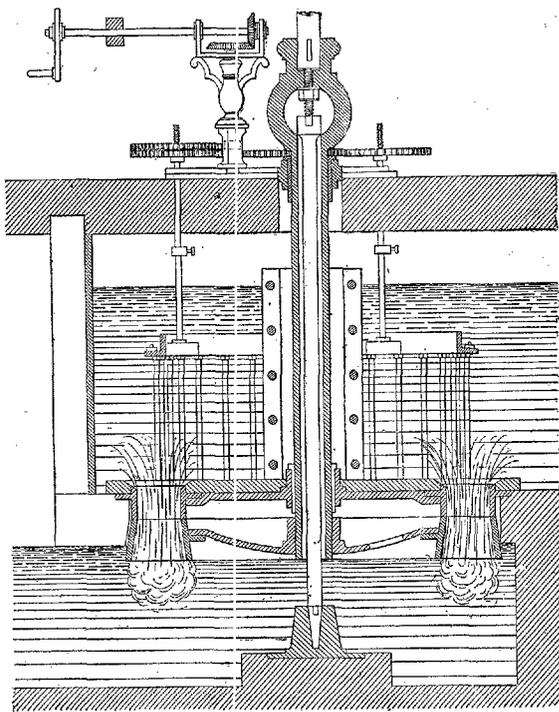


Fig. 10. — Turbine centrifuge.

tratiné vers le bas et sort presque tangentiellement au mouvement de rotation. Enfin avec d'autres appareils on adopte à la fois deux des systèmes simples que nous avons décrits; c'est ainsi que la turbine *Leffel* a son récepteur composé de deux roues superposées et venues de fonte ensemble: dans la première, une moitié de la masse liquide mise en jeu agit suivant le mode parallèle; dans la seconde, l'autre moitié du liquide agit suivant le mode centripète. Parmi les types simples que nous avons décrits, le type centripète présente un premier avantage qui consiste à diminuer le tourbillonnement de l'eau à sa sortie puisqu'elle s'échappe au contact des parties de l'appareil qui ont la moindre vitesse. De plus, le moteur se sert en quelque sorte de frein à lui-même; en effet, si, la résistance diminuant, la roue tend à s'emporter, la force centrifuge augmente et l'afflux de l'eau vers le centre se trouve ralenti, de sorte que la force motrice diminue. Avec les turbines centrifuges, c'est au contraire l'inverse qui se produit et la roue tend à tourner de plus en plus vite.

Un type de turbine étant choisi, on peut adopter plusieurs modes d'installation; le plus simple consiste à placer la turbine à fleur d'eau par rapport au bief d'aval; mais alors on ne se trouve pas dans de bonnes conditions pour l'utilisation de la force motrice. En effet, au moment des sécheresses, le niveau s'abaisse dans le bief d'aval et l'on perd une partie de la hauteur de chute égale à la distance verticale qui sépare le plan inférieur de la turbine du plan d'eau inférieur. Au contraire, au moment des crues, l'appareil patouille, ce qui est encore nuisible à un bon rendement. On est donc conduit à adopter le *type noyé*; de cette façon, on a un appareil qui peut fonctionner même sous la glace pendant l'hiver; mais la rotation de la roue dans l'eau du bief inférieur a l'inconvénient de maintenir cette dernière dans un état d'agitation qui entraîne nécessairement une perte de force vive. On a alors imaginé le *système hydropneumatique*, qui consiste à disposer la turbine sous une cloche dans laquelle on comprime de l'air à une pression égale à la pression atmosphérique augmentée de celle qui est due à la hauteur d'eau au-dessus de l'appareil. On entretient l'approvisionnement d'air à l'aide d'une pompe foulante qui peut être actionnée par la turbine elle-même. Une turbine noyée offre l'inconvénient d'être difficilement accessible pour les visites et les réparations. Jonval a imaginé un dispositif permettant d'utiliser toute la hauteur de chute, tout en laissant la couronne au-dessus du plan d'eau inférieur. Cela consiste à placer la turbine dans un tube qui relie les biefs d'amont et d'aval et qui reste constamment plein d'eau. Ainsi l'eau s'écoule à sa sortie dans une section où la pression n'est pas celle de l'atmosphère, mais cette dernière diminuée de la pression correspondant à la hauteur de la colonne d'eau suspendue dans le tube au-dessus de la turbine; de telle

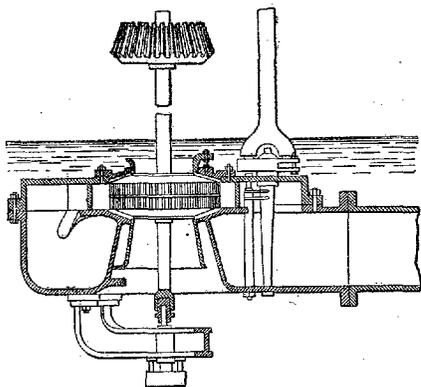


Fig. 11. — Appareil Thomson.

et dans lesquelles le mouvement de l'eau est généralement centripète avec cependant une composante parallèle à l'axe; la forme des aubes est alors plus compliquée; nous donnerons comme exemple la *turbine Risdon*. L'eau est amenée latéralement sur la partie supérieure des aubes qui se présente à peu près radialement; puis le liquide est en-

sorte que la vitesse avec laquelle l'eau traverse la turbine est bien égale à la vitesse due à la hauteur totale de chute. Enfin le *type à siphon*, dans lequel le tube reliant les deux biefs a la forme d'un siphon, est destiné à relever l'eau, lorsque la chute est faible, pour obtenir une meilleure distribution.

Une bonne installation de turbine doit pouvoir permettre de rendre le régime de l'appareil indépendant des variations de débit du cours d'eau. La vitesse du moteur est en général un élément bien déterminé qui dépend de la nature du travail industriel que l'on produit dans l'usine, et en cas de basses eaux, par exemple, on doit pouvoir produire la même nature de travail, mais en moins grande quantité. Or la relation qui relie le débit d'un cours d'eau à sa section Ω et à sa vitesse v est $Q = \Omega v$; si donc nous voulons que v reste constant lorsque le débit varie, c'est la grandeur de la section Ω offerte au passage du liquide qui devra varier en même temps que le débit. On peut augmenter ou diminuer cette section totale offerte à l'écoulement du cours d'eau à l'aide de dispositifs appelés *vannages*. Ces derniers sont de deux sortes : l'eau s'échappe en effet par des orifices d'évacuation du nombre et de la grandeur desquels dépend la section d'écoulement; pour modifier cette dernière, on peut soit diminuer le nombre des orifices dont la grandeur reste constante, soit diminuer la grandeur des orifices dont le nombre reste constant. Le premier mode de vannage est préférable, car, lorsqu'il laisse un orifice en fonction, ce dernier agit toujours dans les mêmes conditions, qui sont celles d'un bon rendement en vue duquel on a déterminé sa forme et ses dimensions. Si, au contraire, comme dans le second système de vannage, on modifie la forme des débouchés, l'eau ne circule plus dans les meilleures conditions et il en résulte une perte de force vive. Toutefois, si l'on adopte le système le plus avantageux de vannes indépendantes pour chaque orifice, il faut prendre une précaution spéciale dans le cas où le récepteur est noyé. En effet, considérons les phénomènes d'écoulement qui se passent pendant la rotation de l'appareil dans un plan méridien : à un moment donné, il se présente des aubes ouvertes; l'eau qui s'écoule refoule le liquide environnant et s'éloigne de l'appareil; à ces aubes ouvertes succèdent des aubes fermées; alors, l'alimentation cessant, le mouvement d'éloignement du liquide se transforme en mouvement de sens inverse, et comme il revient en arrière, il reçoit précisément le choc d'une nouvelle masse liquide envoyée par des aubes ouvertes. De là un trouble très fâcheux nuisible à un bon rendement. Pour diminuer l'influence de ces chocs, il est avantageux de faire tourner la turbine dans l'air; aussi le système de vannes indépendantes pour les turbines noyées est en général accompagné de leur hydropneumatisation.

Comme exemple de système de vannage unique, nous citerons celui qui est appliqué à la turbine Fontaine (fig. 10). Au moyen d'une manivelle et d'une roue dentée ou d'une chaîne de Gall, on commande trois pignons dentés identiques

situés aux trois sommets d'un triangle équilatéral; leurs centres sont taraudés en forme d'écrou dans lesquels s'engagent trois tiges plates qui supportent une couronne circulaire; cette couronne s'abaisse ou s'élève suivant le sens de la rotation imprimée à la manivelle. De la couronne partent une série de tiges verticales en nombre égal à celui des aubes, chacune de ces tiges est terminée par une vanne à talon qui permet de boucher plus ou moins l'orifice correspondant.

M. André de Thann a imaginé de diviser les aubes de la turbine Fontaine en deux compartiments distincts par une cloison cylindrique ayant pour axe celui de l'appareil. Deux demi-tores en cuir embouti peuvent boucher chacun une des deux séries de compartiments : ceux qui sont les plus rapprochés de l'axe ou ceux qui en sont les plus éloignés. On a également imaginé de diviser les aubes de la turbine Fourneryon en trois compartiments séparés par des cloisons horizontales. On peut alors abaisser le vannage de manière à déboucher un, deux ou trois compartiments.

Quant au système de vannage indépendant, il a été réalisé de la façon suivante par M. Callon pour

la turbine Fontaine. Combiné avec l'hydropneumatisation, il fournit le vannage *Girard-Callon*. Les tiges qui supportent les vannes correspondant à chaque aube se terminent à leur partie supérieure par un galet, lequel pénètre dans une rainure pratiquée sur le contour d'une couronne horizontale fixée au support de l'appareil. Suivant la moitié de la circonférence, la rainure est horizontale, puis, en deux points diamétralement opposés, elle s'abaisse suivant un profil hélicoïdal pour devenir de nouveau horizontale sur le reste du contour de la couronne. Une seconde rainure symétrique de la première par rapport au plan diamétral horizontal de la couronne correspond aux aubes diamétralement opposées à celles dont les galets sont guidés par la première rainure; de sorte que, si l'on fait tourner la couronne dans un sens ou dans l'autre autour de son axe, un certain nombre de galets opposés deux à deux s'élèvent ou s'abaissent le long des raccordements inclinés. Cette manœuvre élève ou abaisse d'une quantité égale à la hauteur des aubes les tringles correspondant aux galets. Pour la turbine Fontaine, on a aussi imaginé une obturation à l'aide de deux bandes de cuir enroulées sur deux troncs de cône; deux bras horizontaux diamétralement opposés peuvent tourner autour de l'axe de l'appareil et entraîner les rouleaux tronconiques de façon à produire l'enroulement ou le déroulement de la bande de cuir sur les ouvertures du distributeur.

IV. MACHINES A COLONNE D'EAU. — La troisième classe de moteurs hydrauliques que nous avons à examiner comprend les récepteurs auxquels l'eau, par l'effet de la pesanteur, imprime directement un mouvement rectiligne alternatif. Un appareil de ce genre se compose essentiellement d'un cylindre dans lequel se meut un piston : l'eau descend du bief d'amont dans celui d'aval, en passant dans le cylindre qu'un distributeur met alternativement en communication avec le canal d'aménée et celui de fuite; dans son mouvement l'eau chasse devant elle le piston qui se

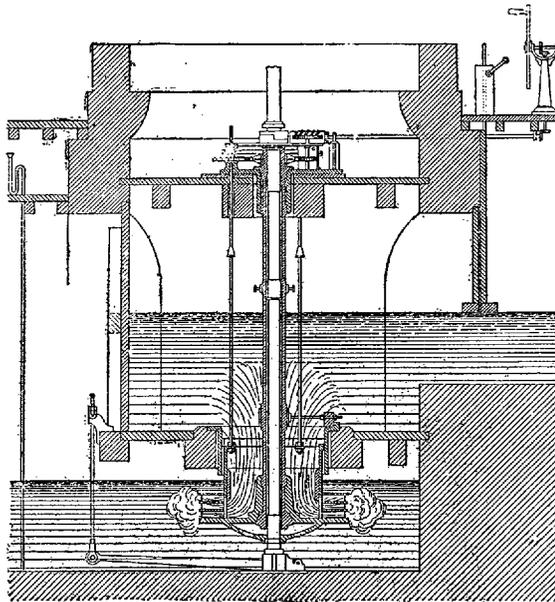


Fig. 12. — Turbine Fourneryon.

déplace ainsi alternativement dans les deux sens. L'eau est amenée dans l'appareil par des tuyaux qui peuvent avoir toute la longueur que l'on voudra; ces récepteurs peuvent donc s'employer avec une hauteur de chute quelconque. Pour obtenir un bon rendement, on s'attache, d'après l'équation générale (4), à donner au tuyau de fuite un grand diamètre afin de diminuer la valeur de la vitesse v_1 à la sortie; on donne d'ailleurs à tous les organes de l'appareil que traverse le liquide une section aussi forte que possible pour diminuer la valeur des frottements et par suite celle du terme Σu^2 . On peut obtenir ainsi un rendement de 0,65 et même 0,75. Les machines à colonne d'eau sont à simple ou à double effet. Dans la machine à simple effet, l'eau du bief d'amont est admise seulement par l'extrémité inférieure du cylindre, elle ne pousse le piston que de bas en haut; lorsqu'il est arrivé à l'extrémité supérieure de sa course, l'eau contenue dans le cylindre est mise en communication avec le canal de fuite, et sous l'effet de la pesanteur le piston descend de lui-même. Dans la machine à double effet, le piston est actionné par l'eau alternativement sur ses deux faces, les deux extrémités du cylindre se trouvant tour à tour mises par un distributeur convenable en communication avec l'eau d'amont et celle d'aval.

La fig. 13 représente une machine à simple effet, l'eau est amenée dans le cylindre C par le tuyau d'amenée A; elle s'échappe par la conduite B; dans la tubulure D peut se déplacer le distributeur LL₁, lequel en se

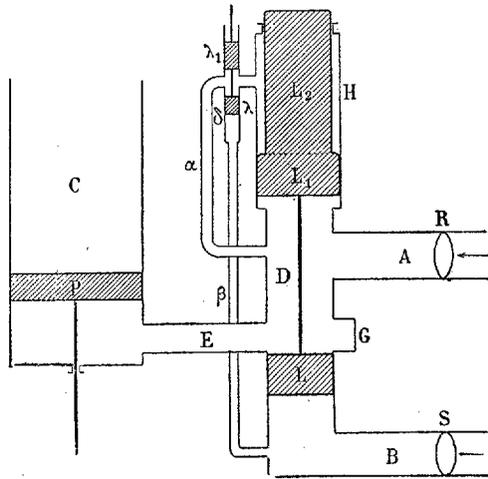


Fig. 13.

déplaçant devant le branchement E qui aboutit à la partie inférieure du cylindre, met en communication ce dernier soit avec l'eau d'amont, soit avec celle d'aval. Quand le piston P est au bas de sa course, le cylindre doit être mis en communication avec la conduite d'amenée, le piston monte alors et, quand il est arrivé au haut de sa course, le distributeur doit s'élever de façon à mettre le cylindre en communication avec le tuyau de fuite. Il faut obtenir ces déplacements du distributeur quand le piston est aux extrémités de sa course, d'une façon automatique, en employant le moins d'énergie possible. Tout d'abord, pour faciliter le mouvement du distributeur qui sur les deux faces de sa partie L se trouve soumis à des pressions fort inégales, on l'équilibre au moyen de la partie L₁, et, si les diamètres des deux pièces L et L₁ étaient égaux, le distributeur serait, par rapport au liquide, dans un état d'équilibre indifférent, il tendrait simplement à descendre sous l'effet de son propre poids. On donne à la partie L₁ un diamètre un peu plus grand qu'à la pièce L, de telle sorte que le système tend à monter sous l'influence de l'effort prédominant qui s'exerce au-dessous de L₁. Il sera

donc nécessaire d'exercer une action spéciale de haut en bas pour le faire descendre au moment convenable. A cet effet, on surmonte le disque L₁ d'une colonne L₂ de diamètre précisément égal à celui de L, et qui se déplace dans le corps de cylindre H. Supposons que nous mettions H en communication avec l'eau d'amont, l'excédent de l'effort exercé par ce liquide sur la face inférieure de L₁ sera compensé par l'effort exercé de haut en bas sur la couronne comprise entre L₁ et L₂, de sorte que, soumis à la seule action de la pesanteur, le distributeur descendra. Au contraire, si nous mettons le cylindre H en communication avec le canal de fuite, le distributeur cédant à l'effort du liquide se déplacera de bas en haut. Le problème est donc ramené au suivant : mettre le cylindre H successivement en communication avec l'eau d'amont et celle d'aval; le dispositif employé consiste en une canalisation de faible diamètre α, β, δ , dans laquelle un distributeur $\lambda\lambda_1$ analogue à LL₁, mais composé de deux disques d'égal diamètre, peut se déplacer de haut en bas et réciproquement par suite de l'action exercée par la machine elle-même et transmise à l'aide d'un système de leviers et de crans. On pourrait se demander pourquoi l'on ne fait pas ainsi agir directement le piston moteur sur le distributeur LL₁; cela tient à ce que les dimensions de la canalisation dans laquelle se déplace ce dernier sont aussi grandes que possible afin de diminuer les frottements du liquide, ainsi que nous l'avons dit plus haut; il en résulte que le déplacement de LL₁ soumis par des surfaces relativement grandes aux pressions du liquide exigerait un effort considérable de la part du moteur; tandis que les déplacements du système $\lambda\lambda_1$ de faible diamètre s'obtiennent avec une dépense d'énergie relativement insignifiante. Certaines précautions sont à prendre dans la construction de l'appareil pour atténuer l'effet des chocs résultant d'un brusque changement de pression dans certaines parties de la canalisation. Ainsi, lorsque le distributeur LL₁ se trouve au bas de sa course, la masse liquide s'écoule de A dans le cylindre pour pousser le piston; quand ce dernier est arrivé au bout de sa course, le distributeur se relève aussitôt; mais alors le mouvement de descente de la colonne liquide, dont le diamètre et la hauteur sont considérables, se trouve brusquement arrêté; il en résulterait un coup de bélier redoutable, si l'on n'avait eu soin de ménager autour de l'obturateur L une série de cannelures disposées suivant des plans inclinés. De cette façon, lorsque l'obturateur a bouché l'ouverture du tuyau E, l'eau d'amont peut continuer à s'écouler par les cannelures et l'écoulement s'arrête progressivement jusqu'à la fin du passage de ces cannelures. Une autre précaution consiste à entourer l'obturateur L, au moment où il franchit la conduite E d'une ceinture G de liquide. Si cette ceinture n'existait pas, l'obturateur se trouverait soumis du côté où débouche le tuyau E à la pression de la masse liquide remplissant le cylindre; sous ce grand effort latéral, l'obturateur pourrait se fausser; la ceinture d'eau a pour effet de produire la même pression sur toute la périphérie et l'effort résultant disparaît. Des valves R et S sont disposées de façon à régulariser le mouvement de l'eau.

Avec un semblable récepteur, l'effort moteur ne s'exerce que pendant le mouvement ascensionnel du piston; cet effort est nul lorsque le piston descend. Afin d'atténuer l'effet de cette irrégularité, on installe souvent des machines jumelles; ces deux machines jumelles à simple effet actionnent à la fois les bras d'un balancier en fonctionnant à des phases directement inverses l'une de l'autre. La distribution peut alors se faire par robinets commandés par l'appareil lui-même.

Dans les machines à colonne d'eau à double effet, la distribution se fait d'une façon analogue à celle des machines à vapeur à tiroirs (fig. 14). Le piston P se déplace dans le cylindre EE', muni de deux lumières D, D' en communication avec le tube CC' dans lequel se meut le distributeur FF'. Ce tube est en communication en B

avec le canal de fuite, en A et A' avec celui d'amenée. Supposons le piston à l'extrémité gauche de sa course, le distributeur se déplace alors vers la droite de façon à mettre le fond E du cylindre en communication avec le canal A. Par la lumière D, l'eau motrice arrive et pousse le piston vers la droite; en même temps, l'eau, qui avait agi en sens inverse pour amener le piston de E en E', s'échappe par la lumière D' et la conduite B. Lorsque P est arrivé en E', le distributeur se déplace vers la gauche de façon à mettre la lumière D' en communication avec la conduite d'amenée A' et la lumière D en communication avec le canal de

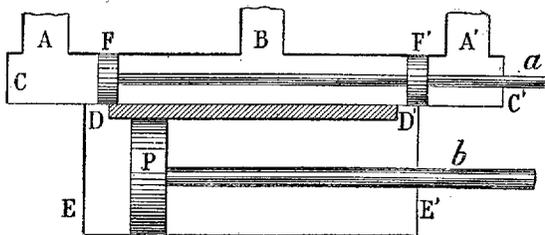


Fig. 14.

fuite B; le piston P se met alors en marche en sens inverse. La tige *b* du piston agit par l'intermédiaire d'une manivelle et d'une bielle sur un arbre auquel elle imprime un mouvement de rotation. Sur cet arbre est calé l'excentrique qui, à l'aide d'une bielle, agit sur la tige *a* du distributeur pour lui communiquer son mouvement alternatif. L'angle de calage de l'excentrique est de 90° par rapport à la manivelle du piston moteur, c.-à-d. que, lorsque le piston moteur est à l'une des extrémités de sa course, le distributeur est au milieu de la sienne. Ces appareils sont susceptibles de subir un *changement de marche*, c.-à-d. un changement dans le sens de la rotation de l'arbre moteur. On peut alors employer, comme pour les machines à vapeur, la *coulisse de Stephenson* (V. COULISSE).

Les moteurs à double effet agissent en quelque sorte comme des compteurs d'eau; ils débitent à chaque tour un volume de liquide invariable. Il n'en est pas de même des moteurs à simple effet, dans lesquels on peut limiter plus ou moins la course du piston moteur et, par suite, faire varier le volume du liquide admis à chaque tour dans le cylindre; les turbines et les roues se prêtent également à l'utilisation d'un débit variable. Si cependant on veut, avec une machine à colonne d'eau à double effet, utiliser dans un temps donné une quantité d'eau plus considérable que la quantité employée en marche normale, on peut y arriver en augmentant la vitesse de la marche; on peut de même utiliser un plus faible débit que le débit normal, en marchant à une allure plus lente que la vitesse de régime. Mais ces variations de vitesse dans un moteur sont en général peu acceptables et la machine à double effet présente de ce fait une infériorité sur les autres récepteurs hydrauliques. Les types simples de machines à colonne d'eau que nous venons de décrire ne sont pas les seuls employés; il existe aussi des machines à pression d'eau oscillantes, dans lesquelles, comme pour les machines à vapeur du même genre, la tige du piston fait elle-même fonction de bielle, le cylindre étant mobile autour d'un axe horizontal. Nous citerons en particulier le moteur *Schmid*, dans lequel la distribution se fait d'une façon originale, à l'aide du mouvement relatif de deux surfaces cylindriques concentriques à l'axe d'oscillation du cylindre de la machine, et qui glissent l'une sur l'autre comme le tiroir sur la glace. Le rendement de cette machine s'est élevé à 0,85. Aux moteurs hydrauliques on doit rattacher les *accumulateurs*, appareils destinés à mettre en réserve une quantité d'énergie très considérable, de façon à obtenir des effets mécaniques très puissants et d'une nature intermittente (V. ACCUMULATEUR).

De l'exposé qui précède, il résulte que, lorsque l'on veut utiliser l'énergie fournie par une chute d'eau, on peut presque toujours employer comme moteur une turbine, quelle que soit la hauteur de la chute. Si l'on se trouve en présence d'une chute fort puissante dont on ne veut em-

ployer qu'une partie de l'énergie, et si l'on désire une installation simple, on pourra prendre la roue en dessous à aubes planes. Mais dans tous les autres cas, ce moteur devra être rejeté à cause de son faible rendement. Si l'on veut utiliser simplement la force vive d'un cours d'eau,

sans la présence d'une chute, on emploiera naturellement la roue pendante. Dans les autres cas, on se réglera d'après l'importance des deux éléments, le débit P et la hauteur de chute H. Pour les chutes très faibles, inférieures à 1 m., avec faible débit, la roue Sagebien donnera de bons résultats; avec un débit plus fort, une turbine noyée ou à

siphon conviendra mieux. Si la chute est comprise entre 1 et 3 m., on pourra employer la roue Sagebien, la roue de côté radiale, la roue Poncelet ou la turbine, suivant que le débit sera faible, moyen ou fort. Avec des chutes moyennes s'élevant de 3 à 12 m., la roue en dessus donnera de bons résultats avec de faibles débits; la turbine conviendra mieux aux forts cours d'eau. Enfin les grandes chutes d'une hauteur supérieure à 12 m. pourront être utilisées à l'aide de machines à colonne d'eau pour de faibles débits et de turbines dans tous les cas.

Quand on aura fait le choix du genre de récepteur que l'on veut employer, on obtiendra la force disponible sur l'arbre en multipliant par la valeur du rendement que nous avons appris à calculer la force théorique exprimée en che-

vaux nominaux $\frac{PH}{75}$. D'après la nature du travail indus-

triel que l'on veut produire dans l'usine, on connaîtra dès lors l'importance que pourra avoir l'établissement utilisant la chute comme force motrice. On aura d'une part le récepteur, de l'autre les machines-outils ou les opérateurs; la théorie des moteurs hydrauliques fera connaître la meilleure vitesse de régime à donner au récepteur; l'expérience apprend, d'autre part, quelle est la vitesse qu'il faut donner à l'opérateur. De la comparaison de ces deux vitesses résultera le choix à faire des transmissions et la façon dont on devra les installer.

Moteurs à vapeur. — La machine à vapeur est de tous les moteurs le plus répandu et le plus perfectionné; la variété et la souplesse de son mécanisme la rendent propre à l'accomplissement des travaux de toute nature; il n'est pas d'industrie à laquelle elle n'ait rendu d'innombrables services; c'est à elle que l'on doit le grand développement des moyens de transport sur terre et sur mer, et, par suite, les progrès accomplis en ces derniers temps par le commerce et la facilité actuelle des communications entre les peuples des différents pays. Elle date pourtant de deux siècles environ; c'est en 1663 qu'un acte du Parlement anglais brevetait la machine construite par Edouard Somerset, marquis de Worcester, laquelle, sous le nom de *Water commanding Engine*, était employée à l'épuisement des eaux des mines: elle élevait en une minute quatre grands seaux d'eau à 40 pieds de hauteur, par un tuyau de 8 pouces de diamètre. Cette machine fut perfectionnée par Papin, Savery, Smeaton, et la première machine vraiment employée industriellement est celle de *Savery*; elle servait également à l'élevation des eaux souterraines; elle se composait essentiellement d'un récipient clos A (fig. 15) contenant de l'eau à la partie inférieure et mis en communication d'une part avec un second récipient dans lequel on produisait de la vapeur d'eau dont l'arrivée se faisait à travers un robinet (a) et de l'autre avec un réservoir (B) où l'eau à élever était amenée; un robinet b permettait d'interrompre ou de rétablir

la communication entre le réservoir et le récipient A. Le fonctionnement se faisait de la manière suivante : le robinet *b* étant fermé, on ouvrait le robinet *a* par lequel arrivait de la vapeur sous pression de 6 à 8 kilogr. ; la pression de cette vapeur obligeait l'eau contenue dans le récipient A à s'élever par le tube *c* dont on avait ouvert le robinet *d*. Puis on fermait *a* et *d* et l'on ouvrait *b* ; la vapeur se condensait dans A et l'eau du réservoir B montait dans le récipient A. On fermait ensuite *b* et l'on ouvrait de nouveau *a* et *d* : une nouvelle quantité d'eau s'élevait par le tuyau *c* et ainsi de suite. A l'aide de plusieurs de ces appareils échelonnés le long d'un puits de mine, on pouvait élever l'eau jusqu'au jour. Mais cette machine élévatoire était fort rudimentaire.

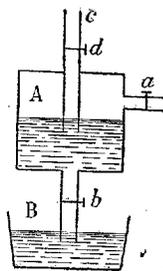


Fig. 15.

Newcomen en tira la véritable machine à vapeur en séparant la pompe du moteur. Ce dernier était constitué par un piston pouvant se déplacer à l'intérieur d'un cylindre vertical ; la partie inférieure du cylindre communiquait à l'aide d'une conduite munie d'un robinet avec une chaudière dans laquelle se produisait de la vapeur à la pression atmosphérique. Le piston était surmonté d'une tige articulée à l'extrémité supérieure à un balancier, qui, d'autre part, était relié à la maîtresse tige de l'appareil d'exhaure. Un réservoir placé au-dessus du cylindre contenait de l'eau qu'un tuyau muni d'un robinet permettait d'injecter dans le cylindre pour amener par refroidissement la condensation de la vapeur. Le piston étant au bas de sa course, on mettait en communication le cylindre avec la chaudière : sur la face inférieure du piston s'exerçait par l'intermédiaire de la vapeur la pression atmosphérique, tandis que la même pression s'exerçait sur la face supérieure exposée à l'air libre ; le piston se trouvait donc en équilibre, mais le poids de la maîtresse-tige et de tous ses accessoires, lequel s'exerçait sur le balancier, avait pour effet de soulever le piston. Lorsque ce dernier était monté au haut de sa course, on fermait le robinet d'arrivée de vapeur et l'on ouvrait celui qui permettait l'accès de l'eau à condensation. Il se produisait alors un vide sous le piston et la pression atmosphérique, qui s'exerçait sur sa face supérieure, l'obligeait à redescendre et faisait remonter ainsi la maîtresse tige. Comme on le voit, cette machine était du type atmosphérique ; c'était la pression de l'air atmosphérique qui produisait l'effort moteur ; la vapeur d'eau entraînait en jeu uniquement pour permettre à cette pression d'agir. Quand le piston était arrivé au bas de sa course, l'arrivée de l'eau à condensation était supprimée et l'on ouvrait de nouveau le robinet de vapeur. Des enfants étaient chargés de la manœuvre de ces robinets. L'un d'eux, *Humphry Potter*, eut l'idée de faire accomplir sa tâche par le balancier même de la machine, lequel il avait relié aux robinets à l'aide d'un jeu de ficelles ; c'était le premier pas fait vers la distribution automatique. La machine de *Newcomen* rendit de grands services pour l'épuisement des mines ; mais elle était bien imparfaite comme moteur : il y avait mauvaise utilisation de la vapeur, car la condensation qui se produisait à chaque descente de piston dans le cylindre avait pour effet de refroidir ce dernier et la vapeur qui arrivait ensuite se condensait en partie au contact de la paroi froide ; puis le fonctionnement était lent, l'effort moteur ne s'exerçait que pendant une course sur deux du piston ; enfin le mouvement n'était pas uniforme. Toutes ces déficiences furent supprimées par *Watt* qui, en 1776, créa véritablement le premier moteur à vapeur ; dans sa machine, la condensation ne se faisait pas dans le cylindre, mais dans un récipient séparé avec lequel le cylindre était mis en communication au moment convenable ; la marche était à double effet, le piston étant complètement enfermé

dans le cylindre et recevant alternativement sur ses deux faces l'action de la vapeur, qui devenait alors réellement l'agent moteur ; enfin, grâce au balancier qu'il avait imaginé et qui est connu sous le nom de parallélogramme de *Watt*, le mouvement rectiligne alternatif de la tige du piston était transformé en mouvement de rotation continu d'un arbre, l'arbre moteur de la machine, qui devenait ainsi propre à la commande de toute espèce d'appareil mécanique. Puis des contemporains et des successeurs de *Watt*, *Hornblaver*, *Farcy*, *Wolf*, etc., vinrent perfectionner le fonctionnement du nouveau moteur, en accélérant son allure, en employant la vapeur sous plus forte pression, en allongeant la détente. Plus tard, *Thomas*, *Cavé*, *Farcot*, grâce à l'action du régulateur, proportionnent la consommation de la vapeur à chaque coup de piston, à la valeur de l'effort moteur demandé à l'instant même à la machine ; *Corliss*, *Sulzer* évitent les étranglements de vapeur et la chute de pression qui en résulte au passage du générateur dans le cylindre, grâce à l'ouverture instantanée des lumières ; enfin on tire un meilleur parti de la détente en la fractionnant dans plusieurs cylindres par la multiple expansion. De cette façon l'énergie développée par le combustible a été beaucoup mieux utilisée : *Watt* brûlait 4 kilogr. de charbon par cheval-heure ; actuellement une bonne machine industrielle ne consomme que 1 kilogr. dans les mêmes conditions. Le poids des machines a aussi beaucoup diminué ; vers 1830, un moteur à vapeur pesait environ 1.200 kilogr. par cheval et actuellement on construit des machines marines qui ne dépassent pas 100 kilogr. par cheval. Le prix s'est également très sensiblement abaissé : vers le milieu de ce siècle, un moteur comprenant la chaudière et tous les accessoires coûtait environ 4.000 fr. par cheval ; il coûte moitié moins actuellement.

FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE A VAPEUR. — La vapeur qui sert à l'alimentation d'une machine est produite dans un générateur ou *chaudière* (V. ce mot) ; elle est ensuite utilisée dans le moteur proprement dit et s'échappe finalement dans l'atmosphère ou dans un condenseur. La partie essentielle d'un moteur à vapeur est le cylindre dans lequel se fait l'utilisation de la force motrice ; dans ce cylindre se meut un piston qui se déplace sous l'action de la vapeur. Cette dernière arrive de la chaudière par une conduite appelée *conduite d'amenée*, qui se termine à chacune des extrémités du cylindre par deux ouvertures appelées *lumières* ; l'ensemble du système compris entre la conduite d'amenée et ces lumières constitue le système d'*admission* de la vapeur. Aux deux extrémités du cylindre sont également des *lumières* servant à l'évacuation de la vapeur et qui peuvent être les mêmes que les précédentes ; elles sont mises, au moment convenable, par le système d'*échappement*, en communication avec la conduite d'échappement qui débouche, soit à l'air libre, soit dans un récipient clos où l'on maintient une pression inférieure à la pression atmosphérique ; ce récipient constitue le *condenseur*, et la machine est dite, dans ce cas, à *condensation*. L'ensemble des organes réglant l'admission et l'échappement constitue la *distribution de vapeur* ; ils sont en général contenus dans une *boîte de distribution*. La partie cylindrique du cylindre appelée *corps du cylindre* est fermée par deux *fonds* : l'un de ces derniers est traversé par la tige du piston et reçoit souvent le nom spécial de *couvercle*. Il est essentiel que le joint qui existe entre le piston et le corps du cylindre soit parfaitement étanche ; des dispositifs spéciaux ont été adoptés sous le nom de *garnitures* du piston pour empêcher les fuites de vapeur dans le joint et assurer cependant un glissement facile ; les garnitures métalliques sont appelées *segments*. Lorsque le moteur est à double effet, c.-à-d. quand la vapeur agit successivement sur les deux faces du piston, il est également nécessaire d'assurer l'étanchéité du joint entre le couvercle et la tige du piston ; il y a donc une garniture spéciale, en général formée par des étoupes pressées contre la tige ; le dispositif qui les contient est le *presse-étoupes*

ou *stuffing-box*. Suivant que la pression de la vapeur s'exerce sur l'une ou l'autre des faces du piston, ce dernier se déplace dans un sens ou dans l'autre, sa tige est donc animée d'un mouvement de va-et-vient, qu'il est utile le plus souvent de transformer en mouvement continu de rotation imprimé à un arbre, qui constitue l'*arbre de couche*. Cet arbre est saisi en deux de ses points par des coussinets qui assurent la fixité de l'axe et qui sont constitués par des pièces de bronze de manière à obtenir un frottement doux ; la portion de l'arbre qui tourne dans un coussinet est soigneusement tournée, c'est la *fusée* ou *soie*. Les coussinets reposent eux-mêmes à l'intérieur de *paliers*, formés par des supports d'une grande solidité. Le diamètre de la fusée est inférieur à celui des parties voisines de l'arbre qui forment ainsi une saillie contre les bords du coussinet, de façon à empêcher un mouvement latéral de l'arbre. L'arbre est souvent coudé comme l'indique la fig. 13 de l'art. ARBRE ; c'est dans cette partie coudée que s'exerce l'effort déterminant la rotation. Cette disposition est dite en *vilebrequin* ; la partie centrale est la *fusée* du vilebrequin, les deux parties qui la relient à l'arbre sont les *joues*. Le vilebrequin est placé entre les deux paliers. L'arbre de couche est relié à l'extrémité de la tige du piston par la *bielle* ; celle-ci est articulée avec la tige du piston par son *piéd*, ou *petite tête*, et avec la fusée du vilebrequin par sa *grosse tête*, la partie intermédiaire est le *corps de bielle* ; le système de l'articulation du pied de bielle qui porte le nom de *crosse* et sur lequel s'exerce par l'extrémité de la tige du piston tout l'effort moteur, doit être solidement maintenu par des *glissières* ou *guides* ; la partie de la crosse qui frotte sur ces guides est le *patin*. Les parties fixes de la machine, à savoir le cylindre, les paliers de l'arbre de couche et les glissières, sont portées

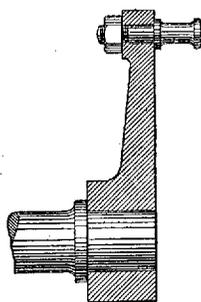


Fig. 16.

par le *bâti* qui doit être solidement établi sur un massif en maçonnerie, qui constitue les *fondations* de la machine. Le vilebrequin n'est pas toujours placé dans la partie centrale de l'arbre, entre deux paliers, il est quelquefois situé à l'extrémité de cet arbre en porte-à-faux, on lui donne le nom de *manivelle* (fig. 16).

La distribution de vapeur le plus généralement employée est la distribution par tiroir en coquille (V. DISTRIBUTEUR). Le mouvement de ce tiroir est obtenu par un *excentrique* ; celui-ci est formé par une plaque circulaire de centre B (fig. 17) calé sur l'arbre de couche. La distance AB du centre de l'excentrique à l'axe de l'arbre constitue le *rayon d'excentricité* ; le point B est la *centre d'excentricité*. L'excentrique est entouré d'un *collier* qui constitue la grosse tête d'une bielle BD, laquelle est articulée d'autre part avec la tige de commande du tiroir. On voit que pendant le mouvement de rotation de l'arbre

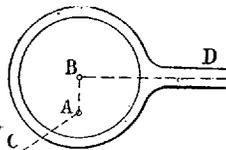


Fig. 17.

le centre B de l'excentrique décrit un cercle autour de A et que par suite l'extrémité de la tige du tiroir et le tiroir lui-même se déplacent longitudinalement d'un mouvement alternatif d'une quantité égale au double du rayon d'excentricité. La tige du tiroir traverse à travers une boîte à étoupe la paroi de la boîte à vapeur, laquelle contient le tiroir ; cette tige n'est pas reliée au tiroir d'une manière rigide, car ce dernier est assujéti à glisser sur la glace et doit pouvoir rester toujours appliqué contre elle, malgré l'usure ; l'articulation se fait par l'intermédiaire d'un *cadre* qui entoure le tiroir. La bielle du tiroir est aussi appelée

barre d'excentrique. Si AC représente la position de la manivelle du piston, l'angle invariable BAC ainsi formé est appelé *angle de calage* de l'excentrique. Dans les machines à condensation, la vapeur se rend, au sortir du cylindre, dans une capacité froide où on a fait le vide, la vapeur s'y condense et il y règne une pression inférieure à la pression atmosphérique ; mais en se condensant la vapeur abandonne la chaleur de vaporisation, il faut donc refroidir le condenseur : celui-ci se trouve placé dans une *bâche à eau froide* ; dans un point bas des parois du condenseur passe un tuyau qui se termine à l'intérieur par une pomme percée d'un grand nombre de trous, la *pomme d'injection* ; en vertu de la différence de pression dans la bâche et dans le condenseur, l'eau de la bâche arrive en pluie fine dans le condenseur et facilite ainsi la condensation ; on règle son arrivée par un *robinet d'injection* qui peut se manœuvrer du dehors. Mais l'eau de condensation et l'eau d'injection finiraient par remplir le cylindre ; de plus, l'eau d'injection apporte avec elle de l'air qui se dégage en partie en présence du vide relatif du condenseur ; il faut extraire cette eau et cet air : cela se fait à l'aide de la *pompe à air et à eau* qui est actionnée par la machine elle-même.

Pour qu'un moteur fonctionne dans de bonnes conditions, on conçoit aisément qu'il est nécessaire qu'il y ait à chaque instant équilibre entre l'effort moteur et l'effort résistant ; car si l'effort moteur est inférieur aux résistances, la machine s'arrête et il peut se produire des ruptures ; si, au contraire, l'effort moteur est supérieur, la marche de la machine s'accélère et cette augmentation de vitesse peut être dangereuse ; de plus, un moteur est en général construit en vue d'effectuer un certain travail mécanique, et la bonne exécution de ce travail exige une certaine vitesse de régime dont on ne doit pas se départir. Les inégalités entre l'effort moteur et l'effort résistant, qui entraînent, comme nous venons de le voir, des changements d'allure, peuvent provenir de deux causes : ou bien d'une variation de la puissance motrice, ou bien d'un changement dans la valeur des résistances. Or il y a une variation permanente de l'effort moteur qui provient du mode de fonctionnement même de la machine. Représentons en effet (fig. 18) le cylindre, la manivelle AB et la bielle CB. Supposons, ce qui n'a pas lieu d'ailleurs en pratique, comme

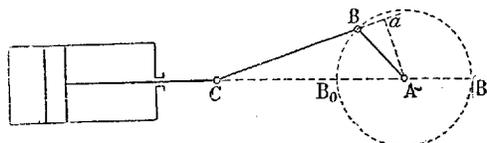


Fig. 18.

nous le verrons, que l'effort P en B provenant de la pression exercée par la vapeur sur le piston soit constant ; le moment moteur sur l'arbre A a pour valeur le produit $P \times Aa$, a étant le pied de la perpendiculaire abaissée de A sur CB ; on voit que ce moment moteur est nul quand la grosse tête de bielle occupe les positions B_0 et B_1 : ce sont les *points morts*, qui correspondent aux positions extrêmes du piston. On voit donc qu'à chaque course de piston le mouvement moteur part de 0 pour revenir à 0. Afin de détruire l'inconvénient de cette variation, on cale sur l'arbre de couche une forte masse appelée *volant*, qui a pour effet d'entretenir, par son inertie, la régularité de la rotation et d'aider la machine à franchir les points morts. Supposons donc une machine munie d'un volant convenablement calculé ; le mouvement n'est pas rigoureusement uniforme, mais il peut être considéré comme *permanent*, c.-à-d. que pendant une période de temps déterminée le travail moteur dépensé sera rigoureusement égal au travail résistant vaincu. Il peut alors se présenter la seconde cause d'irrégularité du fonctionnement que nous avons signalée, à savoir une variation dans

l'effort résistant, par suite du débrayage d'une des machines-outils par exemple commandée par le moteur. Pour maintenir l'allure régulière, il faut diminuer l'effort moteur; le moyen le plus naturel pour cela est de diminuer l'afflux de fluide moteur dans le corps du cylindre. Cette opération peut se faire à la main à l'aide du robinet de prise de vapeur, placé sur la conduite d'amenée de la vapeur entre la chaudière et le cylindre; dans les locomotives ce robinet porte le nom de régulateur. Mais ce robinet, qui doit permettre d'obtenir la fermeture absolue de la conduite de vapeur, doit être parfaitement étanche et il est par conséquent dur à manœuvrer; il n'est donc pas d'un maniement rapide et doit être complété par un autre organe; cet organe est le papillon, sorte de disque ayant les dimensions inférieures de la conduite d'arrivée et qui est mobile dans cette conduite autour d'un axe, de façon à laisser libre ou à supprimer le passage de la vapeur; il se prête d'ailleurs à une commande automatique à l'aide du régulateur à force centrifuge (V. ce mot).

Une machine comporte des articulations assez nombreuses, comme nous venons de le voir; pour diminuer les frottements, il est nécessaire d'avoir un bon dispositif de graissage; les parties qui travaillent à l'air libre se graissent facilement soit par de l'huile débitée goutte à goutte au moyen de mèches, soit à l'aide d'une graisse particulière contenue dans un réservoir spécial d'où partent une série de canaux aboutissant aux parties à lubrifier; en exerçant une petite pression dans le réservoir, on oblige la graisse à circuler et sa circulation est facilitée par la légère chaleur développée aux points où s'exerce un frottement. Dans le graissage des parties fonctionnant sous pression, par exemple le piston, il y a lieu d'adopter des dispositifs spéciaux qui permettent d'introduire l'huile par un système d'éclusées.

Il y a intérêt à éviter les condensations de vapeur dans le cylindre; or ce dernier est sujet à se refroidir au contact de l'air extérieur; on l'entoure en général d'une enveloppe dans laquelle circule la vapeur provenant de la chaudière, cette enveloppe appelée chemise de vapeur, ou en anglais steam-jacket, donne des résultats économiques remarquables. Les condensations se produisent dans cette enveloppe au lieu de se produire dans le cylindre; un robinet spécial, appelé robinet de purge, permet l'évacuation de l'eau de condensation. Enfin le moteur est chargé le plus souvent d'alimenter la chaudière; si l'on a l'eau à discrétion, le moteur actionne une pompe de puits. Si l'on dispose de peu d'eau, il y a avantage à employer un condenseur; la pompe à air et à eau qui est jointe, comme nous l'avons vu, à cet appareil, envoie l'eau dans une bache, la bache à eau chaude, d'où elle est envoyée par la pompe alimentaire dans la chaudière; une économie de combustible est réalisée encore dans ce cas par ce fait que l'eau arrive déjà chaude dans le générateur.

La course du piston est égale au double du rayon de la manivelle; toutefois, quand le piston arrive au bout de sa course, il ne touche pas le fond du cylindre contre lequel se produirait un choc; ce petit espace nécessaire au jeu, joint à celui des lumières, constitue l'espace mort: il est compris entre la face du piston à bout de course et la glace du tiroir. D'autre part, le piston ne reçoit pas l'effort de la vapeur arrivant de la chaudière pendant toute la durée de sa course; on utilise le travail de la détente de la vapeur (V. DÉTENTE) en fermant l'admission à un moment déterminé; on a ainsi une avance à la fermeture de l'admission; de même l'échappement commence d'habitude avant que le piston soit complètement au bout de la course d'aller; il y a une avance à l'échappement; enfin il y a également intérêt à avancer les autres phases de la distribution et il y a en particulier avance à l'admission.

THÉORIE DES MOTEURS À VAPEUR. — Nous venons de donner une idée générale du fonctionnement d'un moteur à vapeur. Nous allons examiner comment ce moteur utilise l'énergie que fournit le combustible par l'intermédiaire de

la vapeur d'eau. Une machine industrielle établie dans d'excellentes conditions consomme 1 kilogr. de bonne houille par cheval-heure, ce qui correspond à un travail total de 270.000 kilogrammètres. Or 1 kilogr. de bonne houille fournit, en brûlant, 8.500 calories, qui, transformées intégralement en travail mécanique, doivent donner $8.500 \times 425 = 3.612.000$ kilogrammètres. On dispose donc de 3 millions de kilogrammètres et on en utilise seulement 270.000; ainsi, dans une bonne machine, l'utilisation de l'énergie du combustible se fait dans la proportion de 7,5%. Dans les machines ordinaires, il arrive souvent que l'utilisation est de 3 ou 4%. Ce faible rendement s'explique aisément; prenons, en effet, une machine dont la chaudière est timbrée à 6 kilogr., ce qui correspond à une température de 164° pour la vapeur, nous la supposons à condensation avec température de 40° au condenseur. Le fluide moteur évolue donc entre les températures extrêmes 164° et 40°; en supposant la machine parfaite, d'après le principe de Carnot, son rendement maximum doit être égal à $\frac{164 - 40}{273 + 164} = 0,28$; ainsi, même dans le cas

d'une machine parfaite, 1/4 seulement de la chaleur fournie par le combustible est utilisée, le reste se perd à la condensation. Mais il y a une série de causes d'affaiblissement du rendement: d'abord la chaudière n'est pas parfaite, la chaleur du combustible n'est pas transmise intégralement à la vapeur, la chaudière n'utilise que 60% environ de cette chaleur. Puis, dans le moteur, la vapeur ne suit pas exactement le cycle de Carnot et il se produit des pertes dans le cylindre; admettons qu'on n'utilise de ce fait que 50% environ de l'énergie apportée par la vapeur venant de la chaudière. Enfin, par le fait de la transmission du mouvement du piston à l'arbre de couche, transmission qui ne se fait pas sans frottement, il se perd encore du travail; le rapport entre le travail disponible sur l'arbre moteur et le travail des pressions sur le piston est de 80/100 environ, ce qui s'exprime en disant que le rendement organique d'une bonne machine est de 80%. Finalement, nous voyons que la fraction utilisable sur l'arbre moteur de l'énergie fournie par le combustible à la machine est égale à $0,60 \times 0,56 \times 0,80 = 0,269$. Or nous avons calculé que cette énergie fournie par le combustible à la machine est seulement la fraction 0,28 de l'énergie totale dépensée; il s'ensuit que la fraction de cette énergie totale utilisable sur l'arbre de couche est seulement $0,269 \times 0,28 = 0,075$; c'est bien l'utilisation de 7,5% que l'expérience donne. Les différents rapports que nous avons indiqués pour arriver à ce résultat ne sont peut-être pas rigoureusement exacts, mais leurs valeurs relatives permettent de se rendre compte suffisamment de la façon dont un moteur à vapeur utilise l'énergie de la houille. L'emploi du condenseur donne d'excellents résultats au point de vue de cette utilisation, car il permet d'augmenter la valeur du coefficient économique; le tableau suivant permet de comparer la valeur du coefficient économique; $\frac{t_1 - t_0}{272 + t_0}$ (t_1 et t_0 représentant les températures extrêmes) pour des machines dont les chaudières

TIMBRE	t_1	COEFFICIENT ÉCONOMIQUE		VALEUR du rapport $\frac{e}{e'}$
		avec condensation $t_0 = 40^\circ$	sans condensation $t_0 = 100^\circ$	
0	100	$e = 0,160$	$e' = 0,051$	»
1	120	0,204	»	4
4	151	0,268	0,120	2,20
6	164	0,284	0,146	1,94
9	179	0,307	0,161	1,75
14	197	0,334	0,206	1,62

portent le même timbre, mais qui marchent, les unes avec

condensation, les autres sans condensation. (On sait que le timbre indique la pression effective à laquelle est soumise la chaudière; la pression absolue de la vapeur dans la chaudière est supérieure d'une atmosphère à la pression effective.) Si l'on marche avec condenseur, la température dans ce dernier est en général 40° ; si l'échappement se fait à l'air libre, la valeur de t_0 est naturellement 100° .

On voit en particulier que c'est surtout pour les basses pressions qu'il y a intérêt à marcher avec condensation. Pour augmenter la valeur du coefficient économique, il faudrait augmenter la température maximum t_1 ; car il n'est guère possible d'obtenir avec un condenseur une température minimum t_0 inférieure à 30° ; en général $t_0 = 40^{\circ}$. Mais si t_1 augmente, la pression de la vapeur augmente très rapidement; ainsi à 200° la pression atteint 16 kilogr. par centimètre carré environ; c'est un maximum qu'on ne peut guère dépasser, non pas à cause de la résistance des chaudières, mais à cause de l'étanchéité des joints; aussi les chaudières de l'industrie sont timbrées à 10 au plus, celles des torpilleurs à 12 et celles de certaines locomotives à 15. On peut, sans changer la pression, obtenir une plus grande valeur de t_1 , en surchauffant la vapeur; on dépasse ainsi 200° ; mais alors intervient la question du graissage: aux températures élevées le lubrifiant est brûlé et il se produit des grippements entre les surfaces frottantes.

Un deuxième motif de perte d'énergie provient, avons-nous dit, de ce que la vapeur n'évolue pas dans le cylindre suivant le cycle de Carnot. Le cycle théorique est en effet le suivant (fig. 19): portons le long de l'axe OL la valeur des déplacements du piston et suivant OP la valeur des pressions. Quand le piston est à fond de course, il se met en mouvement sous l'action de la vapeur qui, sous la pression constante p_1 de la chaudière, lui fait accomplir la portion de course Ob ; à ce moment on ferme l'admission, la vapeur se détendant continue à pousser le piston jusqu'au bout de sa course Oc ; la communication s'établit avec le condenseur par l'échappement, et la pression est celle du condenseur p_0 ; le piston revient en arrière refoulant la vapeur qui se condense sous la pression constante p_0 ; quand il est à fond de course, l'admission recommence. Le cycle ainsi théoriquement parcouru comprend bien des isothermiques; mais la ligne BC n'est pas une adiabatique, car les parois du cylindre ne sont pas dépourvues de conductibilité. Puis il faudrait que, pendant une fraction f_0 de sa course de retour, le piston comprimât le mélange de vapeur et d'eau de condensation jusqu'à ce que sa pression revint égale à p_1 , c.-à-d. sa température t_1 . Or cela n'a pas lieu. D'ailleurs ce cycle théorique n'est pas effectivement parcouru par la vapeur dans le cylindre et de nouvelles causes de perte d'énergie interviennent. Tout d'abord, la pression de la vapeur dans le cylindre, à l'admission, n'est pas égale à celle de la vapeur dans la chaudière; en effet, l'admission se fait par des conduites et les lumières; il en résulte une perte de pression qui dépend de la nature des passages; de même à l'échappement, la pression dans le cylindre est un peu supérieure à la pression p_0 dans le condenseur; puis l'admission ne se fait pas brusquement en général, et quand la vapeur commence à affluer, elle doit d'abord remplir l'espace nuisible, de sorte que le point figuratif du diagramme est en A' au lieu de se trouver en A , puis la pression augmente progressivement; les lumières de l'admission se ferment ensuite lentement et, au moment où elles sont complètement fermées, quand

le piston a parcouru la longueur Ob , ce point figuratif est en B' ; la détente se produit dès que le piston arrive au bout de sa course, les lumières d'échappement s'ouvrent progressivement, la pression s'abaisse sans atteindre celle du condenseur; enfin l'échappement se ferme peu à peu et le point figuratif est alors en D' . La courbe dont l'aire représente le travail des pressions $A'C'D'A'$ est tout entière contenue à l'intérieur du contour du diagramme dont l'aire représente le travail théorique. Les avances de la distribution dont nous avons parlé interviennent alors pour augmenter l'aire de la courbe. En effet, l'échappement étant fermé avant que le piston arrive au fond du cylindre, il se produit dans l'espace nuisible une compression de la vapeur qui s'y trouve contenue; de plus, l'admission commence avant que le piston reprenne sa course en avant, de sorte que dans l'espace nuisible, au moment où le piston commence sa course motrice, la pression est sensiblement celle de la chaudière et le point figuratif est au départ en A'' ; de même l'échappement commençant avant que le piston soit au bout de sa course Oc , la pression baisse en C'' plus bas que C' ; puis, grâce à l'avance à la fermeture de l'échappement, la pression monte suivant $D''A''$. La perte de pression par suite du laminage de la vapeur à l'admission n'est pas absolue, car, si la pression de la vapeur est inférieure, dans le cylindre, à celle de la chaudière, sa densité est moindre; au contraire la perte d'énergie, par suite d'une pression supérieure à celle du condenseur au moment de l'échappement, est absolue. D'une manière générale, la valeur des avances doit être d'autant plus grande que l'allure de la machine est plus rapide et d'autant plus faible que les dimensions des lumières sont plus fortes. Dans les machines rapides on a souvent une avance à l'échappement de 10 à 15 % de la course. L'avance à la fermeture de l'échappement est généralement réglée de façon à obtenir en fin de compression une pression inférieure de 1 à 2 kilogr. à celle de la vapeur dans la chaudière. L'avance à l'admission dépend de cette compression préalable et de la grandeur de l'espace nuisible.

Pendant l'évolution de la vapeur dans le cylindre, outre la cause de perte d'énergie que nous venons d'examiner en considérant le cycle parcouru par le fluide, une autre cause plus considérable intervient. Si nous considérons la vapeur comme un gaz, ce que nous avons fait jusqu'à présent, nous pouvons, dans un moteur, calculer la dépense à chaque coup de piston, car nous connaissons: la pression de la vapeur à l'admission, par suite sa densité et la durée de l'admission, par suite le volume introduit. Il en résulte qu'il est facile de calculer le poids consommé. M. Hirn, qui a fait de savants travaux sur la théorie expérimentale des moteurs à vapeur, a ainsi établi, dans une de ses expériences avec une machine déterminée, que la consommation de vapeur devait être de 42 gr. par coup de piston; d'autre part, la dépense effective de vapeur évaluée d'après le poids d'eau introduit dans la chaudière ressortait à 107 gr.; pour une autre machine, la dépense calculée était de 257 gr. et la dépense mesurée de 369 gr. Cela provient en premier lieu du phénomène de *primage*: la vapeur sortant de la chaudière est toujours un peu mouillée et entraîne de l'eau qui se trouve ainsi inutilisée; mais ces entraînements sont très faibles; la véritable cause de perte d'énergie est la condensation qui se produit dans le cylindre par suite des changements de température auxquels ses parois se trouvent soumises. Considérons en effet

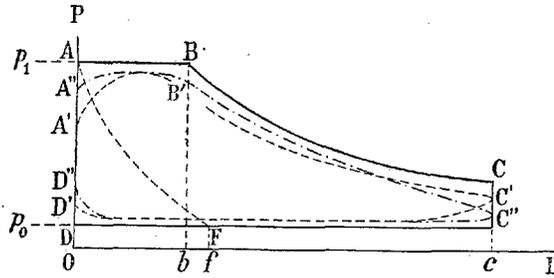


Fig. 19.

le cylindre pendant la période de détente : au contact des parois qui étaient auparavant en équilibre de température avec le condenseur, une partie de la vapeur se condense et, au moment où l'échappement commence, les parois du cylindre sont recouvertes d'une couche d'eau chaude ; à ce moment, il y a chute de la pression de la vapeur et abaissement de sa température, l'eau chaude qui recouvre la surface intérieure du cylindre se vaporise en partie, refroidissant cette surface jusqu'à ce qu'elle soit en équilibre de température avec le condenseur ; puis l'admission a lieu : la vapeur chaude qui arrive de la chaudière trouve dans le cylindre des parois froides et elle se condense en partie à leur surface, abandonnant sa chaleur de vaporisation jusqu'à ce qu'il y ait équilibre de température avec la chaudière. Ainsi, pendant l'admission et la détente, il y a perte de chaleur par condensation ; pendant l'échappement, il y a, par vaporisation, développement d'énergie en sens contraire de l'énergie utile. C'est là la vraie cause de la forte proportion de vapeur consommée sans utilisation. Les pertes par condensation sont évidemment proportionnelles à la surface totale des parois du cylindre, de son fond et de la face du piston ; elles sont moins grandes avec une machine à allure rapide, car les parois se trouvent pendant un temps plus court en contact avec la vapeur chaude, lui empruntent moins de chaleur, de même qu'elles ont moins de temps pour se refroidir et se mettre en équilibre de température avec le condenseur ; ces changements de température ne se produisent qu'à la surface des parois et n'ont pas le temps de s'étendre à l'intérieur de la matière. Enfin ces phénomènes de condensation sont d'autant plus importants que la différence des températures extrêmes à l'admission et à l'échappement est plus forte ; il semble donc, que l'emploi du condenseur est désavantageux sous ce rapport, puisqu'il a pour effet d'abaisser la température à l'échappement. D'après ce que nous venons de voir, il est essentiel d'éviter les causes de refroidissement du cylindre ; la précaution la plus simple à prendre est de les envelopper d'un revêtement calorifuge. Un procédé plus efficace est le réchauffement des parois extérieures par une enveloppe de vapeur. M. Hirn, en opérant avec deux machines semblables, l'une sans chemise de vapeur, l'autre avec chemise, a obtenu des résultats très sensibles : le diamètre du cylindre était de 0^m,51 ; la largeur de la course du piston de 1^m,06, le nombre de tours par minute de 35 et la pression absolue de 3^{kg},55 ; avec la première il a obtenu une dépense de 10^{kg},57 et avec la seconde une dépense de 8^{kg},07 de vapeur par heure et par cheval indiqué ; il y a donc plus de 20 % d'économie de vapeur à égalité de travail. Malgré ces excellents résultats donnés par la chemise de vapeur, elle n'est pas toujours utile ; en particulier lorsque, comme nous l'avons vu tout à l'heure, l'allure de la machine étant rapide, et l'échappement se faisant sans condenseur, à l'air libre, les pertes par condensation sont moins fortes ; c'est ainsi que, par exemple dans les locomotives, on n'emploie pas la chemise de vapeur ; il est vrai que dans un grand nombre d'entre elles les cylindres ne sont pas à l'extérieur, ils sont entourés d'une enveloppe dans laquelle circulent les gaz chauds provenant de la chaudière, et la locomotive est dite à cylindre intérieur. Quoi qu'il en soit, si la condensation ne se produit pas dans le cylindre, elle se produit dans l'enveloppe de vapeur et il est nécessaire de faire évacuer l'eau qui s'accumule ainsi dans ces récipients. Dans le cylindre l'accumulation de cette eau deviendrait fort dangereuse, car, au moment de la compression qui précède l'admission, une masse de liquide incompressible se trouverait emprisonnée entre la face du piston et les lumières ; il se produirait inévitablement des ruptures dès que le volume de l'eau se trouverait supérieur à celui de l'espace nuisible ; dans les cylindres horizontaux, on peut évacuer facilement cette eau en disposant les orifices d'échappement sur la génératrice inférieure, l'eau qui s'y accumule par pesanteur se trouve chassée à chaque coup de piston par

la pression intérieure. Si l'on ne peut avoir recours à ce procédé, il faut employer des *purgeurs* : les uns sont manœuvrés directement par la main du mécanicien ; d'autres, *automatiques*, fonctionnent d'eux-mêmes par le seul fait de l'accumulation de l'eau en quantité suffisante (V. PURGEUR).

Nous venons de voir que l'emploi d'une longue détente qui suppose les températures extrêmes de la vapeur, dans son évolution au moteur, assez éloignées, est désavantageux au point de vue des pertes par condensation ; toutefois, l'utilité de la détente est incontestable (V. DÉTENTE) et l'on peut conserver les avantages qu'elle présente, sans s'exposer aux fortes condensations, en employant la détente par échelons : c.-à-d. en faisant évoluer la vapeur successivement dans plusieurs cylindres pour lesquels les températures extrêmes ne sont pas trop éloignées ; on a alors des machines à *expansion multiple* qui permettent de réaliser une marche très économique (V. COMPOUND).

L'évaluation du travail des pressions sur le piston du moteur se fait à l'aide de l'indicateur de Watt qui permet d'obtenir la courbe des pressions, c.-à-d. un diagramme (fig. 20) analogue à celui que nous avons examiné

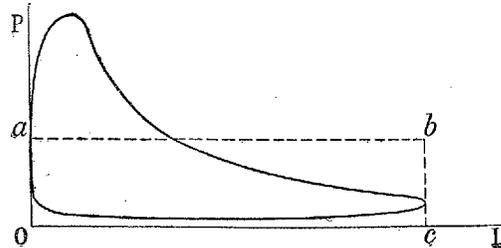


Fig. 20.

tout à l'heure. L'aire de ce diagramme est proportionnelle au travail accompli (V. MÉCANIQUE INDUSTRIELLE) ; on évalue cette aire au moyen d'un planimètre par exemple. On considère d'autre part les parallèles à l'axe des pressions OP qui sont tangentes à la courbe ; la longueur OC de l'axe des déplacements comprise entre ces deux parallèles représente la course du piston ; sur cette longueur comme base, on construit un rectangle d'aire équivalente à celle de la courbe fermée ; soit abcO ce rectangle. Si sur le piston moteur on faisait agir pendant toute la durée de sa course la vapeur avec une pression constante mesurée par oa, le travail des pressions à la fin de la course serait le même que celui qui est effectué suivant le mode de distribution adopté. Cette pression constante sous laquelle la vapeur devrait agir pour effectuer le même travail s'appelle la pression moyenne p_m au cylindre. Il en résulte

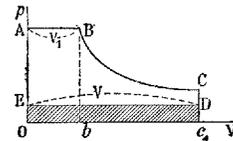


Fig. 21.

que si nous désignons par S l'aire de la section du cylindre, par l la longueur OC de la course du piston, le travail des pressions sur ce dernier, autrement dit le *travail indiqué* du moteur pendant l'aller et le retour du piston, c.-à-d. pendant un tour de l'arbre de couche, est égal à $2lSp_m$. Si l'arbre fait n tours par minute, la *puissance indiquée* du moteur en chevaux-vapeur sera :

$$\frac{2lnS}{60 + 75} p_m$$

Le *travail effectif*, c.-à-d. disponible sur l'arbre de couche, est évalué à l'aide du frein de Prony. Le rapport entre le travail effectif et le travail indiqué constitue le rendement organique ; ce rendement, qui serait égal à l'unité si les frottements des transmissions étaient nuls, est très élevé pour les moteurs à vapeur ; il est généralement de 0,80 à 0,90 pour les machines bien entretenues.

Si l'on a un projet de moteur à vapeur à établir, on com-

mence par se baser sur les résultats donnés par les moteurs existants. On a en vue d'obtenir une puissance déterminée. On commence l'étude par l'évaluation de la pression moyenne, à l'aide des éléments que l'on se donne : pression à l'admission p_1 et à l'échappement p_0 , longueur de la détente ; soit de plus V_1 le volume du cylindre à l'admission et V volume total du cylindre (fig. 21). Le travail des pressions pendant une course du piston, en désignant par p_m la pression moyenne, est Vp_m . Nous pouvons évaluer autrement ce travail : pendant l'admission, il est égal à p_1V_1 ; pendant la détente, à $\int_{V_1}^V p dv$; la somme de ces deux quantités nous donne l'aire de la courbe ABC ; pour avoir celle du diagramme, il nous faut retrancher l'aire DCOE qui est égale à p_0V ; nous avons donc :

$$Vp_m = V_1p_1 + \int_{V_1}^V p dv - Vp_0.$$

Supposons que la vapeur en se détendant dans le cylindre suive la loi de Mariotte, alors $pv = p_1V_1$, en supposant la température constante ; il en résulte $\int_{V_1}^V p dv = p_1V_1 \log \frac{V}{V_1}$; or, $\frac{V_1}{V}$ est la fraction de la course pendant laquelle a lieu l'admission ; posons $K = \frac{V}{V_1}$; K s'appelle le *coefficient de détente*. Il vient alors : $p_m = \frac{p_1}{K} (1 + \log K) - p_0$. On a ainsi la pression moyenne théorique : elle dépend de P_1 , P_0 , pressions absolues à l'admission et à l'échappement et du coefficient de détente K . Si l'on veut une machine puissante, pour ne pas être obligé de donner à p_1 une trop grande valeur, il y aura grand avantage à prendre p_0 petit, c.-à-d. à employer la condensation. Alors p_0 est égal environ à 0^{kg},20 ou 0^{kg},15. Quant au choix du coefficient de détente, on peut se reporter au tableau suivant qui donne les valeurs de K les plus économiques à prendre au point de vue de la consommation de vapeur.

Coefficients de détente

	Echappement libre	Condensation	Multiple expansion
Pression absolue à l'admission de 6 à 8 kil.	3 à 4	5 à 7	7 à 9
Pression absolue à l'admission de 7 à 12 kil.	4 à 5	6 à 9	8 à 10

En pratique, la pression moyenne établie à l'aide du diagramme relevé sur l'appareil diffère de la pression moyenne théorique calculée comme nous venons de le faire ; cela tient à ce que le diagramme théorique diffère, ainsi que nous l'avons dit, du diagramme relevé ; en particulier, on constate que la courbe de détente du diagramme relevé passe à partir du point correspondant à la fermeture de l'admission au-dessus de la courbe correspondant à la loi de Mariotte que nous avons supposée suivie par la vapeur ; il en résulte que, en général, dans les machines fixes, la pression moyenne constatée à l'aide de l'indicateur est supérieure à la pression calculée à l'aide de la formule précédente ; la différence est d'autant plus sensible que la détente est plus forte, surtout dans les machines à condensation et à faible vitesse, avec enveloppe de vapeur. Au contraire, avec les machines à grande vitesse, sans condensation, sans enveloppe, comme les locomotives par exemple, la pression moyenne indiquée est inférieure à la pression calculée.

La pression moyenne p_m une fois établie, on dispose encore de la vitesse et des dimensions du cylindre pour obtenir une puissance déterminée N ; pour déterminer p_m nous n'avons été obligés de choisir que les pressions à l'admission et à l'échappement et le coefficient de détente. Désignons par n le nombre de tours de l'arbre de couche par minute, par d et par l le diamètre et la longueur du cy-

lindre, nous devons avoir la relation $N = \frac{\pi d^2}{4} \frac{2ln}{60 \times 75} p_m$.

Au second membre de cette expression, $\frac{\pi d^2}{4} l$ représente le

volume du cylindre ; on choisit certaines relations entre sa longueur et son diamètre. Du temps de Watt, on prenait

$d = \frac{l}{2}$, c'est la proportion qui donne le minimum de

surface sous le même volume. Actuellement, on est plutôt guidé par des questions d'emplacement : les machines courtes coûtent moins cher et tiennent moins de place ; en revanche, les machines longues sont plus douces, l'usure et le frottement sont plus faibles, l'entretien plus commode. Si l'on n'est pas gêné par la place, il est préférable de conserver la proportion $\frac{d}{l} = \frac{1}{2}$. Dans les locomotives

$\frac{d}{l} = \frac{65}{400}$ environ ; dans les machines marines, où la

question d'emplacement intervient, il arrive parfois que pour les cylindres détenteurs du dispositif compound le diamètre est double de la longueur. Quant à la vitesse du piston, elle est assez variable : Watt donnait au piston de sa machine à balancier une vitesse moyenne de 1^m,20 par seconde ; les machines fixes ordinaires actuelles dépassent toutes ces chiffres, très souvent on adopte 2 m. ; pour certaines machines industrielles on arrive même à 4 m. ; pour les machines marines, la vitesse ordinaire du piston est de 3 à 4 m. ; pour les locomotives, elle atteint parfois 6 m. L'emploi d'une grande vitesse offre certains avantages : la puissance, toutes choses égales d'ailleurs, croît avec la vitesse ; on peut donc, avec une petite machine allant vite, effectuer autant de travail qu'avec une grosse machine lente, les frais d'installation se trouvent alors diminués, mais l'entretien est plus délicat, le graissage doit être très soigné, et l'usure est plus rapide ; enfin il faut ménager de grandes lumières pour la distribution, surtout à l'échappement, et il en résulte parfois un accroissement du volume de l'espace nuisible. Le nombre de tours par minute dépend naturellement de la vitesse et de la longueur de course du piston. Les vitesses généralement adoptées sont les suivantes : pour une machine fixe de manufacture, 40 à 100 tours par minute, et cette vitesse tend à s'augmenter de jour en jour ; pour une locomobile puissante, 80 tours ; pour une locomobile ordinaire, on va jusqu'à 180 tours ; les machines marines font de 80 à 120 tours par minute ; enfin, dans les locomotives de trains rapides, la vitesse atteint parfois 280 tours. Mais quand on veut commander une machine dynamo-électrique, il faut encore pouvoir obtenir de plus grandes vitesses. On peut, en employant un arbre intermédiaire entre celui du moteur à vapeur et celui de la dynamo, produire une multiplication de la vitesse du moteur ; mais, outre qu'il vaut mieux, autant que possible, au point de vue de l'utilisation du travail, éviter les transmissions, on peut encore être gêné par la place ; on commande souvent la dynamo directement ; il faut alors donner au moteur une vitesse de 400 à 600 tours. A ce point de vue, les turbines à vapeur, que nous étudierons plus loin, sont fort intéressantes et très utiles. Par contre, il existe des machines à vapeur à allure très lente : par exemple les machines soufflantes des hauts fourneaux, dans lesquelles la pression en vent est assez faible (1 à 2 centim. de hauteur de mercure) et où la commande du cylindre à vent monté en tandem avec le cylindre moteur se fait directement : une allure trop rapide entraînerait une perte de charge trop forte relativement à la charge totale et la vitesse ne dépasse pas 20 tours par minute ; il se produit alors, malgré le volant, un ralentissement sensible aux points morts. Enfin certaines machines sans volant remplissent l'effet de pompes à action directe, la vitesse est alors aussi faible que l'on veut.

Quand on a choisi tous les éléments de la machine, en se basant sur les considérations que nous venons d'expo-

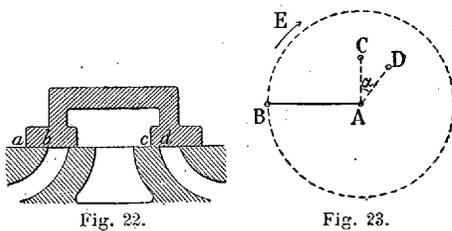
ser, on peut compter comme consommation de vapeur par heure et cheval indiqué, en marche industrielle avec une machine sans condensation : de 18 à 10 kilogr. ; avec une machine à condensation, de 12 à 7 kilogr. ; en moyenne 14 kilogr. pour les premières et 10 kilogr. pour les secondes. Enfin la consommation de charbon par cheval-heure effectif peut être considérée comme étant en moyenne, pour chaque type de moteur, celle qui est indiquée par le tableau suivant :

PUISSANCE en chevaux	TYPES	CONSOMMATION de charbon en kilogr.
4	Monocylindrique, sans enveloppe.....	4
20	2
100	Monocylindrique, avec enveloppe.....	1
500	Compound.....	0,780
1000	A triple expansion.....	0,700

Dans les machines à condensation, on considère que le poids de l'eau à fournir est de vingt-cinq à trente fois celui de la vapeur consommée. On donne au condenseur un volume égal à un quart environ de celui du cylindre ; on donne le même volume au cylindre de la pompe à air si elle est à simple effet ; si elle est à double effet, il est bon que le volume de son cylindre soit un peu supérieur à la moitié du précédent.

DISTRIBUTION. — La partie essentielle d'un moteur à vapeur est le système de distribution. L'admission, l'échappement se font par des lumières qu'un organe doit ouvrir ou fermer au moment convenable. En général, le cylindre est fixe et l'organe distributeur est animé, par rapport à lui, d'un mouvement tangentiel ou normal à la surface du cylindre au point où est pratiquée la lumière. Quand le mouvement est tangentiel, il est réalisé ou bien par le glissement de surfaces prismatiques ou cylindriques animées d'un mouvement relatif rectiligne alternatif — l'organe distributeur est alors un tiroir ; — ou bien par le glissement de surfaces de révolution animées d'un mouvement relatif de rotation autour de leur axe commun — l'organe distributeur est un robinet qui tourne dans un boisseau fixe du cylindre. Enfin, quand le mouvement de l'organe distributeur est normal à la surface du cylindre, cet organe porte le nom de *soupape* ; elle s'abat ou se relève sur son *siège* pratiqué dans le cylindre. Il y a donc trois genres de distribution : à tiroir, à robinet, à soupape. Nous allons les examiner successivement.

1° Tiroirs. La distribution par tiroir à coquille, la plus simple, est décrite dans d'autres parties de l'ouvrage (V. DISTRIBUTION, DÉTENTE). On sait que, pour obtenir une distribution convenable, les barrettes du tiroir comportent (fig. 22) un recouvrement extérieur *ab* et un recouvrement intérieur *cd*. Il y a de plus à régler le calage de l'excentrique du tiroir de façon à obtenir les avances utiles des différentes phases de la distribution. Lorsque le piston se trouve par exemple à l'extrémité gauche de sa course, le recouvrement *ab* a dû déjà dégager la lumière correspondante pour l'admission. Si donc nous représentons (fig. 23)



trique du tiroir de façon à obtenir les avances utiles des différentes phases de la distribution. Lorsque le piston se trouve par exemple à l'extrémité gauche de sa course, le recouvrement *ab* a dû déjà dégager la lumière correspondante pour l'admission. Si donc nous représentons (fig. 23)

la position AB de la manivelle, A étant l'axe de l'arbre de couche, le centre de l'excentrique ne devra pas se trouver en C sur la perpendiculaire AC à AD, mais en un point D, situé de l'autre côté de AC par rapport à B. Nous avons vu que l'angle BAD est appelé l'angle de calage de l'excentrique, que l'angle CAD est appelé l'avance angulaire, nous la désignerons par α . Nous remarquons sur la figure qu'étant données à un moment quelconque la position AB de la manivelle et celle D du centre d'excentricité, le sens F du mouvement de rotation de la manivelle se produit dans le sens de l'angle $90 + \alpha$, que fait la direction de la position manivelle avec la position correspondante du rayon d'excentricité. Pour bien se rendre compte des phénomènes de la distribution, on a recours à des tracés géométriques qui permettent d'établir des diagrammes. La plupart des méthodes employées supposent des bielles infinies, mais donnent une approximation suffisante. Le plus simple de ces diagrammes est celui de Reech. Il suppose la longueur de la bielle infinie, c.-à-d. que, si nous considérons (fig. 24) une position quelconque M de la grosse tête de bielle qui décrit un cercle autour de

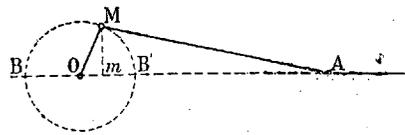


Fig. 24.

l'axe O, nous supposons que, en projection sur la direction de l'axe de la tige du piston AB, les déplacements du point M sont les mêmes que ceux du point A représentant la petite tête de bielle assujettie à se déplacer suivant AB ; cela revient à supposer la droite MA sensiblement parallèle à la droite OA, et nous pouvons admettre dès lors que les déplacements du point M le long du diamètre BB' représentent les positions successives du piston dans sa course qui est égale à BB'. Nous admettrons de même que la bielle du tiroir est infinie. Traçons donc deux cercles concentriques, l'un OE avec le rayon d'excentricité, l'autre OM ayant pour rayon la longueur de la manivelle (fig. 25).

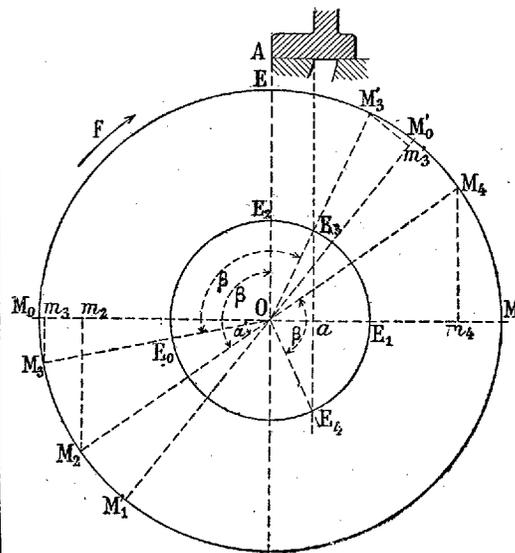


Fig. 25.

Considérons le tiroir dans sa position moyenne, le centre d'excentricité est en E₂ et les positions extrêmes du tiroir correspondent aux positions E₀ et E₁ de ce centre.

Nous allons étudier, par exemple, l'admission dans la partie gauche du cylindre ; elle est réglée par la position de l'arête extrême du recouvrement extérieur de gauche du tiroir ; le déplacement total de cette arête est égal à E_0E_1 , de sorte que la position moyenne correspond à A ; supposons que le mouvement se produise dans le sens de la flèche F ; le centre E_2 décrit le cercle, et le point A se déplace par hypothèse comme la projection de E_2 sur E_0E_1 ; de telle sorte que, si nous prenons Oa égal au recouvrement extérieur, l'admission commencera quand le centre de l'excentrique sera en E_3 , elle se terminera quand il sera en E_4 ; les positions correspondantes du piston sont faciles à obtenir. En effet, lorsque le centre d'excentricité est en E_2 , la manivelle est dans la position OM_2 telle que $\widehat{M_2OE_2} = 90^\circ + \alpha = \beta$ angle de calage et par hypothèse le piston qui se déplace de M_0 en M_1 sera alors en m_2 projection de M_2 sur M_0M_1 ; dès lors, quand l'admission commencera, le piston sera en m_3 et quand elle se terminera, il sera en m_4 . Faisons tourner l'ensemble du cercle OM_2 et les points correspondants de l'angle de calage β autour du centre, dans le sens F de la rotation ; alors M_0M_1 vient en $M'_0M'_1$ faisant avec OE_2 l'angle α et m_3 vient en m'_3 ; remplaçons de plus les deux cercles OE_2 et OM_2 par un cercle unique ; le point M_3 viendra en E_3 et nous aurons les positions m'_3 du piston en projetant les positions correspondantes de l'excentrique E_3 sur le diamètre faisant avec OE_2 l'angle α dans le sens de la rotation. Traçons donc un cercle ayant un rayon égal à celui d'excentricité (fig. 26) et menons un diamètre X_1X_2

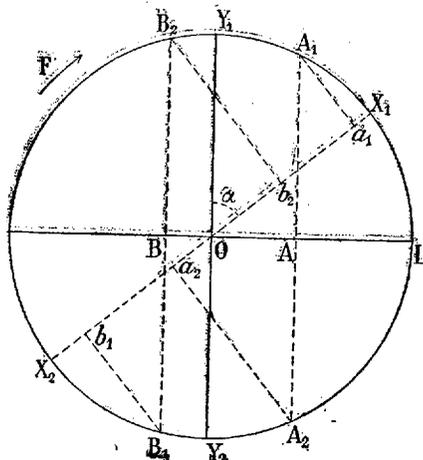


Fig. 26.

faisant avec le diamètre Y_1Y_2 un angle α ; nous supposons que le sens de la rotation de l'arbre se fait suivant F. Prenons à droite du point A une longueur OA égale au recouvrement extérieur ; menons la parallèle AA_1 à Y_1Y_2 et projetons les points A_1 et A_2 sur X_1X_2 ; l'admission commencera quand le centre d'excentricité sera en A_1 , elle se terminera quand il sera en A_2 et les positions correspondantes du piston sont a_1 et a_2 ; et tandis que le centre d'excentricité se déplacera de A_1 en X_1 , le piston marchera de a_1 en X_1 ; puis, quand le centre d'excentricité aura dépassé X_1 , le piston marchera de X_1 vers X_2 , de telle sorte que l'arc A_1X_1 représente l'avance à l'admission. Portons de même une longueur OB égale au recouvrement intérieur, nous obtenons les positions B_1 et B_2 pour l'excentrique et b_1 et b_2 pour le piston qui correspondent au commencement et à la fin de l'échappement. De telle sorte que, si nous considérons le cercle décrit par le centre d'excentricité, l'arc A_1A_2 correspond à l'admission, et la fraction A_1X_1 est l'avance à l'admission ; l'arc A_2B_1 correspond à la détente ; l'arc B_1B_2 , à l'échappement et la

fraction B_1X_2 , à l'avance à l'échappement ; enfin l'arc B_1A_2 correspond à la période de compression. Si au contraire nous considérons le piston, il parcourt le chemin $a_1X_1a_2$ pendant l'admission, a_1X_1 représentant la fraction de course relative à l'avance à l'admission ; puis le chemin a_2b_1 sous l'effet de la détente ; ensuite le chemin $b_1X_2b_2$ pendant l'échappement, et enfin b_2a_1 pendant la compression. Nous avons donc un diagramme permettant d'étudier la distribution de vapeur et qui nous permettra de déterminer les dimensions d'un tiroir en vue d'obtenir certains résultats donnés à l'avance, en particulier le coefficient de détente. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte en examinant la fig. 25 que la distribution par tiroir en coquille à excentrique circulaire, que nous venons d'étudier, se prête peu aux longues détentes ; en effet, si nous voulons augmenter la longueur de l'arc A_2B_1 , nous sommes conduits à adopter une trop grande avance angulaire et à avoir par suite une trop longue période de compression.

En général avec ce mode de distribution on ne donne pas à la période de détente une longueur supérieure à un tiers de la course. Nous voyons sur le diagramme que le déplacement total du tiroir est égal au double de OL ; quand le rayon d'excentricité passera par le point L , le sens du déplacement du tiroir changera ; de telle sorte que, OA étant le recouvrement extérieur, la dimension maximum à donner aux lumières est AL . Il existe d'autres méthodes pour obtenir des diagrammes, connus sous les noms de courbe en œuf, diagramme sinusoïdal de Moll et Montéty, diagramme circulaire de Zeuner, diagramme diamérométrique de M. Marcel Deprez.

En pratique, on donne aux lumières le moins de largeur possible, de façon à réduire le plus possible la course du tiroir et les frottements qui en résultent ; on fait donc des lumières étroites dans le sens du déplacement du tiroir et très longues dans le sens perpendiculaire ; on donne à la lumière d'échappement une largeur égale à une fois et demie la largeur des lumières d'admission.

Le tiroir à coquille est extrêmement simple, d'un entretien facile, aussi est-il très employé, en particulier dans presque toutes les locomotives. Un des inconvénients de ce tiroir est que, comme on doit lui donner non seulement une faible course pour diminuer le frottement, mais encore une aussi faible dimension que possible en vue du même résultat — car par sa partie inférieure le tiroir est soumis à la pression atmosphérique ou à celle du condenseur, tandis que son dos est soumis à la pression de la vapeur dans le cylindre, — on est conduit, surtout avec les cylindres un peu longs, à avoir un grand espace nuisible formé par les lumières d'admission qui, dans l'épaisseur de la matière du cylindre, vont de la boîte à vapeur à chaque extrémité du cylindre ; cela n'a pas trop d'inconvénient avec les machines à forte compression. Toutefois, si l'on a de longs cylindres, il vaut mieux employer la distribution par deux tiroirs séparés (fig. 27) dont chacun représente la moitié du tiroir unique.

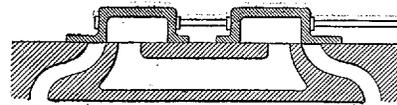


Fig. 27. — Distribution à deux tiroirs séparés.

Watt avait adopté un dispositif analogue avec son tiroir en D : les lumières du cylindre sont placées à chacune de ses extrémités et normalement à sa surface. Le tiroir ayant en section la forme d'un D est creux, de sorte que la vapeur circule à l'intérieur. On a cherché également à donner dès le commencement de l'admission jusqu'à sa fermeture des débouchés aussi larges que possible, afin d'éviter le laminage de vapeur, en augmentant le nombre des passages ouverts à la vapeur ; un dispositif de ce genre est le tiroir à grille : supposons que la glace au lieu de présenter une seule lumière en présente plusieurs parallèles

et également espacées, le tiroir présentera autant d'ouvertures rectangulaires qui pourraient se superposer avec les premières et aura l'aspect d'une grille (fig. 28). Le tiroir

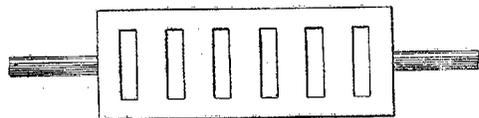


Fig. 28. — Tiroir à grille.

de *Trick* fonctionne de telle façon que de chaque côté la glace doit présenter un dégagement pour permettre à la vapeur de passer à un moment donné sous le bord extrême du tiroir et s'engager dans un canal supplémentaire par

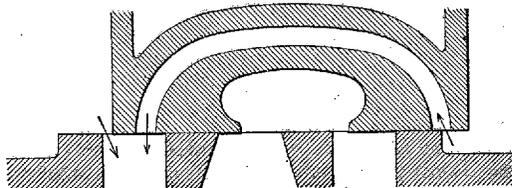


Fig. 29.

lequel la vapeur débouche dans la lumière où déjà l'admission se fait normalement (fig. 29). Dans certaines machines marines on emploie un dispositif analogue (fig. 30) : les lumières d'admission sont doublées sur la glace, et la

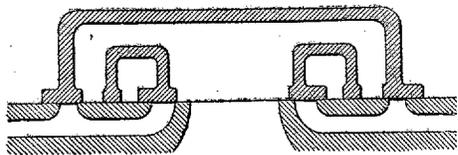


Fig. 30.

grande coquille du tiroir est solidaire des deux autres coquilles intérieures qui ont, la charge d'ouvrir ou de fermer les lumières supplémentaires. D'ailleurs, ce système de tiroir est en général muni d'un *compensateur* ou *suceur*. C'est un dispositif destiné à diminuer la pression sur le tiroir : supposons que sur le dos du tiroir soit pratiquée une glace glissant sous une boîte dont l'intérieur se trouve en communication avec le condenseur par un canal tel que *ab* (fig. 31) ; un presse-étoupes assure autant que possible l'étanchéité du joint entre les bords de la boîte et la glace du tiroir : la pression à l'échappement se trouve ainsi substituée à la pression de la chaudière sur le dos du tiroir. Dans le même ordre d'idées, pour diminuer la pression sur le dos du tiroir, on peut, au lieu de donner

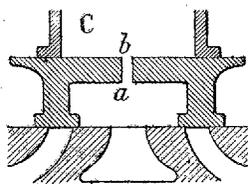


Fig. 31.

lui donner une forme cylindrique ; le tiroir sera alors également cylindrique et fonctionnera à la façon d'un piston ; des cannelures circulaires et saillantes à la surface du piston représenteront les barettes et les recouvrements ; enfin le piston sera creux pour que la vapeur exerce également sa pression sur les deux fonds qui découvrent alternativement les lumières d'admission.

Nous avons vu que le système de distribution par tiroir en coquille ne se prête qu'à une détente assez limitée. Or nous savons d'autre part que, si l'effort résistant vient à diminuer dans un moteur, il y a intérêt à réduire en conséquence l'effort moteur ; cette réduction peut se faire en diminuant l'afflux de vapeur par étranglement de son arrivée ; mais il se produit alors une chute de pression sans

production de travail d'où il résulte une sorte de surchauffe de la vapeur ; et ces étranglements, sans être fort nuisibles au point de vue de l'économie de vapeur, doivent cependant être évités dans les moteurs. Mais nous avons vu que l'effort moteur, lequel dépend de la pression moyenne dans le cylindre, dépend du coefficient de détente ; nous avons donc un second moyen de réduire la force motrice, c'est d'augmenter le coefficient de détente, c.-à-d. de diminuer la période d'admission. On peut au moyen de certains dispositifs transformer la distribution par tiroir en coquille, de façon à obtenir ainsi une détente variable et une longue détente. Le principe de ces dispositifs est le suivant : considérons un tiroir construit de telle façon que, au moment de l'admission, il présente un canal à la lumière du cylindre, canal qui prolonge cette lumière et par où arrive la vapeur ; les bords du tiroir peuvent toujours fermer les lumières du cylindre, mais nous avons la facilité de fermer également la partie supérieure du canal pratiqué dans le tiroir, et c'est par la fermeture plus ou moins complète de ce canal, laquelle peut être obtenue pendant la période où s'opérerait la pleine admission, que l'on peut faire varier la détente. Il existe deux dispositifs de ce genre fort employés, la distribution *Farcot* et la distribution *Meyer* (V. DÉTENTE), le premier permettant de faire varier la détente automatiquement à l'aide du régulateur à force centrifuge, le second nécessitant le réglage à la main. Si l'on étudie le système *Farcot* à l'aide du diagramme, on voit qu'il suppose une faible avance angulaire et une courte admission ; les chocs qui se produisent ne se prêtent pas à une allure rapide ; le dispositif convient bien avec les machines à condensation et à vitesse modérée. Le système *Meyer* permet d'obtenir telle détente que l'on voudra ; comme il n'est pas à choc, il se prête aux allures rapides ; mais, la manœuvre se faisant à la main, on complète le réglage de la marche par une soupape placée sur la conduite d'amenée de vapeur et commandée par le régulateur à force centrifuge. Les tiroirs *Farcot* et *Meyer* sont fort volumineux, cela est un inconvénient pour les machines marines dans lesquelles on emploie parfois le dispositif suivant : on diminue l'effort moteur par obturation de l'arrivée de vapeur ; non plus au cylindre, mais dans la boîte à vapeur, la conduite d'amenée débouche à cet effet dans la boîte à travers une sorte de grille sur laquelle peut glisser un tiroir très plat de façon à ouvrir ou à fermer les ouvertures de la grille ; on peut régler facilement la position du tiroir pour obtenir tel degré d'admission que l'on veut ; il suffit d'un très léger déplacement pour produire une grande variation de l'afflux de vapeur ; c'est la distribution par *obturation d'arrivée de vapeur*.

2° *Robinets*. La distribution à tiroir que nous venons d'examiner dérive du glissement de deux surfaces cylindriques suivant la direction de leurs génératrices. Nous avons distingué un second mode de distribution par glissement de surfaces de révolution dont l'une mobile, le robinet, tourne autour de l'axe commun sur le *boisseau* formé par la surface fixe. Le robinet a généralement une forme conique, il est appuyé longitudinalement par l'effet d'une faible pression de vapeur sur une *butée* : la pression de vapeur est juste suffisante pour assurer l'étanchéité en conservant de la douceur au glissement ; d'ailleurs, lorsque les surfaces en contact s'usent uniformément, grâce à leur forme conique, on peut en déplaçant légèrement le robinet suivant son axe conserver le contact avec le boisseau en régulant le jeu. Le mouvement de rotation du robinet peut être continu ; imaginons en effet (fig. 32) un robinet R tournant d'une façon continue dans le sens de la flèche ; A est

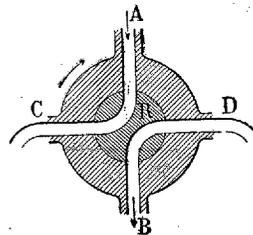


Fig. 32.

la conduite d'arrivée de vapeur, B celle d'échappement; C et D sont des conduites qui aboutissent aux lumières du cylindre; dans la position représentée par la figure, l'admission se fait à gauche; quand le robinet aura tourné de 90°, elle se fera à droite; à chaque quart de tour correspond une course du piston; le robinet devra donc tourner deux fois moins vite que l'arbre de couche. Papin avait imaginé une distribution de ce genre. On peut d'ailleurs disposer les creux et les pleins du robinet et de son enveloppe de façon à donner au robinet la même vitesse qu'à l'arbre de couche, c'est ce qui est réalisé dans la distribution *Bictrix*; ou bien, si la machine est très rapide, pratiquer n zones semblables le long de la périphérie du robinet, de façon à n'avoir besoin que d'un tour du robinet par n tours de l'arbre moteur.

Dans beaucoup de machines le mouvement du robinet est une oscillation circulaire de part et d'autre d'une position moyenne; c'est un mouvement de rotation alternatif; on a ainsi des organes appelés *tiroirs pendules*, *tiroirs tournants*. La distribution *Corliss* appartient à ce groupe (V. DÉTENTE). Cette distribution est remarquable par la netteté des périodes de la distribution: l'ouverture et la fermeture à l'admission et à l'échappement se font rapidement d'une façon complète; les lumières d'admission sont situées sur la génératrice supérieure du cylindre qui est horizontal et les lumières d'échappement sur la génératrice inférieure, de façon à permettre l'évacuation de l'eau de condensation. Enfin la distribution par rotation peut être réalisée à l'aide d'un disque plan animé d'un mouvement circulaire; ce système est employé en particulier dans les machines *Brotherhood*: ces machines sont à simple effet, l'admission et l'échappement ont lieu par le fond du cylindre contre lequel tourne le disque distributeur.

3° *Soupapes*. Nous avons distingué une troisième classe d'obturateurs: ceux dont le mouvement se produit normalement à l'orifice et qui sont constitués par des soupapes. L'effort à exercer pour le soulèvement de la soupape provient de la pression dorsale; l'effort à exercer pour le déplacement d'un tiroir est égal au produit de cette pression dorsale par le coefficient de frottement, lequel est plus petit que l'unité; mais il est facile d'équilibrer presque complètement les soupapes de façon à réduire l'effort de soulèvement; de plus, grâce à cette précaution d'équilibrer la soupape, le choc qu'elle produit en tombant sur son siège est très atténué, mais il y a cependant lieu parfois d'arrêter cette chute par l'intermédiaire d'un ressort. L'emploi des soupapes se prête également au principe des ouvertures

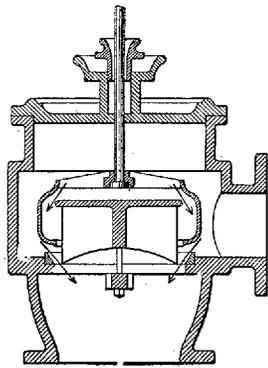


Fig. 33.

car la fermeture n'aurait lieu que pendant un instant, celui où la soupape serait appliquée sur son siège; il ne peut se faire qu'à l'aide de cames ou d'un système de déclenchement, c.-à-d. à l'aide de deux organes qui peuvent être réunis ou séparés de façon que, pendant qu'ils se trouvent séparés, le distributeur reste immobile, la séparation est d'ailleurs produite par un cliquet. Dans la machine *Sulzer*, la distri-

bution se fait à l'aide de soupapes; celles de l'admission se trouvent sur la génératrice supérieure du cylindre qui est horizontal; celles de l'échappement, sur la génératrice inférieure; l'évacuation de l'eau se fait ainsi très facilement. La commande des soupapes d'admission se fait par déclenchement: le soulèvement de la soupape se fait par l'intermédiaire d'un levier muni d'une touche; contre cette touche peut venir buter une sorte de doigt monté sur une bielle actionnée par le moteur; on sait que dans une bielle dont l'une des extrémités parcourt une droite et l'autre décrit une circonférence, un point intermédiaire décrit une ellipse; le doigt décrit donc une ellipse et vient appuyer sur la touche de façon à soulever le levier de la soupape au moment convenable; le réglage se fait en déplaçant plus ou moins la touche par rapport à la trajectoire du doigt. L'échappement est commandé par une came et un galet agissant sur le levier de la soupape. Le système de distribution reçoit son mouvement d'un arbre latéral parallèle à l'axe du cylindre et qui est commandé par l'arbre de couche à l'aide d'un engrenage conique.

CHANGEMENT DE MARCHÉ. — Il existe des machines à vapeur où on doit pouvoir marcher tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre; telles sont les machines qui commandent les câbles des bennes dans les mines, les moteurs des bateaux, les locomotives; l'ensemble des organes qui permet le sens de la marche s'appelle le *changement de marche*; le dispositif de changement de marche le plus simple et le plus répandu est la *coulisse* imaginée par *Stephenson* (V. COULISSE, LOCOMOTIVE); elle se prête d'ailleurs fort bien au réglage de la détente variable dans la distribution par tiroir en coquille (V. DÉTENTE). La coulisse permet encore, pour les moteurs employés à la traction, d'obtenir la marche à *contre-vapeur*: supposons un train lancé sur une rampe; pour ralentir sa marche qui tend à s'accélérer, on peut suspendre l'arrivée de vapeur et serrer les freins; mais il se produit une usure et un échauffement considérables de la jante des roues; on peut, grâce au changement du sens de la distribution, obtenir que la vapeur elle-même fasse l'office de frein. Si en effet nous agissons sur la coulisse de façon à obtenir la marche en arrière, en vertu de l'inertie le sens de la marche du train ne sera pas changé, et le cylindre aspirera par l'échappement, tandis qu'il refoulera dans la chaudière. L'inconvénient que présente ce mode de fonctionnement ainsi employé est le suivant: la conduite d'échappement débouche dans la boîte à fumée et il se trouve alors que le piston aspire des gaz chauds et des escarbilles, qu'il refoule ensuite dans la chaudière; il en résulte une forte élévation de température au cylindre, l'huile de graissage est brûlée, il se produit des grippements et l'air qui arrive dans la chaudière nuit au fonctionnement du giffard, fait souffler les soupapes de sûreté; enfin les escarbilles encrassent le cylindre et raient ses parois. MM. Lechatelier et Ricour ont imaginé un dispositif qui permet d'éviter tous ces inconvénients: un conduit muni d'un robinet est établi de façon à faire communiquer la chaudière avec la base de la cheminée, au point d'insertion de l'échappement; on l'appelle *tube d'inversion* ou *tube Lechatelier*; au moment de la marche à contre-vapeur, on ouvre le robinet de ce tube, la vapeur de la chaudière arrive alors dans la boîte à fumée et autour du débouché de la conduite d'échappement, elle prend la place des gaz brûlés; c'est donc de la vapeur qui est aspirée puis comprimée dans le cylindre et envoyée à la chaudière; mais la température s'élève au cylindre dans lequel le travail de la pesanteur se trouve absorbé et se transforme en chaleur; alors on fournit par le tube d'inversion non pas seulement de la vapeur, mais un mélange d'eau et de vapeur, le plus souvent de l'eau simplement, celle-ci aspirée par le piston se volatilise dans le cylindre sous l'influence de la basse pression et sa volatilisation absorbe des calories de façon à compenser l'échauffement du cylindre pendant la compression.

Pendant la marche à contre-vapeur, où les roues du mo-

teur tournent en sens inverse de celui où tendrait à les faire mouvoir le système de distribution, de très grands efforts se trouvent mis en jeu et se transmettent aux différentes parties de l'appareil. Cette force peut devenir extrêmement puissante en cas de grippement de certaines pièces métalliques ; le levier de changement de marche en particulier pourrait, par suite de la rupture ou de l'échappement du loquet qui le maintient en position déterminée à l'aide d'un cran, être projeté violemment vers la position compatible avec la marche ordinaire dont la suppression a précisément donné lieu à ces efforts anormaux ; de là un choc violent que le mécanicien peut recevoir à la tête ou à la poitrine. La manœuvre du levier de changement de marche n'est pas seulement dangereuse, elle peut exiger un effort assez grand dans les machines puissantes. On a songé à utiliser la force de la vapeur elle-même pour venir en aide au mécanicien ; en choisissant le diamètre du piston sur lequel s'exerce la pression de la vapeur, on peut obtenir tel effort que l'on voudra ; pour modérer l'action de la vapeur qui tendrait à pousser immédiatement le piston à bout de course et obtenir son arrêt à une position bien déterminée, la tige de ce piston est solidaire d'un second piston qui meut dans un cylindre à eau glycinée ou à huile, dont les deux extrémités sont mises en communication à l'aide d'un canal latéral plus ou moins étranglé par le jeu d'un robinet ; ce dernier permet d'obtenir un écoulement aussi lent que l'on voudra du liquide d'une partie à l'autre du cylindre, ou même d'arrêter complètement cet écoulement, et grâce à l'incompressibilité du liquide il en résulte un mouvement du piston de vapeur aussi lent que possible et même l'arrêt de ce piston. Mais il est bon de pouvoir arrêter avec précision l'appareil dans une position déterminée ; c'est en vue de ce résultat que M. Farcot a construit son *servomoteur*. Représentons (fig. 34) le piston P sur lequel agit la vapeur pour commander la manœuvre du système de distribution d'un moteur. La

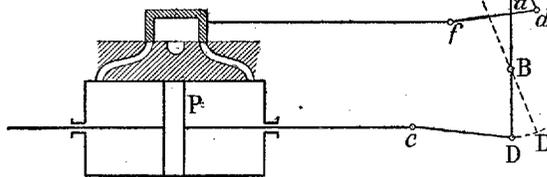


Fig. 34.

tige P de ce piston se trouve solidaire de celle du frein à huile et reliée avec l'appareil à manœuvrer. A l'une des extrémités c de la tige du piston P est articulée une bielle cD, laquelle est articulée à son tour avec un levier ABD mobile autour du point B ; la tige du tiroir de distribution est également reliée par l'intermédiaire d'une manivelle fd à un second levier abd mobile autour de b et qu'un ressort tend à maintenir constamment couché le long de la barre ABD. Le piston P se trouvant au milieu de sa course, supposons que le mécanicien écarte vers la gauche le levier abd en agissant sur sa poignée a ; le piston P va se mouvoir vers la gauche et, à un moment donné, le système prendra la position A'BD' a'b'd' ; si à ce moment le mécanicien juge que la distribution du moteur est suffisamment modifiée, il lâche la poignée a ; le ressort applique le levier abd le long de A'BD' et l'admission de vapeur se trouve fermée sur le piston P ; si celle qui est déjà entrée a des tendances à continuer son action, l'extrémité d entraînée vers la droite dégagerait la lumière de droite et la vapeur tendrait à refouler le piston P dans cette direction ; grâce à cet antagonisme, le piston P est immobilisé dans la situation où il se trouvait quand le mécanicien a lâché la poignée a. Cet appareil plus ou moins modifié est employé, non seulement pour la manœuvre du changement de marche des grandes machines, mais encore pour des usages spéciaux tels que la commande du gouvernail d'un navire ou le pointage d'un canon. Il

permet de remplacer plusieurs hommes avec avantage : il n'y a à craindre ni hésitation, ni temps perdu, ni excès de course avec un bon servomoteur.

DISPOSITIFS GÉNÉRAUX. — 1° *Moteurs à double effet*. Au point de vue du fonctionnement, les machines à vapeur à piston peuvent se classer en machines à double effet et machines à simple effet. Les machines à double effet sont les plus répandues. Le cylindre est généralement horizontal. Le dispositif que l'on donne au bâti est parfois symétrique en plan par rapport à l'axe du cylindre : celui-ci est fixé à l'avant, et sur la partie arrière deux portées du bâti supportent les coussinets entre lesquels tourne le vilebrequin du moteur. On emploie aussi souvent la disposition du bâti dite à baïonnette ; le bâti proprement dit porte un seul palier et la manivelle attaque l'arbre en porte-à-faux auprès de ce palier ; de l'autre côté de celui-ci est calé le volant et au delà un second palier indépendant du bâti soutient l'arbre de couche. Si l'on emploie un cylindre vertical, au lieu de faire la transmission du mouvement par bielle et manivelle, on peut employer le balancier avec parallélogramme articulé, c'est le dispositif que Watt avait imaginé (V. BALANCIER) ; le balancier peut être en dessus du cylindre ou en dessous ; cette dernière disposition est surtout employée pour les machines marines. Si avec le cylindre vertical on fait la transmission par bielle et manivelle, l'arbre peut être en dessus du cylindre ou en dessous ; dans ce dernier cas, également très fréquent dans

les moteurs de la marine, la machine est dite à *pilon*. Dans les grandes installations le moteur est installé à part, les chaudières sont établies dans une salle spéciale. En tous cas, lorsqu'il s'agit de moteurs de quelque importance, la machine proprement dite est séparée de la chaudière. Mais la construction des massifs de maçonnerie qui doivent recevoir le bâti du moteur et les chaudières est fort coûteuse. Lorsque l'on a besoin d'une force limitée ; que l'on veut suivre

par exemple, avec le moins de dépense possible, le développement d'une industrie qui prend naissance ; que l'on veut conserver la possibilité de modifier son installation en changeant facilement de place le siège de la force motrice, on a recours à un type de machines dites *demi-fixes* : la chaudière et le moteur font corps ensemble et sont montés sur le même bâti qui demande peu de fondations et qui est facilement transportable. Lorsque la source d'énergie doit se déplacer facilement, le moteur et la chaudière sont montés sur roues, l'ensemble forme une *locomobile* (V. ce mot). Enfin, si l'effort moteur est employé à produire le déplacement même du châssis sur lequel la machine est montée, tout l'appareil constitue une *locomotive* (V. ce mot).

2° *Moteurs à simple effet*. Les machines à simple effet sont généralement réservées à des usages spéciaux : il en existe qui servent à l'épuisement des mines, d'autres qui sont employées avec des dispositions spéciales pour fournir par une marche rapide la commande directe des dynamos. La *machine de Cornouailles* appartient à la première catégorie ; cette machine, outre la particularité qu'elle présente d'être à simple effet, est remarquable de plus parce qu'elle présente dans sa distribution une phase fondamentale appelée *période d'équilibre* et que son fonctionnement est intermittent. Le piston vertical transmet l'effort de la vapeur par l'intermédiaire d'un balancier à un *attirail* composé essentiellement d'une poutre-matresse descendant jusqu'au fond du puits et le long de laquelle sont

fixés de hauteur à hauteur les pistons de pompes refoulantes. L'admission de la vapeur se fait par la partie supérieure du cylindre et l'échappement par la partie inférieure; de plus, un conduit latéral met en communication les deux extrémités du cylindre; trois soupapes interviennent pour la distribution: l'une, A, sert à l'admission, une autre, B, à l'échappement, et la troisième C, dite soupape d'équilibre, ouvre ou ferme le conduit de communication des deux extrémités du cylindre. Supposons le piston remonté au bout de sa course, les soupapes A et B s'ouvrent, la soupape C étant

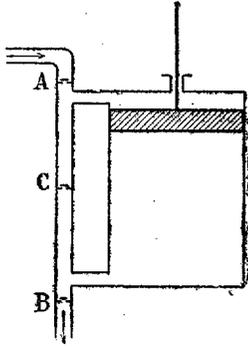


Fig. 34 bis.

fermée (fig. 34 bis), le piston pressé par la vapeur descend et soulève l'attirail, l'eau est refoulée par les pompes; la pleine admission ne dure que pendant une fraction de la course; la soupape A se ferme bientôt et la vapeur travaille sur le piston en se détendant; avant que la descente du piston soit complète, B se ferme et C s'ouvre, c'est la période d'équilibre qui commence; en vertu de la vitesse acquise le piston continue à descendre, puis en ralentissant progressivement son mouvement il arrive au bas de sa course et le poids de l'attirail le fait remonter. Vers la fin de cette ascension la soupape C se ferme, et la vapeur qui se trouve isolée au-dessus du piston subit une phase de compression, qui a pour but de ralentir la descente de l'attirail, laquelle tendrait à s'accélérer. Quand le piston est arrivé au haut de sa course, tout le système se retrouve dans l'état initial; pour que le mouvement continue, A et B doivent s'ouvrir de nouveau. Mais cette ouverture n'a pas lieu immédiatement; c'est là qu'intervient l'intermittence du fonctionnement. L'intervalle qui sépare deux évolutions consécutives du système est variable à volonté selon le degré d'activité que l'on désire donner au travail à produire. Ce réglage est obtenu au moyen d'une cataracte, sorte de pompe à huile, formée d'un piston se déplaçant dans un cylindre vertical dont les deux extrémités communiquent librement. Vers la fin de la course du piston moteur, le mécanisme fait remonter le piston de la cataracte et l'abandonne ensuite à lui-même, ce piston descend ensuite par l'effet de son propre poids avec une vitesse réglable par l'étranglement de l'écoulement de l'huile au moyen d'un robinet; c'est la durée de la descente de ce piston qui règle, à l'aide de relations particulières, l'intervalle qui sépare deux courses du piston moteur. Cette machine est encore en usage dans certains puits de mines. Nous avons dit plus haut que le simple effet était employé dans certains moteurs avec des dispositifs spéciaux lorsqu'il s'agit d'obtenir de grandes vitesses; le simple effet

présente l'avantage de supprimer le choc que déterminerait le moindre jeu dans les machines à double effet, à chaque changement de l'action motrice; et le jeu a plus de chance de se produire par suite de l'usure plus rapide des organes à grande vitesse. La machine *Brotherhood* se compose de trois cylindres, disposés suivant des rayons espacés de 120° autour de l'arbre de couche et dont les trois pistons agissent sur une même manivelle. Les fractions motrices des diverses courses se superposent en partie, puisque l'effort s'exerce dans chaque cylindre pendant un demi-tour; on obtient ainsi un mouvement de torsion remarquablement constant avec détente d'environ moitié et forte compression. La machine *Westinghouse* appartient à ce genre de moteur: elle comprend deux cylindres verticaux, séparés par un tiroir cylindrique (fig. 35), les tiges attaquent des manivelles calées à 180° ; tout le système de l'arbre et de ses coudes tourne dans une caisse en fonte remplie d'huile; on a ainsi un graissage excellent, qui convient fort bien aux moteurs à grande vitesse. On arrive avec les machines précédentes à obtenir des vitesses de 2.000 tours, très convenables à la commande des dynamos.

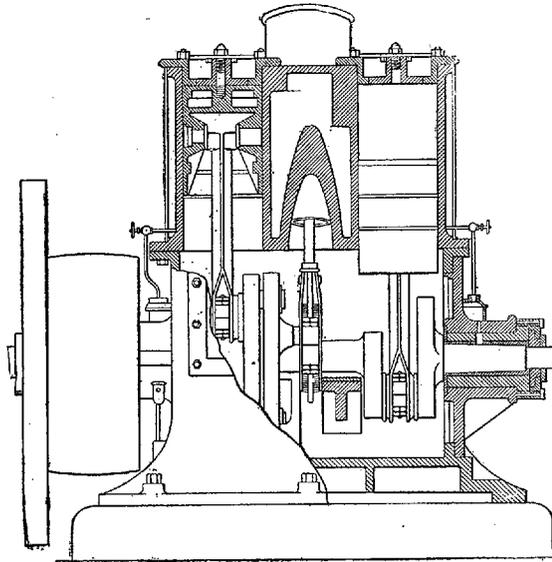


Fig. 35. — Machine Westinghouse.

DISPOSITIFS PARTICULIERS. — *Machines à fourreau*

rectiligne. La transformation du mouvement alternatif du piston en mouvement de rotation continu de l'arbre de couche à l'aide de la manivelle, de la bielle et de la tige du piston, peut se simplifier. On peut supprimer la tige du piston et articuler la petite tête de bielle sur le piston lui-même; on a alors le dispositif dit à *fourreau* (fig. 36); cela permet de placer l'arbre plus près du cylindre et d'avoir une machine occupant moins de place; cette particularité a d'abord été introduite dans la construction des machines marines, où la question d'emplacement est très importante. On l'a ensuite adopté pour d'autres genres de moteurs, en particulier pour les moteurs Westinghouse dont nous avons parlé plus haut.

L'inconvénient que présente le fourreau dans les machines à double effet, c'est qu'il augmente la surface des parois froides contre lesquelles les condensations se produisent à l'admission.

Machines oscillantes. Au lieu de supprimer la tige du piston, on peut supprimer la bielle et articuler directement la tige du piston sur la manivelle; on a alors une *machine oscillante*; le cylindre est mobile autour d'un axe parallèle à l'arbre de couche et passant par le point de concours des diagonales du rectangle projetant le cylindre, sur un plan parallèle aux génératrices; ce point est approximativement le centre de gravité du système oscillant. La distribution ne peut se faire que par les parties fixes, c.-à-d. par les tourillons; par l'un débouche la conduite d'amenée, de l'autre part celle d'échappement. Ces moteurs sont fort robustes; ils offrent pour la marine, ou dans les ateliers très encombrés dont le terrain est cher, l'avantage de diminuer d'une façon notable la longueur de la machine par la suppression de la bielle. Ces moteurs sont très employés sur les navires et les bateaux circulant sur les lacs ou les rivières. Ils ont l'inconvénient de ne pas

se prêter aux grandes vitesses à cause de l'inertie considérable que présente la masse oscillante. La fig. 37 représente une machine marine oscillante avec deux pistons accouplés.

Machines rotatives. Enfin on a songé à supprimer à la fois la tige du piston, la bielle et la manivelle; le piston est directement fixé sur l'arbre de couche.



Fig. 36.

L'enceinte dans laquelle travaille la vapeur est toujours un cylindre, mais l'action de cette dernière ne s'exerce plus en produisant la translation d'un piston circulaire; elle a pour effet de produire la rotation d'un piston rectangulaire autour d'un de ses côtés. Ces moteurs forment la catégorie des *machines rotatives*. On en a imaginé beaucoup de types. Les uns ont un seul arbre tournant dans un cylindre : des cloisons mobiles qui s'effacent au passage du piston déterminent les capacités dans lesquelles se font l'admission, la détente et l'échappement; à ce groupe appartiennent les machines *Pecqueur*, *Minary*. D'autres, comme la machine *Behrens*, ont deux arbres tournant en sens inverse, chacun dans un cylindre; les deux cylindres mordent l'un sur l'autre; au centre est un fort noyau et dans les couronnes se déplacent des pistons ayant en plan la

forme de secteurs; par leur passage devant des orifices d'échappement et d'admission ces pièces effectuent la distribution. Les capacités variables où travaille de la vapeur sont formées par les faces des pistons et les parois de l'enveloppe fixe. Les machines rotatives semblent présenter de grands avantages : suppression de la tige du piston, de la bielle, de la manivelle; par suite d'une série d'articulations qui nécessitent un entretien constant; l'espace occupé par le moteur est très réduit. Il n'y a plus de points morts, de sorte que le moment moteur subit de moins grandes variations que dans les machines à piston ordinaire. Enfin, les machines étant à simple effet, on peut marcher à grande vitesse. Malheureusement, le fonctionnement laisse beaucoup à désirer : ou bien les machines perdent, ou bien, si l'on veut éviter les fuites en augmentant le serrage, les frottements deviennent trop intenses et il se produit des grippements. Ce genre de moteurs est à peu près abandonné.

TURBINES A VAPEUR. — Dans les machines à rotation, la manivelle, la bielle et la tige du piston ont disparu; l'effort moteur s'exerce sur l'arbre lui-même, mais par l'intermédiaire d'un piston; on a construit récemment des moteurs à vapeur où le piston a disparu lui-même; l'action de la vapeur s'exerce contre les aubes d'un disque calé sur l'arbre; ce sont les *turbines à vapeur*. Dans les premiers moteurs de ce genre qui ont été construits, la vapeur arrivait sous pression dans la machine s'y détendait ensuite progressivement et s'échappait à la pression atmosphérique dans un condenseur. La *turbine Dumou-*

lin est formée d'une enveloppe calée sur l'arbre et divisée en quatre secteurs par les conduits d'admission et d'échappement; dans chacun d'eux la vapeur passe successivement du disque fixe à la couronne mobile sur laquelle elle exerce son action; puis revient au disque et ainsi de suite; elle donne ainsi huit impulsions successives sur la couronne mobile de l'enveloppe et s'échappe après avoir subi une détente complète jusqu'à la pression atmosphérique. Le *turbo-moteur Parsons*, un appareil du même genre, a eu pendant un certain temps un très grand succès: il se compose essentiellement d'un arbre sur lequel se trouvent calés une centaine de disques entre lesquels se trouvent des distributeurs; la vapeur arrive à l'une des extrémités de l'appareil; elle est dirigée par les contre-aubes du premier distributeur sur les aubes du premier disque mobile; puis passe dans le distributeur suivant après avoir exercé la première partie de son action; il se produit ainsi une série de chutes de pression et la détente progressive de la vapeur se produit à travers les cent couples de l'appareil; la circulation de la vapeur est très rapide, elle traverse tout l'appareil en un cinquantième de seconde. L'allure du moteur est elle-même très vive: l'arbre fait généralement 10.000 tours par minute; on est arrivé même jusqu'à 30.000 tours. L'appareil se prête fort bien à la commande des dynamos qui peuvent être calées sur l'arbre moteur lui-même. La consommation est d'environ 15 kilogr. de vapeur par cheval-heure. Ce mode de fonctionnement d'une turbine à vapeur présente certains inconvénients: l'évolution de la vapeur se fait par le passage à travers une série de distributeurs fixes et de couronnes

mobiles, dans chaque couple desquels la pression va en diminuant; il est nécessaire de laisser un certain jeu, le plus faible possible, entre les parties fixes et les disques mobiles, et par cet espace s'écoule certainement une portion de la vapeur qui passe directement d'un distributeur à un autre sans traverser les aubes de la roue intermédiaire; il est vrai que cette vapeur abandonne de la chaleur aux parois pour compenser en partie les pertes par rayonnement en constituant une enveloppe de vapeur; mais il résulte un affaiblissement du rendement. De plus, la construction des appareils est délicate et compliquée; leur étanchéité est difficile à maintenir, en supposant qu'elle ait été obtenue,

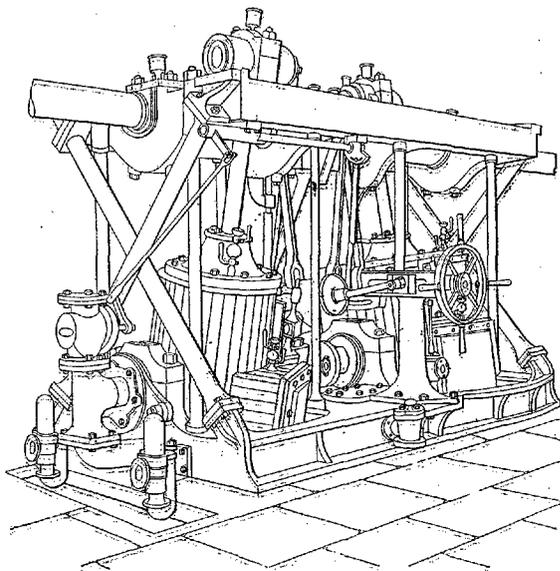


Fig. 37. — Machine oscillante.

à cause de l'usure qui résulte du fonctionnement, qui est fort rapide. Pour éviter tous ces inconvénients, M. de Laval a imaginé d'utiliser la vapeur non par sa pression, mais par sa vitesse. On sait que par la détente libre la vapeur saturée peut obtenir une très grande vitesse; or on peut utiliser la différence de pression entre la chaudière et l'atmosphère ou le condenseur pour produire d'un seul coup une détente complète qui donnera une vitesse considérable: dans la *turbine de Laval* la vapeur se détend ainsi complètement dans les conduites qui l'amènent sur les aubes de la roue; celles-ci reçoivent, comme dans les turbines hydrauliques, le jet de vapeur autant que possible sans choc et leur profil est disposé de façon qu'après les avoir parcourues la vapeur sorte à peu près sans vitesse. Ainsi le principe fondamental de cette turbine est que la

vapeur à haute pression arrive complètement détendue sur les aubes du récepteur. La détente s'effectue tout entière entre la valve d'introduction et l'orifice du tube distributeur de vapeur : dans ce trajet la vapeur acquiert par sa propre détente une force vive qui est précisément égale au travail qu'elle aurait accompli en se détendant derrière un piston, et qui est transmise aux aubes de la roue. Il résulte de ce mode de fonctionnement que, la vapeur n'agissant pas sous pression, la question d'étanchéité du récepteur n'intervient plus : il y a un jeu de 2 millim. à 2^{mm},5 entre la roue et son enveloppe. La turbine à axe horizontal se compose d'une roue à aubes sur laquelle la vapeur complètement détendue est amenée par plusieurs ajutages (fig. 38). L'axe est en acier, il repose par ses deux extrémités sur

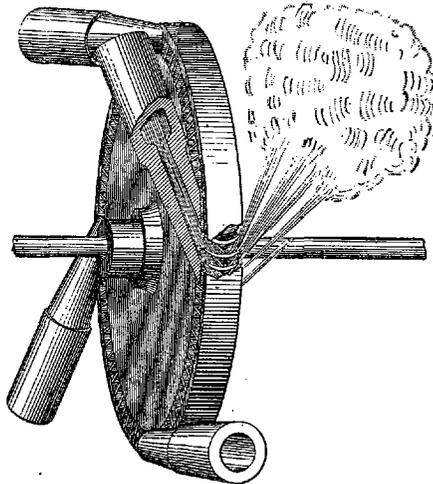


Fig. 38. — Turbine à axe horizontal.

deux coussinets et tout l'ensemble est enfermé dans une boîte. L'arbre moteur se prolonge dans une seconde boîte dite boîte d'engrenages ; il y est maintenu par deux coussinets entre lesquels se trouve un double pignon en acier dont les dents sont inclinées à 45° et en sens inverse sur chacune

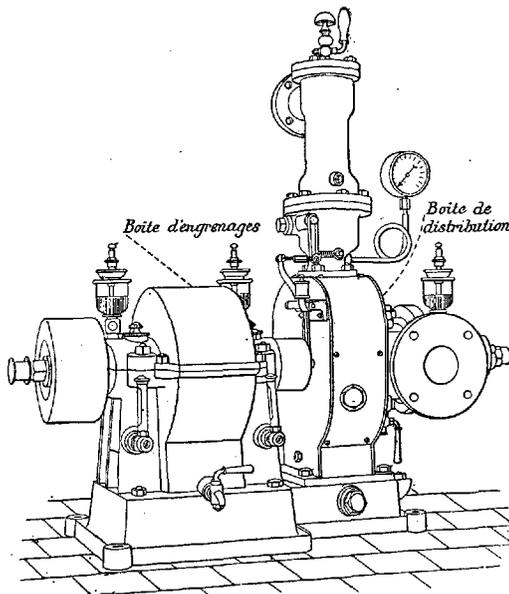


Fig. 39.

des parties pour empêcher les déplacements longitudinaux. Ce pignon commande une roue dentée calée sur un second

arbre d'où partent les transmissions (fig. 39). La vitesse de la vapeur qui s'écoule sous pression dans l'air par un orifice de petite section est très considérable : elle atteint 750 m. par seconde à la pression de 4 atmosphères à la chaudière et 892 m. à celle de 10 atm. ; si elle s'écoulait dans un condenseur où la pression absolue est de 0,1 atm., la vitesse qu'elle aurait dans chacun des cas précédents serait de 1.070 m. et 1.097 m. Il en résulte que la vitesse de rotation de la roue est également très élevée ; elle varie, suivant le type des moteurs, de 7.500 à 30.000 tours par minute. Il en résulte qu'avec une force motrice relativement faible on peut obtenir une grande puissance ; aussi les organes sont de dimensions relativement restreintes : le disque n'a que 12 centim. de diamètre pour une vitesse de 24.000 tours à la minute et une puissance de 10 chevaux ; son diamètre est de 70 centim. pour une vitesse de 9.000 tours et une puissance de 300 chevaux. L'arbre d'une machine de 10 chevaux a 5 millim. de diamètre dans ses parties les plus faibles et 30 millim. pour une turbine de 300 chevaux. Avec de pareilles vitesses les effets de la force centrifuge sont à redouter ; on sait que cette force croît proportionnellement au carré de la vitesse. Or, quelques précautions que l'on prenne, il n'est guère possible d'obtenir un centrage parfait de la roue sur son arbre, pas plus que la perpendicularité à cet arbre du plan de symétrie de la roue ; il en résulterait avec un arbre rigide des échauffements et même des ruptures. Or, si l'on fait tourner un corps qui a un plan de symétrie autour d'un axe maintenu à ses extrémités et passant par son centre de gravité, ce corps tendra à tourner autour de son axe principal d'inertie qui est perpendiculaire au plan de symétrie et passe par le centre de gravité ; si l'axe physique est flexible, il se déformera de la quantité nécessaire pour permettre au corps tournant l'orientation convenable (fig. 40 [1, 2]). D'autre part, supposons que nous ayons un corps fixe sur

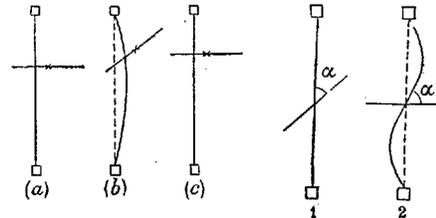


Fig. 40.

un arbre, de telle façon que son centre de gravité ne se trouve pas sur l'axe, mais que son plan de symétrie soit perpendiculaire à l'axe ; si nous faisons tourner l'axe rapidement, deux cas se présentent : 1° ou bien le centre de gravité du corps se trouve exactement à égale distance des deux points d'appui de l'axe ; alors, par l'effet de la force centrifuge, le centre de gravité tendra à s'éloigner d'autant plus que la vitesse augmentera ; 2° ou bien le centre de gravité ne se trouve pas au milieu de l'arbre (fig. 40, a) ; alors le centre de gravité tendra d'abord à s'éloigner, mais, l'axe se trouvant infléchi (b), l'axe d'inertie ne coïncidera plus avec l'axe de rotation, et si la vitesse augmente, le plan de symétrie tendra à se placer normalement à l'axe, de telle façon que l'arbre se trouve ramené dans la ligne des paliers (c). Ainsi il se produira le phénomène suivant, c'est que l'arbre flexible avec roue excentrée, montée à inégale distance des paliers, fléchira d'abord, au moment de la mise en marche ; puis, quand la vitesse se sera convenablement accrue, il se redressera spontanément. C'est ainsi que les frottements se trouvent fort atténués, et un simple graissage fait à l'aide d'anneaux excentriques calés sur l'arbre suffit à assurer le bon fonctionnement de l'appareil. Le réglage se fait automatiquement à l'aide d'un régulateur à force centrifuge qui agit sur la soupape d'arrivée de vapeur ; de plus, chacun des conduits qui amènent la vapeur sur les aubes et qui se trouvent au nombre de 4, 6, 8, sui-

vant les machines, peut être fermé à la main au moyen d'une valve, de sorte qu'on peut réduire à moitié, au tiers, etc., la puissance de la machine, et la consommation de la vapeur par cheval n'est pas beaucoup augmentée par cette réduction de charge. Cette consommation est, par cheval effectif et par heure, de 25 kilogr. pour une pression d'admission de 4 kilogr. et échappement dans l'atmosphère avec une puissance de 5 à 30 chevaux ; elle est de 12 kilogr. pour une pression à l'admission de 14 kilogr. et échappement dans l'atmosphère avec une puissance de 300 chevaux ; dans les mêmes conditions, mais avec l'emploi d'un condenseur avec pression de 0^m,68, la consommation se réduit respectivement à 18 kilogr. et à 7^{kg},30. Cette turbine a l'avantage sur les autres de bien utiliser la vapeur qui, se trouvant à la même pression sur les deux faces du récepteur, n'a pas de tendance à s'écarter du chemin qui lui est tracé par les ajutages et les aubes ; de plus, le graissage est facile, l'usure faible. Elle présente, sur les machines à piston, l'avantage de réduire au minimum les condensations dans le récepteur, puisque les mêmes parties de ce dernier ne se trouvent pas alternativement exposées à des températures différentes. Il n'y a plus d'espace nuisible, ni de laminage de vapeur. Enfin la turbine se prête fort bien à la commande directe des dynamos ; on construit sous le nom de *turbines-dynamos* des moteurs de Laval sur l'arbre auxiliaire desquels est montée la dynamo elle-même. Ces machines rendent de très bons services et ont un très grand succès.

Les moteurs à vapeur, comme nous venons de le voir, se perfectionnent sans cesse et sont répandus partout. Pour conclure, nous ne pourrions mieux faire que d'emprunter à M. Thurston, l'auteur d'un ouvrage fort savant sur la machine à vapeur, les lignes suivantes, traduites de l'anglais par M. Mallet : « Les applications de la machine à vapeur sont grandioses. On la voit transporter des masses de 4.000 tonnes à travers l'Océan, par les tempêtes les plus terribles, indifférente aux vagues, au vent, au courant, avec une vitesse de 20 nœuds, soutenue pendant une semaine entière, en réalisant d'une manière continue un travail de 20.000 chevaux, travail qui, s'il était possible de l'accomplir au moyen d'animaux, exigerait la réunion de 80.000 chevaux vivants dont le poids seul serait triple de celui du navire et de sa cargaison, et qu'on ne pourrait loger que dans une cinquantaine de navires semblables. La machine à vapeur produit un travail de ce genre avec une dépense de 700 gr. de combustible par cheval et par heure réalisée. Elle pèse dans ces conditions 100 kilogr. par cheval, poids qui descend jusqu'au quart dans certains navires, tels que les torpilleurs, mais aux dépens de l'économie du fonctionnement. Sur terre la machine à vapeur traîne des milliers de tonnes de marchandises à des prix pouvant descendre à 2 cent. par tonne et par kilomètre : elle traverse le continent américain, de l'Atlantique au Pacifique, en quatre jours ;... elle fait encore la tâche pour laquelle elle avait été créée à l'origine, au cours du siècle dernier, en épuisant les mines qui nous fournissent le charbon, les minerais, les pierres précieuses ; elle actionne les métiers pour la filature et le tissage ; en un mot, elle accomplit le travail mécanique du monde entier. »

Moteurs à gaz. — Les moteurs à gaz transforment en travail mécanique la chaleur développée par la combustion d'un mélange gazeux. Cette combustion produit en effet une élévation de température, d'où résulte une dilatation du gaz et une augmentation de sa tension, laquelle est utilisée pour mettre en mouvement un piston moteur. Les moteurs à air chaud utilisent aussi l'augmentation de pression due à l'échauffement d'une masse gazeuse ; mais le corps qui fournit la chaleur et le gaz qui la reçoit ne sont pas intimement mêlés : le combustible est un solide brûlant sur une grille ; la masse gazeuse est chauffée par lui tantôt dans un récipient ne communiquant pas avec le foyer, tantôt par son passage à travers le foyer lui-même d'où elle entraîne les gaz provenant de la combustion.

Dans le premier cas, il y a une perte sensible de la chaleur produite par la combustion de la houille, par suite de la conductibilité imparfaite de l'enveloppe au contact de laquelle s'échauffe le gaz et du dégagement par la cheminée des produits gazeux de la combustion ; dans le second cas, ces deux causes de perte de chaleur n'existent pas, car la masse gazeuse s'échauffe directement par son passage à travers le combustible incandescent et entraîne avec elle les gaz de la combustion dont la chaleur se trouve ainsi utilisée. Sur ce dernier groupe de moteurs à air chaud, les moteurs à gaz ont encore la supériorité, au point de vue de l'utilisation de la chaleur, d'employer comme agent transformateur de la chaleur en travail un mélange intime de gaz combustibles et comburants ; le plus souvent même l'inflammation du mélange et, par suite, son échauffement, ont lieu après l'admission du gaz dans le cylindre moteur ; le foyer, le récipient dans lequel s'échauffe le gaz et le cylindre dans lequel la chaleur de ce dernier est utilisée se trouvent donc confondus : l'agent moteur reçoit intégralement toute la chaleur développée et la transforme immédiatement en travail. Parfois le mélange gazeux, au moment où se produit son inflammation, se trouve à la pression atmosphérique, on a alors les moteurs à gaz sans compression ; parfois il est au préalable comprimé par la machine elle-même, et l'on a les moteurs à gaz avec compression. Dans certaines machines sans compression, la détente du gaz après sa combustion est tellement prolongée, qu'en raison du lancé du piston la tension de la masse gazeuse devient inférieure à la pression barométrique ; il se produit ainsi une sorte de vide derrière le piston qui revient en arrière sous l'influence de la pression atmosphérique ; c'est cette partie de la course du piston qui est seule motrice. Les machines de ce genre constituent la classe des moteurs atmosphériques.

Les moteurs à gaz appartiennent à la grande famille des machines thermiques. On peut faire remonter leur origine à la fin du xvi^e siècle, aux travaux de l'abbé Hautefeuille qui imagina la machine à poudre. En réalité, le premier moteur à gaz proprement dit a été breveté en 1799 par Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, et la première machine qui a pu être utilisée industriellement est celle de Lenoir, qui, en 1860, construisit son célèbre *moteur à air dilaté par la combustion du gaz*. Ce moteur, qui utilisait le gaz sans compression préalable, consommait environ 2.500 à 3.000 litres de gaz par cheval-heure. Quelque temps après, en 1867, apparaissait un moteur du genre atmosphérique construit par la maison Otto et Langen de Deutz, près Cologne ; il ne dépensait plus que 900 litres de gaz par cheval-heure. Un grand progrès était ainsi réalisé dans la construction des machines à gaz. Un nouveau pas en avant fut marqué par l'apparition des moteurs à compression préalable et presque en même temps apparurent un nouveau moteur d'Otto, du type dit à quatre temps à explosion, et un moteur à combustion construit par la maison Simon, de Nottingham. La première machine l'emporta rapidement sur la seconde, son emploi se répandit dans le monde entier et avec elle le moteur à gaz entra sérieusement en concurrence avec la machine à vapeur. Encouragés par le succès de ce nouveau type de moteur, de nombreux inventeurs construisirent des machines du même genre avec des dispositifs plus ou moins originaux et ingénieux, qui ont permis d'abaisser la consommation à 600 litres de gaz par cheval-heure effectif. Tels sont les moteurs *Simplex*, *Crossley*, *Niel*, *Charon*, etc.

Les moteurs dits atmosphériques étant mis à part, les moteurs à gaz se différencient d'après la pression que possède le mélange gazeux au moment de son inflammation, suivant qu'il est au préalable comprimé ou non, et d'après la nature de la combustion de ce mélange ; cette dernière peut être en effet instantanée et présenter le caractère d'une explosion, on peut la considérer alors comme ayant lieu à volume constant ; elle peut être au contraire lente et progressive, comme une combustion ordinaire, et avoir lieu

alors sous pression constante. En prenant pour point de départ ces différences, on répartit généralement les moteurs à gaz en quatre grandes classes. La première comprend les *moteurs sans compression, à explosion*; la deuxième, les *moteurs avec compression, à explosion*; la troisième, les *moteurs avec compression, à combustion*; et enfin la quatrième, les *moteurs atmosphériques*. La deuxième classe peut encore se subdiviser en trois groupes, suivant que le piston de la machine présente une course motrice sur deux, quatre ou six de ses allées et venues consécutives; les moteurs sont dits alors, suivant le cas, à *deux*, à *quatre* ou à *six temps*.

Le rendement d'un moteur à gaz dépend naturellement de la nature du mélange gazeux employé et, pour un mélange donné, de la température et de la pression maxima développées pendant la combustion. La composition du mélange gazeux est telle que son inflammation ne se produise pas spontanément, mais au moment convenable, à l'aide d'une élévation de température provoquée en un point de la masse gazeuse par un organe allumeur; la combustion se continue ensuite d'elle-même, grâce à la chaleur dégagée par les gaz qui brûlent. Pour que l'inflammation ait lieu, il ne suffit donc pas que l'allumeur soit à haute température, mais qu'il dégage une assez grande quantité de chaleur pour porter à la température de combustion la couche gazeuse qui l'entoure. Le volume de l'allumeur a ainsi une influence et une flamme conviendra mieux dans certains cas qu'une étincelle électrique par exemple. Il peut même arriver, comme dans le moteur Otto, que le mélange gazeux soit trop pauvre, c.-à-d. contienne une trop grande proportion de gaz inertes, pour s'enflammer même au contact d'une flamme: on emploie alors un artifice qui consiste à passer par l'intermédiaire d'un mélange plus riche, lequel par sa combustion élève suffisamment la température du mélange pauvre pour que ce dernier puisse brûler. La combustion étant d'ailleurs une réaction chimique de corps placés en présence les uns des autres, on conçoit qu'une compression qui rend plus intime le contact du combustible et du comburant facilite l'inflammation. L'emploi de la compression préalable pourra donc permettre d'utiliser des mélanges plus pauvres. Le maximum d'inflammabilité correspond d'ailleurs au cas où le combustible et le comburant se trouvent dans les proportions exactes pour que la réaction chimique soit complète; ainsi pour le gaz d'éclairage, la température et à la pression ordinaire, l'inflammabilité est maximum dans le cas où l'on emploie avec 1 volume de gaz 6 volumes d'air; elle commence seulement lorsqu'à la même quantité de gaz on ajoute 3,6 volumes d'air et elle cesse d'exister avec 16 volumes d'air. Il peut cependant arriver que, même au cas où la composition et la pression du mélange gazeux ainsi que le volume de l'allumeur sont tels qu'un moteur fonctionne bien en marche normale, l'inflammation ne se produise pas au moment de la mise en marche: ces ratés de l'inflammation au départ proviennent de l'influence de la paroi dans laquelle se trouve renfermé le mélange gazeux: tandis que cette enveloppe est chaude pendant le fonctionnement du moteur, elle est froide au moment de la mise en marche et le gaz, placé à son contact, ne se trouve plus à une température suffisante pour s'enflammer avec l'allumeur. Aussi faut-il chauffer le cylindre de certains moteurs à gaz avant de les mettre en marche. La facilité d'inflammation du mélange gazeux employé dans un moteur ne dépend donc pas seulement de la proportion des gaz mis en pression, mais aussi de leur pression, du volume de l'allumeur et de la température des parois.

Pour qu'un moteur donne de bons résultats, il ne suffit pas que l'inflammation du mélange gazeux se produise facilement, il faut aussi que sa combustion s'effectue suivant certaines conditions. Nous verrons plus loin, en examinant les diagrammes des machines à gaz, que leur rendement dépend de la pression et par suite de la température maxima développées par la combustion. A cause de cela, il y a in-

térêt, spécialement pour les moteurs dans lesquels la combustion est considérée comme ayant lieu à volume constant, que cette dernière soit le plus rapide possible. En effet, la température d'un mélange gazeux brûlant sous volume constant est d'autant plus élevée que la combustion s'effectue plus rapidement; car toute la masse gazeuse fournit alors presque instantanément toute la quantité de chaleur disponible et la déperdition de cette dernière est moins grande puisqu'elle ne peut se faire que pendant un temps très court; de plus, dans le cas d'un moteur, comme le piston est sans cesse en mouvement, on ne peut se rapprocher du cas théorique où la combustion a lieu sous volume constant qu'en donnant à celle-ci toute la rapidité possible; on a aussi intérêt pour le même motif à produire cette combustion au moment où le piston se déplace le moins vite, c.-à-d. dans le voisinage des points morts: ceci a lieu en particulier pour les moteurs à compression. Or la rapidité de la combustion d'un mélange gazeux dépend à la fois de la richesse du mélange et de sa température. Des expériences spéciales ont été faites pour déterminer la vitesse de propagation d'une flamme au sein d'une masse gazeuse; pour certains mélanges spéciaux cette vitesse peut atteindre plusieurs milliers de mètres par seconde, ainsi que l'ont constaté MM. Berthelot et Vieille; mais de pareils mélanges ne sont pas employés dans les moteurs à gaz; dans les cas ordinaires, cette vitesse varie de quelques décimètres à quelques mètres. MM. Mallard et Lechatelier ont trouvé en particulier que pour un mélange d'air et de gaz d'éclairage à 10 % de gaz la vitesse de propagation de la flamme est de 0^m,44; elle est de 1^m,25 pour le mélange à 17 %. Dans un mélange d'air et d'acétylène à 3 % d'acétylène, cette vitesse est de 0^m,18; sa valeur maximum est 6 m. pour le mélange à 10 % d'acétylène. Quant à l'influence de la température, elle est également mise en évidence par des expériences de MM. Mallard et Lechatelier, qui ont trouvé les vitesses de 3^m,28 à 40° et 4^m,35 à 15° pour la propagation de la flamme dans un mélange d'air et d'hydrogène à 30 % d'hydrogène. On a donc intérêt, au point de vue de la rapidité de la combustion, à employer des mélanges riches et à température convenable.

Pendant la combustion, si rapide qu'elle soit dans la pratique, les gaz sont en contact avec les parois du cylindre du moteur; or, ces dernières doivent être munies le plus souvent d'une enveloppe destinée à les refroidir; car les températures très élevées développées dans les moteurs à gaz auraient pour résultat d'empêcher la lubrification des parois et d'amener ainsi des grippements pendant la marche. On entoure donc généralement le cylindre d'une enveloppe dans laquelle circule un courant d'eau froide, lequel peut emporter jusqu'à 50 % de la chaleur dégagée. Les travaux de MM. Mallard, Lechatelier et Witz ont permis d'établir que ces pertes par les parois sont proportionnelles au rapport $\frac{v}{s}$ du volume occupé par le mélange gazeux à la surface des parois enveloppantes; on a donc tout intérêt à comprimer le mélange gazeux pendant sa combustion, car, à quantité de gaz égale, la valeur du rapport $\frac{v}{s}$ est diminuée.

A la période de combustion des gaz succède, dans tout moteur, la période de détente. Pendant cette détente les gaz se trouvent encore au contact d'une paroi plus froide et là apparaît une nouvelle cause de déperdition de chaleur. La perte sera évidemment moins grande si le gaz reste moins longtemps au contact de la paroi, il y a donc lieu de marcher à vitesse relativement grande.

Nous venons d'examiner les conditions les plus avantageuses à réaliser d'une manière générale pour l'inflammation, la combustion et la détente d'un mélange gazeux quelconque en nous plaçant au point de vue des moteurs à gaz. Nous allons étudier en particulier les mélanges les plus employés pour l'alimentation de semblables moteurs. Le comburant est naturellement l'air atmosphérique, les

combustibles sont le gaz d'éclairage ou d'autres gaz obtenus par distillation, le gaz à l'eau, les gaz pauvres, l'acétylène.

Nous ne nous occuperons pas ici du gaz d'éclairage ni de l'acétylène, qui ont été étudiés ailleurs (V. ces mots). Nous rappellerons seulement que la chaleur de combustion moyenne du gaz d'éclairage peut être considérée comme égale à 11.600 calories par kilogramme ou à 5.520 par mètre cube en supposant les produits ramenés à 0° et l'eau à l'état liquide. Dans le cas particulier des moteurs à gaz où l'eau reste à l'état de vapeur, la chaleur de combustion n'est plus en moyenne que de 9.989 calories. Il faut, pour brûler complètement 1 kilogr. de gaz, 2.369¹/₂ d'oxygène, le volume de l'air correspondant est 11.282 l., c.-à-d. 5,4 fois le volume du gaz. Dans les moteurs, on emploie généralement une proportion d'air plus forte pour être sûr que la totalité du gaz est brûlée. Quant à l'acétylène, la chaleur dégagée par la combustion de 1 kilogr. de ce gaz est de 12.345 calories ou celle de 1 m. c. de 14.678, les produits de la combustion supposés ramenés à 0 et l'eau à l'état liquide ; dans le cas des moteurs à gaz où l'eau reste à l'état de vapeur, la chaleur de combustion doit être considérée comme égale à 11.229 calories par kilogramme ou à 14.183 par mètre cube. Le volume d'oxygène nécessaire pour obtenir la combustion complète est de 2,5 fois le volume de l'acétylène et celui de l'air correspondant est de 13,5 fois ce volume.

On emploie parfois pour l'alimentation des moteurs le gaz à l'eau (V. GAZ) ; mais les générateurs de ce gaz ont l'inconvénient d'être intermittents (Lowe, Strong) ; car il faut faire passer alternativement à travers la masse de charbon, de l'air pour produire l'incandescence et un mélange d'air et de vapeur d'eau pour produire le gaz. On préfère les gaz pauvres qui peuvent s'obtenir d'une façon continue avec les gazogènes.

Un gaz de gazogène (V. ce mot) ne peut être utilisé pour la marche d'un moteur que s'il est suffisamment riche et de composition uniforme. C'est pour cela que les gaz d'air, tels que les gaz Siemens, dont les limites de pouvoir calorifique sont acceptables en métallurgie, ne peuvent convenir à l'allure régulière demandée à un moteur. On a donc généralement recours aux gaz pauvres ou plutôt gaz mixtes résultant d'un mélange de gaz à l'air et de gaz à l'eau composé, généralement de 3/4 du premier pour 1/4 du second et dégageant au moins 1.200 calories du mètre cube. Il y a évidemment intérêt, étant donné un gazogène alimentant un moteur, à le conduire de façon à obtenir un gaz d'un pouvoir calorifique aussi grand que possible ; or la richesse du mélange gazeux dépend de la proportion de gaz inertes, azote et acide carbonique, qu'il contient. La production de l'acide carbonique par combustion du carbone diminue avec la température, il y a intérêt à conduire un gazogène à allure chaude pour avoir un gaz plus riche par suite de la plus forte proportion d'oxyde de carbone qu'il contient. Il y a donc intérêt à utiliser la chaleur perdue par les produits gazeux au sortir de l'appareil dans les canalisations et les appareils de lavage et d'épuration pour chauffer l'air de soufflage par exemple, vaporiser l'eau ou surchauffer la vapeur. Cette allure chaude du gazogène sera d'ailleurs d'autant plus difficile à maintenir que l'on produira une plus forte proportion de gaz à l'eau. La décomposition de cette eau, comme le fait remarquer M. Witz, entraîne en effet une dépense de chaleur. Ainsi, pour décomposer 1 kilogr. d'eau qui contient $\frac{1}{9}$ d'hydrogène, il faut dépenser $\frac{1}{9} \times 28.780 = 3.198$ calories (le chiffre 28.780 représentant en calories la chaleur de combustion de l'hydrogène aux températures élevées, sans condensation). Or l'oxygène fourni par 1 kilogr. d'eau transforme $\frac{2}{3}$ de kilogr. de carbone en oxyde de carbone, et il se développe dans cette oxydation une quantité de chaleur égale à $\frac{2}{3} 2.463 = 1.649$ calories ; il y a donc perte de

1.549 calories par kilogramme d'eau décomposée. Le gazogène marche donc plus froid quand on travaille à l'eau, et ce refroidissement a pour effet d'augmenter la proportion d'acide carbonique. Et cependant la chaleur développée par la combustion des gaz engendrés par 1 kilogr. de carbone peut être notablement augmentée par le fait de l'injection de l'eau, comme le prouvent les chiffres suivants empruntés à M. Witz :

Eau par kilogr. de carbone.....	0	0,51	0,66	0,71	0,75	0,86	0,92
Calories de combustion.....	5.263	5.334	6.001	5.800	5.347	5.944	5.413

D'où l'on voit qu'il y a avantage à injecter 660 gr. d'eau par kilogramme de carbone, car le pouvoir calorifique maximum du gaz produit correspond à cette proportion.

En résumé, l'addition de vapeur d'eau à l'air permet une meilleure utilisation du combustible ; mais elle a pour résultat de refroidir le gazogène qu'il est alors utile de maintenir à une allure aussi chaude que possible pour avoir un gaz riche. Voilà pourquoi il y a lieu d'utiliser les chaleurs perdues soit pour chauffer l'air injecté dans l'appareil, soit pour surchauffer la vapeur. Dans les gazogènes alimentant les moteurs à gaz, on emploie le tirage forcé ; la pression intérieure rend plus vives les réactions et provoque une allure plus chaude, elle permet ainsi l'injection d'une plus grande quantité de vapeur.

Après avoir ainsi examiné les conditions générales de l'établissement et du bon fonctionnement des moteurs à gaz, nous allons passer en revue les différents types qui sont employés :

4° MOTEURS SANS COMPRESSION A EXPLOSION. — Dans les appareils de ce genre le mélange tonnant est aspiré sous la pression atmosphérique par le piston durant une partie

de sa course en avant, représentée par la partie (ab) sur le diagramme (fig. 41) ; à un moment convenablement choisi, l'admission est interceptée et le mélange est enflammé ; la pression, qui était d'abord la pression atmosphérique H_0 , atteint une valeur maximum P, le piston lancé en avant continue son mouvement sous l'influence des gaz qui se détendent adiabatiquement (cd) ; lorsque le piston est au bout de course, la pression est sensiblement égale à la pression atmosphérique et le retour du piston (da) est employé à l'expulsion des gaz brûlés dans l'atmosphère. L'aire du diagramme abcd représente le travail moteur fourni par les deux courses du piston. Il est facile de calculer le rendement théorique d'un pareil cycle, c.-à-d. le rapport de la quantité de chaleur transformée en travail dans l'appareil à la quantité totale de chaleur fournie par la combustion du gaz. Si nous désignons par T_1 la température absolue de l'atmosphère, par T la température maximum absolue développée au moment de l'explosion, par T_2 la température absolue des gaz à la fin de la détente, par c et c' les coefficients respectifs de dilatation des gaz sous pression et sous volume constant, coefficients que l'on sait reliés par la relation $\frac{c}{c'} = \gamma$, nous avons pour représenter la quantité totale Q_1 de chaleur fournie : $Q_1 = c'(T - T_1)$; la quantité Q_2 de chaleur perdue au moment de l'explosion des gaz est :

$$Q_2 = c(T_2 - T_1) \text{ et le rendement théorique } \rho = \frac{Q_1 - Q_2}{Q_1} = 1 - \gamma \frac{T_2 - T_1}{T - T_2} ; \text{ d'autre part, les températures } T \text{ et } T_2$$

sont reliées par la relation $\frac{P}{H_0} = \left(\frac{T}{T_2}\right)^{\frac{\gamma-1}{\gamma}}$ résultant de ce que la détente est adiabatique. En prenant pour les chaleurs

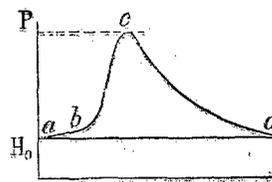


Fig. 41.

spécifiques c et c' les valeurs résultant des récentes déterminations faites par MM. Mallard et Le Châtelier, M. Vermand a trouvé que le rendement de ces moteurs des valeurs voisines de 0,38 ; ce rendement économique est assez faible, et nous verrons qu'avec les moteurs des autres genres on obtient des chiffres plus élevés. Aussi les machines à gaz du premier genre se construisent peu maintenant. Les moteurs *Lenoir*, *Bénier*, *Forest*, *Economic Motor*, de *Bisschop*, *François* et *Laviornery*, *Leny*, appartiennent à ce groupe.

Parmi eux, l'un des plus intéressants est le moteur *Lenoir* qui, construit en 1860, est le premier qui ait fonctionné d'une façon satisfaisante. Il est horizontal et à double effet ; le cylindre est venu de fonte avec une enveloppe dans laquelle circule un courant d'eau destinée à produire le refroidissement. Le système de distribution se compose de deux tiroirs, l'un pour l'admission, l'autre pour l'évacuation, et commandés par des excentriques. Les tiroirs se composent de plaques en bronze maintenues appliquées sur la glace par des contre-plaques. Pour l'admission, la plaque formant tiroir est percée suivant une ligne verticale d'une série d'ouvertures alternées de 2 et 6 millim., les premières traversent complètement la plaque et au moment de l'admission se trouvent en regard d'ouvertures correspondantes pratiquées dans la contre-plaque et par lesquelles arrive le gaz. Les secondes amènent l'air par l'intermédiaire d'évidements pratiqués dans la plaque même qui fait tiroir. De cette façon l'air et le gaz sont intimement mélangés et le tiroir sert à la fois à produire la composition du mélange et son introduction dans le cylindre ; on l'appelle *diffuseur*. Comme le moteur est à double effet, la même plaque située d'un côté du cylindre porte un diffuseur à l'avant et à l'arrière et sert ainsi à l'admission aux deux extrémités. Une plaque semblable, mais dépourvue de diffuseur, sert de l'autre côté du cylindre à l'évacuation des produits. L'allumage a lieu au moyen d'une étincelle électrique obtenue à l'aide d'une bobine de Ruhmkorff. La consommation de gaz d'un pareil moteur est très forte, elle n'est guère descendue au-dessous de 2.500 litres par cheval-heure. Il faut faire passer une très grande quantité d'eau pour refroidir le cylindre qui est échauffé à chaque course du piston. De plus, l'appareil étant à double effet, le fond du cylindre que traverse la tige du piston est porté à de très hautes températures et il est difficile d'obtenir des garnitures bien étanches.

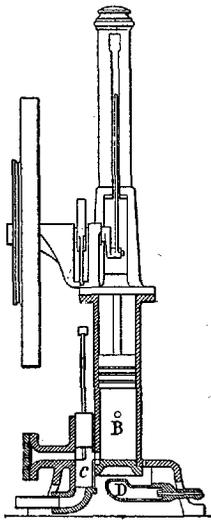


Fig. 42.

ton ; au moment convenable le piston démasque un orifice (B) fermé par une mince plaque d'acier suspendue librement et qui se soulève par suite du vide partiel qui existe dans le cylindre ; en regard de cette ouverture se trouve un brûleur qui enflamme le mélange. La détonation se produit et,

faisant retomber les soupapes sur leur siège, met fin à l'admission. Puis le tiroir remonte et laisse échapper les gaz brûlés par un conduit spécial. Le tiroir est commandé par un excentrique. La partie supérieure du cylindre est mise constamment en communication avec l'atmosphère à l'aide d'une ouverture. L'explosion ne s'effectue convenablement que lorsque les parois du cylindre sont parvenues à une certaine température ; aussi un réchauffeur D situé sous le cylindre sert à l'échauffer au moment de la mise en train. Enfin des ailettes verticales sont ménagées le long de la partie supérieure du cylindre pour en faciliter le refroidissement. Avec de petits moteurs développant 3 à 6 kilogrammètres par seconde la consommation est de 500 à 600 litres de gaz par cheval-heure.

2° MOTEURS A COMPRESSION AVEC EXPLOSION. — Le cycle parcouru par le mélange gazeux dans les moteurs du deuxième type est le suivant : Les gaz sont d'abord aspirés sous la pression constante de l'atmosphère (ab [fig. 43]) ; puis comprimés (bcf) dans un corps de pompe ou dans le

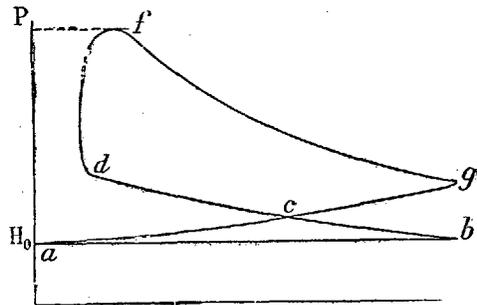


Fig. 43.

cylindre même du moteur. Quand la compression est suffisante, l'inflammation se produit et instantanément, sous volume constant, nous l'admettons, atteint son maximum P. Puis les gaz se détendent adiabatiquement, chassant le piston devant eux (fg). Quand le piston est arrivé au bout de cette course motrice, la pression est sensiblement égale à la pression atmosphérique H_0 et il revient en arrière chassant les gaz brûlés hors du cylindre (ga). L'aire représentant le travail moteur est égale à la différence des aires $cdfg - acb$. Le rendement économique du cycle est facile à calculer. Désignons par H la pression à laquelle le gaz est comprimé au moment de l'inflammation. Sa température, qui était celle de l'atmosphère T_0 , est devenue $T_1 > T_0$, nous supposons la compression adiabatique. Soit T la température maximum et T_2 la température à la fin de la course motrice. La quantité totale de chaleur reçue est $Q_1 = c'(T - T_2)$; la quantité de chaleur perdue à l'échappement $Q_2 = c(T_2 - T_0)$ et le rendement économique $\gamma = 1 - \rho \frac{T_2 - T_0}{T - T_1}$; les températures T_1 et T_2 sont d'ailleurs définies par les relations :

$$\frac{H_1}{H_0} = \left(\frac{T_1}{T_0}\right)^{\frac{\gamma-1}{\gamma}} \quad \text{et} \quad \frac{P}{H_2} = \left(\frac{T}{T_2}\right)^{\frac{\gamma-1}{\gamma}}$$

M. Vermand a trouvé pour le rendement de ces moteurs des valeurs voisines de 0,60. Le rendement théorique de ce cycle est donc supérieur à celui du cycle des moteurs du premier genre.

La compression préalable du mélange gazeux peut être faite à l'aide d'un cylindre spécial qui agit au titre de pompe. Le cylindre récepteur reçoit ainsi les gaz tout comprimés et la machine est à *simple effet* ou à *deux temps* : le piston fournit une course motrice sur deux. Dans un second genre de moteurs du même genre, il n'y a qu'un cylindre ; le piston dans une première course aspire le mélange gazeux, le comprime dans la seconde, reçoit l'effort moteur qui lui fait accomplir une troisième course et à

son second retour chasse les gaz brûlés hors du cylindre. Il y a donc une seule course motrice sur quatre, les moteurs de ce groupe sont dits à *quart d'effet* ou à *quatre temps*. Il résulte de ce mode de fonctionnement que ces appareils doivent marcher avec une vitesse notable (160 à 180 tours) et être munis d'un volant possédant un moment d'inertie assez élevé. Pour régulariser davantage l'allure, on peut encore sur un même arbre coupler deux appareils semblables avec manivelles parallèles, de façon que l'aspiration se fasse dans l'un, tandis que l'explosion et la détente se produisent dans l'autre. Enfin certains constructeurs voulant obtenir une expulsion complète des gaz brûlés ont ajouté deux courses aux quatre courses précédentes du

piston; ce dernier en effet, après son second retour, aspire de l'air dans le cylindre et, arrivé à bout de course, refoule cet air de façon à produire ainsi un lavage de l'appareil; il n'y a plus alors qu'une course motrice sur six : la machine est dite à *six temps*.

Machines à deux temps. La machine Dugald Clerk peut être considérée comme le type des machines à compression donnant une impulsion motrice à chaque tour. Elle comprend, outre le cylindre de travail qui commande l'arbre, le cylindre *déplaceur*, remplissant l'office de pompe et qui est conduit par un bouton fixé sur le volant et calé à 90° en avance de la manivelle. Quand le piston moteur a effectué les 3/4 de sa course d'aller, le cylindre de travail

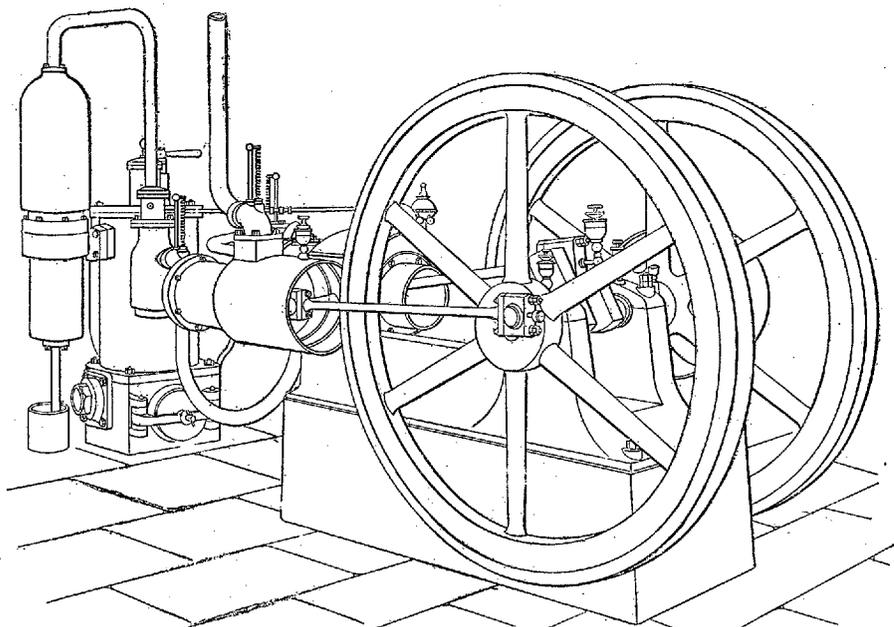


Fig. 44. — Moteur Bénéier.

est mis en communication d'une part avec l'atmosphère, de l'autre avec le cylindre déplaceur; ce dernier a d'abord aspiré le mélange tonnant, puis de l'air pur; au moment où il se trouve en communication avec le cylindre moteur le refoulement commence, mais c'est l'air pur, confiné à l'entrée du déplaceur qui rentre le premier et balaye les gaz brûlés. La communication du cylindre de travail avec l'atmosphère est ensuite fermée au moment où le mélange tonnant commence à arriver, et pendant les 3/4 de la course de retour du piston moteur le mélange gazeux se trouve comprimé; comme il n'est pas dilué, grâce au balayage des produits de la combustion, il s'enflamme au moment du passage au point mort et la détente s'opère pendant les 3/4 de la course d'aller. A ce moment la communication est de nouveau établie avec l'atmosphère et la machine a effectué un tour complet. L'allumage a lieu par transport de flamme : la glissière du tiroir est munie de petits conduits qui, après s'être remplis de mélange tonnant, passent devant un brûleur permanent; les gaz s'enflamment dans les conduits, où, la glissière continuant son mouvement, ils se trouvent enfermés; puis les conduits viennent déboucher dans la lumière du cylindre et à ce moment il y a sensiblement équilibre de pression entre les gaz des conduits et celui du cylindre et l'inflammation se communique naturellement. L'appareil comporte un *self starter* destiné à la mise en train. Pour mettre la machine en marche il faut en effet introduire dans le cylindre le gaz comprimé et l'allumer. Avec les moteurs sans compression

la mise en marche est facile, il suffit de faire faire à bras quelques tours à l'appareil, on provoque ainsi l'admission. Avec les moteurs à compression, on peut supprimer la compression au début de la marche, comme cela se fait avec certaines machines. M. Dugald Clerk préfère comprimer dans un réservoir spécial en fer forgé le mélange explosif qu'il prélève, pendant la marche, au compresseur de sa machine. Au moment de mettre en marche, on met ce réservoir en communication avec le cylindre de travail et le gaz agit à la fois par sa pression et par sa détonation. Ce moteur, quoique fort bien étudié et bien construit, n'a pu soutenir la concurrence avec le fameux moteur à quatre temps Otto. Néanmoins des machines du même genre ont été récemment construites : tels sont les moteurs *Cornelly, Campbell, Ravel, Day, Bénéier*.

Nous nous occuperons seulement de ce dernier (fig. 44). Dans l'appareil Dugald Clerk que nous venons de décrire, le mélange tonnant diffuse un peu dans le fluide de balayage au moment où commence l'admission. Avec le moteur *Bénéier* cette perte de gaz est évitée. Son appareil est d'ailleurs complété par un gazogène spécial représenté sur la figure. La pompe de compression est double et formée de deux cylindres disposés en tandem, l'un reçoit l'air, l'autre puise le gaz dans le gazogène. Dans le cylindre moteur l'échappement se produit aux 5/6 de la course d'aller. Dès le début de la course de retour l'admission se produit, le gaz et l'air arrivent par une soupape pratiquée dans le fond du cylindre et le jet gazeux rencontre

une série de plaques perforées qui le forcent à s'étaler et à bien remplir l'espace compris derrière le piston moteur ; mais, au commencement de l'admission, les orifices d'échappement sont encore ouverts et il faut veiller à ce que la substitution du mélange tonnant aux gaz brûlés se fasse sans perte. M. Bénier a employé un dispositif tel que les premières foulées de gaz envoyées dans le cylindre moteur et qui chassent devant elles les gaz brûlés sont composées uniquement d'air pur. Comme les deux pompes du compresseur fonctionnent ensemble, il faut que la pompe à gaz refoule de l'air au début en même temps que la pompe à air. A cet effet, les deux pompes sont en communication constante par leurs conduites de refoulement ; mais l'aspiration de l'air se fait mieux que celle du gaz, lequel est appelé à travers le combustible du gazogène ; une soupape placée sur le tuyau de refoulement du gaz empêche la pompe à gaz de se remplir d'air. Si l'on a soin de laisser cette soupape légèrement ouverte pendant l'aspiration, la pompe à gaz aspirera un peu d'air ; mais l'ouverture de la soupape est réglée de façon que la quantité totale d'air aspirée soit juste suffisante pour remplir la partie du tuyau de refoulement comprise entre le cylindre compresseur et la soupape. De cette façon, au moment du refoulement, la pompe à gaz débite seulement de l'air, résultat que l'on se proposait d'obtenir. L'allumage de ce moteur se fait par l'électricité. Un moteur et gazogène de 10 chevaux consomme 650 gr. de charbon par cheval-heure effectif.

Machines à quatre temps. Le premier moteur à compression qui ait été construit est celui d'Otto. Il est à quatre temps : pendant la première course le piston aspire le mélange tonnant, le comprime dans l'espace mort à son retour ; au moment du passage au point mort l'inflammation se produit, le piston poussé en avant accomplit sa seconde course d'aller sous l'influence de la détente des gaz et les expulse dans l'atmosphère à son second retour. L'expulsion des produits gazeux n'est pas complète, à cause de l'espace mort dans lequel s'effectue la compression préalable et qui occupe les $\frac{2}{3}$ du volume total du cylindre. L'admission se fait par le fond du cylindre, et le mélange introduit ne se mêle pas complètement aux gaz brûlés qui sont restés ; l'inflammation du mélange nouvellement introduit est ainsi plus facile, et les gaz brûlés forment un fluide inerte qui sert de régulateur pour l'explosion et adoucit le choc. Le cylindre est horizontal ; il est soutenu en porte-à-faux par le bâti qui supporte les glissières de la tige du piston et à l'arrière les deux coussinets de l'arbre moteur, lequel est muni d'un volant assez puissant. Cet arbre moteur (fig. 45) commande, par l'intermédiaire d'un engrenage, un arbre auxiliaire qui lui est perpendiculaire et qui, placé sur le côté de l'appareil, commande le tiroir par un excentrique fixé à son autre extrémité. Dans les moteurs de faibles dimensions, le tiroir sert à la fois à l'admission et à l'allumage. Ce tiroir glisse contre le fond du cylindre entre la glace et une contre-

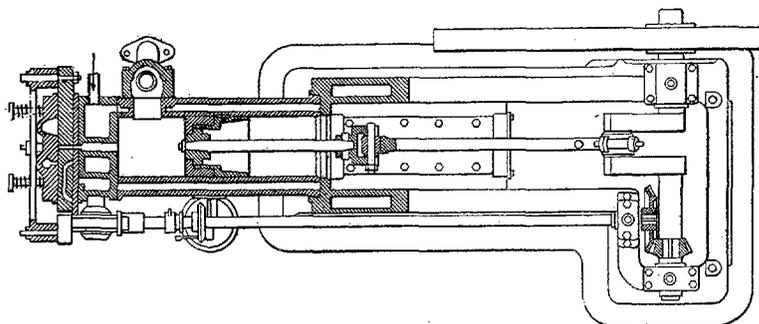


Fig. 45.

plaque, laquelle se fixe au moyen d'écrans munis de ressorts qui permettent de régler le serrage. Le gaz arrive au tiroir par un conduit qui traverse la contre-plaque, l'air par un canal pratiqué dans la glace. Les orifices par lesquels se fait le passage de ces deux fluides à travers le tiroir sont pratiqués de telle façon que le gaz continue à affluer un peu après la fin de l'admission de l'air. Il en résulte que le mélange gazeux qui se trouve au fond du cylindre est particulièrement riche et plus facile à enflammer. L'allumage se fait par transport de flamme : une poche pratiquée dans le tiroir se remplit de gaz qui vient s'enflammer en passant devant un brûleur logé dans la contre-plaque. La compression qui a été effectuée dans le cylindre pourrait refouler la flamme et la souffler au lieu de laisser pénétrer l'inflammation. Il est nécessaire que la lumière du tiroir pleine de gaz embrasé soit d'abord mise en équilibre de pression avec le cylindre : on a ménagé à cet effet un conduit de faible section ou *canal d'équilibre* qui vient déboucher le premier dans le cylindre à 1 ou 2 millim. en avant du bord de la lumière. Une enveloppe d'eau entoure le cylindre et évite un trop grand échauffement. Un régulateur à boules agit sur une came qui tourne avec l'arbre de distribution, cette came peut se déplacer le long de l'arbre et agit sur la tige qui commande la soupape d'admission du gaz ; si le mouvement s'accélère, l'arrivée du gaz est interrompue, le cylindre n'aspire plus que de l'air pur. Pour les appareils exigeant

un réglage d'allure assez précis, tel que celui que l'on doit obtenir pour l'éclairage électrique, le profil de la came est disposé de telle façon que, si la machine s'emporte, l'arrivée du gaz au lieu d'être fermée tout d'un coup est diminuée d'abord progressivement. Lorsque le moteur Otto est établi sur de grandes dimensions, on se trouverait conduit à construire un tiroir trop volumineux, si on le disposait pour servir encore à l'admission et à l'allumage. Cet organe sert alors uniquement à l'allumage, l'admission se fait à l'aide de soupapes. Dans tous les cas, l'évacuation des gaz brûlés se fait par une soupape placée sur le côté de la machine et commandée par une came et un levier. Les moteurs Otto sont extrêmement répandus ; leur force varie de $\frac{1}{8}$ de cheval jusqu'à 100 chevaux ; et la dépense est de 600 à 850 litres de gaz par cheval-heure.

Le genre de moteurs à quatre temps est le plus employé ; il comprend les moteurs *Crossley*, *Lenoir*, *Simplex*, *Ragot*, *Niel*, *Charon*, etc. Tous ces appareils dérivent plus ou moins du moteur Otto que nous venons de décrire. Le moteur *Lenoir* se distingue en particulier par une sorte de réchauffeur qui enveloppe le fond du cylindre et l'entretient à une température élevée déterminée, de façon que la pression facilite l'inflammation malgré la faible teneur en gaz. En augmentant la compression, on réduit en effet pour ainsi dire à volonté la consommation, la pression du mélange suppléant en quelque sorte à sa richesse. Le réchauffeur est entouré d'ailettes qui évitent une trop grande ac-

cumulation de chaleur. Le moteur *Simplex* a été construit par MM. Delamarre, Deboutteville et Malandin, qui les premiers, en 1889, ont réalisé un moteur à gaz de la force de 100 chevaux avec un seul cylindre. L'arbre principal muni de deux volants commande le tiroir par un arbre intermédiaire, comme dans le moteur Otto. Au moment de l'admission, un canal pratiqué dans le tiroir met le fond du cylindre en communication avec un réservoir dans lequel est préparé le mélange tonnant; au moment de l'allumage, un autre conduit pratiqué dans le même tiroir met la lumière du cylindre en communication avec un espace cons-

tamment traversé par des étincelles électriques que donne une bobine d'induction. Le réglage est obtenu au moyen d'un *régulateur à pompe*: une pompe mise en mouvement par la machine refoule de l'air dans un réservoir où se trouve pratiquée une fuite réglable suivant la vitesse à obtenir; la pression qui règne dans le réservoir détermine l'ouverture ou la fermeture de la soupape d'admission dans le tiroir. Le moteur *Simplex* s'alimente de préférence, au moins dès qu'il dépasse une certaine force, à l'aide de gaz pauvre. Le moteur *Charon* (fig. 46) est remarquable par son mode de régulation. Le régulateur n'agit pas en effet

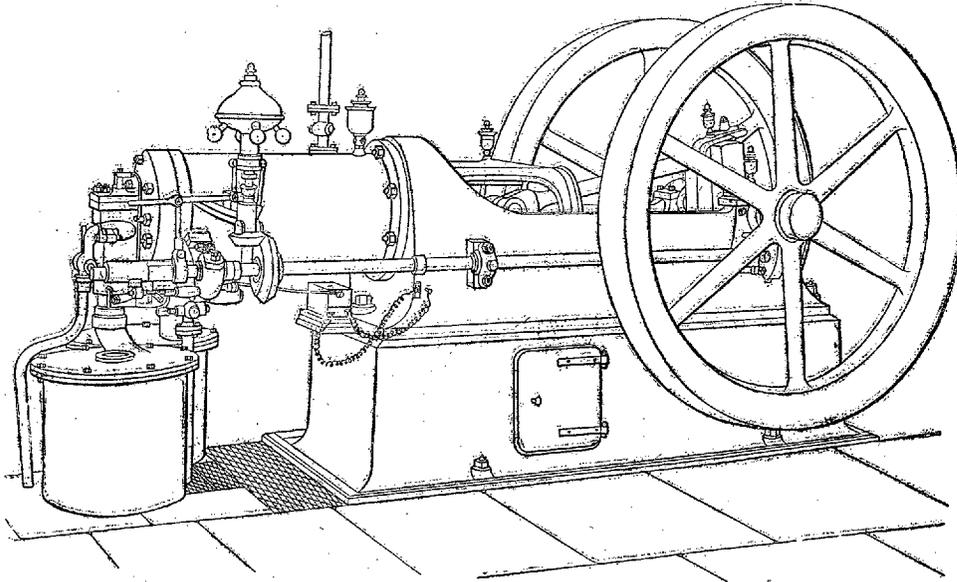


Fig. 46. — Moteur Charon.

sur la soupape d'arrivée du gaz, mais sur celle d'introduction du mélange tonnant; ce dernier conserve ainsi dans le cylindre une composition constante. Quand la machine va trop vite, le cylindre reçoit une plus faible quantité de gaz, la compression est plus faible, ce qui est peu avantageux, mais la détente se trouve augmentée. L'énergie fournie au moteur est de cette façon fort bien utilisée. La consommation est de 500 litres par cheval-heure effectif pour les moteurs d'une puissance égale ou supérieure à 7 chevaux. C'est un très beau résultat.

Machines à six temps. Dans les moteurs à quatre temps, le gaz tonnant se trouve dilué avec une partie des gaz résultant de l'explosion précédente. Certains ingénieurs ont pensé qu'il serait plus avantageux d'expulser complètement les gaz brûlés par une chasse d'air; de cette façon, l'inflammation de la charge est plus rapide et la combustion plus complète; l'énergie renfermée dans la masse de gaz au moment de l'explosion est plus considérable, à volume égal, grâce à l'absence des résidus de la combustion, car ces derniers possèdent une température élevée qui a pour effet de provoquer une grande dilatation du mélange gazeux; enfin, le mélange étant moins dilué, les rates d'inflammation sont évités et le gaz tonnant ne s'accumule pas dans le cylindre. Pour produire ce balayage des gaz brûlés, les constructeurs ont ajouté aux quatre courses du piston, qui dans le cas précédent constituent le cycle, deux nouvelles courses: la course d'aller, qui succède à celle d'échappement, est employée à aspirer de l'air pur, et la course de retour suivante chasse hors du cylindre le mélange d'air pur et de gaz brûlés. A ce groupe de machines appartiennent les types *Griffin*, *Clerk*, *Atkinson*; mais ces moteurs sont délaissés, et presque tous les construc-

teurs emploient aujourd'hui la marche à quatre temps, que l'expérience a montrée supérieure au point de vue économique.

3° MOTEURS AVEC COMPRESSION A COMBUSTION. — Comme dans les moteurs du deuxième groupe, le mélange tonnant est d'abord comprimé, mais, au lieu de brûler sous volume constant, il brûle sous pression sensiblement constante; il n'y a pas d'explosion vive, mais une combustion graduelle produite au contact d'un brûleur à incandescence constitué par un fil de platine, un cylindre de terre réfractaire ou un disque métallique. La fig. 47 représente le diagramme théorique de l'évolution accomplie par les gaz; il y a d'abord une aspiration du mélange tonnant (*ab*); puis compression que nous supposons adiabatique (*bc*) jusqu'à la pression *P*. A cette pression le gaz entre en combustion, il se dilate en poussant le piston devant lui (*cd*); puis, l'admission étant fermée, la détente se produit (*df*) et l'échappement a lieu pendant le retour (*fa*) du piston. Le gaz est pris à la température absolue T_0 et sous la pression H_0 de l'atmosphère. La compression adiabatique l'amène à la température $T_1 > T_0$; la combustion élève sa température à la valeur T ; la détente l'abaisse à T_2 et finalement l'échappement la ramène à T_0 . La quantité de chaleur fournie par la combustion est $Q_1 = c(T - T_1)$; la quantité de chaleur perdue à l'échappement est $Q_2 = c(T_2 - T_0)$, et le rendement économique

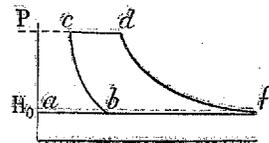


Fig. 47.

$\rho = 1 - \frac{T_2 - T_0}{T - T_0}$; les températures T_1 et T_2 sont données par les formules suivantes, en fonction des pressions :

$$\frac{T_1}{T_0} = \left(\frac{P}{H_0}\right)^{\frac{\gamma-1}{\gamma}} \text{ et } \frac{T_2}{T_0} = \left(\frac{P}{H_0}\right)^{\frac{\gamma-1}{\gamma}};$$

il en résulte $\frac{T_1}{T_0} = \frac{T_2}{T_0}$, d'où $\rho = 1 - \frac{T_0}{T_1}$; le rendement théorique est donc d'autant plus élevé que la compression préalable est plus forte. Or le rendement théorique maximum, d'après le principe de Carnot, serait $1 - \frac{T_0}{T}$, puisque le

cycle évolue entre les températures T et T_0 . Mais forcément $T_1 < T$, donc le rendement est inférieur à celui d'un cycle de Carnot, ce que l'on pouvait prévoir, car c'est celui d'un cycle de Joule; si ce rendement était maximum, l'aire du diagramme deviendrait nulle, et le travail accompli serait nul par conséquent. En pratique, le rendement des moteurs à combustion s'est trouvé jusqu'à présent inférieur à celui des moteurs à explosion. Aussi les moteurs *Siemens* d'abord, puis *Brayton* et *Simon* ensuite sont-ils tombés dans l'abandon. Toutefois, ce genre de moteur paraît susceptible d'application avantageuse pour les grandes puissances, grâce à la régularité de la combustion graduelle qui permet d'écarter les difficultés auxquelles se heurtent les constructeurs par suite de l'explosion derrière le piston d'une grande masse gazeuse. Le seul moteur de ce genre que l'on construise actuellement est le moteur *Gardie*; il est complété par un gazogène spécial. L'air est débité au gazogène par un compresseur à piston sous une pression de 6 à 7 kilogr. et il est mélangé de vapeur d'eau à température telle que sa pression soit égale à celle de l'air; les gaz sortant du gazogène entourent un serpent in par lequel passe la vapeur d'eau d'alimentation, laquelle se trouve ainsi portée à la température convenable. Le gaz produit, riche en hydrogène et en oxyde de carbone, possédant la pression de l'air injecté, arrive au cylindre; il se mélange alors avec une portion d'air qui y a été envoyée directement par le compresseur de façon à produire le mélange tonnant. L'inflammation a lieu par passage sur des inflammateurs en métaux réfractaires portés au rouge par un courant électrique au moment de la mise en route, puis maintenus incandescents pendant la marche par la combustion du gaz. Le gaz brûle ainsi progressivement sans explosion et par suite sans augmentation de pression. A la sortie du cylindre les gaz ne sont pas directement évacués dans l'atmosphère; ils traversent auparavant un récupérateur dans lequel passe en sens inverse l'air d'injection au gazogène: on obtient ainsi une température de gazéification plus élevée, et, d'autre part, on recouvre une partie de la chaleur perdue. Ce moteur présente donc ces caractères particuliers d'être à combustion, à régénération et de marcher avec un gaz pauvre. Encore peu répandu, il semble destiné à rendre d'utiles services à l'industrie.

4° MOTEURS ATMOSPHÉRIQUES. — D'une manière générale, un moteur atmosphérique utilise la pression de l'atmosphère qui s'exerce sur un piston pour la transformer en travail utile. Afin de permettre à la pression atmosphérique de s'exercer ainsi, il faut d'abord soulever le piston en faisant agir un fluide convenable qui, le piston arrivé au haut de sa course, se raréfie ou se condense de façon à produire un vide partiel; le piston descend alors sous la pression atmosphérique et revient à son point de départ. Newcomen a ainsi utilisé la vapeur d'eau pour construire la première machine à vapeur; mais cette vapeur se condense lentement et le fonctionnement du moteur n'était pas assez rapide pour donner de bons résultats. L'emploi des gaz tonnants a permis de construire une machine dans d'excellentes conditions. Tel est le moteur de *Langen* et *Otto*. Pendant la première partie de sa course ascendante, le piston aspire le mélange tonnant sous la pression atmosphérique H_0 (*ab*, [fig. 48]); puis, l'admission étant inter-

rompue, l'inflammation est produite, la pression croît instantanément jusqu'à son maximum P (*bc*); le piston est lancé en avant comme un projectile; il permet aux gaz de se détendre (*cd*) et quand il est arrivé au bout de sa course ascendante, la pression de ces derniers est tombée au-dessous de la pression atmosphérique; celle-ci provoque donc la descente du piston qui comprime jusqu'à la pression atmosphérique pour chasser hors du cylindre les gaz brûlés (*da*). Nous supposons la détente adiabatique et poussée assez

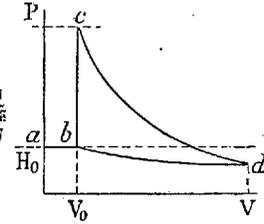


Fig. 48.

loin pour que la température absolue des gaz qui était T pendant la détonation soit descendue à la valeur T_0 , température de l'air extérieur. La chaleur fournie par les gaz est $Q_1 = c'(T - T_0)$; celle qui est dépensée pendant la course de retour du piston par suite

de la compression de gaz est $Q_2 = ART_0 \log \frac{V}{V_0}$, A étant

l'inverse de l'équivalent mécanique de la chaleur, R la constante des gaz, V_0 le volume du mélange sous la pression H_0 et à la température T_0 et V son volume à la fin de la détente; mais, cette dernière étant adiabatique, nous

aurons $\frac{T}{T_0} = \left(\frac{V}{V_0}\right)^{\gamma-1}$; le rendement théorique du cycle

$$ART_0 \log \left(\frac{T}{T_0}\right)^{\frac{1}{\gamma-1}}$$

est donc : $\rho = 1 - \frac{ART_0 \log \left(\frac{T}{T_0}\right)^{\frac{1}{\gamma-1}}}{c'(T - T_0)}$. Si l'on fait

le calcul en supposant la température initiale de 288° absolus pour un mélange de 1 volume de gaz avec 9,4 volumes d'air, la température d'explosion T atteint 1.888° et alors $\rho = 0,70$; cette valeur très élevée est simplement théorique; en pratique, la détente en particulier ne se produit pas dans les conditions que nous avons supposées; la température, à la fin de la détente, est supérieure à celle de l'air extérieur. Quoi qu'il en soit, le rendement de ce cycle, comparé au rendement d'un cycle de Carnot entre les mêmes limites de températures, donne un résultat supérieur à celui des autres cycles des moteurs à gaz. C'est ce qui explique le succès des moteurs *Langen* et *Otto* qui, à leur apparition en 1867, ne consumaient que 800 litres de gaz par cheval-heure effectif, tandis que les autres moteurs dépensaient 1.500 ou 2.000 litres.

Le moteur *Langen-Otto* a son cylindre vertical (fig. 49); le piston est surmonté d'une crémaillère qui actionne l'arbre du moteur pendant la descente seulement. A cet effet, la roue dentée actionnée par la crémaillère est folle sur l'arbre moteur et ne lui est reliée que par de petits cylindres en acier qui se coincent dans leur logement quand la roue tourne dans un sens, et laissent la roue libre quand elle tourne dans l'autre. Un arbre auxiliaire sert à commander le tiroir et à soulever le piston au début de sa course pour provoquer l'aspiration du mélange tonnant. Ces deux résultats sont obtenus à l'aide d'excentriques fous sur cet arbre et mis en mouvement au moment convenable par une roue à rochet. La distribution est faite à l'aide d'un tiroir plan qui met en communication, au moment de l'admission, la lumière du cylindre avec deux conduits pratiqués dans la glace et qui amènent l'un l'air, l'autre le gaz. Le même tiroir produit l'allumage par transport de flamme: il porte une poche en dessous de sa lumière d'admission; cette poche se remplit de gaz et vient passer d'abord devant un bec brûleur au contact duquel le gaz s'enflamme, puis devant la lumière du cylindre dans lequel elle produit l'allumage. La consommation courante de ce moteur s'abaisse au-dessous de 750 litres par cheval-heure; pour les plus petites forces de 1/2 cheval, elle ne dépasse pas 800 litres

C'est un très beau rendement pratique. Mais la marche est bruyante et irrégulière ; les différentes liaisons mécaniques laissent beaucoup à désirer après quelque temps de fonctionnement, et ce moteur est à peu près délaissé.

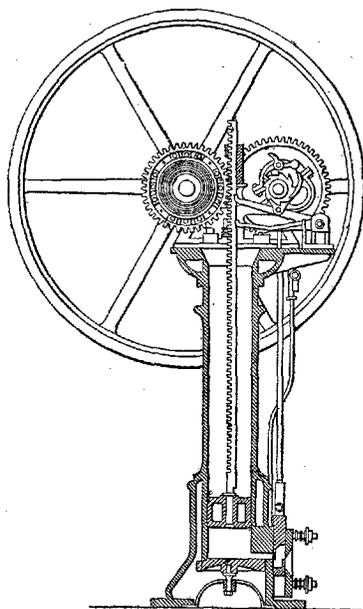


Fig. 49. — Moteur Langen-Otto.

Au point de vue théorique, le moteur à gaz se recommande par la grande élévation de température qui permet d'avoir un coefficient économique plus élevé, puisque, en vertu du principe de Carnot, le rendement économique maximum d'un moteur thermique dépend de l'écart de températures extrêmes du fluide dans le cycle qu'il parcourt. Mais les cycles correspondant aux différents types de moteurs s'écartent plus ou moins, comme nous l'avons vu, du cycle à rendement maximum, et le rendement des moteurs est encore diminué par l'impossibilité dans laquelle on se trouve en pratique de faire parcourir au gaz le cycle théorique. Les perfectionnements dont sont encore susceptibles les moteurs à gaz doivent avoir pour but de modifier leur construction et leur mécanisme, de façon à se rapprocher de plus en plus des conditions théoriques du fonctionnement.

Au point de vue pratique, leur usage se répand de plus en plus, surtout pour les petites forces. On a construit des moteurs de 100 et même de 300 chevaux ; c'est la maison Matter, de Rouen, qui a construit le premier moteur de 300 chevaux : c'est un moteur Simplex de MM. Delamare-Deboutville et Malandin ; il est à un seul cylindre de 870 millim. de diamètre. Mais les moteurs d'une puissance supérieure à 100 chevaux sont rares. Les petits moteurs sont au contraire extrêmement répandus, surtout dans les villes, où l'on peut se dispenser d'installer un gazogène et où l'on peut utiliser pour l'alimentation le gaz qu'apporte à domicile la canalisation déjà créée pour l'éclairage. Ces moteurs ont l'avantage d'exiger peu de place, puisqu'il ne faut ni houille, ni chaudière, de présenter un fonctionnement très propre, puisqu'ils ne consomment ni eau, ni charbon. La mise en marche et l'arrêt s'obtiennent à peu près instantanément ; il n'y a pas de consommation pendant le repos. Il y a économie de personnel relativement à la machine à vapeur, car le chauffeur disparaît avec la chaudière. Il n'y a pas à redouter les explosions qui ont nécessité une législation spéciale pour l'installation des générateurs à vapeur. Un moteur à gaz peut s'établir dans un atelier, dans un appartement quelconque et à un étage quelconque. On peut l'utiliser pour les usages domestiques et en particulier pour actionner une machine à coudre. Il rend de grands services dans les petites industries, par exemple dans les imprimeries pour commander les presses, dans les petits ateliers de réparation pour commander les machines-outils. Il s'emploie beaucoup pour la production de l'éclairage électrique. On estime à cet égard que le gaz consommé dans une dynamo pour l'éclairage rend environ deux fois plus de lumière que s'il était brûlé directement dans un bec.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

Moteurs à pétrole. — Lorsque dans un moteur à gaz tonnant le mélange gazeux est formé non plus d'air et de gaz riche ou pauvre provenant de distillation de houille, mais d'air carburé par de la vapeur de pétrole, le moteur est dit à pétrole. Il n'y a donc pas lieu de faire de théorie générale de ces appareils qui appartiennent à la catégorie des moteurs à gaz précédemment étudiés. La seule différence est que la partie combustible du mélange gazeux n'est plus fournie par la distillation d'un corps solide, mais par la vaporisation d'un liquide. Outre les organes moteurs proprement dits, nécessaires à la production et à la transformation du mouvement et qui sont les mêmes que dans les machines à gaz, les machines à pétrole comprennent donc des dispositifs spéciaux destinés à la préparation du mélange tonnant, c.-à-d. à la carburation de l'air. Certaines maisons construisent même des moteurs à gaz qui, sans aucune modification aux organes d'admission, peuvent être alimentés par du pétrole, par la simple adjonction d'un carburateur. On sait que la distillation des pétroles donne une série de produits qui, par ordre de densité croissante, portent le nom d'éther, benzine, gazoline (0,625 à 0,660), essence légère (0,660 à 0,700), essence lourde (0,700 à 0,780), huile légère (0,780 à 0,820), huile lourde (0,820 à 0,860), paraffine. La gazoline et l'essence, appelées aussi pétrole léger, sont très volatiles et s'enflamment à 5°, quelquefois même au-dessous ; c'est le premier produit de la distillation des pétroles qui ait été employé à l'alimentation des moteurs. Mais, à cause de sa température d'explosion peu élevée, son emploi et son magasinage exigent des précautions et sont soumis à une réglementation spéciale. Aussi la gazoline avait-elle été à peu près complètement abandonnée dès qu'on a pu utiliser l'huile lampante pour les moteurs. On désigne sous ce nom tous les produits qui passent à la distillation entre 150 et 215°, la densité varie de 0,75 à 0,90 environ. Après raffinage à l'acide sulfurique, lavage à l'eau pure, puis à l'eau alcaline, on obtient un produit légèrement fluorescent, incolore et inodore. D'après les règlements établis en France, le pétrole lampant ne doit pas s'enflammer au-dessous de 35°. Actuellement, la plupart des moteurs industriels, à l'exception de ceux des véhicules automobiles, sont alimentés par de l'huile de pétrole d'une densité au moins égale à 0,79, celle qui est employée couramment pour l'éclairage. Le liquide est débité goutte à goutte au fur et à mesure de la consommation, et il est vaporisé dans un récipient où arrive en même temps l'air nécessaire à la combustion complète ; la vaporisation du pétrole est obtenue généralement par le chauffage du vaporisateur à l'aide d'une lampe spéciale ou à l'aide des gaz de la décharge ; dans ce dernier cas, il faut chauffer d'abord quelques instants à la lampe au moment de la mise en marche. On compte généralement qu'il faut 6 m. c. d'air pour 50 centil. de pétrole, et qu'une pareille quantité de mélange gazeux peut fournir une puissance d'un cheval par heure. Dans plusieurs appareils le vaporisateur est complété par un pulvérisateur qui a pour but de diviser la goutte de pétrole de façon à faciliter sa vaporisation et aussi à rendre plus homogène le mélange de la vapeur avec l'air ; c'est l'air lui-même qui, introduit par un injecteur, pulvérise le liquide, lequel vient se présenter sous le jet. Pour les véhicules automobiles on emploie l'essence de pétrole pesant de 640 à 710 gr. par lit. ; le poids moyen est de 680 gr. Elle est vendue sous le nom d'oléonaphte, motonaphta, stellite, etc. ; il en existe dès à présent des approvisionnements en bidons de 5 et 2 lit. chez une quantité de commerçants. Les moteurs à pétrole se sont d'abord considérablement développés dans les pays où les droits sur le pétrole ne sont pas très élevés. Ils se sont répandus en France surtout depuis 1893, époque à laquelle, grâce aux tendances russophiles, les pétroles du Caucase, et par suite ceux de toute provenance, ont subi un dégrèvement important. Comme ces moteurs ont fait leur apparition après les machines à gaz, les constructeurs ont pu profiter de

l'expérience acquise avec ces dernières, et la plupart appartiennent au type à quatre temps (genre Otto).

Le premier moteur utilisant le pétrole est celui qu'a construit Lenoir en 1863. Sa voiture automobile était actionnée par un moteur à vapeur carburée faisant 400 tours à la minute, développant une force d'un cheval et demi et consommant 2 lit. $1/2$ de gaz carburé et 450 lit. d'eau par cheval-heure. — Un progrès considérable fut réalisé par Brayton en 1872 qui construisit le premier moteur à pétrole proprement dit avec l'huile lampante; sa consommation était alors élevée; elle atteignait 1,40 environ par cheval-heure effectif; elle a depuis, à la suite de nombreuses modifications, été considérablement abaissée. C'est Brayton qui, le premier, a eu l'idée de pulvériser le pétrole dans le jet d'air comprimé, de façon à obtenir un mélange tonnant bien homogène et aussi parfait que possible. Son moteur est à balancier, en dessous: à l'une des extrémités du balancier agit la tige du piston; à l'autre est fixée la bielle commandant l'arbre; dans la partie centrale est adaptée la tige de la pompe de compression qui comprime l'air à 5 kilogr. dans un réservoir spécial. La machine est à quatre temps (fig. 50); au moment de l'admission, les gaz brûlés de la dernière cylindrée ont été évacués par la soupape

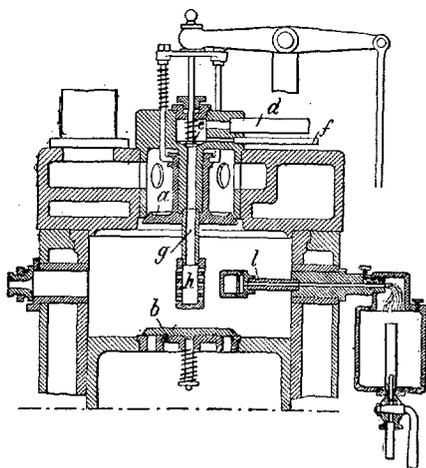


Fig. 50. — Moteur Brayton.

(a) qui s'est soulevée pendant le retour du piston; lorsque celui-ci revient en avant, la soupape (b), pratiquée dans le piston même, se soulève et permet l'introduction d'une certaine quantité d'air, laquelle se trouve mélangée à l'air carburé de la façon suivante: lorsque le piston a franchi le point mort et vient en arrière, la soupape (b) se ferme et la compression se produit; à un moment donné, la soupape (c) se soulève et par le conduit (d) arrive l'air, tandis que par le tube (e) arrive le pétrole refoulé par une petite pompe spéciale; l'air et le pétrole s'engagent dans le canal (g) et débouchent à travers une crépine (h) dans la chambre de compression du cylindre où se trouve l'air comburant. L'allumage se produit alors à l'aide d'un dispositif spécial (l) qui se compose d'une capsule contenant à l'intérieur des spirales de platine et de l'amiante; ces matières sont, au moment de la mise en marche, portées au rouge par une flamme de pétrole; puis, pendant le fonctionnement, la chaleur dégagée par la combustion suffit à maintenir l'incandescence de la capsule; l'inflammation du mélange gazeux se produit à son contact, quand, à la fin de la compression, l'air carburé arrive au cylindre. Ce moteur consomme environ 800 gr. de pétrole par cheval-heure effectif.

M. Ragot est l'inventeur d'un moteur à gaz et d'un moteur à pétrole dont l'originalité consiste dans le réglage: l'admission se fait à l'aide de soupapes automatiques, et c'est sur la soupape de décharge qu'agit le régulateur. La

machine appartient au type à quatre temps; si elle a des tendances à s'emporter, la soupape de décharge ne se soulève pas, l'aspiration ne peut plus alors se produire et l'admission est interrompue; en pratique, ce système de régulation fonctionne fort bien. L'allumage est produit par l'incandescence d'un tube qu'une lampe chauffe constamment. La même lampe sert à chauffer le carburateur du moteur à pétrole; la chaleur des gaz de la décharge est ainsi inutilisée, mais la présence de la lampe est indispensable pour le dispositif d'allumage et elle peut en même temps fournir au carburateur une température plus élevée que les gaz brûlés. Le carburateur est formé de deux cylindres concentriques entre lesquels sont fixées des spirales hélicoïdales le long desquelles coule le pétrole, distribué par le haut; la lampe est placée dans la partie inférieure, de sorte que les parties les plus volatiles de l'huile se trouvent vaporisées d'abord, tandis que les parties les plus denses viennent jusqu'au fond, où une température plus élevée les vaporise à leur tour; l'air qui doit être carburé suit le même chemin que le pétrole, mais en sens inverse, il est au préalable chauffé par son passage dans un manchon cylindrique qui enveloppe le carburateur à sa partie inférieure; cet air entraîne dans son mouvement la vapeur de pétrole et est admis au cylindre au sortir du carburateur. Le mélange tonnant est formé au fur et à mesure de la consommation: le pétrole est admis au carburateur par une soupape qu'un ressort maintient constamment sur son siège; pour livrer passage au pétrole, il faut appuyer sur la soupape: ce résultat est obtenu à l'aide d'une série de leviers dont les mouvements sont solidaires de celui de la décharge: il y a donc arrivée de pétrole au moment de l'échappement et, lorsque ce dernier est interrompu par le régulateur, l'admission du pétrole est également arrêtée.

Le moteur Priestman, de qui les brevets remontent à 1886, est une des premières et actuellement l'une des plus répandues et des meilleures machines à pétrole. Il est à quatre temps, à cylindre horizontal; l'admission se fait par une soupape automatique, la décharge par une soupape commandée à l'aide d'un excentrique; les deux soupapes sont placées sur le fond du cylindre. Le même excentrique qui agit sur la décharge met en mouvement une pompe à air qui comprime à $1/2$ kilogr. de l'air dans un récipient placé à l'avant de la machine; cet air, dont la pression est réglée par une soupape montée sur le réservoir, a pour effet par sa compression de refouler dans le pulvérisateur le pétrole renfermé dans le récipient. Le pulvérisateur est disposé de telle façon (fig. 51) que l'air aspiré par le moteur et qui doit être carburé arrive par un ajutage rentrant de

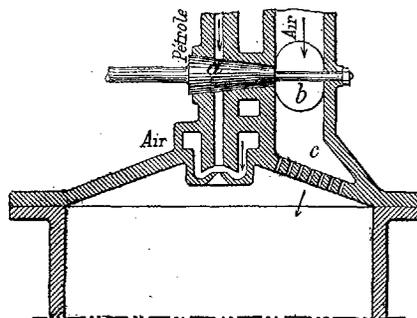


Fig. 51. — Pulvérisateur Priestman.

façon à contrarier l'écoulement de la goutte d'huile; l'air carburé pénètre aussitôt dans le vaporisateur, où est aspirée également par un diffuseur (c) une quantité d'air suffisante pour produire le mélange tonnant. A chaque admission, le moteur aspire à travers le vaporisateur une portion du mélange qui est utilisé au fur et à mesure de sa production; d'autre part, un robinet (a) placé sur la conduite d'arrivée du pétrole au pulvérisateur et une valve (b) dans

le canal où passe l'air sont montés sur un axe commandé par le régulateur de la machine, de sorte que les quantités de mélange tonnant admises sont proportionnelles à l'effort moteur que l'on veut obtenir; la composition du mélange est d'ailleurs constante, car la pression dans le réservoir à pétrole est constante et le robinet (a) ainsi que la valve (b) étranglent dans la même proportion les deux conduites d'arrivée de pétrole et d'air. Au vaporisateur de forme cylindrique la chaleur est fournie par une enveloppe dans laquelle passent les gaz de la décharge; ceux-ci arrivent par l'extrémité du cylindre où a lieu la sortie du mélange tonnant. Au moment de la

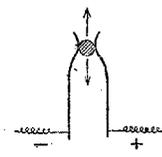


Fig. 52.

mise en train, le vaporisateur doit être chauffé par une lampe. L'allumage est produit par une étincelle que donne une bobine d'induction alimentée par une pile spéciale. L'étincelle jaillit au moment de la fermeture du courant qui est obtenue par le passage d'une tige de métal entre deux lames fixes (fig. 52). Ce moteur, d'une construction fort simple, donne un excellent rendement: la consommation varie de 400 à 500 gr. de pétrole par cheval-heure effectif. Il est assez léger: un moteur de 5 chevaux pèse environ 1.300 kilogr., aussi a-t-on construit un moteur de ce genre à double effet pour la propulsion des navires.

Le moteur Grob (fig. 53) a également reçu de nombreuses applications industrielles; il appartient au type pilon; c.-à-d. que le cylindre est vertical et que l'arbre principal est placé au-dessous. La marche adoptée est toujours la marche à quatre temps: l'admission se fait par une soupape automatique (a) placée à la partie supérieure de l'appareil, et l'échappement par une soupape (b) placée sur le côté et qui est commandée par un excentrique, calé sur l'arbre principal: un dispositif spécial fait que la tige de la soupape ne se trouve soulevée que tous les deux tours; la régulation s'obtient par la décharge; si la machine tend à s'emporter, la soupape (b) ne retombe pas sur son siège et reste ouverte; la soupape d'admission ne se soulève pas alors et la consommation est suspendue. Le dispositif de pulvérisation et de vaporisation du pétrole est fort simple; un canal (A) en forme de fer à cheval est disposé à la partie supérieure du cylindre; l'une des branches débouche au-dessous de la soupape d'admission, l'autre au-dessus

de la chambre de compression, laquelle a une forme tronconique: c'est ce canal qui sert à la fois de pulvérisateur, de vaporisateur et d'allumeur; le pétrole en effet est débité goutte à goutte par un conduit aboutissant près de l'extrémité (c) de la branche supérieure du fer à cheval; l'air qui rentre par la soupape supérieure rencontre une cloison qui l'oblige en grande partie à passer à travers le canal (A) pour arriver dans la chambre de compression, au lieu de s'y rendre directement; cette portion du volume d'air admis rentre par l'ouverture (c) et cueille la goutte de pétrole, laquelle se trouve pulvérisée et projetée contre les parois du canal; mais ces dernières sont maintenues au rouge par une lampe, de sorte que le pétrole est vaporisé. Ainsi, au moment où, la décharge s'étant produite, le piston aspire le mélange tonnant, la soupape (a) se soulève, l'air admis se carbure en grande partie en passant par le canal (A), l'autre partie arrive directement à la chambre de compression;

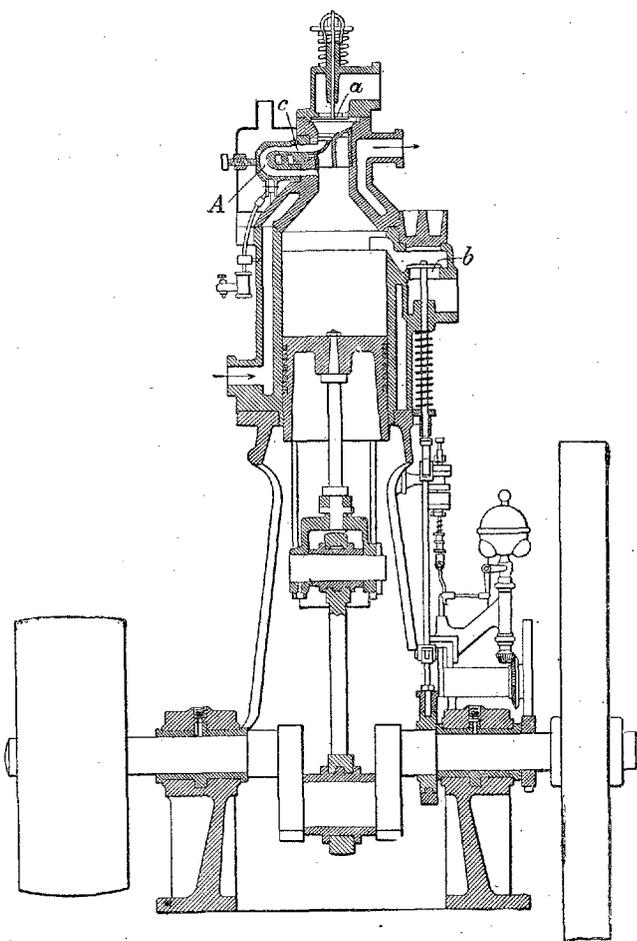


Fig. 53. — Moteur Grob.

tandis que cette dernière s'effectue pendant le retour du piston, il arrive à un moment donné que le mélange tonnant se trouve à une pression déterminée en contact avec les parois maintenues au rouge cerise du vaporisateur; l'inflammation se produit alors et se propage dans la masse gazeuse de façon à pousser le piston en avant au moment où il arrive au point mort. Le pétrole est envoyé au vaporisateur par une pompe dont le débit est réglable à l'aide d'un dispositif qui permet d'allonger ou de raccourcir la tige du piston plongeur, lequel peut ainsi avoir un déplacement variable à l'intérieur du corps de pompe. Le régulateur agit également sur la pompe, de telle façon que, si la vitesse devient trop grande le piston n'est pas actionné par l'excentrique qui le commande: nous avons vu qu'à ce moment l'admission de l'air est également suspendue. Une circulation d'eau est établie autour du cylindre pour

le refroidir. Ces moteurs peuvent marcher à grande vitesse; les petits peuvent atteindre 400 tours; ils ne consomment guère qu'un demi-litre de pétrole par cheval-heure effectif.

Nous devons signaler un moteur très original au point de vue de la simplicité des organes destinés à la pulvérisation, à la vaporisation du pétrole et à l'inflammation du mélange gazeux, le moteur Hornsby-Akrnyd (fig. 54). Toutes ces opérations se font dans une capacité servant de chambre d'explosion; et l'explosion y est déterminée par le simple contact du mélange comprimé avec les parois échauffées par la combustion; il n'y a ainsi aucun organe d'allumage; aucune

flamme ne brûle pendant la marche; ce n'est qu'au moment de la mise en train qu'une lampe doit chauffer la chambre de compression; les compagnies d'assurances tiennent compte de cette absence de flamme extérieure et diminuent les primes relatives à ces moteurs. La chambre d'explosion, de forme cylindrique, est située à l'arrivée du cylindre, suivant le même axe; son diamètre est plus petit que celui du cylindre et elle communique avec lui par un conduit étranglé; elle est munie suivant ses génératrices de plusieurs ailettes intérieures, et présente ainsi une grande surface de chauffage au mélange gazeux. Le pétrole est envoyé dans cette chambre par une pompe; l'air y est aspiré par le piston moteur; au contact des parois dont la température est maintenue très élevée par la série des explosions qui se produisent, le pétrole se volatilise et sa vapeur se mêle à l'air. Après l'admission, le retour du piston produit une compression; lorsque cette dernière atteint une certaine valeur, le mélange gazeux s'enflamme spontanément dans la chambre d'explosion; le conduit étranglé qui met cette dernière en communication avec le cylindre suffit à empêcher les allumages prématurés. D'autre part, l'explosion se produisant dans une chambre ainsi séparée du cylindre, celui-ci ne s'encrasse pour ainsi dire pas. Le régulateur agit sur la soupape d'introduction du pétrole dans la chambre de vaporisation; lorsque la machine va

trop vite, la soupape reste fermée et un petit canal permet au liquide de retourner dans le réservoir où la pompe puise. La simplicité des organes de ce moteur explique son bon fonctionnement et son succès; sa consommation est inférieure à un demi-litre d'huile de densité 0.85 par cheval-heure effectif.

Dans le moteur *Trusty*, dont les inventeurs sont MM. *Knight* et *Weyman*, le pétrole est débité goutte à goutte dans une enveloppe entourant la chambre d'explosion du cylindre; il n'y a pas de pulvérisateur, et la chaleur produite par le moteur lui-même se trouve bien utilisée. Le réglage se fait par la quantité de pétrole injectée et par l'admission de la vapeur de pétrole; un levier, mû par la machine, vient appuyer sur la tige du piston de la pompe qui fonctionne sous l'effet de cette pression et de l'effort exercé en sens contraire par un ressort à boudin; le même levier commande le soulèvement de la soupape qui met en communication le vaporisateur et le cylindre; c'est sur ce levier qu'agit le régulateur; de cette façon, la dépense de pétrole est graduellement proportionnée à l'effort à produire; lorsque la machine s'emporte, la pompe à pétrole et la soupape d'air carburé ne fonctionnent plus.

Le moteur *Otto* a été muni d'un carburateur permettant l'alimentation au pétrole. Ce dernier est renfermé dans un réservoir supérieur à niveau constant; il est amené au pulvérisateur par un canal à l'ouverture duquel est une soupape; lorsque la soupape est levée, le liquide se trouve en présence d'une double nappe d'air animé d'une assez grande vitesse (fig. 55); l'air ainsi carburé est conduit au cylindre par un canal non refroidi par la circulation

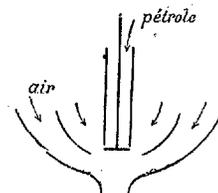


Fig. 55.

d'eau et au contact des parois duquel se produit la vaporisation.

On adjoint également aux moteurs *Crossley* un carburateur pour alimenter au pétrole. Le vaporisateur est surmonté d'une cheminée cylindrique entourée d'une enveloppe où se trouve un conduit hélicoïdal que l'air est obligé de parcourir avant de se carburer; l'air arrive ainsi chaud pour se mélanger à la vapeur de pétrole. L'air et le pétrole sont fournis chacun par une pompe. La compagnie *Niel* construit également des moteurs à pétrole qui ne diffèrent de leurs moteurs à gaz que par l'adjonction d'un carburateur.

Le moteur *Merlin*, avec pulvérisateur et vaporisateur et réglage par le débit de la pompe à pétrole et la soupape d'échappement pour empêcher la compression, ressemble d'ailleurs assez au moteur *Grob* que nous avons décrit et est actuellement assez répandu.

Le moteur *Forest* s'alimente avec de la gazoline et possède des dispositifs originaux de réglage et surtout de changement de marche. Ce moteur est à quatre temps. Le carburateur est réchauffé par l'eau de carburation; à son intérieur, une brosse mise en mouvement par le moteur et qui trempe par sa partie inférieure dans la gazoline rend plus intime le contact de cette dernière et de l'air et facilite la carburation. Cet air carburé et l'air destiné à former le mélange ton-

nant sont, avant leur admission au cylindre, mélangés à proportions convenables à l'aide de robinets gradués placés sur les conduits respectifs qui les amènent. La soupape d'admission et celle de décharge sont manœuvrées par des cames. L'allumage est produit par l'étincelle électrique. Le réglage se fait par la soupape d'admission; à cet effet, la came *a* (fig. 56) qui commande cette dernière agit par l'intermédiaire d'une tringle (*b*) sur l'extrémité de la tige (*c*) de la soupape; mais la tête de cette tige porte un butoir muni de plu-

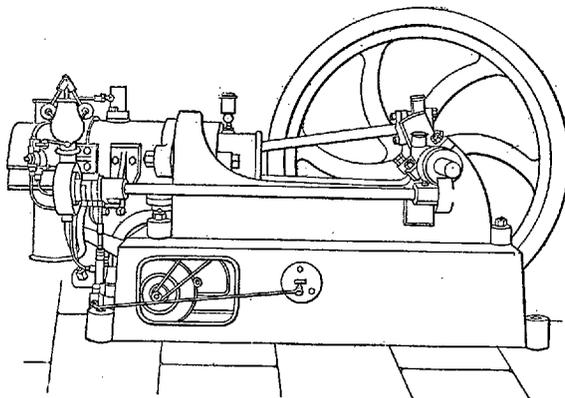


Fig. 54. — Moteur Hornsby-Akroyd.

sieurs crans et, suivant que la tringle est plus ou moins élevée par le régulateur qui agit en *d*, la soupape s'ouvre plus ou moins complètement ou même reste fermée. On accouple en général 2, 4 ou 6 cylindres moteurs, ce qui permet d'obtenir jusqu'à trois impulsions motrices par tour et

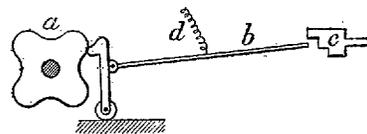


Fig. 56.

de régulariser la marche. Dans le moteur vertical pour canot, 4 cylindres agissent deux à deux sur manivelles calées à 180°; chacun des cylindres se trouve à une phase différente du cycle. Un même arbre porte les cames de commande de la décharge et le commutateur qui distribue l'étincelle d'allumage aux cylindres. Pour produire le changement de marche, il suffit de déplacer à l'aide d'un levier cet arbre de commande. On laisse d'abord ralentir le moteur en supprimant l'inflammation, puis au moment du passage des manivelles au point mort on manœuvre le levier; le changement de marche se conçoit de la façon suivante: pour deux positions de la manivelle voi-

sine du passage au point mort de la compression, et situées de part et d'autre, cette compression est la même et le

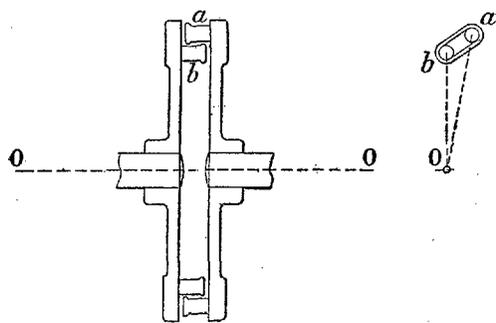


Fig. 57.

mélange gazeux est dans le même état; si donc on produit l'inflammation, le mouvement se produira dans un sens ou

dans l'autre, suivant que la manivelle sera près d'atteindre ou aura dépassé le point mort.

Les applications industrielles des moteurs à pétrole sont fort nombreuses; ils peuvent d'abord convenir à tous les usages auxquels on emploie les moteurs à gaz; mais ces derniers nécessitent soit la présence d'une canalisation de gaz, soit l'adjonction d'appareils producteurs de gaz pauvres; or les gazogènes sont en général de construction assez compliquée et les appareils ne sont pas transportables. Le pétrole au contraire s'emmagasine facilement dans des réservoirs, et nous avons vu que le moteur qui l'utilise tient peu de place et présente assez de légèreté. C'est pour cela que l'on emploie beaucoup le pétrole pour l'alimentation des machines qui doivent se déplacer, et les moteurs à pétrole tendent à se développer de plus en plus, maintenant où l'automobilisme est l'objet de tant d'études et de recherches. Les moteurs à pétrole, comme les moteurs à gaz, sont très souvent utilisés pour la commande des dynamos de l'éclairage. Les vitesses que l'on peut obtenir sont suffisantes pour que la transmission se fasse tout simplement par courroie; on sait qu'il est essentiel d'obtenir un régime très

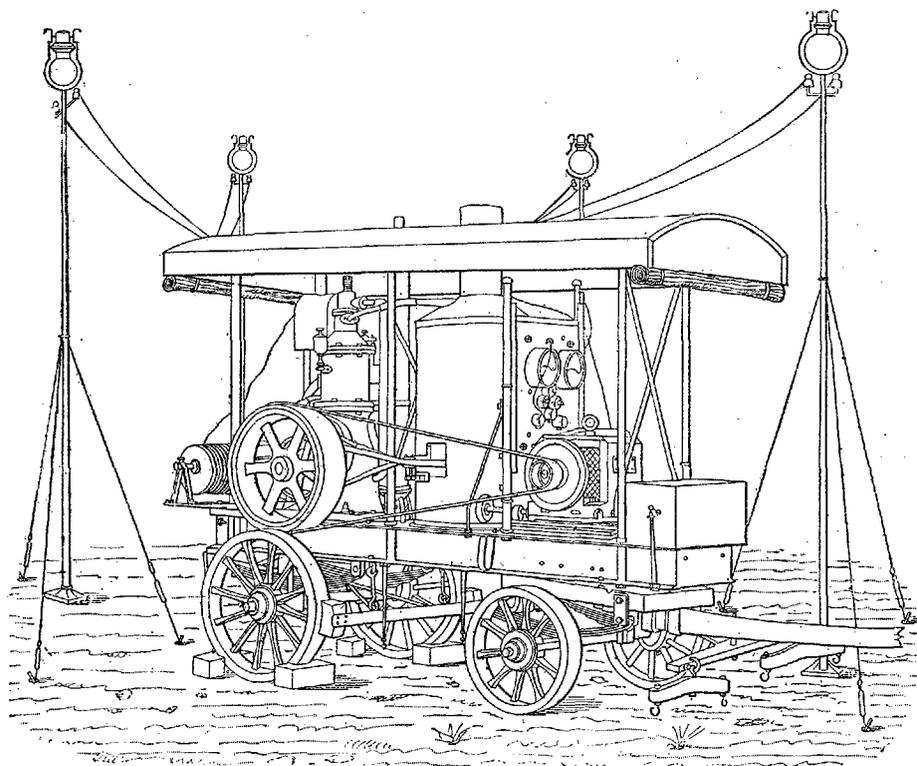


Fig. 58. — Voiture à lumière portant génératrices et foyers.

régulier pour produire le courant électrique destiné à l'alimentation des lampes; or les moteurs à quatre temps n'ont pas un mouvement très régulier; au moment de l'explosion il se produit un choc assez violent; son influence est considérablement et parfois même atténuée par l'adjonction d'un fort volant ou l'emploi de deux cylindres; on peut également avoir recours, pour les arbres de transmission, à des accouplements élastiques qui assurent une régularité de mouvement presque parfaite; tels sont les accouplements *Raffard* et *Snyers*. Le premier consiste à réunir deux arbres de même axe placés bout à bout à l'aide de liens élastiques; les arbres sont munis à leur extrémité chacun d'un plateau; les faces en regard de ces derniers portent une série de tourillons dont les axes se trouvent pour chaque plateau sur une même circonférence; les deux circonfé-

rences ont des rayons tels que les tourillons des deux plateaux ne se rencontrent pas pendant la rotation; ces tourillons (*a, b*) se correspondent deux à deux et sont reliés par un anneau de caoutchouc (fig. 57); on obtient ainsi une marche très douce et très régulière. Un semblable résultat est obtenu avec l'embrayage *Snyers*: les deux plateaux sont munis: — l'un, le moteur, d'une série de griffes élastiques formées de lamelles d'acier flexibles, plates et minces, de 5 à 8 millim. d'épaisseur, et disposées en très grand nombre suivant les rayons du plateau; — l'autre, le plateau conduit, porte une série de cannelures rigides en fonte dure dont la hauteur est de 2 millim. environ; le premier plateau fait l'effet d'une brosse sur le second et, par une pénétration suffisante des lamelles dans les cannelures, l'entraînement se fait bien et d'une façon élastique. Ces

systèmes d'accouplement donnent, paraît-il, de bons résultats; mais ils ne sont pas indispensables. Les constructeurs du moteur Grob ont utilisé les deux qualités des moteurs à pétrole d'être légers et de pouvoir servir à la commande directe des dynamos pour construire des voitures à lumière portant les génératrices et les foyers et qui peuvent servir à l'éclairage des chantiers ou à celui de vastes terrains découverts (fig. 58).

De nombreuses locomobiles à pétrole ont été récemment construites; elles ont sur les locomobiles à vapeur l'avantage d'être plus légères en dispensant de l'emploi d'une chaudière. Le seul inconvénient est qu'il faut établir une circulation d'eau pour refroidir le cylindre moteur. Ces appareils semblent appelés à un grand avenir; la fig. 59 représente une locomobile *Priestman* assez légère pour pouvoir être tirée à bras et assez peu encombrante pour pouvoir être installée à peu près partout. A l'arrière un réservoir contient le pétrole destiné à l'alimentation. La seule précaution spéciale à prendre, dans les endroits où il y a de la poussière et où fonctionnent des appareils, est, pour éviter les encrassements, de faire passer l'air admis au moteur à travers un tampon de coton. Les moteurs *Niel*, *Hornsby-Akroyd*, conviennent également très bien pour la construction des locomobiles. La locomobile *Griffin* comporte un carburateur spécial à huile lourde qui fournit un gaz combustible de composition assez fixe pour pouvoir être conservé sous cloche et utilisé pour l'éclairage.

On a également construit des locomotives à pétrole; des locomotives avec moteur *Connelly* sont employées à New York à l'exploitation d'une ligne de tramways. Le moteur *Connelly*, que nous avons cité dans l'étude des moteurs à gaz, appartient au type à compression à

deux temps, c.-à-d. que la compression du mélange tenant se fait dans une pompe spéciale; ce moteur monté sur les locomotives est alimenté avec de l'air carburé par de la vapeur de pétrole. Il fait environ 180 tours par minute. Un dispositif très intéressant est employé à la transmission

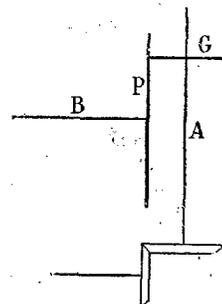


Fig. 60.

et au changement de marche. Le mouvement est transmis aux roues par un arbre intermédiaire A (fig. 60); celui-ci reçoit son mouvement de l'arbre moteur B au moyen d'un plateau P calé sur l'arbre moteur et d'un galet G qui entraîne l'arbre A, mais peut glisser le long de cet arbre. La transmission se fait par frottement. Un mécanisme particulier permet de déplacer le galet G le long de l'arbre de façon à le rapprocher ou à l'éloigner du centre du plateau en dessus et en dessous;

on peut ainsi, sans modifier l'allure du moteur, obtenir toutes les vitesses intermédiaires entre la vitesse maximum correspondant à un point de contact situé à la circonférence du plateau, et une vitesse nulle pour laquelle ce point de

contact est le centre du plateau; de plus, quand le galet franchit le centre de ce plateau, la rotation de l'arbre A change de sens et l'on obtient ainsi le changement de marche. Le moteur Grob est aussi employé pour la construction de locomotives.

Les moteurs à pétrole sont utilisés à la propulsion des bateaux. Nous avons donné la description du moteur à gazoline *Forest* pour canot; d'autres machines à bateaux alimentés également par de la gazoline ont été construits par Lenoir, Lalbris. Le moteur *Daimler* a été appliqué à la navigation par MM. Panhard et Levassor: ils ont construit un bateau de 4^m,90 de largeur, 8 m. de longueur pour quinze personnes, actionné par une machine de 4 chevaux et possédant une vitesse de 12 kil. à l'heure; on peut facilement emporter une provision de gazoline suffisante pour un trajet de 300 kil.: un litre de gazoline peut donner en effet deux chevaux-heure. Certains moteurs employant l'huile lampante ont été transformés en machines marines; MM. *Priestman*, en particulier, ont établi un type vertical, genre pilon, à deux cylindres, qui a donné de bons résultats. La maison Grob, à Hambourg, possède toute une petite flottille actionnée par des moteurs du genre de celui que nous avons décrit plus haut.

MOTEUR DAIMLER-PHÉNIX. — Nous décrivons en dernier lieu le moteur *Daimler-Phénix*, qui est de beaucoup le

plus important et le plus connu des moteurs à pétrole, et en donnons ci-après deux vues principales (fig. 61 et 62). Sa notoriété est faite de son application aux voitures automobiles de la Société des anciens établissements Panhard et Levassor; il donne à première vue l'impression d'un ensemble compact dont chaque élément est bien à sa place. Deux cylindres jumeaux

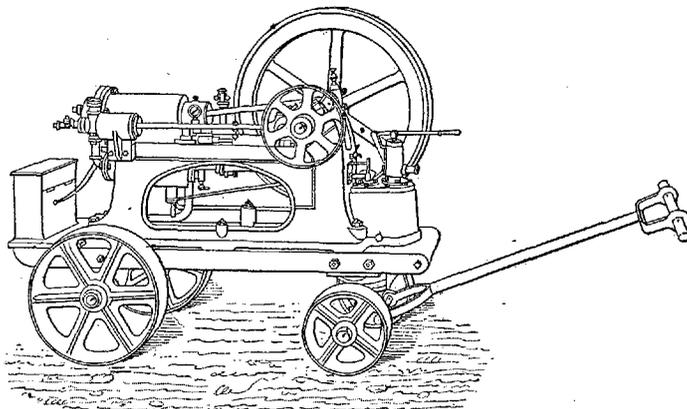


Fig. 59. — Locomobile Priestman.

dans un même bâti vertical fermé à la partie inférieure par une calotte sphérique servent d'enveloppe aux coudes de la manivelle et en même temps de réservoir d'huile. Le mécanisme moteur proprement dit, qui se trouve pour ainsi dire en vase clos, se compose de deux pistons creux agissant sur une paire de bielles attelées à une même manivelle, ou, plus exactement, à deux manivelles formant un même coude de l'arbre moteur. Les prolongements de l'arbre reçoivent d'un côté le volant V, de l'autre un pignon denté *a* commandant une roue de diamètre double *b* calée sur l'arbre de distribution qui fait par conséquent un tour pour deux tours de l'arbre moteur (fig. 61). (Cette particularité suffit déjà à caractériser le moteur à quatre temps.)

Le mélange tonnant, air et essence de pétrole, à la densité 0,700 environ, arrive par le tube *c* dans les culasses, par le moyen de soupapes s'ouvrant automatiquement. La disposition de l'arbre manivelle montre que les motions des deux pistons sont rigoureusement parallèles, cependant on fait en sorte que les fonctions ne le soient pas, c.-à-d. que les temps soient alternés pour plus de régularité.

Échappement. L'arbre *b* porte, à 180°, deux cames qui, par l'intermédiaire des pièces *d*, soulèvent les soupapes d'échappement (fig. 62). La partie inférieure de ces pièces *d*, aplatie en forme de spatule, vient reposer sur des encoches appartenant à la branche horizontale de l'équerre *e* ou plutôt

des équerres *e*. Cette équerre est fixée sur un axe *f* qui est lui-même solidaire d'une pièce *g*, en forme de marteau, dont l'extrémité est assujettie à se mouvoir sur une came *h* libre de se déplacer suivant l'arbre *a*, sous l'influence des oscillations du régulateur. La pièce *g*, soulevée par la came, fait osciller l'axe *f* et par suite l'équerre *e* qui déclenche la pièce *d*. La soupape d'échappement, en ne se soulevant pas, supprime la fonction du cylindre, et le régulateur en continuant à agir peut supprimer momentanément la fonction du deuxième cylindre. A cet effet, la came *h* présente deux renflements dont un double de l'autre, et la tige *i* porte un trou ovalisé correspondant à la course que fait décrire à l'extrémité de l'équerre *e* la came *h*.

L'explosion est produite par le contact du mélange tonnant avec deux éprouvettes en platine *k, k*, portées à l'incandescence par deux brûleurs, sortes de becs Bunsen alimentés avec la même qualité d'essence qui sert pour la carburation. Dans les moteurs de ce genre il est indispensable, pour la mise en train, de vaincre la compression pour produire une première inflammation, ou deux ou trois, après lesquelles le moteur part. Cette opération se fait à la main en agissant sur la manivelle qui entraîne l'arbre du moteur par un verrou agissant sur une butée. L'extrémité de ce verrou est taillée en sifflet, de sorte que le moteur une fois en marche, c'est la butée qui rencontre le verrou et le chasse. Le graissage de tous les organes, qui acquiert une importance toute particulière dans les moteurs à gaz tonnants à grande vitesse (celui-ci tourne à 750 tours environ par minute), a été l'objet de beaucoup de soins de la part des constructeurs, aussi leurs efforts ont-ils été couronnés de succès.

Carburateur. L'essence arrive par différence de niveau dans un premier compartiment, où un flotteur, manœuvrant un obturateur de l'arrivée d'essence, sert à maintenir automatiquement un niveau constant. De là l'essence est aspirée par les pistons; le jet capillaire qui en est le résultat vient se briser au contact d'une chicane spéciale, la pulvérisation facilite le mélange avec l'air.

La verticalité des cylindres ainsi que la disposition des organes de distribution (fig. 63) ont permis aux constructeurs de faire des moteurs à plusieurs cylindres en prenant pour base les types à deux cylindres primitivement créés. C'est ainsi que l'élément de 4 chevaux a donné naissance au moteur de 8 chevaux, celui de 6 au moteur de 12; on a même fait des moteurs à un cylindre sur le même principe.

Nous devons ajouter que, dans les moteurs à grande vitesse, le constructeur doit lutter contre trois difficultés principales : grande chaleur développée, grande vitesse des organes, carburation; aussi le bon fonctionnement de ces moteurs n'est-il obtenu qu'au prix de grands efforts et d'une grande pratique. Le choix des matériaux qui entrent dans la construction, le fini du travail, les soins apportés au montage et à la carburation, enfin les tours de main et la mise au point, sont autant d'éléments essentiels du but à atteindre.

Applications. Les applications de ce moteur sont nombreuses : usages domestiques tels que : élévation d'eau, éclairage électrique, etc., la propulsion des bateaux, des vagonnets d'inspection ou de service postal sur les voies ferrées, enfin les voitures automobiles dont nous dirons quelques mots à cause du développement énorme qu'a pris cette industrie depuis quelque temps.

Les premières voitures à pétrole faites avec le moteur

Daimler (type primitif à cylindres obliques) datent de l'année 1890. Ces essais furent timides, la puissance des premiers moteurs employés était à peine 2 chevaux, aussi s'efforçait-on de réduire au minimum les résistances passives dues à la transmission de mouvement. Ce principe a toujours prévalu par la suite dans les modifications successives apportées à la construction des voitures de la maison Panhard et Levassor. Cette maison fait aujourd'hui des voitures de toutes formes et de toutes dimensions depuis 4 chevaux jusqu'à 16 chevaux.

D'une manière générale, le moteur est placé à l'avant de la voi-

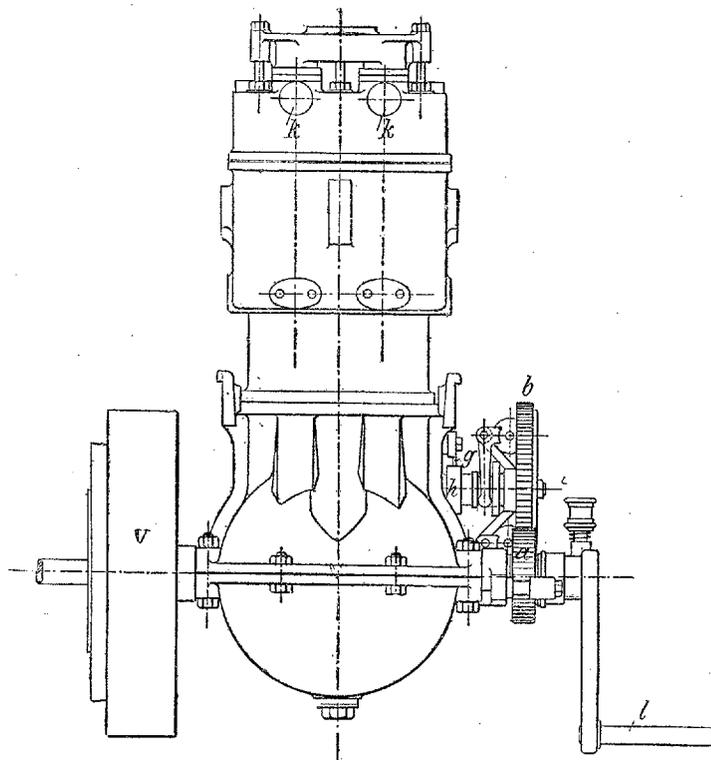


Fig. 61. — Moteur Daimler-Phénix.

ture où il est facilement accessible et à l'abri de la poussière; il est entouré d'une enveloppe aisément démontable. La voiture se compose de deux parties : la partie mécanique proprement dite et la caisse. La première comprend le moteur avec ses transmissions de mouvement, changements de vitesse, circulation d'eau, essieux et ressorts, roues motrices et directrices. La caisse occupe l'espace libre entre le moteur et l'extrémité du châssis mécanique, aucun organe ne la traverse, elle est exclusivement réservée aux personnes et aux bagages.

Le moteur commande, par le moyen d'un embrayage conique légèrement progressif, un arbre inférieur portant des engrenages fixes entraînant des roues correspondantes calées sur un arbre supérieur parallèle au premier et dans le même plan vertical. Chaque paire d'engrenages donne lieu à une vitesse différente que l'on obtient par la manœuvre d'un levier placé à portée de la main du conduc-

teur. Cet arbre supérieur porte un pignon conique susceptible d'engrener avec deux roues placées sur un arbre horizontal perpendiculaire à celui-ci. Le déplacement de ces roues coniques, qui sont solidaires, s'obtient par la manœuvre d'un levier. L'une correspond à la marche

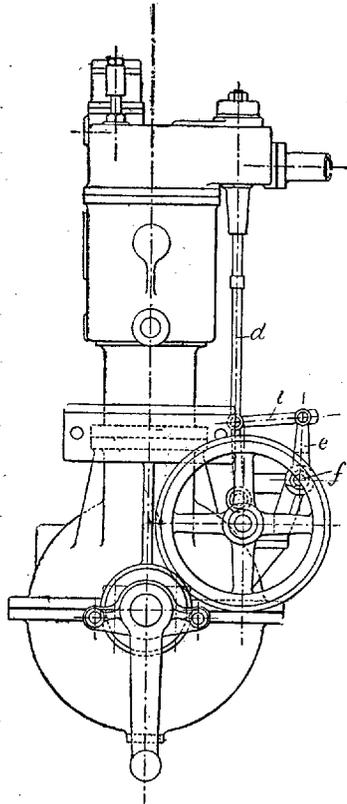


Fig. 62. — Moteur Daimler-Phénix.

et arrêter sa voiture; on voit que la manœuvre est réduite à sa plus simple expression.

Quelques considérations générales sur le problème de la locomotion par moteur à pétrole suffiront à en montrer la caractéristique. Soient F l'effort de traction à un instant donné; v , la vitesse de la voiture à cet instant; R , la somme des résistances passives dues au mécanisme de transmission; p , la puissance développée par le moteur à cet instant. On a : $p = Fv + R$.

Comme nous l'avons vu, la vitesse du moteur est sensiblement constante. Or, puisque v peut prendre dans le système décrit quatre valeurs déterminées, v_1, v_2, v_3, v_4 , et que F est variable suivant la pente et l'état de la route, il peut arriver que pour une vitesse v_2 , par exemple, l'effort de traction soit tel que $Fv_2 + R$ soit égal ou supérieur à P , puissance maximum effective du moteur. Le seul moyen dont dispose alors le conducteur pour éviter d'atteindre l'effort limite est de passer à la vitesse au-dessous.

Les quatre vitesses théoriques v_1, v_2, v_3, v_4 ne signifient pas que l'on ne puisse en obtenir d'autres. L'embrayage à friction est justement fait pour obtenir les vitesses intermédiaires lorsque le besoin s'en fait sentir : ainsi de la vitesse 0 correspondant au démarrage jusqu'à la vitesse v (vitesse inférieure de régime), on peut, au moyen de l'embrayage et par simple pression sur la pédale, obtenir toutes les vitesses intermédiaires. On conçoit l'importance de cet artifice puisqu'il sert à remédier à l'inconvénient cité plus haut.

L'application principale des moteurs à pétrole, celle qui constitue pour ainsi dire leur spécialité, est l'automobi-

lisme. Ce sont les seuls moteurs à gaz tonnants qu'utilise cette industrie. Elle emploie à peu près exclusivement

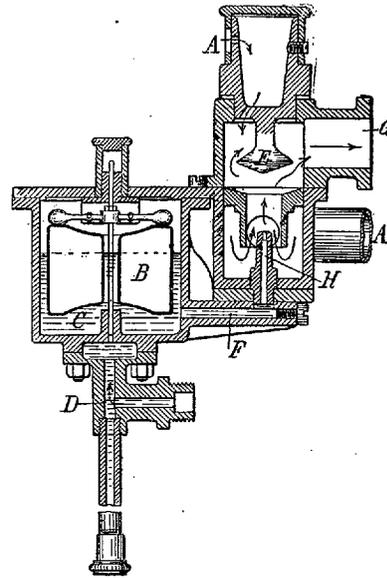


Fig. 63. — Carburateur Daimler-Phénix. AA', arrivée d'air; E, partie conique; H, ajutage; F, tuyau d'aspiration; B, flotteur; D, arrivée du liquide; C, liquide; G, tuyau d'échappement au moteur.

l'essence de pétrole bien rectifiée, très légère, pesant de 650 à 710 gr. par litre. Les automobiles sont actionnées par des moteurs à quatre temps et à compression; elles ne font pas usage des autres catégories de moteurs à gaz, ceux à deux temps ou à six temps. Ils comportent cependant une grande variété de dispositifs, selon le nombre et la position des cylindres moteurs.

On en jugera par l'énumération suivante :

A. *Moteurs à un cylindre.* — 1° *Horizontal* (système Benz, adopté par G. Richard, Cambier, Dilligon, Rochet et Schneider, etc.); — 2° *vertical* (systèmes Landry et Beyroux, Britannia).

B. *Moteurs à deux cylindres.* — 1° *Inclinés* (système Daimler, appliqué par Panhard et Levassor, et système Tenting); — 2° *verticaux* (système Phénix, appliqué par Panhard et Levassor, et système Audibert); — 3° *cylindres horizontaux parallèles* (systèmes Peugeot, Dilligon, A. Bollée et Dietrich, Roger, Delahaye, Pygmée, Th. Cambier, Pennington, etc.); — 4° *cylindres horizontaux opposés* (Gautier-Wehrlé).

C. *Moteurs à trois cylindres.* — 1° *Horizontal* (Th. Cambier); — 2° *inclinés* (Lepape).

D. *Moteurs à quatre cylindres.* — 1° *Verticaux* (Phénix appliqué par Panhard et Levassor, P. Gautier); — 2° *horizontaux* (Gautier-Wehrlé, Th. Cambier); — 3° *inclinés* (Mors, Tenting).

E. *Moteurs rotatifs* (Auriol, Dodement, Sanderson, etc.).

Les carburateurs sont de deux types : 1° à distillation (types Benz et Cambier); 2° à pulvérisation (types Panhard et Levassor et Mors). Ces derniers comportent un flotteur qui règle le niveau du liquide et assure la régularité de l'évaporation; la marche en avant du cylindre produit l'aspiration d'une petite quantité d'essence qu'un ajutage très fin projette sur une surface conique où elle se divise en gouttelettes, tandis qu'une certaine quantité d'air, dont on règle à volonté l'accès, est aspirée et vient se mélanger à la vapeur de pétrole. Les carburateurs à pulvérisation paraissent préférables parce qu'ils assurent l'homogénéité du mélange carburé.

L'allumage se fait par l'étincelle électrique ou en por-

tant au rouge un tube de platine. Le premier s'obtient au moyen d'accumulateurs et d'une bobine à trembleur qui joue le rôle de transformateur. On produit entre le fond du cylindre et une pièce isolée, la bougie, une étincelle de rupture qui laisse pénétrer dans la chambre d'explosion le second conducteur. Ce système est employé par Mors, Diligeon, Audibert et a été appliqué aux motocycles par de Dion et Bouton. Il exclut à peu près le risque d'incendie, et assure bien l'inflammation même avec une mauvaise compression ; mais il impose le poids supplémentaire des accumulateurs (auxquels Mors substitue, sauf pour la mise en marche, une dynamo actionnée par l'arbre moteur). — L'allumage par incandescence porte au rouge vif, au moyen de brûleurs, un tube de platine dont l'extrémité ouverte communique avec la culasse du cylindre. Ce procédé, adopté par Panhard et Levassor, Peugeot, etc., est automatique et n'exige pas de préparatifs particuliers, mais les brûleurs échauffent la voiture, les tubes de platine peuvent se fondre, le moment de l'inflammation est moins précis, de sorte qu'il faut veiller à la complète étanchéité des soupapes.

Nous avons décrit précédemment les moteurs à pétrole (V. en premier lieu le § *Moteurs à gaz*) ; nous n'avons pas à revenir sur les systèmes appliqués aux automobiles, parmi lesquels le Daimler-Phénix possède à l'heure qu'il est une supériorité prouvée par les épreuves publiques. La première fut organisée par Pierre Giffard avec le concours du *Petit Journal* en juil. 1894 sur le parcours de Paris-Rouen (126 kil.), sans tenir compte des vitesses supérieures à 12^{km} 5 à l'heure ; 102 véhicules furent inscrits dont 38 à moteurs à pétrole, 29 à vapeur, 5 électriques, 5 à air comprimé, etc. ; 25 concoururent. Panhard et Levassor et Peugeot se classèrent en tête. La supériorité du pétrole fut confirmée dans les épreuves suivantes qui furent organisées par Giffard et par l'Automobile-Club de France. La course Paris-Bordeaux-Paris (1.190 kil.), en sept. 1895, mit au premier plan la voiture Panhard et Levassor dirigée par Levassor ; derrière se classèrent les voitures Peugeot et Roger ; il était parti 22 véhicules dont 15 à pétrole, 6 à vapeur, 1 électrique ; il n'arriva qu'une voiture à vapeur (Bollée) construite en 1880, derrière huit voitures à pétrole. En sept. 1896, la course Paris-Marseille-Paris (1.728 kil.) confirma les résultats, classant dans cet ordre les voitures à pétrole de Panhard et Levassor, Peugeot, Delahaye. La course Paris-Amsterdam-Paris (juil. 1898), où la vitesse moyenne des premiers a dépassé 40 kil. à l'heure (44^{km} 7 pour le gagnant), n'a pas modifié ce classement. D'autre part, les voitures Bollée, également à moteurs à pétrole, ont atteint en marche en palier la vitesse de 60 kil. à l'heure et fait 100 kil. en 1^h 53^m (V. *Motocycle*). Ces épreuves peuvent être regardées comme décisives pour la qualité des moteurs. Le concours des poids lourds (véhicules de plus d'une tonne), organisé par l'Automobile-Club en août 1897, a démontré que même sur ce terrain le pétrole peut rivaliser avec la vapeur (omnibus Peugeot et camion Dietrich). Nous n'avons pas à entrer ici dans de plus longs détails sur cette application des moteurs à pétrole dont l'importance industrielle est devenue énorme puisqu'ils tendent à se substituer aux chevaux. Comparés aux autres, les moteurs à pétrole ont l'avantage de la légèreté : leur mécanisme est sans doute moins parfait que celui des moteurs à vapeur ; la machine est moins souple, mais il y a plus d'un siècle que l'on travaille au perfectionnement de la machine à vapeur, tandis que le moteur à pétrole n'a que quelques années d'existence. S. MOUTOU.

BIBL. : MOTEURS ÉOLIENS. — HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours de machines* ; Paris, 1889. — HALLENBERG, *les Nouvelles roues dites moulins à vent américains* ; Leipzig, 1886. — WOLF, *le Moulin à vent comme premier moteur* ; New York, 1886. — SMEATON, *De la construction et des effets des moulins à vent*, traduit par Girard.

MOTEURS HYDRAULIQUES. — HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours de machines* ; Paris, 1889. — BRENE, *Mécanique*

appliquée. — ARMENGAUD, *Traité des moteurs hydrauliques*. — VALLET, *Construction des turbines*, 1875. — LAFFINEUR, *Traité de la construction des roues hydrauliques*, 1867.

MOTEURS À VAPEUR. — HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours de machines* ; Paris, 1892. — ARMENGAUD, *Traité théorique et pratique des moteurs à vapeur* ; Paris, 1861. — BUCHETTI, *les Machines à vapeur actuelles* (1881) ; *les Machines à vapeur à l'Exposition de 1889*. — LEDIEU, *les Nouvelles Machines marines*. — HIRSCH et DEBIZE, *Leçons sur la machine à vapeur* ; Paris, 1885. — COLLAS, *Cours de machines*. — THURSTON, *Traité de la machine à vapeur* (Trad. Demoulin) ; Paris, 1893.

MOTEURS À GAZ ET À PÉTROLE. — BRITHELOT, *Thermochimie, données et lois numériques* ; 1897, vol. gr. in-8. — WITZ, *Traité théorique et pratique des moteurs à gaz et à pétrole* ; Paris, 1895. — P. VERMAND, *les Moteurs à gaz et à pétrole* ; 1892. — G. RICHARD, *les Nouveaux Moteurs à gaz et à pétrole* ; Paris, 1892. — CHAUVÉAU, *Traité théorique et pratique des moteurs à gaz, gaz de houille, gaz pauvres, air carburé* ; Paris, 1891. — HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours de machines* ; Paris, 1891. — W. ROBINSON, *Machines à gaz et à pétrole* ; New York, 1890. — SLABY, *Recherches calorimétriques relatives aux moteurs à gaz* ; Berlin, 1890. — F. CROZET, *Études sur les moteurs à pétrole équilibrés* ; Lyon, 1897. — LOCKERT, *Traité des véhicules automobiles sur routes (voitures à vapeur, 1896 ; voitures à pétrole, 1896 ; voitures électriques, 1897)*. — L. PÉRISSÉ, *Automobiles sur routes*, 1898.

MOTHAVREZY (Aboul-Fath Nasser ibn Abd-el-Saïd al), écrivain arabe, né à Kharezem en 1144, mort à Kharezem en 1213. C'est un encyclopédiste, successeur de Samakharî. Il fut d'abord hanéfite, puis motazalite. Il a laissé des poésies, un dictionnaire de lexicographie juridique (*Al mogreb filloghat*), des traités de grammaire et de logique.

BIBL. : MIRZA-KAZEM-BEY, *Biogr. des savants arabes de l'Asie orientale et centrale*. — POCKLKE, *Specimen historia Arabum*.

MOTHE-ACHARD (La). Chef-l. de cant. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne ; 945 hab. Stat. du ch. de fer de l'État.

MOTHE-AUX-AULNAIS (La). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Charny ; 73 hab.

MOTHE-CABANAC (La) (V. CABANAC).

MOTHE-MONTAVEL (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Velniez ; 989 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans.

MOTHE-SAINT-HÉRAYE (La). Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, sur la Sèvre-Niortaise ; 2.343 hab. Tanneries ; filature de laine et de coton ; fabriques de draps, peluches et toiles. La Mothe-Saint-Héraye passe pour devoir son nom et son origine à un monastère fondé, vers la fin du vi^e siècle, par saint Héraye, ancien ministre du roi Théodebert. La ville, qui avait un château dès le xi^e siècle, dépendait en 1380 du vicomté de Thouars. Louis XI érigea cette terre en baronnie. Le duc de Joyeuse y surprit et y massacra les protestants en 1587. La Mothe fut érigée en marquisat en 1633. Le château fut acheté par Joachim Murat en 1804 ; celui-ci le céda à Napoléon qui le donna en majorat au comte de Lobau. A la mort de ce dernier, la terre fit retour à l'État qui la vendit en 1840, et le château fut démoli ; il n'en reste aujourd'hui que quelques vestiges.

MOTHE (Cl.-G., sieur de La) (1647-1715) (V. GROS-TÊTE).

MOTHE (Jeanne de CARBONNET DE LA) (V. CARBONNET).

MOTHE-FÉNELON (La) (V. FÉNELON).

MOTHE-HOUDANCOURT (Philippe, comte de La), duc de Cardone, maréchal de France, né en 1603, mort le 24 mars 1657. Entré tout jeune au service du roi, il prit une part brillante aux guerres contre les protestants, de 1621 à 1629, concourut à l'attaque de Pignerol en 1630, fut blessé à Castelnaudary en 1632, se fit remarquer à la bataille d'Avein (1635), secourut Saint-Jean-de-Losne en 1636, passa plus tard en Piémont et par sa brillante conduite à Casal et à Turin (1640) gagna le titre de lieutenant général des armées du roi (1644). Envoyé ensuite en Catalogne, il eut de grands succès dans cette province, qui s'était donnée à la France et dont il devint bientôt vice-roi (25 juin 1642). Il en eut aussi en Aragon. Il

était maréchal de France depuis le 2 avr. 1642. Il fut en outre, peu après, créé duc de Cardone. Mais la perte de Lérida, qu'il ne put empêcher (1644), lui valut une éclatante disgrâce. Destitué de sa vice-royauté, arrêté, enfermé à Pierre-Encise, mis en jugement, il resta quatre ans en captivité. Absous enfin par le parlement de Grenoble (1648), il s'attacha pour quelque temps aux Frondeurs en haine de Mazarin. Il ne tarda pas à se réconcilier avec la cour et put retourner (15 nov. 1651) comme vice-roi en Catalogne. Mais il défendit sans succès Barcelone contre les Espagnols (1652) et perdit presque toute la province. Il se démit de la vice-royauté et rentra en France au mois de mai 1643.

A. D.

MOTHE-VILLEBERT (François de la) (V. ASPREMONT [Vicomte de]).

MOTHERN. Village de Basse-Alsace, cercle de Wissembourg; 1.340 hab. Stat. du chem. de fer de Strasbourg à Lauterbourg.

MOTHERWEL. Ville d'Ecosse, comté de Lanark; 18.720 hab. Station du ch. de fer de Lanark à Glasgow. Ateliers métallurgiques importants. Fonte; machines. Le nom de la ville est dû à une antique fontaine consacrée à la Vierge.

MOTHES (Oscar), architecte allemand, né à Leipzig le 27 déc. 1828, élève de Semper. Il fut officier d'artillerie (1849-50) et devint l'un des architectes les plus en vogue de l'Allemagne; on lui doit les églises de Lutschena, Krostowitz, Lemsel, Neukirchen, Carlsbad, Leipzig (l'église neuve), les châteaux de Grosszschocher, Schönfels, Liebau, Altenham, Schweinsburg, Gaudlitz, etc. Il a écrit : *Baukunst und Bauhandwerke und ihre Geschichte* (7^e éd., Leipzig, 1876); *Baulexikon* (3^e éd., Leipzig, 1872); *Gesch. der Baukunst Venedigs* (1859-60, 2 vol.); *Die Basilikenform der ersten Jahrh.* (2^e éd., 1869); *Archaeologisches Wörterbuch* (avec H.-A. Müller, 1872-77); *Technologisches Wörterbuch* (avec Rumpf, 1867-69).

MOTHI-BILLAH, quarante-deuxième khalife, de la dynastie abbaside, né à Bagdad en 911, mort en 974. Il était fils du khalife Maktadir-Billah, et il fut tiré de la prison où il était enfermé pour succéder à son cousin Mostakfi qui venait d'être renversé (946). Ce khalife ne jouit d'aucune autorité et dut se soumettre à toutes les volontés de l'*émir-al-oméra*, Moëzz-ed-Dauleh, le Bouide, qui ne lui laissa jamais la faculté de s'occuper des affaires de l'Etat et l'obligea à l'accompagner dans toutes les campagnes qu'il entreprit. En 966, Moëzz-ed-Dauleh mourut et eut pour successeur dans la charge d'*émir-al-oméra* son fils Izz-ed-Dauleh qui traita le khalife avec la même rigueur et ne lui laissa pas plus d'autorité. Mothi-Billah n'avait pas davantage la gestion de ses trésors et devait se contenter d'une pension modique que lui servirent d'abord Moëzz-ed-Dauleh, puis Izz-ed-Dauleh; de plus, il fut obligé de vendre à vil prix ses meubles et d'autres objets analogues pour fournir à Izz-ed-Dauleh une somme dont il avait besoin pour attaquer l'empire byzantin. Pour se procurer quelque argent, le khalife fut obligé de mettre à l'encan toutes les charges, publiques et religieuses, ainsi que celles de la magistrature. C'est sous son règne que l'hérésie fatimite enleva l'Egypte au khalifat abbaside; cette perte fut en partie compensée par ce fait que l'Arabie, qui était en révolte contre le khalife, se soumit d'elle-même. En 974, Mothi, lassé du rôle qu'il jouait et, de plus, complètement paralysé, abdiqua en faveur de son fils Thailillah, il mourut deux mois après.

E. BLOCHET.

BIBL. : WEIL, *Geschichte der Khalifen*. — ABOUL-FÉDA, *Annales Mostemici*. — IBN-AL-ATHIR, *Chronique parfaite*.

MOTHON (V. DANSE, t. XIII, p. 864).

MO-TI, empereur chinois (V. KIN).

MOTIER DE LA FAYETTE (V. LA FAYETTE).

MÔTIERS ou **MÔTIERS-TRAVERS**. Village de Suisse, dans le val de Travers, cant. de Neuchâtel; 1.060 hab. Position pittoresque à 740 m. d'alt. Distilleries d'absinthe. Dentelles; horlogerie. Ancien château (prison). Grottes. J.-J. Rousseau, banni d'Yverdon par le gouvernement de

Berne (1762), vint quelque temps à Môtiers et y écrivit ses *Lettres de la Montagne*.

MOTIF. I. Beaux-Arts. — Ce terme désigne, en musique, une phrase de mélodie : le principal « motif » d'un morceau, c'est la phrase de chant qui y domine. Par extension, on l'applique à d'autres arts, par exemple à la sculpture; dans un monument, certains sujets de décoration sont appelés des motifs.

II. Jurisprudence. — MOTIFS DE JUGEMENT (V. JUGEMENT).

MOTIHARI. Ville de l'Inde, prov. et à 116 kil. N. de Patna; 12.000 hab. Indigo. Le chemin de Katmandou, capitale du Népal, aboutit à Motihari, où passe le chem. de fer de Simaria à Bettiah.

MOTILONES. Indiens insoumis de race caraïbe vivant en Colombie, sur la frontière du Venezuela, entre les rios César et Zulia. On évalue leur nombre à plus de 3.000. La région est montagneuse, riche en bois précieux, vanille, renferme des mines de cuivre et d'argent.

MOTIN (Pierre), poète français du xvi^e siècle, né à Bourges. Ami de Regnier, il a composé de gracieuses poésies amoureuses et des épigrammes qui ne manquent pas d'esprit et surtout de grivoiserie. Ses œuvres n'ont pas été réunies. On les trouve dans le *Cabinet satyrique*, dans le *Recueil des plus belles pièces des poètes français* (1692); dans les *Délices de la poésie française* (1615), et avec les œuvres de Regnier (éd. 1733), de Malherbe, de Racan, de Maynard, etc.

MOTION. Dans les discussions parlementaires, le terme motion, à peu près synonyme de proposition, s'applique plus spécialement aux propositions soulevées au cours d'un débat et souvent improvisées. En particulier, on qualifie de *motions d'ordre* celles qui ont trait à la conduite du débat, et un usage général veut que, même en réunion publique, on puisse toujours avoir la parole pour une motion d'ordre, celle-ci primant la discussion du fond.

MOTIR (Ile). L'une des îles Moluques, à 20 kil. O. de Djilolo, entre Tidore et Makian; 12 kil. q. Volcan de 700 m. d'alt. (éruption en 1774). Coton.

MOTLEY (John-Lothrop), historien américain, né à Dorchester (Massachusetts) le 15 avr. 1814, mort à Dorchester le 29 mai 1877. Il étudia à l'université Harvard, à Gettingue où il se lia avec Bismarck, voyagea en Europe, fut un instant attaché à la légation de Saint-Petersbourg (1841). Il revint en Amérique où il publia de nombreux articles dans la *North American Review*; des romans, *Morthon's hope* (1839) et *Merry Mount* (1849); et de grands ouvrages historiques sur la Hollande : *History of the rise of the Dutch republic* (Londres, 1856, 3 vol.; nouv. éd., 1894); *Hist. of the United Netherlands from the death of William the Silent to the synod of Dort* (Londres, 1860-64, 4 vol., nouv. éd., 1879); *The life of John of Barneveld, with a view of the primary causes of the Thirty year's war* (1873, 2 vol.). Ces ouvrages sont d'une érudition solide, et rédigés au point de vue protestant. Il fut ambassadeur à Vienne de 1861 à févr. 1867 et à Londres de juin 1869 à 1871. Sa correspondance avec Curtis fut publiée en 1889. A.-M. B.

BIBL. : HOLMES, *Memoir of J. L. Motley*; nouv. éd., Londres, 1889.

MOTOCYCLE. Vélocepede mû par un moteur inanimé. On ne s'accorde pas sur le point de savoir s'il convient de réserver ce nom aux cycles susceptibles d'être mus à la fois par l'homme agissant sur les pédales et par le moteur mécanique ou de le donner aussi à ceux qui ont exclusivement un propulseur mécanique. Ce dernier est de beaucoup le plus puissant, même dans les motocycles ordinaires où l'effort musculaire humain n'intervient que pour la mise en marche et parfois à titre d'adjuvant, dans les montées, par exemple. Mais on a établi sur trois roues de véritables voitures qui ne peuvent guère être assimilées aux tricycles et quadricycles de la vélocipédie et par leur bâti se rapprochent plutôt des diminutifs des types de la

grande carrosserie. Ces *voiturettes* sont à l'heure actuelle classées parmi les motocycles lorsqu'elles pèsent moins de 200 kilogr. Si l'on en fait abstraction, les motocycles comportent presque toujours l'intervention de l'énergie humaine.

L'idée d'appliquer au vélocipède un moteur mécanique est assez ancienne. On a tour à tour essayé les moteurs électriques et les moteurs à pétrole. Le premier motocycle électrique aurait été celui de Davidson construit en 1842 à Edimbourg ; c'était un quadricycle à deux essieux moteurs, mû par huit électro-aimants actionnés par des piles. En avr. 1881, G. Trouvé adaptait à un tricycle deux petits moteurs électriques ; le poids de l'engin était de 160 kilogr. Il construisit des voiturettes à trois roues, dont une directrice et deux motrices actionnées par des piles ou des accumulateurs. Pingault poursuivit une série d'études en vue d'établir un vélocipède électrique destiné à l'entraînement des coureurs sur piste et sur route. Il construisit en 1893 une bicyclette actionnée à la fois par l'homme au moyen de pédales (développement 7 m.) et par deux moteurs électriques montés sur le même arbre de chaque côté de la roue d'arrière et commandant une poulie qui agit directement sur le pneumatique. Les moteurs sont alimentés par trois batteries d'accumulateurs placées dans le cadre. On obtint sur piste une vitesse moyenne de 50 kil. à l'heure, une vitesse maxima de 72. Le poids de la machine était de 75 kilogr. (bicyclette, 13 ; accumulateurs, 38 ; moteur, etc., 24) ; la force pouvait atteindre deux chevaux pendant une heure. Pingault établit ensuite un tandem d'entraînement expérimenté en août 1896 au vélodrome Buffalo et perfectionné ultérieurement avec le concours de Clovis Clerc. L'équipier d'avant dirige, celui d'arrière manie les poignées du manipulateur ; les quatre boîtes contenant les accumulateurs sont placées dans le cadre, entre les jambes des coureurs ; le moteur fixé sur le tube horizontal du bas fait tourner un pignon en cuir vert comprimé qui engrène avec une roue retardatrice, laquelle transmet par une chaîne le mouvement à une couronne dentée calée sur l'axe pédalier d'arrière ; une autre chaîne relie les deux axes pédaliers ; une troisième couronne dentée actionne une roue insérée à l'intérieur de la roue motrice et la faisant tourner. La force développée peut atteindre 4 chevaux et permet de dépasser sur piste la vitesse de 60 kil. à l'heure. Une triplète électrique imitée du tandem Clerc et Pingault a été mise en service par Darracq en 1897. D'autres l'ont été en 1898, sans que ces modèles sortent de la piste et puissent se risquer sur route, à cause de la difficulté de recharger les accumulateurs, et aussi de la fragilité de certains organes. Mentionnons encore en Amérique le tricycle électrique de Barrow comportant 24 accumulateurs et pesant 300 kilogr.

Les motocycles à pétrole ont eu une fortune plus éclatante. Il y faut distinguer trois catégories : les bicyclettes, les tricycles, les voiturettes-tricycles ; les quadricycles ne sont que des transformations, souvent temporaires, des tricycles.

La première bicyclette à pétrole paraît avoir été celle de Daimler (1885) ; le cycliste posait les pieds sur des palettes fixes ; le moteur à un cylindre actionnait la roue motrice par l'intermédiaire de deux poulies (reliées par courroie cylindrique) dont la seconde calée sur l'axe de la roue. — Plus récente, la bicyclette Millet était mieux étudiée ; c'était un cycle mixte, mû par le cycliste à l'aide de pédales, aussi bien que par son moteur ; elle comportait cinq cylindres moteurs montés sur l'essieu fixe et distribués suivant cinq rayons de la roue de manière à obtenir un moteur rotatif. Le poids total atteignait 60 kilogr. ; le cadre était celui des bicyclettes de dame avec une pile devant le pédalier et une bobine d'induction devant le guidon ; le carburateur en arrière du pédalier, au-dessous du garde-boue de la roue motrice. La vitesse aurait été aux essais de 53 kil. à l'heure en palier. — La bicyclette Hildebrand et Wolfmüller a été mise en service au début de

1895 ; elle supprime les pédales remplacées par des repose-pieds, mais est solidement agencée (fig. 4). La roue motrice R est pleine, diamètre 0,56, avec pneumatiques de 0,052. Le cadre comporte huit tubes d'acier assemblés en deux prismes quadrangulaires accolés à la base (AB, A'B') ; le premier groupe formant la partie avant oblique du cadre,

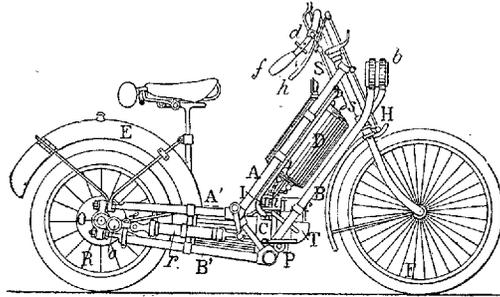


Fig. 1. — Bicyclette à pétrole Hildebrand et Wolfmüller.

le second la partie arrière horizontale. Des entretoises tubulaires joignent les huit tubes et en consolident l'assemblage. Le moteur à deux cylindres C se place à l'avant de la partie horizontale ; le réservoir d'essence de pétrole D, le long de la partie oblique ; elle s'écoule par la soupape s et le tuyau t. La soupape est mue par la tige S juxtaposée au guidon f et actionnée par la molette d. La prise d'air est en b et l'air est amené par le tube B à la soupape I ; il se charge d'essence ; les gaz brûlés sont rejetés par la soupape z que meut la tige e et sortent par un tuyau T. La bicyclette Wolfmüller prit part à la course Paris-Bordeaux et fit le trajet jusqu'à Tours (234 kil.) en 17 heures. Perfectionnée par Gans de l'abrice, qui y appliqua un allumeur imité du thermocautère Paquelin, ce qui permettait d'obtenir de très hautes températures, elle parcourut en 3^h 4^m 2^s les 100 kil. de la course des motocycles (juin 1897). Mais elle exigeait de son cavalier des prodiges d'équilibriste.

La bicyclette à pétrole qui a donné en 1898 les meilleurs résultats est celle de Girardot, adaptant sur un cadre analogue à celui du tandem un moteur de Dion et Bouton de 1 cheval 3/4. Les dispositifs, perfectionnés avec le concours de Rivierre, sont très ingénieux. Ils ont résolu la difficulté ou avaient échoué les précédents de conserver un pédalier et le concours éventuel du cycliste ; l'équilibre est comparable à celui de la bicyclette ordinaire. Les bicyclettes à pétrole commencent à circuler sur route. Le tandem Dutrieu et Accou est du même genre. Les ateliers de Levallois ont, à la fin de 1897, lancé une bicyclette à pétrole dont le moteur allant du pédalier à la direction tient lieu de tube (ce qui place le centre de gravité très bas), tandis que les tubes allant du pédalier à la selle et de la selle à la direction servent de réservoirs. Le moteur est à quatre temps, l'allumage électrique à l'aide d'un accumulateur très léger placé sous la selle, la carburation assurée par un système particulier. En pratique, les bicyclettes à pétrole se ramènent à deux modèles ; celles du type Wolfmüller ne sont guère entrées dans l'usage ; celles du type Girardot et Rivierre semblent seules fonctionner pratiquement sur piste et sur route. Elles sont entrées en concurrence sur piste avec les tandems électriques et semblent marcher plus vite et plus régulièrement.

Les tricycles à pétrole représentent l'immense majorité des motocycles. Bien que d'autres aient été essayés, il n'y a guère en service que le moteur de Dion et Bouton. Pour la carrosserie qui a une grande importance, plusieurs des maisons de vélocipèdes qui avaient l'habitude de construire les organes assez délicats du tricycle s'y sont adonnés, en particulier la plus considérable, Clément, dont nous décrivons ci-après le modèle.

Le tricycle à pétrole Clément (fig. 2 et 3) est un tricycle ordinaire avec pédales, actionné par un petit moteur à pétrole; ce dernier est suffisant pour monter en vitesse les plus fortes rampes; l'usage des pédales n'est obligatoire que pour démarrer. L'écartement des roues est de 0,90, le centre de gravité placé très bas, ce qui assure une stabilité extrême. Le poids est en pratique de 85 kilogr. pour moteur de 1 cheval 3/4, lequel permet la vitesse de 45 kil. à l'heure en palier. La fourche de la roue d'avant est à l'épreuve des chocs les plus violents; les roues sont à rayons tangents renforcés, à jantes en acier, munies de pneumatiques spéciaux de 0,50. Leur diamètre est de 0,70 dans les tricycles Clément. Les pédales entraînent la roue dentée de la chaîne au moyen de cliquets agissant sur une couronne à encoches intérieures servant de roue à rochets; elles ne peuvent agir que dans

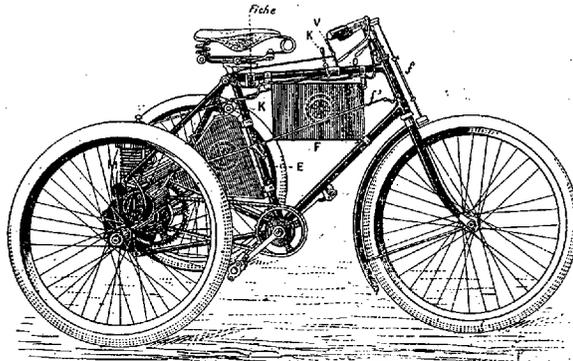


Fig. 2. — Tricycle à pétrole Clément (vu de côté). P, poignée; f, frein à cuiller (roue avant); f', frein à lame (tambour); KK, manette et robinet réglant la quantité de mélange explosif admis; K'K', manette et robinet réglant la proportion d'air dans le mélange; V, levier faisant varier l'avance à l'allumage; O, manette de compression; F, accumulateur; E, carburateur; M, cylindre du moteur; X, chambre d'explosion; C, carter enveloppe de l'arbre moteur; Y, graisseur; R, soupapes d'admission et d'échappement; S, cylindre où se détendent les gaz; I, bobine d'induction; B, boîte renfermant le trembleur et la came d'allumage.

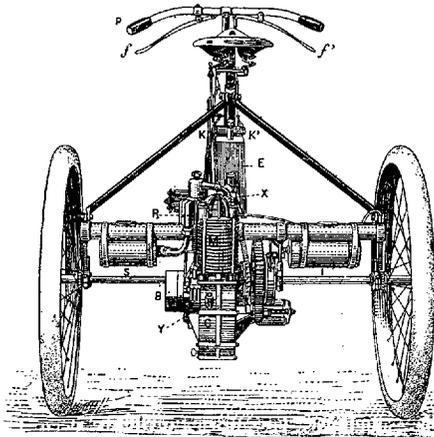


Fig. 3. — Tricycle à pétrole Clément (vu d'arrière). P, Poignée; f, frein à cuiller (roue avant); f', frein à lame (tambour); KK, manette et robinet réglant la quantité de mélange explosif admis; K'K', manette et robinet réglant la proportion d'air dans le mélange; V, levier faisant varier l'avance à l'allumage; O, manette de compression; F, accumulateur; E, carburateur; M, cylindre du moteur; X, chambre d'explosion; C, carter enveloppe de l'arbre moteur; Y, graisseur; R, soupapes d'admission et d'échappement; S, cylindre où se détendent les gaz; I, bobine d'induction; B, boîte renfermant le trembleur et la came d'allumage.

le mouvement en avant et, dès que le moteur tourne plus vite que les jambes, se débrayent automatiquement.

Le châssis formé de tubes rigides porte le carburateur servant en même temps de réservoir à essence (fig. 5); c'est une boîte métallique que l'on remplit par le bouchon B d'essence minérale à 0,680; il en contient 4 litres, permettant de parcourir 60 à 80 kil. On peut ajouter un réservoir supplémentaire cylindrique placé au-dessus du

premier et qui double la provision. L'air extérieur arrive par la cheminée C mobile, dont la partie supérieure doit être de 0,02 au-dessus de la tige du flotteur D qu'elle renferme et qui indique le niveau de l'essence dans le carburateur. La cheminée aboutit inférieurement à une plaque de laiton, sous laquelle l'air est forcé de passer et s'imprègne d'essence. La vis G sert à vider le carburateur. Le tuyau N amène une partie des gaz d'échappement dont le passage à travers l'essence en élève la température. Le mélange gazeux, air carburé, monte à la partie supérieure du carburateur, pénètre dans le double robinet KK' et sort par le tuyau A pour aller au cylindre du moteur. Le robinet K' sert à modifier la proportion d'air admis; le robinet K sert à modifier la quantité du mé-

lange admis, pour graduer la force. Ces deux robinets se manœuvrent au moyen de deux manettes K et K' placées sur le tube horizontal supérieur du cadre (fig. 6). Quand la manette droite K' est poussée vers le guidon, il n'entre que de l'air chargé d'essence de pétrole; vers l'arrière, que de l'air extérieur. On la règle en tâtonnant selon le résultat obtenu. Le robinet de gauche K est ouvert si la manette est en avant, fermé si elle est en arrière; on gradue l'admission du mélange selon les positions intermédiaires. Sur le côté gauche du tube est le robinet de compression O qui est fermé quand la manette est verticale. En avant du guidon, le levier V permet de varier l'avance à l'allumage; plus la manette est en avant, plus le moteur tourne vite.

Le moteur (pour le détail, V. fig. 7) est à quatre temps, c.-à-d. qu'à chaque demi-tour se succèdent quatre phases (admission, compression, explosion, échappement). La vitesse de rotation peut atteindre 4.500 tours; le graissage est donc très important, il se fait en versant dans le carter qui enveloppe l'arbre moteur 6 à 7 centil. d'huile minérale spéciale. Le cylindre (fig. 7) est un tube de fonte fermé à un bout où se meut un piston, lequel, par l'intermédiaire d'une bielle, donne le mouvement à l'arbre moteur coudé sur lequel sont calés deux volants. L'arbre et les volants tournent dans le carter où la tête de bielle trempe dans l'huile à chaque tour. L'huile se renouvelle automatiquement à l'aide d'un graisseur que l'on visse au-dessus du carter en G; elle se vide par un robinet de vidange placé au-dessous en Z. — L'axe moteur à la sortie du carter porte un pignon qui engrène avec une roue dentée calée sur l'axe des roues d'arrière; ce second axe porte le différentiel qui permet aux deux roues motrices de tourner à des vitesses différentes en courbe (virage); ce différentiel est enfermé dans une boîte à côté du tambour du frein à came. Sur l'axe des roues arrière se cale encore le pignon actionné par les pédales au moyen d'une roue et d'une chaîne. Les gaz passent par les soupapes d'admission et d'échappement. Le fonctionnement est le même que celui des moteurs à pétrole décrits ailleurs (V. MOREUR). Le refroidissement se produit par l'action de l'air sur les ailettes. Les soupapes d'admission et d'échappement (fig. 7 et fig. 2 et 3) sont dans une

boîte juxtaposée à la partie supérieure du cylindre. Au-dessus de chacune est une ouverture close par une vis-bouchon avec joint en cuivre et amiante. Un ressort à boudin maintient en place la soupape d'admission, celle d'échappement est commandée mécaniquement par une came calée sur un axe qui est mû par l'arbre moteur au moyen d'engrenages calculés de façon qu'il tourne moitié moins vite que lui. Afin de supprimer le bruit sec de l'échappement des gaz, on fait descendre ceux-ci dans un cylindre placé sous le tube qui porte le moteur; ils sortent par de petits trous percés à la partie inférieure.

Allumage (fig. 4 et 7). L'explosion du mélange gazeux est déterminée par des étincelles électriques que produit une bobine d'induction fixée sous le tube des roues arrière, à droite. Le courant est fourni par des accumulateurs pesant 4 kilog. et renfermés dans une boîte rectangulaire suspendue sous le tube horizontal supérieur du cadre. Ils suffisent pour 150 heures ou 3.000 kil.; leur voltage, après charge complète, est d'environ 5 volts; quand il est abaissé d'un quart (vers 3v,6), il faut les recharger. On peut aussi employer des piles sèches de 4 éléments fournissant 7.000 kil. Voici comment s'établit le circuit électrique: un fil parti du pôle positif des accumulateurs va se visser à une des bornes du guidon, passe à l'intérieur de celui-ci jusqu'à la poignée gauche P (fig. 4) qui sert de commutateur et revient aboutir à la borne du guidon voisine de la première, d'où il se rend à la bobine d'induction. Le fil négatif va directement du pôle négatif à la bobine. Une fiche ou cheville placée sous la selle, sur le tube horizontal du cadre, sert d'interrupteur du courant; en l'enlevant on coupe le circuit. Le trembleur de la bobine est fort ingénieux; il n'est pas actionné directement par la bobine (afin d'éviter les ratés), mais placé au bout du petit axe qui porte la came de la soupape d'échappement; une seconde came placée sur cet axe soulève le trembleur et établit le contact, toutes les deux révolutions de l'arbre moteur. Cette came se déplace à l'aide du levier V (fig. 6) signalé antérieurement. Un dernier fil partant de la bobine aboutit à l'intérieur de la chambre d'explosion par une bougie d'allumage vissée dans la paroi; le joint est fait par de l'amiante inséré dans un collier de cuivre embouti; le fil venant de la bobine se termine dans la chambre d'explosion par un fil de platine recourbé; un autre fil de platine communique avec la paroi métallique du moteur, à l'extrémité de la bougie; l'étincelle jaillit entre les pointes des deux fils qui doivent être écartées de 0,001.

Le maniement du tricycle à pétrole est très facile et

l'usage s'en est rapidement généralisé. Il peut à l'aide d'accessoires transporter deux et trois personnes. Le premier expédient est d'atteler à l'arrière, au moyen de deux colliers, une voiturette légère à deux places portée sur deux roues; les tricycle et voiturette Clément portant trois personnes soutiennent une allure de 20 kil. à l'heure en palier. Une autre solution est la transformation du tricycle en quadricycle-tandem. On démonte la roue avant que l'on remplace par un avant-train

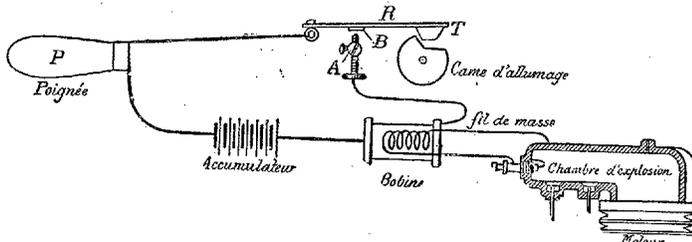


Fig. 4. — Allumage, dessin schématique. R, ressort; A, vis; B, touche de platine; T, touche du trembleur.

amovible à deux roues. L'arrêt s'obtient au moyen de deux freins: le frein à cuiller ordinaire des bicyclettes agissant sur la roue d'avant; le frein à lame, bien plus puissant, agissant sur un tambour calé sur l'axe des roues arrière. On peut également interrompre l'allumage à l'aide de la

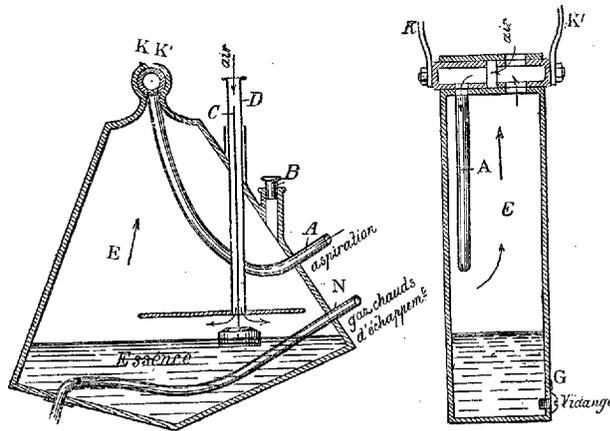


Fig. 5. — Carburateur du tricycle Clément, moteur de Dion. A, tube aspirant le mélange explosif vers le cylindre moteur; B, ouverture; C, cheminée d'entrée de l'air; D, flotteur; E, tube d'échappement des gaz; KK', robinets; G, robinet de vidange.

poignée gauche et fermer les robinets d'admission d'air carburé et de compression.

Voici le dispositif du quadricycle Clément: l'avant-train mobile se compose essentiellement d'un corps inférieur, auquel est relié un essieu oscillant sur lequel sont montées deux roues directrices du même diamètre que les roues motrices du tricycle, d'un avant-corps servant de repose-pieds, d'une tige de direction et d'un siège à ressorts. C'est l'équipier d'arrière qui dirige.

Le tricycle, plus communément appelé voiturette Léon Bollée, breveté le 4 déc. 1895,

ne comporte aucun moteur spécial; il se caractérise par l'agencement du châssis, de la transmission des leviers de

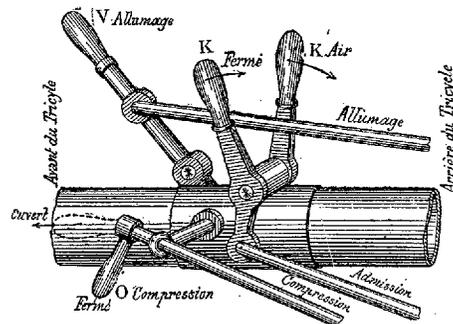


Fig. 6. — Disposition des manettes du tricycle Clément.

manœuvre et du frein. La voiturette Bollée (fig. 8) a une longueur de 2^m,30 sur 1^m,20 de large; elle comporte trois roues, une seule motrice à l'arrière, deux directrices à l'avant; cette disposition d'avant-train à deux pivots, inverse de celle du tricycle ordinaire, évite le différentiel. Elle remonte à

1873. Le châssis rectangulaire est formé de deux longerons tubulaires 1 et 2 reliés par deux traverses 3 et 5 et une entre-

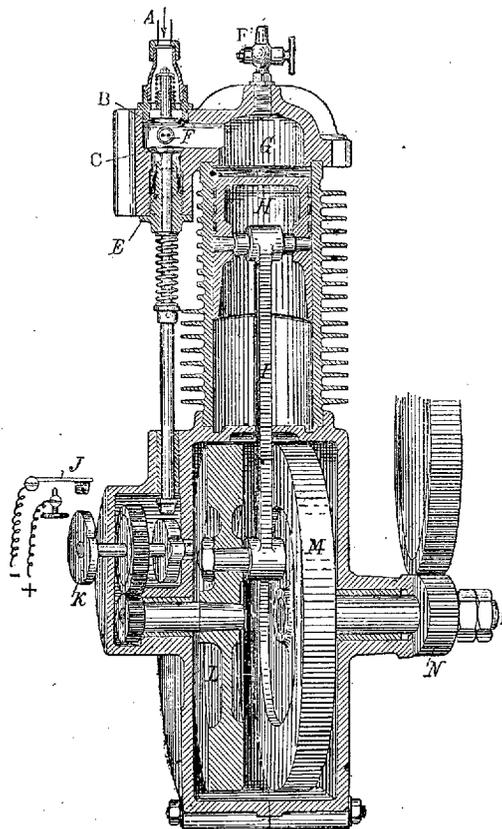


Fig. 7 — Moteur de Dion et Bouton. A, admission; B, soupape d'admission; C, soupape d'échappement; D, bougie; E, tuyau d'échappement; F, robinet de compression; C, chambre d'explosion; H, piston; I, bielle; J, ressort; K, came d'allumage; L, M, volants; N, pignon.

toise 4. La traverse 3 supporte deux douilles verticales DD' qui soutiennent les pivots des roues directrices RR'.

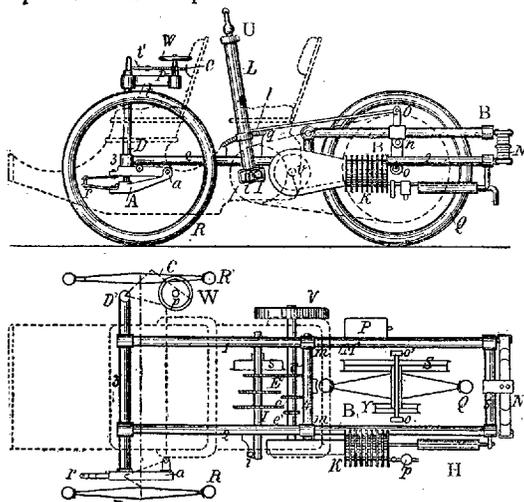


Fig. 8. — Voiturette-tricycle Léon Bollée.

douille D' s'attache un tube horizontal t', lequel soutient le volant à main W qui commande les pivots par l'intermé-

diaire du pignon p et de la crémaillère C. Les axes de chacune des roues directrices RR' sont portés par une chappe A, articulée en a et fixée au châssis; des ressorts r en relient les branches, ce qui assure une grande mobilité à l'avant-train, sans avoir recours au système d'essieu oscillant. La roue motrice d'arrière Q est insérée dans un rectangle (ouvert à l'avant) dont les branches BB' sont portées sur les longerons 1 et 2 aux extrémités de l'entretoise 4 et articulées en bb'; la traverse B formant l'arrière du rectangle repose par un double ressort transversal N sur l'extrémité du châssis (traverse 5). Une menotte articulée en n porte en O les extrémités de l'axe de la roue Q.

Le moteur est à pétrole. Le cylindre K, suspendu latéralement en dehors du châssis, est apparent, et ses organes peuvent être visités aisément. Le carburateur p est placé derrière, ainsi que la boîte H d'expansion et de sortie des gaz. En face du moteur, de l'autre côté du châssis, est le réservoir d'essence P. Du carter où tournent dans l'huile la bielle et la manivelle sort l'arbre v, qui porte au bout le volant V et sur lequel sont distribuées trois roues d'engrenage droites E, e, e', produisant par leur contact avec les roues et pignons calés sur l'arbre intermédiaire I les trois vitesses. Cet arbre intermédiaire peut glisser dans ses paliers sans déplacer la poulie s, grâce à un levier de manœuvre L qui est creux et donne passage à un axe intérieur portant un pignon inférieur i engrenant avec la crémaillère qui termine I. La poignée U permet de faire tourner ce pignon. La transmission a lieu par courroie de la poulie s à une poulie S calée sur l'axe de la roue Q. Une poulie de frein Y est calée symétriquement à la précédente. Comme l'extrémité O de la menotte no est reliée par une bielle au levier L, ce dernier agit sur l'axe de la roue motrice; en le poussant en avant, on éloigne cet axe et inversement. On peut donc, en agissant sur ce levier, tendre ou détendre la courroie, tendre la lame d'acier qui fait frein sur la poulie Y; en avançant davantage l'axe de la roue motrice, on fait frotter la jante sur un patin. D'autre part, on peut immobiliser le levier L sur la crémaillère circulaire. Quand on veut le faire agir sur les changements de vitesse, la courroie est toujours détendue. — La voiturette Bollée comporte en principe deux places disposées en tandem, l'équipier d'arrière dirigeant; pour accroître la vitesse et compenser le poids plus grand du moteur, les voiturettes de course n'ont plus qu'un siège. Un autre modèle a été mis en service où l'on peut placer à l'avant, soit un siège à une ou deux places, soit une caisse de livraison.

Les tricycles et voiturettes à pétrole se sont répandus à partir de 1896 et surtout dans les années 1897 et 1898. Ils prirent part à la course d'automobiles Paris-Marseille (sept. 1896), où ils figurèrent honorablement. On organisa ensuite des épreuves spéciales aux motocycles et de plus courte distance. Elles se sont beaucoup multipliées. Les plus importantes sont, suivant l'ordre du calendrier, le Critérium des motocycles (100 kil.), organisé par le *Vélo*, le Championnat des chauffeuses (deux tours de Longchamp, 7 kil.), organisé par l'*Echo de Paris*; la Coupe des motocycles (100 kil.), organisée par la *France automobile*. Les principaux gagnants, chauffeurs plus habiles ou plus heureux, ont été pour les tricycles : Bardin, Osmond, Viet, Marcellin, M^{me} Lemoine; pour les voiturettes, Léon Bollée, Jamin, Wilfrid. En 1897, où l'on ne disposait que de moteurs de un cheval et quart, le Critérium révéla une vitesse de 30 kil. à l'heure. Le Championnat des Chauffeuses, qui mit à la mode parmi les dames le nouveau mode de locomotion, eut ce résultat imprévu que la gagnante, M^{me} Lemoine, dépassa pour la première fois en course la vitesse de 40 kil. à l'heure, accomplissant en 5^m 2^s le tour de Longchamp. Elle arriva, d'ailleurs, ensuite première des 17 tricyclistes dans la course des motocycles, mais fut devancée par les voiturettes Bollée dont cette épreuve attesta l'écrasante supériorité au point de vue de la vitesse pure. En 1898, elles la confirmèrent

dans le Critérium, où Léon Bollée parcourut 100 kil. en 1^h 57^m. Cette vitesse fut dépassée peu après par une voiturette Bollée qui, sur les bords de la Loire, fit près de 60 kil. dans la première heure et accomplit les 100 kil. en 1^h 53^m environ. Dans le Critérium, le premier tri-cyclo monté par Bardin mit 2^h 24^m 52^s à parcourir les 100 kil. Les progrès ont été très considérables dans l'année 1898, par suite de la mise en service des tricycles de 1 cheval 3/4. Leur plus belle performance fut réalisée dans la course Paris-Amsterdam, où Marcellin accomplit 1.432^{km},5 en 39^h 36^m, soit une vitesse moyenne de 36^{km},3 à l'heure. En course, sur une distance moyenne (100 à 150 kil.), les voiturettes marchent à 50 kil. à l'heure; les tricycles dépassent 40. Sur de courts trajets, les résultats sont meilleurs. La vitesse maxima des tricycles paraît être celle obtenue par M^{me} Lemoine qui accomplit le tour de Longchamp en 4^m 2^s (sept. 1898), soit une vitesse de 54 kil. à l'heure. Sur de courtes distances, celle de 60 kil. aurait été dépassée par les voiturettes Bollée. Si ces dernières, grâce à leurs moteurs de 8 chevaux, ont conservé dans les courses plutôt que dans l'usage pratique, sur tous les autres véhicules, la supériorité de vitesse qu'elles avaient manifestée dans la première journée de la course Paris-Marseille, qui les révéla au public, il convient d'observer qu'elles constituent un type intermédiaire et n'ont ni la légèreté ni la souplesse du véritable motocyclo.

A.-M. B.

MOTREFF. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Carhaix; 4.157 hab.

MOTRICO. Ville maritime d'Espagne, prov. de Quipuzcoa, près de l'estuaire du rio Deva; 4.000 hab. Pêche. Bains de mer.

MOTRIL. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Grenade, à 2 kil. env. de la Méditerranée; 17.000 hab. Climat privilégié. Minoteries, sucreries et fabr. de tissus.

MOTT (Valentine), chirurgien américain, né à Glen-Cove (Long-Island) le 20 avr. 1785, mort à New York le 26 avr. 1865. Il étudia à Londres, puis fut, en 1810, démonstrateur d'anatomie au collège de Columbia, passa en 1814 comme chirurgien à l'hôpital de New York, et en 1826 devint professeur de chirurgie au Ruyter's College. Il fonda un institut orthopédique et créa l'Académie médico-chirurgicale de New York. Il a laissé la réputation d'un chirurgien hardi et habile. Il fit le premier, en 1818, la ligature du tronc brachio-céphalique, et imagina la résection partielle du maxillaire supérieur pour tumeurs du naso-pharynx. Ses travaux ont été publiés dans les périodiques américains; on lui doit en outre: *Travels in Europa and East* (New York, 1842, in-8). D^r L. Hn.

MOTTA (Raffaello), peintre italien, né à Reggio en 1550, mort à Rome en 1575. Il fut l'élève de Lelio Orsi et de Federico Zucchari, et se fit de bonne heure un grand renom dans son art. Décorateur habile, gracieux, original, il fut chargé de peindre, pour l'une des Loges, au Vatican, plusieurs sujets empruntés au Nouveau Testament; puis le cardinal Farnèse lui confia une partie des fresques qu'il voulait faire exécuter dans sa villa de Caprarola; mais l'artiste encourut la disgrâce de son protecteur, qui le congédia brusquement. Raffaello Motta mourut prématurément, d'une fièvre maligne, à l'âge de vingt-huit ans. G. C.

MOTTA (Emilio), homme de lettres de la Suisse italienne, né à Locarno le 24 oct. 1855. Rédacteur du *Bollettino storico della Svizzera italiana* et membre de plusieurs sociétés savantes, cet écrivain, doué d'une grande fécondité, a fait paraître de nombreux Mémoires qui ont été publiés dans divers journaux de Suisse et d'Italie. Ses écrits sont surtout relatifs à l'histoire, la littérature, la biographie, la bibliographie, etc., etc.

MOTTE (Agric.). Les mottes sont des amas de terre agglutinés par l'humidité et qui recouvrent la surface des champs qui ont été travaillés avec la charrue et avec la herse. Avant d'ensemencer, il faut briser ces mottes pour égaliser le terrain; on y procède à l'aide d'instruments

spéciaux appelés brise-mottes ou casse-mottes (V. ROULEAU).

MOTTE (La). Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron; 678 hab. Pépinière de reboisement. Culture importante de poiriers. Moulins. L'ancien château féodal a été converti en habitations.

MOTTE (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Bonnet; 397 hab.

MOTTE (La). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Loudéac; 2.861 hab. Stat. du ch. de fer de l'O.

MOTTE (La). Com. du dép. du Var, arr. et cant. de Draguignan; 710 hab. Stat. du ch. de fer de Lyon.

MOTTE-BEUVRON (La) ou **LAMOTTE-BEUVRON**. Ch.-l. de cant. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, sur la rive droite du Beuvron; 2.202 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Bibliothèque publique. Colonie agricole pénitentiaire. Distillerie, huilerie, briqueterie. Château ayant appartenu à Napoléon III qui en avait fait le centre d'une vaste exploitation pour la mise en valeur de la Sologne.

MOTTE-CHALANÇON (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arr. de Die; 872 hab. Vignobles; vins renommés de Malatras. Source minérale alcaline. Soie.

MOTTE-D'AIGUES (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis; 335 hab.

MOTTE-D'AVEILLANS (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de la Mure; 2.110 hab.

MOTTE-DE-GALAURE (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier; 514 hab.

MOTTE-EN-BAUGES (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. du Châtelard; 533 hab.

MOTTE-FANJAS (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Jean-en-Royans; 254 hab.

MOTTE-FEUILLY (La). Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de la Châtre; 145 hab. Eglise (mon. hist.) des xv^e et xvi^e siècles, renfermant le tombeau en marbre blanc de Charlotte d'Albret, femme de César Borgia, il en subsiste la statue, un médaillon et des allégories. Château des xiv^e et xv^e siècles, très bien conservé, où s'était retirée Charlotte d'Albret; c'est un petit édifice composé d'une tour d'entrée hexagonale, d'un corps de logis avec deux autres corps en retour dont l'un flanqué du donjon. A gauche sont des écuries; à droite une chapelle, avec ornements de la Renaissance. Une galerie ouverte supportée par des piliers conduit de la tour d'entrée à la grande tour.

MOTTE-FOUQUET (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Carrouges; 405 hab.

MOTTE-SAINT-JEAN (La) (*Mota Sancti Johannis*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Digoin, sur la Loire et près de l'Arroux; 4.479 hab. Moulins, tuileries, fours à chaux. Ancien prieuré qui dépendait du doyenné de Paray-le-Monial. Baronnie possédée successivement par les de Saligny (xv^e-xvi^e siècle), les de Coligny (xvii^e siècle), les de Mailly, les Hallée, les Durey de Sauroy et les de Cossé-Brissac (xviii^e siècle). Restes d'un superbe château bâti vers 1630 et démoli vers 1850. La Motte-Saint-Jean a été chef-lieu de canton sous la Révolution.

L.-x.

MOTTE-SAINT-MARTIN (La). Com. du dép. de l'Isère, cant. de La Mure, arr. de Grenoble; 772 hab. Etablissement thermal dit de *La Motte-les-Bains*, installé dans un vieux château du xiv^e siècle, reconstruit en 1844. Les eaux bromo-chlorurées sodiques sont excitantes, toniques et reconstituantes.

MOTTE-SERVOLEX (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry; 3.072 hab. Hospice. Mines de lignite. Moulins. Château moderne.

MOTTE-TERNANT (La). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Saulieu; 507 hab.

MOTTE-TILLY (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine; 441 hab.

MOTTE (Jean-Victor) (V. FALISSE).

MOTTE-ANGO (De La) (V. FLERS).

MOTTE-ROGIER (P. de La) (V. BLINIÈRE [Sieur de La]).

MOTTEREAU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou; 234 hab.

MOTTEUX. Nom vulgaire d'une espèce de Traquet, le *Saxicola ananthe* (V. TRAQUET).

MOTTEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Yerville; 549 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise des XII^e et XVII^e siècles, avec curieuse façade. Château du XVII^e siècle. A Bois-Guibert, motte énorme entourée de profonds fossés, seul vestige de l'ancien château féodal.

MOTTEVILLE (Françoise BERTAUT, dame de), née vers 1621 (?), morte le 29 déc. 1689. Fille de Pierre Bertaut, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, elle fut placée, dès l'âge de sept ans, auprès d'Anne d'Autriche, à laquelle était déjà attachée sa mère, d'origine espagnole. En 1634, elles furent éloignées par Richelieu et se retirèrent en Normandie où la jeune fille épousa, en 1639, M. de Motteville, premier président de la Chambre des comptes de Normandie, qui avait quatre-vingts ans et la laissa veuve en 1644. Elle revint en 1643, avec le titre de femme de chambre, auprès de la reine mère pour ne plus la quitter. Elle vécut dans son intimité jusqu'à la mort de la reine, à laquelle elle inspirait une confiance absolue et méritée. Après sa mort, elle se retira de la cour et s'occupa de rédiger des Mémoires pour bien faire connaître sa maîtresse. Ils furent d'abord publiés sans nom d'auteur : *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, depuis 1615 jusqu'en 1666* (Amsterdam, 1723, 5 vol. in-12). Les meilleures éditions sont celles de Michaud et Poujoulat et de Riaux (1855). Ces mémoires sont l'œuvre d'une personne sincère et honnête et tracent un tableau fidèle de la vie de la cour sous la régente.

MOTTEZ (Victor-Louis), peintre français, né à Lille le 13 févr. 1809. Elève d'Ingres et de Picot. Il débuta au Salon de 1835 avec deux portraits. De 1837 à 1843, il voyagea en Italie où il fit de nombreuses copies. De 1851 à 1856, il résida en Angleterre. Ce peintre rigoureusement classique est surtout connu par ses fresques : le porche de Saint-Germain l'Auxerrois peint sur fond d'or à la manière des primitifs italiens, la chapelle Saint-Martin à Saint-Sulpice, la chapelle Saint-François de Sales et la chapelle Sainte-Anne et Sainte-Marie à Saint-Séverin. On citera parmi ses envois aux Salons : *le Martyre de saint Etienne* (1838), à l'église Saint-Etienne à Lille; *Ulysse et les Sirenes* (1848); *Mélitus, un des accusateurs de Socrate* (1857), au musée de Lille; *Zeuxis* (1859), au duc d'Aumale; *le Christ au tombeau* (1863), à l'église Sainte-Catherine à Lille. Parmi ses nombreux portraits, le portrait de Guixot et celui de M^{lle} Judith (1853), celui de Pie IX (1863). M. Mottez a traduit de l'italien le *Traité de la peinture* de Cennino Cennini (1858). Etienne Baicon.

MOTTIER (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. deienne, cant. de la Côte-Saint-André; 753 hab.

MOTTLEY (John), littérateur anglais, né à Londres en 1692, mort en 1750. Employé dans l'administration de l'exercice (1708-20), il s'en fit renvoyer et gagna ensuite péniblement sa vie en écrivant. En 1720, il débutait au théâtre par une tragédie, dans le genre classique, *The imperial Captives*, qui produisit un effet glacial. Il donna en 1721 une autre tragédie non moins froide, *Antiochus*. Il renonça alors à ce genre pour cultiver avec succès la comédie. Citons parmi ses meilleures pièces : *Pénélope* (1728), en collaboration avec Thomas Cooke; *The Craftsman, or weekly Journalist* (1729); *The widow Tewitched* (1730). Mottley a aussi écrit : *The history of the life of Peter I, emperor of Russia* (Londres, 1739, 2 vol. in-8); *The history of the life and reign of the Empress Catharine* (Londres, 1744, 2 vol. in-8) et une excellente *Compleat list of all the english dramatic poets and of all the Plays ever printed in the english Language*, publié avec le *Swanderberg* de Whincop (1747).

MOTTOLA. Ville d'Italie, prov. de Lecce, sur le chem. de fer de Bari à Tarente; 5.610 hab. Huile d'olives.

MOTU PROPRIO (Dr. can.). Termes d'une clause insérée à Rome, dans certains rescrits, notamment dans ceux qui concernent les grâces et les matières bénéficiales. Elle signifie que le pape a pris de son propre mouvement la décision dont il s'agit, et qu'il n'y a été induit par aucun motif étranger à son discernement personnel. Cette clause, que les canonistes appelaient *la mère du repos*, avait pour objet d'assurer une sécurité complète à ceux qui l'avaient obtenue : *Sicut papaver gignat somnum et quietem, ita et hæc clausula habenti eam*. Elle les protégeait contre la plupart des moyens de restriction ou d'invalidation que le droit commun aurait permis de faire valoir contre eux. Rebuffe porte à trente-huit le nombre des privilèges qui en résultaient (*Tractatus Concordatorum*; Paris, 1580, in-4). En France, elle était rejetée par le clergé comme par les cours séculières, non seulement à cause des inconvénients spéciaux qu'elle présentait, mais surtout parce qu'elle supposait que le pape était en droit d'exercer dans le royaume une juridiction immédiate et ordinaire : ce qui était contraire aux maximes de l'Eglise gallicane. Les parlements la supprimaient même dans les rescrits de Rome accordés à la prière des évêques ou à la sollicitation du roi.

Une autre clause beaucoup plus péremptoirement favorable encore aux impétrants était la clause *Ex certa scientia*. Elle impliquait l'affirmation que la décision avait été prise en parfaite connaissance de cause, avec tous les renseignements propres à éclairer et avec une complète certitude. Or, dans les temps monarchiques, on estimait que c'est faire injure à l'intelligence du prince et commettre une sorte de sacrilège que de supposer qu'il s'est trompé, lorsqu'il possédait tous les renseignements nécessaires : *Instar sacrilegii est dubitare an dignus sit, quem princeps elegerit*; à plus forte raison, si le prince est le pape. Cette clause excluait toute preuve contraire, dispensait des défauts, supprimait le droit des tiers, annulait ou modifiait les qualités et les obligations intrinsèques des bénéficiaires. — Les clauses *plenitudine potestatis* et *Non obstantibus* produisaient des effets analogues; elles étaient pareillement rejetées par le clergé de France et par les cours séculières. Le développement fort progressif de la clause *Non obstantibus* présente un exemple caractéristique des procédés envahissants de la cour de Rome. Elle avait pour but de supprimer ce qui pouvait faire obstacle à l'entier accomplissement de la décision du pape. En sa forme définitive, elle se trouve ainsi rédigée : *Non obstantibus quibusvis apostolicis, necnon provincialibus universalibusque conciliis editis vel edendis, specialibus vel generalibus constitutionibus et ordinationibus*. Primitivement, elle ne contenait qu'une dérogation aux constitutions des papes; on y ajouta ensuite les constitutions générales ou particulières des conciles provinciaux et des conciles généraux; enfin, après les conciles passés, on y comprit les conciles futurs. E.-H. VOLLET.

MOTZ. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Ruffieux; 613 hab.

MOU (Art cul.). Nom vulgaire du poumon des animaux de boucherie. Le mou de veau seul est employé en cuisine. Après l'avoir coupé en carrés de grosseur moyenne, on le fait dégorger dans l'eau, puis blanchir à l'eau bouillante. Rafraîchi et égoutté, on le fait revenir dans une casserole avec du beurre, en ayant soin de le remuer avec une cuillère de bois pour qu'il ne s'attache pas; on ajoute de la farine, on mouille avec du bouillon, et on laisse cuire avec bouquet garni, champignons, sel, poivre et petits oignons. La cuisson terminée, on dégraisse la sauce et on la finit avec une liaison de jaunes d'œuf et un filet de vinaigre. On l'a parfois employé avec le foie pour faire du boudin. — Le mou entre aussi dans la préparation d'un sirop pectoral. Quant au mou des autres animaux, il sert principalement à la nourriture des chats.

MOU, roi chinois (V. TELICOU).

MOUACOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.-E.) de Lunéville; 195 hab.

MOUAIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Derval; 584 hab.

MOUANG-FANG. Principauté du Haut-Laos siamois, dont la capitale est à 112 kil. N. de Xieng-Mai (Zimmé). Caverne sacrée des bouddhistes (Tamp-tap-taon).

MOUANG-LATHAI. Principauté du Haut-Laos, comprise entre le Mékong et la haute vallée du Nam-ou, sur la frontière franco-chinoise.

MOUANG-LEM. Principauté montagneuse du Laos, sur le Lem, aff. dr. du Mékong, dépendant nominalement de la Chine et peuplée de Lova sauvages. La capitale est à 315 kil. E. de Mandalé.

MOUANG-LONG. Ville du Laos, ch.-l. d'une province de la principauté de Xien-hong (V. ce mot). Population chinoise.

MOUANG-NAN. Principauté du Laos, au S.-O. de Louang-Prabang; elle occupe le bassin supérieur du Ménam et dépend par conséquent du Siam.

MOUANG-PRAO. Ville du Laos siamois, près de la frontière anglaise, à 65 kil. S.-O. de Xieng-hai. Là se joignent les routes de Xien-tong à Mouang-nan, Xieng-mai, Xieng-hai.

MOUANG-SAI (V. KEDAH).

MOUANG-SIN. Localité du Laos, r. g. du Mékong, non loin de Xieng-kheng, dans un site marécageux; elle avait été occupée par les Anglais qui réclamaient ces territoires; ils durent l'évacuer en vertu de la convention de 1896.

MOUANG-YONG. Ville du Laos, ch.-l. d'une prov. de la principauté de Xien-tong, à 83 kil. E. de cette ville. Ruines de pagodes et de palais édifiés à l'époque où Mouang-yong était capitale d'un royaume. Au S. est le temple bouddhiste de La-tchom-yong (pèlerinage).

MOUANGA, roi noir de l'Ouganda (Afrique orientale). Il a succédé en oct. 1884 à son père Mtésé. Il se montra d'abord fort mal disposé pour les missionnaires chrétiens, voyant en eux les précurseurs d'une invasion européenne. En oct. 1885, il fit massacrer l'évêque anglican Hannington qui, malgré les conseils de ses confrères, avait voulu pénétrer dans l'Ouganda par la route de l'Est (d'où devait venir, d'après une légende, un ennemi qui ferait la conquête du royaume), et qui persista à ne pas reprendre la route de la côte en dépit des ordres du roi. Tout rapport fut interdit aux missionnaires avec les chrétiens indigènes. Enfin, en mai 1886, ceux-ci furent massacrés en grand nombre. Mouanga ne permit cependant que quelques mois plus tard aux missionnaires anglais de quitter l'Ouganda. Également odieux aux chrétiens et aux musulmans, qu'il voulut exterminer les uns et les autres, il fut chassé en sept. 1888 par une révolution; il se réfugia à la mission catholique de l'île de Sese. Il fut remplacé par ses frères, Kiwewa, puis Kalema. Les musulmans qui régnaient sous leur nom ayant expulsé les chrétiens, ceux-ci s'allièrent à Mouanga, qu'ils replacèrent sur le trône (oct. 1889), et qui, sans se convertir au catholicisme, se montra disposé à le faire; sous l'influence des missionnaires, son caractère s'était transformé, et il écoutait leurs conseils avec docilité pour le bien de l'Ouganda. En 1889, M. Jackson, agent de la Compagnie britannique de l'Afrique orientale, lui envoya un pavillon. L'année suivante, il conclut avec le docteur Peters un traité par lequel il se plaçait sous le protectorat de l'Allemagne. M. Jackson, arrivant peu après, protesta contre ce traité, dont l'Allemagne a renoncé à se prévaloir. L'Ouganda ayant été placé dans la sphère d'influence britannique, par le traité du 1^{er} juil. 1890, le capitaine Lugard s'y rendit et obtint de Mouanga, le 24 déc., malgré la répugnance du roi pour la domination anglaise, la conclusion d'un traité avec la compagnie. L'opposition manifestée par les indigènes catholiques contre ce traité et la préférence marquée aux protestants par Lugard amenèrent une guerre civile sanglante, dans laquelle les agents

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

de la compagnie se montrèrent d'une inexcusable brutalité contre les missionnaires français (janv. 1892). Le roi, qui s'était enfui avec les catholiques dans le Bouddou, fut rappelé par Lugard; le 30 mars, il signa à Mengo, sa résidence, un nouveau traité de protectorat. Il n'a plus été depuis lors qu'un instrument aux mains des agents de la compagnie, puis des représentants du gouvernement britannique (substitué à la compagnie le 19 juin 1894). L. DEL.

MOUANS-SARTOUX. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Cannes; 1.018 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

MOUARA-KOMPEH (*Moewara*). Ville de Sumatra, sur le Djambi, à 200 kil. N. de Palembang; port fluvial à 42 kil. de la mer. Marché important.

MOUATA-YAMVO. Pays de l'Afrique centrale, connu aussi sous le nom de Lounda. Le nom de Lounda a été appliqué tantôt à une ville, tantôt à un pays plus ou moins vaste. Dans son acception la plus large, il désigne tout le territoire compris entre 17° 20' et 28° longit. E., 4° 30' et 13° lat. S. Le Mouata-Yamvo en forme la partie occidentale; ce nom est, à proprement parler, le titre du chef d'un vaste empire déjà ancien qui étend son autorité plus ou moins effective sur le bassin supérieur des affluents du Congo, entre le Lomami et le Kouango. Il aurait été suzerain jadis de tous les chefs indigènes jusqu'au lac Bangouelo; on dit qu'en 1875 encore le Cazembe lui aurait envoyé un tribut. Le royaume a une organisation féodale; le Mouata-Yamvo a une cour qu'on dit somptueuse et un gouvernement organisé; il habite Moussoumba entre les rivières Kalandji et Loiza; cette résidence change de place à la mort de chaque souverain. On attribue à ce royaume certaines institutions particulièrement bizarres; une princesse nommée la Loukochecha, célibataire, serait en quelque sorte associée à la souveraineté de Mouata-Yamvo, qui ne pourrait rien décider sans son avis. — Les Lounda passent pour pacifiques. — Pays de savanes très fertile et qu'on dit salubre. Le Mouata-Yamvo est, depuis longtemps, en relations avec les Portugais de la côte. Livingstone et Cameron ont parcouru la partie méridionale du pays; en 1875, le D^r Pogge atteignit la résidence du Mouata-Yamvo; le premier, il publia des renseignements sérieux sur cette région et son organisation politique; le D^r Büchner l'explora en 1879-80. En 1880, Pogge traversa ce pays avec Wissmann, qu'il quitta à Nyangoné et qui continua sa route jusqu'à Zanzibar; Pogge revint à Mukenge, où il résida plus d'un an et fonda une station. Le D^r Büttner y vint à son tour en 1885. De 1884 à 1887, le major H. de Carvalho a exploré une grande partie du pays; le Mouata-Yamvo reconnut le protectorat portugais. Les frontières de l'Etat du Congo et des possessions portugaises n'ayant pas été fixées en 1885 avec une précision qui prévint tout malentendu, les autorités de l'Etat se crurent le droit de profiter du départ de Carvalho pour tenter de s'introduire dans ce pays; de 1888 à 1890, MM. Van de Velde, Lienart, Dhanis y furent envoyés; un décret du 10 juin constitua un district de Koango oriental, compris entre le Koango et les districts du Kassai et du Loualaba, et englobant, par conséquent, le Mouata-Yamvo. Le gouvernement portugais réclama. Le traité du 25 mars 1891 a attribué à l'Etat du Congo plus de la moitié du Mouata-Yamvo: la frontière suit le cours de Koango jusqu'au 8° parallèle S., ce parallèle jusqu'au Kouilou, descend celui-ci jusqu'au 7° latit., soit ce parallèle jusqu'au Kassai, puis ce fleuve jusqu'au lac Dilolo et se confond au delà avec la ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze. Une partie de ce tracé (jusqu'au Kassai) a été précisée par un protocole du 26 juin 1893, qu'une déclaration du 24 mars 1894 a approuvée. — Le royaume est divisé par les compétitions des prétendants au trône du Mouata-Yamvo; tous les princes feudataires paraissent indépendants, de fait, de leur suzerain. L. DELAUAUD.

BIBL.: Joaquin-Rodrigues GRAZA, *Reise nach Muata-Yamvo in Inner Afrika*, dans *Mittheilungen* de Petermann,

1856. — D^r POGGE, *Im Reiche der Muata-Yamwo*; Berlin, 1880. — *Die Pogge-Wissmannsche Expedition*, dans *Mitth. der afrik. Gesellsch.*, 1883-84, III, IV. — D^r BÜCHNER, *Das Reich des Muatiamwo und seine Nachbarländer*, dans *Deutsche geographische Blätter*; Brême, 1883. — H. DE CARVALHO, *Expedição portuguesa na Muatiamwo*; Lisbonne, 1890, 4 vol. — D^r BÜTTNER, *Reisen im Kongolande*; Leipzig, 1890. — SWAN, *Letters and diary of Garenganze*; Londres, 1890.

MOUAVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans; 153 hab.

MOUAYYAD (El), cinquième sultan mamlok-bourdjite d'Égypte, né vers 1367, mort au Caire le 14 janv. 1421. Il fut acheté et affranchi par le sultan Barqouq et passa par les divers grades de la milice mamlok; il fut connu d'abord sous les noms de cheikh Mahmoudi. En 1400, Faradj le nomme gouverneur de Tripoli. Le premier il ose affronter l'armée de Timour Leng devant Alep; fait prisonnier il s'échappe, est fait gouverneur de Damas; il est tour à tour l'allié du régent Yachbak, de Faradj contre Djakam, dispute à l'émir Neurouz son gouvernement de Damas, chacun s'appuyant tour à tour sur le sultan Faradj, puis tous deux s'unissant contre lui. Finalement, ils s'entendent pour restaurer nominalelement le pouvoir temporel du khalife Mostain-Billah et tuer Faradj (1412); Mahmoudi devient atabek (régent) sous le nom du khalife qu'il mit en Égypte. Au bout de sept mois, il le met de côté et se fait proclamer sultan. Neurouz, qui avait gardé la Syrie, refuse de le reconnaître, mais est vaincu, pris dans Damas et mis à mort (1414). La rébellion du nouveau gouverneur de Damas, Kanbaï, est comprimée (1415). Mouayyad enlève Tarse au prince de Karamanie, Sis aux Arméniens; ses généraux battent les Turcomans du Mouton Blanc et rejettent au delà de l'Euphrate ceux du Mouton Noir et leur chef Kara-Yousouf (1418). Son fils, Saremi-Ibrahim, pénètre en Asie Mineure jusqu'à Konieh et prend Larenda, capitale des Karamaniens. Mouayyad protégeait les savants; il bâtit au Caire plusieurs mosquées. Son fils aîné mourut avant lui, le cadet Ahmed n'avait que dix-sept mois à sa mort; il fut proclamé sultan sous le nom de Modhaffer, mais détrôné au bout de huit mois par l'atabek Thatar.

MOUAZÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 585 hab.

MOUBARVAZ. Ville d'Arabie, prov. turque d'El Hasa, dans l'oasis et à 5 kil. d'El Hofof; 16.000 hab. Sources thermales.

MOUÇA (V. MOUSA).

MOUCASSEQUÈRE. Peuple vivant dans la partie méridionale de la colonie portugaise d'Angola, entre le Cubango et le Couando.

MOUCENNA (Bot.) (V. MOUSSENA).

MOUCH. Ville du vilayet de Biblis, à 65 kil. de Biblis, à 150 de Van, chef-lieu de sandjak, sur une colline, à 1.330 m. d'alt., à l'issue d'une gorge dominée par les monts Sassoun (2.570 m.); 27.000 hab. dont 14.000 musulmans, 9.000 Arméniens grégoriens, 2.840 Arméniens catholiques, 717 Arméniens protestants. Elle n'a que des maisons de bois et de pisé et est très malpropre. Ruines imposantes d'une citadelle arménienne; 6 medressés, 6 églises chrétiennes. La plaine est très cultivée (blé, orge, seigle, arbres fruitiers, vignobles; le vin est bon, mais se conserve mal; essais infructueux de culture du coton et de l'opium). Aux environs, marais où l'on chasse l'oiseau sauvage. A 12 kil. de Mouch, confluent du Kara-sou et du Mourad-sou (Euphrate oriental). Mouch est la limite de l'aire d'habitation des Arméniens et de celle des Kurdes; ceux-ci ont souvent provoqué des désordres dans la ville et dans son district, notamment en 1895; une enquête a été faite à ce sujet à Mouch par une commission internationale. Le sandjak a 123.000 hab. dont 66.000 musulmans, 51.000 Arméniens grégoriens, etc. C'est l'un des centres principaux de la propagande protestante en Arménie. L. DEL.

MOUCHA (Iles) ou MOUSSA. Groupe de trois îlots, dans le golfe d'Aden, à l'entrée de la baie de Tadjourah, par

11° 43' lat. N., 40° 52' long. E., à 29 kil. de l'extrémité septentrionale de la baie de Tadjourah. Rochers stériles. Le 19 avr. 1840, la Compagnie britannique des Indes les avait achetés au sultan de Tadjourah moyennant dix sacs de riz. Par l'accord anglo-français du 2-9 février 1888, le gouvernement britannique a reconnu la protection de la France sur les îles Moucha, en échange de la cession de Doungareta. L. DEL.

MOUCHAMPS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers; 3.188 hab.

MOUCHAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom; 566 hab.

MOUCHARABY (Archit.). Mot venu de l'arabe et désignant une sorte de balcon, placé en encorbellement et le plus souvent grillagé, disposé au-dessus de l'entrée des maisons. Au moyen âge, les moucharabys, conçus en vue de la défense, avaient leur plancher inférieur percé de *mâchicoulis* (V. ce mot). L'ornementation des consoles en pierre soutenant ces balcons et le travail, souvent d'un dessin compliqué, de la menuiserie ou de la ferronnerie des moucharabys constituent un élément fort intéressant de la décoration arabe. Ce nom fut parfois appliqué à des *hoursds* (V. ce mot). Ch. LUCAS.

MOUCHARD. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay; 840 hab. Stat. à l'intersection des lignes de Dole à Pontarlier et de Vesoul à Lyon; embranchement sur Salins.

MOUCHE. I. Entomologie. — Sous ce nom, Linné comprenait tous les Diptères, à l'exception des Tipulaires, des Tabaniens, des Asiles, des Bombyliens et des Empides. Maintenant, il est employé dans un sens plus restreint et il ne désigne plus que les Insectes de la famille des *Muscides*, ou même que ceux appartenant au genre *Musca*, dont la Mouche domestique est le type.

En prenant ce nom dans le sens le plus étendu, les *Mouches* forment la famille la plus considérable de l'ordre des Diptères, comprenant plus de 20.000 espèces, dont les mœurs sont des plus dissemblables: les unes, les Tachinines, sont entomophages; leurs larves vivent en parasites dans celles des Coléoptères et dans les Chenilles et arrêtent la multiplication excessive des Insectes nuisibles à l'agriculture. D'autres, les Muscines, les Calliphores, les Lucilies, les Glossines, sont parasites de l'homme et des animaux, rongant à l'état larvaire les viandes mortes, parfois les chairs vivantes, humant la sueur, la salive, etc. D'autres encore, les Sarcophages, ont pour rôle de détruire les matières animales et végétales en décomposition. D'autres enfin, les Anthomyies, les Chloropines, les Trypétines — une véritable légion — attaquent les plantes les plus diverses et causent trop souvent de véritables désastres. Ces mouches sont ovipares; certaines sont cependant vivipares. Au point de vue des mœurs, il est donc fort difficile de trouver des caractères communs qui permettent de limiter nettement cette famille. Les caractères tirés des différenciations que présente la structure externe sont également très variables. Cependant, d'une manière générale, les Muscides ont les antennes composées de trois articles, dont le dernier porte à sa base une soie, tantôt velue, tantôt nue; la trompe est inflexible; le thorax offre une suture transversale et les tarses présentent, entre leurs griffes simples, deux palettes (pelotes ou « pulvilli »).

Cette famille se divise en deux grandes coupes: les Muscides calyptérées, ayant les balanciers recouverts par des cuillerons, et les Muscides acalyptérées, ayant les balanciers non recouverts par des cuillerons. Dans les premiers, les principaux genres sont: *Echynomia* Const. Dum., *Lucilia* Rob. Desv., *Calliphora* Rob. Desv., *Musca* Linn., *Stomoxys* Geoff., *Anthomyia* Meig. Dans les seconds, ce sont: *Chlorops* Meig., *Trypeta* Linn., *Oscinis* Lat., *Phora* Lat. (V. ces mots).

C'est aux *Muscides* que se rapporte une affection particulière, connue sous le nom de *myasis*. Des larves se développent dans les plaies ou dans les orifices naturels, re-

montent jusque dans les sinus frontaux, descendent dans le pharynx et déterminent de tels désordres que la mort est souvent la terminaison du myasis. D.-J. Larrey, dans sa *Relation historique et chirurgicale de l'armée d'Orient en Égypte et en Syrie*, raconte que des vers paraissaient accélérer la suppuration des plaies, causaient des démangeaisons intolérables, et le forçaient à répéter des pansements jusqu'à trois ou quatre fois par jour. On cite le cas d'un chiffonnier qui, en état d'ivresse, s'était endormi non loin d'une fosse dans laquelle on jetait des animaux morts. Des mouches à viande vinrent pondre sur les paupières, dans les narines, dans le conduit auditif. A son réveil — il avait dormi trente-six heures — il est rongé par les larves et présente des abcès, d'où s'écoule une matière purulente. Trois assiettes sont remplies avec les larves qui sortent de la peau du crâne, des oreilles, et il succombe à une fièvre cérébrale. Un autre mendiant s'endort le long d'une route. Il avait l'habitude de placer les restes de viande de son repas entre sa chemise et sa peau. Les larves rongèrent d'abord la viande et attaquèrent ensuite la chair du malheureux. Il meurt mangé par les vers, malgré les soins qui lui sont donnés.

Les Mouches sont aussi des agents de propagation des bactéries des maladies charbonneuses. La mouche Tsé-Tsé, *Glossina morsitans*, est un obstacle à l'exploration de l'Afrique : elle tue, par sa piqûre, les chevaux, les ânes, les bœufs et les chiens.

Pris dans son sens le plus restreint, c.-à-d. réduit au genre *Musca*, le mot *Mouche* s'applique à un petit nombre d'espèces. Ces espèces diffèrent des Calliphores par le peu de saillie de l'épistome, par le troisième article des antennes moins allongé, par les nervures des ailes et aussi par la couleur où domine le cendré. Les larves diffèrent de celles des Calliphores par les stigmates postérieurs qui ne sont qu'un nombre de deux. La Mouche domestique (*Musca domestica*) est cendrée, avec la face noire à côtés jaunâtres; elle porte des soies antennales empennées de chaque côté jusqu'à la pointe. Le thorax est gris avec des lignes noires; l'abdomen, pâle en dessous et d'un jaune transparent sur les côtés, est marqué de noir; ses quatre anneaux ne portent pas de grandes soies sur leur face dorsale, et la face interne des jambes médianes manque de soies. Les œufs sont pondus en amas de 60 à 70 sur les excréments, le pain, les céréales, la viande, etc. Les larves vivent dans les amas de fumier. Les Mouches domestiques se trouvent sur tout le globe, depuis les pays froids jusqu'aux régions chaudes. Elles hument les substances fluides, telles que la sueur, la salive, la sanie des plaies. L'homme et les bestiaux sont ses victimes. Elles s'emparent dans les habitations de tout ce qui peut servir d'aliments et importunement par leur bourdonnement et leur contact, bien qu'elles ne piquent pas. A l'arrière-saison, les Mouches sont frappées d'une affection cryptogamique. On les rencontre fixées le long des murs, les pattes largement étendues. L'abdomen est gonflé et le tégument fait saillie entre les jointures des anneaux, sous forme de crêtes couvertes de moisissures : l'abdomen paraît ainsi cerclé de brun et de blanc. Si on l'ouvre, il est vide et moisi. La place occupée par ces Mouches est couverte de champignons pareils à ceux que renferment les cadavres. Ces cryptogames portent le nom d'*Empusa Muscæ* et peuvent servir à inoculer la maladie à des Mouches saines.

Pour détruire les Mouches et les écarter du corps des animaux domestiques, on frotte ces derniers avec des feuilles de noyer écrasées, de l'huile de cade ou de poisson, de l'huile concrète de baies de laurier. On emploie aussi, dans les maisons, des papiers tue-mouches, où un poison se trouve mêlé à une matière sucrée, ou encore des vases-pièges, d'où les Mouches ne peuvent sortir et où elles se noient dans une petite quantité d'eau.

Le nom de Mouche a été appliqué à des Insectes n'ayant aucun rapport même avec l'ordre des Diptères. On trouve, parmi les Coléoptères : la Cantharide ou la *Mouche d'Espagne*; parmi les Hyménoptères : l'*Isosoma orchidearum*

ou *Mouche des orchidées*, les Ichneumons ou *Mouches à trois soies*, *Mouches vibrantes*, les Tenthredes ou *Mouches à scies*, les Abeilles ou *Mouches à miel*; parmi les Névroptères : les Panorpes ou *Mouches-Scorpions*, les Phryganes ou *Mouches papilionacées*, les Hémérobes ou *Mouches aux yeux d'or*. Mouche luisante désigne indifféremment le Fulgore, le Lampyre ou le Taupin, etc. Paul TERTRIN.

II. Paléontologie. — Les Diptères de la famille des *Muscidae* sont assez rares à l'état fossile, et d'une détermination difficile. La *Musca lithophila* du jurassique de Solenhofen est très douteuse. Dans l'ambre tertiaire, on trouve beaucoup de Diptères et des larves présentant les caractères de ce groupe. Tel est *Diphtherites obovatus* du miocène d'Oeningen, qui est probablement un OÉstride; mais dans l'ambre on cite de véritables Mouches voisines des genres actuels (V. DIPTÈRES [Pal.]). E. TRT.

III. Pathologie. — MOUCHES VOLANTES (V. MYTODOPSIE).

IV. Pêche. — Les poissons avides d'insectes et dès lors chassant à la surface se prennent à la mouche artificielle; cette esche se fait avec de la plume, le corps étant en soie. On empile l'hameçon sur de la florence; la pêche à la mouche doit être pratiquée par beau temps, eau claire et vent faible avec monture faible, avec florence forte lorsque le temps est nuageux ou que l'eau est trouble. Les mouches naturelles, telles que la mouche à viande et la mouche dorée s'emploient aussi pour la pêche des poissons de surface, surtout au moment des chaleurs. E. SAUVAGE.

V. Coiffure (V. COSTUME).

VI. Mécanique. — Roue dentée fixée sur une bielle articulée à l'extrémité du balancier de certaines machines à vapeur, pour transformer le mouvement circulaire alternatif de ce balancier en un mouvement circulaire continu. La roue engrène avec une roue mobile autour de son axe, lequel est ordinairement celui du volant destiné à régulariser la marche de la machine. L. K.

VII. Marine. — Anciennement à toute division navale était attaché un bâtiment léger et rapide qui portait le nom de mouche; son rôle était d'éclairer la division, de répéter les signaux de l'amiral, de porter ses ordres de vive voix au besoin. Aussi la mouche se tenait-elle toujours sur les flancs de la division. Ce rôle est maintenant dévolu aux éclaireurs et croiseurs d'escadre (V. ce mot).

VIII. Ordres. — ORDRE DE LA MOUCHE À MIEL. — Créé en France par Louise-Bénédictine de Bourbon, duchesse du Maine, en 1703, pendant son séjour à Sceaux; elle le destina aux personnes des deux sexes composant sa cour; il ne reçut ni la sanction royale, ni l'approbation pontificale et disparut avec la duchesse. G. DE G.

BIBL. : ENTOMOLOGIE. — ROBINEAU-DESVOIDY, *Essais sur les Myodaires*. — MACQUART, *les Diptères (suite à Buffon)*. — BREHM, *les Insectes*, t. II. — MAURICE GIRARD, *Traité élémentaire d'Entomologie*, t. III.

MOUCHE (La). Riv. de France (V. MARNE [Haute-]), t. XXIII, p. 233).

MOUCHE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel; 255 hab.

MOUCHÉNA. Bourg situé sur la rive gauche du Zambèze, à 70 kil. N. de Tété, à 250 m. d'alt.; 15° 40' 27" lat. S.

MOUCHEROLLE (Zool.). Genre de Passereaux insectivores que l'on a séparé du groupe des Gobe-Mouches (V. ce mot), sous le nom de *Muscivora* Cuv. (1799) ou *Muscipeta* Cuv. (1817) et que l'on range actuellement dans la famille des *Tyrannidae*. Tous sont propres à l'Amérique intertropicale (V. TYRAN). E. TRT.

MOUCHERON (Frédéric de), peintre hollandais, né à Emden vers 1633, mort à Amsterdam en 1686. Il passa quelque temps à Paris, puis alla s'établir à Amsterdam (1659) sans pousser son voyage jusque dans cette Italie que ses paysages, imités de son maître Asselyn, semblent reproduire. Il traite avec finesse et arrange élégamment ses paysages semés de tours en ruines, de palais italiens, ses parcs à terrasses ornés de colonnes et de statues, étoffés

de figures par van de Velde, Lingelbach et Begyn. On trouve ses œuvres aux musées du Louvre, de l'Ermitage, d'Amsterdam, La Haye, Lille, Brunswick, Dresde, Munich, Schwerin, Vienne.

Isaac Moucheron, peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1670, mort à Amsterdam le 20 juin 1744. Fils du précédent, il fut son élève, mais, plus heureux que lui, vécut quelque temps à Rome (1694-97) et dessina surtout les environs de Tivoli. Ses paysages, aussi élégamment agencés que ceux de Frédéric, leur sont supérieurs par la sincérité. Ses gravures sont très estimées. On trouve ses œuvres dans les musées d'Augsbourg, Brunswick, Cassel, Copenhague, Schwerin.

MOUCHÈS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou; 116 hab.

MOUCHET (Mont) (V. LOIRE [dép. de la Haute-], t. XXII, p. 446).

MOUCHET (Jean) (V. GUIDI DEI FRANCESI).

MOUCHET (François-Nicolas), peintre français, né à Gray en 1750, mort à Gray en 1814. Il était destiné par sa famille à la carrière du barreau, mais il lui préféra celle des beaux-arts, et il vint à Paris demander à Greuze des leçons de peinture. Lauréat de l'Académie royale (1776), il obtint de distingués succès dans le genre de la miniature, qu'il abandonna par la suite pour celui de la composition historique. Mouchet avait embrassé avec ardeur les idées de la Révolution française : il devint membre de la municipalité parisienne, puis juge de paix dans l'une des sections. On cite parmi ses meilleures toiles : *l'Origine de la Peinture et le Triomphe de la Peinture*, deux grandes allégories qui ne manquent pas d'allure, et parmi ses petits tableaux de chevalet : *le Larcin d'amour*, *l'Illusion*, *le Coucher*, fantaisies légères dans le goût du XVIII^e siècle. Il passa les dernières années de sa vie dans sa ville natale, où il fonda une école de dessin. G. C.

MOUCHETÉ (Blas.). Attribut de toutes pièces chargées de mouchetures d'hermine, — des poissons représentés avec taches sur le corps, bien que poissons et reptiles soient mieux dits : *marquetés*.

MOUCHETIS (Maçon.). Enduit de mortier, de chaux ou de plâtre jeté irrégulièrement sur un mur à l'aide d'un balai et formant ainsi une surface rugueuse.

MOUCHETTE. I. ARCHÉOLOGIE. — Petit ustensile à deux branches servant à moucher les chandelles. L'usage des mouchettes remonte à la fin du XV^e siècle, mais elles étaient peu répandues, l'habitude étant de moucher les chandelles avec les doigts. Leur forme était celle de petites tenailles ou de ciseaux retenus par une chaîne à la lanterne ou au chandelier dont elles dépendaient. A côté de très primitives, il en existe avec des décorations fort remarquables ; le musée du Louvre et celui de Cluny en possèdent plusieurs en cuivre ou en acier, avec le petit plateau sur lequel on les plaçait ordinairement. Depuis l'emploi des bougies et la découverte des mèches nattées, l'usage des mouchettes a disparu.

II. ARCHITECTURE. — Face inférieure du larmier d'une corniche refouillée près du bord afin de former un petit canal destiné à interrompre l'écoulement naturel de l'eau et à empêcher cette eau de descendre tout le long de l'entablement. Cette nature de mouchette est dite *mouchette pendante*, tandis que l'on appelle *mouchette saillante* le listel ou filet couronnant une moulure en forme de talon ou en forme de quart de rond. — En maçonnerie, on appelle mouchette le gravois resté sur le tamis après qu'on y a passé le plâtre, gravois que l'on emploie dans le pigeonnage et le hourdis, et, en menuiserie, on donne ce nom de mouchette à une sorte de rabot dont le fût et le fer sont affûtés de façon à produire différentes moulures, baguettes, talons, quarts de rond, profilées à la demande. Charles LUCAS.

MOUCHETURE (Blas.). Petite croix se terminant par trois pointes et représentant la petite pièce de fourrure

noire dont l'hermine est parsemée. *D'argent à la moucheture de sable*.

MOUCHEZ (Amédée-Ernest-Barthélemy), amiral et astronome français, né à Madrid de parents français le 24 août 1821, mort à Wissous (Seine-et-Oise) le 25 juin 1892. Entré en 1837 à l'École navale, aspirant en 1839, enseigne en 1843, lieutenant de vaisseau en 1848, capitaine de vaisseau en 1868, il reçut le 29 juil. 1878 les étoiles de contre-amiral. Il était depuis 1873 membre du Bureau des longitudes, depuis 1875 membre de l'Académie des sciences de Paris, et, le 26 juin 1878, il fut appelé à la succession de Le Verrier comme directeur de l'Observatoire de Paris. Il avait été appelé, au commencement de la guerre de 1870, au commandement de la division navale des côtes du N. de la France et il fut nommé, le 18 oct., commandant supérieur des forces de terre et de mer de la ville du Havre, qu'il préserva, par ses habiles dispositions, de toute attaque sérieuse. Ses premières observations astronomiques datent d'une campagne de quatre années faite, à sa sortie de l'école, dans l'extrême Orient. Mais c'est en 1857 qu'il préluda réellement à sa carrière scientifique par un remarquable levé hydrographique de la côte du Brésil effectué avec un seul navire et en moins de deux ans et demi sur une longueur d'un millier de lieues. Il procéda plus tard (1867) à la même opération sur la côte d'Algérie et, en 1874, il alla observer à l'île Saint-Paul le passage de Vénus sur le soleil (9. déc.). Placé dans des circonstances assez difficiles à la tête de l'Observatoire de Paris, il réalisa dans cet établissement d'importantes améliorations, qui ont exercé une heureuse influence sur le développement des études astronomiques : installation d'instruments nouveaux dans les jardins agrandis, création d'une école d'astronomie et d'un musée astronomique, publication d'un catalogue des observations d'étoiles postérieures à 1837. Mais son nom demeurera surtout attaché à la grande carte photographique du ciel, gigantesque entreprise internationale, dont il a non seulement conçu l'idée, mais aussi réglé, avec les frères *Henry* (V. ce nom), les moindres détails, et qui est poursuivie simultanément par dix-huit observatoires choisis dans toutes les parties du monde. L'amiral Mouchez a écrit : *Recherches sur la longitude de la côte orientale de l'Amérique du Sud* (Paris, 1867, in-8) ; *Côtes du Brésil. Descriptions et instructions nautiques* (Paris, 1869-76, in-8) ; *Rio de la Plata. Description et instruction nautique* (Paris, 1873, in-8) ; *la Photographie astronomique et la carte du ciel* (Paris, 1887, in-42). Il a en outre continué la publication des *Annales de l'Observatoire de Paris*, fondées par Le Verrier. L. S.

MOUCHEZIA (Mal.). Genre de Mollusques céphalopodes établi en 1878 par Vélain pour un animal de très grande taille, à corps allongé, assez étroit, pourvu de bras courts, sessiles, tronqués à leur extrémité ; les tentaculaires très longs, munis d'une massue de grande taille, portent quatre rangées de ventouses ; les deux rangées centrales composées de ventouses très grandes, les deux externes de très petites. Le type du genre, *M. Sancti Pauli*, mesurait 7^m, 13 de longueur de l'extrémité des bras tentaculaires à la pointe postérieure du corps. Ces Mollusques habitent l'océan Indien, aux îles Saint-Paul et Amsterdam.

MOUCHIE. Capitale de l'Ouabouma, région située sur la rive droite du Kassai, affluent gauche du Congo. La population de cette ville serait, d'après M. Grenfell, de 3.000 hab. environ.

MOUCHIKONGO. Tribu nègre du N. de la colonie portugaise d'Angola, bassin du Mpozo ; 17.000 âmes réparties sur 2.500 kil. q. autour de Ngouloungou.

MOUCHIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing ; 1.494 hab.

MOUCHINGA. Chaîne de montagnes au S. du Bangouélo, séparant le bassin du Zambèze de celui du Congo.

MOUCHIR. Ce mot arabe, qui a le sens de conseiller, désigne le plus haut rang de la hiérarchie militaire turque

équivalent à celui de maréchal. Il est d'habitude conféré au commandant de corps d'armée (*ordou*).

MOUCHOIR. Linge dont on se sert pour se moucher et s'essuyer. L'usage d'employer ainsi des pièces de toile qu'on porte sur soi existait dès l'antiquité. On raconte que Cyrus interdit aux Perses de se moucher en public; en Asie, il arrive encore que les plus hauts personnages se mouchent avec leurs doigts qu'ils essuient ensuite avec un mouchoir. Ceux-ci se font en toile de toute sorte, de fil, de coton, en mousseline, en dentelle, s'ornent de broderies ou dentelles précieuses. Chez les Grecs du temps d'Hippocrate, la mode était d'en porter deux, l'un à la main, l'autre à la ceinture, faits de tissus précieux et imprégnés de parfums. On était divisé sur le moyen d'essuyer la sueur en public, au théâtre, à la tribune, au temple. Généralement, c'était avec la robe ou les manches du vêtement de dessous. Les Romains conquirent pourtant à cet effet divers mouchoirs (*orarium*, *sudarium*), sans parler des foulards dont on se couvrait la gorge (*focale*) ou la tête (*solare*). L'usage des foulards ou fichus, habituellement en soie ou en coton, a toujours persisté. Celui des mouchoirs s'est répandu de plus en plus à l'époque moderne: en Italie, d'abord, sous le nom de *fazzoletto*. Au temps d'Henri III, on les parfumait à l'excès. Le luxe y fut porté à tel point, notamment dans les corbeilles de noces, qu'en certains lieux, par exemple à Dresde en 1595, on interdit les mouchoirs aux classes inférieures. En Orient, ce fut parfois un privilège des grands qui les portaient à la ceinture. C'est probablement cette idée qui fit naître la coutume de *jeter le mouchoir* à celles des femmes du harem que le seigneur choisissait. Leur usage est aujourd'hui universel dans l'Europe civilisée, et c'est la pièce de linge la plus nombreuse. On fait les mouchoirs en toile blanche (batiste, toile de Hollande), en toile rayée à carreaux, en fil et coton. Les mouchoirs à tabac, qui se répandirent avec l'habitude de priser, sont de couleurs sombre, en soie ou coton. Les *fichus* se font en indienne, en soie, en gaze, en blonde, en dentelle de toute couleur et de forme variée. On peut citer les mouchoirs à deux faces, en étoffe légère de soie façon serge dont chaque face est de couleur différente, données l'une par la trame, l'autre par la chaîne. Le luxe suprême est toujours le mouchoir de dentelle, plutôt pour la montre que pour l'usage. Une élégance douteuse est de placer un petit mouchoir blanc dans la poche de côté de la jaquette en laissant passer un petit bout. Les femmes et quelquefois les hommes parfument leur mouchoir; mais avec plus de discrétion qu'au xvi^e siècle.

MOUCHON (Pierre), érudit genevois, né à Genève en 1733, mort à Genève en 1797. Il fut pasteur à Bâle et à Genève, puis principal du collège. Ce fut lui qui rédigea la *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans l'Encyclopédie* (Paris et Amsterdam, 1780, 2 vol.), où il fait preuve d'un profond savoir et d'une méthode critique remarquable. On lui doit aussi plusieurs volumes de *Sermons*.

MOUCHON (Hippolyte), publiciste français, né à Lyon le 2 févr. 1835, mort à Genève le 8 mai 1890. Il fit des études théologiques à Genève et devint en 1839 pasteur à Saint-Etienne, puis à Saint-Hippolyte (Gard). Depuis 1868, il occupa ce poste à Lyon. Ses publications principales sont: *le Problème protestant et la solution* (Paris, 1864); *l'Electorat dans l'Eglise réformée de France* (Paris, 1870); *Qu'est-ce que le protestantisme?* (Paris, 1878); *la Nouvelle Loi militaire jugée par un patriote* (1886); *le Règne de Dieu*, études bibliques (Paris, 1886).

MOUCHOT (A.), physicien français, né à Semur (Côte-d'Or) en 1825. Professeur au lycée de Tours, il a réalisé un ingénieux dispositif pour l'utilisation de la chaleur solaire et il a fait à Tours, en 1860, des expériences très concluantes (V. CHALEUR, t. X, p. 245). Il a publié: *la Chaleur solaire et ses applications* (Paris, 1869, in-12); *la Réforme cartésienne et les mathématiques pures* (Paris, 1877, in-8).

MOUCHY-LE-CHÂTEL (*Moncy-en-Beauvaisis*). Com. du dép. de l'Oise, cant. de Noailles, arr. de Beauvais; 455 hab.). Stat. du ch. de fer du Nord. Mouchy, dont le nom ancien est Monchy, était le siège de l'une des plus anciennes et des plus considérables baronnies de Picardie et d'une des grandes châtellenies ressortissant au bailliage primitif de Senlis. Le premier fait authentique concernant Mouchy est le siège que la forteresse eut à soutenir contre Louis le Gros. Dreux de Mouchy, excommunié par le chapitre de Beauvais pour s'être emparé des biens à lui appartenant, brûla et ravagea tout le domaine de l'Eglise. La forteresse fut détruite. Mouchy fut ravagé une seconde fois en 1460. La seigneurie appartint à la famille de Trie jusqu'en 1430. A cette époque, elle fut confisquée par Charles VII qui en fit don à Jean de la Brosse, maréchal de France. Cette confiscation ne fut que temporaire, car, dès 1431, la terre de Mouchy appartenait à la branche de la maison de Trie qui fournit les seigneurs de Sérifontaine et de Rolleboise. A la fin du xv^e siècle, elle était la propriété de la famille de Maricourt. Prise par les ligueurs à deux reprises différentes, elle passa de la maison de Maricourt dans celle de Presteval, puis dans celle d'Aubry. Vendue à Anne, duc de Noailles, par Claude Aubry, baron de Mouchy, la baronnie n'a cessé depuis d'appartenir à la famille de Noailles. La baronnie, très étendue, comprenait plusieurs paroisses et possédait des vassaux de haute qualité: la maison de Condé, celle de Conty à Mouy, celle de Montmorency au Tillet, etc., etc. Les établissements ecclésiastiques comprenaient une collégiale, deux paroisses, un hôtel-Dieu et une maladrerie. La collégiale Notre-Dame devait être aussi ancienne que la châtellenie. Parmi les six chapelles qui avaient des revenus spéciaux, celles du Grand-Autel et Saint-Pierre furent réunies, en 1739, à la mense capitulaire. La principale cure était celle de Saint-Etienne; la deuxième, sous le titre de Saint-Jacques, fut réunie à la première en 1632.

Le château paraît avoir été bâti sous François 1^{er}, mais il a été l'objet de plusieurs reconstructions partielles et a été complètement restauré il y a quelques années. Il est flanqué de tourelles et domine la vallée du Thérain. On y voit encore une haute tour, reste d'anciennes fortifications, ayant près de 60 m. de circonférence. La bibliothèque est riche en précieux manuscrits. L'église Saint-Etienne est intéressante comme monument historique. Le chœur est du xi^e siècle, la nef du xii^e, le portail, le clocher et le dehors de la nef du xiii^e. Les chapelles latérales sont du xvi^e. Tombeaux des Noailles. C. ST-A.

MOUCHY (Antoine de) (1494-1574) (V. DEMOCHARES).

MOUCHY (Louis-Philippe), sculpteur français, né à Paris en 1734, mort en 1801. Il était neveu de Pigalle qui lui enseigna les règles de son art et l'envoya en Italie où il se perfectionna. La manière de cet artiste est celle de ses contemporains du règne de Louis XVI, formant une transition entre l'ancien style et celui qui triompha ensuite avec Chaudet et Canova. Il a sculpté dans ce goût une figure de *la Paix*, à la façade de l'hôtel des Monnaies et, à l'intérieur, une *Fortune* qui peut passer pour son chef-d'œuvre. On vantait, de son temps, l'*Harpocrate* qu'il fit pour le Luxembourg; la salle des séances de l'Institut renferme une statue de *Sully*, qui est de sa main. L'Académie le reçut en 1768; et son morceau de réception, conservé au Louvre, représente un *Jeune Berger*.

MOUCHY (de Noailles) (V. NOAILLES).

MOUCOUISSO. Tribu habitant le littoral de la colonie portugaise d'Angola, dans la province de Mossamédès, entre le rio Bero et le pays des Moucouandos.

MOUCOULLA. Bourg maritime de la colonie portugaise d'Angola, dans la province de Loanda. C'est le premier port de quelque importance qu'on rencontre au S. du Congo.

MOUDANIA. Ville de Turquie d'Asie (Anatolie), dans une magnifique baie de la mer de Marmara, à 34 kil. de Brousse auquel elle sert de port; environ 20.000 hab. — La ligne de chemin de fer de Moudania à Brousse a été si mal construite en 1870, qu'elle n'a jamais pu être

livrée à l'exploitation; on en a refait une autre en 1891-92 sur un tracé différent. Commerce d'olives, d'huiles, de cocons et de soie. La rade est très bien exposée aux vents du large. A quelque distance, ruines d'*Apamie*.

MOUDERRES. Titre des professeurs, généralement des medrésés arabes. Ils sont payés sur les revenus des fondations, et en Algérie aux frais de l'Etat.

MOUDEYRES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. du Monastier; 433 hab.

MOUDHOL. Ville de l'Inde anglaise, sur un affl. dr. du Krichna; 6.000 hab. Forteresse marathe et capitale d'une principauté de 938 kil. q., peuplée de 60.000 hab., dans une plaine bien irriguée. Le prince, qui s'intitule ghorpada, est de race marathe et prétend descendre de Siradjî.

MOUDIR. Fonctionnaire turc qui est préposé à un canton (nahîjé); il a sous ses ordres les chefs de villages (moukhtar), et est lui-même subordonné au kaimakan (kaim-makam), qui commande à un cercle (kasa). En Egypte, le moudir est un personnage plus important dans la hiérarchie administrative, un gouverneur de province (moudiriéh) investi de pouvoirs administratifs, policiers, financiers, chargé du recouvrement des impôts.

MOUDJEBEUR. Village d'Algérie, dép. d'Alger, à 43 kil. N. de Boghar. Bergerie nationale à laquelle fut adjointe une école en 1880 (V. Ecole, t. XV, p. 474).

MOUDON. Petite ville de Suisse, cant. de Vaud; 2.608 hab. C'est une des plus anciennes villes de l'Helvétie. Une partie est d'origine romaine; la ville basse a été construite par le duc de Zaehringen. On y voit une grande tour massive dont la construction est attribuée à Pépin le Bref.

MOUEN. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles; 341 hab. Eglise du XII^e siècle (mon. histor.).

MOUERI. Contrée située au S.-O. de Victoria-Nyanza et faisant actuellement partie de l'Afrique orientale allemande.

MOUETTE. Les Mouettes et les *Goélands* (V. ce mot), qui formaient le genre *Larus* de Linné, constituent maintenant, sous le nom de *Lariens* (*Larinæ*), la principale tribu de la famille des Laridés, qui comprend aussi les *Stercoraires* et les *Sternes* ou *Hirondelles de mer* (V. ces mots). Chez les *Lariens*, toutefois, le bec ne présente pas tout à fait la même conformation que chez les *Stercoraires* ou chez les *Sternes*. La mandibule supérieure, vers le milieu de laquelle viennent s'ouvrir les narines, est solide sur toute son étendue, et se termine par un crochet assez accusé, tandis que la mandibule inférieure présente un angle plus ou moins saillant au point de rencontre de ses branches. Les pattes, de hauteur moyenne et placées moins en arrière que chez la plupart des Canards, ont généralement quatre doigts, savoir trois doigts antérieurs réunis par des membranes et un pouce libre, inséré à une faible hauteur sur le tarse; mais parfois le doigt postérieur fait complètement défaut. Les ailes sont pointues et la queue, formée d'une douzaine de plumes, est presque toujours coupée carrément et rarement échancrée ou taillée en pointe. Enfin le plumage n'offre jamais, chez les oiseaux adultes, que des teintes unies et largement distribuées, du blanc pur sur les parties inférieures du corps, du gris cendré ou ardoisé, du brun foncé et du noir sur le manteau, souvent même la teinte blanche envahit le cou et la tête; mais, dans d'autres cas, celle-ci est coiffée d'une sorte de chaperon brun, gris ou noir. Enfin les grandes plumes alaires, qui sont d'un brun noirâtre ou d'un noir mat, sont marquées de taches blanches plus ou moins étendues et régulièrement distribuées.

Les *Lariens* sont répandus sur toute la surface du globe, mais ils sont particulièrement communs dans les régions septentrionales des deux hémisphères. Ils vivent pour la plupart sur les côtes ou dans leur voisinage immédiat, de telle sorte que leur présence annonce presque infaillible-

ment aux marins le voisinage de la terre ferme. Parfois cependant, surtout pendant l'hiver et à la suite des tempêtes, ces Palmipèdes remontent le cours des grands fleuves, tels que le Danube, le Rhin, le Rhône ou la Seine et se montrent assez loin dans l'intérieur des terres. Quelques Mouettes nichent même dans ces conditions, mais presque toujours c'est au bord de la mer, sous l'abri d'un rocher ou sous une excavation du sol garnie de quelques herbes marines que s'effectue la ponte, comprenant trois ou quatre œufs, dont le fond gris, brunâtre ou verdâtre est parsemé de nombreuses taches brunes ou grisâtres. Les petits naissent couverts d'un épais duvet et ont, pendant plusieurs semaines, besoin de la protection et des soins de leurs parents qui pourvoient à leur nourriture. Ils mettent deux ou trois ans à acquérir la livrée définitive, qui est la même pour les individus des deux sexes, la femelle ne se distinguant du mâle que par sa taille un peu plus faible.

Les Mouettes et les *Goélands* se nourrissent de Poissons, de Mollusques et de Crustacés qu'ils pêchent à marée basse ou qu'ils saisissent prestement à la surface des flots, et ils se jettent avec non moins d'avidité sur les corps en décomposition que la vague ramène sur le rivage, sur les débris de Poissons, sur les restes de Phoques ou de Cétacés qui sont abandonnés par les pêcheurs. Sur la grève, ces oiseaux tantôt marchent à petits pas pressés, tantôt se tiennent presque immobiles en troupes nombreuses, d'où un individu se détache de temps en temps pour prendre son vol ou se jeter à l'eau. Ils ne plongent pas volontiers, mais nagent avec autant de grâce que de légèreté. Leur vol n'est pas très rapide, mais assez soutenu et assez facile pour qu'ils puissent rester sur leurs ailes des heures entières, se jouant dans les airs à la manière de certains Oiseaux de proie.

En avertissant les marins du voisinage des côtes, en débarrassant les grèves de toutes sortes de matières qui entreraient en putréfaction, les *Lariens* rendent d'incontestables services; aussi doit-on blâmer énergiquement les persécutions dont ces jolis Oiseaux sont l'objet depuis quelques années surtout, depuis que la mode a fait rechercher leurs dépouilles par le commerce de la plumasserie. Les œufs et les jeunes de diverses espèces de cette tribu sont entièrement recherchés par les peuples du Nord qui les font entrer pour une assez large part dans leur alimentation.

On appelle communément *Goélands* les *Lariens* de taille moyenne ou de grande taille dont la tête est dépourvue de capuchon, à tous les âges et dans toutes les saisons, et *Mouettes* les *Lariens* de dimensions plus faibles dont les individus adultes, en livrée de noces, portent un capuchon de couleur plus ou moins vive, mais cette distinction ne repose sur aucun caractère scientifique, et l'on trouve toutes les transitions entre les deux catégories. D'un autre côté, il est impossible de justifier le maintien des vingt et quelques genres que le prince Ch.-L. Bonaparte avait établis dans la tribu des *Lariens*. De ces cinq genres cinq seulement, les genres *Pagophila*, *Rissa*, *Larus*, *Rhodostethia* et *Xema*, méritent d'être conservés.

Les *Pagophiles* (*Pagophila* Kaup.), dont on ne connaît qu'une seule espèce, la *Pagophile* blanche (*P. eburnea* Phipps), ont le bec court et robuste, les ailes très aiguës, la queue longue et égale, les tarses courts, scutellés en avant et réticulés en arrière, les doigts antérieurs réunis par des membranes échancrées et le pouce rattaché au doigt interne par une membrane dentelée. La *Pagophile* blanche, qui porte en été une livrée d'un blanc d'ivoire, lavée de rose sur les parties inférieures du corps, habite la Nouvelle-Zemble, l'île Jan-Mayen et d'autres terres arctiques, ainsi que la partie orientale de l'Amérique boréale. Ce n'est que d'une façon tout à fait accidentelle qu'elle se montre sur nos côtes.

Les *Mouettes* du genre *Rissa* sont aussi appelées *Mouettes* tridactyles, parce qu'elles ont le plus souvent le pouce complètement atrophié. Elles se distinguent en outre par leur bec fortement arqué en dessus, leurs pattes courtes

et leur queue légèrement fourchue. La Mouette tridactyle ordinaire (*Rissa tridactyla* L.) qui, au printemps, est d'un blanc de neige avec le manteau bleuâtre, habite les régions arctiques pendant la belle saison et descend en hiver jusqu'aux Canaries et aux Açores.

Le genre *Larus* ne comprend pas moins de quarante-trois espèces qui diffèrent les unes des autres par la taille, par la présence ou l'absence de capuchon, par les teintes de ce capuchon ou par certaines particularités de mœurs. De ces quarante-trois espèces, quelques-unes seulement fréquentent nos côtes de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. Ce sont le Goéland marin (*Larus marinus* L.) qui, à l'âge adulte, porte un manteau noir contrastant vigoureusement avec le blanc de neige de la tête et du reste du corps; le Goéland brun (*L. fuscus* L.) plus petit que le précédent, le Goéland argenté (*L. argentatus* Gm.), presque aussi gros que le Goéland marin, mais revêtu d'un manteau gris; le Goéland bourgmestre (*Larus glaucus* Fab.), le Goéland cendré (*L. canus* L.), le Goéland leucoptère (*L. leucopterus* Fab.) qui sont des formes réduites du Goéland argenté; le Goéland atricille (*L. atricilla* L.), au manteau d'un gris brun, au capuchon gris; le Goéland rieur ou Mouette rieuse (*L. ridibundus* L.), au capuchon brun, au manteau gris; la Mouette mélanocephale (*L. melanocephalus* Natt.) différant de l'espèce précédente par son capuchon noir, etc.

Les Rhodostéthies, dont on ne connaît qu'une seule espèce (*Rhodostethia rosea* Macgill.), ont les parties inférieures du corps lavées de rose, le manteau d'un gris perle, le cou entouré en partie par un anneau noir incomplet. Jadis très communes aux îles Féroë et même sur les côtes d'Angleterre, ces jolies Mouettes ne se trouvent plus aujourd'hui qu'au Groenland et sur les côtes de la presqu'île Melville.

Enfin le genre *Xema* ne comprend que deux espèces à queue fourchue, le *Xema furcatum* Néboux des côtes de Californie et des îles Galapagos, et le *Xema Salinei* J. S. de l'Alaska et du Groenland. E. OUSTALET.

BIBL. : Dr BRUCH, *Monogr. Uebersicht der Gattung Larus*, dans *Journ. f. Ornith.*, 1853, p. 96 et pl. 2 et 3. — Du même, *Revision des Gatt. Larus*, op. cit., 1855, p. 273 et pl. 4 et 5. — Dr E. COUES, *Monogr. of the American Laridae*, dans *Birds of the N. W.*; *Un. St. Geol. Surv. Miscell. Public.*, 1874, n° 3. — H. SAUNDERS, *On the Larinx or Gull.*, dans *Proceed. Zool. Soc. Lond.*, 1870.

MOUETTE (Germain), voyageur français, né à Bonnelles en 1652, mort à Bonnelles vers 1691. Pris par les pirates et vendu à Salé (oct. 1670), il ne fut racheté qu'en 1681 et a publié une *Relation* de sa captivité (Paris, 1685, in-12) et une *Hist. de Monley-Archy et de Monley-Ismael* (1683, in-12) renfermant des récits et des cartes utiles à consulter.

MOUETTES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André; 409 hab. Fabrication de peignes et d'instruments de musique en bois.

MOUFFETTE (Zool.). Genre de Mammifères carnivores créé par Cuvier (1800), sous le nom de *Mephitis* et appartenant à la famille des *Mustelidae* (V. MARTRE) et au groupe des *Melinae* (V. BLAIREAU) dont il se distingue par la dentition qui comprend seulement 34 dents

$$\left(I. \frac{3}{3}, C. \frac{4}{1}, Pm. \frac{3}{3}, M. \frac{1}{2} \times 2 \right).$$

Les Mouffettes, qui représentent en Amérique les Ratels de l'ancien continent, sont les plus élégants de tous les représentants de ce groupe en raison de leurs couleurs tranchées et de leur queue longue et formant panache comme celle des Ecureuils; mais ces qualités sont gâtées par leur férocité et l'odeur infecte qu'elles répandent et qui leur a valu leur nom. Cette odeur est sécrétée par des glandes anales que l'animal décharge à volonté et qui lui constitue la meilleure de toutes les défenses.

La MOUFFETTE COMMUNE (*Mephitis mephitica*) qui habite

l'Amérique du Nord, du Canada au Guatemala, est un animal de la taille d'un jeune chat, noir avec deux larges bandes blanches le long du dos et la queue de la même



Mouffette commune.

couleur. Elle se nourrit de rats, de reptiles et d'oiseaux dont elle dévaste les nids en grim pant sur les arbres. Quand elle est attaquée, elle tourne le dos et lance le liquide de ses glandes anales jusqu'à une distance de 3 à 4 m. On prétend que cette odeur est si tenace que le vêtement qui en a été souillé est absolument perdu: il faut des mois et des années pour s'en débarrasser. On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre dont *Conepatus* et *Spilogale* sont des démembrements modernes; toutes habitent l'Amérique, des Etats-Unis à la Terre de Feu. E. TROUSSERT.

MOUFFY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Courson; 209 hab.

MOUFLAINES. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrepagny; 247 hab.

MOUFLE. I. CHIMIE. — Récipient de terre réfractaire dont on fait usage pour soumettre les corps à l'action de la chaleur tout en empêchant qu'ils se trouvent directement en contact avec la flamme. Il affecte généralement la forme d'un demi-cylindre, fermé par la partie postérieure et dont l'avant, après l'introduction des pièces, est clos à son tour à l'aide d'un couvercle luté (V. COUPELLATION). Le moufle se place horizontalement, reposant sur la partie plate; il ne peut donc être employé pour la fusion des substances; dans ce cas, on a recours au creuset. Le moufle est fréquemment employé dans la céramique. E. MAGLIN.

II. MÉCANIQUE (V. PALAN).

MOUFLE D'ANGERVILLE, littérateur français du XVIII^e siècle. Avocat à Paris, il fut envoyé à la Bastille avec Rochon de Chabanne pour la publication des *Canevas de la Paris ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'hôtel du Roule* (Paris, 1750, in-8), qui était l'histoire d'une maison de filles, alors renommée. Il donna encore: *la Vie privée de Louis XV* (Londres, 1784, 4 vol. in-12), sans nom d'auteur et pour cause, car cette compilation, assez bien faite, renfermait des révélations qui furent désagréables à beaucoup de gens, notamment à certains fermiers généraux dont elle dévoilait la très humble origine; *le Journal historique de la Révolution opérée dans la constitution de la monarchie française par le chancelier de Maupeou* (Londres, 1774-76, 7 vol. in-12), en collaboration avec Pidansat de Mairobert; *Adresse aux princes français et aux émigrants* (Paris, 1792, in-8).

MOUFLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher.

MOUFLIÈRES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 137 hab.

MOUFLON (Zool.) (V. MOUTON).

MOUGAN. Steppe de la Caucasic russe, gouv. de Bakou, au S. du Kour; 4.500 kil. q. environ. Pays maré-

cageux et malsain depuis que les Mongols l'ont dépeuplé; vestiges des canaux de dessèchement et d'irrigation qui assureraient auparavant sa fertilité.

MOUGEOT (Léon-Paul-Gabriel), homme politique français, né à Montigny-le-Roi le 10 nov. 1857. Avocat, maire de Langres, il se présenta, sans succès, aux élections de 1889, contre M. du Breuil de Saint-Germain. Elu député par l'arr. de Langres, en 1893, réélu le 8 mai 1898, il fit partie de la majorité républicaine et monta souvent à la tribune pour y discuter des questions d'impôt. Le 6 avr. 1897, il interpella le garde des sceaux sur les mesures à prendre pour réprimer les abus de la procédure du secret dans l'instruction des affaires criminelles (affaire Martouret). Le 11 janv. 1898, il fut élu secrétaire de la Chambre des députés et, le 5 juil. 1898, il fut pourvu du sous-secrétariat des Postes et des Télégraphes dans le cabinet Brisson.

MOUGEOTTE DE VIGNES (Pierre), homme politique français, né à Vignes (Haute-Marne) le 7 janv. 1755, mort à Humberville (Haute-Marne) le 22 nov. 1816. Procureur du roi au bailliage et siège présidial de Chaumont-en-Bassigny en 1778, il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers dudit bailliage aux Etats généraux. Il prêta le serment du Jeu de Paume. Après la session, il devint président du tribunal de Chaumont en 1792, juge du dép. de la Haute-Marne en l'an IV, juge de paix en l'an VIII. Il représenta l'arr. de Chaumont à la Chambre des Cent-Jours.

MOUGIN (L'abbé Pierre-Antoine), astronome français, né à Charquemont (Doubs) le 22 nov. 1735, mort à La Grand-Combe-des-Bois (Doubs) le 22 août 1816. Avec un télescope et plusieurs autres instruments que lui avait fournis Lalande, il effectua à La Grand-Combe, dont il fut toute sa vie curé, un nombre considérable d'observations, d'une précision surprenante, qui furent insérées dans la *Connaissance des temps* (1775-1803), ainsi que dans le *Journal des savants*, et qui le firent nommer correspondant du Bureau des longitudes. A citer notamment ses *Tables de nonagésime* (1775) et sa grande *Table de précession* (1804).

BIBL. : LALANDE, *Bibl. astron.*, pp. 807 et 855.

MOUGIN (André-François-Xavier), homme politique français, né à Pont-à-Mousson le 14 juin 1837. Directeur de la verrerie de Pontrioux, il fut élu député de l'arr. de Mirecourt (Vosges) en 1889 et successivement réélu le 20 août 1893 et le 3 mai 1898. Républicain, il s'est surtout occupé des lois d'affaires et il a appuyé la politique protectionniste.

MOUGINS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Nîmes; 1.548 hab.

MOUGINS DE ROQUEFORT (Antoine-Boniface), homme politique français, né à Grasse (Alpes-Maritimes) le 21 avr. 1732, mort à Grasse le 22 sept. 1793. Curé de Grasse, élu, le 27 avr. 1789, député du clergé aux Etats généraux par la sénéchaussée de Draguignan, il fut un des premiers se réunir au tiers état, adhéra à la constitution civile du clergé et fut élu secrétaire de l'Assemblée le 9 avr. 1791.

Son frère, *Jean-Joseph*, né à Grasse le 1^{er} févr. 1742, mort à Grasse le 27 sept. 1822, était lieutenant général de police quand il fut élu, le 27 avr. 1789, député du tiers état aux Etats généraux par la sénéchaussée de Draguignan. Il prêta le serment du Jeu de Paume, devint secrétaire de l'Assemblée le 18 mars 1790, et, après la session, président du tribunal du district de Grasse. E. C.

MOUGON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles-sur-Belle; 1.390 hab.

MOUGUERRE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (N.-E.) de Bayonne; 1.250 hab.

MOUHERS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de la Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulcre; 617 hab.

MOUHET. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du-Sault; 1.314 hab.

MOUHOUS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin; 140 hab.

MOUHY (Charles de FIEUX, chevalier de), littérateur français, né à Metz le 9 mai 1704, mort à Paris le 29 févr. 1784. Laid, peu fortuné, il fit toutes sortes de métiers pour vivre, quelques-uns peu avouables. Voltaire lui servit une petite pension pendant quelques années, et Mouhy lui adressa une correspondance littéraire. Il dirigea quelque temps la *Gazette de France*. Il a écrit quantité de romans dont l'un excellent : *la Mouche ou les Aventures et espégleries facétieuses de Bigand* (Paris, 1736-38, 4 vol. in-12). Citons parmi les autres, qui sont devenus fort rares : *la Paysanne parvenue* (Paris, 1735, 7 vol. in-12); *Mémoires du marquis de Fieux* (1735-36, 4 vol. in-12); *Mémoires d'Anne-Marie de Moras, comtesse de Courbon* (La Haye, 1739, 4 vol. in-12); *Contes de cour* (1740, 8 vol. in-12); *le Papillon ou Lettres parisiennes* (Paris, 1746, 4 vol. in-12); *Mémoires d'une fille de qualité qui ne s'est pas retirée du monde* (Paris, 1747, 4 vol. in-12); *Mémoires de la marquise de Villenemours* (La Haye, 1747, 2 vol. in-12); *les Délices du sentiment* (Paris, 1753, 6 vol. in-12); *l'Amante anonyme* (1755, 4 vol. in-12); *les Dangers des spectacles* (1780, 4 vol. in-12), etc.

R. S.

BIBL. : RIVAROL, *Petit Almanach des grands hommes*; Paris, 1788. — CH. MONSELET, *les Oubliés et les Dédaignés*; Paris, 1857, t. I, in-12.

MOUILA. Rivière du dép. d'Oran, affl. g. de la Tafna; saumâtre comme l'indique son nom arabe, elle naît sur la frontière marocaine en une forte source, à 15 kil. O. de Lella Maghnia, et reçoit l'Isly ou Bou Naim, plus long mais moins abondant.

MOUILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac; 89 hab.

MOUILLAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Caylus; 260 hab.

MOUILLAGE. I. TECHNOLOGIE. — Le mouillage est un des moyens employés pour bonifier les eaux-de-vie nouvelles et les vieillir artificiellement; en outre, il permet d'abaisser à 45 à 50° leur teneur en alcool qui, au sortir de l'alambic est de 65 à 70°, et, par suite, de les rendre propres à la consommation. Le mouillage des eaux-de-vie n'est donc pas une fraude, comme celui des vins. — Pour effectuer le mouillage on emploie de préférence les petites eaux de fin de distillation, après en avoir élevé le degré à 20° au moins. Ces petites eaux présentent une teinte légèrement opaline par suite de la précipitation de certaines huiles essentielles peu solubles dans l'alcool dilué, mais elles deviennent parfaitement limpides quand elles sont mélangées à une eau-de-vie d'un degré plus élevé. A défaut de petites eaux, on peut se servir des eaux d'avinage des fûts neufs ou des eaux boisées qu'on obtient en versant à plusieurs reprises de l'eau bouillante sur des copeaux de chêne limousin. Si l'on veut utiliser directement l'eau simple, il faut faire usage d'eau distillée ou mieux d'eau de pluie très propre, qui est préférable parce qu'elle est plus aérée. Mais il faut éviter l'emploi des eaux naturelles qui contiennent toujours des sels de chaux en dissolution. Ces sels sont précipités par l'alcool et lui donnent une teinte opaline que la filtration même ne fait pas disparaître entièrement.

Lorsqu'on effectue le mouillage, on ne doit verser l'eau que par petites fractions, pour éviter la saponification des huiles essentielles dissoutes dans l'eau-de-vie, ce qui altérerait la limpidité du mélange. Il est bon de noter également que le mélange d'un spiritueux fort avec de l'eau donne naissance à un phénomène de contraction très appréciable et qui, si on le négligeait, occasionnerait de grossières erreurs. Gay-Lussac a dressé une table pour le mouillage des spiritueux de 30 à 90°, en tenant compte de cette contraction; d'autres tables plus complètes ont été dressées depuis, mais il est possible de déterminer à l'aide d'une formule très simple quelle quantité d'eau v' il

faut ajouter à un volume connu v d'un spiritueux de degré D pour que le mélange ait le degré D' . Cette formule est la suivante :

$$v' = v \left[\left(d' \times \frac{D}{D'} \right) - d \right]$$

dans laquelle d' est la densité du mélange et d celle de la liqueur alcoolique.

Mouillage des vins. Si le mouillage des eaux-de-vie n'est pas une falsification, il n'en est pas de même du mouillage des vins qui, sans nuire à la qualité de l'alcool qu'ils contiennent, en diminue la quantité. Cette fraude est fort difficile à reconnaître, et le plus sûr moyen est de comparer le vin soupçonné avec du vin authentique du même âge et du même cépage, traité et collé de la même façon, ce qui est assez difficile à réaliser. La constatation du poids normal d'alcool dans le vin suspect n'est pas une preuve permettant de conclure à son mouillage ou à son non-mouillage, car il a pu être viné et dédoublé ensuite proportionnellement avec de l'eau; mais cette addition d'eau diminue en proportion directe le poids de la glycérine contenue, et c'est en dosant celle-ci qu'on aura le plus de chances de reconnaître s'il y a eu mouillage ou non (V. VIN et EAUX-DE-VIE, t. XV, p. 209). E. MAGLIN.

II. MARINE. — Lieu, endroit des côtes où les bâtiments jettent l'ancre, mouillent. Pour qu'un mouillage soit sûr, il faut que le fond présente une bonne tenue, vase argileuse par exemple, que les navires soient à l'abri de la grosse mer du large, et, autant que possible, du vent le plus à craindre.

MOUILLE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Morez; 454 hab. Il y avait à La Mouille un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Oyan de Joux (Saint-Claude) qui fut uni à la mense capitulaire en 1357. La Mouille fut une des communautés qui voulurent, avec l'aide de Voltaire et de l'avocat Christin, secouer le joug de la mainmorte et intentèrent au chapitre de Saint-Claude un procès célèbre qui n'eut pas de solution. La mainmorte y subsista jusqu'en 1789. H. LIBOIS.

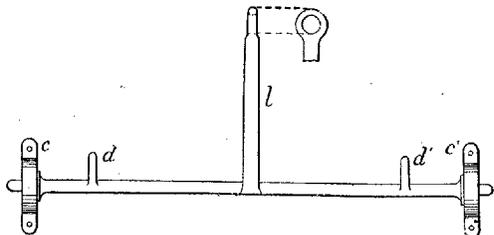
MOUILLÈRE (La). Faubourg N. de Besançon, appelé aussi Miserey-Besançon ou Besançon-les-Bains, sur la rive droite du Doubs, relié à la ville par le pont Saint-Pierre; 820 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Eaux minérales chlorurées sodiques employées dans le traitement du lymphatisme, de la goutte et du rhumatisme chronique.

MOUILLERON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive; 69 hab.

MOUILLÉRON-EN-PAREDS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de la Châtaigneraie; 1.766 hab.

MOUILLERON-LE-CAPTIF. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de la Roche-sur-Yon; 1.093 hab.

MOUILLEUR (Mar.). Appareil destiné à faciliter l'opération de laisser tomber l'ancre. C'est une tige en fer



tournant librement dans deux pitons fixés à la muraille, à l'endroit où l'ancre est à son poste. Cette tige porte deux doigts en fer et un levier. Les chaînes qui supportent l'ancre sont capelées sur ces doigts en fer. Le levier, terminé par une boucle, rentre en dedans du navire, et est maintenu par un aiguilletage. Dès qu'on coupe cet aiguil-

letage, l'ancre pivote sur les arcs-boutants qui la supportent, les petites chaînes se décapèlent des doigts du mouilleur et l'ancre tombe au fond.

MOUILLEVILLERS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 38 hab.

MOUILLY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 609 hab.

MOUJIK. Mot par lequel on désigne le paysan russe. C'est un diminutif légèrement dédaigneux du mot *mouj* qui veut dire homme.

MOUKDEN. Ville de Chine, capitale des trois provinces orientales ou Mandchourie, dans la province de Cheng-king; appelée aussi Fong-thien comme capitale de la province et Tehheng-te comme chef-lieu de district. Située sur l'emplacement de Chen-tcheou des dynasties Liao et Kin, Chenyang des Yuen et des Ming, elle est encore parfois désignée par ce dernier nom. Elle a été rebâtie en 1388 par le premier empereur Ming et en 1631 par le second souverain de la dynastie mandchoue qui y avait installé sa capitale en 1625; lorsque le siège de l'empire fut transféré à Péking en 1644, Moukden conserva son rang de capitale et son nom de Cheng-king (capitale florissante), ses autels du Ciel et de l'Agriculture, ses ministères (à l'exception du ministère des fonctionnaires civils) ayant chacun un vice-président, son palais impérial où sont déposés des objets ayant appartenu aux anciens empereurs ainsi qu'une partie des archives de la dynastie. Un maréchal tartare, ayant les pouvoirs d'un vice-roi, réside à Moukden; on y trouve également beaucoup de membres éloignés de la maison impériale qui reçoivent une petite allocation du gouvernement. La ville est construite dans la vallée du Hoen-ho, affluent du Liao, dans une plaine riche en céréales et en tabac, mais complètement privée d'arbres; elle a une enceinte de briques et une muraille extérieure de terre; le commerce y est très actif; la population en est évaluée à 150.000 et même 250.000 âmes; la campagne environnante est très peuplée. Sous la juridiction de Moukden, à environ 160 kil. à l'E., se trouve Inden ou Hing-king qui a été capitale des Mandchous de 1616 à 1621; au S.-E. de Moukden, près de Liao-yang, est Tong-king, capitale des Mandchous de 1621 à 1625; dans cette même région, s'élevait autrefois la capitale orientale des Liao et des Kin; les divers peuples, qui s'y sont succédés, y ont laissé de nombreuses ruines comme trace de leur domination. Entre Moukden et Inden sont groupés en trois sites différents les tombeaux des deux premiers empereurs de la dynastie mandchoue et de leurs ancêtres les plus rapprochés. M. COURANT.

BIBL. : D. POZDNIÉV, *Opisanie Mandjurii*; Saint-Petersbourg, 1897, 2 vol. in-8.

MOUKHOVETZ. Rivière de Russie, gouv. de Grodno, aff. dr. du Boug occidental, où elle se jette à Brest-Litovsk; 100 kil. Elle est utilisée par le canal du Boug au Dniepr et par de grandes usines hydrauliques.

MOUKHTAR-PACHA (Ahmed), général turc, né à Brousse en 1832. Fils d'un haut fonctionnaire, il était officier en 1854, prit part à la guerre de Crimée, professa à l'école militaire (Harbiyè Mekteb), devint précepteur militaire du prince Yousof Isseddin fils, préféré du sultan Abd-ul-Azis (1865), lieutenant-colonel, commissaire à la frontière monténégrine (1867), commandant en second (sous Redif Pacha) de l'expédition de l'Yémen (1870), dont il reçut la direction en 1871 avec le titre de mouchir; en 1873, il fut préposé au 2^e corps d'armée (Choumna), en 1874 au 4^e (Erzeroum), en 1875-76 à l'armée d'Herzégovine; il fut mis en échec par les Monténégrins au col de Douga et replacé à Erzeroum quand éclata la guerre contre les Russes (1877). Il recula devant eux jusqu'à Kœprikœi, reprit l'offensive en juin, les battit à Elbar (21-22 juin), à Zevin (25 juin), débloqua Kars, repoussa les Russes le 18 août et leur enleva Bachkadiklar le 25. Il reçut alors le titre de Ghazi (Victorieux). Mais les Russes renforcés enlevèrent le 15 oct. le retranchement du mont Aladja et battirent Moukhtar le 4 nov. à Devéboyoun. Il fut rappelé pour défendre Cons-

tantinople, puis envoyé en Crète où il apaisa l'insurrection (1878), nommé commandant supérieur sur la frontière grecque, puis à Monastir (1879). En 1885, il fut nommé haut commissaire du gouvernement turc en Egypte, y resta une dizaine d'années et revint auprès du sultan à Constantinople.

MOUKLI (Palco). Ruines du nome d'Argolide et Corinthie, à 20 kil. S.-O. d'Argos, sur un rocher qui se détache du mont Parthenios (1.217 m.). Au moyen âge, sous la domination franque, c'était une ville de 25.000 hab., point stratégique important, commandant le passage de la côte aux vallées intérieures. Les Grecs la reconquirent; Mahomet II s'en empara. On y voit une église byzantine et une forteresse en grande partie conservées; des restes de fortifications, les ruines de plusieurs autres églises et de nombreuses maisons. Ce n'est plus qu'une vaste nécropole, où nichent des milliers de corbeaux.

BBL.: MILIARAKIS, *Géographie politique et moderne de l'Argolide* (en grec); Athènes, 1886.

MOUKNIN. Ville du Sahel tunisien, à 20 kil. N.-O. de Mahédia. Près de Mouknin se trouve la sebkha de Sidi-ben-Noun.

MOUKSOU. Rivière du Pamir, afl. du Kizil-sou. Elle descend d'énormes glaciers au S. du Trans-Alai.

MOULA (Passe de) (V. GANDAVA).

MOULA-YACOUB. Localité du Maroc, au N.-E. du mont Zeghouan, à 15 kil. S. de Fez. Sources thermales sulfureuses.

MOULAGE. I. Technologie. — Opération servant à donner à une substance une forme déterminée qu'elle conserve ensuite définitivement. Le moulage est employé dans un grand nombre d'industries, mais c'est principalement dans la fonderie des métaux qu'il joue un rôle considérable. Il faut distinguer deux procédés de moulage absolument différents :

1° Le moulage en coquilles, qui se pratique au moyen de creux en métal qui servent à plusieurs coulées ;

2° Le moulage en sable ou en terre, où le moule est détruit après chaque coulée.

Le moulage en coquilles ne convient pas à tous les métaux ; il est plus particulièrement employé pour le plomb, l'étain et le zinc. Il présente le grand avantage de permettre d'obtenir à un grand nombre d'exemplaires identiques l'objet à reproduire.

On a essayé d'appliquer ce procédé à la fonte de fer (obus, poids d'horloges), mais les résultats ont été médiocres à cause des inégalités de forme que prenait le métal au retrait. Le moulage en sable est employé pour la fonte en fer, pour le cuivre, nickel, aluminium, etc. Dans le moulage en *sable vert*, c.-à-d. non séché, le métal est versé dans le moule aussitôt après sa confection. Cette méthode rapide et économique est usitée le plus souvent pour le moulage des pièces de machines, les ornements plats et une foule d'objets en fonte de fer. On l'emploie rarement pour le cuivre. Il faut avoir soin de donner au sable le degré d'humidité convenable, de ne pas le comprimer trop fortement et de *tirer de l'air* au moyen des aiguilles à l'air, en autant de points qu'on le peut pour faciliter l'échappement des gaz au moment de la coulée. Le sable employé pour cette opération doit être un peu argileux et un peu siliceux. Pour obtenir l'objet désiré, on fait usage d'un modèle, généralement en bois, quelquefois en métal (V. MODÈLE) ayant la forme de l'objet à reproduire. C'est en comprimant légèrement le sable autour de ce modèle et en retirant ensuite ce dernier qu'on obtient le vide qui doit être ensuite rempli par le métal en fusion.

Le moulage en sable vert se pratique dans le sol même de la fonderie ; il en est de même pour le sable vert séché, dont on se sert pour les pièces d'assez grandes dimensions, telles que plaques de fondation, bâtis, bielles et balanciers de machines à vapeur, et généralement les pièces présentant une grande surface relative à leur épaisseur. On sèche le sable au moyen d'un flambage à la fumée de

résine ou de coaltar. Le moulage en sable d'étuve se fait dans des châssis métalliques, soit en fonte, soit en fer laminé, composés de deux ou plusieurs parties superposées et assemblées au moyen d'œils et de goujons pour éviter le glissement latéral pendant la manutention. Pour le moulage en châssis, on commence par battre fortement une couche de sable au fond du demi-châssis inférieur ; on y place ensuite le modèle de façon qu'une fois que le demi-châssis inférieur est rempli de sable, la moitié supérieure du modèle fasse saillie au-dessus du plan de sable, on répand une très mince couche de talc sur le tout, et on vient placer au-dessus le demi-châssis supérieur. On bat du sable dans ce demi-châssis comme on a fait pour le premier, et le modèle se trouve ainsi complètement enfoui. On procède alors au démoulage, en retirant bien verticalement le demi-châssis supérieur ; grâce à la couche de talc interposée, il n'entraîne pas avec lui le sable contenu dans le châssis inférieur. On enlève le modèle avec soin en l'ébranlant doucement avec un maillet de bois ; on retouche avec des outils spéciaux les parties qui pourraient avoir été endommagées et on lisse l'intérieur du moule après l'avoir consolidé avec des aiguilles de mouleur, on trace les événements par où s'échappera l'air et les trous de coulée par où on introduira le métal, on enduit l'intérieur du moule d'une mince couche d'ardoise pilée très fin et délayée dans de l'eau, puis on porte les châssis à l'étuve. Cette étuve est une petite chambre en maçonnerie de briques, munie sur ses côtés de barres de fer disposées horizontalement et sur lesquelles on place les châssis, comme des livres sur des rayons d'une bibliothèque, mais en ayant soin de laisser entre eux un léger intervalle ; à la partie inférieure de l'étuve est placée une grille, sorte de panier rectangulaire, à jour, constitué par de grosses barres de fer rond et dans lequel on met la quantité de coke nécessaire à la dessiccation des moules. La porte de fer de l'étuve est soigneusement fermée et lutée et on n'ouvre plus que lorsque l'opération est terminée. On procède alors au *remoulage*, c.-à-d. qu'on remplace les uns sur les autres les demi-châssis relatifs à une même pièce, après y avoir introduit, s'il y a lieu, des noyaux fabriqués à part et destinés à réserver les vides intérieurs lorsqu'il s'agit de pièces creuses ; on serre fortement les piles de châssis dans des *presses de fonderie* qu'on incline ensuite de façon que tous les orifices des trous de coulée soient facilement accessibles et le fondeur vient y verser le métal en fusion contenu, soit dans une poche de coulée, soit dans un creuset manœuvré à l'aide de pinces. On relève la presse et on la desserre pour faciliter le retrait et, au bout de quelques minutes, quand le métal est suffisamment solidifié, on retire les châssis qu'on défonce à l'aide d'un maillet de bois. On retire ainsi la pièce moulée qu'on n'a plus qu'à ébarber avant de la livrer à l'atelier d'ajustage. Le moule ayant été détruit, on est obligé de recommencer l'opération pour chaque pièce à fondre.

Lorsqu'il s'agit de mouler des modèles compliqués et délicats comme le sont, par exemple, les bronzes d'art, dont le démoulage serait impossible à cause de leurs formes contournées, on est obligé d'avoir des modèles démontables et, en outre, de *battre des pièces* dans les parties qui s'opposeraient au démoulage. Ces morceaux doivent ensuite être remis en place, comme les pièces d'un jeu de patience ; il faut les maintenir à l'aide de colle et de pointes de mouleur, et faire des retouches aux points de raccordement. Cette main-d'œuvre onéreuse explique le prix élevé des objets d'art coulés en bronze, puisqu'il faut recommencer pour chaque pièce cette coûteuse opération.

Le moulage en terre est employé principalement pour les grosses pièces circulaires pouvant être exécutées au trousseau, telles que les cloches. Le séchage, dans ce procédé, demande un soin tout spécial. Dans le moulage en sable, le modèle laisse dans le châssis une empreinte qui est la forme extérieure de la pièce, mais, comme presque toujours celle-ci est creuse, il est nécessaire de réserver

dans le métal coulé des évidements correspondant à ces creux. On réalise ce but au moyen de *noyaux*. On emploie pour leur fabrication des terres et des sables préparés comme pour le moulage, mais auxquels il est absolument nécessaire d'ajouter des substances organiques, telles que de la paille hachée, par exemple, pour faciliter le dégagement des gaz lorsque le métal pénètre dans le moule. Ces substances organiques se carbonisent, en effet, lors du séchage du noyau et lui donnent la porosité nécessaire. Le séchage des noyaux doit être complet, on les recuit même souvent au rouge brique; il faut, en outre, les consolider au moyen d'armatures intérieures en fil de fer ou de *lanternes*, petits cylindres en tôle perforée, qui, de plus, aident au dégagement des gaz. Les noyaux compliqués se font à l'aide d'empreintes taillées dans des blocs de bois dur s'ouvrant en deux ou plusieurs parties, qui portent le nom de boîtes à noyau. Ce sont de véritables moules dans lesquels on tasse le sable.

Pour les noyaux qui peuvent être troussés, on remplace souvent ces boîtes, qui sont coûteuses, par des *formes à noyau*, surtout quand il n'y a qu'un très petit nombre de pièces à couler.

Moulage en cire perdue. Ce procédé, déjà très en usage à l'époque de la Renaissance, est uniquement réservé aux bronzes d'art; il ne permet d'obtenir qu'un exemplaire unique (V. BRONZE, t. VIII, p. 144). M. Le Bourg, statuaire nantais, a modifié le procédé de la cire perdue de façon à pouvoir, tout en conservant sa perfection, obtenir économiquement un assez grand nombre d'épreuves au lieu d'une seule. Dans son procédé, on prend un *surmoulé* en plâtre de l'original; on l'entoure d'une gaine de gélatine molle maintenue dans des coquilles en plâtre. On coule dans ce moule en gélatine de la cire liquide, on démoule et on continue les opérations comme dans la méthode ordinaire. Le moule en gélatine peut servir un assez grand nombre de fois, ce qui donne une série d'exemplaires identiques et d'une extrême finesse. Une fois la gélatine hors de service, le surmoulé en plâtre permet de la refondre et de l'utiliser à nouveau.

Moulage à la machine. Pour les pièces mécaniques simples et qui demandent à être faites par milliers, comme les coussinets de chemin de fer, on a recours au moulage à la machine, qui a donné de bons résultats. Mais ce procédé est difficilement applicable aux pièces quelque peu compliquées, car il ne donne pas un tassement suffisamment égal du sable dans les châssis. Il n'est d'ailleurs économique que lorsque le nombre de pièces à faire est considérable. Beaucoup d'industries font usage du moulage pour donner à leurs produits des formes et des dimensions identiques, soit en les introduisant à l'état liquide dans des moules où ils se solidifient (sucre en pains, savon, bougies stéariques), soit par compression mécanique (briquettes et agglomérés de houille). Le moulage du carton pâte employé pour la décoration intérieure des appartements se fait dans des moules en gélatine analogues à ceux employés par M. Le Bourg; il en est de même pour les statuettes en plâtre.

E. MAGLIN.

MOULAGE DES BOUCHES A FEU (V. BOUCHE A FEU, t. VII, p. 533).

MOULAGE DES PROJECTILES (V. PROJECTILE).

II. Paléontologie (V. FOSSILE).

MOULAGEAGE (V. CHANVRE, t. X, 538).

MOULAI ou MOULAY (V. MAROC, § Histoire).

MOULAINVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. d'Étain; 388 hab. Fort dominant la plaine de Woëvre.

MOULARÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Pampelonne; 788 hab.

MOULAY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Mayenne; 450 hab.

MOULAYRÈS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Graulhet; 326 hab.

MOULDE. Riv. du dép. de la Charente (V. ce mot, t. X, 624).

MOULE. I. Technologie. — Récipient généralement métallique dans lequel on verse à l'état liquide une substance qui, en se solidifiant, en épouse la forme. La solidification peut être aussi produite par une compression énergique. Quand on procède par coulée à une température relativement basse (bougies stéariques, pains de sucre), les moules peuvent être de faible épaisseur; lorsqu'on agit par compression (agglomérés, forgeage à la presse), on emploie des blocs de métal très épais pour qu'ils ne se brisent pas sous l'action de la machine. Les moules en *coquilles* pour la coulée de l'étain ou du plomb sont également assez épais pour ne pas se détériorer par suite de l'élévation de température; ils sont formés de deux contre-parties qui s'assemblent entre elles au moyen de goujons; l'emplacement réservé à l'objet à mouler y est ciselé et poli avec soin pour éviter les aspérités sur la pièce coulée. Les boîtes à noyau sont de véritables moules en coquilles, rarement métalliques, le plus souvent en bois dur. Dans la fonderie en sable le moule est détruit à chaque opération; c'est sa fabrication qui constitue alors l'opération du moulage.

E. MAGLIN.

II. Malacologie. — La moule ou *Mytilus*, genre créé par Linné en 1757, est un Mollusque lamellibranche contenu dans une coquille équivalve, cunéiforme, un peu arquée, plus large en arrière qu'en avant, un peu bailante à la partie arquée, laquelle porte le nom de bord ventral, et pourvue en cette partie d'un byssus qui lui permet d'adhérer aux corps étrangers. Le ligament est linéaire, il est placé dans une fossette marginale oblique; la charnière constituée par une ou deux petites dents. A l'intérieur, la coquille est faiblement nacrée; elle porte une impression musculaire allongée, placée sur le côté et une autre plus petite sous les sommets. L'animal est allongé, les bords de son manteau sont simples, parfois frangés; ils sont ouverts en avant et réunis postérieurement où ils donnent passage au siphon anal. La bouche est grande, munie de deux palpes, le pied grêle cylindrique. Les moules sont répandues dans toutes les mers, cependant les zones froides et tempérées en nourrissent la plus grande quantité. Ce genre a été divisé en plusieurs sections, savoir: *MYTILUS*, surface des valves lisses; *M. edulis* Linné; mers d'Europe. *AULACOMYA*, valves ornées de côtes rayonnantes; *M. Magellanicus*. Magellan, Patagonie; *HORMOMYA*, valves ornées de rayons très fins; *M. exustus* Dunker; grand Océan. *STAVELIA*, coquille inéquivalve, tordue, à épiderme barbu; *M. tortus* Dunker, Philippines. Toutes les espèces de Moule sont comestibles: les grandes espèces de la Terre de Feu sont recherchées par les naturels de cette contrée dont elles constituent en majeure partie la nourriture.

III. Paléontologie. — Cette famille est très ancienne: on en connaît des représentants dans le silurien inférieur (*Myalina*), et les véritables *Mytilus* datent du trias: *Mytilus sublaevis* et *M. asper* sont de l'oolithe du Calvados.

E. TRT.

IV. Pathologie. — Les accidents toxiques provoqués par les moules peuvent se diviser en deux groupes. Dans le premier, il s'agit d'une idiosyncrasie, c.-à-d. d'une prédisposition individuelle. Certaines personnes ne peuvent manger des moules sans éprouver un malaise général très marqué accompagné de douleurs de tête et de ventre. Il y a des nausées et souvent des vomissements. Mais ce qui caractérise ce genre d'accidents, c'est l'éruption d'*urticaire* (V. ce mot) qui survient après un temps très variable suivant les sujets. Cette poussée cutanée peut d'ailleurs exister seule, indépendamment de tout désordre de l'appareil gastro-intestinal. Elle dure de quelques heures à deux ou trois jours et s'accompagne en général d'une température élevée. L'intensité des démangeaisons, la perte du sommeil qu'elles provoquent rendent cette affection fort pénible malgré sa bénignité. Elle ne tient en rien à la qualité des moules ingérées, mais à une idiosyncrasie toute

personnelle. Les mêmes sujets éprouvent souvent des accidents analogues lorsqu'ils consomment du poisson, des crustacés ou certains fruits.

Il en est tout autrement dans le second groupe d'accidents beaucoup plus graves, mais heureusement bien plus rares que nous avons à étudier. Dans ces cas, toutes les personnes ayant mangé des moules à la fois sont atteintes; il ne s'agit donc plus d'idiosyncrasie personnelle, mais d'une propriété particulière des mollusques. Dans l'épidémie de Wilhelmshaven, dix-neuf personnes furent malades plus ou moins gravement; quatre moururent. Les accidents consistent en sensations de constriction à la gorge, en fourmillements et démangeaisons dans les extrémités. Il y a instabilité complète de position: le sujet s'agite en tous sens. Les pupilles sont dilatées, la parole embarrassée. Plus tard surviennent des phénomènes de faiblesse générale et de paralysie; les extrémités se refroidissent et la mort peut survenir en moins d'une heure.

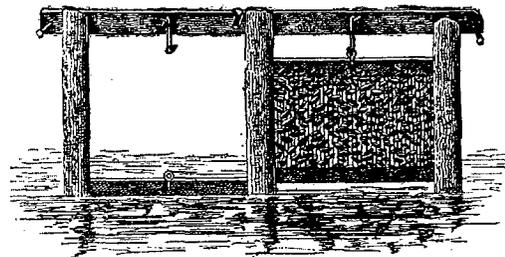
On a invoqué pour expliquer ces accidents la présence de sels de cuivre dans les moules, ou celle d'un petit crustacé, le *Pinnotheres pisum*. On sait aujourd'hui, grâce aux recherches de Wolf, que le principe toxique se trouve dans le foie et que les moules vénéneuses provenaient de la partie orientale seule du port de Wilhelmshaven. Salzkowski et Brieger ont isolé ce poison, auquel ce dernier a donné le nom de *mytilotoxine*. C'est un alcaloïde semblable aux ptomaines et aux leucomaines. Il paraît se former quand les moules séjournent dans des eaux saumâtres et putrides. Car les mollusques inoffensifs de l'avant-port devenaient toxiques quand on les faisait séjournier dans la partie orientale du port de Wilhelmshaven. Ce principe toxique est sans relation avec le moment du frai; car tous les cas d'empoisonnements dont on connaît la date ont eu lieu en dehors de cette époque.

Dr L. LALOY.

ELEVAGE DES MOULES. — Cette industrie est pratiquée depuis longtemps en France dans la baie de l'Aiguillon, près de La Rochelle (V. Bouchot), qui produit, année moyenne, 40.000 hectol. de moules représentant une valeur de plus de 340.000 fr. Cependant cette industrie n'a pas dans notre pays l'importance qu'elle mérite, car la quantité de moules produite en France est loin de suffire à notre consommation, et tous les ans l'étranger, notamment la Hollande, nous envoie plusieurs millions de kilogr. de ce mollusque. C'est d'ailleurs bien à tort qu'on s' imagine que la baie de l'Aiguillon est le seul terrain propre à l'élevage des moules. Cette opération peut être tentée ailleurs et ce n'est pas une nécessité absolue d'avoir recours aux bouchots fixes, tels qu'ils sont installés aux environs de La Rochelle. M. Coste a indiqué un dispositif très simple, qui peut servir à la fois de collecteur et d'appareil d'élevage. Il consiste en un radeau flottant formé d'un double cadre de poutrelles auxquelles on fixe à l'aide de crochets, soit verticalement, soit horizontalement, des planches chargées de moules. Les planches horizontales, immergées seulement de 15 à 20 centim., reçoivent des semis de très jeunes moules qui s'y fixent, puis on les suspend verticalement pour leur permettre de prendre plus de nourriture et d'arriver plus tôt à la taille marchande. Ces radeaux peuvent être faits en claies au lieu de planches, et alors les lames mobiles représentent tout à fait les mêmes avantages que les bouchots fixes. Pendant l'hiver, au moment du frai, ces appareils sont amarrés à proximité des endroits où les moules sauvages sont abondantes; en quelques semaines ils sont couverts de *naissain* (jeunes moules), il ne reste plus qu'à les remorquer dans les parcs où leur élevage s'effectuera sans difficulté.

Près de Marseille, dans les eaux du Port de Bouc, se trouve un établissement mytilicole, établi sur une partie du canal de Lanotte, qui diffère aussi assez sensiblement des bouchots de la Charente. Ce canal est une des artères qui mettent la mer en communication avec l'étang de Berre, et se trouve traversé continuellement par un mouvement de va-et-vient des eaux qui amène une grande quantité d'in-

fusoires et d'animalcules éminemment propres à la nourriture des moules. Ici les bouchots, au lieu d'être fixés comme dans la baie de l'Aiguillon, sont mobiles, car il fallait, dans la Méditerranée, suivant la juste remarque de M. de la Blanchère, suppléer à la marée qui manquait par la mobilité des claies. Celles-ci, chargées de moules, sont placées verticalement contre des pieux à coulisses, le long desquels elles montent et descendent au moyen d'un treuil flottant. Quand on émerge les claies, elles sont suspendues à des traverses qui relient tous les pieux entre eux. Le mytiliculteur n'a alors qu'à cueillir, regarnir, laver, etc., à faire enfin tout le travail nécessaire, après quoi il remet la claie à l'eau. Chacune de ces claies contient environ 40.000 moules et pèse de 300 à 400 kilogr., quand le



Claie à moules.

coquillage dont elle est garnie a atteint la grosseur marchande, on garnit une première fois le bouchot avec du naissain recueilli sur le littoral ou dans l'étang de Berre, et on laisse ensuite la reproduction s'opérer elle-même. La mytiliculture est encore pratiquée sur une vaste échelle en Italie, surtout à Tarente; cette ville fournit des moules sur tous les marchés de la péninsule méridionale jusqu'à Rome. Là se trouvent rangées des séries de pilotis, séparés par des intervalles de 8 à 10 m.; ils sont maintenus par des cordes étendues en tous sens, sur lesquelles sont fixés de nombreux chevalets; c'est sur ces derniers et non sur les pilotis que se fixent les moules.

Enfin, d'après MM. Meyer et Mobius, dans la baie de Kiel, on installe chaque année environ un millier de pilotis à moules et on les retire au bout de trois ans; c'est le temps qu'exigent ces mollusques pour être de taille marchande. Sur le marché de Kiel apparaissent chaque année environ 800 tonnes de moules dont chacune renferme en moyenne 42.000 pièces. Ainsi on récolte chaque hiver près de 3.360.000 moules (V. Bouchot). Alb. L.

V. Economie domestique. — Les moules constituent une ressource alimentaire importante et il en est fait en France une grande consommation. Pendant l'année 1895, il en a été introduit aux halles de Paris 7.627.320 kilogr. dont le prix a varié entre 9 fr. 85 et 8 fr. 60 le sac de 90 kilogr. On les sert assaisonnées de diverses manières: à la poulette, à la provençale, à la marinière. Cet aliment donne lieu parfois, surtout de mai à septembre, à des accidents gastro-intestinaux plus ou moins intenses (V. ci-dessus, § Pathologie).

BIBL.: PATHOLOGIE. — A. MARTHA, *les Intoxications alimentaires*; Paris, 1894. — *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France*, t. XX, 1890, Rapport de M. Netter.

MOULE (Le). Ville maritime de la Guadeloupe, à 12 kil. N. de Pointe-à-Pitre; 11.257 hab. Plantations de sucre, exportation de sucre et de tafia.

MOULÉDOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 428 hab.

MOULÉS-ET-BAUCELS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Ganges; 121 hab.

MOULEUR (Constr. et beaux-arts). Tout ouvrier qui reproduit des pièces à l'aide de moules de diverses matières pour en faire des briques, des tuiles et divers objets de céramique, est appelé mouleur, et il en est de même de celui qui moule des œuvres de sculpture pour fournir des

reproductions destinées au commerce; mais ce dernier mouleur doit posséder une certaine habileté et un véritable tour de main qui font de lui un ouvrier d'élite (V. MOULAGE).

MOULEYDIER. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Bergerac; 1.062 hab.

MOULEZAN-ET-MONTAGNAC. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert; 509 hab.

MOULHARD. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. d'Authon; 325 hab.

MOULICENT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longwy; 514 hab.

MOULIDARD. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac; 707 hab.

MOULIÈRES (Techn.) (V. MOULE).

MOULIÈRES (RAUPT DE BAPTISTIN DE), publiciste français, né en 1747, mort en 1827. Cet ancien inspecteur de l'imprimerie et de la librairie a donné des ouvrages qui sont intéressants par l'abondance des renseignements et la minutie des recherches, entre autres : *Petite biographie conventionnelle* (Paris, 1815, in-12; 2^e éd. augm., 1816, in-12); *le Livre rouge* (1816, in-18) [Procès de Charles I^{er}, de Louis XVI, etc.]; *le Roi martyr* [Louis XVI] (1816, in-8).

MOULIETS-ET-VILLEMARTIN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols; 822 hab. Importants vignobles.

MOULIÈRENE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué; 1.777 hab. Eglise (monum. hist.) des XII^e et XVI^e siècles.

MOULIN. I. Antiquité romaine. — Les Romains avaient le moulin à eau, le moulin mis en mouvement par un âne ou un cheval (*mola asinaria* ou *jumentaria*) et le moulin à bras (*mola versatilis*). Chaque

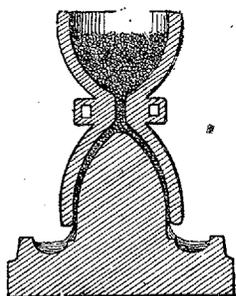


Fig. 1.— Coupe d'un moulin (*mola*) romain.

moulin se composait essentiellement d'une partie fixe et d'une partie mobile. La partie fixe avait la forme d'un cône

tenant à une base cylindrique. Elle portait le nom de *meta molendaria* ou simplement *meta*. La partie mobile était en forme de double cône tronqué (*catillus*), creux, dont les deux parties communiquaient. L'une coiffait la *meta*; on versait le blé dans la partie supérieure. Le *catillus* était mis en mouvement par une double manivelle et le blé était écrasé par le frottement des deux parois. La farine coulait dans une rigole creusée dans la base. Les moulins à eau étaient fondés sur le même principe. Ils ne furent d'ailleurs introduits à Rome que fort tard (IV^e s. ap. J.-C.). Il n'est guère de musée qui ne possède un moulin antique ou l'une de ses deux parties. André BAUDRILLART.

II. Architecture. — Bâtiment renfermant les meules et les autres appareils actionnés par l'eau, le vent, la vapeur ou toute autre force motrice et servant soit à moudre les céréales, soit à divers usages industriels. Les grands moulins modernes sont le plus souvent des constructions importantes, de pierre, de brique ou de fer, constituant de véritables usines (V. ce mot), dans lesquelles on s'efforce d'éviter toute chance d'incendie. Mais, pendant toute la période du moyen âge et jusque vers le milieu du XIX^e siècle, les moulins à vent ou à eau, servant surtout à moudre des céréales, étaient de petits édifices de charpente ou de maçonnerie, de forme circulaire ou rectangulaire, renfermant seulement une ou plusieurs paires de meules et devant à leur situation, sur une hauteur pour les moulins à vent et au bord d'une rivière pour les moulins à eau, un certain charme pittoresque auquel venait encore s'ajouter la diversité résultant du choix et de l'emploi des matériaux entrant dans leur construction. De nos jours, dans les grandes propriétés foncières et dans les villas suburbaines, de petits moulins à vent ou à eau peuvent encore, par l'art avec lequel est traitée leur construction, donner une idée de ce que fut l'architecture de ce genre d'édifices pendant près de dix siècles. Charles LUCAS.

III. Mécanique industrielle. — On donne le nom de *moulins* à des appareils servant à diviser par broyage (V. BROYEUR, CONCASSEUR), pression ou frottement, des matières premières d'origines très diverses dont le traitement sert de base à une foule d'industries; ils trouvent surtout leur place dans les usines utilisant des matières premières d'origine végétale (grains, fruits, etc.) et c'est à ce titre qu'ils attireront ici notre attention. Nous pouvons dès lors les classer, suivant leur puissance et leur usage, en :

MOULINS	} à petit travail	} agricoles	} du commerce des denrées alimentaires	} pour graines et fruits destinés à l'alimentation de	} l'homme et des animaux : céréales et légumineuses . . .	} actonnés	} à bras.			
								} à grand travail (moulins industriels) pour	} destinés à l'alimentation de l'homme : café, poivre, etc..	} par manège.
		} oléagineuses (V. HUILERIE).								
				} tiges à jus sucré (V. SUCRERIE, CANNE A SUCRE, SORGO, etc.).						

MOULINS A PETIT TRAVAIL. — *Moulins agricoles.* Pendant longtemps, ces appareils, construits de façon rudimentaire, n'ont été utilisés que pour la préparation des graines destinées à l'alimentation du bétail. Mais, depuis quelques années, le nombre des petites minoteries actionnées par le vent ou par l'eau s'est réduit sensiblement et le travail des grains farineux s'est centralisé dans quelques centres; cette tendance s'accroît de plus en plus, au détriment, il est vrai, des régions éloignées et surtout des régions montagneuses dans lesquelles les communications présentent de sérieuses difficultés : les cultivateurs ont été conduits, par le fait même, dans certains rayons, à tenter la transformation directe de leurs blés en farine. Ailleurs, et principalement dans le voisinage des centres ouvriers, l'écart si considérable qui existe entre le prix du blé et celui du pain a encore incité les agriculteurs à fabriquer du pain pour leur usage personnel, et, même, à vendre une partie de leur production de blé sous cette forme. En présence de ces faits, d'ordre surtout économique, la cons-

truction des moulins dits *agricoles*, permettant d'obtenir à la ferme, avec un outillage simple et peu coûteux et avec une faible dépense de force et de main-d'œuvre, une farine réellement panifiable a pris un grand développement; les anciens appareils ont été perfectionnés en même temps : quelques-uns, peu communs encore, il est vrai, répondent aujourd'hui à tous les desiderata de la petite et de la moyenne cultures. On peut les classer, comme les appareils à grand travail, en *moulins à meules* et en *moulins à cylindres*. Dans la première catégorie, les appareils à meules d'acier sont les plus recommandables, car les meules de pierre demandent de fréquents rhabillages que, seuls, peuvent exécuter convenablement des ouvriers spéciaux (*pileurs*); quelques types fonctionnent à bras avec un rendement de 15 à 20 kilogr. en blé moulu et bluté par heure; les autres exigent une force de 1 à 3 chevaux et peuvent moudre de 50 à 150 kilogr. de blé pendant le même temps, ils doivent être actionnés par manège ou mécaniquement.

La construction des appareils de la seconde catégorie repose sur les mêmes principes que celle des cylindres-broyeurs employés en grande meunerie, mais elle a présenté, dans la pratique, de grandes difficultés, par suite de l'obligation qui s'imposait de réduire au minimum le nombre des passages et de supprimer les bluteries intermédiaires. Quelques maisons ont cependant résolu heureusement la question (*moulins américains*); une bluterie et un séparateur spécial, indispensable pour le travail en mouture fine, sont annexés au broyeur; le rendement varie de 100 à 700 litres par heure au type 60 %; les appareils de 150 à 200 litres de rendement demandent une force de 3 à 4 chevaux et peuvent être conduits par manège; les autres exigent une force de 5 à 8 chevaux, qui doit être fournie par un moteur inanimé (eau, vent, vapeur, etc.).

Moulins pour denrées alimentaires. Ces appareils (fig. 2), construits en acier ou en fonte trempée, sont à meules horizontales, à écartement variable, ou à noix. Dans ces derniers, la matière versée dans une trémie conique E est conduite dans l'intervalle formé par une enveloppe N à axe horizontal, tronconique et cannelée suivant ses génératrices ou hélicoïdalement à l'intérieur, et, d'autre part, par une noix concentrique à l'enveloppe et également cannelée; cette noix est montée sur l'arbre AB et actionnée par le couple d'engrenages (AC) mis en mouvement au moyen de la manivelle V. L'arbre AB est fileté à son ex-

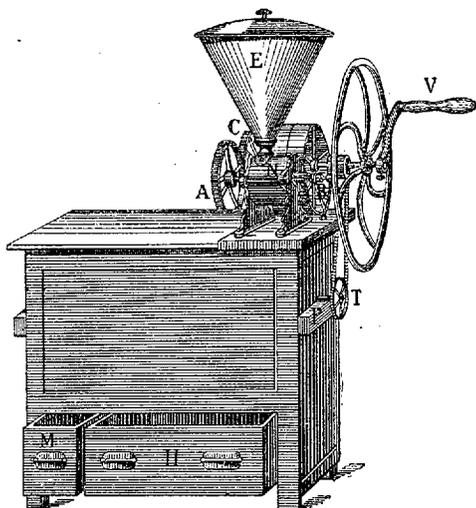


Fig. 2. — Moulin pour denrées alimentaires.

trémité B et porte deux contre-écrous qui permettent de régler l'entrure de la noix, et, par suite, le degré de la mouture. Celle-ci est reçue directement dans une caisse ou, si le moulin est à grand débit, dans un cylindre-tamiseur métallique à brosse et à secousses conduit par une chaînagelle passant sur le pignon T ou par une courroie: les produits classés tombent dans des boîtes M et H placées au fond de la caisse contenant le cylindre. Suivant le débit du moulin, le montage se fait avec manivelle ou avec poulies.

MOULINS A GRAND TRAVAIL. — Moulins industriels. L'étude des moulins destinés au travail des céréales et notamment au travail du blé est de beaucoup la plus intéressante. Remarquons que, dans le langage courant, le terme de *moulins* est appliqué, tout à la fois, mais improprement, aux appareils de broyage du grain et aux établissements où se pratique la mouture; le terme spécial de *minoterie* réservé, dans la pratique, aux grandes usines, devrait être étendu à tous les établissements, quelle que soit leur puissance. L'installation et le fonctionnement des minoteries de moyenne puissance, de beaucoup les

plus nombreuses en France, nous occupera plus spécialement.

Situation à rechercher. Anciennement les moulins du commerce utilisaient uniquement la force hydraulique et devaient rechercher des situations leur offrant, à la fois, la force motrice nécessaire, de façon constante et sans chômage complet, et les moyens de transport les plus économiques; leur établissement dans les grands rayons de production du blé et à proximité des principaux centres de consommation et de commerce, ainsi qu'au voisinage immédiat des voies fluviales, s'imposait alors. Mais aujourd'hui, dans la plupart des moulins, la force est demandée en totalité ou en partie au moteur à vapeur, et les conditions d'exploitation sont complètement changées: l'alimentation en grain et en combustible et la facilité des débouchés, autrement dit la facilité et l'économie des transports, doivent être prises surtout en considération. Si elles sont atteintes, il sera avantageux pour la meunerie ordinaire de se placer dans un bon rayon d'approvisionnement où elle pourra faire directement ses acquisitions; elle connaîtra avec plus de certitude la qualité et la valeur réelles des blés qui lui seront offerts et son exploitation sera moins coûteuse que dans les villes; il lui sera encore possible de faire des expéditions à peu de frais, enfin ses bas produits trouveront sur place des débouchés à bon prix. Quant aux minoteries travaillant surtout pour l'exportation, il est bien entendu que leur place se trouve au voisinage des frontières de terre et de mer, autant que possible près des ports maritimes et sur les voies fluviales (fleuves et canaux).

Conditions générales d'installation. La construction d'une minoterie réclame d'abord l'exécution de plans d'ensemble et de détail et de devis ne laissant place à aucuns aléas; le concours d'hommes spéciaux doit être réclamé à cet effet. Les différentes parties de l'usine: moulin proprement dit, magasins, salles de chauffage et de machines, bureaux et comptabilité, etc., sont isolés les uns des autres; des passerelles supérieures et métalliques sans couvert fermé relient les magasins au moulin; les bureaux sont placés de façon à permettre, en tout temps, le contrôle entier du trafic et de la marche de l'usine. Le magasin aux blés est situé immédiatement à portée des arrivages quel que soit le mode de réception (wagons, camions, bateaux); sa communication avec le moulin se borne simplement à l'alimentation automatique de ce dernier. Le magasin aux farines est disposé pour l'exécution des expéditions. Tous les rez-de-chaussée sont surélevés de 1 m. au minimum au-dessus du sol; celui du moulin, tout au moins, est construit sur sous-sol, condition très avantageuse pour l'aménagement des transmissions, des transporteurs et des élévateurs. La salle de nettoyage est isolée par un mur de refend muni de portes en fer à manœuvre automatique. Une bonne ventilation des locaux (V. VENTILATEUR) est prévue: elle doit assurer l'entraînement des poussières provenant du nettoyage de la mouture et des blutages dans un local dit *collecteur des poussières*, élevé ordinairement au-dessus de la travée contenant la salle de nettoyage; la vidange des déchets se fait par une baie à l'extérieur du bâtiment. Les risques d'incendie sont encore diminués par l'installation de l'éclairage électrique et d'un service des eaux avec pression à tous les étages; dans certaines usines des bacs-réservoirs sont placés au-dessous de la couverture. Enfin il est bon de réserver des locaux devant servir, l'un, d'atelier pour les réparations d'entretien et, l'autre, de laboratoire; ce dernier est indispensable dans les minoteries un peu importantes par suite de la variation de composition des blés mis en œuvre et des exigences si diverses du commerce: avec lui seul le travail peut être conduit de façon rationnelle.

Ces dispositions étant prévues commence l'exécution des *fondations*, opération d'une importance capitale par suite de l'élévation des bâtiments, de la surcharge considérable des planchers et, enfin, de la nature des appareils; elle

doit être surtout prise en considération lorsque la minoterie est située au voisinage immédiat d'un cours d'eau ou d'un canal, c.-à-d. sur un terrain exposé à l'affouillement. Ce dernier doit être soumis d'abord à une étude approfondie et sondé en plusieurs endroits ; on le consolide, s'il y a lieu, par un pilotage fortement amarré, précaution suffisante lorsque le fond est rocheux. Dans le cas où les tranchées se remplissent d'eau, on les préserve, au préalable, contre les infiltrations par des rangées de palplanches, puis on les assèche et on comble les fissures avec un bon mortier de ciment hydraulique. Si le sol est profond et composé de graviers ou de sables plus ou moins mouvants donnant facilement passage à l'eau, les difficultés sont encore plus grandes. Il est alors indispensable de creuser, sur l'emplacement des fondations, une tranchée de 1 m. à 1^m,50 de largeur et de 2 à 3 m. de profondeur que l'on protège latéralement par une solide rangée de palplanches bien étanches et que l'on assèche ; le fond est nivelé, puis recouvert d'un mortier hydraulique parfaitement homogène (1 p. ciment hydraulique, 2 p. sable fin) ; on posera au-dessus un plancher avec des planches de 7 centim. d'épaisseur et la tranchée est remplie avec un béton de cailloux et de ciment hydraulique (*American Miller*). Après huit ou quinze jours de prise, on peut commencer la construction des bâtiments.

La maçonnerie armée en briques avec parements de pierre et, parfois, avec soubassement en pierre meulière est maintenant le plus fréquemment adoptée. Le fer est beaucoup employé à l'intérieur. Les poutres des planchers sont supportées par des colonnes en fonte à chapiteaux formant embrasses ; les solives sont en fer à double T avec entrevous en maçonnerie de briques ; quelques nouvelles usines ont même construit les planchers en ciment armé. On a opposé avec raison au mode de construction métallique : 1° les dangers qui pourraient résulter, en cas d'incendie des appareils de mouture et de blutage, dont la carcasse en bois est très combustible, de la dilatation des fers, phénomène dont l'intensité serait suffisante pour disloquer et jeter bas les murs ; 2° les difficultés apportées, dans un bâtiment fait de bloc, à l'exécution ultérieure de modifications dans l'aménagement intérieur de l'usine.

MOTEURS. — La force motrice est actuellement fournie, dans les petites minoteries, par des moteurs aériens (moulins à vent) et par des moteurs hydrauliques (moulins à nef, moulins pendants, moulins fixes), et, dans les minoteries ordinaires et à grand travail, par des moteurs hydrauliques (roues et turbines) et par des moteurs à vapeur ; certains établissements de cette dernière catégorie utilisent à la fois ces deux genres de moteurs. Pour corriger l'irrégularité du fonctionnement des moteurs à vent, certains meuniers du Nord avaient adjoint à leur moteur aérien un moteur à vapeur, la plupart des moulins de ce genre ont disparu.

Il nous semble inutile d'insister sur la description des moulins à vent ; d'autre part, l'étude des divers moteurs ayant été déjà faite (V. MOTEUR), il nous suffira d'indiquer quelques précautions spéciales devant être observées pour la mise en marche et pour l'arrêt :

1° *Moulins à eau et à meules.* Avant l'ouverture de la vanne, il faut engrainer le moulin et soulager les meules ; l'eau doit être donnée sans précipitation et avec régularité, à la demande du réglage des meules ; les produits des premiers tours sont simplement concassés, on les recueille à part ; il faut éviter de tenir très près la mouture à la mise en marche et surveiller le travail pendant le premier quart d'heure, car les meules, surtout celles qui ont été fraîchement rhabillées, ont une grande tendance à se soulager au début pour éprouver, peu après, l'effet contraire. Dans le cas d'un arrêt de quelque durée, on arrête l'alimentation un peu avant la fermeture de la vanne afin de provoquer le vide complet de tous les appareils ; les meules sont soulagées afin qu'elles ne puissent trainer sur la marchandise ; les produits des derniers tours sont encore reçus à part.

2° *Moulins à vapeur et à cylindres.* Le moteur doit être surveillé pendant la mise en charge et en route de tous les appareils ; l'alimentation doit se faire graduellement d'un broyeur au suivant, et il est bon, pour arriver plus rapidement à la mise en charge et au réglage, de conserver, à l'avance, un peu de marchandise dans les trémies de tous les cylindres. Les registres de distribution doivent être ouverts avec prudence. L'arrêt d'alimentation doit se faire aussi graduellement, à partir du premier broyeur, avant de donner l'ordre de fermeture de marche au mécanicien, une dizaine de minutes suffisent à cet effet.

Force nécessaire. Ce sujet perd une partie de son intérêt pratique dans les minoteries actionnées simplement par un moteur hydraulique et disposant d'un débit d'eau convenable et régulier ; mais il acquiert, par contre, une importance considérable quand la force est empruntée aux moteurs à vapeur, cependant il a été encore peu étudié. M. H. Simon a fourni les données suivantes résultant d'expériences en grand (production de 1.079 kilogr. de farine par heure), conduites par lui dans le moulin à cylindres de la Kirkdale (Liverpool) :

	Force en chev.-vap.	% de la force totale
Broyeurs.....	17,34	26,15
Cylindres-finisseries.....	22,46	33,87
Bluteries.....	14,28	21,53
Purificateurs.....	4,66	7,02
Appareils de transport (élevateurs et vis).....	3,46	5,22
Transmissions.....	4,11	6,19
Force totale.....	66,31	

abstraction étant faite des frottements propres de la machine et de la force non évaluée, absorbée par quelques transmissions extérieures. Ces chiffres se rapportent au traitement d'un blé de qualité moyenne ; ils ont varié dans de très grandes limites, pour chaque genre d'appareils, pendant le cours des expériences. Sans doute, ils ne sauraient être généralisés, mais leur examen détaillé suffit pour démontrer l'utilité de l'institution d'expériences pratiques dans les minoteries.

Emmagasinement des blés. Le grain du blé est très hygrométrique ; de plus, il renferme, à son entrée en magasin, une assez grande proportion d'eau, de 12 à 15 % pour nos blés indigènes ; les variations d'humidité et de température provoquent un échauffement et entraînent des altérations dans sa composition première. Aussi devra-t-on le conserver dans un local froid et sec, à l'abri de l'humidité et dans lequel l'air pourra circuler librement. La meilleure exposition est face au N.

Le magasin est construit en matériaux durs et bétonné sur toute sa surface ; le plancher est en bois dur, bien sec et parfaitement jointoyé, on le resserre au bout de quelques mois s'il y a lieu ; aucun vide ne doit exister au-dessous ; la hauteur des salles est de 2^m,50 à 2^m,60, les planchers supérieurs sont supportés par des poutres de bois ou par des colonnes de fonte écartées d'axe en axe de 4 m. au maximum. Toutes les fissures des murailles et des boiseries doivent être soigneusement mastiquées ; les murs sont chaulés et crésylés fréquemment, et leur partie inférieure est garnie, avec avantage, d'un enduit de goudron que l'on renouvelle souvent, surtout au moment des pelletages ; les poutres sont nombreuses et larges, on les fait plutôt hautes que larges, sur les côtés, et près du plafond ; celles des extrémités du bâtiment sont grandes et faites en surbaissé pour favoriser la ventilation ; toutes sont garnies d'un grillage à petites mailles et de volets pouvant être ouverts ou fermés à volonté ; la propreté doit être parfaite et il est bon qu'un éclairage suffisant soit assuré, il contrarie les insectes, qui, généralement, préfèrent l'obscurité (V. CHARRANÇON, TEIGNE).

Quel que soit le mode d'emmagasinement, le chargement doit être réparti sur toute la surface des planchers afin de

ne pas compromettre la stabilité du bâtiment, on doit aussi l'écartier des murailles. On charge en *vrac* par couches de 40 à 50 centim. d'épaisseur, suivant le degré d'humidité du blé et suivant la saison, ou en sacs posés debout par rangées de trois ou quatre et empilés sur deux rangs; des passages de 20 à 25 centim. sont ménagés entre les rangées pour permettre l'aération, la visite du grain et la circulation des chats, ceux-ci ne sont jamais trop nombreux dans le magasin. Le second mode d'emmagasinement est à préférer: sans doute il exige l'achat de sacs, mais la dépense qui en résulte est vite compensée par la facilité de la manutention, et par une meilleure conservation; de plus, il est possible d'isoler, sans aucune crainte de mélange, les lots de diverses origines. L'emmagasinement en *vrac* exige l'exécution de pelletages fréquents répétés deux et même trois fois par mois pendant les fortes chaleurs et au printemps, et une fois par mois pendant l'hiver; on ne doit pas attendre, à cet effet, que le grain subisse un commencement d'échauffement; d'autre part, les couches ramassent une forte proportion de poussières, et, de ce fait, les frais d'entretien sont encore accrus. Si les charançons apparaissent, quelques précautions spéciales (pelletages, tararages, etc.) s'imposent immédiatement et il faut se hâter de mettre le grain en travail.

Il est facile, en observant les indications précédentes, d'assurer la conservation du blé dans les minoteries or-

dinaires qui, ordinairement, ne prennent livraison de leur matière première qu'au fur et à mesure de leurs besoins et renouvellent fréquemment leur provision. La grande industrie réclame des moyens plus puissants et plus économiques et recourt à l'emmagasinement dans des silos métalliques munis d'élévateurs, d'agitateurs et d'appareils de conduite pour le grain (V. SILO).

DIVISION GÉNÉRALE DU TRAVAIL. — Les grains au sortir du magasin sont mélangés d'impuretés de diverses natures (graines, pierres, sable, poussières, clous, etc.) dont il faut les débarrasser avant le travail de la mouture: ils sont conduits, à cet effet, de façon automatique (vis transporteurs, toiles sans fin, élévateurs, etc.), dans une *salle dite de nettoyage*, où ils subissent une série d'opérations à sec et par mouillage. De là ils passent aux appareils de broyage, et, enfin, après leur écrasage et leur transformation en *boulangé*, dans des appareils d'épuration et de classement (bluteries, sasseurs, etc.). Le travail de la minoterie comprend donc trois parties.

NETTOYAGE. — Malgré les perfectionnements apportés dans la construction des batteuses, le grain arrive à la minoterie encore engagé de nombreuses impuretés de nature très variée (substances inertes, grains, etc.), dont il faut le débarrasser avant de le conduire aux appareils de broyage. Cette opération exige l'installation d'une série d'appareils indiqués dans le tableau suivant:

I. — NETTOYAGE à SEC

Emoteur-cribleur sépare.....	{	1° Graines plus grosses que le blé, balles, pierres, mottes, poussières, etc.	} Le blé épuré	{	} Poussières.			
		2° Blé, pierres et graines de même grosseur passant ensuite dans les.....				} passe successive-ment dans les.....	{	} Poussières et poils adhérents.
		3° Graines plus petites que le blé.						

Epierréur. (pierres)
Trieurs { rondes à longues
Appareils annexes: Appareil magnétique, éliminateur d'ail, etc.

II. — NETTOYAGE HUMIDE

Mouillage automatique; laveuse;essoreuse, etc.

Dans certaines usines des mélanges de blés sont effectués à la main ou avec des appareils mécaniques au magasin même; mais de semblables mélanges, condamnés par un grand nombre de praticiens, demandent une grande prudence, car les blés de diverses natures ne se conduisent pas de la même manière au travail; de plus, le criblage et le triage doivent être parfaits afin de ne livrer aux broyeurs que des marchandises bien uniformes en volume; cette mesure a une grande importance surtout dans la minoterie à cylindres. Le grain est amené à l'émoiteur de façon automatique par des élévateurs, des toiles sans fin ou des vis transporteurs.

Emoteur-cribleur-aspirateur. Cet appareil, qui fonctionne en tête du nettoyage, enlève les matières étrangères et les mottes plus grosses, plus petites et plus légères que le blé; il se compose d'un distributeur de blé sale, de l'émoiteur proprement dit et d'un tarare. Dans quelques systèmes, l'émoiteur est avec cribles en tôle perforée disposés en zig-zag, mais l'émoiteur cylindrique, qui demande moins de force et fonctionne de façon automatique, est à préférer. Il se compose (fig. 3) de trois cylindres concentriques A' tournant ensemble au moyen d'une commande très simple par poulie et engrenages coniques et dont l'axe est légèrement incliné sur l'horizon. Les deux cylindres intérieurs formant cribles sont en toile perforée; le cylindre a reçoit le blé sale et ne retient que les matières plus volumineuses que le blé; le cylindre b retient le blé et les impuretés de même grosseur; le cylindre extérieur c, en tôle pleine, conduit au dehors les produits plus petits; les matières tombent dans des trémies spéciales et sont recueillies à part. Le produit du cylindre b est soumis à

une forte aspiration par l'action du tarare B et est débarrassé d'une partie de ses poussières. On adjoint quelquefois, avec raison, à l'appareil un trieur C à alvéoles donnant une première extraction des graines rondes et longues.

Le travail de l'épierréur vient immédiatement après celui de l'émoiteur. Cet appareil, imaginé par Josse et figuré en plan (fig. 4), se compose essentiellement d'une caisse en bois ABC de forme triangulaire inclinée vers sa pointe (15 à 20 millim. par mètre) et renfermant trois prismes triangulaires ou trapézoïdaux T₁, T₂, T₃, disposés à la suite l'un de l'autre, inversement au triangle principal. Le grain à épurer tombe par une trémie à vanne sur le prisme T₁ et, de là, dans les vides de la caisse; celle-ci est supportée par des ressorts-lames en bois très flexibles montés, suivant la grande médiane du triangle, sur un bâti en bois ou en fonte; elle est mise en mouvement par manivelle à excentrique et bielle; ou par poulie et courroie entre-croisée lui imprimant une centaine d'oscillations latérales par minute; le grain, en vertu de son élasticité, est renvoyé des parois extérieures sur les parois des prismes T₁, T₂, T₃, et remonte, après une série de réflexions (a₁, a₂, a₃) vers les fenêtres de décharge P₁ et P₂; les pierres, plus lourdes et moins élastiques, suivent lentement la pente de l'épaisseur et descendent vers la pointe A, puis s'échappent par la vanne V. L'appareil de Josse a été perfectionné depuis quelques années; certains constructeurs le font à table rectangulaire avec suspension supérieure et mouvement en long, mais le principe reste le même; un aspirateur y est joint aussi dans quelques modèles. Il est bon que l'installation soit faite au rez-de-chaussée par suite de la dureté des mouvements.

Le grain épierré est passé immédiatement aux *trieurs* rare (V. TRIEUR et TARARE) et à la colonne épointeuse ou colonne râpeuse. Cet appareil commence la séparation des poils terminaux du grain et des poussières fines adhérentes ou renfermées dans le sillon. Les anciennes colonnes ou ramoneries dont nous donnons une coupe (fig. 5) se composaient d'un tambour en tôle-râpe à pointes en dehors, monté sur un arbre AA commandé par une poulie P et des engrenages Rr, et tournant à 250 tours environ par minute dans un autre tambour fixe, également en tôle-râpe, mais à pointes en de-

daux (f_1, f_2, f_3, f_4) qui le rejette sur la toile T; des vasques P et P', calées sur l'arbre DD, sur lesquelles il retombe, entravent son mouvement de descente et le ramènent vers la périphérie; les impuretés (poils et poussières) qu'il laisse dégager pendant sa chute sont entraînées par un violent courant d'air de haut en bas produit par un ventilateur-aspirateur VV placé dans un coffre à la partie inférieure de la colonne et sont balayées au dehors. Le grain arrivé au bas s'échappe par une conduite spéciale E. L'énergie des colonnes doit être surveillée avec le plus grand soin; dans les appareils de forme tronconique, une vis de

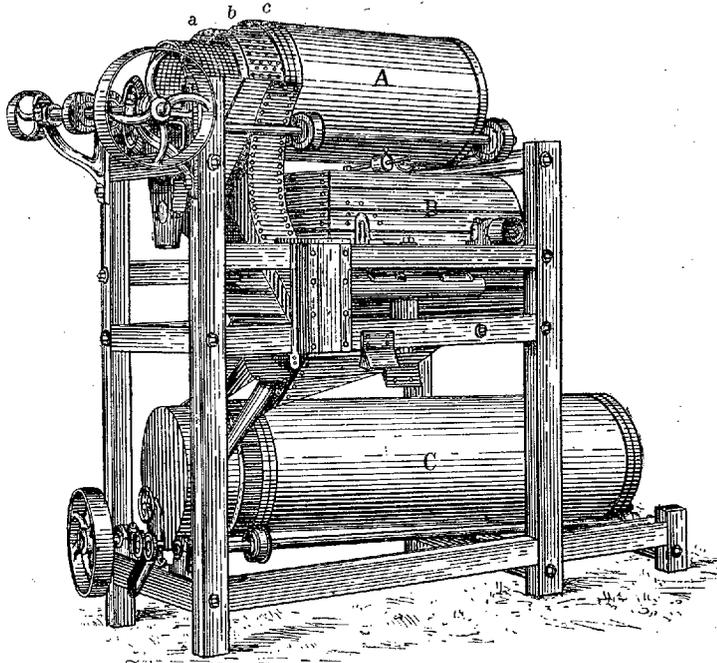


Fig. 3. — Emo-teur-cribleur aspirateur cylindrique.

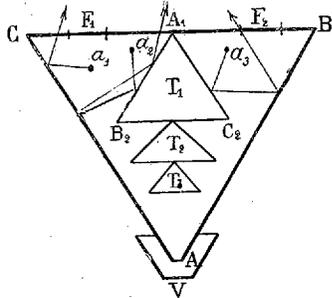


Fig. 4. — Epierréur Josse.

dans BB, la largeur de la couronne étant de 7 ou 8 millim. ; le grain arrivait par la trémie supérieure T₁, se trouvait balayé par l'action d'un ventilateur V, puis descendait dans l'enveloppe existant entre les deux tambours, où il subissait une série de chocs, et tombait enfin sur un plateau inférieur G en tôle perforée; il était alors brossé par une brosse rotative métallique et rejeté dans une trémie d'échappement T₂; la friction lui avait fait perdre une partie de ses poils et de ses poussières, les grains noirs (*carriés*) avaient été aussi ouverts en partie, les débris étaient balayés par un fort courant d'air produit

par un second ventilateur V₂ calé, comme le premier, sur l'arbre AA. Ces appareils présentent, dans la pratique, de nombreux inconvénients : lorsque les tôles sont neuves, les chocs sont trop brusques et le grain est froissé; lorsqu'elles sont usées, ce qui arrive rapidement, leur action n'est plus suffisante. Aussi a-t-on adopté généralement d'autres modèles, de forme cylindrique ou tronconique, dans lesquels la tôle-râpe est remplacée par une toile d'acier à fils ronds ou carrés.

Les nouvelles épointeuses se composent d'une double enveloppe, l'une T intérieure, en toile d'acier, et l'autre T', extérieure, pleine, concentrique à la première et distante de celle-ci de quelques centimètres (fig. 6). Le grain est amené à la partie supérieure par un tuyau A et réparti circulairement par un distributeur à plateaux B monté sur un arbre DD; il se trouve alors fouetté par un agitateur à bras hélico-

trempure est disposée à cet effet. Un tararage à grande action doit suivre l'épointage : non seulement il contribue au nettoyage des poussières, mais encore il permet d'effectuer un criblage par division, en raison de la différence de densité des grains de la criblure.

Le brossage vient ensuite. Les premiers appareils employés à cet effet ne différaient guère de la colonne épointeuse que par la substitution de brosses aux tôle-râpes. Les nouveaux modèles perfectionnés (fig. 7) se composent de deux ou trois paires de plateaux horizontaux, l'un A, mobile et un peu incurvé vers son centre, et l'autre B, fixe et bombé. Le grain arrivant par une trémie supérieure T est reçu dans un plateau formant entonnoir P₁ et tombe, par le centre

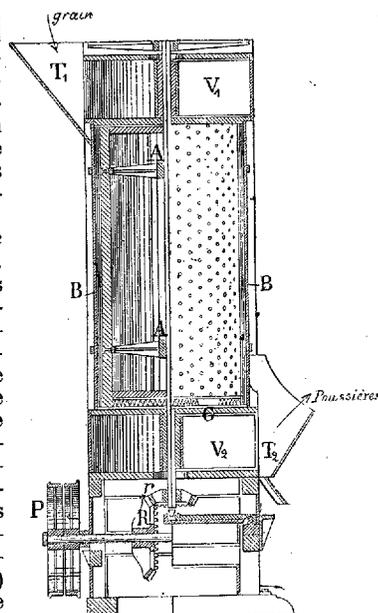


Fig. 5. — Ancienne colonne épointeuse (ramonerie).

de ce plateau, dans l'intervalle existant entre les deux brosses; il atteint peu à peu, par suite du broissage et de l'action

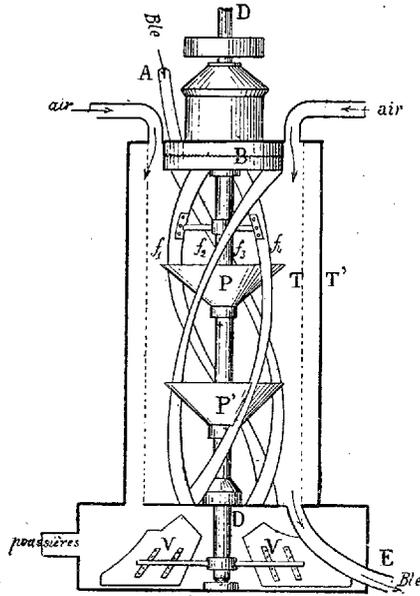


Fig. 6. — Colonne époinéuse à bras.

de la force centrifuge, la circonférence de la brosse mobile et tombe sur le second entonnoir P₂, puis sur l'entonnoir P₃, et enfin il s'échappe au dehors. Nous avons enlevé à dessein sur la figure le plateau inférieur mobile. L'écartement des brosses peut être réglé en marche par un mouvement très simple à volant placé extérieurement. Les brosses sont enfermées dans un tambour en tôle perforée, donnant passage aux poussières; une chemise en tôle pleine ferme la chambre, si bien que les poussières peuvent être aspirées de bas en haut par un ventilateur puissant V calé sur l'arbre des brosses, au-dessus de la trémie d'arrivée du blé; elles sont ensuite repoussées par une fenêtre F. Un tararage suit, puis le grain est conduit à l'appareil magnétique, sorte de tiroir incliné portant, sur sa face supérieure, un puissant aimant qui retient toutes les parcelles métalliques : clous, vis, tôle, etc., mélangées à la masse. Enfin, dans quelques régions à sol calcaire ou sableux, il est bon de compléter le nettoyage par un passage à l'éliminateur d'ail, appareil composé de deux cylindres, l'un recouvert de caoutchouc, et l'autre portant des bagues dentées; le grain tombe entre les deux cylindres, les graines d'ail

seules sont piquées par les dents, un peigne placé au-dessous les détache; elles sont recueillies alors dans un bac spécial. Tout le service du nettoyage à sec doit être suivi d'un puissant aspirateur de poussières (V. ASPIRATEUR, VENTILATEUR) qui appelle toutes les poussières et les envoie dans un collecteur de façon à éviter leur suspension dans l'atmosphère de l'atelier de nettoyage. Les aspirateurs du type cyclone sont actuellement les plus répandus en meunerie.

Les blés sont enfin soumis à un traitement à l'eau ou mouillage avant leur entrée à la mouture; cette opération complète le nettoyage, et, de plus, elle est indispensable pour obtenir, avec certains blés, surtout avec les blés durs, un bon travail au broyage. On l'exécute aujourd'hui presque généralement avec des appareils automatiques dans lesquels le débit de l'eau, qui doit pouvoir varier, suivant les cas, entre 4 et 15 % du poids du grain, est réglé par l'arrivée du blé lui-même. Le grain est ensuite séché dans des appareils à courant d'air chaud et à mouvement rotatif, ou essoré dans un boisseau d'attente à la décharge du mouilleur, ou, ce qui est préférable, mais non automatique, séché en sacs sous une mue réceptrice.

PRÉPARATION AU BROYAGE. — Une préparation très utile pour obtenir une bonne mouture est l'extraction de la poussière contenue dans le sillon des grains et non enlevée entièrement par le nettoyage, si parfait qu'il soit. De nombreuses usines emploient encore, à cet effet, des fendeurs à plateaux, mais ces appareils, très énergiques, ouvrent plus ou moins régulièrement le grain et entament souvent l'amande; les cylindres lisses-comprimeurs sont beaucoup plus recommandables; leur vitesse différentielle presque nulle disloque suffisamment le grain pour en dégager les poussières; un passage à la bluterie à pans extrait

ces dernières; on obtient ainsi une farine cendreuse (farine noire) plus ou moins foncée. Le broyage peut commencer alors: il se fait par meules ou par cylindres.

MOUTURE PAR MEULES. — La marche générale de ce système de mouture, encore le plus commun dans la petite minoterie, a été déjà décrite (V. MEUNERIE); il nous reste à étudier son installation.

Pierres meulières. Les pierres employées pour la confection des meules sont en silex dit meulier ou pierres meulières; il en existe de nombreuses carrières en France; les plus estimées sont celles du rayon de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), puis de Montmirail et d'Épernay (Marne), d'Épernon (Eure-et-Loir), de Lésigny (Vienne), de Bergerac (Dordogne), d'Orbec (Calvados) et de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire); leur densité, leur dureté et leur couleur sont très variables; les pierres blanches (pierres à botard) sont appréciées pour la confection du centre de la meule, les pièces plus dures, plus siliceuses et plus

éveillées (ouvertes), généralement aussi plus colorées, sont réservées pour l'entourage (pierres à entourages).

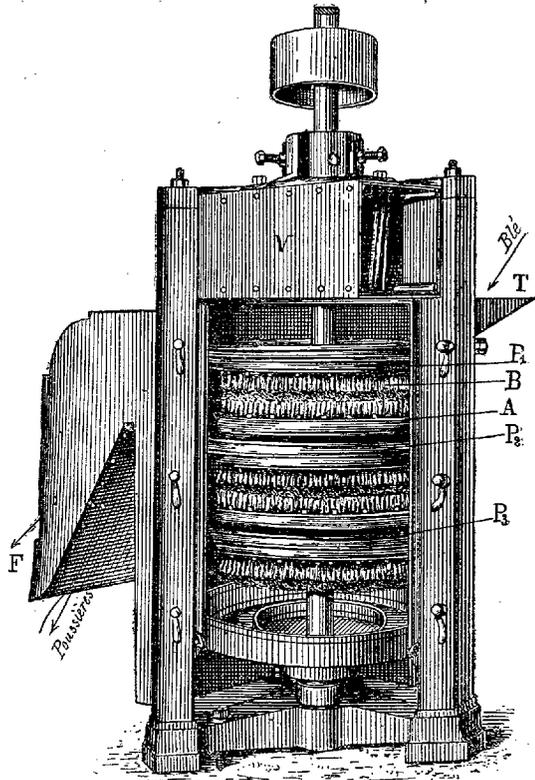


Fig. 7. — Brosse à blé.

Confection. Les meules sont assemblées par paires, l'inférieure repose sur un bâti solide établi sur le plancher; elle est fixe (*meule gisante*); la meule supérieure est dite *courante*, et tourne avec une vitesse variable suivant son diamètre, suivant la nature du grain et suivant le mode de travail, ordinairement entre 115 et 130 tours par minute (diamètre moyen de 1^m,30); la surface interne des meules n'est parallèle que sur une couronne périphérique de 20 à 22 centim. de largeur (*portée*), elle s'évase ensuite légèrement pour fournir, sur les bords de l'*œillard* O ou ouverture centrale une flèche ou entrée de 3 à 4 millim. (fig. 8) de hauteur. L'œillard a un diamètre de 25 à 30 centim. Anciennement les meules étaient faites d'un

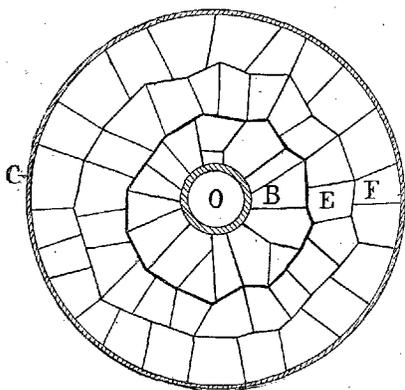


Fig. 8. — Meule (assemblage des pierres).

seul bloc (meules monoiques), mais elles manquaient d'homogénéité dans toute leur étendue; aujourd'hui on les confectionne au moyen de carreaux assemblés avec du ciment ou du plâtre et disposés en trois zones. La zone centrale ou *botlard* B est faite en pierre blanche et tendre, le travail y est minimum; la seconde zone ou *entrepied* E est plus dure; enfin la zone externe (*couronne* ou *feuillard*) F est en pierre très dure; la réunion de l'entrepied et du feuillard F forme l'*entourage*. La meule courante doit être plus *ardente*, plus active que la gisante, on doit faire un choix convenable des matériaux à cet effet. Après son assemblage la meule est cerclée à chaud avec un cercle C épais et de 20 à 22 centim. de hauteur. On procède ensuite à son remplissage: elle est retournée, puis sa face externe est comblée avec du silex que l'on cimente fortement; la courante doit être remplie de façon à bien l'équilibrer et on place dans sa couverture, aux sommets d'un triangle équilatéral, trois boîtes de fonte dans lesquelles on pourra introduire des charges de plomb en cas de perte d'équilibre de la meule.

Lorsque la meule est bien soudée, bien prise, on l'aplatit, puis on la *pique* avec un marteau d'acier à double action (*fer à habiller*); on

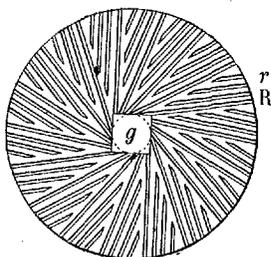


Fig. 9. — Piquage de la meule.

comprend un pied-droit *a* et un rampant *b*; la partie plane comprise entre deux rayons consécutifs ou *portant* est piquée parallèlement aux rayons à 0,5 millim. au

plus, de façon à retenir le grain et à faciliter son broyage. Le mordant des meules s'use rapidement, aussi doit-on procéder assez fréquemment au *rhabillage* ou repiquage partiel des meules; celles-ci sont enlevées avec une grue, puis retournées et travaillées au fer; des appareils mécaniques ont été construits pour l'exécution très délicate et pénible du rhabillage, mais ils ne sauraient remplacer la main de l'ouvrier exercé.

Installation. La meule gisante est bien assurée sur un bâti de maçonnerie; son œillard donne passage à un arbre (*fer de meule*) E (fig. 10) reposant sur une crapaudine établie en sous-sol et prenant son mouvement en dessous par poulie et courroie ou par engrenage. La tête en acier et arrondie (*cointage*) de l'arbre s'engage dans un logement pratiqué à la face inférieure d'un étrier A (*nille* ou *anille*) encastré dans la meule courante; un manchon à fourche réunit l'anille et la tête du fer de meule et les rend solidaires. On vérifie alors l'équilibre. L'écartement

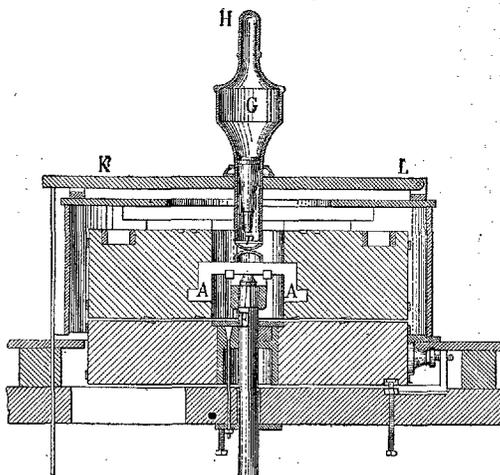


Fig. 10. — Montage des meules.

des meules se règle par la manœuvre de la crapaudine du fer de meule au moyen d'un levier ou d'un cric. Dans les meuneries à plusieurs paires de meules, on groupe les appareils par cinq ou six autour d'un arbre général sur lequel on prend les commandes isolées par poulies, ou, mieux, par engrenages d'angle munis d'embrayages spéciaux. Cette disposition porte le nom de *bejrot*; la commande est toujours établie en sous-sol.

Fonctionnement. Le grain arrive du boisseau d'attente par une conduite H; il est reçu dans une boîte G et dis-

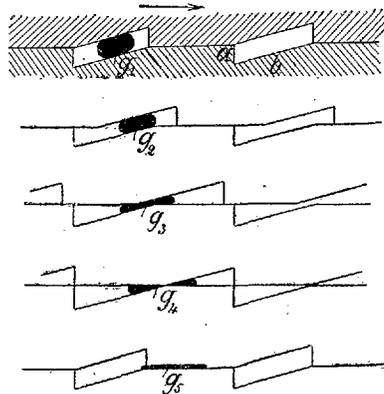


Fig. 11. — Mode d'action des meules.

tribué à l'entrée des meules par un tuyau aboutissant en *r*, au-dessus du manchon du fer de meule; la distribution se

règle en soulevant ou en abaissant la traverse horizontale d'appui KL. Dès l'entrée, le grain s'engage dans un rayon, et, par suite du mouvement de rotation de la meule supérieure, il est désagrégé et réduit par laminage progressif à sa plus simple expression; les phases successives du broyage sont visibles sur la figure 14. L'action de la force centrifuge conduit peu à peu les produits du broyage vers la circonférence, et finalement au dehors; ils se heurtent alors aux parois de la boîte circulaire entourant l'appareil et ils tombent sur une couronne horizontale parcourue par un râteau qui les balaie et les conduit à une trémie d'échappement; ils vont ensuite aux appareils de purification, bluteries, sasseurs, etc. (V. ces mots) qui les sépareront des sons et les classeront. On évalue, dans la pratique, à 16 ou 18 kilogr. par cheval-heure la quantité de blé pouvant être travaillée par une meule, la force absorbée étant calculée pour l'ensemble des appareils.

MOUTURE PAR CYLINDRES. — Cette méthode diffère complètement de la précédente: elle est progressive. Le grain passe dans une série de broyeurs à cylindres qui le concassent (*concasseurs*) et le désagrègent (*désagrègers*), puis convertissent les gruaux en farine (*convertisseurs*). Les concasseurs et les désagrègers dont il existe aujourd'hui de nombreux modèles ne diffèrent guère, en principe, du broyeur de Ganz déjà décrit (V. BROYEUR); ils sont à cannelures longitudinales affectant généralement la forme hélicoïdale; ils sont toujours disposés par paires, leur

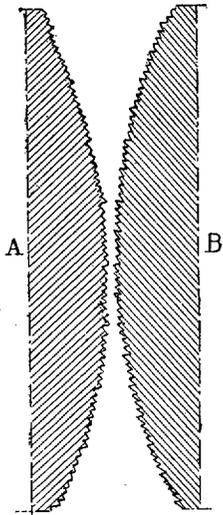


Fig. 12. — Cannelure F. Beall.

agencement et leur mode d'action sont identiques, mais les désagrègers portent 800 à 1.000 cannelures par rouleau. La cannelure système Frank Beall (fig. 12) a été adoptée par la plupart des constructeurs pour les deux ou trois premiers passages; ses saillies inégales sont disposées en sens inverse de celui de la rotation des cylindres; le grain est attaqué dès son arrivée, déroulé et purgé de son enveloppe, puis fendu graduellement et réduit en gruaux ronds, de grosseur moyenne, très faciles à sasser. La vitesse des cylindres doit être différentielle: on admet pour les broyeurs le rapport de vitesse de 1 à 2,7 et pour les désagrègers le rapport de 1 à 2.

Les *convertisseurs* chargés d'opérer la réduction des gruaux en farines sont des cylindres lisses sans cannelures, marchant avec un rapport de vitesse de 1 à 1,25, et agissant par compression et étirage progressif. Ils sont superposés généralement par groupes de trois, le cylindre médian présentant le plus fort diamètre; leur rotation, indiquée par des flèches, est inverse (fig. 13). Leur disposition permet d'obtenir simultanément deux passages différents. Les gruaux blancs arrivant par la trémie T_1 sont distribués par le distributeur D_1 sur un plan incliné p_1 qui les conduit entre les cylindres C_1 et C_2 ; après leur passage, un détacheur d les rabat sur le plan p_2 et, de là, dans la noyère n ; ils sont évacués par une vis transporteuse. Les gruaux bis (gruaux *vétus* ou *habillés*) suivent les plans p_3 et p_4 et sont travaillés par les cylindres C_2 et C_3 . Les paliers des cylindres C_1 et C_3 sont mobiles afin de régler à volonté les pressions. La commande se fait au moyen de la poulie E montée sur l'axe du cylindre C_2 auquel elle communique une vitesse de 160 tours environ par minute; des engrenages chevrons actionnent les

deux autres cylindres et réduisent leur vitesse à 125 ou 130 tours. L'ensemble est renfermé dans un coffre en bois.

Certains convertisseurs sont construits avec cylindres en porcelaine conservant toujours sur leur surface un certain mordant; l'étirage est très régulier et se produit sans

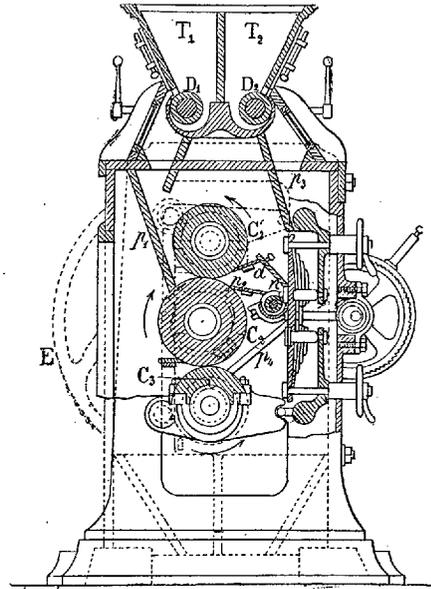


Fig. 13. — Convertisseur.

échauffement; ce système, imaginé par Wegmann, a été perfectionné récemment de façon à obtenir à la fois, par un mouvement de va-et-vient donné aux cylindres lents, un étirage normal (étirage vertical) et un étirage longitudinal (étirage horizontal). L'aération est toujours assurée par de puissants ventilateurs aspirateurs.

EPURATION DES MARCHANDISES. — Après chaque passage, les produits tombent dans des bluteries dites *intermédiaires* (V. BLUTERIE) à toiles n^{os} 18-20 qui séparent les parties moulues (*boulanges*), les parties non moulues devant être reprises; les premières formées de farine fleur ou *farine première* et de gruaux sont classées dans une autre bluterie (*diviseur à boulanges*): la farine va dans la *chambre à farine*, les gruaux sont extraits et gradués par des diviseurs sur gruaux, des *sasseurs* et des *plansichters* (V. ces mots), puis convertis progressivement. La série de ces opérations est facile à suivre sur notre diagramme (fig. 14). Les bluteries rondes et les bluteries centrifuges, perfectionnées sensiblement depuis quelques années, sont adoptées de plus en plus par la meunerie. D'après le *Journal de la Meunerie* (1897, n^o 163), les produits généraux d'un blutage complet du broyage du blé par les cylindres à réduction graduelle doivent se décomposer de la façon suivante:

BOULANGE D'EXTRACTION n ^o 18 (90 % du blé mis en mouture).			
Farines 1 ^{er} jet (fleur) environ...	20,50	%	} 21,70 %
— de séchage.....	1,20		
Fins finots n ^o 100.....	6,50		} 25,00
Gruaux 80.....	9,30		
— 60.....	9,20		} 42,30
Semoule 30.....	15,40		
Grosse semoule 40.....	14,10		} 42,30
Granules 20.....	6,60		
Recoupettes 18.....	6,20		} 1,00
Déchets au broyage.....			

Il reste enfin à composer, par le mélange des farines, les types commerciaux si divers suivant les régions. Cette opération est faite, aujourd'hui, dans les bonnes minote-

ries, de façon automatique dans des chambres dites *mélangeuses à farine* pourvues de distributeurs à rouleaux, d'élevateurs à godets et de vis qui effectuent un grand travail de circulation. Une emballeuse automatique à bascule reçoit le mélange à l'étage inférieur, l'ensache et le pèse.

Le marché libre de Paris admet les désignations suivantes : *marques de choix, bonnes marques, premières marques* et *marques ordinaires* s'appliquant toutes aux farines premières suivant la valeur connue du fabricant et la façon des mélanges pour les livraisons ordinaires. En farines

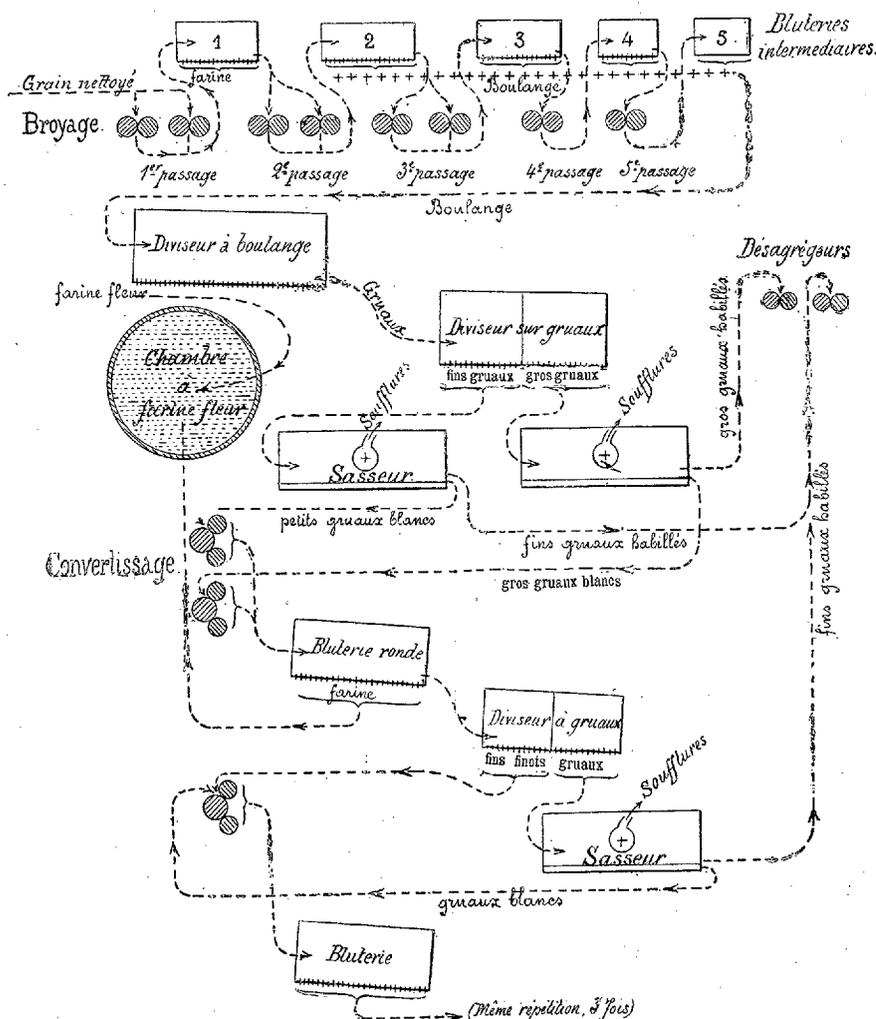


Fig. 14. — Diagramme d'une mouture par cylindres (Lindet).

bises, on classe les *petites premières*, de composition très variable. Viennent ensuite les farines deuxième, troisième et quatrième, et, enfin, les *farines de premier passage* dites aussi *farines noires*, impropres à la panification.

J. TROUDE.

IV. Législation (V. COURS D'EAU, t. XIII, 137).

BIBL. : JOURNAUX : *Journal de la Meunerie*. — *La Meunerie française*; Paris. — *American Miller*; Chicago. — *The Miller*; Londres. — OUVRAGES : BÉTHOUART, *la Meunerie*; Paris, 1889. — TOUAILLON, *Meunerie*; Paris, 1879. — L. DE BELFORT DE LA ROCQUE, *Manuel pratique de meunerie*. — SCHIELD-THEBERN, *Manuel du meunier*. — LÉON HENDOUX, *Traité pratique de meunerie*. — *Rapport sur des expériences comparatives de mouture*; Paris, 1883-84. — LUC DE SAINT-OURS, *la Meule de moulin*. — *Album de la meunerie* (bibliothèque de la Bourse du Commerce). — GRAND-VOINET, *Moulins à vent*; Paris. — LEPLAE, dans *Revue de l'Institut agronomique de Louvain*, 1897.

MOULIN-NEUF. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 194 hab.

MOULIN-QUIGNON. On connaît sous le nom de Moulin-Quignon, dans la banlieue d'Abbeville, une mandibule

humaine, aujourd'hui au Muséum, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire des découvertes relatives à l'homme quaternaire. Boucher de Perthes n'avait pas encore réussi à faire admettre, comme des produits du travail de l'homme, les haches en silex des graviers de la Somme. On lui objectait toujours que, si elles étaient l'œuvre de l'homme, des restes de celui-ci auraient été trouvés avec elles. Lors donc que, le 23 mars 1863, un ouvrier terrassier recueillit au-dessous de deux haches, et à 4^m,70 de la surface, une mâchoire humaine, l'émotion fut considérable en Angleterre comme en France. On vint visiter la carrière de tous côtés. Une commission de savants fut nommée. Après d'amples discussions, son rapporteur, de Quatrefages, proclama hautement l'importance de cette découverte qui, en effet, fit tomber tous les doutes relativement à l'existence de l'homme quaternaire, en rendant hommage « aux convictions et à la persévérance infatigable de Boucher de Perthes ». Depuis, des doutes se sont élevés sur l'âge réel de cette pièce, peut-être néolithique. Ces doutes, fondés sur

de vagues indices, n'effleurent pas l'admirable bonne foi du grand esprit que fut Boucher de Perthes. ZABOROWSKI.

MOULIN-ROUGE. Établissement parisien de concerts et bals publics, construit sur l'emplacement de l'ancien bal de la Reine-Blanche et fondé en 1889 par MM. Oller et Zidler. Il a été ouvert au public le 5 oct. de la même année. Il doit son nom à un moulin dont les ailes gigantesques illuminent le soir les parages environnants.

Cet établissement, un des plus spacieux existant actuellement à Paris (4.500 m. superficiels), offre l'avantage de rester ouvert durant toute l'année, grâce à un magnifique jardin enclavé dans la propriété. Sa réputation universellement connue en fait un des lieux de plaisir recherché l'hiver par les Parisiens, sa clientèle se composant, durant l'été principalement, d'étrangers et de provinciaux de passage à Paris. Le programme de cet établissement se compose d'une partie de concert qui a lieu sur une jolie petite scène aménagée au fond du grand hall et qui se termine à dix heures. Immédiatement après le concert, un orchestre composé de quarante exécutants interprète un répertoire extrêmement varié de valses, polkas et quadrilles, et le public y peut contempler à ce moment les étoiles chorégraphiques du jour (Grille d'Egout, la Goulue, la Môme Fromage, Nini patte-en-l'air, etc.). Depuis 1892, M. Oller seul dirige cet établissement toujours en vogue.

MOULIN-SAQUER. Localité du dép. de la Seine, entre Vitry et Villejuif, à la lisière du plateau (alt. 100 m. environ). Il y fut établi en 1870, à cheval sur la route de Vitry à Villejuif, une redoute qui liait les ouvrages des Hautes-Bruyères et du fort d'Ivry; évacuée sans combat, elle fut reprise le 22 sept. par les Français.

MOULIN-sous-TOUVENR. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 358 hab.

MOULIN (Antoine du), littérateur français, né à Mâcon vers 1520, mort à une date inconnue. Valet de chambre de Marguerite de Navarre, il fut, après la mort de sa protectrice, emprisonné, comme hérétique, mais bientôt relâché. C'est à peu près tout ce qu'on sait de sa vie. Pourtant, il eut au xvi^e siècle une réputation assez considérable et il fut très lié avec Dolet, avec Marot, avec Bonaventure des Périers, etc. Il a donné de bonnes éditions, aujourd'hui rares et recherchées, des œuvres de Marot (1546), de celles de Bonaventure des Périers (1544), de la *Fontaine des amoureux de science* (1547), etc. Parmi ses ouvrages, citons : *Manuel d'Épictète* (Lyon, 1544, in-16); *Panegyric des damoyelles de Paris sur les neuf Muses* (Lyon, 1545, in-8); *le Livre des Augures* (Lyon, 1546, in-8); *Du Naturel divers des hommes* (Lyon, 1548, in-8); *la Déploration de Vénus sur la mort du bel Adonis* (Lyon, 1548, in-8); *la Chiromancie* (Lyon, 1549, in-12); *la Vertu et Propriété de la quintessence des choses* (Lyon, 1549, in-8); *Fables d'Esopé mises en ryme française* (Lyon, 1549, in-8); *Physionomie naturelle* (Lyon, 1550, in-8); *Continuation des erreurs amoureuses* (Lyon, 1551, in-8).

MOULIN (Ch. du), jurisconsulte français (V. DUMOULIN).

MOULIN (Jean-François-Auguste), général et homme politique français, né à Caen (Calvados) le 14 mars 1752, mort à Pierrefitte (Seine) le 12 mars 1810. Fils d'un marchand épicier, il s'engagea, en 1768, au régiment de Bretagne infanterie et n'y resta que sept mois. Puis il entra dans les ponts et chaussées comme géographe et servit sur les côtes, de 1770 à 1788. Volontaire au bataillon de garde nationale de Sainte-Opportune à Paris le 14 juil. 1789, il devint adjudant-major de son bataillon à la fin de 1791, puis adjudant général de la garde nationale parisienne du 10 août 1792 au 22 févr. 1793, et adjudant général chef de bataillon surnuméraire le 8 mars 1793. Il servit en Vendée et montra une rare bravoure à Saumur (10 juin 1793), où il assura la retraite de l'armée, à Vihiers (17 juil.) et à Doué (4 août). Nommé général de brigade à l'armée des côtes de Brest, le 11 sept. 1793, il passa à celle de l'Ouest le 1^{er} oct. suivant. Promu division-

naire le 28 nov. 1793, il fut arrêté par ordre de Carrier le 22 déc. et emprisonné à Nantes. Remis en liberté quelques jours plus tard, il fut appelé, le 27 avr. 1794, au commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, et, le 8 oct. suivant, à celui de l'armée des Alpes. L'année suivante, il battit les Piémontais au Col-de-Monte (12 mai 1795), au mont Genève (30 août). Commandant de la 5^e division militaire à Strasbourg le 24 févr. 1796, et de la 17^e à Paris le 13 déc. 1797, il passa à l'armée d'Angleterre le 8 oct. 1798. Après la journée du 30 prairial an VII (18 juin 1799), Moulin fut nommé membre du directoire exécutif en remplacement de la Reveillère-Lepeaux le 20 juin 1799. Dans son discours d'installation, il fit une profession de foi nettement républicaine et il tint parole. Il essaya d'éloigner Bonaparte, qui venait de revenir d'Égypte, et il protesta, avec Gohier, contre le coup d'État du 18 brumaire (8 nov. 1799). Après de vains efforts pour faire arrêter le général factieux, il se retira à la campagne et fut mis en non-activité le 15 oct. 1800 et admis au traitement de réforme le 21 mai 1801. Il reprit de l'activité le 23 sept. suivant, devint commandant d'armée à Anvers le 1^{er} nov. 1804 et fut employé à la grande armée le 7 janv. 1807. Envoyé à Mayence le 4 janv. 1808, inspecteur des corps à pied dans les 2^e et 3^e divisions militaires le 26 févr. 1808, il fut nommé commandant de la 2^e division militaire à Mézières le 3 janv. 1809. Il fut employé à l'armée d'Allemagne le 9 mars 1809, mais revint en France pour raisons de santé. Étienne CHARAVAY.

BIBL.: Archives admin. du ministère de la guerre.

MOULIN (Jean-Baptiste), général français, né à Caen (Calvados) le 29 janv. 1754, mort à Cholet (Maine-et-Loire) le 9 févr. 1794. Frère du précédent, engagé en 1771, il obtint son congé comme caporal en 1777, reprit du service en 1791 et fut promu adjudant général le 12 août 1792. Il montra un tel courage dans la guerre de Vendée qu'il fut nommé général de brigade le 28 nov. 1793. Attaqué à Cholet le 9 févr. 1794 et abandonné par ses soldats, il se brûla la cervelle plutôt que de se rendre.

BIBL.: Jacques CHARAVAY, *les Généraux morts pour la patrie*.

MOULIN (Louis-Henri), érudit français, né à Octeville-lez-Cherbourg (Manche) le 30 janv. 1802, mort à Tourlaville (Manche) le 27 oct. 1885. Docteur en droit en 1827, avocat à la cour de Paris, il plaida de nombreux procès politiques, et défendit notamment les journaux d'opposition, *le Corsaire*, *la Némésis*, *le Charivari* et autres. Il fut avocat général à Paris de 1848 à 1849. Il a donné un assez grand nombre de travaux d'une érudition précise, entre autres : *Molière et les registres de l'état civil* (Paris, 1879, in-8); *Monsieur Dufaure et son fauteuil académique* (1879, in-8), étude critique et biographique; *Jules Favre et son fauteuil académique* (1881, in-8); *les Marins de la République* (1883, in-12); *le Palais à l'Académie, Berryer et son fauteuil* (1883, in-8); *id., Target et son fauteuil* (1884, in-8); *Port-Royal et ses solitaires* (1883, gr. in-8); *Jean Hamon* (1884, in-8); *le Palais et l'Académie; leurs rapports pendant deux siècles* (1886, in-8).

MOULINAGE. Opération qui a pour but de consolider les fils de soie grège. Cette opération comprend trois phases : 1^o tavelage et purgeage; 2^o doublage; 3^o retordage ou moulinage proprement dit. Le tavelage consiste simplement dans le dévidage de l'écheveau de fil sur une bobine, pour faciliter les opérations subséquentes; avant de s'enrouler sur la bobine, le fil passe dans une pince garnie de drap pour l'égaliser et faciliter le bobinage; c'est ce qu'on nomme le purgeage. Le doublage, comme son nom l'indique, a pour but de réunir deux fils provenant du tavelage et de les envider simultanément sur une bobine, en les faisant passer dans un guide commun. Dans le retordage, deux bobines contenant du fil doublé sont fixées sur des broches surmontées de chapeaux à ailettes qui ont pour but de guider le fil montant et de lui donner la tension

nécessaire. Le produit ainsi obtenu porte le nom de *trame*.

Pour obtenir la chaîne ou *organsin*, on prend deux bobines dont les fils ont reçu la torsion décrite précédemment et qu'on réunit par doublage. On les place alors sur un moulin à retordre analogue à celui employé pour la trame, mais qui enroule la matière sur une bobine au lieu de faire des écheveaux.

E. MAGLIN.

MOULINEAUX. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne; 252 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Moulins. Eglise (mon. hist.) du XIII^e siècle conservant d'anciennes peintures, un vitrail offert par la reine Blanche de Castille, des fonts du XVI^e siècle, un jubé et des boiseries de la Renaissance. Ossuaire du XVI^e siècle. Ruines d'un château construit, dit-on, par Robert le Diable et détruit par Jean sans Terre.

MOULINES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville; 255 hab.

MOULINES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët; 344 hab.

MOULINET. I. Technologie. — En mécanique, on donne le nom de moulinet à un treuil qui est muni de leviers et qui s'adapte aux appareils destinés au levage des fardeaux, tels que la chèvre des charpentiers. On désigne également, sous ce nom, un appareil muni de palettes dont on fait usage pour mesurer la vitesse d'un cours d'eau dont on veut jauger le débit.

Le moulinet des typographes est une pièce de bois en forme de croix qui sert à imprimer le mouvement à la presse à bras. Dans la teinturerie, on donne le nom de moulinet à un dévidoir placé au-dessus de la cuve de teinture pour faire mouvoir les pièces qui plongent dans le bain.

E. MAGLIN.

II. Pêche. — Cet engin, qui se fixe à la canne à pêche, permet de ramener rapidement la ligne dès le moment où on a ferré, en pelotonnant la ligne; le moulinet peut être simple ou multiplicateur.

III. Danse (V. DANSE, t. XIII, 875).

MOULINET. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Sospel; 813 hab.

MOULINET (L.) Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 364 hab.

MOULINET. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Cancon; 455 hab.

MOULINS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 240 hab.

MOULINS. Ch.-l. du dép. de l'Allier, sur la rive droite de l'Allier; 22.665 hab. Stat. des chem. de fer de P.-L.-M. et d'Orléans. Evêché suffragant de Sens. Grand et petit séminaires. Lycée Banville (de garçons); lycée de filles. Ecoles normales. Collèges ecclésiastiques. Bibliothèque publique. Musée d'art, d'archéologie et de géologie. Société d'émulation; société des belles-lettres, sciences et arts; société centrale des amis des arts; société de médecine; société d'agriculture et d'horticulture; courses de chevaux. Asile départemental d'aliénés. Orphelinats. Hôpital général. Hospices civil et militaire. Pépinières. Filatures de laines, fonderies de cuivre, fonderies de cloches, fabriques de machines agricoles, ateliers de constructions mécaniques, fabriques de chandelles, de formes de chapeaux, de chapeaux de feutre et de paille, de cordes d'instruments de musique, de couvertures de laine, de galoches, de manomètres, de poteries, de tuyaux de drainage, de sacs en papier, de vinaigre, etc. Brasseries, imprimeries, scieries mécaniques, tanneries, corroiries, mégisseries et chamoiseries.

HISTOIRE. — Au commencement du XIV^e siècle, Moulins n'était encore qu'un village de meuniers dépendant d'Yseure, où se trouvaient les moulins banaux des ducs de Bourbon. Ceux-ci, vers 1340, y firent construire un château, en 1368 ils y ajoutèrent une église collégiale, et y firent des séjours de plus en plus fréquents et prolongés, si bien qu'à la fin du XV^e siècle la ville nouvelle se substitua peu à peu aux autres résidences et à la vieille capi-

tales du duché, Bourbon-l'Archambault. Au XVI^e siècle, la ville devenue prospère se sépara d'Yseure. Réunie au domaine après la mort du connétable de Bourbon, il s'y tint en janv. 1566 une assemblée de notables dans laquelle, sur l'initiative du chancelier Michel de l'Hôpital, fut promulguée une grande et célèbre ordonnance pour la réformation de la justice qui resta la loi organique de la justice du royaume jusqu'à la Révolution. Au milieu du XVII^e siècle, Moulins devint le chef-lieu d'une généralité comprenant les élections de Moulins, de Château-Chinon, de Gannat, de Guéret, de Montluçon et de Nevers. L'évêché de Moulins, créé en 1790, fut supprimé en 1802 et rétabli en 1822.

MONUMENTS. — L'ancienne église collégiale de Notre-Dame, devenue cathédrale, est un édifice gothique construit de 1465 à 1507, formant aujourd'hui le chœur de l'église avec déambulatoire et chapelles rayonnantes, auquel on a ajouté de nos jours une longue nef de style gothique primitif dont la façade est flanquée de deux clochers surmontés de flèches en pierre. Le chœur a conservé de beaux vitraux des XV^e et XVI^e siècles où figurent les portraits de membres de la maison ducale de Bourbon. On remarque, encastrée dans un des murs, une pierre tombale du XVI^e siècle où est sculpté en relief un cadavre rongé par les vers, d'une facture très réaliste. Derrière le maître-autel se trouve un Saint-Sépulchre de la Renaissance. Un triptyque, attribué, non sans vraisemblance, à Ghirlandajo, représente l'Assomption et l'Annonciation. Eglise Saint-Pierre de style gothique flamboyant. Eglise du Sacré-Cœur, moderne, de style gothique rayonnant. Le lycée occupe le couvent de la Visitation fondé par M^{me} de Chantal; la chapelle, du XVIII^e siècle, renferme le magnifique mausolée de marbre noir et blanc (mon. hist.) élevé par la princesse des Ursins à la mémoire de son mari, Henri, duc de Montmorency (V. AUGIER). Il se compose de quatre colonnes supportant un entablement surmonté d'un fronton en avant duquel un socle supporte le sarcophage sur lequel se trouvent les statues du duc et de sa femme. Une urne entourée d'une guirlande supportée par des génies ailés occupe une niche au-dessus de ces statues. Quatre autres statues encadrent le mausolée. Les artistes auteurs de ce monument sont : Regnaudin, Thibaut, Poisson et François Anguier. De l'ancien château des ducs de Bourbon ne subsiste qu'une grosse tour carrée du XIV^e siècle, connue sous le nom de la Mal-Coiffée, servant de prison, quelques pans de mur et un pavillon Renaissance occupé par la gendarmerie. Tour carrée de l'Horloge du XV^e siècle avec couronnement du XVII^e siècle. Le palais de justice et le musée occupent les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites. Maisons des XV^e et XVI^e siècles. Beau pont sur l'Allier divisé en deux bras, construit de 1750 à 1763.

MOULINS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitry, cant. de La Guerche; 1.056 hab.

MOULINS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux; 807 hab.

MOULINS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Châtillon-sur-Sèvre; 784 hab.

MOULINS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers; 252 hab.

MOULINS-ENGLIBERT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon; 3.441 hab. Stat. du chem. de fer. P.-L.-M. Mines de fer. Carrières de marbre, de porphyre et de pierres. Fours à chaux. Clouterie, huilerie, imprimerie, tanneries, teinturerie. Fabriques de chaises, de poteries. Moulins. Important commerce de bétail et de chevaux. Eglise gothique du XVI^e siècle, ancienne collégiale, avec chapelle souterraine du XV^e siècle. Ruines de l'ancien château des comtes de Nevers des XIII^e et XV^e siècles. Restes des fortifications du XV^e siècle. Maisons du moyen âge et de la Renaissance. Vestiges romains. Groupée autour du château des Engilbert, la ville de Moulins passa ensuite aux comtes de Nevers et reçut d'eux une charte communale au commencement du XIII^e siècle.

MOULINS-LA-MARCHE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne; 1.112 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Source minérale. Carrosserie, corroirie, tannerie; fabriques de chaussures, de gants, d'épingles. Les Fossés-le-Roi sont des travaux de défense faits en 1138 par le roi d'Angleterre, Henri II.

MOULINS-LE-CARBONNEL. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne; 837 hab.

MOULINS-SUR-ORNE. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan; 293 hab.

MOULINS-SUR-OUANNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Toucy; 442 hab.

MOULINS-SUR-YÈVRE. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy; 604 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans.

MOULINS (GUIARD DES), érudit français, né vers 1251, mort en 1313, chanoine et doyen d'Aire en Artois le 1^{er} oct. 1297. Il est l'auteur (1291) d'une traduction de la Bible en langue française qui a été longtemps célèbre et qui pourtant est plutôt une glose qu'une version. Elle n'a plus d'intérêt aujourd'hui que comme monument de l'histoire de notre langue. La première édition imprimée le fut par ordre de Charles VIII et parut en 1495 sous ce titre : *les Livres historiques de la Bible* (Paris, 2 vol. in-fol.).

MOULIS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Saint-Girons; 1.933 hab. Carrière de marbre exploitée déjà par les Romains à Aubert. Près d'Aubert, le *Trau del Debrenberri*, caverne préhistorique où ont été trouvés des ossements nombreux d'ours des cavernes et d'aurochs. Ruines du château de Lastronques. A Luzenac, église des XII^e et XV^e siècles, surmontée d'un curieux clocher roman dodécagonal et terminé par une flèche conique. Entre Moulis et Luzenne, pile romaine.

MOULIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Castelnaud; 1.461 hab. Stat. du ch. de fer du Médoc. Vignobles produisant des vins rouges d'une grande finesse.

MOULISMES. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Montmorillon; 1.028 hab.

MOULLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Saint-Omer; 1.498 hab.

MOULLIN DU COUDRAY (Pierre-René-Henri) (V. LA BLANCHÈRE).

MOULMEIN (*Malmen, Maulmain*). Ville de Birmanie, div. de Tenasserim, r. g. de la Salouen, au confluent du Gyaing et de l'Attaran, près de la mer; 55.785 hab. (en 1891). Belles rues plantées d'arbres; puits nombreux; écoles. La moitié des habitants sont des bouddhistes birmanes ou chinois, 15.000 hindous, 9.000 musulmans, 2.300 chrétiens. A marée haute, le port est accessible aux grands navires. Il exporte environ 90.000 tonnes de bois de teck et autant de riz.

MOULON. Rivière de France (V. CHER, t. X, p. 1088, et LOIRET, t. XXII, p. 475).

MOULON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne; 955 hab. Nombreux vignobles.

MOULON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde; 370 hab.

MOULONS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre; 421 hab.

MOULOTTE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresne-en-Woëvre; 492 hab.

MOULOUIA ou **MOLOUIA**, fleuve du Maroc (V. MAROC, t. XXIII, p. 249).

MOULT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus; 492 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest.

MOULTAN. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. d'un district du Pendjab, à 6 kil. g. du Tchinnab; 74.562 hab. dont 39.765 musulmans, 32.130 hindous, 1.672 chrétiens. Vieux fort, tombeaux de saints musulmans; ruines des temples du Soleil, de Vichnou, d'une mosquée d'Au-

rangzeb, etc. Soieries, cotonnades, tapis, émaux. C'est le grand marché du Pendjab, relié à Karatchi par son port de *Cher-Chah*, à 18 kil. S.-O., sur le Tchinnab. D'importantes voies ferrées s'y croisent. Exportation de coton, de graines oléagineuses, de céréales, d'indigo, de sucre, de soie brute, de fruits de Kandahar, etc. — C'est une ville très ancienne, capitale des Malles au temps d'Alexandre, qui s'en empara. Sous le nom de Kacyapapoura, elle eut une grande importance à cette époque, tour à tour soumise aux Gouttas du Maghada, aux Grecs de Bactriane, capitale des Caspiens, dont l'Etat s'étendait sur Cachemire et Mattra, sanctuaire bouddhique. Quand Hiouen-tsang la visita, elle dépendait du Sindh et s'enorgueillissait d'une statue du Soleil en or massif. Saïd la conquit, mais au IX^e siècle elle est redevenue capitale d'un royaume hindou. Mahmoud le Gaznévide la reprit (1005), et l'influence musulmane y demeura prépondérante jusqu'en 1739 où un gouverneur afghan s'y rendit indépendant. En 1818, Randjit-Sinh la prit; les Sikhs y résistèrent vaillamment aux Anglais en 1849.

A.-M. B.

MOULTOU (Paul), ami et éditeur de J.-J. Rousseau, né à Montpellier vers 1730, mort à Coingsins (Vaud) en juin 1787. Il étudia à Genève dès 1748, devint pasteur et bourgeois de Genève. Dix ans plus tard, des scrupules de conscience le firent abandonner l'état ecclésiastique. Lié avec Rousseau, il défendit énergiquement son ami, mais ne put empêcher l'*Emile* d'être brûlé par la main du bourreau. Deux mois avant la mort de Jean-Jacques, celui-ci lui céda ses manuscrits pour une édition complète de ses œuvres qui parut en 1782 à Genève en 15 volumes. Moultoù, qui était aussi en correspondance avec Voltaire, donna asile à la famille de Calas, après le supplice de ce dernier.

MOULU (Techn.). On appelle ainsi l'or réduit en feuilles excessivement minces ou en poudre et que l'on applique en cet état, par divers procédés, sur la surface, pierre, bois ou métal, que l'on veut doré. Dans la dorure au mercure, l'or moulu est un amalgame d'or et de mercure dont on fait évaporer le mercure par la chaleur, ce qui produit une dorure d'une grande solidité; malheureusement, les exhalaisons de composés mercuriels qui se produisent pendant l'opération rendent ce procédé de dorure dangereux pour la santé des ouvriers qui l'emploient.

MOULURE. I. Architecture. — Nom donné en général à toutes les parties de formes diverses, lisses ou ornées et simples ou composées, qui entrent dans l'ensemble du profil d'un membre d'architecture : base, fût, chapiteau, frise, corniche, archivolt, caisson, etc.; aussi trouvera-t-on au mot *Ordre* (architecture), et dans les figures reproduisant les ordres d'architecture, une indication complète de toutes les moulures indiquées sommairement ci-dessous. La différence de profil et d'ornementation de moulures semblables constitue un des éléments les plus importants qui puisse permettre de reconnaître l'âge et le style d'un édifice; de là le grand intérêt que présentent les moulures au point de vue de l'archéologie. Les moulures, dont les plus habituellement employées sont décrites dans cet ouvrage aux noms qui les désignent, se classent en plusieurs genres : les *moulures simples*, telles que l'astragale, la bande, le boudin ou tore, le cavet, l'échine ou quart de rond et le filet ou listel; les *moulures inclinées*, dont le champ ne suit pas la verticale; les *moulures couronnées*, qui sont surmontées d'un filet, etc. On appelle *moulure rapportée* toute moulure qui, au lieu d'être taillée, sculptée ou moulée à même la pierre, le bois, le métal ou toute autre matière formant enduit, est travaillée à part et appliquée sur une surface ou fond en vue de produire un effet semblable à celui que produirait la même moulure dégagée à même ce fond. Pendant le moyen âge, dans les styles d'architecture roman ou gothique, les moulures ont été sensiblement différentes de celles décorant les monuments anciens de la Grèce et de Rome et ont consisté surtout en chanfreins, en onglets et en tores de formes variées, ainsi qu'en profils

recouverts d'ornements tels que les besants, les billettes, les damiers, les dents de scie, les étoiles, les fuseaux, les losanges, etc. — Au point de vue du mètre des travaux de maçonnerie, les moulures en plâtre se comptent comme *légers ouvrages* et sont évaluées suivant des règles portées aux séries spéciales. — En menuiserie, les moulures sont dites à *grand cadre*, quand, taillées à même une pièce de bois, elles font saillie sur le bâti du panneau avec lequel elles s'assemblent à rainure et à languette, tandis que les moulures sont dites à *petits cadres* quand, taillées à même le bâti et faisant corps avec lui, elles en effleurent la surface. Charles LUCAS.

II. Mathématiques. — SURFACES MOULURES. — On appelle surfaces moulures les surfaces engendrées par une courbe plane dont le plan roule sans glisser sur un cylindre. La génératrice plane et ses trajectoires orthogonales sont alors les lignes de courbure de la surface. Bour a montré qu'il existe des familles de surfaces moulures toutes applicables les unes sur les autres.

BIBL. : MATHÉMATIQUES. — BOUR, *Théorie de la déformation des surfaces*, dans *Journal de l'École polytechnique*, XXXIX^e cahier. — DARBOUX, *Leçon sur la théorie des surfaces*, t. I.

MOULY (Joseph-Martial), prêtre français, né à Figeac en 1807, mort à Pékin le 4 déc. 1868. Membre de la congrégation de la mission (Lazaristes), il débuta en 1833 dans le Houpe. En 1839, il fut nommé vicaire apostolique de la Mongolie. En 1853, il se distingua au cours de la persécution contre les chrétiens : il se livra comme otage aux autorités chinoises et obtint ainsi la mise en liberté de tous ceux qui avaient été arrêtés. Lui-même fut conduit à Chang-hai et remis au consul de France pour être extradé (1854). A la suite de l'expédition de Chine, il reprit possession de son siège à Pékin et rebâtit les édifices et la cathédrale. Il avait été créé en 1856 vicaire apostolique du Pé-tché-Li septentrional.

MOUMOULOUS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 420 hab.

MOUMOUR. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron; 542 hab.

MOUNA. Ile de Malaisie, au S.-E. de Célèbes; 2.753 kil. q. Elle dépend du sultanat de Bouton et du gouv. de Célèbes. Riz, sagou, coton, café, pêche du trévang. Les villes sont Mouna et Tioro.

MOUND-BUILDERS. Ce nom s'applique aux auteurs inconnus des ouvrages en terre qui existent en très grand nombre sur le territoire des Etats-Unis (V. AMÉRIQUE, t. II, p. 686). Ces ouvrages, où entrent rarement des murailles en pierres sèches, ont des formes et des dimensions diverses et des destinations différentes. La plupart sont de véritables tumulus, plus ou moins hauts, et disposés avec plus ou moins de symétrie. Ils recouvrent des sépultures où les corps étaient inhumés le plus souvent, soit en pleine terre, soit entre des écorces, soit enveloppés de tissus, ou d'une couche d'argile, mais où parfois aussi les corps étaient brûlés et même incinérés. Ce sont peut-être des monuments particuliers des sépultures à incinération que ces tertres généralement entourés d'une enceinte, très élevés et de forme souvent carrée, qui renferment des objets déposés en offrandes, pointes de flèches en quartz, en obsidienne, par milliers, haches en pierre, pipes calcinées, aiguilles en os, poteries, ornements en cuivre garnis d'argent, etc. On a voulu voir en eux des autels ou des *tertres à sacrifices*. Il y a d'ailleurs de nombreux tertres en pyramides tronquées, avec des terrasses étagées ou une plate-forme au sommet, à laquelle on accède à l'aide de plans inclinés, qui ne sont évidemment pas des monuments sépulchraux. Et ils ont trop d'analogie avec les temples anciens des peuples de l'Amérique centrale pour qu'on n'ait pas songé à les assimiler à eux. De même, il y a des enceintes dites *sacrées* qui, en raison de leurs dispositions singulières, des complications de leur circuit, devaient être le centre de réunions religieuses et politiques. Les *mounds*, qui représentent le travail le plus surprenant, sont les en-

ceintes fortifiées, souvent de véritables camps retranchés entre les limites desquels s'élevaient de gros villages, et d'immenses levées de terre affectant les formes reconnaissables d'animaux, notamment de tortues, de lézards, d'hommes, de mammifères colossaux. Dans le seul Etat de l'Ohio, on ne compte pas moins de 10.000 mounds. Il y a encore dans l'Etat de New York, bien peuplé, 250 enceintes fortifiées. Le nombre total de ces monuments dans les plaines des Etats-Unis est donc énorme. Le matériel archéologique recueilli dans leur exploration est considérable et s'augmente pour ainsi dire chaque jour. Il nous laisse cependant encore bien indécis sur leur âge réel, les origines de leurs auteurs et le sort qui leur est échu. Il est manifeste cependant qu'ils ne sont pas modernes et peuvent être antérieurs à notre ère de plusieurs siècles, qu'ils sont l'œuvre d'un peuple ou de plusieurs peuples assouplis au travail de la terre, possédant par conséquent une agriculture, se nourrissant de maïs, fumant le tabac, quoique ignorant l'usage du fer et n'ayant par suite qu'un outillage bien défectueux, soumis enfin à une organisation sociale assez développée. Leur premier centre, d'où ils se seraient répandus à l'O. et au S., paraît être la vallée de l'Ohio. Ils ont reculé, fui, devant l'action destructive des chasseurs féroces, les Peaux-Rouges, qui ont occupé le pays après eux, mais tiennent d'eux, s'ils n'en sont pas les descendants directs, un bon nombre de leurs habitudes de vie et de leurs traits. Indépendamment des traditions sur les migrations des anciens peuples de l'Amérique centrale, les relations évidentes des monuments nous permettent d'affirmer que c'est surtout chez les Mound Builders qu'il faut chercher les formes primitives des anciennes civilisations arrêtées dans leur développement et détruites par la conquête espagnole. ZABOROWSKI.

BIBL. : *Report on the mound explorations of the bureau of ethnology*, by Cyrus THOMAS, dans *Annual Report of the ethnology*; Washington, 1894.

MOUNDA. Fleuve de la côte occidentale d'Afrique, dans le Congo français. Le Mounda communique avec l'estuaire du Gabon par une de ses branches, l'Ikoï, qui vient s'y jeter au S.-E. de Libreville.

MOUNDA. Tribu de l'Inde, dans le Tchota Nagpour (Bengale), du groupe Kolarien. Taille, 1^m.61; peau noire, cheveux noirs lisses ou frisés, poil rare, nez épâté, lèvres épaisses. Peu civilisés, ils sont agriculteurs ou forgerons nomades. Leurs mœurs ressemblent à celles des Oraons. On les évalue à environ 100.000, sans compter ceux qui se sont retirés en Assam.

MOUNDOMBÉ. Peuple de la colonie portugaise d'Angola, province de Benguella.

MOUNET (Paul), acteur français, né à Bergerac en 1853. Frère cadet de Mounet-Sully, il a commencé par étudier la médecine et se faire recevoir docteur. Mais le théâtre l'attirait aussi, et il s'y consacra tout entier. Engagé d'abord à l'Odéon, il s'y montra dans le grand répertoire tragique : *Zaire*, *Andromaque*, *Britannicus*, *Macbeth*, puis fit un certain nombre d'heureuses créations dans *Severo Torelli*, *les Jacobites*, *Numa Roumestan*, *l'Aveu*, *la Marchande de sourires*, *Beaucoup de bruit pour rien*, *Formosa*, *Jacques Damour*. Le 15 févr. 1889, M. Paul Mounet débutait avec succès à la Comédie-Française dans le rôle de don Salluste de *Ruy Blas*, puis, tout en reprenant de nombreux rôles du répertoire, faisait plusieurs créations dans *le Voile*, *Par le glaive*, *la Reine Juana*, etc. Il a été nommé sociétaire en 1891.

MOUNET-SULLY, tragédien français, né à Bergerac le 28 févr. 1841. Elève de Bressant au Conservatoire, il se produisit d'abord dans les matinées de Ballande, puis fit une courte apparition à l'Odéon. En 1872, il débutait à la Comédie-Française dans *Oreste d'Andromaque*, et ce début fut une sorte de révélation. Un beau physique, un masque superbe, une voix métallique, un regard pénétrant et profond, avec cela du feu, de l'élan, un mouvement étonnamment passionné et une réelle originalité eurent bientôt fait

de lui conquérir le public, en dépit d'une certaine exagération qui parfois se faisait jour dans son jeu un peu plus qu'il n'eût fallu. Dès 1874, M. Mounet-Sully était nommé sociétaire, et, depuis lors, il n'a fait que marcher de succès en succès. Il apportait une incontestable grandeur dans les grands rôles du répertoire tragique : *le Cid*, *Phèdre*, *Zaïre*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Athalie*, *Britannicus* ; mais il mit le comble à ses triomphes par l'ardeur qu'il apporta dans l'interprétation des drames de Victor Hugo : *Hernani*, *Ruy Blas*, *le Roi s'amuse*, *Marion Delorme*, où un mouvement scénique superbe et plein d'ampleur s'alliait à un rare sentiment de la plastique et du pittoresque. A citer aussi ses belles créations dans *Jean de Thommeray*, *la Fille de Roland*, *Par le glaive*, *Rome vaincue*. Enfin, il se montra vraiment admirable, effrayant de vérité et d'un pathétique au-dessus de toute expression dans *l'Hamlet* d'Alexandre Dumas, dans *l'Antigone* de MM. Paul Meurice et Vacquerie, et surtout dans *l'Œdipe roi* de Jules Lacroix, où il tenait toute une salle frémissante de terreur et d'émotion. M. Mounet-Sully est un très grand artiste, parfois inégal, comme tous les artistes inspirés et qui se laissent emporter par leur inspiration, parfois dépassant le but, mais qui n'en est pas moins digne des éloges les plus complets et de la plus sincère admiration.

Arthur Pougin.

MOUNGAA. Pays de l'Afrique orientale allemande, s'étendant de Quiloa jusqu'au Rovouma.

MOUNGHA, khan mongol (V. MANGOU).

MOUNI. Fleuve de la côte occidentale d'Afrique. Connu d'abord sous le nom de Temboni ou Outamboni, il naît par 40° longit. et 4° lat., divise un coude vers le N., jusqu'au delà de 2° lat., et se jette dans la baie de Corisco par un vaste estuaire. La partie inférieure en fut étudiée en 1830 par du Chaillu, en 1862 par le lieutenant Serval. MM. Iradier (1875), Montes de Oca et Osorio (1884-86) en ont exploré le cours supérieur qu'ils appellent Mambé, où ils ont cru voir, à tort, le cours supérieur du Rio Benito. En 1889, M. Fourneau a constaté la grande étendue du bassin de l'Outamboni vers le N.-E. et découvre les massifs montagneux qui le séparent des autres bassins (l'Ivindo, affluent de l'Ogoué, le Sannaga, le Campo et le Benito). Cette région est l'objet d'un litige entre la France et l'Espagne. La France revendique toute la côte jusqu'à la frontière allemande de Cameroun, à l'exception de Corisco et des îles Elobey occupées par l'Espagne. L'Espagne le revendique, du Campo au cap Esteiras. Les autorités franques ont exercé la police à plusieurs reprises dans la rivière Mouni, notamment en 1854. Une commission mixte, réunie en 1886-87 à Paris, a décidé de maintenir le *statu quo* dans la rivière, les deux Etats s'y interdisant d'y installer des douanes ; le gouverneur du Gabon a dû, à la demande des négociants européens, y rétablir l'ordre en 1888 et 1889. Les autorités espagnoles ont, d'autre part, en 1890, distribué des drapeaux aux indigènes. La question de la Mouni, à laquelle se rattachent les revendications de l'Espagne sur le Campo, le Benito et Bata (où la France a des postes depuis 1883), n'a pu encore être réglée ni par voie de négociations directes, ni par voie d'arbitrage.

BIBL. : A. GAUVAIN, *la Vie politique à l'étranger*, 1890, t. II, pp. 415-417. — FOURNEAU, *De l'Ogoué au Campo*, dans *Bull. S. G. Paris*, 1891, carte. — IRADIER BULFY, *Africa, Viages y trabajos* ; Vittoria, 1887, 2 vol., carte du colonel Coello. — Dans le *Rivista di Geografia comercial* (Madrid), relations de Montes de Oca et Osorio, t. II. — COELLO, *la Cuestion del rio Muni*, dans *Bol. Soc. G. Madrid*, 1890.

MOUNIER (Jean-Joseph), homme politique français, né à Grenoble (Isère) le 12 nov. 1758, mort à Paris le 26 janv. 1806. Fils d'un marchand drapier, il fit des études médiocres et alla prendre ses grades à l'université d'Orange. Reçu avocat en 1779, il dut renoncer à plaider, par suite de la faiblesse de son organe, et donna des consultations. En 1783, il acheta une charge de juge royal de Grenoble. Il ne se révéla qu'en 1788, où, après la fa-

meuse journée des Tuiles (14 juin), il devint un des plus fermes soutiens du parlement de Grenoble dans sa lutte contre la cour. Il provoqua la réunion de l'assemblée des trois ordres du Dauphiné, qui, après deux essais, eut lieu, le 20 juil., à Vizille, dans le vieux château de Lesdiguières. Mounier fut acclamé secrétaire et il fit voter un projet de remontrances au roi. Après une lutte acharnée contre le ministère, les Etats se réunirent de nouveau à Romans, le 2 nov. 1788, et choisirent une seconde fois Mounier pour secrétaire. Le 31 déc., on proposa de l'élire député par acclamation, mais il refusa, et, le 2 janv. 1789, il fut élu premier député du tiers état, à l'unanimité des voix, sauf deux, celle de son père et la sienne. Les Etats du Dauphiné se séparèrent le 16 janv. 1789. Mounier se rendit à Versailles pour l'ouverture des Etats généraux. Il se prononça pour la réunion des trois ordres et il eut l'honneur de provoquer, le 20 juin, l'immortel serment du Jeu de paume. Nommé membre du comité de constitution le 6 juil., il fit adopter, le 13, malgré l'opposition de Mirabeau, une adresse demandant le rappel de Necker et des autres ministres disgraciés. Il se prononça pour le principe des deux Chambres, développa son plan dans ses *Considérations sur les gouvernements*, mais n'obtint pas gain de cause. Il n'en fut pas moins appelé, le 28 sept. 1789, à la présidence de l'Assemblée. Pendant les journées des 5 et 6 oct., il refusa d'abandonner le fauteuil, malgré les objurgations de Mirabeau, et ne se rendit auprès du roi que pour le défendre et conseiller la résistance. Découragé, il quitta Paris le 10 oct. et se retira en Dauphiné, d'où il envoya, le 13 nov., sa démission de député, qui fut acceptée dans la séance du 21. Il fut blâmé par ses collègues et se disculpa par son *Exposé de la conduite de Mounier dans l'Assemblée nationale et des motifs de son retour en Dauphiné*. En mai 1790, il se réfugia en Suisse avec sa famille ; il habita Genève jusqu'en 1792 et publia dans cette ville un *Appel au tribunal de l'opinion publique sur le décret rendu par l'Assemblée nationale le 3 oct. 1790*. Il se rendit ensuite à Berne, où parut, en 1794, son livre : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*. A la fin de 1794, Mounier quitta la Suisse et se réfugia d'abord à Dresde, puis à Weimar, où il fut très bien accueilli par le grand-duc, qui, en 1797, le chargea de fonder au château du Belvédère un établissement pour les jeunes gens destinés aux fonctions publiques. Mounier y enseigna la philosophie, le droit public et l'histoire. Après le 18 Brumaire, il sollicita et obtint sa radiation de la liste des émigrés. En 1801, il publia à Tubingue un livre intitulé *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de la France*. Au mois d'octobre de la même année, il revint en Dauphiné, puis à Paris. Bonaparte le nomma préfet d'Ille-et-Vilaine le 13 avr. 1802, et Mounier réussit à pacifier ce département si troublé par la révolte vendéenne. Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804, et conseiller d'Etat, le 31 janv. 1805, il succomba à une hydropisie de poitrine à l'âge de quarante-huit ans.

Etienne CHARAVAT.

BIBL. : BERRIAT SAINT-PRIX, *Eloge historique de M. Mounier*, 1806. — AD. ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*. — DE LANZAC DE LABORIE, *Un royaliste libéral en 1789* ; J.-J. Mounier ; Paris, 1887.

MOUNIER (Claude-Philibert-Edouard, baron), homme politique français, né à Grenoble (Isère) le 2 déc. 1784, mort à Passy (Seine) le 14 mai 1843. Fils du précédent, il devint auditeur au Conseil d'Etat en 1806, intendant à Weimar et en Silésie en 1807 et 1808, secrétaire du cabinet de Napoléon I^{er} en 1809 et baron le 31 déc. de la même année. Il se rallia aux Bourbons, se retira en Allemagne pendant les Cent-Jours, et fut récompensé de sa fidélité par un siège de conseiller d'Etat en 1816. Il occupa, en 1818, les importantes fonctions de directeur général de l'administration départementale et de la police, sous le ministère du duc de Richelieu, et, après la retraite de celui-

ci, fut nommé pair de France (5 mars 1819). Il prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe. Et. C.

BIBL. : ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*.

MOUNKOU-SARDYK. Montagne de Mongolie, à 12 kil. N. du lac Kosso-gol; 3.500 m.

MOUN-MOU, roi de Corée (V. SIN-RA).

MOUNT (*Cape Mount*). Promontoire d'Afrique, dans le Libéria, formé par un massif de 325 m. de hauteur. En arrière de la presqu'île qu'il forme s'étend une grande lagune, le Fisherman lake.

MOUNT CARMEL. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie); 8.254 hab. Houille. — Une autre du même nom se trouve dans l'Illinois, au confluent du Wabash et du White river.

MOUNT CLEMENS. Ville des Etats-Unis (Michigan), sur le Clinton qui y devient navigable; 5.000 hab. Eaux minérales.

MOUNT DESERT. Ile des Etats-Unis (Maine), dans la baie Frenchman, 260 kil. q.; 6.000 hab. Alt. au mont Green, 466 m. Dentelée par les fjords et semée de lacs, elle est fréquentée par les touristes. Bar Harbor compte 20.000 baigneurs. A 24 kil. S., un rocher du même nom porte un phare.

MOUNT GAMBIER. Importante ville d'Australie (prov. de l'Australie méridionale), à 460 kil. au S.-E. d'Adélaïde; 2.657 hab. Réunie par le chemin de fer à Beachport (baie de Rivoli) et d'autre part à Adélaïde et au réseau général. District agricole auquel sa végétation luxuriante a valu le nom de « Jardin de la colonie ».

MOUNT PLEASANT. Ville des Etats-Unis (Iowa); 4.000 hab. Université wesleyenne.

MOUNT SAINT-BERNARD. Couvent cistercien d'Angleterre, comté de Leicester, fondé par Pagin; le premier depuis la Réforme.

MOUNT VERNON. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis. Elles l'ont emprunté à la localité de Virginie sur le Potomac où Washington achéva ses jours et est enterré. Les autres principales sont : — Ohio, sur le Vernon; 6.000 hab. Minoterie, fonte; — Illinois; 3.200 hab. Farine, laine; — Indiana, sur l'Ohio; 4.700 hab. Scieries, moulins, fonte; — New York; 10.830 hab. (en 1891). Villégiature fréquentée.

MOUNT-EDGUMBE (E.-A. EDGUMBE, 3^e comte de) (1797-1864) (V. EDGUMBE).

MOUNTAIN ASH. Ville d'Angleterre, comté de Glamorgan (pays de Galles), sur le Cysson, affl. du Taff; 17.590 hab. (en 1891). Houille, usines métallurgiques.

MOUNTAIN RIVER (V. LIARDS [Riv. des]).

MOUNTCASHEL (Vicomte) (V. MACCARTHY [Justin]).

MOUNTCHI. Tribu africaine qui habite les deux rives de la Bénoué, en amont de Loko.

MOUNTFORT (William), acteur et auteur dramatique anglais, né vers 1664, mort à Londres le 10 déc. 1692. Il débuta sur la scène dès 1678 et acquit, en quelques années, la réputation d'un mime excellent. Ses créations sont innombrables. Les curieux de théâtre en trouveront une liste dans la *National Biography* (t. XXXIX). Il est l'auteur de quelques pièces qui ont eu du succès : *Injured Lovers* (1688); *Successful Strangers* (1690); *Edward the third* (1694); *Zelma* (1705); *Greenwich Park* (1694); *Life and death of Doctor Faustus* (1697); elles ont été réunies sous le titre de *Six plays written by Mr. Mountfort* (Londres, 1720, in-8). Mountfort fut assassiné en pleine rue par une espèce d'aventurier, le capitaine Richard Hill, jaloux de l'affection que lui témoignait une actrice, Mrs Bracegirdle. Le noble lord Mohun, ami de Hill, fut compromis dans cet assassinat et traduit devant la Chambre des lords qui l'acquitta. R. S.

MOUNTJOY (Lord) (1563-1606) (V. DEVON [Comte de]).

MOUNTRATH (Sir Charles COOTE, Cte de) (V. COOTE).

MOUNZA. Ancienne station arabe située dans le pays des Momboutous, au S. du confluent du Kibali et de la Gadda, branches maîtresses de l'Ouella.

MOUFIN. Principauté vassale de la Chine, au N.-O. du

Ssé-tchouen, aux confins du Tibet, sur le Toung-ho. Les indigènes sont des Mantzé parents des Tibétains et des Sifan ou *Tangoutes* (V. ce mot). La faune, très curieuse, a été étudiée par l'abbé David (*Nowv. Archives du Muséum*, 1882-84).

MOURA. Ville de Portugal (prov. d'Alemtejo), à 38 kil. E.-N.-E. de Beja, à quelque distance de la rive gauche de la Guadiana; 5.615 hab. Bains renommés. Suivant la légende, elle s'appelait *Arouche* et appartenait à une princesse mauresque jusqu'à sa prise par Alphonse le Gros.

MOURACHKINO. Ville de Russie, gouv. de Nijni-Novgorod, sur le Soundovik; 4.000 hab. Tanneries, mégisseries, fondries de cuivre; 8 églises. Anciennes fortifications.

MOURAD. Branche supérieure de l'*Euphrate* (V. ce mot).

MOURAD. Oasis du Sahara, à 10 kil. N. d'Araouan.

MOURAD I^{er}, sultan osmanli de Turquie (1359-89), né en 1326, tué à Kossovo le 15 juin 1389. Second fils et successeur d'Orkhan (son frère aîné Soliman étant mort avant son père), il continua ses conquêtes par la prise d'Andrinople et de Philippopoli. Il transféra sa résidence en Thrace (1365). Lors de son traité avec la république de Raguse, le sultan, qui ne savait pas écrire, signa en apposant sa main trempée dans l'encre; ce seing fut imité par les calligraphes et est demeuré usuel pour les firmans impériaux. C'était un prince très pieux et brave. Il soumit les Serbes et les Bulgares et venait de réorganiser son armée, instituant les chefs militaires des Spahi (timar et ziarnet), quand son fils Saoudji s'insurgea d'accord avec Anthoine Paléologue, le fils de l'empereur grec. Il le fit périr, vainquit le prince de Caramanie et, par la défaite d'Ali Bey de Konieh, devint maître effectif de l'Asie Mineure entière (1386). Il se retourna alors contre Lazare de Serbie et Sisman, kral des Bulgares, son propre beau-père, qui avaient détruit une de ses armées. Sisman assiégé dans Nicopoli se soumit, céda Silistrie; une nouvelle révolte eut pour résultat l'annexion de ses Etats. Le kral de Serbie, appuyé par les Bosniaques, Albanais et Valaques, fut vaincu dans la terrible bataille de Kossovo qui mit fin à l'empire serbe; mais Mourad, vainqueur, fut poignardé par un des blessés, Miloch Obilitch. On l'ensevelit à Brousse. A.-M. B.

MOURAD II, sultan osmanli de Turquie (1422-51), né en 1401, mort le 5 févr. 1451. Fils de Mohammed I^{er} qui le nomma gouverneur d'Amasie, il lui succéda en 1421, traita avec le roi de Hongrie et le prince de Caramanie, mais rompit avec l'empereur grec Manuel qui relâcha Mustapha, fils de Bayezid, héritier légitime. Ce dernier eut d'abord l'avantage en Europe, mais se brouilla avec l'empereur grec en manquant à sa promesse de lui rendre Gallipoli, tandis que Mourad s'alliait aux Génois de Phocée et obtenait l'appui du grand cheik Bokhari. Mustapha, tombé malade, fut abandonné par ses troupes; cerné par la flotte génoise, il fut pris dans sa fuite et supplicié. Mourad II attaqua alors Constantinople, mais fut repoussé (24 août 1422). Un autre prétendant du nom de Mustapha, frère de Mourad, s'empara de Nicée, mais succomba bientôt. Le prince de Sinope et Kastamouni furent aussi soumis, et l'empereur grec Jean, successeur de Manuel, céda une partie des villes du Strymon et du littoral de la mer Noire. En 1430, Mourad enleva Salonique aux Vénitiens; il occupa ensuite Janina, ravagea la Hongrie, occupa la Serbie, humilia Drakul, voïevode de Valachie, prit Semendria, mais il échoua devant Belgrade. Son lieutenant Mezid Bey fut battu devant Hermannstadt par Hunyade (1441), qui détruisit ensuite l'armée de Chehab-Uddin à la bataille du Vasag (1442) et, dans sa célèbre campagne de 1443, vainquit Mourad II à Nissa (3 nov.), le rejeta au S. des Balkans. La trêve de Szegedin (12 juil. 1444) fit perdre au sultan ses conquêtes. Il abdiqua au profit de son jeune fils Mohammed, âgé de quatorze ans, et se retira à Magnésie; mais les Hongrois rompirent alors la trêve de dix ans à l'instigation du légat du pape; Mourad reparut et gagna

la bataille de Varna où le roi Vladislav fut tué (10 nov. 1444). Il retourna à Magnésie, fut rappelé par une révolte des janissaires et reprit le pouvoir. Il soumit alors la Morée (1446) et marcha en Albanie contre Scanderbeg qui le repoussa deux ans de suite. Il défait Hunyade dans la bataille des trois jours à Kossovo (18-20 oct. 1448). C'était un prince éclairé qui créa des écoles et fit exécuter d'importants travaux publics.

A.-M. B.

MOURAD III, sultan osmanli de Turquie (1574-95), né en 1546, mort en 1595. Fils et successeur de Sélim II, il fit d'abord périr ses cinq frères, renouvela les traités avec les puissances européennes, fit assassiner le fameux grand vizir Mohammed Sokolli, qui était depuis quatorze ans le vrai chef de l'empire, et se plongea dans les plaisirs du harem, surtout préoccupé d'amasser des trésors et cédant aux rébellions des janissaires. Ses lieutenants soumièrent les Maronites du Liban, le khan rebelle de Crimée, et soutinrent la grande guerre de Perse (1576-90) qui finit par l'annexion de la Géorgie, du Kurdistan, de Tébriç, du Chirvan, d'une partie de l'Azerbaïdjan. Ils furent moins heureux en Hongrie, où le gouverneur de Bosnie, Hassan, fut battu et tué devant Sissek, sur la Koulpa, le pacha de Bude battu à Stuhlweissenburg; le grand vizir Sinan échoua devant Komorn; la défection des voïevodes de Valachie et de Moldavie et de Transylvanie compléta l'échec des Turcs dont le règne de Mourad III commença la décadence.

A.-M. B.

MOURAD IV, sultan osmanli de Turquie (1623-40), né en 1611, mort à Constantinople en févr. 1640. Il succéda le 10 sept. 1623, à l'âge de douze ans, à son oncle Mustafa I^{er} déposé. Les premières années de son règne furent troublées par des révoltes en Crimée et par les expéditions des Cosaques qui vinrent menacer le port de Constantinople. En 1624, une armée turque se rendit dans l'Irak, dans le but de reconquérir Bagdad, qui était tombée aux mains des Persans, mais après cinq mois de siège les Ottomans durent se retirer. L'expédition de 1630 fut aussi malheureuse; en 1635, Mourad IV se mit lui-même à la tête de l'armée destinée à aller combattre les Persans, et il assiégea la ville d'Erivan dont il s'empara. Deux ans plus tard, il vint assiéger Bagdad à la tête d'une des armées les plus considérables que les Turcs aient envoyées en Asie, et il s'en empara de vive force après cinquante jours de siège et d'assauts ininterrompus, dans l'un desquels le grand vizir Tayyar Mohammed Pacha fut tué. Le sultan s'était engagé à respecter la vie des habitants ainsi que leurs propriétés, mais, le commandant de la garnison n'ayant pas rempli toutes les conditions de la capitulation, Mourad IV livra la ville au pillage; plus de trente mille Persans furent massacrés. Bagdad fut incorporée à l'empire ottoman, dont elle n'a plus cessé de faire partie intégrante jusqu'à nos jours.

Le sultan Mourad IV était énergique et intelligent, d'un caractère extrêmement cruel, et l'abus du vin et des plaisirs le rendait encore plus redoutable. Il fit périr de sa main ou supplicier devant ses yeux 25.000 personnes de 1632 à 1637. En 1633, il alla jusqu'à promulguer un édit rendant licite la vente et la consommation du vin dans son empire; cette ordonnance souleva contre le sultan une réprobation universelle et causa un tel scandale qu'il dut la retirer au bout de deux années. Dès sa plus grande jeunesse, des abus de tout genre avaient ruiné sa santé, aussi les médecins lui avaient-ils formellement interdit l'usage du vin; une série d'imprudences hâtèrent sa fin. Quand il se sentit sérieusement atteint, il menaça les médecins de les faire périr dans les plus affreux supplices s'ils ne parvenaient à lui rendre la santé et, déjà à l'agonie, il donna l'ordre d'étrangler son frère, le sultan Ibrahim. La sultane validé parvint à éluder cet ordre tout en faisant croire à Mourad qu'il avait été exécuté. Plusieurs historiens turcs racontent que les derniers mois du règne de Mourad avaient été troublés par des craintes superstitieuses que lui avait inspirées une éclipse de soleil; comme il cultivait les sciences

occultes, il ouvrit le *Djeft-Kitabi* que Sélim I^{er} avait rapporté d'Égypte et qui est censé contenir l'histoire future du monde; il y vit, ou plutôt il crut y voir, le signe de sa mort prochaine, et, pour éviter qu'aucun de ses successeurs ne l'imitât, il cacheta le livre et prononça l'anathème contre ceux qui oseraient rompre son sceau. E. BLOCHET.

BIBL.: DE HAMMER, *Histoire de l'empire ottoman*. — JOUANNIN, *la Turquie*.

MOURAD V, sultan osmanli de Turquie (1876), né le 21 sept. 1840. Fils d'Abd-ul-Medjid, d'abord connu sous le nom de prince Mohammed-Mourad Effendi, son oncle, Abd-ul-Aziz, l'écarta de la vie publique et le traita durement parce qu'il s'opposait à son projet de modifier l'ordre de succession. Quand il fut renversé par une révolution de palais, le 30 mai 1876, Mourad fut proclamé « empereur par la grâce de Dieu et la volonté de la nation ». Mais on s'aperçut bientôt de sa faiblesse d'esprit, de sorte qu'il fut déposé le 31 août suivant et interné dans un palais.

BIBL.: DJEMALLEDDIN BEY, *Sultan Murad V, the Turkish dynastic Mystery, 1876-95*; Londres, 1895.

MOURAD BEY, chef des Mamlouks d'Égypte, né dans le pays des Tcherkesses vers 1750, mort près de Talsta en avr. 1804. Il fut amené très jeune en Égypte et vendu à Ali Bey el Kébir qui était *silahdar-aga* du *scheïkh-el-beled* Ibrahim Kyahya et qui devint lui-même plus tard *scheïkh-el-beled* (1763). Ali-Bey donna à Mourad le titre de *bey* en 1767 et il n'eut tout d'abord qu'à se louer de la conduite de son protégé; mais en 1773 Mourad le trahit au profit de son beau-frère, Mohammed Bey, qui en fit son premier lieutenant. Mourad aida son nouveau maître à conquérir les principales villes de Syrie, Khan-Younis, Ghaza, Ramla, Jaffa et Saint-Jean d'Acres; ce fut également lui qui ramena au Caire l'armée égyptienne après la mort de Mohammed Bey (1775). Ismaïl Bey succéda à Mohammed Bey dans la charge de *scheïkh-el-beled* et, voyant que Mourad était bien décidé à combattre son autorité par tous les moyens possibles, il le chassa du Caire. Mourad Bey se réfugia avec un autre bey, Ibrahim, dans le Saïd et il en revint avec une armée assez nombreuse pour renverser Ismaïl à qui Ibrahim Bey succéda comme *scheïkh-el-beled*; quant à Mourad, il rétablit pour lui la dignité d'*émir-el-hadjdj*, ou émir du pèlerinage. Il conduisit la caravane à La Mecque au milieu de mille dangers et la ramena aussi heureusement en Égypte; cette habile expédition lui fit tellement de partisans au Caire qu'Ibrahim Bey en prit ombrage et se retira à Minieh. Mourad parvint à le faire revenir au Caire, mais ils n'arrivèrent pas à s'entendre et finalement ils en appelèrent au sort des armes. Après quelques engagements sans importance, les deux beys firent la paix et se partagèrent le gouvernement de l'Égypte.

Le sultan osmanli Abd-el-Hamid avait appris avec colère les troubles qui avaient été causés par Mourad et Ibrahim et il se décida à intervenir pour faire cesser cet état de choses. Le 23 juin 1786, une escadre commandée par le capitain-pacha Hasan débarqua une forte armée à Alexandrie; Mourad essaya de résister, mais ce fut en vain; il manquait d'infanterie et d'artillerie, et ses cavaliers durent s'enfuir devant les corps de débarquement turcs jusque dans le Saïd, puis derrière les cataractes. C'est identiquement ce qui arriva deux années plus tard lors de l'expédition française. Hasan rétablit Ismaïl-Bey comme *scheïkh-el-beled*, mais ce dernier ne tarda pas à mourir de la peste, ce qui permit à Mourad et à Ibrahim de rentrer au Caire. A partir de ce moment, la ville fut livrée à la plus effroyable anarchie, et les beys mamlouks y commirent des exactions de tout genre, pillant aussi bien les commerçants étrangers que les indigènes. La nouvelle du débarquement des Français à Alexandrie éclata au milieu de tout ce désordre comme un coup de foudre. Mourad réunit immédiatement les Mamlouks et marcha contre l'armée française qu'il atteignit à Chébreiss. Obligé de reculer, il alla attendre Bonaparte à Ghizeh, au pied des Pyramides; il fut complètement battu (21 juil. 1798), et le village fortifié

d'Embabéh, auquel il appuyait sa droite, fut enlevé par Rampon. Mourad, blessé au visage, s'enfuit vers la Haute-Egypte pendant que les Français entraînaient au Caire sans résistance. Bonaparte chargea Desaix de le poursuivre et de s'emparer de lui, mais le bey n'était pas homme à se laisser facilement surprendre, et, quoique constamment battu, il échappa toujours au général français qu'il entraîna jusqu'au-dessous de Louksor. Il parvint ensuite à remonter le long du Nil jusqu'à Ghizeh où son armée fut anéantie par Davoust; réfugié aux lacs Natroun, il y fut rejoint et battu le 11 juil. par Murat et Destaing. De nouvelles défaites que lui infligea Desaix à El-Ghonaïm et à Semennoud le réduisirent à la dernière extrémité et le forcèrent à rallier les débris de son armée aux troupes du grand vizir Moustafa (janv. 1800). Mais le général turc, qui, comme tous ses compatriotes, méprisait profondément les Egyptiens, blessa Mourad Bey qui se sépara de lui et resta neutre pendant la bataille d'Héliopolis (20 mars 1800). Quelques jours après, le bey eut une entrevue à Ghizeh avec Kléber et déclara qu'il acceptait la souveraineté des Français; Kléber lui reconnut le titre de sultan, lui donna le Saïd en fief et lui promit de lui faciliter l'occupation de l'Égypte dans le cas où les troupes françaises seraient obligées de l'évacuer. Après l'assassinat de Kléber (14 juin), Mourad dévoila les plans de l'armée anglo-turque à l'incapable Menou qui le reçut fort mal; le général Belliard lui demanda cependant d'occuper la Haute-Egypte quand il fut forcé de l'évacuer, mais le bey mourut de la peste sur ces entrefaites. Il eut pour successeur dans sa charge Osman Bey Tambouradjî. E. BLOCHET.

BIBL. : J. MARCEL, *Égypte moderne*; Paris, 1848. — THIERS, *Histoire de la Révolution française*.

MOURAD KHAN, roi de Perse de la dynastie des Zends, né à Ispahan vers 1746, mort à Mourtecha Khourreh au commencement de 1785. Il était neveu de Kerim-khan, fondateur de la dynastie, et fut nommé en 1775 gouverneur de la Perse septentrionale par Zéki Khan, son oncle, qui avait renversé Aboul-Fath Khan, fils de Kérim Khan, et s'était couronné roi de Perse. A la mort de Zéki Khan, Mourad livra Téhéran et Ispahan à Aboul-Fath, mais ce dernier ne tarda pas à être renversé à son tour par Sadik-Khan, oncle de Mourad, qui s'empara de la Perse méridionale (1784), et soumit la Perse du Nord où Aga Mohammed s'était rendu indépendant. Mourad fit d'Ispahan la capitale de son royaume et envoya son fils Weis Khan contre Sadik qui fut battu à plusieurs reprises au cours des années 1783-84. Au mois de juil. 1784, Mourad se mit lui-même en campagne; à peine était-il parti que Djafar Khan se révolta contre lui et se prépara à aller attaquer Ispahan; Mourad Khan revint en toute hâte, mais il mourut de maladie à une vingtaine de lieues d'Ispahan, laissant la Perse dans une anarchie dont elle ne sortit qu'avec l'avènement de la dynastie kadjare. E. BLOCHET.

BIBL. : *Tarikh-i Zend* (Histoire de la dynastie zende).

MOURAKAMI. Ville du Japon, ken et à 60 kil. N.-E. de Niigata; 20.000 hab. Vieux château, Scieries, laque, commerce de thé, de saumon, etc.

MOURANI. Nom arabe des *Maronites* (V. ce mot).

MOURAS. Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. GARONNE [Haute], t. XVIII, p. 553).

MOURAVIEV. Famille très ancienne de boïars russes, qui était originairement fixée dans le grand-duché de Moscou et qui obtint d'Ivan Vassilievitch, en 1488, des terres sur le territoire de l'ancienne république de Novgorod. Ses membres les plus célèbres ont été :

Nicolas-Ierofeievitch, mort à Montpellier, pendant un voyage, en 1770. Il fut lieutenant général du génie et gouverneur de Livonie. Il a publié, en 1752, le premier ouvrage d'algèbre écrit en russe.

Michel-Nikititch, né à Smolensk le 25 oct. 1757, mort à Saint-Petersbourg le 29 juil. 1807. Entré en 1774 dans la garde, après de brillantes études, et choisi en 1783 par Catherine II comme précepteur des grands-ducs Alexandre

et Constantin, il fut nommé ensuite recteur de l'université de Moscou (1796), sénateur (1800), secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique (1801), conseiller d'Etat au même ministère (1802). Il a écrit durant son préceptorat un précis de morale, d'histoire et de littérature, qui a été publié après sa mort sous le titre *Opiti* (Moscou, 1810, 3 vol.), avec un supplément, *Emilievi Pisma* (Saint-Petersbourg, 1815), et qui est classique en Russie.

Nicolas-Nikolaievitch, fils de Nicolas-Ierofeievitch (V. ci-dessus), né à Riga en 1768, mort à Moscou le 1^{er} sept. 1840. Il alla faire ses études à Strasbourg, prit du service, à son retour (1788), dans la flotte russe, fut fait prisonnier à Rotchensalm (1790), et, mis le premier en liberté après la paix de Véréle, reçut le commandement du *Yacht d'or* de Catherine II. Passé en 1796 comme lieutenant-colonel dans l'armée de terre, il fonda en 1797, près de Moscou, une académie privée pour les officiers d'état-major et s'y consacra tout entier durant les quinze années qui suivirent. En 1812-14, il prit part à la campagne contre la France comme chef d'état-major du comte Tolstol, conclut avec le général Dumas la capitulation de Dresde et se signala au siège de Hambourg. Rentré en Russie avec le grade de major général, il retourna à son académie militaire, qui fut déclarée en 1816 académie impériale et dont il quitta la direction en 1823. Il ne s'occupa plus ensuite que d'agriculture.

Alexandre-Nikolaievitch, fils aîné du précédent, né en 1792, mort à Moscou en 1864. Il était déjà colonel, lorsqu'il fut compromis dans la conspiration de 1825. Exilé en Sibirie et gracié quelques années après, il reprit, lorsque éclata la guerre d'Orient (1853), du service actif et fit la campagne avec le grade de major général. Après la paix, il fut gouverneur de Nijni-Novgorod, déploya à ce titre la plus grande activité en faveur de l'abolition du servage, puis fut promu lieutenant général et nommé sénateur.

Nicolas-Nikolaievitch, prince Karski, frère du précédent, né en 1794, mort à Saint-Petersbourg le 4 nov. 1866. Il servit d'abord au Caucase comme capitaine d'état-major, reçut une mission en Chine en 1819, fut promu au début de la guerre contre la Perse major général, se distingua à Kars (1828), à Kalila (1829), commanda, durant la campagne de Pologne, la brigade des grenadiers de Lithuanie, et, devenu, après la victoire de Casimirsz, lieutenant général (1830), conduisit, les 6 et 7 sept. 1831, l'aile droite de l'armée russe à l'assaut de Varsovie. En 1832, il fut envoyé en plénipotentiaire auprès de Méhémet-Ali pour l'engager à suspendre les hostilités, fut placé ensuite à la tête du corps de débarquement envoyé sur le Bosphore (1833), reçut en 1835 le commandement du 5^e corps d'infanterie, fut mis en 1838 en disponibilité, et, rappelé à l'activité en 1848, puis nommé membre du conseil de la guerre et chef du corps des grenadiers, obtint en 1855 le commandement de l'armée du Caucase. Le 27 nov., après un siège mémorable de plus de six mois, il s'empara de Kars (V. ce mot), et, en récompense de ce brillant fait d'armes, il reçut le titre de prince et fut nommé aide de camp de l'empereur et membre du conseil de l'Empire. Il passa dans la retraite ou en voyage les années qui suivirent. Il avait écrit, à la suite de sa mission en Chine, une très instructive relation de son séjour dans ce pays, alors peu connu (Saint-Petersbourg, 1822).

Michel-Nikolaievitch (Comte), frère des précédents, né en 1795, mort à Syrès, près de Luga, le 10 sept. 1866. Nommé successivement, après la campagne de 1812-13, gouverneur de Grodno d'abord, puis de Koursk, surintendant du corps des ingénieurs géographes (1842), membre du conseil d'Etat (1850), il reçut d'Alexandre II, en 1856, à l'occasion des fêtes du couronnement, le grade de général de l'infanterie et fut appelé, l'année suivante, au ministère des domaines et à la présidence de l'administration des appanages. Il s'appliqua à développer les progrès de l'agriculture et créa notamment l'académie agronomique de Petrovsk, près de Moscou; mais il se prononça catégoriquement,

à l'encontre de son frère aîné, contre l'abolition du servage et, devenu très impopulaire, se démit de ses fonctions. En 1863, le tsar l'envoya à Vilna comme gouverneur général, avec mission de réprimer le mouvement insurrectionnel qui commençait à s'étendre de la Pologne à la Lithuanie. Il déploya une impitoyable énergie, faisant pendre nobles et prêtres et soulevant dans toute l'Europe une vive réprobation ; mais il rétablit l'ordre et il reçut en récompense le titre de comte.

André-Nikolaïevitch, frère des précédents, né à Moscou en 1798, mort à Kiev le 30 avr. 1874. Il passa presque toute sa vie en voyage et parcourut successivement la Syrie et la Palestine (1830), la Russie méridionale, le Caucase, l'Arménie, l'Italie, l'Orient. Il était en dernier lieu conseiller d'Etat, chambellan du tsar, membre du saint-synode. Il a écrit de nombreux ouvrages (en russe) : *Pèlerinage aux lieux saints* (Saint-Petersbourg, 1830) ; *Histoire de Jérusalem* (Saint-Petersbourg, 1844) ; *Histoire de l'Eglise russe* (3^e éd., Saint-Petersbourg, 1845) ; *Description de l'Arménie* (Saint-Petersbourg, 1848, 3 vol.) ; *Impressions en Ukraine et à Sébastopol* (Saint-Petersbourg, 1859), etc. On a également de lui une tragédie et un drame, *Dante* (1841).

Nicolas-Nikolaïevitch, comte Amurski, frère des précédents, né à Saint-Petersbourg en 1810, mort à Paris le 1^{er} déc. 1881. Il servit d'abord dans l'armée du Caucase, puis devint gouverneur de Koursk (1836) et de Grodno (1840), gouverneur général de la Sibirie orientale (1847), et, en cette dernière qualité, conquit le vaste territoire du fleuve Amour, que la Chine dut céder au tsar en 1858. Ce succès lui valut le grade de lieutenant général et le titre de comte *Amurski*. A la tête d'une puissante escadre, il se présenta en 1859 sous les murs de Yedo et imposa au Japon un traité fort avantageux pour la Russie. Mais il résigna peu après son commandement et rentra à Saint-Petersbourg comme membre du conseil de l'Empire (1861).

Serge Mouraviev-Apostol, fils d'*Ivan-Matveïevitch* (né en 1769 et mort sénateur en 1854) et cousin des précédents. Lieutenant-colonel du régiment Tchernigov, il fut l'un des principaux meneurs de la conjuration de 1825, proclama le 5 janv. 1826, avec six compagnons, le grand-duc Constantin empereur, s'empara quelques jours après de Vassilkov, mais, battu le 15 et grièvement blessé, fut fait prisonnier et pendu à Saint-Petersbourg le 23 juil. 1826. — Son frère, *Matvei*, également lieutenant-colonel et compromis dans la même conspiration, fut condamné à vingt années d'exil en Sibirie.

Michel-Nikolaïevitch (Comte), petit-fils de Michel-Nikolaïevitch (V. ci-dessus) et fils du général Nicolas-Mikhaïlovitch, né le 19 avr. 1845. Il a fait ses études à Heidelberg et, entré en 1864 dans la carrière diplomatique, a occupé successivement différents postes comme attaché d'ambassade et secrétaire de légation. Nommé en 1879 premier secrétaire d'ambassade à Paris, en 1885 conseiller d'ambassade à Berlin et en 1893 chargé d'affaires de Russie à Copenhague, il a succédé au mois de janv. 1897 à Lobanov comme ministre des affaires étrangères et il a, le 24 août 1898, adressé aux puissances, au nom de l'empereur Nicolas II, une proposition d'entente en vue du désarmement général. Il a publié les mémoires de son grand-père sous le titre : *le Dictateur de Vilna, Mémoires du comte M.-N. Mouraviev* (trad. allem., Leipzig, 1883).

Nicolas-Valerianovitch, cousin du précédent, né en 1850. Entré très jeune dans la magistrature, il a été successivement procureur impérial à Saint-Petersbourg et à Moscou, puis procureur général de la section criminelle de la cour de cassation (1892). Il est depuis 1894 ministre de la justice.

MOURCHIDABAD (*Maksudabad* des musulmans). Ville de l'Inde, ch.-l. d'un district du Bengale, au S. du Gange, sur la Baghirati, une des branches du delta ; 35.576 hab. (en 1894) dont 20.789 Hindous et 12.615 musul-

mans. Magnifique palais du nabab du Bengale. Fondée par Akbar sous le nom de Maksoudabad, elle fut détruite par les Afghans en 1696, relevée en 1704 par Mourchid-Kouli-Khan, nabab du Bengale, qui en fit sa capitale. Elle avait plus de 50 kil. de tour quand lord Clive s'en empara (1759). Calcutta l'a remplacée en 1790 quand Cornwallis s'y établit et que neuf ans après Mourchidabad perdit son hôtel des monnaies. Il n'y reste que le nabab du Bengale qui jouit d'une pension de 4 millions de francs. Elle a constamment décliné depuis, malgré ses industries de luxe : soieries, passementeries d'or et d'argent, ivoires sculptés. Les banquiers djains y sont demeurés. Outre le magnifique palais du nabab, il faut citer le jardin des Délices avec les mausolées des nababs ; le Kattara, tombe de Mourchid.

A.-M. B.

MOURDIA. Ville du Soudan français, prov. de Beledougou à 215 kil. N. de Bamakou, placée en 1883 sous le protectorat français. Commerce actif de tapis, bijoux, cuirs brodés, etc.

MOURE (Monts de la) (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 4138).

MOUREAU (Agricol), politicien français, né à Avignon en 1766, mort à Aix le 23 déc. 1842. Frère de la Doctrine chrétienne, il se défroqua au moment de la Révolution, prit la rédaction du *Courrier d'Avignon* et devint en 1792 procureur de la commune d'Avignon, puis membre du directoire du dép. de Vaucluse. Il abusa de son influence locale à tel point que, sur les indications de représentants du peuple en mission dans le Comtat, il fut transféré à Paris et incarcéré au Luxembourg. Mais Moureau, affilié à la société des Jacobins, très lié avec Payan, agent national près la commune de Paris et créature de Robespierre, fut bientôt remis en liberté (1794). Il devint président de la Société populaire d'Avignon et envoya à Payan des correspondances fort curieuses, relatives aux actes de la trop fameuse commission d'Orange. Destitué et emprisonné en 1797, Moureau, après son acquittement par le tribunal de Grenoble, se tint prudemment dans la vie privée. Pourtant, pendant les Cent-Jours, il se fit nommer procureur impérial près la cour d'assises de Vaucluse, et après la Restauration on le voit, non sans étonnement, exercer les fonctions de juge de paix du III^e arrond. de Paris (1832-1838). On a de lui : *Essai sur l'esprit des lois françaises relatives à l'adoption des enfants naturels* (Paris, 1817, in-8) ; *De l'incompatibilité entre le judaïsme et l'exercice des droits de cité et des moyens de rendre les Juifs citoyens dans les gouvernements représentatifs* (Paris, 1819, in-8) ; *Projet d'une loi spéciale répressive des abus de la liberté de la presse* (1819, in-8) ; *Traité sur le testament mystique* (1819, in-8) ; *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie* (1821, in-8) ; *Histoire du tribunal des Gracques* (1823, in-12) ; *Lot sur l'organisation du jury* (1827, in-8) ; *Questions électorales* (1828, in-8) ; *Examen critique et commentaire de la loi sur les justices de paix* (1838, in-12), etc. R. S.

BIBL. : BARIJVEL, *Bibliographie vauclusienne*, t. II.

MOURÈDE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. d'Eauze ; 460 hab.

MOUREILLER (Bot.) (V. MALPIGHIE).

MOURENS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Sauveterre ; 452 hab.

MOURENX. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor ; 340 hab.

MOURES (Etang de) (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 4138).

MOURET. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Marcillac ; 714 hab.

MOURET (Jean-Joseph), compositeur français, né à Avignon en 1682, mort à Charenton le 22 déc. 1738. Venu à Paris en 1707 et bientôt nommé surintendant de la musique de la duchesse du Maine, il composa pour les fêtes de Sceaux une série de divertissements, dont le principal, *les Amours de Ragonde*, joué en 1714, fut représenté à l'Opéra le 30 janv. 1742 et repris en 1753. Mouret donna des motets et des cantates au concert spirituel, et fournit

la musique d'un grand nombre de pièces jouées sur le Théâtre de la foire et à la Comédie-Française. Il fit représenter à l'Opéra *les Fêtes de Thalie* (14 août 1714); *Ariane et Thésée* (6 avr. 1717); *Pirithoüs* (26 janv. 1723); *les Amours des dieux* (14 sept. 1727); *les Sens* (5 juin 1732); *les Grâces* (5 mai 1735). La mort du duc du Maine lui fit perdre en 1736 une situation avantageuse; d'autres revers achevèrent la perte de sa raison, et on dut l'enfermer à Charenton. Le talent facile que Mouret avait déployé, surtout dans les airs à danser et les divertissements, l'avait fait surnommer le *Musicien des Grâces*.

MOUREUILLE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigut; 114 hab.

MOURÈZE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont; 112 hab.

CIRQUE DE MOURÈZE (V. HÉRAULT, t. XIX, p. 1138).

MOURGHAB. Nom de deux rivières de l'Asie intérieure. L'une prend naissance dans les monts Sardjistan (Afghanistan), coule au N. vers l'oasis de Merv qu'elle traverse et fertilise, et se perd dans les sables de Kara-koum. Les nombreuses ruines échelonnées sur les bords attestent de l'ancienne importance de ce cours d'eau. Le Mourghab a toujours été largement utilisé pour l'irrigation de son immense vallée. Une digue était établie au sommet du delta. Les canaux qui en partaient formaient un triangle isocèle d'environ 100 kil. de côté. Le limon de la rivière possède aussi des qualités hydrauliques remarquables. Cuites au four, les briques fabriquées avec cette terre résisteraient pendant des siècles à toutes les intempéries. Actuellement encore, le Mourghab est utilisé par les indigènes d'une manière moins rationnelle pour les besoins de la culture. Étudiée depuis peu d'années seulement par des savants russes, la rivière semble avoir, à partir du point où elle prend le nom de Mourghab jusqu'à son entrée dans les sables, une longueur totale de 350 kil. environ. Son débit, au moment de la fonte des neiges, atteint 300 m. c. par seconde. En hiver, il n'est que de 75 m. c. Trois villes principales sont situées sur son parcours : Pandj, Yolatan et Merv, qui donne son nom à l'oasis. Le Mourghab est alimenté par un grand nombre de ruisseaux et par trois cours d'eau importants : Kaissor, Kachan, Egri.

Une autre rivière du même nom, qu'on pourrait désigner par le Mourghab du Pamir, ou Mourghab oriental, par rapport au Mourghab de Merv, coule à travers les montagnes du Pamir. Direction générale E. avec ricochets vers le N. Se jette dans l'Amou-Daria à la hauteur de Kala-Wamar, vers 37° 53' lat. N., 69° 10' long. E. de Paris, après un parcours, à vol d'oiseau, de 240 kil. environ. Reconnu sur une partie de son cours par les Russes Poutiata et Bendersky, le Mourghab du Pamir a été longé en dernier lieu (1890) par le voyageur anglais Littledale. Cette rivière forme avec le Sourkhab les deux branches maîtresses de la grande artère fluviale l'Oxus ou *Amou-Daria* (V. ce mot). Son cours supérieur est divisé en deux parties, qui portent les noms d'Ak-Sou, que les Russes considèrent comme la branche principale du Mourghab même, et qui prend sa source dans le lac Tchak-Mak-Koul (37° 20' lat. N.; 74° long. E.), à 4.000 m. environ d'alt., et l'Ak-Baital, qui vient du N. et qui semble avoir sa source principale dans le Kara-Koul. P. Lemosor.

MOURGOULA. Ville du Soudan français, 55 kil. S.-E. de Kita. Citadelle des Toucouleurs, fortifiée par ordre d'El Hadj Omar, enlevée par le colonel Desbordes (1882), qui la fit raser.

BIBL. : GALIENI, *Voyage au Soudan français*; Paris, 1855, pp. 272 et suiv., av. carte.

MOURGUE (Jacques-Antoine), homme politique français, né à Marsillargues (Hérault) le 2 juin 1734, mort à Paris le 15 janv. 1818. Directeur des travaux du port de Cherbourg au moment de la Révolution, il succéda à Roland comme ministre de l'intérieur le 13 juin 1792, grâce à la protection de Dumouriez, mais démissionna le 18. Il devint administrateur du Mont-de-Piété. On lui doit plusieurs

ouvrages d'économie politique, entre autres un *Essai de statistique*. Et. C.

MOURGUES (Michel), jésuite, né à Saint-Flour vers 1642, mort en 1713. Il enseigna avec distinction la rhétorique et les mathématiques à l'université de Toulouse. — Œuvres principales : *Traité de la poésie française* (Toulouse, 1695; éditions revues et modifiées par le P. Brunoy : 1724, 1729, 1754; *Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes* (1701).

MOURGUET (Laurent) (V. GUIGNOL).

MOURICAULT (Thomas-Laurent), homme politique français, né à Paris le 19 août 1738, mort à Paris le 11 janv. 1821. Avocat, député de la Seine au conseil des Anciens (14 avr. 1799), membre du Tribunal (25 déc. 1799), il provoqua la réorganisation du tribunal de cassation et devint conseiller maître à la cour des comptes (28 sept. 1807) et chevalier de l'Empire (26 avr. 1808).

MOURIER (Adolphe-Auguste-Corneille), administrateur français, né à Angoulême le 21 juin 1807, mort à Paris le 22 août 1890. Élève de l'École normale (1827), il fut professeur de philosophie en divers collèges, puis devint censeur à Angoulême en 1843. En 1861, il était nommé vice-recteur de l'Académie de Paris. Il prit sa retraite en 1879 après avoir rendu de grands services à l'enseignement. Outre ses thèses de doctorat (1854), on n'a de lui que *Notes et Souvenirs d'un universitaire* (Orléans, 1889, gr. in-8), mémoires intéressants quoique un peu méticuleux.

MOURIER (Louis-Athenais), administrateur français, né à Angoulême le 26 oct. 1815, mort à Incarville (Eure) le 18 oct. 1889, frère du précédent. Chef de cabinet de M. de Salvandy au ministère de l'instruction publique (1845-1848), il fit sa carrière administrative dans ce ministère où il devint chef de division. Il a laissé quelques recueils utiles, comme : *Notice sur le doctorat ès lettres, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses admises par les Facultés des lettres depuis 1810* (Paris, 1869, in-8, 3^e éd.), en collaboration avec Deltour, et des *Contes et récits de la vallée d'Eure* (1883, in-12).

MOURIÈS. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. de Saint-Rémy; 1.690 hab. Stat. du chem. de fer de Meyrargues à Arles. Minoteries, huileries, filatures de soie. A 2 kil. au N. remarquable château de Servane. A 1 kil. environ à l'O., se trouve l'emplacement de l'antique Terricæ, l'une des stations romaines échelonnées sur la voie Aurélienne qui fut détruite par les Wisigoths en 480. Des fouilles récentes ont permis de retrouver un grand nombre d'objets d'origine romaine, statuettes de bronze, vases, verres, des monnaies massaliètes, gauloises et romaines, des sarcophages chrétiens, etc. — Le château de Servane possède des tableaux attribués au roi René.

MOURIEZ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Hesdin; 561 hab.

MOURIEZ (Jean-Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en 1794, mort à Paris le 30 sept. 1844. Il débuta dans le commerce où il ne réussit pas. Il trouva sa voie au théâtre. En 1832, il devint directeur des Folies-Dramatiques et s'y montra administrateur habile. Il est plus connu sous son pseudonyme de *Valory*, sous lequel il a écrit et fait jouer une quantité de pièces, entre autres : *le Garçon de noce* (1824) en collaboration avec Antier; *la Comédienne improvisée* (1833) avec Maurice Alho; *l'Amitié d'une jeune fille* (1834) avec Saint-Gervais; *la Belle Limonadière* (1839) avec Maurice Alho. Il a collaboré aussi à *Adrienne Lecouvreur* de Béraud, à *Madeleine* de Paul de Kock et Dupeuty, à *la Bouquetière des Champs-Élysées* et autres pièces de P. de Kock, etc.

MOURIN (Ernest-Marie-Charles), historien et administrateur français, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 24 avr. 1822. Entré dès 1842 dans l'enseignement public, reçu agrégé d'histoire en 1849, docteur ès lettres en 1856, il fut attaché, comme professeur d'histoire, aux lycées de

Besançon (1849), Reims (1850), Angers (1853), Nantes (1858) et appartient au même titre aux Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur de ces deux dernières villes, où il se fit remarquer non seulement par son talent, mais par un libéralisme qui, aux yeux de l'administration impériale, ne pouvait être un titre à l'avancement. Les facultés ne s'ouvrant pas devant lui, malgré le succès de son enseignement et celui de son beau livre sur la *Ligue en Anjou* (Paris, 1856, in-8), M. Mourin quitta l'Université en oct. 1861 et s'établit comme banquier à Angers, où le succès des affaires ne lui fit pas négliger les études historiques, car il y écrivit les *Comtes de Paris*, important ouvrage qui, publié en 1869, fut couronné deux ans de suite (1872-73) par l'Académie française, et où il ne tarda pas à prendre une place importante dans le parti républicain. Adjoint au maire de cette ville depuis 1874, appelé à la mairie le 11 mai 1876, il en fut écarté par le gouvernement le 16 mai (juil. 1877), mais y rentra après le triomphe des 363 (mars 1878) et reprit place dans l'instruction publique (1^{er} déc. 1879) comme recteur de l'académie de Nancy qu'il a administrée jusqu'à son admission à la retraite (14 mars 1893). Très attaché à la Lorraine, où il paraît s'être fixé pour toujours, il a consacré à son pays d'adoption un livre qui ne le cède, ni pour la largeur des vues, ni pour l'intérêt de la narration, à ceux que nous avons cités plus haut (*Récits lorrains, histoire des ducs de Lorraine et de Bar*; Paris, 1895, in-12). A. DEBIDOUR.

MOURINE (Ichtyol.). Nom vulgaire d'un genre de Poissons cartilagineux, de l'ordre des Chondroptérygiens Batoides et de la famille des *Myliobatidae*, essentiellement caractérisé par les dents médianes formant des hexagones irréguliers à côtés antérieurs et postérieurs beaucoup plus longs que les autres, les dents latérales en forme de pavés sont disposées sur plusieurs séries et moins développées que les médianes. Le *Mylobates aquila* est la forme la plus commune; ses ailes sont très développées, le dos bombé au niveau des épaules, le museau large, les yeux grands et insérés latéralement; la queue très longue, flexible, est filiforme à son extrémité; elle porte à sa naissance un long aiguillon triangulaire à bords dentelés. La peau est nue, lisse, le dessus du corps est d'un bronze cuivré, le ventre est gris blanchâtre. Ce poisson est désigné sur nos côtes sous le nom d'*Aigle de mer*, il se nourrit de crustacés et de mollusques qu'il broie facilement avec ses dents plates. Il fait de grands ravages sur les bancs d'huîtres. D'après Moreau, il fait entendre un mugissement assez fort en sortant de l'eau. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç., *Poissons*. — MOREAU, *Poissons de France*.

MOURIOUX. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourgneuf, cant. de Bénévent; 1.301 hab.

MOURIRI (*Mouriri* Aubl.). Genre de Mélastomacées, composé d'arbustes des régions tropicales de l'Amérique, et dont les caractères distinctifs sont un androcée diplostémoné, un ovaire à 3-5 loges pauciovulées; le fruit est une baie. Les baies du *M. rhizophoræfolia* Triana, propre aux Antilles, contiennent une amande comestible dont le goût rappelle celui des noisettes. A la Guyane, on utilise comme astringents les fruits et les feuilles du *M. guianensis* Aubl. D^r L. HAHN.

MOURJOU. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs; 948 hab.

MOURLON (Michel-Félix), géologue belge, né à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant) le 11 mai 1845. Docteur en sciences naturelles (1867), conservateur du musée d'histoire naturelle de Bruxelles (1872), membre de l'Académie royale de Belgique, il est en outre depuis 1889 secrétaire du conseil de direction de la carte géologique de Belgique, aux travaux de laquelle il collabore depuis 1877. Il a publié dans les recueils spéciaux de nombreux mémoires de géologie et de paléontologie. Il a donné à part : *Recherches sur l'origine des phénomènes volcaniques et des trem-*

blements de terre (Bruxelles, 1867, in-8); *Géologie de la Belgique* (Bruxelles, 1880-81, 2 vol. in-8). Il a édité l'ouvrage préparé par A. Dumont : *les Terrains crétacés et tertiaires de Belgique* (Bruxelles, 1878-82, 4 vol. in-8). L. S.

MOURMANE (Côte). Nom usuel de la côte de la Laponie russe, sur l'océan Glacial jusqu'au cap Sacré (Sviatoi-Noss), et plus spécialement depuis la baie de Kola jusqu'au cap Mourman serait une corruption de Normand. Cette côte a 420 kil. de long à vol d'oiseau; le Gulf-Stream la maintient libre de glaces; elle est haute, escarpée, formée de granite et de pegmatite, dominant les flots de 200 à 300 m. à l'O. de la baie de Kola, plus basse ensuite. On y pratique la pêche de la morne et même de la baleine (baie d'Ola). La seule ville est Kola.

BIBL. : GOULEVITCH, *la Côte Mourmane*; Arkhangel, 1885 (en russe).

MOURMELON-LE-GRAND. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes, sur le Chenu, affl. de la Vesle (r. dr.), en pleine Champagne Pouilleuse, au N.-O. du camp de Châlons, dont la proximité contribue à alimenter l'activité commerciale du bourg; 5.329 hab. Mourmelon est mentionné au XII^e siècle sous les noms de *Mormero*, *Mormoreium major*, par opposition avec *Mormoreium parvum*, Mourmelon-le-Petit.

MOURMELON-LE-PETIT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Suippes, sur le Mourmelon, affl. de la Vesle; 1.128 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fromagerie.

MOURNANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 458 hab.

MOURNE (Mounts) (V. IRLANDE, t. XX, p. 979).

MOURNE STRULE (Riv.) (V. IRLANDE, t. XX, p. 949).

MOUROM. Ville de Russie, gouv. de Vladimir, sur l'Oka; 45.000 hab. Vieille cathédrale. Toiles, cuirs, savon, céréales, bois, poisson. Horticulture. Ancien centre du peuple finnois des Mouroma dont l'importance commerciale est signalée au X^e siècle; au XI^e s'y créa une principauté autonome, annexée à Vladimir en 1353.

MOURON (Bot.). Le *Mouron des champs* et le *M. rouge* font partie du genre *Anagallis* (V. ce mot), le *M. d'eau* est un *Samolus* (V. ce mot), enfin le *M. des Oiseaux* rentre dans les Stellaires (V. STELLARIA).

MOURON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Grandpré; 270 hab.

MOURON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny; 281 hab.

MOUROUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers; 1.527 hab. Commerce de fourrages et de céréales. Au hameau de Coubertin, fabrique de couverts de table et de tire-bouchons nickelés. Eglise du XIII^e siècle renfermant un retable de la Renaissance représentant le baptême de Clovis.

MOURRE. Jeu de probabilité en honneur chez les Egyptiens et chez les Romains. Aujourd'hui très usité en Italie et surtout à Naples. Les deux joueurs, se plaçant face à face, lèvent en l'air et en même temps un poing fermé, puis ils le laissent retomber en dépliant un certain nombre de doigts à leur caprice, annonçant en même temps un nombre quelconque. Ce nombre, crié par chacun d'eux, doit répondre à la somme des doigts dépliés par l'un et par l'autre. Si le calcul se trouve juste, c'est un point gagné. Les deux nombres sont criés en même temps très vite et en cadence. La partie de mourre se joue en général en cinq points, neuf au *maximum*. — Sous le nom de *tsoumoi*, le jeu de mourre est en grande faveur chez les Chinois. D^r A. COLLINEAU.

MOURRE (Joseph-Henri-Louis-Grégoire, baron), magistrat français, né à Sorgues (Var) le 12 mars 1762, mort à Paris le 7 sept. 1832. Entré à quatorze ans dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, il était en 1783 professeur de rhétorique au collège de Nîmes. Il fit ensuite

des études juridiques, devint avocat au Parlement d'Aix, entra au ministère de la justice sous la protection de Duranton, en 1792, et, après avoir occupé divers postes de juge, fut nommé procureur général à Paris en 1800, puis président de la chambre civile à la cour de cassation en 1815. On a de lui : *Œuvres judiciaires* (Paris, 1812, in-4).

MOURS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 554 hab.

MOURS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam; 185 hab.

MOURVÈDRE (Vitic.) (Syn. *Espar, Mataro, Balzac*). Le Mourvèdre est un cépage vigoureux, à sarments très érigés. Les feuilles sont arrondies, presque entières, blanchâtres à la face inférieure. La grappe est de grosseur moyenne. Les grains sont noirs, sphériques, juteux et apes. Le Mourvèdre a une aire très étendue, on le rencontre dans tout le vignoble méridional, mais surtout en Algérie, en Provence et dans les Pyrénées-Orientales. Dans le Var, il entre avec le Grenache dans la composition des vins de Pierrefeu et de Bandol. Sa fertilité n'est pas très élevée, mais elle est régulière. Le vin du Mourvèdre est solide et d'une belle couleur.

MOURVILLES-BASSES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Caraman; 110 hab.

MOURVILLES-HAUTES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel; 225 hab.

MOURZOUK. Capitale du Fezzan (Tripolitaine), par 25° 55' lat. N. et 11° 50' long. E.; 6.500 hab. de races diverses. Située à 500 m. d'alt., au bout de la dépression de la *Hofra*, elle est très malsaine à cause des fièvres; la température varie de + 5° à + 45°. On y fabrique des cuirs, des tissus; on fait le commerce par caravanes, échangeant les produits de l'Europe et de l'intérieur de l'Afrique. Elle a été fondée au xiv^e siècle.

MOUSA (Djebel). Nom donné à trois montagnes importantes :

1° Dans le massif du Sinai, le sommet de 2.285 m. que les moines du couvent et la tradition regardent comme le mont sacré de Moïse (*Mousa*) (V. *SINAI*);

2° Un mont de Syrie (1.668 m.), au bord de la Méditerranée, contrefort méridional de l'Amanus (*Akma-dagh*) au N. de l'embouchure de l'Oronte, dont il sépare le val d'Arusus;

3° Montagne du Maroc, à l'entrée du détroit de Gibraltar (856 m.), l'antique *Abyla*, en face de l'antique *Cal pé* devenu Djebel Tarik (Gibraltar). Les Espagnols l'appellent montagne des Guenons (sierra de las Monas). Vu du large, le djebel Mousa rappelle le profil d'un éléphant; Strabon lui donne ce nom.

MOUSARDOU. Bourgade du Soudan français, par 8° 27' lat. N.; 10° 44' long. O., à 608 m. d'alt., sur le plateau qui sépare la vallée du Milos (affluent du Niger) du bassin des fleuves qui traversent le territoire de Libéria. Climat salubre. C'est la capitale d'un petit Etat mandingue, connue surtout par le voyage qu'y fit en 1868 le noir Benjamin Anderson, parti de Monrovia. La carte d'Anderson manque, d'ailleurs, de précision scientifique. Mousardou est le point le plus éloigné qu'ait atteint, dans l'*Hinterland*, un voyageur parti de Liberia. Anderson a signalé des mines d'or voisines de cette localité. Par le traité du 8 déc. 1892, le gouvernement libérien a consenti à placer Mousardou dans la zone d'influence française. Un poste français a été établi en 1894, non loin de là, à Beila. L. DEL.

MOUSCARDÈS. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon; 381 hab.

MOUSCRON. Ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. de Courtrai; 16.000 hab. Stat. des chem. de fer de Courtrai à Lille et de Courtrai à Tournai. Fabriques de tissus, de couvertures de coton, savonneries, manufactures de tabacs.

MOUSGOU (V. BORNOU, t. VII, p. 439).

MOUSIR (Ile) (V. KOURILES).

MOUSKÈS (Philippe), historien belge, né à Gand en

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

1215, mort à Tournai en 1283. Il devint chanoine de la cathédrale de Tournai et composa une chronique métrique de 34.286 vers comprenant toute l'histoire de la France et de la Flandre depuis l'enlèvement d'Hélène par Paris jusqu'en 1242. Il n'en existe qu'un seul manuscrit, il appartient à la Bibliothèque nationale de Paris et a été publié par de Reiffenberg (Bruxelles, 1836-45, 3 vol. in-8). Du Cange en a tiré de nombreuses citations, et l'on considère l'œuvre de Mouskès comme le monument le plus vaste de la langue romane en Belgique. Elle présente aussi de l'intérêt au point de vue historique, mais elle est fort mêlée de fables.

E. HUBERT.

MOUSOU. Oasis du Sahara central, dans le Borkou, au S.-E. du Tibbesti. Les Mousou ou Djagada sont une importante tribu nomade qui conserve le souvenir de son ancien chef Oda et fut refoulée par les Ouled Sliman, conquérants du Kanem.

MOUSOUROS ou **MUSURUS** (Markos), savant grec, né à Rettimo, dans l'île de Candie, vers 1470, mort à Rome en 1517. Amené tout jeune en Italie par son père, riche marchand, il suivit les leçons de Jean Lascaris, et devint lui-même professeur de langue grecque à Padoue, puis à Venise. Il se rendit à Rome en 1516, attiré par la faveur de Léon X, qui le nomma bientôt évêque de Monemvasie et de Hiérapetra, et non, comme d'autres l'ont prétendu, d'Epidamne. Mais il ne put prendre possession de son siège et mourut peu de temps après son élection. Sa renommée d'helléniste et de latiniste était universelle, bien qu'il ait peu écrit. Il ne reste de lui que quelques lettres, des épigrammes, et une ode célèbre à Platon, qui fut publiée par Alde Manuce en tête de l'édition des œuvres de ce philosophe (1513); mais il fut du plus grand secours à Alde l'Ancien et à ses successeurs pour la publication d'un grand nombre d'éditions princeps, tant parce qu'il établit le texte que parce qu'il les enrichit de prolegomènes et d'annotations (Aristophane, Platon, Pausanias, le grand Etymologique, Hésychius, etc.). M. BEAUDOIN.

BIBL.: E. LEGRAND, *Bibliographie hellénique*, t. I, pp. CVIII-CXXIV.

MOUSQUET (Archéol.). C'est une arme à feu portative, de fort calibre, dont usèrent les fantassins pendant la seconde moitié du xvi^e siècle et toute la durée du xvii^e. D'un poids et d'un calibre supérieurs à l'arquebuse, le mousquet comportait une balle plus lourde et une charge de poudre plus forte. On s'en servait en épaulant et en appuyant son fût sur une petite fourche, dite *fourquine*, montée sur une hampe en bois. La batterie était, dès l'origine, à serpent, c.-à-d. à mèche; et même lorsque plus tard (1670) on lui appliqua la batterie à silex, on lui laissa toujours une mèche destinée à suppléer à celle-ci suivant les cas. Le mousquet usité par les Espagnols dès 1524 ne fut d'usage en France que vers 1568. A en croire Brantôme, ce serait Philippe de Strozzi, colonel général de l'infanterie, qui l'aurait introduit chez nous à cette époque (un an auparavant le duc d'Albe en usait dans les Flandres; du reste, dès 1554, le maréchal de Vieilleville avait essayé de l'employer parmi nos bandes d'infanterie). Les fantassins qui portaient le mousquet se nommaient *arquebusiers* et plus spécialement *mousquetaires*. Le mousquetaire ne portait pas, à l'origine, son arme lui-même. Il laissait ce soin à un valet, ou goujat, soldé. Mais dès 1572 Charles IX supprima le valet et accorda un supplément de solde au mousquetaire qui, outre son mousquet, portait aussi la fourquine et le fournement. La fourquine était, en marche, suspendue par un lien très fort après un des boutons de la bandoulière; pendant le combat, le mousquetaire passait ce lien autour de son poignet gauche de manière à pouvoir facilement charger son arme. Le fournement était composé d'une bandoulière de cuir ou de grosse soie supportant ordinairement onze charges de poudre renfermées chacune dans une cartouche en bois ou en métal avec couvercle mobile, une pochette en cuir pour les balles, une petite flasque contenant de l'huile, un paquet de mèches, un étui de fer-

blanc percé de trous pour y enfermer la mèche allumée, et une aiguille pour déboucher le trou où se mettait la poudre d'amorce. Le petit tuyau de fer-blanc protégeait le feu de la mèche en cas de pluie et empêchait cette mèche de luire pendant les marches et les manœuvres de nuit.

On épaulait le mousquet à hauteur de poitrine, puis on modifia la crosse en l'échancrant au talon, et l'on put épauler à peu près régulièrement et rendre le tir plus précis. Dès 1625, on commença à alléger les mousquets qui, devant la disparition progressive des diverses pièces de l'armure, n'avaient plus besoin d'une balle aussi forte ; on les réduisit en calibre, et on supprima la fourquine. La balle du mousquet pesait un dixième de livre, la charge une demi-once, la longueur du canon était de trois pieds huit pouces, celle de toute l'arme de quatre pieds huit pouces ; la portée variait de 100 à 150 toises, soit 300 m., mais elle n'était vraiment efficace qu'à 150 m. au plus. L'arme pesait 16 livres. Telle fut l'arme, dérivée de la grosse arquebuse de rempart ou arquebuse à croc (haquebutte), dont l'infanterie usa jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, époque où le fusil à pierre devint d'un emploi général, avec sa baïonnette (V. aussi FUSIL, t. XVIII, p. 291).

Maurice MAINDRON.

BIBL. : Outre les ouvrages classiques du XVII^e siècle tels que le *Maniement d'armes...* de J. de GHEYN, *l'Art militaire* de WALHAUSEN, le *Traité des armes* de GAYA, les *Mémoires* de SAINT-REMY, etc., V. van VINKEROY, *Catalogue des armes et armures du musée de Bruxelles*, 1885. — PENQUILLY L'HARIDON, *Catalogue du musée d'artillerie*, Paris, 1862.

MOUSQUETAIRE. Soldat armé du *mousquet* (V. ci-dessus). Le même nom est donné spécialement à deux compagnies de cavalerie qui faisaient partie de la maison du roi. La première (mousquetaires gris) fut instituée par Louis XIII (1622) ; la deuxième (mousquetaires noirs), par Louis XIV (1660). C'est d'après la robe des chevaux, et non d'après l'uniforme (très brillant au contraire), que les deux compagnies étaient distinguées. Supprimées en 1775, elles reparurent de 1789 à 1794, puis en 1814, et furent abolies définitivement en 1815. Le roi était capitaine des deux compagnies : les deux « capitaines-lieutenants » étaient toujours des lieutenants généraux. L'on n'y admettait que des nobles. H. MOMIN.

MOUSQUETERIE (Mar.). C'est le nom donné, à bord des bâtiments de guerre, aux divers détachements d'hommes armés de fusils pendant le combat. Le règlement du 24 juin 1886 sur le service intérieur prévoit : 1^o la mousqueterie des gaillards composée des meilleurs tireurs choisis parmi les fusiliers brevetés se tenant dans les hunes et sur le pont ; 2^o les renforts de mousqueterie tribord et bâbord venant s'ajouter à la mousqueterie des gaillards, si les circonstances du combat l'exigent, composée elle aussi d'hommes exercés au maniement du fusil. Elle fait partie de l'armement des pièces, et ne monte sur le pont qu'à l'appel d'une sonnerie de clairons (assemblée suivie d'un coup de langue ou de deux coups de langue).

MOUSQUETON. Arme à feu portative, plus courte que le fusil et la carabine, qui a dans son ensemble de grandes analogies avec ces deux dernières armes. Le mousqueton arme actuellement en France les servants à pied de l'artillerie de campagne et les sous-officiers et hommes de l'artillerie à pied.

HISTORIQUE. — Au commencement du XVIII^e siècle, l'infanterie était en partie armée du *mousquet* qu'on faisait partir en mettant le feu à la poudre contenue dans le bassinet à l'aide d'une mèche enflammée. La difficulté de manœuvrer de cette arme avait fait renoncer à la donner à la cavalerie qui était armée du *pistolet à rouet*. Les carabiniers seuls se servaient de la carabine à rouet, arme rayée se chargeant par la bouche. Cette dernière arme fut bientôt abandonnée, et on la remplaça par de petits mousquets à rouet dits *mousquetons*. Le mousqueton subit des transformations parallèles au fusil, et on vit successive-

ment apparaître les mousquetons à silex (mousqueton de l'artillerie modèle 1829, de cavalerie modèle 1822), le mousqueton à percussion enfin avec les armes rayées se chargeant par la culasse, le mousqueton modèle 1866, du système Chassepot, et les mousquetons modèle 1866-74 et modèle 1874 du système Gras, absolument analogues comme mécanisme aux fusils d'infanterie de même modèle. Ces derniers mousquetons ont un calibre de 11 millim. et tirent une cartouche pesant 43 gr., la balle pèse 29 gr. ; ils sont munis du sabre-baïonnette modèle 1866.

Après l'adoption du fusil à répétition de petit calibre (8 millim.) modèle 1886 pour l'infanterie, on étudia pour la cavalerie et l'artillerie une arme à répétition de 8 millim. Ces études aboutirent à l'adoption pour la cavalerie de la carabine modèle 1890 et pour l'artillerie du mousqueton mod. 1892. Ces deux armes ne diffèrent que par leur longueur et leurs accessoires. Leur mécanisme de fermeture est analogue à celui du fusil modèle 1886. Quant au mécanisme de répétition, il en diffère totalement. Le fusil modèle 1886 est une arme à magasin tubulaire, c.-à-d. qu'il existe dans le fût un tube contenant une réserve de cartouches (V. FUSIL) ; le mousqueton modèle 1892 de même que la carabine modèle 1890 sont des armes à chargeurs, c.-à-d. que les cartouches sont réunies dans des chargeurs et groupées par trois (fig. 2). A l'arrière de

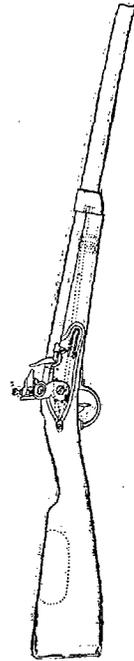


Fig. 1. — Mousqueton de cavalerie, modèle 1822.

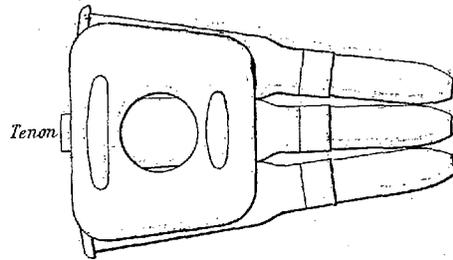


Fig. 2. — Chargeur et ses trois cartouches.

la chambre, la boîte de culasse est percée à sa partie inférieure, et au-dessous d'elle se trouve le mécanisme qui permet l'introduction successive des cartouches du chargeur dans le canon. Ce mécanisme comprend : un support d'élevateur placé sous la boîte de culasse et contenant un élévateur formé de deux planches. Un ressort à galet L tend à relever la planche inférieure et un ressort Y tend à écarter constamment la planche supérieure de la planche inférieure (fig. 3).

Pour charger l'arme, on introduit un chargeur les balles en avant par la partie supérieure de la boîte de culasse ; on le pousse de haut en bas, jusqu'à ce que le crochet R vienne tomber sur le talon du chargeur. L'élevateur tend à pousser les cartouches vers le haut. En fermant la culasse, la tête mobile vient buter contre le bourrelet de la cartouche et la pousse en avant ; en même temps, l'élevateur pousse les deux cartouches restantes vers le haut. Le coup parti, si l'on retire la culasse en arrière, la planche supérieure, sollicitée par son ressort Y, relève la partie antérieure de la cartouche ; dès que la tête mobile a dépassé

le bourrelet de la cartouche, celle-ci, relevée par la planche inférieure, vient faire saillie dans la boîte de culasse et sera entraînée par la tête mobile, quand on poussera le

cylindre en avant. Quand les trois cartouches sont tirées, le chargeur tombe de lui-même.

Le mousqueton modèle 1892 est muni d'un sabre-

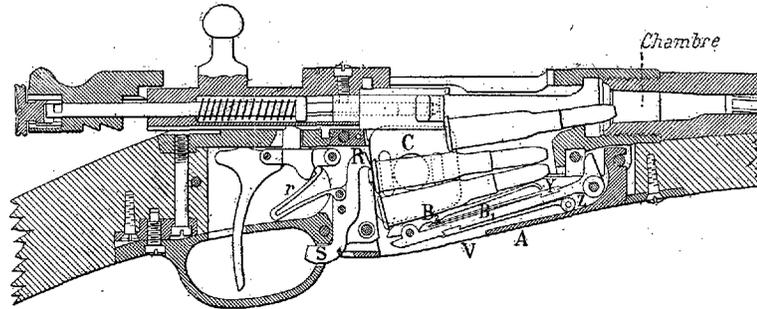


Fig. 3. — Mousqueton d'artillerie, modèle 1892. A, support d'élevateur; V, passage du chargeur; B₁, planche inférieure de l'élevateur sur ressort à galet Z; B₂, planche supérieure de l'élevateur sur ressort Y; C, chargeur; R, crochet de chargeur; S, poussoir du crochet de chargeur; r, ressort du crochet de chargeur et de gâchette.

baïonnette de 0^m,50 de longueur. La longueur de l'arme sans sabre est de 0^m,945, son poids non chargé est de 3^{kg},100; avec trois cartouches, 3^{kg},495. Il tire la même cartouche que le fusil modèle 1886.

ARTILLERIES ÉTRANGÈRES ARMÉES DU MOUSQUETON. — Jusqu'à ces derniers temps, l'artillerie austro-hongroise était

armée du sabre de pionnier; une décision du 9 sept. 1897 a changé cet armement et donné aux servants des batteries montées le sabre de pionnier et le mousqueton modèle 1895 sans baïonnette; aux troupes de l'artillerie de forteresse, le mousqueton mod. 1895 avec baïonnette.

C'est une arme à répétition, à chargeur de 3 cartouches, du calibre de 8 millim., il est dénommé en Autriche sous le nom de « Repetier-Stutzen modèle 1895 ». L'artillerie italienne est armée du mousqueton modèle 1891,

dit mousqueton Parravicino-Carcano. Comme le fusil du même modèle qui arme les troupes d'infanterie, c'est une arme à répétition à chargeur de six cartouches, du calibre de 6^{mm},5; son mécanisme de fermeture présente de grandes analogies avec le mécanisme de l'ancien Vetterli italien; son mécanisme à répétition est analogue à celui de notre carabine modèle 1890 et de notre mousqueton modèle 1892. L'élevateur ne présente qu'une seule planche. Le magasin est fermé à sa partie inférieure et le chargeur est maintenu en place par le crochet R. Quand on veut le retirer, on appuie sur la queue D du crochet de chargeur; l'élevateur le pousse alors vers le haut (fig. 4).

Le mousqueton modèle 1891 présente cette particularité que sa baïonnette est fixée à demeure sur l'arme, et se rabat par rotation en arrière au-dessous du fût.

BIBL. : Général Favé, *Etude sur l'artillerie*. — Chevalier J. Xylandeb, *Etude des armes* (traduit de l'allemand, par J. d'Herbelot). — *Revue d'artillerie*, t. XIV, p. 104; t. XLIII, p. 285; t. LII, p. 328 (juillet 1898).

MOUSSAC. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de la Droude; 688 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabrique de sucs de réglisse.

MOUSSAC-SUR-VIENNE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de l'Île-Jourdain; 4.176 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

MOUSSAGES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Mauriac; 1.079 hab.

MOUSSAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne; 4.224 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Vins estimés.

MOUSSARD (P.), littérateur français, mort à Paris

vers 1835. Libraire à Paris. On a de lui : *la Libertéide* (Paris, 1882, in-8), poème qui retrace les phases de la Révolution française; *les Calamités* (Copenhague, 1807, in-8), poème relatif au bombardement de Copenhague par les Anglais; *les Diversités littéraires* (Saint-Petersbourg, 1812, in-8), recueil de poésies fugitives en l'honneur des Russes; *Mémoire sur la translation de Napoléon Bonaparte à l'île Sainte-Hélène* (Paris, 1815, in-8); etc. En 1831, il publia une espèce de petit journal qui est le Père Duchesne de la révolution de Juillet : *le Véritable Majeux*. Pour échapper à la loi du cautionnement, il changea chaque semaine le nom de ce journal qui s'appela ainsi : *Jérôme le Franc Parleur*, *Mathurin l'Épilogueur*, *Simon le Prolétaire*, *François le Fataliste*, etc., mais qui, malgré cet artifice, ne dura pas au delà du 27 mai 1832.

MOUSSAUD (Jean-Marie), littérateur français, né à Courçon en 1748, mort à La Rochelle le 11 janv. 1823. Chanoine de la cathédrale de La Rochelle. Il a publié un certain nombre d'ouvrages sans grand intérêt. Nous ne citerons de lui que les deux suivants, qui par leur bizarrerie méritent d'être mentionnés : *Des Merveilleux effets de la vis d'Archimède, rapprochés des mystères de la religion* (Paris, 1821, in-8) et *Roman d'optique ou Probabilités sur l'existence des différentes espèces de vues d'après lesquelles on examine si l'homme voit la nature sous son plus bel aspect* (Paris, 1810, in-12).

MOUSSE. I. Botanique. — Seconde classe de l'embranchement des Muscinées, composée d'une quantité considérable de végétaux herbacés de petite taille, renfermant un grand nombre de genres et d'espèces, caractérisés par un appareil végétatif peu différencié (mais composé de racines, d'une tige et de feuilles), par la nature de leur fruit et par leur développement, compliqué de la formation

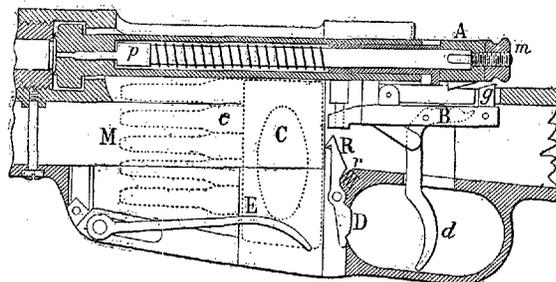
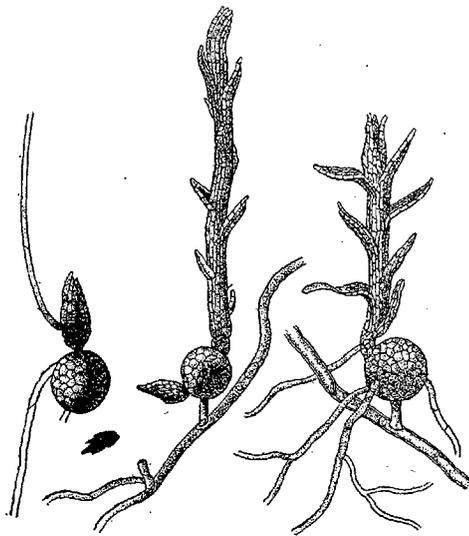


Fig. 4. — Mécanisme de fermeture et de répétition du mousqueton italien, modèle 1891. A, chien; m, manchon; p, percuteur; B, balancier sur lequel sont montées la gâchette g et la détente d; M, magasin; C, chargeur contenant 5 cartouches c; E, élevateur; R, crochet de chargeur; r, ressort à boudin pressant le crochet contre le chargeur; D, queue du crochet de chargeur.

d'un protonéma provenant de la germination directe de la spore et reproduisant sans intermédiaire la plante qui lui a donné naissance.

Les racines des Mousses n'ont rien de commun avec celles des plantes vasculaires ; uniquement constituées par des rhizoïdes ou poils incolores, tantôt simples, tantôt ramifiés, elles sont adventives très généralement et naissent soit à la base des tiges verticales, soit à la surface des tiges horizontales, quelquefois en très grand nombre et sur toute leur longueur, sous forme d'un feutre blanchâtre ou incolore. Formés de filaments pluricellulaires, mais constitués d'une seule file de cellules, souvent abondamment ramifiés, d'une structure analogue à celle d'un thalle, les rhizoïdes sont constamment présents chez toutes les Mousses, bien que pouvant disparaître momentanément sous l'action d'une trop grande sécheresse. Ils n'existent pas cependant dans les genres *Sphagnum* et *Hypnum* à l'état adulte et habitant les marais ; ils s'allongent par croissance intercalaire ; ce sont comme des racines, des organes de fixation et de nutrition pour la plante, mais aussi de préservation contre les intempéries.

La tige des Mousses, toujours adventive, symétrique par rapport à un axe, est tantôt verticale : elle est alors courte et simple ; tantôt horizontale et s'étend sur une grande longueur offrant de nombreuses ramifications, irrégulières ou régulières et symétriques, s'enracinant parfois dans le sol. Dans le premier cas, la tige fructifie à son extrémité : l'espèce est dite acrocarpe ; dans le second, la fructification est toujours axillaire ; ces Mousses sont pleurocarpes. La tige, toujours très grêle, offre une structure peu compliquée ; généralement formée par des cellules non différenciées, lâches, à parois minces ; on observe un maximum



Propagules développés sur le protonéma d'une *Barbula*.

de complication chez certaines espèces (*Funaria hygrometrica*) : les cellules centrales, parenchymateuses et molles, plus étroites que les cellules périphériques qui sont lignifiées en partie et constituent un étui protecteur, s'ajustent, bout à bout, dans la direction générale de la tige, mais il y a persistance des protoplasmes et des membranes de séparation et jamais il ne se forme d'éléments vasculaires ; on ne trouve jamais ni liber ni bois. Quand la ramification se produit, les bourgeons naissent au-dessous des feuilles ; elle dépend donc de l'ordonnance de ces feuilles à la surface de la tige, mais elle est loin de se produire à toutes les feuilles ; dans une même espèce, on compte toujours le même nombre de ces dernières entre deux branches consécutives. La ramification, exogène, est

généralement très abondante dans les Mousses pleurocarpes ; elle n'existe pas chez les Mousses acrocarpes annuelles ; quand ces dernières sont vivaces, il se forme le plus souvent une ou deux branches ou innovations, qui ne tardent pas à se détacher de la tige qui leur a donné naissance et à vivre seules.

Les feuilles sont largement insérées par leur base sur la tige ; pas de trace de pétiole ; elles sont toujours alternes, très rapprochées, souvent imbriquées, insérées sans ordre déterminé, suivant des cycles variant souvent sur la même espèce ou le même pied, mais dont les plus communs sont

$\frac{1}{2}$, $\frac{2}{5}$ et $\frac{3}{6}$, quelquefois $\frac{5}{13}$; de formes très diverses, por-

tant parfois de faux poils (*Barbula aloides*) constitués par des granules transparents, de structure simple, elles sont généralement formées par une seule assise de cellules (ordinairement toutes semblables, mais pouvant se différencier en grandes cellules incolores mortes et petites cellules vivantes et bourrées de grains de chlorophylle (*Sphagnum*), qui peut se dédoubler ou même se tripler vers la partie médiane du limbe, pour produire une sorte de nervure non ramifiée ; elles ne portent évidemment pas de stomates. Ces feuilles, provenant d'une initiale unique, ne sont pas caduques et se décomposent sur place ; elles renferment, comme la tige, de la chlorophylle et prennent une forme et une couleur particulières au voisinage des organes sexuels, variables suivant les espèces ; elles s'insèrent toujours perpendiculairement à l'axe de la plante.

La reproduction chez les Mousses se fait par hétérogamie : formation d'un œuf résultant de l'union d'un anthérozoïde et d'une oosphère. Il existe, chez les Muscinées comme chez les Phanérogames, des espèces monoïques et des espèces dioïques (*Funaria*). Les anthéridies, en nombre très variable, sortes de massues surmontant un fin pédicelle, vertes, devenant rouges à la maturité, protégées contre l'extérieur par un involucre de feuilles rapprochées et modifiées à cet effet, portées soit à l'extrémité d'une tige (*M. acrocarpes*), soit à l'extrémité des branches (*Mousses pleurocarpes*), soit quelquefois latéralement (*Sphagnum*), donnent chacune naissance à un certain nombre de cellules mères d'anthérozoïdes ; ces derniers ont la forme de filaments renflés à une extrémité et bifurqués à l'autre (un corps et deux cils vibratiles) et naissent directement du noyau de la cellule mère par déformation et différenciation progressive de ce dernier ; ils sont munis de deux longs cils vibratiles et expulsés hors de l'anthéridie, encore renfermés dans la membrane de leur cellule mère.

Les involucre qui portent les anthéridies peuvent aussi renfermer les archégones, les organes mâles et femelles étant soit confusément répartis au centre de l'involucre, soit séparés en deux groupes distincts, soit enfin séparés les uns des autres par des feuilles spéciales différenciées ou des paraphyses, dont le but est d'entretenir une humidité constante dans le voisinage des anthéridies ; les involucre sont souvent unisexuels et portent alors les noms de *périchète* (involucre femelle) et de *périgone* (involucre mâle).

Les archégones, organes femelles, affectent la forme de petites bouteilles, portées par un pédicelle généralement court, composées d'un ventre ayant deux épaisseurs de cellules dans la majorité des cas, quelquefois quatre (*Sphagnum*), surmonté d'un long col constitué par plusieurs files de cellules laissant entre elles un étroit canal rempli de mucilage, renfermant chacune une oosphère ou grosse cellule, dépourvue de toute membrane, à protoplasme condensé et à noyau volumineux : la fécondation résulte de la réunion de cette oosphère et d'un anthérozoïde et est suivie de la formation d'un œuf par contraction et apparition immédiate d'une membrane de cellulose.

À peine constitué, l'œuf se transforme en un embryon par un grand nombre de bipartitions successives ; cet embryon, en se développant, donne naissance à une *capsule*

masse ovoïde ou pyriforme, dont une des extrémités est recouverte par une coiffe, sorte de capuchon formé par la partie supérieure de l'archégone déchiré et portée par une soie, pédicelle long et grêle, l'ensemble de ces deux parties constituant un sporogone, entouré à sa base d'une excroissance annulaire ou *vaginule*. La partie supérieure du sporogone est un véritable sporange, mais différent en organisation de ceux que l'on rencontre chez les Champignons; plusieurs assises concentriques de cellules, qui constituent la partie externe du sporange, sont reliées par de fins trabécules protoplasmiques traversant une lacune circulaire à un massif central cellulaire, dans lequel se différencie, au bout de peu de temps, une assise particulière ou assise sporifère, située entre deux couches de cellules non différenciées, qui forment un sac sporifère. Les cellules de cette assise, dont la disposition générale est celle d'un tonnelet non fermé à ses extrémités, donnent, par bipartitions successives, naissance à des cellules particulières, que deux cloisonnements rectangulaires divisent en quatre spores identiques. A ce moment, la capsule ou sporange est mûre, a pris une teinte brune, et sa déhiscence se produit après la chute de la coiffe; cette déhiscence, dont les modes sont d'ailleurs très variables et le mécanisme compliqué, se produit tantôt régulièrement (*Mousses cleistocarpes*), tantôt irrégulièrement; dans ce dernier cas, un sillon annulaire se forme vers la partie supérieure de la capsule et lui délimite un opercule, caduc au moment voulu; quand il est tombé, le sporogone est constitué par une urne portée par une longue soie, les spores qu'elle contient étant exposées à l'air libre et disséminées sous la moindre action extérieure.

Cette urne possède souvent sur son bord une ou deux rangées de petites dents qui constituent le *péristome*; ces dents, en nombre variable, mais déterminé pour chaque

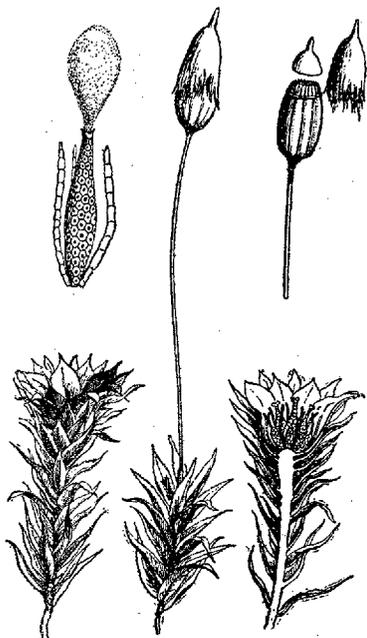


Fig. 1. — Pieds mâle et femelle (anthéridies et urnes).

espèce, sont fines et filiformes, tournées vers le centre de la capsule; sous l'influence de la sécheresse, elles se replient vers l'extérieur, ouvrent plus largement la capsule et contribuent ainsi puissamment à la dissémination des spores; il est rare que le péristome ne soit pas dentelé et aussi qu'il porte plus de deux rangées de dents concentriques.

Les spores, de couleur foncée, à exospore cutinisée, le

plus souvent sphériques, généralement très petites et très nombreuses, leur nombre étant sensiblement en raison inverse de leurs dimensions, résistant facilement aux conditions défavorables qui peuvent se présenter, donnent, par leur germination, un massif de filaments pluricellulaires, un protonéma, dont les ramifications et les différenciations successives reproduisent un certain nombre de pieds de Mousses analogues à celui dont nous sommes partis; ce protonéma, de forme sensiblement circulaire et s'offrant sous l'aspect d'un fin gazon, est éphémère dans la majorité des cas, mais peut persister, dans certaines espèces, à vivre, alors même que la Mousse qu'il a produite est complètement développée et a donné ses sporogones (*Phascum, Pottia*).

Outre cette reproduction sexuée, les Mousses possèdent plusieurs modes de multiplication: formation sur les rhizoïdes de bourgeons engendrant des plants nouveaux s'isolant de la Mousse mère; naissance de protonémas adventifs aux dépens, soit de la tige, soit des feuilles, soit des racines; développement et dissémination de propagules, nés de la tige ou des feuilles et reconstituant directement de nouveaux protonémas.

Les Mousses s'accoutument d'ailleurs fort bien de conditions peu favorables au développement des autres plantes; c'est ainsi qu'elles résistent assez facilement à de grands abaissements de température, à une sécheresse prolongée ou à un excès d'humidité. Aussi ces végétaux, extrêmement répandus dans la nature, ont-ils des habitats très divers, depuis les eaux et les lieux humides jusqu'au bois mort, aux écorces d'arbres, rochers et hautes montagnes. Ceux qui passent leur existence dans les lieux habituellement secs peuvent, avec la plus grande facilité, reprendre la quantité d'eau suffisante pour être revivifiés. Aucune espèce de Mousse n'a un habitat exclusif; certaines d'entre elles affectionnent plus particulièrement certains terrains, roches siliceuses ou calcaires, terre soit argileuse, soit sablonneuse; elles sont particulièrement abondantes dans les zones tempérées; quelques-unes croissent à la surface des excréments ou des cadavres en décomposition (*Splachnum*).

CLASSIFICATION. — M. Van Tieghem divise la classe des Mousses en deux ordres: les Sphagninées et les Bryinées. Le premier comprend deux petites familles, les Sphagnacées (avec le seul genre *Sphagnum*) et les Andréacées (seul genre *Andreaea*), reliant les Sphaignes aux Mousses ordinaires, en même temps que, par la déhiscence des sporanges, elles se rapprochent des Hépatiques. Le second renferme également deux familles, l'une, très réduite, celle des Phascacées (genres *Phascum, Ephemenum, Bruchia, Voitia, Archidium*); l'autre, très nombreuse, celle des Bryacées, où il faut ranger l'immense majorité des Mousses et qu'il faut diviser en deux tribus principales, celle des Bryacées Pleurocarpes (*Hypnum, Fabronia, Neckera, Hookeria, Leskea, Fontinalis*) et celle des Bryacées Acrocarpes (*Aulacomnium, Atrichum, Bryum, Bartramia, Barbula, Buxbaumia, Ceratodon, Dicranum, Eucalypta, Fissidens, Funaria, Grimmia, Leucobryum, Mnium, Meesea, Orthotrichum, Pottia, Polytichum, Splachnum, Schistotega, Tetraxis, Trichostomum, Weissia*).

Enfin, on connaît chez les Mousses un hybride entre *Physcomitrium pyriforme* et *Funaria hygrometrica*.

UTILITÉ DES MOUSSES. — Les Mousses, aujourd'hui peu employées pour les usages commerciaux et de moins en moins comme substances médicamenteuses, jouent un rôle important dans la nature: par leur croissance sur les rochers les plus dénudés, elles forment une première couche de terre végétale sur laquelle pourront venir se développer les germes des végétaux plus élevés en organisation; elles fournissent de la tourbe par leur décomposition, du moins certaines espèces (*Sphagnum, Hypnum giganteum, Aulacomnium palustre*, etc.); enfin, par la facilité avec laquelle elles absorbent des excès d'eau pour les rendre à

l'atmosphère par évaporation lente, il est incontestable qu'elles régularisent jusqu'à un certain point la répartition de l'eau à la surface du globe. Henri FOURNIER.

MOUSSE DE CORSE (V. RHODOMÉLÉES).

MOUSSE D'ISLANDE OU MOUSSE PERLÉE (V. CARRAGAHEEN).

II. Paléontologie. — Les dépôts géologiques anciens ne renferment pas, ou que rarement, des débris de mousses et d'hépatiques. Les terrains primaires et secondaires n'en offrent pas de traces; cependant la découverte d'un coléoptère fossile, du genre *Birrhus*, dans les couches jurassiques de Chambelen, permet de conclure à l'existence de mousses à cette époque, car les insectes de ce genre ont aujourd'hui les mousses pour habitat. En revanche, dans les formations tertiaires, les restes de mousses et d'hépatiques sont bien reconnaissables. Dans le paléocène et le miocène, on trouve des formes qui se rapprochent des types actuels *Wetsia*, *Trichostomum*, *Thuidium*, *Fontinalis*. Cette grande différenciation spécifique prouve que l'embranchement tout entier est d'une origine très ancienne, bien qu'aucune découverte n'ait encore vérifié cette hypothèse. D^r L. HAHN.

III. Teinture. — On désigne sous ce nom des taches blanchâtres que prennent, dans les ateliers de teinture, les étoffes de soie noire sous l'influence de la chaleur et de l'humidité. D'après les observations de M. Lambert, ce phénomène est dû à une végétation cryptogamique et non, comme on l'a cru longtemps, à la formation d'un savon calcaire. Le meilleur moyen de détruire cet effet et d'en prévenir le retour consiste à passer lentement les pièces déroulées au-dessus d'une bache en plomb contenant de l'acide chlorhydrique légèrement chauffé; sous l'influence du gaz chlorhydrique concentré, ces mousses disparaissent et, dans ces conditions, le tissu et la nuance ne sont nullement altérés. L. K.

IV. Marine. — On désigne ainsi l'enfant se destinant à la marine. Une école spéciale de mousses est établie à bord d'un bâtiment armé, mouillé en rade de Brest. Les mousses ne sont admis à l'école que sur la demande de leurs parents et choisis: 1° parmi les pupilles de la marine; 2° parmi les enfants des marins des ports ou du littoral; 3° parmi les enfants des officiers, sous-officiers et soldats des troupes de terre et de mer; 4° enfin, en cas d'insuffisance, parmi les enfants de l'intérieur. Les mousses à admettre doivent avoir treize ans au moins et 1^m,33 de taille au minimum, quatorze ans au plus et 1^m,38 de taille au maximum. Ils restent à l'école jusqu'à l'âge de seize ans. Ils contractent alors un engagement volontaire, et sont embarqués sur les bâtiments armés, en qualité d'apprentis marins.

ÉCOLE DES MOUSSES (V. ÉCOLE, t. XV, p. 434, et MARINE, t. XXIII, p. 149).

MOUSSE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de la Guerche; 231 hab.

MOUSSEAU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 214 hab.

MOUSSEAU-LES-BRAY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 384 hab.

MOUSSEAU-NEUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André; 375 hab.

MOUSSELINE. I. Tissage. — Etoffe de coton très transparente et qui comporte ordinairement un nombre égal de fils de trame et de fils de chaîne. Quelquefois néanmoins le nombre de fils de trame est un peu augmenté pour donner un plus beau tissu. Les fils de trame sont plus fins de 5 à 10 numéros que les fils de chaîne. Pour les rideaux on donne à la mousseline 2^m,40 de largeur, ce qui est son maximum. Pour les autres emplois, cette largeur varie jusqu'au minimum de 0^m,90. On distingue les mousselines unies; lamées et découpées ensuite; brochées et brodées. Le nom de mousseline vient de ce que les premiers tissus de cette espèce provenaient de Mossoul. En substituant la laine au coton, on obtient un produit

analogue, mais plus épais, qui porte le nom de mousseline de laine. Par analogie, on a donné le nom de verre mousseline à de la verrerie très fine ornée de dessins imitant la broderie. E. MAGLIN.

II. Verrerie. — Le verre mousseline est un verre auquel on a fait perdre sa transparence en le mélangeant avec une certaine quantité d'émail blanc, ou bien en dépolissant un de ses côtés à l'aide de l'acide fluorhydrique: dans ce cas, on ménage généralement des parties transparentes dont les petits dessins rappellent ceux d'une mousseline. Les carreaux en verre mousseline sont employés pour vitrer les châssis de portes et de fenêtres, dans les couloirs ou dans certaines parties retirées des habitations.

MOUSSELLI. Peuple qui habite, sur la côte occidentale d'Afrique, la colonie portugaise d'Angola, province de Loanda.

MOUSSENA ou MOUCENNA (Bot. et Thérap.). Nom vulgaire, en Abyssinie, de l'*Albizzia anthelmintica* Brgn. (V. ALBIZZIA), et dont l'écorce pulvérisée est un anthelminthique puissant. On trouve cette écorce dans le commerce, en morceaux de 15 à 30 centim., gris de rouille extérieurement, jaune pâle et fibreux à l'intérieur; elle est inodore, de saveur douceâtre, nauséuse, avec un arrière-goût âcre. Le principe actif, résinoïde, qu'elle contient, parfois appelé *moussénine*, est de saveur âcre à réaction acide, soluble dans l'eau, l'alcool et l'ammoniaque, et voisin de la saponine; il est accompagné d'un principe amer, d'une matière grasse, de sels, etc. — La dose, usitée contre le ténia, est de 60 gr. de poudre en suspension dans de l'eau ou incorporée à du beurre, du miel, etc.; on l'administre après vingt-quatre heures de jeûne. Pour obtenir l'expulsion complète du ver, on purge ensuite.

MOUSSERRA. Bourg maritime de la colonie portugaise d'Angola, à 20 kil. au S. d'Ambrizette.

MOUSSEY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly; 288 hab.

MOUSSEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones; 2.024 hab.

MOUSSIÈRES (Les). Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux; 518 hab.

MOUSSON (Mar.) (V. VENT).

MOUSSON (*Castrum Montionis*, 896). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 165 hab.; église de la fin du XI^e siècle avec fonts baptismaux romans sculptés et carrelage d'une haute antiquité. A l'époque gallo-romaine, Mousson était une station militaire d'une certaine importance; sur la montagne où il est bâti, il y avait un camp fortifié dont il subsiste encore des ruines imposantes. Pendant le moyen âge, le fief de Mousson relevait du marquisat de Pont-à-Mousson et fut le siège d'une prévôté et d'une châtellenie.

BIBL.: A. DIEOT, *Notice sur le font baptismal de Mousson*, dans *Bull. monum.*, t. XIII.

MOUSSON (Jean-Marc-Samuel-Isaac), homme politique suisse, né à Morges le 17 févr. 1776, mort à Zurich le 24 juin 1864, Docteur en droit à Tubingue, il revint exercer la profession d'avocat en Suisse. Il devint successivement secrétaire de l'Assemblée provisoire du pays de Vaud, secrétaire du Directoire et secrétaire général, poste qui fut transformé en 1803 en celui de chancelier. Il conserva ces fonctions sous le régime de l'Acte de médiation et, depuis 1815, sous le Pacte fédéral. Il y fit preuve d'une si grande habileté dans le maniement des affaires que Zurich et Berne lui accordèrent les droits de bourgeoisie. A sa démission en 1830, le gouvernement fédéral lui accorda des honneurs spéciaux et le titre honorifique de « magistrat fédéral ». Depuis 1834, il vécut dans la retraite à Zurich. E. K.

MOUSSONVILLIERS. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre; 426 hab.

MOUSSORONGO (Peuple) (V. CONGO, t. XII, p. 413).

MOUSSOULENS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne; 488 hab.

MOUSSY. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. d'Épernay; 820 hab.

MOUSSY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery; 517 hab.

MOUSSY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 96 hab.

MOUSSY-LE-NEUF. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammarin-en-Goële; 400 hab.

MOUSSY-LE-VIEUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammarin-en-Goële; 233 hab.

MOUSSY-SUR-AISNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 109 hab.

MOUSTAC (Zool.) (V. GUENON).

MOUSTAFI, MOUSTAPHA (V. MUSTAPHA).

MOUSTAJON. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 78 hab.

MOUSTÉRIEN. Division moyenne de la phase paléolithique de l'âge de la pierre, caractérisée, au point de vue de la forme des silex taillés, par de larges éclats façonnés en grattoirs et racloirs (V. AGE, t. I, p. 797, et PLEISTOCÈNE).

MOUSTÉRUS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Guingamp; 1.007 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

MOUSTEY. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Pissos; 1.051 hab.

MOUSTIER. Forme française de *monasterium*. S'est employé au moyen âge pour désigner non seulement un monastère, mais aussi une église quelconque.

MOUSTIER. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras; 389 hab.

MOUSTIER. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon; 149 hab.

MOUSTIER-VENTADOUR. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Egletons; 964 hab.

MOUSTIER (Marquis de). Famille de Franche-Comté dont les principaux membres furent : *Charles* (1739-1804), député de la noblesse aux États généraux de 1789; son frère, *Louis-Philippe-Xavier* (1707-76), maréchal de camp, excellent officier de cavalerie; — le second fils de celui-ci, *Eléonore-François-Elie*, comte, puis marquis (1754-1817), officier, ministre du roi près l'électeur de Trèves (1778), puis aux États-Unis (1787), et à Berlin (1790-94), refusa en sept. 1794 le ministère des affaires étrangères, accepta l'ambassade de Constantinople, émigra et ne cessa de négocier contre la France où il ne rentra qu'en 1814. — Son fils unique, le marquis *Clément-Edouard* (1779-1830), émigra, rentra à Paris en 1792, réparti après le 13 vendémiaire, devint aide de camp de Frotté, fut un des conspirateurs du mouvement comprimé au 18 fructidor, entra le 1^{er} mai 1800 au ministère des affaires étrangères, avança régulièrement jusqu'en 1813, époque à laquelle il était ministre plénipotentiaire près du roi de Wurtemberg, quitta le service jusqu'en 1820, fut plénipotentiaire à Hanovre et à Berne, directeur des affaires politiques, chargé de l'intérim du ministère après Chateaubriand (1824), ambassadeur en Suisse, en Espagne (1825), où il se compromit en soutenant don Miguel.

Son fils aîné *Lionel*, né à Paris le 23 août 1817, mort à Paris le 5 févr. 1869, fut élu représentant du Doubs à l'Assemblée législative de 1849, siégea à droite et soutint, de ses votes, la politique de Louis-Napoléon. En 1853, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Berlin, devint ambassadeur à Vienne en 1859 et à Constantinople en 1861. Il fit preuve, en ces divers postes, de qualités éminentes qui le désignèrent pour remplacer Drouyn de Lhuys au ministère des affaires étrangères le 1^{er} sept. 1866. Il déploya beaucoup de finesse dans le règlement de l'affaire du Luxembourg et essaya sans succès de faire régler la

question italienne par un Congrès. Il démissionna pour raison de santé le 17 déc. 1868 et fut alors appelé au Sénat.

Son fils, *Pierre-René*, né au château de Bournel (Doubs) le 16 févr. 1850, conseiller général du Doubs depuis 1877; fut élu député de Baume-les-Dames en 1889, après avoir déclaré qu'il acceptait la constitution républicaine. Il a été réélu en 1893 et en 1898.

MOUSTIERS (Le). Sous le nom du Moustiers est connue une célèbre caverne habitée par l'homme quaternaire, dans la com. de Peyzac (Dordogne). A 200 m. de la Vézère, elle a été fouillée pour la première fois en 1863 par E. Lartet et Christy, ensuite par de Vibraye, et plus tard par MM. Massenat, Peccadeau de l'Isle et d'autres. Son industrie bien étudiée a servi de type pour la seconde époque quaternaire, dite époque *moustérienne* ou glaciaire, caractérisée en France par l'abondance du mammoth. L'instrument moustérien par excellence est la hache ou pointe dont l'une des faces est tout unie, sauf un chocho de percussion montrant que cette surface lisse a été obtenue par l'enlèvement d'un grand éclat de sa dimension. La pièce ainsi taillée et ne portant des retouches que sur l'autre face est bien plus légère que l'épaisse hache acheuléenne, bloc dégrossi par des retailles successives. Ce qui distingue encore l'industrie moustérienne, c'est une plus grande variété dans les formes des outils mieux adaptés à des destinations différentes. C'est l'apparition notamment du racloir façonné d'après les mêmes principes de taille du silex; de la scie; des lames obtenues d'abord comme déchets de taille; de gros éclats pouvant faire office de haches, comme ceux connus sous le nom de *type Levallois*. Mais le travail de l'os est encore inconnu, et c'est cette circonstance surtout qui sépare le moustérien de la troisième grande époque quaternaire ou magdalénien (V. AGE).

MOUSTIERS-SAINTE-MARIE. Ch.-lieu de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne; 1.062 hab. Fabrique de conserves de gibier. Cette localité, qui doit son origine à des moines venus des îles Lérins, était célèbre au xvii^e et au xviii^e siècle par ses *faïences* (V. ce mot, t. XVI, p. 1091). On y remarque la chapelle Notre-Dame, fondée, dit-on, par Charlemagne, une tour romane qui sert de clocher à l'église paroissiale, et une chaîne de fer, dite *chaîne de l'Étoile*, longue de 227 m., reliant deux pointes de rochers et portant, suspendue en son milieu, une croix d'honneur à cinq pointes qui passa pour l'*ex-voto* d'un chevalier.

MOUSTIQUE (Entom.). Moustique désigne, d'une manière générale, les Insectes Diptères Némocères de la famille des Culicidés, connus aussi sous le nom de *Cousins* (V. ce mot). Le nom de *Moustique* (en portugais *Mosquitos*), avec celui de *Maringouin*, est appliqué en Amérique aux espèces du genre *Magarhina*, dont le type est le *M. mosquitos* Rob. Desv. Cet animal, à trompe noire avec les palpes annelés de blanc, a la tête et le thorax tachetés de blanc argent. Cette coloration se retrouve également sur le bord des segments de l'abdomen. Il est très abondant à Cuba pendant les mois pluvieux. A Surinam, on appelle les Moustiques *Trompettes du Diable*, pour bien marquer leur bruit caractéristique. Dans d'autres contrées, c'est en se demandant comment les *Zankutos* ou *Mosquitos* se sont comportés pendant la nuit que les gens s'abordent. Les piqûres sont tellement intolérables que beaucoup de peuplades s'enduisent le corps de graisse. L'essence de girofle préserve également de toute piqûre. Une goutte d'ammoniaque calme la douleur. Les Moustiques sont répandus non seulement dans les régions chaudes, mais encore dans les régions marécageuses de la zone glaciaire, comme en Laponie. Quelques personnes, après avoir subi quelques piqûres, acquièrent une certaine immunité.

Paul TERRIN.

MOUSTOIR (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix; 920 hab.

MOUSTOIR-REMONGOL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Locminé; 944 hab.

MOUSTOIRAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Locminé; 1.760 hab.

MOUSTOXYDIS (Andréas), savant grec, né à Corfou le 6 janv. 1785, mort à Corfou en 1860. Il passa en Italie dès l'âge de quinze ans, devint professeur de droit à Padoue (1805) et revint ensuite enseigner la philologie dans sa ville natale. Mais il n'y resta que peu de temps; révoqué par l'autorité anglaise (1820), il fut nommé, grâce à la protection de Capo d'Istria, attaché à l'ambassade de Russie à Turin, ce qui lui permit de continuer ses recherches sur le moyen âge grec dans les archives italiennes. De retour à Corfou (1833), il s'occupa de politique et fut un des chefs les plus écoutés de l'opposition au gouvernement anglais. Ses principaux ouvrages, qui ont rapport à l'histoire et à la langue grecques, sont : *Delle cose corcirese* (Corfou, 1848); *Illustrazioni corcirese* (Milan, 1844-45, 2 vol.); une édition du discours d'Isocrate sur l'*Antidosis* (1842), dont il avait découvert un fragment, et le périodique *Ἐλληνομνήμων* (Athènes, 1843-53). La plupart de ses opuscules en italien ont été réunis sous le titre de *Prose varie* (Milan, 1821).

MOÛT (Techn.). Nom donné au jus de raisin avant qu'il ait subi la fermentation. Par extension, on a donné ce nom au jus de pommes ou de poires employé dans la préparation du cidre et du poiré, ainsi qu'à l'infusion ou à la décoction de malt qui sert à la fabrication de la bière. On désigne également sous le nom de moût divers liquides sucrés servant à faire de l'alcool.

Le moût de raisin est un liquide clair, de couleur jaunâtre et d'une saveur sucrée, qui fermente spontanément sans adjonction de levure. Le vin est le résultat de cette fermentation. La composition chimique du moût de raisin est des plus complexes : il comprend notamment du glucose, des matières pectiques, des matières grasses, des gommes, des huiles essentielles odorantes, du tannin, des matières odorantes, un peu de matière albuminoïde, du tartrate acide de potasse, des tartrates, phosphates et sulfates de chaux, du sulfate de potasse, de la magnésie et de l'oxyde de fer.

Le moût de bière contient également des substances très diverses, mais la proportion du sucre aux matières non sucrées doit, pour que le moût soit bon, être dans le rapport de 1 à 1,2 ou 1,3. Le moût, à la sortie de la cuve-matière, contient du sucre en dissolution, de la dextrine et des matières azotées. En le faisant bouillir avec du houblon on coagule les matières albumineuses qu'il contient, et en outre il dissout une certaine quantité du principe soluble contenu dans les fleurs de houblon. Cette opération, nommée houblonnage ou coction, clarifie le liquide en précipitant les matières albumineuses, grâce au tannin contenu dans le houblon. En outre, elle donne à la bière sa saveur particulière et s'oppose à la fermentation acide.

Une trop longue ébullition, en volatilisant une partie de l'huile essentielle du houblon, ferait disparaître l'arôme de la bière. Pour éviter cette volatilisation, on fait souvent le houblonnage dans des chaudières fermées. Les chaudières à cuire peuvent être chauffées par un courant de vapeur, bien que pendant longtemps, en Allemagne, on ait attribué à ce mode de chauffage des inconvénients qu'il n'a pas. Après filtration, le liquide passe dans un bac à repos, puis aux refroidisseurs qui l'amènent de la température moyenne de 75° à 15° seulement pour permettre à la fermentation de s'établir. Cette température de fermentation de 15 à 18° est celle adoptée pour les bières anglaises, on la nomme fermentation haute; pour les bières allemandes, la température est abaissée à 4 à 5°, c'est la fermentation basse. La fermentation du moût n'est pas spontanée; on doit, quand la cuve de fermentation est remplie, délayer dans le moût une quantité convenable de levure recueillie généralement à la surface d'une autre cuve ayant servi à une opération antérieure. Quand on reconnaît que la fermentation est terminée, on transvase le liquide des cuves de fermentation dans des tonneaux de maturation où se

produit une deuxième fermentation lente. Dans la fabrication des bières belges (faro, lambic), le moût n'est pas additionné de levure, on attend que la fermentation se déclare spontanément, grâce aux germes qui flottent dans l'atmosphère de la brasserie, et il faut une douzaine de jours en moyenne pour qu'elle commence à se produire. E. MAGLIN.

MOÛTS FERMENTESCIABLES (V. ALCOOL, t. II, p. 36).

MOUTADE (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (E.) de Riom; 614 hab.

MOUTANHO (V. KHOERKHA).

MOUTARD (Théodore-Florentin), mathématicien et ingénieur français, né à Soultz (Haut-Rhin) le 27 juil. 1827. Entré en 1844 à l'École polytechnique et en 1846 à l'École des mines, ingénieur ordinaire en 1849, il refusa de prêter serment à l'Empire et fut rayé des cadres le 1^{er} juin 1852. Réintégré par décret du 19 nov. 1870, avec effet rétroactif, il renonça, quelques années après, à la carrière administrative pour l'enseignement et fut nommé en 1875 professeur de mécanique (cours préparatoire) à l'École des mines. Il a été promu en 1878 ingénieur en chef et en 1886 inspecteur général (en disponibilité), et il a été mis à la retraite, à ce titre, en 1897; mais il est demeuré (1898) professeur à l'École des mines, et il est en outre, depuis 1883, examinateur de sortie à l'École polytechnique. Il a peu écrit. Mais il est l'auteur de recherches nombreuses et de plusieurs découvertes, qui, bien que n'ayant fait l'objet que de courtes notes, ont une réelle valeur scientifique. On lui doit notamment : un important travail sur les fonctions elliptiques, qui figure dans les *Oeuvres* de Poncelet; un autre sur les polynômes harmoniques, qui a été inséré dans le *Journal polytechnique*; la théorie des courbes et des surfaces anallagmatiques (V. ANALLAGMATIQUES); le système triple de cyclides orthogonales (V. CYCLIDE). Il est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*. L. S.

MOUTARDE. I. BOTANIQUE. — On désigne sous ce nom trois plantes herbacées, de la famille des Crucifères, dont deux, la *Moutarde sauvage* et la *M. blanche*, rentrent dans le genre *Sinapis* L. (V. ce mot); l'autre, la *M. noire*, fait partie du genre *Brassica* L. (V. CHOU). — On a encore donné le nom de *M. sauvage* au *Thlaspi Bursa-Pastoris* L. (V. THLASPI), de *M. des Allemands* ou des *Capucins* au *Cochlearia Armoracia* L. ou *Raijfort* (V. COCHLEARIA).

II. THÉRAPEUTIQUE. — On emploie en médecine les graines de moutarde noire et blanche. La graine de moutarde blanche est jaunâtre et donne par expression une huile grasse renfermant de l'acide érucique, de la sinapine, de la myrosine, etc., mais pas de myronate de potasse comme la graine de moutarde noire. La myrosine provoque une fermentation accompagnée de la formation d'une substance acre, fixe, qui est le principe actif de la graine. Ingérée à la dose d'une ou de deux cuillerées à soupe, celle-ci excite les fonctions de l'estomac. Cette propriété a été mise à profit dans la préparation d'une série de panacées, telles que la fameuse revalescière. L'abus de ces médicaments n'est pas sans danger; il peut en résulter une inflammation du tube digestif. La graine de moutarde blanche sert à préparer les Moutardes condimentaires du commerce. — La graine de moutarde noire est petite, ronde, rougeâtre, peu odorante, huileuse (huile fixe, 28 %), et, entre autres principes, contient de l'acide sulfosinapique, de la sinapine, du myronate de potasse et de la myrosine. Ces deux derniers principes, en agissant l'un sur l'autre, engendrent le sulfocyanure d'allyle, essence vésicante très énergique, qui donne leurs propriétés aux *sinapismes* (V. ce mot). La graine de moutarde noire, grâce au développement de ce principe actif, est utilisée comme rubéfiant et révulsif sous diverses formes, mais surtout dans les bains de pied; mais il faut éviter d'employer l'eau bouillante, qui entraverait la production de l'essence active, de même que l'alcool, les acides et les alcalis. — A l'intérieur, elle s'emploie comme stimulante et antiscorbutique; elle entre dans la composition

du vin antiscorbutique. On peut aussi s'en servir pour la préparation des moutardes condimentaires, mais on préfère la semence de son congénère.

D^r L. HAHN.

III. AGRICULTURE. — On cultive deux espèces de moutardes : 1^o la moutarde blanche ; 2^o la moutarde noire. La première, qui atteint près de 1 m. de hauteur, a des fleurs jaunes, disposées en grappes terminales, les graines sont jaunes, elles servent à préparer une huile, d'ailleurs peu estimée. On la cultive aussi comme fourrage vert sans la laisser arriver à graine. Cette plante demande des terres légères, siliceuses ou calcaires ; on la sème à la volée à raison de 12 à 15 kilogr. par hectare, sur une terre bien ameublie ; la levée est rapide et on peut faucher le fourrage six semaines ou deux mois après le semis, c.-à-d. au moment de la floraison. Le rendement oscille entre 15.000 et 25.000 kilogr. de fourrage vert par hectare. Quelquefois aussi on cultive cette plante dans le but de l'enfourer comme engrais vert. Enfin, lorsqu'on a en vue la récolte des graines, on doit semer de bonne heure, en avril ou mai ; dans ce cas, 4 ou 5 kilogr. de graines par hectare suffisent ; le plus souvent le semis est effectué en lignes distantes de 40 centim. afin de pouvoir sarcler et biner avec facilité. Lorsque les siliques deviennent jaunes, on fauche, on met en moyettes et on bat quelques semaines après. Les rendements varient entre 15 et 25 hectol. par hectare, quelquefois 30 dans les sols bien fumés ; l'hectolitre de graines pèse de 72 à 75 kilogr. La moutarde noire diffère peu de la précédente comme caractères extérieurs, mais ses graines sont noires et beaucoup plus petites ; on s'en sert après les avoir réduites en farine, pour préparer la moutarde de table ; elle est aussi employée en médecine. La moutarde noire est plus exigeante comme sol que la précédente, il lui faut des terres plus consistantes et plus fertiles. On sème généralement au semoir mécanique en lignes distantes de 45 centim. environ, à raison de 4 kilogr. de graines par hectare. Après la levée, on bine et on éclaircit sur les lignes, puis, lorsque les feuilles commencent à tomber et que les siliques inférieures deviennent noires, on coupe à la faux ou à la faucille ; la récolte est réunie en moyettes et on procède au battage quelques jours après. Les rendements varient entre 15 à 25 hectol. par hectare, la graine est moins lourde que celle de la moutarde blanche ; l'hectolitre pèse de 68 à 72 kilogr.

Une autre espèce, très voisine des précédentes, la moutarde sauvage ou *moutardon*, est une herbe nuisible, qui se développe quelquefois en grande abondance dans les cultures ; elle est d'une destruction très difficile.

IV. ALIMENTATION. — La moutarde condimentaire fine se prépare avec la graine de moutarde blanche, et la commune avec la grise. En général, pour sa confection on met à tremper la semence de moutarde dans du vinaigre ; au bout de vingt-quatre heures, on la broie, puis on la délaye dans du moût de raisin, de la bière, du vinaigre, etc. On y ajoute des aromates, des herbes odoriférantes, telles que estragon, muscades, citron, truffes, etc. On repasse le tout au moulin et on conserve pendant quelque temps le produit avant de le mettre en consommation. Pour préparer la moutarde de table, on prend :

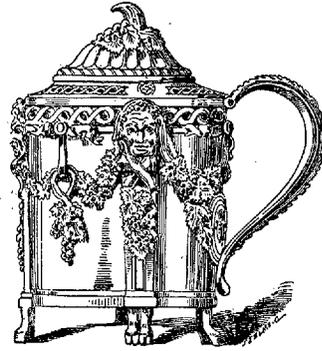
Persil, cerfeuil, ciboule, céleri.	à	1/2	botte.
Ail.....		3	têtes.
Sel marin.....		250	gr.
Huile d'olives.....		425	gr.
Quatre épices.....		60	gr.
Essence de thym.....		40	gouttes.
— de cannelle.....		30	—
— d'estrageon.....		30	—

Les plantes hachées, on les fait macérer pendant quinze jours dans du vinaigre blanc. Au bout de ce temps on broie au moulin. On ajoute à la matière broyée assez de moutarde en poudre pour former 12 litres et on mêle alors les autres ingrédients ; il faut avoir soin de mettre ensuite la moutarde dans des pots hermétiquement fermés. — Les

Anciens ont employé la moutarde comme agent thérapeutique et aussi comme condiment.

M. R.

MOUTARDIER (Archéol.). L'usage des moutardiers remonte au XIV^e siècle. Ils étaient en métal, le plus ordinairement en étain et d'assez grandes dimensions. Ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'on en vit apparaître en argent, en vermeil et même en or. Il en existe aussi en cristal portés sur une délicate monture en argent ciselé. Les fabriques de porcelaine de Vincennes, de Sèvres, de Rouen, de Mennery et de Strasbourg ont produit des moutardiers en porcelaine et en faïence d'une forme agréable et fort élégamment décorés. Le musée de Cluny en possède quelques exemplaires.



Moutardier monté en argent (XVIII^e siècle).

MOUTARDON. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 634 hab.

MOUTARET (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. d'Alleverd ; 407 hab.

MOUTASSA. Ville du *Manica* (V. ce mot).

MOUTCHOBO. Ville de Birmanie, à 70 kil. N.-O. de Mandalé ; 5.000 hab. Lieu de naissance d'Alompra qui en fit sa capitale.

MOUTERRE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de l'Île-Jourdain ; 602 hab.

MOUTERRE-SILLY. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun ; 898 hab.

MOUTHE. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier ; 924 hab. ; près de la source du Doubs, dans une région de pâturages et de forêts de sapins, qui vit de l'élevé des bestiaux et de l'industrie des fromages. — Mouthe date de la fondation d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit, dépendant de l'abbaye de Saint-Claude (1077). Le prieur de l'abbaye possédait la seigneurie de Mouthe, qui comprenait neuf villages.

MOUTHEROT (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 72 hab.

MOUTHIER-EN-BRESSE (*Monasterium in Brixia*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre-en-Bresse, sur la Brenne ; 1.632 hab. Moulins. Traces de voie romaine. Tumulus au hameau d'En-Rond. Ce village a beaucoup souffert des guerres du XVII^e siècle. Il a possédé autrefois une abbaye de l'ordre de Cluny, fondée au X^e siècle par les seigneurs de Bellesvivre, transformée en prieuré au XIV^e siècle et réunie en 1777 au chapitre de Baume-les-Messieurs. Les habitants n'ont été affranchis de la mainmorte qu'à la veille de la Révolution.

MOUTHIER-HAUTEPIERRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans ; 751 hab. Au centre de beautés naturelles, sur la Loue ; on y fabrique un kirsch fameux. — Mouthier doit son origine à une abbaye de bénédictins (ant. à 870). Eglise intéressante (1312), avec une belle chaire sculptée.

MOUTHIERS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blunzac ; 1.396 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Carrières de pierres. Tourbière. Papeteries, cordonnerie, fabriques de sabots. Moulins. Eglise (mon. hist.) en partie romane, avec tour centrale, remaniée aux XII^e et XIII^e siècles. A la Roche-Chandry, grotte préhistorique ; château des XV^e et XVI^e siècles, entièrement reconstruit dans le style de l'époque. Château en partie féodal de

la Bussière. Château de la Forge (xvi^e siècle). Viaduc des Couteaudières.

MOUTHOMET. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne; 331 hab.

MOUTIER ou **MOUTIER-GRANDVAL** (en allemand *Münster*). Village de Suisse, ch.-l. de district du Jura bernois, situé dans le pittoresque val Münstertal, défilé traversé par la Birse; 2.320 hab. Le district fut incorporé en 1815 au cant. de Berne comme partie de l'évêché de Bâle. Grande manufacture de montres, verrerie, briqueteries. Il y avait à Moustiers une abbaye de bénédictins, dont la fondation remonte au vii^e siècle.

MOUTIER-D'AHUN (Le) (V. AHUN).

MOUTIER-MALCARD (*De Monasterio Malecare*). Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Bonnat; 1.791 hab. — Cette localité s'est formée autour d'un monastère fondé au xii^e siècle. Sur son territoire s'élevaient trois châteaux féodaux, dont l'un, Boislamy, le seul dont il subsiste quelques ruines, servit quelque temps de prison au prince Djem (fin du xv^e siècle).

MOUTIER-ROZEILLE (*Monasterium Rauzolie, Rauziliense*). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin (Creuse); 1.010 hab., sur le chem. de fer de Guéret à Felletin. — Cette petite localité s'est formée autour d'un monastère auquel Carissime, fille d'un certain Eudes de Bourges, aurait donné la terre de Rozeille en 752. Les moines placés dans la dépendance du chapitre de Saint-Yrieix vers 1069, devenus chanoines à une date ignorée, formaient un chapitre qui fut transféré à Aubusson en 1671-73, pour travailler à la conversion des nombreux protestants de cette ville.

BIBL. : LANGLADE, *Album histor. et pittoresque de la Creuse*, 1817. — ROY-PIERREFITTE, *Etudes hist. sur les monastères du Limousin et de la Marche*, 1857-63.

MOUTIERS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves; 489 hab.

MOUTIERS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitry, cant. de La Guerche-de-Bretagne; 1.023 hab.

MOUTIERS (Les). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. de Bourgneuf, sur le bord de la baie de Bourgneuf; 800 hab. Stat. du chem. de l'Etat. Station balnéaire.

MOUTIERS (*Monasterium*, 1544). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey, sur la Mance, à 3 kil. au S. de Briey; 359 hab. Manufacture de draps. Faisait partie du Barrois.

MOUTIERS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Savoie, sur l'Isère; 2.397 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Evêché suffragant de Chambéry. Grand et petit séminaire. Musée d'archéologie et d'histoire naturelle. Siège de l'académie du val d'Isère; d'une société de Saint-Hubert, de la section de Tarentaise du club alpin français. Carrières d'ardoises et de pierres à plâtre; mine d'anthracite. Fours à chaux et à plâtre. Fabrique de pâtes d'Italie. Corderies, imprimeries, brasserie, fabrique de sabots. Commerce de bestiaux, de peaux et de fromages.

Moutiers, l'ancienne *Tarantasia*, doit son origine et son nom à un monastère, fondé au v^e siècle par saint Jacques, et qui devint dès la fin de ce siècle le siège d'un évêché. Charlemagne l'érigea en archevêché et jusqu'à la Révolution il resta la métropole de la Savoie. Voici la liste chronologique des prélats qui l'occupèrent. Les trois premiers n'étaient qu'abbés du couvent : Saint Jacques, mort le 16 janv. 429; saint Marcellin; saint Paschase; Sanctitius, premier évêque vers 517; Magnus; Nizier; Marcien, v. 583-v. 585; saint Héraclé; Firmin; Patrice, v. 602; Probin; Boulmier, v. 648-653; Emtier; Winard; Jean; Leudegang; Humbert; Bon; Emmon; Possesseur, premier métropolitain, vers 775-800; Radebert ou Dagobert; André, v. 828-840; Teutrand, 858-88^e; Alucco, 885; Daniel, v. 891; Annuczo, 900; Adalbert; Lizon; Amizo, v. 990-996; Badoun, 1006-7; Luizon, 1020; Emmon, 1044; Annuczo II, 1077; Boson, 1096-99; Pierre,

1132-40; Israël, v. 1140; saint Pierre II, 1141-44 sept. 1174 (canonisé le 10 mai 1191); Aimon de Briançon, v. 1179-v. 1210; Bernard ou Bertrand, v. 1219-12 oct. 1222; Jean II, v. 1222; Herluin de Chignin, 1224-v. 1248; Raoul le Gros du Castelar, 1248-71; Pierre le Gros du Castelar, juin 1271-22 juil. 1283; Aimon de Bruissons, 1284-97; Bertrand de Bertrandis, avr. 1297-9 mai 1334; Jacques de Salins, v. 1335-mars 1341; Bertrand de Brusol, 7 oct. 1341-42; Jean de Bertrandis, 3 déc. 1342-mars 1365; Jean de Betton, 1^{er} mai 1365-30 nov. 1378; Humbert de Chevron, 1378-avr. 1379; Raoul de Chissey, 1880-85; Edouard de Savoie, 19 mars 1386-févr. 1395; Pierre Colomb, 30 avr. 1395-25 nov. 1396; Aimon Séchrel, 26 sept. 1397-1404; Antoine de Challant, 23 sept. 1405, cardinal en 1410-18; Jean de Bertrandis, 29 août 1418-29 août 1432; Marc Condolmer, 23 nov. 1433-28 févr. 1438; Jean, cardinal d'Arcy, 6 mars 1438-12 déc. 1454; Jean-Louis de Savoie, 22 avr. 1456-6 févr. 1460; Thomas de Suse, 6 févr. 1460-72; Christophe, cardinal de la Rovere, 13 sept. 1472-1^{er} févr. 1479; N. cardinal de la Rovere, 11 févr. 1479-28 mai 1483; Urbain de Chevron, 28 mai 1483-9 nov. 1483; Jean de Compoys, 16 mai 1484-28 juin 1492; Corin Plosaschi de Feys, 8 juil. 1492-mars 1497; Claude de Castelvecchio, 14 avr. 1497-avr. 1516; Jean-Philippe de Grolée, 28 avr. 1516-21 déc. 1559; Jérôme de Valperga, 17 juil. 1560-16 juil. 1573; Joseph Parpaglia, 1^{er} sept. 1573-20 juil. 1598; Jean-François Berliet, 8 nov. 1598-2 janv. 1607; Anastase Germagne, 12 nov. 1607-4 août 1627; Benoit Théophile de Chevron, 8 févr. 1633-16 juin 1658; François-Amédée de Challyes Milliet, 25 août 1658-25 mai 1700; vacance du siège pendant 24 ans; François-Amédée Milliet II, juin 1727-28 août 1744; Claude Humbert Roland de Berry, 9 juin 1750-27 nov. 1770; Gaspar-Augustin Laurent de Sainte-Agnès, 16 nov. 1771-23 juil. 1783; Joseph de Montfalcon du Cengle, 27 juin 1785-20 sept. 1790. Supprimé à cette date, l'archevêché de Tarentaise fut rétabli le 20 oct. 1825, mais comme simple diocèse suffragant de Chambéry.

L'archevêque était au moyen âge seigneur temporel de sa cité, mais à la fin du xi^e siècle, pour se défendre contre les seigneurs de Briançon, il fit appel au comte de Savoie, Humbert II, qui, en 1097, se déclara suzerain. Le seul monument important de la ville est la cathédrale, construction de diverses époques : le chœur et la crypte sont romans, la nef de 1461 et le porche également du xv^e siècle. Elle a conservé un riche trésor, des tombeaux et de curieuses inscriptions. ***

MOUTIERS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château; 1.047 hab. Monuments mégalithiques.

MOUTIERS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur; 953 hab.

MOUTIERS-AU-PERCHE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Rémalard; 1.213 hab.

MOUTIERS-EN-AUGE (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf; 242 hab.

MOUTIERS-EN-CINGLAIS (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville; 335 hab.

MOUTIERS-HUBERT (Les). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 204 hab.

MOUTIERS-LES-MAUXFAITS (Les). Ch.-lieu de cant. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne; 923 hab.

MOUTIERS-SAINT-JEAN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 383 hab. Ruines d'une abbaye de bénédictins fondée au v^e siècle.

MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant; 1.460 hab.

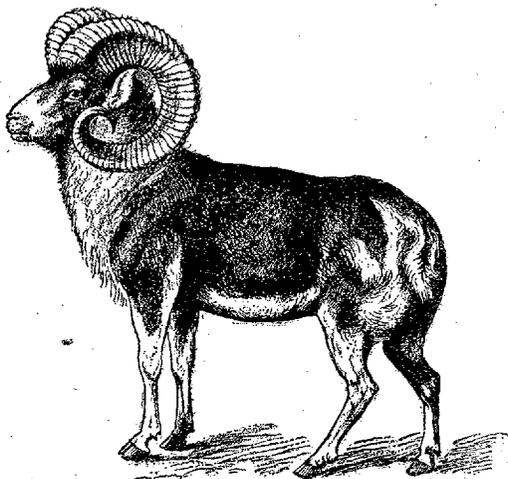
MOUTIERS-SUR-LE-LAY (Les). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mareuil; 1.404 hab.

MOUTILS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher; 108 hab.

MOUTON. I. Zoologie. — Genre de Mammifères Ruminants, désigné aussi sous le nom de *Mouflon*, qui s'applique aux espèces sauvages, en latin par celui d'*Ovis*, et appartenant à la famille des *Bovidae* (V. BOEUF) ou Ruminants à cornes creuses. Ce genre, très voisin des *Chèvres* (V. ce mot), s'en distingue à première vue par la forme des cornes qui sont enroulées en arrière et en dehors, de ma-

est dépourvu de crinière, mais ses cornes ressemblent à celles du Mouflon d'Afrique.

Les véritables moutons sauvages (*Ovis* propr. dits) sont représentés en Europe par le MOUFLON DE CORSE (*Ovis musimon*), qui habite la Corse et la Sardaigne où il est confiné dans les montagnes rocheuses du centre de ces deux îles. Son pelage est roux avec la tête grise, la ligne du dos plus foncée, le museau, la croupe, les pattes et le ventre blanc. En hiver, il passe au marron avec une grande tache d'un blanc jaunâtre sur les flancs. C'est une des plus petites espèces, bien qu'il dépasse encore la taille



Mouflon du Pamir (*Ovis Polii*).

nière à former un tour de spire à peu près complet, la pointe étant dirigée en avant et en dehors. Les mâles n'ont pas de barbe au menton et ne répandent pas une odeur aussi violente que celle du Bouc. Les glandes suborbitaires et les fosses lacrymales sont petites : il y a une glande en outre à chaque pied. Ces animaux habitent les



Tête d'*Ovis Polii*, vue de face.

plus hautes montagnes de l'hémisphère N. depuis le Maroc et la Corse jusqu'au Kamtchatka et aux montagnes Rocheuses de l'Amérique septentrionale. On en a décrit une vingtaine d'espèces dont plusieurs ne sont peut-être que des variétés, chaque chaîne de montagne paraissant nourrir une forme qui lui est propre. On peut diviser le genre en deux sous-genres : *Ammotragus* et *Ovis* proprement dit.

Les *Ammotragus* se rapprochent des Chèvres ou Bouquetins par leurs cornes qui sont moins fortement enroulées sur les côtés de la tête. Tel est le MOUFLON A MANCHETTES (*O. tragelaphus*), l'*Aroui* des Arabes qui habite les régions montagneuses du N. de l'Afrique depuis le Maroc et l'Algérie jusqu'à l'Égypte. C'est un bel animal de couleur isabelle et dont la préstance est relevée, chez le mâle adulte, par une crinière de longs poils qui, du cou et des épaules, tombent en avant, formant une sorte de housse ou de tablier qui cache souvent les jambes antérieures jusqu'au sabot. — Dans l'Asie centrale, sur le plateau du Thibet, notamment à Ladak et jusqu'en Mongolie, on trouve une espèce voisine, le NAHAUR (*Ovis na-hoor*), ainsi nommé à tort par Hodgson, qui l'a confondu avec un autre animal, car le nom de *Burrhel* est le véritable nom de ce Mouflon dans la chaîne de l'Himalaya. Il



Mouflon à manchettes (*Ovis tragelaphus*).

du bétail domestique : le mâle n'a que 80 centim. au garrot. D'autres espèces à peine plus grandes habitent la Crète et l'île de Chypre (*O. ophion*), l'Asie Mineure (*O. anatolica*), la Perse et la Transcaucasie (*O. Gmelini*), le Turkestan occidental (*O. arkal*), le Tibet occidental



Mouflon de Corse (*Ovis musimon*).

(*O. Vignei*), le Pendjab et l'Afghanistan (*O. cycloceros*). On n'en trouve pas dans le Caucase où quatre espèces de Bouquetins paraissent les remplacer. Cependant l'*O. Gmelini* s'avance jusque près de Kars et dans la province d'Erivan.

Mais le plateau central de l'Asie et la Sibérie possèdent une nombreuse série d'espèces de beaucoup plus grande taille, atteignant souvent les dimensions d'un Cerf. Tels sont l'*Ovis ammon* ou *Argali* de Pallas (de l'Altaï et du Thibet septentrional), l'*O. jubata* (de la Mongolie, au N. de Pékin), l'*O. Darwini* (du désert de Gobi), l'*O. nivicola* (du Kamtchatka) et l'*O. borealis* (des monts Weschajansk, près de l'embouchure de la Léna, par 70° de lat. N.). Plus au S. on trouve l'*O. Hodgsoni* (du Tibet, qui vit à 5.000 m. de hauteur près de Ladak et de Kukchu), l'*O. Dalailama* (du Chatyn-San ou Vallée des Vents), l'*O. nigrimontana* (du Turkestan oriental), l'*O. Heinsii* (du Tjan-tan occidental) et surtout le plus remarquable de tous, l'*O. Polii*, qui habite les sommets neigeux de la chaîne des Pamirs, le Thian-Chan et l'Altin-tag. L'*Ovis Polii* (ou *Poloï*), ainsi nommé en l'honneur de Marco Polo, le premier explorateur de l'Asie centrale, est remarquable par ses cornes qui divergent de chaque côté de la tête en formant une double spire, de telle sorte que leur envergure peut atteindre près de 1^m,40 d'une pointe à une autre, la distance étant mesurée en ligne droite : un massacre de cette dimension pèse, avec le crâne, 36 kilogr., et l'animal lui-même plus de 300 kilogr. L'*Ovis Polii* vit à une hauteur de 3.000 m., et l'on conçoit que sa chasse présente des difficultés exceptionnelles. Cependant cette chasse est le sport favori des officiers de l'armée anglaise dans l'Inde, et les cornes de l'animal constituent un trophée plus estimé que les plus belles peaux de tigre. Il va sans dire que ces expéditions, qui durent des mois entiers, nécessitent l'équipement d'une véritable caravane munie de vivres et de moyens de transports appropriés aux régions sauvages et montagneuses où vit ce magnifique gibier.

Dans l'Amérique du Nord, plus particulièrement dans le massif des montagnes Rocheuses, vit l'*Ovis cervina* ou *montana*, plus voisin de l'Argali et de l'*Ovis nivicola* que de l'*Ovis Polii*, mais qui constitue également un gibier très estimé en raison de sa grande taille et des difficultés que présente sa poursuite. L'*O. Nelsoni* (de la Nevada, du Texas et de la Californie), l'*O. Stonei* (de la Colombie anglaise), l'*O. Dallii* (de l'Alaska), sont des espèces ou races locales que l'on en a récemment distinguées. Tous ces Mouflons ont les mêmes mœurs : ils vivent en famille sous la conduite d'un vieux mâle, grim pant et sautant avec agilité au milieu des rochers. On prétend qu'ils franchissent des distances considérables en se laissant tomber sur leurs cornes dont l'élasticité amortit le danger de cette chute. Ce qui est certain, c'est qu'à l'époque du rut les mâles luttent ensemble, pour la possession des femelles, en se jetant l'un contre l'autre tête baissée, et l'on entend de loin le cliquetis de leurs cornes.

On suppose, mais sans preuve certaine, que le Mouton domestique descend de l'*Ovis Gmelini*, espèce sauvage qui vit en Arménie, c.-à-d. près du berceau de l'antique civilisation des peuples pasteurs. Ce qui est certain, c'est que sa domestication doit remonter à une époque reculée, car les races domestiques ont presque entièrement perdu les habitudes grimpeuses, montagnardes, qui caractérisent les moutons sauvages, tandis que ces habitudes se retrouvent chez la Chèvre dont la domestication est évidemment plus récente et moins complète. E. TROUËSSART.

II. Paléontologie. — A l'époque quaternaire il a existé de grandes espèces de Mouflon sauvage dans les Pyrénées (*Ovis antiqua*), en Moravie (*Ovis argaloides*) et jusqu'en Angleterre (*Ovis Savini*). Les débris de l'*O. borealis* se trouvent mêlés à ceux du Mammouth, dans les îles de la Nouvelle-Sibirie situées dans l'océan Glacial arctique. E. Tr.

III. Economie rurale. — Les progrès toujours croissants de la petite culture dans les pays civilisés ont pour conséquence la diminution du nombre des moutons, cette décroissance qui se manifeste nettement depuis plusieurs années constitue la *dépécoration*, qui est très sensible, non seulement en France, mais en Angleterre et en Alle-

tagne. C'est ainsi qu'en 1829 notre pays comptait 29 millions de moutons; en 1840, 32 millions; en 1866, 30.400.000; en 1882, 21.800.000 et en 1893, 20.275.000. Mais si le nombre a diminué, par contre l'espèce s'est améliorée, comme poids, comme qualité et comme précocité. Aujourd'hui, ce qu'on cherche surtout dans l'élevage du mouton, c'est la viande, car les laines européennes subissent la concurrence des immenses troupeaux de l'Australie et de l'Amérique.

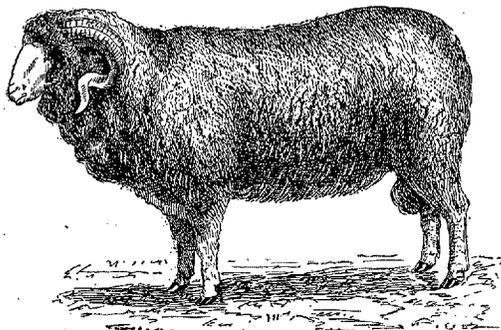
CARACTÈRES ZOOTECHNIQUES GÉNÉRAUX. — Le mot Mouton, quoique s'appliquant, dans le langage courant, à l'ensemble de toutes les espèces ovines, désigne plus spécialement le mâle qui a été émasculé; la femelle constituant la *brebis* (V. ce mot); le mâle, le *bélier* (V. ce mot); les jeunes, les *agneaux*; les agneaux âgés de plus d'un an sont appelés *antennais* ou *antennaise* suivant leur sexe. Le mouton a la tête plus ou moins busquée selon les races; les cornes, en général bien développées chez les béliers, sont absentes chez les brebis et rudimentaires chez les individus châtrés. La dentition de lait chez ces animaux se compose de 12 molaires et de 8 incisives, la dentition permanente comprend 12 molaires de plus, ce qui porte le nombre total des dents à 32 comme chez les animaux de l'espèce bovine. La mâchoire inférieure ne porte pas d'incisives, elles sont remplacées par un bourrelet. L'évolution et l'usure de ces dents servent à déterminer l'âge des moutons dans la pratique. Les deux incisives du milieu appelées *pinces* se montrent à la naissance, les deux qui suivent ou *premières mitoyennes* évoluent vers huit ou dix jours; les *secondes mitoyennes*, vers le vingtième jour; enfin les incisives latérales ou *coins* apparaissent vers le trentième jour; mais ce n'est qu'à trois mois que les huit dents de lait sont à la même hauteur. A partir de ce moment, jusqu'à l'âge de dix mois, c'est par l'apparition successive des molaires qu'on peut juger de l'âge. A dix-huit mois, les pinces de lait sont remplacées par les pinces permanentes, l'agneau devient alors *antennais*. A deux ans, c'est le tour des premières mitoyennes, de trois ans à trois ans et demi se montrent les secondes mitoyennes, enfin de quatre ans à quatre ans et demi les coins de lait sont remplacés à leur tour. A cinq ans, la dentition permanente est complète. A partir de ce moment, l'usure des incisives qui se fait dans le même ordre pourrait fournir des données sur l'âge si l'on avait intérêt à conserver les moutons aussi longtemps, ce qui n'est pas le cas. Chez les races précoces, les indications qui précèdent sont avancées de six mois. Les dents du mouton sont relevées, ce qui, joint à la minceur de la lèvre supérieure et à sa grande mobilité, lui permet de saisir l'herbe très près de terre. Comme tous les ruminants, le mouton a un estomac composé, il mâche deux fois ses aliments. Une particularité anatomique assez curieuse du mouton consiste dans la présence entre les deux doigts d'une petite poche, s'ouvrant près de la division des phalanges, c'est le *canal biflexe* qui sécrète une humeur sébacée épaisse. L'inflammation de ce canal constitue une maladie spéciale appelée *fourchet*. La peau de tout le corps est recouverte de *laine* (V. ce mot); le brin de laine prend naissance dans un bulbe contenu dans l'épaisseur du derme qui est accompagné d'une petite glande sécrétant la matière grasse ou *suint* qui enduit la toison. La largeur et la forme de la queue chez ces animaux ont été adoptées par quelques auteurs comme signes distinctifs de certaines races; on a des races à queue longue, à queue courte, à queue grasse, etc. Cet organe qui mesure de 40 à 50 centim. est généralement coupé à quelques centimètres de son origine, cela donne meilleure apparence à l'animal d'engrais, car la queue se charge toujours de boue. La taille et le poids varient beaucoup suivant les races; pour la première il y a des oscillations entre 50 centim. et 1^m,40 au garrot; le poids moyen des races les plus répandues est de 30 à 40 kilogr. pour les types à laine fine, de 40 à 70 pour les bêtes à viande. Le bélier a généralement plus de taille et de poids que le mouton et ce dernier en a plus que la brebis.

FONCTIONS ÉCONOMIQUES. — Les moutons sont exploités pour leur laine, leur viande et leur lait. Cette dernière fonction économique ayant été détaillée ailleurs (V. BREBIS), nous ne nous occuperons que des deux premières. On a cherché, dit M. le Dr Penetier, à spécialiser les races en vue de la production de la laine ou de la viande; on a voulu aussi concilier les deux aptitudes par des croisements et obtenir un type unique; mais le problème ne paraissait guère soluble dans les conditions actuelles de l'économie rurale en France. Le soin de spécialiser doit être, selon MM. Moll et Gayot, laissé au petit nombre; la masse des éleveurs fera mieux de s'en tenir aux conditions moyennes également éloignées des extrêmes. Le perfectionnement unique de la toison, longtemps poursuivi chez nous à l'exclusion de l'aptitude à l'engraissement, a, disent-ils, finalement trompé toutes les espérances, si bien qu'on a dû cesser de s'occuper exclusivement de la laine. D'un autre côté, il existe un réel antagonisme entre l'aptitude à produire de la laine très fine et celle à fournir une grande quantité de viande. Il est certain, par exemple, qu'une nourriture à la fois copieuse et substantielle développe, en même temps, les muscles et le diamètre des brins, et c'est avec raison que M. Sanson conseille à l'éleveur de se laisser guider par les conditions de milieu dans lesquelles il se trouve. Aux pays à culture intensive, dit-il, appartiennent les races à viande; au système pastoral, les races à laine fine; aux situations intermédiaires entre ces deux extrêmes, celles qui réunissent, dans une moyenne mesure, les deux aptitudes. La spécialisation à l'extrême ne saurait donc être généralisée. Dans la majorité des cas, le mouton doit être exploité, à la fois pour sa laine et pour sa viande, et il n'y a pas lieu de substituer, comme on l'a préconisé, à l'élevage des bêtes à laine celui des races anglaises spécialisées en vue de la boucherie. Ces dernières, d'ailleurs, sont beaucoup plus exigeantes sous tous les rapports et, bien souvent, les situations économiques ne correspondent pas à ces exigences.

TYPE DE BONNE CONFORMATION. — Le type de bonne conformation est indépendant de l'aptitude et de la race. La première condition à remplir est l'amplitude de la poitrine. Avec la poitrine de forme ronde, les côtes seront aussi bien arrondies, — des côtes plates sont toujours un défaut grave. — La forme de tout le corps doit se rapprocher de celle d'un cylindre. Comme le ventre forme toujours une proéminence et décrit une ligne courbe, Bakewell, le célèbre éleveur anglais, disait que le corps d'une bête bien conformée doit présenter la forme d'un tonneau. Cependant, la ligne du dos doit toujours être droite depuis le garrot jusqu'à la queue, sa surface doit être plate. Le squelette sera aussi réduit que possible, c.-à-d. les os fins. — Enfin les fesses seront longues, charnues, et les gigots épais; la peau sera souple et la laine implantée solidement.

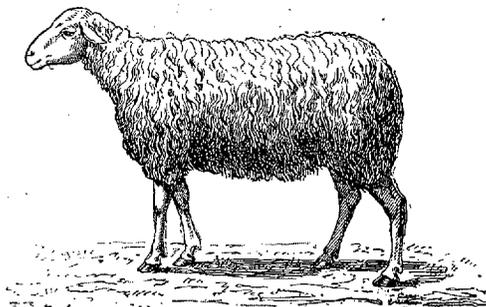
RACES DE MOUTONS. — Les races domestiques de moutons sont très nombreuses. Voici les plus importantes. 1^o *Race mérinos* ou *mérine*, originaire du N. de l'Afrique et introduite en Espagne par les Maures, d'où elle s'est répandue dans le monde entier. Le premier essai d'importation de mérinos en France a été fait par Colbert, mais il échoua. En 1776, Daubenton reprit son idée et réussit; aussi, en 1786, fut fondée la bergerie nationale de Rambouillet destinée à propager les mérinos en France. Ce qui caractérise essentiellement le mérinos français, c'est sa taille élevée, son corps trapu, pesant de 80 à 100 kilogr., ses membres forts, sa laine fine et douce en zigzags rapprochés, forte, élastique et disposée en mèches carrées. Le mérinos est fort, énergique et vigoureux, il supporte mieux les chaleurs que l'humidité; il est peu difficile sur la qualité, mais demande beaucoup de nourriture. Le mérinos présente en France deux variétés, caractérisées principalement par la conformation et par la disposition de la peau: *mérinos à peau plissée*, à tête grosse, à cornes lourdes, à encolure forte, le garrot est saillant et la peau fortement plissée, forme au cou, aux épaules et aux cuisses des

replis appelés *fanons*; sur ces plis la peau est dure; — *mérinos à peau lisse*, la laine est plus uniforme et la conformation est meilleure au point de vue de la boucherie; cette variété est très répandue dans la Champagne, la Bourgogne et le Loiret. Une autre variété importante est



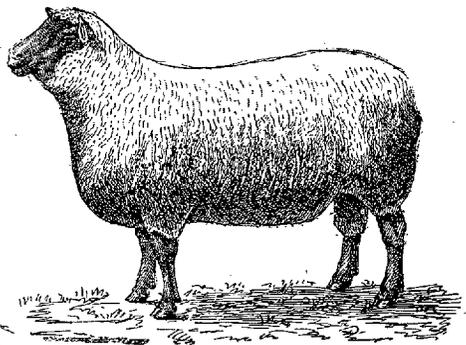
Bélier mérinos.

le *mérinos de Mauchamp*, obtenu en 1829 par M. Graux, fermier de cette localité dans l'Aisne. C'est un mouton précoce, bien conformé, dont la laine a un certain éclat lustré et soyeux. L'étranger compte aussi des variétés particulières de mérinos. Ceux d'Espagne constituent un



Mouton berrichon.

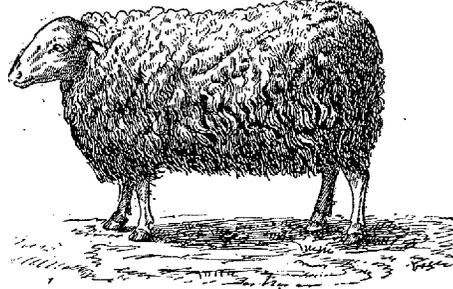
type primitif grossier; la *race électorale*, de petite taille, se trouve en Silésie, en Saxe et en Bohême; sa tête est petite, la peau presque sans plis et la laine très fine. — La *race Negretti*, à laine forte, se trouve le long de la



Bélier Southdown.

Baltique, dans le Mecklembourg et dans la Poméranie; la taille est plus haute, la constitution plus robuste et la peau fortement plissée. Les accouplements entre les Rambouillet et les Negretti sont assez communs, c'est la variété *Rambouillet-Negretti*. 2^o *Race berrichonne*, qu'on trouve

surtout dans l'Indre; les formes sont régulières et amples, le poids vif atteint jusqu'à 50 kilogr., la toison tassée est abondante, toujours blanche. Moutons très estimés en raison de la saveur délicate de leur chair. A Paris, leurs petits gigots dodus, à manche fin, sont bien connus. 3° *Race solognote*, caractérisée par sa tête et ses jambes roussâtres, sa laine frisée; ils sont de petite taille. 4° *Race Southdown* qui a pris naissance dans le comté de Sussex en Angleterre; ces moutons ont le corps cylindrique, le front large, la face courte, la peau tachée à la face et aux jambes surtout, la toison s'étend à la tête jusque sur le front et les joues; la laine est courte. Sa viande est savoureuse et sa précocité telle que le développement est achevé en moins de deux ans. 5° *Race Dishley* ou de



Bélier Dishley.

Leicester qui a pris naissance en Angleterre grâce aux soins persévérants de Bakewel, elle est à laine longue. La taille est élevée, les jambes hautes, le corps ample, la poitrine et le col courts, le squelette est très réduit; le dos est remarquablement large et plat. L'aptitude dominante de cette race est l'engraissement, mais la chair est fade. Elle est d'une grande précocité. Les autres races moins importantes sont, en France: race *flamande*, race *du Larzac*, race *poitevine*, race *bretonne*, race *charmoise*, race *auvergnate*, race *marchoise*, race *béarnaise*, etc. Les métis *Dishley-mérinos* sont également très répandus; comme conformation et aptitudes, ils participent de ces deux races.

ELEVAGE DU MOUTON. — L'accouplement ou *lutte* se fait: 1° en juillet, août, on a alors les agneaux en décembre-janvier; 2° en septembre, l'agnelage se produit alors en mars; 3° enfin, en février, on a alors les agneaux en juin, c'est l'agnelage d'été. L'agnelage de printemps est le plus généralement adopté. — La durée de la gestation est de cent quarante à cent cinquante-cinq jours; généralement la brebis ne fait qu'un agneau, quelquefois deux, rarement trois. La brebis met bas avec facilité, on ne doit intervenir que dans les cas difficiles. Immédiatement après le part, il faut s'assurer si la mère accepte bien son agneau et si le pis donne du lait. Dès que la brebis a léché son petit pour le sécher, il cherche à saisir le mamelon, il faut alors l'y aider. Si la mère n'a pas de lait, on lui fait têter une brebis qui a perdu son agneau. S'il naît des agneaux dans les pâturages, le berger devra avoir à sa disposition une couverture ou un sac pour garantir le jeune du froid, jusqu'à ce qu'il le rapporte à la bergerie. La nourriture des brebis nourrices doit être modérée dans les premiers jours qui suivent le part, on augmente progressivement la ration au fur et à mesure que l'agneau grandit; l'herbe est la meilleure nourriture à donner aux mères. Dans l'agnelage d'hiver, on leur donne des regaines, des racines et des farineux. Le sevrage se fait du troisième au quatrième mois, mais insensiblement. C'est peu après qu'on procède à la castration et à l'amputation de la queue. On pratique la tonte des moutons au printemps, quand les mauvais temps ne sont plus à craindre. Les tontes semestrielles et bisannuelles sont tout à fait désavantageuses et abandonnées aujourd'hui. Avant de pratiquer la tonte, on lave quelque-

fois les animaux, soit dans un réservoir, soit dans une eau courante, c'est le *lavage à dos* qui a de nombreux avantages, à la condition que les animaux ne soient pas exposés au froid après la tonte. L'alimentation des moutons à la bergerie doit être assez copieuse, pour que la transition avec l'alimentation au pâturage ne soit pas trop brusque. Lorsque la plus grande partie de la nourriture est prise au pâturage, on ne donne à la bergerie, matin et soir, que de la paille d'avoine, de féverole ou de pois. Les moutons auront toujours de l'eau à leur disposition. Un mouton de taille moyenne mange par jour environ 4 kilogr. d'herbe fraîche ou 1 kilogr. de foin. Dans la bergerie, l'espace sera séparé en compartiments; chaque mouton demande 1 m. q. Les crèches sont fixes ou mobiles. La litière sera toujours bien propre, on n'enlève le fumier des bergeries que tous les deux mois environ.

ENGRAISSEMENT DE MOUTON (V. ENGRAISSEMENT).

QUALITÉ DE LA VIANDE ET RENDEMENT. — La qualité de la viande de mouton dépend non seulement de la race, mais encore de l'alimentation. C'est ainsi que les moutons élevés dans les prairies voisines des bords de la mer et qu'on nomme *prés-salés* ont une viande bien supérieure à ceux qui sont nourris en stabulation permanente dans les grandes fermes du Nord avec des pulpes de betteraves. Nos races indigènes pures ou croisées sont moins précoces que les races anglaises, mais leur chair est de bien meilleure qualité. Pour apprécier la qualité de la viande de mouton, Baudement prit pour type la race berrichonne, très succulente, à laquelle il appliqua le chiffre 9, et classa ainsi qu'il suit les diverses autres races :

Race-berrichonne...	9	Southdown	7
Cauchoise-mérinos..	9	Southdown-picarde .	7
Charmoise	8,67	Southdown-mérinos.	7
Dishley-arlésienne..	8,25	Charmoise-mérinos..	5,67
Dishley-mérinos....	8,07		

Pour juger de la quantité de viande nette que donnent les moutons, il faut avoir égard au poids de la toison. Dans les animaux tondus, cette quantité varie encore selon leur état de graisse et leur conformation. Des moutons fins-gras, tondus, donnent jusqu'à 65,70 % de viande nette, mais alors ils ont sur la croupe et au poitrail des couches de graisse qu'il est difficile de faire entrer dans l'alimentation. Ordinairement les bons moutons rendent de 55 à 60 %; ils sont encore bons si le rendement descend à 45 %. M. Magne, qui a particulièrement étudié cette question, a donné de nombreux exemples de rendements, nous en reproduisons ici trois ayant trait aux Berrichon, Dishley-mérinos et Southdown.

DÉSIGNATION	Berrichon	Dishley-mérinos	Southdown
Poids vif.....	37,200	55,681	55,250
Viande nette.....	19,000	34,660	30,000
Suif.....	1,965	6,136	5,620
Peau.....	2,790	4,386	3,307
Sang.....	1,715	»	»
Pieds.....	0,560	1,181	1,000
Tête.....	1,750	1,931	2,050
Poumons, cœur, foie et rate.....	1,560	1,818	2,000
Intestins, excréments, etc.....	»	5,567	11,000
Viande % de poids vif.....	51,075	62,240	53,531
Suif % de poids vif.....	5,282	11,020	9,991

PRODUCTION DE LA LAINE. — On trouvera à l'art. LAINE tous les détails relatifs à la texture de ce produit et à sa production agricole, nous ne voulons la considérer ici qu'au point de vue de l'économie rurale dans ses rapports avec l'élevage du mouton. Si l'on peut approximativement calculer quelle quantité de nourriture est nécessaire pour produire 1 kilogr. de viande, on ne peut pas faire un calcul

semblable pour la production de la laine ; toutefois, l'alimentation a une influence certaine sur ce produit. Ainsi les bêtes qui souffrent de la faim donnent une laine plus fine, celles au contraire qui sont fortement nourries perdent de la finesse. Les bêtes mâles donnent plus de laine que les femelles. Chez les brebis qui allaitent un agneau, la production de la laine diminue sensiblement. Les jeunes bêtes produisent plus de laine que les vieilles.

MALADIES DU MOUTON. — Le mouton est sujet à un certain nombre de maladies dont quelques-unes sont particulièrement graves. Une des plus communes est la *gale*. On la combat par des lotions au jus de tabac. La *météorisation* ou *ballonnement* ou indigestion gazeuse. La *clavelée* ou *picotte* ou *petite vérole* du mouton, maladie essentiellement contagieuse. La *cachexie aqueuse* ou *pourriture*, sorte d'anémie qui attaque surtout les moutons qui paissent sur les pâturages humides. Le *sang de rate*, le *pic-tin* ou boiterie causée par le décollement de l'onglon ; le *fourchet*, inflammation suppurative du canal bifide. Le *tourgis* causé par un œdème qui vit dans le cerveau (V. MANIEMENT, PARCAGE, BERGER). Alb. LARBALETRIER.

IV. Alimentation. — Le mouton est la viande de boucherie la plus estimée après celle du bœuf ; elle est un peu moins nutritive, mais plus savoureuse et d'une digestion plus facile. C'est une de celles qui est le plus infestée de parasites, surtout de larves de *ténias*. Toute viande de mouton pâle, molle et friable, présentant un tissu cellulaire infiltré par place de sérosité citrine, une graisse presque liquide et une moelle peu consistante, en un mot toute viande qui n'est pas dense, de couleur rouge foncé, dont le grain n'est pas fini, serré et marbré, doit être rejetée de la consommation. Il en est de même naturellement de celle qui laisserait écouler du sérum après l'incision et dont la graisse, surtout celle des rognons, ne serait pas ferme et blanche. — L'hiver est la saison où l'on mange le meilleur mouton. Le filet, le gigot, la côtelette, la selle et le rognon constituent les morceaux de premier choix ; l'épaule, les plats de côte, ceux de deuxième ; la poitrine, le collet, la queue, ceux de troisième qualité. Quant aux pieds, qui forment pour quelques personnes un mets assez recherché, ils contiennent surtout de la gélatine et sont, par suite, très peu nutritifs. Le mouton se mange généralement rôti (une heure 1/4 de cuisson à feu doux, mais soutenu ; une heure au four pour un gigot de 2^{kg},500), accompagné de haricots verts ou blancs, de pommes de terre frites ou sautées. L'épaule, les plats de côte, la queue et les pieds s'accrochent avec une sauce. — Le prix du kilogramme de viande de mouton à Paris varie entre 2 fr. 85 et 4 fr. 75. Le gigot et le carré se vendent à des prix plus élevés qui peuvent atteindre 3 fr. le kilogr. En 1895, il a été introduit à Paris 1.760.529 têtes de mouton. M. R.

V. Art héraldique. — Figure des corps naturels, représentant un mouton ; il diffère de la brebis en ce qu'il est toujours *passant* et jamais *paissant*, et du bélier en ce qu'il n'a point de cornes.

VI. Construction. — Billot pesant, de bois armé de fer ou entièrement de métal, que l'on élève au moyen d'une *sonnette* et qu'on laisse retomber sur la tête de pieux afin de les enfoncer dans un sol vaseux ou de remblai auquel on veut donner plus de consistance. L'emploi du mouton dans l'établissement des fondations remonte au moins à l'antiquité romaine ; car César, dans ses *Commentaires*, et Vitruve, dans son *Traité de l'Architecture*, indiquent ce moyen d'affermir un sol insuffisant. En dehors de la hie ou demoiselle servant aux paveurs, on appelle encore hie un mouton, plus pesant que le mouton habituellement employé, et que l'on élève au moyen d'un moulinet ou de tout autre engin pour le laisser ensuite tomber en lâchant un ressort appelé *déclat*, ce qui produit un choc beaucoup plus fort que celui obtenu à l'aide du mouton ordinaire (V. BATTAGE DES PIEUX).

Charles LUCAS.

BIBL. : ZOOLOGIE (V. RUMINANTS et BŒUF).
ECONOMIE RURALE. — F. VILLEROY, *Manuel de l'éleveur de bêtes à laine* ; Paris, 1880, in-8. — J.-H. MAGNE, *Races ovinnes, leur amélioration* ; Paris, in-18. — G. PENNETIER, *Histoire naturelle agricole du gros et du petit bétail* ; Paris, 1893, in-8. — LÉFOUR, *le Mouton* ; Paris, in-18. — A. SANSON, *les Moutons* ; Paris, 1881, in-16. — MOLL et GAYOT, *Connaissance générale du mouton* ; Paris, 1872, in-8. — FITZINGER, *Ueber die Rassen des Zahmen Schafes* ; Vienne, 1859-60 ; 4 livr. — MENTZEL, *Handbuch der rationellen Schafzucht* ; 3^e éd., Berlin, 1892.

MOUTON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 429 hab.

MOUTON (Jean de HOLLINGUE, dit), compositeur français, mort à Saint-Quentin le 31 oct. 1522. Il fit partie de la chapelle du roi de France sous Louis XII et François 1^{er}, et fut chanoine de Thérouanne et de Saint-Quentin. Il jouissait d'une grande renommée. Glaréan, à son voyage à Paris en 1521, ne manqua pas de le voir et de s'entretenir avec lui. Les éditeurs de France, d'Italie et d'Allemagne reproduisaient à l'envi celles de ses œuvres qu'ils pouvaient se procurer. Soixante-seize compositions de Mouton figurent dans des recueils imprimés de 1505 à 1572. Le seul recueil intitulé *Motetti della Corona* contenait de lui vingt et un motets. Dès 1505, Petrucci avait publié de Mouton cinq messes en un livre ; en 1516, André Antico de Montona en plaça deux dans son *Liber quindecim missarum*. Léon X aimait particulièrement les messes de Mouton, dont six étaient au répertoire de la chapelle pontificale. Mouton était versé dans tous les raffinements de l'art ; sans abuser de sa science, il se plaisait à la montrer quelquefois dans des morceaux recherchés, tels que le *Salve mater*, publié par Glaréan, puis en notation moderne par Hawkins. La connaissance de ses œuvres est laborieuse, très peu d'entre elles ayant été réimprimées en partition. Mais l'on peut désigner cependant Mouton comme un des plus brillants maîtres de l'école française, au commencement du XVI^e siècle. M. BRENET.

MOUTON (L'abbé Gabriel), mathématicien et astronome français, né à Lyon en 1618, mort à Lyon le 28 sept. 1694. Il était vicaire de Saint-Paul, à Lyon, mais il consacrait tout son temps aux mathématiques et à l'astronomie. C'est lui qui, dans un très intéressant ouvrage, intitulé *Observationes diametrorum solis et lunæ apparentium*, etc. (Lyon, 1670, in-4), a le premier exprimé l'idée d'une mesure terrestre universelle, analogue au mille marin (minute d'un méridien) et tirée du pendule. On trouve dans le même livre la détermination, avec une exactitude parfaite, du diamètre du soleil à son apogée et une série de remarquables études sur les interpolations. On doit enfin à l'abbé Mouton le calcul, avec dix décimales, des logarithmes, des sinus et des tangentes de chaque seconde des quatre premiers degrés.

BIBL. : DELAMBRE, Base du syst. métr., I, p. 11.

MOUTON (Georges), comte de Lobau, maréchal de France, né à Phalsbourg (Meurthe) le 21 févr. 1770, mort à Paris le 27 nov. 1838. Né d'une famille obscure, il s'engagea comme simple soldat en 1792 dans un bataillon de volontaires de son département, fit avec distinction les campagnes de la Révolution dans les armées du Nord et d'Italie, fut quelque temps aide de camp de Joubert (1799), servit, à partir de 1803, au camp de Boulogne et se fit remarquer de Napoléon, qui, non content de le nommer général de brigade, le prit comme aide de camp (1^{er} févr. -7 mars 1805). Mouton fit en cette dernière qualité les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne (1805-7), puis, devenu général de division (oct. 1807), prit en Espagne une part importante aux opérations du maréchal Bessières (et notamment à la bataille de Médina-del-rio-seco et à la prise de Burgos). En 1809, il reprit son service auprès de Napoléon, qu'il seconda avec autant de présence d'esprit que d'énergie et de bonheur à Landshut, à Essling et dans l'île de Lobau. Nommé comte de Lobau, il fit avec l'empereur les campagnes de Russie et de Saxe, fut fait prisonnier à Dresde après la bataille de Leipzig et ne reentra en France qu'après la première Restauration. Ral-

lié à Napoléon pendant les Cent-Jours, il commanda le 5^e corps de l'armée française à Waterloo. Aussi les Bourbons le tinrent-ils à l'écart à partir de 1815. Il ne fut autorisé à revenir en France qu'en 1818 et jusqu'en 1830 il fut privé de tout emploi. Mais envoyé à la Chambre des députés en 1828 par les électeurs de la Meurthe, il prit une place importante dans l'opposition libérale. Aussi fit-il partie de la commission municipale qui s'empara du pouvoir à Paris pendant les journées de Juillet et qui le céda peu après au duc d'Orléans. Louis-Philippe, reconnaissant, nomma Mouton commandant général des gardes nationales de la Seine (26 déc.). C'est ce général, ingénieur autant qu'humain, qui, en présence d'une émeute sur la place Vendôme, ne voulut employer pour disperser la foule que des pompes à incendie, moyen qui lui réussit, du reste, parfaitement (mai 1831). Le gouvernement de Juillet, auquel il était tout dévoué, le fit maréchal (30 juil. 1831) et, deux ans plus tard (27 juin 1833), pair de France.

A. DEBIDOUR.

MOUTON-DUVERNET (Régis-Barthélemy, baron), général français, né au Puy-en-Velay le 3 mars 1769, mort à Lyon le 27 juil. 1816. Engagé volontaire dès 1783, il servit d'abord aux colonies, fit plus tard avec distinction les principales campagnes de la Révolution aux armées des Alpes et d'Italie, se distingua, sous l'Empire, à Iéna, à Friedland, à Medellin, devint général de brigade en 1811, se fit remarquer par sa belle conduite en Russie (1812) et rendit d'éclatants services pendant la campagne de Saxe, au cours de laquelle il fut nommé général de division. Après la Restauration (1814), il fut chargé du commandement de Valence. Mais en 1815 il se rallia avec empressement à Napoléon, qui le fit gouverneur de Lyon. Envoyé à la Chambre des représentants par les électeurs du Puy, il se prononça hautement après Waterloo en faveur de Napoléon II et contre les Bourbons. Aussi fut-il nommé proscrit par l'ordonnance du 24 juil. 1814. Mouton-Duvernet resta longtemps caché chez un royaliste généreux, M. de Meaux. Mais, au bout d'un an, il eut la funeste inspiration de se livrer. On était encore en pleine *Terreur blanche*. Traduit devant le conseil de guerre de Lyon, il fut condamné à mort et, malgré les efforts de sa famille pour obtenir sa grâce, impitoyablement fusillé. D'indécises manifestations de joie du parti royaliste accompagnèrent même son exécution.

A. DEBIDOUR.

MOUTONNE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 132 hab.

MOUTONNEAU. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle; 220 hab.

MOUTONNET-CLAIRFONS (Julien-Jacques), littérateur français, né au Mans le 11 avr. 1740, mort à Paris le 2 juin 1813. Il fut professeur de grec à Paris, puis employé des postes et censeur royal. Citons de lui : *les Iles fortunées ou Aventures de Bathylle et de Cléobule* (1778, in-12); *De l'influence de Boileau sur la littérature* (Paris, 1786, in-8); *le Véritable philanthrope* (1790, in-8), sorte d'apologie de Rousseau qu'il avait beaucoup connu. Moutonnet a donné aussi des traductions d'Anacréon, Sapho, Bion, Moschus, de Musée, etc.

MOUTOUX (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 79 hab.

MOUTROT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Toul; 174 hab.

MOUTURE (Techn.) (V. MOULIN).

MOUVANCE (V. FÉODALITÉ, t. XVII, p. 210).

MOUVANT (Blas.). Attribut d'une pièce ou d'une figure quelconque qui semble sortir de l'un des flancs ou de l'un des angles de l'écu.

MOUVEAUX. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. (S.) de Tourcoing; 4.903 hab.

MOUVEMENT. I. Philosophie. — Si l'on s'avisait de définir l'expression « idée innée », non pas conformément à l'usage classique, mais au sens littéral, la plus véritablement

innée de toutes les notions ne serait-elle point celle de mouvement? Et nous disons cela en dehors de tout préjugé d'école. Que l'on soit enclin au spiritualisme ou tenté par le matérialisme, l'évidence subsiste : la notion du mouvement naît, pour ainsi parler, avec nous, non qu'elle s'improvise, ce qui n'est le cas d'aucune notion, mais parce que les éléments nécessaires à sa formation sont acquis par l'être humain dès son entrée dans la vie. Même si l'on ne s'attachait qu'aux apparences, il nous semblerait exact de croire — et nous parlons, encore une fois, en dehors de tout système préconçu — que sans le mouvement des choses ne s'éveillerait jamais la conscience de l'homme. Encore que ce ne soit là que de la psychologie de premier plan — et de la plus superficielle, — il n'est pas indifférent de se laisser provisoirement instruire par l'apparence. L'apparence n'est pas toujours le faux. Donc, si d'une part il est vrai de penser qu'au cas où manqueraient, chez l'homme, les conditions organiques nécessaires à l'éclosion de la conscience, l'homme resterait au sein des choses, dans un état voisin du végétal, n'ayons garde d'oublier que c'est le mouvement des choses qui provoque la conscience et la fait passer, non assurément du néant à l'être, mais bien de la puissance à l'acte. En sorte que prendre conscience de soi, c'est en même temps prendre conscience de la mobilité des choses, du mouvement; nous saurons cela explicitement plus tard, quand notre maître de philosophie nous aura montré comment, à l'aide de l'inférence, et principalement de l'inférence analogique, on se découvre toute une science infuse et bien antérieure aux premiers bégaiements. La notion du mouvement commence donc à s'élaborer en nous dès que commence à s'éveiller la conscience. Ce n'est pas assez dire. Car, si toute conscience implique un sujet — quelque opinion, d'ailleurs, que l'on ait sur l'essence métaphysique d'un tel sujet, sa réalité substantielle, etc., et que l'on soit sur ce point, ou dogmatique ou sceptique, en ce moment il n'importe guère, la conscience de ce sujet est postérieure à celle des choses dont il a la conscience. L'enfant s'entend parler à la deuxième personne; il n'en continue pas moins, et pendant assez longtemps, à parler de lui à la troisième. Au lieu de dire comme Descartes : « Je pense, donc je suis, » il dirait plus volontiers : « Je pense, donc il est des choses. » Car il connaît l'*alienum* avant le *nostrum*, et il prend conscience du *mien* longtemps avant de prendre conscience du *moi*. Que si, maintenant, l'on se rend compte de l'impossibilité de connaître les choses — je ne dis pas telle ou telle chose — sans les connaître dans leurs mouvements ou dans leurs changements, on tiendra la preuve que nous avons à cœur de faire, à savoir que la notion de mouvement est, de toutes nos notions, la plus primitive.

Si rien ne se mouvait, rien ne penserait. De plus, au cas où, dans un monde privé de mouvement, la conscience serait possible — ce que nous savons n'être point — dans un tel monde l'intelligence servirait aux usages pratiques de la vie, mais exclusivement à ces usages. L'homme primitif se perpétuerait de génération en génération, et le type de l'homme primitif resterait indestructible. Point de curiosité désintéressée, conséquemment point de science, de philosophie encore moins. Ce qui revient à dire que le premier en date des problèmes philosophiques ou scientifiques — à l'origine on ne distingue pas — est le problème du mouvement. L'homme le constate, s'en étonne. Et c'est le commencement de la science. Depuis Thalès jusqu'au Stagyrte — pour ne parler que des Grecs — le problème du mouvement, si l'on peut dire, est celui auquel sont suspendus tous les autres. Il est difficile, dans un article de dictionnaire, de tenir compte des faits exceptionnels. Il faut, coûte que coûte, généraliser en grand, parfois même en gros. Sous cette réserve, nous nous permettons de dire que les philosophes grecs se divisent en deux groupes : les uns expliquent le mouvement par un premier mobile, les autres par un premier moteur. Les antésocratiques identifient le mouvement des êtres, tel que la vulgaire ob-

observation nous en fait les témoins, avec le mouvement éternel d'un être unique duquel, au fond et substantiellement, ne se distinguerait pas les choses. Leurs changements seraient son changement, leurs mouvements, son mouvement. Ces philosophes semblent, à leur insu, guidés par ce principe, à savoir que la cause d'un effet ne peut expliquer cet effet sans lui être identique. Tous, à l'exception des atomistes, et vraisemblablement aussi d'Empédocle, ils prennent pour accordé, que la multiplicité apparente des êtres prend sa source dans la réalité d'un être ou plutôt d'une chose fondamentale, dont s'ils ne s'entendent pas tous pour déterminer la nature — air, feu, eau, etc. — tous s'entendent pour affirmer le mouvement. Dès lors ce principe platonicien : « Le semblable seul peut connaître le semblable, » paraît bien être un dérivé de cet autre : « Le même seul peut expliquer le même, » ou encore : « La différence est superficielle, l'identité est fondamentale, » et ce principe est un legs fait à la philosophie d'après Socrate par la philosophie présocratique.

Et cependant la philosophie postsocratique, ou plutôt celle qu'on pourrait, à la rigueur, sous le nom de philosophie athénienne opposer à la philosophie grecque, donne du mouvement une explication différente. Aux explications naturalistes, elle préfère les explications toujours, à quelque degré, anthropomorphiques : non qu'elle assigne au principe des choses une forme humaine, mais elle le revêt d'attributs humains, pour parler avec plus de précision encore, d'attributs analogues à ceux de l'artiste. Depuis Socrate jusqu'à Aristote, le monde n'est plus une œuvre de la nature, mais une œuvre de l'art et d'un art divin. Dieu est, non pas seulement l'éternel architecte, mais encore l'éternel géomètre et, puisque sa géométrie est une géométrie en acte, pénétrée (même chez Platon) de finalité, l'éternel artiste. Et quelle importance qu'Aristote donne à l'idée de nature, — car il l'a rétablie dans une partie de ses anciens droits — l'influence de l'esprit athénien est chez lui prépondérante. Car Dieu, selon Aristote, fait mouvoir à la manière dont un idéal d'art fait mouvoir la main de l'artiste. L'idéal agit sans savoir qu'il agit. Tel n'est pas le Dieu premier moteur de la philosophie aristotélique. On aurait peine à concevoir — encore que, sur ce point, la pensée d'Aristote soit restée implicite et qu'il ait négligé de s'interroger sur les rapports de la pensée et de la conscience — un être défini : l'acte pur, la pensée de la pensée, et qui serait tout cela en restant inconscient. Mais l'idéal agit sans connaître ni ses moyens d'action, ni, surtout, l'efficace même de son acte. Tel est le Dieu d'Aristote : il ignore le monde. Le monde épris de lui gravite vers lui ; Dieu n'en sait rien, Dieu est, par excellence, l'universel et l'unique moteur. Par essence, il est immobile. Immobile aussi est l'idéal de l'artiste, immobile parce qu'il est immuable. Immobile aussi est l'idée platonicienne. D'elle dérive l'être sensible. Donc l'idée immobile est un principe de mouvement. Par où l'on voit à quel point au naturalisme des présocratiques s'oppose l'anthropomorphisme — on sait le sens qu'à nos yeux ce terme comporte — des Socrate, des Platon, des Aristote. Car on peut bien dire que la doctrine du moteur immobile est latente chez Socrate et que Platon commence sérieusement à élaborer. On sait à quel point d'achèvement et de perfection véritable cette doctrine a été portée par Aristote. Après Aristote, avec Epicure et Zénon principalement, l'art grec ne produit plus de chefs-d'œuvre, et la pensée philosophique se détourne de l'anthropomorphisme. Faut-il s'en plaindre ou s'en féliciter ? Lange, le célèbre historien allemand du matérialisme, a osé prendre le premier parti. Sans aller jusqu'à donner à Socrate, à Platon, à Aristote le nom de malfaiteurs spéculatifs qui a peine à ne s'échapper point de ses lèvres, à la manière dont il parle d'eux, on sent que, dans son for intérieur, il leur inflige cette dure et dégradante épithète. En tout cas, Lange a bien mis en relief le rôle et la fonction de ces philosophes de l'école d'Athènes, nettement antimatérialistes, en quoi ils eurent raison, et

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

cela, parce qu'ils furent nettement antinaturalistes ; en quoi, s'ils eurent tort, ce serait un point à débattre, ailleurs qu'ici, bien entendu. Ainsi les philosophes de l'ancienne Grèce, interrogés sur l'origine du mouvement, donneraient deux réponses, irréductibles l'une à l'autre, puisqu'elles se contredisent : les uns attribueraient le mouvement à un moteur éternel mobile, les autres à un moteur immobile. Dans la période présocratique, pendant laquelle la première réponse a prévalu, il faudrait excepter les Eléates qui nient la réalité fondamentale du mouvement et Anaxagore (V. ANAXAGORE). Dans la période postsocratique antérieure au néoplatonisme (V. NÉOPLATONISME), c'est encore la première réponse qui prévaudrait.

Nous ne croyons pas devoir, sur la question du mouvement, interroger les philosophes modernes. Et la raison, c'est que, depuis les temps modernes, le problème du mouvement a passé, dirait un disciple d'Auguste Comte, de l'état métaphysique à l'état positif. Même Descartes, pour qui le problème est, au premier chef, un problème de philosophie, s'imagine à tort emprunter à la notion d'immutabilité divine les lois du mouvement qui sont devenues les postulats de la mécanique rationnelle. Au fond, il s'est appuyé, sans le savoir, sur les analogies de l'expérience. Ce qu'il prend pour une déduction métaphysique n'est qu'une inférence empirique obtenue conformément à la méthode de la science. Descartes est donc le premier émancipateur de la science de la nature, puisqu'à la métaphysique de la nature il substitue la physique. La métaphysique de la nature a-t-elle abdiqué pour toujours ? L'ouvrage célèbre de Kant (*Principes métaphysiques de la science de la nature*) est une preuve qu'à côté de la physique proprement dite peut se constituer une métaphysique, ou tout au moins une critique des notions générales sur lesquelles s'appuient les sciences physiques. Mais cette critique reste, dans une large mesure, tributaire de la science. Elle peut se constituer à part, peut-être, jamais à coup sûr, sans elle. Dès lors, il est permis de penser que l'histoire des théories philosophiques du mouvement commence et s'achève, ou peu s'en faut, avec l'histoire de la philosophie ancienne. Depuis Descartes, l'intérêt du problème a décidément cessé d'être philosophique pour devenir scientifique.

C'est qu'aussi bien l'intérêt s'est détaché de la question d'origine vraisemblablement insoluble, comme d'ailleurs toute question de ce genre pour se fixer sur la question, non pas de nature, non pas même d'essence, mais de loi. Savoir les lois du mouvement, j'entends les lois fondamentales du mouvement, revient à connaître le mouvement dans ce qu'il a d'essentiel : *vere scire per leges scire*. Kant lui-même, à le bien prendre, dans ses spéculations critiques sur la science de la nature, ne cherche point à savoir autrement. D'ailleurs, et en dépit de ceux qui appellent Kant « le dernier des Pères de l'Eglise », n'est-ce point la substitution d'une recherche de lois à une recherche de causes qui est l'un des caractères de la réforme kantienne ? Désormais, par conséquent, si nous voulons savoir ce qu'est le mouvement, nous interrogerons les savants, non les philosophes.

Par suite, à ceux qui nous demanderaient quels ouvrages il est utile de lire sur la théorie philosophique du mouvement nous indiquerions — si l'intelligence du détail n'en était extrêmement difficile et n'exigeait une véritable expérience de la philosophie — les huit livres d'Aristote sur la *Physique* et surtout le *livre huitième*. Puis nous conseillerions de lire dans la *Métaphysique* du même philosophe le livre XII^e. Le livre VIII^e de la *Physique* contient la théorie du mouvement et de ses différentes espèces, soit le mouvement de translation, le mouvement par accroissement ou diminution, le mouvement par altération. Dans la *Physique*, Aristote démontre la nécessité qu'il y ait un premier moteur et que ce premier moteur ne se meuve point lui-même, encore que, par lui-même, il meuve l'univers. Dans la *Métaphysique*, Aristote s'interroge sur

ce premier moteur, pris en lui-même, envisagé dans son essence. M. Charles Lévêque, dans ses *Etudes de philosophie grecque et latine* (Paris, vers 1865, in-12), a fort clairement expliqué la théorie aristotélique de la nature ou du mouvement. M. Félix Ravaisson a brièvement et profondément repensé dans sa *Métaphysique d'Aristote*, et en s'appuyant sur les textes mêmes, la théorie du Premier Moteur. Quant aux ouvrages contemporains où il est traité du mouvement au double point de vue scientifique et philosophique, ils sont encore assez nombreux. Il conviendrait de citer en première ligne la *Philosophie spiritualiste de la nature*, vers 1855, par M. Th.-Henri Martin (2 vol.), et l'étude si concise et, dans sa concision, si forte, de M. F. Magy, *De la science et de la nature* (Paris, 1869).

L. DAURIAE.

II. Mécanique. — Tout le monde a l'idée du mouvement, qui se présente en géométrie et en mécanique. Un corps est en mouvement quand il occupe successivement diverses positions dans l'espace. Mais, pour juger du mouvement, il faut supposer qu'on compare le corps mobile à d'autres qui ne se déplacent pas, et qui sont par conséquent au repos; cependant, le repos absolu ne nous est présenté par aucun corps de l'univers connaissable, en sorte que les mouvements réels ne sont que des mouvements relatifs (V. ce mot). L'hypothèse du repos absolu, et par suite des *mouvements absolus*, est néanmoins utile, et elle prend place en mécanique comme une conception de l'esprit qui facilite l'étude des phénomènes de mouvement.

En ne considérant que le mouvement d'un point matériel, on classe les mouvements, suivant la nature de la ligne décrite, ou *trajectoire*, en mouvements *rectilignes* ou *curvilignes* suivant que la trajectoire est une droite ou une courbe; au point de vue de la *vitesse* (V. ce mot), on distingue le mouvement *uniforme*, où la vitesse est constante, et le mouvement *varié*. Le mouvement de *rotation* d'un corps solide est celui qui s'accomplit autour d'une droite supposée fixe et invariablement liée au corps.

Quand un point participe simultanément à plusieurs mouvements, telle une bille se déplaçant sur le pont d'un bateau qui lui-même descend une rivière, le mouvement définitif qu'il prend est dit mouvement *résultant*, et chacun des mouvements particuliers s'appelle mouvement *composant*. Le problème de la composition des mouvements a une grande importance en mécanique; il repose sur l'indépendance des mouvements simultanés. Pour le cas simple de deux mouvements composants, le déplacement final d'un point est la diagonale du parallélogramme construit sur deux droites représentant les déplacements dans les mouvements composants. On considère fréquemment le mouvement *projeté*, ou la projection d'un mouvement, soit sur un plan, soit sur une droite, expression qui se comprend d'elle-même; la vitesse d'un mouvement projeté est égale à la projection de la vitesse et il en est de même pour les accélérations.

Il est impossible d'énumérer ici, même d'une façon sommaire, les conditions diverses dans lesquelles revient à chaque instant ce mot de mouvement, qui est la base même de la mécanique. C.-A. LAISANT.

PETITS MOUVEMENTS. — Quand un système matériel, placé d'abord dans une position d'équilibre stable, est sollicité par des forces de faible intensité qui troublent son équilibre, le mouvement qu'il est susceptible de prendre est, en vertu même de la définition de la stabilité, assujéti à ne pas dépasser des limites assez étroites. Dès lors, si les forces dépendent uniquement des déplacements éprouvés par les différents points du système, on peut les considérer approximativement comme étant des fonctions linéaires de ces déplacements, et les équations du mouvement deviennent également linéaires. L'intégration, faite dans ces conditions, montre que le déplacement de chaque point doit être regardé comme résultant de la composition d'un certain nombre de mouvements simples, qui sont rectilignes et pendulaires.

En outre, la forme linéaire des équations indique que la superposition de deux ou plusieurs systèmes de petits mouvements compatibles avec les conditions du problème donne un système de petits mouvements jouissant de la même propriété. Ce principe est d'une grande importance dans l'étude des phénomènes naturels. Par exemple, on déduit de là que, si l'on considère deux systèmes d'ondes indépendantes susceptibles de se propager à la surface d'un liquide, la superposition de ces deux systèmes fournit un système d'ondes également susceptibles de naître et de se propager sur la surface.

Quand les forces agissant sur le système sont variables avec le temps, les phénomènes sont plus compliqués. Le cas le plus intéressant est celui où les forces sont périodiques. En général, les mouvements du système conservent une faible amplitude. Cependant, si la période des forces agissantes est commensurable avec celle de l'un des petits mouvements que prendrait le système, abandonné à lui-même après avoir été légèrement écarté de sa position d'équilibre, il peut arriver que le mouvement tende à s'amplifier considérablement, malgré la petitesse supposée des forces. On s'explique aisément ce résultat en remarquant qu'en pareil cas les impulsions rythmées dues aux forces périodiques agissent de manière à accumuler leurs effets. C'est ainsi que, pour prendre un exemple bien connu, une troupe marchant au pas sur un pont suspendu ébranlé fortement le pont et peut même amener sa rupture, si la cadence du pas est en concordance avec la période propre d'oscillation du pont. C'est par une action du même genre que s'expliquent les phénomènes de *résonance*. L. LECORNU.

MOUVEMENT DIFFÉRENTIEL. — Mouvement résultant de la combinaison de deux autres mouvements ayant lieu soit dans le même sens, soit en sens contraire. Le mouvement définitif est donc une somme ou une différence. Employé généralement pour obtenir un mouvement très petit et d'une grande exactitude, le mouvement différentiel a de nombreuses applications dans l'industrie; il faut quelquefois, pour le produire, des organes nombreux ou compliqués; nous nous contenterons de donner ici l'explication du principe et des organes rudimentaires qui produisent le mouvement cherché avec quelques exemples. Supposons trois roues dentées, A, B, C (fig. 1), de même diamètre, ayant

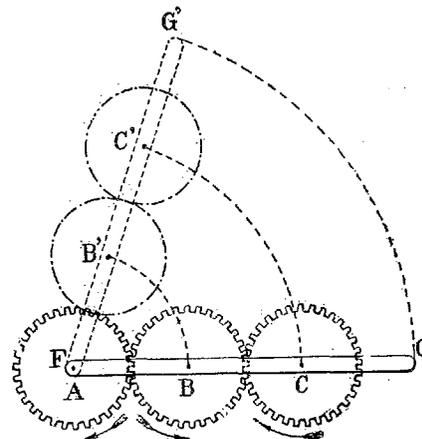


Fig. 1.

le même nombre de dents et engrenant ensemble. Leurs axes sont placés sur un même support FG, lequel est une ligne droite. Si nous donnons un mouvement de rotation à la roue A dans le sens de la flèche, la roue B va tourner avec la même vitesse que la roue A et en sens contraire; il en sera de même pour la roue C par rapport à la roue B. La roue C tournera donc avec la même vitesse et dans le même sens que la roue A. Supposons maintenant que la

roue A soit fixe et que le support FG tourne autour de l'axe de la roue A en entraînant avec lui les roues B, C. Si cette rotation a lieu de G en G', la roue B tournera dans le même sens que la première fois et avec une vitesse qui dépendra de la vitesse angulaire du support FG. Le mouvement de la roue C sera le même que celui de la roue B et en sens contraire. Si maintenant nous combinons les deux cas que nous venons d'exposer, c.-à-d. que nous faisons tourner la roue A en même temps que le levier, il est bien clair, en ne s'occupant pas des intermédiaires, que le mouvement de la roue C sera celui de la roue A augmenté de celui que lui fournira la vitesse du support FG. Si nous avons appelé V'' la vitesse finale de la roue C, V celle de la roue A, V' celle du levier, on aura : $V'' = V + V'$. On comprendra aisément que, si le levier FG communique à la roue C un mouvement inverse de celui que lui donne la roue A, le mouvement définitif sera une différence au lieu d'être une somme, et sera exprimé par la formule $V'' = V - V'$. La formule générale sera donc $V'' = V \pm V'$. Comme deuxième exemple, soit une vis tournant dans un écrou. Il est évident que, si l'écrou est fixe et que si nous donnons à la vis un mouvement de rotation, nous la verrons se déplacer, soit en avant, soit en arrière, suivant un mouvement rectiligne, avec une vitesse dépendant du pas de la vis et de la vitesse de rotation. Supposons que l'écrou tourne autour de la vis fixe à son tour ; c'est l'écrou qui se déplacera, soit dans un sens, soit dans l'autre et qui s'avancera ou reculera le long de la vis, toujours avec une vitesse dépendant du pas et de la vitesse de rotation. Maintenant combinons les deux mouvements. Il tombe sous le sens que le mouvement définitif par exemple sera modifié : augmenté, si l'écrou tourne dans le même sens que la vis ; retardé, s'il tourne en sens contraire, comme précédemment ; si V'' est la vitesse du mouvement définitif et si V et V' sont les deux autres, on a : $V'' = V \pm V'$. Dans les deux cas, nous avons modifié le mouvement primitif des organes, roues ou vis, en donnant aux supports ou guides un mouvement de même nature ; tous les mouvements différentiels s'obtenant de cette façon, on peut dire que trouver un mouvement différentiel, c'est déterminer le rapport des vitesses entre un organe de transformation de mouvement et son support ou son guide animé d'un mouvement de même nature. Le problème le plus simple est celui du rapport des vitesses entre un mouvement rectiligne et un autre mouvement rectiligne agissant sur le premier pour en modifier la vitesse ; il se trouve résolu par la *poulie mobile* et les *mouffes*.

Passons maintenant au cas d'un support à mouvement rectiligne agissant sur un mouvement circulaire. Nous devons donner à l'axe du mouvement circulaire un mouvement rectiligne ; il suffira, pour cela, de le faire porter sur deux coussinets solidaires qui marcheront suivant un mouvement rectiligne. Si nous supposons maintenant une roue dentée sur l'axe et une crémaillère engrenant avec cette roue et ayant un mouvement parallèle à celui de l'axe, nous aurons un système produisant un mouvement différentiel, et le déplacement de la crémaillère sera celui de la roue augmenté ou diminué de celui de l'axe ; pour chaque tour de roue, on aura $C = 2\pi R \pm l$. Nous pouvons remplacer la crémaillère par une roue et la roue par une vis. Les coussinets restent toujours solidaires et glissent le long d'un guide rectiligne, mais ils sont faits en forme d'écrous, et nous sommes dans le cas de la vis différentielle.

La combinaison de deux mouvements rectilignes donne encore lieu au treuil différentiel ou chinois (V. TREUIL).

Si nous donnons maintenant un mouvement circulaire à la pièce animée d'un mouvement rectiligne, crémaillère, par exemple, dans le premier des cas précédents, en montant la crémaillère sur un disque tournant autour de l'axe de la roue, nous pouvons observer tout d'abord que, si le disque a la même vitesse angulaire que la roue, l'ensemble sera solide, et la crémaillère n'aura qu'un mouvement de rotation pareil à celui de la roue. S'il est différent, nous

aurons pour la crémaillère un mouvement de progression et un mouvement de rotation. Le mouvement final sera $2(\omega' - \omega)$, les angles parcourus étant ω et ω' . Si $\omega' = 2\omega$, la crémaillère tracera par un de ses points des développantes du cercle primitif. Dans le cas de la vis, nous avons supposé l'écrou fixe, c.-à-d. ne pouvant pas tourner autour de la vis. Donnons-lui maintenant un mouvement de rotation autour de cette dernière, mouvement que nous obtiendrons de la façon suivante (fig. 2). Sur un arbre Aa nous plaçons une roue dentée B engrenant avec un pignon D formant la tête de la vis ; l'écrou E fait également en forme de pignon engrené avec une roue C montée sur l'arbre Aa, mais folle sur lui.

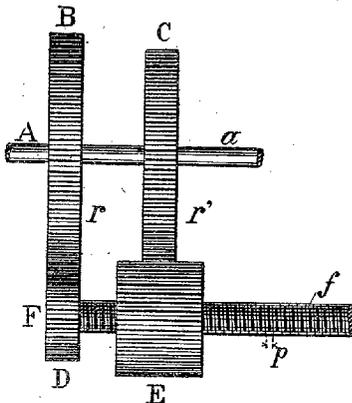


Fig. 2.

Deux cas peuvent se présenter : le rayon r de la roue B est plus grand ou plus petit que celui r' de la roue C. Si les deux diamètres étaient égaux, le pignon de l'écrou aurait la même vitesse que celui de la roue et nous n'aurions pas de progression de l'écrou. Si nous représentons par B le nombre de dents de la roue B, C celui de C, D de D et E de E, par p le pas de la vis, les rotations correspondantes de l'arbre Aa de la vis

et de l'écrou étant M, m_v et m_e , nous aurons $\frac{M}{E} = \frac{m_e}{C}$, d'où

$$m_e = \frac{MC}{E} ; \text{ pour la même raison } m_v = \frac{MB}{D} .$$

Si la vis et l'écrou tournent dans le même sens, ils feront $m_v - m_e$ rotations l'un par rapport à l'autre. Par suite, le déplacement de l'écrou par rapport à l'axe de la vis dont le pas est p sera

$$(m_v - m_e) p = \left(\frac{MB}{D} - \frac{MC}{E} \right) p = Mp \left(\frac{B}{D} - \frac{C}{E} \right) ,$$

quantité que l'on peut rendre très petite par rapport à M. L'écrou avancera donc d'autant plus que l'on voudra. Ce principe est utilisé pour les alésoirs. Poncelet s'en est servi pour construire un système de dynamomètre à ressort. Si maintenant nous considérons un mouvement circulaire agissant sur un mouvement circulaire, obtenu généralement par une combinaison de roues dentées engrenant ensemble, montées sur un même bâti tournant autour de l'axe de l'une d'elles, nous avons un train épicycloïdal (V. EPICYCLOÏDE).

Le mouvement différentiel s'applique notamment aux bancs à broches des filatures. Le mouvement est imprimé à un axe par une courroie C (fig. 3), passant sur une poulie folle montée sur l'arbre moteur bb' ; G sera la poulie fixe commandant le mouvement ; K, roue d'angle portée par la poulie I, laquelle a le même diamètre que la poulie G et qui est folle sur l'arbre ; la roue d'angle K engrené : 1° avec une roue d'angle H concentrique et solidaire de la poulie G ; 2° avec une roue d'angle L ayant le même nombre de dents que la roue H et montée librement sur l'arbre bb' . Un frein m permet de rendre fixe la roue L. La courroie peut commander à volonté la poulie G ou la poulie I ; lorsqu'elle commande la poulie I, le mouvement de l'arbre est double de celui que lui communique la poulie G, ainsi que la formule de Willis permet de le reconnaître.

On peut encore rattacher aux mouvements différentiels les cames, les excentriques, les parallélogrammes articulés

et même les systèmes articulés en général. Il y a, dans cette partie de la mécanique industrielle, un principe très simple au fond, mais dont les applications fécondes se pré-

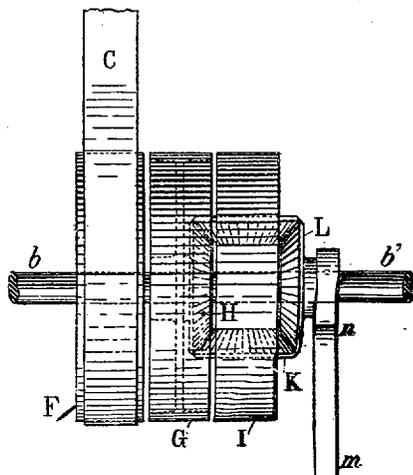


Fig. 3.

sentent sous des milliers d'apparences diverses. Ce que nous en avons dit suffira, nous l'espérons, pour qu'on puisse en posséder une notion assez complète. GAUDEZ.

MOUVEMENT PERPÉTUEL. — Ce nom a été donné, assez improprement d'ailleurs, au problème chimérique consistant dans la recherche d'une machine qui serait à elle-même son propre moteur, c.-à-d. qui produirait du travail sans consommation d'aucune sorte. Les notions relativement récentes sur l'énergie, l'équivalence de la chaleur et du travail mécanique, ont achevé de faire justice de ce rêve qui a occupé tant d'intelligences humaines. Une machine est un transformateur; elle rend ce qu'elle a reçu, et rien autre chose, après avoir prélevé ce qui est nécessaire à son fonctionnement, c.-à-d. ce qui correspond aux résistances passives. Il s'ensuit qu'une machine ne pourrait pas se mouvoir indéfiniment, quand même elle ne produirait aucun travail utile, sans être alimentée par une source d'énergie. La plupart des essais, fatalement infructueux, mais souvent ingénieux, qui ont été faits pour obtenir le mouvement perpétuel, révèlent une méconnaissance totale des lois de la dynamique, à côté de notions statiques et cinématiques assez complètes parfois. Quant aux moyens proposés, ils sont de natures tout à fait diverses; très fréquemment, c'est la pesanteur qu'on prétend employer, un corps tombant d'une certaine hauteur pour produire du travail, et devant être ensuite remonté par la machine elle-même; d'autres fois, ce sont les propriétés d'élasticité des gaz sous diverses pressions, etc., etc. Depuis longtemps, l'Académie des sciences écarte sans examen toutes les communications qui lui sont faites dans le but de trouver le mouvement perpétuel; et il paraît que cela ne suffit pas cependant à décourager les inventeurs. Arago, prétend-on, avait remarqué que c'est à l'approche du printemps que les tentatives de découvertes du mouvement perpétuel deviennent plus nombreuses; c'est une observation qui est de nature à intéresser plutôt les pathologistes que les astronomes.

Il est bien clair, nous devons l'ajouter, que le problème du mouvement perpétuel n'a rien de commun avec les recherches, fort rationnelles bien que pratiquement difficiles, qui auraient pour objet la meilleure utilisation possible des forces de la nature, comme le vent, le mouvement des marées, celui des vagues de la mer, etc. Des découvertes en ce sens seraient un bienfait pour l'humanité, et ne présenteraient rien de chimérique au point de vue scientifique.

C.-A. LAISANT.

MOUVEMENT PARALLÈLE DE HAYDEN (V. ARTICULÉ [Système]).

III. Astronomie. — **MOUVEMENT PROPRE DES ÉTOILES (V. ÉTOILE, t. XVI, p. 670).**

MOUVEMENTS PLANÉTAIRES (V. PLANÈTE).

MOUVEMENT DIURNE (V. DIURNE).

IV. Physique. — **MOUVEMENT VERTICAL (V. ATTRACTION, t. IV, p. 531, et ATWOOD [Machine d']).**

V. Physiologie (V. LOCOMOTION).

VI. Travaux publics. — **MOUVEMENT DES TERRES (V. REMBLAI).**

VII. Chemins de fer. — **MOUVEMENT DES TRAINS (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1042).**

VIII. Serrurerie. — Pièce de métal posée en bascule et servant à transmettre une impulsion donnée en même temps qu'à changer la direction du fil conducteur. Les mouvements sont de diverses sortes et portent des noms différents, tels que : mouvement simple, mouvement à deux branches, dit *ailes de mouche*; mouvement à charnière, dit *piéd de biche*; mouvement à congé, à scellement, à entailles, mouvement monté sur ou sous platine, etc. Les mouvements de tirage ou *coulisseaux* sont ceux placés sur le côté de la porte d'entrée d'une habitation pour actionner la sonnette d'entrée de cette habitation. Ch. L.

IX. Art militaire. — **ORDRE DE MOUVEMENT (V. ORDRE).**

X. Finances. — **DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS (V. FINANCES, t. XVII, p. 481).**

XI. Musique. — Ce mot s'applique, en musique, au degré de vitesse auquel doit s'exécuter un morceau, la valeur *relative* des notes entre elles restant naturellement la même. Le *métrologue* (V. ce mot) permet au compositeur d'indiquer d'une façon précise ce degré de vitesse. Il lui suffit pour cela de placer en tête du morceau une des valeurs de notes prise comme unité en face du chiffre qui correspond sur le métronome au degré de rapidité qu'il lui convient d'attribuer à cette valeur et par là même aux autres valeurs.

Ex. : $\rho = 84$.

Mais le mouvement s'indique aussi, et d'une manière plus générale, au moyen de mots, parfois français ou allemands, mais le plus souvent italiens. C'est donc de ceux-ci que nous allons donner une liste, en en faisant connaître en même temps la signification. Nous procédons des mouvements les plus lents aux mouvements les plus accélérés.

Lento.....	<i>Lent.</i>
Largo.....	<i>Large.</i>
Larghetto.....	<i>Moins large.</i>
Adagio.....	<i>Posément.</i>
Andante (litt. en allant) ..	<i>Moins lent que l'adagio.</i>
Andantino.....	<i>Moins lent que l'andante.</i>
Moderato.....	<i>Modéré.</i>
Allegretto.....	<i>Assez vite.</i>
Allegro.....	<i>Vite.</i>
Presto.....	<i>Rapide.</i>
Prestissimo.....	<i>Très rapide.</i>
Vivo ou vivace.....	<i>Extrêmement rapide.</i>

Quelques termes indiquent, non seulement le *mouvement*, mais aussi le *caractère* du morceau. Parmi eux on peut ranger, au moins quant au sens primitif, le mot *allegro* (gai) et son diminutif *allegretto* que nous avons cependant fait figurer dans la nomenclature précédente, parce qu'ils n'ont guère conservé dans la pratique que la signification relative au mouvement. Voici la liste des termes à sens double :

Grave.....	<i>Majestueux et lent.</i>
Maestoso.....	<i>Mouvement juste.</i>
Tempo giusto.....	<i>Grave et lent.</i>
Agitato.....	<i>Agité.</i>
Mosso.....	<i>Animé.</i>
Con moto.....	<i>Avec mouvement et entrain.</i>

Les changements apportés aux mouvements déterminés par les expressions précédentes s'indiquent par celles qui suivent :

Rallentando	<i>En ralentissant.</i>
Ritardando	<i>En retardant.</i>
Ritenuo	<i>En retenant.</i>
Allargando ou Hargando	<i>En élargissant.</i>
A piacere	<i>A plaisir</i>
(ou l'expression latine :	ou
Ad libitum)	<i>A volonté.</i>
Senza rigore	<i>Sans rigueur.</i>
Animato	<i>Animé.</i>
Accelerando	<i>En accélérant.</i>
Più moto ou mosso	<i>Plus vite.</i>
Stretto	<i>Serré (pressé).</i>
A tempo	<i>En mesure.</i>
Primo tempo	<i>1^{er} mouvement.</i>
Stesso tempo ou lo tesso tempo ..	<i>Même mouvement.</i>

Le *point d'orgue* placé sur une note (ou le nomme *point d'arrêt* lorsqu'il est placé sur un silence) indique une interruption du mouvement, dont la durée est laissée à la volonté de l'exécutant.

Autrefois les compositeurs négligeaient d'indiquer les *mouvements* de leurs morceaux, et ce n'est que vers le milieu du xvii^e siècle que cet usage a pris naissance. Actuellement ils ne laissent généralement aucun détail de ce genre à la direction de l'exécutant et indiquent avec la plus grande minutie toutes les modifications de mouvement ainsi que des *nuances* (V. ce mot). R. BRANCOUR.

MOUVETTE (La). Riv. du dép. d'Eure-et-Loir (V. ce mot, t. XVI, p. 772).

MOUX. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu ; 957 hab. Stat. du ch. de fer du Midi.

MOUX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Montsauche ; 4.596 hab.

MOUXY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains ; 550 hab.

MOUY (*Moyacum, Moy, Mouy-sur-Thérain*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont ; 3.305 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabriques de draps, de cardes. Filatures et apprêts de la laine. Teintureries. Mouy, situé dans la vallée du Thérain, ne fut dans l'origine qu'un château fort devant défendre le passage de cette rivière, et sous la protection duquel se forma un petit village. La série des seigneurs de Mouy n'est pas bien établie avant le xiv^e siècle. Au xiii^e siècle, Mouy appartenait à une branche cadette de la maison de Soyecourt qui prit le nom de Mouy ; au xv^e siècle, il passa dans la maison de Vaudry, et après, en 1621, dans celle de Richelieu par le mariage de Henri du Plessis avec Marguerite Guyot des Charmeaux. Henri mourut sans enfants ; le cardinal de Richelieu, son héritier, donna la seigneurie à sa nièce, Claire-Clémence, lors de son mariage avec Louis II de Bourbon, prince de Condé. La terre fut cédée au prince de Conti, son frère, et avant la Révolution elle appartenait à Monsieur, frère du roi, plus tard Louis XVIII. Mouy, qui ressortissait de la châtellenie de Mouchy-le-Châtel, a eu une certaine importance pendant les guerres du moyen âge. Les seigneurs du nom de Vaudrey ayant embrassé le parti de la Réforme, Mouy devint un des centres principaux de cette religion dans le Beauvaisis. En effet, les huguenots, chassés de Beauvais en 1580, se retirèrent dans le fort de Mouy. La ville et le château tombèrent entre les mains des ligueurs ; les catholiques chassés firent construire une petite chapelle sur le chemin de Beauvais, où se trouve actuellement le cimetière, et se réfugièrent dans le village de Coincourt qui dès lors devint plus considérable. En 1589 et 1590, Mouy fut de nouveau attaqué par les ligueurs ; le bourg fut brûlé, les fortifications détruites. Elles furent réparées, mais imparfaitement, car, après la cessation de la Ligue, la forteresse de Mouy avait perdu son importance. Le château,

situé près de l'église, avait son enceinte déterminée par la rivière du Thérain. On en voit encore quelques restes, dont une tour. Il y a aussi, dans la ville, une maison du xvii^e siècle, et un monument, dû au sculpteur Marochetti, a été élevé près de la gare, en 1857, au feu duc de Mouchy.

L'église, vaste bâtiment cruciforme, paraît avoir été construite d'abord à la fin du xii^e siècle ; les ornements du chœur sont remarquables, le clocher est de 1787. Mouy a été considéré comme un village jusqu'à la fin du xviii^e siècle ; il doit son importance actuelle au développement qu'y apporte depuis nombre d'années la fabrication des draps. On a découvert en ce lieu, au lieu dit le *Camp Barbet*, un atelier considérable de fabrication de silex de l'époque de la pierre polie. C. ST-A.

MOUY-SUR-SEINE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine ; 359 hab.

MOUY (Charles-Louis-Stanislas, comte de), diplomate et littérateur français, né à Paris le 11 sept. 1834. Entré dans la diplomatie en 1862, il occupa divers postes, fut secrétaire du Congrès de Berlin de 1878, dirigea un moment la sous-direction du Nord au ministère des affaires étrangères (1880), fut envoyé extraordinaire à Athènes (1880) et ambassadeur à Rome (1886-88). Mis en disponibilité en 1892, il fut admis à la retraite le 1^{er} nov. 1894. Le comte de Mouy a donné entre autres écrits : *Raymond* (Paris, 1861, in-12) ; *Grands seigneurs et grandes dames du temps passé* (1862, in-12) ; *Don Carlos et Philippe II* (1863, in-12 ; 3^e éd., 1888, in-12) ; *les Jeunes Ombres, récits de la vie littéraire* (1865, in-12) ; *le Roman d'un homme sérieux* (1864, in-12) ; *la Correspondance inédite de Stanislas-Aug. Poniatowski et de Mme Goffrein* (1875) ; *Lettres du Bosphore* (1879, in-12) ; *Discours sur l'histoire de France* (1885, in-12) ; *Lettres athéniennes* (1887, in-12) ; *Rome, carnet d'un voyageur* (1890, in-12) ; *Louis XIV et le Saint-Siège. L'ambassade du duc de Créquy* (1892, 2 vol. in-8).

MOUYSET (Guillaume), homme politique français, né à Saint-Paul-le-Vieux (Lot-et-Garonne) le 3 juil. 1755, mort à Bagnères (Haute-Garonne) le 12 oct. 1818. Juge au tribunal du district de Villeneuve, député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative (1^{er} sept. 1791), commissaire près le tribunal d'Agen après le 18 brumaire, chevalier de l'Empire (22 nov. 1808), baron (6 oct. 1810), il devint, le 24 avr. 1811, procureur général impérial à Agen.

MOUZAFFARPOUR. Ville de l'Inde, prov. et à 57 kil. N. de Patna, sur le Bour Gandak, afl. g. du Gange ; 50.000 hab. Marché agricole.

MOUZAFFARNAGAR. Ville de l'Inde, prov. du N.-O., sur la r. dr. du Kali Naddi (sous-afl. de la Djenina) ; 18.000 hab. en majorité hindous.

MOUZAÏA. Montagne de l'Atlas Tellien, dans la chaîne dite du Petit-Atlas, s'élève à une alt. de 1.604 m. et domine les fameuses gorges de la Chiffa ; il présente du côté du N. une énorme muraille aux roches schisteuses, désagrégées par les eaux et sujettes aux éboulements. La *Roche-Pourrie*, sur la route de Blida à Médéa, a dû être détruite à coups de canon. Près du mont, se trouve le col ou tenia du Mouzaïa (1.043 m. d'alt.), où nos troupes livrèrent un combat sanglant le 21 nov. 1830, et, depuis, un très grand nombre d'escarmouches chaque fois qu'on alla ravitailler la garnison de Médéa. E. CAT.

MOUZAÏAVILLE. Bourg d'Algérie, dép. et arr. d'Alger, à 47 kil. S.-O. d'Alger, au pied de l'Atlas, à 105 m. d'alt. Les terres en sont excellentes, bien irriguées, plantées la moitié en vignes et le reste consacré à des cultures industrielles. Le village, renversé par le tremblement de terre de 1867, est redevenu prospère ; il s'y tient chaque samedi un marché très fréquenté où viennent surtout les tribus de la montagne, Mouzaïa et Soumata. C'est une commune de plein exercice qui, avec son annexe Bou-Roumi, a une population de 3.756 hab., dont 1.225 Européens. E. CAT.

MOUZAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil; 574 hab.

MOUZAY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay; 1.464 hab.

MOUZEIL. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Ligné; 1.406 hab.

MOUZEÏNA (Beni) (V. HIZZA).

MOUZENS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Saint-Cyprien; 523 hab.

MOUZENS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Cuq-Toulza; 225 hab.

MOUZEUIL. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. d'Hermenault; 1.139 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

MOUZEYS-ET-PANENS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 590 hab.

MOUZEYS-ET-TEULET. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Villefranche; 552 hab.

MOUZILLON. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Vallet; 1.477 hab.

MOUZIN (Pierre-Nicolas, dit *Edouard*), compositeur français, né à Metz le 13 juil. 1822, mort à Ancy, près de Metz, le 3 sept. 1894. Elève de Durutte et de Desvignes, il succéda à ce dernier en 1854, comme directeur du Conservatoire de musique de Metz, où il était professeur depuis 1842, et, après la guerre de 1870-71, fut nommé professeur de solfège au Conservatoire de Paris. Organisateur de tous les grands concerts donnés à Metz pendant les vingt années qui ont précédé l'annexion, il a fourni lui-même des travaux considérables de composition : deux petits opéras-comiques (*les Deux Valises*, *Michel-Ange*), six grandes cantates fort appréciées (*Spartacus*, *Metz*, *Sébastopol*, etc.), une messe des morts, une symphonie pour orchestre, divers fragments de musique religieuse et, en très grand nombre, des mélodies, chœurs, etc. Il a publié : *Metz; Ecole de musique*, esquisses historiques (Metz, 1859-64, in-8); *Grammaire musicale* (Paris, 1864, in-42).

L. S.

MOUZON. Riv. du dép. des Vosges (V. ce mot).

MOUZON. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, dans la vallée de la Meuse; 1.746 hab. sur la voie ferrée de Sedan à Verdun. Fabriques de draps, filatures de laine, distilleries, tanneries. — Mouzon (*Mosomagus*, *Mosomum*) fut au IV^e siècle le séjour de troupes désignées dans la *Notitia dignitatum* de l'empire romain, sous le nom de *Musmagenses*. La voie romaine de Reims à Trèves passait par Mouzon. Le territoire appartenait au siège métropolitain de Reims, par suite d'une donation de Clovis. A l'époque mérovingienne, Mouzon fut le chef-lieu d'un pagus (*pagus Mosomensis*) de la *civitas Remorum*. A la fin du XII^e siècle, il faillit devenir le siège d'un évêché démembré de celui de Reims; une bulle du pape Innocent III autorisa Guillaume, archevêque de Reims, à y établir un siège épiscopal, mais Guillaume mourut sans avoir pu réaliser son projet qui fut abandonné. Les archevêques de Reims conservèrent la *châtellenie de Mouzon* jusqu'en 1379, époque où Richard Picque la céda avec la châtellenie de Beaumont au roi de France Charles V en échange de Vailly-sur-Aisne et de ses dépendances. Jusqu'à Charles VIII inclusivement, tous les dauphins de France furent gouverneurs de Mouzon. Le comté de Mouzon s'étendait sur les deux rives de la Meuse, comprenant Sedan et les villes qui firent ensuite partie de la principauté du même nom. L'abbaye de Mouzon, qui remonte à l'époque mérovingienne, reçut en 844 les reliques de saint Victor qu'y fit transporter l'archevêque de Reims Hincmar; elle fut successivement occupée par des chanoines, puis par des bénédictins venus de Thin-le-Moutier. En 1700, le monastère devint l'Hôtel-Dieu de la ville. Mouzon fut une ville forte importante; elle subit de nombreux sièges dont le plus fameux est celui de 1521. Ses fortifications furent démolies en 1671. L'ancienne église abbatiale, monu-

ment remarquable de style gothique, sert d'église paroissiale. — Le 31 août 1870, les Allemands (4^e corps) y rencontrèrent l'armée de Mac-Mahon et l'obligèrent à reculer sur Sedan.

Emile CHANTRIOT.

MOUZON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf; 546 hab.

MOUZOUNA. Monnaie du Maroc (V. ce mot, t. XXIII, p. 261).

MOUZTAGH (Col) (V. PAMIR).

MOVAL. Com. du territ. de Belfort, arr. et cant. de Belfort; 90 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MOVERS (Franz-Karl), orientaliste allemand, né à Cæsfeld (Westphalie) en 1806, mort à Breslau en 1856. Il débuta en 1834 par *Kritische Untersuchungen über die biblische Chronik*, et donna en 1837 *De Utriusque recensionis vaticiniorum Jeremiæ indole et origine*. Après avoir été quelque temps curé de Berkum, il fut appelé en 1839 à la chaire de théologie catholique de l'université de Breslau et y resta jusqu'à sa mort. En 1843, il publia *Loci quidam historiæ Veteris Testamenti illustrati*; mais sa grande œuvre est *Die Phönizien*, en deux parties : 1^o *Recherches sur la religion et les divinités des Phéniciens*, etc. (1841), auquel il faut joindre l'article *Phönizien* de l'*Encyclopædie* d'Ersch et Gruber (1848); 2^o *l'Antiquité phénicienne* (1849-50-56, 3 vol.), où il traite du commerce, des colonies et de l'histoire politique des Phéniciens.

R. D.

MOVILA (Jérémie), prince de Moldavie (1595-1606). D'une ancienne famille du pays, il fut installé par le chancelier de Pologne, Zamoyksi, à la place d'Etienne Razvan. Il fut le représentant très dévoué des intérêts de ses patrons politiques. Michel le Brave, son voisin de Valachie, le battit d'abord en 1596, puis le chassa à Hotin, en 1600. Rétabli en décembre, il fut mis à l'abri d'une nouvelle attaque par les troubles de Transylvanie, la défaite de Michel et sa mort (1604). Après un règne pacifique, il mourut en 1606. Son portrait se trouve dans Hurmusaki, *Documents*, Suppl. II.

N. J.

MOVILA (Siméon), prince de Valachie (1600-2). Installé par les Polonais à la place de Michel le Brave, il combat avec eux contre ce dernier et le candidat des Turcs, Radu, fils de Mihnea. Radu Serban, soutenu par les Impériaux, le chasse enfin. Il succéda à son frère Jérémie comme prince de Moldavie et finit par être empoisonné après avoir régné deux ans (1606-8). Son fils, Michel, appuyé par les Turcs, est chassé par Constantin, fils de Jérémie.

N. J.

MOVILA (Constantin) (1608-11), prince de Moldavie, fils du prince Jérémie. Il monta sur le trône grâce au secours des Turcs. Son règne fut assez insignifiant : le prince de Transylvanie, Gabriel Bathory, songeait à le chasser; l'ambassadeur anglais à Constantinople s'agitait pour un aventurier, Bogdan, dit Etienne Bogdan, quand Movila fut remplacé par Etienne Tomscha, qui avait combattu contre les Espagnols sous Henri IV.

N. J.

MOVILA (Alexandre-Alexandrus-Alexandroutz), prince de Moldavie (1615-16). Il remplace Etienne Tomscha, est aussitôt destitué par les Turcs, qui envoient à sa place Radu Mihnea, prince de Valachie. Emmené à Constantinople avec sa famille (il était le fils de Siméon Movila), Alexandre embrassa la religion mahométane pour sauver sa vie.

N. J.

MOVILA (Gabriel), prince moldave (1618-20) (V. GABRIEL MOVILA).

MOVILA (Moise), prince de Valachie (1630-31), fils cadet de Siméon. Il favorisa la propagation du catholicisme et se retira en Pologne, où il mourut. Sa femme était la fille de Radu Mihnea.

N. J.

MOWBRAY. Localité de la colonie du Cap, dépendant de Cap-Division, à 5 kil. à l'E. de Capetown, et où se trouve l'Observatoire actuel.

MOWBRAY (John, baron de), homme politique anglais, né le 2 nov. 1286, mort à York le 23 mai 1322. Il prit

part à l'expédition d'Edouard I^{er} en Ecosse en 1306 et continua de servir fidèlement Edouard II jusqu'au jour où il se prit de querelle avec les Despenser, favoris du roi. Il fut un des principaux membres de la ligue des barons contre l'influence toujours croissante des favoris et un des lieutenants du comte de Lancastré lors de sa rébellion. Leurs troupes furent dispersées à Boroughbridge, et Mowbray, condamné à la mort des traîtres, fut exécuté à York.

MOWBRAY, comtes de *Northumberland* (V. ce nom).

MOWBRAY, ducs de *Norfolk* (V. ce nom).

MOWBRAY, comtes de *Nottingham* (V. ce nom).

MOWIE (Ile). (V. SANDWICH).

MOXA (Méd.). Petit cylindre de matière combustible qu'on fait brûler lentement sur la peau de façon à y déterminer une eschare plus ou moins profonde. C'est un des moyens révulsifs les plus énergiques. Quoiqu'il soit abandonné aujourd'hui à cause des vives douleurs qu'occasionne son application, il pourrait encore rendre des services dans le traitement des affections inflammatoires chroniques des os, des articulations et des viscères. On cite des cas de pneumonie chronique et de pleurésie avec épanchement qui n'ont cédé qu'à des moxas. On a utilisé pour faire des moxas les substances les plus diverses : la moelle du grand tournesol imbibée de nitrate de potasse, l'agaric de chêne, le papier trempé dans une solution de chlorate de potasse. En Chine et au Japon, on se sert d'un duvet retiré des sommités de quelques espèces d'armoises. Mais la substance la plus communément employée est le coton roulé en cylindre et fortement serré. On l'applique sur la peau par une de ses bases ; on peut, dans ce but, se servir d'un porte-moxa, ou bien se contenter d'humecter la partie en contact avec les téguments pour l'empêcher de se déplacer, puis on allume l'extrémité libre et on active au besoin la combustion à l'aide du souffle. La douleur ne devient vive qu'au moment où la partie du moxa en contact avec la peau est enflammée. L'action du moxa est d'abord de rougir les téguments ; puis, partout où ils sont en contact avec le corps en combustion, ils se convertissent en une eschare noire et fendillée, autour de laquelle la peau, brûlée moins profondément, est rouge et souvent couverte de petites phlyctènes. La douleur qui suit l'application du moxa disparaît en général très rapidement.

Dr L. LALOY.

MOXA (Michel), moine valaque du xvii^e siècle. Il traduisit la *Législation* de Mathieu Bassarabe et écrivit, cédant aux exhortations de l'évêque de Rimmie, Théophile, une *Histoire universelle* (sept. 1620), qui est calquée d'après les chronographies byzantines et slaves (elle va jusqu'en 1489).

N. J.

MOXOS. Les Moxos ou Mojos forment la peuplade la plus importante de toutes celles des Indiens indépendants qui occupent la Bolivie orientale. Leur taille est un peu au-dessus de la moyenne (1^m,67 pour les hommes). Leur peau est bronzée ; ils ont le buste développé et fort, les épaules larges, la poitrine bombée des indigènes américains. On cite d'eux ces traits de mœurs qu'ils tuaient les jumeaux, comme le font encore d'autres peuples, en Afrique notamment, et que, ainsi que les Esquimaux, ils enterraient avec les mères qui mouraient leurs plus jeunes enfants. Ils vivent encore dans l'isolement. On en emploie cependant un bon nombre dans la navigation sur les rivières du bassin de l'Amazone.

ZABOROWSKI.

MOY. Riv. d'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 949).

MOY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin ; 1.076 hab.

MOY (Charles-Alexandre de), homme politique français, né à Saint-Mihiel (Meuse) le 7 avr. 1750, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1834. Curé de Saint-Laurent à Paris en 1783, élu cinquième député suppléant de Paris à l'Assemblée législative le 5 sept. 1791, il fut appelé à siéger, le 17 avr. 1792, en remplacement de Gouvion. Il devint cen-

seur au lycée de Caen le 17 sept. 1803 et professeur de philosophie à Besançon le 14 déc. 1809.

MOY (Marquis de) (V. CROZAT).

MOYA (Pedro de), peintre espagnol, né à Grenade en 1610, mort à Grenade en 1666. C'est à Séville, dans l'atelier de Juan del Castillo et à côté d'Alonso Cano et de Murillo que Moya apprit à peindre. Esprit remuant, inquiet de nouveautés, il quitta l'Espagne après s'être engagé comme soldat et passa dans les Flandres. Tout le temps que ne lui prenait pas son métier, il l'employa à étudier et à copier les ouvrages des maîtres flamands. Son engagement terminé, et ayant eu l'occasion de voir et de copier des peintures de Van Dyck, il se mit en quête de ce grand artiste ; ayant appris qu'il travaillait alors à Londres, il s'arrangea pour l'y rejoindre. Van Dyck, frappé de l'énergique hommage à son génie que témoignait l'admiration de ce jeune peintre, l'admit tout de suite parmi ses élèves. Malheureusement, Van Dyck mourut six mois à peine après cette admission. Moya dut revenir à Séville. Là, il fit voir et communiqua à ses anciens condisciples les dessins et les études qu'il rapportait. Pour Murillo, les récits de son camarade et surtout les copies d'après Rubens et Van Dyck furent une révélation. Il se promit d'aller à son tour étudier chez eux ces maîtres dont les ouvrages le passionnent et le captivent, et on peut voir dans sa biographie comment il mit son projet à exécution. Moya fut donc pour Murillo une sorte d'initiateur. Quant à lui, après un court séjour à Séville, il revint habiter sa ville natale et y ouvrit un atelier. On voit de lui, à la cathédrale, une *Vierge glorieuse*, entourée d'anges, avec un saint évêque priant à ses pieds. Le musée du Prado, à Madrid, conserve six peintures de l'artiste formant une suite de sujets empruntés à *l'Histoire de Joseph*. Ces peintures, les plus importantes et les mieux conservées que l'on connaisse de lui, montrent qu'il savait composer avec goût et peindre avec talent. On note toutefois bien des reminiscences dans ces six ouvrages dont les colorations pleines de fraîcheur rappellent tantôt Van Dyck, tantôt son premier maître Castillo, parfois même Falcone et Ribera. P. L.

MOYA (Juan-Peris de), mathématicien espagnol du xvii^e siècle, né à San Stefano, dans la sierra Morena, et chanoine à Grenade. Il fut l'auteur d'un *Tratado de matematicas* (Alcala, 1573) et d'une *Aritmetica practica y especulativa*, qui a eu treize éditions de 1609 à 1761.

MOYAUX. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (1^{er}) de Lisièux ; 961 hab.

MOYAUX (Constant), architecte français, né à Anzin (Nord) en 1833. Elève de Lebas et de l'École des Beaux-Arts, où il remporta de nombreux succès et le premier grand prix d'architecture en 1861 sur un projet de résidence impériale aux bords de la mer, M. Moyaux étudia, comme pensionnaire de la villa Médicis, une restitution du Tabularium de Rome (7 feuilles de dessin et un mémoire). Entré, dès son retour en France, dans le service des bâtiments civils, dont il est aujourd'hui l'un des quatre inspecteurs généraux, cet artiste a obtenu des primes dans les concours de l'église du Sacré-Cœur et de la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris ; a fait de nombreux projets de restauration du palais du quai d'Orsay et de l'installation de la Cour des comptes sur divers emplacements ; il est l'auteur du monument de Laplace, à Mailloc (Calvados), de plusieurs édifices communaux à Anzin, du tombeau Ozy au Père-Lachaise, etc. M. Moyaux est professeur et chef d'un atelier d'architecture à l'École des Beaux-Arts.

MOYDANS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Rosans ; 174 hab.

MOYE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 1.349 hab.

MOYEMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Rambervillers ; 422 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MOYEN. I. LINGUISTIQUE (V. VOIX).

II. MATHÉMATIQUES. — Ce mot s'emploie surtout en

arithmétique et en algèbre pour indiquer les termes d'une progression, par différence ou par quotient, compris entre deux termes donnés A, B; dans le premier cas, il s'agit de *moyens arithmétiques*; dans le second, de *moyens géométriques*. — Dans une proportion $\frac{a}{b} = \frac{c}{d}$, on dit aussi fréquemment que *b* et *c* sont les *moyens*, par opposition à *a* et *d* qui sont appelés les *extrêmes*.

MOYEN NOUVEAU (Jurisp.) (V. DEMANDE NOUVELLE).

MOYEN TERME (V. SYLLOGISME).

MOYEN. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 936 hab.

MOYEN AGE (Hist.). On désigne par cette expression la période chronologique comprise entre la fin de l'Antiquité et la Renaissance, époque où l'on fait commencer les temps modernes. Conventionnellement, et pour plus de commodité, les historiens ont généralement adopté des dates plus précises: comme terme initial, soit le partage de l'empire romain en empire d'Occident et empire d'Orient en 395, soit, plus communément, la fin de l'empire romain en 475; comme terme final, la chute de l'empire d'Orient et la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. Ce millier d'années constitue, en effet, une période historique très distincte à la fois de l'antiquité et des temps modernes, une époque intermédiaire très caractérisée à laquelle convient très bien le nom de moyen âge qui lui a été attribué. Mais cette période n'a d'unité, et l'on peut dire de réalité, qu'en ce qui concerne l'Occident de l'Europe, l'Orient n'a pas connu à proprement parler de moyen âge.

Certains historiens ont voulu faire remonter le moyen âge jusqu'à la naissance du Christ et le commencement de l'ère chrétienne; d'autres en ont reculé le début jusqu'à l'avènement de Charlemagne; mais ces dates ne correspondent pas à la réalité: le christianisme n'a eu d'importance sociale qu'à partir du moment où il s'est substitué à la religion de l'Empire, ce qui marque bien le commencement du moyen âge, mais coïncide avec l'époque indiquée plus haut, et, d'autre part, le règne de Charlemagne, loin d'être le point de départ d'un âge nouveau, n'a été qu'un retour éphémère à l'ancienne conception romaine. C'est avec le démembrement de l'Empire, la ruine du paganisme, les invasions, l'établissement des royaumes barbares, la propagation du christianisme qu'est véritablement né un ordre social nouveau, dont l'évolution, caractérisée par la formation des nations occidentales, le développement des institutions ecclésiastiques, l'établissement du régime féodal, a duré jusqu'au moment où l'esprit de réforme, le retour à l'antiquité, les grandes inventions et découvertes, ont provoqué vers le xv^e siècle, à travers toute l'Europe, le grand mouvement si justement appelé Renaissance, qui marque le début des temps nouveaux.

Il serait oiseux de chercher à porter sur cette longue période du moyen âge un jugement absolu. Tandis que les uns n'y ont voulu voir qu'un temps de ténèbres, de misère et de quasi-barbarie, d'autres, sous l'influence du catholicisme et du romantisme, l'ont considérée comme une sorte d'âge d'or de la religion et de l'art. L'histoire doit répudier ces points de vue exclusifs en s'attachant surtout à comprendre et à expliquer. S'il est trop certain qu'avec la disparition de la civilisation antique l'humanité a semblé d'abord rétrograder vers la barbarie, il n'en est pas moins vrai que sur les ruines de cette civilisation disparue est née et s'est développée une civilisation différente, riche de forces nouvelles, dont les facteurs furent, avec un ensemble considérable encore de traditions échappées au naufrage de l'antiquité, le christianisme ainsi que les institutions, les mœurs, l'esprit et les idées des races nouvelles dont la domination se substituait à celle de la Rome impériale. Ordre politique et social, état économique, religion, mœurs, art, science, tout fut radicalement transformé, et l'esprit humain lui-même semble avoir subi d'une période à l'autre des modifications profondes. A la conception de l'empire se

substitua la notion de la Chrétienté, gouvernée par l'église de Rome, asservissant les consciences et les intelligences à des dogmes immuables et à une théologie étroite. Divisée en royaumes qui devinrent peu à peu des nations, cette chrétienté s'organisa en une hiérarchie puissante qui engloba à la fois les personnes et les terres, l'ordre laïque et l'ordre ecclésiastique, et dans laquelle durent trouver place tous les organismes du corps social. Ce fut le régime féodal. Ce milieu donna naissance à des institutions, à des mœurs, à des idées, à une littérature et à un art très particuliers et d'un développement très original, dont l'ensemble constitue la civilisation médiévale. Ce n'est pas ici le lieu d'en exposer le détail qu'on trouvera aux mots: FÉODALITÉ, PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE, ART ROMAN ET GOTHIQUE, etc., ainsi que dans les articles consacrés à l'histoire de chacune des nations occidentales.

Chose singulière! malgré les caractères si bien tranchés de cette période qui en font une époque si particulière et si distincte de celle qui l'a suivie, ce n'est guère que depuis le commencement de notre siècle que les écrivains l'en ont nettement distinguée. Auparavant, ce que nous appelons le moyen âge n'avait pas de nom et était compris dans l'histoire moderne. L'expression de moyen âge, employée vers le début du siècle, par confusion, semble-t-il, avec ce que les philologues appelaient depuis la Renaissance la moyenne latinité (qui ne se doit pas confondre avec le moyen âge, puisqu'elle correspond à la période comprise entre Sulpice Sévère et la fin de l'Empire), fut mise à la mode et propagée par les écrivains de l'époque romantique et bientôt consacrée en France par les programmes d'enseignement de la Restauration.

A. G.

MOYENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 297 hab.

MOYENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 354 hab.

MOYENMOUTIER (*Medianum monasterium*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones, sur le Rabodeau; 4.162 hab. Tissage de coton et de laine, manufacture de cachemires, blanchisserie, teinturerie, féculerie. Moyenmoutier doit son origine à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée vers 671, par saint Hidulphe, évêque de Trèves. Cette abbaye, supprimée en 1790, est occupée par une blanchisserie. A 1 kil. au N. du village, sur la montagne Haute-Pierre, on voit encore quelques restes du château fort, construit pour protéger l'abbaye. L'église abbatiale (mon. hist.) remaniée contient les anciennes boiseries et les stalles des religieux, ainsi qu'un tableau de Dumont, artiste lorrain. Dans le cimetière s'élève l'oratoire de Saint-Grégoire, construit, dit-on, vers la fin du vii^e siècle et contenant le sarcophage de saint Hidulphe.

BIBL.: BELHOMME, *Hist. Mediani in monte Vosago Monasterii ordinis S. Benedicti*; Strasbourg, 1724. — C. CHAPPELIER, *L'Ancienne abbaye de Moyenmoutier*; Saint-Dié, 1888.

MOYENNE. I. Mathématiques. — On appelle moyenne de plusieurs quantités *a, b, c, ... k*, une quantité *m* qui est comprise entre la plus grande et la plus petite d'entre elles. Si ces quantités sont au nombre de *n*, leur *moyenne*

arithmétique est $\frac{a + b + c + \dots + k}{n}$; leur *moyenne pro-*

portionnelle ou géométrique $\sqrt[n]{ab\dots k}$; leur *moyenne harmonique* est définie par la relation:

$$\frac{n}{m} = \frac{1}{a} + \frac{1}{b} + \dots + \frac{1}{k}.$$

Les problèmes relatifs aux moyennes peuvent être traités soit par le calcul, soit géométriquement; celui qui consiste à insérer deux moyennes proportionnelles, entre deux quantités données, a été célèbre dans l'antiquité. Impossible à construire par la règle et le compas, il correspond à la

résolution des équations $\frac{a}{x} = \frac{x}{y} = \frac{y}{b}$, qui donnent $x = \sqrt[3]{a^2b}$, $y = \sqrt[3]{ab^2}$. La théorie des moyennes en général a

donné naissance à de nombreux et intéressants travaux, notamment dans le calcul des probabilités.

MOYENNE ET EXTRÊME RAISON (V. EXTRÊME).

II. Enseignement. — ECOLES MOYENNES (V. ECOLES MOYENNES, t. XV, p. 373).

MOYENNEVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles; 936 hab.

MOYENNEVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville; 936 hab.

MOYETTE (Agric.). On donne ce nom à de petites meulles qu'on fait avec les céréales peu après les avoir coupées et qui ont pour but de soustraire celles-ci à l'action des pluies. C'est surtout en Flandre, en Picardie et en Champagne, où la moisson est souvent contrariée par les pluies, qu'on a recours aux moyettes. Celles-ci permettent en outre de commencer la moisson un peu prématurément et d'empêcher les dégâts causés par les oiseaux. Les moyettes se construisent tantôt avec des blés non liés ou en javelles, tantôt avec des blés en gerbes. Les moyettes en usage sont de trois sortes. 1° La *moyette flamande*; pour l'établir, dit M. Heuzé, on rassemble quatre à six fortes javelles que l'on réunit en une gerbe, en ayant la précaution de placer le lien aux deux tiers de la longueur des tiges vers leur sommet. Cette gerbe ainsi préparée est dressée sur le sol. Alors on ramasse de nouveau deux ou trois javelles qui servent à faire une seconde gerbe qu'on écarte de manière qu'elle ait la forme d'un entonnoir; on la renverse alors sur la première pour bien la couvrir. Tous les épis de la gerbe formant chapeau sont inclinés vers le sol, et la pluie ne peut plus détériorer les grains qu'ils contiennent. 2° La *moyette picarde* consiste à placer sur le sol trois javelles, de manière qu'elles forment un triangle, les épis de l'une reposant sur la base de l'autre. Ceci fait, on couche des javelles sur ce triangle, en suivant une ligne circulaire. Tous les épis sont dirigés vers le centre du meulon. Lorsque ce dernier a environ 1^m,30 de hauteur à sa partie centrale où beaucoup d'épis s'entre-croisent, on fait une forte gerbe qu'on renverse sur la moyette comme chapeau préservateur de la pluie. Ces moyettes contiennent, suivant leur diamètre et leur hauteur, de douze à vingt gerbes. 3° La *moyette normande* se compose de cinq à sept gerbes dressées les unes contre les autres, de manière à former un faisceau solide. On les recouvre d'une gerbe formant une véritable toiture. De ces trois systèmes, la moyette picarde est la plus recommandable (V. JAVELAGE, GERBE ET MOISSON).

MOYEU (V. CHARRONNAGE).

MOYEUVE (GRANDE-) (*Modover superior*, 861; *Moebrium*, x^e siècle). Com. de la Lorraine allemande, arr. et cant. de Thionville, sur l'Orne; 6.161 hab.; reliée par un chem. de fer d'intérêt privé à la ligne de Metz-Thionville-Luxembourg (station Hagondange). La maison de Wendel y exploite dans des usines d'une grande importance les minerais fournis par les gisements voisins. Grande-Moyeuve était autrefois fief du duché de Bar.

MOYLE (Walter), homme politique et littérateur anglais, né à Bake (Cornwall) le 3 nov. 1672, mort à Bake le 10 juin 1721. Inscrit au barreau de Londres en 1694, il fréquenta assidûment les sociétés littéraires de la capitale et se lia notamment avec Dryden, avec lequel il collabora à une traduction de Lucien. Membre de la Chambre des communes pour Saltash, de 1695 à 1698, il siégea dans l'opposition libérale et fit une guerre assez vive au principe des armées permanentes et au parti de l'Eglise. Très instruit, versé dans la botanique et l'ornithologie, Moyle a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *An Argument showing that a standing Army is inconsistent with a free government*, etc. (Londres, 1697), en collaboration avec John Trenchard; *Works* (Londres, 1726, 2 vol.), publié par Thomas Sergeant et comprenant : *Essay on the Constitution of the Roman government*, qui a été traduit en français par Barère (Paris, 1801, in-8), une correspon-

dance avec Robinson, Sherard et autres, des morceaux d'érudition et de critique, etc.; *Whole Works* (1727) avec la vie de l'auteur par Anthony Hammond.

MOYNE (Nicolas-Toussaint) (V. DESSESSARTS).

MOYNE (Jean-Baptiste Le) (V. BIENVILLE [Sieur de]).

MOYOBAMBA. Ville du Pérou, ch.-l. du dép. de Loreto, à 860 m. d'alt., sur le rio Mayo (navigable), aff. g. du Huallaga; 7.000 hab. Chapeaux de paille (dits de Panama); cotonnades. Le débouché est le port de Yurimagna sur le Huallaga.

MOYON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy-sur-Vire; 1.132 hab.

MOYRAZES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez; 2.203 hab.

MOYREAU (Jean), graveur français, né à Orléans le 16 janv. 1694, mort à Paris le 26 oct. 1762. Il abandonna le commerce auquel son père le destinait pour suivre les leçons de Bon Boullogne auquel il avait été recommandé par l'évêque d'Orléans, Fleuriau d'Armenonville. Mais il renonça bientôt à la peinture dans laquelle il réussissait peu pour se consacrer entièrement à la gravure. Il fut nommé membre de l'Académie royale le 27 déc. 1736. Son œuvre principale consiste en reproductions de Wouvermans, 89 pl. in-fol. (1749). Il grava également : *Bethsabée au bain*, d'après Rembrandt, pour la galerie du comte de Brühl; *la Résurrection de Lazare, Bacchus et Ariane, Hector et Andromaque*, d'après Bon Boullogne; 12 pièces, d'après Watteau, et les portraits de : *Fleuriau d'Armenonville* d'après H. Rigaud (1727); de *Emery*, de *Maurice Le Peletier*, d'après M. Lefebvre; de *l'abbé Leschassier*, d'après F. André; de *Rebel*, d'après Watteau; enfin son propre portrait, d'après Monnotte (1749).

BIBL.: *Archives de l'art français*, t. I. — BRAINNE, *Biogr. de l'Orléanais*. — LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

MOYRIA (Gabriel, vicomte de), littérateur français, né à Bourg (Ain) en 1771, mort à Bourg le 22 janv. 1832. Il servit dans la cavalerie (1787-90), fut emprisonné pendant la Terreur et après sa libération se fit ouvrier typographe. Il a laissé *Contes et Nouvelles en vers* (Paris, 1808, in-8); *le Siècle des lumières* (Lyon, 1867, in-8); *l'Eglise de Brou* (Lyon, 1824, in-8), poème qui attira l'attention d'Edgar Quinet qui le réimprima en 1835; *le Malheur* (Lyon, 1824, in-8); *Odilie ou l'ange du bocage* (Lyon, 1827, in-8); *Marinella* (1829, in-8); *Esquisses poétiques du dép. de l'Ain* (Bourg, 1841, in-8), etc. Il a rédigé le *Compte rendu des travaux de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain* (1814 et 1831).

BIBL.: BERTHOLLON DE POLLET, *Vers à la mémoire de G. de Moyria*; Lyon, 1839, in-8. — MILLIET-BOTTIER, *Notice sur M. G. de Moyria*; Lyon, 1840, in-8.

MOYRIA DE MAILLAC (V. MAILLAC).

MOYSANT (François), littérateur français, né à Andrieu (Calvados) le 5 mars 1735, mort à Caen le 3 août 1813. Membre de la congrégation des eudistes, il enseigna dans leur collège de Lisieux, puis quitta l'ordre et étudia la médecine. La faiblesse de sa constitution et son nervosisme l'empêchèrent de pratiquer. Il fut en 1802 nommé bibliothécaire de la ville de Caen. Citons de lui : *Recherches historiques sur la fondation du collège des écoliers du diocèse de Bayeux* (1780, in-4); *Dictionnaire d'anatomie et de clinique* (1767, 2 vol. in-8), en collaboration avec Le Vacher et La Macellerie; *Bibliothèque portative des Ecrivains français* (Londres, 1800, 4 vol. in-8), en collaboration avec Levizac, etc. Il a collaboré à diverses publications encyclopédiques et bibliographiques, entre autres au *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier.

R. S.

BIBL.: HÉBERT, *Notice historique sur la vie de M. Moysant*; Caen, 1814, in-8.

MOYSON (Emile), littérateur belge, né à Gand en 1838, mort à Hautpré-lez-Liège en 1868. Il fut dans la presse belge un des défenseurs les plus brillants et les plus désintéressés des revendications flamandes et socialistes. Il publia aussi un grand nombre de poésies flamandes d'une

inspiration élevée et d'une forme châtée; on les a réunies après sa mort sous le titre de *Chansons et Poèmes* (Anvers, 1870, in-8).

MOYVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Estrées-Saint-Denis; 489 hab.

MOZAC. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (O.) de Riom, sur l'Ambène; 1.090 hab. Carrières de laves. Carderie de laines; fabrique de laves émaillées, moulins. Eglise (mon. hist.) romane, remaniée au xv^e siècle; crypte, chapiteaux historiés, christ de l'époque romane, reliquaire de Saint-Calmin, œuvre limousine du xiii^e siècle; anciennes étoffes. C'est l'ancienne abbatale d'un monastère de bénédictins fondé au vi^e siècle par saint Calmin.

MOZAFFÉRIDES ou **MOZAFFÉRIENS.** Nom d'une dynastie qui régna en Perse après l'effondrement de l'empire mongol au xiv^e siècle de notre ère. A l'époque où les Mongols envahirent le Khorasan sous la conduite d'Houlagou Khan, un officier nommé Ghiyas ed Din Hadji Khorasani, originaire de la ville de Sidjavend, se retira à Yezd avec ses trois fils, Abou-Bekr, Mohammed et Mansour. Les historiens musulmans racontent que ce personnage eut un songe qui lui prédisait la grandeur future de ses descendants; cette histoire, à quelques détails près, est identique à celle du songe de Bouyah. Quoi qu'il en soit, ses deux premiers fils entrèrent au service de l'atabek de Yezd, Ala ed Daulah, et Abou-Bekr accompagna Houlagou dans son expédition contre Bagdad en qualité de commandant de trois cents cavaliers; il fut tué à la frontière égyptienne en luttant contre les Arabes de la tribu de Khafadja. Mansour, le dernier fils de Ghiyas ed Din Hadji, demeura avec son père, au lieu d'aller comme ses deux frères courir les aventures, et il laissa trois fils, Mohammed, Ali et Mouzaffer qui devint le favori de Yousouf, fils d'Ala ed Daulah, atabek de Yezd. Ce prince lui confia le commandement de ses troupes; Ghazan Khan le nomma commandeur de mille hommes, et Euldjaïtou Khan lui donna le gouvernement d'Eberkough et du Louristan. Il mourut en 1314 après avoir soumis les Chebankarés. Son fils Moubariz ed Din Mouzaffer, qui était né en 1301, vécut à la cour d'Euldjaïtou Khan qui lui donna les mêmes charges qu'à son père. Après la mort de ce prince, il s'allia avec l'émir Kai Khosran, fils de Mahmoud Chah Indjou, et tous deux renversèrent l'atabek de Yezd, Hadji Chah, qui fut le dernier souverain de cette dynastie. En 1319, Abou Saïd lui conféra le gouvernement de la ville de Yezd; il se distingua dans ce poste et vainquit les Nikoudariens, bandits de grands chemins qui vivaient du pillage des caravanes; leur chef, un nommé Naurouz, périt dans la bataille. En 1328, il épousa une princesse du Kirman, Khan Koutloul Makhdoum Chah, fille de Chah Djihan, et Abou Saïd lui donna le titre d'Emirzadeh Mohammed. La mort d'Abou Saïd Mirza Behadour Khan fut suivie d'une terrible confusion dans tout l'Iran (V. MONGOLIE) et tous les généraux cherchèrent à se tailler un royaume ou tout au moins une principauté dans les débris de l'empire des Ikhans. Le plus jeune des fils de Mahmoud Chah Indjou, nommé Abou Ichak, s'empara par ruse de Yezd qui appartenait à l'émir Mohammed. Il en fut bientôt chassé, et quelque temps après Mohammed reçut de l'émir Pir Hoseïn, son allié, le gouvernement du Kirman (1340). Le gouverneur de ce pays, Malik Kotb ed Din, s'enfuit dans le Khorasan après une courte résistance. Mohammed eut bientôt à défendre ses États contre Abou Ichak qui, après s'être emparé du Fars, convoitait la possession du Kirman; il repoussa facilement cette attaque, et, prenant à son tour l'offensive, il conquit une grande partie du Fars, ne laissant guère à Abou Ichak que la ville d'Ispahan. En 1354, Mohammed vint mettre le siège devant cette ville; comme elle lui opposa une résistance plus longue que celle sur laquelle il comptait, il laissa son neveu Chah Chodja continuer le siège et marcha contre Kayoumars, prince du Louristan, qu'il soumit sans peine. Cette campagne se termina par la prise de Chiraz et d'Ispahan. Maître du Kirman, du Fars et de l'Iraq-Adjemi, Mohammed marcha contre Tébriç, la

capitale des Ikhans, et s'en empara après la mort d'Ashraf Khan, malgré l'opposition de Janibeg, khan du Kiptchak. La fin de ce règne glorieux fut troublée par des querelles qui s'élevèrent entre ses descendants au sujet du trône. En 1358, deux de ses fils, Chah Chodja et Chah Mahmoud, le firent arrêter et aveugler avec un poinçon d'acier rougi au feu. Il mourut en 1363.

Quand Mohammed eut été emprisonné, Djelal ed Din Chah Chodja, son fils, se rendit à Chiraz; il donna le gouvernement du Kirman au sultan Ahmed, celui d'Eberkough et d'Ispahan à Chah Mahmoud, et fit enfermer Chah Yahya à Kohendiz. En 1362, Chah Mahmoud s'empara de Yezd, et se déclara indépendant de Chah Chodja; cette dissension n'eut pas de suites et les deux frères ne tardèrent pas à se réconcilier. Presque en même temps, Chah Yahya s'empara de Kohendiz, grâce à la complicité de ses géoliers, mais, se sentant trop faible pour résister à Chah Chodja, il fit bientôt sa soumission et fut envoyé avec une armée s'emparer de Yezd. En 1364, Chah Mahmoud, frère de Chah Chodja, aidé par le sultan djélaïride de Bagdad, Oweis Khan, marcha sur Chiraz et parvint à attirer Chah Yahya dans son parti en lui promettant le gouvernement d'Eberkough. Chah Chodja, abandonné d'une partie de ses troupes, n'en alla pas moins offrir le combat à Mahmoud qu'il rencontra aux « Trois Puits ». Après une bataille dont l'issue fut incertaine, il rentra à Chiraz où il fut bientôt assiégé par les troupes de Bagdad et de l'Iraq. Dault Shah et Melik Mohammed, qui avaient été envoyés dans le Kirman pour lever des contributions dans ce pays, en profitèrent pour se révolter et s'emparer de Mozaffer ed Din Chebeli, fils de Chah Chodja. Après un siège de onze mois, les belligérants firent la paix. Dès qu'il fut libre de ce côté, Chah Chodja alla châtier ceux qui s'étaient révoltés contre lui durant cette période. En 1368, Chah Chodja reconnut comme khalife el-Khair Billah Mohammed ibn Abou Bekr et demanda au sultan de Bagdad, Oweis Khan, de lui accorder la main d'une de ses filles. Son frère Chah Mahmoud, ayant adressé la même prière au prince djélaïride, vit ses vœux se réaliser, tandis que Chah Chodja était évincé. Sultan Oweis et Chah Mahmoud étant morts la même année (1375), Kotb ed Din Oweis, fils de Chah Chodja, se fit reconnaître comme sultan à Ispahan, mais il ne tarda pas à voir qu'il ne pourrait résister à son frère et il se soumit à lui; Chah Chodja craignant quelque nouvelle révolte de sa part le fit empoisonner. Il alla ensuite attaquer Sultan Hoseïn, fils de Sultan Oweis, prince de Tébriç, dont les sujets étaient très mécontents; il s'empara du Kazwin, battit Hoseïn à Djorbadekkan et marcha sur Tébriç. Cette expédition fut mal menée et échoua, il ne put même pas garder Kazwin. En l'année 1380, l'un des émirs de Sultan Hoseïn, fils d'Oweis, nommé Sarik Adil, réunit une armée à Sultaniyyé dans l'intention de venir attaquer Chah Chodja; ce dernier, l'ayant appris, marcha contre lui et le battit. L'année suivante, Sultan Hoseïn fut assassiné par son frère Sultan Ahmed qui s'empara de Tébriç, puis, après la mort de Cheikh Ali, de la ville de Bagdad. Pendant ce temps, Chah Mansour, neveu de Sultan Ahmed, s'empara de Chouster et chercha noise au prince du Louristan, Chems ed Din Pecheng, qui implora l'intervention de Chah Chodja, et lui offrit de l'aider à conquérir Chouster. Chah Chodja voulait marcher immédiatement sur cette ville, mais il en fut empêché par un message de Sultan Ahmed qui lui demandait aide contre son frère Sultan Bayezid que Sarik Adil avait mis sur le trône à Sultaniyyé. Grâce à son intervention, la paix fut rétablie entre Sultan Ahmed et Bayezid. Libre de ce côté, il se dirigea avec son armée contre Chouster, mais cette expédition échoua par suite du mauvais temps. En 1383, Chah Chodja, craignant que son fils, Sultan Chabéli, ne se révoltât contre lui, le fit enfermer dans une forteresse et priver de la vue. Peu de temps après ces événements, le prince mozafférien écrivit à Timour et à Ahmed, sultan de Bagdad, pour leur recommander ses enfants. Timour lui envoya de riches présents et lui de-

manda la main de sa fille ou de sa petite-fille pour Pir Mohammed Sultan, son fils. Chah Chodja mourut le 9 oct. 1384, âgé d'un peu plus de cinquante-trois ans.

Son royaume fut divisé entre les membres de sa famille : son fils aîné, Zein el Abidin, eut le Fars avec Chiraz comme capitale ; son frère, Sultan Ahmed, régna sur le Kirman ; son neveu Chah Yahya devint maître de Yezd et un autre de ses neveux s'empara d'Ispahan. Ce morcellement de l'empire mozafférien allait permettre à Timour de s'en rendre maître sans l'ombre d'une difficulté. Le conquérant turc ayant envoyé à Zein el Abidin l'ordre de se soumettre à lui, le sultan mozafférien refusa et tint l'ambassadeur. Timour se mit immédiatement en campagne et marcha sur Ispahan par la route d'Hamadan et de Djorbadekan ; le gouverneur de la place, l'oncle de Zein el Abidin, Sai Mouzaffer Chachi, se rendit sans même essayer de se défendre ; néanmoins la ville fut livrée au plus affreux pillage. D'Ispahan, Timour marcha sur Chiraz ; Zein el Abidin, voyant qu'il lui serait impossible de résister, s'enfuit auprès de son cousin Chah Mansour qui régnait à Chouster ; ce prince, qui nourrissait de mauvais sentiments envers lui, s'empara de sa personne et le fit jeter en prison. Timour entra triomphalement à Chiraz, où il reçut la soumission et les hommages du prince de Yezd, Chah Yahya, de Sultan Ahmed, prince du Kirman, d'Abou Ichak, neveu de Chah Chodja, prince de Sirjan, après quoi il retourna à Samarkand, confiant le gouvernement de Chiraz à Chah Yahya, celui d'Ispahan à Mohammed, fils de Chah Yahya et confirmant les deux autres princes dans la possession de leurs Etats. Dès que le conquérant se fut mis en marche pour retourner dans la Transoxiane, Chah Mansour réunit son armée et marcha droit sur Chiraz dont la population lui ouvrit les portes ; il s'empara aussi facilement de Bid, Sermat, Eberkough et battit Zein el Abidin, qui avait recouvré la liberté et cherchait à reconquérir son trône. Tous les princes mozaffériens firent aussitôt alliance contre Chah Mansour qui leur infligea une sanglante défaite à Yourouz et l'année suivante s'empara d'Ispahan. Zein el Abidin tomba, en fuyant, entre les mains de Chah Mansour qui le fit aveugler. Quand Timour apprit les succès foudroyants de Mansour, il comprit qu'il n'avait pas de temps à perdre s'il ne voulait pas voir la Perse tout entière lui échapper, et il se mit en marche avec une armée considérable. Il s'empara de Kalaat-Sefid où était détenu Zein el Abidin au mois de mars 1393 et se dirigea sur Chiraz ; Chah Mansour fut battu et tué à Patila et sa armée fut anéantie. Cette défaite livra Chiraz au vainqueur, et Mirza Mohammed Sultan fut envoyé à Ispahan pour y rétablir l'ordre.

La mort de Chah Mansour marque la fin de la dynastie des Mozaffériens, car, au bout de peu de temps, Timour ordonna que l'on s'assurât de la personne de tous les princes de cette dynastie et qu'on les tint dans la plus étroite captivité.

E. BLOCHET.

BIBL. : La principale source de l'histoire des Mozaffériens est l'ouvrage persan intitulé *Mewahib-i Alahi*, « les cadeaux divins », écrit par Maula Moin ed Din Moallim-i Yezdi, qui mourut en l'année 789 de l'hégire (1388 J.-C.). Cet ouvrage, qui débute par un long et pompeux panégyrique de Djelal ed Din Chah Chodja, fils du sultan Mobariz, et Din Mohammed, fils d'el-Mozaffer, est écrit dans un style prétentieux qui rappelle celui de Vassaf. Cet ouvrage est encore appelé *el-Tarikh el-Mozafferi* et *Tarikh-i ahli Muzaffer*. — Nous citerons encore une courte histoire de cette dynastie, sans titre, écrite en 823 par un nommé Mahmoud Katbi ; cet ouvrage, qui ne se trouve qu'en appendice du *Tarikh-i Guzideh*, n'a rien d'original ; l'auteur dit lui-même qu'il s'est borné à abrégé le *Mewahib-i Alahi*, et à en retrancher toutes les afféteries de style. — FADL-ALLAH-RASHID ED Din, *Djami at tawarikh*. — Le *Rauzet-us-sefa fi siret el-enbia wa al-molouk wa al-khoulefa*, de Mirkhond. — Le *Khilaset-el-akhbar fi biyan avval el-ahhar*, par Ghiyas ed Din ibn Homan ed Din Khwandemir. Le *Habib-as-Siyar fi akhbar efrad el bishar*, par Khwandemir. — Le *Zafar Naméh* ou *livre de la Victoire*, de Cheréf ed Din Ali Yezdi. — *Lebb el tewarikh*, par l'émir Yahya ibn abd el Latif el Hosaini el Kazwini. — Le *Tarikh-i Ilchi-i Nizamshah* ou « Histoire de l'ambassadeur de Borhan Nizamshah à Chah-Tahmasp, roi de Perse ».

— Le *Nuskh-i djihan arâ*, de Ahmed ibn Mohammed Kazi el Ghaffari. — Le *Mirat-el adouar wa merkâtel-akhbâr*, par Mohammed Moslih ed Din Lari el Ansari. — Le *Tarikh-i Elfi*. — Le *Rauzet-el-Taherin*, par Zâhir Mohammed ibn Imad ed Din Hasan ibn Sultan Ali ibn Hadji Mohammed Hosain Sebzevari. — Le *Mirat el alem*, par Mohammed Bakhtaver khan. — Le *Mirat-es sefa*, par Mohammed Ali ibn Mohammed Sadik el Hosaini el Borhanpouri. — Le *Zinet el tewarikh*, par Mirza Mohammed Riza Tébrizi et Abd-el Kerim ibn Ali Riza el Shahvari. — Et en général tous les auteurs qui racontent la vie de Timour. — On trouvera dans le *Journal asiatique* (IV^e série, V et XI) un intéressant mémoire de M. DÉFREMERY sur la *Destruction de la dynastie des Mozaffériens*, et dans HOWORTH, *History of the Mongols* (Part. III, *the Mongols of Persia*) ; Londres, 1888, pp. 693-716, un aperçu assez exact de l'histoire de cette dynastie.

MOZAMBIQUE. Colonie. — Colonie portugaise du S.-E. de l'Afrique dont le nom officiel est, depuis 1894, gouvernement général de l'Etat libre de l'Afrique orientale. Elle s'étend le long de l'Océan Indien, depuis la baie Delagoa ou *Lourenço-Marquês* (V. ce mot) au S. jusqu'au cap Delgado et au cours de la Rovouma au N., entre 26° 45' et 10° 24' lat. S. La Rovouma la sépare de la colonie allemande de l'Afrique orientale, le lac Nyassa du Nyassaland anglais, une ligne sinuëuse des possessions anglaises du bassin du Chiré et du pays des Matebelés. La superficie est évaluée à 768.740 kil. q., la population à 800.000 hab., dont 2.000 blancs. — La côte est basse, marécageuse, sans île importante ; citons Bazaruto, le Pumeira, les Angoza, Mozambique, Ibo. L'ancien usage était de désigner chaque contrée du nom de son principal port et marché ; c'étaient, du S. au N., Sofala, Quelimane, Mozambique le long de la côte, Senna et Tété en remontant le Zambéze. On peut distinguer le Gazaland au S., les districts du Zambéze au centre, le Mozambique au N. Le Gazaland est un pays de steppes adossé aux monts Lebombo (520 m.) qui le séparent du Transvaal. Il est traversé par le Limpopo au S., le Sabi au centre. Au N. de celui-ci le pays s'élève vers les monts Silindi (1.200 m.), Chimanimané (1.400 m.), Gorongosa, Oméré. A l'intérieur sont les hautes terres aurifères de *Manika* (V. ce mot), que se sont appropriées les Anglais. Les districts du Zambéze s'enfoncent plus avant dans le continent, l'occupation effective par les Portugais des postes de Tété et de Zumbo ayant sauvegardé leurs droits. Au N. du fleuve, le pays est montueux jusqu'au voisinage de l'Océan ; les plus hauts sommets sont, au S. du lac Chirva, le Milandjé, près du Nyassa, les monts Mzenga avec le Mtonia et le Litchingo ; plus à l'E., les monts Namouli (2.280 m. à l'Okitika) et Mandimba. — Le climat est torride, sujet à de brusques variations, très malsain dans les marais de la côte, assez bon dans les montagnes. La saison des pluies dure de la mi-novembre à fin mars. Dans les parties arrosées croît une végétation luxuriante où s'ébattent les éléphants, les hippopotames, les rhinocéros, les buffles ; dans le steppe pullulent les girafes, les antilopes, les zèbres.

La population est de race cafre ou bantou (V. AFRIQUE) ; la tribu la plus puissante, celle des Zoulous, s'est étendue jusqu'à la Rovouma, où elle a laissé les Yao, tandis que le chef Oumzila fondait dans le Gazaland un puissant empire ; il avait son kraal à l'E. des ruines de *Zimbabyé* (V. ce mot). L'esclavage existe encore dans l'intérieur, mais ne donne plus lieu à un trafic maritime. Le sol fournit aux agriculteurs du riz, du sucre, du tabac, du ricin, de la rhubarbe, de la sésame, du coton, etc. Il recèle de la houille, du fer, de l'or qui ne sont guère exploités. La zone frontière du Manika et de Zimbabyé l'a pourtant été dès une haute antiquité, car autour des ruines des mystérieuses forteresses récemment explorées on reconnaît les traces de mines antiques. On sait le fabuleux renom de richesse du *Monomotapa* (V. ce mot), correspondant à notre Gazaland. Une partie des placers du Manika est demeurée portugaise. — Le commerce est aujourd'hui aux mains des Hindous et des Anglais, successeurs des Arabes et des Portugais. Des vapeurs anglo-indiens visitent chaque mois les ports de Delagoa, Chiloeane, Quelimane, Mozam-

bique, Ibo, sur leurs parcours du Cap à Bombay ou à Suez; ils reçoivent une subvention de 400.000 fr. Des navires allemands font le même service; des français relient Mozambique à Majunga à travers le canal de Mozambique. On importe des cotonnades, des mouchoirs d'indienne, des spiritueux, de la verroterie; on exporte de l'or, du caoutchouc, de la cire, des arachides, de la sésame, du bois d'ébène, de l'écaille, de l'ivoire, du riz, du tabac, de l'indigo. En 1895, on évaluait officiellement les importations à 2.400.000 fr., les exportations à moins d'un million, le mouvement commercial à 108 navires, jaugeant 196.000 tonnes. La Compagnie du Mozambique a des privilèges sur le territoire compris entre Quelimane et Inhambane. Un chemin de fer relie Lourenço-Marqués au Transvaal dont il est le meilleur débouché; mais nous laissons de côté ce qui concerne cette région passée sous l'influence anglaise. Un chemin de fer de pénétration, desservant le Machonaland, part de Fontesvilla sur le Pungu. Un télégraphe relie les principaux ports au Cap et à Aden. Les monnaies portugaises circulent concurremment avec les anciennes piastres espagnoles (équivalentes au dollar) et les monnaies anglaises et anglo-indiennes. Le cours est très variable à cause du papier-monnaie. Les poids sont le bahar de 108^{kg},86, divisé en vingt frehsil, la parta de 0^{kg},53789 divisée en cent metikal ou vingt-cinq dogados.

La division administrative officielle est en deux provinces : Mozambique de la Rovouma au Chabi; Lourenço-Marqués au S. du Sabi. Le gouverneur général réside à Mozambique. Le budget est d'environ 1.500.000 milreis.

HISTOIRE. — La côte de Mozambique fut de très bonne heure exploitée par les négociants arabes qui commerçaient avec l'Inde, la régularité du régime des moussons (V. VENT et COMMERCE) facilitant les voyages. Elle le fut peut-être par les Phéniciens, sans même rappeler le peuple de Nécho. Les ruines des forteresses retrouvées dans les districts miniers attestent l'existence de puissantes organisations (V. ZIMBABWÉ). Quand, à la fin du xv^e siècle, les Portugais arrivèrent dans ce pays (Covilham à Sofala, en 1489), ils eurent à combattre les trafiquants arabes de Sofala et de Mozambique auxquels ils se substituèrent. Mozambique fut pris en 1506. Ils remontèrent le Zambèze (vers 1565), où ils occupèrent Tété en 1632. Mais ils négligèrent les pays de l'intérieur où existait encore au xvii^e siècle, au S. du Zambèze, le royaume de Monomotapa qui paraît avoir été détruit par les guerriers cafres. Le retour offensif des Arabes, appuyés par l'imam de Mascate (1698), limita au cap Delgado au N. les possessions portugaises. Les petits royaumes nègres du bassin du Zambèze étaient à peu près inconnus au début du xix^e siècle; ce sont les missionnaires anglais, en particulier Livingstone, qui les firent connaître (V. AFRIQUE). On admettait cependant que les Portugais, détenant la côte Atlantique et celle de l'océan Indien, étaient nominalement souverains de l'intérieur. La théorie moderne de l'*hinterland* confirmait cette manière de voir. L'Angleterre n'en tint nul compte lorsqu'en vertu du droit du plus fort elle proclama en 1889 son protectorat sur le pays des Matebelés, Machonaland, Manika (pour lequel une transaction intervint) et le Nyassaland. Désireux de couper de la mer les Boers indépendants, elle s'efforce d'acheter ou d'obtenir à bail la baie de Lourenço-Marqués conservée au Portugal par un arbitrage.

Ville. — Ville de la côte E. d'Afrique, ch.-l. du gouvernement portugais de Mozambique, bâtie dans une étroite île coralliaire, longue de 7 kil., près du rivage continental, par 15° 3' lat. S., 36° 28' long. E.; 8.000 hab., dont 200 Portugais, Français, Allemands et le double de Baniens qui détiennent le commerce avec l'Inde, quelques Arabes et quelques Chinois. Evêché, beau palais gouvernemental, cathédrale, arsenal; vastes forteresses. A la pointe N. de l'île s'élève le fort Saint-Sébastien, bâti en 1508 par Albuquerque qui fit apporter les pierres d'Europe prêtes à mettre en place. Les Hollandais attaquèrent vainement

Mozambique en 1607 et 1608. Mauvais mouillage. Les chiffres officiels indiqués pour le commerce de la colonie s'appliquent en réalité à son chef-lieu et sont certainement trop faibles.

Canal de Mozambique. — Bras de mer de l'océan Indien, compris entre l'île de Madagascar et la côte de Mozambique, entre 12° et 25° 30' lat. S.; long de 1.700 kil., il est large de 400 à 850, le point le plus étroit se trouvant entre l'îlot de Mozambique et le cap Saint-André. Les courants portent au S. le long de la côte d'Afrique, au N. le long de celle de Madagascar. La mousson du S.-O., coïncidant avec la belle saison, dure d'avril à novembre; celle du N.-E., de novembre à avril. A.-M. B.

MOZARABES ou MUZARABES. On nommait ainsi les chrétiens d'Espagne soumis à la domination musulmane. Lors de la conquête arabe par Tarik et Mousa (711), les vainqueurs laissèrent aux chrétiens de la Péninsule, outre leurs juges et leurs lois, le droit d'assembler des synodes, le libre exercice de leur culte avec la plupart de leurs églises. Il était pourtant interdit d'en élever de nouvelles sans le consentement des Arabes. Les processions devaient se faire à l'intérieur des temples. Ces libertés accordées aux Mozarabes furent fort mal observées dans la suite; aussi les voit-on se soulever sans cesse pendant les guerres civiles des musulmans. Tolède insurgée tint tête à plusieurs khalifes de Cordoue et réussit à s'affranchir presque entièrement. Elle était secondée par les walis révoltés et par les rois de Léon. Abd-er-Rahman III la remit sous le joug en 930. Cruellement persécutés sous Abd-er-Rahman II et Mohammed I^{er}, les Mozarabes, dans l'exaltation de leur foi, outrageaient le Prophète pour obtenir le martyre et mouraient avec le plus ferme courage (Perfectus, Sisenand, Sancho, Theodimir, le diacre Paul, etc.). Celui dont la parole n'avait cessé d'exhorter les suppliciés, saint Euloge, fut décapité le 11 mars 859. Dans un synode, le métropolitain de Séville, Rekafred, avait condamné ce zèle, le considérant comme une manière de suicide. Pendant les guerres d'Omar ibn Hafsoun, l'allié des Mozarabes, le khalife Abdallah fit trancher la tête à un millier de prisonniers chrétiens qui refusaient d'embrasser l'islamisme. Un seul abjura. Les historiens arabes n'ont point parlé de ces persécutions, exagérées probablement par les chroniqueurs et les écrivains ecclésiastiques. Quand Alphonse VI le Brave s'empara de Tolède (1085) et y rétablit le culte catholique, les Mozarabes affranchis persistèrent à conserver le vieux rituel des Goths. Il avait été composé par saint Léandre et saint Isidore et adopté par le quatrième concile de Tolède, en 634. Depuis le concile de Burgos (1076), la Castille et le Léon ne reconnaissaient plus que l'office romain, grâce aux efforts du cardinal Richard, légat de Grégoire VII. Les deux partis convinrent de s'en remettre au jugement de Dieu. Chacun choisit son chevalier, et le combat eut lieu, en champ clos, le dimanche des Rameaux. Le champion mozarabe, Juan Ruiz de Matanza, vainquit son adversaire. Sur les instances de la reine doña Costanza, fille du duc Robert de Bourgogne, de l'archevêque Bernardo et du légat Richard, Alphonse le Brave fit tenter une seconde épreuve, celle du feu. Après avoir jeûné et prié, on jeta les deux missels dans un même brasier. Celui des Goths ressortit intact. Les chrétiens tolédans conservèrent le rituel ancien ainsi que leurs *fueros*; ils eurent un alcade particulier qui jugeait au civil comme au criminel, suivant le code visigoth. Contrairement à l'opinion commune, Florez prétend que ces faits se seraient passés avant la reprise de Tolède, lors du concile de Burgos, en 1077. Le vieux missel finit enfin par tomber en désuétude. Le cardinal Ximenez de Cisneros fit dans la suite construire une chapelle mozarabe à Tolède, avec l'approbation du pape Jules II. Elle fut confirmée par deux bulles apostoliques, celle de 1508 et celle de 1512. — Sous la domination des Almoravides, les Mozarabes de Grenade, ceux que les Mores nommaient Mouhahidines (alliés, confédérés) appelèrent à leur aide le roi d'Aragon, Alphonse I^{er} le Batailleur (1125).

Ils promettaient de se soulever en masse et de lui livrer le pays. L'Aragonais partit de Saragosse et vint assiéger Grenade en ravageant tout sur sa route. Il ne put s'emparer de la ville. Le wali d'Andalousie, Témim ibn Yousef, contint les chrétiens par la terreur ; des renforts arrivaient du Maroc. Après une brillante victoire à Arnisol, parvenu jusqu'à Malaga, le Batailleur reprit le chemin de l'Aragon, ramenant avec lui 10.000 Mouhahidines. Les autres restèrent exposés à la vengeance des musulmans. Sur l'ordre de l'émir almoravide Ali ibn Yousef ibn Téchoufin, un grand nombre de chrétiens furent dépouillés de leurs biens, déportés en Afrique, à Méquinez, à Salé. La plupart succombèrent, tués par la fatigue, les coups ou les mauvais traitements. D'autres périrent dans des supplices affreux, *horrendis suppliciis*, rapporte le chroniqueur Orderic Vital (1126). Les derniers Mouhahidines de Grenade, alliés d'Ibn Mardanich, émir de Valence et Murcie, furent presque tous massacrés par les Almohades, en 1162. Au XIII^e siècle, quand Jayme le Conquérant reprit Majorque et Valence, Ferdinand le Saint, Séville et Cordoue, Alphonse X, Murcie, il n'y restait plus un seul Mozarabe ; les chrétiens qu'on délivra étaient les captifs, les prisonniers de guerre. Il en fut de même lors de la conquête de Grenade par Ferdinand V le Catholique, en 1492 ; on brisa les chaînes de 500 esclaves espagnols.

Lucien DOLLFUS.

BIBL. : RODRIGO DE TOLÈDE, *De Rebus Hispania*, dans SCHOT, *Hispania illustrata scriptores*, t. II. — MARIANA, *Historia general de España* ; Barcelone, 1839-40, 10 vol. — FLOREZ, *Memorias de las Reynas Católicas* ; Madrid, 1790, 2 vol. — Du même, *España sagrada*, t. III, X, XI, etc. — Orderic VITAL, *Histoire de Normandie*, collection Guizot, t. XXVIII. — J.-Antonio CONDE, *Historia de la Dominación de los Arabes en España* ; Paris, 1840. — Pedro LOPEZ DE AYALA, *Crónica del Rey Don Pedro*, collection Rivadeneyra ; Madrid, 1875. — Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne* ; Leyde, 1861, 4 vol. — Du même, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen âge* ; Leyde, 1881, 2 vol. — Lucien DOLLFUS, *Études sur le moyen âge espagnol* ; Paris, 1894.

MOZARABIQUE (LITURGIE). Cette liturgie appartient à ce qu'on appelle généralement l'*usage gallican*, très distinct de l'*usage romain*, et incontestablement d'origine orientale pour tout ce qui l'en distingue. Ce qui semble bien indiquer, malgré les affirmations contraires des papes, que les pays dans lesquels cet usage était établi avaient été primitivement évangélisés par des chrétiens venus d'Orient ou se rattachant aux Églises orientales. Il est certain que avant le commencement du v^e siècle cet usage était déjà suivi dans les Églises de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne et de l'Irlande. Dans la Gaule, il subit des altérations plus ou moins nombreuses et importantes, jusqu'à ce qu'enfin il fut officiellement aboli par Pépin le Bref, dont Charlemagne acheva l'œuvre. C'est en Espagne qu'il s'est maintenu le plus longtemps ; il n'y fut supprimé que sur les instances de la cour de Rome. En 1063, un concile tenu à Jacca (Aragon) ordonna la substitution du rite romain au rite gothique ou mozarabique. En 1068, le cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre II, fit adopter une mesure analogue pour toute la Catalogne, dans un concile de Barcelone. Aussitôt après son élection à la papauté, Grégoire VII poursuivit l'achèvement de cette œuvre, dont il avait été l'instigateur sous ses prédécesseurs. L'ardeur qu'il y mit est attestée par ses lettres. Dès 1074, il félicitait le roi Sanche Ramirez de ce qui avait été fait en Aragon. Par une autre lettre adressée la même année à Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, et à Sanche IV, roi de Navarre, il pressait ces princes de renoncer à l'ordre et à l'Office divin de l'Église de Tolède ou de toute autre Église, et de recevoir l'Office divin dans l'ordre de l'Église romaine. Afin d'abattre la résistance qui s'était produite en plusieurs lieux, il écrivit à un évêque espagnol, Grégoire, traitant les opposants de loups et d'empoisonneurs, et déclarant qu'il entendait et voulait que les décrets rendus et confirmés par lui, ou plutôt par l'Église romaine, portant obligation de se conformer aux Offices de cette Église, demeurassent inébranlables. Il recommandait de combattre

et de travailler jusqu'à l'effusion du sang, s'il était nécessaire, afin que par toute l'Espagne et la Galicie l'Office romain fût observé avant toutes choses. Pour assurer l'accomplissement de ses désirs, il députa comme légat le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui alla deux fois en Espagne. En un concile tenu à Burgos (1085), ce légat fit renouveler et promulguer avec la plus grande solennité l'abolition de la liturgie gothique dans les pays soumis à Alphonse VI. Cette mesure fut complétée en 1091, par la substitution des caractères latins aux caractères gothiques.

Il semble bien que, dès 1085, la liturgie mozarabique n'était plus guère observée qu'à Tolède ; mais elle y était considérée comme un précieux titre de noblesse, car dans toute l'Espagne on l'appelait ordinairement le *Rite de Tolède*. Alphonse VI voulut l'abolir dans cette ville, qu'il venait de conquérir. Il était stimulé par Constance de Bourgogne, qu'il avait épousée en 1080, et qui avait passionnément pris parti pour l'introduction de la liturgie romaine. Il se fit assister en cette entreprise par Bernard, abbé de Sahagun, Français de nation. Ils rencontrèrent chez le clergé, la milice et le peuple une résistance dont le souvenir a été poétisé par la légende mentionnée dans la notice précédente, et dont on retrouve à peu près l'équivalent pour le conflit de la liturgie ambrosienne et de la liturgie romaine. Mais, comme le dit Rodrigue de Tolède, qui a conté cette légende : *Quod volunt reges, vadunt leges*, quand veulent les rois, s'en vont les lois. Depuis lors, l'Office gallican (c'est ainsi que depuis Charlemagne on appelait en Espagne l'Office romain), qui n'avait jamais été reçu ni pour le psautier, ni pour le rite, fut observé en Espagne, quoique dans quelques monastères on ait gardé encore un certain temps celui de Tolède. — Le cardinal Ximènes, archevêque de Tolède, fit imprimer en 1500 le *Missel* et en 1502 le *Breviaire* dont se servaient les moines qui, sous la tolérance des rois de Castille, étaient restés fidèles à la liturgie mozarabique. Il affecta à cette liturgie une chapelle de la cathédrale et six églises de la ville. Ces mesures furent approuvées par deux bulles de Jules II, qui institua canoniquement le rite gothique dans les lieux qui lui étaient assignés (1508-12). — La liturgie mozarabique se trouve dans les collections de Migne (t. LXXXV). Les manuscrits dont on s'est servi pour l'édition du cardinal Ximènes étaient relativement modernes, car ils mentionnent saint François, saint Dominique, saint Thomas d'Aquin, saint Antoine de Padoue, et la fête du *Corpus Christi*, qui ne fut pas introduite avant le XIII^e siècle. On dit qu'il existe en Espagne des manuscrits beaucoup plus anciens, mais nous ne possédons aucun renseignement précis les concernant.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : GAMS, *Kirchengeschichte von Spanien*. — A. LESLEUS, *Missale mixtum secundum regulam sancti Isidori* ; Rome, 1755. — P. GUÉRANGER, *Institutions liturgiques* ; Paris, 1878, 4 vol. in-8. — L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien* ; Paris, 1889, in-8.

MOZART (Léopold), musicien allemand, né à Augsbourg le 14 nov. 1719, mort à Salzbourg le 28 mai 1787. Il s'adonna de bonne heure à la musique, et en particulier à l'étude du violon. L'archevêque de Salzbourg, ville où il était venu résider, le nomma successivement musicien, puis compositeur de la cour ; en 1762, il fut appelé aux fonctions de second maître de chapelle. Du mariage qu'il avait contracté en 1747 avec Anna Pertlin naquirent sept enfants dont deux seulement devaient survivre, une fille nommée Marie-Anne et Wolfgang.

Léopold Mozart était un homme pieux et intelligent. Comme musicien, il paraît avoir possédé de sérieux mérites appréciés par ses contemporains. Il écrivit un assez grand nombre de compositions dramatiques et religieuses, opéras, oratorios, outre quelques sonates et une méthode de violon qui jouit longtemps d'une réputation incontestée. Sa fille, Marie-Anne, devint une habile pianiste ; elle épousa en 1784 un conseiller aulique. Devenue veuve, elle se livra à l'enseignement ; elle mourut en 1829.

MOZART (Wolfgang-Gottlieb), compositeur allemand, né à Salzbourg (Autriche) le 27 janv. 1756, mort à Vienne le 5 déc. 1791. Fils du précédent, il montra, dès l'âge de trois ans, d'étonnantes dispositions pour la musique, prenant plaisir à suivre les leçons de clavecin que recevait sa sœur Marie-Anne, et cherchant à former des tierces sur l'instrument. Il ne tarda pas à jouer lui-même de petits menuets, et, à peine âgé de cinq ans, il s'essayait à la composition, sans pour cela négliger d'autres études, particulièrement celle de l'arithmétique. En 1762, son père le présenta à la cour de Vienne, où son précoce talent lui valut de la famille impériale un excellent accueil auquel s'associa naturellement toute la noblesse. Revenus à Salzbourg l'année suivante, le père et le fils n'y demeurèrent que peu de temps et en repartirent le 9 juin, accompagnés de Marie-Anne, pour un voyage beaucoup plus considérable. Ils parcoururent successivement Munich, Augsburg, Mayence, Francfort, Coblenz, Aix-la-Chapelle, Bruxelles, trouvant partout la meilleure réception. Le jeune Wolfgang se faisait entendre soit sur le clavecin, soit sur le violon, soit même sur l'orgue. L'étape suivante était Paris, où nos voyageurs arrivèrent cinq mois après leur départ de Salzbourg. Ils se rendirent à Versailles et le petit virtuose y retrouva son succès accoutumé. Après cinq mois de séjour en France, ils partirent pour Londres et y demeurèrent plus d'un an. Wolfgang, dont le talent allait croissant, joua devant le roi et la reine les compositions les plus ardues de Händel et de Sébastien Bach, il exécuta aussi ses propres œuvres au cours de nombreux concerts qui obtinrent d'abord de vifs succès, mais finirent par lasser l'attention publique. Ce fut à Chelsea que le jeune maître écrivit, pendant une maladie de son père, ses quatre premières symphonies.

En 1765, sur une invitation du prince d'Orange, Léopold Mozart et ses enfants se rendirent à La Haye, puis à Amsterdam, et de là se dirigèrent de nouveau sur Paris ; puis, ayant traversé la Suisse, ils revinrent enfin à Salzbourg en nov. 1766, après une absence de plus de trois ans. Il est presque inutile d'ajouter que ces derniers séjours avaient été marqués pour Wolfgang par de nouveaux triomphes.

Le temps était venu d'asseoir sur les bases d'une solide instruction technique les talents de l'enfant prodige, et Léopold Mozart prit soin de diriger sagement dans ce sens les études de son fils qui, entre temps, se livrait à la composition. En 1768, Wolfgang se fit derechef entendre à la cour de Vienne, et composa, sur l'ordre de Joseph II, la musique d'un opéra-comique, *la Finta Semplice*, auquel succédèrent une Messe et un Offertoire. Son père ayant résolu de le faire voyager en Italie, tant pour le perfectionnement de ses connaissances musicales que pour l'extension de sa renommée, tous deux quittèrent Salzbourg en déc. 1769 pour commencer un voyage qui devait être plus glorieux encore que les précédents. Nous ne pouvons songer à nous arrêter avec eux à Roveredo, à Vérone, à Mantoue, à Milan, où Wolfgang fut présenté au vieux Sammartini et où il fut prié de composer un opéra pour la « saison » prochaine, à Lodi, à Bologne où le célèbre P. Martini, émerveillé de son savoir, le prit en affection ; à Florence, qui devait voir la naissance de son amitié avec le jeune musicien Thomas Sinley ; mais nous insisterons un peu plus sur un séjour à Rome où les voyageurs arrivèrent durant la semaine sainte. On sait qu'appelé à se faire entendre devant le pape Clément XIV, il avait naïvement prié le pontife de lui faire donner une copie du *Miserere* d'Allegri, réservé pour la chapelle Sixtine. Le pape lui ayant répondu que ce n'était pas en son pouvoir, toute copie de ce morceau étant formellement interdite, Mozart, qui put assister à la répétition qu'on en fit peu après, nota de mémoire le fameux *Miserere* et n'eut plus, lorsqu'en eut lieu l'exécution, qu'à rectifier les très rares erreurs qui s'y étaient glissées.

De Rome les deux Mozart passèrent à Naples, puis à Milan ; c'est dans cette ville que le jeune compositeur écrivit et fit représenter son opéra de *Mithridate* (1770),

qui lui valut la demande d'un second opéra pour la saison suivante. Revenu à Milan après un court séjour à Salzbourg, Wolfgang composa en quinze jours cet opéra, sans parler de celui qu'il fit pour le mariage d'un archiduc avec la princesse de Modène, et qui fut représenté en même temps qu'un opéra de Hasse (1771). Dans cette même année et dans la suivante vont se succéder, entre diverses pièces de circonstances, plusieurs symphonies et quatuors. L'année 1773 voit éclore de nouvelles symphonies, un concerto pour deux violons, une messe, une sérénade, six quatuors, un quintette, un concerto pour piano ; à l'année 1774 appartiennent deux messes, quatre symphonies, deux sérénades, un concerto pour basson et d'autres compositions.

Pendant un séjour à Munich en 1775, Mozart produisit un opéra, *la Finta Giardiniera*, et deux messes, une cantate, *il Re Pastore*, cinq concertos pour violon, etc. L'an 1776 et une grande partie de 1777 semblent avoir été presque entièrement consacrés à la composition ; nous relevons sur une liste copieuse cinq messes, un offertoire, six sonates et trois concertos pour piano, dix-sept pièces pour orgue et plusieurs morceaux pour instruments à vent, entre autres un concerto pour hautbois. Tous ces travaux n'empêchaient pas Mozart d'étudier assidûment les maîtres et de s'assimiler avec joie les beautés que plus que personne il était à même d'apprécier chez eux.

En 1777, il se vit, d'accord avec son père, dans la nécessité de quitter Salzbourg où, faute de connaisseurs intelligents et de protecteurs éclairés, il ne pouvait que végéter péniblement. On en vint à un parti qui, sans doute, coûta bien des larmes à toute la famille : Léopold Mozart, que sa position forçait à demeurer dans la ville archiépiscopale, laissa partir Wolfgang, accompagné de sa mère. Après de brèves visites à Munich et Augsburg, la résolution fut prise d'aller à Paris. Une juvénile passion pour Aloysia Weber, jeune et belle cantatrice, faillit déranger ce projet, mais le père de Wolfgang intervint, et son autorité remit tout en ordre ; le 14 mars 1778, le jeune compositeur quittait Mannheim, après avoir enrichi son bagage musical de quelques nouvelles compositions. Le nouveau séjour à Paris ne fut pas suivi d'heureux résultats : la lutte entre les piccinistes et les gluckistes occupait alors toute l'attention des musiciens, et Mozart ne réussit guère à se faire entendre. La mort de sa mère, survenue le 3 juil., le frappa douloureusement et lui fit souhaiter encore plus vivement de quitter une ville si peu hospitalière. Il lui dit définitivement adieu le 26 sept. 1778, et, après avoir traversé Nancy, Strasbourg, Mannheim et Munich où il retrouva Aloysia Weber qui l'avait à peu près oublié, il rentra dans sa ville natale en juin 1779, le cœur triste et fatigué, et peu disposé à remplir paisiblement les emplois de maître des concerts de la cour et d'organiste de la cathédrale qui venaient de lui être confiés. Néanmoins, il demeura à Salzbourg jusqu'à la fin de l'année 1780, écrivant pendant ce laps de temps un opéra, *Zayde*, deux messes, un *kyrie*, deux symphonies, des sonates pour piano et pour orgue, etc. Il vint ensuite à Munich où, l'an d'après, le 29 janv., son opéra d'*Idoménée*, accueilli avec enthousiasme, inaugurait la glorieuse série de ses œuvres dramatiques.

Malheureusement pour lui, l'archevêque de Salzbourg l'appela brusquement à Vienne où ce prélat se trouvait alors. Traité avec mépris et considéré comme un valet, Mozart ne demandait qu'à quitter un maître aussi désagréable ; à la suite de scènes scandaleuses dans lesquelles il se vit grossièrement insulté, il rompit tout commerce avec lui, et, sous la protection de l'empereur, se remit à la composition. Son opéra, *l'Enlèvement au sérail* (1782), fut très favorablement reçu, et Prague le joua après Vienne.

Un grand événement trouve ici sa place, le mariage de Mozart avec Constance Weber (16 août 1782), sœur cadette de cette Aloysia qui avait été l'objet de son premier amour, mariage heureux, en somme, si nous considérons comme secondaires les questions pécuniaires qui, certes,

eurent pourtant lieu d'embarrasser fréquemment le jeune ménage, puisque Mozart, soit en donnant des leçons, soit surtout en jouant dans des concerts, gagnait à grand-peine de quoi subvenir à l'existence commune.

En 1783, il fit exécuter une nouvelle messe à Salzbourg, puis à Vienne un opéra, *lo Sposo deluso*. Sur ces entre-faites, Léopold Mozart, qui n'avait consenti qu'avec une répugnance marquée au mariage de son fils avec Constance Weber, consentit enfin à voir sa bru, mais il ne la prit jamais en affection. Toutefois, la naissance d'un petit-fils réjouit le cœur du vieillard, qui vint passer deux mois à Vienne auprès de ses enfants (1785) et applaudit aux nouveaux succès de son fils en qui Haydn venait de saluer « le plus grand compositeur qu'il connût ». Ce fut leur dernière rencontre, et la maladie qui devait l'emporter deux ans plus tard commença à saisir Léopold Mozart dès son retour à Salzbourg. L'empereur Joseph II, qui aimait par-dessus tout la musique italienne, laissait végéter Mozart dont les compositions ne lui plaisaient qu'à demi. Cependant, sur les instances de la comtesse de Thun et du prince de Cobenzel, il fit représenter par les acteurs de la cour l'*Enlèvement au sérail*. Après une des représentations, le monarque dit au compositeur : « C'est trop beau pour nos oreilles, mon cher Mozart, il y a là dedans trop de notes ! » « Que Votre Majesté me pardonne, répondit le musicien, il n'y en a pas une de trop ! » Peut-être est-il permis, en ce qui concerne l'*Enlèvement*, de trouver que Joseph II n'avait pas tout à fait tort ! Mais rien ne saurait en tout cas excuser son manque de générosité à l'égard du grand homme qui illustrait son règne, et qu'il laissa longtemps sans honoraires. Ceux-ci furent enfin fixés à 800 florins. Un petit opéra, *le Directeur de spectacle*, représenté à Schönbrunn en 1786, précéda de peu l'apparition des *Noces de Figaro*.

Le librettiste Da Ponte, qui avait transformé le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais en un livret d'opéra, s'avisait de le confier à Mozart dont il admirait fort le génie. Le musicien s'éprit de son poème et travailla avec une telle ardeur qu'au bout de six semaines la partition se trouva terminée. Da Ponte demanda à l'empereur l'autorisation de faire jouer les *Noces*, — et l'obtint non sans peine, Joseph II croyant entrevoir des dangers dans une représentation publique de la célèbre comédie, — même métamorphosée. Le chef-d'œuvre fut donné au public le 1^{er} mai 1786, et accueilli avec un indescriptible enthousiasme, en dépit des cabales qui avaient conspiré sa chute. Prague, à son tour, voulut entendre les *Noces* et leur fit un accueil encore meilleur. Mozart recut de cette ville de chaudes ovations, et deux concerts qu'il y donna attirèrent une foule considérable. L'impresario Bondini lui « commanda » un opéra pour la saison suivante. Le succès des *Noces* ayant engagé Mozart à demander à Da Ponte un second livret, *Don Juan* fut choisi, et écrit à l'intention de ces habitants de Prague qui avaient si intelligemment fêté la partition précédente. En sept. 1787, le maître et sa femme vinrent habiter la capitale de la Bohême. Une représentation extraordinaire des *Noces de Figaro*, donnée en l'honneur de l'archiduchesse Marie-Thérèse, précéda de peu de jours la première exécution de *Don Giovanni* qui eut lieu le 29 oct. Le succès fut complet, éclatant, inouï dans les annales musicales de Prague. Le 7 mai de l'année suivante, l'œuvre fut jouée à Vienne, mais dans des conditions bien différentes, tant au point de vue de l'interprétation qu'à celui de la compréhension du public.

Cependant la situation pécuniaire du maître ne s'améliorait guère, et lui causait de cuisants soucis dont sa santé ne manquait pas de se ressentir. Le travail était alors son grand consolateur, et il s'y livrait avec une ardeur indomptable. En cette même année 1788, il écrivit ses trois dernières symphonies, sans parler d'assez nombreuses compositions inspirées par les œuvres de Bach qu'il admirait profondément. Il prit part comme chef d'orchestre à des exécutions des oratorios de Händel qui eurent lieu de 1788

à 1790, par les soins du baron Van Swieten, riche et fervent amateur de la musique des vieux maîtres. Dans l'espoir de se dégager un peu de ses embarras financiers, Mozart décida de suivre à Berlin son protecteur le prince de Lichnoswky. Après s'être arrêté à Dresde, puis à Leipzig où son talent d'exécutant excita le plus vif enthousiasme, il arriva à Berlin. Reparti immédiatement pour Potsdam, Mozart fut présenté par le prince au roi Frédéric-Guillaume II. Ce roi aimait la musique, était lui-même musicien et possédait un bon orchestre. Comme il pria son hôte illustre de lui faire connaître son sentiment à l'égard des musiciens de la chapelle royale : « Ces messieurs, répondit-il avec une naïve franchise, sont d'éminents virtuoses, mais s'ils jouaient ensemble, l'effet serait encore meilleur. » Le monarque, le prenant au mot, le pria d'opérer cette amélioration en acceptant le poste de maître de chapelle avec 3.000 thalers d'appointements. — Mais Mozart ne put se résoudre à « quitter son bon empereur ». On ne sait qu'admirer le plus, de la généreuse bonté du cœur de Mozart, ou de l'incroyable conduite du « bon empereur » qui, après avoir craint un moment que le grand musicien ne cédât aux sollicitations du roi de Prusse, et l'avoir engagé à rester à son propre service, continua de le traiter aussi chichement que par le passé !

Un concert donné à Leipzig, un autre à la cour de Berlin, une reprise dans cette ville de l'*Enlèvement au sérail*, n'améliorèrent pas beaucoup l'état des affaires de Mozart. Le roi de Prusse, en lui demandant des quatuors, lui fit pourtant, à deux reprises, présent de 100 frédéric d'or. Outre ces deux quatuors, notons en 1789 une sonate pour clavecin, le quintette en *la*, des airs, des menuets et enfin un opéra bouffe : *Cossi fan tutte*, qui fut représenté à Vienne le 26 janv. 1790. Moins d'un mois après, Joseph II mourut, et le pauvre grand homme, privé de son seul et bien insuffisant protecteur, se voyait, pour toute ressource, pourvu de l'emploi de maître de chapelle adjoint à la cathédrale, poste qui ne lui donnait droit à aucun genre d'appointements. La situation empirait ; un nouveau voyage pour les frais duquel il avait été forcé d'emprunter sur son argenterie ne lui avait presque rien rapporté ; un labeur plus acharné que jamais s'imposait en dépit de l'affaiblissement évident de sa santé. Parmi les pièces qui datent de cette époque, citons le célèbre *Ave verum*. En mars 1791, Schikaneder, impresario, auteur et acteur médiocre à qui ses entreprises avaient jusque-là peu réussi, s'en fut trouver Mozart et le supplia de venir à son aide en écrivant un opéra pour son théâtre. Précisément Schikaneder avait en portefeuille un livret de sa façon, *la Flûte magique*, qui lui semblait devoir, une fois accompagné de bonne musique, relever la fortune de son théâtre. Mozart, toujours disposé à secourir autrui, accéda à la demande de l'impresario-poète sans réclamer un ducat, mais en stipulant qu'aucune copie ne serait donnée de sa partition, afin qu'en cas de réussite il pût la vendre à d'autres théâtres. Nous devons à la vérité d'ajouter que Schikaneder ne se fit pas scrupule de violer la promesse qu'il avait faite dans ce sens, et de voler effrontément le bienfaisant génie qui l'avait tiré de la misère.

Pendant que Mozart travaillait à sa partition, — en juil. 1791, — un étranger se présenta chez lui pour lui demander de composer une messe de *Requiem*, de la part d'une personne qui désirait demeurer inconnue. Mozart accepta et fixa à 100 ducats les honoraires qu'on lui disait d'arrêter lui-même. Le maître se mit immédiatement à l'ouvrage, mais peu à peu de sombres pensées l'envahirent, d'autant plus aisément que ses forces déclinaient de plus en plus : « Je suis sûr, » disait-il à sa femme, « que c'est pour mes propres funérailles que j'écris ce *Requiem*. » Cependant il fut obligé d'en interrompre la composition pour obéir au vœu des États de Bohême qui lui demandaient de composer un opéra à l'occasion du prochain couronnement de Léopold II. Il accepta, malgré la brièveté du délai qu'on lui accordait, et écrivit, aidé par son élève Sussmayer, la mu-

sique de la *Clémence de Titus*, sur un poème de Métastase. Au moment où il partait pour Prague, l'inconnu qui avait commandé le *Requiem* se présenta inopinément et lui en demanda des nouvelles. La *Clémence de Titus* fut jouée le 6 sept. 1791, et peu après le maître, revenu à Vienne, se remettait au travail pour terminer l'opéra promis à Schikaneder. La *Flûte magique*, achevée le 28 sept., fut représentée deux jours plus tard, et le succès répondit aux vœux du directeur. Schikaneder était sauvé, mais Mozart était mourant. Il voulut tenir la parole donnée et terminer son *Requiem*, malgré l'état de prostration dans lequel il se trouvait et que coupaient de terribles accès. La maladie de poitrine qui le minait depuis si longtemps s'était compliquée d'une étrange affection nerveuse. Il s'imaginait qu'un ennemi l'avait empoisonné, — et on sait que Salieri fut soupçonné de ce crime, à tort, comme nous l'établirons dans la biographie de ce compositeur. — Toujours est-il que l'idée de la mort hantait irrémisiblement la pensée du maître. Au milieu de novembre, il se sentit mieux et put même écrire une petite cantate pour la loge franc-maçonnique à laquelle il appartenait. Mais cette éclaircie fut de courte durée, et il retomba pour ne plus se relever, au moment où, par une cruelle ironie du sort, d'avantageuses propositions lui étaient faites de divers côtés. La *Flûte magique* continuait sa brillante carrière, et le pauvre compositeur, suivant sur sa montre la marche du temps, assistait par la pensée aux différentes phases de la représentation. Puis le *Requiem* reprenait possession du cerveau fiévreux que l'inflammation gagnait rapidement. Mozart s'écria, d'après un témoin de ses souffrances : « Il faut donc mourir à l'heure où, délivré de ceux qui spéculaient sur mon travail, j'allais pouvoir travailler selon les inspirations de Dieu et de mon cœur ! Quitter ma famille, mes pauvres petits enfants, au moment où j'aurais pu pourvoir à leur bien-être ! M'étais-je trompé en affirmant que c'est pour moi-même que j'écrivais ce *Requiem* ? »

Le 4 déc., il demanda la partition et essaya d'en chanter un passage. Arrivé au *Lacrymosa*, il sentit qu'il ne pourrait pas en écrire la fin et se mit à sangloter. Le soir même, il donna à son élève Sussmayer les indications nécessaires à l'achèvement de cette funèbre composition. Puis il dit à sa belle-sœur Sophie Weber : « Je désire que vous passiez cette nuit auprès de moi pour me voir mourir. J'ai déjà le goût de la mort sur la langue. Restez, ajouta-t-il, comme elle essayait de le dissuader, si vous partiez, qui donc assisterait ma Constance ? » Il donna aussi des instructions pour que sa place de maître de chapelle à l'église de Saint-Etienne fût dévolue à Albrechtsberger qui y avait droit, et l'obtint en effet. Son *Requiem* le hanta jusqu'à la fin, ses lèvres en s'entr'ouvrant laissaient échapper quelques sons qui s'y rapportaient. Un peu avant minuit, il se dressa sur son lit, les yeux fixes. Puis il retomba épuisé et quelques minutes plus tard il rendait le dernier soupir. Le corps du maître, revêtu de la robe noire des *confrères de la mort*, fut exposé, visage découvert, sur une civière placée à côté de son clavecin. Il laissait à sa veuve et à ses deux enfants 200 florins environ. Les pièces du mobilier qui n'étaient encore ni engagées ni vendues pouvaient bien valoir 25 florins. Quant à cette foule d'admirables compositions qui devaient enrichir les éditeurs, ceux-ci ne songeaient nullement à en indemniser la veuve. Les dettes s'élevaient à 3.000 florins. Le coût de ses obsèques, commandées par le baron Van Swieten, mais payées par Constance Mozart, fut de 11 florins, 56 kreutzers.

Le 6 déc., à trois heures de l'après-midi, le convoi funèbre pénétrait dans la cathédrale, où les dernières prières furent brièvement dites. Un petit nombre de fidèles étaient présents : Salieri, qui voulait protester par cette démarche contre l'accusation calomnieuse que nous avons rapportée, Sussmayer, le maître de chapelle Roser, Deiner, Orsler, Van Swieten, généreux jusqu'à la fin. Le temps était effroyable, le vent et la pluie faisaient rage. Du seuil de l'église aux portes de la ville la tempête ne fit que s'ac-

croître. Aussi, un par un, les assistants s'égrenèrent. Lorsque le corbillard arriva à l'entrée du cimetière, seuls les porteurs l'accompagnaient. Alors ils achevèrent, en une hâtive indifférence, leur banale et lugubre besogne, et, sans une parole d'adieu, sans une larme, sans même la présence muette d'un unique ami, le corps de Wolfgang-Amadeus Mozart, maître de chapelle de la cathédrale de Vienne, compositeur de la chambre impériale, le favori des souverains et l'orgueil de son pays, l'une des gloires les plus pures et les plus nobles de l'Art, ce corps abandonné, fut jeté à la fosse commune. Que l'on n'aille pas crier à l'ingratitude : moins de soixante-dix ans après sa mort, le 5 déc. 1859, sa patrie reconnaissante élevait à la mémoire du maître, par l'entremise de la ville de Vienne, un beau monument, à l'endroit où — peut-être — il avait été inhumé.

Si, après avoir brièvement retracé les principaux événements de la vie de Mozart, nous essayons maintenant de considérer son œuvre, une expression se présente à nous qui semble la caractériser tout d'abord : cette œuvre est la plus purement, la plus complètement *musicale* qui ait jamais été. En elle la musique absolue se crée, se développe, atteint sans efforts les plus hauts sommets. « Il écrivait la musique comme on écrit des lettres, » a dit naïvement Constance en parlant de son mari. En effet, rien de plus spontané que l'essor de cet intarissable fleuve mélodique qui coule et serpente à travers toutes ses compositions. Et sans doute l'histoire de l'art nous offre d'autres exemples de « mélodistes » féconds. Toutefois prenez garde qu'ici le fleuve, — qu'on nous laisse poursuivre notre comparaison — coule, il est vrai, à pleins bords, mais sans jamais inonder les campagnes qu'il fertilise et sans produire, de loin en loin, ces amas d'eau stagnantes qu'à parfois amenés l'excès de la fécondité. Le goût le plus pur et le plus délicat préside chez Mozart à la formation de son œuvre, en règle les proportions, en détermine les moindres détails et, loin d'amoinrir l'inspiration, la dégage au contraire et lui donne en quelque sorte conscience d'elle-même.

Nous n'avons parlé ici que des qualités natives. Est-ce à dire que la science aura été inutile à ce génie si merveilleusement doué, et qu'il l'était peut-être assez pour dédaigner un tel secours ? Ce serait mal connaître et la science et Mozart. Nous avons vu au cours de cette esquisse biographique que, guidé par la prudente sagesse de son père, le jeune Wolfgang avait fait de solides études. Le *Gradus* de Fux a été son bréviaire. Il a soigneusement pratiqué les auteurs contemporains. En Italie il s'est approprié les formes de l'ancienne musique religieuse, il a sondé les merveilles de l'art polyphonique. Puis une révélation s'est faite : Bach, apparaissant à ses yeux, les a soudainement ouverts à une plus éblouissante lumière : « Il est le père, s'écrie-t-il, nous sommes ses enfants. » Ce cri, presque tous les grands musiciens le répéteront après lui, et à ceux — très rares — qui n'auront pas été élevés à l'école du vieux *cantor*, quelque chose manquera que rien ne pourra remplacer.

Au reste, tout ce qui est digne de son admiration, Mozart l'admire. Il aime admirer, marque infailible d'un grand cœur et d'un grand esprit : Händel, Haydn, Gluck, sont à juste titre les objets de sa prédilection. Est-il étrange, d'autre part, que la musique médiocre lui ait été insupportable ?

Essayons de jeter un rapide coup d'œil sur les principales divisions de son œuvre. — Pianiste incomparable, ses contemporains, Clementi entre autres, rendent hommage au charme et à la grâce de ce jeu dont Haydn a dit qu'« il allait au cœur ». Il est donc tout naturel que Mozart ait beaucoup écrit pour son instrument favori. Ces compositions sont remarquables par la clarté, la facilité mélodique et l'absence de tout déploiement de difficultés incompatibles avec le cadre de l'œuvre. De nombreuses variations brodent avec une délicatesse et une richesse inouïes le simple contour d'un thème choisi.

On trouve dans ses *sonates* et dans ses *concertos* (V. ces mots) le développement de ces principes de proportion et de subordination qui donnent à toute son œuvre un caractère si particulier d'ordre et de repos. Les concertos, envisagés sous le rapport de l'union parfaite entre l'instrument *solo* et l'orchestre, sont des modèles du genre.

Les mêmes qualités se retrouvent dans sa musique de chambre. Les seize quatuors pour instruments à cordes, jugés trop longs par quelques contemporains, n'encourraient plus maintenant un tel reproche ; les six d'entre eux que Mozart dédia à Haydn sont absolument exquis. Dans ses concertos pour violon, on discerne aisément le remarquable violoniste qu'il était. Dans ses quintettes et dans ses diverses compositions pour instruments à vent — seuls ou mêlés avec les cordes — nous admirons cette entente des timbres que nous allons plus spécialement considérer en parlant de ses *symphonies* (V. ce mot).

Après avoir profité de l'exemple d'Haydn — qui devait plus tard, en revanche, profiter de celui de Mozart — celui-ci, bien pourvu des connaissances techniques nécessaires, aborda résolument un genre qu'il devait marquer d'une ineffaçable empreinte. Outre les éléments que nous avons déjà remarqués dans ses autres compositions, nous en trouvons là un nouveau, à savoir l'individualité des instruments portée à un degré qui n'avait pas été atteint jusque-là. Les instruments à vent ne se contentent plus de renforcer le quatuor ; ils ont conquis leur indépendance et se joignent pour leur propre compte à la trame orchestrale. Celle-ci est tissée avec une exquise délicatesse et semble douée d'une vie singulièrement intense. Wagner a pu écrire avec raison de la musique instrumentale de Mozart : « Il n'en est pas qui, autant que la sienne, se rapproche de la voix humaine, et qui, par le choix des timbres, en donne mieux l'illusion. » La coupe et la distribution des différentes parties de l'œuvre symphonique sont chez Mozart nettement déterminées, le développement des thèmes se produit librement, sans parcimonie comme sans exagération, et, si la symphonie est appelée avec Beethoven à de plus hautes destinées, au moins peut-on affirmer que, dans le genre créé par Mozart, elle ne sera ni dépassée ni même égale.

Ne cherchons point dans les *Litanies* ou dans les *Messes* du maître d'expression plus personnelle de son âme que la pieuse tendresse dont elles sont imprégnées. Mais que dirons-nous de ce *Requiem* dont chaque note fut écrite d'une main que la mort glaçait déjà, où semblent passer des soupirs funèbres, que le moribond, au moment où les paroles liturgiques sortaient de son cerveau enveloppées de chants d'adieu, croyait entendre accompagner ses propres funérailles ! Qu'en dirons-nous, sinon que la tristesse en est grande et parfois confine au désespoir ; mais souvent aussi la frayeur s'apaise et, parmi l'évanouissement des visions terrifiantes, la prière se glisse, monte et s'épanouit comme une fleur de lumière, sous les purs rayons de la grâce divine.

Nous avons dit que Mozart avait confié à son élève Süssmayer la tâche de compléter l'œuvre inachevée. Le disciple s'acquitta pieusement de ce soin, termina les pages ébauchées et écrivit le *Sanctus*, le *Benedictus* et l'*Agnus Dei* (V. REQUIEM).

Si maintenant nous envisageons en Mozart le compositeur dramatique, il nous apparaît comme le fondateur d'une école dont tous les musiciens qui ont écrit pour la scène ont été plus ou moins les disciples. L'importance donnée à l'orchestre, même dans les simples *accompagnements*, le caractère symphonique qu'il y garde toujours, le dédain des formes conventionnelles relatives à la longueur et à la construction des airs, l'expression exacte et achevée du sentiment dramatique, enfin la clarté de l'harmonie, l'abondance et la pureté de la veine mélodique, nous frappent incontestablement dans ses opéras. Dès ses premiers essais dans le genre pastoral et dans le genre bouffe : *Bastien et Bastienne* et la *Finta Semplice*, il s'élève immédiatement au-dessus des productions contemporaines. Mi-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

thrédite, *Lucio Silla*, la *Finta Giardiniera* marquent de nouveaux progrès. *Idoménée* correspond à un pas décisif. C'est l'*opera seria* italien amené à son plus haut degré de perfection. Passons rapidement sur le charmant et naïf *Enlèvement au sérail* et arrivons aux *Noces de Figaro*.

C'est ici le lieu d'observer que la *vis comica* fait défaut à Mozart. Son Figaro n'est pas le barbier effronté des comédies de Beaumarchais, si spirituellement traduit en musique par Rossini. La gaieté de Mozart, toujours douce et même discrète, amène le sourire aux lèvres de l'auditeur, mais sans les distendre jusqu'au rire. Devons-nous le regretter, quand, à ce prix, nous trouvons chez lui en revanche l'exquise sensibilité d'une âme à laquelle nulle pudeur n'est étrangère, la beauté réalisée dans la perfection de la forme, et cette grâce enfin dont un poète a pu justement dire qu'elle est « plus belle encore que la beauté ».

Beaumarchais eût estimé sans doute que son Figaro avait perdu, sous les mains de Mozart, une partie de sa verve et de son entrain satiriques ; mais qui ne sentira combien les personnages de la Comtesse et de Chérubin y ont gagné en intensité d'expression, en charme idéal. L'air célèbre, « Voi che sapete che cosa é amor », demeurera l'un des plus touchants soupirs qu'ait exhalés l'amour ; il nous poursuivra désormais lors même que la comédie seule se jouera devant nos yeux, et son exquise mélancolie, nous accompagnant à travers le déroulement des scènes, se mêlera dans l'ombre au souffle de la brise qui vient frémir le soir « sous les grands marronniers ».

Tout a été dit sur *Don Juan*, tout ce qui devait être dit — et le reste. Les sentiments, les passions, les caractères, si divers, si personnels, y sont traités avec une égale supériorité. A ceux qui reprocheraient à Mozart d'avoir un tant soit peu adouci les traits de son héros et métamorphosé en un élégant et joyeux viveur le tragique libertin de la légende, nous répondrons d'abord que le Don Juan du librettiste da Ponte n'est pas le satanique *Burlador de Sevilla* de Tirso de Molina, ni même le Don Juan Tenorio de Molière, et ensuite que le *Don Giovanni* fut publié avec cette mention *dramma giacoso* (*Komische oper* porte une partition allemande) qui nous permet d'y voir plutôt une sorte de *Zampa* d'un peu plus grande envergure. Le sous-titre ajoute : *Ossia il dissoluto punito*, et l'intervention de la statue du Commandeur, imposée par la légende, arrive à point pour ce châtiement nécessaire. Quant à la musique, elle se meut dans ce cadre, souvent agrandi à tort par des exécutions aussi maladroitement bien intentionnées, avec une souplesse, une agilité, une sobriété sans pareilles. La note tragique se fait entendre, sublime, dans la scène du cimetière, et il semble qu'au contact de la main glacée du convive de marbre Don Juan s'élève au-dessus de lui-même. Nulle œuvre ne résume plus complètement le génie de Mozart, dans sa grâce, dans sa puissance, dans cet incomparable équilibre qui le caractérise si particulièrement.

Il lui était réservé d'entrer, avec la *Flûte magique*, ou *Flûte enchantée*, en un monde nouveau. Sur ce livret baroque, composite, maintes fois remanié par son auteur, Mozart a su écrire une musique de rêve, tour à tour naïve, féerique, tendre, austère, grandiose. Là il fut vraiment le musicien allemand qui ouvrait une ère glorieuse et frayait le chemin à ses successeurs, et Beethoven ne se trompait point quand il saluait en cet opéra le chef-d'œuvre du maître.

Nous avons dit plus haut combien étonnante était la facilité dont Mozart faisait preuve en écrivant ses compositions. Après avoir très succinctement passé en revue quelques-unes de celles-ci, nous désirons laisser la parole au maître lui-même qui, dans une lettre adressée à Moschelès, lui fournit les détails suivants sur sa manière de composer :

« Vous dites que vous aimeriez savoir de quelle façon

je procède en composant, et quelle est la méthode que j'emploie pour les ouvrages de quelque étendue... Quand je suis, pour ainsi dire, complètement moi-même, tout à fait seul, et de bonne humeur — soit que je voyage en voiture, ou que je marche après un bon dîner, ou que pendant la nuit je ne puisse dormir — c'est alors que mes idées viennent le mieux et en plus grande abondance. D'où et comment elles viennent, je l'ignore, et je ne peux les forcer à venir. Je conserve dans ma mémoire celles de ces idées qui me plaisent, et j'ai l'habitude de me les fredonner à moi-même. Je ne tarde pas à m'aviser que je puis alors arranger tel ou tel morceau de manière à en faire un bon plat, j'entends suivant les règles du contrepoint, les particularités des différents instruments, etc. Tout ceci met le feu à mon âme, et, pourvu que je ne sois pas dérangé, mon sujet s'élargit de lui-même, devient bien défini et arrangé avec méthode, et le tout, quelle qu'en soit la longueur, se dresse presque complètement fini dans mon esprit, de telle sorte que je puis l'envisager d'un coup d'œil, ainsi qu'une belle peinture ou une belle statue. Car je n'entends pas en imagination les parties successivement, mais, si je puis ainsi dire, toutes ensemble. Je ne saurais exprimer la jouissance que j'en éprouve. Toute cette invention, cette production prennent place comme en un rêve charmant et vivant...

« Quand je veux ensuite coucher par écrit mes idées, je retire du sac de ma mémoire, si je peux me servir de cette image, ce qui s'y est déposé de la façon que je viens de retracer; c'est pour cette raison que cette besogne est assez vivement faite, chaque chose étant déjà terminée, et l'écriture diffère rarement de la pensée qui l'a précédée... Maintenant, pourquoi mes productions ont-elles cette forme et ce style particuliers qui les font « Mozartish » et différentes de celles des autres compositeurs? Cela tient probablement à la même cause qui fait que mon nez est de telle et telle forme, large ou aquilin, en un mot le nez de Mozart, et différent du nez des autres, car réellement je ne m'efforce pas de viser à l'originalité... »

Puisque cette lettre contient une allusion à un détail de sa personne physique, nous ouvrirons ici une parenthèse pour dire que le nez de Mozart était assez grand, que sa figure était agréable, sans rien de frappant, son teint pâle, et qu'enfin sa stature était peu élevée.

Son caractère était gai, ouvert, bienveillant, son esprit fin et enclin à la plaisanterie. Nul homme au monde n'aima davantage ses amis et ne jouit plus franchement de leur société. Toujours prêt, en dépit de sa pauvreté, à payer de sa personne et de sa bourse, il fut souvent la dupe d'agréments pour qui il était une proie facile. Mais ses mésaventures répétées ne le corrigèrent pas et il pardonna toujours à ceux qui l'avaient trompé, au grand profit de leurs imitateurs. Ainsi que nous l'avons dit, Constance Weber, sa femme, l'aimait profondément et fut pour lui la compagne dévouée des bons et des mauvais jours. Elle sut mêler la tendresse maternelle à la tendresse conjugale dans l'amour qu'elle portait au grand enfant qu'était le grand artiste. Lui, de son côté, l'aimait passionnément et la soigna avec le plus complet dévouement pendant le cours d'une longue maladie. On raconte que, lorsqu'il était forcé de quitter momentanément la malade endormie, il ne s'éloignait pas d'elle sans avoir écrit à son intention quelques mots affectueux qu'en se réveillant elle trouvait à son côté. Ajoutons, en biographe consciencieux, que ce ménage, si recommandable d'ailleurs, était malheureusement dépourvu de l'esprit d'ordre et d'économie si nécessaire, surtout lorsqu'on ne peut compter que sur un revenu annuel de 800 florins, et que ce défaut lui nuisit considérablement dans l'esprit des Viennois éclairés. Peut-être fut-il cause, chez beaucoup de bons esprits, de la retenue qu'ils imposèrent à leur générosité naturelle, celle-ci se trouvant quelque peu choquée de « faire gagner de l'argent » à un artiste qui en ignorait si complètement la valeur.

Mozart était instruit en plusieurs sciences — principa-

lement dans les mathématiques; — il possédait la langue latine, de même que l'anglais, l'italien, le français et l'allemand. Ses lettres, fort intéressantes, prouvent qu'il savait écrire et même penser, et faire souvent preuve d'un bon sens qui n'excluait ni l'observation ni le trait spirituel.

Voici, d'après le catalogue de MM. Breitkopf et Härtel, une liste des œuvres de Mozart :

I. ŒUVRES VOCALES. — 15 messes. — 4 litanies, 2 vêpres; 1 *Dixit* et *Magnificat*. — 4 *Kyrie*, 1 madrigal; 1 *Veni Sancte*; 1 *Miserere*, 1 antienne; 3 *Regina Cæli*, 1 *Te Deum*, 2 *Tantum ergo*; 2 airs d'église en allemand, 9 offertoires; 1 *De Profundis*, 1 air pour soprano, 1 motet pour soprano, 1 motet pour quatre voix, 1 graduel, 2 hymnes. — Cantate de la passion, la *Betulia liberata*, oratorio; *Davidde penitente*, cantate; *Die Maurerfreude*, cantate; *Eine Kleine Freimaurer cantate*. — *Die Schuldigkeit des ersten Gebotes*, opéra sacré en trois parties (dont Mozart a écrit seulement la première); *Apollo et Hyacinthus*, comédie latine; *Bastien et Bastienne*, opérette allemande en un acte; la *Finta semplice*, opéra bouffe en trois actes; *Mithridate*, *Re di Ponto*, opéra en trois actes; *Ascanio in Alba*, sérénade théâtrale en deux actes; le *Songe de Scipion*, sérénade dramatique en un acte; *Lucio Silla*, drame musical en trois actes; la *Finta Giardiniera*, opéra bouffe en trois actes; *Il re Pastore*, cantate dramatique en deux actes; *Zaide*, opéra allemand en deux actes; chœurs et entr'actes pour *Thamos, König in Egypten*, drame héroïque; *Idomeneo*, *Re di Creta*, opéra sérieux en trois actes; *Die Entführung aus dem Serail*, opéra-comique en trois actes; *Der Schauspieler-director*, comédie avec musique en un acte; le *Nozze di Figaro*, opéra bouffe en quatre actes; *Il dissoluto punito, ossia Il Don Giovanni*, opéra bouffe en deux actes; *Così fan tutte*, opéra bouffe en deux actes; la *Clemenza di Tito*, opéra sérieux en deux actes; *Die Zauberflöte*, opéra allemand en deux actes. — 27 airs, 1 rondo pour soprano avec orchestre obligé, 1 autre pour alto, 8 autres pour ténor, 5 pour basse, 1 ariette pour basse, 1 chanson guerrière allemande, 1 duo pour deux soprani, 1 duo comique pour soprano et basse; 6 *terzettos*, 1 quatuor. — 34 *lieder* pour voix seule avec accompagnement de piano, 1 *lied* avec chœur et orgue; 1 chœur à trois parties avec orgue; 1 *terzetto* comique avec accompagnement de piano; 20 canons pour différents nombres de voix.

II. ŒUVRES INSTRUMENTALES. — Orchestre. 41 symphonies. — 28 divertissements, sérénades et *Cassationen* pour orchestre; 3 divertissements pour 2 violons, alto, 2 cors et violoncelle. — 9 marches pour orchestre; 2 mouvements symphoniques; musique funèbre maçonnique pour orchestre; plaisanterie musicale pour 2 violons, alto, violoncelle et 2 cors; 1 sonate pour basson et violoncelle; court *Adagio* pour 2 cors de basset et basson; *Adagio* pour 2 clarinettes et 3 cors de basset; *Adagio* pour harmonica. *Adagio* et *allegretto* pour harmonica, flûte, hautbois, alto et violoncelle; *Adagio* et *allegretto* pour une horloge à musique; fantaisie pour la même; *Andante* pour un petit orgue à manivelle. — 25 numéros variés de musique de danse pour orchestre. — Concertos et pièces moins importantes pour orchestre, 6 concertos pour violon, 3 pièces brèves pour violon; 1 concerto pour 2 violons solos; 1 symphonie concertante pour violon et alto; 1 concerto pour basson; 1 concerto pour flûte et harpe; 2 concertos pour flûte; 1 *Andante* pour flûte; 4 concertos pour cor; 1 concerto pour clarinette.

Musique de chambre. 7 quintettes pour 2 violons, 2 altos et violoncelle; 1 quintette pour 1 violon, 2 altos, cor et violoncelle; 1 quintette pour clarinette, 2 violons, alto et violoncelle. — 26 quatuors pour 2 violons, alto et violoncelle; 1 nocturne pour 2 violons, alto, violoncelle et contrebasse; *Adagio* et fugue pour 2 violons, alto et violoncelle; 1 quatuor pour hautbois, violon, alto et violoncelle; 3 quatuors pour flûte, violon, alto et violoncelle.

— 2 duos pour violon et alto ; 1 duo pour 2 violons ; 4 diversissements pour violon, alto et violoncelle.

Musique pour le piano. 25 concertos pour piano et orchestre ; 1 concerto pour 2 pianos ; 1 concerto pour 3 pianos ; 1 rondo de concert. — 1 quintette pour piano, hautbois, clarinette, cor et basson ; 2 quatuors pour piano, violon, alto et violoncelle ; 7 trios pour piano, violon et violoncelle ; 1 trio pour piano, clarinette et alto. — 42 sonates pour piano et violon ; *Allegro* pour les mêmes ; 12 variations pour les mêmes ; 6 variations pour les mêmes. — 5 sonates pour piano à 4 mains ; *Andante* suivi de 5 variations pour le même ; fugue pour 2 pianos ; sonate pour 2 pianos. — 17 sonates pour piano ; fantaisie et fugue, 3 fantaisies pour piano. — 15 séries de variations pour piano. — 18 pièces brèves pour piano ; cadences pour concertos de piano.

Musique pour l'orgue. 17 sonates, avec accompagnement instrumental.

III. COMPOSITIONS INACHEVÉES OU D'UNE AUTHENTICITÉ DOUTEUSE, TRANSCRIPTIONS. — Messe de *Requiem* ; *L'Oca del Cairo*, opéra bouffe ; *lo Sposo deluso*, opéra bouffe ; accompagnements ajoutés à diverses œuvres de Händel ; 5 fugues extraites du *Wohltemperirte Klavier* de J.-S. Bach, et arrangées pour quatuor à cordes ; 3 sonates de Johann Bach, arrangées sous forme de concerto pour piano, 2 violons et violoncelles, etc.

René BRANCOUR.

BIBL. : OTTO JAIN, *W. A. Mozart* ; Leipzig, 1872. — Dr von KECHEL, *Chronologisch thematisches Verzeichniss sämtlicher Tonwerke W. A. Mozart's* ; Leipzig, 1862. — G. NIKLAUS VON NISSEN, *Biographie W. A. Mozart's* ; Leipzig, 1828. — *Anhang zu Wolfgang Amadeus Mozart's Biographie* ; Leipzig, 1828. — NIEMTSCHER, *Mozart's Leben* ; Prague, 1798. — *Mozart's Geist* ; Erfurt, 1803. — ROCHLITZ, *Anecdotes sur Mozart*, traduites par Cramer ; Paris, 1801. — OULBICHEFF, *Nouvelle biographie de Mozart*, suivie d'un aperçu sur l'histoire générale de la musique, et de l'analyse des principales œuvres de Mozart ; Moscou, 1843. — L'abbé GOSCHER, *Mozart, vie d'un artiste chrétien au XVIII^e siècle, extraite de sa correspondance authentique, traduite et publiée pour la première fois en français* ; Paris, 1857. — E. HOLMES, *The life of Mozart, including his correspondence* ; Londres, 1845. — *A New Edition of the same work, with notes, by Ebenezer Prout* ; Londres, 1878. — L. NOHL, *W. A. Mozart, ein Beitrag zur Esthetik der Tonkunst* ; Heidelberg, 1860. *Mozart nach den Schilderungen seiner Zeitgenossen*. — Dr BURNBY, *State of music in Germany* ; Londres, 1772, vol. II. — NOTTEBOHM, *Mozartiana* ; Leipzig, 1880. — Dr P. GEHRING, *Mozart*, Vienne, 18... — Rudolph PROCHAZKA, *Mozart in Prag*. — G.-P. POHL, *Mozart und Haydn in London*. — Franz LORENZ, *In Sachen Mozart's* ; Vienne, 1851. *Haydn, Mozart, und Beethoven's Kirchenmusik*. W. A. Mozart als *Clarer-Componist* ; Breslau, 1866, plus divers articles parus dans la *Deutsche Musik Zeitung* (1861-62), et dans la *Wiener Zeitung* (1850). — MENDEL, *Musikalisches Conversations-Lexicon* ; Berlin, 1870-78. — Sir GEORGE GROVE, *A dictionary of music and musicians* ; Londres, 1894. — LICHTENTHAL, *Mozart e le sue creazioni* ; Milan, 1842. — GOUNOD, *le Don Juan de Mozart* ; Paris, 1890. — E. SAUZAY, *Études sur le quatuor, Haydn, Mozart, Beethoven* ; Paris, 1861. — Victor WILDER, *Mozart, l'homme et l'artiste* ; Paris, 1880. — SONNLEITHNER, articles parus dans les *Recensionen für und Mittheilungen Theater Musik und bildende Kunst*, 1862-65. — W. A. MOZART, *Briefe, nach den Originalen, herausgegeben von Ludwig Nohl*, 1851. — W. A. MOZART, *Lettres traduites par Henri de Curzon* ; Paris. — *Nouvelles lettres inédites*, 1898.

Documents spéciaux au *Requiem*. — W. POLE, *Mozart's Requiem* ; Londres, 1879. — Gottfried WEBER, *Ergebnisse der bisherigen Forschungen über die Echtheit des Mozartschen Requiem, allen Verehrern Mozarts gewidmet* ; Vienne, 1821. — *Weiterer Ergebnisse der weiteren Forschungen über die Echtheit des Mozartschen Requiem* ; Mayence, 1827. — STADLER, *Nachtrag zur Vertheidigung der Echtheit des Mozartschen Requiem* ; Vienne, 1827. — SIEVERS, *Mozart und Sussmayer, etc.* ; Mayence, 1829.

MOZDOK. Ville de Russie, gouv. général du Caucase, territoire du Terek, r. g. du Terek, à 141 m. d'alt. ; 14.400 hab. (en 1892) Kabardines, Ossètes, Tchetchenes, Géorgiens, Arméniens, 11 églises, dont 5 arméniennes, 4 orthodoxes, 1 catholique, 1 protestante. Cuir, suifs, savon, chandelle, alcool ; commerce de cotonnades, lainages, soieries, moutons, chevaux, thé en briques. Deux foires annuelles de moutons, chevaux, etc.

MOZÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé ; 1.335 hab. Fabriques d'horlogerie

et d'articles de Paris. Minoterie. Ruines de plusieurs châteaux féodaux, la Cressonnière, la Coudre, la Haute-Berge.

MOZIN (Charles-Louis), peintre français, né à Paris en 1806, mort à Paris en 1862. Il étudia son art sous Xavier Leprince, et débuta au Salon de 1827, non sans succès, par des tableaux de genre et de marine qui lui valurent une réputation estimable. Il faut citer, notamment : *la Prise de l'Hôtel de Ville en 1830*, qu'il exécuta avec un collaborateur, M. Beaume ; *la Cavalerie française dans le Texel* (1836) ; *la Prise de l'île de Bommel par l'armée française* (1837) ; *le Port de Honfleur* (1853) ; *le Port de Rouen* (1855) ; une *Vue de Trouville* (1857).

MOZLEY (Anne), femme auteur anglaise, née à Gainsborough (Devonshire) le 17 sept. 1809, morte à Derby le 27 juin 1891. Fille d'un libraire, intelligente et instruite, elle collabora avec succès à la *Saturday Review*, au *Blackwood's Magazine*, etc., et donna : *Passages from the Poets* (Londres, 1837) ; *Church Poetry* (1843) ; *Days and Seasons* (1845) ; *Poetry past and present* (1849), etc. Elle a publié la *Correspondance* du cardinal Newman (1891, 2 vol. in-8).

MOZLEY (James Bowling), théologien et littérateur anglais, né à Gainsborough le 15 sept. 1813, mort à Shoreham le 4 janv. 1878, frère de la précédente. Élève d'Oxford où il se lia d'amitié avec Newman et Pusey (V. ces noms), il devint en 1856 curé d'Old Shoreham (Sussex) et en 1871, grâce à l'influence de Gladstone, professeur de théologie à Oxford. Outre des œuvres purement théologiques, dont les meilleures sont : *On the augustinian doctrine of Predestination* (1855 ; 2^e éd., 1878) et *On the primitive doctrine of baptismal regeneration* (1856), il a laissé *Essays historical and theological* (1878, 2 vol. ; nouv. éd., 1884), qui renferment de belles pages, notamment sur Laud et Strafford. Sa sœur Anne a publié un choix de ses lettres (1884) avec sa biographie.

MOZYR. Ville de Russie, gouv. de Minsk, sur le Pripet ; 11.400 hab. Cuir, huile, bière. Souvent dévastée par les Tatars.

MOZZI (Marco-Antonio), historien et orateur italien, né à Florence le 17 janv. 1678, mort à Venise le 4 avr. 1736. Après avoir étudié le droit et la théologie, il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé en 1702 à une chaire de littérature toscane à Florence et devint membre de l'Académie de la Crusca. Prédicateur renommé, il prononça plusieurs oraisons funèbres (de Charles II, roi d'Espagne, et de l'archevêque Léon Strozzi) et publia un volume de *Discorsi sacri* (Florence, 1717). Il a laissé en outre une *Histoire de l'église de Saint-Crescio* (Florence, 1710) et quelques sonnets (Florence, 1705).

BIBL. : *Vita degli uomini illustri toscani*, IV.

MOZZI (Luigi), jésuite italien, né à Bergame le 26 mai 1746, mort près de Milan le 24 juin 1713. Il était professeur au collège des nobles de Milan quand sa congrégation fut dissoute ; il devint alors chanoine et archiprêtre de Bergame, puis il fut appelé à Rome et nommé missionnaire apostolique. Il se fit connaître par les longues controverses qu'il soutint et les nombreux ouvrages qu'il publia contre le jansénisme. Ses principaux ouvrages sont : *le Jansénisme dans son beau jour ou idée du jansénisme* (Venise, 1781) ; *Histoire abrégée du schisme de la nouvelle Eglise d'Utrecht* (Ferrare, 1785) ; *Abrégé des plus importants jugements du Saint-Siège sur le jansénisme, le jansénisme et le quesnellisme* (Foligno, 1792), etc.

BIBL. : *Dizionario storico bassanese*.

MPAKA. Rivière de Congo français. Le Mpaka a sa source dans le pays des Abomas et débouche dans le Congo, sur sa rive droite.

MPIMBOUÉ. Village de l'Afrique orientale allemande, situé à l'E. du Tanganyika et au N.-O. du lac Rikoua. A

Mpimboué ont été massacrés en 1880 deux explorateurs, Carter et Cadenhead, officiers anglais au service de l'Association internationale africaine.

MPONGOUE. Peuple indigène du Congo français, répandu sur les deux rives du Gabon. C'est une race qui s'éteint. On n'estime guère aujourd'hui leur nombre à plus de 500 individus.

MPOUAPOUA. Localité de l'Afrique orientale allemande, 6° 22' lat. S., 34° 20' long. E., à 1.010 m. d'alt. dans l'Ouyara. Mpouapoua a été un lieu d'étapes pour un grand nombre de voyageurs allant aux lacs. Les Pères du Saint-Esprit y ont une station qu'ils ont transférée à Condoa. La Church Missionary Society en a fondé une en 1876. La Compagnie de l'Afrique orientale allemande en établit, en 1887, une qui fut détruite en 1889 (juin) par les indigènes soulevés. Trois mois après, le major Wissmann y installait un fort. Par sa situation, Mpouapoua a une importance commerciale et militaire qui en fait un des principaux centres de l'Afrique orientale allemande. « C'est, dit Wissmann, le nœud de routes le plus important de la colonie. » Celles de Sandani, de Dar-es-Salam, de Bagamoyo, de l'Oukéréoué et du Tanganyika s'y croisent. Station de la ligne postale Dar-es-Salam, Tabora-Boukoba. Garnison de 45 hommes de troupes du protectorat. Le Français Bloyet a dressé, de 1882 à 1884, une carte de ce pays, que les travaux géographiques allemands ont depuis lors fait connaître en tous ses détails.

MRAO ou KSAR-MRAO. Site de ruines d'Algérie, dép. de Constantine, à 30 kil. E. de Soukh-Ahras, près de la frontière de Tunisie; il est appelé aussi Ksiba; les ruines pourraient être, croit-on, celles du poste romain de Naraggara, que d'autres archéologues placent un peu plus au S.

MRÔ. Tribu sauvage de Birmanie, qui gîte dans les arbres des forêts d'Arakan où elle se construit des cabanes aériennes. On évalue les Mrô à 2.000.

M'ROULI. Ancienne capitale de l'Ounyorô, sur la rive S. du Nil Somerset, à 1.225 m. d'alt. Elle a été abandonnée par les Egyptiens en 1379.

MSCILHA. Petit château fort en ruines, datant des croisades et commandant le col situé au S. de Tripoli de Syrie, entre cette ville et Batroun.

MSILA. Ville de l'Algérie, prov. de Constantine, à 44 kil. S.-S.-O. de Bordj-bou-Areridj, sur l'Oued Ksob ou « rivière des Roseaux », qui prend sa source dans le Maadid, a de l'eau en toute saison et se jette dans la Hodna. Grâce à des barrages sur cette rivière, Msila a de très beaux jardins et des champs très productifs; la ville est une vraie cité saharienne, aux maisons en briques séchées au soleil, aux ruelles inégales, étroites, malpropres. Il y a dix-sept mosquées, toutes médiocres et en ruines. C'est le chef-lieu d'une importante commune mixte de 392.000 hect. et d'une population de 29.485 hab. Il n'y a dans la ville qu'une quarantaine de Français et 150 israélites. — Dans la région de Msila, à 4 kil. à l'E., il y avait, à l'époque romaine, une importante ville appelée *Zobi*; elle fut restaurée par Justinien, mais elle fut détruite de nouveau par les Arabes, qui élevèrent Msila en partie avec ses ruines en 935 de notre ère; l'endroit où on voit encore des vestiges étendus s'appelle *Bechilga*, sans doute parce que l'édifice le plus notable était une *basilica* dont El-Bekri, au XI^e siècle, mentionnait les remarquables coupôles. Tout ce pays qui fut jadis très riche, où on cultivait la canne à sucre, le coton et la soie, pourra redevenir prospère quand on aura achevé les barrages en projet sur l'Oued Ksob et ses affluents.

E. CAT.

MSIRI ou KATANGA ou GARENGANZE. Royaume de l'Afrique centrale, entre le haut Loualaba, la ligne de faite du Zambèze et le Louapoula. L'étendue des territoires désignés sous ces noms est peu déterminée. Msiri est le titre du souverain dont l'autorité s'est étendue, suivant les époques, sur un plus ou moins grand nombre de vassaux. Pays fertile. Riches mines de cuivre. Reichard et Brehm y sont parvenus au commencement de 1884 et ont re-

cueilli de très singuliers détails sur l'organisation de ce royaume. A la fin de 1884, Brito Capello et Ivens allèrent du haut Zambèze au « Garanganja »; le roi « Mouchiri » les força à partir; ils gagnèrent le Louapoula en amont du lac Moero. Le missionnaire (anglais) Arnot passa deux ans (1885-87) à la cour du msiri. En 1890, le missionnaire Sharpe, puis MM. Thomson et Grant s'y rendirent comme agents de la Compagnie britannique de l'Afrique australe. L'Etat du Congo protesta; une discussion s'engagea sur la valeur de la déclaration de 1885 par laquelle l'Etat du Congo avait compris le Katanga dans les limites de sa sphère d'influence. La « Compagnie du Congo » organisa une expédition de découverte dirigée par M. Alexandre Delcommune; puis fonda une Compagnie du Katanga, dans laquelle les capitalistes anglais qui avaient eu l'idée de faire exploiter le pays par la Compagnie britannique prirent des intérêts; cette compagnie reçut de l'Etat du Congo (1891), dans toute l'étendue des territoires situés en amont de Riba-Riba jusqu'à la frontière méridionale de l'Etat et du Tanganyika au 23° long., la propriété d'un tiers des terrains domaniaux, un droit de préférence pour l'exploitation des mines et des travaux publics, la délégation des droits de souveraineté, etc., moyennant la remise à l'Etat de 10 % de ses actions. M. Delcommune passa au service de cette Compagnie. En même temps, par ordre du gouvernement, M. Le Marinel, partant de Linsombo, s'était rendu près du msiri, à Bounkeia, où il revint établir un poste (déc. 1890-avr. 1891). La Compagnie britannique n'a plus dès lors soulevé d'objections contre les revendications de l'Etat du Congo, confirmées, en tant que besoin était, par le traité conclu le 12 mai 1894 (art. 1^{er}, § 6) entre lui et le gouvernement britannique. Avant que M. Delcommune, parti de l'embouchure du Congo, fût arrivé au Katanga, deux autres expéditions y étaient parvenues, organisées par la compagnie du Katanga: M. Stairs, parti de la côte orientale, arriva le premier à Bounkeia; le msiri le reçut d'abord assez bien, puis une discussion s'engagea entre ce chef et le second de l'expédition, M. Bodson; celui-ci tua le msiri, mais périt lui-même dans le conflit. Stairs demeura maître du pays; les principaux chefs lui firent leur soumission; en laissant l'administration au capitaine Bia, qui, sur ces entrefaites, arriva de Lousambo, il reprit la route de la côte orientale avec son compagnon, le marquis de Bonchamps (1891). Bia explora le pays jusqu'à la frontière méridionale de l'Etat; il mourut au cours de son voyage, et son expédition fut ramenée par le lieutenant Francqui; les résultats des travaux de Bia et de Francqui ont fixé les principaux textes géographiques de la région (1891-93). M. Delcommune, à son tour, arriva à Bounkeia; il a complété l'étude du Katanga, et, de là, a gagné le lac Tanganyika (1892-93). Plusieurs stations ont été établies dans le Katanga.

L. DELAUAUD.

BIBL.: B. CAPELLO et IVENS, *De Angola a contracosta*; Lisbonne, 1886, 2 vol. — ARNOT, *Garengaze or Seven years Pioneer mission work*, 1889. — *L'Année cartographique*, 3^e année (carte). — Dans les *Proceedings* de la Société de géographie de Londres, relations de SHARPE (1891) et de THOMSON (1893). — Dans le *Mouvement géographique*, relations des expéditions organisées par l'Etat du Congo.

MSTA. Rivière de Russie (gouv. de Tver et Novgorod), tributaire du lac Ilmen; 400 kil. de long.; bassin de 23.500 kil. q.; elle sort du lac Mstino, alimenté par la Tzina (180 kil.), contourne les hauteurs de Valdaï par une série de 31 rapides. Elle est navigable dans toute sa longueur, grâce à un système d'écluses et de canaux, et reliée au réseau navigable du Volga.

MSTERA. Bourg industriel de Russie, gouv. de Vladimir, sur la Kliazma et le chem. de fer de Moscou à Nijni-Novgorod; 3.000 hab. Imagerie religieuse, toiles, commerce de céréales.

MSTISLAVL. Ville de Russie, gouv. de Mohilev, sur la Wekhra; 8.000 hab. (les 2/3 juifs). De 1380 à 1527 ce fut la capitale d'une principauté lithuanienne.

MTANDE. Pays de l'Afrique australe anglaise compris dans les territoires de la South British Africa Company, entre la frontière du Matebeleland et le Zambèze. Les localités principales sont Chibinga et Msenza. Les habitants portent aussi le nom de Mtande.

MTÉSÉ, roi de l'Ouganda (Afrique orientale), né vers 1842, mort en 1884. Ayant succédé à son père Sinna, vers 1860, il fit la conquête des pays situés à l'O. du lac Victoria. Speke et Grant, qu'il a bien accueillis en 1862, l'ont représenté comme « un aimable jeune homme » ; ils ont cependant décrit les sacrifices humains qui constituaient un des plaisirs du roi. Douze ans plus tard, Mtésé, recevant la visite du colonel Chaillé-Long, envoyé près de lui par Gordon Pacha, gouverneur général du Soudan, faisait massacrer trente noirs devant lui, pour lui faire honneur (1874). L'année suivante, il recevait simultanément un autre envoyé de Gordon, M. Linant de Bellefonds, et Stanley, venu du Zanzibar. Il leur fit le meilleur accueil. Tous deux furent frappés de la dignité de Mtésé ; sous l'influence des immigrants musulmans, il avait adopté le costume arabe et se montrait fort doux. Il leur parut fort intelligent. Il facilita la continuation du voyage de Stanley ; le voyageur américain crut même avoir presque décidé le roi à se convertir au christianisme. Des missions, l'une protestante, en 1877, l'autre catholique, en 1879, furent fondées dans l'Ouganda et firent de nombreuses conversions parmi les indigènes, mais sans pouvoir mettre le roi au nombre de leurs prosélytes. En 1877, il reçut Emin Bey, envoyé de Gordon. Il échangea quelques lettres avec le sultan de Zanzibar, et en 1879 chargea les missionnaires Wilson et Felkin de porter une lettre à la reine Victoria. Jusqu'à sa mort, il ne cessa de se montrer très bien disposé pour les missionnaires, sans manifester d'inquiétude contre les projets des blancs. C'est des Egyptiens seuls qu'il redoutait l'invasion, et les relations amicales qu'il entretenait avec les envoyés du gouverneur du Soudan furent toujours empreintes d'une certaine défiance. L. DEL.

M'TOUA. Peuple de l'Etat libre du Congo vivant à l'O. du Tanganyika et à l'E. du Lomami.

MTZENSK. Ville de la Russie centrale (V. MZENSK).

MTZKHET. Ville de la Russie méridionale (V. MZKHET).

MUANCE (Mus.) (V. SOLMISATION).

MUCÉDINE (V. GLUTEN).

MUCÉDINÉES (Bot.). Groupe de Champignons formés de filaments distincts non réunis en un faux tissu, se développant à la surface des matières vivantes ou inanimées et produisant des spores externes, nues, disposées en chaînettes ou groupées en épis, en ombelles. Ce groupe est essentiellement hétérogène et arbitraire, puisqu'on en distrairait peu à peu des genres qui, jadis autonomes, se trouvent naturellement réunis à d'autres Champignons dont ils n'étaient que des modes de fructification. On doit pourtant le maintenir en raison de l'impossibilité où l'on se trouve encore, à l'heure actuelle, de faire la même répartition pour de nombreuses espèces, et sa conservation s'impose d'autant plus que, malgré ce qu'il a de conventionnel, il est destiné à s'éterniser à l'état provisoire en raison des obscurités que nous réserve pour longtemps encore, en certaines de ses parties, la science mycologique.

MUCEDO (Bot.) Espèce de Mucorinée très répandue (V. MUCOR).

MUCHEDENT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville ; 172 hab.

MUCIA (Gens). Famille patricienne de l'ancienne Rome, dont le nom se retrouve à la fin de la république pour une gens plébéienne. Ses noms de famille étaient *Cordus* et *Scævola* (V. ce nom).

MUCIANUS (P. Licinius Crassus) (V. CRASSUS).

MUCIANUS (Licinius), homme d'Etat romain. Très intelligent, également doué pour le bien et le mal, dit Tacite ; il fut consul en 52, indisposa l'empereur Claude et s'exila en Lycie ; il revint sous Néron qui le traita avec faveur ;

à sa mort, il était gouverneur de Syrie avec quatre légions ; il s'entendit avec Vespasien qui en commandait trois en Palestine, par l'intermédiaire de Titus. Apparaissant ils étaient brouillés ; leur réconciliation valut l'empire à Vespasien ; après la mort d'Othon, qu'ils avaient reconnu, Mucianus fit prêter serment à Vespasien, et ce fut lui qui marcha contre Vitellius. Il arriva, après la défaite de celui-ci par Antonius Primus, à temps pour repousser une incursion des Daces. A son entrée à Rome, il prit la régence, sous le nom de Domitien, amena la noblesse romaine au-devant de l'empereur à Brundisium. Il fut consul en 70 et 75, demeurant en grande faveur sous le règne de Vespasien avant lequel il semble être mort. Tacite vante son talent oratoire. Il avait formé un recueil de discours des orateurs de la république en 14 livres d'*Acta* et 3 d'*Epistolæ*. A.-M. B.

MUCILAGE. C'est une substance gommeuse qu'on rencontre dans les végétaux et que l'alcool coagule sous forme de gelée. On la trouve en grande quantité dans les racines de guimauve, la graine de lin, etc. Traité par l'acide azotique, le mucilage donne naissance, comme les gommages, à de l'acide mucique. Il forme une émulsion avec les huiles et rend l'eau visqueuse et filante, aussi est-il employé dans l'industrie comme épaississant. On nomme encore mucilage le liquide épais obtenu en faisant dissoudre une gomme dans l'eau. E. MAGLIN.

MUCIUS (V. SCEVOLA).

MUCKE (Heinrich-Karl-Anton), peintre allemand, né à Breslau en 1806. Il étudia en 1824 à l'académie de Berlin, en 1826 à Dusseldorf, dans l'atelier de Schadow. En 1832, il fit un voyage en Italie, puis revint à Dusseldorf, où il professa l'anatomie et s'acquitta une grande renommée par ses grandes peintures à fresque. Les plus connues sont celles qui décorent le château d'Helldorf représentant des scènes de la vie de Frédéric Barberousse (*Frédéric Barberousse et Henri le Lion à la diète d'Erfurt*, *le Sac de Milan*, *le Couronnement de Frédéric Barberousse à Rome*) et deux portraits (*saint Bernard et l'évêque Othon de Freisingen*). Citons, parmi ses autres peintures décoratives, les fresques de la salle du conseil d'Elberfeld, et parmi ses tableaux : *Sainte Geneviève, une Chrétienne en prison, l'Apothéose de sainte Catherine* (musée de Berlin), *Théodose arrêté par saint Ambroise, Tristan et Yseult, la prise de Jérusalem, l'Ange montrant Babylone à saint Jean* (exposée à Paris en 1855). BING.

MUCKER. Sobriquet appliqué aux piétistes et plus particulièrement à Königsberg aux partisans de J.-H. Schenker (V. EBEL).

BIBL. : SCHNAASE, *Offener Brief an Herrn Blech* ; Dantzig, 1882.

MUCKROSS (Lac) (V. IRLANDE, t. XX, p. 949).

MUCOR (Bot.). Champignon du genre des Mucorées, à mycélium blanc, feutré, formé de tubes épais, ramifiés et cloisonnés irrégulièrement d'où partent des filaments droits, non ramifiés, non cloisonnés, portant à l'extrémité un sporange, ayant la forme d'une tête globuleuse, d'un brun jaunâtre, qui s'isole plus tard par une cloison transversale de son pédicelle : cette cloison formera la columelle après s'être fortement incurvée vers l'intérieur du sporange, alors rempli de spores ; à maturité, diffuence de la membrane du sporange, pendant que les spores, mises en liberté, sont englobées dans un mucilage incolore pour la plupart des Mucors. Les 78 espèces qui constituent ce genre sont groupées d'après des caractères tirés de la forme de la columelle, du sporange, de la couleur de ce dernier ainsi que de la disposition simple ou ramifiée de son pédicelle. — Le genre Mucor est obtenu facilement en plaçant sous une cloche un morceau de pain humide ; on le cultive aussi très bien sur du fumier frais et dans une atmosphère humide : dans ce dernier cas, le *Mucor mucedo* peut produire des *zygospores* (V. ce mot et aussi CHAMPIGNON, fig. 1).

MUCORÉES (Bot.). Tribu des Mucorinées, comprenant les genres ayant pour type le genre *Mucor*. Une columelle quand le sporange est polyspore. Pas de conidies. Membrane du sporange totalement diffuse ou indéhiscence. Comprend la plupart des Mucorinées. Divisée par Van Tieghem en deux groupes : 1° Mucorées ne produisant qu'une seule sorte de sporanges : *Mucor*, *Phycomyces*, *Spinellus*, *Sporodinia*, *Rhizopus*, *Abscidia*, *Circinella*, *Chaetocladium* ; 2° Mucorées donnant naissance à de grands sporanges et à des sporangioles : genres *Chaetostylum*, *Thamnidium*, *Helicostylum*. H. F.

MUCORINÉES (Bot.). Famille de Champignons de l'ordre des Oomycètes, constituant la plus grande partie de ce qu'on appelle communément moisissures. Excessivement répandus dans la nature, ces Champignons vivent le plus généralement sur les matières organiques en voie de décomposition. Thalle à mycélium unicellulaire, ramifié dans toutes les directions et abondamment suivant le mode penné ou, plus rarement, par dichotomie. Protoplasme localisé à l'extrémité de chacun des rameaux et isolé du reste du thalle par une cloison de cicatrisation. Les filaments mycéliens sont excessivement enchevêtrés, mais sont rarement anastomosés (*Mortierelles*). Si les conditions d'existence deviennent défavorables, ils sont capables de passer à l'état de vie ralentie en formant des kystes ou chlamydozoozoes. Le thalle des Mucorinées affecte des genres de vie très différents, qui peuvent avoir un certain retentissement sur sa morphologie ou ses fonctions. Il se développe souvent à la surface du milieu nutritif : c'est le cas le plus général (*Rhizopus*, *Syncephalis*, *Mortierella*) ; mais il peut aussi, dans certaines conditions, croître à l'intérieur de ce milieu et ne se manifester à l'extérieur que par son appareil sporangial (*Pilobolus*) ; si le développement a lieu plus profondément encore, l'aspect du thalle peut se modifier complètement et les filaments qui le constituent être remplacés par des chapelets de bâtonnets ; ces derniers, ne tardant pas à s'arrondir et se multipliant par bourgeonnement, reproduisent un thalle analogue à celui de la levure de bière ; quelques Mucorinées peuvent d'ailleurs jouer jusqu'au bout le rôle d'un ferment alcoolique et décomposer le glucose en alcool, glycérine, acide carbonique, acide succinique, etc. (*Mucor circinelloides*). Le parasitisme est très développé chez les Mucorinées : pour les unes, il est absolument nécessaire (*Piptocephalis*) ; pour d'autres, il est facultatif, et la moisissure vit et se développe également sur un milieu nutritif ou aux dépens, soit d'une autre Mucorinée, soit d'une plante déterminée, (*Mortierella*, *Syncephalis*, *Chaetocladium*).

Outre la multiplication par simple division, que l'on peut produire artificiellement et qui constitue un véritable bouturage naturel, les Mucorinées ont deux modes de reproduction : elles peuvent former soit des spores ou organes de dissémination, soit des œufs ou organes de conservation de l'espèce.

Les spores peuvent être d'origine endogène ou d'origine exogène. Dans le premier cas, un sporange se forme à l'extrémité d'un rameau, perpendiculaire au support de la végétation ; il s'isole du reste du pédicelle, de façon à constituer une cellule close, par une cloison qui se forme par un épaississement annulaire de la membrane cellulosique comme d'ailleurs les cloisons de cicatrisation du thalle. Tantôt cette cloison reste plane (*Mortierelles* ; sporanges petits ou étroits), tantôt elle s'incurve et se relève à l'intérieur du sporange de façon à constituer une columelle (*Mucor mucedo*). Dans le pédicelle, sous cette membrane, s'accumulent de petits cristaux appartenant au système cubique, qui constituent la *mucorine*, très fréquente chez toutes les plantes de cette famille, mais que l'on ne rencontre jamais dans ses articles ou dans ses œufs. Le protoplasme contenu à l'intérieur du sporange donne naissance, soit en s'employant complètement, soit en laissant subsister entre elles une mince couche gélatineuse (certains *Mucors*), à des spores dont le nombre

varie suivant la forme et les dimensions du sporange : si ce dernier est sphérique ou en forme de massue, elles sont nombreuses dans le cas le plus général, quelquefois en petite quantité, réduites à quatre (*Thamnidium*) ou même à une (*Chaetocladium*) ; s'il est cylindrique, elles sont disposées régulièrement sur une seule file. Quelquefois la même moisissure donne naissance à deux sortes de sporanges, grands, ou sporanges proprement dits, et petits, ou sporangioles (*Thamnidium*, *Helicostylum*), mais les spores produites sont identiques. La membrane sporangiale est souvent incrustée de petites aiguilles cristallines d'oxalate de chaux : elle peut parfois se cutiniser et se couvrir d'ornementations (*Mortierella reticulata*).

La mise en liberté des spores se fait soit par gélification totale de la membrane sporangiale (*Mucor*), soit par sa gélification partielle (*Pilobolus*), soit enfin par une déchirure irrégulière de cette membrane (*Circinella*) ; enfin elle peut n'avoir lieu qu'après la dissémination, par décomposition des parois du sporange (*Thamnidium*, *Chaetocladium*). Trois espèces de Mucorinées ont, outre la faculté de former des sporanges, celle de donner naissance à des conidies ou spores exogènes (*Mortierella*, *Choanephora* et *Syncephalis*). A cet effet, elles dressent à l'extérieur des rameaux soit isolés (*Mortierella*), soit groupés et ramifiés (*Syncephalis*, *Mortierella*, *Choanephora*), dont l'extrémité se sépare par une cloison basilaire du reste de la plante et constitue une spore de nature un peu différente de celles qui sont contenues à l'intérieur du sporange : elle donne naissance, suivant les conditions extérieures, soit à un nouveau thalle, soit à un sporange renfermant quelques spores.

Quand le milieu nutritif sur lequel se développe la moisissure s'épuise, ou quand un des trois agents, air, eau, chaleur, nécessaires à son développement, vient à lui manquer, elle forme des œufs, pour assurer la conservation de l'espèce (V. OOMYCÈTES). L'œuf, dans cette famille, est produit par la conjugaison de deux gamètes identiques, avec contraction du protoplasme et apparition d'une membrane de cellulose, formée par la réunion des membranes des deux cellules concourantes. L'œuf ainsi constitué ne tarde pas à se développer et à se transformer en un embryon capable de résister aux intempéries extérieures ; à cet effet, il s'accroît, cutinise fortement sa membrane hérissée de verrues ; il accumule des substances de réserve, parmi lesquelles se trouvent toujours des matières grasses. Souvent même un buisson rameux, noirâtre et épais, l'entoure complètement, provenant des deux rameaux intéressés, et lui constitue une seconde enveloppe protectrice. L'apparition de ce buisson permet de constater une légère hétérogamie dans la formation de l'œuf de *Phycomyces nitens*, les rameaux qui le forment apparaissant plus tôt du côté d'une des gamètes que de l'autre. L'hétérogamie devient d'ailleurs manifeste chez *Syncephalis* et *Rhizopus*, les deux gamètes étant, dans ces genres, de volumes très inégaux. On a signalé chez les Mucorinées des exemples de parthénogénèse (*Spinellus*, *Sporodinia*) et même d'apogamie (*Mucor tenuis*).

L'embryon des Mucorinées donne immédiatement naissance à un nouveau mycélium, il germe normalement dans des conditions favorables ; s'il a été seulement exposé à l'humidité, il emploie ses substances de réserve à produire un sporange renfermant un grand nombre de spores.

Les Mucorinées renferment un très grand nombre d'espèces et de genres que l'on classe généralement en quatre tribus de la façon suivante (Van Tieghem) :

Une columelle ; pas de conidies.	{ Membrane du sporange cutinisée, excepté sui- vant un anneau basi- laire où elle diffuse... Membrane totalement dif- fluente ou indéhiscence }	PILOBOLÉES
		MUCORÉES.

Pas de columelle ; des conidies.	{	Sporanges sphériques iso-	{	MORTIÉ-
		lés		RELLÉES.
		Sporanges cylindriques..		SYNCPHA- LIDÉES.

Henri FOURNIER.

MUCOSITÉ (Méd.). Liquide sécrété à la surface des muqueuses et formé principalement par du mucus (V. MUCQUEUX).

MUCRONELLA (Hincks, 1877) (Zool.). Genre de Bryozoaires chilostomes, famille des Escharides, caractérisé par les zoécies pourvues d'un orifice suborbiculaire ou semi-circulaire, avec un péristome élevé en avant sous forme d'une pointe plus ou moins saillante; polypier dressé, uni ou bilaminaire; des aviculaires. Nombreuses espèces dans les mers d'Europe. *M. abyssicola*, des Shetlands et de la côte des Etats-Unis. R. Mz.

MUCUNA (*Mucuna* Adans.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, formé d'espèces volubiles, à feuilles composées trifoliolées, propres aux régions tropicales. Les fleurs, en général brillantes, ont l'étendard plus court que les ailes et la carène; les étamines sont didyames, les anthères dimorphes; la gousse, épaisse, est bivalve; les graines sont arrondies ou oblongues, avec un hile linéaire. Les gousses du *M. urens* DC. (*Dolichos urens* L., *Stizolabium urens* Pers.) et celles du *M. pruriens* DC. (*D. pruriens* L., *S. pruriens* Pers.) sont hérissées de poils roux, courts et piquants, fragiles, qui pénètrent facilement dans la peau et produisent un violent prurit, d'où leur nom de *pois poulleux*; ces poils, mêlés à un épais sirop, étaient jadis prescrits comme vermifuges. Les graines du *M. urens* sont grosses, avec un large ombilic semi-circulaire, et sont désignées sous le nom vulgaire d'*œil de bourrique*. D^r L. Hn.

MUCURY. Fleuve du Brésil, qui naît dans l'Etat de Minas Geraes, traverse celui d'Espírito Santo, finit près de Sao Jose de Porto Alegre; très tortueux, encombré de rochers, il n'est navigable que sur le bras S. de son delta. Les Allemands ont fondé des colonies dans sa vallée, à partir de 1851.

MUCUS (V. ESTOMAC, t. XVI, p. 420).

MUDAISON. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mangüo; 599 hab.

MUDAR (Bot.). Ce nom sert à désigner, aux Indes orientales, la racine du *Calotropis gigantea* R. Br. (V. CALOTROPIS).

MUDELA (Zool.) (V. GAVIAL).

MUDFORD (William), littérateur anglais, né à Londres le 8 janv. 1782, mort à Londres le 10 mars 1848. Secrétaire du duc de Kent, il se lança dans le journalisme et fut rédacteur en chef du *Courrier*, qui fit un moment au *Times* une concurrence redoutable. Il collabora aussi à d'autres journaux et revues. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres: *A Critical inquiry into the writings of Sam. Johnson* (Londres, 1803, in-8); *Augustus and Mary* (1803, in-12); *Nubilia in search of a husband* (1809, in-8); *The Contemplatist* (1811, in-12); *A Critical examination of the writings of Richard Cumberland* (1812, in-8); *An Historical account of the campaign in the Netherlands in 1815 under Wellington and Blücher* (1817, in-4); *Tales and Trifles* (1849, 2 vol. in-8); *Arthur Wilson* (1872, 3 vol. in-8).

MUDGE (Thomas), horloger anglais, né à Exeter en sept. 1715, mort à Newington-Place (Surrey) le 14 nov. 1794. Fils du pasteur *Zachary Mudge*, mort en 1769 et auteur d'excellents *Sermons* (1727, in-8), il entra comme apprenti chez Graham à l'âge de quatorze ans, construisit, encore tout jeune, pour le roi d'Espagne Ferdinand VI, une montre à équation qui indiquait le temps vrai et le temps moyen et qui sonnait et répétait l'un et l'autre, ouvrit en 1750, dans Fleet-Street, à Londres, avec un autre ouvrier de Graham, W. Dutton, une célèbre maison

d'horlogerie et s'appliqua principalement, à partir de 1760, à la construction des montres marines, qu'il dota d'importants perfectionnements. En 1771, il se retira à Plymouth et construisit, pour occuper ses loisirs, un remarquable chronomètre, que le bureau des longitudes récompensa par une prime de 500 livres st. (12.500 fr.). En 1774, il concourut, avec deux nouveaux chronomètres, pour le grand prix que venait de proposer le Parlement, et, après un rapport défavorable de Maskelyne et une vive polémique, obtint finalement, en 1793, 2.500 livres st. Il était depuis 1877 horloger du roi. Il avait trouvé en 1763 un nouvel échappement pour les montres ordinaires. Il a écrit: *Thoughts on the means of improving watches* (Londres, 1763); *A narrative of facts relative to the Time keepers* (Londres, 1790). — Son frère, *John* (1721-93), fut un médecin très distingué et apporta divers perfectionnements au télescope à réflexion. L. S.

MUDGE (William), général et ingénieur anglais, né à Plymouth en 1762, mort à Londres le 17 avr. 1821. Il était fils de *John* (V. l'art. précédent). Elève à l'école de Woolwich, il en sortit officier d'artillerie, fit quelques campagnes, mais fut bientôt attaché au service géodésique et, dès 1797, en devint directeur. Il était en dernier lieu lieutenant gouverneur de l'école de Woolwich, avec le grade de major général. La Société royale de Londres l'avait élu membre en 1798; il faisait partie, au même titre, du bureau des longitudes et, comme correspondant, des Académies des sciences de Paris, Copenhague, etc. Il a effectué d'importants et nombreux relevés, spécialement dans le pays de Galles et en Ecosse, et dressé les cartes de plusieurs comtés de ces pays. En 1819, il seconda quelque temps Biot dans la mesure d'un arc du méridien en Ecosse. Le compte rendu de ses travaux se trouve dans les *Philosophical Transactions* (1793 à 1812) et dans l'ouvrage intitulé *An account of the trigonometrical Survey, 1794-1809* (Londres, 1799-1811, 4 vol. in-4). L. S.

MUDIE (Robert), littérateur anglais, né dans le Forfarshire le 28 juin 1777, mort à Pentonville le 29 avr. 1842. Professeur de celté à Inverness, maître de dessin à Dundee, il vint à Londres en 1820 et se lança dans le journalisme. Il fut reporter du *Morning Chronicle*, et rédacteur en chef du *Sunday Times*. Il a laissé un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Glenfergus* (Edimbourg, 1819, 3 vol. in-12), roman; *Modern Athens* (Londres, 1824, in-8), description d'Edimbourg; *Babylon the great, a dissection and demonstration of Men and Things in the British capital* (Londres, 1825, 2 vol. in-12) avec une suite (1829, 2 vol. in-12); *The feathered tribes of the British Islands* (1834, 2 vol. in-8); *Hampshire* (Winchester, 1838, 3 vol. in-8); *The Isle of Wight* (Londres, 1840, in-8), et de nombreux traités de vulgarisation scientifique.

MUE (Econ. rur.). On nomme ainsi une sorte de cage à claire-voie, généralement en bois, dans laquelle on enferme la poule et ses poussins aussitôt après l'éclosion, afin qu'ils ne puissent s'éloigner. On maintient aussi sous une mue les volailles qu'on veut isoler des autres, soit pour les engraisser, soit pour toute autre cause.

On donne également ce nom à un changement de plumage chez les oiseaux ou de poils chez les mammifères, qui se produit périodiquement. Chez le cheval, il y a deux mues par an, au printemps et à l'automne, époque où l'animal renouvelle son poil, c'est une période critique qui affaiblit toujours plus ou moins la bête. Les moutons ne subissent pas la mue. Chez les bêtes bovines, il y a une mue par an, mais elle est peu marquée. Ce phénomène de la chute des poils semble être une conséquence du ralentissement de la nutrition générale. C'est surtout pendant ces périodes et un peu avant qu'il importe de bien nourrir et de bien panser les animaux afin de réduire autant que possible les inconvénients inhérents à la mue. Chez les oiseaux de basse-cour, la mue se produit une fois par an, généralement à la fin de l'été; les plumes perdent leur éclat

et tombent progressivement pour être remplacées peu à peu ; les oiseaux deviennent tristes et la ponte devient presque nulle. Il est essentiel alors de soustraire les oiseaux à l'influence de l'humidité et de les tenir au chaud tout en leur donnant une nourriture stimulante. Alb. L.

MUÉ. Rivière du dép. d'Ille-et-Vilaine (V. ce mot, t. XX, p. 564).

MUEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Saint-Méen ; 4.744 hab.

MUELENAERE (Félix-Amand de), homme d'Etat belge, né à Pitthem en 1794, mort à Pitthem en 1862. Il devint procureur du roi à Bruges en 1822 et fut bientôt après élu membre des Etats généraux. Il prit une part active aux débats de cette assemblée et combattit énergiquement la politique du ministre Van Maanen-Goubau. Il ne fut pas réélu en 1829 ; mais après la révolution de 1830 les arrondissements de Bruges, d'Ostende et de Thielt l'envoyèrent au congrès national. De Muelenaere se prononça en faveur de la monarchie parlementaire, et appuya de ses discours et de ses votes les articles de la Constitution relatifs à la liberté des cultes. Partisan de l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, il vit son opinion triompher au sein du congrès et devint le premier ministre des affaires étrangères du nouveau roi. Dans ces hautes fonctions, il manqua tout à fait d'esprit de prévoyance et de décision ; si le roi Léopold avait écouté les scrupules de de Muelenaere, l'armée française ne serait pas venue porter secours à la Belgique, Bruxelles serait tombé aux mains des Hollandais après leur victoire de Louvain, et l'occupation de la capitale aurait probablement eu pour conséquence la chute du nouvel Etat. D'autre part, on doit le dire à l'éloge du ministre, il eut le courage de tenir tête aux Chambres belges qui refusaient de sanctionner le traité du 15 nov. 1834 ; il démontra que résister à l'Europe, c'était s'exposer à une restauration ou à un partage, et il finit par ramener l'assemblée à une saine appréciation des réalités. Il se retira du cabinet l'année suivante, et y rentra à deux reprises, toujours comme titulaire du portefeuille des affaires étrangères, de 1834 à 1836 et de 1841 à 1747. Il marqua son administration par plusieurs tentatives d'union douanière avec la France qui échouèrent. Dans l'intervalle de ses ministères, il devint gouverneur de la Flandre occidentale. Il renonça à ces fonctions et ne fut plus alors que représentant de Thielt. Il jouissait à la Chambre d'une grande considération. De Muelenaere avait été créé comte par le pape Grégoire XVI ; il était ministre d'Etat. E. H.

BIBL. : Th. JUSTE, *le Comte de Muelenaere* ; Bruxelles, 1869, in-8. — L. HYMANS, *Hist. parlementaire de la Belgique* ; Bruxelles, 1878-82, 5 vol. in-8.

MUELLER (V. MÜLLER).

MUET (V. SOURD-MUET).

MUETTE (Archit.). La *Muette*, on dit aussi la *Meute*, est l'enclos dépendant des anciens châteaux royaux ou constituant un important rendez-vous de chasse, dans lequel s'élèvent certains bâtiments affectés au logement des officiers de vénerie et du personnel des chasses, ainsi que les chenils, les écuries et parfois une petite habitation de maître. Ce nom de *Muette* vient de l'habitude qu'avaient les gardes-chasse d'y conserver les *mues* ou bois que les cerfs perdent à certaines époques. Ch. L.

CONSONNES MUETTES (V. EXPLOSIVES).

MUEZZIN. Nom donné par les musulmans au personnage qui les appelle à la prière. Cet appel (*ezan*) retentit cinq fois par jour. Dans les petites mosquées, c'est l'imam, le prêtre lui-même, qui le prononce ; dans les grandes, il a un fonctionnaire spécial à cet effet. Si la mosquée a un minaret, c'est du haut de la galerie supérieure qu'il appelle. La formule invariable de l'ezan est : Dieu est grand (*ter*). J'atteste qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah (*bis*) ! J'atteste que Mohammed est l'envoyé de Dieu (*bis*) ! Venez à la prière ! venez au salut ! Dieu est grand (*bis*) ! Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah ! Au premier appel matinal, le

muezzin ajoute : la prière est meilleure que le sommeil (*bis*). Le premier muezzin fut celui de Mohammed, Bilal, fils d'une esclave abyssine. On dit que le prophète a déclaré que celui qui a été sept ans muezzin est délivré de l'enfer.

MUFFIN (V. BOULANGERIE, t. VII, p. 672).

MUFFLING (Karl WEISS, baron de), général prussien, né à Halle le 12 juil. 1775, mort à Erfurt le 15 janv. 1851. Il entra au service comme cadet en 1787, fit les campagnes de 1792-94 contre la France, travailla à la triangulation de la Westphalie et de la Thuringe (1797-1803) ; capitaine d'état-major en 1806, il suivit Blücher, signa la capitulation de Rattkau, passa au service de Weimar de 1808 à 1813, rentra dans l'armée prussienne comme lieutenant-colonel dans l'état-major de Blücher en 1813, arrêta les dispositions du combat d'Hainau et devint quartier-maître général de l'armée de Silésie, major-général après Leipzig, chef de l'état-major de l'armée du Rhin après la paix de Paris. En 1815, il fut adjoint à Wellington, fut gouverneur de Paris, y resta comme plénipotentiaire prussien au quartier général de Wellington (1816), s'entendit avec les officiers français pour une triangulation de Dunkerque au Seeberg, assista au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), fut nommé chef de l'état-major prussien (1820), chargé d'une mission à Constantinople pour décider la Porte à la paix (1829), mis à la tête du VII^e corps d'armée (1832), gouverneur de Berlin (1837), président du conseil d'Etat (1841), retraité avec le rang de feld-maréchal général (1847). Il a publié sous ses initiales C. v. -W. : *Opera tionsplan der preussisch-sächsischen Armee 1806* (Weimar, 1806) ; *Die preussisch-russische Kampagne im Jahr 1813* (Breslau, 1813) ; *Gesch. des Feldzugs 1815* (Stuttgart, 1815) ; *Beiträge zur Kriegsgesch. der Jahre 1813 und 1814 ; die Feldzüge der schlesischen Armee* (Berlin, 1824, 2 vol.) ; *Betrachtungen über die grossen Operationen und Schlachten* (1825) ; *Napoleons Strategie im Jahr 1813* (1827). Il a laissé des mémoires (*Aus meinem Leben* ; Berlin, 1851) qui renferment d'intéressants détails sur les événements de 1813-14, mais sont injustes pour Gneisenau et attestent la vanité de Müffling ; Th. de Bernhardt les a critiqués dans son ouvrage sur le gén. de Toll (t. IV).

MUFLE (Beaux-Arts). Ce terme s'emploie pour désigner, dans les arts décoratifs, les ornements qui imitent ou rappellent les mufles d'animaux : ceux du lion, du tigre, par exemple, et qui prennent place, soit comme gargouilles dans l'architecture des fontaines, soit sur les panneaux de porte, dans les frises, dans les cartouches, etc.



Mufle de lion (cathédrale de Beauvais).

MUFLIER (*Antirrhinum* T.). Genre de Scrofulariacées, du groupe des Antirrhinées, composé de plantes annuelles ou vivaces et caractérisé par la corolle tubuleuse, ventrue, munie d'un palais proéminent qui simule à sa partie supérieure une gueule fermée à deux lèvres, la supérieure bifide, l'inférieure trilobée avec une bosse saillante à sa base ; les étamines, au nombre de quatre, sont didynames ; le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges polyspermes, s'ouvrant au sommet par un ou deux orifices. Espèces principales : *A. majus* L., vulgairement appelé *Muflier*, *Gueule-de-Loup*, etc., réputé astringent et vulnérinaire ; *A. asarina* L., propre aux Pyrénées orientales et centrales, employée jadis comme apéritive et diurétique (V. COROLLE, fig. 8). D^r L. Hn.

MUFTI. Nom du magistrat musulman qui rédige des *fatwas* ou décisions conformes à la loi religieuse ou *Che-riat*. Le *Mufti-el-anam*, mufti en chef, autrement appelé *Cheikh-el-Islam* et nommé dans les anciennes relations de voyage le « grand mufti », est en réalité le chef de la religion musulmane; il rend des *fatwas* sur toutes les questions, et plus d'un sultan a été renversé et mis à mort d'après l'une de ces décisions juridiques.

MUGE (*Mugil* Art.). I. ICHTYOLOGIE — Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Acanthoptérygiens Mugiliformes et de la famille des *Mugilidae*, caractérisés par un corps presque cylindrique couvert de grandes écailles arrondies, par des lèvres épaisses, les dents très faibles, des ouïes largement fendues, des opercules larges et bombés. Les deux dorsales sont éloignées l'une de l'autre, les ventrales s'insèrent en arrière des pectorales. Le *Mugil cephalus* Cuv., l'une des formes nombreuses de ce genre, a le corps gris bleuâtre sur le dos, d'un gris plus clair sur les flancs parcourus par six ou sept lignes longitudinales, étroites, bleuâtres à reflets dorés, le ventre est argenté, les nageoires sont grisâtres. Commun dans l'Atlantique et la Méditerranée, comme tous ses congénères, ce poisson vit indifféremment dans l'eau douce ou salée, il remonte à une grande distance les fleuves et revient à la mer dès que les premiers froids se font sentir. C'est un poisson estimé, surtout connu des pêcheurs sous le nom de *Mulet*, ainsi que ses congénères. ROCHER.

II. PÊCHE. — Les Muges se tiennent volontiers dans l'eau saumâtre; aussi certaines espèces, telles que le *Capiton*, remontent-elles au printemps les grands cours d'eau, par exemple la Loire et la Gironde; on prend alors le poisson à l'aide de grandes sennes, dites traînées; dans le bassin d'Arcachon, les engins employés sont la senne, le tramail, la courtine. Sur le littoral de la Méditerranée, les Muges sont, le plus souvent, capturés au moyen de verveux et de bordigues au moment où ils s'engagent dans les étangs. La pêche des Muges est importante dans la lagune de Comacchio.

III. ALIMENTATION. — Ce poisson, dont la chair est très agréable au goût et qui peut se conserver, séchée ou salée, pendant plusieurs mois, reçoit habituellement les mêmes préparations culinaires que le *mulet* (V. ce mot). Ses œufs, salés, séchés et comprimés, donnent, sous le nom de *botargue* ou *poutargue*, une espèce de caviar très estimé en Provence, en Corse et en Italie.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr. *Poissons*.

MÜGGE (Theodor), romancier allemand, né à Berlin le 8 nov. 1806, mort le 18 févr. 1861. C'est un conteur agréable, d'une fécondité inépuisable, mais qui renouvelait peu ses moyens. Ses romans les moins oubliés sont : *Toussaint* (1840); *Der Majoratsherr* (1853); *Afraja* (1854); *Erich Randal* (1856). Le recueil de ses romans (1862-67) forme 33 vol. Ed. BAILLY.

MUGGLETON (Lodowicke), théologien anglais, né à Londres en 1609, mort le 14 mars 1698. D'abord puritain renforcé, il se sépara de l'Eglise en 1647. Il prétendait avoir eu des révélations et il fit de nombreux prosélytes. Aussi fut-il enfermé en 1653, et ses ouvrages furent saisis. En 1676, il fut exposé au pilori et de nouveau emprisonné. La doctrine qu'il prêchait se rapproche beaucoup de celle de Swedenborg. Citons parmi ses écrits : *A Transcendent spiritual treatise* (1652); *A Divine looking-glass* (1656); *A Volume of spiritual epistles* (1755); *A Stream from the tree of Life* (1758); *Acts of the witnesses* (1699), qui est une autobiographie.

BIBL. : Alexander GORDON, *The Origin of the Muggletonians*, dans *Transactions of Liverpool Literary and philosophical Society*, 1869 et 1870. — A. JESSOPP, *The Prophet of walnut-tree yard*, dans *Nineteenth Century*, 1884, II.

MUGIANO (De), sculpteur milanais, qui fit en 1508 un beau *Louis XII* en marbre, dont le Louvre a la copie en bronze.

MUGLITZ. Affl. g. de l'Elbe, dont la vallée pittoresque traverse la Suisse saxonne.

MUGLITZ (tchèque *Mohelnice*). Ville de Moravie, r. dr. de la Morana; 4.500 hab. Graphite. A 5 kil., vieux château de *Mirror* (Murau).

MUGNIER (François), magistrat et historien français, né à Rumilly (Haute-Savoie) le 26 avr. 1831. Il débuta dans la magistrature comme juge de Lanslebourg (1856) et devint conseiller à la cour de Chambéry le 15 juin 1878. On a de lui : *Chronologie pour les études historiques en Savoie* (Chambéry, 1884, in-8); *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine* (1886, in-8); *les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme* (1888, gr. in-8, 2^e éd.); *Lettres des princes de la maison de Savoie à la ville de Chambéry* (1888, in-8); *le Théâtre en Savoie* (1887, in-8); *M^{me} de Warens et J.-J. Rousseau* (1890, in-8); *les Savoyards en Angleterre au XIII^e siècle et Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Hereford* (1891, in-8), etc., et un grand nombre d'études intéressantes, comme le *Trousseau de mariée en Savoie, un Capitaine recruteur au XVII^e siècle, le Mariage d'A. de Lamartine à Chambéry*, parus dans les *Mémoires et documents de la Société savoisienne d'art et d'archéologie*. R. S.

MUGRON. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever; 2.016 hab. Pierres à bâtir. Fabrique d'instruments aratoires. Commerce de vins, d'eaux-de-vie, de bétail. Eglise moderne de style gothique. Château de Candale. Statue de l'économiste Frédéric Bastiat qui a longtemps vécu à Mugron.

MUGUET (*Convallaria* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Liliacées, de la tribu des Asparagées, ne comprend plus qu'une seule espèce, le *C. majalis* L., répandue dans les forêts et les taillis de l'Europe centrale et septentrionale. Les fleurs, hermaphrodites, sont formées d'un périanthe urcéolé à 6 dents, de 6 étamines alternes avec les divisions du périanthe et insérées à la base du tube, d'un ovaire 3-4 loculaires, à loges biovulées, et surmonté d'un style simple à stigmathe trigone. Les feuilles, toutes radicales, sont disposées par deux. L'inflorescence est une grappe simple, penchée, au sommet d'une hampe. Les fleurs, blanches, sont douées d'une odeur très agréable. — Près de ce genre se placent les *Polygonatum* Desf., qui en diffèrent surtout par la corolle cylindrique, les étamines insérées sur le milieu du tube, la tige florifère feuillée. Les espèces principales sont : *P. vulgare* Desf. et *P. multiflorum* Desf., répandus dans les bois des régions tempérées. Le *P. vulgare* s'appelle vulgairement *Sceau de Salomon* ou *Muguet anguleux*; son rhizome présente de distance en distance des impressions circulaires, traces du point d'attache des tiges aériennes anciennes. Le rhizome du *P. japonicum* Morr. et Dec. est mangé, en Chine et au Japon, comme les asperges chez nous. On les confit dans du sirop de sucre ou du vinaigre pour des usages médicaux peu précis. — Le *Muguet des bois* est l'*Aspérule* (V. ce mot). Dr L. HN.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Au point de vue thérapeutique, le muguet constitue, d'après Germain Sée, un succédané précieux de la digitale. Il agit à la fois sur le cœur, les vaisseaux et la respiration. Les battements du cœur deviennent plus réguliers et moins nombreux; les intermittences disparaissent; il en est de même des palpitations. Du côté de la circulation, on observe une augmentation manifeste de la pression intravasculaire et la disparition des phénomènes congestifs du côté du cou, de la tête et de la face. Enfin la respiration devient plus facile et plus large. En somme, le muguet agit comme un tonique des vaisseaux et du cœur; il est en outre diurétique. Il a sur la digitale et ses préparations l'avantage de ne produire aucun effet collatéral nuisible. Les parties les plus actives sont les fleurs, puis les feuilles et le rhizome. On les administre sous la forme d'extrait à la dose de 1 à 3 gr. par jour ou de tisane. On peut aussi employer le principe actif

alcaloïdique ou *convallamarine*, à la dose de 4 à 5 et même 10 centigr. par jour.

Le muguet serait indiqué, d'après Germain Sée, dans toutes les hydropisies cardiaques, dans les palpitations, les arythmies simples, les affections valvulaires du cœur insuffisamment compensées, et en général dans toutes les affections cardiaques dès qu'elles ont produit de l'infiltration des membres. Les contre-indications sont nulles, car le médicament ne présente aucun danger d'intoxication ou d'accumulation. Dans les lésions accompagnées de dyspepsie, son action est moins énergique. D^r L. LALOY.

III. PATHOLOGIE. — Le muguet, qu'on appelle encore *Stomatite crémeuse*, *Millet* ou *Blanchet*, est une affection connue de toute antiquité. C'était l'*Aphtha lactescens* d'Hippocrate et de Galien. Berg et Langenbeck, en 1842, ont découvert que la maladie était due à un parasite. Bien que le muguet puisse se développer sur toutes les muqueuses, c'est la bouche qui est son lieu d'élection, mais toujours certains symptômes précèdent son apparition : la muqueuse buccale est sèche, luisante, douloureuse, la salive devient rare et acide, l'épithélium protecteur tombe et le parasite s'implante : en somme, c'est une stomatite catarrhale qui prépare le développement de la stomatite crémeuse. Au bout de deux ou trois jours, le muguet apparaît sous forme de grains isolés, d'un blanc de neige, qui, sous l'influence de l'air, passe au jaune et au brun avec l'apparence du lait caillé. Le muguet commence par la langue, où il peut rester localisé, s'il est discret, mais souvent il s'étend à la face interne des joues, aux lèvres, aux amygdales, au voile du palais, au pharynx. Les nappes de muguet ne sont adhérentes que les premiers jours ; après elles se laissent facilement enlever au pinceau et l'on trouve la muqueuse rouge, mais jamais ulcérée.

Symptômes. Tantôt c'est un nouveau-né mal soigné, élevé avec un biberon sale ; l'enfant crie, geint et finit par refuser le sein ; on examine sa bouche et l'on trouve les plaques caractéristiques du muguet ; ces cas sont bénins et guérissent par l'hygiène ; d'autres fois, c'est également un enfant de deux semaines, déjà malade, atteint de diarrhée, d'entérite ou d'athrepsie, dans un état grave de déperissement, le muguet qui l'atteint n'est plus qu'un épiphénomène annonçant une mort prochaine ; de même chez des fébricitants atteints de fièvres infectieuses graves, des individus cachectisés par une longue maladie organique (cancer), des vieillards atteints d'affections urinaires. Ils se plaignent de sécheresse de la bouche, de difficultés d'avaler parfois si grande qu'ils refusent tout aliment et boisson ; on trouve leur bouche pleine de muguet qui annonce la fin.

Histoire naturelle. Si l'on examine au microscope une parcelle de muguet buccal, on aperçoit des filaments enlacés et des corpuscules arrondis de 6 à 10 millièmes de millim. qui ne sont que deux formes différentes du même parasite. Roux et Linossier en 1890 ont complètement élucidé l'étude microscopique du muguet qui, pour ces auteurs, serait une *moisissure* du genre *muco*. Cultivé sur carotte, il donne en quarante-huit heures des colonies de cellules d'un blanc de neige, mais dans le bouillon on n'obtient que la forme filamenteuse. Le muguet est un aérobie vrai ayant besoin de beaucoup d'oxygène ; il se reproduit par bourgeonnement et scissiparité directe. On trouve le muguet fréquemment dans l'œsophage, l'estomac, le larynx ; il récidive très facilement et avec rapidité. Étant très contagieux, il se propage facilement lorsqu'il trouve un terrain favorable (asiles, hôpitaux mal tenus), quand la bouche est en mauvais état (enfants élevés avec un biberon sale ou contaminé) ; la salive est un très mauvais milieu pour le muguet, aussi comprend-on qu'il apparait lorsqu'elle fait défaut dans les fièvres infectieuses, les cachexies graves, chez tous ceux dont l'antisepsie de la bouche a été négligée ; c'est là un épiphénomène dont le pronostic est des plus sombres, car on peut dire qu'on ne meurt pas du muguet, mais que l'on meurt bien souvent

avec ce parasite dans la bouche. On ne confondra pas le muguet avec du lait caillé ou la stomatite diphtérique ; le microscope, en cas d'hésitation, léverait tous les doutes.

Traitement. La prophylaxie a une très grande importance : des soins minutieux et l'antisepsie de la bouche empêchent souvent son apparition. Il est très rare maintenant dans les asiles et crèches bien tenus. S'il se développe, le traitement de choix consiste dans les alcalins, l'eau de Vichy en lavages, gargarismes, pulvérisations, ainsi qu'en des badigeonnages avec des collutoires au borate de soude. D^r Lucien PINEL-MAISONNEUVE.

MUGUET DE NANTHOU (François-Félix-Hyacinthe), homme politique français, né à Besançon (Doubs) le 20 oct. 1760, mort à Soing (Haute-Saône) le 6 mai 1808. Lieutenant général du bailliage de Gray, député du bailliage d'Amont aux États généraux (12 avr. 1789), il siégea à gauche, demanda une loi contre les émigrés (28 fév. 1794) et fit un rapport circonstancié sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Et. C.

MUHARRAM ou **MOHARREM** (Calendr.). Nom du premier mois de l'année arabe ; il a une durée de trente jours.

MÜHL (Grande et Petite-). Rivières d'Autriche, aff. g. du Danube, qui naissent dans le Bohmerwald et jointe la prov. de Haute-Autriche ; la Grande-Mühl est arrosée à la Moldau par le canal Schwarzenberg.

MÜHLBACH. Défilé du Tirol, à l'entrée O. du Pusterthal ; fortifications détruites par les Français en 1809 et suppléées par celles de *Franzensfeste* (V. ce mot).

MUHLBACH (Transylvanie) (V. SZASZ-SEBES).

MUHLHAUSEN. Ville de Prusse, district d'Erfurt, sur l'Unstrut ; 27.538 hab. (en 1890). Dix églises, dont celles de Blaise (xii^e siècle, vieux vitraux) et de Marie (xv^e siècle, cinq nefs) ; vieil hôtel de ville. Lainages, cotonnades, teintureries, cuirs, meubles, machines à coudre, vélocipèdes. — Muhlhausen reçut au xiii^e siècle une charte urbaine, le droit de battre monnaie et de douane, s'entoura d'une enceinte, s'affranchit du burgrave qui occupait le château juxtaposé et devint dès 1251 ville libre d'Empire ; elle racheta le burgraviat. Au temps de la guerre des paysans, Münzer s'y établit ; elle épousa la Réforme (1550), acheta à l'ordre Teutonique un domaine de 220 kil. q. C'est à la diète de Muhlhausen qu'en mars 1620 l'électeur de Saxe se prononça pour l'empereur contre l'Union évangélique. En 1802, elle fut cédée à la Prusse.

BIBL. : HERQUET, *Urkundenbuch der Reichstadt Mühlhausen* ; Halle, 1874. — STEPHAN, *Verfassungsgesch. der Reichstadt Mühlhausen* ; Sondershausen, 1886 et suiv.

MÜHLHEIM (V. MULHEIM).

MÜHRY (Adalbert-Adolf), météorologiste allemand, né à Hanovre le 4 sept. 1810, mort à Göttingue le 13 juin 1888. Il fit d'abord sa médecine, effectua plusieurs voyages d'étude et vint se fixer en 1854 à Göttingue, où il fut professeur libre. On lui doit d'intéressants travaux sur les courants atmosphériques, sur leur influence climatologique, sur le régime des alizés, etc. Parmi ses nombreux ouvrages, citons plus spécialement : *Die geographischen Verhältnisse der Krankheiten* (Leipzig, 1856) ; *Klimatologische Untersuchungen* (id., 1858) ; *Allgemeine geographische Meteorologie* (id., 1860) ; *Klimatographische Uebersicht der Erde* (id., 1862) ; *Das Klima der Alpen unterhalb der Schneelinie* (Göttingue, 1865) ; *Ueber die Lehre von den Meeresströmungen* (id., 1869). Il a publié en outre des Mémoires et des articles de météorologie dans les *Mitteilungen* de Petermann et dans plusieurs autres périodiques. L. S.

MUID. Mesure pour les matières sèches, anciennement en usage en France, et variable suivant les substances à mesurer ; le muid orge et froment valait 18^{hect}, 73 ; avoine, 37,46 ; sel, 24,97 ; charbon de bois, 41,62 ; plâtre, 9,36. A l'étranger, on avait également : à Bruxelles, le muid de 2^{hect}, 92 ; à Gand, 6,34 ; à Lausanne et à Vaud, 13,50 ; à Neuchâtel, 3,65. On donnait aussi en France le

nom de muid à une mesure de capacité pour les liquides, valant 268^{lit}, 22. Enfin, dans le N. de la France et en Belgique, on prenait quelquefois le muid pour une mesure de superficie valant 6 mencaudées. G. FRANÇOIS.

MUIDEN. Ville des Pays-Bas, prov. de la Hollande septentrionale, à l'embouchure du Vecht, dans le Zuiderzée : 2.100 hab. Château, poudrerie. Le poète Hooft y habita, et ses disciples formèrent ce qu'on appelle l'école de *Muiden*.

MUIDES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux ; 599 hab.

MUIDORGE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur ; 143 hab.

MUIDS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 687 hab.

MUIKIRK. Ville d'Ecosse, comté d'Ayr, sur l'Ayr ; 3.500 hab. Grands établissements métallurgiques.

MUILLE-VILLETTE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 356 hab.

MUIR (Thomas), homme politique anglais, né à Glasgow le 24 août 1765, mort à Chantilly le 27 sept. 1798. Avocat à Edimbourg en 1787, il se lança avec ardeur dans le mouvement en faveur de la réforme parlementaire, et, orateur de talent, prêcha ses convictions dans de nombreux meetings. Arrêté comme séditieux en 1793, persécuté, il vint en France. Etant retourné en Ecosse, il fut arrêté de nouveau et traduit devant la haute cour de justice, qui le condamna à quatorze ans de transportation. Il fut envoyé à Botany Bay. Son procès avait excité une vive émotion en Amérique ; on le fit échapper. Muir, après des aventures incroyables, arriva en France où on lui fit à Bordeaux, puis à Paris, une réception enthousiaste (1798). On lui a élevé un monument à Edimbourg en 1844.

BIBL. : MACKENZIE, *Life of Th. Muir* ; Glasgow, 1831. — *Histoire de la tyrannie exercée contre Muir* ; Paris, 1798.

MUIR (John), orientaliste anglais, né à Glasgow le 5 févr. 1810, mort à Edimbourg le 7 mars 1882. Employé dans l'administration financière de l'Inde, il acquit une connaissance approfondie des langues du pays. A son retour en Ecosse, il fonda à Edimbourg (1862) une chaire de sanscrit et de philologie comparée. La plupart de ses ouvrages ont été écrits en sanscrit. Le principal est : *Original sanskrit texts on the origin and history of the People of India* (1858-70, 5 vol.), qui fait autorité pour l'histoire ancienne de l'Inde.

MUIRAUCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard ; 350 hab.

MUIS (Siméon MAROTTE DE), hébraïsant français, né à Orléans en 1587, mort à Paris en 1644, chanoine à Soissons, professeur d'hébreu au Collège royal (C. de France), auteur de bons commentaires de Malachie (1618, in-4), de *Psalmes* (1630, in-fol.). Il soutint de 1631 à 1639 contre Morin un long débat relatif au Pentateuque. Claude d'Auvergne réunit ses œuvres (Paris, 1650, in-fol.).

MUIZON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 252 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MULA. Ville d'Espagne, prov. de Murcie ; 11.000 hab. Château ruiné. A 6 kil. E., source thermale ferrugineuse.

MULAHACEN (Cerro de). Point culminant de la péninsule hispanique, dans la Sierra Nevada ; 3.481 m. Il conserve le nom de Muley Hassan, dernier roi maure de Grenade. En forme de dôme, il est visible d'Algérie (Oran), ce qui a permis de joindre la triangulation européenne à celle d'Afrique.

MULATIERE (La). Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Genis-Laval ; 3.377 hab. Mégisseries. Verreries. Ateliers de construction de la compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

MULÂTRE (V. RACES HUMAINES).

MULCASTER (Richard), pédagogue anglais, né vers 1530, mort à Stanford Rivers le 15 avr. 1611. Maître

d'école à Londres en 1559, il fut le premier directeur de l'école des marchands tailleurs, fondée en 1561, il entra ensuite dans les ordres en 1590 et occupa diverses cures. Ses idées pédagogiques étaient de beaucoup en avance sur son temps. Il préconisa entre autres l'entraînement physique, une éducation spéciale pour les futurs maîtres, et revendiqua pour les filles la même instruction que pour les garçons. Citons parmi ses écrits : *Positions wherein those primitive circumstances be examined, which are necessary for the training up of Children* (Londres, 1581, in-4).

MULCENT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan ; 49 hab.

MULDE. Rivière de Saxe, affl. g. de l'Elbe ; elle a 124 kil. de long et est formée par la jonction de la *Mulde de Zwickau* (128 kil.), née à l'E. de Schœneck, qui arrose Zwickau, Glauchau, Rochlitz, Kolditz et reçoit la Chemnitz (dr.), et de la *Mulde de Freiberg* (102 kil.) qui naît en Bohême au N. de Teplitz, arrose Freiberg, Rosswein, Döbeln, Leisnig, reçoit la Striegis (g.), et la Zschopau (g.). La Mulde passe à Grimma, Wurzen, entre en Prusse où elle arrose Eilenburg, Duben, Raghulm et finit en aval de Dessau. Elle est flottable et a des crues torrentielles.

MULDER (Samuel-Israël), rabbin hollandais, né à Amsterdam en 1792, mort à Amsterdam en 1872. Il fut d'abord tailleur de diamants, puis devint professeur d'hébreu et, plus tard, recteur du séminaire juif d'Amsterdam. Il publia un grand nombre de travaux d'exégèse très appréciés des hébraïsants et une importante étude sur la *Mythologie du Talmud* (Amsterdam, 1855, 2 vol. in-8).

MULDER (Gerardus-Johannes), chimiste hollandais, né à Utrecht le 27 déc. 1802, mort à Utrecht le 18 avr. 1880. Fils d'un médecin, il étudia lui-même la médecine à Utrecht (1819-24), alla exercer à Amsterdam (1825), mais, très versé dans les sciences naturelles et les mathématiques, se fit nommer en 1826 professeur de physique de la Société batave, à Rotterdam, et, l'année suivante, obtint la chaire de botanique et de chimie de l'école de médecine nouvellement fondée dans cette ville. Il renonça tout à fait, à partir de 1835, à l'exercice de la médecine pour se consacrer tout entier à la chimie et, en 1841, il fut nommé professeur de chimie à l'université d'Utrecht. Sa santé l'obligea, en 1868, à cesser son enseignement. Il était attaché comme conseiller, depuis 1835, au ministère des colonies et il conserva cette situation jusqu'à ce qu'il fût devenu aveugle (1875). Mulder a fait faire, par ses travaux, de grands progrès à la chimie animale. Il a plus particulièrement étudié les substances albuminoïdes (matières protéiques) et il a été engagé avec Liebig, à propos de quelques-unes des théories qu'il avait émises à leur sujet, dans une polémique des plus violentes. Il s'est trouvé aussi, sur la question de nutrition des végétaux, en contradiction avec les idées généralement admises, attribuant à l'humus un rôle prépondérant. Les résultats de ses recherches se trouvent consignés dans des mémoires, au nombre de plusieurs centaines, publiés par les divers recueils scientifiques des Pays-Bas et principalement par les suivants, qu'il avait fondés ou qu'il dirigeait : *Bijdragen tot de natuurkundige wetenschappen*, avec Hall et Vrolik (1826-32) ; *Natuur-en scheikundig archief* (1832-38) ; *Bulletin des sciences physiques et naturelles en Néerlande* (en franç.), avec Miquel et Wenekebach (1839-40) ; *Scheikundige onderzoekingen gedaan in het laboratorium der Utrechtsche hoogeschool* (1842-51) ; *Scheikundige verhandelingen en onderzoekingen* (1857-65). Il a donné à part : *Essai de chimie physiologique générale*, en holland. (Rotterdam, 1843-50, in-8 ; trad. allem. par Kolbe, Brunswick, 1844-51), son principal ouvrage ; *L'alimentation dans ses rapports avec le caractère*, en holland. (Rotterdam, 1847) ; *Die Chemie des Weins* (Leipzig, 1856) ; *Die Chemie des Biers*

(Leipzig, 1858); *Die Silberprobiermethode* (Leipzig, 1859); *Die Chemie der Ackerkrume* (Berlin, 1861-64, 3 vol.); *Die Chemie der austrocknenden Oele* (Berlin, 1867), etc.

BIBL. : G.-J. MULDER, *Levensschets* (autobiogr.); 2^e éd., Utrecht, 1883.

MULDRAC (François-Antoine), historien français, né à Compiègne le 23 sept. 1605, mort à Longpont (Aisne) en 1667. Cistercien de l'abbaye de Longpont, il y enseigna brillamment la philosophie et la théologie. Il fut prieur de l'abbaye en 1652. Il a laissé : *Compendiosum abbatie Longi Pontis Suessionensis Chronicon* (Paris, 1652, in-12); *le Valois royal* (1662, in-12), ouvrage de Bergeron amplifié; *Compendiosum Diocesis Suessionensis Speculum* (2 vol. in-fol. ms.).

MULE. I. Zootechnie (V. MULET).

II. Chaussure (V. CHAUSSURE, t. X, pp. 973 et 974).

MULES DU PAPE. — Chaussures rouges, portées par le pape et sur lesquelles est brodée en or une croix, que baisent les fidèles admis aux réceptions.

III. Géographie. — **MULE DU DIABLE** (V. GLACIER, t. XVIII, p. 1042).

MULÉ (Bernard), homme politique français, né à Toulouse le 13 nov. 1803, mort à Toulouse le 26 mars 1888. D'humble origine, il se lança de bonne heure dans la politique active, fut un des membres les plus zélés de la Charbonnerie dans son département et eut une part importante aux révolutions de 1830 et 1848. C'est lui qui proclama la république au Capitole de Toulouse. Le 23 avr. 1848, il fut élu représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale constituante. Il siégea à la Montagne, combattit très vivement la politique de Louis-Napoléon et le 2 Décembre. Aussi fut-il interné en Algérie en 1851, puis emprisonné en France à la suite de la loi de sûreté générale de 1858. A partir de 1863, il posa constamment sa candidature d'opposition aux élections législatives de la Haute-Garonne, mais ne fut pas élu, pas même à l'Assemblée nationale de 1871.

R. S.

MULÉ (Antonin), administrateur et littérateur français, né à Toulouse le 9 juil. 1836, fils du précédent. Avocat à la cour d'appel de Paris, il collabora de bonne heure à des journaux administratifs et littéraires ou à des organes d'opposition. A partir de 1868 il collabora activement à l'*Emancipation* de Toulouse. Conseiller municipal de cette ville, il fut nommé en 1870 secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne. Il démissionna en 1871, devint conseiller de préfecture en 1873 et fut révoqué par l'Ordre moral qu'il combattit dans la presse. En 1878, il fut attaché au service de la presse au ministère de l'intérieur. Il devint par la suite inspecteur principal des enfants assistés de la Seine. Citons de lui : *Histoire de ma mort* (Paris, 1862, in-12); *la Bonne Demoiselle* (1887, in-12); *la Guérite* (1894, in-12).

R. S.

MULET. I. Zootechnie. — **CARACTÈRES.** — Le mulet résulte de l'union entre la jument et l'âne, c'est donc un hybride; la femelle est appelée mule. Cet animal, comme caractères extérieurs, tient le milieu entre l'espèce asine et chevaline. Sa taille est en général en rapport avec celle de la mère. Comparé au cheval, dit M. Magne, « le mulet a la tête grosse, courte; les oreilles grandes; l'encolure courte avec une crinière peu fournie; il a le poitrail étroit, le garrot bas, l'épine dorsale saillante, la croupe avalée; la queue est garnie de crins, et les membres postérieurs sont dépourvus de châtaignes; les articulations sont bien dessinées, les jarrets droits, le sabot petit. La voix diffère de celle de l'âne comme du hennissement de la jument. Le mulet est à poil ras, bai, gris ou isabelle, avec ou sans raie sur le dos. Il est rarement de plusieurs nuances tranchées. Les muletons pourvus de soies longues, semblables à celles des ânes de forte race, sont recherchés comme devant être précoces et de grande taille. Ces soies tombent à un an. — Sobre et fort relativement à son poids, le mulet est robuste, vigoureux et dure longtemps. Il supporte les fortes cha-

leurs, résiste aux plus dures fatigues sous les climats brûlants et se contente d'une petite quantité de nourriture. Sa sobriété le rend très propre à travailler dans les contrées où règnent pendant longtemps une température élevée et une grande sécheresse, mais il craint le mauvais temps, le froid et la pluie. » Les mulets sont moins sujets que les chevaux à être malades, les affections du pied notamment, si fréquentes chez ces derniers, sont rares chez eux. Les mules sont plus robustes encore que les mâles et sont plus recherchées. Mules et mulets sont surtout utilisés comme animaux de bât et même de selle; cependant, dans certaines régions, ils sont attelés. C'est surtout dans les pays montagneux que ces animaux rendent de grands services, à cause de la sûreté de leur pied, qui leur permet de passer dans des endroits où le cheval serait infailliblement arrêté. En raison de leur allure tranquille, on s'en sert en temps de guerre pour le transport des blessés. — Quoique le mulet soit infécond, il éprouve cependant des désirs, aussi est-on obligé de castrer les mâles dès le jeune âge.

PRODUCTION MULASSIÈRE. — En France, on produit le mulet dans les montagnes du Centre, dans le Dauphiné, dans les Pyrénées et surtout dans le Poitou. Cette dernière contrée exporte tous les ans pour plusieurs millions de ces animaux en Espagne, en Italie, en Amérique et dans presque toutes les parties de la France. Les départements qui en entretiennent le plus sont : la Drôme, le Vaucluse et le Gard. Cependant, il est à remarquer que la production mulassière est en décroissance dans notre pays, car, tandis qu'on en comptait encore 370.000 en 1840, ce chiffre descendait à 325.000 en 1870 pour tomber à 220.000 environ en 1895.

La jument mulassière est par excellence la grosse jument lourde du Poitou, mais on utilise aussi la jument bretonne, qui donne également de bons produits. Quant au baudet poitevin, on le trouve surtout dans les Deux-Sèvres; il a la tête grosse, les oreilles tombantes et velues, tout le corps est couvert de longs poils. Contrairement à ce qui se passe pour l'âne (V. ce mot) dans la plupart des contrées de la France, le baudet, dans le Poitou, est l'objet de soins attentifs. Quoique l'âne du Poitou soit le plus recherché, cette province ne peut fournir à toutes les demandes, d'autant plus que les éleveurs vendent les reproductions à des prix très élevés; aussi a-t-on parfois recours à l'âne des Pyrénées. Le mulet étant sensible au froid, surtout dans le jeune âge, on s'arrange de telle sorte qu'il naisse pendant la bonne saison. Le plus souvent, la monte a lieu en main; mais l'accouplement, la *bridée*, pour employer l'expression locale, ne se fait pas toujours volontairement. Le palefrenier poitevin, fait observer à ce sujet M. G. Penne- tier, prépare le baudet par des caresses et des chansons, par tout un ensemble de pratiques désignées sous le nom de *brelandage*, auquel l'âne résiste souvent pour ne céder qu'en présence de l'ânesse à laquelle on substitue rapidement une jument voilée. On est également obligé de bander les yeux à la jument, après lui avoir montré un cheval qu'on remplace aussitôt par un baudet. C'est vers l'âge de deux ans et demi que le baudet commence son rôle d'étalon. A ce moment, il quitte les herbages et prend place dans l'*atelier*. L'atelier renferme alors les baudets-étalons, les ânesses qui doivent exciter les baudets à saillir les juments, un jeune poulain, étalon d'essai ou boute-en-train, et un ou deux chevaux mulassiers qui entretiennent leur race. Quant aux juments, elles n'y sont introduites que pour la monte. — Pendant la saison des saillies, les ânes fécondent par jour de trois à six juments, selon leur âge. Le temps de la gestation est un peu plus long que lorsque la jument a été saillie par le cheval, il dure 355 jours au lieu de 345, mais, par contre, à sa naissance, le muletton est plus fort que le poulain, il est aussi plus docile et plus maniable. — L'allaitement dure de huit à neuf mois. Pendant leur première année d'existence, les jeunes mulets, qui dans le Poitou portent le nom de *gitons*, ou *gitonnes* si ce sont des femelles, sont l'objet de soins attentifs, ils

sont tenus au chaud et fortement nourris. Les mulets sont d'un élevage facile, ils peuvent rester ensemble sans être attachés et ne se battent jamais entre eux. Comme ils sont d'un développement très précoce, on les fait travailler dès l'âge de dix-huit mois. — Les mules destinées à la vente sont l'objet de soins spéciaux dans le pays poitevin. On les place dans des écuries basses, petites, chaudes, peu aérées, complètement fermées, où elles sont séparées par des demi-stalles qui divisent la crèche et une partie de l'écurie : elles ne se voient pas, quoique très rapprochées les unes des autres, et mangent leur ration tranquillement. On leur donne en abondance du bon foin, des pommes de terre cuites au four, des grains, de l'avoine, de l'orge, du maïs cuit, des farines, du pain même ; elles subissent ainsi un véritable engraissement. Avec ce régime, le développement est rapide et la vente peut être effectuée de bonne heure. Les mules, avons-nous dit, se vendent toujours un prix plus élevé que les mulets, et même dans le Poitou, lorsqu'elles sont encore gitonnes, il y a souvent un écart de 200 à 250 francs ; c'est le contraire de ce qui a lieu pour les chevaux et la plupart des autres animaux domestiques. Pourtant, il est impossible d'admettre que les services de la mule, en tant que moteur animé, expliquent cette grande différence. D'où vient donc cette différence ainsi accordée aux femelles ? Voici, d'après M. A. Sanson, ce qui paraît le plus probable. Jadis l'étiquette de la cour papale s'opposait à ce qu'on pût atteler au carrosse du saint-père des animaux mutilés ou émasculés. Or les mulets entiers étant très ardents furent considérés comme dangereux pour la sécurité du pontife romain. On dut adopter la coutume de faire traîner son carrosse par des mules. Les chevaux carrossiers étaient alors inconnus en Italie, où les mulets sont d'ailleurs encore aujourd'hui aussi nombreux que les chevaux. Les grands du pays et aussi ceux de l'Espagne réglèrent nécessairement leur étiquette sur celle du pape. Les mules furent dès lors plus recherchées que les mulets et conséquemment payées plus cher. Bien que la cause première de leur plus-value cessât, avec le temps, d'exister, l'habitude prise ne s'en est pas moins continuée de préférer pour toutes sortes d'usages les mules aux mulets. On ne sait plus pourquoi, mais on persiste néanmoins dans la coutume. C'est devenu une pure routine.

COMMERCE. — Le commerce des mulets est très important. Dans l'intérieur, la vente a généralement lieu en automne et au printemps. Les foires les plus importantes sont celles de Grenoble et de Valence, pour le Dauphiné, d'Aurillac pour l'Auvergne, de Fontenay, de Niort et de Melle, pour le Poitou. L'exportation se fait principalement par les ports de Nantes et de Bordeaux. Les navires prennent de 40 à 100 mules, en moyenne 60. Depuis quelques années, le mulet est produit et utilisé sur une grande échelle dans certaines provinces des Etats-Unis, dans l'Illinois, par exemple, où l'on en compte près de 150.000. En France, c'est surtout le Poitou qui produit, les autres régions élèvent. L'exportation des mulets va toujours en augmentant ; de 1827 à 1836, elle était seulement de 13.000 individus en moyenne ; actuellement elle dépasse 20.000 ; un certain nombre de compagnies de transport étrangères les emploient avantageusement. Quant aux mulets d'Algérie, leur importation aux Indes anglaises tend à prendre un certain développement.

A. LARBALETIER.

ALIMENTATION. — La viande de mulet comporte les mêmes applications culinaires que celle de cheval (V. ce mot, t. X, p. 1135). On la trouve généralement plus savoureuse et elle est plus estimée. — Il a été livré à la boucherie parisienne, pendant l'année 1895, 51 mulets (23 en 1894).

II. Ichtyologie (*Mullus* L.). — Nom vulgaire d'un genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Perciformes et de la famille des *Mullidae*, ayant pour caractères : un corps ovale, couvert de grandes écailles non dentelées à leur bord libre, la tête assez grosse, le museau arqué, la bouche petite, les dents faibles, deux

barbillons sous la mâchoire inférieure. Le type est le *Mullus surmuletus* L. ; son corps est rouge sur le dos, rosé sur les côtés, d'un blanc rosé sur le ventre ; trois ou quatre bandes longitudinales jaunes règnent le long des flancs, la première dorsale est lilas à sa base, blanchâtre à la partie supérieure, ornée d'une large tache d'un jaune rougeâtre et d'une tache noire à l'extrémité ; les pectorales sont d'un jaune rosé, les ventrales d'un beau rose. Ce poisson habite la Méditerranée, il se trouve également sur toutes les côtes de France, et est souvent désigné sous le nom de *Rouget* ou *Trigle* (V. ce mot).

L'espace nous manque pour donner une histoire du Mulet, si intéressante à plusieurs titres. Qu'il nous suffise de rappeler combien il était en haute estime chez les Grecs et les Romains, ces derniers surtout, témoin les prix énormes auxquels il était coté suivant son poids, principalement sous le règne de Tibère, où un mulet de 4 livres fut payé 5.000 sesterces. Trois autres de plus faible taille monterent à la somme de 30.000 sesterces, soit 5.900 fr. environ de notre monnaie.

ROCHER.

ALIMENTATION. — Le mulet est un excellent poisson, dont la chair blanche, ferme et de bon goût, rend de très grands services à la consommation. On le mange avec une sauce aux câpres et cuit au court-bouillon, ou bien grillé et servi avec une sauce piquante ou une sauce à la tomate. Son prix, à Paris, varie entre 2 et 3 fr. le kilogramme.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — V. aussi PLINE, HORACE, SÉNÈQUE, etc.

MULETTE (Malac.) (V. UNIO).

MULGRAVE. Ancien nom des îles Marshall (V. ce mot) consacré à l'une d'elles au S. des Ratak (10 kil. q. ; 6° 7' lat. N., 169° 36' long. E.).

MULGRAVE (Constantine-John-Phipps), marin anglais, né le 30 mai 1744, mort à Liège le 10 oct. 1792. Il dirigea en 1773 une expédition polaire qui atteignit 80° 48' lat. N. au N. du Spitzberg, devint lord et député aux Communes (1775), commissaire de l'amirauté (1777), pair (1784). La relation de son voyage parut sous le titre *Journal of a voyage towards the North Pole* (Londres, 1774).

Son frère *Henry-Philip-Phipps*, né le 14 févr. 1755, mort le 7 avr. 1831, se distingua dans la guerre d'Amérique, devint député (1781), pair irlandais (1792), baron et pair (1794), chancelier de Lancastre (1804) dans le cabinet Pitt, premier lord de l'amirauté, combattit vigoureusement l'émancipation des catholiques, dirigea la désastreuse expédition de Walcheren (1809), fut promu grand maître de l'artillerie, comte Mulgrave et vicomte Normanby (1812), céda sa fonction à Wellington (1818) en restant ministre. Son fils fut le premier comte Normanby.

MULHAUSEN (V. MULHOUSE).

MULHAUSER (Jules), poète suisse, né à Genève en 1806, mort à Versoix en 1871. A dix-huit ans, il était maître de français à l'école des cadets de la marine à Saint-Petersbourg. Il revint en Suisse en 1845 et enseigna successivement à Nyon, Lausanne et Genève. On a de lui : une traduction en vers français de *Guillaume Tell* de Schiller (1838) ; *Exil et Patrie*, poésies (1840) ; *Sempach*, poème dramatique (1835) ; *Nos Joyeusetés*, contes (1858) ; *Philibert Berthelier*, drame (1864) ; *l'Escalade ou Genève en 1602*, drame (1865) ; le poème des *Fêtes des Vignerons* de 1851 et 1865, etc.

MULHEIM-SUR-RHIN. Ville de Prusse, district de Cologne, r. dr. du Rhin, au confluent de la Strunder (pont de bateaux) ; 30.996 hab. (en 1890) dont 6.000 protestants. Grande fabrication de câbles et cordages, soieries et velours ; on y manufacture aussi des toiles à voiles, des voitures, des produits chimiques, du vinaigre, du tabac, de la fonte, des couleurs, de la bière, etc. Important commerce fluvial. Champ de manœuvres. Chartre urbaine en 1322.

MÛLHEIM-SUR-RUHR. Ville de Prusse, district de Dusseldorf, sur la Ruhr; 27.903 hab. (en 1890). Houille, fonte, grandes fabriques de fer, de tuyaux, de machines, cuir.

MULHOUSE (*Mühlhûsen*, 717; en allem. *Mülhausen*). Ch.-l. d'arr. de la Haute-Alsace, ville industrielle sur l'Ill qui s'y divise en plusieurs bras, le canal du Rhône au Rhin avec bassin, et le chem. de fer de Strasbourg à Bâle; tête des lignes de Paris par Belfort, de Wesserling, de Massevaux et de Badenweiler (grand-duché de Bade); tramways pour Ensisheim, Wittenheim, Dornach et Burtzwiller; 82.056 hab. Siège d'un consistoire de l'Eglise réformée; tribunal et bourse de commerce, conseil des prud'hommes, hôpitaux, orphelinats, gymnase.

MONUMENTS. — *Hôtel de ville*, construit en 1434, incendié en 1551 et reconstruit la même année d'après les mêmes plans, curieux monument en style Renaissance avec peintures murales et un perron extérieur à double escalier. — *Chapelle Saint-Jean* en style gothique, dernier reste de la maison des hospitaliers de Saint-Jean avec fresques du XVI^e siècle. Cette chapelle, vendue en 1798 comme bien national, servait de magasin et fut récemment acquise et restaurée par la ville pour servir de musée. Les autres églises, tant catholiques que protestantes, ainsi que la synagogue, sont de construction moderne. Il existait autrefois à Mulhouse un château qui fut détruit en 1262 par Rodolphe de Habsbourg, dont il subsiste encore deux tours, aujourd'hui propriété privée. Des anciennes fortifications de la ville, il ne reste plus que trois tours du XIII^e siècle.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — En 1746, trois industriels, Samuel Kœchlin, Jean-Jacques Schmaltzer et Jean-Henri Dollfus, établirent à Mulhouse la première fabrique de toiles peintes. En très peu de temps, cette industrie prit un développement tellement considérable que, déjà en 1828, Charles X, de passage en Alsace, pouvait dire : « Mulhouse est la capitale de l'industrie française. » Si l'industrie de la ville a pris un essor tellement remarquable et a toujours su se maintenir à la hauteur des progrès de la science, elle le doit en grande partie à son admirable Société industrielle, fondée en 1825. Ses comités de chimie, de mécanique, d'histoire, de statistique et de géographie, d'utilité publique et des beaux-arts, dont se compose la Société, consistent leurs travaux dans un *Bulletin* paraissant tous les mois. La Société industrielle met annuellement au concours une série de prix, dont le programme embrasse toutes les questions relatives au progrès de l'économie politique, des sciences et des arts, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Son magnifique palais renferme une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, une galerie de tableaux, un musée historique de Mulhouse, un musée de dessin industriel, un musée ethnographique et un musée technologique. Elle a créé plusieurs établissements scolaires, entre autres une école de chimie industrielle, une école de tissage et de filature mécanique, une école d'art professionnel de jeunes filles et une école de dessin et de gravure. Enfin, sous ses auspices, on a fondé au N.-E. de la ville une immense cité ouvrière, avec écoles, bains, cuisines économiques, salles de lecture et plus de mille habitations à un ou à deux étages, que les ouvriers peuvent acquérir au moyen d'une somme de 2.000 à 3.500 fr. payables par dates mensuelles. — Industries de Mulhouse : filatures de coton et de laine peignée; manufactures de mousselines imprimées et de toiles de coton et de laine peignée; blanchisserie, teinturerie, impression et apprêt d'étoffes; retorderies de fils à coudre et de coton à broder; fabriques de cotons filés à tricoter; ateliers de gravure sur rouleaux; fonderies de fer et de cuivre; ateliers de constructions mécaniques (V. GRAFENSTADEN); laminage et tréfilerie de cuivre; fabriques de limes, d'outils de précision, de toiles métalliques, de vélocipèdes et de quincaillerie; raffinerie de gomme arabique, fabriques de produits chimiques, de papiers peints, de meubles, de poêles,

de poterie, de pâtes alimentaires, de moutarde, de vannerie; brasseries; imprimeries qui publient plusieurs journaux.

HISTOIRE. — Mulhouse, primitivement petit village qui, comme le nom l'indique, devait son origine à un moulin sur l'Ill, est mentionnée pour la première fois dans un document de 717 comme possession de l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg. Plus tard, Mulhouse fit partie des terres de l'abbaye de Massevaux. En 1246, devenue petite ville, que Wölfelin, prévôt de l'empereur, avait fait entourer de murs, elle fut prise par Henri de Stableck, évêque de Strasbourg; mais déjà en 1261 ses portes s'ouvrirent au comte Rodolphe de Habsbourg qui en chassa le bailli épiscopal. Mulhouse érigée, en 1273, par Rodolphe, devenu empereur, en ville libre impériale, reçut en 1293, de l'empereur Adolphe de Nassau, sa charte constitutive et entra dans la ligue alsacienne de la Décapole. Cette alliance ne lui fut d'aucun secours, ni pendant les nombreuses luttes entre la bourgeoisie et la noblesse, ni lors des invasions d'Enguerrand de Coucy en 1375 et des Armagnacs en 1444, ni pendant la guerre dite des six deniers en 1466. A cette époque, elle se tourna vers la Suisse et fit un traité d'alliance d'abord avec Berne et Soleure et en 1515 avec les treize cantons. Enfin, par le traité de Westphalie, la petite république fut définitivement incorporée dans la confédération helvétique. Sur sa demande elle fut en 1798 réunie à la France et annexée au dép. du Haut-Rhin, dans lequel elle forma un canton. En 1828, la ville de Mulhouse introduisit officiellement la réforme qui y avait été prêchée dès 1518 par Conrad Pellican, carme déchaussé de Roufach et plus tard par Nicolas Prugner et Otto Binder. La ville possédait autrefois plusieurs établissements religieux, entre autres un couvent de clarisses, fondé vers 1250 et dissous en 1522, une maison de l'ordre de Saint-Jean, une maladrerie, un couvent de franciscains, une maison de l'ordre Teutonique et un couvent d'augustins.

HOMMES CÉLÈBRES. — Wachsmut von Mülnhusen, troubadour (*minnesinger*) du XIII^e siècle (V. *Recueil de Manesse*, I, 178); Jean-Henri Lambert, astronome et philosophe (1728-77); Godefroi Engelmann, inventeur de la chromolithographie (1787-1836); plusieurs membres des familles *Kœchlin* et *Dollfus* (V. ces noms); Frédéric Otte (George Zetter), poète alsacien; Henri Benner, peintre en miniature (né vers la fin du XVIII^e siècle, mort après 1825); Cacheux, François-Joseph-Emile, ingénieur, né en 1844.

Mulhouse porte : *D'azur à une roue de gueules.*

L. WILL.

BIBL. : J.-H. PETRI, *Der Stadt Mülhausen Geschichten* (du commencement du XVII^e siècle) publié par Math. GRAF; Mulhouse, 1838. — Math. MIEG, *Der Stadt Mülhausen Geschichte*; Mulhouse, 1816-17, 2 vol. — Math. GRAF, *Geschichte der Stadt Mülhausen*; Mulhouse, 1819-23, 4 vol. — George MIEG, *Chronologische Auszüge über Mülhausen von 1220 bis 1848*; Mulhouse, 1848. — Nicol. EHRSAM, *Der Stadt Mülhausen privilegiertes Bürgerbuch*; Mulhouse, 1850, publié en français par L. SCHOENHAUPT, sous le titre : *le Livre d'or de la ville de Mulhouse*; Bâle, 1883, in-fol. — Ch. DE LA SABLIERE, *Hist. de la ville de Mulhouse*; Mulhouse, 1856. — Maurice DRUTSCH, *Mulhouse dans la plus haute antiquité*; Nancy, 1867. — X. MOSSMANN, *la Guerre des six deniers (sechs Plapperkriege) à Mulhouse*; Paris, 1868. — C. Kœchlin, *Historique de l'indienne à Mulhouse jusqu'en 1830*; Mulhouse, 1868. — DOLL, *les Relations diplomatiques de l'ancienne république de Mulhouse*; Mulhouse, 1869. — N. EHRSAM, *l'Hôtel de ville de Mulhouse*; Mulhouse, 1868. — C. HACH, *Statistische Mittheilungen über die Stadt Mülhausen*; Mulhouse, 1874. — A. KLENCK, *le Vieux Mulhouse à table*; Mulhouse, 1875. — FÆSI, *Beschreibung der Stadt Mülhausen*; Mulhouse, 1872, 2^e éd. — Ad. MAEDER, *Die letzten Zeiten der Republik Mülhausen*; Mulhouse, 1876. — E. BOISSIÈRE, *Vingt ans à Mulhouse*; Mâcon, 1877. — X. MOSSMANN, *les Grands Industriels de Mulhouse*; Mulhouse, 1879. — Ch. GRAD, *la Société industrielle de Mulhouse*, dans *Rev. d'Als.*, 1880. — A.-M. METZGER, *la République de Mulhouse*; Bâle, 1883. — GROBLER, *Die politischen Beziehungen Mülhausens zum deutschen Reiche u. zu Frankreich (1597-1678)*; Mulhouse, 1880. — X. MOSSMANN, *le Cartulaire de Mulhouse*; Strasbourg, 1883-88, 6 vol. — Ern. MEININGER, *Essai de description, de statistique et d'histoire de Mulhouse*; Mulhouse, 1885. —

Aug. SROBBER, *Recherches sur le droit d'asile de Mulhouse au XVII^e siècle*; Mulhouse, 1884. — L. SCHENHAUPT, et E. MEININGER, *L'Hôtel de ville de Mulhouse*; Mulhouse, 1886. — E. SCHNEIDER, *Geschichte der Stadt Mülhausen*; Mulhouse, 1888. — G. BERTIG, *Die Beziehungen Mülhausens zur Schweiz*; Berne, 1888. — Ch. GRAD, *les Cités ouvrières de Mulhouse*, dans *Rev. alsacienne*, VI, 11. — Aug. MICHEL, *Notizen zur Rechtsgeschichte der Republ. Mülhausen 16, im 17, u. 18 Jahrh.*, dans *Alsacia*, VIII, 249.

MULIER (Pieter, le Vieux), peintre hollandais, né vers 1640, mort à Haarlem en 1670. Il a peint de charmantes marines d'un ton clair et chaud, dans la manière de Forcellis, signées PML. Tableaux à Cologne (sous le nom de Moly), à Dresde (signé PML), à La Haye, etc.

MULIER (Pieter, le Jeune), dit *Tempesta* et de *Mulieribus*, peintre hollandais, né en 1637, mort à Plaisance en 1701, fils et élève du précédent. On a cru, à tort, qu'il était fils de P. Moly. Il vécut longtemps en Italie, où sa conversion au catholicisme fit de lui le peintre favori du clergé romain. Accusé d'avoir tué sa femme et condamné à perpétuité, il fut délivré en 1684 par les troupes de Louis XIV. Ses sujets de chasse dans des paysages pittoresques sont très habilement exécutés. Tableaux à Dresde, Cassel, etc.

MÜLINEN (Niklaus-Friedrich von), historien bernois, né en 1760, mort en 1833. Il appartenait à une ancienne famille patricienne et fut à deux reprises et au total pendant seize ans avoyer de la ville de Berne. En 1811, il fonda la première société suisse pour le progrès de l'histoire. Il en fut le président jusqu'en 1831. Voici les titres de ses principaux travaux : *Recherches historiques sur les anciennes assemblées des Etats du pays de Vaud* (1797); *An die Hasler* (1801); plus 36 volumes restés manuscrits concernant l'histoire et la généalogie suisses.

MÜLINEN (Egbert-Friedrich von), historien suisse, né à Berne en 1817. Il est membre d'un grand nombre de sociétés savantes suisses et étrangères. On lui doit : *Helvetia Sacra*, etc. (Berne, 1858, 2 vol.); *l'Etat religieux du pays de Berne sous les Zähringen et jusqu'à la Réforme* (Berne, 1862); *Rauracia Sacra* (1863); *Prodromus der schweizerischen Historiographie* (Berne, 1874), etc. E. K.

MULKEAR, Rivière d'Irlande (V. IRLANDE, t. XX, p. 949).

MULL-JENNY. Nom donné aux anciens métiers à filer qui, par les divers perfectionnements qui leur ont été successivement apportés, sont devenus les métiers renvideurs actuels dont font usage les filatures du coton et de la laine.

MULL. Ile de la côte O. d'Ecosse (V. GRANDE-BRETAGNE), comté d'Argyle, 909 kil. q.; 4.691 hab. Formée de granite et de basalte, elle atteint 967 m. au Ben More. Un bras de mer de 3 kil. la sépare de la grande terre. Il n'y a que 5.500 hect. labourés (6 % de l'ensemble). Les habitants vivent surtout de pêche et de l'élevage du mouton. Ils parlent gaélique. Le ch.-l. est Tobermory.

MULLAGHANATTEN (Mont) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

MÜLLENFELS (Johann-Heinrich von), de son vrai nom Müller, alchimiste allemand, né à Wasselonne (Alsace) en 1579, mort dans le Wurtemberg en 1607. Barbier de son état et alchimiste à ses heures de loisir, il passait pour fabriquer du « bon or ». Il était aussi réputé à l'épreuve de la balle. Il fut très en faveur auprès de l'empereur Rodolphe II, qui l'ennoblit sous le nom de *Müllenfels*, et auprès du duc Frédéric de Wurtemberg, qui l'éleva à la dignité de bailli, mais qui, plus tard, le fit pendre, pour avoir tenu séquestré, pendant un an et demi, un rival, l'alchimiste Sendivog.

MULLENHOFF (Karl-Viktor), érudit allemand, né à Marne (Holstein) le 8 sept. 1818, mort à Berlin le 19 févr. 1884, professeur d'antiquités germaniques à l'université de Kiel (1846), puis de Berlin (1858). Il a publié un grand nombre de mémoires sur l'archéologie et la philologie germanique, notamment : *Altdeutsche Sprachproben* (1885, 4^e éd.); *Germania antiqua* (1873) et surtout *Deutsche Altertumskunde* (t. I, II, III et V, de 1870 à 1891).

BIBL.: W. SCHERER, *Karl Mullenhoff*; Berlin, 1875.

MÜLLER (Hermann), graveur hollandais, né à Amsterdam, a vécu dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il a gravé au burin, dans la manière de Goltzius, ses propres dessins et des œuvres de M. van Heemskerke, J. Stradan, etc.

MULLER (J.), astronome allemand (V. REGIO MONTANUS).

MÜLLER (Jean), graveur hollandais, né à Amsterdam vers 1570. Parent de Hermann (V. ci-dessus) et élève de Goltzius, il grava au burin les œuvres de J. van Achen, A. Bloemaert, C. Cornelisz, P. Isaacsz, Miereveld, B. Spranger, A. de Vries, G. Coignet. Sa manière est un peu outrée, mais forte.

MULLER (Andreas), orientaliste allemand, né à Greifenhagen (Poméranie) en 1630, mort à Stettin le 26 nov. 1694. Il commença par collaborer à Londres à la Bible polyglotte de Walton et Castell. Puis il étudia le chinois, tout en exerçant le ministère pastoral à Bernow, et à partir de 1667 à Berlin; en 1685, il résigna ses fonctions pour s'adonner exclusivement à l'étude des langues orientales. Ne trouvant pas d'éditeur pour une clef de l'écriture chinoise qu'il avait laborieusement composée, il brûla 250 cahiers dans un accès de misanthropie. Ses écrits, dépassés aujourd'hui, ont contribué à répandre en son temps la connaissance des langues de l'extrême Orient. On doit citer les *Opuscula nonnulla orientalia* (Francfort, 1695, in-4), contenant quelques pièces intéressantes, et le *Catalog der chinesischen Bücher in der churfürstlichen Brandenburg Bibliothek* (Cologne, 1685, in-fol.).

MULLER (Heinrich), prédicateur allemand, né à Lubeck le 18 oct. 1631, mort à Rostock le 23 sept. 1675. Pasteur et puis professeur de théologie à Rostock à une époque où régnait une orthodoxie batailleuse, il releva le côté pratique et intime du christianisme, et devint un des précurseurs du piétisme. C'est surtout comme écrivain populaire qu'il a acquis une influence considérable sur tout le protestantisme de langue allemande, et cette influence continue encore aujourd'hui, car on lit et réédite toujours encore ses ouvrages : *Die apostolische Schlusskette und Kraftkern* (1663); *Die evangelische Herzenspiegel* (1672); *Des evangelische Herzenspiegel* (1679); *Die Gräber der Heiligen* (1685); *Die geistlichen Erquickstunden* (1664-66); *Der himmlische Liebeskuss* (1664); *Die Kreuz-Buss und Betschule* (1661).

MULLER (Johann-Christoph), astronome et ingénieur allemand, né à Wöhrd, faubourg de Nuremberg, le 15 mars 1673, mort à Vienne le 21 juin 1721. Il effectua avec le comte de Marsigli toute une série d'opérations géodésiques en Hongrie, en Autriche, en Bohême, en Moravie, et donna d'excellentes cartes de ces différents pays. En 1696, il mesura la hauteur du pôle de Vienne et, le 3 nov. 1697, il observa le passage de Mercure sur le soleil.

Son frère aîné, *Johann-Heinrich* (1671-1731), professeur de mathématiques et de physique à l'université d'Altdorf, éleva dans cette ville en 1711 un observatoire et épousa la fille d'un astronome, *Maria-Clara Eimmart* (1676-1707), qui l'aida dans ses observations et qui laissa une intéressante collection de dessins représentant des éclipses, des comètes, des taches solaires et plus de deux cents phases de la lune. L. S.

MÜLLER (Chrétien), facteur d'orgues, probablement d'origine allemande, mais ayant résidé presque toujours à Amsterdam. De 1720 à 1770, il a construit des orgues remarquables par la beauté de leurs jeux. Le grand orgue de Haarlem est considéré comme son chef-d'œuvre. R. Br.

MULLER ou MILLER (Johann-Sebastian), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1745 ou 1720, mort en 1785. Il fréquenta à Nuremberg les ateliers de Weigel et Tyroff, et partit avec son frère pour l'Angleterre en 1744. En 1760, il se fixa à Londres où il a gravé un certain nombre d'estampes. Son œuvre gravé comprend 31 planches, parmi lesquelles on peut citer : les portraits

de *John Wilhes*, de l'*Infante Isabelle*, d'après Rubens; le *Repos de la Sainte Famille*, la *Sainte Famille*, d'après Bayroche, la *Contenance de Scipion*, d'après Van Dyck; *Sainte Famille*, d'après Murillo; un *Paysage avec Apollon et Marsyas*, d'après Claude Lorrain; un *Clair de lune*, d'après Van der Neer; deux *Vues de Rome*, d'après Panini. Comme peintre, il nous est connu par des contrefaçons de peintures de maîtres, qu'il n'hésitait pas à signer — lui-même nous le révèle dans une de ses lettres — du nom de Murillo, de Pontoja de la Cruz, etc.

BING.

MULLER (Johann), ingénieur suisse, né en 1735, mort en 1816. Il est connu pour ses observations astronomiques et météorologiques qui vont de 1759 à la fin du siècle, et par un plan très détaillé de la ville et du district de Zurich en vingt feuilles au 1/4000^e qui fut achevé en 1793.

MÜLLER (Christoph-Friedrich), érudit suisse, né à Zurich en 1740, mort le 22 févr. 1807. Il fut vingt et un ans professeur de philosophie et d'histoire au collège Joachim de Berlin, puis se retira dans sa ville natale, pensionné par le roi de Prusse. Il est un des premiers qui aient fait connaître l'ancienne littérature allemande. Ses éditions des *Nibelungen*, son *Parsifal* de Wolfram d'Eschenbach, son recueil des poètes allemands du XII^e au XIV^e siècle, ont établi sa réputation.

E. K.

MÜLLER (Johann-Gottwerth), surnommé *Müller de Itzehoe*, romancier allemand, né à Hambourg le 17 mai 1743, mort à Itzehoe le 23 juin 1828. Il essaya d'importer en Allemagne le roman de Smollet et de Fielding, en peignant avec une sympathie attentive et un tour agréablement humoristique les mœurs de la bourgeoisie. Son principal roman, *Siegfried von Lindenberg* (Hambourg, 1779; Iéna, 1838; nouv. éd., 1867), et ses romans comiques, *Komischen Romane aus den Papieren des braunen Mannes* (1784-91, 8 vol.), lui ont assuré une assez estimable popularité qui n'a pas encore fait place à l'oubli.

BIBL. : SCHROEDER, J.-G. *Müller's Leben und Werke*; 1843.

MÜLLER (Johann-Gotthard von), graveur allemand, né à Bernhausen, près de Stuttgart, le 4 mai 1747, mort à Stuttgart le 14 mars 1830. Envoyé à Stuttgart par son père pour faire des études de théologie, Müller préféra suivre les cours de l'Académie des beaux-arts qui venait d'être créée, et fit de si rapides progrès que le duc Charles-Eugène le prit sous sa protection. Grâce à lui, il put étudier six ans la peinture et le dessin et fit un séjour à Paris, où il devint l'élève de Wille. C'est de cette époque que datent ses premiers essais de gravure. En 1776, l'année même de sa réception à l'Académie, à Paris, il dut regagner Stuttgart, rappelé par le duc; il y fonda une académie de dessin dont il fut professeur jusqu'en 1794. Ayant gravé en 1781 sa planche *Alexandre vainqueur de soi-même*, il l'apporta à Paris pour la faire imprimer; le succès de cette gravure fut tel qu'il fut chargé de graver un portrait de Louis XVI, auquel il mit la dernière main à Stuttgart. Il fut membre des académies de Berlin, Copenhague, Munich et Vienne. Son œuvre gravé comprend trente-trois pièces, parmi lesquelles nous citerons les portraits de *Wille*, de *Galoche*, de *Lerambert*, de *Schiller*, la *Cérès*, d'après Goltzius; une *Dame jouant de la guitare*, d'après Wille; *Loth et ses filles*, d'après Honthorst; la *Madonna della Seggiola*, d'après Raphaël; *Sainte Cécile*, d'après le Dominiquin; *Sainte Catherine*, d'après Léonard de Vinci; la *Vierge*, d'après Spada; la *Tendre Mère*, d'après Tischbein. BING.

MÜLLER (Friedrich), dit *Maler Müller*, graveur, peintre et poète allemand, né à Kreuznach le 13 janv. 1749, mort à Rome le 23 avr. 1825. Il collabora au *Göttinger Musenalmanach*, plus tard aux *Horen* de Schiller, et se distingua, pendant le petit nombre d'années qu'il donna aux lettres (1774-78), parmi les plus exaltés des *génies originaux* (V. ALLEMAGNE [Littér.]). Son imagination, imprégnée de naturalisme juvénile, la verve prétentieuse d'un cœur farouche, et tout le terrible, plein de rudesse, et de crudité des *génies* d'alors, s'étale librement dans ses

dramas : *Faust* (1778); *Niobe* (1778); *Golo und Geneveva* (1781). Ses idylles, *Ulrich von Kossheim*, *Das Nusskernen*, *Die Schafschur*, se lisent encore avec plaisir. Il existe un choix de ses œuvres par Hetiner, en 2 vol. (1868).

Ed. BAILLY.

BIBL. : SEUFFERT, *Maler Müller*; Berlin, 1877.

MULLER (Jacques-Léonard), général français, né à Thionville (Moselle) le 11 déc. 1749, mort à Paris le 1^{er} oct. 1824. Soldat en 1765, sous-lieutenant en 1771, capitaine en 1791, il devint chef de brigade le 8 mars 1793, général de brigade le 5 mai et divisionnaire le 30 sept. Commandant en chef de l'armée des Pyrénées Occidentales le 2 oct. 1793, il défit les Espagnols. Il remplit sous le Directoire et sous l'Empire les fonctions d'inspecteur général de l'infanterie, fut créé baron le 16 déc. 1810 et retraité le 24 déc. 1814. Et. C.

MULLER (Johann von), historien suisse, né à Schaffhouse le 3 janv. 1752, mort à Cassel le 29 mai 1809. Ses parents le destinaient à la théologie et l'envoyèrent à Göttingue pour y achever ses études, mais l'histoire était sa seule passion, et dès l'âge de vingt et un ans il dédiait à Joseph II une dissertation latine sur la *Guerre des Cimbres*. Déjà alors il commençait à rassembler les matériaux de l'histoire suisse qu'il projetait. En 1774, il partit pour Genève, où on lui confiait l'éducation des enfants du conseiller Tronchin. Il y connut Charles Bonnet et Voltaire qui pressentit sa destinée. Un cours d'histoire générale qu'il donna à Genève fut le point de départ de ses quatre volumes d'*Histoire universelle* publiés en 1811. Le premier volume de son *Histoire de la Confédération suisse* parut à Berne en 1780 avec la mention Boston exigée par le gouvernement bernois. Après un séjour à Berlin et deux ans à Cassel comme professeur d'histoire, Müller revint à Genève, puis accepta en 1786 le poste de conseiller intime de l'archevêque électeur de Mayence. Il remplit en cette qualité des missions diplomatiques à Rome et en Suisse. En 1793, il devint conseiller aulique à Vienne et conservateur de la bibliothèque impériale. En 1804, il passa à Berlin comme historiographe du roi de Prusse et devint l'ami de Schiller, de Goethe et de Humboldt. En 1807 enfin, Napoléon le fit nommer par le roi Jérôme ministre secrétaire d'Etat du royaume de Westphalie : il occupait encore ce poste à sa mort.

Son *Histoire suisse*, dont huit volumes ont paru de son vivant, s'arrête à la mort de Waldmann. Elle ne fut achevée qu'en 1851, où parut le dix-huitième et dernier volume, écrit par Monnard (V. ce nom). La critique historique y trouve à redire, mais cette histoire devenue classique en Suisse, pour le fond comme pour la forme, a exercé une immense influence pour la reconstitution de la Confédération après les secousses du Directoire, du Consulat et de l'Empire. J. de Müller a beaucoup écrit : sa correspondance forme plus de dix volumes. Citons encore ses *Essais historiques* et son *Histoire de la domination temporelle du souverain pontife*, parus à Berlin et à Cassel de 1780 à 1783.

E. KUENE.

MÜLLER (Wenzel), compositeur autrichien, né à Tyrnau (Moravie) le 26 sept. 1767, mort à Baden, près Vienne, le 3 août 1863. Élève de Dittersdorf, il a produit, outre beaucoup de symphonies, cantates, messes, 225 pièces de théâtre (Cf. Riemann, *Opernhandbuch*, pp. 816 et suiv.); la première est *Das verfehltte Rendez-vous*, en 1783; la dernière *Asmodi*, en 1834. Quelques opéras-comiques sont encore du répertoire : *Der Alpenkönig und der Menschenfeind*; *Die Zauberäther*; *Die Teufelsmühle*, etc.

MÜLLER (Peter-Erasmus), évêque danois, né à Copenhague le 29 mai 1776, mort le 4 sept. 1834. Il s'est fait connaître par ses importants travaux sur l'ancienne littérature scandinave : *Bibliothèque des Sagas* (1817-20, 3 vol.); *Historiographie islandaise*, etc.; par une bonne édition de *Saxo grammaticus*. — Son fils, *Karl-Ludwig* (1809-91), numismate distingué, fut nommé en 1842 inspecteur et en 1866 directeur du cabinet des Médailles

dn musée de Copenhague. Son ouvrage le plus important, publié en français, est une *Numismatique d'Alexandre le Grand*. Il a achevé en outre la *Numismatique de l'ancienne Afrique*, de Lindberg (en français). — Son fils *Sophus* (né en 1846), inspecteur du musée des antiquités du Nord à Copenhague, a publié sur l'âge de bronze une série d'importants travaux.

MÜLLER (Christian-Friedrich), graveur allemand, né à Stuttgart en 1783, mort à Pirna le 3 mai 1846, fils de *Jean-Gothard*. Après avoir reçu de son père des leçons très complètes de gravure et peinture, Müller partit en 1802 pour Paris. Il s'y fit connaître par un *Saint Jean*, gravé d'après le Dominiquin, fit le voyage de Rome, et de retour en Allemagne fut chargé de graver la *Madone de Saint-Sixte* de Raphaël. Peu après l'achèvement de cette planche, il tomba malade, fatigué par le travail, et mourut à Pirna, à l'âge de trente-trois ans. Müller était depuis 1814 professeur de gravure à l'Académie de Dresde. Il nous reste 18 planches de sa main, entre autres un portrait de *Desjardins*, d'après Rigaud, un portrait de *Bonaparte*, la *Vénus d'Arles*, les *Quatre Saisons*, d'après Jordaens, *Saint Jean à Pathmos*, *Adam et Eve*, d'après Raphaël, le portrait du *Roi Jérôme*.

MÜLLER (Franz-Hubert), peintre-graveur, critique d'art et archéologue allemand, né à Bonn en 1784, mort en 1835. Il fit d'abord des études de jurisprudence, puis, à la mort de son père, s'adonna entièrement à la peinture. Après avoir lutté longtemps contre la misère et fait divers voyages à Francfort, Cassel, Eisenach, Aschaffenburg, il devint peintre officiel du prince de Waldeck en 1807. Il résida à Cassel, où il fit de nombreux travaux de décoration pour le palais du roi Jérôme. Après le départ de celui-ci, il partit pour la Russie, visita Moscou, Saint-Petersbourg, puis revint se fixer à Francfort. En 1817, le grand-duc Louis le nomma inspecteur de la galerie de Darmstadt, dont Müller fit le catalogue, restaura des tableaux. Il fonda une école de dessin et fut chargé en 1819 de l'enseignement du dessin au collège de la ville. A la suite de ses travaux sur l'église de Sainte-Catherine à Oppenheim, il reçut le titre de docteur. Dès lors, il s'occupa d'art du moyen âge, et abandonna la peinture de portrait pour représenter des sujets historiques. Il peignit pour l'église d'Offenbach deux tableaux d'autel, un *Saint Paul* et une *Vierge*. Il écrivit de nombreux traités de dessin, entre autres un ouvrage sur les premières leçons de dessin, sur l'art de dessiner d'après nature, sur le dessin géométrique, et un ouvrage sur l'histoire de l'art allemand au moyen âge.

MÜLLER (Wilhelm), musicien allemand, né à Dresde en 1793. Il est l'auteur d'un certain nombre de pièces faciles pour le piano, et de compositions pour l'orgue. Il a écrit aussi un traité relatif à la disposition de cet instrument et à la manière de le jouer.

MÜLLER (Wilhelm), savant allemand, né à Dessau le 7 oct. 1794, mort à Dessau, où il exerçait les fonctions de professeur et de bibliothécaire, le 1^{er} oct. 1827. Bien que les jours lui aient été parcimonieusement mesurés, Müller trouva le temps, grâce à un travail excessif et à des aptitudes heureuses, de se distinguer comme helléniste et comme germaniste. Ce qui doit faire le plus regretter sa mort précoce, c'est la belle âme de poète, pleine de charme intime, que révèlent ses poésies lyriques. Une imagination aimable et vive, une sensibilité douce et variée, énergique et virile au besoin, le goût de la nature, l'intelligence de l'âme populaire, le sens des rythmes, tous ces dons, fortifiés par de bonnes études classiques et modernes, ont donné à ses poésies une portée plus haute que ne peuvent l'avoir des poésies d'anthologie. *Vermischte Schriften* (1830, 5 vol.). Recueil de ses poésies lyriques (Leipzig, 1837, 2 vol.; 4^e éd., 1858; nouv. éd., 1869; Berlin, 1874, éd. ill.). Sa *Bibliothek der Dichtungen des 17 Jahrh.*, 10 vol. (Leipzig, 1822-27), continuée par K. Förster (11-14 vol., Leipzig, 1828-38), est encore utile au littérateur.

Ed. BAILLY.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

MÜLLER (Karl-Otfried), illustre érudit allemand, né à Brieg le 28 août 1797, mort à Castri (Grèce) le 1^{er} août 1840. Il fut l'élève de Bœckh, à Berlin, professa au collège Magdaleneum de Breslau (1818), fut nommé professeur extraordinaire d'archéologie (1819), puis ordinaire (1823) à l'Université de Göttingue, professeur d'éloquence en 1835, entreprit en 1839 un voyage pour l'Italie et la Grèce, tomba malade au cours de ses fouilles de Delphes et fut enseveli à Colone (Kolonos Hippios). C'est le plus complet des savants qui se sont occupés au XIX^e siècle de l'antiquité classique. Son talent littéraire était de premier ordre, son talent de professeur non moindre; son érudition quasi universelle; la profondeur et l'ampleur de sa critique, l'admirable clarté et l'élégance de ses exposés sont tels qu'aujourd'hui encore chacun de ses livres, qui firent époque, doit être consulté. Son premier ouvrage fut *Ægineticorum liber* (1817), bientôt suivi de sa fameuse histoire des races helléniques: *Gesch. hellenischer Stämme und Städte* (t. I); *Orchomenos und die Minyer* (t. II et III); *Die Dorier* (Breslau, 1820-24). Il y mit en relief le rôle des Myniens à l'aurore de l'histoire grecque et exposa magistralement celui des Doriens et de la religion apollinienne dans la formation du génie grec, leur attribuant le rôle décisif par leur sentiment d'ordre et d'harmonie. Il fit paraître ensuite: *Ueber die Wohnsitze Abstammung und ältere Geschichte des makedonischen Volkes* (Berlin, 1825) et *Die Etrusker* (Breslau, 1828, 2 vol.; 2^e éd., par Deecke, Stuttgart, 1877-78). En même temps il publiait ses *Prolegomena zu einer wissenschaftlichen Mythologie* (Göttingue, 1825), qui demeurent l'ouvrage le plus solide et le plus méthodique, consacré à ces difficiles problèmes de l'origine et de la classification des mythes grecs; il y fit notamment ressortir le rôle des diverses tribus et la nécessité de rechercher l'attache locale des mythes. C'est encore Otfried Müller qui donna le premier traité d'ensemble sur l'histoire de l'art antique: *Handbuch der Archæologie der Kunst* (Breslau, 1830; 3^e éd., par Welcker, 1848), aussi remarquable par l'originalité et la simplicité des idées que par le sentiment esthétique et l'abondance des détails; il y joignit un recueil de reproductions (*Denkmäler der alten Kunst*, 1832 et suiv.; 3^e éd., par Wieseler, 1876-81, 2 vol.). Il aborda ensuite la philologie et la critique grammaticale dans ses excellentes éditions du *De lingua Latina* de Varron (1833), et *De verborum significatione* de Festus (1839). Son édition et sa traduction des *Euménides* d'Eschyle (1833-35) le mit aux prises avec G. Herrmann, représentant de la critique verbale, et avec son beau-fils Fritzsche. Il commença encore pour des Anglais une *History of the literature of ancient Greece* (Londres, 1840, t. I), continuée d'après son manuscrit par son frère *Eduard* (1804-75, directeurs du gymnase de Liegnitz), sous le titre de *Gesch. der griech. Lit. bis auf das Zeitalter Alexanders* (Breslau, 1841, 2 vol.; 4^e éd. par Heitz, 1882-84). — Son frère publia encore *Kleine deutsche Schriften* (Breslau, 1847-48, 2 vol.), recueil de mémoires précédé d'une biographie: *Kunstarchæologische Werke* (Berlin, 1872-75, 5 vol.), et sa correspondance avec Bœckh (Leipzig, 1883). On retrouve dans un manuel de mythologie générale en cinq volumes, publié par son élève Eckermann, l'écho des leçons professées par Otf. Müller. Le plus célèbre de ses disciples fut Ern. Curtius.

A.-M. B.

BIBL.: F. RANKE, *K.-O. Müller*; Berlin, 1870.

MÜLLER (Les frères), *Karl-Friedrich* (né le 11 nov. 1797, mort le 4 avr. 1873); *Theodor-Heinrich-Gustav* (3 déc. 1799, † 7 sept. 1855); *August-Theodor* (27 sept. 1802, † 20 oct. 1875); *Franz-Ferdinand-Georg* (29 juil. 1808-22 mai 1855), tous les quatre fils d'*Ægidius-Christoph*, directeur de la musique de la cour, et nés à Brunswick où, après avoir été élevés par leur père en vue de former un quatuor d'instruments à cordes, ils furent attachés à la musique ducale. En 1830, ils se démisèrent de leur emploi et se produisirent en public. Le premier jouait

35

le premier violon, le deuxième l'alto, le troisième le violoncelle et le quatrième le deuxième violon. Ils se firent entendre d'abord à Hambourg, puis à Berlin, et visitèrent ensuite d'autres villes d'Allemagne, Paris et enfin la Russie. Ils excellèrent dans l'exécution des quatuors classiques et s'attachèrent surtout à ceux de Mozart, de Haydn et de Beethoven. L'aîné des frères Müller eut aussi quatre fils qui se consacrèrent également au quatuor, mais sans parvenir à la perfection qu'avaient atteinte leur père et leurs oncles.

R. Ba.

MÜLLER (Julius), théologien allemand, né à Brieg le 10 avr. 1801, mort à Halle le 27 sept. 1878. Il étudia successivement le droit et la théologie, subit à Berlin l'influence de Néander et de Tholuck, et devint professeur de théologie à Göttingue, à Marbourg, puis à Halle. C'est son livre sur le péché (*Die christliche Lehre von der Sünde*, 1878, 2 vol., 2^e éd.), qui lui valut sa réputation comme dogmaticien. Ses autres ouvrages ont moins d'importance et d'originalité. Il appuya par sa parole et par ses écrits l'Union (V. ce mot) prussienne : *Die erste Generalsynode der evangelischen Landeskirche Preussens* (1847); *Die evangelische Union, ihr Wesen und göttliches Recht* (1854). Il publia avec Nitzsch et plusieurs autres théologiens la revue : *Deutsche Zeitschrift für christliche Wissenschaft und christliches Leben* (1850-61).

BIBL. : KAEHLER, *Julius Müller der Hallische Dogmatiker*, 1878. — SCHULTZE, *Dr Julius Müller, Mittheilungen aus seinem Leben*, 1879.

MÜLLER (Johannes-Peter), physiologiste et anatomiste allemand, né à Coblenz le 14 juil. 1801, mort à Berlin le 28 avr. 1858. Fils de simples ouvriers, il fut envoyé à dix-huit ans, par sa ville natale, à l'Université de Bonn, pour y suivre les cours de médecine et d'histoire naturelle, fréquenta ensuite celle de Berlin, se fit recevoir en 1824 agrégé de physiologie et fut nommé en 1826 professeur à l'Université de Bonn, où il enseigna tour à tour l'anatomie comparée, la pathologie générale, la physiologie. En 1833, il succéda à Rudolphi comme professeur d'anatomie et de physiologie à l'Université de Berlin. Il conserva cette chaire jusqu'à sa mort. Il était depuis 1834 membre de l'Académie des sciences de Berlin, Müller n'a pas seulement exercé comme professeur une influence considérable sur les progrès des sciences médicales en formant toute une pépinière d'anatomistes et de physiologistes célèbres : Bischoff, Schwann, Henle, Kölliker, Du Bois-Reymond, Virchow, etc.; il a lui-même puissamment contribué, comme savant, à reculer les limites de ces sciences en produisant une série d'admirables travaux, qui ont eu tout de suite leur place marquée dans l'histoire de la médecine et qui ont rangé leur auteur parmi les plus illustres physiologistes de l'Allemagne; il a aussi été, avec Owen, l'un des créateurs de l'anatomie comparée. Ses deux premiers écrits de réelle importance sont contemporains de sa première année de professorat et ont pour titres : *Zur vergleichenden Physiologie des Gesichtsinns des Menschen und der Thiere* (Leipzig, 1826); *Ueber die phantastischen Gesichterscheinungen* (Coblenz, 1826). Müller y expose, après une description détaillée de la structure de l'œil et en s'appuyant sur une abondance de faits prodigieuse, toute une théorie nouvelle de la vision; elle repose sur cette idée primordiale que la lumière et les images colorées sont produites, dans les visions objective et subjective, par l'organe même de la vue et elle devait amener leur auteur à formuler plus tard une théorie générale de la sensation, basée sur l'activité propre de chacun des organes des sens. Müller donna ensuite : *Ueber die feinere Struktur und Entwicklungsgeschichte der Drüsen* (Leipzig, 1830). Puis il se livra à une série de recherches expérimentales sur le mode de formation du mésentère et des épiploons, sur le développement des organes de la génération chez l'homme et chez les principaux vertébrés, sur les organes de sécrétion (*De glandularum secretivum structura,*

etc.), sur la composition du sang, sur la lymphe, et, en 1833, il fit paraître la première partie de son principal ouvrage : *Handbuch der Physiologie des Menschen* (Coblenz, 1833-40, 2 vol.; 4^e éd., 1841-44; trad. franç. par Jourdan, 1851, in-8), livre fondamental, où l'ensemble des phénomènes de la vie se trouve embrassé de façon magistrale et qui a eu un vif succès. Ce fut, du reste, la dernière œuvre de physiologie de J. Müller. A partir de 1840, il se consacra à peu près exclusivement à l'anatomie comparée et à la zoologie, et il a été peut-être, après Cuvier et Meckel, le savant qui a publié le plus grand nombre d'observations anatomiques. Elles se trouvent insérées dans les mémoires de l'Académie des sciences de Berlin et dans les *Archiv für Anatomie, Physiologie und wissenschaftliche Medizin*, dont il avait pris la direction en 1834, après la mort de Meckel, et dont il fit le recueil le plus remarquable de l'Allemagne en la matière. L. S.

BIBL. : R. VON VIRCHOW, *J. Müller*; Berlin, 1858. — C. DARESTE, *Jean Müller, ses travaux et ses doctrines physiologiques*, dans la *Revue germanique* (févr.-juin 1859). — DU BOIS-REYMOND, *J. Müller*; Berlin, 1860.

MÜLLER (Johann-Heinrich-Jakob), physicien allemand, né à Cassel le 30 avr. 1809, mort à Fribourg-en-Brisgau le 3 oct. 1875. Il étudia la physique à Darmstadt, Bonn et Giessen, fut maître de conférences à Darmstadt (1834), à Giessen (1837), et, en 1844, obtint la chaire de physique de l'Université de Fribourg, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il est l'auteur d'importants et nombreux travaux qui ont porté principalement sur l'électro-magnétisme, l'optique, la chaleur, et dont il a consigné les résultats dans des mémoires publiés par les *Annalen de Pogendorff* (1825 et suiv.). Il a écrit en outre plusieurs ouvrages devenus classiques : *Lehrbuch der Physik und Meteorologie*, tiré des *Éléments de Physique* de Pouillet (Brunswick, 1842, 2 vol. in-8; 9^e éd., 1886); *Gründriss der Physik und Meteorologie* (Brunswick, 1846, in-8; 13^e éd., 1881); *Lehrbuch der kosmischen Physik* (Brunswick, 1856, in-8; 4^e éd., 1875), etc. L. S.

MÜLLER (Andreas-Johann-Jac-Heinrich), peintre allemand, né à Cassel le 9 fév. 1811, mort à Dusseldorf le 29 mars 1890, fils de Franz-Hubert. Il étudia d'abord sous son père, partit en 1832 pour Munich où il travailla sous la direction de Cornélius, et de là se rendit à Dusseldorf, chez les peintres Sohn et Schadow. Il fut plus tard professeur à l'Académie de Dusseldorf et membre des académies de Vienne, d'Amsterdam et de Lisbonne. Il débuta par la peinture historique, la peinture de genre et le paysage et quelques gravures. A la suite d'un séjour en Italie, il peignit de nombreux tableaux religieux et décora plusieurs églises; l'église de Balberg possède de lui une *Annonciation* et quatre *Évangélistes*; l'église de Clève, un *Rosaire*; la cathédrale de Breslau, une *Sainte Barbe*; citons encore dans sa première manière : un *Moine lisant dans une cour de cloître*, le *Retour du troupeau*, *l'Enfant de la montagne*. BING.

MÜLLER (William-James), peintre anglais, d'origine allemande, né à Bristol en 1812, mort en 1845. Élève du paysagiste Pyne, il voyagea en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Grèce, en Egypte, et accompagna une mission archéologique à Lycia, d'où il rapporta une collection de croquis dont quelques-uns lui servirent pour des tableaux. Il a de l'originalité, une facture large, une couleur brillante, l'ordonnance ingénieuse, mais trop théâtrale. Parmi ses œuvres, on cite la *Démolition du vieux pont de Londres*, et, à la Galerie Nationale, deux *Paysages*.

MÜLLER (Johann-Friedrich-Karl), peintre allemand, né à Stuttgart en 1813, mort à Francfort-sur-le-Main le 27 avr. 1881. Il étudia en France, dans l'atelier d'Ingres et, jusqu'à la guerre de 1870, c'est presque uniquement en France qu'il a cherché à se faire connaître. Il exposa en 1837 : *Roméo et Juliette*, puis *Les Fêtes d'Octobre à Rome* (1848); un *Carnaval à Rome*, une *Mère italienne* (1850); une *Bacchante* (1882); le *Lever d'une*

prima donna, l'Odalisque, Souvenir d'Albano (1859); *le Jugement de Paris, Endymion, Hélène évoquée par Faust* (1861); *Diane et Actéon* (1863); *Faust, le Titien* (1866). Parmi les quelques portraits qu'il a peints, les plus remarquables sont ceux de M^{lle} Cruvelli, de la Comtesse de S... et deux enfants.

MÜLLER (Charles-Louis), peintre français, né à Paris en 1815, mort à Paris en 1892. Il fut élève de Gros et de Léon Cogniet. Après avoir échoué au concours pour le prix de Rome, il débuta au Salon de 1834, et se signala à l'attention du public par une série de vastes compositions historiques, qui, sous le règne de Louis-Philippe, lui gagnèrent les suffrages de la bourgeoisie tant par le choix des sujets que par une certaine recherche mélodramatique de la mise en scène : *le Lendemain de Noël* (1837), *le Martyre de saint Barthélemy* (1838), *l'Assassinat d'Arthur de Bretagne, Diogène, le Massacre des Innocents, une Fête d'Héliogabale* (1841), *l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem* (1844); cette dernière œuvre avait été commandée par le roi à l'artiste, qui se vit confier également la décoration de la salle des Etats au Louvre et divers travaux officiels, après avoir été chargé de la direction artistique de la manufacture des Gobelins. M. Müller remplaça, en 1864, Hippolyte Flandrin, comme membre de l'Institut. Il faut citer encore, parmi ses principales toiles : *Fanny, le Sylphe endormi, Primavera* (1846), *la Ronde de mai, la Folie d'Haydée* (1848), *Lady Macbeth* (1849), *la Reine Marie-Antoinette à la Conciergerie* (1857), *Léda, une Messe sous la Terrasse, Lanjuinais à la tribune*, plusieurs portraits et surtout son tableau le plus célèbre, le fameux *Appel des victimes de la Terreur* (1849-1850), froidement conçu, mal composé et médiocrement peint, mais qui obtint, en raison du nom de l'auteur, du sujet qu'il avait choisi et de l'idée réactionnaire dont il s'était inspiré, un succès des plus bruyants. G. COUVRY.

MÜLLER (Wolfgang), poète allemand, né à Königswinter le 5 mars 1816, mort à Neuenahr le 29 juin 1873. Auteur de poésies épiques et lyriques, de drames, de romans et de nouvelles, il appartient par ses sympathies esthétiques, par sa fantaisie gracieuse et sa sensibilité communicative, enfin par la fécondité de sa verve narrative, à la catégorie des conteurs provinciaux, que la vallée du Rhin et celle du Neckar, riches en souvenirs, en légendes et en beautés naturelles, suscite aisément chez des populations amies du conte par éducation et par nature. Narrateurs souvent prolixes, ils chantent comme des oiseaux sur la branche; les contes coulent de leur plume comme les ruisseaux sur les pentes natales, et il n'y a que la Parque pour couper le fil de leurs récits sans cesse renaissants. De celui-ci on lit encore avec plaisir : *Die Maikönigin* (1853); *Lorolei* (1873, 4^e éd.); *Prinz Minnewein* (1856, 2^e éd.); *Der Rattenfänger von Saint-Goar* (1856). Un choix de ses œuvres poétiques a paru (1871-76) en 6 vol. Ed. BAILLY.

MÜLLER (Otto), romancier allemand, né à Schotten le 1^{er} juin 1846, mort à Stuttgart le 7 août 1894. Il se fit connaître par son roman de *Bürger, ein deutsches Dichtersleben* (Francfort, 1845), suivi de beaucoup d'autres dont un choix fut publié en 1872-73 en 12 vol.; citons *Charlotte Ackermann* (1854; trad. fr.); *Ekhof und seine Schüler* (1863, 2 vol.); *Der Wildpfarrer* (1866, 3 vol.), etc.

MÜLLER (Karl), naturaliste allemand, né à Allstedt le 16 déc. 1818. Il étudia la pharmacie et principalement la botanique et se plaça au rang des bryologues les plus distingués par son important *Synopsis muscorum frondosorum* (Berlin, 1849-51, 2 vol.). Il a encore publié une série d'ouvrages sur la botanique. D^r L. HN.

MÜLLER (Karl), peintre allemand, né à Darmstadt en 1818, mort à Neuenahr le 15 août 1893. Fils de Franz-Hubert, il étudia la peinture à Dusseldorf sous Sohn et Schadow. De 1846 à 1853, il exécuta une importante suite de fresques à l'église Saint-Apollinaire, à Remagen, sur la

commande du comte de Furstemberg; ce sont : *la Naissance et le Mariage de la Vierge, l'Annonciation, la Visitation, le Couronnement, l'Adoration de l'Agneau*. Il exposa deux fois à Paris : la première fois, en 1853, une *Sainte Famille*; la seconde fois, en 1855, à l'Exposition universelle, trois tableaux : *la Cène, la Sainte Vierge, et l'Annonciation* d'après celle qu'il peignit à Remagen.

MÜLLER (Karl-Wilhelm), peintre sur porcelaine allemand, né à Munich en 1819. La spécialité de Müller, dont le talent est devenu très populaire, consiste à reproduire sur porcelaine des tableaux connus, tels que : *la Sainte Famille, la Vierge à la chaise, le Christ et saint Jean*, d'après Raphaël; *la Madeleine*, d'après Mas; une *Madone*, d'après Murillo; une *Albanaise, Sakountala, Judith, le Duc d'Albe au château de Rudolstadt*, d'après Riedel; une *Madone*, d'après Carlo Dolce; *Enfants et Fruits*, d'après Rubens.

MÜLLER (Eugène), littérateur français, né à Vernaison (Rhône) le 21 sept. 1823. Bibliothécaire à l' Arsenal, il a été nommé conservateur de cette bibliothèque en 1884. On a de lui : *la Mionette* (Paris, 1858, in-8), roman rustique qui a eu un très grand succès; *Récits enfantins* (1861, in-8); *le Trésor de Blaise* (1860, in-12), comédie en un acte; *Véronique* (1860, in-12); *M^{me} Claude* (1861, in-12); *Contes rustiques* (1863, in-12); *les Femmes d'après les auteurs français* (1863, gr. in-8); *Pierre et Mariette* (1865, in-12); *la Jeunesse des hommes célèbres* (1867, gr. in-8); *la Driette* (1866, in-12); *les Boutiques de Paris* (1868, in-12); *les Mémoires d'un franc-tireur [1870-74]* (1872, in-12); *Récits champêtres* (1873, in-12); *Robinsonnette* (1874, in-12); *les Animaux célèbres* (1883, gr. in-8); *le Banquet des centenaires* (Tours, 1882, in-12); *le Champ maudit* (Paris, 1877, in-12); *la Forêt* (1877, gr. in-8); *Un Français en Sibérie, Aventures du comte de Montleu* (1878, in-18); *le Géant et l'Oiseau* (1880, in-4); *le Jour de l'An et les Etreennes* (1880, in-4); *la Morale en actions par l'histoire* (1877, gr. in-8); *Nizelle* (1886, gr. in-8); *Voyages à travers l'histoire et le langage* (1889, gr. in-8); *En famille chez les fleurs* (1889, gr. in-8); *les Enfants de Grand Pierre* (1892, gr. in-8), etc., sans compter de nombreux volumes pour la *Bibliothèque des écoles et des familles, des Causeries sur la nature, les sciences, l'industrie, une traduction de la Vie de Colomb*, par Fernand Colomb.

MÜLLER (Friedrich-Max), linguiste anglo-allemand, né à Dessau le 6 déc. 1823, fils du poète Wilhelm Müller. Il fit ses études à Leipzig, se consacra au sanscrit; il vint à Paris (1845) où Burnouf l'orienta vers le Rig-Veda. Il passa en Angleterre (mai 1846) où la Compagnie des Indes le chargea d'éditer le *Rig-Veda*, avec le commentaire de Sayana (Londres, 1849-75, 6 vol. gr. in-4; 2^e éd., 4 vol., Oxford, 1890-92). Il fit aussi paraître une édition scolaire sans commentaires (1873) et une traduction de seize hymnes védiques (*Sacred hymns of the Brahmins*, 1869). Il se fixa à partir de 1848 à Oxford où il devint professeur en 1850, fellow de l'All Souls College en 1858. Appelé à Strasbourg en 1872, il revint bientôt à Oxford, mais cessa de professer en 1876 pour se consacrer à l'édition des *Sacred books of the East*, vaste collection des ouvrages religieux de l'Orient antique (1^{re} série, 1879-85, 24 vol.; 2^e série, 1886-95, 25 vol.; 3^e série [bouddhique] depuis 1894). Il a personnellement traduit les Upanishads philosophiques (t. I et XV), les hymnes védiques (XXXII et XLVIII) et quelques écrits bouddhiques (XLIX), sans parler de ceux qu'il publia dans les *Anecdota Oxoniensia* (1881 et suiv.). En dehors de ces vastes entreprises, Max Müller a traduit l'*Hitopadesa*, fables hindoues (Leipzig, 1844); le *Meghaduta*, poème lyrique (Königsberg, 1847); donné une *History of ancient sanskrit literatures* (2^e éd., Londres, 1860); une grammaire sanscrite, *India what can it teach us*, etc. Il est surtout connu du grand public

par ses œuvres de grammaire et de mythologie comparées : *Lectures on the science of language* (1861-64; 14^e éd., 1885; nouv. éd., 1891); *Chips from a German workshop* (1867-75, 4 vol.; nouv. éd., 1895) d'où on a extrait *Selected essays on language mythology and religion* (1881, 2 vol.). Il s'est de plus en plus voué aux études de mythologie et d'histoire religieuse et a plus que tout autre contribué à propager les idées de Kuhn sur la mythologie comparée (V. MYTHOLOGIE); il les a résumées dans *Einleitung in die vergleichende Religionswissenschaft* (1874). Ces théories, qu'exprime sous une forme paradoxale la formule « le mythe est une maladie du langage », étaient fondées sur l'interprétation des hymnes védiques; elles n'ont pas résisté à la critique des indianistes, en particulier de Bergaigne, et sont à peu près universellement abandonnées. Les ouvrages plus récents de Max Müller sont : *Lectures on the origin and growth of religion* (1879); *Physical religion* (1891); *Anthropological religion* (1892); *Theosophy or psychological religion* (1893). Il a aussi traduit en anglais la *Critique de la raison pure*, de Kant (1881), et publié *The Science of thought* (1887). On lui doit encore une nouvelle, *Deutsche Liebe* (Leipzig, 1857; 9^e éd., 1889). A.-M. B.

MÜLLER (Johann), historien suisse, né à Hirschthal (Argovie) en 1824. Il est depuis 1854 pasteur à Ruppertschwyl, près de Wildegg. On lui doit une histoire de la ville de Lenzbourg et deux volumes sur l'Argovie, son histoire politique, juridique, sa culture, ses mœurs, etc., parus en 1870.

MÜLLER (Ferdinand von), naturaliste allemand, né à Rostock le 30 juin 1825, mort en 1896. Il étudia à Kiel (1846-47), puis explora l'Australie méridionale et le district de Victoria jusqu'en 1855, et peu après devint le directeur du jardin botanique de Melbourne. La géographie de l'Australie lui doit beaucoup, ainsi que la flore : il dénomma lui-même 2.000 espèces. Il popularisa les plantations d'eucalyptus dans la région méditerranéenne. Ouvrages principaux : *Fragmenta phytographiae Australiæ* (Londres, 1862-77, 10 vol.); *Flora Australiana*, avec Bentham (Londres, 1867-70, 7 vol.); *Plants of Victoria* (Melbourne, 1860-65, 2 vol.), etc. Dr L. HN.

MÜLLER (Elfride-Michelle) (V. FIBIGER [M^{me}]).

MÜLLER (Thérèse), cantatrice allemande (V. GRÜNBAUM).

MÜLLER (Edward), sculpteur allemand, né à Hildburghausen le 9 août 1828, mort à Rome le 29 déc. 1895, auteur d'une *Psyché* (1856), *Nymphe embrassant l'Amour* (1862), *Réveil du jeune garçon* (1854), *Réveil de la jeune fille* (1872), *Pêcheur napolitain et son fils* (1873) dont on loue la grâce et la vie. Il a aussi fait un groupe colossal de marbre figurant *Prométhée et les Océanides* (1874-79, musée de Berlin). — Son frère jumeau *Gustav*, qui vécut comme lui à Rome, était peintre de genre.

MÜLLER (Jean-Pierre), théologien protestant, né à Amsterdam en 1829. Il devint pasteur à Rotterdam et publia de nombreux ouvrages sur l'histoire religieuse. Les plus importants sont : *Histoire du développement du dogme christologique dans l'Eglise grecque* (en holland.; Amsterdam, 1865, in-8); *Boniface, étude d'histoire religieuse* (id., 1869-71, 2 vol. in-8).

MÜLLER (Iwan), philologue allemand, né à Wundsiedel le 20 mai 1830, professeur de philologie classique à l'Université d'Erlangen (1862), puis de Munich (1893); il a édité de Galien le *De placitis Hippocratis et Platonis* (Leipzig, 1874) et le *Scripta minora* (av. J. Marquardt et Helmreich, 1884-93, 3 vol.), fait paraître un manuel d'antiquité classique dont il a rédigé le t. IV, *Griech. Privataltertümer*; continue le *Jahresbericht d'antiquité classique* commencé par Bursian en 1873; etc.

MÜLLER (Friedrich), linguiste autrichien, né à Jemnik (Bohême) le 5 mars 1834, attaché aux bibliothèques de Vienne (Université, 1858; cour, 1861), puis professeur

de grammaire comparée à l'Université (1866). Il a publié beaucoup de mémoires dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne, les revues de Benfey, Kuhn et Schleicher, Behm, les *Mitt. anthrop. Ges.* et *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*; rédigé les parties linguistique et ethnographique du *Voyage de la Novara* (1867-68), une *Allgem. Ethnographie* (2^e éd., 1879), *Grundriss der Sprachwissenschaft* (1876-87, 4 vol.).

MÜLLER (Leopold-Karl), peintre autrichien, né à Dresde en 1835, mort à Vienne le 3 août 1892, élève de Blaas et Ruben. Il se voua à la peinture de genre (scènes de la vie populaire italienne, hongroise, levantine, égyptienne, etc.). Il composait vigoureusement, était coloriste et assez fin observateur. On cite ses *Religieux au cloître*, *au puits*, *Changeurs arabes*, *Porteurs d'eau arabes*, *Dolce far niente*, *la Femme du fellah*, etc. Il fut professeur (1877) et recteur de l'Académie des beaux-arts de Vienne.

MÜLLER (Lucian), philologue allemand, né à Mersebourg le 17 mars 1836. Il travailla à la bibliothèque de Leyde, professa le latin à Bonn (1867), puis à Saint-Petersbourg depuis 1870. Disciple de Bentley et de Lachmann, il a publié : *De re metrica poetarum latinorum præter Plautum et Terentium* (1861; 2^e éd. 1894); *Der saturnische Vers* (1885); *De Pacuvii fabulis* (1889); *De Accii fabulis* (1890); édité : Ovide (*Amores*, 1861); Horace (1869); Odes et épodes, 1882; satires et épigrammes, 1891-93, 2 vol.); Catulle, Tibulle et Propertius (1870), Nonius Marcellus (1888, 2 vol.), etc., sans parler de divers ouvrages scolaires. A.-M. B.

MÜLLER (Peters-Ludwig), historien hollandais, né à Koog le 9 nov. 1842. Il est professeur d'histoire à l'Université de Leyde et a publié des travaux historiques remarquables. Nous citerons : *Histoire des Provinces-Unies jusqu'à l'arrivée de Leicester* (en holland.; Leyde, 1867, in-8); *les Premières Relations des Pays-Bas avec l'Autriche, d'après les correspondances diplomatiques* (id.; Amsterdam, 1870, in-4); *l'Union d'Utrecht* (id.; Utrecht, 1879); *les Provinces-Unies à leur naissance* (id.; Haarlem, 1872; rééd., 1878, in-8). Il a fait paraître avec Diegerick les trois premiers volumes d'une *Collection de documents sur les relations du duc d'Anjou avec les Pays-Bas* (Utrecht, 1889-91, in-8).

MÜLLER (Paul), sculpteur allemand, né à Mergelstetten en 1843, élève de Wagner et Schilling, auteur de bustes d'un caractère accentué, notamment celui du roi Charles de Wurtemberg. Il exécuta aussi la statue du *Comte Eberhard porté par un berger* (groupe colossal pour le parc royal de Stuttgart, 1881); les statues des ducs Christophe et Charles de Wurtemberg; *Oreste poursuivi par les Euménides* (frise, musée de Stuttgart); le *Bouclier d'Achille* (composition de 200 fig.), etc.

MÜLLER (David-Heinrich), savant autrichien, né à Buczacz (Galicie) le 6 juil. 1846. Professeur à l'Université de Vienne (1885), il a publié : *Kitâb-al-Fark von Alassmai* (1876); *Sudarabische Studien* (1877); *Die Burgen und Schlösser Sudarabiens* (1879-81, 2 livr.); *Siegfried Sangers Reiseberichte* (1883); *Zur vergleichenden semitischen Sprachforschung* (1884); *Die Keilinschrift von Aschrut-Darga* (1886-87); *Zur Gesch. der semitischen Zischlaute* (1888); *Epigraphische Denkmäler aus Arabien* (1889); *Die Rezensionen und Versionen des Eldad-had-Dani* (1892); *Die altsemischen Inschriften von Sendschirli* (1893). Il a édité la géographie d'Arabie, de Hamdani (1884-91, 2 vol.) et une partie des *Annales de Tabari* (1888-89).

MÜLLER (William), écrivain militaire, mort à Stade (Hanovre) le 2 sept. 1846. D'origine hanovrienne, il vint en Angleterre en 1807, servit dans la légion allemande et devint, en 1816, capitaine du génie dans l'armée hanovrienne. On a de lui : *Analytische Trigonometrie* (Göttingue, 1807); *Anfangsgründe der reinen Mathematik*

(Gœttingue, 1807); *Handbuch der Artillerie* (Berlin, 1810); *A Relation of the military operations of the Austrian and French armies in the campaign of 1809* (Londres, 1810, in-8); *Elements of science of war* (Londres, 1811, 3 vol. in-8); *A Topographical and military Survey of Germany* (Londres, 1815, in-12); *The Cosmospere* (Londres, 1829), etc.

MÜLLER (Samuel), historien hollandais, né à Amsterdam en 1848. Il est devenu archiviste de l'Etat à Utrecht et a publié des études historiques de haute valeur. En voici les plus importantes : *Histoire de la Compagnie des Indes* (en holland. ; Utrecht, 1876, in-8) ; *les Sources médiévales de l'histoire d'Utrecht* (id., 1883-84, 4 vol. in-8) ; *les Registres et les Comptes de l'évêché d'Utrecht* (id., 1888-90, 2 vol. in-8).

MULLER (August), orientaliste allemand, né à Stettin le 3 déc. 1848, mort à Halle le 12-sept. 1892, professeur à l'Université de Halle (1870), à celle de Königsberg (1882), d'où il revint à Halle. Il a publié *Imru'ul-kaisi Muallaka* (1869) ; *Ibn Abi Useibia* (1884) ; *Turkische Grammatik* (1889) ; édité avec Rœdiger Flugels le *Kitâb al-Fihrist* (1874-72, 2 vol.) ; avec Bückert, le *Coran* (1888) ; une *Orientalische Bibliographie* (1888-92) ; continuée par Kuhn ; un Catalogue de la bibl. de *Deutsche Morgenländische Gesellschaft* (1880-81, 2 liv.), etc.

MÜLLER (Georg-Elias), philosophe allemand, né à Grimma le 20 juil. 1850, professeur à l'Université de Gœttingue (1876). Il a vivement critiqué la loi psychophysique de Fechner et appliqué à ces problèmes une méthode mathématique qu'il prétend rigoureuse. Il a publié *Zur Theorie der sinnlichen Aufmerksamkeit* (Leipzig, 1873) ; *Zur Grundlegung der Psychophysik* (Berlin, 1879) ; *Theorie der Muskelkontraktion* (Berlin, 1891).

MÜLLER ou MÜLLER-Hess (Wilhelm-Friedrich-Eduard), philologue suisse, né à Berlin le 14 avr. 1853. Ses études commencées à Bâle se sont poursuivies à Leipzig, Heidelberg, Tubingue, Londres (British Museum) et Oxford. Après avoir passé deux ans aux Indes pour recueillir des inscriptions, il se fixa à Berne où depuis 1886 il enseigne comme professeur extraordinaire le sanscrit et la grammaire comparée. Le *Dialecte Lalita vistara* (1874), les *Anciennes Inscriptions de Ceylan* (1881), *Grammaire simplifiée de la langue pali* (1884), le *Dhammasangani* (1880), sont ses principaux travaux.

MULLERIA (*Mulleria* Jäg.) (Zool.). Genre d'Echinodermes de la classe des Holothuries, ordre des Pedata, famille des Aspidochirotes. Les *Mulleria* sont pourvus de 20 à 25 tentacules, et leur face ventrale est garnie de nombreux appendices pidiformes. Le côté dorsal est également pourvu de pieds, mais en bien moins grand nombre. Il y a cinq dents calcaires à l'anus. Exemple : *Mulleria lecanora* Jäg, des Philippines.

MULLIGATAWUY. Soupe indienne très épicée, qui se fait en Angleterre avec du bouillon, de la tête de veau, des abatis de volaille, des morceaux de viande, du lard, du curry, des légumes, du riz.

MULLINGAR. Ville d'Irlande, comté de West-Meath, sur le canal royal ; 5.323 hab. (en 1891). Evêché catholique. Grandes foires de bestiaux.

MULLION (Caverne de). Caverne d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 8 kil. N. du cap Lizard.

MULLNER (Amadeus-Gottfried-Adolf), poète allemand, né à Langendorf près de Weissenfels le 18 oct. 1774, mort à Langendorf le 11 juin 1829. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale et cultiva, dans le genre dramatique, une espèce hybride, la tragédie fataliste, née d'une fausse interprétation du destin dans la tragédie grecque. Le destin qui, dans la tragédie grecque, n'est, au fond, que le caractère décidé d'une famille ou d'un héros, n'était déjà plus, chez Schiller, qu'une faiblesse superstitieuse de l'esprit, ou l'indécision d'un caractère. Chez les poètes fatalistes, Werner, Müllner, Houwald, Grill-

parzer, le destin dérivait de l'influence d'une faute initiale qui déterminait, bon gré, mal gré, une série d'accidents funestes. De là une construction dramatique livrée au hasard, des personnages tout en tirades, un faux pathos hypocondriaque au lieu de passions logiquement motivées. Ni le *Der neun und zwanzigste Februar* (1812), ni *Die Schuld* (1816), ni ses autres drames et comédies (*Dramatische Werke* 1828, 8 vol.), *Vermischte Schriften* (1819, 26 vol.), ne peuvent infirmer le jugement du poète Bürger, son oncle, qui l'avait détourné du théâtre et de la poésie. Ed. BAILLY.

BIBL. : SCHÜTZ, *Müllners Leben, Charakter und Geist* ; Meissen, 1830.

MULLROSE (Canal). Canal qui unit la Sprée à l'Oder, dans le Brandebourg. Il a 27 kil. de long, 8 écluses, 2 m. de profondeur moyenne. Creusé par l'électeur Frédéric-Guillaume, de 1662 à 1668, il a été remplacé par le nouveau canal de la Sprée à l'Oder, sur lequel il s'embranchait près de la petite ville de Mullrose.

MULOK (Maria) (V. CRAIK [Miss]).

MULOT (François-Valentin), homme politique français, né à Paris le 29 oct. 1749, mort à Paris le 9 juin 1804. Prieur de l'abbaye de Saint-Victor, auteur de traductions d'Anacréon et de Longus, il fit partie, en 1789, de la commune provisoire de Paris et fut envoyé, le 1^{er} juin 1791, comme médiateur dans le Comtat-Venaissin. Député de Paris à l'Assemblée législative, il se maria, s'affilia à la secte des théophilanthropes et devint secrétaire général de la préfecture de la Seine (22 juin 1800). Et. C.

MULQUINIER (V. BATISTE).

MULREADY (William), peintre irlandais, né à Ennis le 30 avr. 1786, mort à Londres le 7 juill. 1863. Elève de l'Académie royale, dont il devint associé en 1815 et membre l'année suivante. Laborieux et amoureux de son art, il a travaillé dans des genres divers, y compris le panorama. Il débuta par des vignettes pour livres d'enfants, qui eurent beaucoup de vogue. Une *Crypte d'abbaye* et une *Vue d'York* furent ses premiers tableaux exposés. Puis il s'adonna aux scènes familiales traitées dans la manière flamande, et sa *Bataille interrompue* est devenue populaire. Avec les *Sept Ages* il aborda le grand sujet. Parmi ses nombreuses illustrations sur bois, celles du *Vicaire de Wakefield* lui inspirèrent quelques-unes de ses meilleures toiles. Excellent professeur de dessin, il a laissé d'exquises études au fusain. Son crayon sûr et délicat caresse le détail, et sa couleur harmonieuse, sa facture consciencieuse, son observation juste, le sentiment de l'intimité, complètent un artiste de valeur sérieuse. Ses œuvres sont nombreuses dans la collection royale, à la Galerie nationale et surtout au musée de Kensington. A. DE B.

MULSANNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. d'Ecommoy ; 695 hab.

MULSANS. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer ; 534 hab.

MULSANT (Martial-Etienne), naturaliste français, né à Mornand (Rhône) le 2 mars 1797, mort à Lyon le 4 nov. 1880. D'abord professeur au lycée de Lyon, il devint ensuite conservateur de la bibliothèque de la ville. On lui doit entre autres : *Histoire naturelle des coléoptères de France* (1839-74, 22 part. in-8) ; *Species des coléoptères* (1850-51, gr. in-8) ; *Souvenirs du mont Pilat* (1870, 2 vol. in-18) ; *Histoire naturelle des Oiseaux-Mouches* (Lyon, 1874-76, t. I et II, avec E. Verreaux) ; *Histoire naturelle des punaises de France* (Lyon, 1865-74, 4 vol. in-8). D^r L. HN.

MULSUM (Antiq. rom.). Nom de plusieurs breuvages usités chez les Romains : 1^o eau mêlée de miel (hydromel) ; 2^o vinaigre mêlé de miel (sirop de vinaigre) ; 3^o vin mêlé de miel ; c'était le *mulsum* le plus employé.

MULTEDO (Paul-Marie-Alfred, comte), homme politique français, né à Bastia le 17 mai 1846, grand agriculteur en Corse, membre du conseil général depuis 1871, il fut élu député, avec un programme bonapartiste, le 18 oct. 1885.

fut invalidé avec tous ses collègues et non réélu en 1886. Il se représenta avec succès aux élections générales de 1889 dans l'arr. d'Ajaccio. Il fut encore invalidé, n'ayant guère eu que 200 voix de plus que M. Ceccaldi, républicain. Il ne se représenta pas en 1893, ni en 1898. On a de lui : *Vengeance, roman parisien* (Paris, 1885, in-12).

MULTIÉTOILÉE (Math.). Une surface est multiétoilée quand une tangente la rencontre en plusieurs points autres que le point de contact.

MULTIFORME (Math.). Une fonction est multiforme quand elle n'est pas monodrome, c.-à-d. quand elle peut prendre plusieurs valeurs pour un même système de valeurs de ses variables ; \sqrt{x} est multiforme, car elle a deux valeurs égales et des signes contraires pour une même valeur de x .

MULTILATÉRAL (Géom.). Bellavitis a donné ce nom à un système de segments MN, PQ, ... placés sur un plan, et respectivement égaux et parallèles (ou équipollents) aux côtés d'un polygone fermé. En d'autres termes, le multilatéral (MN, PQ, ...) est caractérisé par l'équipollence $MN + PQ + \dots = 0$. La somme des aires des triangles OMN, OPQ, ... O étant un point arbitraire du plan, est une constante qu'on appelle l'aire du multilatéral. Le barycentre des origines des segments est le même que celui de leurs extrémités. Les propriétés d'un multilatéral d'aire nulle conduisent à d'intéressantes considérations statiques sur le centre d'un système de forces situées dans un même plan. On doit à Bellavitis une élégante formule symbolique donnant le produit des aires d'un multilatéral et d'un polygone.

MULTILATÈRE (Géom.). Mot employé jadis comme synonyme de *polygone*. N'est plus usité.

MULTIPLE (Arith.). On appelle multiple d'un nombre tout produit de ce nombre par un nombre entier ; ainsi 21 est un multiple de 7. Si a est un multiple de b , réciproquement b est un diviseur ou un *sous-multiple* de a . Dans l'exemple ci-dessus, 7 est sous-multiple de 21. Tous les nombres entiers sont des multiples de l'unité, et tout nombre qui n'est pas premier est un multiple d'au moins deux autres nombres, savoir l'unité et lui-même. On considère, en effet, un nombre comme étant multiple de lui-même parce que $a = a \times 1$.

MULTIPLICANDE (Mathém.) (V. MULTIPLICATION).

MULTIPLICATEUR. I. Mathématiques. — Indépendamment du sens bien connu qu'a ce mot dans la théorie de la multiplication arithmétique ou algébrique, on appelle, en analyse, multiplicateur d'une expression différentielle $p_1 dx_1 + p_2 dx_2 + \dots + p_n dx_n$, où p_1, \dots, p_n sont fonctions de x_1, x_2, \dots, x_n , une fonction M, telle que :

$$M(p_1 dx_1 + \dots + p_n dx_n)$$

soit la différentielle exacte d'une fonction F de x_1, x_2, \dots, x_n ; on démontre que si l'on a $n - 1$ expressions de la forme $\Sigma p_i dx_i, \Sigma q_i dx_i, \Sigma r_i dx_i, \dots$, où i varie de 1 à n , il existe $n - 1$ systèmes de multiplicateurs P, Q, R ... tels que :

$$P \Sigma p_i dx_i + Q \Sigma q_i dx_i + \dots$$

Jacobi (dans ses *Vorlesungen über Dynamik*) démontre que si l'on connaît toutes les intégrales moins une, d'un système d'équations de la forme

$$\frac{dx_1}{X_1} = \frac{dx_2}{X_2} = \dots = \frac{dx_n}{X_n} \tag{1}$$

où X_1, X_2, \dots sont fonctions des x , la dernière peut s'obtenir au moyen d'une quadrature et cela en déterminant le multiplicateur (leur dernier multiplicateur) de l'équation $M dx_1 + N dx_2$ à laquelle se réduit le système (1) quand on en a éliminé x_3, x_4, \dots, x_n qui sont censés connus en fonction de x_1 .

Il existe un multiplicateur qui rend une expression $X_1 \frac{\partial f}{\partial x_1} + X_2 \frac{\partial f}{\partial x_2} + \dots + X_n \frac{\partial f}{\partial x_n}$ égale à un déterminant fonctionnel de la forme $\frac{\partial(f_1, f_2, \dots, f_{n-1})}{\partial(x_1, x_2, \dots, x_n)}$.

MULTIPLICATEURS INTÉGRANTS (V. FACTEUR).

DERNIER MULTIPLICATEUR. — La théorie du dernier multiplicateur a été imaginée par Jacobi pour achever l'intégration d'un système d'équations différentielles ordinaires dont on connaît toutes les intégrales moins une, ou, ce qui revient au même, pour calculer une nouvelle intégrale d'une équation linéaire et homogène aux dérivées partielles du premier ordre à n variables dont on connaît déjà $n - 1$ intégrales. A cet effet, il démontre qu'étant donnée une expression de la forme

$$X_1 \frac{\partial u}{\partial x_1} + X_2 \frac{\partial u}{\partial x_2} + \dots + X_n \frac{\partial u}{\partial x_n} = U$$

où X_1, X_2, \dots, X_n sont fonctions de x_1, x_2, \dots, x_n , il existe un facteur μ tel que μU se réduit à un déterminant fonctionnel de la forme

$$\frac{\partial(u, u_1, \dots, u_{n-1})}{\partial(x_1, x_2, \dots, x_n)}$$

Ce facteur μ est ce que l'on appelle le multiplicateur de l'équation $U = 0$. Quand on en connaît $n - 2$ intégrales, en prenant ces intégrales pour variables à la place de x_3, x_4, \dots, x_n , on ramène l'équation $U = 0$ à la forme

$$X_1 \frac{\partial u}{\partial x_1} + X_2 \frac{\partial u}{\partial x_2} = 0,$$

et du multiplicateur μ on déduit un nouveau multiplicateur μ' de cette dernière équation par des opérations purement algébriques. La connaissance de ce multiplicateur μ' permet de trouver une dernière intégrale au moyen d'une quadrature, car l'expression $\mu'(X_2 dx_1 - X_1 dx_2)$ est une différentielle exacte, $d\varphi$; φ est la dernière intégrale qu'il reste à trouver pour achever la résolution de $U = 0$, et μ' est ce que l'on appelle le dernier multiplicateur. On peut encore énoncer ainsi le principe du dernier multiplicateur : quand on a trouvé toutes les intégrales, moins une, du système des équations

$$(1) \quad \frac{dx_1}{X_1} \frac{dx_2}{X_2} \dots = \frac{dx_n}{X_n}$$

où X_1, X_2, \dots sont fonctions de x_1, x_2, \dots, x_n , et quand on connaît une solution de l'équation en M

$$\frac{\partial M X_1}{\partial x_1} + \frac{\partial M X_2}{\partial x_2} + \dots + \frac{\partial M X_n}{\partial x_n} = 0,$$

la dernière intégrale des équations (1) peut s'obtenir au moyen d'une quadrature. Le principe du dernier multiplicateur reçoit de nombreuses applications : ainsi le multiplicateur μ' est égal à un dans les équations des problèmes de mécanique auxquels s'applique le théorème des forces vives ; d'où il résulte qu'il suffit de connaître toutes les intégrales, moins une, d'un pareil problème pour avoir la dernière.

MÉTHODE DES MULTIPLICATEURS. — La méthode des multiplicateurs, attribuée à Bezout, est une méthode qui sert à éliminer des inconnues entrant au premier degré dans les équations entre lesquelles on veut faire l'élimination. Si l'on considère, par exemple, les équations

$$\begin{aligned} ax + by + cz &= d \\ a'x + b'y + c'z &= d' \\ a''x + b''y + c''z &= d'' \end{aligned}$$

en multipliant ces équations par les *multiplicateurs* λ, λ' , et en les ajoutant, on a :

$$\begin{aligned} x(a\lambda + a'\lambda' + a'') + y(b\lambda + b'\lambda' + b'') \\ + z(c\lambda + c'\lambda' + c'') = d\lambda + d'\lambda' + d'' \end{aligned}$$

et y et z sont éliminés en choisissant λ et λ' de telle sorte que

$$b\lambda + b'\lambda' + b'' = 0 \quad c\lambda + c'\lambda' + c'' = 0.$$

H. LAURENT.

II. Physique. — On désigne sous le nom de multiplicateur un cadre sur lequel se trouve enroulé un fil de

cuirre recouvert d'un isolant. Lorsqu'on place un courant électrique rectiligne au-dessus d'une aiguille aimantée, le pôle austral de celle-ci est dévié vers la gauche d'un observateur regardant l'aimant et couché sur le courant, dans un sens tel que le courant le traverse de bas en haut. Mais cette action est faible; pour l'augmenter, on replie le circuit autour de l'aiguille, sur un cadre qui l'entoure; il est facile de voir que, si un observateur suit le fil dans le sens de l'enroulement, il conserve toujours sa gauche du même côté, et par suite toutes les portions du cadre agissent pour dévier l'aiguille dans le même sens; l'effet du courant se trouve ainsi multiplié. Quand on se sert d'un système astatique composé de deux aiguilles, l'une des aiguilles seulement est à l'intérieur d'un cadre, l'aiguille qui est située à l'extérieur n'est pas sollicitée de la même façon par les diverses portions du cadre, de sorte que l'action du cadre sur les deux aiguilles n'est pas le double de l'action du cadre sur l'aiguille placée à l'intérieure, mais elle est la somme des actions du cadre sur les deux aiguilles, actions qui vont dans le même sens. Les multiplicateurs sont constamment employés dans les galvanomètres, ampèremètres, voltmètres, électrodynamomètres, etc. A. JOANNIS.

BIBL. : *Journal de CRELLE*, t. XXVII. — JACOBI, *Mathematische Werke*. — Du même, *Vorlesungen ueber Dynamik*. — *Journal de LIOUVILLE*, t. X, 5^e série. — JACOBI, *Mémoire sur le dernier multiplicateur*.

MULTIPLICATION. I. Mathématique. — La multiplication de deux nombres A, B, se définit en arithmétique ou en algèbre comme une opération ayant pour objet de trouver un troisième nombre P appelé produit, qui soit formé au moyen de A, comme B a été formé au moyen de l'unité; A est appelé *multiplicande*, et B *multiplicateur*. Cette définition conserve peut-être encore un certain caractère vague, et peut même présenter quelque chose d'incorrect, parce qu'on ne s'est pas résolu à introduire l'idée de rapport à sa vraie place, c.-à-d. à la base même des éléments de la science des grandeurs. Le produit de A par B se définit alors par ce fait que le rapport du produit P à A doit être égal au rapport de B à l'unité. Il est facile d'étendre cette définition de la multiplication aux quantités algébriques réelles positives ou négatives, et même aux quantités imaginaires de la forme $a + bi$. Dans tout ce domaine, la multiplication jouit uniformément de propriétés qui sont bien connues et qu'on trouve dans tous les traités d'arithmétique. On passe aussi sans peine de la notion du produit de deux facteurs à celle des produits de plusieurs facteurs. Mais, quand on arrive à des notions un peu plus complexes et qu'on cherche à représenter par des symboles d'autres faits géométriques que ceux du plan, l'analogie conduit à des extensions de la multiplication qui peuvent n'être pas en entière concordance avec les notions habituelles. Nous ne citerons dans cet ordre d'idées que la méthode de Grassmann et celle des quaternions. Dans cette dernière, par exemple, la multiplication jouit de toutes les propriétés de la multiplication algébrique, sauf une seule; elle n'est pas en général commutative, c.-à-d. que les produits $A \times B$, $B \times A$ ne sont pas les mêmes. C'est là un fait qui tient à la nature même des choses, et dont il a été parlé à l'art. ADDITION SPHÉRIQUE.

Quant aux procédés pour effectuer la multiplication, soit pour les nombres entiers, soit pour les fractions ordinaires ou décimales, de même que pour la multiplication abrégée, nous ne pouvons que renvoyer aux traités spéciaux et à l'art. OUGHTRED (Règle d').

On appelle quelquefois multiplication des arcs le problème qui a pour objet de trouver les fonctions circulaires de ma , m étant un nombre entier, connaissant celles de a . C'est une question qui peut s'étendre à toutes les fonctions imaginables d'une seule variable. C.-A. LAISANT.

II. Biologie (V. GÉNÉRATION).

MULUCHA. Ancien nom de la Moulouia, rivière du Maroc (V. ce mot, t. XXIII, p. 249).

MUMBO-JUMBO (V. MANDINGUES).

MUMMIUS. Famille plébéienne de l'ancienne Rome dont les membres les plus connus furent :

Lucius, tribun en 187 (avec son frère Quintus), qui défendit les Scipions contre Caton. Il fut préteur en 177, puis gouverna la Sardaigne.

Lucius L.-F.-L.-N. Achaïcus, son fils, qui fut préteur en 154, reçut pour province l'Espagne ultérieure où il défait les Lusitaniens, ce qui lui valut le triomphe. Consul en 146, il acheva la conquête de la Grèce par la victoire de Leucopétra sur les Achéens et la destruction de Corinthe. Il en rapporta un magnifique butin. On a plaisanté son ignorance des choses d'art; il déclara aux capitaines des vaisseaux qui apportaient les débris de Corinthe en Italie, qu'en cas de perte de tableau ou de statue ils seraient tenus de les remplacer par un autre semblable. Il demeura en Grèce comme proconsul et régla l'organisation de la province; on vante son respect pour les dieux grecs et son équité. A son retour, il célébra un magnifique triomphe. Il fut censeur en 142, avec Scipion l'Africain.

Spurius, frère du précédent, dont il fut légat à Corinthe, était très cultivé; ami de Scipion et du parti des nobles. Il composa des satires et des épîtres qui sont perdues.

MUMMOLUS (Ennius), général gallo-romain, tué en 585. Fils de Peonius, comte d'Auxerre, il fut nommé patrice par le roi de Bourgogne, Gontran, battit les Lombards et les Saxons dans les Alpes (572). Après avoir combattu le duc Didier (576), il devint gouverneur d'Avignon, fut partisan de Gondevald, fils de Clotaire, appelé de Constantinople par Gontran-Boson (582). Assiégré dans Saint-Bertrand-de-Comminges, il livra Gondevald pour sauver sa vie et n'en fut pas moins assassiné par les émissaires du roi.

MUN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc; 247 hab.

MUN (Thomas), économiste anglais, né à Londres en 1571, mort à Londres en 1644. Grand commerçant, il réalisa aux Indes une fortune considérable, fut membre du comité directeur de la Compagnie des Indes. Il a laissé : *A discourse of Trade from England into the East Indies* (1621), où il se fait le défenseur de la Compagnie des Indes et où il donne les plus intéressants détails sur ses transactions, et *England's Treasure by foreign Trade* (1664), où il est l'avocat passionné de la doctrine de la balance du commerce.

MUN (Adrien-Albert-Marie, comte de), homme politique et écrivain français, né à Lumigny (Seine-et-Marne) le 28 févr. 1844, arrière-petit-fils d'Helvétius, petit-fils du marquis de Mun, pair de France de 1815 à 1843. Elève de Saint-Cyr, il fit la campagne franco-allemande comme capitaine au 2^e cuirassiers, participa à la répression de la Commune et quitta l'armée en 1875, à la suite de démêlés qu'il eut avec le ministère de la guerre au sujet de la propagande très active qu'il menait contre les institutions républicaines. Un des fondateurs et un des apôtres les plus zélés de l'œuvre des « cercles catholiques d'ouvriers », au service de laquelle il mettait une éloquence enflammée, M. de Mun fut élu député le 5 mars 1876 par l'arr. de Pontivy. Invalidé le 13 juil. 1876, il était réélu le 27 août. Membre de l'extrême droite, il combattit vivement la politique religieuse et sociale du gouvernement républicain. Fort appuyé par le gouvernement du Seize-Mai, il fut réélu le 14 oct. 1877. Invalidé de nouveau, il échoua le 2 févr. 1879. Il profita de ses loisirs parlementaires pour faire dans toute la France des conférences contre les lois sur l'enseignement. Le 21 août 1881, il était élu député par Pontivy. Il continua à la Chambre ses attaques passionnées contre l'enseignement et exposa à maintes reprises à la tribune, sous une forme toujours très belle et très élevée, ses théories du « socialisme chrétien. » Réélu en 1885, il se distingua surtout par son intervention dans la discussion des lois relatives à l'armée et à la réglementation du travail. Il appuya fortement le boulangisme. Encore réélu par Pontivy en 1889, il fonda en 1892 la ligue de propagande

politique et sociale du « Sacré-Cœur », et, suivant les instructions données aux catholiques français par Léon XIII, il déclara le 17 nov. qu'il entendait désormais se consacrer à la solution des questions sociales et à la défense des intérêts de l'Eglise même sur le terrain républicain, et il offrit son alliance au gouvernement à la condition qu'il cesserait d'être « athée ». Il échoua aux élections générales de 1893, contre M. Albert Le Clerc, républicain, et le 21 janv. 1894, abandonnant le Morbihan, se présenta avec succès dans le Finistère (2^e circonscription de Morlaix), qui le réélut en 1898. Pendant près de deux ans le brillant orateur n'avait guère paru en public. Le 14 mai 1896, il prononça à l'ouverture du Congrès de la jeunesse catholique à Reims un grand discours sur la question religieuse et sociale; le 15 juin, à propos de la discussion de la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie, il exposait à la Chambre, dans une de ses plus belles harangues, que la révolution sociale ne peut ni guérir, ni même soulager les souffrances et les misères, qu'elle ne sait que les agiter et que seule la législation industrielle peut être féconde, humaine et préservatrice. Le 4 déc. 1897, son intervention dans l'interpellation Castelin relative à l'affaire Dreyfus amenait le général Billot, ministre de la guerre, à déclarer qu'il considérait « le jugement comme bien rendu, et M. Dreyfus comme coupable », déclaration qui fit une profonde impression sur la Chambre. Le comte de Mun a été élu membre de l'Académie française, en remplacement de Jules Simon, le 1^{er} avr. 1897. On a de lui : *Catholiques et Libres Penseurs* (Paris, 1876, in-16); *la Question ouvrière* (Louvain, 1885, in-12); *Discours et écrits divers* (Paris, 1888-95, 5 vol.).

R. S.

BIBL. : BOYENVAL, *M. de Mun et la Révolution*, dans *Réforme sociale*, 1888. — *Socialismo e cattolismo*, dans *Rivista internazionale di scienze sociali*, 1894, 5.

MUNARI DEGLI ARETUSI (Pellegrino), peintre italien. Il vivait à Modène à la fin du xv^e siècle, et mourut en 1523. Fils d'un artiste, il fut élève de son père, puis il reçut les leçons de Raphaël, qui l'eut comme collaborateur dans la décoration des Loges du Vatican. L'histoire de Jacob, dans la sixième voûte, et celle de Salomon, dans la douzième, ont été vraisemblablement l'œuvre de Pellegrino de Modène; ces peintures témoignent d'une grande richesse de couleur, d'une science profonde du clair-obscur et, au dire des meilleurs juges, rappellent en plus d'un point les groupes des plans secondaires de la fresque de l'Incendie du Bourg. Fixé à Modène dans les dernières années de sa vie, cet artiste y ouvrit une école où il forma de bons élèves. Selon Vasari, il eut une mort prématurée et une fin tragique. Son fils s'étant pris de querelle avec des jeunes gens de Modène, eut le malheur d'en tuer un : le père, en apprenant cette nouvelle, sortit à la hâte de chez lui pour aider à la fuite de son fils; mais, à quelque distance de sa demeure, il fut rencontré par les parents du jeune homme qu'avait tué son fils et qui cherchaient le meurtrier. Ceux-ci, dans leur fureur, se précipitèrent sur Pellegrino et le laissèrent pour mort sur la place : il expira au bout de quelques heures. Les historiens de la peinture italienne s'accordent à reconnaître que nul, parmi les disciples de Raphaël, ne l'a mieux rappelé dans ses qualités les plus intimes, que nul n'a mieux imité le charme entraînant de ses airs de tête et la manière dont il groupe et fait mouvoir ses figures; malheureusement la plupart de ses ouvrages ont péri. — Son petit-fils, César Munari degli Aretusi, né à Modène, mort à Bologne en 1612, fut un estimable peintre de portraits.

G. COUCNY.

BIBL. : VASARI, *Vie des peintres*. — LANZI, *Storia pittorica della Italia*.

MUNATIA (Gens). Gens plébéienne de l'ancienne Rome, mentionnée à partir du second siècle av. J.-C. Ses principales familles portaient les noms (cognomen) de Flaccus, Gratus, Plancus, Rufus.

Lucius Munatius Plancus, ami de J. César, servit sous

lui en Gaule, fut son légat en 54, commanda avec C. Fabius l'armée d'Espagne (49), fut préfet de la ville (45), gouverneur de la Gaule transalpine (44) et désigné pour le consulat de 42 avec D. Brutus. Après l'assassinat de César, il prit possession de sa province, où il fonda les colonies de Lugdunum et Raurica; dans la guerre civile de 43, il passa les Alpes avec son armée, se joignit à D. Brutus, mais ne tarda pas à passer du côté d'Antoine. Quand fut constitué le triumvirat, il laissa proscrire son frère; lui-même célébra le triomphe à l'occasion d'un succès en Rhétie. Il fut consul en 42, avec M. Lepidus pour collègue, au lieu de D. Brutus. Il commandait les troupes d'Antoine en Italie lorsque éclata la « guerre de Pérouse »; il se tint à l'écart, mais suivit Fulvie à Athènes, abandonnant son armée, revint avec Antoine en Italie, puis en obtint la province d'Asie, d'où le chassa Labienus. Il fut consul suppléant en 36, gouverneur de Syrie en 35 et dévala si effrontément les provinciaux qu'Antoine en fut indigné. Il prit part aux orgies de la cour d'Alexandrie, mimant même dans un ballet le rôle de Glaucus. Pressentant la chute d'Antoine, il passa à Rome avec son neveu Titius (32) et calomnia basement son ancien patron. Ce fut lui qui lui proposa de décerner à Octave le titre d'auguste (27). Il fut censeur avec P. E. Lepidus (22) et fit bâtir le temple de Saturne.

Son frère, *T. Munatius Plancus Bursa*, fut tribun de la plèbe en 52 et du parti pompéien, excita le peuple à venger le meurtrier de Clodius; il fut, à sa sortie de charge, condamné sur l'accusation de Cicéron pour l'incendie de la *Curia Hostilia* survenu dans cette émeute, se rendit à Ravenne, auprès de César, qui lui fit ensuite restituer ses droits civiques. Il combattit comme gladiateur dans les jeux offerts au dictateur en 45. — Leur frère *Cneius*, fut préteur en 43; le quatrième, *Lucius*, adopté par L. Plantius dont il prit le nom, fut proscrié en 43; caché à Salerne, il fut trahi par ses parfums et mis à mort. A.-M. B.

MUNCH (Peter-Andreas), historien norvégien, né à Christiania le 15 déc. 1810, mort à Rome le 25 mai 1863. Professeur d'histoire à l'université de Christiania de 1841 à sa mort, il s'est distingué à la fois comme historien, comme philologue, comme ethnographe et comme archéologue. Son œuvre la plus importante est l'*Histoire du peuple norvégien*, jusqu'à l'union de Calmar (1831-64, 8 vol.). Outre un nombre considérable de manuels et de brochures : *Histoire de Norvège, de Suède et de Danemark* (1838); *Grammaire de la langue gothique* (1848); *Sur le Scandinavisme* (1849); *Description historique et géographique du royaume de Norvège au moyen âge* (1849); *la Cathédrale de Trondhjem* (1859), etc., il a publié le *Codex diplomatarius monasterii Sancti Michaelis* (1845); *les Lois anciennes de la Norvège jusqu'en 1387* (1846-49, 3 vol.), etc., et a fait plusieurs traductions de vieux textes scandinaves.

MUNCH (Andreas), poète norvégien, né à Christiania le 19 oct. 1811, mort le 28 juin 1884, fils du poète Johann Storm Munch (1778-1832). Il a publié plusieurs volumes de vers, qui obtinrent un vif succès : *la Jeunesse du roi Sverre* (1838); *Anciennes et Nouvelles Poésies, Tableaux du Nord et du Sud* (1846); *Tristesse et Consolation* (1852), recueil de sonnets publiés après la mort de sa femme; enfin des drames : *Salomon de Caus* (1854); *Lord William Russel* (1857), etc. Il était, à sa mort, professeur à l'Université de Christiania.

MUNCH (Arnold), historien et numismate suisse, né à Fribourg-en-Brisgau le 5 oct. 1825, mort en 1890. Il a longtemps habité l'Italie, puis s'est fixé à Rheinfelden (Argovie) comme directeur des archives. De 1869 à la fin de 1889, il a représenté à Berne les électeurs du XXXVIII^e arrondissement : il siégeait à droite. *La Collection monétaire du cant. d'Argovie* (Aarau, 1871); *la Monnaie de Lausembourg* (Aarau, 1874); *les Regestes des comtes de Habsbourg-Lausembourg* (1879) sont ses ouvrages les plus importants. E. K.

MÜNCH-BELLINGHAUSEN (Joachim, comte de), homme d'Etat autrichien, né à Vienne le 29 sept. 1786, mort le 3 août 1866. D'une vieille famille venue de l'électorat de Trèves, anoblie en 1580, il était fils du baron Franz-Joseph (1735-1802), fut capitaine de la ville de Prague (1819), ministre d'Etat délégué à la diète de Francfort (1823) où il servit efficacement la politique de Metternich, créé comte en 1834.

MÜNCH-BELLINGHAUSEN (Eligius-Franz-Joseph, baron de), auteur dramatique allemand, né à Cracovie le 2 avr. 1806, mort à Vienne le 22 mai 1871. Il a passé la plus grande partie de son existence à Vienne, en qualité de conservateur de la bibliothèque impériale (1845-67) et d'intendant général des théâtres impériaux, de 1867 à 1871. Romantique attardé, il a publié, sous le pseudonyme de Fr. Halm, des poésies lyriques, des nouvelles et des drames : *Griseldis* (1834); *Der Sohn der Wildnis* (1842); *Sampiero* (1844); *Iphigenie in Delphi* (1837). Parmi ses drames, *Der Fechter von Ravenna* (1854) tient une place honorable dans le genre du drame historico-romantique. Son dernier grand succès fut *Wildfeuer* (1864), comédie romanesque. On a publié ses œuvres complètes (Vienne, 1856-64, 8 vol.; plus 4 vol. d'œuvres posthumes en 1872). Ed. BAILLY.

BIBL. : KUB. *Gedenblätter an Fr. Halm*; Vienne, 1871.

MÜNCHBERG. Ville de Bavière, district de la Franconie supérieure, sur la Pulschnitz; 4.500 hab. Teinture, apprêts, corsets.

MÜNCHBERG. Ville de Prusse, district de Francfort-sur-l'Oder; 4.000 hab. Elle a gardé son enceinte du moyen âge. Collection d'antiquités. Fondée en 1224.

MÜNCHENGRÄTZ (tchèque *Mnichovo Hradiste*). Ville de Bohême, r. g. de l'Isér; 3.600 hab. Grand château des comtes Waldstein. Brasserie de *Kloster*. Le 28 juin 1866, le 4^e corps prussien et l'avant-garde de l'armée de l'Elbe en chassèrent le corps autrichien de Clam-Gallas.

MÜNCHHAUSEN. Vieille famille de la Basse-Saxe; son premier représentant connu aurait été *Hatto* auquel Frédéric II aurait donné Sparenberg. Ses fils firent souche d'une double lignée dite *blanche* et *noire*. On peut citer dans cette famille: le baron *Gerlach-Otto* (1688-1770) qui organisa l'université de Göttingue et fut premier ministre du Hanovre à partir de 1765. — Le baron *Karl-Friedrich-Hieronymus*, né à Bodenwerder le 14 mai 1720, mort le 22 fév. 1797, entra au service de la Russie, fit campagne contre les Turcs (1740-41) et se retira dans son domaine de Bodenwerder. Il se rendit fameux par ses hableries, les *Münchhausiaden*, publiées d'abord en anglais par Raspe (Londres, 1785), puis en allemand, avec addition, par Bürger (1786). Elles reproduisent en bonne partie des histoires antérieures empruntées aux *Facétien* de Belbe, aux *Deliciae academicæ* de Lange, etc. (Cf. l'introduction d'Ellissen à la 11^e éd.; Göttingue, 1873; réimpr. en 1890; et l'ouvrage de Müller-Fraurenth, *Die deutschen Lügendichtungen bis auf Münchhausen*; Halle, 1881).

Le baron *Alexander*, homme d'Etat hanovrien, né à Apelern (Schaumburg) en 1813, mort à Göttingue le 4 nov. 1886, représenta la tendance aristocratique modérée, fut premier ministre, du 26 oct. 1850 ou 22 nov. 1851, combattit avec Bennigsen et Windthorst les tentatives pour revenir sur les concessions octroyées par le roi en 1855, fit de vains efforts pour faire décider la neutralité en 1866, et défendit ensuite énergiquement l'autonomie hanovrienne; son discours du 11 mars 1866 au Reichstag lui attira une violente réplique de Bismarck. Au moment de la guerre franco-allemande le général de Falckenstein le fit emprisonner. A.-M. B.

MUNCIE. Ville des Etats-Unis (Indiana), sur le White-river; 11.345 hab. (en 1890); 20 puits naturels de gaz fournissant 3 millions de m. c. par jour. Vastes fabriques de sacs; verrerie; clouterie.

MUNCK AF ROSENSCHÖLD (Eberhard Zakarias), médecin suédois, né à Lund le 3 août 1775, mort à Copenhague le 18 mai 1838. Jouissant comme médecin pratiquant d'une grande réputation, il réussit à triompher de la résistance que l'on faisait en Suède à l'introduction de la vaccine et fut nommé en 1805 professeur de médecine théorique à l'Université de Lund. Homme politique, il se montra partisan très convaincu et très fidèle des idées de la Révolution, et publia même, sans nom d'auteur, un recueil d'*Anecdotes biographiques sur les hommes de la Révolution française*.

MUNCK AF ROSENSCHÖLD (Eberhard), naturaliste suédois, né à Lund le 14 juil. 1811, mort au Paraguay en 1868, d'une façon restée mystérieuse. En 1840, il prit part à l'expédition scientifique de l'*Oscar* et resta dans les Etats de la Plata, d'où il se rendit en 1843 au Paraguay. Il s'y fit rapidement, sous le dictateur Lopez l'Ancien, une brillante position comme médecin et comme naturaliste. Ses collections, conservées à Asuncion, furent détruites en partie pendant les guerres civiles et comprenaient plus de 70.000 insectes.

MUNCKE (Georg-Wilhelm), physicien allemand, né à Hillingseld (Hanovre) le 28 nov. 1772, mort à Grossknehlen, près d'Ortrand (Saxe pruss.), le 17 oct. 1847. Professeur de physique à l'Université de Marbourg (1810-17), puis à celle de Heidelberg, il a publié dans les *Annalen* de Gilbert (1806-23), dans le *Journal* de Schweigger (1818-28), dans les *Annalen* de Poggendorff (1824-46), un nombre considérable de mémoires originaux sur la composition de l'atmosphère, sur les aérolithes, sur la lumière polarisée, sur l'élasticité de la vapeur d'eau, etc., et il a donné à part : *System der atomistischen Physik* (Hanovre, 1809, in-8); *Physikal. und Kosmolog. Abhandlungen zum Erlernen der Naturlehre* (Giessen, 1815, in-8); *Anfangsgründe der mathematischen und physischen Geographie* (Heidelberg, 1820, in-8); *Handbuch der Naturlehre* (Heidelberg, 1829, 2 vol. in-8), etc.

MUNCG-NIEURLET. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 509 hab.

MUNDA. Ville de l'Espagne antique (auj. Campo de Munda, près Teba), colonie romaine de la Bétique. Cn. Scipion y défait les Carthaginois en 216; César y remporta, après une bataille acharnée, sa dernière victoire sur le reste des Pompéiens, commandés par les fils de son rival.

MUNDAY (Anthony), littérateur anglais, né à Londres en 1553, mort à Londres en 1633. Fils d'un drapier, il fut mis en apprentissage chez un papetier, eut des difficultés avec son patron et partit en voyage. Il visita l'Italie et la France. En 1579, il débutait dans les lettres par *The Mirrour of Mutabilitie*, sorte de moralité en vers. Il écrivit ensuite force pamphlets contre les jésuites à propos de l'affaire *Campion* (V. ce nom) et trouva mieux sa voie au théâtre pour lequel il composa de nombreuses pièces, dont plusieurs eurent de très grands succès. Citons : *The Down fall of Robert earl of Huntingdon* (Robin Hood, 1599); *The Death of Robert Earl of Huntingdon* (1601); *Campbell or the Ironmongers faire field* (1609); *The Triumphs of the Golden Fleece* (1623). Ne sachant pas se fixer, se dépensant en travaux du genre le plus opposé, il écrivit encore des ballades, — quelques-unes fort jolies, — des histoires, et traduisit d'énormes romans de chevalerie. Il fut en somme un des écrivains les plus populaires du règne d'Elisabeth. La plupart de ses œuvres sont fort rares et recherchées. On en trouvera une bibliographie excellente dans Leslie Stephen, *National Biography*, t. XXIX. R. S.

MUNDELLA (Anthony-John), homme politique anglais, né en 1825, mort le 21 juil. 1897. D'origine italienne. Grand manufacturier à Nottingham, shérif de cette ville en 1852, il fut élu en 1868 membre de la Chambre des communes par Sheffield, qui le réélut constamment. Libéral avancé, il fut président du comité de l'enseignement dans le cabinet Gladstone de 1880, poste dans lequel il réalisa

de grandes améliorations, notamment en favorisant l'extension des écoles gratuites, mais sans nuire pourtant aux écoles libres. Président du bureau du commerce dans le ministère Gladstone de 1886 et de nouveau en 1892, il présenta un bill pour l'arbitrage dans les grèves et prit des mesures pour régulariser les heures de service des employés de chemins de fer. Il démissionna en 1894.

BIBL. : FRÉHLICH, Antonio Mundella, dans *Bollettino consolare*, 1885, 1.

MÜNDEN. Ville de Prusse, district d'Hildesheim, au point où la Werra et la Fulda se réunissent pour former le Weser ; 7.227 hab. (en 1890). Environs pittoresques. Vieux château ; église de 1263.

BIBL. : WILLIGEROD, *Gesch. von Münden* ; Göttingue, 1803.

MUNDIUM. Le *mundium* était une espèce de tutelle propre aux anciens peuples germaniques qui envahirent la Gaule. *Mund* en allemand veut dire « bouche », et les Germains avaient donné à ce mot le sens de *défense*, de même que les Romains avaient pris le mot *manus* pour désigner la puissance du mari sur sa femme. Comme la tutelle romaine, le *mundium* germanique s'étendait aux femmes et aux enfants, et pour les femmes cet état de sujétion durait autant que leur vie. Chez les races qui avaient subi l'influence de la civilisation latine, comme les Goths et les Burgundes, le *mundium* avait pris quelques-uns des traits de la tutelle romaine : le *mundeburdis* (personne investie de la tutelle) était devenu le protecteur de l'incapable. Mais chez les Francs, restés plus près de la source nationale, la tutelle était organisée comme une protection plutôt pour le tuteur que pour l'incapable, et le tuteur gagnait tous les revenus des biens dont il avait la gestion. On le suppose du moins avec beaucoup de probabilité, d'après ce qui se passait à l'époque féodale, car les textes de l'époque franque ne nous apprennent presque rien sur l'état de choses primitif. La femme mariée était sous le *mundium* de son mari ; avant le mariage, le *mundium* appartient au père et, à défaut de père, à un parent mâle, de préférence à un parent paternel. A défaut de parents, la loi ripuaire place la femme sous la puissance du roi (tit. 35, chap. III ; Pertz, *Leges*, t. V, p. 228). Le *mundium* pouvait se vendre ; un acte de 840 nous montre un diacre nommé Abo, qui cède à prix d'argent à un nommé Richard le *mundium* qu'il a sur sa *cognata* Ferlinde (Zœpfl, *Alterthümer des deutschen Reichs und Rechts*, t. II, p. 348, note 2). Le plus curieux est qu'Abo se déclare *vivens lege romana*. — Le *mundeburdis* (tuteur) ne représentait pas l'enfant en justice, et toutes les actions contre le mineur étaient suspendues pendant la minorité. Dans les régions où la race franque a dominé, cette forme de tutelle a survécu en se transformant, et le *municipium* y est devenu la *mainbournie* (V. MAINBOUR). Toutefois, la tutelle perpétuelle des femmes non mariées s'est usée peu à peu, et l'incapacité n'a persisté que pour les femmes en puissance de mari. Marcel PLANIOL.

MUNDT (Theodor), écrivain allemand, né à Potsdam le 19 sept. 1808, mort à Berlin le 30 nov. 1861. Il se lia avec Charlotte Stieglitz, fut un des écrivains de la jeune Allemagne, pourchassé en 1835, voyagea, revint à Berlin en 1839, y devint professeur (1842), bibliothécaire de l'université (1850). Il a écrit des nouvelles imprégnées de l'esprit subjectif de la « jeune Allemagne », des romans historiques (Thomas Müntzer, 1841, 3 vol. ; Carmela, 1844 ; Graf Mirabeau, 1858, 4 vol. ; et Czar Paul, 1861, 6 vol. ; etc.), d'assez bons livres de critique (*Die Kunst der deutschen Prosa*, 1837 ; *Dramaturgie*, 1847, 2 vol. ; etc.), des chroniques et portraits d'une fantaisie paradoxale (*Spaziergängen und Weltfahrten*, 1838-39, 3 vol. ; *Vælkereschau auf Reisen*, 1840 ; *Pariser kaiserskizzen*, 1857 ; *Paris und Louis-Napoleon*, 1859, 2 vol. ; *Italiensche Zustände* (1859-60, 4 vol., etc.). — Sa femme Klara, née Müller (1814-73), a publié sous le pseudonyme de Luise Mühlbach de médiocres bavardages

historiques, sur les choses et les hommes du XVIII^e et du XIX^e siècle. A.-M. B.

MUNDY (Sir George Rodney), amiral anglais, né le 19 avr. 1805, mort le 23 déc. 1884. Entré dans la marine en 1819, il servit brillamment en 1844 contre les pirates de Bornéo, s'empara de Labouan (1846), fut employé à de nombreuses missions en Italie, en Syrie, etc., et exerça les hautes fonctions de commandant en chef aux Indes de 1867 à 1869. Il fut promu amiral en 1869. Marin de la vieille école, il était légendaire dans la flotte où ses manières pompeuses et ses excentricités ont laissé les plus joyeux souvenirs. On a de lui : *Narrative of events in Borneo and Celebes down to the occupation of Labuan* (Londres, 1848, 2 vol. in-8) ; *H. M. S. Hannibal at Palermo and Naples during the Italian Revolution with Notices of Garibaldi, Francis II and Victor Emmanuel* (Londres, 1863, in-8), qui sont pleins d'intérêt. R. S.

MUNDY (Jaromir von), médecin autrichien, né à Eichhorn (Moravie) le 3 oct. 1822. Il s'occupa spécialement de médecine légale et d'aliénation mentale, puis servit dans l'armée, entre autres dans les campagnes de 1859 et 1866, créa des ambulances à Paris pendant la guerre franco-allemande, devint en 1872 professeur extraordinaire de médecine militaire à Vienne, rendit enfin de grands services par l'organisation de trains sanitaires lors des guerres turco-serbe et russo-turque (1876-78) et de la guerre serbo-bulgare (1885-86). On lui doit un grand nombre d'écrits relatifs à la médecine militaire, l'hygiène des armées, l'aliénation mentale, etc., en langue allemande, française et anglaise. Dr L. HN.

MUNEVILLE-LE-BINGARD. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin ; 4.012 hab.

MUNEVILLE-SUR-MER. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal ; 588 hab.

MUNG (Le). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire ; 340 hab.

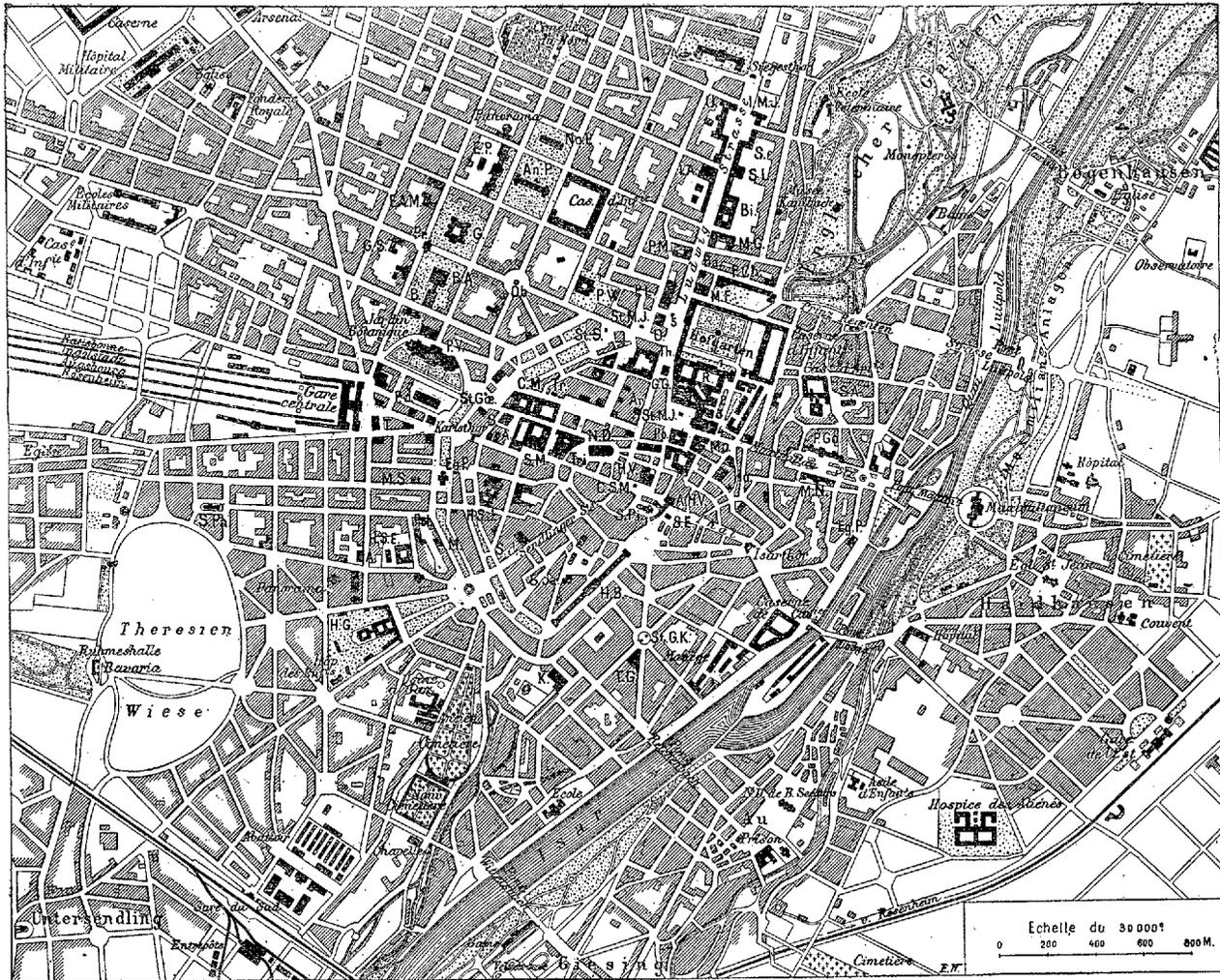
MUNGO-PARK, voyag. angl. (V. PARK).

MUNGOS (Zool.) (V. MANGOSTE).

MUNIA (Zool.). Genre de Passereaux conirostres, de la famille des *Ploceidae* (V. ce mot), démembré du genre *Amadina* (V. ce mot) et qui comprend les oiseaux de volière, bien connus des oiseleurs, que l'on désigne vulgairement sous les noms de *Domino*, *Nonnette à tête blanche*, etc. Toutes les espèces, au nombre d'une douzaine, sont de l'Asie chaude depuis l'Inde jusqu'aux Philippines et à la Nouvelle-Guinée, en passant par les grandes îles de la Malaisie. La *MUNIA À TÊTE BLANCHE* (*Munia Malacca*) est un joli oiseau de 10 centim. de long, d'un beau marron clair avec la tête et le cou blancs. Son chant est faible, mais il est surtout intéressant par son nid en forme de melon, construit avec des feuilles de millet et muni d'une entrée en forme de goulot ayant 5 centim. de diamètre. L'intérieur est matelassé avec les poils fins et soyeux de la canne à sucre. La femelle y dépose deux à trois œufs d'un blanc mat. Cette espèce est délicate et niche rarement en captivité. Des espèces voisines (*M. ferruginosa*, *M. Molucca*, *M. maja*) sont également importées en Europe comme oiseaux d'agrément. E. TROUËSSART.

MUNICH (all. *München*). Capitale du roy. de Bavière, sur l'Isar, à 520 m. d'alt. ; 407.000 hab. (fin 1895). Elle est bâtie au S. d'une plaine dont le climat continental est assez sévère. Elle comprend 22 quartiers, dont 17 sur la rive gauche de l'Isar, 5 sur la rive droite. La ville proprement dite et ses faubourgs de Sendling, Neuhausen, Schwabing sont à gauche ; à droite se trouvent ceux de Haidhausen, en face Au, Giesing au S., Ramersdorf à l'O., Bogenhausen au N. Sept ponts sont jetés sur l'Isar ; les plus anciens sont les trois du milieu, spécialement celui dit Vieux-Pont. L'ancienne ville était entourée d'une enceinte, rasée en 1791, et remplacée par des rues et places gazonnées, qui dessinent un demi-cercle autour du noyau

MUNICH



Plan de Munich au 30.000°.

- ÉCOLES**
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION
MUSÉES
- A. Académie des sciences.
 - A. A. Académie des arts.
 - An. Anatomie.
 - Bi. Bibliothèque.
 - G. Glyptothèque.
 - E. P. Ecole polytechnique.
 - G. S. Galerie Schack.
 - An. P. Ancienne Pinacothèque.
 - No. P. Nouvelle Pinacothèque.
 - E. A. M. Ecole des arts et métiers.
 - M. N. Musée national.
 - M. S. Musée Schwanthaler.
 - S. Séminaire.
 - U. Université.
- PALAIS, etc.**
- Ar. Archevêché.
 - B. A. Exposition des Beaux-Arts.
 - C. M. Château du duc Max.
 - P. Ch. Palais du prince Charles de Bavière.
 - G. G. Galerie des généraux.
 - P. Go. Palais du Gouvernement.
 - P. J. — de Justice.
 - P. L. — du prince Luitpold.
 - P. M. — du duc Maximilien.
 - P. V. — de verre.
 - P. W. — Vitebsbach.

- PALAIS, etc.**
- A. H. V. Ancien Hôtel de ville.
 - H. V. Nouvel Hôtel de ville.
 - 1. Salle des fêtes.
 - R=Résidence 2. Eglise de Tous-les-Saints.
 - 3. Théâtre de la Résidence.
 - 4. — de la Cour.
 - Tri. Tribunal.
- ÉGLISES, TEMPLES**
- S. A. Sainte-Anne.
 - B. Basilique ou St-Boniface.
 - S. E. Saint-Esprit.
 - S. J. Saint-Jean.
 - S. Ja. Saint-Jacques.
 - S. L. Saint-Louis.
 - S. Mi. Saint-Michel.
 - N. D. Notre-Dame.
 - S. Pa. Saint-Paul.
 - S. Pi. Saint-Pierre.
 - Th. Théatins (des).
 - 2. Tous-les-Saints (de), à la Résidence.
 - Tr. Trinité (de la).
 - Eg. P. Eglise protestante.
 - S. Synagogue.
- MINISTÈRES**
- M. G. Guerre (de la).
 - M. F. Finances (des).
 - A. E. Affaires étrangères (des).

- THÉÂTRES**
- 3. Théâtre de la Résidence } à la
 - 4. Théâtre de la Cour. } Résidences.
 - T. G. Théâtre Gärtner.
 - O. Odéon.
- DIVERS**
- Ba. Banque.
 - H. B. Halle au blé.
 - Ho. Hofbräuhaus (brasserie royale).
 - K. Kolosseum.
 - Mo. Monnaie.
 - Pol. Poliklinik.
 - Po. Poste.
 - T. Télégraphe.
- MONUMENTS, STATUES, etc.**
- 5. Statue de Louis Ier.
 - St. G. K. — de Gärtner et Klenze.
 - St. Goe. — de Goethe.
 - St. M.-E. — de Max-Emmanuel.
 - St. M.-J. — de Max-Joseph.
 - St. S. — de Schiller.
 - C. S. M. Obélisque.
 - Pr. Propylées.
- HOPITAUX, ASILES, etc.**
- H. S. E. Hôpital Sainte-Elisabeth.
 - H. G. — Général.
 - H. S. J. — Saint-Joseph.
 - I. A. Institution des Aveugles.
 - I. M.-J. — Max-Joseph.
 - M. Maternité.

urbain ; on a conservé les anciennes portes de l'Isar, de Sendling, de Charles. Au N., on aboutit au palais Royal et à son jardin. Le centre de la ville est marqué par la place Marie (ancien marché), où s'élèvent la colonne de Marie (de J. Krumper), la fontaine aux Poissons (fig. 1) de Knoll, l'ancien et le nouvel Hôtel de ville, etc. Au N. de cette place est celle de Max-Joseph, bordée par le palais, le théâtre de la Cour, l'hôtel des Postes (en style pompéien). A l'O. du palais commence la magnifique rue Louis (Ludwigstrasse), large de 37 m., bornée au S. par la halle des Généraux, bâtie par Gärtner, en imitation de la loggia de Lanzi ; au N., par la porte de la Victoire (fig. 2), arc de triomphe copié de celui de Constantin ; bâti de 1844 à 1850 par Gärtner et Metzger, il est surmonté par une Victoire traînée par un quadrigé de lions (œuvre de Brugger et Halbig) ; le long de la rue sont la place de l'Odéon, la banque, les ministères des finances et de la guerre, le palais de Max, la Bibliothèque,

dirige vers l'E. la rue Maximilien (ouverte en 1834), bordée d'élégants cafés et boutiques ; elle passe entre le palais du Gouvernement (de Bürklein) et le Musée national (de Riedel), séparés par une place égayée de massifs de fleurs où s'élève le monument de Maximilien II ; elle franchit la rivière et aboutit au Maximilianeum (de Bürklein), dont la haute terrasse, encadrée d'arcades, supporte une façade monumentale (fresques de Piloty, Echter, Dietz, Spiess, musée de peinture contemporaine, école d'administration). Au N.-O. de la cité sont la place Caroline avec la colonne de bronze de 32 m., érigée par Louis I^{er}, en 1833, à la mémoire des 30.000 Bavarois morts dans la campagne de Russie, puis, au milieu de jardins, le Palais de verre, les Propylées, le Salon des Beaux-Arts et la Glyptothèque, la vieille et la nouvelle Pinacothèque.

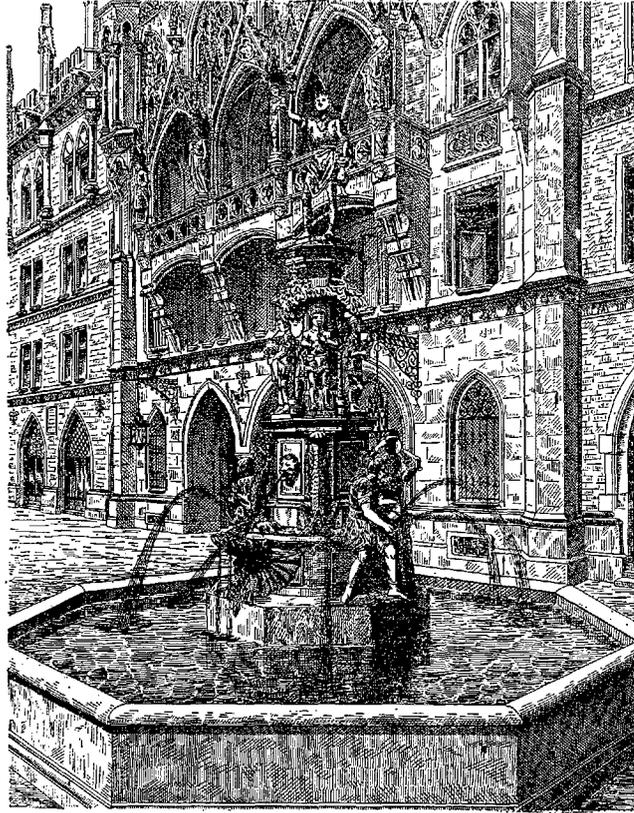


Fig. 1. — Fontaine aux Poissons.

MONUMENTS. — Munich est une des villes d'Europe où

fut fait, au XIX^e siècle, le plus grand effort artistique ; malheureusement l'originalité lui manque ; sous l'impulsion de ses rois, surtout Louis I^{er} et Maximilien II, elle s'est enrichie tour à tour de copies et d'imitations des édifices de la Grèce antique, de Rome, du moyen âge, de la Renaissance, de la France moderne. La préoccupation constante fut de faire grand. La Cathédrale (Frauenkirche) est une massive construction en briques du XV^e siècle (1468-88), œuvre de Jörg Ganghofer, renfermant le beau tombeau de l'empereur Louis de Bavière (fig. 3), par J. Krumper (1625). Les églises de Saint-Pierre et du Saint-Esprit sont encore anciennes (XIII^e et XIV^e siècles) ; parmi les autres, citons celle de Mariahilf, bâtie par Ohlmüller (1831-39), en style gothique ; de Saint-Boniface ou basilique, bâtie par Ziebland (1835-50), en imitation des basiliques romaines du V^e siècle, surchargée d'or à l'intérieur avec des fresques de Hess et de Schrauber, le tombeau de Louis I^{er} ; Sainte-Anne, achevée en 1892 par les frères Seidl, en style roman ; le grand temple protestant de Luc, œuvre de Schmidt, une somptueuse synagogue, l'église grecque ; celles de la Trinité, datant de 1711 et de Saint-Jean (1733-46) sont en style rococo ; celle des Théatins (tombeau de Maximilien II) en style baroque (1662-75, avec façade de 1767) ; celle de Saint-Michel en style Renaissance (1583-91) : elle renferme le tombeau du prince Eugène de Leuchtenberg, par Thorwaldsen, et du roi Louis II.

Le palais Royal forme un vaste ensemble comprenant l'ancien château au milieu ou vieille résidence, construit par P. Candido (1600-1616) ; au S., le château Royal, réduction du palais Pitti construit par Klenze (1826-35), en fa-

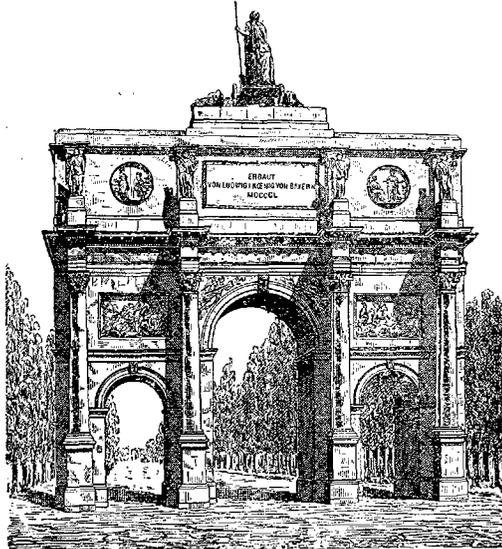


Fig. 2. — Porte de la Victoire.

l'Université. De la place Max-Joseph devant le palais se

cade sur la place Max-Joseph; les Salles des fêtes en façade sur le jardin (260 m. de long), par Klenze (1832-42), en style de la Renaissance italienne, avec loggia portant les statues des huit provinces (cercles) de Bavière, par Schwanthaler; entre ces deux façades se développent de vastes constructions, encadrant une série de cours; on y remarque surtout deux enfilades de salles décorées de fresques (galerie des Nibelungen et de l'Empereur, par Schnorr de Carolsfeld; galerie de l'Odysée, par Hiltensperger), la salle du trône avec douze statues colossales d'ancêtres de la

dynastie, par Schwanthaler; à l'E. s'élève l'église de la cour dédiée à Tous-les-Saints (Klenze, 1826-37, style romano-byzantin). Au S. du palais sont côte à côte les deux théâtres de la cour: l'ancien Opéra, dit théâtre de la Résidence, en style rococo (achevé en 1760, refait en 1857); le théâtre National ou de la Cour, édifié par C. de Fischer (1814-18), refait après l'incendie de 1823 par Klenze (2.600 places). Au N. du palais s'étend son jardin encadré des arcades du Bazar, où s'étaient les fresques historiques et symboliques de Hess et les paysages à l'encaustique de Rottmann. — L'ancien Hôtel de ville a une tour refaite en style baroque. Le nouvel Hôtel de

ville (fig. 4) a été construit par Hauberrisser, en style gothique; inauguré en 1874. Le palais Wittelsbach est en style ogival anglais du moyen âge; il fut bâti, de 1843 à 1850, par Görtner et Klapp, pour le roi Louis I^{er}, qui y résidait après son abdication. La vieille Pinacothèque est une œuvre de Klenze (1826-36) en style classique antique,

avec vingt-quatre statues de peintres par Schwanthaler; la nouvelle Pinacothèque, bâtie par Voit (1846-53), a

été décorée de vastes fresques dessinées par Kaulbach, exécutées par Nilson. Entre les deux pinacothèques est la porte monumentale des Propylées, œuvre de Klenze, terminée en 1862 (bas-reliefs de Schwanthaler). La Glyptothèque bâtie par Klenze de 1816 à 1830 en style ionique à l'extérieur, roman à l'intérieur, fut la première des grandes constructions de ce siècle. Neurenther a bâti, en style Renaissance l'Ecole polytechnique (1863-

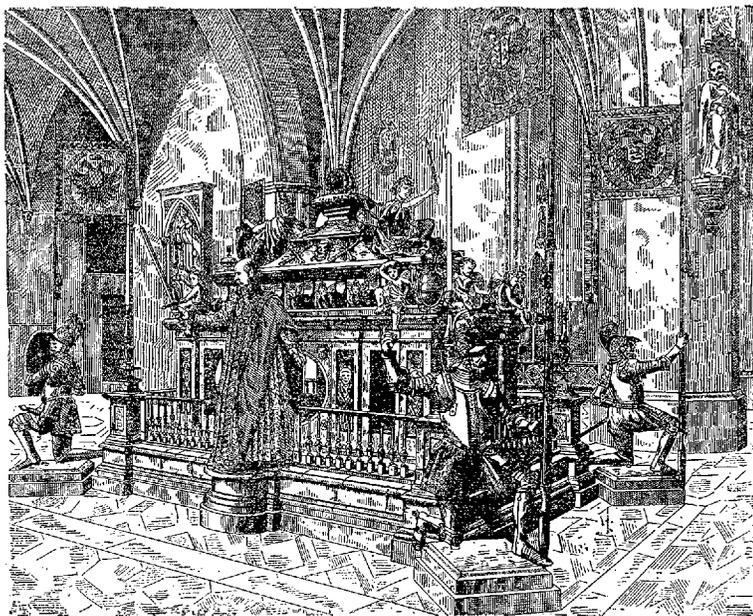


Fig. 3. — Tombeau de l'empereur Louis de Bavière.

68, façade de 260 m., avant-corps de 138 m. granite et briques), l'Académie des arts avec façade de 229 m. On peut encore citer le Palais de verre (1854), long de 254 m. pour les expositions; la Gare centrale (par Graff), qui couvre 2 hect., la *Schrannenhalle*, halle de 470 m. de long; l'Abattoir (4 hect.).

Les parcs ajoutent beaucoup à la beauté de Munich; nous avons indiqué le jardin de la cour, refait en 1895; au N. s'étend, le long de l'Isar, le Jardin anglais (6 kil. de long, 2 de large, rivières, cascades, bois, pelouses, tour chinoise, etc.); près du Palais de verre, le Jardin botanique avec palmarium; sur la rive droite de l'Isar les parcs de Maximilien Gasteig

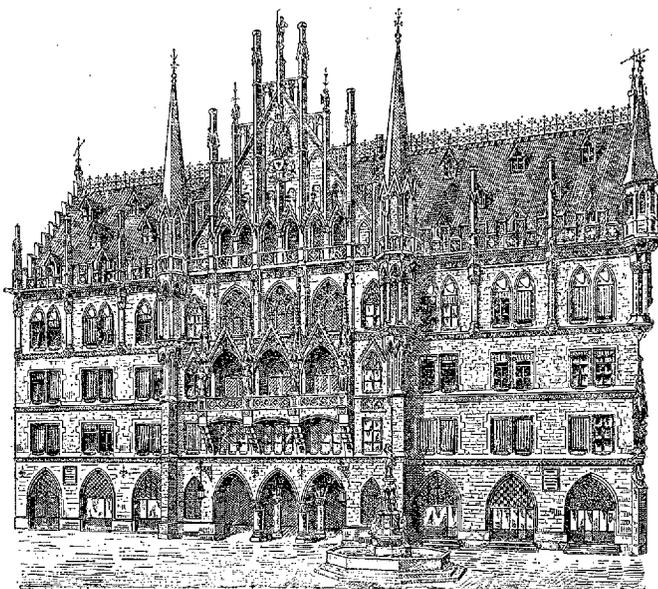


Fig. 4. — Nouvel Hôtel de Ville.

et Bogenhausen. Au S.-O. de la ville sont les vastes pelouses de Thérèse, dominées par la butte qui porte la *Ruhmeshalle*, œuvre de Klenze (1843-53), portique de 48 colonnes doriques avec deux ailes en retour d'équerre, encadrant la colossale statue de la *Bavaria* (24 m. de haut, 64 tonnes de bronze) modelée par Schwanthaler; sous

la colonnade, les bustes de 80 illustres Bava-rois ; sur la pelouse se tient la grande fête annuelle d'automne (octobre). — Enfin, à 4 kil. O. de la ville, est le château de *Nymphenburg* (V. ce mot) avec son parc ; plus loin, au S., sont de vastes bois aménagés en parcs forestiers.

Musées, théâtres. Pour compléter la physionomie artistique de Munich, il faut parler de ses magnifiques collections. La Glyptothèque, bâtie par Klenze (1816-30), décorée par Schwanthaler et Cornelius, est un musée de sculpture riche en œuvres antiques, surtout égyptiennes, grecques et romaines ; on y remarque les marbres d'Égine, des faunes et satyres de l'époque romaine, un beau torse du fils de Niobé, un *Pâris* de Canova, l'*Adonis* de Thorwaldsen, etc. — La vieille Pinacothèque est un des plus beaux musées d'Europe ; elle renferme 1.400 tableaux classés par ordre chronologique, notamment une remarquable série de l'ancienne école allemande (école de Cologne, maîtres Guillaume et Etienne, maître de la *Mort de la Vierge*), des Flamands (Van der Weyden, Memling), des écoles de Nuremberg et de Souabe (portraits et tableaux religieux de Dürer, d'Holbein le Jeune), une superbe collection de Rubens provenant de la galerie de Dusseldorf, une série de Rembrandt, de Van Dyck, bon nombre d'œuvres italiennes, en particulier de l'école vénitienne. Au S. du musée sont les Loges, galerie à arcades, où Cornelius a retracé l'histoire de la peinture. Au rez-de-chaussée, un cabinet des estampes riche de 300.000 feuilles et une collection de 22.000 dessins ; enfin 1.500 vases antiques et provenant des collections Candelosi (Vulci), Dodwell (grecs), Canino (étrusques), Lipona (Italie mérid.), Panitteri et Politi (Sicile). — La nouvelle Pinacothèque est consacrée à la peinture allemande du XIX^e siècle et renferme les paysages à l'encaustique de Rottmann, les esquisses de Kaulbach, etc. Le Musée national est extrêmement riche en objets archéologiques, plus spécialement en objets d'art gothiques et de la Renaissance. Il l'emporte sur ceux de Kensington et de Cluny. On y voit aussi une interminable galerie de fresques historiques à la mémoire de Wittelsbach qui a donné du travail à l'école de Munich. — Pour compléter cette revue, il faudrait énumérer les galeries privées, les expositions permanentes des associations artistiques ou d'art industriel. L'Académie de musique donne de grands concerts ; le théâtre de la Cour a beaucoup fait pour Wagner et est l'un des meilleurs de l'Allemagne.

POPULATION. — Le recensement de 1890 constatait 350.594 hab. En 1895, la population se montait à 407.000 répartis en 93.000 ménages. Sur ce total, 84 % sont catholiques, 14 % protestants, 2 % israélites. Il n'y a que 37% d'hab. nés à Munich contre environ 50 % d'autres Bava-rois. La mortalité est forte, 26 ‰, à cause surtout des décès de la première année.

ADMINISTRATION. — Munich est la capitale du royaume de Bavière, résidence du roi, siège des ministères, des chambres, de toutes les grandes administrations, de l'archevêché de Munich-Freising, etc. — L'administration municipale est gérée par deux bourgmestres, 36 membres du magistrat, 60 représentants communaux, un directeur de police (royal). Le budget était, en 1896, de 24 millions de fr. dont près de 4 pour l'instruction et 4 1/2 pour l'assistance publique. La dette s'élevait à 108 millions environ. — La ville est bien canalisée, éclairée à l'électricité, alimentée d'une eau de source excellente de la vallée du Mangfall (100.000 m. c. par jour).

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Les principaux établissements scientifiques sont les Académies des beaux-arts et des sciences ; l'*Université* (transférée de Landshut à Munich en 1826), qui comprend 5 facultés : droit, médecine, théologie, philosophie, économie sociale, avec (au semestre d'été 1895) 166 professeurs et 3.754 étudiants. L'école technique supérieure compte 51 professeurs, 1.000 étudiants, plus 400 auditeurs. Les écoles secondaires et professionnelles de toute espèce sont florissantes ; les 27 écoles primaires avaient 37.100 élèves. Il paraît à Munich une ving-

taine de journaux politiques quotidiens. La *Bibliothèque* est une des plus riches du monde avec ses 40.000 manuscrits et 1.300.000 volumes.

INDUSTRIE. — On comptait, en 1895, environ 40.000 patrons d'industrie. La plus développée est l'industrie d'art favorisée par Louis I^{er} et Louis II ; bronze et zinc, vitraux, joaillerie, bijouterie, instruments d'optique, de physique, de chirurgie, musicaux, peinture décorative, broderie, tapisserie, tabletterie, ébénisterie, carrosserie, photographie, xylographie, lithographie, typographie, bondeuserie. — Non moins considérable est la brasserie, dont les 28 établissements fabriquaient, en 1895, 3 millions d'hectol. (dont la moitié consommée sur place), d'une valeur de plus de 80 millions de fr. (au détail). — On fait aussi des machines, de la parfumerie, des bougies, de la brosse-rie, de l'huile, etc.

COMMERCE. — Munich est la grande place financière de la Bavière, siège des banques d'escompte et de prêt, des compagnies d'assurances, etc. Ses marchés agricoles sont importants ; son exportation d'industrie d'art s'étend au monde entier. Bien desservie intérieurement par les tramways, elle a cinq gares de chemins de fer qui la relie à Ratisbonne, Ingolstadt-Ulm, Simbach, Lindau, Rosenheim, Salzbouurg, Holzkirchen-Schliersee, Tützing-Peissenberg, Wolfratshausen.

HISTOIRE. — Munich est nommée pour la première fois dans les Annales du couvent de Tegernsee, en 1102 ; le moine placé dans ses armes, au XIII^e siècle, rappelle cette origine. En 1158 le duc de Bavière, Henri le Lion, fit de la *villa Munichen* une monnaie et un entrepôt de sel ; en 1164 l'enceinte existait. Les Wittelsbach y séjournèrent et Louis le Sévère la pourvut de fortes murailles, percées de quatre portes, et y fixa, en 1255, sa résidence dans le château rebâti (Ludwigsburg). L'empereur Louis de Bavière la reconstruisit après l'incendie de 1327 ; elle garda cette physionomie jusqu'au XIX^e siècle. Guillaume V y installa les jésuites et éleva un nouveau château (Maxburg), bientôt remplacé par celui de Maximilien I^{er} (le palais actuel). Gustave-Adolphe prit la ville le 17 mai 1632. A la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle, l'influence française prévalut, et les collections artistiques se développèrent rapidement ; l'Académie des sciences fut créée en 1759. Charles-Théodore agrandit la ville, qui avait alors 35.000 hab., et rasa les remparts (1791). Le roi Maximilien I^{er} commença les grandes constructions, dota Munich d'une nouvelle charte municipale (1818), y amena l'Université (1826). Louis I^{er} et Maximilien II donnèrent à leur capitale son aspect actuel.

A.—M. B.

BIBL. : BURGHOLZER, *Stadtgesch. von München*; 1796, 2 vol. — DESTOUCHES, *Illustrite Gesch. der Hauptstadt München*; 1895. — *Jarbuch der Münchener Gesch.* (depuis 1887). — *Mitteilungen des Statist. Bureau der Stadt München.* — *Berichte über die gemeindeverwaltung der Stadt München.* — TRAUWEIN, *Führer durch München*; 15^e éd. 1895. — HIRTH et MÜLLER, *Cicerone in der altern Pinakothek*; 1888. — GRANDAUR, *Chronik des Hoftheaters*; 1878. — PRANTL, *Gesch. der L.-M. Universität*, 1872; 2 vol.

MUNICIPALITÉ. Ce mot s'entend du corps des officiers municipaux, du ressort de leur administration, et même parfois de l'édifice où ils s'assemblent. Il a eu un sens précis et légal en ce qui concerne l'administration municipale de Paris, après la Commune provisoire et avant la Commune révolutionnaire, c.-à-d. du 9 oct. 1790 au 10 août 1792. La loi du 19 vendémiaire an IV a fractionné Paris en douze *municipalités* d'arrondissements (14 oct. 1795) qui reçurent en l'an VIII le nom de mairies. Aujourd'hui, par *municipalité* de Paris, l'on désigne le préfet de la Seine et le conseil municipal collectivement.

MUNICIPE. Antiquité. — Le *municipium* (municipium) était, à l'origine, une communauté politique subordonnée à Rome, mais conservant une certaine autonomie administrative. Lorsque les conquêtes s'étendirent tellement qu'on ne put ni annexer purement et simplement territoires et habitants aux territoires et citoyens romains, ni les incorporer dans la confédération latine, ou bien lorsque, pour

châtier une résistance prolongée, on voulait placer dans une situation subordonnée la cité domptée, on créa cette catégorie nouvelle du municiple. Ce fut en 381 pour la ville de Tusculum. Le citoyen du municiple (*civis municeps*) avait le droit de cité romain (*commercium, connubium*), à l'exclusion des droits politiques (de vote et d'éligibilité aux honneurs); il gardait l'administration intérieure de sa cité; cela le distingue de la *praefectura* qui n'a plus son autonomie municipale; la condition ressemble fort à celle de la colonie qui ne s'en distingue que par les citoyens romains qui y sont campés; elle diffère tout à fait de celle des villes fédérées, qui ont gardé leur statut personnel. Cette condition se propagea en Italie avec la conquête, mais prit fin après la grande révolte dite guerre sociale, lorsque la loi *Julia* de l'an 90 accorda à tous les municipes, en même temps qu'aux villes fédérées, le droit de cité romain dans toute son étendue (V. CARRÉ [Droit de]. t. XI, pp. 48 et suiv.). Dès lors, le mot municiple, commun à toutes les villes d'Italie, change d'acception et s'applique à toute commune autonome dont les habitants sont citoyens romains. Les relations des communautés avec Rome furent réglées séparément par des lois dites *municipales*, qui leur sont données par un délégué du peuple romain, investi de l'*imperium*. Celles-ci nous sont connues par les inscriptions, en particulier la loi *Rubria* de 49 et la loi *Julia* de 45 av. J.-C., qui fixa les principes d'après lesquels devaient être rédigées les chartes municipales. Les municipes, assimilés en Italie, se retrouvent dans les provinces; les empereurs surtout, à partir de César, confèrent cette qualité à des cités isolées et même à des provinces entières, surtout dans l'Orient, plus civilisé. Le municiple provincial est tantôt une commune jouissant du droit de cité, tantôt une ville pourvue par Rome d'une constitution municipale et dotée du droit romain. On sait qu'en 212 Caracalla finit par étendre à tout l'Empire le droit de cité complet. Dès lors, le nom de municiple désigna toute commune par opposition à Rome. Les municipalités provinciales sont connues dans leur organisation intérieure par des inscriptions de Salpensa et Malaga qui nous révèlent celle de ces deux municipes espagnols vers l'an 82 à 84.

Dans un municiple, la population se divisait en citoyens (*cives*) jouissant de tous les droits et répartis en curies et habitants (*incolae*) originaires d'autres cités et qui participaient aux charges, mais non aux droits du municiple où ils avaient immigré. L'assemblée du peuple élisait les magistrats, lesquels portaient le même nom qu'à Rome, dictateur, préteur, édile; après la période républicaine, ils furent abandonnés peu à peu. Le municiple fut régi par un collège de quatre élus annuels, deux investis du pouvoir judiciaire des préteurs (*duoviri jure dicundo*) et deux des pouvoirs de police et d'administration des édiles (*duoviri aediles*). Tous les cinq ans, ils font office de censeurs. Certains municipes ont des questeurs, des tribuns de la plèbe. Souvent les *duoviri* se font remplacer par des préfets. Le conseil communal, correspondant au Sénat romain, constituait l'ordre des *decurions*, habituellement composé de 100 membres choisis à vie, d'après le même système qu'à Rome; celui-ci tendit, comme dans la capitale, à se substituer à l'assemblée du peuple pour la désignation des magistrats. La religion officielle, culte des empereurs, fit surgir une nouvelle classe, celle des *Augustales*, qui s'effaça après l'adoption officielle du christianisme. La vie municipale fut très florissante au début de l'Empire, la paix extérieure et sociale assurant aux cités un calme qu'elles n'avaient guère connu. Mais, à mesure que se développa la centralisation administrative, l'autonomie des municipes fut restreinte; comme toujours, les abus ou l'incapacité des autorités locales furent l'occasion de ces empiétements, non moins que les exigences croissantes du fisc. Au II^e siècle, on créa des curateurs chargés de surveiller la gestion financière des municipes. A partir de Dioclétien, ils furent élus par les *decurions*; mais ceux-ci devinrent des

fonctionnaires de César chargés de la perception des impôts dont ils étaient responsables et, dans bien des cas, à la fin de l'Empire, lorsque se furent multipliés les privilèges et exemptions et que l'épuisement de la population et les guerres continuelles eurent ruiné le pays, les fonctions municipales furent envisagées comme une lourde charge (V. CURIALE). Les communes, ne pouvant plus agir par elles-mêmes, reçoivent en 364 un *défenseur* (V. ce mot) élu pour cinq ans par le clergé et les plus imposés.

On a beaucoup discuté pour savoir comment la constitution municipale romaine disparut; elle était déjà très affaiblie dans ses traits essentiels lors de la constitution de royaumes barbares sur le sol romain, et c'est à tort qu'on a voulu en faire dériver les communes du moyen âge (V. COMMUNE). Il est en tout cas indispensable de distinguer entre les régions où la vie urbaine disparut à peu près complètement, comme ce fut le cas dans la France septentrionale au cours du VII^e siècle, et où elle se reconstitua autour de monastères ou par des associations, et les régions demeurées en contact avec l'empire romain d'Orient (Italie, rivages de la Méditerranée) où survécurent, grâce aussi à des conditions géographiques plus favorables, les villes antiques.

Temps modernes. — A l'époque moderne, le nom de municiple se retrouve en Angleterre et en Hongrie. — En Angleterre, la réforme de 1835 a institué la *municipal corporation*, actuellement régie par une série de lois de 1882. Cette qualification fut accordée avec les droits y afférents à 178 villes en 1835; aujourd'hui elle est possédée par 304, comptant 42 millions d'âmes. Le droit de bourgeoisie appartient à tout Anglais du sexe masculin qui a résidé trois ans dans la ville (*borough*), ou dans un rayon de 14 kil., et paie la taxe des pauvres. Les bourgeois élisent au 1^{er} nov. des conseillers (*councillors*), lesquels siègent trois ans, renouvelables par tiers; ceux-ci nomment des *aldermen*, qui restent six ans en fonctions, et un maire, qui ne l'est d'habitude qu'un an; les maires des quatre grandes villes de Londres, York, Liverpool, Manchester ont le titre de lord. Les conseillers nomment le greffier (*town clerk*) et le trésorier; les reviseurs des listes électorales (2 auditeurs et 2 assesseurs) sont élus par l'ensemble des bourgeois; les juges de paix et les juges de police sont désignés par la couronne. La municipalité maintient l'ordre, assure la police urbaine, entretient et éclaire les rues; elle peut en certains cas se charger des écoles, des fournitures d'eau et de gaz; l'assistance publique est en dehors de ses attributions qui sont, comme on voit, moindres que celles des communes françaises. — En Ecosse, le terme officiel est bourg (*burgh*), le maire s'appelant prévôt (*provost*) et ayant dans les quatre grandes villes (Edimbourg, Glasgow, Aberdeen, Dundee) le titre de lord. — En Irlande, il y a onze municipalités, Dublin et Belfast ont un lord-maire.

En Hongrie, on appelle municipes les unités administratives formées par les comitats et les villes libres à la tête desquelles sont des « *gespan* » ou maires nommés par le roi, des vice-*gespan* ou bourgmestres élus par le conseil local; celui-ci est formé pour moitié de membres élus, pour moitié des plus imposés (virillistes). Les villes et communes ordinaires sont subordonnées aux municipes de comitat.

A.—M. B.
Bibl. : ANTIQUITÉ. — ROTH, *De re municipali Romanorum*; Stuttgart, 1801. — E. KUHN, *Die Städtische und bürgerliche Verfassung des römischen Reiches*; Leipzig, 1864, 2 vol. — GRAUER, *De re municipali Romanorum*; Kiel, 1840. — MIGNERET, *Essai sur l'admin. municipale des Romains*; Paris, 1846. — BÉCHARD, *le Droit municipal dans l'antiquité*, 1860. — DUBOIS, *Essai sur les municipes dans le droit romain*, 1862. — HOUBOY, *le Droit municipal*, 1876. — V. DURUY, *Du Régime municipal dans l'Empire romain aux deux premiers siècles*, dans *Revue Hist.*, t. 1 (1876). — BOUSSUGE, *Organisation judiciaire des villes dans l'Empire romain*; Genève, 1878. — La polémique de MOMMSEN (Comptes rendus de *Sachs. Ges. der Wiss.*, 1855), avec ZUMPT (*Studia Romana*, 1859), sur les inscriptions de Salpensa et Malaga. — HIRSCHFELD, *Zur Gesch. des lat. Rechts* (trad. par Thédénat, dans *Rev. gén. de droit*).

1880). — LABATUT, la *Municipalité romaine et les Curatores rei publicæ*, 1876.

MUNIER (Louis-Auguste), homme politique français, né à Gex le 21 nov. 1821, mort le 7 juil. 1896. Avoué à Lyon, conseiller municipal de cette ville, il fut élu sénateur du Rhône le 8 janv. 1882. Il siégea à gauche, appuya la politique opportuniste, et combattit vivement le boulangisme. Il fut élu membre de la commission chargée de l'instruction et de la mise en accusation du général Boulanger (12 avr. 1889). Il avait été réélu en janv. 1891.

MUNITION. I. Art militaire. — Le mot *munition* a été longtemps employé pour désigner les approvisionnements de toute sorte des armées et des places fortes. Dans ce sens général, on distinguait les *munitions de guerre* (poudres, cartouches, projectiles, armes portatives, outils, etc.) et les *munitions de bouche* (vivres, pain manutentionné, biscuit, fourrage, etc.). De nos jours, le mot *munition* ne s'entend plus que des approvisionnements nécessaires au tir des armes à feu : cartouches, projectiles d'artillerie, gargousses, fusées, etc. Tout ce qui concerne la fabrication, la conservation et le transport de ces divers engins se trouve traité aux mots correspondants (V. BOÎTE [t. VII, p. 469], CARTOUCHE, GARGOUSSE, OBUS, Poudre, PROJECTILE). Dans une armée en campagne, les munitions se répartissent en munitions de la ligne de bataille, munitions des parcs de corps d'armée, munitions du grand parc. Sur la ligne de bataille, le soldat d'infanterie dispose de 235 cartouches, savoir : 120 dans ses cartouchières, 66 sur la voiture de compagnie, 69 à la section de munitions de la division (V. ci-dessous, § *Sections de munitions*). Le parc de corps d'armée, qui marche à une journée, en moyenne, en arrière et qui se tient, pendant le combat, à une quinzaine de kilomètres, a, en outre, en réserve 48 cartouches par homme. Quant au grand parc, il appartient aux services de l'arrière (V. Parc). Le ravitaillement en munitions s'effectue, durant l'action, suivant des règles qu'a minutieusement établies l'instruction du 9 déc. 1893. Un principe y préside : sur le champ de bataille, tout déplacement d'hommes ou de voitures d'avant en arrière est rigoureusement interdit. Lorsqu'on en a le temps, les cartouches des voitures de compagnies sont distribuées aux hommes avant qu'ils soient engagés. Si, au contraire, l'attaque est inopinée, les voitures de compagnie suivent leur bataillon par groupe de quatre et ce sont des hommes pris dans les compagnies de réserve qui transportent les munitions de ces voitures sur la ligne de feu au moyen de bissacs contenant chacun 64 paquets de 8 cartouches (16 kilogr. environ par porteur). De même, lorsque les voitures de compagnie n'ont plus de cartouches, les caissons de la section s'approchent sur leur emplacement et il y est puisé directement. Dans l'artillerie, les munitions de la ligne de bataille se répartissent en munitions renfermées dans les coffres des batteries et munitions portées par les caissons des sections de munitions d'artillerie. Les caissons de chaque batterie se tiennent, pendant le tir, à quelques centaines de mètres en arrière (échelon de combat), sous le commandement d'un adjudant, ceux nécessaires au service immédiat des pièces restant seuls près d'elles. Un va-et-vient de caissons entre l'échelon et la batterie de tir assure le réapprovisionnement. Chaque fois d'ailleurs qu'un ou plusieurs caissons sont ainsi envoyés de l'échelon à la batterie, il en est amené un nombre égal de la section de munitions à l'échelon : le ravitaillement se fait alors par transbordement. La batterie d'artillerie a avec elle, dans ses coffres, 142 coups (obus et boîtes à mitraille) par pièce pour les canons de 90 millim. et 156 coups pour les canons de 80 millim. Elle emporte au total, tant dans ses coffres que dans les caissons de la section et du parc de corps d'armée, 235 coups par canon de 90 millim. et 305 coups par canon de 80 millim. — En Allemagne, le fantassin porte sur lui 150 cartouches, en Angleterre 115, en Autriche 100, en Belgique 120, en Italie 200, en Suisse 100. La batterie d'artillerie porte dans ses coffres : en Allemagne, 147 coups par

pièce, en Angleterre 108, en Autriche 128 pour le canon de 9 centim. et 152 pour le canon de 8 centim., en Italie 130 pour le canon de 9 centim. et 142 pour le canon de 7 centim., en Russie de 130 à 150. La plupart de ces nations ont, en outre, un système de ravitaillement analogue au nôtre et assuré par des éléments sensiblement identiques : voitures de compagnie, sections de munitions, parcs de corps d'armée, etc.

SECTIONS DE MUNITIONS. — Détachées au moment de la mobilisation des régiments d'artillerie (V. ce mot), elles constituent, pour le ravitaillement en munitions (V. ci-dessous), une sorte d'échelon intermédiaire entre les voitures de compagnie (infanterie) ou les caissons (artillerie), d'une part, et le parc de corps d'armée d'autre part. Chaque division d'infanterie a une *section de munitions d'infanterie*, comportant, comme cadre, 1 capitaine, 2 lieutenants, 1 vétérinaire, 1 adjudant, 1 maréchal des logis chef, 8 maréchaux des logis (dont 1 sous-chef artificier et 1 fourrier), 7 brigadiers (dont 1 maître maréchal ferrant), 2 aides maréchaux ferrants, 4 artificiers, 2 ouvriers de batterie, 2 bourreliers, 2 trompettes. Les voitures sont au nombre de 38 : 32 caissons d'infanterie et 4 forge, à 4 chevaux ; 1 chariot-fourragère, à 6 chevaux ; 1 voiture à viande et 3 fourgons à vivres, à 2 chevaux. Chaque groupe de batteries a une *section de munitions d'artillerie*, ayant le même cadre que celle d'infanterie, sauf les modifications suivantes : pas de vétérinaire, 7 maréchaux des logis, 6 brigadiers, 6 artificiers. Les voitures sont au nombre de 23 : 14 caissons de 90 millim., 2 caissons de 80 millim., 1 forge, 1 chariot-fourragère et 1 pièce de rechange, à 6 chevaux ; 1 affût de rechange, à 4 chevaux ; 3 fourgons à vivres, à 2 chevaux.

II. Chasse (V. CHASSE, t. X, 843).

III. Droit international (V. CONTREBANDE DE GUERRE).

MUNITIONNAIRE (Admin. milit.). On a longtemps donné ce nom aux entrepreneurs chargés de fournir aux troupes, en garnison ou en campagne, les vivres et le fourrage (munitions de bouche). La première fourniture dont l'histoire fasse mention remonte à Philippe le Bel, en 1311. Un siècle et demi plus tard, Louis XI institua, pour le service des subsistances militaires, alors assuré par les contributions des provinces, deux commissaires généraux des vivres et, en 1574, Henri III en confia l'entreprise, par traité, à un munitionnaire général, nommé par lui. Mais ce fut seulement à partir de 1648, lorsque le trésor royal eut pris à sa charge le lourd fardeau des subsistances militaires, que l'entreprise des vivres et fourrages fut confiée à un munitionnaire général et à des munitionnaires particuliers, fonctionnaires régulièrement et d'une façon continue (V. APPROVISIONNEMENT, t. III, p. 450). Abandonné en 1807, après une longue série de scandaleux abus, le service par entreprise fut quelque temps repris en 1823, durant la campagne d'Espagne, et confié au munitionnaire Ouvrard, de triste mémoire. En 1827, un nouveau service des subsistances militaires fut créé et depuis 1831 l'achat des fournitures ne se fait plus qu'au moyen d'adjudications et de marchés ne portant que sur des objets déterminés et ne s'appliquant qu'à de courtes périodes (V. FOURNITURE).

MUNK (Salomon), orientaliste, né à Glogau (Silésie) le 14 mai 1803, mort à Paris le 4 févr. 1867, naturalisé Français. Après avoir fait ses études universitaires à Bonn, puis à Berlin, il vint à Paris, en 1833, compléter ses études orientales sous la direction de Chézy, Quatremère et Silvestre de Sacy, joignant à la connaissance de l'hébreu ancien et moderne, du chaldéen, du syriaque, de l'arabe, celle des langues aryennes : le sanscrit, le persan, l'hindustani. En 1840, il accompagne en Egypte Ad. Crémieux, qui était allé défendre devant Méhémet-Ali les Juifs de Damas accusés de meurtre sur le P. Thomas, et, lors de ce voyage, tout en servant d'interprète à l'avocat, il découvre de nombreux manuscrits orientaux qu'il rapporte à la Bibliothèque nationale. Là, de 1841 à 1852, il catalogue les manuscrits hébreux jusqu'au jour où il perd la vue. C'est à par-

tir de ce moment que, dans le silence du cabinet de travail, il dicte le plus grand nombre d'ouvrages, tout en remplissant les fonctions de secrétaire du Consistoire central des Israélites de France. Nommé à l'Académie des inscriptions le 3 déc. 1838, il fut élu en déc. 1864 professeur de littérature hébraïque et syriaque au Collège de France. Ses principaux ouvrages sont : *Littérature sanscrite* (articles dans l'*Ancien Temps*) ; biographies de Juifs et d'Arabes, au *Dictionnaire des sciences philosophiques* ; *Palestine, description géographique, historique et archéologique*, dans la collection de l'*Univers pittoresque* (Paris, 1845, in-8 ; 1.500 col. et pl.) ; *Maïmonide, Guide des Égarés* (texte arabe et version française ; Paris, 1856-66, 3 vol. gr. in-8) ; *Mélanges de philosophie juive et arabe* (Paris, 1857-59, 2 part.) ; *Notice sur Aboul walid Merwân Ibn-Djanah et sur d'autres grammairiens hébreux du x^e et du xi^e siècle* (travail qui a reçu de l'Institut le prix Volney) ; Mémoires étendus dans la *Bible Cahen* (t. III, IV, IX, XII), etc. Munk a été surpris par la mort au moment de préparer un quatrième volume sur Maimonide et sur le point de réunir ses articles du *Journal Asiatique* et d'autres revues, ayant laissé à l'Académie comme œuvre posthume, pour le *Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France*, le *Rapport sur les études relatives à l'Orient* (Paris, 1867, in-4).

Moïse SCHWAB.

BIBL. : Discours de funérailles, par Ad. de LONGPÉRIER (pour l'Institut) et par Ad. FRANCK (pour le Collège de France). — *Archives israélites* du 15 févr. 1867. — G. DUGAT, *Histoire des Orientalistes de l'Europe*, t. II. — J. MOHL, *Rapport à la Société asiat.*, 1867 ; *Souvenirs personnels*.

MUNKACS. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Bereg, sur la Latoreza ; 10.531 hab. (en 1898), magyars, ruthènes, allemands ; la moitié sont israélites. Evêché catholique grec. Vin ; mines de fer et d'alun ; cristal de roche ; fabrication de toile grossière et de pelisses pour les paysans ; marché agricole. Château des Schœnborn. A moins d'une lieue s'élève, sur un rocher dominant la plaine de 76 m., l'ancienne citadelle convertie en prison d'Etat. — Munkacs devint sous Louis I^{er} (1342-82) la capitale de la marche ou duché ruthène (Krajna), où furent établis les Ruthènes venus de Podolie sous leur prince Théodore Keriatowicz, auquel le roi conféra le titre ducal en 1352. Il fit, en 1359, bâtir la forteresse. A partir de 1370, Munkacs forme un domaine royal, généralement attribué en apanage aux reines de Hongrie. En 1591, il passe à Sig. Rakoczy ; en 1614, à Nic. Esterhazy, puis à Bethlen Gabor, à sa veuve Catherine de Brandebourg, à Georges Rakoczy I^{er} et à ses descendants. Ce fut la place d'armes de Tœkoly, dont la veuve, Hélène Zriny, y soutint un siège de trois ans contre les Impériaux de Caprara avant de capituler le 14 janv. 1688. François Rakoczy II y fut battu par Nigrelli le 14 juin 1703, les Autrichiens s'en emparèrent en 1708. Les comtes de Schœnborn en devinrent propriétaires en 1728. Le château brûla en 1834. Alexandre Ypsilanti y avait été enfermé de 1821 à 1823. Dans la guerre de l'indépendance, les Hongrois prirent Munkacs en 1848, mais durent le rendre aux Russes le 26 août 1849. Les nouveaux moyens d'attaque ont diminué la valeur de cette position.

A.-M. B.

MUNKACSY (Michael LIEB, dit), peintre hongrois, né à Munkacs le 10 oct. 1846. Apprenti menuisier, il fut amené à la peinture par un portraitiste de passage à Gyula, se forma seul, peignant des scènes de la vie rurale et des portraits ; la société artistique de Pest acheta une *Idylle paysanne* qui le fit remarquer (1865). Il vint à l'Académie de Vienne, mais dut, faute d'argent, retourner à Pest ; de là il passa à Munich où il fut protégé par Fr. Adam, peintre de batailles, obtint trois fois le premier prix d'un concours institué par le ministère des cultes de Hongrie, ce qui lui fournit le moyen d'aller à Dusseldorf (1868), où il reçut les conseils de Knaus et de Vautier. Cette influence se marque dans *Pâques*, *l'Enrôlement*, le *Fiancé*. Il vint à Paris où il exposa au Salon de 1870 le *Dernier Jour*

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

d'un condamné, qui lui valut la célébrité ; il peignit ensuite *Episode de la Guerre de Hongrie* (1871), *En route pour l'école* (1871), *Politique à la cuisine*, le *Tailleur ivre*, des portraits, des paysages. En janv. 1872, il se fixa à Paris ; de ce temps datent les *Rodeurs de nuit* et le *Mont-de-Piété* (S. de 1874), *Héros de village* (1875) ; ces œuvres ont beaucoup de caractère, sont largement peintes, mais dans un ton sombre, uniforme et avec une sorte de prédilection pour la laideur. Mais, à partir de 1870, Munkacsy passe de la peinture de la vie populaire à celle des salons ; son coloris s'échauffe et s'éclaire à l'école des impressionnistes ; il simplifie le dessin et le modelé. *L'Intérieur d'atelier* (1876), le *Récit de chasse* (1877) marquent cette évolution. Il aborda ensuite la peinture historique. A l'Exposition universelle de 1878 il remporta la suprême récompense avec *Milton aveugle dictant le Paradis perdu à ses filles*, d'une tonalité grise, et *Recrues hongroises*. Il produisit ensuite son œuvre la plus fameuse, le *Christ devant Pilate* (1881) ; puis le *Christ au Calvaire* (1884). Ces tableaux sont remarquables par leur expression dramatique et la vigueur du coloris. Munkacsy laisse de côté la convention et le sentiment religieux pour traduire ces scènes comme des événements historiques, se préoccupant de la réalité ethnographique ; les comparses et spectateurs du drame prennent presque autant d'importance que le Christ. Le *Christ devant Pilate* fut vendu 120.000 dollars pour l'Amérique, qui acheta aussi 50.000 dollars le dernier des quatre grands tableaux historiques de Munkacsy, les *Derniers Moments de Mozart* (1886). Il se tourna ensuite vers la peinture décorative en tons tout à fait clairs, costumant ses personnages à la mode du xvii^e siècle. Dans cette manière, on peut citer le *Triomphe des Arts* (plafond pour le musée d'histoire de l'art à Vienne), quelques scènes de la vie de salon, *Air favori* (1891), plusieurs portraits de dames. Il a aussi peint ceux du cardinal Haynald et de Liszt et des paysages. Il fut anobli par l'empereur d'Autriche. Depuis 1896 une cruelle maladie a arrêté sa production et l'a privé de sa raison.

MÜNNICH (Burkhard-Christoph, comte de), général russe, né à Neuenhutorf (Oldenbourg) le 9 mai 1683, mort à Saint-Petersbourg le 16 oct. 1767. Il servit durant la guerre de succession d'Espagne comme capitaine des troupes de Hesse-Darmstadt (1701), puis de Hesse-Cassel, et promu lieutenant-colonel à Malplaquet (1709), blessé et pris à Denain (1712) ; en 1716, il est colonel de l'armée polonaise ; en 1721, ingénieur général dans l'armée russe, dirige la construction du canal du Ladoga, du port de Cronstadt, de la forteresse de Riga, est promu lieutenant général, puis, par Pierre II, en 1727 général en chef ; l'impératrice Anne le fait comte (1728), et il partage l'influence avec Ostermann et Biren ; en 1731, il est quartier-maître général ; en 1732, feld-maréchal et président du conseil de guerre. Il réorganise l'armée russe, institue un corps de cadets, des écoles de garnison. En 1734, il s'empare de Dantzic, pacifie Varsovie, puis marche contre les Turcs, leur enlève la Crimée (1736), emporte d'assaut Otchakov (1737), gagne la bataille de Stavoutchan (1739), prend Chotin et occupe la Moldavie ; la conséquence de ces succès fut la paix de Belgrade (18 sept. 1739). A son retour, il entre en conflit avec Biren, duc de Courlande, qu'Anne a proclamé régent au nom du tsar Ivan, le renverse (1740), se fait nommer premier ministre et négocie l'alliance de la Prusse ; mais la régente se prononce pour l'Autriche et la Saxe, et Münnich démissionne (mai 1741). A l'avènement d'Elisabeth, il est emprisonné, ses biens confisqués, condamné à mort, gracié sur l'échafaud mais exilé en Sibérie, à Pelym, dans la maison qu'il avait fait bâtir pour Biren. Il y resta vingt ans. En 1762, Pierre III le rétablit dans ses biens et dignités. Catherine le nomma directeur général des ports de la Baltique.

A.-M. B.

BIBL. : Biographie de HALEM (all.) Oldenbourg, 1803, rééd. 1838) et KOSTOMAROV (russe, Saint-Petersbourg, 1884).

36

MUNOZ, antipape sous le nom de Clément VIII (V. GILLES-SANCHO DE MUNOZ).

MUÑOZ (Sebastian), peintre espagnol, né à Navacarnero en 1654, mort à Madrid en 1690. Ce fut un des meilleurs élèves formés par Claudio Coello. Il acquit rapidement une grande facilité à peindre *a tempera*, ayant été chargé d'exécuter une grande partie des décorations, devises et ornements qu'on vit paraître sur le parcours du cortège royal, lors du mariage de Charles II avec Louise d'Orléans. Il consacra le produit de ces travaux à faire en Italie un voyage d'étude ; il connut Carlo Maratta et devint quelque temps son disciple et son aide. De ce second apprentissage, Muñoz rapporta, outre une grande aisance à composer et à tout peindre, ce style maniéré et ronflant, alors en vogue en Italie, et que Luca Giordano faisait triompher à l'Escorial. L'artiste obtint d'importantes commandes à son retour à Madrid. Il décora l'appartement de la reine, à l'Alcazar, de fresques allégoriques à l'histoire d'*Angélique et Médor*, prit part aux travaux de peinture dans la galerie del Cierzo, exécuta à l'huile une composition dont le sujet était emprunté à la fable de *Psyché*, ainsi que des portraits de la Reine et de plusieurs personnages de la cour. Très goûté du roi qui appréciait son talent, Muñoz reçut la charge de peintre *de camara* en 1688. Des confréries, comme celle des orfèvres madrilènes, lui commandèrent des tableaux. Il fit pour cette dernière une suite de quatre compositions tirées de la vie de *Saint Eloi*. Louise d'Orléans étant morte en 1689, Muñoz fut chargé d'exécuter diverses peintures à l'occasion de la célébration des funérailles de la reine ; l'une d'entre elles, jadis dans la collection de l'infant don Sebastien, a paru récemment dans une vente à Paris. Elle représentait le catafalque, entouré de flambeaux, portant les armoiries royales et était signée : *Sebastian Muñoz, pictor regis, faciebat*. Après le second mariage de Charles II avec Anne de Neubourg, l'artiste peignit à plusieurs reprises le portrait de la nouvelle reine. Il continuait en même temps de mettre le dernier coup de pinceau aux peintures décoratives de l'appartement royal, commencées sur les dessins de Claudio Coello. Une chute du haut de son échafaudage, alors qu'il restaurait les fresques de la voûte de l'église Notre-Dame d'Atocha, causa sa mort à trente-six ans. Le musée du Prado conserve son portrait, peint par lui-même, ainsi que deux esquisses pour des compositions représentant : *l'Enterrement du comte d'Orgaz*, et *Saint Augustin apparaissant dans les cieux*, et *écartant de sa terre natale la plaie des sauterelles*. P. LEFORT.

MUÑOZ (Evaristo), peintre espagnol, né à Valence en 1671, mort à Valence en 1737. Élève de Conchillos et réaliste outrancier, ses défauts d'exécution sont aussi saillants que nombreux. Il peint avec trop de laisser aller des compositions trop hâtivement conçues, mais qui lui donnèrent aux yeux de ses contemporains l'apparence d'un maître consommé dans son art : il n'en est rien ; il n'a d'ailleurs laissé aucun ouvrage de mérite. Passé à Majorque en 1709, il peint à Palma la chapelle du couvent de Saint-François. Il se marie deux ou trois fois à Majorque, s'engage ensuite comme soldat, puis finalement revient habiter Valence où diverses églises possèdent encore quelques-uns de ses ouvrages, notamment celles de Saint-Michel et de Saint-Augustin. P. L.

MUNOZ (Don Fernando), duc de Rianzares, né le 4 mai 1808, mort le 12 sept. 1873. Fils d'un alcade de Tarracon (près Cuenca), il était garde du corps de la reine Marie-Christine qui lui accorda ses faveurs et, le 28 déc. 1833, l'épousa secrètement, trois mois après la mort de son époux, le roi Ferdinand VII. Le 13 oct. 1844, le mariage fut proclamé et Muñoz promu grand de première classe et duc de Rianzares. Louis-Philippe, à l'occasion des mariages espagnols, le fit duc de Montmorot. Il se tint à l'écart de la politique.

MUNRO (Sir Hector), général anglais, né à Novar (Cromartyshire) en 1726, mort à Novar le 27 déc. 1805.

Entré dans l'armée en 1747, il remporta aux Indes les plus brillants succès de sa carrière. En 1764 notamment, il gagna la grande victoire de Buxar (27 oct.) sur les princes confédérés de l'Hindoustan, succès qui sauva le Bengale alors dans une situation des plus critiques. En 1778, il s'empara de Pondichéry. En 1780, il fut moins heureux contre Hyder Ali, qui l'eût battu si Eyre Coote n'eût pris au bon moment le commandement en chef. Munro représenta diverses circonscriptions au Parlement.

MUNRO (Sir Thomas), général anglais, né à Glasgow le 27 mai 1761, mort dans l'Inde le 6 juil. 1827. Fils d'un commerçant, il fit de fortes études à l'Université de Glasgow, avec un goût marqué pour l'histoire militaire et les sciences mathématiques. En 1780, il entra dans l'armée des Indes, et pour son début prit part aux opérations d'Hector Munro et d'Eyre Coote (V. ces noms) contre Hyder-Ali. En 1799, il combattit Tippe-Sahib. Il se lia d'amitié avec le futur duc de Wellington et échangea avec lui une correspondance très curieuse relative à l'administration et à l'avenir des possessions de la compagnie des Indes. Il prit une part considérable aux travaux de la commission nommée par lord Wellesley, pour organiser l'administration du Mysour, fut chargé de l'administration du district de Canara où il rétablit l'ordre, puis d'un territoire immense comprenant les districts au S. du Toungabadra. Il y déploya les plus grands talents, et institua un système de fermage le « ryotwar system », ayant pour conséquence la répartition de la propriété entre une quantité de petits paysans moyennant le paiement d'une taxe foncière à l'Etat. Mais au bout de huit ans d'expériences la compagnie, trouvant que ce système ne lui rapportait pas assez, en interdit l'application. Munro revint en Angleterre. Le gouvernement eut à maintes reprises recours à son expérience des choses de l'Inde. Munro déposa devant la Chambre des communes lors de la discussion de la charte de 1813 accordée à la compagnie. Grâce à sa ténacité, il obtint que le « ryotwar system » serait appliqué à plusieurs districts des provinces de Madras et de Bombay. Il déploya des vues si élevées sur l'organisation de la justice et de la police qu'il fut chargé, en 1814, de les appliquer à Madras. En 1816, il avait accompli son œuvre, malgré les résistances des autorités locales. La réforme eut surtout pour effet d'accroître l'autorité des juges indigènes et des chefs de village et de simplifier énormément la procédure. Au début de la seconde guerre contre les Mahrattes, Munro fut promu brigadier général : il réduisit en peu de temps et avec des forces peu nombreuses tout le S. de la province soulevée. Cette campagne si brillante avait mis en relief ses talents militaires. Il fut nommé en 1819 gouverneur de Madras, et durant les sept années de son administration il réalisa de merveilleux progrès. Il mourut du choléra. Sa mort fut considérée comme une calamité publique, et il fut pleuré des indigènes dont il avait su se faire adorer en respectant leurs coutumes et en protégeant leurs droits. Une statue équestre de Munro, œuvre de Chantrey, a été élevée à Madras. R. S.

BIBL. : GLEIG, *Life of major general sir Thomas Munro* ; Londres, 1830, 3 vol. in-8. — A.-J. ARBUTHNOT, *Major general sir Thomas Munro, governor of Madras, a memoir* ; Londres, 1889. — JOHN BRADSHAW, *Biography of Munro* ; Londres, 1894. — *Life and correspondence of sir Thomas Munro*, dans *Quarterly Review*, mai 1830.

MUNRO (Hugh), célèbre philologue écossais, né à Elgin le 14 oct. 1839, mort à Rome le 30 mai 1885. Il fit ses études à Cambridge, au Trinity College (1838-42), en devint fellow (1844), occupa trois ans (1868-71) une chaire de latin. Son œuvre capitale est l'édition critique de Lucrèce (Cambridge 1864 ; 4^e éd., 1886, 2 vol.) ; il a aussi édité le poème *Ætna* (1867), *Horace* (texte et introduction (1868), et publié *Criticisms or elucidations of Catullus* (1878).

MUNSCHER (Sebastian) (1439-1552) (V. MUNSTER).
MUNSCHER (Wilhelm), théologien et historien allemand, né à Hersfeld (Hesse) le 15 mars 1766, mort à Marbourg

le 28 juil. 1814. Il fut professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Marbourg à partir de 1792. Esprit ouvert plutôt que créateur, mais très actif, il fournit avec éclat une courte carrière. Outre plusieurs savants articles de revue qui le firent connaître, il a publié un *Handbuch der christl. Dogmengeschichte* (Marbourg, 1897-1809, 4 vol.; 2^e éd., 1802 et suiv.), suivi d'un *Lehrbuch der christl. Dogmengeschichte* (Marbourg, 1812-19, 3 vol.; 3^e éd., 1832-38, par D. von Colln et Neudecker), aperçus lumineux et tirés des sources mêmes sur l'évolution et les variations du dogme chrétien; les nombreux extraits des documents en font encore un répertoire commode.

BIBL. : L. WACHLER, *W. Münscher Lebensbeschreibung und nachgelassene Schriften*; Francfort, 1817. — MÜNSCHER (fils), *Dr W. Münscher, Versuch einer Geschichte der hessisch-reformirten Kirche*; Cassel, 1850.

MUNSLow (Lord LITTLETON DE) (V. LITTLETON).

MUNSONIANA (Vitic.). Le *Vitis Munsoniana* forme, avec le *Vitis rotundifolia*, un groupe séparé de tous les autres *Vitis*. Ce groupe est caractérisé par une écorce non striée, couverte de nombreuses lenticelles. Baies peu nombreuses à chaque inflorescence, mûrissant successivement et se détachant une à une à la maturité. Le *Vitis Munsoniana* est une vigne du Sud; il habite les parties marécageuses et chaudes de la Floride. Il est considéré en France comme une vigne d'ornement. P. V. et M. M.

MUNSTER (Le) (Mont) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

MUNSTER (Province) (V. IRLANDE, t. XX, p. 955).

MUNSTER (*Monasterium Conflentis*, 673; *Monasterium Sancti Gregorii*, 747; *Confluentes*, 960). Ville industrielle de la Haute-Alsace, ch.-l. de cant. de l'arr. de Colmar, au confluent des deux bras de la Fecht et sur le chem. de fer de Colmar à Metzeral; 5,865 hab. Filatures et tissage de coton; blanchiment et apprêts; fabrique de papier; imprimerie, carrières de granit, commerce de fromages dits de Munster. Eglise Saint-Léger de 1590, restaurée et agrandie au xvii^e et au xix^e siècle; église protestante moderne en style roman; hôtel de ville gothique de 1550; école réale; hospice; cité ouvrière. La famille Hartmann, qui, en 1776, a introduit l'industrie cotonnière à Munster, a créé, à côté de ses belles manufactures, différents établissements philanthropiques en faveur de la population ouvrière et continue à contribuer largement à l'embellissement de la ville. Munster doit son origine et son nom à la célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 660 par des moines écossais en l'honneur du pape Grégoire le Grand. Au commencement de la Révolution le couvent fut supprimé, l'église abbatiale démolie et ses biens considérables vendus. Des bâtiments conventuels, construits de 1681 à 1770 par l'architecte dom Léopold Durand d'après les plans de dom Charles Marchand, il existe encore le palais abbatial qui forme un des côtés de la place publique, ainsi que d'autres constructions affectées à divers usages. L'abbaye, qui, en 1235 encore, jouissait des deux tiers de la juridiction, du droit d'avocatie et de contribution de la vallée, céda ces avantages à l'empereur Frédéric II. Munster devint alors ville libre impériale, à laquelle Charles IV accorda, en 1354, des privilèges analogues à ceux de Colmar et de Schlestadt. Les villages des deux vallées de la Fecht, au nombre de dix, jouissaient du droit de bourgeoisie à Munster, et leurs biens restèrent indivis jusqu'en 1847. Près de Munster, ruines du château de Schwarzenbourg, bâti en 1261 par un seigneur de Geroldseck. En 1536, l'abbé Burkhard Nagel se convertit au protestantisme et bientôt après toute la vallée de Munster suivit son exemple. Patrie de l'historien André Lamey (1726-1802), collaborateur de Schœpflin. Munster porte : *D'argent à un portail d'église entre deux tours pavillonées et sommées de croix, le tout de gueules sur une terrasse de sinople.* L. W.

BIBL. : *Annales Monasteriensis*, dans *Monum. Germ. éd.*, PERTZ, III, 152. — BARTHOLDI, *Notice hist. sur la ville de Munster*; Paris, 1845. — DOM CALMET, *Hist. de l'abbaye de Munster*, publ. par DINAGO; Colmar, 1882. —

SPACH, *l'Abbaye de Munster, Œuvres*, III, 118. — BRESCH, *la Ville de Munster*; Colmar, 1871. — RATHGEBER, *Münster im Gregorienthal*; Strasbourg, 1874. — COURVOISIER et BRESCH, *Kollektaneen zur Gesch. der freie Reichsstadt Münster*, dans *Alsatia*, IX, 365. — F. HECKER, *Die Stadt und das Thal Münster im Gregorienthal*; Munster, 1890.

MUNSTER. GÉOGRAPHIE. — Ville de Prusse, ch.-l. d'un district et de la prov. de Westphalie, sur l'Aa; 49.340 hab. (en 1890), dont 41.133 catholiques. Parmi les dix églises catholiques, on remarque la cathédrale (xii^e-xiv^e s.) qui allie les styles roman et gothique; l'église Ludgen, bâtie en 1170, refaite en 1330 en style gothique; Saint-Maurice (xii^e s.); Lamberti (xiv^e s.), etc. L'hôtel de ville gothique du xiv^e siècle possède encore la salle où furent signés le 24 oct. 1648 les traités dits de Westphalie. Château de 1767; musée renfermant des peintures curieuses de la vieille école allemande. — Evêché. Siège du 7^e corps d'armée. Académie (facultés de théologie catholique et de philosophie, 421 étudiants en 1895). — L'industrie est secondaire: cotonnade, teinturerie, émaux, ornements en zinc, machines, papeterie, pianos, etc. — Le commerce est actif surtout dans les trois foires annuelles du carême, d'automne et des Saints-Pierre et Paul; toiles, cotonnades, lainages, fil, bétail, céréales, etc.

Le district de Münster embrasse 7.252 kil. q. et compte 586.523 hab. (en 1895). Il se divise en onze cercles : Ahaus, Beckum, Borken, Koesfeld, Lüdinghausen, Münster (ville), Münster (campagne), Recklinghausen, Steinfurt, Tecklenburg, Warendorf.

HISTOIRE. — La ville de Münster, nommée alors Mimi-gardeverd, fut assignée par Charlemagne pour résidence à l'évêque des Saxons Luidger. L'évêché fut créé vers 791, ressortissant à l'archevêché de Cologne. Au xi^e siècle, on y trouve une paroisse et le couvent qui lui valut son nom actuel. Vers 1186, elle reçut une charte urbaine et fut fortifiée par l'évêque Hermann II. Otton IV donna à l'évêché le rang de principauté d'empire. La ville entra en lutte avec l'évêque au sujet de la juridiction et de l'emploi de ses revenus (1277) et adhéra à la Hanse. En 1532, elle embrassa la Réforme (sauf le chapitre de la cathédrale qui, depuis Frédéric Barberousse, élisait l'évêque). En 1535, elle devint le centre des *anabaptistes* et, après une résistance désespérée, fut reprise par l'évêque Franz, comte de Waldeck (1532-53), assisté des Impériaux, le 24 juin 1535. La réaction catholique fut complète. Lors de la réunion des congrès qui terminèrent la guerre de Trente ans, Münster fut le lieu de réunion des diplomates catholiques (V. WESTPHALIE [Traité de]). Peu après, l'évêque Christophe-Bernhard de Galen (1650-78) assit définitivement son autorité sur la ville qu'il prit de vive force (1684), dépouilla de ses privilèges et tint par l'érection d'une citadelle; il y transféra la résidence épiscopale, antérieurement sise à Koesfeld. A partir de 1719, l'évêché de Münster fut réuni sur la même tête que l'archevêché de Cologne. En 1803, il fut sécularisé; il avait alors 9.900 kil. q. et 350.000 hab., comprenant la partie haute au S. et la partie basse au N., séparées par le comté de Lingen; l'évêque était prince primat et directeur du cercle de Westphalie. La plus grande moitié de ce territoire (5.500 kil. q., 260.000 hab.) fut annexée à la Prusse, qui le perdit au traité de Tilsit; on l'incorpora au grand-duché de Berg. La Prusse le recouvra en 1815 et laissa rétablir l'évêché (1821). A.-M. B.

CONGRÈS DE MUNSTER. (V. WESTPHALIE [Traité de]).

BIBL. : *Geschichtsquellen des Bistums Münster*, 1851-81. — BRUCKMANN, *Altes und Neues aus dem Münsterlande*; Paderborn, 1863. — GEISEBERG, *Merkwürdigkeiten der Stadt Münster*, 9^e éd., 1889. — BAHLMANN, *Der Regierungsbezirk Münster*, 1893. — ERHARD, *Gesch. Münsters*, 1837. — DETTEN, *Münster, seine Entstehung*, 1887. — CORNELIUS, *Gesch. Münsterschen Aufbruchs*; Leipzig, 1855-60, 2 vol. — KELLER, *Gesch. der Wiedertäufer zu Münster*, 1880. — HUSING, *Der Kampf um die Katholische Religion im Bistum Münster 1535-85*, 1883. — TUCKING, *Gesch. des Stifts Münster unter C.-B. von Galeor*, 1865.

MUNSTER-AM-STEIN. Ville balnéaire de Prusse, district de Coblenz, sur la Nahe, près de Kreuznach; salines,

eaux thermales (+ 30°) chlorurées sodiques avec brome et iode (V. KREUZNACH).

MUNSTER. Famille allemande de Westphalie, qui fait remonter son origine au IX^e siècle et comprend trois branches : *Münster-Langelage*, *M. Meinhævel* et *M. Ledenburg*. En 1792 tous furent élevés au rang de comtes d'empire. Les principaux personnages furent :

Georg (1776-1844), paléontologue distingué.

Ernst-Friedrich-Herbert de Munster-Ledenburg, né à Osnabrück le 1^{er} mars 1766, mort le 20 mai 1839. Il entra dans l'administration hanovrienne en 1788, fut plénipotentiaire en Russie de 1804 à 1804, puis ministre du cabinet royal à Londres où il fut l'énergique adversaire de Napoléon, en relations constantes avec le duc de Brunswick, Stein, Stadion. Il projetait la fondation d'un grand royaume embrassant le N.-O. de l'Allemagne et les Pays-Bas, sous une dynastie guelfe avec une constitution libérale. Il était au quartier général des alliés en 1813 et 1814, et assista au congrès de Vienne. Il y fit de vains efforts pour restaurer le Saint-Empire et doter l'Allemagne d'institutions libérales ; il obtint seulement la constitution du royaume de Hanovre, qui reçut une constitution. Il en fut nommé maréchal héréditaire et dirigea l'administration, en même temps qu'il avait la tutelle du duc Charles de Brunswick ; ce dernier, devenu majeur, l'accusa de concussion ; Munster publia sa réponse auprès du roi d'Angleterre (1827). Le 12 fév. 1831, il dut se démettre à cause des troubles du Hanovre.

Son fils unique *Georg-Herbert*, comte de Munster-Ledenburg, baron de Grotthaus, né à Londres le 23 déc. 1820, fut ministre de Hanovre à Saint-Petersbourg (1837-65), fit de vains efforts pour incliner le roi Georges V à l'alliance prussienne en 1866, se rallia de suite à la Prusse et devint membre héréditaire de la Chambre des seigneurs et maréchal de la diète provinciale de Hanovre, siégea au Reichstag parmi les conservateurs libéraux. En 1873, il fut nommé ambassadeur d'Allemagne à Londres ; en 1885, à Paris. Il a publié *Politische Skizzen über die Lage Europas vom Wiener Kongress bis zur Gegenwart* (Hanovre, 1867) renfermant d'intéressantes dépêches de son père ; *Mein Anteil an den Ereignissen des Jahres 1866 in Hannover* (Leipzig, 1868) ; *Deutschlands Zukunft* (Berlin, 1870).
A.-M. B.

MUNSTER (Sebastian), hébraïsant et mathématicien allemand, né à Ingelheim (Palatinat) en 1489, mort à Bale le 23 mai 1552. Pour suivre son penchant vers les études, il s'était fait cordelier ; mais vers 1519, il se rattacha à la réforme religieuse. Il fut le meilleur hébraïsant allemand après Reuchlin. Elias Levita avait été son maître. A partir de 1529, il enseigna l'hébreu, la théologie et les mathématiques à Bale. Parmi ses nombreux ouvrages, qui forment quarante numéros, on peut citer la première édition en Allemagne d'une bible hébraïque, avec traduction latine et commentaire (Bale, 1534-35, 2 vol. in-fol. ; 3^e éd., 1546, 2 vol. in-fol.). Avant cela, il avait composé, outre une grammaire hébraïque (Bale, 1524, in-12) et un lexique intitulé *Aruch... ad rabbinorum intelligentia Commentaria* (Bale, 1527, in-4), la première grammaire araméenne (Bale, 1527, in-4). Mais il est plus connu comme l'auteur de l'*Organon Uranicum theoricæ omnium planetarum motus...* (Bale, 1536, in-fol.) et par sa *Cosmographia oder Beschreibung aller Lænder...* (Bale, 1541), l'un des premiers atlas, avec texte explicatif et illustré, traduit en plusieurs langues (l'éd. latine de 1553 est la plus belle) et édité vingt-quatre fois en allemand en moins d'un siècle. On y trouve en particulier la première carte complète de la Suisse ; et dans la première édition le nom de l'Amérique ne figure pas encore, bien qu'il soit question de Colomb.
F.-H. K.

BIBL. : J.-G. HAGER, *Geographischer Büchersaal* ; Chemnitz, 1764, t. I. pp. 79-140. — L. GEIGER, *Geschichte des Studium der hebr. Sprache in Deutschland* ; Breslau, 1870, pp. 74-88.

MUNSTER (Lord G.-A.-Fred. FITZCLARENCE, premier comte de) (V. FITZCLARENCE).

MUNSTER (Guillaume-Henry, comte de) (1765-1837) (V. GUILLAUME IV, roi d'Angleterre).

MUNSTERBERG. Ville de Prusse, district de Breslau, sur l'Ohlau ; 6.162 hab. (en 1890). Ce fut la capitale d'une principauté de 770 kil. q. entre Brieg, Neisse, Schweidnitz et Glatz, possédée au XIV^e siècle par une branche des Piasts, annexée à la Bohême en 1569 ; elle appartint aux princes Auersperg qui la vendirent à la Prusse en 1791. — Non loin était l'abbaye cistercienne principale de *Heinrichau*.

MUNSTERTHAL. Vallée de Suisse, cant. des Grisons. Elle est latérale à la basse *Engadine* (V. ce mot) et s'ouvre sur le Tirol. La population parle la langue romane.

BIBL. : A. SCHMIDT, *Geologie des Münsterthal* ; Heidelberg, 1886-89, 3 livr.

MUNTANER ou **MONTANER** (Ramon), chroniqueur catalan, né à Peralada (Catalogne) en 1255, mort en 1336. Il guerroya en Sicile ; combattit au siège de Messine contre le duc de Calabre, petit-fils de Charles d'Anjou ; suivit l'expédition des Almogavars en Asie Mineure et dans l'empire byzantin ; fut capitaine de Gallipoli qu'il défendit vaillamment contre les Génois. Nommé par Frédéric de Sicile, gouverneur, puis seigneur de l'île de Gerbes, sur la côte d'Afrique, il s'y maintint cinq années, en dépit des attaques des Mores. Retiré près de Valence, en son domaine de Xiluela, Muntaner, qui dit avoir pris part à trente-deux combats sur terre et sur mer, écrivit une chronique intitulée *Cronica o descriptio dels fets e hazanyes del inclyt Rey Don Jaume primer... e de molts de sos descendents*, etc. (Valence, 1558 ; Barcelone, 1562 ; Stuttgart, 1844). Il ne l'aurait entreprise, raconte-t-il au chapitre premier, que sur l'ordre de Dieu même. A deux reprises, un vieillard vêtu de blanc, apparu dans un songe, lui commande de mettre par écrit ses souvenirs et les exploits des rois aragonais. Cette chronique, un des chefs-d'œuvre de la prose catalane, commence à la naissance du roi d'Aragon Jayme I^{er} le Conquérant (1208) que l'auteur, encore enfant, vit un jour à Peralada ; elle s'arrête après l'avènement d'Alphonse IV, en 1327. Elle a été traduite en castillan par Miguel Montade, en allemand par Karl Lanz, et en français par Buchon, dans le *Panthéon littéraire*.
Lucien DOLLFUS.

MUNTE (Lina), actrice française, née à Paris vers 1850. Ses premiers débuts eurent lieu en 1874 sur le petit théâtre des Batignolles, d'où elle partit deux ans après pour Toulouse. Engagée ensuite à Bruxelles, elle revint à Paris pour débiter à l'Ambigu, d'où elle passa successivement à la Porte-Saint-Martin, au Châtelet et au Théâtre-Historique, où elle se fit surtout remarquer dans *l'Asmooir*, *Diana* et *Madame Thérèse*. Elle passe ensuite plusieurs années au Gymnase, y joue *le Maître de Forges*, *un Roman parisien*, *Serge Panine*, *le Prince Zilah*, et de là va faire un long séjour en Russie, où elle obtient de grands succès. On la retrouve en 1893 à l'Ambigu, où elle se fait vivement applaudir dans une reprise de *Kocambole*.

MUNTER (Friedrich-Christian-Karl-Heinrich), théologien, orientaliste et archéologue, né à Gotha le 14 oct. 1764, mort à Seeland le 9 avr. 1830. Pendant vingt ans professeur à l'Université de Copenhague, il devint évêque de Seeland et primat de l'Eglise danoise. Il publia à Rome une traduction en langue copte du livre de Daniel ; traduisit l'Apocalypse en hexamètres (1784 ; 2^e éd., 1806). Parmi ses ouvrages historiques, nous mentionnerons : *Ver-such über die kirchlichen Alterthümer der Gnostiker* (1790) ; *Magazin für Kirchengeschichte und Kirchenrecht des Nordens* (1792-95) ; puis une *Histoire de la Réformation danoise* (Copenhague, 1802), et quantité d'ouvrages archéologiques. La biographie de Munter a été écrite par son gendre, Mynster, dans la revue *Studien und Kritiken* (1833).

MUNTHE (Louis), peintre norvégien, né à Sogn le 11 mars 1841. Il fit ses études à Bergen et, principalement, à Dusseldorf. Ses tableaux représentent surtout la nature sauvage du Nord et la vie animale dans les forêts scandinaves; il excelle dans la peinture de la neige, dont il rend admirablement les teintes diverses. On trouve de ses tableaux dans un grand nombre de musées d'Europe.

MUNTINGHE (Hermann), théologien hollandais, né à Termonden en 1752, mort à Groningue en 1824. Il devint professeur de théologie à l'Université de Harderwyck, puis à celle de Groningue. Il est l'auteur d'une traduction hollandaise de la Bible et d'un grand nombre d'ouvrages de théologie dont le plus important est l'*Histoire de l'humanité d'après la Bible* (en holland.; Amsterdam, 1804-9, 9 vol. in-8; rééd., 1834-35, 11 vol. in-8).

MUNTJAC (Zool.) (V. CERF, t. X, p. 46).

MÜNTZ (George-Frederick), métallurgiste et homme politique anglais, né à Birmingham le 26 nov. 1794, mort à Umberlade-Hall (Warwickshire) le 30 juil. 1857. Il descendait d'une riche famille polonaise, qui était venue s'établir, chassée par les persécutions, à Soultz-sous-Forêts, en Alsace. Son père était lui-même allé, au temps de la Révolution, se fixer à Birmingham et y avait fondé une grande usine métallurgique. G.-F. Müntz en prit, tout jeune, la direction et eut vite gagné une fortune considérable par la fabrication d'un alliage spécial de cuivre et de zinc, qui fut bientôt à peu près exclusivement employé pour le doublage et le chevillage des coques de navire. Il joua, d'autre part, un rôle des plus actifs dans les événements politiques qui précédèrent la discussion du premier bill de réforme parlementaire, fut en 1837 impliqué dans des poursuites judiciaires et, envoyé en 1840, par les électeurs de Birmingham, à la Chambre des communes, y siégea jusqu'à sa mort. Il demeura d'ailleurs, jusqu'à la fin, l'un des champions les plus fougueux du parti réformiste.

MÉTAL DE MÜNTZ (V. ALLIAGE, t. II, p. 365).

MÜNTZ (Eugène), historien d'art français, né à Soultz-sous-Forêts (Alsace) le 11 juin 1845. Après avoir fait ses études de droit, il fut nommé membre de l'École française de Rome. En 1878, il fut attaché à l'École nationale des beaux-arts, où il remplit actuellement les fonctions de conservateur des collections et où il suppléa Taine, de 1885 à 1893, comme professeur d'histoire de l'art. Il est membre de l'Institut (inscriptions et belles-lettres) depuis 1893. Les ouvrages sortis de sa plume depuis 1867 se rapportent, pour la plupart, à l'histoire de l'art italien et constituent, dans ce domaine, une véritable encyclopédie, où les recherches originales tiennent une place très importante. Les archives italiennes lui ont fourni une masse énorme de documents, qui ont servi de pierres à son édifice. Au point de vue esthétique, M. E. Müntz s'est toujours montré idéaliste convaincu. Ses tendances naturelles lui font mettre au premier plan les défauts, au second plan les qualités des grands naturalistes; mais sa préférence ne va pas jusqu'à l'injustice, car il n'hésite pas à reconnaître que les génies supérieurs de l'âge d'or italien, pour réaliser leurs conceptions idéales, ont emprunté à leurs prédécesseurs, les *Primitifs*, presque tous naturalistes, leur précise et savante technique, leur science de la perspective, du dessin et de la forme; de sorte que, pour lui, cet âge d'or est le point de convergence du réalisme et de l'idéalisme.

Voici la liste de ses principaux ouvrages: *Notes sur les mosaïques de l'Italie* (1874-92); *les Arts à la cour des papes pendant le xv^e et le xvi^e siècle* (1878-98, 4 vol.); *les Précurseurs de la Renaissance* (1881), belle introduction à la grande histoire qui suivra; *Raphaël, sa vie, son œuvre, son temps* (1^{re} éd., 1881; 2^e éd., 1886), la synthèse la plus claire, la mieux ordonnée, la plus voisine de la vérité, qui ait été faite de tous les travaux, y compris les siens propres, publiés sur ce grand sujet; *Histoire de la tapisserie* (1^{re} éd., 1882; 4^e éd., 1891), ouvrage écrit sur un sujet moins relevé, mais qui mérite le même

éloge et qui n'avait pas de précédent; *Etudes sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétiennes* (1882); *les Historiens et les Critiques de Raphaël* (1884); *Donatello* (1885); *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII* (1885); *le Palais des papes à Avignon* (divers mémoires, de 1886 à 1892); *le Château de Fontainebleau au xvii^e siècle* (1886), avec M. Molinier; *la Bibliothèque du Vatican au xvi^e siècle* (1887); *les Collections des Médicis au xv^e siècle* (1887); *la Bibliothèque du Vatican au xv^e siècle* (1887), avec M. P. Fabre; *les Antiquités de la ville de Rome aux xiv^e, xv^e et xvi^e siècles* (1887); *Etudes iconographiques et archéologiques sur le moyen âge* (1888); *Florence et la Toscane* (1897); *la Tiare pontificale du viii^e au xvi^e siècle* (1897); *Histoire de l'art pendant la Renaissance*; t. I: *Italie, les Primitifs* (1888); t. II: *Italie, l'Age d'or* (1892); t. III: *Italie, la Fin de la Renaissance* (1895), œuvre de haute vulgarisation, pleine de recherches personnelles, où le style, sans avoir l'éclat de celui d'un Taine, par exemple, met toujours la pensée clairement en relief et fait intimement corps avec le récit des faits, avec la description des œuvres d'art, avec les considérations esthétiques, historiques, philosophiques et morales. Ce grand ouvrage s'étendra sans doute à tous les pays qui ont eu un art pendant la période de la Renaissance; mais, dès à présent, il classe M. E. Müntz parmi les meilleurs historiens d'art de notre temps. — Depuis l'origine de la *Grande Encyclopédie*, M. Müntz en dirige la partie relative à l'art et à l'archéologie. E. DURAND-GREVILLE.

MÜNTZ (Charles-Achille), agronome français, frère du précédent, né à Soultz-sous-Forêts (Alsace) le 14 août 1846. Élève de Boussingault, il a assisté pendant plus de dix ans, dans tous ses travaux, l'illustre chimiste et il lui a succédé dans son enseignement à l'Institut national agronomique, où il est encore aujourd'hui (1898) professeur de chimie et directeur des laboratoires. En 1896, il a été élu membre de l'Académie des sciences de Paris (section d'économie rurale) en remplacement de Reiset. Ses recherches, qui ont notablement contribué aux récents progrès de la science agricole, ont plus spécialement porté sur l'engraissement des animaux de boucherie, sur l'alimentation du cheval, sur l'ensilage des grains, sur les fumiers d'étables, les fumiers de villes et les engrais chimiques, sur les cultures industrielles, sur la nitrification du sol et celle de l'air, sur la nutrition des végétaux, sur la composition de l'atmosphère. Il s'est en outre tout particulièrement occupé depuis quelques années de la culture et de l'exploitation des vignes, de la vinification et de l'emploi des sous-produits de la fabrication du vin (feuilles et marcs). Dans tous ces travaux, qui ont été marqués par d'importantes découvertes, M. Achille Müntz, qui est en même temps qu'un savant de premier ordre un agriculteur très expérimenté, s'est attaché, suivant la méthode de Boussingault, à réaliser pratiquement et sur une vaste échelle les données théoriques que lui fournissaient la physiologie animale et végétale, la chimie, la physique du globe. Il a ainsi tour à tour opéré sur des étables garnies d'un nombreux bétail, sur des régiments entiers de cavalerie et sur les milliers de chevaux de la Compagnie des omnibus de Paris, sur des vignobles de plusieurs centaines d'hectares et sur des récoltes de plusieurs milliers d'hectolitres. Il a consigné les résultats de ces observations dans des mémoires originaux, au nombre de plus d'un cent, rédigés, pour la plupart, en collaboration avec MM. A.-Ch. Girard, Aubin et Marciano, et publiés par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, les *Annales de l'Institut agronomique*, les *Annales agronomiques*, les *Annales de la science agronomique*, les *Annales de chimie et de physique*, le *Bulletin du ministère de l'agriculture*, etc. Il a aussi donné d'intéressants articles à la *Revue générale des sciences*. Il a fait paraître à part: *Recherches sur l'alimentation des chevaux*, avec M. A.-Ch. Girard

(Paris, 1884, in-4) ; *Méthodes d'analyse appliquées aux substances agricoles* (Paris, 1888, in-8) ; *les Engrais*, avec M. A.-Ch. Girard (Paris, 1888-91, 3 vol. in-8) ; *les Vignes. Recherches expérimentales sur leur culture et leur exploitation* (Paris, 1895, in-8). Il a fondé et il dirige la *Bibliothèque de l'Enseignement agricole*, petite encyclopédie agricole, qui comprend déjà une vingtaine de volumes.

L. S.

BIBL. : *Notice sur les travaux scientifiques de M. A. Müntz* ; Paris, 1893 et 1896, 2 broch. in-4.

MUNYCHIE (*Porto Phanari*). Bourg et bassin situé à l'E. de la ville maritime des Athéniens, connue sous le nom général de Pirée, qui désigne aussi spécialement le principal de ses ports. Le bourg de Munichie, construit sur une colline de 86 m. de haut qui domine le Pirée, possédait un théâtre et divers temples dont un était consacré à Esculape et un autre à Dionysos. Le port de Munichie était enclous dans la ligne de fortifications qui entourait les trois ports du côté de la terre et du côté de la mer et se rattachait aux *Longs murs* qui les reliaient à Athènes. Deux môles en maçonnerie pleine, faite de gros blocs carrés avec un puissant bossage sur la face extérieure, sans tenons, protégeaient le port de Munichie. Le môle N. avait 170 m. de longueur, dont 95 m. sur une langue de terre qui s'avance vers le S. et 75 m. en mer. Le môle S. avait 90 m. de long et reposait sur un récif en forme de pointe. Les fouilles exécutées en 1885 par MM. Dragatsis et Doerpfeld, au nom de la Société des Architectes d'Athènes, permettent de restituer les *νεώσοικοι* ou cales qui abritaient les navires et permettaient de les tirer hors de l'eau. Un *νεώσοικος* se composait d'un massif en maçonnerie large de 3 m. environ qui partait de quelques mètres en mer pour remonter le rivage perpendiculairement sur une longueur de 37 à 38 m. avec une inclinaison de 0,15 par m. L'extrémité supérieure du plan incliné s'élevait à 5^m,50 au-dessus du niveau de la mer. Ces cales allaient deux par deux et étaient parallèles entre elles. L'une était séparée de l'autre par une rangée de colonnes qui supportaient le faite du toit. Chaque couple de loges était à son tour séparé du voisin par une autre rangée de colonnes qui supportaient les bas côtés de la ferme du toit. La largeur d'un couple était de 43 m. Enfin il semble qu'on divisait par un mur un certain nombre de couples, clos du côté de la terre par un mur. Chaque cale portait sur l'axe central du massif de maçonnerie une rainure de 0,35 sur 0,30 qui recevait la quille du navire. Derrière le port étaient les magasins. Le port de Munichie était spécialement réservé aux navires de guerre et contenait des loges pour 82 navires. — Au mois de Munichion, le dixième de l'année attique (de mi-avril à mi-mai), on célébrait la fête d'Artemis Munichia.

André BAUDRILLART.

BIBL. : LEAKE, *Topogr. of Athens*, 1841, trad. par Rouques. — ROSS, *Reisen in Griechenland*, 1841. — LUDLOW, *American Journal of Philology*, IV, 3. — DRAGATIS, *Parnassos*, 1880. — VON ALTEN, *Karten von Attika*, part. I. — CURTIUS et KAUPERT, *Athens und Piræus*, 1^{er} livr. — DRAGATIS, *Parnassos*, 1892. — ARDAILLON, *Qua ratione Græci portus edificaverint* (sous presse).

MUNZER (Thomas), anabaptiste, né environ l'an 1489 à Stolberg-am-Harz, mort à Mülhausen le 30 mai 1525. Il étudia la théologie, devint chapelain d'un couvent de religieuses à Halle, puis prédicateur à Zwickau. C'est là qu'après s'être d'abord prononcé pour la réformation de Luther, il s'allia à toute une confrérie de prophètes et d'illuminés gagnés par sa prédication enflammée; parmi eux se trouvait le fameux Nicolas Storch; ce sont ces prophètes qui apportèrent le désordre à Wittenberg, pendant que Luther était à la Wartbourg. Destitué en 1521, Munzer se rendit à Prague, passa en 1522 à Wittenberg, où il se lia d'amitié avec Carlstadt; en 1523, il obtint une place de pasteur à Altstedt. Mais, quand ses adhérents se mirent à piller et à brûler une chapelle du voisinage et que l'ordre public fut menacé, il dut quitter Altstedt. Il vint en 1524 dans la ville libre de Mülhausen (Thuringe),

où il réussit à renverser le gouvernement local et à se nommer président du nouveau conseil qu'on venait d'élire. Il établit alors la communauté de biens, abolit le baptême des enfants, reçoit des révélations d'en haut, et finit par se joindre, avec son ami Pfeifer, au soulèvement des paysans. Il se met à leur tête pour marcher contre l'armée des princes, mais est entièrement défait à Frankenhausen, le 15 mai 1525. Il est pris, torturé et décapité. Munzer a été sincère dans son fanatisme mystique; il avait une éloquence entraînant et savait remuer les foules; mais son orgueil démesuré acheva de le déséquilibrer et de le perdre.

BIBL. : Ph. MELANGLTHON, *Historie von Thome Munzer, des anfangers der döringischen Uffrur*, 1525. — *Biographies de Strobel* (1795), de Seideman (1842). — RANKE, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, II. — Félix KOHN, *Luther, sa vie et ses œuvres*; Paris, 1884, II, 47 et suiv., 191 et suiv.

MUNZINGER (Joseph), homme politique suisse, né à Olten (Soleure) en 1791, mort à Berne le 6 févr. 1855. D'idées libérales, Joseph Munzinger fut obligé de s'exiler en 1814 lorsque les patriciens rétablirent l'ancien régime. Il revint bientôt et devint le chef du « parti d'Olten » qui en 1830 renversa le patriciat soleurois. Dès 1831, Soleure l'envoie à la diète fédérale, et dès 1833 il est chef du gouvernement de son canton. Très autoritaire, il exerça une immense influence et empêcha Soleure d'entrer dans le Sonderbund. Lors de la création du Conseil fédéral, il en fit partie. Comme chef du département des finances, il introduisit le système monétaire français. En 1851, il fut président de la Confédération.

E. K.

MUONG. Nom appliqué aux populations des montagnes et forêts du N.-O. de l'Annam. Elles sont de teint plus clair, de taille plus haute et plus élancée que les Annamites. Les Muongs représentent probablement des Tai mélangés de Moïs, tandis que les Annamites auraient été mélangés de Chinois (V. ASSE, § *Ethnographie*, t. IV, p. 422).

MUONG-LATHAI, **MUONG-LEM**, **MUONG-LONG**, **MUONG-SIN**, etc. (V. MOUANG).

MUONIO. Affluent du Tornio, long de 333 kil. Il prend sa source en Norvège, près de la frontière finlandaise, dans le lac *Kollajärvi* et se jette bientôt dans le *Kilpisjärvi*; il suit ensuite la frontière de la Suède et de la Finlande. Son cours est très accidenté, le plus important de ses rapides, d'une longueur de 10 kil., le *Muoniokoski*, est formé de sept cataractes.

MUOTA. Vallée de Suisse, cant. de Schwytz. Elle s'ouvre sur le bras inférieur du lac des Quatre-Cantons, dans lequel se jette la rivière la Muota qui traverse la vallée.

MUPHTI (V. MUFTI).

MUQUEUX (Tissu). Avec Bordeu, Meckel et d'autres après lui ont désigné sous le nom de *tissu muqueux* le tissu cellulaire. Virchow considère comme tel le tissu cellulaire sous-cutané de l'embryon rendu glutineux par la substance amorphe qui écarte ses éléments. Enfin on a appelé le tissu mésodermique qui précède le squelette (prospelette) du nom de tissu muqueux. Le type de ce tissu est dans le cordon ombilical. Il est essentiellement composé par de grandes cellules étoilées et anastomosées avec substance intermédiaire ou fondamentale, abondante et gélatiniforme.

Ch. DEBIERRE.

MUR. I. Construction. — Tout ouvrage de maçonnerie pleine ou évidée, dans lequel peuvent entrer des supports et des liens de bois ou de métal, et destiné à résister à la poussée des terres ou aux efforts des eaux, à enclore un espace et à délimiter des propriétés, à supporter les planchers des divers étages ou le comble d'un bâtiment, à établir des divisions dans ces étages ou dans ce comble, etc. Les différentes parties d'un mur et les différents matériaux entrant dans la construction des murs donnant lieu à nombre d'articles spéciaux au cours de cet ouvrage, il y a seulement lieu de résumer et d'indiquer ici les désignations diverses données aux murs avec une explication sommaire de chacune de ces désignations. — *Mur blanchi*, mur de pierre

ou de maçonnerie, ayant été gratté, lavé ou peint : *mur bouclé*, ainsi désigné parce qu'il fait le ventre, qu'il ait ou non sa surface crevassée ; *mur circulaire*, mur élevé sur un plan courbe, comme certaines absides d'églises, des tours rondes, des puits, etc. ; *mur coupé*, celui dans lequel on a pratiqué des tranchées pour y loger des pièces de bois ou de fer (V. SERVITUDE) ; *mur crénelé*, mur dont la partie supérieure forme des créneaux ou merlons, soit comme ouvrage de défense, soit comme fantaisie décorative ; *mur crépi*, celui qui, bâti le plus souvent en petits matériaux, a été recouvert d'un crépi ; *mur d'appui*, petit mur au-dessous d'une baie ou le long d'une terrasse ou d'un pont et servant d'appui ou de garde-fou ; *mur déchaussé*, celui dont la partie inférieure est dégradée ou tout au moins mise à l'air par le dégarnissage des terres environnantes ; *mur d'échiffé* (V. ECHIFFE) ; *mur de clôture* (V. CLÔTURE et aussi SERVITUDE) ; *mur de décharge*, généralement un arc appareillé dans l'épaisseur d'un mur et servant à soutenir la maçonnerie supérieure (V. ARC) ; *mur de douve*, contre-mur établi dans la construction d'un réservoir en maçonnerie afin d'empêcher les infiltrations d'eau ; *mur de face*, tout mur formant façade extérieure ou intérieure, antérieure, postérieure ou latérale, supérieure ou inférieure d'une construction ; *mur de fondation*, celui qui, posé sur le sol, reçoit la charge des constructions supérieures, et qui, à cet effet, doit être en bons matériaux et sur un sol suffisamment résistant ; *mur dégradé*, mur ayant subi de réelles détériorations ou dont, tout au moins, les enduits sont enlevés ; *mur de parpaing*, celui dont les assises, pierre, moellons, meulière ou brique, ont les dimensions nécessaires pour former parpaing, c.-à-d. pour faire face de l'un et de l'autre côté du mur ; *mur de pignon*, mur vertical dont les arêtes suivent les lignes obliques de la pente d'un comble afin de recevoir les abouts des pannes portant la couverture ; *mur de quai*, celui qui revêt le talus d'un quai en faisant face à la rivière ; *mur de refend*, mur intérieur d'un bâtiment et en séparant les principales parties ; *mur de soutènement ou de terrasse*, celui qui, construit suivant des calculs de résistance de matériaux, sert à soutenir les terres, soit perpendiculairement, soit en talus ; *mur en aile*, tout mur ou toute construction, pleine ou évidée, disposée de façon à relier deux parties de façade ou de construction de différentes hauteurs en arc-boutant (V. ARC, t. III, p. 594), la plus élevée à l'aide de la plus basse ; *mur enduit*, celui composé de matériaux dont, quel que soit l'appareil, on a voulu préserver la face extérieure ou intérieure et la revêtir à l'aide d'un enduit (V. ce mot) ; *mur en l'air*, mur porté sur un arc, une poutrelle ou encore un mur ou partie de mur soutenue sur des étais pendant une reconstruction partielle, telle qu'une reprise en sous-couvre ; *mur en surplomb ou déversé*, celui qui, penchant en dedans ou en dehors, a ses faces hors de la verticale ; *mur en talus*, mur dont l'inclinaison et l'épaisseur ont été calculées pour résister à la poussée des terres ; *mur hourdé*, celui qui est construit en matériaux jointoyés, mais non enduits ; *mur mitoyen ou commun* (V. SERVITUDE) ; *mur orbe ou plein*, mur de maçonnerie pleine, sans aucune ouverture ; *mur pendant ou corrompu*, mur déversé de plus de la moitié de son épaisseur ou dont les matériaux se décomposent et s'écrasent par suite de vétusté ou se désagrègent et se séparent sous l'action de l'humidité, du salpêtre, etc. ; *mur planté*, celui reposant sur un grillage en charpente ou au-dessus d'un pilotis ; *mur recoupé*, celui offrant différentes retraites dans le sens de sa hauteur ; *mur sans moyen*, mur qui, suivant la coutume de Paris, est frappé d'une servitude telle qu'il ne peut être rendu mitoyen ; *mur séparatif*, mur formant séparation entre deux immeubles.

Charles LUCAS.

MUR DE MARGELLE (V. MARGELLE).

MUR DE SOUTÈNEMENT (V. SOUTÈNEMENT).

II. Art militaire. — Les murs en maçonnerie procurent à la fois au défenseur l'obstacle et le couvert. Long-

temps, ils ont constitué à eux seuls presque toute la fortification et, de nos jours encore, ils jouent un rôle important dans la *fortification permanente* (V. ESCARPE, FORT, FORTIFICATION, etc.). Dans la *fortification passagère*, qui ne dispose que de peu de temps et de peu de moyens, il ne saurait être question de leur construction. Mais ils se rencontrent souvent tout construits sur les champs de bataille ou sur les positions à occuper (murs de clôture, murs de maisons), et ils offrent alors aux troupes l'un des meilleurs abris artificiels, non contre le canon, qui les détruirait rapidement, mais contre les balles ou la mitraille. Ils peuvent d'ailleurs être mis très facilement en état de défense, c.-à-d. être aménagés pour le tir. Si le mur n'est pas très élevé, on l'utilisera en tirant simplement par-dessus le chaperon, ce qui donne un champ de tir très grand. Il faut 0^m,70 de hauteur pour un tireur à genoux, 1^m,30 pour un tireur debout : si la hauteur est moindre ou plus grande, on creuse, dans le premier cas, un fossé en deçà ; dans le second cas, on établit au pied une banquette en terre ou on y dispose des barres, qui peuvent être constituées à l'aide de madriers ou de planches posés sur des tréteaux, des chaises, des escabeaux ou des tonneaux. On peut encore, pour protéger plus efficacement les tireurs, garnir le chaperon de rangées de mottes de gazon ou de sacs de terre avec embrasures de mètre en mètre (V. BONNETTE). On peut enfin écréter le mur, en pratiquant de mètre en mètre des embrasures d'une trentaine de centimètres de hauteur. Le percement de créneaux dans la maçonnerie restreint beaucoup le champ de tir et affaiblit le mur ; mais il abrite mieux les tireurs et il est le seul aménagement possible lorsque le mur a une trop grande hauteur. Le *créneau horizontal* ou *visière*, plus large que haut, donne un champ de tir plus étendu ; le *créneau vertical* ou *meurtrière*, plus haut que large, affaiblit moins le mur (V. CRÉNEAU). L'un et l'autre consistent du reste, dans la fortification passagère, en un simple trou plus ou moins informe, percé soit à la mélérite, au moyen de pétards appliqués contre le mur (3 à 4 pétards par créneau), soit avec la pince, le pic, la pioche ou le marteau : un homme peu exercé emploie, pour pratiquer un créneau dans un mur ordinaire de 0^m,40 à 0^m,60 d'épaisseur, quarante-cinq minutes environ ; l'écrêtement d'un mur n'exige, à nombre d'ouvertures égal, qu'un temps moitié moindre. Le tir par-dessus le chaperon et le tir par les créneaux sont combinés, lorsque le nombre des défenseurs est considérable, de manière à obtenir deux étages de feux superposés. On peut enfin compléter cette organisation, si on en a le loisir, par diverses défenses accessoires : traverses de terre, de piles de bois, etc., perpendiculaires à la direction du mur et disposées de distance en distance, pour protéger, le cas échéant, contre les feux d'enfilade ; fossé triangulaire creusé à l'extérieur et mettant les créneaux bas à 2 m. au moins au-dessus du fond, pour empêcher l'ennemi qui pourrait s'en approcher de les boucher.

Lorsque les circonstances obligent à pratiquer une brèche dans un mur, on dispose le long du pied, dans une rigole, deux ou trois files de pétards. Pour un mur de 0^m,50 à 0^m,60 et pour une brèche de 2 m., la charge doit être de 4 kilogr. (40 pétards) avec la dynamite, et de 2 kilogr. (20 pétards) avec la mélérite. Au-dessus de 0^m,70 d'épaisseur il faut pratiquer préalablement dans le pied du mur avec 5 pétards de dynamite ou 3 de mélérite mis bout à bout, un logement pour la charge définitive. Il est à remarquer que l'opération réussit d'autant mieux que la maçonnerie est de meilleure qualité.

III. Jurisprudence. — MUR MITOYEN (V. SERVITUDE).

IV. Géologie (V. TAILLE).

V. Mathématiques. — PROBLÈME DU MUR (V. CONDUCTIBILITÉ, t. XII, p. 363).

MUR-DE-BARREZ. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion ; 1.460 hab. Fabrique de draps, cadis, bou-racans et raz. Chaux. Grottes avec vestiges de l'industrie préhistorique.

MÛR ou **MUR-DE-BRETAGNE**. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac; 2.433 hab. Carrières d'ardoises. Clouterie. Moulins. Commerce de beurre et d'œufs. Chapelle Sainte-Suzanne surmontée d'un clocher élégant (xvi^e siècle). Mégalithes.

MUR-DE-SOLOGNE. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Selles-sur-Cher; 1.490 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Château de la Morinière des xv^e et xvii^e siècles.

MURA (Francesco de), peintre italien, né à Naples. Il vivait au xviii^e siècle. Elève de Solimène, il acquit, très jeune encore, comme peintre décorateur, une certaine réputation qu'il dut surtout à la faveur du roi de Sardaigne, lequel l'avait appelé à sa cour et lui avait confié la décoration du palais royal de Turin. Diverses fresques à Naples, parmi lesquelles celle qui représenta, dans l'église Sainte-Claire, cette sainte mettant les Sarrasins en fuite, les peintures de la voûte de la Muziatella, et à Turin, les *Jeux Olympiques*, la légende d'*Achille*, etc., comptent parmi les principaux ouvrages de Francesco de Mura. G. C.

MURACCIOLE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cont. de Venaco; 327 hab.

MURÆNIDÆ (Ichtyol.). Famille de Poissons Osseux Physostomes, du groupe des Apodes, c.-à-d. privés de nageoires abdominales. Les Murénides, ou *Anguilles*, dans un sens très général, ont le corps très allongé, serpentiforme, nu ou couvert d'écaillés rudimentaires, à os intermaxillaire généralement soudé avec le vomer et l'ethmoïde, les maxillaires limitant les côtés de la fente buccale; la ceinture scapulaire est libre. L'estomac est privé d'appendices pyloriques, mais muni d'un cæcum. Les conduits excréteurs des organes génitaux manquent. Ce n'est que très récemment que le développement des Anguilles a été bien observé. On savait depuis longtemps qu'à l'époque de la ponte elles redescendent vers la mer et y déposent leurs œufs en eau profonde. De ce frai sortent non de jeunes anguilles, mais de petits poissons bizarres, pour lesquels on avait créé un genre spécial, celui des Leptocephales, rangé dans la famille des Anguilliformes et caractérisé par le corps à demi-transparent, comprimé en forme de ruban, par la tête petite et mince. Ces larves vivent en pleine mer, puis remontent les fleuves ou leur transformation s'accomplit graduellement. Les Murénides sont généralement très voraces. Les genres principaux sont *Muræna* L. (V. MURÈNE), *Ophichtys* Ahl. (V. ce mot), *Anguilla* Cuv. (V. ANGUILE) et *Conger* Cuv. (V. CONGRE). D^r L. HN.

MURAILLE (Artmilit.) (V. ADRIEN [Muraille d']), ANTONIN [Muraille d']) et FORTIFICATION, t. XVII, p. 845 et suiv.

MURAIRE (Honoré), juriste français, né à Draguignan (Var) le 5 oct. 1750, mort à Paris le 20 nov. 1837. Avocat, député du Var à l'Assemblée législative (8 sept. 1791), il siégea à droite, fit adopter le divorce (20 juin 1792) et défendit La Fayette. Député de la Seine au conseil des Anciens (15 oct. 1795), membre du parti clichien, il fut interné à l'île d'Oléron après le 18 fructidor. Juge au tribunal de cassation (1^{er} avr. 1800), il devint conseiller d'Etat (4 mai 1802), premier président de la cour de cassation (19 mai 1804), grand officier de la Légion d'honneur (14 juin 1804) et comte de l'Empire (26 avr. 1808). Il perdit sa situation à la Restauration. Etienne CHARAVAY.

MURAL (Astron.). Nom sous lequel on désigne, pour abréger, le *Cercle mural* (V. ce mot, t. X, p. 8).

MURALT (Béat-Louis de), moraliste suisse, né à Berne en 1665, mort à Colombier (Neuchâtel) en nov. 1749. Fils d'un lieutenant-colonel au service de la France, il suivit quelques années la carrière des armes, puis revint en Suisse à la fin du xvii^e siècle. Enrôlé dans le mouvement piétiste dirigé contre la roideur de l'Eglise officielle, Muralt fut banni de Berne en 1701 et n'y revint plus jusqu'à sa mort. Il avait fixé sa retraite à Colombier dans le

pays de Neuchâtel. C'était un esprit très original et le premier en date des Suisses allemands qui ont écrit en français. Les *Lettres sur les Anglais et les Français*, parues pour la première fois en 1712, sont le premier livre qui fit vraiment connaître l'Angleterre à la France. Il s'y montre moraliste et humoriste. Citons encore les *Lettres fanatiques*, publiées à Londres en 1736, qui ont un caractère de mysticisme accentué. Celui que Voltaire appelait « le sage et judicieux Muralt » a exercé une grande influence sur le mouvement des esprits dans la Suisse romande. Elle a été étudiée par de nombreux érudits, notamment par Eugène Ritter. E. K.

MURANO. Ville d'Italie, dans une petite île du même nom, à 2 kil. N. de Venise; 3.600 hab. Eglises San Donato (basilique du xii^e siècle), et San Pietro Murano (de 1509). Murano fut très prospère au moyen âge grâce à ses verreries; elle eut jusqu'à 30.000 hab. et 16 églises. Lorsqu'elle devint partie intégrante du territoire vénitien au xii^e siècle, elle garda son grand et son petit conseil, son droit de haute et de basse justice et de monnayage, mais un podestat, nommé par le doge, était chargé de l'administration. Elle eut son école de peinture et de mosaïstes, qui ont laissé dans ses églises et dans son musée des œuvres intéressantes. Mais sa principale richesse était due à l'art de la verrerie. Dès le xii^e siècle, Murano fabriquait les verreries les plus renommées. Le décret du grand conseil de Venise du 8 nov. 1291 relégua à Murano l'industrie verrière. Les pierres précieuses rapportées d'Orient par Marco Polo furent l'origine de l'*arte del margaritaio*, c.-à-d. de la fabrication des perles de verre et autres menus objets de fantaisie. Depuis 1318, les verriers de Murano furent classés en un certain nombre de catégories dont chacune avait des lois spéciales. En 1574, Henri III, roi de France, visita Murano et donna la noblesse aux principaux verriers. La verrerie de Murano, tombée au xviii^e siècle, s'est relevée dans ces dernières années; huit maisons importantes y occupent environ 2.500 ouvriers. H. VAST.

ECOLE DE MURANO. Ecole de peinture (V. VIVARINI).

BIBL. : GERSPACH, *l'Art de la verrerie*, dans *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*.

MURANO (Andrea da), peintre italien, né à Murano. Il vivait au début du xv^e siècle. Sans être exempt de la sécheresse et de la naïveté un peu fruste des peintres primitifs, il se distingue, cependant, par une habileté relative dans la disposition des personnages ainsi que par une exécution plus correcte et plus soignée. Deux tableaux d'Andrea da Murano : un *Saint Pierre martyr*, et un *Saint Sébastien*, sont conservés à l'Académie des Beaux-Arts de Venise.

MURANT (Emmanuel), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1622, mort en 1700. Elève de Ph. Wouwermans, il voyagea beaucoup et traita avec une minutie prodigieuse le paysage orné de fabriques, de ruines et d'animaux. Musée d'Amsterdam, etc.

MURANY. Village de Hongrie, comitat de Gömcer, au pied d'un plateau calcaire que couronnent les ruines d'un château occupé par les Hussites, au xv^e siècle; donné en 1620 par Gabriel Bethlen à Georges Szecsi, dont la veuve, la belle Maria Szecsi, la « Vénus de Murany », fut souvent célébrée par les poètes.

MURASSON. Com. du dép. l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Belmont; 1.209 hab.

MURAT. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bugeat; 390 hab.

MURAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault; 815 hab. Gisements de houille. Moulins. Eglises des xii^e et xiii^e siècles. Ruines d'un château féodal du xiv^e siècle.

MURAT. Ch.-l. d'arr. du dép. du Cantal, sur la r. g. de l'Alagnon, au pied du roc basaltique de Bonnevie; 3.203 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans. Carrières de pierres de taille; mines de tripoli et de lignite. Fours à chaux. Chapelleries, imprimeries, tannerie, teinturerie,

briqueterie, moulins. Commerce de fromages du Cantal. Entrepôt de grains et de vins. Le rocher de Bonnevie, auquel est adossée la ville, est remarquable par ses groupes étagés de prismes basaltiques connus sous le nom d'orgues de Murat; il était autrefois couronné par un château fort dont il ne reste que quelques vestiges; on y a élevé une statue colossale en fonte de la Vierge. L'église N.-D. des Oliviers (fin XVI^e siècle) possède une vierge noire qui passe pour un don de saint Louis. L'église Saint-Martin (XV^e siècle) est aujourd'hui une halle au blé. Le tribunal est installé dans l'ancien couvent des dominicains. Maisons du moyen âge. Château d'Anterroche avec tourelles et machicoulis. Ruines du château de Cheylannes.

La ville doit son origine au château féodal qui couronnait le roc de Bonnevie, et qui fut au moyen âge le chef-lieu d'un vicomté. Les comtes d'Armagnac s'en emparèrent en 1444 après un siège de huit mois. Louis XI s'en empara à son tour, et le fit démanteler, puis concéda la vicomté à J. du Mas, sieur de l'Isle (1477). Elle passa ensuite au connétable de Bourbon, fut confisquée avec tous ses biens par François I^{er}, attribuée à Louise de Savoie et réunie à la couronne à sa mort, en janv. 1532. Lors des troubles qui éclatèrent dans la haute Auvergne en 1632 et 1633, le cardinal de Richelieu fit achever la destruction complète de la forteresse du rocher de Bonnevie.

MURAT ou **MURAT-SUR-VÈBRE**. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres, sur la Vèbre. Chaux. Moulins. Commerce de bestiaux. Église du XIV^e siècle. Ruines des châteaux féodaux de Murat, de Canac, de Boisseron et de Thesan.

MURAT (Henriette-Julie de CASTELNAU, comtesse de), femme auteur française, née à Brest en 1670, morte au château de la Buzardière (Vendée) le 24 sept. 1716. Fille de Michel de Castelnau, gouverneur de Brest, et de Louise-Marie Foucault de Daugnon, elle épousa en 1686 le comte de Murat, brigadier des armées du roi. Jolie, spirituelle, douée d'une imagination vive et d'un tempérament ardent, elle eut à Paris des succès qui lui tournèrent la tête. Le scandale de ses intrigues, peut-être aussi les malignités de certains pamphlets où M^{me} de Maintenon était fort maltraitée, la firent exiler à Loches. M^{me} de Parabère, avec qui elle était liée, la fit rappeler en 1670 par le régent. M^{me} de Murat a beaucoup écrit, et ses ouvrages lui ont valu de son temps une réputation que la postérité n'a point tout à fait confirmée. Ses contes de fées, joliment écrits, méritent d'être tirés de l'oubli. Citons : *Mémoires de M^{me} la comtesse de M^{***} avant sa retraite* (Paris, 1697, 2 vol. in-12); *Nouveaux Contes des Fées* (Paris, 1698, 2 vol. in-12); *Voyage de campagne par la comtesse de M^{***}* (Paris, 1699, 2 vol. in-12); *Histoire de la courtisane Rhodope* (Loches, 1708); *Les Lutins du château de Kernosy* (Paris, 1710, 2 vol. in-12); *Histoires sublimes et allégoriques de l'année 1699* (Paris, 1699, 2 vol. in-8), qui ont été attribuées à M^{me} d'Aulnoy. R. S.

MURAT (Joachim), général français, grand-duc de Berg, puis roi de Naples, né à la Bastide-Fortunière (Lot), le 25 mars 1767, mort au Pizzo (Italie) le 13 oct. 1815. Issu d'une famille très obscure (son père était aubergiste), il fut élevé comme boursier au collège de Cahors et, destiné par sa famille à la prêtrise, renonça bientôt aux études théologiques pour s'engager à Toulouse, dans le régiment de cavalerie des Ardennes, d'où son insubordination le fit renvoyer au bout de deux ans. Il menait depuis quelque temps une vie oisive et sans but quand la protection de son compatriote J.-B. Cavaignac (le futur conventionnel) lui permit d'entrer dans la garde constitutionnelle de Louis XVI (1791). A Paris, il se fit remarquer non seulement par sa belle prestance et ses allures fanfaronnes, mais par son exaltation révolutionnaire. Versé le 30 mai 1792 comme sous-lieutenant dans le 21^e régiment de chasseurs à cheval, il fit la campagne de l'Argonne, puis fut envoyé à l'armée des Pyrénées occidentales, où sa bravoure fougueuse lui valut bientôt le grade de chef d'escadrons. Desti-

té après le 9 thermidor pour cause de jacobinisme (on se rappela qu'en 1793, après l'assassinat de *l'Ami du peuple*, il avait demandé à changer son nom en celui de Marat), il resta quelque temps sans emploi, mais la journée du 13 vendémiaire (4 oct. 1795) donna un nouvel essor à sa fortune.

Bonaparte, ayant utilisé à cette occasion son entrain et son énergie militaires, le fit bientôt après nommer chef de brigade, l'emmena en Italie et le prit pour aide de camp. Murat, intrépide sur le champ de bataille, partout ailleurs d'une incroyable faiblesse de caractère, ambitieux à l'excès d'honneurs et de gloire, presque absolument dénué de sens moral, fut, dès cette époque, un des favoris du futur empereur, qui exerça longtemps sur lui un irrésistible ascendant. Chargé de porter au Directoire les premiers drapeaux conquis sur les Austro-Piémontais (mai 1796), il prit ensuite une part brillante aux combats de Roveredo, de Bassano, de Saint-Georges, de Rivoli, etc., fut nommé général de brigade au mois de pluviôse an V et gagna en Égypte, par la bouillante valeur dont il fit preuve aux Pyramides, à Gaza, à Saint-Jean-d'Acre, à Aboukir, le grade de général de division (oct. 1799). Ramené en France par Bonaparte, c'est lui qui, à la tête de soixante grenadiers, envahit la salle du conseil des Cinq-Cents et dispersa cette assemblée dans la journée du 19 brumaire.

Ce coup de force lui valut la main de Caroline Bonaparte, qu'il épousa peu après (20 janv. 1800) et le commandement de la garde consulaire. Bientôt il fut attaché à la nouvelle armée d'Italie, dont l'avant-garde lui fut confiée, franchit la Sesia, entra à Milan et contribua avec éclat à la victoire de Marengo (14 juin 1800). Il fut nommé gouverneur de la république cisalpine. Placé ensuite à la tête de l'armée d'observation de Toscane, il obligea les Napolitains à évacuer les États pontificaux et à subir le traité de Florence (28 mars 1801). On ne sait trop pourquoi, deux ans plus tard, son puissant beau-frère voulut qu'il entrât au Corps législatif où il fut envoyé par le collège électoral du Lot (oct. 1803). Murat n'avait assurément rien du législateur et n'en remplit jamais les fonctions. Nommé gouverneur de Paris le 15 janv. 1804, il constitua à ce titre la commission militaire qui fit fusiller le duc d'Enghien (20 mars). Aussi, l'Empire une fois établi, Napoléon n'eut-il garde d'oublier un serviteur si docile et si peu gêné par les scrupules. Murat fut en fort peu de temps parvenu du bâton de maréchal (19 mai 1804), du titre de prince, de celui de grand amiral (1^{er} févr. 1805), et du grand-aigle de la Légion d'honneur (2 févr.). Les services vraiment glorieux qu'il rendit, à la tête de la cavalerie de la grande armée, dans la campagne de 1805, notamment à Lannau, la prise du général Werneck avec 16.000 hommes (18 oct.), l'occupation de Vienne (13 nov.), la part qu'il eut à la victoire d'Austerlitz, lui valurent encore le grand-duché de Berg et de Clèves, qui lui fut conféré le 15 mars 1806.

Murat n'eut guère le temps de se faire connaître personnellement aux populations de cette principauté, qui fut du reste assez doucement administrée en son nom. Dès le mois de sept. 1806, il reprit son commandement à la grande armée. Il contribua puissamment à la victoire d'Iéna (14 oct.), poursuivit et fit capituler le prince de Hohenlohe à Prenzlau, puis le général Blücher, entra à Varsovie le 28 nov., rendit de grands services à Eylau (8 févr. 1807), fut chargé, avec le maréchal Soult, d'investir Königsberg et prit part à la première entrevue de Napoléon et d'Alexandre I^{er} sur le Niémen (21 juin). Peu de mois après la paix de Tilsitt, nous le retrouvons en Espagne, où, à la tête des troupes françaises que l'empereur destinait à l'occupation de ce pays, il s'empare de Madrid (25 mars 1808), réprime avec une grande rigueur l'insurrection de cette capitale (2 mai) et prépare par sa politique et ses dispositions militaires le guet-apens de Bayonne. L'abdication de Charles IV et de Ferdinand VII une fois obtenue, il comptait bien devenir roi d'Espagne. Le grand-duché de Berg lui parais-

sait maintenant indigne de lui, et Caroline Bonaparte, sa femme, dévorée d'ambition, avait hâte d'être reine.

Ses espérances furent déçues, et la couronne qu'il convoitait fut donnée à Joseph Bonaparte (6 juin). Aussi témoigna-t-il un vif mécontentement à l'empereur qui, pour l'apaiser, le fit roi de Naples (1^{er} août), sous le nom de *Joachim-Napoléon*. Murat et sa femme acceptèrent cette compensation, mais, au fond du cœur, ne se crurent pas tenus à beaucoup de reconnaissance envers Napoléon qui, bientôt, n'eût plus grandement à se louer de leur docilité et crut pouvoir suspecter leur fidélité. A peine arrivé à Naples, le nouveau roi fit attaquer l'île de Capri, qui fut hardiment enlevée aux Anglais par le général Lamarque. Puis, non content de parader, dans des costumes extravagants, devant des populations qu'il savait amoureuses du clinquant et des panaches, il s'efforça de créer une grosse armée et même une marine, s'entoura d'une cour fastueuse, fit mine d'instituer une nouvelle noblesse, de créer des maréchaux et s'attira par ces « singeries » de vertes remontrances de l'empereur. Du reste, il n'obtint aucun succès sérieux sur les Anglais, qui étaient toujours solidement établis en Sicile et qu'il ne put en déloger. La tentative de descente qu'il fit dans cette île (1810) fut suivie d'une prompte retraite. L'échec de cette expédition fut attribué par lui au mauvais vouloir des généraux français qui lui servaient d'auxiliaires et même de Napoléon, qu'il soupçonnait, depuis que Marie-Louise était impératrice, de vouloir traiter avec les Bourbons de Sicile par l'entremise de la cour de Vienne. Par contre, l'empereur rejeta sur lui toute la responsabilité de cet insuccès et lui en fit les plus amers reproches.

Murat, de plus en plus dominé par sa femme (qui passait dès lors pour subir quelque peu l'influence du ministre autrichien Metternich), demanda que les troupes françaises qui occupaient encore le royaume de Naples fussent rappelées par Napoléon, ce à quoi ce souverain se refusa hautement. Joachim voulut au moins obliger les *étrangers* (c.-à-d. les Français) qui remplissaient des emplois dans ses Etats à se faire naturaliser Napolitains. L'empereur ne se borna pas à s'y opposer, mais riposta par un décret déclarant que les citoyens français étaient de droit citoyens du royaume de Naples (1814). A ce moment, les deux beaux-frères paraissaient à peu près brouillés. Murat mettait une mauvaise grâce manifeste à célébrer la fête du roi de Rome et affectait de ne plus porter les insignes de la Légion d'honneur.

L'année suivante pourtant, au moment de la guerre de Russie, il ne crut pouvoir ni refuser à Napoléon les contingents napolitains qu'il réclamait ni décliner l'honneur de commander comme autrefois la cavalerie de la grande armée. (avr. 1812). L'empereur paraissait encore tout-puissant et il eût trop risqué à le braver en face. Quant à Napoléon, outre que Murat lui paraissait toujours un général de cavalerie incomparable, il n'était pas fâché sans doute de l'avoir sous la main comme une espèce d'otage au lieu de le laisser en Italie, où il eût pu profiter de son éloignement pour nouer de dangereuses intrigues. Le roi Joachim fit, du reste, vaillamment son devoir comme militaire à Ostrowno, à Smolensk. Plus prudent cette fois que l'empereur, il lui conseilla, mais sans succès, de s'arrêter sur le Dniéper et de ne pas marcher sur Moscou. Peu après (7 sept. 1812), sa valeur décida du succès de la bataille de la Moskova. Mais placé à l'avant-garde après l'occupation de Moscou, il se laissa surprendre et déborder par Koutousov et subit, à Winkovo (18 oct.), un sanglant échec qui obligea Napoléon à reprendre précipitamment la route de Smolensk avec les débris de ses troupes. Pendant la retraite désastreuse que l'on connaît, Murat commanda l'*escadron sacré* qui protégeait la personne de l'empereur. Mais quand ce dernier, abandonnant l'armée à Smorgoni pour retourner en toute hâte à Paris (5 déc.), lui en eut conféré le commandement en chef, Joachim n'eut plus à son tour d'autre pensée que de désertir aussi et de partir pour Naples, où le rappelait

la reine Caroline, exclusivement préoccupée de ses intérêts dynastiques. C'est ce qu'il fit brusquement dès le 17 janv. 1813, sans plus se soucier de ses devoirs de Français.

De retour en Italie, il se mit à négocier mystérieusement avec l'Autriche et l'Angleterre. Cependant Napoléon ayant encore des chances de redevenir le plus fort, il ne se hâta pas de rompre avec lui. Il répondit même encore une fois à son appel, le rejoignant en Allemagne pendant l'été de 1813, et le servit avec sa valeur accoutumée à Dresde, où il commandait l'aile droite, et à Leipzig. Mais après cette dernière bataille, il le jugea décidément perdu et n'hésita plus à le trahir. Rentré à Naples dès le mois de nov. 1813, il signa bientôt après (6-11 janv. 1814) deux traités d'alliance avec les cours de Londres et de Vienne, s'engageant à se joindre avec 30.000 hommes à la coalition; il tint parole et contribua en févr. et mars 1814 aux revers du prince Eugène dans la haute Italie. Mais cette mauvaise action ne lui fut pas très profitable. Ses nouveaux alliés lui avaient promis non seulement qu'il resterait roi de Naples, mais qu'une partie des anciens Etats de l'Eglise lui serait adjugée. Après la chute de Napoléon, il ne fut tenu aucun compte de cet engagement, et l'Etat pontifical fut reconstruit en entier par le congrès de Vienne. Ce congrès fut en outre vivement sollicité par Louis XVIII et par son représentant Talleyrand, au nom du principe de la légitimité, de détrôner Murat et de restaurer à Naples les Bourbons. Joachim, se sentant menacé, se mit secrètement en rapport avec Napoléon, qui était alors à l'île d'Elbe, et fit des préparatifs de guerre. Cédant aux excitations de quelques patriotes italiens (et probablement aussi de quelques agents provocateurs), égaré par son habituelle présomption, il conçut le projet d'appeler l'Italie tout entière aux armes pour la conquête de son unité et de son indépendance nationale. Sur ces entrefaites, l'empereur reparut en France (mars 1815).

A cette nouvelle, Murat, craignant sans doute que Napoléon, s'il redevenait tout-puissant, ne le contrariât dans son entreprise, jugea bon de prendre les devants et avec la plus imprudente précipitation, se hâta de marcher, avec toutes ses troupes disponibles, vers la haute Italie. Il occupa sans beaucoup de peine Rome et Bologne (mars-avril). Mais là s'arrêtèrent ses succès. Une armée autrichienne l'obligea bientôt de battre en retraite; après un échec à Ferrare (12 avr.), il fut entièrement défait à Tolentino (2 mai), ses troupes se débandèrent et peu de jours après il dut s'embarquer pour la France, pendant que les vainqueurs, maîtres de Naples, y rétablissaient le roi Ferdinand et envoyaient à Trieste la reine Caroline et ses enfants.

Joachim débarqua le 25 mai à Cannes, d'où il se hâta d'offrir ses services à Napoléon. Ce dernier les refusa, ce qu'il regretta plus tard, disant qu'un général de cavalerie comme Murat lui aurait peut-être fait gagner la bataille de Waterloo. Après la seconde Restauration, l'ex-roi de Naples demeura quelque temps caché chez un ami, près de Toulon. Mais ne se trouvant plus en sûreté dans un pays qu'ensanglantait alors la Terreur blanche, il s'embarqua pour la Corse et, au prix des plus grands périls, gagna cette île (25 août), où des aventuriers et des traîtres vinrent le trouver pour l'inciter à tenter une descente dans son ancien royaume, dont la population, disaient-ils, l'accueillerait avec enthousiasme. Cédant à ce fâcheux entraînement, Murat, au lieu de se rendre à Trieste, où le gouvernement autrichien offrait de le recevoir à la seule condition de renoncer au titre de roi, partit pour la Calabre, le 28 sept., avec six petits navires et deux cent cinquante hommes armés. De ces six navires, quatre furent séparés de lui par la tempête; le cinquième l'abandonna en vue du Pizzo; le dernier, qu'il montait, regagna la haute mer dès qu'il eut débarqué avec les trente compagnons qui voulaient bien le suivre (8 oct.). Le résultat de cette équipée, facile à prévoir, fut que l'ex-roi, après un court engagement, fut fait prisonnier au bout de quelques heures. Dans

la situation où il s'était mis, il n'avait pas de grâce à espérer. Le général Nunziant, chargé de le garder, le traita courtoisement, mais dut bientôt, sur l'ordre du roi Ferdinand, le traduire devant une commission militaire à laquelle un moment suffit pour le juger et le condamner à la peine capitale. Murat n'eut guère que le temps d'écrire à sa femme et à ses enfants et, fusillé le jour même (13 oct.), mourut en soldat, comme on pouvait s'y attendre, c.-à-d. avec le plus grand courage. Il fut enseveli dans l'église de Pizzo.

Sa veuve, *Maria-Annunciata-Caroline*, née à Ajaccio le 26 mars 1782, morte à Florence le 18 mai 1839, prit après sa mort le titre de comtesse de Lipona (anagramme de Napoli). — Il en eut deux fils : *Achille*, né le 21 janv. 1801, mort le 15 avr. 1847 (V. ci-après); *Napoléon-Lucien-Charles* (V. ci-après), lequel de sa femme, née Georgine Fraser, morte le 40 févr. 1879, laissa trois fils et deux filles : *Joachim* (V. ci-après); *Achille-Napoléon*, né le 2 janv. 1847, marié en 1868 à la princesse Dadiani de Mingrèlie, mort à Sugdidi (Mingrèlie) le 3 mars 1895; *Louis-Napoléon*, né le 22 déc. 1851, officier de marine; *Caroline-Lætitia*, née le 31 déc. 1832, mariée à M. de Chassiron (1850), puis à John Garden de Redisham-hall (1872-85); *Anne*, née le 3 févr. 1844, mariée à Antoine de Noailles, duc de Mouchy (1865).

Des filles du roi Murat, *Lætitia-Joséphine*, née en 1802, morte le 12 mars 1839, épousa le marquis Pepoli, de Bologne; *Louise-Julie-Caroline*, née en 1805, morte à Ravenne le 1^{er} déc. 1889, épousa le comte Rasponi († 1877).

A. DEBIDOUR.

BIBL. : V. la bibl. de l'art. NAPOLÉON. — GALLOIS, *Hist. de Joachim Murat*; Paris, 1838. — HELFERT, *J. Murat, seine letzten Kämpfe und sein Ende*; Vienne, 1878.

MURAT (Napoléon-Achille, prince), né à Paris le 21 janv. 1804, mort à Jefferson-County (Floride) le 15 avr. 1847. Fils aîné de Joachim, il porta un moment le titre de prince royal des Deux-Siciles. Après la chute de son père, il alla chercher fortune aux Etats-Unis où il exerça les fonctions de directeur des Postes et où il épousa en 1826 une petite nièce de Washington, Caroline Dudley. Il a laissé : *Lettres d'un citoyen des Etats-Unis à un de ses amis d'Europe* (Paris, 1830, in-18); *Esquisse morale et politique des Etats-Unis* (Paris, 1832, in-18); *Exposition des principes du gouvernement républicain tel qu'il a été perfectionné en Amérique* (Paris, 1833, in-8).

BIBL. : MAC CONNELL, *The Prince and Princess Achille Murat in Florida*, dans *The Century illustrated*, 1893, t. XLVI.

MURAT (Napoléon-Lucien-Charles, prince), homme politique français, né à Milan le 16 mai 1803, mort à Paris le 40 avr. 1878. Second fils du roi Murat et de Caroline Bonaparte, il suivit sa mère en Autriche après les événements de 1815, s'embarqua en 1824 pour aller rejoindre aux Etats-Unis l'ex-roi Joseph, son oncle, et, jeté par une tempête sur les côtes d'Espagne, fut quelque temps retenu prisonnier. Rendu à la liberté, il épousa en 1827 une riche Américaine, miss Georgine Fraser. Mais des revers de fortune le réduisirent ensuite à la gêne, et sa femme dut pendant quelques années tenir un pensionnat de jeunes filles. Il vint à plusieurs reprises (1839-44) en France, sous le gouvernement de Juillet, qui l'obligea de n'y pas rester. Mais il y reparut après la révolution de Février, se fit élire par le dép. du Lot membre de l'Assemblée constituante, où il prit part aux travaux du comité des affaires étrangères et vota d'ordinaire avec la droite, siégea aussi à l'Assemblée législative (1849), fut ministre plénipotentiaire à Turin d'oct. 1849 à mars 1850, et entra dans la commission consultative après le coup d'Etat du 2 déc. 1851. Napoléon III le reconnut prince de sa famille civile, lui assura 150.000 fr. de dotation annuelle et paya pour lui deux millions de dettes. A la suite de la révolution italienne (1859-60), Lucien Murat, qui était le chef

de sa famille depuis la mort de son frère aîné, Achille (1844), éleva timidement quelques prétentions au royaume de Naples, prétentions que le gouvernement français désavoua, du reste, formellement (mars 1864). Au Sénat, dont il faisait partie depuis 1852, il soutint en 1861 le pouvoir temporel du pape, ce qui lui aliéna les loges maçonniques de France, dont il exerçait la grande maîtrise. Il dut peu après renoncer à cette dignité. La révolution du 4 sept. 1870 le fit rentrer pour toujours dans la vie privée.

A. DEBIDOUR.

MURAT (Jean), peintre français, né à Felletin (Creuse) en 1807, mort en 1864. Il étudia son art sous Regnault, Blondel et Hersent, et ses débuts furent assez brillants. Lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts avec le grand prix de peinture, il donna, de 1831 à 1835, aux Salons annuels, de grandes toiles, remarquables par leur composition savante, encore qu'un peu froide, leur dessin correct et leur exécution impeccable. *Circé*, *Eucharis*, *Charles VII et Agnès Sorel*, puis *Agar dans le désert* (1842), les *Lamentations de Jérémie* (1844), *Numa écrivant ses lois* (1846), le *Christ prêchant la charité* (1853), sont des œuvres d'un certain mérite, qui présentent, en somme, les qualités et les défauts de l'école classique, dont Murat fut toujours le fidèle et scrupuleux disciple. G. COUGNY.

MURAT (Joachim-Joseph-André, comte), homme politique français, né à Paris le 12 déc. 1828. Entré dans la diplomatie en 1848, il fut chargé d'affaires à Florence (1852), à Stockholm (1853), accompagna M. de Morny dans son ambassade en Russie (1856). Elu député au Corps législatif par le Lot en 1854, il fut réélu par cette circonscription jusqu'en 1870 et fut secrétaire de l'Assemblée de 1860 à 1863. Il fut un impérialiste dévoué. Réélu par le Lot à l'Assemblée nationale, il fit partie du groupe bonapartiste, fut réélu député par Cahors en 1876, appuya vivement le gouvernement du Seize-Mai, fut réélu encore en 1877, en 1881, en 1885, se prononça pour le boulangisme et échoua aux élections de 1889 contre M. Talou, républicain. Il ne se représenta pas en 1893 ni en 1898. On a de lui de spirituelles comédies-proverbes de société, qui n'ont pas été mises dans le commerce : *Le Couronnement de l'empereur Alexandre*, *souvenirs de l'ambassade de France* (Paris, 1856); *Murat, lieutenant de l'empereur en Espagne* (Paris, 1897, in-8).

MURAT (Joachim-Napoléon, prince), général français, né à Bordentown (Etats-Unis) le 21 juil. 1834, mort en 1894. Il était le fils aîné du prince Murat (mort en 1878) et le petit-fils du roi de Naples. Rentré en France avec son père après la révolution de Février, il entra dans l'armée en 1852 en s'engageant comme simple soldat dans la cavalerie. Le coup d'Etat eut lieu, il fut nommé sous-lieutenant; en 1866, il était colonel des guides. Nommé général de brigade le 14 juil. 1870, il fut laissé en disponibilité après la guerre et même, le 22 juin 1886, il fut rayé des cadres en même temps que les princes d'Orléans. S'étant pourvu contre cette décision devant le conseil d'Etat, il eut gain de cause et fut rétabli en tête de la liste de la première section des généraux de brigade. — Il était marié à une fille du prince de Wagram.

MURAT-SISTRIÈRES (Jean-Baptiste-Eugène, comte de), homme politique français, né à Vic-sur-Cère (Cantal) le 28 nov. 1801, mort le 24 nov. 1880. Elève de l'Ecole polytechnique, il servit dans l'artillerie de 1819 à 1836. Puis il démissionna pour faire valoir ses propriétés. En 1834 il se présenta sans succès, avec un programme libéral, aux élections législatives à Aurillac, échoua encore en 1846 et parvint à se faire élire représentant du Cantal à l'Assemblée constituante, le 23 avr. 1848. Il s'occupa surtout des questions financières. Réélu à la Législative (13 mai 1849), il fit d'abord partie de la majorité monarchiste, puis il combattit la politique de Louis-Napoléon. Après le coup d'Etat du 2 Décembre, il rentra dans la vie privée et n'en voulut pas sortir pendant toute la durée de l'Empire. Le 8 févr. 1874, il fut élu représentant du Cantal à l'As-

semblée nationale où il siégea au centre gauche et où il appuya constamment la politique de Thiers.

MURATO. Ch.-l. de cant. de la Corse, arr. de Bastia; 4.079 hab. Églises de construction pisane, élevées au XII^e ou au XIII^e siècle; la principale, Saint-Michel (mon. hist.), est, au témoignage de Mérimée, « la plus étrange et la plus jolie église de la Corse »; les deux autres, Sainte-Césaire (mon. hist.) et Saint-Nicolas, ont été bâties un peu postérieurement sur le même modèle.

MURATORI (Luigi-Antonio), savant italien, né à Vignola le 21 oct. 1672, mort à Modène le 23 janv. 1750. Lettré, historien, juriconsulte, théologien, moraliste, mais surtout érudit, il a laissé la collection d'œuvres et de documents historiques la plus considérable peut-être qui soit jamais sortie de la plume d'un seul homme. Né de parents très pauvres, il fit cependant à Modène ses études de philosophie et de droit; en 1795, il fut ordonné prêtre et pourvu d'un emploi à la bibliothèque Ambrosienne de Milan; en 1700, il fut nommé archiviste et bibliothécaire du duc de Modène et il passa dans cette ville le reste de sa vie. Avant de se vouer exclusivement à l'érudition, il avait cédé à des goûts littéraires qui paraissent avoir été très vifs dans sa jeunesse; il avait écrit, outre des poésies, des dissertations d'un caractère purement esthétique (*Della perfetta poesia italiana*; Modène, 1706; *Riflessioni sopra il buon gusto nelle scienze e nelle arti*; Venise, 1708); il avait même, dès 1703, sous le pseudonyme de *Lamindo Pritanio*, rédigé un projet d'organisation d'une sorte de Société des gens de lettres, où il proposait la création d'une « Union, république ou ligue » de tous les hommes voués à l'étude ou à la culture des lettres et des sciences. De 1708 à 1712, il écrivit diverses dissertations de polémique historique où il défendait les droits de l'Empire contestés par la Papauté sur le territoire de Comacchio et le duché de Ferrare; de 1714 à 1716, il fut chargé par le duc de Modène de recueillir dans les diverses bibliothèques d'Italie et d'Europe les documents relatifs à l'histoire du duché, qu'il publia sous le titre de *Antichità estensi* (1^{re} partie, Modène, 1717; 2^e partie, Modène, 1740). C'est alors qu'il conçut le projet d'étendre à l'Italie entière les recherches qu'il avait d'abord limitées à sa province et de recueillir tous les documents relatifs à son histoire du V^e au XVI^e siècle; avec l'aide de la « Società palatina » de Milan, il commença la publication des *Rerum Italicarum scriptores*, qui se poursuivit durant quinze ans (Milan, 1723-38) et ne forma pas moins de vingt-sept volumes in-fol. (V. les *Indici sistematici* publiés par A. Manno et C. Cipolla, Turin, 1884). Il compléta cet immense recueil de textes par la publication de soixante-quinze dissertations sur divers points de l'histoire politique, civile et littéraire de son pays (*Antiquitates Italicæ medii ævi*; Milan, 1738-42, 6 vol. in-fol. traduits partiellement en italien par l'auteur; Milan, 1751, 3 vol.) et par celle d'un grand recueil épigraphique (*Novus Thesaurus inscriptionum*; Milan, 1739-43, 4 vol. in-fol.). Enfin il entreprit de mettre lui-même en œuvre les matériaux qu'il avait rassemblés et publia sous le titre de *Annali d'Italia* (12 vol., datés de Milan, mais imprimés à Venise, 1744-49) une histoire d'Italie qui allait d'abord de l'ère chrétienne au XVI^e siècle et qu'il continua ensuite jusqu'en 1749; mais cet admirable érudit n'avait point toutes les qualités de l'historien, et ce dernier ouvrage se ressent de la hâte avec laquelle il a été écrit. On doit enfin à Muratori la publication d'un assez grand nombre de textes latins, grecs et italiens (*Anecdota Latina*, Milan, 1697-98, 2 vol. comprenant notamment les œuvres de saint Paulin de Nole; *Anecdota Græcæ*, Padoue, 1709; *Vita e Rime di F. Petrarca*, Modène, 1711; *Vita ed opere di L. Castelvetro*, Milan, 1727, etc.). — Il a été publié divers recueils de lettres de Muratori, notamment par A. Selmi (Venise, 1789, 2 vol.); Florence, 1854; Bologne, 1867; Turin, 1878; Modène, 1883); par A. Ceruti (Modène, 1885). V. sur ces publications A.-G. Spinelli (*Biblio-*

grafia delle lettere a stampa di L. A. Muratori, dans le *Bollettino dell' Istituto storico italiano*, 1888).

A. JEANROY.

BIBL.: V. F. SOLI-MURATORI, *Vita di L. A. M.*; Venise, 1756. — G. FR. MURATORI, *Vita di L. A. M.*; Venise, 1756. — P. SCHEDONI, *Elogio di L. A. M.*; Modène, 1818. — G. CARDUCCI, dans *Bozzetti critici*; Livourne, 1876. — G. GAY, *L. A. M., Padre della storia italiana*; Asti, 1885.

MURATORI-MONETA (Teresa), peintre italienne, née à Bologne en 1662, morte en 1708. Elle s'adonnait à la musique en même temps qu'à la peinture, et ses compositions, dans l'un ou l'autre de ces deux arts, lui valurent une assez brillante renommée. Comme peintre, elle se recommande par la grâce aimable de l'agencement, par le charme du coloris. Ses principaux ouvrages, qui se trouvent à Ferrare et à Bologne, sont : la *Vierge apparaissant à saint Pierre martyr*, et *Saint Dominique ressuscitant un enfant*.

G. C.

MURAZ (La). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Reignier; 798 hab.

MURBACH (*Muorbach*, 727; *Maurobaccus*, 728). Com. de la Haute-Alsace, arr. et cant. de Guebwiller, sur le Murbach, affluent de la Lauch; 315 hab. Il existait à Murbach un illustre couvent de bénédictins, fondé au bord d'un étang (*Vivarius peregrinorum*), vers l'an 729, par saint Pirmin. Son abbé était prince de l'Empire et avait voix et siège aux diètes impériales. L'établissement primitif fut détruit en 929 par les Hongrois. L'abbaye, reconstruite quelque temps après, fut dévastée pendant la guerre de Trente ans par les Suédois, sécularisée en 1764 par le pape Clément XIII, et transférée à la même époque à Guebwiller où elle subsista jusqu'à la Révolution sous le nom de collégiale équestre de Murbach. En 1790, les paysans révoltés pillèrent et dévastèrent le château du prince et les demeures des chanoines. De l'ancienne abbaye à Murbach, on ne voit plus que quelques ruines, tandis que de l'église abbatiale il existe encore en parfait état de conservation le chœur, le transept et deux tours. Ce monument, construit au commencement du XII^e siècle, compte parmi les restes les plus précieux de l'architecture romane en Alsace. En 1515, Beatus Rhenanus découvrit à Murbach le manuscrit de Velleius Paterculus. Les manuscrits de l'abbaye qu'on a pu sauver en 1790 et dont Matter a publié un catalogue (*Rev. d'Als.*, 1855, 63) sont conservés à la bibliothèque de Colmar. La principauté de Murbach, de laquelle relevaient trois villes et trente villages, était divisée en trois bailliages : Guebwiller, Saint-Amarin et Watwiller.

BIBL.: Bernardus DE PFEDT, *Chronologia abbatum Murbacensium*, dans LUNIG, *Spicil. eccl.*, V, 940. — SCHEFFLIN, *Als. ill.*, passim. — *Notitia fundationis Murbac. eccl.*, dans GRANDDIER, *Hist. d'Als.*, II, 71. — FR. OTTE, *Die Abtei Murbach*; Mulhouse, 1856. — *Anecdota Murbacensia*, dans PITRA, *Hist. de saint Léger*, p. 527. — X. MOSSMANN, *Murbach et Guebwiller*; Guebwiller, 1866. — WINTERER, *L'Abbaye de Murbach*; Guebwiller, 1867. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. d'arch. fr.*, V, 187. — ZARNKE, *Analecta Murbacensia*, dans *Philologus*, 1890. — ROTH, *Zur Gesch. des Klosters Murbach*, dans *Bull. de la Soc. de mon. hist. d'Als.*, XIV, 179, 2^e sér. — A. GATRIO, *Die Abtei Murbach*; Strasbourg, 1895, 2 vol.

MURBECK (Peter), prédicateur suédois, né à Karlskrona, le 25 avr. 1708, mort le 8 déc. 1766. Son zèle religieux et sa sévérité lui valurent de nombreux ennemis et il entra en conflit plus d'une fois avec les autorités ecclésiastiques, qui le suspendirent même, de 1741-46, de ses fonctions pastorales. Après sa mort, on publia la *Profession de foi de P. Murbeck*, qui eut de nombreuses éditions, et des recueils de ses *Sermons*. Il a fondé, en 1747, l'*Institut pour jeunes filles pauvres* qui porte son nom et qui reçoit encore annuellement plus de quarante jeunes filles.

MURBERG (Johan), savant suédois, né en Gestrikeland le 4 déc. 1734, mort à Stockholm le 27 mars 1805. Professeur au gymnase de Gefle, il quitta cette ville après le grand incendie qui la détruisit presque complètement, et vint à Stockholm (1776), où il fut nommé directeur de la « Grande Ecole » (Storskola). Journaliste éminent, il a publié, outre de nombreux travaux historiques, une excel-

lente traduction d'*Athalie* (1776), que lui avait commandée Gustave III.

MURÇA DE PANOYAS. Ville du Portugal (prov. de Traz os Montes), à 28 kil. E.-N.-E. de Villa Real, sur le Tinhella; 1.440 hab. Fabrication de charbon de bois; eaux minérales.

MURÇAY (Marie-Marguerite LE VALOIS DE VILLETTE DE) (V. CAYLUS [comtesse de]).

MURCHISON. Fleuve d'Australie (prov. de l'Australie occidentale) se jetant dans l'océan Indien, au canal Geelvink, dans la baie Gantheaume. Long de 950 kil., il a un immense bassin encore peu connu; il naît dans la chaîne de Kimberley et arrose des pâturages fertiles et la ville de Géraldine, qui possède des mines de cuivre.

MURCHISON (Roderick-Impey), géologue écossais, né à Taradale le 19 févr. 1792, mort le 22 oct. 1871. D'abord officier dans l'armée, il se consacra ensuite à la géologie et publia un ouvrage qui a fait époque: *The Silurian System* (Londres, 1839, 2 vol.), suivi de *Siluria* (5^e éd., 1872), de *Geology of Russia* (Londres, 1846, 2 vol.: trad. allem., 1847-48), de *Geological Atlas of Europe* (Edimbourg, 1856), etc. Les idées sur les couches géologiques qu'il a étudiées sont devenues classiques pour la plupart. Dr L. Hn.

MURCHISON (Charles), médecin d'origine écossaise, né à la Jamaïque le 21 mai 1830, mort à Londres le 23 avr. 1879. D'abord médecin de l'ambassade anglaise à Turin, puis médecin assistant à la compagnie des Indes, il revint à Londres en 1855 et y devint médecin successivement de plusieurs hôpitaux de la métropole; enfin, en 1871, il fut nommé professeur de pathologie interne à l'hôpital Saint-Thomas. Ses publications sont extrêmement nombreuses et se rapportent surtout à la pathologie des tumeurs, aux fièvres continues, au typhus récurrent, aux maladies du foie, etc. Dr L. Hn.

MURCHISONIA (Paléont.). Genre de Mollusques fossiles, du groupe des Gastéropodes ou *Glossophages*, et qui ne se distingue de *Pleurotomaria* (V. ce mot) que par sa coquille turriculée: la bouche est ovale avec le labre fendu. Ces coquilles sont très répandues dans le silurien, le dévonien, le carbonifère, le permien, le trias alpin (*Murch. bilineata* du dévonien, *M. subsulcata* du calcaire carbonifère, *M. Blumi* du trias). E. Trt.

MURCIE. Ville. — Ville d'Espagne, ch.-l. de prov., à 43 m. d'alt., sur la r. g. de la Sigura; 98.538 hab. (recensement de 1887). Grandes rues, belles places, remarquable pont. Cathédrale du xvi^e siècle, avec tour à six étages, édifiée de 1522 à 1791; palais épiscopal, vieille halle aux grains (*Almudi*), etc. La population vit en premier lieu de la culture de la magnifique *huerta* qui environne Murcie (10.770 hect.), fait le commerce des fruits (oranges), de l'huile, de la soie et des soieries, de la sparterie, de la soude, de la poudre. On fabrique des guitares et d'autres instruments de musique, des couvertures de laine, du verre. — On l'identifie à l'antique *Vergilia*. Alphonse X de Castille l'enleva aux Maures en 1263; ce fut la seule ville qui lui demeura fidèle contre son fils Sancho (1276). Dévastée par un tremblement de terre du 18 au 21 mars 1829 et plus récemment par l'inondation du 14-15 oct. 1879.

Royaume. — Murcie fut la capitale d'un royaume situé au S.-E. de la Castille, entre ceux de Valence et de Grenade, comprenant les deux provinces actuelles de Murcie et d'Albacete. La première fut le centre de la domination carthaginoise en Espagne; là se trouvait Carthagène; la population est encore en grande partie d'origine africaine et sémitique, mélange de Berbères, d'Arabes et d'Espagnols avec des éléments plus anciens et également croisés.

Du temps de la domination arabe, ce pays s'appelait *Todmir*, comprenant les villes de Murcie, Orihuela, Carthagène, Lorca, Mula, Chinchilla. Après la dissolution de l'empire omniade, il se constitua un royaume indépendant de Murcie, lequel fut conquis par Alphonse X de Castille et persista comme division historique dans les limites indiquées.

Province. — La prov. de Murcie, comprenant le S.

du royaume, a 11.537 kil. q. et 491.536 hab. (en 1887), soit 43 par kil. q. Elle comprend essentiellement le bassin de la Segura moins la source et l'embouchure. La zone côtière est une plaine sans eau, le rivage rocheux, sauf au N. du cap de los Palos où se développe la vaste lagune dite Mar menor. L'intérieur est montagneux, formant l'extrémité occidentale des monts d'Andalousie; on distingue du S.-E. au N.-O. la sierra de Almenara au S. de la Sangonera, la sierra de Espuna (1.563 m.) au N. de cette rivière, la sierra de Taibilla qui sépare les prov. de Murcie et Albacete, puis, sur la r. g. de la Segura, la sierra de la Pila, El Carche (1.381 m.), la sierra de las Salinas (1.117 m.) qui se rattachent aux monts de Valence, formant la bordure orientale du plateau central de l'Espagne. La partie la plus riche est le val de la Segura dont ses principaux affluents sont, à droite, le Caravaca, le Quipar et surtout la Sangonera, torrents souvent sans eau, mais à crues redoutables. Le climat est chaud; la température moyenne de + 17°, 7; la chute d'eau annuelle seulement de 337 millim. Le sol n'est fertile que dans les vallées, surtout dans l'admirable huerta de Murcie, irriguée par les Maures et qui nourrit 60.000 cultivateurs. Les produits sont les oranges, les olives, les châtaignes, les textiles, le blé, le maïs; il y a beaucoup de moutons, de chèvres, de porcs, de vers à soie; peu de bois; des mines de plomb et d'argent près de Carthagène; on extrait aussi du fer, du cuivre, du soufre, du zinc et du sel. Des sources minérales jaillissent à Alhama et Archena. Les principales industries sont la sparterie et la soierie, on fait aussi un peu de poterie, des briques, du verre, du papier, du savon, des objets d'acier, de la poudre. A.-M. B.

MURDOCH (William), mécanicien anglais, né à Bellow Mill (Ayrshire) en 1754, mort près de Soho (Staffordshire) en 1839. Il fut ingénieur de 1776 à 1830 dans les ateliers de construction de machines de Boulton et Watt, à Soho. Les Anglais le considèrent comme l'inventeur de l'éclairage au gaz de houille. Il est vraisemblable qu'il en fit le premier l'application en grand, dans les ateliers de Boulton et Watt, en 1798. Mais ses premières recherches sur ce sujet datent de 1792 et sont par conséquent postérieures de plusieurs années aux découvertes de Philippe Lebon (V. ECLAIRAGE, t. XV, p. 340). Murdoch a eu, au contraire, très certainement, une grande part dans les perfectionnements apportés par Watt à la machine à vapeur.

MÛRE. C'est le fruit du murier. Dans nos pays, ce nom est souvent donné au fruit, essentiellement différent du premier, de diverses espèces de *ronces* (V. ce mot, et FRUIT, t. XVIII, p. 218). Les mûres ont une saveur agréable, à la fois acide et sucrée; elles servent à préparer un sirop qui est légèrement astringent; elles sont aussi employées pour colorer des liqueurs et des confitures. Comme elles ont l'inconvénient de tacher les doigts, il faut lorsqu'on les sert comme hors-d'œuvre les porter à la bouche à l'aide de petites brochettes en bois.

MURE (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Saint-André-de-Méouilles; 252 hab.

MURE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble; 3.384 hab. Stat. du chem. de fer de Saint-Georges-de-Commiers à La Mure et Notre-Dame-de-Vaulx, exploité par la Compagnie de Fives-Lille, une des lignes les plus curieuses de France par la pente qu'elle remonte et la beauté des sites traversés. Mines d'antracite d'où l'on a extrait, en 1894, 166.000 tonnes. Ancienne capitale de La Matesine, La Mure fut, pendant les guerres de religion, plusieurs fois prise et reprise. Le duc de Mayenne s'en empara en 1580, après un siège de deux mois pendant lequel les protestants, qui s'y étaient retranchés, résistèrent à 12.000 hommes et à 18 pièces de canon. Une femme, connue seulement sous le nom de *la Cotte rouge*, se distingua parmi les assiégés par son héroïsme. Grand commerce de grains et de bestiaux.

MURE (Jean-Marie DE LA), historien du Forez et du Lyonnais, né à Roanne vers 1616, mort en 1675. Il appar-

tenait à une famille de magistrats (son père était président de l'élection de Roanne), petit-neveu du P. Coton, cousin du P. de La Chaise, allié d'Antoine de Laval et d'Antoine du Verdier. Il se fit agréger à la collégiale de Montbrison, après avoir séjourné pendant quelque temps à Paris. Dès lors il ne quitta plus Roanne ou Montbrison. La Mure fut un travailleur acharné, qui eut le mérite d'écrire sur les textes des ouvrages toujours utilement consultés. Ses papiers manuscrits sont actuellement déposés à la bibliothèque de Montbrison. Ses principaux travaux publiés sont : *les Antiquités du dévot prieuré des Dames... de Beaulieu en Roannais* (1634, in-12) ; *la Chronique de la très dévote abbaye des religieuses de Sainte-Claire de Montbrison...* (Montbrison, 1656 et 1845, in-8) ; *Histoire généalogique de la maison d'Urfé*, publiée en tête du d'Urfé de Bernard ; *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon* (1671, in-4) ; *Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez* (Lyon, 1674, in-4) ; la seconde partie de cet ouvrage a pour titre *l'Astrée sainte* ; *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, publiées par H. de Chantelauze (Paris, Montbrison et Lyon, 1860, 3 vol. in-4. Maurice Dumoulin.

BIBL. : AUG. BERNARD, *Notice biographique sur J.-M. de La Mure*, Paris, 1856, 13 p., in-8. — AUG. CHAVERONNIER, *Notes pour servir à la biographie de Jean de La Mure* ; Roanne, 1861, 30 p. in-8. — Préface, biographie et bibliographie en tête de l'édition de Chantelauze. — GUILLIEN, *Roanne et le Roannais* ; Roanne, 1863, p. 317, in-8.

MURE (Jean-Baptiste), diplomate français, né à Giers, près Grenoble, en 1747, mort en 1824. Secrétaire du comte de Saint-Priest, ambassadeur à Constantinople (1768), consul à Salonique (1773), consul général de France au Caire, puis à Alexandrie (1774), il réorganisa très intelligemment les services consulaires en Egypte de manière à accroître en ce pays notre commerce et notre influence. Revenu à Paris vers 1780, il collabora très activement à la rédaction de l'ordonnance de 1781 relative à l'organisation des consulats du Levant et de Barbarie. Il reprit son poste à la fin de 1780 et mena à bonne fin le traité de 1785 relatif au transit par l'Egypte du commerce français avec l'Inde. La Révolution le laissa sans emploi.

Son frère, dit *Mure de Pelanne*, fut vice-consul de France au Maroc de 1786 à 1798, puis consul à Tripoli (1798), à Tanger (1798) et enfin à Elseneur (1816-34).

Son fils, *Alexandre Mure*, fut vice-consul à Lisbonne et sous-chef de bureau du commerce et des consulats au ministère de l'intérieur (1815-26).

MURE (William), érudit anglais, né à Caldwell (Ayrshire) le 9 juil. 1799, mort à Londres le 4^{er} avr. 1860. Après avoir fait de très fortes études à Westminster, à Edimbourg et à l'Université de Bonn, il se consacra à l'érudition. Il a laissé un ouvrage très important : *A Critical History of the Language and Literature of ancient Greece* (Londres, 1850-57, 5 vol. in-8). Citons encore : *Brief Remarks on the Chronology of the Egyptian Dynasties* (Londres, 1829, in-8), dirigé contre Champollion ; *A Dissertation on the Calendar and Zodiac of ancient Egypt* (Edimbourg, 1832, in-8) ; *Journal of a tour in Greece and the Ionian Islands* (Edimbourg, 1842, in-8) ; *The Commercial Policy of Pitt and Peel* (1847, in-8), etc. Il représenta Renfrewshire au Parlement, de 1846 à 1855.

BIBL. : William Mure's *Tour in Greece*, dans *Edinburgh Review*, juil. 1842. — Mure on the literature of ancient Greece, dans *Quarterly Review*, sept. 1850.

MURE d'AZIR (Henri), diplomate français, né à Giers le 3 sept. 1752, mort à Marseille le 26 juil. 1826, frère de Jean-Baptiste Mure (V. ci-dessus). Vice-consul au Maroc (1779-86), consul à Tripoli (1786), puis à la Canée (1787), à Larnaca (1796-98), il fut nommé en 1802 commissaire général des relations commerciales à Odessa où il resta jusqu'en 1812. Il retourna à Tripoli en 1814 avec le titre de consul général et n'y resta que quelques mois.

MUREAUMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie ; 224 hab.

MUREAUX (Les). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan ; 2.070 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Sucrerie. Port sur la Seine.

MUREILS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Saint-Vallier ; 403 hab.

MURENA. Famille de la gens plébéienne *Licinia*, originaire de Lanuvium ; elle descend d'un préteur, Publius Licinius, de l'an 156 av. J.-C., dont le fils, Publius Licinius, préteur en 113, reçut le surnom de Murena à cause des étangs où il élevait des murènes. Il eut deux fils, *Publius*, tué par les Marianistes, et *Lucius* qui suivit Sulla en Orient se distingua aux batailles du Pirée et de Chéronée (86) ; demeura en Asie avec deux légions, lors du retour de son chef, il recommença inconsidérément la guerre contre Mithridate qui le vainquit ; il fut rappelé (81), mais célébra le triomphe. — Son fils *Lucius* fut édile et décora le Comitium de pierres de Laconie, servit sous Lucullus en Asie, fut préteur judiciaire (65), gouverneur de la Gaule transalpine ; élu consul pour 62, il fut accusé de corruption par son concurrent malheureux, Ser. Sulpicius, défendu par Hortensius, Crassus et Cicéron dont la plaidoirie nous a été conservée ; il fut acquitté. Cicéron était consul en exercice, et Murena l'appuyait dans les mesures de rigueur contre les amis de Catilina.

On connaît encore un *Terentius Varro Murena*, probablement fils du précédent, adopté par A. Terentius Varro, ami dévoué de Cicéron ; il fut chargé par Auguste de soumettre les Salasses (25 av. J.-C.). Consul suppléant (23), mais impliqué dans la conspiration de Fannius Caepio, il fut condamné à mort et exécuté malgré l'intercession de sa sœur, la femme de Mécène. A.-M. B.

MURÈNE (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Physostomes et de la famille des *Muraenidae*. Les Murènes ont le corps allongé, la peau nue enduite d'une épaisse mucosité, il n'existe pas de nageoires pectorales, la dorsale et l'anale entourent le corps, les dents sont longues, crochues, recourbées et disposées sur une ou plusieurs rangées, le vomer porte des dents semblables. La *Muraena helena*, dont la longueur peut arriver à 1^m,50, est d'un brun noirâtre avec des plaques jaunâtres semées de petits points bruns. Du reste, cette coloration est variable. Elle habite la Méditerranée. Elle était connue des anciens et en grande estime ; les Romains pour la nourrir et l'engraisser faisaient construire des parcs spéciaux. Cassius en avait d'apprivoisées qui venaient à la voix, l'une d'elles était ornée de bijoux en or. Dedius Pollio nourrissait les siennes avec ses esclaves qu'il sacrifiait dans ce but. ROCHEB.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — V. également PLINE, etc.

MURES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Alby ; 660 hab.

MURES (Alonso), peintre espagnol, né à Badajoz vers 1690, mort à Badajoz en 1761. On l'appelle *El Viejo* pour le distinguer de ses fils qui exercèrent aussi la peinture. Son protecteur, l'évêque Malaguilla, lui procura d'importantes commandes dans les couvents des augustins et des franciscains dont il décora les cloîtres, ainsi que chez les carmélites. Cean Bermudez cite encore de lui avec éloges un tableau représentant *Saint François de Paule* qui appartenait à l'église de l'Observance de Badajoz. P. L.

MURESANU (*Mouréahanou*) (André), poète roumain contemporain, né à Bistritza, en Transylvanie. Il fit ses études supérieures à Blaj, devint professeur au gymnase de Kronstadt en 1839, puis entra dans l'administration (1850). Il mourut fou le 20 oct. 1863. Outre des articles dans la *Gazette de Transylvanie*, le *Journal pour la raison*, le *Cœur et la littérature*, il publia des *Poésies* (1862-81). Une seule eut un grand retentissement : c'est son *Réveille-toi, Roumain*, devenu le chant national roumain. Il fut rédigé en 1848, au moment de la révolution des Roumains de Transylvanie. N. JORGA.

MURET. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Marcillac; 660 hab.

MURET. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Garonne, sur la rive g. de la Garonne; 4.142 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Fonderies; fabriques d'instruments agricoles; briqueteries, fabriques de chandelles; mégisserie; fabriques de sabots; minoteries. Eglise avec clocher octogonal du xv^e siècle. Statues du maréchal Niel et du compositeur Dalayrac. La ville doit son origine au château élevé au xii^e siècle par les comtes de Comminges sur un territoire qu'ils tenaient en fief des comtes de Toulouse et qui devint la capitale du comté de Comminges. Lors de la guerre des Albigeois, Pierre, roi d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn, vinrent assiéger la place occupée par les troupes des croisés le 10 sept. 1213. Deux jours plus tard, Simon de Montfort arriva au secours des assiégés, et dans une sanglante bataille défit complètement les assiégeants. Le roi d'Aragon fut tué dès le début de l'action. Muret fut cependant restitué au comte de Comminges et resta la capitale de ses Etats. En 1799, Muret fut le centre du mouvement royaliste dirigé par le comte de Paulo.

MURET-ET-CROUTTES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 195 hab.

MURET (Marc-Antoine), humaniste français, né à Muret (Limousin) le 12 avr. 1526, mort à Rome le 4 juin 1585. Dès l'âge de dix-huit ans, il professait à Auch, puis à Agen où il se lia avec Scaliger, plus tard à Villeneuve, enfin, en 1547 à Bordeaux, au collège de Guyenne, où il eut Montaigne pour élève. De là il passa à Paris où il professa avec éclat au collège du Cardinal-Lemoine. Ses leçons portaient sur les sujets les plus divers de littérature, de théologie, de philosophie et de droit, et attiraient un public choisi. Accusé d'un vice contre nature, il fut enfermé au Châtelet. Quelques amis obtinrent son élargissement. Mais il dut s'enfuir, poursuivi par la raillerie et le mépris, à Toulouse, où il donna sujet à la même accusation et fut brûlé en effigie, puis en Italie, où le cardinal de Ferrare l'appela à grossir sa cour littéraire de Rome. Là, Muret enseigna l'éloquence et la philosophie avec le succès le plus éclatant. Divers princes cherchèrent à l'attirer à leur cour, mais Grégoire XIII le retint à Rome à prix d'or et lui conféra le titre de citoyen romain. En 1576, il entra dans les ordres où sa conduite fut jusqu'à sa mort des plus édifiantes. Il a fait l'apologie de la Saint-Barthélemy. Muret écrivait le latin avec une incomparable élégance et un goût excellent, mais son talent est purement formel et n'est jamais soutenu par une pensée ferme et originale. C'est un rhéteur et un poète d'école. On distingue parmi ses œuvres des *Juvenilia*, poésies souvent licencieuses, des *Poemata varia*, *Sententiae Graecae*, des *Epîtres*, des *Oraisons*, et un grand nombre de commentaires sur les écrivains anciens. Toutes ces œuvres ont été réunies dans l'édition de Vérone (1727-30, 5 vol. in-8), et rééditées avec corrections par Ruhnkens (Leyde, 1789, 4 vol. in-8), et par Frotscher (Leipzig, 1834, 4 vol. in-8). Un choix a été édité par Kayser (Heidelberg, 1809) et par Frey (Leipzig, 1871-72, 2 vol.). Th. RUYSSSEN.

BIBL.: BENCI, *Orat. fun. Mureti*. — DEJOB, *Marc-Antoine Muret*; Paris, 1881.

MURET (Pierre), érudit français, né à Cannes vers 1630, mort vers 1690. Oratorien, secrétaire de G. de La Feuillade, ambassadeur à Venise et à Madrid, il fut encore aumônier du maréchal de Vivonne. Il a laissé: *Cérémonies funèbres de toutes les nations* (Paris, 1675, in-12); *Dissertation sur les festins des anciens grecs et romains et sur les cérémonies qui s'y pratiquaient* (La Haye [Paris], 1716, in-12, qui est la seconde édition de cet ouvrage publié d'abord en 1582 sous le titre de *Traité des festins*); *Oraison funèbre du maréchal de Vivonne* (Marseille, 1688, in-4), etc.

MURET (Jean-Louis), économiste vaudois, né à Morges le 7 avr. 1745, mort à Vevey le 4 mars 1796. Bien qu'il

ait été pasteur à Berne, Orbe, Grandson et Vevey, et qu'il se soit fait connaître par son éloquence, il s'est surtout occupé des sciences économiques. On lui doit l'idée des catéchismes d'agriculture, des banques agricoles, des almanachs pour populariser les découvertes faites dans ce domaine, etc. Son *Mémoire sur l'Etat de la population dans le pays de Vaud* (1766); ses *Observations sur le commerce des grains et du pain* sont parmi ses principaux travaux.

MURET (Jules-Nicolas-Emmanuel), homme politique vaudois, né à Vevey le 19 févr. 1759, mort à Lausanne le 6 mai 1847, fils du précédent. Il fit ses études de droit à Paris et Dijon et débuta vite dans la politique à la libération du Pays de Vaud. Il fut membre de la Diète, député à la Consulte helvétique convoquée par Bonaparte à Paris, membre du Petit conseil vaudois, huit ans landammann du cant. de Vaud, etc. En 1828, il fut envoyé à Paris pour régler la question de la vallée des Dappes, mais il échoua. Il se retira des affaires publiques en 1830. E. K.

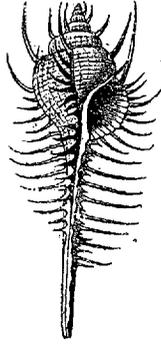
MURET (Théodore-César), littérateur français, né à Rouen le 24 janv. 1808, mort à Soisy (Seine-et-Oise) le 23 juil. 1866. Avocat à Paris, il plaida peu et se lança dans le journalisme: il collabora, avec une certaine autorité, aux principaux organes légitimistes. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *les Grands Hommes de la France* (Paris, 1838, 2 vol. in-8); *Souvenirs de l'Ouest* (Paris, 1839, in-18); *Histoire de l'armée de Condé* (Paris, 1844, 2 vol. in-8); *Histoire des guerres de l'Ouest* (Paris, 1848, 3 vol. in-8), qui a joui longtemps d'une grande réputation; *Histoire de Paris* (Paris, 1837, in-12); des romans, comme *Jacques le Chouan* (1833, in-8); *Mademoiselle de Montpensier* (1836, 2 vol. in-8); des pièces de théâtre, comme *les Droits de la femme*, comédie en vers jouée au Théâtre-Français en 1837; *le Docteur de Saint-Brice*, drame représenté à la Porte-Saint-Martin en 1840 et qu'il écrivit en collaboration avec Coignard; *Michel Cervantes*, drame en quatre actes en vers, joué à l'Odéon en 1856; enfin beaucoup de brochures politiques et religieuses qui ont fait un certain bruit lors de leur apparition.

MURET (Ernest-Alphonse), numismate français, né à Paris le 8 févr. 1824, mort à Viroflay (Seine-et-Oise) le 27 févr. 1884. Son père, J.-B. Muret, était dessinateur au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Il entra lui-même, en 1837, dans cet établissement où il resta comme employé jusqu'à sa mort. Dans ces fonctions modestes, il rendit d'importants services aux érudits par son obligeance et par la connaissance approfondie qu'il avait acquise de la numismatique dans toutes ses parties. Il rédigea et commença la publication du *Catalogue général des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, ouvrage considérable, qui ne fut complété qu'après sa mort, par les soins de MM. Chabouillet et H. de La Tour (1889, in-4). Il publia aussi quelques mémoires de numismatique grecque, dans la *Revue numismatique* (en 1883), l'*Annuaire de la société française de numismatique* (de 1866 à 1883), les *Mélanges de numismatique* de MM. de Sauley et de Barthélemy (de 1877 à 1882), et le *Bulletin de correspondance hellénique* (de 1879 à 1882). E. BABELON.

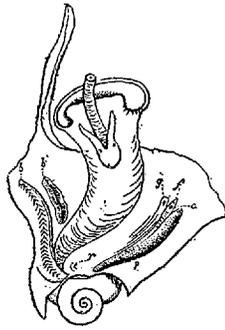
MURETTE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives; 1.003 hab.

MUREX (*Murex* L.). I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques-Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches-Pectinibranches, type de la famille des Muricidés. La coquille est ovale, oblongue, à spire plus ou moins élevée, et à surface extérieure pourvue de trois rangées au moins de tubercules, d'épines ou de ramifications. L'ouverture, arrondie, présente un canal droit. Le siphon est allongé. L'animal possède un pied arrondi, en général court, et muni d'un opercule corné, à nucléus subapical; sa tête est munie de deux tentacules longs et rapprochés, à la base desquels sont placés les yeux. Les Murex, encore connus

sous le nom vulgaire de *Rochers*, sont très nombreux en espèces et remarquables par leurs couleurs aussi variées qu'éclatantes. On les rencontre dans toutes les



Murex tenuispina
Lamk, de la mer
des Molouques.



Animal de *Murex brandaris*
Linné. Le manteau est fendu.
b, grande branchie; b', petite branchie; r, orifice rénal; g, orifice génital femelle; a, f, anus et glande anale; p, glande purpurigène (Lacaze-Duthiers).

mers du globe. Espèces principales: *M. brandaris* L. et *M. trunculus* W., propres à la Méditerranée, qui fournissaient aux anciens la *pourpre* (V. ce mot), sécrétion d'une glande située dans la cavité respiratoire, à côté du rectum; d'autres espèces et le *Purpura hæmastoma* servaient probablement au même usage; *M. haustellum* L., de la mer des Indes et de la mer Rouge; *M. calcitrata* Lamk, des Indes Occidentales et du Brésil, etc. — Des genres voisins sont: *Purpura* Lamk, à coquille piriforme et à grande ouverture, propre à la mer du Sud; *Turbinella* Lamk, à coquille épaisse avec spire courte et à large ouverture, également de la mer du Sud; puis *Columbella* Lamk (V. ce mot), *Fusus* Brug. (V. FUSÉAU), *Fasciolaria* Lamk (V. FASCIOLAIRE). — Sur les bords de la Méditerranée, on mange le *M. brandaris*.

Dr L. Hn.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les espèces fossiles de cette famille, qui date du crétacé, sont très nombreuses à l'époque tertiaire (plus de 550 espèces). On peut citer *Murex spinicosta* du miocène de Vienne. Le genre est aujourd'hui subdivisé en un grand nombre de groupes: *Phyllonotus*, *Pteronotus*, etc., et les genres voisins, *Typhis*, *Trophon*, sont également représentés, notamment dans le calcaire grossier des environs de Paris (*Typhis tubifer*). E. Trt.

MURFREESBORO (Bataille de) (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 621).

MURFREESBOROUGH. Ville des Etats-Unis, ancienne capitale du Tennessee (1817-27); 4.000 hab. Université. Le 31 déc. 1862, les sudistes y furent battus (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 621).

MURG. Rivière d'Allemagne, affl. dr. du Rhin, qui naît en Wurtemberg au Kniebis, par deux sources, la Murg blanche et la Murg rouge (à 933 m. d'alt.), descend au N.-N.-O., traversant le N. de la Forêt-Noire par une profonde vallée d'une sauvage beauté, encadrée de belles forêts dont la Murg et ses affluents flottent les bois, ce qui donne lieu à une grande entreprise commerciale; elle finit en aval de Rastatt (alt. 114 m.), après un cours de 96 kil. Un chem. de fer remonte sa vallée.

BIBL.: EMMINGHAUS, *Die Murgschifferfahrt*; Iéna, 1870.

MURGER (Henry), littérateur français, né à Paris le 24 mars 1822, mort à Paris le 28 janv. 1861. Fils d'un concierge allemand qui exerçait encore la profession de tailleur, il se sentit du goût pour la peinture, n'y réussit pas, et bien qu'ayant reçu une instruction rudimentaire se tourna vers la littérature. Ses débuts furent rudes.

L'académicien de Jouy, qui habitait la maison surveillée par son père, lui avait procuré une place de lecteur auprès du comte Tolstoï, aux modestes appointements de 40 fr. par mois. Il essaya, dans des poésies pleines de sentiment, de dépendre toutes les misères, toutes les déceptions d'une telle existence et, enfant du peuple, il prit tous ses sujets, puisa toutes ses inspirations dans le milieu médiocre où il végétait. La *Via Dolorosa*, poème dont des fragments parurent en 1843 dans un journal, est continuée par les *Scènes de la vie de Bohême* publiées en 1848, au jour le jour, dans le *Corsaire*. Ces descriptions de mœurs alors peu connues du grand public et dont le décousu, la vulgarité, voire l'immoralité, étaient habilement dissimulés par l'auteur sous les voiles de cette espèce de sentimentalisme, toujours en éveil, qui est le propre des filles, et sous les apparences d'une liberté d'allures qui ne manquait pas de fierté, plurent infiniment. Murger devint célèbre. La *Vie de Bohême*, représentée au théâtre des Variétés le 22 nov. 1849 et où M^{lle} Thuillier incarna réellement le rôle de Mimi, fut pour lui l'occasion d'un triomphe. Murger avait fait sa percée dans la littérature, il collabora à l'*Événement*, au *Dix Décembre*, entra à la *Revue des Deux Mondes* (1851), fut décoré. Mais, par une fatalité nécessaire, il ne put jamais échapper à l'influence de cette bohème qui lui avait servi de marchepied et jusqu'à son dernier jour il ne put rien créer en dehors de l'inspiration qui lui avait valu ses premiers succès. Il a été un des précurseurs de l'école réaliste, bien que ses créations soient infiniment plus poétiques que réelles, et qu'on ait pu dire avec justice que Champfleury a étudié la bohème et que Murger l'a chantée. Ses principaux ouvrages sont: *le Pays latin* (Paris, 1851, in-12); *Scènes de la Bohême* (1851, in-12); *Scènes de la vie de jeunesse* (1851, in-12); *le Bonhomme Jadis*, comédie représentée en 1852 à la Comédie-Française et demeurée au répertoire; *Propos de ville et propos de théâtre* (1853, in-32); *Scènes de campagne* (1854, in-12); *Ballades et fantaisies* (1854, in-16); *les Buveurs d'eau* (1855, in-12); *le Dessous du panier* (1855, in-12); *le Roman de toutes les femmes* (1854, in-12); *le Dernier Rendez-vous* (1856, in-12); *les Vacances de Camille* (1857, in-12); *Madame Olympe* (1859, in-12); *le Sabot rouge* (1860, in-12); *le Serment d'Horace*, comédie en un acte, jouée au Palais-Royal en 1861; *les Nuits d'hiver. Poésies complètes* (1861, in-12); *le Roman d'un capucin* (1868, in-12); *le Souper des funérailles* (1873, in-4); *Dona Sirene* (1874, in-12); *les Roueries de l'ingénue* (1874, in-12). *Le Pays latin*, sous la forme d'un drame en cinq actes a été mis au théâtre par Dunand-Mousseux en 1864. La *Vie de Bohême*, demeurée au Répertoire, a eu des représentations innombrables. Le maestro Giacomo Puccini l'a transformée en comédie lyrique qui, traduite en français, a été jouée à l'Opéra-Comique le 13 juin 1898. On a dressé à Murger, dans le jardin du Luxembourg, le 28 juin 1895, un modeste buste, œuvre de H. Bouillon.

R. S.

BIBL.: CLÉMENT DE RIS, *Portraits à la plume*; Paris, 1853, in-12. — E. de MIRECOURT, *Murger*; Paris, 1858, in-32. — Théod. PELLOQUET, *Henry Murger*; Paris, 1861, in-12. — LÉON BEAUVALLET et LEMERCIER DE NEUVILLE, *les Femmes de Murger*; Paris, 1861, in-8. — LELIQUX, *Histoire de Murger pour servir à l'histoire de la vraie Bohême*; Paris, 1862, in-12. — Alfred DELVAU, *Henry Murger et la Bohême*; Paris, 1866, in-32. — F. MAILLARD, *les Derniers Bohêmes, H. Murger et son temps*; Paris, 1873, in-12. — A. de PONTMARTIN, *Henry Murger*, dans *Revue des Deux Mondes*, oct. 1861.

MURHARD (Friedrich-Wilhelm-August), publiciste et mathématicien allemand, né à Cassel le 7 déc. 1779, mort à Cassel le 29 nov. 1853. Doué d'aptitudes extraordinaires pour l'étude des langues, il arriva à posséder, encore tout jeune, la plupart des idiomes d'Europe et d'Orient, s'appliqua en même temps avec succès aux mathématiques, fut quelque temps privat-docent à l'université de Göttingue (1796-98), puis fit un grand voyage en Turquie, dans l'Asie Mineure et dans l'Archipel (1799-1801). Lors de la

création du royaume de Westphalie (1807), il fut chargé par Jérôme Bonaparte de la direction du *Moniteur Westphalien*; il fut, en outre, nommé bibliothécaire du musée de Cassel et conseiller de préfecture. Mais la restauration de l'électeur de Hesse (1814) l'obligea à se retirer à Francfort-sur-le-Main. Il devint l'un des chefs du parti libéral, prit la direction du *Journal Européen* (1817), continua les *Annales européennes* de Posselt, sous le titre : *Annales politiques universelles* (1821 et s.) et fut, à deux reprises, mis en état d'arrestation (1824 et 1848). Son principal ouvrage : *Bibliotheca mathematica* (Leipzig, 1797-1805, 5 vol. in-8), est un répertoire bibliographique très consciencieux et encore très utilement consulté. Il a publié en outre : *Geschichte der Physik* (Göttingue, 1798-99); *Gemälde von Konstantinopel* (Penig, 1804; 2^e éd., Leipzig, 1824, 3 vol.); *Tableaux de l'archipel grec* (Berlin, 1807, 2 vol.); *Grundlage des jetzigen Staatsrechts des Kurfürstenthums Hessen* (Cassel, 1834-35, 2 vol.), etc. Il a continué le *Recueil des traités* de Martens. Il a traduit en allemand la *Mécanique analytique* de Lagrange. Il est enfin l'auteur de mémoires de mathématiques insérés dans divers recueils. L. S.

MURI. District du cant. d'Argovie (Suisse). Sur une colline élevée, célèbre abbaye de bénédictins, aujourd'hui sécularisée, qui a joué un rôle dans les querelles confessionnelles de toutes les époques et dans laquelle sont conservées des antiquités remarquables.

MURIANETTE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène; 255 hab.

MURIATIQUE (Acide) (V. CHLORHYDRIQUE [Acide]).

MURICEA. Coralliaire de l'ordre des Aleyonnaires, très voisin des Gorgones, caractérisé par un coenenchyme peu épais, par une couche superficielle remplie d'espèces calcaires, et des polypes en forme de papilles saillantes. Principales espèces : *M. Echinogorgia* Koll.

MURIDÉS (Zool.) (V. RAT).

MÛRIER (*Morus* T.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Ulmacées, de la tribu des Morées, représenté par de beaux arbres à feuilles simples, à fleurs unisexuées réunies, les mâles et les femelles, sur le même pied, propres aux régions tropicales et subtropicales du globe. Les fleurs mâles et femelles sont disposées en faux épis. Le calice a 4 divisions et il y a 4 étamines, opposées aux sépales, à filets s'arc-boutant par les anthères dans le bouton floral et se détendant brusquement pour lancer le pollen; l'ovaire est biloculaire avec une seule loge fertile et est surmonté de 2 styles filiformes. Lorsque la fécondation a eu lieu, les sépales deviennent succulents et enveloppent un petit fruit uniloculaire, à une graine pourvue d'un albumen charnu et d'un embryon enroulé sur lui-même. La *mûre* consiste dans la réunion de tous ces fruits sur un même axe. Les trois principales espèces sont : le *Mûrier blanc* (*M. alba* L.), originaire de l'Orient, et cultivé en Chine, au Japon et en Europe pour l'élevage des vers à soie; le *M. rouge* (*M. rubra* L.), dont le bois jaunâtre, très résistant, sert en Amérique aux constructions navales; le *M. noir* (*M. nigra* L.), originaire de l'Asie et cultivé dans les régions méridionales et tempérées de l'Europe depuis un grand nombre de siècles. Ses fruits, désignés sous le nom de *mûres*, sont doués d'une saveur sucrée-acidule assez agréable. Ils servent à la préparation d'un sirop légèrement astringent, le *sirop de mûres*, qu'on emploie pour édulcorer les tisanes et les gargarismes. — *M. à papier* (V. BROUSSONÉTIE). — *M. des haies* (V. RONCE). — *M. des teinturiers* (V. MACLURA). D^r L. Hn.

II. ÉCONOMIE RURALE. — On croit le mûrier originaire de la Chine. Cet arbre ne jouerait aucun rôle économique, s'il ne présentait pas dans ses feuilles la nourriture naturelle des vers à soie; ce n'est que pour ce dernier usage qu'il est cultivé sur de grandes étendues dans les pays chauds et le Midi de la France, où des plantations plus ou moins considérables de mûriers avoisinent toujours les *magnaneries* (V. ce mot). La production totale des feuilles de

mûrier représente actuellement dans notre pays un poids de 2.347.600 quintaux, soit une valeur totale de 12.400.000 fr. Le mûrier est cultivé dans une vingtaine de départements; ceux qui en comptent le plus sont, par ordre décroissant : l'Ardèche, la Drôme et la Vaucluse. C'est le mûrier blanc (*Morus alba*) qui est le plus généralement cultivé. Il est peu exigeant sous le rapport du sol; il n'y a guère que les terres marécageuses et très calcaires qui ne lui conviennent pas. — On multiplie les mûriers par semis de graines ou par boutures; ces opérations se font en pépinière. On le reproduit aussi par la greffe, qui assure un développement plus rapide de l'arbre; celle-ci se pratique le plus souvent en mars, sur sauvageon de deuxième ou de troisième année de pépinière. Après la formation de la tige, on procède à la taille, pour donner à l'arbre la forme voulue. Celle-ci est très variable : on le cultive en *haute tige* (2 m. à 2^m,50), en *mi-tige* (1 m. environ) ou sous forme *naine*. On le dispose aussi en haie ou en taillis. Au bout de deux ou trois ans de greffe, les arbres sont bons à être mis en place. — Il est bon de fumer de temps à autre les mûriers, on leur appliquera avantageusement des engrais à décomposition lente ou, à défaut, du fumier de ferme. Les plantations de mûriers doivent recevoir au moins deux labours par année. Tous les trois ou deux ans, mais bien plus souvent annuellement, on effeuille le mûrier pour la récolte qui se fait au fur et à mesure des besoins. Comme l'enlèvement des feuilles, au moment où l'arbre est en pleine végétation, est une mutilation qui l'expose à bien des dangers, on y porte remède par la *taille d'entretien* qui prépare l'arbre au renouvellement de ce feuillage. Cette taille se pratique généralement en été, en juin, après l'effeuillage d'avril. Elle consiste à enlever les branches qui portaient les feuilles enlevées, en taillant au-dessus de l'œil de la base. Les bourgeons se développent et donnent de nouveaux rameaux. Les cultivateurs emploient les feuilles de mûrier pour l'éducation de leurs propres vers à soie, ou bien ils les vendent à d'autres magnaneries. — Les rendements, année moyenne, varient suivant la forme donnée à l'arbre : les mûriers à haute tige, âgés de dix à quinze ans, donnent de 50 à 60 kilogr. de feuilles tous les deux ans; pour les arbres plus âgés, ce produit oscille entre 80 et 150 kilogr. Les mûriers à mi-tige et nains donnent des rendements plus faibles; toutefois, comme le nombre des plants est alors plus rapproché sur une même étendue de terre, le produit par hectare est à peu près le même; celui-ci est évalué de 8.000 à 12.000 kilogr. Voici d'ailleurs, d'après M. Seringe, le compte de culture d'un hectare de mûriers à haute tige, en pleine production, dans le Midi de la France :

DÉPENSES

I. Plantation à 7 mètres en tous sens

	Fr.	Fr.
1 ^o Préparation de la terre.....	120	»
2 ^o Achat de mûriers (204 à 0 fr. 35 pièce).....	71	40
3 ^o Plantation (0 fr. 40 pièce).....	20	40
4 ^o Culture pendant 3 ans.....	360	»
5 ^o Rente du terrain pendant 3 ans.....	210	»
		781 80

II. Frais annuels

1 ^o Amortissement.....	32	91
2 ^o Cultures.....	73	71
3 ^o Taille.....	25	50
4 ^o Engrais.....	256	»
		388 12

RENTE DE LA TERRE (Produit moyen)

13.990 kilogr. de feuilles, diminué de 5 % pour chances de pertes, ci 13.291 kilogr. de feuilles à 7 fr. les 100 kilogr.....	930	37
Total des frais annuels.....	388	12
Bénéfice net.....	542	25

Le mûrier vit très longtemps, même plusieurs siècles. Mais le régime de la taille a pour effet de diminuer sa longévité, et les mûriers de 60 ou 70 ans sont déjà bien affaiblis. Ils ne sont pas perdus pour cela, car on peut les rajeunir en rabattant les branches principales pour reconstituer une nouvelle tête.

Alb. L.

MURILLO (Bartolomé ESTEBAN), peintre espagnol, né à Séville en 1618, mort à Séville le 3 avr. 1682. Le véritable nom patronymique du célèbre artiste est *Esteban*, ainsi que le constate son acte baptistaire, et c'est le nom de sa mère, Maria Perez Murillo, qu'il a illustré. Ses parents étaient de modestes artisans ; il les perdit à dix ans et demeura sous la tutelle d'une tante, mariée à un chirurgien nommé Antonio Lagarès. La vocation d'être un peintre se pronça de bonne heure chez l'enfant ; elle ne fut point contrariée et il entra, bien jeune encore, comme élève dans l'atelier de Juan del Castillo, où, pour camarades plus âgés, il eut Alonso Cano et Pedro de Moya. Castillo était un peintre de modeste envergure, mais un assez bon professeur. Il entraînait ses élèves vers l'étude du réel et du vrai, et son exécution personnelle ne manquait pas d'une certaine grâce souple ni de quelque fraîcheur. Mais, bien avant que son élève eût assez d'acquis pour se livrer de lui-même à la production, Castillo quittait Séville pour Cadix. Murillo demeura seul et presque sans autres ressources que les faibles sommes qu'il parvenait à gagner à peine à tirer de copies et d'ébauches vendues, aussitôt qu'improvisées, sur le marché de la *Feria*, ouvert en plein vent autour de la cathédrale et où s'approvisionnaient les pacotilleurs pour les Amériques espagnoles. C'était là pour le jeune artiste une triste et dangereuse besogne. Une heureuse circonstance vint l'arracher à ce périlleux métier. Son condisciple Pedro de Moya, après s'être engagé comme soldat et avoir parcouru les Flandres, revenait subitement à Séville, rapportant des études, des copies, des dessins qu'il avait trouvés le temps d'exécuter durant ses heures de loisir. Epris des ouvrages de Rubens et de Van Dyck, il passait en Angleterre à la recherche de ce dernier maître pour lui demander de l'accepter comme élève. Mais au bout de quelques mois Van Dyck mourut, et force avait été à Moya de regagner sa patrie. En communiquant à Murillo ses copies et ses études, il lui ouvrit du même coup des horizons nouveaux. Frappé d'admiration, il se promet d'aller à son tour étudier dans leur patrie les maîtres dont Moya vient de lui révéler le génie, et pour ce faire et réaliser l'argent nécessaire, il se met courageusement à peindre toile sur toile ; bien légèrement lésé d'argent, il prend la route de Madrid. Là se borna son voyage. Velazquez, déjà en possession de la renommée et de la faveur royale, accueillit avec bonté son jeune compatriote. Il l'engagea à demeurer à Madrid, et tout de suite lui facilita l'accès des collections royales ; il le mit à même de copier les merveilleuses œuvres des grands maîtres qu'elles renfermaient. Murillo étudia ainsi tour à tour, pendant plus de deux années, Rubens et Van Dyck, Titien et Véronèse, Ribera et Velazquez. C'est de telles et si suggestives études que se sont formées les premières assises de son propre talent, bien peu personnel encore à ses débuts, mais qui ne tardera guère à se produire dans sa saveur si particulière et plus tard, enfin, dans toute sa gracieuse originalité. En 1643, Murillo revint à Séville. Un travail important, une suite de onze compositions que lui commandèrent, pour leur petit cloître, les franciscains, marque tout d'abord avec éclat son retour dans sa ville natale. Trois tableaux de cette suite, aujourd'hui dispersés, sont plus particulièrement connus : *la Cuisine des anges*, de notre musée du Louvre ; *la Mort de sainte Claire*, récemment acquise par le musée de Dresde, et *San Diego de Alcalá avec les pauvres*, conservé à l'académie de San Fernando, à Madrid. Dans ces premières productions, qui sont datées 1646, il est aisé de noter combien est flagrante et vivace l'impression des maîtres que Murillo a étudiés et admirés. Il hésite, tâtonne et se cherche, mêlant

les teintes fleuries de Van Dyck aux oppositions contrastées de clair et d'obscur de Ribera, et l'opulence des colorations vénitienes aux gris fins et discrets de Velazquez. Mais, à travers ces réminiscences, certains morceaux délicats font augurer tout de suite la naissante aurore d'un talent qui va bientôt s'épanouir et dégager sa séduisante individualité. Quelque dix années plus tard, en effet, l'artiste est en pleine possession de tous ses moyens personnels, ainsi que l'attestent les superbes peintures placées dans la cathédrale de Séville et qui représentent *Saint Léandre* et *Saint Isidore*, et l'année 1636 voit s'achever son premier chef-d'œuvre, le *Saint Antoine de Padoue*, de la chapelle du baptistère, dans la même cathédrale. A la première phase de son talent appartiennent : *l'Extase de saint François*, de l'académie de San Fernando ; *l'Adoration des Bergers*, la *Sainte Famille à l'oiseau*, du musée du Prado, et la *Vierge au chapelet*, du musée du Louvre, autant d'ouvrages qui témoignent de l'étonnante faculté que possède Murillo de s'assimiler, jusqu'à les faire siennes, les qualités les plus diverses des maîtres qu'il s'est jadis proposés pour modèles. A ces premières productions, si curieusement révélatrices pour l'étude de la formation du talent du maître et la constatation de ses incessants progrès, il faut ajouter celles, tout aussi typiques, où il prend pour sujets des scènes et des figures populaires, telles que *la Galicienne à la monnaie*, du musée du Prado, le *Jeune Mendiant* (le Pouilleux), du musée du Louvre, et tant d'autres compositions d'un naturalisme un peu trivial. Les anciens biographes ont prétendu classer l'œuvre de Murillo sous trois divisions, qu'ils qualifient : manière froide, tempérée, chaude ou encore vaporeuse ; selon eux, ces divisions marqueraient autant de transitions successives ou d'évolutions de style. Il n'en est rien. Murillo n'a qu'un style, et s'il varie sa manière, c'est qu'il l'approprie, qu'il l'harmonise, pour mieux dire, à la nature du sujet qu'il traite. Ces variations dans ses méthodes n'appartiennent d'ailleurs pas spécialement à une époque déterminée plutôt qu'à une autre, et l'artiste les a souvent employées simultanément, alors qu'il exécute une suite de compositions pour une même décoration. Le plus souvent, c'est dans les apparitions, les apothéoses, les visions paradisiaques qu'il emploie sa facture la plus moelleuse, sa touche la plus fondue et la plus imprécise, et c'est dans cette donnée d'exécution qu'il a peint ses plus célèbres *Immaculées Conceptions*, le *Martire de l'Apôtre saint André*, la *Conversion de saint Paul*, la *Vision de saint Augustin* et tant d'autres morceaux du même ordre répandus dans des musées divers. Dans ce talent fait de grâce séduisante, de charme souriant et toujours d'une éloquence si pénétrante et si persuasive, ce qu'il faut relever surtout, c'est l'étonnante aptitude, qu'il montre de bonne heure, à allier étroitement dans une même composition l'irréel et la vision intérieure avec le naturel et le vrai. Nul peintre, en effet, n'a su mieux que lui harmonieusement unir aux réalités le sentiment du divin et mêler autant d'idéal et de mystère à plus d'objectivité. C'est là chez Murillo un don, nous y insistons, rare, singulier, et une faculté vraiment caractéristique et supérieure ; l'apparition, le miracle prennent, à nos yeux, sous son poétique pinceau, on ne sait quoi de positif, de sensible et de véridique, et cela alors même qu'il fait intervenir le surnaturel et le merveilleux au milieu des actions les plus familières de notre humble et prosaïque humanité.

Un grand nombre d'ouvrages remarquables, exécutés à des époques très diverses, appartiennent à cet ordre de production ; parmi les plus beaux, on peut citer, au musée du Prado, *l'Apparition de la Vierge à saint Bernard*, la *Porciuncule* ou *Jubilé de saint François*, la *Vierge remettant à saint Ildephonse la chasuble miraculeuse* et, œuvre plus caractéristique encore, cette mystérieuse et symbolique composition, absolument unique parmi les plus fameuses autant par la puissance de l'effet que par la profondeur du sentiment religieux, qui est intitulée *Saint*

François d'Assises au pied de la croix, et que conserve le musée provincial de Séville.

Mais Murillo ne s'est pas toujours inspiré à ces sources mystiques; il compte aussi nombre d'ouvrages de premier ordre, même des chefs-d'œuvre, dans un ordre de créations moins éthérées, moins subtiles. Telles les deux opulentes peintures allusives à la *Fondation de Sainte-Marie-Majeure*, que possède l'Académie de San Fernando, en même temps que l'admirable *Sainte Elisabeth, reine de Hongrie, pansant les teigneux*, et le superbe *Saint Thomas de Villanueva distribuant des aumônes*, du musée de Séville, ou le *Saint Jean de Dieu portant un pauvre*, du même musée, ou encore la *Naissance de la Vierge*, du musée du Louvre. Nombre d'autres toiles, le plus souvent admirées pour l'opulence, la variété, la fraîcheur de leurs teintes, seraient à citer: par exemple, *l'Annonciation*, *l'Education de la Vierge* et les petits tableaux de chevalet, où est racontée la parabole de *l'Enfant prodigue*, et qui font partie des riches collections du Prado.

Deux importants travaux ont surtout tenu une grande place dans la carrière de l'artiste et lui ont permis de donner toute la mesure de son génie. Choisi par don Miguel de Mañara qui, après avoir mené, en véritable don Juan, une existence toute remplie de débauches, s'était repenti et rebâtissait à ses frais l'hôpital de la *Caridad*, à Séville, Murillo avait été appelé à décorer de ses œuvres la chapelle de saint Georges, adossée à l'hôpital. Il y peignit les deux plus vastes compositions qu'il ait jamais exécutées: *Moïse frappant le rocher*, et le *Miracle de la multiplication des cinq pains*, plus dix autres toiles de moindres dimensions. La *Sainte Elisabeth de Hongrie pansant les teigneux*, et le *Saint Jean de Dieu portant un pauvre* faisaient partie de cet ensemble qui comprenait encore: *Jésus guérissant le paralytique*, *Abraham et les trois anges*, *Saint Pierre délivré de sa prison par un ange*, *le Retour de l'Enfant prodigue* et une *Annonciation*. Lors de l'invasion française, ces toiles furent enlevées par Soult et dispersées plus tard en divers musées étrangers. Seules, et à cause de leurs énormes dimensions, les deux principales peintures sont demeurées en place. Toute cette décoration était terminée vers 1674. L'artiste y avait ajouté un *Saint Jean-Baptiste* et un *Jésus enfant*. Il était alors devenu membre de la confrérie de la *Caridad*, qui se réunissait dans cette même chapelle; elle s'était vouée à procurer une sépulture chrétienne aux pauvres, aux noyés et aux suppliciés. Pour répondre aux désirs de don Miguel de Mañara, Murillo dessina les cartons qui servirent de modèles pour l'exécution des faïences peintes, représentant des Vertus et des Saints, qui décorent la façade de l'édifice.

Vers 1678, l'artiste commença d'entreprendre un nouveau et plus vaste ensemble décoratif pour le couvent que les capucins avaient fait bâtir hors des murs de Séville, près de la porte de Cordoue. Cet ensemble comprenait vingt compositions, la plupart de premier ordre, qui se retrouvent, en partie, au musée provincial. Dix d'entre elles ornaient le maître-autel, dont la *Porciuncule* ou *Jubilé de saint François*, actuellement au musée du Prado, formait le centre. De chaque côté se voyaient les figures, grandes comme nature, des saints *Léandre* et *Bonaventure* et des saintes *Justine* et *Rufine*, et au-dessus celles de *Saint Jean-Baptiste* avec *Saint Joseph et l'enfant Jésus*, qui étaient surmontés de deux tableaux représentant *Saint Antoine de Padoue* et *Saint Félix de Cantalici*. Au sommet du retable était une *Sainte Face* et à la hauteur du tabernacle une *Vierge portant l'enfant Jésus*, de la plus exquise beauté d'exécution. Dans le chœur, les chapelles et les nefs, étaient disposées dix grandes toiles: *l'Annonciation*; *la Mère de douleur*; *la Naissance de Jésus*; *Saint Félix*; *Saint Antoine de Padoue*; puis l'admirable ouvrage déjà cité et qui représente *Saint Thomas de Villanueva distribuant des aumônes*, que Murillo considérait à bon droit comme son plus

pur chef-d'œuvre, ainsi que le superbe et mystique *Saint François d'Assises au pied de la croix*; ajoutons à cette énumération qui rétablit l'intégralité de cette riche décoration: *Saint Michel archange* et *l'Ange gardien*, placés à l'entrée du chœur, et enfin la *Vierge dite à la serviette* qui doit cette désignation à une légende d'après laquelle Murillo aurait peint cette vierge, au type presque moresque, sur une serviette, pendant son séjour au couvent et dont il aurait fait don au frère portier.

Vers 1680, après avoir terminé cet ensemble où son génie a répandu tout son charme naïf et toute sa grâce candide, et exprimé, presque avec sensualité, sa foi la plus ardente et la plus émue, Murillo alla à Cadix pour y peindre le grand tableau des *Fiançailles de sainte Catherine*, destiné à occuper le maître-autel de l'église des Capucins. Comme il était en train d'exécuter cet ouvrage, il fit une chute du haut de son échafaudage, se blessa grièvement et dut abandonner son travail pour retourner à Séville; ce fut à son meilleur élève, Meneses Osorio, qu'il en confia l'achèvement. Dès cet instant, l'existence ne fut plus pour le grand artiste qu'une suite de souffrances que la mort vint enfin terminer. Murillo, qui s'était marié en 1648 à Beatrix de Cabrera y Sotomayor, laissait trois enfants, une fille qui se fit religieuse et deux fils dont l'un, *Gabriel*, le plus jeune, se fit ordonner prêtre après s'être adonné quelque temps à la peinture. L'œuvre de Murillo, qui voua sa vie entière à l'exercice de son art, est considérable; peut-être dépasse-t-il six cents tableaux. Considéré en son ensemble, cet œuvre offre nécessairement des inégalités. A côté de compositions où l'artiste s'est élevé à une grande hauteur et dont l'exécution répond par sa pleine beauté à l'élevation du thème choisi, il en est d'autres où sa facture trop imprécise, trop fluide, trop hâtive parfois, dégénère en débilité et en mollesse. Quoi qu'il en soit, nul peintre n'est en possession, dans sa patrie, d'une popularité plus curieusement vivace; nul peintre non plus n'a exercé une influence plus étendue et aussi durable. Après avoir inspiré de nombreux élèves, tels que Meneses Osorio, Juan Garzon, Nuñez de Villavicencio, Guttierrez, Gomez et vingt autres encore, ceux-ci formèrent à leur tour aux traditions du maître toute une légion d'imitateurs plus ou moins habiles comme German Llorente, Tobar et bien d'autres. Jusque par delà la seconde moitié du xviii^e siècle on voit, en Andalousie, se perpétuer l'influence des séduisantes créations de Murillo, mais hélas! combien dégénérées, combien affadies!

Paul LEFORT.

BIBL.: P. LEFORT, *Murillo et ses élèves*; Paris, 1892. — FRANCISCO-M. TUBINO, *Murillo, su epoca, su vida, sus cuadros*; Séville, 1864. — A. de LATOUR, *Etudes sur l'Espagne*; Paris, 1855. — WILLIAM STIRLING, *Annals of the artists of Spain*; Londres, 1848. — JUSTI, *Murillo*; Leipzig, 1892. — CURTIS, *Velasquez and Murillo*; Londres, 1833.

MURILLO (Don Juan BRAVO) (V. BRAVO-MURILLO).

MURINAIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de Saint-Marcellin; 255 hab.

MURINAIS (Antonin-Victor-Augustin AUBERJON, comte de), général et homme politique français, né à Murinais (Isère) le 27 août 1731, mort à Sinnamari (Guyane) le 3 déc. 1797. Cornette en 1759 et maréchal de camp le 1^{er} mars 1780, il fut élu député de la Seine au conseil des Anciens le 10 avr. 1797. Membre influent du parti de Clichy, il fut arrêté au coup d'Etat du 18 fructidor et déporté à la Guyane, où il mourut peu après son arrivée.

MURISK (Massif de) (V. IRLANDE, t. XX, p. 947).

MÜRITZ (Lac). Lac du Mecklembourg-Schwerin (132 kil. q.), relié à l'Elbe par l'Elde et au Havel par un canal.

MURLES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Matelles; 73 hab.

MURLIN. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne; cant. de La Charité; 279 hab.

MURMELIUS (Jean), poète et pédagogue hollandais, né à Ruremonde vers 1480, mort à Deventer en 1547. Il se

fit recevoir maître ès arts à Cologne, devint professeur à Munster, puis recteur de l'école latine d'Alkmaar et enfin professeur de belles-lettres à Deventer. Il est l'auteur de plusieurs traités pédagogiques, de poèmes latins et d'éditions critiques d'auteurs anciens, tels que Prudence, Perse, Boèce, etc. Nous citerons : *Artis versificatoriae rudimenta* (Munster, 1502, in-8, très souvent rééd.); *De discipulorum officiis* (id., in-4); *Elegiarium moralium libri IV* (id., 1508, in-4); *Adagia et sententiae latino-germanicae, seu Pappa puerorum* (Cologne, 1548, in-8; 2^e éd., 1560; Anvers, 1551 et 1574). E. H.

MURNER (Thomas), moine franciscain, poète, théologien et publiciste allemand, né à Oberehnheim (Alsace) le 24 déc. 1475, mort à Oberehnheim en 1537. Elevé au couvent des minorites de Strasbourg, il y prit les ordres (1495), voyagea jusqu'en 1499, professa à Fribourg-en-Brisgau, réfuta la *Germania* de Wimpfeling dans sa *Nova Germania* (Strasbourg, 1502), où il soutint le rattachement de l'Alsace à la France; cet ouvrage fut brûlé sur l'ordre des magistrats de Strasbourg (rééd. en 1874 avec celui de Wimpfeling). Murner reçut de l'empereur Maximilien la couronne des poètes, vécut à Cracovie, Fribourg, Berne, Spire, Francfort, en Italie, à Strasbourg, Trèves, Bâle, en Angleterre où il fut bien accueilli par Henri VIII dont il avait traduit le *De Septem sacramentis* (1522), fut curé dans le canton de Lucerne (1525), passa à Heideberg et finit sa vie avec un petit bénéfice dans sa ville natale. Supérieur à Brant par la violence de la passion inspiratrice, par la fougue du caractère et la verve emportée d'une âme fanatique, inférieur à Fischart pour la culture de l'esprit et les ressources de l'imagination et du style, il a, comme eux, déchiré du fouet de la satire les fous et les coquins de son temps (*Narrenbeschwürung*, 1512; éd. Gædeke, 1879. — *Die Mülle von Schwyndselsheim*, 1515; *Gæuchmatt*, 1519), et surtout Luther (*Von dem grossen lutherischen Narren* 1522; éd. Kurz, 1848), qu'il détestait de toute la force de son âme de moine violent, haineux et implacable. Murner a les défauts des écrivains du xvi^e siècle : défauts du caractère; de là une brutalité répugnante dans l'insulte; défauts de l'esprit qui s'abandonne à tous les vents du caprice et de l'humeur; défauts du goût mêlant indifféremment tous les idiomes, toutes les couleurs et donnant à la poésie et à l'éloquence l'allure d'une bachante. Ed. BAILLY.

BIBL. : WALDAG, *Nachrichten von Murners Leben und Schriften*; Nuremberg, 1775. — Ch. SCHMIDT, *Hist. litt. de l'Alsace*; Paris, 1879, t. II. — RIES, *Quellenstudien zu Murners satirisch-didaktischen Dichtungen*; Berlin, 1890. — KAWERAU, *Murner und die Kirche des Mittelalters*; Halle, 1890. — Du même, *Murner und die deutsche Reformation*; Halle, 1891.

MURO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Calvi; 1.430 hab.

MURO LUCANO. Ville d'Italie, prov. de Potenza, circ. de Melfi, dans l'Apennin napolitain; 7.547 hab. (1881). Stat. (Bella-Muro, à 9 kil. S.-E.) du chem. de fer de Naples à Reggio. Evêché. Cathédrale du xi^e siècle. Ruines d'un château où Charles III fit étouffer en 1382 *Jeanne de Naples* (V. ce nom). Cette ville fut très éprouvée par les tremblements de terre de 1694 et de 1857.

MUROLS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Besse; 704 hab. Commerce de bestiaux et de fromages. Produits volcaniques, pouzzolane, scories, basaltes. Les ruines importantes de l'ancien château féodal s'élèvent sur un cône basaltique dominant la rive gauche de la Couze de Chambon; les plus anciennes constructions datent du xiii^e siècle, les autres des xiv^e et xv^e. La chapelle, bien conservée, est du xv^e.

MUROMONTITE (Minér.) (V. Epidote).

MURON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Tonnay-Charente; 978 hab.

MUROS. Ville d'Espagne, prov. de la Corogne, sur la rive N. de la Ria (estuaire) de Muros; 9.066 hab. (1887). Port de pêche. Commerce de sardines.

MURPHY (Marie-Louise), maîtresse de Louis XV, née à Rouen le 21 oct. 1737, morte à Paris le 11 déc. 1814. D'une famille irlandaise, elle servit de modèle à Boucher et attira ainsi l'attention de M^{me} de Pompadour, puis de Louis XV, qui, charmé de sa beauté et de son esprit, l'établit en 1753 au Parc-aux-Cerfs et en eut un enfant. En 1755, il la maria au major Beaufranchet d'Ayat, qui devint général et fut tué à Rossbach. Marie-Louise se maria à un commis des finances, François-Nicolas Le Normant qu'elle perdit en 1783. Elle se consola facilement et elle convola bientôt avec Louis-Philippe Dumont, député du Calvados à la Convention, qui réclama et obtint le divorce en 1799. On ne sait ce que devint l'enfant que Marie-Louise Murphy eut de Louis XV. De son premier mari elle eut un fils qui fut le général Beaufranchet.

MURPHY (John), patriote irlandais, né à Tincurry (comté de Wexford) vers 1753, mort le 26 juin 1798. Il avait pris les ordres, et, prêtre assistant de la paroisse de Boulavogue, il avait acquis, grâce à sa piété et à sa charité, une popularité considérable. Le 26 mai 1798, irrité des excès des soldats anglais, il leva l'étendard de la révolte dans le comté de Wexford. Il battit la gendarmerie, puis la milice de Cork, s'empara de Camolin et de Ferns, marcha sur Wexford, qui se rendit, battit le colonel Walpole. Mais il se heurta bientôt au général Needham, qui lui infligea de fortes pertes. Il battit alors en retraite sur Wexford, essaya de soulever Carlow et Kilkenny, puis Castlecomer. Le 26 juin, il fut atteint par le général Asgill, qui le défit complètement. Fait prisonnier, il fut ce même jour pendu et décapité à Tullow, après avoir subi les plus grossiers outrages. Son corps fut brûlé.

MURPHY (James-Cavanah), architecte, diplomate et archéologue anglais, né à Cork (Irlande) vers 1760, mort à Londres le 12 sept. 1814. D'abord ouvrier briquetier, Murphy pratiqua ensuite l'architecture et fut même consulté par la ville de Dublin en 1786 pour l'exécution de divers projets d'édifices publics; mais il fut emmené en Portugal dès 1788 par W. Burton Conyngnam, pour étudier l'église et le monastère de Bathala, dont il publia une monographie sous ce titre : *Drawings on the church and monastery at Bathala with a description by L. de Souza* (Londres, 1793-95, in-fol., 27 pl.). Murphy, qui appartint quelque temps à la diplomatie anglaise, publia, vers la même époque, un *Essay on Principles of Gothic Architecture* (Londres, 1795, in-fol.) et le récit de ses voyages en Portugal pendant les années 1789-90 : *Travels in Portugal* (Londres, 1795, in-4, 24 pl.). On doit encore à cet architecte archéologue des vues d'édifices de Liverpool, Manchester, York, Cambridge et Londres; mais il retourna dans la péninsule ibérique en 1802 et y séjourna jusqu'en 1809 pour y préparer ses derniers ouvrages : *Arabian Antiquities of Spain with a description by Horne* (Londres, 1813-16, in-fol. 110 pl.) et *A History of the Mahometan Empire in Spain* (Londres, 1816, in-4). Charles LUCAS.

BIBL. : *Architectural Publication Society*; Londres, 1877, XX, in-4.

MURPHY (Robert), mathématicien anglais, né à Mallow (Irlande) en 1806, mort à Londres (?) le 12 mars 1843. Fils d'un pauvre cordonnier, il attira sur lui l'attention, à peine âgé de dix-neuf ans, par quelques solutions ingénieuses de problèmes très ardues, devint en 1829 agrégé du Caius College, à Cambridge, mais dut quitter cette université en 1832 à raison du scandale de sa vie privée. Nommé en 1838 examinateur de mathématiques et de physique à l'Université de Londres, il mourut à trente-sept ans, dans une gêne profonde. Il était membre de la Société royale de Londres. Il a publié dans les *Transactions of the Camb. Philos. Soc.* (1831-36), dans le *Philosophical Magazine* (1833-42), dans les *Philosophical Transactions* (1837), de remarquables travaux, pleins de vues originales, sur les intégrales définies, sur la résolution des équations, sur les fonctions réelles des quantités imaginaires,

sur les forces rectangulaires, sur la réfraction atmosphérique. Il a donné à part : *Principles of the Theory of Electricity, Heat and Molecular actions* (Cambridge, 1833-37, in-8) ; *A Treatise on the Theory of algebraical Equations* (Londres, 1839, in-8). L. S.

MURR. Rivière de Wurtemberg, affl. dr. du Neckar ; 53 kil. de long. Vallée supérieure sauvage dans la Forêt-Noire.

MURRAY (*Gulba, Goolwa* des naturels, jadis appelé *Hume*). Le plus grand fleuve d'Australie. Long de 1.790 kil., il prend sa source dans la prov. de Victoria, au milieu des monts Warrangong, et reçoit bientôt sur sa rive gauche de nombreux affluents comme l'Ovens, le Goulburn ; puis, formant frontière entre la province de Victoria et celle de la Nouvelle-Galles, il reçoit ensuite le *Murrumbidgee* (V. ce nom), le Darling, long de 2.000 kil., mais pauvre en eau. Il entre dans l'Australie méridionale, tourne au sud, au Great West Bend, pour déboucher dans le lac Alexandrina, d'où il se jette dans la mer par une passe très mobile. Avec un bassin de 700.000 kil. q. et des inondations terribles, le Murray est malaisément navigable depuis Albury.

MURRAY (Anne) (V. HALKETT [Lady]).

MURRAY (John), premier duc d'Atholl, né à Knowsley (Lancashire) le 24 févr. 1659, mort à Huntingtower (Perthshire) le 14 nov. 1724. Contrairement aux volontés de sa famille, il prit le parti de Guillaume d'Orange, mais il ne put entraîner les clans. En 1693, il fut membre de la commission d'enquête sur le massacre de Glencoe, devint secrétaire d'Etat pour l'Ecosse en 1694, fut chargé du sceau privé après l'avènement de la reine Anne, créé duc d'Atholl (1703). Mais en 1704 il ne put se justifier entièrement d'entretenir des intrigues avec la cour de Saint-Germain et dut démissionner. Il devint alors un violent jacobite, fit une opposition passionnée à l'Union de 1705. Il reprit les sceaux en 1713, les reperdit en 1714. Pourtant, lors de la rébellion de 1715, il prit le parti du gouvernement et captura Rob Roy (1717).

James, second duc d'Atholl, fils du précédent, né vers 1690, mort à Dunkeld le 8 janv. 1764. Il fut lord du sceau privé en 1733, garde du grand sceau en 1763, pair représentant d'Ecosse en divers parlements, et, comme son père, soutint le gouvernement.

John, troisième duc d'Atholl, né le 6 mai 1729, mort à Dunkeld le 5 nov. 1774, neveu du précédent. Il vendit au gouvernement anglais sa souveraineté de l'île de Man en 1765, moyennant 70.000 £. Pair représentant d'Ecosse à diverses reprises, il ne joua aucun rôle politique, se contentant de mener la vie de grand seigneur.

Le représentant actuel de la famille est *John-James-Hugh-Henry-Stewart*, septième duc d'Atholl, né en 1840, lord lieutenant du Perthshire. R. S.

MURRAY (James STUART), régent d'Ecosse (V. STUART).

MURRAY (Lord George), général écossais, né vers 1700, mort à Medenblick (Hollande) le 2 oct. 1760, fils du premier duc d'Atholl et de Catherine Hamilton. Contrairement à l'attitude de son père, il se jeta avec ardeur dans la cause jacobite, lors de la rébellion de 1715, commanda un bataillon à Sheriffmuir, vint ensuite en France, puis reparut dans les Hautes Terres en 1719 et fut blessé à Glenshiels. Il servit dans l'armée sarde, puis retourna en Ecosse où il fut nommé lieutenant général du prince Charles. Très populaire dans les clans, il prit la tête du mouvement de 1745, gagna avec le duc de Perth les victoires de Falkirk et de Prestonpans et avança jusqu'à Derby. Mais, se heurtant aux forces supérieures du duc de Cumberland, il opéra une retraite extrêmement habile. A Culloden (1746), il prit encore une offensive hardie, s'empara de deux pièces de canon, puis fit une retraite rapide. Il proposait de continuer à tenir campagne dans les Hautes Terres, mais, le prince ayant résolu de se retirer en France, Murray débanda brusquement ses hommes et passa lui-même sur le continent. Il fut depuis en termes plus que froids avec le prince et passa le reste de sa vie à voyager en Allemagne.

MURRAY (William, comte de MANSFIELD), magistrat et homme politique anglais, né à l'abbaye de Scone le 2 mars 1705, mort à Londres le 20 mars 1793. Il fit à Oxford des études très brillantes, fut inscrit au barreau de Londres en 1730 et ne tarda pas à conquérir une grande réputation. En 1742, il entra à la Chambre des communes comme député de Boroughbridge qui lui conserva fidèlement ses suffrages. Libre-échangiste longtemps avant Adam Smith, il dénonça avec vigueur, en 1747, les inconvénients de la politique protectionniste. On peut encore citer comme des modèles d'éloquence parlementaire sa défense du traité d'Aix-la-Chapelle (1748) et du bill de Régence (1751). Son influence sur l'assemblée était telle que ses ennemis pour la ruiner, s'appuyant sur ses sentiments bien connus de catholique pratiquant, prétendirent qu'il avait porté un toast au prétendant jacobite. Murray dut se défendre de ces misérables attaques dont la Chambre fit justice. A la mort de Pelham, il fut nommé attorney général (1754). Il eut presque seul la lourde charge de défendre le cabinet Newcastle contre les attaques passionnées de Pitt et fut bientôt promu lord-chief justice du banc du roi et vice-baron Mansfield (1756). Il entra au conseil privé lors de la formation du ministère du duc de Devonshire (1756) et refusa alors le grand sceau ; il fit partie, sans portefeuille, du ministère Newcastle (1757), défendit le gouvernement de lord Bute (1762) et attaqua avec persistance celui du duc de Grafton (1766), formé sur les conseils de Pitt, son grand ennemi. Fort impartial dans l'exercice de ses devoirs judiciaires, il encourut l'impopularité pour de nombreuses sentences rendues contrairement aux passions populaires. Entre temps il prenait une part considérable aux débats de la Chambre des lords. Il fit un long séjour à Paris en 1774 et on le crut chargé d'une mission secrète relative aux affaires d'Amérique. En 1776, il reçut le titre de comte. A la mort de lord Chatam, Mansfield, vindicatif jusqu'au bout, refusa d'assister aux funérailles du grand patriote et témoigna une indifférence méprisante lorsqu'on délibéra sur la pension à accorder à sa famille. Il essaya vainement d'intervenir lorsque les affaires d'Amérique prirent mauvaise tournure et depuis il s'occupa fort peu de politique. Pourtant il trouva moyen d'exciter encore les fureurs de la populace en approuvant le bill d'assistance des catholiques (1778). Il fut tué ; les vitres de son carrosse furent brisées, et on pilla et brûla sa maison, d'où il put s'échapper à temps par une porte de derrière. En 1788, il se retira tout à fait de la vie publique, se consacrant à la lecture, à l'horticulture et suivant avec passion les événements de la Révolution française. Il fut enterré à Westminster où on lui éleva en 1801 un monument, œuvre de Flaxman. On a publié de lui : *A general view of the Decisions of lord Mansfield in civil causes* (Londres, 1803, 2 vol. in-4) ; *Outline of a course of Legal Study* (1791). William Murray n'ayant pas laissé d'enfant, le titre de comte de Mansfield passa à son neveu *David*, né le 9 oct. 1727, mort à Brighton le 4^{er} sept. 1796. Fils du sixième vicomte Stormont, au titre duquel il succéda en 1748, il entra dans la diplomatie en 1751, fut attaché à l'ambassade de Paris, envoyé extraordinaire à Dresde (1756) où il essaya vainement d'interposer sa médiation entre Frédéric le Grand et l'électeur de Saxe qu'il accompagna à Varsovie. En 1761, il prit part au congrès d'Augsbourg, revint en Angleterre et, élu pair représentant d'Ecosse, entra au conseil privé en 1763. De 1763 à 1772, il occupa les fonctions d'envoyé extraordinaire à la cour d'Autriche, puis à la cour de France de 1772 à 1778. En 1779, il entra dans le ministère en qualité de secrétaire d'Etat pour le département du Sud et, comme président du conseil, fit partie du cabinet de conciliation de lord Portland (1783). Démissionnaire à la fin de 1783, il fit au gouvernement une opposition formidable, en attaquant sur toutes ses faces le bill de Pitt sur l'Inde et ses projets de réformes. Il redevint président du conseil en 1794 en remplacement de lord Fitz-William.

Le représentant actuel de la pairie est *William-David*, quatrième comte de Mansfield, né en 1806, qui a été lord de la Trésorerie et lord haut commissaire de l'Eglise d'Ecosse.

R. S.

BIBL. : JOHN HOLLIDAY, *Life of William late earl of Mansfield*; Londres, 1797, in-4. — WELLSBY, *Eminent english Judges*, 1846.

MURRAY (James), général anglais, né vers 1725, mort près de Battle (Sussex) le 18 juin 1794. Entré jeune dans l'armée, il servit avec distinction sur tous les points du globe de 1740 à 1751, commanda un régiment dans l'expédition de Rochefort (1747), combattit en Amérique, occupa Québec et la défendit avec succès contre les attaques de Levis (1760). Nommé gouverneur de Québec, puis gouverneur du Canada de 1763 à 1766, il eut à organiser l'administration et chercha à concilier les intérêts des Franco-Canadiens avec ceux des colons britanniques, ce qui lui attira une dénonciation à la Chambre des lords. Murray devint gouverneur de Minorque en 1774. Il y fut assiégé en 1781 par le duc de Crillon et capitula le 5 fév. 1782. Murray fut jugé par une cour martiale qui l'acquitta. Il fut promu général en 1783.

R. S.

MURRAY (Joannes-Andreas), médecin et botaniste suédois, né à Stockholm le 27 janv. 1740, mort à Göttingue le 22 mai 1791. Il étudia spécialement la botanique, passa en 1760 à Göttingue, où il fut reçu docteur en 1765 et devint en 1769 professeur ordinaire de médecine et directeur du jardin botanique. Murray a joui d'une réputation européenne et a publié une foule d'ouvrages, parmi lesquels le plus important est : *Apparatus medicamentorum tam simplicium quam preparatorum et compositorum* (Göttingue, 1779-91, 6 vol. in-8; 2^e éd., 1784-94). Il a de plus décrit un grand nombre de plantes nouvelles.

D^r L. Hn.

MURRAY (Charles), acteur anglais, né à Cheshunt (Herefordshire) en 1754, mort à Edimbourg le 8 nov. 1821. Il eut une vie agitée, fut pharmacien, médecin, etc. Après avoir joué avec succès sur diverses scènes de province, il débuta à Londres en 1796, et à Covent Garden, où il resta jusqu'en 1817, il créa de nombreux rôles. Il excellait dans les vieillards. On lui doit quelques pièces, notamment des tragédies qui ne valent pas la peine d'être citées.

MURRAY (Sir George), général et homme d'Etat anglais, né près de Crieff (Perthshire) le 6 fév. 1772, mort à Londres le 28 juil. 1846. Entré dans l'armée en 1789, il servit en Flandre, figura dans l'état-major de lord Moira pendant l'expédition de Quiberon (1795), prit part à l'expédition de Hollande (1799), à celle d'Egypte (1801), à celle de Hanovre (1805), à celle de Stralsund (1807), servit en Portugal (1808) et en Espagne (1809) sous Wellington. En 1819, il fut nommé gouverneur de l'Ecole militaire de Sandhurst, fut élu membre du Parlement par le comté de Perth en 1823 et devint secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet Wellington en 1828. Réélu à Perth en 1834, il fut directeur général de l'intendance de 1835 à 1846 et fut promu général en 1841. On a de lui : *Special instructions for the offices of the Quarter-master general's Department* (Londres, 1829, in-12) et il a publié la *Correspondance* du premier duc de Marlborough (1845, 5 vol. in-8).

R. S.

MURRAY (John), chimiste et médecin anglais, né à Edimbourg en 1778, mort à Edimbourg le 22 juin 1820. Professeur de chimie, de pharmacie et de matière médicale à l'Université d'Edimbourg, il eut la réputation d'un savant de grande valeur et publia de nombreux mémoires dans les *Transactions* de la Société d'Edimbourg, dans le *Journal* de Nicholson et dans les *Annals* de Thomson. Il est aussi l'auteur de plusieurs traités, qui furent très estimés : *Elements of Chemistry* (Edimbourg, 1801, 2 vol.; 4^e éd., 1816); *Elements of the Materia medica and Pharmacy* (Edimbourg, 1804, 2 vol.; 2^e éd., 1810); *A system of Chemistry* (Edimbourg, 1806-12, 5 vol. in-8; 4^e éd., 1818), etc.

L. S.

BIBL. : *New Monthly Magazine*, 1^{er} oct. 1820, p. 272.

MURRAY (John), grand éditeur anglais, né à Londres le 27 nov. 1778, mort le 27 juin 1843. Fils de John-Mac Murray (+ 1793), qui avait acquis à Londres la maison d'édition et de librairie de Sandby (1768), très florissante, il donna une extension considérable à ses affaires, grâce à ses relations avec les hommes les plus éminents de l'Angleterre, fonda, avec Canning, la *Quarterly Review* en 1809, publia les œuvres de Byron, W. Scott, W. Irving, Southey, etc., et n'éprouva guère dans sa longue carrière qu'un échec, la publication pendant six mois, sous la direction de Benjamin Disraeli, d'un journal, *The Representative*, qui ne put jamais s'imposer.

Son fils John, né en 1808, mort le 22 avr. 1892, continua ses traditions, entreprit la publication des Guides Murray (*Handbooks for travellers*), dont la vogue est immense, éditait Hallam, Barrow, Darwin, Livingstone, Schliemann, etc., et fut un des derniers grands éditeurs anglais, qui savaient associer les intérêts du commerçant avec la protection des lettres. Par sa *Family library* (1830-41), il prit l'initiative des publications à prix réduit.

R. S.

BIBL. : SMILES, *A publisher and his friends*; Londres, 1891, 2 vol.

MURRAY (Charles), général anglais (V. CATHCART).

MURRAY (Amelia-Matilda), femme auteur anglaise, née en 1795, morte à Glenberrow (Herefordshire) le 7 juin 1884. Fille de l'évêque lord George Murray et de Anne-Charlotte Grant, qui fut dame d'honneur des princesses Augusta et Elisabeth, elle fut grande amie de lady Byron et devint, en 1837, fille d'honneur de la reine Victoria. Elle a écrit : *Remarks on education* (Londres, 1847, in-16); *Letters from the United States, Cuba and Canada* (1856, 2 vol. in-8); *Recollections from 1803 to 1837* (1868, in-8); *Pictorial and descriptive sketches of the Odenwald* (1869, 2 vol. in-4).

MURRAY (John-Fisher), poète irlandais, né à Belfast le 11 fév. 1811, mort à Dublin le 20 oct. 1865. Il débuta dans le *Blackwood's Magazine* et se fit bientôt une réputation par une série d'amusantes esquisses de la vie à Londres. Ses œuvres, très caustiques, ont eu une grande popularité. Citons : *The Court Doctor dissected* (Londres, 1839, in-8); *The Chinese and the Ministry* (1840, in-8); *The Viceroy* (1841, in-12); *The Environs of London* (Edimbourg, 1842, in-8); *The World of London* (1843, 2 vol. in-8 et 1845, 2 vol. in-12).

MURRAY (Eustace-Clare GRENVILLE), diplomate et littérateur anglais, né en 1824, mort à Passy le 20 déc. 1881. Fils naturel de Richard Grenville, duc de Buckingham, il débuta en 1851 dans la diplomatie comme attaché à l'ambassade de Vienne. Il excita bientôt la défiance et le blâme du Foreign Office, en donnant des correspondances au *Morning Post* et en écrivant un roman où l'ambassadeur de Turquie était fort maltraité. Sans la protection de Palmerston, il eût été révoqué. Il n'avança guère par contre; en 1855, il était consul général à Odessa où il resta treize ans. Il quitta alors le service, collabora au *Vanity Fair*, fonda une feuille satirique *The Queen's Messenger*. Il s'établit à Paris à la suite d'une querelle des plus graves avec lord Carrington, querelle qui eut des conséquences judiciaires. Il fut bientôt très répandu dans la société parisienne où il était connu sous le nom de comte de Rethel d'Aragon, nom de sa femme. Il collabora à de nombreux journaux anglais et américains, fut correspondant du *Daily News*, de la *Pall Mall Gazette*. Citons parmi ses écrits : *Droits et devoirs des envoyés diplomatiques* (Londres, 1853, in-12); *The Roving Englishman* (1854, in-8), très amusant roman; *Pictures from the Battlefields* (1856, in-8); *The Member for Paris* (1871, in-8), roman de mœurs du second Empire, traduit en français en 1876; *Men of the Second Empire* (1872, in-8); *Men of the third Republic* (1873, in-8), traduit en français; *Young Brown* (1874, in-8), roman traduit en français en 1875; *The Russians of to-day* (1878, in-8), traduit en français en 1878; *Round about France* (1878, in-8);

Side lights on English Society (1881, 2 vol. in-8), piquante satire du monde politique anglais; *High Life in France under The Republic* (1884, in-8), etc. — Sa veuve publia *Memoirs of Grenville* (1887, 2 vol.). R. S.

MURRAY (Comté de) (V. ELGIN [Comté d']).

MURRAYSBURG. Village de la colonie du Cap, ch.-l. du comté de même nom, à 74 kil. à l'E. de la ligne ferrée, sur la rive méridionale d'un bras du Buffalo, tributaire du Gamtoos par la Gareka; à 1.130 m. d'alt., au N. du Grand Karou, dans les montagnes. Ch. DEL.

MÜRREN. Village de Suisse, cant. de Berne, com. de Lauterbrunnen, à 1.630 m. d'alt., relié au centre par un chem. de fer funiculaire et électrique. La vue qu'on a sur la Jungfrau y a fait édifier de vastes hôtels.

MURRHINS (Archéol.). Les vases appelés *murrhins* étaient fort recherchés à Rome, où ils avaient été introduits par Pompée qui en avait trouvé dans le trésor de Mithridate. Ils atteignaient dans les ventes des prix fabuleux. On n'est fixé ni sur leur composition, ni sur leur provenance. Il est certain qu'ils étaient fabriqués en Orient. Selon Properce (IV, 5, 26), « le Parthe les cuisait dans ses fourneaux ». Pline (XXXVII, 2) en donne la description. Ils étaient blanc, rouge et feu, avec des reflets. La surface très polie en était brillante sans transparence. C'était donc de la porcelaine. On a en effet trouvé des fragments de porcelaine dans des tombes antiques. Enfin Pline prétend qu'une des qualités des vases murrhins était de répandre une odeur agréable. On a beaucoup discuté sur la composition de ces vases. Les uns y voient de la porcelaine de Chine, d'autres du spathfluor, d'autres n'y reconnaissent aucune substance connue. André BAUDRILLART.

BIBL. : *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, XLIII, pp. 217 et suiv. — MINUTOLI, *Vases murrhins*, 1835. — LENOIR, *Revue arch.*, 1872, p. 163. — *Gaz. des Beaux-Arts*, 1860, 6, 277.

MURRUMBIDGEE. Grand fleuve d'Australie (prov. de la Nouvelle-Galles) cité comme affluent du Murray, qui le reçoit à Weimby. Né dans le Maneroo Range, il a un cours de 2.170 kil., dont 800 navigables; son bassin a 65.000 kil. q. Son principal affluent est le Lachlan, long de 1.120 kil.

MURS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Châtillon-sur-Indre; 405 hab.

MURS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé; 1.259 hab. Vignobles.

MURS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Gordes; 471 hab.

MURS-ET-GÉLIGNIEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley; 268 hab.

MURTIN-ET-BOGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez; 230 hab.

MURTOLA (Gaspere), poète italien, né à Gènes à la fin du XVI^e siècle, mort à Rome en 1624. Il fut successivement attaché à I. Serra, qu'il suivit en Hongrie, à P.-F. Costa, évêque de Savone, puis secrétaire de Charles-Emmanuel de Savoie (1607); il est l'auteur de deux poèmes latins: *Janus* (1598) et *Nutriciarum, sive naeniarum libri tres* (1602); et de diverses poésies en italien, dont un poème descriptif en 16 chants: *Della creazione del mondo* (1608). Mais il est beaucoup moins célèbre par ses œuvres que par la retentissante querelle qui le mit aux prises avec son rival, le fameux cavalier Marin, et qui, grâce à son humeur bouillante, faillit avoir un dénouement tragique; nous en avons raconté ailleurs (V. MARINI) l'origine et les péripéties. Ses sonnets contre Marini ont été réunis sous le nom de *la Marinéide* (Padoue, 1608); ils ont été réimprimés, avec les réponses de Marini (*la Murtoléide*), à Francfort, en 1626.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia*, t. VIII. — M. MENGhini, *la Vita e le opere di G. B. Marino*; Rome, 1888.

MURTOZA. Ville de Portugal, prov. de Beira, sur le large estuaire d'Aveiro, à 7 kil. S.-O. d'Estarreja et près du chem. de fer de Lisbonne; 8.450 hab.

MURVAUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse; 443 hab.

MURVIEDRO. Ville d'Espagne (V. SAGUNTO).

MURVIEL-LÈS-BÉZIERS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers; 2.034 hab. Fabriques d'eau-de-vie. Huileries, taillanderie, plâtrerie, moulins. Eglise gothique, dont le clocher se termine par une pyramide hexagonale.

MURVIEL-LÈS-MONTPPELLIER. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Montpellier; 456 hab. Vins rouges. Carrières de kaolin. Distillerie de plantes aromatiques. Très anciens murs, d'appareil cyclopéen, qu'on attribue à la tribu des *Umbrunici*. On identifie communément Murviel avec l'ancienne ville romaine d'*Altinurium*.

MURVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 182 hab.

MURVILLE (Pierre-Nicolas ANDRÉ, dit), littérateur français, né à Paris en 1754, mort à Paris le 1^{er} janv. 1815. Ce fut un candidat perpétuel à l'Académie française. La littérature ne l'enrichit pas et il mourut presque misérable. Citons de lui : *Épître d'un jeune poète à un jeune guerrier* (Paris, 1773, in-8); *les Bienfaits de la Nuit* (1774, in-12, ode); *Épître sur les avantages des femmes de trente ans* (1775, in-8); *les Adieux d'Hector et d'Andromaque* (1776, in-8); *l'Amant de Julie d'Etange* (1776, in-8); *le Paysage du Poussin ou mes Illusions* (1790, in-8); *les Saisons sous la zone tempérée* (1796, in-8), poème en quatre chants, etc., et quelques pièces de théâtre, entre autres : *le Rendez-vous du mari* (1782); *Melcour et Verseuil* (1785); *Lainval et Viviane* (1788), comédies en vers; *Abdelazis et Zuleïma* (1791), tragédie, etc.

MURZO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Vico; 404 hab.

MURZUPHLE (V. ALEXIS V.).

MURZZUSCHLAG. Ville d'Autriche, prov. de Styrie, à 672 m. d'alt., sur la Mürz (affl. de la Mur); 3.651 hab. (en 1890). Eaux minérales; villégiature et centre d'excursions. Forges, aciéries.

MUS (Zool.) (V. RAT).

MUS. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert; 502 hab.

MUSA (Bot.) (V. BANANIER).

MUSA (Antonius), médecin d'origine grecque, afranchi d'Auguste, dont il fut le médecin, ainsi que d'Horace. Sa célébrité fut si grande qu'on lui édifia une statue dans le temple d'Esculape. Il mit en honneur à Rome la profession médicale et obtint que les médecins fussent dispensés de toutes les charges civiques. Il appartenait à la secte méthodique, et c'est grâce à son influence que les médecins romains s'y rattachèrent. Dr L. HN.

MUSACÉES (Bot.). Famille de plantes Monocotylédones, rentrant dans la série des Scitaminées ou Zingibéracées. Ce sont en général des herbes géantes, dépourvues de tiges, parfois pourvues d'un stipe ou d'un bulbe qui simule une tige. Les feuilles, longuement pétioles, sont engainantes, entières, à épaisse nervure dorsale. Les fleurs, hermaphrodites, sont réunies en grand nombre dans des spathes; elles sont formées d'un périanthe irrégulier, à 6 divisions, avec 6 étamines fixées à la partie interne des divisions du périanthe, et dont la plus postérieure avorte quelquefois; les anthères, biloculaires, introrsées, sont généralement surmontées d'un appendice coloré qui constitue l'extrémité du filet. L'ovaire, infère, est à 3 loges, renfermant soit de nombreux ovules anatropes insérés à leur angle interne, soit quelques ovules seulement fixés au fond. Le style, simple, porte un stigmate trifide à divisions linéaires. Le fruit est une baie indéhiscence ou une capsule à 3 loges polyspermes et à déhiscence loculicide. Les graines, parfois arillées, contiennent un embryon droit renfermé dans un endosperme charnu. Les genres principaux sont : *Musa* L. (V. BANANIER), *Strelitzia* Ait., *Ravenala* Adans. et *Heliconia* L., ne renfermant que des espèces tropicales, la

plupart d'une grande beauté et d'une utilité non moindre. — On peut rattacher ici le genre fossile *Musophyllum* Gœpp., dont quelques espèces ont été rencontrées dans les terrains tertiaires.

D^r L. HN.

MUSÆUS (Johann-Karl-August), littérateur allemand, né à Iéna le 29 mars 1735, mort à Weimar le 28 oct. 1787, où il était, depuis 1770, professeur au gymnase. Ecrivain éducateur, doué d'un esprit plutôt pédagogique et doucement réformateur que satirique, il a raillé non sans finesse les Don Quichotte de la sentimentalité dans son *Grandison der Zweite* (1760-62), ceux de la *Physiognomonie* dans ses *Physiognomische Reisen* (1878-79), et il a donné à l'Allemagne un recueil de *Volksmärchen der Deutschen* (1782-86) agréable à lire, mais un peu délaissé toutefois, et non sans raison, car chez Musæus le sens de la poésie populaire est si faible qu'il substitue parfois son esprit à celui du peuple ; il délaye la légende et la dispose pour ses fins de pédagogue ; il moralise, et va parfois jusqu'à railler son modèle. Ed. BAILLY.

MUSANG (Zool.) (V. CIVETTE, t. XI, p. 509).

MUSARAIGNE (Zool.). Genre de Mammifères insectivores, devenu le type d'une nombreuse famille, celle des *Soricidae*, du nom latin du genre (*Sorex*). Les caractères sont les suivants : crâne étroit et allongé, dépourvu d'arcade zygomatique ; la caisse tympanique ne se renfle pas en forme de bulle. Les molaires supérieures ont les tubercules de la couronne en forme de W ; la symphyse pubienne fait défaut ; le tibia et le péroné sont soudés. Ces Insectivores, qui occupent une position centrale dans l'ordre auquel ils appartiennent, sont terrestres ou aquatiques et ont l'apparence extérieure des rats et des souris, avec un museau beaucoup plus allongé et une dentition très différente et caractéristique. La première paire d'incisives



Crâne et mâchoire inférieure de musaraigne (*Sorex*).

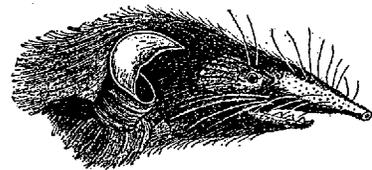
supérieures (médiannes) est forte et recourbée avec un talon basilaire postérieur très développé. Entre ces incisives et la dernière prémolaire, on trouve un nombre variable de très petites dents que l'on peut considérer comme des incisives, des canines et des pré-molaires antérieures, bien qu'elles aient toutes la même forme. Il existe trois paires d'arrière-molaires dont la dernière est la plus petite, tandis que la dernière prémolaire est la plus forte de toutes et a l'aspect de la *carnassière* des carnivores. La mâchoire inférieure présente six ou sept paires de dents ; la première (incisive) est dirigée horizontalement en avant ; la seconde (considérée autrefois comme une canine) est très petite, tandis que la prémolaire qui suit (correspondant à la carnassière supérieure) est un peu plus développée.

Les Musaraignes sont cosmopolites, à l'exception de l'Amérique australe et de la région australienne. Ces petits insectivores, dont la taille varie de la dimension du rat noir (*Mus rattus*) à celle d'un hanneton (c'est ici que l'on trouve les plus petits Mammifères connus), se nourrissent exclusivement d'insectes dont ils détruisent des quantités considérables ; à ce point de vue, ce sont des auxiliaires précieux pour l'agriculture. Ce sont des animaux courageux, batailleurs, doués d'un appétit féroce et dont la denture est admirablement armée pour briser la carapace des insectes les plus durs. Ils ne craignent pas de s'attaquer à des animaux beaucoup plus gros qu'eux et dont ils viennent facilement à bout (rats, souris, grenouilles, lézards, poissons, etc.). De telle sorte que l'on a pu dire que, s'il existait une Musaraigne de la taille d'un tigre, ce serait l'animal le plus formidable de la création. La plupart des espèces portent sur les flancs une glande sécrétant un liquide odorant et musqué ; c'est ce qui fait

que les chats tuent bien les Musaraignes, mais ne les mangent jamais.

Cette famille comprend un certain nombre de genres que l'on a répartis en deux sous-familles, d'après les caractères de la dentition et les mœurs : **SORICINÆ** avec les genres *Sorex*, *Soriculus*, *Notiosorex*, *Blarina*, *Crossopus* ; **CROCIDURINÆ** avec les genres *Crocidura*, *Diplo-mesodon*, *Anurosorex*, *Chimarrogoale* et *Nectogale*. Dans la première, les dents sont teintées de jaune orange, tandis qu'elles sont entièrement blanches dans la seconde. Toutes deux renferment à la fois des types terrestres et des types aquatiques et ont des représentants dans notre pays.

Le genre *Sorex* proprement dit présente trente-deux dents. La MUSARAIGNE VULGAIRE ou CARRELET (*Sorex araneus* ou *vulgaris*) est un peu plus petite que la souris avec un pelage épais et velouté comme celui de la taupe, une queue presque carrée, un peu plus courte que le corps. Sa couleur varie du brun foncé au roussâtre. Elle habite toute l'Europe et est commune en France. Elle est très vorace et dévore non seulement les vers et les insectes, mais les grenouilles qu'elle saisit par la patte et les mulots qu'elle va chercher jus-



Tête de musaraigne (*Crocidura murina*).

que dans leurs trous à la manière du furet. Elle se loge sous terre ou dans les creux de murailles et de rochers. La femelle y fait son nid et met bas au printemps de cinq à dix petits qui naissent nus, mais sont au bout de quelques semaines en état de chercher leur nourriture. En captivité, cette Musaraigne mange aisément tous les jours une souris ; deux Musaraignes en présence se battent jusqu'à ce que la plus faible succombe, et le vainqueur dévore le cadavre du vaincu. — La MUSARAIGNE DES ALPES (*S. alpina*) est une espèce un peu plus grande, propre aux montagnes. La MUSARAIGNE PYGMÉE (*Sorex pygmaeus*) est, au contraire, plus petite et plus rare que le Carrelet ; sa queue est plus longue que le corps, couverte de poils assez longs. D'autres espèces sont propres à l'Amérique du Nord (sous-genres, *Microsorex*, *Neosorex*, *Atophyrax*). Le genre voisin, *Soriculus* (30 dents), est du N. de l'Inde et des monts Himalaya. *Blarina* (aussi 30 dents) et *Notiosorex* (28 dents seulement) sont de l'Amérique septentrionale et centrale.

Le genre *Crossopus* (30 dents) a pour type notre MUSARAIGNE AQUATIQUE (*Cr. fodiens*), qui a les pieds élargis et bordés de poils raides en guise de rame, la queue comprimée et frangée de poils ciliés. C'est un animal de la taille de la souris, à pelage velouté comme celui de la taupe, noir dessus, blanc dessous. Il habite au bord des eaux, nageant et plongeant facilement, se nourrissant de mollusques et d'insectes aquatiques, attaquant les petits oiseaux qu'il guette comme les chats et détruisant beaucoup de poissons, car il se cramponne sur le dos des plus grosses carpes, dont il crève les yeux, ouvre le crâne et dévore la cervelle.

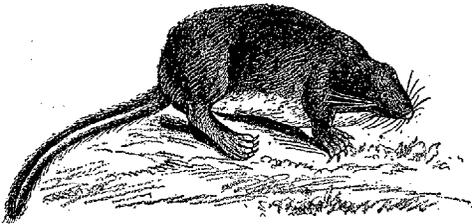
Les **CROCIDURINÆ** renferment des espèces de plus grande taille et d'autres plus petites encore. Les *Myosorex* (30 ou 32 dents) sont propres à l'Afrique. Le genre *Crocidura*, très nombreux en espèces avec le sous-genre *Pachyura* (à peine distinct), n'a que 28 ou 30 dents. La **CROCIDURE ARANIVORE** ou **MUSETTE** (*Cr. russulus* ou *musaranea* de Cuvier, improprement appelé *Sorex araneus* par Linné et les anciens auteurs qui l'ont confondu avec le Carrelet) diffère de celui-ci par sa queue plus courte, arrondie, épaisse à la base, ses dents blanches et moins nombreuses ; son pelage est gris brun lavé de roux. Ses mœurs, d'ailleurs, diffèrent peu de celles du Carrelet ;

elle est peu farouche, fréquente les jardins et même les celliers, les écuries et les étables. Elle paraît avoir au moins deux portées par an. La *Crocidure leucode* n'en est qu'une variété peu distincte. La *Crocidure étrusque* (*Cr. etrusca*), type du genre *Pachyura*, est une très petite espèce, très voisine de la Musette, mais n'ayant que



Musaraigne étrusque.

3 à 4 centim. de long (la taille d'un hanneton) et propre à l'Europe méridionale. D'autres espèces, très petites et qui en diffèrent à peine, habitent l'Inde, la Malaisie, l'Afrique australe et Madagascar (*Cr. perrotteti*, *C. gracilis*, *C. madagascariensis*, *C. coquereli*). Les *Crocidura murina* et *C. caerulea*, qui habitent l'Inde, la Malaisie et l'Afrique orientale, sont, au contraire, de très grande taille, car elles atteignent les dimensions du rat noir. Le nom de *Musaraignes musquées* qu'on leur donne vient de l'odeur insupportable qu'elles répandent, et leur force est assez grande pour qu'elles s'attaquent aux serpents qui pullulent dans le pays qu'elles habitent. Elles s'introduisent dans les habitations pour manger les blattes, souvent trahies par leur odeur qui, prétend-on, peut gâter tous les produits alimentaires dont elles s'approchent, sans en excepter le vin conservé en bouteilles dans les caves. — Le *Diplomesodon pulchellus* est une espèce plus petite, qui n'a que 26 dents et habite le désert des Kirghis. Sur le plateau central de l'Asie, au Tibet, on trouve l'*Anurosorex squamipes* (26 dents également, et non 24, comme on l'a dit par erreur au mot AMUROSOSEX, où l'espèce est figurée). Les *Chimarrogale himalayca*, de l'Himalaya, et *Ch. macrocephalus*, du Japon (28 dents), sont adaptés à la vie aquatique comme le *Crossopus* qu'ils représentent parmi les *Crocidurinae*. Ces mœurs aquatiques sont encore plus marquées chez le *Nectogale elegans* (28 dents) du Tibet, à pieds postérieurs très larges, à doigts et à queue bordés



Nectogale elegans.

de poils ciliés, à conque auditive nulle. Les pieds sont munis de callosités en forme de ventouses qui permettent à l'animal de se fixer sur les rochers du fond des torrents dont il habite les bords. Comme on le voit par cette énumération, les Musaraignes sont très variées de type sur le plateau central de l'Asie que l'on peut considérer comme le berceau de la famille et le point d'où elle a rayonné sur le reste du globe (V. INSECTIVORES). E. TROUESSART.

BIBL. : TROUESSART, *Catalogus Mammalium*, 1897, pp. 179-203.

MUSARD (Philippe), musicien français, né à Paris en 1793, mort à Auteuil le 31 mars 1859. Il étudia la composition sous Reicha et se proposa tout d'abord de se faire connaître par son érudition ; à cet effet il en-

treprit la publication, promptement interrompue, d'une *Nouvelle méthode de composition musicale*. Sa destinée allait bientôt le diriger vers un tout autre genre de célébrité. Il fut appelé à diriger des concerts et des bals dans lesquels le cornet à pistons joua un rôle prépondérant. La direction des bals de l'Opéra en 1835 et 1836 augmenta encore la réputation de Musard dont les quadrilles faisaient fureur. Il ne laissa pas néanmoins de revenir à un art plus sérieux et institua des concerts spirituels durant la semaine sainte. Il fit aussi de fructueux voyages en Angleterre. Sa musique de danse, bien écrite et habilement orchestrée, se répandit par toute l'Europe et lui procura, outre la renommée, une certaine fortune dont il put jouir en sage.

R. BRANCOUR.

MUSAT (*Mouchat*). Famille de princes moldaves, originaires de Valachie (V. PIERRE, ROMAN, ETIENNE, etc. [princes de Moldavie]).

BIBL. : XÉNOPOL, *Histoire des Roumains*, t. II, de l'ouvrage roumain ; I, de l'abrégé français.

MUSATTI (Eugenio), historien et économiste italien, né à Venise en 1844. Il s'est consacré à des études d'économie politique, poursuivies spécialement, au point de vue historique, sur sa ville et sa province natale : *Cenni storici sul commercio in generale ed in ispecie di Venezia* (Venise, 1870) ; *la Statistica della Repubblica di Venezia* (id., 1878) ; *Padova ed i Padovani* (Padoue, 1880), etc.

MUSC ou PORTE-MUSC. I. Zoologie. — Le petit Ruminant que l'on désigne sous ce nom (*Moschus moschiferus*) appartient par ses caractères à la famille des *Cerfs* (V. ce mot) et non à celle des *Chevrotains* (V. ce mot), auxquels on le réunissait autrefois. Nous avons déjà vu qu'il existait des *Cerfs* dépourvus de bois (*Hydropotes*). Le Musc forme à lui seul une sous-famille des *Cervidés*, caractérisée



Porte-musc.

par l'absence totale de prolongements frontaux et la présence de canines supérieures très développées chez les mâles. Il présente en outre quelques particularités anatomiques signalées par Flower (1875) et Garrod (1877) et qui indiquent un type assez primitif du groupe des Artiodactyles à estomac compliqué. C'est un animal un peu plus petit que notre Chevreuil, à pattes postérieures plus longues que les antérieures, indiquant un animal sauteur. Les pieds ont les sabots latéraux postérieurs très développés, de sorte que les membres reposent sur une base large et qui peut saisir en quelque sorte les aspérités des rochers, séjour habituel de l'animal. Le pelage est long, dur et cassant, d'un gris brun souvent varié de roux ou

tacheté. Le Musc habite les hauts plateaux et les montagnes de l'Asie centrale et orientale, depuis le S. de la Sibérie et le Cachemire jusqu'à la Mongolie et la Cochinchine, descendant rarement à moins de 2.000 ou 3.000 m. au-dessus du niveau de la mer. Il vit solitaire ou par paires, au milieu des taillis de bouleaux et de pins, ne sortant que la nuit pour chercher sa nourriture qui consiste en mousses, en herbes et en feuilles des plantes des montagnes. Il est d'une agilité extrême, et la sûreté de son pied lui permet de se mouvoir avec aisance et rapidité au milieu des précipices les plus dangereux.

La substance odorante désignée sous le nom de *musc*, et qui est l'unique motif qui pousse l'homme à chasser l'animal dans les régions presque inaccessibles où il se tient, est la sécrétion d'une glande qui n'existe que chez le mâle. Cette glande a la forme d'un sac du volume d'une petite orange ou d'une mandarine, situé sous la peau de l'abdomen et dont l'orifice débouche en avant de celui de l'organe génital. La sécrétion est d'un brun chocolat, d'une consistance huileuse quand elle est fraîche, devenant dure, cassante et granuleuse par la dessiccation. Après avoir tué l'animal, les chasseurs enlèvent la glande entière avec son contenu et la font sécher. C'est sous cette forme brute qu'ils la vendent sur les marchés de la Chine ou de l'Inde, d'où ce produit est transporté en Europe et dans le monde entier pour servir aux usages pharmaceutiques, car on ne s'en sert plus guère en guise de parfum, au moins dans les pays civilisés de l'Occident.

E. TROUSSERT.

II. Chimie. — Quant à sa composition chimique, qui n'a pu, bien entendu, être déterminée qu'après la mort de l'animal, elle est la suivante :

Graisse.....	1,4
Cholestérine.....	4
Sels solubles combinés à la matière animale particulière.....	36,5
Résine amère.....	5
Extrait alcoolique, acide lactique.....	7,5
Ammoniaque combinée à l'acide lactique et à l'eau.....	45,5
Sable.....	0,4

Certains composés chimiques, tels que les amandes amères, le soufre doré d'antimoine, possèdent la propriété curieuse et précieuse, en certains cas, de pouvoir détruire l'odeur si persistante du musc.

PRÉPARATION ARTIFICIELLE DU MUSC. — Tout récemment, M. A. Baur observa qu'en traitant l'isobutyltoluène par un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique on obtient un produit cristallisé possédant une odeur de musc extrêmement prononcée, et cette réaction est devenue le point de départ d'une fabrication industrielle de musc artificiel. L'isobutyltoluène, préparé d'après la méthode de MM. Friedel et Craft, se compose d'un mélange du dérivé *méta* avec une petite quantité du dérivé *para* dont on peut isoler facilement le premier par une série de distillations fractionnées. En introduisant cet hydrocarbure dans cinq fois son poids d'un mélange d'acide nitrique fumant et d'acide sulfurique monohydraté, et chauffant pendant vingt-quatre heures au bain-marie, on obtient un mélange de dérivés nitrés contenant principalement le dérivé trinitré. En retraitant ce nitrodérivé impur une seconde fois par le mélange nitrosulfurique, on obtient le trinitrobutyltoluène à l'état de pureté. Cristallisé dans l'alcool, il forme de belles aiguilles blanches, fusibles à 96°, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et les autres dissolvants usuels. L'analyse conduit à la formule $C^9H(CH^3)C^4H^9(AzO^2)^3$. Des dissolutions, même excessivement diluées de ce corps, ont une odeur musquée extrêmement prononcée, et le nouveau corps paraît être appelé à remplacer le musc naturel dans beaucoup de ses applications en parfumerie. Il est évidemment absolument différent du principe odorant du musc naturel, où l'analyse n'a jamais trouvé de dérivé trinitré. Le musc artificiel ne possède pas de propriétés toxiques; des lapins ont pu absorber plusieurs déci-

grammes par injection sous-cutanée, et plusieurs grammes par l'estomac, sans ressentir aucun malaise. Les homologues de l'isobutyltoluène se comportent comme ce dernier et fournissent également des dérivés trinitrés doués d'une forte odeur musquée comme l'isobutylmétaxylène.

A. RIEGEL.

III. Thérapeutique. — On connaît aujourd'hui un *musc animal*, un *musc végétal* et un *musc artificiel*, d'origine synthétique. — Le *musc animal* (V. ci-dessus le § Zoologie) se trouve dans l'industrie sous deux formes : *musc en vessie*, c.-à-d. encore enfermée dans la poche qui l'a produit et que l'on a détachée sur l'animal, et *musc hors vessie*, autrement dit en grumeaux bruns noirâtres correspondant au produit retiré de la poche. Ce dernier est d'une valeur bien moindre, étant donnée la facilité avec laquelle il est mélangé, par les intermédiaires, de substances étrangères les plus hétéroclites : sang desséché, marc de café, tabac à priser, noir animal, etc. Il est prudent de ne choisir que du musc en poche, sans cependant se croire encore, pour cela, à l'abri de toute supercherie : certaines poches, en effet, sont ouvertes sur le côté, vidées de leur contenu que l'on remplace par un des ingrédients susnommés, puis soigneusement cousues; d'autres sont vidées par l'orifice excréteur, au moyen d'une curette fine; d'autres sont mises à macérer dans l'alcool ou dans l'eau, qui dissolvent une partie de leurs principes odorants. — On distingue dans le commerce plusieurs sortes de musc en poche. La plus estimée, devenue très rare, est le musc de Nanking. La première qualité, parmi les sortes réellement commerciales, est le musc du Tonkin, expédié habituellement par la voie de Canton. Il est en poche bombée, couverte de poils blanchâtres très courts, et munie d'une ouverture généralement excentrique, quelquefois obturée par un bouchon de papier gris. Cette sorte dépasse le prix de 2.000 fr. le kilogr., et chaque poche fournit en moyenne de 40 à 45 gr. de musc hors vessie. Après elle, vient le musc du Yunnan, importé en France depuis quelques années, le musc d'Assam ou du Bengale, enfin le musc Kabardin ou de Russie : cette dernière sorte, la plus inférieure de toutes, est recueillie en Sibérie et s'expédie surtout en Allemagne.

La poudre de musc renferme une forte proportion d'eau, un peu d'ammoniaque due à un commencement de putréfaction, de la cholestérine (5 %), une huile volatile, une résine amère (5 %), un acide particulier (*acide du musc* de Buchner) et une proportion variable de sels de chaux et d'ammoniaque (lactates). Cette poudre est soluble aux trois quarts dans l'eau chaude, et presque totalement dans l'alcool et l'éther; on a constaté depuis longtemps que l'évaporation, la dissémination de son parfum, ne lui faisaient perdre, même au bout de longues années, aucun poids appréciable.

Le musc a tenu autrefois une place considérable dans les pharmacopées anciennes, et, au XVI^e siècle, Salomon Albertus estimait que, sans le musc, la médecine ne serait pas possible. On l'employait dans une foule de maladies, mais principalement pour combattre les crises nerveuses, concurremment avec toutes les odeurs pénétrantes en général, depuis l'*asa foetida* jusqu'à la plume grillée. Plus récemment, Cullen le préconisait contre le délire des fièvres, où ses effets calmants lui semblaient aussi efficaces que ceux de l'opium lui-même. Récamier le vantait dans les pneumonies avec délire et dans les fièvres typhoïdes à forme ataxo-adynamique. En Russie, on l'a préconisé contre la coqueluche. En réalité, le musc est un stimulant et un antispasmodique non sans valeur. A haute dose, il peut provoquer des vomissements et des vertiges. Il stimule, dit-on, les fonctions génitales et jouirait de propriétés emménagogues. On le prescrit, soit en poudre, sous forme de pilules de 40 centigr. (3 à 30 par jour), soit en teinture du Codex au 1/10 (10 à 20 gouttes dans une potion), ou plus souvent dans un lavement. Il est à peu près uni-

sité aujourd'hui, en raison de son prix excessif et de la persistance de son odeur que beaucoup de personnes trouvent insupportable. Dans la préparation des parfums composés, il représente une base presque essentielle, servant, même à faible dose et sans que son odeur propre se laisse deviner, à fixer les autres éléments odorants et à donner du corps à la composition tout entière. R. BLONDEL.

IV. Botanique. — **MUSC VÉGÉTAL.** — Un assez grand nombre de plantes possèdent une odeur de musc; l'*Hibiscus abelmoschus* l'a dans les semences, le *Clusia eluteria* dans le bois (bois de musc), le *Mimulus moschata* de Colombie, cultivé dans nos jardins, dans toutes ses parties, de même que deux herbes indigènes, l'*Adoxa moschatellina* (V. ADOXA) et le *Malva moschata* ou mauve musquée, qui fournissent à la distillation avec l'eau des essences odorantes, employées à la dose de 2 à 4 gouttes en vingt-quatre heures pour combattre les symptômes des affections nerveuses, atoniques ou adynamiques. Ces essences entrent encore dans d'autres préparations pharmaceutiques. D^r L. Hx.

MUSCA (V. MOUCHE).

MUSCADE. I. BOTANIQUE. — On désigne sous ce nom l'amande du fruit du *Myristica* (V. ci-dessous MUSCADIER).

II. THÉRAPEUTIQUE. — La muscade est douée d'une odeur aromatique forte et d'une saveur chaude, âcre, un peu huileuse; elle cède ses propriétés à l'alcool et à l'éther. De même que le macis, elle contient du ligneux, de l'amidon, une substance de consistance butyreuse et une huile volatile qui est le principe actif. Cette huile, stimulante à faible dose, est narcotique et stupéfiante à dose élevée. On la prépare par distillation avec de l'eau; elle est incolore, limpide, avec un goût d'épice très net et une forte odeur de muscade; elle contient deux huiles, la *myristicine*, stéaroptène cristallisable, et de l'essence de térébenthine. L'huile solide de muscade (*beurre de muscade*) s'obtient par expression des noix broyées entre des plaques de fer chauffées; l'huile s'écoule liquide et est reçue dans des moules de forme prismatique quadrangulaire, où elle se solidifie. C'est une substance onctueuse au toucher, de couleur jaune ou jaune orange, possédant l'odeur et la saveur de la muscade; elle renferme plus de 50 % de matière grasse et un peu plus de 4 % d'huile volatile. On l'utilise pour préparer des pommades et des emplâtres.

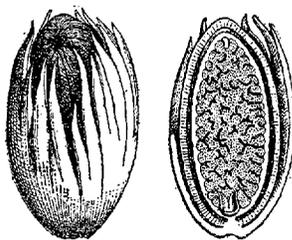
La muscade, ainsi que le macis, présente des propriétés toniques et excitantes des fonctions digestives. On l'emploie généralement associée à des substances aromatiques dans les dyspepsies par atonie, dans la diarrhée chronique, dans les états cachectiques, etc. La poudre de muscade se prescrit à la dose de 2 à 4 gr., la teinture à la dose de 8 gr.; l'huile essentielle est administrée par gouttes (2 à 10) ou dans des potions. La muscade et le macis entrent dans diverses préparations telles que le diaphénix, l'orviétan, l'élixir de Garus, la thériaque, le vinaigre des quatre voleurs, etc. D^r L. Hx.

III. ALIMENTATION. — La noix de muscade n'est plus guère employée aujourd'hui dans la cuisine française, si ce n'est qu'en très petite quantité, à l'état de poudre fine, dans les aliments qui demandent à être relevés par un fort assaisonnement. Il faut avoir soin de conserver les noix de muscade entières, non piquées, à l'abri de l'humidité. On les râpe au fur et à mesure du besoin.

MUSCADELLE (Vitic.). La Muscadelle est un cépage du Sud-Ouest. Il rentre dans la composition des grands vins de Sauterne. Son raisin est moyen, à grains sphériques, de couleur jaune doré à la maturité. Le vin de la Muscadelle est très parfumé, mais il est rarement employé seul à cause de son arôme trop prononcé; il est presque toujours associé au Semillon et au Sauvignon. P. V. et M. M.

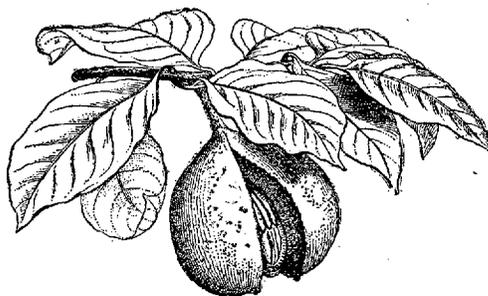
MUSCADIER (*Myristica* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Myristicacées, composé d'arbres ou d'arbustes dioïques, à feuilles alternes, coriaces, entières, sans stipules, à

fleurs solitaires, ou en cymes ou grappes, et dont l'écorce laisse suinter un suc jaunâtre, visqueux, âcre, qui rougit à l'air. Les fleurs mâles présentent un petit périanthe valvaire, à 2-4 lobes; les étamines sont au nombre de 4 ou plus nombreuses, à anthères de forme diverse, unies ou libres et diversement disposées. Les fleurs femelles possèdent un périanthe analogue, enveloppant un ovaire à une loge avec un ovule



Graine arillée entière et coupe longitudinale.

ascendant, subbasilaire, anatropé; le style, très court, se termine par un stigmate entier ou bilobé. Le fruit est une sorte de baie à mésocarpe (brou) charnu, s'ouvrant à maturité en 2-4 valves et ne contenant qu'une seule graine dressée, osseuse, couverte d'un arille à la fois ombilical et micropylaire, découpé en lamères, qui constitue ce qu'on appelle le *macis*: l'amande (muscade) est formée d'un albumen huileux, très volumineux, ruminé, renfermant un très petit embryon et entouré d'une enveloppe brunâtre qui s'enfonce dans l'intérieur de l'albumen et y forme des bandes brunes, sinueuses. — On en connaît environ quatre-vingts espèces, répandues dans les régions tropicales du globe. Les principales sont: 1° le *M. fragrans* Houtt. (*M. moschata* Thunb., *M. aromatica* Lamk), bel arbre d'environ 10 m. de hauteur et originaire des îles de la Sonde, mais naturalisé par la culture aux Antilles, à la Guyane, à l'île de France, etc.; c'est lui qui fournit la *Noix muscade* ou *Muscade officinale* (V. MUSCADE); 2° le *M. tomentosa* Thunb. (*M. fatua* Sw., *M. dactyloides* Gärtn.), dont les graines, importées des Moluques, sont



Branche fructifère de Muscadier.

connues sous les noms de *Muscade longue*, *M. mâle* ou *M. sauvage*. L'amande est moins huileuse et moins aromatique que celle de la Muscade officinale; 3° le *M. madagascariensis* Lamk. de Madagascar, *M. spuria* Bl. des îles Philippines, et *M. officinalis* Mart. (*Bicuiba rotunda* des Brésiliens), dont les graines jouissent de propriétés analogues. Mentionnons encore le *M. Otoa* Humb. et Bonpl., de la Nouvelle-Grenade; le *M. Bicuiba* Schott., du Brésil, et le *M. sebifera* Sw. (*Virola sebifera* Aubl.), encore appelé Muscadier de Cayenne, dont les fruits pilés, soumis à l'ébullition avec l'eau, fournissent une sorte de cire ou de suif d'un blanc jaunâtre dite d'Otoa ou de Bicuiba et qui s'emploie pour faire des bougies. La cire d'Otoa sert encore dans les affections cutanées des chevaux. D^r L. Hx.

II. ARBORICULTURE. — Le Muscadier est cultivé pour son fruit dans les contrées tropicales. Il réclame une terre légère, perméable. En Europe, ce petit arbre appartient à la serre chaude.

MUSCARDIN (Zool.) (V. LOIR [Zool.]).

MUSCARDINE (Bot.). Maladie du ver à soie causée par le *Botrytis Bassiana*, mucédinée blanche, à filaments stériles rampants, à filaments fertiles dressés, ramifiés en arbuscules portant à l'extrémité de leurs rameaux des spores solitaires ou groupées en petites quantités. Ces spores, tombant sur le corps du ver à soie ou sur les feuilles environnantes, traversent la membrane chitineuse et se propagent dans la peau, dans les muscles, en formant des conidies cylindriques allongées qui remplissent bientôt la masse du sang et germent à leur tour, après la mort de l'animal, pour émettre à l'extérieur des filaments fructifères blancs, d'aspect cotonneux qui se chargent de spores semblables à celles qui ont été le point de départ de la maladie. A ce moment, l'animal tout entier a durci, est devenu un sclérote qui a gardé l'aspect du ver ou de la larve. Quand il meurt à cet état, il résonne dans le cocon comme un petit caillou ; sa couleur, brune dans un air sec, devient blanchâtre à l'air humide, d'où un aspect praliné qui a valu aux muscardins le nom vulgaire de *dragées*. C'est quand le cadavre d'un ver a ainsi blanchi qu'il devient dangereux pour ceux qui l'entourent, car c'est alors que la poussière blanche formée de spores qui le recouvre peut être disséminée. La prédisposition n'entre pour rien dans la question de l'infection, et les vers les mieux portants peuvent être atteints comme les autres. La faculté germinative des spores se conserve plusieurs années, et on ne connaît d'autre part aucun moyen de guérir les vers atteints par le *Botrytis*. L'enlèvement des vers suspects et l'assainissement de leur milieu d'élevage s'imposent. On peut se servir pour cela de fumigations de soufre ou de chlore dont les vers ne souffrent en aucune façon. H. FOURNIER.

MUSCARI (*Muscari* T.) (Bot.). Genre de Liliacées, composé d'une quarantaine d'herbes bulbeuses, propres aux contrées tempérées de l'ancien monde. Les feuilles sont linéaires, et l'inflorescence en épi ou en grappe à hampe nue. Le périanthe, gamophylle, est ovoïde ou arcéolé, resserré à la gorge, à 6 dents, et avec 6 étamines insérées sur le tube du périanthe, incluses, à filet court. L'ovaire, libre, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate trigone, est à 3 loges biovulées, avec des ovules ascendants. Le fruit est une capsule trigone, à angles aigus, renfermant un petit nombre de graines subglobuleuses, à albumen dur et à ombilic nu. Les *M. moschatum* Desf. (*Hyacinthus Muscari* L.), *M. ambrosiacum* Mönch ou *Jacinthe musquée*, *M. racemosum* DC. et *M. comosum* Mill. (*Hyacinthus comosus* L.) étaient prescrits jadis comme nervins et antispasmodiques. Le *M. comosum* ou *Vaciet*, *Oeil à toupet*, est très répandu dans les champs et les vignes de nos régions ; on attribue des propriétés émétiques à ses bulbes. Dr L. HN.

MUSCARINE (Chimie et toxicologie). La muscarine est le principe actif de la fausse oronge (*Agaricus muscarius*), champignon dont l'aspect est très voisin de l'oronge comestible. La muscarine a été isolée pour la première fois par Schmiedeberg et Koppe, mais ces savants ont réussi en outre à reconstituer par synthèse cet alcaloïde en oxydant la névrine. La muscarine serait donc une oxynévrine : C⁸H¹³AzO². Cet alcaloïde se trouve en quantités très faibles dans les champignons, puisque 1 kilogr. d'extrait concentré d'agaric ne donne que 80 centigr. de sulfate de muscarine. Elle se présente sous forme de cristaux irréguliers, très solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther. Bien que l'on puisse obtenir une série de sels avec les différents acides, le sulfate et le nitrate de muscarine ont surtout été étudiés.

La propriété pharmacodynamique la plus intéressante de la muscarine est son action antagoniste avec l'atropine. Les recherches de Prévost, de Lauder Brunton, d'Alison ont bien mis en évidence cet antagonisme remarquable. Injectée à des grenouilles, la muscarine détermine un arrêt du cœur en diastole, mais le cœur reprend, si on procède ensuite, même plusieurs heures après la première

intoxication, à l'injection d'atropine. Chez les mammifères, la muscarine fait tomber la pression, et cette dernière remonte après l'injection d'atropine. Alison, pour expliquer cet antagonisme, admettait que la muscarine déterminait une hyperactivité des fonctions inhibitrices du pneumogastrique, d'où l'arrêt en diastole ou à dose moins forte le ralentissement du rythme et la chute de la tension artérielle. L'atropine, en paralysant les terminaisons cardiaques du vague, neutraliserait ces effets. On trouve une grande analogie, par contre, entre l'action de la pilocarpine et celle de la muscarine ; comme la première elle détermine des contractions violentes des muscles lisses, de l'intestin et de la vessie en particulier ; elle excite, mais à un degré moindre que l'atropine, les sécrétions glanduleuses en général, sauf cependant la sécrétion urinaire qui y est ralentie, quelquefois même arrêtée. L'atropine arrête les effets de la muscarine, mais la muscarine injectée à un animal atropinisé neutralise-t-elle l'effet de la première intoxication ? Malgré les expériences de Prévost en faveur de cette hypothèse, la réciprocity absolue ne saurait être admise. De ces considérations physiologiques on peut conclure à l'emploi de l'atropine dans l'empoisonnement par ingestion de fausse oronge et peut-être, quoique moins certainement, la possibilité de lutter contre les empoisonnements par la belladone et l'atropine en donnant des doses relativement fortes de muscarine. Il faudrait en effet, d'après les expériences faites sur les animaux atropinisés, donner jusqu'à 3 milligr. de muscarine pour neutraliser l'atropine. Cette dose est en vérité des plus dangereuses. Son emploi thérapeutique est pour ainsi dire nul. La muscarine a été proposée dans les différentes paralysies, dans la chorée, etc. Dans tous les cas, on doit la donner à très faible dose, 1 milligr. par jour, par fraction d'un quart ou même d'un dixième de milligramme en pilule, et en cas d'extrême urgence en injection sous-cutanée. P. LANGLOIS.

MUSCAT (Vitic.). Les Muscats constituent un ensemble de cépages caractérisés par le goût spécial de leurs fruits. Ils sont très répandus dans tous les pays viticoles du monde et comprennent un très grand nombre de variétés. Ils sont cultivés, soit comme raisins de table, soit comme raisins de cuve. Les vins muscats célèbres de Frontignan, de Rivesaltes et de Lunel sont obtenus avec le Muscat blanc. Les deux types de Muscats les plus répandus sont le Muscat blanc ou le frontignan et le Muscat noir. Ces deux cépages sont caractérisés, indépendamment du goût très musqué de leurs fruits, par des feuilles relativement glabres, brillantes sur les deux faces, et par un bourgeonnement bronzé. Le fruit est moyen, à grains serrés et arrondis. On peut citer encore, parmi les Muscats les plus répandus, le Muscat d'Espagne, gros raisin ambré à gros grains ovoïdes, le Muscat d'Alexandrie, le Muscat de Hambourg, très beau raisin noir à gros grains ovoïdes, le Muscat de Jésus et le Muscat rouge de Madère. Les Muscats redoutent plus que tous les autres cépages les attaques de l'oïdium ; il faut donc, pour les préserver de cette maladie, faire de nombreux soufrages pendant le cours de la végétation. P. V. et M. M.

MUSCATINE ou **BLOOMINGTON**. Ville des Etats-Unis, Etat d'Iowa, sur la rive droite du Mississippi ; 41.454 hab. (1890). Stat. du chem. de fer de Davenport à Keaukuk. Cette ville, fondée en 1836, est le port d'expédition d'une région fertile et productive. Scieries à vapeur, chantiers de construction. Commerce de grains, de conserves, de porcs, de bétail.

MUSCETTOLA (Antonio), auteur dramatique italien, né à Naples au xvii^e siècle. Il a laissé trois tragédies qui ont eu de son temps quelque réputation, *Bélise*, *Rosminda* (Naples, 1659) et *Rosaura* (Naples, 1677).

MUSCHATELLINE (Bot.) (V. ADOXA).

MUSCHELKALK. En géologie on désigne sous le nom de muschelkalk ou calcaire coquillier ou étage conchylien le terme moyen du système triasique (V. TRIAS).

MUSCICAPIDÉS (Zool.). Famille de Passereaux dentirostres ayant pour type le genre *Gobe-Mouche* (V. ce mot).

ou *Muscicapa*, et que les ornithologistes modernes ont restreinte aux oiseaux de l'ancien continent qui présentent les caractères suivants : bec plat, à base large, à arête saillante jusqu'à la pointe qui est recourbée ; les bords de la commissure du bec sont munis de longs poils raides dirigés en avant et en dehors. Ces poils sont très utiles pour empêcher les insectes capturés de s'échapper, car en fermant le bec l'oiseau les croise comme les dents d'un double peigne. Les genres *Monarcha*, *Muscicapa*, *Hemichelidon*, *Niltava*, *Myiagra*, *Rhipidura*, *Tchitrea*, *Abrornis*, *Alseonax*, *Batis*, *Bias*, etc., font partie de cette famille, qui s'étend depuis l'Europe jusqu'à l'Australie. E. TR. BIBL. : SHARPE, *Catal. of Birds in Brit. Mus.*, IV (*Passeriformes*, Paris 1, 1879).

MUSCINÉES (Bot.). Végétaux constituant le second embranchement du règne végétal, entre les Thallophytes et les Cryptogames vasculaires, caractérisés par la formation d'un œuf, se développant en un sporogone dont les spores germent en donnant naissance à un protonéma qui reconstitue la plante primitive ; divisés en deux classes, *Hépatiques* et *Mousses* (V. ces mots), la seconde étant beaucoup plus nombreuse que la première, suivant qu'il existe un thalle peu différencié et dorsiventral ou une tige plus élevée en organisation et que le sporogone reste ou ne reste pas inclus dans l'archégone jusqu'à sa maturité. H. F.

MUSCLE. I. ANATOMIE (V. MUSCULAIRE).

II. ANTHROPOLOGIE. — Les muscles varient dans leurs formes, leurs insertions, leur nombre même. Leur description classique, comme l'a dit M. Mathias Duval, n'est qu'une sorte de schéma représentant la disposition moyenne autour de laquelle oscillent les cas individuels. Tout ce qui s'écarte de cette moyenne a été particulièrement étudié, depuis un petit nombre d'années, sous le titre d'*anomalies musculaires*. Sont-ce bien des anomalies ? On ne peut pas l'affirmer toujours. Et il arrivera même que telle disposition, regardée aujourd'hui comme anormale en raison de ce qu'elle n'a été rencontrée qu'exceptionnellement sur un nombre de sujets donné, perdra ce caractère lorsqu'on aura disséqué un nombre plus grand de sujets. Ce n'est qu'une affaire de proportion. Et les relevés statistiques auxquels se livrent aujourd'hui des sociétés anatomiques nous engagent à réserver notre jugement sur des résultats classés provisoirement comme acquis.

C'est le transformisme qui a fourni le fil conducteur dans ce genre de recherches. Il en a fait toute l'importance. Et c'est en lui tout d'abord que les auteurs ont trouvé l'interprétation des anomalies qu'ils observaient. Chudzinski, qui a disséqué un nombre respectable de nègres et publié sur les variations musculaires plusieurs mémoires dans la *Revue d'Anthrop.* et les *Bullet. de la Soc. d'anthrop.*, avait été guidé par cette présomption légitime que peut-être des dispositions anormales ou rares chez le blanc pouvaient être la règle chez d'autres races telles que les noirs, ou inversement. Il pouvait aussi penser que des dispositions constantes chez les anthropoïdes, exceptionnelles chez le blanc, seraient communes chez certains types inférieurs. Et de ses travaux résultent assurément quelques indications dans ce sens. Dans son grand ouvrage basé sur 600 dissections (*Les Anomalies musculaires chez l'homme expliquées par l'anatomie comparée. Leur importance en anthropologie*, 1884), M. Testut a dû formuler les conclusions suivantes : « 1° Nous ne connaissons, pour le moment du moins, aucune disposition anatomique qui soit spéciale au système musculaire du nègre : 2° les anomalies musculaires ne sont pas plus fréquentes chez les nègres que chez les blancs. » Mais il reconnaît aussi que le nombre des observations augmentant, ces conclusions « provisoires » peuvent être renversées. L'intérêt d'une telle recherche reste donc entier. M. Ledouble l'a poursuivie pendant de longues années. Et son livre, récemment publié, est le reflet exact de l'état de la science anatomique sur ce point (*Traité des variations du système musculaire de l'homme et de leur signification au point de*

vue de l'anthropologie zoologique, 1897, 2 vol. gr. in-8). A son tour, il conteste certaines des conclusions de M. Testut sur la parenté collatérale de l'homme et des anthropoïdes. M. Testut avait développé cette idée que « les anomalies du système musculaire observées chez l'homme ne sont que la reproduction d'un type qui est normal dans la série zoologique ». Plus complet, M. Ledouble établit qu'à côté des anomalies régressives, réversives ou ataviques, il y a des anomalies progressives, d'évolution ou de perfectionnement et des anomalies-monstruosités. ZABOROWSKI.

MUSCORITE (Minér.). Mica potassique, généralement désigné sous le nom de *mica blanc*. Cependant, il existe des variétés plus ou moins colorées ; ainsi la fuchsité est d'un beau vert, l'adamsite vert foncé.

MUSCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel : 64 hab.

MUSCULAIRE. I. Anatomie. — **TISSU MUSCULAIRE.** Le tissu musculaire est un tissu *contractile* qui forme les muscles. Il est formé par des cellules plus ou moins modifiées dérivées des myoblastes des lames musculaires des protovertèbres. Bichat avait divisé le tissu musculaire en deux grandes espèces, le *tissu musculaire de la vie organique* à contraction involontaire et le *tissu musculaire de la vie animale* à contraction volontaire. Mais Ranvier a fait remarquer que la dichotomie proposée par Bichat n'est pas d'une exactitude complète et absolue. Ainsi le cœur, muscle à fibres striées, est un muscle à contraction involontaire ; chez les Mollusques, les muscles volontaires ou non sont presque tous lisses ; chez les Arthropodes, ils sont striés. Aussi divise-t-on aujourd'hui le tissu musculaire en *tissu à cellules lisses*, ou à contraction lente et soutenue, et en *tissu à cellules striées*, ou à contraction brusque.

Les *muscles lisses* sont constitués par des cellules musculaires lisses (1^{er} stade de la cellule musculaire), fusiformes, allongées, les fibres-cellules. Au centre elle présente un fuseau de protoplasma, le fuseau protoplasmique axial dans le ventre duquel est contenu le noyau de la cellule. A la périphérie, le protoplasma s'est différencié en une sorte d'écorce brillante composée de baguettes contractiles parallèles, d'où la striation longitudinale que présente la fibre musculaire lisse. Cette fibre est nue, elle n'a pas d'enveloppe. Pour constituer les muscles lisses (muscles de l'intestin, des artères, de la vessie, etc.), ces cellules musculaires s'unissent entre elles en faisceaux à l'aide d'un ciment intercellulaire. Elles peuvent être rameuses (dans les artères) ; elles peuvent être anastomosées (dans la vessie de la grenouille). Dans le tissu conjonctif interfasciculaire sont contenus les vaisseaux sanguins disposés en mailles allongées.

Les *muscles striés* sont formés par des cellules musculaires multinucléées (2^e stade de la cellule musculaire), striées en long et en travers. Le protoplasma de ces cellules s'est différencié en tissu contractile formé par des faisceaux prismatiques, les cylindres primitifs de Leydig, fibres musculaires striées des auteurs, de 18 à 80 μ d'épaisseur, ne dépassant pas 4 centim. de long, tous parallèles entre eux, d'où la *striation longitudinale* de la fibre musculaire. Cette fibre est elle-même constituée par un grand nombre de fibrilles élémentaires réunies par un ciment. En outre, le cylindre de Leydig est alternativement clair et sombre, et comme ces traits transversaux sont tous à la même hauteur dans les cylindres de Leydig, placés côte à côte comme les épis dans un javelot, il en résulte la *striation transversale* de la fibre musculaire striée. A la lumière polarisée, les traits sombres sont biréfringents ou anisotropes ; les traits clairs, non réfringents ou isotropes. On appelle les traits sombres *disques sombres*, et les traits clairs *bandes claires*. D'autre part, tous les disques sombres n'ont pas une même épaisseur, les uns sont minces, *disques minces*, les autres beaucoup plus hauts que larges, *disques épais* (*sarcous elements* de Bowmann). De chaque côté du disque épais existe une bande claire qui le sépare du disque mince.

Enfin le disque épais est partagé en deux par une strie très mince de substance isotrope, la *strie de Hensen*. La succession des bandes transversales claires et sombres dans toute fibre musculaire est caractéristique de la fibre musculaire striée ou fibre à contraction brusque. Comme chacune de ces fibres a au moins un noyau, ici latéral, là central, plongé dans une masse de protoplasma, il s'ensuit qu'elle a la valeur d'une cellule. Enfin elle est garnie d'une membrane d'enveloppe, élastique, de la nature des exoplasmes, le *sarcolemme* ou *myolemme*. Comme le protoplasma envoie des expansions entre les fibres du faisceau primitif (réseau granuleux de Gerlach), dans une coupe transversale des faisceaux musculaires, les fils du cylindre primitif sont séparés les uns des autres par une sorte de réseau de substance protoplasmique ; ce sont là les *champs de Cohnheim*. — Le faisceau primitif, fibre musculaire striée à noyaux multiples, est l'homologue de la fibre-cellule des muscles lisses, mais arrivée à un stade de différenciation plus complet. Le noyau primitif s'est divisé pour donner naissance aux noyaux multiples. Pour former les muscles de la vie animale, ces fibres se réunissent en faisceaux (faisceaux secondaires) ; elles sont entourées de tous côtés par du tissu conjonctif lâche (*périmysium interne*) qui se rattache à l'enveloppe conjonctive du muscle (*périmysium externe*), et s'échappe sous la forme d'un petit tendon minuscule allant se perdre dans l'endomysium aux deux extrémités des fibres. Au niveau des tendons, les extrémités se réunissent aux fibres des tendons par une sorte de ciment très adhérent (V. TENDON). C'est dans l'épaisseur de ce tissu conjonctif interfasciculaire que circulent les vaisseaux sanguins anastomosés en réseau à mailles allongées et les nerfs qui se rendent aux fibres musculaires. Ce tissu conjonctif a été considéré par Ranvier comme une véritable gaine lymphatique. Jamais les vaisseaux sanguins ne pénètrent dans la fibre musculaire ou cylindre de Leydig. Dans le cœur, la fibre striée est rameuse ; les divisions sont soudées bout à bout aux divisions de ses voisines par une matière cimentaire. Par l'imprégnation argentine du ciment, on sépare les cellules musculaires, *segments de Weissmann*, et les traits de séparation deviennent les *traits scalariformes d'Eberth*. Le muscle cardiaque est donc formé par un réseau musculaire. A sa face profonde on rencontre, chez certains animaux (Ruminants, Carnassiers, Porcins, etc.), un réseau de cellules, le *réseau de Purkinje*, qui doit être considéré comme des fibres musculaires en voie de développement (V. CŒUR).

Ch. DEBIERRE.

II. Physiologie. — Le tissu musculaire est caractérisé par deux propriétés essentielles : la contractilité et l'élasticité ; c'est par excellence l'élément spécialisé pour le mouvement. D'origine mésodermique, il constitue la masse des chairs, mais dans le tissu épithélial lui-même on trouve des cellules douées de certains mouvements : dans les glandes sébacées, dans les glandes mammaires, on a décrit récemment des éléments dits myoépithéliaux, qui représentent l'élément de transition entre la cellule épithéliale proprement dite et la cellule musculaire. De même, Kleinenberg avait trouvé dans l'hydre d'eau douce des cellules neuro-musculaires, dont les prolongements protoplasmiques internes étaient susceptibles de se contracter. Nous devons ajouter que les travaux récents sur l'amœboïsme du système nerveux tendent à nous montrer les cellules nerveuses en perpétuel mouvement d'expansion et de contraction. Si la mobilité est le caractère par excellence du tissu musculaire, elle ne saurait donc en constituer la propriété caractéristique. Les fibres musculaires proprement dites sont de deux sortes : les fibres lisses et les fibres striées.

La fibre musculaire lisse, que l'on rencontre principalement dans les organes de la vie végétative (la vessie de la grenouille donne très facilement de magnifiques préparations de ces fibres), est constituée par une cellule allongée pouvant atteindre une longueur maxima de 4 centim., mais ne dépassant généralement pas 10 centièmes de

millimètre. Son noyau est facilement coloré ; quant à son protoplasma, on discute encore s'il est homogène ou constitué par des séries de fibrilles.

Les muscles striés, désignés également sous le nom de muscles de la vie de relation, mais qui existent néanmoins dans quelques organes viscéraux, comme le cœur, par exemple, ont une structure beaucoup plus complexe.

Le muscle strié ordinaire est composé de cellules musculaires allongées, constituant les fibres musculaires, formant des faisceaux entourés de tissu connectif. Chaque fibre consiste en une masse protoplasmique entourée d'une fine membrane élastique : le sarcolemme. L'étude microscopique montre que chacune de ces fibres est constituée par des bandes alternativement sombres et claires qui lui donnent son aspect strié. Le nombre de ces bandes a été singulièrement discuté. Théoriquement, nous pouvons admettre simplement la juxtaposition de deux disques, l'un clair, l'autre obscur. Examinée à la lumière polarisée, la substance sombre présente une double réfraction, aussi la désigne-t-on sous le nom d'anisotrope, la substance claire donnant la réfraction simple étant appelée isotrope. Les théories pour expliquer la contraction musculaire, d'après sa texture histologique, sont nombreuses. La plus satisfaisante est certainement celle de Ranvier ; c'est elle qui s'appuie sur les faits les mieux observés : les deux substances donnent au muscle ses deux propriétés caractéristiques : l'élasticité et la contractilité, la première étant attribuée aux disques clairs ou isotropes, la seconde aux disques sombres ou anisotropes, qui, pendant la contraction, prennent la forme globulaire.

CONTRACTION MUSCULAIRE. — Toute contraction musculaire implique un raccourcissement et un épaississement correspondant, de sorte que finalement le volume total du muscle n'est pas changé. Une expérience du cours du Dr Richet donne une démonstration élégante de cette constance du volume. Une forte anguille est introduite dans un bocal plein d'eau et fermé par un bouchon traversé par un tube de verre dans lequel l'eau monte à un certain niveau. Malgré les mouvements énergiques du poisson, le niveau reste invariable.

L'étude de la contraction musculaire ne peut se faire qu'avec la méthode graphique (V. MYOGNAPHE), qui permet une analyse fine de ce rapide phénomène. Sur un muscle de grenouille, toute excitation suffisante portant, soit sur le muscle, soit sur le nerf, donne lieu à une secousse musculaire, secousse simple élémentaire, qu'il ne faut pas confondre avec la contraction volontaire, constituée par une série de secousses. La courbe obtenue avec les appareils myographiques nous montre que la secousse simple comporte trois temps. Le muscle ne réagit pas immédiatement à l'excitation, il s'écoule un certain temps après l'envoi du courant électrique avant que l'on puisse observer un raccourcissement du muscle ; c'est le temps perdu, la période latente, temps en fait fort court et inappréciable à l'œil, puisqu'il est en moyenne d'un centième de seconde, mais que la méthode graphique permet de reconnaître.

Le second temps est représenté dans la courbe par une ascension correspondante au raccourcissement du muscle ; tantôt l'ascension est indiquée par une ligne presque perpendiculaire comme dans le muscle de la queue de l'écrevisse ; tantôt, au contraire, la courbe monte lentement. Puis, à ce deuxième temps, succède immédiatement le troisième temps de descente ou de décontraction, beaucoup plus long, le muscle se relâchant très lentement. Tel est le type d'une secousse musculaire, mais une série de facteurs font varier la forme et les intervalles de durée de ces trois périodes. Plus l'excitation est forte et plus l'excitation est haute ; plus le poids tenseur du muscle est lourd, moins le graphique a de hauteur, et on peut dire, d'une façon générale, que toutes les causes capables d'agir sur l'activité musculaire, la température, l'anémie, la fatigue, retentissent sur la forme de la secousse ; un muscle fatigué, un muscle anémié, refroidi, fournit un tracé moins

élevé ou plus allongé que le muscle dans les conditions opposées. Sur un même animal, il existe des muscles à contraction rapide (muscles pâles) et à contraction lente (muscles rouges).

TÉTANOS MUSCULAIRE. — Chaque secousse musculaire demande un temps appréciable; si les excitations sont multipliées et rapprochées suffisamment, le muscle ne peut revenir à son état initial; les secousses tendent à se fusionner, et le muscle reste en contraction ou, suivant l'expression usitée, en état de tétanos musculaire. Le nombre des excitations nécessaires pour faire naître un tétanos dépend nécessairement de la durée d'une secousse simple. Les muscles d'insectes, dont la secousse élémentaire est très rapide, n'entrent en tétanos que pour cent excitations par seconde, alors que les muscles de l'homme n'exigent que quarante excitations. La contraction volontaire peut être comparée au tétanos expérimental, et en effet, pendant cette contraction, on peut percevoir un bruit spécial (par exemple en contractant au milieu d'un profond silence ses masséters). Or ce bruit paraît, d'après Helmholtz, correspondre précisément au chiffre de quarante vibrations. Toutefois, ce nombre semble varier avec diverses conditions physiologiques encore inconnues.

Sous l'influence de l'excitation physiologique et par suite du nombre des terminaisons nerveuses disséminées dans la totalité du muscle, ce dernier se contracte normalement dans toute son étendue; mais si l'excitation porte sur une région isolée, on voit alors le gonflement partir de cette région excitée, pour s'étendre successivement à tout le muscle, formant ainsi une véritable *onde musculaire*, dont on a pu mesurer la vitesse: 4 m. chez la grenouille, 10 m. chez l'homme.

Le muscle n'est pas seulement contractile, il est encore élastique, et nous avons vu que cette propriété paraît appartenir à ses disques clairs. Marey a montré l'importance jouée par l'élasticité musculaire dans l'économie du travail accompli. Pour démontrer cette élasticité, il suffit de tendre un muscle avec un poids déterminé; on le voit s'allonger, puis, quand le poids est enlevé, revenir à sa longueur primitive; l'élasticité musculaire est donc faible et parfaite; mais, à côté de cette élasticité, il faut encore tenir compte de l'extensibilité et de la résistance du muscle. Les dernières recherches de Weiss ont montré que cette résistance était considérable et qu'au moment qui précède la rupture, qui ne s'effectue que pour un poids de plus de 3 kilogr. par centimètre carré, le muscle est encore susceptible de se contracter et de soulever ce poids.

TRAVAIL DU MUSCLE. — Tout muscle qui se contracte exécute un travail, même quand il se contracte à vide. Mais il est difficile de déterminer exactement l'énergie dépensée par un muscle en travail, car elle dépend d'une série de facteurs qu'il est souvent difficile de faire varier indépendamment les uns des autres. Suivant la formule défendue par Chauveau, le travail organique serait caractérisé par une création ou une production d'élasticité. On conçoit, dans ces conditions, que l'énergie dépensée variera suivant l'état primitif du muscle, c.-à-d. suivant son état de raccourcissement initial. Cette donnée théorique a été vérifiée par de nombreuses expériences, qui portent toutes sur le rapport entre le travail effectué et l'énergie dépensée, dépense mesurée soit par l'étude des variations thermiques, soit par l'étude des variations des échanges chimiques dans le muscle étudié.

Le tissu musculaire en effet, plus que tout autre élément vivant, est le siège d'échanges chimiques considérables et qui varient avec son état de repos et d'activité. Remarquons tout d'abord que, dans les conditions normales, le muscle n'est jamais rigoureusement au repos, sous l'influence des excitations incessantes émanées des cellules nerveuses, il reste dans un état de semi-contraction, désignée sous le nom de *tonus musculaire* et auquel correspond nécessairement une certaine dépense d'énergie permanente, un tonus chimique. Dans cet état de tonus, le

muscle continue à présenter des phénomènes d'assimilation et de désassimilation, caractérisés par une véritable respiration interne, une consommation d'oxygène et une production d'acide carbonique, sans compter la formation d'autres produits de désassimilation encore mal connus.

Quand le muscle travaille, cette activité chimique est considérablement augmentée, et, dans des conditions spéciales, l'excès produit a pu être calculé et le rapport établi entre le travail produit et l'énergie chimique dépensée. C'est ainsi que l'énergie fournie aux muscles est en grande partie, sinon en totalité, fournie par le glucose circulant dans le sang. En dosant le sucre de l'artère afférente et de la veine efférente d'un muscle travaillant, on a pu calculer la quantité de sucre brûlé dans ce muscle: de même, en dosant l'oxygène et l'acide carbonique dans les deux sangs, on a pu se rendre compte de l'activité respiratoire du muscle. Nous ne pouvons malheureusement pas entrer dans l'exposition de ces faits si importants ni discuter ici les résultats obtenus, en mesurant l'élévation thermique du muscle, exécutant un travail statique ou un travail dynamique.

Ce dégagement de calorique, qu'il soit primitif et précède le travail accompli, ainsi que le veulent les partisans de l'équivalence entre la machine animale et le moteur thermique, ou qu'il ne soit que le résultat final, l'excréta, suivant Chauveau, des processus énergétiques, n'en contribue pas moins à maintenir la température de notre corps à un degré déterminé, de sorte que le tissu musculaire est et fait le facteur essentiel de notre chaleur.

Le tissu musculaire est également le siège d'une série de phénomènes électriques qui ont été exposées à l'art. **ELECTRICITÉ.**

P. LANGLOIS.

BIBL. : PHYSIOLOGIE. — ROSENTHAL, *les Muscles et les Nerfs*. — RICHEL, *Physiologie des muscles et des nerfs*, 1882. — CHAUVEAU, *le Travail musculaire et l'énergie*, 1890-98. — LAULANIE, *l'Énergétique musculaire*. — LANGLOIS et de VARTIGNY, *Précis de physiologie*, 1898.

MUSCULDY. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon; 427 hab.

MUSCULUS (W.) (1497-1563) (V. MUSSLI).

MUSE (Mythol.) (V. MUSES).

MUSÉE. Les anciens appelèrent d'abord musée, *μουσείον*, un temple des muses. Puis le nom s'appliqua à tout endroit consacré aux muses, c.-à-d. à l'étude des belles-lettres, des sciences et des arts: tel fut le *musée d'Alexandrie*, que Ptolémée Philadelphe fit construire vers le milieu du III^e siècle av. J.-C. et qui renfermait, outre la fameuse bibliothèque, des salles de cours, des salles d'études et des logements pour les professeurs. De nos jours, un *musée* est une réunion d'œuvres d'art, d'objets de curiosité, d'objets d'étude, voire même de produits industriels ou de produits naturels, appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, et exposés dans un édifice public. On dit aussi dans le même sens *museum*, *galerie*, *cabinet*; mais la première de ces dénominations est surtout réservée aux collections d'histoire naturelle (V. MUSEUM). Quant au mot *collection* lui-même, il désigne restrictivement, par opposition à musée, une collection particulière (V. COLLECTION).

Le plus ancien musée connu est la *Pinacothèque* (galerie de peinture), établie par les Athéniens dans une aile des Propylées (V. ACROPOLE, t. I, p. 453). Les autres temples de la Grèce abondaient bien aussi en œuvres d'art; mais c'étaient des offrandes aux divinités et toute idée de collection y était absente. A Rome, il y eut, après les grandes conquêtes, un amoncellement à peine concevable de statues et de tableaux, rapportés de tous les coins du monde; tous les édifices publics: curie, portiques, etc., en regorgeaient et dans les divers forums se trouvaient exposées, en plein air, les plus belles peintures. Il en fut un peu de même à Byzance, lorsqu'elle fut devenue la capitale de l'empire. Pourtant, il ne s'agissait, là encore, que de décoration, et si, dès le même temps, des princes, ainsi que de riches particuliers, commençaient à rassembler dans leurs demeures les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture, ils le

faisaient en amateurs : il n'y avait ni à Rome, ni à Byzance aucun musée, dans le sens actuel du mot. Au moyen âge, les églises tiennent, au point de vue des manifestations de l'art, la place des anciens temples païens. Les sujets profanes n'en sont pas du reste toujours bannis, non plus que des abbayes, qui nous ont conservé, dans leurs trésors, plus d'un précieux vestige de l'art ancien. Avec la Renaissance, le goût des collections reparaît : les Médici donnent l'exemple, bientôt suivis par les papes, les rois, les riches seigneurs. A Florence, à Rome, à Naples, à l'Escurial, à Paris, de superbes galeries sont ainsi constituées, soit au moyen d'antiques, soit avec des œuvres de l'époque. Elles font l'orgueil de leurs possesseurs et elles sont le germe, elles devaient être plus tard le noyau des plus célèbres musées de notre temps : musées des Uffizi, du Vatican, des Studii, du Prado, du Louvre. L'accès en était, au surplus, libéralement autorisé aux artistes et même aux amateurs ou aux simples curieux. Mais elles étaient encore propriétés royales ou princières et il faut arriver à l'époque de la Révolution, au décret du 27 juil. 1793 qui constitue au Louvre le *Museum de la République*, pour trouver le premier musée véritablement public. Il y en eut bientôt un peu partout et, de nos jours, les musées, devenus propriétés de l'Etat, des départements, des communes, sont, pour la plupart, ouverts à tous et en tout temps, soit gratuitement, comme à Paris, soit moyennant une faible redevance, comme dans nombre de villes de province et de l'étranger.

Le nombre des musées actuellement existants est si considérable qu'il ne saurait être question d'en donner ici même une simple énumération : on en compte en effet, rien qu'en France, plus de 250. Nous nous bornerons à indiquer, afin d'en donner une idée d'ensemble et de faciliter les recherches, les plus importants d'entre eux, les descriptions qu'ils peuvent comporter se trouvant au nom des villes qui les possèdent et, pour les plus célèbres, au nom sous lequel ils sont le plus communément désignés. Nous suivrons d'ailleurs l'ordre géographique.

France. Tous nos grands musées nationaux, toutes nos collections les plus précieuses sont à Paris ou dans sa grande banlieue : musées du Louvre, du Luxembourg, de Cluny (V. ces mots), cabinets des estampes et des médailles (V. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, t. VI, pp. 677 et 678), musée Guimet ou des religions (V. GUIMET), musée d'artillerie (V. ci-dessous § *Musées militaires*), musée historique (V. VERSAILLES), musée Condé (V. CHANTILLY), musée des antiquités nationales (V. SAINT-GERMAIN). D'autres musées de la capitale méritent également, quoique d'importance moindre, une mention spéciale : le musée de sculpture comparée ou musée des moulages, qui a été installé en 1882 dans les deux ailes du palais du Trocadéro et qui est consacré à la reproduction par le moulage des principaux types de la sculpture monumentale des diverses époques ; le musée ethnographique (1879), au premier étage du même palais ; le musée de l'École des beaux arts (V. ÉCOLE, t. XV, p. 388), qui comprend le fond de l'ancien musée de l'Académie de peinture, accrû de plusieurs collections importantes et d'une grande quantité de copies, moulages et dessins, œuvres des élèves de l'école ; le musée Decaen, qui a été installé en 1889, avec le produit d'un legs, dans une aile du palais de l'Institut, et où sont exposés les envois des pensionnaires de la villa Médicis (V. ACADÉMIE, t. I, p. 221) ; le musée gallo-romain, au palais des Thermes ; le musée de la Révolution, à Versailles (V. ce mot) ; le musée monétaire, créé en 1832, qui est installé dans une salle de l'hôtel des monnaies, au quai Conti, et qui renferme, outre une série des médailles frappées depuis Charles VIII, une collection de 23.000 coins et poinçons, la plus riche qui soit au monde le musée paléographique (V. ARCHIVES, t. III, p. 755) ; le musée des tapisseries, aux Gobelins, qui a eu ses pièces les plus rares en grande partie détruites par l'incendie de 1871, et qui a été réorganisé en 1885 ; le musée

céramique, à Sèvres (V. ce mot) ; le musée du garde-meuble (V. GARDE, t. XVIII, p. 507) ; les collections de machines et de modèles du Conservatoire des arts et métiers (V. ci-dessous, § *Musée industriel*) ; le musée instrumental, au Conservatoire de musique, qui possède une collection d'instruments commencée en 1854 et ayant une très grande valeur historique et artistique ; le musée de l'Opéra (V. ce mot) ; le musée astronomique, à l'Observatoire ; le musée minéralogique et géologique de l'École des mines (très belles collections) ; le musée Dupuytren (collection pathologique) et le musée Orfila (collection anatomique), à l'École de médecine. Tous ces musées, sauf celui de Chantilly, légué par le duc d'Aumale à l'Institut, appartiennent à l'État et sont administrés, ceux du Louvre, du Luxembourg, de Versailles et de Saint-Germain, par la direction des *musées nationaux* (V. ce mot), les autres par la direction des Beaux-Arts et les divers ministères dont dépend l'établissement qui leur donne asile. La Ville de Paris est elle-même propriétaire de trois musées importants : le musée historique de la ville de Paris ou musée Carnavalet, le musée Galliera et le musée Cernuschi (V. PARIS, § *Musées et Collections*). — Les musées de province sont tous départementaux ou municipaux. Les musées départementaux ont leur origine dans un arrêté du 14 fructidor an VIII qui décida la formation de quinze grands dépôts de tableaux à Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Bruxelles, Marseille, Rouen, Nantes, Dijon, Toulouse, Genève, Caen, Lille, Mayence, Rennes, Nancy. Pour leur constituer un noyau, 846 toiles furent prises dans les musées du Louvre et de Versailles. Un décret du 15 févr. 1811 prescrivit un second prélèvement de 209 toiles. Depuis, de nouvelles distributions leur ont été faites, et la sollicitude du gouvernement s'est étendue aux petites collections des municipalités. Les musées départementaux et les musées municipaux vivent en effet : 1° des dons d'œuvres d'art que leur fait l'État ; 2° de modestes secours en argent qu'il leur accorde ; 3° de subventions des départements et des villes ; 4° de dons particuliers. Les villes qui possèdent les plus riches sont : Lyon, Dijon, Bordeaux, Toulouse, Rouen, Nantes, Orléans, Besançon, Nîmes, Grenoble, Angers, Avignon, Lille, Marseille, Caen, Montpellier, Tours, Nancy, Aix, Valenciennes (V. tous ces noms). Viennent ensuite : Dole, Vienne, Rennes, Valence, Troyes, Bourg, Aix-les-Bains, Douai, Cherbourg, le Puy, Perpignan, etc., et, dans nos possessions africaines, Tunis (V. BARDO) et Alger. Il y a en outre des musées d'antiquités locales à Nîmes, Autun, Aix, Arles, Narbonne, Amiens, Auxerre, Limoges, Langres, Mézières, Saintes, Cluny, etc.

Italie. Les musées les plus célèbres sont ceux du Vatican, du Capitole, du Belvédère (V. ces mots) et de Latran (V. ROME), à Rome ; des Uffizi, du palais Pitti, de l'Académie des beaux-arts, à Florence (V. FLORENCE) ; des Studii, à Naples (V. NAPLES) ; de l'Académie des beaux-arts, à Bologne (V. BOLOGNE). Venise, Parme, Turin, Ferrare, Padoue, Modène, Milan, Pise, Sienne ont également de riches musées. Des musées d'antiquités existent en outre à Palerme, Messine, Syracuse, Chiari, Cagliari, Mantoue, Perugia, etc.

Allemagne. C'est le pays du monde qui possède le plus de musées. Munich (Glyptothèque et Pinacothèques), Dresde (galerie de peinture, Johanneum, musée céramique, etc.), Berlin ont les plus universellement connus (V. les noms de ces trois villes). Mais beaucoup d'autres villes ont des collections intéressantes : Cologne, Francfort-sur-le-Main, Gotha, Darmstadt, Nuremberg, Brunswick, Weimar, Cassel, Bonn, Breslau, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Hambourg, Carlsruhe, Hanovre, Leipzig, Mayence, Oldenbourg, Schwerin, Dessau, Augsburg, Königsberg, etc.

Autriche-Hongrie. Le musée du Belvédère (V. ce mot), à Vienne, est célèbre dans le monde entier. La collection d'Ambras (V. ce mot), le cabinet des coins et médailles, le musée d'art et d'industrie comptent également parmi les plus remarquables. Après Vienne, Budapest, Prague, Agram ont les plus riches collections d'Autriche-Hongrie.

Angleterre. Londres a trois musées de premier ordre : le British Museum (V. BRITANNIQUE [musée]), la National Gallery (V. NATIONAL GALLERY), le musée d'art industriel de South Kensington (V. SOUTH KENSINGTON). *Oxford* (V. ce mot) a le plus ancien musée d'Angleterre (1679). Edimbourg et Manchester ont aussi des galeries et des collections importantes.

Espagne. Madrid (V. ce mot) a un musée célèbre, le Prado. Viennent ensuite : Grenade, Valence, Tolède.

Belgique. Anvers (V. ce mot) a le plus riche musée de la Belgique. Ceux de Bruxelles, de Bruges, de Gand et de Liège renferment également des œuvres considérables.

Hollande. Principaux musées : Amsterdam, Rotterdam, Haag, Haarlem, Utrecht, Leyde.

Danemark, Suède, Norvège. Principaux musées : Copenhague, Stockholm, Christiania.

Suisse. Bâle, Berne, Zurich ont des musées de second ordre.

Russie. Saint-Petersbourg possède le riche musée de l'Ermitage (V. ce mot) et une galerie d'antiques (palais de Tanzède). *Moscou* (V. ce mot) a le musée Roumiantzev, réuni au musée public, la galerie Tretiakov, le musée historique, l'Oronjeania Palata (trésor). Plusieurs autres villes de Russie ont aussi des musées, mais de moindre importance.

Turquie. Musée d'antiquités à Constantinople.

Egypte. Musée de Boulag (V. ce mot), au Caire.

États-Unis. Musées de Boston, Cincinnati, New-York, Philadelphie, Washington.

A côté de ces musées, dans lesquels l'intérêt d'art ou de curiosité est presque toujours prédominant, se sont constituées, dans ces derniers temps, un certain nombre d'institutions nouvelles, qui ont pris également le nom de musées et qui, d'un caractère plus immédiatement pratique, ne participent des premiers qu'en ce qu'ils constituent également des collections : *musées cantonaux, musées pédagogiques, musées scolaires, musées commerciaux, musées industriels, musées postaux, musées économiques* (V. ci-dessous).

Enfin on donne aussi le nom de *musée* à des publications reproduisant les œuvres les plus remarquables des collections publiques ou privées, parfois même à de simples recueils littéraires : *Musée des Deux Mondes, Musée des Familles*, etc.

CONSERVATEURS DES MUSÉES (V. CONSERVATEUR, t. XII, p. 534).

MUSÉES MILITAIRES. — *Musée d'artillerie.* Le maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie, avait installé en 1694, dans une des salles de la Bastille, un dépôt des modèles des bouches à feu alors en usage. Ce fut vraisemblablement notre premier musée d'artillerie, qui reçut par la suite de notables accroissements, mais qui parait avoir été entièrement dévasté lors de la prise de la Bastille. Le musée actuel a une origine plus récente. Il date de 1796 et il a son point de départ dans la réunion de deux collections : une collection d'armes et de modèles du temps commencée en 1788 par le commissaire des guerres Rolland, secrétaire de Gribeauval, et interrompue par la Révolution ; une collection d'armes anciennes et curieuses réunie en 1794, au couvent des Feuillants, par le contrôleur Régnier, et composée de pièces trouvées chez les émigrés et dans les établissements publics, notamment dans les arsenaux de Sedan et de Strasbourg. Régnier, qui était à la fois un connaisseur et un artiste, fut choisi comme premier conservateur du nouveau musée. En même temps, on plaça celui-ci dans les attributions du comité central de l'artillerie et on l'installa dans les bâtiments de l'ancien noviciat général des Jacobins, près de l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Il s'enrichit d'abord de tous les trophées des guerres de la République et de l'Empire, ainsi que des nombreux achats faits dans les ventes par le général Gassendi. Pillé en 1814 par les alliés, qui emportèrent tout ce qui n'avait pu être caché, il ne regagna qu'à grand'peine, sous la Restauration, l'équivalent des pertes subies, malgré l'acquisition d'une partie de la belle collection du général Eblé, puis,

par la suite, des collections Oudinot, Facon, Juste. Sous la monarchie de Juillet, Cagniard de Saulcy, conservateur de 1841 à 1856, rapporta de ses voyages à Naples et à Rome de superbes lots d'armes étrusques, grecques et romaines, qui formèrent les premiers éléments de la collection d'armes antiques. En 1861, une partie des armes et armures conservées à la Bibliothèque nationale furent transportées au Musée d'artillerie. Celles qui restaient rejoignirent les premières en 1872, ainsi que d'autres, en grand nombre, que possédaient le Musée des souverains et le Garde-Meuble. Puis ce fut, en 1880, le tour de la superbe collection de Pierrefonds.

Transféré en 1871 de Saint-Thomas-d'Aquin à l'hôtel des Invalides, le Musée d'artillerie y occupe, à l'O. de la cour d'honneur, les salles du rez-de-chaussée et du deuxième étage. C'est en réalité une collection beaucoup moins spéciale que ne l'indique son nom : armes offensives et défensives, anciennes et modernes, de tous types et de toutes provenances, costumes de guerre et trophées militaires de nation et d'origine quelconques, y trouvent indistinctement place. La plus complète de l'Europe, elle ne comprend pas moins de 10.000 pièces, toutes décrites dans l'excellent catalogue qu'a publié de 1889 à 1892 l'un de ses derniers conservateurs, le colonel Robert (V. ci-dessous BIBL.). Elles sont classées dans les diverses salles de la manière suivante. Deux des galeries du rez-de-chaussée sont occupées par les armures du moyen âge et de la Renaissance ; un grand nombre sont historiques et presque toutes d'un travail remarquable ; elles sont rangées dans l'ordre chronologique, ainsi que de longues suites de casques, boucliers et pièces détachées. Deux autres galeries, également au rez-de-chaussée, renferment les armes blanches et les armes de hast, les pièces d'armure grecques et romaines, les arbalètes, les armes à feu ; elles sont réunies par la salle des armes orientales. Toujours au rez-de-chaussée, la galerie ethnographique offre une intéressante collection, en plâtre peint, de 78 types de guerriers empruntés aux principales peuplades de l'Océanie, de l'Amérique et de l'Afrique. Au deuxième étage sont la galerie historique, collection de 72 costumes de guerre, allant de la période préhistorique jusqu'à la fin du xviii^e siècle, et la galerie des modèles d'artillerie, qui montre, en réduction, la suite des canons et autres engins dont il a été fait usage depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les bouches à feu véritables (pièces historiques et spécimens de pièces anciennes et modernes) sont disposées dans les cours intérieures (cours d'Angoulême et de la Victoire) et derrière le fossé de l'esplanade. — Administrativement, le Musée d'artillerie est une dépendance de la section technique de l'artillerie et a pour directeur immédiat un conservateur nommé par le ministre de la guerre. Ses crédits, qui se confondent avec ceux de la section technique, sont des plus modiques et ne lui permettent aucune acquisition sérieuse ; mais il reçoit beaucoup de dons et de legs.

Musée de l'armée. Créé en 1897, il est installé, comme le précédent, à l'hôtel des Invalides et vis-à-vis de lui, dans les bâtiments de l'E., où il n'occupe encore qu'une salle, sur six qui lui sont réservées. Il est consacré aux souvenirs de l'armée et on y réunit toutes nos reliques militaires (drapeaux, armes, uniformes, etc.), ainsi que les tableaux, dessins et autres documents relatifs à l'histoire de nos guerres. Il renferme aussi une collection de toutes les tenues de l'armée française depuis cent ans. Il figure au budget de 1898 pour une dépense de 31.200 fr.

Musée de marine (V. LOUVRE, t. XXII, p. 697).

MUSÉES CANTONAUX. — Destinés à élever le niveau intellectuel et moral des populations des campagnes en mettant à la portée du paysan, en rassemblant sous ses yeux, dans les salles de quelque édifice public du chef-lieu de canton, tous les objets et documents ayant trait à l'agriculture, à l'industrie, à la géologie, à la géographie et à l'histoire locales, ainsi qu'à l'hygiène et à l'économie domestiques, tout ce qui, par conséquent, peut exciter son

intérêt et accroître utilement ses connaissances, ils sont pour l'adulte ce que sont pour l'enfant les musées scolaires (V. ci-dessous), des « leçons de choses », et ils viennent heureusement compléter ceux-ci, qui ne disposent que de ressources et de locaux forcément restreints. Le premier musée cantonal paraît avoir été, en France, celui de Bagnols (Gard), fondé en 1854 par un peintre, M. Alègre. Ceux de Varzy (Marne) et de Poligny (Jura) en sont à peu près contemporains. Mais l'idée ne s'est réellement propagée qu'à la suite de l'active propagande entreprise par M. Edm. Groult, qui créa à Lisieux, en 1876, le premier musée type. Une centaine existent maintenant, tant en France qu'en Algérie; à la plupart sont adjoints une bibliothèque populaire et un jardin d'expériences; quelques-uns ont aussi un petit observatoire météorologique; tous d'ailleurs, qu'ils soient subventionnés ou non, ont le caractère d'institutions privées, mais l'accès en est essentiellement libre et gratuit. La Russie a également ses musées cantonaux, quelques-uns très anciens; l'un des plus importants est le musée doumanesque de Minoussinsk, en Sibérie, qui a été fondé en 1877 et qui comptait déjà en 1895 près de 45.000 objets.

On a aussi proposé, dans le même ordre d'idées, la création de *musées communaux*, qui tiendraient le milieu entre les musées cantonaux et les musées scolaires, dont ils n'en seraient, en réalité, qu'une extension, et qui auraient leurs collections constituées par les élèves des écoles communales à l'aide des ressources locales.

MUSÉES PÉDAGOGIQUES. — Les musées pédagogiques ont un triple but : faciliter les études pédagogiques, propager les meilleures méthodes d'enseignement, perfectionner l'installation des écoles et des classes. Ils n'ont d'ailleurs généralement en vue que l'enseignement primaire (celui de Bruxelles fait exception) et ils réunissent tout ce qui s'y rapporte : livres, cartes, dessins, instruments scientifiques, mobilier et matériel scolaires. L'idée première des musées pédagogiques paraît revenir à un Français, *Jullien de Paris* (V. ce nom), qui réclamait dès 1817 un « Institut normal d'éducation ». Le plus ancien est cependant l'*Educational Museum* de South Kensington, à Londres, fondé à la suite de l'Exposition universelle de 1851 et renfermant, outre de précieuses collections scientifiques, une bibliothèque de plus de 40.000 volumes, servant surtout à l'école normale des sciences de *South Kensington* (V. ce mot). Puis ont été successivement créés : à Saint-Petersbourg, en 1864, le *Musée pédagogique des établissements militaires d'éducation*; à Washington, en 1867, comme annexes du *National Board of Education*, un petit musée et une très riche bibliothèque pédagogiques; à Rome, en 1874, le *Museo d'istruzione e d'educazione*, qui n'a eu qu'une courte existence; à Zurich, en 1875, l'*Exposition permanente scolaire*; à Amsterdam, en 1876, le *Schoolmuseum*; à Tokio (Japon), en 1877, le *Musée pédagogique*, qui a un budget annuel de plus de 100.000 fr.; à Paris, en 1879, le *Musée pédagogique* (V. ci-après); à Berne, en 1879 également, l'*Exposition permanente scolaire*; à Bruxelles, en 1880, le *Musée scolaire de l'Etat*; à Lisbonne, en 1882, le *Museo pedagogico municipal*; à Madrid, en 1884, le *Museo de instruccion primaria*, etc.

Le *Musée pédagogique de Paris* est un établissement national, qui relève du ministère de l'instruction publique. Projeté dès 1871 par Jules Simon et créé, huit ans plus tard, par Jules Ferry, sur l'initiative de M. Buisson (déc. 13 mai 1879), il eut comme noyau les collections réunies pour l'Exposition universelle de 1878 et il fut d'abord installé dans quelques pièces du Palais-Bourbon, puis dans les bâtiments de l'ancien collège Rollin, rue Lhomond. Transféré, en 1885, rue Gay-Lussac, où il a remplacé l'école normale du travail manuel, il occupe une trentaine de salles et il comporte, en tant que musée proprement dit, quatre catégories d'objets (5 à 6.000 en tout) : 1° matériel scolaire (plans de maisons d'école, types de mobiliers de classe); 2° appareils d'enseignement (tableaux,

modèles, collections géographiques, scientifiques et technologiques); 3° collections de travaux d'élèves; 4° documents relatifs à l'histoire de l'éducation. Mais sa partie la plus importante est sa bibliothèque (*Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire*), qui s'est enrichie en 1880 du fonds J.-J. Rapet et qui compte aujourd'hui (1898) plus de 75.000 volumes, dont une réserve de 670 ouvrages fort rares, la plupart du XVI^e siècle, et une « bibliothèque circulante ». Cette dernière est composée de plusieurs exemplaires de chacun des livres indispensables à une bonne préparation des brevets supérieurs de l'enseignement primaire; ils sont gratuitement prêtés aux candidats habitant des localités dépourvues de bibliothèques. Il existe aussi au Musée pédagogique, depuis 1896, un service de prêts de clichés photographiques pour projections (50.000 clichés), en vue des conférences populaires organisées par les instituteurs de campagne. Enfin il est fait dans les salles du musée des cours de dessin, ainsi que des conférences littéraires ou scientifiques en vue de la préparation au professorat des écoles normales. — Le directeur du Musée pédagogique a rang d'inspecteur général. Il est assisté par un conseil d'administration présidé par le vice-recteur de l'Académie de Paris. Le personnel comprend en outre un bibliothécaire, un conservateur des collections et plusieurs employés. Le budget annuel s'élève à 40.000 fr. (1898). — Le Musée pédagogique a sa publication périodique : *la Revue pédagogique*. Il fait aussi paraître un recueil des *Mémoires et documents scolaires du Musée pédagogique*.

MUSÉES SCOLAIRES. — De création moderne, les musées scolaires sont l'accessoire nécessaire de la *leçon de choses* (V. CROSE, t. XI, p. 246). Toute école a aujourd'hui le sien; il est souvent très rudimentaire; souvent aussi, grâce aux subventions et aux dons, il présente un certain développement. Formé par l'instituteur et placé sous sa direction, il comprend, outre des tableaux muraux et des collections d'échantillons, tous les objets, d'espèce et de provenance quelconques, qu'il est possible de réunir à peu de frais et qui se prêtent à d'utiles démonstrations. Il est aussi alimenté par des prêts, qui ont l'avantage de renouveler fréquemment les collections. Faute d'espace, celles-ci sont le plus souvent placées dans les classes; mais elles sont alors l'occasion de nombreuses distractions, qui nuisent aux études.

MUSÉES COMMERCIAUX. — Ce sont des expositions permanentes de tous les produits, bruts ou ouvrés, originaires des différents pays ou consommés par eux. Si elles sont tenues au courant et complétées par la publication de notices et de statistiques soigneusement contrôlées, elles rendent au commerce, tant d'importation que d'exportation, d'incontestables services, en le renseignant rapidement sur les ressources et les besoins de chaque contrée du globe. C'est pourquoi la plupart des grands pays étrangers possèdent depuis longtemps des institutions de ce genre. La France, elle, n'a eu jusqu'en ces derniers temps aucun musée commercial et ceux que commencent à organiser nos chambres de commerce sont encore à l'état embryonnaire.

MUSÉES INDUSTRIELS. — A certains égards, les musées commerciaux (V. ci-dessus) sont en même temps des musées industriels : les produits ouvrés y tiennent même souvent une place plus grande que les produits naturels. Il existe en outre, surtout à l'étranger, des *musées d'art industriel*, collections de dessins, modèles, machines et outils, offrant pour l'éducation professionnelle des ingénieurs et des ouvriers un intérêt pratique considérable, mais ayant surtout pour but, comme leur nom l'indique, de développer leur goût artistique. Les plus importants sont ceux de *South Kensington* (V. ce mot), à Londres, de Vienne et de Berlin. En France, plusieurs villes de province possèdent de semblables musées, limités naturellement aux industries locales. A Paris, le *Musée des arts décoratifs*, fondé en 1877, remplit en partie le même objet. Il est complété,

au point de vue technologique, par les *Collections du Conservatoire des arts et métiers* (V. CONSERVATOIRE, t. XII, p. 340), qui embrassent toutes les branches de métiers : mécanique, construction, métallurgie, agriculture, industries textiles et céramiques, industries de transport, etc., et qui occupent dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs de nombreuses salles et galeries. Elles comprennent, outre des modèles de machines et d'outils, un portefeuille de plans et de dessins, en nombre considérable, et les originaux de tous les brevets d'invention pris en France depuis la promulgation de la loi de 1844.

MUSÉES POSTAUX. — Chaque administration des postes ou des télégraphes a son musée, collection plus ou moins complète des divers appareils, engins, timbres, etc., successivement mis en service. Mais Berlin seul a un musée postal vraiment digne de ce nom. Créé il y a un quart de siècle par l'administration impériale des postes allemandes, il comprend : 1° une collection de tous les objets (originaux et reproductions) ayant servi à la correspondance depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; 2° des modèles de toutes les parties du matériel en service dans les postes et dans les télégraphes, en temps ordinaire et en campagne ; 3° une collection de timbres, des plus riches ; 4° une bibliothèque postale très complète.

MUSÉES ÉCONOMIQUES. — *Musée social.* Fondé il y a quelques années par le comte de Chambrun, qui a réalisé une tentative faite par Le Play en 1867 et qui l'a installé dans son hôtel de la rue Las-Cases, à Paris, le Musée social a pour but de mettre à la disposition du public les documents, modèles, plans, statuts, etc., des institutions sociales destinées à améliorer la condition des travailleurs. Il organise en outre des conférences et subventionne des missions à l'étranger. Enfin, il donne des consultations sur les questions d'ordre économique et social qui lui sont posées (966 consultations en 1896).

BIBL. : GÉNÉRALITÉS. — O. MÜLLER, *Handbuch der Archäologie der Kunst*; 3^e édit., Breslau, 1848. — L. VIARDOT, *les Musées d'Europe*; Paris, 1860, 5 vol. — Clément de RUS, *les Musées de province*; 5^e édit., Paris, 1871. — BACHELLER-DEFLORENNE, *Musée des Deux Mondes*; Paris, ann. 1873 et suiv. (public. périod.). — A. *List of the principal Museums of Europe*; Londres, 1874. — STARR, *Handbuch der Archäologie der Kunst*; Leipzig, 1880. — J.-J.-A. WORSAA, *De l'Organisation des musées historico-archéologiques* (trad. du danois par Beauvois); Copenhague, 1885. — SPRINGER, *Kunsthandbuch für Deutschland, Oesterreich und die Schweiz*; Berlin, 1886. — J.-C. CARR, *l'Art en France. Musées et écoles des départements* (trad. de l'angl.); Paris, 1887. — Th. GUEDY, *Musées de France et collections particulières*; Paris, 1888. — Ad. BLANCHET, *Rapport sur les musées d'Allemagne et d'Autriche*; Paris, 1893. — MIN. DE L'INSTR. PUBL., *Annuaire des musées scientifiques et archéologiques des départements*; Paris, 1896 et suiv. — *Zeitschrift für Museologie* (Gräffe); Dresde, 1878 et suiv. — *Bulletin des musées* (E. Garnier et L. Benédite); Paris, 1894 et suiv.

MUSÉES MILITAIRES. — Col. ROBERT, *Catalogue du musée d'artillerie*; Paris, 1889-92, 5 vol. — Col. BERNADAC, *le Musée d'artillerie*; Paris, 1895.

MUSÉES CANTONAUX. — *Annuaire des musées cantonaux*; Lisieux, 1880 et suiv. — E. GROULT, *la France des musées cantonaux en 1891*; Lisieux, 1892. — J. LE BRETON, *Création de musées communaux*; Angers, 1895.

MUSÉES PÉDAGOGIQUES. MUSÉES SCOLAIRES. — ANON., *le Musée pédagogique, son origine, son organisation*; Paris, 1884. — D^r SAFFRAY, *Catalogue du musée des écoles*; Paris, 1885-88, 2 vol. — A. BEURIER, *le Musée pédagogique*; Paris, 1889. — J. SERRURIER, *les Musées scolaires*; Paris, 1889. — W.-S. MONROE, *Educational museums and libraries of Europe*, s. l. n. d. — J. DEMARTY, *Formation et organisation des musées scolaires*; Clermont-Ferrand, 1894. — J. MARTIN, *la Géologie et les Musées scolaires*; Dijon, 1894.

MUSÉES COMMERCIAUX. MUSÉES INDUSTRIELS. — M. VACHON, *Rapport sur les musées et les écoles d'art industriel dans les différents pays d'Europe*; Paris, 1885-90, 4 vol. — E. MONOD, *les Musées commerciaux, leur organisation et leur fonctionnement*; s. l., 1887. — F. des TOURNELLES, *les Musées commerciaux à l'étranger*; Paris, 1888. — P. VIBERT, *la Concurrence étrangère et les musées commerciaux*; Paris, 1892.

MUSÉES POSTAUX. — C. LINDENBERG, *Katalog der Marken-Sammlung*; Berlin, 1888.

MUSÉE (Μουσείο), nom d'un poète et devin mythique de la Grèce antique. C'est un personnage fétif comme

Linus et Orphée. Il appartient à la tradition attique. On le plaçait à l'époque antéhomérique, en en faisant tantôt un contemporain et rival d'Orphée, tantôt son précurseur, tantôt son fils ou celui de Linus, ou bien encore le fils de Séléné (la lune) ou des Muses. On lui attribuait des oracles, des hymnes, une théogonie, des chants de purification ou de consécration, dont une collection fut formée et arrangée par Onomacrite à l'époque des Pisistratides. On montrait son tombeau à Athènes, sur la colline du Musée, en face de l'Acropole. — Les Thébains eurent aussi leur poète légendaire, Musée, fils de Thamyras, auquel ils attribuèrent 1^{er} poèmes lyriques.

MUSÉE LE GRAMMAIRIEN, poète grec du vi^e siècle de l'ère chrétienne, auteur d'un remarquable poème de 340 hexamètres sur Héro et Léandre. Il a été édité par Alde l'Ancien (1494) et par Lascaris; Passow en a donné une bonne édition critique (Leipzig, 1810); citons aussi celle de Dilthey (Bonn, 1874).

MUSÉES NATIONAUX (Direction des). La direction des musées nationaux dépend de la direction des Beaux-Arts. Elle comprend un directeur, assisté de deux secrétaires agents comptables et d'un bibliothécaire. Le directeur des musées nationaux a sous ses ordres le musée du Louvre, avec l'école du Louvre, le musée du Luxembourg, le musée de Versailles, le musée de Saint-Germain, le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, le musée de sculpture comparée du Trocadéro.

L'existence administrative des musées nationaux est assez récente. C'est le comité d'instruction publique de la Convention qui créa, par arrêté du 28 juil. 1783, un conservatoire du Muséum national des arts, qui eut pour mission de préserver de toute dégradation les objets d'art de toute provenance recueillis dans les dépôts provisoires de l'hôtel de Nesle et du couvent des pères augustins. L'Empire replaça les musées dans l'apanage de la couronne. Sous la Restauration, l'administration des musées prit une extension considérable, elle devint en réalité l'administration des Beaux-Arts. En 1852, il fut décidé que la direction générale des musées formerait un service distinct au ministère de l'intérieur et qu'elle comprendrait, outre les musées du Louvre, du Luxembourg et de Versailles, l'inspection et la direction supérieure des musées de province; de plus, que le directeur général serait chargé du service des expositions annexes de peinture et de sculpture. Sous l'Empire, les musées passèrent dans la maison impériale et, lors de la suppression de ce ministère (1860), passèrent sous la direction du grand maréchal du palais, pour être mis bientôt (1863) dans les attributions du surintendant des Beaux-Arts. Après le 4 sept. 1870, les musées sont annexés aux Beaux-Arts au ministère de l'instruction publique et ils y restent désormais. L'administration des musées nationaux fut reconstituée par un décret du 6 mars 1874. Ce fut une espèce de pouvoir collectif d'une forme très différente des autres administrations publiques. Pendant la durée éphémère du ministère des arts (1882), le titre même de ce service disparut. Les musées furent divisés en musées d'Etat et musées des départements et des villes et subordonnés entièrement à l'administration des Beaux-Arts. Ils recouvrèrent enfin leur indépendance à peu près complète et formèrent un organe extérieur du service des Beaux-Arts. Le directeur des musées nationaux est assisté d'un conseil consultatif composé des conservateurs.

Quant aux musées départementaux, ils ressortissent bien, comme les nationaux, du deuxième bureau de la direction des Beaux-Arts. Mais ils jouissent, en fait, d'une autonomie presque absolue, et l'administration n'a guère barre sur eux que par la nomination des conservateurs et par le contrôle des inspecteurs des musées.

BIBL. : Paul DUPRÉ et G. OLLENDORFF, De l'administration des Beaux-Arts; Paris, 1885, 2 vol. in-8.

MUSELIÈRE. Appareil que l'on met au museau de certains animaux pour les empêcher de mordre, de manger, etc. En cuir, en fer ou en bois souple, tel que l'osier, les

muselières s'appliquent au cheval, au veau, etc., mais plus spécialement au chien, dont le musellement est prescrit par mesure de police (V. CHÉREN, t. XI, p. 17). Celles employées pour cet animal consistent souvent en une courroie assez lâche pour permettre la respiration buccale et l'aboiement, et par conséquent ne peuvent empêcher la morsure, car, si l'appareil empêchait l'écartement des mâchoires, le chien ayant les cavités nasales trop étroites pour respirer exclusivement par le nez, il lui imposerait une contrainte impossible à supporter. Afin de remédier à ce grave inconvénient et de rendre efficace le musellement, on a imaginé une muselière formée de deux pièces articulées plus longues que les mâchoires du chien, et qui, tout en le désarmant, lui laisse la liberté de respirer ; elles garnissent périphériquement les mâchoires et suivent tous leurs mouvements, grâce à l'action d'un ressort.

MUSEROLLE (Archéol.). Pièce du harnois du cheval formant une grande muselière ajourée enserrant toute la partie antérieure du museau et de la ganache. Elle fut en usage au XVI^e siècle, notamment en Allemagne, mais ne paraît pas avoir servi de pièce de défense. Sans doute la mettait-on plutôt aux chevaux qui mordaient et que la formation en escadrons épais rendait plus particulièrement dangereux pour leurs voisins. Ces muserolles sont faites de tiges rondes d'acier forgé savamment assemblées au marteau, élargies par endroits et ciselées de manière à former des ornements courants et aussi des inscriptions. Le lézard est un des emblèmes que l'on y trouve le plus fréquemment, et cette figuration de reptile répond à une superstition très répandue en Allemagne.

M. MAINDRON.

MUSES. Divinités de l'inspiration poétique et musicale dans le Panthéon des anciens Grecs, d'où elles ont passé dans celui des Romains. Leur nom, qui paraît être en rapport avec celui de *μανία*, délire, et de *μαντις*, prophète, s'applique, sous la forme du singulier, au chant pris en lui-même et aussi à la faculté créatrice qui le produit ; mais ces deux emplois, qui sont les premiers logiquement, sont postérieurs dans la réalité au sens personnifié ; celui-ci se rencontre déjà dans les poèmes homériques, puis aussitôt chez Hésiode. Pour Homère, la Muse est tantôt unique, tantôt multiple, mais dans les deux cas d'une personnalité assez vague : les Muses chantent et ont la science universelle. Dans une partie récente de l'*Odyssée* et chez Hésiode, elles sont au nombre de neuf ; l'Olympe est leur demeure et Apollon leur coryphée. D'Apollon et des Muses viennent les chanteurs et les musiciens, comme de Zeus descendent les rois ; de même qu'à la cour des rois et des chefs les aèdes célèbrent les hauts faits des anciens héros, ainsi dans le palais de Zeus, tandis qu'Apollon fait retentir la lyre, les Muses répandent la joie par leurs chants.

Leur culte est originaire de la Thrace, et Hésiode les fait naître sur le mont Olympe en Piérie ; on les retrouve ensuite sur l'Hélicon en Béotie. Elles ont pour père Zeus et pour mère Mnémosyne ; mais cette filiation, où l'on surprend l'esprit allégorique, n'est probablement pas la plus ancienne ; une autre généalogie en fait les filles d'Uranus et de Gaia, personnifications du Ciel et de la Terre. La première fait concorder leur naissance avec la défaite des Titans : c'est pour chanter sa victoire que Zeus les donna au monde. Le centre le plus important de leur culte est la région de Thespies et d'Askra d'où Hésiode est lui-même originaire ; là elles sont au nombre de neuf, et le poète de la *Theogonie* les désigne par les noms qui vont devenir traditionnels : Clio, Euterpe, Thalie, Melpomène, Terpsichore, Polhymnie, Uranie et Calliope, cette dernière appelée la plus éminente de toutes. Ce nombre est cependant loin d'être fixe ; nous avons déjà dit que tout d'abord la Muse dut être conçue comme unique et l'idée de cette unité persiste dans la suprématie donnée à Calliope sur ses sœurs. Sur l'Hélicon, elles ont été d'abord trois, à qui les mythologues plus récents ont donné les noms allégoriques de : Melété (*la Méditation*) ;

Mnémé (*la Mémoire*) ; Aoidé (*le Chant*) ; à Delphes, elles sont trois encore et dénommées d'après les tons bas ou hauts de l'échelle tonique : Nété (*la note basse*) ; Mésé (*la note moyenne*) ; Hypaté (*la note élevée*). Delphes est le centre principal du culte d'Apollon, le dieu de la lyre, d'où la prédominance de la notion musicale dans la conception des Muses, alors qu'en Thrace y surabonde la notion poétique. Nous retrouvons ensuite le culte des Muses à Athènes ; une des collines bordant l'Illissus portait le nom d'Hélicon ; et sur la pente sud-ouest de l'Acropole on leur avait de bonne heure élevé un sanctuaire. Elles sont également en honneur à Sicyone, dans l'île de Crète, à Trézène, à Chéronée, à Sparte, ailleurs encore. Les fêtes qu'on célébrait en leur honneur s'appelaient *Muséia*, comme en Béotie et à Delphes où elles étaient particulièrement brillantes ; à Sicyone, les Muses étaient trois également, et l'une d'elles s'appelait Polymathia (*la Science universelle*). Ce sont probablement les fantaisies personnelles de quelques auteurs qui ont fait grouper les Muses par quatre, cinq, six, sept ou huit ; le chiffre sept est seul curieux parce qu'on l'interprétait, soit par les sept cordes de la lyre, soit par les sept planètes, ou aussi par les sept voyelles de l'alphabet grec.

De ces variations celles qui sont intéressantes à relever sont les variations consacrées par des monuments artistiques. La statuaire à ses débuts paraît s'être arrêtée à la triade comme pour les Grâces et les Heures ; les Muses les plus célèbres dans ce genre, celles qui ont fourni le type classique, sont les Muses de Praxitèle qui, après la conquête de la Grèce, furent transportées de Thespies à Rome et placées dans le temple de *Felicitas* par Lucullus : on ne peut que faire des conjectures sur leur caractère à l'aide d'œuvres postérieures. Parmi celles qui précèdent, on doit citer le coffret de Cypselos que nous connaissons par la description de Pausanias et où elles étaient au nombre de trois, sans attributs caractéristiques. Sur le vase François qui est de la fin du VI^e siècle av. J.-C., elles figurent au nombre de neuf dans le cortège des dieux aux noces de Thétis et de Pélée, avec les noms placés à côté de chacune d'elles ; Calliope jouant de la syrinx (lûte de Pan) est à leur tête, et Apollon ne fait pas partie de leur chœur. Sur les vases de l'époque suivante, il est impossible de les distinguer nettement des Grâces et des Heures, vu que les artistes en varient le nombre et s'abstiennent de les déterminer par des attributs. C'est seulement sur les vases à figures rouges qu'on commence à les distinguer par des rouleaux de papyrus, des tablettes, en les groupant avec Apollon et avec les poètes légendaires Orphée, Musée, Linus, en les mêlant à la lutte d'Apollon et de Marsyas, sujet qui sera plus tard fréquemment traité sur les bas-reliefs des sarcophages. Un monument célèbre par les discussions auxquelles il a donné lieu entre archéologues est sorti en 1887 des fouilles pratiquées à Mantinée par l'école française d'Athènes ; il se compose de trois bas-reliefs employés au dallage d'une église byzantine et qui devaient primitivement orner le piédestal d'un groupe de statues ; le premier représente le combat de Marsyas et d'Apollon, les deux autres chacun trois Muses dans des attitudes et avec des attributs variés, la lyre, la flûte, le rouleau de papyrus ; l'hypothèse qui admet qu'un quatrième bas-relief complétait les Muses au chiffre de neuf est aujourd'hui abandonnée, et le monument de Mantinée est considéré comme formant la transition entre la conception des Muses sous forme de triade et celle qui les met au nombre de neuf (commencement du IV^e siècle av. J.-C.).

Les représentations de tout ordre qui nous les donnent ainsi au complet sont extrêmement nombreuses ; parmi les bas-reliefs, il convient de citer, dans l'ordre des temps qui les ont produits : 1^o le bas-relief Chigi, aujourd'hui à Sienne, du milieu du IV^e siècle, qui paraît représenter les diverses périodes de l'éducation du même homme par les Muses depuis l'adolescence jusqu'à la vieillesse ; 2^o le bas-

relief d'Archelaos de Triène où, avec Zeus, Mnémosyne et Apollon, elles président à l'apothéose d'Homère (n^e siècle); 3^e les sarcophages des villas Médici et Pacca à Rome, et le plus remarquable de tous en ce genre, vu l'ordonnance dramatique et l'habileté de la composition, le sarcophage du Louvre, qui sont du même temps, mais un peu postérieurs. Sur le sarcophage du Louvre il y a un effort évident pour déterminer chacune des Muses par un attribut spécial; celles de la tragédie et de la comédie sont reconnaissables à des masques; celle de la poésie lyrique, à la cithare; celle de la poésie astronomique, à la sphère; celle de la poésie bucolique et bacchique, à la flûte, etc. Nous les retrouvons plus nettement déterminées encore sur les fresques de Pompéi et d'Herculanum et dans des statues dont les plus remarquables sont au musée du Vatican. Toute une série de monnaies frappées par Pomponius Musa a permis de restituer l'image des neuf Muses que Marcus Fulvius Nobilior ramena d'Ambracie en 187 av. J.-C. et dédia dans le temple d'Hercules Musarum ou Musagetes à Rome. Au début, elles sont simplement drapées dans l'ample tunique; plus tard, ce vêtement se complique du manteau; il s'écoule un assez long temps avant que chacune d'elles reçoive une fonction et un attribut déterminés, et les variations sur ce point sont nombreuses jusque chez les poètes classiques de Rome. C'est seulement au déclin du paganisme que nous les trouvons spécialisées dans les conditions suivantes: 1^o *Clio* représente l'histoire, avec un rouleau de papyrus; 2^o *Calliope*, la Poésie épique, avec des tablettes ou un rouleau; 3^o *Polhymnie*, la Pantomime, sans attributs, drapée dans son manteau; 4^o *Euterpe*, la Poésie bacchique, avec les flûtes longues; 5^o *Terpsichore*, la Poésie lyrique légère, avec la lyre; 6^o *Erato*, la Poésie dithyrambique, avec la cithare; 7^o *Melpomène*, la Tragédie, avec le masque grave; 8^o *Thalie*, la Comédie, avec le masque grimaçant; 9^o *Uranie*, l'Astronomie, avec le globe. Ce sont les noms que leur donne Hésiode dans la *Théogonie*; le reste est l'œuvre du temps, de l'esprit allégorique et abstrait. A Rome, les Muses grecques absorbent dans leur individualité brillante les Camènes qui, chez les poètes latins, ne gardent de leur modeste origine que le nom et pour tout le reste reproduisent les Muses helléniques.

J.-A. H.

PETERSEN, *De Musarum apud Græcos origine, numero, nominibusque* (Miscell. Hafn., 1, 1818, pp. 79 et suiv.). — PAULY, *Realencyclopædie der klassischen Alterthumswissenschaft*, V, pp. 260 et suiv. — PRELLER, *Griechische Mythologie*, 3^e éd., pp. 398 et suiv. — BURMANN, *Mythologus*, I, pp. 273 et suiv. — DECHARME, *les Muses*; Paris, 1869. — DEITERS, *Ueber die Verehrung der Musen bei den Griechen*; Bonn, 1868. — ROEDIGER, *die Musen*; Leipzig, 1875. — BIE, *die Musen in der antiken Kunst*; Berlin, 1887 et l'article du même, dans *Ausführliches Lexikon*, etc., de Roscher, II, pp. 3238 et suiv.

MUSET (Colin), poète et ménestrel français, de la première moitié du XIII^e siècle. On a conservé de lui une douzaine de pièces, parmi lesquelles plusieurs lais ou descorts

et un débat (avec Jacques d'Amiens); presque toutes sont remarquables par la vivacité du rythme et la grâce du style; mais elles nous intéressent surtout par les renseignements que l'auteur nous y donne sur lui-même: elles peignent au vif les plaisirs et les misères de la vie nomade et aventureuse du jongleur. « Colin Muset se met presque toujours en scène avec sa vielle et son archet et se présente à la fois comme un poète, un amoureux, un gourmand et un parasite. Il désire par-dessus tout mener bonne vie, en mangeant des chapons à l'ail et en buvant du vin frais; il veut être assis dans une prairie verdoyante et fleurie, au mois de mai, un chapel de roses sur la tête, où il aime être servi par une gracieuse blondete. » (G. Paris.) Ailleurs il se représente rentrant chez lui après une tournée infructueuse, la « malle farcie de vent », la bourse dégarnie, et nous montre sa femme lui reprochant d'avoir été faire la débauche *aval la vile*. Les poésies de Colin Muset ont été récemment publiées par M. J. Bédier (V. la bibl.). A. JEANROY.

BIBL.: P. TARBÉ, *les Chansonniers de Champagne aux XII^e et XIII^e siècles*; Reims, 1850 (édition très insuffisante de la plupart des poésies). — *Hist. litt. de la France*, XXIII, 547. — J. BÉDIER, *De Nicolao Museto*; Paris, 1893, thèse latine (avec édition des poésies). — G. PARIS, dans *Romania*, XXII, 285.

MUSETTE. I. MUSIQUE. — Ce mot s'applique à deux sortes d'instruments de musique: 1^o et principalement à une sorte de *cornemuse* (V. ce mot), composée de deux tuyaux pourvus de trous permettant de faire entendre des sons variés, et d'un autre tuyau produisant un son *pédale* (V. ce mot) servant d'accompagnement. L'air nécessaire à la production du son est fourni par des soufflets placés sous les bras de l'exécutant, et s'emmagasine dans une outre de cuir qui lui sert de réservoir. Le *bag-pipe* écossais, le *biniou* breton sont des variétés de cet instrument. — 2^o On a donné le nom de *musette* à une sorte de hautbois de petite dimension et dépourvu de clefs. On attribue l'invention de la musette à Colin Muset, officier de Thibaut de Champagne. Sous Louis XIV, cet instrument figurait dans les concerts de la cour et dans la troupe instrumentale dite de la *grande écurie*. Un nommé Luzzi semble avoir porté la musette à un haut degré de perfectionnement, si nous en croyons un article du *Mercure de France* (cité par M. Constant Pierre) dans lequel il est dit que, grâce aux modifications apportées par ce facteur, cet instrument « donnait le son de la voix humaine » (!)

Dans la composition musicale, on a appliqué le nom de *musette* à une pièce d'allure modérée, écrit à $\frac{2}{2}$, $\frac{2}{4}$, $\frac{3}{4}$ ou $\frac{6}{8}$ et d'un caractère simple et naïf. Elle comporte une pédale inférieure, simple ou double, et a été souvent employée comme *trio* d'une gavotte. Voici, à titre d'exemple, la première reprise d'une musette de J.-S. Bach, tirée de sa gavotte en *sol min.*, laquelle est extraite de la troisième des *Suites anglaises*:



Hændel, Destouches, Dalayrac ont aussi écrit des musettes célèbres. René BRANCOUR.

II. ZOOLOGIE (V. MUSARAIGNE, p. 584).

BIBL.: CONSTANT PIERRE, *les Facteurs d'instruments de musique, les luthiers et la facture instrumentale*; Paris, 1893. — Ad. de PONTÉCOULANT, *Organographie*; Paris, 1861. — A. LAVIGNAC, *la Musique et les musiciens*; Paris, 1896.

MUSÉUM. Ce mot est synonyme de musée. Mais il ne s'emploie guère chez nous que pour désigner les collections

d'histoire naturelle. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris (V. ci-dessous) constitue la plus complète et la plus riche de toutes. En France, Lyon, Rouen, Dijon, Bordeaux, Angers, Marseille, Avignon, Perpignan, etc., ont également des muséums d'histoire naturelle. A l'étranger, les plus célèbres sont ceux de Dresde, Calcutta, Leyde, South Kensington (Londres), Vienne, Liverpool, Florence (V. BRITANNIQUE [Musée]).

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS. — Le *Museum*

d'histoire naturelle de Paris ou Jardin des Plantes a son origine dans des lettres patentes de 1626, qui autorisent Hérouard et Guy de La Brosse, premier médecin et médecin ordinaire de Louis XIII, à acquérir pour le compte de ce prince, dans le faubourg Saint-Victor, sur la rive gauche de la Bièvre, une maison entourée d'un jardin de 24 arpents (clos des Coypeaux), et à y établir, en vue de l'étude des sciences naturelles, un *Jardin royal des herbes médicinales*, dont la surintendance appartiendra, par privilège, au premier médecin du roi. L'organisation ne fut commencée sérieusement qu'en 1635, par Guy de La Brosse (V. Brosse [Guy de La], nommé cette année même intendant sous la surintendance de Bouvard (V. ce nom), et l'inauguration eut lieu en 1640. Le parterre, d'une étendue de 10 arpents, réunissait déjà 2.360 échantillons de plantes variées; en même temps des salles de cours étaient ouvertes, où des « conseillers-médecins » enseignaient la botanique, la chimie et l'astronomie. Pendant les années qui suivirent la mort de Guy de La Brosse, le « Jardin du roi », comme on l'appelait communément, parut plutôt péricliter. Mais Colbert, qui en avait un instant réuni la surintendance à celle des bâtiments du roi, la rétablit en 1693 en faveur du premier médecin, Fagon, neveu de Guy de La Brosse, et sous l'habile administration de ce savant modeste, que secondèrent l'illustre Tournefort et Antoine de Jussieu, déjà célèbre, d'importantes améliorations furent réalisées : deux serres chaudes et un amphithéâtre furent construits, le jardin botanique fut agrandi, un herbier et d'autres collections d'histoire naturelle furent constitués. Les successeurs de Fagon firent malheureusement preuve de la plus grande incurie. Malgré l'enseignement des deux Jussieu, de Vaillant, de Lemery, le Jardin du roi connut une ère nouvelle de décadence et il fallut, pour lui rendre sa prospérité, que sa surintendance fût détachée de la charge de premier médecin (1732). On la confia à Du Fay, qui désigna lui-même pour lui succéder le chevalier Leclerc de Buffon (1739). Celui-ci fit du Jardin du roi l'établissement le plus considérable du monde entier en son genre et le grand foyer scientifique de l'Europe. Avec lui, d'ailleurs, Louis XV ne compte pas. Par acquisitions successives, le jardin est presque étendu jusqu'à ses limites actuelles; Thouin en trace et en exécute le plan, à peine modifié depuis, et les deux allées de tilleuls, plantées en 1740, sont prolongées en 1783 jusqu'à la Seine; le grand amphithéâtre et le laboratoire de chimie sont édifiés, les galeries d'histoire naturelle, après avoir absorbé l'appartement tout entier de Buffon, qui alla habiter un peu plus loin, sont agrandies encore par de nouvelles constructions et elles deviennent, malgré tout, bientôt insuffisantes, car aux achats s'ajoutent les dons, qui affluent de tous côtés. Le nombre des chaires est aussi accru et elles sont illustrées par toute une pléiade de savants : les Jussieu, d'abord, puis Daubenton, Winslow, Macquer, Rouelle, Fourcroy, Vicq d'Azyr, Portal, etc. En 1788, Buffon mourut. La Billarderie, son successeur, émigra en 1792 et fut remplacé par Bernardin de Saint-Pierre. L'année suivante, la Convention réorganisa l'établissement (déc. du 10 juin 1793), qui prit officiellement le nom de *Muséum d'histoire naturelle*. Le nombre des chaires fut porté à douze, sur la proposition de Bernardin de Saint-Pierre et de Geoffroy Saint-Hilaire, la ménagerie fut créée (nov. 1793) et reçut comme premier noyau, outre trois ménageries particulières saisies par la police, les deux anciennes ménageries royales de Versailles et du Raincy; une bibliothèque fut formée avec des livres provenant des couvents et, le 7 sept. 1794, elle fut ouverte au public. Depuis, le Muséum n'a plus cessé de se développer. Sous le Consulat et le premier Empire, son cabinet s'enrichit des collections Desfontaines (1796), Levaillant (1797), Brocheton (1798), Penbrook (1800), Gazzola (1804), etc., la ménagerie est étendue sur des terrains dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, les galeries de zoologie sont terminées et Cuvier fait ouvrir celles de zoologie. La Restauration apporte à son tour dans

la ménagerie de notables améliorations et, dès 1830, le gouvernement de Juillet commence l'édification des galeries de minéralogie et de zoologie, qui sont terminées en 1834. L'année suivante voit s'ouvrir de nouvelles serres. En 1846, des pépinières sont établies dans de vastes terrains acquis en dehors de l'enceinte du jardin et, plus tard, des laboratoires sont élevés sur le même emplacement. En 1870, le Muséum, respecté en 1814 par les alliés, subit, du fait des bombes prussiennes, d'assez sérieux ravages. Ils furent vite réparés, et, au cours de ces dernières années, de monumentales constructions, luxueusement aménagées, ont été inaugurées, qui ont avantagement remplacé les vieilles galeries de Buffon et de Cuvier. Les derniers directeurs ont été Chevreul (1864-1884), Frémy (1884-1892) et Alph. Milne-Edwards, celui-ci encore en fonctions (nov. 1898).

Le vaste quadrilatère qui occupe le Muséum sur la rive gauche de la Seine, au-dessous du confluent de la Bièvre, a une superficie de plus de 30 hect. et est limité par le quai Saint-Bernard au N.-E., la rue Cuvier au N.-O., la rue Geoffroy-Saint-Hilaire au S.-O., la rue de Buffon au S.-E. On y distingue le jardin, les serres, la ménagerie, les galeries d'histoire naturelle, la bibliothèque, l'amphithéâtre. — Le *jardin* comprend : l'école de botanique, qui occupe deux longs rectangles d'un hect. chacun de superficie, clos de grilles; une succession de parterres consacrés aux *plantes aquatiques*, aux *plantes alimentaires et industrielles*, aux *plantes médicinales*, aux *plantes annuelles d'ornement*, aux *plantes vivaces d'ornement* (carrés Chaptal), aux *plantes indigènes*; l'école des *arbrisseaux d'ornement*; l'école des *arbres à pépins*; le *jardin des semis*; le jardin anglais, dessiné par Verniquet, avec son *labyrinthe*, éminence de 25 m. de hauteur, qui est constituée par d'anciens dépôts d'immondices (butte des Coypeaux) et que couronne un petit belvédère; enfin des *pépinières*, ces dernières dans la vaste annexe des bords de la Bièvre, de l'autre côté de la rue de Buffon. Les *serres*, qui ont été doublées par l'adjonction d'une nouvelle halle vitrée monumentale (1882), se divisent en serres chaudes et en serres tempérées. Il y a en outre, pour les arbres des pays chauds, une *orangerie* (1793-1800), due à l'architecte Molinos. Le jardin et les serres renferment 15.000 espèces et variétés de plantes de terre et 5.500 plantes de serre; il en sort chaque année 25.000 sachets de graines et 7.000 plants, qui sont distribués gratuitement à des établissements publics d'enseignement ou de culture. — La *ménagerie* ou jardin zoologique, qui renferme 1.500 animaux vivants, n'offre, malgré sa vogue populaire, qu'un intérêt de second ordre, la modicité de ses ressources ne permettant pas au Muséum d'avoir une collection d'animaux comparable à celle d'autres établissements zoologiques de Paris et de l'étranger. On y remarque les fosses aux ours (1805), les loges des animaux féroces (1817-21), la rotonde des grands herbivores (1804-12), le palais des singes (1835-37), le pavillon des reptiles (1870-74), le bassin des crocodiles, celui des otaries (1882), la grande volière, la faisanderie (1881), la cage des oiseaux de proie (1820-25). — Les *galeries*, qui renferment des collections de toutes les branches de l'histoire naturelle, sont les plus riches qui existent. Elles se répartissent en trois groupes : *galeries de géologie et de minéralogie* (250.000 échantillons) et *galerie de botanique* (175.000 échantillons et herbier de 11.000 paquets), dans un long bâtiment de 170 m., datant de 1835-41; *galeries de zoologie* (1.500.000 échantillons), dans une immense construction rectangulaire, due à L.-J. André et inaugurée en 1889; *galeries d'anatomie* (36.900 échantillons) et *de paléontologie* (180.000 échantillons), dans une autre construction encore plus récente (inaug. en 1898), due à M. Dutert. — La *bibliothèque* (145.000 vol., 2.000 manuscrits, 18.000 dessins, 3.500 cartes) occupe une aile de la galerie de géologie. Elle est, de même que le jardin, la ménagerie et les galeries, accessible au public. — Le

grand amphithéâtre renferme la salle des cours (1.200 places) et, dans des pavillons adjacents, trois laboratoires de physique et de chimie. Les autres laboratoires sont pour la plupart dans l'annexe des pépinières (V. ci-dessus). Les chaires sont au nombre de 18 : anatomie comparée, anthropologie, paléontologie, zoologie (4 chaires : mammifères et oiseaux, reptiles et poissons, animaux articulés, annélides et mollusques), botanique (2 chaires : organographie et physiologie, classifications et familles), géologie, minéralogie, culture, physique appliquée à l'histoire naturelle, physique végétale, chimie organique, pathologie comparée, physiologie générale, physiologie végétale. Leurs titulaires, nommés par décret et sur deux présentations, l'une de l'assemblée des professeurs, l'autre de l'Académie des sciences, sont tous des savants rivalisant de célébrité avec les professeurs du Collège de France et de la Sorbonne. Leur traitement annuel est de 10.000 fr. et plusieurs sont logés au Muséum. Ils ont dans leurs attributions, non seulement l'enseignement de la chaire dont ils sont titulaires, mais aussi la conservation des collections et la direction des laboratoires qui s'y rattachent. Ils sont secondés par des assistants (traitement, 4.000 à 6.000 fr.) et par des préparateurs, nommés les uns et les autres par arrêté ministériel. Il existe aussi au Muséum deux cours de dessin, l'un pour les animaux, l'autre pour les plantes, confiés à des maîtres de dessin. Enfin il a été institué, en 1893, un enseignement spécial destiné à former des explorateurs scientifiques : il a lieu dans le courant de l'été et est complété par des conférences pratiques sur le terrain. Tous ces cours sont publics et gratuits, ainsi que les excursions scientifiques organisées par les professeurs dans la bonne saison. Quant aux laboratoires, auxquels il convient d'ajouter le laboratoire de zoologie marine de Tahitiou, près de Saint-Vaast-la-Hougue, ils constituent des dépendances de l'École des hautes études et l'on n'y est admis qu'à titre d'élève, sans condition, toutefois, d'âge ni de grade ; 16 bourses d'agrégation et de doctorat ès sciences naturelles y sont rattachées. — Le Muséum d'histoire naturelle est placé dans les attributions du ministre de l'instruction publique et administré par le conseil des professeurs (décr. 12 déc. 1891). Un directeur est choisi parmi eux par le ministre pour cinq ans. Il est remplacé, en cas d'empêchement, par un assesseur nommé de même, mais pour un an. Les bureaux de l'administration sont installés au rez-de-chaussée d'un bâtiment construit en 1867 et voisin du labyrinthe. Le Muséum a un budget annuel de 967.500 fr. (1898). Il publie depuis 1802 des *Annales*, continuées sous les titres successifs de *Mémoires*, *Nouvelles Annales*, *Archives*, *Nouvelles Archives*.
LÉON SAGNET.

BIBL. : X... le *Muséum d'histoire naturelle*; Paris, 1884, in-8. — *Muséum d'hist. nat. Inauguration des nouvelles galeries de zoologie*; Paris, 1889, in-4. — E. BUREAU, *les Collections de botanique fossile du Muséum*; Paris, 1893, in-fol. — *Centenaire du Muséum d'hist. nat.* (volume commémor.); Paris, 1893, in-fol. — J. DENIKER, *le Jardin des Plantes*; Paris, 1895, in-8. — P. DAMBOILE, *Promenades au Jardin des Plantes*; Paris, 1895, in-8. — DE CHAMPEAUX, *les Monuments de Paris*; Paris, 1896, in-8. — A.-E. MALARD, *le Laboratoire maritime du Muséum*; Paris, 1896, in-8. — A. LACROIX, *Collection de minéralogie du Muséum*; Paris, 1896, in-8. — A. LERMAISTRE, *l'Institut de France et nos grands établissements scientifiques*; Paris, 1896, in-8. — V. aussi Ad. JOANNE, *Paris illustré*.

MUSGRAVE (Charles), homme politique anglais, né à Edenhall en 1631 ou 1632, mort à Londres le 29 juil. 1704. Inscrit au barreau de Londres en 1654, il fut persécuté à cause de ses opinions royalistes et emprisonné à diverses reprises. A la Restauration, il reçut le grade de capitaine dans la garde du roi. Il siégea pendant quarante-trois ans à la Chambre des communes où depuis 1661 il représenta diverses circonscriptions, notamment Carlisle et l'Université d'Oxford. Il joua un grand rôle au Parlement où il fut un des meilleurs défenseurs de la couronne. Au Parlement-convention, il fut le leader des vieux tories et des nobles campagnards. Malheureusement, il parait qu'il se faisait payer assez cher ses services.

MUSGRAVE (Sir Richard), écrivain politique irlandais, né vers 1757, mort à Dublin le 7 avr. 1818. Receveur de l'excise à Dublin (1782). Plein de talent, mais partial à l'excès, il écrivit des ouvrages qui eurent une grande influence sur la politique de son temps. Protestant renforcé et très partisan de l'union morale avec l'Angleterre, il s'opposa pourtant violemment à l'acte d'union et refusa de siéger au Parlement de Grande-Bretagne. Citons de lui : *A Letter on the present situation of public affairs* (Londres, 1794, in-8); *Considerations on the present state of England and France* (1796, in-8); *Short view of the political situation of the northern Powers* (1801, in-8); *Memoirs on the different rebellions in Ireland from the arrival of the English* (Dublin, 1802, 2 vol. in-8).

BIBL. : TOWNSEND, *Letter on the doctrines and facts of sir R. Musgrave*; Londres, 1801, in-8.

MUSI (Agostino di), dit aussi *Agostino Veneziano* (*Augustus Venetus de Musis*), graveur vénitien qui travailla de 1509 à 1550. Élève de Campagnola, puis d'A. Dürer, il a gravé d'après Dürer (*la Passion*), d'après Bandinelli, A. del Sarto, passa à Rome où il devint disciple de Marc Antoine, grava des dessins de Raphaël et ceux de ses tableaux que n'avait pas reproduits Marc Antoine. Il travailla ensuite d'après Jules Romain (Mantoue, 1528, *les Évangélistes*), Jean d'Udine (Rome, 1550), etc.

MUSICAUX (Bruits). Ce sont des bruits anormaux qui se produisent dans certaines conditions pathologiques du cœur. Tantôt ce sont des sifflements, tantôt ils ont un timbre plus grave et ne sont pas sans analogie avec des cris, des aboiements, des piaulements lointains. Souvent à peine perceptibles, ils sont d'autres fois assez forts pour être entendus même à distance. Ils coïncident presque toujours avec le premier temps du cœur. Dans la grande majorité des cas, ils sont permanents ; d'autres fois, ils sont intermittents et ne se produisent que lorsqu'une cause accidentelle augmente l'énergie de la circulation. Ces bruits indiquent d'une façon presque certaine une lésion valvulaire et plus spécialement un rétrécissement important de l'orifice aortique. Cependant ils peuvent exister en dehors de toute lésion matérielle du cœur, surtout dans les cas de chlorose intense.

On qualifie aussi de bruit musical une sorte de chant monotone et continu roulant sur deux ou trois notes qu'on entend parfois au niveau des vaisseaux du cou, plus rarement de ceux de la cuisse. Ce bruit, fugitif et difficile à percevoir, siège dans les veines. Il se lie toujours à un état chlorotique et paraît dû à une altération du sang.
D^r L. LALOU.

MUSIÈGES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, canton de Frangy; 265 hab.

MUSIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc; 204 hab.

MUSIQUE. Généralités. — NATURE ET CONDITIONS DE L'ART MUSICAL. — Il est toujours difficile de donner une exacte définition d'un ensemble complexe de phénomènes que l'usage a réunis sous un terme commun. Ces termes, que tous comprennent ou croient comprendre, ne présentent plus rien de précis dès qu'on s'efforce d'en poser strictement les limites. Il n'est donc pas aisé de trouver une explication complète et satisfaisante de tout ce que renferme ce mot « Musique ». Aucune des définitions proposées ne peut être, sans restrictions, acceptable.

C'est l'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille, disait-on volontiers autrefois. Sans doute : mais qui a jamais pu soutenir qu'elle dût borner la son ambition ? Qui se flattera d'ailleurs de déterminer ce qui est vraiment agréable à l'oreille ? Certaines combinaisons sonores, certains timbres, certains accords qui, considérés isolément, produiraient sur nos sens une impression dure et fâcheuse, ne sont-ils pas employés, avec avantage, en maints endroits d'œuvres jugées admirables ?

Dira-t-on plutôt que c'est l'art d'émouvoir par des combinaisons de sons ? Cette définition ne sera pas plus complète et, comme l'autre, ne présente qu'un des divers côtés par où il convient d'envisager la question.

Aussi, sans nous préoccuper plus longtemps de déterminer tout ce que renferme ce mot par une formule unique, efforçons-nous de montrer plutôt toute la complexité du sujet. Ces différentes faces du problème éclaircies, le lecteur pourra peut-être essayer une synthèse et se faire, tout au moins, une idée nette des multiples phénomènes que comprend un terme que l'usage lui rendit familier.

Écartons d'abord toute ambiguïté. Ce que nous appelons musique est un art nouveau en ce sens qu'il ne ressemble qu'assez peu à ce que les anciens, par exemple, désignaient sous ce nom. Ce mot, dans l'antiquité grecque, avait une acception bien plus étendue et comprenait la poésie, la pantomime, la danse, bien d'autres choses encore, en outre de l'art des sons. Notre mot *Art*, pris dans son sens général, correspond assez bien à la *μουσική* des anciens.

Pour nous, la musique est seulement l'art des sons. C'est par les impressions physiques du son, phénomène vibratoire perçu par l'oreille, que la musique agit sur nous et qu'elle détermine certaines sensations, certaines émotions, certaines idées.

Considéré isolément dans le temps, un son ou un groupe de plusieurs sons perçus ensemble n'est susceptible que de produire des sensations, agréables ou pénibles, ou participant si faiblement de l'une ou de l'autre de ces qualités qu'on peut les dire indifférentes.

La hauteur dépendant du nombre des vibrations, l'intensité dérivant de l'amplitude de ces mêmes vibrations, ou le timbre résultat de la perception plus ou moins inconsciente des harmoniques accompagnantes, différencient entre eux les sons isolés. Les agglomérations connues sous le nom d'accords, en outre, nous impressionnent plus ou moins agréablement selon les rapports numériques des sons simples qui les composent. Toutefois, aucune loi précise ne permet de déterminer à l'avance l'effet produit, sur notre oreille, par tel ou tel son ou tel ou tel accord. Il n'est pas douteux que l'habitude et l'éducation ne nous influencent fortement; l'usage a tellement émoussé à cet égard notre sensibilité, que l'on peut, d'une façon générale, considérer comme indifférentes les sensations produites par les sons musicaux, même par les accords, dans le plus grand nombre de cas, quand ils se présentent isolés.

Si l'on examine maintenant une suite de sons, simples ou superposés, entendus successivement, le phénomène se complique. La mélodie, c'est-à-dire l'effet musical produit par les sons formulés en phrases plus ou moins symétriques, l'harmonie, résultat des différents groupes de sons successifs entendus simultanément, le rythme, division symétrique du temps par les sons, agiront tour à tour sur notre sensibilité. Ce sont là les modes d'action propres à la musique et ceux par lesquels elle méritera le nom d'art. Suivant que l'usage ou l'association des idées auront attaché tel ou tel sens à ces formules, elles évoqueront en notre esprit des émotions diverses et plus ou moins intenses. Bien plus, à un degré supérieur, en combinant ces formes dans de plus vastes ensembles, nous pourrions arriver à percevoir certaines idées générales et tirer, des rapports et des proportions des parties à l'ensemble, quelques notions abstraites, de caractère purement intellectuel par conséquent.

La musique est donc un art soumis aux lois du mouvement et de l'ordre, et par ces lois elle se rattache à la nature. Qui ne voit aussitôt qu'elle s'y rattache par des liens infiniment moins étroits que les autres arts et qu'elle est, de tous, celui qui tire du dehors la moindre partie de ses éléments constitutifs? Les arts plastiques trouvent dans le monde extérieur les formes et les couleurs; la poésie tire des mots précis des langues un moyen d'exprimer la beauté du monde extérieur et d'en tenter une interprétation.

La musique y rencontre le son, et de cet élément, insinifiant en lui-même, sans charme et sans variété, elle ne peut tirer parti qu'au moyen de transformations et d'élaborations innombrables, puisque ne se présentant dans la

nature ni sous l'aspect d'enchaînements consécutifs ni sous celui de combinaisons simultanées, il n'offre en somme aucun élément vraiment musical. Les autres arts seront donc des arts de *représentation*, car, comme l'a dit Wagner, « ils ont tous rapport à un objet réel, tandis que la musique s'adresse directement à nous sans nous représenter aucune chose particulière ». Ils sont, bien moins que la musique, une création purement humaine.

Si l'art musical est vraiment plus que tous les autres une pure création de l'homme, on serait *a priori* amené à penser que ce caractère artificiel peut diminuer en quelque chose la force et la puissance de son action. Il n'en est rien cependant, et la musique agit sur nous d'une façon plus intense peut-être qu'aucune autre chose. Il n'est pas besoin, pour prouver cette vérité, de citer les mille anecdotes plus ou moins dignes de foi qui ont cours sur ce sujet. On ne saurait asseoir une théorie scientifique sur des bases aussi peu sûres. Mais si l'on réfléchit quelque peu sur la nature des sensations musicales, on sentira sans peine que la puissance dynamique des éléments que la musique met en œuvre est vraiment supérieure. Un son produit sur notre oreille une sensation bien plus forte qu'une simple ligne isolée sur notre œil; une mélodie, un groupe d'accords impressionnent plus vivement notre sensibilité qu'un objet quelconque soumis à nos regards. Nos organes sensoriels ou visuels, par cela même qu'ils sont continuellement affectés, sont devenus moins délicats. Il n'en est pas de même de l'oreille: si nos yeux contemplent continuellement des spectacles qui, reproduits artificiellement, pourraient sans grands changements constituer un tableau, notre oreille ne perçoit que rarement des sons qui, par leur caractère musical et leur intensité, soient susceptibles d'entrer dans un ensemble artistique. Ajoutons, en outre, qu'il n'est pas de musique sans rythme bien établi et fortement caractérisé, et que la puissance dynamique du rythme est incontestable.

Aussi n'est-il pas surprenant que la musique, en dehors de tout caractère esthétique, exerce sur notre organisme tout entier, sur le système nerveux notamment, une influence telle qu'on ait pu utiliser ces effets comme moyens de guérison pour diverses maladies. Cette action physiologique est donc certaine; les animaux eux-mêmes, quelques-uns du moins, les ressentent jusqu'à un certain point.

Toutefois, étant donné notre degré de culture, nous n'attachons plus beaucoup d'importance à cet ordre de phénomènes. Quand nous disons que nous sommes sensibles à la musique, nous entendons parler seulement des impressions morales ou intellectuelles qu'elle produit en nous: le reste nous touche peu. Dans quelle mesure cet art est-il donc capable de traduire des émotions de cette nature et par quel mécanisme précis?

Cette question, infiniment plus obscure, est plus difficile à trancher. Tant que la musique instrumentale n'eût pas d'existence propre, elle ne se posa même pas. L'union constante de la poésie à la musique expliquait tout; l'on ne concevait même pas que la musique pût exister seule et livrée à ses seules ressources. Ainsi que le rythme poétique, la mesure ou la rime sont inséparables de la pensée qu'ils traduisent, ainsi la musique qu'on y joignait ne semblait qu'un autre moyen d'augmenter l'intensité d'expression, que le sens des paroles déterminait et précisait. Aujourd'hui, au contraire, il existe des œuvres musicales conçues en dehors de toute alliance de texte: elles ne nous paraissent ni moins expressives, ni moins significatives que les autres. Certains, encore qu'il y ait là quelque exagération, se flattent de déterminer avec plus de précision encore le sens particulier qu'ils veulent attacher à chaque fragment symphonique.

Quelle loi, mystérieuse encore, permet d'affirmer ce rapport certain entre une mélodie et une émotion? En un mot, dans quelle mesure est-il possible de faire de la musique une sorte de langue et de s'assurer que l'émotion

cherchée et transcrite par l'artiste sera ressentie ou comprise par l'auditeur ? On a cru voir dans les sons musicaux une manière primitive d'exprimer les émotions, spécialement les plus énergiques, et s'expliquer ainsi leur aptitude particulière à traduire les émotions les plus simples, mais aussi les plus profondes. Sans remonter jusqu'aux lointains ancêtres de l'homme moderne, on peut voir dans la mélodie la reproduction agrandie et idéalisée des inflexions vocales qui marquent l'expression dans la voix parlée. Ces formes auraient pris de là un sens dans la musique vocale, sens identique à celui des paroles qu'elles accompagnaient tout d'abord. Isolées, transportées aux instruments, perfectionnées par les progrès de l'art, elles auraient gardé beaucoup de leur signification première, quelques transformations qu'elles eussent subies d'autre part.

Ces explications sont raisonnables en somme, mais combien insuffisantes ! Peut-être la musique, dans ses évolutions futures, deviendra plus significative encore qu'elle ne l'est déjà : mais, même dans son état actuel, quelle difficulté de relier à ces premières origines une œuvre de musique expressive de nos jours. Il reste donc beaucoup à faire dans cette voie, et cette question est trop complexe pour que nous puissions ici faire autre chose qu'en indiquer son importance.

Nous devons constater encore, dans cet ordre d'idées, son impuissance à traduire les circonstances contingentes et accidentelles qui tiennent aux côtés extérieurs de l'action humaine. Autant l'art musical est à l'aise pour atteindre le fond inconscient de nos idées ou de nos émotions, ou mieux, pour nous le suggérer, autant il agit facilement sur notre âme, même sans intermédiaires sensibles, autant il répugne à exprimer des rapports se terminant à des formes visibles ou tangibles, et Schopenhauer n'a pas tort de définir la musique « une métaphysique devenue sensible ».

Si, laissant de côté la musique conçue comme langue expressive, nous l'envisageons au point de vue purement formel, nous nous ferons plus aisément une idée de la beauté qui peut lui appartenir en propre. Déterminée par ses éléments, elle résultera toute de l'emploi des formes sonores et de leurs combinaisons. Sans doute, l'usage et l'habitude joueront là un grand rôle. On pourra cependant chercher un criterium sûr dans l'emploi raisonné et rationnel des proportions les plus simples et les plus harmonieuses, soit dans le rapport des sons entre eux, soit dans l'exacte mesure des diverses parties de l'ensemble, conçues de telle sorte que la variété la plus grande de chacune n'altère en rien l'unité de l'ouvrage. Toutefois, si cette critique transcendante est à la rigueur possible, il faut reconnaître que son application sera souvent difficile. En somme, il s'agira toujours de comparer une œuvre à d'autres œuvres de même nature et de même époque (en prenant ce mot dans un sens assez large) et non pas de la mettre en regard de toutes les formes de l'art des sons, ayant historiquement existé ou conçues seulement comme possibles. C'est donc surtout au sentiment, éclairé par une forte culture artistique, s'attachant à l'œuvre elle-même par une étude consciencieuse et intelligente, la suivant dans ses détails et l'embrassant dans sa totalité, qu'il apparaîtra raisonnablement de conclure en dernier ressort.

H. QUITTARD.

II. Ethnographie. — Darwin admet que « l'habitude d'émettre des sons musicaux s'est développée d'abord, comme moyen de séduction, chez les ancêtres primitifs de l'homme, et s'est associée ainsi aux émotions les plus énergiques qu'ils pussent ressentir, c.-à-d. à l'amour, à la rivalité, à la victoire ». C'est peut-être faire remonter un peu loin l'origine de la musique et revêtir son invention d'un caractère trop poétique. Assurément la voix devient expressive de bonne heure, et nos jeunes enfants chantent avant de parler. Un gibbon, qui ne parle pas, produit une octave complète de sons musicaux. Je tiens pour extrêmement probable et même pour sûr que les ancêtres de

l'homme se sont servis pour traduire leurs émotions de cris modulés avant d'avoir un langage proprement dit. Mais ce que démontre l'observation des animaux eux-mêmes, c'est qu'en même temps ils disposaient de cris imitatifs et interjectifs et même de sons articulés. Il n'y a pas dans l'humanité d'ordre de succession définissable entre les gestes, les contractions des muscles de la face, les intonations émotionnelles et les sons articulés. Ils constituent ensemble ses moyens d'expression liés et dépendants les uns des autres. Seulement les progrès du langage et l'enrichissement du vocabulaire ont réduit le rôle des autres moyens d'expression qui ne gardent toute leur force que pour traduire les sentiments les plus simples, les plus communs, les plus profonds aussi et les plus violents. La valeur originelle de l'intonation musicale est attestée par le parler chantant de bien des peuples (surtout le Siamois), l'usage du récitatif, des récits chantés, des psalmodies, et plus généralement par celui de l'accent. Cicéron avait dit : « L'accent est, dans le discours, un chant moins éclatant, un air étouffé. » Des mots semblables sont restés très différents de sens uniquement en raison du ton différent sur lequel ils sont prononcés. Tels sont les trois mots siamois : *h'a*, chercher, *hâ*, peste, et *hà*, cinq. Au Dahomey, le mot *so*, bâton, veut dire cheval avec un accent aigu, et tonnerre avec un accent grave, etc. Quant à l'imitation esthétique de l'intonation musicale, du parler modulé, simple moyen d'expression, quant à la musique vocale, emploi de sons cadencés, elle a suivi une phase inverse. De très rudimentaire qu'elle était d'abord, elle est devenue, dans nos sociétés raffinées, quelque chose d'un peu monstrueux, simultanément avec la musique instrumentale. Tous les peuples d'ailleurs, aujourd'hui, même les plus dégradés, la connaissent et l'apprécient. Les Fuégiens eux-mêmes, qui n'ont pourtant pas d'instruments de musique, chantent dans diverses circonstances, et en particulier pour danser. Ce chant peut consister dans la répétition monotone d'une seule syllabe. Les Australiens accompagnent leurs chants d'une mimique plus variée et plus expressive que leurs paroles souvent répétées, sans enchaînement, même sans aucun sens. Leurs airs se composent de deux ou trois notes reprises aussi plusieurs fois de suite. Les Tasmaniens disposaient de cinq ou six notes, comme les Néo-Guinéens. Tous les nègres sont fous de chant, de musique, de bruit, de danse. Mais un nègre, par exemple, conduisant un étranger en canot, accompagnera ses mouvements, pour s'exciter, en chantant le nom de son hôte répété indéfiniment. Leurs airs se composent en général de deux ou trois sons qui reviennent toujours dans le même ordre. Ils peuvent cependant être agréables, au témoignage de voyageurs. Les professionnels, les *griots*, qui improvisent des chansons en l'honneur de ceux dont ils veulent obtenir des cadeaux, se bornent à répéter cent fois les mêmes éloges emphatiques : « Tu es grand, tu es riche, tu es puissant, tu es fils d'un grand chef qui a tué beaucoup d'ennemis, etc. » avec force cris et grimaces. Les Esquimaux aiment beaucoup chanter. Deux femmes s'accroupiront par exemple en face l'une de l'autre et se mettront à moduler des riens en élevant graduellement la voix. Les hommes font de longs récits chantés ou coupés de chants, débitent d'interminables récitatifs avec des gestes et des cris. Et les paroles déjà ne sont plus quelconques ; ce sont des compositions souvent empreintes de verve. Les Peaux-Rouges, d'un degré plus élevé encore, savent composer des sortes de sérénades et chanter en chœur des airs lents et graves. Chez les peuples mongols et tartares, il y a de vrais troubadours. En Polynésie, la musique vocale était très répandue et, dans les îles les plus policées, c'est journellement pendant des heures que la population entière chantait en dansant. Les Malais chantonnent constamment des formules sentencieuses, et ils s'élèvent dans la musique vocale jusqu'à l'art par des duos poétiques. Dans la majeure partie de l'Indo-Chine, il y a des chanteuses professionnelles et, en outre, notamment au Siam, le goût du chant est tel que familles et villages se

réunissent pour former des chœurs et voyagent même en chantant. Depuis la plus haute antiquité, il y a en Chine un ministère de la musique.

La musique instrumentale a accompagné dans son développement le chant, comme la danse. Presque partout ébauchée ou connue, elle est négligée en certains pays, comme chez les Esquimaux, alors qu'elle joue ailleurs un rôle considérable, sans rapport avec la pauvreté de la musique vocale, de la poésie, de la civilisation. Elle ne fut d'abord qu'un simple bruit destiné à marquer la mesure, à mettre de la cadence dans les mouvements et les gestes, et elle n'est restée que cela chez des peuples qui ont su cependant inventer plusieurs instruments. Le type le plus répandu des instruments de musique est le tambour, sous ses diverses formes. Il est universellement employé. On ne peut en imaginer de plus simple que celui qui tient lieu de tous autres instruments chez les Australiens. Les femmes accroupies frappent de leurs mains leurs manteaux de peaux fortement tendus entre leurs cuisses. Les Andamanais se servent d'une simple planche en battant la mesure de leurs pieds. Les Néo-Calédoniens frappent des tiges de bambous en cadence et ne connaissent avec cela que le sifflement obtenu à l'aide d'une feuille appliquée sur la bouche. Certains d'entre eux toutefois ont appris des Polynésiens, comme les Néo-Hébridais, l'usage de la flûte la plus rudimentaire qui existe, un tube de roseau percé aux deux bouts, dans lequel on souffle par le nez ou la bouche. A Madagascar, où existent des instruments déjà fort harmonieux, sans parler de ceux importés d'Europe, voilà le tambour qui a la préférence des Betsimisaraks : deux femmes tiennent à chaque bout un bambou énorme et, à côté, d'autres femmes armées de bâtons tapent dessus à tour de bras, en cadence. A ce bruit qui marque la mesure, des femmes et des filles chantent à tue-tête des complaintes interminables, généralement dénuées de sens. Les barbares, surtout les nègres, préfèrent encore les sons retentissants aux sons musicaux. Les Papous de la Nouvelle-Guinée ont de véritables tambours à diaphragme en peau de kangourou. Mais ils fabriquent aussi, en particulier aux Nouvelles-Hébrides, des *gongs*, avec des troncs d'arbres creusés et ornés de figures, qu'on fiche en terre. Frappés violemment, ces boîtes sonores retentissent au loin. Les Polynésiens se servent de gongs semblables et ne connaissent avec cela que de grandes trompes d'appel, et des flûtes à trois trous (exceptionnellement à six trous) dont ils soufflent avec une narine. La plupart des nègres d'Afrique, les Yébous, les Bambaras, les Wolofs, les Mandingues, les Bongos, même les Hottentots, etc., fabriquent des tambours du même genre. Faire *tam-tam* est un élément de leur vie journalière. Ces tam-tam sont en général des troncs d'arbres creusés dans toute la longueur, quelquefois fort grands. Certains d'entre eux sont amincis d'un bout, la plupart sont cylindriques et fermés aux deux extrémités par des peaux de chèvre tendues. Frappés avec de lourdes baguettes à tête ronde, plusieurs de ces tambours se font entendre à 6 ou 7 milles de distance. Les anciens Mexicains avaient des tambours d'alarme qu'on entendait d'une lieue, et en outre des plaques métalliques du genre du gong chinois. Comme instruments extrêmement bruyants, les nègres ont en outre des trompettes de bois (au Bornou) ou des cors faits en général de dents d'éléphants et qui pèsent jusqu'à 30 livres. Le cor des Bambaras appelé *bourou*, qui exige du joueur un souffle très puissant, rend des sons qui sont de véritables rugissements. Les castagnettes en fer des nègres ne sont pas plus agréables à entendre, non plus que d'autres instruments accessoires,alebasse remplie de cailloux, multiples sonnettes de fer, etc. Mais ils sont aussi parvenus, sans doute par imitation, à fabriquer des instruments véritablement harmonieux. Les Niams-Niams eux-mêmes ont une harpe semblable à celle des anciens Egyptiens, des Abyssiniens. Les Bambaras, les Mandingues ont la *kora*, petite harpe à deux rangs de seize cordes. Dans tout l'Ouest, et dans le

Centre, jusque chez les Ouaddas de l'Oubangui, est connu le *balafon*, souvent décrit par les voyageurs. Il consiste essentiellement en règles ou tuyaux de bois dur, fixés avec de fines lanières ou des cordelettes de crin, au-dessus dealebasses d'autant plus grosses que les règles sont plus longues. Frappés avec deux baguettes garnies de cuirs, ces règles de bois rendent des sons d'orgue d'une réelle puissance et très agréables. La *sansa* des Betchuanas et les harmonicas de bois, comme on en trouve aux Marquises, en Malaisie, ont bien tous quelque rapport avec cet instrument, mais ils sont moins parfaits. Les Bongos, les Zoulous ont une harpe monocorde (le *goubo*) que connaissent aussi les Hottentots, ainsi qu'une guitare à trois cordes. Les Hova fabriquent une harpe, fort harmonieuse, avec de gros bambous dont ils détachent l'écorce en fibres de différentes longueurs tendues à l'aide de taquets de bois. Cette même harpe se retrouve, sous une forme plus simple, dans l'intérieur de l'Indo-Chine. Les sauvages de cette région qui appartient au domaine du gong chinois, des cymbales, des timbales et instruments métalliques à simple percussion, aiment les sonorités douces et monotones. Ils possèdent une flûte à 4 ou 5 trous avec anche vibrante, un chalumeau gigantesque, un violon fait d'une demi-calebasse, un harmonica de quatre pièces de bois de 4 m. à 4 m,20 suspendues, encadrées l'une dans l'autre, à un portique élevé, qui produisent des sons extrêmement étendus, et enfin des cerfs-volants chantants. Ces cerfs-volants, surmontés d'un arc dont la corde est une lame vibrante de bois mince, maintenus en l'air sous la brise du nord-est, « font entendre des sons modulés, très intenses, véritable mélodie plaintive qui dure la nuit entière, et qui, rappelant aux sauvages leurs chansons mélancoliques, vient bercer leur sommeil inquiet » (Harmand). Malgré bien des similitudes dans les instruments mêmes, la musique instrumentale, comme la musique vocale, préférée par chaque peuple, est un élément de son caractère psychologique.

ZABOROWSKI.

Antiquité. — MUSIQUE ANCIENNE. — Le mot grec *μουσική* avait un sens beaucoup plus étendu que notre mot *musique*, et même que le mot latin *musica*. Un *μουσικός*, c'est un homme qui vit dans le commerce des Muses (Platon, *Phèdre*, p. 248 D) et cultive une des études artistiques ou scientifiques placées sous leur patronage. C'est aussi dans ce sens général que Platon (*Lois*, VII) divise l'éducation en deux parties, l'éducation du corps, à laquelle il donne le nom de gymnastique, et celle de l'âme, qui, pour lui, n'est autre chose que la musique. A côté de cette signification générale et assez vague, le mot *μουσική* servait plus spécialement à désigner un ensemble d'arts compris sous les dénominations suivantes : l'harmonique ou l'art et la science des sons ; la rythmique, la métrique ou la structure des vers ; l'organique ou l'art de fabriquer et d'employer les instruments de musique ; la poétique, qui traite de toutes les œuvres écrites en vers ; l'orchestrique ou l'art de la danse ; et enfin l'hypocritique, relative à tout ce qui concerne le jeu de la scène. Nous ne traiterons ici que de l'harmonique et de la métrique.

La musique était universellement cultivée chez les Grecs. De très nombreux témoignages de l'antiquité classique reconnaissent et proclament son influence sur les mœurs et sur les passions. L'âge historique de la musique, chez les Grecs, commence vers le XIV^e siècle avant notre ère, et même à cette date se placent certains perfectionnements qui dénotent dans l'art un développement déjà sensible. Les premiers compositeurs de musique furent en même temps des poètes et des philosophes. On sait qu'il en était de même des bardes cambriens (Augustin Thierry, *Conquête des Normands*, t. I, p. 132). La plus ancienne personification de cet assemblage, c'est Orphée, dont toute l'antiquité s'est plu à faire un poète-philosophe et un « théologue », un musicien-compositeur et un joueur de cithare, bien que Cicéron ait mis en doute son existence et attribué ses poésies au pythagoricien Cécrops (*De natura deorum*, I, 108).

Puis viennent Amphion, Arion, Linus, et plus tard Alcée, Stésichore, Ibycus, Anacréon, Pindare, Bacchylide, Alcman et Sapho. Citons encore le sage Epiménide, à qui l'on attribue l'introduction du chant dans les cérémonies religieuses, et un autre sage, Thalès de Milet, qui fut aussi et surtout un législateur et un physicien (Strabon, *Géogr.*, l. X). Solon, Platon, Empédocle, etc., ont laissé le renom d'excellents musiciens. Socrate apprit tardivement la musique ; Platon l'en fait parler en connaisseur, mais Xénophon prétend que cet art ne figurait jamais dans ses entretiens. A côté des poètes-musiciens et des musiciens-philosophes se placent les rhapsodes, sortes de trouvères ou troubadours qui déclament, avec accompagnement de la cithare, les poèmes et les compositions épiques et lyriques. Tels sont Phémios dont le nom apparaît dans l'*Odyssee*, Thamyris, et le plus célèbre de tous, Terpandre, qui florissait au milieu du *vi^e* siècle. Il y eut même des musiciens à prétentions politiques, Damon, par exemple, à qui Platon attribue, en y souscrivant, cette pensée caractéristique que l'on ne peut rien changer au système musical sans ébranler la constitution de l'État (Platon, *Rép.*, IV). Au siècle de Périclès, où tous les arts atteignirent leur apogée en Grèce, la musique ne resta pas au-dessous de l'architecture, de la peinture, de la statuaire. Malheureusement avec le progrès de la théorie coïncide un raffinement dans la pratique contre lequel protestent éloquemment Platon (*Rép.*, *Lois*, *Gorgias*) et les poètes comiques de l'époque. Plutarque se fait l'écho de ces protestations dans son *Dialogue sur la musique* (si tant est qu'on lui laisse la paternité de cet écrit). Parmi les applications de la musique, on distinguait les nomes ou airs consacrés primitivement à la promulgation des lois, les hymnes et péans en l'honneur des dieux, les chants appropriés aux diverses circonstances de la vie, mariages, décès, etc. ; l'embarcation ou marche guerrière, les chants de nourriture ou *nenia*, les dithyrambes, inspirés par Dionysos (Bacchus), origine première de la musique dramatique. Tous ces genres d'abord demeurèrent distincts et purs de tout mélange. Le public n'avait pas le droit d'interrompre ni de siffler. On trouve dans Athénée (*Deipnosophistes*, l. XIV) et dans Pollux (*Onomasticon*, IV, 7) une longue nomenclature des chants qui accompagnaient les travaux de la campagne et de la ville. Athènes, Corinthe, Argos, Thèbes, Olympie, Delphes avaient des fêtes publiques où la musique jouait un rôle important. Une foule d'inscriptions antiques nous font connaître les concours ouverts à l'art musical et les noms des musiciens et chanteurs couronnés dans ces concours. Pausanias (*Périégèse*, II, 35) mentionne un concours de musique institué dans le temple de Bacchus Ménalégide, à Hermionée. Quant à l'enseignement de la musique, il était fort soigné chez les Athéniens ; le cours était généralement de trois ans. A Sparte on exerçait les jeunes gens et les jeunes filles à exécuter des rondes accompagnées de chants où l'on célébrait le patriotisme et la vertu. En Arcadie, l'instruction musicale commençait dès l'enfance et se prolongeait quelquefois jusqu'à l'âge de trente ans (*Polybe*, IV). Les effets attribués à la musique par les philosophes et les historiens, les anecdotes qu'ils racontent et les théories qu'ils émettent sur cette branche de la physiologie mériteraient toute l'attention de la science moderne. On prétendait que la musique, notamment le son de la flûte, guérissait les douleurs sciaticques, la fièvre, la peste, la syncope, l'épilepsie, la folie, la surdité, qu'elle dissipait l'ivresse et conjurait même les suites funestes des blessures. Il n'est que juste de reconnaître qu'une partie au moins de ces assertions a été confirmée de nos jours. Nous ne pouvons nous faire une idée exacte de ce que fut la musique pratique des anciens Grecs, et cependant la théorie en est parfaitement connue. Essayons de l'exposer assez complètement pour que le lecteur puisse en faire l'application aux monuments musicaux dont les manuscrits médiévaux et les papyrus, voire même deux longues inscriptions grecques, nous ont révélé l'existence. Cette théorie a fait l'objet d'une vingtaine de traités composés depuis Aristote jusqu'à Mar-

capelle, au seuil du moyen âge, pour ne pas parler des *Scriptores ecclesiastici de cantu* dans lesquels la doctrine musicale liturgique est souvent enseignée concurremment avec celle des anciens Grecs. Voici la liste de ces traités classés dans un ordre chronologique approximatif : Aristote ou ses successeurs, *Problèmes*, section XIX, sur l'*Harmonique*. — Aristoxène, *Eléments harmoniques*. — Euclide le Géomètre, *Canon harmonique*. — Cléonide, (*alias* Euclide), *Introduction harmonique*. — Théon de Smyrne, *Connaissances utiles pour la lecture de Platon ; musique*. — Alypius, *Introduction musicale*. — Nicomache, *Manuel d'harmonique*. — Gaudence, *Introduction harmonique*. — Bacchius l'Ancien (*alias* Denys), *Introduction musicale*. — Autre Bacchius, *Introduction à l'art musical*. — Plutarque, *Dialogue sur la musique*. — Aristide Quintilien, *Sur la musique*. — Philodème, *Fragments relatifs à l'art musical*. — Sextus Empiricus, *Contre les mathématiciens*, livre VI consacré à la musique. — Ptolémée, *les Harmoniques*. — *Commentaire*, attribué au néoplatonicien Porphyre, sur les *Harmoniques* de Ptolémée. — Michel Psellus, *Précis de musique*. — Manuel Bryenne, *les Harmoniques*. — Georges Pachymère, sur l'*Harmonique*. — Enfin, les *Fragments musicaux* dits de *Bellermann*, qui remontent au *ii^e* ou *iii^e* siècle de notre ère, et deux autres fragments découverts depuis, l'un sur le *Canon musical* publié par l'auteur de cet article, l'autre par *Stamme sur le Canon harmonique*. Nous parlerons des morceaux notés après avoir présenté l'esquisse annoncée plus haut.

HARMONIQUE. — La méthode la plus simple consiste, croyons-nous, à suivre pas à pas les divisions adoptées par la plupart des théoriciens qui ont traité de l'*Harmonique*, terme par lequel les anciens désignaient ce qu'on pourrait appeler la grammaire de la mélodie. Ils y distinguaient sept parties : sons, intervalles, systèmes, genres (du chant), tons ou tropes, métabole (mutation, modulation) et mélodie ou composition.

Sons. Aristoxène a posé en principe que la voix a deux sortes d'inflexion ; tantôt elle est continue ; c'est la voix parlée ; tantôt elle est discontinue, elle se pose sur tel degré, puis sur tel autre. Cette station de la voix (*στάσις*) s'appelle aussi tension (*τάσις*) et constitue le son mélodique (*ψόγγος*). Le passage d'un son à un son plus aigu, c'est la surtension (*ἐπιτάσις*) ; à un son plus grave, le relâchement (*ἀνασις*). L'acuité est le résultat de la surtension, la gravité celui du relâchement. Le son est l'incidence de la voix sur une tension considérée isolément. Lorsque deux sons se trouvent sur le même degré de l'échelle, ils sont homophones. S'ils occupent deux degrés différents, ils sont consonants ou dissonants. On les dit paraphones lorsque, sans être consonants, ils sont les moins discordants parmi les dissonants. La tierce majeure et la quarte augmentée (triton) étaient des paraphonies. Deux sons accordés à l'octave étaient dits antiphones. Nous donnerons plus loin le tableau des sons mélodiques employés chez les Grecs.

Intervalles. Les limites naturelles du chant varient entre l'intervalle de deux octaves et une quinte, ou de quinte triplée, maximum de l'étendue de la voix humaine, et le diésis minime ou quart de ton, minimum de l'intervalle vocal qui puisse être apprécié par l'oreille. Un grand débat s'est élevé dans l'antiquité à propos de l'évaluation des intervalles. Les acousticiens l'établissaient sur le monocorde ou canon harmonique, d'où leur dénomination de canoniciens. Ils n'admettaient d'autres intervalles consonants que ceux qui sont représentés par les fractions $\frac{n+1}{n}$ ou $\frac{n \times 1}{1}$. Exemples : quarte, $\frac{4}{3}$; quinte $\frac{3}{2}$; octave $\frac{2}{1}$; quinte redoublée $\frac{3}{1}$; double octave $\frac{4}{1}$. Dans ce système, le monocorde, considéré d'abord dans son entier, donne une note grave, puis, réduit d'un quart, une autre note sonnante la quarte aiguë du premier ; réduit d'un

tiers, la quinte aigüe ; réduit de moitié, l'octave, et ainsi de suite. Les pythagoriciens, auteurs de ce système, n'admettaient pas l'intervalle de quarte redoublée au nombre des consonances par l'unique raison que son rapport acoustique $\left(\frac{8}{3}\right)$ ne rentre point dans l'une des deux conditions précitées. L'école d'Aristoxène ne consultait que l'oreille, ce qui lui permettait d'admettre cette dernière consonance. Les Aristoxéniens n'envisageaient que l'ἄρμονια, c.-à-d. l'arrangement mélodique des sons ; on les appelait les harmoniciens. On ne peut énumérer ici les rapports acoustiques de tous les intervalles. Du reste, ces rapports diffèrent peu dans la théorie antique et dans l'acoustique moderne. Les intervalles composés et incomposés correspondaient à nos intervalles par degrés conjoints et par degrés disjoints.

Systèmes. Le système est la réunion de plusieurs intervalles. L'octave, en tant que réunion de sept intervalles, est un système. Deux systèmes sont conjoints ou disjoints selon qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas une note commune. Lorsqu'ils sont séparés par l'intervalle d'un ton, cet intervalle prend le nom de disjonction. Le plus petit système mélodique est le tétracorde. Ses limites sonnent la quarte. On appelle petit système conjoint l'assemblage de trois tétracordes conjoints, et système parfait ou disjoint une échelle comprenant, du grave à l'aigu : 1° l'intervalle d'un ton ; 2° deux tétracordes conjoints ; 3° un ton disjonctif ou une disjonction, et 4° deux autres tétracordes conjoints. Prenons par exemple l'échelle *la-la-la* :

LA-SI-MI-LA-SI-MI-LA.

Genres. Les « genres du chant accordé » pour parler comme Aristoxène, ou plus simplement les genres, sont les diverses formes que prennent les tétracordes dans une échelle donnée. On distingue trois genres principaux, le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. Tous les tétracordes admis dans une échelle donnée ont leurs diverses notes semblablement disposées. Les sons-limites de ces tétracordes sont toujours fixes, tandis que les deux sons intermédiaires sont plus ou moins variables. Aristoxène distingue six variétés ou nuances (χρῆμα), réparties comme il suit entre les genres. Pour plus de clarté, on divise théoriquement le ton en vingt-quatre parties, ce qui donnera soixante parties pour l'étendue de chaque tétracorde.

1° Genre diatonique synton (tendu, aigu) :

$$\frac{12}{24} = \frac{1}{2} \text{ ton} \quad \frac{24}{24} = 1 \text{ ton} \quad \frac{24}{24} = 1 \text{ ton} = \frac{60}{24}$$

2° Genre diatonique mou :

$$\frac{12}{24} = \frac{1}{2} \text{ ton} \quad \frac{18}{24} = \frac{3}{4} \quad \frac{30}{24} = \frac{5}{4} = \frac{60}{24}$$

3° Genre chromatique tonié :

$$\frac{12}{24} = \frac{1}{2} \text{ ton} \quad \frac{12}{24} = \frac{1}{2} \text{ ton} \quad \frac{36}{24} = 1 \text{ ton} \frac{1}{2} = \frac{60}{24}$$

4° Genre chromatique sesquialtère, ainsi nommé parce que le premier et le second intervalles au grave sont sesquialtères des deux intervalles correspondants de la variété précédente, c.-à-d. valent les $\frac{2}{3}$ de ces intervalles :

$$\frac{9}{24} \quad \frac{9}{24} \quad \frac{42}{24} = \frac{60}{24}$$

5° Genre chromatique mou :

$$\frac{8}{24} \quad \frac{8}{24} \quad \frac{44}{24} = \frac{60}{24}$$

6° Genre enharmonique :

$$\frac{6}{24} = \frac{1}{4} \text{ de ton} \quad \frac{6}{24} = \frac{1}{4} \text{ de ton} \quad \frac{48}{24} = \frac{60}{24}$$

Archytas de Tarente, Eratosthène, Didyme et Claude Ptolémée proposèrent d'autres rapports entre les trois intervalles de tétracorde, mais rien ne prouve qu'ils soient entrés dans la pratique, et même, parmi les six variétés

exposées plus haut, que l'on trouve dans les écrits conservés d'Aristoxène, il n'en est que trois dont la tradition et les monuments notés aient fait connaître l'usage, savoir la 1^{re}, la 3^e et la 6^e.

Lorsque, dans un tétracorde donné, le système formé par les deux intervalles les plus graves est d'une étendue moindre que le troisième, ce système est nommé pycnum (πυκνόν, serré, dense). Il existe toujours dans les genres chromatique et enharmonique, jamais dans les deux variétés diatoniques.

Ces données acquises, nous pouvons maintenant présenter un tableau complet des sons mélodiques adoptés par les Grecs en ne considérant que l'échelle la plus rapprochée de la nôtre, savoir celle du genre diatonique synton. Il suffira, pour obtenir les autres échelles, de se rapporter à la classification des genres d'après les intervalles qui les caractérisent. Les notes en petites capitales sont les notes fixes, communes à tous les genres quant à leur degré d'intonation. — Nous considérons celle des quinze échelles antiques dans laquelle la note la plus grave correspond à notre *la*₁, échelle appelée hypolydienne (V. plus loin).

Grand système parfait, disjoint

NΗΤΗ.....		NĒTE.....		LA
παρανήτη.....	δυσέρδοτατων	Paranète.....	des adjointes ou hyperboléennes	SOL
τρίτη.....		Trite.....		FA
NΗΤΗ.....		NĒTE.....		MI
παρανήτη.....	διεξευγμένων	Paranète.....	des disjoints	RÉ
τρίτη.....		Trite.....		UT
ΠΑΡΑΜΕΣΗ....		ΠΑΡΑΜΕΣΗ....		SI
διάζευξις.....		Ton disjonctif		
ΜΕΣΗ.....		ΜΕΣΗ.....		LA
λιχανός.....	μέσων	Lichanos.....	des moyennes	SOL
παρυπάτη....		Parhypate....		FA
ΥΠΑΤΗ.....		ΥΠΑΤΗ....		MI
λιχανός.....	υπατών	Lichanos.....	des fondamentales	RÉ
παρυπάτη....		Parhypate....		UT
ΥΠΑΤΗ.....		ΥΠΑΤΗ....		SI
ΠΡΟΣΛΑΜΒΑΝΟΜΕΝΟΣ.....		ΠΡΟΣΛΑΜΒΑΝΟΜΕΝΟΣ.....		LA

Petit système parfait, conjoint

NΗΤΗ.....		NĒTE.....		RÉ
παρανήτη.....	συνημιμένων	Paranète.....	des conjoints	UT
τρίτη.....		Trite.....		SI bémol
ΜΕΣΗ.....		ΜΕΣΗ.....		LA
λιχανός.....	μέσων	Lichanos.....	des moyennes	SOL
παρυπάτη....		Parhypate....		FA
ΥΠΑΤΗ.....		ΥΠΑΤΗ....		MI
λιχανός.....	υπατών	Lichanos.....	des fondamentales	RÉ
παρυπάτη....		Parhypate....		UT
ΥΠΑΤΗ.....		ΥΠΑΤΗ.....		SI
ΠΡΟΣΛΑΜΒΑΝΟΜΕΝΟΣ.....		ΠΡΟΣΛΑΜΒΑΝΟΜΕΝΟΣ.....		LA

PROSLAMBANOMÈNE

La réunion des deux systèmes disjoints et conjoints formait le système immuable.

On voit que la nomenclature musicale comprend 18 sons ; nous avons montré plus haut les formes variées que pouvait recevoir chaque tétracorde. Nous dirons tout à l'heure quelles autres fonctions incombaient aux deux systèmes disjoint et conjoint. Les lichanos et les paranètes demandent dès maintenant un mot d'explication. Elles occupent le troisième rang en montant dans chaque tétracorde. Si l'on se reporte à notre tableau des variétés de genre, on y remarquera que le troisième intervalle du tétracorde est différent dans chacune de ces variétés, et, comme la quatrième note est fixe, cette diversité ne peut provenir que de la note immédiatement au-dessous, appelée lichanos ou paranète, suivant le tétracorde dont elle fait partie. En un mot, cette note est la caractéristique du genre et le nom de lichanos (λιχανός, doigt indicateur) qu'elle porte dans les deux tétracordes graves semble provenir de ce qu'elle indique le genre dans lequel on se trouve. Aussi le musicologue A.-J.-H. Vincent a-t-il proposé de traduire le nom de cette note par celui d'*indicatrice*. Le rapprochement des deux systèmes nous a suggéré une hypothèse que nous donnons pour ce qu'elle vaut. Nous croyons y voir l'origine du si bémol. On sait que dans la musique liturgique, fille aînée de l'ancienne musique grecque, le si est la seule note affectée d'un accident. De plus, le nom de bémol (B mollis) attribué à une note rendue plus grave est un emprunt direct à la terminologie grecque, où l'on rencontre déjà le mot μαλακός, mou, appliqué aux genres dont la note caractéristique est abaissée. Les diverses tensions des deux cordes moyennes du tétracorde ont une grande influence morale sur l'auditeur. Les genres les plus mous, disent Ptolémée (*Harmoniques*, I, 12) et d'après lui Georges Pachymère (ch. xv), resserrent l'âme et l'énervent ; les plus durs, les plus aigus, la dilatent et l'excitent. Les genres les plus mous sont ceux dans lesquels la note caractéristique est la plus abaissée. Avant d'en finir avec les genres, il convient de rappeler que Vincent a fait construire chez Alexandre un harmonium à deux claviers sur lequel M. Ad. Populus, compositeur et organiste, a fait entendre des morceaux écrits dans le genre diatonique mou et dans le genre enharmonique. Le dernier mot n'est pas dit, croyons-nous, sur l'application de ces genres à la musique moderne, dût-on n'admettre les sons qu'ils comportent qu'à titre de notes de passage. Tel est, s'il faut en croire l'abbé Raillard (*Mémoire sur la restauration du chant liturgique*, 1862, p. 13), l'emploi qui fut attribué au diésis enharmonique ou quart de ton dans le chant religieux primitif. Il a réuni jusqu'à dix-sept exemples de ce fait singulier.

Harmonies. Les Grecs donnaient ce nom aux sept espèces ou formes de l'octave mélodique. Voici sur cette question si controversée un résumé de la théorie antique emprunté au musicographe Gaudence (pp. 19 et suiv. de l'éd. Meibom, 346 de l'éd. C. von Jan). On considère d'abord les trois espèces de la quarte et les quatre espèces de la quinte.

- 1^{re} espèce de la quarte, *si - ut - ré - mi* (1/2 ton au grave)
- 2^e — — — — — *ut - ré - mi - fa* (— à l'aigu).
- 3^e — — — — — *ré - mi - fa - sol* (— au milieu).
- 1^{re} espèce de la quinte, *mi - fa - sol - la - si* (1/2 ton au grave).
- 2^e — — — — — *fa - sol - la - si - ut* (— à l'aigu).
- 3^e — — — — — *sol - la - si - ut - ré* (1/2 ton au 2^e rang avant la fin).
- 4^e — — — — — *la - si - ut - ré - mi* (1/2 ton au 2^e rang).

Les diverses combinaisons de ces quartes et de ces quintes donneraient douze espèces d'octave (à supposer, bien entendu, que l'on admette les degrés disjoints et des fractions de quinte) ; mais, il n'y en a que sept qui soient mélodiques et qui comportent des consonances régulières. Ce seront les harmonies ou les modes dont nous présentons le détail

ci-après en attribuant aux notes modernes la signification qu'elles ont reçue dans la nomenclature des sons rapportée plus haut.

1^{re} espèce d'octave, dite *mixolydienne* :

si - ut - ré - mi || mi - fa - sol - la - si

(1^{re} espèce de la quarte et 1^{re} espèce de la quinte).

2^e espèce d'octave, dite *lydienne* :

ut - ré - mi - fa || fa - sol - la - si - ut

(2^e quarte et 2^e quinte).

3^e espèce d'octave, dite *phrygienne* :

ré - mi - fa - sol || sol - la - si - ut - ré

(3^e quarte et 3^e quinte).

4^e espèce d'octave, dite *dorienne* :

mi - fa - sol - la - si || si - ut - ré - mi

(1^{re} quinte et 1^{re} quarte).

5^e espèce d'octave, dite *hypolydienne* :

fa - sol - la - si - ut || ut - ré - mi - fa

(2^e quinte et 2^e quarte).

6^e espèce d'octave, dite *hypophrygienne* :

sol - la - si - ut - ré || ré - mi - fa - sol

(3^e quinte et 3^e quarte).

7^e espèce d'octave, dite *hypodorienne* :

la - si - ut - ré - mi || mi - fa - sol - la

Nous ne pouvons mieux faire, pour expliquer l'ancienne modalité grecque dans ce qu'elle a d'essentiel, que de citer le savant auteur de *l'Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*. « Le mode, — chez les anciens comme chez nous — dit Gevaert (t. I, p. 129), est le système des intervalles compris entre le son final et les centres sous-employés dans la mélodie, indépendamment du degré d'acuité et de gravité de tous les sons (Vincent, *Réponse à M. Fétis*, p. 10). Dans le langage musical de l'époque classique, mode se dit harmonie. C'est le terme dont se servent Platon, Héraclide et les néoplatoniciens. La musique moderne ne reconnaît que deux modes, puisqu'elle n'opère le repos final que sur deux degrés de l'échelle-type : *ut* et *la*... Dans la musique des anciens, au contraire, la terminaison mélodique peut tomber sur chacun des sons de la série diatonique (nous ajouterons ou chromatique ou enharmonique), et c'est précisément ce repos final qui distingue les modes les uns des autres... Tous existent aussi, non seulement dans le chant liturgique de l'Église catholique, mais dans les anciennes mélodies nationales des peuples européens. Le son le plus grave de chaque espèce d'octave est la finale mélodique du mode de même nom. » Et plus loin (p. 132) : « Les deux échelles de chaque groupe (lydien et hypolydien, phrygien et hypophrygien, dorien et hypodorien, se forment donc des mêmes intervalles de quarte et de quinte, présentés dans une disposition inverse. Elles n'ont qu'une seule tonique, au sens moderne ; cette tonique est, pour le groupe lydien, *fa* ; pour le groupe phrygien, *sol*. Leur différence consiste en ceci : dans les compositions *hypolydiennes* et *hypophrygiennes*, le son final fait fonction de tonique ; dans les modes lydien et phrygien, il joue le rôle de dominante. » Puis, en note : « On ne doit pas confondre ces modes accouplés avec les *authentiques* et *plagaux* du moyen âge. Toutes les échelles modales de l'antiquité sont authentiques, puisque leur son le plus grave est en même temps la finale mélodique. » Le tableau qui va suivre indiquera les noms primitifs des sept harmonies dans leur rapport avec leurs dénominations définitives :

- Mode mixolydien... μιξολυδιαι, συντονισται.
- lydien... λυδισται.
- phrygien... φρυγισται.
- dorien... δωρισται.
- hypolydien... υπολυδισται, χαλαρα λυδισται.
- hypophrygien... ιασται, harmonie ionienne.
- hypodorien... αιολισται, harmonie éolienne.

On sait que la finale $\sigma\tau\iota$ est une forme adverbiale réservée pour désigner un idiome. Les musiciens de l'époque classique disaient par analogie « chanter en langue lydienne, en langue phrygienne », sans doute afin de mieux marquer le caractère national ou exotique de chacun des modes. On en considérait aussi le caractère moral, $\rho\eta\theta\omicron\varsigma$, rattaché par les plus anciens musicographes, tel par exemple qu'Héraclide de Pont, aux traits principaux qui distinguaient les mœurs et les goûts des peuples dont le nom était respectivement attribué aux harmonies. Les recherches de Gevaert et de ses devanciers nous permettent de résumer ainsi cette concordance.

- Mixolydien... Plaintif, pathétique, propre au chœur tragique.
 Lydien... Convenable au jeune âge, calmant, gracieux.
 Phrygien... Animé, violent, propre au dithyrambe, moralisateur, purgeant les passions (comme la tragédie); réservé pour la flûte.
 Dorien... Grave, propre à inspirer le courage, la tempérance, à former le cœur et l'esprit.
 Hypolydien... Propre aux festins, à la tragédie.
 Hypophrygien... Sombre, dur, élevé, propre à l'action tragique; admis dans la citharédie, dans le dithyrambe.
 Hypodorien... Propre à la citharédie, amollissant, gracieuse, ferme.

Tropes, tons ou échelles de transposition. — Par une singularité dont nous n'essaierons pas de donner la raison, les modes ont été répartis entre les échelles de transposition qui, d'abord au nombre de 13 depuis Aristoxène, et plus tard au nombre de 15, ont été formées sur les degrés conjoints de ce que nous appellerions aujourd'hui une double gamme chromatique.

Le tableau de cet échelonnement parlera mieux à l'esprit qu'une explication détaillée.

Hyperlydien, n ^o grave sol_2	Eolien.....	ut_2^\sharp
Hyperéolien..... fa^\sharp	Phrygien.....	ut_2
Hyperphrygien ou hypermixolydien... fa	Iastien.....	si
Hypériastien ou mixolydien aigu..... mi	Dorien.....	si_b
Hypérolien..... la	Hypolydien.....	la
Hyperdorien ou mixolydien grave (mixol. proprement dit)... mi_b	Hypérolien.....	sol_2^\sharp
Lydien..... $ré$	Hypophrygien.....	sol
	Hypoiastien.....	fa^\sharp
	Hypodorien.....	fa_1

On considère généralement cette progression chromatique des échelles comme affectée du tempérament, de sorte que fa^\sharp équivalant à sol_b , le mi_b à $ré^\sharp$, et ainsi des autres sons.

Le proslambanomène, c.-à-d. la note la plus grave des deux systèmes parfaits, conjoint et disjoint, se pose successivement en regard de chacune de ces dénominations et toute l'échelle prend ainsi place d'après ce point de départ dans l'étendue de la voix ou des instruments, suivant le diapason qui leur est propre. C'est là peut-être le point par lequel l'ancienne musique grecque se rapproche le plus de notre musique moderne. En effet, que se passe-t-il dans l'organisation de nos échelles tonales? Au moyen des diverses armatures on obtient une série de gammes, majeures ou mineures, simples ou redoublées, toutes semblables entre elles et progressant par demi-tons. Nous verrons plus loin, à propos de la notation, le rapport à établir entre cette progression et celle des quinze tons antiques.

Régions vocales. On distinguait, comme nous le faisons, ce qu'Aristoxène appelle le lieu de la voix (humaine ou instrumentale). L'étendue générale de l'échelle mélodique, depuis le plus grave proslambanomène, c.-à-d. depuis le proslambanomène du ton hypodorien jusqu'à la note des adjoints du ton hyperlydien, comprenait l'intervalle de 38 demi-tons, ou 3 octaves et un ton. La tradition classique, recueillie et consignée dans les musicographies

médiévales, nous autoriserait à faire correspondre le son le plus grave au la grave de la clef de fa (la_1), mais Bellermand, Westphal et Gevaert abaissent ce son gravissime d'une tierce majeure (fa_1). D'après un passage du fragment anonyme publié par Bellermand, la voix des hommes comportait quatre divisions, savoir :

- La région hypatoïde ($ut_2 - la_2$), les basses.
 — mésoïde ($sol_2 - ré_2$), les barytons.
 — nétoïde ($mi_b - si_3$), les ténors.
 — hyperholoïde (depuis si_b), la haute-contre (insitée).

Suivant une remarque de M. Gevaert (*l. c.*, p. 237), « les deux sons indiqués ne doivent pas être considérés comme formant, dans un sens et dans l'autre, la limite absolue de la mélodie; l'écrivain (auteur du fragment visé, probablement Aristoxène) n'a voulu déterminer que la partie caractéristique de chaque région, celle qui renferme les *bonnes notes* de chaque voix ». Quant aux voix de femmes, dont les musicographes anciens ne parlent pas, elles étaient sans doute, avec les mêmes noms, transportées une octave au-dessus des voix d'hommes.

L'espace nous manque pour exposer la réforme des systèmes tonal et modal introduite par Cl. Ptolémée. Il nous suffit de renvoyer sur cette question aux développements amples et lumineux de M. Gevaert (*l. c.*, I, pp. 253 et suiv.).

Mélopée. On nommait ainsi l'application des règles mélodiques concernant les genres, les modes et les tons à telle ou telle composition. Un tableau synoptique dressé par M. Gevaert (p. 343) et résumant les données des auteurs anciens ainsi que les conclusions qu'il en a déduites fait connaître les diverses sortes de mélodies en usage chez les Grecs, leur région vocale, les genres et les harmonies qu'elles émettaient, enfin leur éthos ou caractère moral.

Métabole. Cette partie de l'harmonique est, à vrai dire, une partie de la mélopée qui consiste à modifier les éléments mélodiques dans une composition afin d'en varier le caractère et l'effet musical. On distinguait la métabole quant au genre, quant au système, quant au ton. Cet artifice était inconnu à l'art primitif.

Nous ne dirons qu'un mot de l'harmonie simultanée des sons. Elle n'était pas pratiquée dans les chants exécutés par plusieurs; mais elle se rencontrait dans les symphonies instrumentales et même dans l'accompagnement de la voix par les instruments. Un problème d'Aristote (XIX, 39) ne laisse aucun doute à cet égard; seulement il pose comme condition que le morceau se termine sur un accord à l'octave ou sur l'unisson.

Notation musicale. Bacchius, Porphyre, Gaudence, Boèce et surtout Alypius nous ont donné la clef de la notation grecque. Nous ne pouvons en présenter ici qu'un simple aperçu. Meibom, Bellermand, Vincent, Oscar Paul, Westphal et Gevaert l'ont pleinement élucidée. Les Grecs avaient une double notation: l'une toujours vocale et l'autre indifféremment vocale et instrumentale. Chacun des deux systèmes avait 67 notes, formées de caractères alphabétiques, diversement disposés. La concordance de ces signes avec ceux de notre musique a été réduite en tableaux par les savants précités et par d'autres. Nous-même avons dressé un de ces tableaux en 1875 (*Rapport sur une mission en Espagne*, dans les *Archives des missions litt. et scient.*, 3^e série, t. III, p. 533, p. 40 du tirage à part). Nous l'avons reproduit dans notre traduction d'Alypius, en le conformant au diapason proposé par Bellermand et adopté par Westphal, Gevaert et C. von Jan. Lorsqu'un chant est accompagné, la note instrumentale est placée au-dessous de la note vocale. La nomenclature d'Alypius, base principale de tous les travaux modernes auxquels a donné lieu la notation antique, explique presque au complet la fonction du double signe propre à chacun des sons qui entrent dans les deux systèmes parfaits, considérés suivant les trois genres et suivant les quinze échelles de transposition. Les notes vocales sont pour la plupart les

lettres de l'alphabet grec classique se succédant de l'aigu au grave; les autres notes vocales sont ces mêmes lettres plus ou moins déformées ou éloignées de leur position normale. Dans la notation dite instrumentale on rencontre tour à tour un même signe donné, droit, renversé ou couché, puis retourné. Westphal a cru pouvoir établir que ces trois signes, rattachés erronément par Alypius et ses imitateurs à une lettre de l'alphabet classique, n'étaient autre chose que des lettres appartenant à des alphabets archaïques; mais son système trouve encore des contradicteurs. En 1897, un M. A. Thierfelder a exposé un nouveau système (*Philologus*, t. LVI) qui mériterait d'être discuté.

Solmisation. Au lieu de chanter les notes d'après leur signe littéral, et dans l'impossibilité de chanter le nom entier de ces notes, on solfaiit les quatre sons du tétracorde avec les voyelles α η ω ε. De plus, chaque son séparé du précédent prenait un τ devant sa voyelle. Enfin l'ornement mélodique appelé melismos (triolet) se chantait avec l'addition d'un ν. Exemple : ταν-να, την-νη, etc.

Les Romains adoptèrent la théorie musicale des Grecs. Vitruve (*De Architectura*, t. X) expose cette théorie d'après Aristoxène, et Boèce (*Institutio musica*) s'en tient pareillement aux musicographes Architas, Aristoxène, Ptolémée, etc., et aux pythagoriciens. En un mot, il n'y a pas de théorie musicale propre aux Romains.

Nous terminerons cet exposé par l'énumération des morceaux et des exercices d'ancienne musique grecque dont les papyrus d'Égypte, les manuscrits du moyen âge et trois inscriptions nous ont conservé le texte noté :

Hymne à la muse Calliope;

Hymne à Phébus Apollon ou au Soleil, par le même;

Hymne à Némésis, par le même.

(Ces trois morceaux sont attribués à Mésomède, musicien du temps d'Adrien.)

Exercices de musique instrumentale réunis dans l'*Anonyme* de Bellermann, recueil de fragments sur la théorie et la pratique musicale traduit en français par A.-J.-H. Vincent dans ses *Notices des manuscrits grecs relatifs à la musique*.

Nous mentionnerons pour mémoire la musique notée du début de la 1^{re} *Pythique* de Pindare, rapportée par le P. Ath. Kircher, morceau d'une authenticité douteuse et que Westphal considère comme une falsification de l'hymne liturgique *Mater amata intemerata*.

Fragments mutilés de la partition de l'*Oreste* d'Euripide recueillis sur un papyrus d'Égypte.

Inscription grecque trouvée sur l'emplacement de Tralles (vilayet d'Aidin, en Asie Mineure).

Plusieurs centaines de groupes de voyelles chantées en Égypte dans les cérémonies magiques et gnostiques vers le III^e siècle de notre ère, textes curieux conservés partie dans un papyrus du musée de Leyde qu'a publié Leemans, conservateur de ce musée, partie dans le manuscrit 374 de la Biblioth. nat., suppl. édité par C. Wessely. Nous avons, le premier, proposé le déchiffrement de ces groupes vocaliques d'après une concordance retrouvée après coup dans la *Palæographia critica* d'Ulrich Kopp.

Inscription trouvée à Delphes par l'École française d'Athènes, contenant en fragments étendus le texte et la musique d'un hymne à Apollon avec notation vocale, inscription déchiffrée et publiée par MM. H. Weil et Th. Reinach (*Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII).

Autre inscription, mutilée aussi, avec texte et musique écrite en notation dite instrumentale, déchiffrée et publiée par les mêmes (*Bull. de corr. litt.*, t. XVIII). Ce dernier document prouve, contrairement à la distinction absolue établie par tous les musicographes, que cette notation pouvait servir à écrire la musique d'un chant vocal. Les fouilles de Delphes nous réservent peut-être d'autres documents aussi précieux pour l'histoire de la pratique musicale dans l'antiquité.

MÉTRIQUE. — La métrique ou l'art des mètres (μέτρα) se rattache directement à la rythmique, dont elle est une partie, comme l'observe Aristote (*Poétique*, ch. iv). C'est en résumé l'application de la rythmique à la poésie, l'art de mesurer les syllabes. On divisait la métrique en cinq parties : les lettres, les syllabes, les pieds, les mètres et le poème. Nous exposerons sommairement les notions relatives à ces divers points d'après les théoriciens grecs et latins, savoir, parmi les premiers, Aristide, Quintilien, Héphestion; parmi les seconds, Marius Victorinus, Diomède, Plotius, etc.

1^o *Lettres.* La lettre est l'élément primordial (στοιχείον) de la voix articulée. Les lettres se divisent en voyelles, semi-voyelles et consonnes.

Voyelles....	} brèves... { α ε ι ο υ a e i o u et y
Semi-voyelles.	} doubles.. ζ ξ ψ } liquides.. λ μ ν ρ σ l m n r s
Consonnes...	} muettes.. β γ δ ζ κ π τ } aspirées.. θ φ χ b g d k p t θ φ χ

Les voyelles émises pendant le temps le plus court, absolument parlant « un temps », sont les voyelles brèves; émises pendant le double de temps, les voyelles sont longues; celles dont l'émission est plus ou moins longue, selon les consonnes qui les suivent, sont dites ou dichrones ou communes.

2^o *Syllabes.* Assemblage de plusieurs lettres. La principale différence entre les métriques grecque et latine consiste en ce que chez les poètes grecs toute voyelle finale non élidée conserve sa valeur métrique, tandis que l'élision chez les poètes latins annule une syllabe terminée par une voyelle ou la lettre M, et suivie d'une autre voyelle. De plus, une voyelle grecque longue par nature au lieu d'être élidée comme en latin devient brève lorsque le mot suivant commence par une voyelle, à moins qu'elle ne commence un pied. Les diphtongues sont la réunion de deux voyelles émises en un son unique. La poésie tolère la décomposition d'une diphtongue en deux sons distincts : Ex. : ἔκνῆμιδες (*Iliade* B, 331). Une syllabe est brève par nature, φῶσαι, lorsque sa voyelle est brève ou commune mais considérée comme brève, qu'elle soit isolée ou suivie d'une consonne simple. Une syllabe est longue par nature, φῶσαι, lorsque sa voyelle est longue ou commune mais considérée comme longue, ou qu'elle renferme une diphtongue. La syllabe est longue par position, θέσαι, lorsque la voyelle qui la commence est suivie de deux consonnes, ou que la syllabe terminée par une consonne est suivie d'une syllabe commençant par une consonne. La syllabe qui termine un vers peut être indifféremment brève ou longue, quel que soit le mètre employé.

3^o *Pied.* Le pied est la réunion de plusieurs syllabes. L'arsis et la thesis, qui figurent dans la théorie des métriques romains comme parties constitutives du pied métrique sous les noms de *sublatio* ou *elatio* et de *positio*, ne sont pas comprises dans celle des Grecs. Ajoutons en passant que cet emprunt à la rythmique se présente chez les Romains avec un renversement des significations que les Grecs donnent à ces mots en rythmique. La *sublatio*, le levé, commence le pied, la *positio* le termine, tandis que dans la métrique grecque la thesis, le temps fort, *Pictus* latin, correspond à la syllabe longue du pied, dont il constitue le temps fort. Dans les pieds composés de trois brèves ou de trois longues, le temps fort est tantôt sur la première syllabe, tantôt sur la deuxième (L. Havet). Le silence des métriques grecs touchant la question du temps fort ou temps marqué ferait croire, au premier abord, qu'ils laissaient toute valeur à l'accentuation de leur langue. Les pieds sont disèmes, trisèmes, tétrasèmes, etc., selon

qu'ils ont 2 temps (*χρόνους, σμῆματα*), 3 temps, 4 temps, etc. La syllabe brève a la valeur d'un temps; la longue, celle de deux temps. Un pied disème sera donc un pied composé de 2 brèves; un trisème comprendra 1 brève et 1 longue ou l'inverse, ou encore 3 brèves. La réunion de deux syllabes, sous ses différentes formes, produit quatre espèces de pieds: le pyrrichien ou pariambe ou hégémon: $\cup \cup$, le spondée — —, l'iambe $\cup —$, et le trochée — \cup . La réunion de trois syllabes produit huit espèces de pieds: le chorée (pied chorégraphique) ou tribraque (*τριῶν βραχέων*), $\cup \cup \cup$; le molosse, — — —, principalement affecté aux hymnes, le dactyle ou politique, ou encore héroïque, — $\cup \cup$, employé dans le vers hexamètre et dans le pentamètre, l'amphibraque — $\cup —$, l'anapeste, $\cup \cup —$, le bacchus, $\cup — —$ (c'est le pied des dithyrambes chantés en l'honneur de Bacchus), l'amphimacre, ou crétique, $\cup — \cup$, le palimbacchus — — \cup , renversement du bacchus. La réunion de quatre syllabes produit seize espèces de pieds. Ici se place la définition de la *dipodie*. C'est l'acouplement de deux pieds simples, lesquels se composent de deux syllabes. Conséquemment ces seize pieds tétrasyllabiques seront des dipodies. Ce sont: le procéleusmatique, $\cup \cup \cup \cup$, le spondée — — — —, l'ionique par le mineur (ou commençant par le pied mineur), $\cup \cup — —$, l'ionique par le majeur (ou persique), — $\cup \cup \cup$, le choriambique ou cyclique, ou hypobacchus, — $\cup \cup —$, appelé aussi bacchus par le trochée, l'antispastus ou spondiaque, $\cup — — \cup$, le ditrochée, — $\cup — \cup$, le diambe ou iambe parallèle, $\cup — \cup —$, le premier péon ou péonique — $\cup \cup \cup$, le deuxième péon ou symbletos, $\cup — \cup \cup$, le troisième péon ou didyme, curétique, delphique, cursif, ou encore hyperchématicque, $\cup \cup — \cup$, le quatrième péon, $\cup \cup \cup —$. On voit que le numéro d'ordre du péon se rapporte au rang de la syllabe longue; le premier épitrite, hippique, carien, dochmien, $\cup — — —$, le deuxième épitrite, — $\cup — —$, le troisième épitrite, — — $\cup —$, le quatrième épitrite ou monogène, — — — \cup . Son nom, *ἐπίτριτος*, lui vient de ce qu'il forme une dipodie dont les deux parties sont dans le rapport épitrite ou sesquitières (3/4). La réunion d'un pied dissyllabique et d'un pied trisyllabique produit 32 sortes de pieds pentasyllabiques. Diomède en a donné la nomenclature. Enfin celle de deux pieds trisyllabiques, qui produit 64 pieds hexasyllabiques, est mentionnée simplement par Marius Victorinus.

4° *Mètre*. Les pieds servent à former les mètres. Le mètre est défini par les théoriciens: «une réunion de pieds composés de syllabes dissemblables et assujettie à une grandeur proportionnée». Un mètre, c.-à-d. un vers, ne compte jamais moins de 7 temps ni plus de 32. Le dernier pied d'un mètre n'est pas toujours entier. On dit alors qu'il y a *catalexis* (cessation) ou *apothésis* (dépot) et le mètre est acatalectique. Si le dernier pied est entier, le mètre est catalectique. On distinguait encore le mètre brachycatalectique, celui auquel on enlevait tout un pied ou une portion de pied dissyllabique, — et le mètre hypercatalectique, qui avait au contraire une syllabe expletive. On appelait clause, *κατακλις, clausula*, la partie finale du mètre catalectique, comprenant le dernier pied complet et la fraction subsistante du pied incomplet. La césure (*τομή, incisio, caesura*), suivant la définition d'Aristide Quintilien (p. 32), est «le premier segment du vers lorsque le sens du discours est coupé au delà du second pied». Il y a neuf mètres prototypes et simples, qui reçoivent chacun diverses sortes de pied; ce sont les mètres: 1° dactylique; 2° anapestique; 3° iambique; 4° trochaïque; 5° choriambique; 6° antispastique; 7° ionique par le majeur; 8° ionique par le mineur; 9° péonique.

1° Le *mètre dactylique* est tour à tour dimètre, trimètre, tétramètre, pentamètre, hexamètre, tantôt catalectique, tantôt acatalectique. Il admet le dactyle et le spondée; terminé par un spondée ou un trochée, ce mètre est dit héroïque et ce nom reste attaché à l'hexamètre à cause de son caractère noble et grave. L'hexamètre peut

recevoir quatre césures différentes: la première, césure penthémimère, qui se produit après le deuxième pied, est suivie d'une syllabe; la seconde, césure ephémimère, survenant après le troisième pied, est suivie aussi d'une syllabe; la troisième, après deux pieds, l'est d'un trochée; la quatrième, après trois pieds, est suivie aussi d'un trochée. Les mots «penthémimère» et «epthémimère» désignent encore, par extension, un vers ou une portion de vers d'une longueur égale à celle que limitent les césures auxquels ces mots sont appliqués. La première césure de l'hexamètre redoublée donne naissance au vers élégiaque qui se compose d'une première syzygie ou réunion de deux pieds, suivie d'une syllabe longue, et d'une deuxième syzygie toujours composée de deux dactyles et terminée par une syllabe quelconque. Parmi les mètres dactyliques figure le logaédique qui participe à la fois du langage parlé et de la poésie chantée (*λόγος*, discours; *ᾠδή, ᾠδή*, chant); c'est d'ordinaire un tétramètre composé de deux dactyles et d'une syzygie trochaïque. Quelquefois il a trois dactyles au lieu de deux; c'est aussi un mètre ionique trimètre brachycatalectique. Le vers dactylique le plus usité est l'hexamètre catalectique, terminé par un pied dissyllabique; c'est l'*ἔπος*, le vers épique, l'hexamètre ordinaire. Viennent ensuite le pentamètre catalectique, ou vers sicinnien, du poète Sicinnias; — le tétramètre catalectique, terminé par un pied dissyllabique, mètre inventé par Archiloque et souvent employé par Anacréon; — l'hexamètre éolique, employé par Sapho, vers tantôt acatalectique, tantôt catalectique. Héphéstion cite encore d'autres formes de pentamètre et de tétramètre comme ayant été employées par la poétesse de Lesbos. Les deux variétés de mètre logaédique sont l'alcaïque décasyllabique dont un vers d'Alcée donne la figure:

— $\cup \cup$ — $\cup \cup$ — $\cup \cup$ — \cup

et le praxilléen qui doit son nom à Praxilla, la célèbre poétesse de Sicyone:

— $\cup \cup$ — $\cup \cup$ — $\cup \cup$ — $\cup \cup$ — \cup

Citons enfin le trimètre acatalectique, *ἡμιεπέος* ou demi-épos, du poète Simonide:

— — — $\cup \cup$ — $\cup \cup$

Marius Victorinus distingue plusieurs variétés de mètre héroïque, différant et de l'hexamètre classique et entre eux par le nombre de leurs pieds et par la partie de cet hexamètre à laquelle ils correspondent. Tels: le tétramètre héroïque initial, comprenant les quatre premiers pieds de l'hexamètre; — final, comprenant les quatre derniers; — commun, empruntant ses pieds à telle ou telle de ses parties. Tels encore: le trimètre initial, appelé glyconien octosyllabique, dont Horace fournit un exemple dans le vers;

Sic te diva potens Cypri;

le trimètre final:

Grato Pyrrha sub antro;

le dimètre final:

Terruit urbem.

2° Le *mètre anapestique*. Il admet en toute place l'anapeste, le spondée, plus rarement le procéleusmatique, et, dans la poésie dramatique, le dactyle; il est tour à tour dimètre, trimètre et tétramètre; il se forme tantôt par syzygie ou par dipodie; subit toutes sortes de catalexis. L'anapestique le plus connu est le tétramètre d'Aristophane qui l'avait emprunté à Cratinus. Epicharme et avant lui Aristoxène de Sélinonte en ont fait un fréquent usage. Citons en particulier le trimètre catalectique, dit aussi mètre messénien, mètre de l'*embatérion*, chant de guerre des Lacédémoniens:

$\cup \cup$ — — — $\cup \cup$ — — — $\cup \cup$ — \cup

Nous rappellerons aussi le mètre archébullen, tétramètre fréquent chez le poète Archébule de Thèbes et chez Alcman: anapeste, ou spondée, ou iambe; deux anapestes, un bac-

chius. Victorinus observe que les comiques latins, notamment Térence, préfèrent l'anapestique d'Aristophane à celui de Ménandre, de Philémon et de Diphile. Il ajoute que dans la comédie latine le prologue et la première scène sont écrits en trimètres, puis viennent des tétramètres ou *versus quadrati*, puis des mètres divers et, pour finir, encore une fois des tétramètres.

3° Le *mètre iambique* admet aux rangs impairs l'iambe, le dactyle, le tribraque et l'anapeste, mais jamais le trochée. Il n'admet pas le spondée aux rangs pairs. Lorsque ce mètre devient « boiteux », choliambique, on y rencontre le pyrrichius, et son dernier pied est un spondée ou un trochée au lieu d'un iambe. Il peut être tour à tour dimètre, trimètre et tétramètre ; il procède par dipodies, et donne accès, comme le mètre précédent, aux diverses catalexis. Enfin il subit les deux césures pentémimère et ephémimère. Parmi les variétés les plus connues de mètre iambique, nous mentionnerons le dimètre adonique acatalectique :

— 00 — (Terruit urbem) ;

le mètre anacréontique, dimètre acatalectique :

0 — 0 — ou 0 — 0 —, 0 — 0 — ou — 0 — 0

et le trimètre acatalectique :

0 — 0 — ou — 0 —, 0 — 0 —, 0 — 0 —,

mètres préférés d'Anacréon. Quant au mètre iambique acatalectique, Victorinus en distingue quatre variétés : l'iambe tragique, l'iambe comique, l'iambe proprement dit et l'iambe satyrique. Le tragique peut avoir alternativement des spondées et des iambs ; le comique admet en outre des anapestes et des tribragues ; l'iambe proprement dit exclut tout autre pied que celui qui porte son nom ; tel le vers d'Horace :

Beatus ille qui procul negotiis ;

c'est le vers des iambographes. L'iambe satyrique tient par sa composition du tragique et du comique, mais on y rencontre aussi le pied trisyllabique ajouté, à son début, aux trois trimètres précédents, ce qui en fait un tétramètre catalectique. Les Grecs écrivaient dans ce mètre le poème satyrique et les Romains l'atellane (Victorinus, III, 12, 14). Le mètre scazon est un trimètre iambique qui a perdu sa dernière syllabe. Un autre scazon est un trimètre acatalectique terminé par un spondée, pourvu que son cinquième pied soit un iambe. Les iambographes et les poètes tragiques s'imposaient la règle de ne résoudre les spondées en pieds trisyllabiques qu'aux rangs impairs. Les poètes comiques ne s'y astreignaient pas ; voulant se rapprocher le plus possible du discours en prose, ils allaient jusqu'à employer une suite d'anapestes.

4° Le *mètre trochaïque*, opposé aux précédents, reçoit le trochée, le tribraque et le dactyle, seulement aux rangs impairs, le spondée et l'anapeste aux rangs pairs, et, lorsque le mètre est catalectique, l'amphimacré ou le crétique et le dactyle. Il est tour à tour dimètre, trimètre, tétramètre. Il devient boiteux lorsque le dernier pied impair est un spondée. La meilleure césure de ce mètre est celle qui suit trois trochées. Citons les principaux mètres trochaïques ; ce sont : le dimètre catalectique, dit euripidéen ou lécythien : — 0 — 0 — (lécythien de λήκυθος, ampulla, μέτρον λήκυθιον, mètre ampoulé, emphatique), le trimètre acéphale iambique d'Archiloque :

— 0 — 0 — 0 — 0 — 0 —

En général, un mètre iambique acéphale devient un mètre trochaïque, ainsi que le fait observer un scholiaste d'Héphestion (p. 34, G.). — Le dimètre brachycatalectique ou ithyphallique est précédé, dans le même vers, d'un tétramètre dactylique :

— 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 —

Héphestion donne pour exemple d'un tétramètre trochaïque acatalectique ce joli vers d'Anacréon :

Κλῆθί μοι γέροντος, εὐθέριρα χρυσόπεπλε κόρυα.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

5° Le *mètre choriambique* admet le choriambe et les syzygies iambiques. Il est tour à tour dimètre :

— 00 — — 00 ;

trimètre :

— 00 — — 00 — — 00 ;

tétramètre :

— 00 — — 0 — — — 00 — 00 — ;

pentamètre :

— 00 — — 00 — — 00 — — 00 — 0 — —

(Callimaque avait composé tout en vers de ce mètre son poème de Branchus.) Enfin il est hexamètre :

— 00 — — 00 — — 00 — — 00 — — 00 — —

6° Le *mètre antispastique* a pour première syzygie deux iambs ; les deux intermédiaires sont des syzygies antispastiques pures et la dernière, lorsque ce mètre est acatalectique, est iambique. Quelquefois le premier pied se résout en tribraque. Le dochmiaque (0 — — 00) appartient à cette classe de mètres, ainsi que le phérecratien (— — — 00 — —) ; dimètre acatalectique, c'est le glyconien : 00 — 00 — 00. Il est aussi tantôt trimètre, tantôt tétramètre. Il opère sa catalexis sur une dipodie iambique pure. Mais l'espace nous manque pour énumérer les nombreuses variétés des mètres choriambique et antispastique. Nous citerons encore, toutefois, comme appartenant à ce dernier mètre le trimètre acatalectique nommé asclépiade :

00 — 00 — — 00 — 0 —,

le tétramètre catalectique, dont une des formes employées dans plusieurs chants de Sapho :

— 00 — 0 — — 00 — 0 — 0 — 0 ;

le tétramètre saphique de seize syllabes dans lequel la poétesse avait écrit tout un livre d'odes et Alcée un grand nombre de chants :

— — — 00 — — 00 — 000 — 0 —

7° *Mètre ionique par le majeur, nommé plus tard ionique majeur*. Ce mètre tantôt se compose des seuls pieds de même nom, tantôt admet en outre des syzygies trochaïques. Il admet le dimètre, le trimètre, le tétramètre, notamment l'éolique, mètre acatalectique terminé par une syzygie trochaïque, dont Sapho fit un grand usage :

— — 00 — — 00 — — 00 — 0 — 0.

Il admet le molosse aux rangs pairs.

8° *Mètre ionique mineur*. On y introduit souvent le troisième ditrochée, et dans ce cas, on fait de la dipodie qui le précède un troisième péon, pour éviter le mauvais effet que produiraient trois longues successives. Alcman a composé des chants entiers avec son dimètre, et Sapho avec son trimètre. Phrynichus le tragique employa le tétramètre catalectique. On admettait le molosse aux rangs impairs, notamment au premier pied. Il s'appelait alors galliambique parce que les prêtres de Cybèle (Γάλλοι) célébraient la déesse dans ce mètre.

9° *Mètre péonique*. Il y en avait de trois espèces : le crétique, le bacchique et le palimbacchique, hors d'usage pour la mélodie. Ce mètre admet des péons et des crétiques. Il comprend le dimètre, le trimètre et le tétramètre. On y a fait entrer aussi des pentamètres et même des hexamètres, à la condition d'y jeter quelque variété par la conversion de deux brèves en une longue. Le crétique d'Aristophane se figure ainsi :

— 000 — 000 — 000 — 00,

Bacchylide a écrit des chants entiers en crétique pentamètre acatalectique :

— 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 —

Figure du bacchique tétramètre :

0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 —

Le palimbacchiaque est représenté par la même figure renversée.

Tels étaient les neuf mètres classiques. Marius Victorinus en cite un dixième, le procéleusmatique dimètre, trimètre ou tétramètre qui admettait, outre le pied de même nom, le tribraque et l'anapeste, mais seulement au dernier rang. Il ajoute que les Grecs composaient dans ce mètre les entrées du chant satyrique, appelées εἰσοδία. Il nous reste à dire quelques mots de certains mètres mixtes, notamment des mètres mêlés « par antipathie », c.-à-d. formés de pieds doubles opposés entre eux. Tel est par exemple l'épichoriambique ou saphique hendécasyllabe, dont Alcée fit usage et dans lequel est écrit le célèbre chant de Sapho : Ποικιλόθρον' ἀθήνατ' Ἀφροδίτα, etc. (— ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡), dipodie trochaïque hexasème ou heptasème, choriambique, iambe et une syllabe). D'autres mètres se mêlent entre eux par la combinaison de deux portions de mètres; on les nomme asynartètes ou inconnexes. Archiloque en est réputé l'inventeur. Les métriciens en mentionnent 64. Parmi ce grand nombre de mètres, le plus usité, après l'hexamètre héroïque, dans les poésies grecque et latine, le mètre élégiaque est formé de deux penthémères dactyliques dont le second est toujours un heptasyllabe. La césure s'y produit après le premier colon.

Ex. : { — — — — — — — — — — — — — — — —
— ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡ — ◡

Le vers élégiaque est toujours précédé d'un vers hexamètre héroïque. Un autre mètre, propre à la versification latine, le mètre saturnien, a donné lieu à des monographies étendues. Il est formé en général d'un dimètre iambique catalectique et d'un dimètre trochaïque brachycatalectique ou mètre ithyphallique : ◡ ◡ — ◡ — ◡ — — — — | — ◡ — ◡ — ◡ — ◡. C'est dans ce mètre que Livius Andronicus avait traduit l'*Odyssee* et Nævius composé son poème de la *Guerre punique*. Horace l'avait pratiqué dans quelques-unes de ses poésies, du moins suivant le témoignage d'Atilius Fortunatianus. M. L. Havet, qui a fait de ce mètre une étude particulière, lui a consacré dans son *Cours élémentaire de métrique grecque et latine*, rédigé par M. L. Duvau, un chapitre auquel nous renvoyons le lecteur. — On distingue encore le mètre multiforme, dont les parties affectent des figures et des positions variées. Il est par exemple tel glyconien qui devient multiforme par la résolution de la première longue en deux brèves et dont l'exemple suivant est emprunté à la poétesse Corinne : ◡ ◡ — ◡ ◡ ◡ ◡ ◡. Les poètes comiques, notamment Eupolis et Cratinus, ont employé divers mètres multiformes. — Quelques-uns des mètres énumérés ci-dessus s'entremêlent pour former des groupes de deux vers ou plus. En voici quelques spécimens. Réunion de deux vers ou distiques. Hexamètre héroïque et pentamètre :

Donec eris felix, multos numerabis amicos ;
Nubila si fuerint tempora, solus eris.
(OVIDE.)

Hexamètre héroïque et tétramètre archilochien :

Tempora populea fertur vinxisse corona ;
Sic tristes affatur amicos.
(HORACE.)

Iambique dimètre et asclépiade (groupe redoublé) :

Sic te, diva potens Cypri,
Sic patres Helenæ, lucida sidera.
(HORACE.)

Réunion de plus de deux vers. Strophe saphique, composée de trois vers saphiques et d'un dimètre adonique :

Jam satis terris nivis atque diræ, etc.
(HORACE, I, 2.)

Strophe composée de trois asclépiades et d'un glyconien :

Jam veris comites quæ mare temporant, etc.
(HORACE, IV, 12.)

Strophe alcaïque, deux alcaïques, un dimètre iambique

hypercatalectique (surcroît d'une syllabe, et un dactylo-trochaïque) :

Justum ac tenacem propositi virum, etc.
(HORACE.)

Marius Victorinus (IV, 3) et Atilius Fortunatianus (*Ars metrica*, I, 9 et II, 28) ont traité des mètres d'Horace, et Priscien des mètres pratiqués par les poètes comiques et surtout par Térence.

POÈME. — Un poème, une composition poétique appartient toujours à quelque une des divisions suivantes : épique, tragédie, comédie, chant (ode, hymne), drame satyrique et dithyrambe. Nous ne pouvons, faute d'espace, rapporter toutes les divisions et subdivisions du poème qui occupent quinze chapitres dans la *métrique* d'Héphestion. Nous en détacherons quelques notions intéressantes. À côté du poème épique, d'un mètre unique et continu, on distinguait le poème systématique comportant plusieurs mètres. C'est ainsi que Sapho avait composé le deuxième et le troisième livre de ses chants avec des distiques de même mètre. Ces poèmes sont relatifs lorsque leurs systèmes sont périodiques, absolus lorsqu'ils se succèdent sans suite. Tels étaient les nomes ou airs citharédiques de Timothée. Les systèmes atactiques ou *inordonnés* constituaient le Margitès, où le vers iambique revenait tantôt après dix hexamètres héroïques, tantôt après cinq, tantôt après huit. « La plupart des odes de Pindare se composent de triades ; une triade est l'ensemble formé par une strophe, une antistrophe et une épode, » etc. (L. Havet, § 446). La *parabase* est une poésie qui, placée dans une pièce comique, est débitée par les personnages du chœur, à leur entrée en scène. Se tenant en face les uns des autres, ils disaient la parabase en marchant de long en large (παράβαινοντες) et en regardant les spectateurs. Les poètes tragiques, notamment Sophocle et surtout Euripide, introduisirent la parabase dans quelques-unes de leurs pièces. Cette poésie était généralement écrite dans le mètre anapestique. — Les anciens employaient certains signes pour séparer les diverses parties d'une poésie périodique, savoir : le paragraphe —, la coronis —, la double barre (διπλή) extérieure, <, intérieure >, et l'astérisque ✱. Le chant monostrophe (composé de strophes semblables) avait un paragraphe entre chaque strophe et une coronis après la dernière. La poésie triadique avait le paragraphe après la strophe et l'antistrophe, puis une coronis après l'épode et enfin l'astérisque à la fin de l'ode entière. Ces divers signes avaient encore d'autres fonctions séparatives dont Héphestion a donné le détail, mais que ne possèdent pas les manuscrits arrivés jusqu'à nous.

ACCENTUATION. — Nous dirons quelques mots, pour terminer, de la différence qui distingue l'accentuation des mots grecs et latins d'une part et celle du mot français. Suivant une remarque très caractéristique de M. L. Havet, « l'accent moderne est affaire de force, l'accent ancien était affaire d'acuité ». C'est dans le sens antique qu'aujourd'hui encore nous employons le terme « accent » pour désigner la manière locale de prononcer les mots. Tels l'accent normand, l'accent gascon. En grec et en latin l'accent aigu indique le mouvement musical de l'aigu au grave, l'accent grave celui du grave à l'aigu. Dans ποῶα, la syllabe ποῶ est plus aiguë que δα; dans ποδός, la syllabe δός est plus aiguë que πο. Ajoutons en passant que, suivant le scholiaste d'Héphestion (p. 431, Gaisford), la syllabe portant l'accent aigu (ex. : καλός) est plus grande (μεῖζων) que la syllabe non accentuée (φίλος). Dans ποδῶν la syllabe accentuée donnait lieu à une élévation de la voix suivie de son abaissement. L'inscription musicale de Tralles, mentionnée plus haut, en fournit à elle seule trois exemples, λυποῦ, ζῆν, ἀπαταεῖ. C.-E. RUELLÉ.

Musique orientale. — La musique fut de tout temps assidûment cultivée chez les différents peuples de l'Orient, et s'il ne nous est rien resté qui permette de se rendre compte de ce qu'elle fut ou quel degré elle pouvait y avoir

atteint, du moins des monuments nombreux de l'art égyptien ou assyrien nous font-ils comprendre quel rôle important elle devait jouer dans la vie de ces peuples. Dans les peintures des tombeaux égyptiens, aussi bien que sur les bas-reliefs mutilés tirés des ruines de Nimroud ou de Khorsabad, souvent sont représentés des musiciens ou des chanteurs. Des joueurs de flûtes, de trompettes ou de tambours accompagnent les armées en marche ou au combat : des instrumentistes assistent aux cérémonies religieuses, viennent en chantant au-devant des rois triomphants, ou animent de leurs mélodies les festins et les fêtes de cour.

Nous pouvons d'ailleurs supposer, par l'examen des instruments de musique dont nous avons ainsi d'exactes peintures, que l'art musical était arrivé à un assez haut degré de perfection. Les instruments des Égyptiens, aussi bien que ceux des Assyriens et des Hébreux, semblent l'avoir emporté de beaucoup, pour la puissance et la richesse de l'effet, sur ceux que les Grecs tirèrent de leur propre fond. Nous trouvons en Égypte des flûtes de diverses formes et de divers grands, droites ou traversières, de courtes trompettes de cuivre, employées à la guerre, et des instruments de percussion très variés servant à marquer le rythme et à soutenir de leurs battements cadencés la mélodie des autres. Mais, à côté de ces instruments simples, d'autres témoignent d'un art plus avancé. Par exemple, les grandes harpes, de forme si élégante et si richement décorées : ces instruments, montés de 7 à 22 cordes, devaient l'emporter de beaucoup sur les lyres et cithares grecques de forme moins heureuse et de sonorité sans doute infiniment moins riche. Nous trouvons encore chez ce peuple le premier modèle connu des instruments à cordes où le son se modifie par la position des doigts sur un manche, comme dans nos guitares ou nos violons. Si l'on réfléchit que le luth et la guitare sont très probablement d'origine orientale et que l'usage en fut emprunté aux Arabes d'Espagne, on remarquera cette coïncidence au moins curieuse. Quoi qu'il en soit, une sorte de mandore à 3 ou 4 cordes, montée d'un long manche, figure souvent dans les monuments égyptiens.

Les Assyriens et les Hébreux semblent avoir aussi possédé beaucoup d'instruments, dont nous retrouvons les noms dans la Bible sans pouvoir toujours les appliquer avec exactitude aux objets qu'ils désignaient. Des harpes de diverses formes, souvent réunies en grand nombre, des cithares de plus petites dimensions, une sorte de psaltérion triangulaire dont les cordes se frappent avec des baguettes : voilà les engins sonores le plus fréquemment représentés aux mains des musiciens. Joignons-y, bien entendu, les flûtes simples ou doubles beaucoup plus courtes que les flûtes égyptiennes, la trompette et le bruyant assemblage des instruments de percussion, cymbales, cistres, sonnettes, tambours et tambourins.

Voilà tout ce que nous pouvons dire sur la musique orientale en ces temps reculés. Les autres peuples, Chinois ou Indiens, dont l'histoire remonte à ces lointaines périodes, ne nous sont pas assez connus pour qu'il soit possible d'en savoir quelque chose. Abordant maintenant la période moderne, nous tâcherons de nous faire une idée de leur musique : comme elle a peu changé selon toute apparence, nous pourrions reporter ces renseignements, assez peu clairs pour nous du reste, à n'importe quelle période de leurs annales.

Il est quelques endroits cependant où la musique semble avoir éprouvé, dans la suite des temps, des modifications profondes. Tel est par exemple le cas des Chinois. L'ancienne musique de ce peuple, telle que la connaissance nous en est parvenue dans les ouvrages théoriques, semble avoir été fort différente et, chose curieuse, infiniment plus parfaite que celle dont ils usent de nos jours et depuis longtemps. Dans cet antique système, la gamme était divisée en douze demi-tons égaux et tempérés nommés *lu*, se reproduisant sans cesse, telle notre gamme chromatique européenne. Quoique les théoriciens et les écrivains chinois

aient amplement disserté sur le système des *lu*, il est depuis longtemps complètement inusité.

La musique chinoise contemporaine ne connaît pas les demi-tons et sa gamme ne se compose plus que de cinq sons ainsi disposés à partir du *fa* : *fa, sol, la, do, ré*, et ainsi de suite. Cette échelle ainsi constituée peut partir de différentes notes, et la tierce mineure se trouver tantôt plus haut, tantôt plus bas. Toutefois, bien que les théoriciens aient voulu s'autoriser de ces différences légères pour y caractériser divers modes, on est obligé d'admettre que ces différences ne reposent sur rien de sérieux. Aussi la musique chinoise nous paraît-elle, à tort peut-être, fort monotone et fatigante à entendre. Nos oreilles européennes ne savent y trouver aucun point de repère, et il nous est impossible de voir où commencent et où finissent les mélodies. Il est inutile de dire que, comme chez tous les peuples orientaux, il n'y a nulle trace d'une harmonie, même rudimentaire, encore que les Chinois aient construit des instruments à cordes nombreuses et susceptibles de donner des accords. Ils possèdent une notation assez complète, composée de caractères de leur langue détournés de leur acception primitive.

L'Inde fut aussi jadis en possession d'un art savant, et sur lequel ont écrit de nombreux musiciens. Leurs écrits malheureusement sont peu connus en Europe, et il nous est assez difficile d'en donner une idée exacte. Il semble cependant que la musique indienne, dans son état primitif, se rapprochât beaucoup du caractère de la musique grecque. Du moins comportait-elle de nombreux modes constitués d'une façon régulière sur les différents intervalles de la gamme diatonique. Toutefois, au contact de la musique musulmane que les Indiens connurent de bonne heure, ce système s'est profondément modifié. La simplicité ancienne s'est altérée ; les intervalles diminués, propres à l'art arabe et persan, s'y mêlèrent et en compromirent l'économie, et l'art tout entier s'en alla vers une prompte décadence.

C'est qu'en effet, à mesure que l'islamisme gagnait dans la haute Asie, il portait avec lui tout un ensemble de conceptions qui lui étaient particulières et qui s'implantaient plus ou moins, là où elles étaient d'abord étrangères. Aussi, à notre point de vue spécial, pouvons-nous dire qu'il existe une musique arabe, persane ou turque, mais ces arts présentent, avec des différences, des points de contact si nombreux, ils ont réagi l'un sur l'autre si souvent que nous ne pouvons pas toujours démêler exactement ce qui appartient à chacun. Aussi en disant ici quelques mots de la musique arabe, nous entendons que ce que nous en dirons s'applique également aux autres pour la plus grande part.

Constatons d'abord que pendant la période brillante du khalifat la musique fut cultivée et portée à un haut point de splendeur au cours des différentes dynasties qui régnerent sur l'Islam. Rien que ce fait, que cet art s'est formé à l'époque où tous les peuples de l'Orient se fondaient en quelque sorte en un seul, doit nous faire comprendre son caractère composite. Voici en résumé ce que nous apprenons de nombreux théoriciens dont nous avons conservé les noms. Les Arabes et les Persans ne considèrent pas comme nous la gamme formée de 7 sons, que l'on peut altérer de différentes sortes, par des demi-tons accidentels. Ils divisent l'intervalle d'octave en 17 parties égales ayant donc, pour nous, la valeur d'un tiers de ton. Mais, pour les Orientaux, c'est là l'unité et non une subdivision. Ces 17 sons sont désignés par les chiffres de 1 à 17 par les théoriciens, sans aucune autre nomenclature. (Remarquons d'ailleurs en passant qu'à l'exception des Persans aucun peuple musulman n'a senti le besoin d'une notation musicale et que tous les airs s'y apprennent par tradition.) La gamme une fois constituée, les Arabes la font entrer dans un grand nombre de modes, 12 principaux et 6 dérivés, qu'ils peuvent modifier par diverses transpositions. Nous ne pouvons songer à entrer dans le détail de ces complications subtiles, la plupart inusitées et sans doute pure-

ment théoriques, mais nous devons dire quelque chose du caractère propre à cette musique.

Les Européens qui l'entendent pour la première fois sont désagréablement affectés par cette suite de sons faux (à l'égard du système européen), par ces trilles gutturaux, ces traînements de voix tremblée et nasalisée, ces traits de vocalisation chevrotants qui font les délices des musiciens arabes, turcs ou persans. Il faut une longue éducation de l'oreille pour s'y habituer et même pour y trouver du plaisir. Mais ces intervalles n'ont rien de faux en eux-mêmes et appartiennent à un système régulier quoique incompatible avec le nôtre. Nous divisons l'octave en 12 parties; les Arabes, en 17; il est facile de voir que peu de ces intervalles coïncideront avec les nôtres: les autres nous paraîtront donc faux.

Cependant, quand l'habitude a atténué ces premières impressions pénibles, l'effet de ces airs devient tout différent, et certains y ont trouvé du plaisir. Villoteau, qui dans la grande *Description de l'Égypte* nous a laissé deux mémoires excellents et très complets sur la question, était arrivé à la longue à goûter vivement cet art spécial. Il n'est pas jusqu'à ces ornements multipliés et bizarres enguirlandant sans cesse la mélodie que les Orientaux ne comprennent pas sous la forme simple, qui semblent s'harmoniser assez heureusement avec les intervalles diminués qui constituent les airs.

À l'époque de la domination arabe en Espagne, leur art influa assez profondément sur les mélodies populaires des pays où leur autorité s'étendait. La musique nationale espagnole notamment en a gardé beaucoup, non pas dans son système de tonalité cependant. Mais il n'est pas exagéré de retrouver l'influence arabe dans ces vocalises et ces ornements si particuliers des thèmes populaires de ce pays. Si nous ajoutons que les Arabes semblent avoir donné à l'Europe occidentale le luth et la guitare, c.-à-d. les instruments à manche, où la pression du doigt modifie les sons, nous aurons résumé fidèlement leur rôle dans notre art et déterminé ce qu'ils ont apporté à la musique générale.

H. QUITTARD.

Moyen âge et temps modernes. — En essayant de tracer en un court abrégé une esquisse de l'histoire générale de la musique depuis l'antiquité, il ne saurait être question que de donner une idée générale du développement progressif de cet art. D'autres articles de cet ouvrage exposent avec les détails convenables chacun des points de détail de ce vaste ensemble, ou bien (V. ALLEMAGNE, FRANCE, ITALIE, etc.) le résumé exact des efforts et des travaux des artistes qui, en chaque pays, ont plus ou moins réussi à caractériser un art qui lui soit propre. À côté de cette histoire nationale et particulière en quelque sorte, il est utile, en un tableau d'ensemble, de faire voir ce qu'il y eut de commun et d'universel dans la musique à chaque époque; surtout de montrer quelle idée générale se faisaient de leur art les artistes d'un même siècle, quelles idées, quelles sensations ils se proposaient de rendre et d'exprimer; par quels moyens, par quelles ressources ils s'efforçaient de rendre cette réalisation possible.

Si la musique, en effet, a cet avantage sur la poésie de parler une langue commune à tous les peuples d'une culture à peu près égale, si la différence d'idiomes qui s'opposent au libre échange des idées n'existe pas (ou du moins très peu) pour elle, cet avantage réel pour l'espace n'existe pas au même degré dans le temps. Ce qui rend l'appréciation équitable de toute musique ancienne si difficile, c'est la presque impossibilité où nous sommes de nous mettre exactement à la place de ceux qui entendirent, un certain jour, telles mélodies ou telles harmonies. Habités à chercher dans notre musique certaines sensations traduites par un ensemble familier de procédés expressifs, nous ne concevons pas facilement que nos aïeux aient pu chercher tout autre chose dans la leur ou, du moins, qu'ils aient rendu ce qu'ils sentaient par des moyens tout différents de ceux d'ont nous avons accoutumé d'user.

Sans doute, si l'histoire de la musique était mieux connue, tant des artistes que des simples amateurs, si surtout cette connaissance était réelle, j'entends par là si, non seulement bornée à une sèche nomenclature de noms, de dates et d'anecdotes, elle s'étendait jusqu'aux œuvres elles-mêmes, ces erreurs de jugement, dans bien des cas du moins, pourraient être évitées. L'extrême complexité d'une étude de ce genre, la rareté des sources et des documents, ou du moins leur difficile accès, rendent, malheureusement, ces erreurs inévitables. D'ailleurs, si l'on s'écarte considérablement des âges où la musique moderne s'est constituée, la différence devient telle que toute éducation est impossible et qu'il faut renoncer à jamais à comprendre (dans le vrai sens de ce mot) des œuvres écrites dans une langue dont nous n'avons plus la clef.

C'est ainsi que les récentes découvertes des inscriptions de Delphes, où se lisent d'assez longues œuvres musicales (le dernier de ces deux hymnes dure près de 20 minutes à l'exécution), ne nous permettent nullement d'émettre sur la musique grecque un jugement motivé. Trouverait-on dix, vingt, cent monuments de cette nature, nous n'en serions pas plus avancés. L'esthétique de ces œuvres nous échappera toujours, car cet art, intéressant à connaître au point de vue archéologique et documentaire, n'a pas avec le nôtre assez de points de contact pour qu'il nous soit donné d'y pénétrer. J'en dirai tout autant de la musique issue de civilisations essentiellement différentes: la musique arabe, persane ou chinoise, par exemple. Nous sommes fermés à l'art de ces peuples, comme le nôtre est pour eux inintelligible.

Le plain-chant catholique, pour citer un autre exemple, ne se présente pas à nous sous le même aspect. Quelle que soit l'antiquité de cette langue vénérable, elle n'est pas entièrement morte pour nous. Si nous ne pouvons raisonnablement nous flatter d'en avoir la pleine intelligence, nous pouvons encore assez l'entendre pour en goûter souvent la sévère grandeur et l'austère beauté. Même encore à notre époque, il en est du plain-chant comme de ces langues savantes existant dans un peuple à côté de l'idiome vulgaire, langues que tous entendent, mais qui ne sont pourtant pas celles en laquelle on pense ou l'on s'exprime.

Il est parlé plus amplement de cet art spécial à l'article qui lui est particulièrement consacré (V. PLAIN-CHANT). Nous devons pourtant le mentionner, ne fût-ce qu'en passant, car il est le dernier lien (et combien fragile) qui unit l'antiquité aux temps modernes. Si nous ne pouvons exactement définir ce qu'il doit à la musique de l'antiquité, nous pouvons clairement établir que la plus grande part de la musique moderne en est issue.

Le plain-chant a ceci de commun avec l'art antique, qu'il est exclusivement mélodique. Sans vouloir apprécier ce qu'il peut y avoir de fondé dans les différents systèmes imaginés à diverses époques pour fondre les mélodies de l'Église dans notre système harmonique, pour leur donner en un mot un accompagnement, nous tiendrons pour établi qu'il est essentiellement un chant à voix seule, une monodie. Toutefois dès une époque très ancienne nous apercevons les premiers essais de musique à plusieurs parties: « La musique harmonique, dit Isidore de Séville au vi^e siècle, est une concordance de plusieurs sons et leur union simultanée. » En réfléchissant à ce qu'une pareille combinaison, qui semble aujourd'hui si naturelle qu'elle en devient pour nous presque nécessaire, eût paru monstrueuse à un peuple qui ne l'eût pas encore pratiquée, on comprendra quel pas décisif dans l'histoire musicale fut fait le jour où l'union de deux sons différents fut devenue un procédé passé dans l'usage et où l'on s'habitua à trouver une beauté dans une complexité si neuve et si irrationnelle en apparence.

Quoi qu'il en soit, la science nouvelle, du vi^e au xii^e siècle, se perfectionna peu à peu. Ces combinaisons à deux ou plusieurs voix appelées *organum* ou *diaphonia* sont fréquemment employées et, quelque barbares qu'elles nous paraissent, nous devons être assurés qu'elles ne se faisaient

point au hasard, ni sans règles fixes et précises. Nul doute que l'audition de ces longues suites de quintes ou de quartes se suivant, pour nous, sans raison apparente, ne fût pour nos oreilles une cacophonie insupportable. Ces suites de consonances parfaites nous donnent le sentiment d'une mélodie exécutée à la fois dans deux tons différents, et le sentiment de la tonalité nous est aujourd'hui devenu trop naturel, pour que nous ne souffrions cruellement de ces discordances. Les auditeurs d'alors y trouvaient des charmes cependant, et il faut bien admettre que ce procédé d'expression était susceptible pour eux d'effets que nous ne pouvons même concevoir.

L'organum, comme le plain-chant auquel on l'appliquait, était peu ou point rythmé. A mesure que ce procédé devint plus familier aux musiciens, on le perfectionna lentement, et par son mélange avec les mélodies profanes, plus vives d'allure et plus variées, on créa peu à peu un nouveau genre de musique appelé *discantus*, *déchant* (V. ce mot). Le déchant est déjà d'un aspect moins insolite : il est mesuré ou rythmé ; il se dégage des formes anciennes et avec les consonances de quinte et de quarte, il arrive bientôt à faire usage des tierces et des sixtes. L'emploi de ces nouveaux intervalles, outre qu'il augmentait la variété des combinaisons, allait permettre à la notion moderne de tonalité, qui est la base de notre art, de se faire jour, dès que les efforts patients de plusieurs générations d'harmonistes (s'il n'est pas trop prématuré de leur donner ce nom) auraient suffisamment façonné ce terrain fertile.

Au XIII^e siècle, cet art primitif est à peu près entièrement constitué et les œuvres abondent.

A côté des compositions à plusieurs voix, presque exclusivement réservées à l'Eglise, la musique à voix seule restait fort en honneur. Les écoles de *Menestrandie* ou *Scholæ Mimorum* formaient partout de nombreux élèves et les trouveres et les musiciens les plus fameux en étaient les maîtres ou les disciples. Les musiciens de ce temps s'efforçaient aussi bien de trouver des chants originaux que de combiner ensemble à deux, trois ou quatre parties, suivant les règles du déchant, des mélodies déjà connues.

Les mélodies, les chansons à voix seule dont il nous reste de nombreux recueils nous sont plus accessibles que les pièces polyphones. Nous en goûtons quelquefois la grâce naïve et le charme réel. Cependant, au point de vue de l'évolution de l'art, leur importance est médiocre, tandis que l'harmonie encore barbare de ce temps va donner naissance à ce que la musique a produit de plus noble et de plus grandiose.

Au moment d'aborder l'étude de la grande école polyphonique du XVI^e siècle, il importe de définir nettement le caractère des œuvres musicales antérieures et de faire, pour ainsi dire, l'inventaire des ressources dont les artistes pouvaient alors disposer.

L'invention mélodique, au moins pour les pièces de haut style, comptait pour peu de chose, et les musiciens dans les compositions à plusieurs voix ne se piquaient pas d'inventer des chants originaux. Ce n'est que par exception que l'on rencontre des œuvres *sine nomine*, c.-à-d. où les thèmes ne soient pas des mélodies de plain chant, ou des chansons vulgaires connues de tous. Même dans ce cas, il est visible que les artistes n'attachaient à ces phrases mélodiques aucune signification particulière et que, s'ils ont pris la peine d'aligner quelques notes l'une après l'autre pour en faire le thème de l'ouvrage, ils n'ont eu d'autre but que de se faciliter l'usage de certaines combinaisons qu'ils prévoyaient et dans lesquelles des motifs à forme fixe, même modifiés, n'eussent pas trouvé aussi facilement leur emploi.

Cette musique est donc sans mélodie, si l'on attache à ce mot son sens véritable. Tout l'intérêt de l'œuvre, tout le mérite du musicien consistent dans le judicieux emploi des ressources contrapuntiques. L'art du *contrepoint* (V. ce mot) s'était constitué lentement pendant les siècles précédents et, à force de combiner des notes les unes contre

les autres, les artistes étaient arrivés à donner à cet art sa forme définitive, à ce point que le contrepoint enseigné de nos jours comme procédé d'école n'en diffère pour ainsi dire en rien. Depuis les premiers balbutiements de l'organum et du déchant, les musiciens ont toujours marché dans la même voie et de leurs patients efforts, plus souvent mécaniques que vraiment artistiques, est sorti l'art sublime et magnifique du XVI^e siècle, de Palestrina et d'Orlando de Lassus.

Choissant un thème quelconque, chanson populaire ou mélodie grégorienne, l'artiste groupait autour de cette voix les parties accessoires dont il disposait. Par l'étude attentive des effets plus ou moins heureux produits par chaque intervalle, on arriva bientôt à avoir une idée de la tonalité, vague et inconsciente sans doute, mais réelle. Si le nombre des voix se multipliait, des accords naissaient naturellement, et bien que les musiciens ne les considéraient pas encore comme des entités abstraites telles que l'harmonie moderne les envisage, ils n'en étaient pas moins constitués par le mouvement naturel des parties. Pour donner plus d'intérêt à la composition, on imagina promptement de reproduire le thème initial de la mélodie à chaque partie, à différents intervalles, et dans des rythmes plus ou moins élargis ou diminués. Tous ces artifices de composition permettaient de donner au morceau le développement nécessaire, et l'ingéniosité, l'habileté de l'artiste pouvaient librement s'y exercer.

C'est au commencement du XIV^e siècle que nous voyons apparaître pour la première fois le mot de contrepoint (*punctum contra punctum*) et qu'aux règles empiriques et douteuses de l'antique déchant se sont substitués les préceptes plus rationnels et plus réguliers de l'art moderne.

Bien des choses nous choquent encore étrangement dans les œuvres de cette époque : le mélange des paroles sacrées et profanes, souvent fort peu édifiantes, dans des messes construites sur des chansons populaires dont une voix fait entendre au milieu des autres l'air et sans doute aussi les paroles ; l'abus des combinaisons recherchées et bizarres que complique encore l'usage de la notation dite notation proportionnelle ; la recherche constante du difficile et du rare, l'absence complète de naturel et d'aisance : tout contribue à nous rendre difficile l'accès de cette musique dont bien des morceaux restent pour nous d'inextricables énigmes.

Quelque imparfait qu'il fût encore, cet art n'en était pas moins florissant et cultivé, et l'on doit garder avec respect le souvenir de ces vieux maîtres, dont les patients et laborieux efforts ont créé le fonds sur lequel vivent encore les artistes de nos jours. La musique n'est pas exclusivement renfermée dans les temples ; les madrigaux, les chansons à plusieurs parties, les rondels, les canzoni forment une riche littérature musicale, à côté des pièces d'église, messes ou motets, et la musique instrumentale s'essaie pour la première fois. Sans doute elle ne se distingue pas encore de la vocale, en ce sens qu'elle n'a pas encore ses formules propres. Toute pièce de musique, ou peu s'en faut, peut se jouer indifféremment à divers instruments ou s'exécuter aux voix. Mais le perfectionnement des engins sonores laisse présager ce qu'on leur demandera bientôt, dès qu'on aura découvert leurs ressources sans nombre et leur merveilleuse souplesse.

Au XV^e siècle, les musiciens deviennent encore plus nombreux et nous voyons constituées partout de véritables écoles. C'est dans le N. de la France et dans les Flandres que l'art nouveau semble avoir été le plus cultivé et le plus sérieusement. C'est de là, du moins, que vont sortir les maîtres, qui partout : en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre ou en Allemagne vont préparer la merveilleuse floraison du siècle suivant. Dunstaple, Gilles Binchois, Jean Ockeghem, Obrecht, Josquin des Prez, Clément Jannequin, Adrien Willaert sont les principaux artistes de cette école franco-flamande.

Le XVI^e siècle n'a fait que continuer ces nobles traditions : il a eu la gloire de donner à cet art sa forme défi-

nitive et parfaite. Puisqu'ici nous traçons l'esquisse d'un mouvement général, il serait inutile de citer les noms des grands musiciens de cet âge d'or de la musique polyphonique. Deux noms résument admirablement l'effort suprême de tout le siècle : Orlando de Lassus, dans les Flandres ; Palestrina, en Italie.

Palestrina est le seul des maîtres anciens dont le nom, sinon l'œuvre, soit resté familier à tous. On s'est efforcé souvent d'en faire une sorte de réformateur, s'élevant de toute la force de son génie contre le mauvais goût de son temps et créant de toutes pièces un art nouveau : le nôtre. Cette idée ne semble pas exacte et ne saurait résister à l'étude des faits. Loin d'être un créateur, un primitif, Palestrina représente au contraire, dans l'histoire de la musique, l'aboutissement suprême de longs efforts ; son art est le complet épanouissement d'une forme qui ne devait guère lui survivre. On trouvera à l'article consacré à ce grand musicien, avec les rares détails biographiques qui nous sont parvenus, le récit des faits auxquels il s'est trouvé mêlé et qui ont pu servir de base à la légende qui l'environne. Nous n'en dirons ici que quelques mots.

Sans doute, à l'époque où Palestrina parut, des abus nombreux dénaturaient singulièrement la signification des œuvres musicales. Ce que nous avons dit précédemment permet de s'en rendre compte. L'usage de composer des messes sur le chant d'une antienne ou sur la mélodie d'une chanson profane amenait dans l'art religieux d'indécents et ridicules mélanges, dont beaucoup se trouvaient, à la fin, choqués. L'emploi irraisonné et exagéré de combinaisons rythmiques et contrapuntiques les plus ardues tendait visiblement à enlever à la musique tout caractère émotionnel pour ne lui laisser que l'intérêt tout spécial d'un difficile problème de mathématiques posé et résolu. Mais lorsque, après les doléances des conciles de Bâle et de Trente, le pape Pie IV, en 1563, se décida à réformer la musique religieuse, ce serait une erreur de croire que ce fut un souci artistique qui le poussa à cette mesure devenue urgente. Les cardinaux qui en rédigèrent le programme et Palestrina, choisi pour composer les œuvres destinées à servir de modèles, n'eurent qu'un souci : assurer, par une meilleure distribution des parties, par un contrepoint plus simple et moins embrouillé, la parfaite intelligence des textes que l'ancien style laissait difficilement comprendre. Il est aisé de voir que le mélange de paroles diverses entendues ensemble, dans des proportions rythmiques différentes, devait être un obstacle presque insurmontable à leur audition par les fidèles. Or, au point de vue rituel le texte seul importe, et la musique ne doit jamais empêcher les paroles sacrées de s'imposer à tous.

Loin d'approuver cette réforme, il est plutôt probable que Palestrina en conçut des inquiétudes. Certains ne voulaient-ils pas aller jusqu'à interdire l'emploi du contrepoint fugué, pour le remplacer par de simples faux bourdons note contre note ? Supprimer de la sorte ce qui faisait le principal mérite des œuvres des musiciens d'alors parut impossible, heureusement pour l'art. Mais ce qui prouve bien cependant que Palestrina n'eut jamais le désir de réformer la musique compliquée des maîtres flamands et français dont il était l'héritier, c'est qu'il en composa beaucoup lui-même et que, loin de renier ses œuvres de jeunesse, il publiait encore, en 1570, sa messe de l'*Homme armé*, faite plusieurs années auparavant sur le thème de cette chanson populaire, messe où les complications de tout genre s'étaient avec une telle profusion, que cette œuvre est pour nous une énigme presque indéchiffrable.

Toutefois, la réforme de l'art religieux, quelque peu artistiques qu'en fussent les motifs, eut d'heureux résultats. Amené, peut-être malgré lui, à simplifier son style, Palestrina dut chercher ailleurs ou développer son merveilleux génie. Comme technicien, il est sans rival pour la pureté et l'aisance du contrepoint. Son habileté dans l'art d'écrire, sa faculté d'invention frappent d'admiration. Dégagée des combinaisons purement mathématiques, sa musique nous

touche plus que celle de ses prédécesseurs, et, bien que l'expression en soit encore absente ou à peu près, elle laisse, par sa douceur angélique, par ses larges et simples harmonies, entrecoupées d'entrées fugées merveilleusement conduites, une impression de variété, de nouveauté et de puissance inexprimable. Mais en somme il emploie les mêmes procédés que ceux des musiciens des âges précédents : il n'existe entre eux et lui que la différence du génie. Sans doute, il a perfectionné leurs procédés, il en fait un meilleur et plus noble usage : mais son art, quoique infiniment plus parfait, n'est pas différent.

Ces réflexions s'appliquent également à son rival Orlando de Lassus, qui à la même époque, en d'autres pays, conquérait une gloire égale. Tout comme Palestrina, sans qu'on aperçoive aucun mobile étranger à l'art l'engageant dans cette voie, nous le voyons, après l'avoir imitée, simplifier aussi l'harmonie confuse et pédante de ses devanciers immédiats. Nourri aux pays mêmes où l'art polyphonique a pris naissance, y trouva-t-il les traditions de quelques maîtres aujourd'hui ignorés qui aient pu lui tracer sa route ? Nous ne le savons point : mais, à ne considérer que les œuvres des deux grands musiciens du XVI^e siècle, il faut bien reconnaître que tous deux sont arrivés, par des chemins différents peut-être, à un même résultat. Ce n'est pas qu'entre le style de Lassus et celui du maître romain on ne puisse remarquer des différences appréciables. Sa facture est en général un peu inférieure à celle de son glorieux rival. Grave et simple dans ses œuvres d'église, léger, élégant et facile dans ses madrigaux et ses chansons, il n'a pas la calme grandeur et le calme séréphique de Palestrina. Ce furent, paraît-il, les chants de ses compositions qui firent sa réputation, réputation immense de son temps et longtemps encore après sa mort. Quelque différentes que soient ses mélodies, si mélodies il y a, de celles que nous sommes habitués à entendre, ne faut-il pas voir dans cette note nouvelle la première indication de cette tendance qui allait créer un art nouveau, l'expression ?

Nous voilà arrivés aux dernières années du XVI^e siècle en effet ; encore quelque temps, et nous verrons une musique nouvelle, entièrement constituée. La musique sera devenue expressive, dramatique, si l'on veut. Au lieu d'échafauder d'harmonieux édifices sonores, valant par leur beauté propre, par la noblesse des lignes et l'heureuse proportion des différentes parties entrelacées ensemble, les musiciens s'efforceront de rendre des sentiments, d'exprimer des passions, dans une langue plus simple et plus pauvre, en apparence du moins. C'est de cette transformation radicale dont il convient maintenant de dire ici quelques mots.

Après le mouvement prodigieux d'idées suscité par la Renaissance en Italie, pendant le XVI^e siècle, il n'est pas surprenant que les artistes et les poètes, éblouis par les richesses des littératures antiques tout à coup révélées, aient cherché à s'approprier quelque chose de ces inestimables trésors. La tragédie grecque une fois connue, cette œuvre poétique et musicale à la fois leur parut l'idéal d'un art que le moyen âge et eux-mêmes jusqu'alors avaient ignoré. Réunir dans une harmonieuse synthèse la musique et la poésie et donner par là à la première l'intellectualité qui lui manquait, leur parut le but à atteindre. Quelques grands esprits y appliquèrent leurs efforts.

Le système de musique polyphonique du XVI^e siècle convenait peu : il est inutile d'en faire remarquer les raisons évidentes. Le développement de ces morceaux déterminé nécessairement par le mouvement naturel et proprement musical des diverses parties en marche n'aurait pu suivre exactement l'inspiration préalable du poète. On l'essaya cependant ; il y a quelques drames musicaux de cette époque (le mot *drame* pris ici dans un sens très large) écrits dans le style ordinaire, ou peu s'en faut, des compositeurs d'église.

Baif en France, Ducauroy, Mauduit à son exemple, n'hésitèrent pas devant un parti plus radical. Plus soucieux de l'intégrité des vers qu'ils mettaient en musique que de la

musique elle-même, ils renoncèrent aux plus réelles beautés de leur art. Les voix s'unissent chez eux en simples accords, note contre note, sans se permettre ces mouvements divers, ces imitations, ces entrées fuguées qui vivifiaient le discours musical. Sans doute, les vers exactement prosodiés, déclamés de la sorte avec exactitude, restent intacts et leur beauté n'est pas altérée : mais la musique, réduite à cet humble rôle, a chez eux presque cessé d'exister.

D'autres artistes trouvèrent une meilleure solution du problème. Le chant seul, nous l'avons vu, n'avait pas cessé d'exister et, quoique plus ou moins rejetée dans l'ombre par le brillant essor de l'art polyphonique, la mélodie avait continué sa route. C'est à cette forme dédaignée qu'eurent recours les novateurs. Le chant à voix seule revint en honneur ; les parties accessoires laissées aux instruments furent chargées de suivre et de soutenir le récitant de leur harmonieux ensemble. Réduites à ce simple rôle d'accompagnement, elles se simplifièrent promptement : la mélodie, dégagée de toute contrainte, singulièrement mise en dehors, put serrer le texte de plus près, souligner le sens des vers, en suivre le mouvement et en accentuer l'expression. Ce fut la musique récitative. Caccini, Peri, Emilio del Cavaliere, Vincenzo Galilei, quelques autres, furent les glorieux artisans de cette œuvre nouvelle.

Si ces novateurs créèrent ainsi une langue non encore entendue, la tâche, il le faut reconnaître, leur fut singulièrement facilitée par les travaux de leurs prédécesseurs. Pour procurer à la musique la souplesse et la variété indispensables, maintenant que son domaine expressif s'était démesurément agrandi, il fallait à l'artiste des ressources sans nombre : il fallait en un mot que notre tonalité fût entièrement constituée, que l'on pût *moduler*. Pour moduler, c.-à-d. passer d'un ton à un autre, il faut employer tels accords en amenant nécessairement d'autres, sans qu'une solution différente soit conçue comme possible. Les accords consonnants, par cela même que chacun est un repos pour l'oreille, n'ont pas cette vertu et se suffisent à eux-mêmes. Les accords dits dissonnants, par ce qu'ils ont d'incomplet, appellent au contraire une conclusion et entraînent fatalement le cours du discours musical là où l'auteur le veut conduire. Les compositeurs du xvi^e siècle, en tirant des consonances tout le parti possible, avaient déjà pressenti et préparé des ressources nouvelles. Il n'y avait qu'un pas à faire, et, dès les premières années du xvii^e siècle, Monteverde (en résumant sous son nom les essais de bien d'autres artistes) avait établi les bases de la musique moderne, définitivement constituée.

De si riches acquisitions avaient sans doute singulièrement accru le domaine de l'harmonie. Cette science, régénérée et complétée désormais, eût pu trouver son emploi dans les formes déjà connues et leur donner une vie nouvelle. Les circonstances en décidèrent autrement ; les tendances expressives, qui se faisaient jour de toute part, en reçurent seules une impulsion féconde. Le genre polyphonique pur que Palestrina avait illustré subsiste bien encore, mais c'est dans la musique à voix seule accompagnée que réside tout l'intérêt de la période qui va s'ouvrir. Des genres nouveaux vont prendre la place des antiques formules, et puisque c'est à la restauration de la tragédie grecque qu'avaient travaillé les artistes, il était naturel que ce fût à la musique dramatique qu'ils aboutissent. L'opéra religieux ou profane est né ; il va peu à peu, pendant plus d'un siècle, tout effacer partout autour de lui. Nous le retrouverons plus tard à l'article qui lui sera spécialement consacré ; dans ce rapide exposé nous laisserons les œuvres proprement dramatiques à l'écart. Sous la forme religieuse de l'oratorio, elles méritent de nous retenir un peu plus, par ce qu'elles conservent de commun avec la musique pure, et de même que nous avons résumé la période précédente par les deux noms de Lassus et de Palestrina, celle-ci s'incarnera pour nous en celui de Carissimi.

La musique récitative a trouvé en ce grand maître ses

premiers modèles et ses formes les plus parfaites. Plus tard, les artistes, ses successeurs, Scarlatti, en Italie, Richard de Lalande, en France, pour ne citer que ceux-là, donneront à leurs œuvres plus de richesse et de variété. Mais, si grands que soient les mérites de ces musiciens, ils ne réaliseront pas d'une manière aussi complète cet idéal d'une musique qui, sans rechercher aucune beauté étrangère, mette si merveilleusement en relief le texte intégral d'un poème. Le récitatif est tout chez Carissimi : l'air proprement dit n'y tient encore aucune place. Il ne cherche pas à faire de ses drames religieux une collection de morceaux détachés, valant par la beauté de la mélodie ou même le sens expressif général. Il ne croit pas encore qu'il suffise de se pénétrer de l'idée à traduire et de rechercher une simple concordance entre l'impression d'ensemble voulue par le poète et le sentiment de la période musicale. Son expression est plus fidèle et plus précise. Chaque membre de phrase, chaque mot même est rendu, dans ces admirables récitatifs, par une phrase mélodique appropriée, sans que cette recherche de détail affaiblisse en rien la musicalité de l'ensemble. C'est, en un mot, de la déclamation parfaitement notée, sans cesser d'être en même temps de la musique bien écrite. Quelque forcés que soient de si lointains rapprochements, il faudrait descendre jusqu'à Wagner pour concevoir une union aussi constamment parfaite des deux éléments constitutifs de cet art complexe.

Les œuvres de Carissimi sont encore purement vocales. Non pas qu'elles ne soient accompagnées et que les voix récitantes ne soient soutenues d'instruments, alternant même quelquefois avec elles. C'est même à cet artiste de génie que sont dues les premières formules qui, développées plus tard et singulièrement agrandies, indiqueront au grand J.-S. Bach la disposition de ses cantates ou de ses oratorios. Cependant, l'intérêt expressif ou musical n'est encore que dans les voix. Qu'on y supprime tout accompagnement figuré : pourvu que les simples accords plaqués de l'orgue soutiennent et dirigent encore les chanteurs, l'effet ne sera en rien amoindri ou presque. Et d'ailleurs, combien de ces œuvres n'ont-elles pas d'autre disposition ?

Nous n'avons rien dit encore de la musique instrumentale pure jusqu'ici. Ce n'est pas qu'elle n'existât, mais le moment n'était pas venu pour elle de vivre de sa vie propre. Elle se borne encore à reproduire les formes de la musique vocale, avec les quelques modifications que les commodités de l'exécution y apportaient nécessairement. Les œuvres des organistes italiens ou allemands de la fin du xvi^e siècle et des premières années du xvii^e siècle ne diffèrent pas beaucoup des pièces polyphoniques du même temps. Quand la musique récitative se sera développée, comme elle, elles s'efforceront aussi de devenir expressives. Cet effort sera fécond et préparera une évolution prochaine, car, là où les paroles ne viennent pas guider l'auditeur et le mettre sur la voie, il faudra créer des mélodies plus caractérisées pour traduire clairement pour tous (autant que cela est possible) les sentiments qu'un texte précis ne vient ni éclaircir ni commenter. Citons donc avec respect les noms de l'illustre organiste Frescobaldi, en Italie ; de Chambonnières et de Louis Couperin, en France ; de Froberger ou de Buxtehude, en Allemagne ; comme ceux des maîtres qui auront le plus travaillé à préciser le sens expressif de la musique instrumentale, tout en contribuant à en perfectionner la technique et à en faire connaître l'infinie souplesse et les inépuisables ressources.

Le xvii^e siècle tout entier sera consacré à ce fécond travail. Nous étant interdit de traiter ici de la musique dramatique, nous allons perdre de vue la France et l'Italie qui, maintenant tout entières occupées de cet art particulier, vont pour longtemps abandonner le culte de la musique pure. C'est l'Allemagne qui, au xviii^e siècle, va prendre avec Händel, et surtout Bach, la tête du mouvement musical et marquer de façon si évidente sa supériorité, que jusqu'à nos jours l'histoire de l'art allemand sera celle, ou peu s'en faut, de la musique tout entière. Cette période de l'art,

mieux connue, puisque les chefs-d'œuvre qu'elle produit sont encore classiques, ne sera pas ici examinée en détail. Sans nous perdre dans d'inutiles développements et de fastidieuses redites, nous nous contenterons de caractériser en peu de mots, ce que ces maîtres ont apporté à l'édifice commun. Quand nous avons parlé tout à l'heure des premières tentatives d'expression dans la musique instrumentale, nous eussions dû noter à quelle forme spéciale de musique vocale les musiciens avaient demandé leurs premiers modèles. Il va de soi que ce ne fut point aux grandes œuvres. Le style particulièrement récitatif des oratorios ou des cantates n'eût point facilité leur tâche. Des pièces plus brèves convenaient mieux. En France, ce furent les chansons : chansons de ville ou de cour, ces petits morceaux galants et précieux le plus souvent, souvent aussi d'un sentiment touchant et vrai, fournirent aux clavecinistes français les premières formules qu'ils développèrent plus ou moins. Il existait en Allemagne un genre différent sans équivalent ailleurs et dont il faut dire quelques mots : c'est le choral. Le choral, issu du puissant mouvement de la réforme, ne fut à l'origine qu'une forme de chant populaire ajusté sur les paroles de textes religieux. Exclusivement mélodique, comme le plain-chant, sous sa forme première, il ne tarda pas à se plier aux exigences harmoniques. Plus tard, beaucoup de ces hymnes, consacrés par un long usage et rendus vénérables aux fidèles par les souvenirs qu'ils évoquaient, prirent en quelque sorte un caractère rituel qui en rendit l'usage familier et quotidien. Obligés, par les nécessités du culte, de travailler sans cesse sur les mêmes thèmes que redisait le chœur des fidèles, les musiciens se virent contraints, pour éviter une fâcheuse monotonie, de les varier de toutes les ressources de leur art. Ces thèmes n'étaient pas, comme le plain-chant catholique, protégés contre toute transformation par d'étroites prescriptions : écrits en idiome vulgaire dans la langue musicale du temps, exprimant des idées et des sentiments assez variés en somme, ils devaient fournir aux musiciens allemands les meilleurs modèles d'expression vraie et facilement comprise. A redire de mille sortes ces thèmes identiques, ils acquirent une habileté incomparable dans l'art, encore inconnu, de développer au sens moderne une mélodie, c.-à-d. de l'envisager sous divers aspects et d'en tirer la matière d'un long morceau. Par sa nature même, c'est dans la musique instrumentale, plus diverse d'effets, plus riche en ressources de toute sorte, que ces combinaisons pouvaient le plus facilement trouver place. L'art allemand sera donc plus spécialement instrumental et même, dans les œuvres où les voix se font entendre, il conservera ce caractère. L'orchestre, si l'on peut déjà se servir de ce mot, y jouera toujours un rôle beaucoup plus important que partout ailleurs ; les œuvres purement instrumentales y prendront une noblesse et une profondeur qu'elles n'avaient encore jamais connues.

Toute cette phase nouvelle de la musique peut se résumer dans le nom illustre de Bach. Ce qui donne à ce musicien, le plus grand de tous sans conteste, une place à part dans l'histoire de l'art, c'est qu'il s'est pénétré à un tel point des principes et de l'esprit propre à la musique instrumentale, avec une vision si nette et si merveilleusement prophétique de sa force et de sa perfection que toute son œuvre en est comme pénétrée d'une lumière nouvelle, et que sa manière paraît immédiatement entièrement originale et indépendante. Il a créé un style vocal inconnu jusqu'à lui, et qu'il a porté au plus haut point de perfection, car, s'il fut peut-être égalé, il n'a jamais été dépassé.

Nous ne parlerons point ici après tant d'autres de son incomparable maîtrise et de la pureté d'une technique telle que personne n'en approcha jamais. Sa fécondité étonnante, l'inépuisable variété des combinaisons dans lesquelles il se joue, son art merveilleux pour grouper les différents éléments d'un morceau, pour en proportionner les parties successives, sans que jamais l'équilibre de l'ensemble en soit compromis, sont extraordinaires. Théoricien consommé dans

son art, exécutant incomparable, il a fait faire aussi des progrès singuliers à la partie mécanique de la musique.

Mais ses rares mérites, sur lesquels on s'est étendu comme il sied dans l'article consacré à ce maître, ne sont pas ce qui nous importe ici. Essayons plutôt de caractériser l'esprit de son art et en quoi il représente les tendances nouvelles que nous avons résumées par son nom.

Voyons-le, par exemple, dans ses cantates, type pour nous de sa musique vocale avec accompagnement. Nous constatons d'abord qu'il n'a rejeté aucune des formes employées avant lui, ni qu'il n'en a créé aucune : il lui a suffi de les animer toutes d'une vie intérieure tellement intense et complexe qu'elles en sont entièrement transformées. Il y a là des chœurs dont le style fugué n'est pas sans rapport avec l'art polyphonique du XVI^e siècle (infinitement plus souple et plus varié, cela va sans dire) ; d'autres, de style syllabique ou mélodique : des airs à voix seules accompagnés ; des récitatifs soutenus de simples accords ; des pièces instrumentales. Mais combien l'expression diffère de ce que nous connaissons déjà en ce genre ! Avec quelle profondeur de sentiment, quelle intensité d'accents tous ses éléments divers se confondent, se mêlent, se répandent ! La vie tout entière, avec son inextricable complexité, ses dessous mystérieux et profonds, est pour la première fois traduite en musique. Ce n'est plus l'expression abstraite et simple d'un sentiment, d'un état d'âme, en soi et en dehors de toute contingence précise. Toutes ces mélodies visent plus haut. Le maître sait opposer des expressions différentes, superposer même la traduction de deux sentiments dissemblables ou même opposés. Dans telle pièce, le thème d'un choral d'un caractère de foi simple et calme se déroulera, tandis qu'ingénieusement s'enrouleront autour de la pure mélodie les tortueux contrepoints dont l'apparence tourmentée et anxieuse peindra les sentiments de remords ou d'effroi que la prière calmera peu à peu. De simple, l'expression est devenue complexe et par conséquent infiniment plus humaine et plus vivante. Désormais la musique pourra s'essayer à traduire les plus hautes émotions : elle aura le pouvoir d'éveiller en notre âme des images simultanées. Plus précise, elle sera désormais plus touchante, car elle sera la reproduction de la vie, infiniment variée. Par là, elle se séparera encore plus nettement qu'elle ne l'avait jamais fait des autres arts, étroitement bornés à ce qu'ils disent au moment présent, limités dans le temps et dans l'espace : elle est devenue l'art expressif et vivant par excellence.

Cette transformation n'était faisable qu'à ce moment précis. Plus tôt, elle eût été impossible. Il fallait que la langue des sons fût devenue d'une merveilleuse souplesse pour pouvoir se plier à ces multiples exigences. Il fallait que l'orchestre existât par lui-même et qu'on eût pris une certaine idée de la couleur et de la variété que ses multiples ressources peuvent offrir. Si Bach n'avait pas disposé de tous ces éléments, il n'eût pu édifier le merveilleux ensemble de ses œuvres : nous ne devons donc pas le séparer des autres maîtres qui lui ont tracé la route et rendu la tâche possible. Pour nous, arrivés à lui, nous pouvons considérer l'évolution de la musique comme terminée. La musique, telle que nous l'entendons, est définitivement constituée. Jusqu'à Bach, les musiciens des siècles dont nous avons essayé de caractériser les tendances ne parlent pas encore, malgré tout, la même langue que nous. Quelque grand que soit leur génie, nous ne nous sentirons jamais en complète communauté de sentiments avec eux. Nous ne pensons pas dans la langue en laquelle ils ont exprimé ce qu'ils sentaient et ce qu'ils croyaient, et si cette langue n'est pas incompréhensible, malgré tout, il nous faut quelque étude pour en avoir la pleine intelligence. L'œuvre de Bach, au contraire, est le premier monument, où le nouvel idiome, pleinement constitué, s'est affirmé de façon complète. Quelques tournures peut-être ont vieilli : quelques mots nouveaux dont nous usons aujourd'hui n'y figurent pas encore. Ce n'en est pas moins notre premier clas-

sique, et l'imposant ensemble de ces chefs-d'œuvre contient toute la musique. « Quand tout l'art moderne aurait disparu, a dit quelqu'un, on le retrouverait en entier dans J.-S. Bach. »

A la date où nous sommes arrivés, c.-à-d. dès 1750 environ, nous avons donc considéré l'évolution de l'art moderne comme terminée. Depuis cette époque jusqu'à la nôtre, les plus grands artistes n'ont fait qu'exploiter ces incalculables richesses, et leurs plus glorieux efforts n'ont pu qu'achever certains points de détail. Le drame musical dont nous ne parlons pas ici en a occupé un grand nombre, exclusivement ou presque. D'autres sont plus spécialement adonnés à la musique pure. Ceux-ci nous arrêteront quelque temps.

Du jour où la musique instrumentale se sentit capable de vivre sur son propre fonds, on fut naturellement amené à perfectionner ses ressources. La technique générale de l'art dut se plier aux exigences de cette forme nouvelle. Pour pouvoir donner aux pièces symphoniques une plus grande étendue, il fallut en conséquence créer des méthodes appropriées. Le développement des pièces vocales dépendait naturellement du texte qu'elles traduisaient. Plus encore littéraire que musicale, l'unité de l'œuvre résultait de celle du poème, et les différents épisodes en étaient marqués d'avance par ses divisions. Pour la sonate ou la symphonie (ces mots pris dans leur acception générale), cette ressource manquait, et ces pièces devaient trouver en elles-mêmes leur raison d'être. Dans Bach déjà et dans ses prédécesseurs, on trouve fort avancés les premiers principes de cette technique nouvelle. Tous ces maîtres sont déjà experts dans l'art de considérer les thèmes de leurs compositions sous différents aspects, de les modifier, de les combiner entre eux d'ingénieuses manières, de façon à les présenter un certain nombre de fois en évitant la monotonie qui semblerait devoir résulter de ces répétitions. C'est par l'emploi des formes fixes telles que la fugue où le même thème se produit en diverses tonalités, suivant des lois précises et cependant assez larges, qu'ils arrivent à ce résultat. Mais la discipline rigoureuse de la fugue restreignait un peu la liberté de leurs allures. Il fallait trouver une forme plus souple et plus flexible, mieux qualifiée pour mettre en valeur les timbres différents des instruments de l'orchestre. Haydn, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, a donné les plus parfaits modèles, alors nouveaux, de cette manière d'écrire. L'histoire des progrès du génie et des talents de ce maître est l'histoire des progrès mêmes de l'art. Son mérite principal consiste à tirer parti de l'idée la plus simple, à la développer de la façon la plus savante, la plus riche d'effets, sans jamais perdre de vue le plan qu'il s'est imposé. On pourra contester plus d'une fois la valeur de ses idées, d'une grâce peut-être un peu puérile; on ne saurait trop admirer le parti qu'il en a su tirer. Le rôle de Mozart n'est pas tout à fait le même. Nous avons ici affaire à un musicien dramatique, et, quelque nombreuses que soient ses œuvres instrumentales, leurs qualités sont surtout de celles qui vivifient les chefs-d'œuvre destinés au théâtre. Il est peut-être moins habile que Haydn dans le développement de sa pensée (n'est-ce pas téméraire que de vouloir comparer et décider de la supériorité de l'un ou de l'autre de ces hommes?), mais sa sensibilité, sa puissance d'émotion sont supérieures et compensent largement son infériorité (si le mot n'est pas trop fort) sur l'autre point. Si Haydn, le premier en date d'ailleurs, a surtout fait progresser la partie technique de son art, Mozart a contribué singulièrement à rendre plus intense l'expression de la mélodie instrumentale, et par là il se rattache plus étroitement encore à la musique moderne.

Ces deux maîtres ont eu encore la gloire de créer l'orchestre moderne; ils en ont arrêté la composition qui n'a que peu varié depuis, et indiqué les principales ressources. Jusqu'à eux, l'orchestre n'existe pas encore, ou du moins ce mot n'a pas le sens que nous lui prêtons. L'ensemble des instruments dont Bach fait usage ne constitue pas, à

proprement parler, un orchestre. Comme cet artiste suprême semble avoir eu le pressentiment de tout ce qui devait se faire après lui, on pourrait trouver dans son œuvre des passages qui semblent contredire cette affirmation. Sans doute: mais cependant ce n'est qu'après Haydn et Mozart que nous verrons régulièrement l'orchestre employé comme il doit l'être et ses divers éléments tendre à une expression indépendante, et propre aux moyens mis en œuvre. Avant eux, les artistes n'ont pas l'idée de varier dans un même morceau les instruments dont ils font usage et de les grouper d'une façon variée pour accentuer l'expression de tel ou tel passage.

Une pensée significative préside bien tout d'abord au choix des instruments: mais, ce choix une fois fait, rien ne change plus au courant du morceau, et les combinaisons et les effets sont prévus d'avance. Chez Haydn ou Mozart, au contraire, l'orchestre est uniformément composé ou à peu près; en combinant les éléments dont il est formé de mille façons différentes, ils varient à l'infini les effets que nul ne saurait plus prévoir.

Il était réservé à Beethoven de résumer d'une façon générale tous les efforts de ces deux maîtres, qu'il a en quelque sorte réunis en sa seule personne. Sans cesser jamais de suivre, dans la conduite de ses œuvres, des lois générales et rationnelles, il a été plus avant encore dans la voie de l'indépendance. Plus que tout autre, il a contribué à affranchir l'artiste de la contrainte de toute forme fixée d'avance. Son développement atteint des proportions que personne n'avait soupçonnées avant lui, et la hardiesse de ses conceptions l'élève fort au-dessus de tout son siècle, qui n'a pas su le comprendre entièrement. Nul n'a connu mieux que lui les effets d'instrumentation. Il est bien peu de combinaisons, de celles que l'orchestre classique rend possibles, qu'il n'ait inventées et pratiquées. Pour faire de nouvelles découvertes en ce genre (et nos contemporains ont fort étendu ce domaine), il a fallu sensiblement modifier la composition de l'orchestre moderne et l'établir sur des bases plus rationnelles.

Aucun maître plus que Beethoven (et cela se comprend) n'a exercé sur nous une influence plus durable et plus profonde. Ce n'est que d'hier, il est vrai, que datent ses plus belles œuvres et leur parfaite intelligence, ou du moins leur pratique familière, est encore toute récente.

Il est inutile d'essayer ici une appréciation de la portée de ces œuvres et de déterminer ce qui fait surtout leur mérite supérieur. On trouvera cette étude ailleurs. La même remarque s'appliquerait désormais à tous les musiciens que nous pourrions rencontrer. Nous ne pouvons pas d'ailleurs essayer de déterminer le caractère général de la musique contemporaine, ni entrer à ce sujet dans le moindre détail. L'évolution de l'art se poursuit chaque jour, cela est certain, mais ce n'est que lorsque le mouvement est terminé et qu'une étape nouvelle a été franchie que l'on peut mesurer la route. Nous pouvons dire, toutefois, qu'autant qu'on en puisse juger, la tendance dominante n'a pas changé. Les musiciens, plus que jamais, s'efforcent d'arriver à une plus complète indépendance de la forme, en même temps qu'ils cherchent à augmenter encore la puissance expressive de leur art. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la forme dramatique semble s'imposer de plus en plus au détriment de la musique pure. Il serait peut-être plus exact de dire que les deux formes cherchent à s'unir et que, du drame et de la symphonie, jaillira un art plus complexe que nous ne pouvons prévoir encore.

Nous dirons donc seulement ceci, que toutes les formes fixes tendent à tomber en désuétude. Il n'existe plus de genres bien déterminés, où le développement soit conduit d'après des règles invariables. Personne n'écrit plus de symphonies proprement dites, ou de sonates, ou d'ouvertures, ou de fugues. Un musicien, pour chacune de ses œuvres, se crée à lui-même le modèle de ce qu'il va produire et n'accepte plus la contrainte à laquelle ses prédécesseurs, plus ou moins volontiers, consentaient à se sou-

mettre. Les noms de Berlioz, de Wagner, de Schumann, ou de César Franck, en qui se résume en somme tout l'effort artistique du siècle, sont la preuve de ce qui précède. Les œuvres de chacun de ces maîtres diffèrent plus entre elles que ne le firent jamais celles des anciens compositeurs : chacune peut être considérée comme le type d'une forme inédite.

A côté de cette indépendance, qui s'étend à toutes les branches de la technique, mélodie, harmonie, instrumentation, rythme ou construction, le second caractère de la musique contemporaine est l'extrême intensité de l'expression et aussi sa précision excessive. Le système des *leit-motive*, auquel Wagner a attaché son nom, semble sans doute s'appliquer plus spécialement à la musique dramatique, du moins dans la pensée de son auteur. On peut cependant voir une preuve de la vérité de ce que nous avançons dans l'emploi journalier de moyens analogues dans la musique symphonique. Que peut signifier le rappel de certains thèmes, dans le cours d'une pièce d'orchestre, ou cette obligation à laquelle s'astreignent certains artistes de construire les divers morceaux d'un même ensemble sur une seule mélodie, sinon le désir de préciser certaines idées maîtresses et de construire en quelque sorte un drame d'idées pures, évoluant suivant des lois toujours souples et variées, sans s'écarter cependant de limites déterminées d'avance? Quant à l'intensité de l'expression, il est naturel qu'on cherche à l'augmenter chaque jour davantage. A mesure que la musique devient plus familière à tous, les musiciens voient grandir leurs ambitions et n'hésitent pas à pénétrer dans un monde d'idées et de sensations auxquelles la musique, jusqu'à ce jour, semblait être restée étrangère. Il se peut que quelques esprits mal pondérés soient allés trop loin dans cette voie ; mais la tendance n'en est pas moins juste et légitime.

Nous arrêterons donc là cette étude. Indépendance toujours plus grande dans la forme, intensité toujours croissante dans l'expression, voilà les deux caractères prédominants dont nous pouvons dès à présent affirmer l'existence dans la musique de nos jours. Vers quelle forme neuve de l'art marchons-nous ? Nul ne peut le savoir, et ce n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, à ceux qu'un mouvement d'évolution emporte dans sa course qu'il peut appartenir d'en prévoir complètement le dernier aboutissement. H. QUITTARD.

Théorie musicale. — ACOUSTIQUE. — On appelle *son* le résultat des mouvements vibratoires imprimés aux molécules des corps élastiques. Le son est perçu par le sens de l'ouïe. Il possède trois propriétés qui sont : l'intensité, l'intonation et le timbre. La première de ces propriétés se rattache à l'amplitude des vibrations, la seconde à leur nombre dans un temps donné, la troisième à la coexistence, avec le son principal, de sons harmoniques variables. On appelle *harmoniques* les sons beaucoup plus faibles qui accompagnent un son principal produit par la mise en vibration d'une corde élastique ou de la colonne d'air dans un tuyau sonore. (Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que c'est en effet la colonne d'air qui vibre, et que le tuyau ne sert qu'à la conditionner au double point de vue de la forme et de la quantité, quelle que soit d'ailleurs la matière dont il est construit.)

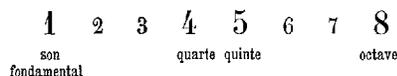
Théoriquement, le nombre des sons différant entre eux d'intonation (ou de hauteur, car on emploie aussi ce mot dans le même sens) est illimité, mais notre oreille ne peut discerner que ceux produits par 32 vibrations au minimum et 8.448 au maximum à la seconde. Au delà de cette limite, elle peut encore percevoir des sons effectués par 74.000 vibrations, mais ces sons n'ont rien de musical et ne peuvent être discernés avec netteté.

Le son étant, que l'on veuille bien nous passer cette expression, la *substance* mise en œuvre par l'art musical, celui-ci doit choisir dans leur série infinie une certaine quantité de sons déterminés qui soient, les uns à l'égard des autres, dans des rapports fixes. Or, un son étant donné, — supposons-le correspondant à 258,6 vibrations à la

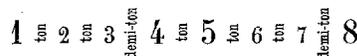
seconde, — le son qui correspondra au nombre double de vibrations, soit dans l'espèce 517,2, produira sur l'oreille une impression analogue à celle que lui aura laissée le premier dont il semble être la reproduction exacte, à un degré de hauteur supérieur. Ce son, le premier de la série des harmoniques, est, avec le son fondamental, dans le rapport de 1 à 2. Réunis, ils ont dans tous les temps et chez tous les peuples formé le cadre invariable ou a été placée la série de sons musicaux appelés *gamme*, qui se rencontre à la base de tout système musical, quelque rudimentaire qu'il puisse être.

GAMME. — Dans notre gamme moderne, on considère ces sons comme situés à l'octave l'un de l'autre, parce qu'ils forment avec les six sons intermédiaires une échelle de huit sons, dont les principaux sont la *quinte* (cinquième son) et la *quarte* (quatrième son) au-dessus du son fondamental.

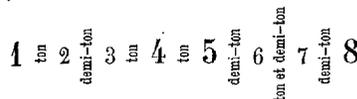
On retrouve ces éléments primordiaux dans toutes les gammes.



Tous ces sons ne se trouvent point situés à égale distance l'un de l'autre, l'intervalle est tantôt d'un *ton*, tantôt d'un *demi-ton*. En voici la répartition :



Si maintenant nous modifions l'intonation de quelques-uns des sons constitutifs de cette gamme, tout en en respectant les 1^{er}, 4^e, 5^e et 8^e qui en forment la charpente, nous obtiendrons une gamme d'un caractère différent, plus sombre et plus triste, dont les intervalles seront ainsi disposés :



Observons que cette modification porte uniquement sur la répartition des intervalles qui, totalisés, donnent pour l'une et l'autre gamme la même somme de *douze demi-tons*. La première de ces gammes se nomme *gamme du mode majeur*, la seconde se nomme *gamme du mode mineur*. Ce qui caractérise ces deux modes ou manières d'être de la gamme et motive leurs dénominations respectives, c'est la présence dans le premier d'un intervalle plus grand d'un *demi-ton* entre le 1^{er} et le 3^e degré d'une part, entre le 1^{er} et le 6^e degré d'autre part, que dans le second mode.

Ces deux gammes sont appelées *diatoniques*. On nomme *gamme chromatique* celle dans laquelle se font entendre les *treize sons* résultant de la division en *deux demi-tons* de chacun des tons de la gamme diatonique.

La gamme diatonique, comprenant huit sons, se divise tout naturellement en deux groupes de quatre sons ou *tétracordes*.

Chacun des degrés de la gamme, outre le numéro d'ordre par lequel nous l'avons représenté, porte un nom particulier :

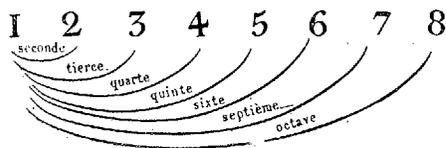
- Le 1^{er} s'appelle **TONIQUE** (parce qu'il donne son nom à la *tonalité* ou ensemble des notes constituant une gamme).
- Le 2^e — *sus-tonique*.
- Le 3^e — **MÉDIANTE** (parce qu'il tient le milieu entre la tonique et la dominante).
- Le 4^e — *sous-dominante*.
- Le 5^e — **DOMINANTE** (parce qu'il occupe une position importante dans la gamme dont il commence le second tétracorde).
- Le 6^e — *sus-dominante*.

Le 7^e s'appelle NOTE SENSIBLE (parce que, grâce à sa tendance à se porter vers la tonique, il fait sentir la tonalité).

Le 8^e — octave de la tonique.

L'octave peut donc être prise comme point de départ d'une nouvelle gamme semblable à la première et ainsi de suite.

INTERVALLES. — Les intervalles qui séparent un degré d'un autre degré sont désignés par des noms exprimant la quantité de degrés qu'ils contiennent. Ainsi l'intervalle qui se trouve entre le 1^{er} et le 2^e degré de la gamme s'appelle seconde, etc.



Les intervalles dépassant l'octave portent les noms de neuvième, dixième, etc., et sont considérés comme le redoublement à l'octave de l'intervalle primitif ou simple. On mesure les intervalles au moyen des tons et des demi-tons.

On donne le nom d'intervalles justes à la quarte, à la quinte et à l'octave qui, nous l'avons vu, sont immuables dans l'une et l'autre gamme, et ne participent point aux changements de mode; elles ne sauraient donc être ni majeures ni mineures; au contraire, la seconde, la tierce, la sixte et la septième peuvent l'être. En outre, tous les intervalles peuvent être augmentés ou diminués par l'emploi de l'altération.

NOTATION. — Après avoir considéré à ce point de vue abstrait les sons et leur groupement en un système, base essentielle de toute musique — la gamme, — nous devons examiner rapidement les moyens employés pour figurer les sons musicaux, moyens analogues à ceux mis en usage pour figurer les sons parlés, par le secours d'un alphabet. Il est même à remarquer que les peuples anciens (ceux du moins qui nous ont laissé des monuments nous permettant d'en juger) ont d'abord emprunté aux lettres de leur alphabet les signes de leur notation musicale. Tels furent les Indous et les Chinois, puis les Grecs, qui, pour suffire aux exigences d'une notation compliquée, modifièrent en différentes façons la forme de leurs caractères.

Les Romains semblent avoir pratiqué, avec leur propre alphabet, le même système que les Grecs. Chez les uns et chez les autres, le nombre des signes, d'abord très considérable, diminua peu à peu. On attribue au philosophe Boetius (470-524) une part importante dans cette réforme. Réduit par lui à dix-sept, le nombre des lettres fut enfin arrêté à sept par le pape saint Grégoire le Grand (540-604) : a b c d e f g. Mais l'emploi d'un système de notation qui devait durer du VIII^e au XII^e siècle vint se superposer, puis se substituer au premier : nous voulons parler des neumes, sortes d'hieroglyphes musicaux dont l'origine et la signification ont depuis longtemps passionné et divisé les érudits sans qu'une solution définitive soit encore survenue. Nous nous bornerons donc à dire que les signes neumatiques sont fort nombreux et semblent appartenir à différentes familles n'offrant entre elles qu'une vague parenté. Les plus anciens sont placés au-dessus des paroles sans diversité de hauteur qui puisse indiquer la variété des intonations. Plus tard, cette différence de hauteur apparaît, et plus tard encore une ligne servant de repère et permettant, par l'établissement d'une note fixe, l'interprétation plus claire des autres notes, placées au-dessus ou au-dessous d'elle. Une deuxième, puis une troisième, enfin une quatrième ligne furent peu à peu ajoutées. L'utilité d'une clef permettant d'établir la hauteur absolue d'une des notes placées sur la portée (nom donné à l'ensemble

des lignes) ne pouvait manquer de frapper l'esprit, et, de fait, les clefs actuellement en usage ont simplement remplacé les lettres C, F et G dont elles ne rappellent plus que très vaguement la figure, grâce aux déformations successives qu'elles ont subies.

Les neumes furent graduellement délaissés et avantageusement remplacés par des points carrés ou en forme de losange que certains érudits ont ingénieusement fait dériver des signes neumatiques.

Guido d'Arezzo, savant moine bénédictin (XI^e siècle), fit faire de grands progrès à l'art musical. C'est à lui qu'on doit les noms des notes, tels qu'on les emploie encore actuellement en France et dans différents pays. Voici, notée en signes carrés, l'hymne à saint Jean dont se servit Guido en prenant la première syllabe de chaque vers pour en désigner la note correspondante :

La syllabe *ut* a été remplacée au XVIII^e siècle par la syllabe *do*, plus douce pour le chant des notes ou *solfège*.

On remarquera que seules les six premières notes de la gamme figurent ici, conformément à un système hexacordal qui excluait la note sensible et faisait du septième son un son variable. Plus tard ce système, d'ailleurs fort incommode, fut abandonné et la gamme prit sa forme définitive. On attribue au Français Lemaire (XVII^e siècle) la substitution de la syllabe *si* à la lettre *B* pour la désignation du septième son de la gamme d'*ut*.

Nous avons vu que la position qu'occupent les notes sur la portée établit leur degré de hauteur relativement à un son type dont l'intonation absolue est déterminée par la clef.

Les notes se placent sur et entre les lignes de la portée; leurs noms sont au nombre de sept, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Les clefs sont au nombre de trois :

celle de *fa*, C ; celle de *sol*, G ; et celle d'*ut*, F . Cha-

cune d'elles se pose sur une des lignes de la portée et indique la position de la note dont elle porte le nom.

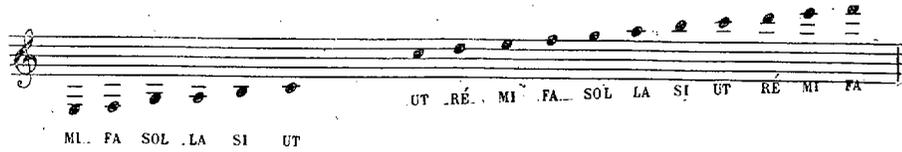
La clef de *sol* (la plus usitée) se place sur la 2^e ligne de la portée;

La clef de *fa* se place sur la 4^e ou la 3^e ligne;

La clef d'*ut* se place sur la 1^{re}, la 2^e, la 3^e ou la 4^e ligne.

La position d'une note étant une fois déterminée, il est aisé, soit en montant, soit en descendant, d'identifier les autres notes. Nous allons en donner comme exemple la gamme ayant pour tonique la note *ut*, équivalente au son produit par 517,2 vibrations à la seconde :

La reproduction de cette échelle de sons à l'aigu ou | au grave se note au moyen de lignes supplémentaires :



On peut ainsi indiquer la répétition à l'octave d'un son ou d'une suite de sons, en surmontant les notes du signe

8^a.....

ou

8^a bassa.....

selon que les sons doivent être reproduits à l'octave aiguë ou à l'octave grave.

Toutefois, un trop grand nombre de lignes supplémentaires rendrait la lecture extrêmement difficile et prendrait en outre trop de place. La pluralité des clefs obvie à cet inconvénient, parce que chacune d'elles correspond à une région particulière dans l'échelle des sons. On s'en convaincra en examinant le tableau ci-dessous, qui montre le même *ut* (produit par 517,2 vibrations et occupant à peu près le milieu de la série des sons musicaux appréciables par l'oreille) écrit au moyen des différentes clefs.



CLEFS de Sol Ut 1^{re} Ut 2^e Ut 3^e Ut 4^e Fa 3^e Fa 4^e

On emploiera donc, pour noter les sons de la région grave, les clefs de *fa*, pour ceux des régions moyennes les clefs d'*ut*, et la clef de *sol* pour ceux de la région aiguë. Ajoutons cependant qu'actuellement, et sauf quelques réserves concernant l'écriture de certaines parties instrumentales, on n'emploie plus guère que les clefs de *fa* 4^e ligne et de *sol*. Néanmoins la connaissance des différentes clefs demeure indispensable pour la lecture de la musique ancienne, et aussi pour la *transposition* dont nous parlerons tout à l'heure.

Jusqu'ici nous n'avons étudié les notes que comme *signes d'intonation*, sans nous préoccuper de la durée des sons qu'elles représentent. Nous allons maintenant les envisager sous ce point de vue. C'est vers la fin du XI^e siècle que la *notation proportionnelle* fut inventée, croit-on, par Franco de Cologne (1047-85), et par la différenciation des figures de notes fit discerner la différenciation de leur durée.



Au XV^e siècle, la notation *blanche* enrichit d'un nouvel élément l'écriture musicale.



Au siècle suivant, la notation ne fut plus l'objet de sérieuses modifications; les signes arrondis remplaçant les signes carrés, quelques valeurs brèves ajoutées, quelques valeurs longues supprimées, et nous nous trouvons en présence des valeurs actuellement en usage. En voici le tableau comprenant en outre celui des *silences* correspon-

dants, servant à assurer la durée exacte du temps pendant lequel l'émission du son doit être arrêtée :



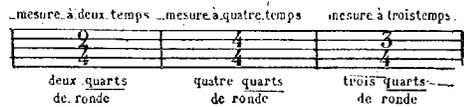
MESURE. — Un nouvel élément se présente maintenant à notre examen : en effet, il ne suffirait pas, pour la clarté du langage musical, d'une relation de durée entre les notes; il est également nécessaire qu'une de ces notes, prise comme unité de temps, détermine exactement la durée *absolue* des autres. La réunion des unités de temps, ou simplement *temps*, compose une *mesure* ou portion de la durée servant à la diviser en fragments égaux. Le groupement des valeurs de notes dont le total forme le nombre des temps contenus dans la mesure relève du *rythme* que nous étudierons ultérieurement.

L'origine de la division de la durée en temps et en mesures semble remonter au XIII^e siècle, et on en fait parfois honneur au moine Walter Odington; mais il n'a pas fallu moins de trois siècles pour qu'elle fût amenée au degré de perfectionnement où nous la trouvons aujourd'hui.

Logiquement *deux* espèces de mesures sont seules en présence : les mesures à *deux* et à *trois* temps. Dans la pratique, on y ajoute la mesure à *quatre* temps, multiple de la première.

On indique la mesure au moyen de deux chiffres superposés en forme de fraction, le dénominateur désignant un sous-multiple de la ronde (ou quelquefois la ronde elle-même) et le numérateur marquant combien de fois la valeur représentée par le dénominateur est contenue dans la mesure, et par conséquent le nombre de temps dont celle-ci se compose.

Ex. :



Les mesures dont chaque temps est *divisible par deux* sont appelées mesures *simples* ou à *temps binaires*. Mais il en est d'autres dont chaque temps est *divisible par trois*, et qui dérivent des précédentes; le nombre des temps demeurant le même, il suffit d'ajouter à la note représentant le temps simple un *point* qui l'augmente de la moitié de sa valeur pour la transformer en unité de temps ternaire. Ces mesures sont appelées *composées* ou à *temps ternaires*. Voici un tableau présentant toutes les mesures appartenant à l'une et à l'autre catégorie.

Mesures à deux temps.		Mesures à trois temps.		Mesures à quatre temps.	
Simples.	Composées.	Simples.	Composées.	Simples.	Composées.

SIGNES D'ALTÉRATION. — Nous avons parlé plus haut de la gamme chromatique qui comprend 13 degrés dont le dernier se trouve à l'octave du premier. La division en deux demi-tons de chacun des intervalles d'un ton compris dans la gamme diatonique s'obtient par l'insertion d'un son intermédiaire produit par un changement apporté à l'intonation d'une des deux notes distantes d'un ton. Ce changement peut être réalisé de deux manières : soit par l'élevation du son inférieur, soit par l'abaissement du son supérieur. Dans le premier cas, l'altération *supérieure* s'indique au moyen d'un signe appelé *dièse* (#) ; dans le second, l'altération *inférieure* s'indique au moyen d'un signe appelé *bémol* (b). Ces signes se placent devant la note qu'ils doivent altérer.

Théoriquement, les deux demi-tons ainsi obtenus ne sont pas égaux : le *do* # et le *ré* b sont séparés par un *comma* (ou neuvième partie d'un ton), mais dans la pratique ces différences sont *égalisées* au moyen d'un système dit *tempérament* qui ramène chacun des demi-tons à quatre *commas* et demi.

La cessation de l'altération produite par le *dièse* ou le *bémol* est indiquée par un troisième signe appelé *bécarre* (̂).

Deux autres signes d'altération, le *double dièse* (X ou ##) et le *double bémol* (bb), servent respectivement à élever et à abaisser d'un ton la note devant laquelle ils sont placés.

GÉNÉRATION DES GAMMES. — La gamme diatonique ma-

jeure ayant *ut* pour tonique, que nous avons étudiée précédemment, ne contenait aucune altération. Mais si nous prenons comme point de départ d'une nouvelle gamme l'une quelconque des notes composant la gamme d'*ut*, nous serons obligés d'avoir recours à un ou plusieurs signes d'altération pour conserver entre les degrés les *mêmes* intervalles disposés dans le *même* ordre que dans la gamme primitive. Si, par exemple, nous prenons *sol* comme tonique, nous trouvons que l'intervalle d'un ton séparant le 6^e degré du 7^e ne peut être reproduit dans cette nouvelle gamme que grâce à l'emploi d'un # élevant d'un demi-ton le 6^e degré.

Si, d'autre part, nous établissons une gamme sur le *fa*, nous sommes forcés, pour reproduire l'intervalle de demi-ton placé entre le 3^e et le 4^e degré, de baisser d'un demi-ton ce dernier, au moyen du b.

Deux séries de gammes, les unes *diésées*, les autres *bémolisées*, sont, d'après ce principe, engendrées par la gamme d'*ut*. La première série a pour souche le *tétracorde supérieur* de cette gamme qui devient le *tétracorde inférieur* de la première gamme diésée ; la seconde série trouve au contraire son *tétracorde supérieur* dans le *tétracorde inférieur* de la gamme d'*ut*.

Ceci posé, il suffit de continuer par analogie à *situer* d'autres gammes en suivant l'ordre de génération par les *tétracordes supérieurs*, d'une part ; par les *tétracordes inférieurs*, d'autre part, et en observant rigoureusement les positions respectives des intervalles — pour obtenir la série complète des gammes, chaque nouvelle gamme exigeant l'addition d'un dièse ou d'un bémol nouveau. —

A chaque gamme *majeure* correspond une gamme *mineure* dite *relative* de la première, parce qu'elles renferment toutes deux le même nombre d'altérations constitutives, c.-à-d. nécessaires à leur constitution et qui pour cette raison sont placées au commencement de la portée normale (immédiatement après la clef) et ont leur plein effet pendant toute la durée de la gamme. (V. les exemples

dessus.) Mais en outre, la gamme mineure, afin de conserver entre le 7^e et le 8^e degré cet intervalle d'un 1/2 ton qui donne au 7^e degré son caractère de note *sensible*, exige que celui-ci soit haussé d'un 1/2 ton, au moyen d'un signe d'altération *accidentel* que, pour cette raison, on place chaque fois devant la note qu'il doit modifier.



Gamme mineure de LA.

Toute gamme mineure a sa tonique placée à distance d'une tierce mineure (un ton et demi) au-dessous de la tonique de la gamme majeure avec laquelle elle est en relation. Observons ici que la gamme mineure, dérivée artificiellement de la gamme majeure, peut affecter des formes diverses.

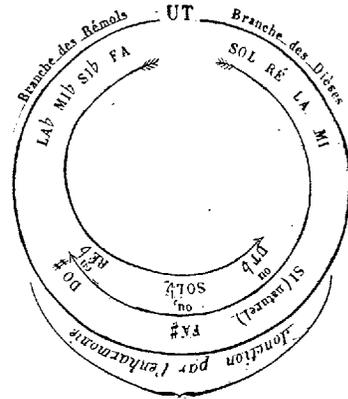
TONALITÉ. — L'ensemble des notes composant une gamme constitue une *tonalité*. Le tableau suivant présente donc tout à la fois la série des gammes majeures et mineures et celle des tonalités. Au point de vue théorique, les tonalités ne diffèrent entre elles que par leur position dans l'échelle des sons, mais nous verrons par la suite que leur importance esthétique individuelle est en réalité très grande.

TABLEAU DES GAMMES ET DES TONALITÉS

Mode majeur		Mode mineur	
ut		la	
<i>Nombre des dièses constitutifs</i>			
sol	1	mi	
ré	2	si	
la	3	fa #	
mi	4	ut #	
si	5	sol #	
fa #	6	ré #	
do #	7	la #	
<i>Nombre des bémols constitutifs</i>			
fa	1	ré	
si b	2	sol	
mi b	3	ut	
la b	4	fa	
ré b	5	si b	
sol b	6	mi b	
ut b	7	la b	

On remarque néanmoins que, la gamme chromatique comprenant seulement *douze* sons différents, il ne peut exister que douze gammes. En effet, les quinze gammes figurant

au tableau précédent peuvent être ramenées à ce nombre, les toniques *si, fa # et ut #* exprimant les mêmes sons que les toniques *ut b, sol b et ré b*. Il y a donc là un phénomène de pénétration réciproque des dièses et des bémols qui offre aux gammes déjà unies par l'enchaînement des tétracordes le lien d'une parenté nouvelle, l'*enharmonie* ou rapport existant entre deux sons désignés par des noms différents. L'*enharmonie* rapproche les deux branches de la famille tonale qui sembleraient, sans elle, diverger de plus en plus, et en soude l'une à l'autre les extrémités de façon à former un cercle qui les embrasse toutes.

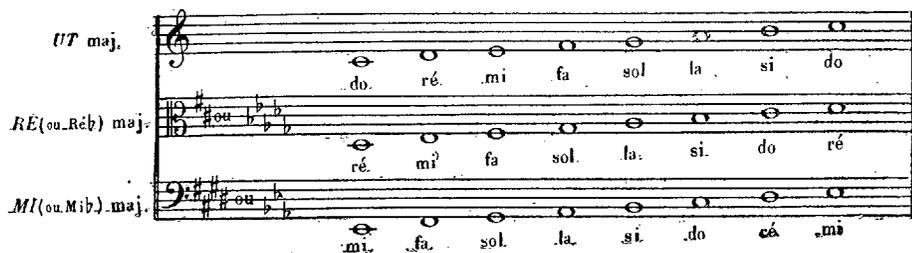


TRANSPOSITION. — Etant donné le caractère de symétrie absolue dans la répartition des intervalles, commun à toutes les gammes, quelle que soit la note prise pour point de départ, on peut donc, abstraction faite de l'individualité des tonalités, considérer chaque gamme comme la *transposition* à un degré supérieur ou inférieur de l'échelle générale, d'une autre gamme différente.

Cette transposition est parfois nécessitée, dans la pratique, par un changement de voix ou d'instrument dans l'exécution d'un morceau de musique. C'est ici que la connaissance des différentes clefs, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, devient nécessaire au musicien.

En effet, au moyen d'une substitution de clef, il peut attribuer à une note une hauteur différente de celle qu'elle avait précédemment, et l'élever ainsi ou la baisser à son gré.

La gamme d'*ut*, écrite en clef de *sol*, par exemple, peut être lue comme gamme de *ré*, au moyen de la clef d'*ut* troisième ligne, — ou comme gamme de *mi*, par le secours de la clef de *fa*, quatrième ligne, et ainsi de suite.



Il va de soi que l'addition ou la soustraction des signes d'altération doit être opérée suivant les principes que nous avons posés en étudiant la génération des gammes. Théoriquement, on le voit, la transposition est chose extrêmement simple, mais une longue pratique est indispensable pour la rendre d'un emploi aisé.

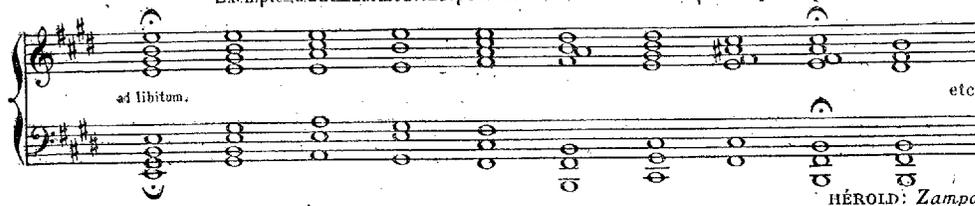
COMPOSITION. — Désormais en possession des matériaux nécessaires à la composition musicale, voyons maintenant quels sont les éléments qui doivent intervenir pour leur mise en œuvre. Ils sont au nombre de trois :

- 1° La *mélodie* ou succession de sons musicaux.
 - 2° L'*harmonie* ou simultanéité de sons musicaux.
 - 3° Le *rythme* ou forme donnée au mouvement par la combinaison des différentes durées des sons.
- Chacun de ces éléments peut agir sans le secours des autres. Remarquons toutefois qu'un rythme, plus ou moins sensible, est *presque toujours* inséparable de la phrase musicale.

Exemple d'une mélodie rythmée, non harmonisée.



Exemple d'une harmonie dépourvue de caractère mélodique et rythmique



Exemple d'un rythme établi sur un seule note, et dépourvu, par conséquent, de caractère mélodique et harmonique.



La *mélodie* est la forme primitive du langage musical, elle n'a pas cessé d'en être la forme populaire, parce qu'elle en est la plus extérieure. Le *rythme* contribue éminemment à lui donner ce caractère, aussi retrouvons-nous ces deux éléments à l'origine de toute musique. Le goût natif d'une part, l'étude et l'expérience d'autre part, concourent à la création de la phrase mélodique rythmée. L'*harmonie*, elle, est toute moderne, et les anciens ne semblent pas l'avoir connue. Quelques érudits en croient découvrir les premiers vestiges au III^e siècle de l'ère chrétienne. On peut, en tout cas, les apercevoir dès le VI^e siècle, dans les écrits de Cassiodore, et au siècle suivant dans ceux d'Isidore de Séville. Le bénédictin Hucbald (840-930) paraît avoir pour la première fois érigé en système cette harmonisation primitive qui consistait à faire entendre des suites de notes accompagnées de leur octave et de leur quinte. Ce système appelé *diaphonie* ou *organum*, en devenant peu à peu moins grossier, donna naissance, vers le XI^e siècle, au *déchant*, balbutiement enfantin du *contrepoint* dont nous allons bientôt parler. C'est à cette même époque que Franco de Cologne expose une théorie des intervalles, employés alors avec le plus grand désordre et sans souci de la dureté de leurs rencontres ou plutôt de leurs chocs. Plus tard, Jean Cotton, puis Gui de Chalis, et au XIII^e siècle Adam de la Hale travaillent à développer ces essais d'harmonisation. Ce dernier paraît avoir employé les intervalles harmoniques de tierce et de

sixte. Aux XIV^e et XV^e siècles, les progrès s'accroissent rapidement. On trouvera aux paragraphes consacrés à l'histoire des écoles flamande et italienne les noms des excellents musiciens qui, à partir de cette époque, écrivirent de véritables chefs-d'œuvre. On y verra aussi comment Monteverde fonda l'harmonie dissonante et compléta ainsi le système de l'harmonie moderne que nous allons brièvement exposer.

HARMONIE. — Nous avons dit que le nom d'*harmonie* (V. ce mot, t. XIX, p. 863) s'applique aux sons musicaux entendus simultanément dans certaines conditions. L'étude de ces conditions forme l'objet de la science de l'harmonie.

Deux sons simultanés constituent un *intervalle harmonique*. On ne donne généralement le nom d'*accord* qu'à la réunion de *trois sons* au moins.

Les intervalles harmoniques sont *consonants* ou *dissonants*, suivant qu'ils offrent à l'oreille le caractère du repos, ou peuvent faire partie d'un accord présentant ce caractère, — ou bien qu'ils ne lui offrent qu'un sens *suspensif*, et appellent une suite ou *résolution*. L'unisson et l'octave juste, la quinte et la quarte justes sont des consonances dites *invariables*, parce qu'elles ne sauraient être modifiées sans devenir dissonantes. La tierce et la sixte sont des consonances dites *variables*, parce qu'elles peuvent être modifiées et demeurent néanmoins consonantes. Les secondes, septièmes, neuvièmes, et tous les intervalles diminués ou augmentés sont dissonants.

Tableau des principaux intervalles harmoniques



Les accords formés au moyen de sons séparés par des intervalles consonants sont consonants. Les accords formés au moyen de sons séparés par des intervalles dissonants sont dissonants. Seuls des accords de trois sons peuvent être consonants, car un quatrième son que l'on y ajoute-

rait ne pourrait être qu'en rapport dissonant avec l'un des trois autres.

Tout intervalle peut être *renversé*, c.-à-d. que la note supérieure en peut être portée à la partie inférieure et réciproquement. Le renversement d'un accord peut aussi

être effectué par le transport à la partie inférieure de l'une quelconque des notes qui le composent.

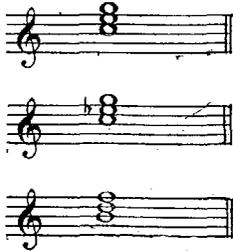
☞ Renversement d'intervalle, renversement d'accord.



Tout accord à l'état fondamental se compose d'une série de tierces superposées.

L'harmonie consonante comprend trois accords :

L'accord parfait majeur (appelé parfait à cause du caractère de repos complet qu'il présente); l'accord parfait mineur; l'accord de quinte diminuée et leurs renversements.



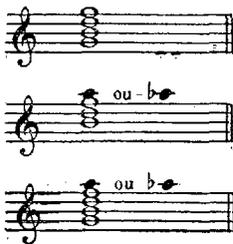
L'accord de quinte diminuée (dissonant par sa constitution) n'est admis dans l'harmonie consonante que parce qu'il est, en bien des cas, soumis aux règles qui la régissent.

L'harmonie dissonante se divise en deux parties :

1° L'harmonie dissonante naturelle, dans laquelle les dissonances peuvent être employées sans précautions préalables; 2° l'harmonie dissonante artificielle, dans laquelle les dissonances ne peuvent être employées sans précautions préalables.

L'harmonie dissonante naturelle comprend trois accords :

L'accord de septième de dominante; l'accord de septième de sensible (majeure ou mineure); l'accord de neuvième de dominante (majeure ou mineure).



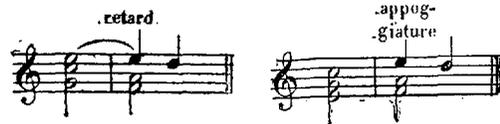
L'harmonie dissonante artificielle comprend les accords formés artificiellement, soit 1° par la prolongation d'une ou de plusieurs notes appartenant à un premier accord et venant produire une ou plusieurs dissonances dans le second (dissonances qui sont alors considérées comme préparées), soit 2° par l'altération d'une ou de plusieurs notes dans un accord. Ex. :



Parfois la prolongation ne fait que retarder une des notes constitutives du second accord, elle prend alors le nom de retard. Si le retard ne résulte pas d'une prolon-

gation et par conséquent n'est point préparé, il prend le nom d'appogiature.

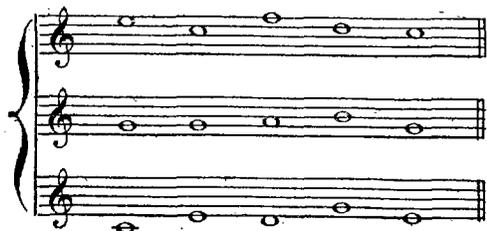
Ex. :



Nous nous sommes efforcé de donner ici un aperçu des matériaux de la science harmonique, dans leur forme la plus simple. Mais si l'on essaie d'envisager le nombre presque illimité de combinaisons diverses auxquelles la diversité des accords et de leurs renversements, la multiplicité des prolongations, des altérations, les suppressions et les doublements de notes, les échanges de notes entre les différentes parties des accords, peuvent donner lieu; l'importance plus ou moins grande que prennent les accords selon le degré de la gamme où ils sont placés; si l'on considère qu'ils ne doivent pas être seulement étudiés comme des organismes isolés, mais comme les cellules d'un organisme plus ou moins vaste, communiquant les unes avec les autres et dont les fonctions de relation doivent être soigneusement déterminées, si l'on en veut tirer des rapports, des enchaînements aptes à réaliser la pensée dans l'œuvre de la composition musicale; on concevra tout ce qu'une telle science, en dépit de la complexité de ses lois, peut offrir d'intérêt à l'esprit et de ressource à l'art. Toutefois, nous n'avons jusqu'ici regardé l'harmonie, en tant que réunion de sons musicaux simultanés, qu'à un seul point de vue : celui de la constitution et de la marche de ces sons superposés, tels que nous les présente, par exemple, le passage suivant :



Si, maintenant, nous envisageons séparément chacune des couches dont la réunion forme cette série d'accords, nous nous trouvons en face de trois mélodies distinctes :



Or, la combinaison de ces mélodies, ou, plus simplement, de ces notes entre elles, abstraction faite des accords qui en résultent, constitue une autre branche de la composition musicale, appelée contrepoint.

Un chant étant donné, le rôle du contrepoint consiste à l'accompagner de dessins mélodiques se faisant entendre dans d'autres parties dont le nombre varie de deux à huit. Le contrepoint est simple lorsque les parties n'en peuvent être interverties; il est double ou renversable lorsqu'au contraire ces parties peuvent être interverties, sans cesser de présenter un tissu irréprochable quant aux règles contrapuntiques. Ces règles sont extrêmement rigoureuses et constituent pour le musicien un salutaire exercice de gymnastique intellectuelle. On distingue cinq espèces de contrepoints : 1° note pour note; 2° deux notes pour une; 3° quatre notes pour une; 4° avec syncopes; 5° contrepoint fleuri qui résume les précédents. Parmi les ressources propres à enrichir le contrepoint figure au premier rang l'imitation, ou reproduction dans une partie d'une phrase entendue précédemment dans une autre; lorsque cette re-

production est absolument exacte, elle est dite imitation *canonique*, ou simplement *canon*. On la fait entendre la plupart du temps à l'unisson, à l'octave ou à la quinte. Mais

l'imitation peut aussi être moins régulière, jusqu'à ne plus présenter avec le thème imité qu'une analogie purement rythmique.



Imitation canonique à l'octave (BEETHOVEN: *Presto de la 6^e Sonate... (Op. 10. No. 2.)*)

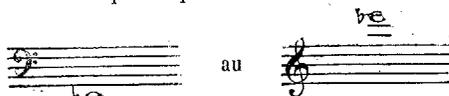
L'imitation est le point de départ et le principe générateur de la *fugue*, qui est elle-même la plus vaste et la plus complexe des formes de la composition musicale basées sur le contrepoint : un *sujet* initial constamment rappelé par les différentes parties en constitue l'unité, tandis qu'un ou plusieurs *contre-sujets* et *épisodes* y apportent l'inépuisable variété de leurs dessins. L'imagination autant que la science du compositeur peuvent se donner carrière dans la fugue, et les incomparables modèles que nous a laissés J.-S. Bach suffiraient seuls à en témoigner. Toutefois, nous devons dire que ce genre de composition est, de nos jours, rarement employé *pour lui-même*, mais le style fugué entre souvent à titre auxiliaire dans des œuvres dramatiques ou symphoniques.

MODULATION (V. t. XXIII, p. 4461). — Bien que la tonalité soit le fondement essentiel de la musique moderne, il ne s'ensuit pas qu'une composition musicale ne doive point s'écarter d'une tonalité donnée ou ne puisse le faire qu'en perdant son caractère tonal. Au contraire, l'évolution d'une tonalité à l'autre constitue un des plus précieux moyens d'expression musicale, et la *modulation* (tel est le nom technique de cette évolution) occupe, à ce titre, une place importante dans l'étude de l'harmonie. En effet, les altérations apportées aux notes qui composent les accords sont par leur nature très propres à préparer et à opérer ces changements.

La science de l'harmonie et du contrepoint, le don de la mélodie et du rythme se trouvant réunis chez un individu, le mettent à même d'écrire des œuvres musicales. Mais la réalisation objective de celles-ci peut être produite de bien des manières différentes, soit quant aux *formes*, soit quant aux *moyens* adoptés. Nous allons d'abord examiner ceux-ci.

MOYENS D'INTERPRÉTATION. — On peut les diviser en deux classes : 1^o la *voix humaine* ; 2^o les *instruments de musique*.

1^o La voix humaine est un instrument mélodique, puisqu'elle ne peut émettre que des sons successifs, comme d'ailleurs la plupart des instruments de musique, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir. Elle comprend une échelle de sons que l'on peut évaluer comme s'étendant du



soit quatre octaves, comprenant (en partant du grave) les voix de *basse*, *baryton*, *ténor* (hommes), *contralto*, *mezzo-soprano* et *soprano* (femmes). L'apanage exclusif de la voix humaine réside dans la facilité qu'elle seule possède de joindre la parole au son, et par conséquent de pouvoir exprimer avec précision les sentiments. Soit seule, soit multipliée et combinée en chœurs harmonieux, la voix produit d'admirables effets musicaux. La polyphonie vocale a fourni aux maîtres des xv^e et xvi^e siècles de merveilleux chefs-d'œuvre, et les chœurs sans accompagnement des Palestrina, des Goudimel et des Vittoria ne pourraient recevoir de l'intervention des instruments nul accroissement de beauté.

2^o Quant aux instruments de musique (V. INSTRUMENTS — GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

TATION, t. XX, p. 855-862), on peut les diviser en trois classes principales d'après la manière dont ils produisent les sons : *a*, par les vibrations des cordes ; *b*, par les vibrations de l'air dans des tubes ; *c*, par les vibrations de certains corps élastiques que l'on heurte.

La première série comprend le *violon*, l'*alto*, le *violoncelle*, la *contrebasse*, la *vielle*, la *mandoline*, la *guitare*, la *harpe*, le *piano*.

La seconde série comprend la *flûte*, le *flageolet*, la *clarinette*, le *saxophone*, le *hautbois*, le *basson*, la *musette*, l'*orgue* ; — la *trompette*, le *cornet*, le *cor*, le *trombone*.

La troisième série comprend les *timbales*, le *tambour*, le *tambourin*, la *grosse caisse*, les *cloches*, les *cymbales*, les *jeux de timbres*, etc.

Nous avons à peine besoin d'ajouter que cette liste est très sommaire, elle ne contient ni les variétés de chaque sorte d'instruments, ni les instruments dérivés ou peu usités, ni enfin les instruments anciens. Nous avons indiqué en caractère *italique* ceux de ces instruments qui font généralement partie de l'orchestre.

Quant à l'orgue et au piano, leur rôle et leur importance sont trop connus pour que nous ayons besoin d'y insister. Ces instruments sont les seuls qui, par la propriété qu'ils possèdent de faire entendre les harmonies les plus complètes, puissent se suffire à eux-mêmes, sans réclamer un concours étranger. L'orgue joint à ce privilège celui de constituer par le nombre et la variété de ses jeux un véritable orchestre. Le piano est par excellence l'instrument-type de la *musique de chambre* (V. plus loin).

Qu'elle soit écrite pour divers instruments *solis*, ou pour clavecin seul, la *sonate* forme la base et le centre de la musique de chambre. Elle se transformera en bien des manières avant de parvenir à son complet épanouissement, et de ne garder des rythmes dansants que ce qui sera nécessaire à la gaieté d'un *intermezzo*. Quand, après Händel et Bach, elle sera arrivée avec Haydn, Mozart et Beethoven à sa constitution parfaite et définitive, son titre sera uniquement réservé à des suites écrites pour le piano, ou pour un instrument *solo* avec accompagnement de piano. Les autres pièces composées pour plus de deux instruments porteront, suivant le nombre de ceux-ci, les noms de *trio*, *quatuor*, *quintette*, *sextuor*, *septuor*, etc. Il est assez difficile de déterminer les limites qui séparent la musique de chambre de la musique d'orchestre (jouée par un orchestre réduit). En principe, les instruments à cordes et le piano semblent seuls pouvoir y être admis, et la sonate, le trio et le quatuor à cordes qui en est peut-être la forme la plus intense et la plus parfaite — paraissent en être le riche et très suffisant apanage. D'autre part, les maîtres ont écrit d'excellentes compositions du même genre dans lesquelles les instruments à vent jouent un rôle plus ou moins important — et quelquefois même sont seuls en jeu ; nous en citerons comme exemples mémorables et significatifs le *trio* de Beethoven pour deux hautbois et cor anglais et ses *ottellos* pour instruments à vent. Relativement à l'union de ceux-ci et des cordes, un célèbre *septuor* ne nous suffira-t-il pas à établir que la musique

de chambre peut comporter non seulement l'emploi des bois, mais même aussi le concours d'un cuivre ? Et dans le beau *septuor* de M. Saint-Saëns, la trompette ne semble-t-elle pas revendiquer hautement par son timbre éclatant le droit de se faire entendre dans la « chambre » ?

Reconnaissons-le toutefois, ce *septuor* ou d'autres œuvres analogues, écrites en vue de la salle de concerts, se sont volontairement exilés du salon où chante à demi-voix le quatuor. Elles appartiennent, si l'on veut, à un genre de transition qui a parfaitement sa raison d'être — comme d'ailleurs tout ce qui apporte à l'art une formule nouvelle — mais nous croyons que la discrète et délicate conversation dont le piano et ses fidèles compagnons à archet font les principaux frais gagnera à ne chercher de nouveaux interlocuteurs que parmi les bois, auxquels parfois le cor pourra s'adjoindre à cause de sa sonorité intermédiaire.

Mais ce domaine ne suffit pas à tous les besoins de l'art. Les énergies multiples du compositeur ont besoin d'air et d'espace pour se développer librement. Elargissez les proportions de la sonate et confiez-en l'interprétation à l'orchestre tout entier, vous aurez dès lors la *symphonie* dans laquelle se donne carrière toute la plénitude du genre instrumental. Ici les instruments n'agissent pas seulement comme *individus*, mais aussi comme *groupes*. Par exemple, les violons, divisés en deux bandes, les violoncelles, les contrebasses seront en nombre tel qu'ils puissent constituer le fond même de l'orchestre, parfois se faire entendre seuls sans que ce soit au détriment de l'ampleur et de la puissance de la sonorité générale. Les autres instruments seront groupés par 2 ou 4 (flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, cors, trompettes) ou par 3 (trombones), ce qui d'ailleurs n'empêchera nullement le compositeur de les faire entendre dans le *solo* quand il le jugera à propos.

Historiquement, la symphonie procède, d'une part, de la *sonate* et du *concerto* (dont nous allons parler tout à l'heure), et, d'autre part, de l'*opéra*, dans lequel des passages pour instruments seuls s'introduisirent peu à peu. L'ouverture, qu'on appela « symphonie avant l'opéra », prit avec le temps une importance réelle. Au xviii^e siècle, entre les mains d'Emmanuel Bach, de Chrétien Bach et de Stamitz, la symphonie est devenue indépendante ; on l'écrivit, on l'entend pour elle-même, et non en qualité de *préface* à un ouvrage scénique. L'orchestration en est sans doute bien pauvre et bien réduite, mais elle tend à s'enrichir. Quant à la forme, les trois mouvements : rapide, lent et vif sont régulièrement mis en usage.

Avec Haydn, la symphonie entre dans ce que nous appellerons sa phase moderne. Il est intéressant de suivre, dans les nombreux exemples qu'il nous a laissés, les recherches instrumentales auxquelles il se livrait. Mozart et Haydn ont eu l'un sur l'autre, à ce point de vue, une influence considérable, et tous deux enfin ont en quelque sorte créé la symphonie, puisque d'un genre mal défini, hybride et secondaire, ils ont fait le type par excellence de la composition musicale. Il appartenait à Beethoven de monter plus haut encore et de conduire la symphonie sur ces sommets vertigineux où nul depuis n'a pu le suivre. Si, par la première de ces immortelles compositions (symphonie en *ut* majeur), il tient encore à ses prédécesseurs, il ne tarde pas à affirmer sa prodigieuse individualité : soit par l'originalité et la puissance des thèmes, soit par leur mise en œuvre, soit par la force et la justesse de l'expression, soit par le traitement de l'orchestre, ces symphonies sont demeurées sans rivales. C'est dans l'article spécial consacré à la symphonie que l'œuvre de Beethoven, en ce genre, sera plus complètement étudiée, ainsi que celle de Schubert, de Spohr, de Mendelssohn, Schumann, Brahms, Saint-Saëns, C. Franck, etc., qui ont écrit, eux aussi, des symphonies dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre.

Qu'il nous suffise d'avoir indiqué ici le caractère spécial de la symphonie : c'est l'universalité et la plénitude des moyens d'action mis à la disposition du compositeur. Non seulement tous les timbres, mais toutes les associations,

toutes les combinaisons qu'ils peuvent présenter lui sont acquis, lui permettant de multiplier l'une par l'autre les émotions qu'il ressent et que l'orchestre va exprimer. Peut-être y a-t-il lieu de parler ici de la « musique à programme », qui naturellement s'est surtout donné carrière dans le genre symphonique, et dans laquelle les thèmes et leur développement sont liés à des faits ou à des idées plus ou moins clairement expliqués par une notice *ad hoc*.

Bien que cette sorte de musique ne soit pas absolument moderne, puisque nous en trouvons des traces dès la fin du xv^e siècle, et que de grands maîtres du xvii^e siècle nous en ont laissé de rares exemples (Bach, dans son *Caprice sur le voyage de son frère chéri*, Scarlatti dans sa *Fugue du chat*, etc.), c'est surtout aux xviii^e et xix^e siècles que la floraison nous en apparaît la plus éclatante. Chez Haydn nous en trouvons des spécimens. Il suffit de citer chez Beethoven sa *Symphonie pastorale* et sa *Symphonie sur la bataille de Victoria*. Mendelssohn, Schumann, Félicien David, mais surtout Liszt et Berlioz ont payé leur tribut à la musique descriptive. Les poèmes symphoniques de M. Saint-Saëns s'y rattachent également. On a beaucoup discuté pour et contre la légitimité du genre. Il nous semble qu'elle ne peut raisonnablement être contestée, mais que la plus grande prudence est ici nécessaire et qu'à vouloir faire dire trop de choses et trop précises à la musique, on risque fort de la faire parler pour ne rien dire. Bien des programmes prétentieux et impossibles à réaliser musicalement viendraient à l'appui de cette assertion, sans qu'il fût indispensable de remonter aux *Souffrances de la reine de France*, de Dussek, finissant par la décapitation suivie d'une apothéose, ou, plus loin encore, aux *Suites* de Buxtehude dans lesquelles il se proposait de décrire « la nature et les propriétés des sept planètes ».

Lorsqu'un instrument, pris dans l'orchestre ou au dehors (orgue, piano, violon, violoncelle, etc.), est choisi par le compositeur comme l'interprète principal de sa pensée, l'orchestre ne servant plus dans son ensemble que d'interlocuteur et d'accompagnateur, le genre de composition auquel cette combinaison donne naissance porte le nom de *concerto*. Autrefois, cette dénomination s'appliquait à des morceaux écrits pour plusieurs instruments, et participant à la fois au caractère de la musique de chambre et à celui de la symphonie : tels sont les *concertos* de Bach et de Hændel. Mozart peut être regardé comme le créateur de la forme actuellement en usage, qui comprend trois mouvements, sauf exception. Beethoven, Weber, Mendelssohn, Brahms, Raff, Schumann, Saint-Saëns, Lalo, etc., ont écrit des *concertos* pour divers instruments.

Après avoir considéré la voix humaine, d'une part, et de l'autre les instruments comme moyens d'expression, et avoir brièvement passé en revue les genres musicaux dans lesquels ils trouvent leur emploi, il ne nous reste plus qu'à énoncer les formes résultant de l'union des voix et des instruments. Observons avant tout que la voix ne joue pas seulement un rôle musical, mais que, par le moyen des paroles qu'elle est appelée à prononcer, elle apporte à la musique le concours d'un art nouveau en faisant intervenir la poésie, soit lyrique, soit dramatique, dans le domaine des sons. Nous renvoyons le lecteur au § *Musique religieuse* pour ce qui regarde l'union de la musique, soit aux textes liturgiques, soit aux poèmes inspirés par l'Écriture sainte et revêtant la forme dramatique (*oratorios*). Lorsque cette forme est consacrée au développement d'un sujet profane, soit mythologique, soit historique, soit purement imaginaire et relevant du genre tragique ou comique, l'œuvre, due à la collaboration du compositeur et du librettiste, prend le nom d'*opéra* si le texte entier est uni à la musique, ou d'*opéra-comique* lorsque les morceaux chantés sont séparés par des passages *parlés*. La réforme accomplie par Wagner a fait prédominer, sous le nom de *drame lyrique*, une conception

dans laquelle le poème et la musique intimement liés l'un à l'autre marchent d'un pas égal vers la réalisation de l'action traitée (V. OPÉRA). René BRANCOUR.

Musique de danse. — C'est dans une étude sur la *Danse* qu'il convient surtout d'étudier le rôle que joue la musique dans ses rapports avec cet art. Nous nous bornons à dire ici que ce rôle peut être considéré sous un double aspect : d'une part, il consiste à rythmer les mouvements des danseurs ; d'autre part, il consiste à aider à l'expression de la danse, en la soulignant et en l'accentuant. Il est superflu d'ajouter que ces deux points de vue, loin de s'exclure l'un l'autre, coexistent dans les plus belles œuvres de musique de danse. Dans les œuvres d'un caractère inférieur, l'élément rythmique prédomine, déjà vulgarisé lui-même. Mais, à l'extrême opposé de ces *sauteries* qui n'ont rien de commun avec l'art de la danse non plus qu'avec l'art de la musique, nous rencontrons d'admirables formes de danse qui ont inspiré les maîtres de toutes les époques. Le *ballet* qui fait son apparition dès le xv^e siècle en Italie et qui, après bien des transformations, est resté toujours en honneur ; la *pantomime*, dans laquelle la musique collabore si étroitement avec le geste et que notre époque semble goûter tout particulièrement, ont été cultivés par de nombreux compositeurs. Nous ne pouvons ici qu'effleurer ce sujet en renvoyant pour l'étude complète qu'il demande aux monographies du ballet, de la pantomime et de l'opéra. Ce qui rentre plus naturellement dans notre cadre, c'est la musique de danse indépendante de la danse elle-même, telle qu'elle a eu et a encore sa place dans les œuvres instrumentales.

A ce sujet, il convient de faire remarquer quelle importance capitale dans l'histoire de l'art ont eue un grand nombre de ces formes d'airs de danse, qui ont longtemps presque exclusivement fourni le type sur lequel se sont modelées les premières pièces instrumentales et symphoniques. Dès que la musique eut cherché à devenir expressive, dès que, cessant d'être simplement une harmonieuse architecture de sons, elle fut devenue une langue plus ou moins claire et précise, la musique instrumentale dut se plier aux nécessités de ce style nouveau. Si les pièces vocales se guidaient sur le sens des paroles et trouvaient dans le poème leur plan directeur, il n'en allait pas de même pour la musique pure. On dut donc tout d'abord chercher un modèle, et l'air de danse, qui existait de tout temps, se présenta naturellement, puisque, ayant une utilité pratique, il s'était de lui-même adapté aux exigences de son rôle. Les reprises, le nombre des mesures, le rythme, le mouvement, tout cela était fixé d'avance et variait suivant le genre du morceau. L'*allemande*, la *sarabande*, la *gigue*, la *gailarde*, la *courante* et bien d'autres encore constituaient autant de types connus de tous, cadres tout prêts à recevoir les premières mélodies significatives des compositeurs. Aussi ne doit-on pas s'étonner, en feuilletant les œuvres des maîtres du xvi^e ou du xvii^e siècle, de voir leurs *Suites* de clavecin, de viole ou de violon exclusivement composées, ou peu s'en faut, de pièces portant ces titres d'airs de danse. Ce serait une grave erreur de croire que ces petits morceaux aient jamais, pour la plupart, servi à rythmer les pas d'une troupe de danseurs. Sans entrer dans le détail des faits qui rendent la chose impossible, qu'on songe, pour les œuvres de Chambonnières, des Couperin, de Froberger ou des autres maîtres du clavecin, que jamais, au xvii^e siècle, l'idée ne fût venue de danser au son du clavecin et que c'eût été pour un organiste, un claveciniste ou un des amateurs de haute naissance, à qui ces pièces s'adressaient, singulièrement déroger que d'usurper de la sorte le rôle d'un vulgaire maître à danser.

Plus tard, quand l'admirable invention de la *sonate* fut donné à la musique instrumentale une forme qui n'apparut qu'à elle, il parut moins nécessaire d'user encore de ces anciens types d'airs de danse, que les progrès de l'art avaient d'ailleurs singulièrement élargis. Quelques-uns se maintinrent néanmoins longtemps encore. Sébastien Bach

en fait un fréquent usage ; ses œuvres de musique expressive contiennent autant de suites (recueils d'airs de danse) que de sonates. La *sarabande*, la *gigue*, la *bourrée*, l'*allemande*, le *menuet* sont fréquemment traités par lui. D'ailleurs, même dans la sonate, la tradition conserva longtemps la forme du *menuet* pour le deuxième ou le troisième morceau. Mozart, Haydn en ont toujours usé ainsi, et Beethoven les a souvent imités jusqu'au jour où, voulant animer le mouvement de ce morceau et en changer le caractère, il substitua le *scherzo* au *menuet* de ses symphonies ou de ses sonates.

Pour en revenir au sujet propre de cet article et en examinant, au point de vue plus spécial de la musique de danse, ces airs anciens, on en remarquera tout d'abord l'extrême variété, ressource précieuse pour les compositeurs. Toutes ces danses caractéristiques et bien d'autres qu'il ne nous appartient pas de décrire ici, telles que la *gailarde*, le *passepied*, la *polonaise*, le *branle*, le *tambourin*, la *pavane*, la *musette*, la *passacaille*, peuvent être comparées à ce que sont, pour la poésie, les petits poèmes traditionnels à formes fixes (*sonnet*, *rondeau*, *rondel*, *ballade*, *villanelle*, etc.). En obligeant la pensée du compositeur à se mouler dans une forme déterminée, et en la déchargeant du souci de l'invention rythmique, ils laissent à la mélodie et à l'harmonie une entière liberté. Une eurythmie tantôt grave et lente, tantôt vive et enjouée, prévue par l'auditeur, a d'abord disposé favorablement son oreille, et il semble que cette disposition sympathique soit pour beaucoup dans l'impression agréable et reposante que font éprouver ces sortes de morceaux lorsque le compositeur ne s'est pas à tort ingénié à leur faire outrepasser leur cadre par des développements ou des complications exagérés. — Les œuvres dramatiques de Lulli, de Rameau, de Gluck contiennent de charmants airs de danse, et nous savons que la musique purement instrumentale en renferme aussi un grand nombre. Ne pourrait-on appliquer à ces compositions les paroles de M^{me} de Staël sur « cette musique de danse qui, comme toutes les musiques, fait rêver, bien qu'elle ne semble destinée qu'à la joie » ? — La *valse*, toute différente d'allures, est essentiellement allemande et d'origine populaire. Ce n'est plus la danse de cour, exquise et un peu maniérée, dont tous les mouvements étaient exactement définis et réglés. — Tour à tour légère, tendre, ardente, violente même, la musique de la valse a trouvé en Weber et en Chopin ses maîtres incontestés. L'*Invitation à la valse* est restée le chef-d'œuvre du genre, admirable poème symphonique débordant d'un amour chevaleresque et passionné. Quant aux valse de Chopin, qui ne connaît ces merveilleux enlacements de phrases émues, qui, après avoir tourbillonné impétueusement, ralentissent leur essor et semblent souffrir d'une douloureuse lassitude ? Ses *polonaises* sont bien les nobles danses nationales, moitié pacifiques, moitié guerrières ; où il semble que des bruits d'armes se mêlent au tumulte de la fête. La *mazurka*, — polonaise aussi, — a inspiré à Chopin de jolies pages, mais cette danse ne semble pas l'avoir inspiré autant que les précédentes. Weber et Schubert ont aussi écrit de belles polonaises ; Schumann a tracé çà et là, en suivant son rêve, des mélodies exquises sur les rythmes traditionnels, et il n'est guère de musicien contemporain qui ne se soit essayé dans quelques-uns des types de la musique de danse. Chose étrange ! l'austère symphoniste Brahms doit sa réputation auprès du grand public à ses *Danses hongroises* si opposées à sa manière générale. Ceci nous amène à constater que la musique de danse est souvent celle qui représente le plus fidèlement l'originalité d'une nation. Chez plusieurs, elle est même la seule musique en ce sens qu'elle a seule, ou presque seule, inspiré les compositions de leurs musiciens. Les fantaisistes *csardas* des Hongrois, les danses religieuses des Bohémiens, les danses des Ecosseis qu'accompagne le *bag-pipe*, et aussi les danses des Espagnols, si nombreuses, si variées

et scandées par de si bizarres combinaisons rythmiques, sont au moins aussi caractéristiques de leurs différentes patries que les chants populaires eux-mêmes. Les *seguidillas* qui associent le chant à la danse, le *fandango*, le *boléro*, la *cachucha* fourniraient aux compositeurs qui voudraient les étudier d'un peu près, — comme quelques-uns déjà l'ont fait, — des thèmes excellents. Nous ne pourrions nous étendre davantage sur ce point sans sortir de notre cadre. Il nous suffit d'avoir démontré que la *musique de danse* peut se dissocier de la *danse* sans perdre son caractère rythmique. Est-il nécessaire de rappeler qu'on a chanté sur des airs de gavotte, de mazurka, de valse? — Ces derniers ne peuvent produire un bon effet que si le texte comporte l'emploi de ce rythme, telle la délicieuse valse du *Pardon de Ploërmel*. On me permettra de ne parler ici ni de la polka, ni du quadrille, ni de quelques autres trivialités de cette espèce qui n'ont rien à voir avec l'*art* de la musique ni avec celui de la danse.

Musique militaire. — De tout temps la musique, ou tout au moins un certain genre de musique a paru propre à exciter et à développer dans l'âme humaine des sentiments enthousiastes et belliqueux. Nous trouvons dans la Bible la mention de trompettes destinées à rassembler les Hébreux durant leur voyage à travers le désert (*Nombres* X, 1-10). Dans maint autre endroit, notamment lors de la prise de Jéricho et de l'expédition de Gédéon contre les Madianites, le rôle de la trompette comme instrument est mis en évidence. Chez les Égyptiens elle joua très probablement un rôle analogue. Les Grecs se servaient surtout de la flûte pour guider leurs évolutions guerrières. Quant aux Romains, l'emploi des musiciens dans l'armée semble remonter chez eux à leurs premiers rois. On dit que Servius Tullius les organisa en corps spéciaux. Tite-Live, Polybe, Virgile nous parlent des effets entraînants de la trompette. Il est d'ailleurs certain que tous les peuples ont employé la sonorité des instruments, soit à s'entraîner eux-mêmes contre leurs ennemis, soit à effrayer ceux-ci. De là l'usage des tambours, des timbales, des cloches et autres instruments à percussion aptes à produire beaucoup de bruit. Les Romains ne manquèrent pas d'introduire en Gaule leurs différentes sortes de trompettes ou de cors. *L'oliphant*, si souvent mentionné dans les légendes de la chevalerie, était une espèce de cor en ivoire. Toutefois, il est difficile de voir dans ces instruments employés isolément, soit pour donner l'alarme, soit pour transmettre des signaux, une musique militaire proprement dite. Bien que sous François I^{er} les fifres et les tambours paraissent avoir été adjoints officiellement à certains corps de troupe, bien qu'en Italie ces derniers instruments aient été régulièrement employés avec les *gambets*, par les condottieri (Machiavel, *Art de la guerre*), bien qu'en Angleterre nous trouvions sous Henri VIII et sous Elisabeth des concerts militaires où figuraient des fifres, des trompettes et des timbales, ce n'est pourtant que vers le milieu du xvii^e siècle que nous voyons apparaître un commencement d'organisation qui se traduit sous Louis XIV par l'élaboration d'une série de sonneries, de batteries et de marches dont la composition fut confiée à Philidor l'aîné et à Lulli. Les principaux régiments furent dotés de marches distinctives. Le hautbois, la petite flûte, les timbales s'ajoutent aux tambours et aux trompettes. Le règne de Louis XV voit s'établir quelques améliorations dues surtout à l'exemple donné par les musiques allemandes dont J.-J. Rousseau fait le plus grand éloge, et que la guerre de Sept ans nous avait appris à connaître. Le cor, la clarinette, la grosse caisse viennent renforcer nos orchestres guerriers. L'influence de l'Allemagne ne s'exerçait pas seulement sur la France, mais aussi sur le reste de l'Europe, et notamment sur la Russie.

La Révolution balaya l'organisation militaire établie par la royauté, mais les musiques militaires ne devaient pas tarder à renaître après une disparition momentanée. En 1789, quarante-cinq instrumentistes provenant des gardes

françaises, rassemblés par Sarrette, capitaine d'état-major dans la garde nationale parisienne, formèrent le point de départ de la musique de ces corps. Cette musique, adoptée par la ville de Paris, coopéra à diverses cérémonies civiles et patriotiques. En 1792, la création d'une *Ecole de musique de la garde nationale* fut décidée; cette école devait pourvoir aux besoins des régiments qui réclamaient des musiciens.

Dans cette nouvelle organisation des musiques militaires on introduisit peu de changements, et ces corps, comme importance et comme composition instrumentale, restèrent à peu de chose près ce qu'ils étaient auparavant. Les musiques militaires de l'ancien régime, là du moins où elles étaient régulièrement instituées et passaient pour les meilleures, étaient peu nombreuses: 2 clarinettes, 2 cors, 2 bassons, auxquels se joignaient quelquefois 1 flûte, 1 ou 2 hautbois et 1 trompette, en faisaient à peu près tous les frais. Sous l'Empire, quelques instruments nouveaux furent ajoutés et, surtout dans les régiments de la garde impériale, le nombre des musiciens s'augmenta peu à peu. On peut dénombrer de la sorte le chiffre et le rôle des soldats qui composaient un corps de musique militaire, vers 1809, par exemple: le chef jouant ordinairement de la petite clarinette; 8 ou 10 clarinettes, premières et secondes; 2 petites flûtes, 2 hautbois, 2 cors, 4 bassons, 1 trompette, 1 trombone, 1 serpent. On y joignait ordinairement 1 grosse caisse, 1 cymbalier et 1 chapeau chinois, plutôt pour le pittoresque que pour l'utilité que l'on en retirait. Soit en tout 25 musiciens environ. On voit assez que cette composition de l'orchestre militaire ne donnait pas d'éclatantes sonorités, ni même un volume de son capable de faire grand effet en plein air. Composées d'exécutants choisis, ces musiques, plus variées dans leur disposition que les nôtres, pouvaient plus facilement briller par la délicatesse des nuances et la multiplicité des effets. Napoléon I^{er} attachait d'ailleurs une grande importance aux corps de musique de ses régiments, et pendant son règne rien ne fut négligé pour en assurer le recrutement et le fonctionnement régulier.

En 1823, sous la Restauration, le nombre des musiciens avait été arrêté à 12. Il est vrai que le nombre réel s'élevait à 36, parce que les régiments s'imposaient des sacrifices pécuniaires pour suppléer à l'insuffisance du chiffre officiel. Quelques années plus tard, une seconde décision porta l'effectif à 27 musiciens. Toutefois l'obstacle le plus grand apporté à l'amélioration des musiques provenait à la fois de l'infériorité des instruments employés et qui, malgré les progrès réalisés par des inventions nouvelles, laissaient encore beaucoup à désirer, et de l'instruction défectueuse des musiciens. La fondation du *Gymnase musical* eut pour but de remédier au second de ces inconvénients. Quant au premier, on ne peut nier que les innovations apportées à la facture instrumentale par le facteur belge Adolphe Sax n'aient contribué à relever le niveau du matériel sonore dans les musiques militaires. Sans doute, ce remarquable inventeur a été l'objet de panégyriques et de détractations exagérées, sans doute toutes ses inventions n'ont pas été également heureuses, et l'on doit regretter que, grâce à son influence, les instruments de cuivre aient envahi en nombre disproportionné les musiques de nos régiments, au grand détriment des flûtes, clarinettes, etc. Mais il est juste de reconnaître que la création du *saxophone* est venue ajouter une voix nouvelle et véritablement originale au concert des instruments à vent, et que les instruments à six pistons et à tubes indépendants, dont le mécanisme était malheureusement trop compliqué, constituaient, au point de vue de l'égalité de sonorité, un incontestable progrès sur les instruments à trois pistons.

L'histoire des luttes ardentes et longues qui eurent lieu entre Sax et les facteurs rivaux, et des nombreux procès qui se débattirent entre eux, ne saurait trouver place ici. Nous nous occuperons seulement de ce qui peut s'en rap-

porter à notre sujet. Sous le règne de Louis-Philippe, le général de Rumigny, qui s'occupait activement de la réorganisation des musiques militaires, protégea hautement les efforts d'Adolphe Sax. L'exposition de 1844 fut pour lui l'occasion d'une première victoire. Mais Carafa, directeur du Gymnase musical et partisan du *statu quo*, se déclara résolument opposé à toute transformation. Une commission formée de compositeurs, de savants et d'officiers, fut chargée d'étudier attentivement la question : l'emploi d'instruments défectueux, l'insuffisance du nombre des exécutants et la triste situation qui leur était faite furent reconnus les causes principales du mal auquel il s'agissait de porter remède. Sur le premier point une épreuve publique tourna à l'honneur des instruments présentés par Sax (sax-horns, trompettes, trombones, clarinettes basses, saxo-trombas) et dont l'adoption ne tarda pas à être rendue obligatoire par décision ministérielle datée du 19 août 1845. Cette même décision portait à 50 pour l'infanterie et à 36 pour la cavalerie le nombre des exécutants de chaque corps de musique. Enfin le chef de musique pouvait parvenir au grade d'adjudant, le sous-chef à celui de sergent-major, tandis que deux des simples musiciens pouvaient ambitionner le grade de sergent et deux autres celui de caporal. La révolution de 1848 suspendit malheureusement l'œuvre de réforme à peine commencée. Elle ne fut reprise que sous le règne de Napoléon III. Sax fut chargé d'organiser la musique des guides qui se montra absolument remarquable. En 1854, un système de clairon dont il était l'inventeur fut adopté pour les bataillons de chasseurs à pied. La même année, un décret fut signé qui donnait aux chefs de musique le rang d'officier (d'abord de sous-lieutenant, puis de lieutenant après dix ans de service), aux sous-chefs celui d'adjudant, et constituait trois classes de musiciens. En même temps le Gymnase était supprimé, tandis que, par contre, des classes étaient fondées au Conservatoire pour les instruments spéciaux aux musiques militaires. L'effectif de ces dernières était porté à 58 musiciens pour l'infanterie et à 37 pour la cavalerie. Six ans plus tard, un nouvel arrêté le réduisait à 40 et à 27 exécutants, et, en 1867, les musiques de cavalerie étaient purement et simplement supprimées, malgré les efforts du général Mellinet dont le nom ne doit pas être oublié dans l'histoire de ces orchestres militaires qu'il ne cessa de protéger. Cette même année, à l'occasion de l'Exposition universelle, des musiques de différentes armées européennes se donnèrent rendez-vous à Paris : Prussiens, Badois, Bavarois, Hollandais, Espagnols, Belges, Autrichiens, Russes, concoururent en présence d'un jury présidé par le général Mellinet. Il est superflu de donner ici la liste des récompenses accordées avec une impartialité que tempéraient naturellement les règles d'une courtoisie obligatoire à l'égard des hôtes de la France. Depuis lors, les musiques militaires ne connurent plus que des jours néfastes. Après la guerre franco-allemande, une réorganisation laborieusement élaborée ne fit en réalité que légaliser la désorganisation. Le décret du 20 oct. 1872, aggravé par la modification du 20 nov., ne laissait debout et en état de vivre dignement que les musiques de la garde républicaine et des équipages de la flotte. Les musiques des écoles d'artillerie, des régiments du génie et de l'infanterie conservaient 40 instrumentistes. Quant aux musiques de cavalerie, elles se trouvaient définitivement réduites au rang de simples fanfares, sous les ordres d'un maréchal des logis trompette. La suppression du *classement* pour les soldats musiciens était le coup de grâce.

Actuellement, si nous exceptons la musique de la garde républicaine qui, sous la direction de M. Gabriel Parès, a conquis de nouveaux titres à l'estime des musiciens, et quelques musiques d'élite, parmi lesquelles il faut compter celles des équipages de la flotte et des régiments du génie, les orchestres militaires français sont dans une situation très précaire. Sans doute, des mesures ont été prises pour que les concours destinés à les doter de chefs et de sous-

chefs amènent une sélection de plus en plus remarquable, mais rien n'a été fait pour les musiciens. Réduits à la situation de simples soldats, soumis aux caprices des chefs de corps, ils n'ont aucun intérêt à rengager. D'autre part, le service de trois ans les renvoie du régiment au moment où ils commencent à se readre utiles. Rétablir le classement serait évidemment le meilleur remède à apporter à ce fâcheux état de choses, et il faut espérer que la nécessité, à défaut de la raison, finira par le faire adopter.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche, les musiques militaires ont atteint un haut degré de développement. Il est bon de faire observer ici que les musiques civiles dites « harmonies » ou « fanfares », selon qu'elles se composent d'instruments à vent en bois et en cuivre, ou de ces derniers seulement, recrutent principalement leurs exécutants parmi les musiciens de l'armée sortis du service. De là l'immense multiplication de ces sociétés qui fréquemment n'ont de musical que leur titre. On estime, en effet, à cinquante et un mille le nombre des musiciens appartenant aux armées européennes. Mais si la plupart arrivent après un certain temps d'exercice à se servir passablement de leur instrument, un très petit nombre deviennent de véritables artistes.

Ajoutons que le répertoire des musiques d'harmonie — militaires ou civiles — n'est ni très intéressant, ni très élevé au point de vue esthétique. Des marches, des airs de danse, des *fantaisies* écrites avec des fragments d'opéras arrachés çà et là à la partition et cousus ensemble au petit bonheur, en comportant des *solis* abusifs qui ont pour but principal de faire briller la virtuosité des chefs de pupitre : tels sont en général les éléments dont se composent leurs programmes. Sans doute quelques grands musiciens ont écrit de rares compositions pour ces orchestres spéciaux, mais elles ne comptent point parmi leurs chefs-d'œuvre. Il est évident néanmoins que chez Beethoven, Mendelssohn, Spontini, Gossec, Cherubini, on pourrait trouver un choix de morceaux qui mériteraient à tous égards de trouver place dans le répertoire des musiques militaires. Les belles transcriptions des symphonies de Beethoven par Wieprecht, d'autres encore que de consciencieux *traducteurs* ont faites de certaines œuvres de Wagner, Saint-Saëns, Massenet, etc., sont dignes d'être étudiées et de servir d'exemple aux chefs de musiques soucieux de la dignité de leur fonction et de son importance artistique.

Musique religieuse. — « La musique, dit Platon, est divine dans son essence, son origine et sa destination. » Non seulement il est infiniment probable qu'elle fut religieuse, dès son origine, mais encore elle semble être, en elle-même comme par ses moyens d'expression, plus appropriée que tous les autres arts à évoquer le sentiment religieux. Son immatériabilité, sa puissance suggestive, la faculté qu'elle possède d'éveiller au fond de l'âme les sentiments les plus profonds et les plus insaisissables en font l'art religieux par excellence. La peinture, la sculpture ne peuvent tenter de représenter l'Être divin, sans tomber fatalement dans l'imitation des formes humaines, quelque idéalisées qu'on les représente. L'architecture, il est vrai, échappe à cet écueil, et la variété des combinaisons linéaires, la conception abstraite du plan, l'idée symbolique qui domine l'édifice, ont assuré à cet art une place aussi grande que légitime dans la figuration plastique de la pensée religieuse. Mais, là encore, une opération de l'esprit est requise pour dégager du livre de pierre sa signification métaphysique, tandis que la musique, n'étant liée à aucune forme concrète, peut exprimer librement, sans effort, en cédant simplement aux lois de sa nature spirituelle, ces choses que l'esprit humain sent et pressent sans oser les concevoir et encore moins les définir.

C'est pourquoi, sans doute, le christianisme a élevé la musique au plus haut point où elle pût atteindre. Quel qu'ait été son rôle dans la religion hellénique, elle ne pouvait rivaliser avec les arts plastiques dans les cérémonies d'un culte fondé sur l'anthropomorphisme. Mais sa place

était marquée dans le « royaume qui n'est pas de ce monde », où rien ne doit subsister des formes momentanées et transitoires, et vers lequel la pensée croyante s'élève sous la forme de la prière et de l'hymne. Prier et adorer, telle fut, dès la naissance du christianisme, la double fonction qu'il assigna à la musique.

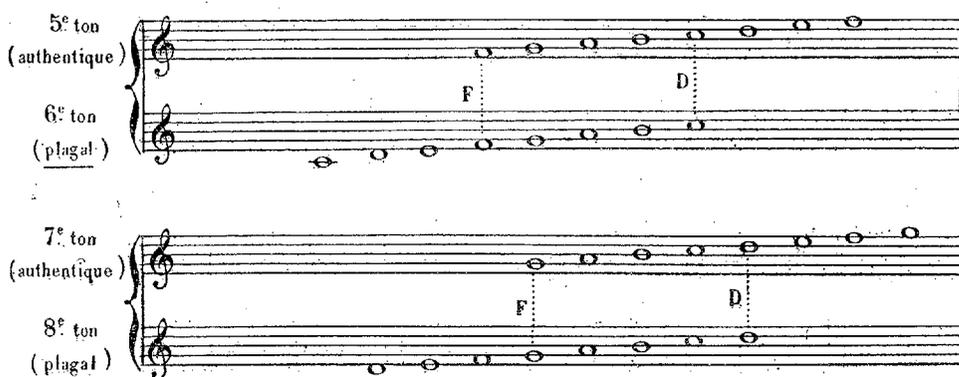
Si nous voulions démontrer qu'à toutes les époques la musique religieuse ne cessa d'être l'objet de la sollicitude des Pères de l'Église, des théologiens et des pontifes, le seul embarras que nous pourrions éprouver serait dû au nombre des témoignages entre lesquels il nous faudrait choisir. « La musique, dit saint Augustin, en charmant l'oreille, réveille dans les âmes faibles le zèle de la piété. L'hymne, accompagnée du chant, est la véritable louange de Dieu, et là où il n'y a pas de chant, il n'y a pas d'hymne. Quand j'écoute un cantique, les vérités chrétiennes affluent au fond de mon cœur. » Dans un autre passage tiré de ses *Confessions*, il nous fait connaître l'origine du chant des *Psaumes*, à Milan : « Combien le chant des hymnes et des psaumes que l'on chantait dans votre Église, ô mon Dieu ! me faisait répandre des larmes d'émotion !... Cette pratique, si consolante et si propre à exciter l'ardeur de la piété, n'était pas fort ancienne dans cette église... », et il explique que saint Ambroise, ayant été persécuté par l'impératrice Justine, s'était retiré dans son église où le peuple l'avait suivi, et que là, pour éviter que « ce peuple assemblé ne succombât à l'ennui », on avait eu recours au chant des psaumes, selon la coutume des Églises d'Orient. Dans saint Jean Chrysostome nous lisons ces belles paroles : « Rien n'élève autant l'âme, rien ne la maintient dans sa noble exaltation, ne la détache de la terre, ne l'affranchit des liens du corps, rien ne la pénètre de l'amour de la sagesse et ne lui inspire autant de mépris pour les choses d'ici-bas qu'un psaume chanté en mesure, qu'un cantique divin exécuté avec une modulation cadencée. Notre nature se complait tellement aux cantiques et aux hymnes, elle y trouve des délices qui lui sont tellement sympathiques qu'on ne parvient à calmer les enfants qui pleurent qu'en employant ce moyen. » — « Le chant, dit saint Bernard, réjouit l'esprit des fidèles, dissipe l'ennui, aiguillonne la paresse et excite le pécheur au repentir. » « Les âmes pieuses, écrit saint Justin, y puisent un remède salutaire contre les douleurs et les chagrins dont la vie est semée. » — « Le chant, d'après saint Grégoire de Nazianze, est le prélude de la gloire céleste. » Aussi les conciles se préoccupent-ils de régler le chant et d'assurer l'instruction de ceux qui doivent y prendre part : au VI^e siècle, le concile de Laodicée ordonne « que personne ne chante dans l'église, si ce n'est les chœurs réguliers ou canoniques » (il s'agit du chant antiphonal dont nous parlons plus loin). Le concile de Latran place le chant « à la tête des choses qu'un ecclésiastique doit absolument savoir pour remplir dignement les fonctions auxquelles il est appelé ». Le cinquième concile de Milan veut « qu'on ait soigneusement égard, non seulement à la vertu et à la capacité de ceux qui se présentent aux ordres, mais encore à leur science dans le chant ».

D'autres conciles appuient sur le côté moral de la musique : ainsi celui d'Aix-la-Chapelle (816) recommande « que l'on établisse dans l'Église des personnes pour lire, chanter et psalmodier, qui rendent à Dieu les louanges qui lui sont dues, non avec superbe, mais avec humilité ; qui, par la douceur de leur lecture et de leur chant, charment les doctes et instruisent les moins doctes, et qui, en chantant ou en lisant, aient à cœur l'édification du peuple, non la très vaine opinion dont ils pourraient les flatter ». Un autre concile (le troisième de Tours) met en garde le clergé contre la musique profane en ces termes : « Toutes les choses où se trouvent les attraits des yeux et des oreilles, par où l'on croit que la vigueur de l'âme puisse être amollie, comme on le peut ressentir dans certaines sortes de musique et autres choses semblables, doivent être évitées par les ministres de Dieu... » Nous pourrions citer bien d'autres passages analogues puisés dans les écrits des docteurs et des évêques : Raban-Maur, saint Thomas d'Aquin, etc. Plus près de nous, saint François de Sales dans ses *Constitutions et Instructions synodales*, Bossuet dans différents ouvrages, ont assez montré quelle importance avait à leurs yeux l'étude du chant sacré.

L'hymne la plus ancienne dont il soit fait mention dans le Nouveau Testament depuis la venue du Messie est celle qu'après la Cène Jésus-Christ chanta avec ses apôtres en s'acheminant vers le mont des Oliviers. Dès qu'une forme de culte eut été organisée, les offices religieux furent accompagnés du chant ; les épîtres de saint Paul en font foi. Pline le Jeune, en informant l'empereur Trajan des usages des chrétiens de Bithynie, l'informe « qu'en certains jours ils s'assemblent de grand matin pour célébrer, par leurs chants, le Christ comme une divinité ». Dès les premiers temps apostoliques, le clergé et les fidèles chantaient les psaumes de l'Ancien Testament dans leurs assemblées liturgiques. Il est probable que des vestiges de mélodies provenant du culte hébraïque ont été conservés dans la musique de ces psaumes. D'autre part, les premiers évêques empruntèrent à la musique grecque les éléments qu'ils employèrent pour les chants sacrés. Mais il arriva tout naturellement qu'en passant d'Orient en Occident, et en se communiquant d'une église à l'autre, ces chants s'altèrent. Pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses qui eût pu amener indirectement des divergences encore plus regrettables, saint Ambroise, évêque de Milan (340-397), s'inspirant des tropes grecs, en conserva quatre auxquels devaient être désormais adaptées les mélodies liturgiques. Plus tard, saint Grégoire le Grand (540-604) leur en adjoignit quatre qui furent placés à la quatrième inférieure des autres. Les premiers furent désignés par le nom de *tons* ou *modes authentiques*, et les seconds celui de *tons* ou *modes plagaux*. Les voici réunis en un tableau synoptique. On remarquera dans chaque échelle une note fixe qui doit servir de conclusion à la mélodie et qui est la même dans le ton primitif et dans son dérivé, on l'appela note finale. Une autre note dite *dominante* occupe le cinquième degré au-dessus de la finale.

Tableau des quatre tons authentiques (AMBROISIENS) et des quatre tons plagaux (GRÉGORIENS) formant par leur réunion les tons ou modes ecclésiastiques

The image displays four musical staves, each representing a different ecclesiastical mode. The first staff is labeled '1^{er} ton (authentique)' and shows a scale starting on D (the final) and ending on D (the dominant). The second staff is labeled '2^e ton (plagal)' and shows a scale starting on F (the final) and ending on D (the dominant). The third staff is labeled '3^e ton (authentique)' and shows a scale starting on D (the final) and ending on D (the dominant). The fourth staff is labeled '4^e ton (plagal)' and shows a scale starting on F (the final) and ending on D (the dominant). Vertical dashed lines connect the final notes (F and D) across the staves to illustrate the relationship between the modes.



(Il est à remarquer que la place de la dominante a quelquefois varié.)

On doit à saint Grégoire la collection complète des chants liturgiques : psaumes, hymnes, antiennes (du latin *antiphona* qui fit donner à ce vaste recueil le nom d'*antiphonaire*). Disons à ce propos que le chant *antiphonal* ou alternatif, en usage dans l'antiquité païenne, fut introduit dans le culte chrétien par saint Ignace, évêque d'Antioche. Saint Ambroise passe pour l'avoir fait adopter par l'Eglise d'Occident. Ce fut également ce prélat qui institua le chant régulier des *hymnes*, ou pièces de poésie distribuées en strophes. Il peut être compté parmi les trois plus anciens et plus féconds auteurs d'hymnes, avec saint Hilaire de Poitiers et le poète Prudence. Hiérothous, saint Ephrem et Joseph Siculus en Orient, et en Occident saint Paulin, évêque de Nole, saint Fortunat, saint Grégoire le Grand, plus tard saint Thomas d'Aquin, saint Bernard ont écrit des hymnes remarquables.

Pour éviter autant que possible les redites, nous ne parlerons pas ici des savants religieux qui, du vi^e au xiii^e siècle, tentèrent de débrouiller le chaos de la théorie musicale, d'en coordonner les éléments et de fonder la science du contrepoint et de l'harmonie. Le *plain-chant* (*planus cantus*, chant uni) fut l'objet, dès le i^{er} siècle de l'ère chrétienne, de tentatives d'accompagnement, et le *déchant*, ayant succédé à la *diaphonie*, fut lui-même remplacé au xiv^e siècle par le *faux-bourdon*. Aux xv^e et xvi^e siècles, la polyphonie vocale produit en Flandre et de là en Italie de véritables chefs-d'œuvre. Mais nous croyons devoir insister sur le nom de Palestrina, parce que ce maître admirable caractérise et incarne toute une époque dans l'histoire de la religion.

Au moment où Giovanni Pierluigi naquit à Palestrina — en 1526, — la musique sacrée était atteinte de deux maladies qui la minaient de plus en plus et la menaçaient d'une décomposition qui eût pu se terminer en un total anéantissement. « Le chant sacré, dit Taine (*l'Italie et la Vie italienne*), s'était encroûté de rouille scolastique, hérissé de difficultés, de complications, d'extravagances..., chaque partie chantant des paroles différentes et parfois des chansons mondaines. Le compositeur prenait un air gai ou graveleux, l'*Homme armé* ou l'*Ami Baudichon, madame*, et là-dessus, avec force recherches et bizarreries de contrepoint, il brodait une messe. » On ne peut mieux représenter les deux maux, pédantisme et licence, qui rongeaient comme une lèpre la musique religieuse : d'une part, en effet, l'abus des combinaisons contrapuntiques avait dégénéré en jeux compliqués et puérils, en artifices énigmatiques et variés; d'autre part, la *manière* s'étant développée jusqu'à la difformité, la *matière* qu'elle se complaisait à mettre en œuvre était empruntée avec la plus sereine indifférence aux premiers airs venus. De là, en Flandre comme en Italie, comme en France, des messes ou des motets psalmodiés sur des mélodies appartenant à des chansons bachiques ou quelquefois obscènes. On peut pen-

ser que les papes et les évêques se préoccupaient de ce funeste état de choses, et, en effet, le concile de Trente dans ses xxii^e et xxiv^e sessions (1562-63) prit des mesures pour le réformer. En 1564, Palestrina, dont nous regrettons de ne pouvoir suivre ici pas à pas la carrière, est nommé compositeur de la chapelle pontificale. En même temps le pape Pie IV investissait une commission spéciale des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des réformes décidées. On rapporte à ce moment la composition de la célèbre *messe du pape Marcel*, dédiée à la mémoire du prédécesseur du pape alors régnant par Palestrina dont il avait été le protecteur.

En 1574, Palestrina succéda comme chef de la maîtrise de Saint-Pierre à son ami Animuccia, comme lui élève de Goudimel, comme lui aussi âme croyante et douce et musicien élevé. Nous ne saurions taire ici le nom de saint Philippe de Néri, l'ami et le directeur des deux compositeurs — et le fondateur de l'ordre de l'Oratoire, — d'autant que ce fut sous son patronage qu'Animuccia mit au jour ses *Laudi spirituali* d'où devait naître l'*oratorio*. Que dire de l'existence de Palestrina dès ce moment ! Il écrivit ses compositions religieuses ou profanes (celles-ci peu nombreuses et d'ailleurs si peu laïques par l'expression musicale), et en 1594 il mourut paisiblement entre les bras de saint Philippe.

Palestrina, et cela suffit à sa gloire, se contente de chasser de la polyphonie le mécanisme pédant et enchevêtré du contrepoint scolastique et d'y introduire la grâce et la vie. L'harmonie est son domaine, et la solidarité des parties constitue la beauté de son architecture musicale. Rien de moins subjectif que ces chants qui se superposent, se combinent et se subordonnent mutuellement sans qu'aucun d'eux puisse prétendre à dominer les autres. Quatre voix prient, quatre voix humaines, et comment l'une d'elles oserait-elle se faire entendre au-dessus de ses compagnes, lorsque toutes s'enveloppent d'humilité et semblent vouloir s'ignorer elles-mêmes pour n'être plus qu'un élément innomé dans l'hymne mystique s'élevant vers les cieux ! Et cependant cette musique palestrinienne, si religieuse, l'est autrement que l'*ancienne* musique grégorienne. Le plain-chant primitif est homophone et ne module pas, il n'est pas mesuré. A quoi lui servirait la multiplicité des voix ? Il parle à Dieu de la part d'une église. Pourquoi connaîtrait-il les changements de tons, alors qu'il chante l'immuabilité de la loi divine ? Comment comporterait-il les divisions du temps s'il doit aboutir à l'éternité ? Point d'art, des moyens très simples : la voix humaine, que plus tard l'orgue accompagnera à l'aide d'accords consonants.

Or, Palestrina sans doute a fait chanter l'Eglise, mais si les voix des fidèles se réunissent pour prier — et jamais ne fut prononcée une plus ineffable prière, — déjà cependant les mouvements divers, si harmonieusement combinés, de ces

voix laissent transparaître la personnalité des humbles chanteurs. Unis dans la même foi et dans le même sentiment, ils ont pourtant chacun une âme distincte, et les dissonances rares et passagères qu'amèneront les ondulations des parties vocales nous font déjà pressentir l'évolution qui va dramatiser la musique religieuse. Il ne s'agit encore, ne craignons pas de le redire, que d'un germe de transformation, et la piété ne saurait être trop admirative en saluant l'œuvre de Palestrina et de ses contemporains Nanini (1540-1607), dont les motets se chantent encore à Rome, et Cifra, élève de ce dernier. Allegri ne nous a-t-il pas laissé son sublime *Miserere*, et la métamorphose que vont poursuivre les musiciens mi-parti dramatiques et religieux empêchera-t-elle plus tard Marcello d'écrire ses *Psaumes* majestueux, et Pergolèse son douloureux *Stabat Mater* ?

Il nous faut ici ouvrir une parenthèse et montrer dans la musique issue de la réformation de Luther la tendance individualiste se dégageant rapidement de la polyphonie vocale. Non que la réformation ait inventé le choral en langue vulgaire qui existait dès le XIII^e siècle, mais elle se l'est approprié et en a fait un puissant moyen de prédication. Luther lui-même a composé plusieurs chorals, dont le plus célèbre commence par ces paroles : *Ein feste Burg ist unser Gott*. A côté du plain-chant balançant avec lenteur sa calme mélodie que rythme vaguement l'accentuation prosodique des paroles sacrées, voici un chant positif et défini, carrément rythmé, que surmonte une mélodie bien individuelle au-dessous de laquelle viendra s'organiser une harmonie solide et franche. Sans doute cette mélodie, d'origine souvent populaire, se chantait d'abord à voix seule. Mais d'autres parties s'y joignirent bientôt, et c'est sous cette forme que le choral nous est parvenu. Nous ne trouvons pas dans chaque partie vocale considérée isolément ce choix humble et délicat des petits intervalles qui caractérise la polyphonie palestrinienne. Ici chacune des voix marche librement, joyeusement, affirme sa personnalité. Aussi la pluralité des parties est-elle nécessaire, car il faut que la nouvelle croyance soit célébrée par des individus bien distincts dont l'association libre et volontaire constituera l'Eglise. Or, nous l'avons vu, le plain-chant, plus foncièrement catholique dans son essence même que l'harmonie de Palestrina, est, par définition, homophone. S'il accepte le concours d'autres voix, au moins ne l'a-t-il pas sollicité : il les laisse planer au-dessus de lui et poursuit, sans paraître s'en préoccuper, sa route, insoucieux du temps et de l'espace.

Quoi qu'il en soit, la forme du choral protestant a donné le jour à des chefs-d'œuvre parmi lesquels les cent cinquante psaumes traduits par Clément Marot ou Théodore de Bèze, et mis en musique par Claude Goudimel, peuvent être donnés en exemple.

Avec Jean-Sébastien Bach la musique religieuse entre dans une ère nouvelle. La fugue va régner en maîtresse absolue dans cette œuvre si vaste et si différente de celles que nous venons d'étudier. La fugue, c.-à-d. la forme intellectuelle par excellence et dont la beauté propre est en quelque sorte indépendante de celle qui résulte du groupement des sons — accessible à l'esprit sans que l'âme soit forcée de s'y unir, elle tient à la fois de l'architecture par l'infini des combinaisons linéaires — de la mécanique céleste par la régularité et l'apparente nécessité de ses mouvements, et aussi par l'attraction réciproque qu'exercent l'un sur l'autre ses diverses parties — de la métaphysique par son caractère à la fois supranaturaliste et spéculatif, puisqu'elle s'exerce moins sur les sons que sur les notes, moins sur la réalité que sur les signes qui la représentent, et que l'abstraction est son domaine. Telle est la fugue, magnifique invention de l'intelligence humaine qui, après l'avoir créée, se sent parfois saisie de vertige en la considérant, comme si le prolongement des lignes qu'elle vient de tracer devait se poursuivre au delà des régions terrestres à travers l'infini.

Cette forme, Bach l'a faite sienne, et de telle façon que son nom en est resté inséparable. Il l'a illuminée par sa foi chrétienne, il l'a colorée par son inspiration dramatique et enrichie par son inépuisable imagination. Il a enfermé en elle, à plusieurs reprises, le récit de la *Passion*, et, surtout lorsqu'il a suivi l'évangile selon saint Matthieu, il a été tour à tour narrateur, témoin, acteur, officiant. Il emprunte au catholicisme d'anciens modes, à la Réforme ses chorals, et ce protestant convaincu écrit des messes. Mais il reste malgré tout fidèle à la doctrine dissidente par cet attachement scrupuleux à chaque *iota* du texte scripturaire, dont il fait preuve dans ses oratorios, et par la précision un peu sèche de son récit. Prenez au hasard une de ses œuvres et admirez comme toutes les parties en sont liées, on pourrait dire cimentées. Les thèmes s'enchaînent comme les raisonnements dans un ouvrage d'apologétique, et chaque développement ressemble à une nouvelle série de démonstrations. La foi personnelle de Bach, nourrie dans la considération studieuse du dogme, s'y appuie comme sur une base inébranlable, et, solidement assise sur cette base, entonne le plus prodigieux *Magnificat* que l'intelligence d'un homme ait jamais élevé jusqu'à son Créateur. Le sentiment religieux de l'Eglise universelle, si pieusement recueilli par le grand Italien tout au fond de son âme, si impersonnellement exprimé, — s'est extériorisé chez le grand Allemand en une œuvre concrète, robuste et colossale. Et sans doute jamais deux plus grands génies ne se sont consacrés à la musique religieuse. Hændel lui-même, si croyant, si grandiosément éloquent, est déjà plus humain. Ses oratorios sont des opéras sacrés, je le veux bien, mais des opéras. Quelle foi vivante et joyeuse ! et avec quelle sereine vigueur il sait l'affirmer ! Ne dirait-on pas d'un Esaïe ou d'un Ezéchiel venant annoncer avec une éloquence inspirée d'en haut que les temps sont révolus et que la nouvelle alliance est proche ? Et c'est ainsi qu'après ses premiers oratorios arrive le *Messie*, œuvre admirable et gigantesque qui fut la double profession de foi d'un homme et d'un peuple. L'Angleterre religieuse s'y reconnut, et c'est justement que Cramer a pu dire (dans la préface du *Studio per il Piano-forte*) que « nulle part les ouvrages de Hændel ne sont si bien compris ni si bien exécutés qu'en Angleterre ». Quelle carrure et quelle symétrie dans son œuvre ! Le tissu harmonique, moins complexe que celui de Bach, y laisse pénétrer l'air et apercevoir de temps à autre, par les interstices, quelque naïf paysage. Le soleil l'inonde d'une lumière parfois un peu crue et qui nous fait désirer l'ombre de l'église où le vieux *cantor* de Leipzig fait parler son orgue comme nul ne saura le faire après lui. Hændel pourtant ne lance pas toujours vers le ciel son triomphant *Alleluia*, et la tendresse, la compassion savent aussi se traduire dans des airs tels que ceux-ci : « Il paîtra son troupeau, » ou : « Il fut méprisé et rejeté ». Mais celui qui commence par les paroles de Job : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, » est caractéristique de l'âme de Hændel, et c'est à bon droit que ce texte a été gravé sur le rouleau que tient en main sa statue érigée dans l'abbaye de Westminster. Palestrina adore, Sébastien Bach croit, Hændel annonce la « bonne nouvelle ».

La foi d'Haydn est aussi sincère que celle de ses grands compatriotes, mais plus douce et plus calme. Combien fraîche et jeune était l'âme du bon maître, écrivant à l'âge de soixante-trois ans sa *Création* ! Plus jeune, sinon plus pacifique ou plus pacifiée que celle de Mozart écrivant à trente-cinq ans ce *Requiem* dans lequel il voyait le présage de sa fin — et mourant après avoir légué au monde chrétien ce chef-d'œuvre qu'un poète du paganisme antique — n'aurait-il fait que le comprendre à demi — eût jugé digne d'attendrir la Mort. Cherubini, lui, ne vise guère à attendrir, ni peut-être même à émouvoir ; toutefois, une science considérable unie à une majestueuse austérité font de ses messes des monuments de l'art catholique.

Ce n'est pas comme compositeur de musique religieuse que Beethoven est Beethoven, et pourtant nul autre que lui

ne pouvait écrire la *Messe en ré* ; mais cette prodigieuse symphonie dramatique est-elle plus religieuse que la *Neuvième symphonie* ? Nous entrons ici dans le « royaume de ce monde », et les voûtes du sanctuaire vont entendre des accents de plus en plus différents de ceux qui saluèrent leur élévation. Bossuet avait, un siècle auparavant, écrit dans ses *Maximes et Reflexions sur la comédie* : « Saint Augustin met en doute s'il faut laisser dans les églises un chant harmonieux, ou s'il vaut mieux s'attacher à la sévère discipline de saint Athanase et de l'Eglise d'Alexandrie... Je ne rapporte pas cet exemple pour blâmer le parti qu'on a pris depuis... d'introduire les *grandes musiques* dans les églises pour ranimer les fidèles tombés en langueur, ou relever à leurs yeux la magnificence du culte de Dieu, quand leur froideur a eu besoin de ce secours. Je ne veux donc point condamner cette pratique nouvelle par la simplicité de l'ancien chant, ni même par la gravité de celui qui fait encore le fond du service divin. Je me plains qu'on ait fait oublié ces saintes délicatesses des Pères, et que l'on pousse si loin les délices de la musique, que loin de les craindre dans les délices de Sion, on cherche à se délecter à celles dont Babylone anime les siens. »

Un grand musicien protestant du XIX^e siècle est plus sévère que l'illustre évêque du XVII^e : « En fait de musique religieuse, écrit en 1853 Mendelssohn au ministre Bauer, je ne connais que celle qu'on chante à la chapelle papale, où le chant n'est que l'accessoire des épisodes de la cérémonie... Je te dirai quel étonnement j'ai éprouvé en entendant chanter une messe catholique dont le caractère était théâtral... Si j'étais catholique, je commencerais ce soir même à m'essayer sur le thème que je vous indique, et, quelque fût le résultat de mes efforts, je n'en aurais pas moins une messe qui serait dans l'esprit de l'Eglise. Pour le moment, je ne veux rien entreprendre dans ce genre, un jour peut-être, quand je serai plus vieux. (Il devait mourir huit ans plus tard, âgé de trente-huit ans !) Pour les oratorios, il faut un sujet précis et des personnages caractérisés. » Ses beaux oratorios *Elie* et surtout *Paulus* répondent à cette double exigence. La sincérité de la croyance et l'inspiration musicale, s'unissant à une science puissante, remplissent ces deux nobles partitions. Quant à la première partie du fragment de lettres que nous venons de transcrire, il nous semble admirablement exposer et résoudre une question souvent et ardemment débattue et sur laquelle il serait, pensons-nous, fort aisé de s'entendre : aux cérémonies du culte conviennent le plain-chant et la polyphonie palestrinienne, l'orgue intervenant comme étant par excellence l'instrument religieux ; au concert ou même à l'église encore, en des circonstances exceptionnelles, la musique dramatique et symphonique écrite sur les textes sacrés. D'ailleurs le goût seul, à défaut d'autres guides, suffirait à nous enseigner ici l'application de la loi des convenances : « Il faut, écrit Jean-Jacques Rousseau, n'avoir, je ne dis pas aucune piété, mais je dis aucun goût, pour préférer, dans les églises, la musique au plain-chant. » Avant lui La Bruyère avait dit : « Toute musique n'est pas propre à louer Dieu et à être entendue dans le sanctuaire » (*Des esprits forts*), et ailleurs : « Les bienséances mettent la perfection, et la raison met les bienséances ; ainsi l'on n'entend point une gigue à la chapelle, ni dans un sermon des tons de théâtre. » (*De quelques usages*.) La question du sermon ne nous concerne point, mais l'illustre moraliste aurait pu, s'il eût vécu au XIX^e siècle, entendre dans les chapelles des *giges* ou quelque chose d'approchant. On sait, pour nous borner à un seul exemple, que Castil-Blaze, l'indigne profanateur des chefs-d'œuvre de Weber, produisit en 1859, sous le nom de *Messe de Rossini*, un monstrueux mélange des paroles de l'office divin et d'airs empruntés aux opéras du maître italien, parmi lesquels des morceaux bouffes à mouvements rapides dont il est aisé de se figurer l'effet aussi inconvenant que grotesque.

Ces considérations mises à part, nous ferons d'ailleurs

observer que les timbres multiples et variés de l'orchestre symphonique se confondent ou se perdent sous les larges voûtes des cathédrales, tandis que de plus simples harmonies y gagnent en ampleur et en pureté. L'orgue se trouve, à ce point de vue, dans des conditions spéciales que nous examinerons tout à l'heure. Ajoutons que, même hors de l'église, la musique religieuse, quelle que soit la forme adoptée, doit, sous peine de déchéance, conserver son caractère propre. Nous entendons par là qu'elle peut être dramatique, mais non théâtrale. Rossini, dont nous venons précisément de citer le nom, n'a pas su éviter cet écueil, et les beautés de son *Stabat* sont du même ordre que celles de ses opéras. Verdi, tout en restant dramatique, a montré, dans son beau *Requiem*, non seulement une science réelle, mais un sentiment véritablement religieux. Berlioz, dont on pourrait dire ce que Sainte-Beuve disait de Chateaubriand, qu'il avait « l'imagination catholique », a été aussi, sous ce rapport, beaucoup plus religieux que Rossini. Son *Te Deum* et son *Requiem* sont de grandioses et émouvantes compositions écrites avec cette puissance qui faisait de leur auteur un incomparable remueur de masses orchestrales et vocales. Oserons-nous néanmoins avouer notre préférence pour l'*Enfance du Christ*, touchante et gracieuse composition, si heureusement venue, si pittoresque, dans laquelle un orchestre exquisément nuancé semble un mouvant décor où se joue la lumière de l'Orient, tandis que les soli et les chœurs déroulent la pieuse histoire. Et pourtant, peut-être trouverons-nous dans la *Damnation de Faust* un cri plus religieux à lui seul que tout le reste : lorsque Faust, au moment de boire le poison, entend retentir les cloches de Pâques et que les chants des fidèles viennent lui rendre pour un moment le calme et l'espérance, alors qu'il interroge, dans un élan sublime, son « âme tremblante », un souffle vraiment chrétien traverse l'œuvre et vient faire vibrer l'âme de l'auditeur. Gounod et César Franck — deux croyants sincères, — le premier avec plus de charme, le second avec plus de science, ont traduit en musique la foi profonde dont ils étaient animés. La *Messe de sainte Cécile*, *Mors et Vita* et d'autres œuvres encore sont destinées, croyons-nous, à survivre. Et de même les *Béatitudes*, *Rédemption*, ses messes et ses offertoires porteront à nos descendants le nom de César Franck. M. Saint-Saëns, à qui une science prodigieuse a permis d'adapter son génie à toutes les formes musicales, est un maître dans la musique religieuse de notre époque. Ses messes sont dignes d'une respectueuse admiration. Quant à son oratorio, *le Déluge*, alors même qu'il ne serait pas une merveille du genre pittoresque et descriptif, son sublime *prélude* suffirait à la gloire de l'illustre compositeur. Nous ne nous sentons pas le courage de parler, à propos de musique religieuse, de celles des œuvres de M. Massenet que, par un étrange abus des mots, l'on désigne parfois sous ce vocable.

Entrerons-nous au théâtre en quittant le concert, et passerons-nous en revue les ouvrages dramatiques de Meyerbeer, d'Halévy, de Gounod et d'autres, où des scènes religieuses commandent une musique appropriée ? Ce ne sera du moins que très succinctement. Toutefois, comment ne pas saluer le *trio* final des *Huguenots* et celui de *Robert le Diable*, comment ne pas admirer à quel point la foi rude et presque sauvage de Marcel ou d'Eleazar a su inspirer les créateurs de ces personnages ?

L'intervention de l'orgue dans l'instrumentation des « scènes d'église » produit toujours un grand effet. Berlioz n'approuvait guère le mélange de cet instrument avec l'orchestre, et nous pensons que, généralement parlant, il avait raison sur ce point. L'orgue se suffit à lui-même, en ce qui concerne la musique religieuse à l'histoire de laquelle il est intimement lié. Cette dernière considération nous oblige à en dire ici quelques mots : on pense que l'introduction de l'orgue dans les églises eut lieu vers le VII^e siècle en Italie, puis en France. Sa fonction fut d'abord d'accompagner le chant, et ce n'est, paraît-il, qu'au XVII^e siècle et sous les doigts de Frescobaldi qu'il commença de se faire entendre sans

le concours de la voix. A la fois un et multiple : multiple par le nombre et la variété des jeux qui font de lui un véritable orchestre ; un par le caractère homogène de ses jeux et par le fait qu'une seule pensée les met en mouvement, il est sans conteste le roi, ou, comme disait Berlioz, le *pape* des instruments. On sait que les compositeurs de musique religieuse sont pour la plupart d'excellents organistes, et sans parler des Mendelssohn, des Gounod, des Saint-Saëns, des César Franck, etc., les noms de Niedermeyer, de Lefébure-Wély, de Lemmens, de Chauvet, de Boëly, et plus près de nous de Guilmant, de Gigout, Dallery, Th. Dubois, Roëlmann, Widor, G. Fauré et de bien d'autres, montrent assez que la musique d'orgue n'est pas près de manquer de dignes interprètes.

Avant de clore cette étude longue et pourtant bien sommaire de la musique religieuse, nous devons tourner nos regards vers l'Allemagne. Après avoir nommé Brahms et reconnu en son *Requiem* les qualités de solidité et de richesse harmoniques qui marquent son œuvre symphonique, après avoir, en remontant à son maître Schumann, recueilli dans la *Messe posthume* et dans d'autres fragments, notamment dans la 3^e partie de son *Faust*, de nouveaux témoignages de son exquise et poétique tendresse, nous voudrions essayer de dégager en quelques mots le caractère religieux de l'œuvre de Wagner. On sait combien ce maître attachait d'importance à une doctrine au développement de laquelle il a fait concourir la majeure partie de son œuvre : la régénération de l'humanité par l'action combinée de la religion et de l'art. Sa pensée, à travers de nombreux avatars, se dirigea avec une décision de plus en plus grande vers la foi chrétienne dont, à maintes reprises, il a fait profession dans des termes aussi nets qu'évidemment sincères. La foi en la valeur rédemptrice du sacrifice, n'est-ce pas le thème principal qui traverse ses drames et les relie l'un à l'autre ? Dès le *Vaisseau fantôme* ne voyons-nous pas Senta donner sa vie pour le salut du voyageur maudit ? — Elisabeth n'accomplit-elle pas un sacrifice semblable pour arracher à la perdition l'âme de *Tannhäuser* ? — Plus près de nous, au sein d'une vie plus humble, ne comprendrons-nous pas la tristesse de Hans Sachs étouffant son amour pour Eva et s'appliquant à écarter les obstacles qui s'élèvent entre elle et le beau chevalier ? Certes, je n'oublie pas que, sur la terre farouche d'Armorique, Tristan et Yseult vont mourir en saluant l'anéantissement et l'oubli, et que Wagner eût pu dire aussi comme Luther en contemplant les morts : *Invidéo quia requiescunt!* — Mais la fatigue de l'âme n'aura duré que le temps nécessaire à l'enfantement du chef-d'œuvre de la désespérance infinie, et voici qu'un tressaillement secoue le vieux monde : l'or impur a corrompu jusqu'aux anciennes divinités, le Walhalla s'est écroulé, et, à mesure que s'éteint le fracas et que se dissipe la poussière des ruines, le Mont-Salvat apparaît au loin parmi les nuées, vêtu de son inaccessible pureté. Et comme, là aussi, le péché s'est introduit, il faut que le sacrifice intervienne : Le sang du Sauveur guérira le coupable, lorsque Parsifal, « le simple et le pur, qu'instruit la pitié, » aura élevé le Saint-Graal au-dessus des adorateurs prosternés.

Wagner a trouvé pour célébrer le sacrifice eucharistique des accents que l'homme n'avait pas encore fait entendre à l'homme. Les cantiques chantés dans le « Mystère » expriment uniquement l'adoration. L'adoration ! « cet état de l'âme que le chant seul peut exprimer ». Ces paroles de Vinet nous reviennent à la mémoire en présence des mélodies sublimes que le maître, avant de mourir, a léguées à son siècle. Elles sont homophones ; les unes lentes, flottantes, les autres soumises à un rythme très simple. Ces dernières sont bien des cantiques d'enfants ; les autres appartiennent à cette famille d'hymnes sacrées que l'Église a chantées dès sa naissance et qu'elle chantera jusqu'à la fin.

Musique de chambre. — L'origine de la musique de chambre est fort ancienne et le mot porte en soi son explication. Si aujourd'hui on désigne sous ce nom seu-

lement des œuvres écrites pour certains instruments et dans certaines occasions, il n'en fut pas toujours ainsi, ou du moins les conditions varièrent beaucoup, qui permettaient de classer une pièce de musique dans ce genre spécial. Dans les premiers temps, on appelait ainsi toute musique composée pour être exécutée par des musiciens choisis et peu nombreux, devant un auditoire restreint. La musique de chambre s'opposait ainsi tout naturellement à la musique dite de cour ou de fêtes, qui, destinée à rehausser des cérémonies brillantes et pompeuses, en plein air ou dans de vastes salles, s'imposait plutôt par la force, l'éclat et la majesté que par la finesse de l'exécution. Il y a eu de la musique vocale de chambre : toutes les chansons polyphones du xvi^e siècle, tous les madrigaux de la même époque en font partie. De même, ces innombrables recueils de chansons à une ou plusieurs voix du xvii^e siècle, que le théorbe ou le luth soutenait de leurs harmonieux accords, ont été composés pour la chambre. Les pièces instrumentales n'en étaient pas bannies. La musique de la chambre du roi sous Louis XIV comprenait des clavecinistes, des luthistes, des artistes jouant de la basse ou du dessus de viole, ou de la flûte. Tels étaient les instruments admis à la chambre : les violons en furent longtemps bannis. Leur sonorité y paraissait d'un éclat déplacé, et les vingt-quatre violons de la chambre du roi ne paraissaient qu'aux grandes cérémonies, point du tout aux petits concerts intimes. Ce n'est que peu à peu, à mesure que les artistes, devenus plus habiles, surent mieux faire valoir les ressources de cet instrument, qu'il fut admis dans les salons. Au xviii^e siècle déjà, le violon a sa place marquée dans la musique de chambre. On est aujourd'hui convenu de considérer comme relevant de la musique de chambre les œuvres instrumentales écrites en trio, en quatuor, quintette, sextuor, voire même en septuor et octetto pour instruments à cordes, en y admettant le piano. Mais au delà du double quatuor, une œuvre cesse d'appartenir à la musique de chambre et constitue un petit orchestre, surtout si aux instruments à cordes viennent se joindre des instruments à vent. Ce n'est pas à dire toutefois que ces derniers ne puissent jamais figurer dans la musique de chambre : mais c'est plutôt sous la forme d'instrument *solo*, un peu en dehors du reste, qu'ils y trouvent une place. On peut citer comme exemple le *quintette en ré* de Mozart pour clarinette et quatuor. Il existe même quelques pièces de musique de chambre exclusivement écrites pour instruments à vent.

Avouons cependant que le violon, l'alto, le violoncelle sont les instruments préférés de la musique de chambre moderne, et le caractère particulier de chacun d'eux y détermine son rôle. Dans le quatuor à cordes par exemple, le premier violon domine le plus souvent l'ensemble et c'est sa partie qui donne à l'œuvre sa physionomie et son cachet ; le second violon est surtout le confident du premier qu'il accompagne de très près et dont il accentue les intentions ; l'alto, transition entre le violon et la basse, apporte à l'ensemble sa sonorité mystérieuse et poétique, et quand il sort de l'accompagnement, c'est pour souligner les mélodies mélancoliques ou pour prêter aux passages de vitesse sa galté toujours un peu risible et empruntée ; le violoncelle est véritablement la clef de voûte du quatuor, et sans lui il n'est pas d'ensemble sérieux. Deux instruments relèvent encore de la musique de chambre : la contrebasse et le piano. La contrebasse se borne à accentuer la mesure quand elle ne double pas à l'octave inférieure la partie de violoncelle ; enfin le piano est par excellence l'instrument de la musique de chambre, où il égrène fort à propos ses notes incisives et mordantes ; son intervention a pour effet de donner toujours de l'ampleur à l'œuvre dont il fait partie et de fondre dans une harmonieuse unité le timbre de tous les autres instruments, en permettant une assez exacte reproduction de beaucoup d'effets d'orchestre.

Sous quelque forme que la musique de chambre se présente, sonate, trio, quintette, etc., il n'est pas de partie sacrifiée, car la musique de chambre est toujours concer-

tante. De plus, il faut remarquer qu'à quelques exceptions près de telles œuvres sont uniformément coulées dans le moule classique : un allegro initial, un andante ou thème varié, un scherzo ou menuet, un final, presto ou rondo, qui sont « comme de représentation instrumentale de plusieurs situations de l'âme, unies entre elles naturellement et qui peuvent être considérées comme le développement d'un sentiment fondamental ».

L'allegro initial est en effet la pièce de résistance d'une œuvre classique et peut impressionner bien ou mal l'auditeur dont l'attention n'est pas encore émoussée ; le mouvement, sans être rapide, n'en est jamais lent et tend plutôt à l'ampleur et à la solennité. L'andante qui le suit d'ordinaire est le morceau sentimental pathétique ou gracieux suivant les compositeurs, et son allure paisible fait contraste avec la troisième partie de l'œuvre, le menuet, que Beethoven remplaça par un scherzo pour accentuer davantage la rapidité du mouvement. Enfin, il convient que le dernier morceau, presto ou rondo, soit d'un rythme alerte et facilement assimilable pour enlever les applaudissements de l'auditoire. Telle est la contexture générale d'une œuvre de musique de chambre à la bonne époque classique, au temps de Mozart et de Beethoven. Mais avant comme après, le moule diffère, et si la sonate avec Bach, par exemple, comprend des mouvements que l'usage n'a pas conservés, les maîtres contemporains ont également répudié parfois le moule classique de la sonate, et en particulier le scherzo.

Quant au style propre à ces œuvres destinées à un public restreint, on n'y remarquera rien de particulier, et il se rapproche toujours, autant que les moyens le permettent, des effets et des allures de la musique d'orchestre. Laissons de côté l'ancienne musique vocale de chambre de style madrigalesque et les premières imitations instrumentales qui en furent faites : dès le XVIII^e siècle, nous verrons tous les maîtres qui ont cultivé ce genre y apporter toujours les qualités par où ils se sont distingués dans leurs ouvrages de plus grande étendue. Cependant, dans les premières années, nous noterons ce fait que les compositeurs sont surtout des virtuoses. Corelli, le créateur de la bonne école de violon ; Vivaldi, Geminiani, Locatelli, Tartini, en Italie ; Baptiste, Leclair, en France, cherchent surtout à faire briller l'instrument (ici le violon) pour lequel la sonate est écrite. Cependant, beaucoup de leurs œuvres ont déjà une allure plus symphonique et plus concertante : elles sont écrites pour deux violons et violoncelle, avec basse chiffrée exécutée au clavecin.

C'est encore sous cette forme que la musique de chambre nous apparaît à sa seconde époque, avec Bach et Hændel. La sonate est alors dans une période de transition, ce n'est plus la vieille sonate da camera, ce n'est pas encore la sonate classique. Mais la multiplicité des mouvements commence à se simplifier, à s'unifier ; on a fait abandon des vieux rythmes de danses pour n'en conserver que les plus caractéristiques, et c'est presque déjà dans le moule de l'époque classique que Hændel a composé ses sonates pour deux violons et basse et que J.-S. Bach a écrit ses admirables trios pour violon, flûte et clavecin.

On a tout dit sur la grande trinité qui forme le noyau de la période classique, la troisième phase de la musique de chambre. Avec Haydn, Mozart et Beethoven, la sonate est constituée, mais son sens s'est restreint et l'application de ce terme s'est précisée. La musique de chambre atteint alors son apogée : les immortels principes de l'art classique, à savoir l'harmonie de l'ensemble et la sérénité de l'inspiration, la pénètrent ; son expression la plus pure, le quatuor à cordes, a pris naissance et déjà en sont apparues toutes les autres manifestations, le quintette, le sextuor, le septuor même. Il semble dès lors qu'il n'y ait plus de progrès à réaliser et la gloire de ces trois grands noms de la musique classique est telle qu'elle a fait oublier de charnants et délicats musiciens qui n'ont eu que le tort de vivre au temps des Haydn, des Mozart, des Beethoven :

pourquoi ne pas rappeler Boccherini, Pleyel, Viotti entre tant d'autres.

Et puis, si nous descendons plus avant dans le XIX^e siècle, nous pourrions remarquer que le mouvement romantique a fait éclore les inspirations nouvelles de Schumann, de Mendelssohn, de Weber, de Chopin ; à côté d'eux, quoique moins grands, il faut citer Onslow, Fesca, Mayseder, Spohr, Fr. Lachner. Mais si sommaire que soit cette nomenclature, nous n'oublierons pas ce maître si fécond, J. Raff, qui fait transition entre l'époque romantique et le mouvement néo-romantique actuel.

La musique de chambre contemporaine est caractérisée par l'abandon des vieilles formules et par une intéressante et curieuse recherche d'effets nouveaux, soit dans le rythme, soit dans la science de l'harmonie, et cet effort méritoire vers l'original est une tendance commune à tous les maîtres de notre époque : l'unique quatuor de Grieg n'est pas fait pour démentir cette assertion ; en Russie, la musique de chambre est la meilleure partie de l'œuvre de Tchaikowsky et de Rubinstein ; actuellement en Allemagne, c'est Jadassohn, Max Bruch et quelques autres qui ont à porter la lourde succession des maîtres de l'époque classique ; l'Autriche a des compositeurs de premier ordre avec Dvorak et Brahms : la musique italienne semble préférer le genre scénique au genre intime ; mais la France peut revendiquer des noms dont les âges à venir consacreront sans doute la célébrité, et, avec des mérites divers, il faut rappeler Alary, de Castillon, Dancla, de Boisdeffre, Godard, Lalo, C. Franck, d'Indy, Fauré, Widor, et l'une des plus merveilleuses organisations musicales du siècle, Saint-Saëns.

L'histoire est courte et la matière est longue : pour avoir un aperçu d'ensemble sur la musique de chambre dans tout son développement, il faudrait étudier simultanément et suivre dans leurs progrès l'histoire de la lutherie, l'histoire des grands virtuoses, l'histoire de la musique proprement dite et les évolutions du goût public, si puissant pour favoriser comme pour tarir la verve des compositeurs ; il faudrait rechercher quels ont été les fondations et les encouragements destinés à la musique de chambre, et faire enfin la bibliographie de la question. Cette tâche reste encore à remplir et ne serait pas inutile, car la musique de chambre est peut-être la plus exquise manifestation de l'art musical et c'est à elle que les maîtres classiques ont demandé le plus pur de leur gloire.

Pierre AUBRY.

BIBL. : THÉORIE ET ESTHÉTIQUE. — Walter ODINGTON, *De speculatione musices*, 1240. — GAFORI, *Theoricum opus musice disciplinæ, Theorica musice*, 1490-92. — ZARLINO, *Istituzioni harmoniche divise in quattro parti*, etc. ; Venise, 1558. — LETHUS CALVISIUS, *De initio et progressu musices*, 1600. — CACCINI, *le Nuove musiche* ; Florence, 1601. — PRÆTORIUS, *Syntagma musicum*, 1615-19, 2 vol. — GLAREAN, *De musice divisione ac definitione* ; Bâle, 1516. — P. MERSENNE, *Traité de l'Harmonie universelle* ; Paris, 1636. — BUTLER, *Principles of Music* ; Londres, 1636. — P. KIRCHER, *Musurgia universalis sive ars magna consoni et dissoni in X libros digesta* ; Rome, 1650, 2 vol. — ALBERT BANUS, *De Musices natura*, etc., 1657. — DONI, *Annotazione sopra il compendio dei generi della musica*, 1640. — Pietro della VALLE, *Della musica dell'età nostra*, 1640. — DESCARTES, *Compendium musice* ; Utrecht, 1650. — EXIMENO, *Dell'origine e delle regole della musica*, etc. ; Rome, 1774. — FORREL, *Ueber die Theorie der Musik* ; Gœttingue, 1777. — TARTINI, *De Principiis dell'Armonia* ; Padoue, 1767. — CARAMUEL DE LOBKONITZ, *Arte nueva de musica*, etc. ; Rome. — OTTO JAHN, *Gesammelte Aufsätze über Musik*. — KIRNBERGER, *Die Kunst des reinen Satzes* ; Berlin, 1774-76, 2 vol. — CHORON, *Introduction à l'étude générale et raisonnée de la musique*. — Mathis LUSSY, *Traité de l'expression musicale* ; Paris, 1882. — LOBE, *Lehrbuch der musikalischen Composition*, 4 vol. — *Traité pratique de composition musicale*, trad. de Gustave Sandré. — Carl EITZ, *Das Mathematisch-reine Tonsystem*. — MARX, *Lehre von der musikalischen Composition*, 4 vol. — A. AUTODIDACTUS, *Aphorismen über Musik* ; Leipzig, 1847. — ALBRECHTSEBERGER, *Gründliche Anweisung zur Composition* ; Leipzig, 1790. — FÉTIS, *Résumé philosophique de l'histoire de la musique* ; Bruxelles, 1837. — REICHA, *Traité de haute composition musicale*, 1824, 2 vol. — ZAMMENER, *Die Musik und musikalischen Instrumente*, 1855. — A. de PONTÉCOULANT, *Organographie* ; Paris, 1856, 2 vol. — *Les Phénomènes de la musique ou influences du son*

sur les êtres animés; Paris, 1868. — Constant PIERRE, *les Facteurs d'instruments de musique, les Luthiers et la Fabrication instrumentale*; Paris, 1893. — CERON, *Il melopeo y maestro o musico perfetto tractado de musica theoria y practica*; Naples, 1613. — Vincenzo GALILEI, *Dialogo della musica antica e della moderna*; Florence, 1581. — GRÉTRY, *Mémoires ou essais sur la musique*, 1796, 3 vol. — Le P. ANDRÉ, *Essai sur le beau*; Paris, 1741. — ENGEL, *Ueber musikalische Malerei*, 1780. — ROLLE, *Neue Wahrnehmungen zur Aufnahme und Ausbreitung der Musik*; Berlin, 1784. — BŒHM, *Analyse des Schönen der Musik*; Vienne, 1830. — BOUTAREL, *l'Expression musicale au point de vue de la science et de la poésie*; Paris, 1885. — J. COMBARIEU, *les Rapports de la musique et de la poésie considérés au point de vue de l'expression*; Paris, 1894. — *Théorie du rythme et de la composition musicale*, 1897. — DAURIAC, *l'Émotion musicale*; Paris, 1896. — HAWES, *Musical and Moral*; Londres, 1892. — HUEFFER, *Die Poesie in der Musik*; Leipzig, 1874. — HELMHOLTZ, *Théorie physiologique de la musique*, trad. Guérout, 1868. — HAND, *Ästhetik der Tonkunst*. — HAUPTMANN, *Die Natur der Harmonie und Metrik*, 1853. — HEGEL, *Ästhetik*. — M. JAELL, *la Musique et la Psychophysiologie*; Paris, 1896. — LAUGEL, *la Voix, l'Œrille et la Musique*. — L. LACOMBE, *Philosophie et Musique*; Paris, 1896. — MEUGY, *la Poésie de la musique*; Paris, 1875. — POLE, *The Philosophy of Music*; Londres, 1879. — RAMBOSSON, *les Harmonies du son*; Paris, 1878. — SCHUMANN, *Gesammelte Schriften über Musik und Musiker*; Dresde, 1854. — STRICKER, *le Langage et la Musique*; Paris. — SCHUBART, *Ideen zu einer Ästhetik der Tonkunst (Encyclopédie, 1806)*. — SULZER, *Theorie der schönen Künste*. — THIERSCH, *Allgemeine Ästhetik*; Berlin, 1846. — J. d'UDINE, *De la corrélation des sons et des couleurs en art*; Paris, 1898. — ZIMMERMANN, *Die allgemeine Ästhetik als Formwissenschaft*; Vienne, 1865. — V. CHERBULIEZ, *l'Art et la nature*. — EHLERT, *Lettres sur la musique*, trad. Grenier; Paris, 1878. — FIERENS-GEVAERT, *Essai sur l'art contemporain*; Paris, 1897. — J.-C. LÉVÉQUE, *la Science du beau*, 1871, 2 vol. — MICHAELIS, *Ueber den Geist der Tonkunst*, 1800. — RIEHL, *Musikalische Charakterköpfe*; Stuttgart, 1879. — SAINT-SAËNS, *Harmonie et Mélodie*, 1885. — H. SPENCER, *Essais de morale, de science et d'esthétique*. — O. FOUQUE, *les Révolutionnaires de la musique*; Paris, 1883. — GOUNOD, *Mémoires d'un artiste*. — W.-H. HOLMES, *Notes upon notes*; Londres, 1860. — HALÉVY, *Souvenirs et portraits*; Paris, 1861. — *Derniers souvenirs et portraits*, 1863. — Sully PRUDHOMME, *l'Expression dans les beaux-arts*. — HANSEGGER, *Die Musik als Ausdruck*. — Antoine MARMONTEL, *Eléments d'esthétique musicale, etc.*; *Symphonistes et Virtuoses*. — Elie POTRÉS, *l'Évolution de la musique*. — J.-L. SORET, *Des conditions physiques de la perception du beau*. — Richard WAGNER, *Art et politique; Musiciens, poètes et philosophes*, trad. Camille Benoit. — Eduard HANSLICK, *Aus dem Opernleben der Gegenwart. Concerte, Componisten und Virtuosen Musikalisches und Litterarisches. Vom Musikalisches-Schönen*; Leipzig, 1854, trad. par Charles Bannelier; Paris, 1893. — *Musikalische Skizzenbuch*. — *Musikalische Stationen*. — Ludwig NOHL, *Musikalisches Skizzenbuch. Neues Skizzenbuch*. — P. SPITTA, *Zur Musik*. — H. STATHAM, *My thoughts on Music and Musicians*. — AMBROS, *Grenzen der Musik und Poesie*. — F. BRUNETIÈRE, *la Renaissance de l'idéalisme*; Paris, 1896. — Du même, *l'Art et la Morale*; Paris, 1898. — CARLYLE, *Hero worship*. — SCHOPENHAUER, *Sur la métaphysique de la musique*. — BERTRAND, *les Nationalités musicales*. — BÜCKLIN, *Fragmente zur höhern Musik*, 1811. — DELDEVEZ, *Curiosités musicales*; Paris, 1873. — C. DURUTTE, *Esthétique musicale*. — H. EYMIEU, *Études et biographies musicales*; Paris, 1892. — KAHLERT, *Ästhetik*. — E. REYER, *Notes de musique*; Paris, 1873. — Ebenezer PROUT, *Musical form*; Londres, 1893. — *Applied forms*; Londres, 1895.

TECHNIQUE. — V. bibliographies des art. CONTREPOINT, FUGUE, HARMONIE, INSTRUMENTATION, MODULATION, OPÉRA, OPÉRA-COMIQUE, ORATORIO, PLAIN-CHANT, ainsi que les articles consacrés aux compositeurs et aux instruments de musique.

ANTIQUITÉ. — *Antiquæ musicæ auctores*, éd. M. MEIBOMIUS, 1652, in-4. — WALLIS, *Opera mathematica*, t. III. — *Musici scriptores Græci*. Recogn. car. JANUS (C. von Jan); Lipsie, 1895, in-16. — HEPHÆSTIONIS, *Enchiridion (de metris)*, cur. Th. GAISFORD; Lipsie, 1832, in-8. — *Scriptores latini rei metricæ*, Refinixit. Th. GAISFORD; Oxonii, 1837, in-8. — BURETTE, *Traduction du dialogue de Plutarque sur la musique avec commentaire perpétuel et autres dissertations musicologiques*, dans *Mém. de l'ancienne Académie des Inscr. et b.-l.*, t. IV, V, VIII, X, XIII, XV et XVIII. — AUG. BECKH, *Pindari opera*; Leipzig, 1811-21, in-4, t. III, 7-11; de *Harmonia Græcorum*. — Fréd. BELLERMANN, *Anonymi scriptio de musica*; Berlin, 1841, in-4. — A.-J.-H. VINCENT, *Notices des mss. grecs relatifs à la musique, dans Notices et extraits des mss.*, t. XVI, 2^e partie, 1847, in-4. — J. FÉTIS, *Histoire générale de la musique*; Paris, 1869-74. — ROSSBACH et R. WESTPHAL, *Metrik der Griechen*, 1865, in-8; 2^e éd., Leipzig, 1867-68, in-8; 3^e éd., 1872. — R. WESTPHAL, *Die Musik des griechischen Alterthums*;

Leipzig, 1883, in-8. — Fr.-Aug. GEVAERT, *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité*; Gand, 1875-81, 2 vol. in-4. — LLEMANS, *Papyri græci musei antiquarii Lugduni-Batavi*; Lugd.-Batavi, 1884, t. II, in-4 (papyrus W.). — C. WESSELY, *Griechische Zauberpapyrus von Paris und London*; Wien, 1890. — C.-E. RUELLÉ, *Collection des auteurs grecs relatifs à la musique*. Trad. franç. Fascicules I à V (Aristoxène, Nicomaque, Euclide et Cléonide, problèmes musicaux d'Aristote, Alypius, Gaudence et Bacchius l'Ancien); Paris, 1870-1895. — G. HERMANN, *Elementa doctrinæ metricæ*; Glasquæ, 1827, in-8. — *Cours élém. de métrique grecque et latine* professé par L. HAVET, rédigé par L. DUVAL. Paris, 1886, 4^e éd., 1896, in-12.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — P.-J. FÉTIS, *Histoire générale de la musique*, 1869-76, 5 vol. (inachevée). — Jacques BONNET, *Histoire de la musique et de ses effets*, 1715-16, 2 vol. — BOURDELLOT, *Histoire de la musique*, 1743, 3 vol. — Olivier LEGIPONT, *De musica ejusque... Origine*, 1747. — MARBURG, *Historisch-Kritische Beiträge zur Aufnahme der Musik*, 1754-78, 5 vol. — Padre MARTINI, *Storia della Musica*, 1788-1801, 2 vol. — Dr Charles BURNLEY, *General History of music*, 1776-89, 4 vol. — DE LA FAGE, *Hist. de la musique*; Paris, 1843. — Sir John HAWKINS, *General History of the science and practice of music*, 1776, 5 vol.; 1853 et 1875, 2 vol. — Roger NORTH, *Memoirs of Music*, 1728 et 1846. — De BLAINVILLE, *Histoire générale, critique et philosophique de la musique*; Paris, 1767. — DE LA BORDE, *Essai sur la musique ancienne et moderne*, 1780, 4 vol. — J.-N. FORKEL, *Allgemeine Geschichte der Musik*, 1788-1801, 2 vol. — W.-C. MÜLLER, *Ästhetisch-historische Einleitungen in die Wissenschaft der Tonkunst*, 1830, 2 vol. — KALKRENNER, *Histoire de la musique*, 1802, 2 vol. — *Musical Biography*, 1814, 2 vol. — E. BUSBY, *General History of Music*, 1819, 2 vol. — ORLOFF, *Histoire générale, critique et philosophique de la musique*; Paris, 1767. — STAFFORD, *A history of music*; Edimbourg, 1830. — KESSEWETTER, *Geschichte der Europäischen Abendländische oder unsrer heutigen Musik*, 1834-46. — HOGARTH, *Musical History*, 1835. — BRENDL, *Geschichte der Musik in Italien, Deutschland und Frankreich*, 1852-75. — SCHLÜTER, *Allgemeine Geschichte der Musik*, 1853-63. — SCHUMANN, *Gesammelte Schriften über Musik und Musiker*, 1854. — REISSMANN, *Allgemeine Geschichte der Musik*, 1863-34. — MANRELL, *Musikens Historia*, 1864. — AMBROS, *Geschichte der Musik*, 1864-78, 4 vol. — GALLI, *la Musica ed i musicisti, etc.*, 1871. — Félix CLEMENT, *Hist. de la musique*, 1885. — *Les Musiciens célèbres*. — MACFARREN, *Musical History*, 1885. — ROCKSTRO, *General History of Music*, 1886. — L. COLLIN, *Hist. abrégée de la musique et des musiciens*; Paris, 1884. — COLLOMB, *la Musique*, 1878. — H. LAVOIX, *Hist. de la musique*. — BLONDEAU, *Hist. de la musique moderne*; Paris, 1847. — H.-A. KÖSTLIN, *Geschichte der Musik*. — LANGHANS, *Geschichte der Musik des 17, 18 u. 19 Jahrhunderts*. — CHAPPEL, *The History of Music*, 1874. — HOFMEISTER, *Handbuch der musikalischen Litteratur*. — LAVAIGNAC, *la Musique et les Musiciens*; Paris, 1896. — MARCHILLAC, *Hist. de la musique et des musiciens en Italie, en Allemagne et en France, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, 1879. — BAUDOIN LA LONDRE, *Bibliographie musicale* (fondée en 1875). — P.-J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*; Bruxelles, 1834-45 et 1860-65, 8 vol. complétée par Arthur POUGIN; Paris, 1878, 2 vol. — MENDEL, *Musikalisches Conversations-Lexicon*, continué par REISSMANN; Berlin, 1870-78, 11 vol. — Sir George GROVE, *A Dictionary of music and musicians*; Londres, 1896, 4 vol. et un index. — TINCOTIS, *Terminorum musicæ Diffinitorium*, 1474, publié aussi par Forkel dans son ouvrage: *Allgemeine Litteratur der Musik*. — JANOWKA, *Clavis ad thesaurum magnæ artis musicæ*; Prague, 1701. — BROSSARD, *Dictionnaire de musique*; Paris, 1703. — WALTHERN, *Alle und neue musikalische Bibliothek*, 1732. — GRASSINEAU, *Musical Dictionary*; Londres, 1740. — J.-J. ROUSSEAU, *Dictionnaire de musique*; Genève, 1767. — Koch, *Musikalisches Lexicon*; Francfort, 1802. — KURZGEFASSTES, *Handwörterbuch der Musik*; Leipzig, 1807. — GERBER, *Neues historisch-biographisches Lexicon der Tonkünstler*; Leipzig, 1790-92, 4 vol. — CHORON et FAYOLLE, *Dictionnaire historique des musiciens*; Paris, 1810-41. — LICHTENTHAL, *Dizionario e bibliografia della musica*, 1826 (traduit par Mondo; Paris, 1839). — CASTIL-BLAZE, *Dictionnaire de musique moderne*, 1821, 2 vol. — GATHY, *Musikalisches Conversation-Lexicon*, *Encyclopædia der gesammten Musik-Wissenschaft für Künstler, Kunstfreunde und Gebildete*; Hambourg, 1860. — M. et L. ESCUDIER, *Dictionnaire de musique d'après les théoriciens, historiens et critiques les plus célèbres*, 1844. — SCHILLING, *Encyclopædie der gesammten musikalischen Wissenschaften, oder universal Lexicon der Tonkunst*; Stuttgart, 1835-38, 7 vol. — GASSNER, *Universal Lexicon der Tonkunst*; Stuttgart, 1849. — BERNSDORF, *Neues universal Lexicon der Tonkunst*, 1836-61, 3 vol. — SOULLIER, *Dictionnaire de musique*; Paris, 1855. — John MOORE, *Complete Encyclopædia of music*; Boston, 1852. — BISSON et Th. de LAJARTE, *Petite Encyclopédie musicale*; Paris, 1884, 2 vol. — RIEMANN, *Dictionnaire de musique*, 1896. — ROUGNON, *Dict de musique*. — Van der STRAETEN, *Vocabulaire explicati*

des locutions étrangères et des termes techniques relatifs à la musique. — BERTON, *Dictionnaire des accords*.

P.-A. GEVAERT, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité*; Gand, 1881, 2 vol. — EUCLIDES, *Antiquæ musicæ auctores septem, græce et latine Marcus Meibomius restituit ac notis explicavit. Amstelodami, apud L. Elzevirium, 1652, 2 vol. contenant: Aristoxeni, Harmonicorum elementorum libri III; Euclidis, Introductio harmonica; Nicomachi Geraseni, Pythagorici, Harmonice manualis; Alypii, Introductio musica. — Gaudentii, Philosophi Harmonica introductio; Bacchii senioris, Introductio artis musicæ; Aristides Quintiliani, De Musica, libri III. — PTOLEMÉE, Claudi Ptolemæi Harmonicorum libris tres, ex. cod. mss. undecim, nunc primum græce editus; Oxford, 1680, éd. Wallis. — PLUTARQUE, Scripta moralia: De Musica; Paris, 1841, t. II. — L'abbé ROUSSIER, *Mémoire sur la musique des anciens*; Paris, 1770. — BOËCE, *De Institutione musicæ*. — PIERRE, *Exposition de la Séméiographie, ou Notation musicale des Grecs*, 1815. — VON DRIEBERG, *Die Musik der Griechen*, 1819. — BELLEMAN, *Die Tonleiten und Musikunsten der Griechen*, 1847. — VINCENT, *De la musique des anciens Grecs*, 1854. — Notice sur trois manuscrits grecs relatifs à la musique. — WEITZMANN, *Geschichte der Griechischen Musik*, 1855. — O. PAUL, *Die absolute Harmonik der Griechen*, 1866. — J. EZETZES, *Ueber die allgriechische Musik*, 1874. — *Geschichte der alten Musik*, 1865. — ENGEL, *The Music by the most ancient peoples*; Londres, 1864. — BOURGAULT-DUCOUDRAY, *Études sur la musique ecclésiastique grecque*; Paris, 1877. — RUELLÉ, *Traité des éléments harmoniques d'Aristoxène*, trad. française; Paris, 1871. — COQUEAU, *De la mélodie chez les anciens, et de la mélodie chez les modernes*; Paris, 1778. — P. SACCHI, *Della natura e perfezione dell' antica musica de' Greci, etc.*; Milan, 1778. — Alex. TIRON, *Études sur la musique grecque et la tonalité moderne*; Paris, 1866. — August FRIEFER, *Ueber die Musik der alten Hebräer*, 1779. — Dr STAINER, *Music of the Bible*, 1879. — C. DAVID, *la Musique chez les Juifs*; Paris, 1873. — W. JONES, *On the musical modes of the Indus*, 1799. — KRAUS, *la Musique au Japon*, 1879. — Van AALST, *Chinese music*, 1884. — KISEWETTER, *Ueber die Musik der Araber und Perser*; Leipzig, 1842. — CAUSSIN DE PERCEVAL, *Notices anecdotes sur les principaux musiciens arabes*. — VILLOTEAU, *Mémoire sur la musique des Arabes. — L'Art musical en Egypte. — Des dix premiers siècles de l'Islamisme*, 1873. — PETERMANN, *Ueber die Musik der Armeniens*; Leipzig, 1851. — OUSELEY, *Persian Miscellanies*, 1791. — LESURUR, *Notice sur la Mélodie, la Rhythmopée et les grands caractères de la musique ancienne*; Paris, 1793. — CHAPPELL, *Popular music of the olden Time*; Londres, 1859, 2 vol.*

MUSIQUE MILITAIRE. — G. KASTNER, *Manuel général de musique militaire*; Paris, 1848. — A. PERRIN, *les Musiques militaires*; Paris, 1882. — Constant PIERRE, *les Transformations de la musique militaire (étude et composition instrumentale d'après les œuvres)*, en préparation.

MUSIQUE RELIGIEUSE. — (Pour les ouvrages spéciaux au plain-chant, V. ce mot.) — Cardinal BONA, *De divina Psalmodia*. — CANTONE, *Armonia gregoriana*; Turin, 1678. — SCHIBEL, *Geschichte der Kirchenmusik*. — Abbé LEBŒUF, *Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique*, 1741. — GERBERT, *De cantu et musica sacra*, 1774. — *Scriptores ecclesiastici de musica sacra potissimum ex variis Italia, Gallia et Germaniæ codicibus manuscriptis collecti et nunc primum publica luce donati*, 1784, 3 vol. — LATROBE, *Music of the Church*, 1831. — HÄUSER, *Geschichte der Kirchenmusik*, 1834. — DANIEL, *Thesaurus Hymnologicus*, 1841. — Félix CLÉMENT, *Hist. générale de la musique religieuse*, 1866. — BELCHER, *Lectures on the history of Ecclesiastical Music*, 1872. — Von ARNOLD, *Die Alten Kirchenmodi*, 1879. — J. D'ORTIGUE, *la Musique à l'église*; Paris, 1861. — *Dictionnaire de plain-chant et de musique d'église au moyen âge et dans les temps modernes*; Paris, 1854. — Dom POTHIER, *les Mélodies grégoriennes*; Tournay, 1880. — GEVAERT, *les Origines du chant liturgique*, 1890. — LOOTENS, *la Théorie musicale du chant grégorien*, 1896. — P.-Louis LAMBILLOTTE, *Hist. complète du chant ecclésiastique*; Paris, 1855. — *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien*, même date. — H. RÉTY, *Étude historique sur le chant religieux*. — Le SUEUR, *Exposé d'une musique, une, initiale et particulière à chaque solennité*; Paris, 1787. — ALFIERI, *Raccolta di musica sacra*; Rome, 1845. — DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot*. — A.-J.-M.-A. GOOVAERTS, *la Musique d'église*. — PROSKE, *Musica divina*; Ratisbonne, 1853-61.

MUSIQUE DE CHAMBRE. — Ludwig NOHL, *Développement historique de la musique de chambre* (en all.); Brunswick, 1885, in-8. — LUGUET, *la Musique de chambre* (conférence faite à la Faculté de Clermont-Ferrand); Clermont-Ferrand, 1889, in-8. — Antoine VIDAL, *les Instruments à archet*; le 3^e vol. est consacré aux compositeurs de musique de chambre; Paris, 1878, 3 vol. in-8. — Henri LAVOIX, *la Musique de chambre au XVI^e siècle* (article de la Gazette musicale, 1873).

MUSKAU (pol. *Muzakow*). Ville de Sibérie, district de Liegnitz, sur la Neisse de Lusace; 3.500 hab. Château moderne (1864-66) en style Renaissance, entouré d'un magnifique parc de 604 hect. Pépinière avec école et précieuse collection d'arbres rares; culture d'ananas. Établissement thermal d'Hermannsbad (fer, sel de Glauber). Ce château est le centre d'une seigneurie de 470 kil. q., peuplée en majorité de Wendes, qui passa des Schœnaich à l'empereur Rodolphe II, fut vendue par lui aux burgraves de Dohna (1597), transmise en 1784 au comte Pückler. En 1845, le prince Hermann Pückler, qui a fait installer le parc, la vendit. En dernier lieu, elle appartient aux comtes d'Arnim.

MUSKEGON. Ville des États-Unis (Michigan), à l'embouchure de la rivière Muskegon (300 kil. de long), sur la r. E. du lac Michigan; 22.700 hab. (1890). La rivière lui amène des quantités de bois débités dans une quarantaine de scieries; elle s'élargit avant son embouchure en une sorte de lac qui forme un excellent port.

MUSKINGUM. Rivière des États-Unis (Ohio), aff. dr. de l'Ohio; 250 kil., dont 150 navigables, à partir de Dresde. Elle arrose Coshocton, Zanesville, finit à Marietta.

MUSKOKA. Rivière du Canada, prov. d'Ontario, qui se jette dans la baie Géorgienne (lac Huron); 200 kil. de long. Elle forme à 240 m. d'alt. le pittoresque lac Muskoka.

MUSNIER DE LA CONVERSERIE (Louis-François-Félix, comte), général français, né à Longueville (Picardie) le 18 janv. 1766, mort à Paris le 16 nov. 1837. Élève de l'École militaire de Paris (1780), il était capitaine au régiment de Piémont en 1789, combattit à l'armée du Rhin (1792), fut promu chef de demi-brigade (1795), fit fonction de chef d'état-major de l'armée du Nord, fut récompensé par le grade de général de brigade de la prise de Novare (1798), repréna les troubles de Bordeaux, combattit à Marengo (1800), fut nommé général de division (1^{er} fév. 1805) et chargé de surveiller les côtes de l'Océan. Il opéra en Espagne devant Saragosse (1808), prit 6.000 hommes à O'Donnell, devant Lerida (1810), enleva Mequinenza, battit à Udecona 12.000 Espagnols, venus pour délivrer Tortose, entra en France en 1813, reprit Mâcon à Bubna et l'arrêta devant Lyon. Il fut fait comte de l'Empire en 1810. En 1815, on le mit à la retraite.

MUSOIR (Archit. hydr.). Ouvrage de maçonnerie formant la tête d'une écluse ou terminant l'extrémité d'une digue. Pour ce dernier genre de musoir qui s'avance en mer et sert de brise-lames, il faut lui assurer une protection aussi efficace que possible contre la violence des flots, ce que l'on fait à l'aide d'encrochements factices formés le plus souvent de blocs de béton coulés dans des caisses à l'emplacement même où ils doivent être immergés. Ch. L.

MUSONE. Nom de deux cours d'eau de l'Italie. L'un est un petit fleuve torrentiel de la province de Macerata, né dans l'Apennin, au monte Viviano, qui passe entre Bino et Loreto et se jette dans l'Adriatique, à 5 kil. de cette ville. — L'autre naît dans les Alpes Caduriques, arrose la province de Vicence (Vénétie) et se jette dans la Brenta, après un cours de 30 kil. Cette rivière forme plusieurs canaux qui se déversent dans la lagune de Venise.

MUSONIUS BASSUS (V. Bassus).

MUSONIUS RUFUS, philosophe latin, stoïcien, né en Etrurie vers 20-30 ap. J.-C. C'est peut-être le même que Pline le Jeune désigne sous le nom de Caius Musonius. Vers l'an 65, il fut banni de Rome par Néron. Philostrate dans la *Vie d'Apollonius* nous le représente comme réfugié à Gyara et encore comme travaillant au percement de l'isthme de Corinthe; mais les témoignages de Philostrate sont suspects (et de même les lettres qu'il nous donne comme échangées entre Musonius et Apollonius de Tyane) ou se rapportent peut-être à d'autres Musonius. Il revint à Rome sous Galba, et fut peut-être l'ami de Titus. Nous ne savons rien de ses écrits; il est probable que ce que divers

écrivains citent de lui est emprunté aux ouvrages de ses disciples. Bien que Musonius, au témoignage d'Épictète, ait enseigné la logique et la physique stoïciennes, il considérait la morale comme le tout de la philosophie. Tous les hommes, selon lui, sont des malades ; la philosophie seule peut les guérir. Philosophe et homme de bien sont, à ses yeux, termes synonymes. La vertu réside surtout dans la pratique ; elle peut se passer de maximes et de théories. Musonius exerça une grande influence sur ses disciples, moins par l'originalité ou la force de ses doctrines, que par l'accent avec lequel il les enseignait, par l'éloquence pénétrante et simple qui touchait les cœurs plus qu'elle n'éblouissait les esprits ; c'était une prédication toute personnelle et intime, et par là même d'autant plus efficace. — Quant à sa doctrine même, elle présentait de grandes analogies avec celle d'Épictète.

V. BROCHARD.

MUSOPHAGE. Les Musophages (*Musophaga* Isert, *Journ. Phys.*, Paris, 1789, t. XXXIV, p. 458), qui forment avec les Touracos la famille des Musophagidés, rangée parfois dans l'ordre des Grimpeurs, sont des Oiseaux de la taille d'un Geai, mais de forme plus petite, assez hauts sur pattes, avec des ailes de longueur médiocre, une queue très développée, aux plumes étagées, un bec fortement convexe, plus court que la tête, comprimé latéralement et un peu denté sur le bord des mandibules et un doigt externe légèrement réversible. Leur plumage est d'un bleu pourpre, varié de rouge sur la tête. Ils appartiennent exclusivement à la faune de l'Afrique tropicale ; l'une des deux espèces actuellement connues du genre *Musophage* (*M. violacea* Isert) se trouve depuis l'Angola jusqu'en Sénégambie, tandis que l'autre, *M. Rossæ* Gould, habite la région du Tanganyika et le pays de Niams-Niams.

Comme les Touracos, les Musophages vivent dans les grands bois et passent la plus grande partie de leur existence sur les arbres, circulant de branche en branche avec une certaine agilité et récoltant au passage les graines, les fruits ou les bourgeons qui constituent leur principale nourriture.

E. OUSTALET.

BIBL. : G. SHELLEY, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1891, t. XIX, p. 447.

MUSOPHYLLUM (Paléont. végét.) (V. MUSACÉES).

MUSPELHEM est, dans la mythologie scandinave, un des neuf mondes : le monde du feu. Ses flammes consumeront un jour toute la création. Muspelhem est gardé par le géant Surtur, armé d'un glaive de feu.

MUSPRATT (James), chimiste et industriel anglais, né à Dublin le 12 août 1793, mort à Seaforth Hall, près de Liverpool, le 4 mai 1886. Il apprit d'abord la droguerie, servit ensuite dans l'armée de Wellington, en Espagne (1812), puis passa dans la marine ; mais bientôt las de la carrière militaire, il s'associa, à Dublin, avec Abbott, pour la fabrication de produits chimiques, et, en 1822, entreprit lui-même, à Liverpool, la fabrication du prussiate rouge, de l'acide sulfurique, de la soude, etc. Les résultats dépassèrent ses espérances. Au bout de quelques années, il put avec ses bénéfices établir deux nouvelles usines, à Saint-Helens et à Newton, et il substitua, l'un des premiers, les pyrites de fer au soufre dans la fabrication de l'acide sulfurique. En 1846, il fonda, sur les conseils de Liebig, une fabrique d'engrais minéraux, qui fut, en quelque sorte, le point de départ de la fabrication des engrais artificiels. Dans ces divers établissements, qui devaient servir, par la suite, de types pour les installations analogues, il innova et améliora beaucoup, et il est considéré, avec raison, comme l'un des créateurs de la grande industrie chimique, surtout de celle de la soude artificielle ; il en eut même, de fait, le monopole pendant six ans, de 1824 à 1830.

MUSPRATT (James-Sheridan), chimiste anglais, fils du précédent, né à Dublin le 8 mars 1821, mort à Liverpool le 3 févr. 1871. Il fit ses études à Glasgow et à Gies-sen, fut pendant deux ans l'élève de Liebig et, après toute une série de voyages en Amérique et en Europe, fonda à

Liverpool, en 1848, le College of Chemistry ; il y professa lui-même la chimie et en demeura jusqu'à sa mort le directeur. Il s'est livré à d'importantes recherches de chimie organique et médicale, dont il a consigné les résultats dans les *Annalen* de Liebig et dans plusieurs recueils anglais. Il a publié un excellent *Dictionary of Chemistry* (Glasgow, 1853-60, 2 vol.), qui a eu plusieurs éditions et qui a été traduit en français et en allemand. On lui doit également : *Outlines of qualitative analysis* (Londres, 1849, in-8).

L. S.

MUSSA. Coralliaire de l'ordre des Zoanthaires, très voisin du genre *Astræa* (V. ASTRÉES). Dans ce genre, le polypier reste simple, les vallées sont longues et les calices toujours distincts. Les Polypiers sont toujours libres à leur sommet. Principales espèces : *M. aspera*, *costata*, etc.

MUSSÆNDA (*Mussænda* L.). Genre de Rubiacées, formé d'une cinquantaine d'arbustes ou d'arbres, parfois grimpants, à feuilles alternes ou opposées, stipulées, à fleurs en grappes ramifiées de cymes. Les fleurs, hermaphrodites ou polygames, 5 ou 6-mères, possèdent un calice à divisions égales ou inégales dont une est souvent dilatée et pétaloïde ; la corolle est infundibuliforme, à gorge glabre ou velue, avec 5 ou 6 lobes valvaires ; les étamines sont en nombre égal aux divisions de la corolle sur laquelle ils s'insèrent. L'ovaire, surmonté d'un disque et d'un style à stigmatte parfois bilobé, renferme 2 loges multiovulées. Le fruit est charnu ou sec, indéhiscents ou loculicide ; les graines nombreuses sont munies d'un albumen charnu ou corné. On en connaît une cinquantaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde. — L'écorce du *M. landia* Lamk est douée de propriétés aromatiques et sert à l'île Saint-Maurice comme astringente. Les racines du *M. luteola* Del. (*Ophiorrhiza lanceolata* Forsth.) passent, en Arabie et en Nubie, pour guérir la morsure des serpents venimeux.

D^r L. HN.

MUSSAFIA (Adolf), philologue et linguiste autrichien, né à Spalato le 15 févr. 1834. Après avoir commencé des études de médecine, il se tourna vers la philologie romane ; professeur extraordinaire à l'Université de Vienne en 1860, il y fut élevé à l'ordinariat en 1867 ; il est depuis 1866 membre de l'Académie des sciences de cette ville et depuis 1876 membre correspondant de notre Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses travaux, consacrés à l'histoire des anciens dialectes italiens et à divers points de la grammaire des langues romanes et de l'histoire littéraire du moyen âge, se distinguent par leur précision, leur sobriété et l'excellente méthode qui y règne. Les principaux sont : *la Prise de Pampelune*, publication d'une chanson de geste en dialecte franco-venitien (Vienne, 1884) ; *Handschriftliche Studien* (dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne*, 1862-70) ; *Ueber die spanische Version der Historia trojana* (id., 1874) ; *Beiträge zur Kunde der norditalischen Mundarten im XV Jahrhundert* (id., 1873) ; *Ueber die provenzalischen Liederhandschriften des G. M. Barbieri* (id., 1874) ; *Die catalanische Version der sieben Weisen Meister* (id., 1876) ; *Zur Präsenbildung im romanischen* (id., 1883) ; *Ein altneapolitanisches Regimen sanitatis* (id., 1884). Les plus remarquables peut-être de ces travaux sont de lumineux mémoires sur diverses légendes ou contes du moyen âge (sur les sources du *Dolopathos*, id., 1865 ; sur la légende du bois de la Croix, id., 1869 ; sur celle de sainte Catherine, id., 1886), et en particulier sur les légendes de la Vierge dont il a étudié les différents recueils dans quatre dissertations (id., 1887-91) qui sont peut-être dans le domaine de l'histoire littéraire son œuvre la plus importante.

A. JEANROY.

MUSSAT (Louise), femme de lettres française, née à Vitry-le-François en 1850. Fille d'un professeur de philosophie qui a laissé quelques ouvrages, elle a écrit : *Autrefois et Aujourd'hui* (Paris, 1883, in-8) ; *le Grenier de la vieille dame* (Tours, 1878, in-8) ; *Simplicité Grim-sel* (1879, in-8) ; *Souris* (1884, in-8) ; *En matresse* (1885,

in-12); *Ponsardin frères* (1887, in-8); *le Château de la grand'tante* (1887, in-8); *Charmant* (1888, in-12); *Mon roman* (1889, in-12); *le Champ d'honneur* (1892, in-8); *Risque-tout* (1896, in-8), etc.

MUSSCHENBROEK (Johann-Joosten van), mécanicien hollandais, né à Leyde le 2 août 1660, mort à Leyde le 10 janv. 1707. Arrière-petit-fils d'un Flamand réfugié à Leyde au temps de la Réforme, petit-fils de *Ary-Joosten* (1589-1663) et fils de *Joost-Adrian* (1613-1694), l'un et l'autre habiles fondeurs en bronze, il a, le premier, avec son frère *Samuel-Joosten* (1639-82), fabriqué en Hollande des instruments de physique et il a apporté dans quelques-uns (machine pneumatique, microscope, télescope, etc.) d'assez notables perfectionnements. L. S.

MUSSCHENBROEK (Petrus van), physicien hollandais, frère du précédent, né à Leyde le 14 mars 1692, mort à Leyde le 19 sept. 1761. Il étudia à l'université de Leyde la médecine, la physique et les mathématiques, fut reçu docteur en médecine en 1715 avec une thèse remarquable intitulée *De Aeris presentia in humoribus animalium* et exerça quelques années. Mais il excellait surtout dans la physique et, en 1719, au retour d'un voyage à Londres, où il fut en relations personnelles avec Newton, il fut nommé professeur de physique et de mathématiques à l'université de Duisburg, d'où il passa, au même titre, en 1723 à celle d'Utrecht et en 1739 à celle de Leyde. Il occupa cette dernière chaire jusqu'à sa mort. Il était membre de la Société royale de Londres, correspondant des Académies des sciences de Paris, de Berlin, de Saint-Petersbourg, etc. L'un des physiciens les plus célèbres de son temps, Musschenbroek a puissamment contribué par son enseignement et par ses ouvrages à l'introduction du newtonianisme en Hollande, et il a réalisé, dans le domaine de la physique expérimentale, une série d'expériences et de découvertes, qui ont exercé sur les progrès de cette science une influence considérable. Les plus remarquables ont trait aux attractions magnétiques et à la réfraction de la lumière, dont il a indiqué les lois, aux tubes capillaires, à la cohérence des corps, à leur dilatation, à la phosphorescence. On lui doit également une table des pesanteurs spécifiques, de bonnes observations météorologiques, la mise au point et la publication du travail de Snellius relatif à la mesure d'un degré du méridien, le premier pyromètre. Enfin tout le monde sait dans quelles circonstances Musschenbroek et son élève Cuneus découvrirent, en 1746, l'appareil communément appelé *bouteille de Leyde* (V. BOUTEILLE, t. VII, p. 861). Outre plusieurs mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions* (1725-34), dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris* (1753-56), dans les *Novi Commentarii* de l'Académie de Saint-Petersbourg (1763), Musschenbroek a écrit : *Epitome elementorum physico-mathematicorum* (Leyde, 1726, in-8); *Elementa physices* (Leyde, 1729, in-4, 2^e éd., 1734, in-8; trad. franç. par Massuet, Leyde, 1739, 2 vol.; trad. allem. par Gottsched, Leipzig, 1747); *Tentamina experimentorum naturalium* (Leyde, 1731, in-4), traduction annotée et augmentée d'un supplément des *Saggi fatte nell' Accademia del Cimento* (1667); *Institutiones physice* (Leyde, 1748, in-4); *Introductio ad philosophiam naturalem* (Leyde, 1762, 2 vol. in-4, posth.). C'est dans ces divers ouvrages que se trouvent décrites toutes ses recherches, expériences et découvertes, en nombre invraisemblable.

Son frère *Johann* (1687-1748), mécanicien comme leur père, construisit tous les instruments et appareils de physique imaginés par S'Gravesande. Il les a décrits dans une *Liste de diverses machines de physique et de mathématiques* insérée à la suite de la traduction française des *Elementa physices* de Petrus (V. ci-dessus). L. S.

MUSSCHER (Michiel van), peintre hollandais, né à Haarlem en 1645, mort en 1705. élève de Terburg, puis d'A. van Ostade, il fit surtout des petits portraits où l'on sent l'influence de son premier maître.

MUSSEAU. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive; 410 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MUSSELBURGH. Ville d'Écosse, comté d'Édimbourg, à l'embouchure de l'Esk; 9.000 hab. Filets, toile à voiles; pont romain. Auprès sont *Corberry Hill*, où Marie-Stuart se rendit aux insurgés (1567), et *Pinkie House*, où les Écossais furent battus par les Anglais (1547).

MUSSET (Joseph-Mathurin), homme politique français, né en 1754, mort à une date inconnue. Originaire de Bretagne, il était curé constitutionnel de Falleron, dans la Vendée, lorsqu'il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative. Réélu à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI. En sept. 1793, il fut envoyé avec Delacroix (de la Marne) à Versailles pour les affaires des biens de la ci-devant liste civile. Malgré l'objet spécial de cette mission, ces deux députés procédèrent aussi à l'épuration des autorités constituées et destituèrent notamment les administrateurs du dép. de Seine-et-Oise et ceux du district de Versailles. Le 8 floréal an II, Musset présenta à la Convention, au nom du Comité des pétitions, le rapport sur la pétition du serrurier Gamain et conclut au dépôt des pièces aux archives, comme preuve de la scélératesse des rois. Musset fut encore en mission dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, pour une nouvelle épuration des autorités, du 9 fructidor an II au 16 nivôse an III, pour les subsistances dans les environs de Paris et principalement dans l'Oise, du 4 germinal an III au 5 messidor, et, le même mois, dans l'Aveyron, d'où il rentra pour siéger au Conseil des Anciens. Après sa sortie du Conseil, il fut d'abord administrateur de la loterie, puis commissaire politique et civil du Directoire, chargé d'organiser le Piémont en quatre départements. Préfet de la Creuse en 1800, il siégea au Corps législatif de 1802 à 1807. Retiré à Magny-en-Vexin et maire de cette commune, il signa l'acte additionnel lors des Cent-Jours et fut proscrit l'année suivante. En 1819, il habitait Bruxelles; nous ne savons ce qu'il est devenu depuis.

A. KUSCINSKI.

MUSSET (Victor-Donatien de), dit *Musset-Pathay*, littérateur français, né le 6 juin 1768, mort à Paris le 8 avr. 1832. Élève du collège militaire de Vendôme, il fut, en sa qualité de cadet de famille, destiné à l'Église. A la Révolution, il quitta le petit collet et entra dans l'armée. Employé dans l'inspection des places fortes, il fit sous le général Marescot la seconde campagne d'Italie et, au retour (1806), fut nommé chef de bureau de la première inspection du génie. En 1814, il passa, avec le même grade de chef de bureau, du ministère de la guerre à celui de l'intérieur. Ses idées libérales le firent destituer en 1818. Il s'occupa alors activement du mouvement littéraire qui se produisit avec un éclat si brillant sous la Restauration. On a de lui : *la Cabane mystérieuse* (1799, 2 vol. in-12); *l'Anglais cosmopolite* (1800, in-8); *Voyage en Suisse et en Italie* (1801, in-8); *Vie militaire et privée de Henri IV* (1803, in-8); *Recherches historiques sur le cardinal de Retz* (1807, in-8); *les Trois Bélisaires* (1808, in-8); *Bibliographie agronomique* (1810, in-8); *Souvenirs historiques* (1810, in-8); *Anecdotes inédites pour faire suite aux mémoires de M^{me} d'Épinay* (1818, in-8); une excellente édition des *Œuvres* de J.-J. Rousseau (Paris, 1818-20, 22 vol.); *Correspondance historique et littéraire* (1819, in-8); *Chronique française, par un Anglais* (1820, in-8); *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau* (Paris, 1821, 2 vol. in-8); *Suite au mémorial de Sainte-Hélène* (1824, 2 vol. in-8); *Chronique amoureuse de la cour de France* (1826, in-fol.); *Contes historiques* (1826, in-8), etc. Victor de Musset, qui était rentré dans l'administration de la guerre en 1828, sous le ministère Martignac, a encore collaboré activement à la *Biographie Michaud*, à la *Décade philosophique*, a donné des traductions de l'anglais et a continué l'*Histoire du Bas-Empire* de Le Beau (t. X à XIII).

MUSSET (Paul-Edme de), littérateur français, né à Paris le 7 nov. 1804, mort à Paris le 18 mai 1880, fils du précédent. Il se consacra tout entier à la littérature. Il est surtout connu pour la véritable dévotion qu'il eut pour son frère Alfred, et la pieuse biographie qu'il a donnée de lui, ainsi que par le roman *Lui et Elle* (Paris, 1860, in-12) où il essaya de le venger de l'abandon de George Sand. Citons de lui : *la Table de nuit, équipées parisiennes* (Paris, 1832, in-8); *la Tête et le Cœur. Nouvelles équipées* (1834, in-8); *Lauxun* (1836, 2 vol. in-8); *Anne Boleyn* (1836, 2 vol. in-8); *le Bracelet* (1839, in-8); *Mignard et Rigaud* (1839, 2 vol. in-8); *Guise et Riom* (1840, 2 vol. in-8); *les Femmes de la Régence* (1841, 2 vol. in-8); *Madame de la Guette* (1842, 2 vol. in-8); *Samuel, roman sérieux* (Paris, 1843, in-8); *Course en voiture. Italie et Sicile* (1845, 2 vol. in-8); *Originiaux du XVII^e siècle* (1848, in-12); *les Nuits italiennes* (1848, 2 vol. in-8); *Jean le Tourneur* (1849, in-fol.); *le Maître inconnu* (1852, 3 vol. in-8); *le Nouvel Aladin* (1853, in-12); *Voyage pittoresque en Italie* (1855, 2 vol. gr. in-8); *la Revanche de Lauxun* (1856, in-12), comédie en quatre actes; *Puylarens* (1856, in-12); *Christine, roi de Suède* (1858, in-12), comédie en trois actes; *la Bavolette* (1858, in-12); *Extravagants et originiaux du XVII^e siècle* (1863, in-12); *la Chèvre jaune* (1870, in-12); *Notice sur la vie de Gustave Ricard* (1873, in-8); *Histoire de trois maniaques* (1876, in-12); *Histoire de Pierre Ayrault et de son fils René, pseudo-jésuite* (1879, in-8); *Une Vie du diable* (1879, in-12); *Monsieur le Vent et Madame la Pluie* (1880, in-12); *le Dernier Abbé* (1891, in-8).

MUSSET (Louis-Charles-Alfred de), poète français, né à Paris le 14 déc. 1810, au n° 33 de la rue des Noyers, mort à Paris le 2 mai 1857. Fils de Musset-Pathay (V. ci-dessus) et de M^{lle} Guyot-Desherbiers, il fit ses études au collège Henri IV où il remporta de brillants succès. Après quoi, il essaya de faire son droit, puis sa médecine. La chicane et l'anatomie lui inspirèrent une égale horreur et « il passait son temps à se promener aux Tuileries et au boulevard ». Paul Foucher l'avait mis en relation avec Victor Hugo. Il fut admis dans le cénacle romantique et s'y grisa de savoureuses discussions littéraires. Il fréquenta aussi le salon de Nodier et courut les femmes auxquelles plaisaient sa grâce élégante, sa fatuité et les ardeurs de sa jeunesse. Il commença à rimer des poésies qui, tour à tour, étaient du Chénier ou du Victor Hugo et il traduisit (1828), de la manière la plus inexacte et la plus romantique du monde, les *Confessions d'un mangeur d'opium* de Thomas de Quincey. Son père, que cette littérature inquiétait, l'obligea à prendre une place d'expéditionnaire dans les bureaux d'un entrepreneur de chauffage militaire. Rien ne pouvait être plus antipathique à Musset qui aimait le monde, le plaisir, l'indépendance absolue. Aussi pour obliger sa famille à lui reconnaître la qualité et les droits d'auteur, publia-t-il en 1830 son premier volume de poésies : *les Contes d'Espagne et d'Italie, Don Paez, les Marrons du feu, Portia, la Ballade à la Lune, Mardoche*. Elles eurent un grand succès. Les classiques poussèrent des cris d'indignation et les journaux sérieux furent prodigés de critiques acerbes. Mais Musset eut pour lui tous les jeunes gens et toutes les femmes, — les femmes dont il exaltait le charme avec une intensité d'accent qui révèle déjà le poète de l'amour :

Comme elle est belle au soir, aux rayons de la lune,
Peignant sur son col blanc sa chevelure brune!
Sous la tresse d'ébène on dirait, à la voir,
Une jeune guerrière avec un casque noir!
Son voile déroulé plie et s'affaisse à terre.
Comme elle est belle et noble ! et comme, avec mystère,
L'attente du plaisir et le moment venu
Font sous son collier d'or frissonner son sein nu !

Le succès de Musset eut pour première conséquence de le brouiller avec le cénacle qui s'était aperçu que son « Benjamin » avait d'étranges audaces, qu'il dépassait, en

hardiesse, le maître lui-même, surtout qu'il méprisait la forme préconisée par lui et qu'en dépit d'exagérations voulues et d'une cinglante ironie il n'était rien moins que romantique. La rupture fut consommée par la publication d'*Un Spectacle dans un fauteuil* (1832) où Musset dit nettement son fait à la rime riche et répudia la couleur locale fabriquée à grand renfort de *Guides* et de dictionnaires géographiques. Le livre contenait cet étonnant et tragique poème de *la Coupe et les Lèvres*, où est si marquée l'ardeur de passion sans objet qui dévora le poète, cette gracieuse comédie, merveille de passion chaste, *A quoi rêvent les jeunes filles*, et *Namouna* qui jette des lueurs si singulières sur la psychologie de l'auteur :

Un jeune homme est assis au bord d'une prairie,
Pensif comme l'amour, beau comme le génie;
Sa maîtresse enivrée est prête à s'endormir.
Il vient d'avoir vingt ans, son cœur vient de s'ouvrir;
Rameau tremblant encor de l'arbre de la vie
Tombe, comme le Christ, pour aimer et souffrir.

Le volume était incomparablement supérieur à son aîné. Pourtant il fut peu compris, sauf de Sainte-Beuve, et passa presque inaperçu.

Musset s'était bien débarrassé de la forme romantique, mais il avait, comme toute sa génération, senti trop profondément l'influence des théories du cénacle pour n'en pas garder la marque indélébile. Et c'est ainsi qu'il restera romantique jusqu'à son dernier jour, par son impuissance à sortir de lui-même et à s'intéresser à ce qui n'est pas lui; et c'est ainsi qu'il va étrangement souffrir pour s'être attaché à réaliser sur la matière vivante et vibrante les fausses et dangereuses abstractions de l'amour romantique.

En 1833, il rencontra George Sand. Cette femme bizarre, aux grands yeux noirs si beaux, l'attira violemment. Ils s'aimèrent, avec des emportements furieux; ils connurent toutes les joies et toutes les misères d'une passion impossible. Pour qu'un amour soit heureux et durable, il faut qu'il y ait entre ceux qui s'aiment quelque inégalité. Et l'on conçoit très bien ce que put être l'amour de cette femme de génie et de cet homme de génie, et qui étaient, tous deux, littérateurs, habitués à analyser leurs sentiments et leurs sensations, avec l'arrière-pensée instinctive de les traduire en prose ou en vers, de plus, emportés par l'idée de se tenir toujours en dehors de la nature, comme les héros de leur imagination. Ce fut une atroce torture. Les deux amants partirent pour l'Italie. Musset fut atteint d'une fièvre cérébrale grave. Le dévouement de George Sand, les soins d'un jeune médecin, Pagello, le sauvèrent. Mais George Sand s'éprit de Pagello. Musset revint à Paris, où bientôt George Sand amenait son médecin. Tous trois étaient fiers d'être liés « de nœuds sublimes et incompréhensibles aux autres » ! Des crises affreuses bouleversèrent leur vie jusqu'à la rupture définitive (7 mars 1835).

Musset sortit profondément transformé de cette rude épreuve. Au début de sa liaison, il avait écrit, encore dans sa première manière, *Rolla* (1833), où la fausse rhétorique alterne avec des amertumes à la Byron et qui ne laisse pas de produire, par instants, de grands effets. De 1835 à 1837, il donne les *Nuits*, la *Lettre à Lamartine*, les plus belles pages lyriques qui existent dans notre langue. Lui-même a bien marqué la transition :

J'ai vu le temps où ma jeunesse
Sur mes lèvres était sans cesse
Prête à chanter comme un oiseau;
Mais j'ai souffert un dur martyre,
Et le moins que j'en pourrais dire,
Si je l'essayais sur la lyre,
La briserait comme un roseau.

Après cela, après la *Nuit d'octobre* (1837), il retrouve le calme :

Je te bannis de ma mémoire,
Reste d'un amour insensé,
Mystérieuse et sombre histoire
Qui dormiras dans le passé !

Et il retombe aussi dans le dandysme de ses débuts pour ne plus produire, en fait de poésies, que de charmantes petites pièces, d'un fin parisianisme comme *Une Soirée perdue* (1840) ou *Après une lecture* (1842), des madrigaux, des chansons (*Fortunio, A Ninon*), des babioles, et *Dupont et Durand* (1838), un badinage insignifiant. Le *Souvenir* (1841), dans la note du *Lac* de Lamartine, ou de la *Tristesse d'Olympio*, de Victor Hugo, dernier écho de la passion de Musset pour George Sand, doit être mis à part. Il renferme, en très beaux vers, la synthèse de son originale philosophie, à savoir que le bonheur n'existe que dans l'amour et qu'il faut toujours le rechercher, non pour le conserver, car l'amour trompe, mais pour l'avoir eu et s'en souvenir :

Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur.

Le poète traînait une existence désenchantée. Il cherchait des stimulants dans la débauche et dans le vin. Il réussissait à peine ainsi à « étourdir sa misère ». En 1839, il voulut se suicider, après un accès de désespoir :

J'ai perdu ma force et ma vie,
Et mes amis et ma gaieté;
J'ai perdu jusqu'à la fierté
Qui faisait croire à mon génie.

A partir de 1840, il est en proie à la souffrance physique : crises de nerfs, fièvres, pleurésie et maladie de cœur qui l'emporta. Il mourut en laissant échapper ce cri de lassitude infinie : « Dormir!... Enfin, je vais dormir ».

Le 12 févr. 1852 il avait été élu membre de l'Académie française, en remplacement de Dupaty. Il avait accepté, du gouvernement de Juillet, la sinécure de bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, dont Rollin le priva en 1848 et qui lui fut rendue par Fortoul.

Nous avons passé en revue les principales œuvres poétiques de Musset. Restent les œuvres en prose. Ce sont : *la Confession d'un enfant du siècle*, des *Contes et Nouvelles*, des mélanges et son théâtre.

La Confession d'un enfant du siècle (1836) est, comme on sait, l'histoire souvent poignante des amours du poète et de George Sand. Elle renferme de jolies descriptions, des pages superbes : elle est gâtée par de lourdes et interminables déclamations. Telle quelle, elle est un précieux recueil de « renseignements sur la pathologie de l'amour ».

Les *Contes* et les *Nouvelles* sont de charmants récits d'amour, sans prétention, élégamment écrits, dont le *Merle blanc* (1842) peut donner une idée achevée.

Musset avait débuté en 1830 (14 déc.) à l'Odéon par une bluette, *la Nuit vénitienne*, qui, représentée au fort de la bataille des classiques et des romantiques, fut outrageusement sifflée. Cet insuccès dégoûta le poète de la scène. Mais il composa pourtant des comédies qu'il inséra dans la *Revue des Deux Mondes* (1833 à 1850) et qu'il réunit pour la plupart en volume en 1840. Ce théâtre était tout à fait inconnu ou du moins oublié, lorsqu'en 1847 M^{me} Allan-Despreaux, qui avait joué à Saint-Petersbourg, avec le plus grand succès, *Un Caprice*, le fit admettre à la Comédie-Française. Ce fut une révélation. « Depuis Marivaux, écrivait Théophile Gautier, il ne s'est rien produit à la Comédie-Française de si fin, de si délicat, de si doucement enjôlé que ce chef-d'œuvre mignon enfoui dans les pages d'une revue et que les Russes de Saint-Petersbourg, cette neigeuse Athènes, ont été obligés de découvrir pour nous le faire accepter. »

Les autres pièces passèrent tour à tour : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, *Il ne faut jurer de rien*, *le Chandelier*, *André del Sarto* en 1848, *les Caprices de Marianne* en 1851, *On ne badine pas avec l'amour* en 1861, *Fantasio* en 1866, *Barberine* en 1882, *Lorenzaccio* en 1896, etc. Le théâtre de Musset, dont M. Brunetière a dit « qu'il est tout entier un hymne à l'amour, et à l'amour conçu comme la seule raison qu'il y

ait d'être au monde et de vivre », fit plus pour la gloire de l'auteur que toutes ses poésies. Il n'était connu que de quelques cercles assez fermés, il fut célèbre du jour au lendemain. On lut enfin ses vers qui enthousiasmèrent la jeunesse et firent les délices de toute une génération. Chose singulière, Sainte-Beuve fut à peu près seul à s'en fâcher et écrivit assez rudement : « C'est d'un monde fabuleux ou vu à travers une goguette et dans une pointe de vin. — Alfred de Musset est le caprice d'une époque blasée et libertine. » Rien n'y fit, et la renommée de Musset fut consacrée dans toute l'Europe, notamment en Angleterre, en Allemagne et en Italie.

Aujourd'hui, au moment où les grands romantiques, Chateaubriand, Lamartine, A. de Vigny, revivent avec un nouvel éclat et retrouvent l'admiration qui avait salué leurs débuts, A. de Musset est demeuré dans l'ombre. Sans doute il y eut dans son succès bien des éléments suspects et malsains et l'on peut se demander, avec Sainte-Beuve, si les jeunes gens et les femmes n'ont pas surtout admiré chez lui ce qu'il y a de moins admirable : son affectation de dandysme, la crudité de certains tableaux, la morbidity de certains sentiments. Mais il y a d'autres raisons à ce succès : cette illustre victime de l'amour a toujours été sincère dans ses plus grands écarts. « On ne l'a pas admiré, dit Taine, on l'a aimé ; c'était plus qu'un poète, c'était un homme. Chacun retrouvait en lui ses propres sentiments, les plus fugitifs, les plus intimes ; il s'abandonnait, il se donnait, il avait les dernières des vertus qui nous restent, la générosité et la sincérité. Et il avait le plus précieux des dons qui puissent séduire une civilisation vieillie, la jeunesse. » Et comme, après tout, il n'y a pas dans notre langue de plus passionnés, de plus poignants, de plus beaux poèmes d'amour que les *Nuits* et la *Lettre à Lamartine*, on ne saurait concevoir aucun doute sur l'avenir qu'leur est réservé. Musset, le « poète de l'amour », ne passera pas.

Les œuvres de Musset ont eu de très nombreuses éditions. Les meilleures éditions collectives sont celles des *Œuvres complètes* (Paris, 1865 et suiv., 10 vol. gr. in-8 et Paris, 1886 et suiv. in-4). M. S. Rocheblave a publié les *Lettres d'Alfred de Musset et de George Sand* (Paris, 1897, in-12). On a de Musset un beau médaillon, œuvre de David d'Angers, et un portrait au pastel de Charles Landelle, qui est fort médiocre. René SAMUEL.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Portraits contemporains*, t. II. — Du même, *Causeries du lundi*, t. I et t. XIII. — Du même, *Journal*. — GEORGE SAND, *Elle et Lui*; Paris, 1859, in-12. — PAUL DE MUSSET, *Lui et Elle*; Paris, 1860, in-12. — Du même, *Biographie d'Alfred de Musset*; Paris, 1877, in-8. — M^{me} JAUBERT, *Souvenirs*; Paris, 1881, in-12. — EMILE FAGUET, *Études littéraires sur le XIX^e siècle*; Paris, 1887, in-12. — EMILE MONTÉGUT, *Nos morts contemporains*; Paris, 1884, in-12. — J. LEMAITRE, *Introduction au théâtre de Musset*; Paris, 1885-91, 4 vol. in-8. — ARVÈDE BARINE, *Alfred de Musset*; Paris, 1893, in-18. — F. BRUNETIÈRE, *Évolution de la poésie lyrique*; Paris, 1895, in-12. — Du même, *Manuel de l'histoire de la littérature française*; Paris, 1898, in-12. — SIR FRANCIS PALGRAVE, *Oxford Essays*; Oxford, 1855. — P. LINDAU, *A. de Musset*; Berlin, 1876. — ED. GRENIER, *Souvenirs littéraires*; Paris, 1894, in-12. — CABANES, *Un Roman vécu à trois personnages : Alfred de Musset, George Sand et le docteur Pagello*, dans *Revue hebdomadaire*, 1^{er} août 1896. — Du même, *Une Visite au docteur Pagello*, *ibid.*, 24 oct. 1896. — OCT. UZANNE, *les Lettres d'Alfred de Musset à George Sand*, *ibid.*, 12 déc. 1896. — F. SARCEY, *le plus Sage des trois*, *ibid.*, 5 mars 1898. — P. MARIÉTON, *Une Histoire d'amour : George Sand et Alfred de Musset*; Paris, 1897, in-12. — SPOELBERGH DE LOVENJOUL, *Lundis d'un chercheur*, 1894. — Du même, *Étude critique et bibliographique sur les œuvres d'Alfred de Musset*; Paris, 1867. — DÉROME, *les Éditions originales des romantiques*; Paris, 1887, t. II.

MUSSET (Paul-Louis-Georges), érudit français, né à Thairé (Charente-Inférieure) le 27 nov. 1844. Archiviste paléographe, conservateur de la bibliothèque de La Rochelle, il a donné : *Un Parlement au petit pied. Le Président de La Rochelle* (La Rochelle, 1878, gr. in-8); *Des noms d'hommes rochelais* (1881, in-8); *la Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende* (1883, in-8); *les Fuïneries rochelaises* (1888, in-4);

Catalogue général des manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle (1889, gr. in-8); *La Rochelle et ses ports* (1890, in-4), etc.

MUSSEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny; 371 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

MUSSEY-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt; 375 hab.

MUSSEY (Jean), érudit français, né à Longwy le 17 févr. 1644, mort à Longwy en 1712. Maître ès arts à l'Université de Trèves et curé de Longwy en 1679. Il est connu par son *Histoire de Longwy* (Luxembourg, 1706) et la *Lorraine ancienne et moderne* (Nancy, 1712, in-8).

MUSSIDAN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, sur la rive g. de l'Isle; 2.206 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Mines de fer. Carrière de sables réfractaires. Ateliers de constructions mécaniques. Fabrique de fermetures métalliques. Carrosserie. Tannerie. Cordonnerie. Fabriques de feutre, de cierges, de bougies. Ruines d'un château féodal du xiv^e siècle.

MUSSMANN (Johann-Georg), philosophe allemand, né à Dantzig, vraisemblablement en 1798, mort à Halle le 30 juin 1833. Il fit en 1813, comme volontaire, la campagne de France et vint en 1819 étudier à l'Université de Halle, prit son doctorat à Berlin en 1826, et fut nommé privat docent (1828), puis professeur extraordinaire à l'Université de Halle. Son premier ouvrage, *Lehrbuch der Seelenwissenschaft* (Berlin, 1827, in-8), où il essaie de fonder une psychologie d'après la méthode de la philosophie absolue, nous montre en lui un disciple servile de Hegel. Mais bientôt, dans ses *Grundlinien der Logik und Dialektik* (*ibid.*, 1828, in-8), il s'écartait de la pure doctrine hégélienne et y introduisait, en un langage bizarre, la logique aristotélicienne; dans son *Grundriss der allgem. Geschichte der christl. Philos.* (Halle, 1830, in-8), il combattait la doctrine hégélienne de l'histoire. Il publia aussi quelques-unes de ses leçons: *Vorlesungen über das Studium der Wissenschaften u. Künste auf der Universität* (Halle, 1832, in-8).

Th. RUSSEN.

MUSSOMELI. Ville d'Italie, prov. de Caltanissetta (Sicile), à 888 m. d'alt.; 9.770 hab. (1880). Ruines d'un château du xiv^e siècle. Mines de soufre et de sel gemme.

MUSSOT (Jean-François) (V. ARNOULD).

MUSSY-LA-FOSSE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny; 444 hab.

MUSSY-SOUS-DUN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Chauffailles; 962 hab.

MUSSY-SUR-SEINE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, dans la vallée de la Seine; 4.533 hab. Commerce de vins, eaux-de-vie, grains, moutons. Plusieurs carrières dans les environs, tréfileries, fabriques de chaux hydraulique, moulins anciens. Stat. sur la voie ferrée de Troyes à Dijon par Châtillon-sur-Seine. *Musciacum* (en 815), *Musseium* (xii^e siècle) était du diocèse de Langres; un chapitre de chanoines y fut établi en 1218 par Guillaume de Joinville, évêque de Langres. Au xv^e siècle, les évêques de Langres, qui possédaient à Mussy un château fort, étaient devenus les seuls seigneurs du pays, d'où le nom de *Mussy-l'Evêque* que porta la ville jusqu'en 1789. Mussy était jadis entouré de fossés et de murs.

BIBL.: LAMBERT, *Histoire de la ville de Mussy-l'Evêque*; Chaumont, 1878, in-8.

MUSSY (G. de) (V. GUÉNEAU).

MUSTAFA I^{er}, sultan osmanli de Turquie (1617-18 et 1622-23), né à Constantinople en 1591, mort à Constantinople en 1639. Il était fils de Mohammed III et frère du sultan Ahmed I^{er}, à qui il succéda en 1617 au détriment de son fils Osman. Mustafa, qui avait passé quatorze ans dans le harem, n'avait aucune intelligence, mais les ulémas, qui espéraient gouverner en son nom, donnèrent sa nullité pour de la sainteté. Au bout de trois mois, le 26 févr. 1618, une révolution, conduite par le mufti Kizlar Aga et le Kaimakam, le renversa et il fut de nouveau

renfermé dans le harem. Son neveu Osman lui succéda. Durant ce court règne, une maladresse du vizir avait failli amener la guerre entre la Porte et la France. Quatre ans plus tard, Osman II était renversé et mis à mort par une émeute des janissaires. Mustafa I^{er} remonta sur le trône (19 mai 1622). Sa démençe avait alors atteint les dernières limites et il ne jouissait d'aucune autorité. Son règne, qui ne dura que quinze mois, vit se succéder six grands vizirs. L'armée se livrait à tous les excès, et les provinces se révoltaient. Le pacha de Tripoli se déclara indépendant, le gouverneur d'Erzeroum s'annonça comme le vengeur d'Osman, s'allia aux gouverneurs de Sivas et de Kavaphehr, massacra les janissaires et s'empara de Brousse. Durant ce temps, Mustafa avait nommé grand vizir un cuisinier, Houssein, qui gorgeait d'or les janissaires pour prévenir une émeute. Les ulémas, qui avaient voulu abattre les troupes, furent massacrés dans la capitale. L'armée finit par se lasser de cette anarchie, le vizir Houssein fut destitué et remplacé par Kemankech-Ali Pacha qui conseilla aux troupes de déposer Mustafa I^{er} et de mettre à sa place le frère cadet d'Osman II, Mourad. Cet avis fut écouté, et l'incapable sultan rentra dans le harem. Mourad IV le fit assassiner.

E. BLOCHET.

MUSTAFA II, vingt-quatrième sultan osmanli (1695-1703), né à Constantinople le 2 juin 1664, mort à Constantinople le 31 déc. 1703. Il était fils du sultan Mohammed IV, et succéda le 6 févr. 1695 à son oncle Ahmed II. En montant sur le trône, il annonça sa ferme résolution de gouverner son empire par lui-même et de prendre le commandement de ses armées au lieu de rester enfermé dans le sérail. Poussés par le grand vizir Sourmeli-Ali Pacha, les janissaires se révoltèrent contre l'autorité du nouveau sultan. Mustafa vint facilement à bout de cette émeute et le grand vizir paya sa rébellion de sa tête; il fut remplacé dans sa charge par Mohammed-Elmas Pacha. Malgré sa courte durée, le règne du sultan Mustafa II est l'un des plus importants qu'eurent à enregistrer les annales ottomanes. En 1695, peu de jours après son avènement, Houssein Mezzomorto triomphait des Vénitiens dans deux batailles navales et leur enlevait l'île de Chio, tandis que le khan de Crimée ravageait la Pologne et s'avancait jusqu'à Lemberg. Mustafa marcha ensuite contre les Impériaux et les rencontra sur la Tisza, entre Lippa et Lugos; ils furent complètement battus (22 sept. 1695), et le sultan rentra triomphalement le 10 nov. suivant à Constantinople, où il apprit que le kapoudan pacha, Houssein-Mezzomato, avait remporté deux nouvelles victoires sur les Vénitiens. Un peu auparavant, le 13 oct. 1695, le tsar Pierre le Grand avait dû lever le siège d'Azov. L'année suivante, le sultan entreprit une nouvelle campagne contre les Impériaux et battit l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste le Fort, à Olasch, près de Temesvar (20 août 1696); presque en même temps, la ville d'Azov tombait entre les mains du tsar. La prise de cette ville par les Russes était l'un des échecs les plus graves que les Osmanlis eussent subis depuis bien longtemps; pour en atténuer les conséquences, Mustafa fit bâtir une forteresse à l'embouchure du Kouban et renforça la flotte de la mer Noire ainsi que l'escadre du Danube. La campagne de 1697 contre les Impériaux se termina par un désastre; le sultan, secondé par Mohammed-Elmas Pacha, remporta tout d'abord quelques avantages sur le comte d'Auersperg, mais il fut complètement battu sur la Zentavarad par le prince Eugène de Savoie; le grand vizir Elmas périt dans l'action et fut remplacé par Houssein Koeprihi. L'effet de cette déroute fut un peu compensé par deux victoires remportées sur les Vénitiens qui durent lever le siège de Dulcigno et par la réoccupation de la ville de Bassorah. Au mois de janv. 1699, le sultan conclut un armistice avec Pierre le Grand, aux termes duquel il lui abandonnait Azov, et il signa avec l'Autriche, la république de Venise et la Pologne, le traité de paix de *Karlowitz* (V. ce mot). Mustafa consacra les années qui suivirent la signature de ce traité de paix à de nombreuses améliora-

tions dans le régime intérieur de la Turquie, il fit restaurer et construire de nombreuses forteresses et régla les affaires des deux villes saintes (la Mecque et Médine). En 1701, il dut réprimer deux révoltes qui avaient éclaté contre le khan Dewlet-Chirai, et, après avoir pacifié le Kourdistan et la Tripolitaine, il essaya, mais en vain, d'imposer sa suzeraineté au chérif du Maroc, Moulai-Ismaïl. Le grand vizir Kœprili fut obligé de résigner sa charge, par suite d'une prétendue liaison de son cousin avec une sultane (sept. 1702) ; il fut remplacé par Mustafa-Daltaban, à qui le sultan, vieilli et aigri par les défaites des dernières années, abandonna entièrement les rênes du pouvoir. Le vizir en abusa à un tel point que le sultan dut signer son arrêt de mort ; le nouveau grand vizir, Rami-Mohammed Pacha, continua les réformes de Kœprili, mais il s'attira la haine des hauts fonctionnaires en empêchant leurs exactions. Mustafa fut renversé par une révolution militaire qui mit son frère Ahmed sur le trône (22 août 1703).

BIBL. : de HAMMER, *Histoire de l'Empire ottoman*. — JOUANIN, *la Turquie*.

MUSTAFA III, sultan osmanli de Turquie (1757-74), fils d'Ahmed III, né à Constantinople en juin 1717, mort à Constantinople le 21 janv. 1774. Il succéda à Osman III en 1757. Jusqu'à ce moment, il avait vécu dans le sérail, toujours hanté par la crainte d'être empoisonné. Ce prince, dès son avènement, montra qu'il était décidé à changer la politique de la Turquie. Par malheur, son règne commençait à une époque de mécontentement et de délabrement complet de l'Empire ; il donna toute sa confiance au grand vizir Raghîb Pacha, et s'occupa de questions d'ordre économique. Il commença par réduire les dépenses exagérées du harem, mais eut le tort de tolérer l'altération des monnaies. Il réprima les troubles qui ensanglantaient plusieurs provinces de l'Empire, et fit reconstruire plusieurs villes d'Asie Mineure qui avaient été à moitié ruinées par un tremblement de terre. La mort de Raghîb Pacha, en 1762, vint priver Mustafa III d'un collaborateur dévoué et intelligent. Lorsqu'en 1764 la diète polonaise élut comme roi Stanislas Poniatowski, Mustafa, qui avait été joué par Catherine II, songea à déclarer la guerre à la Russie. La décomposition de l'armée ottomane le força à renoncer à son projet. Peu de temps après, les troupes russes ayant envahi la ville turque de Balta et massacré la population, Mustafa déclara la guerre à la tsarine et commença les hostilités. Il s'adressa au fameux baron de Tott pour réorganiser l'armée turque et la mettre en état de se mesurer avec les armées moscovites. La situation de l'Empire était des plus critiques, l'armée n'avait ni instruction ni discipline, les agents de Catherine cherchaient à soulever les provinces chrétiennes de la Turquie, les gouverneurs d'Asie Mineure se considéraient comme tout à fait indépendants, Ali Bey songeait à restaurer en Egypte la dynastie des sultans mamlouks détruite par Soleiman. Les Russes, victorieux sur toute la ligne, s'emparèrent de Choczim, de la Moldavie et d'une partie de la Valachie (1769). L'année suivante amena de plus grands désastres. La flotte ottomane fut anéantie dans la baie de Tcheshmé par Elphinstone, sur terre les armées du Grand-Seigneur n'étaient pas plus heureuses, le khan de Crimée était battu sur le Pruth, le grand vizir écrasé à Kakoul, Bender, Akerman, Ismaïl, Azov tombèrent aux mains des Russes. En 1771, la Crimée fut envahie. Cette campagne fut cependant plus heureuse pour les Ottomans ; grâce aux efforts du baron de Tott, la capitale fut mise en état de défense, et l'armée à peu près réorganisée. Durant ce temps, Hasan Bey, avec quatre mille hommes, sans artillerie, faisait lever le siège de Lemnos et mettait en fuite sept navires de ligne, ce qui lui valut le titre de kapoudan. Les Russes furent battus en Géorgie, à Roustchouk, en Silistrie, et le kapoudan Hasan Pacha, qui servait à terre parce qu'il n'avait pas de flotte à commander, les força à repasser le Danube. Peu de temps après, les armées turques réduisaient les gouverneurs de Syrie et d'Egypte. Le sultan s'appretait à se rendre à l'ar-

mée du Danube quand il mourut en laissant le trône à son frère Abd-ul-Hamid. — Ce prince fut un des précurseurs de Sélim II et de Mahmoud II dans la voie des réformes, mais l'incapacité et la vénalité de ses ministres paralysèrent ses efforts. Le baron de Tott, qui vécut en Turquie sous le règne de Mustafa III, porte sur lui un jugement des plus flatteurs et lui attribue de nombreux projets que sa mort prématurée ne lui permit pas d'exécuter, par exemple le percement de l'isthme de Suez. E. BLOCHET.

MUSTAFA IV, sultan osmanli de Turquie, né à Constantinople en 1779, mort à Constantinople le 14 nov. 1808. Il était le fils du sultan Abd-ul-Hamid I^{er}, et succéda à son cousin, le sultan Sélim III, déposé par une révolte de l'armée le 27 mai 1807. Pour plaire aux ulémas, il ne maintint aucune des réformes de son prédécesseur et tomba sous la domination du mufti et du kaimakan qui concentraient tout le pouvoir dans leurs mains. Ses troupes remportèrent quelques succès sur les Russes et sur les Anglais, mais une nouvelle révolution ne tarda pas à le renverser. Le pacha de Roustchouk, Mustafa-Bavaïktar, complotait depuis l'avènement de Mustafa IV de rendre le trône au sultan Sélim. La dissension qui éclata entre le mufti et le kaimakan donna à Bavaïktar l'occasion d'agir. Il s'avança sur la capitale qu'il investit, et le 28 juil. il fit arrêter le grand vizir. Mustafa IV, prévenu des desseins du pacha de Roustchouk, fit poignarder Sélim. Tous ses efforts ne purent qu'arracher à la mort Mahmoud II son frère qui fut proclamé padichâh. Quatre mois plus tard, une nouvelle révolte des janissaires étant venue mettre en péril le trône de Mahmoud, celui-ci fit tuer Mustafa IV et jeter dans le Bosphore celles de ses femmes qui étaient sur le point de lui donner des héritiers. E. BLOCHET.

MUSTAFA-BEN-ISMAÏL, émir algérien, puis général au service de la France, né vers 1769 à el-Amriyya, sur la route d'Oran à Tlemcen, tué à el-Biada le 23 mai 1843. Du temps de l'occupation turque, Mustafa était agha des deux tribus des Douayers et des Smalas. Quand Hasan, bey d'Oran, eut été chassé par les Français, le général Clausel offrit sa place à Mustafa-ben-Ismaïl qui la refusa et continua à rester au service de son ancien maître. Il s'opposa également aux entreprises de l'empereur du Maroc sur Oran et fut retenu prisonnier par les Marocains, jusqu'au moment où la France eut obtenu l'abandon de leurs prétentions. Dès qu'il fut libre, Mustafa commença à nous faire la guerre, soit seul, soit allié avec l'émir Abd-el-Kader, mais après la signature du traité de 1834 Mustafa abandonna le parti de l'émir et se révolta contre lui. Celui-ci se mit sur la défensive et battit les deux tribus de Mustafa en avril ; peu de temps après, il fut mis lui-même en complète déroute sur la lisière de la forêt de Zetoul. Le général Desmichels intervint et força les deux chefs arabes à faire la paix. Au mois de janv. 1836, Mustafa-ben-Ismaïl se soumit au maréchal Clauzel et, à partir de ce moment, il prit part à tous les combats qui furent livrés à Abd-el-Kader ; il se distingua particulièrement à ceux de la Tafna et de Dar-el-Atchen. Après le combat de la Sikka (6 juil.), il fut élevé au grade de maréchal de camp. En 1841, il traita avec le marabout Mohammed-Ouled-Sidi-Chogr et parvint à l'entraîner dans la lutte contre Abd-el-Kader, ce qui amena la soumission des tribus voisines de Tlemcen. Il fut assassiné non loin d'el-Biada, près de Kerroucha, quelques jours après la prise de la smala d'Abd-el-Kader. E. BLOCHET.

BIBL. : PELLISSIER, *Annales algériennes*. — FISQUET, *Biographie de l'armée d'Afrique*.

MUSTAÏR. Vallée de l'E. des Grisons, avec un village de ce nom (alt., 1.257 m.) et un couvent de bénédictines (*Monasterium Tuberis*). Peuplée de rhétoromans protestants, elle est arrosée par le Ram, affl. de l'Adige. Les cols de Buffalora et d'Ofen la relie à l'Engadine.

MUSTANG. I. ZOOLOGIE (V. CHEVAL, t. X, p. 1124).

II. VITICULTURE. — Le Mustang ou *Vitis caudicans* est une espèce américaine, importée en France depuis l'invasion phylloxérique ; elle est essentiellement carac-

térisée par un duvet blanc qui forme un feutrage épais à la face inférieure des feuilles et sur les jeunes rameaux. Cette espèce est vigoureuse, mais elle est considérée presque uniquement comme une vigne ornementale. Elle est souvent infertile, et les pieds, qui ont des fleurs complètes, donnent de très petits fruits à gros grains d'un goût détestable. Comme porte-greffe, sa valeur est très inférieure à celle de beaucoup d'autres espèces américaines.

MUSTAPHA. Ville d'Algérie, dép. d'Alger, arr. et cant. (S.) d'Alger; 32.816 hab., dont 19.699 Français d'origine ou naturalisés. Stat. (à Agha) du chem. de fer d'Alger à Oran et d'Alger à Constantine. C'est à proprement parler un des faubourgs d'Alger. La ville se divise en deux parties : *Mustapha inférieur*, sur les bords de la mer, où se trouve le palais d'été du gouverneur général, et *Mustapha supérieur*, sur les coteaux du Sahel, qui renferme le palais des facultés savantes, le jardin d'essai ou Hammam, le champ de manœuvres, qui est aussi le champ de courses d'Alger.

MUSTEA (N.), auteur d'une compilation de chroniques moldaves (qui occupe les années 1662 à 1730). Il était secrétaire du Conseil du prince.

Bibl. : Histoires de la littérature roumaine par PHILIPIDE, DENSUSIANU, ADAMESCU, etc. — XÉNOPOL, V. — KOGALNICEANU, notices finales des *Chroniques de Moldavie*.

MUSTELA (Zool.) (V. MARTE).

MUSTIUS, architecte romain du temps de Pline le Jeune. Celui-ci (IX, 39) le consulte au sujet d'un temple de Cérès situé dans ses terres et qu'il veut reconstruire avec plus de magnificence. Il pense à y joindre un portique destiné à abriter ceux qui viennent y traiter leurs affaires et il demande le plan de ce portique. La nature du lieu présentait quelques difficultés, et Pline loue son architecte de son habileté à surmonter les obstacles de ce genre. Il le charge aussi de lui acheter quatre colonnes de marbre et tout le marbre nécessaire pour parer le temple et en incruster les murs, ainsi qu'une statue de la déesse.

MUSTOXYDIS (Andréas), savant grec, né à Corfou en 1783, mort à Corfou le 29 juil. 1860. Il étudia à Padoue, publia des *Notizie per servire alla storia Corcirese dei tempi eroici al secolo XII* (Corfou, 1804), qui lui valurent le poste d'historiographe des îles Ioniennes, justifié par la publication d'*Illustrazioni Corciresi* (Milan, 1814-19, 3 vol.), et d'un *Recueil de fragments inédits des auteurs grecs* (Venise, 1816-17); celle d'un *Exposé historique des faits qui précédèrent et suivirent la cession de Parga* (Paris, 1819) le fit révoquer par lord Maitland. Il vint à Turin, où le comte Mocenigo, ministre de Russie, le chargea de recherches relatives aux établissements génois et vénitiens de la mer Noire. Il fit paraître une bonne traduction d'Hérodote et *Considerazione sulla parente lingua dei Greci* (Venise, 1823). Capo d'Istria lui confia la direction de l'instruction publique en Grèce; il revint à Corfou après la mort de Capo d'Istria et publia : *Renseignements sur la Grèce et sur l'administration du comte Capodistrias* (Paris, 1833), divers mémoires dans le *Pandore* (Athènes) et l'*Hermès* (Vienne).

MUSULMANE (Archit.) (V. ARCHITECTURE MUSULMANE, t. III, p. 713).

MUSURUS (Markos), savant grec, né à Retimo (Crète) vers 1470, mort à l'automne 1517. Venu en Italie, il fut disciple de Jean Lascaris, professeur de grec à Padoue (1503), Venise (1509), où il travailla pour les Alde, fut appelé à Rome où Léon X le nomma archevêque de Malvoisie. Il a collaboré aux éditions aldines d'Aristophane (1498), *Etym. magnum* (1499), Platon (1513), Athénée (1514), Hésychius (1514), Pausanias (1516).

MUTAGE DES VINS (V. VIN).

MUTATIONS (Impôt sur les) (V. ENREGISTREMENT).

MUTEL (Herminie), peintre française, née à Reims en 1819, morte à Paris en 1884. Élève et imitatrice de Mme de Mirbel, elle exposa, presque sans interruption, de 1839 à 1857, une longue série de portraits en miniature,

soigneusement et finement exécutés, qui obtinrent un vif succès auprès du public aristocratique. On lui doit, entre autres, les portraits des généraux *Naudet* et *Duernicki*, de M. *Oudot*, de MM. *Charles, Louis* et *René Dancla*, etc.

MUTESSARIF. Fonctionnaire turc, gouverneur d'un sandjak ou lina, subordonné au vali, gouverneur de province ou vilayet.

MUTIANUS-RUFUS (Conrad Mut, dit), humaniste allemand, né à Homberg (district de Cassel) le 15 oct. 1474, mort à Gotha le 30 mars 1526, élève d'Hegins à Deventer, séjourna en Italie de 1495 à 1502, devint chanoine à Gotha (1503). Il a exercé une grande influence, bien qu'il n'ait écrit que des lettres, éditées par Krause (Cassel, 1883) et Gillert (au t. XVIII des *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen*; Halle, 1890).

MUTIGNEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dôle, cant. de Montmirey-le-Château; 337 hab.

MUTIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay; 404 hab.

MUTILATION. I. ANTHROPOLOGIE. — On comprend parfois sous ce nom toutes les pratiques ayant pour résultat de changer l'état ou la forme des diverses parties du corps. Mais j'ai traité déjà des *déformations* (V. ce mot). Et il convient de ne classer parmi les mutilations que les pratiques entraînant des lésions des tissus ou des organes. Je n'ai à m'occuper d'ailleurs que de celles qui sont ethniques, que de celles qui sont suivies méthodiquement par des peuplades entières. Elles sont assez variées et loin d'être l'apanage d'un petit nombre de peuples. Et il semble que la civilisation n'a apporté un frein aux fantaisies de l'homme dans cette voie qu'en procurant un dérivatif à son besoin de se distinguer, par la multiplicité des vêtements et les changements de la mode. Encore parmi nous, beaucoup d'hommes se tatouent; des hommes et des femmes s'épilent soigneusement. Ce sont évidemment surtout des personnes qui sont exposées souvent, par profession ou par goût, à être nues. Le vêtement est en quelque sorte antagoniste des habitudes primitives de décorer le corps lui-même. Le *tatouage* (V. ce mot) en pays civilisé peut toutefois être envisagé à d'autres points de vue.

Les mutilations de la peau sont évidemment de beaucoup les plus répandues. Le tatouage en particulier joue un tel rôle chez de si nombreux peuples qu'il nous faut le traiter à part. C'est bien tout juste cependant si on peut considérer comme un tatouage les entailles profondes, grossières, dont bien des noirs s'ornent hideusement la figure et le corps. L'habitude de s'épiler n'est pas beaucoup moins répandue en Afrique. Les indigènes s'arrachent surtout les poils des parties sexuelles, et ils n'obéissent peut-être en cela qu'à un souci de propreté. Mais ils s'arrachent aussi assez souvent les poils des sourcils et tous les autres poils quelconques. Certains d'entre eux, comme les Bongos, ont pour cela des pincettes élégantes, ce qui n'étonnera pas ceux qui ont vu les soins longs, minutieux, patients que tant de nègres donnent à leur chevelure. La même coutume a été observée toutefois, en bien d'autres régions, jusque dans les îles Palaos, en Micronésie. Les mutilations des oreilles sont universellement pratiquées, les pendents d'oreille étant un ornement des plus répandus, avec les colliers et bracelets. Préhistoriques en Europe, elles sont, depuis des millénaires, une règle qui s'impose encore à toutes les femmes civilisées. Lorsque la mode est aux bijoux volumineux et lourds, le simple trou, qu'ils nécessitent d'abord, se transforme en véritables déchirures du lobe. Beaucoup d'hommes aussi et des plus graves, dans certaines régions ou certaines professions (les charpentiers par exemple), se perforent le lobe pour porter de petits anneaux. Sauf des petits groupes, indifférents pour toute parure comme les Andamanais, dont quelques-uns s'entaillaient cependant, s'épilent, s'arrachent les cheveux, les Veddahs, les Bochimans, les Fuégiens, les Koubous de Sumatra, etc., il n'y a pas de peuple qui ne pratique quelque peu cette mutilation. On la rencontre chez des

groupes, comme les habitants des îles Merguit, qui n'en connaissent aucune autre. Elle est poussée à son extrême degré en Indo-Chine, chez les sauvages, Mois des Annamites et Peunongs des Cambodgiens, et chez les Dayaks de Bornéo. Ces gens, après l'avoir perforé, introduisent des rondelles de bois dans le lobe, puis l'étirent avec de lourds anneaux d'étain, et celui-ci descend en deux bandelettes jusque sur les épaules. En Afrique, depuis la côte du Sénégal, le Congo, jusqu'aux bords de la mer Rouge, et jusque dans l'Inde du Sud, existe pour les femmes l'usage de se perforer tout le pourtour du pavillon de l'oreille avec des épines d'acacia maintenues en place jusqu'à cicatrisation, pour suspendre jusqu'à quinze et vingt anneaux ou perles. Il existe aussi l'usage pour les hommes, par exemple chez les Momboutouts et, bien loin de là, chez les Papous, d'ouvrir largement la conque même de l'oreille pour passer au travers des feuilles roulées, des cylindres de cuir, etc., au besoin une cigarette (le Néo-Calédonien, jusqu'à sa pipe).

Les mutilations du nez et des lèvres sont moins communes. Chez les Papous de la Nouvelle-Guinée, les jeunes élégants s'ouvrent la cloison nasale et barrent leurs narines, en y fixant transversalement un petit os de 5 à 8 centim. de long. Dans les Mariannes et aux Palaos, ils y introduisent des fleurs; sur la côte d'Afrique, les Bagas y suspendent une boucle de cuivre; dans le centre, les Bongos, un anneau; les Langouassis, sur l'Oubangui, un petit bâton; les Aléoutes, dans la mer de Behring, des cordelettes, des morceaux de fer ou d'ambre, etc. Chez les femmes, ce sont les ailes du nez qui sont habituellement perforées. Les jeunes Langouassis, sur l'Oubangui, portent des anneaux d'étain passés dans chacune des ailes du nez. Mais c'est ordinairement une seule aile qui est trouée, et on y fixe des cylindres de corail, des perles, de grands anneaux et jusqu'à des brins de chaume. Cette mutilation pour les femmes ne serait pas simplement décorative. Au bord de la mer Rouge, chez les Hababs au moins, si les jeunes filles ont la narine trouée, elles n'y ont du moins pas d'anneau avant le mariage. Et c'est de l'Afrique orientale que cette coutume se serait propagée dans le centre et jusque vers la côte ouest (Peuls). On la retrouve chez les Bédouins de la Syrie. Elle est commune dans l'Inde du Sud où les femmes portent des petits anneaux ornés de perles à la narine gauche. Dans l'Himalaya, des indigènes du Koulou, des hommes, portent aussi un grand anneau à la narine gauche.

Les mutilations des lèvres sont pratiquées dans l'Amérique méridionale, notamment chez les Botocudos (V. BRÉSIL, t. VII, p. 4086), dans l'Amérique du Nord, sur le Mackenzie et chez les Aléoutes, et surtout en Afrique. Les femmes Manganjas du Schiré se trouent la lèvre supérieure pour y introduire une rondelle ou un anneau qui barre la bouche. Les femmes Mittus-Luba se trouent en plus la lèvre inférieure où est fixée une grosse cheville de bois. Cet usage s'est propagé à l'O. du Tchad et au S. sur l'Oubangui. Les femmes langouassis percent leurs lèvres inférieures de trois à cinq trous qu'elles agrandissent peu à peu et où elles introduisent des baguettes faites en cristal de roche qui ont jusqu'à 10 centim. de long et qui s'entrechoquent lorsqu'elles parlent. Dans la lèvre supérieure, elles ménagent une seule ouverture qui reçoit une rondelle de bois, d'ivoire ou d'étain qui a jusqu'à 2 centim. et demi de diamètre.

Les mutilations dentaires sont assez variées et pratiquées par des peuples assez divers et éloignés. Elles se font par fracture, par arrachements, par limage et incrustations et par abrasion ou enlèvement de la couronne. Presque toutes ces variétés de mutilations se rencontrent chez les nègres de l'Afrique qui se cassent, s'arrachent les dents de devant, ou les liment en pointes (centre). Dans une tribu du N.-E. de l'Albert-Nyanza, on va jusqu'à arracher les quatre incisives inférieures, chez les enfants des deux sexes, au moyen d'un fer plat manoeuvré en forme de levier. Beaucoup d'Australiens se livrent à des opérations du même genre.

Chez les Esquimaux du Mackenzie, on rase la couronne des incisives supérieures, « pour ne pas ressembler aux chiens ». De même les Malais et autres se noircissent les dents, « parce que les chiens ont les dents blanches ». Tous les sauvages interrogés donnent des raisons de cette nature, et ils ne savent guère expliquer autrement ces mutilations. Les hommes qui se les infligent prétendent bien d'ailleurs se donner ainsi une supériorité. Leur grand orgueil est de se mettre au-dessus de l'animal qui n'invente pas de telles sottises, et aussi de se distinguer des autres hommes. Les Papous en contact avec les Malais se cassent des dents comme ceux-ci, uniquement pour s'élever au-dessus des autres Papous. Et c'est ainsi que se propagent toutes les pratiques du même genre. Mais, en général, de source traditionnelle, elles sont inconnues dans leur cause de ceux même qui s'y livrent. Dans la plupart des cas, ce furent d'abord des épreuves d'initiation, marquant le passage de l'enfance à la puberté. Les Mois de la Cochinchine se font briser, à l'aide d'un caillou, les deux incisives médianes supérieures, quelquefois les inférieures. Or cette cérémonie s'accomplit toujours à l'époque de la puberté, et elle s'accompagne d'un repas et de prières pour ceux qu'on vient de mutiler et qui, ainsi, pense-t-on, seront préservés des maladies. Dans la plus grande partie de la Malaisie, il en est de même pour le limage des dents. C'est un acte religieux qui s'accomplit avec solennité à l'époque de la puberté. A Java, à Sumatra, à Bornéo, on amincit et raccourcit le bord des incisives. On fait aussi de profondes rainures transversales à l'aide d'une lime, d'une pierre, d'un bambou avec du sable. On appointe enfin les incisives par le limage, notamment à Nias, sans parler de l'Afrique centrale. A Bornéo, chez les Dayaks, dans la rainure transversale, on fait un petit trou dans lequel on introduit une cheville de laiton. Cette cheville est martelée et forme tête de clou. Les Battaks ajustent dans leur bouche une tringlette de cuivre contre les incisives et les canines raccourcies souvent de moitié par le limage. Chez plusieurs peuples, hommes et femmes se coupent des phalanges des doigts (Iles Wallis, Nouvelle-Calédonie, Cafres, Hottentots). L'opération a lieu à la mort de parents. C'est, en souvenir des défunts, un signe de deuil. Elle peut être souvent renouvelée, au point d'entraîner la privation de la plupart des doigts. Elle est aussi pratiquée dans le but de donner issue aux esprits, cause des maladies. En de rares pays, on entretient des plaies, suite de brûlures, au sommet de la tête et derrière les oreilles des enfants pour les préserver des maladies (Himalaya), ou l'on incise ou pique les téguments autour des oreilles (Afrique). Des traces de mutilations semblables ont été observées sur des crânes néolithiques en France. Les mutilations des organes sexuels sont plus importantes que toutes celles que je viens d'énumérer. Elles ont joué dans l'histoire de l'humanité un rôle singulier, et la place qu'elles occupent dans la vie de sociétés nombreuses est encore grande. Deux peuples qui ont eu une influence incalculable sur le monde se sont faits les propagateurs de l'une d'entre elles (V. Circconcision) et la pratiquent encore, même dans les centres les plus civilisés. Elles remontent en Afrique aux temps les plus reculés. On les y retrouve encore avec le caractère, qu'elles avaient à l'origine, de cérémonies d'initiation à la vie sexuelle. Dans la région qui s'étend de la mer Rouge au Soudan, on inflige aux filles des mutilations, comme on n'en a jamais observé ailleurs. Mais les plus étranges des mutilations sexuelles pratiquées sur les hommes sont celles en usage en *Australie* (V. ce mot, t. IV, p. 739) et chez les Dayaks de Bornéo (V. *Bull. Soc. d'anth.*, 1893, p. 163; 1894, p. 81; 1897, p. 164, et *l'Anthropologie*, 1896, p. 633).

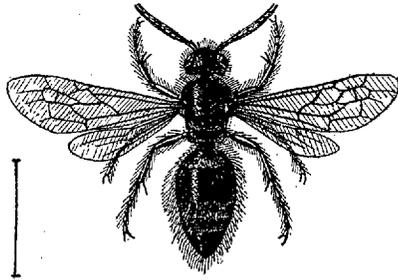
ZABOROWSKI.

II. ZOOLOGIE. — *Mutilation spontanée* (V. AUTOTOMIE).

III. DROIT CRIMINEL. — La mutilation consécutive à des coups et blessures volontaires envers les personnes est une circonstance aggravante de ces violences, au même titre que l'amputation, la privation de l'usage d'un membre,

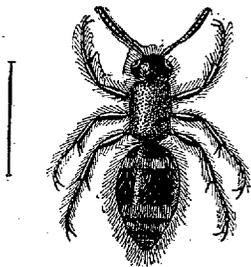
la cécité, la perte d'un œil ou toute autre infirmité permanente; c'est ce qui résulte des termes des art. 309, 310 et 312 du C. pén., tels qu'ils ont été modifiés et complétés par la loi du 13 mai 1863. De même, la mutilation, qui a été la suite et la conséquence de l'exposition et du délaissement d'un enfant dans un lieu solitaire, est une cause d'aggravation du délit d'abandon d'enfant (C. pén., art. 351). — D'autre part, dans certains cas déterminés, la mutilation s'appliquant à des choses inanimées constitue, par elle-même, un délit : il en est ainsi de la mutilation de monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publiques (C. pén., art. 257), et aussi de la mutilation d'arbres (C. pén., art. 445 et suiv.).

MUTILILLA (Entom.) (*Mutilla* Fab.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, qui a donné son nom à la famille des Mutillides. Latreille avait placé cette famille, avec les Fourmis, dans le groupe des Hétérogynes en prenant pour caractère fondamental l'absence des ailes chez les femelles. La famille des Mutillides est très voisine de celle des *Scoliides* (V. ce mot). Les mâles ont été souvent placés par erreur dans cette dernière. Elle en diffère par les hanches intermédiaires rapprochées, un abdomen conique, un anus ne laissant voir que deux dents très courtes ou



Mutilla Europæa mâle.

même aucune, des antennes droites, allongées, filiformes. Le thorax est bossu, la tête enfoncée. Les femelles sont aptères; elles se pelotonnent en terre pour passer l'hiver. Les deux sexes émettent un son produit par le frottement des 3^e et 4^e segments abdominaux. Les Mutilles vivent dans les nids des Hyménoptères mellifères ou fousseurs. Les larves dévorent celles de leurs hôtes. Ces insectes sont



Mutilla Europæa femelle.

très friands de miel. Ce sont donc à la fois des parasites et des commensaux. On compte plus de 1.300 espèces répandues dans toutes les régions chaudes du globe. Les principaux genres sont : *Methoca* Lat., *Myrmosa* Lat., *Mutilla* Fab. Ce dernier, établi par Fabricius (*Syst. nat.*, 1758, t. 1^{er}, p. 363, 10^e éd.), est le plus important de la famille. Il est caractérisé, chez les femelles, par le thorax sans sutures apparentes en dessus, par les hanches postérieures non épineuses près de la base et par des ocelles toujours nuls. Les mâles ont deux ou trois cellules cubitales fermées aux ailes antérieures. On trouve en Europe, dans les nids de *Bombus muscorum* L. et *lapidarius*, la *M. europæa* Fab., longue de 11 à 16 millim. Chez la femelle, la tête est noire, le thorax rouge, l'abdomen noir avec des bandes apicales de poils blancs aux trois segments antérieurs. Le mâle a la tête et le thorax d'un bleu noir, à l'exception du mesonotum et du scutellum qui sont rouges.

Paul TERTRIN.
BIBL. : ANDRÉ, *Synopsis des Mutillides de France*. Feuille des jeunes Naturalistes, n^o 330-331, 1898. — BLAKE,

Synopsis des Mutillides de l'Amérique du Nord; Philadelphie, 1883. — HOFFER, *Biologie de Mutilla Europæa* L., *Zool. Jahrb. Spengel*, 1 Bd, 3-4 Heft, pp. 679-686. — RADOSYKOWSKI, *Revision des armures copulatrices des mâles de la famille des Mutillides*: *Horæ Soc. entom. Ross.*, t. XIX, pp. 3-49.

MUTINA (V. MODÈNE).

MUTIS (Jose-Celestino), naturaliste et astronome espagnol, né à Cadix le 6 avr. 1732, mort à Santa Fé de Bogota le 11 sept. 1808. Obligé par sa famille, malgré son goût pour les mathématiques, à pratiquer la médecine, il prit ses grades à Séville, professa en 1757, comme suppléant, l'anatomie à Madrid, mais se passionna bientôt pour la botanique et, ayant suivi comme médecin, en 1760, le vice-roi de la Nouvelle-Grenade, don Pedro Mesia de la Cerda, qui le nomma professeur de mathématiques à Santa Fé, il se livra dans les environs de cette ville à de patientes recherches, qui ont fait connaître la flore de ce pays, ainsi que beaucoup de genres nouveaux du règne végétal, décrits dans le supplément de Linné et dans les ouvrages de Humboldt. C'est lui notamment qui signala le premier les différentes espèces de quinquina et les véritables caractères de cet arbre. Il fit aussi d'intéressantes observations astronomiques dans un observatoire qu'il avait fait élever à Santa Fé, et ce fut lui qui répandit, à la Nouvelle-Grenade, dès son arrivée et malgré l'opposition des moines, les premières notions du système de Copernic. Il avait embrassé en 1772 l'état ecclésiastique et il était devenu chanoine de l'église métropolitaine de Santa Fé. Il a exercé une influence très grande sur la civilisation des colonies espagnoles. Ses écrits se bornent à quelques dissertations et notes imprimées dans le recueil de l'Académie de Stockholm (1769) et dans le *Papel periodico* de Santa Fé. L. S.

MUTISME (Path.) (V. SOURD-MUET).

MUTIUS, architecte romain. Il bâtit le temple de l'Honneur et du Courage, péripète sans posticum, c.-à-d. sans cette partie fermée du côté de la *cella*, et ouvrant seulement sur les derrières du temple et qui servait de trésor. Ce temple construit en marbre était, selon Vitruve (VII, *Præf.*, 17; III, 2, 5), aussi admirable par le travail que riche par les matériaux. On ne connaît à Rome qu'un temple de l'Honneur et du Courage, près de la porte Capène. Marcellus, pendant la bataille de Clastidium (222 av. J.-C.) contre les Gaulois, avait fait vœu d'élever un temple à ces deux divinités. Mais Tite-Live (XXVII, 25; XXIX, 11) nous apprend que les prêtres interdirent d'élever ainsi un temple à deux divinités à la fois, et que Marcellus en éleva un à l'Honneur; ses fils en élevèrent un autre au Courage, dix-sept ans plus tard. Toutefois, dans la suite, plusieurs temples furent élevés à deux divinités. Or Marius voua lui aussi un temple à l'Honneur et au Courage. Il est donc probable, quoique l'opinion contraire ait été soutenue, que le temple bâti par Mutius est celui que voua Marius. L'épithète que Vitruve attribue à ce temple est corrompue dans les manuscrits et on a pu y lire *Marianæ*, *Maximianæ*, etc., et *Marcellianæ*.

André BAUDRILLART.

BIBL. : BRUNN, *Gesch. des Griech. Künstler*, t. I, pp. 371-372, 1^{re} éd.

MUTRÉCY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville; 266 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise romane du XI^e siècle.

MUTSAERTS (Denis), historien belge, né à Tilbourg vers 1580, mort à Anvers en 1635. Il entra dans l'ordre des prémontrés et consacra de longues années à faire des recherches dans les archives des villes et des monastères des Pays-Bas pour y recueillir les matériaux d'un ouvrage considérable : *Historia Ecclesiæ Belgicæ* (Anvers, 1624, 2 vol. in-fol.) que l'on consulte encore utilement aujourd'hui. Il est aussi l'auteur d'une *Historia ecclesiastica ab orbe condito* (ib., 1624, 2 vol. in-fol.), compilation faite avec soin.

MUTUALITÉ (Sociol.). C'est une des formes de la coopération, et, comme elle, les sociétés mutuelles sont une

espèce d'association dans laquelle les adhérents, de condition modeste et même précaire, mettent en commun leurs faibles ressources dans le but de se procurer des services réciproques. Les œuvres de mutualité les plus répandues ont pour objet la distribution de secours en cas de maladie, de chômage, d'accident, l'allocation de pensions de retraite aux vieillards ou aux infirmes ; ce sont les sociétés de secours mutuels proprement dites. Il s'est créé sur le même principe des caisses d'assurance sur la vie ou sur la mort, contre l'incendie, la grêle, la gelée, la mortalité des bestiaux, etc. Enfin les caisses de crédit mutuel, connues également sous le nom de banques populaires et déjà étudiées à propos de la *Coopération* (V. ce mot), rentrent aussi dans le cadre de la mutualité.

Ce qui distingue les œuvres de mutualité des associations coopératives ordinaires, c'est l'absence de préoccupations mercantiles, l'exclusion de toute idée de gain. Il ne s'agit pas d'exercer un commerce, une industrie, pour réaliser des bénéfices en argent sur les marchandises vendues ou sur l'exploitation du travail salarié, mais de se garantir collectivement de certaines éventualités contre lesquelles les individus isolés resteraient impuissants.

La mutualité est vieille comme le sentiment qui lui sert de base, le besoin d'union ressenti par tous les déshérités, par tous ceux qui ont à se défendre contre les fatalités naturelles ou les inégalités sociales. 228 ans av. J.-C., Théophraste écrivait : « Il existait chez les Athéniens et dans les autres Etats de la Grèce des associations ayant une bourse commune que leurs membres alimentaient par le paiement d'une cotisation mensuelle. Le produit de ces cotisations était destiné à donner des secours à ceux d'entre eux qui avaient été atteints par une adversité quelconque. » Même caractère avaient les *synedries* ou *hétairies*, créées par Solon, et qui réunissaient les disciples d'une même école, les artisans d'un même métier, et, chez les Romains, les *sodalitates* ou *collegia opificum*, qu'on retrouve dans les *ghildes* germaniques, dans nos confréries et nos corporations ouvrières. La mutualité, pratiquée dans les associations professionnelles sous la double forme de secours mutuels et d'enseignement mutuel, a, par l'intermédiaire de celles des maçons et tailleurs de pierre des églises gothiques, généralisé ses bienfaits au delà du cadre primitif. Cette évolution est due à la *franc-maçonnerie* (V. ce mot), dont l'organisation a servi de modèle aux modernes sociétés de secours mutuels, développées d'abord en Angleterre. Elles reçurent une très vive impulsion de la part des précurseurs du socialisme, auteurs du grand mouvement coopératif.

Le compagnonnage est resté le type le plus pur de ces sociétés fraternelles, celui dans lequel on remarque la moindre dose d'égoïsme, parce que la réciprocité y apparaît moins comme condition que comme conséquence. Les membres des sociétés de secours mutuels recherchent avant tout des satisfactions personnelles et prétendent obtenir au moins l'équivalent de ce qu'ils donnent. Les compagnons donnent leur appui sans compter, sans s'inquiéter de savoir si celui qui demande aide et protection accomplira une autre fois son devoir fraternel, s'il a payé la cotisation prescrite par les statuts. Dans une société de secours mutuels bien conduite, au contraire, quiconque ne verse pas régulièrement ses mensualités perd droit à tout subside ; la réciprocité, l'échange y tue la fraternité. Ainsi, dans les ouvrages spéciaux, peut-on lire le conseil d'écarter, par exemple, les malades atteints d'affections chroniques, de peur de surcharger le budget, ou les ouvriers qui exercent une profession insalubre ou dangereuse. On va jusqu'à proposer de partager la vie de l'ouvrier en plusieurs périodes, six, suivant le système de M. Paul Leroy-Beaulieu, de manière à faire varier la cotisation selon le risque probable encouru par celui qui la paye ; l'ouvrier âgé, au moment où son travail devient moins productif, serait astreint à une plus forte contribution. C'est la négation du principe d'association, car, de distinction en dis-

tinction, on arriverait facilement à des catégories composées d'une seule unité.

Les économistes cherchent et croient avoir trouvé dans la mutualité le moyen de supprimer la misère ; aide-toi, le Ciel t'aidera. Ils conseillent aux ouvriers, à tous les salariés, d'épargner, de mettre en commun leurs économies, en vue des jours difficiles. Ils sollicitent même, sans voir qu'ils sont en contradiction avec la liberté économique qu'ils professent, de larges subventions de l'Etat pour les sociétés de secours mutuels. Les plus généreux enfin apportent leur concours personnel à ces œuvres d'utilité sociale, comme membres honoraires. Pour ces derniers, la mutualité perd son caractère de mutualité, car les membres honoraires ne participent pas aux avantages de la société ; ils donnent sans rien recevoir ; de même l'Etat. Mais, abandonnés à leurs seules forces, les participants ne pourraient entretenir les sociétés. Le *Bulletin des sociétés de secours mutuels* en fait la constatation (nov. 1897) à propos des recettes produites par les ressources extraordinaires : « Il vaudrait mieux que les membres participants se fussent à eux-mêmes, mais le taux de leurs cotisations devrait être plus élevé, et l'expérience démontre qu'il est à peu près impossible de demander de plus lourds sacrifices aux populations laborieuses, sous peine de les voir désertir la mutualité. D'ailleurs, en France, pour les frais de maladie seulement, les membres participants dépensent plus qu'ils n'apportent, et, au lieu de posséder 250 millions et de servir 40.000 pensions de retraite dont la moyenne réelle est de 100 fr., nos sociétés, si elles ne comptaient que sur leurs ressources ordinaires, seraient chaque année en débet de plusieurs millions. L'excédent de recettes annuel sur les dépenses, qui se produit régulièrement, et qui s'élève à une dizaine de millions, provient exclusivement des ressources extraordinaires. » Cet aveu, échappé à des partisans convaincus de la mutualité, montre combien elle est insuffisante pour résoudre cette minime partie de la question sociale qu'on appelle la suppression de la misère ; sans les subventions de l'Etat, des départements, des communes, sans les dons volontaires des non-participants, les secours mutuels ne seraient pas viables. Et plus les mutualistes deviennent nombreux, plus l'esprit d'initiative des sociétés disparaît ; car les ressources extraordinaires globales ou les avantages obtenus de la collectivité sous forme de subventions, dispense d'impôts ou autrement, suivent également une marche ascendante ininterrompue, de sorte que, si l'on parvenait à faire entrer tous les habitants d'un pays dans les cadres des sociétés de secours mutuels, comme c'est l'idéal des économistes, on aurait tout simplement créé un service public de plus.

Certains disciples de Fourier comprennent la mutualité de cette manière ; mais ils élargissent considérablement le programme. Le fondateur du familistère de Guise entend par là les devoirs de solidarité que la société contracte envers chacun de ses membres, pour leur assurer le droit à la vie et au complet développement physique et moral. « Les garanties assurant à tous les membres de la famille humaine le nécessaire à l'existence, dans le cas d'incapacité de travail et de besoin, sont les premières à établir en faveur des classes laborieuses... C'est sur la richesse créée qu'il est juste de prélever ce que la prévoyance sociale doit mettre de réserve pour donner à tous le pain de chaque jour, l'instruction, l'éducation. Mais, à côté de ce devoir social, la prévoyance, la mutualité nationale, doit aussi, sous la protection de la loi, s'organiser au sein des classes laborieuses pour les cas d'accidents, de maladie et de chômage ; et les ressources une fois trouvées, c'est dans la commune qu'il faut prendre les éléments de direction. » Godin estime que « 4 % du montant des salaires et émoluments suffiraient à l'organisation des garanties réclamées par la loi de fraternité ». Il fait de la prévoyance, des institutions de mutualité, une œuvre sociale, obligatoire, en dehors de l'Association intégrale elle-même qui caractérise l'organisation du travail dans le *Familistère* (V. ce mot).

LÉGISLATION. — La Révolution supprima les sociétés de secours mutuels en même temps que les corporations de l'ancien régime. Elles se reformèrent peu à peu très lentement, sous la surveillance inquiète de l'autorité qui pouvait toujours les dissoudre. On en comptait 132 à Paris en 1822, et 234 en 1842. Une loi du 10 avr. 1834 les mit entre les mains des préfets, qui pouvaient arbitrairement s'opposer à leur formation ; c'était le système de l'autorisation préalable. Le décret du 28 juil. 1848 leur permit de se constituer par une simple déclaration. Vint ensuite la loi du 15 juil. 1850, sorte de compromis entre la liberté et l'autorité ; les sociétés purent se former librement sous certaines conditions ; mais celles qui faisaient approuver leurs statuts jouissaient de nombreux avantages, faculté de posséder des meubles, de recevoir des dons et legs, jouissance de locaux fournis gratuitement par les communes, exemption des droits de timbre et d'enregistrement, immunité d'impôts, droit de constituer des retraites incessibles et insaisissables, etc. Une troisième catégorie comprenait les sociétés privilégiées que l'Etat reconnaissait d'utilité publique et qui avaient, avec la personnalité civile, le droit sans limite de posséder des biens mobiliers et immobiliers. Peu de sociétés obtinrent cette faveur, la plupart sollicitèrent l'approbation administrative, la fausse liberté accordée en principe, sans propriété, étant purement illusoire. M. Thiers, rapporteur de la loi du 15 juil. 1850 devant la Législative, s'efforça de justifier l'œuvre qu'il s'agissait d'accomplir, en réaction contre le décret libéral du gouvernement provisoire :

« Les sociétés de secours mutuels doivent être simplement respectées dans leur liberté ; elles doivent être libres de se former, de s'administrer, de se dissoudre. Mais, en se donnant la peine de veiller sur leurs statuts, de garder leurs fonds et d'en servir l'intérêt, l'Etat peut leur rendre des services qui sont à sa portée et qui ne dépasseraient pas la limite d'intervention indiquée par les véritables principes. En attribuant aux sociétés de secours mutuels la qualité de personnes civiles, pouvant non seulement ester en justice, mais recevoir des dons et legs, qualité qu'il lui appartient de leur accorder ou de leur refuser, l'Etat pourrait se réserver la faculté de reviser leurs statuts, dès lors de tenir la main à ce que ces statuts fussent équitables, bien conçus, à l'abri de toute fraude... En résumé, liberté complète des associations de secours mutuels, à moins qu'elles ne soient contraires aux lois ; liberté, mais protection et appui pour celles qui auront recours à l'Etat. Vérification et législation de leurs statuts, usage des caisses du Trésor pour y déposer leurs fonds, intérêt régulier et avantageux de leur argent : tels sont les principes que nous vous proposons d'adopter. »

Le décret du 26 mars 1852, aggravant encore la loi restrictive de l'Assemblée législative, rendit de nouveau, comme en 1834, l'autorisation obligatoire. Les sociétés de secours mutuels, même réglementées, inquiétaient Napoléon Bonaparte. Il redoutait surtout celles qui auraient pu se former librement, au mépris des avantages résultant de l'approbation préfectorale, et devenir des foyers de propagande politique. Pour rendre la surveillance plus facile, le décret prescrivait la création d'une société dans chaque commune, par les soins du maire ou du curé ; le président était nommé par le chef de l'Etat et le nombre des associés ne devait pas dépasser 500 ; le préfet fixait le montant des cotisations et contrôlait chaque année leur emploi. Sous le deuxième Empire, comme sous la République jusqu'à la loi du 1^{er} avr. 1898, les sociétés de secours mutuels étaient de trois sortes : ou simplement autorisées, en vertu de l'art. 291 du C. pén. ; ou approuvées, conformément au décret du 26 mars 1852 ; ou reconnues d'utilité publique.

La loi du 1^{er} avr. 1898, en refondant complètement la législation des sociétés de secours mutuels, en a donné d'abord une définition. Sont considérées comme telles les associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre

un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraites, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives en cas de vie, de décès ou d'accidents, pourvoir aux frais des funérailles et allouer des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants. Elles peuvent aussi, mais au moyen de cotisations ou recettes spéciales, créer des cours professionnels, des offices de placement et accorder des allocations de chômage. Les sociétés de secours mutuels doivent garantir à tous les membres participants des avantages égaux ; elles peuvent avoir des membres honoraires, qui n'ont droit à aucun des avantages prévus aux statuts. Les femmes peuvent faire partie des sociétés ou en créer ; les femmes mariées exercent ce droit sans l'assistance de leur mari. Les mineurs peuvent également s'associer sans l'intervention de leur représentant légal. Les administrateurs et directeurs doivent être français, majeurs, de l'un ou l'autre sexe, non déchus de leurs droits civils ou civiques ; les femmes mariées ont besoin, pour administrer, des autorisations de droit commun. Les étrangers peuvent administrer les sociétés constituées exclusivement entre eux.

Les sociétés de secours mutuels, à l'exception de celles qui sont constituées entre étrangers, se forment librement, sous la seule condition de déposer en double exemplaire, à la sous-préfecture de l'arrondissement ou à la préfecture, un mois avant le fonctionnement, les statuts et la liste des noms et adresses des administrateurs ou directeurs ; tout changement dans les statuts ou dans la direction doit être notifié selon les mêmes règles. Les statuts indiquent : 1^o le siège social, qui est obligatoirement en France ; 2^o les conditions d'admission et d'exclusion, tant des membres participants que des membres honoraires ; 3^o la composition du bureau et du conseil d'administration, le mode d'élection de leurs membres, la nature et la durée de leurs pouvoirs, le mode de fonctionnement des assemblées générales ; 4^o les obligations et avantages des membres participants ; 5^o le montant et l'emploi des cotisations ; 6^o les conditions de dissolution volontaire ; 7^o les bases de la liquidation en cas de dissolution ; 8^o le mode de conservation des documents intéressant la société ; 9^o le mode de constitution des retraites dont l'importance est subordonnée aux ressources sociales ; 10^o l'organisation des retraites fixes ; 11^o les prélèvements à opérer sur les cotisations pour le service des retraites. Dans les trois premiers mois de chaque année, les sociétés de secours mutuels doivent adresser, par l'intermédiaire des préfets, au ministre de l'intérieur, la statistique de leur effectif, du nombre et de la nature des cas de maladie de leurs membres.

Les infractions aux dispositions légales sont punies, dans la personne des administrateurs ou directeurs, d'une amende de 1 à 15 fr. Si une société est détournée de son but, et si, dans un délai de trois mois, elle ne tient pas compte de l'avertissement donné par le préfet, la dissolution peut être prononcée par le tribunal civil, à la poursuite du ministère public, qui assignera le président à jour fixe et en audience publique. Le jugement est susceptible d'appel. En cas de fausse déclaration faite de mauvaise foi ou de manœuvres tendant à dissimuler, sous le nom de secours mutuels, des associations ayant un autre objet, outre la dissolution, le tribunal pourra prononcer des amendes de 16 à 500 fr. Le ministère de l'avoué n'est obligatoire ni en première instance, ni en appel.

Les contestations relatives à l'élection des administrateurs ou directeurs par l'assemblée générale sont portées, dans les quinze jours, devant le juge de paix par simple déclaration au greffe. Elles sont jugées sans frais et sur simple avertissement donné aux intéressés. La décision du juge de paix est en dernier ressort et ne peut être attaquée que devant la Cour de cassation ; dans ce cas, la pro-

cédure est également sans frais et sans le ministère d'un avocat à la Cour. Tous les actes sont dispensés du timbre et enregistrés gratis.

Ces sociétés de secours mutuels, tout en conservant leur autonomie, peuvent former des unions, ayant pour objet notamment : les consultations médicales et distributions de remèdes, l'organisation d'assurances mutuelles, le placement gratuit, etc. Les sociétés sont admises elles-mêmes à contracter des assurances, soit en cas de décès, soit en cas d'accidents. Les secours distribués par elles, pensions, contrats d'assurances, livrets, et généralement toutes sommes et tous titres à remettre aux membres participants sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 fr. par an pour les rentes, de 3.000 fr. pour les capitaux assurés. Les sociétés de secours mutuels ont enfin le droit d'ester en justice, par leur président ou un délégué ayant pouvoir à cet effet, et elles peuvent obtenir l'assistance judiciaire.

Telles sont les règles générales. Mais, suivant que les sociétés sont *libres*, *approuvées* ou *reconnues* comme établissements d'utilité publique, leurs droits et immunités sont plus ou moins étendus. Les sociétés *libres* peuvent posséder des objets mobiliers, prendre des immeubles à bail pour leur usage, recevoir, avec l'autorisation préfectorale, des dons et legs mobiliers. Mais elles ne peuvent acquérir des immeubles à titre onéreux; elles ne peuvent en recevoir à titre gratuit qu'en vertu d'un décret et à charge de les aliéner.

Les sociétés *approuvées* ont tous les avantages concédés aux sociétés libres, et, en outre, le droit de posséder des immeubles pour l'installation de leurs services et d'en acquérir à titre gratuit avec l'autorisation du conseil d'Etat. Les communes et, en cas d'insuffisance de revenus, les départements doivent leur fournir tous les locaux nécessaires à leurs réunions, les livrets et registres nécessaires à leur administration et à leur comptabilité, leur faire remise des deux tiers de la taxe municipale sur les convois. Leurs actes sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement; les reçus des cotisations ou des sommes versées aux pensionnaires, ainsi que les registres à souches servant au paiement des journées de maladie, sont dispensés du timbre de quittance. Les sociétés approuvées sont admises à verser leurs capitaux à la Caisse des dépôts et consignations, en compte courant disponible et en compte affecté à la formation d'un fonds commun inaliénable; ces deux comptes portent intérêt à un taux égal à celui de la Caisse nationale des retraites; la différence entre ce taux et celui de 4 1/2 % déterminé par le décret du 26 mars 1852 et le décret du 26 avr. 1856 sera versée à chaque société, au moyen d'un crédit inscrit au budget du ministère de l'intérieur. Les sociétés approuvées peuvent constituer des pensions de retraites, soit sur le fonds commun, soit par livret individuel. En dehors des retraites garanties, elles peuvent accorder des allocations annuelles prises sur les ressources disponibles, aux membres âgés d'au moins cinquante ans et ayant acquitté la cotisation sociale pendant quinze ans. Les sociétés qui accordent à leurs membres des indemnités moyennes de 5 fr. par jour ou plus, des allocations annuelles ou pensions supérieures à 360 fr., et des capitaux, en cas de vie ou de décès, supérieurs à 3.000 fr., ne participent pas aux subventions de l'Etat et ne bénéficient ni du taux spécial de 4 1/2 %, ni des remises de droits d'enregistrement et de frais de justice. Les sociétaires affiliés à plusieurs sociétés, en vue de se constituer des avantages supérieurs aux chiffres ci-dessus, doivent être exclus, sous peine, pour la société, de perdre elle-même les avantages concédés par la loi. Les sociétés approuvées sont tenues d'adresser au ministre de l'intérieur, dans les trois premiers mois de chaque année, le compte rendu de leur situation morale et financière; leurs livres doivent être communiqués aux préfets, sous-préfets ou à leurs délégués, sous peine d'une amende de 16 à 500 fr. L'approbation est de droit, sauf dans les

deux cas suivants : 1° non-conformité des statuts avec la loi; 2° si les recettes ne sont pas proportionnées aux dépenses pour la constitution des retraites et des assurances. L'approbation ou le refus d'approbation doit avoir lieu dans le délai de trois mois; en cas de refus, un recours peut être formé devant le Conseil d'Etat, avec dispense de tout droit et sans ministère d'avocat. Les changements apportés dans les statuts sont soumis aux mêmes formalités que la première approbation. En cas d'inexécution des statuts ou de violation de la loi, l'approbation peut être retirée par décret rendu en Conseil d'Etat, sauf recours contentieux à cette même assemblée.

Pour être reconnues comme établissements d'utilité publique, les sociétés de secours mutuels doivent adresser une demande au préfet, avec la liste nominative de tous leurs membres et trois exemplaires de leurs projets de statuts en règlement. Les sociétés *reconnues* jouissent des avantages accordés aux sociétés approuvées; elles peuvent, en outre, posséder et acquérir, vendre et échanger des immeubles, dans les conditions déterminées par le décret de reconnaissance. Un décret du 14 mai 1898, complétant la loi du 1^{er} avr., décide que les trois cinquièmes des comptes abandonnés des caisses d'épargne seront attribués aux sociétés approuvées et reconnues, en raison inverse de la pension fournie par chaque société et en raison directe du nombre des participants.

STATISTIQUE. — En 1896, il existait en France 7.696 sociétés de secours mutuels approuvées ou reconnues d'utilité publique, groupant 216.247 membres honoraires et 1.039.783 membres participants. Les recettes étaient de 24.277.513 fr., les dépenses de 21.642.550 fr. Le montant des fonds de réserve s'élevait à 73 millions environ, celui des fonds de retraites à 115 millions. 36.944 pensionnaires recevaient des pensions dont la moyenne atteignait 71 fr. 30, y compris les majorations de l'Etat.

La même statistique montre le développement des sociétés de secours mutuels, en ce qui concerne l'allocation de secours pour maladie; la période 1891-95 donne les résultats ci-après :

ANNÉES	MEMBRES participants	MALADES	JOURNÉES de Maladie	FRAIS GÉNÉRAUX de Maladie
1891	903.963	270.826	4.076.776	10.904.143
1892	925.581	280.893	4.346.619	11.235.577
1893	946.771	288.445	4.390.003	11.310.396
1894	967.476	289.518	4.588.806	11.386.924
1895	1.005.448	312.156	5.107.072	12.288.923

Les sociétés simplement autorisées étaient au nombre de 2.892 au 31 déc. 1895. Elles avaient (pour les 2.607 dont le ministère de l'intérieur a pu contrôler les comptes) 28.752 membres honoraires et 314.656 participants, dont 265.589 hommes, 42.076 femmes, 6.991 enfants. Leurs recettes étaient de 9 millions environ, leurs dépenses de 8 millions, leur avoir total de 38 millions. Il existait, en outre, en 1896, 3.013 sociétés de secours mutuels professionnelles, comprenant 543.476 membres et possédant un capital d'environ 100 millions.

En Algérie, le nombre total des sociétés de secours mutuels existant au 31 déc. 1896 était de 60, groupant 1.884 membres honoraires et 6.799 membres participants, ensemble 8.683 personnes. 2.457 sociétaires (soit 1.665 hommes et 792 femmes) ont été secourus dans le courant de l'année. L'avoir des sociétés algériennes était de 674.070 fr., savoir : 260.133 fr. au fonds de retraite et 413.937 fr. au fonds de réserve. Les recettes de l'année avaient été de 164.811 fr. et les dépenses de 161.845 fr.

Le mutualisme a fait de grands progrès en Belgique pendant les dernières années. Le nombre des sociétés

reconnues y est passé de 204 en 1885 à 1.007 en 1897, non compris les sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, dont on compte au moins une centaine. De 1885 à 1895, le nombre des mutualistes recensés s'est élevé de 31.250 à 97.591, soit 1,52 % de la population totale. En 1895, les sociétés ont payé à leurs membres 700.000 fr., plus 300.000 fr. aux médecins et pharmaciens ; elles ont versé 61.000 fr. dans diverses caisses de retraites. Leurs recettes totales étaient de 1.500.000 fr., y compris la subvention de l'Etat, et les dépenses de 1.300.000 fr. environ. A côté des sociétés mutuelles pour accidents, maladies, etc., il existe en Belgique de très nombreuses sociétés coopératives de consommation, qui, accessoirement à leur objet principal, fournissent aux adhérents les services rendus aux mutualistes par leurs sociétés particulières.

En Allemagne, la mutualité a pris un caractère universel par les lois sur l'assurance obligatoire des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, alimentée par les ouvriers, les patrons et l'Etat. Les assurés, en 1895, étaient au nombre de 17.698.633, les accidents ayant donné lieu à une indemnité de 71.111 marcs, et le chiffre total de l'indemnité s'élevait à 45 millions de marcs, dont 17 millions environ à la charge de l'Empire. A la fin de 1895, les caisses d'assurance servaient 193.723 pensions aux vieillards et 110.377 aux invalides du travail.

En Autriche, l'assurance contre la maladie, également obligatoire, s'appliquait en 1895 à 2.066.000 personnes en moyenne. Les recettes se sont élevées à 17.544.200 florins (environ 44 millions de fr.), fournis par les cotisations des patrons et des assurés, à raison de 2 fl. 40 pour les premiers, de 5 fl. 56 pour les deuxièmes. Il a été dépensé pour secours, frais médicaux ou autres, une somme totale de 141.247.614 florins, sans compter les frais d'administration.

En Angleterre, on compte 6 millions de mutualistes volontaires. Les institutions de prévoyance s'y sont développées plus rapidement qu'en France, en raison de la liberté plus complète laissée aux citoyens, le droit d'association n'étant pas l'exception, mais la règle. Dès 1793, un bill du roi Georges III reconnu aux habitants du royaume la faculté de constituer des sociétés pour l'assistance mutuelle ; ces sociétés étaient déjà fort nombreuses, d'ailleurs, sous le nom de *friend societies*. Moyennant certaines obligations, dont la plus importante consistait à soumettre les statuts à l'approbation du pouvoir judiciaire, elles purent obtenir des avantages considérables, immunités d'impôts, droit d'ester en justice, etc. ; mais celles qui désiraient conserver leur indépendance pleine et entière n'étaient nullement gênées par la loi ; elles pouvaient notamment et peuvent encore posséder des meubles et des immeubles d'une valeur quelconque, ce qui est interdit en France.

Les Etats-Unis comptent 4 millions de mutualistes, disposant annuellement de 300 millions de fr. et d'un capital de 36 milliards, tant en réserve qu'en rentes constituées.

En Italie, 6.725 sociétés de secours mutuels étaient réparties dans 3.343 communes et comprenaient 995.000 adhérents.

Maurice CHARNAY.

SOCIÉTÉS DE CRÉDIT MUTUEL (V. COOPÉRATION, t. XII, p. 884).

BIBL. : HOCQUET, *Le Guide en mutualité*, 1896. — *Bulletin de l'Office du travail. — Rapport sur les sociétés de secours mutuels*, publié annuellement par le ministère de l'intérieur. — P. de LAFILLE, *Essai d'une théorie rationnelle des sociétés de secours mutuels*, 1892. — LATERRADE, *Le Mutualisme et la question sociale*, 1896. — E. JOLY, *le passé, le présent, l'avenir de la Mutualité*, 1893. — E. GUIEYSSE, *Etude sur les retraites dans les sociétés de secours mutuels*.

MUTUEL (Enseignement) (V. ENSEIGNEMENT, t. XV, p. 1409).

MUTUELLISME (Sociol.), qui dérive du mot latin *mutuum*, prêt de consommation, est le système par lequel P.-J. Proudhon prétendait, au moyen de l'échange universel des produits, la suppression de la circulation monétaire et le crédit gratuit, « changer la base de la société,

déplacer l'axe de la civilisation, faire que le monde, qui, sous l'impulsion de la volonté divine, a tourné jusqu'à ce jour d'Occident en Orient, mu désormais par la volonté de l'homme, tourne d'Orient en Occident ». C'est dans sa brochure *L'Organisation du crédit et de la circulation* et dans le journal *le Représentant du peuple* que Proudhon, dès les premiers temps de la Révolution de 1848, exposa ses idées de transformation économique. Il ne croyait pas à la possibilité de la révolution faite par décrets et combattait l'intervention de l'Etat dans le domaine du travail, de la production et de la circulation. Convaincu que la contradiction, l'antagonisme universel est la loi même de l'humanité, il considérait comme une erreur les rêves communistes d'harmonie et de fraternité, qui ne tendraient à rien moins qu'à supprimer le mouvement et la vie du corps social. « Justice, union, accord, harmonie, fraternité même, supposent nécessairement deux termes ; le moi, c'est aboutir à l'identité absolue, c.-à-d. au néant absolu... Mais, de même que la vie suppose la contradiction, la contradiction à son tour appelle la justice ; de là, la seconde loi de la création et de l'humanité, la pénétration mutuelle des éléments antagonistes, la *réciprocité*. La réciprocité dans la création est le principe de l'évidence. Dans l'ordre social, la réciprocité est le principe de la réalité sociale, la formule de la justice. Elle a pour base l'antagonisme éternel des idées, des opinions, des passions, des capacités, des tempéraments, des intérêts. Elle est la condition de l'amour même. La réciprocité est exprimée dans le précepte : Fais à autrui ce que tu veux que l'on te fasse ; précepte que l'économie politique a traduit dans sa formule célèbre : Les produits s'échangent contre des produits. Or le mal qui nous dévore provient de ce que la loi de réciprocité est méconnue, violée. Le remède est tout entier dans la promulgation de cette loi. L'organisation de nos rapports mutuels et réciproques, voilà toute la science sociale. »

Pour organiser le crédit, Proudhon proposait comme mesure préparatoire et transitoire une série de vingt-deux mesures, qui tendaient toutes à la réduction des salaires, traitements, revenus, dividendes, etc., et à la prorogation des échéances, remboursements, loyers et fermages. Il pensait ainsi activer le développement de la richesse générale ; le but qu'il voulait atteindre était celui-ci : *Faire travailler tout le monde pour rien, afin que chacun jouisse de tout pour rien*. « La richesse n'a qu'une cause : la réciprocité du bon marché. La misère en a deux : la hausse générale ou la baisse partielle ;... qui dit réduction de tous les salaires dit réduction de prix sur tous les produits. Or, le rapport des valeurs entre elles ne changeant pas par la mesure proposée, mais seulement l'exposant de la valeur, en d'autres termes, la quantité de travail étant augmentée pour tout le monde, il est évident que, si avec une même somme d'argent on obtient une quantité proportionnellement plus forte de produits et de services, un particulier est aussi riche après la réduction avec 75.000 fr. de rente qu'il l'était auparavant avec 100.000. Il y a donc égalité au moins entre le crédit demandé et le remboursement offert. » Proudhon évaluait à 2 milliards 500 millions l'augmentation de richesse obtenue par ce procédé, et il croyait avoir établi ainsi le crédit général, sans aucune intervention tyrannique de l'Etat, en faisant appel au seul intérêt individuel des riches comme des pauvres.

Mais il ne suffit pas d'avoir fondé le crédit sur de nouvelles bases, il reste à organiser la circulation, à détruire la royauté de l'or, forme abstraite de la royauté politique, qui subsiste en dépit des formules tant qu'on n'a pas supprimé l'autre. Le roi, c'est le capitaliste, « l'homme qui dispose de l'instrument de circulation qu'on appelle argent, monnaie ou numéraire, au même titre que le propriétaire dispose des instruments de production. Le capitaliste prête son numéraire, moyennant un intérêt, un prélèvement sur le travail de l'emprunteur ; celui-ci doit rendre plus qu'il n'a emprunté, soit sous forme de numéraire, soit sous forme de prestation en nature. Le prélèvement du capita-

liste ou propriétaire est un obstacle permanent au développement de la circulation, une cause de misère. Libérer la circulation de la redevance perpétuelle imposée aux travailleurs, organiser l'échange sur la base du crédit gratuit, tel est le problème à résoudre pour augmenter sans cesse la production, la consommation, par conséquent le bien-être général.

« L'or est le talisman qui glace la vie dans la société, qui enchaîne la circulation, qui tue le travail et le crédit ; qui constitue tous les hommes dans un esclavage mutuel. Il faut donc républicaniser le numéraire, en faisant de chaque produit du travail une monnaie courante... Sous la tyrannie de l'or, le crédit est *unilatéral*, c.-à-d. que le détenteur de l'or peut seul donner crédit ; lui-même ne le reçoit pas. D'après la loi de réciprocité, au contraire, le crédit est *bilatéral*, tout le monde se faisant réciproquement crédit d'une partie de son travail... Créditer, sous le règne monarchique de l'or, c'est prêter ; sous le régime républicain du bon marché, c'est échanger. »

Pour assurer la régularité de l'échange universel, Proudhon avait conçu l'idée de la banque d'échange, qui serait la banque de France elle-même transformée. Chaque citoyen aurait un compte ouvert, pour l'escompte de ses valeurs de commerce, jusqu'à concurrence d'une somme égale à celle qui lui serait accordée dans les conditions de l'escompte en espèces, c.-à-d. dans la mesure connue de ses facultés, des affaires qu'il traite, des garanties positives qu'il présente. L'escompte du papier ordinaire de commerce serait fait en papier de crédit, à la coupure de 25, 50, 100, 500 et 1.000 fr. ; les appoints seuls seraient acquittés en numéraire. Chaque souscripteur s'obligerait à recevoir en tout paiement, de quelque personne que ce fût, et au pair, le papier de la banque d'échange. Ce papier ne serait pas un papier-monnaie ordinaire, tel, par exemple, que le billet de la banque de France, qui est garanti par la solvabilité personnelle des emprunteurs ; ce serait une lettre de change idéale, « dépouillée des qualités circonstanciées de lieu, de date, de personne, d'échéance et d'objet et réduite à ses qualités essentielles, une lettre de change à vue et à perpétuité, garantie par contrat synallagmatique de 100.000 échangistes, lesquels, par leur masse, l'indépendance et en même temps la solidarité de leurs opérations, offrent des millions de milliards de probabilités de paiement contre une de non-paiement ». Tel est, dans le système de Proudhon, le crédit mutuel, réciproque, substitué au crédit unilatéral.

Les conséquences d'une pareille révolution lui apparaissent incalculables, car elle changerait radicalement les rapports actuels des individus, dont les uns dominent les autres par la possession exclusive de l'or et de tous les avantages sociaux. C'est le travail seul désormais qui donnerait la puissance ; plus d'exploitation de l'homme par l'homme ; quiconque voudrait travailler serait riche. La consommation s'étendrait à l'infini, puisqu'il n'y aurait plus de limite dans la production, et partant plus de chômage. Ainsi se trouvent résolues les contradictions d'une société toute conventionnelle. La concurrence au lieu d'engendrer la misère, la guerre entre les peuples, la mort, devient une source de bien-être universel, de concorde et de paix. Les richesses ne pouvant plus être détournées par l'appropriation, l'égalité politique et industrielle règne entre les citoyens et prépare, en élevant toujours le niveau de leur intelligence, l'égalité des fonctions et l'équivalence des aptitudes. « La théorie de la mutualité ou du *mutuum*, c.-à-d. de l'échange en nature, dont la forme la plus simple est le prêt de consommation, est, au point de vue de l'être collectif, le système des deux idées de propriété et de communauté, synthèse aussi ancienne que les éléments qui la constituent, puisqu'elle n'est autre chose que le retour de la société à sa pratique primitive à travers un dédale d'inventions et de systèmes, le résultat d'une méditation de six mille ans sur cette proposition fondamentale : A égale A. »

Telle est rapidement résumée l'organisation du cré-

dit, que Proudhon, sous le nom de *mutuellisme*, opposait à l'organisation du travail de Louis Blanc. La lutte alla jusqu'à la violence entre les deux célèbres écrivains. Le philosophe libertaire reprochait à l'école du Luxembourg d'établir un rapport de subordination entre l'individu et la société, et de ne pas voir l'antinomie existant entre la révolution imposée et la liberté. Les partisans de la liberté vraie, disait-il, soutiennent que l'homme tient son droit non de l'Etat, mais de la dignité de sa nature, que l'Etat ne représente que des libertés et des intérêts groupés, que tout débat entre les citoyens et l'Etat se réduit au règlement d'un échange. De cette idée naissent le *mutuellisme* et toutes les institutions par lesquelles doivent s'équilibrer les forces, les intérêts et les droits. « Ici le travailleur n'est plus un serf de l'Etat, englouti dans l'océan communautaire ; c'est l'homme libre, réellement souverain, agissant sous sa propre initiative et sa responsabilité personnelle. L'autorité ne fait point antithèse à la liberté : Etat, gouvernement, pouvoir, autorité, etc., sont des expressions servant à désigner sous un autre point de vue la liberté même. Dès lors, il n'y a plus à se demander, comme dans le système bourgeois ou dans celui du Luxembourg, si l'Etat, le gouvernement, la communauté doivent dominer l'individu, ou bien lui être subordonnés... Qui dit mutualité suppose partage de la terre, division des propriétés, indépendance du travail, séparation des industries, spécialité des fonctions, réduction au minimum des frais généraux, suppression du parasitisme et de la misère. Qui dit communauté, en revanche, hiérarchie, indivision, dit centralisation, suppose multiplicité des ressorts, complication de machines, subordination de volontés, déperdition de forces, développement des fonctions improductives, accroissement indéfini de frais généraux, par conséquent création du parasitisme et progrès dans la misère. »

Par contre, Louis Blanc se refusait à reconnaître « la doctrine de la fraternité humaine dans le seul fait du libre-échange ». A Proudhon soutenant que la disparition de l'Etat est la conséquence nécessaire de l'organisation du crédit et de la réforme de l'impôt, il demandait à son tour de prouver d'abord que l'organisation du crédit et la réforme de l'impôt ne sont pas les conséquences d'une intervention nécessaire de l'Etat. Lutte de mots, plutôt que de moyens ; pour organiser le crédit, tout en critiquant l'autoritarisme des nouveaux gouvernants, Proudhon proposait une série de mesures très autoritaires, comme la prorogation des échéances, la réduction du taux de l'intérêt, la diminution des traitements des fonctionnaires, la taxation des revenus, etc. Le but à atteindre, dit-il, est de « procurer l'augmentation de la richesse générale par la réduction de tous les salaires, comme si la tendance de la société était celle-ci : Faire travailler tout le monde pour rien, afin que chacun jouisse de tout pour rien ». Sans doute ; mais, ce faisant, Proudhon ne manquait pas d'épargner les petits salaires et de frapper les gros progressivement : Louis Blanc ne faisait pas autre chose, lorsqu'il demandait la réglementation du travail et le minimum de salaire ; ce minimum infligeait évidemment une perte d'avantages pour ceux qui étaient obligés de le payer. La richesse générale en serait également résultée, parce que les travailleurs, relativement mieux rétribués, auraient consommé davantage, et que la production aurait augmenté en conséquence. M. CHARNAY.

BIBL. : PROUDHON, *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social, la Banque d'échange*, et œuvres complètes. — LOUIS BLANC, *Proudhon et sa doctrine, l'Etat dans une démocratie, l'Organisation du travail*.

MUTULE (Archit.). Sortemod de ilion assez plat, disposé sous le plafond de la corniche de l'entablement dorique et de la largeur des triglyphes. Le détail du grand ordre dorique grec du Parthénon, donné à l'art. *Architecture grecque* (t. III, p. 699, fig. 1), montre bien la disposition des mutules sur la façade principale du temple, au-dessus des triglyphes et des métopes, et fait voir aussi, sur le retour, l'inclinaison que présentaient ces mêmes mutules sur les façades latérales, inclinaison pouvant faire croire

que les mutules tirent leur origine des abouts des chevrons constituant la charpente des temples grecs primitifs. Les gouttes, petits ornements cylindriques sculptés sous les mutules, paraissent, de leur côté, être un ressouvenir des clous fixés dans le bois de la charpente. Charles Lucas.

BIBL. : Adr. JOIGNY, *Hist. des Ordres dans l'Architecture*; Paris, 1892, in-8, fig.

MUTUUM (Dr. rom.) (V. PRÊT).

MUTZIG (*Mutzeca*, 920). Com. de la Basse-Alsace, arr. et cant. de Molsheim, sur la Bruche et le chem. de fer de Strasbourg à Saales; 2.518 hab., Fabrique de grosse quincaillerie; huileries; brasserie; carrières; vins. Eglise romane à trois nefs du XII^e s. avec tour du XI^e et verrières du XIV^e siècle; château construit en 1674 par Egon de Fürstenberg, évêque de Strasbourg. La ville de Mutzig, fortifiée au XII^e siècle par l'empereur Rodolphe de Habsbourg, passa, en 1308, sous la domination de l'évêque de Strasbourg. Patrie du mathématicien Arbogast (Louis-François), député à l'Assemblée législative et à la Convention (1789-1803). Mutzig porte : *D'azur à un cavalier galopant d'or, tenant sur son bras senestre un bouclier de gueules, chargé d'une croix d'argent, et accompagné de trois aiglons s'essorant d'or, deux en chef et un en pointe.*

BIBL. : *Wahrh. Zeitung alles was sich zugetragen hat im Bistumb Strassburg, wie Dachstein, Mutzig sind belagert u. eingenommen worden*; Francfort-s.-le.-M., 1610. — *Bull. de la Soc. pour la conserv. des mon. hist. d'Als.*, 1858, II, 165.

MUY (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 407 hab.

MUY (Le). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fréjus; 2.827 hab. Située au confluent de l'Argens et de la Nartubie. Stat. du chem. de fer de Marseille à Nice. La sériciculture y a une très grande importance. Le territoire produit des prunes recherchées pour la confiserie. Huileries, fabriques de bouchons, importantes scieries hydrauliques. — Dans le voisinage, tour célèbre où s'enfermèrent sept gentilshommes provençaux qui avaient essayé de faire périr Charles-Quint lorsque ce prince envahit la Provence (1536). — A 3 kil., sur l'Argens, rochers granitiques et chapelle de Notre-Dame de la Roquette. Tout près, ancien couvent des Trinitaires. Non loin de là, caverne renommée appelée le Saint-Trou. — Terre érigée en marquisat, en 1697, en faveur de la maison de Félix.

MUY (Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte de), maréchal de France, né à Marseille en 1711, mort à Paris le 10 oct. 1773. Entré au service dès 1726, il était à vingt ans colonel de cavalerie. Il fit avec distinction la campagne du Rhin en 1734, sous Berwick et d'Asfeld, prit part à la guerre de la succession d'Autriche et figura comme maréchal de camp à la bataille de Fontenoy (1745). Nommé en 1744 menin du dauphin, qui le prit en très haute estime, il devint en 1748 lieutenant général et joua un rôle important en Westphalie pendant la guerre de Sept ans. Louis XV, qui appréciait fort ses talents, l'appela, après l'exil de Choiseul (1774), au ministère de la guerre, qu'il refusa par aversion pour le *triumvirat* Maupeou-d'Aiguillon-Terray et qu'il accepta de Louis XVI au mois de juin 1774. Il mourut peu après son élévation au rang de maréchal de France (24 mars 1775). A. D.

MUY (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix-Saint-Maime, comte de), général français, né à Ollières (Bouches-du-Rhône) le 24 déc. 1755, mort à Paris le 6 juin 1820, neveu du précédent, d'abord appelé comte de Saint-Maime. Inscrit aux chevaux-légers en 1766, il était en 1773 colonel du Soissonnais-infanterie, servit en Amérique sous Rochambeau (1680-83), fut promu brigadier, prit le titre de comte de Muy à l'extinction de la branche aînée (1784), fut promu maréchal de camp (1788). Il accepta les idées révolutionnaires, devint lieutenant général (6 fév. 1792), servit à l'armée des Alpes devant Lyon, fut suspendu et réintégré par le comité de Salut public, inspecteur général de l'armée de Sambre-et-Meuse, révoqué par le Directoire,

mais acquitté en conseil de guerre (2 janv. 1797), prit part aux campagnes d'Égypte et de Syrie, fut employé à l'intérieur par Napoléon, sauf en 1806 où il le fit gouverneur de Silésie. Il fut créé baron de l'Empire en 1808, pair de France le 7 août 1815.

MUYS ou MUSIUS (Corneille), poète latin, né à Delft en 1503, mort à Delft en 1572. Il entra dans les ordres et devint supérieur du couvent de Sainte-Agathe dans sa ville natale. Il consacra ses loisirs au culte des lettres latines et publia des poésies qui brillent par l'inspiration et l'élégance. Nous citerons : *De temporum fugacitate* (Poitiers, 1536, in-4); *Solitudo sive vita solitaria laudata* (Anvers, 1566, in-4); *Imago patientiæ* (id., 1567, in-8). Bien que son caractère modéré et sa grande charité eussent dû le protéger contre les persécutions des calvinistes vainqueurs, il fut arrêté par le comte de La Marck au mépris des ordres formels du prince d'Orange, et pendu, après avoir subi d'horribles mutilations.

MUYSAS (Ethnogr.) (V. CHIBCHAS).

MUZERAY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt; 233 hab.

MUZIANO (Girolamo), peintre italien, né à Acquafredda, sur le territoire de Brescia, en 1530, mort à Rome en 1592. Son maître fut un peintre brescien nommé Girolamo Romanino; mais il ne demeura chez lui que peu de temps, et se rendit tout jeune à Venise pour y étudier les peintures du Titien, dont peut-être il reçut les conseils; de là il passa à Rome, et fut bientôt employé à peindre des figures décoratives dans la chapelle des Gabrielli, à la Minerve. Muziano travaillait avec une ardeur extrême. Les premières choses qu'il produisit furent des paysages; mais il débuta dans la grande peinture par une *Résurrection de Lazare* qu'il exposa dans le palais de San Marco et qui attira l'attention de Michel-Ange. Nous avons au musée du Louvre une répétition en petit de cette peinture : le dessin en est correct et châtié, et surtout serré et ressenti; toutefois les qualités de convenance, de geste et d'expression n'y sont pas dominantes. Présenté par Michel-Ange au cardinal Hippolyte d'Este, Muziano se vit confier par ce prélat non seulement la décoration de son casino à Montecavallo où il peignit de vastes paysages, mais les peintures du palais que la maison d'Este avait élevé à Tivoli. Le patronage d'une famille aussi puissante recommanda l'artiste à la faveur de ses contemporains, et, dès qu'il fut retourné à Rome, les travaux lui arrivèrent de toutes parts. On lui doit un grand nombre d'ouvrages conservés dans les églises de cette ville : *Saint Jérôme* et une *Descente de Croix*, au palais Borghèse; *Saint Jérôme*, au palais Doria; *Saint François*, au palais Mattei; une *Cène*, au palais Alfieri; une *Résurrection de Lazare*, au Vatican; *Saint Mathieu*, et *Saint Paul*, à l'Ara-Cœli; une *Nativité de Jésus-Christ*, à la Madonna de Monti; *Saint Nicolas*, à Saint-Louis des Français; *Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre* et une *Flagellation*, dans la sacristie de Saint-Pierre. Muziano fut le fondateur de l'Académie de Saint-Luc, qu'il dota richement. Outre la petite *Résurrection de Lazare* citée plus haut, le musée du Louvre possède un autre tableau de ce peintre : *l'Incrédulité de saint Thomas*. Esprit calme, artiste savant et pondéré, Muziano a cherché, non sans succès, à mêler le goût et le coloris de l'école vénitienne au dessin sec et fier du grand maître florentin qui l'honorait de sa protection; mais il n'a pas laissé dans l'histoire une trace bien personnelle. G. C.

MUZILLAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes; 2.551 hab. Pierres meulières. Eglise de transition à Bourg-Paul. A Penesches, chapelle Saint-Antoine, but de pèlerinage. Mégalithes.

MUZIN (Riv.) (V. CÔTE-D'OR, t. XII, 1487).

MUZIO (Hieronimo), écrivain italien, né à Padoue le 12 mars 1496, mort en 1576. Il s'appelait en réalité *Nuzio* et était fils d'un barbier de Capo d'Istria (c'est de là qu'il se fit appeler aussi *Giustinopolitano*). Pauvre et aventureux, demeuré du reste orphelin de très bonne heure,

il fit une foule de métiers, indifféremment secrétaire, agent d'intrigues ou soldat, et changea maintes fois de parti et de maître. Il servit d'abord, tantôt contre les Français, tantôt dans leurs rangs, puis renonça au métier des armes, qui lui parut trop peu fructueux; en 1530, il alla à Paris et fut bien accueilli à la cour; retourné en Italie, il s'établit à Ferrare, où il fut pendant de longues années l'amant attiré de la fameuse Tullia d'Aragon, qu'il divinise dans ses vers sous le nom de Tirrhénia et dont il publia le traité *Dell' Infinità d'Amore* (Venise, 1547); il s'attacha ensuite au marquis del Vasto, et à Ferrante Gonzaga, pour le compte desquels il fut mêlé à toutes sortes d'intrigues; mais « après 54 années de servitude, dit-il lui-même, il n'avait pas amassé 54 *quattrini* ». Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, dans une villa de son ami Louis Capponi. Cet original aventurier, dont le caractère ardent et versatile se peint dans son style énergique et heurté, écrivit sur toute sorte de sujets. Il a laissé des poésies variées, chansons, idylles, etc. (*Rime diverse*; Venise, 1551); un *Art poétique* (*id.*), un opuscule de morale mondaine (*Il gentiluomo ossia della nobiltà*; Venise, 1575), divers traités contre les protestants, etc. Les plus intéressantes de ses œuvres sont, outre ses pittoresques *Lettere*, ses écrits sur la langue, composés vers 1530, mais publiés seulement après sa mort (*Commentari della lingua italiana*, Venise, 1581; *Battaglia per la difesa dell' italiana lingua*, Venise, 1582); prenant parti dans la querelle entre Martelli et le Trissin, il soutient, d'accord avec ce dernier, contre Varchi et l'école florentine, que la langue littéraire ne doit pas se confondre avec le toscan, mais emprunter ses éléments aux divers dialectes de la péninsule. Ses *Lettere*, imprimées à Florence en 1590, ont été rééditées de nos jours (Parme, 1864).

BIBL. : P. GIAXICH, *Vita di G.-M. Giustinopolitano*; Trieste, 1847. — A. GASPARY, *Storia della lett. ital.*, t. II, 2^e partie, p. 188.

MUZIO, joueur d'échecs italien du xvii^e siècle, auquel on attribue à tort un *gambit* (V. ECHÈCS), déjà noté dans un manuscrit de *Polerio* (V. ce nom).

MUZO. Ville de Colombie, dép. de Boyaca, à 838 m. d'alt. Bon café. Mines d'émeraude.

MUZY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Nonancourt; 438 hab.

MVOUTAN. Grand lac de l'Afrique centrale, situé au N. de l'Ounyoré, à la frontière de l'Etat libre du Congo. La découverte de ce lac est récente. Il fut aperçu pour la première fois le 14 mars 1864 par Samuel Baker qui lui donna le nom d'*Albert Nyanza*, en souvenir du prince consort. Le Mvoutan a une forme allongée du N.-E. au S.-O. Sa longueur est de 260 kil. (Gessi); sa largeur varie de 37 à 111 kil. Il reçoit le Nil Somerset, qui vient de Victoria Nyanza, et s'écoule au N. par une branche du Nil qui se nomme Bahr-el-Djebel et passe à Lado.

MYA. I. MALACOLOGIE. — Mollusque Lamellibranche à coquille ovale ou oblongue, bâillante; charnière constituée par un cueilleron horizontal placé sur la valve gauche et reçu dans une fossette de la droite. Ligament interne placé entre le cueilleron et la fossette. Manteau presque complètement fermé donnant passage à un pied court et conique. Les tubes soudés entre eux sont libres à leur extrémité. Ex. : *M. arenaria* L. J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Lamellibranches, de la famille des *Myidae*, datent du trias et du jurassique où ils sont représentés par les genres *Corbula* et *Necera*. Les véritables *Mya* débutent dans le tertiaire. Nous citerons *Corbula gallica*, du calcaire grossier du bassin de Paris.

MYACITES (Paléont.) (V. PHALADOMYA).

MYAGRUM (Bot.) (V. CAMÉLINE).

MYANOUNG. Ville de Birmanie, prov. de Pegou, r. dr. de l'Iravadi; 6.000 hab. Pétrole. Les Talains la fondèrent vers 1250 sous le nom de Kodouot, qu'Aiompra changea en 1754.

MYANS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian; 434 hab.

MYASIS (V. MOUCHE).

MYCALE (auj. cap *Santa Maria*). Promontoire de la côte O. d'Asie Mineure, terminaison occidentale de Samsoundagh, l'ancien mont Mesogis (alt. 1.265 m.). Il fait vis-à-vis à l'île de Samos. En l'an 479, les Grecs, sous Léoty-chide et Xanthippe, y remportèrent une éclatante victoire sur la flotte et l'armée perses.

MYCALESSUS (Μυκαλησσός). Ancienne ville de Béotie, située à 3 kil. de l'Éuriepe. Elle existait dès l'époque homérique et fut entièrement détruite par des Thraces auxiliaires d'Athènes en 413.

MYCÉLIUM (Bot., anat. et physiol.) (V. CHAMPIGNON).

MYCENA (Bot.). Champignons de la famille des Agaricinés, de l'ordre des Basidiomycètes, à hyménium situé à la surface du réceptacle. Le thalle, pluricellulaire, filamenteux, présente les caractères généraux du thalle des Basidiomycètes. L'appareil sporifère diffère assez nettement de celui des genres voisins : il est de petite taille, souvent inférieure à 1 centim., et constitué essentiellement par un chapeau généralement conique non ombiliqué, à bord droit, porté par un stipe long et grêle, autour duquel il n'est jamais enroulé et contre lequel il vient s'appliquer au début. Ce chapeau est mince, presque membraneux et strié; les lamelles qu'il porte ne sont jamais décurrentes, ne se rattachent pas au stipe ou, dans le cas contraire, vont s'y insérer très haut par une sorte de dent. Le stipe central et coriace est formé d'un tissu particulier, composé de cellules allongées, étroites et parallèles; ce même tissu, en arrivant dans le chapeau, s'épanouit, et les cellules qui le constituent prennent souvent la forme de cornues, placées les unes à côté des autres et ayant une couleur différente de celle du reste du limbe. Les spores produites par les lamelles sont blanches, généralement ovoïdes, parfois globulaires (*M. corticola*); leur surface est lisse dans la plupart des espèces, très rarement hérissée (*M. lasiosperma*). Presque tous ces Champignons sont pourvus de laticifères : leur latex, incolore ou diversement coloré, se trouve également réparti dans le chapeau et dans le stipe. Le système laticifère peut être très développé (*Mycena galopus*), le latex est alors très abondant et sourd à l'extérieur comme chez les Lactaires (*Lactipèdes*). Les *Mycena*, élégants et fragiles, d'une odeur peu agréable, ne sont pas comestibles; certains d'entre eux sont même suspects (*M. pura*). Très répandus, ils croissent de mai à novembre et se trouvent en Europe, dans l'Amérique du Nord, sur les montagnes de l'Inde; ils affectent les genres de vie les plus variés et, tandis que certaines espèces sont lignicoles ou terrestres, d'autres sont muscicoles ou saprophytes. Certaines sont phosphorescentes (*M. chlorophos*). On a divisé les 230 espèces connues qui rentrent dans le genre *Mycena* en neuf groupes; les Calodontes renferment des champignons de ce genre chez lesquels la tranche des lames est plus foncée que le limbe; le second groupe, Adonidea, renferme ceux dont les lames sont unicolores. Les sept autres divisions sont basées sur la nature du stipe : ce sont les Rigidipèdes, les Fragilipèdes, les Filipèdes, les Lactipèdes, les Glatinipèdes, les Basipèdes et les Insititiae. Parmi les principales espèces, nous citerons : *M. pelianthina*, *M. flavipes*, *M. rugosa*, *M. alcalina*, *M. filopes*, etc.

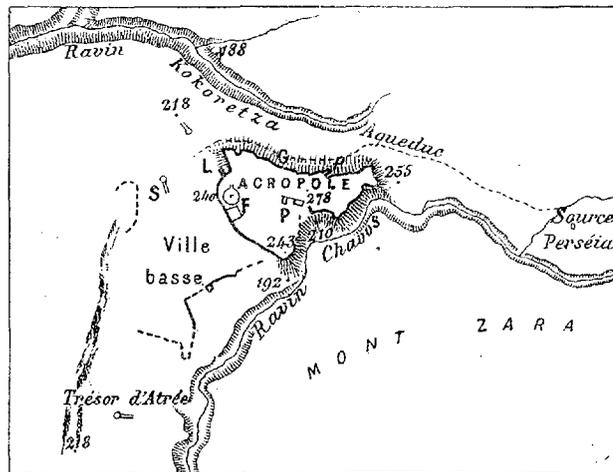
MYCÈNES (Μυκήνας). Ancienne ville de Grèce, au N.-E. de la plaine d'Argos, sur une colline escarpée qui domine la route vers Corinthe. On attribuait sa fondation à Persée; ce fut une des capitales des Achéens, résidence principale des Pélopidés et du plus fameux, Agamemnon. Homère la qualifie de riche en or (πολύχρυσος). À l'époque historique, Argos, occupée par les Doriens, eclipsa la vieille cité achéenne. Celle-ci sauvegarda longtemps son autonomie; elle prit part à la guerre médique, tandis qu'Argos s'abstenait. Mais en 468, les Argiens la ruinèrent; ne pouvant emporter les massives murailles de Mycènes, ils la réduisirent par la famine; les habitants se retirèrent, les uns en Macédoine,

les autres à Cléones et Ceryneia. Une misérable bourgade s'y reforma quelque temps, puis l'emplacement demeura désert. Pausanias a décrit les ruines (II, 13, 16), qui sont encore visibles près du bourg de Kharvati. Ces ruines furent examinées et décrites par l'expédition française de Morée. Elles ont été explorées par une série de fouilles dont les résultats ont profondément modifié les idées relatives à la civilisation grecque des temps préhistoriques (V. GRÈCE, pp. 303 à 305 et 334). Ces fouilles ont été préparées par Schliemann en 1874; entreprises par lui en 1876, avec le concours de Stamatakis, elles aboutirent à la découverte de la nécropole royale et des habitations de l'E.; depuis, elles furent suspendues de 1877 à 1886, reprises alors par Tsoundas, qui les a continuées dans la ville haute et la ville basse. Elles ont fourni une quantité de fragments d'architecture, de stèles funéraires, de vases et poteries, d'ornements en or, en particulier de masques funéraires qui témoignent d'une civilisation assez avancée, à laquelle on a donné le nom de mycénienne. Ces objets ont été transportés à Athènes, au Polytechnicum.

Mycènes était située à l'angle N. de la plaine d'Argos où débouche, entre les monts Euboia et Karnètés, la route de Corinthe par Cléones, qui s'y joint à celle de Philonte et Sicyone qui passe à l'O. du Karnètés. La ville s'établit sur un contrefort du mont Euboia (807 m.), dont le point culminant atteint 278 m., délimité au N. et au S.-E. par deux profonds ravins qui naissent au pied. Entre eux se dresse un massif triangulaire de 300 m. de long sur 200 de large; le sommet du triangle est à l'E. sur l'isthme qui sépare l'origine des deux ravins; la base à l'O. s'abaisse par terrasses sur la plaine. Le ravin méridional est le Chavos, dont les pentes abruptes s'enfoncent de 30 à 40 m. au-dessous du massif de Mycènes; le ravin septentrional, appelé Kokoretza, est un peu moins escarpé, mais plus profond. Cette position, facile à défendre en couronnant d'un mur les escarpements et barrant la crête de l'isthme, n'est accessible que par la face occidentale, où, sous la protection de l'acropole ou citadelle édifiée, sur le massif que nous venons de décrire, s'étagait la ville. La valeur exceptionnelle du site tient à la source Perseia qui jaillit à 294 m. d'alt., à 360 m. à l'E. de l'acropole, où il est aisé de conduire ses eaux, qui de là descendent irriguer les pentes occidentales. Au sommet du mont Euboia, un fortin permettait de surveiller toute la contrée d'Argos à Corinthe et de prévenir les attaques de terre ou de mer. L'acropole, installée sur le massif triangulaire que nous venons de décrire, occupait 3 hect., c.-à-d. sensiblement plus que l'Acropole d'Athènes. Le terrain était bombé, le centre dépassant de 30 m. les bords. Des chaussées cyclopéennes se dirigent vers Corinthe et vers la mer, justifiant l'épithète d'εὐρύροια (aux larges routes) de l'Iliade (IV, 52). Tout le district est semé de ruines antiques, ponts cyclopéens, routes antiques, tours, murs, maisons. Les plus importantes pour l'archéologue sont, d'une part, les tombeaux à coupole qui se trouvent sur les pentes, d'autre part la

citadelle avec les monuments qu'elle renferme. Le mur de la ville basse, construit en appareil cyclopéen avec des pierres de médiocre dimension, et d'une épaisseur de 2 m., se détachait de celui de l'acropole, longeait le Chavos pendant 900 m., puis se repliait vers le N. par le bloc rocheux de Makri Lithari et revenait joindre l'acropole, enveloppant un triangle de 900 m. de long sur 250 de largeur maxima. C'est là que se trouvent les tombeaux à coupole, dont sept ont été reconnus.

Le plus célèbre est connu sous le nom de Trésor d'Atrée; ce nom de trésor a été appliqué dès l'époque romaine à ces massives constructions souterraines, par assimilation avec les silos maçonnés circulaires, où l'on emmagasinait les provisions. On en a trouvé non seulement à Mycènes, mais à Orchomène, en Laconie, en Asie Mineure, etc. Le tombeau dénommé *Trésor d'Atrée* est le plus monumental et peut être pris comme type. Dans un tumulus s'ouvre à l'E., derrière une esplanade artificielle de 27 m. de côté, un couloir (dromos) menant au caveau; ce couloir a 35 m. de long sur 6 m. de large, le sol est une aire d'argile battue, il aboutit à un mur de 12 m. de haut sur 6^m,30 de large, percé d'une porte de 5^m,40 de haut sur 2^m,66 de large au seuil, 2^m,46 sous linteau, par laquelle on accède à l'intérieur. Le caveau est une salle ronde de 14^m,20 de diamètre, sur une hauteur de 13^m,60, voûtée en encorbellement, à peu près en forme de ruche. La courbe du dôme, qui part du sol, se décompose en trois courbes à centres distincts. La décoration a disparu, principalement par les méfaits des touristes et paysans, qui, depuis le début du XIX^e siècle, en ont débité les morceaux; elle paraît avoir eu



Plan de Mycènes. — L, porte des Lions; F, enclos funéraire; P, palais, p, porte du Nord; G, galerie souterraine.

pour éléments dominants des colonnes cannelées, des rosaces, des applications métalliques revêtant l'intérieur de la coupole. Un caveau latéral quadrangulaire était accolé à la rotonde, mais c'est une disposition exceptionnelle. Des autres tombeaux à coupole, le plus remarquable est celui dit de M^{me} Schliemann (diamètre, 13^m,80; couloir d'entrée, 37^m,40 de long sur 6 m. de large).

Les tombes creusées dans le roc sont assez nombreuses, fréquemment aux abords des habitations; beaucoup s'ouvrent par un couloir; ce sont généralement des caveaux de famille de médiocre dimension.

L'acropole de Mycènes subsiste avec son enceinte qui l'enveloppe en suivant les sinuosités du bord des pentes. Le mur, dont la hauteur actuelle varie de 4 à 10 m., avait une épaisseur de 3 à 7 m., laquelle atteignait en deux endroits 14 m., soit pour ménager l'emplacement de chambres intérieures, soit, au N., celui d'une galerie menant à un réservoir souterrain desservi par l'aqueduc. Les murs présentent trois appareils différents (V. APPAREIL, t. III, p. 384), le premier dit cyclopéen rappelant celui de Tirynthe (V. ce mot), blocs bruts à peine dégrossis, laissant entre eux des vides comblés par de petites pierres; autour des portes l'appareil est plus soigné, les pierres de parement sont dressées à pans droits, montrant des faces rectangulaires et disposées en assises régulières. Le troi-

sième appareil dit polygonal montre des pierres de dimensions inégales et de formes diverses, chacune ayant été taillée de manière à s'adapter exactement aux autres (V. APPAREIL, fig. 3). — L'enceinte avait deux portes : une poterne au N. vers la montagne de 1^m,38 de large ; une porte monumentale au N.-O. vers la plaine, dite *porte des Lions*,

à cause du haut-relief qui la décorait. Elle a été dégagée par Schliemann. Elle s'ouvre dans un angle du rempart, abritée au S. par un saillant, assimilable à une véritable tour. A l'intérieur de l'acropole les maisons se pressaient, enveloppant des ruelles étroites. La rue principale allait probablement de la porte des Lions au palais édifié près du sommet ; au S. et près de la porte, elle longeait un enclos circulaire formant une nécropole découverte par Schliemann (V. au mot AGORA, t. I, p. 864, une vue de l'enclos après les premières fouilles). Après avoir enlevé des débris dont l'épaisseur variait de 7 à 9 m. au-dessus du roc, il a mis à jour six fosses qui ont livré de véritables trésors. Ces tombes, qui semblent bien être celles de la dynastie royale des Pélopidés ou des Perséides, ont été creusées en un temps assez court, car le style des objets qu'elles renfermaient est analogue. Chacune était surmontée d'une stèle ; un autel recevait des sacrifices dont il a été retrouvé d'abondants débris, dents de sanglier, cornes de taureaux, de cerfs, de chèvres, ossements, etc. Il semble aussi que des victimes humaines aient été immolées sur les sépultures royales. Au bout d'un certain temps, les tombes se confondirent en un tumulus unique sans cesse exhaussé par les déchets des sacrifices. On finit par niveler le sol en for-

mant une esplanade circulaire de 26^m,50 de diamètre qui fut entourée d'un cercle de dalles de calcaire coquillier de 1 à 1^m,50 de haut. Au-dessus des tombes furent dressées neuf stèles. Plus tard, après la ruine de la ville, les matériaux éboulés et entraînés par les eaux s'amoncelèrent au-dessus de cet enclos situé en contre-bas et le firent disparaître. Il n'avait

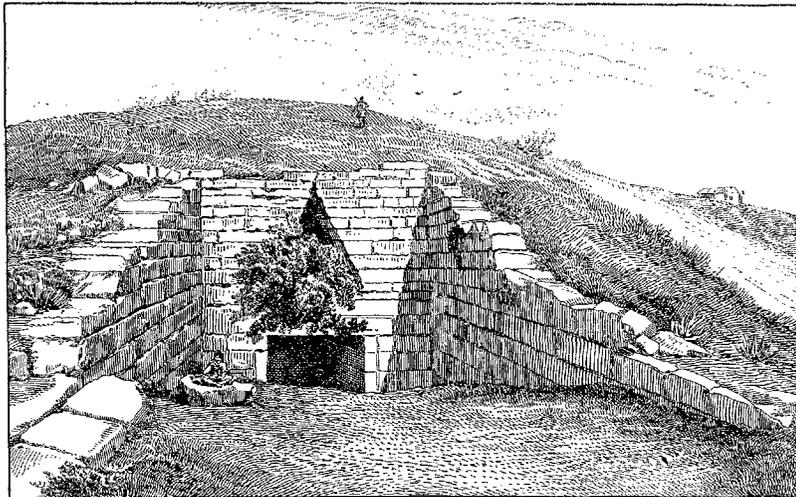
jamais été fouillé, et les tombes ont livré leurs trésors intacts. De ces tombes, deux renfermaient des restes féminins et quatre masculins ; c'étaient des caveaux creusés dans le roc et maçonnés, puis recouverts de dalles de schiste soutenues par des poutres. On y a retrouvé dix-sept squelettes avec une quantité d'ornements, de bijoux, d'objets mobiliers en or, argent, bronze, poterie, etc. Le verre y est encore rare. L'ivoire est abondant (figures d'animaux, colonnettes, garnitures d'instruments) ; ce qui domine, c'est le métal, aiguères, coupes d'or et d'argent, de bronze aussi ; diadèmes d'or, masques funéraires, plaques ou languettes cousues aux vêtements, boutons, rondelles, bagues ; beaucoup de poignards, etc. (V. GRÈCE, p. 334, fig. 4, 5 et 6). Le cadavre royal revêtu de son diadème d'or, du masque d'or, du pectoral d'or, de boutons et plaques d'or partout cousus sur l'étoffe, de jambières d'or, ceint du baudrier d'or, devait avoir l'aspect d'une statue d'or. Ces trouvailles confirment l'impression qu'Homère avait de Mycènes, riche en or (πολλόχρυσος).

— L'enclos circulaire où furent enfermées les tombes royales, sorte de sanctuaire (*temenos*), a pu pendant quelque temps servir d'*agora*, de lieu d'assemblée ; mais celui-ci fut, semble-t-il, transféré dans la ville basse.

Près du sommet de l'acropole, s'élevait le palais, mis à jour par les fouilles de Tsoundas (à partir de 1886), au-dessous des fondations d'un temple dorique d'époque postérieure. Entre ce palais et l'enclos funéraire, comme dans la ville basse, les vestiges des maisons privées ont pu être étudiés et ont fourni beaucoup d'objets de céramique, prin-



Porte des Lions.



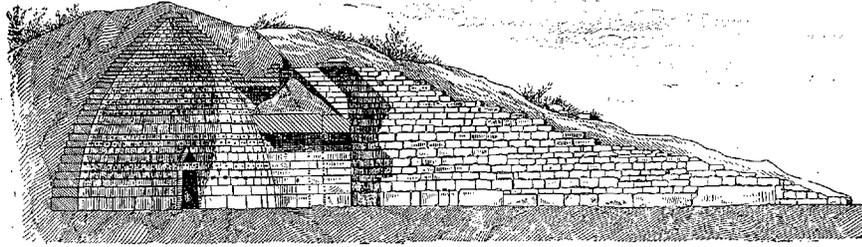
Tombeau dit Trésor d'Atrée (avant les fouilles)

cipalement de la dernière période mycénienne. Les fosses du cimetière royal et les parties les plus rustiques de l'enceinte appartiennent à la période la plus ancienne de Mycènes, celle des vases à peinture mate et des poteries à glaçure brillante à fond jaune, à décoration florale et maritime ; la période plus récente est celle du palais, de la

ville basse, les vestiges des maisons privées ont pu être étudiés et ont fourni beaucoup d'objets de céramique, prin-

porte des Lions et, enfin, des tombeaux à coupole, dont la mode fut peut-être importée de la région du Sipyle, où la légende place le berceau des Pélopidés. Les quadrupèdes et l'homme ne figurent que sur les vases de la décadence, ramassés dans les couches supérieures de débris.

Le royaume mycénien a eu certainement des siècles de vie prospère; la puissance des constructions suppose une population nombreuse et disciplinée. L'étendue de l'acropole de Mycènes et des ruines environnantes, l'opulence révélée par les fouilles, concordent avec le témoignage



Trésor d'Atrée (coupe longitudinale).

d'Homère pour faire envisager la capitale d'Agamemnon comme la plus grande ville de l'époque achéenne et justifient dans une certaine mesure l'épithète de mycéniens par laquelle on a proposé de désigner l'art et la civilisation antéhomériques (V. GRÈCE, SCULPTURE, ORFÈVRE). A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : SCHLIEMANN, *Mykenæ*; Leipzig, 1878 (trad. fr.). — FURTWENGLER et LOSCHKE, *Mykenische Vasen*; Berlin, 1886, 49 pl. — STEFFEN, *Karten von Mykenæ*; Berlin, 1884. — SCHUCHHARDT, *Schliemanns Ausgrabungen*; Leipzig, 1891, 2^e éd. — TSOUNDAS, *Mycènes et la civilisation mycénienne* (grec); Athènes, 1893. — PERROT, *Hist. de l'art*, t. VI, *l'Art mycénien*; 1894.

MYCERINUS. Forme latine du nom du roi d'Égypte *Menkera* (V. ÉGYPTÉ), auquel on attribue la troisième pyramide, la mieux conservée. On y a retrouvé sa momie.

MYCETES (Zool.) (V. HURLEUR).

MYCÉTOME (Méd.). Syn. : Pied de Madura (*Madura foot*), pied fongueux (*fungus du pied*). Maladie caractérisée par une hypertrophie du pied, très rarement de la main, avec désorganisation des tissus par des tumeurs spéciales, de la taille d'un pois à celle d'une noisette, plus ou moins douloureuses avant leur ouverture qui les fait communiquer avec la peau par des canaux dont les orifices s'ouvrent à sa surface, laissant écouler un liquide purulent, fétide, d'un blanc jaunâtre et parfois un peu sanguinolent. Ce liquide contient de tout petits grumeaux, jaunâtres ou noirâtres, ressemblant aux granulations actinomycosiques et constitués par des filaments droits ou flexueux pourvus de ramifications, rayonnés comme ceux de l'actinomycose, mais ne se terminant pas comme eux en crosse ou en massue. Les caractères tirés de l'étude des cultures achèvent de différencier les deux parasites. La maladie n'est pas, comme l'actinomycose, susceptible de se généraliser et de créer au loin des foyers d'infection, mais le caractère progressif des lésions en fait néanmoins une affection redoutable, justiciable d'un traitement chirurgical. Au fur et à mesure que le mal s'aggrave, le pied grossit jusqu'à quintupler de volume, en même temps que la jambe s'atrophie considérablement, et l'amputation devient alors le seul remède. Le mycétome n'est pas spécial à l'Inde, bien que semble l'indiquer sa dénomination de pied de Madura. On l'observe aussi à la Réunion, en Sénégambie, au Chili, et même en Algérie (Gémy et Vincent). C'est cependant dans l'Indoustan qu'il a été le mieux étudié. On y rencontre les deux variétés noire et jaune, et peut-être une troisième, rouge. Le parasite diffère probablement selon les variétés, et peut-être aussi n'est-il pas toujours identique dans la variété noire disséminée dans les divers pays qui viennent d'être plus haut mentionnés. D^r Henri FOURNIER.

MYCODERMA (Bot.). Végétaux déterminant par leur présence à la surface ou dans la masse de certains liquides des phénomènes d'oxydation simple ou de fermentation véritable. *M. aceti*, *M. vini* (fleur de vinaigre, fleur de vin (V. ACÉTIFICATION, BACTERIUM, FERMENTATION, t. XVII, p. 284, et SACCHAROMYCÈTES). H. F.

MYCOIDÉES (Bot.). Tribu d'Algues Chlorophycées, de la famille des Confervacées, parasites des feuilles de plantes aériennes, le *Camélia* en particulier, à thalle divisé en filaments qui percent la cuticule pour engendrer, les uns des zoospores à deux cils nageant dans les gouttes d'eau de pluie qui recouvrent les feuilles, d'autres des oogones, d'autres, enfin, des cellules grêles qui entrent en contact avec ces mêmes oogones enveloppés ensuite d'une couche filamenteuse, lâche, formant enveloppe. Sous l'influence de l'eau, la germination a lieu, et l'œuf produit des zoospores semblables aux zoospores de multiplication qui se développent sur les feuilles en autant de thalles nouveaux. Genre principal : *Mycoidea*. H. F.

MYCONIUS (Oswald), réformateur religieux suisse, né à Lucerne en 1488, mort à Bâle le 14 oct. 1552. Son père, un meunier — d'où le nom de *Molitoris* que Myconius porte quelquefois, — s'appelait Geisshüssler. Myconius dirigea des écoles à Bâle, à Zurich et à Lucerne. Sa correspondance avec Zwingli est un des documents les plus pittoresques pour la connaissance de la vie scolaire au commencement du XVI^e siècle. De 1532 jusqu'à sa mort, il fut à la tête du clergé réformé de Bâle et conduisit les destinées de l'Eglise de Bâle avec un tact et une modération qui imprimèrent un cachet durable à la vie religieuse de cette ville. Il collabora aussi à la rédaction de la *Confessio helvetica* (1536). Son *De H. Zwingli... vita et obitu* (dans *J. Oecolampadii et H. Zwinglii epistolarum lib. IV*; Bâle, 1536, fol.) est la base des biographies du réformateur de Zurich. On a encore de Myconius un commentaire sur l'évangile de Marc (Bâle, 1538).

BIBL. : K.-R. HAGENBACH, *I. Oecolampadii und O. Myconius*; Elberfeld, 1859.

MYCONIUS (Friedrich), réformateur de la Thuringe, né à Lichtenfels-sur-le-Main le 23 déc. 1490, mort à Gotha le 7 avr. 1546. Il entra au couvent des franciscains d'Annaberg en 1510, fut ordonné prêtre en 1516, se rallia à la réforme religieuse et échappa à ses persécuteurs en 1524. Peu après, le duc Jean de Saxe l'appela comme pasteur à Gotha, où il fit une œuvre profonde, malgré de fréquents voyages officiels dans diverses provinces ecclésiastiques et jusqu'en Angleterre (1538). Parmi ses écrits, il faut mentionner son *Historia reformationis, 1517-1542* (Leipzig, 1718).

BIBL. : C.-K.-G. LOMMATZSCH, *Narratio de Fr. Myconius*; Annaberg, 1825. — MEURER, *Fr. Mykonius*, dans le IV^e vol. des *Allwäter der luther. Kirche*; Leipzig, 1864.

MYCOSE (Méd.). Maladie provoquée par la présence à la surface ou à l'intérieur du corps des animaux de champignons parasites. La plupart des Mycoses atteignent seulement l'enveloppe cutanée, d'où leur nom de dermatomycoses ou encore d'épidermophyties. De ce nombre sont les *Teignes*, le *Pityriasis versicolor*, l'*Erythrasma*, la *Piedra*, le *Tokelau*. D'autres champignons intéressent plus spécialement les muqueuses : tels l'*oidium albicans* qui produit le *Muguet* (V. ce mot), les *aspergilles*, certaines mu-

corinées qui, chez certains animaux et même chez l'homme, peuvent envahir les voies respiratoires, déterminer des troubles graves et même amener la mort. D'autres groupes fournissent des parasites redoutables dont on ne peut encore préciser la véritable nature et la place dans la classification botanique. Ce sont les champignons pathogènes du *Mycetome* (V. ce mot) et de l'actinomycose. Cette dernière maladie, fréquente chez le bœuf (*Actinomyces bovis*, *Nocardia bovis*), se manifeste par la présence dans les organes envahis de corpuscules particuliers, rougeâtres ou d'un jaune soufre, à surface irrégulière et bosselée, constitués par un réseau mycélien central très serré d'où partent des filaments rayonnés, ramifiés, non cloisonnés, rectilignes ou sinueux, qui s'arrêtent après s'être ou non ramifiés et se terminent par un renflement en massue plus ou moins prononcé, très réfringent. Les cultures sur bouillon donnent de nombreuses spores isolées, en chapelets, libres, ou encore fixées à l'extrémité des filaments aériens, mais on ne rencontre pas de spores dans l'organisme animal lui-même.

L'actinomycose produit chez le bœuf des tumeurs qui siègent à la mâchoire inférieure ou à la langue. Chez l'homme, la maladie se généralise davantage et elle peut siéger dans tous les points du corps. Cependant elle est le plus ordinairement localisée au cou, à la joue, à la cavité buccale, à la langue, à la région prémaxillaire. Elle se présente sous la forme d'une tuméfaction incolore, mal limitée, souvent percée de fistules qui aboutissent à la peau. La cavité buccale est-elle le point de pénétration du parasite ? Il est permis de le supposer, au moins pour la plupart des cas. La surface cutanée joue également un rôle comme porte d'entrée, et les cas d'actinomycose limités au tégument ne sont pas rares. Les travailleurs des champs sont particulièrement atteints, et cela s'explique si l'on songe que la *Nocardia bovis* vit à l'état normal sur les céréales. L'homme et les animaux vont donc s'infecter aux barbes de blé, d'orge ou de seigle. Le traitement de cette maladie est essentiellement chirurgical. L'ablation des tumeurs doit être faite le plus tôt possible. Cependant on est autorisé parfois à tenter l'administration de l'iodure de potassium dans les cas peu avancés. Sans être un véritable spécifique, ce médicament a amené parfois une guérison si rapide qu'il a pu confirmer dans leurs erreurs de diagnostic des cliniciens qui avaient attribué tout d'abord à l'affection une cause spécifique.

D^r Henri FOURNIER.

MYCOSIS FONCOÏDE (Méd.). Affection assez rare de la peau, à évolution particulière, d'une durée assez longue et se terminant presque toujours par la mort, de nature encore controversée, mais qu'il est possible de rattacher dès maintenant à la lymphadénie. Dans les cas types, la maladie comporte trois périodes : une première, dite *eczématiforme*, au cours de laquelle se montrent des lésions cutanées d'aspect variable, ayant l'aspect d'érythèmes, de plaques lichénoïdes, siégeant surtout à la face, aux plis articulaires, au tronc, et s'accompagnant généralement d'un prurit très intense ; une seconde, dite de *mycosis confirmé*, remarquable par une augmentation d'épaisseur de la peau sous forme de plaques irrégulières, mamelonnées, rugueuses ; une troisième, dite période des tumeurs, au cours de laquelle on voit se former, ou sur la peau saine ou sur une des plaques ci-dessus mentionnées, des saillies mamelonnées, de volume variable, semi-hémisphériques, pouvant confluer par fusion avec d'autres saillies voisines, susceptibles de se détruire ultérieurement par ulcération ou de se résorber spontanément sans laisser la moindre trace de leur passage. Les accidents des trois périodes peuvent exister contemporanément ; d'autre part, on peut voir une forme à tumeurs primitives d'emblée. L'état général se maintient bon assez longtemps, puis la cachexie s'installe lentement, avec son cortège de troubles habituels, et le malade s'éteint dans le marasme à moins qu'il ne soit emporté par quelque complication. — Le traitement médical est à peu près insignifiant et seul le traitement topique paraît avoir une utile influence. D^r Henri FOURNIER.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

MYCTERIA (Ornith.) (V. JABIRU).

MYDDELTON (Jane), maîtresse de Jacques II, née à Lambeth en 1645, morte en 1692. Fille de sir Robert Needham, elle épousa en 1660 Charles Myddelton de Ruabon, gentilhomme besoigneux, qui paraît s'être accoutumé assez facilement à vivre des libéralités des amants de sa femme. Merveilleusement belle, elle fut aimée du chevalier de Gramont, du vicomte Ranelagh, du duc de Montagu, de Saint-Evremont, du roi, et de bien d'autres. Sa beauté soulevait l'enthousiasme populaire, et le premier soin des ambassadeurs étrangers était de lui rendre visite. On a de nombreux portraits d'elle, dont l'un par Lely (à Windsor). C'était une blonde aux yeux noirs, à l'air languissant et voluptueux.

BIBL. : STEINMAN, *Memoir of Mrs Myddelton, the great beauty of the time of Charles II*; Londres, 1864. — FERNERON, *Louise de Keroualle*. — HAMILTON, *Mémoires de Grammont*.

MYDORGE (Claude), géomètre français, né à Paris en 1583, mort à Paris en juil. 1647. Conseiller au Châtelet, puis trésorier de la généralité d'Amiens, il s'occupa de mathématiques et de physique et dépensa assez inutilement plus de 100.000 écus, dit-on, dans des expériences et des essais, surtout pour fabriquer des verres de lunette. On a de lui : *Examen des récréations mathématiques* (celles du P. Leurechon) (1630); *Prodromi catoptrorum et dioptrorum* (1634-1639), ouvrage sur les coniques en quatre livres. Il en avait composé quatre autres, dont le manuscrit est perdu. On conserve à l'Institut celui d'un recueil de problèmes géométriques, dont des extraits ont été publiés dans le *Bulletin Boncompagni* (XIV et XVI). C'est à lui qu'on doit le terme technique de paramètre. Mydorge fut lié avec Descartes et le soutint contre Roberval.

MYDRIASE (Ophtalm.). La perte plus ou moins complète des mouvements de l'iris correspond à deux états pathologiques qui sont, l'un la dilatation, l'autre le rétrécissement de la pupille. Le premier de ces états est la *mydriase*, le second est le *mysosis*. La mydriase est due à un affaiblissement ou à une torpeur des fibres iriennes ; le mysosis est, au contraire, le résultat d'un excès de contraction. Quelle qu'elle soit, la mydriase est le fait d'une paralysie ou d'une simple parésie de l'accommodation qui a pour causes : des altérations des centres nerveux, phlegmasies tuberculeuses ou autres des méninges, lésions traumatiques du crâne, gommages du cerveau ayant amené la compression des nerfs de la troisième paire ; ou des troubles provenant de l'empoisonnement par le typhus, la fièvre typhoïde, la diphtérie, les angines, ou simplement de l'ingestion de viandes corrompues, etc. Parfois, elle est indépendante de toute altération générale et ne s'explique que par un état de faiblesse originelle ou acquise (anémie, pertes de sang, surmenage, excès, etc.). Dans d'autres circonstances, il est impossible de ne pas l'attribuer à une cause purement locale, tel qu'un refroidissement ayant agi sur quelques fibres des nerfs ciliaires. Il est inutile de parler des agents dits mydriatiques, tels que l'atropine, la duboisine, la daturine, l'hyosciamine et jusqu'à un certain point la cocaïne, qui ont précisément pour effet de provoquer une dilatation de la pupille et de mettre l'œil au repos en déterminant une paralysie temporaire de l'accommodation. Il résulte toutefois de leur emploi en thérapeutique que des substances peuvent être absorbées accidentellement et donner lieu, si l'on ne s'est pas enquis de tous les renseignements, à une erreur de diagnostic.

Les *symptômes objectifs* de la mydriase sont la dilatation et l'immobilisation de la pupille qui se constatent en plaçant le malade en face de la lumière et en le faisant regarder successivement de loin et de près ; en fermant ses paupières et en les ouvrant brusquement, au besoin en projetant sur la pupille, lorsque l'œil sort de l'obscurité, un foyer lumineux intense. Cet examen est d'autant plus facile qu'il se fait d'ordinaire par comparaison entre les deux pupilles, attendu que la mydriase est le plus souvent monoculaire. Comme *signes fonctionnels*, on observe un trouble notable de la vue : perception assez nette des

objets éloignés; perception vague, nébuleuse des objets rapprochés, impossibilité de lire. On s'assure que la vision n'est nullement abolie en faisant déchiffrer le malade à travers le trou sténopéique d'un appareil ou d'une carte piquée par une épingle. On peut également, à moins qu'il ne soit myope, rétablir l'intégrité de sa vision à l'aide d'un verre convexe n° 10 (4 dioptries).

Le diagnostic s'établit largement à l'aide des symptômes que nous avons indiqués. Binoculaire, la mydriase, si elle n'est pas produite par des agents mydriatiques, révèle une altération profonde du système nerveux. Monoculaire, elle est en quelque sorte limitée, et ne réduit jamais l'iris à un liseré presque imperceptible, comme le font les instillations d'atropine chez les jeunes sujets. L'une et l'autre ne s'accompagnent pas de troubles cornéens ou d'injections scléroticales. Quand ils existent, ces symptômes dépendent, la plupart du temps, d'affections glaucomateuses.

Lorsqu'elle est spontanée ou idiopathique, la mydriase, quoique sujette à récurrences, guérit assez facilement. Lorsqu'elle est symptomatique d'une iritis rhumatismale ou syphilitique, de l'impaludisme, de l'alcoolisme ou d'une compression du sympathique cervical, on ne saurait attendre de ressources que du traitement général. Encore est-elle, dans ce cas, rebelle à la plupart des moyens thérapeutiques.

L'alcaloïde extrait de la fève de Calabar, employé sous le nom d'ésérine, a l'incontestable avantage d'exercer une action stimulante sur les fibres de l'iris et de remédier à la défectuosité visuelle. Mais elle ne produit que des résultats momentanés, pouvant, à la vérité, détruire une mydriase simple et tout à fait accidentelle, mais n'entravant jamais l'action d'une cause générale ou d'un processus inflammatoire de quelque gravité.

Dr Ad. PRÉCHAUD.

BIBL. : DONDELS, *Anomalies de l'accommodation*. — L'ÉTENDART, *De la Mydriase, thèse inaugurale*, etc.

MY-DUC (Cochinchine) (V. HATIEN).

MYE (Zool.) (V. MYA).

MYÉLOÏDE (Path.) (V. NÉOPLASME).

MYENNES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Cosne; 879 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabriques de limes et râpes, poteries de grès, tuileries.

MYER (Albert-James), météorologiste américain, né à Newburg (New York) le 20 sept. 1828, mort à Buffalo le 24 août 1880. Après avoir terminé ses études en médecine, il entra, en 1858, au service des avertissements (*Signal Service*), dont il devint le chef en 1862. En 1870, le gouvernement le chargea d'organiser un système complet d'observation et de prévision du temps, ce qu'il fit avec une remarquable habileté. Il a proposé avec instance dans plusieurs congrès la grande réforme, encore attendue, de la simultanéité des heures d'observation sur tout le globe.

MYERS (Frederick), littérateur anglais, né à Keswick le 6 févr. 1843. Il débuta par des poésies, mais il est surtout connu par ses études sur les phénomènes psychiques. Citons : *Saint Paul* (1867), poème; *The Renewal of youth* (1880); *Essays classical and modern* (1884); *Phantasms of the Living* (1886), en collaboration avec Gurney et Podmore. Ce dernier ouvrage a été traduit en français, mais non complètement, sous le titre de : *les Hallucinations télépathiques* (Paris, 1894, in-8).

MYGALE (Zool.). Nom donné par Walckenaer à un genre très nombreux d'Arachnides, divisé aujourd'hui en un grand nombre de genres secondaires et formant presque à lui seul le sous-ordre des *Araneæ theraphosæ*, qui se distingue surtout de celui des Araignées ordinaires par les chélicères dirigées en avant dans l'axe du corps, avec le crochet se repliant en dessous et par les sacs pulmonaires au nombre de quatre au lieu de deux. Les Mygales sont de très grosses Araignées, mesurant souvent de 8 à 10 centim. de longueur (sans les pattes), dont les téguments, généralement de teinte sombre et uniforme, sont tout hérissés de longs poils; ils sont répandus dans toutes les régions tropicales, mais surtout dans celles du nouveau monde, et vivent dans les forêts humides, sous les détritiques et dans

les troncs d'arbres. Ils se servent de leurs fils pour tapisser une sorte de retraite, mais ils ne tendent pas de toile pour arrêter la proie qui consiste en gros insectes nocturnes et, dit-on, en petits reptiles; c'est bien à tort que certains voyageurs leur ont attribué l'habitude de chasser les oiseaux-mouches. C'est au groupe des Mygales (famille des *Avicularides*) qu'appartiennent les genres *Actinopus*, *Cteniza*, *Nemesia*, etc., dont quelques représentants, connus depuis longtemps sous le nom d'Araignées maçonnes, habitent le Midi de l'Europe; ces Araignées, beaucoup plus petites que les vrais Mygales, creusent sur les terrains en pente un terrier profond et cylindrique, maçonné et garni d'un fourreau soyeux, clos d'un opercule formé de couches alternatives de soie et de terre et fixé à l'un des côtés de l'orifice par une charnière élastique (V. aussi l'art. DESMAN, t. XIV, p. 253).

E. SIMON.

MYGDONIE. Nom d'une prov. de Macédoine et d'une prov. de Mésopotamie (V. ces mots).

MYIODOPSIE (Ophtalm.). Altération particulière du sens de la vue, avec ou sans lésion, qui remonte d'ordinaire à une cause cérébrale et fait voir presque constamment aux personnes qui en sont atteintes une foule d'objets imaginaires. Ce trouble n'est pas rare au début de l'ataxie locomotrice; il se rencontre également dans les paralysies générales progressives.

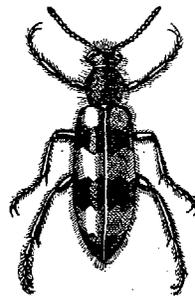
Dr Ad. PRÉCHAUD.

MYKONOS. Ile de l'Archipel, l'une des Cyclades, à l'E. de Délos, formant un dème de l'éparchie de Syra, 86 kil. q.; 4.525 hab. en 1889. Elle est séparée de Tinos par un canal large de 8 kil. C'est un rocher granitique d'aspect aride (alt., 364 m.); les vignes y donnent un vin douceâtre. Fromage de chèvre renommé. Mont Saint-Elie (beau panorama). Plusieurs mouillages. Le meilleur est, sur la côte ouest, celui du chef-lieu, Mykonos, ville de 3.382 hab.; au N. est celui de *Panormo*. Rues étroites, maisons à arcades et à terrasses; musée contenant de nombreux débris de Délos; commerce notable. Dès l'antiquité les marins de Mykonos étaient réputés. — D'après la fable, les dieux auraient écrasé les géants sous le poids de cette ile. Ajax Oïlée fut enterré à Mykonos. Elle appartient successivement aux ducs de Naxos, aux Vénitiens, aux Turcs, avant de faire partie du royaume de Grèce.

L. DEL.

MYLA (V. MILASSO).

MYLABRE (Entom.) (*Mylabris* Fab.). Nom de la Cantharide des Anciens (Dioscoride). Genre d'Insectes-Coléoptères de la famille des Méloïdes, établi en 1775 par Fabricius (*Syst. entom.*, 1775, p. 261). Certains entomologistes appliquent le nom de *Mylabris* aux Insectes du genre *Bruchus* (V. BRUCHE) et désignent le genre qui nous occupe ici sous le nom de *Zonabris* Harold. Les *Mylabris* sont caractérisés par un labre légèrement émarginé, à angles arrondis, couvert de longs poils, des mandibules moins robustes que celles des *Meloe* et dissemblables. Ils ont le corps allongé, convexe, ordinairement velu, les élytres allongés, parallèles, largement arrondis à l'extrémité. Le prothorax est plus étroit que la tête et les élytres; les pattes sont longues. La couleur est noire ou rarement bleue avec des bandes ou taches jaunes ou rouges sur les élytres. Ces taches varient beaucoup de formes, peuvent même disparaître ou s'agrandir et finir par constituer la coloration générale. La taille est quelquefois grande, tout au moins moyenne. A l'état adulte, on les trouve sur les fleurs des composées et des ombellifères, attaquant surtout les anthères, parfois les pétales, mais non les feuilles. Pour pondre, les femelles de *M. 4 punctata* et *12 punctata*, d'après Fabre, creusent un puits de 2 centim. de



Mylabris variabilis.

profondeur. La ponte est de 40 œufs. *M. geminata*, d'après Gorriz, ne pond guère plus de 28 œufs. La première larve, ou triongulin, ressemble beaucoup à celle des *Epicauta*. Les larves sont parasites des nids des Hyménoptères (Fabre) et probablement de ceux des Orthoptères (Gorriz, Beauregard). Doués de propriétés vésicantes, les Mylabres remplacent, dans beaucoup de pays, les Cantharides pour les préparations médicales. Les espèces, au nombre de plus de 300, sont répandues principalement en Europe, en Asie et en Afrique. Le *M. variabilis* Pallas ou *Cichorii* Dorthes se trouve abondamment dans l'Europe méridionale, en Algérie et au Caucase. On le rencontre même à Fontainebleau, parfois aux portes de Paris. Il mesure 40 millim. de longueur et présente, dans le type habituel, des élytres d'un jaune terne avec trois bandes noires.

BIBL. : De MARSEUL, *Monographie des Mylabridés*; Liège, 1872. — BEAUREGARD, *les Insectes vésicants*; Paris, 1890. — FABRE, *Souvenirs entomologiques*, 1879-1882. — GORRIZ, *Essais pour la monographie des Méloïdes*; Saragosse, 1882. — FUMOUCZE, *De la Cantharide officinale*, 1867.

MYLASA (grec *Melisos*, turc *Milas*). Ville de Carie, capitale du pays jusqu'à l'époque de Mausole. On vantait la splendeur de ses édifices. Consacrée à Zeus, elle possédait deux temples superbes érigés au dieu, celui de Zeus Oso-gos dans la ville, celui de Labranda au pied du Latmos. Le port était Passala, aujourd'hui Tikambaré. Les Romains la déclarèrent libre. Ses ruines ont été peu à peu démolies par les Turcs.

MYLE (Arnold), imprimeur hollandais, né à Vryemershheim en 1540, mort à Cologne en 1604. Bien que de famille noble, il apprit la typographie chez le célèbre Birkman, à Anvers, suivit son patron à Cologne et fonda lui-même dans cette dernière ville une imprimerie importante. Il écrivit un excellent traité de numismatique : *Principum et regum Polonorum effigies cum commentario* (Cologne, 1594, in-fol.), et collabora au *Theatrum geographicum* d'Ortelius.

MYLE (Abraham VAN DER), philologue hollandais, né à Saint-Herenberg en 1558, mort à Dordrecht en 1637. Il devint pasteur à Dordrecht. Il est considéré comme le créateur de la philologie comparée; son ouvrage le plus important est intitulé *De Antiquitate linguæ belgicæ deque communitate ejusdem cum latina, græca, persica et plerisque aliis* (Leyde, 1614, in-4).

MYLES (Géogr.) (V. MILAZZO).

MYLIOBATIDÆ (Paléont.). Cette famille comprend des Sélaciens au corps élargi par suite du grand développement des nageoires pectorales, laissant libres les côtés de la tête et réapparaissant à l'extrémité du museau sous forme de petites nageoires; la queue est mince, en fouet, armée d'un dard; la dentition consiste en un pavé en mosaïque de grandes dents. La plupart des genres qui existent actuellement sont représentés dans les terrains tertiaires par des pavés dentaires ou des piquants. Tels sont les genres : *Myliobatis* : pavé dentaire inférieur plus long et moins arqué que le supérieur, tous deux composés de plusieurs rangées de dents plates, hexagones, accolées les unes contre les autres, en sept séries antéropostérieures; *Rhinoptera* : dents larges, aplaties, en plusieurs séries dont la médiane est la plus grande; *Oetobatis* : pavé de dents aplati, ne se composant que d'une seule série de dents allongée en travers. Le genre crétacé *Ptychodus* est placé parmi les Cestratintidées par Zittel, parmi les Myliobatidées par Smith Woodward; les *Ptychodus* ont de grandes dents médianes presque carrées, à couronne convexe émaillée, ornée de profonds sillons transversaux dans la partie médiane, de granules au pourtour.

E. SAUVAGE.
BIBL. : Smith WOODWARD, *Cat. fos. fishes British Mus.*; 1889, t. I.

MYLITTA. Forme grécisée du nom d'une déesse babylonienne, *Belit itlant*, la reine des dieux, à laquelle était consacrée l'étoile du soir; elle a pour vis-à-vis Istar, déesse de l'étoile du matin. L'une et l'autre ont de grands rapports avec *Astarté* (V. ce mot) sémitique. Mylitta est

la déesse de la volupté, du repos nocturne, de l'amour. Hérodote (I, 199) conte que toute femme babylonienne doit une fois en sa vie se livrer à un étranger dans le temple ou le bois sacré de la déesse. On a proposé d'interpréter cette coutume comme un vestige de la primitive communauté des femmes (V. FAMILLE). Le centre de ce culte était la ville d'Erah, pleine d'héroïdes, courtisanes sacrées.

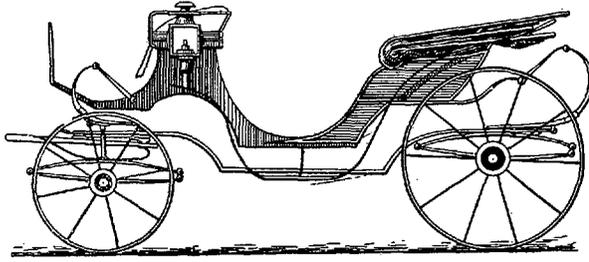
BIBL. : F. LENORMANT, *Sémiramis*, dans *Mém. de l'Acad. de Belgique*. — *Comm. sur les fragments cosmog. de Bérosee et au t. V de l'Hist. anc. des peuples de l'Orient* (2^e éd. par BABELON).

MYLIUS (Christlob), écrivain allemand, né à Reichenbach (Lusace), le 11 nov. 1722, mort à Londres le 7 mars 1754. Partisan de Gottsched, il collabora à de nombreuses revues, y introduisit son cousin Lessing avec lequel il collabora et qui publia ses *Vermischte Schriften* (Berlin, 1754) après sa mort.

MYLNE (Les). Famille d'architectes écossais pratiquant leur art depuis la fin du xv^e siècle. Le plus anciennement connu, *John*, fut, en 1481, maçon du roi Jacques III, emploi qu'occupèrent après lui ses fils *Alexander* et *Thomas*. *John II*, fils de *Thomas*, fut, de 1581 à 1621, l'auteur de nombreux édifices dans la ville de Perth. *John III*, son fils, qui devint maître maçon principal du roi Charles I^{er} en Ecosse, fit exécuter d'importants travaux à Edimbourg, à Dundee, à Aberdeen et au château de Drummond (comté de Perth). C'est à *John III*, en collaboration avec ses deux fils *John IV* et *Alexander II*, que l'on doit le fameux cadran solaire de la tour de la reine Marie au palais d'Holyrood. *John IV*, né à Perth en 1611 et mort à Edimbourg le 24 déc. 1666, maître maçon du roi Charles I^{er} et de la ville d'Edimbourg, de plus, maître principal de l'artillerie royale dans toute l'Ecosse et membre du Parlement, fit élever de nombreux édifices, entre autres : la *Tronchurch*, église de style italien, et les nouveaux bâtiments de l'hôpital Hériot et du collège à Edimbourg; les agrandissements du monastère des dominicains, à Glasgow. Après *Robert*, fils d'*Alexander II* (1633-1710), *William*, fils de *Robert* (1662-1728) et *Thomas II*, fils de *William*, qui furent tous maîtres maçons de la ville d'Edimbourg, où ils se succédèrent aussi dans les honneurs de la grande loge franc-maçonnique d'Ecosse et laissèrent des constructions encore existantes; *Robert II*, fils aîné de *Thomas II*, né le 4 janv. 1734 à Edimbourg et mort à Londres le 5 mai 1811, fut le plus célèbre de toute la famille. Ayant complété ses études d'architecture par un voyage en Italie, où il fut le premier lauréat anglais de l'Académie de Saint-Luc, à Rome, il fit, à son retour en Angleterre, exécuter de grands travaux, à la fois d'architecte et d'ingénieur, tels que le pont de Blackfriars, à Londres; des résidences princières, et devint surveillant des travaux de la cathédrale de Cantorbéry et de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, où il fut enterré. Après *William II*, frère du précédent, *William III Chadwell Mylne*, second fils de *Robert II*, né à Londres le 6 avr. 1781, mort à Londres le 25 déc. 1863, fut associé aux travaux de son père et laissa un fils, *Robert III William*, suivant aujourd'hui la même carrière que ses ancêtres. Charles LUCAS.

MYLORD (Carross.). Voiture à quatre roues, d'un emploi très répandu. Le fiacre découvert à deux places en est le type le plus commun. On confond volontiers, dans le langage courant, le *mylord* avec la *victoria*. Le *mylord* est composé de deux trains de roues et d'une caisse suspendue comportant deux sièges fixes. Celui d'arrière, le plus confortable, est muni d'une capote; il est situé un peu en avant de l'arrière-train. Le siège antérieur, plus élevé, est à deux places, l'une pour le cocher, qui est assis sur un coussin mobile surélevé, l'autre pour le valet de pied. Cette disposition permet au cocher, quand il est seul, de ramener son coussin au milieu du siège ou de le repousser à droite, en cas de besoin. Le siège antérieur est situé au-dessus de l'avant-train et porte, à droite et à gauche, les deux lanternes. Il est protégé en avant par le garde-crotte. On adapte souvent un strapontin pliant à

une ou deux places, adossé au siège antérieur, et qui, lorsqu'il est fermé, est caché sous le tablier de cuir qui remplace le tablier rigide du cabriolet. La *victoria* diffère du mylord en ce que le siège d'avant ne fait pas partie de la caisse; il est amovible, ce qui permet de conduire de l'intérieur de la voiture. Lorsque le siège est reporté à l'arrière du siège principal, la voiture prend le nom de *duc*. La *victoria-duc* est une voiture de type analogue où le siège mobile peut, à volonté, être placé à l'avant (*victoria*) ou à l'arrière



Mylord.

(*duc*). La forme de la caisse du mylord, abstraction faite du siège fixe placé à l'avant, présente une grande analogie avec celle de l'ancien cabriolet.

E. MAGLIN.

MYNDOS. Ancienne ville grecque des côtes de Carie, sur la presqu'île N. de la Doride, au N.-O. d'Halicarnasse, colonie de Trézène; bien fortifiée, elle avait un bon port.

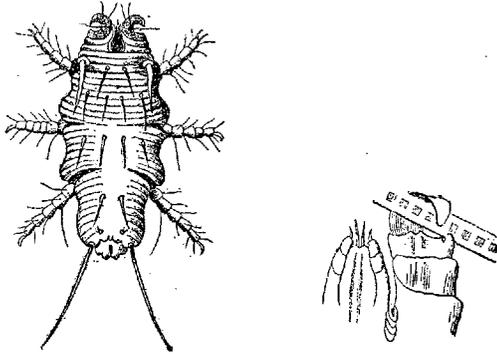
MYNHEERE, peintre flamand (V. HEERE [Lucas de]).

MYNNION, sculpteur grec. Il était du deme des Argilètes, et avait collaboré avec plusieurs autres artistes, sans doute de deuxième ordre, dont le nom se trouve sur la même inscription, à la frise de l'Erechthéon.

BIBL.: BRUNN, *Gesch. der Griech. Künstler*, t. I. pp. 249-250, 1^{re} éd.

MYNPOURI. Ville de l'Inde, prov. et à 100 kil. E. d'Agra, sur l'Içan, aff. dr. du Gange; 21.000 hab. Marchanderie, commerce de coton, indigo, etc., de la plaine du Doab. Elle appartenait jadis au royaume de Kanodj, fut enlevée à celui d'Aoudh par les Anglais (1804).

MYOBIA (Zool.). Genre d'Acariens de la sous-famille des *Cheyletinæ* (V. CHEYLÈTE), créé par Heyden (1826), et qui renferme des parasites vivant sur les Mammifères Rongeurs, Insectivores et Chiroptères. Le rostre est petit avec les mandibules styliformes, les palpes médiocres terminés par un ongle très petit. La première paire de pattes, très différente des autres, est courte, grosse, accolée au



Myobia musculi.

rostre et terminée par un grand ongle aplati et recourbé en demi-cercle de manière à embrasser complètement les poils auxquels ces Acariens se tiennent cramponnés. Les anciens naturalistes prenaient ces pattes pour des mandibules. Les autres pattes sont normales, terminées par une griffe simple ou double. Le corps est allongé, sub-cylindrique. La *Myobia musculi* (1 demi-millim. de long) vit sur la souris domestique (*Mus musculus*), se tenant sur le museau où elle se nourrit de la sécrétion des glandes sébacées de cette région. Le mâle a le pénis sur le dos. D'autres espèces, récemment décrites par Michaël, Poppe

et Trouessart, vivent sur les chauves-souris et les insectivores, chaque espèce de mammifère paraissant avoir son parasite spécial, ce qui n'est pas la règle chez les autres Acariens, qui sont en général répandus sur tous les vertébrés d'une même famille.

E. TROUSSART.

MYOCOPE (Zool.). Genre d'Acariens de la famille des *Sarcoptides* (V. ce mot), créé par Clapède (*Myocopes*, 1868) et caractérisé par la forme des pattes postérieures qui sont dépourvues de ventouses ambulacraires, fortes et aplaties, munies souvent

de fortes épines, de manière à embrasser les poils auxquels ces animaux se tiennent cramponnés. Tel est le *Myocopes musculus* qui vit sur la souris, se nourrissant de la sécrétion naturelle du bulbe pileux. D'autres espèces vivent sur le loir et plusieurs autres rongeurs.

E. TRT.

MYODES (Zool.) (V. CAMPAGNOI).

MYOGRAPHE. L'étude de la contraction musculaire (V. MUSCULAIRE [Tissu]) n'a pu être poursuivie méthodiquement que le jour où la méthode graphique a permis l'analyse des différentes phases de ces phénomènes. Le premier myographe a été créé dans ce but par Helmholtz en 1850 et il a été singulièrement perfectionné par Marey. Cet appareil consiste essentiellement en une tige légère, dont une extrémité fixe forme pivot, l'autre étant libre et mobile. Si à cette tige, à une petite distance du point fixe, on attache un fil relié à un muscle tendu dont l'autre extrémité est fixée immobile, à chaque contraction du muscle on aura un mouvement du levier et, à contraction égale, le mouvement sera d'autant plus ample que l'insertion du fil se fera en un point plus rapproché du pivot.

On peut ainsi étudier la contraction musculaire sous deux aspects différents, la contraction isométrique quand l'amplitude du mouvement est forcément limitée, soit par le rapprochement maximum du point d'attache près du pivot, soit encore quand le levier est remplacé par un ressort tendu — dans ces conditions le muscle ne peut subir de raccourcissement très marqué, il garde sa longueur (isométrie); ou bien étudier la contraction isotonique, le point d'attache est placé sur le bras de levier à une certaine distance du pivot. Le muscle se raccourcit facilement, la tonicité des éléments reste alors constante (isotonisme). Quant à l'inscription, elle se fait sur un cylindre tournant couvert de papier enfumé et dont on peut faire varier la vitesse à volonté.

Pour obtenir de bons tracés myographiques, le muscle doit être légèrement tendu. On obtient cette tension à l'aide d'un poids variable ou d'un ressort tendant à écarter le levier du muscle. Tous les modes d'excitation peuvent être appliqués à la méthode myographique, mais c'est évidemment l'électricité qui fournit l'excitant le plus facile à mesurer et qui permet d'inscrire le moment même où l'excitation est envoyée. Dans ce but, un signal de Desprez est placé sur le trajet de l'appareil excitateur, de telle sorte qu'au moment où le muscle est excité, et tant qu'il demeure soumis à l'action du courant soit continu, soit induit, la plume inscrivante du signal marque un signe spécial sur le papier. Enfin un métronome, si les vitesses sont lentes, ou un diapason muni d'une plume ou intercalé dans le circuit du signal, si les vitesses sont rapides, permet de mesurer le temps avec une précision qui atteint le millième de seconde. Le myographe est souvent double, permettant ainsi d'enregistrer simultanément les contractions de deux muscles, soit symétriques comme dans l'étude de la contraction réflexe, soit dissymétriques, si l'on veut

étudier la réaction différente de deux groupes musculaires. Ces myographes sont surtout applicables à l'étude des muscles d'animaux à sang froid, mais on peut les utiliser également pour étudier la contraction des animaux à sang chaud. Dans le groupe des myographes, nous pouvons faire rentrer les appareils de Grehant, de Mosso (ergographe), qui permettent d'étudier la contraction volontaire chez l'homme et surtout sont utilisés pour l'étude des courbes de la fatigue.

P. LANGLOIS.

BIBL. : MARRY. *Méthode graphique*, 1828. — Mosso, *la Fatigue*, 1892. — POMPILIAN, *L'Energie musculaire* (thèse), Paris, 1898.

MYOLAGUS (Paléont.) (V. LIÈVRE).

MYOME (Pathol.). On donne le nom de myomes à des tumeurs essentiellement bénignes constituées par des éléments musculaires de nouvelle formation. De même qu'il y a des fibres musculaires striées et des fibres lisses, il y a des myomes à fibres striées qui sont extrêmement rares et que nous signalons seulement. Quant aux myomes à fibres lisses, ils sont au contraire des plus fréquents ; ce sont eux qui constituent presque toujours ces énormes tumeurs de l'utérus pouvant atteindre jusqu'à quarante livres. Dans le langage courant chirurgical, on appelle (improprement au point de vue anatomo-pathologique) ces myomes des fibromes de l'utérus.

Ces néoplasmes forment d'énormes tumeurs dans lesquelles le tissu conjonctif est toujours associé au tissu musculaire, leur forme est irrégulièrement arrondie avec nodules saillants, le tissu est ferme et crie à la coupe sous le scalpel, leur couleur blanc rosé ; la vascularisation est considérable, et une de leurs singularités, c'est leur *changement parfois très rapide de volume*. Les myomes subissent fréquemment la dégénérescence graisseuse, quelquefois la calcification (pierres de matrice des anciens). Les myomes de la matrice, qui sont de beaucoup les plus fréquents, sont essentiellement bénins sans aucune tendance à l'envahissement ni à la généralisation ; néanmoins leur volume et les pertes de sang qu'ils occasionnent nécessitent leur ablation. On observe quelquefois des tout petits myomes de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané. D^r L. PINEL MAISONNEUVE.

MYOMORPHES (Zool.). On désigne sous ce nom le groupe de rongeurs qui a pour type le genre RAT (*Mus*), et qui renferme les familles suivantes : *Myoxidae*, *Lophomyidae*, *Muridae*, *Spalacidae*, *Geomysidae* et *Dipodidae* (V. GEOMYS et RONGEURS). E. TRT.

MYON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Quingey ; 319 hab.

MYONTE (Μυόντις). Ville de l'antique Ionie, au S. du Méandre, à 6 kil. de la mer, au temps de Strabon, la plus petite de la fédération ionienne, tout à fait subordonnée à Milet, où ses habitants finirent par émigrer tous, à cause de l'insalubrité de leur habitat ravagé par les inondations et les moustiques (Vitruve, IV, 1 ; Paris, VII, 2). Ses ruines sont au lieu dit Pallattia.

MYOPHONEUS (Ornith.). Genre de Passereaux dentirostres, créé par Temminck et classé par les naturalistes modernes dans la famille des *Turdidés* (V. ce mot). Ce sont des oiseaux aux formes robustes, à bec fort, comprimé, à ailes médiocres, surabondantes, à queue arrondie ou carrée, à tarses allongés, à pouce long et robuste, muni d'un ongle recourbé. Tous habitent l'Inde et la Malaisie. Le **MYOPHONE DE TEMMINCK** (*M. Temminckii*) est un oiseau de la taille d'un Geai, à plumage d'un bleu noirâtre changeant, avec le bec jaune et les pieds noirs. Il habite les hautes montagnes de Java jusqu'à 2.500 m., vivant solitaire parmi les rochers couverts de ronces où il fait la chasse aux insectes et aux vers, comme l'indique le nom du genre qui signifie en grec « tueur de mouches ». D'autres espèces habitent Sumatra, la Chine méridionale et l'île Formose. E. TRT.

MYOPIE (Ophtalm.). La myopie est l'augmentation de l'axe antéro-postérieur de l'œil, par rapport à celui de l'œil emmétrope ou normal. C'est donc une anomalie de réfraction, dans laquelle les rayons parallèles, émis par les objets éloignés, au lieu de se concentrer en un foyer

sur la rétine, se réunissent en avant de cette membrane qui ne reçoit plus que des cercles de diffusion. Il en résulte que les objets ne sont vus que d'une manière incomplète, comme à travers un nuage. Mais, si les objets se rapprochent, les rayons qui en émanent deviennent divergents et reculent en conséquence leur foyer, qui tombe sur la rétine et forme l'image. De telle sorte que la vision de ces objets, confuse à distance, est d'une netteté parfaite à proximité. La myopie est héréditaire. Au rôle de l'hérédité s'ajoute un développement du squelette de la face, par suite duquel se trouve agrandie la distance des globes oculaires. Le myope a un aspect particulier qui le fait reconnaître d'emblée. Ses yeux sont plus volumineux que ceux de l'emmétrope, plus allongés, à fleur de tête ; il cligne les paupières ; il est en état de convergence, ou il a du strabisme externe. Quand on l'examine, on trouve le globe plus dur au toucher, la pupille plus dilatée et souvent très peu mobile, la chambre antérieure augmentée de volume.

Le strabisme s'acquiert chez les myopes par l'insuffisance des muscles droits internes, obligés de maintenir longtemps la convergence pour la vision distincte, d'où il résulte nécessairement une fatigue de ces muscles, leur relâchement et la déviation définitive de l'un d'eux par l'action du muscle antagoniste (droit externe). L'expression de la myopie réside tout entière dans cette double particularité que les objets éloignés ne sont vus que d'une manière confuse et que les objets rapprochés, même les plus fins, se distinguent avec une netteté considérable, bien supérieure à celle de l'emmétrope. Pour la distance, les verres divergents ou concaves, appropriés au degré de la myopie, reculent le foyer et procurent au myope la vision distincte. L'essai des verres est un des moyens les plus sûrs de reconnaître la myopie. Il en est un autre, l'examen ophtalmoscopique. Le simple éclairage par le réflecteur montre l'image renversée du fond de l'œil, dans une myopie accentuée. Contrairement à ce qui se passe chez l'emmétrope, les vaisseaux et l'image rétinienne suivent la même direction pendant les mouvements de l'œil. On constate, de plus, à cette image renversée, l'existence d'un staphylôme postérieur (atrophie choroidienne) plus ou moins étendu sur le côté interne de la pupille, de telle sorte que ce staphylôme figure assez exactement un croissant, délimité sur son bord convexe par un liseré de pigment et dont les extrémités se continuent avec la moitié adjacente de la pupille. La vue est d'autant plus nette que les objets situés au delà du *punctum remotum*, qui est de 40 à 42 cent. dans les myopies ordinaires, sont observés à travers une plus petite ouverture. Ce qui explique le clignement habituel. Bien que l'amplitude d'accommodation soit forcément restreinte par suite du rapprochement du *punctum remotum*, la force d'accommodation reste normale. Rien n'est plus absurde que le préjugé, indéracinable dans le public, consistant à attribuer aux myopes la meilleure vue, sous le prétexte que la myopie diminue avec l'âge et dispense plus tard de lunettes. Sans doute, les myopies très faibles et nullement progressives sont compensées ou contrebalancées, à un certain âge, par la presbytie ; et lorsqu'il y a équilibre, il n'est nul besoin de recourir aux verres convexes. Mais c'est là l'exception. Même faibles dans l'adolescence, les myopies ont une extrême tendance à progresser, si elles sont mal dirigées, ainsi que nous en voyons à chaque instant de tristes exemples aboutissant à la cécité.

Il existe plusieurs degrés de myopie : *Myopie à distance*, qui passe parfois inaperçue. Se caractérise, de près, par une vision très nette ; de loin, par un trouble léger des objets. L'accommodation faiblissant exige, à l'âge de la presbytie, l'emploi de verres convexes, tandis que la vue s'améliore, à distance, par l'usage de verres concaves. — *Myopie moyenne*. La plus fréquente de toutes. Son *punctum remotum* est 42 à 45 cent. environ. Elle est généralement, pour la vision de près, contre-balancée par la presbytie. — *Myopie forte*. Son *punctum remotum* n'est plus qu'à 40 cent., et il faut, pour la corriger, des verres

concaves choisis dans la série de 4 à 10 dioptries. — *Myopie extrême*. Recule à 4 ou 5 centim. le *punctum remotum* et oblige le malade à toucher du nez les objets pour les voir distinctement. Est la source de complications fâcheuses : de l'*asthénopie* ou fatigue des yeux, avec sensibilité au toucher ainsi qu'à la vive lumière, rougeur, tension, élanements ; de l'*insuffisance des muscles droits internes*, qui résulte de l'impossibilité de maintenir les yeux dans un perpétuel état de convergence pour les besoins de la vision binoculaire, d'où déviation par *asthénopie musculaire* et strabisme externe ; de *mouches volantes* ou taches noires produites par de petites hémorragies dans le corps vitré ; de l'*affaiblissement de la vision centrale*, qui est dû à l'atrophie choroiidienne, surtout lorsque celle-ci gagne la région de la *macula* ; enfin de *congestions* répétées, pouvant amener une affection glaucomateuse ou le plus grave de tous les accidents, le décollement de la rétine.

La myopie étant héréditaire et congénitale se trouve liée à un amincissement originel de la coque oculaire, qu'augmente la pression des muscles de l'œil. L'allongement de l'axe antéro-postérieur, l'atrophie choroiidienne sont la conséquence à la fois de cette pression exercée par les muscles et de l'excès de *tonus* inhérent à l'œil myope. On doit éviter avec soin toutes les causes susceptibles d'augmenter la tension, telles que la fatigue, les veilles prolongées, le travail immodéré, et surtout l'abus de verres concaves. Le *traitement* de la myopie ne consiste guère que dans l'usage de verres appropriés. Règle générale, une myopie faible devient facilement progressive, si elle est mal dirigée. Les personnes qui ont besoin de se servir de verres pour la vision de près et à distance doivent en avoir de deux sortes, si elles veulent éviter les changements brusques de tension de l'œil. Rien n'est préjudiciable comme l'usage constant des mêmes lunettes. Dans le choix, il est nécessaire de reporter à 30 centim. la vision distincte dont le *punctum remotum* est de moitié environ. Pour la myopie extrême, qui exige les plus forts numéros de la série concave, il faut prendre garde à cette circonstance qu'elle est presque toujours accompagnée d'une insuffisance de l'un des droits internes, imminente ou invétérée. Si elle est imminente, l'*asthénopie musculaire* se trouve en partie réduite par l'usage de verres prismatiques concaves, avec la base du prisme tournée en dedans, ou par la décentration, au moyen de l'écartement en dehors des verres concaves ordinaires. Si elle est absolument acquise, il ne saurait y avoir de convergence possible, puisque l'œil dévié est impropre à la vision, à moins que l'on ne puisse pratiquer la ténotomie de l'antagoniste du muscle affaibli. Dans tous les cas, il est indispensable de proscrire tout travail minutieux, toute fatigue, et d'indiquer, même au risque de ne pas corriger complètement la déféctuosité visuelle, des verres un peu au-dessous du degré de la myopie. D^r Ad. PIÉCHAUD.

BIBL. : A. MIARD, *Origine de la myopie*. — GIRAUD-TEULON, *Vision binoculaire*. — MACKENZIE, *Traité des maladies de l'œil*.

MYOPORUM (*Myoporium* Banks et Sol.) (Bot.). Genre de Scrofulariacées, composé d'une vingtaine d'espèces frutescentes de l'Océanie, de la Chine et du Japon. Ses fleurs sont hermaphrodites, avec un calice à 5 divisions, une corolle rotacée, à 5 ou 6 lobes inégaux, imbriqués ; les étamines sont didymines, insérées sur la corolle, avec ou sans staminode postérieur. L'ovaire, supérieur, est à 2, rarement 3-10 loges, dont chacune renferme 1 ou 2 ovules descendants ; le style est simple, son sommet stigmatifère entier ou lobulé. Le fruit est une drupe avec un noyau à 2-10 loges. Les graines possèdent un albumen charnu. Plusieurs espèces sont ornementales ; le *M. tenuifolium* Müll., de l'Océanie, fournit un faux bois de santal. D^r L. HN.

MYOPOTAME (Zool.) (V. ECHYMYS).

MYOPTÈRE (Zool.) (V. MOLOSSE).

MYOSIS (Ophthalm.). On donne le nom de myosis au rétrécissement de la pupille, qui n'est lui-même que le résultat du spasme de l'accommodation. Ce spasme est tout

différent de celui qui se produit à l'état physiologique, dans la convergence pour la vision des objets rapprochés, et cesse aussitôt que l'œil relâche ses muscles accommodateurs. Il est essentiellement *tonique* et se trouve presque constamment lié soit à des altérations des centres nerveux, épilepsie, hystérie, hypnotisme, soit à des troubles locaux, tels que le blépharospasme, le tic douloureux de la face, les contusions de l'œil ou les lésions du corps ciliaire. Il amène le larmoiement, la photophobie, des douleurs périorbitaires, avec diminution de l'acuité visuelle et un certain degré de convergence morbide, par liaison avec le phénomène de l'accommodation, dont la convergence physiologique n'est que le mouvement associé. De même que la mydriase se produit artificiellement sous l'influence de l'atropine ou autres substances, le myosis peut être le résultat accidentel de l'ingestion ou de l'instillation d'agents ayant une action spasmodique, tels que l'ésérine (fève de Calabar), la muscarine (alcaloïde de l'*amanita muscaria*), la pilocarpine (extrait du *jaborandi*). Et de même que pour combattre la mydriase on emploie l'ésérine, particulièrement à l'état de salicylate qui est moins irritant que le sulfate, ainsi on recourt au sulfate neutre d'atropine pour remédier au spasme de l'accommodation. Il est nécessaire avant tout de diriger sa thérapeutique contre la maladie qui a déterminé le myosis, lequel n'est jamais qu'un symptôme. D^r Ad. PIÉCHAUD.

BIBL. : GRAEFE, *Archives d'ophthalm.* — Claude BERNARD, *Système nerveux*.

MYOSOTIS (*Myosotis* L.) (Bot.). Genre de Borraginacées, très voisin des *Buglosses* (V. ce mot), dont il se distingue par la corolle tordue, la gorge nue ou pourvue de bosses ou d'écaillés. Le fruit est formé de 4 akènes, ovoïdes-trigones, insérés sur le réceptacle par une surface plane et renfermant chacun une graine dressée. On en connaît 30 à 40 espèces, toutes herbacées, propres aux régions tempérées de l'ancien monde, à feuilles alternes, à fleurs bleues, blanches ou roses, et à inflorescence en cyme scorpioïde. L'espèce principale, *M. palustris* With. ou *Ne m'oubliez pas*, était réputée détersive, astringente et rafraîchissante ; c'est le *Vergiss mein nicht* des Allemands. On rencontre assez communément en France les *M. versicolor* Rchb., *M. hispida* Schl., *M. intermedia* Link, etc. Le *M. alpestris* Schm. est cultivé dans les parterres. Enfin le *M. Lappula* L. est devenu l'*Echinosperrum Lappula* Lehm.

MYOSURUS (Bot.) (V. RATONCULE).

MYOXUS (Zool.) (V. LOIR).

MYRA. Ville de Lycie dont elle devint la capitale sous Théodose II. Saint Paul y aborda. Saint Nicolas en fut évêque au IV^e siècle. Il y subsiste, près du village de Kiceidjuk, un beau théâtre antique et des tombes creusées dans le roc.

MYRE DE VILERS (Charles-Marie LE), homme politique français, né à Vendôme le 17 févr. 1833. Il entra à l'École navale (1849), fut enseigne de vaisseau (3 févr. 1855), quitta la marine le 8 mai 1861 ; fut nommé sous-préfet de Joigny (1^{er} mars 1863), de Bergerac (oct. 1867), préfet d'Alger (11 nov. 1869), rentra dans la marine au moment de la guerre franco-allemande comme lieutenant de vaisseau, combattit à Paris, fut licencié en févr. 1871, nommé le 26 mars 1873 préfet de la Haute-Vienne, le 22 févr. 1875 directeur des affaires civiles d'Algérie, sous Chanzy. Il devint le premier gouverneur civil de Cochinchine (13 mai 1879), entra en conflit avec l'inspecteur général des services administratifs de la marine et fut rappelé en France ; il prit sa retraite le 25 mai 1883 pour cause de santé. Le 9 mars 1886, M. de Freycinet le nomma résident à Madagascar ; il fut élu député de Cochinchine en 1889, réélu en 1893 et 1898. Il appartient au parti républicain modéré ou progressiste.

MYRHBERG (Aug.-Maximilien), militaire finlandais, né à Uleåborg le 31 déc. 1799, mort à Stockholm le 31 mars 1867. Il prit, de 1824-30, une part active à la guerre de l'indépendance hellénique et y servit sous les ordres du colonel français Fabvier, dont il était l'adjutant. De 1829-30,

il fut commandant du fort de Palamide, près de Naulie. En 1831, il s'engagea dans l'armée de l'insurrection polonaise et y obtint, à ce qu'on dit, le grade de général. Fait prisonnier des Russes, à la fin de la guerre, il réussit à s'échapper, vint à Paris, puis s'engagea en Espagne dans les rangs des carlistes. En 1842, il fut nommé commandant de place à l'île de Saint-Barthélemy et ne revint qu'en 1848 en Suède, pour se fixer définitivement à Stockholm.

MYRIAMÈTRE (Métrol.) (V. SYSTÈME MÉTRIQUE).

MYRIAPODES ou **MYRIOPODES**. I. ZOOLOGIE. — Arthropodes terrestres dont le corps est formé d'une tête distincte suivie de nombreux anneaux semblables entre eux, qui ne se groupent pas pour former un thorax distinct de l'abdomen, comme c'est le cas général pour les autres Arthropodes; tête munie d'une paire d'antennes, d'une paire de mandibules et de deux paires de mâchoires; tous les anneaux du corps portent des pattes. Cette dernière particularité fait donner aux Myriapodes le nom vulgaire de *Mille-pattes*.

Ces animaux sont plus voisins des Insectes que des autres Arthropodes, et la forme allongée de leur corps, la non différenciation du thorax, en outre de la structure interne, permet de les comparer à des larves vermiformes d'Insectes devenues adultes et dont tous les anneaux auraient développé des appendices. Au reste, certains Insectes, peu élevés en organisation, ressemblent beaucoup extérieurement à certains Myriapodes.

Le corps de ces animaux est d'ordinaire très allongé; il est rare qu'il soit court. Les anneaux n'entrent en coalescence que pour former la tête; dans tout le reste du corps ils sont de structure presque identique et portent une ou deux paires de pattes: différents détails de l'organisation interne, en particulier du système nerveux, montrent que les premiers anneaux qui suivent la tête ont une tendance à réaliser le thorax des Insectes; le nombre des anneaux, généralement constant dans une même espèce, peut dépasser 150; ils ne sont très peu nombreux, une dizaine, que dans quelques formes inférieures du groupe. La structure interne, appareils nerveux, digestif, respiratoire, circulatoire, etc., est fondamentalement semblable à celle des Insectes. Les yeux sont simples, plus ou moins nombreux, parfois serrés de manière à former des taches oculaires volumineuses, les yeux à facettes sont très rares; il peut exister des organes des sens spéciaux de nature compliquée. Les sexes sont toujours séparés; les orifices sexuels, variables en nombre, s'ouvrent au même point dans les deux sexes. Les femelles, généralement plus grandes, sont ovipares, un petit nombre d'espèces sont vivipares. En général, les Myriapodes n'ont au moment de leur naissance qu'un petit nombre de segments: les Strongylosomes, les Pauropus n'ont que trois paires de pattes et quelques segments apodes; d'autres, à l'éclosion, ont 6 ou 7 paires de membres; d'autres enfin, comme les Géophiles, naissent avec une cinquantaine de segments. C'est par des divisions successives de l'anneau terminal que le nombre des anneaux augmente. Les Myriapodes vivent d'ordinaire dans les lieux humides et obscurs, sous les débris, les pierres, les écorces. On en a trouvé à l'état fossile, principalement dans les dépôts jurassiques; l'ambre nous en a conservé beaucoup plus.

On peut diviser les Myriapodes en quatre ordres:

- 1° *Pauropodes*: Genre unique, *Pauropus* Lubb.
- 2° *Symphyles*: Genre unique, *Scolopendrella* Gerf.
- 3° *Chilopodes* et 4° *Chilognathes*, tous deux très riches en espèces.

R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les plus anciens représentants de cette classe sont du dévonien et du carbonifère. Ce sont les *Archipolypodes* (V. ce mot), dont quelques-uns atteignent une taille gigantesque pour le groupe auquel ils appartiennent (V. ACANTHERPES). Ces Myriapodes primitifs étaient probablement organisés pour un genre de vie amphibie et munis de branchies: leur corps était couvert de longues épines souvent bifurquées. Les PROTOSYNGNATHA, presque aussi anciens (carbonifères), avaient également

leurs anneaux armés de houppes d'aiguilles raides qui les ont fait prendre d'abord pour des chenilles poilues. Les ordres actuels sont plus récents: les *Diplopodes* datent du crétacé ou plus sûrement de l'oligocène, et les *Chilopodes* de cette dernière époque. *Archijulus*, du terrain houiller de l'Amérique du Nord, et peut-être aussi d'Europe, forme le passage des Archipolypodes aux Chilopodes modernes.

E. TROUSSART.

MYRICA (*Myrica* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Castanéacées, de la tribu des Myricées ou Myricacées, qu'il forme à lui tout seul. Il est composé d'arbres et d'arbrisseaux; à feuilles éparses, simples, rarement pinnatifides, sans stipules, parsemées de glandes résineuses, à fleurs unisexuées, monoïques ou dioïques, formant des chatons axillaires simples ou composés, cylindriques ou ovoïdes. Chatons mâles à écailles canaliculées, présentant chacun dans le bas 4 étamines au plus, à anthères biloculaires; chatons femelles à écailles principales accompagnées chacune de 2 écailles latérales accrescentes et présentant à la base un ovaire uniloculaire, à un ovule orthotrope, et se terminant par 2 styles courts. Le fruit est sec, uniloculaire, monosperme, accompagné de deux bractées accrues, plus ou moins charnues; la graine est dépourvue d'albumen. — Les *Myrica* sont représentés dans les parties chaudes et tempérées du globe. Les deux espèces principales sont: 1° le *M. cerifera* L. ou *Cirier*, *Arbre à cire*, *Guinquamadon*, répandu dans les marais de la Louisiane, de la Caroline et de la Guyane. Sa racine est réputée astringente, et à haute dose émétique et drastique. Ses fruits globuleux, de la grosseur d'un pois, sont couverts d'une exsudation cireuse abondante, d'un blanc de neige; traités par l'eau bouillante, ils fournissent une cire jaune fusible vers 47° 5 et utilisée pour fabriquer des bougies qui se consomment lentement et répandent une odeur aromatique; le résidu est une cire verte de qualité moindre. — Les fruits d'une autre espèce, du Cap, *M. cordifolia* L., donnent une cire grise également employée dans l'éclairage; 2° le *M. gale* L., connu sous les noms vulgaires de *Galé*, *Myrte bâtard*, *Piment royal*, *Bois-sent-bon*, qui croît spontanément dans les parties humides et marécageuses de l'Europe occidentale, depuis Bayonne jusque dans le N. des îles britanniques, ainsi qu'en Russie, en Sibérie et dans l'Amérique septentrionale. Ses feuilles, très aromatisées, sont utilisées pour préserver les étoffes des attaques des insectes. Elles servent encore à préparer des infusions théiformes. D^r L. HN.

II. HORTICULTURE. — Les *Myrica Gale* L., *M. carolinensis* Mill., *M. pennsylvanica* H. P., se plaisent en plein air, dans un sol tourbeux humide. Le *M. cerifera* L. réclame un abri ou l'orangerie en hiver et une terre franche légère. Ces arbrisseaux se multiplient de graines, de boutures, d'éclats des touffes, au printemps. G. B.

MYRICACÉES ou **MYRICÉES** (*Myricaceæ* Lindl., *Myricæ* Rich.) (Bot.). Ancienne famille de plantes Dicotylédones qui ne forme plus qu'une tribu de la famille des Castanéacées. D^r L. HN.

MYRINA. Ancienne ville grecque d'Éolie, sur la côte entre Kyme (Cumes) et le Caique. Citée par Hérodote, déclarée libre par les Romains, détruite par des tremblements de terre sous Tibère et Trajan, patrie d'Agathias, elle existait encore au XIII^e siècle. Sa vaste nécropole, sise à la ferme de Kalabassary, fut découverte en 1870, fouillée de 1880 à 1883 par les membres de l'École française d'Athènes, Pottier, Reinach et Veyries, qui en retirèrent quantité de terres cuites analogues à celles de Tanagra. Le Louvre en possède plus de 800, quelques-unes sont à l'École française d'Athènes, le tiers à Constantinople (musée de Tehinkli-Kiosk). A.-M. B.

BIBL.: POTTIER et REINACH, *la Nécropole de Myrina*; Paris, 1886-88, 2 vol. — Des mêmes, *les Terres cuites de Myrina* (Catal. du Louvre), 1886.

MYRIOPHYLLUM (*Myriophyllum* L.) (Bot.). Genre d'Onagrariacées-Haloragées, composé d'herbes aquatiques à feuilles verticillées, sessiles, peclinées, et à fleurs en ver-

ticilles rapprochés au sommet des rameaux et constituant une sorte d'épi, avec les mâles au sommet, les femelles à la base. Les fleurs sont monoïques et tétramères, avec 8 ou rarement 4 étamines, 4 stigmates sessiles, volumineux. — On en connaît une quinzaine d'espèces propres aux régions froides et tempérées du globe. Le *M. verticillatum* L., encore appelé *Volant d'eau*, et le *M. spicatum* L., sont réputés antiphlogistiques; les feuilles de cette dernière espèce figuraient dans les vieilles officines sous le nom de *Herba millefolii aquatici S. pennati*. D^r L. Hn.

MYRIOZOÏDES (*Myriozoidæ*) (Zool.). Famille de la classe des Bryozoaires-Ectoproctes, ordre des Stelmatopodes, caractérisée par des zoécies aplaties ou convexes à 4 pans, puis devenant ovales ou rhomboïdes et finalement cylindriques en aboutissant au bord antérieur de l'ouverture. Genres *Escharella* D'Orb., *Myriozoum* Don. (espèce type : *M. crustaceum* Sm. des mers arctiques).

MYRIOZOOM (Donati 1750). I. ZOOLOGIE. — Genre de Bryozoaires chilostomes, qui a donné son nom à une petite famille d'Escharines; les zoécies des Myriozoides sont calcaires, sans aire membraneuse ni bords saillants, l'orifice présente un sinus sur la lèvre inférieure. Le polypier des *Myriozoum* est dressé, à rameaux cylindriques ou ovoïdes, finement sculpté et porte des aviculaires. *M. truncatum*; Méditerranée. R. Mz.

II. PALÉONTOLOGIE (V. VINCULARIX).

MYRIPRISTIS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens) de l'ordre des Acanthoptérygiens-Beryciformes et de la famille des *Berycidae*, ayant pour caractère le museau court, la bouche dirigée obliquement, des dents en velours sur le vomer et les palatins, les écailles larges, étendues. On en connaît un petit nombre de formes propres aux mers tropicales des deux hémisphères; leur coloration est généralement rougeâtre, ils atteignent de faibles dimensions et sont estimés comme nourriture. ROCHBR.

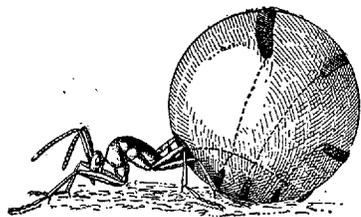
BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

MYRISTICACÉES ou **MYRISTICÉES** (*Myristicaceæ* Lindl., *Myristicæ* R.Br.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones, formée avec le seul genre *Myristica* L. (V. MUSCADIER).

MYRMÉCIE (Zool.). Genre d'Arachnides proposé par Latreille pour des espèces américaines offrant une frappante ressemblance mimétique avec certaines fourmis. Cette ressemblance est due à la forme du céphalothorax qui est assez large dans la région frontale, mais longuement rétréci en arrière où il est pourvu de deux petits renflements successifs et à celle de l'abdomen qui est globuleux et plement pédiculé. Ce genre a été très diversement classé par les auteurs, mais il appartient réellement à la famille des *Clubionides*, il est même assez voisin du genre européen *Micaria*; son espèce type, *M. rubra* Latr., est originaire du Brésil. E. SIMON.

MYRMECOBIE (Zool.) (V. DASYURE).

MYRMECOCYSTUS (Entom.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, de la famille des Formicides, établi en 1838 par Wesmæl (*Bull. Acad. Sc. Belg.*, V, 1838, p. 766). Ce genre est caractérisé par le pétiole surmonté d'un nœud ou d'une écaille épaisse et par les mandibules aplaties et



Myrmecocystus melliger. Larve ouvrière (très grossi).

dentées. Les femelles ont l'abdomen non comprimé, les ailes courtes avec une cellule cubitale et souvent une très petite discoïdale. Les mandibules des mâles sont étroites avec

des femelles. Les ouvrières ont le thorax étranglé, l'abdomen souvent comprimé. Ce sont des insectes très agiles. Dans une espèce américaine, le *M. melliger* Llave, l'abdomen de certaines ouvrières se dilate et forme une espèce de vessie remplie de miel. La segmentation n'est plus indiquée que par la présence de petites plaques chitineuses, séparées les unes des autres par de grands espaces membraneux. Aucun autre caractère ne les distingue des autres ouvrières. On trouvera au mot FOURMI des détails sur les mœurs. Le genre comprend une dizaine d'espèces chez lesquelles cette disposition ne se retrouve plus. Chez l'une d'elles, le *M. bombycinus* Roger, il existe un véritable soldat, formant une caste bien tranchée par les mandibules énormes, étroites, croisées comme deux sabres et munies à leur bord interne d'une seule dent. Les Myrmecocystus sont répandus en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. Le *M. viaticus* Fab. se rencontre dans l'Europe méridionale et dans le N. de l'Afrique. P. TERTRIN.

BIBL. : ANDRÉ, *Species des Hym.*, *Formicides*, t. 1^{er}, p. 165.

MYRMECOPHAGA (Zool.) (V. FOURMILIER).

MYRMELOON (Zool.) (V. FOURMILION).

MYRMICA (Entom.). Genre d'Insectes-Hyménoptères, du groupe des Fourmis, qui a donné son nom à la famille des Myrmicides. Cette famille est caractérisée par le pétiole abdominal composé de deux articles, le plus souvent nodiformes, et par un aiguillon très développé chez les ouvrières et les femelles. Les Myrmicides comprennent un grand nombre de genres dont les principaux sont : *Anergates* For., *Crematogaster* Lund., *Formi coxenus* Mayr., *Monomorium* Mayr., *Myrmecina* Curtis, *Aphænogaster* Mayr., *Pheidole* Westw., *Tetramorium* Mayr. Pour les mœurs, voir à l'art. FOURMI. Le genre *Myrmica*, établi par Latreille (*Hist. nat. Crust. et Ins.*, IV, p. 134), est caractérisé par des antennes terminées en massue, des mandibules dentées. Les ailes antérieures des sexués ont la cellule radiale et la cellule cubitale incomplètes, une cellule discoïdale fermée. Le métathorax est armé de deux épines, les cuisses sont claviformes. Ce sont des Fourmis fortes et robustes, élevant fréquemment des pucerons dans leurs nids. Elles se portent mutuellement d'une manière différente de celle des *Camponotus* : elles se placent dos contre dos; celle qui est portée replie ses antennes et ses pattes contre sa face ventrale. Le genre renferme près de 80 espèces répandues en Europe, en Asie et en Amérique. Le *M. rubra* Lat. se trouve dans l'Europe centrale et méridionale. L'ouvrière, longue de 7 à 12 millim., est d'un rouge jaunâtre. La piqûre de son aiguillon peut être comparée à celle d'une guêpe. Une autre espèce, le *M. lævinodis* Nyl., se rencontre dans toute l'Europe, dans le sable, sous les pierres, les mousses, les troncs pourris. BIBL. : ANDRÉ, *Species des Hym.*, *Formicides*, t. 1^{er}, pp. 255 et 313.

MYRMICIDES (Entom.) (V. FOURMI).

MYRMIDONS. Peuple de la Grèce homérique, de race achéenne, établi en Phthiotide et à Egine. Leurs chefs les plus illustres furent Achille et Ajax, les Péleïdes et les Eacides. L'origine de leur nom est rapportée par les uns à Myrmidon, fils de Zeus, par les autres à un miracle opéré par Zeus, qui, sur la prière d'Eaque, aurait, pour repeupler après une épidémie, changé des fourmis en hommes.

MYROBALAN (Bot.). Nom sous lequel on désigne des fruits appartenant à des plantes très diverses. Les *Myrobalans citrons*, *Chébules*, *Indiens* et *Bellerics*, sont des drupes à sarcocarpe astringent et à amande douce, laxative, provenant de plusieurs espèces de *Terminalia* (V. BADAMIER). — Les *M. Emblics*, ou simplement *Emblics*, sont les fruits tricoques d'une Euphorbiacée, le *Phyllanthus emblica* L. (V. PHYLLANTHUS). — Les *M. d'Égypte* sont fournis par le *Balanites ægyptiaca* Del. (V. BALANITE). — Enfin, le *M. d'Amérique* est le fruit d'une Rosacée, l'Icaquier (V. CHRYSOBALANUS). D^r L. Hn.

MYRON, célèbre sculpteur grec, né à Eleuthères. Il florissait vers la LXXX^e Olympiade (456 av. J.-C.). Il eut

pour maître Ageladas, comme Phidias et Polyclète. Les textes anciens attribuent à cet artiste un très grand nombre d'œuvres. Il avait exécuté pour Egine une *Hécate*; pour Éphèse un *Apollon* qui fut enlevé par Antoine et rendu par Auguste; pour Orchomène, un *Apollon* fameux; on voyait de lui à Agrigente, au temps de Verrès, un magnifique *Héraclès*, c'était un présent de Scipion; il avait à Rome une statue d'*Héraclès*; une troisième encore en Sicile; pour Samos, il avait exécuté un groupe colossal de *Zeus*, *Athéna* et *Héraclès*; Antoine enleva ce groupe et l'apporta à Rome; Auguste le disloqua, rendit aux Samiens *Héraclès* et *Athéna*, et consacra le *Zeus* dans le temple de *Jupiter Tonnant*; à l'Acropole d'Athènes, on voyait un *Persée tuant Méduse*, etc. Un de ses groupes les plus fameux représentait *Athéna* et *Marsyas*. La déesse frappait le satyre parce qu'il avait, contre sa volonté, ramassé les flûtes qu'elle venait de jeter à terre. On retrouve les lignes générales de ce groupe sur une monnaie d'Athènes et sur une *œnochoë* à figure rouge. La figure de *Marsyas* est connue par la belle statue du Latran, restaurée à faux, par un bronze du British Museum, enfin par la magnifique tête de la collection Baracco.

Les statues d'athlètes devaient naturellement tenter un artiste curieux surtout de reproduire le corps humain en mouvement. Aussi Myron en exécuta-t-il souvent, créant des types réels et vivants, non immobiles et de convention. Tel était le fameux *Discobole* (V. la fig. art. GRÈCE, t. XIX, p. 337), dont il existe plus d'une réplique (Vatican, British Museum, coll. Landsdowne à Londres); la plus belle est celle du palais Massimi à Rome. Il était célèbre comme animalier, et l'Anthologie vante une vache de bronze exécutée par lui. Enfin peut-être tentait-il des sujets de genre, comme la *Vieille Femme ivre*, du Capitole. Il était aussi toreuticien. Ses coupes ciselées étaient si recherchées que les marchands d'antiquités de Rome imitaient sa signature. Myron a surtout employé le bronze. Bien que contemporain de Phidias, il lui est un peu antérieur par le style. Chef d'école, il est novateur par le mouvement qu'il donna à ses figures, par une recherche exacte de la vérité et de la vie, plus que par la curiosité de l'expression morale. Sa manière était moins minutieuse que celle des anciens maîtres. On peut rattacher à l'école de Myron les métopes du temple de Thésée à Athènes.

André BAUDRILLART.

BIBL. : Textes anciens dans OVERBECK, *Schriftquellen*, n° 533-610. — BRUNN, *Geschichte der Griech. Künstler*, t. I, pp. 142 et suiv., 1^{re} éd. — COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, pp. 410, 419, 462-484. — RAYET, *Monuments de l'Art antique*, t. I, pl. 33 et 34, art. de COLLIGNON. — Pour plus de détails, on trouvera une bibliographie suffisante dans COLLIGNON, *Op. laud.*, et S. REINACH, *Manuel de Philol. classique*, appendice, p. 93.

MYRONIDE, général athénien, qui défait les Corinthiens en 457 av. J.-C. et infligea aux Bèotiens la sanglante défaite d'Œnophyta (456), suivie de la conquête de la Béotie (sauf Thèbes) et de la Phocide. Il soumit ensuite les Locriens Opontiens et attaqua Pharsale. Ces succès sont les plus considérables que les Athéniens aient remportés sur terre.

MYROSINE. La myrosine est un ferment soluble non figuré de nature azotée contenu dans les graines de moutarde blanche et de moutarde noire. Ce ferment possède la propriété de dédoubler le myronate de potasse $C_{20}H^{18}AzKS^{40}O^{20}$ également contenu dans la graine de moutarde noire, en glucose, sulfocyanure d'aliyle et bisulfate de potasse. La graine de moutarde blanche qui contient seulement la myrosine et pas de myronate permet d'extraire facilement le ferment en traitant par l'eau la graine broyée, puis en précipitant par l'alcool l'extrait aqueux évaporé à une température inférieure à 40°; la myrosine se sépare. La myrosine, substance analogue à l'albumine, se coagule quand on la soumet à l'action de la chaleur; elle perd alors son pouvoir de dédoublement.

C. M.

MYROSPERME (*Myrospermum* Jacq.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, voisin des *Myroxylon* ou *Toluifera*, dont il ne diffère guère que par les étamines, à anthères plus courtes que les filets. La seule espèce connue

est le *M. pubescens* H. B. K., de l'Amérique tropicale, qui est employé comme balsamique dans son pays d'origine; le *M. emarginatum* Kl., ou *Guatamara* de Sainte-Marthe, n'en est qu'une variété. Les *M. toluiferum*, *peruiferum*, *Pereira*, etc., qui fournissent les baumes dits de *Tolu*, du Pérou, de *Sonsonate*, etc., ne sont, d'après Baillon, que des variétés du *Toluifera balsamum* L. D^r L. Hn.

MYRRHA (Myth.) (V. ADONIS).

MYRRHE (Mat. méd.) Gomme-résine qui découle spontanément de branches des *Balsamodendron Ehrenbergianum* Berg, *B. Myrrha* Nees et probablement *B. Katakunt*, Térébinthacées des côtes de la mer Rouge et du S. de l'Arabie. La myrrhe fraîche est un liquide épais, blanc jaunâtre, brunissant par la dessiccation; sa densité est de 1,12 à 1,18; elle présente une odeur forte, agréable, une saveur chaude et amère, brûle avec une flamme éclairante et se dissout difficilement dans l'alcool. Dans le commerce on connaît la *myrrhe en larmes*, demi-transparente, à cassure vitreuse et comme huileuse, fournissant une poudre jaune, et la *myrrhe en sorte*, plus brune, à cassure terne. La myrrhe sert beaucoup en parfumerie et elle entre dans un certain nombre de préparations pharmaceutiques, telles que la thériaque, l'élixir de Garus, le baume du Commandeur, le baume de Fioravanti, etc.

MYRRHIS (*Myrrhis* T.) (Bot.). Genre d'Ombellifères, voisin des *Chærophyllum* (V. ce mot) et particulièrement du *Cerfeuil* (V. ce mot), et en différant surtout par son fruit oblong, dont les carpelles sont marqués de 5 côtes relevées en carènes tranchantes. Ce sont des herbes vivaces, glabres ou hérissées, aromatiques, à ombelles composées, propres aux régions tempérées et montagneuses de l'hémisphère boréal et aux régions andines de l'Amérique du Sud. L'espèce type, *M. odorata* Scop. (*Chærophyllum odoratum* Lam., *Scandix odorata* L.), encore appelée *Cerfeuil musqué*, *C. odorant*, *C. d'Espagne*, est répandue dans les pâturages des montagnes (Vosges, Jura, Alpes du Dauphiné, Pyrénées, etc.). Le Cerfeuil musqué a une odeur très agréable qui rappelle celle de l'anis et entre dans la composition de la liqueur de la Grande-Chartreuse; il est souvent cultivé dans les jardins et on peut se servir de ses feuilles pour l'assaisonnement des salades.

MYRTACÉES (*Myrtaceae* Juss.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones composée d'arbres ou d'arbustes à feuilles simples, le plus souvent entières, opposées ou alternes, sans stipules, fréquemment ponctuées, c.-à-d. dire renfermant des glandes oléifères transparentes. C'est à ces huiles essentielles qu'elles doivent les propriétés aromatiques qui font employer beaucoup d'espèces en médecine, et dans les usages domestiques à titre d'épices ou de condiments. On mange les fruits de plusieurs espèces dans les pays chauds où elles croissent presque toutes. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières ou très légèrement irrégulières, à réceptacle concave, à calice tubuleux supère et adhérent à l'ovaire, surmonté d'un limbe à 4, 5 ou 6 divisions; la corolle, généralement dialypétale, est formée de 4, 5 ou 6 pétales insérés sur un disque à la gorge du calice; les étamines nombreuses, à filets tantôt libres, tantôt soudés à leur base en faisceaux, se terminent par des anthères biloculaires, s'ouvrant par des fentes longitudinales; l'ovaire est infère ou semi-infère, parfois uniloculaire, le plus souvent contenant 2 à 6 loges qui renferment des ovules anatropes fixés à l'axe central. Le fruit varie selon les tribus. Les graines sont généralement dépourvues d'albumen. Les Myrtacées se divisent en 6 tribus: 1° les MYRTÉES, arbres ou arbustes des régions tropicales ou subtropicales des deux continents, à feuilles opposées et ponctuées, à étamines libres, en nombre indéfini, à ovaire bi ou pluriloculaire, avec un seul étage de loges régulièrement disposées autour de l'axe, à fruit indéhiscent charnu, rarement drupacé (genres principaux: *Myrtus* T., *Pimenta* Lindl., qui fournit les piments, *Myrcia* DC., *Psidium* L., qui donne les goyaves; *Eugenia* Mich., qui produit les jamboses, les jossinia ou trêles de l'île Maurice, les girofiers, etc.); 2° les

LEPTOSPERMÉES, arbres ou arbustes, pour la plupart australiens, à feuilles opposées ou alternes, à fruit sec, pluriloculaire, s'ouvrant d'ordinaire de haut en bas, en déhiscence loculicide ou septicide (genres principaux : *Leptospermum* Forst., *Melaleuca* L., *Metrosideros* Banks, *Eucalyptus* Lhér., etc.); 3° les CHAMÉLAUCIÉES, arbrisseaux de l'Australie, à feuilles opposées, rarement alternes, à ovaire uniloculaire, à fruit capsulaire indéhiscent (genres principaux : *Chamaelaucium* Desf., *Pileanthus* Labill., *Calythrix* Labill., etc.); 4° les BARRINGTONIÉES ou LÉCYTHIÉES, arbres de l'Asie et de l'Amérique tropicales, à feuilles opposées ou alternes non ponctuées, à ovaire pluriloculaire, à fruit sec ou charnu, indéhiscent, ou s'ouvrant par soulèvement du disque qui forme opercule (genres principaux : *Barringtonia* Forst., *Sonneratia* L.f., *Couratari* Aubl., *Courouputa* Aubl., *Lecythis* Læf., *Bertholletia* H. B. K., etc.); 5° les NAPOLÉONÉES, arbres de l'Afrique tropicale, à feuilles alternes, à fruit en forme de baie surmontée par le limbe du calice (genres : *Napoleonia* P. Beauv., et *Asteranthos* Desf.); 6° les PUNICÉES ou GRANATÉES, arbres de la région méditerranéenne, à feuilles opposées, à ovaire adhérent à la capsule réceptaculaire, avec deux étages superposés de loges pluriovulées, à fruit en forme de baie surmontée par le limbe du calice et dont les loges sont séparées par des cloisons membraneuses (genre : *Punica* T.) (V. aussi BARRINGTONIE, BERTHOLLETIA ET CALYTHRIX). D^r L. Hn.

MYRTE (*Myrtus*) (L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Myrtacées, composé d'arbres et d'arbustes répandus dans la région méditerranéenne, dans l'Amérique extra-tropicale, et en petit nombre dans l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les fleurs sont régulières, à cinq pétales, à étamines nombreuses, à ovaire renfermant 2, 3, rarement 4 loges pluriovulées, à fruit bacciforme; les graines sont albuminées et renferment un embryon recourbé à cotylédons petits. L'espèce la plus importante est le *M. communis* L. ou *Myrte commun*, propre aux lieux incultes et pierreaux de la région méditerranéenne; froissé,



Myrte (rameau florifère).

il répand une odeur aromatique très agréable. Les feuilles servent, en infusion, comme toniques, astringentes et stimulantes; elles donnent, par distillation, une essence très odorante; on en préparait jadis une eau distillée très renommée sous le nom d'*Eau d'Ange*. Les baies étaient employées comme condiment par les Romains sous le nom de *Myrtilli*. Le *M. Camphorata* Gay fournit, par distillation de ses feuilles, au Chili, une huile essentielle analogue à l'huile de cajepout. Les boutons à fleurs du *M. pseudo-caryophyllus* Gom. servent, au Mexique, aux mêmes usages que les clous de girofle. Le girofler, le piment, etc., autrefois rangés parmi les *Myrtus*, rentrent aujourd'hui dans les genres *Eugenia* et *Pimenta*. D^r L. Hn.

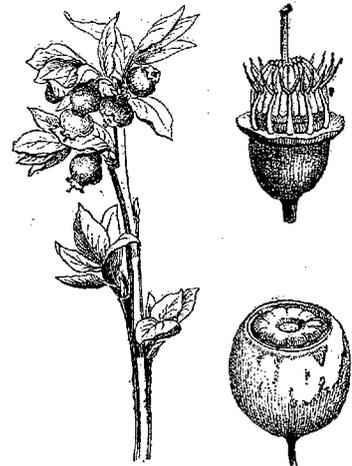
II. HORTICULTURE. — Le Myrte commun est un arbrisseau intéressant par son abondant feuillage aromatique persistant

et les nombreuses fleurs dont il se couvre en été. Il vient en plein air dans le Midi et il est cultivé comme plante d'orangerie sous les latitudes plus élevées. Tous les sols lui conviennent, sauf ceux qui sont humides. Le Myrte et ses variétés à petites feuilles, à feuillage panaché, à fleurs doubles, se multiplient de graines, de boutures, de marcottes et de rejets.

G. BOYER.

III. INDUSTRIE. — Le bois de myrte, serré et dur, est employé pour l'ébénisterie, la marqueterie; l'écorce, riche en tanin, sert pour le tannage des cuirs.

MYRTILLE ou AIRELLE (*Vaccinium* L.). Genre d'Ericacées, de la tribu des Vacciniées, composé d'arbustes et de sous-arbrisseaux, originaires des régions tempérées des deux mondes, mais dont l'aire est plus étendue en Amérique où elle atteint les tropiques. Les feuilles sont alternes, sans stipules, souvent persistantes; les fleurs, solitaires et en grappes, sont ordinairement insérées à l'aisselle des feuilles. Elles sont hermaphrodites régulières, à réceptacle concave, en forme de bourse, logeant l'ovaire dans sa concavité, tandis que sur les bords s'insèrent le calice, la corolle et les étamines. Le calice est à 4-5 dents, la corolle gamopétale, urcéolée, à 4-5 divisions; les étamines sont libres, en nombre double des divisions de la corolle, les anthères biloculaires, introrses. L'ovaire, à 4-5 carpelles multiovulés, est couronné d'un disque épigyne qui encadre la base d'un style dont le sommet dilaté se divise en autant de tubercules stigmatifères qu'il y a de loges à l'ovaire. Dans l'angle interne de chaque loge est inséré un gros placenta, portant en dehors un grand nombre d'ovules anatropes. Le fruit, bacciforme, globuleux, est à 4-5 loges polyspermes. L'embryon droit est renfermé dans un albumen charnu. — L'espèce principale,



Myrtille (rameau florifère, feuille sans périanthe et fruit).

le *Vaccinium Myrtillus* L., encore appelé *Airelle myrtille*, *Vaccin*, *Raisin d'ours*, *Raisin des bois*, *Muret*, *Brindille*, est un sous-arbrisseau dont les baies d'un bleu noirâtre ont, à maturité, une saveur aigrelette assez agréable; ces baies, qui renferment des acides citrique, malique et quinique, servent à la fabrication d'une liqueur vineuse assez estimée et s'emploient dans les affections scorbutiques, la diarrhée et la dysenterie; c'est surtout un remède populaire. Le suc tache fortement en violet vineux le linge et la peau, ce qui a inspiré l'idée de s'en servir dans la teinture en rouge et en violet, et à colorer les vins. Les rameaux et les feuilles sont doués de propriétés astringentes et sont employés, dans les pays du Nord, au tannage des cuirs et des peaux. Aux Etats-Unis, le *Vaccinium macrocarpon* L. est très recherché pour ses fruits acides, dont le suc violet rougit par les acides et fournit un colorant pour les vins. — Le *Vaccinium fuliginosum* L. se rencontre dans les marais des régions montagneuses de l'Europe et ses baies noires, à reflets bleuâtres, de saveur acide, procurent par la fermentation une liqueur alcoolique qui n'est pas exempte de dangers. On a observé même chez les personnes qui ont mangé des baies des accidents assez sérieux: on attribue en outre à ces baies des propriétés narcotiques. — Le *V. Vitis idæa* L., *Airelle ponctuée* ou à fruits rouges, est assez

répandu dans les pâturages des montagnes. Les baies acides servent en Allemagne à préparer des confitures et à assaisonner les viandes; elles fournissent en outre une couleur rouge employée dans la teinture. — Enfin, le *V. oxycoccus* L. est devenu le type du genre *Oxycoccus* (V. CARNEBERGE).
Dr L. HN.

MYRTILUS (Myth. gr.). Fils d'Héracles et de Cléobule ou Clytia; conducteur du char d'Œnomaos, roi d'Elis, il le trahit au profit de Pelops dans la lutte engagée pour la main d'Hippodamie. Pelops le précipita dans la mer, près de Geraste (Eubée); elle reçut alors le nom de mer Myrtoïque. Hermès plaça son fils dans la constellation du Cocher. En expirant, Myrtilus prononça contre les Pélopidés une malédiction dont les Erinnyes poursuivirent l'accomplissement. On montrait sa tombe à Pheneos et on lui offrait des sacrifices nocturnes.

MYS, célèbre ciseleur grec du commencement du 1^{er} siècle av. J.-C. Les anciens le louent presque à l'égal du Mentor, le plus illustre toreuticien de l'antiquité. Il cisela, d'après les dessins de Panhasius, des *Centaures* et des *Lapithes*, sur le bouclier de l'*Athéna Parthénos* de Phidias. Cependant l'authenticité de cette attribution a été contestée et l'on a supposé un autre Mys, peut-être le grand-père du fameux ciseleur. Pline (*Hist. nat.*, XXIII, 155) cite encore de lui un *Silène* avec l'*Amour*.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte des Griech. Künstler*, t. II, p. 609. — COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 524. — WERNICKE, dans *Jahrb. der K. deutschen arch. Instit.*, 1890, p. 59.

MYSIE (*Mugla*). Ancienne prov. du N.-O. de l'Asie Mineure, au N. de la Lydie, à l'O. de la Phrygie et de la Bithynie. On y distinguait : la *Petite Phrygie*, sur la Propontide (mer de Marmara), séparée par le mont Olympe de la *Troade*, entre l'Hellespont et le golfe d'Adramytte; l'*Eolide*, au S. de celle-ci, sur la côte, entre le Caïque et l'Hermus; la *Mysie* propre, à l'intérieur, au S. de la Petite Phrygie, avec débouché sur la baie d'Adramytte; la *Teuthranie*, sur la limite méridionale. C'est seulement à l'époque romaine que l'ensemble de ces contrées fut groupé sous le nom collectif de Mysie, réunissant les Phrygiens de l'Hellespont, les Troyens, les Eoliens aux Mysiens. Ceux-ci étaient de même race que les Lydiens, dont ils partagèrent les destinées; c'est vers l'époque de l'immigration éolienne que leur roi Teuthras aurait fondé le petit royaume de Teuthranie, bientôt détruit. Ils appartenirent au royaume de Pergame, puis à la province d'Asie.

MYSIS. Type d'une famille de Crustacés podophthalmes qui fait partie de l'ordre des Schizopodes. Chez les Mysides, les anneaux thoraciques antérieurs sont soudés avec le bouclier dorsal; il n'existe pas de branchies; les pattes caudales sont atrophiées chez la femelle, et les dernières d'entre elles portent de grands appendices lamelleux qui constituent une cavité incubatrice; les organes auditifs sont situés dans les lames latérales de la nageoire caudale. Les Mysides, qu'on trouve dans toutes les mers, forment une vingtaine de genres; le plus connu est le genre *Mysis* dont certaines espèces se trouvent parfois en masses si considérables qu'elles jouent, dit-on, un rôle d'une certaine importance dans l'alimentation des baleines. Type : *M. leuozosa* Müller, très commune sur nos côtes. R. Mz.

MYSLBECK (Joseph), sculpteur tchèque, né à Prague le 24 juil. 1848, élève de Th. Seidau et W. Lévy, chef d'atelier à l'académie de Prague, auteur d'œuvres monumentales : statues de grès du pont Palácky, tombeau de Sladkowsky, Christ (bronze), statue équestre de saint Wenceslas, etc.

MYZOMÈLE (Zool.) (V. MYZOMÈLE).

MYSON, l'un des sept sages de la Grèce. Il figure du moins à ce titre dans la liste donnée par Platon (*Protagoras*, 343, A). Il faut ajouter que le nom de Myson n'est pas inscrit sur toutes les listes; le plus souvent il est remplacé par celui de Périandre. Nous n'avons point de renseignements précis sur ce personnage. Nous savons seulement, par un témoignage d'Hippocrate, qu'Apollon l'avait déclaré

le plus irréprochable des hommes. C'était probablement, comme la plupart des sept sages, un législateur, ou un homme qui avait fait preuve d'une grande sagesse pratique.

MYSORE (MAISSOUR). Ville. — Ville de l'Inde, au S. du roy. de Mysore, près de la Kabbani, affl. dr. de la Caveri, à 770 m. d'alt.; 74.048 hab. (en 1891), dont 56.813 hindous, 15.307 musulmans, 1.640 chrétiens. Son nom vient de Mahech Asoura, incarnation de Siva. La ville est bien bâtie avec ses maisons à terrasses ou couvertes en tuile; au S. est le quartier officiel, fortifié, renfermant le palais du maharadja bâti en 1800, le Modan Mahal où habitent les officiers anglais, un palais construit par Wellington en style dorique.

Principauté. — La principauté ou roy. de Mysore est située au centre du Dékhan, enclavée dans la présidence de Madras, entre 14° 38' et 15° 2' lat. N., 72° 22' et 76° 16' long. E. Elle a 72.351 kil. q. et 4.943.604 hab. (en 1891), soit 68 hab. par kil. q. La forme est celle d'un triangle, la pointe au S., vers les monts Nilghiri, le côté O. formé par les Ghats occidentales, l'O. touchant aux Ghats orientales. On distingue la région montagneuse de l'O., appelée *Mamad*, et la plaine fertile du centre et du N. appelée *Maidan*. Les principaux sommets sont au N.-O., dans les massifs du Koudouri Moukha (r. g. du Tounga), Merouti Gouda (entre Tounga et Bhadra), Tchandradora (r. dr. du Bhadra), le point culminant, le Moulainaghiri (1.925 m.). La région montagneuse est parsemée de rocs isolés (droug), dominant les environs de 300 à 600 m. et munis de sources; ils ont fourni des forteresses naturelles souvent disputées entre les princes et les chefs locaux (Nandidroug, Kabaldroug, Savandroug, etc.). Les eaux du pays vont au N., au Kriehna, par le Toungabhadra, ou se confondent le Tounga et le Bhadra, à l'E. par le Penna, au S. par la Caveri, qu'alimentent près de 40.000 étangs ou réservoirs étagés sur les pentes. Le sol est formé de schistes primaires injectés de trapp et partiellement recouverts de latérite et de calcaire. Il est très fertile à l'E. Les produits caractéristiques sont le santal dans les forêts, le millet noir (raghi) dans les champs; le riz, le café, le coton sont aussi fort cultivés, ainsi que le cocotier et l'aréquier.

La population était en 1871 de 5.055.440 hab.; décimée par la famine de 1876-78, elle tomba en 1881 à 4.180.190 hab., pour se relever en 1891 à 4.943.604. Presque tous sont hindous (4.639.000), divisés par moitié en vichnouites et sivaïtes; on compte 250.000 musulmans, 38.000 chrétiens. Nulle part les castes ne sont plus nombreuses. La langue dominante est le canarais (74 %), puis le télougou, l'hindoustani, le tamil; les écoles sont assez fréquentées (68.366 enfants en 1893, dont 3.636 filles).

L'agriculture est prospère : millet, riz, céréales, graines oléagineuses, canne à sucre, tabac, café, coton, noix d'arec, cocos, quelques pommes de terre. Le bétail est nombreux : plus de deux millions de bœufs, d'un million et demi de moutons et de chèvres. — L'industrie n'existe guère qu'à Bangalore et Kolar (orfèvrerie, fer); on travaille le verre à Matlod, le maroquin à Harisar. — Le commerce est peu actif. Bangalore est relié par chemin de fer à Madras, au Dékhan central, à Goa-Bombay et à Mysore.

On compte une trentaine de villes de plus de 5.000 âmes : la principale est la capitale *Bangalore* (480.366 hab.), où les Anglais tiennent garnison; puis viennent Mysore (74.048), l'ancienne capitale, Kolar, Chimoga.

Le maharadja de Mysore a repris le gouvernement en 1881, mais les Anglais sont restés dans sa capitale, et il leur paie un tribut de 245.000 livres sterling pour l'entretien de leurs garnisaires. Ses revenus sont de 25 millions de fr.; la capitale est Bangalore qui a remplacé Mysore et Seringapatam. La principauté se divise en trois provinces : Nandidroug ou Bangalore, à l'E. (25.560 kil. q.); Achtagram, au S. (19.212 kil. q.); Nagar, au N. (27.354 kil. q.).

L'histoire de Mysore commence vers le III^e siècle av. J.-C. avec le bouddhisme; les Djâinas dominèrent ensuite

longtemps. La dynastie des Kadambas régnant à Banavasi, au N., celle des Tcheras à Talkad, furent supplantées par les Tchoulouky qui prévalurent du v^e au xi^e siècle, partageant le N. avec les princes Douara-Samoudra (auj. Halebid) du culte djaina. Ceux-ci finirent par conquérir tout le Mysore et succombèrent en 1310 devant Malik Kafar, musulman, général d'Ala-ouddin, sultan de Delhi. Les musulmans eurent à lutter contre le royaume de Vidjayanagas, fondé en 1336 sur le moyen Tougabhadra; celui-ci fut détruit par les seigneurs à la bataille de Talikot (1565), et ces chefs féodaux, les Paligars, morcelèrent le pays. En 1610, l'un d'eux, Radja Vodeyar, seigneur d'Hadanarou, fonda le royaume actuel, auquel il donna pour capitale Seringapatam. Sa dynastie s'éteignit en 1731, mais le pouvoir était passé aux Dalanais, jouant le rôle de maires du palais. L'anarchie qui suivit finit par le triomphe du chef musulman Haïder Ali (1763). Allié des Français, il tint les Anglais en échec, mais son fils, Tipou Sahib, fut moins heureux et périt en 1799 dans la prise de sa capitale qui fut détruite. Les Anglais mirent sur le trône un descendant des anciens radjahs, dont la mauvaise gestion les conduisit à prendre en mains le gouvernement direct du Mysore. Toutefois, en 1868, ils reconnurent son fils adoptif, Tchama Radjendra Vodeyar, auquel ils ont remis le gouvernement le 25 mars 1881. Il ne peut avoir qu'une armée de 4.000 hommes, n'a pas le droit de battre monnaie, de taxer le sel et l'opium.

BIBL. : V. INDE. — Lewis Rice, *Gazetteer of Mysore and Coorg*; Bangalore, 1878, 2 vol. in-8. — ELLIOT, *Gold, sport and coffee planting in Mysore*; Londres, 1891.

MYSTACINA (Zool.) (V. MOLOSSE).

MYSTAGOGUE (V. MYSTÈRE).

MYSTÈRE. I. Histoire des religions grecque et romaine. — I. ORIGINE ET NATURE. — On appelle de ce nom certains cultes dont les pratiques, les cérémonies, les enseignements ou théologiques ou moraux, au lieu d'être accessibles à tous sans conditions, sont réservés à ceux-là seulement qui au préalable ont accepté de passer par les formalités de l'initiation. En principe, il n'y a pas de religion plus ouverte, plus hospitalière que le polythéisme gréco-romain; on y distingue néanmoins, à l'époque même où l'esprit de prosélytisme lui est aussi étranger que l'hostilité envers les cultes étrangers, une tendance à créer, au sein des croyances communes, des sortes de refuges limités, pour la satisfaction de besoins spéciaux et extraordinaires : de là sont venues les diverses variétés des mystères.

Le premier de ces besoins est celui de la purification après des fautes qui troublent la conscience, et celui de l'expiation : nous en trouvons déjà des manifestations éclatantes dans les poèmes homériques. Vient ensuite celui de se rassurer contre l'idée de la mort par la croyance à une existence ultérieure et la pratique des moyens capables d'embellir cette existence, d'en conjurer tout au moins les effets terrifiants : c'est l'objet du culte des divinités chtoniennes ou souterraines qui président au monde infernal; il y en a également des traces chez Homère, particulièrement dans l'*Odyssée*. Ces préoccupations sont communes à tous les hommes en général; d'autres sont spéciales à certaines professions seulement, soit qu'elles aient, à un degré éminent, une valeur civilisatrice et morale comme l'agriculture. Les centres principaux des cultes issus de ces préoccupations sont Eleusis, au voisinage d'Athènes, où se sont développés les mystères de Déméter, et l'île de Samothrace où, sous la forme de mystères, s'est affirmée la religion des *Cabires*. Il faut y joindre, sur le sol même de l'Attique, celle de Dionysos ou Bacchus, inséparable de la culture de la vigne; celle-ci, ayant mis dans la vie humaine un élément de joie exubérante, pénétra du même coup les manifestations de la piété d'un élément d'enthousiasme et d'extase. L'action de toutes ces idées, de tous ces sentiments combinés entre eux et diversifiés sui-

vant les milieux et les circonstances, explique la naissance des mystères en Grèce et leur diffusion à travers tous les pays tributaires de la civilisation hellénique. Quand, à partir du vi^e siècle avant notre ère, s'éveilla l'esprit philosophique, c'est encore la forme du mystère qui permit d'une part d'accueillir les croyances communes aux exigences de la raison pour la sécurité des intelligences cultivées, et d'autre part d'animer la religion populaire elle-même d'un souffle de morale et de métaphysique. C'est le phénomène que dans l'histoire des religions on appelle l'*orphisme*, les propagateurs de cette variété de mystères se référant à Orphée, le poète légendaire de la Thrace, comme ayant fondé les enseignements et les pratiques qui la constituent. Ces mystères orphiques, établis sur la base du culte de Dionysos dans l'Attique et mis en relation avec celui de Déméter à Eleusis, furent introduits à Athènes par Onomacrite, au temps des Pisistratides; sans avoir jamais été l'objet d'une reconnaissance officielle, ils se sont maintenus jusqu'à la fin du paganisme, donnant naissance à une théologie spéciale ou la philosophie de Pythagore, de Platon et des néoplatoniciens met son empreinte et dont l'esprit s'est communiqué au christianisme naissant.

II. ÉLÉMENTS DES MYSTÈRES. — On y peut distinguer trois éléments essentiels : d'abord, celui-là même qu'exprime le mot *Mystère*, des pratiques tenues sinon secrètes, du moins réservées aux privilégiés et des enseignements au sens profond et obscur; ensuite une excitation des facultés humaines qui allait jusqu'à l'enthousiasme et à l'extase; enfin des cérémonies spéciales (*τελεται, initia*) dont le but est d'élever un homme quelconque à la dignité morale et religieuse, caractère propre des initiés; de lui communiquer, avec une science spéciale de sa nature et de ses destinées, des moyens surnaturels de paix et de félicité pour cette vie et après la mort. En thèse générale, il n'y a rien dans les mystères qui ne se rencontre également dans les cultes ordinaires du polythéisme : seulement les cérémonies connues et les pratiques habituelles y prennent un caractère de solennité systématique; les croyances y revêtent une signification philosophique, et l'appareil extérieur s'empare des imaginations par toutes les ressources de l'art, jusqu'à dégénérer souvent en pur charlatanisme. L'initiation, qui est au point de départ et l'essence même du mystère, se fait par degrés. A Eleusis on distingue entre les petits et les grands mystères; les premiers célébrés au printemps, les seconds en automne; il faut avoir passé par les uns pour avoir le droit de participer aux autres. On préludait aux premiers par une purification, accomplie selon les rites ordinaires, c.-à-d. à l'aide de l'eau et du feu; auparavant les prêtres nommés Ceryces, Hiérophantes, Eumolpides, selon les fonctions, adressaient aux fidèles rassemblés une proclamation qui éloignait les indignes et les impurs. Alors commençaient les prières et les purifications spéciales, des bains mystiques analogues au baptême chrétien, etc. Durant la fête, il était prescrit de s'abstenir de tout ce qui est impur; aux Thesmophories on pratiquait le jeûne et les plaisirs de l'amour y étaient interdits. L'influence de la philosophie pythagoricienne ne contribua pas peu à donner de l'importance aux purifications, lustrations et mortifications de toute sorte : il s'agissait pour l'homme, pénétré du sentiment de son imperfection, de se rapprocher le plus possible de la sainteté des dieux. Aux grands mystères avait lieu l'initiation proprement dite; elle commençait par une convocation solennelle de tous ceux qui étaient en droit d'y prétendre; elles'accomplissait par la révélation (*εποπτεια*) des symboles et des mythes réputés secrets. Chaque postulant y était présenté par un initié complet qui devenait son *mystagogue*, sorte de parrain qui tenait le milieu entre le prêtre et le simple fidèle : à Eleusis, pour remplir cette fonction il fallait être citoyen de l'Attique. Les esclaves étaient d'ailleurs exclus, en principe, de l'initiation. Le degré supérieur était le caractère sacerdotal : au début, la dignité en était héréditaire au sein des familles qui étaient censées avoir reçu des dieux mêmes les traditions des mys-

tères : tels les Cerycees et les Eumolpides. Tous les fidèles initiés y participaient dans une certaine mesure, après avoir été l'objet d'une consécration. Celle-ci se faisait par la communication des objets les plus intimes du culte, des amulettes et aussi des formules qui préservaient du malheur, conjuraient les dangers et assuraient après la mort une existence privilégiée dans un lieu de délices. Sur ce point encore, le pythagorisme, ses leçons sur la purification par la souffrance et les privations, continuées même au delà de la vie, exercèrent une action prédominante.

L'initiation comportait à la fois des actions et des discours (*δραμμένα καὶ λεγόμενα*) ; le premier terme embrasse tout l'appareil du culte auquel à Athènes et à Eleusis tous les procédés capables de frapper les sens, la peinture, la statuaire, l'architecture, la musique, la décoration et le costume concouraient dans un ensemble véritablement artistique. Une mention spéciale doit être faite de la représentation des mythes par une sorte de figuration théâtrale ; c'était, avec un grand souci de la beauté en plus, ce que devait être au moyen âge la mise en scène des mystères de la foi et de la légende des saints dans les églises et sur les parvis. Ces représentations s'éloignaient de la tradition de l'anthropomorphisme homérique en ce sens que les dieux, au lieu d'être conçus comme immortels et immuablement heureux, passaient par des épreuves, souffraient et mouraient pour entrer enfin dans la glorification : ainsi Bacchus, avec les surnoms d'Iacchus et de Zagreus dans les mystères dionysiaques, Adonis dans ceux d'Aphrodite, Attis dans ceux de Cybèle, Perséphone dans ceux d'Eleusis. Les assistants entraient en communion avec les souffrances des dieux ; ces souffrances mêmes n'étaient que l'image des misères de la vie, au bout desquelles l'initiation faisait luire, dans le rayonnement des torches et l'atmosphère parfumée d'encens, la perspective de la félicité surnaturelle. Parmi ces actions mystiques, il faut citer aussi les symboles, phallus représentant la fécondité, breuvages donnant l'illusion du rajeunissement, fleurs répandues à profusion et ayant chacune leur langage, passages subits des ténèbres à la lumière, déploiement de costumes brillants et étranges, étalage d'emblèmes qui prenaient une signification théologique ou morale, en un mot tout ce qui dans les anciens cultes de l'Orient et depuis lors dans le catholicisme, héritier à la fois de l'Orient et de la Grèce, a été inventé par les prêtres pour l'exaltation du sentiment religieux jusqu'au ravissement et à l'extase. Par la difficulté même que le catholicisme a rencontrée pour contenir cette exaltation dans les limites de la morale et d'une certaine raison, il est facile de comprendre que les mystères du polythéisme, issus des mêmes besoins et employant les mêmes moyens, aient abouti trop souvent à couvrir du voile de la religion les pires excès de la luxure et du fanatisme. C'est le cas, sinon des mystères d'Eleusis et de Samothrace, qu'une antique tradition défendait dans une certaine mesure contre les importations corruptrices, du moins des mystères venus d'Asie, de ceux de Cybèle originaires de la Phrygie et transplantés à Rome durant la seconde guerre punique, de ceux d'Hécate anciennement pratiqués dans l'île d'Égine et plus tard confondus avec les cultes dissolus de Cottyto et de Bendis, qui sont encore en grande faveur sous le règne de Dioclétien ; de ceux d'Adonis dont le poète Théocrite nous a tracé un tableau si pittoresque ; de ceux d'Isis enfin et de Mithra qui recueillirent au déclin du paganisme tous les éléments mystiques du polythéisme et furent pour ainsi dire la seule religion du monde gréco-romain dans la période qui précéda l'établissement de la foi chrétienne. C'est le cas enfin de certains mystères privés, de ceux des *orphéotéléstes* que nous voyons installés dans les carrefours d'Athènes, au temps de Démosthène, et de ceux qui fournirent à des charlatans de théurgie et de magie, comme Alexandre d'Abonoteichos et Apollonius de Tyane, les moyens de séduire les foules ignorantes et d'exploiter leur crédulité. L'épisode des Bacchanales raconté par Tite-Live (39, 8-18) nous montre

à quel point les cérémonies, parties du principe le plus louable et objet des plus enthousiastes éloges, de la part d'esprits éminents comme Pindare, Eschyle, Sophocle, etc., sont capables, à la longue, d'égarer et de corrompre les nations les mieux trempées. La répression du Sénat fut impitoyable ; plus de 7.000 personnes, dont le plus grand nombre appartenant aux classes élevées de la société, y furent impliquées ; commencée en 167 av. J.-C., elle durait encore six années plus tard, s'efforçant d'étouffer dans le sang le débordement de la superstition mystique. Rien n'y fit ; avant le déclin de la république, la religion des mystères offrait à Rome le meilleur refuge, et aux agitateurs politiques et aux amateurs de plus en plus nombreux de cultes sensuels, stimulants de la luxure et de la cruauté.

III. SYSTÈMES DIVERS. — Il est juste de dire qu'en Grèce jamais les mystères, quoiqu'ils fussent entachés des mêmes vices, ne tombèrent aussi bas, même sous leur forme la moins recommandable ; c'est au tempérament national et non au mysticisme en lui-même qu'il faut faire honneur de cette supériorité d'ailleurs relative. On aurait tort toutefois de croire, comme l'ont soutenu certains historiens, qu'ils y furent des écoles de philosophie religieuse et morale, corrigeant et complétant, au profit de la civilisation, le principe insuffisant de la mythologie anthropomorphique. Sainte-Croix et Creuzer sont les principaux représentants de ce système : pour eux, des mystères d'Eleusis et de Samothrace seraient sorties les grandes leçons qui par Pythagore et Platon ont renouvelé la science et fondé une religion sur les bases de la philosophie rationaliste. Aux temples de Déméter et des Cabires (V. CABIRES), les prêtres auraient enseigné les premiers, mettant les symboles au service d'une théorie abstraite, ce que nous savons aujourd'hui de plus sûr sur Dieu, l'homme et le monde. Lobeck, dans son génial ouvrage sur les causes de la théologie mystique, n'a pas seulement prouvé que cette théorie ne repose sur aucun témoignage sérieux, mais que, prise dans son ensemble, la religion des mystères est une dégradation et non un perfectionnement, encore moins une idéalisation de l'anthropomorphisme. Voss avant lui en avait fait une invention des prêtres, s'ingéniant à conquérir en Grèce l'autorité et l'influence que leur caste exerçait chez les peuples orientaux. Lobeck plus justement a distingué entre les mystères ; il a montré que l'esprit athénien a donné à ceux d'Eleusis sa propre dignité et que les grands esprits qui les ont vantés, parfois avec enthousiasme, ont, avec la liberté inhérente au sentiment religieux de leur milieu et de leur temps, mis dans les enseignements sortis du temple de Déméter leurs conceptions personnelles sur la sainteté des dieux et sur la subordination de l'homme. La métaphysique que l'on croit voir dans les mystères y est venue par les philosophes de profession, et les philosophes seuls l'y retrouvaient ; quant aux prêtres chargés du culte, ils n'avaient pas à la prêcher ; et même à supposer qu'ils l'eussent professée pour leur compte, ils ne la communiquaient qu'accidentellement aux fidèles. A ce point de vue, le résultat le plus clair de l'orphisme et de la religion d'Eleusis fut de propager, et encore dans des limites restreintes, la croyance à la vie future, la nécessité pour l'homme de la purification et de l'expiation. D'autre part, on peut dire que, par l'usage des symboles dans le culte et de l'allégorie dans l'interprétation des mythes, les mystères ouvrirent la voie au système d'Evhémère qui explique les dieux par l'apothéose des grands hommes de la préhistoire et à la théogonie stoïcienne qui les réduit à n'être que des abstractions personnifiées ; par là les mystères furent les premières écoles, mais inconscientes et imprécises, du monothéisme.

J.-A. HILD.

II. Théologie. — Jésus-Christ appelait sa doctrine le *mystère du royaume des cieux* (Ev. saint Matthieu, XIII, 11). Dans sa *première épître à Timothée* (III, 9), saint Paul appelle *mystère de la foi* ce que les évêques doivent enseigner aux fidèles. Dans d'autres épîtres, il indique

l'élément qui caractérise le mystère : « Nous prêchons la sagesse de Dieu, un mystère, c.-à-d. une chose cachée, que Dieu avait destinée avant les siècles pour notre gloire, et qu'aucun des princes de ce monde n'a connue... Ce sont des choses que l'œil de l'homme n'avait pas vues, que l'oreille n'avait point entendues et qui n'étaient point venues dans l'esprit de l'homme, mais que Dieu avait préparées à ceux qui l'aiment. Dieu nous les a révélées par son Esprit ; car l'Esprit de Dieu sonde tout, même ce qu'il y a de plus profond en Dieu (1 Cor., II, 7-10). C'est par révélation que Dieu m'a fait connaître ce mystère... le mystère du Christ, qui n'avait point été découvert aux enfants des hommes dans les temps passés, comme il l'a été dans ces temps-ci, par l'Esprit, aux saints apôtres et aux prophètes (Ephés., III, 2-5). Dieu m'a donné la charge de vous annoncer pleinement sa parole... le mystère qui avait été caché dans tous les siècles, mais qu'il a maintenant manifesté à ses saints (Colos., I, 25-26). De là, une première application du mot *mystère* aux choses de la religion chrétienne, concernant toutes les doctrines qui dépassent les limites et la portée de l'intelligence des hommes, et ne peuvent être connues que par une révélation divine, c.-à-d. la plupart des dogmes qui distinguent le christianisme de la religion naturelle : mystères de la Trinité, de la Chute de l'homme, de l'Incarnation, de la Rédemption, etc. — Cette expression est aussi fréquemment employée dans le langage ecclésiastique pour désigner les rites auxquels on n'admettait que les initiés, par exemple le baptême, qu'on ne pouvait ordinairement recevoir qu'après un catéchuménat assez long ; la communion, à laquelle on ne participait qu'après le baptême, et dont certaines parties étaient cachées aux profanes. — Plus tard, cette application fut étendue à d'autres rites, avec le même sens que le mot latin *sacramentum* (V. SACREMENT).

E.-H. VOLLET.

III. Littérature (V. DRAME ET ORATORIO).

BIBL. : HISTOIRE DES RELIGIONS GRECQUE ET ROMAINE. — S. OUWAROV, *Essai sur les mystères d'Eleusis* ; Paris, 1816. — Du même, *Etudes de philologie et de critique* ; *ibid.*, 1845. — SAINTE-CROIX, *Histoire de la religion secrète des anciens peuples* ; Paris, 1774. — Du même, *Recherches sur le paganisme*, 1784. — CREUZER, *Symbolik und Mythologie*, I, VIII, sect. I, ch. I et III ; t. II, 2^e partie, pp. 654 et suiv., 752 et suiv. (trad. Guigniaut). — LOBECK, *Aglaophamus sive de theologia mysticæ causis* ; Königsberg, 1829. — PRELLER, art. *Eleusinia*, III, 83 et suiv., et *Mysteria*, V, 311 et suiv., dans la *Realencyclopædie de Pauly*. — LENORMANT et POTTIER, art. *Eleusinia*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Saglio*, t. II, 545 et sq., avec les auteurs cités, etc., et les *Manuels d'antiquités helléniques* de HERMANN, SCHEGMANN, etc.

MYSTICISME. Philosophie. — Victor Cousin considère le mysticisme comme l'un des quatre grands systèmes philosophiques entre lesquels se partage toute l'histoire de la philosophie. Mais c'est là, à notre sens, un point de vue beaucoup trop étroit : le mysticisme ne revêt pas nécessairement la forme d'un système philosophique ; il peut exister aussi, il existe même le plus souvent en revêtant la forme des croyances religieuses ; pris en lui-même, c'est une disposition d'esprit infiniment plus générale et plus constante que toutes les doctrines métaphysiques ou théologiques par lesquelles il a pu se manifester dans les différentes philosophies et les différentes religions ; et nous devons tout d'abord le considérer sous cet aspect si nous voulons nous en faire une idée suffisamment profonde.

Le nom de mysticisme vient d'une racine grecque ($\mu\omega$) qui signifie fermer la bouche, être muet, et de laquelle dérive également le mot *mystère*. Aussi, en son sens le plus général, le mysticisme nous semble-t-il pouvoir se définir le goût du mystère, l'amour du surnaturel, une propension à croire de préférence tout ce qui est obscur, incompréhensible, tout ce qu'on ne peut expliquer ni prouver. La fameuse maxime qu'on prête à Tertullien définirait assez bien cet état d'esprit : *Credo quia absurdum, certus sum quia impossibile*. C'est en ce sens qu'on dit de certaines races qu'elles sont naturellement mystiques. Tels sont les Orientaux et plus particulièrement les

Sémites. Tels sont aussi les Germains. « Le sentiment de l'éternel mystère qui est au fond de tout, dit M. Fouillée dans son beau livre sur *l'Idée moderne du droit*, est beaucoup plus développé en Allemagne qu'en France, où notre amour de la clarté intellectuelle nous empêche souvent de reconnaître les réelles obscurités des choses. La métaphysique allemande repose sur ce principe qu'il y a de l'inconnaissable, de l'inielligible, conséquemment une sorte de nuit primitive que la lumière de l'intelligence est impuissante à pénétrer. »

Au mysticisme s'oppose, comme terme corrélatif, le *rationalisme*, qui est au contraire le goût de la clarté, le besoin de l'évidence, la répugnance à croire tout ce qui ne peut être compris ou du moins démontré et vérifié. L'esprit français est plutôt rationaliste. « La philosophie française, dit M. Fouillée dans ce même livre, est plus portée à admettre, avec Descartes, que les idées vraies sont les idées claires et que toute réalité est intelligible. Goethe, qui pourtant était un adorateur de l'intelligence, a merveilleusement compris ce sentiment du mystère qui manque trop au rationalisme français et qui est si familier aux Allemands. M^{me} de Staël, écrit-il à un de ses amis, répondra parfaitement à l'idée que vous avez dû vous faire d'elle à priori. Elle est tout d'une pièce : elle représente l'esprit français dans toute sa pureté... Elle veut tout expliquer, tout comprendre, tout mesurer ; elle n'admet rien d'obscur, rien d'inaccessible, et ce qu'elle ne peut éclairer de son flambeau n'existe pas pour elle. Elle n'admira jamais le faux, mais elle ne reconnaît pas toujours le vrai. »

Le mysticisme ainsi entendu se manifeste principalement dans les religions ; toute religion est plus ou moins mystique ; et l'on peut même prétendre qu'un individu ou un peuple sont d'autant plus religieux qu'ils sont plus portés au mysticisme. Cependant, quand l'esprit mystique est naturellement puissant dans une race, il marque de son empreinte toutes les créations du génie national, non seulement la religion et la philosophie, mais la littérature, les beaux-arts et la vie tout entière. C'est ainsi que M. Fouillée a cru pouvoir déduire du mysticisme natif de la race allemande toutes les particularités de son caractère et de son histoire. Il fait remarquer que, dès le xvi^e siècle, le mysticisme se nommait la philosophie teutonique, *philosophia teutonica*, et il rappelle le mot de Schopenhauer : « Grattez la peau d'un métaphysicien allemand, et vous trouverez un théologien. » C'est du mysticisme, selon lui, que dérive ce *symbolisme*, cet amour des symboles que l'on remarque à un si haut degré dans la littérature et dans l'art allemands. « Pour les mystiques, en dehors de la réalité absolue, rien ne peut être qu'emblème. Jacob Böhmer aperçoit des images de la trinité, de l'incarnation, de la rédemption dans tous les êtres et dans tous les phénomènes de la nature. Chacun des objets sensibles est le symbole des autres, et tous les objets sensibles sont le symbole de l'éternel mystère. » Par là s'explique aussi le respect des Allemands pour toutes les institutions traditionnelles. Ainsi, selon Strauss, la république est rationnellement supérieure à la monarchie, et c'est précisément pour cela qu'il faut préférer la monarchie. « Sans doute, il y a dans la monarchie quelque chose d'énigmatique, d'absurde même en apparence, c'est en cela que consiste le secret de sa supériorité ; tout mystère paraît absurde, et pourtant, sans mystère, rien de profond, ni la vie, ni l'art, ni l'État. »

Comment s'explique, à son tour, l'esprit mystique ? Il semble que les racines en soient profondément cachées dans la nature humaine, au delà de l'intelligence proprement dite, dans cette région plus reculée et plus obscure des facultés morales où prennent leur commune origine l'imagination, la croyance, les passions, les instincts et la volonté. Les anciens distinguaient dans l'âme humaine deux grands versants, celui des sens et celui de l'intelligence. À cette antithèse du sensible et de l'intelligible, Descartes a substitué celle, beaucoup plus profonde, de l'intellec-

tuel et du moral (entendement et volonté, esprit et cœur, etc.), et toute la conception de la nature humaine en a été renouvelée. Or ne pourrait-on dire que dans les âmes où l'intellectuel domine le moral — et Descartes lui-même en est une preuve — le rationalisme l'emporte, tandis qu'au contraire dans celles où le moral domine l'intellectuel, par exemple chez Pascal, la balance penche tôt ou tard du côté du mysticisme? On comprendrait ainsi pourquoi la femme est en général plus facilement mystique que l'homme, pourquoi le mysticisme s'allie naturellement avec la religion et avec l'art, au lieu que le rationalisme trouve tout à la fois son expression et sa satisfaction la plus parfaite dans la science, pourquoi enfin l'un se développe plutôt dans la vie pratique et sociale, tandis que l'autre n'a pas de meilleur foyer que la vie intérieure et contemplative.

Il existe donc un mysticisme psychologique — si l'on nous permet de le nommer ainsi — antérieur au mysticisme religieux et au mysticisme philosophique, dont l'étude — qui n'a jamais été faite, du moins à notre connaissance — jetterait les plus vives lumières sur la psychologie des races et sur l'histoire de l'humanité.

Nous n'insisterons pas sur le mysticisme religieux. Nous ferons seulement remarquer que, si toutes les religions sont nécessairement mystiques, elles sont bien loin de l'être toutes au même degré. Ainsi le polythéisme grec et romain l'était infiniment peu en comparaison des religions panthéistiques de l'Inde (brahmanisme et bouddhisme); et sans doute le christianisme a été et est encore la plus grande école de mysticisme pour le genre humain. Remarquons aussi que dans beaucoup de religions le mysticisme s'est surtout développé en marge des dogmes traditionnels et du culte public, dans des associations plus intimes, parfois même entièrement secrètes et fermées, où la vie religieuse était nécessairement plus concentrée et plus active. C'est ainsi que chez les Grecs les « mystères » étaient comme une seconde religion connue des seuls initiés, à côté, sinon en dehors, de la religion populaire. De même, chez les Juifs, la religion des prophètes ou nabis respirait un mysticisme incomparablement plus ardent que celle des prêtres ou lévites. Enfin, c'est dans le sein des confréries et des ordres religieux que le mysticisme chrétien a surtout fleuri au moyen âge.

Il y a incontestablement en philosophie un esprit mystique ou même, si l'on veut, une méthode mystique; mais, quoi qu'en ait dit Victor Cousin, l'existence du mysticisme en tant que système défini et distinct ne nous semble nullement démontrée.

On sait comment le chef de l'école éclectique a prétendu ramener à quatre principaux, sensualisme, idéalisme, scepticisme et mysticisme, tous les innombrables systèmes que la philosophie a successivement enfantés. Voici comment il résume lui-même sa théorie (*Histoire générale de la philosophie*): « La réflexion, dit-il (et pour lui, la philosophie n'est pas autre chose que la réflexion travaillant sur la connaissance naturelle), en s'engageant dans une des parties de la conscience, la partie sensible, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est arrivée au sensualisme; en s'engageant dans la partie intellectuelle, dans les idées qui appartiennent à la raison, elle est arrivée à l'idéalisme; en revenant sur elle-même, sur ses forces et leurs limites, et sur la faiblesse des deux systèmes qu'elle avait déjà produits, elle est arrivée au scepticisme. Mais il y a quelque chose encore dans la conscience qu'elle n'a pas songé à aborder, c'est le fait de la connaissance naturelle et spontanée, ouvrage de cette puissance merveilleuse, antérieure à la réflexion qui produit toutes les croyances mêlées et confuses, il est vrai, mais au fond solides, sur lesquelles vit et dans lesquelles se repose le genre humain. La spontanéité avait échappé à la réflexion par sa profondeur, par son intimité même; c'est à la spontanéité que dans son désespoir la réflexion finit par s'attacher.

« Le caractère essentiel de la connaissance naturelle,

de l'intuition spontanée, est d'être primitive, antérieure à tout retour de la pensée sur elle-même, à toute division, à toute analyse; elle est donc nécessairement obscure et mystérieuse. C'est pourquoi le système qui se fondera sur l'étude de ce fait à l'exclusion de tous les autres s'appellera le mysticisme. »

Après avoir ainsi défini le mysticisme, V. Cousin déduit de cette définition ses plus importants caractères :

« La spontanéité, l'inspiration, non encore altérée par le raisonnement, est accompagnée d'une foi sans borne, et par là elle exclut les incertitudes du scepticisme. Elle révèle à l'homme les plus importantes vérités qu'elle semble emprunter directement à leur principe. Le mysticisme travaille donc sur un fait admirable. Il le décrit, le dégage, l'éclaircit et en tire les trésors de vérité qu'il renferme. »

Mais voici les mauvais côtés du mysticisme. « L'inspiration n'est bien puissante que dans le silence des opérations de l'entendement. Le raisonnement tue l'inspiration; l'attention même qu'on lui prête l'alanguit et l'amortit. Il faut, pour retrouver l'inspiration primitive, suspendre autant qu'il est en nous l'action de nos autres facultés. Tournez ceci en principe et en habitude, et bientôt vous prenez en dédain les plus excellentes facultés de la nature humaine. On fait alors assez peu de cas de ces sens grossiers qui empêchent ou obscurcissent l'inspiration; on fait peu de cas de cette activité volontaire et libre qui, par les combats douteux qu'elle rend contre la passion, répand dans l'âme les chagrins et les troubles, triste berceau de la vertu... Le sentier de l'action est semé d'amertume. Fuir l'action paraît plus sûr au mysticisme. De plus, la science, avec son allure méthodique, son analyse et sa synthèse artificielles, ne paraît guère qu'une vanité laborieuse à qui puise sans effort la vérité à sa source la plus élevée. Voilà donc le mysticisme qui néglige le monde, la vertu, la science pour le recueillement intérieur et la contemplation, et il incline au quietisme. »

Mais il ne s'arrête pas là. « On veut des inspirations, des contemplations supérieures, de l'enthousiasme, soit, mais on n'en peut avoir tous les jours, à toutes les heures; les âmes douces attendent en silence l'inspiration, les âmes énergiques l'appellent. On veut entendre la voix de l'esprit: il tarde; on l'invoque et bientôt on l'évoque. On appelle, on écoute et on croit entendre, on a des visions et on en procure aux autres. On voit sans yeux, on entend sans oreilles, on commande aux éléments sans connaître leurs lois; les sens et l'imagination, qu'on croit avoir enchaînés, se mettent de la partie, et des folies tranquilles et innocentes du quietisme on tombe dans les délires, souvent criminels, de la théurgie. »

Dans le mysticisme, tel que vient de le décrire Victor Cousin, on reconnaît incontestablement une tendance intellectuelle et morale à laquelle certains philosophes ont plus particulièrement obéi, ou même, si l'on veut, une méthode dont ils se sont plus particulièrement inspirés; mais on n'y retrouve pas le contenu d'un système distinct et défini, comparable au matérialisme, au spiritualisme, au panthéisme, etc. En fait, si l'on examine, non plus les tendances, mais les doctrines de la plupart des philosophes mystiques, on constate que le mysticisme ou cesse bientôt chez eux d'être une philosophie et se transforme en religion, ou qu'il ne fait que retrouver, en les attribuant à une révélation surnaturelle, les explications données par d'autres systèmes, tels que le spiritualisme et le panthéisme. Il serait donc plus exact d'admettre soit un spiritualisme, soit surtout un panthéisme mystique ou, pour mieux dire, une forme mystique de tous ou presque tous les systèmes philosophiques, car peut-être le matérialisme lui-même, qui est à coup sûr le moins mystique de tous, n'exclut pas nécessairement quelque teinte de mysticité chez tel ou tel de ses partisans (Lucrèce, d'Holbach, Priestley, etc.). En tout cas, le positivisme, qui, à beaucoup d'égards, se rapproche du matérialisme, s'alliait chez son fondateur, Auguste Comte, à un mysticisme indéniable.

Les successeurs de Victor Cousin se sont d'ailleurs ralliés à l'interprétation que nous proposons ici. Appréhendant la méthode éclectique, M. Franck (dans ses *Nouveaux Essais de critique*, p. 46) avoue que le but poursuivi par le métaphysicien est de concilier quatre points de vue complémentaires, également indestructibles pour l'esprit humain, légitimes dans leurs propres limites, mais incomplets lorsqu'ils ne sont pas réunis en une synthèse supérieure. Il ne s'agit plus, dit-il, de quatre « systèmes » que l'histoire nous fournirait. Non. Ce que le métaphysicien doit ramener à l'unité, ce sont quatre tendances indestructibles, « quatre perspectives sous lesquelles les choses se présentent à nous, quatre formes de la pensée humaine, et des formes éternelles, nécessaires, susceptibles de transformations indéfinies, d'un progrès illimité ».

Dans un autre de ses ouvrages (*le Vrai, le Beau et le Bien*), V. Cousin définit le mysticisme la prétention de connaître Dieu directement. « C'est trop à la fois, dit-il, et ce n'est pas assez pour le mysticisme de concevoir Dieu sous le voile transparent de l'univers et au-dessus des vérités les plus hautes. Il ne croit pas connaître Dieu s'il ne le connaît que dans ses manifestations et par les signes de son existence ; il veut l'apercevoir directement, il veut s'unir à lui, tantôt par le sentiment, tantôt par quelque autre procédé extraordinaire. » Puis il distingue deux formes principales du mysticisme, l'une sentimentale, l'autre rationnelle. Il semble qu'en critiquant la première il ait surtout en vue le mysticisme chrétien, si l'on en juge du moins par un passage comme celui-ci : « Ecoutez le mysticisme. C'est par le cœur seul que l'homme est en rapport avec Dieu. Tout ce qu'il y a de grand, de beau, d'infini, d'éternel, c'est l'amour seul qui nous le révèle. La raison n'est qu'une faculté mensongère. De ce qu'elle peut s'égarer et s'égare souvent, on en conclut qu'elle s'égare toujours. Les erreurs des sens et du raisonnement, les illusions de l'imagination et même les extravagances de la passion, qui entraînent quelquefois celles de l'esprit, tout est mis sur le compte de la raison. On triomphe de ses imperfections, on étale avec complaisance ses misères, et le système dogmatique le plus audacieux, puisqu'il aspire à mettre en communication immédiate l'homme et Dieu, emprunte contre la raison toutes les armes du scepticisme. » Il est difficile de ne pas voir là une allusion à Pascal. Quant à la forme rationnelle du mysticisme, V. Cousin l'identifie lui-même expressément avec le mysticisme alexandrin. Toutefois, après avoir dit que ce mysticisme se présente au nom de la raison, il le montre cherchant en dehors de la raison, dans ce que Plotin lui-même a appelé une *supra-intellection* ; un moyen de connaître Dieu directement. « Ce mode de communication pure et directe avec Dieu, qui n'est pas la raison, qui n'est pas l'amour, qui n'est pas la conscience, c'est l'extase (ἐκστασις). Ce mot, que Plotin a le premier appliqué à ce singulier état de l'âme, exprime cette séparation d'avec nous-mêmes que le mysticisme exige et dont il croit l'homme capable. L'homme, pour communiquer avec l'être absolu, doit sortir de lui-même. Il faut que la pensée écarte toute pensée déterminée, et, en se repliant dans ses profondeurs, arrive à un tel oubli d'elle-même que la conscience soit ou semble évanouie. Mais ce n'est là qu'une image de l'extase ; ce qu'elle est en soi, nul ne le sait ; comme elle échappe à la conscience, elle échappe à la mémoire, elle échappe à la réflexion, et, par conséquent, à toute expression, à toute parole humaine. »

Si l'on généralisait davantage la conception du mysticisme que nous propose ici Victor Cousin, on pourrait dire que le mysticisme consiste essentiellement à prétendre que l'esprit peut connaître non pas seulement Dieu, mais la vérité en général, ou principalement la vérité métaphysique ou morale, par une autre voie que l'intelligence proprement dite, et même qu'elle ne peut la connaître qu'ainsi, en dehors de toute perception sensible et de toute opéra-

tion intellectuelle, soit par une intuition immédiate, soit par une inspiration surnaturelle, soit par un acte de foi, soit, en un mot, par quelque autre moyen qui relève non du côté intellectuel, mais du côté moral de notre nature. A ce point de vue, le « sentimentalisme », le « fidéisme », le « volontarisme » et bien d'autres doctrines encore, qui se sont opposées avec plus ou moins de succès aux prétentions du « rationalisme » et de l'« intellectualisme » à partir de la fin du XVIII^e siècle, pourraient être considérées comme se rattachant au mysticisme.

Victor Cousin présente le mysticisme comme une sorte de réaction provoquée dans l'esprit humain par le scepticisme, comme une tentative désespérée pour chercher dans une révélation surnaturelle une vérité qui échappe à nos moyens naturels de connaître. Cette théorie ne nous paraît pas s'appliquer bien clairement au mysticisme alexandrin, où il est beaucoup plus vraisemblable de voir un produit immédiat de l'influence exercée par l'Orient sur l'esprit grec. Elle convient merveilleusement, au contraire, au mysticisme moderne.

Comme l'a montré M. Lévy-Bruhl dans sa belle étude sur la *Philosophie de Jacobi*, toutes les doctrines, plus ou moins mystiques, du sentiment et de la croyance que l'on a vues apparaître, se développer et se répandre depuis un siècle, sont des doctrines de compensation. Elles ont avancé parallèlement à l'agnosticisme (cet équivalent moderne du scepticisme) ; elles en sont, si l'on peut dire, complémentaires. « A mesure que la raison théorique s'avouait plus clairement qu'au delà de certaines limites elle est impuissante, à mesure aussi se fortifiait l'opinion que la raison pratique a ses principes propres et indépendants. Le cœur devenait une source originale, sinon de connaissances, au moins de convictions. En même temps qu'on s'apercevait de l'insuffisance de nos facultés intellectuelles pour la solution des problèmes transcendants, on s'avisait aussi qu'elles n'étaient pas seules compétentes. On cherchait une définition plus profonde et plus compréhensive de la certitude, qui fit sa place à la croyance et à la suggestion immédiate du cœur. En un mot, au moment même où il semblait faire effort pour aboutir à l'agnosticisme, l'esprit faisait effort pour y échapper. »

C'est là, selon M. Lévy-Bruhl, un des points où la pensée moderne s'est le plus éloignée de la pensée antique. Dans l'antiquité classique — et il entend par là l'antiquité de la période purement hellénique, avant que le génie grec eût fléchi sous le poids des influences orientales — il ne voit pas de doctrine qui corresponde aux philosophies modernes du sentiment et de la pensée. C'est qu'il n'y avait, à son avis, aucune raison pour que le « besoin de compensation » se fit sentir dans une philosophie dont le caractère propre fut « la sérénité libre et tranquille, dans une heureuse harmonie de l'esprit et de la nature ». Et il ajoute, en parlant des anciens : « Que le réel pût être inaccessible à la pensée, et pourtant se révéler à nous par une autre voie, cette idée leur aurait paru étrange et injustifiable. Ils n'auraient pas compris comment une connaissance refusée à la faculté de connaître pourrait être fournie ou du moins compensée par la faculté de sentir, de vouloir ou de croire. Ce chassé-croisé leur aurait semblé paradoxal, déraisonnable, peu compatible avec le sérieux de la philosophie. Et cela ne prend un sens, en effet, que dans une philosophie pénétrée de l'esprit chrétien, dominée (parfois à son insu) par les idées de nature déchue, de péché et de rédemption. Celle-ci ne trouvera point de difficulté à considérer la raison comme bornée, sans renoncer pour cela à posséder la certitude sur les grands problèmes : « Dieu sensible au cœur, non à la raison. » Mais un Grec, contemporain de Platon ou d'Aristote, n'aurait vu sans doute dans cette subordination de la raison à la croyance qu'une superstition et presque une absurdité. »

Comme on le voit, si l'on peut distinguer le mysticisme philosophique et le mysticisme religieux, il n'est pas pos-

sible de les séparer l'un de l'autre, quoique l'auteur d'un récent *Essai sur les fondements de la connaissance mystique* — d'ailleurs très obscur — prétende qu'il n'y a rien de commun entre eux. Certes, ils diffèrent comme le point de vue religieux diffère du point de vue philosophique, l'un considérant plutôt la connaissance, l'autre plutôt tourné vers la vie et vers l'action; et cette différence se remarque pleinement dans le passage de saint François de Sales (*Traité de l'Amour de Dieu*, l. VIII, ch. vi) cité par cet auteur : « Les philosophes mêmes ont reconnu certaines espèces d'extases naturelles, faites par la véhémente application de l'esprit à la considération des choses relevées... Une marque de la bonne et sainte extase est qu'elle ne se prend ny attache jamais tant à l'entendement qu'à la volonté, laquelle elle meut, elle eschauffe et remplit d'une puissante affection envers Dieu; de manière que si l'extase est plus belle que bonne, plus lumineuse que chalcereuse, plus spéculative qu'affective, elle est grandement douteuse et digne de soupçon. » C'est pourquoi M. Récejac, « après avoir mis hors de cause toutes les audaces de la raison ou du sentiment qui ont usurpé le nom de mysticisme, » s'arrête à cette définition : « Le mysticisme est la tendance à se rapprocher de l'absolu moralement et par voie de symboles, » et il identifie entièrement le mysticisme avec le « fait religieux ». Mais alors ne se contredit-il pas lui-même en donnant pour titre à son ouvrage : *Essai sur les fondements de la connaissance mystique*? C'est avouer, ce semble, que le mysticisme, même religieux, n'est pas seulement une méthode de sentiment et de vie, qu'il est aussi une méthode de pensée et qu'il a, par conséquent, un point commun avec le mysticisme philosophique.

Dans celui-ci, nous distinguerons, pour l'étudier plus commodément, la forme et le fond, la méthode et la doctrine.

Au point de vue de la méthode, le mysticisme franc — car nous ne parlons plus du sentimentalisme, du fidéisme, etc., qui s'écartent plus ou moins de l'espèce-type — prétend connaître les plus hautes vérités métaphysiques et morales par une sorte d'illumination ou de révélation intérieure et surnaturelle, en comparaison de laquelle tous les autres procédés de recherche et de preuve — notamment ceux qu'emploient les sciences proprement dites, mathématiques ou physiques — sont inutiles et insuffisants. Cet acte indéfinissable, mystérieux, par lequel l'esprit reçoit la communication de la vérité absolue, est ordinairement décrit en termes métaphoriques empruntés aux opérations des sens. Le plus souvent, c'est une vision comme si la vérité était une lumière. « Nous ne devons pas chercher la lumière divine, dit Plotin, mais attendre en repos qu'elle nous apparaisse et nous préparer à la contempler, de même que l'œil attend, tourné vers l'horizon, le soleil qui va se lever au-dessus de l'Océan... Alors, soulevés comme par le flot de l'intelligence et emportés par la vague qui se gonfle, de sa cime tout à coup nous voyons. » Parfois, les métaphores sont tirées de l'ouïe, comme si la vérité était une voix. Dieu, c'est la parole intérieure que l'âme écoute au plus profond d'elle-même et qui lui révèle toutes les vérités dont elle a besoin. Le toucher, le goût, l'odorat même et des sensations plus spéciales encore, comme celles qui accompagnent l'amour, ont été mis à contribution par les écrivains mystiques dans leurs efforts pour exprimer cet acte inexprimable dans lequel toutes les facultés de l'âme s'unissent, selon eux, pour se satisfaire indivisiblement. Voici un passage tiré des *Confessions* de saint Augustin qui porte bien ce caractère des descriptions mystiques. « Qu'aimé-je donc quand j'aime mon Dieu? Ce n'est point la beauté des corps, ni la gloire qui passe, ni la lumière qu'aiment nos yeux; ce n'est point l'harmonie si variée des doux chants, ni le parfum des aromes et des fleurs, ni la volupté des embrassements charnels. Non, ce n'est rien de cela que j'aime quand j'aime mon Dieu; et cependant, dans cet amour, je trouve une sorte de lumière,

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

de voix intérieure, de parfum, de saveur, d'embrassement qui ne sortent pas d'au dedans de moi-même. Là, dans ce fond de l'âme brille quelque chose qui n'est pas dans l'espace; là se fait entendre une parole qui n'a point de syllabes; là s'exhale un parfum qu'aucun souffle n'emporte; là se produit un goût toujours savouré et jamais mangé; là se fait un embrassement qui n'a jamais envie de finir. »

Il semble que, d'après certains mystiques, par exemple d'après Malebranche, la communication de Dieu avec l'âme humaine soit constante et commune à tous les hommes; la lumière divine illumine tout homme venant en ce monde; mais cette communication se fait à une profondeur où la conscience réfléchie ne pénètre pas. Quoique la lumière brille dans les ténèbres, les ténèbres ne l'ont pas comprise. Il faut que l'âme se replie en quelque sorte sur elle-même pour apercevoir Dieu au fond. Il semble au contraire que, pour d'autres mystiques, la communication divine ne soit pas donnée à tous ni toujours : c'est un état où l'âme peut être ravie tout à coup. L'inspiration vient au moment où on l'attend le moins : « l'esprit souffle où il veut ». Mais la plupart des mystiques admettent aussi que l'âme peut monter par degrés à cet état pourvu qu'elle s'astreigne à une préparation nécessaire. De quelque façon d'ailleurs qu'elle arrive à cette intuition mystique, le plus souvent appelée extase, elle y est entièrement passive et ne fait que voir ou entendre : c'est Dieu qui agit en elle et lui communique la vérité.

Il en résulte que les philosophes mystiques procèdent à peu près exclusivement, dans l'exposition de leurs doctrines, par affirmations et descriptions, sans analyses, sans preuves proprement dites : le maître s'adresse non à la raison mais à la foi ou croyance volontaire du disciple, auquel il fait part de ce qui lui a été révélé. Mais cette foi même a pour objet d'exciter dans son âme la révélation qui a déjà instruit le maître. Il faut commencer par croire avant de voir et afin de voir : *Crede ut intelligas*. La foi d'ailleurs n'est pas la seule condition nécessaire. Une sorte d'initiation, à la fois physique, intellectuelle et morale, doit lentement préparer l'âme à recevoir la lumière d'en haut. La solitude, le silence, une demi-obscurité, le sommeil des sens, l'absence des passions, l'amour ardent de la vérité, une âme pure et tendre, l'habitude de la méditation et de la vie intérieure, telles en sont les conditions principales dont l'énumération diffère d'ailleurs plus ou moins dans les différentes écoles des mystiques. Hugues de Saint-Victor expose ainsi dans le *De Contemplatione* la méthode qui doit conduire l'âme à la vérité pure, à Dieu. La lecture, le soliloque, le jugement sont les trois premiers degrés de l'activité mystique, trois sortes d'actes qui nous conduisent au mépris, non seulement pratique, mais spéculatif, des choses qui s'écoulent dans le temps. Quant au plus haut degré de la contemplation, il a trois genres, que trois théologiens désignent par trois noms. Job l'appelle *suspension*, saint Jean *silence*, Salomon *sommeil*... Il y a trois espèces de silence : le silence de la bouche, celui de la pensée, celui de la raison... et de même il y a trois sortes de sommeil : le sommeil de la raison, celui de la mémoire et celui de la volonté.

Au point de vue de la doctrine, le mysticisme consiste à admettre l'identité fondamentale de notre âme et de Dieu, la présence de l'absolu dans notre propre conscience, d'où la possibilité pour notre esprit, en réfléchissant sur lui-même, de rencontrer Dieu. Il ne diffère donc pas essentiellement du spiritualisme : c'est, pourrait-on dire, une sorte de panthéisme spiritualiste ou moral. Mais si les mystiques cherchent avant tout Dieu dans les profondeurs intérieures de l'âme humaine, ils ne le croient pas pour cela absent ou éloigné de la nature extérieure. Il est dans le monde comme il est en nous. Aussi tous les phénomènes naturels ne se comprennent que comme des manifestations symboliques de l'essence divine. « Si tu

vois une étoile, un animal, une plante ou toute autre créature, dit J. Boehm, garde-toi de penser que le créateur de ces choses habite bien loin, au-dessus des étoiles. Il est dans la créature même. Quand tu regardes la profondeur, et les étoiles, et la terre, alors tu vois ton Dieu, et toi-même tu es en lui l'être et la vie. » (*Aurora*, ch. xxiii.)

L'histoire du mysticisme est très obscure et très touffue. C'est d'ailleurs la prétention de la plupart des mystiques de faire remonter l'origine de leurs doctrines aux origines mêmes de l'humanité : les initiés se transmettraient de siècle en siècle une science primitive, intégrale, divine, une science « occulte » bien supérieure à toutes nos prétendues sciences positives. Quoi qu'il en soit, le mysticisme est fort ancien, car on le trouve déjà dans l'Inde où il inspire la philosophie Sankhya de Patandjali et le Bhagavad-Gita. En Grèce, on relève bien des traces plus ou moins profondes de mysticisme chez Socrate (son démon), chez Platon (sa théorie des Idées), chez certains stoïciens, tels qu'Épictète et Marc-Aurèle ; mais le mysticisme proprement dit ne se constitue que chez les néo-platoniciens, à l'école d'Alexandrie et plus tard à l'école d'Athènes. Les noms principaux de ces deux écoles sont Ammonius Saccas, Plotin, Jamblique, Numénius, Porphyre, Proclus, etc.

La philosophie de Plotin, exposée dans les *Ennéades*, est très profonde et souvent sublime : il a essayé d'y faire la synthèse de toutes les philosophies antérieures, stoïcisme, péripatétisme et platonisme. Cette philosophie est en même temps une religion, l'hellénisme, qui dispute au christianisme l'empire des âmes. Connaître Dieu par l'extase, et avec Dieu toutes les grandes vérités métaphysiques et morales, voilà le but auquel elle vise. Dieu est l'unité absolue, supérieure à l'intelligence et à l'essence même : c'est donc en se simplifiant, pour ainsi dire, de plus en plus, en éteignant toute sensation, toute image, toute pensée, toute activité, que l'âme réussira finalement à s'identifier à lui.

Le fond de ces idées est sans doute venu d'Orient. Environ deux siècles avant notre ère se formait chez les juifs une doctrine secrète, la kabbale, qui devait exercer une grande influence sur le développement du mysticisme, non seulement à l'époque de la formation du christianisme, mais pendant le moyen âge et même après la Renaissance. Parmi les juifs qui contribuèrent le plus puissamment à la diffusion des idées mystiques, il suffira de citer Philon, Avicébron et Maïmonide. C'est à la kabbale que semble se rattacher le grand mouvement gnostique contemporain de la naissance du christianisme, qui dura près de trois siècles et d'où sortirent tant d'écoles en Judée, en Syrie, en Égypte, en Asie Mineure, etc., école de Simon et de Cérinthe, école de Saturnin et de Bardesane, école de Basile et de Valentin, école de Cerdon et de Marcion, et combien d'autres encore ! Au moyen âge, l'histoire du mysticisme se confond avec l'histoire de la théologie chrétienne et avec celle de la philosophie scolastique. Dès le 1^{er} siècle, Scot Erigène renoue la tradition néo-platonicienne dans son *De Divisione naturæ* et dans son commentaire du faux Denis l'Aréopagite. Avec lui commence ce qu'on pourrait appeler le mysticisme hétérodoxe du moyen âge. Le mysticisme orthodoxe, plus religieux que philosophique, compte d'illustres représentants, saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, plus tard saint Bonaventure, plus tard encore Pétrarque et Gerson qui opposent aux subtils et tortueux raisonnements de la dialectique les démarches vives et directes de l'amour et de la foi. La plus admirable et la plus populaire expression de ce mysticisme est l'*Imitation de Jésus-Christ*. « Toute la scolastique s'écroule, dit M. Fouillée (*Histoire de la philosophie*, t. II, ch. 1^{er}), au souffle de cette piété ardente qui préfère à la science l'amour. » « Mieux vaut éprouver la composition que d'en savoir la définition. » « Tout homme désire savoir naturellement, mais qu'importe la science sans la crainte de Dieu ? » La crainte elle-même

n'est que le commencement de la sagesse ; son achèvement est l'amour. « L'amour est fort comme la mort. » Vers la même époque, le mysticisme fleurit en Allemagne chez Tauler, maître Eckart et le Flamand Ruysbroeck. Mais c'est surtout à la Renaissance qu'il trouve enfin son âge d'or, comme en témoignent les noms de Reuchlin, Jean et François Pic de la Mirandole, Cornélius Agrippa, Paracelse, Cardan, Weigel, Jacob Boehm, Robert Fludd, les deux Van Helmont, etc., etc. Dans la philosophie moderne, la tendance mystique se laisse voir, plus ou moins atténuée, chez des cartésiens, tels que Fénelon, Geulinx, Malebranche, et même Spinoza ; mais ses représentants les plus autorisés appartiennent à peine à l'histoire de la philosophie : nous nous contenterons d'indiquer ici les noms de M^{me} Guyon, Poirét, Martine, Saint-Martin, Swedenborg, Lavater, de Maistre, de Bonald, Ballanche, etc., qui sont peut-être moins des philosophes que des théologiens, car ils prétendent moins enseigner un système que révéler une religion ou rénover (au moins dans la forme) une religion révélée.

Nous assistons de nos jours à des essais de résurrection du mysticisme ou tout au moins de la théosophie et des prétendues « sciences occultes ». M. Fouillée juge très sévèrement ces tentatives. « En réalité, dit-il, rien n'est plus loin du vrai et du grand mysticisme. Quel est le mystique digne de ce nom ? Celui qui admet un principe supérieur à la connaissance proprement dite, principe avec lequel on entre en communication par l'idée pure et par l'amour. C'est donc au plus profond de la conscience, dans la solitude de la méditation intérieure, que le vrai mystique cherche, pour ainsi dire, un point de contact avec le divin. Il rougirait de demander à des pratiques extérieures et matérielles, à des recettes de sorcellerie ou de magie, la révélation du suprême mystère. Le prétendu mysticisme de nos jours ne nous présente trop souvent sous le nom usurpé de « spiritualisme » qu'un matérialisme grossier. »

Cependant, si l'on veut rendre justice au mysticisme, on reconnaîtra qu'il a fait souvent contrepoids — non sans utilité — aux exagérations d'un rationalisme ou d'un utilitarisme exclusif. Il est bon que les savants eux-mêmes gardent le sentiment des bornes de leur science et du mystère qui les enveloppe de toute part. Il y a encore, dans la nature et dans l'homme, des lois inconnues à dégager, des forces inconnues à découvrir. En philosophie, les mystiques ont eu le mérite de voir que les plus hautes vérités morales ne se révèlent qu'à ceux qui ont le cœur pur et aimant ; ils ont vu que l'esprit humain a en lui le pressentiment et la divination des vérités essentielles de la métaphysique et de la morale ; ils ont reconnu la part nécessaire de la spontanéité individuelle et du sentiment, surtout du sentiment moral et religieux, dans la découverte de la vérité. Mais ils ont eu le tort de ne pas comprendre que les intuitions n'acquiescent une valeur définitive que lorsqu'elles sont accompagnées de leurs preuves. Une vérité n'est pas complètement découverte tant qu'elle n'est pas prouvée. E. BOIRAC.

Théologie. — Pour les manifestations caractérisées du mysticisme dans la religion chrétienne, V. AMAURY DE BENNE, APOSTOLIQUES (FRÈRES), BÉGARDES, BERNARD (Saint), BOEHME, BONAVENTURE (Saint), BOURIGNON, BRIGITTE (Sainte), CATHERINE DE SIENNE (Sainte), DAVID DE DINANT, DENYS L'ARÉOPAGITE, ECKART, FRANÇOIS D'ASSISE (Saint), GERSON, GROOTE (BERNARD), HILDEGARDE (Sainte), HUGUES DE SAINT-VICTOR, JOACHIM DE FLORE, KRUDENER (M^{me} de), LIBRE ESPRIT (FRÈRES DU), MOLINOS, MONTANUS, PIÉTISME, QUÉTISME, REUCHLIN, RUYSBROCK, SACRÉ-CŒUR, SCOT ERIGÈNE, SPENCER, SWEDENBORG, TAULER, THÉOSOPHIE, THÉRÈSE (Sainte). E.-H. V.

BIBL. : Voir, outre tous les noms cités dans l'article : COUSIN, *Histoire générale de la philosophie* ; Paris, 1863. — DU VRAI, *du beau et bien* ; Paris, 1860. — FRANCK, *la Philosophie mystique en France à la fin du XVIII^e siècle* ; Paris, 1866. — LA KABBALÉ ou la Philosophie religieuse des Hébreux ; Paris, 1843. — MATTER, *Histoire critique du gnosticisme* ; Paris, 1828. — SAINT-MARTIN, *le Philosophe inconnu* ; Paris, 1861. — Emmanuel de Swedenborg ; Pa-

ris, 1863. — BANTHOLMESS, *Histoire critique des doctrines religieuses de la philosophie moderne*; Paris, 1855, 2 vol. in-8. — RITTER, *Histoire de la philosophie chrétienne*, 1844. — VACHEROT, *Histoire de l'école d'Alexandrie*; Paris, 1846, 3 vol. in-8. — EUNAPE, *Vies des sophistes et des philosophes*; Paris, 1879, in-12. — HAUREAU, *Histoire de la philosophie scolastique*; Paris, 1850, 2 vol. in-8. — MORUS, *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques*; Paris, 1850. — *Dictionnaire de mystique chrétienne*; Paris, 1858, gr. in-8 (t. XXXV de la troisième et dernière *Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne). — J.-J. de GOERRES, *la Mystique divine, naturelle et diabolique*, trad. par Ch. Sainte-Foi; 2^e édit., Paris, 1862, 5 vol. in-12. — Paul BOUSSELOT, *les Mystiques espagnols*; Paris, 1867, in-8. — Jean REYNAUD, *Terre et ciel, philosophie religieuse*; 5^e édit., Paris, 1864, in-8. — BOUTROUX, *Etudes d'histoire de la philosophie, la Philosophie de Jacob Boehm*; Paris, 1898, in-8. — RÉCÉLIAC, *Essai sur le fondement de la connaissance mystique*; Paris, 1896, in-8.

MYSTROMYS (Zool.) (V. GERBILLE).

MYSTROPHORA (Paléont.) (V. ORTHIS).

MYTENS (Arnould), dit *Renaldo*, peintre flamand, né à Bruxelles en 1541, mort probablement à Naples en 1602. Il est un des nombreux peintres flamands qui allèrent s'établir en Italie sans esprit de retour. Portraits et grands tableaux religieux, dont la trace est perdue. R. Sadeler a gravé une *Madone* de lui. Les musées d'Amsterdam et de La Haye possèdent deux portraits d'un *A.-J. Mytens* qu'on dit être son fils.

MYTENS (Daniel), peintre hollandais, né à La Haye en 1636, mort en 1688. Il fut le peintre du roi d'Angleterre, puis revint chez lui. Ses portraits sont d'une couleur distinguée; ceux de *Charles I^{er}* et d'*Henriette d'Angleterre* ont été gravés par W.-J. Delft.

MYTHE (V. CONTE et MYTHOLOGIE).

MYTHEN (Les). Montagne de la Suisse, dans le cant. de Schwytz; ramification des Alpes au pied de laquelle se trouve le bourg de Schwytz. Les flancs de cette montagne, qui a trois cimes dont la plus élevée est à 1.903 m. d'alt., sont couverts de pâturages et de chalets.

MYTHO. Ville de l'Indo-Chine française (Cochinchine), r. g. du bras E. du Mekong, à 46 kil. de la mer et 77 kil. de Saïgon; 6.000 hab. Elle comprend quatre quartiers séparés par des arroyos. Mytho, le vieux Mytho, Kouloubien et Koulaouho dans deux îles du fleuve. Fort, hôpital, collège. C'est un port fluvial assez important, entrepôt du commerce avec le Cambodge. Elle fut prise en 1864 par l'amiral Page.

MYTHOLOGIE. Ce mot est employé dans deux sens différents. Tantôt il désigne seulement l'ensemble des mythes et des légendes qui se rapportent à telle ou telle religion: par exemple, la *mythologie grecque*, la *mythologie égyptienne*; tantôt, au contraire, il s'étend à toutes les études, à toutes les recherches, à tous les systèmes qui concernent les mythes et les légendes. Le synonyme exact du terme *mythologie* est alors l'expression: *la science des mythes*. C'est dans ce dernier sens, plus vaste et plus général, que nous nous proposons de l'étudier ici.

DES MYTHES EN GÉNÉRAL. — Le caractère distinctif d'un mythe, c'est d'être un récit d'événements dont une partie au moins est surnaturelle ou irrationnelle. Dans le mythe du Zeus grec, par exemple, les éléments rationnels, ce sont les hautes qualités du dieu, sa majesté, sa puissance, sa justice, la protection qu'il accorde aux justes, la sévérité avec laquelle il punit les méchants; les éléments irrationnels, ce sont les aventures grotesques, les métamorphoses en cygne, en fourmi, en pluie d'or, etc. Lorsque les hymnes védiques nous représentent Indra comme le maître de la foudre, qui, transporté sur son char, commande à l'ouragan et à la tempête, cette conception nous paraît simple et naturelle; mais, quand nous apprenons que ce dieu est le frère d'un taureau, qu'il s'est changé en caille ou en béliér, nous sommes en présence d'éléments que notre raison ne comprend pas et ne peut pas s'expliquer. C'est là ce que Max Müller appelle « l'élément sot, dénué de sens et sauvage ». De même encore, les contes

et les légendes populaires sont des mythes, parce que, suivant l'expression imagée d'Andrew Lang, « les morts, les vivants, les hommes, les bêtes et les dieux, les arbres, les étoiles, les rivières, la lune et le soleil y dansent un ballet burlesque, où toute chose peut être tout, et où la nature n'a pas de lois, ni l'imagination de limites ».

Donc, là où il n'y a point d'épisodes merveilleux ou surnaturels, là où tout est rationnel et clairement intelligible pour notre esprit, il n'y a point de mythe.

Dans ses *Prolegomena zu einer wissenschaftlichen Mythologie*, K.-O. Müller a encore attribué d'autres caractères au mythe. D'après lui, le mythe transforme en un acte précis et limité dans le temps un phénomène physique ou moral qui, dans la réalité, est permanent. Ainsi, le mythe éleusien par excellence, c.-à-d. le mythe de l'enlèvement de Perséphone par Hadès, de la douleur de Déméter, du séjour de Perséphone auprès de son ravisseur, puis de son retour à la lumière, n'est pas autre chose que la traduction en un épisode unique et nettement déterminé des faits d'ensemencement, de germination souterraine, d'éclosion et de mort apparente dont chaque année la terre est le théâtre. Dans la *Théogonie*, Hésiode s'exprime ainsi: « La Nuit enfanta la Tromperie. » C'est là l'expression mythique du fait général et constant qui peut s'énoncer ainsi: « La nuit favorise les tromperies. »

En outre, le mythe met toujours en scène des personnages humains ou du moins des personnages analogues à des êtres humains. Les métamorphoses des êtres mythiques en animaux ou en plantes, les formes animales que certaines divinités revêtent dans plusieurs mythologies, n'infirmement nullement ce caractère général des mythes; en effet, sous quelque forme que se présentent les personnages mythiques, les sentiments qu'ils éprouvent sont toujours humains. Peut-être même ces métamorphoses et ces formes animales ne sont-elles que la survivance de conceptions religieuses beaucoup plus anciennes, comme la zoolâtrie et le totémisme.

Enfin, d'après K.-O. Müller, le mythe est toujours antéhistorique. L'événement qu'il raconte, quel qu'il soit, est toujours placé bien au delà des premiers faits historiquement connus.

Ainsi, d'une manière générale, les mythes sont des récits d'événements, qui sont, en partie au moins, surnaturels ou irrationnels, qui toutefois sont limités dans le temps, dont les acteurs sont des personnages humains ou analogues à des êtres humains, et qui ont toujours eu lieu, dans chaque pays, avant la période historique.

Les mythes aujourd'hui connus sont innombrables et d'une infinie variété. On les répartit d'habitude en deux grandes classes: 1^o *les mythes proprement dits*; 2^o *les contes et légendes populaires*.

Les mythes proprement dits sont les mythes qui se rattachent directement aux religions, et dont la somme constitue, dans chaque pays, ce que l'on appelle la mythologie. Ces mythes sont cosmogoniques, divins ou héroïques; en effet, chaque religion a voulu expliquer la création du monde et de l'homme; et, d'autre part, dans beaucoup de religions, on distingue, pour ainsi dire, deux couches ou strates superposées d'êtres surnaturels, les dieux et les demi-dieux ou héros. Les mythes proprement dits sont étroitement liés à la religion dont ils forment une partie essentielle; lorsque cette religion meurt, ils disparaissent ou du moins perdent leur valeur religieuse, et ne survivent que comme matière philosophique, historique ou littéraire.

Les contes et les légendes populaires ont une physiologie toute différente. Ils ne s'efforcent pas de résoudre le problème de l'origine des choses; ils ne mettent en scène ni dieux, ni déesses, ni héros; leurs visées sont moins hautes; leurs cadres et leurs personnages, plus modestes. Au près des humains se meuvent et agissent des fées, des enchanteurs, de bons ou de mauvais génies, ces mille êtres bienfaisants ou terribles dont l'imagination des foules a peuplé et peuple toujours les campagnes, les

forêts, les vallons obscurs, la mer, les îles, les récifs. Les contes et les légendes ne sont point, de leur nature, des récits religieux. Leur éclosion, leur floraison, leur popularité sont indépendantes de tout dogme et de tout culte. Ils ont leurs racines dans le plus lointain passé de l'humanité, mais de nos jours ils n'ont rien perdu de leur fraîcheur ni de leur vivacité; ce ne sont point des œuvres mortes, qui se transmettent, immuables et figées, de génération en génération; ce sont de petits organismes vivants, qui se transforment sans cesse, sans que pourtant leur noyau primitif subisse de changements essentiels. L'étude scientifique des contes et des légendes populaires est née récemment et a pris, pendant la dernière moitié du XIX^e siècle, sous le nom de folk-lore ou de folk-lorisme, un développement très considérable. De patients et persévérants érudits ont recueilli, dans maintes parties du monde, toutes les traditions orales ou écrites; des comparaisons ont été instituées entre les contes des divers pays, et déjà quelques résultats intéressants ont été obtenus. À côté de la mythologie proprement dite s'est ainsi créée une mythologie d'une autre espèce, plus proche de nous à certains égards, que Max Müller a appelée la « mythologie moderne », et A. Lang la « mythologie romanesque ». Il est certain que la connaissance de cette mythologie spéciale peut être d'un grand secours à qui veut scruter à fond tel ou tel problème de mythologie antique. Souvent un conte populaire n'est qu'une forme particulière d'un mythe proprement dit; dans le conte, presque toujours oral, ont pu survivre des détails qu'a négligés ou fait disparaître la rédaction écrite du mythe. Nous croyons pourtant qu'il est nécessaire de distinguer la mythologie du folk-lore, et nous nous occuperons exclusivement ici des mythes proprement dits et de la science dont ils sont l'objet (pour les contes et les légendes, V. Part. CONTE).

DES MYTHOLOGIES EN GÉNÉRAL. — Les mythes proprement dits sont inséparables des religions; mais il ne s'ensuit pas que toute religion renferme des mythes. Il convient donc de déterminer quelles sont les religions qui ont possédé une mythologie, et quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'une religion possède une mythologie.

Parmi les savants qui étudient, d'après les méthodes scientifiques, l'histoire générale des religions, il est unanimement reconnu que le fétichisme et l'animisme sont deux des formes les plus grossières de la religion. Le fétichisme, qui attribue une puissance surnaturelle à des objets inanimés, ne saurait donner naissance à une mythologie. L'animisme ou plutôt les religions animistes (car le mot *animisme* [V. ce mot] est plutôt employé pour désigner un système philosophique sur la vie, qui suppose le monde dirigé, soit par plusieurs esprits, soit par un grand esprit tout-puissant, ne peuvent pas davantage revêtir une forme mythologique, car les esprits sont conçus comme des êtres immatériels, qui s'introduisent tantôt dans un corps d'animal, tantôt dans une plante, tantôt même dans une pierre; ils n'ont rien d'humain, et c'est uniquement par des incantations magiques ou par des pratiques de sorcellerie qu'on s'attire leur faveur et qu'on apaise leur colère. Il n'y a donc pas et il ne peut pas y avoir de mythologie chez les peuples dont le sentiment religieux ne s'est pas élevé plus haut que la conception fétichiste ou la conception animiste du monde.

Les mythes et la mythologie ne naissent et ne s'épanouissent vraiment que dans les religions anthropomorphiques. Le caractère essentiel de ces religions, c'est qu'elles imaginent, en dehors et au-dessus de la société humaine, des êtres divins, plus ou moins nombreux, dont chacun est doué d'une personnalité très précise; cette personnalité s'affirme dans leurs traits physiques, dans leurs qualités intellectuelles et morales, dans leurs attributions, dans leurs aventures. Ils commandent aux phénomènes, mais ils ne se confondent pas avec eux. Zeus est le maître du ciel lumineux, mais il n'est pas le ciel lumi-

neux; le dieu scandinave Thor-Donar est le maître du tonnerre, mais il n'est pas le tonnerre lui-même. Dans toute religion anthropomorphique, les êtres divins sont conçus à l'image des hommes, et, comme les êtres humains, ils ont une individualité très marquée. Pour qu'il en soit vraiment ainsi, il faut que la religion soit non seulement anthropomorphique, mais encore polythéiste. Le polythéisme, non moins que l'anthropomorphisme, est une condition nécessaire à l'existence d'une mythologie abondante et variée.

Avec les religions panthéistes et monothéistes, toute mythologie disparaît. Si le dieu unique est conçu comme répandu dans toute la nature, comme intimement mêlé à tout, c'est moins un être personnel qu'une force, un esprit, ou même un élément physique; s'il est conçu comme isolé, comme distinct de toute chose, c'est alors un Être suprême, infini, éternel, immuable; son existence n'a rien de commun avec la vie humaine, et il ne saurait être question de mythes dans une telle religion. Les religions juive, chrétienne et mahométane sont dénuées de toute mythologie, au vrai sens du mot.

De cet exposé préliminaire, il résulte que le véritable champ des études mythologiques, c'est la série des religions anthropomorphiques et polythéistes. Ces religions ne sont pas identiques entre elles; le double caractère qu'elles ont en commun est plus ou moins accentué; aussi les mythologies qui leur appartiennent sont-elles fort dissimilaires les unes des autres. De plus, ces religions ne sont pas toutes également connues; si nous possédons de nombreux documents sur les religions de l'Inde védique, de la Grèce, de l'Égypte, en revanche ce que nous savons de la mythologie celtique et de la mythologie slave est très réduit; et, d'autre part, les renseignements qui nous sont parvenus au sujet des religions du Pérou, de l'Amérique centrale et du Mexique sont, trop souvent, sujets à caution. Nous voulons néanmoins présenter ici un tableau succinct des principales mythologies connues.

MYTHOLOGIES INDO-EUROPÉENNES. — 1^o *La Mythologie hindoue*. La mythologie des Hindous ou plutôt des Aryens de l'Inde présente encore une grande confusion. Cette confusion provient à la fois de la nature des documents et du caractère des dieux. Les documents que nous possédons sur cette mythologie datent d'époques très différentes: les plus anciens sont les hymnes connus sous le nom de *Védas*; viennent ensuite les commentaires appelés *Brahmanas*, qui sont de date plus récente; plus voisins de nous encore sont les manuels de dévotion, intitulés *Sutras* et *Upanishads*, et les recueils de légendes ou *Puranas*. Or les mythes hindous n'ont pas cessé de se modifier; l'Olympe indien n'est pas demeuré immuable; depuis la composition du premier hymne védique jusqu'à la compilation des dernières Puranas, l'imagination mythologique n'a jamais été en repos. En second lieu, la langue de ces documents, et en particulier des hymnes védiques, est loin d'être connue avec certitude. Il n'est pas rare que des exégètes très savants donnent à une phrase, parfois même à un mot, des interprétations très diverses, sinon contradictoires. Enfin les dieux eux-mêmes et les mythes que les Védas nous font connaître ne sont pas fixés avec précision: suivant la pittoresque expression de M. Bréal, le métal où ils ont été coulés est encore en fusion.

Ces difficultés doivent nous imposer une grande réserve, et nous nous bornerons à mettre en lumière les points les plus saillants de la mythologie hindoue. Les mythes cosmogoniques y sont fort nombreux: tantôt le monde est représenté comme issu du corps d'un être anthropomorphique gigantesque, Purusha, offert en sacrifice et découpé par les dieux; tantôt la création de l'univers est attribuée, sous des formes diverses, à un démiurge nommé Prajapati, qui fait sortir successivement de lui-même tous les êtres; tantôt enfin les légendes hindoues rapportent que l'Univers au début ne se composait que d'eau, et que le monde terrestre y naquit soit d'une motte de glèbe qui s'y forma,

soit d'un œuf doré qui apparut tout d'un coup, et d'où sortit le créateur Prajapati.

Il n'est point possible de grouper les divinités de la mythologie hindoue en un tableau systématique ; aucun document ne nous a transmis pour elles des généalogies analogues à celles que nous trouvons pour le panthéon grec dans Hésiode et dans Homère. Les principales de ces divinités sont : Dyaus, le ciel lumineux ; Prithivi, la Terre ; Aditi, la mère des Adityas, dieux très populaires, dont le nombre varie suivant les mythes, et dont le plus puissant est Varuna ; Indra, le plus précis et le plus personnel de tous les dieux védiques, le maître du tonnerre et le vainqueur du serpent Vritra ; Agni, le dieu du feu ; Soma, dieu solaire ; Ushas, la déesse de l'Aurore ; les deux Açvins, qui semblent correspondre aux Dioscures de la mythologie grecque ; les Maruts, dieux de la tempête, des vents et de la pluie, etc. Ce sont là des êtres d'une extrême complexité, dont la physionomie demeure pourtant très vague. L'imagination indienne les a constamment remaniés et transformés. Leurs aventures ressemblent à un chaos de mythes, où tout est confusion et contradiction. M. Bergaigne s'est pourtant efforcé de ramener ces mythes à l'unité : « La mythologie des Aryas védiques, écrit-il dans l'introduction de son magistral ouvrage sur la *Religion védique*, est étroitement liée à leur culte, et ces deux aspects de leur religion doivent être étudiés simultanément. Le sacrifice védique, par les rites mêmes qui le constituent, ou tout au moins par la plupart des formules où ces rites sont décrits, nous apparaît d'abord comme une imitation de certains phénomènes célestes. Les phénomènes dont il s'agit peuvent se ramener à deux groupes : ceux qui accompagnent le lever du soleil et que j'appellerai phénomènes solaires ; ceux qui accompagnent après une longue sécheresse la chute de la pluie, et que j'appellerai phénomènes météorologiques. Dans l'un et l'autre groupe, la mythologie védique distingue des éléments mâles et des éléments femelles : l'élément mâle est, dans les phénomènes solaires, le soleil lui-même ; dans les phénomènes météorologiques, l'éclair. Les éléments femelles correspondants sont l'aurore et la nue... Ces divers éléments sont susceptibles de représentations diverses qui constituent l'anthropomorphisme et le zoomorphisme mythologiques... Les figures d'animaux les plus fréquentes sont, pour les mâles, l'oiseau, le cheval ailé ou non, le taureau et le veau ; pour les femelles, la cavale et surtout la vache. Entre les êtres des deux sexes s'établissent, soit sous leur forme humaine, soit sous leurs formes animales, des rapports mythiques représentant les relations supposées des éléments entre eux. » Tel est, d'après l'un des indianistes modernes les plus éminents, le principe général de la mythologie hindoue. Il convient donc de s'inspirer de cette idée pour interpréter les très nombreux mythes de l'Inde. Ainsi le combat d'Indra contre le serpent Vritra ne sera qu'une image mythique destinée à exprimer que « l'éclair fend les nuages orageux et les oblige à laisser tomber la pluie et à laisser voir le soleil » (A. Lang).

2° *La Mythologie de l'Avesta ou Mythologie iranienne.* La mythologie iranienne, surtout contenue dans l'Avesta et dans les livres traditionnels pehlvis, est à la fois très voisine et profondément différente de la mythologie hindoue. Elle en est très voisine parce que les Iraniens sont, de tous les peuples indo-européens, celui dont la langue a le plus d'affinité avec le sanscrit et aussi celui qui est resté avec les Aryens de l'Inde en relations le plus fréquentes ; elle en est profondément différente, parce que la religion des anciens Perses acquit de bonne heure un caractère beaucoup plus moral que mythologique. « La nature de l'homme est complexe, dit M. Bréal, et il lui serait impossible de ne pas mettre quelque chose de son être moral dans les mythes qui occupent son imagination. Le démon qui retient les eaux du ciel fut regardé comme un type de méchanceté et de perversité ; le dieu qui foudroie comme le vengeur de la justice. C'est ce côté religieux...

très visible dans certains hymnes védiques, qui frappa surtout les Perses ;... ils en firent le cadre de leur religion » (M. Bréal, *Hercule et Cacus*). Le plus important, on pourrait presque dire le seul mythe de la religion iranienne, c'est le double mythe d'Ormazd et d'Ahriman. Ormazd (Ahura-Mazda ou encore Çpenta-Mainyu) est le maître et le créateur du monde ; il est souverain, omniscient, dieu de l'ordre ; il a le soleil pour œil ; le ciel est son vêtement, brodé d'étoiles ; Atar, l'Eclair, est son fils ; Apô, les Eaux, sont ses épouses. Mais Ormazd n'est pas le seul dieu ; il n'est que le premier de sept divinités suprêmes, les Amshaspands, qui règnent chacun sur une partie de la création, et qui semblent n'être qu'un dédoublement, une multiplication d'Ormazd. Au-dessous d'Ormazd et des six Amshaspands, la mythologie iranienne plaçait, comme divinités bienfaisantes : Mithra, le « maître du libre espace » ; Tistrya, le dieu de l'orage ; Verethraghna, le dieu de la victoire ; elle connaissait en outre un grand nombre d'autres dieux de même nature, les Izeds. De même qu'Ormazd est entouré de six Amshaspands et d'autres divinités bienfaisantes, Ahriman (Angra-Mainyu), le dieu malfaisant qui envahit la création pour en bouleverser l'ordre, et qui est conçu sous la forme d'un serpent, est accompagné de six démons issus des ténèbres cosmiques et d'un grand nombre d'autres divinités malfaisantes. Le mythe d'Ormazd et d'Ahriman consiste essentiellement dans la lutte des deux groupes d'êtres divins. Cette lutte nous apparaît sous une double forme ; elle est matérielle ou spirituelle. Dans la lutte matérielle, Ahriman veut envahir le ciel ; il est refoulé dans l'enfer ; dans la lutte spirituelle ou mystique, Ahriman, principe de l'obscurité, du désordre, du mal, est de même refoulé par Ormazd, dieu de la lumière, de l'ordre et du bien. Dans le premier cas, l'arme d'Ormazd est Atar, l'Eclair ; dans le second cas, c'est la piété ou encore la prière, personnifiée sous le nom de Vohu Mano.

La religion iranienne était donc puissamment systématique ; ce système n'était pas moins philosophique et moral que mythologique ; le mage Zoroastris (Zarathustra) en était communément regardé comme l'auteur.

3° *La Mythologie grecque.* A coup sûr, de toutes les mythologies aujourd'hui connues, la mythologie grecque est celle qui nous est le plus familière. Il est non moins certain qu'elle est la plus riche, la plus variée, la plus complexe, en même temps que la plus claire et la plus lumineuse. Enfin, et ce dernier caractère explique peut-être tous les autres, elle est, plus qu'aucune, essentiellement polythéiste et anthropomorphique. Nous n'hésitons pas à la classer parmi les mythologies indo-européennes ou aryennes ; l'origine aryenne de la mythologie grecque nous paraît avoir été démontrée par les remarquables découvertes de la philologie comparée ; mais il est nécessaire d'ajouter que ce fonds primitif de mythes et de légendes s'est considérablement augmenté et modifié sous l'influence de causes diverses. Il n'est point douteux en particulier que les relations de la Grèce avec les peuples et les civilisations de l'Orient classique (Phéniciens, Phrygiens, Egyptiens) ont contribué à introduire dans sa mythologie beaucoup d'éléments étrangers ; il est, d'autre part, vraisemblable que tout souvenir des religions primitives ne s'était pas effacé après l'arrivée en Grèce des populations aryennes : dans une étude pénétrante sur le mythe de Tyché, M. Bouché-Leclercq a récemment soutenu que la popularité de cette déesse était due à un retour offensif des vieilles conceptions animistes (*Revue de l'histoire des Religions*, t. XXIII, p. 307). Dès l'aube de la période historique, ces éléments hétérogènes étaient déjà mêlés et fondus ; le cycle épique et la Théogonie nous présentent le tableau d'une mythologie toute constituée aux contours très nets.

On y distingue trois catégories de mythes : les mythes cosmogoniques, qui forment l'histoire mythologique de la Grèce jusqu'à la victoire définitive de Zeus ; — les mythes divins, qui concernent les dieux et les déesses de la religion olympienne ; — enfin les mythes héroïques.

Les mythes cosmogoniques de la Grèce nous ont été surtout transmis par l'auteur de la Théogonie ; la portée incontestablement philosophique de la plupart d'entre eux prouve qu'ils avaient déjà perdu leur aspect populaire primitif, et qu'ils avaient été coordonnés en une vaste synthèse destinée à expliquer la genèse du monde physique et les lois de la morale.

Avant toute chose existaient, d'après une tradition, l'Océan et Thétys ; d'après une autre, le Chaos et Gaea, la Terre. Du Chaos et de la Terre naquirent l'Erèbe et la Nuit ; de l'Erèbe et de la Nuit naquirent l'Ether et le Jour. Puis Gaea engendra Ouranos = le Ciel, et Pontos = la Mer. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ces premières divinités de la Théogonie des personnifications purement artificielles. La seconde génération de dieux est déjà plus vraiment mythologique. Gaea s'unit à Ouranos, et de cette union sortent, outre les Cyclopes, plusieurs divinités parmi lesquelles Cronos. Cronos mutila son père Ouranos, le détrôna et se substitua à lui, comme maître du monde. Il épousa Rhéa et donna le jour à de nombreux enfants ; puis il subit le même sort qu'Ouranos. Son fils Zeus réussit à l'enchaîner et s'empara à son tour de la toute-puissance. Mais il doit la défendre contre de terribles ennemis, les Titans d'abord, puis le monstre Typhoeus. La lutte de Zeus et de ses frères contre les Titans est un des épisodes les plus frappants de la cosmogonie des Grecs, et l'on a voulu y retrouver, non sans raison, le souvenir des bouleversements volcaniques dont le sol de la Grèce et des îles qui l'entourent fut jadis le théâtre. Zeus ne triompha qu'au prix des plus grands efforts, et sa victoire, qui donna au monde la paix et en assura l'harmonie, clôt dans la mythologie grecque l'ère des mythes cosmogoniques. Désormais la société divine est organisée.

Cette société nous est révélée par les mythes, que nous avons appelés divins, parce qu'ils concernent les dieux et les déesses et par opposition aux légendes des héros. Elle est d'abord constituée par les douze grands dieux de l'Olympe : Zeus, le roi des dieux et des hommes, le dieu du ciel lumineux, maître de la foudre, dont un geste irrité fait trembler le monde ; Héra, sœur et épouse de Zeus, qui protège les unions légitimes et préside aux naissances ; Apollon, le dieu du soleil, des arts et de la poésie ; Poseidon, le dieu de la mer ; Arès, le dieu des combats ; Héphestos, le dieu du feu et de l'industrie ; Hermès, le messager des dieux, patron des orateurs et des négociants ; Athéna, la déesse de la raison et de la sagesse ; Aphrodite, la déesse de la beauté et de la volupté ; Hestia, la déesse du foyer, protectrice des vertus familiales ; Déméter, la déesse des moissons ; Artémis, enfin, la vierge chasseresse, déesse de la Lune.

Ces douze divinités tenaient le premier rang dans le monde mythologique imaginé par les Hellènes ; mais elles n'étaient pas les seules. Hadès régnait dans le monde souterrain ; Dionysos, le dieu de la vigne, Asclépios, le divin médecin, Amphitrite, la reine des mers, bien d'autres encore étaient adorés par les Grecs.

Autour de ces dieux et de ces déesses se pressait un nombreux cortège d'êtres divins ; toute la nature en était peuplée : Eole et les Vents, Ganymède, Hébé, Iris, traversaient l'atmosphère ; sur terre, Pan, les Dryades, les Naiades, les Nymphes animaient les bois, les sources, les étangs ; les Faunes et les Satyres accompagnaient Dionysos ; sur mer, les Néréides et les Tritons escortaient le char de Poseidon et celui d'Amphitrite. Apollon menait le chœur des neuf Muses. Du Tartare sortaient parfois, pour châtier les criminels, les Erinnyes, tandis que les Parques présidaient aux diverses étapes de la destinée humaine.

Enfin, entre les dieux et les hommes, les Grecs avaient placé une série nombreuse de demi-dieux ou héros, personnages surtout mythiques, mais dont les aventures ne sont peut-être pas dénuées de tout fondement historique : c'étaient Héraclès, Persée, Bellérophon, Jason, Thésée, Pélops, Cadmos, Œdipe, Castor et Pollux, etc. Le nombre

en est considérable ; chaque cité grecque tenait à honneur d'avoir pour ancêtre un héros, à défaut d'un dieu ou d'une déesse.

Comme on peut s'en rendre compte par ce rapide résumé, la mythologie grecque est d'une luxuriante abondance et d'une complexité vraiment touffue. Il n'y règne pourtant aucune confusion. Chacun des êtres divins ou héroïques, qui la peuplent, a sa personnalité, son caractère, ses attributs, son histoire ; chacun d'eux est, pour ainsi dire, le centre d'un vrai cycle de mythes. Une simple énumération de ces attributs et de ces mythes dépasserait, et de beaucoup, le cadre de cet article ; les uns et les autres ont été ou seront d'ailleurs indiqués dans les articles consacrés à chaque divinité ; enfin, pour qui voudrait les étudier de plus près, l'excellente *Mythologie de la Grèce antique* de M. Decharme serait le meilleur et plus sûr des guides.

4° *Mythologie italique, romaine, étrusque.* Est-il bien exact de parler d'une mythologie italique, romaine, étrusque ? Depuis longtemps l'influence de la mythologie grecque sur la religion des peuples italiotes a été mise en lumière ; « les formes vagues et mal déterminées des *numina* italiques étaient entrées de bonne heure en contact avec les images anthropomorphes des divinités grecques, aux contours bien marqués, aux lignes saillantes ; et, comme le liquide prend la forme du vase où on le verse, ainsi dans l'imagination des peuples de l'Italie les dieux avaient pris peu à peu les traits et les attributs par lesquels on avait l'habitude de représenter et d'orner leurs parallèles grecs » (J.-S. Speyer, *le Dieu romain Janus*, dans la *Revue de l'histoire des Religions*, t. XXVI, pp. 2 et 3). Bien avant l'époque où Rome et les cités de la Grande-Grèce entrèrent en relations directes, les mythes helléniques avaient pénétré en Etrurie et dans l'Italie centrale avec les vases, les cistes, les objets d'art si nombreux que les marchands grecs apportaient ou envoyaient d'Athènes, de Corinthe, de Tarente, de Syracuse. Il est très malaisé de distinguer dans la mythologie italique, et plus spécialement dans la mythologie étrusque et dans la mythologie romaine, ce qui est vraiment national ou local des éléments étrangers. Les identifications mêmes, instituées par les Romains, entre Zeus et Jupiter, Cronos et Saturne, Héra et Junon, Athéna et Minerve, Artémis et Diane, etc., ont favorisé la confusion des mythes et des légendes.

Ce qui semble caractériser tout spécialement les religions italiques que nous connaissons, c'est qu'elles sont aussi peu mythologiques que possible. Sans doute ces religions sont polythéistes ; mais ce polythéisme, dont les principaux éléments sont des personnifications de forces naturelles, de qualités morales ou simplement d'actes de la vie courante, ressemble fort au panthéisme ; sans doute encore ces religions sont anthropomorphiques ; elles conçoivent leurs divinités comme des êtres animés, de sexe différent, ayant entre eux certaines relations et placés les uns à l'égard des autres dans des rapports hiérarchiques ; mais cet anthropomorphisme reste pauvre et imprécis ; les légendes y sont rares ou monotones ; l'individualité des dieux et des déesses y est toujours flottante : aucune épopée, aucun art ne leur donnent ces traits saillants, qui distinguent les divinités grecques. Comme l'a fort bien montré Preller, la religion des Romains incline plus au culte qu'à la mythologie. « Une liste de noms, comprenant les *dii certi*, c.-à-d. les divinités chargées de fonctions déterminées, et une liste parallèle de formules d'invocation ayant un pouvoir magique constituaient les *Indigitamenta*, qu'on peut regarder comme le livre de la religion nationale » (Bouché-Leclercq). En outre, l'Italie ne connut point de héros, au sens grec du mot ; tout au plus essaya-t-elle d'introduire dans l'histoire légendaire de ses origines quelques épisodes merveilleux : Semo Sancus chez les Sabins, Romulus à Rome sont parmi les rares héros de la mythologie italique.

C'est peut-être chez les Etrusques que se rencontrent

les divinités les moins vagues. Le Panthéon étrusque paraît avoir eu des lignes assez précises. Trois grandes divinités y siègeaient au premier rang : Tinia = Jupiter, Thalna ou Cupra = Junon, Menerva = Minerve ; autour de ces trois protagonistes, les Etrusques imaginaient un conseil de dieux, qu'ils appelaient les *dii consentes* ; au-dessus de ce conseil, ils plaçaient des puissances mystérieuses, qu'ils appelaient les dieux cachés ou voilés, *dii involuti*. Ils adoraient encore d'autres dieux et déesses, Summanus, Vejovis, qui n'étaient peut-être que des dédoublements de Jupiter, Sethlans = Vulcain, Saturne, Mars, Hercule, Janus ; mais il est ici fort difficile de reconnaître ce qui est réellement étrusque de ce qui a pu être apporté par la mythologie grecque. Le trait le plus distinctif de la religion étrusque, c'est la divination et la pratique scrupuleuse des rites ; la mythologie n'y joue qu'un rôle secondaire.

Lorsque le Panthéon romain se modèla, au moins en apparence, sur la mythologie grecque, les douze grands dieux furent : Jupiter et Junon, Neptune et Minerve, Mars et Vénus, Apollon et Diane, Vulcain et Vesta, Mercure et Cérès. En outre, les Romains adoraient Janus, Saturne, Liber Pater, le dieu Sol, les déesses Tellus et Luna, les dieux laboureurs Faunus et Palès, etc. Ils connaissaient enfin toute une série de divinités secondaires, divinités des champs et des forêts, des moissons et des vendanges, des sources et des fleuves, génies protecteurs du foyer domestique, Lares, Mânes et Pénates. Mais l'ensemble des divinités romaines formait plutôt une longue nomenclature qu'une véritable mythologie.

5° *Mythologie gauloise ou celtique*. Nul n'a mieux exposé que M. d'Arbois de Jubainville les difficultés que présente l'étude de la mythologie celtique. « Les monuments, dit-il, ont peu de valeur. Ils se divisent en deux catégories. La première catégorie comprend les plus anciens, dont la presque totalité date de la domination romaine et concerne les régions celtiques qui ont été soumises à cette domination. La seconde catégorie comprend des documents plus récents : de ces documents les plus vieux datent du moyen âge ; ils sont comme un lointain écho des croyances religieuses de la race celtique dans la littérature de l'Irlande et dans celle du pays de Galles. On peut y joindre quelques pratiques superstitieuses, qui ont persisté soit au moyen âge, soit jusqu'à une époque plus rapprochée de nous, et qui semblent remonter aux temps antiques. Les documents de ces deux catégories ne peuvent être utilisés qu'avec une grande réserve et beaucoup de précautions » (*Revue de l'histoire des Religions*, t. XXII, p. 27). En effet, les textes des auteurs grecs et latins, en particulier de César, de Strabon et de Tacite, relatifs à la religion des Gaulois et des Bretons, les inscriptions et les monuments figurés de l'époque impériale, qui attestent l'existence d'une religion particulière aux peuples celtiques sous la domination de Rome, nous renseignent sur la mythologie gallo-romaine et non sur la mythologie celtique proprement dite. Ils nous apprennent : d'une part, que le plus grand nombre des divinités gauloises avaient été rangées sous les cinq vocables : Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, accompagnés chacun d'épithètes variées et abondantes (M. d'Arbois de Jubainville a relevé 28 épithètes différentes du Mars gaulois) ; d'autre part, que les Gallo-Romains célébraient des cultes locaux en l'honneur des forêts, des montagnes, des rivières, des lacs, etc., par exemple de la *Dea Arduina* (l'Ardenne), du dieu *Vosego* (les Vosges), de la *Dea Sequana* (la Seine). Mais ni les uns ni les autres ne contiennent la moindre indication sur la mythologie celtique pure. Tout au plus nous révèlent-ils quelques noms particuliers, comme ceux de la déesse Epona, qui présidait, selon toute apparence, à l'élevage des chevaux et à l'équitation en général ; de la déesse Rosmerta, parèdre de Mercure ; des déesses Damona et Sirona, parèdres d'Apollon, et comme lui, sans doute, protectrices de la santé ; du dieu Camulus, représenté sous les traits et avec les attributs de Mars ; du dieu Cernunnos, du dieu Tar-

vos Tricaranos, dont l'image est sculptée en relief sur le fameux autel des Nautes de Lutèce ; de quelques autres encore. Ces renseignements sont trop épars et trop secs pour que nous puissions en reconstituer la mythologie gauloise.

Le cycle mythologique irlandais est une source plus abondante ; M. d'Arbois de Jubainville et, après lui, M. Rhys en ont fait une étude approfondie. Ils en ont tiré des conclusions différentes, et l'objection commune qui leur a été faite, c'est que dans leurs deux systèmes l'élément subjectif tient une place beaucoup trop considérable. La mythologie celtique n'est pas encore scientifiquement déterminée, et M. d'Arbois de Jubainville nous en donne la principale raison : « Certains savants, dit-il, paraissent attendre des études celtiques la détermination précise des attributions spéciales à chaque divinité et semblent croire qu'un jour on pourra donner sur chacune d'elles un ensemble net et précis de légendes analogue à celui que la mythologie grecque a groupé sous le nom de chacun de ses principaux dieux. C'est une illusion. La littérature irlandaise la plus ancienne nous offre les conceptions mythologiques des Celtes dans une période où la civilisation était très primitive. Alors on n'avait pas encore donné aux créations de la mythologie des contours précis... On n'y voit pas chaque dieu se présenter avec ce caractère nettement dessiné, longuement suivi, qui, toujours stable et un dans les circonstances les plus variées, est une création propre au génie littéraire de la Grèce. En Irlande, les traits qui pourraient caractériser la figure de chacun des personnages qu'un nom divin désigne restent souvent indécis et vagues ; tantôt tels et tels personnages sont distincts les uns des autres ; tantôt ils se confondent les uns avec les autres et ne font qu'un » (*Le Cycle mythologique irlandais*, pp. 367-69).

6° *Mythologie germanique et scandinave*. La mythologie des peuples germaniques (Germain proprement dits et Scandinaves) est aujourd'hui très bien connue, grâce aux remarquables travaux des mythologues allemands, danois, norvégiens et suédois. L'essor fut donné à ces études par la *Mythologie allemande* de J. Grimm ; depuis lors plusieurs ouvrages très remarquables ont été publiés sur le même sujet, en particulier par Mannhardt et K. Müllenhoff, et plus récemment par MM. Bang, Bugge, Hoffory et H. Meyer. Les sources, auxquelles tous ces érudits ont puisé, sont, outre l'opuscule de Tacite sur la Germanie, les anciens poèmes allemands et scandinaves, en particulier les *Eddas* et les *Nibelungen*, et aussi les usages, les traditions, même les proverbes populaires. Cette dernière catégorie de documents, judicieusement interprétée, permet de reconstituer ce qu'un mythologue hollandais, M. L. Knappert, nomme la mythologie inférieure, c.-à-d. la croyance du peuple aux esprits, aux elfes, aux mille génies de la nature. Au contraire, les anciens chants épiques aident surtout à retrouver quels étaient, chez les peuples de la Germanie et du Nord, les mythes cosmogoniques, divins et héroïques les plus répandus. Toutefois, les savants ne sont pas d'accord sur l'importance qu'il convient d'attribuer à ces vieux poèmes, et spécialement aux *Eddas*. D'après les uns, parmi lesquels J. Grimm et K. Müllenhoff, si les *Eddas* n'ont pris leur forme actuelle que dans les derniers siècles du paganisme scandinave, le fonds n'en est pas moins un héritage des premiers Germains, et les mythes eddaïques ne contiennent absolument aucune trace d'éléments non germaniques. D'après les autres, le fond du poème est contemporain de la forme, et le tout n'est pas antérieur à l'année 800, c.-à-d. à l'époque où les premières notions du christianisme commençaient à pénétrer dans le Nord : il en résulterait que l'*Edda* renferme un grand nombre d'éléments étrangers, et en particulier de conceptions chrétiennes. La vérité paraît être entre les deux thèses extrêmes ; il semble aujourd'hui difficile de prétendre que les mythes eddaïques sont de purs mythes païens ; mais les éléments étrangers ou chrétiens,

que l'on peut y distinguer, s'y sont infiltrés peu à peu, par fragments et sans modifier totalement le caractère de ces épopées nationales. Il faut avouer d'ailleurs que le triage de ce qui dans les Eddas est vieux-germain et de ce qui s'est formé sous l'influence chrétienne est l'un des problèmes les plus compliqués de la mythologie germanique et scandinave, dans l'état actuel de la science.

Au point de vue cosmogonique, Germains et Scandinaves s'imaginaient que le Chaos initial était tout simplement une immense ouverture béante; ils étaient de même d'accord pour penser que le monde périrait par le feu. Les trois principales divinités de la mythologie germanique étaient Odin ou Wotan, Tyr ou Tiwas ou encore Zio, et Thor ou Donar. D'après les plus récents interprètes, le dieu suprême des tribus germaniques et scandinaves était primitivement Tyr-Tiwas-Zio, dont le nom reproduit le Zeus grec et le Dyaus védique. Ce dieu aurait donné naissance, par dédoublement de sa personnalité mystique, à Odin-Wotan et à Thor-Donar; puis il aurait été dépossédé par Odin-Wotan du pouvoir suprême. Ce qui est certain, c'est que les mythes germaniques et scandinaves représentent Odin comme le premier des dieux; ses attributions sont multiples: il est à la fois le dieu de la tempête, le dieu de la guerre, le dieu de la fécondité et de la sagesse. Tyr-Tiwas-zio est resté spécialement le dieu farouche, qui préside aux combats. Thor-Donar est le dieu de l'orage et du tonnerre; armé de son marteau merveilleux, de ses énormes gantelets de fer, de sa ceinture magique qui centuple ses forces, il est invisible et irrésistible. Odin, Tyr-Zio et Thor-Donar, assimilés par Tacite à Mercure, Mars et Hercule, « forment une sorte de Trinité qui paraît avoir été pendant plusieurs siècles l'objet d'une adoration constante de la part des peuples du Nord » (A. Geffroy, *Rome et les Barbares*, p. 143). Parmi les autres divinités de la mythologie germanique et scandinave, il faut citer les déesses Nerthus, Freya, Holda, qui ont très souvent un caractère nettement chthonien, et qui passaient pour être les dispensatrices de l'abondance, de la joie, de la fécondité. Tacite déclare que la déesse Nerthus n'est autre que la Terra Mater des Latins; quant à Freya, elle est unanimement considérée comme une divinité analogue à Vénus. Le Panthéon germanique renfermait encore d'autres dieux, Freyr, Beowulf, Aegir, Loki, Heimdallr; leur physionomie est restée incertaine, et les érudits modernes ne sont point d'accord sur leurs véritables attributions. Les Valkyries sont des vierges guerrières, qui accompagnent Odin dans ses chevauchées et qui protègent les héros blessés sur le champ de bataille. Les héros les plus célèbres de cette mythologie sont Sigurd, Siegfried, Dietrich de Berne; les mythes qui les concernent renferment beaucoup d'éléments divins; mais, d'autre part, plusieurs de ces héros passent à juste titre pour personnifier de très anciens événements historiques.

Dans son ensemble, la mythologie des peuples germaniques et scandinaves a la même origine que les autres mythologies indo-européennes; il n'est point difficile de retrouver, par exemple, dans les mythes de Thor et d'Odin, de nombreux traits de ressemblance avec le mythe d'Indra; et l'on a pu comparer, sans paradoxe, les aventures de Sigurd et de Siegfried, racontées dans les *Nibelungen*, avec la légende du héros Karna, qui nous est rapportée dans le *Mahabharata*.

7° *Mythologie slave*. C'est à peine si l'on commence aujourd'hui à percer l'obscurité de la mythologie ou plutôt des mythologies slaves. Il faut, en effet, y distinguer au moins deux groupes de divinités: le groupe russe et le groupe des Slaves de la Baltique.

Avant leur conversion au christianisme, les Russes adoraient Svarog, le dieu du ciel, père de Dagbog, le dieu du soleil, et d'Ogonu, le dieu du feu; Peroun était pour eux le dieu du tonnerre; Volos ou Veles protégeait leurs troupeaux et leurs moissons; Stribog passait chez eux pour être l'aïeul des vents; Jarylo et Lada présidaient à l'amour et à la génération.

Le dieu principal des Slaves de la Baltique était Svato-vit ou Svantovit, en l'honneur duquel on célébrait chaque année une grande fête à la fin de la moisson; on croyait que la fécondité ou la disette dépendaient de lui; on lui offrait une partie du butin conquis sur les ennemis. Les autres dieux de ce groupe étaient: Triglav, représenté avec trois têtes, ce qui signifiait peut-être qu'il régnait à la fois sur le ciel, sur la terre et sur les enfers; Radigost, Rugevit et Ranovit, Jarovit, toutes divinités de la guerre. Il n'est pas étonnant que les Slaves de la Baltique, en luttes perpétuelles contre leurs voisins allemands et scandinaves, aient prêté à leurs dieux principaux un caractère essentiellement belliqueux.

En outre, il y avait chez tous les Slaves une multitude de divinités inférieures, analogues aux Nymphes, aux Dryades de la mythologie grecque, et aux Pénates de la religion romaine.

La mythologie lithuanienne semble apparentée à la mythologie slave; mais elle n'a encore été l'objet d'aucun travail vraiment critique. On en connaît surtout le dieu Perkounas, maître du tonnerre, qu'il faut rapprocher du dieu russe Peroun.

MYTHOLOGIES SÉMITIQUES. — Il est très exact de dire, avec et après Renan, qu'il n'y a pas de mythologies sémitiques comparables aux mythologies des peuples indo-européens: « Les nations sémitiques, celles du moins qui sont restées fidèles à la vie patriarcale et à l'esprit ancien, n'ont jamais compris en Dieu la variété, la pluralité, le sexe: le mot *déesse* serait en hébreu le plus horrible barbarisme. De là ce trait si caractéristique qu'elles n'ont jamais eu ni mythologie, ni épopée. La façon nette et simple, dont elles conçoivent Dieu séparé du monde, n'engendrant point, n'étant pas engendré, n'ayant point de semblable, excluait ces grandes broderies, ces poèmes divins où l'Inde, la Perse, la Grèce ont développé leurs fantaisies » (Renan, *Etudes d'histoire religieuse*, pp. 234-235). Il est indéniable, en effet, que l'élément mythique est nul dans toutes les grandes religions sémitiques: le judaïsme, le christianisme et l'islamisme. Néanmoins parmi les peuples sémitiques, il en est qui nous paraissent faire exception à cette règle générale, et qui, sans posséder une mythologie très riche, ne furent cependant pas totalement dénués de légendes divines. Ce sont les Chaldéo-Assyriens et les Phéniciens ou plus exactement les Cananéens; les tribus sabéennes et himyarites de l'Arabie méridionale.

1° *Mythologie chaldéo-assyrienne*. Le Panthéon chaldéo-assyrien comprenait douze grands dieux: d'abord, une divinité suprême, nommée Iloup, pendant la période proprement chaldéenne ou babylonienne, et Assur pendant la période assyrienne. Venaient ensuite deux triades: la première, composée d'Anou, le chaos primordial, de Bel, le demiurge, et de Nouah, le dieu Providence, a un caractère cosmogonique; la seconde est formée par Sin, le dieu de la lune, Samas, le dieu du soleil, et Bin, le dieu de l'atmosphère. Les cinq autres divinités de ce panthéon personnifiaient les planètes et donnaient à la mythologie chaldéo-assyrienne une physionomie sidérale: c'était Adar, dieu de la planète Saturne; Mardouk, dieu de Jupiter; Nergal, dieu de Mars; Istar, déesse de Vénus; et Nabou, dieu de Mercure. Ces douze grands dieux présidaient aux douze mois de l'année et aux douze signes du Zodiaque. Au-dessous d'eux, l'imagination populaire plaçait un grand nombre de divinités secondaires. L'anthropomorphisme n'est pas très accentué dans la religion chaldéo-assyrienne; il s'y manifeste cependant par les épithètes et les représentations figurées de quelques dieux, comme Bel, Nouah, Sin, Bin, Adar, etc.

2° *Mythologie des Phéniciens ou des Chananéens*. Les Phéniciens ne possédaient pas, comme les Chaldéo-Assyriens, un système mythologique coordonné. « Les mythes étaient demeurés chez eux à l'état flottant, et les dieux se partageaient le pays comme autant de princes féodaux. » (G. Maspero.) Les mythes les plus fameux étaient: le mythe

d'Adonis-Tammouz et de Baaltis-Mylitta, à Byblos; celui d'Atergatis — Derketo, à Ascalon; celui de la déesse de Paphos; celui d'Eshmoun et des sept Cabires, considérés comme les forgerons suprêmes; celui du Baal de Tyr, dieu du feu et de la chaleur vivifiante sous le nom de Baal-Hamman, dieu des navigateurs sous le nom de Melkart, et de Tanit, la déesse vierge, face de Baal. Ces mythes, qui n'étaient peut-être à l'origine que des formes diverses d'une seule et même légende, servirent plus tard d'éléments à une sorte de Genèse phénicienne, dont l'antiquité attribuait la composition à un prêtre nommé Sanchoniathon. Mais seuls quelques débris mutilés en sont parvenus jusqu'à nous, et c'est à peine si l'on peut en rétablir le sens. Les mythes phéniciens méritent néanmoins d'être étudiés, en raison de l'influence certaine qu'ils exercèrent de bonne heure sur quelques parties de la mythologie grecque.

3° *Mythologie sabéenne et himyarite.* Cette mythologie est encore peu connue. Plusieurs noms de divinités et quelques invocations adressées à ces dieux ou à ces déesses, tels sont les seuls renseignements qu'ont fournis les inscriptions récemment découvertes dans l'Arabie méridionale. Les Sabéens et les Himyarites adoraient le Soleil sous la forme d'une divinité féminine; ils croyaient à l'existence de Nymphes chargées de protéger les puits. En outre, chaque cité, chaque tribu, chaque région avait son dieu suprême: les plus populaires de ces dieux étaient Ta'lab, Ahtar, et Hagar, dont les noms sont le plus souvent accompagnés d'épithètes locales. On demandait à ces dieux une moisson abondante, la défaite des ennemis, la faveur des chefs, de nombreux enfants, une vie heureuse, etc. Il semble donc bien qu'ils possédaient un pouvoir très étendu: leurs attributions ressemblaient moins à celles des divinités grecques qu'à la puissance mal définie du Baal phénicien ou du Jehovah des Hébreux.

MYTHOLOGIE ÉGYPTIENNE. — Pour qui fait de la religion égyptienne une étude strictement objective, il est évident que les Égyptiens étaient polythéistes. « A considérer les renseignements que nous fournissent la littérature et la religion des Égyptiens, on voit que la nature entière et était animée de sensibilité, de volonté, de passions, de besoins et de facultés, analogues, sinon identiques, aux facultés humaines. Le ciel, la terre, l'eau, le soleil, les astres étaient autant de personnes respirantes, agissantes et pensantes... Où les Égyptiens percevaient une sensation ou subissaient le choc d'une action sans en saisir la cause ni l'auteur, comme dans la caresse du vent, dans le bruit de l'orage, dans l'attaque de la maladie, dans la mort, ils reconnaissaient la présence d'êtres invisibles à leurs yeux, mais aussi réels et aussi conscients que les êtres visibles » (G. Maspero, *la Mythologie égyptienne*, dans *la Revue de l'histoire des Religions*, t. XVIII, p. 274). En outre ces dieux, répandus dans toute la nature, étaient conçus sous la forme humaine, sinon toujours au physique, du moins au moral: « un dieu égyptien est un être qui naît et meurt comme l'homme, est fini, imparfait, corporel, doué de passions, de vertus et de vices » (*Id., ibid.*, pp. 273-274). Les divinités du Panthéon égyptien étaient innombrables. Chaque nome avait ses dieux et ses déesses. Au-dessus de ces divinités locales, s'élevaient pourtant quelques divinités nationales: Nouit, déesse du ciel; Sibou, dieu de la terre; Râ, le dieu du soleil; Ahou ou Iahou, le dieu de la lune; les dieux des étoiles; Hâpi, le dieu du Nil; Horou, l'Horus des Grecs, dieu de la partie supérieure du monde. En réalité, tous les Égyptiens adoraient ces divinités-là; mais ils ne les envisageaient pas tous de la même manière, ne les concevaient pas sous la même forme; la diversité des cultes locaux engendra ainsi une multitude de dieux. Ce polythéisme fut plus tard réduit par la caste sacerdotale à un système religieux plus simple, le système de l'Ennéade ou Neuvaine. L'Ennéade construite par les prêtres d'Héliopolis l'emporta sur les autres systèmes similaires; elle fut adoptée dans toute l'Égypte, mais dans

chaque nome les traditions et les exigences de la vanité locale y introduisirent des variantes. L'Ennéade ou Neuvaine ramenait la mythologie égyptienne à neuf divinités principales: Atoumou, le père des dieux; Nou, l'eau considérée comme l'élément primordial; Shou, Taftouit, Nouit, la déesse du ciel; Sibou, le dieu de la terre; Osiris, l'ancêtre divin des hommes, son frère Set ou Typhon, Isis et Nephthys. Le premier terme de l'Ennéade, Atoumou, changeait de nom suivant les nomes: c'était Ammon à Thèbes, Horou à Edfou, Hathor à Dendérah, etc. Enfin il est possible que les prêtres égyptiens soient allés jusqu'à la conception du monothéisme. Mais la religion populaire resta toujours en Égypte essentiellement polythéiste.

Quelques égyptologues modernes ont nié ce caractère polythéiste de la religion et de la mythologie égyptiennes: par exemple Mariette, de Rougé, M. Pierret, M. Brugsch: « Pour M. Brugsch, la Neuvaine est la pierre angulaire sur laquelle la mythologie et la religion ont été édifiées dès l'origine. Un dieu créateur, Atoumou, fait sortir le monde de l'eau primitive en évoquant d'abord une Ogdoad ou Huitaine de forces primaires qui l'aident à créer l'Ennéade (Neuvaine), qui constitue son corps cosmique. Toutes ces forces personnifiées sont devenues des dieux par une maladie du langage et de l'esprit égyptien; chacune d'elles a pris différents noms suivant les localités, et le travail du mythologue consiste à retrouver sous les noms locaux le membre de l'Ennéade que les prêtres ont adopté pour dieu de leur ville, puis à le ramener à l'unité. Pour moi, au contraire, il n'y a point de neuvaine, ni de huitaine, ni de dieu unique primitifs. Les dieux se sont développés en Égypte, comme partout ailleurs, indépendamment les uns des autres, mais représentant un petit nombre de personnes, le Ciel, la Terre, les Astres, le Nil, le Soleil surtout, si bien que deux ou trois ou plusieurs d'entre eux ont pu représenter le Ciel, la Terre, le Soleil, sans être pour cela les formes l'un de l'autre, ou les dérivés d'un dieu Terre, d'une déesse Ciel ou d'un dieu Soleil. Les religions locales présentaient donc forcément beaucoup d'idées communes et de pratiques qu'on retrouvait sur l'étendue du territoire occupé par les gens de race égyptienne; mais, somme toute, on peut dire que les différences l'emportaient sur les ressemblances, et que, le patriotisme provincial aidant, elles donnèrent à chaque divinité et à chaque culte une personnalité et une originalité qu'aucune spéculation postérieure ne lui fit perdre entièrement: la déesse Hathor, le dieu Osiris demeurèrent toujours des dieux isolés et ne furent jamais les noms d'un seul dieu. Pourtant les problèmes qui ont préoccupé tous les peuples ne pouvaient pas laisser les Égyptiens indifférents: ils tentèrent d'expliquer le mystère de la création, et, de toutes les explications qu'ils en donnèrent, une seule, celle des prêtres héliopolitains, se répandit et donna naissance au système des neuvaines ou Ennéades. La neuvaine d'Héliopolis, imitée partout dans les collèges de prêtres, servit à grouper les divinités dans toutes les autres villes de l'Égypte » (G. Maspero, *la Mythologie égyptienne*, dans *la Revue de l'histoire des Religions*, t. XIX, p. 34).

L'opposition est des plus nettes entre les deux écoles: pour les uns, le polythéisme égyptien est purement apparent et artificiel; pour les autres, il est au contraire fondamental et primitif. *Non nostrum... tantas componere lites*. Nous avons seulement voulu exposer, d'après M. Maspero, l'état de la question, et montrer quelle controverse importante s'est élevée entre les égyptologues à propos de la mythologie égyptienne. Cette mythologie elle-même se distingue entre toutes, non seulement par la multitude de ses dieux et déesses, mais encore par l'indécence, la grossièreté et parfois aussi la cruauté de ses mythes.

MYTHOLOGIES DE L'AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE. — Parmi les populations qui habitaient les deux Amériques, avant qu'elles ne fussent découvertes par Colomb, il en était plusieurs qui s'étaient élevées à des conceptions mythologiques de la religion. C'étaient les Incas du Pérou, les habitants

du Cundinamarca ou plateau central de la Colombie ; les Quichés du Guatemala, les Nahuas, les Toltèques et les Aztèques du Mexique. Nous distinguerons, après M. Girard de Rialle, trois mythologies principales : la mythologie du Pérou ; la mythologie du Cundinamarca ; la mythologie de l'Amérique centrale et du Mexique.

1° *Mythologie du Pérou.* La mythologie du Pérou présentait un caractère surtout solaire et météorologique. Le dieu suprême était Inti, le dieu du Soleil, dont Manco-Capac, l'ancêtre légendaire de la race royale des Incas, était considéré comme l'incarnation. Au près de Manco-Capac, son épouse mythique, Mama-Oello, passait pour une incarnation de la déesse de la Lune. Les autres divinités péruviennes étaient : Viracocha, la déesse de la pluie et de l'élément aquatique en général ; Catequil, le dieu du tonnerre ; Pachacamac, « le vivificateur du monde, » probablement le dieu du feu. La religion péruvienne paraissait tendre au monothéisme, lorsque les Espagnols s'emparèrent du pays.

2° *Mythologie du Cundinamarca.* Les habitants du Cundinamarca adoraient surtout un grand dieu solaire, Botchica, créateur de la civilisation et de tous les arts connus ; le mythe de ce dieu contient le récit d'une vaste inondation, qui n'est peut-être qu'un souvenir lointain de la période diluvienne. Botchica avait pour compagne la déesse de la Lune, Huythaca, à laquelle était attribuée une puissance plutôt maléficiente. Ce n'étaient pas là les seuls dieux du pays : on y révérait aussi la déesse Batchué, qui régnait sur les eaux et qui protégeait la végétation ; le dieu Chucavira, maître de l'atmosphère et de l'arc-en-ciel ; enfin une divinité d'aspect terrible, Fomagata ou Thomagata, en qui il faut voir sans doute un dieu de l'orage, puisque ses adorateurs se le représentaient sous la forme d'un esprit de feu traversant l'atmosphère et tyrannisant les hommes.

3° *Mythologie de l'Amérique centrale et du Mexique.* Cette mythologie est plus complexe et plus confuse que les deux précédentes. Ce que nous en connaissons n'est peut-être que le mélange de plusieurs mythologies différentes, particulières aux divers peuples qui habiterent l'Amérique centrale et le Mexique avant l'arrivée des Européens. On y distingue d'abord deux groupes de divinités. Certains dieux paraissent se rattacher au culte du ciel et des phénomènes célestes ou météorologiques : ce sont Tlaloc, le maître suprême du ciel ; Mixcoatl, le dieu spécial de l'orage ; surtout Quetzalcoatl et Huitzilopochtli, les deux êtres divins les plus populaires parmi les tribus du Mexique. Quetzalcoatl était à la fois le dieu de l'atmosphère et le héros mythique qui personnifiait le peuple toltèque tout entier. Huitzilopochtli, honoré de préférence par les Aztèques, avait de même une double physionomie : il était le dieu de l'orage et le dieu des combats. Le second groupe de divinités se composait de déesses, d'un caractère spécialement chthonien : c'était Tzinteotl, la déesse des origines, qui présidait à l'agriculture et à la génération ; Toci, la mère des dieux, la grand-mère des hommes, dont l'influence s'exerçait sur la croissance des herbes ; Cihuatoatl, que l'on invoquait au moment des couches, tantôt propice et tantôt farouche ; Chicomecoatl, la Cérés mexicaine proprement dite, la déesse de l'abondance agricole et de la fécondité.

La mythologie mexicaine comprenait un grand nombre de divinités masculines et féminines. Sans les énumérer toutes, citons encore : Opochtli, le patron des pêcheurs et l'inventeur des filets ; Chalchihuitlicue, déesse de la pluie, protectrice du mariage et des amours honnêtes ; Tlazoteotl, la Vénus mexicaine, déesse de la volupté ; Tezcatlipoca, le dieu ennemi de Quetzalcoatl, dont le mythe semble bien rappeler le souvenir de quelque grande lutte ethnique, etc.

Les peuples de l'Amérique centrale et du Mexique possédaient toute une cosmogonie mythique ; les mythes dont elle était formée sont d'une grossièreté et d'une sauvagerie extraordinaires.

LA SCIENCE MYTHOLOGIQUE. — Lorsqu'il a classé et ra-

conté les divers mythes dont se compose chaque mythologie, le mythologue n'a accompli qu'une partie, et la partie la moins ardue de sa tâche. La vraie science mythologique veut et doit aller plus loin. Il lui appartient de rechercher l'origine des mythes, d'en suivre le développement et l'évolution, enfin d'expliquer ce qu'ils contiennent de surnaturel, d'irrationnel. Malgré quelques tentatives plus anciennes, la science mythologique n'est vraiment née qu'au XIX^e siècle ; mais elle a fait du premier coup des découvertes et des progrès considérables. Elle est encore loin d'avoir donné une solution certaine à tous les problèmes que soulève l'étude des mythes et des mythologies ; du moins elle a cherché et trouvé plusieurs méthodes d'exégèse ; et chacune de ces méthodes a déjà fourni d'importants résultats.

Trois questions capitales se posent d'elles-mêmes à propos des mythes :

Comment naissent-ils ?

Comment se développent-ils ?

Que signifient-ils ?

Nous allons nous occuper successivement de l'origine des mythes, de leur évolution, de leur interprétation.

DE L'ORIGINE DES MYTHES. — Les théories sur l'origine des mythes sont nombreuses et diverses. Quelle que soit pourtant leur diversité, il est facile de les ramener à quelques types généraux.

Au XVII^e et au XVIII^e siècle, en France, deux systèmes furent exposés, d'après lesquels les mythes auraient été, dès leur naissance, l'œuvre d'une volonté consciente et réfléchie. Vossius, Bochart, le savant évêque d'Avranches, Daniel Huet, l'abbé Banier voyaient dans les mythes païens les débris défigurés et presque méconnaissables de la révélation divine, que les Hébreux seuls, disaient-ils, avaient conservée sous sa forme pure. D'autre part, à la suite de Bacon et sous l'influence de la philosophie française du XVIII^e siècle, Dupuis et Emeric David affirmèrent que les mythes étaient simplement des allégories inventées pour dissimuler les dogmes religieux ; d'après eux, la mythologie ne serait qu'un ensemble d'énigmes ou encore un catéchisme en rébus. Ces deux systèmes sont aujourd'hui complètement abandonnés.

Plus sérieux, et non tout à fait délaissés aujourd'hui, sont l'évhémérisme et le symbolisme. Ces deux systèmes ont été légués par l'antiquité elle-même à l'érudition moderne. Evhémère, dès le IV^e siècle av. J.-C., prétendit que les mythes n'étaient que des récits merveilleux d'événements historiques ; l'éloignement du temps et l'imagination des premiers écrivains avaient seuls donné à ces événements une physionomie légendaire. Plusieurs pères de l'Eglise, Lactance et saint Augustin entre autres, adoptèrent cette théorie, qui justifiait leurs attaques contre la religion païenne ; ils s'en servirent, pour démontrer que les dieux des gentils n'étaient que des hommes, indignes d'être adorés et priés. De nos jours, plusieurs érudits se sont ralliés au système d'Evhémère : M. Moreau de Jonnés, dans son livre intitulé *Les Temps mythologiques, essai de restitution historique*, dont le titre seul indique l'esprit et les tendances ; A. Hoffmann, dans ses *Mythen aus der Wanderzeit der graeko-italischen Staemme*, ont adopté le point de départ de l'évhémérisme et admis que les mythes étaient de véritables documents historiques. M. Herbert Spencer, le grand philosophe anglais, a renouvelé cette théorie, en s'appuyant sur des observations faites chez des peuples sauvages. D'après lui, les mythes seraient les aventures de personnes réelles qui auraient été élevées au rang des dieux, soit de leur vivant, soit après leur mort. Ce nouvel évhémérisme a suscité de très nombreuses critiques. Sans nier l'intérêt qui s'attache à certaines remarques et à certaines observations de M. H. Spencer, la plupart des mythologues ont relevé dans le système tout entier des invraisemblances qu'ils ont jugées inacceptables.

Comme l'évhémérisme, le symbolisme date de l'antiquité. Les premiers adeptes en furent les philosophes néo-

platoniciens de l'école d'Alexandrie, au premier rang desquels il faut placer Plotin et Porphyre. Leurs idées furent reprises au début de ce siècle par le Dr Frédéric Creuzer, dont la *Symbolique*, traduite et refondue par Guigniaut, sous le titre : *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*, donna un nouvel et fécond essor aux études de mythologie. Pour les néo-platoniciens et pour Creuzer, les mythes ne sont que des symboles; ces symboles, créés dans un âge très lointain, théologique et sacerdotal, auraient été primitivement destinés à envelopper des dogmes philosophiques et des idées morales; plus tard, le sens de ces symboles aurait été perdu; les mythes auraient été pris pour des faits réels et développés sous la forme historique. Cette opinion a été récemment encore soutenue par un écrivain de grand talent, M. Louis Ménard (*la Morale avant les philosophes*). On peut résumer et caractériser ce système, en disant qu'il donne à toute la mythologie une origine et une genèse identiques à l'origine et à la genèse des mythes de Platon. Et c'est là la grande faiblesse du symbolisme : « C'est une très grave erreur, a dit Renan, de supposer qu'à une époque reculée l'humanité ait créé des symboles afin de couvrir des dogmes et avec la vue distincte du dogme et du symbole. Tout cela est né simultanément, d'un même bond, en un moment indivisible, comme la pensée et la parole, l'idée et son expression. Le mythe ne renferme pas deux éléments : une enveloppe et une chose enveloppée; il est indivis. Cette question : l'homme primitif comprenait-il ou ne comprenait-il pas le sens des mythes qu'il créait? est déplacée, car dans le mythe l'intention n'était pas distincte de la chose même. L'homme comprenait le mythe sans rien voir au delà, comme une chose simple et non comme deux choses. » (*Études d'histoire religieuse*, pp. 26-27.)

Le défaut commun aux systèmes que nous venons d'exposer — théologique, allégorique, historique, symbolique, — c'est de reposer beaucoup moins sur des faits objectifs que sur une conception subjective. Certes, tout n'est point à rejeter dans les études et les conclusions de Creuzer et d'Herbert Spencer, mais le principe du système ne repose sur aucun fondement solide. Il n'en est point de même pour les théories que nous devons maintenant examiner et qui se greffent presque toutes sur des sciences constituées.

La première de ces théories est celle de l'école philologique. Max Müller en Angleterre, A. Kuhn en Allemagne, M. Bréal en France, pour ne citer que les chefs d'école, se sont efforcés de démontrer que la mythologie tout entière n'était, suivant l'expression de M. Müller, qu'une maladie du langage. Il y eut, d'après eux, dans l'histoire primitive de l'humanité, une période pendant laquelle tous les mots employés par l'homme avaient une signification matérielle, concrète. « A l'origine, le langage ne pouvait exprimer que des objets comme noms, et des qualités comme verbes; le langage n'était que l'expression consciente, au moyen de sons, d'impressions perçues par tous les sens... Il était alors impossible de parler du matin ou du soir, du printemps ou de l'hiver, sans donner à ces conceptions quelque chose d'un caractère individuel, actif, sexuel, en un mot d'un caractère personnel... Les objets de ces conceptions ne pouvaient pas être conçus comme de simples pouvoirs, mais comme des êtres puissants... Pourquoi serions-nous surpris qu'à l'aide de ce langage les hommes de cette époque aient évoqué et comme créé ces formes vivantes de la nature, douées de facultés humaines ou, pour mieux dire, de facultés plus qu'humaines, en tant que la lumière du soleil était plus brillante que la lumière du regard de l'homme, et que les mugissements de la tempête étaient plus sonores que les cris de la voix humaine? » (M. Müller, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. G. Perrot, pp. 70, 73, 78.) De ce caractère du langage pendant une longue période de temps naquirent les mythes. Leur élosion fut encore favorisée : par l'emploi des métaphores, qui

transportent des qualités, primitivement particulières à un objet ou à une action, à d'autres objets ou à d'autres actions; par la polyonymie, c.-à-d. par la variété des noms qui servent à désigner un même objet dans des circonstances ou sous des formes différentes; par la synonymie, c.-à-d. par l'application d'un même nom à des objets ou à des actes divers. Sous l'empire de ces causes à la fois multiples et connexes, « les phénomènes de la nature, reflétés par la langue, prirent l'aspect de scènes dramatiques. Rapportés à des êtres qu'on supposait doués d'une vie analogue à celle de l'homme, traduits dans un idiome où chaque mot parlait aux yeux, les spectacles de la nature paraissaient être les actes d'un drame immense, dont les personnages, divins par l'origine, étaient semblables à nous par le cœur. Ceux qui virent les mythes se former de la sorte ne furent pas les dupes de cette illusion du langage... Nous voyons clairement par les Védas que les poètes savaient la signification des fables qu'ils répétaient... A mesure que certains termes vieillissaient, que le sens étymologique des mots s'oblitérait, la langue perdait de sa transparence; les noms des forces de la nature devenaient des noms propres, et dès lors les personnages mythiques commencèrent à paraître. Dyaus est le ciel, pour l'époque védique; mais il n'en est pas de même pour les Hellènes qui ont emporté ce nom avec eux : Zeus ou Zén est en grec un nom propre... On peut dire, d'une façon générale, que, pour qu'un dieu prenne de la consistance dans l'esprit d'un peuple, il faut que son nom soit sorti du langage usuel. Ouranos n'est jamais devenu une divinité bien distincte parce que son nom est resté un appellatif; Varuna, au contraire, qui lui correspond en sanscrit, s'est élevé au rang d'un dieu personnel, son nom ayant cessé de rien représenter à l'intelligence » (M. Bréal, *Mélanges de mythologie et de linguistique*, pp. 9-10). De là cette conclusion, commune à tous les adeptes de ce système, que l'origine des mythes doit être uniquement cherchée dans les déformations du langage, et que les noms personnels des êtres divins ne sont pas autre chose que d'anciens noms communs, dont le caractère primordial a été plus ou moins oublié. « La mythologie n'est qu'un dialecte, une antique forme du langage, » dit M. Müller. « C'est la langue avec ses variations, qui est le véritable auteur de la mythologie, » confirme M. Bréal. La science mythologique n'apparaît donc plus que comme une branche de la philologie, et, de fait, c'est de leurs découvertes philologiques que les chefs de cette école se sont inspirés pour fonder leur système et leur méthode mythologiques.

L'école philologique cherchait l'origine de la mythologie non dans la pensée humaine, mais dans le mode d'expression de cette pensée. S'il est vrai que le langage est le plus général des modes d'expression de la pensée, il n'est pas le seul. L'homme traduit encore sa pensée par des représentations figurées et par des actions. Les images religieuses et les rites du culte furent à leur tour étudiés et scrutés, comme le langage lui-même. Des savants y ont découvert une nouvelle origine des mythes. Le promoteur du système iconographique a été M. Clermont-Ganneau; la méthode religieuse proprement dite, c.-à-d. celle qui consiste à rechercher l'origine des mythes dans les pratiques de la religion, déjà indiquée par K.-Otfried Müller, a été récemment exposée et appliquée par M. Victor Berard.

D'après M. Clermont-Ganneau, beaucoup de mythes grecs sont nés du besoin que les Hellènes éprouvèrent d'expliquer des « images » qui leur avaient été transmises par les Phéniciens et dont ils avaient oublié ou n'avaient jamais su bien exactement la signification, la « légende ». La thèse iconographique repose en particulier sur l'étude de nombreuses coupes métalliques, ornées de bas-reliefs, que le commerce phénicien répandit dans toute la Méditerranée, et sur lesquelles étaient représentées des scènes empruntées aux mythologies chaldéo-assyrienne et égyptienne. « J'essaie de montrer chez les Grecs, dit finement M. Cler-

mont-Ganneau, à côté de ce qu'on peut appeler la mythologie auriculaire, qui a peut-être trop exclusivement préoccupé les modernes, l'existence d'une véritable mythologie oculaire, ou, si l'on veut, optique, qui ne le cède pas en importance à la première. Seulement il ne s'agit plus de rechercher dans l'image (l'image plastique, bien entendu) la traduction du mythe, mais dans le mythe la traduction de l'image. Le problème est renversé, ou plutôt le phénomène est pris à un autre moment; car on peut dire que la génération alternante et réciproque des images par les mythes et des mythes par les images se poursuit sans interruption à travers le cours des siècles. » (*Revue critique*, 1878, t. II, p. 220.) Ainsi, pour M. Clermont-Ganneau, les mythes n'ont pas tous une origine iconographique, mais beaucoup d'entre eux sont nés de là.

Dans ses *Prolegomena*, qui datent de 1825, K.-O. Müller avait déjà conseillé aux mythologues de ne point négliger les renseignements contenus dans l'histoire des cultes, des sanctuaires, des cérémonies de la religion. Il n'y avait pas insisté, parce qu'il avait surtout porté son attention sur les sources littéraires de la mythologie grecque; mais les progrès incessants de l'archéologie ont considérablement augmenté l'importance de cette classe de renseignements. Elle a été mise en lumière par M. V. Bérard, dans sa thèse si solidement documentée sur l'*Origine des cultes arcadiens*. Après avoir examiné la méthode philologique de Max Müller et Bréal, et le système iconographique de M. Clermont-Ganneau, M. Bérard rappelle que le matériel religieux ne se compose pas seulement de noms propres et d'images, qu'il comprend en outre des formules, des invocations rituelles, des épithètes consacrées, des usages et des rites; il se propose de rechercher, sur le terrain spécial des cultes arcadiens, « quelle influence put avoir ce matériel sur les croyances populaires, quelles légendes en furent vraisemblablement tirées ou de quelle façon les anciennes légendes s'y adaptèrent ». Voilà donc encore une autre origine des mythes. A côté de ceux qui naquirent des déformations du langage, et de ceux qui furent créés pour expliquer des « images », d'autres sortirent du besoin que l'on éprouva d'expliquer certaines pratiques et certains rites religieux. M. Bérard donne à cette méthode le nom de méthode *religieuse*.

La méthode philologique, la méthode iconographique et la méthode religieuse recherchent, comme nous avons essayé de le montrer, l'origine des mythes dans les divers modes d'expression de la pensée humaine. D'autres mythologues se sont placés à un autre point de vue: c'est dans la pensée humaine elle-même qu'ils se sont efforcés de retrouver cette origine. De là sont nées deux théories fort récentes: la théorie anthropologique de M. A. Lang, et la théorie psychologique de M. P. Regnaud.

D'après M. A. Lang, l'origine des mythes est dans l'homme même. L'élément irrationnel et absurde des mythologies n'est pas le produit du langage; il ne s'explique pas non plus par la nécessité de retrouver la légende d'une image ou le caractère d'un rite religieux: il a été créé directement, spontanément, par l'esprit humain, à une époque où l'esprit humain trouvait naturel et rationnel ce qui nous semble aujourd'hui contraire à la nature et dénué de raison. Pour prouver que cette époque a réellement existé et que l'esprit humain a réellement traversé une telle période, M. Lang fait appel à l'anthropologie; il montre, en accumulant les exemples, qu'il y a aujourd'hui encore beaucoup de peuples, qui n'ont pas dépassé cette phase de développement intellectuel et qui continuent à créer des mythes aussi grossiers que les plus grossiers des mythes de l'antiquité. Il appelle cette phase: la période sauvage. « Tout ce qui nous choque et nous arrête dans les mythologies des peuples civilisés semble aux sauvages contemporains faire partie de l'ordre naturel des choses; donc l'élément sauvage et absurde de la mythologie est en majeure partie un legs des ancêtres des races civilisées,

qui, à une certaine époque, ont traversé un état intellectuel probablement plus bas que celui des Australiens, des Boschimans, des peuplades encore au-dessous du niveau de la barbarie... » (A. Lang, *Mythes, Cultes et Religion*, trad. Marillier, pp. 31-32.) De même que la méthode philologique trouve son point d'appui dans la philologie, la méthode iconographique dans l'archéologie figurée, la méthode religieuse dans l'histoire proprement dite et les sciences auxiliaires de l'histoire, de même la méthode de M. Lang repose sur l'anthropologie et sur l'ethnographie comme sur une base solide. Des ouvrages comme *la Civilisation primitive* de E.-B. Tylor, et les innombrables relations des explorateurs et des missionnaires n'ont pas fourni à M. Lang moins de documents ni d'arguments que les mythologies proprement dites.

Le système de M. P. Regnaud gravite autour d'une idée exactement contraire. Pour M. Lang, les mythes sont nés à une époque où l'esprit humain était profondément différent de ce qu'il est aujourd'hui chez les peuples civilisés. M. Regnaud et son disciple, M. Renel, par exemple, ou du moins semblent croire que « le cerveau de l'homme n'a pas changé sensiblement depuis des milliers d'années » (C. Renel, *l'Evolution d'un mythe*, p. 8). Le mythe est tout simplement le produit de l'activité psychologique spontanée, ou plutôt d'une activité psychologique, qui n'était embarrassée « ni de l'expérience... ni des habitudes logiques prises par l'esprit ». Les rêveries de nos ancêtres, objectivées par le langage dans des hymnes lyriques ou dans des épopées: tels seraient les éléments de toute mythologie. « Le mythe, écrit M. Regnaud, en tant que personnification par le sujet pensant d'un objet dont il suppose instinctivement l'automatisme intellectuel et physique, est un phénomène psychologique indépendant du langage. Du moins tout indique que le soleil, par exemple, fut considéré, par suite de l'analogie qu'on crut constater entre lui et des objets plus voisins doués manifestement d'une vie propre, comme pourvu d'une énergie, d'une volonté et d'une activité qui lui étaient inhérentes. Il n'y avait qu'un pas à faire pour passer de là à l'idée d'un être plus ou moins anthropomorphe... Là se trouvent les origines psychologiques du mythe. » (P. Regnaud, *le Rig-Véda et les Origines de la mythologie*.) M. Regnaud ne nie pas absolument le rôle du langage; mais il ne l'admet que plus tard, après la formation du mythe, pendant la période d'évolution et de développement.

Tels sont les principaux systèmes que les mythologues ont conçus pour expliquer l'origine des mythes. Sauf peut-être le système théologique et le système exclusivement allégorique il n'en est aucun qui ne contienne quelque part de vérité scientifique. Cette part est plus ou moins grande, selon le nombre de faits authentiques et démontrés que le système renferme. D'autre part, il n'en est aucun qui possède toute la vérité. C'est précisément l'infériorité de l'école philologique d'avoir prétendu qu'elle seule pouvait tout expliquer et rendre compte de tout en mythologie. Chaque méthode nouvelle a fait avancer de quelques pas la science mythologique; elle est devenue stérile des qu'elle a voulu s'ériger en système et exclure les autres méthodes.

DE LA PROPAGATION ET DE L'ÉVOLUTION DES MYTHES. — Le mythe, une fois né, quelle que soit son origine, ne reste pas immuable; il se propage.

D'abord, il se propage à travers le temps. Il se transmet de génération en génération; recueilli le plus souvent par la tradition orale, il vole de bouche en bouche, communiqué d'individu à individu ou chanté par les aèdes devant les foules rassemblées. Parfois un poète le fixe en un hymne lyrique, en un morceau d'épopée, en un drame. Il peut alors se figer pour toujours dans la forme qui lui est ainsi donnée. La forme orale, plus souple et plus mobile, peut aussi survivre.

Le mythe se propage de même à travers l'espace. Né dans une tribu, dans un clan, il suit cette tribu, ce clan,

dans ses migrations; ou bien il passe de cette tribu dans les tribus voisines, de ce clan dans les clans apparentés. Le mythe de Zeus fut emporté par les diverses branches de la race indo-européenne des plateaux qui dominent l'Oxus et l'Iaxarte jusqu'aux bords de la Méditerranée et des mers septentrionales. Des mythes nombreux furent empruntés par les Italiotes et les Romains aux peuples helléniques.

Enfin ce n'est pas seulement de tribu à tribu ou de peuple à peuple que les mythes se propagent; ils se propagent aussi de mythologie à mythologie, de religion à religion. Il n'est point douteux que la religion grecque ait emprunté à la religion phénicienne le mythe d'Adonis et de Cybèle; souvent, déjà, l'on a montré l'influence exercée sur les légendes chrétiennes par les mythes du paganisme gréco-romain.

Au cours de ces voyages parmi les générations, les peuples et les religions, les mythes se transforment, se développent, s'adaptent aux conditions multiples dans lesquelles ils se trouvent placés. Nous ne saurions ici, dans le cadre forcément restreint d'un article, nous étendre longuement sur ces évolutions, dont tous les mythes pourraient offrir des exemples. Nous voulons du moins essayer d'indiquer quelles sont les principales influences qui entrent en jeu, soit isolément, soit conjointement, pour modifier, non pas le cœur et le noyau primitif, mais la physionomie extérieure et les détails accessoires du mythe.

Les causes qui ont provoqué la naissance du mythe ne suspendent pas leur action. Le langage, les représentations figurées, les cérémonies du culte continuent à agir. L'étymologie joue sur ce terrain un rôle considérable: « Le peuple, dit fort justement M. Bréal, veut se rendre compte des noms qu'il entend, et il trouve aisément une histoire pour expliquer un nom propre. » Ce n'étaient pas seulement les noms propres, mais aussi les épithètes, les formules rituelles, les expressions contenues dans les invocations qu'il fallait interpréter; et ainsi, autour d'un mythe primitif, germinait toute une végétation d'anecdotes et d'épisodes secondaires. M. Regnaud, qui nie l'influence du langage sur la genèse des mythes, l'admet pour le développement postérieur des mythologies; il montre l'action des multiples épithètes applicables à un seul objet mythique, action dont le résultat est qu'un seul mythe psychologique se présente sous les traits de plusieurs mythes nominaux; il montre également l'influence des métaphores: « Après que les épithètes ont, pour ainsi dire, tiré le mythe primitif à plusieurs exemplaires, chacun de ceux-ci s'est nuancé de teintes diverses par l'effet des métaphores, et a pris ainsi, eu égard aux autres, un relief plus accusé et des traits plus personnels. »

Le rôle des images est analogue. De même qu'un mythe se développe et s'enrichit, parce qu'il faut expliquer sans cesse des noms oubliés et des mots devenus obscurs, de même il se modifie, parce qu'il faut rendre compte à la curiosité populaire de tous les détails des images qui le représentent, ou qui sont censées le représenter. M. Clermont-Ganneau cite plusieurs exemples de cette influence des images; c'est elle qui a donné trois têtes au monstre Géryon et à Cerbère; c'est elle encore qui a composé le corps bizarre de la Chimère.

Enfin les pratiques religieuses ont exercé une action d'autant plus profonde sur les mythes, qu'elles passaient pour les reproduire. Il fallait donc que chaque rite, chaque parcelle, pour ainsi dire, des cérémonies de chaque culte, eût sa place dans le mythe; lorsqu'elle ne s'y trouvait pas, on la lui donnait.

Outre ces influences permanentes, les mythes en subsistaient d'autres, moins inhérentes à leur propre nature, plus accidentelles, mais non moins agissantes. Souvent les poètes faisaient un choix parmi les éléments divers d'un mythe: Pindare (l'exemple est souvent cité) se refusait à raconter les traits de cannibalisme que contenait la légende de Tantale.

La nature physique des lieux où habitaient les divers peuples n'était pas non plus sans modifier la physionomie générale des mythes. La mythologie védique, la mythologie grecque, la mythologie scandinave sont issues d'une même source; et pourtant elles sont très différentes entre elles. Les divinités de la mer, inconnues des Aryas de l'Inde, tiennent une place considérable dans la mythologie grecque. La lutte d'Indra contre ses ennemis se passe uniquement dans l'atmosphère; la lutte de Zeus contre les Titans présente sans aucun doute un caractère volcanique et chthonien autant que solaire ou météorologique. « Le récit de cette lutte a dû être inspiré au poète, ou à l'imagination populaire dont il est l'interprète, par le spectacle qu'offre la nature elle-même dans certaines parties de la Grèce, par la vue des grands éboulements de l'Othrys et de l'Olympe, des blocs erratiques que l'on rencontre sur leurs pentes et à leurs pieds, de leurs immenses ravins, de leurs profondes déchirures. » (Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*.) A propos de la mythologie germanique et scandinave, M. Knappert signale une influence de même nature: « Les traits essentiels n'en peuvent pas être compris à moins que l'on n'ait l'œil ouvert sur les montagnes, les forêts, les brouillards, les mers et les champs de glace du monde germanique, soit septentrional, soit méridional, et que l'on ne prête l'oreille aux hurlements de ses tempêtes et aux éclats de son tonnerre. » (*Revue de l'histoire des Religions*, t. XXVIII, p. 183). K. Müllenhoff s'est évidemment inspiré de cette idée, lorsqu'il a formulé cette règle, qu'il déclare fondamentale en mythologie: « Chaque légende doit être localisée dans le lieu où on la trouve. » (Préface aux *Mythologische Forschungen*, de Mannhardt.)

Ce n'est pas seulement la nature physique des lieux qui influe sur le développement des mythes; c'est aussi cet ensemble d'usages, de coutumes et d'idées qui constitue la civilisation. Il paraît certain que le caractère particulier de la civilisation proprement italique a contribué à donner sa physionomie spéciale à la mythologie romaine. « Renfermés dans les montagnes de l'Italie centrale, et préservés par leur isolement de la confusion que le contact des religions étrangères introduit dans l'esprit d'un peuple, les habitants du Latium et de la Sabine conservèrent plus fidèlement que leurs frères de la Grèce les traditions religieuses des ancêtres de leur race. Des occupations uniformes, déterminées par le retour des saisons, en les remettant toujours en présence des mêmes forces de la nature, les empêchaient d'oublier leurs anciennes conceptions mythologiques. L'amour de la tradition, un esprit timoré et peu propre à l'invention poétique, l'attachement patriotique à des divinités qui eurent de bonne heure un caractère tout national furent cause que, pendant de longs siècles, les Romains conservèrent intact le dépôt des vieilles croyances, tandis que les Grecs les variaient à l'infini... » Des raisons de même nature ont fait de la mythologie germanique et scandinave, comme de la mythologie des Slaves de la Baltique, des cycles de légendes surtout guerrières. Il est indéniable que la vie des peuples se reflète dans leur mythologie, et qu'elle exerce sur elle une influence constante.

Les mythes ne cessent donc pas d'évoluer et de se développer, jusqu'au jour où disparaissent les religions auxquelles ils se rattachent. Encore ne meurent-ils pas avec elles. Ils continuent à vivre, soit dans les religions nouvelles où ils émigrent, soit sous la forme de contes populaires. De la mythologie proprement dite ou supérieure, ils passent dans la mythologie inférieure, appelée de nos jours le folk-lore. L'état actuel où nous les trouvons est donc très éloigné de leur état primitif. L'évolution qu'ils ont subie dissimule parfois profondément leur véritable sens. Et ce n'est pas l'une des règles les moins fondamentales, ni l'une des difficultés les moins ardues de la mythologie, que de savoir résoudre un mythe en ses éléments primitifs, que de savoir l'analyser, afin d'en reconnaître le noyau original sous les embellissements successifs dont il a été enve-

loppé. Ce travail, souvent délicat et subtil, est le prélude nécessaire de toute exégèse, de toute interprétation scientifique des mythes.

DE L'INTERPRÉTATION DES MYTHES. — Les mythes, de quelque manière qu'on veuille en envisager l'origine et l'évolution, sont des signes. L'élément surnaturel, irrationnel ou absurde qu'ils renferment, appelle une explication, une interprétation. Le sens de chaque mythe est caché, comme le noyau au cœur d'un fruit. Il importe de le découvrir. Les diverses écoles de mythologues s'y sont toutes efforcées ; et, de même qu'elles ont tenté de trouver une origine unique à tous les mythes, elles ont également voulu leur donner une interprétation unique. Cette interprétation est le plus souvent en relations très étroites avec la théorie de l'origine.

L'école théologique, croyant que les mythes païens représentaient quelques débris mutilés de la révélation divine, a voulu en déchiffrer l'énigme au moyen de rapprochements avec la Bible, dépôt fidèle de cette même révélation. Par exemple, Zeus, Poseïdon, Hadès, fils de Cronos, n'étaient que les trois fils de Noé ; Moïse s'identifiait avec Apollon ou avec Vulcain, quand ce n'était pas avec Adonis ou Priape. Cette interprétation, dénuée de toute valeur scientifique, a cependant trouvé des partisans illustres, au XIX^e siècle, en MM. François Lenormant et Gladstone.

L'école allégorique ne cherchait, sous les mythes les plus divins, que des allégories morales. Creuzer y voyait les symboles d'une antique philosophie, née dans l'Orient asiatique, et qui se serait répandue en Grèce sous un langage figuré. Chaque mythe, à ses yeux, exprimait une haute idée philosophique ; cette idée philosophique, les sages, créateurs du mythe, l'y avaient déposée ; plus tard, elle avait été complètement oubliée, et il appartient, d'après Creuzer, aux mythologues modernes de la découvrir et de la dégager.

Là où l'école symbolique poursuit des vérités d'ordre intellectuel, l'école évhémérique et néo-évhémérique veut retrouver des faits historiques. Pour Evhémère lui-même, les légendes mythiques de la Grèce n'étaient que l'histoire des plus anciennes populations et dynasties helléniques. Elargissant le système et l'adaptant à toutes les mythologies, H. Spencer part de ce principe que le culte des ancêtres est l'origine de toute religion : par conséquent, les mythes racontent, sous une forme plus ou moins merveilleuse, les exploits et les aventures des ancêtres ; ils contiennent un fonds de réalité historique.

Ces divers systèmes d'interprétation biblique, philosophique, historique sont aujourd'hui à peu près abandonnés. Ils ont fait place à un système beaucoup plus vaste, qui s'est lui-même subdivisé en théories fort nombreuses. Que l'origine de la mythologie doive être cherchée dans l'un ou l'autre des modes d'expression de la pensée humaine ou directement dans l'activité psychologique de l'être humain, il ne s'ensuit pas moins que les divers mythes représentent les phénomènes au milieu desquels l'homme vit, d'où lui viennent ses sensations multiples, qu'il cherche sans cesse à exprimer, et qui ont été, pour ainsi dire, la première matière de son travail mental. De là est né le système dit naturaliste, aujourd'hui adopté par la plupart des mythologues. Mais s'ils s'entendent sur le principe, ils diffèrent sur l'application. Max Muller et M. Bréal affirment que la grande majorité des mythes représentent des phénomènes solaires : « Le spectacle qui dut frapper d'abord l'esprit de l'homme, c'est le corps lumineux qui montait et descendait dans le ciel en vertu d'une force qui lui semblait propre, qui distribuait à tous les êtres la chaleur et la vie, et paraissait planer en maître sur le monde, dont il était l'habitant le plus puissant et le plus beau. Les premiers sujets d'entretien, les premiers thèmes poétiques de l'humanité durent être la naissance de l'astre, toujours saluée de nouveaux cris de joie, ses combats contre l'obscurité, son union avec les nuées, son pouvoir le plus souvent salutaire, mais quelquefois accablant et mortel ; sa disparition

sous l'horizon qui ressemblait à une fin précoce, » (M. Bréal, *Mélanges de mythologie et de linguistique*, p. 163.) C'est donc le cours du Soleil à ses divers stades, depuis l'aurore jusqu'au crépuscule, que les mythes représentent.

Pardon ! ripostent A. Kuhn et Schwartz, qui appartiennent pourtant à l'école philologique. Ce ne sont pas les phénomènes quotidiens, réguliers et toujours identiques à eux-mêmes, qui ont dû le plus frapper d'abord l'esprit des hommes ; ce sont, au contraire, les phénomènes plus rares, inattendus, extraordinaires. L'atmosphère est bien encore le théâtre des faits mythiques, mais ces faits représentent les phénomènes météorologiques, l'orage, la tempête, le zigzag de l'éclair, le bruit du tonnerre, le hurlement des vents déchainés. Au système solaire s'oppose donc, surtout parmi les savants allemands, le système météorologique.

Erreur, a affirmé un troisième, M. Ploix. Les phénomènes que figurent les mythes ne sont ni les phénomènes solaires, ni les phénomènes météorologiques. « La religion de nos ancêtres est la religion de la lumière ;... la lumière a été l'objet que l'on a adoré avec le plus de ferveur. Les dieux sont des *devas*, des lumineux. Ils personnifient les aspects lumineux du ciel. Zeus est le grand jour ; Poseïdon est le jour couvert ; tous les autres personnifient le crépuscule. L'apparition de la lumière est, en effet, le phénomène le plus important. Dès qu'elle se montre, elle va se développant et grandissant rapidement, et le grand jour lui succède, sans que cet ordre soit jamais troublé. On pourrait donc se contenter du culte du petit jour... » (C. Ploix, *la Nature des dieux*.) Pour M. Ploix, les mythes sont en immense majorité des représentations des phénomènes crépusculaires.

D'après les trois systèmes d'interprétation que nous venons d'exposer, l'homme n'aurait accordé son attention qu'à l'atmosphère ; il n'aurait été frappé que des phénomènes qui se passent au-dessus de lui ou très loin, à la limite de l'horizon. D'autres mythologues ont estimé que c'était là une conception trop étroite et trop exclusive. Même aux temps primitifs de l'humanité, l'homme n'a pu rester indifférent à ce qui se passait plus près de lui, sur la terre même où il vivait. Les phénomènes multiples, qui traduisent sous mille formes variées la vie et la puissance créatrice de la terre, sont-ils restés inaperçus ? Ces phénomènes jouent le plus grand rôle dans les légendes et les contes populaires de tous les pays. Pourquoi ne leur en attribuer aucun dans les mythologies proprement dites ? La Grèce, en particulier, n'a-t-elle pas eu, de toute évidence, ses divinités et ses mythes chthoniens ? Comme le dit excellemment M. Decharme, les mythes solaires et les mythes météorologiques ne sont pas les seuls. Les légendes de Déméter, de Perséphone, de Dionysos s'expliquent incontestablement par les phénomènes de la végétation. C'est un savant allemand, W. Mannhardt, qui a surtout mis en lumière l'importance de ces phénomènes ; il en a fait une étude spéciale dans la mythologie germanique. « Il suffit d'avoir lu ses remarquables travaux pour être convaincu que le soleil de M. Max Müller et le nuage de M. Kuhn (nous ajouterons le crépuscule de M. Ploix) ne rendent pas compte de tout... » (Decharme.)

Nous n'avons pas encore énuméré tous les systèmes d'interprétation. M. Regnaud et M. Renel n'admettent ni le soleil, ni les météores, ni le crépuscule, ni la végétation. Pour eux, la matière mythique par excellence, c'est le feu, qui réalise toutes les conditions nécessaires : « Fluide et subtil, il est aussi léger que l'air, plus chaud en apparence que le soleil, plus insaisissable que l'eau. Il vole comme l'oiseau, rampe comme le serpent, marche comme l'homme. Sa naissance est mystérieuse ainsi que sa mort, et, quand ses flammes disparaissent dans les airs, elles vont peut-être là-haut ranimer le soleil. Brûlant comme lui et comme lui lumineux, il est aussi secourable à l'homme... Il est l'élément civilisateur par excellence,

et son influence bienfaisante s'est perpétuée à travers les siècles, toujours plus active, toujours plus nécessaire. Quand l'humanité, déjà vieille, imagina les mythes, elle n'eut qu'à regarder danser la flamme du foyer... » (C. Renel, *L'Évolution d'un mythe*, pp. 4-5.)

M. A. Lang ne paraît pas s'être préoccupé de trouver un système unique d'interprétation. Ce qui ressort de son livre capital, *Mythes, Cultes et Religion*, c'est que les mythes expriment toutes sortes de phénomènes et comprennent des récits de nature très diverse, depuis ceux qui racontent la création du monde ou qui se rapportent aux phénomènes quotidiens jusqu'à ceux qui expliquent « la couleur de la poitrine du rouge-gorge, les habitudes de la caille, les taches et les raies des bêtes sauvages, la formation des rochers et des pierres, les particularités du feuillage des arbres et la forme des plantes » (p. 113).

En présence de tant de systèmes, exposés et soutenus par des savants éminents, nous pensons qu'une conclusion éclectique s'impose, comme pour la question de l'origine des mythes. Aucune de ces théories n'est absolument fautive ou stérile; la théorie biblique elle-même est intéressante, en ce qu'elle nous montre les ressemblances de certaines légendes du peuple hébreu avec des mythes grecs ou chaldéo-assyriens. On ne saurait nier l'existence dans la mythologie gréco-romaine de mythes allégoriques ou symboliques; pourrait-on prétendre qu'Eschyle n'a pas introduit dans la légende de Prométhée un élément moral? On a montré depuis longtemps qu'Evhémère n'avait pas tort en tout et pour tout, en rappelant le mythe significatif de la vierge thessalienne Cyrène, enlevée par Apollon et transportée par lui en Libye. Quant aux diverses formes de la théorie naturiste, il semble bien qu'elles soient les diverses faces de la vérité. Il y a dans toutes les mythologies des mythes solaires, des mythes météorologiques, des mythes crépusculaires, des mythes chthoniens et des mythes relatifs au feu; il y en a sans doute aussi beaucoup d'autres, suivant la conclusion de M. Lang.

Ici encore, nous concluons en disant: chaque théorie a contribué aux progrès de la science; elle n'a eu tort que lorsqu'elle s'est érigée en système exclusif.

Ce qui d'ailleurs a été et reste beaucoup plus important que les résultats obtenus, c'est la méthode appliquée. Cette méthode s'est, pendant le XIX^e siècle, singulièrement élargie. La mythologie comparée ou comparative a été fondée. On ne s'est plus contenté d'étudier isolément chaque mythologie. Déjà Crenzer avait réuni et confronté dans son vaste ouvrage la plupart des mythologies de l'Inde, de l'Orient classique et du monde gréco-romain. K.-O. Müller semble avoir pressenti le grand rôle que devait jouer en mythologie la méthode comparative: « Les mythologies, par le seul fait que ce sont des mythologies, sont bien plus rapprochées entre elles que de notre esprit moderne si antimythique. » Il engage les mythologues à se familiariser avec toutes les religions du monde pour arriver à les comprendre l'une par l'autre. Il recommande aussi l'étude des contes populaires, des histoires de magiciens et de sorciers. Mais c'est surtout aux admirables travaux de la philologie comparée que la mythologie comparée dut vraiment sa naissance. Max Müller, Kuhn, Breal appliquèrent à l'étude des noms mythologiques et des mythes eux-mêmes la méthode de comparaison, qui leur avait donné de si beaux résultats en linguistique. Ils établirent ainsi, sur une base solide, le dogme de l'origine commune de toutes les mythologies indo-européennes. Leur méthode, exclusivement basée sur la philologie et applicable aux seuls peuples aryens, parut bientôt trop étroite. L'école anthropologique compara, non plus seulement tous les peuples d'une même famille, mais toutes les races humaines; s'inspirant en outre du grand et fécond principe de l'évolution, elle montra que les peuples civilisés avaient passé par un état social, intellectuel et moral analogue à celui dans lequel se trouvent aujourd'hui même maintes races humaines, et que les mythes les plus absurdes en apparence

n'étaient que des survivances de cet état-là. Toute étude de mythologie doit aujourd'hui s'inspirer de la méthode comparative. S'il est vrai de dire que les créateurs de cette méthode n'ont pas tout découvert et qu'ils ont parfois erré par esprit de système, il faut du moins reconnaître qu'ils ont mis entre les mains des mythologues l'instrument sans lequel il paraît impossible de faire désormais aucun progrès dans cette branche de la science historique. J. TOUTAIN.

BIBL.: MYTHOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE. — F. CREUZER, *Symbolik und Mythologie der alten Völker*; Leipzig, 1810-12. — F. CREUZER et GUIGNIAUT, *les Religions de l'antiquité considérées spécialement dans leurs formes symboliques et mythologiques*; Paris, 1829-52. — LOEBCK, *Aglaophamus*; Königsberg, 1829. — K.-OFFRIED MÜLLER, *Prolegomena zu einer wissenschaftlichen Mythologie*; Göttingue, 1825. — MAX MÜLLER, *Nouvelles Leçons sur la science du langage* (trad. franç. Harris et Perrot); Paris, 1867-68. — *Essais sur la mythologie comparée* (trad. franç. Perrot); Paris, 1873. — *Contributions to the science of comparative Mythology*; Londres, 1897. — A. KUHN, *Die Herabkunft des Feuers und des Göttertranks*; Berlin, 1859. — *Ueber Entwicklungstufen der Mythenbildung*; Berlin, 1873. — SCHWARTZ, *Die poetischen Naturanschauungen der Griechen, Römer und Deutschen in ihren Beziehungen zur Mythologie*; Berlin, 1880. — *Der Ursprung der Mythologie*; Berlin, 1860. — W. MANNHARDT, *Antike Wald- und Feldkulte*; Berlin, 1877. — *Mythologische Forschungen*; Strasbourg, 1884. — M. BRÉAL, *Hercule et Cacus*, étude de mythologie comparée; Paris, 1863. — *Mélanges de mythologie et de linguistique*; Paris, 1878. — G.-W. COX, *An introduction to the science of comparative mythology and folklore*; Londres, 1881. — J. FISKE, *Myths and mythmakers: old tales and superstitions interpreted by comparative Mythology*; Londres, 1872. — E. RENAN, *Études d'histoire religieuse*; Paris, 1872. — HERBERT SPENCER, *Principes de sociologie* (trad. franç. Cazelles, t. 1^{er}); Paris, 1880. — A. DE GUBERNATIS, *Mitologia comparata*; Milan, 1880. — CH. PLOIX, *la Nature des dieux*; Paris, 1888. — A. RÉVILLE, *Prolegomènes de l'histoire des religions*; Paris, 1880. — ANDREW LANG, *la Mythologie* (trad. franç. Parmentier); Paris, 1886. — *Mythes, Cultes et Religion* (trad. franç. Marillier); Paris, 1896. — *Modern Mythology*; Londres, 1897. — GIRARD DE RIALLE, *la Mythologie comparée*; Paris, 1878, t. I. — A. LEFÈVRE, *Religions et Mythologies comparées*; Paris, 1880. — Du même, *la Religion*; Paris, 1890. — C.-P. TIELE, *Manuel de l'histoire des religions* (trad. franç. M. Vernes); Paris, 1880. Introduction à la *Science de la Religion*, nouveau livre de Tiele, dont le 1^{er} vol. a paru en 1897 à Edimbourg (il y a aussi une édition hollandaise parue en même temps).

MYTHOLOGIE ARYENNE. — G.-W. COX, *The Mythology of the aryan nations*; Londres, 1870. — E.-H. MEYER, *Indogermanische Mythen*. — J. LIPPERT, *Die Religionen der Europäischen Culturvölker, der Litauer, Slaven, Germanen, Griechen und Römer in ihrem geschichtlichen Ursprunge*; Berlin, 1881.

MYTHOLOGIE DE L'INDE. — MAX MÜLLER, *Lectures on the origin and growth of religion, as illustrated by the religion of India* (Hibbert Lectures); Londres, 1878. — A. BARTH, *les Religions de l'Inde*; Paris, 1879, traduction anglaise très augmentée. — A. BERGAIGNE, *les Dieux souverains de la religion védique*; Paris, 1877. — *la Religion védique*; Paris, 1883-97. — A. HILLEBRANDT, *Vedische Mythologie*; Paris, 1891. — DE MILLOUÉ, *Histoire des religions de l'Inde*; Paris, 1890. — P. REGNAUD, *le Rig-Véda et les Origines de la mythologie indo-européenne*; Paris, 1893. — Du même, *les Premières Formes de la religion et de la tradition dans l'Inde et dans la Grèce*; Paris, 1894. — C. RENEL, *L'Évolution d'un mythe: Agvins et Dioscures*; Paris, 1896. — M. SUMNER, *Légendes de l'Inde ancienne*; Paris, 1878.

MYTHOLOGIE ZENDE OU IRANIENNE. — J. DARMESTETER, *Essai sur la mythologie de l'Avesta*; Paris, 1875. — ORMAZD et AHRIMAN, *leurs origines et leur histoire*; Paris, 1877. — HOVELACQUE, *l'Avesta, Zoroastre et le Mazdéisme*; Paris, 1880.

MYTHOLOGIE GRECQUE. — PRELLER, *Griechische Mythologie*; Berlin, 1857-63; 3^e éd., 1872. — P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique*; Paris, 1879. — MAURY, *Histoire des religions de la Grèce antique*; Paris, 1857-59. — G. GOERRES, *Studien zur griechischen Mythologie*; Berlin, 1889. — W.-H. ROSCHER, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*; Leipzig, 1884 et suiv. — M. COLLIGNON, *Mythologie figurée de la Grèce*; Paris, 1883. — OVERBECK, *Griechische Kunstmythologie*; Leipzig, 1871 et suiv. — *Atlas der griechischen Kunstmythologie*; Leipzig, 1871 et suiv. — GRUPPE, *Die griechischen Culte und Mythen, in ihren Beziehungen zu den orientalischen Religionen*; Leipzig, 1887. — V. BÉRAUD, *les Cultes arcadiens: Essai de méthode en mythologie grecque*; Paris, 1894.

MYTHOLOGIE ÉTRUSQUE ET ROMAINE. — K.-O. MÜLLER, *Die Etrusker*; Breslau, 1822; réédité, Stuttgart, 1877-78. —

GERHARD, *Die Gottheiten der Etrusker*; Berlin, 1845. — NOËL DES VERGERS, *l'Etrurie et les Etrusques*; Paris, 1862-64. — DEECKE, *Etruskische Forschungen und Studien*; Stuttgart, 1878 et suiv. — PRELLER, *Römische Mythologie* (Ed. Jordan); Berlin, 1885.

MYTHOLOGIE CELTIQUE. — GAIDOUZ, *Esquisse de la religion des Gaulois*; Paris, 1880. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *le Cycle mythologique irlandais et la Mythologie celtique*; Paris, 1884. — Ed. FLOUREST, *Etudes d'archéologie et de mythologie gauloises*; Paris, 1885. — J. RHYS, *Lectures on the origin and growth of religion in Celtic Heathendom* (Hibbert Lectures); Londres, 1888.

MYTHOLOGIE GERMANIQUE ET SCANDINAVE. — J. GRIMM, *Deutsche Mythologie*; Göttingue, 1835 et 1844. — K. GRIMM, *Die deutsche Heldensage*; Göttingue, 1829. — MANNHART, *Germanische Mythen*; Berlin, 1858. — *Der Baumkultus der Germanen und ihrer Nachbarstämme*; Berlin, 1875. — K. MÜLLENHOFF, *Deutsche Alterthumskunde*; Berlin, 1887. — W. MULLER, *Mythologie der deutschen Heldensage*; Berlin, 1886. — E.-H. MEYER, *Germanische Mythologie*, 1891. — *Die Eddische Kosmogonie*; Fribourg-en-Brisgau, 1890. — W. GOLTHIER, *Handbuch der germanischen Mythologie*; Leipzig, 1895. — CHANTREPIE DE LA SAUSSAYE, *Germanische Kosmogonie*. — ANDERSON, *Mythologie scandinavie*; Paris, 1886. — K. SIMROCK, *Die Edda*; Stuttgart, 1878. — HAHN, *Odin und sein Reich*; Berlin, 1887. — A. GEFFROY, *Rome et les Barbares*; Paris, 1874.

MYTHOLOGIE SLAVE. — L. LEGER, *Esquisse sommaire de la Mythologie slave*; Paris, 1881.

MYTHOLOGIES DES PEUPLES SÉMITIQUES. — F. LENORMANT, *les Origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux*; Paris, 1860-82-84. — E. RENAN, *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation*; Paris, 1875, 7^e éd. — A.-H. SAYCE, *Lectures on the origin and growth of religion, as illustrated by the religion of the ancient Babylonians* (Hibbert Lectures); Londres, 1887. — CLERMONT-GANNEAU, *l'Imagerie phénicienne et la Mythologie iconographique chez les Grecs*; Paris, 1880. — *Corpus inscriptionum semiticarum*, pars IV; Paris, 1889 et suiv.

MYTHOLOGIE ÉGYPTIENNE. — P. PIERRET, *le Panthéon égyptien*; Paris, 1880. — LANZONE, *Dizionario di mitologia egizia*; Turin, 1881-88. — H. BRUGSCH, *Religion und Mythologie der alten Ägypter*; Leipzig, 1884-88. — G. MASPERO, *Etudes de mythologie et d'archéologie égyptiennes*. — LEPAGE-RENOUF, *Lectures on the origin and growth of religion, as illustrated by religions of ancient Egypt* (Hibbert Lectures); Londres, 1880.

MYTHOLOGIES DIVERSES DES PEUPLES DE L'AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE, DES PEUPLES NON CIVILISÉS, etc. — A. RÉVILLE, *les Religions des peuples non civilisés*; Paris, 1885-88 et suiv. — GIRARD DE RIALLE, *Mythologie comparée*; Paris, 1878, t. I.

Outre ces nombreux ouvrages, il importe de citer, comme renfermant de nombreux articles sur la science mythologique, *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, de LICHTENBERGER (Paris, 1876-1882) et la *Revue de l'histoire des religions*, publié d'abord sous la direction de M. M. VERNES, puis sous celle de M. J. RÉVILLE; actuellement, sous la direction de MM. J. RÉVILLE et Ed. MARRILLIER (Paris, 1879 et suiv.).

MYTICULTURE (V. MOULE [Malac.]).

MYTILÈNE. Ile (V. LESBOS).

Ville. — Ville de Turquie d'Asie, capitale de sandjak du même nom, ancienne Lesbos, sur la côte O. de l'île du même nom; 45.000 hab. Port peu profond; les grands navires doivent mouiller dans la rade, peu sûre elle-même par les vents du S. Chantier de construction de bâtiments à voile. Commerce de vins, de figues, d'huile et de goudron avec Constantinople; cabotage très actif avec Smyrne. 14 mosquées, 7 églises, ruines d'un aqueduc romain éprouvé par le tremblement de terre de 1867. Grand château bâti en 1373 par Gatalusi à la place de l'antique acropole. Mytilène est bâtie en amphithéâtre sur une colline peu élevée, et se prolonge sur l'isthme étroit qui sépare les deux ports. La crête de la colline, jusqu'à mi-pente, est couverte de fortifications irrégulières du moyen âge. — Mouvement commercial annuel, 30 à 35 millions de fr., dont 11.320.000 pour l'exportation, en 1890.

MYTILUS (Malac.) (V. MOULE [Malac.]).

MYUS (V. MYONTE).

MYVATN (*Eau des mouches*). L'un des plus importants lacs intérieurs de l'Islande, 40 kil. de long sur 8 de large. Il doit son nom à l'innombrable quantité d'insectes qu'on y rencontre en été et contre lesquels les habitants doivent

se protéger par une coiffure spéciale. Le lac est entouré de champs de lave où nichent des foudes d'oiseaux, dont on récolte les œufs; il est très riche en truites. Il est situé à 300 m. au-dessus du niveau de la mer.

MYXILLA (Zool.). Eponges à formes massives, dont le squelette est formé de corpuscules siliceux mobiles et variant à chaque instant de forme et de position. Dans ce genre, les spicules siliceux ont la forme de crochets.

MYXINE (Ichtyol.). Genre de Poissons de la classe des Cyclostomes et de la famille des *Mixynidae*, constitué par un groupe d'animaux tellement dégradés que dans le principe ils ont été décrits comme des vers. Ils ont la forme générale des Lamproies, mais ils leur sont encore de beaucoup inférieurs comme organisation; ils portent une ouverture nasale unique située presque à l'extrémité de la tête, près de la bouche, cette dernière entourée de quatre paires de barbillons; les lèvres font défaut; il existe une seule ouverture branchiale de chaque côté de l'abdomen placée loin de la tête et conduisant par six canaux dans six sacs branchiaux. Une série de sacs muqueux se montre de chaque côté de l'abdomen. Propre aux mers septentrionales, la Myxine d'Europe vit en parasite dans le corps des autres Poissons, les Morues, les Esturgeons, les Lamies notamment; elle rouge peu à peu sa victime et occasionne sa mort. Elle pénètre dans l'hôte qu'elle a choisi, soit par la bouche, soit par l'anus, ou par une ouverture qu'elle pratique sur la paroi du corps. Cette forme, d'une longueur moyenne de 0^m,20, est d'un blanc bleuâtre, elle porte une dent palatine médiane et deux plaques pectiniformes portant des dents sur la langue. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*.

MYXOÈME (Méd.). Affection générale (syn. : état crétoïde, cachexie pachydermique) caractérisée par des troubles spéciaux des téguments et un ensemble de troubles fonctionnels dénotant une diminution notable de la vitalité générale. Confondu à tort par certains auteurs avec l'élephantiasis ou la sclérodémie, le myxoème est une maladie bien spéciale due à la disparition (pathologique ou chirurgicale) du corps thyroïde, d'où est venue l'idée, toute autre thérapeutique échouant fatalement, de traiter la maladie par la greffe thyroïdienne, les injections de suc thyroïdien, ou l'absorption stomacale de préparations de glandes thyroïdes (en particulier l'iodothyrique). Les modifications des téguments consistent en une sécheresse, une dureté, un épaississement spécial et une teinte jaunâtre un peu cireuse, sauf au niveau des pommettes, la chute des poils, la suppression des sécrétions et parfois la production d'une desquamation furfuracée. On constate de la bouffissure des paupières et de la face en général, avec élargissement du nez, ce qui donne aux malades un air hébété. Le cou est gros ainsi que les pieds et les mains; le derme est infiltré au point que la pression du doigt n'y laisse aucun godet. Les muqueuses peuvent être aussi tuméfiées, quelquefois fongueuses. La motilité est embarrassée comme la parole elle-même. Il existe un engourdissement de l'intelligence et une très grande diminution des divers ordres de sensibilité. Les malades ont froid, leur température étant ordinairement abaissée. Tous ces symptômes suivent une marche presque fatalement progressive avec des rémissions, et la médication spéciale, indiquée plus haut, peut seule leur rendre des services. D^r Henri FOURNIER.

MYXOLIDIEN (V. MUSIQUE).

MYXOME (Path.). Les myxomes sont des néoplasmes constitués par du tissu muqueux de nouvelle formation; tumeurs lobulées, peu vasculaires, formées de cellules plongées dans une substance amorphe. Les myxomes sont constitués par une masse gélatineuse tremblotante jaune pâle. Presque toujours les myxomes sont associés à quelque autre tissu, d'où les variétés de myxome fibreux cartilagineux, *myxo-sarcome*; ils peuvent subir la dégénérescence muqueuse et granulo-graisseuse. Ce sont des masses circonscrites et mobiles faciles à enlever. On a considéré ces singulières

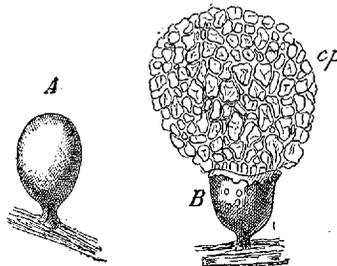
tumeurs du placenta, qu'on appelle des *môles hydatiformes* comme des myxomes. Mais c'est surtout dans la muqueuse des fosses nasales que se développent les myxomes. Ils y forment les polypes du nez. On en observe également dans le système nerveux. L'évolution des myxomes est lente, ils restent petits, sont bénins et ne se généralisent pas. Cependant, entre le myxome pur et le sarcome, on peut trouver tous les intermédiaires jusqu'au *myxo-sarcome* qui confine aux tumeurs malignes. Sauf les myxomes ou polypes du nez, on ne diagnostique guère ces tumeurs qu'on confond avec des lipomes, fibromes, etc. On doit tenir les myxomes pour suspects et les enlever, mais ils récidivent avec une facilité déplorable.

D^r L. PINEL MAISONNEUVE.

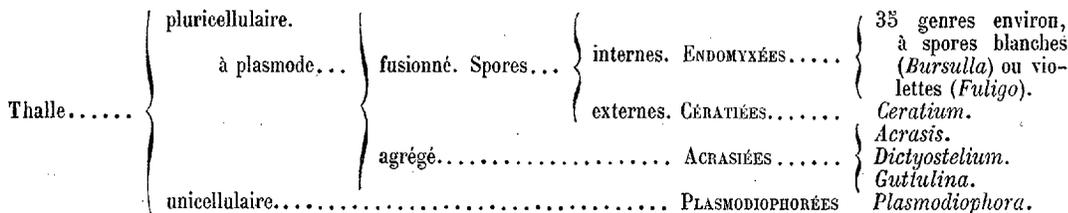
MYXOMYCÈTES (Bot.). Ordre de Champignons, à thalle constitué par une masse protoplasmique, d'une grande mollesse, renfermant de nombreux noyaux, ne présentant aucune division cellulaire, douée de mouvements amiboïdes, changeant continuellement de forme et se mouvant sur le bois mort, les feuilles tombées, le tan (tannée fleurie), les végétaux vivants, en laissant derrière elle une traînée visqueuse. Rangés autrefois sous le nom de Mycetozoa parmi les animaux; la présence d'une membrane de cellulose autour de leurs spores doit les faire classer parmi les végétaux dont ils constituent le premier degré. Reproduction par spores.

Quand un Myxomycète va former ses spores, la masse protoplasmique ou plasmode qui le constitue s'élève sur son support et se renfle en certains points de façon à former des masses sphériques, ovoïdes ou sans forme déterminée, sessiles ou munies d'un pédicelle plus ou moins court, en un mot des sporanges. Chacun de ces sporanges donne naissance, par multiplication des noyaux qu'il contient et par apparition entre eux de membranes celluloliques, à un grand nombre de spores, qui de polyédriques deviennent sphériques, tandis qu'une partie du protoplasme a été employée à la formation d'un réseau de filaments résistants ou capillitium. A maturité, déhiscence du sporange sous la pression du capillitium, qui, en se déployant au dehors, fa-

vorise la dissémination des spores, renfermées dans ses mailles. La spore germe en laissant échapper le protoplasme qu'elle contient. Cette petite masse se munit d'un cil vibratil au moyen duquel elle se déplace en utilisant aussi des mouvements amiboïdes : elle est nommée zoospore, improprement puisque sa forme est essentiellement variable. Quand la zoospore perd son cil, elle devient une myxamibe, s'accroît aux dépens du milieu ambiant et se divise plusieurs fois de suite. Si les conditions sont défavorables, la myxamibe s'enveloppe alors d'une membrane résistante et constitue un kyste. Si le développement n'est pas entravé, les myxamibes se rapprochent, se fusionnent intimement en formant un symplaste; plusieurs symplastés en se réunissant constituent le plasmode, capable de donner à nouveau des sporanges; si l'enkystement se produit à ce moment, le kyste prend le nom de sclérote; les spores produites sont généralement lisses, parfois hérissées et couvertes d'aspérités piliformes, ovales ou sphériques. Le plasmode est souvent incrusté de carbonate de calcium granuleux ou cristallisé; en outre, il renferme souvent des morceaux de bois mort et d'autres matières qu'il incorpore mécaniquement dans sa locomotion amiboïde. L'ordre des Myxomycètes est composé de 40 genres environ, divisés en quatre familles par Van Tieghem de la façon suivante :



Appareil sporifère d'un Myxomycète (*Arcyria incarnata*): A, sporange encore fermé; B, sporange ouvert laissant échapper le capillite à filaments creux et réticulés cp.



BIBL.: WIGAND, *Zur Morphol. u. System. der Gatt. Trichia u. Arcyria* (Pringsheim's Jahrb., III, p. 1). — CIENKOWSKI, *Zur Entwickel. der Myxomyceten* (ibid., III, p. 325). — DE BARY, *Handb. der Morphologie u. Physiologie der Pilze, Flechten und Myxomyceten*; Leipzig, 1866, 2 vol. — Du même, *Die Mycetozoen* (Zeitschr. f. Wiss. Zool., X, 1859). — ROSTAFINSKI, *Versuch eines Systems der Mycetozoen*; Strasbourg, 1873. — COOKE, *Myxomycetes of Great Britain*; Londres, 1877. — FAYOD, *Beitr. zur Kenntniss niederer Myxomyceten* (Bot. Zeitung, 1883). — ZOFF, *Die Pilzthiere oder Schleimpilze*; Breslau, 1885. — VAN TIEGHEM (Bull. Soc. bot., 1880, 1884). — ROZE, *Des Myxomycètes et de leur place* (Bull. Soc. bot., XX, 320). — DANGEARD, *Rech. sur les organismes infér.* (Annal. Sc. nat., 1886). — Consulter les Protistes de Haeckel et les traités de botanique de Sachs, Van Tieghem, etc.

D^r Henri FOURNIER.

MYXOPODE (Zool.). Genre de Chiroptères insectivores, de la famille des *Vespertilionidés* (V. ce mot), créé par A. Milne-Edwards (*Myxopoda*, M.-Edw., 1878), pour une Chauve-Souris de Madagascar, très remarquable par la présence de disques adhésifs au-dessous du pouce des membres antérieurs et au-dessous du pied des membres postérieurs, ce qui rappelle le *Thyroptera tricolor* du Brésil. Cette Chauve-Souris est en outre dépourvue d'oreillon, ce qui l'éloigne de tous les *Vespertilionidés* connus. Les oreilles sont très longues et très larges, avec un lobe basilaire qui

remplace l'oreillon. L'unique espèce connue (*Myx. aurita*) constitue un petit groupe à part, voisin du *Thyroptera*. Les disques adhésifs doivent servir à l'animal pour se fixer sur les larges feuilles lisses des palmiers et des autres grands arbres des pays chauds, où ses ongles s'accrocheraient difficilement.

E. TROUËSSART.

MYXOSARCOME (Path.) (V. SARCOME).

MYXOSPORIDIÉS (Protoz.) (V. PSOROSPERMIE).

MYXOSPORIUM (Bot.). Genre de Mucédinées agrégées, à filaments dressés, portant des conidies ovoïdes, hyalines ou de couleur claire. Parasite des branches, plus rarement des feuilles ou des fruits.

H. F.

MYZOBDELLA (Zool.). Genre d'Hirudinées, de la famille des Branchiobdellides, établi par Leidy en 1852 et sur lequel on ne possède jusqu'ici que des données incertaines et une description insuffisante. Le corps serait transparent, marqué, à l'extérieur, de 13-18 anneaux, la tête infundibuliforme, continue avec le corps, obliquement terminale et ventrale; ventouse postérieure acétabuliforme ventrale, un peu plus développée que celle de l'autre extrémité, bouche inerme. L'espèce unique (*M. lugubris*) n'a été vue jusqu'ici que par Leidy qui l'a trouvée sur un Crabe (*Lupea diacantha*), aux Etats-Unis.

R. Mz.

MYZOMELE (Ornith.). Genre de Passereaux tenniostres faisant partie de la famille des *Meliphagidés* (V. ce mot), créé par Vigors et Horsfield (1826), sous le nom de *Myzomela*, pour de petites espèces à bec long et grêle, recourbé, à base large. Les ailes sont médiocres, subobtusées, la queue courte ou moyenne, un peu échancrée, les tarses minces avec les ongles allongés, comprimés, aigus. Ces oiseaux, tous propres à l'Australie et à la Polynésie, rappellent les *Souli-Mangas* (V. ce mot) par la vivacité de leurs couleurs, mais ils ont la langue fendue et en pinceau et les autres caractères des Meliphages. Ils vivent par petites bandes, volant d'arbre en arbre, se suspendant aux branches comme nos fauvettes et nos mésanges, et se nourrissent du nectar des fleurs et des insectes que ce suc attire et qu'ils recueillent à l'aide de leur langue. La *Myzomela sanguinea* de Latham est un oiseau de la Nouvelle-Galles du Sud, à tête et cou d'un rouge vif avec le dos noir et le ventre blanc. La teinte rouge se retrouve sur le dos et le croupion. Les genres *Entomophila*, *Gliciphila* et *Acanthorhynchus*, démembrés de ce genre, habitent également l'Australie et l'Océanie. E. TROUSSERT.

MYZOMIMUS. Genre de Vers nématodes, famille des Filarides, créé pour une espèce distraite des Spiroptères, qui vit dans des galeries qu'elle creuse dans l'épithélium de l'oesophage, surtout chez le bœuf. On l'a aussi trouvé chez le zébu, le mouton, le porc. Ce genre est caractérisé par l'existence, à l'extrémité antérieure du corps, de productions cuticulaires de dimensions variées, en forme d'écusson; en arrière de la bouche, il existe deux dépressions semi-lunaires simulant des ventouses. *M. sculatus* est de couleur jaunâtre: le mâle, long de 4 à 5 centim., a la queue enroulée, munie de deux ailes, et porte deux spicules inégaux; la femelle est longue de 8 à 10 centim., sa vulve est située en avant de l'anus, elle est ovovivipare; l'embryon est pourvu d'un appareil perforateur. Commun aux Etats-Unis; a été trouvé aussi en Autriche. R. MONIEZ.

MYZOSTOME. Les Myzostomes sont des Vers singuliers qui vivent en parasites sur les Crinoïdes et dont la position systématique a été très discutée. Il faut les considérer comme des Annelides polychètes, que le parasitisme a dégradés au point de les amener à avoir de la ressemblance avec les Plathelminthes. Ce sont des animaux de petite taille mesurant de 1 millim. environ à 4 millim. (*Myz. gigas*, 7 millim.); d'ordinaire leur corps est discoïde et présente une sorte de disposition radiale des organes: 10 parapodes disposés à régulière distance les uns des autres, entre lesquels se trouvent placés, vers la périphérie, la bouche et l'anus, aux deux extrémités opposées, et 8 ventouses, 4 de chaque côté du corps. Cette disposition ne change pas quand le corps s'allonge, comme cela arrive pour certaines formes; toutefois, elle disparaît dans le genre *Stelechopus*. L'estomac est ramifié radialement, le système nerveux a la même disposition, à cela près qu'il envoie une commissure pharyngienne. Pas d'organes respiratoires, circulatoires ou excréteurs. Le plus souvent hermaphrodites, quelquefois unisexués par atrophie, ou mâles dans le jeune âge et hermaphrodites à l'état adulte. Certains Myzostomes peuvent se mouvoir librement sur leur hôte, d'autres ne se déplacent guère et déterminent une déformation plus ou moins accentuée du point sur lequel ils se sont fixés; il en est qui pénètrent à l'intérieur des pinnules des Crinoïdes, lesquelles se renflent alors et deviennent pyriformes, ou bien la déformation se borne à une légère augmentation de volume, et l'organe montre des fissures entre les articulations. On peut aussi trouver des Myzostomes enfermés dans des kystes sessiles ou pédonculés, qui ne sont pas produits par la déformation d'une pinnule ou d'une articulation d'un bras. Ces différents modes

d'enkystement peuvent se compliquer par fusion de l'un dans l'autre. Les kystes contiennent de un à trois individus. On a retrouvé de ces formations sur des Pentacrinés fossiles. Prouho a cité l'exemple d'un Myzostome (*M. pulvinar*) parasite du tube digestif. Le nombre des Myzostomes connus est maintenant assez élevé, et von Graff, dans le mémoire publié sur ces animaux à propos de l'expédition du *Challenger*, en a décrit 68 espèces dont 52 nouvelles; parmi ces dernières, plus de 20 provenaient de la croisière. Ces animaux se groupent en deux familles: Stelechopides et Myzostomides. La première est représentée par une unique espèce, le *Stelechopus hyocirini*: cet animal est dépourvu de ventouses, son tube digestif n'a pas de ramifications, les parapodes sont indépendants les uns des autres, au lieu d'être reliés par une masse musculaire commune; la forme générale du corps est celle d'un Tardigrade. Les Myzostomides ont été subdivisés en plusieurs genres basés sur l'existence ou l'absence des ventouses, la séparation des sexes, les caractères fournis par les parapodes, etc. R. MONIEZ.

MZAB (V. BENI-MZAB).

MZEIRIB. Village du Hauran, à seize heures au S. de Damas. Première station de la caravane qui se rend à la Mecque. Point terminus de la ligne du chemin de fer Damas-Hauran. R. Dp.

MZENSK. Ville de Russie, gouv. et à 47 kil. N.-E. d'Orel; 16.000 hab. (1892). 13 églises, grand marché agricole; considérable fabrication de dentelles; suif, chandelles, savon, tanneries, etc. Connue depuis 1147, Mzensk appartient à la principauté de Tchernigov, puis à la Lithuanie de 1320 à 1509, et joua le rôle de forteresse frontière contre les Tatars.

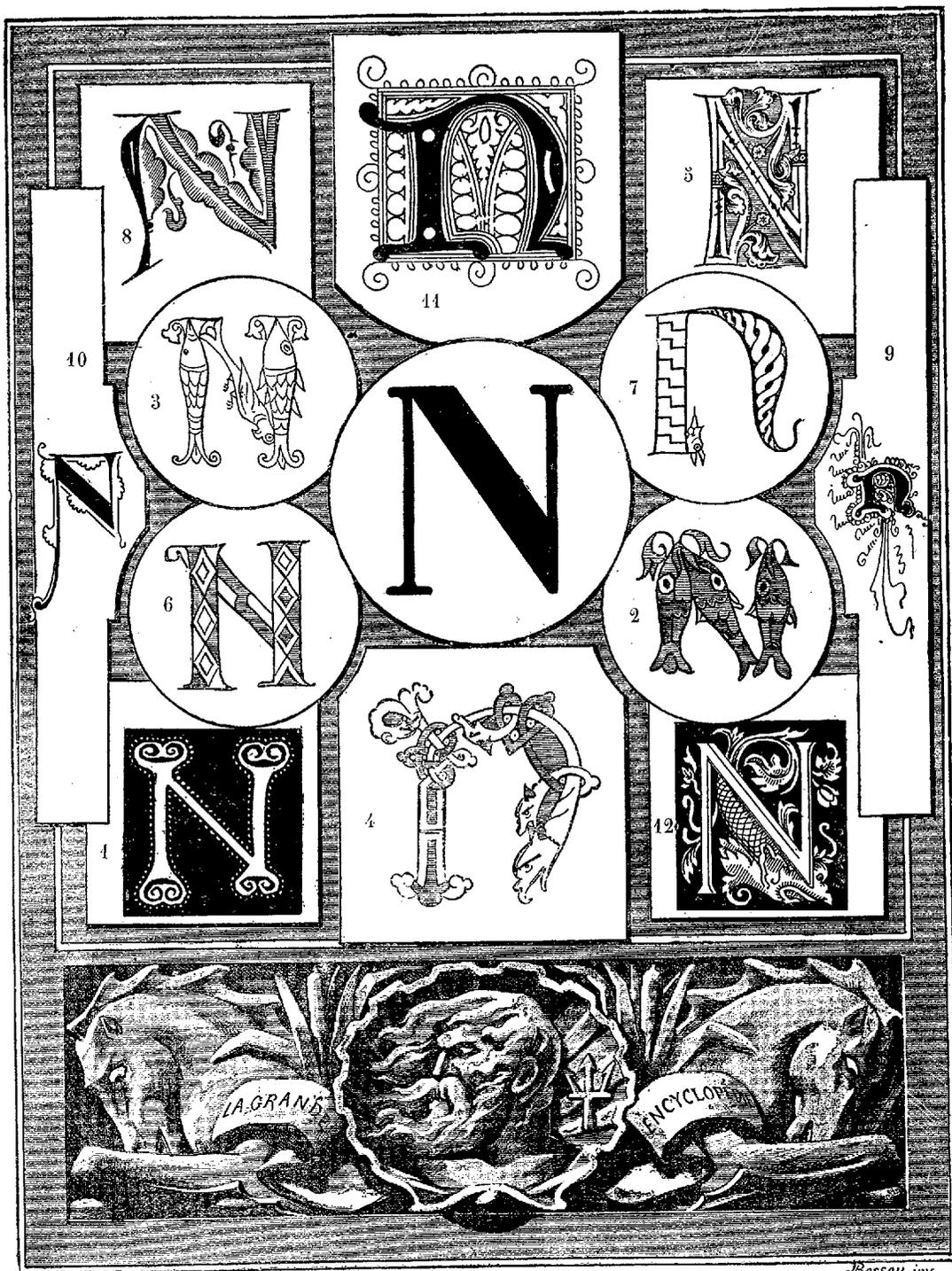
MZI. Nom que porte l'oued Djedi dans sa partie supérieure, en amont de Laghouat (Algérie) (V. DJEDI).

MZI (Djebel). Massif montagneux de l'Atlas saharien, dans la province d'Oran, fait partie de ce qu'on a appelé la *Chaîne des Ksour*. Il se dresse entre le djebel Beni-Smir qui est à cheval sur la frontière entre l'Algérie et le Maroc, au S.-O., et le djebel Mir, au N.-E. Il paraît atteindre 2.200 m. et a de belles forêts sur ses flancs septentrionaux. C'est près de là que se trouve le point terminus du chemin de fer stratégique et de pénétration, Ain-Safra; la garnison de cette station a même un sanatorium pour l'été dans le djebel Mzi. E. CAT.

MZILA. Douar d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mostaganem. Il porte le nom d'une ancienne tribu qui a dû céder une partie de ses terres pour la création du centre voisin, Cassaigne.

MZKHET. Ville de la Caucase russe, gouv. de Tiflis, sur le Kzan (r. g. du Kour). C'est l'ancienne capitale de la Kartalie, la plus vieille cité du Caucase, où résidèrent les rois de Géorgie jusqu'au xv^e siècle. Elle avait, dit-on, huit lieues de tour et pouvait armer 80.000 combattants. Détruite par Tamerlan, elle ne s'en est pas relevée. On y voit encore la cathédrale bâtie par le roi Mirian en 328 (restaurée en 1865), où l'on ensevelissait les rois, les patriarches et les grands personnages de la Géorgie. On montre une autre église du iv^e siècle. Les travaux du chem. de fer de Tiflis à Poti firent découvrir une vaste nécropole étudiée par Beyern, qui en a conclu que les Géorgiens descendent des Ibères; les tombes les plus anciennes remonteraient à plusieurs milliers d'années.

MZOURI. Chott de la province de Constantine (Algérie), à 52 kil. S. de Constantine. Avec le Timsilt, petit lac voisin, avec lequel il communique et dont il reçoit le trop-plein en hiver, il couvre une superficie de 6.200 hect.; il sert à l'exploitation du sel, tandis que le Timsilt donne du sulfate de soude. Il est traversé par la route et par le chemin de fer de Constantine à Batna. E. CAT.



Besson inv.

- | | |
|---|--|
| <p>1. Ms. lombard du VII^e siècle.
 2. Ms. visigothique du VIII^e siècle.
 3. Ms. visigothique du VIII^e siècle.
 4. Ms. anglo-saxon du IX^e siècle.
 5. Ms. italien du X^e siècle.
 6. Ms. français du X^e siècle.</p> | <p>7. Ms. français du XI^e siècle.
 8. Ms. français du XII^e siècle.
 9. Ms. de l'Île-de-France du XIII^e siècle.
 10. Ms. français du XV^e siècle.
 11. Gothique des livres de chœur. Ms. du Mont-Cassin, XVI^es.
 12. Bible de Wittenberg, XVI^e siècle.</p> |
|---|--|

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N

N. I. PHONÉTIQUE. — Quatorzième lettre de l'alphabet latin. Comme *m*, *n* appartient à la catégorie des consonnes nasales, et tout ce qui a été dit de ces consonnes à propos de la première est applicable à la seconde. Les remarques suivantes concerneront donc surtout *n*, abstraction faite des lettres congénères. A l'origine, dans les langues indo-européennes, les sons nasaux précédaient toujours une consonne explosive avec laquelle ils formaient un groupe dont ils étaient le premier terme. Et comme l'explosive exerçait en pareil cas une influence assimilatrice sur la nasale, il en résulte qu'il y avait autant de nasales différentes qu'il y avait d'ordres différents d'explosives. En latin, *n* servait pour deux de ces ordres, les gutturales et les dentales. Il n'en avait pourtant pas été de tout temps ainsi, et les grammairiens nous apprennent que la langue archaïque connaissait (comme le sanscrit et le grec) une nasale gutturale qui, plus tard, s'est confondue avec la nasale dentale.

En grec, à la fin d'un mot, la nasale est toujours dentale (*v*) alors qu'en sanscrit et en latin cette même nasale est généralement *m*; toutefois, dans cette dernière langue, les substantifs neutres en *men* pour *ment* comme *nomen* (*t*) se terminent par la nasale dentale, conservée sans doute à la faveur du *t* qui la suivait.

Le *v* dit euphonique du grec a toujours une valeur étymologique; là où il manque, comme aux datifs pluriels en $\sigma\iota$ pour $\sigma\iota\nu$, c'est qu'il est tombé de bonne heure devant une consonne initiale du mot suivant.

Dans ces derniers temps, on a inféré de la relation du grec $\pi\acute{o}\delta\alpha$ et du sanscrit *padam*, par exemple, que l' α final

de celui-là était le substitut pur et simple d'une nasale dite *sonnante* représentée dans *padam* par la finale (*a*)*m*, avec développement d'une voyelle (*a*) dite hystérogène; mais rien ne prouve que la désinence de l'accusatif singulier en pareils cas ait été *n* (ou *m*) et non *an* (ou *am*). L'hypothèse des nasales sonnantes est donc parfaitement gratuite, et $\pi\acute{o}\delta\alpha$ est pour $\pi\acute{o}\delta\text{-}\alpha\nu$ (cf. lat. *ped-em*), avec chute du *v* dit euphonique.

En français, les combinaisons *an*, *en*, *in*, *on*, *un* ont pris un son particulier caractérisé par une sorte de réflexion du son de la nasale sur celui de la voyelle, d'où une nasalisation de celle-ci inconnue au latin et à la plupart des autres langues modernes de l'Europe.

Remarquons aussi en français le *n* mouillé devant *i* et figuré par *gn* dans *ligne*, *vigne*, etc., auprès du latin *linea* d'où *linia*, *vinea* d'où *vinia*, etc. Les doublets *meunier* et *Meugnier* (nom propre) sont de nature à montrer la raison d'être de cette orthographe. PAUL REGNAUD.

II. PALÉOGRAPHIE. — La lettre N de notre alphabet latin est le ν grec, dérivé du *num* (poisson) de l'alphabet phénicien qui a la même valeur phonétique. Le caractère phénicien doit dériver lui-même du signe hiéroglyphique égyptien correspondant, mais la ressemblance est moins sensible que pour d'autres lettres (V. tableau 1).

La forme capitale de l'N se trouve déjà dans les inscriptions grecques de l'époque classique à peu près telle que dans les inscriptions latines, d'où elle a passé dans les manuscrits. Elle s'est conservée pour ainsi dire sans variations à travers le moyen âge jusqu'à nos jours. La forme cursive que l'on trouve dans les graffiti, dans

les tablettes de cire antiques, et même dans la grande écriture de chancellerie, que nous ont conservée quelques papyrus, a beaucoup de ressemblance avec le type lapi-

daire ; cependant les jambages plus grêles s'y allongent et se courbent ; ou même, dans la cursive des papyrus, la barre oblique intermédiaire qui réunit les deux jambages

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'N LATIN

				Etrusque
Hiéroglyphique Égyptien	Phénicien	Grec-Cadméen	Eolo-Dorien	η η
𐤎	𐤍 𐤎	η	η η	Latin archaïque
				N

verticaux parallèles a tendance à devenir un simple trait arrondi, une liaison rattachant l'un à l'autre par le haut ces deux jambages verticaux ; et c'est l'acheminement à une autre forme de cursive, qui en se précisant a donné

plus tard naissance à la forme minuscule, qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans les écritures romaines et italiennes.

Dans l'écriture onciale la lettre N est l'une de celles qui

2. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitales	Onciale	Cursive	Minuscules
Mérovingienne.	N	N	n	n
Lombarde.....	N	n	n	n
Visigothique.....	N	N	n	n
Irlandaise.....	N	D	n	n
Anglo-saxonne.....	N	N	p	n

présentent le moins de particularités ; elle y conserve généralement la forme de la capitale rustique, dans laquelle la barre intermédiaire a de plus en plus tendance à s'arrondir, comme dans les formes cursive et minuscule. Mais ce n'est guère avant le XI^e siècle qu'on trouve dans l'écriture onciale une forme de l'N se rapprochant de la mi-

minuscule. Dans l'écriture semi-nciale, qui n'est, comme on sait, qu'un mélange de l'nciale et de la minuscule, on trouve au contraire cette forme minuscule dès l'époque mérovingienne ; mais souvent aussi, et jusqu'à la fin de l'époque carolingienne, l'N des manuscrits en semi-nciale conserve les traits essentiels, plus ou moins altérés, de la formé

capitalé. Dans certains manuscrits en onciale et en semi-
 onciale, la barre intermédiaire est presque horizontale et
 donne à ce caractère l'apparence de la lettre H.

La lettre N n'a pas de formes caractéristiques dans les
 écritures dites nationales, comme on peut le voir par notre
 tableau 2 ; c'est tout au plus si, dans la cursive de quelques
 chartes anglo-saxonnes, on peut noter exceptionnellement
 une forme très particulière que nous avons figurée ; mais

dans la plupart des manuscrits et même dans beaucoup de
 chartes, c'est la forme normale que l'on rencontre.

Au moyen âge, du XII^e au XV^e siècle, il arrive assez sou-
 vent que l'N majuscule de forme capitale a la barre oblique
 qui unit les deux jambages renversés, c.-à-d. qu'elle unit
 l'extrémité inférieure du jambage de gauche à l'extrémité
 supérieure de celui de droite, comme on peut le voir dans
 notre tableau 4. Cette particularité doit provenir de la forme

3. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-onciale	Cursive	Minuscules
Écriture antique	N	n	N			n	
V ^e siècle	N		N	N	N	n	n
VI ^e siècle	N		N	N	Nn	n	n
VII ^e siècle	N		N	N	N	n	n
VIII ^e siècle	N		N	N	N	n	n
IX ^e siècle	N		N	N	N	n	n
X ^e siècle	N		N	N	n	n	n
XI ^e siècle	N		N	n	n	n	n

cursive dans laquelle la liaison réunissant les deux jambages
 part de l'extrémité inférieure du premier. Le plus souvent
 c'est la forme minuscule agrandie et plus ou moins ornée
 qui a servi de majuscule ; et il en est de même dans l'écri-
 ture des inscriptions et dans celle des sceaux. C'est une
 règle générale pour l'écriture gothique, bien que parfois
 on y trouve aussi des N de forme capitale. On sait que
 l'écriture dite gothique est caractérisée par les formes an-
 guleuses des jambages et l'extrême finesse des liaisons ; ces

caractères s'accroissent davantage encore dans l'écriture
 néogothique qui est devenue celle des premiers livres im-
 primés, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la
 typographie allemande. La forme romaine des caractères
 d'imprimerie a été imitée de la minuscule caroline ; la
 forme italique provient d'une écriture minuscule penchée
 à droite usitée en Italie. Dans la lourde écriture particu-
 lière aux bulles pontificales, on retrouve une forme cur-
 sive dont la liaison vient du bas du premier jambage, mais

souvent cette liaison est atténuée jusqu'à disparition, et la | lettre ne se compose plus que de deux lourds jambages

4. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscules	Cursive
XII ^e siècle.....					
XIII ^e siècle.....					
XIV ^e siècle.....					
XV ^e siècle.....					

uxtapés. L'écriture bâtarde a conservé la forme d'une | cursive raidie et précisée. Quant aux lettres ornées, leurs

5. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Ecriture des bulles	Bâtarde

formes dérivent toutes soit de la capitale romaine, soit de la minuscule, comme on le peut voir par les spécimens qui figurent dans le frontispice. ***

NAAB ou **NAB**. Rivière de Bavière, affl. g. du Danube formé par l'union de la Naab de Bohême, ou Waldnaab, descendue du Böhmerwald, et de la Fichtelnaab, venue du Fichtelgebirge; elle reçoit ensuite à dr. la Heidenab et descend au S. pour finir en face de Ratisbonne, après un cours de 165 kil. Elle reçoit à dr. la Vils qui passe à Amberg; à g., la Pfreimt et la Schwarzach.

NAALSO. L'une des îles Féroë (V. FEROË).

NAAMAN, général syrien, personnage qui figure dans la légende juive concernant le prophète Elisée. Merveilleusement guéri de la lèpre par l'intervention du prophète, Naaman se convertit à la foi juive, qu'il se propose de pratiquer à Damas (2, *Rois*, chap. v) (V. ELISÉE).

NAARDEN. Ville forte de Hollande, prov. de Hollande septentrionale, sur le Zuiderzée; 3.189 hab. (en 1889). Un canal l'unit à Muiden sur le Vecht. Calicot. Détruite par les Espagnols en 1542.

NAAS. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Kildare, ancienne capitale des rois de Leinster; 3.735 hab.

NAAS (R.-S. BOURKE, lord), homme politique et écrivain anglais (V. MAYO).

NAASSÉNIENS. Secte gnostique. Leur nom vient du terme sémitique *nahas* qui signifie « serpent ». Ce sont donc

les ophites (ὄφις, « serpent ») proprement dits, bien que ce nom s'emploie mieux pour désigner le groupe de toutes les sectes ophiolâtres du *gnosticisme* (V. ce mot, t. XVIII, p. 1130, et l'art. ΟΡΦΙΤΕΣ). La patrie des naasséniens paraît avoir été la Phrygie. Ils admettaient comme principe premier l'homme, « être des êtres », « moteur universel et immobile ». Au-dessous de lui, il y a le Fils de l'homme ou Adamas, qui semble parfois se confondre avec le premier. Adamas est androgyné; de lui sort le courant de toute vie et « s'écoulent » à la fois la substance de tout être et la forme qui individualise l'être, c.-à-d. la matière et l'esprit. Il y a peu d'intérêt à détailler la série des émanations d'éons qui procèdent d'Adamas. L'un d'eux, Yaldebaôt (fils du Chaos) — d'autres lisent El-Chadday (Dieu tout-puissant) — est identifié à Jéhova, le Dieu des Juifs, qui crée le monde et l'humanité. Celle-ci se laisse séduire par la Sophia (Science). Le Christ intervient, informe les hommes de l'existence du Père invisible et finit par ramener au principe premier ceux qui se laissent éclairer. Comme chez tous les *ophites* (V. ce mot), le serpent tenait une grande place dans le culte et dans le symbolisme des naasséniens. Les gnostiques dont parle Irénée (*Adv. hæres.*, I, 40,1; 31,2) sont apparemment un rameau des naasséniens, que combat Hippolyte (*Philosoph.*, V, pp. 132 et suiv.). F.-H. K.

BIBL. : Ph. BERGER, *les Ophites*; Nancy, 1873. — E. RE-

NAN, *Histoire des origines du christianisme*; Paris, 1885, t. VII, pp. 130 et suiv. — A. HILGENFELD, *Die Ketzergeschichte des Urchristenthums*; Leipzig, 1884. — GIRAUD, *Ophitee*; Paris, 1884.

NAB (V. NAAB).

NABAB (Nabob). Ce mot est une déformation de l'arabe *Naouab (Nawwab)*, pluriel de *Naib (V. ce mot)*, donné d'abord dans les royaumes musulmans de l'Inde aux gouverneurs de province, il fut ensuite attribué par les Grands Mogols comme titre honorifique sans fonction, et un moment appliqué en Europe à quiconque s'enrichissait dans l'Inde.

NABAL, propriétaire de troupeaux dans la région judéenne. Il refuse son concours à David, chef d'une bande de partisans. Après sa mort, David épouse sa veuve. Ce chapitre de l'histoire des aventures de David, avant son élévation au trône, est des plus curieux (1, *Samuel*, xxv).

BIBL. : RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris. — VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris.

NABAROH. Ville d'Égypte, moudirieh de Gharbieh, ch.-l. du district de Talkha, sur la r. g. du Bahr-Chibin; 6.000 hab.

NABAS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 248 hab. Eau minérale (12° C.) sulfurée sodique, employée dans le traitement des affections des voies respiratoires, des ophtalmies rebelles et des plaies anciennes.

NABATÉENS. Peuple de l'Arabie ancienne (V. PÉTRA).

NABBES (Thomas), auteur dramatique anglais, né en 1605, mort à une date inconnue. D'une très humble origine, domestique dans un château, il écrivit, jeune, des poésies pleines d'esprit et vint vers 1630 tenter la fortune à Londres. Sa première comédie, *Covent Garden*, fut jouée en 1633 avec un certain succès. Bientôt suivirent : *Totenham Court* (1633), comédie; *Hannibal and Scipio* (1635), tragédie; *The Bride* (1638), comédie; *The Unfortunate mother* (1640), tragédie, et une série de mascarades : *Microcosmus* (1637); *Spring's Glory* (1638), etc., toutes pièces de mérite inégal et dont quelques-unes sont franchement ennuyeuses. Nabbes a laissé encore quantité d'éloges, d'épigrammes, de poésies qui ne manquent pas de charme et qui sont éparses dans les recueils du temps. M. Bullen a donné une excellente édition des *Oeuvres complètes* de Nabbes (Londres, 1887). R. S.

NABEL. Ville de la Tunisie centrale, au S. de la presqu'île du cap Bon, à 2 kil. de la Méditerranée; 5.000 hab. environ. La douceur de son climat y attire les poitrinaires. Nabel doit sa renommée à de nombreuses fabriques de poteries dont les produits, gargouillettes, cruches, jarres, vases à fleurs, cassolettes à parfums, lampes, sont répandus dans toute la Tunisie et se vendent jusqu'en Algérie et en Tripolitaine. Il y existe aussi des fabriques d'étoffes de laine, de haïks et de couvertures. La ville moderne a succédé à une ville ancienne, Neapolis, qui fut au pouvoir des Phéniciens, des Carthaginois et des Romains. Elle est mentionnée dès le IV^e siècle avant notre ère par Scylax, qui la décrit comme située au N. du fleuve Triton et au fond de la Petite Syrte dite de Cercinna, au N. d'Adrumète. La ville ancienne était située sur le bord de la mer et avait un port, ainsi que l'attestent Scylax et les ruines qu'on peut voir encore aujourd'hui, ruines peu importantes d'ailleurs, car des débris de la cité phénicienne, punique et romaine, on a édifié la ville moderne. ROUME.

NABINAUD. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. d'Aubeterre; 221 hab.

NABIRAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme; 614 hab.

NABIS (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères-Hétéroptères, de la famille des Réduvidés, établi par Latreille (*Gen.*, III, p. 197) et qui a donné son nom à la tribu des *Nabinae*. Cette tribu renferme les genres *Prostemma* de Cast., *Phorticus* Stål, *Nabis* Lat. Les représentants de ce dernier se distinguent par un corps grêle, de con-

sistance molle. Il comprend une quinzaine d'espèces presque toutes européennes. Le *N. brevipennis* Hab., brun avec une pubescence cendrée, se trouve dans la France septentrionale et centrale. La forme macroptère, très rare, a les élytres aussi longs que l'abdomen.

NABIS, tyran de Sparte (206-192). Il succéda à Machanidas, tué par Philopœmen, et se consolida par la violence, faisant tuer Pelops, fils du roi Lycurgue, et les plus riches citoyens qu'il fit assassiner jusque sur la terre d'exil, inventant de nouveaux instruments de torture dont l'un semblable à la Vierge de Nuremberg; les richesses amassées par les confiscations et le pillage des temples lui servirent à solder de nombreux mercenaires; en même temps, il s'alliait aux Romains. En 204, il attaque les Achéens, s'empare de Messène d'où Philopœmen le chasse; en 200, Nabis est complètement défait, mais, Philopœmen n'étant plus préteur, les ravages de Nabis réduisent Mégalopolis à la famine. Philippe de Macédoine lui livre Argos où il proclame l'abolition des dettes et le partage des terres. Flaminius, sur l'avis unanime du congrès de Corinthe, lui déclare la guerre. Argos est rendu sans combat, la Laconie envahie. Nabis implore et obtient la paix (195), à condition de se confiner en Laconie, de rendre à Rome sa flotte et les cités maritimes laconiennes qu'elle affranchit (V. LACONIE), de restituer aux exilés leurs femmes et enfants, de payer 500 talents. Il envoie à Rome en otage son fils Armagenas qui y meurt. Après le départ de Flaminius, il attaque aussitôt les villes maritimes et reprend Gythron, mais est battu par Philopœmen qui dévaste la Laconie. Il appelle à son secours les Étoliens, et le chef de ces auxiliaires, Alexamène, l'assassine (192).

NABOKODROSSOR, roi de Babylonie (V. NABUCHODONOSOR II).

NABONASSAR (en assyrien *Nabu-nasir*, c.-à-d. Nebo protégé). Nom porté par beaucoup de Babyloniens, dont un roi de Babylone, célèbre par l'ère qui porte son nom et qui se trouve encore dans presque tous les calendriers. Il succéda, en 748, à Nabu-sum-ukin, et régna jusqu'en 734 av. J.-C. On sait peu de chose de sa vie : on sait seulement qu'en 745 le roi assyrien, Teglatphalasar, envahit la Chaldée et mit fin à la suprématie de Babylone en rétablissant la royauté de Ninive. Dans sa cinquième année, il dompta une rébellion à Borsippa. Son nom est célèbre à cause de l'ère égypto-chaldéenne qui porte son nom, et dont l'époque est le mercredi 26 févr. (cal. julien) 747 av. J.-C. Elle a été employée par les astronomes alexandrins, et l'an 1 de Nabonassar n'est que l'an 576 de la période sothiaque, commençant le 20 juil. (cal. julien) 1322 av. J.-C. : les années étaient vagues à 365 jours, de sorte que 1460 années juliennes font 1464 années vagues. Cette ère, employée en Égypte, ne semble pas avoir été jamais en usage en Chaldée, où l'on comptait le temps d'après les années des règnes. Les années se composaient de 12 mois égyptiens à 30 jours avec 5 épagomènes, servant surtout pour compter les jours. L'ère de Nabonassar, citée par Censorinus et employée par Ptolémée, n'est pas citée dans les textes cunéiformes. D'après une donnée grecque, Nabonassar anéantit les documents astronomiques de ses prédécesseurs pour que la nouvelle ère ne commençât qu'avec son règne; mais, en tout cas, il n'y réussit pas complètement. Le 1^{er} janv. (cal. grégorien) 1904 correspond au 14 pharmonthi de l'an 2648 de Nabonassar. J. OPPERT.

NABONID (en assyrien *Nabu-naïd*, ou Nebo est majestueux). Nom porté par beaucoup de Chaldéens; il est surtout connu comme celui du dernier roi chaldéen. Lorsque le fils de Nériglissar, Labasi-Marduk, eut été tué après un règne d'un mois, les Babyloniens élevèrent à la dignité royale Nabu-naïd, fils de Nabu-balatsu-Iqbi (Nebo a décrété sa vie), vers le 20 juin 556 av. J.-C. Nabonid n'était pas de famille royale, mais très respecté, et il semble avoir été un des meilleurs rois de Babylone. Il entreprit des campagnes jusqu'en Phénicie et tâcha sur-

tout de restaurer les temples anciens tombés en ruines. Mais sa puissance devait succomber devant celle des Perses, qui avaient vaincu les Mèdes et les Lydiens, et le 28 oct. 539 av. J.-C. (3 marches van de l'an 17 de Nabonid), Babylone tomba entre les mains des Perses. Nabonid se réfugia à Borsippa, qui fut pris, et, selon une donnée de Bérose, il fut envoyé, captif, en Karamanie. Hérodote le nomme Labynétus, d'autres l'appellent plus correctement Nabonnedus, même Nabonidochus. Il eut deux fils, l'un Bel-sar-usur (Bel protège le roi), qu'on a à tort confondu avec le Balthazar du livre de Daniel, et Nabuchodonosor, sous le nom duquel plusieurs imposteurs usurpèrent, sous Darius I^{er}, le trône de Babylone. Nabonid a laissé beaucoup de textes relatifs à des constructions, parmi lesquelles surtout les quais de l'Euphrate doivent être mentionnés. Sous son règne, les affaires prospérèrent, ainsi que le démontrent près de deux mille documents privés, datés de son règne par années, mois et quantités de mois.

J. OPPERT.

NABOPOLASSAR (en babylonien *Nabu-abal-usur*, ou Nebo protège le fils), roi de Babylone, régna depuis 626 (plus tard qu'octobre) jusqu'au mois de janv. 605 av. J.-C. On sait peu de son règne, si ce n'est qu'il succéda à Chinaladan (*Kandalan*), et que le roi de Ninive, Sin-sariskun, envahit la Chaldée. Il s'allia au Mède Cyaxarès pour combattre Ninive, qui, en effet, fut détruite en 606 av. J.-C. Nabopolassar, déjà malade, semble avoir confié à son jeune fils, Nabuchodonosor, le commandement de ses armées. Il embellit beaucoup Babylone, comme le prouvent quelques textes architectoniques qui, rédigés par lui, sont parvenus jusqu'à nous.

J. OPPERT.

NABOTH, de Jezrahel, personnage que le roi Achab, d'Israël, fit mettre à mort, à l'instigation de sa femme, Jézabel, afin de s'emparer d'un vignoble qu'il convoitait. Ce crime motiva l'intervention du prophète Elie (1, *Rois*, chap. XXI).

NABRIGAS (Caverne de). Grotte du dép. de la Lozère, sur la Causse Méjean, au bord du cañon de la Jonte, à 5 kil. O. de Meyrueis, vers 900 m. d'alt. Sans aucun attrait pittoresque, elle n'est célèbre que comme un des plus riches gisements connus d'*Ursus Spelæus* et aussi à cause de la controverse à laquelle elle a donné lieu au point de vue préhistorique : la plupart des préhistoriens en effet pensent que l'homme quaternaire ou de l'époque paléolithique (pierre ancienne ou taillée) n'a pas connu l'usage de la poterie. Or M. Joly, en 1835, et MM. Martel et de Launay en 1885 ont trouvé à Nabrigas deux fragments de grossière poterie, au milieu d'ossements d'ours de cavernes. Les autres fouilleurs de la grotte, MM. Jeanjean, l'abbé Cérés, Trutat, Cartailhac, etc., n'avaient rien rencontré de semblable. On a donc pensé que ces deux uniques débris de céramique primitive avaient pu être introduits après coup par des remaniements aqueux à travers les fissures du plafond. La question reste indécise. E.-A. MARTEL.

BIBL. : JOLY, *Biblioth. univ. de Genève*, année 1835, t. I, p. 349. — MARTEL et de LAUNAY, *Bulletin Soc. géol.*, 7 déc. 1885, et *Bulletin Soc. anthropologie*, 23 nov. 1885. — MARTEL, *les Cévennes*, p. 386. — CARTAILHAC, *C. R. A. sc.*, 23 nov. 1885. — De MORTILLET, *L'Homme*, 10 avr. 1885, n° 7.

NABRINGHEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres; 195 hab.

NABUCHODONOSOR, forme donnée par les Septante au nom babylonien *Nabu-kuddur-usur* (Nebo protège la tiare), nommé plus correctement par Strabon Nabocodrossorus. Trois rois babyloniens de ce nom sont connus jusqu'aujourd'hui :

Nabuchodonosor I^{er} régna de 1257 à 1240 av. J.-C. et semble avoir mis de côté l'ancienne dynastie élamite qui avait occupé le pouvoir pendant 576 ans. Il parait qu'il soumit à son sceptre presque toute la Chaldée.

Nabuchodonosor II, fils de Nabopolassar, succéda à son père en juin 605 av. J.-C. ; à un âge fort jeune, il avait déjà géré les affaires et avait contribué à la destruction de Ninive et du pouvoir des Assyriens. La faiblesse de

l'Assyrie avait encouragé l'un des rois les plus entreprenants, que l'Égypte ait eus, à s'emparer de l'Asie. Le pharaon Nécho s'était avancé en Palestine, avait vaincu et tué le roi de Juda, Josias, à Megiddo, le Magdolos d'Hérodote (609), soumis toute la Syrie jusqu'à Carchémis, que le même auteur nomme Cadytis, traduction du mot « la sainte », nom que la ville de Carchémis portait encore plus tard — Hiérapolis — et qu'elle porte encore sous la forme corrompue de *Djerablous*. C'est en partant de Carchémis, comme base de ses opérations, que l'Égyptien prévoyant pensait soutenir Ninive dont la chute pouvait le menacer lui-même. A peine Ninive prise, Nabuchodonosor, devenu roi, battit les Égyptiens, les chassa de Carchémis et mit fin à leur empire en Asie. Il envahit à son tour la Judée, remplaça le roi Jojachin par son oncle Sédécias (en 598) et se tourna contre d'autres peuples de l'Asie occidentale. Mais lorsque Sédécias montra des velléités d'indépendance, il mit le siège devant Jérusalem, qu'il interrompit à cause de l'attitude menaçante du pharaon. Enfin, il assiégea de nouveau Jérusalem, prit la ville d'assaut et détruisit le Temple de Salomon (le dimanche 27 août 587 av. J.-C.). Il traita le roi captif avec une cruauté inouïe : il l'aveugla et il massacra ses enfants. Tous les Juifs furent envoyés en captivité, dont Cyrus les releva un demi-siècle plus tard. Pendant treize ans, il assiégea Tyr, envahit à son tour l'Égypte, et, d'après une légende que Mégasthènes, l'historien de l'Inde, a transmise à Strabon, il passa pour l'un des plus grands conquérants de l'histoire ; d'après cette notice, il aurait traversé l'Afrique septentrionale et aurait pénétré jusqu'en Espagne. Malheureusement, nous ne possédons aucun texte historique de ce monarque puissant ; beaucoup de documents émanant de lui rendent compte de ces grandes entreprises architectoniques qui firent de Babylone la plus grande cité que le soleil ait jamais éclairée. C'est lui qui entourra Babylone de ses grandes enceintes, qui bâtit les jardins suspendus, qui embellit et agrandit les grands palais de Babylone. Il fit une cité de merveilles de sa capitale, dont la splendeur est restée proverbiale jusqu'à nos jours.

La légende a dû naturellement s'emparer de cet homme qui avait, dans ses grandes conquêtes, fait sombrer le royaume de Judée. Les contes fabuleux du livre de Daniel le prouvent suffisamment : il y est dit que Dieu, pour le punir de son orgueil, lui fit manger de l'herbe comme un bœuf pendant sept ans. Il faut remarquer que cette circonstance ne semble pas avoir affecté ses facultés gouvernementales, car il n'a jamais cessé de régner pendant les quarante-trois ans qu'il exerça le pouvoir royal : cela est prouvé par les six cents textes privés qui, jusqu'ici, sont connus comme émanant de toutes les années pendant toute la durée de son long règne. Nabuchodonosor mourut au mois d'août ou de septembre de l'an 562 av. J.-C. et laissa le trône à son fils Evilmerodach, qui régna deux ans. Le Belsazar de Daniel, que les Septante nomment Balthazar, n'a jamais été le fils et le successeur de Nabuchodonosor, ainsi que le dit le livre de Daniel, contredit sur ce point par les textes des auteurs classiques et surtout par la Bible elle-même, puisque, en conformité des sources profanes, Jérémie et les Livres des Rois nomment Evilmerodach comme successeur de Nabuchodonosor.

Nabuchodonosor III fut le titre qu'usurpa un imposteur nommé Nidintabel, qui s'insurgea contre le joug perse après la chute du mage Gomates, le pseudo-Smerdis, en sept. 521 av. J.-C. Darius I^{er} marcha contre Babylone immédiatement après son avènement, franchit le Tigre, battit les Babyloniens à Zazana (déc. 521) et mit le siège devant la ville chaldéenne. Il assiégea longtemps la grande cité, non pas vingt mois, comme le dit Hérodote, mais à peu près un an. Pendant ce temps, les affaires ne furent pas interrompues, car nous possédons de cette époque une douzaine d'actes obsidionaux faits pendant le siège et datés tous du règne de Nabuchodonosor, roi de Babylone. Il se donnait comme Nabuchodonosor, fils de Nabonid,

qui probablement avait disparu d'une manière mystérieuse ; il fut pris et mis à mort par Darius.

Nabuchodonosor IV était le nom usurpé d'un Arménien Arakha, qui, vers 513 av. J.-C., se fit roi en se prétendant le vrai fils de Nabonid. Après un règne éphémère, il fut pris par un général de Darius et crucifié avec ses partisans.

Le nom de Nabuchodonosor figure encore dans le roman de *Judith*, composé dans un esprit patriotique, du temps de la révolte de Bar-Kokaba, sous Adrien. Tout y est invention et il est naïf de vouloir assimiler ce Nabuchodonosor apocryphe à un roi assyrien authentique portant un autre nom. J. OPPERT.

NABUCO DE ARANJO (José-Tito), littérateur brésilien, né à Rio de Janeiro le 4 janv. 1836 ; procureur de justice, il affirma ses convictions monarchistes après la chute de l'empire. Il a publié des poésies remarquées, fait jouer un beau drame, *le Fils du hasard*, écrit des biographies de Lamartine et Gurjio, des *Maximes et Pensées*, etc.

NAC. Brocart dont on faisait au moyen âge les vêtements de luxe. Il fut fabriqué d'abord dans le Levant, puis en Espagne et en Italie (V. *ACHE*).

NACAIRE. Sorte de tambour à caisse de forme hémisphérique en usage au moyen âge. Le *Rouman de Clémades* (XIII^e siècle) en fait mention. Froissart, enarrant l'entrée d'Edouard III, roi d'Angleterre, dans la ville de Calais en 1347, vient à en parler en ces termes : « Et entrèrent dedans la ville à foison de trompettes, de tambours, de *nacaires* et de buccines. » On peut donc considérer ces instruments comme les ancêtres des timbales.

NACELLE ou **NANCELLE.** I. ARCHITECTURE. — Nom donné quelquefois à une sorte de *scotie* (V. ce mot). La nacelle, appelée encore gorge ou rond-creux, est une mouleure concave dont le profil est un demi-cercle ou un demi-ovale. Ch. L.

II. AÉROSTATIQUE (V. *AÉROSTAT*).

NACHAMPS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Tonnay-Boutonne ; 320 hab.

NACHET. Famille de constructeurs de microscopes. Le fondateur de la maison est *Camille Nacet*, né à Poitiers en 1801, mort à Paris en 1884. Entré en 1828 chez Ch. *Chevalier* (V. ce nom), il s'établit à son compte en 1839 et s'acquit tout de suite une grande réputation par d'importantes innovations : emploi de lentilles de 1/2 millim. de rayon de courbure (1842), chambres claires pour microscope vertical (1843), microscopes redresseurs pour la dissection, objectifs à correction, prisme d'éclairage pour la lumière oblique (1843). Dès 1847, il associa à ses travaux son fils *Alfred*, né à Paris en 1831. Tous deux poursuivirent dès lors, de concert, la série ininterrompue de perfectionnements qui a sa synthèse dans les merveilleux modèles construits de nos jours (V. *MICROSCOPE*) : microscopes binoculaires et à plusieurs oculaires (1853), microscopes de chimie et de biologie, microscopes de cristallographie et de pétrographie (1877), appareils de microphotographie, objectifs forts à immersion à l'eau, objectifs à immersion homogène, etc. Actuellement (1898), la maison Nacet et fils, qui occupe depuis longtemps le premier rang, dans le monde entier, pour la construction des microscopes et qui a absorbé en 1896 l'ancienne maison Hartnack et Prazmowski, est dirigée par M. *Albert Nacet*, petit-fils et fils des précédents. L. S.

NACHIZ (V. *NAC*).

NA-CHOU. Rivière de Chine. Dans son cours supérieur elle prend le nom de *Dja-Chou* ; elle descend des monts Baïan-Khara (Koukou-Nor), entre dans le Sse-Tchouen, arrose la petite ville de *Déjé*, reçoit à gauche la rivière *Baga*, passe à *Ho-Kéou*, reçoit à droite le *Ki-Chou*. A partir de cet endroit, le *Na-Chou* change encore son nom en celui de *Ya-long*, contourne les Alpes du Sse-Tchouen et le pays des *Lolos* et va se jeter dans le *Grand-Fleuve* ou

Yang-tse-Kiang, exactement sur la frontière du Sse-Tchouen et du Yun-Nan.

NACHTIGAL (Gustav), explorateur allemand, né à Eichstedt, près Stendal, le 23 févr. 1834, mort en mer, en face du cap Palmas, le 19 avr. 1885. Médecin militaire, il se rendit en Algérie pour raisons de santé (1863), devint médecin du bey de Tunis, fut chargé, sur la demande de Rohlfs, de porter au sultan du Bornou les cadeaux du roi de Prusse, partit en janv. 1869 de Tripoli, visita, au prix de grands dangers, le Tibesti, atteignit en juil. 1870 Kouka, cap. du Bornou. Il explora le Borkou, au N.-E. du Tchad, le Baghirmi, au S., et revint par le Ouadai et le Kordofan au Caire (1875). Il fut le premier Européen à visiter le Tibesti, le Borkou, le Ouadai et en rapporta de précieuses données topographiques, ethnographiques, etc. La Société de géographie de Paris lui décerna sa grande médaille d'or. Il fut nommé consul général d'Allemagne à Tunis (1882). En 1884, on le chargea de proclamer le protectorat allemand sur les pays de la côte O. d'Afrique n'appartenant pas à une autre puissance européenne. Il le fit au Togo, au Cameroun, dans le *Luderitzland* (V. ces mots et COLONISATION, t. XI, p. 4145). A son retour, il mourut en mer. Ses restes furent transférés en 1887 à Cameroun. Il a laissé un grand ouvrage, *Sahara und Sudan* (Berlin, 1879-89, 3 vol.).

BIBL. : RÜHLE, *Gustav Nachtigal* ; Munich, 1892.

NACI (Joseph) (V. *JOSEPH DE NAXOS*).

NACKCHEB. Ville de Boukarie (V. *KARCHI*).

NACQUEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 453 hab.

NACRE. On reconnaît, quand on examine une coquille bivalve, que chacune de ses valves se compose de deux parties bien distinctes ; la couche interne constitue la *nacre*, la couche externe se nomme le têt. Ces deux parties, d'aspect très différent, sont secrétées : la première, par la partie centrale et postérieure du manteau ; la seconde, par les bords glanduleux de celui-ci. La nacre est formée de couches minces, presque parallèles entre elles, tandis que le têt se compose de fibres coniques. L'analyse a montré que la nacre est une substance calcaire contenant en outre une petite quantité de matière animale ; son irisation est due à un simple phénomène d'interférence et sa couleur varie suivant la structure de sa surface ; ainsi on distingue : la nacre franche, qui est la plus recherchée, et la nacre bâtarde (blanche ou noire). La surabondance de sécrétion de la nacre, qui se produit chez certains bivalves, donne souvent naissance à des tubérosités, qui tantôt adhèrent à l'intérieur des valves, tantôt sont logées sous la partie charnue du mollusque ; dans ce dernier cas, les dépôts successifs de matière nacrée augmentent le volume de ces tubérosités qui affectent la forme sphérique ou ovoïde et deviennent les *perles fines* si recherchées par leur translucidité et leur *orient*.

La nacre la plus recherchée est celle des grosses pintadines (*Ostrea margaritifera*), des avicules et des haliotides. On est arrivé récemment, en faisant subir à la corne une préparation spéciale, à obtenir une nacre artificielle, employée dans la fabrication des boutons. E. MAGLIN.

La nacre est usitée pour la confection d'objets mobiliers, tels que les manches de couteau et de cuiller, les pièces de damier ou de jeu d'échecs, les boutons, les boîtes ; son éclat, ses reflets irisés, surtout ceux de la nacre de Burgau ou *burgaudine*, sont très appréciés également dans la marqueterie et la tabletterie. Dès le moyen âge, on voit mentionnés dans les *Inventaires* divers ouvrages de grand prix exécutés en nacre. Au XVIII^e siècle, la burgaudine fut très recherchée pour faire des boîtes et des tabatières. Vers la même époque, la mode se répandit en France des meubles avec incrustations de nacre ; cette mode était venue d'Italie ; on voyait enfin des statuettes et des objets d'étagère, confectionnés avec cette brillante matière, aussi précieuse que délicate à travailler. G. COCQUY.

NACTAGE (Filature) (V. PEIGNAGE).

NADAB. Ce nom est porté par deux personnages bibliques, par un fils d'Aaron qui succomba en punition d'une pratique irrégulière du rituel consacré (*Lévitique*, chap. x), et par le fils de Jéroboam, fondateur du royaume des dix tribus. Ce Nadab succède à son père pour deux années seulement (933-932 av. J.-C., selon la date traditionnelle). Nadab et sa dynastie furent renversés par un usurpateur du nom de Baasa (1, *Rois*, chap. xv). M. VERNES.

BIBL. : RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris. — VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris.

NADAILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Salignac; 812 hab.

NADAILLAC (Jean-François-Albert du POUGET, marquis de), archéologue français, né à Paris le 16 juil. 1818, fils d'un général du premier Empire. Préfet des Basses-Pyrénées (1871) et d'Indre-et-Loire (avr. 1876), il combattit les républicains, fut révoqué en déc. 1877. Il a publié : *L'Ancienneté de l'homme* (1868, in-8); *le Premier homme et les temps préhistoriques* (1880, 2 vol.); *L'Amérique préhistorique* (1882, gr. in-8); *L'Homme tertiaire* (1883); *Nouv. Découvertes préhist. aux Etats-Unis* (1883); *De la période glaciaire* (1884); *les Anciennes populations de la Colombie* (1885); *Découvertes dans la grotte de Spy* (1886); *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques* (1888), etc.

NADAL (Augustin), écrivain français, né à Poitiers en 1664, mort à Poitiers le 7 août 1740. Membre de l'Académie des inscriptions (1706), protégé du duc d'Anjou, il est l'auteur de médiocres tragédies : *Saül* (1705), *Hérode* (1709), *Antiochus* (1722), *Mariamne* (1725), *Osarphis* (1727); il rédigea de janv. 1708 à mars 1709 et de janv. à mai 1711 un *Nouveau Mercure* (Trévoux, 8 vol.) et critiqua les premières tragédies de Voltaire.

NADAR (Félix TOURNACHON, dit), artiste, littérateur et aéronaute français, né à Paris le 5 avr. 1820. D'une famille originaire de Lyon, il se rendit dans cette ville, ses classes terminées, pour y suivre les cours de l'École de médecine, mais fit surtout du journalisme et, de retour à Paris, en 1842, continua à écrire, sous le pseudonyme de Nadar, qu'il prit vers cette époque, dans des feuilles de second ordre : *la Vogue*, *l'Audience*, *le Négociateur*, etc. Il fut ensuite, quelques mois, le secrétaire de Ch. de Lesseps, puis celui du député Grandin (1844-46), s'occupa, dans le même temps, de peinture, fit aussi du théâtre, de la littérature, et collabora, comme nouvelliste et comme caricaturiste, au *Charivari*, au *Corsaire*, au *Journal pour rire*. Possédant une verve endiablée et sans cesse en quête de la farce à faire, il trouva plaisant, au cours d'un voyage dans le N. de la Prusse, en 1848, de jouer à l'espion, afin d'intriguer les autorités, et fut quelques semaines interné à Eisleben. L'année suivante, il fonda la *Revue comique*, ouvrit, en 1852, rue Saint-Lazare, avec son frère, Adrien Tournachon, un atelier de photographie, eut bientôt avec lui de vifs démêlés et lui fit faire défense, par autorité de justice, de s'appeler à l'avenir Nadar jeune. C'était en 1856. En 1854, il avait fait paraître une nouvelle publication, *le Panthéon-Nadar*, grande galerie de célébrités contemporaines, qui eut, à l'étranger surtout, un vif succès, mais qui ne fut pas continuée. Durant les années qui suivirent, il s'occupa activement de navigation aérienne, fit des conférences, organisa des ascensions publiques et, voulant frapper l'imagination des spectateurs, en même temps que tâcher de se procurer les fonds nécessaires pour la construction du vaisseau aérien à hélice qu'il rêvait, fit établir le plus grand ballon qui ait encore été enlevé, *le Géant* (V. AÉROSTAT, t. I, p. 666). Parti une première fois de Paris dans sa nacelle, avec toute une société d'amateurs, le 4 oct. 1863, il renouvela la tentative quinze jours après et alla tomber à Nieubourg, dans le Hanovre, après une série d'incidents des plus périlleux. Le *Géant* eut encore deux autres ascensions, en 1864 et en 1865. Puis Nadar, qui avait eu un procès avec ses

associés, les frères Godard, dut s'en débarrasser. Pendant le siège de Paris, en 1870, il créa les premiers ballons militaires et commanda la compagnie d'aérostatiers de la place Saint-Pierre, à Montmartre. Cependant, loin de l'enrichir, le métier d'aéronaute avait gravement compromis l'équilibre de ses finances. Il lui fallut se refaire avec celui de photographe. Sa vogue, de bonne heure assez grande, allait heureusement toujours croissant. De la rue Saint-Lazare, il avait transporté ses ateliers boulevard des Capucines, et, lorsqu'en 1872 il en opéra de nouveau le transfert, cette fois rue d'Anjou, où ils sont encore, sa maison jouissait, dans le monde entier, d'un renom d'ailleurs très mérité, en même temps que lui-même comptait parmi les célébrités parisiennes les plus en vue. Il s'est depuis une dizaine d'années à peu près complètement retiré des affaires, après une vie des plus mouvementées. Son œuvre, comme écrivain et comme artiste, est à peu près tout entière dans sa collaboration aux journaux. Il a pourtant publié à part quelques brochures, écrites, comme ses articles, dans un style facile et coloré : *la Robe de Déjanire* (1844; 2^e édit., 1859); *Quand j'étais étudiant* (1857); *le Miroir aux alouettes* (1858); *Mémoires du Géant* (1864); *le Droit au vol* (1865); *les Ballons en 1870* (1871); *Histoire buissonnière* (1877); *l'Hôtelier des Coquecigrues* (1880); *la Passion illustrée de N. S. Gambetta* (1882); *le Général Fricassier* (1882); *le Monde où l'on patauge* (1883), etc. L. S.

NADAR (Paul), photographe français, fils du précédent, né à Paris en 1856. Associé de bonne heure par son père aux travaux de sa maison, il en a pris définitivement la direction en 1886. Il a contribué aux progrès de la photographie par un certain nombre d'inventions et de perfectionnements du domaine industriel et du domaine artistique. On lui doit notamment une lampe au magnésium de plus de 3.000 carrels, l'emploi simultané du phonographe et de l'appareil photographique pour l'obtention de paroles et de gestes combinés, divers procédés nouveaux de fixation des images, etc. Il a rapporté de voyages en Palestine et dans l'Asie centrale d'intéressantes collections d'épreuves de grande dimension. Il a fondé une revue d'art photographique, *le Paris-photographe*.

NADASDY. Nom d'une ancienne famille hongroise dont l'origine remonte au XIII^e siècle et qui a joué un rôle important dans l'histoire politique et militaire depuis le XVI^e siècle. Elle possède le grand majorat de Fogaras et, depuis 1625, le titre de comte. Les membres les plus célèbres de cette famille qui avait deux branches (*Nádasdi* et *Fogarasfüldi*), dont la cadette s'éteignit le 2 août 1860 à la mort du maréchal Thomas Nádasdy, sont :

Thomas Nádasdy, surnommé le *Grand Palatin*, né en 1498, mort le 2 juin 1562. Il fit ses études à Bologne et à Rome et entra dans la chancellerie de Louis II, qui l'envoya à la Diète de Spire pour solliciter des secours contre les Turcs. Après la bataille de Mohács (1526), il contribua à l'élection de Ferdinand et défendit, en 1529, Bude contre les Turcs. Trahi par les habitants, il fut fait prisonnier et livré par Soliman à Jean Zápolya, le concurrent de Ferdinand I^{er}. Zápolya, pour l'attacher à son parti, lui donna la ville de Fogaras, mais Nádasdy, ne se sentant pas en sûreté à cause des machinations de Gritti, quitta Zápolya et embrassa de nouveau la cause de Ferdinand, qui le nomma, en 1554, palatin de Hongrie. Nádasdy protégeait les lettres et les sciences. Le poète Tinodi resta longtemps à sa cour; le savant Jean Silvester établit, sur ses ordres, une des premières imprimeries hongroises à Ujsziget, dans le comitat de Vas, d'où sortirent la *Grammaire hongroise-latine* (1559) et la *Traduction du Nouveau Testament* (1544) de ce savant. — Le monument de Nádasdy s'élève dans le palais de la famille, à Budapest.

François Nádasdy, homme d'Etat, né vers 1625, mort sur l'échafaud à Vienne le 30 avr. 1671, arrière-petit-fils du précédent, petit-fils du général *François Nádasdy* (1555-1603) et de la féroce princesse Elisabeth Bathori,

« fils du comte Paul Nádasdy et de la comtesse Judith de Revay. Il entra très jeune dans la carrière administrative et devint, en 1655, juge suprême (*judex Curiae*) du royaume. Il était le magnat le plus riche de la Hongrie et fut surnommé le Crésus magyar. Il s'occupa aussi de littérature et publia : *Basilographia hungarica*, seu : *Mausoleum regni apostolici regum et primorum militantis Ungariae ducum* (Nuremberg, 1664, avec 58 illustrations), dont un extrait hongrois fut donné par Horányi (1771), et *Cynosura juristarum* (1668), recueil des lois de Hongrie. Nádasdy prit part à la conjuration du palatin Wesselényi, mais, après la mort de celui-ci, il trahit ses complices Frangipani et Zrinyi. Léopold I^{er} le fit néanmoins arrêter et décapiter. Son immense fortune fut confisquée, et ses onze enfants n'obtinrent que 165.000 florins et durent changer leur nom en celui de Kreutzberg.

François-Léopold Nádasdy, général hongrois, né à Radkersburg (Styrie) le 30 sept. 1708, mort à Karlstadt le 22 mars 1783, petit-fils du précédent. Colonel d'un régiment de hussards, il se distingua dans la guerre de la succession d'Autriche et dans la guerre de Sept ans. Il prit Neuhaus en 1741, vainquit à Braunau en 1743 et rendit son nom illustre par le passage du Rhin (1744). L'année suivante, il prit part à la bataille de Hohenfriedberg, enleva le camp prussien à celle de Soor (30 sept.), passa ensuite en Italie. Gouverneur de Bude en 1754, ban de Croatie en 1756, il contribua à la victoire de Kollin (1757), battit Winterfeld à Wolzberg et s'empara de Schweidnitz (12 nov.). Après la bataille de Leuthen, où il avait signalé la manœuvre de Frédéric II, mais ne fut pas secouru à temps, il rentra en Croatie. A l'âge de soixante-dix ans, Joseph II lui confia le commandement en Galicie, lorsque Frédéric II menaçait l'Autriche d'une nouvelle guerre.

François-Séraphin Nádasdy, homme politique, né le 1^{er} avr. 1804, mort à Vienne le 1^{er} nov. 1883, fils de Michel (1775-1854) qui fut quelque temps ministre. Il était ministre de la justice dans le cabinet autrichien de 1857 à 1860, président du Reichsrath et finalement, de 1864 à 1865, directeur de la chancellerie aulique de la Transylvanie. Partisan déclaré du système de Bach qui fit sentir sa tyrannie en Hongrie après la Révolution de 1848-49, Nádasdy était « le Hongrois le plus détesté » de son temps. Mais ses réformes en Transylvanie ont été souvent salutaires.

J. KONT.

BIBL. : *Correspondance de Thomas Nádasdy avec sa famille*, éditée par Karolyi et Szalay ; Budapest, 1882. — Jules PAULER, *la Conjuration de Wesselényi* ; Budapest, 1876.

NADAUD (Joseph), né à Limoges le 13 mars 1712, mort à Limoges le 5 oct. 1775. Successivement curé de Saint-Léger-la-Montagne et de Teillac (1753 et suiv.), il consacra ses loisirs à l'étude des chartiers de sa province et en tira un nombre considérable de copies dont le recueil forme treize volumes de la bibliothèque du grand séminaire de Limoges. Outre les articles qu'il donna aux dictionnaires d'Expilly et du P. Lelong, Nadaud n'a fait imprimer que des tableaux chronologiques. Son *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* n'a paru que de nos jours, avec des développements nouveaux (4 vol. in-8).

BIBL. : A. LECLER, *Notice biogr. sur Nadaud*, 1882. — A. LEROUX, *Chroniqueurs et historiens du Limousin*, 1886. — L. GUIDERT, *les Manuscrits du séminaire de Limoges*, 1892.

NADAUD (Martin), homme politique français, né à Larmatinesche (Creuse) le 17 nov. 1815. Il vint à Paris comme ouvrier maçon, devint disciple de Cabet, fut élu député de la Creuse en mai 1849 et ne quitta l'échafaudage où il travaillait que le jour d'ouverture de la session ; il vota avec la Montagne, proposa l'abrogation de l'art. 1781 du C. civ., fut expulsé au Deux-Décembre, vécut en Angleterre comme instituteur (Londres et Brighton), puis comme professeur à l'Ecole militaire de Wimbledon, rentra en France après le 4 sept. 1870, fut nommé préfet de la Creuse, démissionna le 6 mars 1871, fut élu conseiller

municipal de Paris par le quartier du Père-Lachaise (23 juil. 1871), député de Bourgneuf aux élections du 20 févr. 1876 ; l'un des 363, il fut réélu en 1877 et 1881, vota avec les radicaux modérés, fut nommé questeur de la Chambre, réélu au scrutin de liste en 1885, mais battu en 1889 par un modéré.

NADAUD (Gustave), musicien et chansonnier français, né à Roubaix le 20 févr. 1820, mort à Paris le 28 avr. 1893. Destiné par ses parents au commerce, il finit par céder à la vocation qui l'entraînait vers la musique. Ses chansons, d'abord goûtées par un cercle d'amis, furent publiées avec succès (1849, 1852, 1862, 1870, 1879-80, 1882). Plusieurs d'entre elles sont devenues populaires, entre lesquelles nous citerons : *les Deux Notaires*, *Pandore ou les Deux Gendarmes*, *Carcassonne*, *le Voyage aérien*, etc. G. Nadaud a en outre composé un certain nombre d'opérettes jouées dans les salons mondains. On lui doit aussi un roman champêtre intitulé *Une Idylle*, et quelques autres écrits. Spirituelle et mesurée, avec une légère pointe de gauloiserie, la chanson de Gustave Nadaud semblerait sans doute un peu fade à nos contemporains que la chanson a accoutumés à des mets violemment épicés, mais elle conservera pourtant la sympathie des amateurs délicats qui salueront dans le charmant chansonnier un descendant de Béranger et de Désaugiers. R. BR.

NADAULT de BUFFON (Benjamin), ingénieur français, né à Montbard (Côte-d'Or) le 2 févr. 1804, mort à Paris le 19 juin 1880. Il était petit-neveu du naturaliste Buffon. Entré en 1825 dans le corps des ponts et chaussées, chef de la division du service hydraulique en 1842, ingénieur en chef en 1843, il fut chargé en 1848 d'un important service d'irrigation et nommé en 1851 professeur d'hydraulique à l'Ecole des ponts et chaussées. Il prit sa retraite en 1867. Il a fait faire de grands progrès aux méthodes d'irrigation et a publié dans les recueils spéciaux un grand nombre de mémoires et de notes sur les applications de l'eau à l'industrie et à l'agriculture. Il a donné à part : *Considérations sur les trois systèmes de communications intérieures* (Paris, 1829 ; 2^e éd., 1836) ; *Traité des usines sur les cours d'eau* (Paris, 1840, 2 vol. ; 2^e éd., 1874) ; *Cours d'agriculture* (Paris, 1852-58, 3 vol.) ; *Des alluvions modernes* (Paris, 1873) ; *Régime légal des eaux de source naturelles et artificielles* (Paris, 1877). L. S.

BIBL. : H. MANGON, *B. Nadauld de Buffon*, dans les *Annales des ponts et chaussées*, 1881. — TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques* ; Paris, 1884, p. 243.

NADAULT de BUFFON (Alexandre-Henri), magistrat et littérateur français, fils du précédent, né à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne) le 16 juin 1831, mort à Paris le 8 janv. 1890. Entré dans la magistrature en 1856, avocat général à Rennes en 1867, il fut frappé en 1872 de cécité complète, mais continua, malgré son infirmité, à remplir ses fonctions et démissionna en 1878. Il se consacra, dans la dernière partie de sa vie, aux œuvres philanthropiques et fonda en 1873 la société des Hospitaliers sauveteurs bretons, en même temps qu'un recueil mensuel : *les Annales du bien*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'érudition, de morale et de législation : *Des Donations avant le mariage* (Paris, 1852) ; *les Musées italiens* (Paris, 1864) ; *le Magistrat* (Paris, 1865) ; *le Colonel Niepce* (Paris, 1869) ; *Traité des eaux de source et des eaux thermales* (Paris, 1870) ; *les Temps nouveaux* (Paris, 1872) ; *Jean Nadauld* (Paris, 1881, posth.), etc. Il a aussi publié une série d'intéressantes monographies sur son arrière-grand-oncle, le naturaliste Buffon : *Montbard et Buffon* (Paris, 1855) ; *Correspondance inédite de Buffon* (Paris, 1860, 2 vol.) ; *Buffon, sa famille, ses collaborateurs* (Paris, 1864) ; *l'Homme physique chez Buffon* (Paris, 1868), etc. Il a collaboré en outre à un grand nombre de journaux et de revues. L. S.

NADDIA. Indoustan anglais (V. NUDDIA).

NADEN (Constance-Caroline Woodhill), femme poète anglaise, née à Birmingham le 24 janv. 1838, morte à Londres le 22 oct. 1889. Fille d'un architecte, elle manifesta de bonne heure un goût très prononcé pour l'étude et acquit une instruction très développée, non seulement dans les lettres, mais dans les sciences physiques et naturelles. Plus tard, elle se passionna pour les théories d'Herbert Spencer et s'unit au Dr Lewins pour créer l'*hylo-idealisme*, qui est une sorte de positivisme. C'est Gladstone qui fonda sa réputation en publiant sur elle, dans le *Speaker*, un article élogieux. Ses poèmes, d'une inspiration trop élevée et d'un style trop froid pour agir sur le grand public, sont compris dans les recueils : *Songs and Sonnets of Springtime* (Londres, 1881); *A modern Apostle, the Elixir of Life, the Story of Clarice and other Poems* (1887). Ses écrits philosophiques sont : *Induction and Deduction and others essays* (1890); *Further Reliques of C. Naden* (1894).

R. S.
BIBL. : HUGHES, *Constance Naden*; Londres, 1890. — DALE, *Constance Naden*, dans *Contemporary Review*, avr. 1891. — G.-M. MC CRIE, *Miss Naden's world Scheme*. — E. COBHAM BREWER, *Constance Naden and Hylo-Idealism*.

NADÉS, Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Ebreuil; 366 hab.

NADI (Gaspare), architecte italien, né à Bologne en 1418, mort à Bologne en 1504. G. Nadi, *capo-maestro muratore*, fut le premier architecte, en 1481, de l'ancienne église Sainte-Cécile de Bologne, aujourd'hui délabrée et désaffectée, mais toujours visitée pour les fresques de Fr. Raibolini, dit le *Franca*, et de ses élèves, qui y retracent l'histoire de sainte Cécile. L'on doit encore à G. Nadi l'église de Ronzano, près la ville de ce nom, et la chapelle de Sainte-Marie-des-Anges dans l'église des SS.-Vitale et Agricola à Bologne. Nadi a de plus laissé un manuscrit remarquablement enluminé dans lequel il avait transcrit les événements qui se passèrent à Bologne pendant sa longue carrière. — Un autre architecte du nom de Nadi, *Giuseppe Nadi*, né à Bologne en 1780 et mort à Bologne en 1844, est l'auteur du théâtre Contavalli, où les académiciens, dits *Concordi*, donnèrent longtemps des représentations en faveur des indigents, et aussi du palais Aldini de cette ville. Charles LUCAS.

NADILLAC ou **NADILHAC**, Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lauzès; 211 hab.

NADIR (Astron.) (V. ZÉNITH).

NADIR CHAH (Thamasp-Kouli-Khan), chah de Perse (1736-47), né près de Kélat (Khorassan) en 1688, assassiné à Fethabad le 20 juin 1747. D'une famille qui avait possédé la seigneurie de Kélat, fils d'un chef turcoman, il entra au service de Baboul Bey, chef des Kirklou, dont il épousa la fille, lui succéda, devint gouverneur du Khorassan, fut destitué pour son insolence, se refit chef de bande et groupa de nombreux soldats avec lesquels il s'empara de Kélat, sur son oncle qu'il égorga. Allié de Melik-Mahmoud, gouverneur de Meched, il se brouilla avec lui et entra en 1726 au service de Thamasp II, de la dynastie Safi (Sofi), contre les Afghans. Il s'empara de Meched, s'allia au seigneur du Gardjistan dont il devint gendre et héritier, se rendit maître du Mazandéran. En 1729, il défit successivement les Afghans-Abdalis, auxquels il enleva Hérat, et les Afghans-Ghilzai, qui après la triple défaite de Damegan, Serdekhar, Mourtcha-Koureh, furent massacrés à Ispahan. Il poursuivit leur prince, Achraf, de Persépolis à Kandahar où il le fit tuer. Thamasp II le fit gouverneur de la Perse orientale (Khorassan, Mazandéran, Séistan, Kerman); il la laissa à son frère, attaqua les Bakhtiaris du Louristan, puis les Turcs (1730), auxquels il reprit l'Azerbeïdjan et le Kourdistan. Il fut appelé à l'E. par une révolte des Abdalis, soumit Hérat et Merv, mais en son absence Thamasp s'était fait battre, près de Hamadan, par le pacha de Bagdad et avait cédé Kermanschah et la rive gauche de l'Aras. Nadir Chah le déposa et le remplaça par son fils encore enfant Abbas III. Les Russes

venaient de restituer le Ghilan (traité de Recht, 1^{er} févr. 1732). Nadir recommença la guerre contre les Turcs, attaqua Bagdad, fut battu par l'armée de secours de Topal Osman (19 juil. 1733), mais reprit l'avantage trois mois après et vainquit et tua ce séraskier à Akderbend. Le pacha de Bagdad lui céda Erivan, la Géorgie, le Chirvan. La Porte refusa de ratifier le traité; Nadir, après avoir comprimé une révolte de la Perse méridionale en faveur de Thamasp, vainquit et tua Abdallah Kœprili près d'Erivan, conquit la Géorgie, l'Arménie, Kars, Erivan, se fit rendre par les Russes Derbend et Bakou, et confia la garde de ces pays à des feudataires. Il réunit alors au confluent du Kour et de l'Aras, dans la plaine de Mougan, une grande assemblée, lui annonça la mort de Thamasp II et d'Abbas III, exécutés par son ordre, et se fit proclamer chah le 20 mars 1736, après trente jours de délibérations. Il fit étrangler le chef des Mollahs et confisqua leurs énormes revenus, qui lui procurèrent des ressources. Il nourrissait le projet de convertir les chiïtes de Perse à la foi sunnite ou orthodoxe, afin de pouvoir unir sous ses ordres tous les musulmans. Il continua ses conquêtes en faisant réoccuper l'île de Bahrein enlevée aux Arabes de Mascate. Lui-même marcha contre les Afghans Abdalis de Kandahar (mars 1737), prit et détruisit la ville (24 mars 1738), qu'il rebâtit à côté sous le nom de Nadirabad. Il déclara ensuite la guerre au Grand Mogol, dont le vizir Nizam-el-Molouk l'appela. Il occupa Ghazna, Caboul, Péchaver, Lahore, gagna la bataille de Panniput (24 févr. 1739), et, sur l'invitation du nabab d'Aoudh, prit Delhi dont il massacra les 200.000 hab. On évalue à 2 milliards le butin qu'il en rapporta, avec le « trône du paon », le Kohinoor, etc. Les soldats en perdirent une partie au retour. Nadir s'était fait céder la rive gauche de l'Indus, mais dut conquérir une à une les villes du Sind. Revenu à Hérat, il défit le khan de Bokhara et fixa la frontière à l'Oxus (Amou-daria). Il avait marié son second fils, Nasroullah-Mirza, à la fille du Grand Mogol, son neveu Ali-Koul épousa celle du khan de Bokhara (1741). Nadir fit enlever à Samarcande la pierre du tombeau de Timour (Tamerlan) et les portes de bronze de la grande medressch. Il conquit Khiva dont il fit tuer le khan, remplacé par un neveu de celui de Bokhara. Il embellit et agrandit sa ville natale et plus encore Meched, demeurée capitale de son empire.

Nadir Chah, à l'apogée de sa puissance, commença la série des excès et des crimes qui assombrèrent sa fin. Il avait, en 1736, institué son fils aîné, Riza Koubi, gouverneur des provinces orientales, son frère Ibrahim gouverneur des provinces occidentales. Le premier fut tué par les Lesghiens et, comme Nadir marchait contre eux, il fut l'objet d'une tentative d'assassinat. Ses courtisans l'imputèrent à son fils aîné, Riza-Kouli, qu'il fit aveugler. « Ce ne sont pas mes yeux que vous avez crevés, mais ceux de la Perse entière, » s'écria la victime. Son père perdit le repos; il fit massacrer tous ceux qui avaient assisté au supplice. Il ne put dompter les Lesghiens, ne put enlever aux Turcs ni Mossoul, ni Bagdad, ni Van. Rêvant la monarchie universelle, il reprit un projet annoncé dès son avènement, se proposant de fusionner les religions juive, chrétienne et musulmane pour en fonder une nouvelle, ou tout au moins de créer une cinquième secte orthodoxe musulmane, d'après les doctrines de l'imam alide Djâfar-al-Sadik. Pour gagner les Afghans et les Turcs, il tenta de convertir les chiïtes persans, abolit leur grande prêtrise. Ses avances furent repoussées. Il traita avec les Turcs et entreprit de se rendre maître de la mer, fit construire par l'Anglais Elton une flotte sur la mer Caspienne, tenta d'en lancer une autre sur le golfe Persique où il avait occupé Mascate. Ses exigences financières provoquèrent des révoltes qu'il comprima avec une cruauté croissante, où il faut faire une part à la maladie (hydropisie) qui le minait. Il fit détruire des villes entières, mutiler des milliers d'hommes. Son neveu Ali-Kouli se révolta dans le Séistan, les Kourdes à Khabouchan. On l'accusa de comploter le massacre de

ses gardes chiïtes ; le capitaine l'assassina dans sa tente. Son neveu lui succéda. Un de ses fils fut sauvé par des serviteurs, conduit à Semlin où Marie-Thérèse le fit baptiser. Il entra sous le nom de *baron de Semlin* dans l'armée russe, servit dans la guerre de Sept ans, mourut à Mœding, près Venise.

A.-M. B.

BIBL. : Biogr. de FRASER (Londres, 1742, 2 liv.) et MAYNARD (Londres, 1885). — Cf. l'art. PERSE.

NADJAH, prince du Yémen, fondateur de la dynastie des Nadjahides (995-1060), naquit esclave de Mardjan qui était tout-puissant à Zabid pendant la minorité d'Ibrahim, le dernier des Zaidites du Yémen. Après avoir été affranchi, Nadjah occupa une place importante dans le gouvernement. En 1016, Mardjan, d'accord avec le vizir Qais, fit enfermer dans un château et mourir de faim Ibrahim. Nadjah, sous prétexte de venger la mort du jeune prince, se révolta à la tête d'un nombreux parti d'Arabes et de nègres. Il vint assiéger, dans Zabid, Qais, qui fut tué en essayant une sortie. Après s'être emparé de la ville, Nadjah fit exécuter son ancien maître Mardjan et monta sur le trône. Il mourut, dit-on, empoisonné.

NADJIBABAD (angl. *Nujeebad*). Ville de l'Inde, prov. du N.-O., Rohilkand, à 33 kil. de Bidjhour ; 20.000 hab. (moitié musulmans). Fondée en 1755 par Nadjib-oud-Daoula dont elle conserve le tombeau. Objets de bronze, cuivre et fer, cotonnades, chaussures ; commerce de bois.

NADOL. Localité de l'Inde, au Marvar, à l'O. d'Adjmir. Restes d'un réservoir de construction cyclopéenne et d'un beau temple djaina avec dôme à assises superposées. C'était la capitale des Tchohans d'Adjmir, disputée entre le Marvar et le Mévar. Son roi Lakha combattit avec acharnement Mahmoud le Gaznévide.

NADYA (V. NUDEA).

NAEF (Eugène-François), historien suisse, né à Genève en 1825, mort au Grand-Leconnex, près Genève, le 4 nov. 1897. Il fut pasteur à Poliez-le-Grand, Begnins et Céligny. Principaux ouvrages : *Histoire de la Réformation* (Paris, 1856) ; *Histoire de l'Eglise chrétienne* (Paris, 1892) ; *Zwingli, réformateur et patriote*, etc. E. K.

NÆFELS. Gros village catholique du canton de Glaris (Suisse). Plusieurs fabriques, cotonnades, machines, imprimeries ; 2.450 hab. En 1388, le 9 avr., eut lieu entre cette localité et Oberurnon la bataille de Næfels dans laquelle 1.300 Glaronnais battirent 6.000 Autrichiens et conquirent leur indépendance. L'anniversaire en est encore célébré chaque année le second jeudi d'avril.

BIBL. : HEHR, *Zum 500 jährigen Gedächtnissfeier der Schlacht bei Næfels* ; Glaris, 1888.

NÆGELE (Franz-Karl), accoucheur allemand, né à Dusseldorf le 12 juil. 1778, mort à Heidelberg le 21 janv. 1851. D'abord répétiteur d'anatomie dans sa ville natale, il fut reçu docteur à Bamberg en 1805, devint en 1807 professeur extraordinaire, et en 1810 professeur titulaire d'accouchements à Heidelberg et directeur de l'établissement d'accouchements. Il a joui d'une très grande réputation comme professeur et comme praticien. Ouvrages principaux : *Erfahr. u. Abhandl. aus dem Gebiete der Krankheiten des weibl. Geschlechts* (Mannheim, 1812, in-8, pl.) ; *Ueber den Mechanismus der Geburt* (Heidelberg, 1822, in-8) ; *Das weibliche Becken* (Carlsruhe, 1825, in-4, pl.) ; *Lehrb. der Geburtshülfe* (Heidelberg, 1830, in-8 ; 13^e édit., 1868) ; *Das schrägverengte Becken* (Mainz, 1839, in-4, pl. ; 2^e édit., 1850 ; trad. fr., Paris, 1840, in-8, pl.).

D^r L. Hx.

NÆGELE (Hermann-Franz-Joseph), accoucheur allemand, né à Heidelberg en 1810, mort à Heidelberg le 5 juil. 1851, fils du précédent. Il fut nommé, en 1838, professeur extraordinaire d'accouchements. Son principal ouvrage est *Lehrbuch der Geburtshülfe* (Mainz, 1843-45, 2 vol. in-8 ; 8^e édit. par Grenser, 1872 ; trad. fr. par Aubenas, Paris, 1880, in-8).

D^r L. Hx.

NÆGELI (Johann-Georg), éditeur, compositeur de musique et écrivain suisse, né à Zurich en 1768, mort à

Zurich le 26 déc. 1836. On lui doit de belles éditions des œuvres de Hændel et de Bach, ainsi que le *Répertoire des clavecinistes*, publication périodique dans laquelle furent insérées les œuvres nouvelles de Cramer, de Clémenti, de Beethoven. Il fit paraître aussi les trois grandes sonates pour piano (op. 31) de ce dernier maître. Il eut même l'impudence d'intercaler dans la première de ces sonates quatre mesures de son invention qui, découvertes par l'auteur, furent immédiatement effacées sur l'épreuve. Les écrits de Nægeli aussi bien que ses compositions sont tombées dans l'oubli.

R. Ba.

NÆGELI (Carl-Wilhelm), botaniste suisse, né à Kilchsberg, près de Zurich en 1817, mort à Munich le 10 mai 1891. D'abord professeur de botanique à Zurich, il passa à Munich avec le même titre en 1837. Nægeli s'est spécialement occupé des cryptogames inférieurs, notamment des algues, ainsi que des bactériacées. Il a l'un des premiers donné une base scientifique à la morphologie des plantes, étudié très minutieusement la cellule végétale, et cherché à déterminer les formes de passage entre des genres de phanérogames mal délimités ; il s'est particulièrement occupé des espèces critiques dans le grand genre *Hieracium* où l'on peut pour ainsi dire prendre sur le fait la transmutation des espèces. Ouvrages principaux : *Die neueren Algensysteme* (Zurich, 1847) ; *Pflanzenphysiologische Untersuchungen*, avec Cramer (Zurich, 1853-58, 4 livr.) ; *Beitr. zur wissenschaftl. Botanik* (Leipzig, 1858-68, 4 livr.) ; *Botanische Mittheilungen* (Munich, 1861-63) ; *Entstehung und Begriff der naturhistor. Art* (Munich, 1868) ; *Das Mikroskop*, avec Schwendener (Leipzig, 1865-67, 2 vol. ; 2^e édit. 1877) ; *Die niederen Pilze in ihren Beziehungen zu den Infektionskrankheiten* (Munich, 1877) ; *Theorie der Gärung* (Munich, 1879) ; *Mechanisch-physiol. Theorie der Abstammungslehre* (Munich, 1883) ; *Die Hieracien Mitteleuropas*, avec Peter (Munich, 1883-86) ; *Botan. Mittheilungen* (Munich, 1886, 3 vol.) ; avec Schleiden, *Zeitschrift f. wiss. Botanik* (1844-46).

D^r L. Hx.

NÆNIA (V. NÉNIES).

NÆVIUS (Attus) (V. NAVIUS).

NÆVIUS (Gnaeus), poète épique et dramatique romain, mort à Utique vers 200 av. J.-C. Il prit part à la première guerre punique ; sa première pièce fut représentée à Rome en 235. L'audace de ses attaques contre les grands le fit emprisonner, puis bannir à Utique. On vantait surtout ses comédies, où il s'écartait beaucoup de ses modèles grecs et faisait œuvre originale ; dans la tragédie, il écrivit des imitations des Grecs, mais traita aussi des sujets nationaux. Il donna aussi aux Romains leur première épopée nationale, *Bellum punicum*, en vers saturniens. Vahlen en a réuni les fragments conservés (1854) et L. Müller les a édités avec ceux d'Ennius (Saint-Petersbourg, 1884). Il a édité les œuvres scéniques avec celles de Livius Andronicus (Berlin, 1885) ; elles avaient été réunies par Ribbeck dans les *Scientia poesis Romanorum fragmenta* (2^e éd., Leipzig, 1871-73).

NÆVUS (Méd.). Altération de la couleur ou de la texture de la peau ordinairement limitée à une région du tégument et datant de la naissance. Le nævus est *vasculaire* (envie, tache de vin, tache de feu, angiome) ; alors il se traduit par de petits points imperceptibles d'un rose clair ou des nappes plus ou moins étendues d'un rouge plus ou moins vif, pouvant aller jusqu'au violet ou au bleu foncé ; la coloration diminue en partie par la pression et s'exagère sous l'influence des efforts ou des cris ; le nævus vasculaire, ordinairement plan, peut former des saillies au-dessus de la peau ; il siège surtout à la face, à la nuque, au pourtour des orifices naturels ; on peut l'observer aussi sur les muqueuses. Le nævus non vasculaire est constitué par des *taches pigmentaires*, à surface souple, sans qu'il y ait d'épaississement ; sa couleur varie du café au lait clair au brun noir ; il peut être recouvert de poils. Ou bien il peut être constitué par des saillies, des épaississe-

ments de la peau, d'où le nom de nævus verruqueux. Cette forme est justiciable du raclage ou de la destruction au galvanocautère, tandis que les autres formes relèvent plutôt de l'électrolyse; les autres méthodes de traitement sont souvent infidèles et même quelquefois dangereuses. L'électrocautéère peut rendre des services, mais des complications peuvent se produire dans certains cas; quant à la vaccination que l'on a préconisée chez les enfants nouveau-nés, elle ne saurait être applicable qu'à des nævi limités.

D^r Henri FOURNIER.

NAFA ou **NAVA**. Ville maritime du Japon, au S. de l'île d'Okinava (îles Riou-Kiou); 42.250 hab. Son port, ouvert dans les récifs coralliaires, fait depuis 1894 un commerce actif avec la Chine et est desservi par la Compagnie japonaise de Mitsou-Bisi qui le relie à Kobé. Il exporte de la soie, du coton, du sucre.

NAFTA (Oasis) (V. NEFTA).

NAFTEL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny; 226 hab.

NAGA (Mythol. ind.). Les Nāgas sont des êtres mythiques, moitié hommes et moitié serpents, qui, d'après la légende brahmanique, seraient les fils de Kadrou, l'une des femmes de Kacyapa: ils sont censés habiter le monde souterrain ou Pātāla, qu'on appelle encore de leur nom Nāga-loka ou monde des serpents. Ils sont au nombre de mille; l'un d'eux, le Nāga Çecha, sert de couche à Vichnou et l'abrite sous le dais de ses multiples têtes: quand il déroule ses anneaux, c'est la cause des tremblements de terre; un autre, Vāsouki, fut la corde qui permit aux dieux et aux Asouras de baratter l'Océan de lait. Garouda, le roi des oiseaux, est leur ennemi naturel. Ils apparaissent également dans la légende bouddhique: dans une de ses existences passées, le Bouddha, sous le nom de Jimoūtavāhana, se sacrifie à Garouda pour sauver la vie d'un Nāga: la légende est contée dans plusieurs recueils de contes et a fourni le sujet du *Nāgānanda* ou *Joie des serpents*, drame sanscrit, attribué au roi Harsha de Kanauj (VII^e siècle), et dont M. Bergaigne a donné une traduction française (Paris, 1879). Au cours de sa dernière vie, le Bouddha a souvent affaire à eux: le Nāga Mouthalinda l'abrite contre les tempêtes soulevées par le démon; il dompte le Nāga des Kācyapas; il en convertit un grand nombre d'autres, et à sa mort ils se montrent jaloux de posséder une part des reliques du maître. Sur les anciens monuments bouddhiques, les Nāgas sont représentés sous la forme de serpents cobras, mais à cinq têtes: c'est la forme que l'art indigène leur attribue encore aujourd'hui. L'art gréco-bouddhique donne aux Nāgas et à leurs femelles, les Nāgis, la forme humaine, mais toujours il laisse se replier derrière leur cou la tête de serpent à large crête qui symbolise leur race. Des groupes dont on avait voulu faire des « Ganymède à l'aigle » représentent ainsi Garouda enlevant des Nāgas ou Nāgis. D'autres fois les artistes indo-grecs ne nous les montrent qu'à mi-corps: les jambes se perdent dans l'eau ou derrière la balustrade d'un bassin. Ces détails précisent leur caractère de demi-divinités aussi bien aquatiques que souterraines, telles que l'imagination populaire se les représente encore au Kachmir. Ce sont les génies des eaux et aussi des orages: ce sont eux qui habitent les fontaines, qui emportent les moissons dans un tourbillon de grêle, qui au passage des fleuves ou des lacs font chavirer les bateaux pour s'emparer des cargaisons qui les tentent. Ils peuvent prendre la forme humaine, et parfois leurs femmes épousent des mortels; elles sont belles, mais leur tête de serpent repaît la nuit pendant leur sommeil, etc. D'ailleurs le culte des Nāgas, méprisé des brahmanes, subsiste un peu partout dans l'Inde, chez les femmes et les gens de basse caste: peut-être est-il la survivance d'un ancien culte des serpents auquel les tribus actuelles des Nāgas devraient encore le nom qu'elles portent (V. ci-dessous). A. FOUCHER.

NAGA. Tribus du N.-E. de l'Inde, de la famille des Lohita; elles se dénomment elles-mêmes *Konaphi*. Elles habitent, au N. de l'Assam, la région comprise entre le

Kopili à l'O., les monts entre l'Assam et le pays de Bor-Khamti à l'E., et le 23° lat. N. On y distingue deux groupes, parlant des dialectes différents: celui de l'E. (Angami, etc.) et celui de l'O. (Katcha, Rengma, etc.). Ceux de l'Assam étaient, d'après le cens de 1891, au nombre de 101.568. Les Nāgas sont vigoureux, guerriers, cruels, rusés. Chaque village a son arbre orné de crânes; un jeune homme ne devient guerrier et n'est tatoué (au menton et à la poitrine) que lorsqu'il a rapporté une tête. Les ornements de guerre sont hiérarchisés; le plus apprécié est un collier de poil de chèvre décoré de scalp. Les armes étaient l'épée, le bouclier, le soc qui sert aussi de couteau; mais ils ont adopté les armes à feu. La langue naga est du groupe tibéto-birman, avec quelques mots chinois; on y discerne huit dialectes. Divisés entre plusieurs chefs, les Nāgas ont soutenu des luttes sanglantes contre les Anglais; ils ont été domptés en 1880; l'administration britannique siège à Kohima. A.-M. B.

BIBL.: SOPPITT, *A Short account of the Kachha Naga tribe with grammar*; Chillon, 1884. — WITTER, *Outline of the Lhōtā Naga language*; Calcutta, 1888. — MAC CABE, *Outline grammar of the Angami Naga language*; Calcutta, 1889. — CLARKE, *On Naga grammar*; Chillon, 1893.

NAGAMANGALA. Ville de l'Inde, roy. de Mysore, prov. d'Achtagram, à 79 kil. E. de Hassan. Ancienne capitale de principauté des Paligars. Citadelle du XIII^e siècle. Elle fut détruite en 1792 par les Marathes.

NAGAR (V. BEDNORE).

NAGARDJOUNĀ, que les Chinois appellent « le Bodhisattva de l'arbre du dragon », a déjà été signalé dans l'art. BOUDDHISME, comme le fondateur du Mahāyāna ou plutôt comme le nom générique auquel se rattachent les premiers efforts et les premières productions de l'école nouvelle. En fait, il dut jouer un rôle important aux débuts de ce grand schisme. Elève du brahmane Rāhoulabhadra, il aurait été le prédécesseur de Déva en qualité de treizième ou quatorzième patriarche. A côté des légendes qui le font vivre cinq cents ans et recueillir l'enseignement du Bouddha de la bouche des Nāgas qui avaient mieux su le conserver que les hommes, d'autres traditions plus sérieuses le font naître au temps du troisième concile, à la fin du règne de Kanichka et mourir à l'âge de soixante ans: on peut ainsi le placer non sans vraisemblance à la fin du premier ou au commencement du second siècle après notre ère.

NAGARKOÏL. Ville de l'Inde (Travancore), à 65 kil. S.-E. de Trivandram; près de l'ancienne capitale Kotar; 7.000 hab. Centre chrétien; belles passenteries.

NAGASAKI ou **NANGASAKI**. Ville maritime du Japon, ch.-l. de la prov. de Hizen, sur la côte O. de l'île Kiou-Siou; 65.374 hab. (en 1894). Située au fond d'une baie étroite et sûre, encadrée de trois côtés par des montagnes de 300 à 400 m., couverte du quatrième par l'île de Takabobo (Papenberg des Hollandais, d'où furent précipités des centaines de chrétiens). Elle a des rues étroites, un quartier chinois, un quartier étranger (400 Européens et Américains); sur le rivage, des chantiers de constructions navales, un arsenal, etc. On y travaille l'écaille, la nacre, la laque, la poterie laquée, la porcelaine, qui s'exploitent avec le thé, le camphre, le tabac, etc. Des services réguliers relient Nagasaki à la Chine, la Corée, Hong-Kong, Vladivostok, l'Amérique. En 1894, il entra de l'étranger 514 vapeurs jaugeant 815.807 t., et 24 voiliers (18.668 t.). Nagasaki n'a plus son ancienne importance commerciale, due à ce que c'était le seul port ouvert aux étrangers (V. JAPON), et a été éclipsé par Kobé et Yokohama. Les Portugais y vinrent d'abord, puis de 1639 à 1859, on n'admit que les Hollandais et les Chinois: ceux-ci dans une factorerie murée au milieu de la ville, les premiers dans l'îlot artificiel de *Deshima*. A.-M. B.

NAGATO. Prov. du Japon, à l'extrémité S.-O. de Nippon. Son daimio eut un rôle décisif dans la révolution de 1868, où, avec les clans de Hizen, Satsouma et Toza, il gagna la bataille de Fousimi (27 janv. 1868) qui décida le triomphe du mikado. La grande importance de la prin-

cipauté tenait à sa position sur le détroit, entre Nippon et Kiousiou, qui donne entrée à la mer intérieure du Japon. Le daïmio y avait établi des batteries que l'amiral Jaurès démontra en juil. 1863 et qui furent détruites en sept. 1864 par les escadres combinées de France, d'Angleterre, des Pays-Bas et de Russie. A.-M. B.

NAGE (V. CANOTAGE).

NAGEANT (Blas.). Se dit d'un poisson placé horizontalement ou en travers de l'écu, ainsi que de tout autre animal, tel un cygne, posé sur l'eau.

NAGEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 404 hab.

NAGELÉ (Franz-Karl), médecin allemand (V. NÆGELÉ).

NAGELFLUE (V. GRÈS, t. XIX, p. 391).

NAGEOIRE. Les nageoires sont des organes préposés à la natation, à la locomotion des Poissons en particulier. Chez un poisson type, ces organes se subdivisent en nageoires *pectorales*, *dorsales*, *ventrales*, *anales* et *caudales*. Les nageoires pectorales sont le plus ordinairement situées en arrière de la fente des ouïes; elles correspondent aux membres antérieurs des vertébrés supérieurs; chez certains poissons, ces nageoires acquièrent un grand développement et se confondent avec le tronc (*Raies*); chez d'autres, elles se transforment en organes de vol (*Exocoets*); chez plusieurs, certains rayons se détachent et servent d'appareil tactile (*Trigles*). Les nageoires ventrales, qui représentent les membres postérieurs des autres vertébrés, s'insèrent ordinairement en arrière des pectorales; elles sont dites *abdominales* quand elles s'insèrent loin des pectorales, *jugulaires* lorsqu'elles se trouvent en avant de ces dernières, *thoraciques* quand elles sont directement sous les pectorales. La nageoire dorsale peut être simple, double ou multiple; dans le cas où elle est double, l'antérieure est composée de rayons durs, osseux, piquants; la postérieure est molle. La dorsale subit souvent des modifications remarquables, quelquefois les rayons antérieurs sont portés sur le crâne et s'allongent en tentacules (*Baudroie*). Certains rayons se séparent parfois dans la région postérieure de manière à former de fausses pinnules (*Maquereau*, *Thon*).

L'anale ne présente que rarement des modifications; elle peut être simple ou multiple, et commencer souvent par une ou plusieurs épines. La caudale placée verticalement termine, à peu d'exceptions près, le corps de tous les poissons. Sa forme varie, non seulement suivant les types, mais parfois suivant l'âge. Chez certains, cette nageoire n'est pas symétrique, le lobe supérieur étant beaucoup plus développé que l'inférieur; la nageoire est placée en grande partie au-dessus de l'axe médian du corps. La nageoire, dans ce cas, est appelée *hétérocercue*, et l'extrémité de la corde dorsale qui persiste chez les animaux adultes se relève alors dans le lobe supérieur de la nageoire. Lorsque la corde dorsale se termine exactement dans l'axe du corps, la nageoire est dite *homocercue*. Les nageoires, par leur position, par le nombre, la forme et la disposition de leurs rayons, constituent un des meilleurs caractères pour la différenciation des nombreuses formes de Poissons. ROCHER.

BIBL.: GÜNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BRÉHVI, éd. fr., *Poissons*. — CUVIER et VALENCIENNES, *Hist. des Poissons*.

NAGERA (CASTANEDA DE) (V. CASTANEDA).

NAGES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lacagne; 1.524 hab.

NAGES-ET-SOLORQUES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières; 396 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Commerce de vins.

NAGEUR (Ornith.) (V. PALMIPÈDES).

NAGI. Mesure de longueur de l'Inde française, qui vaut 800 vilcades 2 coupoudoutouram, soit 1.663^m.17.

NAGLES (Mnts) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

NAGLI (Francesco), peintre italien, vivait au milieu du XVII^e siècle. Il fut élève du Guerchin et passa à Rimini la

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

plus grande partie de son existence. Il produisit beaucoup : ses tableaux imitent le coloris et le clair-obscur de son maître; mais les attitudes sont froides, le dessin sec et dépourvu d'élégance.

NAGO. Peuplade de la côte occidentale d'Afrique, habitant à l'occident du Bas-Niger. Son territoire s'étend de l'embouchure du fleuve à l'orient jusqu'à la localité de Badagry à l'occident et jusque vers le Noupé et le Borgou au N. Les villes principales du pays nago sont Lagos et Abbeokouta, cette dernière ville ne comprenant pas moins de 200.000 âmes. Tout le pays nago est placé aujourd'hui sous la domination directe de l'Angleterre. Le protestantisme y compte de nombreux adhérents et y fait tous les jours des prosélytes. Le reste de la population est ou musulmane ou fétichiste. Les Nagos sont de tous les nègres ceux avec lesquels les relations sont les plus sûres; ils sont actifs et plus sociables que les Dahoméens. Les habitants d'Abbeokouta jouissent même d'une constitution qui leur a été donnée, il y a une trentaine d'années, par le fameux Crowther, l'un de leurs compatriotes, qui fut sacré à Londres évêque anglican du Bas-Niger. D^r ROUMÈ.

NAGO (Tirol) (V. RIVA).

NAGOLD. Rivière du Wurtemberg et du grand-duché de Bade, affl. de l'Enz (à Pforzheim); 92 kil.

NAGOYA. Ville du Japon, ch.-l. du ken d'Orikhi, ile de Hou-siou, sur la baie peu profonde d'Ovari; 194.796 hab. (en 1894). Château des anciens daimios, transformé en caserne; grand temple, etc. Laines et soies brodées, cuivres et porcelaines émaillés, porcelaine de Seto. Nagoya fut un moment la capitale du Japon au temps d'Ota Nobunaga, protecteur de saint François-Xavier.

NAGPOUR. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. d'une division des Provinces Centrales; 117.014 hab. (en 1891) dont 94.549 hindous, 16.387 musulmans, 3.087 chrétiens. La vieille ville a des rues étroites parcourues par des ruisseaux; le quartier européen et les faubourgs sont spacieux et bien bâtis. Ancien fort, plusieurs écoles supérieures. Fins tissus de coton, commerce d'étoffes, de soie, de sel, etc. A 14 kil. N. est le camp de *Kamthi*.

La division de Nagpour a 62.261 kil. q. et 2.982.507 hab. (en 1891); le fond de la population est formé des Gonds. C'est une plaine semée de collines isolées, arrosée par la Wainganga, affl. de la Godaveri, qui forme la frontière S. et S.-O. vers Haïderabad et le Berar. Le pays de Nagpour était régi en 1700 par le radjah de Deogarh-Gond; il fut conquis en 1716 par les rois Bhousla du Bérar, qui s'allièrent au Pindhari contre les Anglais (1816). Cet Etat marathe fut d'abord anéanti, puis totalement annexé en 1853. A.-M. B.

NAGY-AC. Riv. de Hongrie, affl. dr. de la Tisza, à l'O. du comitat de Maramaros; 89 kil. de long.

NAGY-AC. Ville de Transylvanie, comitat d'Hunyad; mines d'or, d'argent, de manganèse, d'arsenic, de tellure, d'améthyste.

BIBL.: INKEY, *Nagy-Ag und seine Erzlagerstätten*; Budapest, 1885.

NAGY-BANYA (all. *Frauenstadt*). Ville de Hongrie, comitat de Szatmar; 10.000 hab. (Magyars et Roumains). Centre d'une région minière exploitée depuis le XIV^e siècle: on extrait annuellement une demi-tonne d'or, 11 tonnes d'argent, 29 de plomb, 80 de cuivre.

NAGY-BECSKEREK. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Torontal, sur la Bega; 22.000 hab. (Serbes, Allemands, Magyars). Filatures, grand commerce de soie, de grains, de bétail.

NAGY-BOSKO. Ville de Hongrie, comitat de Maramaros; 4.500 hab. (Roumains). Produits chimiques, soude.

NAGY-DISZOD (all. *Hellau*). Ville de Transylvanie, comitat d'Hermannstadt; 3.200 hab. (Allemands). Toiles. Vieille église gothique.

NAGY-ÉNYED (all. *Strassburg*). Ville de Transylvanie, ch.-l. du comitat d'Also-Feher, près du Maros; 6.000 hab. (Magyars et Roumains). Evêché protestant. Collège réformé

fondé par Gabriel Bethlen en 1638. Grand marché agricole (vin, céréales).

NAGY-KALLO. Ville de Hongrie, comitat de Szaboles; 5.600 hab. (Magyars protestants).

NAGY-KANITZA (V. KANITZA-NAGY).

NAGY-KAROLY (V. KAROLY).

NAGY-KATA. Ville de Hongrie, comitat de Pest, sur le ch. de fer de Budapest à Szolnok; 6.000 hab. (Magyars); château du comte Keglevich.

NAGY-KIKINDA. Ville de Hongrie, comitat de Torontal; 22.800 hab. (en 1890) (Serbes). C'était jadis la capitale du district serbe privilégié. Minoteries. Marché agricole.

NAGY-KOMLOS ou **BANAT-KOMLOS.** Ville de Hongrie, comitat de Torontal; 5.300 hab. (Roumains et Allemands).

NAGY-KOERÖES (V. KOERÖES).

NAGY-KUKULLÖE (V. KUKULLÖE).

NAGY-LAK. Ville de Hongrie, comitat de Csanad, sur la Maros; 13.000 hab. Slovaques, Roumains et Magyars (protestants et grecs orientaux). Marché de bétail et de volaille. Ancienne forteresse occupée par les Serbes avant l'invasion turque.

NAGY-MAROS. Ville de Hongrie, comitat de Hont, sur le Danube, en face de Visegrad; 3.500 hab. Vin, tabac.

NAGY-ROEZE (all. *Rauschenbach*). Ville de Hongrie, comitat de Gömör, sur le ch. de fer de Pelsőcz à Murany; 1.800 hab. Eaux minérales. Grands établissements métallurgiques.

NAGY-SOMKUT. Ville de Hongrie, comitat de Szatmar; 2.300 hab. Ch.-l. du district de Kövár, entre Szamos et Lapos (1.090 kil. q.; 51.000 hab. roumains), qui fut détaché de la Hongrie de 1850 à 1867 pour être annexé à la Transylvanie; est redevenu hongrois en 1867.

NAGY-SURANY. Ville de Hongrie, comitat et sur la Nyitra (Neutra); 4.600 hab. (Slovaques, Magyars et Allemands). Sucre.

NAGY-SZALOK (all. *Gross-Schlugendorf*). Ville de Hongrie, comitat de Szepes (Zips), au pied du Tatra. Station balnéaire et villégiature, près de Poprad.

NAGY-SZEBEN (V. HERMANNSTADT).

NAGY-SZENT-MIKLOS (all. *Serbisch-Nagy*). Ville de Hongrie, comitat de Torontal, sur l'Aranka; 10.300 hab. (Roumains, Allemands, Magyars, Serbes). Distilleries, liqueurs, vinaigre. On y trouva en 1799 les vases d'or qualifiés de trésor d'Attila et conservés au musée de Vienne.

BIBL. : HAMPEL, *Der Goldfund von Nagy*; Budapest, 1885.

NAGY-SZOELLOES. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat d'Ugocsa, près de la Tisza; 5.200 hab. (Magyars, Ruthènes, Juifs). Ruines du château d'Ugocsa.

NAGY-SZOMBAT (all. *Tirnavu*). Ville de Hongrie, comitat de Poszony (Presbourg); 11.500 hab. (Slovaques, Allemands, Magyars). Cathédrale de 1389. Ancienne place forte, siège d'un vicariat archiépiscopal. Université abolie en 1773. Combat du 14 déc. 1848. Sucrierie, minoterie, commerce de vins, céréales, bétail.

NAGY-TAPOLCSANY. Ville de Hongrie, comitat de Nyitra (Neutra); 4.500 hab. (Slovaques). Grands établissements industriels. Sucrieries de Tovarnok, etc.

NAGY-VARAD (all. *Grosswardein*). Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de Bihar, sur la Körös rapide; 38.557 hab. (Magyars) se partageant par tiers en catholiques, protestants et juifs. La ville est située sur les deux rives de la Körös; sa citadelle, très ancienne, dans une presqu'île formée par cette rivière et le ruisseau Pecze; elle a 17 églises, des monuments modernes; l'église Saint-Ladislav (dans la citadelle) avec les tombeaux de Ladislav et de divers rois ou reines. Evêchés catholique romain et grec. Eaux thermales sulfureuses alcalines. Distilleries, minoteries, briqueteries, marché agricole. — Traité du 24 févr. entre Ferdinand I^{er} et Jean Zapolya. Nagy-Varad fut assiégée vainement par les Turcs en 1578, mais prise par eux en 1663 et conservée jusqu'en 1692.

BIBL. : BUNYITAI, *Hist. de l'évêché de Nagyvarad*, 1884.

NAGY (Paul), orateur et homme politique hongrois, né en 1777, mort en 1857. Député du comitat Sopron, il se distingua dans la Diète de 1807 par sa parole chaude et vibrante et demanda des garanties sérieuses pour la liberté du peuple et des serfs et pour le développement régulier de l'esprit national. Il attachait encore plus de prix aux lois concernant la nationalité et la langue hongroises qu'à la constitution. « Une constitution perdue, disait-il, peut se reconquérir, mais la nationalité perdue est la mort de la nation. » Appelé à Vienne *ad audiendum verbum regium*, ce moyen tyrannique de la cour autrichienne pour faire taire les orateurs éminents, Nagy se retira et ne se présenta pas aux élections de 1811. Mais lorsque le gouvernement, en 1822 et les années suivantes, voulut lever des troupes et imposer le pays sans convoquer la Diète, Nagy sortit de sa retraite et défendit les droits de la nation. Il était un des orateurs les plus écoutés dans la Diète de 1825, d'où la Hongrie moderne devait sortir. Son disciple, Etienne Széchenyi, le regarda comme le plus grand patriote auquel le pays devait son salut et sa nationalité. Nagy, nullement révolutionnaire, prit encore part aux Diètes de 1830, 1832 et 1840, mais, attaqué par la jeune génération à cause de sa prétendue apostasie, il se retira des luttes politiques et devint gouverneur des biens du comte Pálffy.

J. KONR.

BIBL. : CSENGERI, *Orateurs et hommes d'Etat hongrois* (en hongr. et en all., 1851). — HORVÁTH, *Vingt-cinq ans d'histoire hongroise*; Budapest, 1864. — DE GERANDO, *L'Esprit public en Hongrie depuis la Révolution française*; Paris, 1848. — E. SAYOUS, *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815*; Paris, 1872.

NAGY (Ignace), écrivain hongrois, né à Keszthely en 1810, mort en 1854. Nagy a rédigé les *Eletképek* (Tableaux de la vie) et après la Révolution le *Hölygyfűtár* (Courrier des dames), où il a su grouper les meilleurs écrivains du temps. Journaliste alerte, humoristique, souvent sarcastique, il a donné une longue série de nouvelles et de romans et quelques pièces de théâtre. Ses *Nouvelles* (*Beszélyek*) réunies en 3 vol. (1843); ses *Caricatures* (*Torzképek*) en 4 vol. (1844) et surtout son roman dans le genre d'Engène Sue : *Mystères hongrois* (*Magyar titkok*, 1844) ont eu une vogue extraordinaire. Ce sont des scènes de la vie de province et de la capitale, enlevées avec beaucoup de verve et de finesse. Elles sont empreintes d'une ironie mordante qui s'attaque à tous les travers de la société. Sa comédie, *Tisztujítás* (Election des fonctionnaires, 1842), couronnée par l'Académie, eut un grand succès. Nagy y raille les abus commis lors des élections municipales. Parmi ses autres comédies, on peut citer : *Argyus királyfi* (Prince Argyrus); *A hősök* (les Héros); *Armány és szerelem* (Cabale et Amour) et parmi ses Nouvelles : *Hajdan és Most* (Jadis et Maintenant); *Menny és pokol* (Ciel et Enfer, 3 vol.); *Szunyogok* (Guêpes). Nagy a traduit *Marie Tudor* et *Ruy Blas*, de Victor Hugo, et a dirigé la *Bibliothèque des romans étrangers*, éditée par la Société littéraire *Kisfaludy*.

J. KONR.

BIBL. : TOLDY, *Nécrologie*, dans *Irodalmi beszédek*, 1872, I, et *Nécrologie*, dans *Új magyar Múzeum*, I, 1856.

NAGY (Imre-Eméric), historien hongrois, né en 1822, mort en 1894. *Honvéd* pendant la révolution, il devint juge à la Curie et éditait de nombreux documents concernant l'histoire hongroise. L'Académie le chargea de l'édition du *Anjoukori oklevéltár* (Diplômes de l'époque des Anjou en Hongrie, 1308-82); il a rédigé également les *Diplômes et Actes du comitat Zala*.

J. K.

BIBL. : FEJÉRPATAKY, *Nécrologie*, dans les *Eloges de l'Académie hongroise*, 1897.

NAGY (Iván), historien hongrois, né en 1824. Il fit des études de droit, puis s'adonna à l'histoire. En 1851, il fit un voyage en Italie et rapporta de la bibliothèque Saint-Marc, de Venise, des documents importants pour l'histoire hongroise. Attaché à la bibliothèque de l'Université, il publia toute une série de biographies de dames hongroises. Son ouvrage capital est *Magyarország családja*

(les Familles de la Hongrie) en 13 vol., avec des armoiries et des tables généalogiques (Budapest, 1837-68).

NAGY-SÁNDOR (Joseph), général hongrois, né à Nagyvarad en 1804, exécuté à Arad le 6 oct. 1849 avec les douze autres « martyrs » de l'Indépendance. Nagy-Sándor entra dans l'armée autrichienne, mais donna sa démission en 1844. En 1848, il devint *honvéd*, battu à plusieurs reprises les Autrichiens et entra le premier à Bude. Battu à Vác et à Debreczen, où il combattit les Russes six fois plus nombreux, il se joignit à Görgei et dut se rendre en même temps que celui-ci. Ses dernières paroles avant l'exécution furent : *Hodie mihi, cras tibi.* J. K.

NAGYVARAD (V. **NAGY-VARAD**).

NAHAPĀNA-KSHARĀTA (V. **KSHATRAPAS**).

NAHE, Riv. d'Allemagne, affl. g. du Rhin, naît, à 414 m. d'alt., dans la principauté de Birkfeld, divise le Palatinat bavarois et le district de Coblenz, arrose Kreuznach, finit à Bingen (alt. 75 m.). Elle a 130 kil. de long. Sa vallée est très pittoresque. Le vignoble de la Nahe, sur sol calcaire ou argile grasse, s'étend sur 2.400 hect. plantés surtout en riesling et produit 66.000 hectol. d'un vin blanc estimé, à l'égal de ceux du Rheingau. On fait un peu de vin rouge près de Kreuznach.

NAHENSTEIN (Mont) (V. **KARPATES**, t. XXI, p. 434).

NAHIYÉ, District administratif de Turquie, auquel est proposé un moudir; c'est la subdivision du kasa ou cercle administré par le kaimakan.

NAHL (Johann-August), peintre allemand, né à Klanne, près de Berne, le 2 janv. 1752, mort à Cassel le 31 janv. 1825. Fils d'un sculpteur de mêmes prénoms (1710-81), il a peint de grands tableaux d'histoire et de mythologie en style classique.

NAHLOWSKI (Joseph-Wilhelm), né à Prague le 18 mars 1812, mort à Gratz le 15 janv. 1885. Il se destina d'abord au sacerdoce et entra en 1831 au séminaire. Mais il en sortit deux ans après et, de 1833 à 1837, étudia les sciences juridiques et politiques à l'Université de Prague. Enfin une vocation impérieuse l'entraîna vers les sciences philosophiques qu'il étudia huit années. Il devient alors professeur adjoint à l'Université de Prague, où il ne tarde pas à succéder à son maître Exner (1848). En 1852, il est nommé professeur à l'Université d'Olmütz, puis à celle de Pest. Il perdit sa chaire pendant les troubles de 1860, mais fut bientôt appelé à l'Université de Gratz où il enseigna jusqu'en 1878. Nahlowski, comme son maître Exner, a été un fidèle disciple d'Herbart, dont il a tenté de populariser la doctrine. Ses principaux ouvrages sont : *Das Gefühlsleben* (Leipzig, 1862; 2^e éd., 1884); *Grundzüge zur Lehre von der Gesellschaft und dem Staate* (*ibid.*, 1865); *Die ethischen Ideen als waltende Mächte im Einzelnen wie im Staatsleben* (*ibid.*, 1865); *Allgem. prakt. Philosophie pragmat. bearbeitet* (*ibid.*, 1870; 2^e éd., 1885). Th. RUYSSSEN.

NAHON, Riv. du dép. de l'Indre (V. ce mot, t. XX, p. 730).

NAHOUM (Livre de). Le septième de la série des douze petits prophètes bibliques. Court recueil d'invectives éloquentes dirigées contre la ville de Ninive. Dans un premier morceau, l'écrivain exalte la puissance de Dieu, manifestée dans les phénomènes les plus terribles de la nature. Le second et le troisième morceau décrivent d'une façon imagée et saisissante la ruine de la capitale de l'empire d'Assyrie. M. Reuss fait remarquer, avec une nuance d'étonnement, que « l'antipathie nationale ou, si l'on veut, un sentiment de patriotisme vindicatif paraît avoir été l'unique mobile qui ait mis la plume à la main de l'auteur ». Il remarque également que, « pour un témoin oculaire, Nahum se tient beaucoup trop dans les généralités », qu'« il ne désigne même pas nominativement la puissance de laquelle il attend la ruine des Assyriens », que « rien absolument ne trahit chez lui une connaissance plus particulière des lieux ou des hommes qui ont dû jouer un rôle dans ce drame ».

La tradition attribue le *Livre de Nahoum* à un person-

nage de même nom, qui aurait annoncé effectivement et à l'avance la ruine de la ville de Ninive, survenue vers 625 avant notre ère. D'après ce qui a été dit plus haut, il est préférable d'y voir une composition libre, écrite, selon toutes les probabilités, aux temps dits du second Temple ou de la Restauration. Ce serait alors un exercice de rhétorique sacrée accompli sur un thème fourni par l'histoire ancienne d'Israël.

Maurice VERNES.

BIBL. : REUSS, *les Prophètes*; Paris. — VERNES, *Examen de l'authenticité des écrits prophétiques*, dans *Du prétendu polythéisme des Hébreux*; Paris.

NAHR-EL-ĀSI (V. **ORONTE**).

NAHR-EL-KĒBIR (*Eleutherus* des anciens). Fleuve de Syrie, qui naît au N. du Liban, le contourne et finit à Tripoli, après avoir reçu le *Nahr-el-Arous* et le *Nahr-Sebt*, rivière intermittente. — Un autre *Nahr-el-Kebir* finit au S. de Latakiah.

NAHR-EL-KELB (*Lycus* des anciens). Fleuve de Syrie, qui sort d'une caverne du Liban et finit au N. de Beyrouth.

NAHR-IBRAHIM (*Adonis* des anciens). Fleuve de Syrie, qui sort d'une caverne du Liban et finit près de Djebail (Byblos). La coloration rouge due au limon roulé par ses eaux après la saison des pluies était attribuée par les anciens au sang d'Adonis.

NAHUAS (V. **MEXIQUE**, t. XXIII, p. 876).

NAHUEL HUAPI (Lac du Tigre). Lac de la République Argentine, à l'E. des Andes, par 41° 30' lat. S. et 73° 30' long. O., à 539 m. d'alt.; superficie 1.260 kil. q. Ses eaux alimentent le Limay, une des branches mères du Rio Negro. Les cols de Rosalez (alt., 877 m.) et Bariloche (840 m.) mènent de ses rives au Chili.

NAHUJA, Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse; 115 hab.

NAHUYS VAN BÜRST (Hubert-Gérard, baron), géographe hollandais, né à Amsterdam en 1782, mort à Bûrgst, près Breda, en 1858. Il entra dans l'armée néerlandaise, devint en 1815 commissaire du prince souverain à Java, prit une part active à la guerre contre Diepo Negoro, et exerça de hautes fonctions dans les colonies jusqu'en 1839. Il se retira alors du service et écrivit dans sa retraite d'importants ouvrages. Il avait publié en 1826, à Amsterdam, une *Etude sur la côte occidentale de Sumatra* (en holland.); vinrent ensuite des *Considérations sur les Indes néerlandaises* (La Haye, 1847, 2^e éd., 1848) (*id.*); une *Collection de rapports officiels sur la guerre de Java*, avec commentaires (Deventer, 1835-36, 4 vol. in-8). Une autobiographie parut après sa mort à Amsterdam. E. H.

NAÏADE (Mythol. gr.) (V. **NYPHES** et **NÉRÉIDES**).

NAÏADÉES (*Naiadeæ* Lindl.) (Bot.). Groupe de plantes Monocotylédones que les auteurs modernes font rentrer, avec les Zostérées, les Cymodocées, les Posidoniées, les Zannichelliées, les Aponogétées, les Potamocées et les Junca-ginées dans la grande famille des Naiadacées. Ainsi délimité, il se réduit au seul genre *Najas* L., composé de 9 à 10 herbes submergées, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, à fleurs solitaires ou en glomérules, monoïques ou dioïques. Les fleurs mâles ont un double périanthe et une étamine; dans les fleurs femelles, le périanthe est nul ou remplacé par une spathe membraneuse. L'ovaire est libre, uniloculaire et uniovulé. Le fruit uniloculaire, monosperme et indéhiscent, est enveloppé par la spathe devenue coriace ou ligneuse, quand elle existe. L'embryon est privé d'albumen. Le *Najas major* Roth., seule espèce de nos régions, a sa fleur femelle dépourvue de spathe. — Les Naiadées apparaissent pour la première fois sur l'horizon de l'infralias par le genre *Najadita* Buchm., avec trois espèces trouvées dans un dépôt d'eau douce du comté de Gloucester (Angleterre). Les *Najas* sont abondants dans les terrains tertiaires, en particulier dans le miocène d'Oeningen.

NAÏAS ou **NAJAS** (Bot.) (V. **NAÏADÉES**).

NAÏB (plur. *Naouab*, d'où on a fait *Nabab*). Ce mot arabe, qui signifie vicaire, désigne en Turquie les juges

ecclésiastiques, vicaires présumés du cadî ou du molla. Dans les pays musulmans orientaux on l'applique aux administrateurs, représentants du prince.

NAÏDJIN-GOL. On donne ce nom à une rivière de l'empire chinois (Koukou-Nor) qui prend sa source dans les monts Marco-Polo, est grossie de la Chouga-Gol, contourne la chaîne Bourkhan-Boudha, et va se perdre dans les marais de Tsaidam ou Désert Salé, à 2.750 m. d'alt.

NAIGEON (Jacques-André), philosophe français, né à Paris le 15 juil. 1738, mort à Paris le 28 févr. 1810. Très lié avec d'Holbach et Diderot, il s'empara de leurs idées et les porta à l'excès, avec le zèle habituel des prosélytes. Il fut, selon le mot de Taine, « un de ces fanatiques qui érigent l'athéisme en dogme obligatoire et en devoir supérieur ». Un des rédacteurs de l'*Encyclopédie*, un des vulgarisateurs les plus ardents de la philosophie du XVIII^e siècle, il accueillit avec transport la Révolution française et taxa Robespierre de monstruosité pour avoir admis l'idée de l'« Être suprême ». En 1794, il eut une polémique des plus vives avec La Harpe qui l'avait surnommé le « singe de Diderot ». Naigeon était entré à l'Institut (2^e classe, sciences morales et politiques) le 14 déc. 1795 et était passé dans la 2^e classe (langue et littérature françaises) lors de la réorganisation de 1803. Citons parmi ses œuvres : *le Militaire philosophe* (Londres [Amsterdam], 1768, in-12); *Recueil philosophique ou Mélange de pièces sur la religion et la morale* (Londres [Amsterdam], 1770, 2 vol. in-12); *Notice sur La Fontaine* (Dijon, 1795, in-8); *Théologie portative* (Londres, 1768, in-12), publiée sous le pseudonyme du colonel de Saint-Hyacinthe; *Dictionnaire des philosophes anciens et modernes* (1794-94, 3 vol. in-4), faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*; une édition fautive et remaniée des *Œuvres de Diderot* (1798, 15 vol. in-8); une édition de J.-J. Rousseau, en collaboration avec Fayolles (1804, 20 vol. in-8); une édition de Montaigne (1802, 4 vol. in-8); des *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Diderot*, publiés en 1823 dans l'édition des *Œuvres de Diderot* de Brière, etc. R. S.

BIBL. : LACRETELLE, *Dissertation sur Naigeon*; Paris, s. d. (1810), in-1. — DAMIRON, *Mémoire sur Naigeon*; Paris, 1857, in-8. — Naigeon, dans *Revue de l'Instruction publique* du 9 juil. 1857.

NAIGEON (Jean), peintre français, né à Dijon en 1753, mort à Dijon en 1832. Il appartenait à la famille du célèbre philosophe. Doué de remarquables dispositions pour les arts, il continua à Paris, sous la direction de David, les études commencées dans sa ville natale et se fit apprécier au Salon de 1791 par deux grandes toiles : *le Départ d'Enée* et *Pyrrhus enfant présenté à la cour de Clodius*, qui, à dire vrai, dénotaient plutôt des qualités estimables qu'une réelle originalité. Aussi Naigeon, dont l'esprit et le goût étaient très fins, ne produisit-il, par la suite, que très peu d'ouvrages : la principale tâche à laquelle il s'adonna, particulièrement à l'époque de la Révolution, consista dans l'inventaire et la conservation des œuvres d'art et des monuments d'archéologie : par ses soins intelligents, des peintures de Le Brun, des sculptures de Jean Goujon, de beaux vitraux d'après Raphaël, trouvés dans les couvents, les églises et les châteaux furent déposés à l'hôtel de Nesle. En 1812, Jean Naigeon fut nommé directeur du musée du Luxembourg, que l'on venait de créer, et il conserva ce poste jusqu'en 1828. G. COUVRY.

NAIGEON (Jean-Guillaume-Elzidor), peintre français, né à Paris en 1797, mort en 1867, fils du précédent. Il fut élève de son père, puis du baron Gros, obtint des succès à l'École des Beaux-Arts et débuta en 1831 par une *Madeleine dans le désert*, peinture froide et correcte. Nommé à la place de son père (1832) conservateur du musée du Luxembourg, il donna à divers Salons quelques portraits estimables : une *Napolitaine priant la Vierge pour son enfant* (1836); une *Adoration des Mages* (1845); les *Vendanges à Amalfi* (1837), etc. G. C.

NAIGRON ou **NÉGRON**. Riv. du dép. d'Indre-et-Loire (V. ce mot, t. XX, p. 742).

NAIKADAS. Tribu de l'Inde, du groupe Kolanen, vivant dans les montagnes et les jungles; 73.000 âmes environ.

NAIL. Mesure anglaise de longueur valant 2 1/4 inches (pouces), soit le quart d'un quarter.

NAILHAC ou **NAILLAC**. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Hautefort; 885 hab.

NAILLAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret cant. de Dun; 2.047 hab.

NAILLOUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche; 4.240 hab. Moulins. L'église conserve de belles stalles et un maître-autel du XVII^e siècle, provenant de l'abbaye de Boulbonne. Chapelle et fontaine de Saint-Meen, but d'un pèlerinage local.

NAILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. S. de Sens; 759 hab. Briqueteries, tuileries. Eglise de diverses époques, chœur du XIII^e siècle, conservant un assez riche trésor : une croix processionnelle du XIII^e siècle, un encoir renaissance, etc. Château du XVIII^e siècle.

NAÏM ou **NAÏN**. Localité de Palestine (Galilée), au pied du Petit Hermon, signalée dans l'histoire évangélique (S. Luc, VII, 11-17). Jésus y aurait ressuscité un jeune homme.

NAÏM. Oasis de la Tripolitaine, à 170 kil. de la mer, dont elle est séparée par un vaste plateau calcaire, sur le prolongement des oasis de Maradé et d'Aoudjila. Elle n'est habitée que d'une manière intermittente par les tribus du voisinage à cause de son eau trop chargée de sels de magnésie. D^r ROURE.

NAÏMAN. Tribu mongole, l'une des 24 qui sont connues sous le nom de Mongols intérieurs et qui, sous la surveillance du gouvernement chinois, sont organisées en 49 bannières. Cette tribu forme une seule bannière de la ligue *Tchao ouda*; les terres qui lui sont assignées, situées au S. du Sira mouren, à l'E. du confluent de ce fleuve avec le Lohan pira, sont à 700 *li* au N.-E. de Hi fong tcheou, l'une des passes orientales de la Grande Muraille; elles ont une étendue de 95 *li* de l'E. à l'O. et 220 du N. au S. Le *djassak*, ou chef de cette tribu, porte héréditairement, dans la hiérarchie manchoue, le titre de *kuin oang* (prince de 2^e rang) de *Tarkhan*, décerné par l'empereur Thai tsong pour services rendus (1628-36); le privilège d'hérédité perpétuelle a été accordé à cette maison en 1784; son chef a épousé une fille d'empereur en 1847. Le nom de Naïman a été donné par *Osen weid-jing noin*, 3^e successeur de *Thourou bolod*, descendant de *Djengis Khan* à la 16^e génération, à la tribu qu'il commandait et dont le commandement est resté dans sa famille. Ce nom est mentionné par les auteurs chinois à propos de l'émigration de *Ye liu Ta chi* et des Khitan qui le suivirent au Turkestan, en fuyant les conquérants Niou tchen (1120-24); *Ye liu Ta chi* traversa alors le territoire des Naïman, situé dans la haute vallée de l'Énissé. Cette peuplade, turque ou mongole, étendit rapidement sa domination et fut, pendant le reste du XII^e siècle, voisine des Ouïgour, des Khitan de l'Ouest (Si liao) et des Kholie qui habitaient la rive droite de la Selenga. Son khan, *Pou lou yu*, vainquit les Kholie, alliés de Témoudjin, sur les bords de la Toula; en 1204, *Thai yang khan*, successeur de *Pou lou yu*, fut vaincu et tué par les Mongols qui décernèrent alors à leur chef le titre de *Djengis Khan* (1206). *Kiou tchou liu*, fils de *Thai yang*, s'enfuit vers le Sud-Ouest, détrôna *Tchi lou kou*, empereur des Si liao, et régna à sa place; mais il fut bientôt attaqué par les Mongols, et les Naïman se fondirent dans la nation victorieuse. M. C.

NAIN. I. **PHYSIOLOGIE**. — On appelle nains, dans une espèce végétale ou animale, les individus qui sont d'une taille beaucoup plus petite que la moyenne. Ce terme s'oppose à celui de *géants* (V. ce mot). Il s'applique également à des races ou à des variétés de plantes ou d'ani-

maux notablement plus petites que le reste de l'espèce dont ces races font partie. Enfin on qualifie de naine une espèce de taille sensiblement moindre que les autres espèces du même genre. On a donc à considérer des individus nains, des races, des variétés et des espèces naines. Il ne semble pas que les trois derniers groupes de faits représentent seulement les divers degrés de la fixation héréditaire d'une variation primitivement individuelle. Nous verrons tout à l'heure qu'ils se rattachent plutôt à l'action du milieu et à la sélection, tandis que le nanisme individuel rentre dans le cadre de la tératologie. Les exemples de races et de variétés naines sont très abondants. Ce sont parfois des produits de l'industrie humaine comme les arbres maintenus à une très petite taille par les horticulteurs japonais. Encore en pareil cas s'agit-il plutôt d'une monstruosité que d'une race véritable ; car je ne sache pas que ces végétaux soient capables de se reproduire par eux-mêmes. Les races et variétés naines sont souvent le résultat de la sélection artificielle : telles les diverses races de chiens de très petite taille ; plus souvent encore, elles reconnaissent pour cause la sélection naturelle et l'action du milieu : de nombreuses espèces végétales ont des variétés naines. Il suffira de citer le *Papaver argemone* et sa variété *micranthum*, la *Gentiana tenella* et sa variété *nana*, l'*Erythraea centaureum* et sa variété *capitata*.

Si nous supposons que les conditions qui ont produit le nanisme ont continué à agir pendant une longue période et que, d'autre part, la petitesse de sa taille soit réellement favorable à l'animal ou à la plante, ce caractère se fixera et deviendra définitivement héréditaire. Nous aurons dès lors affaire à une espèce naine dont la présence au milieu d'espèces de plus grande taille paraîtra d'autant plus remarquable que l'espèce souche d'où elle est d'abord sortie à l'état de variété naine peut s'être éteinte. Nous citerons comme exemples de ce cas le faucon fringillaire qui constitue une espèce naine dans un genre qui compte des espèces beaucoup plus grandes et, dans le règne végétal, le *Salix herbacea*, parmi les saules, et le *Chamaerops humilis*, parmi les palmiers. Nous avons dit tout à l'heure que les races naines ont pour origine l'action du milieu et la sélection naturelle ou artificielle. Il en est de même des espèces naines qu'on rencontre dans la nature. Les recherches des physiologistes ont montré en effet que la croissance des plantes est directement influencée par la température : il y a pour chaque plante une température optimale, généralement assez élevée (31° pour le haricot, 37° pour le melon) avec laquelle la croissance est la plus rapide possible. On conçoit donc que les plantes (au moins les plantes terrestres) s'allongent plus dans les climats chauds que dans les climats froids. En effet, la flore tropicale est surtout formée de végétaux élevés, et la flore polaire, de végétaux nains. Il en est de même de la flore alpestre, et les remarquables expériences de M. Bonnier ont nettement établi l'influence d'un climat froid sur le rabougrissement des végétaux. Il lui a suffi d'établir dans les Alpes et les Pyrénées des cultures artificielles de plantes de la plaine pour voir, le plus souvent dès la première génération, survenir les modifications les plus remarquables. La métamorphose du topinambour est presque invraisemblable : au lieu de la plante élancée que tout le monde connaît, on n'observe plus qu'une rosette de feuilles aplaties et velues étalées sur le sol. Les autres plantes en expérience présentaient des modifications de même ordre. On est donc autorisé à dire que le climat froid a, tout au moins dans le règne végétal, une influence directe dans la production du nanisme, et cela grâce à des modifications imprimées à la fois à un grand nombre d'individus. On conçoit que les modifications ainsi produites aient pu se fixer par hérédité et donner lieu à des races, puis à des espèces naines, puisque ces modifications sont éminemment favorables à l'individu destiné à vivre dans les zones alpestre

ou polaire. En effet, ces végétaux rabougris, rampants sur le sol, offrent une bien moindre prise au froid et sont parfaitement adaptés au climat de ces régions.

S'il est assez facile de donner la cause du nanisme du grand groupe végétal polaire et alpestre, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'une espèce végétale ou animale naine isolée au milieu d'espèces de plus grande taille. Cependant on peut dire d'une façon générale qu'une haute taille n'est pas toujours avantageuse dans la lutte pour l'existence : les espèces géantes des époques géologiques ont toutes disparu ou n'ont plus que des représentants bien diminués, comme les éléphants. D'autre part, dans un territoire déterminé, toutes les places favorables peuvent déjà être occupées par des espèces de grande taille, et il se peut qu'une espèce ait avantage à acquérir par sélection naturelle une taille plus petite qui lui permette de modifier ses conditions d'existence et de profiter des restes négligés par les grandes espèces. C'est peut-être dans des considérations de ce genre qu'on trouverait l'explication du nanisme de certains oiseaux de proie ou du palmier nain que nous citons tout à l'heure.

Nous en arrivons maintenant au nanisme considéré comme variation ou anomalie individuelle. A ce point de vue, il rentre dans les monstruosité (V. MONSTRE) et dans l'embranchement des hémitéries de Is. G. Saint-Hilaire.

D^r LALOT.

II. ANTHROPOLOGIE. — Le rachitisme et la *microcéphalie* (V. ce mot) sont des causes habituelles du nanisme, sans être avec celui-ci dans un rapport nécessaire. Et sous le nom de nains vulgairement on comprend surtout des êtres difformes. La petite taille n'est que la conséquence d'un état pathologique déterminé. Mais, comme le remarquait déjà Is. Geoffroy Saint-Hilaire, il y a des nains sans aucune dégénérescence pathologique appréciable, qui se distinguent seulement par une réduction proportionnelle, « une diminution générale de toutes les parties du corps, par une taille de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race ». Leur cas toutefois est tératologique ; ce ne sont pas, comme on le verra tout à l'heure, des êtres absolument normaux, comme le sont les individus très petits de certaines races (V. LAPON, NIGRILLE, etc.). De même que les microcéphales ils ont été frappés d'un arrêt de développement ou d'un ralentissement extrême de la croissance, mais au moment de la naissance ou postérieurement, et parfois alors le cerveau a acquis déjà un volume suffisant pour l'exercice de l'intelligence normale. L'époque précise de cet arrêt de développement passe d'ordinaire inaperçu de leur entourage. Elle ne s'annonce d'ailleurs probablement que par des symptômes ambigus de troubles trophiques généraux dont la nature nous est inconnue. Comme il existe dans les annales de la science des descriptions bien faites de nains de ce genre, nains simples ou proprement dits, je définirai exactement leur cas comme la persistance à l'âge adulte, et jusqu'à une décrépitude généralement hâtive, de l'état et des formes infantiles.

Les nains des anciennes cours étaient en général des êtres comiques par leurs difformités. La charge de *nains du roi*, abolie seulement par Louis XIV, était celle d'amuseurs. On cite pourtant, comme nain véritable, seulement petit sans disproportion d'aucun membre, Jeffery Hudson, de la cour de Charles I^{er} d'Angleterre. Né en 1629, il n'avait que 47 cent. de haut à trente ans ; mais atteignit pourtant 4^m 16, à sa mort en 1692, à soixante-treize ans, donnant l'exemple d'une longévité exceptionnelle. Le plus célèbre de ces nains est Bébé, que le roi Stanislas, duc de Lorraine, garda à sa cour de Lunéville jusqu'à sa mort, et dont le squelette, préparé par les ordres de son protecteur, a été conservé au Muséum. Buffon et Daubenton en ont rapporté l'histoire (*Description du cabinet du roy* [1774]). D'après le comte de Tressan, « il naquit dans les Vosges, dit ce dernier, au village de Plaisne, le 11 nov. 1741 ; le père et la mère étaient des paysans bien constitués et

assez forts pour travailler la terre; ils ont assuré que ce nain, au moment de sa naissance, pesait à peine 1 livre et un quart. On ne sait pas quelles étaient alors les dimensions de son corps, mais on peut juger qu'il était très petit, parce qu'il fut présenté sur une assiette pour être baptisé, et qu'il coucha dans un sabot pendant longtemps. Sa bouche, quoique bien proportionnée au reste du corps, n'étant pas assez grande pour recevoir le mamelon de la mère, il ne lui fut pas possible d'en tirer du lait, mais il parvint à téter une chèvre qu'on lui donna pour nourrice. A deux ans, il se soutenait sur ses jambes et marchait presque sans aide... Agé de six ans, il n'avait qu'environ 15 pouces de hauteur, et il ne pesait que 13 livres: il était d'une jolie figure, bien proportionné dans toutes les parties du corps, mais son intelligence ne passait pas les bornes de l'instinct. » C'est à cet âge que le roi Stanislas s'occupa de lui. Mais les soins et la bonne nourriture n'activèrent pas sensiblement sa croissance, pas plus que les leçons n'ouvrirent son esprit. « A l'âge de quinze ans, il n'avait que 29 pouces de hauteur. Jusqu'à ce temps, il n'y avait eu aucun dérangement dans l'accroissement des différentes parties du corps; mais alors la puberté produisit sur les organes de la génération un trop grand effet qui causa le dépérissement du reste du corps. Il mourut le 9 juin 1764, âgé de près de vingt-trois ans; il avait alors 33 pouces (0^m,893) de hauteur. »

Les mesures du squelette de Bébé ne sont pas tout à fait d'accord avec cette dernière indication de son historiographe. Elles ont donné à divers auteurs de 92 à 96 cent. de taille.

Saucerotte, chirurgien du roi Stanislas, invité avec un de ses confrères à préparer le squelette de son cadavre, aperçut, à l'ouverture du crâne, que les deux pariétaux avaient au moins six lignes d'épaisseur vers le centre, à cause d'une tumeur rouge, spongieuse et de nature diploïque, qui bombait vers le cerveau. « Nous raclâmes, dit-il, avec le scalpel au moins trois lignes de cette substance. » C'est à cette affection qu'il faut sans doute attribuer l'état d'affaïssement dans lequel Bébé a vécu ses dernières années. Elle n'était donc pas primitive, et nous ne savons pas quel rapport on pourrait établir entre elle et le nanisme. Parmi les nains contemporains, plusieurs peuvent être cités pour l'étude dont ils ont été l'objet ou la notoriété précaire qu'ils ont acquise. Paulina Musters, exhibée depuis 1883, sous le nom de *Princesse Paulina*, est née en 1878 dans le Brabant, septième de dix enfants bien constitués et de taille normale. Mesurée à cinq ans par MM. Bouchard et Testut, elle avait 55 cent. de haut et pesait 3 livres. A sept ans, elle pesait 9 livres et avait 59 cent. de haut. Bouchard a pu expliquer son cas par une « coarctation utérine », la matrice avec son contenu n'ayant point dépassé jusqu'au neuvième mois la cavité du bassin. L'enfant, à la naissance, ne mesurait que 0^m,30 de long. Quoique ayant précédé la naissance, la cause du nanisme n'a pas entraîné une véritable microcéphalie. La princesse Paulina avait assurément la tête absolument petite, plus petite que celle de Bébé, mais proportionnée à sa taille, presque de moitié plus petite. Et, chose remarquable, avec un aussi petit organe, elle était loin d'être idiote. A sept ans, elle parlait bien le français et le hollandais, comprenait l'anglais et l'allemand, et sa conversation était celle d'un enfant de son âge assez bien doué. D'autres cas de nains ayant une taille égale ou inférieure à celle de Bébé, et une intelligence normale avec des têtes relativement grosses, ont été décrits récemment (Manouvrier, *Bullet. Soc. d'Anth.*, 1896, 1897). Et je puis encore citer, d'après divers auteurs, une naine robuste et d'esprit très alerte, s'exhibant encore maintenant dans les foires, toute une famille russe du gouvernement de Kiev, dont l'aîné, à vingt-huit ans, mesurait 90 cent. et qui forme une troupe d'artistes dramatiques; un Russe encore, qui, à trente-quatre ans, mesurait 74 cent., était marié à une naine comme lui et remplissait un emploi dans l'ad-

ministration, etc. Le véritable nain sans aucune tare pathologique, et d'intelligence normale, n'est donc pas aussi rare qu'on le croit. Mais des expériences renouvelées de celle de Catherine de Médecis et de la sœur du tsar Pierre I^{er} ont prouvé qu'ils ne faisaient pas souche. Tout ce qu'on a dit de races de nains, en dehors de ce qui concerne les Lapons, n'est qu'interprétations erronées ou pure légende.

ZABOROWSKI.

III. MYTHOLOGIE. — Les nains tiennent une grande place dans les mythologies germanique et celtique. On en doit rapprocher les *Cabires* (V. ce mot) grecs auxquels on prête une origine sémitique. Les nains mythiques sont généralement des génies du sous-sol, habiles à travailler les métaux. Ils interviennent aussi parfois dans la croissance des plantes. On les imagine très petits, magiciens et prophètes comme les *jées* (V. ce mot), noirs, velus, trapus, à cheveux crépus et face ridée où brillent des yeux d'escarboucle, la voix sourde et cassée. Les Bretons distinguent deux races de nains, les *teuz*, favorables à l'homme, et les *korrigans*, hostiles. Les *teuz*, comme les *lutins* d'Écosse et d'Irlande, les *bergmännlein* de Suisse et du Harz, vivent au voisinage des hommes, leur prêtent leur concours pour les travaux agricoles, ne demandant en échange qu'un peu de nourriture et parfois l'hospitalité pour tenir leurs réunions. Ils finissent par s'enfuir, victimes des mauvais procédés des hommes. Les *korrigans*, parmi lesquels on distingue parfois des *korris* dansant la nuit dans la lande au clair de lune, des *kornikanedes*, chantant dans de petites cornes, des *poulpikans*, gitant dans des terriers, sont malfaisants, et ce n'est que par ruse que parfois on arrive à dérober leurs trésors.

Dans la mythologie germanique, ce sont les nains qui forgent la lance d'Odin, Gungnir, le manteau de Thor, Miolnir. Ils forment un peuple souterrain habitant les cavernes, les mines; en Norvège, l'écho est dit langue des nains (*divergamali*); ils ont leurs rois Laurin, Albéric; ils peuvent se rendre invisibles à l'aide du manteau magique, lequel confère aussi la vigueur de douze hommes. Les nains font aux hommes du bien ou du mal; ils peuvent leur procurer des maladies comme la plique, transformer les enfants en monstres. Souvent ils entrent en relations avec les hommes, leur empruntent des salles pour célébrer leurs fêtes, les aident dans leur travail, les emmènent sous terre et leur font part des trésors miniers. Un grand nombre de nains figurent dans les Eddas. — D'autres fois les nains se confondent avec les âmes des morts (Ullerken, Oelken, Alken).

A.-M. B.

IV. JEU. — *Nain jaune*. Jeu de cartes qui se joue avec un jeu entier de 52 cartes, l'as ne comptant que un, le roi étant la plus forte carte. On mise sur un tableau carré, dont la case centrale est occupée par un nain vêtu de jaune, tenant un sept de carreau, les quatre angles par le roi de cœur, la dame de pique, le valet de trèfle, le dix de carreau. Les joueurs sont au moins trois, au plus huit; chacun mise un jeton sur le dix du tableau, deux sur le valet, trois sur la dame, quatre sur le roi, cinq sur le nain jaune. Puis on donne les cartes, en laissant un talon d'au moins trois. Le premier à jouer jette la carte qui lui convient, puis celles qui suivent dans l'ordre un, deux, trois, sans tenir compte de la couleur; dès que sa séquence s'arrête, le suivant joue à son tour, s'il a la carte manquante, et ainsi de suite. On s'arrête dès qu'un joueur s'est débarrassé de toutes ses cartes; les autres lui paient autant de jetons qu'il leur reste de cartes en main (ou même autant que ces cartes valent de points). Lorsqu'on a en mains une des cartes du tableau, si l'on peut la jouer, on ramasse les mises; si elle vous reste en mains, on est tenu de les doubler. Le plus beau coup est celui du joueur dont toutes les cartes se suivent, de manière qu'il puisse les jouer d'un seul coup; c'est ce qu'on appelle « faire grand opera ». Il ramasse toutes les mises du tableau.

NAIN. Station de missionnaires sur la côte N.-E. du Labrador, par 56° 33' lat. N., fondée en 1771.

NAIN (Le), peintres français (V. LE NAIN).

NAIN (Le), graveur belge (V. LENAIN).

NAIN DE TILLEMONT (Louis-Sébastien Le) (V. TILLEMONT).

NAING-SING, pandit hindou, né à Namaon, mort à Morabad le 1^{er} févr. 1882. Il visita en 1856 le Cachemire et le Ladak, en 1865-66 Lhassa, en 1867 les mines d'or de Thok-Djalong, accompagna en 1873 Forsyth à Yarkand, revint à Leh, puis repartit explorer la région des lacs du Tibet jusqu'au Tengri-nor, revint par Lhassa, le Taouang et l'Assam à Calcutta (mai 1875).

BIBL. : *Geographical Magazine* de 1876.

NAINI-TAL (Lac) (V. INDE, t. XX, p. 672). Sur ses rives, à 1.945 m. d'alt., a été fondé le sanatorium des prov. du Nord-Ouest dont le chef-lieu y est transféré durant l'été.

NAINSOUKH (V. KHAGAN).

NAINTRE. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Châtellerauld; 2.808 hab. Stat. (au hameau des Barres) du chem. de fer d'Orléans. Coutellerie. Minoterie. Eglise des XII^e et XV^e siècles. Tour de Naintré, donjon carré à tourelles du XIV^e siècle. Sur le territoire de cette commune se trouvent les vestiges antiques qui ont fait donner à ce site la dénomination de *Vieux-Poitiers* (V. ce mot). Près de là un menhir (mon. hist.) porte une inscription celte.

NAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil; 149 hab.

NAÏOTH. Localité de la Palestine ancienne, qui figure dans l'histoire de David. Celui-ci, fuyant la cour de Saül, y aurait trouvé asile auprès du prophète Samuel. Naïoth désigne proprement les *loges* ou *habitations* de la corporation prophétique que Samuel dirigeait près de Rama, au N. de Jérusalem (1, *Samuel*, XIX, 18 à XX, 1).

NAIRN. Ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de ce nom, à l'embouchure du petit fleuve Nairn, dans le golfe de Moray; 4.000 hab. Bains de mer.

Le comté de Nairn, au S. du golfe de Moray, a 556 kil. q. et 10.019 hab. (en 1891). Ce sont des montagnes tourbeuses le long d'une côte sablonneuse. Sur l'étendue totale, 48 1/2 % sont labourés, les prés occupent 2 %, les bois 10 %.

NAÏRONI (Antonio-Fausto), savant maronite, né à Ban (mont Liban) vers 1635, mort à Rome le 3 nov. 1707. Neveu d'Abr. *Echellensis* (V. ce nom), il vint assez jeune en Italie, fit de bonnes études, parcourut ensuite la Syrie en quête de documents concernant ses coreligionnaires et fut, de 1666 à 1694, professeur de syriaque au collège de la Sapience. On a de lui : *Officia sanctorum juxta ritum Ecclesie Maronitarum* (Rome, 1656, in-fol.); *Evophia fidei catholice romanae historico-dogmatica* (Rome, 1694), contenant des faits assez curieux sur l'Orient; enfin, *De saluberrima potione cahuè seu café nuncupata discursus* (Rome, 1671, in-42), traduit en italien (Venise, 1671) et en français (Milan, 1673). F.-H. K.

NAÏRS. Tribu de l'Inde, sur la côte de Malabar, formée de Dravidiens convertis à l'hindouisme et qui se prétendent de la caste militaire des Kchatryas, quoique souvent classés parmi les Soudras. Le prince de Travancore en fait partie. En 1891, on les évaluait à 980.860. Ils pratiquent la polyandrie (V. FAMILLE, t. XVI, p. 1437 et INDE, t. XX, p. 680).

NAIS (Zool.). Genre d'Annélides oligochètes, type d'une famille qui renferme de petites espèces limicoles d'eau douce. Elles ont le corps allongé et aplati, à peau mince, le sang est incolore ou jaune; le lobe frontal est souvent très long, probosciforme et soudé à l'anneau buccal. Les soies, aciculées ou en crochet, sont bifurquées, disposées sur deux ou quatre rangs. Les œufs sont volumineux et pondus dans des capsules. Les néphridies des segments génitaux sont modifiées pour servir de canaux excréteurs aux glandes génitales. Reproduction par bourgeonnement très fréquente, très intense chez certaines

formes. Le plus grand nombre des Naïdées sont européennes. Principaux genres : *Nais*, *Dero*, *Bohemilla*, *Stylaria*, *Pristina*, *Ophidonais*.

R. MONTEZ.

NAISEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roullans; 543 hab.

NAISSANCE. I. LÉGISLATION. — La naissance est le fait physiologique qui termine la gestation et fait passer l'enfant de l'état de fœtus à celui d'être humain; elle se manifeste à l'instant précis où l'enfant se détache de sa mère, respire et commence ainsi sa vie propre. Le même fait constitue pour la mère l'accouchement et pour l'enfant la naissance. Mais le fait qui se dédouble ainsi n'est pas seulement du domaine de la physiologie. C'est aussi — et c'est le seul point de vue auquel nous examinons ici la naissance — c'est aussi un fait juridique dont l'importance et les conséquences sont considérables. En mettant fin à la vie utérine, la naissance fixe définitivement les droits que la loi reconnaît dans certains cas à l'enfant non encore né, à dater de sa *conception* (V. ce mot), et lui en fait acquérir de nouveaux. Mais ces effets légaux sont subordonnés à deux conditions absolues: que l'enfant soit né vivant et viable: 1^o il faut qu'il soit né vivant, c.-à-d. qu'il ait respiré, ce qui, en cas de besoin, se constate par des opérations techniques et des données scientifiques dont on tient le résultat pour certain (V. INFANTICIDE); 2^o qu'il soit né viable, c.-à-d. conforme de façon à pouvoir continuer à vivre. L'enfant né vivant, s'il n'est pas né viable, ne compte pas plus légalement que s'il était venu au monde non vivant. Tout enfant né vivant doit être considéré comme né viable, bien qu'il soit mort immédiatement après sa naissance, du moment qu'il est certain qu'il a suffisamment vécu pour remplir d'air ses poumons et accomplir les premières fonctions vitales, et que, de plus, il était apte à vivre. Cela a suffi pour qu'il ait marqué sa place dans la famille et dans la société. On s'est demandé à ce propos si l'on ne devait pas considérer a priori comme non viables les êtres non pourvus des organes nécessaires à la vie ou affectés d'un vice de conformation ne leur permettant pas de vivre. Cette opinion doit être écartée: il n'y a là qu'une question de fait laissée à l'appréciation des savants en la matière.

L'Etat couvre, dès son entrée dans le monde, d'une protection toute spéciale, l'enfant qui lui appartient désormais, et cela, même contre ses parents, en défendant son existence, sa sécurité contre les attentats criminels ou seulement délictueux auxquels il peut être exposé (art. 300, 319, 345 et suiv. C. pén.). Il le protège encore en assurant son état civil, ce qui est d'une importance capitale en effet. L'enfant issu d'un mariage régulier — même d'un mariage putatif (V. MARIAGE, t. XXIII, p. 79) — a de plein droit la qualité d'enfant légitime. L'acte qui constate sa naissance en énonçant les noms de ses père et mère, leur nationalité, leur domicile, fixe son état civil, civique et politique. Il le fait entrer dans chacune de ses familles paternelle et maternelle; il lui assigne un rang en ligne directe et collatérale dans l'échelle de ces parentés. Il n'en est pas tout à fait ainsi pour l'enfant naturel qui n'a d'autre famille que ses père et mère, s'ils l'ont reconnu. Les enfants adultérins et incestueux n'ont pas même cette famille restreinte, parce qu'ils ne peuvent pas être reconnus et que, hors le cas de désaveu, pour les enfants adultérins, cette qualité ne peut pas être déclarée. Que dans le mariage l'enfant ait de plein droit la qualité d'enfant légitime des époux, en ce qui concerne la mère, cela ne peut pas faire de doute: le fait complexe de l'accouchement et de la naissance est une preuve matérielle irrécusable; mais pour le père, ce n'est qu'une fiction légale fondée sur des vraisemblances équivalentes à une certitude. L'enfant qui naît a pour père le mari de sa mère. Toutefois la loi autorise dans des cas très rares la preuve du contraire: suivant que la naissance est hâtive ou tardive, elle peut avoir une influence considérable sur la légitimité. La loi, après avoir posé la règle que l'enfant conçu pendant le

mariage a pour père le mari, indique dans quelles conditions de temps cette conception doit se placer par rapport au fait certain de la naissance et, acceptant les données de la science, elle a admis que les plus courtes gestations étaient au moins de 180 jours et les plus longues au plus de 300 jours. En dehors de ces cas, l'enfant peut être déclaré avoir été conçu hors mariage (V. DÉSAVEU DE PATERNITÉ, t. XIV, p. 208). La filiation une fois acquise, l'enfant ne peut pas plus méconnaître les parents que lui donne sa naissance et en choisir d'autres que ceux-ci ne peuvent lui dénier sa filiation (V. ADOPTION). Enfin la naissance détermine le domicile d'origine. C'est là que l'enfant devenu majeur aura son domicile légal, à moins que ses parents, en en changeant eux-mêmes pendant sa minorité, ne lui en aient ainsi attribué un nouveau (V. DOMICILE, t. XIV, p. 864). E. DRAMARD.

II. ARCHITECTURE. — Ce mot a reçu diverses appellations relatives à la juxtaposition de deux parties de construction dont l'une semble naître ou sortir de l'autre et rappeler ainsi ce que Vitruve (l. IV, 7) désigne du mot grec *apophygis* (fuite) ou, suivant la lecture de Scaliger, *apophysis*, naissance. La *naissance d'une colonne*, dite aussi *congé*, est la légère courbure servant comme d'appui ou de pied à la colonne, sur le listel ou filet qui termine la base de cette colonne, et la *naissance d'une voûte* est la retombée des premières assises de cette voûte, assises qui, posées directement sur les pieds-droits et sans le secours de cintres, restent en place, même après l'effondrement de la voûte. — Dans les légers ouvrages, on appelle naissance tout raccord d'enduit en plâtre fait après une tranchée ou une reprise. Charles LUCAS.

NAISSANT (Blas.). Se dit d'un quadrupède dont on ne voit que la tête, les épaules, la partie supérieure du corps, les pattes de devant et le bout de la queue, le reste du corps semblant caché. Il ne faut pas confondre avec *issant*, qui se dit des animaux présentant une moindre partie de leur corps et surtout paraissant sortir d'une des pièces de l'écu. — L'aigle qui montre sa tête et la partie supérieure de ses ailes est aussi naissante.

NAISSUS (V. NISSA).

NAÏVACHA. Lac de l'Afrique orientale, situé à 120 kil. S. du mont Kénia, dans le pays des Massai. Sa longueur est de 22 kil., sa largeur de 16 kil. Il est sans écoulement et ne renferme pas de poissons.

NAIVES-DEVANT-BAR. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaincourt; 478 hab.

NAIVES-EN-BLOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void; 283 hab.

NAIVEU ou **NEVEU** (Mathys), peintre hollandais, né à Leyde en 1647, mort à Amsterdam vers 1721. Très bon élève de G. Dou. Sa manière rappelle aussi Slingelandt. Œuvres : Amsterdam, Leyde, Copenhague, New York, Innsbruck. *Enfants faisant des bulles de savon* (1674).

NAIX-AUX-FORGES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny, sur l'Ornain; 287 hab. Mentionné par Ptolémée, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin [*Nasium*]. Oppidum important du pagus des *Leuci*, sur la grande voie de Reims à Metz. Ruiné au IV^e siècle, de nouveau fortifié par Théodebert II, roi d'Austrasie (Frédégair). Vestiges de *castra* sur le territoire voisin de *Boviolles*; des fouilles ont amené la découverte d'un grand nombre d'objets de l'époque gallo-romaine. E. CHANTRIOT.

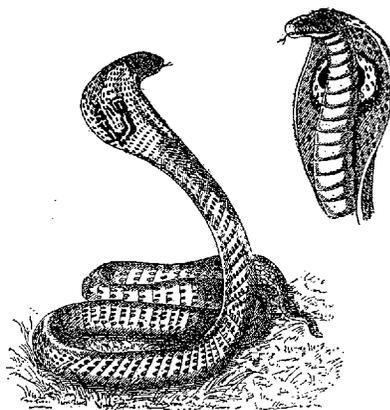
BIBL. : DENIS, *Essai archéologique sur Nasium, ville des anciens Leuçois, dont l'emplacement se trouve au centre d'un triangle qui a Ligny, Gondrecourt et Commercy à ses extrémités*; Commercy, 1818, in-8, 228 p. — De WIDRANGES, *Sur plusieurs voies romaines partant de Naix* (Mémoires Société Lettres Bar-le-Duc (1^{re} série, t. III). — MAXE-WERLY, *Sur les fouilles faites à Naix en 1886* (ibid., 2^e série, t. VII).

NAIZIN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Locminé; 2.324 hab.

NAJA (Erpétol.). Genre de Serpents venimeux de l'ordre des *Protéroglyphes* ou *Apistophidiens*, comprenant des animaux au corps allongé, arrondi, un peu plus gros vers

le milieu du ventre, revêtu d'écaillés inégales; la tête est petite, la bouche large; la queue conique, longue et pointue, porte une double rangée d'urostèges. Les Najas jouissent de la propriété de dilater la partie antérieure de leur cou, sous l'influence de la colère ou de la peur. Cette dilatation se fait par le jeu des côtes très longues dans la région inférieure du cou et mues par des muscles puissants qui, en les écartant, permettent l'extension de la peau qui les recouvre.

Le genre *Naja* comprend trois formes africaines et une propre aux Indes orientales. Le *Naja haja*, ou Serpent à lunettes d'Égypte, est d'une couleur jaune paille; la région cervicale est ornée de plusieurs bandes de couleur



Naja à lunettes (*Naja tripudians*).

sombre, rouges ou brunâtres. Certains individus sont entièrement noirs. C'est l'Aspic ou le Serpent cracheur des Égyptiens et des Nègres africains, très redouté de ces derniers, qui prétendent que l'animal a l'habitude de lancer dans les yeux de celui qu'il rencontre une bave liquide amenant tout au moins la cécité, sinon la mort. Malgré nos rencontres fréquentes de *Naja* en Sénégal, nous n'avons pu constater ce fait.

Tout le monde connaît l'histoire des charmeurs de serpents, si communs dans l'Inde, en Perse, en Égypte, etc.; nous ne décrirons ni leurs procédés d'enchantement, ni les diverses contorsions qu'ils ont le pouvoir de déterminer à volonté chez les animaux qu'ils montrent en public, ce sujet sera traité à une autre place; nous ferons remarquer seulement que le premier charmeur fut le grand prêtre Aaron, quand il jeta devant le pharaon son bâton, qui aussitôt fut changé en serpent.

Le *Naja* avec lequel Moïse et Aaron jonglèrent devant le pharaon est le serpent sacré des anciens Égyptiens, c'est l'*Urcus*, dont le roi portait l'image sur le *pschent* royal comme marque de la souveraineté. C'est lui que l'on voit sur le diadème des dieux Horus, d'Isis et d'Osiris, c'est lui le symbole du Soleil, si fréquent sur les monuments de l'ancienne Égypte. ROCHER.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Reptiles*. — DUMÉRIEUX et BIDERON, *Herpét. génér.*, t. VII.

NAJAC. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, situé au sommet d'une colline formant un promontoire dominant de 150 m. la r. g. de l'Aveyron; 1.870 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Mine de cuivre de la concession des mines de Pichiguet. Toiles. Jambons renommés dits de Najac. La ville est dominée par les ruines importantes d'un château (mon. hist.) construit en 1410 par Bertrand, comte de Toulouse, et rebâti en grande partie par Alphonse de Poitiers en 1252. Un donjon cylindrique, haut de plus de 30 m., réuni par des courtines à cinq autres tours, dont l'une carrée, était le donjon du château primitif. Cet ensemble de constructions entoure une cour rectangulaire, et est lui-même compris

dans une enceinte extérieure flanquée de tours carrées, avec laquelle il communique par des chemins couverts. Eglise du XIII^e siècle avec clocher hexagonal et dont les fenêtres sont fermées par des dalles percées d'ouvertures en quatre feuilles. Fontaine du XIV^e siècle. Maison du XIII^e siècle. La ville elle-même était entourée de remparts dont trois anciennes portes subsistent. Pont sur l'Aveyron de 1288.

NAJAC (Emile de), auteur dramatique français, né à Lorient le 14 déc. 1828, mort à Paris le 11 avr. 1889. Il a écrit, surtout en collaboration, un grand nombre de comédies, vaudevilles et livrets d'opéra; nous citerons : *Un mari en 150* (1853, 1 acte); *Une croix dans la cheminée* (1855, 1 acte); *Plus on est de fous...* (1858, 1 acte); *la Fille de trente ans* (av. Scribe, 1859, 4 actes); *le Capitaine Bitterlin* (av. About, 1860); *la Beauté du diable* (op.-com., 1861); *Un mariage de Paris* (av. About, 1861, 3 actes); *Nos gens* (av. About, 1866, 1 acte); *Bébé* (av. Hennequin, 1877, 3 actes); *Nounou* (av. Hennequin, 1879, 4 actes); *le Fiacre 117* (av. Milaud, 1886, 3 actes), etc.

NAJADITA (Paléont. végét.) (V. NAÏADÉES).

NAJAS (Bot.) (V. NAÏADÉES).

NAJERA. Ville d'Espagne, prov. de Logrono, sur le Najerilla, affl. dr. de l'Èbre; 2.600 hab. Ruines d'un château. Eglise renfermant les tombeaux de plusieurs rois de Navarre, dont ce fut la capitale. Le 3 avr. 1367, Du Guesclin et Henri de Trastamare y furent défaits par le Prince Noir.

NAJERA (Andrés de), sculpteur espagnol du XV^e siècle. En collaboration avec Nicolas, il exécutait en 1495 la décoration de la *silleria* du chœur au couvent de Sainte-Marie de Najera, transformé aujourd'hui en église paroissiale. Cette décoration précieusement ouvragée est traitée dans le style gothique.

P. L.

NAJERAN ou **NEDJEAN**. Ville d'Arabie, centre d'un pays aux confins de l'Yemen et du désert de Dahna, peuplé de chiïtes. Halévy l'a visité (*Bull. Soc. géog.*, 1873).

NAK (V. NAC).

NAKA-GAWA. Fleuve du Japon (V. ce mot, t. XXI, p. 24).

NAKADAH. Ville d'Égypte, prov. de Kenech, rég. du Nil; 4.500 hab.

NAKALAKÉVI. Bourg de la Mingrèlie (Caucase), gouv. et à 42 kil. O. de Koutais, sur la Tekhoura, à une alt. de 400 m.; 4.500 hab. Dans le voisinage (sur la r. g. de la Tekhoura), on remarque les ruines d'une ancienne grande ville qu'on suppose être l'antique capitale de la *Colchide* (V. ce mot). Eaux minérales renommées dans la région.

NAKEL. Ville de Prusse, district de Bromberg; 6.766 hab. (en 1890). Ancienne forteresse longtemps disputée entre Polonais et Poméraniciens.

NAKHITCHEVAN ou **KATCHEVAN**. Ville de Russie, gouv. d'Ekaterinoslav, sur la r. dr. du Don, à 4 kil. de Rostov. Fondée en 1780 par une colonie d'Arméniens immigrés de la Crimée, la ville a conservé de nos jours encore son caractère arménien; 20.000 hab.

NAKHITCHEVAN. Ville de l'Arménie russe, gouv. et à 145 kil. S.-E. d'Erivan, au pied des contreforts des monts Karatchoug, à 800 m. environ d'alt.; 7.000 hab. Position : 39° 12' lat. N., 63° 3' long. E. Nakhitchevan, corruption du nom arménien Nakhdjavan, était connu des anciens sous le nom de Naxuan. La fondation de la ville remonterait, d'après la légende arménienne, à Noé qui avait planté la vigne dans un village des environs, Arkoura, près de l'Araxe, détruit par un tremblement de terre en 1840. Une chapelle commémorative, érigée à une date inconnue et restaurée par les Persans au VIII^e siècle, indique dans le S. de la ville l'emplacement où reposerait, d'après la tradition, la famille du célèbre patriarche. On remarque à Nakhitchevan les ruines d'un ancien fort, des tours, une collection de plaques et médailles antiques, haches de pierre découvertes en 1870, deux mosquées. Tour à tour occu-

pée par des Arméniens, des Persans, envahie par les Mongols (campagne de Gengis Khan), au XIII^e siècle, alors qu'elle comptait 150.000 hab., Nakhitchevan subit le sort de beaucoup d'autres villes d'Orient, fut à diverses reprises pillée, détruite et restaurée. Elle fut cédée à la Russie par la Perse en 1828. La ville a conservé de nos jours encore son aspect persan; ses habitants sont d'ailleurs tous Tatars musulmans (4.700) ou Arméniens (2.200). Elle compte 1.400 maisons environ et jouit d'un climat peu salubre.

Le district, dans la partie S.-E. du gouvernement, a 4.365 kil. q. de superficie; 67.000 hab. Région aride, renfermant comme ressource principale une usine de sel gemme, à 14 kil. de Nakhitchevan-Ville sur la route d'Erivan.

P. LEMOSOF.

BIBL. : *Recueil de monographies des localités caucasiennes*, Tiflis (en cours de publication).

NAKICH-BENI. Congrégation musulmane de derviches, fondée en 1319 par Pir Mohammed Nakhichbend; elle est très répandue en Turquie.

NAKODAR. Ville de l'Inde anglaise, à 25 kil. S. de Djalendar (Penjab); 8.500 hab. en majorité musulmans. Ville hindoue conquise par les Radjepoutes, puis par les Sikks.

NAKSKOV. Ville du Danemark, sur la côte O. du Laland; 6.722 hab. (en 1890). Grand commerce de céréales. Ancienne forteresse prise en 1658 par les Suédois.

NALA, héros d'un des plus célèbres épisodes de la *Mahābhārata*. Roi de Nishadā et époux de la belle Damayanti, il perd au jeu tout son royaume, abandonne de désespoir dans la forêt sa femme fidèle, et la retrouve enfin après toutes sortes d'aventures en même temps qu'il regagne toute sa prospérité passée. Cette histoire touchante et fort bien contée a été traduite en latin et en allemand par F. Bopp, en anglais par H. Milman, en français par E. Burnouf, en italien par St. Gatti, etc.

NALDINI (Battista), peintre italien, né à Florence en 1537. Élève du Pontormo, puis d'Angiolo Bronzino, c'est à Rome qu'il termina ses études, pour retourner ensuite à Florence, où il travailla beaucoup, tant à la décoration du Palais-Vieux qu'à celle de différents autres édifices, églises et palais. Ses principaux ouvrages sont : *la Résurrection de Lazare*, *la Vision d'Ézéchiël*, *le Christ portant la croix*, *Saint François recevant les stigmates*, à l'église Santa Croce de Florence; *la Vocation de saint Mathieu*, à Saint-Marc; *la Présentation de la Vierge au temple*, à Saint-Nicolas; *le Martyre de sainte Catherine*, à Pistoia; *l'Adoration des Bergers*, à Dresde. Naldini se recommande par une heureuse entente de la composition et par une rare habileté d'exécution; sa touche est vigoureuse. On lui a reproché d'avoir fait les genoux de ses personnages trop gros et leurs yeux trop peu ouverts.

G. COUGNY.

NALDROUG. Ville de l'Inde, roy. de Nizam, sur la Bhoiri, à 240 kil. O. d'Haiderabad; 3.200 hab. Forteresse bâtie sur un roc de basalte.

NALÉCHE (Charles-Léonard-Louis DANDY DE), homme politique français, né à Aubusson en 1828. Avocat à la Cour de cassation, il se démit, fut élu député d'Aubusson en 1876, fit partie des 363 républicains qui condamnèrent le cabinet de Broglie, fut réélu en 1878.

NALIFKA. Liqueur ou eau-de-vie de fruits préparée en Russie avec des mûres, des cerises, des prunes ou des pommes. La meilleure se fait avec des mûres et du cassis.

NALLIERS. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de l'Hermenault; 2.538 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Carrière de pierre coquillière. Vastes dépôts de cendres. Fabriques de noir animal, de sabots. Moulins. Commerce de grains, de farines, de volailles. Eglise du XII^e siècle restaurée au XVII^e. Ruines des prieurés de Chevrette et de Saint-Martin.

NALLIERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin; 557 hab.

NALON. Fleuve côtier d'Espagne, prov. d'Oviedo; 120 kil. de long. Vallée pittoresque.

NALOUS. Peuplade du Sénégal et des Rivières du Sud. Leur centre est sur le rio Nunez (au siècle dernier sur le Cassini); leur capitale, Kassassokobouli. Ils parlent le sou-sou, pratiquent l'exogamie, sont musulmans. Ils acceptèrent le protectorat français en 1865. Leur roi Dinah Salifou vint à Paris en 1889.

NALZEN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 316 hab.

NAM-BAN. Rivière du Tonkin. Son cours est encore imparfaitement délimité; elle arrose le Phu de Tran-Bien, et se jette à Muong-Khêt (?) dans le Song-Ma, fleuve qui se déverse dans le golfe du Tonkin, à quelque distance de Than-hoa.

NAM-CHAN. Rivière d'Indo-Chine, dans le Laos annamite. C'est un affluent du Mékong dont le cours supérieur n'est pas encore bien délimité. On sait toutefois que le Nam-Chan est formé par deux autres rivières qui prennent leur source dans les montagnes du pays de Tran-Ninh près des villes de Muong-Ngan et de Muong-Nhiam. Le Nam-Chan se jette dans le Mékong ou Cambodge, tout près de Pa-tsou, dans le pays de Pone-Pissaye, dans un lieu tout couvert de forêts.

NAM-DINH. I. Ville du Tonkin, capitale de la province du même nom, sur le canal de Nam-Dinh qui fait communiquer les deux bras les plus importants du delta du Song-Koi. Nam-Dinh et la région qui l'entoure furent le théâtre de faits très importants de la conquête du Tonkin par la France (V. TONKIN).

II. Une des dix-sept provinces du Tonkin. C'est une province maritime richement arrosée par les diverses bouches du Song-Koi ou fleuve Rouge, la grande voie fluviale du Tonkin. Dans cette région, on rencontre du bambou en grande quantité.

NAM HAN SAN SYENG. Ville fortifiée de Corée, prov. de Kyeng keui, à environ 20 kil. au S. de Seoul, au S. aussi du fleuve Han; appelée également *Koang tjou*. Elle est construite sur une montagne boisée, assez abrupte, sauf vers le N.; elle renferme un millier de maisons dispersées sur un très vaste espace et neuf bonzeries, dont les religieux, semi-militaires, sont officiellement les gardiens de la montagne; leur prieur serait, dit-on, le cas échéant, commandant en chef de tous les bonzes de la Corée méridionale. Cette ville était, jusqu'à ces dernières années, l'une des capitales secondaires du pays, sous les ordres d'un préfet-commandant; elle renferme des temples officiels et un palais destiné à servir de résidence royale en cas de besoin. La forteresse actuelle date de 1626; en 1637, lors de la seconde invasion manchoue, le roi In tjo s'y réfugia; mais il dut peu après faire solennellement sa soumission, accepter la suzeraineté manchoue et donner ses deux fils en otage; la cérémonie eut lieu un peu au N. de la ville, à Song hpa, sur le bord du fleuve. — L'une des capitales du vieux royaume de Paik tjei était située sur l'emplacement de Koang tjou. Maurice COURANT.

NAM-HOU ou **NAM-OU.** Rivière d'Indo-Chine (Tonkin). Le Nam-Hou ou Nam-Ou vient du Yun-nan et se jette dans la rivière Nam-Pak à quelque distance de la ville de Muong-Koua. Le Nam-Pak est un affluent du Mékong et forme avec ce dernier la frontière orientale du pays de Louang-Prabang.

NAM-KAN. Rivière d'Indo-Chine (Annam). Elle prend sa source dans le pays des Phoueu ou Tran-ninh et se jette dans le Mékong à Louang-Prabang. Le cours supérieur de cette rivière n'est pas encore bien connu.

NAM-KOUAN. Port de la Chine méridionale, dans la province du Fo-Kien, tout près de la frontière du Tché-Kiang. Nam-Kouan fait surtout du cabotage avec les grands ports de Fou-tchéou au S. et de Ouen-tchéou au N.

NAM-NGUYEN. Ville d'Annam, dans le pays de Tran-tinh (prov. de Ha-tinh). Nam-Nguyen est située sur la

rive droite du Ngan-Nam, affluent du Ngan-Nai, fleuve qui se jette dans le golfe du Tonkin à Song-Gianh.

NAM-OUANG (Cambodge). Endroit où le Mékong, après avoir reçu les eaux du Grand-Lac ou Tonlé Sap, se divise en deux branches, qui portent le nom de Tien-Giang et Hau-Giang, pour former le delta qui arrose la Basse-Cochinchine.

NAMANGAN. Ville du Turkestan russe, r. dr. du Sirdana; 33.369 hab. (en 1892); 82 mosquées, 11 médressés. Grand marché de moutons, de laine, de feutre; filatures de coton. Source de naphte, houille. — C'est le ch.-l. d'un cercle de la prov. de Ferghana (17.382 kil. q.; 198.560 hab., Sartes et Kirghis).

NAMAQUA. Peuple de l'Afrique australe. On distingue : les Grands Namaquas soumis à l'Allemagne et vivant dans la colonie du « Sud-Ouest allemand », sur un territoire s'étendant sur le littoral ouest, de la baie de Walfisch à l'embouchure de la rivière Oliphant et de la côte atlantique au désert du Kalahari; les Petits Namaquas vivent au S. de l'Orange dans le Namaqualand anglais. Ce sont les plus purs représentants de la race hottentote. Ils habitent des huttes en forme de four, composées de nattes en bouleau. Ils sont divisés en un grand nombre de clans qui ont chacun leurs chefs et errent avec leurs maigres troupeaux de station en station, emportant avec eux leurs huttes et vivant des produits de leur chasse. Quelques-uns se sont fixés autour des stations de missionnaires protestants et forment les rares groupes d'habitations qu'on rencontre dans le Namaqualand. Ils reçoivent l'instruction dans des écoles tenues par des missionnaires. Leurs fréquents rapports avec les anciens colons hollandais, avec les trafiquants et les chasseurs européens de la colonie et avec les missionnaires, leur ont fait presque entièrement oublier leur propre langue. On évalue le chiffre des Namaquas à près de 40.000. Le pays habité par les Namaquas est un des plus déshérités du globe. « Sans en excepter même le grand Sahara, dit Anderson, qui avait parcouru le pays en tous sens, il n'y a probablement pas sur toute la surface du globe aucun pays qui, à étendue égale, soit aussi peu peuplé, aussi dépourvu d'eau, aussi misérable, aussi absolument stérile, aussi improductif. C'est dans la véritable acception du mot « une terre maudite ». La mission allemande, qui fut envoyée en 1886 pour étudier le pays au point de vue agricole, commercial et industriel, n'a pu que confirmer ces indications. Sur une superficie évaluée à 385.000 kil. q., il y a à peine 4 hab. par 13 kil. q. D^r Roume.

NAMAQUALAND. Division de la colonie du Cap, au S. de l'Orange; 50.403 kil. q.; 16.809 hab. (en 1891) dont 3.664 blancs. Le ch.-l. est Springfontein.

NAMATIUS (Rutilius-Claudius), poète latin du v^e siècle, né en Gaule. Il fut préfet de Rome, et, quand il revint en Gaule, composa un poème élégiaque en distiques, intitulé *Itinerarium de reditu suo*. Païen convaincu, et, quoique Gaulois, admirateur enthousiaste de la domination romaine, il célébra magnifiquement celle-ci à la veille même de sa disparition. Sa violence contre les juifs et les chrétiens, surtout contre les moines, égala son amour pour l'antique cité. L'*Itinerarium* était en deux chants : le premier (644 vers) subsiste, ainsi que le commencement du second. Le style ne manque pas de force et la langue est assez pure pour le temps. And. BAUDRILLART.

BIBL. : Manuscrit : Copie du xv^e siècle, d'après un manuscrit trouvé à Bobbio, aujourd'hui perdu. — Editions : *Princeps*; Bologne, 1520; texte dans les *Poeta latini minores*, de BÆRHENS. — AM. THIERRY, *L'Empire romain*. — ROUX, *De Rutilii itinerario et de Salviani opere*, 1844. — BOISSIER, *la Fin du paganisme*, t. II, pp. 197-200. — PICHON, *Histoire de la littérature latine*, pp. 823-826.

NAMBOURI. Tribu de brahmanes, de la côte de Malabar, d'origine dravidienne. Ils vivent d'accord avec les Nairs.

NAMÉCHE. Com. de Belgique, prov. et arr. de Namur, sur la Meuse, stat. du chem. de fer de Paris à Cologne; 1.500 hab. Mines de fer, carrières de granit et de grès

Au moyen âge, Namèche était le chef-lieu d'un comté et le siège d'un prieuré de l'ordre de Cluny.

NAMÈCHE (Alexandre-Joseph), historien belge, né à Perwez en 1811, décédé à Parc-lez-Louvain en 1893. Il fut successivement professeur au collège de la Haute-Colline à Louvain, directeur de l'École normale de Nivelles, vice-recteur et recteur de l'Université catholique de Louvain. Il quitta ces fonctions en 1884, et vécut pendant les dernières années de sa vie dans une retraite laborieuse, à l'abbaye des Prémontrés de Parc. Il est l'auteur d'un grand nombre de travaux historiques, parmi lesquels nous citerons un remarquable mémoire sur *la Vie et les écrits de Louis Vivès* (Bruxelles, 1851, in-4), couronné par l'Académie royale de Belgique. Son œuvre la plus considérable est un *Cours d'histoire nationale* (Louvain, 1853-94, 30 vol. in-8). C'est une histoire de la Belgique depuis ses origines jusqu'au commencement du XIX^e siècle. L'auteur a visé à être très complet, et s'est occupé à la fois de la politique, de la religion, des sciences, des arts, des lettres et des questions économiques. Il ne s'attache pas aux points controversés et met en œuvre avec beaucoup de soin les matériaux accumulés par l'érudition moderne. Souvent il se borne à reproduire purement et simplement les documents et les travaux antérieurs. Il a d'ailleurs la loyauté de déclarer dans sa préface que « s'il est un livre fait avec d'autres livres, c'est assurément le sien ». On lui a reproché d'avoir laissé en dehors de ses recherches les ouvrages allemands et hollandais, dont l'importance est cependant capitale. D'autre part, son œuvre est trop touffue, et les vues d'ensemble y font défaut. Le style est clair, correct, assez froid, mais sans sécheresse. Les jugements sont en général marqués au coin d'une modération relative; aussi est-on surpris de rencontrer une tentative de réhabilitation de Balthazar Gérard et un plaidoyer en faveur des proscriptions du roi d'Espagne. Les chapitres les plus intéressants de cette compilation sont ceux que M. Namèche consacre à l'histoire intellectuelle des Pays-Bas. E. H.

NAMKIOU. Chaîne de montagnes du N.-O. de la Chine, dans les pays des Khamtis, aux confins du Tibet chinois. Ces monts ont une alt. de 5.000 m. et séparent le bassin de l'Irraouadi de celui du Brahmapoutre.

NAMLING. Ville du Tibet méridional (empire chinois), située sur le versant septentrional de la chaîne de l'Himalaya. Namling est arrosée par le Tsanpo, affluent du cours supérieur du Brahmapoutre.

NAMNETES. Peuple gaulois de la Celtique proprement dite, plus tard de la Lyonnaise, établi sur le littoral de l'Océan, sur la r. dr. de la Loire, au S. des *Venetes* et des *Andecavi*. Ch.-l. : *Condevincum*; villes principales : *Corbilo* (Saint-Nazaire) et *Vicus Portus* ou *Portus Namnetum*. La ville de Nantes (*civitas Namnetum*) paraît avoir été formée par la réunion de *Condevincum* et de *Vicus Portus*. A l'embouchure de la Loire il y avait une île que Strabon (IV, IV, 6) appelle l'île des Femmes namnètes; elle devait correspondre au Croisic ou à l'île de Batz, où l'on a découvert des antiquités celtiques. C'est là que se retiraient à certaines époques les femmes namnètes pour célébrer, loin du commerce des hommes, leurs mystères que le géographe grec identifie avec le culte dionysiaque.

NAMOUTCHI est le nom d'un démon tué par Indra, en dépit de sa promesse, ni de jour ni de nuit, mais au crépuscule, et avec une arme ni sèche ni humide, mais avec l'écume des eaux. Ce mythe a beaucoup excité la sagacité des modernes exégètes des *Vedas*. M. Lanmann y a vu l'image du phénomène naturel de la trombe, M. Bloomfield la mise en œuvre d'une légende épique et enfin M. Oldenberg le symbole d'une cérémonie liturgique.

BIBL. : CHARLES-R. LANMAN, *The Namuci-myth.*; Calcutta, 1889. — M. BLOOMFIELD, *Contributions to the Interpretation of the Veda* (III); Newhaven, 1891. — H. OLDENBERG, *Indra und Namuci*; Gœttingen, 1893. — Cf. SYLVAIN LÉVI, *Revue critique*, 1894, n° 12.

NAMPCEL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 515 hab.

NAMPCELLES-LA-COUR. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins; 342 hab.

NAMPONT ou **NAMPONT-SAINT-MARTIN**. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue; 614 hab.

NAMPS-AU-MONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 248 hab. Stat. de chem. de fer du Nord.

NAMPS-AU-VAL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 336 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NAMPTEUIL-SOUS-MURET. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château; 432 hab.

NAMPY-COPPEGROULE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 456 hab.

NAMSEN. Riv. de Norvège (V. NAMSOS).

NAMSLAU. Ville de Prusse, district de Breslau, sur la Weida; 6.167 hab. (en 1890). Grande brasserie. Château de l'ordre Teutonique rasé en 1741. Elle reçut une charte urbaine en 1270.

NAMSOS. Petit port de Norvège, cercle de Trondhjem, sur le fjord de *Namsen* et à l'embouchure de la rivière de ce nom. Environ 1.900 hab. Commerce des bois et du saumon.

NAMUR (en flamand *Namen*). **I. Ville**. — Ville de Belgique, ch.-l. de la province du même nom; à 60 kil. de Bruxelles, 53 kil. de Liège et 120 d'Arden; au confl. de la Sambre et de la Meuse; 33.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Luxembourg, de Cologne à Paris, de Liège à Givet, tête d'une ligne vers Tirlemont et de plusieurs lignes de chemins de fer vicinaux.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Namur est célèbre par sa coutellerie; nous devons signaler aussi des fonderies de fer et de cuivre, des clouteries, des tanneries, des distilleries, des brasseries, des corderies, des fabriques de papiers peints, de tabacs, de colle forte, etc.

MONUMENTS. — La cathédrale, dédiée à saint Aubin, bel édifice à coupole, avec un portail orné de colonnes corinthiennes, construit vers 1750 par Pizzoni. Elle renferme de belles statues de L. Delyvaux et les tombeaux de Don Juan d'Autriche, des évêques Pisani et de Hesselte, une belle chaire moderne et quelques tableaux de l'école de Rubens. L'église Saint-Loup, anciennement aux jésuites, richement décorée de marbres splendides, mais d'une architecture surchargée. La citadelle a été érigée en 1817 sur l'emplacement de l'ancien château des comtes de Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse. Elle vient d'être déclassée. La ville est défendue par neuf forts construits d'après les plans du célèbre ingénieur Brialmont: ce sont ceux de Saint-Héribert, Suarlée, Cognelée, Marchovelette, Malonne et Emines, sur la rive gauche de la Meuse; Andoy, Maizeret et Dave sur la rive droite. Namur a de belles places publiques, de belles promenades, de beaux parcs. On y voit les statues du roi Léopold I^{er} et du géologue d'Omalius d'Halloy.

Namur est le siège d'un tribunal de première instance, d'un évêché, d'un grand séminaire, d'un athénée royal, de l'École royale des cadets de l'armée, de nombreux établissements d'enseignement public et privé, parmi lesquels le célèbre collège Notre-Dame de la Paix, appartenant à la compagnie de Jésus, et le couvent des sœurs de Notre-Dame, dont le trésor abonde en riches orfèvreries religieuses anciennes. Le musée, fondé par la Société archéologique de Namur, est extrêmement remarquable au point de vue des époques préhistorique et romaine. La Société archéologique a publié 20 volumes de mémoires. Le dépôt des archives de l'Etat est riche en documents se rapportant à l'ancien comté de Namur et spécialement aux nombreuses abbayes de la province (La Haye et de Radigues, *Inventaire de la correspondance du procureur général avec le conseil provincial*; Namur, 1892, in-4).

HOMMES CÉLÈBRES. — J. Carthusinus, musicien du XV^e siècle; J. Dewez, historien († 1834); Jules Godefroid, harpiste et compositeur († 1840); J. Borgnet, historien

(† 1872); d'Omalius d'Halloy, géologue († 1875); H. Maus, J. Grandgagnage, juriste et littérateur († 1877); ingénieur († 1894); J. Quinaux, peintre († 1895); A. Balthat, architecte († 1895).

HISTOIRE. — Le confluent de la Sambre et de la Meuse étant un point stratégique de la plus haute importance, il y eut à cet endroit, dès les temps les plus reculés, un poste militaire, d'où naquit une ville déjà signalée par César dans ses *Commentaires*, et qui avait atteint dès le commencement du xv^e siècle le développement qu'elle a conservé depuis. Elle eut à subir un grand nombre de sièges; les plus mémorables sont ceux de 1692 dirigés par Louis XIV en personne; Guillaume III d'Angleterre reprit Namur aux Français en 1695. La ville dut encore se rendre aux Français en 1746, en 1792 et en 1794. De 1794 à 1814, elle fut le chef-lieu du dép. de Sambre-et-Meuse. En 1815, les Prussiens y engagèrent un combat très vif contre les Français au lendemain de la bataille de Waterloo. Réunie à la Hollande, la ville de Namur devint le chef-lieu de la province du même nom. Les armoiries de la ville de Namur sont : *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules*.

II. Province. — **GÉOGRAPHIE.** — Province belge limitée : au N. par le Brabant et la prov. de Liège; à l'E., par la prov. de Luxembourg; au S., par la France; à l'O., par le Hainaut. Sa longueur est de 110 kil. du N. au S., sa largeur de 90 kil. de l'E. à l'O.; sa superficie est de 366.024 hect.; sa population, de 349.000 hab. Elle est divisée : en trois arrondissements administratifs ayant pour ch.-l. Namur, Dinant et Philippeville; en deux arrondissements judiciaires, ch.-l. Namur et Dinant; en 33 cantons de milice et en 45 cantons de justice de paix. La province compte 362 communes dont 5 villes : Namur, Andenne, Dinant, Fosse, Philippeville. Elle élit 6 sénateurs, dont 2 sénateurs provinciaux, 8 représentants et 62 conseillers provinciaux. Elle est du ressort de la cour d'appel de Liège, et forme, avec le Luxembourg, le diocèse de Namur.

Le principal cours d'eau de la province est la Meuse qui reçoit l'Eau-Blanche, l'Eau-Noire, le Bocq, l'Heure, l'Homme, la Lesse, le Hoyoux, la Méhaigne, la Mollignée, l'Orneau, la Sambre et le Viroin. Les principales lignes de chemin de fer sont celles de Cologne à Paris, de Bruxelles à Luxembourg, de Namur à Givet.

Le sol de la province de Namur est montagneux et entrecoupé de vallées aux aspects variés et aux sites extrêmement pittoresques. On y trouve des mines de houille, de cuivre, de fer et de plomb; des carrières de marbre, de pierre à chaux, de pierre à bâtir, d'ardoises, etc. Au moyen âge, les coteaux des bords de la Meuse étaient garnis de vignes. Les principales productions sont les céréales, les fruits, les bois de construction et de chauffage. L'élevage du bétail y est pratiquée avec succès, les rivières sont fort poissonneuses, et les forêts sont abondamment peuplées de petit et de gros gibier.

HISTOIRE. — A l'époque de la conquête romaine, la province de Namur était habitée par la tribu des Aduatiques; après l'invasion des Barbares, elle fut soumise par les Francs, et forma vers le x^e siècle un Etat indépendant de fait. L'histoire des comtes de Namur de la première race est purement légendaire. La deuxième race commence en 1189 avec Philippe le Noble, fils de Baudouin V de Hainaut, et neveu de Henri l'Aveugle, le dernier comte de Namur de la première race. En 1263, Baudouin de Constantinople vendit ses droits à Guy de Dampierre, qui fut le fondateur de la troisième race. Jean III, huitième successeur de Guy de Dampierre, vendit à son tour ses Etats à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1421. Depuis cette époque, la province de Namur suivit les destinées des Pays-Bas, appartint successivement aux Habsbourg d'Autriche et d'Espagne, revint à la maison d'Autriche en 1715 et, après l'annexion des provinces belges à la France, forma le dép. de Sambre-et-Meuse. La province actuelle, dont les limites ont été tracées en 1814, comprend l'ancien comté

de Namur, plus une partie de l'ancienne principauté de Liège, et quelques lambeaux de territoire détachés des duchés de Luxembourg, de Brabant, de Bouillon, et du comté de Hainaut.

Les armoiries de la province de Namur sont : *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout*. E. HUBERT.

BIBL. : BORGNET, *Cartulaire de la commune de Namur*; Namur, 1871-73, 3 vol. in-8. — Du même, *Promenades dans Namur*; Namur, 1859, in-8. — Du même, *Histoire du comté de Namur*; Bruxelles, 1847, in-12.

NAN (Siam) (V. MOUANG-NAN).

NAN-CHAN ou **MONTS** DU SUB. On appelle ainsi plusieurs chaînes de montagnes de l'empire chinois : 1^o La chaîne la plus importante, appelée Nan-chan, est située au centre du Céleste-Empire, entre la province du Kan-sou et le Koukounor. Elle forme une partie de la chaîne qui se détache du Pamir et traverse l'Asie centrale sous divers noms : Kouen-loun, Akhar-tchekyl-tagh, Astyn-tagh, monts Humboldt, enfin Nan-chan, et qui constitue la ligne de séparation du Tibet et du Turkestan chinois. Les Nan-chan vont se ramifiant à travers la Chine septentrionale jusqu'à Peking et le golfe du Petché-li; ils forment deux branches principales : celle du nord (monts Ala, Lougouan-ling, Siuè-chan); celle du sud (monts Tassourkhaï, Siking-chan, Tsin-ling-chan) qui, confondant dans le Kan-sou ses ramifications avec celles émanant du massif de l'Himalaya, va rejoindre la branche du nord en formant la terrasse du Chan-si (Fang-tiao-chan, Tai-hang-chan, Ou-tai-chan, In-chan).

Le système hydrographique auquel les Nan-chan proprement dits donnent naissance n'est guère important. Les rivières qui s'en détachent au N. (Tao-lai, Kei-he, Ho-he) vont se perdre dans les petits lacs de l'Alachan. Au S. quelques affluents du fleuve Jaune et le Boukhaingol qui va se jeter dans le grand lac nommé Koukounor, situé à 3.070 m. d'alt. La grande muraille de Chine, qui forme la limite entre la Mongolie intérieure d'une part et les provinces du Chen-si et du Kan-sou d'autre part, contourne les Nan-chan dans leur partie septentrionale.

2^o Ce nom de Nan-chan est aussi donné à un massif de la Chine méridionale qui forme la séparation entre les provinces du Kouang-toung, du Hou-nan et du Kiang-si. Au N., de nombreux cours d'eau s'en détachent qui sont tributaires du Grand-Fleuve ou Yang-tse-kiang. Au S. naissent aussi de nombreuses rivières dont le Pé-kiang, qui arrose Canton et se jette ensuite dans la mer. Les Nan-chan sont remarquables par une passe qui va de Nanhiong à Nan-ngan, la passe de Mei-ling, qui établit une communication facile entre la province du Kouang-toung et la province de Kiang-si.

NAN CHU. *Histoire du Sud*, en 80 livres, composée par Li Yen cheou, à l'époque des Thang; l'une des vingt-quatre histoires dynastiques, traitant des quatre dynasties (*Song, Tshi, Liang, Tchen*) qui se sont succédées dans le S. de l'empire chinois entre 420 et 587.

NAN HAI TSEU. Vaste parc impérial situé au S. de Péking (V. PEKING).

NAN-HIUNG. Ville de la Chine méridionale (prov. de Kouang-toung). C'est là que le Pé-kiang, la rivière de Canton, prend sa source. A Nan-hiong commence la passe de Mei-ling qui coupe le massif des Nan-chan et qui fait communiquer les provinces de Kouang-toung et de Kiang-si.

NAN HOA KING. Titre donné par décret impérial (742 ap. J.-C.) à l'ouvrage de *Tchoang tcheou* ou *Tchoang tseu* (iv^e s. av. J.-C.), philosophe chinois; dans son œuvre en 10 livres, ce sage expose des doctrines du taoïsme primitif, ou plutôt il les rend sensibles par une foule d'anecdotes, de paraboles, de descriptions; son style, plein d'esprit et de brillant, est goûté même des adversaires du taoïsme. Nombreuses éditions, M. C.

BIBL. : J. LEGGE, *The sacred texts of Taoism*; Londres, 18..., in-8.

NAN-KANG. Ville de Chine (prov. de Kiang-si), située sur la rive occidentale du lac Poyang, lequel se déverse dans le Grand-Fleuve ou Yang-tse-kiang à Hou-kou. Nan-kang est célèbre par ses belles pagodes et ses dignes qui la protègent contre les eaux du lac Poyang.

NAN-KEOU ou **PORTE-DU-SUD.** Petite ville de Chine, située au N.-O. de Peking, au S. de la Grande Muraille. C'est là que passe la grande voie de communication qui de Peking traverse toute la Mongolie pour aboutir à Ouliasoutai. C'est par Nan-keou que passe le voyageur qui se rend à Peking en venant de la Mongolie.

NAN-NGAN. Ville de la Chine méridionale (prov. du Kiang-si). C'est à Nan-ngan que se termine la passe de Mei-ling, qui, coupant le massif montagneux de Nanchan, fait communiquer les provinces de Kouang-toung et de Kiang-si.

NAN-SOUS-THIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précis-sous-Thil; 361 hab.

NAN-TCHANG. Ville de Chine (prov. du Kiang-si). Elle est située à 490 kil. de Nankin, sur le Kia-kiang, à l'endroit où cette rivière reçoit deux affluents. C'est un centre commercial important; on y fabrique des porcelaines, des idoles, on y confectionne des soieries et des fourrures.

NAN-YANG. Ville de Chine (prov. du Ho-nan), située dans les derniers contreforts de Pou-Niou-chan. Nan-yang, qui est un chef-lieu de département, est à 200 kil. au S.-O. de Kai-foung-fou.

NANA (en grec *Nanaea*). Vénus babylonienne, dont l'image vénérée fut enlevée par un roi susien, Kudur-Nakhurta, en 2283 av. J.-C. Elle resta pendant 1635 ans à Suse, d'où Sardanapale l'enleva et la réintégra à Babylone en 748 av. J.-C.

NANA-SIMA. Îlots volcaniques du Japon, au S.-E. de Nippon, entre 34° 50' et 30° 30' lat. N. Les principaux sont : Ohosima ou Vries (alt. 797 m.), To-sima (527 m.), Kodz, Miyaké, Mikoura, Inabé, Hatsiyo (alt. 807 m.); plus au S. Aoga-sima, Bayonnaise, Ponaïdin, etc. Ces îlots servent de lieu de déportation, surtout Hatsiyo.

NANA-SAHIB, de son vrai nom Dandhou Panth, né en 1823, était le fils adoptif du dernier peichva des Mahrattes, Bâji Rao. Celui-ci, dépossédé par les Anglais, vivait à Bitour, près de Cawnpour, d'une pension de 800.000 roupies; il mourut en 1853, et son fils adoptif ne put obtenir du gouvernement de lord Dalhousie la continuation de sa pension. Au début de la rébellion de 1857, il feignit d'abord de prendre le parti des Anglais, mais bientôt se mit à la tête des mutins qui le proclamèrent peichva. Sur lui pèse la responsabilité des odieux massacres de Cawnpour, tant celui des fugitifs à qui il avait promis un sauf-conduit jusqu'à Allahabad et qui, à peine embarqués sur le Gange, périrent, à l'exception de quatre, sous le feu des rebelles, que celui plus horrible encore des deux cents prisonniers, pour la plupart des femmes et des enfants, qu'il fit après sa défaite égorger et jeter pêle-mêle dans le fameux puits de Cawnpour. Battu le 15 juil. 1857 par Neill et Havelock, il tint encore la campagne jusqu'en 1859. Traqué de place en place par les colonnes anglaises, il finit, avec ses derniers partisans, par se réfugier au Népal, qui, bien qu'officiellement allié des Anglais contre les rebelles, ne semble pas leur avoir refusé un asile. On fit peu de temps après courir le bruit qu'il était mort des fièvres dans le Téraï Népalais, mais la nouvelle rencontra beaucoup d'incrédules, et l'on ne sait en réalité ce qu'il est devenu. A. FOUCHER.

NANAÏMO. Ville maritime du Canada, Colombie britannique, sur la côte E. de l'île de Vancouver, à 95 kil. N. de Victoria. Mines de houille bitumineuse exportée au loin. Carrières de grès.

NANAÛ. Ville maritime de la côte O. du Japon, prov. de Noto (Nippon), ken d'Ichigana, au S.-O. du profond golfe de Nanao (baie de Toyama); 8.200 hab.

NANC. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour; 393 hab. Vignoble. Car-

rières de marbre et de pierre à bâtir. Fromages. Château féodal du xiv^e siècle restauré au xviii^e.

NANÇAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon, en Sologne, sur le Colonet; 4.357 hab. Fabriques de toiles, de sabots; tuleries, briqueteries; moulins. Siège d'une importante châtellenie du moyen âge, réunie en juin 1609 aux seigneuries de Neufvy et de Sigenne et érigée en comté en faveur de Henri de la Châtre. L'ancien château seigneurial (mon. hist.) date de la Renaissance; des fresques bien conservées en décorent les galeries.

NANCE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans; 362 hab.

NANCEL (Pierre de), écrivain français, né à Tours en 1570, mort vers 1641. Fils de l'érudit Nicolas de Nancel (1539-1610), il a publié un *Théâtre sacré* (Paris, 1606, in-12), renfermant des pièces destinées au théâtre romain de Doué (Anjou).

NANCES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin; 244 hab.

NANCLARS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe; 405 hab.

NANÇOIS-LE-GRAND. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 204 hab.

NANÇOIS-LE-PETIT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 488 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

NANCRAS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saujon; 464 hab.

NANCRAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 527 hab.

NANCRAY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 731 hab.

NANCUISE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 123 hab.

NANCY. Ch.-l. du dép. de Meurthe-et-Moselle, au fond d'un vaste bassin que sillonne la *Meurthe*, sur la rive gauche de la rivière; 96.148 hab. La vallée de la Meurthe autour de Nancy est encadrée à l'O. et au N. par les pentes couronnées de bois du *plateau de Haye* et du *plateau de Malzéville*, entre lesquels la rivière s'est frayé un passage.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — Le développement relativement récent et rapide de l'industrie et du commerce nancéens est dû à des causes diverses. Tout d'abord Nancy s'est mis à tirer parti de son heureuse situation géographique, au point de convergence des vallées qui sillonnent les plateaux lorrains (Moselle, Meurthe, Madon, etc.), au croisement des grandes voies naturelles qui sillonnent le pays dans toutes les directions. La multiplication des voies de transport navigables et ferrées a pourvu Nancy de l'outillage indispensable à une ville industrielle. Le bassin de Nancy est desservi par le canal de la Marne au Rhin et le canal de l'Est, qui lui apportent (le premier) les houilles du N. de la France, de la Belgique, du bassin allemand de la Sarre, transportent ses minerais de fer, ses fontes et ses fers dans toutes les régions voisines; ces deux canaux alimentent un trafic considérable qui se manifeste dans le mouvement très actif des ports de Nancy (en 1896 le mouvement total, embarquement et débarquement, a été de 473.969 t. : Maxéville, 54.365 t.; Nancy-Ville, 272.973 t.; Jarville, 146.631 t.). Le transit par Nancy sur ces mêmes voies n'est pas moins considérable, car le bassin de Nancy est un carrefour où viennent aboutir plusieurs courants de trafic du Nord français, de Belgique, d'Alsace-Lorraine, des Vosges, de Franche-Comté, du bassin parisien. Les nombreuses voies ferrées qui côtoient les voies navigables ou les suppléent rayonnent dans tous les sens autour de Nancy, vers Lunéville et l'Alsace, vers Saint-Dié, Epinal, Mirécourt et la région vosgienne, vers Toul, Bar-le-Duc, Paris, vers Pont-à-Mousson, Sedan, Longwy, vers Metz, vers Nomény, vers Château-Salins. — Enfin Nancy, depuis l'annexion de l'Alsace-Lorraine, a

recueilli, avec leur personnel et leur outillage, plusieurs industries immigrées de Metz, de Strasbourg et de la Haute-Alsace. Voilà pourquoi l'industrie nancéenne, au lieu d'être spécialisée et uniforme, est au contraire multiple, variée, reflétant les aptitudes diverses du génie de sa population. En effet, Nancy possède à la fois des industries d'objets de consommation générale, d'exportation, et des industries d'art qui sont son légitime orgueil. Si l'une des plus anciennes industries nancéennes, celle de la broderie à la main, est bien déchuë, car le temps n'est plus où les produits de cette industrie essentiellement rurale se concentraient à Nancy de tous les points de la Lorraine, depuis Lorquin et Saint-Mihiel jusqu'à Mirecourt et Luxeuil, en revanche d'autres industries plus importantes, quoique inégalement rattachées au sol, se sont développées ou ont été créées de toute pièce. La métallurgie, alimentée par le minerai tiré des flancs du plateau de Haye, a son siège dans les hauts fourneaux et les fonderies des faubourgs de Jarville et de Maxéville ; elle a pour satellites des fabriques de limes, de balances et bascules, de constructions métalliques, une fabrique d'instruments agricoles fondée par l'agronome Mathieu de Dombasle.

L'industrie de la chaussure est représentée par 25 fabriques, qui occupent environ 8.000 ouvriers et ouvrières. Nancy compte également plusieurs fabriques de chapeaux de paille, d'importantes filatures et tissages (usines de Bonsecours), des manufactures d'étoffes de laine, de couvertures, de flanelles, de molletons, etc. Ses grandes brasseries réunies de Maxéville sont parmi les plus importantes de la France. Citons encore la tonnellerie Fruhinsholz qui fabrique de gigantesques foudres, les grands moulins de la Meurthe, les tanneries du Pont de Malzéville. Mais les industries les plus originales, les plus spéciales à Nancy, sont les industries d'art. Un artiste nancéen (Emile Gallé) a été le créateur d'une école lorraine du meuble dont l'influence rayonne aujourd'hui jusqu'à Paris ; les tables, buffets, vitrines, crédences, etc., qui sortent des ateliers nancéens, sont ornés de motifs décoratifs empruntés surtout aux formes délicates et variées de la nature végétale et portent un cachet d'incontestable originalité ; d'autres industries, la verrerie, la cristallerie, la céramique, l'orfèvrerie, la reliure, ont été rajeunies par les artistes de Nancy. L'imprimerie a pris également un essor remarquable dû surtout à l'immigration strasbourgeoise ; aujourd'hui, toutes les spécialités artistiques originaires de Nancy, depuis l'affiche polychrome jusqu'à la lettre de factures à vignettes en taille-douce et à l'eau-forte, rivalisent avec les produits parisiens ou étrangers. Pour assurer le recrutement d'un personnel nombreux d'ouvriers, de recratrices, d'artistes, de chefs de maison, etc., que réclament des industries aussi variées, de puissants syndicats se sont organisés ; l'enseignement technique est donné par l'École d'apprentissage de cordonnerie, l'École professionnelle de l'Est, l'École des beaux-arts. Les intérêts généraux de l'industrie et du commerce nancéens sont placés sous la sauvegarde d'une Société industrielle, qui publie une revue hebdomadaire, et de la Chambre de commerce qui a fondé une École supérieure de commerce reconnue par l'État.

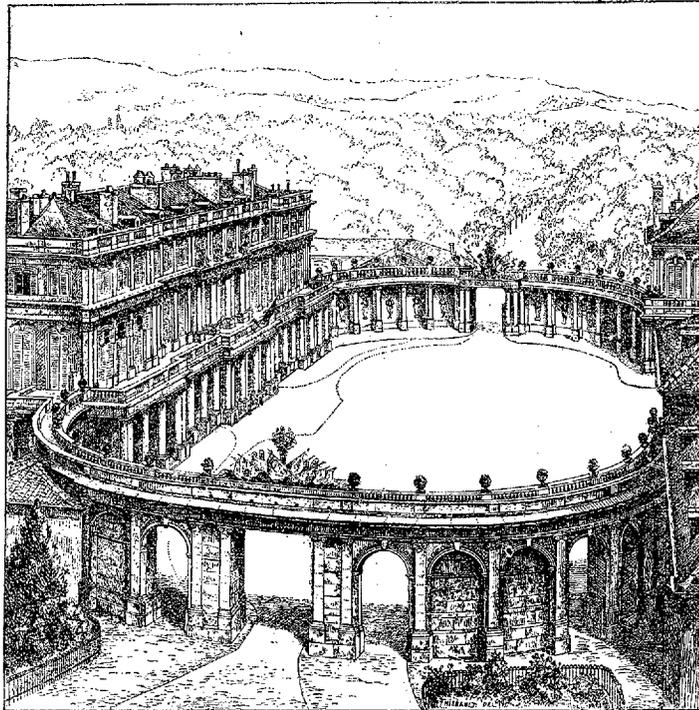
Nancy universitaire ; mouvement intellectuel. Pour l'enseignement primaire, Nancy compte 10 écoles municipales de garçons (2.885 élèves en 1898), 41 écoles municipales de filles (2.403 élèves), une école municipale professionnelle de jeunes filles, 8 écoles chrétiennes, 2 écoles primaires supérieures pour les garçons et pour les filles, sans compter les pensionnats et externats privés. Les écoles primaires ont pour pépinières plusieurs crèches et 14 écoles municipales maternelles (3.054 élèves en 1898). L'enseignement secondaire est représenté par un lycée (800 élèves en 1898) et plusieurs établissements libres (École professionnelle de l'Est, Saint-Sigisbert, de la Malgrange, pensionnat Saint-Joseph ; etc.). Au-dessus de toutes ces écoles, l'université, héritière de l'université de

Strasbourg, possède un personnel enseignant de 82 professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences, agrégés, chefs de travaux (1896-97) ; elle compte plus de mille étudiants, parmi lesquels une centaine d'étrangers, surtout Russes, Bulgares, Roumains, Arméniens, qui fréquentent plus spécialement la faculté de médecine. Des cours d'enseignement supérieur pour les jeunes filles fonctionnent à l'université, sous le patronage d'un comité de pères de famille. Parmi les établissements scientifiques qui font corps avec l'université, tout en conservant leur individualité propre, et qui doivent leur installation à l'initiative hardie de quelques savants encouragés et soutenus par des libéralités de provenance diverse, nous citerons l'Institut sérothérapique de l'Est, l'Institut chimique avec ses laboratoires de brasserie, d'électro-chimie, de chimie physique, où s'opère le rapprochement fécond de la science et de l'industrie.

Mentionnons encore, comme annexes de l'université, l'observatoire météorologique, le musée d'histoire naturelle, le jardin botanique. L'École nationale forestière fondée en 1824 a son siège à Nancy. L'outillage intellectuel de Nancy est complété par une riche bibliothèque municipale (100.000 vol. environ), fréquentée en 1897 par 82.222 lecteurs, et une bibliothèque populaire. A tous égards, l'université de Nancy a cessé de former un petit monde fermé ; elle est un foyer de vie intellectuelle qui rayonne autour d'elle. En dehors de l'université, l'activité intellectuelle est entretenue par les professeurs et les étudiants, soit individuellement, soit collectivement par des sociétés, par des publications périodiques, par des conférences de toute sorte. Bornons-nous à citer l'Académie Stanislas fondée en 1750, la Société de géographie de l'Est, la Société des sciences, la Société de médecine, qui publient des bulletins, revues ou mémoires ; la Société d'archéologie lorraine, fondée en 1848, qui publie un journal et des documents de l'histoire lorraine ; les *Annales de l'Est*, organe de la Faculté des lettres ; les conférences patronnées par le comité local de la Ligue de l'enseignement et de la Société de géographie ; les cours d'adultes et conférences populaires organisés par l'Union de la jeunesse lorraine et le Cercle du travail ; les cours de langue française aux étudiants étrangers organisés par le comité nancéen de l'Alliance française.

Nancy monumental ; mouvement artistique. De son antique passé féodal, Nancy n'a conservé que fort peu de monuments, mais ceux qui subsistent ne sont pas dénués d'intérêt artistique. Les vieilles fortifications de la ville ont presque totalement disparu. Près de l'ancienne citadelle, la porte de la Craffe, restaurée par René II, est, avec ses deux tours élancées, un modèle de l'architecture militaire du xv^e siècle, encore que sur les parties restaurées de nos jours figure plus d'un anachronisme. La tour de la Commanderie est le vestige de l'ancienne résidence des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'ancien palais ducal primitivement construit au xiii^e siècle par le duc Ferri III, rebâti sur un plan nouveau à l'époque de René II et de son fils le duc Antoine, faillit être détruit par un incendie en juil. 1871 ; sa partie la plus remarquable est la Porterie, une merveille de la sculpture, due au ciseau de l'artiste lorrain Mansuy Gauvain. L'église des Cordeliers construite sous René II (1487) dans le style flamboyant, remaniée depuis, contient le mausolée de René II par Mansuy Gauvain, le cénotaphe de Philippe de Gueldres, seconde femme de René II, œuvre du sculpteur lorrain Ligier Richier, le tombeau du duc Léopold, tout moderne (1829) ; le tombeau du graveur Callot. Le duc Charles III, qui construisit la Ville-Neuve, fit commencer en 1607, à côté de l'église des Cordeliers, la construction de la Chapelle Dueale, dans les caveaux de laquelle sont conservés les restes de 80 princes ou princesses, dont 78 ayant appartenu à la maison de Lorraine. La chapelle, qui a la forme d'un octogone, se compose de trois étages ; elle est couronnée par un dôme et surmontée d'un campanile ; la décoration intérieure est somptueuse ; c'est une profusion de

colonnes de marbre, de médaillons, d'inscriptions en lettres d'or qu'éclaire la lumière venue d'en haut, tamisée par des vitraux violets. Sous le duc Léopold, à la fin du xvii^e et au commencement du xviii^e siècle, l'architecte Boffrand, élève de Mansard, embellit Nancy par la construction de quelques hôtels (hôtel de Craon, aujourd'hui siège de la cour d'appel), hôtel de la Monnaie (Archives) et de somptueuses demeures particulières dans la Ville-Vieille (hôtel de Curel ou des Loups, hôtel de Fontenoy, hôtel de Custines, aujourd'hui trésorerie générale). A cette époque remonte également la construction de l'église Saint-Sébastien et de la cathédrale. L'église cathédrale, avec ses deux hautes tours dans le style de la Renaissance, est un monument d'une majesté un peu lourde ; elle contient les reliques de saint Sigisbert, le tombeau du cardinal Charles de Vaudémont. Mais les plus beaux monuments datent du règne de Stanislas. Emmanuel Héré de Corny, architecte de Stanislas, éleva l'hôtel des Missions, aujourd'hui le grand séminaire, dirigea la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. Ce monument, dans le style maniéré du xviii^e siècle, vaut surtout par sa décoration intérieure : son plafond peint par Provençal ; les grilles qui séparent la nef du chœur, forgées par l'artiste lorrain, *Jean Lamour* ; les magnifiques mausolées de Catherine Opolska, femme du roi Stanislas, et de Stanislas lui-même. L'édifice contient encore quatre drapeaux pris sur les Turcs par les princes lorrains dans leurs croisades en Hongrie au xvii^e siècle, et le cœur de Maria Leczinska, reine de France. Nancy est encore redevable à Héré



Le Palais du Gouvernement, à Nancy.

d'avoir exécuté le plan d'embellissements grandioses que le roi Stanislas avait rêvés pour sa capitale lorraine. Entre la Ville-Vieille et la Ville-Neuve de Charles III, Stanislas fit construire l'admirable place qui porte aujourd'hui son nom ; elle est entourée de palais (hôtel de ville, théâtre et cercle militaire, évêché, grand hôtel, etc.), d'une série de petits pavillons à l'italienne et décorée aux angles de deux fontaines monumentales (V. GRILLE, fig. 4, t. XIX, p. 423) ; au centre se dressait la statue de Louis XV par Guibal, remplacée de nos jours par la lourde statue de Stanislas. La place où viennent converger deux grandes artères en ligne droite que ferment les portes Sainte-Catherine et Saint-Stanislas a pour suite naturelle la place de la Carrière bordée d'hôtels (Tribunal de commerce, Cour d'appel) et dont les deux charnières parallèles aboutissent à une nouvelle place entourée d'un double portique en fer à cheval. Au fond se dresse le Palais, résidence du général commandant le 20^e corps d'armée. Du règne de Stanislas date également la place dite de l'Alliance, entourée de la charmille classique, ornée d'une fontaine et d'une pyramide ; la porte

Désilles, à l'entrée de la route de Metz, est de la fin du xviii^e siècle. La plupart des églises de Nancy ont été construites de 1846 à nos jours : l'église Saint-Léon, commencée en 1861, l'église Saint-Evre (1875) dans la Ville-Vieille, construite sur les plans de l'architecte de la ville Morey, dans le style ogival ; l'église Saint-Nicolas (1874-81), l'église Saint-Mansuy (1884), l'église Saint-Pierre (1885), etc. Des statues et des bustes ont surgi de nos jours sur toutes les places et promenades, à tous les carrefours : statues de l'agronome Mathieu de Dombasle (1850), du général Drouot, enfant de Nancy (1855), de Thiers, libérateur du territoire (1879) ; sur les deux faces latérales de l'arc de triomphe, la fontaine et la statue du graveur Callot (1877), et de l'architecte Héré. Sur la place Saint-Evre la statue équestre du duc René II, œuvre du sculpteur lorrain, Mathias Schiff (1883) ; les bustes de Pierre Griegoire, de Grandville le caricaturiste ; la statue en bronze de Jeanne d'Arc, œuvre de Frémiet ; celle du peintre lorrain Claude Gellée dans le jardin de la

Pépinière ; le monument Carnot, haute pyramide ornée d'un médaillon et d'un groupe symbolique en forme de bas-relief (1896). Les musées de Nancy ne présentent pas un moindre intérêt artistique que les monuments. Le musée de peinture et de sculpture à l'Hôtel de Ville renferme 568 tableaux (en 1897) (écoles espagnole et italienne : 186 ; écoles flamande, hollandaise, allemande : 421). Parmi les principales œuvres de l'École française, nous mentionnons, des Carle Vanloo, des Girardet, l'Entrée de Jésus à Jérusalem par Nicolas

Poussin, un portrait de Napoléon par Isabey, la mort de Charles le Téméraire à la bataille de Nancy par Eugène Delacroix, etc., une abondante collection de dessins de Grandville. Pour la sculpture, une seule pièce est à citer : le buste de l'abbé Grégoire par David d'Angers. Le musée lorrain du Palais ducal est consacré à l'archéologie et à l'art du moyen âge, il renferme d'innombrables souvenirs historiques se rapportant à la Lorraine d'autrefois, entre autres deux tapisseries d'origine flamande, qui proviennent de la tente du duc de Bourgogne, glorieux trophée de Nancy sur son ennemi Charles le Téméraire. La Société des Amis des arts, fondée en 1833, organise à Nancy des expositions, véritables petits salons qui rassemblent les œuvres des artistes lorrains, les Friant, les Voirin, les Prouvé, etc., qui ont fondé la réputation de l'art nancéen contemporain. L'art musical est représenté à Nancy par la Société chorale Alsace-Lorraine et par le Conservatoire de musique (15 professeurs, 450 élèves en 1898). Les grands concerts organisés par le Conservatoire à la salle Poirel groupent jusqu'à 470 exécutants (orchestre et chœurs) et ils sont suivis as-

sidément par la population nancéenne. La presse artistique a pour principal organe à Nancy la *Lorraine artiste*.

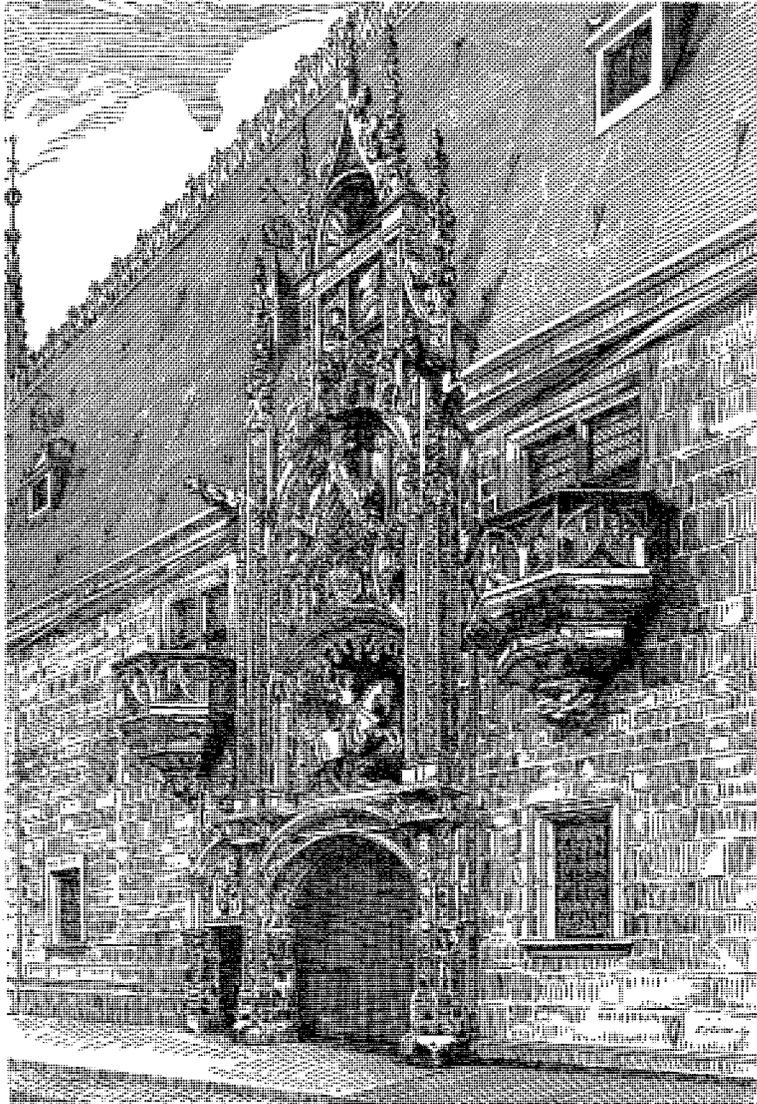
Nancy, ville militaire. Nancy est encore une ville essentiellement militaire; elle est le siège de la 14^e division et du 20^e corps d'armée. Sa garnison s'élève à 10.000 hommes. Située à 15 kil. environ de la frontière, Nancy est une place découverte qui a pour défense sa garnison, des ouvrages improvisés dans les environs, et les forts de Pont-Saint-Vincent et de Frouard qui gardent les voies de pénétration à travers la zone défensive du plateau de Haye. Nancy paraît être surtout une base d'opérations et un centre d'approvisionnement. Nancy est également le siège d'une cour d'appel, la résidence de l'évêque de Nancy et de Toul, qui a pour métropolitain l'archevêque de Besançon.

En résumé, Nancy, éclipsé pendant longtemps par ses voisines Toul et Metz, a fini par devenir la métropole de la Lorraine. Successivement la capitale brillante d'un petit Etat, puis déchu de son rang au xviii^e siècle, il a tardivement tiré profit de son avantageuse situation géographique; la création d'un réseau de voies navigables et ferrées a stimulé son activité économique: l'annexion de Metz et de l'Alsace a fait affluer chez lui de nombreuses industries; elle a été transformée en un marché important et une ville de grande industrie; elle a vu son université grandir; la ville est devenue un centre intellectuel et artistique, un foyer actif de décentralisation, en même temps qu'elle assumait le rôle aussi noble que périlleux de ville frontière. Avec ses grandes rues rectilignes, ses belles places encadrées de monuments majestueux, ornées de statues et de fontaines, son admirable jardin public, la Pépinière, Nancy a, pour le visiteur, un cachet de coquetterie élégante qui la distingue entre toutes les villes de France;

elle est bien la métropole de notre région de l'Est et la petite capitale du pays lorrain.

HISTOIRE. — De l'époque celtique et romaine il subsiste un simple nom, *Nantiacum*, qui a donné Nancy. A l'époque mérovingienne, le territoire de Nancy était habité par une population fixe, ainsi qu'en témoignent les importantes découvertes archéologiques faites en 1895 au cimetière dit le Vieil-Aître, dans un des faubourgs de la ville. Mais la première mention de Nancy vraiment sûre se trouve dans un diplôme du roi d'Allemagne, Othon le Grand, daté de Tusey (cant. de Vaucouleurs, Meuse) le 3 août 947.

Au x^e siècle, Nancy appartenait à l'abbaye de Saint-Evre de Toul. Au xii^e siècle, la souveraineté de la ville passe aux ducs de Lorraine; Nancy devient leur séjour favori; ils y possèdent un château fort, un atelier monétaire. En 1248 la ville est prise et incendiée par la comtesse de Champagne, Blanche de Navarre, aidée du comte de Bar, Henri II. L'œuvre des anciens ducs était à recommencer. Nancy semble s'être relevé assez rapidement de ses ruines. Dans le courant du xiii^e siècle, nous voyons les ducs de Lorraine assigner Nancy en douaire à leurs femmes ou parentes. Sous le long règne du duc Ferri III (1254-1303), Nancy prend dans l'histoire de Lorraine une place prépondérante; la ville reçoit la

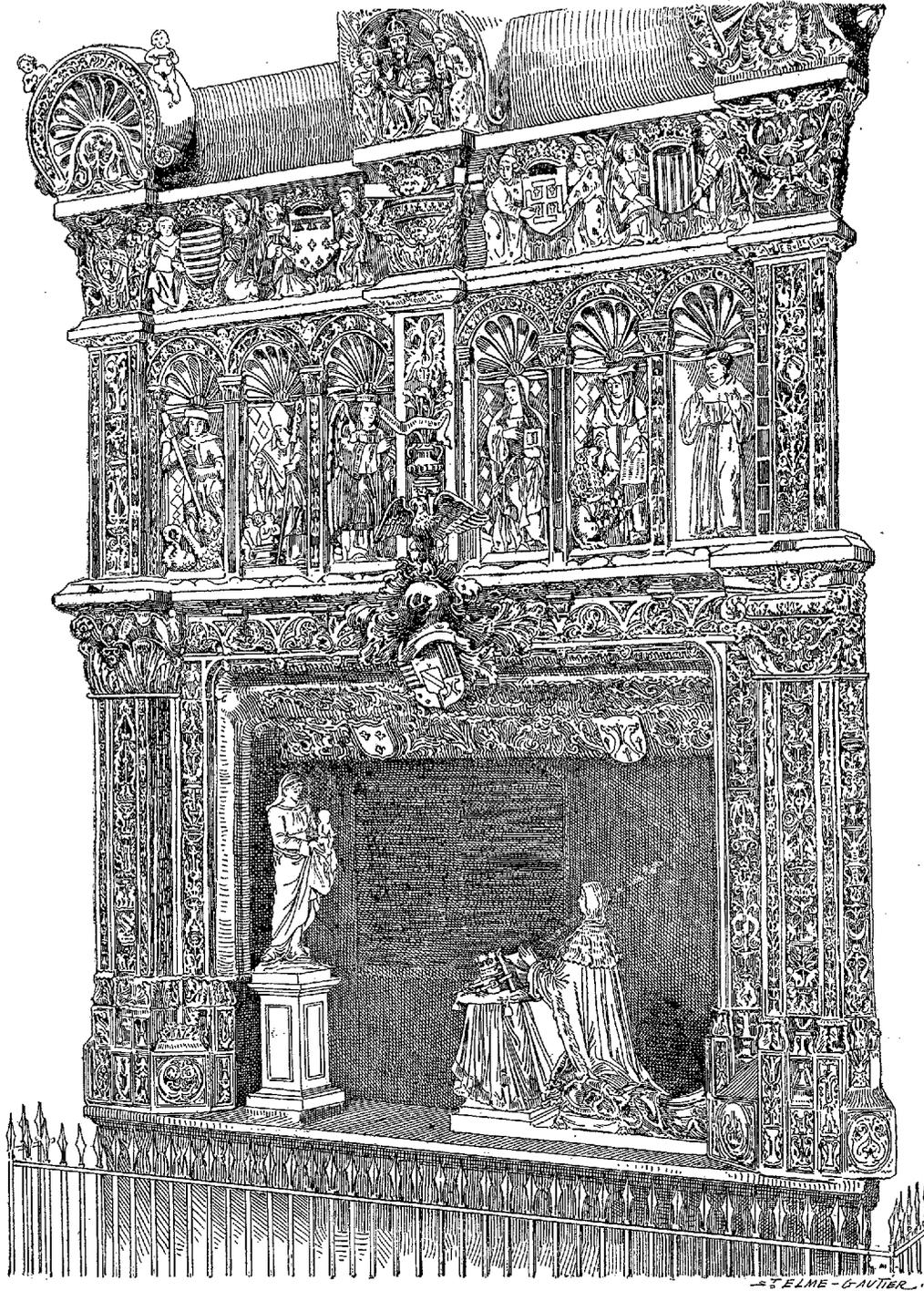


Porte du palais ducal, à Nancy.

loi de Beaumont, sa première charte municipale. Les renseignements sont assez rares sur Nancy au xiv^e siècle. En 1429, le duc Charles II reçoit Jeanne d'Arc à Nancy. Au xv^e siècle, sous les princes de la maison d'Anjou, René I^{er}, Jean II, Nicolas, Nancy reprend son essor; son nom est répété par toutes les chroniques; dans les histoires générales il sera question de Nancy à plusieurs reprises. Sous René II de Vaudémont († 1508) Nancy est menacé de perdre son indépendance et d'être englobé dans les domaines

du puissant duc de Bourgogne. Le 30 nov. 1476, Charles le Téméraire entre dans Nancy qui a capitulé; mais, quelques

mois plus tard, les Bourguignons doivent évacuer la ville et le 5 janv. 1477 Charles le Téméraire trouve la mort sous



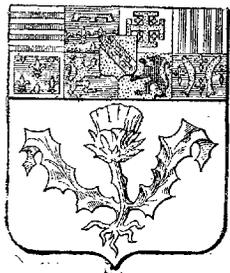
Tombau de René II, à Nancy.

les murs de Nancy qu'il assiégeait pour la seconde fois. A la fin du XVI^e siècle, Nancy prend une extension considérable; vers 1588, le duc Charles III construit une *Ville-Neuve* à côté de la *Ville-Vieille* et il y attire les artisans et les mar-

chands. Nancy a déjà l'aspect d'une résidence princière; la petite cour ducale y entretient l'activité et un certain luxe. Un ancien proverbe disait que les trois plus belles cérémonies qui se pussent voir alors en Europe étaient le couron-

nement d'un empereur à Francfort, le sacre d'un roi de France à Reims et les funérailles d'un duc de Lorraine à Nancy. Au xvii^e siècle, la Lorraine perd peu à peu son indépendance, et Nancy subit plusieurs occupations françaises. Louis XIII entre à Nancy le 25 sept. 1633 ; la ville reste au pouvoir des troupes royales de 1633 à 1660 ; elle est occupée une seconde fois de 1661 à 1697. Il semble bien que cette occupation fut peu favorable à la ville. Au xviii^e siècle, après le règne du duc Léopold († 1729), Louis XV met la main sur la Lorraine, et à Nancy règne, en attendant la réunion définitive de la province à la France, son beau-père, le roi détrôné de Pologne, Stanislas Leczinski. Le règne du bon roi Stanislas fut pour Nancy une ère de prospérité et de splendeur ; les plus beaux monuments de Nancy remontent à cette époque. En 1766, Stanislas meurt ; conformément aux stipulations du troisième traité de Vienne, la Lorraine est réunie à la France et Nancy cesse d'être la capitale d'un Etat souverain. La paisible cité lorraine, qui n'avait point connu jadis les luttes violentes au milieu desquelles se produisit l'émancipation communale, fut pendant la Révolution le théâtre de scènes tragiques ; ainsi, le 31 août 1790, la populace appuya les soldats avinés du régiment de Chateaufieux et, dans une émeute fameuse, périt le jeune officier breton Désilles. Nancy eut encore à supporter les douloureuses épreuves de l'invasion en 1814, 1815 et en 1870.

A travers toutes ces vicissitudes, Nancy était resté dans l'E. de la France une ville de second ordre, coquette, paisible, mais un peu morte, effacée derrière ses voisines plus actives, Metz, sa rivale lorraine, et Strasbourg. Depuis la dernière guerre, Nancy s'est complètement transformé ; il est devenu une ville de grande industrie, un centre universitaire et artistique, une ville militaire ; sa population s'est accrue dans de fortes proportions : 1817, 29.737 hab. ; 1846, 38.981 ; 1866, 49.993 ; 1876, 66.303 ; 1886, 79.081 ; 1896, 96.148. Un grand nombre de Lorrains et d'Alsaciens, fuyant la domination allemande, sont venus s'y fixer ; les étrangers affluent dans la ville (7.234 étrangers résidant en 1896 ; la majorité composée d'Allemands, de Luxembourgeois, de Suisses). Cet accroissement de population ne semble point contrarié par l'insuffisance de la natalité (natalité, 23,15 pour 1.000 hab. ; mortalité, 20,95 en 1896). Actuellement l'extension continue de la ville en surface est le signe manifeste de sa prospérité ; en dehors de la Ville-Vieille, de la Ville-Neuve de Charles III, de la cité de Stanislas, de nouveaux faubourgs rayonnent dans toutes les directions.



Armoiries de Nancy.

Les armoiries de Nancy ont subi bien des modifications avant d'être fixées ; elles représentent un chardon surmonté des armes de Lorraine (une croix à double traverse), avec cette devise : *Non inultus premor*, qui, sous une forme un peu pédantesque, traduit une vieille devise française

rappelant la victoire de Nancy sur Charles le Téméraire en 1477 : *Ne toquez mi, je pots. Ne me touchez pas, je pique.*

E. CHANTRIOT.

Ecole forestière de Nancy (V. ECOLE, t. XV, p. 467).

BIBL. : Elle est très complète dans la savante *Histoire de Nancy* de M. Charles PFISTER, qui résume et complète tous les travaux antérieurs ; Nancy, 1896, t. I. (Ouvrage en cours de publication.)

NANCY-SUR-CLUSES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses ; 315 hab.

NANDA-DEVI (V. HIMALAYA, t. XX, p. 87).

NANDAIME. Ville du Nicaragua, dép. de Granada, au S.-O. du volcan Mombacho ; 5.500 hab. Plantations de cacao.

NANDA-PARBAT (V. IBI-GAMIN).

NANDARBAR. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, à 75 kil. N.-O. de Doulia, r. g. de la Tapti ; 7.000 hab. Raisins et melons renommés. Distilleries de la plante *roya*. Belles ruines.

NANDAX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu ; 438 hab.

NANDHIROBA (Bot.) (V. NHANDIROBA).

NANDI est le nom du taureau sacré qui sert de monture et de compagnon à Çiva à qui l'on donne parfois le nom de Nandiçvara ou seigneur de Nandi. Roi de tous les quadrupèdes, il est de couleur blanche, avec une bosse et des fanons pendants. Il est représenté en compagnie de toutes les images de Çiva et sa statue fait face à tous les temples çivaïtes. L'une des plus célèbres de ces dernières est le Nandi colossal qui orne la cour de la pagode de Tanjore, dans l'Inde du Sud.

A. FOUCHER.

NANDIBROUG. Ville de l'Inde, ch.-l. d'une des trois prov. du roy. de Maïssour, sur un plateau rocheux, à 1.467 m. d'alt., à 54 kil. N. de Kolar, entre les sources des deux Pennar et de l'Arkavati. Prise par les Anglais en 1791.

NANDINA (*Nandina* Thunb.) (Bot.). Genre de Berbéridacées, de la tribu des Berbéridées, très voisin des *Berberis* (V. ce mot), dont il se distingue surtout par le carpelle biovulé, le fruit charnu, les 4-6 étamines hypogynes et le périanthe formé d'un nombre indéfini de bractées, sépales et pétales imbriqués. Le *N. domestica* Thunb., arbrisseau de la Chine et du Japon, est cultivé en Europe ; ses petites baies, comestibles, peuvent servir à préparer des boissons rafraîchissantes.

Dr L. HN.

NANDINIA (Zool.) (V. CIVETTE).

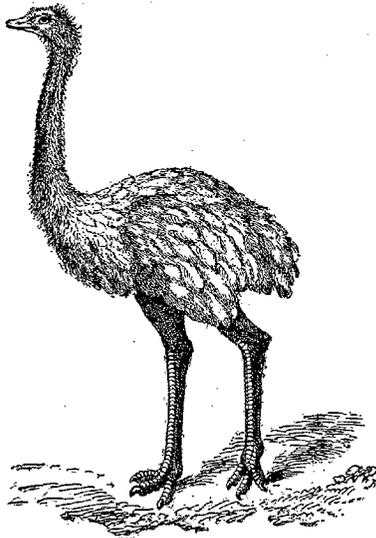
NANDJANGAD. Ville de l'Inde, roy. et à 25 kil. S. de Maïssour ; 5.000 hab. Beau temple de Siva Nandjandevsvara. Pèlerinage en mars. On l'identifie avec *Nagarapoura*.

NANDOU (Ornith.). C'est le nom vulgaire de l'Austruche d'Amérique dont Moehring, en 1752, a proposé le premier de faire un genre à part sous le nom de *Rhea*. Ce genre diffère du genre *Struthio* par les pattes à trois doigts au lieu de deux ; l'aile n'a qu'un seul éperon ; elle est dépourvue des plumes lâches, flexibles et flottantes qui ornent celle de l'Austruche d'Afrique. Ce genre est propre à l'Amérique, du Brésil et de l'Argentine au détroit de Magellan. On en connaît trois espèces. Le **NANDOU D'AMÉRIQUE** (*Rhea americana*) est l'espèce la mieux connue ; son plumage est d'un gris brun assez terne, plus pâle chez la femelle ; on connaît une variété blanche ; sa taille, bien inférieure à celle de l'Austruche, atteint cependant 1^m,65 chez le mâle ; la femelle est un peu plus petite. — Le **NANDOU DE DARWIN** (*Rhea Darwini*), ou Nandou nain, est plus petit : son plumage est gris brun rayé de gris clair, chaque plume ayant un liséré blanchâtre près de son extrémité. — Le **NANDOU À LONG BEC** (*Rhea macrorhyncha*) est de la taille du Nandou ordinaire, brun foncé avec le cou noir dans le bas, blanchâtre dans le haut. — La première espèce habite les plaines découvertes et accidentées désignées sous le nom de *Pampas*, entre l'Atlantique et les Cordillères, et s'étend de la Bolivie, du Gran Chaco argentin jusqu'au S. de la Patagonie ; la seconde est de la Patagonie et du Chili ; la troisième, du Brésil oriental. Toutes trois ont les mêmes mœurs que le Nandou ordinaire, qui seul est bien connu sous ce rapport.

Le Nandou vit dans les steppes de l'Argentine et de la Patagonie par petites troupes composées d'un mâle et de cinq à sept femelles, qui vivent isolées. Cependant, après la saison de la reproduction, on rencontre des bandes de 50 à 60 individus. Ils se nourrissent de fruits et d'herbe. Bien qu'ils s'éloignent peu du district qui les a vu naître et qu'ils considèrent comme leur domaine, leur course est rapide et leur poursuite fatigue les meilleurs chevaux, en raison surtout des crochets qu'ils font

avec une grande agilité. Comme l'Autruche d'Afrique, le Nandou s'aide de ses ailes pour courir et sauter : il franchit des crevasses de plus de 3 m. de large. Le nom de *Nandou*, que lui donnent les Indiens Peaux-Rouges, est une imitation du cri du mâle lorsqu'il appelle ses femelles ou qu'il provoque d'autres mâles au combat. En dehors du temps des amours, mâle et femelle font entendre une sorte de sifflement. Les jeunes pépient comme les Dindons.

C'est en octobre que le mâle ayant deux ans révolus est en état de se reproduire. Il présente à ce moment une grande animation et danse devant les femelles d'une façon singulière en faisant entendre son cri qui est sourd, comme une sorte de mugissement. La ponte commence



Nandou (*Rhea americana*).

en décembre. C'est le mâle qui se charge seul de la construction du nid et de l'incubation. Il creuse dans la terre bien sèche une dépression peu profonde, utilisant souvent les inégalités naturelles du sol, et recherchant les endroits abrités de la pluie et cachés par les chardons ou les hautes herbes. Ce nid est grossièrement tapissé d'herbes sèches. Les femelles déposent leurs œufs dans ce nid ou à quelque distance, et le mâle les y réunit avec soin : mais il en reste souvent un certain nombre en dehors qui ne seront pas couvés. Les femelles s'éloignent et restent ensemble à quelque distance, pendant que le mâle couvre assidûment la nuit et le matin jusqu'à ce que la rosée soit évaporée : il ne se lève que pour aller chercher sa nourriture, restant rarement absent plus de 3 à 4 heures. S'il est inquiet pendant qu'il est sur le nid, il s'en éloigne en cherchant à détourner sur lui l'attention du chasseur. Les œufs sont d'un blanc jaunâtre, ayant de 10 à 14 centim. dans leur plus grand diamètre, et équivalent à douze ou quinze œufs de poule.

Les jeunes éclosent en février, c.-à-d. après une incubation d'environ deux mois. Dès leur naissance ils sont en état de courir comme les jeunes poussins, et commencent à chercher les insectes et les graines pouvant servir à leur nourriture. Le mâle continue à les abriter sous ses ailes jusqu'à ce que tous les œufs soient éclos. Il quitte alors le nid suivi de ses petits, et ce n'est qu'au bout de cinq semaines qu'il laisse les femelles rejoindre sa petite troupe. — On s'empare de cet oiseau en le chassant à cheval et à l'aide du lasso.

Le Nandou pris jeune s'apprivoise facilement, et au bout de quelques jours ne cherche plus à s'échapper. On peut le laisser errer en liberté, il reviendra tous les soirs à son gîte. Cette espèce supporte bien le climat de l'Europe, et on peut la considérer comme acclimatée dans notre pays, car elle s'y reproduit en plein air sans exiger de soins particuliers. Il suffit de tenir les couples ou les petites familles, composées d'un seul mâle et de plusieurs femelles, dans un enclos suffisamment étendu et de leur ménager une petite cabane pour les abriter contre les

grands froids, et surtout contre l'humidité, qui leur est plus nuisible encore. On ne peut les laisser dans une liberté complète à cause des dégâts qu'ils commettraient dans les plantations de jeunes arbres et dans le potager. Mais ils sont faciles à nourrir, recherchant non seulement l'herbe et les graines, mais aussi les fruits épineux, notamment ceux du chardon, les insectes et même les reptiles. On ne saurait trop encourager l'élevage du Nandou, car cet élevage est d'un produit assuré. La chair de l'adulte a été comparée à celle du cheval, mais celle du jeune est délicate, et un Nandou de deux mois donne un rôti gros comme un Dindon. La graisse est excellente pour les usages culinaires. Les œufs sont très avantageux, un seul suffisant pour faire une omelette. Les plumes servent à confectionner des parures, des plumeaux et des balais, et la peau elle-même peut être utilisée pour faire des sacs, car elle est très résistante. E. TROUSSERT.

NANDY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun ; 334 hab.

NANEK, sectaire indien (1469-1539) (V. HINDOUISE, t. XX, p. 99).

NANGA-PARBAT (Djamer, Djamir). Pic de l'Himalaya, situé à l'O. de la chaîne centrale, au N.-O. du Cachemire, par 35° 15' lat. N. et 72° 14' long. E.; 8.115 m. d'alt. Il domine de 2.000 m. les monts voisins ; ses pentes sont si raides que la neige ne peut séjourner que dans quelques ravins ; ses éboulements ont parfois, comme en 1881, barré le cours de l'Indus qui coule au pied. Il s'accumula derrière le barrage 600 millions de mètres cubes d'eau et sa rupture dévasta la vallée inférieure, refoulant de 32 kil. le courant d'affluents comme le Caboul.

NANGASAKI (V. NAGASAKI).

NANGEVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 196 hab.

NANGIS (*Nangiacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, sur le plateau de Brie; 2.885 hab. Stat. du chem. de fer de l'E. Pierre à plâtre, tourbières. Fabrique d'engrais. Mégisseries et tanneries; distilleries; sucrerie; fabrique de machines agricoles; scierie mécanique; fabriques de chapeaux, de chaussures; de meubles; imprimerie, tonnellerie, vannerie. Important commerce de grains et spécialement de blés, de bestiaux et de chevaux. Eglise gothique qui a conservé d'anciennes fresques. L'hôtel de ville occupe les restes du château féodal du xiii^e et du xv^e siècle. La seigneurie de Nangis fut érigée en marquisat en nov. 1612, en faveur d'Antoine de Brichanteau, marquisat confirmé en juil. 1749 en faveur du comte de Guerchy. Le 17 févr. 1814, le maréchal Ney y battit l'armée austro-russe.

NANGIS (Guillaume de), savant bénédictin français (V. GUILLAUME DE NANGIS).

NANGKIN (V. KIANG-NING).

NANGO. Village du Soudan occidental, dans le Ségou, à 4 kil. de la rive droite du haut Niger.

NANGY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Reignier ; 501 hab.

NANI (Giovanni-Battista-Felice-Gaspere), homme d'Etat et historien italien, né à Venise le 30 août 1616, mort le 5 nov. 1678. Ambassadeur auprès du roi de France en 1644, il devint en 1652 historiographe de la république; chargé de nouvelles missions diplomatiques auprès de l'empereur et du roi de France (1660), il participa aux négociations qui se terminèrent par la paix des Pyrénées. Chargé, dans ses dernières années, de rédiger un *Corpus* de toutes les lois de la république, il mourut bibliothécaire de Saint-Marc. On a de lui une *Histoire de Venise* (de 1613 à 1671) qui conserve de la valeur, malgré l'évidente complaisance de l'auteur pour sa patrie. Elle a été imprimée plusieurs fois, notamment dans le *Recueil des historiens de Venise*, publié en 1680 (t. VIII). A. JEANROY.

BIBL. : F.-C. ZENO, *Vita di G.-B. Nani*, en tête de l'édition citée. — P.-A. ZENO, *Memoria degli scrittori veneti patritii*.

NANINI (Giovanni-Maria), compositeur italien, né à Vallerano vers 1540, mort à Rome le 11 mars 1607. Après avoir étudié le contrepoint à Rome, il revint au lieu de sa naissance et y occupa les fonctions de maître de chapelle. En 1571, il fut appelé à Rome pour y remplir un emploi analogue dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Quelques années plus tard, il ouvrit une école publique de musique, avec l'aide de son frère Bernardino et de Palestrina, et cette institution ne tarda pas à prospérer. Nommé en 1577 membre du chœur de la chapelle Sixtine, il s'adonna pendant le reste de sa vie à la composition. On a publié de lui des motets à 3 et à 5 voix, des madrigaux, des chansons à 3 voix, des psaumes à 8 voix. Ces morceaux se font remarquer par l'ingéniosité et la science qui président à leur disposition.

Giovanni-Maria, frère puîné du précédent, né à Vallerano vers le milieu du xvi^e siècle, mort vers 1620 (?), étudia le contrepoint sous la direction de son frère et occupa successivement à Rome l'emploi de maître de chapelle des églises de Saint-Louis des Français et de Saint-Laurent de Damas. On croit qu'il fut l'un des premiers compositeurs qui employèrent l'orgue dans l'accompagnement de la musique sacrée. On a publié de lui des madrigaux à 5 voix, des motets et des *Psaumes*. R. BR.

NANISME (Téatol.) (V. NAIN).

NANKAIDO. Division du Japon (V. ce mot, t. XXI, p. 30).

NANKIN (Tissage). Nom donné à des tissus de coton, caractérisés par leur couleur brun jaunâtre assez claire. Elle est naturelle à certains cotons chinois, spécialement à ceux de la région de Nanking, qui furent d'abord exclusivement employés pour la fabrication de ces tissus, mais on ne tarda pas à l'imiter par des teintures plus ou moins solides. Les pantalons et gilets de nankin jouirent d'une grande vogue dans la période de 1830. P. GOGUEL.

NANKING (Chine) (V. KIANG-NING).

NANNARELLI (Fabio), professeur et poète italien, né à Rome le 25 oct. 1825, mort à Rome en 1893. Il s'était joint en 1848 aux patriotes qui luttèrent pour la liberté et fut l'un des défenseurs de Rome; après avoir appartenu à l'enseignement privé, il fut (à partir de 1860) professeur de littérature italienne à l'« Académie » de Milan et à l'Université de Rome. Il est un des meilleurs représentants de cette école dite romaine qui continua avec discrétion les traditions classiques et chercha à les vivifier par l'imitation des littératures étrangères modernes. Ses écrits, en vers et en prose, sont d'un style plus élégant que vif et plus pondéré qu'original. Les principaux sont : *Poesie* (1853); *Nuove Poesie* (1856); traduction du *Faust* de Lenau; *L'Estetica del Diavolo* (1884); *Racconti e novelle* (1886). A. JEANROY.

NANNAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de la Charité; 406 hab.

NANNI (Remigio), écrivain italien, né à Florence en 1521, mort à Florence en 1581. Entré dans l'ordre des dominicains, il y remplit les charges les plus importantes et fut appelé à Rome par Pie V (1569), pour y surveiller l'impression des œuvres de saint Thomas. Ses ouvrages, extrêmement variés, consistent : en poésies lyriques et pastorales (*Rime*, *I due amanti*, *Egloga pastorale*, *Tirsi*, *Egloga*); en traductions de divers historiens anciens ou étrangers, et de diverses œuvres latines de Pétrarque; en traités de théologie et de morale (*Istituzione del buono e beato vivere*, *Summa de' casi di coscienza*); et éditions d'œuvres historiques ou théologiques (notamment de Villani, de saint Thomas et de Caiétan). A. JEANROY.

BIBL. : ECHARD, *Scriptores ord. Prædic.*, t. II.

NANNI (Jean) (V. ANNIUS DE VITERBE).

NANNI DI BANCO, sculpteur italien, né à Florence en 1388, mort dans cette ville en 1420. Fils d'un sculpteur qui avait travaillé aux bas-reliefs de la « Porta della Mandorla », commencés par Niccolò di Piero, il fut admis lui-même, en 1406, dans la corporation des tailleurs de

Pierre, et exécuta dès lors différents travaux, notamment pour la cathédrale, en collaboration avec son père. A l'oratoire d'Or San Michele, il donna plusieurs statues de saints : celle de *saint Philippe* trahit l'influence indéniable de Donatello, celle de *saint Eloi* est remarquable surtout par son impeccable correction, et les *Quatre saints couronnés*, debout tous les quatre dans la même niche, ont de la majesté et de la grandeur : c'est au-dessus d'elles que se déroule un curieux bas-relief représentant l'intérieur d'un atelier de sculpteur. Il faut citer encore, parmi les principaux ouvrages de cet artiste, une fière statue de *saint Luc assis*, sculptée pour la façade du Dôme, et placée aujourd'hui sur la tribune de Saint-Zanobi, et les bas-reliefs de la porte de la « Mandorla », au même édifice ; ceux-ci nous montrent au centre, dans la *mandorla* (l'aurole en forme d'amande), une suave figure de la Vierge assise, tendant sa ceinture à saint Thomas agenouillé, qui, par la noblesse de l'attitude et la beauté du type, rappellent le pur style de Ghiberti. G. COUCNY.

BIBL. : CIOGNARA, *Storia della scultura*; Venise, 1813-18, 3 vol. in-fol. — Eug. MUNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, 1889, t. I.

NANNINCK ou **NANNING** ou **NANNIUS** (Pierre), érudit hollandais, né à Alkmaar en 1500, mort à Louvain en 1557. Il fut successivement directeur du collège d'Alkmaar et professeur de latin au collège des Trois-Langues à Louvain. Il est l'auteur d'un grand nombre de travaux philologiques, dont la liste complète se trouve dans les *Mémoires* de Paquot. Son œuvre la plus considérable est la traduction intitulée *Athanasii Magni opera latine* (Bâle, 1556, 4 vol. in-fol.), qui fut souvent rééditée. E.-H.

BIBL. : Valère ANDRÉ, *Bibliotheca belgica*; Louvain, 1613, in-4. — PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*; Louvain, 1765-70, 3 vol. in-fol.

NANNING-FOU. Ville de Chine, prov. de Kouang-si, située sur le You-kiang, affluent du Si-kiang qui forme la rivière de Canton; 40.000 hab. C'est dans cette région de la Chine méridionale qu'on commence à rencontrer les éléphants. Les habitants de Nanning emploient ces animaux pour les usages domestiques. Mines de fer. En vertu d'arrangements intervenus en 1897 entre la France et la Chine, une compagnie française a la concession d'un chemin de fer qui, partant de Nanning-fou, ira à Pakhoi, dans le golfe du Tonkin. Cette voie ferrée établira des relations faciles et rapides entre le centre minier qu'est Nanning et la mer.

NANNINI (Agnolo) (V. FIRENZUOLA).

NANNOSTOMUS (Ichtyol.). Genre de Poissons téléostéens, de l'ordre des *Physostomes* et de la famille des *Characinidae*, section des *Erythrinina*, comprenant quelques formes propres à l'Amérique tropicale, mais d'un intérêt secondaire. ROCHER.

NANOSAURUS (Paléont.). Ce genre a été établi par Marsh pour un Dinosaurien du jurassique supérieur du Colorado. La famille des Nanosauridées, qui fait partie du sous-ordre des Ornithopodes, est caractérisée par les dents comprimées et dentelées, les vertèbres et les os des membres creux, les membres antérieurs de moyenne grandeur, le tibia plus long que le fémur, les ischions allongés. E. SAUVAGE.

NANOTRAGUS (Zool.) (V. ANTILOPE).

NANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 491 hab.

NANS (Les). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 491 hab.

NANS. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Saint-Maximin, à 450 m. d'alt.; 766 hab. Château du Vieux-Nans avec enceinte et donjon. Houille et lignites exploités. A 2 kil. se trouve la belle source de Grandfoux qui donne naissance au bras le plus abondant du Gauron, affl. de droite de l'Argens, près de la montagne de la Sainte-Baume. J. M.

NANS-SOUS-SAINT-ANNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey, sur le Lison, près de

la source; 315 hab. Fabrique de porcelaine; taillanderie. Moulins. Ruines du château féodal de Montrichard.

NANSEN (Hans), commerçant danois et bourgmestre de Copenhague, né à Flensborg en 1598, mort en 1667. Pendant dix ans directeur de la *Compagnie islandaise*, il visita à plusieurs reprises les ports de l'Islande. Il a décrit ses voyages dans un *Compendium cosmographicum, c.-à-d. courte description de tout le monde* (en danois, 1633, 4^e éd. en 1646), travail remarquable pour l'époque. Il contribua très activement à la défense de Copenhague en 1658-59 et à la révolution de 1660. En 1662, il fonda une nouvelle compagnie islandaise qui avait le monopole du commerce avec l'Islande. Th. C.

NANSEN (Fridtjof), explorateur norvégien, né à Christiania le 10 oct. 1861. Fils d'un avocat, il cultiva beaucoup, dans sa jeunesse, les exercices physiques, pour lesquels il délaissa souvent l'étude, s'appliqua cependant aux sciences naturelles, dont il prévoyait l'utilité pour ses futures expéditions, fut reçu docteur de l'Université de Christiania en 1881, et, la même année, fit un premier voyage au Groenland (21 mars-21 juil.), au cours duquel il tua 500 phoques et 14 ours blancs. Nommé en 1882 conservateur du musée de Bergen, il se prépara en 1886-87, par de longues excursions dans les montagnes, à un second voyage au Groenland, partit d'Eyjafjördr (Islande), sur le *Janon*, le 4 juin 1888, débarqua le 17 juil. au S. du cap Dan, sur la banquise, aborda la côte même du Groenland, près de l'île Urnivik, le 10 août, et traversa la presque île dans toute sa largeur, de l'E. à l'O., par 65° N. environ. Il était de retour en Norvège le 9 nov. Dès l'année qui suivit, il dressa les plans d'une nouvelle expédition, dont il avait depuis longtemps le projet et qui avait pour but, sinon d'atteindre le pôle, du moins de percer le mystère des régions avoisinantes. Grâce à une subvention de 250.000 fr., que lui alloua le parlement norvégien, et à des souscriptions particulières, il put faire établir une petite goélette à trois mâts, de 400 tonneaux seulement, mais d'une solidité à toute épreuve, le *Fram*, la pourvut de vivres pour cinq années et, avec douze compagnons sûrs pour tout équipage, s'embarqua à Christiania le 24 juin 1893, faisant route vers les bouches de la Léna (13 sept.), puis vers l'archipel de la Nouvelle-Sibérie (20 sept.), avec le dessein de se faire prendre dans une banquise, qui lui ferait refaire le trajet de la *Jeannette* (V. POLAIRES [Régions]). Trois années durant, on n'eut de nouvelles ni de Nansen, ni du *Fram*. Poussée par la dérive, la banquise qui portait le *Fram* l'avait amené, vers la fin du mois de février, jusqu'à 84° 4' N. Mais les progrès étaient ensuite devenus insensibles, on paraissait même rétrograder légèrement vers le S., et, après un nouvel hiver, le Dr Nansen, n'emmenant avec lui qu'un seul compagnon, M. Hjalmar Johansen, étudiant en philosophie de l'Université de Christiania, qui s'était enrôlé dans l'expédition comme simple matelot, s'enfonça avec 28 chiens, 2 kayaks, 3 traîneaux et 110 jours de vivres, vers le pôle Nord (14 mars 1895), laissant le *Fram* et ses autres compagnons sous le commandement du capitaine Sverdrup. Dès le premier jour, les deux voyageurs se trouvèrent aux prises avec des difficultés qui auraient fait reculer les plus intrépides. Ils n'en continuèrent pas moins leur marche en avant, ne gagnant bientôt plus que 3 à 4 milles chaque jour vers le N., à cause surtout d'une dérive de la banquise qui les entraînait au S., et, le 7 avr., ils se trouvèrent par 93° E. et 86° 14' N., la plus haute latitude qui ait encore été atteinte. Ils n'étaient qu'à 360 kil. du pôle. Il fallut pourtant battre en retraite. Bientôt, désorientés parmi les solitudes glacées (leurs montres s'étaient arrêtées et ils ne pouvaient plus relever qu'inexactement leur position), ayant tué leurs derniers chiens et n'ayant plus ni vivres, ni vêtements, Nansen et Johansen allèrent droit devant eux, se nourrissant de phoques et d'ours blancs, et bravant chaque jour plusieurs fois la mort. Enfin le 17 juin 1896, 461 jours après avoir quitté le

Fram, ils rencontrèrent, comme par miracle, l'expédition Jackson qui explorait la terre François-Joseph et qui leur fournit les moyens de gagner Hammerfest et, de là, Tromsø, où ils arrivèrent le 27 août 1896, un jour seulement après le *Fram*, que la dérive avait porté jusqu'à 85° 46' N., par 71° 5' E. (25 oct. 1895) et qui avait retrouvé la mer libre à peu près en même temps que le Dr Nansen avait rencontré l'expédition Jackson. Nansen a été dans son pays et à l'étranger l'objet d'ovations enthousiastes et des plus hautes distinctions. Elu membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris dès le 24 juin 1893, il a été nommé en 1897 professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Christiania. Au commencement de la même année, il a entrepris en Europe et aux Etats-Unis une tournée de conférences ayant pour sujet sa prodigieuse épopée. Il en a d'ailleurs écrit lui-même le récit. Paru d'abord dans le *Daily Chronicle*, qui lui en a payé la primeur 250.000 fr., il a été publié ensuite en volume sous le titre : *Vers le pôle*, trad. franç. par Ch. Rabot (Paris, 1897, in-8). C'est l'une des narrations les plus émouvantes qu'il soit donné de lire. Nansen avait donné précédemment : *A travers le Groenland*, également trad. en franç. (Paris, 1893, in-8). L. S.

BIBL. : BRÖGGER et ROLFFEN, *Fridtjof Nansen*; Berlin, 1896. — ENZBERG, *Nansens Erfolge*; Berlin, 1898 (7^e éd.). — Du même, *F. Nansen, ein Lebensbild*; Dresde, 1898.

NANSON. Rivière du dép. d'Ille-et-Vilaine (V. ce mot, t. XX, p. 561).

NANSOUK (Tiss.). Tissu léger de coton, à armure taffetas, et comportant environ 20 fils et 25 duites au centimètre, employé pour lingerie fine, souvent avec application de broderies. P. G.

NANSOUTY (Etienne-Antoine-Marie CHAMPION, comte de), général français, né à Bordeaux le 30 mai 1768, mort à Paris le 6 févr. 1815. D'une vieille famille bourguignonne, il fut élève de l'école de Brienne (1779-82), servit d'abord dans l'infanterie, puis dans les hussards et, promu lieutenant-colonel en 1792, colonel en 1794, passa en 1799 général de brigade et en 1803 général de division. Il eut une part brillante aux batailles de Wertingen, d'Ulm, d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, décidant plus d'une fois du succès par ses charges intrépides. Nommé en 1808 premier écuyer de l'empereur, il se couvrit à nouveau de gloire, à la tête de la grosse cavalerie de la garde, à Essling, à Wagram, à la Moskowa, où il fut blessé, à Dresde, à Wackau, à Leipzig, à Craonne. Rallié aux Bourbons, après la chute de l'Empire, il reçut le commissariat du gouvernement de Bourgogne et fut quelques mois capitaine-lieutenant de la 1^{re} compagnie des mousquetaires. L. S.

NANSOUTY (Charles-Marie-Etienne CHAMPION, comte de), général et météorologiste français, neveu du précédent, né à Dijon (Côte-d'Or) le 20 févr. 1815, mort à Dax (Landes) le 15 mars 1895. Quelque temps élève de l'école des Pages (1827-30), il entra, après la révolution de Juillet, dans une usine que possédait son père et qui ne tarda pas à périlcliter. En 1837, il s'engagea dans l'artillerie, passa en 1840 aux hussards, fut nommé sous-lieutenant en 1841, servit onze ans en Afrique et, promu en 1853 chef d'escadron aux guides, passa lieutenant-colonel en 1857, colonel en 1861, général de brigade en 1869. A Reischoffen (1870), il commandait la 2^e brigade de la cavalerie du 4^{er} corps. Il prit part, sous Sedan, à plusieurs affaires, ramena à Paris, après la capitulation, une douzaine de mille hommes, et, la paix signée, fut mis en non-activité par retrait d'emploi. Une lettre de protestation adressée le 16 oct. 1871 au journal *le Soir* lui valut trente jours d'arrêts de forteresse. Il ne fut jamais rappelé à l'activité et, passé en 1877 au cadre de réserve, fut mis, sur sa demande, à la retraite. Il s'était beaucoup occupé, dès sa jeunesse, de minéralogie et de météorologie. Il se consacra, après la guerre, tout entier à cette dernière science et, en 1873, aidé par la Société Ramond,

de Bagnères-de-Bigorre, installa à 500 m. au-dessous du sommet du Pic du Midi, à l'auberge de Sencours, une station météorologique où il passa tous ses hivers et qui fut remplacée en 1881 par un observatoire véritable, construit avec le produit de souscriptions, et d'après les plans de l'ingénieur Vaussenat, au sommet même du pic. Il fut racheté en 1882 par l'Etat, et le général de Nansouty en fut nommé directeur honoraire.

L. S.

NANT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, sur la Dourbie; 2.684 hab. Mines de houille et de lignite des concessions de Balmarelesse, de Trevezet, des Moulinets et de Liousses. Chaux. Fonderie de cuivre. Filature de laine. Scierie mécanique. L'église Saint-Pierre (mon. hist.) du XII^e siècle est l'ancienne abbatale d'un monastère bénédictin. Sur la colline isolée et escarpée qui domine la ville, chapelle romane de Saint-Alban.

NANT-LE-GRAND. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 235 hab.

NANT-LE-PETIT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 474 hab.

NANT SIUN CHENG TIEN. Description des voyages de l'empereur chinois Khien long dans le S. de l'empire, avec des plans et des vues; comprenant aussi le texte des décrets, pièces de vers, procès-verbaux des cérémonies, etc. Cet ouvrage très soigné a été publié par une commission de fonctionnaires en 1774; des rééditions à bon marché l'ont rendu populaire en Chine parmi les Européens. M. C.

NANTAIS (*Nannetensis pagus*). Ancien pays de la France, dont Nantes était la capitale, qui devint un comté à l'époque carolingienne, fut conquis sur le royaume de France par Nominoé et fit depuis lors partie de la Bretagne; il correspondait à peu près au diocèse de Nantes.

NANTEAU-SUR-ESSONNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle-la-Reine; 335 hab.

NANTEAU-SUR-LUNAIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours; 412 hab.

NANTERRE. Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Courbevoie; 40.430 hab. (il y en avait 1.858 en 1726). Stat. du chem. de fer de Paris à Saint-Germain, dans une riante situation, au pied des pentes du mont Valérien, sur la rive g. et à peu de distance de la Seine. Nanterre a un nom d'origine celtique: *Nemetodorum*, qui s'est altéré peu à peu en *Nemptodorum*, *Metodorum*, *Nannetodorum*, *Nanturra*, *Nanterra*. A l'époque gauloise, il y avait un temple (*nemet*) druidique à Nanterre, mais il était certainement démoli au V^e siècle. Vers 429, saint Germain, évêque d'Auxerre, partant pour la Grande-Bretagne, s'arrêta à Nanterre et y distingua pour sa piété une jeune fille, *Geneviève* (V. ce nom), qu'il consacra à Dieu, et que l'Eglise devait plus tard honorer sous le nom de *sainte Geneviève* ou de *Vierge de Nanterre*. Depuis cet événement, il n'est plus fait mention de Nanterre jusqu'à l'année 594, date où le roi Gontran y procéda au baptême de l'enfant Clotaire II, fils de Chilpéric et de Frédégonde. Nous voyons, par une bulle d'Alexandre III, que Nanterre était, en 1163, une possession de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à laquelle elle avait sans doute été donnée par Clovis. En 1436, Nanterre fut ravagé par les Anglais, qui, en 1441, réunis aux Armagnacs, s'en emparèrent une seconde fois et y commirent toutes sortes d'excès: le *Journal du règne de Charles VI* rapporte qu'ils pendirent ou noyèrent les habitants, et exigèrent de grosses rançons, disproportionnées avec les ressources de ces malheureux. Le 2 juil. 1815, il y eut à Nanterre un engagement entre les troupes anglo-prussiennes et les Français; mais, le lendemain, ces derniers s'étant retirés sur Paris, les ennemis prirent possession du bourg. « Ils ne s'y conduisirent pas, dit Saint-Aubin, auteur d'un *Dictionnaire de tous les environs de Paris*, paru en 1816, ils ne s'y conduisirent pas comme en 1346 et 1441. La différence des temps le défendait. Mais les habitants furent traités à la manière des Anglais au

XIX^e siècle. » Louis XIII et Anne d'Autriche s'intéressaient à Nanterre: en 1630, le roi y vint remercier solennellement sainte Geneviève de l'avoir guéri d'un accès de maladie dont il avait souffert à Lyon; et, en 1636, Anne d'Autriche, deux ans avant la naissance de Louis XIV, vint demander à la sainte de faire cesser sa stérilité; quelques années plus tard, en 1642, elle fonda à Nanterre un couvent.

L'église de Nanterre n'a rien de particulièrement remarquable; placée sous l'invocation de saint Maurice, elle a été construite aux XIII^e et XIV^e siècles, et remaniée depuis, notamment au XVIII^e. A côté de l'église, est le *puits de Sainte-Geneviève*, dont l'eau passe pour avoir des vertus miraculeuses, et la *chapelle de Sainte-Geneviève*; on s'y rend en pèlerinage presque continuellement. Nanterre, patrie de sainte Geneviève, est aussi celle du conventionnel *Hanriot* (V. ce nom), décapité avec Robespierre le 40 thermidor. Nanterre est encore célèbre par ses gâteaux, — et aussi par ses rosières: tous les ans, le lundi de la Pentecôte, a lieu le couronnement d'une jeune fille qui s'est signalée par sa sagesse et son mérite. Cette curieuse cérémonie n'est pas spéciale à Nanterre: l'usage s'en retrouve dans plusieurs autres localités des environs de Paris, mais la « rosière de Nanterre » est la plus célèbre. F. BOURNON.

MAISON DÉPARTEMENTALE DE NANTERRE. — La maison départementale de Nanterre, située à 3 kil. environ de la ville, sert à la fois de dépôt de mendicité et de prison. On y trouve un certain nombre de condamnés soumis au régime cellulaire, des mendiants et des vagabonds ayant déjà eu maille à partir avec la justice, et des vieillards ou infirmes, ces derniers de beaucoup les plus nombreux. La maison est divisée, au point de vue de ses constructions, en deux parties similaires à peu près symétriques. La partie droite est occupée par les hommes, la partie gauche par les femmes. Chacune de ces parties est subdivisée en cinq sections: la première (mendiants libérés) contient des individus ayant été condamnés pour mendicité; la deuxième contient des individus ayant subi des condamnations antérieures, mais venus librement dans la maison pour y chercher un refuge contre la misère; la troisième, des individus n'ayant encouru aucune condamnation qui n'y sont venus que pour demander l'hospitalité; la quatrième comprend des vieillards, des infirmes et des impotents; enfin la cinquième est occupée par l'infirmerie. Une sixième subdivision comprend les cellulaires.

Il n'y a aucun mélange possible entre les hommes et les femmes à l'intérieur de la maison. Les gens mariés peuvent se voir au parloir le dimanche et le jeudi. Le personnel des cellulaires est complètement séparé. Les dortoirs sont affectés à chaque section, à l'exclusion des autres. La population est des plus variables, elle se modifie suivant les entrées, les sorties, etc. On peut l'évaluer à une moyenne annuelle de 7.000 pour les hommes et de 2.000 pour les femmes. Les premiers y sont employés à des travaux de cordonnerie, de vannerie, d'effilochage, d'ébarbage, de chaussonnerie, etc.; les seconds font de la couture, des sacs, de la lingerie. Les différentes catégories de pensionnaires ne sont jamais mélangées; chaque section a des jours de sortie et un régime alimentaire différents. M. R.

BIBL.: L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 71-96 de l'édition de 1833.

NANTES (*Namnetum*, *Namnetus portus* et *Civitas namnetica*, *Condivincum* [Ptolémée]; *Naouenet* des Bretons). Ch.-l. du dép. de la Loire-Inférieure, sur la Loire, au confluent de l'Erdre, de la Sèvre Nantaise, de la Chézine et du Sail (V. le plan sur la carte du dép. de la Loire-Inférieure); elle occupe la rive droite et les îles formées par les nombreux bras du fleuve; 123.902 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans ligne de Paris à Landerneau, avec embranchements de Nantes à Châteaubriant et de Savenay à Saint-Nazaire, au Croisic, à Guérande; tête de ligne pour

Pornic, avec embranchements sur la Roche-sur-Yon, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Paimbœuf; tête de ligne de Nantes à Bordeaux: par Clisson (embranchement pour Bressuire), la Roche-sur-Yon (stat. de Thouars-Sables-d'Olonne); tête de ligne: pour Segré, pour Legé; 2 garcs: une de la compagnie d'Orléans; une autre commune à l'Etat et à la compagnie de l'Ouest; plus la gare, dite de la Bourse, pour voyageurs seuls. Tête du canal de Bretagne; 2 ports, l'un fluvial, l'autre maritime. Evêché suffragant de Tours; consistoire protestant; quartier général du 41^e corps d'armée; chambre de commerce; nombreux agents consulaires.

ETABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, SOCIÉTÉS. — 8 communautés religieuses d'hommes et 22 de femmes, un grand et un petit séminaire, collège ecclésiastique (Stanislas); 10 églises catholiques; un temple protestant; un temple israélite; lycée de garçons; lycée de jeunes filles, école normale d'institutrices, école préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et lettres; école de plein exercice de médecine et de pharmacie; succursale du conservatoire national de musique; école primaire supérieure professionnelle; établissement d'enseignement industriel (institution Livet); école professionnelle de jeunes filles; école gratuite de dessin; école d'hydrographie; école départementale des sourds-muets et des jeunes aveugles; établissement public d'éducation correctionnelle pour garçons; hôtel-Dieu, hospice général (Saint-Jacques); asile d'aliénés (quartier de cet hospice), asile d'aliénés (maison Fartineau); sociétés: académique des sciences naturelles de l'Ouest (1891); archéologiques (1845); des bibliophiles bretons (1877); de géographie commerciale (1882); d'horticulture (1828); d'agriculture; station agronomique; société industrielle de Nantes (1830); association polytechnique nantaise; muséum d'histoire naturelle (1813); musées: archéologique (1849); de tableaux et de sculptures; industriel, commercial et maritime; jardin botanique. Bibliothèque publique. Nantes publia trente-quatre journaux et revues. Observatoire de météorologie. Les théâtres sont au nombre de trois; le Grand-Théâtre, ceux de la Renaissance et des Variétés. Les établissements relatifs au commerce sont la bourse, la banque, l'entrepôt.

INDUSTRIE. — Nantes est un centre industriel et commercial: son rôle commercial, célèbre jadis, n'a pas la même importance aujourd'hui et l'exporte moins sur celui que joue l'industrie. Remarquons d'ailleurs que tous deux s'exercent, pour les armements et pour les fabriques, en dehors de l'enceinte de la ville, soit à ses portes ou dans la région, même au delà. Nantes est la seule des 12 villes de France de plus de 100.000 âmes qui ait vu sa population diminuer depuis ses trois derniers recensements: cette population était de 127.482 hab. en 1886; ce phénomène est dû principalement à ce que les navires ayant des dimensions plus grandes qu'autrefois arrêtent à Saint-Nazaire: ce n'est point une crise, un état passager, et Nantes se trouve être forcément en voie de transformation économique. Enumérons ses principales industries. Dans la ville même, à son extrémité S.-O., on exploite la carrière de Miséry qui fournit de bons pavés de granit; il faut citer les établissements Voruz, dans la Prairie-au-Duc, comprenant une fonderie et des ateliers de construction de matériel pour chemins de fer et pour l'artillerie (1.600 ouvriers). Il est à Nantes une fonderie de cuivre et une de zinc, une tréfilerie de lait et des ateliers de grosse chaudronnerie et de ferblanterie, de toiles métalliques, de machines agricoles et autres, une usine à plomb, pour lames, tuyaux, plomb de chasse, une fabrique de boîtes en fer-blanc pour conserves. Les chantiers de constructions navales ont périclité. Nantes a construit, en 1896, 31 bateaux jaugeant 8.296 tonnes. Parmi les industries mécaniques, citons: des scieries (8); des filatures de chanvre, lin, coton, laine; cotonnades, toiles, bonneterie, corderies; des ébénisteries; deux usines à briquettes. — Dans les industries chimiques, 3 fabriques de caoutchouc, diverses manufactures de produits chimiques, 1 manufacture de vitreaux peints, 3 fa-

briques de ciment, 19 d'engrais, 7 de noir pour engrais, 1 de noir pour raffinerie, 7 de phosphates fossiles, 2 de phospho-guano, 1 de superphosphate, 1 de tourteaux de lin, 2 fabriques de glycérine, 1 de minium, 2 pour l'extraction du tanin, de fort nombreuses usines pour les cuirs (tanneries, corroiries (15), mégisseries (5), chamoiserie [4]; des papeteries, imprimeries; 4 usines pour l'électricité; des huileries et savonneries (4): un grand établissement, fondé en 1844, fait venir actuellement la soude nécessaire de la fabrique de Marennes et les huiles et graines (arachides et sésames) de l'Inde et de comptoirs créés dans ce but en Algérie et sur la côte occidentale d'Afrique; mais la principale industrie chimique est la manufacture des tabacs de l'Etat, qui comprend (1893) 1.172 ouvriers.

Ce sont les industries alimentaires, du moins celles des conserves, qui ont ici le plus d'importance et d'avenir. Il y a 4 minoteries, des rizeries ou pelage de riz (9.000 tonn.), 1 fabrique de biscuits de luxe, dits « petits beurres » (80.000 kilogr. produits par jour), 6 fabriques de vinaigre et quelques brasseries. Il faut signaler les raffineries de sucre dont le rôle a diminué par suite de la concurrence que la betterave fait au sucre colonial. En 1896, la totalité du sucre livré à la raffinerie, à la consommation en nature et au sucrage des vendanges a été de 35.028.862 kilogr., le sucre étranger a été en moyenne pour les quatre années 1893 à 1896, 2.744.394 kilogr.; le sucre de betterave indigène, 3.818.790 kilogr. Les fabriques de conserves alimentaires sont nombreuses (25), pour viandes, poissons, légumes, et se développent toujours: plus de 1 million de kilogr. de pois est demandé par les 12 usines de Nantes aux jardins maraichers des environs et même des départements voisins. Cette industrie est représentée aussi pour la pêche par des maisons à Nantes qui ont des établissements nombreux sur les côtes de Bretagne et de Vendée. La flotte de pêche des armateurs nantais ne le cède qu'à celle de Marseille. En moyenne, on met en boîtes annuellement: 4.000.000 de kilogr. de sardines, 250.000 kilogr. de thons, 4.000 kilogr. de homards, 20.000 de maquereaux, 1.600.000 de pois, etc., et les exportations à l'étranger ont été en 1877 de 3.973.934 kilogr. de conserves.

COMMERCE. — Dans le tableau général, dressé par le service des douanes, du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, ou *commerce extérieur*, Nantes est comprise, pour les importations et exportations, parmi les principales douanes. C'est ainsi que l'on a eu pour ces deux mouvements, échange des marchandises, commerce général (abstraction faite du commerce spécial et du numéraire):

1^o En poids, exprimés en tonnes, en 1896: importation, 390.335; exportation, 87.084; 2^o en valeurs exprimées en millions: importation, 48; exportation, 18,8, ce qui la place au 16^e rang des douanes françaises.

Elle a rétrogradé à cause de la concurrence de Saint-Nazaire, mais se défend contre ce déplacement du mouvement commercial par un canal latéral (1893) sur la basse Loire; et afin que ses effets fussent plus appréciables, la Chambre de commerce de Nantes a demandé à la douane de réunir au mouvement commercial et maritime de la ville celui de Chantenay, bien que cette sorte de faubourg constitue une commune distincte: cette statistique est ainsi dressée depuis le 1^{er} janv. 1896. — Les importations l'emportent considérablement sur les exportations, les navires partant trop souvent sur lest. Les principales marchandises importées (commerce extérieur) et leurs valeurs ont été en 1896: sucre en poudre, 9.550.500 fr.; vins, 3.480.800 fr.; café, 3.054.700; bois, 2.848.800; houille, 2.665.900; cacao, 2.158.300; cellulose, 2.107.000; cuivre, 1.560.200; fonte, fer, acier, 1.398.200; fruits et graines oléagineux, 1.293.200; huiles d'olive, 1.180.400; machines, 1.175.800; sulfate de cuivre, 1.107.600; riz, 1.049.100; produits chimiques, chanvre, phosphates, superphosphates, os, huiles; poissons, plomb, crustacés, engrais naturels, étain, amidon, kaolin, raisins secs, jute, bois exotiques, noir, etc.;

total : 48.036.700 fr. Quant aux principales marchandises exportées, on remarque : céréales, 3.720.100 fr. ; sucres bruts et raffinés, 1.573.500 ; produits chimiques, 1.516.000 ; vins, 1.005.300 ; ouvrages en métaux, 982.100 ; extraits de bois de teinture, 832.300 ; poissons, 821.400 ; matériaux, 745.200 ; bois, zinc, viande salée, machines ; conserves de viande, 276.700 ; embarcations, 105.900 ; cuirs, fils, lait concentré, noir, etc. Total : 18.767.600. ; total général, 66.804.300 fr. — Le sucre provient des colonies françaises ; le café, de ces colonies et de l'Inde, qui fournit aussi le riz ; les bois de construction, de la Suède et de la Norvège ; les bois d'ébénisterie, de Cayenne ; la houille, les fers, de l'Angleterre.

Nantes avait en *entrepôt* au 31 déc. 1895, en valeurs (fr.) 10.777.400 ; entré, 21.088.700 ; retiré, 24.597.800 ; restait, 7.268.300. Le mouvement d'entrée (en millions) a donc été de 21,1, ce qui plaçait, en 1896, l'entrepôt de Nantes au 7^e rang.

Ports. Navigation. Le *port maritime*, dont l'établissement des marées est 6^h 20^m, commence dans les deux bras au N. qui entourent, vers sa pointe occidentale, l'île Gloriette et se poursuit à l'O. durant 2.300 m. jusqu'à l'extrémité de la commune ; un avant-port s'étend vers Chantenay. Le tirant d'eau à basse mer d'étiage ordinaire le long des quais était de 3 à 5 m. Ce port a été amélioré dans ces dernières années. Le canal maritime latéral de la rive gauche sur la basse Loire, inauguré le 23 juil. 1893, assure l'accès des quais aux navires de fort tonnage avec un mouillage minimum de 6 m. — Le *port fluvial* se développe dans les bras Saint-Félix et de la Madeleine, en amont du précédent. Un autre port affecté à la navigation intérieure est établi sur l'Érdre. La Loire est sur cette droite du N. au S. divisée en six branches, que séparent des îles et qui communiquent par une ligne de six ponts : d'Aiguillon, de la Belle-Croix, de la Madeleine, de Tous-saints, des Récollets et de Pirmil. Les îles sont celles de Feydeau, Gloriette, au Duc, de Balagué, Sainte-Anne. — Des magasins divers, au nombre desquels l'ancien entrepôt dit les *Salorges*, occupant 27.155 m. q., et les *Docks maritimes de Nantes*, de 7.860 m. q., exploités par des particuliers et agréés par la douane, servent d'entrepôts pour le commerce maritime.

L'effectif ou matériel naval du port de Nantes était au 1^{er} janv. 1896 : 258 nav., 52.343 t. ; au 1^{er} janv. 1897 : 250 nav. ; 51.531 t. (99 vap., 10.676 t. ; 151 voiliers jaugeant 40.875 t.). Le mouvement d'entrée et sortie du port maritime a été en 1895 : 545 nav., 175.873 t. (et avec Chantenay 667 nav. ; 254.108 t.). En 1896 (y compris désormais Chantenay) 695 nav., 259.964 t. Il y a progression. L'année 1896 se décompose ainsi : entrées, total : 244 français, 78.385 t. ; 213 étrangers, 108.287 t. Les provenances sont d'Angleterre, de Suède et de Norvège, etc., des colonies françaises. Sorties, 130 navires français, 141 étrangers ; tonnage total, 73.292, sur lequel 27.921 pour l'Angleterre, 11.815 pour les colonies françaises. — Si l'on y joint les navires sur lest et le cabotage, on a pour le *mouvement général de la navigation maritime* au port de Nantes, en 1896 : 5.492 nav. ; 951.566 t. Le tonnage effectif total pour Nantes a toujours été en augmentant : 422.047 en 1893 ; 453.274 en 1894 ; 535.331 en 1895 ; 808.137 en 1896. L'accroissement brusque de cette dernière année provient de ce que Chantenay y a été compté. Les entrées, pour le cabotage, l'emportent peu sur les sorties. Mais, pour le commerce extérieur, les importations sont environ quatre fois plus fortes que les exportations. La succursale de la Banque de France à Nantes occupait, avec l'ensemble de ses opérations (204.198.100 f.) en 1896, le septième rang pour l'importance. D'ailleurs, si Nantes n'est pas tout proche de la mer, sa position entre l'Océan et le bassin de la Loire, la Bretagne et le Centre par les canaux en fait un entrepôt d'échange du commerce maritime et du trafic fluvial et intérieur. On a émis le vœu en 1894, d'une voie navigable entre Nantes et Orléans ; un 6^e congrès

a été tenu à cet effet récemment (oct. 1893) à Saumur

La *navigation intérieure* est moins importante qu'autrefois, étant en concurrence avec les chemins de fer. Elle emprunte le canal de l'Érdre, tête de celui de Nantes à Brest, et la Loire (V. LOIRE-INFÉRIEURE [dép.]).

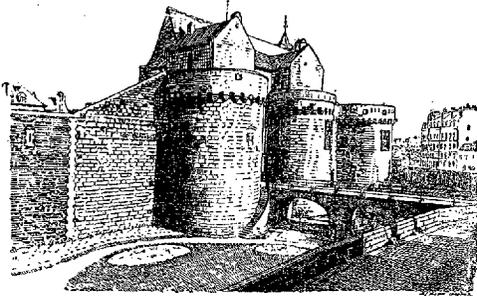
Des *services réguliers* de bateaux à vapeur ont lieu (1896) entre Nantes et : 1^o Brest, Saint-Malo, le Havre, Dunkerque ; 2^o Bordeaux, Bayonne ; 3^o Bordeaux ; 4^o Glasgow, Dublin ; 5^o Belgique, Espagne, Portugal, Méditerranée ; 6^o Dunkerque, Bordeaux ; 7^o Belle-Île, Lorient. En tout, 7 compagnies, dont 1 anglaise, 35 navires, 425 voyages.

Il se tient à Nantes des foires, au nombre de 13 par an, une spécialement pour les bestiaux, une autre pour les chevaux de luxe. Les recettes de la douane de Nantes ont été de 1.804.752 fr. en 1896.

LA VILLE. LES MONUMENTS. — La ville, dans le principe située à l'angle oriental du confluent de l'Érdre, s'était groupée autour de son château riverain du moyen âge et de la cathédrale. C'est le vieux Nantes, aux rues étroites et sinueuses. Dès le VI^e siècle, l'évêque saint Félix en avait rapproché la Loire au moyen du canal qui porte son nom et créé les îles Gloriette et Feydeau. Mais la cité depuis longtemps s'est étendue au N. et à l'O. vers les hauteurs et elle occupe les prairies des îles, ayant franchi l'affluent de la Loire et les bras du fleuve sur près de vingt ponts, parmi lesquels on remarque la chaîne des six ponts que nous avons mentionnée plus haut. Quatre viaducs servent au passage des voies ferrées ; le chemin de fer de Saint-Nazaire suit la ligne des quais et traverse avec le fleuve la ville dans sa longueur. Nantes a un périmètre de 20 kil., sa superficie est de 4.278 hect. Ses rues, au nombre de près de 1.700, larges et droites dans les vastes quartiers neufs ; ses quais de la rive droite se suivant sur 4 kil., ses passages, parmi lesquels le passage Pommeraye (1844), ses cours spacieux, ses belles places, de grandes et riches maisons du XVIII^e siècle, donnent à l'ensemble un aspect à la fois imposant et moderne. La banlieue et les environs sont animés, principalement sur la basse Loire, par des usines, égayés et embellis partout, vers la haute Loire et sur ses deux affluents en regard, l'Érdre et la Sèvre Nantaise, par des jardins maraichers, des villas et des châteaux modernes et historiques, voire par des sites pittoresques. La *cathédrale Saint-Pierre* (mon. hist.), d'architecture gothique, remplaça en 1434 une église romane du XII^e siècle, qui elle-même fut bâtie sur le même emplacement que celle fondée au VI^e siècle par l'évêque Euthème et consacrée par son successeur Félix. La nef, à l'intérieur, a 40 m. de longueur sur 26 m. de largeur et 37 m. sous voûte. Les tours sont élevées de 63 m., c'est la plus grande église de la Bretagne. La façade est remarquable, mais les trois beaux portails sculptés et ornés contrastent avec la nudité des tours. À l'intérieur, il est un chœur roman du X^e ou XI^e siècle, des bas-reliefs du XV^e, et l'on y admire le tombeau du duc François II et de Marguerite de Foix, sa seconde femme, sculpté en 1507 par Michel Colomb et chef-d'œuvre de la Renaissance ; et le tombeau de Lamoricière (1879), de Paul Dubois (V. FRANCE, t. XVII, p. 1130). — L'église *Saint-Nicolas*, par Lassus (1844), style du XIII^e siècle, dominée par un clocher de 85 m. — *Sainte-Croix*, bâtie primitivement sur les ruines d'un temple païen, reconstruite en 1683 ; des travaux y ont été exécutés en 1840 ; campanile contenant l'ancien beffroi du palais de *Bouffay*. — *Saint-Jacques* (mon. hist.) du XII^e siècle, style gothique angevin. — *Notre-Dame de Bon Port* (1846-58), surmontée d'un vaste dôme, avec de belles peintures murales, de style gréco-romain (comme l'église Sainte-Croix). — *Saint-Clément*, la *Madeleine*, *Saint-Similien* : ces églises sont modernes et du style du XIII^e siècle. Celle-ci remplace, selon la tradition, la première église qui ait été érigée à Nantes, au IV^e siècle. — *Saint-Donatien* (1880-90), église romane. — *Sainte-Anne*, imitation du XV^e siècle ; beaux vitraux ; précédée d'une avenue sur laquelle s'élève

la statue colossale de la patronne ; c'est un lieu de pèlerinage, et on y jouit d'un beau coup d'œil. — *L'Immaculée-Conception* (1469), restaurée ; *Saint-Clair* (style bâtarde), sur les hauteurs de la Ville-en-Bois, à l'O. ; chapelles diverses. — Le temple protestant est de style composite, il mérite d'être cité.

Le château (mon. hist.) des ducs de Bretagne, construit sur les fondements de fortifications du x^e siècle par le duc François II, en 1466, achevé par sa fille Anne,



Château de Nantes.

montre trois grosses tours du côté du quai, et sur la cour intérieure, une belle façade de style gothique breton. Il s'élève sur la place de la Duchesse-Anne ; il sert actuellement de caserne. — La bourse (1809), le grand théâtre, est le chef-d'œuvre de Mathurin Crucy (1787), l'auteur du précédent édifice. La préfecture (1763-77) (avec un groupe du sculpteur Suc), l'hôtel de ville (1808), le palais de justice (1844-53), doivent être mentionnés. Le musée d'histoire naturelle (1813) offre une façade ornée d'un fronton corinthien (1868). On remarque : l'hôtel des postes (façade monumentale) ; le bâtiment semi-circulaire de la poissonnerie ; la grande gare, les magasins dits les Salorges, construits en granit bleu par l'architecte Driollez, avec statues en marbre blanc par Ducommun du Loche ; le quai de la Fosse surtout et plusieurs boulevards. Au voisinage de la gare, le Jardin des plantes, où se trouve la partie classée botanique, est un jardin paysagiste, admirablement aménagé et l'un des plus beaux de France. Maisons et hôtels anciens ou historiques : maison du Guigny, où s'était cachée la duchesse de Berry ; la Psalette, hôtel gothique, qui fut vraisemblablement la maison du Chapitre, d'autres disent l'ancien évêché ; maison des sœurs de Saint-Vincent de Paul, xv^e siècle ; hôtel de la Bourvière, que se fit bâtir Pierre Landais, en 1477 ; maison de Carrier, transportée pierre à pierre de l'emplacement qu'elle occupait à l'époque de la Révolution ; maison des Tourelles, sur le quai de la Fosse ; Charles IX en 1540, puis Henri IV y furent reçus.

Les principales promenades sont : les cours Saint-Pierre, Saint-André, Cambroune, où s'élève la statue du héros ; la place Louis XVI, avec la statue de Louis XVI, sur une colonne de 28 m. ; la place Royale décorée d'une fontaine monumentale en granit bleu par l'architecte Driollez, avec statues en marbre blanc par Ducommun du Loche ; le quai de la Fosse surtout et plusieurs boulevards. Au voisinage de la gare, le Jardin des plantes, où se trouve la partie classée botanique, est un jardin paysagiste, admirablement aménagé et l'un des plus beaux de France. Maisons et hôtels anciens ou historiques : maison du Guigny, où s'était cachée la duchesse de Berry ; la Psalette, hôtel gothique, qui fut vraisemblablement la maison du Chapitre, d'autres disent l'ancien évêché ; maison des sœurs de Saint-Vincent de Paul, xv^e siècle ; hôtel de la Bourvière, que se fit bâtir Pierre Landais, en 1477 ; maison de Carrier, transportée pierre à pierre de l'emplacement qu'elle occupait à l'époque de la Révolution ; maison des Tourelles, sur le quai de la Fosse ; Charles IX en 1540, puis Henri IV y furent reçus.

Histoire (V. BRETAGNE, t. VII). — L'histoire de Nantes et du pays nantais appartient à celle de la Bretagne. L'opinion généralement adoptée sur l'origine de Nantes, fondée par les Namnètes, est qu'elle se forma par la réunion de leur cité ou forteresse, bourgade dite par les Romains *Condivincum*, correspondant aux quartiers élevés de la ville moderne en amont du confluent de l'Erdre, et où l'on a maintes fois trouvé des antiquités celtiques, et du *vicus Portuensis* ou *portus Namnetum*, en aval de

ce confluent, correspondant au quartier O, ou à la ville basse de Nantes. Ce port était aussi protégé par une autre place, sur la rive opposée, au confluent de la Sèvre, également bâtie par les premiers habitants : les conquérants romains l'appelaient *Ratiatum*, dont on a fait depuis *Retz* ou *Résé*. Sous la domination romaine, Nantes était une cité florissante. L'évangile lui fut apporté par saint Clair, qui fut son premier pasteur (280 ?) et confessé par ses martyrs Donatien et Rogatien, deux frères dits les *Enfants nantais* (290 ?), et Similien, son troisième évêque (330 ?). De nombreuses conversions eurent lieu. Les évêques acquirent une grande prépondérance, qui balança dans le gouvernement de la ville l'autorité des ducs jusqu'à l'époque de la féodalité. Nantes fut successivement au pouvoir des Bretons insulaires, qui avaient envahi l'Armorique à la fin du iv^e siècle, et des Francs. Sous ces maîtres, il lui fallut repousser ou subir les déprédations des barbares : des Huns (453), des Saxons (480), des Visigoths (490). Après avoir été assiégée en vain par Clovis (494), elle se donna à lui lors de sa conversion (497). Car là n'était pas le cœur de la « nationalité bretonne », mais dans la Basse-Bretagne, et les maîtres à Nantes furent les rois de France, dès les premières races. Les Bretons régnèrent en 504. Puis Clotaire s'empara de Nantes et y installa un évêque, à qui il en remit le gouvernement. Ce fut saint Félix, qui exécuta dans la ville tant d'importants travaux (568). Au ix^e siècle, la Bretagne fut annexée à l'empire de Charlemagne. — Son fils, Louis le Débonnaire, combattu par Morvan, donna, après que celui-ci fut tué, le duché de Bretagne à Nominé (618) et le comté de Nantes à Lambert I^{er} (827), que lui disputait le comte d'Herbauges, Renault (834). Nominé se rendit indépendant et rasa les fortifications de Rennes et de Nantes. Le successeur de Lambert, qui se fit appeler Lambert II, n'ayant pas été agréé par Charles le Chauve, attira les pirates normands, qui ensanglantèrent la ville (843). Ils renouvelèrent leurs incursions jusqu'à la fin du siècle. Chassés par Alain le Grand, en 888, ils revinrent à sa mort et livrèrent la ville aux flammes. Alain Barbe-Torte les battit à Nantes même et les chassa des îles du fleuve où ils s'étaient établis (936). Conan, comte de Rennes, s'empara de Nantes en 990. Ces compétitions, qui survinrent entre les princes bretons, se poursuivirent pendant le x^e siècle.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, en 1066, plaça la Bretagne entre deux puissances rivales, l'Angleterre et la France, qui s'en disputèrent la possession. Pierre de Dreux, créé duc par Philippe-Auguste, fit de Nantes sa capitale ; il l'agrandit et la défendit contre Jean sans Terre en 1214. Le comté de Nantes, au milieu du xiii^e siècle, s'était fondu dans le duché de Bretagne. Nantes ne fut point la capitale nominale, mais elle partagea avec Rennes les attributions, elle eut la Cour des comptes, les Etats s'y réunirent souvent et le château y fut pendant tout le xv^e siècle le séjour des ducs. La guerre de succession de Bretagne s'était terminée en 1365 par le triomphe de Montfort, soutenu par l'Angleterre. En 1369, Du Guesclin s'empara de Nantes ; mais le duc Jean IV revint avec une armée anglaise, et la ville lui ouvrit ses portes, non aux Anglais qui durent s'éloigner. En 1485, le 19 juil., fut pendu à Nantes le fameux Pierre Landais, trésorier de Bretagne et favori du duc François II. Après la mort du dernier duc, François II (1487), Charles VIII vint s'emparer de Nantes, puis il épousa à Blois (1494) la duchesse Anne, qui lui apporta en dot la Bretagne. Ce fut à Nantes qu'eut lieu le second mariage de cette princesse (6 juin 1492) avec Louis XII. La ville de Nantes fut désolée par des épidémies pendant le xvi^e et le xvii^e siècle. Pendant les guerres de religion, elle prit parti pour la Ligue. Le calvinisme essaya vainement de pénétrer dans ce pays essentiellement catholique. Néanmoins, la Saint-Barthélemy y fit peu de victimes ; le maire et les échevins de Nantes

surent résister aux ordres de la cour (1572). Le duc de Mercœur, son gouverneur, se soumit à la fin à Henri IV en 1598. C'est dans cette ville que ce grand roi signa son fameux édit de tolérance (avr.). En 1626, le comte de Chalais y fut jugé et exécuté. En 1664, Louis XIV y fit arrêter le surintendant Fouquet. La révocation de l'édit de Nantes y détermina une révolte qui fut rigoureusement réprimée. En 1719, la conspiration de Cellamare s'y dénoua sur la place du Bouffay par le supplice des quelques gentilshommes bretons qui s'y trouvaient impliqués, sinon des principaux meneurs.

Dès le xv^e siècle, sous les ducs Jean V, puis François II, le commerce extérieur de Nantes commença de prendre un grand développement. Les guerres de religion ayant ruiné Penmarch, Nantes se trouva profiter de la disparition d'une redoutable concurrence. Les xvii^e et xviii^e siècles virent grandir son importance. Malheureusement, il faut le dire, une des sources de sa prospérité fut la traite des nègres. Ce trafic, une fois la traite abolie (15 avr. 1818), ne fut définitivement clos ici que par un jugement du 5 mars 1823, rendu contre deux navires négriers. — La ville de Nantes, qui avait embrassé avec enthousiasme les idées de 89, fut la plus maltraitée des victimes de la Terreur, en 93. On sait les horreurs commises par Carrier, ses « noyades » et ses « mariages républicains » dans les flots de la Loire (d'oct. à déc.). Cependant, elle avait, en juin de cette même année, repoussé, avec le général Canclaux, les Vendéens, commandés par Charette et Cathelineau; celui-ci tomba mortellement blessé. Charette devait, plus tard, être fusillé à Nantes (29 mars 1796). Dans cette ville fut découverte et arrêtée, en 1832, la duchesse de Berry, qui avait essayé de soulever la Vendée.

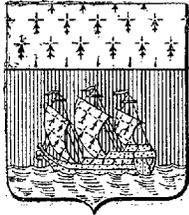
Nantes, après avoir joué un rôle si prépondérant jadis, dans le duché, puis dans la prov. de Bretagne, était devenue, en 1790, un simple chef-lieu de département. Néanmoins, sa population et son développement continuaient de s'accroître. En 1700, elle n'avait que 42.000 hab.; en 1790, elle en comptait 90.000. Dès 1725, elle avait commencé à transformer sa voirie. La perte de Saint-Domingue et les guerres lui portèrent un coup terrible. Une reprise des affaires se produisit à la Restauration. L'industrie prit, de 1840 à 1850, un rapide essor. Ce fut en 1857 que l'on ouvrit le premier bassin et le chemin de fer de Saint-Nazaire. Cette localité, prenant un prompt développement, la grande ville a vu ses intérêts se déplacer. Mais grâce à sa vitalité, elle ne peut manquer de reprendre et de poursuivre ses progrès, dans la lutte économique des nations et dans le commerce intérieur.

Evêques. — Saint-Clair, vers 280; Ennius, environ 310-30; S. Similien, v. 330; Eumalius ou Evhémère I^{er}, v. 374; Martius, v. 383; Arisius, v. la fin du iv^e siècle; Didier, mort v. 444, après avoir siégé près de 40 ans; Léon, v. 446; Euribe, † en 461; Nonnechius I^{er}, évêque en 462, † v. 472; Cariundus, † v. 475; Cerunius; Clemens, † 502; Epiphane, 511; Evhémère II, évêque v. 515, fit bâtir la cathédrale, † 544; saint Félix, 550, acheva et consacra la cathédrale le 30 sept. 548, † le 8 juin 582; Nonnechius II, † avant 596; Eufronius avant 610 jusqu'à 614; Léobard, v. 613 à 626; S. Pascharius, v. 630; Taurinus, v. 637; Haico, v. 640; Salapius, v. 650; Agathée, v. 703, comte de Rennes et de Nantes, il était aussi évêque de ces deux villes; Amelon, évêque et guerrier; Emilien, v. 725, autre évêque-soldat; Salvius, 732, combattit, ainsi que le précédent, contre les Arabes; Deomart, 756-57; Odilard, v. 776, † v. 800; Alain, v. 800; Atton, v. 820, † 833; Drutcaire, 834, † 835; S. Gonthard, 835, tué par les Normands le 24 juin 843; Actard, 843-46; Gislard, 851; Actard (de nouveau), 853-74; Ermengar, 872-86; Landrain, 886(?), † 5 févr. 896; Foucher, 900, † 906, restaura la cathédrale; Isayas, v. 906; Adalard, 907; Hoctron; Herdren, 950-58; Gauthier I^{er}, fils d'Alain Barbetorte, v. 960, † v. 980; Judicaël, fils du comte Hoël, 987; Hugo, 990; Hervé,

992, † 1005; Gautier II, 1005, † 1041 (15 oct.); Budic, 1047, déposé le 3 oct. 1049, † 1050; Erard, 1049, renvoyé 1052; Quiriac ou Guerec, fils d'Alain Cagnard, élu 1052, sacré 1063, † 31 juil. 1079; Benoit, frère du précédent, 1079, sacré 1084, se démit en 1111; Robert I^{er}, 1112; Brice, 1112, † 29 oct. 1140; Hérius, 1142, † 1147; Bernard I^{er}, 1147, † 29 déc. 1169; Robert II, 25 déc. 1170, † 15 janv. (1184?); Artur, 1184, † 1187 (non dans les catalogues); Maurice de Blaron, élu 1185, sacré 1186, transféré à Poitiers 29 nov. 1197, † 29 nov. 1198; Geoffroi, avr. 1199, † 1208; Gautier III (non dans les catalogues), † 1212; Etienne de la Bruyère, 1213, † 8 févr. 1227; Clément, † 8 sept. 1227; Henri I^{er}, 1228, † 4 févr. 1235; Robert III, transféré à Nantes, août 1236, † patriarche de Jérusalem en mai 1240; Galeran, 1240, † 21 sept. 1263; Jacques I^{er}, sacré févr. 1264 (l'année du concile de Nantes), † 1267 (7 févr.); Guillaume I^{er} de Vern, 1267, † en oct. 1277; Durand, 1278, † 11 mai 1291; Henri II de Calestrie, 1292, sacré 1293, se démit ou † 1297; Henri III, janv. 1299-1304; Daniel Vigier, 1304 (fin sept.), † 14 févr. 1337; Barnabé, 17 juil. 1338; Olivier Salahadin, 1339, † 24 août (1353?); Robert IV Paynel, 20 déc. 1354, † 23 févr. 1366; Simon de Langres, 16 mars 1366, permute en 1384 avec Jean I^{er} de Montrelais, évêque de Vannes, 4 avr. 1384, † 13 sept. 1391; Bonabius de Rochefort, 4 sept. 1392, † 8 août (1397?); Bernard II du Peyron, 1397, † 1404; Henri IV le Barbu, transféré de Vannes, 1404, † 17 avr. 1419; Jean II de Châteaugiron, transféré de Saint-Brieuc, 24 août 1419, † 14 sept. 1443; Guillaume II de Malestroit, 1443, résigna ses fonctions 1461 (fin) et devint archevêque de Thessalonique; Amauri d'Acigné, 19 mars 1462, † 23 févr. 1477; Jacques II d'Elbiest, 1477, † au bout de 4 mois; Pierre du Chaffault, 1477, † 12 nov. 1487; Robert V d'Espinay, 1^{er} oct. (1489?), † août 1493; Jean III d'Espinay, transféré juil. 1495, † 25 sept. 1500; Guillaume III, Guéguen, 1^{er} nov. 1500, † 29 nov. 1506; Robert VI Guibé, transféré de Rennes 24 janv. 1507, se démit 1511; François Hamon, 1511, † 7 janv. 1532; Louis d'Acigné, 31 mai 1532, † 23 févr. 1542; Jean de Lorraine, 18 août 1542, † 19 mai 1550; Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, 1550-54; Antoine I^{er} de Créquy, 22 avr. 1544, transféré à Amiens, 1562; Antoine II de Créquy, 29 juin 1562, permute 6 déc. 1564 avec: Philippe du Bec, évêque de Vannes, 13 mars 1566, transféré à Reims, 1594; Jean du Bec, 1596; Charles de Bourgneuf de Cuccé, de Saint-Malo, permute avec Philippe et Jean du Bec (qui ne prit pas possession du siège de Nantes), 20 oct. 1596, siégea 29 mars 1579, † 17 juil. 1617; Henri V de Bourgneuf d'Orgères, 1621-22; Philippe Cospeau, 17 mars 1622, transféré à Lisioux, 1636; Gabriel de Beauvau, 11 juin 1636, † 1667; Gilles de La Baume, Le Blanc de La Vallière, 12 juin 1668, se démit, 1677; Jean-François de Beauvau du Rivau, 1^{er} juil. 1677, † 6 sept. 1747; Louis de la Vergne de Tressan, sacré 10 juil. 1718, transféré à Rouen 17 oct. 1723; Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sanzay, transféré de Rennes, 17 oct. 1723, siégea 11 déc. 1724, † 29 mars 1746; Pierre Maclerc de la Mousanchère, nommé 17 avr. 1746, † 1^{er} avr. 1775; Jean-Augustin Fréat de Sarra, 11 sept. 1775, † 20 sept. 1783; Charles-Étrope de la Laurencie, 10 janv. 1784-1801; Jean-Baptiste Duvoisin, 25 juil. 1802, † 9 juil. 1813; Louis-Julien-François d'Audigné, 1^{er} oct. 1817, † 2 févr. 1822; Joseph-Michel-Micolon de Guélines, 17 nov. 1822, † 12 mai 1838; Jean-François de Hencé, 12 mai 1838, † 31 janv. 1849; Antoine-Mathieu Alexandre Jaquemot, 29 juil. 1849, † 9 déc. 1869; Félix Fourmier, 17 mai 1870; Jules-François Le Coq, 4 juin 1877-30 juil. 1877; Auguste-Léopold Laroche, 3 janv. 1893, déc. 1893, siége vacant, transféré de Luçon; Pierre-Emile Rouard, 30 mai 1896.

PERSONNAGES CÉLÈBRES. — Nantes a vu naître: les mar-

tyrs saint Donatien et saint Rogatien (11^e siècle) ; le réformateur monastique saint Martin dit de Vertou (527-601) ; le duc Arthur I^{er} (1187-1203) ; la duchesse Anne de Bretagne (1477-1514) ; le diplomate François Cacaout (1742-1805) ; les généraux de Lamoricière (1806-65) et Mellinet (1798-1894) ; le marin Jacques Cassard (1672-1740) ; les femmes de lettres Elisa Mercœur (1809-35) et Mélanie Waldor (1796-1872) ; les littérateurs Demolière dit Moléri (1802-77) ; Charles Monsclet (1825-88) et Jules Verne (né en 1828) ; les architectes Errard (1606-89) et Boffrand (1667-1754) ; les peintres Jules Dupré (1812-89), A. Debay (1816-65), Luminais (1820-90) ; Delaunay (1828-91) et Toulmouche (1829-90) ; le sculpteur Ducommun du Locle (né en 1804).



Armoiries de Nantes.

ARMOIRIES. — Les armoiries de la ville sont aujourd'hui : *De gueules, au navire d'or, habillé d'hermine, voguant sur des ondes au naturel ; au chef cousu d'hermine, avec la devise : Favet*

Neptunus eunti, qui a remplacé officiellement, en 1806, la devise : *Oculi omnium in te sperant, Domine*.

Ch. DELAUAUD.

Conciles de Nantes. — Flodoard ayant parlé d'une assemblée des évêques de la France réunis à Nantes au vii^e siècle, on a assigné à cette assemblée diverses dates : 636 ? 638 ? 660 ? (660 d'après l'*Art de vérifier les dates*), et on lui a attribué vingt canons, que Labbe rapporte à un concile tenu en la même ville, vers la fin du ix^e siècle (897 ?). Le troisième et le dixième de ces canons ont été transcrits dans le recueil (fort suspect) des *Capitulaires* de Benedictus Levita. Ils contiennent des renseignements très intéressants sur la discipline de l'Eglise concernant l'assistance à la messe, l'enterrement des morts, les dîmes et offrandes, le pain béni, l'ordination des prêtres, les confréries, les femmes qui parlent des affaires publiques et l'abolition des superstitions païennes. — 1127. Concile provincial présidé par Hildebert, archevêque de Tours, et approuvé par le pape Honoré II. Décrets principaux : Défense d'ordonner les enfants des prêtres, à moins qu'ils ne soient moines ou chanoines réguliers : en aucun cas, ils ne pourront succéder aux bénéfices de leurs pères. Abolition de la coutume attribuant au seigneur tous les biens meubles d'un mari ou d'une femme, après la mort de l'un ou de l'autre, lorsqu'ils ne laissent pas d'enfants ; et aussi de la coutume qui donnait au prince les débris des naufrages. — Juil. 1264. Concile provincial, présidé par Vincent de Pilenes, archevêque de Tours. Neuf canons. I. Défense aux patrons, tant clercs que laïques, de promettre les bénéfices avant qu'ils soient vacants. III. Défense aux clercs de chasser, parce qu'on ne trouve aucun saint qui ait été chasseur. V. Dans les festins offerts aux prélats pendant leurs visites, il n'y aura que deux services. Les restes seront donnés aux pauvres. VI. La résidence est obligatoire dans les bénéfices à charge d'âmes. La réception d'un second bénéfice de cette qualité rend le premier vacant. VII. Défense, sous peine d'excommunication, d'exiger des péages des clercs. — 1431. Concile provincial. Canons sur la discipline : notamment, prohibition de la Fête des Fous et autres profanations commises dans les églises. E.-H. VOLLET.

Édit de Nantes. — Sous beaucoup de rapports, cet édit peut être considéré comme marquant le point central de l'histoire des Eglises réformées, sous l'ancien régime, en la double évolution de la persécution à la tolérance, et de la tolérance à la persécution. Cette histoire comprend beaucoup de choses qui ont droit à une place dans notre *Encyclopédie*, mais qui ne peuvent être bien exposées séparément qu'avec une grande dépense de lignes ; elles le seront plus brièvement et aussi plus clairement,

si elles sont présentées avec la suite qui les relie entre elles. — Jusqu'en 1534, on avait sévi contre les hérétiques, en exécution des lois anciennes, notamment des ordonnances de Philippe-Auguste et de Louis IX ; François I^{er} renforça la rigueur de ces lois, par un édit qui assimilait la non-révélation de l'hérésie au crime lui-même, et qui stimulait la délation par la promesse du quart des confiscations et amendes (PARIS, 29 janv. 1534). Ensuite, déclarant que les erreurs et fausses doctrines contiennent en soi crime de lèse-majesté divine et humaine, sédition du peuple, perturbation de l'Etat et du repos public, il en attribua l'information et le jugement aux gens du roi, cours souverains, baillis, sénéchaux et leurs lieutenants, concurremment avec les juges d'Eglise, non seulement contre les laïques, mais aussi contre les clercs et autres personnes ecclésiastiques : édictant des peines sévères contre les agents coupables de négligence, et instituant des procédures expéditives contre les accusés (FONTAINEBLEAU, 4^{er} juin 1540). Dès lors, les gens du roi et les gens de l'Eglise rivalisèrent de zèle contre les hérétiques ; les juges et les bourreaux s'ingénièrent à réaliser contre eux toutes les férociétés que la légende prête aux magistrats et aux tortionnaires païens, à l'égard des premiers martyrs. — Sous Henri II, un édit du mois de déc. 1549 défendit aux libraires et imprimeurs, sous peine de confiscation de corps et de biens, d'imprimer ou de vendre aucun livre qui n'eût été vu et visité par la Faculté de théologie. Malgré toutes ces mesures, l'ÉDIT DE CHATEAUBRIANT (27 juin 1551) constatait qu'on avait vu et qu'on voyait les erreurs continuer et croître, tant secrètement qu'ouvertement, de sorte qu'elles s'étaient réduites en une commune maladie de peste si contagieuse, qu'elle avait infecté et contaminé, en beaucoup de bonnes villes et autres lieux et endroits du royaume, la plupart des habitants, hommes et femmes de toutes qualités, même les petits enfants, nourris et appâtés de ce venin. Cet édit, qui comprenait trente-six articles, prescrivait tout un ensemble de précautions fort minutieuses et de mesures fort sévères, et il élevait du quart au tiers des confiscations et amendes la récompense des délateurs. Ces dispositions furent renouvelées et confirmées par un édit qui défendait aux juges d'atténuer, pour quelque raison que ce fût, les peines encourues par les hérétiques (COMPIÈGNE, 24 juil. 1557). Le roi voulait en confier l'exécution à un tribunal d'Inquisition composé des trois cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon ; mais la résistance du Parlement le força d'ajourner ce projet jusqu'en 1558 ; et dans l'intervalle, les remontrances des Cantons suisses et des princes allemands, dont il avait alors besoin, l'engagèrent à modérer son zèle. — Dès la première année de son règne, François II édicta (BLOIS, nov. 1559) le supplice de mort, sans espérance de grâce ni modération de peine, contre tous ceux qui feraient conventicules et assemblées illicites pour le fait de religion, et il ordonna que les maisons où ces assemblées auraient eu lieu fussent démolies, sans pouvoir être rebâties. La chambre du parlement à laquelle avait été réservée la connaissance du crime d'hérésie poursuivit l'exécution de ces ordonnances avec une promptitude et un acharnement qui lui valurent le nom de *Chambre ardente*. Il est vraisemblable que ces excès furent un des principaux motifs de l'ÉDIT DE ROMORANTIN (mai 1560) qui rendit aux prélats l'entière connaissance du crime d'hérésie, ainsi qu'ils l'avaient anciennement, interdisant aux cours de parlement, baillis, sénéchaux et autres juges d'entreprendre aucune connaissance de ce crime, et de s'en mêler aucunement, lorsqu'ils n'étaient point requis par les juges d'Eglise. Toutefois, cet édit attribuait au président du lieu la poursuite d'urgence et le jugement en premier ressort des faits d'assemblées illicites, prédications, libelles et placards.

Après avoir subi pendant trente-six années ce régime, où les persécutions de la justice du roi et celles de la jus-

tice de l'Eglise étaient souvent et en beaucoup de lieux fort aggravées par les sévices de la populace, avide de pillage ou enivrée de fanatisme, les protestants firent appel à ce qu'ils appelaient la justice du Dieu des armées. Ils se révoltèrent et conquirent des concessions qui ne leur furent octroyées que durant les courtes trêves des guerres de religion, et qui même pendant ces trêves ne valaient que là où ils étaient assez forts pour les faire respecter. Ces concessions éphémères indiquent les mesures que la nature des choses devait introduire dans le pacte définitif qui fut l'édit de Nantes. — La veille de leur première prise d'armes, alors qu'on pouvait en redouter le succès, l'ÉDIT DU 17 JANV. 1562 accorda aux protestants la faculté de faire, *hors de villes et de jour*, sans armes autres que les épées et dagues portées ordinairement par les gentilshommes, des *assemblées pour leurs prêches et prières*; de tenir *synodes et consistoires*, par congé ou en présence des officiers du roi; de constituer entre eux *quelques règlements*, qui seraient soumis à l'autorisation royale *pour l'exercice de leur religion*; de recueillir des *charités et aumônes*, mais volontairement, non par cotisation ou imposition. D'autre part, l'édit leur ordonnait de se soumettre à la perception des *dîmes et autres droits ecclésiastiques* et d'observer les lois reçues en l'Eglise catholique concernant les *fêtes et jours chômables*, et le *mariage*, pour les degrés de consanguinité et affinité; il enjoignait aux ministres de prêter, devant les officiers des lieux, serment d'obéir à tous les articles de l'édit, de ne prêcher qu'une doctrine convenable à la pure parole de Dieu, selon qu'elle est contenue au symbole de Nicée et aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, afin de ne point semer de nouvelles hérésies; il leur défendait expressément de procéder en leurs prêches par injures et convives contre la messe et les cérémonies de l'Eglise catholique. Le parlement de Paris ne se résigna à enregistrer cet édit qu'après plusieurs lettres de jussion. La résistance des autres parlements ne fut pas moins opiniâtre. — Sur ces entrefaites eut lieu le massacre de Vassy (1^{er} mars 1562) et, bientôt après, la PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION. Elle fut terminée par la PAIX D'AMBOISE. L'édit (19 mars 1563) qui porte le nom de cette ville statue que *partout* chacun pourra vivre et demeurer en sa maison, sans être recherché ni molesté, forcé ni contraint pour le fait de sa conscience (IV); il défend, sous peine de la vie, les injures, attaques ou provocations pour reproche de ce qui est passé, les querelles, disputes et contestations du fait de la religion (XIV). Pour ce qui concerne l'exercice du culte, il ne l'admet plus, comme faisait l'édit de janvier, indistinctement, pour tous et partout hors des villes; mais il l'attribue spécialement aux gentilshommes qui sont barons, châtelains, hauts justiciers, tenant fiefs de hautbert, en leurs maisons pour eux, leur famille et leurs sujets (I); aux autres seigneurs ayant fiefs, en leurs maisons, pour eux et leur famille *seulement* (II); en chaque bailliage, sénéchaussée et gouvernement tenant lieu de bailliage et ressortissant directement des cours de parlement, aux faubourgs d'une ville. Tous ceux du ressort pourraient y aller, et non autrement ni ailleurs (III). Dans toutes les villes où la religion dite réformée était exercée dans les dix jours qui avaient précédé l'édit, cet exercice devait être continué *en un ou deux lieux, désignés par le roi*; mais tous les temples et églises appartenant au culte catholique devaient être rendus; et tous biens, possessions et revenus du clergé lui être restitués (V). La ville et le ressort de la prévôté et vicomté de Paris demeuraient exempts de tout exercice de la religion dite réformée (VI). Parlant de l'exécution de cet édit, Mezerai dit: « La liberté promise aux réformés fut bientôt réduite à rien. Le peuple leur courait sus aux endroits où ils étaient les plus faibles; et en ceux où ils pouvaient se défendre, les gouverneurs se servaient de l'autorité du roi pour les opprimer. Il n'y avait nulle justice pour eux, ni dans les parlements, ni dans le Conseil du roi. On les

massacrait impunément. » Pour échapper à une complète destruction, il ne leur restait plus d'autre moyen que de reprendre les armes. — La PAIX DE LONGJUMEAU mit fin à cette SECONDE GUERRE. L'édit de pacification qui s'ensuivit (PARIS, 23 mars 1568) confirma l'édit du 19 mars 1563, ordonnant qu'il fut exécuté en tous ses points et articles, selon sa première forme et teneur, et levant toutes les restrictions, déclarations et interprétations faites depuis sa promulgation (I); en outre, il en étendait les dispositions, en permettant aux gentilshommes et seigneurs, qui avaient qualité de faire prêcher en leurs maisons, d'admettre aux prêches tous ceux qui voudraient y aller (II). Six mois après, toutes les concessions accordées aux protestants étaient supprimées: un nouvel édit (SAINT-MAUR-DES-FOSSES, sept. 1568) interdisait, sous peine de confiscation de corps et de biens, tout exercice de religion autre que la catholique et romaine; sous la même peine, il ordonnait aux ministres de la religion prétendue réformée de sortir du royaume dans la quinzaine. Néanmoins, il défendait de rechercher en leur conscience les autres personnes de cette religion, pourvu qu'il n'y eût point exercice de leur culte: dans l'espoir que, par inspiration divine et soins des évêques et pasteurs, ils retourneraient à l'union de la sainte Eglise catholique. — Ces mesures provoquèrent une TROISIÈME GUERRE, qui procura aux protestants des conditions plus avantageuses que celles qu'ils avaient obtenues jusqu'alors. L'édit de pacification (SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 15 août 1570) étendit un peu les facultés accordées précédemment pour l'exercice du culte, et les précisa quant aux lieux. Comme dispositions nouvelles, il contenait: règlement de l'enterrement des morts, lequel devait se faire dans des lieux appartenant aux protestants, de nuit et sans plus grand concours que dix personnes seulement (XIII); défense de faire distinction ni différence, pour raison de religion, relativement à l'admission des écoliers, des pauvres et des malades aux universités, écoles, hôpitaux, maladreries et aumônes publiques (XV); déclaration que ceux de la religion prétendue réformée étaient capables de tenir et exercer tous états, dignités et charges publiques, royales, seigneuriales, et des villes du royaume; d'être admis et reçus en tous conseils, délibérations, états et fonctions dépendant de ces choses, sans en être rejetés ni empêchés (XXII); certains droits de récusation et règlement de juges dans les procès entre parties de religion contraire (XXXV-XXXVIII); remise *pour deux années*, sous la garde des princes de Navarre et de Condé et de vingt gentilshommes protestants, des villes de La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité, comme *places de sûreté* (XXXIX). — La plupart des historiens protestants et plusieurs autres estiment que la paix de Saint-Germain n'avait été conclue que pour induire les protestants en la confiance qui devaient les livrer aux massacres de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Ceux qui échappèrent à ces massacres entreprirent la QUATRIÈME GUERRE de religion, et la soutinrent avec l'énergie du désespoir. La paix qu'ils obtinrent ne laissa subsister qu'une partie des concessions qui leur avaient été octroyées antérieurement. L'édit de BULOYNE (juil. 1573) leur permit qu'aucun d'eux ne serait inquiété en aucune partie du royaume, pour cause de religion; il leur laissa comme places de sûreté les villes de La Rochelle, Montauban et Nîmes; mais il restreignit à ces villes l'exercice du culte, qui devait y être célébré hors des places et lieux publics. Dans les maisons des gentilshommes, il ne tolérait plus que les baptêmes et mariages, sous plus grande assemblée que dix personnes, outre les parents, parrains et marraines.

Après les massacres, les protestants, privés de leurs chefs, formèrent une fédération, dont la constitution, fort démocratique, émanait de leurs pasteurs. Dans chacune des villes qui étaient en leur pouvoir, ils devaient élire: 1^o un *chef* ou *majeur*, pour leur commander tant en fait de guerre qu'en la police civile; 2^o un *conseil* de vingt

vingt-cinq hommes ; 3° pour parfaire le nombre cent, soixante-quinze hommes, devant lesquels les parties pourraient appeler des causes criminelles impliquant mort, bannissement ou mutilation de membres. Tous, majeur, conseillers et assesseurs, devaient être pris, sans acception de qualité, soit des nobles, soit d'entre le peuple, tant des villes que du plat pays. Le majeur ne pourrait résoudre sans le Conseil des Vingt-cinq, aucune des choses importantes de la guerre ou de la police ; ni le Conseil des Vingt-cinq, sans le Conseil des Cent, établir aucune loi nouvelle, ni introduire abrogation d'aucune ordonnance de monnaie, de deniers, accord de trêve ou de paix. Afin de fédérer les groupes ainsi organisés, on devait élire, parmi leurs majeurs et conseillers, un chef général à la façon du dictateur romain, pour commander en la campagne. Ceux des villes et cités devaient lui obéir pour le bénéfice de la conservation commune. — Les Eglises du Midi avaient protesté contre la paix, qui les avait sacrifiées ; elles ne se soumièrent à l'édit de Boulogne que là où elles y étaient contraintes par la force. Leurs députés assemblés à MONTAUBAN, le 24 août 1573, premier anniversaire de la Saint-Barthélemy, dressèrent une requête énergique, réclamant du roi : punition exemplaire des auteurs, fauteurs, approbateurs et consultants du massacre, par juges spécialement nommés en égal nombre de chaque religion ; réparation des dommages subis ; ordonnance concédant, par perpétuel bénéfice, le libre exercice de la religion réformée, tant public que privé, partout dans le royaume ; honnête sépulture sans distinction de temps, et cimetière public ; exemption pour les protestants des dîmes et de toutes contributions et cérémonies contraires à leur religion ; justice pour chacun, devant des juges de sa religion ; pour les causes entre parties de religion contraire, institution de tribunaux, dont la moitié serait catholique et l'autre moitié protestante. La requête formulait en outre plusieurs autres demandes, visant hardiment à la liberté et même à l'égalité des deux cultes. Charles IX répondit par de vagues promesses. Le 16 déc. de la même année, une seconde assemblée, tenue à MILHAU, déclara que, en attendant que l'exécution des principales promesses fût parachevée, il était nécessaire à tous ceux de la religion de se tenir sur leurs gardes, pour s'opposer aux pratiques, machinations et surprises brassées journellement pour leur ruine totale ; en conséquence, elle ordonna que partout où les armes avaient été levées, notamment dans les villes principales, il y aurait garde et règlement pour leur sûreté et pour la commune conservation des Eglises ; elle fit renouveler le serment de se tenir en entière association, fraternité mutuelle et perdurable à jamais, d'y persévérer jusqu'à la mort, faisant tous ensemble un même corps ; puis elle donna au parti une organisation qui réellement instituait dans le royaume un gouvernement distinct de celui du roi, et dont les éléments principaux étaient : des *Etats généraux* convoqués de six mois en six mois, composés de membres élus formant deux ordres, l'un de la noblesse, l'autre du tiers état ; en chaque généralité une *assemblée particulière* réunie tous les trois mois ; élection par elle d'un *général* et d'un *conseil général* devant connaître de toutes affaires concernant la police militaire, les finances et les autres négoes publics de toute la généralité, sans se mêler aucunement de la justice civile ou criminelle, laquelle était l'objet d'une réglementation spéciale ; pareillement nomination par la même assemblée d'un *receveur* pour la généralité. Toutes ces dispositions tendaient à compenser par la cohésion et la discipline ce que les protestants avaient perdu par le nombre. Le 10 juil. 1574, les *Etats de la Religion* se réunirent à MILHAU, ils élurent comme chef protecteur des Eglises le prince de Condé, mais ne lui confièrent qu'un pouvoir fort restreint, le plaçant sous le contrôle d'un conseil. Une seconde assemblée, tenue au mois d'août, conclut la confédération des protestants avec les catholiques *politiques*. Les deux partis s'engageaient à se soutenir mutuellement, à ne point traiter séparément

et à ne déposer les armes que lorsque des Etats généraux légalement constitués auraient pourvu à la réforme du gouvernement ; à la punition des perturbateurs et au soulagement du peuple. Cette alliance fut confirmée par l'assemblée de Nîmes (10 janv. 1575) ; elle rendit aux protestants une prépondérance décidée dans le Languedoc. Ils en profitèrent pour s'emparer de plusieurs villes, tandis que leurs députés, réunis à Bâle avec ceux du maréchal Damville, gouverneur du Languedoc et chef des catholiques politiques, rédigeaient une requête demandant au roi Henri III de mettre sur le pied d'une parfaite égalité les deux religions, tout en interdisant les autres croyances, sous les peines les plus sévères. Le roi repoussa ces demandes ; et la CINQUIÈME GUERRE continua avec des résultats divers. Elle fut terminée par la PAIX DE MONSIEUR, conclue à CHASTENAY, le 6 mai 1576. — L'édit (PARIS, mai 1576) qui fut la conséquence de cette paix, et qui est de *beaucoup le plus libéral de tous les édits de pacification*, reproduit et amplifie toutes les concessions précédemment accordées à la religion, qu'il déclare devoir être désignée désormais dans les actes publics, par les mots : *Religion prétendue réformée* (XVI). Il y ajoute plusieurs autres concessions précisant et admettant les principaux éléments nécessaires à la liberté d'un culte dissident, en face d'une Eglise dominante, et dans les conditions que l'ancien régime avait faites à la France. Voici les dispositions nouvelles, les plus caractéristiques de ce progrès : Les désordres et excès faits le 24 août (Saint-Barthélemy) et jours suivants, à Paris et en autres villes et endroits, sont advenus *au très grand regret et déplaisir du roi*. Les veuves et les enfants des victimes seront exemptés pendant six années des contributions de ban et arrière-ban, de toutes tailles et impositions (XXXIII). Exercice libre, public et général de la R. P. R. *par toutes les villes et lieux du royaume, pays d'obéissance et de protection*. Ceux de ladite religion pourront en outre y faire écoles et leçons publiques ; ils pourront aussi tenir consistoires et synodes tant généraux que provinciaux, en présence des officiers du roi. Néanmoins, ces choses sont interdites dans la ville de Paris, faubourgs et banlieue de deux lieues environ (IV), à l'exception de l'enterrement des morts, pour lequel le cimetière de la Trinité est laissé aux protestants. Dans les autres villes et lieux, les officiers du roi devront les pourvoir pour les enterrements de la place la plus commode que faire se pourra, et veiller à ce qu'il ne se commette aucun scandale (VI). Quoique ceux de la Religion soient tenus de garder les lois de l'Eglise catholique pour les mariages, relativement aux degrés de consanguinité et d'affinité, les mariages contractés par eux au troisième et au quatrième degré ne devront point être molestés ou invalidés (X). Ils ne pourront être contraints à assister à aucune cérémonie contraire à leur religion, ni à prêter serment en la forme catholique (XII). Pour les procès où ceux de la Religion seraient parties principales ou garantes, création de chambres composées par parties égales de catholiques et de protestants et siégeant, pour le ressort du parlement de Paris, en cette ville et à Poitiers ; pour le ressort du parlement de Toulouse, à Montpellier ; pour le ressort du parlement de Grenoble, en cette ville et à Saint-Marcellin ; pour les ressorts des parlements de Bordeaux, Aix, Dijon, Rouen et Bretagne, en leur résidence ordinaire (XVIII-XX). Huit places de sûreté : Aigues-Mortes et Beaucaire, en Languedoc ; Périgueux et le Mas-de-Verdon, en Guyenne ; Nyons et Serres, en Dauphiné ; Yssoire, en Auvergne ; Seinc-la-Grand-Tour, en Provence (LIX). L'édit appelle *catholiques unis ou associés* ceux qui avaient fait alliance avec les protestants, et il leur accorde expressément le bénéfice de plusieurs dispositions prises en faveur de ceux de la Religion.

En la même année, se constitua la SAINTE LIGUE (V. t. XXII, p. 234) qui devait prendre une part si importante à la lutte contre les religionnaires. Formée en Picardie, elle étendit rapidement ses ramifications dans toute la

France. L'esprit qui l'avait inspirée, et qui la propageait, se manifesta bientôt dans les actes des États généraux de Blois. Les trois ordres y demandèrent la suppression de tous les édits faits en faveur de la religion prétendue réformée, l'expulsion et le châtement de ses ministres (19, 22, 26 déc. 1576). Les religionnaires, qui suivaient ces mouvements, crurent devoir en prévenir les conséquences ; ils prirent les armes, sans attendre la déclaration de guerre. Dès les premières hostilités, Henri III signa la sainte Ligue et la fit signer par toute la famille royale. Cette SIXIÈME GUERRE ne dura que jusqu'au 17 sept. 1577. L'édit de pacification (POITIERS, sept. 1577) remplaça par une réglementation restrictive la liberté précédemment accordée à l'exercice du culte dans tout le royaume ; pour le reste, il maintint les concessions essentielles. Un traité conclu à NÉRAC, le 28 févr. 1579, expliqua cet édit, amendant les restrictions et accordant ou promettant divers avantages, notamment la permission à ceux de la R. P. R. de s'assembler devant le juge royal, pour évaluer et lever sur eux telle somme de deniers qui serait arbitrée nécessaire à l'entretien de l'exercice de leur culte. Ce pacte fut rompu par la GUERRE DES AMOUREUX ; mais le TRAITÉ DE FLEIX (20 nov. 1580) en confirma les clauses, et les aménagea, affranchissant les religionnaires de l'obligation de tendre et parer eux-mêmes le devant de leurs maisons pour les fêtes catholiques ; de concourir aux frais de réparation des églises, de recevoir exhortations d'autres que de ceux de leur religion, lorsqu'ils seraient malades ou proches de mort ; rendant exécutoires, nonobstant oppositions ou appellations, les taxes de deniers par eux imposées pour les frais de leur culte ; prescrivant de sérieuses mesures pour l'impartiale administration de la justice. — La mort (1584) du duc d'Alençon, qui portait alors le titre de duc d'Anjou, ouvrit la question de la succession au trône de France ; laquelle, menaçant les catholiques d'y voir monter un prince hérétique et relaps, donna une force formidable au parti des ligueurs. Prenant l'offensive, ils essayèrent de s'emparer des principales villes du royaume. Ce fut le commencement de la HUITIÈME GUERRE, dite aussi *guerre des Trois Henri*. Les ligueurs échouèrent à Marseille, à Bordeaux ; mais ils réussirent à Lyon, Verdun et Toul. Henri III s'empressa de conclure avec leurs chefs le TRAITÉ DE NEMOURS (5 juil. 1585), et il porta lui-même au parlement, pour y être enregistré, l'édit qui légalisait les stipulations de ce pacte : interdiction du culte protestant dans tout le royaume, sous peine de confiscation de corps et de biens ; révocation de tous les édits qui l'avaient autorisé ; expulsion, dans le délai d'un mois, des ministres de cette religion, et dans le délai de six mois, de tous ceux qui ne voudraient point se départir de leur religion, pour faire profession de la religion catholique ; suppression des chambres mipartites, tripartites et autres, établies en vertu des édits de pacification ; reddition des places de sûreté (PARIS, juil. 1585). Cet édit avait laissé aux protestants qui, refusant de se rattacher à la religion catholique, quitteraient le royaume dans les six mois, la faculté de vendre, jouir ou autrement disposer de leurs biens. Une DÉCLARATION du 7 oct. suivant réduisit ce délai à quinze jours, et ordonna la saisie et la confiscation de tous les biens, créances et actions de ceux qui seraient restés sans avoir fait profession de la religion catholique avant l'expiration de ce délai. Défense était faite à toute personne, sous peine du quadruple et de poursuite criminelle, de leur payer aucune dette ou de leur acheter aucune chose. Par représailles, le roi de Navarre ordonna des saisies et confiscations analogues contre les habitants catholiques de toutes les villes où l'édit et la déclaration avaient été exécutés, contre tous ceux qui avaient combattu les religionnaires, contre leurs adhérents, et généralement contre tous les ecclésiastiques (BERGERAC, 30 nov. 1585). Au mois de juil. 1588, Henri III fit enregistrer au parlement de Rouen l'ÉDIT DE L'UNION, où il adhérait officielle-

ment à la Ligue. Dans cet édit, le roi renouvelait le serment prêté à son sacre, d'employer toutes ses forces, sans épargner sa vie, pour extirper de son royaume tous schismes et hérésies, sans jamais faire aucune paix ou trêve avec les hérétiques, ni aucun édit en leur faveur (I) ; il ordonnait à ses sujets de se joindre à lui pour leur extermination (II) ; il jurait et il prescrivait à ses sujets de jurer qu'ils ne recevraient jamais comme roi aucun prince hérétique (III). Six mois après (23 déc. 1588), le duc de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, étaient assassinés aux seconds États de Blois. Les soulèvements suscités par ces assassinats contraignirent Henri III à chercher assistance du côté du roi de Navarre. Ils convinrent, pour une année, d'une trêve qui ne concernait que les choses militaires et ne touchait aux choses des deux religions que relativement à l'exécution des saisies et confiscations ordonnées par les actes précédemment relatés ; mais qui vraisemblablement dut procurer aux religionnaires quelque tolérance dans les lieux où les ligueurs ne dominaient point.

Avant de mourir (2 août 1589), Henri III avait recommandé à sa noblesse de reconnaître Henri de Navarre comme héritier légitime de la couronne, malgré la différence de religion, disant que « ce prince était d'un naturel trop sincère et trop noble pour ne point rentrer à la fin dans le sein de l'Église catholique ». Henri IV s'appliqua à justifier la recommandation qui contenait cette prévision. Il laissa deux années s'écouler avant de donner quelques garanties légales à la sécurité des protestants et à l'exercice de la religion qu'il professait encore. Ce fut seulement au mois de juil. 1591 qu'il avisa d'y pourvoir. Il fit alors, à MANTES, un édit annulant les édits de juil. 1585 et juil. 1588, par lesquels Henri III avait révoqué les édits publiés auparavant pour la pacification du royaume, et confirmant les édits ainsi rétablis. Cet édit ne fut point suivi de sérieuses mesures d'exécution. Les parlements, même ceux qui n'étaient point entre les mains des ligueurs, n'en firent point compte. Le 23 juil. 1593, après un simulacre d'instruction religieuse, Henri IV fit acte solennel de conversion, dans l'église de Saint-Denis. Agenouillé devant l'archevêque de Bourges, qu'entouraient d'autres évêques et un grand nombre de prêtres, il jura qu'il était profondément affligé de ses erreurs, qu'il les abjurait et détestait ; qu'il désirait vivre désormais et mourir dans la profession de la foi catholique, et qu'il la défendrait au péril de sa vie. — Pendant ce temps, les religionnaires « se voyaient encore la corde au cou, demeurant en pleine vigueur et rigueur des édits tyranniques de la Ligue, faits pour la ruine du roi et la leur (ainsi que l'écrivait à Henri IV Duplessis-Mornay, qui depuis l'abjuration s'était éloigné de la cour)... ils demandaient tout seulement de pouvoir posséder leur conscience en paix, et leur vie en sûreté... ce qui est un droit commun et non un privilège. » Reconnaissant que pour obtenir cela ils devaient compter, non sur le bon vouloir du roi, qui pourtant s'était engagé envers eux à rien conclure à leur préjudice, mais sur eux-mêmes, ils se réunirent en divers lieux, renouvelèrent le serment d'union et arrêtèrent la résolution de reprendre les armes, s'il le fallait, pour assurer la liberté de leur culte. Ils offrirent au duc de Bouillon et à d'autres chefs le titre de *Protecteur des Églises*, qu'Henri IV ne pouvait point conserver après sa conversion ; mais, par crainte du roi, aucun n'osa accepter. Réduits à se contenter d'une organisation provisoire, ils tinrent à SAINTE-FOY (mai 1594) une assemblée qui divisa la France protestante en dix provinces, dont chacune devait nommer un député au *Conseil général*. Ce conseil, formé sur le modèle des États généraux, était chargé de défendre les intérêts des Églises, dans leurs rapports avec le gouvernement. Il devait se renouveler par moitié tous les six mois. Sous lui furent établis des *conseils provinciaux*, plus spécialement chargés d'administrer la caisse publique, de surveiller les places de sûreté et de recueillir les plaintes

des Eglises. Alors le roi sentit qu'il était nécessaire de paraître faire quelque chose en faveur de ses anciens co-religionnaires. Le 6 févr. 1595, il renouvela formellement, puis il fit enregistrer par le parlement de Paris l'édit publié en 1577 par Henri III, qui l'appelait SA PAIX. Néanmoins, afin de ne point laisser aux religionnaires le jeune prince en qui ils espéraient trouver leur futur chef, il fit enlever le fils de Condé, qui fut amené à la cour, pour y être élevé dans la religion catholique. Les persécutions de tous genres, violences, vexations, oppressions administratives, oppressions judiciaires, dénis de justice, que les religionnaires continuèrent à subir de la part du clergé, du peuple, des soldats, des gouverneurs, des juges, des magistrats et officiers de tout rang, au mépris de l'édit formellement renouvelé et confirmé, sont exposées avec des détails précis dans un long *cahier de doléances*, présenté par eux au roi, en 1597, et qui tient près de soixante pages in-4 dans les *Mémoires de la Ligue*, t. VI (Amsterdam, 1758). Quand il s'agit d'entrer en campagne pour la reprise d'Amiens, l'assemblée de Châtellerauld, présidée par La Trémouille, se demanda s'il ne convenait point d'imposer auparavant des conditions. Les choses étant arrivées à ce point, Henri IV se vit contraint d'opter définitivement : ou bien combattre ses anciens compagnons, ceux dont il avait bu le sang en sa nécessité, comme disait Duplessis-Mornay, pour les réduire par la force des armes, ou bien traiter avec eux. Après de longues négociations, il signa l'édit de Nantes (13 avr. 1598), dont le préambule expliquait, par la nécessité où le roi s'était trouvé de faire cesser d'abord les hostilités dans le royaume, et d'entreprendre ce qui ne pouvait se terminer que par la force, les retards qu'il avait mis aux affaires qui devaient et pouvaient se traiter par la raison et la justice.

L'ÉDIT DE NANTES se présente comme un acte de pacification destiné à faire droit également aux plaintes des catholiques et aux supplications et remontrances des protestants. Naturellement, il attribue à la religion catholique la part du lion. Elle sera rétablie et librement exercée dans tous les lieux et endroits du royaume où son culte avait été suspendu ; elle y sera remise en jouissance et perception des dîmes, fruits et revenus des bénéfices et autres droits lui appartenant, ainsi que des églises, biens, maisons et habitations ecclésiastiques (III). Ceux de la R. P. R. seront tenus d'observer toutes les fêtes indites par elle, sans pouvoir besogner, vendre ou étaler hors des maisons, ni même faire au dedans aucun travail de métier, dont le bruit puisse être entendu des passants ou des voisins (XX). Un article secret les dispense de tendre et parer eux-mêmes le devant de leurs maisons pour les fêtes catholiques ; mais il les oblige à souffrir qu'il soit paré et tendu par l'autorité des officiers des lieux. Ils seront astreints aux lois catholiques sur le mariage, relativement aux degrés de consanguinité et d'affinité (XXII). Ils payeront les dîmes aux curés et ecclésiastiques et à tous autres, selon la coutume des lieux (XXV). Les causes intéressant les religionnaires, mais touchant aux matières bénéficiales, et aux possesseurs des dîmes non inféodées, au patronat ecclésiastique, aux domaines, droits ou devoirs de l'Eglise, ainsi que celles où un ecclésiastique serait défendeur, sont exclues de la juridiction mipartite dont il sera parlé ci-après (XXXIV).

En ce qui concerne l'exercice de la R. P. R., la condition légale et les droits personnels de ses fidèles, l'édit ne contient aucune disposition nouvelle ; il reproduit avec quelques amendements les articles de l'édit de 1577, des traités et conférences de Nérac et de Fleix. Au lieu d'admettre l'exercice libre, public et général de la R. P. R., avec toutes ses conséquences, par toutes les villes et endroits du royaume, à l'exception de Paris et d'une étroite banlieue, comme l'avait fait l'édit de mai 1576, qui fut, nous le répétons, le plus libéral de tous les édits de pacification, ou même partout hors des villes, comme l'édit

du 17 janv. 1562. Henri IV, procédant par voie d'exception, l'interdit d'une manière générale, tant pour ministère que pour règlement, discipline et instruction publique des enfants et autres, dans tous les lieux où son édit ne l'octroyait pas expressément (XIII). Les lieux et les personnes à qui le privilège était accordé, avec plus ou moins d'étendue, étaient : 1° les seigneurs, gentilshommes et autres personnes, tant régnicoles que autres, ayant haute justice ou plein fief de haubert, en leur *principal domicile* désigné par eux, tant qu'ils y seraient résidents, et s'ils étaient absents, pour leurs femmes et leur famille ; de plus, en leurs autres maisons de haute justice ou fiels de haubert, pour eux, leur famille, sujets et autres qui voudraient y aller (VII) ; 2° les maisons où les seigneurs de la R. P. R. n'avaient point haute justice ou fief de haubert, mais seulement pour eux et leur famille, et en outre à l'occasion de baptêmes, visites d'amis ou autrement, trente personnes (VIII) ; 3° toutes les villes et lieux où l'exercice de la R. P. R. avait été établi et fait plusieurs et diverses fois dans les années 1596 et 1597, nonobstant tous arrêts et jugements contraires (IX) ; 4° les villes et places où cet exercice était ou devait être établi en vertu de l'édit de pacification de 1577, des articles particuliers et conférences de Nérac et de Fleix, à moins que ces lieux et places ne fussent des fiefs tombés depuis lors en la possession de personnes de la religion catholique (X) ; 5° en chacun des anciens bailliages, sénéchaussées et gouvernements tenant lieu de bailliages, ressortissant nuement et immédiatement des cours de parlement, les faubourgs d'une ville ou bien un bourg ou village où tous ceux qui le voudraient pourraient se rendre ; et cela outre les lieux de la même circonscription où le culte était permis pour d'autres raisons, mais exception faite, pour ce cas, des villes où il y aurait évêché, des lieux et seigneuries appartenant à des ecclésiastiques (XI). Outre les restrictions générales résultant des dispositions qui viennent d'être relatées, des interdictions particulières étaient décrétées par l'édit, pour : 1° les lieux où elles avaient été stipulées dans les pactes conclus entre le roi et aucuns princes, seigneurs, gentilshommes et villes catholiques, pour leur réduction en obéissance (XII) ; 2° la cour, les terres et pays au delà des monts, la ville de Paris, et cinq lieues autour d'elle (XIV) ; 3° les armées, sinon aux quartiers des chefs faisant profession de la R. P. R. (XV). En résumé, la prohibition du culte public forme la règle ; le libre exercice est une exception relativement rare. Des lieux pouvaient être bâtis pour cet exercice, dans les villes et places où il était permis (XVI). L'édit affecte de ne jamais donner le nom d'église ou de temple aux lieux consacrés au culte des religionnaires. Les livres concernant la R. P. R. ne pouvaient être imprimés et vendus publiquement que dans les villes et lieux où l'exercice public de cette religion était permis (XXI). Pour l'enterrement de leurs morts, les officiers et magistrats devaient, sous peine de 500 écus, pourvoir ceux de cette religion, en chaque lieu, d'une place la plus commode que faire se pourrait (XXVIII), et veiller à ce qu'aucun scandale ne se commit en ces enterrements (XXIX).

Les articles relatifs à la condition, à la capacité et aux droits personnels des religionnaires sont pareillement empruntés aux édits antérieurs. Nulle part, dans le royaume ceux de la R. P. R. qui se comporteront conformément à l'édit ne pourront être recherchés, en leurs maisons, pour le regard de leur religion, ni astreints à faire chose contre leur conscience (XIV). Ils sont expressément dispensés de prêter serment en la forme catholique, et même, pour les charges et offices dont ils pourraient être pourvus, d'assister à aucune cérémonie contraire à leur religion (XXIV). Ils ne pourront être surchargés d'aucunes charges ordinaires ou extraordinaires, plus que les catholiques ; mais seulement selon la proportion de leurs biens et facultés (LXXIV) ; ils sont admissibles, non seulement aux universités, collèges et écoles, aux hôpitaux, maladreries et aumônes publiques (XXII), mais aussi à tous états, digni-

tés, offices et charges publiques quelconques, royales, seigneuriales ou des villes, conseils, délibérations, assemblées et fonctions dépendant de ces choses (XXVII). Les exhérédations ou privations, par dispositions entre vifs ou testamentaires, faites seulement en haine ou pour cause de religion sont prohibées (XXVI). Les enfants de ceux qui se sont retirés hors du royaume, depuis la mort de Henri II, pour cause de religion et troubles, seront tenus pour Français et régnicoles, encore qu'ils soient nés hors du royaume (LXX).

Afin de procurer aux religionnaires une impartiale administration de la justice, les édits antérieurs avaient reconnu la nécessité d'une organisation judiciaire spéciale. L'édit de Nantes reprit cette œuvre ; il établit dans le parlement de Paris une chambre qu'il appela CHAMBRE DE L'ÉDIT, composée d'un président et de seize conseillers, parmi lesquels six de la R. P. R. Elle devait connaître souverainement, dans le ressort propre du parlement de Paris, et provisoirement dans les ressorts des parlements de Normandie et de Bretagne, des causes de ceux de la R. P. R. (XXX). Outre la chambre déjà établie à Castres pour le ressort du parlement de Toulouse, laquelle était maintenue, des chambres de l'édit, composées de deux présidents et de douze conseillers, pris par égales parties dans les deux religions, devaient être instituées dans les parlements de Grenoble et de Bordeaux et siéger à Grenoble pour le Dauphiné, à Bordeaux et à Nérac pour le ressort de Bordeaux (XXXI). La chambre du Dauphiné connaissait des causes de ceux de la R. P. R. du ressort du parlement de Provence (XXXII). Ceux du parlement de Bourgogne auraient le choix de plaider en la chambre ordonnée au parlement de Paris ou en celle du Dauphiné (XXXIII). Ces dispositions étaient complétées par des mesures relatives à leur exécution et conçues dans le même esprit (XXXIV-XLIV). Dans les affaires où les présidiaux jugeaient en dernier ressort, ceux de la R. P. R. pouvaient récuser sans indication de cause deux juges au civil et trois au criminel (LXV). Des garanties analogues étaient édictées à l'égard des autres tribunaux et juges subalternes (LXVI-LXVII). — Pour assurer la pacification, il était prescrit à tous ceux de la R. P. R. de se désister de toutes négociations et intelligences, tant dedans que dehors le royaume ; de dissoudre les assemblées et conseils établis dans les provinces, ainsi que toutes ligues et associations. Il leur était interdit de faire aucune cotisation et levée de deniers sans la permission du roi, fortifications, enrôlements d'hommes, congrégations et assemblées autres que celles qui leur étaient permises par l'édit (LXXXII).

Aux quatre-vingt-douze articles de l'édit de Nantes furent ajoutés (2 mai 1598) cinquante-six ARTICLES SECRETS, les uns relatifs à des questions d'interprétation ou à des mesures d'exécution restreignant ou étendant les effets de l'édit, les autres contenant des dispositions de réglementation générale. Ces derniers, dont les plus favorables aux religionnaires sont en partie empruntés aux édits antérieurs, concernent principalement : l'extension du bénéfice de l'édit, même aux ministres et pédagogues étrangers ; — la dispense pour tous les protestants de contribuer à la réparation et à la construction des églises et généralement aux dépenses faites pour le culte et le clergé catholiques ; — la dispense de recevoir exhortations d'autres que de ceux de leur religion, lorsqu'ils seraient malades ou proches de mort ; — l'élévation de un à deux du nombre des lieux concédés en chaque bailliage pour l'exercice public du culte ; — l'application dans tout le royaume de l'article XXVII de l'édit portant admission de ceux de la R. P. R. aux offices et dignités, nonobstant les accords faits pour la réduction en obéissance d'aucuns princes, seigneurs et villes catholiques, l'effet de ces accords devant être limité à l'exercice public du culte ; — dans toutes les villes où cet exercice était permis, droit d'assembler le peuple même à son de cloches, et de tenir consistoires, colloques et synodes ; — assimilation

des droits et prérogatives des présidents et conseillers protestants de la Chambre de l'Édit à ceux de tous les autres membres des parlements ; — réserve du secret professionnel reconnue aux ministres, anciens et diacres ; — immunités et exemptions des ministres à l'égard des rondes, gardes, logis de gens de guerre, assiettes et cuillettes de tailles, tutelles et curatelles ; — interdiction de tenir des écoles publiques ailleurs que dans les lieux où l'exercice public du culte était permis ; — défense de rechercher et molester les mariages des prêtres et personnes religieuses contractés avant l'édit ; mais les enfants issus de ces mariages n'hériteront que de leurs père et mère seulement ; — faculté de contracter mariage au troisième et au quatrième degré ; — attribution aux juges royaux des causes de mariage, lorsque les deux époux sont de la R. P. R. ; — validité des legs et donations pour l'entretien des ministres, docteurs, écoliers et pauvres de la R. P. R. ; — droit de s'assembler devant le juge royal, et par son autorité égal et lever telle somme de deniers qui serait arbitrée nécessaire pour frais de synodes et exercice du culte ; — promesse par le roi d'écrire à ses ambassadeurs, de faire instance et poursuite pour tous ses sujets, même ceux de la R. P. R., à ce qu'ils ne fussent molestés en leur conscience, ni sujets à l'Inquisition, dans leurs voyages et séjours dans les pays étrangers, alliés et confédérés de la couronne de France.

Le 30 avr. 1598, avait été fait un autre article secret, qui était un véritable traité. « Voulant donner tout contentement à ses sujets de la R. P. R., pour ce qu'ils avaient estimé nécessaire, tant pour la liberté de leurs consciences que pour assurance de leurs personnes, fortunes et biens, » le roi leur accordait et promettait que toutes les places, villes et châteaux (avec quelques exceptions indiquées en l'article) qu'ils tenaient à la fin du mois d'août 1597, et où ils avaient garnison, demeureraient en leur garde, sous son autorité et obéissance, pendant huit années, à partir de la publication de l'édit. Un état de ces places devait être dressé et signé par le roi. Une somme de neuf-vingts mille écus (180.000 fr.) leur était allouée annuellement, pour l'entretien des garnisons, sans y comprendre celles du Dauphiné, auxquelles il serait pourvu d'ailleurs, sur avis du sieur de Lesdiguières. En cas de vacation dans le commandement de ces places, le roi ne procéderait à la nomination d'aucun gouverneur ou capitaine qui ne serait de la R. P. R. et qui n'aurait pas attestation du colloque de sa résidence. Des garanties analogues étaient accordées à l'égard de ceux qui seraient commis à la garde des magasins, munitions, poudres et canons de ces PLACES DE SÛRETÉ. En l'année où cet article fut signé, les places de sûreté proprement dites avaient pour gouverneurs, soit leurs propres seigneurs, soit les chefs qui s'en étaient emparés pendant les guerres, soit les capitaines qui y avaient été mis par le roi de Navarre, comme protecteur des Églises. Outre ces places, il y avait des PLACES DE MARIAGE, qui n'étaient pour la plupart que de simples châteaux appartenant à des gentilshommes huguenots. On les appelait ainsi, parce qu'elles n'avaient point de garnison et qu'elles dépendaient des places de sûreté voisines, qui les gardaient par de petits détachements. — De plus, les religionnaires dominaient plusieurs autres villes, dont les seigneurs professaient leur religion, ou qui, en vertu de leurs privilèges, avaient le droit de se garder elle-même. — Par brevet du 3 avr. 1598, signé par conséquent pendant les négociations, le roi, voulant gratifier ses sujets de la R. P. R. et les aider à subvenir à quelques grandes dépenses, ordonna qu'à l'avenir il leur serait remis chaque année 45.000 écus, pour être employés à certaines affaires secrètes, qu'il ne voulait être ni spécifiées, ni déclarées.

Le roi suspendit la publication de l'édit jusqu'au départ du cardinal de Florence, légat du pape, qui lui avait rendu de grands services. Quand il voulut la réaliser, il rencontra une vive résistance dans le Parlement. L'enregis-

trement n'y eut lieu que le 2 févr. 1599 ; le 31 mars à la cour des Aides, avec des modifications, qui préparaient de nouvelles altérations. Cet édit n'accordait aux religionnaires rien qui ne leur eût été accordé antérieurement par les Valois ; même sur des points très importants, ses concessions étaient beaucoup moindres ; mais il fut suivi de sérieuses mesures d'exécution. Les commissaires nommés pour y procéder accomplirent leur œuvre avec une réelle impartialité. Les ASSEMBLÉES POLITIQUES des religionnaires se composaient alors de 70 députés : 30 gentilshommes, 20 pasteurs, 16 anciens ou membres du tiers état, 4 députés de La Rochelle ; elles devaient ordinairement se réunir tous les trois ans, et se tenir en présence d'un commissaire royal. Elles n'avaient point été officiellement reconnues ; mais Henri IV les tolérait, en donnant les permissions nécessaires à leur convocation ; il autorisa même l'une d'elles (1601) à nommer deux commissaires pour l'exécution de l'édit, et une autre à élire six DÉPUTÉS GÉNÉRAUX, qui résideraient auprès de la cour dans l'intervalle des sessions. Pendant son règne, ils ne formulèrent point de plaintes graves, et il est permis d'induire de leur silence que les religionnaires jouirent d'une tolérance suffisante.

Pendant la vie du roi, Marie de Médicis avait été la protectrice de ceux que cette tolérance mécontentait, et qu'on appelait alors les *catholiques à gros grains*. Néanmoins, en prenant la régence, elle s'empressa de publier une déclaration confirmant l'édit de Nantes et les règlements faits en conséquence ; encore, disait-elle, que cet édit, étant perpétuel et irrévocable, n'eût point besoin d'être confirmé par nouvelle déclaration (Paris, 22 mai 1610). Mais la mort de Henri IV avait réveillé l'hostilité des catholiques et les craintes des protestants. Ceux-ci crurent devoir ajouter aux soixante-dix députés de leurs assemblées les grands seigneurs du parti (1614). L'année suivante, un synode convoqué à PRIVAS (23 mai 1612) prit des mesures spéciales pour rétablir l'union, en apaisant les rivalités et les discordes « qui déshonoraient et affaiblissaient les Eglises ». Non seulement il adressa dans ce but un appel général à tous les fidèles, mais il commit des députés pour porter aux maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, aux ducs de Rohan et de Sully, à MM. de Soubise, de la Force, du Plessis et de Parabère et à M^{me} de la Trémouille, des lettres exhortant ces principaux seigneurs du parti à une sincère réconciliation. Puis, tout en constatant que les instances faites auprès de la cour avaient été fort mal reçues jusqu'alors, le synode renouvela ses doléances pour obtenir le respect des droits reconnus par les édits. En effet, ces droits étaient violés de plus en plus audacieusement. Dans l'administration de la justice, dans les nominations aux offices publics, dans l'admission aux hôpitaux et aux aumônes, dans l'exercice du culte, on infligeait aux religionnaires toutes les vexations qui se pouvaient commettre, sans outrager trop impudemment le texte de la loi ; et dans les lieux où ils n'étaient point les plus forts, on laissait le peuple faire impunément le reste. Aux Etats généraux de 1614, les députés du tiers parlèrent en faveur de la tolérance ; mais le clergé et la noblesse rappelèrent le serment du sacre pour l'extirpation de l'hérésie, et le cardinal Duperron fit entendre que les édits n'étaient que provisoires, et qu'on n'avait accordé aux sujets rebelles qu'un simple répit. Les mêmes Etats approuvèrent les mariages, tant désirés par la reine, de son fils et de sa fille avec une princesse et un prince espagnols : ce qui était considéré par tous comme un reniement de la politique de Henri IV ; de plus, ils demandèrent la réduction à l'Eglise catholique du pays de Gex et du Béarn, non compris dans l'édit de Nantes, mais dont les habitants étaient presque tous protestants. — Condé essaya d'exploiter ces alarmes au profit de ses projets, où l'ambition et la cupidité tenaient une place égale. Dans le manifeste qu'il publia en préparant les hostilités contre la cour (1615), ce catholique bigot

parlait « des inquiétudes des réformés, qui ne demandaient que le repos, mais qui prévoyaient qu'on voulait les exterminer », et il promettait « de sacrifier tout ce que Dieu lui avait donné au monde pour faire entretenir les édits de pacification ». Il réussit en partie. Ses promesses et les instances du duc de Rohan entraînèrent quelques gentilshommes dans les assemblées de Nîmes et de Grenoble. Rohan se mit en campagne dans la Saintonge ; la garnison de Castel-Jaloux (Guyenne) escarmoucha contre l'armée qui escortait le roi en son retour vers Paris. Mais le gros des calvinistes ne se leva pas, non plus que Lesdiguières et Sully. Un traité conclu à LOUDON (6 mai 1616) accorda des avantages opimes à Condé, qui négligea de rien stipuler dans l'intérêt de ses alliés.

La réduction du Béarn à l'Eglise catholique avait été opérée malgré la résistance du Parlement et des Etats de ce pays, et avec des procédés dont les dragonnades et les persécutions de Louis XIV ne furent guère que la reproduction. Ces violences soulevèrent l'indignation des Eglises. Quoique les grands seigneurs du parti, désespérant du succès, eussent déconseillé de prendre les armes pour cette cause, le peuple des huguenots, excité par les gentilshommes de second ordre et par les bourgeois de La Rochelle, inclinait à la rébellion. Une assemblée politique se réunit à LA ROCHELLE (24 déc. 1620), malgré les injonctions du roi ; et elle persista à délibérer malgré ses menaces, adressant à la cour des justifications et des plaintes. Le 10 mai 1621, elle adopta, à la majorité de 7 voix, une décision audacieuse, qui équivalait à une déclaration d'indépendance. Cet acte *partageait la France réformée en huit départements ou cercles*, dont chacun devait être placé sous le gouvernement d'un des chefs du parti, lesquels étaient alors le duc de Bouillon, le duc de Soubise, le duc de la Trémouille, le marquis de la Force, son fils, le duc de Rohan, gendre de Sully, le marquis de Châtillon et le duc de Lesdiguières. Une autorité supérieure était confiée au duc de Bouillon. Les gouverneurs pouvaient lever des deniers, enrôler des troupes, livrer des combats, nommer aux charges et emplois. Trois députés de l'assemblée devaient assister aux conseils tenus par le général en chef ou par les commandants militaires. Le pouvoir de conclure des traités était réservé à l'assemblée. En outre, des règlements furent édictés pour le maintien du bon ordre et de la religion dans les armées, la conservation du labourage et du commerce et la sauvegarde des prisonniers. Parmi les chefs désignés, le duc de Rohan et le duc de Soubise furent les seuls qui acceptèrent les postes qui leur étaient offerts. La Picardie, la Normandie, l'Île de France, l'Orléanais, le Poitou et le Dauphiné refusèrent de prendre les armes : avant d'ouvrir les hostilités, le roi avait renouvelé la promesse de maintenir les édits en faveur des religionnaires. Tout l'effort fut concentré dans la Saintonge, la Guyenne, le Quercy et les deux provinces du Languedoc. La guerre, commencée le 24 av. 1621, fut terminée par le TRAITÉ DE MONTPELLIER (19 oct. 1622), malgré les instances de Condé, qui réclamait l'extermination des hérétiques. Ce traité promettait aux religionnaires vaincus que l'édit de Nantes, déclarations et articles secrets enregistrés seraient entretenus comme ils l'étaient au temps de Henri IV ; que l'exercice de la R. P. R. serait rétabli aux lieux où il l'était avant la guerre, ainsi que les sièges de justice, bureaux de recettes et offices de finance. Il laissait aux religionnaires les places et châteaux qu'ils tenaient, avec conservation des anciennes fortifications, mais avec démolition des récentes, spécialement aux îles de Ré et d'Oléron. Il permettait les assemblées des consistoires, colloques et synodes pour pures affaires ecclésiastiques ; mais il prohibait, comme crime de lèse-majesté, toutes autres sortes d'assemblées générales ou particulières, cercles, conseils et abrégés de synodes, et aussi toute délibération des assemblées ecclésiastiques sur des matières politiques. Une DÉCLARATION signée à FONTAINEBLEAU quelques

mois après ordonna qu'un commissaire royal de la R. P. R. assisterait aux synodes, pour faire respecter cette prohibition.

L'inexécution, ou plutôt la violation flagrante, du traité de Montpellier provoqua un nouveau soulèvement, qui aboutit à un nouveau traité (3 fév. 1626) conclu sous la garantie du roi d'Angleterre et laissant les huguenots à peu près dans le même état qu'avant les hostilités, à part la perte de l'île de Ré, qui offrait un puissant poste d'attaque contre La Rochelle. Ce traité ne fut point observé plus fidèlement que les précédents. Richelieu, qui, depuis 1624, exerçait le pouvoir de premier ministre, dont il ne reçut le titre qu'en 1629, ne l'avait laissé signer qu'en attendant des circonstances plus favorables pour désarmer complètement les huguenots. Il était décidé à s'emparer de La Rochelle, qu'il appelait « le nid d'où avait accoutumé d'éclorre tous les desseins de rébellion ». De tout temps, cette ville avait été réputée ne tenir compte du roi qu'autant qu'il lui plaisait ; après les massacres de la Saint-Barthélemy, elle avait été le refuge des persécutés, et elle avait été la première qui reprit les armes pour soutenir la cause proscrite ; pendant les guerres de religion, elle avait repoussé glorieusement les assauts des catholiques. Non seulement elle était devenue le rempart et la principale place d'armes des huguenots, depuis que le N. et le centre de la France ne pouvaient plus leur fournir aucun point de ralliement, mais elle était le seul port où ils pussent recevoir avantagement les secours de leurs coreligionnaires étrangers. Après la paix de 1622, le roi avait fait construire le fort Louis, près de cette ville, malgré les plaintes de ses habitants et la promesse qu'il avait faite de respecter leurs privilèges. La promesse, plusieurs fois renouvelée, de démolir ce fort n'avait point été tenue davantage. De là de fréquents conflits sur terre et sur mer, qui ne produisirent aucun résultat décisif avant 1627. Pour prévenir l'attaque que Richelieu préparait contre eux, et qu'il avait plusieurs fois et fort publiquement annoncée, les Rochelais se joignirent aux Anglais, qui réclamaient la sincère exécution du dernier traité, dont ils étaient les garants. Rohan s'efforça de soulever les protestants du Midi, afin de leur prêter assistance. Le siège de La Rochelle commença le 16 nov. 1627 ; la capitulation eut lieu le 29 oct. 1628, après une résistance mémorable, mais dont le récit n'appartient pas à l'objet de notre notice (V. ROCHELLE). Le 10 nov., UNE DÉCLARATION du roi fixa la condition définitive de la ville, qui n'avait été vaincue que par la faim : suppression de ses privilèges ; démolition de ses fortifications, sauf celles qui regardaient la mer ; établissement d'une garnison et d'une administration royales ; restauration de l'Eglise catholique dans tous ses biens et prérogatives ; amnistie pour les habitants ; libre exercice de la R. P. R., réduite toutefois à un seul lieu de culte. En fait, les plus ardents défenseurs de la ville et les pasteurs qui s'y trouvaient pendant le siège furent expulsés. Les Rochelais n'avaient reçu aucun secours direct de leurs coreligionnaires de France. Non seulement les principaux chefs du parti, à l'exception de Rohan et de Soubise, les avaient abandonnés, mais La Trémouille, chef des protestants du Poitou, était venu devant la ville assiégée abjurer sa religion, pour apporter à Richelieu l'honneur de sa conversion. Dans le Languedoc, Rohan n'était parvenu à lever que quelques milliers de partisans. Il soutint avec eux une longue et vaillante résistance. Mais, après la prise de La Rochelle, le roi mena contre lui cinquante mille soldats, qui opérèrent et massacrèrent de manière à rappeler la croisade contre les Albigeois. Accablé par des forces tant supérieures, Rohan se trouva contraint de conseiller à l'assemblée provinciale d'Anduze d'implorer la paix. Elle leur fut accordée à ALAIS, le 27 juin 1629. — L'acte royal qui légalisa les stipulations d'Alais ne porte point le titre d'*édit de pacification*, mais celui d'*édit de grâce* (Nîmes, juil. 1629). Cette différence dans les titres marque bien

la différence des situations. Il ne s'agit plus d'un parti avec lequel on traite des conditions de la paix, mais de sujets repentants, envers lesquels on fait œuvre de clémence « par la seule compassion de leurs misères et amour de leur bien... en attendant que la miséricorde et grâce de Dieu, touchant leurs cœurs et éclairant leurs esprits, les réunisse tous au giron de l'Eglise ». Cet édit maintient ceux de la R. P. R. dans l'exercice libre et paisible de leur culte, mais il exprime en même temps le désir de leur conversion (II). Ils jouiront entièrement de l'édit de Nantes et autres édits, articles, brevets et déclarations relatifs à l'exercice de leur religion (V). Tous les temples et cimetières qui leur ont été ôtés ou démolis leur seront rendus, avec faculté de les rétablir (VI). Toutes les fortifications des villes et lieux indiqués en l'édit seront, sauf la ceinture des murailles, rasées et démolies dans les trois mois, à la diligence des habitants ; mais le roi n'y mettra ni garnisons ni citadelles (VII). Les chambres de l'édit sont maintenues avec toutes leurs attributions (XVI, XXI).

Il est vraisemblable que ces articles, qui réduisaient la répression des religionnaires à la démolition de leurs fortifications, valurent à Richelieu le renouvellement du reproche que ses ennemis et les catholiques persécuteurs lui avaient adressé, à l'occasion du traité de 1626, d'être « le pape des huguenots et le patriarche des athées ». Cependant la conduite de cet homme d'Etat avait été déterminée par de puissantes raisons. Non seulement il était lié par la promesse, faite au début des dernières hostilités, de conserver aux religionnaires le bénéfice des édits ; mais il était à la veille d'entreprendre la réalisation de son projet le plus cher : relever la puissance de la France, en abaissant la maison d'Autriche. Comme cela ne se pouvait qu'avec l'aide d'alliés dont la plupart étaient des protestants, il aurait été insensé de compter sur leur assistance en exterminant leurs coreligionnaires en France. D'ailleurs, l'extirpation de l'hérésie aurait soulevé en ce temps-là des troubles et des difficultés beaucoup plus grandes que celles qui furent rencontrées par Louis XIV, lorsqu'il voulut l'opérer. Richelieu devait prévoir qu'après avoir renversé les combattants il aurait affaire aux croyants, et qu'il est beaucoup plus pénible de réduire des légions de martyrs que des armées de soldats. Ne se sentant point pressé d'entrer dans la voie des persécutions, toujours odieuse et ordinairement stérile, il se résigna, pour ramener la France à l'unité de religion, à l'emploi du moyen le plus lent, mais qui devait lui apparaître comme le plus sûr : la conversion. En vue de cette entreprise, il avait composé des ouvrages qui furent très estimés en leur temps : *Les principaux points de la foi catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les ministres de Charenton* (Poitiers, 1617, in-8) ; *Instruction du chrétien* (Poitiers, 1621, in-8) ; *la Méthode la plus facile et assurée de convertir ceux qui sont séparés de l'Eglise* (Paris, 1631, in-fol.). Il s'appliqua, avec grande persévérance, grande habileté et réel succès, à corroborer les arguments de sa théologie, au moyen des faveurs que ceux qui disposent du pouvoir souverain peuvent accorder à ceux qui se rendent à leurs vœux, et de la sévérité qu'ils peuvent garder à l'égard de ceux qui s'abstiennent. L'efficacité de ces moyens s'était manifestée dès l'abjuration de Henri IV ; elle apparut de plus en plus active, d'année en année. La noblesse de France avait été domestiquée par François I^{er} ; quand elle ne combattait point la cour, elle ne pouvait se passer de la cour. Lorsque les gentilshommes qui tenaient une place si considérable dans les Eglises réformées virent que leur parti avait perdu toute importance politique, et qu'eux-mêmes ne pouvaient, sans graves désavantages, se tenir indépendants de la religion du roi, beaucoup se rallièrent à cette religion. Or, suivant les dispositions de l'édit de Nantes, la conversion du seigneur, c'était la suppression du culte public dans son fief, puisque c'était au seigneur personnellement que l'exercice en était concédé, et que

ses sujets n'en pouvaient profiter qu'accessoirement. De là, disparition successive de bon nombre d'Eglises. D'autre part, un fonds spécial avait été, dès 1608, destiné par le clergé à acheter les abjurations des ministres ; et le nombre des pasteurs apostats ou déposés par les synodes, dans l'espace de trente ans, pouvait jusqu'à un certain point justifier les espérances de Richelieu sur la destruction à peu près spontanée du protestantisme, par effet de décomposition intime. Pour hâter cette dissolution, il seconda très activement une entreprise tentée par Théophile de La Milletière, calviniste équivoque, avec le concours inconscient de Samuel Petit, pasteur et professeur de théologie à Nîmes ; elle avait pour objet de réunir les Eglises réformées à l'Eglise catholique, moyennant quelques concessions sur les mots qui choquaient les oreilles protestantes, mais avec abandon foncier de leur doctrine et leur culte propres. Cette manœuvre fut déjouée par la sincérité et la droiture des laïques, plus encore que par la clairvoyance et la fermeté des pasteurs.

En somme, les treize années écoulées depuis l'édit de grâce jusqu'à la mort de Richelieu (4 déc. 1642) ne furent point entachées d'injustices manifestes, ni de vexations violentes ; elles présentent une période relativement paisible de l'histoire des Eglises réformées. Leur condition devint beaucoup plus satisfaisante encore au commencement du règne de Louis XIV. Quelques mois après l'avènement de ce roi, une DÉCLARATION (8 juil. 1663) les confirma dans la jouissance de toutes les concessions, privilèges et avantages, spécialement de l'exercice libre et entier de leur religion, suivant les édits, déclarations et règlements en leur faveur. Non seulement les réformés refusèrent généralement de s'associer aux révoltes de la Fronde, mais en plusieurs lieux ils combattirent résolument pour la régente. Une DÉCLARATION datée de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 21 mai 1652, exprimant formellement la satisfaction du roi, attesta que ses sujets de la R. P. R. lui avaient donné « des preuves certaines de leur affection et fidélité ». En conséquence, il les maintenait « en la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes, autres édits, déclarations, arrêts, règlements, articles et brevets expédiés en leur faveur, notamment en l'exercice libre et public de leur religion, nonobstant toutes lettres et arrêts tant du Conseil que des cours souveraines et autres jugements au contraire ». La manière dont les termes de cette déclaration étaient formulés avait pour objet de supprimer toutes les restrictions qu'on s'était ingénié à opposer à la loyale observation des lois favorables aux religionnaires. Le clergé protesta (assemblée générale de 1656) contre ce redressement, en prétendant qu'il impliquait des concessions nouvelles en faveur des hérétiques, et qu'il avait été obtenu par surprise faite à la piété du roi et de son ministre. Une DÉCLARATION datée de LA FERRE, 18 juil. 1656, statua que la déclaration du 21 mai 1652 n'avait rien accordé à ceux de la R. P. R. au delà de ce qui était ordonné par l'édit de Nantes, et qu'elle n'avait point dérogé aux édits, déclarations, arrêts et règlements qui avaient suivi. En conséquence, elle instituait des *commissaires des deux religions* pour être envoyés dans les provinces, afin de pourvoir aux plaintes des deux parties, et remettre toutes choses en l'ordre auquel elles devaient être. En sa première ligne, cet acte, pour atténuer la rétractation qu'il commettait, déclarait que le roi « avait toujours considéré l'édit de Nantes comme un ouvrage singulier de la prudence parfaite de Henri le Grand ». — On rapporte que Mazarin disait : « Je n'ai pas à me plaindre du petit troupeau ; s'il broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas. » Sous le ministère de ce cardinal, les religionnaires furent admis à tous les emplois civils et militaires. Ainsi il nomma Hervart intendant des finances puis contrôleur général, et il le maintint à ce poste éminent, malgré les très vives instances des plus hauts dignitaires du clergé ; il donna le bâton de maréchal à Gassion, à Turenne, à Armand de

la Force. L'armée royale, qui défit les Espagnols et Condé à la bataille des Dunes, était commandée par deux généraux huguenots, Turenne et Schomberg ; elle fut victorieusement aidée par les soldats puritains de Cromwell.

Quoiqu'il soit difficile et toujours un peu arbitraire de fixer des dates dans l'histoire des évolutions de ce genre, on peut, pour plusieurs raisons, rapporter à l'année 1656 l'ouverture des habiles et persévérantes manœuvres qui aboutirent à la RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, après avoir enlevé successivement aux religionnaires, non seulement tous les droits que cet édit leur avait reconnus, mais aussi beaucoup d'autres qui, dans la plupart des sociétés civilisées, sont garantis par le respect dû à la famille, au travail, à la propriété et à la conscience. En commençant cette persécution, le clergé, suivant son usage constant, se prétendit *opprimé*. En l'assemblée de 1656, l'archevêque de Sens, qui parlait en son nom, déclara que les catholiques gémissaient de ce que les religionnaires avaient « ruiné par de nouvelles entreprises toutes les sages précautions dont Louis XIII avait arrêté l'inquiétude de leur génie ». Il accusait ces *détracteurs de la foi de leurs pères* d'ourdir avec leurs coreligionnaires étrangers des trames *guerrières et dangereuses*, et d'aspirer aux plus hautes dignités de l'Etat. Finalement, il supplia le roi de protéger l'Eglise de France contre eux. Des remontrances du même genre, accompagnées de requêtes de plus en plus précises et pressantes, furent répétées presque par chacune des assemblées générales du clergé qui se tinrent jusqu'à l'abolition plénière de l'édit de Nantes. Or, il était à peu près impossible aux ministres du roi de n'en point tenir compte. Le clergé de France formait le premier ordre du royaume. Non seulement il était investi d'une formidable puissance, à cause du rang qu'il tenait dans l'Etat, à cause de ses affinités avec la noblesse et avec la haute bourgeoisie où il recrutait ses principaux dignitaires, à cause du nombre de ses affiliés et à cause de l'empire qu'il exerçait sur le peuple ; mais il possédait d'immenses domaines, dont la légitime propriété ne lui était point contestée. Il votait lui-même, sous le titre de *don gratuit*, les subsides qu'il accordait au gouvernement ; et le gouvernement avait souvent très urgent besoin de ces subsides. (Pour amples détails, V. DÉCIME, t. XIII ; FRANCE ECCLESIASTIQUE, t. XVII, pp. 1055, 1057, 1063.)

Les Eglises réformées ne pouvaient fournir aucun apport aux finances royales ; au contraire, elles sollicitaient constamment les libéralités du roi. Par un contraste que le narrateur impartial doit constater, les protestants français, qui savaient aux époques de crises aiguës sacrifier, dans des accès héroïques de fidélité, leurs biens, leur liberté et leur vie, pour conquérir le libre exercice de leur religion, et sauvegarder les droits de leur conscience, n'ont jamais su s'imposer les contributions nécessaires pour maintenir l'exercice de leur culte dans tous les lieux où il était concédé, et pour pourvoir à l'instruction et à l'honorable entretien de leurs pasteurs. De là, une infirmité constitutionnelle, dont ils ne se sont jamais complètement guéris : toujours nuisible à leur cause, mais particulièrement funeste dans le temps où le récit des faits nous a amenés. Par un brevet secret du 3 avr. 1598, précédemment relaté, Henri IV avait promis aux religionnaires un subside annuel de 45.000 écus. Suivant sa coutume, il ne donna qu'une faible portion de ce qu'il avait promis. D'ailleurs, le brevet ne contenait ni assignation pour le paiement, ni désignation pour l'emploi. Les *Actes des synodes* présentent fréquemment de piteuses suppliques quémandant des secours pour la tenue de leurs assemblées, pour l'entretien de leurs académies et de leurs collèges, même pour la célébration du culte. Ces suppliques n'étaient pas toujours accueillies, mais elles étaient toujours grièvement dommageables à la dignité des Eglises, qu'elles plaçaient dans une attitude famélique, vis-à-vis d'un pouvoir peu bienveillant. — L'édit de Nantes permettait de s'assembler

devant le juge royal, pour évaluer et lever telle somme de deniers qui serait arbitrée nécessaire pour frais des synodes et exercice du culte. Ces décisions étaient rendues exécutoires par le juge. Les protestants n'usèrent jamais de cette faculté que d'une manière insuffisante. Leur parcimonie eut des effets désastreux. Ainsi les professeurs de l'académie de Montauban durent l'abandonner, lorsque le roi supprima l'octroi des deniers qui les payaient. D'un autre côté, les synodes se trouvèrent fréquemment obligés de censurer l'ingratitude des troupeaux refusant de fournir ce qu'ils devaient à leurs pasteurs : en plusieurs endroits, on les estimait suffisamment rémunérés par quelques sacs de châtaignes. Cela détermina parmi les pasteurs découragés et aigris des défactions plus nombreuses que ne l'avoient les historiens protestants. Au dernier synode officiel, tenu à Loudun (nov. 1659), le commissaire royal annonça qu'il ne serait plus tenu d'assemblées de ce genre, à cause des grandes sommes que leur réunion coûtait au roi. Cette institution, que les réformés estimaient nécessaire au bon gouvernement de leurs Eglises et au maintien de la doctrine et de la discipline, avait duré précisément cent ans, le premier synode ayant été assemblé à Paris en 1559. En beaucoup de lieux où l'exercice du culte était autorisé, on négligea de placer des pasteurs ou bien on les retira, pour épargner les frais de leur entretien ; et on voulut faire desservir par des pasteurs voisins ces lieux qu'on appelait des *annexes*. Les catholiques prétendirent que ce procédé était une infraction à l'édit ; ils demandèrent la suppression du culte de la R. P. R. dans ces annexes, et ils finirent par l'obtenir des juges, enclins à accueillir toutes les subtilités de la chicane, lorsqu'elles étaient dirigées contre les religionnaires.

Une autre série de suppressions résulta des opérations des commissions mixtes instituées par la déclaration de 1656. Les commissaires ne furent nommés qu'en 1661, année de la mort de Mazarin. Ils devaient vérifier les droits d'exercice dans les lieux contestés, en se reportant à certaines années. Or, beaucoup d'Eglises n'avaient point de titres écrits, soit parce qu'elles n'avaient point supposé que ces documents leur seraient jamais nécessaires, soit parce qu'elles les avaient perdus pendant les guerres. Elles ne pouvaient s'appuyer que sur la possession et la notoriété, et elles étaient réduites à prouver ces faits par des inductions et des témoignages, qu'il était toujours possible de contester. Quand il y avait désaccord entre les commissaires, l'affaire était portée devant le Conseil du roi, qui ne prononçait en faveur des calvinistes que lorsque leurs droits étaient établis avec une surabondante évidence. En 1662, un arrêt de ce conseil les obligea à prouver les droits d'exercice par actes, non par témoins. Il y eut ainsi beaucoup d'exercices supprimés, de temples abattus ou interdits, d'écoles fermées, et d'institutions charitables ravies aux religionnaires.

Jusqu'alors toutes les violations officielles de l'édit de Nantes s'étaient produites sous forme d'interprétations hostiles, de *précautions sages*, comme disait le clergé, relatives à l'organisation et à l'administration des Eglises réformées, et à l'exercice plus ou moins public du culte, mais qui ne touchaient point directement aux personnes, et qui laissaient intacts les droits de la famille et de la conscience. On rapporte généralement à l'année 1663 la première atteinte portée directement à ces droits, et constituant manifestement une abrogation partielle de l'édit. En cette année-là, l'assemblée générale du clergé obtint contre les *relaps* des lettres patentes qui furent amplifiées en 1665 par une déclaration statuant que ceux de la R. P. R. qui, après en avoir fait abjuration pour professer la religion catholique, retourneraient à la R. P. R., et aussi les catholiques qui, étant attachés aux ordres sacrés ou liés par des vœux à des maisons religieuses, quitteraient leur religion pour la R. P. R. seraient bannis à perpétuité. — Une autre déclaration de la même année permit aux garçons âgés de quinze ans et aux filles de douze d'embras-

ser la religion catholique malgré leurs parents, et elle enjoignit à ceux-ci de servir une pension à leurs enfants convertis, pour être entretenus hors de leur maison, s'ils le désiraient. En 1684, l'âge requis pour ces conversions précoces fut abaissé à sept ans. — Par arrêt du conseil (12 mai 1665), les curés et généralement tous les ecclésiastiques catholiques furent autorisés à se présenter, avec un magistrat, au domicile des malades protestants, pour leur demander s'ils voulaient se convertir à la vraie religion. — L'évêque d'Uzès, orateur du clergé à l'assemblée générale, avait exhorté le roi à travailler avec plus d'ardeur pour faire expirer entièrement le monstre redoutable de l'hérésie. Le roi fit codifier tous les arrêts rendus contre les religionnaires, tant par les parlements que par les intendants des provinces ; il en composa une loi générale, qu'il publia dans une DÉCLARATION (2 avr. 1666), en LIX articles, dont la plupart étaient des infractions flagrantes à l'édit de Nantes. Le préambule portait qu'elle avait été rendue à la demande de l'assemblée du clergé. Alors commença la première des ÉMIGRATIONS, qui enlevèrent à la France tant d'officiers et de soldats aguerris, d'habiles et hardis marins, de commerçants, de manufacturiers, d'artisans industrieux, et tant d'hommes respectueux de leur conscience. On dit que Colbert conseilla de rapporter cette déclaration. L'électeur de Brandebourg écrivit à Louis XIV, en faveur des réformés. Le roi osa répondre qu'il les faisait vivre dans l'égalité avec ses autres sujets : « J'y suis engagé, disait-il, par ma parole royale et par la reconnaissance que j'ai des preuves qu'ils m'ont données de leur fidélité dans les derniers mouvements de la Fronde, où ils ont pris les armes pour mon service ». Les religionnaires eurent ainsi quelque répit. La déclaration de 1666 et les arrêts sur lesquels elle avait été faite furent révoqués par une DÉCLARATION du 1^{er} févr. 1669, qui supprima neuf de ses articles, et en adoucit vingt-et-un autres, mais dont les principales dispositions montrent combien on était déjà loin de l'édit de Nantes. — L'émigration continuant, un édit du mois d'août 1669 défendit à tous les sujets du roi, sous peine de confiscation de corps et de biens, de se retirer du royaume, pour s'établir dans les pays étrangers. Plus tard (2 juin 1682), cette défense fut étendue expressément à tous gens de mer et de métier, sous peine de galères à perpétuité, pour les chefs de famille, et d'amende arbitraire pour ceux qui auraient contribué à leur sortie. Puis (12 août 1682) on déclara nuls tous les contrats de vente et de disposition faits par ceux de la R. P. R., moins d'un an avant de partir. Enfin (20 août 1685), la moitié des biens laissés par eux, et dont ils continuaient à jouir au moyen de contrats simulés, fut attribuée aux dénonciateurs de cette dissimulation.

En 1669 eut lieu la conversion de Turenne, que les catholiques célébrèrent, avec raison, comme une grande victoire, et dans laquelle ils virent le présage de la prochaine destruction de l'hérésie calviniste. En 1670, Henri-Charles de la Trémouille fit comme Turenne. Avant eux, la plus grande partie de la haute noblesse, les familles de Bouillon, de Châtillon, de Rohan, de Sully, étaient rentrées dans l'Eglise catholique. Cependant des hommes considérables étaient demeurés fidèles aux Eglises réformées ; parmi eux : Schomberg, qui commandait encore les armées ; Duquesne, déjà célèbre par ses victoires sur mer ; le duc de la Force et sa maison, une branche cadette de la famille de La Rochefoucauld, plusieurs descendants de Duplessis-Mornay, le marquis de Ruvigny. Parmi la petite noblesse, le Languedoc, la Guyenne, le Quercy, la Saintonge, le Poitou, la Normandie comptaient encore des milliers de gentilshommes dévoués à la foi de leurs pères, et qui, en retour des services qu'ils rendaient au roi dans ses armées et sur ses flottes, ne demandaient qu'un peu de justice. Autour d'eux et dans les villes, des bourgeois, des artisans et des paysans probes, laborieux, inaccessibles aux séductions qui agissaient sur les nobles, familiers avec la lecture de la Bible, aguerris aux controverses, et dont la conscience

était outrée par les moyens employés pour la contraindre. — Avant de livrer le dernier assaut à leurs Eglises, on tenta d'obtenir d'elles une capitulation, et on reprit le projet qui avait été déjoué sous Richelieu : réunion à l'Eglise catholique, moyennant transaction sur le culte des images, le purgatoire, la prière pour les morts, l'invocation des saints, la communion sous les deux espèces, la liturgie en langue vulgaire. Turenne s'entremet, avec l'approbation du roi, et tâcha d'obtenir l'adhésion des pasteurs. Les négociations se poursuivirent, avec des fluctuations diverses, de 1670 à 1673. Finalement, tous les réformés de bonne foi reconnurent qu'on ne tiendrait pas, parce qu'on ne pourrait pas tenir, ce qu'on leur promettait; et que, sous le nom de réunion des deux Eglises, on n'aboutirait qu'à l'abdication de la leur, suivie d'une amnistie plus ou moins généreuse : ils refusèrent de se rendre. Il fallut aviser à d'autres moyens de la réduire, et opter entre une entreprise sincère, patiente et bienveillante de conversion par persuasion, et l'emploi de la contrainte et de la corruption. Après avoir hésité pendant quelque temps entre les deux systèmes, traitant les religionnaires tantôt avec rigueur, tantôt avec quelque équité, la cour adopta le dernier, qui était celui du clergé, du confesseur du roi, de Michel Le Tellier, alors secrétaire d'Etat, déjà très puissant, et qui devint chancelier et garde des sceaux en 1677; de Louvois son fils, qui lui avait succédé au secrétariat de la guerre depuis 1666, et de la plupart des parlementaires. On était d'ailleurs en guerre acharnée avec les Hollandais, et en conséquence disposé fort naturellement à reporter sur les calvinistes de France la rancune des difficultés et des inimitiés qu'on rencontrait chez ces calvinistes étrangers.

Le *Recueil des édits, déclarations et arrêts concernant les protestants* depuis 1662 forme un gros volume. Pourtant cette collection est fort incomplète. Le plan, très habilement conçu et implacablement exécuté, que fait apparaître la lecture attentive de ces documents, présente deux lignes principales : 1° CONVERTIR LES RELIGIONNAIRES PAR LA CORRUPTION DES CONSCIENCES OU PAR LA CONTRAINTE ; par la corruption, en corroborant ou en remplaçant les arguments de la persuasion par des appâts offerts à la cupidité ou à la pauvreté; par la contrainte, en leur interdisant l'exercice de leur profession ou en la restreignant de manière à les affamer ou à les appauvrir; en leur enlevant leurs enfants, et en violant à leur égard les principaux droits qui résultent de la constitution naturelle de la famille; enfin en leur infligeant des sévices destinés à les réduire à la soumission, comme cela se fit par les *Dragonades*. — 2° DÉTRUIRE LES EGLISES RÉFORMÉES, en démoussant ou en fermant leurs temples; en restreignant par tous les moyens imaginables l'exercice de leur culte, puis en le supprimant; en entravant, puis en proscrivant le ministère de leurs pasteurs; en privant ceux-ci de leurs moyens d'existence, en limitant leur nombre et finalement en les bannissant; en renversant toutes les institutions affectées à l'instruction des religionnaires, ainsi que toutes celles qui étaient destinées aux malades et aux pauvres.

Aux moyens de corruption se rapportent : le sursis de trois ans accordé aux nouveaux convertis pour le paiement de leurs dettes (1666, 1668, 1678, 1680); l'exemption pendant deux ans du logement des gens de guerre et de toute contribution à ce logement (1681); finalement, l'établissement d'une caisse alimentée par les revenus des bénéfices vacants, pour récompenser les abjurations. Cette caisse était administrée, suivant toutes les règles de la comptabilité, par Pélisson, calviniste converti, qui fixa le tarif des conversions entre un minimum de 5 livres et un maximum de 100, admettant toutefois des gratifications plus élevées pour des coups considérables indiqués au roi et approuvés par lui (Lettre du 12 juin 1677). Pélisson présentait régulièrement au roi des listes de sept ou huit cents convertis, avec certificats à l'appui. Le roi en était ravi; mais il fallut augmenter considérablement et aggraver l'application des édits contre les relaps.

A ces encouragements gracieux, il convenait, pour l'extirpation de l'hérésie, d'ajouter les procédés de la contrainte salutaire envers ceux dont la conscience n'était point achetable à si bas prix. La première application des moyens imaginés pour affamer ou appauvrir les hérétiques, en leur interdisant certaines professions, nous paraît avoir frappé les sages-femmes et tous les accoucheurs en général (1680). Des interdictions analogues furent édictées en 1685 contre les libraires et les imprimeurs, les avocats, les médecins, les chirurgiens et les apothicaires. Les fonctions d'expert avaient aussi été interdites aux religionnaires. — En ce qui précède, il ne s'agissait que de professions à peu près libres. Pour les charges et offices, la prohibition finit, après une série de restrictions partielles, par devenir générale et absolue. Défense à tous seigneurs hauts justiciers, catholiques ou religionnaires, d'établir en leurs terres des officiers autres que des catholiques (1679, 1680); par effet rétroactif, destitution dans toutes les justices seigneuriales de tous les officiers de la R. P. R. (1680). Injonction à tous les greffiers, notaires, procureurs et sergents de la R. P. R., exerçant dans les justices seigneuriales, de se défaire de leurs charges (1680). Toutes ces mesures furent confirmées et sanctionnées par une DÉCLARATION du 4 août 1682, faisant défense à toutes personnes de la R. P. R. de faire dorénavant aucune fonction de notaires, procureurs postulant, huissiers et sergents; défendant en outre aux acquéreurs de leurs charges d'habiter avec eux, et de souffrir dans leurs études des enfants ou des parents de leurs prédécesseurs, pour y travailler. — Injonction à tous ceux de la R. P. R. qui étaient pourvus des offices de prévôts, lieutenants, exempts et archers de maréchaussée, vice-sénéchaux, vice-baillis, lieutenants criminels de robe courte, et autres de pareille nature, ensemble des offices de receveurs des consignations, commissaires aux saisies réelles des cours et sièges du royaume, de se défaire de ces offices dans les trois mois (1682). Injonction analogue pour les officiers ayant charges dans la maison du roi, dans celles de la reine, de la dauphine, de Madame et de Monsieur le duc d'Orléans, de Madame et de Monsieur le prince de Condé; et pour tous autres ayant le privilège de commensaux (1683); pour les conseillers-secrets du roi, titulaires et honoraires; et révocation des privilèges de leurs veuves (1684), et des veuves des officiers de la maison du roi (1685). — L'article XXX de la déclaration du 2 févr. 1669, déjà citée, restituant aux religionnaires le droit que l'édit de Nantes leur avait reconnu, statuait qu'on ne pourrait les empêcher d'être admis et reçus aux arts et métiers dans les formes ordinaires des apprentissages et chefs-d'œuvre, dans les lieux où il y avait des maîtres jurés; et qu'ils seraient admis, ainsi qu'aparavant, sans être contraints à faire chose contraire à leur religion. Mais en pratique, on leur appliquait les arrêts qui avaient été abrogés en même temps que la déclaration du 2 avr. 1666; et leurs adversaires, lorsqu'ils le voulaient, les empêchaient d'être admis ou les faisaient exclure, à cause de ce qu'on appelait alors la *clause de religion catholique, apostolique et romaine*. En 1681, une sentence de police leur défendit formellement de faire aucun apprenti de leur religion, même d'en prendre de la religion catholique.

L'œuvre de conversion fut couronnée par les DRAGONADES. Le 18 mars 1681, Louvois annonçant à Marillac, intendant du Poitou, où les religionnaires étaient nombreux, l'envoi d'un régiment de dragons, lui écrivait : « Sa Majesté a appris avec beaucoup de joie le grand nombre de gens qui continuent à se convertir dans votre département. Elle désire que vous continuiez à y donner vos soins. Elle trouvera bon que le plus grand nombre de cavaliers et officiers soient logés chez les protestants. Si, suivant une répartition juste, les religionnaires n'en devaient porter que dix, vous pouvez leur en faire donner vingt. » Cette lettre fut suivie d'une ordonnance du roi

(11 avr. 1681), déjà mentionnée, exemptant pendant deux ans ceux qui se convertiraient, du logement des gens de guerre. Les dragons firent ce qu'on attendait d'eux. En plusieurs endroits, les curés les excitaient en criant : « Courage, Messieurs ! C'est l'intention du roi que ces chiens de huguenots soient pillés et saccagés ! » Au pillage et à la dévastation ils ajoutèrent les sévices les plus cruels et des tortures féroceement ingénieuses, pour faire rentrer les huguenots dans le sein de l'Eglise catholique. A cette occasion, M^{me} de Maintenon écrivait à son frère : « Je vous prie, employez utilement l'argent que vous allez recevoir. Les terres du Poitou se donnent pour rien. La désolation des huguenots en fera encore vendre. Vous pouvez aisément vous établir grandement en Poitou (2 sept. 1681). » L'émigration, ralentie par la déclaration de 1669, reprit une intensité alarmante. Benoit affirme qu'il a eu sous les yeux des mémoires attestant que plus de trois mille familles quittèrent la France à cette époque. L'effet fut le même que la première fois. Marillac fut révoqué, et les autres intendants reçurent l'ordre d'agir avec moins de cruauté.

En ce même temps, le roi, en conflit avec Innocent XI, appelait le clergé à sa rescousse contre ce pape. Le clergé se rendit aux instances du roi et adopta (19 mars 1682) la célèbre DÉCLARATION (V. t. XIII, pp. 4073 et suiv.) qui formulait en IV articles les protestations de l'Eglise gallicane contre les prétentions de la papauté. Mais, d'un autre côté, il sollicitait l'indulgence d'Innocent XI, en présentant ses actes comme un sacrifice nécessaire à la bienveillance d'un prince qui donnait des preuves insignes de son zèle pour l'extirpation de l'hérésie. En outre, dans le préambule même de sa déclaration, il prétendait que, en la faisant, il déjouait les artifices des hérétiques, qui se servaient des exagérations de la puissance des papes pour la faire paraître insupportable aux princes et aux peuples, et ainsi séparer les âmes simples de la communion de l'Eglise. Dans l'édit (22 mars) qui promulgua cette déclaration, le roi mentionnait le même motif. Tout naturellement, le clergé profita de ce concert et du grand besoin qu'on avait de son concours pour réclamer un redoublement de rigueurs contre les hérétiques. Les évêques firent annoncer aux religionnaires de nouvelles persécutions, dans un *Avertissement pastoral* adressé aux consistoires, et qu'un ordre exprès du roi commanda de lire dans tous les temples de la R. P. R. Il y était dit que les évêques les regardaient comme des brebis égarées, et leur ouvraient les bras ; mais qu'ils seraient déchargés du soin des âmes de ceux qui ne seraient point fléchis par ses charitables paroles : « Cette dernière erreur serait plus criminelle en eux que la première ; et ils devaient s'attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que leur avaient attirés jusqu'alors leur révolte et leur schisme. » — Au printemps de 1683, seize députés du Languedoc, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné, réunis secrètement à Toulouse, adressèrent au chancelier et à tous les ministres d'Etat une requête demandant la liberté de leur culte conformément à l'édit de Nantes, et protestant de leur obéissance en tout ce qui n'était pas absolument contraire au service de Dieu. Suivant les mesures concertées par ces députés, les religionnaires se réunirent, *sans armes*, pour célébrer leur culte, en plusieurs endroits où il avait été interdit. On feignit de croire à une insurrection générale, et on envoya des troupes contre eux. Ce fut une boucherie, dit Rulhières ; on les dispersa, on les traqua dans les bois, et on en tua des centaines. Ceux du Vivarais et du Dauphiné essayèrent de se défendre. Louvois leur promit une amnistie ; quand ils eurent déposé les armes, il les fit traiter comme criminels : beaucoup furent envoyés aux galères, cinquante furent pendus, et un de leurs pasteurs, Isaac Homel, un vieillard, fut roué vif.

Les DRAGONNADES furent reprises au moment de la crise décisive, comme moyen suprême de conversion générale.

Vers la fin de l'année 1684, un corps d'armée surveillait la frontière d'Espagne. Louvois ordonna au marquis de Boufflers d'en détacher quelques régiments pour seconder l'œuvre de Foucault, intendant du Béarn. Ces soldats firent ce qui avait été fait dans le Poitou, et le perfectionnèrent. « Parmi les secrets que Foucault leur avait enseignés pour dompter leurs hôtes, il commanda de faire veiller ceux qui ne voudraient point se rendre à d'autres tourments. Les soldats se relayaient pour ne pas succomber au supplice qu'ils faisaient souffrir aux autres. Le bruit des tambours, les blasphèmes, les cris, le fracas des meubles qu'ils brisaient ou qu'ils jetaient d'un côté à l'autre, l'agitation où ils tenaient ces pauvres gens, pour les forcer à demeurer debout et à ouvrir les yeux, étaient les moyens dont ils se servaient pour les priver de repos. Les pincer, les piquer, les tirer, les suspendre avec des cordes, leur souffler dans le nez la fumée du tabac, et cent autres cruautés étaient le jeu des bourreaux, qui réduisaient par là leurs hôtes à ne savoir ce qu'ils faisaient, et à promettre tout ce qu'on voulait, pour se tirer de ces mains barbares. » (Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes* ; Delft, 1693-95, 5 vol. in-4, t. V, liv. XXII.) Après avoir été ruinés, les coreligionnaires qui résistaient étaient jetés, les hommes dans des cachots, les femmes dans des couvents. Il y avait là des missionnaires pour les uns, des dames de miséricorde pour les autres, qui ne laissaient de repos à leurs prisonniers ni jour ni nuit, jusqu'à ce qu'ils eussent promis d'abjurer. Quand les malheureux ainsi persuadés retournaient à leurs Eglises, ils étaient poursuivis et condamnés comme relaps. De vingt-cinq mille religionnaires que l'on comptait encore dans le Béarn, la trentième partie seulement résista. En moins de quatre mois, on fit des dragonnades dans le Languedoc, la Guyenne, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, le Vivarais, le Dauphiné, les Cévennes, la Provence et le pays de Gex. Ensuite on passa au N. et au centre de la France, mais avec plus de ménagements, vraisemblablement à cause du voisinage de Versailles. Le succès fut partout le même. Dans les premiers jours de sept. 1685, Louvois écrivait au chancelier Michel Le Tellier, son père : « Il s'est fait soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux, vingt mille dans celle de Montauban. La rapidité dont cela va est telle qu'à la fin du mois il ne restera plus dix mille religionnaires dans toute la généralité de Bordeaux, où il y en avait cent cinquante mille le 15 de ce mois. » Vers le même temps, le duc de Noailles annonçait à Louvois les conversions de Nîmes, d'Uzès, d'Alais, de Villeneuve, etc. : « Les plus considérables de Nîmes, disait-il, ont fait abjuration dans l'église le lendemain de mon arrivée. Il y eut ensuite du refroidissement ; mais les choses se remirent en bon ordre, par quelques logements que je fis faire chez les plus opiniâtres... Le nombre des religionnaires de cette province est d'environ deux cent quarante mille ; je crois qu'à la fin du mois cela sera expédié. » A La Rochelle et à Montauban, la conversion en masse fut votée par l'assemblée des bourgeois. Ceux qu'on appelait alors les *missionnaires bottés* étaient ainsi devenus les apôtres les plus puissants de la religion catholique. Ayant accompli le miracle de la conversion générale des hérétiques, ils permirent à Louis XIV de déchirer l'édit de Nantes, en déclarant qu'il n'y avait plus de huguenots dans son royaume.

En ce qui concerne les PROTS DE LA FAMILLE, on a vu plus haut qu'il était permis aux enfants des religionnaires de se convertir dès l'âge de sept ans. Pour établir cette conversion, il suffisait de produire un témoin attestant que l'enfant, imitant les enfants de son âge ou induit par un domestique ou quelque affidé, avait baisé une image de la Vierge, fait le signe de la croix, voulu entrer dans une église catholique ou qu'il s'était agenouillé devant une procession. Cet enfant enlevé à ses parents, qui devaient payer une pension pour lui, était ordinairement placé dans un couvent. Mais lorsque les parents avaient abjuré, leurs

enfants au-dessous de quatorze ans n'étaient point admis à garder leur religion. Leurs parents devaient, sous peine d'amende arbitraire et de bannissement de leur bailliage, les faire élever dans la religion catholique (1683). Devaient aussi être élevés dans cette religion tous les enfants bâtards des réformés, de quelque âge et de quelque condition qu'ils fussent (1682). Une déclaration du 12 juil. 1685 avait ordonné que les enfants de la R. P. R. dont le père était mort, mais dont la mère était catholique, fussent élevés dans la religion de leur mère, et elle défendait de leur donner des tuteurs protestants. Cette prohibition fut complétée, le 14 août suivant, par l'injonction de ne donner que des tuteurs catholiques aux enfants de tous les religionnaires décédés. — L'édit du 1^{er} fév. 1669 avait seulement défendu aux ministres de faire aucun mariage entre les catholiques et ceux de la R. P. R., lorsqu'il y avait opposition, avant qu'il eût été statué sur cette opposition (X). Un édit de nov. 1680 prohiba d'une manière absolue tous les mariages de ce genre, et déclara illégitimes les enfants qui en naîtraient. Un troisième édit (août 1682) comprit les luthériens dans cette prohibition et la sanctionna par la peine de bannissement et de confiscation de biens pour les époux, d'amende et d'interdiction pour les ministres. En 1685, cette pénalité fut aggravée par la démolition des temples où ces mariages auraient été célébrés.

Devant cette législation, on n'ose à peine penser aux droits de la conscience. Un édit du mois de juin 1680, prétendant confirmer l'édit de Nantes, fit défense : 1^o à tous les sujets du roi professant la religion catholique de la quitter jamais, pour passer à la R. P. R., pour quelque cause, raison, prétexte ou considération que ce pût être, sous peine d'amende honorable, et confiscation de biens ; 2^o aux ministres et anciens des consistoires, de recevoir ces délinquants dans les temples et assemblées, sous peine d'interdiction du ministère dans tout le royaume, et d'interdiction de l'exercice du culte dans le lieu où un catholique aurait été reçu à la R. P. R. Au mois de mars 1683, la peine d'interdiction fut changée pour les ministres en peine d'amende honorable, bannissement perpétuel et confiscation de biens. A l'inverse et outre la faculté, déjà mentionnée, qui avait été attribuée à tous les curés et autres ecclésiastiques, ordre fut donné à tous les baillis et sénéchaux et autres juges des lieux de se rendre, assistés des procureurs et de deux témoins, chez les malades de la R. P. R. pour leur demander s'ils voulaient mourir dans leur religion, et, au cas où ils désireraient se faire instruire dans la religion catholique, requérir sans délai les ecclésiastiques ou autres qu'ils auraient demandés (1680). A défaut des juges, cette visite devait être faite par les consuls (1684) ; à défaut des consuls ou échevins, par les marguilliers (1684). — En conséquence du même système, un arrêt du conseil (4 sept. 1684) défendit à tous particuliers de recevoir dans leurs maisons aucun malade de la R. P. R. sous prétexte de charité ; et aux consistoires d'avoir, à leurs dépens, aucun lieu de retraite pour ces malades. Injonction était faite de les conduire dans les hôpitaux, pour y être traités comme les malades de la religion catholique, à peine contre les particuliers de 500 livres d'amende et de la confiscation des meubles et autres choses servant aux malades ; et contre les consistoires de l'interdiction de l'exercice de leur religion dans les lieux où ils auraient des maisons servant de retraite à leurs malades ; « l'intention de Sa Majesté étant que ceux de la R. P. R. qui voudraient se convertir évitassent le danger de ne pouvoir le faire, étant entre les mains de ceux de leur religion ». Une déclaration du 15 janv. 1683 avait attribué aux hôpitaux catholiques tous les biens donnés ou légués aux pauvres de la R. P. R. et possédés par les consistoires ; une déclaration du 21 août 1684 leur attribua tous ceux qui avaient été donnés ou légués directement aux consistoires, c.-à-d. toutes les fondations des Eglises réformées.

Les garanties judiciaires accordées ou promises aux religionnaires par l'édit de Nantes et par des édits précédents leur furent retirées : au mois de mars 1669, par la suppression de la Chambre de l'Édit siégeant à Paris ; et au mois de juil. 1679, par la suppression des chambres mi-parties établies ailleurs. Le motif allégué pour cette dernière suppression était ainsi conçu : *Attendu que toutes les animosités sont éteintes*. Il exprime bien l'ironie ou l'impudence qui caractérisent la rédaction de la plupart des actes destinés à la destruction de l'édit de Nantes.

En même temps que l'oppression et la persécution des religionnaires, s'opérait la destruction de leurs Eglises. Cette entreprise fut poursuivie par un ensemble fort habilement combiné de mesures dirigées contre le droit à l'exercice du culte, contre les temples et les lieux où ce culte se faisait, et contre les ministres qui en étaient chargés. Sur quelques points, elle était facilitée par l'édit de Nantes lui-même, qui n'avait point autorisé l'exercice du culte partout ni pour tous, mais seulement en des endroits déterminés ou à déterminer suivant certaines règles (ce qu'on appelait *exercice public ou réel*), ou bien en faveur de certaines personnes (*exercice personnel ou de fief*). Se trouvant ainsi empêchées de s'étendre en surface, les Eglises réformées ne pouvaient attendre de l'œuvre du temps que la diminution et les pertes qu'il fait toujours subir à ce qui ne s'accroît pas. Ces pertes furent multipliées par les opérations des commissions mixtes instituées sous le ministère de Mazarin, mais qui ne fonctionnèrent qu'après sa mort, et avec des tendances et des procédés de plus en plus hostiles. D'autre part, dans les fiefs de haute justice le droit à l'exercice était attribué au seigneur personnellement. Ses sujets n'en jouissaient qu'accessoirement, la conversion du seigneur entraînait la suppression du culte à l'égard de tous. Mais la réciprocité n'était pas admise. La déclaration du 1^{er} fév. 1669 statua (II), que lorsqu'un religionnaire était investi d'un fief de haute justice, dans des lieux où son culte n'avait point été établi avant l'édit de Nantes, il ne pouvait l'y introduire. Même dans les fiefs où l'exercice était légalement autorisé, il fut successivement asservi à des conditions qui tendaient à le restreindre au point de le rendre à peu près nul : résidence habituelle (1682) ; défense d'admettre au culte des personnes non domiciliées depuis un an dans l'étendue du fief (1684) ; possession du fief par succession en ligne directe et sans interruption, remontant au delà de l'édit de Nantes ; obligation pour le seigneur religionnaire de prouver cette succession par titres examinés contradictoirement avec les syndics du clergé, puis d'obtenir la reconnaissance formelle de son droit (1684). Cette exigence aurait infailliblement amené en quelques générations une complète extinction des droits seigneuriaux d'exercice. Enfin, on imagina un moyen infiniment plus expéditif de supprimer l'exercice public du culte, ce fut de faire de la démolition des temples la sanction de la réglementation imposée aux religionnaires. Le temple devait être démoli, à leurs frais, dans tout lieu où s'était commise une infraction à ces règles, devenues de jour en jour plus nombreuses, plus minutieuses et plus perfides. Or, il était facile de provoquer ces infractions : par exemple, si le ministre et les anciens n'avaient pas empêché un nouveau converti d'entrer dans leur temple, ce temple devait être démoli (1685). Cependant on les obligeait, sous la même peine, à y réserver une place pour tous les catholiques qui voulaient assister au prêche (1683). La démolition impliquait non seulement interdiction du culte public, mais aussi défense pour les ministres et les proposant de résider à une distance moindre que six lieues (1682, 1683, 1685). Un arrêt du 25 juil. 1685 interdit l'exercice de la R. P. R. et ordonna la démolition des temples dans toutes les villes épiscopales. Il ne restait presque plus de temples nulle part, lorsque Louis XIV signa la révocation de l'édit de Nantes.

Un arrêt du conseil (24 nov. 1681), déclarant que Sa Majesté désirait empêcher la multiplication des ministres, pour éviter les inconvénients, on limita le nombre, puis un édit du 21 août 1684 leur fit défense d'exercer leur ministère pendant plus de trois ans en un même lieu. En 1685, cette défense fut étendue aux ministres des châteaux et maisons des seigneurs. Le motif exprimé était que les ministres empêchaient l'effet « des soins pris par le roi pour faire connaître à ses sujets de la R. P. R. l'erreur dans laquelle ils se trouvaient... Par une longue habitude, ces ministres prenaient sur les esprits un pouvoir absolu, que l'expérience avait fait connaître; et, abusant de la confiance de ceux qui s'étaient rendus trop facilement à leurs persuasions, ils leur inspièrent trop souvent des résolutions contraires à leurs propres intérêts, à leur salut et à l'obéissance qu'ils devaient au roi ». En conséquence, ils devaient se tenir éloignés d'au moins vingt lieues de tous les endroits où ils avaient exercé leur ministère, sans pouvoir y retourner que douze années après en être sortis. Et ce, à peine d'interdiction perpétuelle de leur ministère dans tout le royaume, de deux mille livres d'amende, d'interdiction d'exercice et de démolition du temple dans les lieux où ils auraient été soufferts exercer leur ministère ou faire leur résidence au préjudice de l'édit. Pour l'interdiction des ministres on avait adopté le même procédé que pour la démolition des temples : on en avait fait la sanction de la plupart des prescriptions les concernant. Enfin, il devint à peu près impossible aux ministres de prêcher, sans encourir l'inculpation de *discours séditionnels* et de *calomnie* contre la religion catholique, et être punis d'amende honorable, bannissement à perpétuité et confiscation de biens (1685). On a vu plus haut que tous les biens des consistoires avaient été attribués aux hôpitaux catholiques. Pour affamer les ministres des églises pauvres, on défendit aux consistoires de contribuer à la subvention des ministres et de leurs veuves autres que ceux qui servaient dans le lieu de leur établissement (1663, 1683). Finalement, on interdit aux religionnaires de lever sur eux-mêmes aucune somme pour frais d'exercice de leur religion, sans une autorisation expresse du roi, qu'il eût été insensé d'espérer au temps où cette prohibition fut arrêtée (1684).

Le clergé avait été l'inspirateur et l'instigateur de toutes ces mesures. Pour les faire adopter, il s'était servi non seulement de sa propre autorité, si grande, mais de tous les moyens dont il pouvait disposer dans le palais, dans le confessionnal et dans la chambre à coucher du roi, dans ses conseils, dans les cours souveraines et chez les intendants. Il en avait poursuivi l'exécution partout par ses dénonciations; par l'intervention de ses agents et de ses syndics, dans tous les cas où cette intervention était possible; par une incessante pression sur les présidiaux, les juges, les officiers et les fonctionnaires de tout ordre; par une excitation toujours renouvelée, souvent violente, à la haine des religionnaires, soulevant contre eux la dévotion et surtout la superstition des fidèles, la jalousie des commerçants et des artisans et, au besoin, les vices des dragons. En parlant de l'intervention des prêtres dans la révocation de l'édit de Nantes, Rulhière, à qui on avait permis de consulter les papiers d'Etat, écrit : « Nous avons eu entre les mains le recueil des lettres du clergé. Quelques-unes font frémir (*Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*; Paris, 1788, 2 vol. in-8). Le clergé tint son assemblée générale au mois de mai 1685. Elle offrit au roi ses actions de grâces et les plus hyperboliques louanges sur ses admirables succès en l'extirpation de l'hérésie. Ses orateurs, l'évêque de Valence et le coadjuteur de Rouen, dirent qu'il avait trouvé l'Eglise dans l'accablement et la servitude; mais il l'avait relevée par son zèle. *Sans violence et sans armes*, il avait fait abandonner l'hérésie par toutes les personnes raisonnables, dompté leurs esprits en gagnant leurs cœurs, et ramené des égarés qui ne seraient peut-être jamais rentrés

dans l'Eglise que *par le chemin semé de fleurs qu'il leur avait ouvert*. » — Les mesures, de plus en plus coercitives, qui suivirent la réunion de cette assemblée, achevèrent la destruction de l'édit de Nantes. Non seulement il n'en restait plus rien; mais ses articles avaient été remplacés par les plus formidables instruments de compression et de persécution. Le temps était venu où Louis XIV pouvait arracher de la collection des lois de son royaume la page où était écrit cet édit perpétuel, devenu un reproche perpétuel. On dit que Michel Le Tellier, alors âgé de quatre-vingt-trois ans et dangereusement malade, demanda au roi la consolation de signer avant de mourir un édit portant révocation de l'édit de Nantes. Cette révocation fut signée le 18 oct. 1685 et enregistrée en la chambre des Vacances le 22. Après y avoir apposé sa souscription, Le Tellier récita ces paroles du cantique de Siméon : « Maintenant tu laisses aller ton serviteur en paix; car mes yeux ont vu ton salut. » Dans l'*Oraison funèbre* de ce chancelier, Bossuet, parlant des actes du roi, les appelle *le miracle de nos jours*; et il s'écrie dans un accès de lyrisme : « Prenez vos plumes, vous qui composez les annales de l'Eglise... hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantin et les Théodose. »

Dans le préambule de l'ÉDIT DE RÉVOCATION, Louis XIV déclarait que « la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de la R. P. R. avaient embrassé la religion catholique, et que, par suite, l'exécution de l'édit de Nantes et de tout ce qui avait été ordonné en faveur de cette religion demeurerait inutile ». Cette affirmation, dont l'audacieuse inexactitude fut démontrée par les faits qui suivirent immédiatement la révocation, et par les persécutions qu'il fallut organiser en conséquence, avait pour but d'accommoder aux règles de la *bienséance*, tant prise par le roi, l'abolition d'un édit que son aïeul avait proclamé perpétuel et irrévocable, et que lui-même avait confirmé plusieurs fois, au même titre. — Voici, dégagée des formules du style officiel, la substance des XI articles de l'édit de révocation, déclaré lui aussi perpétuel et irrévocable. I. Révocation et suppression formelles de l'édit de Nantes, ainsi que des articles particuliers accordés en suite de cet édit, et généralement de tout ce qui avait été fait et ordonné en faveur de la R. P. R. : en conséquence, démolition de tous les temples. II. Défense aux sujets de la R. P. R. de s'assembler pour l'exercice de leur religion, en aucun lieu public, ni en aucune maison particulière. III. Même défense aux seigneurs de toute condition, pour leurs maisons et fiefs de toute qualité. IV. Les ministres de la R. P. R. quitteront le royaume et les pays d'obéissance, dans les quinze jours de la publication de l'édit, sous peine de galères. V. Les ministres de la R. P. R. qui se convertiront jouiront leur vie durant des mêmes exemptions et immunités que pendant qu'ils exerçaient leurs fonctions, et en outre d'une *pension d'un tiers plus forte* que leurs appointements et réversible par moitié sur leurs veuves. VI. S'ils désirent se faire avocats et prendre les degrés de docteurs ès lois, ils pourront passer leurs examens, sans être soumis aux trois années d'étude, et ils ne payeront que la moitié des droits de réception. VII. Interdiction des écoles particulières pour les enfants de la R. P. R. et suppression générale de toutes choses pouvant marquer une concession quelconque en faveur de cette religion. VIII. Les enfants qui naîtront de ceux de la R. P. R. seront baptisés et élevés dans l'Eglise catholique. IX. Ceux de la R. P. R. qui se sont retirés du royaume rentreront dans la possession de leurs biens et seront traités comme s'ils avaient toujours demeuré, s'ils reviennent dans les quatre mois de la publication de l'édit. Les biens de ceux qui ne reviendront pas resteront confisqués. X. Ceux qui sortiront du royaume ou qui transporteront leurs biens à l'étranger seront punis : les hommes de galères, les femmes de confiscation de corps et de biens. XI. En attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, ceux de la R. P. R.

pourront demeurer dans le royaume, y continuer leur commerce et y jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés sous prétexte de la R. P. R., à condition qu'ils ne fassent aucun exercice de leur religion. Ce dernier article octroyait littéralement une concession viagère de la liberté intime de conscience; mais Louvois en donna l'interprétation vraie, en écrivant dans les provinces: « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne veulent pas se faire de sa religion; et ceux qui veulent avoir la sotte gloire de demeurer les derniers doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. » — Ce qui se rapporte aux conséquences de la révocation de l'édit de Nantes en France et à l'étranger est groupé autour des mots: PASTEURS DU DÉSERT ET RÉFUGIÉS PROTESTANTS.

Canal de Nantes à Brest. — Il est quelquefois aussi appelé *canal de Bretagne*. Il a été commencé en 1806, n'a été complètement terminé qu'en 1842 et a coûté 55 millions de francs. Le deuxième de France comme longueur (360^{km}, 76), il unit la Loire à la rade de Brest, et de Nantes, son point de départ, à Châteaulin, où il est continué par l'Aulne, que la marée rend à partir de cette ville naturellement navigable, il traverse quatre départements, la *Loire-Inférieure*, l'*Ille-et-Vilaine*, le *Morbihan*, le *Finistère* (pour sa description, V. ces mots), et rachète par 237 écluses 333 m. de pentes et contre-pentes (trois biels de partage; point culminant, 160 m. d'alt., au faite entre Blavet et Aulne). Il est divisé administrativement en deux sections: de Nantes à Redon (73 kil.) et de Redon à Châteaulin (265 kil.). Son trafic est d'ailleurs peu considérable relativement à sa longueur: 387.095 tonnes de tonnage effectif total en 1897, fournies par 6.383 bateaux et correspondant à 24.320.051 tonnes kilométriques, ce qui, pour 360 kil., le classe, comme intensité, le 81^e parmi les voies navigables (rivières et canaux) et le 46^e parmi les canaux seulement.

BIBL.: JOLY, *Notice sur le port de Nantes*, dans *Ports*

maritimes de France, t. V (1883), pp. 231-326) (On y trouve une liste de 28 art. bibliogr., à partir de 1588, parmi lesquels: *Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Nantes*, par l'abbé TRAVERS, 1886, 3 vol.; *Histoire de Nantes*, par GUÉPIN, 1837; *Exposé des travaux de la Chambre de commerce de Nantes*, publ. annuelle depuis 1860) — *Annuaire de Nantes*, 1898, et précédentes années. — *Association française pour l'avancement des sciences*, 4^e session (Nantes), *passim*.

EDIT DE NANTES. — Outre les ouvrages cités en cette notice, *Mémoires du Clergé*, t. I. — HAAG, *la France protestante*; Paris, 1845-59, 10 vol. in-8. — *Recueil des édits, déclarations et arrêts concernant la religion protestante réformée*; Paris, 1885, in-12. — De FELICE, *Histoire des protestants de France*; Toulouse, 1895, in-8. — SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, *Bulletin historique et littéraire*; Paris, 1853-98, 45 vol. in-8. — *Troisième centenaire de l'Edit de Nantes*; 1898, in-8.

NANTES-EN-RATIER. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure; 513 hab.

NANTEUIL. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 194 hab.

NANTEUIL ou NANTHEUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers; 1.172 hab.

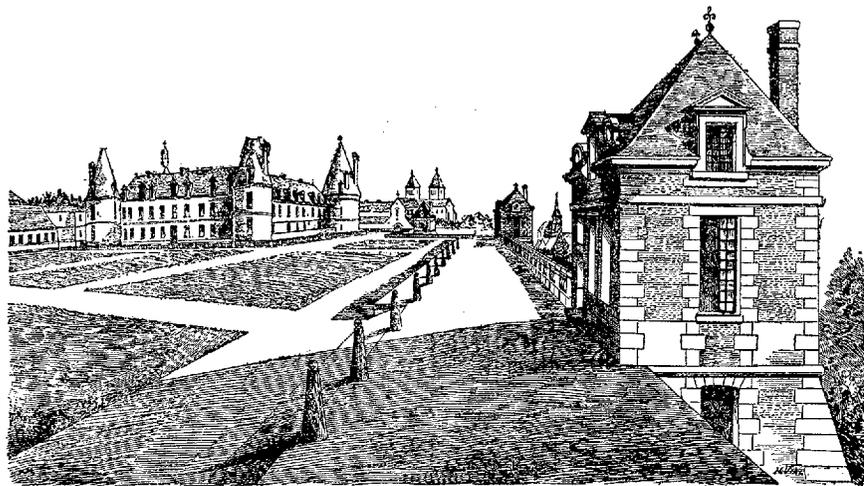
NANTEUIL. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (2^e) de Saint-Maixent; 1.290 hab.

NANTEUIL-DE-BOURZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac; 527 hab.

NANTEUIL-EN-VALLEE (*Nantogilum*). Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec, sur la r. dr. de l'Argenton; 1.112 hab. Etablissement de pisciculture. Fabriques de sabots; mégisserie et tanneries; chaux hydraulique; huileries, moulins. La localité doit son origine à une abbaye bénédictine fondée au XI^e siècle et dont les seuls restes sont des bâtiments du XVII^e siècle.

NANTEUIL-LA-FOSSE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly; 298 hab.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (*Nantalium Hilduini*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, aux sources de la Nonette; 1.526 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabriques de passementerie, broderies, distillerie de bet-



Ancien château de Nanteuil-le-Haudouin.

teraves. Grains et farines. Le radical celtique Nant (source, étang), qui a formé le nom de ce lieu, est un témoignage de son antiquité. D'après la vie de saint Valbert ou Gaubert, abbé de Luxeuil, Clovis aurait donné cette terre à un de ses familiers, Chagnerik, grand-père de Gaubert, et l'abbé l'aurait donnée à son monastère; mais cette donation fut contestée par ses héritiers naturels, les comtes de Ponthieu, et, après une longue lutte, ils rentrèrent en possession de Nanteuil au X^e siècle. C'est de l'un d'entre eux, Gilduin ou Hilduin, qui fut en même temps comte de Breteuil et de Clermont, que provient le surnom actuel de la localité. De la maison de Ponthieu, la terre de Nanteuil passa par

alliance, au commencement du XI^e siècle, à celle des comtes de Crépy, dont une branche prit son nom, d'où elle vint par alliance aux Pacy, au XIV^e siècle, puis à la maison de Broyes, à Henri de Lenoncourt, gentilhomme de Lorraine (1525). Celui-ci, parent de la comtesse d'Etampes qui le soutenait de son crédit, fit reconstruire le château de Nanteuil sur un plan magnifique. François I^{er} y vint souvent et érigea en comté, le 26 nov. 1543, ce domaine qui comprenait alors cinquante-quatre fiefs. Après la mort de Henri de Lenoncourt, Nanteuil fut vendu, en 1556, au duc de Guise qui s'y retira bientôt et y convoqua, en 1562, une très nombreuse assemblée de catholiques destinée à protester contre

le crédit énorme dont jouissaient alors les Coligny. Henri, son fils, hérita du comté de Nanteuil, dont le château continua à servir de rendez-vous aux conciliabules des catholiques. Le roi, voulant mettre un terme à ces menées, donna secrètement au duc de Guise l'ordre de vendre ou d'échanger Nanteuil. Le Balafre obéit et remit le domaine, en 1576, entre les mains du roi qui le garda deux ans et le donna ensuite au maréchal de Schomberg, après lequel son fils et son petit-fils, aussi maréchaux de France, continuèrent à embellir Nanteuil, qui fut vendu en 1658 au maréchal d'Estrées, de la maison duquel il passa, en 1746, à celle de Bourbon-Condé qui le posséda jusqu'à 1789. Ce château fut démoli à la Révolution; il en reste cependant des pavillons et de belles terrasses dans un parc.

L'église actuelle est d'un style composite (façade et nef du xiii^e siècle; portail latéral des xv^e et xvi^e siècles); elle était fortifiée, et le portail est encore crénelé et flanqué de tourelles. Il y avait autrefois à Nanteuil un prieuré de l'ordre de Cluny qui avait remplacé une basilique fondée par saint Valbert. La chapelle de Notre-Dame des Marais, reconstruite en 1824, avait remplacé une ancienne léproserie et était devenue un petit prieuré dépendant de Juilly, puis réuni en 1726 à la cure de Chantilly. Enfin, il y avait encore une petite chapelle de Saint-Julien, dépendant de l'ancien hospice, et dont les restes sont aujourd'hui propriété particulière.

Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

NANTEUIL-LÈS-MEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 4.358 hab.

NANTEUIL-NOTRE-DAME. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de la Fère-en-Tardenois; 419 hab.

NANTEUIL-SUR-MARNE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre; 387 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

NANTEUIL (Robert), graveur français, né à Reims vers 1623, mort à Paris en 1678. Il était fils d'un marchand qui lui fit donner une éducation distinguée. Passionné dès l'enfance pour les arts et particulièrement pour la gravure, il s'inspira, dans ses premiers essais, de Callot et de Michel Lasne; mais ses professeurs, les jésuites, n'encouragèrent point sa vocation naissante; après avoir terminé ses études chez les bénédictins, il reçut des leçons de son compatriote, Nicolas Regnesson; en collaboration avec lui, il fit en 1644 la gravure d'un *Mariage spirituel de sainte Catherine*; bientôt après, il épousait la sœur de son maître, puis il venait tenter la fortune à Paris, muni des recommandations des bénédictins de Reims pour divers religieux de la capitale; il trouva d'abord à exercer son talent dans le genre du portrait « à la plume et à la pierre de mine » ainsi qu'au pastel. Mais, à partir de 1648, il reprit son burin, grava divers portraits avec le plus vif succès, et dès lors il se fixa définitivement à Paris. C'est de cette période de son existence que datent les plus belles œuvres de Robert Nanteuil. Devenu célèbre, il reçut du roi la charge de graveur et dessinateur de son cabinet (1658) avec une pension de mille livres. On attribue à l'influence de l'artiste l'édit rendu par Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz, par lequel la gravure, distinguée désormais des arts mécaniques, était affranchie des entraves qui en gênaient le développement et mise au rang des arts libéraux. D'un esprit très fin et d'un commerce agréable, Nanteuil fut très recherché par les seigneurs de son temps; leur fréquentation le conduisit malheureusement à dissiper dans les plaisirs la fortune qu'il avait acquise. Il eut plusieurs collaborateurs, parmi lesquels son beau-frère Regnesson, Nicolas Pitau, P. Simon et Corneille Vermeulen. Son œuvre est très considérable: il ne comprend pas moins de 243 pièces, dont 216 portraits, et se trouve en un superbe exemplaire à notre Bibliothèque nationale. Nanteuil reproduisit plusieurs fois les traits de Louis XIV, de la reine mère Anne d'Autriche, du ministre Colbert, de Le Tellier et de Mazarin. Ses principaux chefs-d'œuvre sont les portraits de Pomponne de Bellière, du maréchal de Castelnau, de La Motte Le Vayer, de Louis XIV, de

Colbert, du duc d'Orléans, exécutés entre 1658 et 1674. Ils se recommandent par l'expression très vivante des physionomies, le naturel des poses, le caractère précis, doux et calme de l'exécution. Gaston COUGNY.

BIBL.: Robert DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français; le Magasin pittoresque*, oct. 1859. — Georges DUPLESSIS, *Histoire de la gravure en France*; Paris, 1861, in-8. — Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Ch. LORQUET, *Robert Nanteuil, sa vie et son œuvre*, 1885, in-4.

NANTEUIL (Célestin), peintre et lithographe français, né à Rome en 1813 de parents français, mort à Marlotte en 1873. Conduit à Paris par son père, il étudia la peinture d'abord à l'École des Beaux-Arts et dans l'atelier de Langlois; mais il ne tarda pas à abandonner l'enseignement classique, et le « cénacle » romantique devint sa véritable école. Il exécuta, de 1840 à 1856, pour les œuvres de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas, de Théophile Gautier, de très nombreuses illustrations et gravures qui convenaient à merveille aux personnages de poème, de drame et de roman des éditions romantiques. C'était une élégance, en ce temps-là, d'avoir une vignette, un frontispice, une eau-forte de Célestin Nanteuil, et la fantaisie inépuisable de l'artiste excellait à encadrer ses héros favorisés dans des ornements semblables à des chasses gothiques avec triples colonnettes, ogives, niches à dais, statuettes, figurines, saints et saintes sur fond d'or. *Notre-Dame de Paris* fut naturellement l'objet de sa plus fervente admiration, et il en tira le motif d'un grand nombre de dessins d'un caractère étonnant. On lui doit également, durant cette période, des lithographies dont il orna la musique d'Hippolyte Monpeou. Enfin, il fournit de nombreuses eaux-fortes aux *Évangiles* de Bida.

Comme peintre, Célestin Nanteuil se montra moins original: son premier tableau fut une *Sainte Famille*, exposée en 1833. Président, en 1848, d'un comité chargé de réorganiser les beaux-arts, il reparut au Salon de cette année avec *la Source, Dans les vignes, Un Rayon de soleil*. Puis il donna encore: *Une Tentation* (1851); *la Vigne* (1853); *Phaëbé; Séduction, Perdition, Ivresse* (1859); *le Printemps ramène les amours* (1863), etc. En 1867, Célestin Nanteuil succéda à Louis Boulanger comme conservateur du musée et directeur de l'École des Beaux-Arts de Dijon. Gaston COUGNY.

BIBL.: Théophile GAUTIER, *Histoire du romantisme*; Paris, 1874, in-12.

NANTEUIL-GAUGIRAN (Charles), peintre français, né à Paris en 1811. Il fut élève de Ingres et s'inspira constamment de la tradition classique dans une suite de tableaux de genre, d'une facture soignée, mais peu originale. M. Nanteuil-Gaugiran voyagea en Algérie et en Espagne. On peut citer parmi ses principaux ouvrages: *Tentes arabes aux environs d'Oran; la Porte d'un café dans une rue d'Alger* (1830); *Un Marché en Afrique* (1840); *Halte de troupes en Espagne* (1838); *une Razzia* (1844); *les Suites d'un rabbat; Battue en plaine* (1866); *Affût au renard* (1878); *Retour du marché* (1870).

NANTEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour; 494 hab.

NANTHIAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Lanouaille; 634 hab.

NANTHILDE (*Nantechildis*), reine de France, femme de Dagobert I^{er}. L'an 629, Dagobert, roi des Francs, abandonnant la reine Gomatrude, épousa une jeune fille du service royal, nommée Nanthilde. Après la mort de son époux, celle-ci gouverna la Neustrie et la Bourgogne de concert avec le maire Éga pendant la minorité de son fils Clovis II. Sigebert, que son père Dagobert avait précédemment établi comme roi en Austrasie, réclama le partage du trésor de Dagobert qui eut lieu à Compiègne en présence de Cunibert, évêque de Cologne, et de Pépin, maire du Palais d'Austrasie, délégués par Sigebert; le tiers des acquêts de Dagobert fut attribué à Nanthilde, et le reste partagé également entre Clovis et Sigebert. Après la mort d'Éga, Erchinoald lui succéda comme maire en

Neustrie. Mais les grands de Bourgogne voulurent avoir un maire particulier. La reine Nanthilde et son fils se rendirent à Orléans, où ils convoquèrent les évêques, les ducs et les grands du royaume de Bourgogne. La reine s'employa auprès de chacun d'eux pour que leur choix portât sur un certain Flaochat, Franc d'origine, à qui elle avait fiancé sa nièce Ragnoberte, et qu'à la suite de l'élection par les grands elle institua maire du Palais en Bourgogne. Dans la même année 642, elle mourut. Elle avait eu un frère Landégisile, qui, mort en 630, fut enterré dans la basilique de Saint-Denis, à laquelle le roi concéda, à la prière de Nanthilde, une villa que le défunt avait reçue en bénéfice.

M. PROU.

BIBL. : *Chronique de Frédégaire*, ch. LVIII, LXXIX, LXXXV, LXXXIX.

NANTIAT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac; 1.722 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

NANTIGNY (Louis CHASOT DE) (V. CHASOT).

NANTIL (Noël), officier français, né à Pont-à-Mousson en 1791, mort à une date inconnue. Elève de l'Ecole polytechnique (1807), il entra dans l'armée en 1809, parvint au grade de capitaine en 1812 et se distingua pendant la guerre de Russie. Fait prisonnier, il demeura à Wilna en 1814 et devint précepteur d'un jeune Polonais. Revenu en France après les Cent-Jours, il fut placé en demi-solde, puis fut rappelé à l'activité en 1816 et nommé capitaine dans la légion de la Meurthe. Cette légion fut appelée à Saint-Denis en mars 1820. Le capitaine Nantil s'affilia à divers clubs et, impliqué dans l'affaire dite du 19 août 1820 (complot militaire pour le renversement du gouverneur), il fut l'objet d'un mandat d'amener, réussit à prendre la fuite et fut condamné à mort le 16 juil. 1821, comme ayant été un des principaux agents de la conspiration. On ignore ce qu'il devint par la suite.

R. S.

NANTILLÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Hilaire; 541 hab.

NANTILLOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucou; 241 hab.

NANTILLY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey; 333 hab.

NANTISSEMENT (Léisl.) (V. ANTICHRÈSE et GAGE).

NANTO (F. de), graveur (V. DENANTO).

NANTOIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de la Côte-Saint-André; 400 hab.

NANTOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 419 hab.

NANTON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Semmecey-le-Grand; 975 hab.

NANTOUARD. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 65 hab.

NANTOUILLET. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Claye-Souilly, sur la Beuvronne; 233 hab. Moulins. Râperies de betteraves. Eglise de la Renaissance construite en 1565. Château (mon. hist.) élevé vers 1525 par le cardinal Duprat, aujourd'hui converti en ferme et très délabré. Les bâtiments forment les deux côtés d'une enceinte rectangulaire flanquée de deux tours rondes, seul reste d'un château plus ancien. L'une de ces tours renfermait le trésor de 800.000 ducats destiné par le cardinal à conquérir la tiare et qui fut confisqué après sa mort par François I^{er}.

NANTOUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Beaune; 231 hab.

NANTUA (*Nantuadis*, *Nantuacum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ain; 2.973 hab. Station de la ligne de Bourg à Bellegarde. Jolie petite ville, au bord du lac de ce nom. Scieries, moulinage de soie; fabriques de toiles et de cotonnades; taillerie de diamants. Collège communal. Intéressante église romane (mon. hist.), dans laquelle est conservé le beau tableau du *Martyr de saint Sébastien*, d'Eugène Delacroix. Fort probablement station romaine, Nantua n'apparaît d'une manière certaine dans l'histoire qu'au VIII^e siècle, dans un diplôme de Pépin le Bref, qui

confère une immunité de juridiction aux religieux de l'abbaye de ce nom. Le corps de Charles le Chauve, déposé à Briort, dit-on, fut transporté dans l'abbaye de Nantua et y demeura déposé pendant sept ans. La ville et l'abbaye restèrent sous la domination immédiate des empereurs jusqu'en 852, date à laquelle elles furent cédées à l'archevêque de Lyon. L'abbaye réunie à Cluny fut réduite en 1100 en simple prieuré, qui fut sécularisé en 1788. La ville, prise deux fois au XIII^e siècle et ravagée par le sire de Thoire Villars, faillit être détruite au XIX^e siècle par un vaste incendie (5 sept. 1803). Avant la Révolution, il y avait à Nantua un important collège, dirigé par les missionnaires de Saint-Joseph, un couvent d'augustines, un bureau de charité, un bureau des traites foraines, un grenier à sel.

G. GUIGUE.

BIBL. : DRÉANBOURG, *Hist. de la ville et de l'abbaye de Nantua*, 1858. — VALENTIN-SMITH, *Considérations sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Nantua*, etc. — V.-M.-C. GUIGUE, *Topographie historique du département de l'Ain*; Bourg, 1873.

NANTUATES (*Ναντουάται*), peuple alpin de la Gaule Narbonnaise, établi sur les bords du lac de Genève entre Evian et Villeneuve et aux environs de Saint-Maurice, dans la vallée supérieure du Rhône. Ils formaient avec les *Veragri*, les *Seduni* et les *Vibéri* la confédération des quatre cités de la *Vallis Pœnina* (Valais). Capitale : *Agaurum* (Saint-Maurice); ville principale : *Tauretunum*, disparue à la suite d'une catastrophe. Il est probable que le pays primitif des *Nantuates* se trouvait dans la vallée supérieure du Rhin, dans le cant. des Grisons, d'où ils seraient partis longtemps avant l'arrivée des Romains pour s'établir sur les bords du lac Léman, où une partie de la petite nation est encore signalée par César.

NANTUCKET. Ile des États-Unis, sur la côte de Massachusetts, au-devant et à 25 kil. du cap Cod; 130 kil. q.; 3.268 hab. (en 1890). Bains de mer. C'était le centre d'armement pour la pêche de la baleine jusqu'en 1846. La population a beaucoup diminué depuis. La ville fut fondée en 1671, sous le nom de Sherburne.

NANTWICH. Ville d'Angleterre, comté de Chester, sur la Weaver; 7.412 hab. (en 1891). Belle église du XIV^e siècle. Salines abandonnées. Cordonnerie, ganterie. Fromages les plus renommés du Chester.

NANTYGLO-AND-BLAINA. Ville industrielle d'Angleterre, comté de Monmouth; 12.440 hab. (en 1891). Usines de fer.

NAO (Cap) ou **CAP DES COLONNES** (V. COLONNES).

NAO (Cap de la). Promontoire de la côte d'Espagne, qui ferme au S. la baie de Valence.

NAOALGOND. Ville de l'Inde, à 70 kil. E. de Dharvar; 8.000 hab. Tapis de coton, jouets.

NAOGONG. Ville de l'Inde, Bandelkand, r. g. du Betva; 8.000 hab.

NAONAGAR (*Islamnagar* des musulmans). Ville de l'Inde, ch.-l. d'une principauté radjpoute, au S. du Rann de Catch (8.787 kil. q., 300.000 hab.); la ville a 40.000 hab. Teintureries réputées; pêcheries de perles. Fondée en 1540.

NAOS (Archéol.) (V. CELLA).

NAOURS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; 4.223 hab. Vastes grottes ayant autrefois servi de refuge.

NAP-CHOU. Rivière de Chine. Prend sa source dans les monts Tan-la (Tibet, prov. de Koukou-nor), suit, sous le nom d'Our-chou, la frontière de la province d'Oui, puis traverse du N.-O. au S.-E. la province de Kham, reçoit à gauche la rivière Oukio, se dirige vers le S. pour entrer dans la Birmanie où elle prend le nom de fleuve *Salouen*.

NAPA. Ville des États-Unis, Californie, sur le fleuve du même nom, tributaire de la baie de San Francisco; 5.000 hab. Fruits, vin. Sources thermales sulfureuses.

NAPATA. Ancienne cité d'Éthiopie, sur le Nil, en amont de la troisième cataracte. Amenhotep II l'occupait et la fortifia vers le XVI^e siècle av. J.-C. C'est là qu'au XI^e se retirèrent les prêtres d'Ammon, qui y fondèrent un État autonome. Au VIII^e siècle, la XXV^e dynastie, dite éthio-

pienne, partit de Napata pour conquérir l'Égypte (V. ce mot). A l'époque d'Auguste, le royaume de Napata était régi par la reine Candace, à qui quarante-cinq princes payaient tribut. Les Romains le conquièrent (22 av. J.-C.). Les ruines de Napata se voient près de Meravi.

NAPELLINE. La napelline, appelée aussi picroaconitine et benzoilaconine se trouve à côté de l'aconitine dans l'aconit napel (*aconitum napellus*). On l'extrait de l'aconitine brute par un traitement à l'alcool et précipitation par l'acétate de plomb. Le liquide filtré, débarrassé de plomb, contient la napelline. L'acide bromhydrique étendu décompose l'aconitine en donnant partiellement de la picroaconitine et de l'acide acétique. C'est une substance amorphe qui fond vers 125°, elle est peu soluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Une solution de soude à l'ébullition la décompose en aconine et acide benzoïque. Elle constitue un poison beaucoup plus faible que l'aconitine. La solution est alcaline et neutralise les acides en donnant des sels cristallisés. Sa composition n'est pas établie avec certitude, l'analyse de ses sels conduit à l'une des formules suivantes : $C^{62}H^{43}AzO^{32}$, $C^{64}H^{45}AzO^{30}$, $C^{66}H^{45}AzO^{24}$. L'ammoniaque ne précipite pas la base de ses sels. C. M.

BIBL. : HÜBSCHMANN, *Jahresb. f. Chem.*, 1857, p. 416. — C.-M. DUNSTAN, *Chemical Society*, t. LXIII, p. 114; LXV, p. 174. — FREUND, *Berichte der deutsch. Chemik. Gesellschafts.*, t. XXVII, p. 434.

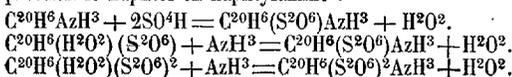
NAPHTALAMINE. Form. } Equiv. . . . $(C^{20}H^6)AzH^3$
 } Atom. . . . $C^{40}H^7AzH^2$.

Les naphtalamines sont des monamines primaires qui dérivent immédiatement de la naphtaline. Il existe deux naphtalamines ou naphtylamines, la naphtalamine α et la naphtalamine β . En appliquant à la nitronaphtaline α $C^{20}H^7(AzO^4)$ la réaction réductrice découverte par lui sur la nitrobenzine, Zinin a préparé la naphtylamine α . La préparation se fait en employant comme réducteur l'étain et l'acide chlorhydrique; dans l'industrie, on opère avec le fer et l'acide chlorhydrique (V. NAPHTALINE, § *Chimie industrielle*). On ne peut employer une réaction semblable pour obtenir la naphtalamine β , car la nitronaphtaline β ne se forme pas par l'action directe de l'acide nitrique sur le carbure; on la prépare en traitant par l'ammoniaque sous pression le naphtol β :

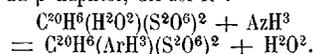


La naphtylamine α constitue des prismes incolores, déliés, fusibles à 50°, facilement sublimables. Elle bout à 300°. Elle est très soluble dans l'alcool, mais peu soluble dans l'eau. Son odeur est repoussante. Les sels de cette naphtylamine sont généralement très solubles dans l'eau; sous l'influence des agents oxydants, comme le perchlorure de fer, l'azotate d'argent, le chlorure d'or, le bichlorure de mercure, ils donnent une substance bleue, la *naphtaméine* (V. ce mot), découverte par Piria. Le chloroplatinate est un précipité jaune peu soluble dans l'eau froide, encore moins soluble dans l'alcool et dans l'éther, il cristallise par le refroidissement d'une solution aqueuse bouillante.

Le dérivé β est en lamelles blanches brillantes, fusibles à 112°, bouillant à 294°. Les solutions possèdent une fluorescence bleue caractéristique. Le perchlorure de fer ne produit pas avec elle de matière colorante, l'acide chromique ne la transforme pas en naphtoquinone comme la précédente. Les sels de la naphtylamine β sont en général moins solubles que ceux de l' α , l'azotate est très peu soluble, le sulfate assez peu soluble, le chlorhydrate très soluble. Les naphtylamines, comme la naphtaline, fournissent avec l'acide sulfurique des dérivés sulfonés; ces dérivés sulfonés peuvent s'obtenir aussi à partir des naphtols sulfonés; on transforme par l'ammoniaque sous pression le naphtol en naphtylamine :

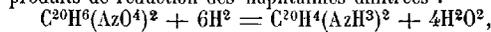


L'acide naphtionique de Piria est l' α -naphtylamine mono-sulfonée (1,4), la plus anciennement connue. Il joue un rôle très important dans l'histoire des matières colorantes azoïques; on le prépare par la sulfuration directe de l' α -naphtylamine à 100° (V. NAPHTALINE, § *Chimie industrielle*). Une température de 200° à 230° transforme en un isomère l'acide α -naphtylamine sulfonique (1,2). Si la sulfonation, au lieu d'être faite à 100°, est réalisée à la température ordinaire avec de l'acide sulfurique fumant, on obtient une autre α -naphtylamine sulfonée, le dérivé L. Le plus important des dérivés disulfuriques de l' α -naphtylamine est l'acide α -naphtylamine- ϵ -disulfonique (1,3,8) qui est préparé industriellement. Les dérivés sulfonés de la β -naphtylamine sont moins importants; deux d'entre eux sont utilisés dans l'industrie des matières colorantes, les acides (2,6) et (2,7). Un dérivé disulfoné se prépare aussi industriellement en partant de l'acide disulfurique du β -naphtol, dit sel R :

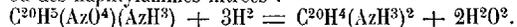


Cet acide est désigné sous le nom d'acide β -naphtylamine disulfurique R.

On peut rattacher aux naphtylamines les *amido-naphtylamines* ou *naphtène-diamines*; ce sont des produits de réduction des naphtalines dinitrées :



ou des naphtylamines nitrées :



Elles n'ont reçu aucune application dans le domaine des matières colorantes, aussi leur étude est-elle moins avancée que celle des corps précédents. C. MATIGNON.

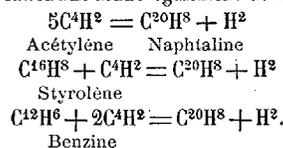
BIBL. : ZININ, *Annalen der Chem.*, t. XLIV, p. 283. — ROUSSIN, *Bulletin de la Société chimique*, t. XXVI, p. 465. — LIEBERMANN et SCHEIDING, *Annalen der Chem.*, t. CLXXXIII, p. 261. — LEFEBVRE, *Traité des matières colorantes*; Paris.

NAPHTALINE. I. CHIMIE. — Form. } Equiv. $C^{20}H^8$
 } Atom. $C^{40}H^8$.

Historique. La naphtaline ou naphtalène a été découverte en 1820 par Garden qui l'obtint en chauffant au rouge du goudron de houille. Faraday détermina sa composition et décrivit l'acide naphtalosulfurique qui le conduisit à la formule $C^{20}H^8$. Dumas confirma cette formule par la détermination de la densité de vapeur. Son étude chimique a été approfondie par Laurent qui en prépara un grand nombre de dérivés. M. Berthelot en a réalisé la synthèse méthodiquement. De nombreux travaux, suscités par le développement de l'industrie des matières colorantes, ont ajouté depuis un grand nombre de faits à l'histoire de la naphtaline et de ses dérivés.

Formation. La naphtaline prend naissance dans un grand nombre de réactions pyrogénées, réactions qui expliquent sa présence en grande quantité dans le goudron de houille.

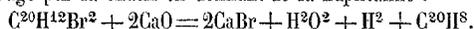
1° L'acétylène, chauffé vers 500°, se condense, non seulement en donnant de la benzine, mais encore de la naphtaline (M. Berthelot). On peut ainsi réaliser sa synthèse totale. Il se forme en même temps de l'hydrure de naphtaline ou pentacétylène $C^{20}H^{10}$. L'acétylène chauffé avec le styrolène ou la benzine donne également de la naphtaline :



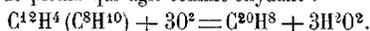
Les trois formations acétylène, benzine, naphtaline sont donc corrélatives. Ainsi la décomposition pyrogénée de la plupart des corps hydrogénés donne naissance à l'acétylène et, par conséquent, à la benzine et à la naphtaline. Il en sera, de même dans la distillation de la houille, et, d'une manière générale, dans la décomposition sous l'influence de la chaleur des substances renfermant du carbone et de

l'hydrogène. On a pu réaliser la synthèse de la naphthaline par un certain nombre d'autres procédés :

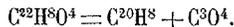
1° Le bromure de phénylbutylène est décomposé au rouge par la chaux en donnant de la naphthaline :



2° Les vapeurs d'isobutylbenzine sont décomposées par l'oxyde de plomb qui agit comme oxydant :

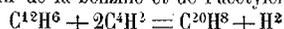


3° Les acides naphthoïques perdent de l'anhydride carbonique quand on les distille avec la chaux et produisent de la naphthaline :



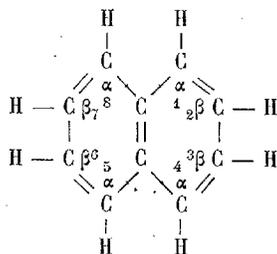
Préparation. La naphthaline se retire du goudron de houille qui en renferme de grandes quantités. Les parties du goudron bouillant entre 180° et 250°, qui constituent les huiles lourdes, se prennent en masse par le refroidissement, on les exprime pour en séparer les parties liquides, on les redistille, puis on les sublime dans une marmite fermée à sa partie supérieure par une feuille de papier buvard collée sur le pourtour et surmontée d'un grand cylindre ou d'un grand cône en carton. Les vapeurs filtrent à travers le papier qui retient la plupart des matières huileuses et viennent se sublimer en grandes lamelles cristallisées d'un éclat argenté. Le produit obtenu est encore très impur. On purifie la naphthaline par des cristallisations dans l'alcool combinées avec une attaque partielle par l'acide sulfurique concentré et 5 % de son poids de bioxyde de manganèse ; on maintient le mélange pendant vingt minutes à la température du bain-marie. La plupart des carbures étrangers se trouvent oxydés ou combinés à l'acide sulfurique. On verse dans l'eau froide, on lave à l'eau pure, puis à l'eau alcalinisée par la soude, et on distille la naphthaline dans un courant de vapeur d'eau. On reconnaît que la naphthaline est pure quand elle ne rougit pas le protochlorure d'antimoine au-dessus de son point de fusion.

Constitution de la naphthaline. La synthèse de M. Berthelot à partir de la benzine et de l'acétylène :



montre que la formule de la naphthaline peut s'écrire (C⁴H²) (C⁴H²) (C⁴H²) ou encore C⁴H² (C¹⁶H⁸) ; il en résulte une formule rationnelle qui permet d'expliquer la capacité de saturation de la naphthaline pour le chlore ou l'hydrogène ainsi que les isoméries des dérivés. Les dérivés distincts s'obtiennent suivant que la substitution a lieu dans la molécule benzénique ou dans les molécules acétyléniques.

On utilise le plus souvent pour la naphthaline une autre formule développée qui se rattache à la formule brute exprimée en notation atomique C¹⁰H⁸. Elle dérive de la formule hexagonale proposée par Kekulé pour la benzène. Erlenmeyer l'a proposée pour la première fois. Elle résulte, comme on le voit, de la réunion de deux anneaux benzéniques ayant deux atomes de carbone communs. Tous les groupes CH ne sont pas identiques, ils se séparent en deux catégories, d'une part les groupes CH voisins de la ligne de suture ; on dit qu'ils occupent la position α ; les quatre autres CH, plus éloignés, occupent les positions β .

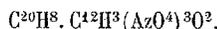


Cette formule permet d'expliquer les isoméries dites de

position. Si l'on remplace par exemple un atome d'hydrogène par le chlore, on obtiendra deux composés différents suivant que la substitution aura lieu en α ou en β . La naphthaline aura donc deux dérivés monosubstitués. En cherchant à réaliser toutes les combinaisons possibles, il est facile de prévoir, relativement aux dérivés de substitution par un même élément, 10 isomères pour les disubstitués, 14 pour les trisubstitués, 22 pour les tétrasubstitués, 14 pour les penta, 10 pour les hexa, 2 pour les hepta et 1 seul engendré par substitution complète aux 8 atomes d'hydrogène. Si les substitutions effectuées sont différentes, le nombre des isomères augmente beaucoup plus rapidement. On indique aussi la substitution par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, des hydrogènes substitués ; ces numéros étant placés dans l'ordre indiqué par la formule.

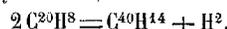
Propriétés physiques. La naphthaline se présente sous la forme de lamelles blanches et brillantes ; la solution étherée l'abandonne sous la forme de prismes monocliniques. Sa densité est 1,158 à 18° ; elle est plus lourde que l'eau, mais, quand elle est fondue, elle surnage. Elle fond à 79° et bout à 216°,6. Elle est insoluble dans l'eau à laquelle elle communique cependant son odeur goudronneuse ; elle se dissout facilement dans l'alcool et l'éther.

La solution alcoolique de naphthaline précipite une solution d'acide picrique dans l'alcool en formant de belles aiguilles jaunes :

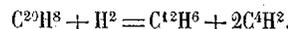


ce qui fournit une réaction caractéristique.

Propriétés chimiques. La naphthaline est très stable aux températures élevées, ce qui explique sa production en grande quantité dans les réactions pyrogénées ; cependant, l'action prolongée du rouge la transforme partiellement en dinaphyle C⁴⁰H¹⁴,



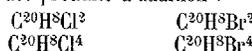
L'hydrogène et les vapeurs de naphthaline passant dans un tube au rouge redonnent de l'acétylène et un peu de benzène :



L'acide iodhydrique à 280°, le réducteur le plus puissant qui soit connu, donne lieu à toute une série d'actions hydrogénantes ; il se forme des carbures nouveaux par addition d'hydrogène, l'hydrogénation pouvant aller jusqu'à la production de l'hydrure de décylène (M. Berthelot).

- 1^{re} hydrure de naphthaline... C²⁰H⁸ + H² = C²⁰H¹⁰
- 2^e hydrure — .. C²⁰H⁸ + 2H² = C²⁰H¹²
- 3^e hydrure — .. C²⁰H⁸ + 3H² = C²⁰H¹⁴
- 4^e hydrure — .. C²⁰H⁸ + 4H² = C²⁰H¹⁶
- 5^e hydrure — .. C²⁰H⁸ + 5H² = C²⁰H¹⁸
- 6^e hydrure — .. C²⁰H⁸ + 6H² = C²⁰H²⁰
- Hydrure de décylène C²⁰H⁸ + 7H² = C²⁰H²²

Tous ces corps sont liquides ; le premier bout à 204°, le dernier à 158°, les autres ont des points d'ébullition intermédiaires. La naphthaline se comporte donc comme un carbure incomplet ; l'hydrogène, le chlore, le brome, etc., donnent aussi des produits d'addition :



Le chlore et les éléments halogènes donnent à la fois des produits d'addition et de substitution



Chaque série comprend d'ailleurs des isomères souvent fort nombreux ; on connaît par exemple 3 naphthalines monochlorées, 7 dichlorées, 6 trichlorées, etc. ; ces isoméries s'expliquent par la constitution de la naphthaline.

$C^{12}H^6(C^4H^2)$ (C^2H^2), elles se produisent quand le chlore se substitue dans l'un ou l'autre des résidus hydrocarbonés indiqués par la formule précédente. Le brome se comporte comme le chlore, il dégage du gaz bromhydrique en donnant des produits d'addition et de substitution; on utilise cette action pour préparer l'acide bromhydrique. Il est bien entendu qu'il est possible d'obtenir les mêmes composés où le chlore et le brome interviennent simultanément. Les réactions des acides sulfurique, nitrique sur la naphthaline sont comparables à l'action des mêmes acides sur la benzène. L'acide sulfurique monohydraté ou des mélanges de cet acide avec l'acide anhydre attaquent la naphthaline en formant les composés suivants: 1° les deux acides naphthalosulfuriques α et β , $C^{20}H^8(S^2O^6)$ (V. § *Chim. industr.*), acides monobasiques, tous deux solubles dans l'eau; 2° les acides disulfuriques, $C^{20}H^8(S^2O^8)^2$, bibasiques également solubles. La potasse ou la soude fondantes transforment en naphthols, $C^{20}H^8O^2$, les acides monosulfuriques et en oxynaphthols, $C^{20}H^8O^4$, les dérivés disulfuriques. A chacun des deux acides naphthalosulfuriques correspond un *naphthol* (V. ce mot). L'action de l'acide nitrique sur la naphthaline permet d'obtenir directement, suivant la concentration de l'acide, la durée et la température de l'attaque, l'absence ou l'addition d'acide sulfurique concentré, un grand nombre de dérivés nitrés tous bien cristallisés :

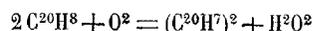
1 naphthaline nitrée α	$C^{20}H^7(AzO^4)$
2 naphthalines binitrées α et β	$C^{20}H^6(AzO^4)^2$
3 — trinitrées (α , β , γ)	$C^{20}H^5(AzO^4)^3$
2 — quadrinitrées (α et β)	$C^{20}H^4(AzO^4)^4$

On a pu préparer indirectement d'autres dérivés nitrés de la naphthaline. La naphthaline monitrée α est en longs prismes rhomboïdaux, d'un jaune de soufre, fusibles à 64°. La dinitrée α se présente sous la forme de longs prismes aiguillés, jaunâtres, fusibles à 214°. L'isomère β forme des tables rhomboïdales à 170°. Enfin γ cristallise en aiguilles fusibles à 144°. Les trois naphthalines trinitrées fondent respectivement à 122°, 213° et 147°; les quadrinitrées, à 259° et 200°. La solubilité de ces dérivés nitrés diminue quand le nombre des substitutions augmente. L'action de l'acide sulfurique, du chlore, du brome sur les nitronaphthalines donne naissance, comme avec la naphthaline, à de nombreux dérivés à la fois nitrés, chlorés, bromés, sulfonés. Les mêmes composés nitrés, traités par les agents réducteurs, engendrent des alcalis (V. NAPHTALAMINE) :

Naphtylamine α	$C^{20}H^9Az$
Les naphtylamines nitrées	$C^{20}H^8(AzO^4)Az$
— dinitrées	$C^{20}H^7(AzO^4)^2Az$
Les naphtylène-diamines	$C^{20}H^{10}Az^2$, etc.

Tous ces alcalis sont bien cristallisés, ils engendrent des matières colorantes (V. NAPHTAZARINE). La dinitronaphthaline α , réduite en présence des alcalis par certains agents, tels que les sulfures, cyanures ou sulfocyanures, a donné à M. Troost une matière colorante, le violet de naphthène-diamine.

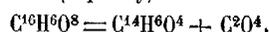
L'acide chromique oxyde la naphthaline en donnant un peu de dinaphtyle ($C^{20}H^7$)² :



et produisant en même temps des dédoublements plus ou moins avancés de la molécule; on obtient ainsi l'acide orthophtalique :



L'acide phtalique chauffé avec de la chaux à 300° se transforme en acide benzoïque qu'on a pu préparer ainsi par la naphthaline (Depouilly) :



Par voie indirecte, on peut encore rattacher à la naphthaline :

La naphtoquinone	$C^{20}H^6O^4$
L'acide naphtalique	$C^{20}H^6O^6$
L'oxynaphtoquinone	$C^{20}H^6O^6$
Les dioxynaphtoquinones	$C^{20}H^6O^8$
Les trioxynaphtoquinones	$C^{20}H^6O^{10}$

C. MATIGNON.

II. CHIMIE INDUSTRIELLE. — La naphthaline constitue une matière première importante dans l'industrie des matières colorantes. Elle est contenue en grande quantité dans le *goudron* (V. ce mot), produit secondaire de la distillation de la houille. Le goudron sort généralement à l'état brut de l'usine à gaz pour être distillé dans des raffineries spéciales; ces raffineries livrent aux fabriques de matières colorantes une naphthaline plus ou moins pure.

Préparation industrielle de la naphthaline. Dans la distillation du goudron, il passe, à partir de 200°, des produits désignés sous le nom d'huiles lourdes, qui sont reçus dans des récipients légèrement chauffés. La distillation est poussée jusqu'à ce qu'une goutte du produit qui distille, versée sur une soucoupe froide, se prenne en masse butyreuse, verdâtre, contenant de l'anthracène; la température de distillation est alors dans le voisinage de 300°. Les huiles lourdes abandonnées au refroidissement donnent un dépôt très abondant de naphthaline cristallisée que l'on sépare des produits liquides par décantation et par essorage. La partie liquide est traitée par 5 % de son poids d'acide sulfurique concentré dans des vases ouverts en bois, doublés de plomb et munis d'agitateurs à palettes. Le mélange est brassé pendant plusieurs heures, pour assurer un contact intime de l'acide avec les produits huileux, on laisse ensuite reposer pendant douze heures et on soutire l'acide sulfurique rassemblé au fond du vase, lequel est devenu noir et épais. L'acide se charge d'aloïdes, de carbures non saturés et autres avec lesquels il donne à froid des dérivés sulfoconjugués. On recommence plusieurs fois ce traitement. Les huiles sont lavées finalement avec l'eau à plusieurs reprises dans le même vase, puis on les soutire pour les faire écouler dans un autre laveur semblable au premier. Au traitement acide succède un traitement alcalin. On mélange les huiles avec 2 à 3 % de lessive de soude caustique à 36° Beaumé; après une agitation énergique, on les abandonne au repos pendant douze heures, puis on soutire la lessive alcaline et on lave les huiles à plusieurs reprises à l'eau. La lessive a enlevé les phénols, les acides sulfoconjugués; elle sert à la préparation des phénols. L'acide sulfurique retiré des laveurs est neutralisé par l'ammoniaque; il est utilisé comme engrais. On élimine maintenant les composés sulfurés contenus dans les huiles par une agitation avec le sulfate de fer et on les soumet ensuite à la distillation dans une chaudière chauffée sur voûte. La fraction distillant avant 200° est réunie aux huiles moyennes, la naphthaline passe entre 200-230°; on la recueille à part; ensuite viennent des carbures liquides qui servent au graissage des machines, puis de 290 à 320° des huiles verdâtres qui sont ajoutées aux huiles anthracéniques proprement dites.

Quant à la naphthaline qui s'est déposée au début à l'état cristallisé, elle est traitée également par l'acide sulfurique et les alcalis, puis soumise à la distillation. On maintient l'eau du réfrigérant à 80°, afin d'éviter la solidification de la naphthaline dans cet appareil. On recueille finalement la naphthaline dans des vases un peu coniques en bois légèrement humides, ou bien en métal, dans lesquels elle se solidifie en quelques heures; en retournant les moules, on sort des pains de naphthaline. Dans l'industrie des matières colorantes, on demande de la naphthaline ne se colorant plus à l'air, c.-à-d. ne renfermant plus les phénols et bases qui sont la cause de cette coloration. Il est alors nécessaire de faire une seconde distillation ou mieux de

traiter le produit fondu par 5 à 10 % d'acide sulfurique à 60° Beaumé dans des tonneaux doublés de plomb et chauffés à la vapeur. On obtient, d'après Lunge, un produit très pur en ajoutant un peu de bioxyde de manganèse

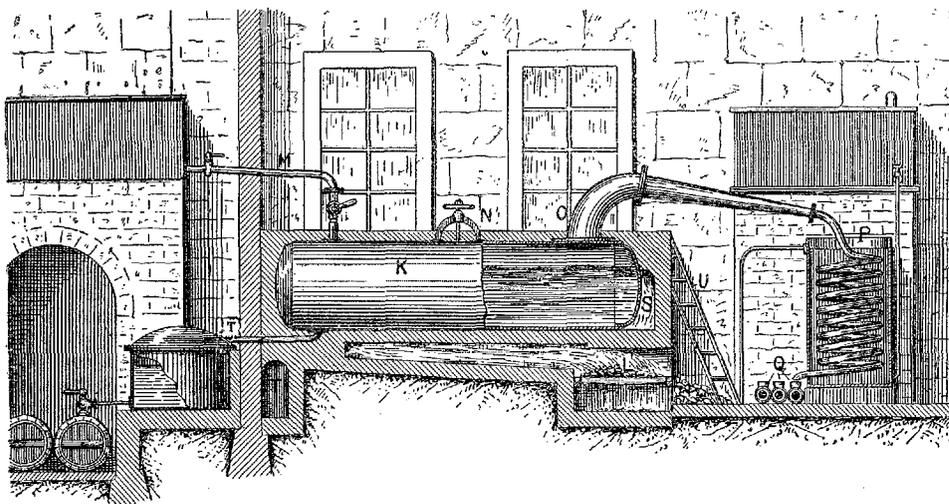


Fig. 1. — Appareil distillatoire de la naphthaline. K, chaudière en fer; N, trou d'homme pour le nettoyage; M, tuyau d'alimentation; O, chapiteau coudé pour le dégagement des produits volatils; P, serpentin pour la condensation de ces produits, refroidi par un courant d'eau froide; Q, trois tuyaux recevant les produits condensés qu'on peut ainsi fractionner à volonté; T, tuyau de vidange pour le brai; il doit toujours être du côté opposé au foyer et si possible conduire le brai hors de l'atelier de distillation pour éviter toutes chances d'incendie; L, foyer surmonté d'une voûte se continuant au-dessous de la chaudière; les produits de la combustion circulent autour de la chaudière dans le carneau S et se rendent ensuite dans le canal T en communication avec la cheminée; l'échelle U sert à l'ouvrier pour surveiller les progrès de la distillation.

à l'acide sulfurique (5 % du poids de la naphthaline).

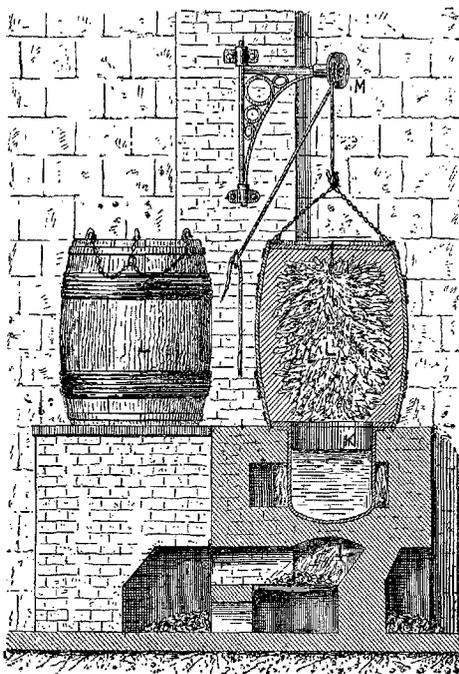


Fig. 2. — Appareil pour la sublimation de la naphthaline. K, chaudière en fonte; L, tonneau en bois dont le fond inférieur est percé d'une ouverture égale à la section de la chaudière, et le fond supérieur d'un petit trou pour le dégagement des vapeurs non condensées; M, treuil au moyen duquel on manœuvre le tonneau au commencement et à la fin de chaque opération.

On termine la purification par une sublimation à basse température. On reconnaît que la naphthaline commerciale

contient des phénols en faisant bouillir 1 à 2 gr. du produit avec 30 centim. c. de soude diluée; après refroidissement et filtration, on ajoute de l'eau bromée qui déce la présence des phénols par la formation de phénols bromés insolubles.

La naphthaline industriellement pure colore à peine en rose ou en violet très faible la solution concentrée d'acide sulfurique; chimiquement pure, elle ne donne plus de coloration dans les mêmes conditions. En outre de son emploi dans la fabrication des matières colorantes artificielles, on a employé la naphthaline pour carburer le gaz d'éclairage. Une lampe connue sous le nom d'albo-carbon a été assez répandue pendant quelque temps. 83 litres de gaz et 5 gr. de naphthaline produisent le même effet que 183 litres de gaz. La naphthaline se trouve dans un réservoir traversé par le gaz et chauffé par la flamme éclairante elle-même. Les appareils à incandescence ont aujourd'hui enlevé à cette lampe tout son intérêt. On ajoute de petites quantités de naphthaline à certaines poudres sans fumée, particulièrement aux dynamites à base de fulmicoton; on empêche ainsi la formation de vapeurs nitreuses qui se forment toujours en petite quantité dans la détonation des explosifs renfermant du coton-poudre. L'odeur de la naphthaline éloigne les insectes, aussi l'emploie-t-on pour écarter les insectes des pelletteries. Certains de ses dérivés, les naphols par exemple, sont utilisés en médecine; quelques-uns sont employés comme révélateurs en photographie, d'autres comme explosifs (V. plus loin). L'industrie des matières colorantes transforme la naphthaline en naphtylamines, naphols et leurs dérivés sulfonés, qui sont tous utilisés dans la préparation des colorants azoïques obtenus en copulant un diazoïque avec une amine ou un phénol. C'est avec la naphthaline qu'on prépare aussi l'acide phtalique utilisé dans la préparation des éosines. Enfin, de la dinitronaphthaline Roussin en a déduit la *naphthazarine* (V. ce mot) qui a été reprise dans ces derniers temps et utilisée pour la préparation d'un beau noir.

Nitronaphthalines. La mononitronaphthaline α est le terme intermédiaire entre la naphthaline et la naphtylamine α . Elle est le résultat de l'action de l'acide nitrique

sur le carbure ; en prolongeant cette action, on passe à la binitronaphtaline. Il est indispensable d'utiliser une naphthaline pure pour préparer un dérivé monitré. Elle doit

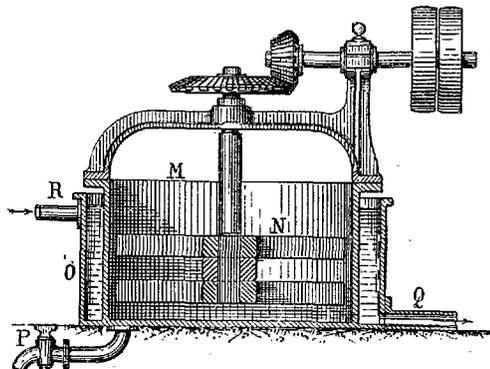


Fig. 3. — Appareil pour préparer la nitronaphtaline. M, chaudière à réaction ; N, agitateur ; O, enveloppe dans laquelle circule l'eau ; P, robinet d'évacuation du produit de la réaction ; R, arrivée d'eau ; Q, sortie d'eau.

fondre à 79° et bouillir à 216-217° ; en outre, fondue en petit cylindre et exposée à l'air, elle doit s'évaporer en quelques jours sans jaunir et sans laisser de résidu ; enfin,

l'acide sulfurique doit donner avec elle une coloration à peine grise. On effectue la nitration dans un cylindre en fonte surmonté d'un long tube à dégagement dont la partie inférieure est chauffée par un manchon de vapeur. Cette disposition a pour but de faire refluer dans l'intérieur de l'appareil la naphthaline qui tendrait à se sublimer dans le tube. Un solide agitateur à ailettes remue la masse contenue dans le cylindre terminé à sa partie inférieure par un double fond où peut circuler de l'eau froide pour régler la température. Le récipient est chargé avec 200 kilogr. d'acide nitrique à 40°, 200 kilogr. d'acide sulfurique à 66° et 600 kilogr. de mélange acide provenant d'une opération précédente. L'agitateur est mis en mouvement, et la masse est additionnée peu à peu de 25 kilogr. de naphthaline finement pulvérisée ; la température ne doit pas dépasser 50° ; on règle l'arrivée de l'eau froide pour maintenir cette température entre 40-50°. L'opération dure vingt-quatre heures au bout desquelles on vide l'appareil dans des bacs en bois doublés de plomb. Le nitronaphtaline surnage d'abord à l'état d'huile, puis elle se prend en masse et se sépare de la liqueur acide qu'on peut facilement décanter. Le produit brut fondant à 45° est bouilli avec de l'eau pour lui enlever les dernières traces d'acide ; on obtient finalement un produit pur. L'acide nitrique fumant ou un excès d'acide nitrique employé à chaud transforme la naphthaline en dinitronaphtaline. On prend 4 parties d'acide azotique pour 1 partie de naphthaline et on laisse d'abord les deux

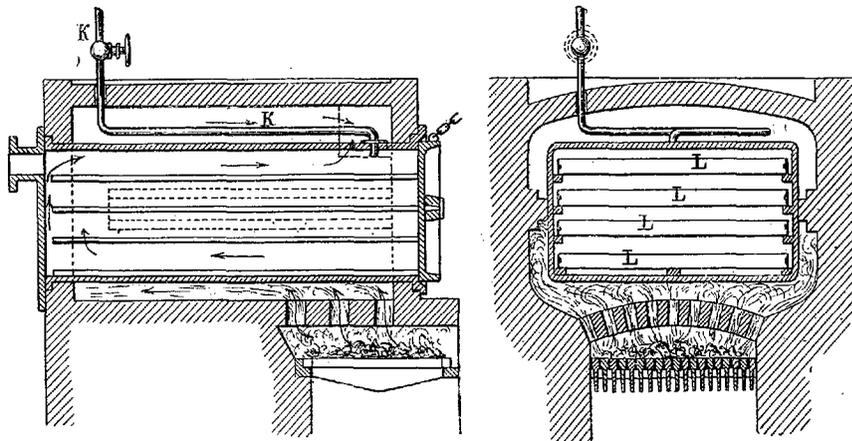


Fig. 4. — Cornue à étages pour distiller l' α naphtylamine (coupe verticale suivant la longueur et la largeur). K, tuyau d'arrivée de vapeur ; L, cuvettes en tôle recevant le produit à distiller.

substances agir à froid, on chauffe ensuite à l'ébullition pendant quelques heures. La purification du produit se fait comme avec le dérivé monitré (V. plus loin, § *Application à l'industrie des explosifs*).

Naphtylamine et dérivés sulfonés. Naphtylamine α . L' α naphtylamine se prépare par l'action des agents réducteurs sur la mononitronaphtaline : on opère comme pour la nitrobenzine avec le fer et l'acide chlorhydrique. On ajoute peu à peu la nitronaphtaline au mélange de fer et d'acide additionné d'eau et chauffé légèrement. La réaction énergique dégage beaucoup de chaleur. On évite que la température dépasse 50°. Quand l'addition de nitronaphtaline est terminée, on maintient la température à 50° par un courant de vapeur d'eau qui pénètre dans l'appareil suivant l'axe de l'agitateur, et l'on poursuit l'agitation pendant six à huit heures. On doit employer 800 kilogr. de tournure de fer et 40 kilogr. d'acide chlorhydrique pour 600 kilogr. de nitronaphtaline. Quand la réaction est terminée, on ajoute du lait de chaux correspondant à 50 kilogr. de chaux et l'on vide l'appareil. On

obtient un produit semi-solide que l'on introduit dans des caisses plates en tôle. Ces caisses sont ensuite fortement chauffées dans une cornue à étages. Les vapeurs sont conduites dans de larges serpentins en fer qui plongent dans l'eau à 60° pour éviter une obstruction. La distillation de la naphtylamine exige beaucoup de soins, une certaine fraction se décompose pendant cette distillation et diminue ainsi notablement le rendement.

Naphtylamine β . On ne peut pas utiliser le dérivé nitré β correspondant pour préparer cette base, car celui-ci ne se forme pas par l'action directe de l'acide nitrique. On fait agir l'ammoniac ou bien un sel ammoniacal sur le β naphtol. Dans le premier cas, on se sert d'ammoniac à 28° Beaumé. Celui-ci, introduit dans un autoclave en fonte chauffé, se rend dans un second autoclave contenant de la chaux anhydre où il se dessèche, puis dans un troisième renfermant le β naphtol porté à 150-160°. La réaction se fait lentement ; en outre, à côté de la naphtylamine, il se forme de la dinaphtylamine, $C^{10}H^{15}Az$. On évite la formation d'une grande quantité de

cette base secondaire en arrêtant la réaction le troisième jour, alors que la moitié seulement du naphtol est transformée. Pour isoler la base, on traite successivement par la soude et l'acide chlorhydrique étendu le produit brut obtenu, la soude s'empare du naphtol inattaqué, l'acide de la naphtylamine; quant à la base secondaire, insoluble dans l'acide chlorhydrique, elle reste comme résidu. Quand on opère avec un sel ammoniacal, on introduit dans l'autoclave le mélange suivant : 100 kilogr. de β naphtol; 40 kilogr. de soude caustique; 40 kilogr. de chlorure d'ammonium. La durée et la température de réaction sont les mêmes que précédemment. On enlève le sel marin par l'eau et on achève la purification comme il a été indiqué. La réaction précédente, due à Merz et Weith, est tout à fait générale; elle s'applique non seulement aux naphtols, mais à leurs dérivés sulfonés, ce qui permet d'obtenir des naphtylamines sulfonées; elle est encore applicable quand on remplace l'ammoniaque par une base quelconque, telle que l'aniline, les toluidines. Avec l'aniline et l' α naphtol par exemple, on prépare la phényl- α -naphtylamine; avec la paratoluidine et le β naphtol, de la paracrésyl- β -naphtylamine.

Dérivés sulfonés de l' α et de la β naphtylamine. Un grand nombre de dérivés de ces bases sont préparés aujourd'hui industriellement en vue de la fabrication des colorants azoïques.

Acide α naphtylamine sulfonique 1,4. Cet acide, obtenu par Piria et plus connu sous le nom d'acide naph-

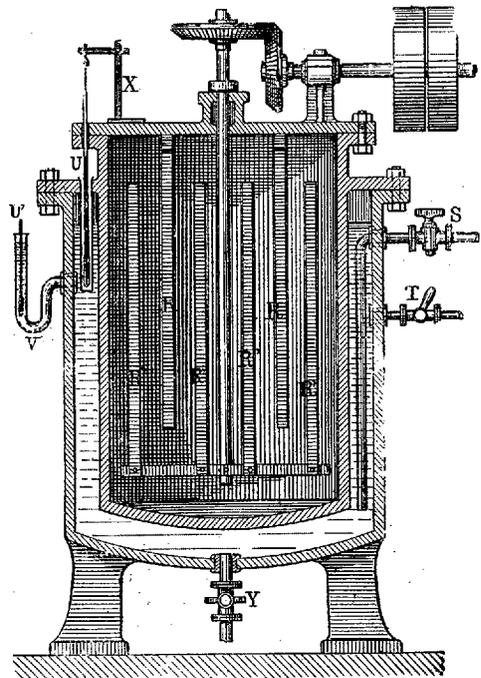


Fig. 5. — Appareil pour la préparation de l'acide naphtionique. R R, barres en fer servant à diviser la masse; R'R', agitateurs en fer; S, arrivée de vapeur; T, arrivée d'eau; UU, thermomètres; V, siphon; X, support de thermomètre; Y, robinet d'évacuation de l'eau.

tionique, a été le premier dérivé sulfurique étudié. Il joue un rôle très important dans l'industrie des couleurs azoïques. On le prépare de la façon suivante : dans une chaudière en fonte à double paroi, munie d'un agitateur mécanique, on introduit 300 kilogr. d'acide sulfurique à 66°, puis l'on projette peu à peu 75 kilogr. d' α naphtylamine titrant 98 % de produit pur. La réaction commence et la température s'élève vers 100; quand celle-ci s'abaisse,

on fait arriver de la vapeur dans la double paroi et l'on maintient l'agitation et cette température pendant une dizaine d'heures. La réaction est terminée quand une prise d'essai se dissout intégralement dans une solution sodique. Le rendement atteint 95 % du rendement théorique, il ne se forme pas, dans ces conditions, de dérivé disulfoné.

L'acide naphtionique lavé à l'eau acide, dans laquelle il est insoluble, est jeté sur un filtre, poche en laine où il s'égoutte et où on le lave avec la plus petite quantité d'eau possible pour enlever les dernières traces d'acide. C'est une poudre grisâtre que l'on transforme pour l'emploi en sel de sodium en l'additionnant de carbonate de soude dans l'eau bouillante. Les isomères du précédent ou les deux substitutions amidées et sulfonées occupent les positions 1,2, 1,5, 1,8 et ont un emploi beaucoup plus limité que le précédent. Parmi les dérivés disulfuriques de la naphtylamine α , il faut citer le plus important d'entre eux, l'acide α naphtylamine ϵ disulfonique (1,3,8), les deux isomères S (1,4,8) et 1,2,5.

Le composé ϵ sert comme matière première dans la préparation de l'acide α naphtol disulfurique ϵ . On procède ainsi pour l'obtenir : dans un appareil constitué comme ceux indiqués précédemment, on verse 100 kilogr. d'acide sulfurique fumant à 23 % d'anhydride sur 20 kilogr. de naphtaline, celle-ci se dissout progressivement en se sulfonant. On laisse refroidir, on entoure l'appareil de glace puis on verse 14 kilogr. d'acide nitrique à 45° Beaumé. Quand la réaction est terminée, on lave à l'eau et on sature par la chaux; il faut maintenant réduire le dérivé tri par le fer et l'acide sulfurique. Après neutralisation par la chaux et transformation du sel de chaux en sel de sodium, on fait cristalliser par évaporation. Il se dépose d'abord un sel de sodium d'un acide isomérique (1,4,8) et enfin le sel de l'acide cherché. On purifie une dernière fois ce corps dans l'eau bouillante. Parmi les dérivés sulfuriques de la β naphtylamine, deux sont surtout intéressants et préparés en grand dans les fabriques de matières colorantes : l'acide β naphtylamine monosulfurique (2,7) et l'acide β naphtylamine disulfurique R. Nous indiquerons ici la préparation du second. On utilise l'action de l'ammoniaque sur le naphtol disulfurique correspondant, dit sel R (V. plus loin). La réaction est plus facile qu'avec le naphtol, et il n'est pas nécessaire de faire intervenir la pression, il suffit de chauffer le produit dans un courant de gaz ammoniac. L'opération se fait dans un cylindre en fer horizontal plongeant dans un bain d'huile porté vers 250°; un agitateur intérieur remue constamment le sel de sodium du naphtol disulfurique sur lequel passe le gaz ammoniac. On dispose généralement plusieurs cylindres semblables à la suite les uns des autres, on facilite ainsi l'absorption du gaz. Le sel de sodium obtenu est dissous dans l'eau, puis décomposé par l'acide chlorhydrique qui précipite l'acide insoluble. Tous les naphtols sulfuriques se transforment ainsi en amines sulfuriques sans faire intervenir la pression; toutefois, il est nécessaire d'opérer à plus haute température avec les monosulfonés qu'avec les disulfonés.

Dérivés sulfuriques de la naphtaline. Les deux dé-

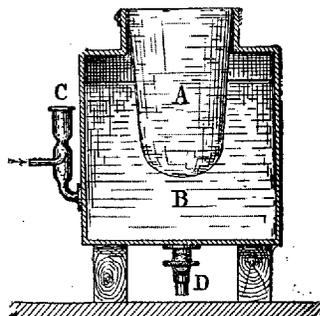


Fig. 6. — Filtre. A, filtre poche en toile ou en laine; B, caisse en bois nu ou doublé de plomb; C, éjecteur pour faire le vide dans la caisse; D, robinet d'évacuation du liquide filtré.

rivés monosulfuriques de la naphthaline sont préparés en grand, en vue de l'obtention des deux naphthols α et β .

Le dérivé α se forme surtout à basse température ou en présence d'un grand excès de naphthaline; ce même dérivé α se transforme à température élevée dans le dérivé β . Pour préparer l' α , on chauffe vers 50° et l'on prend pour 100 kilogr. de naphthaline 75 kilogr. d'acide sulfurique à 66° ; pour obtenir le β , on opère à 200° et pour le même poids de naphthaline on prend 100 kilogr. d'acide sulfurique. Quand la réaction est terminée, on verse le produit dans l'eau et, si l'on prépare l'acide naphthalosulfurique α , on commence par neutraliser exactement l'excès d'acide sulfurique par la chaux, puis les acides α et β par le carbonate de soude. En concentrant la solution, le sel β moins soluble se dépose le premier. Si l'on a opéré à 200° , on se contente de saturer la solution avec du sel marin pour précipiter le sel sodique de l'acide naphthalosulfurique β .

Naphthols. La transformation des acides naphthalosulfuriques ou naphthols sous l'influence de la soude s'effectue à 300° . On opère dans des marmites en fonte à doubles parois, constituant un bain d'huile. Pour 1 partie de sel de sodium on emploie 3 parties de soude caustique. Quand l'opération est terminée, la masse est partagée en deux couches, la couche supérieure constituée par le sel de sodium du naphtol et la couche inférieure par la soude en excès mêlée au sulfite et au sulfate. La couche supérieure est facile à décanter, on la décompose par un courant d'acide carbonique qui met le naphtol en liberté. On termine par une distillation du naphtol effectuée dans une cornue en fer chauffée à feu nu. Le mode opératoire est indépendant du naphtol que l'on veut préparer.

On préfère aujourd'hui remplacer la soude caustique par une lessive concentrée et opérer en autoclave.

Dérivés sulfuriques de l' α et du β naphtol. Les naphthols et leurs dérivés sulfoniques jouent dans l'industrie des matières colorantes un rôle encore beaucoup plus important que les naphtylamines. On les prépare industriellement par deux méthodes : 1^o en sulfo conjuguant directement les naphthols; 2^o en décomposant par l'eau bouillante les diazoïques correspondants. Donnons quelques exemples des modes opératoires suivis dans ces préparations.

Acide crocétique. L'acide crocétique est l'acide β -naphtol sulfurique (2,8). On le prépare dans une marmite en fonte émaillée, à doubles parois, munie d'un agitateur mécanique. L'espace compris entre les deux parois est rempli d'huile et un thermomètre en donne la température.

On introduit dans la marmite, en une seule fois, 30 kilogr. d'acide à 66° préalablement chauffé à 50° et 20 kilogr. de β naphtol bien pulvérisé; on agite, la température s'élève, et au bout d'une demi-heure une prise d'essai doit se dissoudre entièrement dans l'eau froide. Le liquide est versé maintenant dans 300 litres d'eau froide, puis additionné de 30 kilogr. de carbonate de soude qui neutralisent la liqueur et enfin de 700 litres d'une solution saturée de sel marin. Le sel sodique de l'acide naphthalosulfurique (2,6) insoluble se dépose; quant au produit cherché, il reste tout entier dans la solution; il suffit d'évaporer cette dernière pour l'obtenir.

Acide β naphtol sulfurique F (2,7). Dans l'appareil dont nous venons de parler, on ajoute 100 kilogr. de naphthaline pulvérisée à 500 kilogr. d'acide sulfurique concentré maintenu à $120-140^{\circ}$. La température s'élève vers 190° et s'y maintient quelques minutes, on verse aussitôt dans 3.000 litres d'eau et on sature l'acide par un lait de chaux. Le sel de chaux est ensuite transformé en sel de soude et ce dernier traité par la soude fondante à 300° pour introduire la fonction phénol.

Acides β naphthols disulfuriques. Les deux dérivés substitués les plus anciennement connus sont l'acide R (2, 3, 6) et l'acide J (2, 6, 8). On les obtient simultanément dans l'action de l'acide sulfurique concentré sur le β naphtol sec et pulvérent. On opère dans une marmite

en fonte à double fond, avec agitateur; la température monte à 45° pendant la dissolution, on chauffe ensuite à 75° pendant dix-huit heures et à 100° pendant six heures.

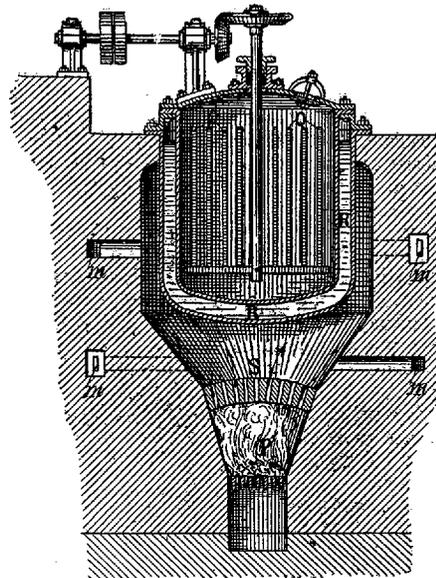


Fig. 7. — Appareil pour sulfoconjuguer le naphtol. P, foyer; R, bain d'huile; O, agitateur; S, voûte en briques perforées; mm, carneaux de réglage de la température.

On emploie 100 kilogr. de naphtol, 300 kilogr. d'acide sulfurique. La réaction terminée, on verse le produit dans 100 litres d'eau, et on fait couler le liquide dans un bac en tôle contenant 250 kilogr. de carbonate de calcium et 68 kilogr. de carbonate de sodium délayés dans l'eau bouillante. La dissolution séparée du sulfate de calcium renferme les sels sodiques R et J. On sépare ensuite ces deux sels par des cristallisations convenablement conduites.

Acides α naphthols sulfuriques. Parmi ces composés, les plus employés sont l'acide α naphtol sulfurique (1,4) correspondant à l'acide naphtonique (V. plus haut) et son isomère (1,8). Au lieu d'introduire dans ces corps la fonction phénol par un traitement à la soude fondante, on les prépare en partant des naphtylamines correspondantes, et transformant la fonction amine en fonction phénol par l'intermédiaire des diazoïques. Donnons un exemple de ce mode de fabrication: soit la préparation du naphtol sulfoné correspondant à l'acide naphtonique. On introduit 260 litres d'une dissolution renfermant 20 kilogr. d'acide naphtonique à l'état de sel de sodium et 12 kilogr. d'acide sulfurique à 60° étendu de 40 litres d'eau dans une cuve en bois munie d'un agitateur mécanique. On agite, puis on ramène à 0° par addition de glace pour produire la diazotation. Le nitrite de sodium est ajouté en quantité théorique et l'agitation continuée pendant six à huit heures. Pour opérer finalement la transformation du diazoïque en phénol, on fait couler le liquide dans une solution sulfurique étendue, maintenue à l'ébullition. Le rendement est théorique.

Oxynaphthols et amidonaphthols sulfonés. L'industrie des matières colorantes ne s'est pas limitée aux dérivés précédents de la naphthaline; dans ces dernières années, elle a introduit dans sa fabrication des oxydes et des amidonaphthols, qui, copulés avec les diazoïques, ont donné des matières colorantes d'une grande intensité de coloration et d'une grande stabilité; en outre, ces substances acides ont des nuances différentes suivant le métal auquel elles sont combinées, de sorte qu'il est possible de faire varier la teinture avec un même colorant. On prépare les oxynaph-

tols en soumettant à l'action ménagée de la soude en fusion les dérivés trisulfoniques de la naphthaline ou les dérivés disulfoniques du naphtol et les amidonaphtols par une opération semblable effectuée avec les naphtylamines polysulfuriques.

Dinitronaphtols. Le dinitronaphtol est connu dans l'industrie sous les noms de jaune d'or, jaune de Martius, jaune de naphtol; il n'est plus guère employé aujourd'hui, on l'a remplacé avantageusement par un de ses dérivés sulfonés, le jaune de naphtol S. Pour préparer ce dernier corps, on chauffe vers 50° 10 kilogr. de naphtol α avec 20 kilogr. d'acide sulfurique fumant à 25 % d'anhydride, on ajoute ensuite 18 kilogr. d'acide à 70 % d'anhydride jusqu'à ce qu'un essai traité par l'acide azotique ne donne plus de dinitronaphtol. On dilue maintenant avec l'eau, de façon à faire 100 litres, et on ajoute peu à peu 25 kilogr. d'acide azotique de densité 1,38. Le jaune S cristallise par refroidissement.

Acide phtalique. A la naphthaline se rattache l'acide phtalique, matière première importante pour la préparation de la fluorescéine et de ses dérivés, les éosines. La naphthaline est transformée d'abord par le chlorure en tétrachlorure de naphthaline, puis ce dernier donne l'acide phtalique par oxydation. Le tétrachlorure de naphthaline se prépare par l'action d'un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse sur le carbure. Dans 150 litres d'acide chlorhydrique ordinaire, on projette peu à peu 20 kilogr. de naphthaline pure et 40 kilogr. de chlorate de potasse. On évite un échauffement, la chloruration se passe à froid. Le produit obtenu, insoluble dans l'eau, est lavé avec un peu de pétrole pour enlever certaines impuretés; il peut servir immédiatement à la préparation de l'acide phtalique. L'oxydation du tétrachlorure se fait par l'acide nitrique à 36°. On emploie les proportions suivantes: 50 kilogr. de tétrachlorure pour 200 kilogr. d'acide nitrique. Le tétrachlorure est introduit peu à peu dans l'acide nitrique chaud, et l'ébullition maintenue pendant plusieurs jours. On laisse refroidir, l'acide phtalique insoluble se dépose, on le dissout dans l'eau saturée de carbonate de sodium et on purifie le phtalate de sodium par cristallisation. Pour décomposer le sel et isoler l'anhydride phtalique, on le mêle avec une fois et demie son poids d'acide sulfurique chauffé à 200°: il se forme deux couches; la couche supérieure constituée pour l'anhydride phtalique; la couche inférieure renfermant le sulfate de soude. L'anhydride phtalique se sépare facilement, on le purifie par sublimation. 50 kilogr. de tétrachlorure de naphthaline fournissent 14 à 15 kilogr. d'anhydride phtalique.

Application à l'industrie des explosifs. Les dérivés nitrés de la naphthaline mélangés au nitrate d'ammoniaque se trouvent dans le commerce sous le nom de poudres Favier. Ces poudres, dont six types différents sont fabriqués par la Société française des poudres de sûreté, ont la composition suivante:

Poudre Favier n° 1 A...	{ Nitrate d'ammoniaque. 88
	{ Binitronaphtaline. . . . 12
Poudre Favier n° 1 B...	{ Nitrate d'ammoniaque. 67
	{ Nitrate de soude. . . . 18
	{ Mononitronaphtaline. . 15
Poudre Favier n° 2.....	{ Nitrate d'ammoniaque. 44
	{ Nitrate de soude. . . . 37,5
	{ Mononitronaphtaline. . 18,5
Poudre Favier n° 3.....	{ Nitrate de soude. . . . 75
	{ Mononitronaphtaline. . 25
Grisonnite-roche.....	{ Nitrate d'ammoniaque. 92
	{ Binitronaphtaline . . . 8
Grisonnite-couche.....	{ Nitrate d'ammoniaque. 95,5
	{ Trinitronaphtaline. . . 4,5

Elles utilisent donc dans leur fabrication la mono-, la di- et la trinitronaphtaline. Voici comment on prépare ces différents produits:

Mononitronaphtaline. On passe aux meules pendant un quart d'heure un mélange composé de 44,5 de nitrate de soude pour 55,5 de naphthaline raffinée; quand le mélange est suffisamment intime, on l'introduit peu à peu dans le mélange acide, résidu de la fabrication de la binitronaphtaline. On emploie 54 kilogr. de mélange pour 60 kilogr. de ce mélange acide.

L'opération se fait dans une tourie en grès de la contenance de 200 litres, munie de joints hydrauliques et d'un tube de dégagement de vapeurs nitreuses. On associe plusieurs touries de manière à diriger les vapeurs dans une tour d'absorption commune. La température ne doit jamais dépasser 50°. On maintient cette température en faisant arriver dans les touries, s'il est nécessaire, un courant d'air comprimé qui se refroidit par la détente. Après quatre à cinq jours de digestion, on décante, on lave la nitronaphtaline et on la sèche avec précaution.

Dinitronaphtaline. On mélange 78 kilogr. d'acide sulfurique monohydraté et 36 kilogr. de mononitronaphtaline; quand la dissolution est complète, on ajoute 30 kilogr. d'acide nitrique à 40° Beaumé par petites portions à la fois. On agite pendant dix jours, puis on lave et sèche.

Trinitronaphtaline. On mélange intimement à la meule 79 parties de nitrate de soude, 12 de mononitronaphtaline et 9 de dinitronaphtaline. Le mélange est introduit dans un excès d'acide sulfurique à 66° maintenu à 90°, la température s'élève d'elle-même à 120° et la réaction est terminée au bout d'une demi-heure. On lave la trinitronaphtaline à l'eau chaude et l'on sèche. C. MATIGNON.

III. THÉRAPEUTIQUE. — D'abord employée comme *antiseptique intestinal*, dans la diarrhée, surtout quand les selles sont fétides (phtisie, fièvre typhoïde, choléra); comme *antiseptique urinaire* (catarrhes vésicaux légers). Contre-indiquée quand il y a de la néphrite, cystite ou pyélite. Dans les deux cas précités, on peut la donner, à la dose de 3 à 5 gr. par jour, par cachets de 0^{gr},25, toutes les heures, ou dans des capsules au gluten ou encore des pilules kératinisées. On a conseillé également la naphthaline contre les oxyures, en lavements (60 gr. huile d'olive et 2 gr. de naphthaline pour les enfants, 5 gr. pour les adultes). On se sert aussi de la naphthaline en pommade au 10/1000 ou en solution alcoolique à 30 ‰ dans l'eczéma, le psoriasis, la gale, le pityriasis, la teigne tonsurante, etc. Le séjour dans une atmosphère saturée de naphthaline serait utile contre la coqueluche (Chavernac).
D^r CABANÈS.

BIBL.: CHIMIE. — FARADAY, *Philos. Trans.*, 1826, et *Annales de Chimie*, 1827, t. XXXIV, p. 164. — LAURENT, *Annales de Chimie*, t. XLIX, p. 214. — BERTHELOT, *Chimie fondée sur la synthèse*, t. I, p. 34.

CHIMIE INDUSTRIELLE. — LEFEBVRE, *Traité des matières colorantes*; Paris. — FRIEDLÄNDER, *Forschritte der Theerfarbenfabrication*. — LEFEBVRE et KECHLIN, *Revue des matières colorantes*; Paris.

NAPHTALIQUE (Acide) (V. NAPHTOQUINONE).

NAPHTAMÉINE. L'action de certains agents sur l'aniline conduisant à des matières colorantes, on a essayé les mêmes réactions sur la naphtylamine ou ses sels. On a désigné sous les noms de naphtaméines, violets ou écarlates de naphtylamine, des couleurs violet rouge obtenues par l'action sur cette base d'un grand nombre de réactifs comme le perchlorure de fer, le chlorure stanneux, le nitrate ou les oxydes de mercure. Toutes ces couleurs, qui manquaient d'éclat et n'avaient aucune solidité, ne furent jamais très employées; on les a complètement abandonnées aujourd'hui. C. M.

BIBL.: PIRIA, *Annales de chim. et phy.* (3), t. XXXI, p. 217. — ROUSSIN, *Comptes rendus*, t. LII, p. 798.

NAPHTASE. Form. { Equiv. . . (C²⁰H⁷)²Az².
 } Atom. . . (C¹⁰H⁷)²Az².

La naphtase, découverte par Laurent en distillant un mélange de chaux et de naphthaline nitrée, est de l'azo-

naphtaline qui présente avec la naphtaline les mêmes relations que l'azobenzol avec la benzène.

Benzine... $C^{12}H^6$ Azobenzol... $(C^{12}H^5)^2Az^2$
 Naphtaline... $C^{20}H^8$ Azonaphtaline... $(C^{20}H^7)^2Az^2$.

Substance cristallisée fondant à 275°.

C. MATIGNON.

BIBL. : LAURENT, *Ann. de chim. et de phys.*, t. LIX, p. 384.

NAPHTAZARINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{20}H^6O^8. \\ \text{Atom.} \dots C^{10}H^6O^4. \end{array} \right.$

La naphthazarine a été découverte par Roussin en chauffant vers 200° un mélange de dinitronaphtaline et d'acide sulfurique dans lequel il projetait du zinc en grenaille. Roussin la prit pour l'alizarine, car elle teint comme cette dernière les mordants métalliques. Persoz et Jacquemin mirent en évidence les différences caractéristiques entre ces deux corps, et Kopp proposa pour le nouveau colorant le nom de naphthazarine. La naphthazarine est une dihydroxy- α -naphtoquinone. Elle est soluble dans l'éther et dans l'alcool. On peut la sublimer vers 230°, elle donne alors des aiguilles rouge foncé qui se dissolvent en bleu pourpre dans les alcalis. Les mordants d'alumine donnent des tons violets, ceux de fer des tons gris, mais la teinte n'est jamais solide. La naphthazarine est restée sans emploi industriel jusqu'au jour où on eut l'idée d'essayer ses combinaisons bisulfuriques, le noir d'alizarine (V. ce mot). La dinitronaphtaline, qui sert à la préparation de la naphthazarine, se prépare en traitant 1 partie de naphtaline pour 3 à 4 parties d'acide azotique monohydraté. Le produit formé est un mélange de dérivés nitrés peu soluble dans l'alcool, l'éther, fondant à 185° et dans lequel domine la 1,4 dinitronaphtaline. Pour en déduire la naphthazarine, voici comment on procède, d'après Roussin : dans l'acide sulfurique additionné d'un peu d'acide fumant et maintenu vers 200° on ajoute peu à peu d'abord la naphtaline dinitrée, puis du zinc grenailé; on reconnaît que la réaction est terminée quand une prise d'essai bouillie avec un peu d'eau donne un liquide coloré se prenant en gelée par refroidissement. En reprenant la masse par une grande quantité d'eau bouillante, la naphthazarine se dépose par refroidissement.

C. MATIGNON.

BIBL. : ROUSSIN, *Comptes rendus*, 1861, t. LII, p. 1034. — LIBBERMANN, *Annalen der Chemie*, t. CLXII, p. 328; t. CCXI, p. 80.

NAPHTÈ (V. HUILE ET PÉTROLE).

NAPHTÈNE. On donne le nom de naphtène ou naphtylène au groupe $C^{20}H^6$ qui existe dans les diamines dérivées de la réduction des binitronaphtalines, dans les acides naphtalodisulfuriques $C^{20}H^6(S^2O^6H)^2$ et, d'une façon générale, dans tous les dérivés disubstitués de la naphtaline (V. NAPHTALAMINE).

C. M.

NAPHTOÏQUE (Série). Au toluène ou méthylbenzène correspondent un alcool, un aldéhyde, un acide, etc., et tous ces dérivés constituent la série benzoïque; la série naphtoïque joue par rapport à la naphtaline le même rôle que la série benzoïque par rapport à la benzène. Mais la méthylnaphtaline est un dérivé monosubstitué de la naphtaline, elle doit donc exister sous deux formes distinctes, la forme α et la forme β ; à ces deux méthylnaphtalines correspondent deux séries naphtoïques, la série α et la série β .

Méthylnaphtalines. Les méthylnaphtalines α et β , $C^{22}H^{10}$, paraissent exister toutes deux dans le goudron de houille, elles sont liquides à la température ordinaire, possèdent un point d'ébullition très voisin de celui de la naphtaline; ce sont ces composés liquides qui souillent la naphtaline séparée du goudron de houille par des distillations fractionnées. On a pu réaliser leur synthèse par la méthode de MM. Friedel et Crafts en faisant agir le chlorure de méthyle sur la naphtaline en présence du chlorure d'aluminium. La méthode de synthèse de Fittig peut s'appliquer aussi à leur préparation, mais les rendements sont très mauvais. Oxydés avec précaution, ils donnent les acides naphtoïques α et β .

Alcools et aldéhydes naphtoïques. Par des procédés analogues à ceux qui permettent de passer du toluène à l'alcool et à l'aldéhyde benzylique, on peut dériver des deux méthylnaphtalines, quoique plus difficilement, deux alcools et deux aldéhydes :

Alcools naphtoïques... $C^{22}H^{10}$
 Aldéhydes naphtoïques... $C^{22}H^8(H^2O^2)$

Acides naphtoïques. L'oxydation des méthylnaphtalines, des alcools et aldéhydes naphtoïques conduit aux deux acides naphtoïques α et β , $C^{22}H^8(O^4)$. On les prépare en faisant agir le cyanure de potassium, ou mieux le ferrocyanure de potassium, sur les acides naphtalosulfuriques α et β , on distille parties égales de ces deux corps dans une cornue plate en fonte ou en tôle, en évitant d'opérer sur de trop grandes quantités à la fois. Les nitriles ainsi obtenus sont décomposés avec de la potasse alcoolique sous pression. L'opération peut être conduite soit en opérant sur le mélange des deux acides naphtalosulfuriques, soit sur chacun d'eux pris isolément; dans le premier cas, on sépare les deux acides naphtoïques en utilisant la différence de solubilité de leurs sels de calcium; le sel du dérivé β ne se dissout que dans 1.800 parties d'eau, son isomère α est soluble dans 93 parties.

L'acide α est en aiguilles incolores, fusibles à 160°, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool bouillant et dans l'éther. Son point d'ébullition est voisin de 300°. On peut l'obtenir en belles paillettes par sublimation. La baryte caustique le décompose à chaud en anhydride carbonique et naphtaline.

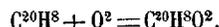
L'acide β cristallise dans l'eau bouillante en belles aiguilles; il est inodore, mais émet, quand on le chauffe, des vapeurs irritantes, en même temps qu'il se sublime en aiguilles brillantes; il fond à 184° et bout comme son isomère vers 300°. La baryte lui fait subir la même décomposition.

C. MATIGNON.

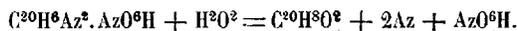
BIBL. : HOFMANN, *Comptes rendus*, t. LXVI, pp. 473 et 480. — MERZ, *Bulletin de la Société chimique*, 1868, t. IX, p. 335; 1869, t. XII, p. 316.

NAPHTOL. I. CHIMIE. — Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{20}H^{10}O^2. \\ \text{Atom.} \dots C^{10}H^5O. \end{array} \right.$

Les naphtols ou naphtylsols sont les phénols de la naphtaline :



Il en existe deux désignés par les lettres α et β . Le premier naphtol, le naphol α , a été découvert par Griess en soumettant l'azotate de diazonaphtol $C^{20}H^6Az^2.AzO^6H$ à l'action de l'eau bouillante :



L'acide sulfurique agissant sur la naphtaline donne deux acides sulfo-conjugués isomères $C^{20}H^8(S^2O^6)$ (Merz). Les sels de ces acides traités par la soude ou la potasse fondante vers 300° donnent deux naphtols dont l'un est identique avec celui de Griess (V. NAPHTALINE, § *Chim. industr.*, pour la préparation et les applications des naphtols).

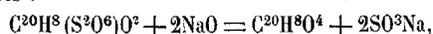
Naphtol α . Le naphtol α est en aiguilles brillantes, incolores, d'une saveur de phénol, fondant à 123°, de densité 1,217 à 4°. Il est à peu près insoluble à froid dans l'eau, mais soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme. La solution aqueuse, quoique très faible, donne cependant une coloration violette avec le chlorure de chaux. Le chlorate de potassium et l'acide chlorhydrique le convertissent en dichloro naphtoquinone. L'éther méthylique, qui se prépare en chauffant pendant sept heures à 150° 1 partie de naphtol, 3 parties d'alcool et 1 partie d'acide chlorhydrique, est un liquide incolore bouillant à 265-266° qui est employé dans la fabrication des parfums.

Naphtol β . Il cristallise en lamelles brillantes incolores fusibles à 123°, de densité 1,217 à 4°. Il bout à 285°. Sa solution aqueuse jaunit par le chlorure de chaux. Le mélange de chlorate de potassium et d'acide chlorhydrique ne donne pas de naphtoquinone chlorée. Les éthers mé-

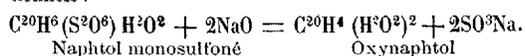
thylique et éthylique du β naphtol sont utilisés dans la fabrication des parfums. Le β naphtol sert à la préparation de la β naphthalamine. Celle-ci se produit sous l'influence de l'ammoniaque à haute température et sous pression.

Dérivés des naphtols. L'acide sulfurique, l'acide nitrique, le chlore, le brome agissent sur les deux naphtols comme sur la naphthaline et fournissent de nombreux dérivés dont quelques-uns sont préparés pour la fabrication des matières colorantes oxyazoïques (V. NAPHTALINE, § *Chim. industr.*). Le dinitro- α -naphtol $C^{10}H^6(AzO^4)^2O^2$ est une belle matière colorante jaune (jaune de Martins, jaune de naphtol, jaune de Manchester, jaune d'or), ainsi que son dérivé sulfoné $C^{10}H^6(AzO^4)^2(S^2O^6)O^2$, le jaune de naphtol S. L' α naphtol traité par l'acide sulfurique donne un mélange complexe d'acides sulfoniques qui ne sont pas utilisés industriellement, à l'exception de l'acide disulfonique, $C^{10}H^8(S^2O^6)^2O^2$, qui sert à la préparation du jaune de naphtol S. On obtient d'autres acides naphtol-sulfoniques α au moyen des acides sulfoniques de l' α naphtylamine. On diazote les naphtylamines sulfonées, puis on les décompose par l'eau bouillante; on transforme ainsi la fonction amine en fonction phénol. Les plus importants de ces dérivés sont l'acide monosulfonique (1,4), l'acide α -naphtol- ϵ -disulfonique (1,3,8) et l'acide α -naphtol- δ -disulfonique (1,4,8). Les β naphtols sulfonés se préparent au contraire à partir du β naphtol et de l'acide sulfurique à une température qui ne dépasse pas 60°. Citons parmi ces corps : l'acide crocéique, $C^{10}H^8(S^2O^6)O^2$ (2,8); son isomère, l'acide de Schœffer (2,6); les acides disulfonés R et J, $C^{10}H^8(S^2O^6)^2O^2$.

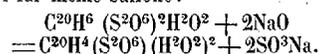
La soude caustique fondante transforme ces naphtols sulfonés en oxynaphtols sulfonés ou dioxynaphthalines sulfonées :



ou mieux, en mettant en évidence les groupements fonctionnels :



Si l'on opère avec un naphtol polysulfoné, on obtient un oxynaphtol lui-même sulfoné :



Quelques-uns de ces produits sont préparés industriellement (V. NAPHTALINE, § *Chim. industr.*).

C. MATIGNON.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le naphtol β a été le premier utilisé en médecine, d'abord contre les affections de la peau et, plus tard, pour réaliser l'antisepsie des voies digestives. Sauf indications spéciales, c'est, d'après le Codex, le naphtol β qui doit être employé. Marinowitch, Teissier ont donné la préférence au naphtol α . Teissier traite la fièvre typhoïde à l'aide de ce naphtol, aux doses de 0,80 à 1,20 par cachets de 0,40 chacun. Pour l'usage interne, la dose du naphtol est de 1 gr. à 2^{gr},50. On l'a expérimenté avec succès contre la *dysenterie des pays chauds*, la *dothiéntérie*, la *gastro-entérite*, les *dyspepsies*; on l'associe, dans ces deux derniers cas, au salicylate de bismuth et au charbon.

L'estomac tolère parfois mal le médicament, quand on dépasse les doses de 1^{gr},50. On s'est servi du naphtol en pommade ou en solution alcoolique contre la gale. Afin de l'incorporer à un corps gras (vaseline ou axonge), on dissout le naphtol dans une petite quantité d'éther ou d'alcool camphré fort. Quelques dentistes ont prétendu que le naphtol, employé comme dentifrice dans le but de pratiquer l'antisepsie buccale, rend les dents cassantes (Crinon). Le fait mérite vérification. Dr A. CABANÈS.

BIBL. : GRUBBS, *Proceeds of the Royal Society*, t. XII, p. 655. — WURTZ, *Comptes rendus*, t. LXIV, p. 749. — DUSART, *ibid.*, p. 859. — SCHÖFFER, *Bulletin de la Soc. chim.*, 1869, pp. 313 et 315.

NAPHTOQUINON. Form. } Equiv. $C^{20}H^{10}O^4$
 } Atom. $C^{40}H^{20}O^8$.

Il existe deux naphtoquinons ou naphtoquinones isomériques que l'on distingue par les lettres α et β .

Naphtoquinon α . C'est le plus anciennement connu, il a été découvert par Hermann. Il se produit facilement par l'oxydation de la naphthaline et d'un grand nombre de ses dérivés. On le prépare en traitant par l'acide chromique la solution acétique chaude de la naphthaline; il se précipite quand on étend d'eau la solution. C'est un corps cristallisé en grandes tables rhomboïdales fondant à 125°, sublimable avant 100°, dont l'odeur rappelle celle du quinon. L'alcool, l'éther le dissolvent facilement. L'hydrogène naissant le transforme en un phénol diatomique $C^{20}H^4(H^2O^2)^2$, fondant à 176°.

Naphtoquinon β . Il dérive par oxydation de l'amidonaphtol β , alcali phénol obtenu lui-même par réduction du nitronaphtol β . Il cristallise en lamelles rouges, inodores qui se décomposent à 120°. L'oxydation par l'acide nitrique le transforme en acide phtalique. L'acide sulfureux donne un phénol diatomique, le naphtohydroquinon β , $C^{20}H^4(H^2O^2)^2$, fondant à 60°.

C. MATIGNON.

NAPHTYLAMINE (Chim.) (V. NAPHTALAMINE).

NAPHTYLE. On donne le nom de naphtyle au groupement $C^{20}H^7$ qui subsiste dans la naphthaline quand on remplace un H par un radical de substitution. La naphthaline monobromée par exemple, $C^{20}H^7Br$, peut être considérée comme du bromure de naphtyle. Le carbure $(C^{20}H^7)^2$, qui se forme dans l'action de la chaleur sur la naphthaline, est un dinaphtyle.

C. M.

NAPIAS (Henri), médecin français contemporain, né à Sézanne (Marne), le 7 mars 1842. Etudiant à Paris, il fut l'un des protagonistes du mouvement d'opposition de la jeunesse des écoles contre l'Empire; il contribua, en 1861, à fonder la *Jeune France*, la *Jeunesse*, collabora au *Mouvement*, au *Qui-vive!* à l'*Europe littéraire*. En 1863, il entra dans le corps de santé de la marine et obtint, en 1865, une médaille d'honneur pour sa belle conduite durant l'épidémie cholérique de la Guadeloupe. En 1871, il vint se faire recevoir docteur à Paris (*Essai sur la fièvre pernicieuse algide*) et s'y établit. Il se consacra alors presque exclusivement à l'hygiène et, en 1877, fonda avec Budin, Dubois, Gubler, Laborde, Pinard, etc., la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, dont il fut, par la suite, le secrétaire général. Nommé au concours inspecteur départemental du travail des enfants dans l'industrie, il devint successivement membre de la commission des logements insalubres, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, président du conseil des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance, membre du comité consultatif d'hygiène publique de France, du conseil supérieur de l'assistance publique, de la commission supérieure du travail dans l'industrie. Ses nombreux travaux, qui lui ont valu des récompenses de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine, et, enfin, la croix d'officier de la Légion d'honneur, sont tous relatifs à l'hygiène et à l'assistance publique. Citons seulement de lui : *Manuel d'hygiène industriel* (Paris, 1882, in-8); *l'Etude et le Progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*, avec A.-J. Martin (Paris, 1882, in-8); *les Hôpitaux d'isolement en Europe* (*Revue d'hygiène*, t. X, et à part, Paris, 1888, in-8); *l'Assistance publique dans le département de Sambre-et-Loire* (2^e édit., Paris, 1893, in-12); *Hygiène hospitalière et assistance publique* avec A.-J. Martin (Paris, 1893, in-8; forme le t. V de l'*Encyclop. d'hyg.* du Dr J. Rochard); plus une foule d'articles de journaux et de rapports sur des missions dont il fut chargé par plusieurs ministères et par la préfecture de la Seine. Napias est membre de l'Académie de médecine depuis 1897 et vient d'être nommé (1898) directeur de l'Assistance publique.

Dr L. HN.

NAPIER. Ville de Nouvelle-Zélande, île du N., ch.-l. de la prov. de Hawkerbai, au S. de la baie de ce nom; 8.341 hab. (en 1894). Evêché anglican de Waipapu. Port d'un district agricole et d'élevage.

NAPIER ou **NEPER** (John), mathématicien anglais, né à Merchiston Castle, près Edimbourg, en 1550, mort à Merchiston le 4 avr. 1617. Fils d'Archibald Napier, directeur de la monnaie d'Ecosse, il fut élevé à l'Université de Saint-André et compléta ses études par un voyage aux Pays-Bas, en France et en Italie. A vingt-deux ans, il épousait Elisabeth Stirling de Keir, et s'établissait avec elle à Gartnes, dans un château situé dans un des plus pittoresques coins de l'Ecosse. Il y mena la vie paisible du landlord, qui ne fut guère troublée que par des discussions d'héritage, à la mort de son père, par des expériences agricoles, qui ne réussissaient pas toujours, et par une polémique religieuse assez acerbe. Comme tout bon Anglais, il s'était cru obligé de dire leur fait aux « papistes » et de les dénoncer à la vindicte publique. Et non content de diriger contre eux des pamphlets, il inventa pour défendre l'Angleterre contre les entreprises « des ennemis de Dieu et de la vraie religion » deux miroirs brûlants, une pièce de canon et une sorte de mitrailleuse! Napier s'était toujours plu aux abstractions mathématiques. Il consacrait à ces études tous ses loisirs, et il n'en fut détourné que par l'ardeur de sa passion religieuse. En 1594, il inventa les *logarithmes*, découverts à peu près au même moment par Juste Byrge (V. ce nom) et il employait les vingt dernières années de son existence au développement de leur théorie, au perfectionnement de la méthode et au calcul des tables. Il est superflu d'insister ici sur les mérites de ces travaux qui, grâce à la propagande active de Képler, firent faire les plus grands progrès à l'astronomie et aux sciences exactes et marquèrent une date dans l'histoire de la science (V. LOGARITHME). Les écrits de Napier sont : *A plaine discovery of the whole Revelation of S'-John* (Edimbourg, 1594), trad. en hollandais, en français (La Rochelle, 1602), en allemand; *De Arte logistica* (1839); *Mirifici logarithmorum canonicis descriptio* (1614); trad. en anglais en 1616; *Mirifici logarithmorum canonicis constructio* (1619), trad. en anglais en 1889; *Rabdologia seu numerationis per virgulas libri duo* (1617), qui contient les principes sur lesquels sont fondées les machines à calculer. Napier avait eu d'Elisabeth Stirling un fils, Archibald (1576-1645), qui fut trésorier d'Ecosse et qui a laissé des *Mémoires* (Edimbourg, 1793), et une fille, et de sa seconde femme, Agnès Chisholm, cinq fils. R. S.

BÂTONS DE NAPIER ou de **NEPER** (V. BÂTON).

BIBL. : Comte de BUCHAN et WALTER MINTO, *Account of the life, writings and inventions of J. Napier*, Edimbourg, 1788, in-4. — N., *Memoirs of J. Napier, his lineage, life and times, with a history of the invention of Logarithms*, Londres, 1834, in-4. — BIOT, *Etudes sur les Mémoires de Napier*, dans *Journal des Savants*, 1835, mars, mai. — Du même, *Analyse et restitution de l'ouvrage original de Napier*, intitulé « *Mirifici logarithmorum canonicis constructio* », dans *Journal des Savants*, juin 1835.

NAPIER (Macvey), littérateur anglais, né à Kirkintilloch (comté de Dumbarton) le 11 avr. 1776, mort le 11 févr. 1847. Il avait fait des études de droit, mais ses goûts le portèrent vers la littérature. En 1798, il se lia avec Constable, qui venait d'acheter une librairie, et depuis il s'intéressa activement à toutes les grandes entreprises littéraires. De 1814 à 1824, il dirigea avec habileté et compétence la publication en six volumes du supplément de l'*Encyclopædia Britannica*, dont il donna, de 1827 à 1842, la septième édition (22 vol. in-4). Il avait débuté en 1798 à l'*Edinburgh Review*, par un article sur de Gérando; il collabora assidûment à ce recueil dont il prit la direction en 1829, à la mort de Jeffrey. Il sut lui donner un éclat nouveau. En 1837, il renonça à la librairie et exerça des fonctions judiciaires. On a de Napier, outre ses articles : *Remarks on the Scope and influence of the philosophical writings of lord*

Bacon (1818); *Life of Raleigh* (1853), *Correspondence* (1879). R. S.

BIBL. : E. BROWNE, *Mr Macvey Napier and the Edinburgh reviewers*, dans *Contemporary Review*, 1879, XXXVI.

NAPIER (Sir Charles-James), général anglais, né à Londres le 10 août 1782, mort près de Portsmouth le 29 août 1853. Fils d'un colonel, il entra, en 1794, dans l'armée, servit sous lord Moira, se battit en Irlande, en Portugal et en Espagne (1808-11), où il se distingua brillamment; en Amérique (1813), en France (1815), en Grèce, etc. Nommé en 1822 résident de Céphalonie, il y déploya de remarquables qualités d'administrateur et dota l'île d'un réseau de routes. Il aida de ses conseils le gouvernement grec, qui voulut se l'attacher tout à fait en lui confiant le commandement d'une armée. Mais Napier était d'un caractère trop indépendant pour accepter cette offre. Cette indépendance lui attira bientôt des démêlés avec sir Frédéric Adam, haut commissaire à Céphalonie, et il démissionna en 1830. Il se consacra à des travaux militaires et économiques et s'occupa même assez activement de politique. En 1839, l'extension du chartisme inquiétant le gouvernement, Napier fut nommé commandant des districts du N. de l'Angleterre. Son habileté détourna le danger. En 1841, il partait pour l'Inde, où il devait acquiescer tant de gloire. Gouverneur général du Sindh, il estima que l'annexion de cette province pouvait seule mettre fin aux perpétuels mouvements des émirs. En 1844, il avait réalisé cette œuvre colossale, faisant preuve d'un véritable génie de tacticien dans les grandes batailles de Miani (17 fév. 1843) ou d'Hyderabad (24 mars). Il organisa l'occupation militaire du pays, établit un gouvernement civil et eut ensuite à consolider sa conquête en soumettant les remuantes tribus des frontières (1844-45). Les opérations de Napier avaient excité un enthousiasme débordant en Angleterre. Lorsqu'il y revint en 1848, il fut accueilli en triomphateur. Chargé, en 1849, de réprimer l'insurrection des Sikhs, il trouva, en arrivant dans l'Inde, que lord Gough avait accompli cette tâche. Il s'occupa alors de réformer l'armée indigène où la mutinerie se faisait jour. Mais il eut bientôt des démêlés avec le gouverneur général et il démissionna (1850). Il vint s'établir dans une petite propriété près de Portsmouth : sa santé était épuisée. Il eut encore l'énergie d'écrire plusieurs ouvrages et d'assister aux funérailles du duc de Wellington, imprudence qui causa sa mort. On a élevé à Napier une statue en marbre à la cathédrale de Saint-Paul, et un bronze colossal au Trafalgar Square. Le héros du Sindh a beaucoup écrit. Citons : *Memoir on the roads of Cephalonia* (Londres, 1825, in-8); *The Colonies* (1833, in-8); *Colonisation, particularly in Southern Australia* (1835, in-8); *Remarks on military law* (1837, in-8); *Lights and Shadows of military Life* (1840, in-12); *Defects, civil and military, of the Indian Government* (1853, in-8); *William the Conqueror* (1858, in-8), roman historique; etc. Il publia une œuvre charmante de sa femme : *The Nursery governess* (1834, in-12). E. Green, en 1850, et J. Mawson, en 1854, ont publié ses papiers officiels. R. S.

BIBL. : W. NAPIER-BRUCE, *Life of Charles Napier*, 1855. — W. F. BUTLER, *Life of Charles Napier*, 1890. — HOLMES, *Four famous soldiers*, 1889. — W. MAC COLL, *The career, and conduct of sir Ch. Napier*, 1855. — MAC DOUGALL, *General Napier as conqueror and governor of Scinde* 1860.

NAPIER (Sir William-Francis-Patrick), général anglais, né à Celbridge (comté de Kildare) le 17 déc. 1785, mort à Londres le 10 févr. 1860, frère du précédent. Il débuta très jeune dans l'armée, servit sous John Moore et fut envoyé en Espagne en 1808. Il s'y distingua, revint en 1809 en Portugal, combattit brillamment à la Coa et à Busacco (1810), fut blessé à diverses reprises et fort sérieusement à Casal Novo (1811) et reçut les félicitations de Wellington, qui dut le forcer à retourner en Angleterre. En 1812, Napier était revenu en Portugal : il com-

manda un régiment à Salamanca, occupa Madrid jusqu'à la levée du siège de Burgos et prit part à presque tous les combats importants, y compris la bataille d'Orthez (27 févr. 1814). Il avait encore été blessé grièvement à deux reprises et il dut regagner l'Angleterre. Cependant il se remit en campagne après Waterloo et entra à Paris. L'état de sa santé ne lui permit plus de reprendre du service actif. Il consacra ses loisirs à la peinture et à la sculpture, écrivit des articles militaires pour les revues, se lia avec les personnalités littéraires les plus considérables et entreprit d'écrire l'histoire de la guerre de la Péninsule. Il consulta à ce sujet le maréchal Soult, prit le conseil de Wellington qui mit à sa disposition toute la correspondance de Joseph Bonaparte, saisie à Vittoria. Cet ouvrage, *History of the Peninsular War* (Londres, 1828-40, 6 vol. in-8), excita une grande admiration et fut traduit en espagnol, en italien, en allemand et en français par le comte Mathieu Dumas. Impartial et fort bien écrit, il est devenu classique en Angleterre. On offrit à Napier un siège au Parlement. Il aimait fort la politique, et sa chaude éloquence en eût fait un chef de parti. Mais il était trop souffrant pour accepter. Il continua d'écrire, se dévouant aux causes les plus nobles. Promu major général en 1844, il fut nommé gouverneur de Guernesey en 1842 et réorganisa toute l'administration civile et militaire de l'île. Il démissionna en 1848, devint général en 1859. Les écrits de Napier sont fort nombreux. Outre son *Histoire* qui a eu de nombreuses rééditions, notamment Londres, 1877, 3 vol., nous ne mentionnerons que les principaux : *The conquest of Scinde* (Londres, 1843, 2 vol. in-8); *History of sir Charles Napier's administration of Scinde and campaign in the Cutchee Hills* (Londres, 1854, in-8); *The life and opinions of general sir C.-J. Napier* (Londres, 1857, 4 vol. in-8). Sa statue, par Adams, figure à Saint-Paul de Londres. R. S.

BIBL. : BRUCE, *Life of general sir W. F. P. Napier*; Londres, 1864, 2 vol. — J. CARRON, *William Napier*, dans *Correspondant*, 1868, oct. — *Sir William Napier*, dans *Revue britannique*, 1865, II.

NAPIER (Sir Charles), amiral anglais, né le 6 mars 1786, mort le 6 nov. 1860, cousin des précédents. Entré dans la marine en 1799, il prit une part brillante aux nombreux combats sur mer entre Français et Anglais, livrés de 1805 à 1809. Se trouvant sans emploi en 1810, il alla rejoindre ses cousins en Portugal et fut blessé. Il reprit la mer en 1811, croisa sur les côtes d'Italie, servit en Amérique. De 1815 à 1829, il se maria, voyagea, résida longtemps à Paris, où, en 1819, il fonda une société pour établir un service de bateaux à vapeur sur la Seine, etc. En 1833, il accepta le commandement en chef de la flotte portugaise et battit complètement don Miguel au cap Saint-Vincent. Dona Maria et don Pedro le comblèrent d'honneurs. On l'acclama comme le libérateur du Portugal. Il compléta sa victoire par une remarquable campagne sur terre qui aboutit à la levée du siège d'Oporto, à la prise de Figuera et à la dispersion des derniers partisans de Miguel. Mais la mort de don Pedro et l'avènement de Dona Maria amenèrent un changement de ministère. Napier ne put s'entendre avec le ministre de la marine et démissionna. En 1839, il reprit du service dans la marine anglaise. Il fut employé à Beyrouth, s'empara de la ville le 10 oct. 1840, eut des démêlés pénibles avec l'amiral Stopford, signa, par-dessus sa tête, la convention d'Alexandrie qui mettait fin à la guerre de Syrie, ce qui amena des complications diplomatiques. Mais le gouvernement dut approuver ses actes et Napier, à son retour en Angleterre, fut accueilli avec enthousiasme, régala de banquets, honora du brevet de citoyen de Londres et député à la Chambre des communes par Marylebone (1844). Il prit souvent la parole dans cette assemblée, s'occupant avec passion des questions maritimes. Promu contre-amiral en 1846, vice-amiral en 1854, il fut mis à la tête de l'escadre de la Baltique. Napier était si populaire qu'on s'attendait à ce qu'il s'emparât sans peine de Cronstadt, et,

comme il ne put rien faire, on le taxa injustement d'incapacité. Il s'en prit de son côté à l'amirauté et écrivit, en termes violents, qu'on lui avait confié des vaisseaux dépourvus d'artillerie et des marins dépourvus d'instruction et indisciplinés. Il s'enferma depuis dans une attitude rancunière, refusant toute avance du gouvernement. Membre du Parlement pour Southwark en 1815, il continua à dénoncer, sans mesure, les malversations de l'amirauté. Il a écrit : *An account of the war in Portugal between Don Pedro and don Miguel* (Londres, 1836, 2 vol. in-8); *History of the war in Syria* (1842, 2 vol. in-8). R. S.

BIBL. : ELLERS NAPIER, *The Life and Correspondence of admiral sir Charles Napier*; Londres, 1862, 2 vol. in-8. — *Admiral sir Charles Napier*, dans *Westminster Review*, janv. 1862.

NAPIER (Mark), littérateur anglais, né le 24 juil. 1798, mort à Edimbourg le 23 nov. 1879. Inscrit au barreau écossais en 1820, il devint en 1844 shérif adjoint du comté de Dumfries. Royaliste renforcé, il occupa ses loisirs à la composition d'ouvrages historiques qui seraient parfaits s'il se montrait plus impartial. Mais cette partialité même leur donne un vif attrait de lecture. Citons : *History of the partition of Lennox* (1835); *Memoirs of John Napier of Merchiston* (1834); *Montrose and the Covenanters* (1838); *Life and times of Montrose* (1840); *Memorials of Montrose and his times* (1848-50, 2 vol.); *Memoirs of the marquis of Montrose* (1856, 2 vol.); *Memorials of Graham of Cloverhouse, viscount Dundee* (1859-62, 2 vol.), etc. On lui doit aussi un ouvrage juridique de grande valeur : *The Law of Prescription in Scotland* (1839, 2^e éd., 1854). R. S.

NAPIER (Robert-Cornelis), lord Napier de Magdala, feld-maréchal anglais, né à Colombo (Ceylan) le 6 déc. 1810, mort à Londres le 14 janv. 1890. Fils d'un major d'artillerie, il entra dans l'armée des Indes en 1826 et, en sa qualité d'ingénieur militaire, exécuta d'importants travaux d'irrigation, inventa un système de campement approprié à la température du pays, qui est connu sous le nom de « Système Napier », prit part à la première guerre contre les Sicks (1845), à la seconde (1848), où il se distingua brillamment, devint ingénieur en chef des provinces annexées du Pendjab (1849), où il construisit des routes, des canaux, des monuments et où il mit en valeur une énorme étendue de terres incultes. En 1857, il fut employé à la répression de la révolte des Indes, ravitailla Lucknow au milieu des difficultés les plus graves, reprit la ville (21 mars 1858) qui avait dû être évacuée par les Anglais, la fortifia, surprit Tantia Topi, le 19 juin, dans les plaines de Jaora-Alipour et le défit complètement, s'empara de Paori le 22 août et en rasa les fortifications, battit le 14 déc. Feroze Chah et, à la suite d'opérations habiles, s'empara du principal chef de la révolte, Tantia Topi (janv. 1859). En 1860, Napier reçut le commandement de la seconde division dans l'expédition de Chine. Le 24 août, avec la brigade française Collinot, il s'emparait du premier fort du Peiho, ce qui amena aussitôt la chute des autres. Il fut ensuite occupé à assurer le service des communications à Tien-tsin. Promu major général (1861), Napier fut attaché au gouverneur général de l'Inde, puis nommé commandant en chef de l'armée de Bombay (1865). En 1868, il prenait le commandement de l'expédition d'Abyssinie qu'il avait menée à bonne fin dès le 18 juin. Il vint alors en Angleterre où il fut comblé d'honneurs. Créé baron de Magdala (17 juil. 1868), citoyen de Londres, citoyen d'Edimbourg, membre de la Société royale, il fut encore nommé, en janv. 1870, commandant en chef de l'Inde. En 1874, il était promu général; en 1876, il devenait gouverneur de Gibraltar; en 1879, il était envoyé à Madrid comme ambassadeur extraordinaire, à l'occasion du second mariage du roi d'Espagne. Il fut nommé feld-maréchal en 1883 et vécut depuis dans la retraite, peignant avec goût, lisant beaucoup, cherchant toujours à s'instruire. Simple et modeste, il ne laissa que des regrets. Il fut enterré à Saint-Paul de Londres avec une

pompe qu'on n'avait pas revue depuis les funérailles de Wellington. Une statue équestre de Napier, œuvre de Boehm, se dresse sur une des places de Calcutta ; une réplique de la même statue a été élevée sur la place Waterloo, à Londres. R. S.

BIBL. : *Feldmarschall lord Napier von Magdala* ; Breslau, 1890.

NAPIER AND ETRICK (Francis, lord), diplomate anglais, né le 15 sept. 1819. Il débuta dans la diplomatie en 1840, comme attaché à l'ambassade de Vienne. Après avoir occupé divers postes à Téhéran, à Constantinople, à Naples, à Saint-Petersbourg, il devint, en 1857, ministre à Washington, puis à La Haye (1858), à Saint-Petersbourg (1860) et à Berlin (1864). Nommé gouverneur de Madras en 1866, il exerça par intérim les fonctions de vice-roi des Indes après l'assassinat de lord Mayo. Membre de la Chambre des lords depuis la mort de son père, il prit, à partir de 1872, une grande part aux débats de l'assemblée, s'occupant principalement de la réforme municipale de Londres et des questions scolaires. R. S.

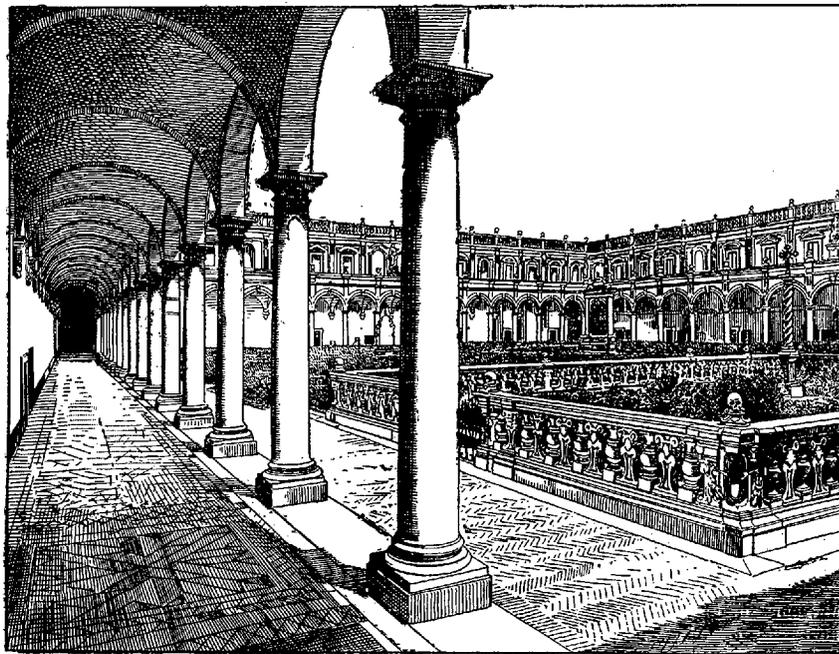
NAPIERS (Math.). On a donné jadis ce nom à une sorte de grande table de multiplication formée par la réunion d'un assez grand nombre de tablettes, dites bâtons de Neper. Un tel instrument n'a aujourd'hui qu'un intérêt purement historique, après les perfectionnements des procédés mécaniques ou graphiques de calcul, et surtout depuis les si remarquables travaux de M. H. Genaille.

NAPIONE DE COCCONATO (Gian-Francesco-Galeani, comte), érudit italien, né à Turin le 1^{er} nov. 1748, mort à Turin le 12 juin 1830. Il fut successivement gouverneur des provinces de Suse (1782) et de Saluces (1785), attaché à la confection du cadastre de Montferrat (1787), conseiller d'Etat attaché aux Archives (1796), inspecteur général des finances (1797) ; il refusa de rien accepter de Napoléon et reprit en 1814 sa place de directeur des Archives. Ses travaux, trop nombreux pour être énumérés ici, et qui sont disséminés dans les recueils académiques du temps, sont relatifs à l'archéologie, à la numismatique et à l'histoire, particulièrement à l'histoire de la géographie et à celle de l'art militaire. On a imprimé à Florence en 1820 une partie de ses œuvres en 4 vol. in-8.

BIBL. : L. MARTINI, *Vita del conte G. F. Napione* ; Turin, 1836. — PARAVIA, dans *Biogr. degli Italiani illustri*, I.

NAPIPI. Rivière de Colombie, affl. g. de l'Atrato (120 kil. de long), que devait utiliser le canal interocéanique projeté dans ces parages ; son confluent est à 35 kil. du Pacifique.

NAPLES (en ital. *Napoli*). Ville maritime de l'Italie méridionale, ch.-l. de la province de ce nom, ancienne capitale du royaume des Deux-Siciles, située sur la côte septentrionale d'un golfe de la mer Tyrrhénienne, à 40° 54' 45" de lat. N. et 14° 54' 30" de longit. E., dans une sorte d'amphithéâtre naturel, formé à l'E.-O. par les collines du Pausilippe et du Vomero, au N. par celles de Capodi-



Cloître de la chartreuse de S. Martino, avec colonnes doriques en marbre, à Naples.

monte et de Capodichino. A l'E., elle est dominée par la masse du Vésuve, distant de 8 kil. et dont la sépare une côte plantée de vignes et ornée de riants villages (Portici, Resina, Torre del Greco). Le climat est d'une douceur particulière, malgré de brusques variations (température moyenne : de l'année + 15°,8 ; en janvier + 8°,2 ; en juillet + 24°,2). La situation sanitaire de la ville, très mauvaise autrefois, a été beaucoup améliorée par les travaux d'assainissement entrepris à la suite de l'épidémie de choléra de 1884, et pour lesquels 100 millions ont été dépensés ; on a démolé 17.000 maisons, percé de larges avenues dans les quartiers les plus malsains, construit de nouvelles rues à l'E. et au N. et amené dans la

ville l'eau pure du Sabato, au moyen d'une canalisation de 80 kil. de longueur. Le grandiose panorama que présente Naples, la douceur de son climat, la pureté de son ciel, lui ont valu aux yeux des touristes une réputation que peuvent seules lui disputer Constantinople et Lisbonne et justifient le fameux proverbe : *Vedi Napoli e poi muori* (voir Naples et mourir) ; d'autre part, sa position au centre du bassin Tyrrhénien, au milieu d'une plaine volcanique fertile, à proximité de Rome (240 kil. par chemin de fer), au point de jonction des voies naturelles de l'Italie méridionale, expliquent son importance et son développement. Bien que la ville ne soit plus capitale, sa population n'a pas cessé de s'accroître ; elle était au

31 déc. 1896 de 529.446 hab. et dépassait celle de la capitale de plus de 50.000 unités. Naples est donc, à ce point de vue, la première ville d'Italie.

SERVICES PUBLICS. INDUSTRIE. COMMERCE. — Si Naples a perdu son importance politique, elle est restée un grand centre administratif; elle est en effet le siège d'une cour

NAPLES



Plan de Naples au 40.000^e

ÉGLISES		S. Cr.	S. Croce a Mercato	C. V. F.	Collège Vincent Ferreri
S. G. C.	S. Giovanni a Carbonara.	S. P.	S. Pietro a Majella.	M. N.	Musée National.
S. T.	S. Teresa.	M. O.	Monte Oliveto.	B. I.	Bibliothèque.
S. P. M.	S. Paolo Maggiore.	S. S. Ap.	S. S. Apostoli.		
S. An.	S. Annunziata.	PALAIS			
S. Lo.	S. Lorenzo.	P. Cu.	Palais Cuomo,	P. U. I ^o .	Place Umberto I ^{er} .
S. Gi.	S. Giovanni Pontana.	P. Fr.	— Francavilla.	P. Ma.	— des Martyrs.
S. Sev.	S. Severino.	P. O.	— Ottajano (anc. palais	P. Pl.	— du Plébiscite.
S. Ch.	S. Chiara.		— Mirando).	P. G.	— Garibaldi.
S. G. M.	S. Giovanni Maggiore.	P. Mad.	— Maddaloni.	P. Mu.	— du Municipio.
S. N.	S. Martino.	P. R.	— Royal.	P. D.	— du Dante.
S. S.	S. Severo.		Préfecture.	P. M. C.	— del Mercato.
S. D.	S. Dominicco.	Co. M.	Commandement militaire.		
S. Fr.	S. Francesco di Paola.	Ar.	Arsenal de la Marine.	THÉÂTRES	
S. M. P.	Santa Maria di Piedigrotta.	U.	Université.	T. Fo.	Théâtre del Fondo.
Sp. S.	Spirito Santo.	A.	Académie.	T. B.	— Bellini.
S. M. C.	Santa Maria del Carmine.	B.	Bourse.	T. N.	— Nuovo.
S. Gia.	S. Giacomo degli Spagnuoli.	P. T.	Poste et Télégraphe.	T. Fi.	— Fiorentino.
S. Gen.	S. Gennaro de Poveri.	M.	Municipio.	T. F.	— Fenice.
G. N.	Gesu Nuovo	C. N.	Castel Nuovo.		
S. M. N.	S. Maria la Nuova.				

de cassation et d'une cour d'appel, ainsi que le chef-lieu du X^e corps d'armée. Son Université, fondée en 1224 par Frédéric II, est une des plus complètes et la plus fréquen-

tée d'Italie (5.031 étudiants en 1896). Sa bibliothèque nationale comprend 329.530 volumes et 7.578 manuscrits. A côté, neuf autres bibliothèques sont ouvertes au public.

Son musée national, formé d'abord de la galerie de tableaux de la cour, a été ensuite rempli par les objets d'art trouvés à Pompéi et Herculanium ; c'est actuellement la collection la plus riche en mosaïques, en sculptures et en peintures gréco-romaines.

L'industrie de Naples a pris un grand développement pendant les dernières années ; en dehors des établissements de l'État, qui forment comme une annexe du port de guerre (arsenal d'artillerie et de marine, fonderie de canons occupant près de 5.000 ouvriers), l'initiative privée a fondé un grand nombre d'établissements consacrés surtout à la fabrication et la réparation des navires.

Le commerce est encore plus important que l'industrie, car il est favorisé d'abord par la présence d'un beau port, puis par de nombreuses lignes de chemins de fer qui unissent la ville aux principales cités de l'Italie du Sud (lignes de Rome, de Foggia, d'Avellino-Benevent, de Potenza-Brindisi). Le port, fondé en 1302 par Charles II, agrandi et amélioré en 1890, divisé par le Molo San Gennaro, en port de guerre et en port de commerce, comporte un chiffre d'affaires qui le place immédiatement après Gènes. Il y est entré, en 1894, 647 vaisseaux jaugeant 749.274 t. ; il en est sorti 580 vaisseaux jaugeant 830.492 t. ; en ajoutant à ces chiffres ceux du commerce de cabotage, on arrive au total de 5.717.745 t. On importe surtout du fer, de l'acide, de la houille, du pétrole, des tissus ; on exporte du vin, de l'huile d'olive, du chanvre, du lin.

ASPECT DE LA VILLE.

PRINCIPAUX MONUMENTS.

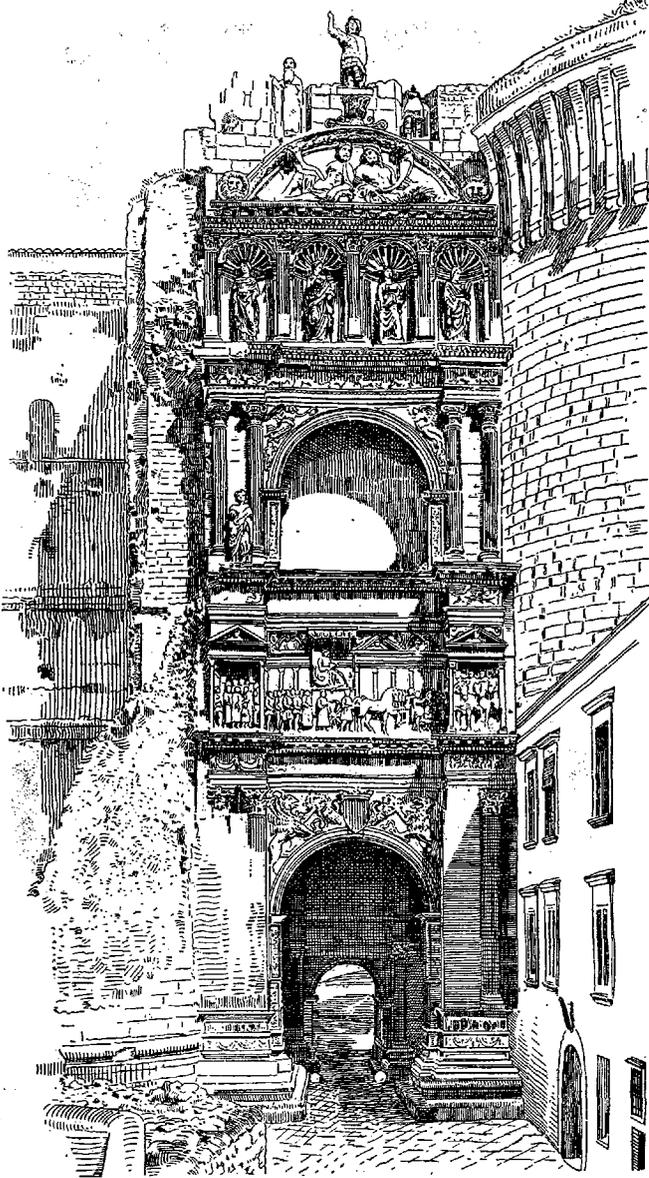
— On peut distinguer dans la ville de Naples trois parties distinctes : 1° la vieille ville, située près du port et limitée à l'O. par un éperon rocheux qui, se détachant de la ligne des collines située entre le Pausilippe et Capodimonte, porte les châteaux Saint-Elme et dell'Ovo. Cette partie de la ville, qui ne présente ni régularité architecturale, ni grandes perspectives, se compose d'un labyrinthe de rues étroites et sales formées de maisons à quatre étages ; on n'y distinguait autrefois qu'une seule grande rue, la *via Toledo*, qui la traversait de part en part, depuis le Palais

royal jusqu'au musée national ; on a ajouté récemment à la *via Toledo* un certain nombre de larges rues (*Strada del Duomo*, *Corso Garibaldi*, *Strada Foria*), qui ont répandu l'air et la lumière dans ces quartiers du centre. Une magnifique galerie (*Galleria Umberto I^{er}*), analogue à la galerie Victor-Emmanuel de Milan, a été construite de 1887 à 1890 entre la *via Toledo* (appelée maintenant *via Roma*) et la place municipale.

2° Du côté O. des châteaux Saint-Elme et dell'Ovo, se trouve le quartier de la Chiaja, étroite bande de terrain que traverse la belle rue de la Chiaja, longue de 2 kil., que borde le large quai de la *via Caracciolo*, et qu'orne la Villa Nazionale, magnifique jardin public ; ce quartier renferme les palais de l'aristocratie et les hôtels ; c'est le séjour favori des étrangers ;

3° Au N.-O. enfin, derrière le château Saint-Elme et sur les hauteurs qui dominent Naples, s'est élevé récemment le quartier ouvrier du *Vomero*.

Naples est moins riche en monuments artistiques que beaucoup d'autres villes italiennes de moindre importance. Les églises sont très nombreuses (350), mais la plupart sont surchargées d'ornements de mauvais goût, ornées de peinture de la décadence, et ne sont à mentionner qu'en raison des tombeaux anciens qu'elles renferment. Le plus remarquable est la cathédrale (*Duomo*) dédiée au patron de la ville, saint Janvier (*San Gennaro*) ; elle a été bâtie en 1299, restaurée et agrandie en 1456 et réparée en 1788. On y remarque un imposant portail gothique, un siège épiscopal du même style et de riches chapelles, dont l'une renferme la relique contenant le sang de saint Janvier. *Santa Chiara* (bâtie en



Arc de triomphe érigé en 1470 en l'honneur d'Alphonse d'Aragon, à Naples.

1310) renferme les tombeaux de plusieurs princes et princesses de la maison d'Anjou. *Sant'Angelo a Nilo*, *Santa Maria del Carmine*, *San Domenico Maggiore*, *San Giovanni a Carbonara*, *Santa Anna dei Lombardi* n'ont également de remarquable que les tombes qu'elles renferment. Parmi les monuments civils, il faut signaler d'abord cinq châteaux du moyen âge, plus ou moins transformés depuis cette époque : le *Castel Nuovo*,

bâti en 1277 et qui sert de caserne ; le *Castel dell' Ovo*, situé dans une presqu'île ; le *Castel Capuano*, maintenant palais de justice ; le *Castel del Carmine* ; enfin le *Castel Sant' Elmo*, qui domine toute la ville. Le palais royal, situé près de la mer, sur la place du Plébisците, est un énorme bâtiment carré, dont l'intérieur est richement décoré et dont la façade est ornée des statues des principaux souverains qui ont régné à Naples ; il a été bâti en 1600 et restauré après l'incendie de 1837 ; le palais municipal, tout voisin, a été construit de 1819 à 1825. En dehors de quelques palais particuliers, il faut encore citer le théâtre San Carlo (1737), qui est le plus grand d'Italie. Enfin au N. et en dehors de la ville se trouve la ville royale de *Capodimonte*, commencée en 1738, achevée en 1833 et entourée d'un beau parc.

HISTOIRE. — La ville de Naples était à l'origine placée sur le Pausilippe et avait été fondée par des Grecs venus de Cumès ; elle portait alors le nom de Parthénope. Peu après, d'autres Grecs de Cumès fondèrent sur l'emplacement actuel, avec le concours d'Athéniens, une cité nouvelle qui prit le nom de Neapolis, par opposition à l'ancienne (Paleopolis). Ces deux villes furent d'abord conquises par les Samnites, mais conservèrent, dans leurs mœurs et dans leur organisation politique leur caractère grec. En 327 av. J.-C., pendant la seconde guerre samnite, survient la conquête romaine. Tandis que Paleopolis, qui a résisté aux envahisseurs, disparaît de l'histoire, Neapolis se soumet à eux, et leur appartient, d'abord comme *civitas fœderata*, puis comme municipe ; sous

l'empire, elle devient un séjour de prédilection pour les Romains de distinction (Virgile, Claude, Néron, Stace). Après la chute de l'empire d'Occident, elle fait partie du royaume des Ostrogoths, puis, après l'expulsion de ces derniers (544), de l'empire grec et de l'exarchat de Ravenne. A la suite de l'invasion des Sarrasins, elle se constitue en république indépendante ; mais, en 1130, elle est conquise par le Normand Roger II, déjà maître de la Sicile et désormais souverain du royaume des Deux-Siciles. Son histoire se confond désormais avec celle de l'Etat dont elle

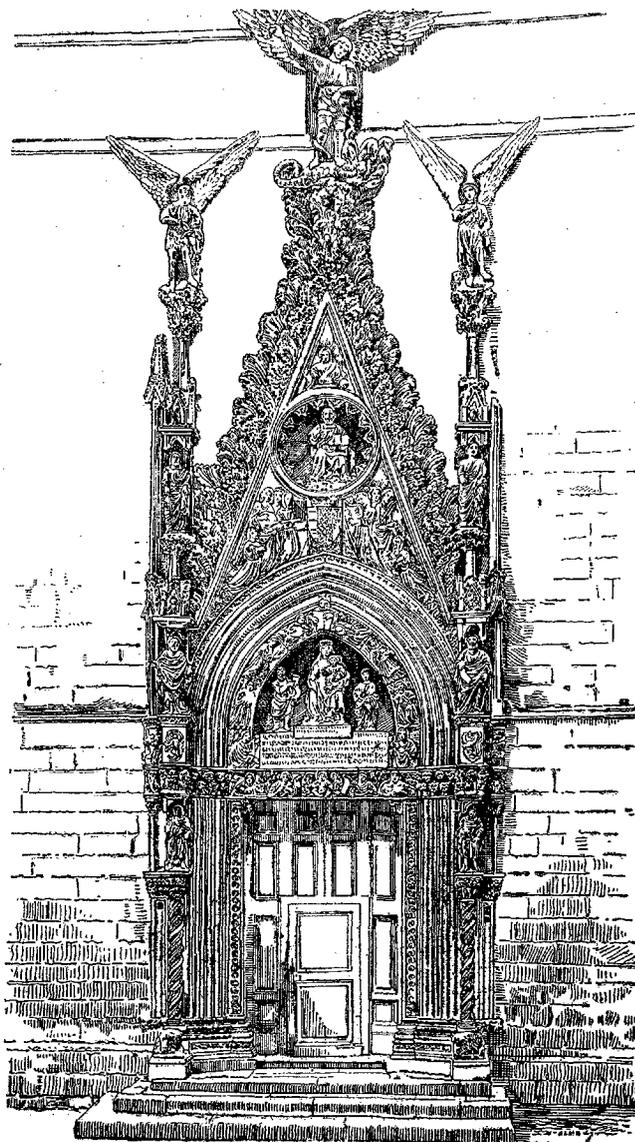
est la capitale. (V. SICILE). En 1495, Charles VIII y fait une entrée triomphale, mais doit l'abandonner la même année. En 1500, elle tombe sous la domination espagnole, contre laquelle elle tente vainement de se révolter en 1647. Le traité d'Utrecht (1713) la donne à la maison d'Autriche, et, en 1734, elle se soumet à don Carlos de Bourbon, duc de Parme, reconnu pour roi des Deux-Siciles en 1738. En janv. 1799, elle est prise par le général Championnet, qui en fait la capitale de la République parthéno-

péenne ; rendue à ses maîtres six mois après, elle est envahie par les armées françaises en 1806 et donnée à Murat. Après 1815, elle a été la capitale du royaume des Deux-Siciles jusqu'au jour où Garibaldi y fait son entrée (7 sept. 1860). Le plébiscite du 21 oct. 1860 la réunit définitivement à l'Italie. — Naples est la patrie des écrivains latins Stace et Velléius Paterculus, du poète Sannazar (+ 1530), des peintres Salvator Rosa (+ 1699) et Luca Giordano (+ 1705), et du légiste Filangieri (+ 1789).

Province de Naples. — La province de Naples, limitée au N. par celle de Caserte, à l'E. par celle de Salerne, au S. et à l'O. par le golfe de Naples, a, avec les îles qui en dépendent, une superficie totale de 906 kil. Elle comprenait, au 31 déc. 1896, 1.156.375 hab. (soit 1.276 par k. q.). Formée de collines volcaniques, elle a un sol particulièrement fertile en céréales et en vins. Elle est divisée en quatre *circondarii* : Casoria, Castellamare, Naples et Pozzuoli.

Golfe de Naples. — Le golfe de Naples, situé dans la mer Tyrrhénienne,

sur la côte occidentale d'Italie, a la forme d'un demi-cercle dont les deux extrémités sont au N. le cap Misène, au S. la pointe de la Campanella, séparés l'un de l'autre par une distance de 30 kil. Au fond du golfe s'étage la ville de Naples et s'élève le Vésuve, au pied duquel se trouvent les ruines d'Herculanum et de Pompéi. Au N., le dos rocheux du Pausilippe se prolonge, au delà du cap Misène, par les îles de Procida et d'Ischia ; au S., l'île de Capri se trouve également sur le prolongement de la péninsule que termine la pointe de la Campa-



Porte gothique de la chapelle S. Giovanni de' Pappacoda (xiii^e siècle), à Naples.

nella. Sur tout le rivage se succèdent des villas et des lieux de plaisance ; au N., Pouzzoles (Pozzuoli) ; à l'E., Portici, Torre del Greco, et Torre Annunziata ; au S., Castellamare, située sur les ruines de Stabia, et la délicieuse Sorrente.

Albert PINGAUD.

BIBL. : BELOCH, *Kampanien. Geschichte und Topographie der antiken Neapel* ; Berlin, 1890. — CAPASSO, *Sulla circoscrizione e sulla popolazione della città di Napoli (1300-1800)* ; Naples, 1882. — DE BALZO, *Napoli ed i Napoletani* ; Milan, 1884. — KLEINPAUL, *Neapel und seine Umgebung* ; Leipzig, 1884. — MARCELLIN PELLET, *Naples contemporaine* ; Paris, 1893.

NAPLES (Marie-Caroline de) (V. BERRY [duchesse de]).

NAPLOUSE (*Flavia Neapolis*, aj. *Naboulous*). Ville de Syrie, ch.-l. d'un liva du vilayet de Beyrouth, à 50 kil. N. de Jérusalem ; 43.000 hab. Située dans un vallon bien arrosé et bien cultivé, à 570 m. d'alt., entre les monts Hébal et Garizim, elle a 8 mosquées, parmi lesquelles Djami-el-Kebir, église bâtie par Justinien. Nombreuses savonneries ; commerce de coton et de laine. La population est turbulente et divisée. Elle renferme les derniers *Samaritains* (V. ce mot), qui y ont une synagogue. — Naplouse est l'antique *Sichem* (V. ce mot), capitale du royaume d'Israël ; elle fut nommée Neapolis par l'empereur Vespasien (Flavius) qui la restaura. A l'époque chrétienne, Naplouse fut le siège d'un évêché. Les croisés, commandés par Tancrede, s'en emparèrent peu après la prise de Jérusalem ; Baudouin III y tint une grande diète en 1120. Naplouse fut souvent conquis et repris pendant les croisades. Au XVIII^e siècle, elle fut constamment insurgée contre les pachas d'Acre et de Damas.

NAPO. Grande rivière de l'Amérique du Sud, affl. du Marañon (haut Amazone). Le Napo prend naissance dans les monts Cotopaxi et Quilindaña, au N. de l'Equateur, qu'il traverse en partie jusqu'à Coca, et se jette dans le Marañon, près Destacamento, vers 3° 30' lat. S. et 71° 20' long. O., après un parcours de 750 kil. Principaux affl. de gauche : Aguarico et Ambiyacu ; de droite, Curaray. Le Napo a été reconnu navigable pour des vapeurs de moyen tonnage jusqu'à son confluent avec le Curaray, à 300 kil. environ du Marañon. Plus loin, son cours est resté faiblement exploré. Les principales reconnaissances de ce cours d'eau ont été faites par des missionnaires et par quelques voyageurs : Osculati, en 1848 ; Orton, en 1867 ; Wiener, en 1880. Le bassin du Napo, d'une superficie d'environ 3.500 lieues carrées, pour la majeure partie fort aride, et peu connu d'ailleurs, est en ce moment (1898) le sujet d'un litige entre les républiques de Colombie et de l'Equateur. P. LEMOSOF.

NAPOLEÓN. Nom usuel de la pièce d'or française de vingt francs ; en France le terme de *louis* est plus employé.

NAPOLEÓN-SAINT-LEU (V. SAINT-LEU-TAVERNY).

NAPOLEÓN-VENDEE (V. ROCHE-SUR-YON [La]).

NAPOLEÓN I^{er} (*Napoleone Buonaparte*, en français Napoléon Bonaparte, empereur des Français et roi d'Italie sous le nom de), né à Ajaccio le 15 août 1769, mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821, fils de Charles Bonaparte et de Letizia (ou Lætitia) Ramolino.

ORIGINES, ENFANCE ET JEUNESSE. — Sur l'origine de la famille, sur Charles Bonaparte, sa femme, leurs autres enfants et les branches qui en sont issues, V. l'article BONAPARTE. Mentionnons ici, toutefois, les doutes qui se sont élevés sur l'année de la naissance de Napoléon. D'après son acte de mariage avec Joséphine, veuve du général de Beauharnais, il aurait vu le jour en 1768, il serait donc l'aîné de la famille. On a supposé que Napoléon ayant dépassé la limite d'âge au moment où son père le présentait à l'école de Brienne, celui-ci aurait substitué, à son acte de naissance, l'acte de naissance de Joseph. Ce sont là des hypothèses. On sait, d'ailleurs, que sous l'ancien régime, et pendant longtemps encore après la Révolution, ni les lois, ni les habitudes légales n'étaient très rigoureuses à l'égard des actes de l'état civil ou des actes religieux qui en tenaient lieu. L'acte de mariage susdit rajeu-

nit Joséphine, précisément à l'époque où, si l'on se reporte à la Constitution de l'an III (V. CONSTITUTION), Napoléon Bonaparte pouvait avoir un intérêt politique à se donner pour plus âgé qu'il ne l'était. D'autre part, ni Joseph, ni Napoléon, n'ont jamais eu l'occasion, on le conçoit, de se contester réciproquement le droit d'aînesse.

Le mensonge prémédité, qui, pour les grands hommes, passe si vite à l'état de légende, s'est emparé de l'enfance et de la jeunesse de Napoléon. Il convient de rejeter les anecdotes imaginaires qu'entasse à plaisir « un libelliste obscur, qui s'intitule tantôt le comte Charles d'Og., tantôt le baron de B., dans les *Mémoires sur la vie de Bonaparte et l'Ecolier de Brienne* » (A. Chuquet) ; voici tout ce que dictait le prisonnier de Sainte-Hélène sur les neuf premières années de sa vie : « Rien ne m'imposait, je ne craignais personne. Je battais l'un, j'égrottais l'autre, je me rendais redoutable à tous. Mon frère Joseph était battu, mordu, et j'avais porté plainte contre lui quand il commençait à peine à se reconnaître. Bien m'en prenait d'être alerte : maman Lætitia eût réprimé mon humeur belliqueuse ; elle n'eût pas souffert mes algarades : sa tendresse était sévère. Mon père, homme éclairé, mais trop ami du plaisir pour s'occuper de mon enfance, cherchait quelquefois à excuser nos fautes. » Ni de cette indulgence, qui à distance lui paraissait de la faiblesse, ni de toutes les peines que se donna Charles Bonaparte (V. ce nom) pour récupérer ses biens et pour assurer le sort de sa nombreuse famille, Napoléon ne témoigne nulle part la moindre gratitude. Toutefois, tout en courant la montagne et malgré une santé d'apparence délicate, il avait appris à lire par les soins de son oncle Fesch, plus âgé que lui de six ans. Son grand-oncle Lucien lui avait enseigné le catéchisme. Il savait aussi un peu d'italien littéraire ; il n'avait pu mordre au latin. Charles Bonaparte avait, juste à temps, abandonné le parti de Pasquale Paoli (V. Corse) : le gouverneur de la Corse, comte de Marbeuf, fit accorder des bourses scolaires à Joseph, à Napoléon et à Fesch, avec lesquels Charles Bonaparte partit pour la France, le 15 déc. 1778. Joseph et Napoléon étaient destinés au collège d'Autun, qui était sous la haute protection de l'évêque, frère du gouverneur ; de là, Napoléon, dont la vocation guerrière était déjà évidente, devait passer au collège militaire de Brienne. En trois mois, à Autun, il apprit assez de français pour commencer à l'écrire, mais il se montra toujours rebelle à la scolastique grammaticale et à l'orthographe, et longtemps sa prononciation décela son origine. Le 23 mars 1779, il fut nommé à l'école militaire de Brienne, dirigée par des religieux minimes ; en réalité, l'enseignement y était général et élémentaire, comme il convenait à des enfants ; mais l'éducation y était conçue de façon à discerner les caractères et à orienter les aptitudes naturelles. Les lettres désespérées et hautes qu'il aurait écrites de Brienne, l'une à son père (5 avr. 1781), l'autre à M. de Marbeuf (8 oct. 1783), et qu'a recueillies, en dernier lieu, le colonel Jung (*Bonaparte et son temps*), sont absolument apocryphes. Ce qui est exact, c'est qu'il eut, à Brienne comme à Autun, des accès de nostalgie qui tournèrent tantôt à une profonde mélancolie, tantôt à une véritable exaspération. La froide et crayeuse Champagne ne rappelait guère à sa vive imagination les magnificences du sol et du climat de son île natale. Corse il était né, Corse il demeura. Comme nouveau et plus encore comme exotique, il fut en butte aux moqueries de ses camarades. Il prononçait son nom de baptême « Napollione » : les jeunes Français, parmi lesquels il était dépaycé, le surnommèrent « la paille au nez » ; dans cette plaisanterie innocente il vit une injure mortelle et se concentra en un farouche isolement. Mais était-il qualifié de Français ? « Ses maîtres de géographie faisaient de son île une dépendance de l'Italie, et ne parlaient d'elle qu'après avoir décrit la péninsule, après avoir énuméré successivement les États de la maison de Savoie et de la maison d'Autriche, les seigneuries de Gênes et de Venise,

les duchés de Parme et de Modène, le grand-duché de Toscane, l'Etat de l'Eglise, le royaume de Naples, la Sicile, la Sardaigne. Les minimes enseignaient, après la conquête de 1769, que la Corse était non pas terre française, mais pays étranger » (A. Chuquet). Les minimes n'étaient pas les seuls : sur cette question qui nous paraît si claire, Necker demeure encore dans l'ambiguïté, en son traité *De l'administration des finances* (1784). Napoléon n'apportait pas en principe, d'ailleurs, de sentiments anti-français : lui et sa famille n'avaient reçu que des bienfaits du roi de France.

Il avait surtout en horreur les tyrans mercantiles de son pays, les Gênois. Au mois de juin 1782, un Bastiais, Balathier de Bragelonne, fut admis à Brienne. « Des malins imaginèrent, pour faire pièce à Napoléon, de lui présenter le nouveau venu comme un Gênois. Au seul mot de Gênois, Napoléon, furieux, s'écrie en italien : *Serai-tu de cette nation maudite?* Et Balathier avait à peine eu le temps de répondre *Si, signor*, que l'Ajaccien le saisissait par les cheveux : on parvint à lui arracher sa victime, mais il fallut plus de quinze jours pour lui persuader que Balathier de Bragelonne était Bastiais » (A. Chuquet). Sans ajouter la moindre foi au mot que lui prêtent les *Mémoires* de Bourienne : « Je ferai à tes Français tout le mal que je pourrai, » il est incontestable qu'il ne cessait de rêver à l'indépendance de la Corse, et que Paoli était son héros, son dieu, quoiqu'il ne fût nullement son parrain, en dépit de l'assertion erronée que Lucien Bonaparte a reproduite dans ses *Mémoires*. Sa première distraction, qui, tout en donnant carrière à son activité physique, contribua encore à son isolement moral, fut le jardinage. Le principal avait distribué aux élèves des parcelles de terrain qu'ils pouvaient cultiver à leur guise. Napoléon commença par annexer, de gré ou de force, les lots de ses deux voisins, munit son domaine d'une forte palissade de piquets et en fit un ermitage de verdure où il passait seul ses récréations, dévorant livres sur livres, rêvant aux hommes de Plutarque, aux braves et malheureux défenseurs de la Corse, et, toutes les fois que l'on essayait de le déranger, sortant comme un furieux et se défendant pied à pied contre les intrus, si nombreux fussent-ils. S'il était vaincu et battu, il ne s'en plaignait à personne : « à ses yeux, le maître, c'était l'ennemi ». S'il y avait quelque mutinerie contre les régents, il sortait de sa retraite pour haranguer et diriger les jeunes révoltés, mais cette attitude, bientôt réprimée, ne le rendait pas plus sympathique à ses camarades. Le principal, Berton, ayant eu l'idée d'organiser une sorte de bataillon scolaire, Napoléon, capitaine d'une des compagnies, fut solennellement dégradé par l'état-major des élèves, comme dédaignant leur amitié et indigne de les commander ; il se soumit sans bassesse, reentra en lui-même, devint un peu plus sociable et fut pardonné. Il leur faisait livrer entre eux des batailles, Grecs contre Perses, Romains contre Carthaginois, dans lesquelles il y eut des blessés, et qui furent interdites. Pendant le rigoureux hiver de 1783, appliquant les leçons élémentaires de fortification qu'il recevait à l'école, il construisit suivant les règles de l'art un fortin en neige qui fut attaqué et défendu à coups de boule de neige et qui, jusqu'au printemps, fit l'admiration des habitants de Brienne. A l'occasion de la fête de Louis XVI (25 août 1774), des étincelles mirent le feu à une boîte de poudre qui fit explosion ; les enfants, effrayés, s'enfuirent dans l'enclos de Napoléon qui, sans partager leur peur, sans penser au danger qu'ils fuyaient, les repoussa, comme un « enragé », à coups de pioche. Deux mois auparavant (21 juin), Charles Bonaparte, miné par les misères de son existence et par la maladie qui allait bientôt l'emporter, était venu à Brienne pour y conduire son troisième fils Lucien : « Mon frère, écrit Lucien, m'accueillit sans la moindre démonstration de tendresse, et je dois à ces premières impressions la répugnance que j'ai toujours eue à fléchir devant lui. » Il ne rendit jamais justice à son père : il lui en voulait sans

doute de l'avoir privé de sa patrie et d'avoir préféré, aux périls de la liberté, les avantages de la servitude. En résumé, Brienne a fortement trempé, en même temps qu'assombri, le caractère de Napoléon, par les luttes physiques et surtout morales qu'il eut à soutenir contre un milieu qui lui était étranger, hostile et antipathique, et contre un despotisme monacal qu'il abhorrait. Un jour, réprimandé, il répliqua fièrement : « Qui êtes-vous donc, Monsieur, pour me répondre sur ce ton? lui fit le principal. — Un homme, Monsieur. » Il avait alors quatorze ans.

Comme écolier, cet « homme » n'avait voulu s'appliquer qu'à ce qui lui paraissait utile, qu'à ce qui s'adaptait à sa nature et à ses vues d'avenir militaire. Le régime de l'école, et aussi sa qualité d'étranger, lui en avaient presque entièrement laissé la latitude. D'ailleurs, le latin était exclu des cours de l'Ecole militaire de Paris, à laquelle il était destiné. Mais il ne marquait pas plus de goût, alors du moins, pour la littérature proprement dite, pour les poètes. Voici d'ailleurs les notes qui lui étaient données par l'inspecteur Kéralio : « M. de Bonaparte, taille de quatre pieds dix pouces dix lignes, a fait sa quatrième ; de bonne constitution, santé excellente, caractère soumis, honnête et reconnaissant, conduite très régulière, s'est toujours distingué par son application aux mathématiques ; il sait très passablement son histoire et sa géographie ; il est assez faible dans les exercices d'agrément et pour le latin, où il n'a fait que sa quatrième ; ce sera un excellent marin ; mérite de passer à l'école de Paris. » En ce qui concerne le caractère, un autre inspecteur, Regnault de Mons, a été plus clairvoyant ou plus sincèrement informé par les minimes : « caractère dominant, impérieux, entêté. » Ajoutons, quant au physique, que malgré sa petite stature et son apparence chétive, il était large d'épaules et dur à la fatigue. Il avait les yeux gris fer, le regard vif et observateur, les lèvres fines, le teint olivâtre, la tête forte et anguleuse.

C'est le 23 oct. 1784 qu'il entra à l'Ecole militaire de Paris, institution fastueuse qui ne ressemblait en rien à la médiocrité monacale de Brienne. Pour les 120 élèves, dont 60 boursiers, qui y faisaient leurs études, il y avait 80 personnes de service, et 20 professeurs, dont le plus célèbre était Monge. Là, Napoléon se lia d'amitié avec son camarade de chambre, Des Mazis, mais ne se réconcilia pas avec les jeunes nobles qui avaient quitté Brienne en même temps que lui, les Castries, les Comminges, etc. Sa jeune sœur, Marie-Anne (dite plus tard Elisa), était pensionnaire à Saint-Cyr : il allait la voir fréquemment. En 1785, la nouvelle de la mort de son père (24 févr.) le toucha vivement, moins peut-être par les regrets qu'elle lui inspirait que par les responsabilités qu'elle lui découvrait tout à coup : au point de vue de l'intelligence et de l'énergie, il se sentait l'aîné de ses frères et sœurs, ayant depuis longtemps jugé Joseph ; il prit dès lors et soutint un ton d'autorité morale et de protection d'ailleurs efficace et dévouée que nul dans sa famille, pas même son oncle Lucien et sa mère, ne songèrent bientôt plus à lui contester. La pauvreté, plus encore peut-être que l'ambition, l'aiguillonnait, et c'est après avoir fait, incomplètement d'ailleurs, en six ans, les études qui demandaient une dizaine d'années à la plupart des jeunes nobles, qu'il concourut, à dix-sept ans, pour une place de lieutenant en deuxième dans un régiment d'artillerie ; il ne fut classé que le 42^e sur 58 ; sans stage, il fut nommé lieutenant en deuxième à la compagnie des bombardiers du régiment de La Fère, aux appointements de 800 livres par an. Il suivit ce régiment dans ses garnisons successives de Valence (1785), de Lyon (1786), de Douai (1787) et d'Auxonne (1788). A Valence, où son caractère se détendit quelque peu, il est ainsi noté officiellement : « Réservé et studieux, il préfère l'étude à toute espèce d'amusement, se plait à la lecture de tous auteurs ; très appliqué aux sciences abstraites, peu curieux des autres, connaissant à

fond les mathématiques et la géographie, aimant la solitude, capricieux, hautain, extrêmement porté à l'égoïsme, parlant peu, énergique dans ses réponses, prompt et sévère dans ses réparties, ayant beaucoup d'amour-propre, ambitieux et aspirant à tout. » De dix-sept à vingt ans, il travailla beaucoup et en tout sens. « Il aimait peu les réunions, les bals, les banquets, qu'il trouvait toujours trop longs. Assez voluptueux (plus tard), il aimait peu les femmes, ce qui n'est pas contradictoire, et au contraire se souciait peu de leur conversation et de leur rendre les petits soins qu'elles aiment tant, et, comme tous les Méridionaux, ne les prit jamais au sérieux. Sa brutalité, dans cet ordre de choses, ne fut jamais, comme on l'a dit, timidité ou gaucherie; car Bonaparte timide, ou même gauche, c'est une plaisanterie un peu forte. C'était parfait mépris, tout simplement » (E. Faguet). Il faut évidemment distinguer les époques et les circonstances; mais l'érotisme non raffiné, impatient plutôt, l'a toujours emporté chez lui sur l'amour digne de ce nom. C'est ce que Stendhal a bien noté, quoique avec exagération. Quant à reconnaître avec un de ses derniers biographes « qu'il fut supérieur à tous les autres hommes en amour comme en tout le reste, parce qu'il a éprouvé pour la femme toute la série des sensations et des sentiments que la femme peut inspirer » (F. Masson), ce serait exclure de la liste de ces sentiments l'estime, le dévouement et la délicatesse. La passion maîtresse, l'ambition, devait, en définitive, toujours l'emporter.

Ce fut d'abord l'ambition de tout savoir. « Il se livre à une lecture effrénée... que sa prodigieuse mémoire rend efficace. Il fait des résumés de ses lectures; il apprend par cœur les tragédies de Corneille, de Racine et de Voltaire. Il professe un profond dédain pour la comédie, mais il aime la tragédie. Il admire Corneille, surtout *Cinna*, et il adore Racine. Il goûte beaucoup Voltaire, dont il déclarera plus tard le genre hoursoufflé et faux. *L'Esprit des lois* lui inspire une respectueuse admiration pour Montesquieu. Il aime Raynal. Il idolâtre Jean-Jacques Rousseau, dont la *Nouvelle Héloïse* lui tourne la tête » (Et. Charavay, d'après A. Chuquet). Il écrit, dans un style encore entaché d'italianismes, des nouvelles en prose des dissertations politiques. Quelque part il défend les opinions du *Contrat social* sur la religion civile. En dépit de ces lectures françaises, de son uniforme, il n'est pas Français, il est, comme en témoignent les *Lettres sur la Corse*, demeuré « Corse de cœur et d'âme, Corse des pieds à la tête ». C'est comme tel qu'il est républicain et libre penseur.

La Révolution lui ouvrit un horizon qui allait peu à peu s'étendre devant ses yeux comme à l'infini. Mais c'est d'abord à sa patrie qu'il pensa. Il obtint un congé pour aller régler en Corse ses affaires de famille. Il arriva à Ajaccio dans les derniers jours de sept. 1789. Il fit une première incursion dans la politique en écrivant une lettre de blâme à l'adresse de *Buttafuoco* (V. ce nom), député de la noblesse corse, qu'il accusait de trahir son pays, parce qu'il soutenait les droits de la France sur la Corse. Il prit la parole au club d'Ajaccio, dépassa le congé accordé et renouvelé, se fit excuser sous le prétexte de l'état de la mer, et revint à Auxonne avec son jeune frère Louis (févr. 1791). Cette charge, qu'il avait acceptée, lui laissa de durs souvenirs : « Savez-vous comment je vivais ? C'était en ne mettant jamais les pieds ni au café, ni dans le monde, en mangeant du pain sec, en brossant mes habits moi-même, afin qu'ils durassent plus longtemps. » Il ébauchait une histoire de la Corse, écrivait un *Dialogue sur l'amour*, blasphème déclamatoire, des *Réflexions sur l'état de nature*, tout imprégnées des sophismes de Jean-Jacques. En 1791 (1^{er} juin), il fut nommé lieutenant en premier au 4^e régiment d'artillerie (appointements : 4.200 livres) et revint à Valence. Il y prit ouvertement parti pour les constitutionnels contre les royalistes intransigeants, lisant à ses soldats les articles du *Moniteur*,

applaudissant à la suspension du roi après la fuite de Varennes, écrivant et signant (ce qui n'était pas exigé) son serment civique. Certes, il calculait juste : mais il faut avouer aussi que l'égalité de droit établie entre la Corse et les autres départements, la généreuse conduite de l'Assemblée envers Paoli qui fut rappelé d'exil et nommé lieutenant-général dans l'île qu'il avait défendue contre Choiseul, étaient bien propres, en dehors de toute ambition, à faire du jeune officier un zélé partisan des idées nouvelles, et bientôt un jacobin (V. l'art. Corse, t. XII, p. 1103). C'est à Valence qu'il composa, pour un concours ouvert par l'Académie de Lyon, un discours où il foule aux pieds la théologie, la monarchie absolue, déclame contre l'ambition, exalte la liberté, l'égalité, le stoïcisme, la simplicité du cœur et des mœurs, et « combat toutes les passions qui le gouverneront plus tard ».

Au bout de deux mois d'activité, il demande un nouveau congé de trois mois pour retourner en Corse où s'organisait la garde nationale soldée; par-dessus la tête de son colonel, il obtint l'autorisation qu'il sollicitait, et vint se mêler aux élections pour la Législative. Il proposa aux élus d'Ajaccio de dissoudre par la force le club feuillant. Il se fit nommer lui-même, non sans de violentes manœuvres, chef de bataillon de la garde nationale soldée. Il proposa des mesures rigoureuses contre le clergé réfractaire et répondit à l'émotion publique en occupant militairement les avenues de la citadelle d'Ajaccio. Accusé à Paris d'avoir voulu s'en emparer, il se munit amplement de certificats de civisme, accourut dans la capitale, mais ne réussit pas à se disculper et fut laissé sans emploi. Il assista, aux prises avec la misère, aux journées du 20 juin et du 10 août, mais sans y jouer un rôle actif; puis, avec une commission antidatée de capitaine et grâce à l'arrière de sa solde, qu'il toucha, il regagna sa ville natale le 17 sept. 1792. Paoli reconstitua son parti antifrançais et se rapprocha de l'Angleterre, dont il espérait des subsides; le 2 avr. 1793, le comité de Salut public ordonna son arrestation. Napoléon se détacha du héros de sa jeunesse et appuya la mission du conventionnel Saliceti. Paoli l'emporta d'abord, et Napoléon fut banni par la consulte de Corte; il s'enfuit à Bastia avec les siens, puis, le 13 juin 1793, vint installer sa mère et ses sœurs à La Valette (près Toulon), et rejoignit peu après sa compagnie à Nice (armée des Alpes).

Dans le sein de la Convention, les Montagnards venaient de l'emporter sur les *Girondins* (V. ce mot), mais ceux-ci parvinrent à soulever un grand nombre de départements et demeurèrent les maîtres à Lyon, à Marseille, donnant bon gré mal gré la main aux royalistes et par conséquent à l'étranger. Bonaparte rejoignit près d'Avignon la colonne du général Carteaux, chargée de couper les communications entre Lyon et Marseille, et de reprendre cette dernière ville. A Beaucaire, sous forme de dialogue, il défendit éloquemment, dans le *Souper de Beaucaire*, la cause de l'unité française contre le fédéralisme; et cet opuscule, qu'il présenta aux « proconsuls » Saliceti et Robespierre le jeune, fut imprimé aux frais de l'Etat; Marseille fut reprise, mais trois jours après Toulon était livré aux Anglais par l'amiral de Trogoft. Carteaux reçut le commandement de l'armée de Toulon, et Bonaparte devint le chef de son artillerie, en remplacement du capitaine Donmartin, gravement blessé. Il fut nommé chef de bataillon (19 oct. 1793) sous un nouveau général, Dugommier. Il assista aux délibérations du conseil de guerre, où il fut décidé qu'on s'emparerait des forts afin de dominer la rade, et prit en quelque sorte d'autorité, sans titre spécial, la direction de l'artillerie. La prise du Petit-Gibraltar et du fort de l'Aiguillette nous rendit Toulon. Sans réduire à néant, comme le voudrait la légende, le rôle de Dugommier, il est certain que ce brillant succès mit pour la première fois en relief le nom de Bonaparte (13 déc.). Il s'était en même temps efficacement occupé

de ses frères et de ses sœurs (V. BONAPARTE). Il ne prit aucune part aux vengeances politiques qui suivirent la victoire. Le 22 déc., il obtint, sur la proposition de Robespierre le jeune, le grade de général de brigade, mit en défense la côte provençale et alla commander à Nice l'artillerie de Dumberion, chef de l'armée d'Italie. Les crêtes des Alpes Maritimes furent occupées (V. MASSÉNA), et Bonaparte fit, sur place, un plan d'opération offensive qu'il adressa au comité de Salut public. Le 9 thermidor interrompit brusquement sa carrière. Accusé de trahison par Saliceti, dont il avait, dit-on, séduit la femme, il fut enfermé à Antibes, puis, grâce à Barras, élargi en août 1794, mais non réintégré. Ce fut seulement en mars 1795 que Scherer le proposa pour commander l'artillerie de l'armée de l'Ouest, sous les ordres de Hoche. Le ministre Aubry ne voulut que lui donner une brigade d'infanterie. Il démissionna et, malgré sa pénurie relative, se mêla à la vie et aux intrigues de la Société « thermidorienne » ; grâce à Carnot, il se fit attacher au bureau topographique de l'armée d'Italie. Scherer, ayant reçu communication de ses plans, répondit : *Que celui qui a écrit cela vienne l'exécuter !* Il ne se croyait pas si bon prophète. Disgracié encore, il eut tout le temps d'observer les préparatifs des sections royalistes contre la Convention. Aux journées de vendémiaire (V. ce mot), Barras (V. ce nom) le fit proposer, sous ses ordres, à la défense de l'Assemblée, mission dont il s'acquitta énergiquement, mais sans effusion de sang inutile, sans excès. En récompense, il reçut le commandement de l'armée de l'intérieur (26 oct. 1795). Le 29 févr. 1796, par l'appui des directeurs Carnot et Barras, il fut mis à la tête de l'armée d'Italie. C'est le 9 mars, quelques jours avant de repartir pour le Midi, qu'il épousa Joséphine Tascher de la Pagerie (V. l'art. BONAPARTE, t. VII, p. 247), veuve du général de *Beauharnais* (V. ce nom). Rien ne prouve que Barras ait imposé ce mariage à un protégé qui était en état de se passer de lui. Il est naturel que Napoléon ait aimé à la folie (c'est son expression) la femme, enfant malgré son âge et son passé, qui lui ressemblait le moins. Cette union le fit bien voir des royalistes, qu'il avait d'ailleurs ménagés individuellement, sinon en paroles, du moins en fait.

CAMPAGNE D'ITALIE. — Pendant qu'à deux reprises échouaient les tentatives sur l'Irlande ; pendant que, dans la vallée du Mayn, Jourdan se faisait battre à Wurzburg par l'archiduc Charles, et que Moreau, dans la vallée du Danube et la Forêt-Noire, était contraint à la retraite, l'armée d'Italie marcha de victoires en victoires. Accueilli avec quelque réserve par ses anciens (Augereau, Masséna, Laharpe, Sérurier), avec confiance par le pontifical Berthier, chef d'état-major, avec enthousiasme par les jeunes chefs (Lannes, Murat, Marmont, Duroc) et surtout par les soldats, dont le bien-être était sa constante préoccupation ; adroit avec ses surveillants politiques (Saliceti, Gareau), qu'il savait susceptibles de corruption ; tour à tour impitoyable et coulant avec les fournisseurs (Collot, Flachet, Cerfbeer) et subordonnant leurs gains à leur exactitude, il ne tarda pas à dominer et à entraîner tout le monde par la force de son génie. Il avait 34.000 hommes et 30 canons ; ses adversaires disposaient de 70.000 hommes et de 200 canons : Beaulieu, à la tête des Autrichiens, avait échelonné ses 45.000 soldats de Dego à Gènes, afin de couvrir Alexandrie ; plus à l'O., au camp de Ceva, Colli défendait la route de Turin avec 25.000 Piémontais ; la jonction des deux armées n'était assurée que par un faible rideau (Provera à Millesimo, d'Argenteau entre cette localité et Dego). Napoléon, qui avait conclu de longue date qu'il fallait tourner les Alpes par les cols les plus bas, eut d'abord à séparer les deux généraux ennemis afin de les battre l'un après l'autre. Il fit surveiller Colli par Sérurier, et envoya une partie de la division de Laharpe du côté de Gènes : Beaulieu, trompé par cette démonstration, se porta sur Voltri en ordonnant à Argenteau de prendre

les Français en flanc, par Montenotte. Aussitôt que celui-ci eut dessiné son mouvement par l'attaque des redoutes de Monte-Legino, Bonaparte lance sur lui trois divisions, qu'il tenait sous sa main à Savone et aux environs, prêtes à franchir les cols. Argenteau recule sur Montenotte, où il se heurte à Augereau (12 avr.) ; il se rejette sur Dego, d'où Masséna et Laharpe le délogent le lendemain, pendant qu'Augereau, se rabattant à sa gauche sur Provera, le battait à Millesimo et le faisait prisonnier. Le 14, l'armée autrichienne essaya vainement de reprendre Dego : elle se retira vers Acqui (route d'Alexandrie), sans que Laharpe perdit le contact.

Le Directoire, qui considérait l'expédition d'Italie comme une simple diversion, et aussi comme une affaire, comme une « razzia » destinée à soutenir le délabrement du Trésor, avait donné comme objectif principal au général en chef les provinces les plus riches, le Milanais, etc., et non le Piémont. Il ne l'avait pas autorisé à négocier. Napoléon n'hésita cependant pas à négliger momentanément Beaulieu pour Colli, dont l'armée était la plus faible. Il porta presque toutes ses forces sur la route de Turin, battit les Piémontais à Mondovi (23 avr.), et traita d'une suspension d'armes à Cherasco (28 avr.). Le Directoire, auquel il envoyait de l'argent, ratifia les préliminaires qu'il avait signés, et le traité de Turin nous assura la possession de Nice et de la Savoie, en même temps qu'il accordait, pendant la durée de la guerre, une base d'opération à l'armée d'Italie pour continuer ses opérations en territoire autrichien. Napoléon adressa aux Italiens un appel à l'indépendance, leur promettant que leurs propriétés, leur religion, leurs usages seraient respectés. Le 9 mai, trompant Beaulieu sur sa marche, il était à Plaisance, où le duc de Parme achetait chèrement un armistice. Beaulieu, qui comptait d'abord pouvoir défendre la ligne du Tessin, avait dû se replier sur l'Adda. A Lodi, pendant que le gros de l'armée l'attaquait de face, Masséna tourna la position en passant un gué, et décida de la victoire (10 mai). Le 14, il fut reçu comme un libérateur à Milan, dont il fit en quelque sorte sa capitale. Il fit payer 8 millions un armistice au duc de Modène, leva sur le Milanais 20 millions de contributions de guerre, et partagea cet argent entre la caisse de son armée et le Directoire, qu'il tenait par là. A la fin du mois, Beaulieu fut encore battu à Borghetto et se réfugia dans Mantoue. Pour couvrir le siège de cette ville, Napoléon n'hésita pas à occuper Vérone et Peschiera, villes vénitiennes, sous prétexte que la République de Venise avait permis à Beaulieu de s'échapper par Peschiera : or Beaulieu avait passé de vive force.

En même temps, par l'occupation de Bologne, il menaçait le pape Pie VI de la perte de la Romagne, et lui vendit un armistice 24 millions. Cependant, à la fin de juillet, la situation de l'armée française parut soudain compromise : l'empereur envoyait 60.000 hommes par le Tirol pour délivrer Mantoue et reprendre la Lombardie ; Wurmser, général en chef, força le passage de l'Adige à Vérone ; son lieutenant Davidovitch était devant Rivoli ; son lieutenant Quasdanovitch avait pris Salo, de l'autre côté du lac de Garde, au S. duquel les trois corps devaient faire leur jonction afin de couper les 30.000 Français de leur ligne de retraite (Brescia). Pour l'empêcher, Bonaparte ordonna à Sérurier de lever le siège de Mantoue, et fait passer toute son armée en dehors du quadrilatère, sur la gauche du Mincio. Il la porta rapidement sur Quasdanovitch, qu'il bat à Lonato et rejette sur Salo (31 juil.) ; mais les deux autres chefs autrichiens avaient franchi le Mincio : Wurmser rentra à Mantoue (2 août) et envoya deux de ses divisions contre les Français : Masséna vainquit la première (Bayalitch) à Lonato, et la seconde (Liptai) perdit sa position de Castiglione après un combat acharné contre Augereau (3 août). Wurmser, avec 15.000 hommes, rallia ses deux lieutenants. La grande bataille de *Castiglione* (V. ce mot, t. IX, p. 746) le rejeta sur la rive droite du Mincio (5 août). Ce mois critique n'avait

pas enhardi seulement les petits princes italiens, qui payèrent bientôt leurs intentions mal dissimulées; il avait aussi ouvert les yeux des directeurs sur les empiètements politiques du général en chef. Ce fut seulement quelques jours après la victoire que celui-ci demanda au Directoire « trois ou quatre mois » de repos et « d'obscurité » afin de « rétablir sa santé et de calmer l'envie ». On ne pouvait lui répondre que par des éloges, et il avait d'ailleurs si peu l'intention de céder la place que, le 18 avr., il faisait venir Joséphine à Milan, où elle tint une véritable cour. Cependant Wurmser, qui avait réparé ses pertes, trompa son adversaire par une marche savante et redescendit par la vallée de la Brenta. Bonaparte, qui avait remonté celle de l'Adige et forcé l'entrée du Tirol à Roveredo (4 sept.), au lieu de rebrousser chemin, suivit Wurmser qui, battu le 8 à Cassano, le 15 à Saint-Georges, s'enferma dans Mantoue, dont le siège continua. L'Autriche, victorieuse dans l'Allemagne occidentale, forma une troisième armée sous le commandement d'Alvinzi, pendant que la péninsule commençait à se soulever. La bataille d'Arcole, puis celle de Rivoli (V. ces mots) eurent raison de la ténacité d'Alvinzi (17 nov. 1796 et 15 janv. 1797) : son lieutenant Provera mit bas les armes après les affaires de Saint-Georges et de la Favorite (15 et 16 janv.) et Wurmser, réduit par la famine, livra Mantoue (2 févr.). Malgré les intentions du Directoire qui ne voulait pas rendre la paix impossible avec l'Autriche, Napoléon, après avoir occupé Modène et réuni un congrès de « patriotes » italiens, organisa l'Emilie ou République cispadane. Le pape, qui avait fait des préparatifs de guerre, dut signer (19 oct.) la paix de Tolentino, qui lui coûta une nouvelle contribution de 15 millions, la Romagne et les Légations (annexées à la Cispadane) et Ancône, qu'occupa une garnison française.

Cependant, tout n'était pas terminé. L'archiduc Charles, vainqueur de Moreau (V. ce nom), porta une nouvelle armée jusqu'aux Alpes Carniques. Bonaparte le prévint. Le col du Brenner fut occupé par Joubert, celui de Tarwis par Masséna, tandis qu'au S. il forçait le passage du Taghamento (16 mars) derrière lequel l'archiduc gardait la route de Trieste. Le 31 mars, allant droit sur Vienne, il arrive à Klagenfürth, d'où il fait à son adversaire des ouvertures pacifiques, prend le défilé de Neumark le 1^{er} avr., entre le 7 à Leoben, et, du haut du Sömmering, contemple au loin les clochers de Vienne. Le 13 avr., les préliminaires de Leoben étaient signés, sans Clarke, le fondé de pouvoir du gouvernement, au moment même où Hoche (V. ce nom) et Moreau inauguraient une brillante campagne, où Kray allait être vraisemblablement enveloppé. Irrité par la neutralité prolongée, et plutôt malveillant de Venise, il avait résolu d'en finir avec cette République. Le massacre de la garnison française de Vérone (Pâques Véronaises, 16 avr.) lui en fournit une raison plausible; Baraguey d'Illiers reçut l'ordre d'occuper le territoire de terre ferme. A l'autre extrémité de l'Italie du Nord, il démocratisa Gènes. Il donna son entière adhésion au coup d'Etat directorial du 18 fructidor, et par ses proclamations, et par l'envoi d'Augereau à Paris (V. DIRECTOIRE). Il obtint enfin carte blanche pour négocier lui-même la paix de Campo-Formio (V. ce mot) qui reconnut à la France la possession des Pays-Bas autrichiens et de la rive gauche du Rhin (sauf règlement ultérieur avec les princes de l'empire dépossédés), recon. ut la République cisalpine, mais livra le territoire vénitien à l'Autriche, sauf les îles Ioniennes laissées à la France (17 oct. 1797).

EXPÉDITION D'EGYPTE. — Après une réception triomphale qui ne l'éblouit ni ne le trompa sur les vrais sentiments du Directoire à son égard, Bonaparte reçut le commandement d'une armée qui n'existait guère, celle des côtes de l'Océan, et demanda immédiatement au gouvernement d'aller conquérir l'Egypte, pour de là menacer la domination anglaise dans les Indes. Un tel projet parut

d'abord plus gigantesque que raisonnable, mais les hommes d'Etat qui redoutaient son ambition et sa rivalité ne demandaient qu'à l'éloigner le plus possible, et de son côté il calculait qu'une fois maître de l'Egypte il ne recevrait plus ni ordres, ni instructions, et agirait en toute souveraineté; que son armée s'habituerait à ne plus connaître que lui; qu'enfin il fallait tenir l'opinion publique en haleine par le prestige de l'imprévu et de l'extraordinaire. Il avait d'ailleurs souvent songé aux conquérants asiatiques : « Il ne se fait rien de grand, disait-il, que dans l'Orient. » Une grave objection était que l'Egypte (V. ce mot) appartenait à l'empire ottoman, vieil allié de la France depuis le xvi^e siècle. Mais elle lui appartenait si peu ! L'expédition échapperait-elle aux croisières anglaises, et, si elle avait ce bonheur, n'aurait-elle pas affaire, après le débarquement, non seulement à la milice des mameluks, dont le consul du Caire Magallon avait révélé la réelle faiblesse, mais aux forces combinées des Turcs et des Anglais ? Après tout, si l'aventure ne réussissait pas, le public n'en accuserait que l'auteur responsable, et non le Directoire. A la veille d'un second coup d'Etat, celui du 22 floréal an VI, qu'il préparait contre les modérés, le Directoire ne résista d'ailleurs à aucune des demandes, des exigences du général en chef. A l'aide d'un comité qui siégeait rue Taranne sous la présidence du savant général Cafarelli-Dufalga, il recruta comme il l'entendit ses compagnons d'armes et ses agents d'investigation scientifique, d'administration, de colonisation, sans s'expliquer d'ailleurs plus qu'il n'était nécessaire sur son véritable objectif. Masséna et Moreau restaient en France, mais Napoléon emmenait son armée d'Italie, 35.000 hommes, et, outre les lieutenants qui avaient combattu sous ses ordres et à son école, le modeste Desaix et le « géant » Kléber : son frère Louis, son beau-fils Eugène de Beauharnais, le médecin Desgenettes, le chirurgien Larrey, le financier Poussielgue, les savants Berthollet, Dolomieu, Geoffroy Saint-Hilaire, Hassenfratz, Jomard, Conté, Monge, Fourier : l'Institut de France, dont Napoléon faisait partie, était comme décimé au profit du futur Institut d'Egypte. Citons encore deux hommes de lettres, Arnaud et Parceval, et le dessinateur Denon. Le trésor suisse de Berne et le trésor romain (expéditions de Masséna et de Berthier) pourvurent en grande partie aux frais de l'aventure. La rupture avec l'Autriche était imminente lorsque, non sans hésitation au dernier moment, Bonaparte alla rejoindre (3 mai) à Toulon la flotte (10.000 marins) commandée par l'amiral Bruceys, avec Gantheaume, Decrès et Ville-neuve comme vice-amiraux. « L'aile gauche de l'armée d'Angleterre » partit le 19 mai. L'amiral Bruceys déjoua la surveillance de Nelson, et l'expédition commença bien (prise de Malte, 10 juin; d'Alexandrie, 2 juil.; victoires des Pyramides et prise du Caire, 24 juil.). Mais Nelson détruisit notre flotte dans la rade d'Aboukir (2 août). Pendant que Napoléon, prisonnier dans sa conquête, affecte de l'étendre vers le sud et de l'organiser, les Turcs interviennent en Syrie et dans le Delta du Nil. Malgré la victoire du mont Thabor (16 avr. 1799), il est repoussé de Saint-Jean-d'Acre, mais il bat les Turcs à Aboukir (25 juil.). Privé de communications avec la mer et n'espérant pas de renforts, le général en chef abandonna secrètement son armée, dont Kléber reçut le commandement, et regagna la France. (Pour les détails et la suite de l'expédition, y compris l'évacuation V. les art. ABOUKIR, EGYPTE, t. XV, p. 696, et PYRAMIDES [bataille des].)

Pendant l'absence de Napoléon avait eu lieu un troisième coup d'Etat : Sieyès et Barras, appuyés par la majorité des conseils, avaient, le 30 prairial an VII (18 juin 1799), expulsé leurs trois collègues du gouvernement et s'étaient adjoint Roger-Ducos, Moulins et Gohier. Mais les événements antérieurs avaient une bien autre gravité. La République, si incertaine dans sa marche et si peu fidèle au principe de la souveraineté nationale et à sa propre Constitution, avait cependant poursuivi sur ses fron-

tières, par suite de la prépondérance croissante de l'élément militaire, une politique d'envahissement et de propagande, qui lui donnait comme une cour de petites républiques vassales en Suisse, à Rome et à Naples; le Piémont avait été annexé. Par suite, le congrès de Rastadt avait été rompu, et cette rupture fut suivie de l'assassinat de plénipotentiaires français. L'Autriche avait formé contre nous la deuxième coalition. De mars à sept. 1799, les revers se succédèrent sans interruption. La République batave est entamée; l'Italie péninsulaire, la Lombardie, sont perdues; nous ne défendons plus que Gènes. Toutefois, lorsque Bonaparte débarqua à Fréjus (8 oct.), Brune venait de gagner la bataille de Bergen, Masséna celle de Zurich, et les Russes s'étaient retirés de la coalition (V. pour le détail, au mot DIRECTOIRE). Dans ces circonstances, il était difficile à Bonaparte de se présenter comme un héros libérateur. Nul ne songea d'ailleurs, alors, à le traiter en déserteur. Il conspira. D'accord avec Sieyès et Roger-Ducos, sûr de la neutralité de Barras, il fit voter par les Anciens le transfert (légal) des deux conseils à Saint-Cloud, reçut, sous prétexte de dangers publics, le commandement (illégal) de la division militaire où se trouvait Paris (18 brumaire an VIII); le lendemain, pendant que les deux autres directeurs étaient détenus au Luxembourg, Bonaparte, applaudi aux Anciens, hué comme un factieux par les Cinq-Cents, dispersa cette dernière assemblée par la force, avec l'aide de son frère Lucien, qui en était le président. Une commission formée des députés complices, ou ralliés au succès, abolit la *Constitution* de l'an III (V. ce mot) et nomma consuls provisoires Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos (V. BRUMAIRE).

LE CONSULAT. — Si la cause des libertés publiques était pour longtemps compromise, la forme républicaine subsistait encore, ainsi que le principe du plébiscite: «Entre le 18 brumaire et la Constitution de l'an VIII (22 frimaire), Bonaparte fut loin d'être le dictateur qu'il devint ensuite; le pouvoir personnel ne commença réellement à s'établir qu'après l'organisation du Consulat définitif.» (Aulard.) La commission transforma le projet compliqué, mais tempéré, de Sieyès, d'après les critiques intéressées, mais souvent justes, de Bonaparte, et élabora la *Constitution* de l'an VIII (V. ce mot), qui fut, d'ailleurs, ratifiée par plus de trois millions de suffrages. Les royalistes s'imaginèrent que le premier consul préparerait une restauration; les républicains, qui avaient été tantôt les auteurs, tantôt les victimes de nombreux coups de force, pensèrent qu'il assurerait à l'Etat gloire et stabilité. Mais, par sa modération même à l'égard du premier parti, il s'aliéna vite, dans le deuxième, les plus ardents et les plus clairvoyants.

En effet, le Consulat rappelait les proscrits de fructidor, Carnot, Siméon, Portalis, etc., abrogeait la loi des otages, abolissait l'impôt progressif, délivrait les prêtres détenus pour refus de serment. Il ne se souciait plus de l'observation du *décadi*. Il graciait, en dépit d'une loi existante, des émigrés qu'une tempête avait jetés sur la côte de Calais; il fermait la liste de l'émigration; il déclarait les ci-devant nobles, dont les biens avaient été confisqués, admissibles dans l'armée et dans les emplois publics. Mais, en même temps, il supprimait la liberté de la presse et ne tolérait à Paris que treize journaux. Le comte de Provence, que ses partisans appelaient Louis XVIII, crut voir des avances dans ces mesures à la fois pacificatrices et autoritaires. Il fut vite détrompé par les froides et ironiques réponses de Bonaparte, qui, d'ailleurs, obtint, en Vendée, la soumission de Susanne et d'Autichamp (17 janv. 1800): Georges Cadoudal (V. ce nom) passa en Angleterre. Le Consulat prodiguait surtout les garanties aux intérêts généraux et aux situations particulières qu'avait créés la Révolution. Si partout la nomination directe par le pouvoir se substituait à l'élection, la société nouvelle se croit par là même plus sûre du lendemain. La révolution agraire, conséquence de l'acquisition des biens

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

nationalisés, est solennellement consacrée, malgré les espérances des ecclésiastiques et des nobles. Les juges deviennent inamovibles. L'œuvre du *Code civil* (V. ce mot) sera terminée en 1803. Dans chaque arrondissement (nom nouveau du district) est établi un tribunal de première instance; l'appel dit circulaire est aboli, et 27 cours supérieures, d'appel, sont installées, de préférence aux sièges des anciens parlements. La cour d'assises est formée dans chaque département des magistrats d'une cour d'appel, qui appliquent la loi après que le jury a prononcé son verdict sur les actes et les intentions des prévenus. Le ministère public, la cour de cassation sont maintenus (loi du 27 ventôse an VIII). L'administration du département fut modelée sur celle de l'Etat: les directoires électifs furent supprimés, et le pouvoir administratif délégué à un préfet, fonctionnaire nommé, relevant du ministère de l'intérieur; le conseil de préfecture est comme son conseil d'Etat; le conseil général du département n'a que le droit de présenter des vœux et de seconder l'administration. La hiérarchie administrative est complétée par les sous-préfets, assistés d'un conseil d'arrondissement, et par les maires des communes, assistés d'un conseil municipal. *Paris* (V. ce mot) est soumis à un régime tout spécial, dans lequel se combinent les traditions de la monarchie et les mesures thermidorienne (loi du 28 pluviôse an VIII). — La *Banque de France* (V. ce mot) monopolise le crédit, mais au profit de l'Etat et sous son contrôle. Les droits de douane sont augmentés. Le ministre Gaudin aide le premier consul à réorganiser les impôts directs: ils sont répartis par les directeurs et inspecteurs départementaux (avec 340 contrôleurs), perçus par les percepteurs, et versés: 1° aux receveurs d'arrondissement; 2° aux receveurs généraux des départements, qui, par leurs avances et leur cautionnement, sont effectivement responsables à l'égard du Trésor. Le *Concordat* et les articles organiques (loi du 18 germinal an X), la *Légion d'honneur* (1802), ont été l'objet d'articles spéciaux. — L'instruction primaire reste négligée. Les grandes écoles spéciales se développent. Les lycées nationaux, internats soumis à une discipline religieuse et militaire, remplacent les écoles centrales; l'éducation, comme tout le reste, tend à être absolument dominée par l'Etat.

À l'extérieur, Moreau, qui avait gardé le Luxembourg pendant les journées de brumaire, reçut le commandement des armées réunies du Rhin et d'Helvétie; le vainqueur de Zurich, Masséna, fut relégué à l'armée d'Italie, décimée, dénuée de tout, réduite au littoral de Gènes. Bonaparte avait besoin de la paix. Il est probable qu'il comptait peu sur les missives personnelles, rendues publiques, qu'au lendemain du Consulat définitif il avait adressées au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne. L'Angleterre bloquait l'Egypte, l'Autriche tenait l'Italie; l'une et l'autre puissance avaient intérêt à continuer la guerre.

Masséna, attaqué par les 120.000 hommes du baron de Mélas, vit son armée coupée en deux: la moitié, avec Suchet, fut rejetée sur le Var; lui-même, avec les 46.000 hommes qui lui restaient, s'enferma dans Gènes: il y tint pendant près de deux mois, jusqu'au 4 juin 1800. Pendant que Moreau passait le Rhin à Schaffouse, battait Kray à Stokach, Engen et Moeskirch, et les rejetait dans Ulm (3 au 5 mai), Bonaparte, au lieu de recommencer sa campagne de 1796, franchissait les Alpes au grand Saint-Bernard, et, par la victoire de *Marengo* (V. ce mot), obligeait Mélas à capituler dans Alexandrie (14 juin) et à se retirer derrière le Mincio. Cependant il fallut une campagne d'hiver pour obtenir la paix: Brune força l'Adige, tandis que Macdonald descendait par le Splügen. La Toscane fut occupée. Murat chassa les Napolitains de l'Etat pontifical. Enfin Moreau délouge les Autrichiens de leur camp d'Ulm, par le combat d'Hochstædt, entra dans Munich, et remporta sur l'archiduc (3 déc.) la grande victoire de *Hohenlinden* (V. ce mot). La route de Vienne était ouverte: il passa l'Inn, la Salza, prit Linz et Steier.

Cette marche savante et rapide décida l'Autriche à faire des propositions de paix : la jonction de Brune et de Moreau n'était plus, en effet, qu'une question de jours. Brune signa de son côté l'armistice de Trévise (16 janv. 1801). Enfin, par la paix de Lunéville (9 févr.), la République cisalpine fut rétablie jusqu'à l'Adige et accrue de Modène et de Parme. Le duc de Parme devint roi d'Etrurie (Toscane), moyennant la rétrocession de la Louisiane à la France par son parent Charles IV, roi d'Espagne. L'empereur d'Allemagne indemnisa le grand-duc de Toscane avec le territoire de Salzbourg, le duc de Modène avec le Brisgau. Le recès de Francfort indemnisa aussi la Prusse, qui était en paix avec nous depuis cinq ans, de ses pertes sur la rive gauche du Rhin, de nouveau reconnue comme limite de la République française. La Bavière, l'Autriche elle-même, furent également indemnisées, surtout aux dépens des territoires ecclésiastiques de l'Empire ; sur les dix électeurs, il n'en reste plus qu'un ecclésiastique, l'archevêque de Mayence, Dalberg, qui reçut l'évêché-électorat de Regensburg (Ratisbonne). — Victorieux en Allemagne et en Italie, nous subissons dans les Antilles et en Egypte de lamentables échecs. Le Consulat avait rétabli l'esclavage des nègres, abolie par la Convention. L'île de Saint-Domingue, alors devenue presque indépendante sous la direction du nègre Toussaint-Louverture, qui en avait chassé les Anglais, ne put être réduite par le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. La fièvre jaune emporta ce général et décima son armée. Un autre nègre, Dessalines, se fit reconnaître des Haïtiens sous le nom de Jacques I^{er}, empereur (V. HAÏTI). Quant à l'*Egypte* (V. ce mot), Kléber y fut assassiné (14 juin 1800) ; son successeur Menou capitula et fut rapatrié en France avec les débris de son armée (1801). A notre exemple, les Anglais s'étaient saisis de Malte. Leurs progrès en Orient portèrent ombrage au tsar Paul I^{er}, qui se proclama l'admirateur du premier consul, et renouvela contre les « tyrans des mers » la ligue de neutralité armée (V. CATHERINE II), où entrèrent le Danemark et la Suède ; Pitt (V. ce nom) quitta le ministère momentanément. Mais Copenhague fut bombardée par la flotte anglaise (avr. 1801) ; Paul I^{er} périt victime d'un complot domestique et Alexandre I^{er} revint au parti anglais, qui était celui de l'aristocratie russe. L'Angleterre n'en était pas moins épuisée par d'aussi grands efforts, et par les subsides dont elle avait pourvu nos ennemis du continent, les émigrés, les Vendéens. Pour se donner le temps et les moyens de renouer contre nous des alliances en Europe, elle consentit à signer, le 25 mai 1802, la paix d'Amiens (V. ce mot).

Dès la fin de l'année 1800, Bonaparte avait eu à se préoccuper des complots dirigés contre sa personne. Le premier, celui du Corse Joseph Arena (V. ce nom) et de Ceracchi, fut déjoué par la police de Fouché (10 oct.) ; le second est celui de la *machine infernale* (V. ce mot), qui, sans l'atteindre, fit de nombreuses victimes et fut suivi d'injustes représailles contre les « terroristes » qui n'y avaient aucunement trempé. Après la paix d'Amiens, les politiques crurent apaiser l'ambition du premier consul en prorogeant de dix ans ses pouvoirs ; mais il exigea le consulat à vie, avec le droit de se choisir un successeur. Le sénatus-consulte fut rédigé en ce sens, et ratifié par un plébiscite (14 thermidor an X, 2 août 1802) ; deux jours après, un autre sénatus-consulte modifiait dans un sens de plus en plus monarchique la constitution de l'an VIII (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 649). Bonaparte ayant en pleine paix donné un doge à la république ligurienne, annexé le Piémont (7 départements), occupé Parme et l'île d'Elbe, et s'étant fait proclamer président de la République cisalpine (janv. 1803), et médiateur de la République helvétique (9 févr.), l'Angleterre refusa de reconnaître dans toutes ces nouveautés des conséquences naturelles de la paix de Lunéville, garda Malte qui, en vertu de la paix d'Amiens, devait être restituée aux chevaliers, et répondit aux réclamations du gouvernement

français en capturant sur toutes les mers, sans déclaration préalable d'hostilités, 1.200 navires français ou bataves. Bonaparte, quelque temps avant cette rupture, écrivait à son ministre à Londres : « L'Angleterre nous obligera de conquérir l'Europe. Le premier consul n'a que trente-trois ans ; il n'a encore détruit que des Etats de second ordre. Qui sait ce qu'il faudra de temps pour ressusciter l'empire d'Occident ? » Mais il songea d'abord à prendre son adversaire corps à corps. Tout en hâtant les préparatifs maritimes, il fit arrêter les Anglais voyageant en France, exclure les marchandises anglaises des ports français et napolitains, occuper le Hanovre, patrimoine du roi d'Angleterre. La presse anglaise se déchaina en injures grossières, en accusations infamantes contre Bonaparte. Il reçut le pamphlet qui avait autrefois servi d'avertissement à Cromwell : *Tuer n'est pas assassiner*. Le ministre Addington subventionnait les expéditions légitimistes dont le but, plus ou moins avoué, était l'assassinat. C'est un vaisseau anglais qui facilita la rentrée en France de Cadoudal, de Polignac, de Rivière, de Caraman, qui comptaient sur le général Pichegru et même sur Moreau (V. ces noms) pour le succès de leur conspiration. Les conjurés furent arrêtés. Un rapport de police faisait allusion à un personnage inconnu qu'ils entouraient du plus profond respect. Bonaparte pensa d'abord au duc de Berry, puis au duc d'Enghien (V. ce nom, t. XV, p. 1062). Celui-ci habitait à Ettenheim (Bade), attendant peut-être, mais la chose ne fut nullement démontrée, l'issue du complot. Bonaparte, par une odieuse violation du droit des gens, le fit enlever par le général Ordener, conduire à Vincennes, livrer à une commission militaire, et, sans consentir à l'entendre, fusiller dans les fossés de la place (20 mars 1804). Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison. Cadoudal fut exécuté. Moreau, dont le principal crime était d'être mécontent de la haute fortune de Bonaparte et qui avait eu l'imprudence de causer avec Pichegru, fut banni de France. Polignac, Rivière, Caraman, condamnés à mort, furent graciés.

Lorsque Pitt apprit la mort du duc d'Enghien, il s'écria : « Bonaparte s'est fait plus de mal que ne lui en ont fait les Anglais. » L'opinion fut indignée, épouvantée, mais si un certain vide se fit autour du premier consul, peu d'hommes, comme Chateaubriand (V. ce nom), osèrent exprimer ce qu'ils pensaient. A la Malmaison où il s'était d'abord enfermé, Bonaparte affecta l'impassibilité devant la gêne des assistants. Il expliqua au conseil d'Etat qu'il « voulait punir les individus, non proscrire en masse ». Il lui arriva parfois de regretter d'avoir mal compris la déposition de police, qui désignait en réalité Pichegru, de parler de « gens qui l'avaient mal compris ou mal servi ». Au fond, il considérait les Bourbons comme ses pires ennemis, auxquels il fallait « renvoyer la terreur jusque dans Londres même » ; et il a fini par conclure, dans le *Mémorial* : « En une circonstance semblable, j'agirais encore de même. »

L'EMPIRE. LA GRANDE ARMÉE. — Cette sanglante tragédie fut la préface logique de l'Empire, que dès 1802 Bonaparte avait pour ainsi dire annoncé en faisant prévoir au Sénat, au moment où il lui apportait le Consulat à vie, « des institutions qui mettraient la France à l'abri des caprices du sort et des incertitudes de l'avenir ». Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), suivi d'un plébiscite dont les résultats furent proclamés le 15 brumaire an XIII, fit du premier consul l'empereur héréditaire des Français, par la grâce de Dieu et par la volonté nationale (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 649). Il n'y avait eu quelque opposition qu'au Tribunat (V. CARNOT [Lazare]). Le souverain pourvut à la nomination de quatre des grands dignitaires : ce furent Joseph Bonaparte, grand électeur ; Cambacérès, archichancelier d'empire ; Lebrun, architrésorier ; Louis Bonaparte, connétable ; deux des grandes dignités restèrent vacantes pour Lucien et Jérôme (V. ces noms à l'art. BONAPARTE), s'ils se réconciliaient avec leur

frère. Puis quatorze maréchaux d'empire furent désignés : Jourdan, Masséna, Augereau, Brune, Berthier, Lannes, Ney, Murat, Bessières, Monecy, Mortier, Soult, Davout, Bernadotte.

Les généraux en non-activité, Kellermann, Lefebvre, Pérignon, Sérurier, déjà sénateurs, furent nommés maréchaux honoraires. Les grands officiers militaires furent : Gouvion Saint-Cyr, colonel général des cuirassiers ; Marmont, des chasseurs ; Baraguey d'Hilliers, des dragons ; Junot, des hussards. L'amiral Bruix devint inspecteur général pour les côtes de l'Océan, et le vice-amiral Decrès pour les côtes de la Méditerranée. Quant à la maison civile, Fesch, déjà cardinal, fut grand aumônier ; Talleyrand, grand chambellan ; Berthier, grand veneur ; Caulaincourt, grand écuyer ; Duroc, grand maréchal du palais. L'étiquette fut rétablie sous les auspices d'un grand maître des cérémonies, le comte de Ségur ; toutefois, la noblesse d'empire ne fut organiquement constituée, avec l'obligation de majorats, que par le décret du 11 mars 1808.

Un emprunt plus important encore à l'ancien régime fut le sacre de l'empereur (2 déc. 1804). De l'étonnement de ses compagnons d'armes, il n'eut grand souci ; il fut plus sensible, comme le témoignent ses lettres à Fouché, aux moqueries du peuple parisien. Consalvi et Caprara firent entendre au pape Pie VII, d'abord indigné du rôle qu'on voulait lui faire jouer, qu'il y gagnerait la restitution des Légations et la proclamation du catholicisme comme religion d'Etat en France. L'empereur n'entendait pas d'ailleurs aller à Rome, mais faire venir le pontife à Paris. Pie VII crut que Napoléon se refuserait au baise-main de mains ; il déclara qu'il s'y soumettrait. Il fut entendu aussi que la femme de M. de Talleyrand ne serait pas présentée. Le sacre eut lieu à Notre-Dame, avec un grand éclat, non sans beaucoup de froissements d'amour-propre dans la famille et la cour impériales. Au moment solennel, Napoléon saisit la couronne des mains du pape, la mit sur sa tête, et couronna lui-même l'impératrice. Il n'entendait devoir au pape qu'un surcroît de légitimité, le respect des catholiques, et même certaines garanties morales contre les attentats politiques, mais non pas une autorité qu'il avait conquise lui-même. La République italienne fut transformée (mars 1805) en royaume d'Italie. Les Italiens auraient volontiers accepté un prince français, et, pour la forme, la couronne fut offerte à Joseph ; mais celui-ci la refusa par ordre, et Napoléon la prit pour lui-même à Milan. Eugène Beauharnais, fils de Joséphine, fut créé vice-roi. Le Corps législatif italien n'eut même pas le droit de discuter le budget, il fut traité comme une simple chambre d'enregistrement : « Vous n'avez que des lois locales, disait l'empereur aux députés, il vous faut des lois générales. » Il écrivait à Eugène : « Si la loi sur l'enregistrement n'est pas votée, je la prendrai de ma propre autorité, et, tant que je serai roi, le Corps législatif ne sera pas réuni. »

Dès la rupture de la paix d'Amiens, les préparatifs militaires et maritimes, du « camp de Boulogne », suspendus après cette paix, furent repris. Il s'agissait, non de vaisseaux de ligne, mais de chaloupes canonnières, de bateaux plats, de péniches, etc., destinés au transport des troupes, qui devaient opérer un débarquement en Angleterre. Le succès était si improbable, que beaucoup d'historiens, de marins ont cru à une feinte, à un stratagème gigantesque. La flottille de 1804 avait été deux fois inutilement attaquée par Nelson, des batteries côtières suffisant à la défendre, vu le faible tirant d'eau de ses unités ; d'un autre côté, vu leur grand nombre, il fallait plus d'une marée pour sortir des petits ports situés entre Calais et la Somme, et où les mouillages à l'ancre n'étaient guère sûrs. En 1804, plus de 1.200 bâtiments du même genre, construits un peu partout sur les voies fluviales du versant de la Manche (80 chaloupes canonnières à Paris), furent ainsi rassemblés à Boulogne, Etaples, Wimeroux, Ambleteuse ; 450.000 hommes, la « Grande Ar-

mée », furent campés à proximité et employés avec ostentation aux travaux de fortifications, de terrassements, d'approfondissement des ports. 500 bouches à feu couronnèrent les falaises, la « côte de fer ». Mais quant à la marine proprement dite, son infériorité venait d'être démontrée par l'issue de l'expédition d'Égypte. Les cadres d'officiers, singulièrement diminués par l'émigration, n'avaient pas eu le temps de se renouveler. Les matelots, fournis en principe par l'inscription maritime, mais en fait par la « presse », mode de recrutement fort redouté des populations de l'intérieur, n'étaient pas suffisamment exercés aux manœuvres, ni même habitués à la haute mer. Défendre le littoral français, tel était, d'après les amiraux eux-mêmes, le seul rôle possible de nos vaisseaux, et cela pour longtemps. Cependant, pour opérer une descente en Angleterre, il était peu raisonnable de compter soit sur un calme qui immobiliserait la flotte anglaise, soit sur une tempête qui la chasserait du détroit, soit sur la nuit ou sur la brume. Napoléon pensa peut-être que, grâce à une combinaison stratégique analogue à celles qui, sur terre, lui avaient déjà réussi, il pourrait éloigner momentanément les forces maritimes de l'Angleterre et en amener de supérieures dans la Manche. Ville-neuve, avec l'escadre de Toulon, reçut l'ordre de rallier à Cadix la flotte de l'Espagne (amiral Gravina), qui venait de s'allier avec la France ; l'escadre de Rochefort (Missiessy) et celle de Brest (Gantheaume) devaient les rejoindre. Ces quatre escadres devaient se porter du côté des Antilles, mais uniquement afin d'y attirer Nelson : pendant ce temps, la Grande Armée franchirait le détroit. Villeneuve réussit à tromper la surveillance de Nelson, dans la Méditerranée ; mais il se fit battre par Calder à la hauteur du cap Finistère et revint à Cadix, où il fut bloqué (22 juil.). L'escadre de Brest ne put sortir. Celle de Rochefort fit une brillante expédition contre les Antilles anglaises : c'est la seule qui ait entièrement réussi pendant les vingt années des deux guerres maritimes, avant et après le traité d'Amiens.

CAMPAGNES DE 1805, 1806, 1807. — Le 8 juil., l'Angleterre avait signé avec la Russie une alliance offensive et défensive à laquelle l'Autriche adhéra le 9 août. Cette puissance mit en ligne trois armées : l'archiduc Charles, avec 400.000 hommes, devait franchir l'Adige ; l'archiduc Ferdinand, dirigé par Mack, remonter le Danube (90.000 h.) ; la jonction (Tirol) était faite par les 30.000 hommes de l'archiduc Jean. En France, un simple sénatus-consulte mit « en activité » les conscrits des années 1801 à 1805 et ordonna la levée anticipée de 80.000 conscrits de l'année 1806 ; la garde nationale est réorganisée pour la défense des frontières, des côtes et le maintien de l'ordre intérieur. L'attitude partout agressive de la diplomatie impériale, pendant l'été de 1805, démontre, d'ailleurs, que Napoléon prévoyait, provoquait peut-être la guerre continentale, donc se préparait à la soutenir. Dès le 17 sept., il disposa la Grande Armée, qui comptait alors 490.000 hommes, en 7 corps (Bernadotte, Marmont, Davout, Soult, Lannes, Ney, Augereau), plus la garde et la cavalerie de Murat ; ils furent échelonnés de Strasbourg à Würzburg, et Mack, qui s'était avancé jusqu'à l'O. de la Bavière, put se figurer que la campagne allait commencer, comme en 1800, dans les défilés de la Forêt-Noire. Mais Napoléon avait préparé une immense conversion par la droite (Ney), dont les ordres de marche, minutieusement réglés, s'accomplirent à la lettre ; le 6 oct., il atteignait le Danube à Donauwerth, à égale distance d'Ulm et de Ratisbonne : Mack était coupé de sa base d'opération et de Vienne, comme il le vit avec terreur par les combats de Wertingen (Murat) et de Günzburg (Ney), pour lesquels il dut faire volte-face. Il ne songea plus qu'à la retraite ; mais Soult occupait Augsburg, Bernadotte était à Munich, Ney et Murat remontaient vers Ulm, son quartier général. Il tenta successivement diverses routes et, chaque fois, est arrêté, à Mem-

migen, Elchingen, Neresbourg, Nordlingen (12 au 18 oct.). Le « malheureux » — c'est l'épithète qu'il se donne — perd la tête, s'enferme dans Ulm et y capitule avec 27.000 hommes : ses autres corps étaient décimés, captifs ou dispersés dans la Haute-Bavière. « Ce n'est pas avec nos bras, c'est avec nos jambes, que l'empereur bat les Autrichiens, » disaient les soldats émerveillés.

Le lendemain, à *Trafalgar* (V. ce mot), Villeneuve, qui n'était sorti de Cadix, malgré le désarroi de sa flotte combinée, que sur l'ordre formel de Napoléon, perdit 18 vaisseaux et 7.000 hommes; les Anglais en perdirent eux-mêmes 3.000, et Nelson, « qui valait une escadre »; Villeneuve, qui avait fait tout son devoir, fut traité de lâche par son souverain, et se tua de désespoir. Dès lors, Napoléon ne compta plus sur sa marine. Il s'enfonça dans son idée de « rétablir l'Empire d'Occident » et de fermer le continent à l'Angleterre, pour en avoir raison. Vienne était une ville ouverte, il y entra le 13 nov., et s'étonna que les habitants, qu'il traita bien, ne lui fissent pas le même accueil que les Milanais en 1796. En même temps, l'archiduc Charles, que l'armée d'Italie (Masséna) avait repoussé, eut, de plus, affaire à Ney, et s'arrêta derrière la ligne du Raab. Au N. du Danube, le tsar Alexandre avait rejoint l'empereur François II, et la Prusse, encore neutre, mobilisait ses forces. L'empereur arriva à Brünn avec 65.000 hommes contre 90.000. C'est dans ces conditions que fut gagnée (2 déc.) la grande victoire d'*Austerlitz* (V. ce mot). Le ministre Haugwitz, envoyé de Berlin au quartier général des alliés, se rendit au bivouac de Napoléon et le félicita. Lorsqu'il se fut retiré : « Voilà, dit le vainqueur, un compliment dont la fortune a changé l'adresse. » Le 15 déc., la Prusse dut céder à la France Anspach, Bayreuth, Clèves, Neuchâtel, en échange de l'électorat de Hanovre, qui devait lui servir d'indemnité aux dépens du roi d'Angleterre. La paix avec l'Autriche fut signée le 26, à Presbourg. Les anciens Etats vénitiens, y compris la Dalmatie et l'Albanie, sont cédés au royaume d'Italie. Une partie de l'ancien évêché de Passau, Augsburg, le Tirol, toutes les possessions de l'Autriche en Souabe, dans le Brisgau et l'Ortenau, sont partagés entre l'électeur de Bavière, le duc de Wurtemberg et le margrave de Bade. Les deux premiers sont créés rois, le troisième grand-duc; ils entrent dans le « système » de l'Empire (1^{er} janv. 1806). Murat, beau-frère de Bonaparte, devint grand-duc de Berg. Ferdinand, roi de Naples, avait violé le traité de neutralité auquel il avait dû consentir le 21 sept. 1805 : Masséna, avec Gouvion Saint-Cyr et Régnier, occupe le royaume de Naples, moins la Sicile, que défend la flotte anglaise, et Joseph Bonaparte est proclamé roi des Deux-Siciles (30 mars). En vertu d'un traité conclu le 25 mai avec la République batave, Louis Bonaparte est à son tour déclaré roi de Hollande (5 juin). Le même jour, *Talleyrand* (V. ce nom), ministre des relations extérieures, reçut la principauté de Bénévent, comme « fief immédiat » de la couronne impériale. Le 12, les protégés allemands de Napoléon (Bade, Wurtemberg, Bavière, Hesse, Saxe, etc.) se séparent « à perpétuité » du territoire de l'empire germanique, et s'unissent entre eux et avec la France (Confédération du Rhin). Le contingent à fournir au « protecteur » par chacun des confédérés est déterminé. Le traité sanctionne en leur faveur diverses sécularisations et annexions. Le 4^{er} août, à la diète de Ratisbonne, quatorze princes allemands déclarent leur séparation du corps germanique : leur diète particulière siégera à Francfort-sur-le-Main (la Confédération reste ouverte; elle finira par comprendre tous les petits princes ou Etats allemands, sauf le Brunswick et l'Oldenbourg). Le 6 août, François II renonce au titre d'empereur d'Allemagne : il se désigne sous celui d'empereur d'Autriche et sous le nom de François I^{er}. Le 15, le tsar Alexandre se refuse à ratifier les préliminaires de paix signés à Paris le 20 juil. et se rapproche de la Prusse. Depuis la mort de Pitt (23 janv.), le ministre *Fox* (V. ce nom) avait ouvert avec la France

des négociations : sa propre mort (13 sept.) les rompit définitivement.

Dès nov. 1805, la Prusse était liée à la Russie par un traité secret dirigé contre la France. Depuis, Napoléon n'avait consenti, ni à lui livrer le Hanovre, qu'il se réservait comme gage de la paix avec l'Angleterre, ni à lui laisser former une « confédération du Nord » avec les petits Etats que celle du Rhin laissait encore sans cohésion. Entraîné par le parti militaire (le prince Louis, la reine Louise-Amélie), Frédéric-Guillaume III somma Napoléon d'évacuer l'Allemagne, après avoir formé avec l'Angleterre, la Russie et la Suède la quatrième *coalition* (V. ce mot). Il avait 230.000 hommes bien équipés et bien disciplinés, une excellente cavalerie, une artillerie nombreuse. Mais l'avantage de la position était pour nous. Les sept corps de l'armée impériale sont commandés par Bernadotte, Lannes, Davout, Ney, Soult, Augereau, Lefebvre (contingent des alliés, en Bavière); la réserve de cavalerie, par Murat. La majeure partie de cette armée est au centre même de l'Allemagne; ses avant-postes ne sont séparés des Prussiens que par le Main et la Rednitz; en Westphalie, un huitième corps est en formation sous les ordres de Mortier. — L'armée prussienne, commandée par le vieux duc de Brunswick et par le prince de Hohenlohe, au lieu de garder l'Elbe, sa ligne naturelle de défense, prit imprudemment l'offensive et se porta jusqu'à la forêt de Thuringe : elle fut tournée par la gauche. Le 6 oct., la première rencontre eut lieu à Schleitz; elle fut à l'avantage de Bernadotte. Le 10, à Saalfeld, la division Suchet (corps de Lannes) rencontra l'avant-garde de Hohenlohe, commandée par le prince Louis de Prusse : celui-ci fut tué; Suchet s'empara de 30 canons et fit 4.000 prisonniers. Les coups décisifs furent portés à *Auerstedt* par Davout, à *Iéna* (V. ces mots) par Napoléon lui-même le 14 juin. La cavalerie de Murat se hâta de prévenir les ennemis qui se repliaient sur l'Elbe. Erfurt capitule avec 14.000 Prussiens et un parc de cent pièces d'artillerie. Davout occupe Leipzig et y saisit une quantité énorme de marchandises anglaises. Avec Lannes, il force le passage de l'Elbe à Witttemberg et à Dessau. Lannes occupe Potsdam (24 oct.); Bernadotte, Brandebourg (25). La forteresse de Spandau, pourvue abondamment de vivres, munitions et canons, se rend à la première sommation de Lannes. Davout entre à Berlin. A Prenzlau, Murat et ses 10.000 cavaliers font mettre bas les armes à la garde royale de Prusse commandée par Hohenlohe et font prisonniers le prince Auguste de Prusse et le prince de Mecklembourg. Lassalle prend Stettin. Küstrin se rend, sans se défendre, à Davout. Blücher, qui s'était échappé d'Iéna en invoquant un prétendu armistice, est coupé de la Poméranie et rejeté sur Lubeck, ville démantelée. Il se défend pied à pied contre Bernadotte, Soult et Murat, mais leur laisse 4.000 prisonniers et capitule avec les débris de son corps d'armée à Ratkau (6 et 7 nov.). La campagne de l'Elbe est terminée, au bout d'un mois, par la prise de Magdebourg : 20 généraux et 20.000 hommes se rendent au maréchal Ney, qui n'en avait que 10.000. Du Rhin à l'Oder, il n'y avait plus de garnison prussienne qu'à Hameln et Nienbourg. Napoléon exige une contribution de guerre de 150 millions de la Prusse et de ses alliés. A Potsdam, il avait pris comme trophée l'épée de Frédéric le Grand; à Berlin, où il fit une entrée triomphale, il avait laissé au prince de Hatzfeld le gouvernement civil de la place. Hatzfeld envoya à Blücher des renseignements militaires dans une lettre qui fut saisie. Pendant que le conseil de guerre se réunissait et que le prince se cachait dans le palais même, sa femme accourut se jeter aux pieds de l'empereur : « Reconnaissez-vous, lui dit-il, l'écriture de votre mari? » Et comme elle se taisait : « Eh bien ! Madame, brûlez cette lettre, et la commission militaire ne pourra le condamner. » Cet acte de clémence fut célébré dans de nombreux écrits populaires et par d'innombrables images. C'est aussi de Berlin que Napoléon data, le 21 nov. 1806,

le décret par lequel, en représailles de la tyrannie que les Anglais exerçaient sur les mers, il déclara les Iles Britanniques elles-mêmes en état de *bloclus* (V. ce mot, t. VI, p. 1155); et celui par lequel, organisant la garde nationale en légions et en cohortes, il la déclarait destinée soit au service de l'intérieur, soit au service militaire actif (12 nov.). A la fin du mois, Hameln et Nienbourg avaient succombé : Mortier était entré à Hambourg et à Brême. Et y avait confisqué les fonds ou marchandises appartenant à des Anglais; enfin les duchés de Mecklembourg avaient été occupés et Murat était entré à Varsovie. Pendant le mois de décembre, la Silésie fut entamée par la prise de Glogau (Vandamme); Thorn fut occupé; Davout passa le Boug près de l'embouchure de l'Ukra. Les Russes, qui n'avaient pas eu le temps d'intervenir pour sauver la monarchie prussienne, furent chassés de Czarnovo par la division Morand. Mais la victoire même, la nécessité d'échelonner des garnisons dans de nombreuses places, l'étendue énorme du théâtre de la guerre, obligèrent Napoléon de lever 80.000 conscrits de l'année 1807, et de se cantonner en avant de la Vistule entre le Boug, la Narew, l'Orzye et l'Ukra, pendant que se poursuivaient les sièges de Königsberg et de Dantzig. Les Russes, sous Benningsen, tentèrent de couper notre aile gauche; avec moins de 10.000 hommes, Bernadotte les arrêta au début de leur offensive, à Mohrungen (25 déc.). Mais les combats de Pultusk (Lannes) et de Golymin (Augereau et Murat) sont très disputés. La rigueur de l'hiver détermine les belligérants à garder leurs positions, sans suspension explicite d'hostilité. En Silésie, Vandamme s'empara de Breslau (5 janv. 1807), de Brieg (16 janv.) et de Schweidnitz (7 févr.). Les opérations avaient repris le même mois dans la Pologne prussienne. La sanglante bataille d'Eylau (V. ce mot) peut être considérée comme indécise : si Napoléon échoua dans son coup de main sur Königsberg, il garda la ligne de la Vistule (8 févr.); Essen fut battu à Ostrolenka par Suchet et Oudinot (16 févr.), et, par le combat de Braunsberg (26 févr.), Bernadotte raffermi notre extrême gauche. A ce moment, les deux armées se touchaient sur toute la ligne. Les pertes énormes des Français sont dissimulées avec soin dans les bulletins officiels. Ordre est donné, à Paris, de célébrer l'affreuse boucherie d'Eylau par des fêtes et des représentations de gala : « L'empereur ne badine pas, disait Talleyrand au monde officiel, il veut qu'on s'amuse. » La cantate chantée à l'Opéra, au milieu de tant de deuils privés, fut exécration, et Napoléon prit le temps d'en exprimer son mécontentement à de Luçay, chambellan, à Fouché, au ministre de l'intérieur Champagny. Dès le 7 avr., une nouvelle levée anticipée fut nécessaire (80.000 conscrits de l'année 1808, dont 60.000 seront mis aussitôt en service actif). Les réfractaires, les déserteurs commencent à inquiéter le chef du recrutement, Lacuée. Cependant les Russes, soit fatigue, soit incurie, avaient laissé l'empereur se reposer et réorganiser ses forces au camp de Finkenstein; le 20 mai, le général prussien Kalkreuth capitulait à Dantzig entre les mains du maréchal Lefebvre, mais après plus de deux mois d'attaques et cinquante et un jours de tranchée ouverte et après avoir perdu la moitié de sa garnison de 48.000 hommes. Au mois de juin, après les combats préliminaires de Spanden, de Güttsstadt et de Heilsberg, Napoléon gagne enfin sur Benningsen (14 juin) la victoire décisive de *Friedland* (V. ce mot). Le maréchal Soult entre dans la seconde capitale de l'Etat prussien, Königsberg, hors d'état de résister après Friedland. Il y trouve d'immenses approvisionnements, 100.000 fusils de fabrication anglaise, et, dans le port, un grand nombre de bâtiments anglais et russes (16 juin). En même temps, la conquête de la Silésie s'achevait par les capitulations de Neisse, de Glatz, etc. Le quartier général de la Grande Armée est transféré à Tilsitt, sur le Niémen, limite de la Russie. Un armistice y fut conclu le 21, et le 25 eut lieu une première entrevue entre Napoléon et Alexandre, dans un radeau. Les con-

versations continuèrent les jours suivants, et le roi de Prusse obtint l'autorisation d'y participer. Une des premières paroles du tsar fut : « Je hais les Anglais autant que vous. » — « En ce cas, répondit Napoléon, la paix est faite. » Elle fut signée, à Tilsitt même, le 8 juil. avec le tsar, le 9 avec la Prusse. L'empereur Napoléon, « par égard pour l'empereur Alexandre, » voulait bien restituer au roi de Prusse une partie de ses Etats, soit les quatre prov. de Brandebourg, Poméranie, Silésie, Prusse orientale (180 lieues de l'E. à l'O., 40 du N. au S.), environ 6 millions de sujets sur 10 et demi qu'il comptait avant Iéna. Dantzig et son territoire forment une enclave soi-disant indépendante. L'électeur de Saxe, devenu roi de Saxe depuis son entrée dans la Confédération du Rhin, reçoit le grand-duché de Varsovie, et plusieurs routes militaires seront ouvertes à travers les provinces prussiennes pour faire communiquer la Saxe et le grand-duché. D'autres dépouilles de la Prusse, avec le Hanovre, le Brunswick, la Hesse-Cassel, Fulde, Paderborn, formeront le royaume de Westphalie; ce royaume, organisé par une régence de conseillers d'Etat (Beugnot, Siméon, etc.) et par le général Lagrange (décr. du 18 août), fut attribué (8 déc.) à Jérôme Bonaparte. Tous les pays restant à la Prusse seront fermés à la navigation et au commerce anglais; ils ne seront évacués qu'une fois les contributions de guerre acquittées. Un abaissement aussi inouï devait faire de la nation prussienne l'ennemie implacable de la France et lui permettre de se dire la martyre de la « patrie allemande ». La Pologne, en dépit de ses espérances, n'était pas reconstituée. Les nouvelles créations d'Etats avaient un caractère artificiel et éphémère. « On ne s'appuie pas sur des débris, et, du Rhin au Niémen, Napoléon n'avait semé que des débris d'Etats. » (V. Duruy.) Il avait refusé de partager avec la Prusse l'hégémonie de l'Allemagne; il parut se prêter à partager avec Alexandre celle de l'Europe. En effet, si, par les clauses connues du traité, il acceptait simplement la médiation du tsar entre la France et l'Angleterre et lui imposait l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie récemment enlevées par les Russes au sultan notre allié, il l'autorisait secrètement à conserver ces dernières provinces, et à prendre à la Suède, alliée de la Prusse, la Finlande, moyennant qu'à la première occasion il adhérerait au système continental. Talleyrand, ministre des relations extérieures, désespéra de l'avenir; un mois après, il demandait à être relevé de ses fonctions.

L'imprudence du roi de Suède Gustave IV, qui, après Tilsitt, avait rompu subitement, leurré par les Anglais, la convention d'un armistice conclu le 18 avr., fournit au maréchal Brune la facile occasion de s'emparer de Stralsund (20 août) et de Rügen (7 sept.). Maître également de Hambourg, de Lubeck, l'empereur menaçait le Holstein, afin d'obliger le Danemark à fermer ses ports au commerce britannique. Les Anglais, de leur côté, n'ayant pu entraîner ce pays dans la guerre contre la France, bombardent Copenhague (7 sept.), où six cents maisons sont incendiées, et s'emparent de la flotte danoise. Le 14 oct., Napoléon déclare qu'il s'opposera à toutes liaisons, soit politiques, soit commerciales, des puissances continentales avec l'Angleterre; le 16, Alexandre rompt décidément avec l'Angleterre, et proclame de nouveau « les principes de la neutralité armée, ce monument de la sagesse de l'impératrice Catherine ».

AFFAIRES D'ESPAGNE. — Le Portugal, depuis un siècle (V. MÉTHUEN), ne vendait et n'achetait qu'aux Anglais, et leur servait d'intermédiaire avec l'Espagne. Malgré les menaces, il pouvait d'autant moins se résigner à rompre avec eux qu'il eût livré par là, aux représailles de leur marine, les colonies dont il vivait. Pendant que Junot, avec 27.000 hommes, se porte vers Bayonne, fut signé (27 sept.) avec l'Espagne le traité secret de Fontainebleau. Les troupes françaises devaient coopérer avec les troupes espagnoles à la conquête du Portugal. Le roi d'Etrurie remettrait son royaume à Napoléon, en échange de la « Lusitanie septentrionale ».

Manuel Godoi (V. ce nom), prince de la Paix, ministre favori du faible Charles IV et amant avéré de la reine, serait prince des Algarves sous la suzeraineté de l'Espagne. Trois jours après, l'héritier présomptif de la couronne espagnole, Ferdinand (V. FERDINAND VII), est arrêté comme conspirateur ; puis on publie des lettres, vraies ou fausses, témoignant de son repentir, et son père lui pardonne (5 nov.). Cependant Junot précipite sa marche à travers une région considérée comme impraticable. Parti le 17 oct., il arrive le 27 à Abrantès, laissant en route près de la moitié de ses troupes, et comptant sur l'effet de la surprise. Jean de Bragance n'avait connu que le 25, par voie anglaise, le décret paru au *Moniteur* le 13 : « La maison de Bragance a cessé de régner en Europe. » Il s'enfuit précipitamment pour le Brésil, au moment où le vainqueur entrât à Lisbonne, sans coup férir. En Italie, les troupes françaises occupent la Toscane, et le décret de Milan (17 déc.) augmente les rigueurs du blocus continental (V. ce mot), auxquelles l'amirauté de Londres répond d'ailleurs par les « principes de la loi maritime », et la marine anglaise par d'universelles déprédations. Cette marine compte alors 1.100 vaisseaux de guerre, dont 253 de ligne. La nôtre est entièrement ruinée : à peine quelques escadrilles osent-elles de temps en temps appareiller. En 1808, le roi d'Espagne adhère au décret de Milan (3 janv.), mais Napoléon, maître du Portugal, ne se hâte pas d'exécuter le traité de Fontainebleau. Sous prétexte de défendre son allié et sa conquête contre les Anglais, il envoie de nouvelles troupes dans la péninsule, près de 100.000 hommes en tout, met garnison à Pampelune, Saint-Sébastien, Figuières, Barcelone. L'élite des troupes castillanes, sous Bernadotte, est envoyée en Danemark pour y protéger la liberté des mers ; en pleine Castille, Murat, général en chef, place ses avant-postes à Somo Sierra. Le peuple espagnol, indignement livré par le roi et ses courtisans, s'aperçoit enfin qu'il est protégé de trop près par les Français. Le roi ayant annoncé son départ pour Séville, les habitants de Madrid se persuadent qu'il va, lui aussi, déguerpir en Amérique ; avec les paysans des environs, ils se portent sur la résidence royale d'Aranjuez ; ils exigent et obtiennent que Godoi soit déclaré déchu de tous ses titres, et que Charles IV abdique en faveur de son fils Ferdinand VII (19 mars) ; le lendemain, des troupes françaises arrivent à l'improviste à Madrid, au milieu de la consternation et des imprécations. Napoléon, déjà en lutte ouverte avec la papauté, veut en finir d'un seul coup avec l'Espagne. Il se rend à Bayonne, afin de s'établir comme juge suprême de toutes les contestations qui divisent les Bourbons espagnols. Ferdinand VII, enjôlé par Savary (V. ce nom), arrive à Bayonne (20 avr.) ; Charles IV, qui dès le 24 mars avait protesté, mais secrètement, contre son abdication, y vient également (30 mai). L'un et l'autre comptent sur la protection du maître, qui, le 24, se faisait dire, dans un rapport de son nouveau ministre des relations extérieures Champagny : « L'Espagne sera toujours l'ennemie cachée de la France ; il faut qu'un prince, ami de la France, règne en Espagne ; c'est l'ouvrage de Louis XIV qu'il faut recommencer : ce que la politique conseille, la justice l'autorise. » Après des scènes de famille ridicules et odieuses, que raconte en détail Savary de Rovigo, l'empereur, qui y présidait froidement, obligea Ferdinand à abdiquer entre les mains de son père, sous prétexte que, lui régnant, des soldats français avaient été attaqués (2 mai) dans les rues de Madrid ; puis, par le traité de Bayonne (5 mai), Charles IV céda tous ses titres sur les Espagnes à Napoléon, avec le droit de transmettre la couronne à qui il voudrait ; Ferdinand et les autres infants ratifièrent le traité. Dans le *Mémorial*, Napoléon a ainsi apprécié son intervention : « J'embarquai fort mal l'affaire. L'immoralité dut se montrer par trop patente, l'injustice par trop cynique, et l'attentat ne se présente plus que dans sa hideuse nudité, privé de tout le grandiose et des nombreux bienfaits qui remplissaient mon intention. Le plan le plus sûr,

le plus digne, eût été une médiation à la manière de la Suisse, et j'aurais dû m'arranger avec Ferdinand. » En fait, les Bourbons, si faibles et si dégénérés fussent-ils, faisaient peur et portaient ombrage à celui que le comte de Provence traitait d'usurpateur.

En même temps, en Italie, il s'aliénait de plus en plus le pontife qui l'avait si bénévolement consacré. Pie VII, malgré le voisinage du prince Eugène et du roi Joseph, aurait voulu rester neutre dans la question du blocus continental. Or les troupes françaises ne cessaient de parcourir son Etat, amoindri récemment des duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo, bien loin d'avoir recouvré les Légations. Le 27 mars, Pie VII, tout en faisant appel au droit des peuples et à l'empereur lui-même, « comme à un fils consacré et assermenté, pour réparer les dommages et soutenir les droits de l'Eglise catholique, » le menaçait d'excommunication : « Vous nous forcerez à faire, dans l'humilité de notre cœur, usage de cette force que le Dieu tout-puissant a mise entre nos mains... » Napoléon fit occuper Rome (2 avr.) et décréta la réunion d'Ancône, Urbino, Macerata et Camerino au royaume d'Italie ; le lendemain, le légat du pape quitta Paris. L'empereur exigeait que « toute l'Italie formât une ligue, afin d'en écarter la guerre » (rapport de Champagny). Le pape fit répondre (19 avr.) qu'une telle ligue le constituerait en état de guerre, « contrairement à ses devoirs sacrés ». Parme, Plaisance et la Toscane furent réunis à l'Empire ; Murat fut nommé roi de Naples, à la place de Joseph qui, bon gré mal gré, fut investi de « toutes les Espagnes ». Charles IV avait été relégué à Compiègne, sous la garde du comte de Montmorency-Laval ; Ferdinand VII, à Valençay, sous celle de Talleyrand, afin de rendre celui-ci odieux et suspect au parti légitimiste, avec lequel il commençait à s'entendre.

Napoléon disait aux Espagnols (24 mai) : « J'ai vu vos maux et j'y ai porté remède. Votre puissance fait maintenant partie de la mienne. Soyez pleins de confiance... je veux que vos derniers neveux conservent mon souvenir et disent : Il est le régénérateur de notre patrie. » Il commit l'erreur de juger les Espagnols d'après leur misérable gouvernement. Il confondit avec la malléable Italie une nation déchue sans doute, mais consciente d'elle-même, fière de son passé, fortement attachée à ses traditions catholiques et monarchiques. La Saint-Ferdinand (27 mai) fut comme le signal d'une insurrection patriotique, qui couvait depuis longtemps déjà. La lutte acharnée que soutinrent les Espagnols rappela notre mouvement national de 1792 avec cette différence que toutes les divisions de localités et de partis s'effacèrent devant l'ennemi commun, « au nom du Christ et du roi Ferdinand ». A Cadix, à Séville, dans toutes les provinces que nos troupes n'occupaient pas, se formèrent des juntas. Les églises et les monastères devinrent autant de foyers belliqueux. Un catéchisme de circonstance fit de Napoléon l'incarnation de Satan sur la terre : « Est-ce un péché de mettre un Français à mort ? — Non, mon père : on gagne le ciel en tuant un de ces chiens d'hérétiques. » La guerre sous toutes ses formes, y compris la cruauté et la perfidie, fut prêchée comme une croisade. Napoléon s'imagina pouvoir amortir le patriotisme espagnol en important dans la péninsule les réformes civiles et sociales qui étaient sorties, en France, de la Révolution : ces mesures prématurées, brutales, en opposition directe avec les sentiments ou les préjugés populaires, ne pouvaient être acceptées, venant de l'ennemi, et ne réussirent pas à créer un parti français. Les exécutions militaires, les supplices, auxquels Joseph, plus que Murat, répugnait, ne firent qu'enflammer l'indignation et la soif du martyre. Enfin, la contrée se prêtait à merveille à la guerre de partisans (*guerrilla*) qui décime et démoralise les troupes régulières. Ces troupes, composées surtout d'adulescents de la nouvelle levée, sont partagées entre le général Dupont (25.000 h.), le maréchal Monecy (26.000), le général Duhesme (15.000), le maréchal Bessières

(20.000). Elles occupent ou plutôt parcourent la Biscaye, la Navarre, le Léon, l'Aragon, la Catalogne, les deux Castilles. Mais, au S., les insurgés de Cadix se rendent maîtres des débris de la flotte française réfugiée dans leur port depuis Trafalgar (4.000 marins) ; et le N. du Portugal imite la révolte d'Oporto. Cependant, lorsqu'un mois après la « grande junte » forma des armées proprement dites, les batailles rangées leur furent d'abord défavorables. Bessières gagna celle de Medina del Rio Seco (14 juil.), qui ouvrit à Joseph le chemin de Madrid. Mais, le 22 juil., Dupont, après une pointe imprudente sur Cordoue, capitula honteusement à Baylen (V. ce mot) avec 13.000 hommes qui, transportés dans l'îlot de Cabrera par ordre de la junte, y périrent presque tous misérablement. Joseph épouvanté se retire à Vittoria, et le *Moniteur* publie que « l'armée française va prendre des quartiers de rafraichissements, afin de respirer un air plus doux et de boire de meilleures eaux ». Six semaines après, non sans avoir éprouvé tous les moyens de résistance (bat. de Viméiro, 21 août), Junot signe avec Wellesley (le futur Wellington) la convention honorable et inespérée de Cintra, par laquelle ses 20.000 hommes sont rapatriés en France sur vaisseaux anglais, avec armes et bagages et toute liberté ultérieure de servir. Averti des armements extraordinaires de l'Autriche, Napoléon regrette de n'avoir pas totalement anéanti la Prusse, et lui impose, par la convention de Paris (9 juil.), l'obligation de réduire son armée, pendant dix ans, à 40.000 hommes. Un mois après, une division espagnole, qui, avec son général La Romana, était campée en Danemark sous la haute main de Bernadotte, gagne la côte, et de là l'Espagne, sur des bâtiments anglais. Un sénatus-consulte met en activité 80.000 conscrits des classes 1806 à 1809, plus 80.000 autres pris sur la classe de 1810, pour la défense côtière.

Résolu à rétablir lui-même son frère à Madrid, l'empereur veut auparavant en imposer à l'Europe. A l'entrevue d'Erfurt (27 sept.), il fait de nouvelles concessions au tsar, qui pourra occuper à son aise les provinces danubiennes. Les souverains « feudataires » de l'Allemagne viennent courtiser le potentat, qui se vante de donner à Talma « un parterre de rois ». Après dix-huit jours de fêtes, les deux empereurs écrivent une lettre collective, pacifique, au roi d'Angleterre (12 oct.) ; mais le cabinet anglais répond que le roi a des engagements avec les souverains légitimes de Portugal, de Sicile, de Suède et d'Espagne, et qu'ils doivent prendre part aux négociations. Elles n'allèrent pas plus loin. Il suffisait à Napoléon d'avoir fait montre, pour l'opinion française, de sentiments de conciliation. Il avait gagné du temps. Il ramena d'Allemagne 80.000 soldats exercés, avec lesquels il franchit les Pyrénées. La prise de Burgos par Soult et Bessières (10 nov.), la victoire du maréchal Victor, à Espinosa, sur La Romana (12), celle de Lannes, à Tudela, sur Castanos et Palafox, chefs des armées d'Andalousie et d'Aragon (23), ont pour conséquence la reddition de Madrid (4 déc.). Napoléon affecte de se croire le maître de toute l'Espagne parce qu'il est entré dans la capitale ; et c'est alors qu'il abolit le conseil de Castille, l'inquisition, les droits féodaux, les douanes intérieures, supprime les deux tiers des couvents, etc. Si Joseph n'est pas obéi, proclame-t-il, il prendra pour lui-même la couronne d'Espagne ; « et je saurai, ajoute-t-il en style biblique, la faire respecter des méchants ; car Dieu m'a donné la force et la volonté nécessaires pour surmonter tous les obstacles » (7 déc.). A la députation de Madrid qui est venue le remercier de sa clémence, il répond : « Les Bourbons ne peuvent plus régner en Europe... Aucune puissance ne peut exister sur le continent, influencée par l'Angleterre. S'il en est qui le désirent, leur désir est insensé et produira tôt ou tard leur ruine » (15 déc.). Gouvion Saint-Cyr avait pris Rosas ; il gagna les batailles de Llinas et de Molino del Rey. Soult atteignit à Prieros les Anglais conduits par Moore, les défit entièrement à la Corogne où leur général fut tué (19 janv. 1809),

et s'empara du Ferrol (27). Six jours avant, Lannes s'était rendu maître de Saragosse (V. ce mot), défendue par Palafox ; cette cité héroïque ne se rendit qu'après huit mois d'investissement ou d'attaques, vingt-huit jours de tranchée ouverte et vingt-trois de combats dans les rues. Quarante mille victimes étaient tombées sur ces ruines embrasées. Victor gagne dans l'Estrémadure la victoire de Médelin et tend la main à Soult, auquel la prise de Chaves et la victoire d'Oporto (29 mars) ont donné le N. du Portugal. Mais les pertes de nos troupes sont énormes, journalières ; pas un trainard n'échappe aux embûches des *guerilleros*, qui ne portent pas d'uniformes et, le coup fait, cachent leurs armes et rentrent chez eux.

CAMPAGNE DE 1809. — L'exemple de l'héroïsme espagnol ne fut pas perdu pour l'Allemagne. La « Ligue du courage » (*Tugendbund*) réunit peu à peu dans les mêmes espérances nationales les jeunes gens des universités. Les 40.000 hommes de l'armée prussienne sont renouvelés tous les ans ; les grades y deviennent accessibles aux roturiers. Quant à l'Autriche, en paix depuis quatre ans, elle s'illusionne sur la valeur de ses chefs et de ses troupes. Elle compte sur la rupture de l'accord franco-russe ; elle trouve des subsides à Londres, arme fiévreusement et forme avec les pays, déjà en lutte contre la France, la cinquième coalition. Mais le conseil aulique de la guerre conserve la haute main sur les opérations militaires, et, comme dans les campagnes précédentes, accumule les fautes et les ordres donnés à contre-temps. L'Autriche avait cependant, suivant son compte, plus de 500.000 hommes sous les armes, y compris la *landwehr*, et nous n'en avions pas la moitié en ligne, même avec les contingents de la Confédération. En Italie, le prince Eugène, battu à Sacile, résiste péniblement à l'archiduc Jean, derrière la Livenza. En Allemagne, l'archiduc Charles passe l'Inn à Braunau, la Salza à Bürghausen ; le maréchal Berthier, en l'absence de Napoléon, engage mal à propos le corps du maréchal Davout, encore isolé sur Ratisbonne ; Davout, de qui dépend en ce moment le sort de la campagne, n'hésite pas à désobéir au chef de l'état-major et opère une marche de flanc de cette ville sur Abensberg ; à Tann, il arrête le choc de l'armée autrichienne, et fait sa jonction avec le corps bavarois. L'armée autrichienne est ainsi coupée en deux parties, dans des directions contraires. L'empereur arrive le lendemain (20 avr.), bat l'archiduc Louis avec le général Hiller à Abensberg, puis à Landshut (24) et atteint l'archiduc Charles à Eckmühl ; celui-ci, après une honorable défensive, quitte sa position, mais nous prend Ratisbonne ; il se retire au N. du Danube en laissant 2.000 prisonniers (22) ; le lendemain, Ratisbonne, qui n'a que de vieilles fortifications, est reprise d'assaut et partiellement incendiée. Napoléon fut légèrement blessé dans cette affaire. L'armée passe l'Inn, puis, sur deux ponts de bois improvisés, la Salza, sans que l'ennemi fasse mine de s'y opposer. Masséna, au N., avait traversé Passau et rejetait les corps autrichiens du côté des défilés de Bohême, afin de ménager à l'empereur la route la plus directe sur Vienne, route qui ne présente plus comme obstacles que les restes des corps de l'archiduc Louis et du général Hiller, et quelques hauteurs comme celle d'Ebersberg, à l'assaut de laquelle 5.000 hommes sont inutilement sacrifiés, au moment même où Lannes réussissait à tourner cette position (4 mai). Le 13 mai, après un bombardement de deux jours, Napoléon entra à Vienne. Le prince Eugène avait réparé son échec du début par les victoires de Caldiero et de la Piave sur l'archiduc Jean. — C'est de Vienne que l'empereur data le décret du 17 mai, par lequel l'Etat romain était réuni à l'Empire français ; le pape conservera la faculté de résider à Rome, avec un revenu de 2 millions. Dans les considérants, Napoléon allègue que l'influence exercée dans son empire par un prince étranger, contrairement à ses vœux, est menaçante pour sa sûreté, et c'est pourquoi il révoque la donation faite à l'évêque de Rome par « Charlemagne, son illustre prédécesseur ».

La campagne de 1809 avait bien commencé ; mais elle était loin d'avoir eu les résultats presque foudroyants de la campagne de 1805. Cette fois, les ponts du Danube avaient été coupés au N. de Vienne. Il fallut franchir ce fleuve en présence de l'archiduc Charles, qui, de Bohême, avait passé en Moravie. Napoléon occupa en aval de Vienne la grande île Lobau et essaie vainement, les 21 et 22 mai, de déboucher sur la rive gauche. Une crue du fleuve ayant rompu les ponts jetés de la rive droite sur l'île, Lannes et Masséna se trouvèrent isolés, l'un à Aspern, l'autre à *Essling* (V. ce mot), et les deux maréchaux durent opérer leur retraite dans l'île Lobau, sous les feux convergents de l'artillerie autrichienne. *Lannes* (V. ce nom) fut mortellement blessé. Pendant un mois et demi, l'empereur fortifia l'île Lobau pour éviter toute surprise ; il appelle à lui Eugène et Macdonald, d'Italie, Marmont, de Dalmatie. Charles rallie l'archiduc Jean, battu au Raab par Macdonald (14 juin), et l'archiduc Ferdinand, qui avait pris Varsovie. Mais la fausse attaque sur Aspern et Essling (Masséna) trompa l'archiduc Charles, qui perdit, le 5 juil., la bataille de *Wagram* (V. ce mot). Dans le reste de l'Allemagne, les soulèvements partiels et spontanés du duc de Brunswick-Oels, du major Schill, avaient été réprimés. Le maréchal Lefebvre avait eu raison du Tirol, révolté à la voix de l'aubergiste patriote et mystique, Andreas Hofer. Toutefois, l'armée de l'archiduc Charles se retirait en bon ordre le 6, et était arrivée à Znaim sans se laisser entamer, lorsque l'empereur d'Autriche prit subitement le parti de demander la paix. Une suspension d'armes est conclue, et les Autrichiens se retirent en Bohême. Il est vrai que la Russie avait déclaré, assez tard (3 mai), la guerre à son alliée d'Austerlitz, mais la seule intention d'Alexandre était d'épier la marche des Polonais de Poniatowski, plutôt que de les soutenir contre l'archiduc Ferdinand. L'archiduc Charles, qui pensait pouvoir très bien attirer en Bohême les gros des forces françaises et les user par une guerre de partisans, pendant que Vienne se soulèverait et appellerait les Hongrois au secours de la monarchie, ne l'emporta pas auprès du conseil aulique et déposa le commandement. L'empereur des Français sacrifiait les vies humaines à la conquête des territoires ; l'empereur d'Autriche aimait mieux perdre du terrain que des soldats. Le 14 oct. fut signé le traité de Vienne. L'Autriche cède à la France Goritz, Montefalcone, Trieste, le cercle de Villach en Carinthie, et tous les pays situés à droite de la Saxe jusqu'à la frontière turque (cette région, avec la Dalmatie, forma les sept provinces illyriennes). Le roi de Bavière reçoit Salzbourg. Le roi de Saxe recouvre entièrement le duché de Varsovie, qui est agrandi de la Galicie occidentale (Cracovie) et du cercle de Zamox dans la Galicie orientale. La Russie gagne, à bon compte, le reste de la Galicie orientale (300.000 âmes environ). François 1^{er} reconnaît tous les changements survenus « ou à survenir » du fait de Napoléon, en Italie, en Espagne et Portugal. Il adhère au système continental.

A Rome, le décret de réunion avait été promulgué le 10 juin. Le 11, Napoléon fut excommunié. Le pape s'exprime comme un Grégoire VII ou un Innocent III : « Que les souverains apprennent encore une fois, porte la bulle, qu'ils sont soumis par la loi de Jésus-Christ à notre trône et à notre commandement. Car nous aussi nous exerçons une souveraineté, et qui est bien plus noble : à moins que l'on ne prétende que l'esprit doit céder à la chair, et les choses du ciel à celles de la terre. » L'empereur, exaspéré, donna l'ordre à Miollis et à Murat de transférer le pape hors de Rome. Le château Saint-Ange, où il s'était réfugié, fut occupé par le général Radet (6 juil.). Pie VII fut enlevé nuitamment, en voiture ; il fut envoyé d'abord à Grenoble, puis à Savone, où il fut gardé à vue, sans autre liberté que de dire sa messe. Napoléon augmenta sa pension et écrivit au prince Eugène : « Vous avez appris le bien que je viens de faire au pape. » Du moment que le pape eut perdu son pouvoir temporel, il

ne plia plus devant Napoléon dans les questions religieuses.

Dans la péninsule ibérique, la campagne de 1809 avait bien débuté ; toutefois, Wellesley refit son armée, rejeta Soult en Galice, et poussa sur la route de Madrid jusqu'à Talavera de la Reina, où Joseph lui livra une bataille indécise (17 juil.) : mais Mortier, Victor, Soult, Sébastiani opérèrent des mouvements convergents ; Sébastiani fut vainqueur à Almonacid, Soult à Ocaña, et les Anglo-Espagnols regagnèrent le Portugal, où ils se maintinrent (novembre). En 1810, au lieu de les en chasser, tout l'effort de la campagne se porte sur les provinces méditerranéennes et sur l'Andalousie, dont les ressources supérieures, la fertilité relative, le climat attirant et fixent généraux et soldats. Il n'y a pas, il ne pouvait guère y avoir de plan d'ensemble. Soult, major général, agit à sa guise dans la vallée du Guadalquivir, où il aspire à un établissement particulier. Suchet s'est réservé le bassin de l'Ebre. Masséna tient à grand-peine, sous sa main, des lieutenants non moins ambitieux, Ney, Reynier, Junot surtout qui avait commandé en chef. Tous escomptent plus ou moins une parole imprudente que Napoléon avait laissé échapper à Madrid, dans un discours public (15 déc. 1808) : « Il me serait facile de gouverner l'Espagne, si j'y étais obligé, en y établissant autant de vice-rois qu'il y a de provinces. » Soult, occupé au siège de Cadix, reçut l'ordre de soutenir Masséna dans une nouvelle offensive contre Wellesley ; il se contenta de prendre Badajoz, et Masséna, qui avait emporté Almeida et Coïmbre, afin de tourner par la vallée du Mondego et par le littoral le bassin inférieur du Tage, ne put forcer les lignes que le général anglais avait établies à loisir au N. de Lisbonne, à Torres Vedras (oct. 1810-févr. 1811), se retira par la route qu'il venait de conquérir pied à pied, et fut battu (3 mai) à Fuentes d'Oñoro. La campagne de Suchet en Catalogne, où il occupait Lerida, Tortose, Tarragone, et dans la vallée du Guadalquivir (prise de Valence), ne servait à rien, si pénible et si glorieuse qu'elle fût, pour couper les communications des patriotes de la péninsule avec les Anglais, d'où venaient les armes, les munitions, les subsides et les chefs les plus expérimentés. Cette situation pénible et incertaine, les pertes de plus en plus cruelles de nos armées, la gravité, au point de vue de l'opinion catholique, des querelles avec le pape, déterminèrent Napoléon à chercher, en Europe, une alliance plus voisine et plus sûre que celle de la Russie.

LE MARIAGE AUTRICHIEN. — Il ne pouvait guère y parvenir que par un mariage princier, et par conséquent en divorçant avec Joséphine. Plusieurs fois il avait été question de ce divorce, en 1804 avant le couronnement, parce que les Bonaparte jalouaient d'avance les Beauharnais ; en 1808, où l'empereur avait essayé, à Fontainebleau, d'obtenir l'acquiescement de l'impératrice elle-même et avait fini par céder à ses larmes. Les enfants de Joséphine n'avaient pas à se plaindre : Eugène était vice-roi d'Italie, Hortense reine de Hollande. Mais l'éventualité de la mort de l'empereur, souvent discutée dans sa famille, livrerait vraisemblablement aux rivalités intestines qui se donnaient cours autour de lui « la succession d'Alexandre ». Napoléon ne reprochait rien à Joséphine ; elle lui plaisait, en raison même du contraste des caractères, par sa faiblesse, par sa légèreté, par son âme d'enfant, par ses défauts plus encore que par ses qualités. Il la savait détestée et calomniée par les Bonaparte. Ne se piquant pas lui-même de fidélité conjugale, il avait eu le bon esprit de ne jamais lui chercher querelle sur ce chapitre. Mais elle ne lui avait pas donné d'héritier, et l'adoption du prince Eugène, bien que « constitutionnelle », n'aurait pas manqué de porter aux derniers excès la fureur de ses demi-frères, qui se seraient tous tournés contre lui, après la mort et peut-être du vivant du maître. Parmi les hommes politiques, Cambacérès fut le seul à soutenir timidement Joséphine ; il se rallia bientôt à l'avis de Fouché, de Talleyrand, conforme à la secrète résolution de l'empereur.

Fouché, chargé de préparer l'opinion, fit répandre dans le monde des théâtres, des concerts, des cafés, divers récits défavorables à l'impératrice ; le résultat fut de rendre public le projet impérial et d'exciter la sympathie à l'égard de Joséphine, qui fut bruyamment applaudie dans toutes les occasions officielles où elle accompagnait son mari. Dans les premiers jours de décembre, Napoléon signifia son arrêt irrévocable. Au rapport du préfet du palais, M. de Bausset, Joséphine eut une crise de nerfs qui nécessita du secours. Napoléon s'adressa à la reine Hortense et au prince Eugène pour obtenir le consentement de leur mère. Celle-ci était peu sensible à la raison d'Etat ; elle céda enfin, par lassitude. La majorité des évêques, l'officialité de Paris, admirèrent, en dépit du cardinal Fesch et malgré la protestation du pape, que le mariage religieux célébré aux Tuileries seulement en 1804, à la veille du couronnement, était nul faute de publicité suffisante, et à cause de l'absence du curé de la paroisse ; le cardinal Maury, archevêque de Paris, avait entièrement répondu à la confiance du maître. Le 15 déc. fut convoqué aux Tuileries un conseil de famille. Joséphine lut la première phrase d'un consentement écrit ; c'est l'officier de l'état civil de la famille impériale qui dut achever la lecture. Le Sénat prononça ensuite la dissolution du mariage civil ; le 18 janv. 1810 fut publiée la sentence de l'officialité ; un mois après, Napoléon épousait l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche. Il avait pensé auparavant à une sœur du tsar, qui n'avait que seize ans. L'impératrice mère objecta la différence d'âge. Alexandre, pressé par Caulaincourt, demanda qu'en retour Napoléon s'engageât à ne pas rétablir la Pologne, et Napoléon y consentit. Mais la réponse définitive du tsar n'arriva pas, et c'est alors que les habiles indiscretions de l'ambassadeur d'Autriche Schwarzenberg amenèrent l'empereur à demander la main de l'archiduchesse. François I^{er} ne se fit pas prier longtemps, soit par crainte, soit, à en croire Metternich, par machiavélisme et pour mieux endormir l'ennemi commun. La convention de mariage fut signée le 7 févr. ; le 17, un sénatus-consulte fixa la condition des enfants à naître ; il porte que le prince impérial aura le titre et recevra les honneurs de roi de Rome. Berthier fut envoyé à Vienne, pour épouser l'archiduchesse par procuration ; la consécration eut lieu à Paris, le 1^{er} avr. Pendant les fêtes du mariage, le feu prit à l'hôtel de l'ambassadeur d'Autriche, et fit de nombreuses victimes. Marie-Louise fut un moment abandonnée : c'est l'empereur qui l'emporta dans ses bras. Mauvais présage, pensèrent beaucoup de contemporains qui se souvenaient des funestes fêtes du mariage de Marie-Antoinette. En fait, il y eut un moment d'accalmie, du moins dans l'Europe centrale. On espère que Napoléon, entré dans la famille des rois légitimes, s'assagira ; que, s'il naît un héritier de l'Empire, la prudence du père l'emportera sur la témérité du politique et la fougue du conquérant.

ETAT DE L'EMPIRE. INSTITUTIONS IMPÉRIALES. — Les années 1810-11 peuvent être considérées comme l'apogée de l'Empire, mais non sans certaines restrictions. Par l'activité de sa contrebande qui trouve maints complices, l'Angleterre brave le « système continental ». La Hollande, au dire de Napoléon lui-même, est devenue, au point de vue commercial, une province anglaise. Nos petites colonies des Antilles succombent ; la Guadeloupe, le 6 févr. 1810, est livrée par le général Ernouf. Le 8 juil., les Anglais occupent l'île de la Réunion, le 3 déc. l'île de France ; ils y trouvent des munitions navales en quantité, 5 frégates, de petits bâtiments de guerre ; ils y reprennent 28 vaisseaux de la compagnie anglaise des Indes, capturés par des corsaires français. Tous les postes français de Madagascar sont détruits. Il ne nous reste plus d'établissement ni dans l'océan Indien, ni dans l'Inde, ni en Amérique. Les Anglais, obligés de chercher partout de nouveaux débouchés, s'habituent de plus en plus à se considérer comme les maîtres de la mer : « Le trident de

Neptune est le sceptre du monde, » a écrit un poète, disgracié, pour ce vers, par Napoléon. Flessingue, aux abords d'Anvers, l'île d'Aix, en face de Rochefort, ont été insultés.

C'est aussi l'époque où l'empereur commence à regretter d'avoir distribué à trois de ses frères et à son beau-frère Murat des couronnes royales qu'ils devinent éphémères, s'ils ne se concilient pas, même en désobéissant, les peuples dont le gouvernement leur a été confié. Avec Louis, qui s'était rendu très populaire en Hollande et avait profité de l'année de Wagram pour ouvrir ses ports aux marchandises anglaises, la querelle se dénoua de la plus violente façon. Après un premier avertissement (24 janv. 1810) à l'adresse de l'administration hollandaise, et toute une série de brutales sommations mêlées à des injures grossières à l'égard de son frère, Napoléon le contraint d'abord à lui céder le Brabant hollandais, la Zélande, la partie de la Gueldre située à la gauche du Wahal ; ces pays formeront les départements français des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-l'Escaut. Toute relation entre les ports de la Hollande et de l'Angleterre est interdite ; 18.000 hommes, dont 6.000 Français, surveilleront le littoral (16 mars). A l'approche d'un corps français beaucoup plus considérable, Louis s'enfuit, après avoir abdicqué en faveur de son fils Napoléon-Louis. Oudinot s'empara d'Amsterdam, et la Hollande est incorporée à l'empire, attendu, dit le rapport de Champagny, que, « la réunion de la Belgique à la France ayant détruit l'indépendance de la Hollande, le système de la Hollande est devenu nécessairement celui de la France, comme si elle était une de ses provinces... Votre Majesté, en donnant à la Hollande un gouvernement provisoire, n'a fait que prolonger sa douloureuse agonie... La Hollande est comme une émanation du territoire de la France. Pour posséder le Rhin tout entier, Votre Majesté doit aller jusqu'au Zuyderzée ». Louis s'était enfui à Teplitz en Bohême. Il protesta contre l'invasion de la Hollande, contre la dépossession de ses enfants. L'empereur, qui bien à tort craignait sa résistance ou ses intrigues, le fit sommer par l'ambassade française de Vienne de se rendre à Paris au plus tard le 1^{er} déc., comme prince français et grand dignitaire de l'Empire, « sous peine d'être considéré comme désobéissant aux constitutions de l'Empire, et traité comme tel ». Louis répondit qu'il était Hollandais, refusa toute dotation du Trésor français, et finit par se retirer à Grätz. Joseph, en Espagne, montra plus de patience que Louis, mais ne fut guère moins humilié. En 1809 déjà, les généraux percevaient des contributions sans son ordre et sans son avis. En févr. 1810, il lui est interdit de se mêler des opérations militaires. Masséna, Soult, Ney, Macdonald, Kellermann sont pourvus de grands gouvernements où ils exercent tous les pouvoirs et qu'ils exploitent à fond. Joseph, qui se croit en Espagne des devoirs de conscience, n'a aucun moyen de les remplir : son trésor est vide, sa personne est bafouée. Il demande à l'empereur d'accepter son abdication ou de l'aider, et n'en reçoit que de bonnes paroles ; aussi conseille-t-il à la reine Julie de rester en France, à Mortefontaine, car à Madrid la situation ne peut durer. Le roi Jérôme de Westphalie s'arrache un jour lui-même à sa vie de plaisir et de carnaval pour avertir son frère que sa politique de domination universelle le mène à sa perte. C'est la sœur même de Napoléon qui engage son mari, le roi de Naples, à se concilier l'Autriche s'il veut survivre à la ruine du système napoléonien. L'instinct de conservation commence à l'emporter, un peu partout, sur l'admiration, sur la crainte, sur la reconnaissance.

En Suède, l'imprudent Gustave-Adolphe IV, dont les folles guerrières et despotiques avaient coûté à son royaume Rügen et Stralsund, avait été obligé d'abdiquer, et les Etats lui avaient donné comme successeur son oncle Charles de Sudermanie (V. CHARLES XIII). Celui-ci perdit son fils adoptif, et se proposa de le remplacer par un général français dont le caractère indépendant était connu, Bernadotte. Napoléon eût préféré le roi de Danemark, mais

il n'en fit rien savoir. Bernadotte, de son côté, fit répandre le bruit qu'il avait l'assentiment de l'empereur et fut élu prince royal par la diète d'Örebro (17 août 1810). Napoléon accueillit cette nouvelle avec dépit et froideur : « Voudriez-vous donc, Sire, que je fusse plus que vous en me faisant refuser une couronne ? » lui aurait dit l'ex-républicain. — « Soit, allez en Suède; nos destinées doivent s'accomplir. » Le prince royal fut le vrai roi de Suède et n'attendit plus que le moment de sa revanche.

Le 13 déc. 1810, un sénatus-consulte annexa le Valais à l'Empire, ainsi que la Hollande, les villes hanséatiques, le Lauenbourg, tous les pays situés entre la mer du Nord et une ligne tirée du confluent de la Lippe, dans le Rhin, jusqu'à Halteren, de Halteren à l'Ems, de l'Ems au confluent de la Werra et du Weser, de là à Stolzenau sur l'Elbe (soit : l'Oldenbourg, une partie du grand-duché de Berg, du Hanovre et de la Westphalie), « ces nouvelles garanties étant devenues nécessaires ».

La naissance du roi de Rome (20 mars 1811) fut accueillie en France, bien à tort, comme un gage de paix ou du moins de modération dans l'avenir. Il y eut un moment de détente, sinon dans les événements qui suivaient leur cours logique et toujours inquiétant, aux yeux des vrais politiques, du moins dans les esprits. Le monde officiel crut ou affecta de croire que la dynastie était fondée : « Les peuples, dit l'adresse du Sénat, saluent ce nouvel astre qui vient de se lever sur la France, et dont le premier rayon dissipe jusqu'aux dernières ombres des ténèbres de l'avenir. » Le « fils de l'Homme » fut chanté sur tous les tons et dans toutes les langues. Mais l'amour tendre et profond que l'Homme eut pour son héritier n'amortit en rien sa passion maîtresse, celle de la domination universelle, et parut au contraire l'exalter encore.

C'est le 26 janv. 1812 que fut décrété le dernier agrandissement de l'Empire, l'annexion de la Catalogne qui forma 4 départements. La France comprend alors 130 départements et compte 42 millions de sujets; les provinces illyriennes, qui forment des gouvernements distincts, ont 1.100.000 hab. L'empereur est roi de l'Italie proprement dite, capitale Milan (6.000.000 hab.). Il est suzerain du royaume de Naples (Murat) qui, avec la principauté de Lucques et Piombino (Elisa Bonaparte), a 4.600.000 hab. La péninsule ibérique, moins la Catalogne, sous la royauté nominale de Joseph, en compte 13.300.000; le royaume de Westphalie (Jérôme), 2.100.000. Les peuples moins directement subordonnés se répartissent entre la Confédération du Rhin moins la Westphalie (11.000.000 d'hab.); Napoléon en a le « protectorat »; la Suisse (1.600.000 hab.) dont il est médiateur; le grand-duché de Varsovie (3.600.000) dont le grand-duc, roi de Saxe, est son vassal. D'après l'évaluation de Humboldt, la population totale de l'Europe, moins la Turquie, était alors de 172 millions d'hab. La moitié donc de cette population (85.500.000) obéit ou est censée obéir à la volonté impériale. La Turquie est l'alliée de la France. La Prusse et la Russie après Tilsitt, le Danemark depuis 1807, l'Autriche après Wagram, la Suède depuis 1810, sont entrés de gré ou de force dans le système continental dirigé contre la puissance et le commerce britanniques. — Dans l'organisation de l'Empire, dans ses institutions, Napoléon est sans doute inspiré par l'esprit logique et unitaire de la Révolution, mais il n'oublie ni Auguste, ni Charlemagne, ni le Saint-Empire romain de nation germanique parmi les modèles qu'il se plaît à citer et à imiter : « il couvre la Révolution d'un manteau archéologique » (E. Lavisse). Assez peu importe, au point de vue révolutionnaire, que le calendrier républicain ait subsisté jusqu'en janv. 1806; que la fête du 14 juil. ait coexisté avec celle du 15 août; que jusqu'en 1808 les monnaies aient porté comme légende : « République française, Napoléon empereur », ce qui n'étonnait alors personne. Napoléon a par ses conquêtes renversé ou profondément ébranlé l'ancienne organisation féodale et ecclésiastique, les corporations, les privilèges en

matière d'impôt ou de service militaire, les coutumes locales ou provinciales. L'abolition du pouvoir temporel des papes est aussi œuvre révolutionnaire, quelles qu'aient été les intentions personnelles et dynastiques. « Il sert encore la Révolution... quand, opprimant l'Europe pour satisfaire sa fantaisie, il éveille l'âme du peuple espagnol et celle du peuple allemand, » mais cette fois c'est « malgré lui et contre lui » (E. Lavisse). Bref, les idées révolutionnaires, ou pour mieux dire les instincts, sont pour lui un moyen, comme tout le reste, et non un but : on sait du reste qu'il se moquait de l'idéologie, et il ne faut pas le faire lui-même plus idéologue qu'il n'était, ni prendre des théories de circonstance, des doctrines d'occasion, pour un système fixe et arrêté de gouvernement. N'a-t-il pas fini par se faire libéral ?

Depuis 1804, la principale modification apportée à la Constitution impériale fut la suppression du Tribunal (19 août 1807). Il fut remplacé par trois commissions (législation, administration, finances) prises dans le Corps législatif. Le Corps législatif reçut par suite le droit de discussion, mais en comité secret et sur la demande de cinquante de ses membres. De plus, pour être député, il faudra avoir quarante ans accomplis. « Le premier représentant de la nation, dit le *Moniteur* en déc. 1808, c'est l'empereur; la seconde autorité représentative est le Sénat; la troisième, le conseil d'Etat, qui a de véritables attributions législatives; le Corps législatif, qui devrait être appelé Conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire des lois, a le quatrième rang. » Un nouveau ministère, celui des manufactures et du commerce, fut institué en 1811. La hiérarchie des grands dignitaires et des grands officiers eut son complément dans l'institution d'une nouvelle noblesse. En 1806, par droit d'initiative, Napoléon avait créé un prince de Bénévent (Talleyrand); le 28 mai 1807, un duc de Dantzig (Lefebvre), etc. Le sénatus-consulte du 11 mars 1808 porta institution de titres héréditaires honorifiques (c.-à-d. n'impliquant pas une possession territoriale ni une dotacion quelconque) de prince, duc, comte, baron, chevalier. Pas de marquis, « Molière les avait tués ». Les « chevaliers » n'étaient autres que les membres de la Légion d'honneur. Les titulaires de ces titres pouvaient former des majorats ou substitutions, en faveur de leurs descendants directs. Le titre de comte fut attribué de droit aux ministres, aux sénateurs, aux conseillers d'Etat, aux présidents du Corps législatif, aux archevêques; le titre de baron d'Empire, aux présidents des collèges électoraux, de la cour de cassation, de la cour des comptes, des cours d'appel, des évêques, des maires de trente-sept « bonnes villes ». La transmission des titres de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, est absolument subordonnée à l'institution effective de majorats, dont la valeur est déterminée pour chaque titre. D'après les registres de lettres patentes conservés aux archives nationales et publiés par M. Emile Campardon, voici, sans compter la période des Cent-Jours (V. CARNOT [Lazare]), les principaux noms et titres historiques de la noblesse impériale : Cambacérès (prince), duc de Parme (24 avr. 1808); Lebrun (prince), duc de Plaisance (24 avr. 1808); ils avaient été collègues du premier consul; Gaudin, ministre des finances, duc de Gaète (15 août 1809); Fouché, ministre de la police générale, duc d'Otrante (15 août 1809); Champagny, ministre des relations extérieures, duc de Cadore (15 août 1809); Maret, ministre, secrétaire d'Etat, duc de Bassano (15 août 1809); Régnier, grand juge, ministre de la justice, duc de Massa (15 août 1809); Duroc, grand maréchal du palais, duc de Frioul (mai 1808); les maréchaux Soult, duc de Dalmatie (29 juin 1808); Bessières, duc d'Istrie (28 mai 1809); Victor-Perrin, duc de Bellune (10 sept. 1808); Monecy, duc de Conegliano (2 juil. 1808); Lannes, duc de Montebello (15 juin 1808); Ney, duc d'Elchingen (mai 1808), plus tard prince de la Moskowa (25 mars 1813); Davout, prince d'Eckmühl (28 nov. 1809); Mortier, duc de Tré-

visé (2 juil. 1808) ; Macdonald, duc de Tarente (9 déc. 1809) ; Oudinot, duc de Reggio (14 avr. 1810) ; les généraux Caulaincourt, duc de Vicence (7 juin 1808) ; Clarke d'Hunnebourg, duc de Feltré (15 août 1809) ; Savary, duc de Rovigo (1808) ; Arrighi de Casanova, duc de Padoue (24 avr. 1808), etc. Toutefois Chaptal, comte de l'Empire en 1808, est devenu comte de Chanteloup avec majorat le 25 mars 1810. Berthollet, Fourcroy, Lagrange, sont comtes de l'Empire sans autre titre ; Monge est comte de Péluse (26 avr. 1808). Les registres ne mentionnent pas les parents ou alliés de l'empereur, comme Murat, successivement grand-duc de Berg et roi de Naples ; Bernadotte (beau-frère de Joseph), prince de Ponte-Corvo avant son élection comme prince de Suède, etc. Il convient de faire une place à part à Berthier, « prince et duc souverain de Neuchâtel, » qui fut nommé prince de Wagram avec donation du château de Chambord le 31 déc. 1809. Notons aussi que les titres nobiliaires s'ajoutent et ne s'excluent pas, et cela conformément à l'usage de l'ancien régime. Les noms géographiques n'appartiennent pas, en général, au territoire français. En Italie surtout, une part des revenus locaux est assurée au titulaire du fief, mais sans aucun pouvoir politique. « Ce n'est donc pas, dit un historien complaisant, un retour complet à la féodalité ; » en effet, sous le régime féodal, l'exercice des droits politiques impliquait et justifiait les droits réels. D'ailleurs, la nouvelle noblesse (près de trois mille noms en tout) est principalement alimentée par des dons et des dotations, c.-à-d. sur le trésor public ou sur la cassette impériale : 34 millions de biens nationaux en France, 2.400.000 fr. de rente en Italie, 20 millions de domaines en Pologne, 30 millions en Hanovre, 5 à 6 millions de revenus en Westphalie furent spécialement affectés aux récompenses militaires. L'empereur se charge très souvent de constituer lui-même les majorats exigibles, et, de fait, les particuliers n'en constituèrent que deux cents environ, représentant un revenu total de 2 millions ; dans le nombre de ceux-ci se distinguent principalement les nobles ralliés de l'ancien régime, comme « les deux Montmorency », comtes de l'Empire avec majorats (17 mai 1810). Un grand nombre de villes, grandes ou petites, reçurent des armoiries : l'Empire croyait ainsi imprimer un sceau de propriété sur Aix-la-Chapelle (6 juin 1811), Amsterdam (13 juin), Turin (6 juin), etc., non moins que sur Lyon (19 janv. 1810), Marseille (21 nov.) et Paris (29 janv. 1811).

Un emprunt heureux à l'ancien régime fut celui de la cour des comptes, mais au lieu de onze il n'y en eut qu'une seule (1807), placée au sommet de l'administration et de la juridiction financières. Un impôt devenu indispensable fut celui des contributions indirectes, mais sous la forme de régie et non de ferme ; les droits réunis, fort impopulaires d'ailleurs, pesèrent sur les boissons, les cartes à jouer, les voitures publiques, etc. En 1806 fut établi l'impôt sur le sel, qui ne rappelle, d'ailleurs, la gabelle que par la matière imposable ; en 1811 fut créée la régie des tabacs. Par l'expédient des licences, Napoléon tira un parti fiscal de la contrebande inévitable et incoercible qu'avait provoquée le blocus continental ; le procédé consistait à s'attribuer le monopole des fraudes et à le vendre au détail. Malgré les timides observations de la chambre de commerce de Paris, l'empereur déclara que, « la France étant le pays le plus riche du globe, dans aucun cas il ne changerait rien à son tarif des douanes, et qu'on se le tint pour dit ». La comptabilité publique fit d'ailleurs l'objet de réglemens minutieux et rigoureusement appliqués. Même en pays conquis, il lui arrive, lorsqu'il est averti et lorsqu'il le peut, de réprimer les exactions des militaires ou autres : « J'approuve, écrit-il au ministre Mollien en 1811, que pour solde de paiement vous fassiez rendre par les particuliers ci-après, savoir : par le général Girard, 250.000 fr. ; par le sieur Bourrienne, 670.000 fr. ; par le général Allemand, 20.000 fr. ; par le maréchal Brune, 785.000 fr. ; par son secrétaire,

90.000 fr. ; par le payeur Poulain, 33.000 fr. ; par M. de Talleyrand, 680.000 fr. ; par M. Durand, 354.000 fr. ; par M. Laborie, 80.000 fr., etc. Vous ferez poursuivre ces individus en restitution et prendrez des inscriptions sur leurs biens. » Le prince de Ponte-Corvo est épargné comme prince royal de Suède ; le maréchal Mortier, comme conquérant du Hanovre. Mais quant à Talleyrand, « vous lui ferez connaître, continue la lettre, qu'on a trouvé ces renseignements et qu'il faut que ces fonds rentrent. Vous lui ferez comprendre que, s'il ne rend pas cette somme, vous serez obligé de le faire poursuivre, à moins qu'il ne se mette en règle avec moi ».

L'œuvre des *Codes* (V. ce mot) fut poursuivie. La flatterie officielle donna au code civil le surnom de code Napoléon (1808) ; en 1807 fut promulgué le code de commerce ; en 1810, le code pénal et le code d'instruction criminelle.

La loi du 10 mai 1806, les décrets du 17 mai 1808 et du 15 nov. 1811 organisèrent l'Université impériale, c.-à-d. le monopole de l'État, en matière d'instruction et d'éducation publiques. Le chef de l'Université est un grand maître (Fontanes), assisté d'un conseil et ayant sous ses ordres des inspecteurs généraux. L'Empire est divisé en académies (autant que de ressorts de cours d'appel) ; chaque académie a un recteur, assisté d'un conseil académique et ayant sous ses ordres des inspecteurs d'académie. C'est à cette hiérarchie administrative que sont soumis l'enseignement supérieur (facultés de théologie, de lettres, de sciences, de droit et de médecine), l'enseignement secondaire (lycées et collèges), l'enseignement primaire (écoles communales). L'École normale supérieure est maintenue pour le recrutement des professeurs. Ceux-ci composent une sorte de corporation laïque, sur laquelle l'Église ne saurait donc avoir de prise, mais dont les membres sont astreints, sinon à des vœux, au moins à un engagement envers l'État, et, de plus, ne doivent pas se marier. L'ensemble est conçu à la fois comme une armée et comme un couvent. Le mot d'ordre est d'élever d'après « des principes fixes » les générations successives, d'inspirer à la jeunesse des opinions impérialistes. Aussi l'enseignement primaire est à peu près abandonné aux soins des autorités locales ; l'enseignement supérieur est étroitement surveillé ; l'enseignement secondaire, pépinière des officiers et fonctionnaires de tout ordre, est principalement favorisé (environ 10.000 élèves, en 1809, dans 35 lycées). Les professeurs ont, en dehors de leur métier quotidien, nombre d'obligations précises ou vagues. Ils ne peuvent accepter aucune fonction publique, ou particulière, ou salariée, sans la permission authentique du grand maître. « Ils sont tenus d'avertir le grand maître et ses officiers de tout ce qui viendrait à sa connaissance de contraire à la doctrine et aux principes du corps enseignant dans les établissements d'instruction publique. » Ils sont en certain cas soumis à la peine des arrêts : « ils n'en souffriront pas plus dans leur considération que les colonels contre lesquels cette peine est prononcée ». Des peines plus graves sont la réprimande, la censure, la mutation pour emploi inférieur, la suspension, la réforme, enfin la radiation, et, dans ce cas, « l'incapacité d'obtenir aucun autre emploi dans aucune autre administration publique ». Celui qui désire se retirer avant l'âge, si le grand maître s'y refuse, doit engager une longue procédure après trois demandes successives renouvelées de deux en deux mois ; faute de ces formalités, il peut être condamné à une détention qui peut atteindre un an, selon la gravité des circonstances.

Si l'Université est chargée de former la foi politique des jeunes générations, sans porter atteinte d'ailleurs à l'enseignement religieux, l'Église de France, malgré le Concordat, est de plus en plus séparée de son chef spirituel. Le *Cabinet noir* (V. ce mot) exerce une surveillance sévère sur la correspondance du pape. En 1810, le ministre des postes a l'ordre « d'acheminer sur Paris toutes les lettres écrites par le pape ou par les personnes de sa maison et celles destinées au pape et à sa maison ». Même ordre au ministre de la police. « Il faut être très sûr du

directeur de la poste de Savone. Si l'on n'en était pas sûr, on pourrait le changer... S'il est quelques individus intriguants auprès du pape, il faut les éloigner et les faire fouiller, lorsqu'on peut soupçonner qu'ils ont des lettres. » Il mande au prince Borghèse : « Le pape se conduisant mal à Savone, je désire que vous donniez l'ordre que les voitures que j'avais mises à sa disposition rentrent à Turin, et que sa maison ne coûte pas plus de 12.000 à 15.000 fr. par an. Assurez-vous que le pape n'a aucune correspondance secrète et n'a de commerce qu'avec le préfet » (du dép. de Montenotte). Le pape ayant refusé obstinément l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur depuis la suppression de son pouvoir temporel, celui-ci convoque à Paris un concile auquel se rendent plus de cent prélats de France, d'Italie et d'Allemagne (11 juin 1811). Ce concile se déclare compétent pour statuer sur l'institution des évêques, « en cas de nécessité » ; les sièges, d'après le droit canon, ne peuvent vaquer plus d'un an. Les évêques nommés s'adresseront au pape pour leurs bulles. Six mois après que la nomination aura été notifiée au pape, il sera tenu de les accorder, sinon le métropolitain procédera à l'institution canonique, ou, à son défaut, le plus ancien évêque de la province (5 août). La crainte d'un nouveau schisme d'Occident détermine le pape à confirmer ce décret par un bref (20 sept.), mais il n'investit spirituellement aucun évêque nommé, bien que l'empereur, crainte d'un coup de main des Anglais, l'eût fait transférer sous sa main, au palais de Fontainebleau. Malgré ses violences, l'empereur est loin de renoncer à se servir de la religion catholique conformément à la maxime émise par-devant le Corps législatif en 1802 : « La religion est un utile instrument entre les mains du gouvernement, aussi bien qu'une consolation aux esprits faibles et aux consciences timorées. » Le catéchisme de l'Eglise de France propage le culte impérialiste : « Honorer et servir notre empereur, c'est honorer et servir Dieu lui-même. » N'est-il pas « l'oint du Seigneur » ? Lui désobéir, manquer à ses devoirs envers lui, c'est, « suivant l'apôtre saint Paul, résister à l'ordre établi de Dieu même, et se rendre digne de la damnation éternelle ». Le légat Caprara avait découvert, lors des négociations du Concordat, un martyr égyptien, Napolas, dont le nom fut identifié à celui de Napoléon : la fête avait été fixée au 15 août, jour de l'Assomption. Malgré les articles organiques, Napoléon autorisa diverses congrégations, les lazaristes, les missions étrangères, les frères des écoles chrétiennes, les sœurs de charité (18 févr. 1809) ; mais les jésuites n'obtinrent jamais de se reconstituer, même sous de nouveaux noms ; ils se passaient d'ailleurs de la permission. Quant aux cultes non catholiques, les protestants durent s'abstenir de toute relation avec aucune puissance étrangère ; les consistoires payent, nomment et révoquent les pasteurs, mais avec l'approbation du gouvernement. D'habiles mesures furent prises pour assimiler les Juifs (V. ce mot), par la réunion de l'assemblée des notables israélites à Paris (30 mai 1806), celle du grand sanhédrin, et par le décret du 2 mars 1810, réglant les questions du mariage confessionnel ou mixte, du divorce, du sabbat, dont l'observation est interrompue par le service militaire, et des noms de famille obligatoires. A Paris siègea le consistoire central. En résumé, Napoléon tient à être le maître politique de toutes les Eglises ; mais son ambition est plus grande encore en ce qui concerne sa propre religion ; les empereurs romains, même chrétiens, n'étaient-ils pas souverains pontifes ? Dans ses rêves de Sainte-Hélène, il s'exprime clairement à ce sujet : « Quel levier que l'Eglise ! Quel moyen d'influence sur le reste du monde... J'aurais fait du pape une idole. Il fut demeuré près de moi. Paris fut devenu la capitale du monde chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux aussi bien que le monde politique... J'aurais eu mes sessions religieuses comme mes sessions législatives. Mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté. Les papes n'en eussent été que les présidents. » Il n'en

affectait pas moins, en 1811, de parler des libertés de l'Eglise gallicane. Par ses fourberies comme par ses violences, il rejeta du côté du saint-siège ou du moins de la personne du pape, à leur grand étonnement, les esprits qui attachaient encore quelque prix à la liberté du for intérieur et à la dignité humaine.

Le despotisme militaire, la platitude et la nullité des corps de l'Etat en présence du maître ont anéanti dans la pratique, pour la « grande nation », les droits naturels et les libertés formulés par ces principes de 1789, que nos armées étaient censées propager dans l'Europe vaincue. Par exemple, la Constitution de l'an XII, tout en supprimant toute pétition collective et toute pétition même individuelle, adressée au Corps législatif, à plus forte raison les manifestations qui avaient pour objet ou pour prétexte d'apporter plus ou moins violemment des requêtes à la barre des assemblées, avait néanmoins autorisé le Sénat seulement à recevoir celles qui étaient relatives à la liberté individuelle et à la presse. A cet effet, le Sénat nommait parmi ses membres deux commissions de sept membres chacune, l'une dite de la liberté individuelle, l'autre de la presse, et sur leur rapport pouvait voter, le cas échéant, une des deux formules suivantes : « Il y a de fortes présomptions que N^o est détenu arbitrairement, » ou bien : « Il y a de fortes présomptions que la liberté de la presse a été violée. » Jamais le Sénat n'usa de cette faculté, qui n'impliquait pas cependant de conclusion pratique, et ne constituait qu'un avis au gouvernement. La Constitution exigeait une loi pour toute levée de conscripts : en 1805, sous prétexte que le Corps législatif était en vacances, il fut procédé par un simple *sénatus-consulte*, et cette illégalité, par le silence du Corps législatif, devint « organique ». L'usurpation s'étendit à l'établissement de la garde nationale, aux annexions opérées sans traités, aux déclarations de guerre, etc. Sur les questions les plus graves, les sénatus-consultes ne font souvent que confirmer ou plutôt enregistrer, en les précisant, les décrets impériaux ou les rapports ministériels qui leur servent de thèmes. Tant que les budgets, préparés d'ailleurs avec habileté et régularité par les ministres des finances, furent votés tels quels par le Corps législatif, on put croire qu'en France les recettes et les dépenses continuaient à être consenties ; mais quand survinrent les défaites et, avec elles, une velléité de résistance, Napoléon régla tout seul le budget, et établit de nouveaux impôts. La tutelle administrative s'étendit aux plus humbles détails.

Le pouvoir judiciaire fut étroitement subordonné. Le principe électif n'est plus appliqué, et encore avec des restrictions, qu'aux juges de paix et aux juges de commerce. En 1807 (12 oct.), le personnel des tribunaux fut épuré. Il fallut cinq ans d'exercice pour être inamovible dans la magistrature assise ; le ministère public (procureurs impériaux, etc.) dépend du pouvoir exécutif. La vénalité des offices ministériels (notaires, huissiers, commissaires-priseurs) fut rétablie. L'indépendance des avocats ne pouvait être tolérée ; on savait que 3 sur 200 seulement à Paris avaient voté *oui* en 1804 : « Je veux, professait le maître, qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. » Une des plus mortelles injures dans sa bouche était le mot : *avocat* ! Aussi la profession redevint-elle corporative comme sous l'ancien régime (ordre, tableau, bâtonnier, conseil de discipline). Dès que la raison d'Etat est mise en jeu, les règles et les formalités de la justice sont écartées, la police obtient toute créance et toute latitude. Le décret impérial du 3 mars 1810 concerne « les détenus dans les prisons d'Etat, qu'il n'est point convenable ni de faire traduire devant les tribunaux, ni de faire mettre en liberté » ; on leur destine huit prisons permanentes : Saumur, Ham, Pierre-Châtel, Vincennes, If, Landskron, Fénestrelle, Campiano. La détention sera ordonnée par le conseil privé, sur le rapport du ministre de la police ou de la justice (peu important, et leur dissentiment n'est même pas prévu). En outre, le premier de

ces ministres a la faculté de « mettre en surveillance » les individus « qui lui paraîtront » devoir y être mis. Quand ce décret fut rendu, il ne faisait d'ailleurs que publier au grand jour ce qui se pratiquait depuis dix ans. Telle était l'indifférence traditionnelle ou acquise des Français pour la liberté individuelle, qu'à Paris le plus haut cours des effets publics à la Bourse (88 fr. 90 c. pour le 5 %) suivit à quelques jours de distance (16 mars) le rétablissement officiel des bastilles. Dans les procès politiques et militaires, tous les moyens paraissent bons pour obtenir des aveux, y compris la torture des « poucettes ». Le code pénal de 1810 maintient l'exposition publique, le carcan, la marque, l'amputation du poignet des parricides avant leur décapitation ; la peine de mort est prodiguée : elle est applicable entre autres cas à la non-révélation des complots.

Il ne semble pas que le second mariage de Napoléon, en le rassurant sur l'avenir, l'ait déterminé à se relâcher longtemps des précautions policières dont l'habitude était prise. Fouché, disgracié (1^{er} juil.), est surveillé par Réal, qui, malgré les scellés, les menaces et les rigueurs, n'obtint de l'équivoque personnage que la remise de pièces insignifiantes. Aussi le duc de Rovigo (V. SAVARY), son successeur, reçoit-il la lettre suivante : « Je regrette beaucoup d'avoir mis en liberté plusieurs individus à l'occasion de mon mariage. Je ne connaissais pas alors toutes les intrigues de M. Fouché. C'est vouloir me trahir que de me proposer de mettre en liberté certaines gens. Je vois, dans le nombre des personnes éloignées de Paris, plusieurs dont on s'est permis d'adoucir la situation. Révoquez ces ordres. » Le prince Eugène est avisé d'arrêter à Venise le P. Leonardi et le P. Pacetti et de prendre « les mesures les plus efficaces pour comprimer les dispositions malveillantes que montrent partout les moines. Mon intention, ajoute le souverain, n'est pas de me laisser insulter par cette vermine ». Il emploie à l'espionnage politique, moyennant finances, M^{me} de Genlis, M^{me} Hamelin, maîtresse d'un intime de Talleyrand, M. de Montrond. Par les rapports secrets d'une police infatigable à se faire valoir, l'empereur sait, à n'en pas douter, « qu'on ne l'aime pas ». Il tombe dans de fréquents accès de mélancolie, dont les causes étaient d'ailleurs en partie physiologiques. Aux Tuileries, un jour, « il se plaça brusquement au milieu d'un cercle, et regardant bien en face tous ces gens de cour qui s'observaient avec une prudence toujours sur ses gardes, il leur dit : *Que pensez-vous que dira le monde quand je ne serai plus là ?* Chacun des spectateurs, embarrassé, méditait une réponse qui plût au maître. *Eh bien !* dit Napoléon impatient de cette hésitation, *c'est pourtant bien simple, quand je ne serai plus là, tout le monde dira ouf !* et il se retira aussi brusquement qu'il avait parlé. Tous les courtisans se regardèrent avec une figure singulièrement déconcertée. Tous ils avaient eu la pensée que Napoléon venait d'exprimer d'une manière si saisissante, et c'était justement pour cette raison qu'ils avaient cherché une formule qui dérobat à la pénétration de l'empereur cette première impression. Ce qui les effrayait surtout, c'était d'être attachés à la fortune d'un homme qui ne croyait même pas à la stabilité de l'œuvre dont il poursuivait néanmoins si fiévreusement la réalisation. » (P. Bondois.)

Quant à la presse périodique, cet utile contrepois de tout gouvernement, elle est ou officielle (*Moniteur*) ou officieuse et assujettie. Non seulement les propriétaires de quelques journaux autorisés doivent venir chez le ministre de la police justifier de leur qualité de Français, et prêter un serment spécial, mais, dès 1805, ils sont obligés de présenter comme rédacteurs des « hommes sûrs ». Les journaux qui prospèrent sont tenus de racheter ceux qui périssent. Le *Journal des Débats* se voit imposer le titre de *Journal de l'Empire*. L'indépendance d'esprit est qualifiée trahison. A propos du courageux Bertin (V. ce nom), Napoléon écrit : « Son existence ne peut être sûre qu'en ne se mêlant plus d'influence politique ; il est temps,

enfin, que ceux qui ont directement ou indirectement pris part aux affaires des Bourbons se souviennent de l'histoire sainte et de ce qu'a fait David (*sic*) contre la race d'Achab. Cette observation est bonne aussi pour M. de Chateaubriand et pour sa clique ! » Les feuilletons littéraires eux-mêmes que signent Geoffroy, Etienne, sont l'objet de son étroite vigilance. Les avertissements pleuvent sur la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*, les seuls organes quotidiens qui, avec le *Moniteur* et le *Journal de l'Empire*, subsistent encore, à la fin de 1811, dans la capitale : « Les produits des journaux, disent les considérants, ne peuvent être considérés comme une propriété qu'en conséquence d'une concession expresse faite par Nous... » La censure, déjà impitoyable pour les œuvres dramatiques, fut rétablie en 1810 pour les journaux, sous prétexte que le journaliste exerce une fonction d'Etat ; sous le nom de directeurs, des censeurs à poste fixe sont imposés aux journaux et payés sur leur caisse. En fév. 1811, les frères Bertin se voient enlever, sans indemnité, la propriété de leur journal ; Roederer et le duc de Bassano eux-mêmes perdent de la même façon le *Journal de Paris*. Les libraires et les imprimeurs sont réduits à un nombre fixe, astreints au serment, au brevet, et sous le coup d'une perpétuelle inquisition. — Il est vrai que Napoléon « eût fait Corneille prince, si Corneille eût écrit de son vivant », et qu'il combla de ses faveurs Talma, principal interprète du grand tragique, sans compter M^{lle} Georges qui ne lui refusa pas les siennes. Il s'enthousiasma aussi pour les poèmes du faux Ossian (Macpherson) qu'il fit traduire par Baour-Lormian. Mais les « bardes » qui chantaient ses victoires ne furent que de plats adulateurs. Il le sentait bien lui-même : « J'ai pour moi la petite littérature, et contre moi la grande. » La petite, c'étaient Fontanes, Thomas, Lancelotti, Raynouard, Joseph Chénier, François de Neufchâteau, malgré des qualités de second ordre. La grande, c'est un émigré royaliste et catholique, le vicomte de Chateaubriand (V. ce nom), un moment rallié au premier consul (*Génie du christianisme*, préface de 1802), mais tôt désabusé par le meurtre du duc d'Enghien ; c'est une Genevoise calviniste, la fille de Necker, et la femme d'un Suédois, M^{me} de Staël (V. ce nom). Chateaubriand est presque un isolé, mais M^{me} de Staël, qui a publié *Delphine* et *Corinne*, attire et fixe autour d'elle des esprits indépendants comme Sismondi, Benjamin Constant, de Barante. Depuis le 18 brumaire, M^{me} de Staël est la « bête noire » du despote ; en 1805, il lui enjoint de demeurer à Coppet ; en 1806, il donne les ordres les plus minutieux pour sa surveillance. Apprend-il que le prince Auguste de Prusse, à Berlin, parle mal de lui ? « Cela ne m'étonne pas, écrit-il à Victor... Il a passé son temps à faire sa cour à M^{me} de Staël à Coppet et n'a pu prendre là que de mauvais principes... Faites-lui dire qu'aux premiers propos qu'il tiendra, vous le ferez arrêter et enfermer dans un château et que vous lui enverrez M^{me} de Staël pour le consoler. Il n'y a rien de plat comme tous ces princes de Prusse ! » Génie français par la forme, humain et cosmopolite par la substance, M^{me} de Staël était admirablement à portée de faire pénétrer à la France l'âme du grand peuple que nous connaissions si mal, du peuple allemand. Le livre *De l'Allemagne*, sans être exempt d'allusions (c'était impossible) au gouvernement français, n'avait ni le ton, ni le but d'une satire. Le censeur Esménard l'avait tout d'abord laissé passer. L'empereur fut plus difficile, et les 10.000 exemplaires furent saisis et mis au pilon : « Votre livre n'est pas français, » telle fut la raison donnée à l'auteur par le ministre Savary. Les journaux allemands qui se publiaient à Brême, Hambourg, etc., disparurent en masse ou devinrent des reproductions du *Moniteur*. Après Austerlitz, l'occupation prolongée de l'Allemagne méridionale et centrale provoqua des pamphlets redoutables qui faisaient appel à l'insurrection. L'un d'entre eux, « Le profond abaissement de l'Allemagne, » avait été expédié par ballots aux libraires

de Nuremberg. Napoléon fit traduire en cour martiale les libraires Schöderer et Palm, entrepositaires peut-être inconscients. Le premier s'échappa; le second fut condamné et fusillé immédiatement (août 1806) : « La mort de cet homme, même injuste, était nécessaire à la sécurité de l'armée. » Trois ans après, l'empereur fit grâce, mais très secrètement, à l'étudiant Frédéric Staps, qui avait tenté de le poignarder (12 oct. 1809). Il craignait plus la force incoercible de l'opinion que les révoltes ouvertes, es idées que les attentats : c'est pourquoi il ne cessait de tourner en dérision l'idéologie et les idéologues. Il supprima la classe des sciences morales et politiques à l'*Institut* (V. ce mot). Mais il ne convient point, par une étrange et trop commune complicité, de nier avec lui le mouvement intellectuel qui échappait à sa direction, et cela dans les sens les plus divers : avec les philosophes de Gérando, Maine de Biran, Royer-Collard ; avec les historiens critiques Lessing, Winckelmann, Niebuhr, auprès desquels pâlisent les Daunou, les Ginguené, les Sismondi, les Michaud, les Lesur, les Lacretelle ; avec les théoriciens de la théocratie, de Bonald et Joseph de Maistre ; avec les érudits comme Sylvestre de Sacy. Deux Allemands, Kant et Goethe, sont les vrais initiateurs de la pensée moderne. Dans les sciences exactes, la France garde le premier rang avec Lagrange, Laplace, Monge, Carnot, Lancret, Méchin, Delambre, Lalande, Meusnier. La physique et la chimie citent avec orgueil Fourcroy, Berthollet, Gay-Lussac, Malus, Arago, Vauquelin, Chaptal, Thénard ; les sciences naturelles, Lamarck, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, G. Cuvier, de Jussieu, de Saussure, Brongniart ; les sciences médicales, Bichat, Broussais, Corvisart, Laënnec, Hallé, Pinel, Esquirol, le chirurgien Larrey, « dont l'histoire est presque celle des guerres de ce temps » (Rimbaud), Dupuytren, Lucas, Chopart, Bouillon-Lagrange. Avec Percier, Fontaine, Raymond, Chalgrin, l'architecture « néo-romaine » subit l'inspiration impériale. La sculpture (Cartellier, Espercieux, Chaudet, Bosio, Lemot) est classique ; les grands sculpteurs étrangers Canova et Thorwaldsen sont, par leur vie et leurs œuvres, intimement mêlés à notre histoire. David, ses émules et ses élèves ne s'écartent pas du goût classique. L'empereur n'aimait, suivant le mot de Cherubini, que « le genre de musique qui ne l'empêchait pas de penser aux affaires de l'État » ; aussi ne fait-il grâce à *Méhul* qu'en faveur de *Elrato*, et accorde-t-il sa prédilection aux musiciens italiens *Paisiello*, *Spontini* (V. tous ces noms) : les Bach et Beethoven, et même Mozart, lui demeurent étrangers.

La science commençait à « révolutionner » les anciennes industries et à en créer de nouvelles. Si la réglementation ouvrière reprit faveur (brevets, livrets), si même quelques corporations furent ressuscitées (boulangers de Paris), si les conseils de prud'hommes (1806) eurent un caractère éminemment patronal, le progrès des procédés industriels est remarquable, grâce à *Conté*, *Leblanc*, *Seguin*, *Carcel*, *Cadet de Vaux*, les chimistes déjà cités, *Léger-Didot*, *Proust*, *Oberkampf*, *Philippe de Gérard*, *Jacquard*, le patriote *Richard-Lenoir* (V. tous ces noms). Ces inventeurs atténuerent les résultats lamentables du système continental et « outillèrent la France de telle sorte qu'à la reprise des relations commerciales elle se retrouva en état de soutenir la lutte » (Rimbaud). Mais c'est pure flatterie que de voir, par exemple, dans la découverte de l'extraction du sucre de raisin ou du sucre de betterave, une conséquence du décret de Berlin. L'application de la vapeur à la navigation (V. JOUFFROY D'ABBANS [De], FULTON) fut mal accueillie en France et ne reçut aucun encouragement de l'empereur.

Les *expositions* (V. ce mot) furent nationales, comme en 1798. Grâce aux récompenses, surtout honorifiques, le nombre des exposants s'éleva (229 en 1801 ; 540 en 1802 ; 1.422 en 1806). Une école des arts et métiers fut créée à Compiègne. Si le commerce maritime était nul, le commerce continental fut prospère, tant que la victoire nous

assura le monopole des communications et des débouchés.

L'Empire fut une époque de grands travaux publics. Contre les Anglais furent créés l'arsenal de Rotterdam, celui d'Anvers, un instant menacé (15 août 1809) par la perte de Flessingue et de l'île de Walcheren ; la digue de Cherbourg fut continuée activement. L'union stratégique du royaume d'Italie avec le territoire français fut l'objet principal des routes du Genève, du Cenis (col Fréjus), du Simplon, la seule achevée. Une voie rectiligne relia Metz et Mayence. Les routes nationales furent régulièrement construites (route du Tararc) et entretenues aux frais de l'État ; les chemins vicinaux furent mis à la charge des communes (arrêté du 23 juil. 1802), qui virent avec bonheur abolir les malencontreuses barrières à péages du Directoire. Le canal de Nantes à Brest permit de soustraire la Bretagne aux surprises des croisières anglaises ; celui de Saint-Quentin vivifia la région du Nord ; à Paris, on termina le canal de l'Ourcq (déc. du 19 mai 1802) ; le bassin de la Villette, destiné à fournir de l'eau de l'Ourcq pour l'alimentation de la capitale, fut achevé de 1806 à 1809 ; le canal de Saint-Denis fut commencé en 1811 (déc. du 24 févr.) entre cette ville et le bassin (c'est par la barrière de la Villette qu'eut lieu l'entrée triomphale de la Grande Armée après Tilsitt). Y compris une vingtaine de millions dépensés pour ces travaux, dont les compléments prévus ne se réalisèrent que sous la Restauration, les améliorations et embellissements de la capitale absorbèrent une somme d'environ 102 millions. Citons, au point de vue municipal, les *Abattoirs* (V. ce mot) ; les cimetières du Nord, de l'Est, de Vaugirard, de Sainte-Catherine (déc. du 12 juin 1804), la nouvelle Morgue place du Marché-Neuf (17 août 1804, ord. de police) ; 15 nouvelles fontaines ajoutées aux 65 anciennes (déc. du 2 mai 1806), au nombre desquelles la fontaine Desaix (place Dauphine) et celle du Lion-de-Saint-Marc (place des Invalides) sont l'une de 1802, l'autre de 1804 ; le pont des Arts, commencé en 1802 par De Cessart, terminé en 1804 par Dillon et Demoutier ; le pont d'Austerlitz, commencé en 1799 par Brullé, achevé par Becquey et Beaupré, et qui se composait alors de cinq arches en fonte de fer (1807) ; le pont d'Iéna, construit par Lamandé et Dillon (1809-13), en vertu du décret de Varsovie (13 janv. 1807) ; les greniers de réserve ; le quai d'Orsay ; le marché aux fleurs ; le marché des Carmes et le marché Saint-Germain, commencés seulement en 1813 ; la deuxième coupole de la halle aux blés, construite par Bélanger (1810). À l'Hotel de Ville, il n'y eut que des travaux d'aménagement et d'inscriptions. Aucune église actuelle ne date de l'Empire, sauf la Madeleine : les travaux accomplis de 1777 à 1790 avaient été suspendus, les premières assises furent rasées en 1807, et sur l'emplacement s'éleva le « Temple de la Gloire », construit par Vignon, et destiné à servir de Panthéon impérial ; la Restauration rendit ce monument à son affectation primitive. En même temps, le Panthéon était redevenu l'église Sainte-Geneviève (1806). Le Palais de la Bourse fut construit par Brongniart, de 1808 à 1813 (achevé par Labarre en 1826) ; Poyet fit la façade (sur le quai d'Orsay) du Palais-Bourbon, où siégeait le Corps législatif (1804 à 1807). Vaudoyer transforma la chapelle de l'ancien collège Mazarin en salle de séances pour l'Institut (1806). L'ancien hôtel du prince de Salm fut aménagé en palais de la Légion d'honneur (1803). Percier et Fontaine achevèrent la cour du Louvre (1806-13) et amorcèrent à l'O. la jonction du Louvre et des Tuileries (1802) en même temps que commençaient les travaux de la rue Impériale (rue de Rivoli), qui devait aller jusqu'à la place du Trône et qui s'arrêta, sous le premier Empire, en face du passage Delorme. De 1800 à 1804, Chalgrin acheva la galerie E. du Palais du Luxembourg, supprima l'escalier central, construisit l'escalier de la galerie O. pour l'installation du Sénat. De 1810 à 1814, Bonnard commença le palais du quai d'Orsay (Cour des comptes), incendié en mai 1871 et rasé aujourd'hui. Au Palais-Royal fut cons-

truite la salle du Tribunal, démolie en 1827. Le seul théâtre qui date de l'Empire est celui des Variétés, dû à Cellierier et Alavoine (1808) : vingt-deux exploitations scéniques ont été supprimées, et la censure est particulièrement sévère pour les pièces. Au point de vue décoratif, on peut citer : la fontaine du Regard, par Bralle (1806), elle a disparu ; le bas-relief, sculpté par Valois, occupe la façade postérieure de la fontaine de Médicis ; la fontaine de l'Égyptien, par Bralle ; la première fontaine du Château-d'Eau (1815), transférée au marché de la Villette ; la fontaine du Palmier ou du Châtelet, par Bralle (1806), sculptures par Boizot, sauf les sphinx, qui sont de 1858. Mais les monuments de beaucoup les plus caractéristiques du premier Empire sont la *Colonne Vendôme*, l'*Arc du Carrousel* et l'*Arc de l'Étoile* (V. les art. spéciaux et illustrations qui leur sont consacrés). « Toutes les fois, dit M^{me} de Staël, que les améliorations possibles dans les diverses branches du gouvernement ne portaient en rien atteinte au pouvoir de Bonaparte, et qu'elles contribuaient au contraire à ses plans et à sa gloire, il faisait, pour les accomplir, un usage habile des immenses ressources que lui assurait la domination de presque toute l'Europe... et employait presque toujours des têtes très propres aux affaires dont il les chargeait. » Quant aux travaux publics, « ces prodiges divers se sont accomplis parce qu'il portait sur chaque point en particulier les tributs et le travail de 80 millions d'hommes. Mais les rois d'Égypte et les empereurs romains ont eu sous ce rapport d'aussi grands titres à la gloire ». Bruxelles, Milan (arènes et arc du Simplon), Turin, ne furent pas oubliés. Lyon s'agrandit (place Bellecour). La Vendée eut un chef-lieu central, Napoléon-Vendée. Et que de projets ne furent qu'ébauchés ! que de rêves ne furent qu'entreus ! La longue tranquillité de la capitale avait fait oublier à Napoléon ses colères de 1804 (avant le sacre), année où il parlait de transporter ailleurs le siège de son gouvernement et faisait publier un article sur les motifs qui avaient déterminé les empereurs romains à quitter Rome (*Gazette de France* du 28 sept.). « Il entraînait dans mes rêves, dit le *Mémoires*, de faire de Paris la véritable capitale de l'Europe. Parfois je voulais qu'il devint une ville de 2, 3, 4 millions d'habitants, quelque chose de fabuleux, de colossal, d'inconnu jusqu'à nos jours, et dont les établissements eussent répondu à la population. » Ce que Louis XIV avait fait en petit pour Versailles, Napoléon le rêvait en grand pour Paris. La réalité est plutôt affligeante. La population parisienne est misérable, stationnaire (600.000 hab. en 1810 ; 530.000 en 1813, dont 86.000 indigents). Jamais, pas même après les désastres, l'empereur ne pensa sérieusement à fortifier sa capitale, il s'en défait trop au fond. Le projet relatif au palais du roi de Rome marque à merveille sa vraie pensée : « Ce palais, placé sur la hauteur, en face de l'École militaire, dominant le pont d'Iéna, enfilant le cours entier de la rivière d'une part, et tout le développement de la rue de Rivoli de l'autre, devait être construit de manière à remplir toutes les conditions d'une véritable forteresse. Mais, pour lui donner toute la valeur dont elle était susceptible, il embrassait dans sa dépendance tout le grand plateau qui s'étend de la barrière de l'Étoile et de la hauteur des Bons-Hommes (Minimes, Trocadéro) jusqu'au Bois de Boulogne et la route de Neuilly. Sur ce plateau, il devait établir un immense jardin entouré de fortes murailles ou de fossés profonds, qui en faisaient, au besoin, un vaste camp retranché, auquel arrivait par toutes les routes, et sans être obligées d'entrer dans Paris, les troupes de Versailles, de Courbevoie, de Saint-Denis, en un mot la garde entière » (*Rapport de M. de Clermont-Tonnerre à Charles X, 1826*).

C'est à cette époque de « l'apogée » que le système militaire atteint ou va atteindre sa plus grande extension, et qu'en même temps il commence à s'effondrer par la base, le recrutement. Le tirage au sort (1804) avait d'abord paru un adoucissement de la conscription ; de plus,

les mauvais numéros pouvaient s'exonérer en payant un remplaçant. Mais cette sorte de contrat, destiné à satisfaire la bourgeoisie, n'eut rien de solide. Des jeunes gens, même plusieurs fois rachetés, furent obligés de partir ; en 1813, l'on remontera jusqu'à la classe de 1803 et l'on descendra jusqu'à celle de 1815. En 1814, il y a déjà 80.000 réfractaires, contre lesquels procèdent les colonnes mobiles ; sont responsables « les pères, mères, frères, sœurs, tuteurs, hôteliers, communes, des soldats en fuite ». Les mutilations volontaires, les mariages prématurés, et jusqu'aux accouchements provoqués avant terme (par suite de la clause qui exemptait le père d'un nouveau-né), telles furent les suites affreuses de cette mise en coupe réglée de tant de générations, perfectionnée encore par le sénatus-consulte du 13 mars 1812 (répartition en trois bans de la garde nationale). Avec les troupier, l'empereur affecte une familiarité qui les étonne, les séduit, les enthousiaste ; mais tous les grades sont au choix ou à l'ancienneté, aucun n'est laissé à l'élection, même dans la garde nationale. L'armement de la ligne est toujours le fusil à pierre, même pour les grenadiers, les carabiniers (simples dénominations distinctives). Dans l'artillerie, le calibre 6 domine, le calibre 12 est allégé ; les batteries sont de 6 pièces : les dernières grandes batailles sont surtout des canonnades. La cavalerie, grosse ou légère, est superbe, grâce aux chevaux d'Allemagne. Le train des équipages date de 1807, les infirmiers de 1809. Le but partout poursuivi est d'obtenir la plus grande mobilité ; dans chaque bataillon, les hommes les plus robustes forment la compagnie des grenadiers ; les plus agiles, celle des voltigeurs ; les autres constituent le centre. Les cuirassiers exécutent les charges de cavalerie ; les chasseurs, hussards, lanciers (ceux-ci créés en 1809) forment la cavalerie légère. L'élite de l'armée est dénommée garde impériale (vieille garde constituée avant 1807, jeune garde depuis lors) ; elle comprit, en 1813, 92.000 hommes. On y distingue les vétérans de la garde, les dragons de l'impératrice, les guides, les mamelouks, les lanciers polonais. Les uniformes, incommodes surtout pour les chefs, sont éblouissants. Les unités tactiques (régiments) sont réparties en corps d'armée. Les soldats recrutés dans les 130 départements, dans les provinces illyriennes, dans les îles ioniennes, sont considérés comme soldats français ; les Suisses (1803), les Hanovriens, les Polonais et même le Portugal et l'Espagne (1807), les Tatars (1812), les Albanais, etc., ont fourni des légions, bataillons, etc., directement pris au service de l'empereur qui dispose enfin des troupes de la Confédération du Rhin et des États vassaux. Napoléon dépayse le plus qu'il peut les troupes étrangères (Polonais en Espagne, Espagnols en Danemark). Plus de la moitié de la Grande Armée, en 1812, est composée de soldats réellement étrangers, par leur naissance, au territoire de l'ancienne France.

CAMPAGNE DE RUSSIE. — Malgré Tilsitt, malgré Erfurt, les contestations, sinon la guerre, étaient inévitables entre l'Empire français et l'Empire russe : par la vassalité du roi de Saxe, grand-duc de Varsovie et maître, depuis 1809, de la moitié de la Galicie, les deux empires se touchaient : ni la Prusse, ni l'Autriche n'étaient faites pour amortir le contact. L'échec du mariage russe fut un premier indice de froideur réciproque, et le mariage autrichien sembla non sans raison, aux yeux du tsar, un revirement d'alliance. Napoléon pouvait d'ailleurs reprocher à celui-ci son inaction voulue en 1809. Le tsar, de son côté, savait bien que l'empereur ne lui permettrait jamais d'entrer à Constantinople, et que, d'un signe, s'il lui plaisait de le faire, il reconstituerait l'ancienne Pologne. Il s'empessa de résoudre pacifiquement les questions qui le mettaient aux prises avec la Porte (1812). Adhérent au blocus continental, il refusa cependant de confisquer les bâtiments neutres entrés dans ses ports, comme suspects d'y introduire des marchandises anglaises. Il appuya diplomatiquement la protestation de son oncle le duc d'Ol-

denbourg, dont le duché avait été occupé « jusqu'à la paix générale ». Napoléon, qui ne pouvait plus compter sur les Turcs, crut un instant à la possibilité de l'alliance suédoise. Mais cette puissance fit des conditions. L'empereur exhalait sa indignation contre le prince royal, qui oubliait qu'il était prince français. « Lui, le misérable ! il me donne des conseils, à moi ! » (des conseils de paix). « Bernadotte m'impose des conditions ! Pense-t-il donc que j'aie besoin de lui ? » Brusquement, il rompit les pourparlers, et Bernadotte promit au tsar, en attendant plus, sa neutralité. Bernadotte n'était pas le seul à conseiller à Napoléon une allure conciliante. Ses parents, ses intimes, ses ministres, ses généraux étaient inquiets et de son avenir et du leur : Cambacères, Gaudin, Mollien, Berthier, surtout Duroc, et Caulaincourt, parlèrent pour la paix, non sans énergie, et supplièrent au moins que l'on en finit d'abord avec l'Espagne. L'empereur est comme égaré par la folie des conquêtes, tantôt fasciné par l'abîme qu'il n'est pas toujours sans apercevoir à ses pieds, tantôt exalté par de singulières hallucinations. Au cardinal Fesch il répond, en ouvrant une fenêtre : « Voyez-vous cette étoile ? — Non, Sire ! — Regardez bien. — Sire, je ne la vois pas. — Eh bien ! moi, je la vois. » Il raisonne ainsi sa passion : « Je ne suis point né sur le trône ; je dois m'y soutenir comme j'y suis monté, par la gloire ; il faut que je monte sans cesse ; si je m'arrête, je suis perdu. » Il ne se rappelle plus le vrai caractère de l'entrevue de Tilsitt : « Il faut, fait-il écrire à l'ambassadeur Lauriston, revenir sincèrement au système qui fut établi à Tilsitt, et que la Russie se replace dans l'état d'infériorité où elle était alors. » Sur ce chapitre, ses conversations deviennent incohérentes : « C'est à n'y pas croire, s'écrit Narbonne. On est entre Bicêtre et le Panthéon ! » Le général Friant ayant pris possession, au nom de la France, de Stralsund et de la Poméranie suédoise, qui avaient été restitués à Charles XIII, Bernadotte n'hésite plus ; il signe avec le tsar le traité du 24 mars 1812, d'alliance offensive et défensive, moyennant la promesse de la Norvège. Le 8 avr., Alexandre adresse à l'empereur un *ultimatum* par lequel il exigeait l'évacuation de la vieille Prusse, du duché de Varsovie, de la Poméranie suédoise, un équivalent pour l'Oldenbourg, et quelques adoucissements aux rigueurs décrétées contre le commerce des neutres. C'était la guerre. Déjà les traités de Paris (24 févr. et 14 mars) avaient contraint la Prusse et l'Autriche à fournir à l'empereur des contingents militaires ; de son côté (3 mai), l'Angleterre accéda au traité russo-suédois. — La campagne fut engagée trop tard, et cependant sans deux préambules nécessaires : 1^o le rétablissement de la Pologne, conseillé par Talleyrand (Napoléon crut qu'il suffirait de pousser les Polonais « jusqu'au transport, non jusqu'au délire ») ; 2^o la réforme organique de l'administration des vivres et munitions, conseillée par Ouvrard (Napoléon refusa de se faire précéder de convois au lieu de s'en faire suivre). C'est le 24 avr. qu'Alexandre quitta Pétersbourg pour passer en revue son armée à Drissa, sur la frontière de la Lithuanie ; c'est le 9 mai seulement que Napoléon quitta Paris. Il a donné rendez-vous, à Dresde, à toute une prestigieuse assemblée de princes alliés ou vassaux (empereur d'Autriche, roi de Prusse, roi de Saxe, etc.) au milieu desquels lui et ses généraux se complaisent jusqu'au 29 mai. Au dernier moment, il paraît avoir encore hésité, attendant quelque revirement de la politique suédoise ou russe. Mais son ambassadeur Lauriston ne peut voir le tsar, et l'*ultimatum*, relativement modéré, que l'aide de camp Narbonne est chargé de lui porter à Vilna, l'encourage encore à la résistance. « Il sait qu'il sera vaincu, dit-il ; mais où, dans l'immensité du steppe russe, le vainqueur pense-t-il pouvoir l'atteindre ? » Le mysticisme national du peuple russe et l'orgueil de l'aristocratie ne lui permettaient plus, d'ailleurs, de reculer. C'est le 22 juin seulement, de son quartier général de Gumbinnen, que Napoléon proclama la guerre avec la Russie sous le nom de

seconde guerre de Pologne. « La Russie, dit-il, viole aujourd'hui ses serments. Elle est entraînée par la fatalité. Ses destins doivent s'accomplir. » L'armée concentrée dans la Prusse orientale, très hétérogène, comptait près de 500.000 hommes et près de 4.200 bouches à feu. Le 24 juin, le Niémen est franchi et le quartier général établi à Kowno. Les troupes de ligne sont réparties en dix corps, qui sont par numéros d'ordre : 1^{er} Davout ; 2^e Oudinot ; 3^e Ney ; 4^e prince Eugène ; 5^e Poniatowski ; 6^e Gouvion Saint-Cyr ; 7^e Régnier ; 8^e Junot ; 9^e Victor (entre l'Elbe et l'Oder, et à Dantzig) ; 10^e Macdonald. La vieille garde est sous les ordres de Lefebvre ; la jeune garde, de Mortier. La grande armée de cavalerie (Murat) forme quatre corps (Nansouty, Montbrun, Grouchy, Latour-Maubourg). La cavalerie de la garde, le contingent autrichien, marchent séparément. Dans cette armée l'on compte 20.000 Italiens, 80.000 Allemands de la Confédération, 30.000 Polonais, 30.000 Autrichiens, 20.000 Prussiens. Les forces russes en ligne peuvent être évaluées à 260.000 combattants, sous trois généraux en chef seulement : Barclay de Tolly (première armée d'Occident) ; Bagration (deuxième armée) ; Tormasov (réserve). Dans sa proclamation à ses troupes, Alexandre ne fait pas appel au « destin », « il invoque le « Dieu du culte orthodoxe où réside toute vérité » ; il exhorte ses peuples, que l'Occident traite d'esclaves, à défendre « leur patrie et leur liberté ». Le 28 juin, Napoléon entra à Nilna, ancienne capitale du royaume de Lithuanie ; il fut obligé de s'y arrêter dix-sept jours, pour y concentrer d'indispensables approvisionnements. Il avait avec lui la garde, Davout, Oudinot, Ney, Murat. A gauche, il était couvert par Macdonald, au corps duquel s'ajoutent 17.000 auxiliaires prussiens ; à droite, par le prince Eugène (Italiens et Bavares) ; plus à droite, Jérôme est le chef nominal des Westphaliens, des Saxons et des Polonais ; à l'extrême droite, les 30.000 Autrichiens ont un chef national, Schwarzenberg, dont la base d'opérations est la Galicie ; Victor commande à l'arrière-garde avec Angereau. Barclay de Tolly, au N. (route de Vitebsk), masse 160.000 hommes ; Bagration, au S. (route de Mohilev) n'en a que 60.000. L'empereur manœuvre contre Barclay, qu'il cherche à déborder ; mais Barclay, qui s'est d'abord replié sur la Duna, remonte ce fleuve jusqu'à Ostrowno, où Murat ne peut prendre contact qu'avec son arrière-garde (26 juil.) ; il s'arrête à Vitebsk, feint d'accepter la bataille, puis soudain il se dérobe vers le S. et gagne Smolensk pour rejoindre Bagration. Davout, chargé de ce dernier, avait malheureusement été entravé par le roi Jérôme, qui avait son plan, mais finit toutefois par céder, en abandonnant son commandement. Bagration franchit la Bérézina à Bobruisk, et contourna les marais de la rive gauche : Davout put l'arrêter sur le Dniepr à Mohilev (23 juil.), mais ne put l'empêcher de passer plus bas à Staroi, d'où il gagna Smolensk. L'empereur appelle à lui Davout, et se croit en force de couper de Moscou, à la fois Bagration et Barclay. Pour se rendre maître des « portes de la Russie », ou plutôt de la Moscovie, c.-à-d. de l'espace compris entre la Duna et le Dniepr, il suffisait, semblait-il, de s'emparer de Smolensk. Napoléon passe le Dniepr à Rassasna et à Orcka, Davout le rejoint aux portes mêmes de Smolensk, à Krasnoé. Smolensk est attaqué par la rive gauche. C'était la seule forteresse importante de la vieille Russie sur les frontières de l'ancienne Pologne ; à ses constructions massives, mais surannées, avaient été ajoutés à la hâte quelques ouvrages. Ils ne résistent pas à l'artillerie française, et la ville succombe (16 août). L'ennemi perd 12.000 hommes, l'armée impériale 6.000. Mais les Russes, abandonnant leurs positions pendant la nuit, mettent le feu à la ville, sur les ressources et les magasins militaires de laquelle l'empereur avait compté. Fallait-il alors s'arrêter ? Fallait-il, en plein été, établir là un camp retranché comme en 1807, avant Eylau ? L'avis en fut donné à l'empereur, mais les circonstances n'étaient pas les mêmes. De Vilna

à Moscou, la moitié du chemin était fait, Moscou était la « ville sainte » ; si elle était prise, c'est là sans doute que se terminerait la guerre. Une seconde fois, il essaie d'en couper la route à l'ennemi. Junot reçoit l'ordre de gagner de vitesse l'avant-garde en remontant la rive gauche du Dniepr, mais il est malade, incertain ; à Valoutina, il n'atteint que l'arrière-garde, et malgré l'héroïsme de Ney, de Murat, de Gudin, qui meurt dans cette journée, il ne peut retarder la retraite des Russes que de vingt-quatre heures (20 août). La brillante victoire de Polotsk, remportée par Oudinot, et surtout par Gouvion Saint-Cyr, sur le corps russe de Wittgenstein venu de Finlande (17, 18 août), nous préserve d'être tournés par le N., et Gouvion Saint-Cyr reçoit le bâton de maréchal. Mais Barclay continue à tout détruire, à tout brûler sur son passage, entre autres localités Viasma (à mi-chemin de Smolensk et de Moscou) que notre avant-garde atteignit le 29 août. Cependant l'opinion russe accusait à la fois Barclay de barbarie et de lâcheté, et désignait le vieux Koutousov comme le seul capable de gagner sur Napoléon une grande bataille rangée, et de sauver Moscou. Cette ville est couverte par des retranchements que le vainqueur des Turcs qualifie d'impugnables. Fanatisée par la visite solennelle d'Alexandre (14 juil.), par le métropolitain centenaire Platov, elle est prête, s'il le faut, à subir le sort de Jérusalem ; mais elle espère que la Vierge, dont on promène dans les rues une image miraculeuse, que saint Michel, que saint Serge la protégeront contre les démons de l'Occident : « Dieu, dit Koutousov dans sa proclamation, va combattre Satan avec l'épée de Michel, et, avant que le soleil de demain ait disparu, vous aurez écrit votre foi et votre fidélité dans les champs de votre patrie, avec le sang de l'agresseur. » Napoléon, après la bataille « tant désirée », promet à ses troupes « l'abondance, de bons quartiers d'hiver et un prompt retour en France ». La bataille de Borodino ou de la *Moskova* (V. ce mot), livrée le 7 sept., ne réalisa ni l'une ni l'autre de ces prophéties. Ce fut la plus sanglante de l'Empire : si les Russes eurent 50.000 hommes de pertes, nous en eûmes plus de la moitié, dont 47 généraux tués ou blessés (Davout, grièvement). Malade et inquiet du lendemain, Napoléon avait refusé de faire donner sa garde, et si la retraite des Russes fut foudroyée à coups de canon, elle ne fut pas interceptée. Au bivouac, les vainqueurs manquent de subsistances, de bois, au milieu d'une nuit froide et pluvieuse. Les vaincus chantent victoire ; toutes les églises de l'Empire retentissent d'actions de grâces au Dieu des armées ; Koutousov est nommé, honneur suprême, feld-maréchal. Pendant plusieurs jours, les habitants de Moscou continuent à se repaître de récits fabuleux. Napoléon fit dans la ville sainte, le 14, une entrée qui n'avait rien de triomphal. Dès Vilna, plus de la moitié de l'armée centrale traînait ; après Smolensk, les deux tiers ; après Borodino, les pertes et les désertions l'ont réduite à 50.000 hommes. Rastopchine, gouverneur de Moscou, soit qu'il eût reçu des ordres, soit qu'il reprit de sa propre initiative le plan de destruction de Barclay, soit enfin qu'il ait partagé le sombre fanatisme du clergé et des classes inférieures, avait eu le temps de faire miner le Kremlin et de tout préparer pour un incendie général (V. Moscou). Dans les maisons désertées par les riches, par les boyards, sont distribués les matières inflammables. Rastopchine emmène lui-même les pompes hors de la ville, au témoignage du colonel Wolzogen, auquel il dit : « J'ai mes raisons ; pour moi, je n'emporte que le vêtement qui me couvre. » Napoléon, après avoir nommé gouverneur le général Mortier, refusa de croire aux rapports d'après lesquels la ville était à moitié évacuée, encore moins aux menaces d'incendie. Il dormait, au Kremlin, quand le signal fut donné par une fusée qui jaillit du palais Troubetskoï ; de tous les coins de la ville, qui était presque toute en bois, jaillissent les flammes. Mortier essaya en vain de lutter : les malfaiteurs, délivrés de prison par les agents

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

de police eux-mêmes, avaient accompli avec ensemble leur terrible mission. On ne put que mettre les troupes à l'abri. Plus de 20.000 malades ou blessés périrent dans les hôpitaux. Au Kremlin, où étaient accourus Davout, le prince Eugène, etc., il fallut presque arracher de force l'empereur du milieu des dangers imminents qu'il courait ; il gagna le château de Petrovski, et ne rentra que le 21 dans une ville dont les neuf dixièmes étaient en cendres ; le Kremlin était sauf et les caves des maisons, au dire de Larrey, renfermaient encore de quoi nourrir l'armée pendant cinq ou six mois. L'empereur passait de l'exaltation la plus violente aux assoupissements subits ; il avait d'horribles cauchemars, s'évanouissait. Mais il reprenait le dessus, et alors affectait une étrange sécurité, organisant des fêtes, un théâtre, faisant expédier à la Comédie-Française le décret dit de Moscou. Cette attitude était une ruse destinée à favoriser une négociation avec le tsar. D'autre part, un armistice fut signé avec Koutousov, mais celui-ci eut l'adresse de le faire restreindre aux deux corps d'armée principaux, afin de continuer à détruire en détail notre cavalerie, qui fondait à vue d'œil. Alexandre ne répondit pas aux propositions de paix. On aurait pu à la rigueur se fortifier dans Moscou et y passer l'hiver, comme Daru le proposait. Mais que fussent devenues pendant ce temps et l'Europe centrale et la France ?

C'est cinq semaines après l'entrée à Moscou qu'éclata à Paris la conspiration du général *Malet* (V. ce nom), et l'état d'opinion qui lui permit presque de réussir était bien connu de l'empereur. De plus, la Russie disposait d'une armée aguerrie qui n'avait pas encore donné, l'armée dite du Danube, qui revenait de Moldavie sous les ordres de Tchitchakov, et qui, dès le 11 oct., rejeta Schwarzenberg sur la Galicie et atteignit bientôt le Boug. Enfin les nouvelles d'Espagne n'étaient pas rassurantes : le 22 juil., Marmont avait perdu la bataille des Arapiles et laissé 5.000 prisonniers, 8.000 hommes tués ou blessés ; le 14 août, la garnison française du Buen-Retiro, à Madrid, capitulait, et Wellesley chassait Joseph de sa capitale. L'Angleterre s'appliquait à resserrer de plus en plus l'union offensive de Bernadotte et d'Alexandre (entrevue d'Abo, 28 août). Le corps russe de Wittgenstein, accru du contingent suédois, est repoussé, il est vrai, par Gouvion Saint-Cyr au combat de Polotsk, mais ce maréchal, grièvement blessé, ne lutta que pour se retirer par la Duna (17 au 19 oct.). Victor, qui était à Smolensk, ne put parvenir à Moscou, Koutousov ayant entièrement battu Murat, qui s'était avancé à la rencontre de Victor jusqu'à Vinskovo (18 oct.). C'est après trente-cinq jours d'hésitation, d'inaction que l'empereur, ému de cet échec, se décide à quitter Moscou (19 oct.). Il n'est plus question d'une pointe offensive sur Pétersbourg ; le seul parti à prendre est de se retirer sur la Pologne, où rien n'est organisé. Le sacrifice des Moscovites est contagieux : le gouvernement russe a d'ailleurs adopté un système de destruction impitoyable ; ordre est donné aux habitants d'abandonner toute ville, bourg ou village incapables d'une résistance régulière, après avoir enlevé tout ce qu'ils pourraient et brûlé le reste ; de briser les pierres meulières, de détruire les fours, de couper les ponts, de défoncer les routes. Les populations rurales, étant dans le servage, n'ont pas le sentiment de la propriété et obéissent sans regret, avec une « sainte fureur ». Le tsar avait un allié de plus, « le général Hiver », suivant son expression : la gelée blanche avait fait son apparition dès le 13 oct. et annonçait des frimas précoces. Mortier, laissé à l'arrière-garde, sortit de Moscou le 26, après avoir fait sauter le Kremlin ; deux jours avant, à 30 lieues au S. de Moscou, sur la route de Kalouga, les 17.000 hommes du prince Eugène tiennent en échec Koutousov jusqu'à l'arrivée des généraux Gérard et Compans (corps de Davout), et demeurent maîtres de la ville de Malo-Iaroslavetz, disputée de cinq heures du matin à dix heures du soir (24 oct.). Il faut pourtant, car l'ennemi va revenir en forces, abandonner la route de Kalouga, qui

50

présente des ressources, pour reprendre celle de Mojaïsk et refaire à rebours, au milieu des tourmentes de neige (6 nov.) et des Cosaques, toutes les sanglantes étapes qui avaient conduit l'armée à Moscou. La vue des champs de carnage où leurs camarades dorment sous la neige démoralise les soldats et la plupart des chefs. Ney, Davout, Eugène conservent seuls leur ressort. La faim, le froid, les congestions cérébrales font des milliers de victimes; une double rangée de cadavres marque cette funèbre route. Aux haltes, les sapins couverts de givre refusent de s'enflammer. Les magasins les plus rapprochés étaient à Smolensk, sans moyen de transport possible. Les chevaux, qui n'ont pas été munis de fers à glace, et pour lesquels le fourrage fait défaut, ne servent plus guère qu'à l'alimentation des troupes. La précipitation de la retraite est cependant une absolue nécessité, car les ailes ne peuvent rejoindre le centre, et il faut à tout prix éviter une bataille générale, qui serait un désastre complet. Aussi ne passa-t-on que deux jours à Smolensk, où d'ailleurs vivres et munitions avaient été réunis en quantité insuffisante, ou gaspillés: c'est dans cette ville que l'empereur connut la nouvelle de la conspiration Malet. Wittgenstein reprenait Vitebsk; Tchitchakoff occupait Minsk; Koutousov se portait sur Orska et Borisov, entre ses deux lieutenants. Le cercle allait se fermer quand les Français se remirent en marche, par 16° et 18° de froid; il fallut, faute de chevaux, détruire une partie des pièces et des munitions. Ensuite un dégel survint, avec une boue épaisse. A Krasnoï, Davout et Eugène, avec 2.000 combattants, résistent aux forces triples de Koutousov: toute la garde dut charger afin de frayer le passage; à l'extrême arrière-garde, Ney reste isolé avec 6.000 hommes, pendant deux jours. Il surprend enfin le passage du Dniepr et rejoint le gros de l'armée. Les Français Lambert et Langeron, attachés au service du tsar (armée de Moldavie) s'emparèrent de Borisov (21 nov.). Mais Oudinot reprend le surlendemain ce poste où devait s'effectuer le passage de la Bérézina, principale difficulté sur la route du Niémen. La situation est presque désespérée. La ligne de la Duna est forcée; l'allié autrichien reste tranquillement à couvert derrière le Boug. Du S. de la Russie, Koutousov tire toutes choses en abondance, et sa fureur augmente à chaque nouvelle humiliation militaire qu'il éprouve. Pourtant Victor a pu rejoindre, comme Oudinot, le gros de l'armée, suivi de près par Wittgenstein. Koutousov a perdu trois journées de marche. Bref, Napoléon a réussi encore à concentrer environ 73.000 hommes, et les Russes n'avaient encore, le 26 nov., que 16.000 hommes bien postés à Borisov, à la tête du pont. A quatre lieues et demie au-dessus, dans l'eau qui charrie des glaces, entre la berge élevée de Weselowo et les marécages de la rive droite traversés par une étroite jetée, les pontonniers du général Eblé jettent en toute hâte deux ponts de bateaux (gué de Studzianka). Le passage s'effectue d'abord tranquillement. Mais le 28, le maréchal Oudinot, à l'avant-garde, est blessé en repoussant Tchitchakoff: c'est alors que Ney, « le Brave des braves, » prend le commandement des 2^e, 3^e et 5^e corps et parvient à passer. Le salut de ces trois corps est dû à son sang-froid, à sa ténacité, à l'extrême rapidité de ses dispositions. Sur la rive gauche, Victor avait été laissé à la garde des trainards, des femmes et des enfants qui suivaient le gros de l'armée. Le 27, il perdit toute la division Partouneaux, embarrassée par les équipages; le 28, il est atteint par Wittgenstein, par l'avant-garde de Koutousov, et obligé de repasser la Bérézina en toute hâte. Aussitôt on fit sauter les ponts, « abandonnant à l'autre rive l'artillerie, les bagages, un grand nombre de non-combattants qui n'avaient pu passer... Le sort de ces malheureux, au milieu de la mêlée des deux armées, fut d'être écrasés sous les roues des voitures ou sous les pieds des chevaux, frappés par les boulets ou par les balles des deux partis, noyés en voulant passer les ponts avec les troupes, ou dépouillés par l'ennemi, et jetés nus sur la

neige où le froid termina bientôt leurs souffrances » (*Mémoires de Vaudoncourt*). Les Russes firent près de 20.000 prisonniers, s'emparèrent de presque toute l'artillerie, réduite à 150 pièces, et ramenèrent triomphalement les objets religieux et les trophées enlevés de Moscou. Lorsqu'un officier vint annoncer ce désastre à Napoléon, celui-ci répéta plusieurs fois: « Pourquoi, Monsieur, voulez-vous m'ôter mon calme? » Il avait eu des moments de désespoir, vite réprimés. Il avait senti l'impuissance absolue de son génie devant le nombre, et surtout en présence des éléments déchainés: l'apathie physique, l'impassibilité extérieure, c'est tout ce qu'il put demander, sans toujours l'obtenir, à la force de sa volonté. Le 6 déc., à Smorgoni, il arrache à ses maréchaux l'approbation de son départ: « Si j'étais né sur le trône, si j'étais un Bourbon, il m'eût été facile de ne pas faire de faute. » A Varsovie, devant l'ambassadeur de Pradt, il s'écrie: « Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas, » et soudain il éclate de rire. Les malheureux débris de l'armée furent abominablement traités à Vilna, où ils ne purent tenir, non plus qu'à Kovno; sans l'héroïsme et le sang-froid de Ney, les 30.000 hommes qui restaient n'auraient pas repassé le Niémen (16 déc.). Ce ne fut plus ensuite qu'une déroute à travers l'Europe centrale. Cependant l'empereur brûlait les étapes, et arrivait à Paris à l'improviste (20 déc.), deux jours après le 29^e bulletin daté de Malodeczno le 3, et qui avouait l'immensité du désastre. Il se terminait par ces mots: « Jamais l'empereur ne s'est mieux porté; » mensonge politique à l'adresse de ses ennemis, mais qui fit horreur à tant de familles en deuil. Le Sénat, le grand maître de l'Université, président du Corps législatif, le préfet de la Seine multiplient les protestations de fidélité à la « quatrième dynastie ». Mais à propos du complot de *Malet* (V. ce nom), Napoléon avait dit le vrai mot de la situation: « Un homme est-il donc tout ici; les institutions, les serments, rien! »

Il ne fallait plus compter, en tout cas, sur l'effet des traités imposés par la force. Le plus humilié de tous, le roi de Prusse, a envoyé des ordres secrets au général York, qui commandait à l'extrême gauche le contingent prussien (corps de Macdonald); York signe avec les Russes, à Taurogen, une convention de neutralité (30 déc.), et Macdonald, qui avait menacé de près Riga, est obligé de reculer jusqu'à la Wartha et à l'Oder. Le 5 janv. 1813, les Russes occupent Königsberg. Murat remet au commandement du prince Eugène (8 janv.) les troupes éparses en Prusse et en Pologne; elles commencent à se concentrer à Berlin (24). Le Sénat met à la disposition du gouvernement 250.000 conscrits des classes de 1809 à 1814. Napoléon signe avec Pie VII (25) le concordat de Fontainebleau, qui confirme le concordat de 1802, sauf des concessions temporelles bientôt désavouées par le pontife. A la proclamation du comte de Provence datée d'Hartwell (1^{er} févr.) le Sénat répond en organisant la régence pendant la minorité de l'empereur des Français (3). En ouvrant le Corps législatif, Napoléon rappelle que quatre fois depuis la rupture de la paix d'Amiens il a proposé la paix: mais il la veut « conforme à la grandeur de son empire ».

CAMPAGNE D'ALLEMAGNE. — Le tsar prend Varsovie (8) et invite les « princes esclaves » à secouer le joug (10); le 22, c'est aux peuples mêmes de l'Allemagne qu'il s'adresse. L'appel n'était pas inutile, mais il était préparé de longue date et attendu. Frédéric-Guillaume, qui ostensiblement avait destitué et condamné York (par contumace), signe avec Alexandre le traité de Kalisz (V. ce mot) et accède à la sixième coalition. Les Cosaques occupent Berlin (4), et le prince Eugène transporte à Leipzig son quartier général. Toute l'Allemagne est en ébullition; l'« Appel à mon peuple », du roi de Prusse, est éloquentement commenté par le professeur *Arndt*, par les poètes *Uhland* et *Kärner* (V. ces noms). Les généraux russes ont appris le langage de la Révolution française qu'ils associent à celui du loyalisme monarchique: « Alle-

mands, proclame Wittgenstein, nous vous ouvrons les rangs prussiens. Vous y trouverez le laboureur à côté du prince. Toute distinction de rang est effacé par ces grandes idées : le roi, la liberté, l'honneur, la patrie. » Hambourg et Dresde sont évacués. Le 15 mars, Napoléon gagne Erfurt ; il n'a en Allemagne, avec les recrues nouvelles, que 166.000 hommes, encore mal exercés et sans cohésion, contre 225.000. L'artillerie reste supérieure ; la cavalerie est très insuffisante. A la reprise des opérations, l'empereur peut mettre en ligne environ 90.000 hommes contre 140.000. Il part de Mayence le 26 avr., opère sa jonction le 29 avec le prince Eugène à Weissenfels, où nos conscrits, surnommés diplomatiquement les Marie-Louise, reçoivent le baptême du feu. Le 1^{er} mai, il passe le défilé de Rippach (mort de Bessières). Il place le corps de Ney dans une forte position (villages de Lutzen, Rahna, Gros-Korschen, Kaja), afin d'avoir un pivot solide pour le mouvement tournant qu'il projetait sur sa gauche, vers Leipzig. L'ennemi, imitant sa tactique, essaye de son côté de tourner notre droite. Mais Ney tint bon, reprit deux fois le village de Kaja et donna à Napoléon le temps de revenir, d'envoyer Eugène à la gauche de Ney, Marmont à sa droite, et d'occuper définitivement la position centrale, grâce à Mouton et à la jeune garde. La victoire de Lutzen lui permet de rentrer à Dresde et de se porter sur la Sprée, où Blücher avait établi, entre cette rivière, le Bleser-Wasser, et deux lignes de hauteurs, un véritable camp retranché. Le 20 mai, Macdonald avec Oudinot, Bertrand et Marmont forcent la première ligne à Bautzen ; le lendemain, ils s'emparent de la seconde par un mouvement tournant de Ney sur l'extrême droite de l'ennemi, à Preititz. Nos pertes officiellement déclarées sont de 12.000 hommes ; l'ennemi se retire en bon ordre et à pas comptés, et ravage les contrées qu'il abandonne. La marche sur l'Oder continue par le combat de Reichenbach, où périt Duroc (22 mai). Davout et Vandamme sont rentrés à Hambourg le 30 ; Lauriston occupe Breslau le 1^{er} juin. Épuisé par ces victoires « à la Pyrrhus », malade de vomissements, Napoléon s'arrête et accepte les prétendus bons offices de son beau-père François 1^{er} et du ministre autrichien Metternich (V. ce nom) ; c'est par leur intermédiaire qu'est signé l'armistice de Pleswitz (4 juin) pour vingt jours ; Napoléon accepta ensuite, à Dresde, la médiation de l'Autriche ; l'armistice était prolongé jusqu'au 10 août, et un congrès devait s'ouvrir à Prague, dès le 5 juil. pour traiter de la paix générale. Auparavant, Metternich s'était entendu avec Alexandre, à l'entrevue d'Opočno ; il fut convenu qu'on ferait traîner les pourparlers afin de donner à Schwarzenberg tout le temps de concentrer en Bohême les forces autrichiennes. François 1^{er} n'entrerait toutefois pas dans la coalition, avant que l'on n'eût fait à Napoléon des propositions raisonnables en elles-mêmes, mais telles qu'étant donnés son caractère et l'état de l'opinion à Paris et en France, il ne pourrait cependant les accepter sans compromettre sa dynastie : c'était l'abandon de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Espagne, de l'Italie. Si par hasard il cédait, on lui réclamerait la Belgique, au nom de l'Angleterre. En fait, à Dresde, Napoléon ne put s'entendre avec Metternich, et, quant au congrès de Prague, c'est lui-même qui se chargea de le faire échouer en faisant attendre leurs pouvoirs à ses négociateurs, Narbonne et Caulaincourt. Pendant cette période, Joseph avait perdu l'Espagne, dégarnie de troupes françaises après les désastres de Russie ; Jourdan, qui avait réuni tout ce qu'il en restait, avait été battu à Vittoria (21 juin) par Wellesley, et se repliait par la route de Pampelune, infestée de *guerillas* ; Foy, à Tolosa (25), couvrit cette retraite.

Napoléon avait profité de la suspension d'hostilités pour augmenter son effectif. Mais elle avait amené « plus de régiments à la coalition que l'empereur ne devait trouver de compagnies en France » ; elle avait permis à l'Autriche d'armer à son aise, tout en affectant le plus vif amour de la paix. Pendant qu'en Espagne Suchet était acculé plu-

tôt qu'adossé à Figueiras, et que les Anglais, à la poursuite de Soult, campaient sur la rive gauche de la Bidassoa, des mouvements populaires éclataient en Hollande, en Suisse, dans le Tirol, en Italie, en Dalmatie, sur le territoire de la Confédération. Le Saxon Thielmann passe à l'ennemi avec plusieurs régiments. Le roi de Bavière négocie la convention de Ried, qui met le général de Wrede au service de la coalition. Les quatorze corps de la Grande Armée, y compris les auxiliaires, ne comptent que 280.000 hommes, dont la moitié de conscrits, contre 520.000 coalisés, dont 400.000 au moins sont au centre de l'Allemagne, Blücher en Silésie, Schwarzenberg en Bohême, Bernadotte en Brandebourg. Celui-ci termine ainsi sa proclamation datée du 15 août : « Le même sentiment qui guida les Français de 1792 et qui les porta à s'unir et à combattre les armées qui étaient sur leur territoire doit vous animer aujourd'hui contre celui qui, après avoir envahi le sol qui vous a vu naître, enchaîne encore vos frères, vos femmes et vos enfants. » C'est le même jour que le Suisse Jomini (V. ce nom), chef de l'état-major de Ney, passe à l'ennemi et fait connaître que le plan de Napoléon est de se porter sur Berlin. Le prince Eugène quitte en toute hâte l'armée centrale pour aller défendre le royaume d'Italie. Le 23, Bernadotte repousse Oudinot à Grossbeeren et préserve la capitale de la Prusse. Pendant que Napoléon pousse vers l'Oder, 180.000 ennemis (Schwarzenberg, Wittgenstein, Kleist) débouchent de la Bohême sur la Saxe. L'empereur a le temps de revenir sur l'Elbe, et gagne la grande bataille de *Dresde* (V. ce mot). C'est là que périt Moreau (V. ce nom) qui, au quartier général de Prague, avait fait décider la marche sur la capitale de la Saxe. Mais une série de défaites annula les effets de la victoire de Dresde. Ney devait appuyer le mouvement d'Oudinot sur Berlin : Oudinot fut battu à Grossbeeren le 23 août, et Bernadotte l'emporta encore à Dennewitz (6 sept.) sur Ney, lequel perdit plus de 12.000 hommes, les deux tiers de ses canons, et dut se replier sur Torgau. Vandamme, chargé de poursuivre les Autrichiens en Bohême, essaye de les couper de Prague, mais est lui-même enveloppé à *Kulm* (V. ce mot), et fait prisonnier (30 août). Macdonald, qui était resté en Silésie, s'est dégarni considérablement pour soutenir l'action centrale ; il est battu par Blücher, sur la Katzbach (26 août), et ne repasse la Bober et la Queiss qu'en laissant derrière lui 10.000 prisonniers et une partie de son artillerie. Davout, qui s'était avancé jusque dans le Mecklembourg, fut obligé de repasser l'Elbe. Napoléon est de nouveau obligé d'appeler à lui les corps engagés témérairement dans une triple offensive, et de reculer de Dresde à *Leipzig* (V. ce mot), où il lutte quatre jours durant et perd « la grande bataille des nations » (19 oct.), à laquelle prirent part, outre Schwarzenberg, Blücher et Bernadotte, l'armée russe dite de Pologne, sous le commandement de Bennigsen, 330.000 hommes contre 175.000. L'empereur se replie sur Erfurt. Mais les Allemands du Sud (Bavière et Wurtemberg) menacent de le couper et se postent sur la route de Mayence, à Hanau, pendant que Schwarzenberg et Blücher le suivent de près, à gauche et à droite. Il fallait passer quand même : c'est le miracle que réalisèrent des chefs comme Curial, Nansouty, Drouot, qui réussirent à percer cette masse de troupes fraîches : « Nos canons roulaient dans une boue de chair humaine » (30 oct.). Un cinquième des troupes d'Allemagne seulement reentra en France. En dehors des pertes, des corps nombreux, de petites garnisons, ou n'avaient pu rallier la masse principale, ou demeuraient là où les avaient attachés des ordres qu'il était impossible de révoquer. Gouvion Saint-Cyr tenta vainement de sortir de Dresde, ville mal fortifiée et dominée par les hauteurs voisines ; il y fut rejeté, manqua bientôt de munitions, et conclut avec l'Autrichien Klenau et le Russe Tolstoï une convention honorable que Schwarzenberg refusa de ratifier : 23.000 hommes furent faits prisonniers et dirigés sur l'Autriche.

A Hambourg, Davout garde 30.000 hommes; Lemaire en a 20.000 à Magdebourg; à Dantzig, depuis un an qu'il tient bon, Rapp n'a plus que 40.000 hommes et ne se rendra que le 1^{er} janv. 1814 (la convention fut également violée); ajoutons du Tilly à Torgau, Lapoye à Wittenberg, Grandeau à Stettin, Ravier à Damm, Fornier d'Albe à Custring, Laplane à Glogau, qui tous firent désespérément leur devoir.

CAMPAGNE DE FRANCE. — L'empereur avait usé la France. La servilité prolongée du Sénat, loin de préserver son autorité, la rendait plus odieuse encore. Le Corps législatif, où depuis longtemps, dans le huis clos des commissions, les « idéologues » s'exprimaient librement, recouvra soudain la parole : une adresse encore respectueuse dans la forme suppliait l'empereur de ne penser qu'à la paix. Il s'emporta contre une aussi tardive opposition, et s'indigna, non sans raison, des bonnes intentions que les députés supposaient à la coalition vis-à-vis de la France. Entre lui et la nation, la solidarité était entière; la passivité de l'une avait trop longtemps absous et glorifié l'omnipotence de l'autre. « La France, écrit Guizot, était une nation de spectateurs harassés, qui avaient perdu toute habitude d'intervenir dans leur propre sort, et qui ne savaient quel dénouement ils pouvaient espérer ou craindre de ce drame terrible, dont ils étaient l'enjeu. » Metternich eut encore une fois l'habileté de mettre de son côté l'apparence de la modération en proposant vaguement de traiter sur la base des limites de 1795 (mission de Saint-Aignan); mais le prétendu congrès de Francfort fut vite rompu, et Murat prit prétexte de cette « folie » pour se ranger du côté de l'Autriche. La levée des 300.000 célibataires, décrétée en nov. 1813, ne rencontra presque partout qu'inertie ou révolte ouverte (Provence, Vendée, Bretagne). Seules, les populations les plus directement menacées, les paysans de l'Est, se souvinrent de 1792. Au milieu d'une telle lassitude, les proclamations de style révolutionnaire, que l'empereur adresse aux « citoyens français », sonnent faux et dénoncent le désarroi politique et militaire. L'armée de la levée en masse ne dépassa pas 40.000 à 60.000 hommes; ces héroïques défenseurs du sol natal, qui croyaient encore aux miracles du patriotisme, se serrèrent autour du chef que trahissait une partie de sa famille, que vilipendaient presque tous ceux qui avaient grandi avec lui en fortune et en dignités, et dont il était comme la raison sociale. Si le génie militaire de ce chef avait parfois subi des éclipses, on peut dire qu'il retrouva tout son éclat dans la campagne de France, et cet éclat put se faire jour à cause même de la hâte que ses adversaires avaient d'en finir, de leur confiance d'ailleurs fondée dans le dénouement final, enfin de leur concert devenu incertain, depuis que ce dénouement n'était plus douteux, même sans doute pour Napoléon lui-même. La campagne eut pour principal théâtre la Champagne et l'Île-de-France où les accidents de terrain sont déterminés surtout par l'emboîtement semi-circulaire du tertiaire dans le crétacé (Fontainebleau, Montereau, Sézanne, Vertus, Epernay, Reims, Berry-au-Bac, Laon). En janv. 1814, Bernadotte est dans les Pays-Bas (100.000 hommes); Blücher (60.000) a passé le Rhin à Mayence, avec Nancy comme premier objectif; Schwarzenberg (160.000) arrive par Bâle, afin de marcher sur le plateau de Langres. Celui-ci n'a rien à craindre sur sa gauche, car la neutralité de la Suisse n'arrête pas les Autrichiens. Bubna et Bellegarde (80.000 hommes) tournent le Jura et menacent Lyon. Quant au sud-ouest, ni Suchet, ni Soult ne peuvent défendre la frontière pyrénéenne contre les 160.000 Anglo-Espagnols de Wellesley. Dans de telles conditions, c'est pour l'honneur que Napoléon combat. L'armée de Bernadotte fut quelque temps arrêtée par Maison en Belgique, ou occupée à des sièges, et l'empereur n'a d'abord devant lui que Blücher (sur la Marne) et Schwarzenberg (sur la Seine); au premier, il oppose Marmont, Mortier et Macdonald; au deuxième,

Victor et Oudinot; lui-même manœuvre dans l'intervalle, avec Ney et la garde. Blücher est battu à Saint-Dizier (27 janv.) et à Brienne (29), mais Schwarzenberg accourt, et gagne avec Blücher la victoire de la Rothière (1^{er} févr.) qui n'empêche toutefois pas Napoléon de se replier sur Troyes. Mais ses deux adversaires, la route de Paris étant presque libre, se séparent pour allonger plus commodément leurs colonnes, et reprennent leur marche, l'un par la Marne, l'autre par la Seine et l'Aube. A l'avant-garde de Blücher, York se hâte fiévreusement vers Château-Thierry, afin d'achever Macdonald; suivaient Sacken, près de Montmirail, Olsouiev à Champaubert, Blücher lui-même à Etoges (vallée du Petit-Morin); Napoléon prend par Sézanne, met en déroute le troisième de ces corps à Champaubert (10 févr.), repousse Sacken à Montmirail (11), York à Château-Thierry (12) et, lorsque Blücher se porte au secours de ses lieutenants, il lui épargne les deux tiers du chemin en se reportant à sa rencontre à Vauchamps (14). L'armée de Silésie était désorganisée, mais l'empereur n'avait pas les forces suffisantes pour empêcher les morceaux de se rejoindre, car il lui fallait immédiatement penser à Schwarzenberg, que Victor et Oudinot n'avaient pu arrêter et dont l'avant-garde atteignait Fontainebleau. Napoléon revient donc sur la Seine par Meaux et Guignes, bat des corps isolés à Mormant, Nangis et Dannemarie (16 et 17); mais l'ennemi est averti et replie son avant-garde de Fontainebleau sur Montereau, où le maréchal Victor arriva quelques heures plus tard. Un brillant combat nous rendit le pont de Montereau et la ville, et les Autrichiens reculèrent encore jusqu'à Méry-sur-Seine, où l'empereur battit un corps prussien venu à leur aide (22), puis sur Troyes et Chaumont. Cependant Blücher s'était reformé, mais, lorsque Napoléon revient sur lui, le général prussien ne l'attend pas dans la vallée de la Marne; averti de l'arrivée de l'armée du Nord, il cherche à la joindre dans la vallée de l'Aisne. L'empereur comptait sur la place de Soissons pour l'arrêter au passage; mais Bülow et Wintzigerode venaient de prendre Soissons, et Blücher fut sauvé. Napoléon remonte encore la rive gauche de l'Aisne, qu'il franchit à Berry-au-Bac, afin d'aborder par le sud-est le plateau de Laon. Blücher est encore débusqué de Craonne, avant-terrasse de ce plateau (7 mars), mais Laon, garni de 80.000 hommes, est imprenable (9 et 10 mars). Un coup de main dégage Reims pour quelques jours. Mais l'expérience a profité aux alliés. Blücher et Schwarzenberg restent désormais en contact et remportent la victoire décisive d'Arcis-sur-Aube (20 et 21 mars). Pendant cette campagne avait été tenu le dérisoire congrès de Châtillon, rompu dès le 10 mars, Napoléon ayant refusé d'accepter les limites de 1792. Le jour même de la défaite suprême, l'empereur apprit par Caulaincourt la signature du traité de Chaumont, par lequel les puissances s'engageaient à rétablir Louis XVIII. Napoléon crut encore pouvoir tenir la campagne en se portant à Saint-Dizier (26 mars); mais les alliés le négligent et continuent leur marche. Paris n'avait que des fortifications improvisées. Après l'héroïque combat de La Fère-Champenoise, où se distinguèrent les « Marie-Louise », les alliés s'emparent, sur Moncey, Marmont et Mortier, des hauteurs de Romainville et de Montmartre, et *Marmont* (V. ce nom), qui veut éviter à une ville désormais ouverte les horreurs de la guerre, signe la capitulation de Paris, le 30 mars (V., pour le détail, au mot PARIS). Lyon, sous le commandement d'Angereau, avait capitulé. Le 12 mars, le duc d'Angoulême était entré à Bordeaux, où le maire Lynch et les Anglais proclamèrent Louis XVIII. Enfin, malgré une bataille sanglante livrée par Soult (10 avr.), Toulouse ouvrit ses portes aux Anglo-Espagnols.

La Régence établie, à tout événement, dès le 23 janv. (Marie-Louise, Joseph, Cambacérés, Montalivet, Clarke, Savary), n'avait rien fait ou pu faire, soit pour coordonner la défense de Paris, soit pour mettre réellement en sûreté les précieux otages sur lesquels comptaient les alliés,

Marie-Louise et le roi de Rome (lettre de Napoléon à Joseph, 16 mars), ni pour s'opposer aux intrigues royalistes dont l'hôtel de la rue Saint-Florentin (V. TALLEYRAND) était devenu le centre. L'empereur était revenu en toute hâte, par la rive gauche de la Seine, du côté de Paris; il apprit, à Fromenteau, la convention signée par Marmont. Il partit pour Fontainebleau, pendant que Talleyrand préparait un gouvernement provisoire avec Beurnonville, Jaucourt, Dalberg, Montesquiou; Joseph, Marie-Louise et le roi de Rome s'étaient enfuis à Blois. Le 31 mars, les alliés entrèrent à Paris, qui fut traité avec une extrême modération : la rente monta de 2 fr. 50. Alexandre, au nom des souverains, proclama : « qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun de sa famille; qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; qu'ils peuvent même faire plus;... que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte; qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la nation française se donnera ». Dès le lendemain, le conseil départemental et municipal de la Seine publia la première proclamation royaliste officielle :... « Nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur pour retourner à nos maîtres légitimes » (11 avr.). Le Sénat institue le gouvernement provisoire déjà formé en secret par Talleyrand. Le gouvernement confère au général Dessolles le commandement de la garde parisienne et du dép. de la Seine, et « dégage » les armées françaises de leurs serments à Napoléon, déclaré déchu en raison des nombreuses violations de la Constitution de l'an XII que les considérants énumèrent avec complaisance. Marmont, qui s'était retiré sur l'Essonne, traite avec Schwarzenberg : les troupes qu'il a sous ses ordres se retireront en Normandie; si Napoléon tombe entre les mains des alliés, « sa vie et sa liberté lui seront garanties... dans un pays circonscrit, au choix des puissances alliées et du gouvernement français ». L'empereur, qui avait d'abord cru pouvoir négocier (échec de Caulaincourt), qui avait pensé ensuite à faire sur la Loire ou ailleurs la guerre de partisans, se voit abandonné. Le 4 avr., il abdique en faveur du roi de Rome. Le tsar exigea une abdication sans condition, qui fut signée le 5. Mais le 6 avr., le Sénat, après avoir voté à la hâte et sans droit aucun une constitution, appelle au trône Louis XVIII (V. ce nom); l'empereur, cette fois, s'imagina que ses généraux (Oudinot, Berthier, Macdonald, Ney, etc.) se joindraient à lui par intérêt bien entendu; il fut cruellement dé trompé, rédigea une troisième abdication, celle-là définitive (14 avr.); le même jour, le tsar lui faisait attribuer la souveraineté de l'île d'Elbe, avec 2 millions et demi de pension et une garde de 400 hommes, cela malgré les craintes de l'Angleterre et de l'Autriche. François I^{er} exigea d'ailleurs que Marie-Louise et son fils se rendissent à Vienne et non à l'île d'Elbe. Après les célèbres adieux de Fontainebleau (20 avr.), le souverain déchu partit lentement pour l'île d'Elbe, en voiture, non sans être insulté dans le Midi et menacé même dans sa vie. Il y trouva d'abord un repos indispensable, une meilleure santé, affecta d'oublier le passé et de vivre en « juge de paix ». Aux Anglais de passage, il faisait l'éloge des institutions de leur pays. Mais pendant le congrès de Vienne (V. ce mot), il fut question de le déporter en Afrique; il ne manquait plus au protocole que la signature d'Alexandre. Averti par les amis des mauvais jours, personnages secondaires pendant la période de gloire, Fleury de Chaboulon, Lavallette, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angély (V. ces noms), confiant dans le résultat sur l'opinion française des fautes commises par la première Restauration (V. Louis XVIII), mal surveillé, peut-être à dessein, par l'escadre anglaise, Napoléon quitta l'île d'Elbe (1^{er} mars 1815), rallia les corps envoyés contre lui (La Bédoyère, Ney) et rentra aux Tuileries le 20 mars. — Des articles spéciaux sont consacrés aux Cent-Jours, à l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 654) et à la campagne, qui,

après la bataille de Charleroi, de Ligny et des Quatre-Bras (16 juin), aboutit le 18 juin à la défaite et à la déroute de Waterloo (V. ce mot pour toute la campagne). Le congrès de Vienne, jusqu'alors très divisé, était tombé d'accord dès le retour de l'île d'Elbe pour « mettre au ban de l'Europe le perturbateur de la paix publique ». L'Europe victorieuse ne se contenta pas de consacrer de nouveau le premier traité de Paris (V. ce mot) du 30 mai 1814, qui nous avait réduits à nos frontières de 1792, elle nous imposa le second traité de Paris (V. ce mot) du 20 nov. 1815, qui nous ramena aux frontières de 1790, moins quelques places fortes au N. et plus quelques enclaves (Avignon, Mulhouse, Montbéliard), fixa l'indemnité de guerre à 700 millions et la durée de l'occupation armée à cinq ans. Telles furent les conséquences de l'aventure des Cent-Jours; tel fut le dénouement de « l'épopée napoléonienne ».

SAINTE-HÉLÈNE. — Quant à Napoléon, après avoir, dit-on, songé à se faire tuer sur le champ de bataille, il s'était enfui tout d'une traite jusqu'à Philippeville. Il lui devint impossible d'organiser la résistance. Davout, à Paris, n'entendait pas lui remettre ses 60.000 hommes. Les corps de l'Etat, qui avaient à peine dissimulé leur hostilité, appartiennent au plus fort. Seul, Lucien lui aurait conseillé de parler encore en maître : « Je n'ai que trop osé, » répond-il. Sur la motion de Lafayette, les Chambres se déclarèrent en permanence (21 juin). L'empereur ne fait que prévenir un second vote de déchéance en abdiquant le 22 juin, en faveur de « son fils Napoléon II ». Le même jour, les Chambres instituent une commission exécutive provisoire sous la présidence de Fouché : cette commission ne fait d'ailleurs que préparer les voies à la seconde Restauration (V. Louis XVIII). Le 29, Napoléon quitte Paris assiégé depuis la veille et se réfugie à la Malmaison. Davout signe un armistice (3 juil.) ; le même jour, Napoléon part pour Rochefort, dans l'espoir de gagner les États-Unis; mais ce port était bloqué par l'amiral Keith. Craignant surtout de tomber entre les mains des Bourbons, il se fait transporter à bord du vaisseau anglais *le Belléophon*, et déclare s'en remettre à la générosité du prince-régent d'Angleterre, et venir, « comme Thémistocle, s'asseoir au foyer du peuple britannique », sous la protection de ses lois (15 juil.). Il était à ce moment placé sous la surveillance d'un agent de Fouché, le général Becker, qu'il congédia par ces mots : « Je ne veux pas qu'on puisse croire qu'un général français soit venu me livrer à mes ennemis. » En fait, il était captif, comme le capitaine Maitland ne le lui laissa pas ignorer. Il fut transféré à Torbay, puis, malgré ses protestations, déporté à l'île Sainte-Hélène (V. ce mot), à 2.000 lieues de l'Europe, sur la proposition de Castlereagh, et malgré les objections de légalité du parti wigh; le vice-amiral Cockburn fut chargé de l'y conduire sur le vaisseau le *Northumberland* (10 août). Les personnes qui furent autorisées à partager sa captivité étaient : Bertrand, son grand maréchal du palais; Montholon et Gourgaud, ses aides de camp; le comte de Las Cases, son ancien chambellan; ses valets de chambre ou serviteurs Marchand, Saint-Denis, Novarraz, Cipriani, Archambaud, Saintini, le chirurgien irlandais O'Meara. Anéanti pendant les premiers jours de la traversée, il se remit à partir du jour de sa fête, le 15 août, et, vite rassuré au point de vue de l'étiquette à laquelle il ne cessa de tenir, il devint familier, intarissable, même avec les Anglais qui le dégoûtaient cependant par leurs habitudes d'ivrognerie. Pour le distraire et le calmer, Gourgaud et Las Cases obtinrent qu'il leur dictât sa campagne de Waterloo et sa campagne d'Italie. A Funchal, où le vaisseau fit escale, il commanda une bibliothèque considérable. Il débarqua le 17 oct. à Jamestown, seul port de l'île, logea d'abord, sur sa demande, dans un pavillon de la maison des Briars, appartenant à la famille Balcombe, en attendant que fut prête, sur le plateau de Longwood, la maison qui lui était destinée. C'est là qu'il eut avec Las Cases

les entretiens d'où est sorti le *Mémorial de Sainte-Hélène*, apologie perpétuelle de sa personne et de sa politique, mêlée d'attaques ou de critiques à l'adresse de ses ennemis, et même des généraux qui l'avaient le mieux servi : il n'épargne guère que Larrey, Drouot, Gérard, Duroc et le colonel Muiron qui était mort pour lui à Arcole. Il accable ses frères. Il a de l'indulgence, non seulement pour Joséphine, mais pour Marie-Louise : c'est que, chez cet « homme de pierre », le sentiment paternel avait acquis, par l'éloignement même, une acuité extraordinaire. Cockburn n'agit pas en geôlier, et il paraît même avéré que Lætizia, « Madame Mère », aurait alors apprêté une expédition pour délivrer son fils. L'arrivée du nouveau gouverneur, Hudson Lowe, mit fin à toute espérance. Ce loyal, mais brutal officier, ne pensa qu'à sa consigne, empêcher l'évasion, et s'imposa aux représentants de l'Autriche (de Sturmer), du tsar (comte de Balmany ou de Balmain), de Louis XVIII (de Montchenu). Dès lors, ce fut entre le captif de Longwood et son gardien en chef une lutte journalière sur les correspondances, les entrées et les sorties, l'étiquette, etc. Le plan consistait à exagérer les moindres difficultés pour émouvoir l'opinion européenne. En 1816, le gouverneur fit embarquer Las Cases pour le Cap. En 1817, l'état de santé de Napoléon s'aggrava, et, depuis, il ne cessa de maigrir. Il avait un ulcère de l'estomac, maladie héréditaire dans sa famille. O'Meara, homme d'honneur et de cœur, qui avait gagné toute sa confiance, consentit aisément à diagnostiquer une hépatite, que l'on pouvait attribuer au climat très inégal de l'île. En 1818, sur l'ordre du malade, O'Meara refusa d'accepter une consultation, et préféra repartir. Napoléon, aux sorties duquel étaient assignées des limites fixes et des conditions, ne se montra plus, ce qui redoublait les transes du gouverneur, obligé de constater sa présence deux fois par jour ; en août 1819, Hudson Lowe faillit être accueilli violemment, et même à coups de fusil ; il se retira quand il entendit les éclats de rire nerveux de son prisonnier, qui s'empessa d'adresser, par le gouverneur lui-même, une lettre au secrétaire d'Etat Bathurst, où il se plaignait qu'on eût violé son domicile. Sa famille lui envoya le médecin Antommarchi (19 sept. 1819), et Fesch deux prêtres assez mal choisis, Bonavita et Vignali. Antommarchi ne fut d'abord accueilli qu'avec défiance, même par le malade, et subit d'étranges interrogatoires. Il obtint enfin que Napoléon prit un peu l'air et s'occupât de jardinage, ce qu'il fit d'ailleurs avec sa fougue ordinaire. Mais l'abus des bains chauds, des narcotiques, qui calmaient seuls ses douleurs, avait non moins que la maladie elle-même miné cet organisme puissant, et la tête était de moins en moins solide. La nouvelle de la mort de sa sœur Elisa Bacciochi détermina une crise qui faillit l'emporter (1820). En janv. 1821, Antommarchi en est à proposer le sirop d'éther ; une promenade à cheval de deux heures, qu'il voulut faire malgré le médecin, le terrassa ; il sortit encore un peu en calèche, la dernière fois le 17 mars. Hudson Lowe envoya le chirurgien anglais Arnott, qui fut reçu. Le 3 avr., il prétendit faire transporter le malade dans la nouvelle maison de Longwood, enfin achevée : « J'entends, répondit Antommarchi ; après l'avoir fait vivre dans une mesure, vous voulez qu'il meure dans un palais : l'artifice est grossier. » Une période de rémittence suivit (13 au 27 avr.) pendant laquelle, soit seul, soit avec Marchand et Montholon, il écrivit son testament. Il se refuse aux drogues, se croit empoisonné avec une citronnade. Avec l'abbé Vignali, ses pensées se retournent vers la religion de son enfance, « qu'il avait rétablie ». Le 1^{er} mai, l'agonie commença, tantôt comateuse, tantôt spasmodique et délirante. Au lit de mort, il n'a que des rêves et des hallucinations de bataille, et les derniers noms qu'il prononça furent ceux de Desaix, de Masséna ; les derniers mots, ceux de « tête, armée ». Il mourut le 5 mai, à six heures moins onze minutes du soir. Les funérailles furent décentes, accompagnées de salves de canon. Le corps fut inhumé non loin d'une source qu'il

avait bénie dans les derniers jours de sa maladie, sous le saule de Longwood. Depuis 1840, il repose aux *Invalides* (V. ce mot et Louis-Philippe 1^{er}). Le testament qu'il laissait, et par lequel il disposait de 8 millions, fut l'occasion de tristes contestations, le dépôt confié par l'empereur au banquier Laffitte ne dépassant pas 6 millions ; quant au reliquat du domaine privé qu'il croyait pouvoir mettre en compte, la Restauration ne l'avait pas respecté.

APPRECIATION GÉNÉRALE. — Considérée dans son ensemble, la carrière politique de Napoléon, qui tient en somme entre les années 1795 et 1815, laisse une impression confuse d'étonnement, d'admiration, de répulsion morale, de vertige. S'il est vrai, selon un mot célèbre, que « l'on n'est bien jugé que par ses pairs », il est évidemment impossible à personne de porter sur Napoléon un jugement définitif. L'exposé exact des faits dans leur succession historique est encore le meilleur moyen de se faire une idée du personnage. Distinguer et même opposer, comme certains ont prétendu le faire, Bonaparte et Napoléon, c'est vouloir s'abuser. L'intelligence a évolué, grandi, faibli, décliné, comme chez tous les hommes. Le cerveau a subi le contre-coup des fatigues, de la maladie, mais le caractère est demeuré identique à lui-même : à Sainte-Hélène, l'empereur captif défend sa porte contre Hudson Lowe avec le même instinct de combativité qu'il déployait à Brienne pour protéger sa retraite champêtre contre l'invasion de ses camarades. C'est, pendant toute sa vie, un passionné imaginaire, bouillonnant et puissant, aimant et surtout haïssant sans mesure, toujours prêt à sortir de lui-même et qui ne peut satisfaire un désir sans en concevoir immédiatement un autre. La soif de lectures qu'il dévorait à Auxonne ne l'a pas abandonné à Longwood, où ses compagnons de captivité nous le montrent lisant à plat ventre, et éparpillant sur le plancher, au gré de sa fantaisie et de son impatience, des volumes à la douzaine. Dans l'âge mûr, hommes de talent ou provinces, femmes ou nations, il en conçoit et en pratique la conquête avec le même emportement. Qu'il s'agisse d'un plan politique, d'une opération de stratégie, ou de soulèvements pour ses troupes, ou d'une opinion littéraire, il est toujours tout entier à son objet, mais il change d'objet avec une vivacité effrayante pour ceux qui l'entourent et ne peuvent le suivre, aussi a-t-il sans cesse à la bouche le mot d'« imbécile ». Les plus maltraités et les plus apathiques se demandent si lui-même il n'est pas fou, et de nos jours certains physiologistes n'ont pas craint de le placer au nombre des « déséquilibrés supérieurs ». Il ne justifie pas le proverbe, en général vrai, qu'il faut avoir obéi pour savoir commander. Il n'a jamais eu le moindre sentiment de discipline. Il n'a jamais su ni voulu obéir à personne ; il a toujours su et voulu commander à tous. Cette volonté supérieure s'est trouvée admirablement à sa place dans les circonstances où il a été purement (ou presque purement) chef militaire, comme dans la campagne d'Italie et dans la campagne de France ; peu importe ici le dénouement final, les facultés sont les mêmes et aboutissent à de grandes choses par de faibles moyens, par des combinaisons nouvelles et imprévues, ce qui est l'excellence même de l'art. Mais la transmission de la volonté à ses limites : plus sont considérables et hétérogènes les masses humaines à mouvoir, plus les intermédiaires sont nombreux, différents et éloignés, plus se dissémine, se dénature et se perd la force d'impulsion initiale qui prétend tout régir ; la matière alors l'emporte sur l'art. Ce qui a dû tromper cette intelligence, si lucide dans le détail, sur le rôle qu'elle pouvait remplir dans la transformation politique de l'Europe, c'est la facilité inouïe avec laquelle s'établit, dans la « grande nation », le régime unitaire et autoritaire du Consulat et de l'Empire ; mais tout y conduisait la France, les précédents de l'ancien régime, en dépit de son chaos apparent, les orages de la Révolution, le nivellement des classes, la passion de l'égalité, même sous un maître ; à ces divers points de vue, une

faible partie seulement du continent européen était assimilable avec le temps. Aucune nation digne de ce nom ne pouvait accepter, présentés à la pointe de l'épée, les « bienfaits de la Révolution », et les nations qui n'avaient pas conscience d'elles-mêmes (Italie, Allemagne, Russie) ou qui, dans un long déclin, s'étaient comme oubliées (Espagne), naquirent ou ressuscitèrent sous la pression même du despote. Il fut, sans le vouloir, sans l'avoir prévu, leur maître d'énergie patriotique et d'organisation militaire. De cette œuvre impossible d'unité européenne, la France fut l'instrument, mais non pas l'instrument passif ; elle y a collaboré par une servitude volontaire et s'est confondue avec son héros, non seulement tant qu'il a été heureux, mais encore quand les fautes commises eurent été suivies d'une commune expiation, et que dans l'imagination optimiste du peuple, Marengo et Austerlitz eurent effacé la Bérézina et Waterloo. Dans l'obstination croissante et désespérée de Napoléon, l'égoïsme personnel et dynastique n'est pas tout. Si la nation s'est identifiée à lui, il s'est de son côté identifié à la nation. Que n'est-il né Bourbon ? Il aurait eu du temps devant lui, ou ses héritiers. Si l'on y réfléchit, on est forcé de conclure que le véritable intérêt dynastique de l'empereur était la paix ; autrement l'Empire ne pouvait être que viager, et en tout cas comment s'imaginer que le lien des royautés vascales, déjà si fragile, ne serait pas rompu ? Mais l'Angleterre a toujours poussé à la guerre, elle l'a rallumée à tout instant sur le continent, elle l'a éternisée sur mer, parce que tel était son intérêt, non seulement pour l'accroissement de son état colonial, mais pour la satisfaction de son aristocratie, aux yeux de laquelle Bonaparte était la « démocratie couronnée ». Il est donc peu juste, peu conforme à une saine critique, de faire de Napoléon le bouc émissaire des fautes, des ambitions, des crimes de toute l'Europe pendant la période qu'il a dominé : chacun en a sa part.

Fut-il sincère, néanmoins, en affirmant que tout son système, y compris l'expédition de Russie et l'internement du pape, visait uniquement l'Angleterre ? Non, sans doute, ou en tout cas les moyens devinrent vite le but. Dans un esprit plus modéré, il aurait pu déclarer qu'il prendrait partout, de gré ou de force, les mesures nécessaires pour exécuter le blocus continental, et qu'il restituerait à la paix générale les territoires occupés ; l'on sait assez qu'il ne fit jamais de semblables promesses, auxquelles, d'ailleurs, il n'est pas sûr que l'Europe eût ajouté foi. Quant à constituer une marine française, ou même continentale, capable de disputer la mer aux Anglais, la chose ne paraît plus avoir été possible après la dissolution du camp de Boulogne et après Trafalgar. Napoléon ne serait, d'ailleurs, pas volontiers ni aisément devenu un Nelson, et, en tout, il voulait la première place. Il vit, plus clairement peut-être qu'il ne consentait à l'avouer, tous les points faibles de l'édifice, et s'étourdit par de nouvelles aventures, pour ne pas en entendre les craquements. S'il fut extrême en tout, ce ne fut certes point par le désir d'un bonheur individuel ou d'une tranquillité qu'il lui fallût acheter à grand prix, ni par l'instinct de famille, pourtant notable chez lui, ni même par sentiment paternel ou devoir dynastique ; c'est, il faut bien le dire, par un fonds d'insensibilité stoïque, moins naturelle que voulue, où toute expérience cruelle, toute déception venait s'effacer, pour ne laisser dans l'esprit que cette antique conception : le Destin. C'est au hasard des circonstances, au mauvais choix des hommes, aux éléments déchainés, etc., en un mot à la « fatalité », que l'homme le plus constamment volontaire de l'histoire, persuadé en quelque sorte de son infailibilité comme d'un dogme religieux, persiste jusqu'au dernier moment à attribuer ses infortunes, de même que, dans la première phase de sa carrière, il aimait à parler de son étoile. « Héros fongueux », suivant la classification des caractères de M. Ribot, il ne serait pas devenu « maître de soi » lors même qu'il eût été « maître de l'univers ».

Eût-il été doué d'une nature moins ardente, la « puissance porte en soi la tentation de tout faire, quand on peut tout faire, même le mal après le bien. Ainsi, dans cette grande vie où il y a tant à apprendre pour les militaires, les administrateurs, les politiques, que les citoyens viennent à leur tour apprendre une chose : c'est qu'il ne faut jamais livrer la patrie à un homme, n'importe l'homme, n'importe les circonstances » (Thiers).

Cet homme, dont une nation fit presque un Dieu et qui fut son propre Dieu, une exagération contraire mais analogue en a fait un monstre diabolique (Taine, *le Régime moderne*) en rapprochant toutes les boutades cyniques, toutes les tristes vérités expérimentales que le mépris des hommes, souvent en effet méprisables, arrachait à ses impétueux monologues, et sans songer qu'il s'est menti à lui-même peut-être plus souvent qu'il ne mentait aux autres. Si dans le gouvernement des affaires humaines il crut par-dessus toute chose à la force et à l'intérêt, sa morale d'Etat fut celle de son temps — ou pour mieux dire de tous les temps, sauf de bien rares exceptions — mais il eut le tort politique d'en faire parade et par conséquent d'en tenir école. Il n'est d'ailleurs pas permis de méconnaître, en ce qui concerne le 18 brumaire, l'entraînement des précédents coups d'Etat et la responsabilité du Conseil des Anciens ; en ce qui touche la transformation du Consulat en Empire, la complicité des corps d'Etat et le consentement plébiscitaire ; quant aux guerres, l'attitude initiale de provocation et d'agression dont l'Europe monarchique fut coupable envers la France révolutionnaire, les conspirations des émigrés, la violence et la perfidie soutenues du gouvernement anglais. Aussi bien, dès l'île d'Elbe, et plus encore après Sainte-Hélène, l'image écrasante mais éphémère de l'empereur d'Occident, du successeur de Charlemagne, s'évanouit pour faire place au « petit caporal », au « soldat de la Révolution », au martyr des Anglais. La légende napoléonienne, aussi vraie en un certain sens que l'histoire, n'a pas été froidement exploitée par les libéraux et les patriotes contre les retours agressifs de l'ancien régime et les menaces hypocrites de la Sainte-Alliance ; elle a été par eux sincèrement adoptée, sans qu'ils en aient pu apercevoir les dangers (V. ci-dessous NAPOLÉON III). La liste serait longue de tous les écrivains qui, en prose ou en vers, et dans toutes les langues, ont chanté, glorifié, pleuré Napoléon le Grand (Delavigne, V. Hugo, Béranger, lord Byron, H. Heine, Manzoni, Pötefi, etc.). L'auteur catholique et légitimiste du plus virulent pamphlet dont il ait été l'objet (*Buonaparte et les Bourbons*) a oublié ses sentiments personnels, ses infortunes et ses déceptions pour écrire : « Il sera la dernière des grandes existences individuelles ; rien ne dominera désormais dans les sociétés infimes et nivelées ; l'ombre de Napoléon s'élèvera seule à l'extrémité du vieux monde détruit, comme le fantôme du déluge au bord de son abîme ; la postérité lointaine découvrira cette ombre par-dessus le gouffre où tomberont des siècles inconnus, jusqu'au jour marqué de la renaissance sociale » (Chateaubriand). Vague et profonde apothéose, prophétie plus nuageuse encore, qui, sans juger, sans glorifier, sans absoudre et sans conclure, correspond encore aujourd'hui, dans son admirable expression, au sentiment moyen de l'humanité pensante. H. MONIN.

BIBL. : Alberto LUMBROSO, *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell'epoca napoleonica* ; Modène, 1894 (en cours de publication). — Oscar de WATTEVILLE, *A propos d'une bibliographie napoléonienne*, 1894, pièce in-8. — Bibliothèque nationale, dép. des imprimés : *Catalogue de la collection napoléonienne* du baron Hippolyte LARREY..., 1896. — Bibliothèque nationale, *Histoire de France* : Catalogue (1866), surtout le t. III, section 4, part. I et II, passim, et pp. 203 à 329, pp. 428 et suiv. (Le supplément depuis 1866 n'est pas publié.) — COTTINGER, *Bibliographie biographique universelle*, 1866, t. II, colonnes 1.263 à 1.290. — RAPETTI, art. *Napoléon*, dans la *Nouvelle Biographie générale* de Didot (30 colonnes de bibliographie). — Bibliographie de LORENZ, V. les tables décennales aux mots *Napoléon* et *Guerres de Napoléon*, jusqu'en 1895 inclusivement.

I. AUTOBIOGRAPHIE. — Napoléon a dicté ses Mémoires,

communiqué ses souvenirs ou ses réflexions à Las Cases, aux généraux Montholon, Gourgaud, Bertrand et à son valet de chambre Marchand, qui les ont publiés à Paris, Las Cases en 1823 (*Mémorial de Sainte-Hélène*, 8 vol. in-8), Montholon en 1823-25, 6 vol. in-8; Gourgaud en 1823, 2 vol. in-8; Bertrand en 1847, 2 vol. in-8; Marchand en 1836, 1 vol. in-8. Les bulletins, proclamations, discours, messages ont été réunis avec les dictées dans les *Œuvres complètes*, publication officielle du second Empire, et qui comprennent: 1° *Commentaires de Napoléon I^{er}*, 1867, 6 vol. gr. in-8; 2° *Correspondance de Napoléon I^{er}*, 1858-69, 32 vol. in-4. Un historique est ici nécessaire pour apprécier l'exacte valeur de ce dernier recueil. — Le 7 sept. 1854, Napoléon III nomma une commission chargée de publier la Correspondance de Napoléon I^{er}, d'après les minutes ou copies conservées dans les archives de l'Empire, au dépôt de la guerre et dans les autres ministères. Un rapide inventaire fit connaître l'existence de 64.000 pièces environ. En 1864, Napoléon III se trouva peu satisfait du travail de la commission: « On n'applique pas mes intentions, dit-il à son cousin le prince Jérôme Napoléon. Veux-tu t'en charger? » Le prince Jérôme y consentit, moyennant l'exclusion préalable de deux membres de la commission, le « sceptique » Mérimée et le maréchal Vaillant, ancien aide de camp de Haxo, qui avait fait partie de l'armée de Moreau, et qui depuis avait épousé la veuve de Haxo, mal vu aux Tuileries. Le mot d'ordre désormais suivi fut de faire paraître Napoléon I^{er} aux yeux de la postérité « comme il aurait voulu s'y montrer lui-même ». C'est dans ces conditions que la publication fut terminée (1869). Les lettres mises au jour depuis cette date, disait le prince dans son *Rapport* officiel, n'ajoutaient rien « d'essentiel...; on n'est d'ailleurs jamais sûr qu'un recueil comme celui-ci soit complet ». En fait, des érudits français et même des étrangers, auxquels nos Archives étaient plus accessibles alors qu'aux nationaux, livrèrent depuis au public de nombreuses lettres; tels furent MM. Du Casse (baron), Schlossberger, de Brotonne, Wertheimer, A. Vandal, Rocquain, Tatischeff, Tamisey de Laroque, etc. La publication officielle renferme 22.067 pièces. La collection des *Lettres inédites*, réunies dans les deux volumes de M. Léon LECESTRE (1897), qui pour sa part en a retrouvé près de 400, élève le total à 23.000 environ. Il ne manquerait donc pas moins de 41.000 pièces. Mais les 64.000 indiquées par le rapport de la commission comprennent, outre les minutes, des expéditions, c.-à-d. des doubles, et l'on ne peut guère estimer à plus de 34.000 ou 35.000 le nombre réel des pièces différentes. De là il résulte que 10.000 lettres au moins ont disparu depuis 1854. Ont-elles été égarées, déplacées ou systématiquement détruites? La dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable; il est certain en tout cas que sur 42 minutes demandées en 1864 par un officier d'ordonnance au nom de Napoléon III, 10 seulement furent réintégrées. Les autres étaient à l'adresse de Fouché, du roi Louis, du roi Jérôme. M. Raudot (*Napoléon peint par lui-même*, article du *Correspondant*, 1865) avança que la nouvelle commission s'était permis des altérations et des retranchements de textes. Il fut répondu (20 avr. 1865) par le secrétaire, M. Rapetti, que les principes de la nouvelle commission étaient les mêmes que ceux de l'ancienne: 1° réserver les documents qui devaient trouver place dans les *Œuvres complètes*; 2° exclure les lettres faisant double emploi; 3° exclure les lettres qui ne concernaient que les relations de famille et les affaires domestiques. La seule nouveauté consistait à remplacer désormais par des points les noms des familles qui pouvaient se trouver compromises. En réalité, la commission qui a fonctionné de 1864 à 1869 a aussi élagué beaucoup de lettres relatives au régime de la presse, à la censure, à la police, aux rapports diplomatiques, à la lutte contre le pape, etc. De plus, elle a omis, tronqué ou fabriqué des phrases, et faussement déclaré illisibles quantité de noms propres. C'est ce qui ressort de l'étude critique de M. Léon LECESTRE. Par exemple, dans une lettre où Napoléon reproche au roi de Westphalie ses prodigalités, la commission a supprimé ce passage: « ... au lieu de prendre de l'argent au Trésor royal au profit de la liste civile, comme vous avez fait cette année. » La commission a rendu, en définitive, un détestable service à la mémoire de Napoléon. Certaines lettres auraient sans doute fait tache dans les 32 volumes, mais elles y auraient été comme perdues et noyées, tandis que publiées à part, selon l'éditeur lui-même, elles donnent de Napoléon une idée fautive et monstrueuse: le grand capitaine, le grand organisateur n'y apparaît plus que comme « un être impérieux, brutal et violent qui broie sans merci tout ce qui fait obstacle à sa volonté ». (Léon LECESTRE. V. aussi WELSHINGER, feuilletons des *Débats*, 30 juin et 24 juil. 1897.)

II. OUVRAGES GÉNÉRAUX. — A. THIERS, *Histoire de la Révolution française*, 10 vol. in-8. — Du même, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 1845-62, 20 vol. in-8. — DE NORVINS, *Histoire de Napoléon I^{er}*, 1827, gr. in-8. — LAURENT (de l'Ardeche), *Histoire de Napoléon*, 1826, gr. in-8. — ELIAS REGNAULT, *Histoire de Napoléon I^{er}*, 1846. — A.-C. THIBAUDEAU, *Histoire générale de Napoléon Bonaparte*, 1827, 4 vol. — A. de VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*, 1844, t. I, II, III, *passim*, et t. V, ch. III. — A. RAMBAUD, *His-*

toire de la civilisation contemporaine en France, 1888, in-8. — STENDHAL, *Vie de Napoléon* [œuvre posthume datée: 4 avr. 1845], 1876, in-18. — GERVINUS, *Histoire du XIX^e siècle* (traduite de l'allemand), t. I et II. — GÉNÉRAL JOMINI, *Vie politique et militaire de Napoléon*; Paris, 1827, 4 vol. in-8. — ALISON, *History of Europe from the commencement of the french Revolution to the Restoration of the Bourbons*; Londres et Edimbourg, 1839-42, 10 vol. in-8. — LANFRIY, *Histoire de Napoléon*, 1867 à 1875, 5 vol. (s'arrête à 1812). — R. PEYRE, *Napoléon I^{er} et son temps*, 1888, gr. in-8. — BARNI, *Napoléon I^{er} et son historien*, M. Thiers; Genève, 1865, in-12. — H. TAINÉ, *les Origines de la France contemporaine, le Régime moderne*; Paris, 1887, t. I, in-8. — SELEY, *Courte histoire de Napoléon I^{er}* (trad. de l'anglais par Baillie), 1887, in-18. — BÖEHLINGK, *Napoleon, seine Jugend*; Leipzig, 1863, 2 vol. — Dr FOURNIER, *Napoléon I^{er}* (traduit de l'all. par Jaglé), 1891-92, 2 vol. in-16. — SCHLOSSER, *Zur Beurteilung Napoleons und seiner neuesten Tadel und Lobredner*; Francfort, 1832-35. — YORK VON WARTENBURG, *Napoleon als Feldherr*; Berlin, 1888, 2 vol. — GUILLOIS, *Napoléon, l'homme, le politique, l'orateur*, 1889, 2 vol. — AMÉDÉE EDMOND-BLANC, *Napoléon I^{er}, ses institutions civiles et militaires*, 1880. — E. BERTIN, *la Société du Consulat et de l'Empire*, 1890, in-16. — F. MASSON, *Napoléon I^{er} et les femmes*: I. *L'Amour*, 1890. — *Napoléon chez lui*, 1893. — A. LÉVY, *Napoléon intime*, 1893. — Prince Jérôme NAPOLÉON, *Napoléon et ses détracteurs*, 1887, in-18. — P. BONDOIS, *Napoléon et la société de son temps*, 1895. — Maréchal vicomte WOLSELEY, *le Déclin et la chute de Napoléon*, 3^e éd., 1891. — D. NISARD, *Considérations sur Napoléon I^{er}*, 1887, in-12. — F. MASSON, *Napoléon inconnu, papiers inédits*, 1895, 2 vol.

III. MÉMOIRES, SOUVENIRS, JOURNAUX OU CHRONIQUES, SOUS DIVERS TITRES, DES AUTEURS SUIVANTS AUX DATES DE PUBLICATION INSÉRÉES ENTRE PARENTHÈSES: V.-A. ARNAULT (1833); duchesse d'ARRANTÉS (1831-35); BARANTE (1894); BARGINET (1822 et 1833); BARRAS (1894); BAUSSET (1827-29); prince Eugène DE BEAUHARNAIS, mis en ordre par A. du Casse (1858); BELLIARD (1842); BRUGNOT (1866); Jérôme BONAPARTE, publiés par A. du Casse (1861-65); Joseph BONAPARTE, *id.* (1853-54); Lucien BONAPARTE (1836); A. BOULAY DE LA MEURTHE (1845); BOURRIENNE (1829), ouvrage critiqué par A.-B. [BULOZ]: *Bourrienne et ses erreurs* (1830); CHAMPOLLION-FIGEAC (1814); CHAPTAL (1893); capitaine COIGNET (ses *Cahiers*, publiés par LORÉDAN LARCHEY, 1884); CONSTANT, valet de chambre de l'empereur (1830); DAVOUT (1879-80), mis en œuvre par la marquise de BLOCQUEVILLE; DESMARET (1833); DESVERNOIS (1898); général DURAND (1819); FAIN (1824 à 1828), sous les noms de *Manuscrit de l'an III, de 1812, de 1813, de 1814*; Cl. FAU-RIEL (1886); GAUDIN (1834); GOUVION SAINT-CYR (1831); GOHIER (1824); GROUCHY (1873-74); LA FAYETTE (1837); LA RIVEILLÈRE-LEPAUX (1894); LARREY (1817); LAVALLETTE (1831); MARBOT (1891); MÉNEVAL (éd. augmentée et critique de 1894); MARMONT (1837), ouvrage critiqué par Du Casse; le *Maréchal MARMONT devant l'histoire* (1857); MASSÉNA (1848-50), ouvrage rédigé par le général KOCH; METTERNICH (1882-84); MOLLIER (1845); PASQUIER (1893); RAPP (1823-24); M^{me} DE RËMUSAT (1880), ouvrage que complète sa *Correspondance* (1881-82); SAVARY DE ROVIGO (1828); SÉGUR (1859); TALLEYRAND (1891-92); THIBAUDEAU (1827); THIEBAULT (1893-94); Marco de SAINT-HILAIRE (1848); VANDAMME (1856), rédigés par Du Casse; CAULAINCOURT, duc de VICENCE (1837-42), 3 volumes publiés par Charlotte de SOR. — GOURNAY, *Journal militaire*, janv. 1790 et suiv. (mensuel, puis hebdomadaire). — *Supplément*, ans VIII à XIII de la République. — *Le Rédacteur* (journal officiel du Directoire). — *Le Moniteur universel*, etc.

IV. DÉTAILS DE L'HISTOIRE. — A. CHUQUET, *la Jeunesse de Napoléon*, 1897-98, 2 vol. — Baron LARRY, *Madame Mère*, 1892, 2 vol. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*: documents divers publiés par l'abbé LETTERON (fascicules de juil. à oct. 1890; de janv. à mai 1891; févr. 1894; mars à août 1894; janv. à sept. 1897). — BIANCHI, *Storia della monarchia piemontese (1773-1861)*; Turin, 1884, 4 vol. — P. GAFFAREL, *Napoléon et les républiques italiennes*, 1894. — E. SCHURÉ, *l'Expédition d'Égypte*. — BOULAY DE LA MEURTHE, *le Directoire et l'Expédition d'Égypte*, 1885. — P. GAFFAREL, *Campagnes du Consulat et de l'Empire*, 1888-91, 2 vol. — E. MAINDRON, *l'Académie des sciences: Bonaparte membre de l'Institut*, 1888. — Général BERTHIER, *Rélation des campagnes du général Bonaparte en Égypte et en Syrie*, an VII. — *Mémoires sur l'Égypte*, an IX, 4 vol. — *État de la France en l'an VIII*; an IX, Imprimerie nationale. — Baron LOCRÉ, *la Législation civile, commerciale et criminelle de la France*, 1827, 31 vol. — Du même, *Discussions sur la liberté de la presse... qui ont eu lieu dans le conseil d'État*, 1819. — DEBIBOUR, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France*, 1898 (bibliographie méthodique abondante, par chapitres, et documents authentiques en appendice). — *Correspondance de Napoléon avec le ministre de la marine* (Decrès), 1827, 2 vol. — Du Casse, *Opérations du 2^e corps de la Grande Armée en Silésie*, 1851, 2 vol. — Du même, *Histoire des négociations relatives aux traités de Morfontaine, de Lunéville et d'Amiens*, 1855, 3 vol. — WELSHINGER, *la Police sous le Consulat et sous l'Empire*,

1886. — Du même, *le Divorce de Napoléon*, 1889. — De PRADT, *Mémoires sur la guerre d'Espagne*, 1823. — *Mission à Varsovie*, 1822. — A. MAAG, *Geschichte der Schweiztruppen in Spanien und Portugal*. — HANNES SCHLITZER, *Kaiser Franz I und die Napoleoniden*; Wien, 1888. — Fr. FÖRSTER, *Von Elba nach Saint Helena*; Berlin, 1860. — GIOVANNI LIVI, *Napoleone all'isola d'Elba*; Milan, 1888. — M. PELLET, *Napoléon à l'île d'Elbe*, 1888, in-12. — VON SCHIMPF, *Napoléon in Sachsen*; Dresde, 1894. — Henry HOUSSAYE, 1814, 1888. — Du même, 1815, 1890. — DUVERGIER DE HAURANNE, *Histoire du régime parlementaire*, 1871, t. I. — G. COCKBURN, *Extrait from a diary*; Londres, 1888. — M^{me} BERTRAND, *Brieven geschreven van het island Saint Helena*; Zutphen, 1817, in-16. — O'MEARA, *Napoléon en exil à Sainte-Hélène*, 2 vol. in-8. — F. AN TOMMARCHI, *les Derniers Moments de Napoléon*, 2 vol. in-8. — MOLESWORTH, *Bonaparte à Longwood* (dans *L'Athenaeum*). — W. WARDEN, *Letters on board His Majesty ship « the Northumberland »*; Londres, 1816. — Marquis de MONTCHENU, *la Captivité de Sainte-Hélène*, 1894. — V. ADVIELLE, *la Bibliothèque de Napoléon à Sainte-Hélène*, 1894, in-16.

V. ICONOGRAPHIE. — A. DAYOT, *Napoléon raconté par l'image, d'après les sculpteurs, les graveurs et les peintres*, 1895, gr. in-8. — Ambroise TARDIEU, *la Colonne de la Grande Armée*, 1822, texte in-4, 40 pl. in-fol. (s. d.). — CARLE VERNET, *Campagne des Français, Album de 52 batailles et 100 portraits...*, s. d., gr. in-fol. — YUNG, *Album de vingt batailles, d'après les aquarelles de M. Yung*, 1860, in-fol. obl. — [THIERS], *Vignettes et portraits pour le Consulat et l'Empire, dessins de Raffet*, 1845, in-4. — [THIERS], *Vignettes et portraits pour l'histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers*, par GIRARDET, CHARPENTIER, SANDOZ, MASSARD, 1850, in-4. — BRASSEUX, *Catalogue des médailles de l'histoire numismatique de Napoléon...*, 1840, in-8. — J. ASHTON, *English Caricature and satire on Napoléon I^{er}*; Londres, 1884, 2 vol.

NAPOLÉON II (V. BONAPARTE, t. VII, p. 249).

NAPOLÉON III (Charles-Louis-Napoléon BONAPARTE), empereur des Français, né au palais des Tuileries, à Paris, le 20 avr. 1808, mort à Chiselhurst (Angleterre) le 9 janv. 1873. Ce prince était le troisième fils issu du mariage de Louis-Bonaparte (roi de Hollande de 1806 à 1810) avec Hortense de Beauharnais. Deses deux frères, l'un, Charles-Louis, né en 1802, était mort dès 1807; l'autre, Napoléon-Louis, né en 1805, a vécu jusqu'en 1834, mais n'a pas laissé de postérité. Pour lui, sa légitimité fut mise en doute dès l'époque de sa naissance. La légèreté bien connue de sa mère donna quelque crédit au bruit que l'amiral hollandais Verhuell, qui était alors fort avant dans les bonnes grâces de la reine Hortense, pouvait bien être son véritable père. Le roi Louis ne tarda pas, du reste, à se séparer avec éclat d'une femme qu'il n'avait épousée qu'à contre-cœur et dont il suspectait depuis longtemps la fidélité. Il ne devait jamais témoigner au dernier enfant qu'elle lui avait donné que froideur et même aversion.

Les soupçons qui avaient accompagné la naissance de Louis-Napoléon n'empêchèrent pas qu'il ne fût inscrit sur le registre officiel de la famille impériale et reconnu apte à succéder à l'Empire en vertu des constitutions de l'an XII. Baptisé à Fontainebleau le 10 nov. 1810, il eut pour parrain Napoléon I^{er} et pour marraine Marie-Louise. Après l'abdication et l'exil volontaire du roi Louis, la reine Hortense demeura en France avec ses deux fils. Si, quelques années plus tard (1815), elle dut, à la suite d'un procès scandaleux, rendre l'aîné à son mari, qui, après la chute de l'Empire, alla se fixer à Florence, elle garda du moins le plus jeune, dont l'éducation fut tout entière dirigée par elle. Elle se retira, sous le nom de duchesse de Saint-Leu, à Genève, puis à Aix en Savoie, à Carlsruhe, à Augsburg. C'est surtout dans cette dernière ville que Louis-Napoléon fit ses premières études sérieuses. Il y suivit pendant plusieurs années les cours du gymnase, où il s'appliqua particulièrement aux sciences et à l'histoire. Il ne négligeait pas non plus les exercices du corps, où il excellait. A partir de 1824, il alla demeurer avec sa mère au château d'Arenenberg, dans le canton de Thurgovie, sur les bords du lac de Constance. C'est surtout en Suisse qu'il fit son éducation politique sous Philippe Lebas et Vieillard, qui lui inculquèrent les principes de la Révolution, et son éducation militaire, sous le colonel Armandi et le colonel (plus tard général) Dufour, qui lui enseigna les manœuvres de l'artillerie et du génie.

A vingt ans, Louis-Napoléon, élevé dans le culte de l'Empire, qu'il regardait comme la réalisation parfaite des principes de 1789, avait déjà l'idée fixe d'en préparer le rétablissement. Le principe des nationalités, le suffrage universel, le césarisme et une tendance marquée au socialisme, tel était déjà le fond de sa politique. Il était, comme il fut toujours, dans ses relations personnelles, tenace dans ses idées (« un doux entêté », disait sa mère), vacillant et indécis dans sa conduite, rêveur, romanesque, ambitieux, taciturne et dissimulé. La reine Hortense, dont la morale avait toujours été très facile, lui représentait qu'avec un nom comme le sien il serait toujours quelque chose; qu'un prince devait savoir *se taire ou parler pour ne rien dire*, savoir aussi *amuser la badauderie royaliste ou républicaine*, et ne jamais se livrer à personne sans réserve; enfin que *tous les moyens de régner étaient bons, légitimes, suffisants, pourvu qu'on maintint l'ordre matériellement*. Ces précieuses leçons ne devaient jamais être oubliées de Napoléon III.

Le prince avait fait dès sa jeunesse de fréquents séjours en Italie. Très désireux de jouer au plus tôt un rôle politique, il y avait fait, avec son frère Napoléon-Louis, l'apprentissage du métier de conspirateur en s'affiliant au *carbonarisme* (V. ce mot), qui voulait affranchir la péninsule de la domination autrichienne.

A la nouvelle de la révolution de Juillet, sa première pensée fut de courir en France, comme si la loi de 1816, qui en bannissait sa famille, eût cessé d'être en vigueur. Le nouveau gouvernement ne lui ayant pas permis d'y rentrer, il se rendit à Rome, d'où ses menées le firent bientôt expulser, et se jeta peu après à corps perdu dans l'insurrection des Romagnes (fév. 1831), en même temps que son frère qui y trouva la mort. Hautement désavoué par l'ex-roi Louis, il fut, après la défaite de son parti, sauvé de la police autrichienne et de la police pontificale par sa mère, qui parvint à le faire sortir d'Italie et le conduisit secrètement à Paris, où, sous prétexte qu'il était malade, elle sollicita l'autorisation de séjourner quelque temps avec lui. Louis-Philippe, qui la reçut et fut touché de ses larmes, ne lui refusa pas tout d'abord cette grâce. Mais, comme la prétendue maladie du prince ne l'empêchait pas d'intriguer et de provoquer des manifestations bonapartistes, Casimir Perier exigea bientôt du roi que la mère et le fils fussent éloignés (mai 1831). Ils partirent pour Londres, d'où ils regagnèrent Arenenberg. Là, Louis-Napoléon se mit en rapport avec les chefs de l'insurrection polonaise, qui lui firent espérer la couronne de Pologne. Il était déjà parti pour aller se mettre à leur tête, quand la nouvelle de la prise de Varsovie par les Russes (sept.) l'obligea de rebrousser chemin. Ne pouvant rester en repos, il demanda peu après au gouvernement de Juillet la permission de rentrer en France comme simple citoyen, ce à quoi il ne fut répondu que par la loi du 10 avr. 1832, qui confirmait le bannissement des Bonaparte. Mais cette nouvelle déception ne le découragea pas; et son cousin, le duc de Reichstadt, étant mort quelques mois plus tard (juil. 1832), il se considéra comme le représentant attitré de la dynastie impériale vis-à-vis de la France et résolut d'en jouer le rôle, sans tenir compte des titres de son oncle Joseph et de son père Louis, qui, en vertu de la constitution de l'an XII, étaient les héritiers de Napoléon I^{er}, mais ne se montraient guère disposés à revendiquer l'héritage.

En attendant que les circonstances devinssent favorables à son ambition, Louis-Napoléon, qui avait la manie d'écrire, ne se laissa pas oublier. Il publia presque coup sur coup (1832-33) plusieurs opuscules où s'amalgamaient étrangement les théories républicaines et les doctrines césariennes et où il n'invoquait en somme le suffrage universel que pour l'inviter à se donner un maître (*Réveries politiques, suivies d'un projet de constitution; — Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, etc.). En 1834, il se faisait donner, outre le titre de citoyen de Thurgovie, le grade de capitaine d'artillerie dans l'armée

helvétique, et, deux ans plus tard (1836), faisait imprimer un *Manuel d'artillerie* sur lequel il comptait pour se rendre populaire dans l'armée française. A ce moment, du reste, il croyait le bonapartisme, que Louis-Philippe encourageait sans le vouloir par l'éclatante faveur qu'il accordait aux maréchaux du premier Empire, suffisamment reconstitué, suffisamment fort dans notre pays pour qu'un *pronunciamiento* militaire pût être tenté avec succès. Ses illusions étaient entretenues par quelques aventuriers qui avaient capté sa confiance, et notamment par un sous-officier réformé nommé Fialin, qui se faisait appeler de Persigny et qui était devenu depuis peu son secrétaire, son factotum. Cet agent, aidé de la cantatrice Eléonore Gordon, qui était alors la maîtresse du prince, et de quelques autres auxiliaires, lui ayant recruté des complices dans les garnisons de l'Est, et particulièrement dans celle de Strasbourg, Louis-Napoléon, assuré de la connivence du colonel Vaudrey, qui commandait dans cette place le 4^e régiment d'artillerie, n'hésita pas à venir, le 30 oct. 1836, provoquer dans le chef-lieu du Bas-Rhin un soulèvement militaire qui échoua piteusement et n'amena que son arrestation et celle d'un certain nombre de ses amis.

La reine Hortense courut aussitôt à Paris demander sa grâce. Louis-Philippe eut d'autant moins de peine à céder à ses prières qu'il craignait de rendre le prétendant populaire en le faisant juger. Il crut plus sage de le dédaigner, ou d'en faire semblant. Louis-Napoléon fut conduit à Lorient et embarqué pour l'Amérique (21 nov.) pendant que ses complices étaient traduits devant la cour d'assises du Bas-Rhin, qui, en bonne justice, ne pouvait les condamner, et les acquitta tous (févr. 1837). Enhardi par ce verdict, le prince, à peine arrivé à New York (avr.), remit à la voile pour l'Europe et reparut à Arenenberg, où sa mère ne tarda pas à mourir (3 oct. 1837). Bientôt le gouvernement de Juillet put constater que la propagande bonapartiste, à peine sensible avant 1836, prenait une intensité inquiétante. Le parti du prince avait maintenant des journaux (*le Capitole*, *le Journal du Commerce*, etc.). Des généraux mécontents, comme Montholon et Piat, des aventuriers de haut parage, comme Crouy-Chanel; de simples bohèmes, comme Saint-Edme, s'efforçaient en son nom d'agiter le public. Le club des *Culottes de peau* agissait en sa faveur sur l'armée. Un de ses complices du 30 oct., le lieutenant Laity, publiait avec éclat une brochure intitulée *le Prince Napoléon à Strasbourg*, qui lui valut d'être condamné à cinq ans de prison par la Cour des pairs (1838). Le gouvernement français, de concert avec le gouvernement autrichien, somma la Suisse d'expulser le prétendant et, comme elle faisait mine de résister, la menaça de la guerre. Les autorités fédérales firent comprendre à Louis-Napoléon qu'elles ne pouvaient plus le défendre. Feignant de s'exécuter volontairement, il partit en oct. 1838 pour l'Angleterre, où il devait être plus en sûreté.

C'est là qu'il publia l'année suivante ses *Idées napoléoniennes*, opuscule où, travestissant l'histoire, il représentait Napoléon comme le représentant ou le serviteur le plus fidèle des principes de la Révolution et l'Empire comme la sauvegarde des droits du peuple en même temps que comme la garantie du progrès démocratique et social. Du reste, sa déconvenue de 1836 ne l'avait point guéri du goût des aventures. Le fétichisme bonapartiste faisait en France de visibles progrès. Louis-Philippe en 1840 envoyait chercher à Sainte-Hélène les restes de Napoléon I^{er}. Par contre, il laissait humilier la France, à la face de l'Europe, par le traité du 15 juil. Une violente explosion de patriotisme militaire se produisit dans notre pays. C'est pour en tirer parti que le prince exilé vint le 6 août 1840 débarquer avec une soixantaine d'hommes, qu'il avait fait revêtir d'uniformes français, près de Boulogne, où il se proposait de soulever le 42^e régiment de ligne, déjà travaillé par ses complices, pour marcher sur Lille, où le général Magnan lui avait fait espérer son concours, et de là

sur Paris. Lui-même se présentait coiffé du petit chapeau légendaire de Napoléon I^{er}, tenant à la main une épée qu'on disait être celle d'Austerlitz, et avec un aigle apprivoisé qui tournait au-dessus de sa tête. Cet appareil carnavalesque ne lui réussit nullement. Vainement tira-t-il à bout portant un coup de pistolet sur un officier qui lui résistait. Il fut arrêté comme un malfaiteur, ainsi que la plupart de ses complices (Montholon, Persigny, Conneau, etc.).

Cette fois, le gouvernement de Juillet voulut que la justice suivit son cours. Le prince, traduit devant la Cour des pairs, où il fut défendu par Berryer et Marie, se réclama hautement de la souveraineté du peuple, à laquelle il avait voulu faire appel, déclarant illégitime tout ce qui avait été fait sans elle. La Cour le condamna à un emprisonnement perpétuel (6 oct.), et peu après Louis-Napoléon fut enfermé pour subir sa peine, ainsi que le général de Montholon et le D^r Conneau, dans la citadelle de Ham. Mais cette nouvelle disgrâce ne le découragea nullement. L'incorrigible prétendant consacra les loisirs de sa prison, non seulement à augmenter le bagage de ses connaissances, mais aussi et surtout à se créer de nouveaux partisans par une incessante correspondance, ainsi que par des publications de nature à lui concilier la faveur du parti avancé. C'est ainsi qu'il écrivit, à partir de 1840, dans le *Progress du Pas-de-Calais* et dans le *Précurseur de l'Ouest*, un grand nombre d'articles où, non content de critiquer amèrement, au nom des principes démocratiques ou de l'honneur national, la politique intérieure et extérieure de Louis-Philippe [V. notamment : *Fragments historiques* (10 mai 1841); *Nos colonies dans l'Océan Pacifique* (14 juin 1841); *Opinion de l'empereur sur les rapports de la France avec les puissances de l'Europe* (22 mars 1843); *la Paix ou la Guerre* (26 juin 1843); *Des gouvernements et de leurs soutiens* (4 oct. 1843); *le Clergé et l'Etat* (13 déc. 1843); *la Paix* (5 mars 1844); *les Nobles* (23 déc. 1844), etc.], il s'élevait contre les privilèges et l'égoïsme de la bourgeoisie [*Analyse de la question des sucres* (août 1842); *la Traite des nègres* (4 févr. 1843), etc.] et dissimulait de moins en moins ses tendances socialistes, qui devinrent manifestes par son célèbre travail sur *l'Extinction du paupérisme* (1844). La solution de ce dernier problème serait obtenue, suivant lui, par l'établissement aux frais de l'Etat de grandes communautés agricoles au profit des familles pauvres et des ouvriers sans travail. Grâce à toutes ces élucubrations activement répandues et commentées par ses amis, Louis-Napoléon commençait à devenir populaire. Louis Blanc, George Sand, Proudhon correspondaient avec lui, le traitaient en ami, le représentaient comme un martyr de la démocratie.

Entre temps, le prisonnier de Ham faisait solliciter sa mise en liberté par des agents de la république de Guatemala, puis de la république de Nicaragua, qui lui offraient la direction d'une grande entreprise ayant pour but l'établissement d'un canal à travers l'Amérique centrale. N'ayant pas réussi par ce moyen, il prétexta, à partir de la fin de 1843, l'état de santé de son père, l'ex-roi Louis, qui voulait, disait-il, le revoir avant de mourir. Mais les garanties qu'il offrait au gouvernement de Juillet n'ayant pas paru suffisantes, le ministère ne crut pas devoir accéder à sa requête. Ce que voyant, le prisonnier résolut de s'évader et, grâce à la connivence du fidèle Conneau, ainsi que de quelques autres amis, réussit le 25 mai 1846 à sortir de la forteresse de Ham sous les vêtements d'un ouvrier (V. BADINGUET). Peu de jours après, il était réinstallé à Londres, d'où il ne partit point pour Florence, laissant mourir loin de lui dans cette dernière ville le roi Louis, qui n'avait, du reste, nullement témoigné le désir de lui faire ses adieux (27 juil.). Il y fit de vains efforts pour lancer l'affaire du canal de Nicaragua, acheva d'y manger en intrigues et en plaisirs vulgaires la fortune de sa mère, puis vécut d'expédients, médiocrement estimé de l'aristocratie anglaise, et fut dès lors pécutiairement

l'obligé de cette miss Howard, qu'il devait faire plus tard comtesse de Beauregard après lui avoir remboursé plusieurs millions.

La Révolution de 1848 mit fin à ses misères et à ses disgrâces. Tenu au courant de ce qui se passait en France, Louis-Napoléon n'attendit même pas la chute de Louis-Philippe pour rentrer secrètement à Paris, où, dès le 25 févr., il offrit ses services au gouvernement provisoire. Pour toute réponse, ce gouvernement l'invita à repartir sur-le-champ, ce qu'il fit le 26, non sans protester de la pureté de ses intentions. Mais ses amis les plus dévoués (Piat, Persigny, Mocquard, etc.) créèrent bientôt en sa faveur dans la capitale et dans les départements des comités de propagande qui, lors du scrutin complémentaire de juin, parvinrent à faire adopter sa candidature à l'Assemblée constituante par les électeurs de la Seine, de l'Yonne, de la Charente-Inférieure et de la Corse. Vainement la commission exécutive, par l'organe de Lamartine, le déclara-t-elle inéligible. L'Assemblée, aveuglée, valida ses pouvoirs. Le prince, croyant le moment venu de se découvrir, fit organiser des manifestations bonapartistes dans la rue et écrivit publiquement que, *si le peuple lui imposait des devoirs, il saurait les remplir* (14 juin). Le fâcheux effet de ce manifeste l'amena, il est vrai, presque aussitôt à décliner son mandat de représentant. Il demeura quelque temps encore en Angleterre. Mais après l'insurrection de juin, à laquelle ses agents ne restèrent pas étrangers, il n'hésita plus à s'offrir comme ce *sauveur* dont croyaient avoir besoin la bourgeoisie et la masse effrayée des populations rurales. Une quintuple élection (dans la Seine, l'Yonne, la Charente-Inférieure, la Moselle et la Corse) lui permit d'entrer enfin à l'Assemblée constituante, où, en prenant séance (26 sept.), il se déclara résolu à travailler à *l'affermissement de la République*. La loi de bannissement portée autrefois contre sa famille fut abrogée peu après (11 oct.). Antony Thouret ne réussit pas à le faire déclarer inéligible à la présidence de la République et, de nouvelles accusations d'ambition ayant été portées contre lui, il se défendit encore en protestant, avec l'accent d'une indignation vertueuse, de son dévouement désintéressé à la République (26 oct.).

Sa candidature à la présidence fut soutenue, non seulement par ses amis personnels, mais par des démocrates avancés, qui ne pouvaient pardonner au général Cavaignac sa politique répressive, et par les partis monarchiques, qui, n'étant pas prêts encore à s'emparer du pouvoir, jugèrent très habile de se servir de lui en attendant, persuadés qu'ils feraient de lui ce qu'ils voudraient. Tous ces roués, et Thiers à leur tête, tablaient sur la parfaite imbécillité qui, suivant eux, était le fond de sa nature, et ne se doutaient guère qu'ils seraient un jour ses dupes. Les chefs du parti catholique, et en particulier Montalembert, lui firent leurs conditions, qu'il accepta, s'engageant à restaurer à Rome le pouvoir temporel du pape et à laisser en France l'Église mettre la main sur l'enseignement. Grâce à toutes ces compromissions et au prestige impudemment exploité du nom de Napoléon, si populaire dans les campagnes, le scrutin du 10 déc. lui donna une immense majorité (5.434.226 voix, contre 1.448.107 obtenues par Cavaignac). Dix jours après, le prince prêta solennellement devant l'Assemblée constituante le serment de *rester fidèle à la République démocratique et de défendre la constitution*. « *Je regarderais comme ennemis de la patrie, ajouta-t-il, tous ceux qui tenteraient par des voies illégales de changer la forme de gouvernement que vous avez établie.* »

Après avoir constitué, sous la présidence d'Odilon Barrot (20 déc.), un premier ministère, où ne se trouvait qu'un républicain (qui fut peu de jours après réduit à se retirer), le prince ne tarda pas à montrer qu'il avait une politique à lui et qu'il entendait, non seulement diriger les ministres, mais substituer sa responsabilité à celle du cabinet. Il travailla tout d'abord à se débarrasser de l'Assemblée cons-

tituante, qui voulait sincèrement le maintien de la République, et quand, grâce au vote de la proposition Râteau (12 févr. 1849), il la vit sur le point de se défendre, il commença à découvrir son jeu. Après avoir obtenu (31 mars) l'envoi en Italie d'un corps expéditionnaire qui, dans la pensée des constituants, ne devait nullement avoir pour effet de renverser la République romaine, il n'hésita pas à faire attaquer Rome de vive force (30 avr.) et, malgré l'ordre du jour du 7 mai, qui lui interdisait de détourner plus longtemps l'expédition de son but, il invita publiquement le général Oudinot à poursuivre cette entreprise. Bientôt l'Assemblée constituante ayant fait place à l'Assemblée législative, où les partis de réaction monarchique et catholique formaient une majorité des deux tiers (28 mai), il ordonna de pousser avec énergie le siège de Rome. C'était violer ouvertement la constitution. L'opposition républicaine, par la voix de Ledru-Rollin, demanda sa mise en accusation. Mais cette proposition n'eut d'autre effet que l'échauffourée du 13 juin, si facilement réprimée. Peu après (2 juil.), les troupes françaises entrèrent à Rome et y rétablirent l'autorité pontificale, dont la restauration fut accompagnée de la plus odieuse réaction. Cette faute initiale devait avoir, on le verra plus loin, pour Napoléon III et pour la France, les conséquences les plus funestes.

Le prince-président s'était mis dans une position des plus fausses, d'où, à dater de cette époque, il s'efforça toujours de sortir, sans y parvenir jamais. Prisonnier des ultramontains, il restait, d'autre part, au fond du cœur, carbonaro et ami des Italiens. Aussi crut-il devoir peu de temps après (16 août) adresser publiquement, sous la forme d'une lettre à son officier d'ordonnance, Edgar Ney, l'invitation au gouvernement pontifical de renoncer à un régime de compression dont il ne voulait pas paraître complice et d'adopter le programme suivant : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral*. Mais Pie IX ne fit à cette mise en demeure qu'une réponse dérisoire (le *motu proprio* du 12 sept.). L'Assemblée législative se déclara satisfaite des prétendues concessions du pontife. Le ministère désavoua implicitement la lettre à Edgar Ney. Ce que voyant, le président, à qui les coups de tête commençaient à réussir, changea de cabinet (31 oct.), déclarant qu'il entendait diriger personnellement les affaires et que le *nom de Napoléon était à lui seul un programme*.

Les nouveaux ministres (Ferdinand Barrot, Fould, Rouher, de Parieu, etc.), qui devaient plus tard figurer dans les conseils de l'Empire, n'étaient, comme il le voulait, que des serviteurs dociles et qui n'avaient garde d'essayer de le contrarier. Quant à l'Assemblée législative, elle commença dès lors à s'alarmer des allures du président, dont l'entourage intime, formé d'aventuriers et d'ambitieux sans frein, prêts à tous les complots, n'inspirait qu'une médiocre confiance aux amis de la légalité (Morny, frère utérin de Louis-Napoléon, était un de ceux qu'à juste titre on pouvait redouter le plus). Pourtant, elle obtint encore de lui des satisfactions notables, qui retardèrent la rupture. C'est ainsi que le président, à la grande joie du parti catholique, laissa voter la loi du 15 mars 1850, qui livrait en grande partie au clergé l'enseignement de la jeunesse, et que peu après il l'encouragea machiavéliquement à mutiler le suffrage universel par la loi du 31 mai, qui supprimait trois millions d'électeurs (et d'électeurs républicains). Par cette dernière mesure, l'Assemblée se frappa elle-même d'un discrédit dont elle ne devait jamais se relever.

À ce moment, la République existait de nom beaucoup plus que de fait. La liberté de réunion n'existait plus. La liberté de la presse fut réduite à fort peu de chose par la loi du 16 juil. 1850. L'administration réagissait partout méthodiquement contre la politique de 1848. Le personnel des services de l'État ne comprenait plus guère que des ennemis de la République. On marchait vers la monarchie. Mais vers laquelle ? Pendant les vacances parlementaires, les légitimistes allèrent pèleriner à Wiesbaden, les orléa-

nistes à Claremont. Il était question d'un projet de fusion entre les deux branches de la dynastie de Bourbon. D'autre part, Louis-Napoléon, qui détenait le pouvoir et qui entendait le garder, voyageait avec ostentation à travers la France, prononçait des harangues retentissantes, se donnait pour le véritable représentant de la nation, le seul qui voulût réellement le bonheur du peuple et qui fût capable de le faire, enfin passait des revues au cours desquelles les soldats étaient incités à crier : Vive l'empereur !

Après la reprise des travaux législatifs, des récriminations fort aigres furent échangées entre les deux pouvoirs rivaux. Leur mésintelligence devint manifeste après la destitution du général Changarnier, qui commandait la 1^{re} division militaire et la garde nationale de Paris, et sur la vigilance duquel les partis monarchiques comptaient pour déjouer les tentatives de l'Élysée (9 janv. 1854). Le ministère du 31 oct. fut renversé. Le président ne put d'abord le remplacer que par un cabinet de transition (27 janv.) auquel succéda (10 avr.) une administration parlementaire encore d'apparence, mais où dominaient les créatures du président (Fould, Baroche, Rouhier, etc.). Bientôt les voyages du prince recommencèrent. A Dijon (1^{er} juin), Louis-Napoléon se plaignit publiquement que l'Assemblée l'empêchait de faire le bien du pays. A cette nouvelle, il y eut grand émoi au Palais-Bourbon. On parla de coup d'État. Mais il suffit d'un mot de Changarnier pour calmer les craintes : « Mandataires de la France, délibérez en paix ! » Cette outrecuidante sottise endormit pour plusieurs mois l'Assemblée. En réalité, le président se préparait sans relâche au coup d'État, par un embauchage secret de généraux et d'officiers qui devait rendre facile l'exécution militaire qu'il méditait. Pourtant il eût mieux aimé n'avoir pas à l'exécuter. Mais il eût fallu pour cela que la révision de la constitution, en faveur de laquelle il avait organisé dans toute la France un immense pétitionnement, fût votée, de telle sorte que ses pouvoirs, qui devaient expirer en mai 1852, fussent déclarés renouvelables. Mais après un débat mémorable la révision fut rejetée (19 juil.). A partir de ce moment, la résolution d'en appeler à la force fut inébranlable chez les hommes de l'Élysée.

S'ils tardèrent encore quelques mois à y recourir, c'est d'abord qu'ils n'étaient pas encore tout à fait prêts ; c'est aussi qu'ils voulaient pouvoir tendre à l'Assemblée un piège où, suivant leurs prévisions, elle ne manqua de tomber. Dès la fin des vacances parlementaires, Louis-Napoléon (appuyé sur un nouveau ministère qu'il venait de constituer le 26 oct. et où le général de Saint-Arnaud tenait une place inquiétante) proposa l'abrogation de la loi du 31 mai et le rétablissement du suffrage universel (4 nov.). Comme il le souhaitait et l'espérait, la minorité républicaine soutint seule ce projet, qui fut rejeté. Dès lors, la popularité du président et le discrédit de l'Assemblée furent décuplés. Le rejet de la proposition des questeurs (17 nov.), que beaucoup de républicains contribuèrent à faire échouer parce qu'ils y voyaient une menace monarchique, livra bientôt l'Assemblée sans défense possible au président, et le coup d'État fut exécuté.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 déc., Morny, devenu ministre de l'intérieur, fit arrêter par Maupas, préfet de police, les membres de l'Assemblée dont l'influence et l'opposition étaient le plus à craindre (Thiers, Cavaignac, Changarnier, Lamoricière, etc.). Il fit aussi couvrir Paris d'affiches annonçant que l'Assemblée nationale était dissoute, que le suffrage universel était rétabli et que le président en appelait à la nation. Deux proclamations du prince annonçaient que l'ordre, la propriété, la religion étaient sauvés et posaient les bases d'une constitution toute césarienne, que Louis-Napoléon serait chargé de faire, et sur laquelle les électeurs étaient appelés à se prononcer d'avance par oui ou par non. Dans le même temps, le Palais-Bourbon était occupé par un régiment. Deux cent vingt représentants (appartenant généralement aux partis monarchiques), qui parvinrent à se réunir dans la journée du 2 à la mairie

du X^e arrondissement, furent conduits en prison par un bataillon de chasseurs. Quelques représentants républicains (Schelcher, Victor Hugo, Jules Favre, etc.) voulurent organiser la résistance dans la rue. L'un d'eux, Baudin, fut tué aux barricades le 3 déc. Le 4, la mitraille et la fusillade du boulevard Montmartre mirent fin dans Paris à toute agitation. Dans les départements, surtout au centre et au sud-est, il y eut quelques essais isolés de résistance légale, qui furent tous impitoyablement réprimés. Tous les journaux dont le gouvernement pouvait craindre une opposition quelconque furent supprimés. La terreur se répandit partout. Plus de 100.000 républicains furent incarcérés. Les *commissions mixtes*, en dehors des formes légales, en condamnèrent 26.000 à l'exil ou à la déportation. C'est dans ces circonstances que le suffrage universel, rétabli par Louis-Napoléon, fut invité par lui à se prononcer sur sa proposition, dont le rejet ne pouvait, disait-il, avoir d'autre résultat que l'anarchie. Près de 7.500.000 suffrages lui donnèrent raison ; 640.000 seulement se prononcèrent contre lui ; il y eut 4.500.000 abstentions (20-21 déc.).

L'archevêque de Paris, comme presque tout le clergé français, applaudit au coup d'État. Bientôt, Louis-Napoléon, après un décret qui frappait d'exil un grand nombre de représentants (7 janv. 1852), publia la constitution du 14 janv. qui rappelait par bien des points celle de l'an VIII. Le nom de République était conservé. Mais le président, dont les pouvoirs devenaient décennaux, était déclaré seul responsable (sans que du reste personne pût rendre cette responsabilité effective) ; les ministres cessaient de l'être, ne dépendaient plus que de lui seul et n'avaient plus rien de commun avec le Parlement. Le président exerçait personnellement la plénitude du pouvoir exécutif. Quant aux lois, l'initiative appartenait exclusivement à un corps nommé par lui et sous sa dépendance (le conseil d'État). Un Corps législatif, chargé de les discuter et de les voter, sans publicité véritable, serait composé de députés représentant des circonscriptions arbitrairement fixées par le gouvernement (qui se réservait, du reste, d'avoir des candidats officiels). Enfin un Sénat, dont les membres étaient désignés par le chef de l'État, serait constitué gardien de la constitution, avec pouvoir de la modifier sur la proposition du président.

Avant de mettre en vigueur ladite constitution, Louis-Napoléon profita encore de sa dictature pour confisquer les biens de la famille d'Orléans (22 janv.) et pour supprimer par décret ce qui pouvait rester de liberté dans le pays. C'est ainsi que la presse se trouva dès lors soumise sans réserve au bon plaisir administratif (17 févr. 1852). Le 29 févr. eurent lieu les élections générales qui, grâce aux candidatures officielles et à l'impossibilité où les autres étaient de soutenir la lutte, constituèrent un Corps législatif aussi docile et aussi peu gênant que celui du premier Empire. Après une très courte session (29 mars-juin), le président se remit à voyager. Partout sur son passage les cris de : *Vive l'Empereur*, encouragés ou provoqués par l'administration, éclataient par milliers. Louis-Napoléon en vint bientôt à faire lui-même publiquement l'apologie du futur empire et s'appliqua à dissiper les craintes de guerre qu'il pouvait faire naître. « L'Empire, c'est la paix, déclara-t-il à Bordeaux le 9 oct. ; c'est la paix, car la France la désire, et lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. » A la suite de ces manifestations, il n'hésita plus à demander officiellement au Sénat le rétablissement de ce régime impérial que, depuis sa jeunesse, il rêvait de relever. Cette satisfaction lui fut enfin donnée par le sénatus-consulte du 7 nov., qui, sans altérer les dispositions essentielles de la constitution du 14 janv., lui donna le titre d'empereur et déclara le pouvoir héréditaire dans sa famille, de mâle en mâle, suivant l'ordre qu'il indiquerait (à défaut de sa descendance directe). Un nouveau plébiscite (21-22 nov.) ratifia ces dispositions par 7.824.000 oui contre 233.000 non ; et le 1^{er} déc., le prince reçut, sous le nom de Napoléon III, l'investiture de sa dignité nouvelle.

Le rétablissement de l'Empire fut complété par le sénatus-consulte du 12 déc., qui attribuait d'une part à l'empereur 25 millions de liste civile (sans compter les revenus des domaines de la couronne), de l'autre 4.500.000 fr. de dotation annuelle à sa famille, et par celui du 25 déc., ce dernier portant que le souverain aurait plein pouvoir pour conclure des traités de commerce, ainsi que pour ordonner les travaux d'utilité publique et les entreprises d'intérêt général, enfin que le budget serait voté non par chapitres, mais par ministères, et que l'empereur non seulement répartirait les crédits par chapitres, mais pourrait autoriser des virements. C'était l'absolutisme à peu près sans réserve. Pour assurer l'avenir de sa dynastie, Napoléon III porta d'abord un décret qui, à défaut de sa descendance propre, déclarait la couronne transmissible à son oncle Jérôme, puis au prince Napoléon, fils de ce dernier, et à ses ayants droit (18 déc.). Mais il voulait avoir des héritiers directs et cherchait à se marier. Il ne put, il est vrai, trouver l'alliance princière qu'il rêvait. Tous les gouvernements le recomurent bien empereur, quelques-uns même (comme l'Angleterre et le Piémont, qui voulaient se servir de lui) avec beaucoup d'empressement. Mais plusieurs, et non les moindres (l'Autriche, la Prusse, etc.), ne le firent qu'avec mauvaise grâce. L'empereur de Russie, Nicolas, le traita pour sa part avec une hauteur presque injurieuse, et lui refusa le titre traditionnel de *frère*, affront auquel il fut beaucoup plus sensible qu'il ne voulait le paraître. Les vieilles dynasties, même détronées, éludèrent ses avances matrimoniales. Il ne put épouser ni une princesse de Hohenzollern, ni une princesse Wasa. Ce qu'il voyant, comme il était romanesque et ne reculait pas devant les coups de tête, il fit un mariage d'amour et prit pour femme une Espagnole renommée pour sa beauté et ses succès mondains, M^{lle} Eugénie de Montijo (29 janv. 1853). Il se vanta publiquement à cette occasion de n'être qu'un *parvenu* et annonça que la nouvelle souveraine ferait *revivre les vertus de l'impératrice Joséphine*, ce qui fit sourire. Ce mariage n'augmenta pas son prestige et eut un résultat fâcheux, celui de créer autour de l'empereur deux partis rivaux, dont il devait subir tour à tour l'influence et entre lesquels il allait osciller pendant tout son règne : celui de l'impératrice, femme frivole, ignorante, avec cela violente, inféodée à la faction ultramontaine et qui, non contente de présider aux plaisirs, souvent peu relevés, d'une cour fastueuse, dépendante, insouciant, se fit en politique l'auxiliaire passionnée de l'Eglise, et celui du prince Napoléon, qui, éloigné du trône et ne voyant dans l'Espagnole qu'une ennemie, sembla prendre à tâche d'outrer ses allures de libre penseur et de démocrate.

Les débuts de l'Empire furent calmes et brillants. Toute opposition se taisait. Les obscurs complots de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique (7 juin-9 juil. 1853) furent déjoués sans peine. Le parti républicain, terrorisé, rentra pour quelque temps dans l'ombre. Napoléon III, qui avait la prétention d'être un despote éclairé et de faire le bonheur du peuple, s'attacha personnellement, avec une activité brouillonne et mal réglée, mais après tout féconde, à développer le bien-être général et la richesse publique. En quelques années, sous son impulsion, on vit se multiplier en France les institutions de bienfaisance, les crèches, les asiles d'enfants et de vieillards, les sociétés de secours mutuels, les cités ouvrières. On vit naître et grandir de puissants et utiles établissements financiers, comme le *Crédit foncier* (1852-54). Les voies ferrées, à peine ébauchées sous Louis-Philippe, sillonnèrent bientôt la France dans toutes les directions. La circulation commerciale s'accéléra, se ramifia de toutes parts. L'industrie se transforma, s'étendit à vue d'œil. Paris, sous la dictature administrative du préfet Haussmann (à partir de 1853), s'embellit, s'assainit, s'appropriait par ses voies et ses constructions aux nécessités de la vie moderne; les autres grandes villes ne tardèrent pas à suivre son exemple. Et l'Exposition universelle de 1855 permit de constater les progrès remar-

quables accomplis en notre pays par le travail national, progrès qui n'étaient point dus sans doute exclusivement au gouvernement impérial, mais qu'il avait puissamment activés.

La médaille avait pourtant son revers. L'accroissement trop rapide de certaines fortunes développa bientôt dans la bourgeoisie et même dans les classes populaires des goûts de luxe, des habitudes de spéculation et de jeu que l'empereur blâma lui-même plusieurs fois publiquement, sans avoir l'énergie de les refréner dans son entourage. L'affluence et la rapide circulation des capitaux, ainsi que l'embellissement des villes, amenèrent un renchérissement de toutes choses dont les ouvriers, les rentiers, les fonctionnaires eurent bientôt à souffrir. Ajoutons que des calamités accidentelles (disette, choléra) désolèrent la France en 1853 et 1854, que des inondations la dévastèrent en 1854 et 1855, enfin et surtout qu'une guerre longue, coûteuse, meurtrière, qui aurait pu être évitée, ne fut pas sans amener dans le pays à la fois malaise et mécontentement. Napoléon III n'avait pas seulement le désir de se venger des hauteurs de l'empereur Nicolas. Il voulait aussi et surtout empêcher la France de penser à ses libertés perdues et l'en distraire par la gloire des armes. De là l'importance qu'il fit prendre en 1853 à l'insignifiante querelle des *Lieux saints* et la facilité avec laquelle il se laissa entraîner par l'Angleterre dans une action commune contre la Russie qui, n'ayant pas réussi à faire accepter au sultan son protectorat sur les populations chrétiennes de l'empire ottoman, venait d'envahir les principautés danubiennes et de détruire la flotte turque à Sinopé (juil.-nov. 1853).

Après ce dernier événement, Napoléon III, passant par-dessus la tête de la conférence de Vienne, qui s'efforçait de prévenir la guerre, adressa au tsar (29 janv. 1854) un ultimatum que ce souverain repoussa hautement. Bientôt la France et l'Angleterre s'unirent à la Turquie (12 mars) et firent l'une avec l'autre (10 avr.) une alliance à la suite de laquelle leurs flottes furent envoyées dans la mer Baltique, où elles s'emparèrent de Bomarsund, et dans la mer Noire, où elles bombardèrent Odessa. Leurs armées avaient tout d'abord pour objectif le Danube, qui eût été leur base d'opérations, si elles eussent pu entraîner l'Autriche, dont le concours leur était nécessaire pour une attaque à fond contre la Russie. Mais si la cour de Vienne ne se déclara pas pour cette dernière puissance, elle n'osa pas, d'autre part, se jeter dans l'alliance anglo-française, parce que la sourde opposition de la Prusse et la Confédération germanique, toutes dévouées au tsar, ne le lui permirent pas. Ce fut pour Napoléon III une grande déconvenue, d'où il résulta que la guerre, écartée du Danube, fut transportée en Crimée, où elle ne pouvait avoir, en somme, que d'insignifiants résultats. L'armée française, sous Saint-Arnaud, descendit dans cette presqu'île et, victorieuse dans la journée de l'Alma (20 sept.), n'en fut pas moins obligée sous son nouveau chef, Canrobert, de faire dans toutes les règles le siège de Sébastopol, de concert avec les Anglais et avec les Turcs. Malgré les nouveaux succès des alliés à Balaclava et à Inkermann (25 oct.-5 nov. 1854), ce siège meurtrier se prolongea pendant tout un long et cruel hiver et même bien au delà.

Napoléon III, ne pouvant obtenir le concours de l'Autriche, accepta avec empressement celui du Piémont que Victor-Emmanuel et Cavour lui offraient, dans l'espoir (justifié depuis) que ce souverain s'unirait plus tard à eux pour se venger de la cour de Vienne (26 janv. 1855). Un corps de troupes sardes, sous La Marmora, alla se joindre aux alliés devant Sébastopol. Malgré ce renfort, les assiégés ne faisaient que peu de progrès. Au printemps de 1855, Napoléon III parlait de se rendre lui-même en Crimée. Son entourage et la cour de Londres le dissuadèrent de cette équipée, par crainte de la révolution qui eût pu éclater en France pendant son absence. Il remplaça du moins à la tête de l'armée l'indécis et temporisateur Canrobert par l'énergique Pélissier (16 mai 1855) qui, au

prix de pertes énormes et après de graves échecs, finit par emporter [d'assaut la position de Malakoff (8 sept.) et forcer les Russes à évacuer Sébastopol. Mais, à partir de ce moment, les hostilités ne firent plus que languir. L'honneur des armes étant sauf, Napoléon III avait hâte de faire la paix. Il se rendait bien compte que la France entière la désirait et ne comprenait pas très bien qu'il eût dépensé 1.500 millions et fait périr 75.000 Français dans une guerre qui, en somme, ne pouvait être très profitable qu'à l'Angleterre. Deux attentats à sa vie (celui de Pianori et celui de Bellemare) venaient d'avoir lieu (avril-sept.) ; une échauffourée républicaine d'ouvriers venait de se produire à Angers (affaire de la *Marianne*, août 1853). Malgré les efforts du gouvernement britannique pour le déterminer à faire une nouvelle campagne, l'empereur, qui parvint enfin à intimider la Russie par des conventions diplomatiques avec la Suède et avec l'Autriche (nov.-déc.), rendit la continuation de la guerre impossible. Le nouvel empereur de Russie, Alexandre II, se soumit à la mauvaise fortune (janv. 1856), et le Congrès qui se tint à Paris à partir du 23 févr. 1856 amena la conclusion du traité du 30 mars, qui neutralisait la mer Noire, assurait la liberté de la navigation du Danube et plaçait l'indépendance de l'empire ottoman sous la garantie des grandes puissances. Napoléon III voulut aussi que cette assemblée précisât et proclamât le droit des neutres en matière de guerre maritime. Enfin il permit que Cavour, représentant du Piémont, y posât solennellement devant l'Europe la question de l'affranchissement de l'Italie qui, occupée en partie par les étrangers et soumise en grande partie à des gouvernements absolus, manquait à la fois d'indépendance nationale et de liberté politique.

L'année 1856 marque dans l'histoire l'apogée de sa puissance. A ce moment, il put d'autant mieux croire l'avenir de sa dynastie assuré que, le 16 mars, pendant la durée du Congrès de Paris, il venait de lui naître un fils (*Eugène-Louis-Jean-Joseph*, prince impérial, celui-là même qui a péri plus tard dans le Zoulouland). Son influence était très grande au dehors, et de nouveaux succès l'étonneraient encore pendant quelques années dans les contrées les plus éloignées de la France. C'est grâce à son intervention que le conflit, qui s'était produit en sept. 1856 entre la Prusse et la Suisse, se termina par un arrangement à l'amiable (mars-mai 1857). Uni à l'empereur de Russie, avec lequel il eut une entrevue fort amicale à Stuttgart en juil. 1857, il fit un heureux essai de la politique des nationalités, qui lui était si chère, en préparant la réunion de la Moldavie et de la Valachie par l'alliance permanente de ces deux principautés et l'unification de leurs lois comme de leurs institutions (août 1858).

D'autre part, la conquête de l'Algérie ayant été complétée en 1857 par la soumission de la Kabylie, il instituait, pour centraliser le gouvernement de cette grande possession (26 sept. 1858), un ministère spécial qui fut tout d'abord confié au prince Napoléon, puis au comte Chasseloup-Laubat, mais qu'il supprima plus tard (10 déc. 1860) après avoir visité lui-même l'Algérie. Dans le même temps, il prenait, de concert avec le gouvernement britannique, des mesures vigoureuses pour obtenir du gouvernement chinois, qui avait laissé massacrer des missionnaires chrétiens et incendier des factoreries anglaises et françaises, des réparations convenables. Les deux grandes puissances occidentales envoyaient dans l'extrême Orient une double escadre qui, après le bombardement, puis la prise de Canton (1858), força la barre du Pei-Ho et imposa au Céleste-Empire le traité de Tien-tsin. Cette convention ayant été méconnue et violée l'année suivante par les Chinois, une seconde expédition, plus imposante que la première, eut lieu en 1860. Unis aux Anglais, les Français, sous le général Cousin-Montauban, battirent les Célestes à Palikao, et, après le pillage et l'incendie du Palais d'Été (qui ne firent pas grand honneur aux alliés), dictèrent à la cour de Pékin (26 oct. 1860)

un second traité plus onéreux encore pour elle que le premier. Dans d'autres régions, la France, soit par des moyens pacifiques, soit par la voie des armes, étendait notablement son empire colonial. Dès 1853, elle avait acquis sans coup férir la Nouvelle-Calédonie. Un référendum, qui s'était élevé entre elle et le royaume d'Annam en 1856 à propos de missionnaires maltraités ou massacrés, s'aggrava dans les années suivantes et motiva, à partir de 1858, les expéditions successives des amiraux Rigault de Genouilly, Charner et Bonnard, dont les opérations victorieuses aboutirent à l'acquisition de Saïgon et de la Basse-Cochinchine (traité de Hué, 5 juin 1862). Un peu plus tard, le roi de Cambodge, Norodom, accepta le protectorat de la France (1863). Et en 1867, le gouvernement annamite, après de nouvelles hostilités, fut contraint de nous abandonner encore trois provinces. Il faut rappeler enfin qu'à la suite des massacres de Syrie (juin 1860) le gouvernement français était intervenu dans ce pays comme protecteur-né des chrétiens du Liban et qu'un corps expéditionnaire commandé par le général de Beaufort-d'Hautpoul l'avait occupé jusqu'en juin 1861 pour obliger la Porte à en améliorer l'administration (résultat qui, par parenthèse, ne fut que très imparfaitement obtenu).

Mais toutes ces entreprises n'étaient aux yeux de Napoléon III que des incidents peu importants et pour ainsi dire de simples passe-temps politiques. La grande affaire pour lui, presque depuis le commencement de son règne, c'était la reconstitution de la nationalité italienne. Il s'était voué à cette œuvre dès sa jeunesse comme carbonaro et depuis, bien qu'il eût semblé se désavouer et se trahir lui-même, le « doux entêté » n'y avait jamais renoncé. Il en voulait à l'Autriche d'avoir fait avorter sa politique pendant la guerre d'Orient et, plus que jamais, souhaitait qu'elle fût exclue de l'Italie. Tout en reconnaissant la nécessité de ménager l'Eglise, dont le concours lui était indispensable, il en voulait au pape qui, à la suite d'une longue et mystérieuse négociation (1852-54), avait refusé de venir le sacrer. Il lui tardait de rappeler de Rome les troupes qu'il y entretenait depuis 1849 et qui y faisaient jouer à la France un rôle indigne d'elle. Il ne lui déplaisait pas en principe que le domaine temporel de la papauté fût considérablement réduit, pourvu que l'Eglise et ses amis ne pussent pas l'accuser d'avoir pris part à la spoliation du Saint-Siège. Il croyait qu'il lui serait possible d'échapper à ce reproche et de favoriser la révolution italienne sans paraître son complice. C'était de sa part une illusion qui, au premier abord, nous semble incroyable, mais que l'histoire doit bien constater.

Le Piémont, dont il encourageait depuis longtemps les espérances, avait reçu de lui, dès l'époque de l'alliance franco-sarde (26 janv. 1855) et surtout des celle du Congrès de Paris (mars-avr. 1856), des engagements secrets, mais formels, que l'on pouvait bien deviner à voir l'insistance avec laquelle il adressait aux gouvernements absolus d'Italie (et notamment aux cours de Naples et de Rome) des demandes de réformes libérales qu'il savait bien devoir être constamment repoussées (1856-57). D'autre part, bien que les élections générales de 1857 eussent fait rentrer au Corps législatif la majorité dévouée — ou plutôt servile — qui, depuis 1852, secondait sa politique, il voyait se former (1857-58) dans cette assemblée le petit groupe démocratique des *cinq* (Jules Favre, Emile Ollivier, Ernest Picard, Darimon, Hénon), qui pouvait donner et donna effectivement une forme légale à l'opposition républicaine, jusque-là réduite à d'impuissantes conspirations. Malgré tout, il hésitait encore à se jeter sans retour dans la grande aventure qui le tentait. Les complots des patriotes italiens de 1849, qui ne voyaient en lui qu'un traître et avaient juré sa mort, le décidèrent enfin à ne plus attendre.

Ces complots, malgré la surveillance de la police, n'avaient pas tous sans commencement d'exécution. Après Pianori (1855) était venu Tibaldi (1857). Le 14 janv. 1858 eut lieu à Paris l'épouvantable attentat d'Orsini, an-

ancien défenseur de la république romaine, qui, aidé de plusieurs complices, essaya de tuer l'empereur aux abords de l'Opéra par le moyen de bombes dont l'explosion fit un grand nombre de victimes sans atteindre ce souverain. Ce crime, dont les véritables auteurs furent immédiatement connus, servit d'abord de prétexte au gouvernement impérial pour frapper en France le parti républicain, qui n'en était nullement responsable. Le pays fut partagé en cinq grands commandements militaires, comme s'il eût été en état de siège; la loi de sûreté générale (févr. 1838) permit au gouvernement d'emprisonner, exiler, déporter sans jugement à peu près qui bon lui semblait, et un des exécuteurs du coup d'Etat de décembre, le général Espinasse, nommé ministre de l'intérieur, ne s'en fit pas faute. Mais, ces précautions prises, Napoléon III résolut de prévenir le retour des attentats italiens en ne tardant pas davantage à provoquer la révolution au delà des Alpes. Les deux lettres qu'avant de monter sur l'échafaud Orsini lui adressa pour l'adjurer de réparer le mal qu'il avait fait à sa patrie en 1849 et de l'aider à recouvrer la liberté, lettres dont la seconde tout au moins avait été provoquée par lui, reçurent par son expresse volonté, non seulement en France, mais en Italie, une publicité très significative. Bientôt Cavour fut invité à venir se concerter secrètement avec lui sur la grande entreprise qu'il rêvait; et alors eut lieu (24 juil. 1858) cette *conspiration de Plombières* dont le mystère n'allait pas tarder à être révélé à l'Europe. Il fut convenu entre l'empereur et le ministre de Victor-Emmanuel que la guerre éclaterait au printemps de 1859; que la France aiderait le Piémont à expulser les Autrichiens du royaume lombard-vénitien, à s'agrandir de manière à former un Etat de dix à douze millions d'âmes et à transformer l'Italie en une confédération qui aurait pour président honoraire le pape et pour chef effectif le roi de Sardaigne; enfin que ce dernier souverain donnerait une de ses filles en mariage au prince Napoléon, cousin de l'empereur, et céderait à la France, après la guerre, la Savoie avec le comté de Nice. Cavour, qui rêvait bien autre chose pour son pays, promit — naturellement — à Napoléon III que la révolution n'irait pas plus loin. Mais il fallait être aussi naïf que ce souverain l'était jusque dans ses roueries, pour croire qu'après l'avoir déchaînée, il pourrait la contenir, que le pape ne serait pas dépouillé, comme tous les autres princes de la péninsule, et que l'unité italienne ne résulterait pas fatalement de cette aventure.

Vers la fin de 1858, l'empereur, qui déjà faisait à petit bruit ses préparatifs de guerre, commença, par la liberté qu'il laissa aux journaux favorables à l'émancipation de l'Italie, à montrer de quel côté il penchait. La constatation publique qu'il fit, le 1^{er} janv. 1859, de son désaccord avec l'empereur d'Autriche, rendit le conflit à peu près inévitable. Peu de jours après, Victor-Emmanuel se compromettait encore davantage par son discours aux Chambres (10 janv.). Garibaldi était mis à la tête d'un corps de volontaires. Le prince Napoléon épousait la princesse Clotilde (30 janv.). Vainement l'Angleterre s'entremet pour prévenir la guerre (févr.-mars). Ses efforts furent neutralisés par la politique anti-autrichienne de la Prusse et de la Russie, qui n'étaient pas fâchés de voir la cour de Vienne dans l'embarras, par l'aveuglement de François-Joseph et de ses ministres, enfin par les agissements de Napoléon III et de Cavour, qui, ayant eux-mêmes provoqué la guerre, eurent l'art de se la faire déclarer (26 avr. 1859).

Les Autrichiens, sous Giulay, envahirent le Piémont. Mais leurs inexplicables lenteurs donnèrent le temps à la France de la sauver. La garde impériale et quatre corps d'armée débouchèrent par Gènes et Turin. Un cinquième corps, sous le prince Napoléon, fut dirigé vers la Toscane pour se rabattre de là sur le Pô. Napoléon III, après avoir essayé de rassurer les conservateurs catholiques en promettant que le pape ne serait pas inquiété dans son domaine temporel, quitta Paris le 3 mai, annonça qu'il franchirait l'Italie jusqu'à l'Adriatique et alla prendre le

commandement de son armée. Bientôt, après l'engagement heureux de Montebello (20 mai), qui fit croire à Giulay que leur attaque principale aurait lieu du côté de Plaisance, les Franco-Piémontais, par une rapide conversion à gauche, se portèrent sur la Sesia, qu'ils forcèrent à Palestro (31 mai) et franchirent le Tessin à Buffalora. Giulay, qui avait promptement ramené ses troupes vers le N., fit mine, il est vrai, d'arrêter l'empereur, qui, isolé avec sa garde, fut un moment en grand danger à Magenta, mais demeura finalement vainqueur, grâce à l'opportune intervention du général de Mac-Mahon (4 juin). Quelques jours après, pendant que Baraguay-d'Hilliers refoulait à Melegnano les débris de l'armée vaincue, Napoléon III et Victor-Emmanuel entraient triomphalement à Milan (8 juin), et le premier de ces souverains, par une proclamation retentissante, conviait les Italiens à s'enrôler sous les drapeaux du second, pour devenir « citoyens libres d'un grand pays ».

Les Italiens le prirent au mot plus qu'il n'aurait voulu. En peu de jours, le soulèvement fut général dans le centre de la péninsule. Les Légations, qui appartenaient au pape, s'insurgèrent comme le reste. L'empereur s'aperçut bientôt — mais trop tard — qu'il avait trop bien réussi. La nouvelle et grande victoire qu'il remporta le 24 juin à Solferino sur l'armée autrichienne reconstituée, et après laquelle il semblait que la Vénétie fut facile à conquérir, fut le terme de ses audaces. L'impératrice et ceux des ministres qui étaient inféodés comme elle à la politique de l'Eglise lui écrivaient pour lui représenter l'exaspération du parti ultramontain. A les croire, les masses catholiques menaçaient en France de se séparer de l'Empire. C'est cette éventualité, beaucoup plus que celle d'une diversion fort improbable des Prussiens du côté du Rhin, qui détermina le conspirateur couronné à s'arrêter net en pleine victoire, à laisser son œuvre inachevée, et à offrir précipitamment la paix au vaincu qui, aux préliminaires de Villafranca (11 juil.), dut s'estimer heureux de ne perdre que la Lombardie. Cette convention, confirmée le 10 nov. suivant par le traité de Zurich, donnait cette province au Piémont, mais laissait la Vénétie à l'Autriche, avec faculté d'entrer dans la confédération italienne que Napoléon III persistait à croire possible sous la présidence honoraire du pape.

Comme il eût dû le prévoir, la nation italienne n'accepta ni Villafranca ni Zurich. C'était l'annexion au Piémont que les patriotes de la Toscane, de Parme, de Modène, des Romagnes, demandaient à grands cris. L'Angleterre, très désireuse de voir une grande puissance se constituer au delà des Alpes pour faire contrepoids à la France, les y encourageait de son mieux. Les représentations timides et embarrassées de Napoléon III ne furent pas écoutées des intéressés. Aussi, quelques mois plus tard, ce souverain, se rendant compte du rôle ridicule qu'il commençait à jouer, fit-il une nouvelle volte-face. Il proposa un congrès pour le règlement des affaires d'Italie. Mais il le rendit lui-même impossible par la publication d'une brochure (*Le Pape et le Congrès*) qu'écrivit sous son inspiration un de ses confidents (La Guéronnière), et qui avait pour but d'amener le Saint-Siège à se laisser dépouiller à l'amiable (déc. 1859). Pie IX s'indigna, se montra intraitable. Ce que voyant, Napoléon III adopta, de concert avec l'Angleterre, la politique de non-intervention (janv. 1860) et, peu après, consentit aux annexions piémontaises, moyennant la cession de Nice et de la Savoie qui, par le traité de Turin (24 mars), devint un fait accompli.

Dès lors, tout en s'efforçant de sauver les apparences, il ne fit aucun effort sérieux pour empêcher l'unité italienne de se constituer. Quand Garibaldi eut révolutionné la Sicile (mai-juil. 1860), il parla un moment de l'empêcher de franchir le détroit de Messine. Puis l'Angleterre ayant refusé de le seconder, il laissa faire. Quand Garibaldi fut à Naples (sept.) et parla de marcher sur Rome, Cavour lui représenta que le seul moyen de l'en empêcher et de garantir à Pie IX au moins la possession de cette ville était de permettre aux Piémontais de marcher à leur tour

sur les Deux-Siciles et de s'emparer en route de la presque totalité de l'Etat pontifical. Napoléon III n'avait pas à se louer de Pie IX, qui avait toujours repoussé ses conseils et qui venait de former, sous les ordres d'un de ses ennemis personnels (Lamoricière), une armée où affluaient les légitimistes français. *Fate presto*, dit-il aux envoyés de Cavour. Peu de jours après, Lamoricière était écrasé à Castelfidardo (18 sept.). En octobre, les Deux-Siciles et les Marches se donnaient, à leur tour, au Piémont, par un de ces plébiscites qui, aux yeux de l'empereur démocrate, étaient l'*ultima ratio* de la politique. Au mois de janvier suivant, le roi de Naples, qui résistait encore à Gaëte, était abandonné par l'escadre française qui, jusque-là, l'avait protégé du blocus, et que le gouvernement impérial rappela sur les instances de l'Angleterre. Enfin, Victor-Emmanuel était proclamé roi d'Italie par un parlement national (18 févr. 1861) et, au bout de peu de mois (juin), pour ne pas augmenter ses embarras après la mort de Cavour, Napoléon III le reconnaissait solennellement comme tel.

Tous ces événements n'avaient pu s'accomplir sans modifier en France les rapports des partis et sans amener l'empereur à changer quelque peu l'orientation de sa politique intérieure. Le clergé catholique et ses amis, qui avaient si docilement servi ce prince depuis 1848, le regardaient comme un traître depuis qu'il avait laissé dépouiller le pape. Les évêques (en particulier Dupanloup, Pie, Plantier, etc.) tenaient à son égard dans leurs mandements le langage le plus injurieux et le plus menaçant. Ils l'appelaient couramment Judas ou tout au moins Ponce-Pilate. Les journaux cléricaux l'attaquaient avec la dernière violence. L'*Univers* fut supprimé en janv. 1860 ; mais d'autres après lui ne se montrèrent pas moins hostiles à la politique impériale. Les légitimistes et les orléanistes, las d'une opposition purement académique, commençaient à se grouper et à se concerter en vue d'une action commune avec les républicains contre l'Empire. Au Corps législatif, la majorité jusque-là si compacte, si docile, faisait mine de se désagréger, et il s'y formait un groupe nombreux qui ne dissimulait ni son mécontentement, ni sa désaffection. Ce n'est pas tout : à côté du monde catholique, exaspéré par les complaisances de l'empereur pour la révolution italienne, le monde industriel, resté fidèle aux pratiques et aux doctrines protectionnistes, se montrait fort irrité contre l'empereur qui, imbu dès sa jeunesse des principes libre-échangistes, venait d'essayer de les mettre en pratique par une sorte de coup d'Etat économique, exécuté comme celui du 2 Décembre, à la suite de la plus mystérieuse conspiration. Le 23 janv. 1860, un traité de commerce, supprimant les prohibitions et diminuant considérablement les droits de douane à l'importation, avait été conclu avec l'Angleterre. Il devait être suivi de beaucoup d'autres conventions du même genre avec diverses puissances. Si les consommateurs français pouvaient trouver leur compte à de pareilles transactions, nos fabricants, qui n'avaient été consultés en rien, se plaignaient hautement d'être mis dans l'impossibilité de soutenir la concurrence étrangère et, par suite, menacés de la ruine. Mais leurs réclamations ne furent pas écoutées.

Plusieurs des conseillers de Napoléon III, et notamment le souple et sceptique Morny, s'apercevant du mécontentement qui grandissait autour du trône, représentèrent à l'empereur que, pour n'être plus accusé d'abuser du pouvoir personnel et n'être plus chargé tout seul de la responsabilité morale de ses actes, ce qu'il y avait de mieux était qu'il fit semblant d'associer les grandes assemblées délibérantes à sa politique, que jusqu'alors il leur avait été rigoureusement interdit de juger. Ce souverain se rendit à leurs avis, et, le 24 nov. 1860, fut porté un décret en vertu duquel le Sénat et le Corps législatif auraient désormais chaque année le droit de répondre au discours du trône par une adresse librement discutée, c.-à-d. d'exprimer leur sentiment sur la politique de l'empereur : des ministres sans portefeuille défendraient cette politique de-

vant les Chambres, dont les débats, jusqu'alors ignorés, seraient dorénavant reproduits *in extenso* dans le *Moniteur*. Rien de plus, rien de moins. Les pouvoirs accordés au chef de l'Etat par la constitution de 1852 restaient entiers. Avec un Sénat nommé par lui, et un Corps législatif nommé sous l'influence de ses préfets, Napoléon III ne doutait pas que les adresses ne fussent toujours approbatives et ne contribuassent par conséquent à renforcer son autorité. Même il crut sage l'année suivante de faire une nouvelle concession, quand, sur le conseil de Fould (qui lui représentait combien son omnipotence financière et l'abus qu'il en avait fait nuisaient au crédit de l'Etat), il renonça — peu sincèrement du reste — au droit d'ouvrir des crédits extraordinaires hors session et substitua le vote du budget par sections au vote par ministères qu'avait prescrit le sénatus-consulte du 25 déc. 1852 (nov. 1861).

Cette fissure à l'édifice impérial, quelque étroite qu'elle fût, devait pourtant suffire à la longue pour y faire pénétrer l'opposition et la liberté. Dès les sessions législatives de 1861 et de 1862, le petit groupe démocratique des Cinq fit entendre en faveur des libertés publiques confisquées depuis 1854 d'éloquents revendications, qui eurent bientôt de l'écho dans toute la France. En ce qui concernait l'Italie, ils reprochèrent à Napoléon III de n'avoir pas tenu ses engagements et de méconnaître, au préjudice des Romains, qu'il maintenait sous le joug du pape, ces principes des nationalités et du suffrage universel dont il s'était posé comme le représentant et le champion. Par contre, les ultramontains, beaucoup plus nombreux, l'incriminèrent avec violence pour n'avoir pas arrêté la révolution au delà des Alpes, et avoir laissé démembrement l'Etat pontifical. Au Sénat, la cause italienne fut défendue avec une énergie quelque peu brutale par le prince Napoléon. Au Corps législatif, elle le fut avec plus de circonspection et de mesure par Billault, ministre sans portefeuille. Mais dans l'une et dans l'autre assemblée, d'imposantes minorités se prononcèrent en faveur des prétentions ultramontaines. Si bien que l'empereur, dont la politique devenait de plus en plus incertaine et oscillante, se rapprocha du parti cléricale après l'échauffourée de Garibaldi à Aspromonte (août 1862) et, sous l'influence de l'impératrice, comme du ministre Drouyn de Lhuys, refusa nettement d'encourager les espérances des Italiens à l'égard de Rome (oct. 1862).

Sa complaisance pour l'Eglise se manifestait à la même époque par une entreprise lointaine sur laquelle il comptait, non seulement pour regagner les bonnes grâces du Saint-Siège, mais pour détourner la France, par quelque gloire nouvelle, des préoccupations de la politique intérieure. Nous voulons parler de l'expédition du Mexique, commencée à la fin de 1861, de concert avec l'Angleterre et avec l'Espagne, sous le prétexte de réparations matérielles à obtenir en faveur de commerçants ou de propriétaires français lésés par le gouvernement du président Juárez. En réalité, et sans l'avoir dit à ses alliés, Napoléon III se proposait de conquérir ce pays et, à la place de la République libérale et anticléricale dont la cause venait d'y triompher, d'y établir une monarchie autoritaire et catholique vassale de la France. C'était à l'archiduc Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur François-Joseph, qu'il destinait la couronne du Mexique. Le projet lui paraissait facile à exécuter, cet Etat ne semblant pas capable d'opposer une longue résistance, et la guerre civile qui désolait alors les Etats-Unis mettant pour longtemps (à ce qu'il croyait) cette République dans l'impossibilité de s'y opposer. Au fond, le rêveur couronné, en tentant cette nouvelle aventure, était simplement le jouet du parti ultramontain, qui dominait l'impératrice, et de quelques hommes d'argent, comme Morny, qui spéculaient pour leur propre compte sur la rentrée d'une créance véreuse (V. JECKER). Quoi qu'il en soit, les gouvernements britannique et espagnol, ayant obtenu pour leurs nationaux, après la prise de la Vera-Cruz, des réparations convenables par la convention de la Soledad (19 févr. 1862), le gouvernement français

refusa de les imiter et, commençant à démasquer ses secrètes intentions, fit marcher sur Puebla le général Lorenz, qui éprouva devant cette place un sanglant échec (5 mai). Pour venger cet insuccès, il lui fallut ensuite envoyer au Mexique jusqu'à 40.000 hommes avec un matériel énorme. Au printemps de 1863, les Français reprirent l'offensive. Cette fois, Puebla fut vaillamment emportée (17 mai 1863); peu après, le maréchal Forey, à la tête du corps expéditionnaire, prit possession de Mexico (1^{er} juin) et y établit un gouvernement provisoire pendant que Juarez et ses partisans se retiraient dans le Nord. Alors eurent lieu de longues négociations entre Napoléon III et Maximilien qui, moyennant le concours qui lui fut promis, finit par accepter le titre d'empereur du Mexique (traité de Miramar, 10 avr. 1864) et alla s'établir dans ce pays (juin) sous la protection des troupes françaises, commandées maintenant par le maréchal Bazaine. L'affaire paraissait donc avoir parfaitement réussi, et le ministre Rouher, dans son enthousiasme de commande, ne craignit pas de proclamer que cette entreprise (qui, comme la guerre d'Espagne sous Napoléon I^{er}, n'était en somme qu'un colossal brigandage) était la *plus grande pensée du règne*.

À l'intérieur cependant, tout le monde n'était point satisfait. Loin de là, le mécontentement ne faisait que s'étendre. Les élections générales de 1863 avaient permis à Napoléon III d'en mesurer les progrès. Malgré les candidatures officielles, la pression administrative et les efforts violents du ministre de l'intérieur Persigny, les chefs des partis républicain, légitimiste et orléaniste, qui, grâce à l'*Union libérale*, faisaient campagne ensemble contre l'Empire, étaient entrés au Palais-Bourbon au nombre de trente-cinq, et la plupart d'entre eux étaient des hommes de grand talent (citons notamment, à côté de Jules Favre, d'Emile Ollivier, d'Ernest Picard, Thiers, Berryer, Jules Simon, Marie, Pelletan, etc.). La population des villes, plus instruite, plus remuante que celle des campagnes, plus redoutable parce que c'est elle qui, d'ordinaire, fait les révolutions, avait en général donné ses suffrages aux candidats de l'opposition qui, battus dans la plupart des circonscriptions, n'en avaient pas moins obtenu dans l'ensemble du pays un total de 2 millions de voix.

Napoléon III, un peu alarmé, se débarrassa du compromettant Persigny (juin 1863), confia le portefeuille de l'instruction publique au libéral et populaire Duruy, qui allait s'efforcer d'élargir, de démocratiser l'enseignement, et chargea de la défense de sa politique devant les Chambres le ministre d'Etat Billault et, après sa mort (oct.), Rouher, qui devint bientôt une sorte de vice-empereur. Mais il ne crut devoir faire encore à l'opposition aucune concession de principes, et la France continua d'attendre ce *couronnement de l'édifice* qu'il lui faisait espérer depuis le début de son règne. Une loi — fort insuffisante — sur les coalitions ouvrières (en 1864) fut à peu près la seule concession qu'il parut à ce moment disposé à faire à la liberté. La défection d'Emile Ollivier qui, séduit par Morny, passa bientôt dans le camp de l'Empire (1864-65), lui fit sans doute espérer que beaucoup de ses adversaires pourraient être également gagnés et l'entretint dans ses idées de résistance aux vœux de l'opposition. Par contre, les républicains, se sentant de plus en plus soutenus par la population des villes, devinrent bientôt de plus en plus hardis au Palais-Bourbon. Les partisans du gouvernement parlementaire se groupèrent autour de Thiers qui réclamait avec insistance les *libertés nécessaires*, et le régime autoritaire de 1852 tomba rapidement dans un discrédit dont Napoléon III et son entourage ne devaient s'apercevoir que trop tard.

Au dehors l'horizon s'assombrissait aussi singulièrement. L'insurrection de Pologne (janv. 1863) avait fourni à Napoléon III une nouvelle occasion de servir, mais seulement en paroles et de façon à se compromettre inutilement, le principe des nationalités. L'Angleterre et l'Autriche l'avaient secondé dans ses démarches en faveur des Polonais tout

juste assez pour mettre fin à la bonne intelligence qui depuis plusieurs années régnait entre lui et l'empereur de Russie, et l'avaient ensuite abandonné. Sa déclaration emphatique que *les traités de 1815 avaient cessé d'exister* et sa proposition de réunir un congrès pour refaire la carte de l'Europe (5 nov. 1863) n'avaient abouti qu'à un pitoyable avortement. Depuis, il avait laissé les cours de Vienne et de Berlin démembrer le Danemark et refusé à son tour d'aider l'Angleterre à maintenir l'intégrité de ce royaume, parce que le cabinet de Londres ne voulait pas se prêter à ses vœux d'agrandissement du côté du Rhin (1863-64). Il s'était aliéné successivement la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Craignant de voir ces trois dernières puissances, un moment rapprochées, reconstituer contre lui la Sainte-Alliance, il ne vit plus pour lui, vers le milieu de 1864, qu'une alliance possible, celle de l'Italie. C'est alors que, par une nouvelle volte-face, il renoua avec Victor-Emmanuel les négociations interrompues en 1862 et conclut la convention du 15 sept. 1864, en vertu de laquelle les troupes françaises devaient évacuer Rome dans un délai de deux ans.

Mais alors tout le parti ultramontain jeta les hauts cris. Pie IX lança, principalement pour faire pièce à l'empereur, l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, c.-à-d. le défi le plus audacieux et le plus radical que l'Eglise eût, depuis le moyen âge, jeté à la société civile (8 déc. 1864). L'épiscopat français, en immense majorité, se prononça pour le pape, et Napoléon III fut impuissant à réprimer ses excès (1864-65). Au milieu de tant d'embarras, l'entrepreneur souverain trouvait encore du temps pour aller visiter l'Algérie, à peine remise d'une récente insurrection (avr.-juin 1865) et dont l'administration si défectueuse ne fut guère améliorée par le sénatus-consulte qu'il fit voter peu après en faveur des Arabes. Fidèle à ses prétentions littéraires, il publia en 1865 et 1866 deux volumes d'une *Histoire de César* dont les éléments lui avaient été fournis par de nombreux collaborateurs et sur laquelle il comptait peut-être pour se faire admettre à l'Académie française, jusque-là si réfractaire à son influence. Mais les événements politiques allaient bientôt, en s'aggravant, lui faire reléguer au second plan ses études historiques et ses ambitions d'auteur.

Dès 1865, la guerre prenait au Mexique une tournure fâcheuse pour la politique française. Juarez et ses partisans regagnaient du terrain, secondés par les États-Unis, qui, une fois la guerre de Sécession terminée, se retrouvèrent assez forts, non seulement pour lui fournir des volontaires et de l'argent, mais pour sommer Napoléon III de rappeler ses troupes d'un pays où ils n'entendaient pas qu'une puissance européenne fit la loi (déc. 1865). L'empereur céda et, tout en continuant d'affirmer bien haut le succès de la *plus grande pensée du règne*, commença dès les premiers mois de 1866 à prendre des mesures pour le rapatriement de ses soldats. Par malheur, ce rapatriement n'était pas encore effectué quand Napoléon III se trouva aux prises avec de nouvelles difficultés auxquelles il ne put faire face, faute d'avoir sous la main les ressources nécessaires suffisantes. Par une inconcevable aberration, ce souverain, pour qui la révolution d'Italie n'avait été qu'une leçon inutile, venait de préparer de ses mains la révolution d'Allemagne en facilitant l'alliance de l'Italie et de la Prusse contre l'Autriche (9 mars 1866). M. de Bismarck était venu le trouver à Biarritz en oct. 1865 et l'avait séduit en lui faisant vaguement espérer pour prix de sa complaisance, soit les provinces du Rhin, soit la Belgique. Au fond, l'empereur des Français, qui oscillait sans cesse et ne jouait jamais franc jeu envers personne, espérait faire la loi à la cour de Berlin, car il négociait aussi secrètement avec celle de Vienne, et, tout en encourageant la première dans ses prétentions (discours d'Auxerre, 7 mai; lettre à Drouyn de Lhuys, 11 juin), il concluait avec la seconde une convention par laquelle il s'engageait à faire en sorte que ses sacrifices fussent réduits à la

Vénétie. Sa conviction était que la guerre durerait assez pour lui permettre d'intervenir utilement avec des forces imposantes et dieter la paix comme arbitre souverain aux conditions les plus avantageuses pour la France.

Le coup de foudre de Sadowa dissipa en un jour ces illusions (3 juil. 1866). A ce moment, il eût fallu qu'il fût prêt à occuper les provinces du Rhin. Il ne l'était pas. Ajoutons que la maladie de vessie dont il souffrait depuis quelques années et qui devait plus tard l'emporter prit juste à ce moment un caractère menaçant et le réduisit personnellement pendant plusieurs semaines à une impuissance absolue. Cette impuissance, ainsi que le désarroi et l'effarement de son entourage, expliquèrent le décousu et la mollesse de la politique française pendant cette crise décisive, qui permit non seulement à l'Italie d'acquérir Venise, mais à la Prusse de s'approprier 4 millions de sujets et d'effectuer aux trois quarts, à son profit, l'unification de l'Allemagne, d'où l'Autriche se trouva exclue. Quand Napoléon III, un peu mieux portant, voulut réclamer les compensations territoriales qu'on lui avait fait naguère entrevoir (août-sept.), la Prusse, qui n'avait plus besoin de le ménager, éluda, puis repoussa toutes demandes, qu'elle exploita, du reste, de son mieux, soit à ce moment, soit plus tard, pour surexciter contre lui le patriotisme irritable des Allemands ou les susceptibilités ombrageuses de l'Angleterre. Il n'eut ni les provinces rhénanes, ni la Belgique, et il se trouva avoir contribué gratuitement à l'éclosion de l'unité allemande, beaucoup plus dangereuse pour la France que l'unité italienne. Il n'eut même pas le médiocre avantage d'acquérir le grand-duché de Luxembourg, que son souverain consentait à lui céder, mais que la Prusse lui interdit d'annexer sous menace de guerre et dont il dut se contenter d'obtenir la neutralisation (mars-mai 1867). A peu près dans le même temps, l'expédition du Mexique se terminait, non seulement par le rapatriement forcé de nos soldats, mais par l'exécution de notre protégé Maximilien, que Juarez, vainqueur, faisait fusiller à Queretaro (19 juin). Les splendeurs de l'Exposition universelle, que tant de souverains vinrent visiter, ne furent pas troublées seulement par cette catastrophe. Elles le furent aussi par l'attentat du Polonais Beresowski contre le tsar Alexandre II, qui ne rapporta de Paris à Saint-Petersbourg que des dispositions peu favorables à un rapprochement avec la France et qui le prouva bien en 1870.

L'Empire était manifestement en décadence. Il n'avait plus ni force ni prestige. Pouvait-il être régénéré par le rétablissement de la liberté ? On n'ose l'affirmer. En tout cas, Napoléon III accéléra sa ruine parce qu'il ne sut même pas employer ce remède. Retenu par ses habitudes césariennes et par l'égoïsme aveugle de son entourage, il acheva bientôt de se discréditer par les incohérences et les contradictions de sa politique intérieure. Un *tiers parti* parlementaire s'était formé au Corps législatif sous la direction d'Emile Ollivier et avait formulé son programme pendant la session de 1866 par l'*amendement des quarante-cinq*, auquel le gouvernement n'avait tout d'abord répondu qu'en provoquant le sénatus-consulte du 14 juil., qui réservait au Sénat seul toute discussion sur la constitution. Au commencement de 1867, on voit tout à coup Napoléon III changer d'attitude. Par son décret et sa lettre du 19 janv., il supprime le droit d'adresse, mais rétablit dans les Chambres le droit d'interpellation (en le soumettant, il est vrai, à des conditions très rigoureuses), fait un pas vers le régime de la responsabilité ministérielle en autorisant les ministres à prendre part aux débats parlementaires et annonce deux projets de loi destinés à faire renaitre, dans une certaine mesure, la liberté de la presse et la liberté de réunion.

Bientôt, il est vrai, l'empereur semble regretter d'avoir pris ces engagements. Comme s'il trouvait le Corps législatif trop puissant, il fait voter le sénatus-consulte du 12 mars 1867, qui partage le droit de faire les lois entre le Sénat et la Chambre élue. Puis il paraît vouloir retarder

indéfiniment la nouvelle législation sur la presse et les réunions. Emile Ollivier, qui s'était cru sur le point d'être appelé aux affaires, prend de l'humeur, attaque aigrement Rouher, le *vice-empereur*, et ne réussit qu'à lui faire donner publiquement par le souverain de nouvelles marques de faveur (juil. 1867). Les *mameluks* (c'est ainsi qu'on désignait alors les partisans obstinés de la constitution de 1852 et de l'empire autoritaire) dominant encore quelque temps aux Tuileries. Cependant, après une année d'hésitations et d'atermoiements, le parti de la liberté regagne à son tour un peu de terrain. Les lois annoncées sont enfin votées (mai-juin 1868), mais trop tard et avec trop de restrictions pour que l'opposition en sache le moindre gré au gouvernement. Le parti républicain, qui a fait des progrès immenses depuis quelques années, n'use des armes qu'il vient de recouvrer que pour combattre l'Empire, qu'il voit aux abois, avec un acharnement et une violence dont l'exemple, donné par la *Lanterne*, de Rochefort, sera bientôt suivi par une foule d'autres publications périodiques. La politique, les institutions, les hommes de l'Empire sont publiquement vilipendés, bafoués, sans que les tribunaux y puissent mettre ordre. La personne de l'empereur, celle de l'impératrice, celles de leurs proches ne sont pas plus respectées que celles des ministres. La classe bourgeoise se déclare en immense majorité contre le régime impérial. La classe ouvrière, travaillée par l'*Internationale* et gagnée par le socialisme révolutionnaire, montre à son égard des dispositions plus menaçantes encore. Ténot retrace dans deux livres vengeurs l'histoire de la terreur de décembre. La mémoire de Baudin est célébrée publiquement à Paris (2 nov. 1868) et le procès qui résulte de cette manifestation a pour principal effet de révéler au parti républicain quel tribun puissant il possède en la personne de Gambetta.

Dès lors, l'Empire fera de vains efforts pour arrêter le courant qui doit l'emporter jusqu'à la révolution. Napoléon III, de plus en plus malade et dont l'âme est aussi affaiblie que le corps, fonde des journaux que le public dédaigne, écrit des brochures qu'on ne lit pas (*Titres de la dynastie napoléonienne*, fin de 1868 ; *Progrès de la France sous le gouvernement impérial*, avr. 1869, etc.). Les élections générales de mai 1869 lui permettent bientôt de mesurer le terrain qu'il a perdu. L'opposition compte 90 membres dans le nouveau Corps législatif. Elle a obtenu dans l'ensemble du pays 3.500.000 suffrages contre 4.500.000 donnés aux amis de l'Empire, dont beaucoup n'osent plus maintenant s'intituler candidats officiels. Le tiers parti forme un groupe de 116 députés, qui, dès l'ouverture de la session, demande hautement la transformation de l'Empire par la liberté (juin 1869). L'empereur doit leur donner une satisfaction partielle par le sénatus-consulte du 8 sept. et, après de nouvelles tergiversations, appeler enfin au ministère Emile Ollivier et leurs autres chefs (2 janv. 1870). Mais le nouveau cabinet a les débuts les plus pénibles et les moins heureux. Le meurtre de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte (10 janv.) et l'acquiescement de ce dernier par la Haute Cour (mars) exaspèrent le parti républicain. Après l'arrestation de Rochefort (7 févr.), l'émeute commence à gronder dans Paris. L'empereur n'imagine alors rien de mieux que de faire élaborer par le Sénat une constitution bâtarde où le parlementarisme s'amalgame étrangement avec le césarisme (20 avr.), puis de la soumettre à un plébiscite dont l'administration assure le succès par des bruits opportuns de complots et par l'alternative où elle met le public d'approuver les dernières réformes ou de se jeter dans l'inconnu des révolutions, de l'anarchie ou de la guerre. Ce nouvel appel au peuple réussit en apparence à souhait ; la constitution remaniée est adoptée par 7.358.000 voix contre 1.371.000 (8 mai). L'Empire paraît consolidé ; en réalité, il est à la veille de crouler.

La santé de Napoléon III était chancelante. Il pouvait mourir d'un moment à l'autre. Dans ce cas, son entou-

rage ne se dissimulait pas que le succès récent du plébiscite ne suffirait pas pour assurer la couronne à son fils, qui n'était qu'un enfant de quatorze ans. Il fallait, pour retremper la dynastie, la guerre, la guerre contre l'ennemi que tout le monde en France désignait depuis 1866, la guerre contre la Prusse qui, tant de fois, dans les dernières années, avait joué et bafoué l'empire napoléonien. C'était ce que demandait particulièrement l'impératrice, dont l'empereur, malgré bien des fantaisies extra-conjugales (révélées en partie par certains Mémoires et par les *Papiers et correspondances trouvés aux Tuileries* après le 4 sept.), subissait de plus en plus l'influence à mesure qu'il vieillissait. Mais la France était-elle en état de faire la guerre, étant donnée surtout la formidable organisation militaire de la puissance qu'elle avait à combattre, organisation qui n'était pas ignorée aux Tuileries (les rapports Stoffel et Ducrot en font foi) ? A cet égard, le gouvernement impérial ne devait, semble-t-il, se faire aucune illusion. Notre armement était suranné et hors d'usage. Nos places fortes n'étaient pas en état de défense. Grâce à la guerre du Mexique, grâce à des détournements ou à des virements de fonds inavouables, l'armée était tombée à un effectif ridicule. Notre système de mobilisation et de concentration était un chaos. Par suite de considérations d'ordre politique, la garde nationale mobile, instituée par la nouvelle loi militaire de 1868, n'existait encore que sur le papier.

Napoléon III avait-il au moins des alliances ? Il eût certainement pu s'en procurer de puissantes depuis longtemps. L'Autriche, très désireuse de prendre sa revanche de Sadowa, lui offrait la sienne depuis la fin de 1867. Mais cette puissance ne voulait pas être exposée, pendant qu'elle aurait la Prusse à combattre, à être prise à dos par les Italiens, qui auraient bien pu se jeter sur le Tirol et sur Trieste. Elle voulait donc, si elle s'unissait à la France, que l'Italie fût aussi de la partie. Mais ce dernier Etat faisait de l'acquisition de Rome, qu'il revendiquait depuis si longtemps comme capitale, la condition *sine qua non* de son entrée dans la coalition. Toute la question était donc de savoir si Napoléon III laisserait dépouiller le pape du dernier débris de son domaine temporel. Or, si ce souverain avait rappelé ses troupes de Rome en 1866, conformément à la convention du 4 sept., il n'avait pas tardé à les y renvoyer, sur les injonctions du parti ultramontain soutenu par l'impératrice. Au moment où Garibaldi était sur le point d'y entrer avec ses bandes, les soldats français y avaient reparu. Les fusils Chassepot avaient fait merveille à Mentana (3 nov. 1867) et, peu après (3 déc.), le ministre d'Etat Rouher avait déclaré solennellement à la tribune du Corps législatif que *jamais* le gouvernement impérial ne laisserait l'Italie s'emparer de Rome. Depuis ce temps, nos régiments continuaient à garder le pape, comme après 1849. Le souverain pontife ne se montrait, du reste, ni plus reconnaissant qu'autrefois, ni plus disposé à écouter ses conseils. Il avait, en juin 1868, convoqué pour la fin de l'année suivante, au Vatican, un Concile oecuménique, sans y convier, comme il était d'usage, les ambassadeurs des grandes puissances catholiques (parmi lesquels celui de la France eût dû tenir la première place). Il s'y proposait manifestement d'y faire ériger en dogme la doctrine du *Syllabus* et l'infaillibilité pontificale. Après l'ouverture de cette assemblée (8 déc. 1869), les représentations que le gouvernement français crut devoir adresser sur ce sujet au souverain pontife ne furent pas écoutées. Et Napoléon III, bien que très froissé, très irrité, non seulement n'osa pas retirer au pape l'appui de ses troupes, ce qui eût amené la dissolution du concile, mais ne rappela même pas de Rome son ambassadeur, comme certains de ses ministres l'eussent voulu, si bien que l'infaillibilité fut triomphalement proclamée par Pie IX le 18 juillet 1870. A plus forte raison n'osait-il pas, dans le même temps, céder aux vœux de l'Italie sur la question romaine, qui fut constamment, de 1868 à 1870,

la pierre d'achoppement des négociations ouvertes par les cabinets de Paris, de Vienne et de Florence en vue d'une triple alliance contre la Prusse.

Ainsi, quand l'Empire provoqua la grande guerre où il devait si vite sombrer, il n'avait pas de forces militaires suffisantes pour la soutenir et il n'avait non plus aucun allié. On ne peut s'expliquer cette aberration que par l'état d'hébétéude morale où était tombé l'empereur, qui n'avait plus alors la force de vouloir et de résister à son entourage, et par l'affolement de l'impératrice qui, le croyant très près de mourir (une consultation médicale lui signalait encore au commencement de juil. 1870 la gravité de son état), ne voulait plus attendre et croyait n'avoir rien à perdre en jouant le tout pour le tout. Napoléon III laissa donc passivement les furieux qui, autour de lui, demandaient la guerre à tout prix, la rendre inévitable par les provocations dont ils puisèrent le prétexte dans la candidature d'un prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Il ne fallut pas beaucoup d'art à M. de Bismarck, qui la désirait aussi passionnément, pour mettre le gouvernement français dans son tort en l'amenant à la déclarer (13 juil.).

Peu de jours après (28 juil.), l'empereur, aussi affaibli de corps que d'esprit, partit avec son jeune fils pour aller se mettre à la tête de l'armée, que, bien portant, il n'eût pas su commander et dont, malade comme il était, il ne pouvait que gêner les mouvements. Il la trouva dans le désarroi et le désordre le plus affligeants. A ce moment, du reste, malgré les instances du prince Napoléon, il persistait à ne pas permettre aux Italiens d'occuper Rome et se bornait à rappeler les soldats qu'il avait encore dans l'Etat pontifical. L'alliance avec l'Autriche et l'Italie n'était donc pas faite avant le désastre de Reichshoffen (6 août). Elle devint impossible après. « On ne s'allie pas avec les vaincus, » lui disait un de ses ministres. A la suite de ce premier malheur et quand Bazaine eut été rejeté dans Metz, Napoléon III eût voulu se replier sur Paris avec ce qui lui restait de forces, pour couvrir au moins la capitale. Mais il avait dû renoncer à tout commandement. L'impératrice, laissée dans cette ville comme régente, et le ministre Palikao (qui venait de succéder le 10 août au ministre Ollivier) lui représentèrent que, s'il continuait à battre en retraite, la révolution était inévitable et exigèrent qu'il se reportât en avant avec Mac-Mahon. C'est donc pour des motifs politiques, beaucoup plus que stratégiques (comme Napoléon III l'avoua depuis dans sa lettre du 26 oct. à sir John Burgoyne), que fut entreprise la folle manœuvre qui aboutit au désastre de Sedan (1^{er} sept.). Après cette dernière bataille, l'empereur, absolument dénué de l'énergie physique et morale qu'il avait autrefois montrée à Strasbourg et à Boulogne, ne voulut pas écouter le général de Wimpfen qui proposait de tenter une trouée à travers les vainqueurs. Le neveu de Napoléon I^{er} se rendit misérablement au roi de Prusse avec 80.000 soldats et, en présence de ce souverain, eut encore la faiblesse (pour ne rien dire de plus) de rejeter sur la nation française la responsabilité de la guerre qu'il avait déclarée.

Pendant que l'impératrice, chassée de Paris par la révolution du 4 sept., se rendait en Angleterre, où le prince impérial alla bientôt la rejoindre, Napoléon III était conduit comme prisonnier à Wilhelmshöhe, près de Cassel. Il y resta jusqu'à la fin de la guerre. On ne sait pas au juste quelle part il put prendre aux négociations qui eurent lieu pendant quelque temps entre l'ex-régente, M. de Bismarck et le maréchal Bazaine. Ces négociations, du reste, avortèrent, et quand la France fut lasse de la guerre, c'est avec la République, gouvernée par Thiers, que traitèrent les Allemands. Napoléon III était déjà déchu de fait. Mais, à l'occasion du débat auquel donnèrent lieu les préliminaires de la paix (1^{er} mars 1871), sa déchéance et celle de sa famille furent expressément et solennellement proclamées par l'Assemblée nationale réunie à Bordeaux et qui le déclara « responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France ».

Il protesta contre cette déclaration (6 mars) et, rendu à la liberté, se retira bientôt près de sa femme et de son fils à Chiselhurst, où il s'efforça, pendant le peu de temps qu'il vécut encore, de rallier ce qui lui restait d'amis fidèles en vue d'une nouvelle propagande bonapartiste à organiser en France. Le parti de l'Empire ne fut pas tout à fait étranger au mouvement communaliste et à l'horrible guerre civile qui en résulta en 1871. Après le rétablissement de l'ordre, c'est par des journaux et des brochures que Napoléon III chercha à relever sa cause. Il avait encore à son service des publicistes violents et hardis (les Cassagnac, Jules Amigues, Hugelmann, etc.). Lui-même prenait encore parfois la plume et, dans des écrits qui, pour ne pas porter son nom, n'en étaient pas moins reconnus pour émaner de lui, essayait de démontrer, soit qu'il n'était pas responsable du désastre de Sedan, soit que, s'il avait commencé la guerre sans être prêt à la faire, c'était la faute de ses ministres qui l'avaient trompé (V. notamment : *Campagne de 1870 ; causes qui ont amené la capitulation de Sedan.* — *Forces militaires de la France, 1872, etc.*). Mais il ne put longtemps poursuivre personnellement cette campagne. Vers la fin de 1872, son état de santé s'aggrava sensiblement et, le 9 janv. suivant, à la suite d'une opération chirurgicale qu'il avait nécessitée sa maladie de vessie, il mourut, laissant la direction de son parti, dont son fils, âgé de moins de dix-sept ans, n'allait être que le chef nominal, à l'ex-impératrice et à l'ancien ministre Rouher.

A. DEBIDOUR.

NAPOLÉON (Le prince) (V. BONAPARTE, t. VII, p. 259).

NAPOLÉON (E.-L.-J.-J.), prince impérial (V. BONAPARTE, t. VII, p. 237).

NAPOLÉONVILLE (V. PONTIVY).

NAPOLI DI MALVOSIA (V. MALVOISIE).

NAPPE. I. Archéologie. — Linge de toile qui se met sur une table à manger. Ce meuble était en usage dans l'antiquité, mais il a surtout été en honneur au moyen âge. Les monuments figurés représentent un très grand nombre de repas, notamment la *Cène*; aussi sommes-nous abondamment renseignés sur les nappes du moyen âge; les comptes et autres mentions qui les concernent sont également nombreux, et il est facile de constater que du XI^e au XVII^e siècle l'usage des nappes de table a été universel. Les gens même pauvres mettaient leur luxe dans le linge qui se filait et se tissait dans leur maison. L'usage de la nappe était donc beaucoup plus répandu qu'aujourd'hui; de plus, il était quelque peu différent: les convives n'ayant à leur disposition d'autres serviettes que celle qui se donnait avant et après le repas pour le lavage des doigts, ils s'essuyaient la bouche à la nappe, toujours très ample et tombant sur leurs genoux comme nos serviettes. Pour cette raison et à cause aussi de l'usage de manger le potage dans un plat commun, la nappe était sale à la fin du repas et il était malséant de la faire servir deux fois. La nappe se décorait de semis de fleurs fraîches et de plis symétriques, et ses bords étaient souvent ornés de broderies. Ces genres d'ornements disparurent graduellement à partir du XV^e siècle parce que l'on se mit alors à user de linge de table damassé.

On appelait *longière* une nappe étroite et longue qui se mettait, non sur la table à manger, mais sur le dressoir; elle ne retombait qu'aux deux extrémités, car il eût été gênant de la faire retomber sur les vantaux du meuble qui, du reste, étaient ornés. L'autel chrétien étant une table sacrée à une nappe; souvent elle ne retombe aussi que sur les bouts pour laisser voir les ornements de la face antérieure. Les nappes d'autel sont figurées dès le V^e siècle dans des mosaïques de Ravenne, mais elles furent surtout usitées lorsque la table de l'autel cessa d'être creusée en cuvette et parfois ornée, c.-à-d. à partir du XII^e siècle. C. ENLART.

II. Liturgie. — **NAPPE D'AUTEL.** — On appelle ainsi le linge qu'on met sur l'autel, avant de célébrer la messe. Cet usage paraît remonter à l'origine du culte chrétien; car les anciens couvraient ordinairement leurs tables d'une nappe, et l'autel n'est que la transformation de la table où

la cène se célébrait. Dans un écrit adressé à Parmenianus, évêque donatiste de Carthage, par Optatus, qui était l'évêque catholique de Milève, vers la fin du IV^e siècle, on lit: « Nous étendons un linge sur l'autel pour la célébration des saints mystères; l'Eucharistie ne touche point le bois de l'autel, mais seulement le linge. » D'après Bocquillot, la coutume de mettre *trois nappes* sur l'autel aurait commencé au IX^e siècle. Cette pratique fut recommandée par les conciles, les missels et les cérémoniaux. Aujourd'hui elle est prescrite partout dans l'Eglise latine. Les nappes doivent être de lin ou de chanvre, bénites par l'évêque ou par un prêtre qui en a reçu la permission. — La **NAPPE DE COMMUNION** est une large bande de toile *non bénite*, attachée à la table de communion, et que ceux qui viennent recevoir le sacrement étendent sur leurs mains. Un décret de la S. Congrégation de la Visite Apostolique défend de présenter aux communicants, au lieu de nappe, le voile du calice ou le *lavabo*, ainsi que cela se faisait dans quelques diocèses de France. E.-H. VOLLET.

III. Mathématiques. — Un lieu géométrique peut se composer de plusieurs portions de surfaces séparées, ces portions constituent alors les diverses nappes du lieu. Ex. : dans l'hyperboloïde :

$$\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$$

se compose de deux nappes distinctes.

IV. Vénérie. — Les *nappes* servent principalement pour la chasse des petits oiseaux: alouettes, ortolans, etc. Elles sont constituées par deux filets rectangulaires (long. 5 à 15 m., larg. 2 à 3 m.), qui sont posés à plat et parallèlement sur le sol, avec un intervalle libre de 3 à 5 m., suivant leur largeur. Les deux grands côtés qui limitent cet intervalle sont fixés au sol et, grâce à une monture assez compliquée, en tirant fortement sur une corde, on fait tourner rapidement autour d'eux les deux filets, qui se rabattent sur l'espace libre, comme les deux vantaux d'une trappe, et emprisonnent les oiseaux qu'on y a attirés au moyen d'un appât quelconque. Ajoutons que l'usage des nappes est généralement interdit.

NAPPER-TANDY (James) (V. TANDY).

NAPT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore; 109 hab.

NAPTAL-ARNAULT (M^{me}) (V. ARNAULT [Gabrielle-Geneviève]).

NAQUE (V. NAC).

NAQUET (Alfred), savant et homme politique français, né à Carpentras le 6 oct. 1834. Après avoir terminé à Aix ses études classiques, il vint à Paris où il fut reçu licencié ès sciences physiques (1857), puis docteur en médecine (1859), se fit connaître comme chimiste et conquit au concours de 1863 le titre d'agrégé à la Faculté de médecine, où il fut chargé en 1865 d'un concours de chimie organique. Libre penseur et républicain dès l'enfance, il se signala au *Congrès de la paix* tenu à Genève en 1867 comme un ardent ennemi de l'Empire. Aussi fut-il poursuivi peu après pour un prétendu complot qui lui valut quinze mois de prison. A peine libre, il fut encore condamné en 1869 pour un ouvrage intitulé *Religion, propriété, famille*, mais put se retirer en Espagne, où il prit part à l'agitation républicaine d'Andalousie, et collabora de loin au *Réveil* et au *Rappel*. Une amnistie lui permit de rentrer en France à la fin de la même année. Après la révolution du 4 sept., à laquelle il coopéra en prenant part à l'envahissement du Corps législatif, il suivit la délégation du gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux, où il fut secrétaire de la commission d'études des moyens de défense.

Envoyé à l'Assemblée nationale de 1871 par le dép. de Vaucluse, il siégea sur les bancs de l'extrême gauche, demanda l'appel au peuple à la fin de 1873, et combattit de toutes ses forces le gouvernement de l'ordre moral. Il vota les lois constitutionnelles de 1875, mais attaqua vive-

ment peu après le parti *opportuniste*, et fit dans le Midi une vigoureuse campagne contre Gambetta, dont il fut à Marseille le concurrent malheureux aux élections de 1876. Les électeurs d'Apt le firent entrer à la Chambre des députés, où il déposa pour la première fois à cette époque une proposition en faveur du rétablissement du divorce. Il lutta l'année suivante dans les rangs des 363 contre le ministère du 16 Mai, obtint, après un échec momentané, le renouvellement de son mandat (7 avr. 1878), se rapprocha notablement de Gambetta et de ses amis, fut encore réélu à Apt au mois d'août 1881 et, pendant plusieurs années, poursuivit avec une infatigable ténacité, tant au Palais-Bourbon que dans toute la France, sa propagande en faveur du divorce. Sa proposition fut enfin adoptée par la Chambre des députés (1882); mais il lui fallut se faire élire sénateur (avr. 1883) pour la soutenir devant la Chambre haute où elle triompha le 27 juin 1884.

M. Alfred Naquet, qui, au fond, était resté radical, et qui s'était prononcé bien des fois pour la politique de l'appel au peuple, ainsi que pour la substitution du régime représentatif au régime parlementaire, se jeta avec éclat, dès 1886, dans le parti boulangiste, dont il fut au Sénat l'unique représentant. Il en fut le théoricien et en rédigea à plusieurs reprises les manifestes. Poursuivi et condamné pour sa participation aux agissements illégaux de la *Ligue des patriotes*, mis pour ainsi dire en quarantaine par ses collègues du Sénat, il brigua de nouveau la députation, qui lui fut conférée par le V^e arrondissement de Paris aux élections générales de 1889. Son élection, invalidée peu après, fut renouvelée le 16 févr. 1890. Mais dès lors, et surtout après le suicide du général Boulanger (sept. 1891), il ne joua plus dans le Parlement qu'un rôle très effacé. Aux élections générales de 1893, c'est des électeurs de Carpentras qu'il obtint le renouvellement de son mandat. Depuis, ayant été accusé de s'être laissé corrompre à prix d'argent par la compagnie de Panama, il sembla d'abord vouloir se soustraire à la justice en se retirant à Londres. Il fut condamné par contumace; mais, ses coaccusés ayant été acquittés après débat contradictoire, il rentra en France, comparut à son tour devant la cour d'assises de la Seine et fut comme eux renvoyé des fins de la plainte. — M. Alfred Naquet a collaboré à un grand nombre de journaux politiques et de publications scientifiques. Parmi ses travaux de longue haleine, nous citerons: *Applications de l'analyse chimique à la toxicologie* (1859); *De l'Allotropie et de l'Isomérisie* (1860); *Des Sucres* (1863); *Principes de chimie fondés sur les théories modernes* (1865); *De l'Atomicité* (1868); *Religion, propriété, famille* (1869); *Le Divorce* (1876); *Questions constitutionnelles* (1883); *Socialisme collectiviste et socialisme libéral* (1890), etc.

A. DEBIDOUR.

NARA. Rivière de Russie, affl. g. de l'Okâ. Prend naissance dans les marais du centre de la Russie et traverse une partie des gouvernements de Moscou et de Kalouga. Se jette dans l'Okâ, à la hauteur de Serpoukhov. Cours tortueux d'une longueur totale de 170 kil., largeur moyenne 14 m., profondeur 1^m,50 utilisable pour le petit cabotage. L'armée russe prit ses quartiers d'hiver à Taroutine, sur la Nara, en 1812; elle y combattit l'armée de Murat.

P. LEMOSOF.

NARA. Bourg de Russie, sur la riv. de même nom, gouv. de Moscou, distr. et à 40 kil. de Vereïsk; 2.500 hab. Fabrique de cotonnades.

NARA. Ville du Japon, ch.-l. de la prov. de Yamato, à 32 kil. E. d'Osaka; 25.000 hab. Ancienne résidence impériale; temple bouddhiste et monastères renommés. Toiles, armes.

NARAH. Localité d'Algérie, à 37 kil. N. de Biskra, sur un rocher de l'Aurès; forteresse rasée en 1850.

NARAÏNA. Ville de l'Inde, principauté et à 63 kil. O. de Djéïpour; centre de la secte des Dadou Panthi où se recrutent les soldats Nagas. Beaux temples.

NARAINGANDJ. Ville de l'Inde, à 13 kil. S.-E. de

Dacca (Bengale); 11.000 hab. avec son faubourg de Madangandj. Elle forme sur la Dhalemari le port de Dacca; entrepôt intermédiaire entre l'Assam, le Tchittagong et Calcutta.

NARAKA (V. ENFERS, t. XV, p. 1049).

NARAMSIN, fils de Sargon I^{er} (XXXVIII^e s. av. J.-C.). Il fut comme son père un grand conquérant et l'un des fondateurs de la puissance des Sémites en Chaldée. On possède de lui assez de monuments, et il mérite une mention spéciale, parce que son époque, attestée par Nabonid, est la plus ancienne que l'on puisse fixer avec certitude.

NĀRĀS. Nom des eaux originelles dans plusieurs cosmogonies indiennes. Manou dérive le mot de *Nara*, l'homme primordial et éternel, qui n'est lui-même qu'un autre nom de l'âme du monde: « Les eaux (*āpas*) sont appelées *Nārās*, car les eaux sont en vérité filles de Nara » (Manou, I, 10). L'attribution du sens d'« eaux » au mot *Nārās* ne semble d'ailleurs avoir d'autre but que de fournir une interprétation mythique du nom de *Nārāyana* (V. ci-dessous).

NARASIMHA. Avatar de Vichnou, sous la forme d'un homme-lion (V. AVATAR, t. I, p. 864).

NĀRĀYANA, que la tradition brahmanique interprète « celui qui se meut sur les eaux », est un ancien nom indien qu'on rencontre pour la première fois dans le *Çatagathabrahmana*, pour désigner le Créateur. Manou l'appelle encore à Brahmā: mais plus tard, par ce nom, l'on entend d'ordinaire Vichnou. Il est alors représenté couché sur une feuille flottante de lotus et, par un curieux symbole, tenant dans sa bouche le bout de son pied droit.

NARBADA. Rivière de l'Inde (V. ce mot, t. XX, p. 671).

NAR-BEY (V. CALFA).

NARBIEF. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. du Russey; 87 hab.

NARBONNAISE. Lorsque en 118 av. J.-C. les Romains eurent conquis une partie de la Gaule celtique, ils la désignèrent d'abord sous le nom de Province romaine de la Gaule Transalpine et bientôt sous celui de *Gallia braccata*, puis une colonie romaine ayant été établie dans l'ancienne capitale des Volces Tectosages, à laquelle on donna le nom de *Narbo Martius*, lorsque cette ville fut devenue la métropole de la province (28 av. J.-C.), celle-ci prit le nom de Narbonnaise. Elle s'étendait des Alpes à la Garonne et comprenait au III^e siècle sept colonies romaines et trente peuples auxquels avait été concédé le droit latin. Elle fut démembrée à la fin du III^e ou au commencement du IV^e siècle, et la partie occidentale s'arrêtant à l'Ardèche et au Rhône retint seule le nom de Narbonnaise. On lui donna à partir du règne de Gratien le nom de *Narbonnaise première* pour la distinguer d'une autre province de même nom créée à cette époque. Elle comprenait les *Volcae Tectosages* et *Arecomici*, les *Bebryces*, les *Sardones*, les *Atacini*, les *Tolosates*, les *Gariles*, les *Lutevani* et peut-être les *Umbratici*, répartis en six cités: *Civitas Narbonensium* (Narbonne), métropole de la Province, *Tolosatum* (Toulouse), *Beterensium* (Béziers), *Nemausensium* (Nîmes), *Lutevensium* (Lodève) et *Uccienensium* (Uzès).

L'empereur Gratien, à la fin du IV^e siècle, détacha de la Viennoise la portion du S.-E., située au delà des Alpes du Dauphiné, pour en former une province nouvelle qui prit le nom de *Narbonnaise seconde*. Cette province comprit les *Tricorii*, les *Memini*, les *Albiaeci*, les *Reii Apollinares*, les *Vulgientes*, les *Salyi*, les *Ocybii*, les *Suëlteri*, les *Commoni*, etc., répartis en sept cités: *Civitas Aquensium* (Aix), métropole de la province, *Aptensium* (Apt), *Reiensium* (Riez), *Forojulienensium* (Tréjus), *Vapincensium* (Gap), *Segesteriorum* (Sisteron), *Antipolitanorum* (Antibes). Au V^e siècle, les deux Narbonnaises furent comprises dans le vicariat des sept provinces.

NARBONNE. Ch.-I. d'arr. du dép. de l'Aude, sur la Robine de Narbonne, dérivation de l'Aude; 29.566 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Trois paroisses catholiques; deux églises réformées; collège communal de garçons, petit séminaire, école d'hydrographie. Bibliothèque publique; musée. Quartier maritime. Monastère du refuge, orphelinat de la Miséricorde.

Fabriques d'appareils vinicoles; distilleries d'eaux-de-vie; fabriques de liqueurs. Fonderies de métaux; ateliers de construction mécanique. Fabriques de vert-de-gris; raffineries de soufre. Fabriques de parquets et de moultures, des carrelages mosaïques; tonnelleriers; taillanderies, tanneries, teintureries; briqueteries et tuileries, commerce très important de miel dit de Narbonne. Grand commerce de vins et de trois-six. Commerce de tartre, de sel, de cuirs, d'amandes.

HISTOIRE. — Avant la conquête romaine, *Narbo* était la capitale des Volces Tectosages; elle paraît devoir son nom aux Phéniciens qui en auraient fondé le port. Après la conquête romaine de la partie de la Gaule celtique comprise entre les Alpes, les Cévennes, les Pyrénées et la Méditerranée (118 av. J.-C.), les Romains y établirent une colonie romaine (*Julia Paterna, Colonia Decumanorum*) et un peu plus tard, sous le nom de *Narbo Martius*, elle devint la métropole de la nouvelle province romaine qui en tira son nom. Sous la domination romaine la ville devint rapidement un centre industriel et commercial considérable dont les nombreux vestiges antiques subsistant encore attestent la splendeur. Narbonne était alors une ville maritime, mais le golfe au fond duquel elle se trouvait tendait sans cesse à s'ensabler; pour y remédier, les Romains dérivèrent un bras de l'Aude qui, jusqu'au xiv^e siècle, suffit à maintenir le port ouvert. Auguste tint à Narbonne une assemblée générale des provinces des Gaules. Le christianisme y fut prêché par Sergius Paulus dont la légende a fait un filleul et un disciple direct de l'apôtre saint Paul, mais qui en réalité a dû vivre seulement au iii^e siècle. En 413, Narbonne fut prise une première fois par les Visigoths et retomba bientôt au pouvoir des Romains, mais en 462 les Visigoths s'en rendirent maîtres de nouveau et la conservèrent plus de deux siècles. Les rois y établirent leur résidence et, après la bataille de Vouillé, Narbonne fut la capitale de leurs Etats. Les Sarrasins la leur enlevèrent en 719; attaqués par les Francs, ils résistèrent longtemps; Pépin le Bref cependant réussit en 759 à s'emparer définitivement de la place. Sous les Carolingiens, Narbonne devint la capitale du marquisat de Gothie; puis, lors de la formation de la féodalité, elle se trouva divisée en trois parties: la cité sous la domination de l'archevêque; les bourgs gouvernés par des vicomtes, d'abord lieutenants du marquis de Gothie et qui devinrent plus tard seigneurs héréditaires; enfin la Ville-neuve qui fut le quartier des Juifs; ils y élevèrent des synagogues, y ouvrirent des écoles fameuses dont le maître le plus illustre fut au xiv^e siècle le rabbin Moïse Khimkhi, et s'y maintinrent jusqu'au début du xiv^e siècle, époque où ils furent chassés par les ordonnances de Philippe le Bel. La prospérité commerciale de Narbonne se maintint jusqu'à l'époque de la guerre des Albigeois; elle entretenait des relations suivies avec le Levant et avec les républiques de l'Italie. Bien qu'elle ait échappé aux fureurs des croisés, sa décadence commença cependant à cette époque. Le légat Arnaud-Amaury, élu archevêque en 1212, voulut réunir la vicomté à la seigneurie de la cité et prit le titre de vicomte de Narbonne, qui lui fut disputé par Simon de Montfort qui en reçut l'investiture de Philippe-Auguste en 1216, en même temps que de celui de comte de Toulouse. Après la mort de Simon de Montfort, la ville fit retour à ses vicomtes, mais ne retrouva plus sa prospérité antérieure; le départ des Juifs, puis, en 1320, la rupture d'une digue qui fit reprendre son cours au bras de l'Aude dérivé par les Romains, activèrent la décadence. Le port ne tarda pas à s'ensabler, et Narbonne, cessant d'être

une ville maritime, vit dépérir son commerce et son industrie. Gouvernée par ses vicomtes jusqu'au commencement du xvi^e siècle, elle fut échangée par eux contre les ducs de Nemours en 1507 et réunie dès lors à la couronne. En 1642, Louis XIII et Richelieu, qui se trouvaient à Narbonne durant le siège de Perpignan, y firent arrêter Cinq-Mars au moment où il se disposait à quitter la ville.

VICOMTES DE NARBONNE. — Cixilane, 802; Alry et Francon, 851; Lindoin, 878; Maieul; Vaulchier et Aubry son fils, 914; Francon; Eudes et Vulrad son fils, 924; Mafroi, fils d'Eudes, v. 933; Raimond I^{er}, fils du précédent, v. 966; Raimond-Bérenger, fils du précédent, v. 1023; Raimond II et ses deux frères Bernard et Pierre, fils du précédent, 1067; Aimery I^{er}, fils de Bernard, 1080; Aimery II, fils du précédent, 1105 ou 1106; Alfonso Jourdain, comte de Toulouse, 1134; Ermengarde, fille d'Aimery II, 1143; Pierre de Lara, neveu d'Ermengarde, 1192; Aimery III, fils du précédent, 1194; Simon de Montfort, 1216; Aimery IV ou Manrique, 1296; Aimery V, frère du précédent, 1270; Aimery VI, fils du précédent, 1298; Aimery VII, fils du précédent, 1328; Aimery VIII, fils du précédent, 1336; Aimery IX, frère du précédent, 1341; Guillaume I^{er}, fils du précédent, 1388; Guillaume II, fils du précédent, 1397; Pierre de Tinières, dit Guillaume III, frère du précédent, 1424, vendit en déc. 1447 la vicomté à Gaston IV, comte de Foix; Gaston I^{er} de Foix, 1447; Jean II de Foix, fils du précédent, 1472; Gaston II de Foix, fils du précédent, 1500-19 nov. 1507.

ARCHEVÊQUES DE NARBONNE. — Fondé vers le milieu du iii^e siècle, l'archevêché de Narbonne eut pour titulaires: saint Paul-Serge, v. 250; saint Etienne; Gavidius, 359; Hilaire, 417-422; saint Rustique, 427 ou 430-26 oct. 461; Hermès, 462; Caprarius, 506; Aquilin, 560; Migetius, 589-597; Serge, 610; Selva, 633-638; Argebaud, v. 672; Sunifred, 683-688; Arriberi, v. 768; Daniel, 769-v. 798; Nefridius, v. 799-v. 825; Barthélémy, v. 827-v. 840; Berarius, v. 842-v. 850; Fredoldus, v. 855-872; Sigebaud, 873-885; Théotard, 15 août 885-1^{er} mai 893; Arnustus, v. 895-912; Agius, 913-926 ou 927; Aimery, 927-977; Ermengaud, 977-v. 1017; Guifroy de Cerdagne, v. 1018-1079; Pierre-Berenger, 1079-1085; Dalmace, 1086-17 janv. 1096; Bertrand de Montredon, 1096-1106; Richard de Millau, 5 nov. 1106-févr. 1121; Arnaud de Levezo, 16 avr. 1121-30 sept. 1149; Pierre de Sitalvero, 1150-1156; Berenger, avr. 1156-7 avr. 1162; Pons d'Arce, avr. 1162-1181; Bernard-Gaucelin, 1181-2 oct. 1191; Berenger, 1192-11 août 1214; Arnaud Amaury, 12 mars 1212-25 sept. 1225; Pierre, mars 1226-20 mai 1245; Guillaume de Broue, 28 mai 1245-25 juil. 1257; Jacques, 1257-4 ou 5 oct. 1259; Guy Foulquoy (pape Clément IV), 10 oct. 1259-déc. 1261; Maurin, 1262-24 juil. 1272; Pierre de Monthrun, oct. 1272-29 mai 1286; Gilles Aicelin de Montaigu, 1287-5 mai 1311; Bernard de Fargis, 5 mai 1311-juil. 1341; Gausbert du Val, 1^{er} oct. 1341-46; Pierre de la Jugie, 10 janv. 1347-27 août 1375; Jean Roger, 27 août 1375-sept. 1391; François de Conzié, 19 sept. 1391-31 déc. 1432; François, cardinal Condolmerio, 1433-36; Jean d'Harcourt, 2 nov. 1436-10 déc. 1451; Louis d'Harcourt, 10 déc. 1451-18 janv. 1460; Antoine du Bec-Crespin, 18 janv. 1460-15 oct. 1472; Renaud de Bourbon, 1473-7 juil. 1482; Georges d'Amboise, 18 juil. 1482-17 déc. 1484; François Hallé, 1484-23 févr. 1491; Georges d'Amboise, pour la seconde fois, 6 mai 1492-20 juil. 1494; Pierre d'Abzac, 20 juil. 1494-23 mai 1502; François-Guillaume de Castelnau, cardinal de Clermont-Lodève, 22 juil. 1502-1507; Guillaume, cardinal Briçonnet, 15 juil. 1507-13 déc. 1514; Jules, cardinal de Médicis (pape Clément VIII), 18 févr. 1515-19 déc. 1523; Jean, cardinal de Lorraine, 11 janv. 1524-10 mai 1550; Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, 27 juil. 1550-1551; Fran-

çois, cardinal Pisani, 3 mai 1551-8 oct. 1563; Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, pour la seconde fois, 8 oct. 1563-2 déc. 1572; Simon Vigor, 13 déc. 1572-1^{er} nov. 1575; François, cardinal de Joyeuse, 14 mars 1582-1584; Louis de Vervins, 8 déc. 1600-7 ou 8 févr. 1628; Claude de Rebé, 8 févr. 1628-17 mars 1639; François Fouquet, 17 mars 1659-19 oct. 1673; Pierre, cardinal de Bonzi, oct. 1673-11 juil. 1703; Charles Legoux de la Berchère, 15 août 1703-2 juin 1719; René-François de Beauvau du Rivau, 5 nov. 1719-4 août 1739; Jean-Louis de Berton de Crillon, août 1739-5 mars 1751; Charles-Antoine de la Roche Aimon, oct. 1752-déc. 1762; Arthur Richard de Dillon, 1762-90. En 1790, Narbonne devint simple évêché suffragant de Toulouse, et Besançon en fut nommé évêque constitutionnel; le diocèse de Narbonne fut définitivement supprimé en 1802 et le titre réuni à celui de Toulouse, bien que la ville fut comprise dans le diocèse de Carcassonne. Les archevêques de Narbonne prenaient le titre de primats de la Gaule Narbonnaise et étaient présidents nés des Etats du Languedoc.

MONUMENTS. — *Antiquité.* Des nombreux monuments antiques qui ont existé à Narbonne il ne subsiste plus aujourd'hui que des débris. Le cardinal Briçonnet, en élevant au commencement du xvi^e siècle les fortifications de la cité, y avait fait encastrier un nombre considérable de pierres sculptées ou écrites provenant de ces anciens monuments. Les remparts ont été démolis en 1872 et les matériaux antiques ont été recueillis dans l'église de Lamourguier. D'autres inscriptions, et en particulier celle de l'autel de Rome et d'Auguste, érigé sur le forum de Narbonne en l'an 44 ap. J.-C., sont conservées au musée d'archéologie établi en 1833 dans l'ancien palais archiepiscopal.

Moyen âge. La cathédrale de Narbonne, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Just (mon. hist.), est un vaste édifice gothique commencé en 1272 et dont le chœur était seul construit au milieu du xv^e siècle; deux tours carrées massives furent élevées dans la seconde moitié du xv^e siècle des deux côtés du chœur, flanquant les murs qui devaient limiter les bras du transept, mais celui-ci demeura inachevé. Au début du xviii^e siècle, l'archevêque de la Berchère fit commencer une nef de style gothique, mais dont les assises seules furent construites. Telle qu'elle est réduite au chœur seul, l'église est longue de 55 m. et haute, sous voûte, de 40; elle est entourée de chapelles de diverses époques, et percée de fenêtres relativement étroites. L'extérieur de l'édifice présente un aspect très particulier par suite de la disposition en vue de la défense de son armature de piliers et d'arcs-boutants: les piliers butants élevés en forme de tourelle sont reliés par des arcades crénelées destinées à former chemin de ronde qui se rattachent aux tours du chevet et au palais fortifié des archevêques. Saint-Just a conservé plusieurs mausolées de ses archevêques, dont le plus remarquable est celui du cardinal Briçonnet; elle conserve en outre de belles pièces de mobilier religieux, une tapisserie, quelques statues, quelques toiles intéressantes et un riche trésor où se trouvent notamment quelques très anciens manuscrits. A côté de la sacristie se trouve une salle capitulaire du xv^e siècle; le cloître (mon. hist.) du xv^e siècle sépare la cathédrale de l'ancien palais archiepiscopal, forteresse dont quelques parties remontent à l'époque romane, une tour notamment et une chapelle doivent dater de la fin du xi^e siècle; une autre tour date de la fin du xiii^e siècle; les deux tours principales ont été construites l'une en 1318, l'autre en 1374; les bâtiments d'habitation avaient été reconstruits ou du moins profondément remaniés au xvii^e et au xviii^e siècle; dans une salle du xv^e siècle est un curieux lavabo de la dernière époque gothique. Le palais archiepiscopal contient le musée d'art et d'archéologie. — L'église Saint-Paul-Serge est une construction de diverses époques: une nef romane du xii^e siècle, remaniée et restaurée au xiii^e et au xv^e, un chœur gothique

commencé en 1229; deux tours, dont l'une inachevée, flanquent la nef; leurs soubassements sont romans; le couronnement de la tour de gauche est du xvii^e siècle. Comme la cathédrale, l'église Saint-Paul-Serge était fortifiée. — L'église Saint-Sébastien est un édifice gothique du xv^e siècle. L'église de Lamourguier, qui dépendait d'une abbaye bénédictine fondée au xi^e siècle, est un édifice romano-gothique; elle est aujourd'hui désaffectée. Les anciens bâtiments de l'abbaye appartiennent aux xiii^e, xiv^e et xviii^e siècles.

Epoque moderne. Le seul monument moderne de Narbonne qui mérite d'être signalé est l'hôtel de ville, construit par Viollet-le-Duc en style gothique du xiii^e siècle et qui s'élève entre les deux tours principales de l'ancien palais archiepiscopal.

Canal de Narbonne (V. AUDE).

Conciles de Narbonne. — Les grandes *Collections* et la *Gallia christiana* indiquent trente conciles tenus dans cette ville: quelques-uns d'authenticité douteuse, beaucoup concernant seulement des faits qui n'avaient d'importance que pour les contemporains. Nous ne mentionnerons que ceux qui présentent quelque intérêt pour l'histoire générale de l'Eglise. — 589. Concile convoqué par Récaré, roi des Wisigoths: huit évêques, quinze canons. I. Défense aux clercs de porter des habits de pourpre, ces habits marquant la vanité du siècle, plutôt que la dignité ecclésiastique. VIII. Défense aux juifs de chanter à l'enterrement de leurs morts. XI. Défense aux évêques d'ordonner un prêtre ou un diacre ne sachant point lire. XIV. Excommunication et amende contre ceux qui reçoivent des devins dans leurs maisons. Après avoir été fustigés, les devins seront vendus comme esclaves. XV. Défense de chômer le jeudi, parce que ce jour était consacré à Jupiter. — 1227. Vingt canons. I. Les biens de ceux qui demeureront dans l'excommunication plus d'un an seront mis sous séquestre. II, III, IV, contre les juifs: Ils devront porter sur la poitrine une figure représentant une roue. Le VII^e ordonne d'écrire le nom de ceux qui se confessent. Toute personne âgée de quatorze ans, qui n'ira pas à confesse chaque année, sera privée de l'entrée de l'église pendant sa vie et de sépulture ecclésiastique après sa mort. XIV. Les évêques établiront dans toutes les paroisses des témoins synodaux pour s'enquérir de l'hérésie et en faire leur rapport. Fleury considère cette ordonnance comme établissant l'inquisition. XV. Les seigneurs et gouverneurs, barons et juges chasseront les hérétiques. XVI. Les hérétiques et ceux qui sont suspects d'hérésie seront privés de toute charge et office public. — 1233 (?). Concile où se réunirent les archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix et leurs suffragants. Ils y firent un règlement en vingt-neuf articles, adressé aux inquisiteurs de leurs provinces et édictant des mesures très rigoureuses contre les hérétiques et leurs fauteurs. — 1551. Pour protester contre les doctrines des réformateurs, on condamna comme hérétiques tous ceux qui s'écarteraient de l'enseignement de l'Eglise; puis on publia soixante-quatre canons pour la réformation des mœurs. Ces canons devaient être soumis au jugement de la cour de Rome. — 1609. Règlements sur la discipline et la réformation des mœurs; ils furent approuvés par la Congrégation des Cardinaux le 27 nov. 1611.

E.-H. VOLLET.

NARBONNE (M^{lle} de) (V. CHEVREUSE [Duchesse de], t. X, p. 4174).

NARBONNE (Pierre), administrateur français du xviii^e siècle. Huissier au bailliage de Versailles, il fut remarqué par le procureur du roi Régnier, qui le fit nommer, en 1720, commissaire de police. Ce fut le premier commissaire de police de Versailles. Actif et intelligent, en relation avec les plus hautes personnalités de l'époque, il avait recueilli une foule de documents curieux qui forment 25 vol. in-4, déposés à la bibliothèque de Versailles. M. J.-A. Le Roi a édité son *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1744* (Versailles, 1866, in-8).

NARBONNE-LARA (Louis-Marie-Jacques-Amalric, comte de), général et diplomate français, né à Colorno (duché de Parme) le 24 août 1735, mort à Torgau (Saxe) le 17 nov. 1813. Il était fils d'une dame d'honneur de la duchesse de Parme Elisabeth, fille de Louis XV. On a souvent dit que le gentilhomme d'origine espagnole dont il portait le nom n'était point en réalité son père et qu'il devait le jour à Louis XV lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de l'âge de cinq ans il fut élevé avec un soin tout particulier à la cour de Versailles, où il jouit d'une faveur marquée, auprès des filles du roi et notamment de M^{me} Adélaïde, dont il devint le chevalier d'honneur. Bien fait, poli, séduisant, il eut de bonne heure de grands succès auprès des femmes. La faveur de Louis XVI lui valut d'être nommé colonel dès l'âge de vingt-cinq ans. Narbonne, qui avait étudié et qui fréquentait les philosophes, se prononça en 1789 pour une révolution modérée et fut, à dater de cette époque, un des chefs du parti de la monarchie constitutionnelle. Après avoir commandé quelque temps la garde nationale du dép. du Doubs, il tint à honneur d'escorter M^{mes} Adélaïde et Victoire quand elles voulurent quitter la France (févr. 1791), et les accompagna jusqu'à Rome. De retour à Paris, il fut promu maréchal de camp.

En déc. 1791, M^{me} de Staël, qui était alors très influente, et dont il passait pour être l'amant, le fit nommer ministre de la guerre. A ce titre et à la veille de l'invasion de la France, Narbonne montra de la bonne volonté, s'agita, parla, plus qu'il n'agit, et fit en somme plus de bruit que de besogne. Suspecte, contrarié tout à la fois par le parti avancé et par le parti de la cour, il ne put garder son portefeuille que trois mois. Il se rendit ensuite à l'armée du Nord, mais rentra quelque temps avant le 10 août à Paris, où il se compromit quelque peu comme *feuilleton*. Aussi fut-il obligé de prendre la fuite après cette journée et de se retirer en Angleterre, d'où en 1793 il gagna la Suisse. Il passa ensuite plusieurs années en Allemagne, où il compléta son éducation politique, et reparut en France peu de temps après le 18 brumaire. Bonaparte, à qui il offrit ses services, le tint longtemps à l'écart. Ses alliances avec les familles de Flahaut et de Rambuteau lui valurent enfin d'être nommé général de division et appelé par l'empereur en Autriche, où il fut quelque temps gouverneur de Raab, puis de Trieste (1809). Il remplit ensuite l'emploi de ministre plénipotentiaire à Munich, puis devint en 1810 aide de camp de Napoléon, qu'il avait séduit par la distinction de ses manières et de son langage. Il fit à ce titre la campagne de Russie, fut envoyé au commencement de 1813 comme ambassadeur auprès de la cour de Vienne, qu'il ne put empêcher de se prononcer contre la France, alla rejoindre son souverain en Saxe, et mourut du typhus à Torgau, dont il avait été constitué gouverneur. A. DEBIDOUR.

NARBONNE-PELET (François-Raymond-Joseph-Herménégilde-Amalric, vicomte de), général français, né le 21 oct. 1715, mort en 1780. Il était de la famille des anciens vicomtes de Narbonne, et il épousa en 1734 une nièce du cardinal Fleury. Il servit avec distinction pendant la guerre de la Succession d'Autriche et devint lieutenant général des armées du roi en 1750. A. D.

NARBONNE-PELET (Jean-François, comte de), général français, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1725, mort en 1804. Il était de la même maison que le précédent, mais d'une autre branche. Il se distingua comme colonel pendant la guerre de Sept ans par la défense héroïque du poste de Fritzlar (1762), dont le nom fut dès lors ajouté par Louis XV à celui qu'il portait. Après l'occupation de la Corse par les Français, il exerça plusieurs années un commandement dans cette île et parvint sous Louis XVI au grade de lieutenant général (1784). A. D.

NARBONNE-PELET (Raymond-Jacques-Marie, duc de), homme politique français de la même famille que les précédents, né à Fontanez (Gard) le 24 juin 1774, mort à Paris le 31 oct. 1855. Emigré en 1791, rentré en France après le 18 brumaire, mais resté sans emploi sous le Con-

sulat et l'Empire, il fut nommé pair de France après la seconde Restauration (17 août 1815), et fut de 1817 à 1821 ambassadeur à Naples. Créé duc (1817), puis ministre d'Etat, membre du Conseil privé (1822), enfin chevalier du Saint-Esprit (1825), il resta fidèle à la cause de la *légitimité*, refusa comme pair tout serment à Louis-Philippe en 1830 et rentra dès lors dans la vie privée. A. D.

NARBOROUGH (Sir John), marin anglais, mort en 1688. D'une famille de Norfolk, il se distingua dans la guerre contre la Hollande, explora les côtes de Patagonie (1669-71); sa relation est insérée dans *An account of several late voyages and discoveries to the South and the North* (Londres, 1694, in-8) et traduite en français à la suite du voyage de Coréal (Amsterdam, 1722, 3 vol. in-12). Nommé contre-amiral et anobli en 1673, il dirigea d'heureuses expéditions contre les pirates barbaresques de Tripoli (1674) et d'Alger (1677).

NARCASTET. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et canton O. de Pau; 251 hab.

NARCÉINE. I. CHIMIE.

Form. } Equiv... C⁴⁶H²⁹AzO¹⁸.2H²O.
 } Atom... C²³H¹⁴AzO⁹.2H²O.

La narcéine est une base végétale découverte en 1832 dans l'opium par Pelletier. On la prépare de la façon suivante: on traite l'opium par l'eau froide et l'extract est évaporé; en reprenant par l'eau, on abandonne la narcéine, tandis que la morphine, la narcéine, etc., passent en solution. Après la séparation de la *morphine* (V. ce mot) par l'ammoniaque, de l'acide méconique par la baryte, on isole la narcéine par cristallisation. Anderson prépare la narcéine en utilisant les eaux mères de la préparation de la morphine. Ces eaux mères, additionnées d'ammoniaque, laissent précipiter la narcéine, la thébaine et les matières résineuses. La narcéine, restée en solution, est obtenue par une cristallisation précédée d'une précipitation par l'acétate de plomb. La narcéine pure est en longues aiguilles prismatiques soyeuses qui perdent deux molécules d'eau à 100°; elle est peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante. Sa solution dévie à gauche légèrement (α) $j = -6^{\circ}, 67$ d'après Bouchardot et Boudet; d'après Hesse, elle est au contraire inactive aussi bien en solution acide qu'en solution neutre. Les solubilités fournies par les différents auteurs sont variables ainsi que les points de fusion, elle paraît fondre vers 92°. Chauffée à 150°, la narcéine noircit et donne des matières goudroneuses en même temps que des traces de méthylamine.

Les acides minéraux concentrés agissent énergiquement sur la narcéine et l'altèrent profondément. Les mêmes acides étendus d'eau se combinent avec elle. L'acide azotique concentré décompose à froid la narcéine en produisant de l'acide oxalique; bouillie avec le même acide étendu, la liqueur se colore en jaune, et si l'on sature la solution par la potasse, on perçoit l'odeur d'un alcali volatil. L'acide sulfurique concentré dissout à froid la narcéine en développant une couleur rouge intense qui passe au vert lorsqu'on la chauffe.

Le chlore et le brome exercent sur la narcéine des actions complexes. L'iode se combine avec la narcéine en donnant un composé bleu foncé qui peut être utilisé pour déceler la présence de la narcéine. On ajoute à la solution de l'alcaloïde une solution double de zinc et de potassium et un peu d'eau iodée, puis on agite avec un peu d'éther qui enlève l'excès d'iode. Ainsi traitée, une liqueur qui renferme seulement 1/2500 d'alcaloïde se colore nettement en bleu, caractère qui n'appartient à aucun des autres alcaloïdes de l'opium. Les agents oxydants, l'acide chromique, le chlorure ferrique, le permanganate de potasse, etc., donnent tous avec la narcéine de l'acide hémipinique.

Les acides dilués donnent des sels pour la plupart incristallisables avec la narcéine. Le chlorhydrate C⁴⁶H²⁹AzO¹⁸HCl séché à 100° est anhydre. Il se présente tantôt en aiguilles groupées concentriquement, tantôt en prismes courts et

irréguliers. Le chloroplatinate est en poudre cristalline ou en petits cristaux prismatiques.

La narcéine est un poison énergétique; comme la morphine, elle provoque le sommeil; mais le réveil n'est point suivi de cette pesanteur de tête qu'on éprouve après un sommeil provoqué par la morphine. Elle paraît en outre suspendre la sécrétion des urines. Claude Bernard a assigné à la narcéine la première place parmi les principes actifs de l'opium dans l'ordre soporifique, le sixième dans l'ordre convulsivant; enfin le quatrième rang dans l'ordre de l'action toxique.

C. MATIGNON.

II. THÉRAPEUTIQUE. — La narcéine présente sur les autres alcaloïdes de l'opium cet avantage qu'elle amène un sommeil profond, réparateur, sans phénomènes d'excitation (Cl. Bernard); mais elle serait moins soporifique toute fois que la morphine (Rabuteau). Chez les enfants principalement, on obtient un sommeil tout à fait analogue au sommeil physiologique avec de très faibles doses de narcéine pure (1 centigr. à 4 centigr. 1/2). L'accoutumance épuise rapidement cette action (Dumontpallier). La narcéine possède, en outre, une action analgésique manifeste. Béhier a utilisé cette substance, dans ce but, en injections sous-cutanées; Rabuteau, en injections vaginales (50 centim. c. d'une solution de chlorhydrate de narcéine à 5 %) contre les douleurs de l'épithélioma du col utérin.

A la dose de 10 à 20 centigr., la narcéine diminue les sécrétions des muqueuses (buccale, pituitaire et conjonctivale). Elle augmente la soif et détermine de la constipation, moins cependant que la morphine. Elle ne provoque ni vomissements, ni nausées, comme cette dernière. Diminue-t-elle ou non la sécrétion urinaire? on n'est pas fixé à cet égard; ce que l'on sait, c'est que les injections sous-cutanées de narcéine, même à une faible dose, déterminent passagèrement une élévation de température, un accroissement de fréquence du pouls et un abaissement de la tension artérielle (Petrini). Ces effets ne se produisent pas après l'absorption de cette substance par la voie gastro-intestinale. La narcéine se donne à la dose de 2 à 10 centigr. en pilules, de 2 centigr. (2 à 4 par jour) ou en sirop, à 1 ‰, contenant 2 centigr. par cuillerée à bouche. La solution pour injection hypodermique peut être ainsi formulée : chlorhydrate de narcéine, 20 centigr.; eau distillée, 20 gr. M. Laborde a préconisé la méconarcéine (combinaison de narcéine et d'acide méconique), en pilules de 6 à 25 milligr.

D^r CABANÈS.

BIBL. : PELLETIER, *Annales de chimie*, 1832, t. L, p. 262. — ANDERSON, *Annalen der Chem.*, t. LXXXVI, p. 179. — CLAUDE BERNARD, *Comptes rendus*, 1864, t. LIX, p. 406.

NARCISSE. I. Mythologie. — Fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriope. Cet enfant était d'une beauté remarquable. La nymphe demanda au devin Tirésias si son fils parviendrait à une vieillesse avancée : « Oui, répondit-il, s'il ne se connaît pas. » A mesure que l'enfant grandissait, il attirait à lui tous les cœurs, mais il dédaignait toutes les avances. La nymphe Echo s'éprit de lui. Il la méprisa et elle se dessécha de douleur au point qu'il ne resta d'elle que la voix, et les os qui prirent la forme d'un rocher. Une autre, également repoussée par lui, prononça ce vœu : « Puisse-t-il aimer à son tour et ne pas posséder l'objet de sa tendresse ! » Rhamnusia entendit ce vœu. Près de là était une claire fontaine. Narcisse, fatigué de la chasse, va s'étendre sur ses bords. Il y boit, mais y buvant il aperçoit son image. En extase devant lui-même, il demeure, le visage immobile, comme une statue en marbre de Paros. Vainement, il tente de saisir cette ombre. Ne se rendant pas compte de ce qu'il voit, il ne peut en détacher ses yeux ni s'arracher de ce lieu. La douleur l'étreint. Il se frappe lui-même. Enfin il meurt, consumé d'amour, et l'on disait que, mort, il contemplait encore son image dans les eaux du Styx.

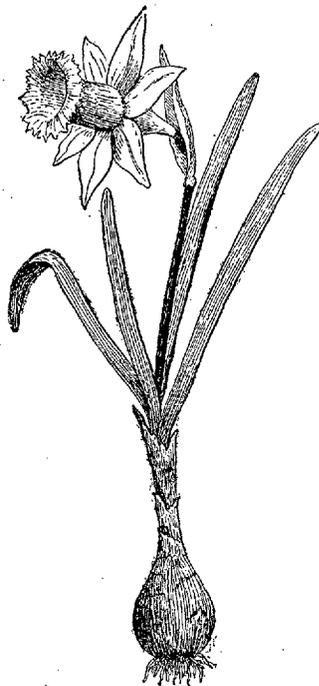
Le symbole est clair. Narcisse n'est autre chose que la fleur qui porte ce nom. Durant tout l'été, son image se reflète dans les eaux, puis se flétrit et meurt (Ovide, *Mét.*,

III, 342). L'art antique s'est quelquefois inspiré de cette légende. Les musées d'Europe possèdent un certain nombre de statues auxquelles on a attribué le nom de Narcisse. Ces statues représentent un jeune homme ordinairement dans une attitude triste et pensive. Mais rien ne prouve absolument que cette attribution soit exacte. Pour un certain nombre de statues, on hésite entre Méléagre et Narcisse, d'autres sont désignées aussi comme figures d'athlètes. Wieseler et Welcker (*Alte Denkmäler*, V, 90) n'hésitent pas à reconnaître un Narcisse dans le célèbre Antinoüs du Vatican, dont, d'autre part, beaucoup d'archéologues modernes font un Mercure. On reconnaît généralement aujourd'hui un Bacchus dans le charmant bronze de Naples, longtemps dénommé *Narcisse écoutant la nymphe Echo*. Beaucoup plus sûres sont les représentations de Narcisse fournies par les peintures de Pompéi. On peut les diviser en deux séries : Narcisse se mirant dans l'eau, et Narcisse écoutant la nymphe Echo. La plus belle des peintures de la première catégorie montre Narcisse couronné de fleurs, assis sur une sorte de pont naturel au-dessus d'un ruisseau dans lequel il contemple son image reflétée. Le buste légèrement incliné, une jambe allongée, il s'appuie négligemment sur la main gauche, tandis que de la droite il soutient sa lance. A peu de distance est un Génie funèbre, la torche renversée (*Museo Borbonico*, X, 36). Dans l'autre série, on voit Narcisse assis et écoutant, et non loin de lui, Echo, dans l'attitude de la tristesse (Helbig, *Wandgemälde*, nos 1338 et suiv.).

André BAUHILLART.

II. Botanique. — Genre d'Amaryllicées, de la tribu des Amaryllicées, dont les représentants (une ving-

taine d'espèces de l'Europe, de la région méditerranéenne et de l'Asie tempérée) sont des herbes à bulbe tunique, à feuilles linéaires et à fleurs solitaires ou en cymes ombelliformes. Les fleurs, régulières, renfermées avant la floraison dans une spathe membraneuse, présentent un périanthe jaune ou blanc, à 6 divisions plus ou moins profondes, hypocratérimorphe, pourvu à la gorge d'une couronne en forme de coupe ou de cloche; les étamines, au nombre de six, sont insérées sur le tube du périanthe. L'ovaire est infère, à 3 loges, la capsule triloculaire, trigone, s'ouvrant en 3 valves; la graine ren-



Narcissus pseudonarcissus.

ferme un embryon presque droit dans un albumen épais et charnu. — L'espèce type, *N. pseudo-narcissus* L., très répandue dans les prés et les bois de l'Europe moyenne et méridionale, et connue dans nos régions sous les noms de *Narcisse sauvage*, *Coucou*, *Jeannette*, *Chaubron*, *Godet*, *Coquelourde*, *Porillon*, etc., possède un bulbe, visqueux et légèrement âcre, doué de propriétés vomitives

(1 à 2 gr. en poudre). Les fleurs présentent une odeur agréable qui a suffi, dans certains cas, pour calmer des convulsions nerveuses; on en fait différentes préparations (poudre, extrait, sirop, infusion), qu'on emploie comme antispasmodiques, antidiarrhéiques et même fébrifuges. — Le bulbe du *N. poeticus* L. offre également des propriétés émétiques. — Les fleurs du *N. jonquilla* L. ou *Jonquille* sont employées par les parfumeurs pour faire des essences et des eaux de senteur. Ces deux dernières espèces sont cultivées dans les jardins avec plusieurs autres à fleurs odorantes.

Dr L. Hx.

NARCISSE D'AUTOMNE (V. COLCHIQUE).

NARCISSE DE MER (V. PANCRATIUM).

III. Horticulture. — Les Narcisses croissent spontanément dans les sols rocheux qui s'égouttent facilement comme les garigues méridionales ou dans les terrains perméables parmi les herbes des prairies et sous les bois. Les espèces ordinairement cultivées dans nos jardins : Narcisse des prés, N. à bouquets, N. des poètes, N. jonquille, se plaisent sur rocaille ou en sol meuble et sain maintenu frais pendant la pleine végétation de ces plantes. Après la floraison, les feuilles jaunissent et se dessèchent, tandis que les graines et les bulbes mûrissent. On laisse les bulbes passer l'hiver dans le sol, en ayant soin de pailler ceux des espèces frileuses, ou bien on les relève en été, avant les pluies d'automne, quand ils sont bien mûrs et on les conserve à la cave ou au grenier à l'abri de l'humidité. Les bulbes et les graines servent à la multiplication de ces plantes; les graines, pour obtenir des formes nouvelles.

G. BOYER.

BIBL. : MYTHOLOGIE. — PRELLER, *Griech. Myth.* — F. WISSELER, *Narkissos*; Göttingue, 1856. — CLARAC, *Musée de sculpture*, Index.

NARCISSE, affranchi de Claude mort en 54 apr. J.-C. Secrétaire de l'empereur, il exerçait sur lui une influence prépondérante. Il s'entendit d'abord avec Messaline, puis la fit périr; mais il combattit vainement le mariage de son maître avec Agrippine et fut mis à mort à l'avènement de Néron. On évaluait sa fortune à 400 millions de sesterces.

NARCOTINE. I. CHIMIE. — Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{14}H^{23}AzO^{14} \\ \text{Atom. } C^{22}H^{23}AzO^7 \end{array} \right.$

La narcotine ou opianine a été découverte dans l'opium par Derosne en 1803 et désignée pendant longtemps sous le nom de sel de Derosne, mais elle n'est bien connue que depuis les travaux de Robiquet et de Pelletier. Ses propriétés et ses métamorphoses ont été établies successivement par Wehler, Blyth, Anderson, Mathiessen et Foster, Beckett et Wright.

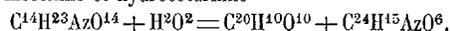
La narcotine est à l'état libre dans l'opium et peut en être retirée par ébullition de ce dernier avec l'éther où la base est soluble. La narcotine ne passe que partiellement dans l'extrait aqueux d'opium. L'acide chlorhydrique étendu enlève à l'opium toute la narcotine; la chaux, le carbonate de soude peuvent ensuite précipiter la base de la solution. La narcotine est souvent accompagnée dans sa précipitation d'un autre alcali de l'opium, la papavérine. On peut la débarrasser de cette dernière en traitant leur solution commune par l'acide oxalique qui donne un dioxalate de papavérine insoluble. La narcotine est purifiée par des cristallisations dans l'alcool à 95°, auquel on ajoute un peu de charbon animal.

La narcotine se présente sous la forme de cristaux prismatiques brillants et incolores, insolubles dans l'eau froide et à peine solubles dans l'eau bouillante, 1/7000. L'alcool, l'éther dissolvent cette base en petite quantité, 100 parties de benzine peuvent dissoudre environ 4 parties de base; on utilise cette solubilité pour séparer la base de la morphine insoluble dans la benzine. Les solutions neutres font tourner à gauche le plan de polarisation, les solutions acides font tourner à droite. Les solutions dans le chloroforme donnent $(\alpha)_D = -207^\circ, 35$, les solutions dans l'acide chlorhydrique (2 molécules) $(\alpha)_D = +47^\circ$, dans

l'alcool avec la même quantité d'acide chlorhydrique $(\alpha)_D = +104^\circ, 54$.

L'acide sulfurique concentré dissout la narcotine en formant une solution jaune; si l'acide contient des traces d'acide azotique, la solution se colore en rouge sang. L'acide sulfurique étendu transforme à chaud la narcotine en une substance verte. La narcotine se dissout dans les solutions bouillantes de baryte et de chaux sans se déposer par refroidissement; l'éther n'enlève pas non plus la base à la dissolution, mais le chlorure d'ammonium précipite la base non transformée. La narcotine est un dérivé trioxyméthylé d'une autre base qu'on obtient en traitant par les acides chlorhydrique ou iodhydrique la narcotine; il se forme des produits intermédiaires, la diméthyl et la méthyl-narcotine.

L'acide sulfurique et le bioxyde de manganèse oxydent la narcotine en donnant naissance à la cotarnine et à l'acide opianique, en même temps qu'il se forme un peu d'hydrocotarnine. Les autres agents d'oxydation agissent de la même façon. Chauffée pendant six à sept heures avec l'eau à 140°, la narcotine se décompose partiellement en méconine et hydrocotarnine



La distillation dans un courant d'hydrogène donne de la triméthylamine et de la méconine; la réduction avec l'amalgame de sodium donne aussi la méconine et l'hydrocotarnine.

La narcotine donne avec les acides puissants des sels peu stables cristallisant mal ou ne cristallisant point; les solutions se décomposent sous l'influence d'une grande quantité d'eau ajoutée ou simplement par évaporation; c'est une base faible que l'acétate de soude, le chromate de potassium précipitent de sa solution chlorhydrique, propriété qui peut être utilisée pour la séparation de la codéine, de la morphine et de la thébaine. Robiquet a pu obtenir cependant le chlorhydrate cristallisé.

Les sels sont amers; ils donnent avec le sulfocyanure un précipité rose foncé, et la réaction très sensible permet de déceler des traces impondérables de narcotine. La solution alcoolique de narcotine additionnée d'une solution d'iode ioduré de potassium donne un précipité de triiodure de narcotine en lamelles brillantes que l'ébullition transforme dans le triiodure d'une nouvelle base, la *sarconine*, base très puissante, qui précipite les oxydes métalliques des sels, chasse l'ammoniaque de ses combinaisons et attire l'acide carbonique de l'air. La narcotine est un poison beaucoup plus faible que la morphine. C. MATIGNON.

II. THÉRAPEUTIQUE. — C'est la moins toxique des bases de l'opium. Elle ne provoque, même à une certaine dose, ni constipation, ni diarrhée; à peine une faible contraction de la pupille et une légère congestion oculaire (Rabuteau). À très haute dose seulement, elle est convulsivante et soporifique; encore a-t-on dû en donner jusqu'à 1 gr. et 1^{er}.50 pour provoquer le sommeil (Fronmüller). La narcotine n'est plus utilisée comme médicament. On lui a substitué la *stypticine* ou *chlorhydrate de cotarnine*. La *cotarnine* s'obtient en traitant la narcotine par les agents d'oxydation, qui le déboulent en acide opianique et une base, la *cotarnine*, très voisine de l'hydrastinine. La *stypticine* a une action hémostatique, dont on a tiré bon parti dans le traitement des métrorragies et des ménorragies, en injections sous-cutanées ou en prises de 10 centigr.

Dr CABANES.

BIBL. : DEROSNE, *Annales de chimie*, 1803, t. XLV, p. 257. — ROBQUET, *Journ. de pharm.*, t. XVII, p. 637; *Annales de chim. et de phys.*, t. V, p. 275 et t. LI, p. 225. — DUMAS et PELLETIER, *Annales de chim. et de phys.*, t. XXIV, p. 185. — MATHIESSEN et FOSTER, *Chemical Society*, t. XVI, p. 39; t. XVII, p. 337. — BECKETT et WRIGHT, *Chemical Society*, XXVIII, p. 583.

NARCOTIQUE (Thérap.). On groupe sous le titre de *narcotiques* les médicaments les plus hétérogènes, qui possèdent la propriété commune de produire la narcose cérébrale, c.-à-d. l'engourdissement des facultés intellectuelles, la

dépression fonctionnelle du système cérébro-spinal ou ganglionnaire; en un mot, les narcotiques dépriment l'intelligence, la sensibilité et la motilité. L'action narcotique n'est donc pas une et identique, elle revêt des formes différentes selon les substances employées. Les narcotiques, considérés d'une façon générale, trouvent leur indication contre l'élément *douleur*, quelle que soit la nature de celle-ci, et contre l'élément *spasmodique*: ce sont principalement les solanées qui sont mises en usage contre le spasme musculaire, les contractures, les affections convulsives générales ou locales, telles que: le tétanos, l'épilepsie, la coqueluche, la chorée, les palpitations cardiaques, la contraction du col utérin, du sphincter anal, vésical, vulvaire, etc. Les médicaments, tels que le laurier-cerise, la laitue vireuse, le lactucarium, doivent être plutôt considérés comme des *sédatifs* que comme des narcotiques. Les bromures sont des antispasmodiques. Les narcotiques ne doivent pas être prescrits dans les états fébriles aigus. Contre les accidents produits par les narcotiques, on prescrira avec succès du café, du thé, des douches froides. L'exercice forcé, intellectuel et physique (marche, escrime, chasse), la suggestion, l'hydrothérapie produiront de bons résultats dans le traitement du narcotisme chronique. La médication narcotique peut s'administrer sous les formes pharmaceutiques les plus diverses (pommades, sirops, pilules, etc.), par la voie cutanée, respiratoire ou stomacale.

Dr Aug. CABANES.

NARCY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Chevillon; 405 hab.

NARCY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de la Charité; 980 hab.

NARD (Bot.). On désigne dans le commerce sous le nom de Nards les souches aromatiques de deux plantes appartenant à la famille des Valérianacées: 1° *Nard celtique*. Il est fourni par les *Valeriana celtica* L. et *V. saxatilis* L. (V. VALÉRIANE), espèces des montagnes de la Suisse, du Tirol et de la Savoie; il entre dans la composition de la thériaque; — 2° *Nard indien* ou *Spicanard* (*Spica nardi*, *Nardus gangitis*, etc.). On le trouve dans le commerce en paquets de fibres brunâtres, oblongues, de 7 à 8 centim. de long sur 1 centim. de large, insérées toutes sur un rhizome très court et très épais. La réputation du Nard indien comme aromate remonte au temps des Romains. On a cru longtemps qu'il était fourni par une Graminée, l'*Andropogon nardus* L.; il provient en réalité du *Nardostachys jatamansi* DC. et quelquefois, par fraude, du *N. grandiflora* ou *Nard indien faux*, qui est beaucoup moins aromatique (V. NARDOSTACHYS). — On donne encore le nom de *Faux Nard du Dauphiné* au bulbe de l'*Allium victorialis* L., de *Nard d'Italie* au *Lavandula spica* L. (V. LAVANDE), et de *Nard sauvage* à l'*Asarum europæum* L. (V. ASARÉT). Dr L. HN.

NARDA. Ville de Grèce (V. ARTA).

NARDI (Jacopo), homme d'Etat et historien italien, né à Florence le 24 juil. 1476, mort après 1563. Issu d'une famille de tout temps hostile aux Médicis, il fut un des principaux partisans de Savonarole et occupa des charges importantes dans le gouvernement démocratique qui remplaça momentanément les Médicis; le retour de ceux-ci (1512) ne l'écarta pas complètement des affaires, car nous le retrouvons plusieurs fois parmi les gonfaloniers. A la chute définitive de la République (1531), il fut puni de l'exil et de la confiscation de ses biens; en 1533, il se trouvait parmi les délégués des bannis qui allèrent à Naples accuser Alexandre de Médicis devant Charles-Quint. Il passa misérablement à Venise le reste de sa vie, essayant de pourvoir, par des travaux de librairie, aux besoins d'une très nombreuse famille. On ne sait plus rien de lui à partir de 1563. — Ses œuvres se composent de deux comédies en vers, l'*Amicizia* (écrite entre 1503 et 1512 pour être représentée devant la « Seigneurie ») et l'*Idue felici rivali* (antérieure à 1519); de traductions (du *Pro Marcello*, 1536; des *Décades* de Tite-Live, 1540), et d'écrits

historiques ou politiques; les plus importants de ceux-ci sont la *Vita di Antonio Giacomini Tebalducci* (1597, 1^{re} éd.), et une *Histoire de Florence* (de 1494 à 1532), écrite dans la manière de Guichardin, auquel Nardi reste cependant bien inférieur comme penseur et comme écrivain (1582, 1^{re} éd.).

BIBL.: A. GELLI, introd. à l'édition des *Istorie*, donnée chez Le Monnier, 1850, 2 vol. in-12. — *Vita di Giacomini ed altri scritti minori*; Florence, 1867.

NARDI (Angelo), peintre florentin d'origine, venu en Espagne au commencement du règne de Philippe IV, qui, en 1625, se l'attacha comme peintre. Ce ne fut toutefois qu'en 1634 que l'artiste entra en possession du titre de peintre du roi et qu'il obtint les 6.000 maravédis attribués à son emploi. Il y succédait à Bartolome Gonzalez. Philippe IV faisait grand cas de Nardi qui, indépendamment de son propre talent, était un fin connaisseur et éclairait souvent le monarque dans ses achats et quant à certaines attributions d'ouvrages de l'école italienne. En 1627, voulant perpétuer l'héritage par lequel son père avait ordonné l'expulsion en masse des Maures, Philippe IV ouvrit entre les peintres de sa chambre un concours. Angelo Nardi, Vicente Carducho, Eugenio Cajesi et Velazquez reçurent l'ordre d'exécuter une composition destinée à glorifier cet acte de stupide fanatisme. Une charge d'huisier de la chambre devait être la récompense du vainqueur. Ce fut Velazquez qui l'emporta sur ses rivaux. Nardi obtint de nombreuses commandes de l'archevêque de Tolède, Bernardo de Sandoval y Roxas, qui goûtait beaucoup sa facilité et son talent. Il lui fit décorer de diverses peintures les autels de l'église des sœurs bernardines d'Alcalá de Hénarès, dont il avait fondé le couvent. Le coadjuteur de ce prélat, Melchor de Vera, lui commanda également pour le couvent de Jaen, appartenant au même ordre, toute une suite de tableaux; enfin, Sebastian de Herrera, secrétaire de l'archevêque, lui confia l'exécution des fresques et des peintures qui décorent la chapelle de la Conception dans la ville de Guardia. Plusieurs compositions provenant du couvent des jésuites d'Alcalá de Hénarès, datant de 1665 et représentant l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des rois*, la *Circoncision*, la *Présentation au Temple* et la *Crucifixion*, ont fait partie du musée du Fomento. Le musée du Louvre possède un portrait de Pedro Moscoso de Altamira, doyen de la chapelle royale à Tolède, longtemps attribué à Velazquez, mais qui porte très visiblement le monogramme d'Angelo Nardi, avec la date 1633.

Paul LEFORT.

BIBL.: CEAR BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores*; Madrid, 1800.

NARDINI (Pietro), célèbre violoniste italien, né à Pibiana (Toscane) en 1722, mort à Florence le 7 mai 1793. Il fut élève de Tartini et devint par la suite violon-solo de la chapelle de la cour à Stuttgart, puis directeur de la chapelle grand-ducale de Toscane. Léopold Mozart parle de lui en termes fort élogieux, mais plutôt comme d'un musicien doué d'une grande faculté d'expression que d'un virtuose. Nardini a écrit pour le violon un nombre assez considérable de compositions qui ne manquent ni de grâce, ni d'élégance.

R. BR.

NARDO (Neretum). Ville d'Italie, prov. de Lecce, à 6 kil. du golfe de Tarente; 10.000 hab. Cathédrale, château et vieille enceinte. Evêché. Vin, olives.

NARDOSTACHYS (Nardostachys DC.) (Bot.). Genre de Valérianacées, dont les représentants ont un calice à tube soudé avec l'ovaire, une corolle épigyne, tubuleuse, éperonnée, légèrement irrégulière, à 5 lobes obtus; il y a 4 étamines insérées sur la corolle; les anthères sont introrsées, biloculaires; l'ovaire triloculaire ne présente qu'une seule loge fertile; le fruit est monosperme, sec, couronné par le limbe du calice; la graine, dépourvue d'albumen, contient un embryon charnu à cotylédons elliptiques et à radicule supère. — On connaît deux espèces propres à l'Inde et cultivées en Europe: le *N. jatamansi* DC. (*Valeriana jatamansi* Juss., *Nardus indica* T. Bauh.),

herbe vivace qui habite le Népal et le Bengale, et dont les rhizomes odorants constituent le véritable *Nard indien*. L'odeur de ce rhizome est agréable, sa saveur aromatique et amère; ses propriétés sont analogues à celles de la Valériane. Le *N. grandiflora*, du Népal et de l'Himalaya, fournit le *Nard indien faux*. Dr L. Hk.

NARDUCCI (Enrico), bibliographe italien, né à Rome le 23 nov. 1832, mort à Rome le 13 avr. 1893. Tout jeune encore, il se distingua à la défense de Rome (1849) et dans les autres combats de l'indépendance. Il fut ami et bibliothécaire du prince Boncompagni et collabora à ses travaux sur l'histoire des mathématiques. Nommé conservateur de la bibliothèque Alexandrine de Rome, il fut l'objet de nombreuses accusations, qu'il ne paraît pas avoir suffisamment réfutées. Ses travaux de philologie et de bibliographie sont très nombreux. Parmi eux nous citerons : *Saggi di voci italiane derivate dell' arabo*; *la Composizione del mondo di Ristoro d'Arezzo*; *Poesie inedite di Paolo dell' Abbaco*; *Intorno alla vita del Mazzuchelli e alla collezione dei suoi mss*; *Prediche inedite di fra Girolamo da Rivalto*; *li Nuptiali di M. A. Altieri*; *I Codici petrarcheschi delle biblioteche di Roma e del Regno*; *Saggio di bibliografia del Tevere*; *Catalogus codd. mss. in Biblioth. Angelica*, etc.

BIBL. : E. NARDUCCI, *Catalogo delle pubblicazioni di E. Narducci*; Rome, 1887.

NARE (Mythol. scandin.), fils de Loke et de Sigyn. Il fut déchiré par son frère Vale, que les dieux avaient changé en loup. C'est avec ses intestins que Loke fut lié.

NARE, Rivière de la Colombie, dép. d'Antioquia, affl. du rio Magdalena; on y a établi une importante station de navigation fluviale qui dessert Medellin.

NARENITA (slave *Neretva*). Fleuve côtier qui naît au Cemerno en Herzégovine, descend au N.-O., puis, au S., baigne Mostar, entre en Dalmatie près Metkovic et débouche dans l'Adriatique par un delta marécageux. Long de 180 kil., les petits navires le remontent sur 30 kil. jusqu'à Metkovic. Son principal affluent est la Bregava, à gauche.

NARES (Sir George-Strong), marin et explorateur anglais, né en 1831. Ancien élève du collège Naval, il prit part, en 1852-54, à l'expédition de la *Resolute*, dans les mers arctiques, fut quelque temps lieutenant instructeur à l'École des cadets de la marine, exécuta de 1872 à 1874, à bord du *Challenger*, d'importants sondages sur les côtes de Chine, dans le Pacifique, dans les mers du Sud, et, en 1875, reçut le commandement de l'*Alert*, qui, avec la *Discovery*, que montait le capitaine Stephenson, devait tenter de s'approcher le plus possible du pôle. Il atteignit, avec l'*Alert*, le 82° N., franchit en traîneau, au printemps de 1876, le 83° et atteignit, le 12 mai, la latitude de 83° 10'. Il était de retour à Valentia le 27 oct. Il fut fait aussitôt chevalier. Il a publié : *Seamanship* (Londres, 1860; 4^e édit., 1868); *Reports on Ocean Soundings and Temperature* (Londres, 1874-75, 6 part.); *The Official Report of the Arctic Expedition* (Londres, 1876); *Narrative of a Voyage to the Polar sea 1875-76* (Londres, 1878, 2 vol.).

NAREW, Rivière de Pologne, formée près de la ville de ce nom (gouv. de Grodno), par l'union de la Narwa et de la Narewka, devient navigable à Tikotchin, baigne Lomza, Ostrolenka et Pultusk et se jette dans le Boug occidental après un cours de 400 kil. Son principal affluent est à droite la Bobra (Biebrz), par où le canal Auguste gagne le Niémen.

NARGHILEH ou **NARGUILÉ** (V. PIPE).

NARGIS, Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières; 798 hab.

NARGË, Ile du golfe de Finlande, à 47 kil. de Revel; 1.250 hect. Elle dépend de l'Esthonie et est entourée de récifs.

NARGOND, Ville de l'Inde, à 50 kil. N.-E. de Dharvar; 8.000 hab.

NARINE ou **NASEAU** (Art. vétér.). Les narines ou naseaux, chez le cheval, forment les ouvertures extérieures des cavités nasales. Elles sont situées aux parties inférieures de la tête et ont pour base deux fibro-cartilages, l'un interne et court, l'autre externe et plus long. Les narines doivent être bien ouvertes; leur ouverture est en raison directe de la conformation de la tête; elles sont généralement plus larges dans la tête carrée ou camuse, plus étroites dans les têtes bombées ou busquées. Les ailes des narines restent presque immobiles chez les chevaux sains; leur dilatation, correspondant aux mouvements de la respiration, est le plus ordinairement un indice de pousse ou d'emphysème pulmonaire. Par les narines s'écoulent, à l'état pathologique, des humeurs diverses qui sont la conséquence de maladies plus ou moins graves : carie dentaire, abcès des sinus, anasarque, morve aiguë ou chronique, pharyngite ou laryngite. En cas de jetage, il est toujours prudent de consulter l'homme de l'art. L. GARNIER.

NARINO (Don Antonio), patriote colombien, né à Bogota en 1769, mort à Cadix en 1822. Déporté en Espagne pour une première conspiration, il s'évada, revint, fut emprisonné, relâché après l'invasion française en Espagne et joua un grand rôle dans la guerre de l'Indépendance comme chef du parti centraliste (V. COLOMBIE, t. XI, pp. 1022 et suiv.). Il présida le Congrès de 1812, se fit proclamer dictateur, mais fut battu et assiégé dans Bogota par les fédéralistes. Il les repoussa, battit les Espagnols, mais fut vaincu et pris devant Pasto; envoyé en Espagne, il y mourut en prison.

NARITA, Ville du Japon, prov. de Simosa, sur la côte E. Célèbre temple du héros Ziu-do.

NARJOUX (Félix), architecte français, né en 1834, mort à Sèvres le 14 août 1891. Elève de Constant-Dufeuix et de Viollet-le-Duc, Fr. Narjoux exposa, à divers Salons et aux Expositions universelles de 1878 et de 1889, de nombreux relevés de monuments historiques et les plans de plusieurs constructions d'écoles; il a fait élever à Paris les deux grands groupes scolaires de la rue Curial et de la rue Titon, ce dernier avec grande bibliothèque servant de salle de conférences. On lui doit aussi l'église de Chaulgnes (Nièvre) et de nombreux ouvrages parmi lesquels : *Ecoles communales et Ecoles ouvrières primaires d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande et de Suisse* (4 vol. in-8, nombr. gr.); *Habitations modernes* (avec la collaboration de Viollet-le-Duc; 2 vol. in-fol. et 200 pl.); *Monuments élevés par la Ville de Paris de 1850 à 1880* (neuf séries in-fol. et 300 pl.); *Architecture communale* (3 séries de ch. 75 pl. et texte in-4). — *André-Félix*, fils du précédent, né à Paris en 1867, élève de son père, de MM. Guicestre et Ginain et de l'École des Beaux-Arts, architecte diplômé par le gouvernement, est l'auteur d'intéressantes notices archéologiques et a exposé à divers Salons. Charles LUCAS.

NARLAY, Lac du dép. du Jura, com. de Frasnois, à 740 m. d'alt., 40 hect.; prof., 39 m. Il n'a pas d'écoulement visible et alimente probablement la source de Châlin.

NARMADÁ est le nom sanscrit de la *Narbada*; ainsi que presque toutes les grandes rivières de l'Inde, elle est vénérée comme une divinité. D'après la légende la plus répandue, elle serait fille du riche Mekala et de la Lune. La vénération populaire la place presque aussi haut que la Gangá; d'après le *Bhavishya Purána*, elle devait même, à une date qui tombait en 1895, hériter de toute la sainteté de sa rivale; mais l'année a passé sans qu'il y ait rien de changé, semble-t-il, dans les idées des fidèles. Ses bords sont l'objet de pèlerinages très fréquentés; on cherche également dans son lit des galets de quartz blanc en forme de *linga*, qui sont censés être des images naturelles de Siva.

NARNHAC, Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Pierrefort; 386 hab.

NARNI (*Nequinium, Narnia*). Ville d'Italie, prov. de Pérouse, sur un rocher (alt., 363 m.), qui domine les

gorges de la Nera (Nar) ; 2.850 hab. Huit églises dont une cathédrale du xiii^e siècle, vieux château, ruines d'un pont romain et d'aqueducs. Evêché.

NARNOUL. Ville de l'Inde, principauté et à 250 kil. S. de Patiala (Penjab) ; 20.000 hab. (un tiers musulman). C'est une des grandes villes des Radjpoutes Khanzadas, donnée après la révolte des cipayes au maharadja de Patiala. Cuivre, marbre.

NARO. Ville d'Italie, prov. de Girgenti, à 593 m. d'alt., sur un fleuve côtier du même nom ; 10.000 hab. Catacombes chrétiennes ; mines de soufre.

NAROVA ou **NARVA**. Fleuve de Russie, sort du lac Tchoud pour se jeter dans le golfe de Finlande, après un parcours N.-N.-O. de 70 kil. Largeur moyenne du fleuve, 150 m. Profondeur, 1^m,50 à 4 m. Nombreux rapides et chutes, dont quelques-unes atteignent jusqu'à 5 m. d'élévation. Le cours de la Narova sert de limite entre les gouv. de Saint-Pétersbourg et de l'Estland (Esthonie).

NAROVYCHAT. Ville de Russie, gouv. de Penza, sur la Cheldais et le chem. de fer de Riazan à Kazan ; 5.000 hab.

NARRAGANSETS. Baie des Etats-Unis, sur la côte de Rhode-Island, profonde de 44 kil., large de 5 à 19 kil., où se trouvent les îles de Rhode Island (Newport), Conanicut, Prudence. Elle conserve le nom d'une tribu indienne éteinte (V. RHODE ISLAND).

NARRATION (Rhét.). Narrer, du latin *narrare*, c'est raconter ; le mot *narration* devrait donc avoir un sens analogue à celui de *récit* , puisque *racontage* et *racontement* ne sont pas entrés dans la langue. Mais on lui a donné, de temps immémorial, une signification toute particulière ; il sert à désigner un récit littéraire, oratoire ou poétique, composé suivant des règles précises que les anciens rhétoriques énuméraient complaisamment d'après Aristote, Cicéron et Quintilien. La *narration* proprement dite occupe même dans le discours une place très importante ; elle vient immédiatement après la *division* , et elle prend alors, suivant les cas, le nom d' *exposition du fait* ou simplement de *fait* . Elle sert de base à toute la série des arguments qui constitueront la *confirmation* ou la *preuve* . Elle fait partie intégrante de tous les plaidoyers, des panégyriques et des oraisons funèbres ; l'histoire n'est qu'une série de narrations plus ou moins bien rattachées les unes aux autres ; l'épopée est une longue narration poétique dont l'apologue et le conte sont des réductions ; et le drame lui-même est-il autre chose qu'une narration animée, qui est aux récits ordinaires ce que les tableaux vivants sont aux représentations de la peinture ou de la sculpture ? Il y a donc lieu de montrer quels sont les caractères différents de la *narration* , suivant qu'elle est au service d'un orateur, d'un historien ou d'un poète ; mais, avant d'entrer à ce sujet dans les considérations de détail, il est bon de présenter quelques observations d'ordre général.

On pourrait croire qu'il n'y a pas deux façons de narrer un fait, et qu'il faut toujours commencer par le commencement et finir par la fin ; ce serait une erreur, car il y a précisément des narrations qui commencent par la fin et d'autres qui prennent le récit par le milieu. Laissons de côté ces dernières, pour le moment du moins, et voyons les autres. Le combat des Horaces et des Curiaces dans Tite-Live peut être considéré comme le modèle des narrations qui commencent par le commencement, qui tiennent le lecteur en suspens le plus longtemps possible, et ne font connaître qu'au dernier moment une conclusion que l'on attend avec une certaine anxiété. Les narrations de ce genre peuvent être appelées dramatiques parce qu'elles offrent une grande ressemblance avec la texture des pièces de théâtre, qui doivent toujours avoir une exposition, un nœud et un dénouement. Le récit de la mort de Britannicus dans Tacite et dans Racine, et d'une façon générale tous les récits qui annoncent le dénouement des œuvres dramatiques, sont composés d'une tout autre ma-

nière ; on commence par faire connaître la conclusion : *Britannicus est mort. — Hippolyte n'est plus. — Votre fille vit* , etc. ; après quoi on a toute facilité pour revenir au point de départ, pour décrire le décor, pour montrer les sentiments divers qui animent les personnages, pour entremêler au besoin le récit de réflexions. Les fables de La Fontaine, qui sont presque toutes des narrations admirablement faites, sont composées tantôt à la manière de Tite-Live, tantôt à la façon de Tacite ou de Racine ; ce sont le plus ordinairement des narrations dramatiques ; mais parfois aussi le dénouement est annoncé dès le début. Les fables 15 et 16 du livre IV peuvent servir d'exemple de l'un et de l'autre système :

La bique, allant remplir sa traînante mamolle,
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferma sa porte au loquet, etc.

— Ce loup me remet en mémoire
Un de ses compagnons qui fut encor mieux pris,
Il y périt. Voici l'histoire, etc.

Quant aux narrations qui commencent par le milieu, elles sont d'un genre très particulier ; l' *Odyssée* , l' *Énéide* , et, par conséquent, toutes les épopées classiques nous jettent, comme dit Horace, *in medias res* , au cœur même du sujet ; nous voyons Ulysse, ballotté par les flots depuis neuf ans déjà, arriver dans l'île hospitalière des Phéaciens qui le ramèneront à Ithaque ; nous voyons Énée jeté par la tempête sur le rivage de Carthage ; et c'est ensuite par une série de récits habilement présentés que nous connaissons les aventures du roi d'Ithaque ou celles du fils d'Anchise depuis la prise de Troie ; dans ce cas, la dernière moitié du poème est composée seule à la manière ordinaire. Les romans, qui sont des narrations plus ou moins développées, sont tantôt sur le modèle de nos deux fables de La Fontaine et tantôt sur le modèle des épopées classiques. Il n'y a pas de règles fixes à cet égard ; c'est le génie propre du narrateur qui lui fait adopter un système de préférence à l'autre. Ainsi Tite-Live suspend volontiers l'intérêt de ses narrations, parce qu'il se représente l'histoire romaine comme une ample tragédie à cent actes divers, et dont la scène est vraiment l'univers. Tacite procède autrement parce qu'il est peintre, le plus grand peintre de l'antiquité, disait Racine ; il voit, il fait voir, et surtout il cherche à lire au fond des cœurs. Si les poètes dramatiques composent généralement leurs narrations à la manière de Tacite, c'est qu'ils veulent peindre, eux aussi, et qu'ils tiennent à ne point fatiguer un spectateur occupé à suivre attentivement la marche de l'action.

Telle est la division que l'on peut adopter pour distinguer les unes des autres les différentes espèces de narrations ; elle est fort simple et elle semble préférable à celles que donnaient jadis les traités de rhétorique. Ils établissaient en effet trois sortes de narrations qu'ils appelaient *poétique* , *historique* , *civile* : la première, qui représente des choses vraisemblables, mais fausses, c.-à-d. des fictions (fables, comédies, romans) ; la seconde, qui a pour objet les événements de la vie des peuples (histoire, épopée, tragédie) ; la troisième enfin, qui s'attache aux faits réels de la vie de tous les jours (plaidoyers, panégyriques, oraisons funèbres).

Mais quel que soit le système adopté par le narrateur, la narration demeure soumise à des règles à peu près invariables. Ne disons pas avec un vieil auteur de rhétorique française : « Il y a cinq sortes de narration : la première est *propre* ; la deuxième est *digressive* ; la troisième est *fabuleuse* ; la quatrième est *romanesque* , et la dernière est *prophétique* ; » un tel jargon serait inintelligible ; mais il est vrai aujourd'hui, comme au temps d'Aristote, de Quintilien ou de Rollin, que les narrations doivent être, suivant l'expression du même auteur, *succinctes* , *claires* , *probables* , c.-à-d. vraisemblables, et enfin *excitantes* , c.-à-d. pathétiques, s'il y a lieu.

La *brièveté* est requise par Cicéron et par tous ceux qui l'ont suivi, alors même qu'il s'agit de récits d'une longue

étendue, et elle équivaut à ce que nous appellerions le sentiment de la mesure. Les narrations justement célèbres de l'orateur romain, le meurtrier de Clodius ou le supplice de Gavius, sont composées d'après ce principe. Elles sont fort longues, mais il n'y a point de détails inutiles; tout est ménagé en vue de la défense ou de l'attaque, parce que les faits ne sont là que pour soutenir l'argumentation qui va suivre. C'est la même chose quand il s'agit de fables, de contes, de romans, d'histoires ou enfin de récits poétiques.

... Conter pour conter me semble peu d'affaire, a dit excellemment La Fontaine, et Boileau dit avec non moins de raison :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant...
Soyez vif et pressé dans vos narrations.

C'est pour cette raison que certains critiques ont blâmé le début du fameux récit de Thérémène au cinquième acte de *Phèdre*; il leur a semblé que la description minutieuse du monstre nuisait à la brièveté de la narration. On admire au contraire la concision de Bossuet narrant dans ses oraisons funèbres la mort de Madame, ou la bataille de Rocroi, et celle de Corneille faisant raconter par Rodrigue la défaite des Maures.

Il est à peine besoin d'insister sur les autres qualités que doit avoir une *narration*, la clarté par exemple et la vraisemblance. La *clarté* est de mise partout, puisqu'il n'est jamais permis d'être obscur, et à plus forte raison dans le récit de faits sur lesquels on prétend raisonner. La *vraisemblance*, qu'il ne faut point confondre avec la *vérité*, ne porte pas sur l'exposé des faits eux-mêmes, sauf quand il s'agit de fictions; évidemment le narrateur cherchera toujours la vraisemblance, à moins qu'il ne fasse un récit de pure mythologie, un conte de fées ou des voyages à la façon de Gulliver, ou un roman comme *Gargantua*. La vraisemblance dont parlent les traités de rhétorique a trait surtout à la peinture des caractères, à l'énumération des motifs qui ont fait agir les gens. « Si vous accusez un homme de meurtre, dit Quintilien, peignez-le colére, violent, emporté; s'il est accusé d'adultère et que vous preniez sa défense, donnez-lui des mœurs pures, austères, irréprochables. »

Enfin tout le monde est d'accord pour reconnaître que la narration oratoire, surtout celle des plaidoyers, doit être excitante ou pathétique. Elle cherche à produire dans l'âme des juges la commisération ou l'indignation, et c'est bien le cas de dire avec Boileau :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Un accusateur ne saurait raconter sans émotion les crimes dont il réclame la punition; un défenseur qui exposerait tranquillement les faits risquerait fort de perdre sa cause. Mais il y a beaucoup d'autres narrations qui n'exigent pas le moins du monde l'emploi du pathétique; l'historien, le romancier, le poète dramatique, le fabuliste et le conteur peuvent avoir à narrer des faits ou très simples, ou même plaisants. Il y a des narrations de ce genre chez les poètes comiques (*Ecole des Femmes*, *Fourberies de Scapin*, *le menteur*) ou dans les lettres familières (M^{me} de Sévigné, Paul-Louis Courier) et ce qui pourrait faire naître l'émotion en doit être rigoureusement banni. L'historien a constamment à raconter des événements qui ne sont pas tragiques; le panégyriste de même, et leurs narrations ne peuvent pas toujours être *excitantes*. Mais elles doivent être à tout le moins intéressantes, vives, animées, et c'est là surtout que trouvera place cette « gaité » dont parle La Fontaine, et qui, d'après lui, doit se rencontrer même dans les œuvres les plus sérieuses. Il ne faut pas qu'on puisse s'écrier, quand on vient de lire une narration : « Oh ! l'ennuyeux conteur ! »

Il résulte de ces observations que la narration, oratoire ou poétique, a toute la variété de l'éloquence et de la poésie elles-mêmes; le style qui lui convient ne saurait donc être

déterminé d'une manière précise, et il peut y avoir des narrations de tous les styles. L'essentiel est de savoir approprier au sujet que l'on traite les procédés de composition qui lui conviennent, et le meilleur moyen d'y parvenir, c'est d'étudier les modèles, de voir comment les anciens, nos maîtres à tous, ont su construire les narrations qui se trouvent en si grand nombre dans Homère, dans Virgile, dans Horace, dans Térence ou dans Plaute, dans Hérodote, dans Thucydide, dans Tite-Live, Salluste, Tacite et Quinte-Curce, dans Cicéron surtout, l'avocat incomparable. On a pu tirer de quelques-unes de leurs œuvres un *Narrationes à l'usage des écoliers*, et l'on devrait bien composer un *Narrationes français* où trouveraient place des fragments des poètes, des orateurs, des historiens, des romanciers modernes, tels que Bossuet, Corneille, Racine, Molière, Voltaire, Chateaubriand, Augustin Thierry, Thiers, Michelet, Walter Scott, V. Hugo, Mérimée, Dumas, George Sand, et vingt autres encore. L'étude approfondie de quelques-unes de leurs narrations vaut tous les préceptes de la rhétorique.

A. GAZIER.

NARREY (Charles), littérateur français, né à Decques (Nord) en 1825, mort à Paris le 6 nov. 1892. Il a fait jouer un grand nombre de pièces, généralement écrites en collaboration : *les Notables de l'endroit* (Odéon, 3 actes, 1847); *les Tribulations d'une actrice* (avec Michel, Variétés, 1857); *la Bohème d'argent* (avec T. de Langeac, 5 actes, 1862); *la Cigarette* (avec Meilhac, 1 acte, 1878), etc. Il a aussi publié des romans et des ouvrages de fantaisie.

NARROSSE. Com. du dép. des Landes, arr. et cart. de Dax; 723 hab.

NARSAPOUR (*Narsapour*). Ville de l'Inde, dans le delta de la Godavari; 7.000 hab. Port envasé occupé par les Hollandais (1665); les Anglais s'établirent dans son faubourg septentrional de Madapolam (*Madhavapalayam*).

NARS S, roi de Perse (294-303), frère et successeur de Varanes III. Il conquiert l'Arménie, défait Galère, mais fut complètement battu l'année suivante (297), sa femme et ses enfants faits prisonniers; forcé de traiter, il dut évacuer l'Arménie et céder aux Romains cinq petites provinces de la haute vallée du Tigre, enlevées jadis par Sapor I^{er}. Il abdiqua au profit d'Normidas et mourut peu après.

NARSÈS (472-568), général byzantin. Arménien d'origine et eunuque, il avait commencé sa carrière dans les emplois du palais, et, grâce à la faveur de Théodora, il s'était rapidement élevé à la charge de grand chambellan (*præpositus sacri cubiculi*). Par son habileté, il contribua en 532 à l'avortement de la sédition Nika; depuis lors, il remplit fréquemment des missions de confiance, en Egypte en 536, où il fut l'instrument de la politique religieuse de Justinien, en Italie en 538, où il devait surveiller Bélisaire. Rappelé à Constantinople à la suite de la lutte d'influence qu'il engagea contre le général en chef, il retrouva bien vite sa faveur au palais: c'est lui qu'en 541 Justinien chargea d'arrêter Jean de Cappadoce, et, pendant les années qui suivirent, par son intelligence et son habileté, il garda une place de choix dans l'intimité impériale. Chargé en 551 du commandement de l'armée d'Italie, pour laquelle il sut exiger les moyens d'action nécessaires, il se révéla excellent général, actif, énergique, d'esprit clair et de coup d'œil sûr. Il ruina les Goths en battant à Taginae (552) le roi Totila qui périt dans la lutte, et près de Sorrente son successeur Téias (553); il chassa d'Italie les Francs de Leutharis et Bucelir (553), et chargé, avec le titre de patrice, du gouvernement général de l'Italie reconquise, il y réorganisa l'administration byzantine. Ame ambitieuse et dure, il pesa lourdement sur le pays, et son avidité est restée légendaire. Mais la faveur de Justinien le maintint contre tous. L'avènement de Justin II semble avoir ébranlé son crédit: la légende raconte que la haine de l'impératrice Sophie le fit destituer et que, pour se venger, Narsès ap-

pela les Lombards (567). Cela est fort douteux : mais du moins il semble avoir eu avec les Romains d'assez sérieuses difficultés et s'être un moment retiré à Naples. Du moins il est certain qu'il mourut à Rome vers 568, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, et probablement en fonction. Il fut incontestablement avec Bélisaire le meilleur général du règne de Justinien.

NARSINGARH. Ville de l'Inde (Malva), ch.-l. d'une principauté radjpoute feudataire du Holkar, qui compte 1.613 kil. q. et environ 120.000 hab.

NARSINGPOUR. Ville de l'Inde, Provinces Centrales, sur le chem. de fer de Bombay à Allahabad; 40.000 hab. D'abord appelée *Gadaria-Khera*, elle fut, au temps maharatte, capitale de la vallée de Narbada, sous le nom de *Tchota Gadavarava*.

NARTHECIUM (*Narthecium* Moehr.). Genre de Liliacées-Narthéciées, composé de 4 espèces propres à l'hémisphère boreal et dont les feuilles, rapprochées à la base de la tige, sont distiques, équidistantes et les fleurs en grappes simples ou peu ramifiées. Les fleurs sont irrégulières; le périanthe, rotacé, est formé de 6 folioles jaunes, rigides; il y a 4 étamines hypogynes; l'ovaire, libre, est à 3 loges multiovulées. Le *N. ossifragum* Huds., rare dans nos pays, fournit un principe immédiat, la *narthécine*, très astringente et acide. D^r L. HALL.

NARTHEX. On appelle ainsi un portique intérieur ménagé à l'entrée d'une église. Le narthex se distingue du porche en ce qu'il est ouvert sur le dedans de l'église et clos de portes et fenêtres sur le dehors, tandis que le porche est largement ouvert sur l'extérieur. L'usage du narthex remonte aux premiers temps de l'Église. Il était destiné à recevoir les pénitents et les catéchumènes qui n'étaient pas autorisés à pénétrer dans l'église proprement dite. On peut citer comme exemple de très anciennes églises pourvus d'un narthex : à Rome, Saint-Laurent (vi^e s.) et Sainte-Agnès hors les Murs (vi^e s.); à Ravenne, Saint-Vital (vi^e s.); à Constantinople, Sainte-Sophie (vi^e s.). A l'époque carolingienne, nous trouvons un narthex à la chapelle palatine que Charlemagne fit élever à Aix. A l'époque romane, les narthex sont nombreux. Quelquefois, notamment en Bourgogne, ils forment une véritable petite église séparée à la fois du dehors et de la grande église par des portes, par exemple aux abbayes de Paray-le-Monial et de Vézelay, et à l'ancienne cathédrale de Mâcon; à l'abbaye de Cluny, le narthex élevé en 1220 formait même une première grande église avec les bas côtés et tribunes. Des autels s'élevaient dans les narthex romans et dans les tribunes qui les surmontaient. A l'époque gothique, l'architecture devenant plus légère et plus hardie, et cherchant à supprimer ce qui pourrait encombrer l'édifice, les narthex sont plus rares et plus largement ouverts sur l'intérieur, comme l'est déjà celui de Saint-Denis (1137 à 1140). C. ENLART.

NARTHOUX. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiès; 420 hab.

NARTUBY. Rivière du dép. du Var (V. ce mot).

NARUSZEWICZ (Stanislas-Adam), écrivain polonais, né en Lithuanie le 20 oct. 1733, mort à Janov sur le Boug le 8 juil. 1796. Élève de l'Université de Vilna, il entra dans l'ordre des jésuites (1738), dirigea leur collège de Varsovie, devint, après l'abolition de l'ordre, évêque de Smolensk (1790). Il a écrit une *Histoire du peuple polonais* (1780-86, t. II à VII) qui s'arrête à l'extinction des Piast; le t. I, formant introduction, fut édité en 1824 (nouv. éd., Leipzig, 1836, 10 vol.). Il a aussi publié des poésies (nouv. éd., Leipzig, 1835, 3 vol.), une biographie de *Chodkiewicz* (1781; nouv. éd., Varsovie, 1803, 2 vol.) et une *Histoire de Crimée* (1787).

NARVA. Ville de Russie, sur les deux rives de la Narova, à 12 kil. de son embouchure, dans le golfe de Finlande, gouv. et à 135 kil. S. de Saint-Petersbourg, sur la ligne du chem. de fer Saint-Petersbourg à Revel; 12.000 hab. La fondation de la ville, attribuée aux Danois, remonterait aux premières années du XIII^e siècle. La

possession de ce point stratégique a été disputée à diverses reprises entre les populations riveraines de la Baltique : Danois, Suédois et Russes. Bataille célèbre du 2 déc. 1700, gagnée sur les Russes par Charles XII et qui fit dire à Pierre le Grand : « Deux défaites de ce genre nous enseignèrent la victoire. » La ville fut reprise, effectivement, par les troupes russes en 1704 et transformée en place forte. Depuis l'établissement du port de Cronstadt, Narva perdit son importance stratégique, et son fort a été déclassé (1864). Narva a été érigé en ch.-l. de district en 1780. — La baie de Narva, dans le golfe de Finlande (12.500 kil. q. de superficie environ), et la rade ne sont utilisées que par des bâtiments de faible tirant d'eau.

P. LEMOSF.

NARVAEZ (Ramon-Maria), duc de VALENCE, général et homme d'Etat espagnol, né à Loja (Andalousie) le 4 août 1800, mort à Madrid le 23 avr. 1868. Entré fort jeune dans la garde royale, il était déjà officier lors de la révolution de 1820. Il combattit avec une grande bravoure, sous Mina, en Catalogne, dans les rangs du parti constitutionnel, après la défaite duquel il se retira dans sa ville natale (1823). La mort de Ferdinand VII (1833) lui permit de reprendre du service. Il s'attacha au parti de la régente Marie-Christine, s'illustra sous Espartero à l'armée du Nord en luttant contre les carlistes, fut nommé brigadier en 1836, se rendit très populaire par la défaite qu'il fit subir au célèbre partisan Gomez, jusque-là insaisissable, entra aux Cortès comme député de Séville en 1837, et l'année suivante fut chargé de pacifier la province de la Manche, tâche dont il s'acquitta avec autant de rigueur que de succès. Espartero, à qui depuis quelque temps il portait ombrage, le réduisit peu après à quitter l'Espagne. Narvaez se retira en France, où Marie-Christine, chassée aussi de la péninsule, ne tarda pas à le rejoindre (1840). Il y rallia les chrétiens exilés et, moins de trois ans après (juin 1843), repartit en Espagne, souleva Valence, marcha sur Madrid, où il entra bientôt victorieusement et renversa Espartero, qui dut à son tour quitter le pays (juillet). Quelques mois plus tard, il fut mis à la tête du ministère (1844), rappela Marie-Christine, qui le nomma duc de Valence, restreignit avec violence les libertés publiques et remplaça la constitution démocratique de 1837 par la constitution autoritaire et réactionnaire de 1843. Il ne tarda pas, il est vrai, à se séparer de la reine mère, fut renversé du pouvoir en févr. 1846, y rentra, mais pour très peu de temps, à la fin de 1847, et fit en 1849 de nouveau triompher le parti de la compression, qui se maintint au pouvoir jusqu'en 1851. A cette dernière époque, Narvaez fut envoyé comme ambassadeur à Vienne, d'où il passa au même titre à Paris. Après la crise révolutionnaire qui troubla l'Espagne de 1854 à 1856, il reparut encore plusieurs fois à la présidence du conseil des ministres (1856, 1864, 1866). La dernière fois, il se maintint au pouvoir jusqu'à sa mort. C'était un politique ignorant, un soldat intrépide, mais orgueilleux et brutal, qui ne contribua pas peu par ses illégalités et ses violences à discréditer la reine Isabelle et à rendre inévitable la révolution de 1868, c.-à-d. la chute de cette souveraine. A. D.

NARVAL (ИЧТВОЛ.) (V. ДАУФИН, t. XIII, p. 974).

NARVANDJI. Ville de *Mongolie* (V. ce mot, t. XXIV, p. 63).

NARY (Cornelius), prêtre irlandais, né à Kildare en 1660, mort à Saint-Michan (Irlande) le 3 mars 1738. Ordonné prêtre en 1682, il entra au collège irlandais à Paris, dont il fut plus tard le proviseur pendant sept ans; deux fois il fut aussi le procureur de la nation germanique à l'Université de Paris. Vers 1696, il retourna en Angleterre, où il fut emprisonné pour cause de religion en 1702, mais bientôt libéré. Dès 1703, il fut curé de Saint-Michan. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *A New History of the World...* (Dublin, 1720, in-fol.), et *The Case of Catholics in Ireland* (Dublin, 1724).

NARYM. Ville de Sibérie, gouv. et à 324 kil. N. de Tomsk, au milieu de vastes marais, chez les Ostiaks. Fourrures.

NASAL. I. ARCHÉOLOGIE (V. HARNOIS, t. XIX, p. 874).

II. ART HÉRALDIQUE. — Le nasal s'exprime en blason lorsque la partie du casque qui couvrait le nez est relevée.

III. PHYSIOLOGIE. — *Timbre nasal* (V. NASONNEMENT).

NASALE. I. Grammaire. — CONSONNES NASALES. — Comme il a été dit, à l'article EXPLOSIVES, si l'air, pendant le contact des organes vocaux, est chassé par les fosses nasales, on obtient les consonnes nasales correspondantes à chaque ordre. Il y a donc autant de nasales que d'ordres d'explosives : une vélaire, représentée en l'absence d'autre signe par *n* (*ng*, *nk*), en grec par γ ; une palatale, exprimée suivant les langues par \tilde{n} , *nh*, *gn* ; une dentale, *n* ; une labiale, *m*. Lorsqu'une nasale se trouve en contact avec une autre consonne qui la suit immédiatement, elle se modifie selon les lois particulières à chaque langue : ou elle s'accommode à la prononciation de cette consonne, c.-à-d. qu'elle se transforme en nasale du même ordre, ἐμῶζάλλω de ἐν-βάλλω, *conduco* de *cum-duco* ; ou elle s'assimile complètement, συλλάω de συ-λάω, *irruptio* de *in-ruptio* ; ou elle disparaît, συστέλλω de συ-στέλλω. Le grec ne supporte pas, à la fin des mots isolés, d'autre nasale que *v*. Dans certaines conditions, la nasale primitive a disparu totalement, en produisant en général l'allongement de la voyelle précédente. En français, la combinaison d'une nasale avec une voyelle qui la précède n'est qu'un procédé graphique pour représenter la voyelle nasalisée. De même que pour les liquides, la linguistique a constaté que les nasales, dans la langue primitive indo-européenne, étaient susceptibles de former une syllabe avec les consonnes, se comportant ainsi comme une voyelle ; cette importante théorie a donné la solution de nombreux problèmes jusqu'alors obscurs.

II. Anatomie et Physiologie. — FOSSES NASALES (V. NEZ).

NASALIS (V. SEMNOPITHEQUE).

NASAMONS. Peuple de l'Afrique ancienne, au S.-O. de la Cyrénaïque (Hérod. II, 32 et IV, 72). Ils étaient polygames, avaient le culte des héros et des morts, vivaient de leur bétail et des dates de l'oasis d'Angila.

NASARD (Mus.) (V. ORGUE).

NASBINALS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, sur le versant N.-E. des monts d'Aubrac ; 1.322 hab. Fromages. Moulins. Eglise gothique du XIV^e siècle surmontée d'un clocher octogonal.

NASCIMENTO (Francisco-Manoel do), poète portugais, né à Lisbonne le 23 déc. 1734, mort à Paris le 23 févr. 1819. Il entra dans les ordres, fut accusé d'hérésie, poursuivi par l'Inquisition et s'échappa pour venir au Havre et à Paris (1778), d'où Araujo d'Azevedo l'emmena pour cinq ans à La Haye (1792-97). Il mourut pauvre et fut enseveli au Père-Lachaise, d'où l'on ramena ses os à Lisbonne en 1843. Il a publié ses œuvres sous le pseudonyme de *Filinto Niceno*, puis *Filinto Elysio*. Ses poésies sont parmi les plus belles de la langue portugaise, d'une belle langue, quoique semée d'archaïsmes. Les plus célèbres sont ses odes et ses traductions en vers de La Fontaine et des *Martyrs*, de Chateaubriand. Ses œuvres complètes ont été publiées à Paris (1817-19, 41 vol.), puis à Lisbonne (1836-40).

BIBL. : PEREIRA DA SILVA, *Filinto Elysio e ma epoca* ; Rio de Janeiro, 1891.

NASE (Ichtyol.). Nom vulgaire du *Chondrostoma nasus*. Poisson téléostéen, de l'ordre des *Physostomes*, famille des *Cyprinidae*, groupe des *Leuciscina*. C'est un animal à corps allongé, à dos un peu arqué ; le museau large, obtus, est comme tronqué, la bouche est légèrement arquée, placée tout à fait en dessous, la mâchoire inférieure est un peu protractile. Le corps est gris foncé, parfois légèrement brumâtre ; les flancs, faiblement roussâtres, sont piquetés de noir ; le ventre est argenté, les nageoires sont rougeâtres, la caudale verte. Le Nase est commun à beaucoup de cours d'eau de France ; il vit par troupes, se tenant couché sur le sable, à une faible profondeur ;

sa nourriture consiste en vers et en matières végétales. Sa chair est molle, fade et remplie d'arêtes. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Poissons*. — GUNTHER, *Study of Fishes*.

NASEBY. Village d'Angleterre, comté et à 20 kil. de Northampton, entre les sources de l'Avon et du Nen. Le 14 juin 1845, Charles I^{er} (V. ce nom) y essuya une défaite décisive.

NASH (Thomas), littérateur anglais, né à Lowestoft en 1567, mort en 1604. Fils d'un pasteur puritain, il fit à l'Université de Cambridge de bonnes études, quoique fort écourtées. Il vint à Londres en 1588 dans le dessein de gagner sa vie en écrivant, et il fut bientôt lié avec Robert Greene et avec Marlowe. Comme eux, ce fut un pauvre diable, fréquentant les tavernes et les mauvais lieux, insouciant, spirituel, toujours en révolte contre la société. Mais comme eux il est un des créateurs du théâtre anglais, et plus qu'eux il fonda la prose anglaise, en la désencombrant des lourdes pédanteries et des extravagances euphuïstes où elle s'enlisait. Dès ses débuts : *Letter to the gentlemen Students of both universities*, il se montre critique avisé en exécutant magistralement quelques mauvais poètes. Le seul titre de l'œuvre suivante : *Anatomie of Absurdities* (Londres, 1589), indique la pente naturelle de son esprit à la censure de tous les ridicules du temps. Puis vint une série de pamphlets, genre de littérature pour lequel il était supérieurement doué, dirigés soit contre les puritains, soit contre ses rivaux littéraires. Et ce sont ces morceaux d'un style vif et franc, qui contribuèrent le plus à la grande révolution littéraire de la fin du règne d'Elisabeth, à savoir la diffusion, dans le peuple, de la littérature qui, jusqu'alors, n'avait exercé d'influence que sur les salons. Nash ne se bornait pas à la satire : il fit des poésies, il écrivit avec une fécondité excessive des contes et des nouvelles empruntés aux *novellieri* italiens, fort grossiers pour la plupart, et qui ne méritaient pas leur succès. Il fit du théâtre, et certaines de ses pièces, comme *The Isle of Dogs* (1597), sont de virulentes protestations contre les abus. La littérature n'enrichit pas Nash et il mourut prématurément dans la plus complète misère. Citons de lui : *The Return of the renowned cavalier Pasquill of England* (1589) ; *The First part of Pasquills Apology* (1590) ; *Pierce penniless, his supplication to the Devill* (1592) ; *The terrors of the Night* (Londres, 1594, in-4) ; *The Infortunate Traveller* (1594, in-4) ; *Have with you to Safiron Walden* (1596) ; *Summers last will and Testament* (1600). Ses œuvres complètes ont été données par Grosart, dans la collection intitulée *Huth Library* (Londres, 1883-85, 6 vol.). R. S.

NASH (Richard) dit le *Beau Nash*, né à Swansea le 18 oct. 1674, mort à Bath le 3 févr. 1762. Fils d'un petit industriel qui lui fit donner une excellente éducation, il entra dans l'armée, s'en dégoûta vite et se fit inscrire au barreau de Londres. Il se distingua davantage par ses excentricités de costume et de manières que par son ardeur à se créer une clientèle et, comme ses ressources étaient fort minces, il les augmentait par la pratique de paris extravagants. En 1705, il trouva moyen de s'immiscer dans la création des divers établissements qui se fondaient à Bath, devenue depuis peu une ville à la mode. Très intelligent, il fut bientôt l'arbitre des élégances et personne, pas même un membre de la famille royale, n'eût osé enfreindre le code du bon usage qu'il avait établi de sa seule autorité. Le beau Nash devint le roi de Bath, il eut sa cour, ses flatteurs, et sa vanité incommensurable était à peine satisfaite des hommages qu'on lui rendait. Sa renommée fut européenne. Mais il perdit de grosses sommes au jeu, tomba dans une situation voisine de la misère et connut les amertumes de l'oubli après avoir joui, voire abusé, des joies de la popularité. R. S.

BIBL. : O. GOLDSMITH, *Life of Richard Nash* ; Londres, 1762, in-12. — ANSTAY, *New Bath Guide for 1762*.

NASHUA. Rivière des États-Unis (Massachusetts), affl. d. du Merrimac; 80 kil. de long. Chutes qui créent une grande force motrice utilisée dans les usines de la cité industrielle de *Nashua* (New Hampshire), bâtie au confluent du Merrimac; 20.000 hab. Cotonnades, tapis, métallurgie, etc.

NASHVILLE. Ville des États-Unis, cap. du Tennessee, sur le Cumberland; 90.000 hab. (en 1895). Située sur les pentes d'une colline qui porte le Capitole, c'est une des plus jolies villes des États-Unis. Elle renferme de grands établissements d'instruction supérieure : Universités Vanderbilt, Nashville, Fisk, Roger-William, Central Tennessee College, Peabody Normal College, comptant ensemble plus de 4.000 étudiants; les Universités Fisk, Roger-William et Central Tennessee College sont les principales institutions américaines pour les gens de couleur; ceux-ci forment plus du tiers de la population de Nashville. C'est également une grande cité industrielle et commerciale, au point où le Cumberland devient navigable et au croisement de nombreuses voies ferrées. Scieries, fonderies, construction de machines, de voitures, ébénisterie, etc.; commerce de coton, de céréales, de farine, de tabac, de bois. Fondée en 1779, la ville fut le théâtre d'une défaite des Sudistes de Hood, battus par le général Thomas (16-17 déc. 1864). A.-M. B.

NASIELSK. Ville de Russie, gouv. de Lomja, sur la Nasielka, affl. de la Vkra; 5.000 hab. Eglise du xv^e siècle. Le 24 déc. 1806, les Français y repoussèrent les Russes.

NASIK. Ville de l'Inde, présidence de Bombay, sur la Godavari et le chem. de fer de Bombay à Allahabad; 24.429 hab. La vieille ville et la ville neuve du xviii^e siècle sont à dr. du fleuve, le quartier neuf de Pantchanato, habité par les brahmanes, sur la r. g. Cotonnades (couvertures), vases de cuivre, bronze et argent, exportés dans l'Inde. C'est une des plus anciennes villes de l'Inde; dans le *Ramayana*, c'est à Nasik que Ravana enlève la belle Sita, épouse de Rama. C'est un lieu de pèlerinage, très fréquenté par les Hindous, qui viennent s'y baigner dans la Godavari et visiter les grottes de Pandou-Lena; ces temples sont des viharas bouddhiques du second siècle de l'ère chrétienne. Le nabab, titulaire nominal du gouvernement, est un musulman descendant du conseiller religieux d'Aurang-Zeb.

NASILLEMENT (Physiol.) (V. NASONNEMENT).

NASINI (Giuseppe-Niccolo), peintre italien, né à Castel del Piano, près de Sienne, en 1654, mort à Sienne en 1736. Élève de son père et de Ciro Ferri, il fit preuve d'une réelle puissance d'exécution et d'une grande noblesse de style dans les compositions qu'il exécuta pour l'église de la Sainte-Trinité, à Sienne, en 1698; vers la même époque, il donna au Palais public une vaste fresque représentant *Bartolomeo Soccino devant Alexandre VI*, et les *Mystères du Rosaire*, sept médaillons pour l'église des Servites. Ses voyages dans les principales villes d'Italie et surtout son séjour à Rome furent des plus profitables à Nasini: c'est dans cette ville, à l'église des Saints-Apôtres, que l'on peut admirer son chef-d'œuvre, *Saint Antoine au pied de la Vierge*. La richesse de son imagination et la hardiesse de son pinceau se donnèrent carrière dans d'autres ouvrages dignes de remarque, tels que: *Saint Augustin expliquant le mystère de la Trinité*, à Pistoja; une *Assomption*, dans la même ville; la *Madone et les Saints*, dans la cathédrale de Cagli; *Saint Jérôme*, dans l'église de Saint-Laurent de Florence, etc. G. COUVY.

NASIQUE (Zool.) (V. SEMNOPITHÈQUE).

NASIR ou **NAZIR**. Ce mot arabe, qui signifie intendant, surveillant, désigne en Turquie les ministres ou les directeurs de certains grands services.

NASIR. Ce mot hébreu, qui signifie consacré, désignait chez les anciens Israélites des ascètes qui s'interdisaient notamment toute boisson fermentée, toute souillure (résultant notamment du contact des cadavres), et ne se lais-

saient pas couper les cheveux. Ces vœux prononcés (quelquefois même par des femmes) pour obtenir guérison d'une maladie, succès d'un voyage, étaient tantôt pour la vie entière, tantôt pour une période (qui se réduisit souvent à trente jours), et à l'expiration de laquelle on offrait un sacrifice. Parmi les nasir les plus célèbres, on cite Samson, Samuel, Jean-Baptiste.

NASIR-ED-DAULA-HASAN (V. HAMDANIDES).

NASIR-ED-DIN, chah de Perse (V. NASR-ED-DIN).

NASIR LI DINILLAH, 34^e calife abbasside, né en 1136. Il succéda en 1180 à son père Al-Moustadi et mourut en 1225. Nasir chercha vainement à rétablir son pouvoir sur les provinces situées à l'E. du Tigre, et à redonner quelque prestige au califat de Bagdad. Il s'unit d'abord à Takach, prince du Kharezmi, contre le Seldjoukide Toghrul qui fut battu et tué à Rei. Toutefois, la hauteur et la mauvaise foi de Nasir ne tardèrent pas à le brouiller avec son allié. Tandis que Takach était appelé par une révolte en Transoxiane, les troupes du calife envahirent le Khouzistan. Takach, revenant sur ses pas, battit l'armée de Nasir, et exigea, pour prix de la paix, d'être reconnu sultan de l'Iraq, du Khoragan et du Turkestan (1197). Son successeur, Mohammed Ala-eddin, reprit les hostilités contre le calife. Il le fit déclarer déchu de l'imamat par une assemblée de théologiens, proclama calife à sa place l'alide Ala-el-mouk et marcha sur Bagdad. Toutefois un hiver rigoureux détruisit son armée dans les montagnes du Kurdistan, et l'approche des Mongols de Djengis Khan, qui bientôt devaient anéantir la dynastie des Kharezmiens, préserva le calife de nouvelles attaques de son puissant ennemi. — Nasir reconnut à Saladin la possession de l'Égypte et de la Syrie, et lui confirma son titre de sultan. Il laissa à ce prince et à ses successeurs le soin de défendre l'Islam contre les chrétiens (3^e et 5^e croisades). W. MARÇAIS.

BIBL.: WEIL, *Geschichte der Chalifen*; Mannheim et Stuttgart, 1846-69.

NASIRI KHOSRAU, littérateur persan, né dans le Khoragan en l'an 1003 de J.-C. (394 de l'hégire), mort à Yemgan en 1088 (481 de l'hégire). On ne sait rien de la jeunesse de ce personnage qui était le descendant, à la huitième génération, de l'imam Ali Rida, fils de l'imam Mousa, sauf qu'il voyagea dans le Moultan et le N. de l'Inde, et qu'il fut peut-être durant quelques années au service du sultan Mahmoud le Ghaznévide et de son fils Masoud. Il est plus certain qu'il vécut à la cour du Seldjoukide Toghril Beg; l'an 436 de l'hégire, il se démit de ses fonctions, renonça à la vie d'erreur qu'il avait menée jusque-là et entreprit le pèlerinage de la Mecque. Il traversa toute la Syrie et arriva en Égypte où régnait alors le calife fatimite el-Mostanser billah Abou Témim Maad; il semble qu'il y vécut quelque temps grâce aux libéralités de ce prince; dès qu'il quitta ce pays, il fut réduit au dénuement le plus profond; il exerça, durant un temps indéterminé, la charge de prédicateur à la mosquée (*Khatib*) d'Aidab; après s'être acquitté de son vœu, il revint à Balkh en 1052 (444); il resta dans le Khoragan pendant douze ans qu'il occupa sans doute à des travaux littéraires et, en 1063 (456), il dut s'enfuir à Yemgan dans la crainte de tomber aux mains des autorités seldjoukides. C'est dans cette ville qu'il mourut après avoir fait une propagande chiite considérable. La légende s'est emparée de bonne heure du nom de Nasiri Khosrau pour en faire un personnage surnaturel; on a dit qu'il était partisan de la secte chiite qui reconnaît les douze imams, ou de celle qui rejette les cinq derniers, autrement dits bathéniens, tandis qu'il est plus probable qu'il fut tout d'abord sunnite et qu'il adopta plus tard les théories religieuses des fatimites, comme lui descendants d'Ali. Un écrivain chiite, Taki eddin Mohammed Kashi, a traduit en persan une prétendue autobiographie que Nasiri Khosrau aurait écrite en arabe. Nasiri Khosrau avait composé un grand nombre de poésies en l'honneur d'Ali et un Divan; nous n'en connaissons que des fragments, grâce au *Tex-*

kerah de Dawletschah et à l'*Ateshkedéh*. On possède de lui deux ouvrages nommés le *Rouchénai Naméh* et le *Saadat Naméh* et la relation de son voyage en Syrie, en Egypte et en Arabie. Ce dernier a été publié et traduit en français par M. Ch. Schefer. E. BLOCHET.

BIBL. : RIEU, *Catalogue of the Persian manuscripts of the British Museum*. — CH. SCHEFER, *Sefer Nameh. Relation du voyage de Nasiri Khosrau*; Paris, 1881.

NASITORT (Bot.). L'un des noms du *Lepidium sativum* L., qu'on appelle encore *Cresson alénois* (V. PAS-SERAGE).

NASKAPI. Peaux-Rouges de l'intérieur du Labrador, le long des baies James et Hudson. Ils sont environ 3.000 dispersés sur 850.000 kil. q. Du groupe des Algonquins, ils vivent de chasse et de pêche.

NASKHI. Ecriture nouvelle des manuscrits arabes. Silvestre de Sacy en fait remonter l'invention au commencement du IV^e siècle de l'hégire. Transformation de l'écriture *koufique*, la *naskhi* réalisa un grand progrès par l'adjonction des points diacritiques qui permit de « distinguer » des lettres devenues semblables par l'usage du temps et de constituer l'alphabet de 28 lettres. Les caractères arabes d'imprimerie reproduisent généralement le *naskhi*. L. BOUVAT.

NASMI, poète ture, né à Andrinople vers 1520, mort à Constantinople le 11 oct. 1588, mollah, auteur d'une vaste *Anthologie* turque de 4.000 pièces tirées de 175 poètes.

NASMYTH (Alexander), peintre écossais, né à Edimbourg en 1758, mort à Edimbourg le 10 avr. 1840. Elève d'Allan Ramsay, peintre de portraits et surtout de paysages, il a illustré des romans de Walter Scott (1822).

Son fils *Patrick*, né à Edimbourg le 7 janv. 1787, mort à Londres le 17 août 1831, peignait de la main gauche des paysages écossais et des scènes de genre anglais qui eurent un grand succès; il imitait les Hollandais. On cite : sa *Vue du château de Windsor*; *Partie dans le Hampshire*.

NASMYTH (James), mécanicien et astronome anglais, né à Edimbourg le 19 août 1808, mort à Londres le 7 mai 1890. Fils du peintre Alexandre Nasmyth (V. le précédent), il montra de bonne heure de grandes aptitudes pour les mathématiques et la mécanique, travailla de 1829 à 1834 chez le constructeur Maudsley, puis fonda à Particroft, près de Manchester, un important établissement qui prospéra rapidement sous le nom de fonderie *Bridgewater* et qu'il pourvut d'un outillage perfectionné. Parmi ses nombreuses inventions, il faut surtout citer le *marteau-pilon* (V. ce mot), dont il parait avoir eu l'idée en même temps que le Français Bourdon. On lui doit également une *cuiller de sûreté* pour les fondeurs, un ventilateur pour les mines, un laminoir, une machine marine, etc. Il s'était retiré en 1837 à Penshurst (comté de Kent), s'occupant avec passion d'astronomie et prenant, avec des appareils de sa construction, des photographies du soleil et de la lune, qui comptaient parmi les plus remarquables qu'on ait encore obtenues. Il a publié : *Remarks on Tools and Machinery* (Londres, 1858); *The Moon considered as a Planete, or World and a satellite*, en collab. avec J. Carpenter. L. S.

NASONNEMENT (Physiol.). On donne le nom de nasonnement, nasillement, timbre nasal, à une modification particulière et anormale de la voix qui paraît venir du nez. Ces différentes expressions ne sont que des synonymes d'une seule et même chose. Toutefois il faut signaler que le Dr Edouard Fournié fait les distinctions suivantes entre ces différentes expressions :

« Le *timbre nasal* est produit par une résonance exclusive des sons dans les fosses nasales; le *nasonnement* est l'effet d'un obstacle apporté à l'écoulement facile du son par les fosses nasales pendant la formation de certaines lettres; cet obstacle force le son à retentir plus qu'il ne le devrait dans ces cavités et le résonnement qui en résulte constitue le nasonnement; le *nasillement* est

une voix qui retentit particulièrement dans les fosses nasales et à laquelle la juxtaposition de la base de la langue et du voile du palais communique le timbre criard qui la caractérise. »

Quoi qu'il en soit de ces subtilités académiques, il est fort difficile de donner une explication scientifique du mécanisme de production du nasonnement. Certains auteurs soutiennent qu'un son devient nasal quand il passe par le nez, et qu'il est encore plus nasal quand il ne peut point passer par le nez, comme dans le coryza; mais que d'ailleurs il a besoin de passer, en partie, par le nez pour acquérir du brillant. Il va sans dire que ces explications contradictoires n'expliquent rien.

M. le Dr Auguste Guillemin a cherché, avec raison, l'explication du mécanisme de la phonation dans l'étude des lois de l'acoustique. Voici comment il explique la production des voyelles nasales et par conséquent du nasonnement : Rappelons d'abord et précisons le rôle des cavités traversées par un courant d'air : 1^o elles deviennent sonores par des anticyclones; 2^o leur tonalité et leur timbre dépendent de leurs dimensions absolues et relatives par rapport aux tubes adducteurs et abducteurs. Rappelons en second lieu les propriétés des cavités non traversées par un courant d'air et munies d'un ou de deux orifices : elles deviennent sonores par des cyclones de Loutens quand un de leurs orifices est frôlé au passage par un courant d'air; et la sonorité augmente quand le courant d'air est plus vif et de direction plus pénétrante. En résumé : 1^o le *frôlement externe* devant l'embouchure rend sonores par des *cyclones directs* toutes les cavités, quelles que soient leurs formes; et 2^o l'*écoulement interne* rend sonores par des *anticyclones* les seules cavités qui méritent le nom de dilatations; mais il laisse aphones les cavités tubulaires à section uniforme. C'est ainsi que les voyelles ON, AN, IN, UN peuvent être fortement nasales : 1^o quand beaucoup de vent passe par le nez, ce qui correspond à un vigoureux *anticyclone*, ou 2^o quand aucun vent ne passe par le nez, ce qui correspond à un *cyclone direct*; la sonorité différente du cyclone et de l'anticyclone est très prononcée avec la voyelle ON.

Le nasonnement se produit donc s'il y a création de rétrécissements ou de dilatations par la présence d'obstacles placés le long du canal d'écoulement aérien. S'il y a par exemple bombement postérieur de la langue qui rétrécit le milieu du pharynx, il y aura un nasonnement accidentel. S'il s'agit de sécrétions, de mucosités nasales, de végétations adénoïdes qui obstruent les cornets du nez, etc., il se produira un nasonnement permanent. Le parler nasal, lorsqu'il n'est pas exagéré, ne constitue pas un véritable défaut de prononciation; il faut reconnaître cependant qu'il n'est pas agréable à entendre. Le nasonnement est en quelque sorte à l'état endémique aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord où tout le monde parle plus ou moins du nez. Mais, à côté de cette légère imperfection dans la prononciation, il faut citer le langage inarticulé, sourd et nasonné des personnes atteintes de divisions palatines. Le mécanisme de la production de cette voix sourde et nasonnée s'explique parfaitement d'après la théorie de M. Guillemin. Car il ne faut pas oublier qu'en plus de la lésion palatine le pharynx et les fosses nasales présentent le plus souvent des malformations qui changent les rapports qui existent dans les diamètres des différentes cavités. Les dimensions absolues et relatives par rapport aux tubes adducteurs et abducteurs — comme dit M. Guillemin — sont changées, d'où la diminution de la tonalité et de l'intensité de la voix et l'apparition du timbre nasal. Enfin l'air expiré qui se perd dans ces trois cavités : bouche, fosses nasales, pharynx, qui n'en font pour ainsi dire plus qu'une seule, fait que les mouvements de la langue pour l'articulation des sons deviennent impuissants et infructueux, d'où une parole inarticulée.

La première chose à faire pour remédier à ce trouble de la parole, c'est de faire disparaître tout d'abord, et

dans la mesure du possible, les conditions anatomiques défavorables, c.-à-d. de combler la fissure palatine au moyen d'une opération plastique (V. URANOPLASTIE, STAPHYLORRHAPHIE). L'éducation orthophonique vient ensuite. Lorsqu'elle est bien conduite, la parole, d'incompréhensible, sourde et nasonnée qu'elle était, devient parfaitement compréhensible pour tout le monde; l'intensité de la voix augmente considérablement, tandis que le nasonnement disparaît dans une certaine mesure. D^r CHERVIN.

BIBL. : D^r Edouard FOURNIÉ, *Physiologie de la voix et de la parole*; Paris, 1866. — D^r Auguste GUILLEMIN, *Sur la Génération de la voix et du timbre*; Paris, 1897.

NASR-ED-DIN, chah de Perse (1848-96), né le 17 juil. 1831, assassiné à Téhéran le 1^{er} mai 1896. Fils aîné de Mohammed Chah, il fut dans sa jeunesse sacrifié à ses frères plus jeunes et confiné à Tebriz. A la mort de son père, il monta sur le trône (13 oct. 1848) et comprima cruellement les insurrections des babistes. Il ne savait encore que le turc et apprit ensuite le persan et le français; il avait le goût de l'instruction et étudia en particulier la géographie, le dessin caricatural et la poésie. Il subit d'abord l'influence russe, rétablit les relations avec la France (1855), resta neutre dans la guerre d'Orient, quoiqu'il eût signé un traité d'amitié avec la Russie (15 déc. 1855). Une attaque sur Hérat qu'il enleva à l'émir de Caboul, protégé anglais, lui fit déclarer la guerre par la Compagnie des Indes (1^{er} nov. 1856). Le général Outram prit Bouchir, remonta le Chatt-el-Arab. Le chah traita par l'entremise de la France, à Paris (4 mars 1857). Il guerroya contre le khan de Khiva et l'imam de Mascate, envoya contre Merv une expédition qui fut détruite. L'influence anglaise, devenue prépondérante (1859), lui fit établir une ligne télégraphique reliée à celle des Indes, refondre ses monnaies sur le type européen (1865), enfin accorder au baron de Renter le monopole des travaux publics, des mines et forêts en Perse (1872). Il l'annula d'ailleurs deux ans après. Il fit successivement en 1873, 1878 et 1889 de fastueux voyages en Europe, se plaisant particulièrement à Paris. Il adopta le système monétaire français, fit instituer la poste et adhéra à l'Union postale (1877), proclama la tolérance religieuse, confia la régie du tabac à une Société à laquelle il fut obligé de la racheter devant les résistances de ses sujets (1892). Il laissa une vingtaine d'enfants: l'aîné, né en 1850, d'extraction illégitime, était gouverneur des provinces méridionales et du parti anglais. Le cadet, Mozaffer-ed-Din, né en 1854, qui succéda au trône, est favorable aux Russes.

NASREDDIN-KHODJA, fabuliste turc, sous le nom duquel nous est parvenu un recueil de contes turcs du XIV^e siècle. Ce serait un khodja, instituteur ecclésiastique musulman, de Sivri-Hissar ou de Konieh; on montre sa tombe à Ak-chéhir; un autre récit le met en rapport avec Timour (Tamerlan) dont il aurait obtenu le salut de la ville d'Yenichehr. L'originalité et la fantaisie des propos et réparties, souvent obscènes, prêtés à Nasreddin, ont assuré un succès durable à ce recueil. Il fut d'abord communiqué à l'Europe par Galland (*Paroles remarquables et maximes des Orientaux*; Paris, 1694). Plus récemment, on peut citer la traduction française de Decourdemanche: *les Plaisanteries de Nasreddin-Hodja* (Paris, 1876); *Sottisier de Nasreddin-Hodja* (Bruxelles, 1878); la traduction allemande de Tewfik et Müllendorf (dans la coll. Reclam).

BIBL. : MOURAD-EFFENDI, *Nasreddin-Hodja, ein Osmanischer Eulenspiegel*; Oldenbourg, 1894, 4^e éd.

NASSA. I. Malacologie. — De l'ordre des Proso-branches, le genre *Nassa*, établi par Lamarck en 1799, comprend des coquilles de forme ovale plus ou moins allongée ou renflée, à tours de spire tantôt lisses, tantôt treillisées. L'ouverture est ovale-oblongue, échancrée vers la base par un canal court et tordu; bord externe épaissi, crénelé intérieurement; bord columellaire réfléchi, muni à son origine d'une callosité dentiforme; columelle tronquée, portant un pli à sa base. Ex. *N. arcularia* Lamk.

Les Nassas habitent les mers chaudes et tempérées du monde entier. L'une d'elles, la *N. reticulata*, très répandue sur nos côtes, commet de graves dégâts dans les parcs à huitres, en perforant la jeune coquille.

II. Paléontologie. — Ce genre date du crétacé: il est rare jusqu'à l'époque miocène et devient plus abondant à partir de cette époque. On peut citer *N. pygmaea* (de l'oligocène) et *N. clathrata* du pliocène d'Italie.

NASSANDRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger, r. dr. de la Risle; 665 hab. Chapelle romane de Saint-Éloi (pèlerinage) au-dessus d'une source. Maison du XVI^e siècle où habitèrent Chateaubriand et M^{me} Récamier. Restes du château de Thibouville, chapelle romane.

NASSAU. Ville. — Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Wiesbaden, sur la Lahn; 1.824 hab. (en 1890). Autour sont les ruines du château de *Nassau*, berceau de la famille ducal, et du château de *Stein*.

Duché. — Ancien duché allemand, annexé en 1866 à la Prusse dont il forme le district de Wiesbaden (prov. de Hesse-Nassau). C'est le bassin inférieur de la Lahn et la région du Taunus. Elle était occupée à l'époque romaine par les *Mattiaci*, apparentés aux Chattes. Ils furent remplacés par les Alamans. Les villes existant alors étaient *Aqua Mattiace* (Wiesbaden) et *Mattiacum* (Marbourg). Quand les Francs soumièrent les Alamans, sous Clovis, ils annexèrent ce pays qu'ils peuplèrent ou assimilèrent. Il passa au royaume des Francs orientaux ou de Germanie. On y signale dès 815 un comte Hatto dans le gau de Kunigesundra (Wiesbaden, Hochheim), auquel on rattache les comtes de Laurenburg dans le gau d'Esterau (Holzapfel, au N. de la Lahn). Toutefois, le premier de ceux-ci, Drutwin, ne paraît qu'en 970. De son frère Dudo seraient issus les comtes Dudo et Drutwin qui bâtirent à la fin du XI^e siècle le château de Nassau. Les descendants de Drutwin s'intitulèrent non plus comtes de Laurenburg, mais comtes de Nassau, à partir de 1160, la propriété du domaine leur ayant été jusque-là contestée par l'archevêque de Mayence. Ils relevaient de l'archevêque de Trèves jusqu'en 1192, et, à partir de ce moment, l'empereur Walram, qui accompagna Barberousse à la croisade, réunit tous les biens de la famille. Son fils Henri acquit Dillenburg. Après la mort de ce comte Henri (1247), eut lieu entre ses fils le partage du 17 déc. 1255: Walram II eut les biens au S. de la Lahn (Idstein, Wiesbaden, Weilburg), Otton I^{er} ceux au N. de la rivière (Siegen, Beilstein, Herborn, Dillenburg). Les châteaux patrimoniaux de Nassau et Laurenburg demeuraient indivis. Dans la lignée de Walram, il faut citer son fils aîné Diether qui se fit dominicain et devint archevêque de Trèves (1300); le cadet, *Adolphe* (V. ce nom), hérita des biens paternels (1277), fut élu empereur (1292) et tué à la bataille de Gollheim (2 juil. 1298). Son fils Gerlach I^{er} hérita de son domaine. Après sa mort, ses fils divisèrent l'héritage en 1361: Adolphe II fondant la branche d'*Idstein* (Wiesbaden et Idstein); Jean I^{er} († 1371), celle de *Weilburg* (Bleidenstadt, Kleeberg, Weilburg). Le château de Nassau, l'Esterau et l'avouerie de Schenau demeuraient toujours indivis entre les deux branches des Nassau Walramiens et celles des Nassau Ottoniens. La branche d'*Idstein* s'éteignit en 1605. Les petits-fils de Jean I^{er} de Weilburg procédèrent à un nouveau partage en 1442, Philippe II gardant le lot originel, tandis que son frère Jean II recevait ceux acquis sur la rive gauche du Rhin et fondait la branche de *Sarrebruck*. Louis II de Weilburg, qui avait réuni les biens de la branche d'*Idstein*, laissa trois fils: Guillaume-Louis fonda la *seconde branche de Sarrebruck* (Ottweiler, Sarrebruck, Usingen); Jean, la *seconde branche d'Idstein*; Ernest Casimir, la *seconde branche de Weilburg*. La seconde branche de Sarrebruck se divisa en 1659 entre les trois fils de son auteur, ce qui donna lieu aux branches d'*Ottweiler*, *Sarrebruck* et *Usingen*. Celle d'*Ottweiler* hérita en 1724 de celle d'*Idstein* (princièrre depuis 1688),

mais s'éteignit dès 1728 ; celle de Sarrebruck s'était éteinte en 1723. Celle de Nassau-Usingen (princesse en 1688) divisa de nouveau ses possessions, le prince Charles (1748-75) ayant cédé Sarrebruck et Ottweiler à son frère Guillaume-Henri (1735) ; mais cette nouvelle branche s'éteignit elle-même en 1797. Charles-Guillaume (1775-1803), fils et successeur de Charles, conclut avec les représentants des branches de Sarrebruck, Weilburg et Dietz le pacte de succession des Nassau, garantissant l'inaliénabilité de l'ensemble de leurs domaines et le droit de primogéniture. Il reçut en 1803, en échange des possessions de la rive gauche du Rhin, cédées à la France, les terres mayençaises de Königstein, Hœchst, Rudesheim, Hochheim, Oberlahnstein, Eltville, la terre palatine de Caub, les terres hessoises de Katzenelnbogen, Branbach, Ems, Kleeberg, les terres colonaises de Deutz et Königswinter, les abbayes de Limburg, Romersdorf, Bleidenstadt, Sayn, le comté de Sayn-Altenkirchen, les villages d'empire Soden et Sulzbach, en tout 4.982 kil. q. avec 92.000 hab. Son frère et successeur Frédéric-Auguste s'entendit avec son cousin Frédéric-Guillaume de Nassau-Weilburg (qui avait, en dédommagement de Kirchheimbolanden, reçu Ehrenbreitstein, Montalaur, Limburg, etc., en tout 881 kil. q. et 37.000 hab. pris sur l'électorat de Trèves). Ils convinrent, le 30 juin 1806, de réunir leurs domaines en un duché de Nassau. Ils entrèrent dans la confédération du Rhin, abolirent le servage (1808), proclamèrent l'égalité des citoyens devant la loi (1811), promulguèrent une constitution (2 sept. 1814). La mort de Frédéric-Auguste (24 mars 1816), en qui s'éteignit la branche de Nassau-Usingen, laissa au fils de Frédéric-Guillaume († 9 janv. 1816), le duc Guillaume, l'ensemble du duché de Nassau qui comprenait alors 4.545 kil. q. et 340.000 hab. Un nouveau remaniement avait eu lieu en 1815 : cession à la Prusse d'Ehrenbreitstein, Deutz, Königswinter, compensée par l'acquisition des anciens domaines des Nassau-Orange (Dietz, Hadamar, Dillenburg, Beilstein). Le duc Guillaume (1816-39) adhéra au Zollverein (1836). Son fils et successeur Adolphe (1839-66) s'allia à la Prusse en 1849, adopta ensuite une politique réactionnaire, abolit en 1854 la constitution relativement libérale accordée en 1849. Les libéraux, en majorité dans la seconde Chambre à partir de 1863, en réclamèrent le rétablissement. Sous l'influence du général de Zimiecki, le duc de Nassau se prononça pour l'Autriche contre la Prusse ; la Chambre (Landtag) lui refusa tout crédit, et le duché fut occupé sans résistance par l'armée prussienne du prince de Hohenzollern. Le 3 oct. 1866, il fut annexé à la Prusse, formant avec la Hesse-Hombourg et Francfort le district de Wiesbaden. Dès le 8 sept. 1866, le duc s'inclina devant le fait accompli, déliant ses troupes et fonctionnaires de leur serment de fidélité. Le 22 sept. 1867, il signa un traité de renonciation, la Prusse lui payant 15 millions de florins et rendant ses châteaux ; en outre, on lui assurait l'expectative du grand-duché de Luxembourg en cas d'extinction de la lignée masculine de la maison d'Orange-Nassau. Cette éventualité s'est réalisée en 1890, et le duc de Nassau règne maintenant en Luxembourg.

La lignée ottonienne des Nassau se divisa, dès la mort de son chef (1290), entre ses fils : Henri († 1343) fonda la branche de *Dillenburg* ; Emich, celle d'*Hadamar* (éteinte en 1394) ; de celle de *Dillenburg* se détacha dès 1343 une branche cadette de *Beilstein* (éteinte en 1564), fondée par le fils cadet d'Henri, l'aîné Otton II gardant *Dillenburg*. Ses quatre petits-fils, qui régnaient en commun depuis 1446, achetèrent en 1420 le comté de Vianden en pays luxembourgeois. L'aîné Adolphe avait par mariage acquis le comté de Dietz (1384) qui fut disputé jusqu'en 1537 avec les landgraves de Hesse. Bien autrement importante fut l'acquisition de Breda et de beaux domaines dans les Pays-Bas, réalisée par le mariage du troisième frère, Engelbert I^{er}, avec Jeanne de Polanen. Il fut d'ailleurs le seul à faire souche, et ses descendants continuèrent la branche

de *Dillenburg*. Ses petits-fils procédèrent en 1495 à un nouveau partage : Jean V garda les terres allemandes ; Engelbert II († 1504), celles des Pays-Bas. Il avait rendu de grands services à Charles le Téméraire qui le fit gouverneur du Brabant, puis à Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau, ce qui lui valut la charge d'administrateur des Pays-Bas. Ce fut lui qui épousa secrètement Anne de Bretagne par procuration de Maximilien, et qui signa le traité de Senlis (1493). Il laissa son héritage à son neveu Henri III, fils de Jean V ; celui-ci, qui fut administrateur de Hollande, épousa Claude d'Orange qui lui apporta l'héritage de la grande maison des Chalon-Arlay, comprenant la principauté d'*Orange* (V. ce mot). Leur fils René réunit ces vastes possessions et, quand il eut été tué devant Saint-Dizier (1544), à l'âge de vingt-six ans, elles furent dévolues à son neveu Guillaume le Taciturne. Le second fils de Jean V, *Guillaume le Riche* (1516-59), avait gardé les possessions patrimoniales des Nassau. Il adopta la Réforme, préparant ainsi une nouvelle fortune à sa maison. Son fils aîné, *Guillaume I^{er} le Taciturne*, renonça aux possessions allemandes pour hériter des autres ; c'est le fondateur de la maison d'*Orange-Nassau*, éteinte en 1702, à la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre. C'est du vieux trône allemand que rejaillit la seconde maison d'*Orange-Nassau*. La plupart des frères du Taciturne s'associèrent à sa carrière dans la lutte pour l'affranchissement des Pays-Bas : le plus connu est le comte *Louis de Nassau*, vainqueur des Espagnols à Heiligen (1568), où périt un autre de leurs frères, le jeune Adolphe (1544-68), mais fut battu à Jemmingen par le duc d'Albe (1568) ; il commandait l'arrière-garde à la bataille de Moncontour, négocia avec Coligny l'intervention française aux Pays-Bas (1571), s'empara de Mons (1572) que le duc d'Albe lui reprit, et fut tué avec son frère Henri à la bataille de Mook (14 avr. 1574). Le dernier des frères de Nassau, auquel il était réservé de perpétuer cette illustre famille, était Jean VI (1559-1606) qui conserva les terres de Nassau-Dillenburg, tout en devenant administrateur de Gueldre. C'est lui que Guillaume le Taciturne mit en avant pour proposer la conférence où fut conclue la fameuse Union d'Utrecht, d'où sortit la république des Provinces-Unies (23 janv. 1579). L'année suivante, il rentra dans ses terres d'Allemagne. Ses fils renouvelèrent le morcellement de leur médiocre héritage : Jean le Moyen fut l'ancêtre des *Nassau-Siegen* qui disparurent en 1743 après s'être subdivisés en branches catholique et protestante ; — Georges fonda la *seconde* branche de *Nassau-Dillenburg*, éteinte en 1739 ; — Jean-Louis fonda la branche des *Nassau-Hadamar* ; il se convertit au catholicisme, représenta l'empereur au congrès de Munster (1648), fut créé prince d'empire (1650, reconnu en 1654) ; sa descendance s'éteignit en 1711 avec son fils François-Alexandre ; — enfin Ernest-Casimir fut le chef de la branche des *Nassau-Dietz* ; celui-ci coopéra avec son cousin Maurice d'Orange et devint administrateur de Frise et Groningue. Son fils Guillaume-Frédéric se fit reconnaître le rang de prince d'empire lors du grand règlement de 1654. Le petit-fils de celui-ci, Jean-Guillaume le Frison († 1711), réussit, malgré les intrigues du roi de Prusse, à s'assurer la plus grande part de la succession d'Orange, grâce à la désignation faite par Guillaume III. Il ne fut que stathouder de Frise et Groningue, prit part aux campagnes contre la France et se noya à Mardyk (juil. 1711). C'est le premier prince de la seconde maison d'*Orange* (V. ce mot). Son fils, *Guillaume IV* (V. ORANGE ET PAYS-BAS), réunit en 1743 toutes les possessions et fut la lignée ottonienne des Nassau. Son fils, *Guillaume V* (1754-1806) (V. ORANGE), fut dépossédé de son titre de stathouder héréditaire des Pays-Bas (1795), moyennant le maigre dédommagement des abbayes de Fulda et Corvey (1801). *Guillaume VI* (V. GUILLAUME I^{er}, roi des Pays-Bas), fils de Guillaume V, refusa d'entrer dans la Confédération du Rhin et fut dépossédé de tous ses États par Napoléon, mais en 1815 il devint roi des Pays-Bas ; il

renonça à ses possessions allemandes, attribuées aux Nassau de la ligne de Walram ; en compensation il reçut le grand-duché de Luxembourg.

A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. ORANGE, PAYS-BAS. — *Codex diplomaticus nassovicus*, édité par Menzel et Sauer ; Wiesbaden, 1885 et suiv. — *Annalen de la Soc. archéologique et historique de Nassau* (depuis 1827). — WITZLEREN, *Genealogie und Geschichte des Fürstenhauses Nassau* ; Stuttgart, 1855. — HENNES, *Gesch. der Grafen von Nassau bis 1255* ; Cologne, 1845. — SCHLIEPHAKE, *Gesch. von Nassau* ; Wiesbaden, 1865-70, 4 vol., continuée par MENZEL, t. V à VII, 1879-89.

NASSAU. Capitale des îles Bahama, sur la côte N. de New Providence ; 8.000 hab. Excellent port, défendu par des forts. Commerce actif avec les États-Unis.

BIBL. : C. IVES, *Isles of Summer, Nassau and the Bahama* ; Newhaven, 1881.

NASSAU ou **LYDRA.** Ile coralliaire de l'archipel Manahiki, par 11° 32' lat. S. 167° 44' long. O ; 2 kil. q. Cotton, fortées. Les Anglais en prirent possession en 1892.

NASSAU (Adolphe de), empereur d'Allemagne (V. ADOLPHE DE NASSAU).

NASSAU (Maurice de) (V. MAURICE DE NASSAU).

NASSAU (Henri), comte et lord d'Auverquerque, général anglais, né en 1641, mort à Lille le 17 oct. 1708. Fils de Louis de Nassau et d'Elisabeth de Horn, il fut lié de bonne heure avec Guillaume d'Orange, à qui il sauva la vie à la bataille de Mons (1678). Il suivit ce prince en Angleterre en 1688 et devint capitaine de sa garde et son grand écuyer. Naturalisé Anglais, il combattit à la Boyne (1690) et occupa Dublin. Il se distingua en 1692 dans la campagne de Flandre. Promu général en 1697, il fut un des meilleurs lieutenants de Marlborough durant la guerre de succession d'Espagne et périt au camp devant Lille.

BIBL. : GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2^e série.

NASSAU-SIEGEN (Jean-Maurice, prince de), feld-maréchal hollandais, né à Dillenburg le 17 juin 1604, mort à Bergenthal, près de Clèves, le 20 déc. 1679, fils du comte Jean VIII de Nassau-Dillenburg. Élève distingué des Universités de Bâle et de Genève, il entra, en 1621, au service de la Hollande. Très bien doué, il fit bientôt ses preuves sous le prince d'Orange et se distingua vaillamment au siège de Grol (1626) et de Maastricht (1632). En 1636, il fut nommé gouverneur des établissements de la Compagnie des Indes orientales au Brésil. Il y conquit presque toutes les possessions des Portugais, envoya, en 1637, une expédition sur la côte d'Afrique, qui gagna à la Hollande la Guinée. En 1638, il assiégeait Bahia, qui put tenir. Les Portugais, joints aux Espagnols, réunirent contre lui une flotte formidable qu'il repoussa (1640). Jean-Maurice entreprit, en 1643, une expédition au Chili ; il y échoua, n'ayant pu obtenir suffisamment de renforts. Il revint en Hollande en 1644, fut nommé gouverneur de Wesel et général de la cavalerie, passa au service du Brandebourg, devint statthalter de Clèves, Mark et Ravensberg (1647), participa à la diète de Francfort (1658) comme ambassadeur de Brandebourg, conclut le traité de 1664 entre ce pays et l'Angleterre. En 1665, il était mis à la tête des troupes hollandaises levées contre l'évêque de Munster ; en 1671, il recevait le titre de feld-maréchal en prenant une part active à la guerre contre Louis XIV (1672-74). Il se distingua principalement à Senef (11 août 1674). Nommé gouverneur d'Utrecht en 1674, lorsque le stathouder Guillaume III fut mis à la tête de l'armée, Jean-Maurice démissionna deux ans après. Il se tint dès lors dans la vie privée.

R. S.

BIBL. : DRIESSEN, *Leben des Fürsten J. Moritz von Nassau-Siegen* ; Berlin, 1849, in-8. — BAERLE, *Rerum in Brasilia et alibi gestarum sub praefectura Joannis Mauricii Nassaviae, historia* ; Amsterdam, 1617, in-fol. — DE CRANE, *Oratio de Joanne M. Nassaviae, principe* ; Groningue, 1816, in-1. — VAN KAMPEN, *J.-M. von Nassau* ; Siegen, 1848, in-8.

NASSAU-SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas-Otton, prince de), amiral russe, né le 5 janv. 1745, mort le 10 avr. 1808. Il servit dans l'armée française (1760), accompagna Bougainville dans son voyage autour du monde (1766-69), rentra dans l'armée française où il devint colonel,

dirigea en 1779 une expédition contre Jersey, laquelle échoua, commanda les batteries flottantes des Espagnols contre les Anglais, passa en Russie où Catherine II le nomma vice-amiral et lui confia l'escadre de la mer Noire ; il détruisit la flotte turque, bien plus forte, à Otchakov (juin 1788), reçut le commandement de la flotte de la Baltique, battit Gustave III à Smenskund (24 août 1789), mais fut battu par les Suédois le 9 juil. 1790. Il fut chargé par la tsarine de préparer en Allemagne la lutte contre la France. Après la paix d'Amiens, il revint en France et offrit vainement ses services à Napoléon.

R. S.

BIBL. : Marquis d'ARAGON, *Un Paladin aux VIII^e siècle : le Prince Charles de Nassau* ; Paris, 1893.

NASSE (Pêche). On désigne sous ce nom des sortes de paniers à claire-voie que l'on amorce pour attirer les crustacés ou les poissons et que l'on coule au fond de l'eau. La nasse est surtout employée en rivière pour la pêche de l'anguille et de la lamproie ; en mer, elle sert à prendre des homards.

E. SAUVAGE.

NASSE. Fleuve du Canada (Colombie britannique), qui se jette dans le fjord de Nasse-Harboue, en face du détroit de Dixon, au S. de l'Alaska, après un cours de 800 kil. Bassin aurifère.

NASSER-ED-DIN (V. NASR-ED-DIN).

NASSIET. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou ; 588 hab.

NASSIGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Hérisson ; 340 hab.

NASSIK (Inde) (V. NASIK).

NASSIRABAD (Nusseerabad). Nom de villes de l'Inde : 1^o prov. d'Admir ; 25.000 hab. ; camp anglais qui surveille le Radjpoutana ; — 2^o prov. de Maimansinh (Bengale), r. dr. du vieux Brahmapoutre ; 42.000 hab. ; — 3^o présidence de Bombay, à 92 kil. E. de Dhoulia ; 42.000 hab. Vieilles mosquées. Verrerie.

NASSIRABAD. Ville de Perse, ch.-l. du Séistan, à 462 m. d'alt., entre le Hamoun et l'Helmend ; 6.000 hab.

NASTRINGUES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Vélignes ; 494 hab.

NASTURTIIUM (*Nasturtium* R. Br.) (Bot.). Genre de Crucifères-Cheiranthées, composé d'herbes ramifiées, à port variable, souvent aquatiques, à feuilles entières ou diversement lobées ou pinnatiséquées, à fleurs jaunes, rarement blanches, disposées en grappes. Les fleurs sont hermaphrodites, à réceptacle convexe ; les étamines sont au nombre de 6 et tétradynames ou en nombre moindre ; le fruit est une silique arrondie, rarement didyme ; les graines, en nombre indéfini, sont généralement bisériées, petites, gonflées. — On en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons : *N. officinale* R. Br., ou *Cresson de fontaine* (V. CRESSON) ; le *N. amphibium* R. Br. (*Sisymbrium amphibium* L., *S. Roripa* Scop., etc.), encore appelé *Cresson d'eau* ou *Raifort d'eau* ; le *N. Sylvestre* R. Br., *Cresson de rivage* ou *Cresson sauvage*, etc., tous employés comme succédanés du Cresson de fontaine et doués, comme lui, de propriétés antiscorbutiques.

NASUA (Zool.) (V. COATI).

NAT. Tribu semi-nomade de l'Inde, qu'on rapproche des Tziganes ; elle comprend trois groupes évalués comme suit par les recensements de 1881 : *Nât*, 106.000 ; *Kandjâr*, 53.000 ; *Bidayas*, 90.000. Ils vivent dans le Bengale, l'Hindoustan septentrional, le Penjab, l'Assam.

NATA. Rivière du S. de l'Afrique, qui prend naissance dans le pays des Matebelés, se dirige à l'O. et se jette dans le Makarikari.

NATA. Ville de Colombie, dép. et à 145 kil. S.-O. de Panama, sur le rio Chico, à 15 kil. du Pacifique ; 6.000 hab. Poteries, chapeaux de paille, cuirs. Fondée en 1515.

NATAL, NATALICE (*Natalis, Dies natalis, Natalium, Natalitium*). Dans le langage ecclésiastique, ces mots désignent le jour de la mort d'un martyr, d'un confesseur et même de tout véritable fidèle, parce que la mort sur la terre a été pour eux la naissance à la vie éternelle.

Dans son traité *De Corona*, Tertullien écrit : *Oblationes pro defunctis, pro natalitibus, annua die facimus*. Lorsque le jour de la mort était inconnu, il est vraisemblable qu'on fêtait le jour de l'invention ou de la translation des reliques. Les natalices étaient inscrits sur des calendriers, en vue des commémorations et des oblations que les Eglises devaient faire. Il est intéressant de constater que, pour la chose et même pour le nom, les chrétiens avaient été précédés par les païens. Un document relatif au collège de Lanuvium, publié par Mommsen (*De Collegiis*, p. 112), contient ceci : *XIII. Kal. Sept. natali Caesennii Silvii patris*,... — Par analogie plus ou moins pertinente, le nom a été successivement appliqué à d'autres anniversaires : *Natale episcopatus*, jour de la consécration d'un évêque ; *Natalis Calicis*, jour de l'institution de l'Eucharistie ; *Natalis ecclesiae*, dédicace d'une église, et même *Quatuor natalia*, pour les quatre grandes fêtes : Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint. E.-H. V.

NATAL. Rivière du S. de l'Afrique, qui se jette dans l'Océan Indien, après un court trajet dans la colonie de Natal.

NATAL. Colonie anglaise (V. AFRIQUE, BOERS, DURBAN). Le nom de Natal lui fut donné par Vasco de Gama, qui y aborda le jour de Noël 1477 (un lundi). Il y avait autrefois un établissement anglais du nom de Natal, factorerie sur la côte E. de Sumatra, fondée en 1751 et abandonnée à la Hollande en 1824.

Géographie physique. — SITUATION, DIMENSIONS. — Le Natal, sur la côte orientale de l'Afrique australe, est compris entre les lat. S. 27° 22' et 31° 5' et entre les long. E. 26° 30' et 29° 13'. Sa forme rappelle celle d'un losange. Il est compris entre le Zoulouland et le Transvaal au N.-E., l'Etat d'Orange au N.-O. avec la limite des Drakensberg ou Kahlamba ; le côté S.-O. confine au Basoutoland, au Griqualand oriental et au Pondoland ; le côté S.-E. est formé par la côte de l'Océan Indien (322 kil. environ). Sa superficie est de 48.550 kil. q. environ, sa population étant de 543.913 hab. (1891), la population spécifique est de 11 hab. par kil. q. (V. la carte du Cap).

DESCRIPTION DE LA CONTRÉE. — Le relief du Natal consiste, dans son ensemble, en trois terrasses étagées, semblable à un escalier aux degrés gigantesques. La première longe la base des Drakensberg, son alt. moyenne est de 1.000 m. La chaîne même de ces monts forme le rebord oriental d'un plateau, situé plus à l'intérieur et plus élevé, d'où elle semble moins avoir le caractère d'une arête montagneuse que du côté décliné de l'Océan. Les altitudes de la chaîne sont de 2.000 à 3.000 m., et il est des sommets de plus de 4.000 m. ; tels sont, à la frontière, dans le Basoutoland, le mont aux Sources (3.050 m.), le Champagne-Castle (3.160 m.) ; le Giants-Castle a 2.945 m. La seconde terrasse, qui constitue la zone médiane de la Cafrerie et de la Natalie, varie de 600 à 700 m. La troisième domine de 300 m. le rivage vers lequel elle descend en pente douce, découpée par les lits des torrents en une multitude de fragments. Partout, les eaux descendues des sommets coulent dans des gorges profondes et forment de nombreuses cascades. En certaines parties, des chaînons produisent un assemblage confus qui masque la disposition régulière du relief.

L'ossature est de granit, là comme dans le reste de l'Afrique australe. Sur cette roche, que traversent des veines de quartz souvent aurifères, s'étendent des bancs de calcaire cristallin, dans la zone côtière ; plus à l'intérieur, on observe les étages carbonifères et les formations dévoniennes avec leurs couronnements de grès. On a constaté que les côtes au S. et à l'E. se sont soulevées, et qu'au Natal des bancs d'huîtres et de polyptères ont été ainsi exhaussés de 4 m. au-dessus des plus hautes mers. Ce mouvement d'émergence se continue. Sur le versant oriental des Drakensberg, la période glaciaire semble représentée par des pierres déplacées et rayées.

Le Natal est une contrée bien arrosée : plus de vingt

rivières le parcourent. Ce versant est coupé de ravins parallèles ayant chacun sa rivière, dont la direction pour toutes est à peu près la même, de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E. jusqu'à la mer. La Tugela supérieure prend naissance dans les ravins du mont aux Sources, reçoit successivement : le Klip, à gauche ; le Bushman, à droite ; le Soumtag, à gauche ; le Mooi, à droite ; enfin le Buffalo, à gauche. A ce confluent, elle tourne brusquement au S.-E. et va tomber dans la mer, sous le nom de Grande-Tugela, en formant la limite N.-E. du Natal, concurremment avec son affluent principal précédent qui continue sa direction : celui-ci a pris naissance vers l'extrémité N. et reçoit à gauche un sous-affluent, le Bloed. On voit ensuite déboucher dans l'Océan l'Um-Voti, puis d'autres Um (cours d'eau), tels que le Um-Sundusi ; l'Um-Geni, qui forme au N. de Pieter-Maritzburg une cascade de 120 m. de hauteur, et débouche au N. de Port-Natal ; l'Um-Lazi ; le Um-Komasi ; l'Um-Zinkulu, dont le cours supérieur forme une partie de la frontière du côté du Griqualand-E. ; enfin, l'Um-Tamfuna, limite du côté du Pondoland. Aucun de ces fleuves n'est navigable ; de plus, une barre de sable bouche leur entrée. Cependant, des travaux ont été entrepris pour transformer en ports les estuaires de l'Um-Komasi et de l'Um-Zinkulu. Dans la saison des pluies, tous, même les plus petits, deviennent des torrents considérables.

Les côtes s'étendent du N.-E. au S.-O., presque rectilignes et sans îles, n'offrant pour mouillage abrité et comme sinuosité que la baie de Port-Natal, où se voient quelques flots. Ces côtes sont basses et boisées au N. de ce point, et se relèvent au S.

CLIMAT. — En raison de la configuration physique et des différences d'altitude, il y a une grande variété de climats. D'ailleurs, on observe deux saisons tranchées, l'une fraîche, l'autre chaude. Les côtes du Natal sont échauffées par le courant oriental ou du Mozambique, venant de l'Océan des Indes. Les vents alisés froids du S.-E., qui soufflent en été, s'infléchissent vers l'O., sur cette côte orientale d'Afrique. Le climat est plus extrême à l'intérieur que sur la côte, plus froid en hiver, mais aussi plus chaud en été. La température moyenne à Durban est de 19°,8 (alt., 76 m.), elle est seulement de 17°,5 à Pieter-Maritzburg (alt., 639 m.) ; les extrêmes moyens de cette localité sont 35°,2 et — 0°,4. L'hiver est clair, sec et relativement frais ; l'été est chaud, mais tempéré par un ciel nuageux, de fréquents orages et de fortes pluies. A Pieter-Maritzburg on a compté 126 jours de pluie, dont 95 en été, d'octobre à mars principalement, et 31 en hiver. La quantité d'eau tombée varie dans les différents lieux. A Ladysmith, 0^m,69 ; à Pieter-Maritzburg, 0^m,85 ; à Durban, 1^m,04. On a trouvé, à Pieter-Maritzburg, une quantité de pluie quatre fois plus grande en été qu'en hiver. Dans l'ensemble, le pays est plus sec que l'Europe occidentale. La neige est fort rare, si ce n'est sur les hautes montagnes. La contrée est salubre, mais ne convient pas aux tempéraments apoplectiques. La meilleure époque pour y arriver d'Europe est en août. Toutes les végétations s'y rencontrent, et le pays est propre à toutes les cultures. Sur la zone du littoral, jusqu'à une distance de 40 à 50 kil., végétation tropicale et semi-tropicale différente par sa flore de celle de la côte O. d'Afrique correspondante, plus verdoyante et toujours fleurie, avec *Phœnix reclinata*, *hyphæne*, *Zamia cycadifolia*, etc., plantes des pays froids dans les parties hautes ; plantes cultivées de l'Europe dans la région moyenne, où se fixent de préférence les colons. Quant aux animaux sauvages, la presque totalité, grands fauves, éléphants, hippopotames, rhinocéros, etc., abondants jadis, a disparu devant l'homme ; les crocodiles sont rares aux embouchures des fleuves. Mais dans les ravins on rencontre de nombreuses espèces de singes, des sangliers et des panthères ; partout les serpents venimeux se font craindre, tels que le serpent enflé, *Puffadden* (*Clotho arietans*), le serpent à capuchon (*Naja hamachates*). Si la mouche tsetsé n'existe que plus au N. (heureuse-

ment pour l'élevage des bestiaux), il y a de petits insectes qui sont une plaie pour les animaux domestiques et pour l'homme, tels que l'*Aeodes natalensis*, qui vit dans les hautes herbes. La mer nourrit des tortues, telles que *Chelonia mydas*, des huîtres, des poissons comestibles et vénéneux.

ETHNOGRAPHIE. — Le Natal fait partie du domaine ethnique de la grande famille des Bantou, et plus particulièrement des Cafres de l'Afrique australe. Le pays est entouré et pénétré par les diverses tribus cafres, savoir : au S., dans la Cafrerie propre, les Pondo ; à l'O., les Basouto ; au N. et dans le bassin de la Tugela, les Zoulous.

Géographie politique. — **DÉMOGRAPHIE.** — Le mouvement de la population est ascendant et rapide. Il y avait : en 1881, 378.562 hab. ; en 1884, 424.515 ; en 1888, 481.361 ; en 1891, 543.913. Le cens, pour cette dernière période, distingue 46.788 Européens (moins du 11^e de la population totale) principalement Anglais, une moitié de descendants des Hollandais, avec quelques Allemands et Norvégiens ; Indiens (coolies), 41.142 ; natifs, ou Cafres (Zoulous), 435.983. L'augmentation provient non seulement de l'immigration, mais encore du grand excédent des naissances sur les décès. L'état civil de la population blanche a été en 1884 : mariages, 392 ; naissances, 1.342 ; morts, 466. — La langue anglaise prédomine de beaucoup dans les principales villes et sur les plantations de sucre de la côte ; c'est la langue officielle dans les tribunaux et dans les écoles des indigènes. Le hollandais se parle dans les districts du centre et du nord, et se retrouve dans plusieurs noms de lieux.

L'instruction n'est pas obligatoire. Néanmoins la fréquentation des écoles pour les enfants des blancs est générale ; pour les indigènes, elle est minime. Dans le Natal, il n'y a pas d'Eglise officielle ; toutes sont égales devant la loi. Elles sont nombreuses : Eglises anglicane ; du Sud-Afrique ; wesleyenne ; catholique romaine ; congrégationale ; baptiste ; unitaire ; réformée hollandaise, etc. Les stations des missionnaires sont fort nombreuses ; sur un total de 160, les méthodistes ou wesleyens en ont fondé 58 : ce sont eux qui ont le plus d'influence sur la population cafre indigène. Edendale est le centre principal de la propagande d'éducation qu'ils dirigent.

CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT. — Le Natal, proclamé colonie britannique par le gouverneur du Cap, lors de sa prise de possession (1843), fut d'abord rattaché à la colonie du Cap (mai 1844). En 1856, le Natal devint tout à fait distinct et colonie de la Couronne ; ses affaires furent administrées, en vertu d'une charte royale du 15 juil., par le lieutenant-gouverneur assisté des deux conseils, exécutif et législatif. Cette charte reçut des modifications en 1875 et 1879. Le titre de gouverneur fut accordé dès cette année (au major-général Wolseley) et continua d'être porté par ses successeurs. Le Natal obtint enfin le self-government le 20 juin 1893 (V. COLONISATION, t. XI, p. 1103).

DIVISIONS POLITIQUES ACTUELLES. — Le Natal est divisé en huit comtés : Pieter-Maritzburg, Durban, Victoria, Um-Voti, Klip-river, Weenen, Alfred, Alexandra. Les centres de population les plus importants sont Pieter-Maritzburg (17.500 hab.), capitale de la colonie, et Durban (27.984 en 1894), qui constitue avec Port-Natal un centre important et de grand trafic. Ces villes, ainsi que Verulam, Ladysmith et Newcastle avaient, dès 1886, une importance assez grande pour s'être constituées en municipales. On peut citer encore Lidgettown, Greyton, « la hollandaise », sur le haut Um-Voti ; puis, dans le bassin de la Tugela, Estcourt, Weenen, la ville « des Pleurs », Colenso.

Géographie économique. — **CULTURE, ÉLEVAGE.** — Le sol, sur la côte, est sablonneux avec des parties argileuses, et des détritux végétaux qui le rendent fertile. Les produits utiles de nature végétale sont variés. Le sucre est le principal produit des régions du littoral, dans les comtés de Durban, Victoria et Alexandra. Le caféier est

presque abandonné. La plantation du thé ne date que de quelques années et prend une rapide extension. La culture du coton a cessé. Le tabac est cultivé par petites portions dans toutes les parties de la colonie, et sur une large échelle en certains districts. Sa préparation manufacturière est inférieure et il est consommé par les « natifs ». L'arbre à tan fournit des écorces qu'on exporte en grandes quantités. L'arrow-root est cultivé avec profit. Les patates douces sont cultivées en abondance le long de la côte et dans le milieu du pays, et sont consommées par les indigènes, dont c'est le mets favori. Mais leur principale nourriture est le maïs ou *mealie* (farineux), qui réussit bien partout et qui est fort abondant. Le blé cafre (*Sorghum Cafrorum*) est également cultivé dans tout le pays, il sert pour la nourriture des indigènes et ils l'emploient pour la fabrication de leur bière. Le froment se cultive dans quelques fermes des hauts pour la consommation locale. De grandes quantités de blé et de farine doivent être importées. L'orge et l'avoine appartiennent aux districts du moyen et du haut pays. Les pommes de terre réussissent sur presque tous les points et fournissent fréquemment deux récoltes par an. On cultive aussi le chanvre, le *phormium* et autres textiles. Presque tous les fruits doivent être obtenus par la culture. Des fruits secs et des conserves sont importés. Les bananes, pomme-crème (attes), ananas, etc., croissent seulement sur la côte ; les goyaves, citrons, oranges, etc., mûrissent aussi dans la zone médiane ; les pommes, abricots, pêches, figues, poires, etc., se récoltent dans cette zone et dans les hauts ; les amandiers, groseilliers, châtaigniers, pruniers, cognassiers, grenadiers et fraisiers viennent bien partout. Les fruits sont généralement d'un prix peu élevé, la production dépasse la consommation locale. Les marchés extérieurs sont la colonie du Cap et les champs d'or de la République sud-africaine. Les principaux bois de charpente sont ceux qu'on appelle vulgairement bois jaune, bois à éternuer, bois puant, bois de fer, etc., tous d'un emploi avantageux. Les forêts ont été pour la plupart défrichées ou détruites par l'incendie. Des plantations, d'autre part, ont été faites de diverses essences, notamment Eucalyptus. On comptait, en 1880, dans le Natal, 66.360 hect. de forêts et 736.400 hect. de brousses épineuses composées principalement de mimosa.

L'élevage des animaux domestiques constitue la principale richesse de la colonie ; elle se pratique surtout dans les pâturages des hauts plateaux. Les bœufs servent surtout de moyen de transport. Les chevaux prospèrent sur les collines et hauts pâturages, ils sont sujets l'été à des affections mortelles dans les bas districts. On les emploie pour le travail des champs et comme bêtes de trait. L'industrie la plus importante de la colonie est l'élevage des moutons, producteurs de laine.

En 1890, on a exporté 910.000 kilogr. de laine et 235.000 de poil de chèvre. Mais on importe du beurre, du fromage et du lard. L'élevage de l'autruche n'a pas eu de succès et a dû être abandonné.

En 1895, les quantités de bétail ont été les suivantes : 1^o appartenant aux Européens : bêtes à cornes, 229.512 ; chevaux, 27.758 ; mules, 1.227 ; ânes, 539 ; moutons, 950.187 ; chèvres angora, 60.582 ; porcs, 17.453. 2^o appartenant aux indigènes : bœufs, 508.938 ; chevaux, 30.871 ; moutons, 19.282 ; chèvres, 285.517 ; porcs, 43.686.

Les pêcheries fournissent dans les estuaires et rivières des silures, anguilles, barbeaux, mulets, aloses, ainsi que des coquillages, etc. Un établissement de pêcheurs indiens existe sur l'île Salisbury, dans la baie de Durban, où se pratiquent la pêche et la salaison du poisson.

MINES. — L'industrie minière est insignifiante : des carrières de pierre, marbre, ardoise ; un peu d'or et de cuivre. Au N. il y a de bon minerai de fer et un vaste bassin houiller exploité autour de Newcastle et Dundee (169.000 tonnes en 1895).

Les industries manufacturières jouent un rôle secondaire. On peut citer, à Pieter-Maritzburg, des fabriques de soda-water, des imprimeries, des moulins à blé, une tannerie, une fonderie de fer; à Durban, des blanchisseries de laine, des usines de conserves, des fours à chaux; une fonderie à Um-Geni, où l'on fabrique les appareils pour l'exploitation des champs d'or. Depuis longtemps les côtes sont pourvues de moulins à sucre et de distilleries. Il y a quelques usines pour la préparation des feuilles de thé. — Le gouvernement donne des récompenses pour encourager l'industrie des produits du Natal. Elles se sont élevées, en 1891, pour une année, en moyenne de 16 à 34 % de la valeur de chaque produit manufacturé.

MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ÉCHANGE. COMMERCE. — Le voyage d'Angleterre se fait en vingt jours environ, de Plymouth à Capetown, puis de ce port à Durban en quatre ou huit jours, par steamers, avec départs au moins une fois par semaine. Principales Compagnies: *Castle Mail Packets*; *Union*; *Glan*; *Natal direct line*, etc. Natal communique aussi avec l'Europe par Zanzibar et Suez.

Les chemins de fer sont la propriété de l'Etat; 647 kil. sont ouverts au trafic. La principale ligne s'étend de Durban à Ladysmith (304 kil.), Biggarsberg et Newcastle (431 kil.), puis à Charlestown (494 kil.). Il y a un embranchement dans les Biggarsberg, à Dundee, dans les gisements de houille (12 kil.), appartenant à la compagnie « Dundee Coal ». De Ladysmith une ligne est ouverte par Reen-Pass à Harrismith (Etat libre d'Orange). De Durban à Vorulam (31 kil.) elle sera continuée à Stanger; à Isipingo (11 kil.). Ces chemins de fer sont à une seule voie étroite.

Il y a un service quotidien de malle avec le Cap et l'Angleterre; mensuel ou bimensuel avec Maurice et la côte E. (Inhambane, Chiloan, Beira, Mozambique, Ibo, etc.); avec Delagoa bay, six fois par mois, ou plus; toutes les quinze semaines avec l'Australie; à des intervalles de dix à douze jours avec l'Inde. Les communications télégraphiques se font avec le Transvaal et l'Orange ainsi qu'avec le Cap, le Zoulouland, Rhodesia, Delagoa bay et autres parties de l'Afrique; et par câble sous-marin avec Zanzibar, Aden et l'Europe, ou le monde entier. Il y a au Natal 1.272 kil. de lignes télégraphiques appartenant au gouvernement. Les recettes, pour cette même année finissant 30 juin 1896, furent 751.350 fr. (savoir: 583.175 fr. en espèces et 168.175 fr. en message du gouvernement) et les dépenses 456.225 fr. Les principaux articles exportés du Natal, en 1895, exprimés en valeur, ont été: laine, 11.310.300 fr.; peaux et cuirs, 1.156.750 fr.; houille, 1.807.875 fr.; poils d'angora, 745.250 fr.; sucre, 1.424.025 fr.; or, etc., 5.090.575 fr.; maïs, bois, écorce à tan, 533.625 fr.; fruits frais, fruits secs et conservés, thé. Parmi les principaux articles importés, on remarque: vêtements, etc., 4.497.225 fr.; grains et farine, 2.935.200 fr.; café, thé, médicaments, provisions de conserves; mercerie, 5.574.350 fr.; fer, ustensiles en fer, 6.864.450 fr.; coton, 2.394.150 fr.; cuirs manufacturés, 2.792.000 fr.; machines, 1.322.200 fr.; vins, ale, esprits, 1.395.050 fr.; matériel de chemins de fer, étoffes de laine, 2.160.350 fr. Le commerce de transit est considérable avec le Zoulouland, l'Etat d'Orange et la république Sud-Africaine. Le mouvement extérieur des échanges se confond avec celui de Port-Natal, la seule issue et la seule porte d'entrée des marchandises pour la colonie. En 1880: importations, 38.414.600 fr.; exportations, 22.271.725 fr. Total des échanges, 80.686.325 fr. En 1885: importations, 37 millions 963.925 fr.; exportations, 21.937.075 fr.; ensemble, 59.901.000 fr.; en 1888: importations, 72.261.700 fr.; exportations, 35.446.773 fr.; ensemble, 107.708.475 fr. Le total pour 1890 est 121.130.325 fr.

En 1894, importations: du Royaume-Uni, 40.952.450 fr. des colonies anglaises, 5.886.525 fr.; de l'étranger, 11 millions 75.925 fr.; total, 57.914.900 fr. Exportations: au Royaume-Uni, 18.213.225 fr.; aux colonies anglaises, 2.609.250 fr.; à l'étranger, 9.117.800 fr.; to-

tal, 29.940.275 fr.; ensemble des échanges, 87.855.175 fr. Or, en 1850, il n'y avait eu que 3.203.100 fr.; et en 1860, 12.367.125 fr. Dans ce mouvement, celui de la Grande-Bretagne, dans les dernières années, est environ de 70 % dans les importations à la colonie, et de 50 % pour les exportations.

Le mouvement de la navigation, exprimé par le tonnage en mesures anglaises et par le nombre des navires, a été: en 1880: tonnage total, 402.831; en 1885, 388.403 (624 navires); en 1890, 1.035.999; en 1895, 1.570.006; en 1896, 1.616.141. Si l'on décompose l'année 1895, par exemple, on trouve pour le tonnage britannique: 1.418.631. Ce tonnage est en moyenne les neuf dixièmes du tonnage total. Il comporte les relations, en premier lieu, avec le Cap, puis avec l'Angleterre et l'Australie, etc. Quant aux navires, le nombre de ceux entrés et sortis fut de 1.076.

HISTORIQUE. — Si l'on excepte un comptoir hollandais fondé en 1721 et bientôt abandonné, la colonisation du Natal remonte à 1824. Le lieutenant Farewell, de la marine anglaise, qui avait visité, l'année précédente, la contrée, y revint, accompagné d'une vingtaine de créoles du Cap. Ils fondèrent un comptoir à l'endroit où se trouve actuellement la ville de Durban. Ils se trouverent en face des Zoulous (V. ce mot), dont le roi Chaka venait d'envahir ces pays (1820). Il autorisa leur établissement qui d'ailleurs ne prospéra pas et fut, à son tour, une entreprise éphémère. Dingan, meurtrier de son frère Chaka, lui avait succédé (1829). En 1837, un grand nombre de colons hollandais de la colonie du Cap, mécontents des restrictions prises contre eux par l'administration anglaise à l'égard de leurs serviteurs de couleur, émigrèrent au Natal, après avoir franchi les Drakensberg. Ce pays inhabité leur offrait de vastes espaces fertiles. Un certain nombre d'entre eux, sous la conduite de Pieter Retief, se présentèrent à Kingkloof où résidait Dingan, et lui proposèrent d'acheter des terrains. Accueillis favorablement d'abord, les Hollandais furent en grand nombre traitreusement assassinés. Ce fut le commencement d'une guerre sans merci. Après avoir été massacrés dans une première rencontre, dans un lieu qui porta désormais le nom de Weenen (Pleurs), les blancs reprirent l'avantage. Dingan s'était enfui, et les Hollandais, devenus les maîtres du pays (1840), l'avaient remplacé par son frère Panda sur le trône des Zoulous. Ils fondèrent la république de « Natalia » et donnèrent à leur capitale le nom de Pieter-Maritzburg, en l'honneur de leurs principaux chefs, Pieter Retief et Gevrit Maritz.

Mais les Hollandais ne devaient pas profiter longtemps du fruit de tant de sacrifices. Le pays était bon, il excita la convoitise des Anglais du Cap, dont le gouvernement ne reconnut pas le nouvel Etat. Saisis de philanthropie, ils voulurent s'interposer entre les indigènes et les Hollandais. Ceux-ci, protégés malgré eux, combattirent et remportèrent la victoire sur le capitaine Smith; puis des renforts étant venus du Cap, avec le colonel Cloete, au secours des Anglais, ils durent céder à des forces supérieures. Le 5 juil. 1843, à Pieter-Maritzburg, le traité de cession forcée de la colonie à l'Angleterre fut signé devant le colonel Cloete. La plupart des Boers, en un nouveau trek, allèrent plus au nord et fondèrent une autre capitale, qui porta elle aussi le nom de l'un des leurs, André-Pretorius. Le Natal anglais se repeupla rapidement par l'immigration des indigènes voisins et d'Européens attirés par des promesses alléchantes, tels que des Anglais et des Allemands. La prédominance du nombre des indigènes est un danger permanent. Dans l'automne de 1873, Langalibalele, chef des Amalubi, au pied des Drakensberg, se révolta, et des forces coloniales durent être expédiées contre lui, qui le réduisirent et le firent prisonnier. A cette époque, vers 1875, sir Garnet Wolseley fut commissionné, comme administrateur de la colonie, à l'examen de la question des Natifs et de la défense. On le retrouve comme gouverneur du Natal, en 1879, lors de la guerre des Zoulous, à la frontière. Ce fut l'année où succomba la puissance de Cettwayo. Le Natal a contribué

largement aux frais de cette guerre, pour cinq millions de francs. Le Zoulouland britannique est actuellement placé, depuis 1888, sous l'administration du gouverneur de Natal. Cette colonie est maintenant limitrophe, sur l'Umtamvuna, au S. de la colonie du Cap, depuis l'annexion (1894) du Pondoland à cette dernière. Ch. DELAUAUD.

BIBL. : ROGERS, *Short Description of the Country of Natal* (1898), dans les relations de Dampier; Londres, 1700. — ISAAC, *Travels and adventures...* With a Sketch of Natal; Londres, 1836. — A. DELORGUE, *Voyage... dans le territoire de Natal*; Paris, 1847. — HOLDEN, *History... of Natal*, 1855. — BLEEK, *Forschungen in Natal*, 1855-56; *Mittheil.* de Petermann, 1856. — COLENSO, *Ten Weeks in Natal*; Londres, 1858. — MANN, *The Physical Geography... of Natal*, 1867. — BROOKS, *Natal...*; Londres, 1876 et 1887. — TROLLOPE, *South Africa*, 1878. — WYLDE, *Six months in Natal after the Langatibalele Outbreak*; Londres, 1879. — WORTH, *Coal fields of Klip River*; Londres, 1881. — KERMODE, *Natal, its early history...*; Londres, 1882. — STATHAM, *Blochs, Boers and British*; Londres, 1882. — BURCKHARDT et GRUNDEMANN, *les Missions évangéliques*; Lausanne, 1884. — PEACE, *Our Colony of Natal*; Londres, 1885 et 1893. — FERAND, *la Colonisation de Natal*; Bull. de la Soc. géog. 1885. — MARRAS, *la Col. de Natal*; Bull. de la Soc. géog. de Marseille, 1885. — BIRD, *The Annals of Natal, 1495-1845*; Pieter-Maritzburg, 1888. — RECLUS, *Géog. univers.*, t. XIII (*Afrique méridion.*); Paris, 1888. — RUSSELL, *The Natal, and Land its story*; Pieter-Maritzburg, 1891. — SILVER, *Handbook to South Africa...*; Londres, 1891. — NOBLE, *Illustrated official Handbook of the Cape and South Africa*; Londres, 1893. — FORSYTH INGRAM, *Official Illustrated Handbook and Railway Guide of the colony of Natal*; Londres, 1895. — KIAN, vol. II, *South Africa*; Londres, 1896. — Périodiques annuels : *Annual statement du commerce du Royaume-Uni avec les pays étrangers et les possessions britanniques*; Londres. — *The Colonial Office List*; Londres, 1897. — *Emigrant's information office Handbooks*; Londres. — *The Statesman's Year Book*; Londres, 1897. — *Natal Almanach, Directory and Yearly Register*; Pieter-Maritzburg. — *Natal Blue Book...*; Pieter-Mar. — CULLINGWORTH'S, *Natal Almanach*; Durban. — *Statistical abstract for the several colonial...*; Londres. — Cartes : GRANTHAM, *Map of the colony of Natal*, 4 feuilles; Londres, 1863. — SUTHERLAND, carte au 170.000^e, 1864; *Sketch map of Natal*, au 633.000^e, 1879. — GRUNDEMANN, carte dans *Mittheil.* de Petermann, 1867. — STIELERS, *Hand-atlas*, n° 72. *Das Capland nebst den nordlich Angrenzen dargebieten*, 1 : 5.000.000; Gotha, 1888. — RÉGNAULD DE LANNAY DE BISSY, échelle de 1 : 2.000.000, n° 60 (*Pietermaritzburg*) (1883); n° 55 (*Pratoria*) (1884).

NATAL. Capitale d'un des Etats très fertiles, mais les moins avancés du Brésil (Rio Grande do Norte, au N. de Parahyba); port desservi uniquement par les vapeurs du Lloyd brésilien (environ 10.000 hab.). C'est la principale station du chemin de fer en construction, destiné à relier la *estrada de ferro* de Parahyba do Norte à la ligne de Rio Grande do Norte. Le commerce est peu important; il consiste en coton et graines de coton et de ricin, tabac, vin de cajou, farine de manioc, cuirs et os. C. L.

NATALE (Jérôme), jésuite espagnol, né à Majorque en 1507, mort à Rome le 3 avr. 1580. Ami intime d'Ignace de Loyola, il entra dans sa compagnie en oct. 1545, fut envoyé par lui près du concile de Trente, en Sicile, où il fonda un collège à Messine et promulgua les constitutions de la Société, ainsi qu'en Portugal et en Espagne (1552). Le 4^{er} nov. 1554, il fut choisi comme son vicaire général, déclina le généralat en 1558, devint assistant de Germanie et de France, remplit d'importantes missions auprès des rois d'Espagne, de France, des diètes d'Augsbourg de 1555 et 1566. Il a laissé un ouvrage très prisé des bibliophiles pour ses gravures : *Adnotationes et meditationes in Evangelia* (Anvers, 1594, in-fol., 153 pl.).

NATALIS (Alexandre), dominicain (1639-1724) (V. ALEXANDRE [Noël, Natalis]).

NATALIS (Jérôme), jésuite et écrivain espagnol (V. NATALE).

NATALIS COMES, érudit italien (V. CONTI [Noël]).

NATALITÉ. Mot qui, comme celui de mortalité, a deux significations distinctes en démographie : il signifie, à proprement parler, le rapport du nombre des naissances au nombre des habitants qui ont fourni ces naissances; il signifie aussi, par extension, l'étude démographique des naissances. Le tableau suivant, déjà inséré à l'article DÉMOGRA-

PHIE, résume par périodes décennales, la natalité française

PÉRIODES	NOMBRE MOYEN de naissances annuelles (en milliers d'unités)	NOMBRE de naissances par 1.000 habitants
1801-10.....	943	32,2
1811-20.....	942	31,6
1821-30.....	974	30,8
1831-40.....	967	29,0
1841-50.....	962	27,4
1851-60.....	953	26,3
1861-70.....	991	26,3
1871-80.....	934	25,4
1881-90.....	909	23,8
1891-96.....	858	22,4

Avant 1789, des statisticiens évaluaient la natalité française entre 39 à 37 naissances par 1.000 hab., mais ils n'avaient pour calculer ce rapport ni recensement donnant exactement le nombre des habitants ni même le relevé complet des naissances. Depuis 1801, la statistique dispose de la série ininterrompue des naissances annuelles; mais jusqu'en 1817 cette série ne mérite pas une entière confiance et, de 1817 à 1831, on a signalé des omissions dans l'enregistrement; d'autre part, jusqu'en 1844, les mort-nés, ayant été en partie omis et en partie confondus avec les naissances vivantes, grossissent quelque peu les totaux; il y a même eu des confusions de ce genre jusqu'en 1853; il y en a peut-être encore aujourd'hui, mais rarement. D'autre part, les recensements de la population, qui ont commencé en 1801, ne se sont améliorés que peu à peu. Néanmoins il n'est pas douteux que, si le nombre des naissances a été en croissant avec le nombre des habitants, la natalité proprement dite a été presque constamment en diminuant. Comme la mortalité, la natalité a subi deux espèces de variations : les unes brusques, d'une année à l'autre, causées par des accidents; les autres lentes et continues, dues à l'état économique et moral de la population.

Le siècle s'ouvre avec 903.688 naissances pour l'an IX (23 sept. 1800-22 sept. 1801), dont le rapport avec une population de 27.347.000 hab. est de 33 ‰. Jusqu'en 1811, le nombre des naissances a eu une tendance à augmenter; la disette de 1811 et la campagne de Russie arrêtèrent le progrès : le nombre des naissances descend à 883.945 en 1812. Mais le désir d'échapper aux levées anticipées de la conscription ayant déterminé un nombre considérable de jeunes gens à se marier en 1813, ces mariages ont eu pour conséquence un nombre de naissances (994.082) plus fort en 1814 qu'on ne l'a vu durant toute la première moitié du XIX^e siècle; la natalité a été de 33,4 ‰.

Sous la Restauration, il y avait à combler les vides faits par les guerres de l'Empire et, à la faveur de la paix, le nombre des naissances s'est accru. Toutefois, la disette a abaissé ce nombre en 1817 et 1818, et la natalité est tombée à 30,8 ‰. Sous le règne de Louis-Philippe, le plus grave accident a été le choléra de 1832, dont l'influence a fait descendre le nombre des naissances à 937.434 et la natalité à 28,6 : le maximum sous ce règne a été atteint en 1833 (993.883), année de bonne récolte. Cependant la natalité proprement dite avait baissé peu à peu : elle était de 35,5 en 1802; elle n'était plus que de 26,7 en 1830 : diminution de 8,8 par 1.000 hab. dans l'espace d'un demi-siècle. La disette de 1847 l'avait même abaissée jusqu'à 25,4; mais elle s'était un peu relevée après la Révolution de 1848, grâce à d'abondantes récoltes. En général, quand un accident altère tout à coup la régularité d'un phénomène démographique, naissances, mariages, décès, il se produit ordinairement l'année ou les années suivantes un mouvement en sens contraire, augmentation ou diminution, qui tend à rétablir à peu près l'équilibre : c'est ce que nous nommons la loi de compensation. Sous le second Empire, le nombre des naissances et la natalité ont baissé jusqu'en 1853 sous l'influence du choléra, de la disette et de la guerre, puis augmenté jusqu'en 1859 où le total des naissances a été de

1.017.896, le nombre le plus fort que la statistique ait enregistré dans le cours du siècle, et la natalité a été de 27,9, tandis que la natalité moyenne de la période impériale est d'environ 26,5. La population française ayant augmenté par l'annexion de Nice et de la Savoie, le nombre des naissances a dépassé en général un million de 1861 à 1867, sans toutefois s'élever au niveau de l'année 1859. Ce nombre a beaucoup baissé durant les années 1868, 1869, et surtout pendant les années de guerre 1870 et 1871. Dans la terrible année 1871, le nombre des naissances a été réduit à 826.821, le chiffre le plus bas du siècle, et la natalité à 22,6. La compensation s'est faite en partie en 1872 par 968.000 naissances. Depuis ce temps, la population française, qui avait perdu 1 million 1/2 d'Alsaciens-Lorrains et dont l'accroissement est très lent (36.103.000 hab. en 1872 et 38.343.000 en 1896), a eu un nombre de naissances presque constamment décroissant : les nombres les plus faibles ont été 838.059 en 1890 et 834.173 en 1895 ; il s'est relevé à 865.586 en 1896. La natalité a faibli en même temps : de 26,8 en 1872 à 21,4 en 1895 ; comme elle avait été de 26,7 en 1850 et qu'elle a été de 22,5 en 1896, la diminution totale pour la seconde moitié du siècle a été de 4,2, diminution inférieure à celle qu'avait subie la natalité française dans la première moitié du siècle. Pour le siècle entier la diminution est considérable : 13 par 4.000 hab.

Le rapport des sexes dans la natalité est un des plus fixes que constate la statistique. Depuis le commencement du siècle, il s'est maintenu entre 106,8 (maximum, période 1811-20) et 104,4 (période 1886-90) naissances masculines contre 100 naissances féminines. Le nombre des naissances masculines est toutefois supérieur ; le taux de cette supériorité semble toujours avoir une légère tendance à décroître en France. La supériorité est généralement plus marquée dans les naissances légitimes (104,4 en 1886-90) que dans les naissances illégitimes (103,3). Elle tient surtout à des causes physiologiques qui ne dépendent pas de la volonté des parents et dont la science n'a pas encore, malgré d'ingénieuses hypothèses, trouvé le secret.

Les naissances multiples sont rares. Sur 100 accouchements, il y en a à peine 1 qui produise plusieurs enfants, soit donc environ 2 jumeaux par 100 naissances.

Les naissances sont irrégulièrement réparties entre les douze mois de l'année ; les mois de janvier, février, mars et avril sont ceux qui en fournissent le plus en France ; les mois de juin, juillet, août sont ceux qui en fournissent le moins ; d'après un calcul qui a porté sur la période décennale 1856-65, le nombre total étant de 12.000 pour l'année entière, le nombre mensuel a été de 1.099 en février (le mois de février étant supposé de 30 jours) et de 936 en juin.

La natalité varie beaucoup d'un département à l'autre ; mais elle a baissé depuis le commencement du siècle dans tous les départements. Ainsi, en 1801-10, 10 départements avaient une natalité s'élevant de 37 à 44 : Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Var, Haut-Rhin, Cher, Finistère, Indre, Landes, Meurthe, Vendée, et les 10 départements qui figuraient au dernier rang (Seine-Inférieure, Lot, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Manche, Orne, Aveyron, Eure, Vienne, Calvados) avaient une natalité de 28 à 24.

En 1892, voici quels étaient les 10 départements du maximum et du minimum :

NAISSANCES			
	Maximum 1892		Minimum 1892
Finistère.....	32,8	Lot-et-Garonne...	14,9
Morbihan.....	29,0	Tarn-et-Garonne..	16,1
Lozère.....	27,8	Gers.....	16,1
Pas-de-Calais...	30,5	Haute-Garonne...	16,7
Seine-Inférieure...	27,8	Lot.....	17,0
Nord.....	29,4	Indre-et-Loire...	17,8
Côtes-du-Nord...	27,3	Orne.....	17,0
Ardeche.....	27,0	Hautes-Pyrénées..	17,5
Bouches-du-Rhône.	26,3	Yonne.....	16,7
Hautes-Alpes....	25,3	Côte-d'Or.....	18,2

La natalité est relativement forte en Bretagne, dans le Nord, la Corse, certaines parties du Massif central. Elle est très faible dans la Normandie, le Maine et l'Anjou, la Touraine, une partie de la Champagne, la vallée de la Garonne.

Le total des naissances se compose des naissances légitimes et des naissances illégitimes. Ces dernières ne constituent qu'une petite fraction du total ; mais cette fraction, qui était restée à peu près la même de 1824 à 1880, semble avoir aujourd'hui une tendance à augmenter proportionnellement, comme on le voit par le tableau suivant. Toutefois, cette tendance est plus apparente que réelle, car elle provient moins de l'augmentation du nombre absolu des naissances illégitimes que de la diminution du nombre des naissances légitimes.

NOMBRE DE NAISSANCES ILLÉGITIMES sur un total de 100 naissances

1821-25.....	7,1	1861-65.....	7,5
1826-30.....	7,2	1866-70.....	7,5
1831-35.....	7,3	1871-75.....	7,2
1836-40.....	7,4	1876-80.....	7,2
1841-45.....	7,1	1881-85.....	7,8
1846-50.....	7,1	1886-90.....	8,4
1851-55.....	7,3	1891-95.....	8,7
1856-60.....	7,5		

La population urbaine fournit toujours en France beaucoup plus de naissances illégitimes que la population rurale. Dans le dép. de la Seine, près du quart des naissances, et plus du quart dans la ville de Paris, a lieu hors mariage.

La natalité de la France est la plus faible des Etats de l'Europe. Elle est très inférieure à la majorité de la natalité de ces Etats. L'Irlande même, qui est dans une situation économique si désavantageuse que les habitants hésitent à contracter mariage ou émigrent, et ont une nuptialité beaucoup moindre que celle des autres pays, a une natalité qui est cependant à un niveau un peu moins bas qu'en France. Sur les frontières de la France, la Belgique et la Suisse dépassent 30 et l'Empire allemand atteint 39, ce qui était peut-être le taux en France sous le règne de Louis XVI.

M. Sundbarg a calculé la natalité de l'Europe en divisant les Etats en deux groupes comme il l'a fait aussi pour la mortalité :

NATALITÉ

Nombre de naissances vivantes chaque année par 1.000 hab.

EUROPE OCCIDENTALE			EUROPE ORIENTALE	
	Avec la France	Sans la France		
1801-20...	34,0 %	34,5...	1801-60.. 45,3	
1821-30...	35,7...	37,0...		
1831-40...	34,4...	35,9...		
1841-45...	34,2...	35,7...		
1846-50...	32,9...	34,5...		
1851-55...	32,8...	34,5...		
1856-60...	33,8...	35,6...		
1861-65...	34,0...	35,9...		1861-65.. 47,0
1866-70...	33,8...	35,8...		1866-70.. 46,4
1871-75...	34,3...	36,3...		1871-75.. 46,4
1876-80...	34,2...	36,3...	1876-80.. 46,3	
1881-85...	33,5...	35,4...	1881-85.. 46,16	
1886-90...	32,5...	34,5...	1886-90.. 45,8	

Le tableau suivant fait connaître la natalité des Etats d'Europe et de quelques Etats américains pour deux périodes quinquennales, 1865-69 et 1892-96 :

	1865-69	1892-96
Irlande.....	26,4	23,1
Ecosse.....	35,1	30,6
Angleterre et Galles.....	35,3	30,2
Pays-Bas.....	35,1	32,8
Belgique.....	34,8	28,4

	1865-69	1892-96
France	25,9	22,4
Emp. allemand.....	»	36,4
Prusse.....	37,9	36,7
Bavière.....	37,5	»
Saxe.....	40,5	»
Wurttemberg.....	43,4	»
Autriche.....	37,9	37,5
Hongrie.....	40,7	41,2
Suisse.....	»	28,2
Espagne.....	36,7	»
Italie.....	37,2	35,7
Grèce.....	29,8	»
Serbie.....	45,7	»
Suède.....	30,4	»
Norvège.....	30,3	30,2
Danemark.....	30,9	30,2

Quand on étudie dans le détail année par année la natalité de chaque Etat, on voit que, comme en France, elle subit deux genres d'influence : 1° les influences accidentelles qui augmentent ou diminuent tout à coup le nombre des naissances, accidents qui ont en général leur contre-partie en vertu de la loi de compensation ; 2° des changements lents dus à l'état général de la civilisation d'un peuple et dont la tendance pour plusieurs d'entre eux est aujourd'hui à la diminution plutôt qu'à l'augmentation ; le calcul de M. Sundbärg semble l'indiquer pour la dernière décade. Quand on compare les deux périodes du tableau précédent, on voit qu'il y en a où la natalité a augmenté et où elle a diminué, que l'augmentation ne s'est élevée à 2 par 1.000 hab. que dans deux Etats (Hongrie et Finlande) ; que, d'autre part, la diminution a dépassé 2 par 1.000 hab. dans sept Etats (France, Angleterre, Ecosse, Irlande, Wurtemberg, Belgique, Suède) et qu'à ces sept Etats, dont la statistique remonte à 1865, on peut ajouter l'Empire allemand, qui n'a de statistique générale que depuis 1874, et la Suisse qui est descendue de 31,3 naissances en 1876-80 à 28,2 en 1892-96. La natalité est plus forte dans l'Europe orientale, moins avancée en richesse et en civilisation que dans l'Europe occidentale. Dans l'Europe orientale on constate même une légère diminution (1,2 ‰) depuis 1864. Dans l'Europe occidentale, il convient de mettre en dehors du calcul la période 1804-20, troublée par les guerres de l'Empire ; or depuis 1824 la diminution est apparente.

La question de l'accroissement relatif de la population française et de la population européenne occupe une grande place dans les préoccupations des publicistes en France, parce que depuis une trentaine d'années cette question y intéresse non seulement la science démographique, mais la politique et même l'économie politique. La population française reste presque stationnaire pendant qu'autour d'elle d'autres populations croissent rapidement. MM. de Lavergne, Prévost-Paradol et quelques autres publicistes avaient attiré l'attention sur ce sujet il y a plus de trente ans. Dans une lecture que j'ai faite en 1874 à l'Académie des sciences morales et politiques, j'avais signalé et précisé en quelque sorte le danger ; j'ai montré plus explicitement les conséquences de cette infériorité de natalité, s'ajoutant à nos revers militaires, au point de vue de l'équilibre des grandes puissances européennes, dans *la Population française*. De mon calcul, il résulte que la France, en 1789, possédait le quart (25 ‰) de la population totale des quatre grandes puissances de ce temps, qu'après les guerres de la Révolution le traité de Lunéville (1801) lui avait fait une part beaucoup plus large encore, et qu'en 1896 elle comptait seulement à raison de 12,2 ‰ dans le total des grandes puissances portées au nombre de six. L'Empire allemand, qui avait 4 millions d'hab. de plus qu'elle en 1872, la dépasse aujourd'hui d'environ 14 millions.

Sans doute nous venons de constater un ralentissement de la natalité dans plusieurs Etats, et il est vraisemblable

que cette tendance s'accroîtra davantage au siècle prochain. Il est certain, d'autre part, que la multiplicité des naissances n'est pas nécessairement une preuve de prospérité, au contraire. Mais, d'autre part, la restriction excessive de la natalité est loin d'être un indice d'activité industrielle dans le présent et de confiance dans l'avenir. Une nation riche peut s'engourdir et s'étioler par une natalité insuffisante, résultant d'un désir trop personnel de jouir du bien-être acquis sans augmenter ses charges présentes ou d'assurer le bien-être de sa postérité en divisant le moins possible les successions, tout comme peut languir dans la misère une population trop prolifique à laquelle l'état économique du pays ne fournit pas assez de capital et de travail pour employer fructueusement tout le croît. Il n'y a en cette matière rien d'absolu ; il n'y a que des relations. Dans un pays qui serait sans commerce extérieur et où l'art industriel ne serait pas susceptible de perfectionnements, on pourrait calculer la densité possible, et par conséquent le nombre maximum d'habitants, en admettant par hypothèse — hypothèse gratuite — que la moyenne des consommations individuelles restât invariable. Mais cette fixité est une utopie ; il n'y a pas de limites positives et infranchissables à la quantité de produits que la terre peut donner ; il y en a moins encore à celle des produits manufacturés que l'industrie peut fournir au marché national et aux échanges internationaux, et il n'y a pas non plus de limites à la consommation individuelle. Production, consommation, population, trois termes qui sont étroitement liés ensemble, mais dont le rapport est variable suivant les temps, la richesse et les mœurs des peuples. Il est regrettable que la natalité française se soit abaissée d'une manière continue jusqu'au taux actuel. Quand on cherche à envisager l'ensemble de ce mouvement et ses causes, on n'est pas porté à croire qu'elle se relève sensiblement dans un avenir prochain. Si l'esprit d'entreprise devenait plus actif, si les capitaux étaient plus confiants et plus entreprenants, si l'expansion au dehors par l'accroissement du commerce et par la colonisation devenait plus large, un relèvement pourrait se produire ; mais rien n'autorise à prévoir que de tels changements se produiront prochainement d'une manière suffisante pour exercer une action sensible sur la natalité.

Comme en France, le nombre des naissances masculines est, dans tous les Etats, supérieur à celui des naissances féminines, avec des différences très marquées d'un Etat à l'autre : 142 naissances masculines contre 100 naissances féminines en Grèce ; 104 naissances masculines contre 100 naissances féminines dans la Pologne russe.

Les naissances multiples sont rares partout. Wappäus, calculant sur 20 millions de naissances, a trouvé 1,47 par 100 accouchements. M. Bodio, dans les *Confronti internazionali*, a donné le nombre des accouchements multiples et le nombre d'enfants nés vivants de ces accouchements. Ce second nombre peut être plus que double du premier parce qu'il y a des accouchements triples et même quintuples. Sur 100 accouchements doubles, il se rencontre à peu près un accouchement triple en France. Sur le tableau de M. Bodio, la Finlande est au premier rang avec 14,6 accouchements multiples par 1.000 accouchements, l'Espagne au dernier rang avec 8,7 et la France un peu au-dessus d'elle avec 9,9.

A l'étranger comme en France, la natalité a ses saisons. La plupart des Etats ont leur maximum en février et leur minimum en juin ; il semble que la différence s'accroisse plus dans les naissances illégitimes que dans les naissances légitimes.

Le taux de l'illégitimité varie suivant les mœurs et suivant la législation des peuples. En Bavière, le taux a beaucoup diminué (20,6 naissances illégitimes par 100 naissances en 1865-69 et 14 en 1887-94) par suite d'une modification des lois qui rendaient le mariage difficile. Au Chili, les naissances hors mariage, précédant souvent le mariage, sont très nombreuses. Voici le nombre des nais-

sances illégitimes des principaux États européens pour les périodes 1865-69, 1876-80 et 1887-91 :

NAISSANCES ILLÉGITIMES
sur un total de 100 naissances vivantes

ÉTATS	1865-69	1876-80	1887-91
Irlande.....	3,26	2,40	2,78
Ecosse.....	9,92	8,49	7,93
Angleterre et Galles.....	5,96	4,75	4,52
Pays-Bas.....	3,69	3,14	3,20
Belgique.....	7,05	7,38	8,75
France.....	7,60	7,17	8,41
Emp. allemand.....	»	8,67	9,23
Prusse.....	8,14	7,53	7,81
Bavière.....	20,59	12,86	14,01
Saxe.....	14,52	12,44	12,45
Wurttemberg.....	14,57	8,31	10,03
Autriche.....	14,52	13,84	14,67
Hongrie.....	7,66	7,54	8,61
Suisse.....	»	4,70	4,63
Espagne.....	5,54	4,56	»
Italie.....	5,53	7,21	7,30
Suède.....	9,75	9,96	10,23
Norvège.....	8,13	8,39	7,33
Danemark.....	11,21	10,09	9,43

E. LEVASSEUR.

BIBL. : E. LEVASSEUR, *la Population française*, t. II, ch. VII, VIII et XIV. — L'ouvrage intitulé *Statistik und Gesellschaftslehre. Bevölkerungstatistik*, par G. VON MAYR contient une bibliographie détaillée du sujet.

NATALUS (Zool.) (V. MINIOPTÈRE).

NATATION. I. PHYSIOLOGIE. — Ce mode de locomotion, qui s'effectue dans l'eau, n'est employé par l'homme que dans des cas accidentels, ou dans l'intention de se procurer un exercice salutaire. Les animaux — et nous laissons de côté pour un moment ceux d'entre eux, comme les poissons, qui sont doués d'appareils ou d'organes spéciaux — sont en général plus privilégiés que l'homme. Leur instinct les guide merveilleusement, et la plupart d'entre eux, sans avoir jamais appris à nager, savent parfaitement progresser et évoluer dans l'eau, lorsque la nécessité les y contraint.

Faut-il admettre que c'est l'instinct seulement qui pousse l'animal à mouvoir convenablement ses membres ; doit-on supposer que le sentiment du danger est moins précis chez lui que chez l'homme ? La natation est un art, un exercice utile : l'homme qui ne s'y est pas livré risque fort de se noyer s'il tombe à l'eau ; ses mouvements semblent paralysés par la terreur du péril qu'il court, et il doit avoir appris à nager pour ne pas dépenser son énergie en efforts inutiles et mal combinés.

Certains individus paraissent présenter pour la natation des dispositions exceptionnelles ; elles tiennent souvent à des influences de race, d'hérédité ou de milieu particulières, quelquefois aussi à une aptitude personnelle. Il existe des contrées, principalement sur les côtes de la mer, sur les rives des grands fleuves, où les habitants sont presque tous de bons nageurs : la réputation de Délos est classique à cet égard. Les populations des îles océaniques se font remarquer par leur agilité et leur habileté à la nage : le capitaine Cook était étonné de l'audace déployée par les habitants de Taïti au milieu des vagues de la mer ; et, selon M. de Rochas, un Néo-Calédonien auquel on demanderait s'il sait nager serait aussi stupéfait à cette question que si on lui demandait s'il sait marcher ou courir. Parmi les insulaires de l'océan Pacifique, les Canaques savent même nager, paraît-il, bien avant de pouvoir marcher ; leurs enfants sont portés à la mer dès les premiers jours de leur naissance, et ils deviennent plus tard d'admirables plongeurs. Un des sports hawaïens, des plus hardis et des plus en honneur, selon M. G. Pellissier, consiste dans les bains de ressac, au cours desquels les baigneurs glissent sur les plus grosses vagues au moyen d'une planche, se jouent des plus hautes lames et se

laissent entraîner par les flots avec une vitesse vertigineuse.

Mais l'homme est habitué à la station verticale ; c'est ce qui l'oblige à recourir pour nager à un mécanisme différent de celui de l'animal. Celui-ci n'a qu'à conserver à son corps la position horizontale qui lui est propre ; l'homme est contraint de prendre une attitude qui est en opposition avec ses instincts. La natation est donc plus facile pour l'être qui, en conservant son attitude naturelle, n'a pour ainsi dire qu'à poursuivre sa marche. L'homme, dont la tête est dans la direction du corps, est obligé de la rejeter en arrière pour la maintenir hors du liquide ; pour y arriver, il a besoin de s'y exercer, tandis que l'animal, par suite de la disposition même de son corps, est dispensé de cet effort.

Les anciens considéraient la natation comme un exercice excellent, propre à développer et à fortifier tout le système musculaire ; dans la nage, tous les muscles, pour ainsi dire, entrent en jeu. De plus, l'eau froide exerce une influence favorable sur le corps ; le bien-être que l'on éprouve est manifeste. La natation exige des mouvements très variés, des efforts d'équilibre, qui l'ont toujours fait recommander comme un sport extrêmement utile. L'obligation d'apprendre cet art était imposée à la jeunesse dans l'antiquité ; les Grecs méprisaient l'homme qui ne savait pas nager au même titre que celui qui ne savait pas lire. A Sparte, les femmes rivalisaient d'adresse avec les hommes à cet égard. Les Romains tenaient cet exercice en grande estime et l'encourageaient. Ces traditions excellentes n'ont pas été conservées comme elles auraient dû l'être, et le nombre de nos contemporains qui ne savent pas nager, et parmi eux bien des marins, est certainement trop considérable, si l'on songe à l'utilité de ce sport, aussi bien au point de vue des avantages personnels qu'au point de vue de l'assistance et des secours en cas d'accidents. Nombre de naufragés ont péri faute de savoir nager.

Le corps humain, un peu moins dense que l'eau, peut flotter à peu près ; mais sa partie la plus lourde, la tête, comprend justement les orifices des voies aériennes ; il faut que l'homme, en nageant, arrive à faire émerger la bouche et les fosses nasales. La natation exige des mouvements puissants des membres, des inspirations rares et profondes et une action régulière des muscles ; le corps doit progresser par un mouvement d'extension qui, parti des jambes, se propage aux cuisses, au rachis et aux membres supérieurs. — L'homme doit arriver ainsi à triompher de la petite différence qui existe entre la pesanteur spécifique de son corps et celle d'un volume d'eau égal au sien. Tout corps plongé dans un liquide déplace forcément une masse d'eau proportionnée à son volume. Pour qu'il surnage, sa pesanteur spécifique doit être inférieure à celle de la masse du liquide qu'il déplace. Plus pesant qu'un volume d'eau égal au sien, le corps de l'homme tend à plonger, mais en établissant l'équilibre par différents procédés, il peut se maintenir à la surface de l'onde. Si l'embonpoint du nageur est considérable, la différence entre le poids de son corps et celui du volume d'eau déplacé diminue ; aussi les individus très gras peuvent-ils nager avec plus d'aisance.

Les poissons ne progressent pas dans l'eau au moyen des nageoires, simples instruments d'équilibre et de direction. Outre les mouvements rectilignes imprimés au moyen des nageoires latérales et de légères ondulations de l'éventail caudal, pour assurer la stabilité dans l'eau, on les voit faire des mouvements un peu brusques, plus violents, destinés à porter le corps de l'animal vers la droite ou vers la gauche ; ceux-ci consistent en un choc produit par la queue, qui frappe l'eau du côté où le poisson tend à se diriger. Mais le mode de locomotion des poissons dans l'eau ne peut être rapproché de celui que doivent employer l'homme et les animaux quadrupèdes, que le besoin de respirer contraint nécessairement de tenir la tête élevée au-dessus de l'eau.

Le quadrupède, plus favorisé sous ce rapport en raison de l'attitude horizontale habituelle de son corps, peut nager comme il marche, par la même succession de mouvements. Toutefois, il a un certain effort à déployer, puisque l'eau ne présente pour appui à ses membres que la différence de résistance offerte par le milieu au membre qui s'étend, et au même membre quand il s'efface ; cette différence, proportionnelle à celle des surfaces offertes par les membres dans la flexion et l'extension, n'est pas considérable, et les animaux ont de la peine à utiliser leurs facultés locomotrices dans un milieu liquide où ils ne trouvent plus l'appui nécessaire à éviter une dépense inutile de force d'impulsion.

L'homme, pour se maintenir à la surface de l'eau, devra de même se mouvoir dans le liquide, en raison de la supériorité du poids spécifique de son corps. Celui-ci peut diminuer du reste à la suite de profondes inspirations, lorsque les poumons sont gonflés d'air ; en sorte que les mouvements nécessaires pourront être alors bien moins intenses, et même ne seront absolument utiles que lors de l'expiration. Ainsi dans l'attitude qui constitue la *planche*, où le nageur se tient étendu sur le dos, la tête en arrière, il peut suffire d'un effort musculaire très faible pour pouvoir rester dans cette position durant un espace de temps assez considérable, sans faire de mouvement bien apparent. Dans ce cas, le corps est simplement maintenu aussi raide que possible ; et la progression sur le dos pourra se faire alors au moyen de mouvements d'extension rapide des membres inférieurs, tandis que les mains placées à plat aux côtés du corps s'agitent légèrement pour soutenir le tronc à la surface de l'eau. La poitrine vient saillir au-dessus du niveau de l'eau aux intervalles correspondants aux mouvements respiratoires.

Mais dans le mode de natation le plus ordinaire, celui dit *en brasse*, dans lequel la progression s'effectue, non plus sur le dos, mais sur le ventre, les muscles des membres supérieurs doivent agir aussi bien que ceux des membres inférieurs, ainsi que ceux de l'abdomen et du thorax. La position du nageur sur le ventre, en conservant la situation horizontale du corps, comme dans le procédé de la *planche*, est difficilement conservée ; le besoin de respirer, par suite la nécessité de relever la tête tout entière au-dessus de l'eau, modifie les conditions d'équilibre, car le corps pèse de tout son poids sur l'eau, qui ne réagit sur lui que par le poids du volume du corps, moins la tête. Le mécanisme locomoteur consiste alors, pour l'homme qui veut progresser dans l'onde, à placer d'abord les membres en flexion ; les talons sont rapprochés le plus possible des fesses, la pointe des pieds tournée en dehors ; les mains, rapprochées l'une de l'autre du côté de leur face palmaire, sont ramenées en avant près de la poitrine, presque au niveau du menton. Il étend ensuite ses membres, par un mouvement rapide au cours duquel les mains s'allongent suivant leur tranche pour offrir la moindre résistance possible, et les pieds frappent l'eau par leur face plantaire, tandis que les cuisses et les jambes s'écartent plus obliquement. Le corps est ainsi porté en avant et légèrement élevé. Puis, au mouvement d'extension, succède le mouvement de flexion, qui doit replacer les membres dans leur position initiale ; ce mouvement doit être moins brusque que le précédent : les pieds sont repliés et rapprochés des cuisses, et les mains décrivent une courbe, pour se rapprocher l'une de l'autre, tout en frappant sur l'eau de haut en bas, et en agissant à la façon de véritables rames. Le corps se trouve ainsi soutenu à l'aide des bras, et subit une impulsion horizontale de la part des membres inférieurs ; ces mouvements sont encore fortifiés grâce à l'extension de la colonne vertébrale. — Ce procédé de natation est plus usité que celui de la progression sur le dos ; mais il est plus fatigant et plus laborieux ; l'un et l'autre exigent d'ailleurs une certaine dépense d'énergie, mais le procédé de la brasse nous paraît plus hygiénique, car il fait intervenir l'action d'un plus

grand nombre de muscles. — Le procédé dit *en coupe*, qui consiste à fendre l'eau en projetant les deux bras alternativement en avant et en arrière, exige beaucoup de force pour l'effet à produire, et met en jeu presque exclusivement les muscles des membres supérieurs.

Nous ne pouvons pas décrire ici tous les modes de natation connus ; leur indication serait du reste fastidieuse. Disons qu'ils permettent en général au nageur de se placer à son gré dans différentes attitudes plus ou moins rattachées à la pronation ou à la supination ; ou bien de se retourner à volonté ; de s'incliner à droite ou à gauche ; de nager à reculons ; en un mot, d'employer les moyens variés de locomotion qui sont usités dans la *saut*, avec lequel la natation offre une certaine analogie, ou bien dans le *vol* des oiseaux, avec cette différence qu'ils s'effectuent dans un milieu plus résistant que l'air.

« Enfin, quel que soit le mode de natation, l'effort musculaire, soit pour maintenir le corps en équilibre, soit pour le faire progresser dans l'eau, variera suivant la profondeur de la masse liquide, suivant que l'on nagera à la surface d'une eau tranquille ou agitée, ou que l'on remontera le courant d'un fleuve ou d'une rivière ; enfin, si l'on nage dans la mer, suivant qu'on aura ou non à lutter contre la vague ou la lame. » (A. Tartivel.)

L'action de plonger se rattache également à l'étude de la natation, dont elle constitue une partie importante : nous ne décrirons pas ici comment on peut se précipiter dans les flots, puis remonter à la surface. Nous savons qu'elle a été utilisée pour l'exploration du fond de la mer, pour la recherche des éponges, des perles, du corail, etc., et que des familles entières exercent ainsi la profession de plongeurs.

II. HYGIÈNE. — La natation est un sport éminemment salubre, aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue physique. On a reconnu qu'elle était une excellente distraction pour la jeunesse, et qu'elle constituait un exercice gymnastique ajouté aux effets déjà favorables du bain. Elle a une influence sédative sur le système nerveux. Elle augmente surtout la puissance des muscles, dont elle favorise d'une façon remarquable le développement, grâce aux mouvements énergiques et réguliers qu'elle nécessite. Loin de déformer le corps, elle maintient la bonne harmonie de ses proportions. De plus, elle provoque l'agrandissement et l'extension de la poitrine, par suite de la traction exercée par les bras sur la cavité thoracique, et des inspirations profondes qu'elle exige constamment du nageur, pour lui permettre de se maintenir à la surface. Enfin, elle exerce aussi une influence favorable sur les grandes fonctions de l'économie : respiration, digestion, nutrition, circulation et innervation.

Bien que la natation ait une grande importance et mérite d'être vivement encouragée en raison des services qu'elle peut rendre, surtout dans l'éducation physique, elle est encore bien négligée de nos jours. L'enseignement de la natation fait partie de l'éducation militaire de presque toutes les nations ; elle est un complément utile des exercices gymnastiques. Elle est réglementée dans l'armée française suivant la méthode du commandant d'Argy (*Instruction* du 25 mai 1851, et *Manuel de gymnastique* du 26 juil. 1877). On conseille de commencer à exercer l'homme en dehors de l'eau et de n'arriver que progressivement aux mouvements simultanés des bras et des jambes nécessaires pour la natation. En ces dernières années, on a également fait faire à la cavalerie des manœuvres de natation avec les chevaux équipés. Les Romains en avaient aussi fait une partie essentielle de l'éducation de la jeunesse : *Neque litteras didicit nec natare*, « il n'a appris ni les lettres ni la natation », disaient-ils de ceux qu'ils considéraient comme des ignorants. De nos jours, cependant, ce sport a été remis en honneur, en même temps que les autres exercices du corps, et constitue au même titre une des bases de l'éducation physique. A Paris, depuis 1884, fonctionnent des piscines de natation

dans lesquelles l'eau est maintenue toujours à une température constante; on les alimente au moyen des eaux de condensation des machines élévatoires. Les élèves des écoles communales sont conduits dans ces établissements, où on leur enseigne à nager. Cette étude peut être d'ailleurs préparée par des exercices sur des chevaux, à sec (Christmann, Devot); les bains de piscine se complètent eux-mêmes ensuite par les bains de rivière; Mangelot prétend que l'on peut arriver à terminer cette étude en quelques courtes séances, au bout desquelles les élèves peuvent nager seuls.

Quelques nageurs se sont rendus célèbres en exécutant, à la nage, des tours de force qui ne sont pas d'ailleurs sans exposer à de sérieux accidents, mais prouvent que l'homme peut arriver à acquérir une certaine habileté dans cet exercice. On se rappelle les exploits de Léandre qui traversa plusieurs fois le Bosphore à la nage; plus tard, lord Byron, le célèbre poète anglais, excellent nageur, réussit, malgré son pied bot, à accomplir la même traversée. Dans ces dernières années, un amateur a pu faire à la nage le trajet de Paris à Asnières en cinq heures et demie; enfin la traversée du Pas-de-Calais entre la France et l'Angleterre a, depuis le marin anglais Webb (1876), tenté quelques nageurs émérites, qui se faisaient accompagner d'une barque, pour prévenir tout accident.

Dr V.—Lucien HAHN.

NATCHEZ. Ville des Etats-Unis, Mississipi, sur le fleuve; 10.100 hab. (en 1890). Belles rues plantées d'arbres verts. Fondée en 1700, elle garde le nom d'une tribu indienne chantée par Chateaubriand, qui lutta contre les colons français (V. LOUISIANE ET MISSISSIPI). Il en reste à peine 250 éparpillés parmi les Criks et les Tchicasas, mais ayant gardé leur langue.

NATDVARA. Ville de l'Inde, roy. de Mevar (Radjputana); 8.500 hab. Elle s'est bâtie autour du temple de Krichna, renfermant la célèbre statue du dieu apportée de Mattra.

NATHALIE, reine de Serbie, née le 14 mai 1859. Fille de Pierre Ivanovitch Hecko, elle fut mariée en 1875 à Milan Obrenovitch IV, prince de Serbie, proclamé roi de Serbie en 1882. Avant d'abdiquer en faveur de son fils, Milan demanda le divorce, qui fut prononcé par l'archevêque de Belgrade le 24 oct. 1888. Une réconciliation entre les deux époux eut lieu le 7 mars 1893. Elle a eu deux fils, *Alexandre 1^{er}*, né le 14 août 1876, roi de Serbie, et *Serge*, mort peu après sa naissance. M. G.

NATHAN, prophète hébreu. Il intervient à diverses reprises dans l'histoire de David, notamment dans l'aventure de celui-ci avec Bethsabée (V. DAVID); il le confond, à cette occasion, par le touchant apologue de la brebis du pauvre, qu'un voisin riche enlève à ce dernier pour nourrir un hôte de passage. Il intervient également lors de la désignation de Salomon comme successeur de David (1 et 2 *Samauel*, 1 *Rois*, passim). M. VERNES.

BIBL.: RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris. — VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris.

NATHANAEL. Nom d'un disciple de Jésus, mentionné par l'*Evangile de saint Jean*; on a proposé de l'identifier avec Barthélemy, l'un des douze apôtres (*S. Jean*, chap. 1 et XXI).

NATHANBEN JÉCHIEL, rabbin, mort en 1106. Il était de la famille de Mansi (Anauris), vivait à Rome, a laissé un excellent dictionnaire talmudique (*Aruch*) utilisé par Buxtorf et Lévy. Il a été édité et complété par Benj. Mustafia (Amsterdam, 1655), plus récemment par Landau (Prague, 1819-24, 5 vol.) et Kohut (*Aruch completum*; Vienne, 1878-92, 2 vol.).

NATIAGA. Pays de l'Afrique occidentale faisant partie du haut Sénégal, situé sur la rive gauche de ce fleuve, en amont de Médine et au N. de Bafoulabé. Ses habitants appartiennent à la race des Peulhs.

NATICA (*Natica* Adans.). I. **Malacologie.** — Genre de Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranchés et de la

famille des Naticidae, caractérisé par une coquille ovale plus ou moins globuleuse, à spire parfois élevée, à test souvent épais, poli et brillant. Ouverture semi-lunaire, rarement arrondie; columelle contournée en spirale dans l'ombilic; bord externe aigu. Opércule semi-lunaire, paucispire, corné ou calcaire. Ex. *N. canrena* L. Les Natica habitent toutes les mers. J. MABILLE.

II. **Paléontologie.** — La famille dont ce genre est le type apparaît dès le silurien (*Naticella* ou *Naticopsis glaucinoides*), et de véritables Natica du s.-g. *Amnuropsis* (*N. tyrolensis*) se trouvent dans le trias. Leur détermination est difficile ou souvent douteuse, la forme seule de la coquille n'étant nullement caractéristique. Les espèces fossiles sont plus nombreuses que les espèces vivantes, la famille ayant son plus grand développement du jurassique au tertiaire. Parmi les véritables Natica, on peut citer *Natica (Ampullina) patula* du calcaire grossier. Le genre voisin, *Vanikoro*, actuellement confiné dans le Pacifique, se trouve dans le jurassique et le crétacé d'Europe (*Natica tuba* du thionique, etc.). E. TRR.

NATICK. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, sur le lac Cochituate, à 20 kil. O. de Boston; 10.000 hab. Cordonnerie. Fondée en 1630 par John Eliot qui y établit sa colonie indienne vivant à la manière biblique.

NATION. I. Sociologie. — Le groupement humain désigné sous le nom de nation est plus ancien que l'histoire même; il suppose la communauté d'origine, des ressemblances physiques, des affinités morales, une parenté historique ou politique, l'occupation d'un même pays: toutes ces choses à la fois ou quelques-unes d'entre elles, sans qu'il soit possible de le déterminer scientifiquement, sinon en observant chaque espèce en particulier. Race, climat, langue, religion, gouvernement, territoire, ont aidé les hommes à se constituer à l'état de nation; mais il est des nations composées de races différentes, où l'on parle plusieurs langues, où l'on pratique plusieurs religions; des peuples, restés unis par un lien national étroit, sont séparés par les institutions politiques, ou même sont disséminés, comme les Juifs, sur toute la surface du monde; d'autres parlent la même langue et n'appartiennent pas à la même nation, comme les Anglais et les Américains du Nord, les habitants de l'Espagne et des républiques de l'Amérique du Sud, du Portugal et du Brésil, de la France et de la Belgique orientale, de l'Allemagne et de la Suisse orientale. Certaines nations sont composées de races essentiellement distinctes: par exemple, la Russie; les Etats-Unis, où les noirs coudoient les blancs et les Peaux-Rouges. Enfin, si la religion a été l'un des facteurs les plus puissants dans la formation de l'esprit national, on voit les cultes les plus divers pratiqués côte à côte dans le sein d'une même nation.

Il est donc très difficile de donner du mot nation une définition absolument logique et satisfaisante, qui puisse s'appliquer indifféremment à tous les peuples, tant sont variées les formes de la société humaine. Ernest Renan (*Qu'est-ce qu'une nation?* 1882) distingue « les grandes agglomérations d'hommes à la façon de la Chine, de l'Égypte, de la plus ancienne Babylonie; — la tribu à la façon des Hébreux, des Arabes; — la cité à la façon d'Athènes et de Sparte; — les réunions de pays divers à la manière de l'empire achéménide, de l'empire romain, de l'empire carolingien; — les communautés sans patrie, maintenues par le lien religieux, comme sont celles des israélites, des parsis; — les nations comme la France, l'Angleterre et la plupart des modernes autonomes européennes; — les confédérations à la façon de la Suisse, de l'Amérique; — des parentés comme celles que la race, ou plutôt la langue, établit entre les Germains, les Slaves. » — Peut-on donner à tous ces groupements indistinctement le nom de nation?

Pour Renan, ce qui a contribué surtout à former la nation moderne, c'est le lien moral qui unissait les peuples vivant sous une même dynastie, régies par les mêmes

institutions centrales. A ce point de vue, la nation n'apparaît véritablement qu'à la dislocation de l'empire romain, qui fut près lui-même « d'être une patrie », mais que son immense étendue, son hétérogénéité empêchèrent de « former un Etat dans l'acceptation moderne ». C'est de l'invasion germanique que date l'existence des nationalités. La prépondérance rapide de certains peuples envahisseurs établit l'unité dans des régions plus ou moins considérables auxquelles ils imposèrent définitivement leurs noms, et les divisions qu'ils tracèrent subsistent encore dans l'Europe actuelle. « De là une France, une Bourgogne, une Lombardie ; plus tard, une Normandie, etc. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne s'acheminent par des voies, souvent détournées et à travers mille aventures, à leur pleine existence nationale. » La fusion s'est opérée dans ces différents Etats, au contraire de ce que nous voyons ailleurs, par exemple en Turquie. La première cause de cette fusion, c'est l'adoption de la même religion, du christianisme par les vainqueurs et les vaincus. La deuxième cause fut, de la part des conquérants, l'oubli de leur propre langue ; une troisième, les mariages des Germains avec les femmes latines ; d'une manière générale, l'absorption des conquérants par les peuples conquis.

Ici, en France, c'est le lien dynastique qui a créé l'unité nationale ; en Italie, cette unité était déjà accomplie dans les esprits, lorsque la dynastie régnante vint recueillir les bénéfices d'un long travail antérieur, sans s'identifier nullement avec la nation. En Autriche-Hongrie, la séparation est absolue ; il y a un Etat autrichien, mais pas de nation autrichienne. Dans d'autres pays, quelle que soit la forme du gouvernement, en Suisse, en Hollande, en Belgique, la nationalité est l'œuvre de la volonté directe des peuples.

Il n'est donc pas vrai de dire avec Proudhon qu'elle est surtout le résultat des institutions politiques communes ou de la contrainte exercée par le pouvoir central ; mais il est vrai que des institutions politiques communes doivent régir les peuples constitués à l'état de nation et vivant sur le même territoire. Proudhon paraît avoir pris l'effet pour la cause. La France elle-même, bien qu'elle ait été unifiée définitivement par ses rois, était une nation au temps où la féodalité triomphait ; ses institutions politiques se sont développées dans le sens de la centralisation, parce qu'il était nécessaire d'opposer une résistance énergique et unique aux attaques des pays voisins, particulièrement de l'Angleterre. Les provinces françaises, sentant le danger, se sont groupées autour de la puissance dont elles devaient attendre la meilleure protection ; mais déjà la France existait. De même l'Angleterre, à laquelle sa configuration géographique seule, en dépit des races diverses et, malgré la féodalité, avait donné son homogénéité nationale bien avant l'établissement de la monarchie. Mais, ainsi que le fait très bien remarquer Herbert Spencer dans ses *Principes de sociologie*, « les guerres entre la France et l'Angleterre aidèrent ces deux pays à passer de l'état où les éléments féodaux qui les composaient jouissaient d'une grande indépendance, à celui de nation consolidée ». La nationalité allemande est issue des guerres contre Napoléon, celle de l'Espagne des guerres contre les Maures ; et, en remontant à l'antiquité, on voit les Hellènes, auparavant fractionnés en une infinité de petits Etats sans force, s'unir pour résister aux Perses, et de là date la nation grecque.

La guerre a été l'un des éléments les plus puissants de l'unification des peuples. Quand on recherche comment se sont formées les nations, elle se confond à peu près complètement avec un autre élément, la forme du territoire. Il ne faudrait pas, toutefois, voir dans ce rapprochement un principe trop rigoureux ; il conduirait à l'arbitraire et au morcellement indéfini, qu'on assigne les fleuves ou les montagnes comme limites naturelles aux Etats. « On parle de raisons stratégiques, dit Renan. Rien n'est absolu ; il est clair que bien des concessions doivent être faites à la

nécessité. Mais il ne faut pas que ces concessions aillent trop loin. Autrement, tout le monde réclamera ses convenances militaires, et ce sera la guerre sans fin. Non, ce n'est pas la terre plus que la race qui fait la nation. La terre fournit le *substratum*, le champ de la lutte et du travail ; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol. » Insistant sur cette idée, après avoir éliminé les éléments secondaires ou passagers qui ne donnent de la nation qu'une notion imparfaite, Renan ajoute que deux choses surtout font l'âme, le principe spirituel qui relie des hommes, des peuples, souvent très disparates : l'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis... Dans le passé un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Il ne faut pas méconnaître l'influence des éléments ethnologiques, ni de la race, premier groupe où s'est révélée l'idée commune, où les affinités morales étaient le résultat des ressemblances physiques et de l'identité d'origine ; ni de la langue, qui, à travers toutes les péripéties traversées par les peuples, a conservé le dépôt sacré des mœurs, des traditions, des souvenirs, des intérêts, de ce qui constitue aujourd'hui la nationalité.

De ce qu'une nation possède par rapport aux autres des caractères particuliers, qu'ils soient naturels ou acquis, elle forme un organisme distinct de ceux qui l'entourent, elle tend à se développer parallèlement à eux et souvent à leur exclusion : c'est ce qu'on appelle le *principe des nationalités*. Toutes les nations ne jouissent pas nécessairement de leur autonomie politique, mais toutes aspirent à l'indépendance. Celles qui n'ont pas un gouvernement propre, qui sont réunies avec d'autres sous le même statut général, sont dotées d'une certaine indépendance et de garanties qui les protègent contre l'absorption des autres parties de l'Etat. La question des nationalités est la solution du problème de la liberté individuelle et collective ; en proclamant l'idée, on proclamait en même temps le droit pour les individus et les peuples de revendiquer la liberté, la possession de leur sol, et de se débarrasser de tous les obstacles qui en empêchent ou en limitent l'usage.

On a prétendu qu'il n'y avait pas de nationalités dans l'antiquité, parce que les peuples étaient en esclavage et que la personnalité humaine ne pouvait pas s'y manifester. C'est là évidemment une vue très étroite de l'histoire. L'esclavage, l'existence des castes, les privilèges d'un côté, les servitudes de l'autre, sont des phénomènes coexistants à toutes les sociétés, quelle qu'en soit la forme politique ou économique. Si peu d'hommes, dans les groupes indépendants d'autrefois comparés avec ceux d'aujourd'hui, avaient pris conscience d'eux-mêmes, de leur individualité, si peu d'hommes avaient la liberté, qui, à défaut de l'égalité complète et idéale, est toujours un privilège, ces hommes-là, même en nombre infiniment restreint, représentaient dans leur groupe, dans leur société, la vie nationale ; ils avaient la défense des intérêts nationaux, le dépôt des traditions, et lorsqu'un accident quelconque, la guerre le plus souvent, venait les troubler dans la jouissance des biens qu'ils possédaient en commun, il s'en suivait une réaction, l'éveil de cette idée qui est aujourd'hui le principe des nationalités ; et il n'est pas douteux que cette réaction n'eût sa répercussion dans les couches moins sensibles, mais relativement solidaires, de

la population asservie. Les deux notions, esclavage et nationalité, ne paraissent donc nullement inconciliables. C'est qu'au contraire la substitution à la vie libre des premiers âges, telle qu'on peut se la figurer abstraitement, à la vie sans frein social, à la liberté totale des barbares, des réglementations qui ont abouti peu à peu à l'état moderne, est une étape nécessaire au développement humain ; il est même impossible de concevoir le groupement à l'origine, devenu la nation d'aujourd'hui, sans l'accompagnement obligatoire de la domination d'un seul ou de plusieurs, de l'asservissement du plus grand nombre, de l'esclavage en un mot. Il s'agissait de défendre la liberté collective, bien plus que la liberté des individus. Il n'en est pas moins vrai que l'état démocratique est plus favorable à la culture de l'esprit national : en prenant part à la gestion des affaires publiques, à la défense de l'intérêt général qui enferme tous les intérêts particuliers, les citoyens d'un pays libre s'identifient mieux les uns avec les autres que les sujets d'un monarque plus ou moins absolu, ils s'attachent plus aux richesses de toutes sortes, matérielles ou morales, possédées en commun. Pour l'esclave, la nationalité se réduit au lien de subordination qui l'unit à son maître et qui lui assure, à défaut de liberté, la sécurité de l'existence ; pour l'homme libre, c'est tout un patrimoine de réalités immédiates ou d'espérances, et d'autant plus sensible que la liberté est plus large.

Si l'existence des nations remonte à l'apparition des groupements humains, le principe des nationalités, tout moderne, a été formulé pour la première fois solennellement par la Révolution française. La Constituante proclame, le 22 mai 1790, « que la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans un but de conquête et n'emploiera jamais de forces contre la liberté d'aucun peuple ». La Convention promet, le 19 nov. 1892, d'accorder « fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté ». Il n'est plus question dès lors de combinaisons politiques, d'arrangements dynastiques, transportant d'un Etat à l'autre telle ou telle fraction d'une collectivité autonome ; la Révolution pose en droit ce qui n'était jusqu'alors qu'un fait constaté par les philosophes et une aspiration confuse des peuples. Plus catégorique est encore la Déclaration des droits de 1793 : « Les peuples sont respectivement indépendants et souverains, quel que soit le nombre des individus qui les composent et l'étendue de territoire qu'ils occupent : cette souveraineté est inaliénable. Chaque peuple a le droit d'organiser et de changer les formes de son gouvernement. — Un peuple n'a pas le droit de s'immiscer dans le gouvernement des autres. — Les entreprises contre la liberté d'un peuple sont un attentat contre tous les peuples. » De la Révolution date un droit des gens nouveau. L'émancipation des individus, la conquête de la liberté civile, avaient suggéré aux révolutionnaires triomphants des premières coalitions monarchiques le désir de libérer les peuples opprimés et de faire revivre les nationalités éteintes. Mais le développement inattendu de la guerre, la politique de Napoléon firent perdre de vue le but des premières campagnes ; en croyant porter la liberté au monde, la France l'avait livré pendant vingt ans aux épouvantables désordres de la guerre ; l'Europe, épuisée par de trop lourds sacrifices, retrouva cependant assez d'énergie pour abattre l'homme néfaste qui voulait la subjuguier. L'échec final de la Révolution servit ainsi le principe des nationalités. Rien ne contribua plus que les guerres napoléoniennes à donner à l'Allemagne la cohésion qui devait aboutir plus tard à l'hégémonie de la Prusse ; les fragments disloqués du Saint-Empire trouvèrent là le point de départ de leur unité.

D'autres peuples, stimulés par la propagande révolutionnaire, revendiquèrent leur indépendance. L'Amérique du Sud tout entière échappa à la domination espagnole ; la France elle-même, qui avait affirmé le droit, le vit se retourner contre elle ; sa colonie la plus riche, Saint-

Domingue, se sépara de la métropole. Puis ce sont les troubles des Balkans, le réveil national de la Grèce, la séparation de la Belgique et de la Hollande, celle de l'Autriche et de la Hongrie, le soulèvement de la Pologne, la formation de l'unité italienne, la dislocation de la Turquie d'Europe.

Le problème posé par l'affirmation du principe des nationalités a été celui du conflit de l'idée de l'Etat et de celle de la nation. Le développement de l'instruction et des libertés politiques a rendu bien plus difficile qu'autrefois la réunion sous une même domination, dans un même Etat, de nationalités diverses. Il en résulte, pour les gouvernements, l'obligation d'effacer cet antagonisme. Tantôt la nation dominante s'efforce de comprimer les nations conquises ou subordonnées : c'est le système général dans les colonies de peuplement ; c'est celui que l'Autriche appliquait à l'Italie, que la Prusse applique à ses provinces polonaises, danoises, françaises ; la Russie à la Pologne. Tantôt elle s'efforce de les assimiler progressivement : c'est le système des anciens Romains, des Français, des Grecs modernes. L'assimilation peut se combiner avec la compression, comme dans la Pologne prussienne ou dans la Hongrie, à l'encontre des Roumains. Enfin l'Etat suisse et l'Etat belge cherchent à réaliser la coexistence dans une même nation de peuples de langue et de mœurs différentes, investis de droits égaux.

Le mouvement démocratique créé par la Révolution française tend de plus en plus à identifier Etat et nation. Napoléon III crut même trouver dans le principe des nationalités, opposé au principe dynastique de légitimité, la base d'une politique nouvelle et favorisa la réalisation de l'unité italienne et de l'unité allemande.

On avait cette espérance que le triomphe des nationalités devait marquer la fin des guerres et rétablir l'harmonie entre les hommes. On comptait sans l'esprit particulariste inhérent aux sociétés politiques, les conflits inévitables sur la délimitation des frontières, l'attribution des régions mixtes, la tendance des nationalités à s'affirmer par l'union contre un ennemi commun.

Pour certains démocrates, le principe des nationalités n'a qu'une utilité provisoire. Ce qu'ils voudraient, c'est former les cadres d'une humanité meilleure dans laquelle chaque individu pourrait mieux se défendre contre les fatalités sociales ; la nation est, à leurs yeux, une organisation transitoire qui devra disparaître pour faire place à l'union des peuples que rapprochent des similitudes d'intérêts, de sentiments et de droits, sans exception de race, de langue ou de religion.

M. CHARNAY.

II. Droit international. — En droit des gens, une nation est l'ensemble des individus ou des familles relevant d'un même gouvernement, encore qu'ils ne soient pas compris dans le même territoire. Une colonie située au delà des mers n'en fait pas moins partie du domaine national, et ses habitants, sujets de l'Etat auquel elle appartient, sont, malgré leur éloignement de la métropole, membres de la nation mère. D'autre part, la nation peut embrasser des peuples de mœurs, de législations et de langues différentes, s'ils relèvent d'un seul et même gouvernement. On confond souvent la *nation* avec l'*Etat* ; les deux termes ne sont pas synonymes : l'Etat n'est qu'un élément constitutif de la nation. La nation, comme l'indique l'étymologie du mot (*nasci*, naître), implique, en général, une communauté d'origine, un ensemble d'hommes groupés sur le même territoire, ayant la même race, la même langue, les mêmes coutumes, les mêmes aptitudes spéciales. L'Etat est la puissance publique en laquelle se concentrent, en vue de l'exécution des lois et de la défense commune, les pouvoirs et les droits de cet ensemble d'hommes ; il n'est que la manifestation visible, l'instrument de la nation. Tous les individus dépendant d'une même nation sont unis par un lien naturel qu'on nomme *nationalité*.

Dans un sens plus restreint, et spécialement dans les

pays du Levant, on donne le nom de *nation* au groupe des individus d'une même nationalité étrangère habitant dans le pays et qui a souvent, auprès de son consul, un ou plusieurs représentants attirés, qualifiés *députés de la nation*. La nation a des assemblées, auxquelles les négociants et autres nationaux peuvent être tenus de se rendre et qui délibèrent sur toutes les questions d'intérêt collectif, sous la présidence de l'agent diplomatique ou consulaire du pays. — On appelle, dans le langage diplomatique, *clause de la nation la plus favorisée* une clause que contiennent fréquemment les traités de commerce et de navigation et par laquelle les parties contractantes se concèdent d'avance les avantages plus considérables qu'elles ont déjà accordés, ou qu'elles accorderaient, par la suite, à une tierce puissance.

Ernest LEHR.

NATIONAL GALLERY. La galerie de peintures de Londres, dont la création remonte à peine aux premières années du siècle, n'est pas, comme ses aînées du continent, l'héritière d'une galerie royale ou des collections dispersées dans les résidences nationales. Elle ne possède pas, ainsi que les musées du Louvre, du Prado, de Vienne, etc., un fonds ancien consacré par trois siècles d'admiration populaire, vulgarisé par tous les procédés de reproduction; mais elle a su, dans sa méthode de formation, mettre heureusement à profit les progrès de la critique moderne, et, se préservant en partie des répétitions fastidieuses qui encombrèrent parfois les galeries de l'Europe, faire une large place à des écoles réputées secondaires et méconnues pendant deux cents ans.

C'est en 1824, sur une proposition du roi George IV présentée l'année précédente au Parlement, que fut voté l'achat de la collection Angerstein, pour former le noyau d'une galerie nationale de tableaux. La générosité privée enrichit rapidement ce fonds de quelques legs et donations de première importance, tant en œuvres d'art (donations Sir G. Beaumont, 1826; R. Vernon, 1846; S. M. la reine, 1863, etc., etc.) qu'en subventions pécuniaires (1864, legs T. Devison Lewis: 10.000 £; 1884, F. Clarke: 23.104 £, etc., etc.). Depuis que la création d'une commission de « Trustees » et d'un directeur responsable (1855) disposant d'un crédit annuel voté par le Parlement eût assuré à la National Gallery son organisation définitive et mis à sa disposition des moyens d'action plus efficaces, les acquisitions se sont multipliées d'année en année, facilitées à plusieurs reprises par des subventions exceptionnelles du gouvernement. Un accroissement si rapide rendit bientôt insuffisant le bâtiment élevé à Trafalgar Square en 1832, que la National Gallery partageait primitivement avec la Royal Academy, et nécessita la construction d'une aile nouvelle et de plusieurs salles. A l'heure actuelle, la collection de la National Gallery, qui se monte à 1.200 tableaux environ, est exposée dans des conditions très satisfaisantes de lumière et de groupement. Un classement méthodique, des attributions généralement basées sur des données scientifiques précises, facilitent l'étude des œuvres secondaires et mettent en valeur l'importance des têtes de série.

Ecoles d'Italie. Aucune galerie d'Europe, à l'exception de certains musées d'Italie, ne possède une collection plus précieuse de « quattrocentisti » que celle de la National Gallery, où figurent, à côté des grands chefs d'écoles, P. della Francesca, les Bellini, Fra F. Lippi, Pollaiuolo, Botticelli, etc., des maîtres charmants dont les œuvres sont rares, tels que Pisanello, Crivelli, etc. La série des écoles toscanes s'ouvre par une des rares œuvres connues de Margaritone (retable portant la signature: Margaritus de Artio me fecit). Un *Baptême du Christ* de l'atelier de Taddeo Gaddi, un grand retable (*Couronnement de la Vierge*) attribué à Orcagna, un fragment de fresque de l'école de Giotto et d'autres de la main de Spinello Arelino représentent l'art florentin primitif et nous mènent au seuil du xv^e siècle. Mentionnons, parmi les œuvres des « quattrocentisti » florentins de la première génération, le *Christ au milieu d'un chœur d'anges et de bienheureux*, par Fra Angelico, une des quatre *Batailles* de la Casa Bar-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

tolini par P. Uccello, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, l'une des deux seules œuvres que l'on puisse attribuer avec certitude à Domenico Veneziano, l'un des grands novateurs des premières années du xv^e siècle; de Fra Filippo Lippi, la *Vision de saint Bernard* et deux petits tableaux d'un sentiment charmant, l'*Annonciation* et *Saint Jean-Baptiste entouré de six autres saints*; enfin, dans la précieuse série des Florentins de la deuxième moitié du siècle: Benozzo Gozzoli (retable de la *Vierge et l'Enfant, entourés de saints et d'anges*, peint à la manière de son maître Fra Angelico, selon les conditions du contrat d'exécution), Antonio Pollaiuolo (*Martyre de saint Sébastien*, la plus importante de ses œuvres, au dire même de Vasari, la plus caractéristique, par le dessin puissant et les attitudes violentes des figures), Botticelli (*L'Assomption de la Vierge*, deux « tondos » représentant la *Vierge et l'Enfant, la Nativité, Mars et Vénus*, etc.); ces quatre dernières œuvres peuvent compter parmi les plus exquises du maître), D. Ghirlandajo (*Portrait de jeune fille*), Filippino Lippi (*la Vierge et l'Enfant adorés par saint Jérôme et saint Dominique*; trois adorations des mages, un fragment représentant un ange en adoration, etc.), Piero di Cosimo (*la Mort de Procris*), et, parmi les œuvres anonymes: *l'Ange Raphaël avec Tobie*; la *Vierge et l'Enfant* (atelier de Verrocchio?); la *Vierge aux Rochers*, exposée sous le nom de Léonard, est, sans doute aucun, une réplique du tableau du Louvre, exécutée dans l'atelier du maître.

Les écoles ombriennes sont représentées par quelques œuvres de premier ordre, telles que: les deux tableaux de Piero della Francesca (*le Baptême du Christ* et la *Nativité* dont les figures, baignées d'une lumière claire, et les fonds de paysage aux vastes horizons caractérisent le talent du maître mieux que les deux portraits de femmes, fort retouchés, qui lui sont attribués à tort); la *Crucifixion* de Nicolo Alunno, deux œuvres de Melozzo da Forlì (*la Musique* et *la Rhétorique* provenant de l'admirable série des sept arts, symbolisés par des figures féminines, peinte pour Frédéric d'Urbino), un grand retable en trois parties (*la Vierge et l'Enfant, les archanges Michel et Raphaël*) et deux Vierges avec l'Enfant par le Pérugin; le *Retour d'Ulysse*, fresque du palais Pandolfo Petrucci de Sienna, par Pinturichio. Cinq œuvres importantes représentent différentes faces de l'art de Raphaël: la *Vision d'un chevalier*, œuvre de la première manière; le portrait de Jules II; *Sainte Catherine d'Alexandrie, la Madone « Carvagh »*, le grand tableau d'autel de la famille Ansidesi (*la Vierge et l'Enfant sur un trône, avec saint Jean-Baptiste et saint Nicolas de Bari*).

Parmi les œuvres de l'école vénitienne, citons un portrait du doge Léonard Loredan, œuvre admirable de Giovanni Bellini, et, du même artiste, *le Christ au jardin des Oliviers*, dans un paysage rocheux ensanglanté par les derniers reflets du soleil, une *Vierge et l'Enfant*, un buste de *saint Pierre martyr*, un paysage où, dans l'ombre d'un bois touffu, saint Pierre martyr et son compagnon sont mis à mort; de Crivelli, un ensemble unique d'œuvres importantes, d'une merveilleuse somptuosité (*Pietà, Vierge et l'Enfant sur un trône, l'Annonciation, Vierge et l'Enfant entourés de saints, Vierge et l'Enfant avec saint Jérôme et saint Sébastien, la Vierge en extase*, etc.); de B. Vivarini, *la Vierge et l'Enfant avec saint Paul et saint Jérôme*; d'Antonello de Messine, *le Christ en croix; portrait d'homme*; de M. Basaiti, *saint Jérôme lisant; la Vierge et l'Enfant Jésus* dans un charmant paysage animé de bestiaux paissant; de Cima da Conegliano: *l'Incrédulité de saint Thomas*, deux Vierges avec l'Enfant; de Marco Marziale: *la Circoncision*, etc.

Parmi les maîtres padouans figure Schiavone (*Vierge et l'Enfant entourés de saints*) et Mantegna (*Samsôn et Dalila, l'Été et l'Automne, le Triomphe de Scipion, la Vierge et l'Enfant*, quatre tableaux de grand style et d'une exécution précieuse), et dans la série des peintres

véronais, Pisanello, dont la National Gallery possède deux œuvres authentiques (*Saint Antoine et saint Georges*; *Saint Eustache et le Cerf miraculeux* entourés d'une multitude d'animaux dessinés avec une merveilleuse précision); Bonsignori (*portrait d'un sénateur vénitien*).

Des œuvres de Cosimo Tura (*Vierge et l'Enfant*), de Ercole di Giulio Grandi, de Ercole di Roberti Grandi (*les Israélites recueillant la manne*), de Lorenz Costa (*Vierge et l'Enfant Jésus*), de Francia (*Vierge et l'Enfant avec sainte Anne et des Saints*), d'Andrea Solario (beau *portrait de sénateur vénitien*), de Borgognone (*Mariage de sainte Catherine d'Alexandrie*, *Portrait d'une Famille en adoration*), de Beltraffio, de Bernardino Luini (*Christ au milieu des docteurs*), caractérisent le style des maîtres ferrarais, bolonais, milanais au xv^e siècle.

Le développement de l'art italien au xvi^e siècle est représenté, pour l'école florentine, par la *Vierge avec l'Enfant*, *Saint Jean-Baptiste et des Anges*, la *Mise au tombeau*, *Léda et le Cygne*, par Michel-Ange; une *Sainte Famille*, le *Portrait du peintre*, par Andrea del Sarto; *Portrait de dame* et une *Composition allégorique*, par Bronzino; *l'Enfant rouge*, par Pontormo, etc.

Parmi les œuvres de peintres de Venise, de Brescia et de Bergame, au xvi^e siècle, citons la *Figure de Chevalier*, attribuée à Giorgione; la *Sainte Famille*, *Vénus et Adonis*, l'admirable composition de *Bacchus et Ariadne*, la *Vierge et l'Enfant avec saint Jean-Baptiste et sainte Catherine*, dans un paysage montagneux, par Titien; trois portraits par Lotto (*portrait de famille*, *portrait de A. et N. della Torre*); la *Vierge et l'Enfant*, par Bonifazio; deux beaux portraits, par Moretto; un *Portrait de dame*, par Paris Bordone; l'admirable série des portraits de Moroni (*le Tailleur*, *l'Homme de loi*, un *Gentilhomme*, etc.); *l'Origine de la voie lactée*, *Saint Georges et le Dragon*, le *Christ et les Disciples*, par Tintoret; *l'Enlèvement d'Europe*, *Alexandre et la famille de Darius*, *l'Adoration des Mages*, la charmante *Vision de sainte Hélène*, un bel ensemble décoratif composé de quatre *Grouper allégoriques*, par Paul Véronèse. La fin du xvi^e, le xvii^e et le xviii^e siècle sont représentés à la National Gallery par des œuvres des Carrache, de Guido Reni, du Dominiquin, du Guerchin, de Caravage, de Salvator Rosa et des jolis maîtres vénitiens du siècle dernier, Tiepolo, Longhi, Guardi, Canale.

Ecoles flamande, hollandaise et allemande des xv^e et xvi^e siècles. La National Gallery a la bonne fortune de posséder un des chefs-d'œuvre de Jean van Eyck, le merveilleux portrait de *Jean Arnolfini et de sa femme* et deux petits portraits d'hommes, d'une qualité exquise; de l'atelier de Roger van der Weyden, une *Mise au tombeau*; de Memling, la *Vierge et l'Enfant avec un ange musicien*, *saint Georges et un donateur agenouillé*, et parmi les œuvres anonymes ou celles dont les attributions sont contestables, *l'Exhumation de saint Hubert*, évêque de Liège, attribué à Bouts; une *Scène de la vie de saint Gilles* (volet de diptyque par le maître anonyme dit « maître de la vie de saint Gilles »); un *Portrait de chanoine*, entouré de trois saints (attribué à Gérard David); divers portraits; et, parmi les œuvres du xvi^e siècle, la *Fuite en Egypte*, par Patinir; des tableaux attribués à Henri de Bles, Scorel; un *Portrait d'homme*, par A. Moro, etc. Quelques-uns des maîtres de l'école de Cologne figurent à la National Gallery (maître Wilhelm, S. Lochner, le maître de Liesborn, etc.). Holbein est représenté par le portrait en pied de la *Duchesse Christine de Milan* (prêté par le duc de Norfolk) et par un tableau de grande dimension, *les Ambassadeurs* (dans cette dernière œuvre — qui représente deux personnages en pied, accoudés à une console en chêne chargée d'instruments scientifiques, de livres, etc. — quelques critiques ne reconnaissent pas la main même de Holbein).

Ecoles flamande et hollandaise du xvii^e siècle. La National Gallery n'est pas aussi riche en œuvres caracté-

ristiques des maîtres du xvii^e siècle que certains musées du continent; elle possède une nombreuse collection de Rubens (*les Horreurs de la guerre*, *l'Enlèvement des Sabines*, le portrait dit *Chapeau de feutre*, une série d'esquisses, le *Jugement de Paris*, un *Paysage*, etc.); de van Dyck, quelques portraits de premier ordre (portrait équestre de Charles I^{er}, portrait de *Gevarcius*, etc.); de Frans Hals, deux portraits en buste; de Rembrandt, quelques tableaux de toute beauté (*Déposition de la Croix*, la *Femme adultère*, *l'Adoration des bergers*, portraits d'un marchand, d'un capucin, d'un rabbin, de vieille femme, portrait du peintre à trente-deux ans, portrait du peintre âgé, *Femme au bain*, etc.); de Terburg, la *Paix de Munster*, la *Leçon de guitare*; des œuvres de Thomas de Keyser, van Goyen, Salomon Ruysdael, Aart van der Neer, Hobbema (*l'Allée de peupliers*), Cuyp, van Ostade, Steen, P. de Hoogh, etc.

Ecole espagnole. Sous le nom de Velasquez figurent le beau portrait de *Philippe IV en pied*, le *Chevalier mort*, *l'Amiral Pareja*, le *Christ à la Colonne*, *l'Adoration des bergers*; du Greco, *Saint Jérôme*; de Murillo, une *Sainte Famille*, un *Buste d'enfant*, une *Nativité de la Vierge*, etc.

Ecole française. Deux fragments du *Retable de saint Bertin*, par Simon Marmion; trois études pour le portrait du cardinal de Richelieu, par P. de Champagne; deux *Bacchanales* et une œuvre charmante de petite dimension, *Céphale et l'Aurore*, par Poussin; quelques beaux tableaux de Claude Lorrain (*Port de mer*); des œuvres de Rigaud, Lancret, Chardin, etc.

Ecole anglaise. Cinq salles consacrées à la peinture anglaise du xviii^e siècle et du commencement du xix^e siècle contiennent des chefs-d'œuvre de Hogarth (*le Mariage à la mode*, le portrait du peintre, la *Marchande de crevettes*, portrait de ses domestiques, etc.); Reynolds (*les Grâces décorant la statue de l'Hymen*, portraits de la Comtesse d'Albermale, de lord Heathfield, *Lady Ligonier*, du peintre, du docteur Johnson, de deux jeunes gentilshommes, *Robinetta*, *l'Age d'innocence*, etc.); Gainsborough (*Mrs. Siddons*, la *Famille Baillie*, *Musidora au bain*, *Ralph Schomberg*, *Paysages*, etc.); Romney (*Lady Hamilton en bacchante*, la *Fille du Pasteur*, *M. et M^{me} W. Lindow*); Stothard, Beechy, Hoppner (portrait de la Comtesse d'Oxford); Raeburn Morland, Lawrence (portraits de West, d'Angerstein, de Mrs. Siddons, de la princesse Lieven, *Enfant à la chèvre*, etc.); Turner, qui légua à la National Gallery près de 80 tableaux de sa main (*Vues de Venise*, *Enée et la Sibylle*, *Jason*, le *Naufrage*, *Mort de Nelson*, *Apollon et le serpent Python*, *Didon et Enée*, *Carthage*, *Rome*, *Ulysse narguant Polyphème*, le *Pèlerinage de Child Harold*, la *Baie de Baïæ*, le *Téméraire*, etc.); Constable (*le Champ de blé*, *Vue de Hampstead Heath*, *Harwich*, etc.); des œuvres de Wilkie, Mulready, Leslie, Landseer et de Rossetti.

M. BING.

NATIONAL-LIBÉRAL (Parti). L'un des grands partis politiques allemands; issu de la sécession du parti progressiste qui suivit les événements de 1866, il se constitua en août, sous la direction de Lasker et Twisten, sur un programme d'entente avec le gouvernement prussien en vue de réaliser l'unité allemande. Il ajournait ses revendications libérales. Très important dès le début dans le parlement de l'Allemagne du Nord, il fut d'abord prépondérant dans la Chambre des députés allemands (Reichstag) après la fondation de l'empire allemand et dans la Chambre prussienne. Au Reichstag de 1871, il eut 116 députés sur 382; à celui de 1874, 150 sur 397; en même temps, il en comptait 182 sur environ 400 au Landtag de Prusse. Ses chefs étaient Miquel et Bennigsen. Ils ne purent obtenir de part au gouvernement; ils refusèrent de soutenir Bismarck dans sa politique protectionniste et sa lutte contre les socialistes, et, après cette rupture, déclinaient; en 1884, ils n'étaient plus que 50; les véritables libéraux s'étant séparés en 1879 pour retourner bientôt

au parti progressiste (*Freisinnige*). En 1898, ils détiennent un cinquantaine de mandats au Reichstag et 90 à la Chambre prussienne.

BIBL. : PATZIG, *Die nationalliberale Partei, 1867-92*; Leipzig, 1892.

NATIONALISATION DU SOL (Econ. polit.) (V. COLLECTIVISME).

NATIONALITÉ. I. Droit civil. — On peut définir la nationalité le bien qui unit divers individus ou peuples dépendant d'un même gouvernement et qui les rattache à une nation déterminée. L'intérêt de savoir à quelle nationalité appartient un individu se présente au point de vue de la jouissance des droits civils, du service militaire et du statut personnel. En France, la nationalité est régie par une loi récente de 1889 partiellement modifiée par une loi de 1893. Aux termes de ces lois, on naît Français ou on le devient. En d'autres termes, on peut être Français, soit par la naissance, soit par un fait postérieur à la naissance que l'on qualifie d'ordinaire naturalisation. Sont Français de naissance : 1° tout individu né d'un Français soit en France, soit à l'étranger (application du *ius sanguinis*); 2° tout enfant né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue (application du *ius soli*); 3° tout individu né en France de parents étrangers dont l'un y est lui-même né, sauf la faculté pour lui, si c'est la mère qui est née en France, de décliner, dans l'année qui suivra sa majorité, la qualité de Français, en se conformant aux dispositions de la loi. On devient Français par la *naturalisation* (V. ce mot).

La qualité de Français confère à celui qui la possède la jouissance de tous les droits civils et lui impose quelques obligations, notamment celle du service militaire. On perd la qualité de Français : 1° par l'acquisition volontaire de la qualité d'étranger; 2° par la répudiation de la qualité de Français dans les cas où la loi l'autorise; 3° par le fait d'avoir conservé des fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, malgré l'injonction du gouvernement français de les résigner dans un délai déterminé; 4° par le fait d'avoir pris du service militaire à l'étranger sans l'autorisation du gouvernement français; 5° par le mariage d'une Française avec un étranger; 6° par le démembrement d'une portion du territoire français; 7° par la possession ou le trafic des esclaves même en pays étranger. Les quatre premiers cas ont été établis et régis par la loi du 26 juin 1889; les trois derniers sont d'une date antérieure.

Elie TOURNIER.

II. Droit maritime international. — Les navires qui servent sur mer au transport des hommes ou des choses sont considérés comme des parties flottantes du territoire de l'Etat dont ils dépendent et portent légitimement le pavillon. Tant qu'ils se trouvent en pleine mer, la souveraineté de cet Etat s'étend au navire tout entier; toutes les personnes qui se trouvent à bord sont censées fouler le sol même de cet Etat. La pleine mer n'étant placée dans le domaine et sous le contrôle exclusif d'aucun peuple en particulier, les navires qui la sillonnent restent nécessairement sous l'empire des lois du pays qui les couvre de sa nationalité et ne peuvent avoir avec les navires étrangers qu'ils rencontrent que des relations d'un caractère international régies par l'usage ou par les traités. En pleine mer, le principe de la loi et de la juridiction du pavillon est universellement reconnu, tant au civil qu'au pénal ainsi que pour les actes de juridiction non contentieuse et l'application de la règle *locus regit actum*; les enfants nés sur le navire sont ou peuvent être réputés nés dans le territoire; les infractions qu'on y commet sont assimilées à celles qui ont été commises dans le territoire.

La sécurité et le bon ordre de la mer exigent que, tant durant la paix qu'en temps de guerre, tout navire ait une nationalité attestée par les papiers de bord et manifestée par le pavillon; aucun navire ne peut avoir plus d'une nationalité. Les navires de guerre ont, dans l'intérêt de la police des mers, le droit de vérifier le pavillon

des navires privés, notamment des navires marchands; ce droit, qu'il ne faut pas confondre avec le droit, beaucoup plus grave et plus étendu, de visite du navire, s'exerce suivant certains rites consacrés par l'usage ou par les traités. Si le navire privé ne défère pas à l'injonction d'arborer son pavillon ou s'il y a lieu de supposer qu'il en arbore un faux, le navire de guerre peut envoyer à son bord un officier pour examiner les papiers de bord et prendre au besoin les mesures commandées par les circonstances, sans perdre de vue les égards dus aux Etats étrangers. Chaque Etat fixe dans ses lois les conditions auxquelles un navire doit satisfaire pour posséder la nationalité de cet Etat et pouvoir en arborer le pavillon; ordinairement il faut une inscription sur des registres spéciaux, attestée par un certificat délivré au navire. Les papiers de bord requis par le droit international sont : 1° les documents relatifs à la propriété du navire; 2° le connaissement; 3° le rôle d'équipage, avec indication de la nationalité du capitaine et de l'équipage; 4° le certificat de nationalité; 5° le journal de bord, auxquels s'ajoutent fréquemment les actes de construction et de jaugeage; en général, un certificat d'enregistrement en due forme doit être réputé suffisant à l'égard du navire visiteur. Les navires de guerre établissent leur nationalité soit par l'exhibition de la commission du commandant, soit en hissant le pavillon et en l'appuyant d'un coup de canon à blanc (coup de semonce); ce coup de canon, impliquant la parole d'honneur du commandant quant à la sincérité du pavillon arboré, porte aussi, au cas particulier, le nom de coup d'affirmation ou d'assurance. Un Etat a le droit d'accorder l'usage de son pavillon à un navire privé étranger, lequel se trouve ainsi placé sous sa protection; tel est le cas des navires appartenant à des personnes dont le pays n'a point de pavillon maritime, faute d'une marine de guerre pour le faire respecter.

On distingue les navires en navires de commerce ou de plaisance et en navires de guerre; entre les deux classes il existe une différence essentielle, qui rend inégaux leurs droits et leurs immunités dans les relations internationales. Les navires de commerce ou de plaisance sont placés sous la juridiction de la nation à laquelle ils appartiennent; mais personne, à leur bord, ne représente le gouvernement de cette nation. Les navires de guerre, au contraire, armés par l'Etat lui-même, en sont les représentants à l'étranger; leurs commandants, leurs officiers, leurs équipages sont les agents d'une force publique étrangère; il s'ensuit naturellement que les navires de guerre, propriété d'un gouvernement, ont droit à l'indépendance et au respect dû au pouvoir souverain dont ils sont les représentants armés. Ils restent toujours et partout, même dans un port étranger, une portion du territoire national, et l'on a pu avec quelque raison assimiler ces navires, au point de vue du droit des gens, à l'hôtel d'une ambassade, leurs officiers et leurs équipages au personnel officiel ou non officiel d'une mission diplomatique; aux regards de l'étranger, un navire de guerre jouit des diverses immunités habituellement groupées sous le terme technique d'exterritorialité. Nul n'a le droit de s'immiscer dans ce qui se passe à son bord, nul ne peut y pénétrer par force; un gouvernement qui se juge menacé dans sa sûreté ou son indépendance par un navire de guerre étranger ne peut que lui interdire l'accès de ses ports, l'inviter à les quitter ou prendre des mesures de surveillance. Une conséquence de l'exterritorialité du navire de guerre, c'est que tout ressortissant de l'Etat dont il porte le pavillon qui s'y réfugie échappe à l'extradition si, comme c'est le cas de presque tous les pays, celui-ci ne livre pas ses nationaux; d'autre part, l'esclave qui s'y réfugie est libre si le navire appartient à un Etat qui interdit l'esclavage; mais il ne faut pas perdre de vue que, personne ne pouvant mettre le pied sur un navire de guerre sans l'autorisation du commandant, celui-ci est toujours libre d'en refuser l'accès à un esclave ou à un

accusé. L'exterritorialité ne s'étend pas aux marins qui descendent à terre ; toutefois l'Etat, souverain territorial, abandonne souvent à l'Etat du navire la connaissance et la punition des infractions commises par eux à terre, et le commandant a le devoir strict de faire respecter par ses hommes l'ordre public établi sur le territoire.

Sont assimilés aux navires de guerre : 1° les embarcations de tout calibre qui en dépendent ; 2° pendant la durée de leur service spécial, les navires frétés par le gouvernement, par exemple pour le transport de troupes, et portant le pavillon de guerre. En vertu d'un usage qui paraît se généraliser et que divers traités ont expressément consacré (traité franco-italien du 3 mars 1869, art. 6 ; anglo-belge du 17 févr. 1876, art. 6 ; franco-anglais du 30 août 1890, art. 9), on étend l'exterritorialité des navires de guerre, ou du moins certaines des immunités qui en découlent, à d'autres navires de l'Etat, attachés à son service, notamment aux paquebots faisant le service de la poste ; mais il ne faut pas perdre de vue que c'est une dérogation au droit commun et que les textes qui la sanctionnent doivent être interprétés restrictivement.

En ce qui concerne la juridiction, tous les navires soit de commerce, soit de guerre, relèvent de l'Etat dont ils portent le pavillon. C'est cet Etat qui est réputé souverain pour toutes infractions aux lois nationales ; ses tribunaux sont compétents à l'exclusion de tous autres, pour connaître des infractions commises pendant la traversée, soit à bord, soit dans les eaux qui environnent le navire ; et, si ces infractions ont porté préjudice à des tiers, l'Etat est tenu d'accorder satisfaction. S'il s'agit, au contraire, de violation du droit des gens, elles peuvent être jugées par les tribunaux du pays où les délinquants sont amenés, bien que l'acte ait été commis en pleine mer et sous pavillon étranger ; la question de nationalité s'efface quand il s'agit d'une infraction affectant les intérêts de la société tout entière et la sécurité du commerce universel. Les navires qui longent les côtes d'un Etat dans la partie de la mer dépendant de son territoire sont soumis temporairement à la souveraineté de cet Etat, en ce sens qu'ils sont tenus de respecter les ordonnances militaires ou de police prises par lui pour la sûreté de son territoire et de la population côtière ; mais, sous les autres rapports, ils sont aussi libres qu'en pleine mer. Quant aux navires qui jettent l'ancre dans un port étranger ou qui remontent un fleuve étranger, il faut, comme on l'a vu plus haut, distinguer les navires de guerre des navires de commerce ou de plaisance.

Les navires de guerre, bien que tenus de se soumettre aux prescriptions locales concernant les remorqueurs, les pilotes, les signaux d'approche, les quarantaines, la police sanitaire, etc., échappent complètement à la juridiction territoriale ; les infractions commises à leur bord sont de la compétence de leurs tribunaux nationaux et jugées selon leurs lois nationales. Si les faits imputables à un navire de guerre ont été perpétrés par ordre ou avec l'autorisation tacite du gouvernement de l'Etat auquel appartient le navire, ils ne tombent pas sous le coup des lois locales, mais doivent être jugés d'après les principes qui servent à résoudre les questions d'Etat à Etat. Lorsqu'un navire de guerre a servi à consommer des actes contraires aux droits d'un Etat, le gouvernement de cet Etat a le droit de poursuivre les auteurs de ces actes ; mais il ne peut traiter le navire en ennemi s'il reçoit du gouvernement de l'Etat du navire l'assurance qu'il n'était pas complice du fait ou qu'il n'a pu l'empêcher. Quand à bord d'un navire de guerre surviennent des faits graves, de nature à compromettre la tranquillité du port ou la sûreté de l'Etat, ou quand il y a nécessité urgente de procéder contre le commandant du navire pour s'assurer de sa personne et conserver les preuves de sa culpabilité, ou quand l'intervention de l'autorité locale a été réclamée par le commandant du navire, les droits de juridic-

tion de la souveraineté territoriale l'emportent sur ceux de l'Etat auquel appartient le navire. Dans ces cas, ce dernier Etat peut demander que les personnes de l'équipage arrêtées par l'autorité locale soient déférées à ses propres tribunaux ; et cette demande doit être accueillie, hormis le cas d'un crime commis par le commandant du navire dans le pays même dans les eaux duquel stationnait le bâtiment.

A moins de conventions expresses contraires, les simples navires de commerce ou de plaisance ne sont pas au bénéfice de cette exemption de la juridiction territoriale, et les personnes qui sont à bord ne peuvent se soustraire à cette juridiction. Les tribunaux de l'Etat dans un port, ou dans les eaux duquel se trouvent de semblables navires, sont compétents au civil comme au criminel. Pour toutes les infractions commises par des marins à l'égard d'étrangers, soit à bord, soit à terre, pour tout acte de nature à troubler l'ordre public ou à nuire aux intérêts du pays, pour toutes les affaires dans lesquelles les intéressés réclament spontanément l'intervention de l'autorité locale, les agents de la force publique du pays ont le droit de poursuivre le coupable, même à son bord. Lorsque l'équipage a commis un délit à terre ou dans les eaux territoriales et qu'il est poursuivi par la justice locale, ces poursuites peuvent être continuées contre le navire jusque dans la mer libre ; mais si le navire a échappé aux poursuites, il ne peut plus ensuite être attaqué en pleine mer par les navires de l'Etat lésé. Les conflits de juridiction, en ces matières, tendent du reste à devenir de plus en plus rares par la raison que les principales puissances maritimes ont pris soin de régler conventionnellement les droits ou immunités dont elles entendent respectivement faire jouir les bâtiments de leur marine marchande ; les traités récents consacrent généralement la distinction, toute rationnelle, entre les faits accomplis par les marins entre eux à leur bord et les faits ayant des conséquences extérieures ou concernant des étrangers. Pour qu'un navire marchand soit fondé à réclamer, au besoin, la protection des autorités territoriales, il faut qu'il appartienne à une nation amie et ne soit pas engagé dans des opérations contraires au droit des gens ou préjudiciables au pays dans les eaux duquel il se trouve.

Bien que les rades, ports et havres appartiennent à l'Etat d'une manière absolue, au même titre que toute autre partie de son territoire, il est admis que, en temps de paix, tout port de commerce est toujours accessible à un navire de commerce ou de plaisance, à condition de se conformer aux règlements locaux et de payer les taxes locales de pilotage, de lamanage, de fanal, de quai, etc. Au contraire, l'entrée et le séjour des navires de guerre étrangers, surtout dans un port militaire, sont soumis à diverses restrictions, tant en vertu de la législation interne que des usages et des traités. En temps de paix, ces navires sont généralement admis. Mais un refus d'admission, une interdiction ou une restriction du débarquement peuvent être motivés par des considérations politiques, militaires ou sanitaires. Souvent on limite le nombre des navires d'un même Etat admis à la fois dans un même port, ainsi que la durée de leur séjour. Avis de leur arrivée doit être donné à l'autorité compétente. Pour pénétrer dans les fleuves et canaux intérieurs, une autorisation préalable est toujours de rigueur. Il est, d'ailleurs, de principe qu'on laisse entrer dans les ports tout navire quelconque, lorsqu'il est en détresse ou en danger de mer.

Ernest LEHR.

III. Histoire. — PRINCIPE DES NATIONALITÉS (V. NATIONAL ET NAPOLEON III).

NATIONAUX-LIBÉRAUX (V. NATIONAL-LIBÉRAL [Parti]).

NATIVISME. Dans sa signification la plus générale, le terme de *nativisme* désigne les théories philosophiques qui attribuent aux facultés propres de l'esprit, dans l'acquisition de la connaissance, un rôle prépondérant sur celui

que joue l'expérience. Il s'applique à toutes les doctrines de l'innéité et s'oppose au terme d'empirisme, qui désigne les doctrines adverses. Mais, à côté de ce sens large, le terme de nativisme a une acception plus restreinte que l'usage a consacrée : on l'emploie pour désigner en particulier les théories de l'innéité appliquées à la question de la perception de l'espace. Envisagées à ce point de vue, les théories nativistes soutiennent que les représentations d'étendue sont des données premières de la conscience, qu'elles sont innées.

En ce qui regarde la signification générale du terme nativisme, la question a déjà été, en partie, traitée directement dans l'art. *Idée*, indirectement dans l'art. *EMPIRISME*. Le présent article ne donnera donc que des indications générales et complémentaires sur le sens large du mot, pour insister davantage sur sa signification plus spéciale.

La doctrine de l'innéité n'a pas toujours été présentée sous la même forme dans l'histoire de la pensée philosophique. Bien qu'animée du même esprit général, elle a néanmoins subi des variations considérables qui correspondaient aux exigences nouvelles de la pensée critique et qui peuvent être considérées comme des progrès. Dans l'antiquité, elle apparaît comme une doctrine de l'objectivité pure : les idées sont considérées par Platon comme des réalités ; l'esprit se retrouve dans les choses parce qu'il retrouve en elles les idées qu'il a contemplées, dans une existence antérieure, à leur état de pureté (théorie de la réminiscence). Avec les temps modernes, le point de vue de l'objectivité disparaît. On ne se représente plus l'idée comme quelque chose d'extérieur à l'esprit ; déjà, pour Descartes, la réalité des idées se mesure à la clarté de la conception. Mais l'union de l'esprit et des choses ne se conçoit pas encore par elle-même : c'est Dieu qui établit entre eux une correspondance. Avec Kant, le point de vue de la subjectivité s'affirme nettement, et l'union de l'esprit et du monde apparaît comme une nécessité rationnelle. L'esprit impose au monde ses formes pures, et l'union de l'intelligence et de l'expérience sensible n'est autre chose que la condition même de toute perception.

Si diverses qu'elles soient dans leur forme, ces doctrines de l'innéité s'accordent toutes sur un point essentiel. Sans rejeter l'expérience, elles la croient incapable d'expliquer la connaissance. C'est précisément ce point que contestent les empiristes. Quelques tendances générales se dégagent du détail de leurs objections : les doctrines de l'innéité, disent-ils, affirment et ne prouvent rien ; ce sont des solutions paresseuses. Dire qu'une idée ou qu'un principe sont innés, c'est éviter d'en rechercher la nature et d'en expliquer l'origine. De toute façon, elles encourent le reproche d'arbitraire qu'on peut adresser à toute philosophie et à toute méthode aprioristes, arbitraire qu'on aura chance d'éviter si l'on recourt à l'expérience et qu'on y cherche le critérium objectif de toute vérité.

Cette critique générale renferme une part de vérité et une part d'erreur. Elle porte juste, si l'on considère les solutions des théories nativistes comme des solutions toutes faites. Rien ne serait aussi dangereux pour le progrès de la pensée philosophique que de résoudre des problèmes par des affirmations et d'opposer des fins de non-recevoir à l'expérience ; ce serait condamner la philosophie à des constructions artificielles, sans fondement dans la réalité. Mais les théories de l'innéité ne sont pas nécessairement arbitraires ; elles l'ont peut-être été, le plus souvent, en fait ; mais les variations qu'elles ont subies et les progrès qu'elles ont réalisés montrent qu'elles peuvent ne pas l'être. Avec le progrès de la pensée critique, leur tâche et leur domaine propre semblent se préciser davantage ; elles seules paraissent fondées à déterminer d'une façon de plus en plus nette la nature, le rôle, la portée et aussi les limites des nécessités proprement rationnelles. De leur côté, les philosophes empiristes ont rendu de grands services à la philosophie en déterminant, par une observation aussi exacte que possible du réel, les conditions et les cir-

constances au milieu desquelles s'exerce l'activité de l'esprit. Ils ont rappelé la philosophie au sens de la vie concrète. Mais, à leur tour, ils s'efforceraient en vain de substituer des questions d'origine ou de genèse à des questions de nature. Montrer dans quelles conditions l'intelligence se développe et s'exerce n'entraîne pas, comme corollaire, la nécessité de la faire sortir tout entière de l'expérience. Leibniz n'a-t-il pas expliqué comment des idées peuvent être à la fois innées et inconscientes, c.-à-d. être antérieures à l'expérience et avoir cependant besoin de l'expérience pour se révéler ? Cette tentative de conciliation devrait suffire pour montrer que les théories nativistes et empiristes, loin de s'opposer, peuvent se prêter un mutuel appui, à condition de définir chacune leur tâche et d'abandonner aussi chacune une partie de leurs prétentions. Pour prendre un exemple, la théorie associationniste échoue lorsqu'elle veut faire sortir le principe de causalité d'associations particulières et d'habitudes mentales ; elle n'explique ainsi ni la nécessité ni l'universalité du principe. Mais, de son côté, les théories nativistes, si elles s'en tiennent à la pure affirmation des caractères essentiels qui conviennent à ce principe, sont impuissantes à expliquer comment il prend naissance et se développe dans la pensée humaine appliquée à l'expérience. On peut concilier les deux théories si l'on reconnaît à l'une une valeur plus proprement pratique, à l'autre une valeur plus proprement rationnelle.

Ces considérations générales éclairciront peut-être la question compliquée du nativisme considéré dans son application à la perception de l'espace. Parmi les théories nativistes qui considèrent ce point particulier, on distingue deux groupes principaux, qui, semblables par la thèse qu'ils soutiennent, diffèrent néanmoins par leur point de vue. D'un côté, les théories nativistes logiques, qui reposent sur un système général de la connaissance : telles les théories de Descartes, Leibniz et Kant. D'autre part, les théories psycho-physiologiques, comme celles de Müller et de Stumpf, qui considèrent le processus de la localisation comme originel et antérieur à l'expérience, mais le font dépendre de la structure de l'organisme. Cette distinction n'a pas seulement la valeur d'une classification. Elle met en garde contre une confusion qu'on serait tenté de faire entre nativisme et idéalisme d'un côté, et, de l'autre, par opposition, entre empirisme et matérialisme. Le nativisme peut être soit idéaliste, soit matérialiste : dans le premier cas, l'idée d'espace est considérée comme innée à la conscience ; dans le second, l'innéité de l'espace est rapportée à la seule constitution anatomique des organes.

La théorie de la perception, que Kant a exposée dans l'esthétique transcendantale, est considérée comme l'expression la plus complète et la plus parfaite de la théorie nativiste. Dans les philosophies antérieures à la philosophie kantienne, la question de la perception de l'espace ne se pose pas d'une manière très précise ; il s'agit, en effet, de définir bien plus la nature de l'espace que la façon dont nous le percevons. Pour Descartes, l'innéité de la notion d'espace s'impose en vertu de la clarté et de la distinction de cette idée. Leibniz, par la distinction qu'il fait entre l'étendue et l'espace, modifie déjà profondément la doctrine de l'innéité et fait une place plus grande à la question de la perception. En effet, d'après lui, l'espace n'est pas une réalité, mais une abstraction. Ce que nous percevons directement, c'est l'étendue concrète et limitée ; nous en dérivons ensuite par abstraction l'idée d'espace vide et illimité, l'étendue étant l'ordre des coexistences réelles et l'espace l'ordre des coexistences possibles. Pour Kant enfin, la question de la réalité de l'espace ne se pose plus ; elle se résout dans celle de la perception. L'espace n'est, en effet, qu'une forme pure et a priori de la sensibilité ; en d'autres termes, notre sensibilité ou faculté de percevoir est ainsi faite qu'elle ne peut recevoir les matériaux de la connaissance sans les mouler dans cette forme qui est en elle et en elle seulement, l'espace.

Contre ces théories qui soutiennent l'innéité de la notion d'espace se sont élevées les objections des empiristes anglais et allemands. Elles ont, dans l'un et l'autre pays, un caractère assez distinct et doivent être examinées séparément.

En Angleterre, les objections ne sont pas parties originellement de l'empirisme, puisqu'on trouve dans Berkeley une théorie de l'acquisition de la notion d'espace. Mais elles ont été surtout formulées par Bain, Stuart Mill et Herbert Spencer. L'effort de ces philosophes a été, en général, de montrer que la notion d'espace exigeait, pour être perçue, le concours de l'activité musculaire et motrice et qu'elle ne pouvait, par conséquent, être acquise que par l'expérience. L'espace, en tant qu'état de conscience, n'aurait pas d'autre origine ni d'autre sens qu'une association de sensations musculaires avec des sensations tactiles ou visuelles. La réversibilité de nos sensations, soit tactiles, soit musculaires, suffit pour expliquer la simultanéité et le caractère extensif de nos sensations d'espace. Aussi le sens du toucher est-il, d'après ces théories, plus important à considérer que le sens de la vue pour expliquer la perception de l'espace : la vue seule ne nous donne que des sensations de couleur, tout au plus de surface ; c'est au toucher que nous devons la notion de distance et de profondeur. Mais l'habitude que nous avons d'associer continuellement entre elles des sensations visuelles et des sensations tactiles finit par voiler à nos yeux l'objet propre de chacune d'elles : c'est là ce qui explique, dit Stuart Mill, « la difficulté que nous avons à croire que l'étendue tire la signification qu'elle a pour nous d'un phénomène non de synchronisme, mais de succession ». Les sensations visuelles, grâce à la richesse et à l'extrême sensibilité de l'organe de la vue, sont beaucoup plus synthétiques que les impressions tactiles ; aussi finissent-elles par les supplanter et par nous faire oublier la part qui revient à ces dernières dans la perception de l'espace.

Le débat entre nativistes et empiristes, en Allemagne, est d'espèce plus compliquée. D'abord il a pris, chez les nativistes eux-mêmes, une tournure physiologique ; ensuite, il est parfois délicat, dans la confusion des doctrines, de distinguer dans quelle mesure certaines d'entre elles sont nativistes et dans quelle mesure elles ne le sont pas.

Chez les nativistes purs, la question de la perception de l'espace s'est divisée et se présente sous deux aspects. Ils se sont, en effet, efforcés de montrer que l'ordre des sensations tactiles, aussi bien que l'ordre des sensations visuelles, ont leur base dans l'organisme. En ce qui regarde la première de ces questions, les recherches de Müller et de Weber ont commencé par déterminer avec exactitude le rôle des terminaisons nerveuses dans la perception tactile ; elles ont eu pour résultat de montrer que dans tout contact nous sentons nécessairement et immédiatement une certaine étendue. Stumpf donna une forme définitive à ces théories. D'après lui, la surface et la profondeur sont perçues immédiatement par le contact. Le contact s'exerce, en effet, soit par une surface courbe, soit par une surface plane ; or ces deux espèces de surface impliquent la troisième dimension, « car elles énoncent quelque chose qui a rapport à la profondeur, à savoir la présence ou l'absence d'une inclinaison à se recourber en dehors vers la profondeur ». En ce qui touche la perception visuelle de l'espace, Müller soutient que la rétine a une connaissance immédiate de ses propres dimensions, et que cette connaissance lui sert à mesurer les objets visibles. Stumpf applique à la vue la même théorie qu'à la perception tactile. Mais la thèse nativiste est surtout représentée ici par Hering. Celui-ci attribue aux différents points de la rétine des sentiments d'étendue ; chaque point a sa valeur propre en largeur et en hauteur. Pour expliquer la perception de la profondeur, il suppose que les points identiques forment un plan qui est la surface principale du champ visuel ; les impressions reçues sur les moitiés externes des rétines sont vues au delà de la surface principale, les impressions

reçues sur les moitiés internes sont vues en deçà. (Pour le détail de ces théories, consulter Ribot : *Psychologie allemande contemporaine*.)

On oppose en général à ces théories, sous le nom de théories empiristes, les théories de Lotze, Helmholtz et Wundt. Cependant, il faut remarquer que Lotze admet l'innéité de la notion d'espace, en ce sens qu'il admet que l'âme possède en elle-même une faculté de percevoir les sensations sous la forme d'espace ; son intention est simplement d'expliquer, par l'expérience, la genèse de cette intuition. Sa théorie est connue sous le nom de théorie des signes locaux. Les signes locaux doivent leur origine à ce fait que deux points de la peau et de la rétine, à la fois par leur structure propre et par leur relation avec des éléments voisins, diffèrent entre eux et modifient le mouvement qui leur est imprimé par la même excitation. Grâce aux caractères distincts des sensations qui en résultent, l'âme assigne à chaque sensation sa position déterminée par rapport à l'objet qui en est la cause. Pour Helmholtz, toute impression sur une partie déterminée de la rétine produit, à l'aide des signes locaux et des mouvements musculaires, une modification déterminée du sensorium. Enfin Wundt tente une conciliation des théories nativistes et des théories empiristes en montrant que la notion extensive procède de la combinaison du mouvement des organes des sens avec les sensations proprement dites, soit, par exemple, des mouvements de l'œil avec les sensations de la rétine. « La notion extensive, dit-il, est une fonction qui procède de la synthèse par association du mouvement et des signes locaux. Lorsque les sensations du mouvement, qui forment un continu d'une seule dimension, se fondent par association avec le continu à deux dimensions, mais de même espèce, des signes locaux, elles engendrent une continuité de même espèce à deux dimensions, c.-à-d. une superficie. »

La diversité des solutions proposées par ces divers philosophes, solutions qui laissent encore pendante la question de la perception de l'espace, en font suffisamment ressortir la difficulté. Peut-être cependant les oppositions qui existent entre les différentes doctrines énumérées ne sont-elles pas irréductibles, si chacune d'elles s'en tient à un ordre de recherches nettement défini et n'émet pas la prétention de se donner pour des solutions totales. Il est impossible de songer ici à entreprendre une discussion détaillée de chacune de ces théories ; il suffit de montrer, dans leurs grandes lignes, leurs oppositions principales et de chercher dans quelle mesure on peut les concilier.

L'opposition la plus générale entre les théories nativistes et les théories empiristes (nous mettons à part l'école des nativistes physiologistes allemands) vient de ce que les premières, comme il a été dit au début de cet article, s'occupent surtout des questions de nature ; et les secondes des questions d'origine, de genèse. Les théories nativistes font ressortir la nécessité d'admettre l'existence de principes rationnels, d'idées irréductibles à l'expérience qui permettent de comprendre l'espace avec ses attributs essentiels, infinité, homogénéité des parties, unité du tout, qui apparaissent comme les conditions fondamentales de la science. Si la notion de l'espace est une notion à priori, c'est que seul l'esprit est doué de l'activité synthétique nécessaire pour réduire à l'unité la multiplicité donnée dans l'expérience, et c'est là ce qui semble avoir été définitivement établi par Kant. Mais, d'autre part, la perception de l'espace est un fait concret et doit être expliqué comme tel, et ici les écoles empiristes anglaises et allemandes ont rendu de grands services à la philosophie et à la science, moins peut-être par les résultats auxquels elles sont arrivées que par les directions de recherches qu'elles ont indiquées. Elles ont eu le mérite de montrer le rôle capital que jouait le mouvement, sous ses diverses formes, dans l'acquisition de la notion d'espace et dans la localisation des objets dans l'étendue. Leur tort a été d'exagérer l'importance de cette découverte jusqu'à la croire capable d'expliquer le fait total de la perception. Une conséquence directe de cette

exagération a été de conduire certains auteurs de ces théories à des considérations psychologiques fausses qu'ils ont appuyées de confiance sur des hypothèses scientifiques discutables, qui semblaient propres à les confirmer et dont, en réalité, elles n'avaient peut-être pas besoin. C'est ainsi que les associationnistes anglais se sont appuyés sur l'exemple d'aveugles-nés opérés de la cataracte pour démontrer que le sens de la vue ne pouvait pas nous donner, à lui seul, le sentiment de l'étendue. Or, en fait, des expériences du même genre, mais contradictoires, ont été instituées, qui, grâce à une méthode d'observation plus rigoureuse, ont établi que les théories échafaudées sur les cas des docteurs Platner et Cheselden tenaient à des erreurs d'interprétation. Il semble maintenant démontré par la science et vérifié par l'expérience que nous obtenons directement par la vue la perception de l'espace. Mais ce que nous acquérons par le mouvement, c'est la mesure de l'étendue, c.-à-d. que le mouvement nous permet de substituer à l'étendue pure, perçue par la vue, l'étendue géométrique, susceptible de recevoir des déterminations rigoureuses et, par suite, plus accommodée que la première à nos besoins d'activité pratique. On conçoit, dès lors, que la localisation des objets dans l'espace, c.-à-d. la détermination des rapports que tel objet entretient avec les objets environnants, se fasse lentement, et grâce à une association continue des perceptions visuelles, musculaires et tactiles. On comprend également que, grâce à cette association même, nos perceptions visuelles finissent par déplacer et par remplacer les sensations tactiles auxquelles elles ont été liées à l'origine. Comme l'a dit ingénieusement Herbert Spencer, « les perceptions visuelles, en devenant les symboles des impressions tactiles et visuelles, jouent un rôle analogue à celui des formules de l'algèbre ; elles abrègent et simplifient ». Peut-être y a-t-il lieu d'utiliser de la même façon les théories des empiristes allemands, comme celle de Wundt, par exemple. Sans doute, on lui a reproché avec raison de faire sortir la notion d'espace de l'union de deux éléments qui ne la comprennent ni l'un ni l'autre : la perception de sensations extensives est une perception d'un caractère distinct, original, et jamais on ne pourra la dériver, sinon en faisant appel au miracle, d'une synthèse d'impressions visuelles et d'impressions motrices. Mais, si l'on admet, au-dessus et avant cette synthèse, un pouvoir général de synthèse propre à l'esprit, qui rende possible à priori toute détermination et toute union de sensations diverses dans l'expérience, rien n'empêche d'accepter la théorie de Wundt comme une théorie capable d'expliquer le processus physiologique au moyen duquel cette activité synthétique s'applique à la multiplicité qui lui est donnée dans la réalité sensible.

Il est permis d'espérer, comme on peut le voir d'après ces vues rapides, que les théories nativistes et empiristes finiront un jour par se concilier naturellement, lorsque, ayant défini d'une façon précise leur objet propre, elles aboutiront, par la différence même de leurs procédés d'investigation, à des résultats qui ne seront pas exclusifs les uns des autres.

DA COSTA.

BIBL. : BERKELEY, *An Essay towards a new theory of Vision*, 1709. — PANUM, *Physiologische Untersuchungen über das Sehen mit zwei Augen*; Kiel, 1858. — MÜLLER, *Manuel de physiologie. — Zur vergleichenden Physiologie des Gesichtssinns*. — KANT, *Critique de la raison pure*, trad. Barni. — STUART MILL, *Examen de la philosophie d'Hamilton*, trad. Cazelles, 1869. — STUMPF, *Ueber den psychologischen Ursprung der Raumvorstellung*; Leipzig, 1873. — BAIN, *les Sens et l'Intelligence*, trad. Cazelles. — HERBERT SPENCER, *Principes de psychologie*, trad. Ribot et Espinas. — HÉRING, *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne*, 1872-74. — WUNDT, *Mémoires de 1858 à 1862*, dans *Zeitschrift für rationelle Medicin*. *Grundzüge der physiologischen Psychologie* (*Rev. philos.*, t. VI); Leipzig, 1880. — HELMHOLTZ, *Optique physiologique. Populäre wissenschaftliche Vorträge*. — RIBOT, *Psychologies anglaise et allemande contemporaines*. — LOTZE, *Grundzüge der Psychologie* (*Rev. philos.*, t. IV); Leipzig, 1881. — CESCA, *Le Theorie nativistiche e genetiche della localizzazione spaziale*; Padoue, 1883. — DELSCEUF, *Rev. philos.*, III, IV, X. — MAUXION, *Rev. philos.*, XXXVI.

NATIVITÉ. I. Histoire religieuse. — FÊTE DE LA NATIVITÉ DE JÉSUS-CHRIST (V. NOËL).

FÊTE DE LA NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, 8 sept. — Cette fête, ainsi que celle de l'ANNONCIATION, de la PURIFICATION et de la DORMITION, est d'origine byzantine. A l'époque du concile *in Trullo* (691-92), on les trouve déjà établies dans l'Eglise grecque. Ce fut vers ce temps qu'elles furent introduites à Rome. Elles sont marquées dans le recueil auquel on a donné le nom de *Sacramentaire gélasien* (commencement du VIII^e siècle ?) mais elles ne sont mentionnées ni dans l'œuvre du pape saint Grégoire, ni dans le *Calendrier de Carthage*, ni dans le *Sacramentaire léonien*, ni dans aucun document se rapportant à l'ancien *rit gallican*. — Au mot ANNE (sainte) on trouvera résumée la très poétique légende de la *naissance* de la sainte Vierge; et au mot MARIE, celle de sa première *enfance* et celle de sa *dormition*. E.-H. V.

RELIGIEUSES DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE. — Congrégation fondée pour l'enseignement en 1818, à Saint-Germain-en-Laye, par Anne Périer, sous la direction de l'abbé Pourchon. Ses institutions sont basées sur celles de saint François de Sales. Maison mère à Saint-Germain, cinq maisons, 109 religieuses (en 1861). Le recensement spécial de cette année-là mentionne une autre congrégation dénommée simplement DE LA NATIVITÉ, sans autre désignation : 196 sœurs réparties en 8 maisons. E.-H. V.

FÊTE DE LA NATIVITÉ DE SAINT JEAN-BAPTISTE, 24 juil. — La date adoptée pour la célébration résulte d'une indication de l'Evangile (*S. Luc*, I, 26) disant que l'annonciation de la naissance de Jésus eut lieu six mois après l'annonciation de celle de Jean. Cette fête, relativement ancienne, est d'origine occidentale. On en trouve la mention dans deux sermons de saint Augustin (196, 287). — (Pour les *feux de la Saint-Jean*, V. t. XVII, p. 369).

II. Beaux-Arts. — Sous ce titre de *Nativité* on désigne généralement les compositions qui se rattachent à la grande commémoration de Noël : elles sont nombreuses à travers les arts, et, depuis la Salutation angélique jusqu'à l'Adoration, les divers épisodes de la Nativité de Jésus ont été retracés par quantité de maîtres, peintres ou sculpteurs, dont chacun eut son génie propre, sa conception particulière.

Mais la Nativité proprement dite, ce sont les épisodes mêmes qui suivent la naissance du Christ. Jésus vient de naître dans la crèche de Bethléem ; Marie et Joseph sont auprès de lui, qui le veillent, et d'après l'antique prophétie : « le bœuf a reconnu son maître et l'âne l'étable de son seigneur ». Aussi l'âne et le bœuf figurent-ils sur les plus anciens monuments de l'art chrétien représentant la Nativité. Un curieux ivoire du XI^e siècle, conservé au musée de South-Kensington (Londres), nous montre en même temps l'apparition de l'ange venant révéler aux prêtres de Bethléem la naissance du Messie : c'est l'*Annonciation aux Bergers*. Même juxtaposition de l'une et de l'autre scène chez Giotto, dans ses fresques et dans l'église inférieure d'Assise. Aux temps modernes, la Nativité inspire fréquemment les maîtres des écoles italiennes : Gentile da Fabriano, fra Filippo Lippi, le Sodoma, le Corrège. Le premier la peint d'une touche aimable, précieuse, avec une pointe d'affectation dans la pantomime ; le second joint la naïveté, l'adoration d'un âge fervent, à toute la science d'une époque déjà avide de progrès : avec le Sodoma, avec le Corrège, toute trace d'émotion a disparu ; une grâce exquise, un charme raffiné remplacent la foi absente. Sur le même sujet enfin, il faut noter un admirable chef-d'œuvre du Pérugin ; c'est le grand tableau que le maître ombrien eut à peindre pour la Chartreuse de Pavie et qui se trouve aujourd'hui à la National Gallery de Londres. — L'Adoration des Bergers ne devait pas inspirer d'une façon moins heureuse les grandes écoles d'art de l'Italie et des Flandres. Domenico Ghirlandajo lui réserve une place dans la chapelle de l'église de la Trinité que Francesco Sassetti lui fit peindre à

fresque en l'honneur de son patron saint François d'Assise. Avec moins de génie sans doute, mais d'un pinceau consciencieux et habile, Francia traite aussi le même épisode. Et Lorenzo di Credi, le doux peintre florentin, met à son tour dans cette scène d'adoration et de tendresse toute la mansuétude de son âme.

Les madones et les anges des Primitifs flamands sont assurément d'un galbe moins pur : n'importe, dans la familiarité de leur type, dans l'exactitude intime de leur costume, une touchante chasteté, une ferveur sereine les anime, témoin ce tableau de Hugo van der Goes (hospice de Santa Maria Nuova, à Florence), d'un faire large et simple, d'un art austère et naïf qui a bien son charme. On peut le rapprocher, si l'on aime les contrastes, de la toile célèbre de Ribera que nous possédons au musée du Louvre. La sculpture, elle aussi, a pris l'Adoration des bergers pour thème de maint ouvrage mémorable : l'église de Lorette en Italie et les charmants bas-reliefs extérieurs de la Santa Casa qu'elle renferme en sont la preuve. — Pour l'Adoration des Mages, c'est aux premiers temps de l'art chrétien qu'il faudrait remonter, afin d'en observer les primitives représentations : le sarcophage en marbre du musée de Latran est à cet égard un remarquable monument, intéressant à plus d'un titre, de l'art officiel du v^e siècle, succédant aux symboles des premiers âges. D'autres progrès plus décisifs restaient à accomplir ; ils furent, plus tard au xiii^e siècle, l'œuvre de ces précurseurs immortels de la Renaissance, parmi lesquels brilla Nicolas Pisano (chaire à prêcher du Baptistère de Pise). Un siècle et demi après, Ghiberti achève de rénover l'art statuaire avec ces deux ouvrages merveilleux : les portes du Baptistère de Florence, dont l'Adoration des Mages n'est pas un des morceaux les moins étonnants. Vers la même époque, et dans le cours des xv^e et xvi^e siècles, les peintres italiens font paraître un goût marqué pour l'Adoration des Mages qui permet et facilite toutes les splendeurs du costume ; par contre, les écoles germaniques y apportent la rudesse de leurs conceptions parfois bizarres, originales toujours ; puis les maîtres hollandais, Rembrandt et ses satellites, viseront à émouvoir le cœur plus qu'à éblouir les yeux. Et c'est ainsi que par les moyens les plus opposés, par les voies les plus diverses, l'art et les artistes des plus belles époques ont concouru à rajourner sans cesse, grâce à une interprétation infiniment variée, le vieux mystère de la Nativité.

GASTON COUGNY.

NATOIRE (Charles-Joseph), peintre français, né à Nîmes en 1700, mort à Castel-Gandolfo, près de Rome, en 1777. Fils d'un architecte de Nîmes, il fit ses études de peinture à l'Académie d'abord, ensuite dans l'atelier de François Lemoine. En 1721, il eut le premier prix de peinture sur une composition qui représentait *Manné offrant un sacrifice au Seigneur*. Il partit donc pour Rome, où l'Académie de Saint-Luc lui décerna, à son tour, sa plus haute récompense. Après un long séjour dans cette ville, il revint en France, et fut reçu de l'Académie de peinture (1734) ; il présenta pour sa réception le tableau de *Vénus demandant des armes à Vulcain*, qui est aujourd'hui au Louvre. Puis la protection de M. de Julienne lui valut plusieurs commandes qui contribuèrent beaucoup à la vogue de l'artiste et mirent en valeur son talent facile et gracieux, qui se rapprochait un peu du faire de Boucher : *l'Alliance de la Peinture et du Dessin*, *l'Alliance de la Poésie et de la Musique*, *le Triomphe d'Amphitrite* sont des fantaisies coquettes, lestes et far- dées, convenant à merveille au boudoir d'une petite maîtresse ou au cabinet d'un curieux. Natoire fut fréquemment employé aux décorations de riches appartements : à l'hôtel de Soubise il peignit *l'Histoire de Psyché*, en un salon de forme ovale qui terminait une enfilade de pièces déjà ornées de compositions par Restout, Lemoine, Trémolière, Carle Vanloo et Boucher. Mais son ouvrage capital fut la décoration de la chapelle des Enfants-Trouvés ; elle n'avait pas moins de 60 pieds de profondeur, 32 de

large et 42 de hauteur. Natoire y représenta la *Nativité* au maître-autel, et sur les murailles latérales à gauche le cortège des rois en marche pour saluer le nouveau-né, à droite les pasteurs qui s'en retournent pour propager la bonne nouvelle. Toute l'habileté du praticien éclate dans cette grande machine, et là aussi se manifestent ses défauts, l'insignifiance des expressions, la froideur et la fadeur du coloris. Professeur dès 1737 à l'Académie de peinture, Natoire fut envoyé à Rome en 1751 pour remplacer de Troy en qualité de directeur de l'Académie de France ; mais sa dévotion outrée, ses relations avec les jésuites et l'intolérance de son caractère lui attirèrent plus d'une affaire fâcheuse. Il se retira après 1773 à Castel Gandolfo. G. COUGNY.

BIBL. : Paul MANTZ, *François Boucher, Lemoine et Natoire*, 1880, in-fol.

NATOUNA (Iles). Archipel de Malaisie, entre Bornéo et la presqu'île malaise, dépendant de la résidence néerlandaise de Riou ; 1.723 kil. q., 7.500 hab. environ. Les principales îles sont au N. *Poulo-Laut* ; au centre, *Boungouran* (1.430 kil. q. ; 4.000 hab.), et *Sedanani* ; au S., *Soubi* ; à peu près seules habitées.

NATROLITE (Minér.) (V. ZÉOLITE).

NATRON (Chim.). On a désigné jusqu'au xv^e siècle sous le nom de *nitron*, et depuis cette époque sous celui de *natron*, des mélanges salins dont l'élément prédominant est le sesquicarbonate de soude $2\text{NaO} \cdot \text{HO} \cdot 3\text{CO}_2 \cdot 3\text{HO}$, et qui sont fournis par des efflorescences du sol recueillies en Egypte. On a étendu depuis ce nom à toutes les sodes naturelles, quel que soit le pays d'origine. Ce natron ou urao, que l'on trouve parfois en cristaux bien caractérisés appartenant au système clinorhombique, se trouve sur les bords des lacs salés dans les pays chauds. Il se forme en présence d'un excès de sel marin et de carbonate neutre ; une solution saturée de ces deux sels, abandonnée à elle-même en présence de l'anhydride carbonique de l'air, absorbe cet acide, et l'on obtient le natron. Ce sel double n'est pas stable en solution aqueuse, il se dédouble aussitôt dans ses constituants. Quant à la formation du carbonate de soude, on peut l'attribuer à la réaction du sel marin sur le carbonate de chaux (M. Berthelot) ou sur le bicarbonate de magnésie (Cloez).

A l'O. du Nil, dans la Basse-Egypte, près de Terraneh, existe une vallée sablonneuse dont le fond est occupé par plusieurs petits lacs salés peu profonds (V. ci-après). Sous le sable existe une couche argileuse contenant du carbonate de chaux ou gypse et des sels de soude. Pendant l'été, ces lacs salés perdent plus d'eau qu'ils n'en reçoivent, ils déposent des croûtes cristallines de natron plus ou moins épaisses qui s'accumulent d'année en année. On enlève ces croûtes au moyen de pinces et de pioches, on les met sécher, puis des chameaux les transportent jusqu'au Nil pour être embarqués. Le natron renferme, en outre du sesquicarbonate, des quantités variables de sel marin et de sulfate de soude. L'exportation du natron n'a plus que très peu d'importance. Cependant le trona égyptien est employé encore en quantités considérables à Venise pour la préparation des perles de verres.

Voici la composition de quelques natrons égyptiens :

Soude et ac. carbonique...	22,44	32,60
Sulfate de soude.....	18,35	20,80
Chlorure de sodium.....	38,64	15,00
Matières étrangères.....	6,00	»
Eau.....	14,00	31,6

Le natron ou trona se rencontre aussi au Mexique, en Colombie, au Venezuela, mais surtout dans l'Amérique du Nord. Les Etats-Unis possèdent d'énormes gisements de soude à l'état libre ou à l'état de dissolution disséminés dans divers centres de l'Union. Le manque de voies ferrées ou de tout autre moyen de transport a seul empêché jusqu'ici leur exploitation, mais ces gisements pourront, dans l'avenir, apporter de graves perturbations dans l'état actuel de l'industrie de la soude.

En Californie, on connaît plusieurs lacs alcalins. Le lac Mono, à l'E. de la vallée de Yosemite, a une composition avantageuse pour l'extraction du sel de soude ; il contient par litre :

	gr.
Chlorure de potassium.....	4,835
— sodium.....	18,50
Sulfate de soude.....	9,9
Carbonate de soude.....	18,35
Bicarbonat.....	4,4

Il est malheureusement à peu près inaccessible et, en outre, la saison chaude est trop courte pour conduire l'évaporation. Le lac Albert, dans l'Oregon, d'un accès moins difficile, pourra être exploité, il contient 16 gr. de carbonate au litre. En outre, dans divers endroits, se trouvent des dépôts abondants de sels solides qui résultent de la dessiccation totale pendant l'été de lacs peu profonds, ils sont disséminés dans les Etats de Nevada, de l'Utah, de Californie.

La source la plus importante de carbonate de soude naturel est le lac Owen, à l'E. du mont Whitney (Californie). Ce lac, d'une superficie de 28.500 hect., contient de 40 à 58 millions de tonnes de carbonate ; aucune rivière n'écoule. Parmi les rivières qui l'alimentent se trouve l'Owens River, qui y apporte chaque année 200.000 tonnes. On a déjà commencé l'exploitation de ce lac, il existe aujourd'hui (1898), dans le village de Keeler, situé au bord du lac, des bassins d'évaporation occupant une superficie de 16 hect. La composition des produits obtenus est la suivante pour le produit brut et pour le produit purifié par une cristallisation :

	Brut	Purifié
Matières insolubles.....	0,32	0,02 %
Sel marin.....	2,58	0,32
Sulfate de soude.....	1,40	1,25
Carbonate neutre.....	45,3	45,9
Bicarbonat.....	34,7	36,5
Eau.....	16	19,2

Le Wyoming, entre le Laramie et les monts Medicine Bow, possède aussi de nombreux lacs solides ou d'eaux concentrées.

C. MATIGNON.

Vallée de Natron. — Les lacs d'Egypte sont situés au bord d'une vallée desséchée de la Basse-Egypte, à 70 kil. à l'O. du Nil, longue de 33 kil., large de 3 à 8 kil. Leur eau est rouge en automne. Leur crue se fait de fin septembre à décembre, suivant celle du Nil. Le natron blanc s'exploite dans les régions basses non couvertes par l'eau et est transporté à Terraneh (delta, branche de Rosette) (V. ci-dessus). La vallée de natron est habitée par les moines coptes de quatre couvents fondés vers le IV^e siècle ap. J.-C., à la suite de l'ascète Macarius (373). On y a retrouvé des manuscrits intéressants.

BIBL. : ANDRÉOSSY, aux t. XII et XVII de la *Cron. d'Egypte*. — JUNKER, dans *Mitt.* de Pettermann, 1880, pp. 179-185.

NATTAGES. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley ; 540 hab.

NATTE (Techn.). On donne le nom de *natte* à une sorte de tissu obtenu en entrelaçant ou en tressant diverses matières végétales, telles que : paille, sparte, jonc, osier ou certaines écorces. Le tissu ainsi fait est nécessairement assez grossier ; il est d'un usage général dans l'Asie orientale, en Chine et au Japon notamment, où on l'emploie pour recouvrir les murs et le sol, pour servir de couchette, etc.

NATTE (Johann-Lorenz), graveur allemand, né à Biberach en 1705, mort à Saint-Petersbourg le 27 oct. 1763, auteur d'un *Traité de la méthode antique de graver les pierres fines, comparée avec la méthode moderne* (Londres, 1754).

NATTE (Heinrich), sculpteur allemand, né à Graun (Tirol) le 16 mars 1846, mort à Vienne le 13 avr. 1892, auteur d'une statue de *Wotan* (1873), d'une tête de

Satyre dormant, de nombreux bustes, des monuments de *Zwingli* (Zurich), *Haydn* (Vienne), *Andreas Hofer* (mont Isel), etc. Il travailla à Munich, puis à Vienne. Ses œuvres de sentiment tendre inclinent vers l'expression picturale.

NATTERON. Sorte de tapis en nattes de paille qui au moyen âge avait le même usage que nos paillassons actuels, dont il avait aussi à peu près l'aspect.

NATTIER (Jean-Baptiste), peintre français, né à Paris en 1684, mort en 1726. Ses débuts dans la carrière artistique avaient été heureux, et l'Académie de peinture l'avait admis au nombre de ses membres, quand il fut compromis dans une très scandaleuse affaire, arrêté et mis à la Bastille. Nattier n'échappa que par le suicide au procès infamant où il était impliqué.

G. C.

NATTIER (Jean-Marc), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1683, mort en 1766. Fils de maître et filleul du peintre Jean Jouvenet, il remporta, à l'âge de quinze ans, le prix de dessin. Des copies de Rubens qu'il exécuta à la galerie du Luxembourg, d'après l'histoire de *Marie de Médicis*, le signalèrent à l'attention et à la faveur du roi Louis XIV, et l'Académie de peinture le reçut en 1743 comme membre agréé. Il cherchait encore sa voie : il la trouva bientôt et devint le premier peintre des jolies femmes. L'harmonie caressante de son coloris, son habileté à traiter le costume, l'aimable fantaisie qui le portait à embellir ses modèles, décidèrent de son succès à la cour : les portraits de Marie Leczinska, femme de Louis XV, ceux de Louise-Elisabeth de France en costume de chasse, de Louise-Henriette de Bourbon, sous la forme d'Hébé, de M^{me} de Châteauroux en *Point du Jour* et de M^{me} de Flavacourt en *Silence* sont justement célèbres. De 1737 à 1763, il exposa régulièrement des portraits à tous les Salons, et cependant il ne parvint jamais à devenir riche : la mauvaise chance le poursuivait : c'est ainsi que le ministre de Russie l'ayant mandé à Amsterdam pour lui faire exécuter le portrait de tous les personnages marquants de la cour de Pierre le Grand, Nattier ne put obtenir le paiement de ces travaux ; plus tard, ayant décoré de peintures allégoriques les grands appartements du Temple, il ne fut pas plus heureux quant à la rétribution et fut forcé de racheter pour les vendre les panneaux dont il était l'auteur. Enfin la ruine du système de Law mit le comble à sa détresse : Nattier avait placé tout son petit avoir chez le célèbre et malheureux financier. Pauvre et délaissé, victime sur la fin de ses jours d'une de ces réactions injustes qu'amènent les caprices du monde, il dut implorer, en 1754, la pension du roi laissée vacante par la mort de Cazes. Il mourut misérable en 1766. Le musée du Louvre ne possède qu'un tableau de Nattier, une *Madeleine* aux cheveux poudrés, vêtue d'une robe de soie blanche et assise dans sa grotte, un livre de psaumes à la main ; de nombreux portraits du maître ornent le palais de Versailles. Gaston COUCNY.

BIBL. : Charles BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles* ; *Ecole française*, t. II.

NATURALISATION. I. Législation. — Le mot naturalisation a plusieurs sens. *Lato sensu*, il désigne le fait, quel qu'il soit, en vertu duquel un étranger acquiert la nationalité française. Il y a trois espèces de naturalisation : la naturalisation proprement dite, la naturalisation de faveur et enfin la naturalisation *in globo*, résultant de l'annexion à la France d'un territoire étranger. La naturalisation proprement dite est un acte par lequel le gouvernement confère la qualité de Français à un étranger qui en a formé la demande. Cette naturalisation peut être ordinaire ou extraordinaire ; pour la première, il faut trois ans de domicile autorisé ou dix ans de résidence ; pour la seconde, il faut simplement un an de domicile autorisé à condition d'avoir certaines qualités énumérées par la loi. Il faut, en outre, adresser au ministre de la justice une demande de naturalisation qui peut être rejetée ; enfin, il faut payer un droit de sceau de 175 fr. 25. La naturalisation

de faveur est doublement privilégiée : 1° en ce qu'elle est soumise à des conditions moins rigoureuses que celles du droit commun ; 2° en ce que le gouvernement ne peut en refuser le bénéfice à quiconque remplit les conditions légales. Elle a lieu dans quatre cas prévus par les lois de 1889 et de 1893 auxquelles nous renvoyons. Cette naturalisation est établie pour les étrangers qui, soit à raison de leur naissance en France, soit à raison de liens de famille, peuvent être présumés avoir un certain attachement pour la France ; c'est là son caractère principal. Enfin, quand un territoire étranger est annexé à la France soit par conquête, soit par traité, les naturels du territoire annexé suivent le sort de ce territoire et deviennent Français comme lui. Du reste, dans la plupart des cas, la condition des habitants du pays annexé est réglée par des dispositions particulières contenues dans le traité d'annexion.

L'étranger naturalisé jouit de tous les droits civils et politiques attachés à la qualité de citoyen français. Cependant l'étranger naturalisé n'est éligible aux assemblées législatives que dix ans après le décret de naturalisation, à moins qu'une loi n'abrége ce délai. Les effets de la naturalisation sont individuels, c.-à-d. personnels à l'étranger qui l'a obtenue. Ils ne s'étendent pas aux membres de sa famille non compris dans le décret de naturalisation, excepté en ce qui concerne ses enfants mineurs.

Elie TOURNERIE.

II. Zoologie. — On définit généralement la naturalisation comme un « acclimatement avec conservation de l'intégrité de la reproduction ». On peut donc dire que la naturalisation est la forme la plus complète de l'acclimatation, car elle s'étend non seulement aux individus, mais à l'espèce elle-même qui peut se perpétuer sous le nouveau climat sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à de nouvelles importations. La naturalisation diffère en outre de l'adaptation (V. ce mot), en ce que la première est ordinairement factice et s'effectue sous l'influence et par les soins de l'homme, tandis que l'adaptation peut être naturelle et due aux seuls efforts de la nature luttant contre les vicissitudes du climat pour la conservation de l'espèce.

Quelques exemples feront mieux comprendre ces vues théoriques et les nuances, souvent délicates, qui existent entre l'acclimatement, la naturalisation et l'adaptation. L'homme de race blanche, l'Européen, transporté sous un climat intertropical (par ex. en Indo-Chine, au Tonkin, à Madagascar), arrive assez facilement à s'acclimater, pourvu qu'il adopte les habitudes, le costume et le genre de nourriture des indigènes. C'est l'affaire de quelques mois ou de quelques années, suivant le plus ou moins d'aptitude de la race à laquelle il appartient. Mais qu'il veuille perpétuer cette race, et qu'au lieu de s'allier à une femme indigène, il amène d'Europe une femme blanche comme lui, il aura beaucoup de peine à fonder une nouvelle famille. Sans doute la femme blanche pourra s'acclimater comme son mari en se pliant aux habitudes nouvelles que nécessite le climat, mais sa santé générale en sera profondément troublée. Elle restera stérile ou bien des avortements successifs détruiront ses espoirs de maternité ; qu'elle mène à bien l'une de ces grossesses, elle n'en sera pas moins incapable d'allaiter son enfant, qui mourra presque toujours dès les premiers mois, faute d'une nourriture convenable. En un mot, cette femme sera bien acclimatée, mais non naturalisée, et ce ne sera qu'après de longues années, et en prenant des précautions toutes spéciales, qu'elle pourra élever ses enfants. Mais ceux-ci, habitués dès leur enfance au climat intertropical, pourront être considérés comme naturalisés.

La plupart de nos animaux domestiques sont aujourd'hui naturalisés dans presque tous les pays du monde, puisqu'ils y peuvent vivre et se reproduire à l'état de liberté. Mais il est probable que dans les premières années de leur importation, surtout dans les pays chauds, beau-

coup d'entre eux n'ont pu se passer de la protection et des soins de l'homme. Encore aujourd'hui le cheval, originaire de la zone froide ou tempérée de l'hémisphère N., ne peut vivre que difficilement à Madagascar et dans certaines régions de l'Afrique. Par contre, l'âne, originaire d'Afrique, n'a pu s'acclimater ni surtout se naturaliser dans le N. de l'Europe, au delà du 65° de lat. boréale.

La naturalisation comme l'acclimatement sont d'autant plus faciles qu'il existe moins de différences de climat entre le pays que l'on quitte et celui qu'il s'agit de coloniser. C'est ainsi que les hommes de race blanche nés au Sénégal ou en Algérie souffrent moins du climat de Madagascar que les Européens. Les Portugais, les Espagnols et les Italiens sont plus aptes à coloniser les régions chaudes du globe que les Français, les Anglais, les Suédois ou les Russes, originaires du N. de l'Europe.

Nous avons dit que la plupart de nos animaux domestiques étaient actuellement naturalisés dans presque toutes les régions du globe. Il en est de même d'un grand nombre d'animaux sauvages que l'homme a transportés, volontairement ou involontairement, sur ses navires. On peut citer les différentes espèces de rats et de souris, et surtout le lapin de garenne (*Lepus cuniculus*), qui présente sous ce rapport une aptitude spéciale. Il a même formé dans un certain nombre d'îles et à la Nouvelle-Hollande des races particulières, différant par le pelage, la taille et les habitudes de notre lapin d'Europe, au point que l'on serait tenté de les considérer comme des espèces distinctes si l'on ne connaissait leur origine. Dans ces cas particuliers, on peut dire qu'il y a à la fois naturalisation et adaptation (V. ACCLIMATATION, ADAPTATION, TRANSFORMISME, etc.).

E. TROUSSERT.

NATURALISME (V. RÉALISME).

NATURALITÉ (Droit ecclésiast.). Un édit de Charles VII (10 mars 1344) défendit à tous étrangers de tenir aucun bénéfice dans le royaume. La préface de cet édit indique les abus qui l'ont motivé. Le principal provenait de l'usage que les papes faisaient des *mandats apostoliques* et de leurs dérivés (V. COLLATION DES BÉNÉFICES, t. XI, p. 933). Ils s'en servaient en faveur de personnes qui, non seulement étaient étrangères au royaume, mais parfois n'entendaient pas même la langue du peuple auquel on les imposait comme pasteurs. En conséquence, le roi ordonnait à ses officiers de saisir les bulles et autres titres produits par les étrangers qui se prétendaient pourvus par le pape. Ces mesures furent renouvelées par une ordonnance de François I^{er} (1534). L'art. 4 de l'ordonnance de Blois (mai 1579) statua qu'aucun ne pourrait être pourvu d'évêchés ni d'abbayes chefs d'ordre, soit par mort, résignation ou autrement, s'il n'était originaire français, nonobstant quelque dispense ou clause dérogatoire qu'il pût obtenir. Ces dispositions sont ainsi formulées dans l'art. XXXIX des *Libertés de l'Eglise gallicane* : « Nul, de quelque qualité qu'il soit, ne peut tenir aucun bénéfice, soit en titre ou en ferme, dans ce royaume, s'il n'est natif ou s'il n'a lettres de naturalité expresses du roi à cette fin, et que ces lettres aient été vérifiées ou il appartient (V. GALLICANISME). Une déclaration de janv. 1681 appliqua cette règle aux pays conquis. En conséquence, on considérait comme maxime constante, en France, que le bénéfice tenu par un étranger était vacant de droit et, comme tel, impétrable par *dévolut* (V. ce mot). Les étrangers ne pouvaient point non plus être admis aux charges dans les monastères, ni aux officialités et autres emplois des cours d'Eglise. Les parlements veillaient très attentivement à ce que ces prohibitions fussent observées. En outre, dans les lettres de dispenses accordées par le roi, on insérait des clauses très précises pour accommoder ces dispenses à la coutume du royaume, et en restreindre l'effet à l'égard de la cour de Rome. — Des dispositions analogues ont été prises dans notre législation moderne (*Articles organiques* du 18 germinal an X). **CULTE CATHOLIQUE. Art. 16 :** On ne pourra être nommé

évêque si l'on n'est originaire français. Art. 32 : Aucun étranger ne pourra être employé dans les fonctions du ministère ecclésiastique, sans la permission du gouvernement. CULTE PROTESTANT. Art. 1^{er} : Nul ne pourra exercer les fonctions du culte, s'il n'est Français. CULTE ISRAËLITE (Ordonnance du 25 mai 1844). Art. 57 : Nul ne pourra être nommé grand rabbin, rabbin communal ou ministre officiant, s'il n'est Français. E.-H. VOLLET.

NATURE. I. Philosophie. — DIFFÉRENTS SENS DU MOT. — Les divers sens du mot *nature* sont reliés par des rapports logiques très étroits : 1^o Etymologiquement, il se rattache à l'idée de naissance et désigne la manière d'être primitive et stable : c'est en ce sens qu'on distingue ce qu'un être est ou possède *naturellement* de ce qu'il devient ou acquiert : le naturel d'un individu, une nature d'artiste, de soldat, etc. — 2^o Par suite, il désigne l'ensemble des caractères constitutifs et distinctifs d'une chose, que cette chose soit née ou non : la nature de Dieu, du triangle, de la justice, etc. — 3^o L'idée de *nature* enveloppe dès lors tous les caractères normaux par opposition à l'accidentel, elle définit le type ; par suite, ce que l'être serait s'il réalisait pleinement son type ; en ce sens l'antinaturel, c'est le monstrueux, et le naturel est moins réel qu'idéal ; d'où la confusion des idées de conformité à l'origine et de conformité à la raison et l'équivoque d'expressions, comme l'état de nature, le droit naturel. — 4^o Puisque les caractères naturels sont primitifs et stables, la nature, c'est aussi l'ensemble des manières d'être soumises à des lois générales, nécessaires et innées ; de là l'opposition capitale de la nature et de l'art, l'idée de la loi naturelle, de la classification naturelle, et, par contre, l'idée de surnaturel. — 5^o Jusqu'ici le mot *nature* ne désignait que des propriétés ; il en vient à désigner les êtres ou les substances qui les possèdent. De là une acception vague : l'ensemble des choses, où le mot est presque synonyme d'*univers*, avec cette nuance qu'il suppose entre elles, plus ou moins explicitement, communauté de substance ou d'origine. — 6^o L'ensemble des choses corporelles, par opposition au moral et au spirituel ; en ce sens : l'étude de la nature, les sciences de la nature, les sciences naturelles (celles qui étudient et classifient les objets de la nature et non plus leurs propriétés) ; opposition de la nature et de l'homme : la conquête de la nature ; le sentiment de la nature ; le naturalisme, ou tendance, en philosophie comme en esthétique, à confondre les choses humaines avec les choses corporelles ; et encore l'antithèse de la nature et de Dieu. — 7^o Par personnification, la cause ou le principe même des choses, qu'on le conçoive, soit comme absolu et se suffisant à lui-même, soit comme secondaire et subordonné à Dieu ; la *Natura naturans*, par opposition à la *Natura naturata* : les intentions, le plan de la nature, etc. — Si diverses que soient ces acceptions, tous les problèmes qu'elles soulèvent sont solidaires : la nature d'une notion ou d'un être dépend de la nature de tous les autres, de ses relations à l'ensemble, et de l'idée qu'on se fait de cet ensemble.

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'IDÉE DE NATURE. — Il ne peut être question de retracer, même à grands traits, l'histoire des diverses conceptions de la nature : ce serait retracer l'histoire totale et de la philosophie, et de la science, et même de l'art. On essaiera seulement d'indiquer les diverses orientations générales de la pensée ou des sentiments humains à propos de la nature, d'abord dans leur évolution historique, puis dans leur position actuelle. On ne parlera que de la civilisation occidentale, antique ou moderne, qui, seule, semble offrir l'unité d'un développement continu.

Antiquité. En un sens, le problème de la nature ne se pose en ses termes précis que dans les temps modernes ; en un autre sens, toutes les conceptions possibles de la nature se trouvent déjà chez les premiers penseurs grecs ; seulement ils identifient ou juxtaposent des idées qui nous paraissent s'exclure. La pensée humaine semble avoir

débuté à la fois par un sensualisme naturaliste et par un animisme anthropomorphique : d'une part, toutes choses sont conçues comme pouvant être représentées aux sens ou à l'imagination ; d'autre part, cet univers sensible est animé par des forces arbitraires analogues à l'âme ou à la volonté humaines. On s'explique l'homme et les phénomènes psychiques en les imaginant par analogie avec les phénomènes naturels, et les phénomènes naturels en les interprétant d'après les phénomènes psychiques.

Quelque chose de cette conception primitive subsistera dans toute la philosophie grecque. Après comme avant Socrate y survit un vieux fond d'hylozoïsme, une croyance à la spontanéité naturelle et à la contingence, tandis que, par contre, se précise peu à peu l'idée d'ordre rationnel, issue de la science par excellence, la mathématique, et entendue comme un idéal de perfection, par opposition à la matière, source de désordre et de diversité. — Par suite, les genres de l'être étant conçus le plus souvent comme spontanément distincts, on ne se pose guère la question de l'origine absolue : l'éternité du monde et de la nature est admise volontiers. — Pour les mêmes raisons, on n'éprouve pas le besoin d'opposer l'homme à la nature : on l'y laisse confondu, puisqu'elle est le règne de la discontinuité et de la variété et qu'ainsi l'homme peut coexister dans son sein avec les autres êtres sans perdre pour cela son originalité. — Et de même la méthode appliquée à la connaissance de la nature ne dépasse guère une observation sans critique et la généralisation analogique ou le raisonnement à priori : on ne distingue pas la cohérence logique de la réalité expérimentale.

Malgré ces caractères communs, des tendances diverses se précisent de plus en plus jusqu'à Socrate, pour se rapprocher ensuite et chercher à se concilier. — L'hylozoïsme triomphe chez les Ioniens ; mais la conception mécaniste du monde se formule dans l'atomisme de Démocrite avec tous ses principes essentiels, bien qu'un élément de contingence y survive encore, puisque les atomes diffèrent tous par la forme. — En même temps la tendance logique et mathématique apparaît avec Parménide et Pythagore ; mais chez eux la question semble moins résolue que supprimée. Enfin les sophistes et Socrate, en se détournant de l'étude de la nature, en précisent par là même la notion, puisqu'ils la distinguent mieux du monde spirituel.

Avec une conscience plus nette des éléments du problème, c'est à les unir en une synthèse cohérente qu'on s'attache désormais. Platon l'essaie en mathématicien par l'idéalisme pur : ne fût-ce qu'en tant qu'illusion et qu'apparence, on peut expliquer la nature par sa participation à un monde intelligible, le monde des idées : en rétablissant tous les intermédiaires, on montrera la nécessité d'en poser l'un après l'autre tous les éléments intelligibles. — Aristote, en biologiste, à cette conception toute quantitative en oppose une essentiellement qualitative. Les changements naturels se produisent dans l'ordre de la qualité ; c'est le passage d'une puissance à l'acte, la réalisation d'une forme dans une matière ; il y a donc, existant en des êtres concrets, autant de formes hétérogènes et irréductibles qu'il y a d'espèces d'êtres ou d'objets, et c'est là le domaine propre de la nature. Mais cette nature suppose encore, d'une part, un Être suprême éternellement en acte, et ainsi se détermine l'idée de la transcendance ; et, d'autre part, une matière dernière qui, agissant au hasard, est la source de tout ce qu'il y a de fortuit et de monstrueux dans les choses. Ainsi restaurée par Aristote, la notion de la spontanéité naturelle ne disparaît plus ; chez Epicure, elle dénature le mécanisme démocratéen par l'idée du *clinamen*, de la déviation spontanée des atomes ; et elle triomphe pleinement dans le stoïcisme : là, toute existence transcendante est nettement niée ; l'essence dernière de toutes choses, le feu, est un feu artiste, capable d'action et même de raison ; et ainsi se délimite mieux l'idée d'immanence, par la distinction toute abstraite des modes de la matière et de la force unique et intérieure qui les produit, de la nature naturée

et de la nature naturante. — Enfin, le néo-platonisme, dans sa synthèse mystique des philosophies antérieures, donne à l'idée de contingence un sens tout nouveau : puisque, ici, le principe suprême est supérieur à l'idée et à la pensée même, qu'il est l'Ineffable pur ; dans le mystère de son unité se concilient la liberté d'une création première et la nécessité logique ; en même temps, la nature, la « puissance naturelle et génératrice », n'est plus que l'aspect inférieur de l'âme universelle, de la troisième hypostase. Ainsi pour la première fois apparaît quelque chose comme une liberté divine et une création absolue, et la nature est décidément conçue comme une puissance secondaire et subordonnée : ce sera le point de vue du moyen âge.

Les sentiments que la nature inspire à l'homme correspondent à l'idée qu'il s'en fait ; la conception esthétique et morale varie avec la conception métaphysique. L'antiquité à cet égard peut être dite, dans son ensemble, naturaliste. Dès l'origine, la Grèce, ne voyant rien en dehors de la nature, put bien y discerner par abstraction une matière désordonnée et aveugle, toute privation et tout mal ; mais dans ses œuvres concrètes, où la matière a pris forme et manifeste l'idée, la nature est bonne : le pessimisme n'est qu'un accident dans la pensée antique. Aussi, dans son art comme dans sa morale, elle ne cesse jamais d'admirer ou d'imiter les formes harmonieuses que nous présentent les choses naturelles, et le type humain avant toutes. Si parfois on arrive au mépris des biens du corps, comme chez les stoïciens, c'est la nature encore qui donne l'instinct et la force de les combattre ; de quelque manière qu'on l'interprète, la grande règle de vie est toujours de se conformer à elle.

Moyen âge et Renaissance. La conception de la nature qui a régné au moyen âge est une fusion des doctrines antiques et des idées religieuses nouvelles plus ou moins venues de l'Orient. Le dogme du Dieu transcendant, personnel et providentiel, en constitue la grande originalité. De là dérive en effet la doctrine de la création : tandis que l'antiquité tout entière admettait l'éternité du monde ou son recommencement périodique, le chrétien le conçoit comme limité dans le passé et l'avenir. De là encore le surnaturel et le miracle : puisque la nature n'est rien sans Dieu, il peut y intervenir à sa guise. De là enfin une opposition plus radicale de l'esprit et de la matière, de l'âme et du corps. La nature ne perd pourtant pas toute spontanéité : créée par Dieu, elle apparaît comme une puissance seconde, tolérée par lui, mais ayant quelque indépendance encore ; elle n'est pas le pur désordre, mais elle n'est pas pleinement intelligible non plus : c'est le domaine des qualités occultes, des formes substantielles, hétérogènes, discontinues, agissant par leurs vertus propres et mystérieuses. On peut la connaître en quelque façon, mais comme en devinant son art ou ses secrets, non de science certaine et claire.

Par là même les sentiments qu'elle inspire à l'homme se transforment. Le Dieu tout esprit étant seul intelligence et bonté, tout ce qui se rencontre en elle d'ordonné et de bon lui vient d'ailleurs et d'en haut ; si elle a encore quelque grâce, si elle est beauté, c'est une beauté dangereuse et trompeuse, source d'impureté et de perdition. Tout ce qui vient d'elle, en nous comme hors de nous, doit être proscrit, étouffé ; non seulement l'aimer, mais même la connaître est inutile ou funeste ; elle est le mal. Ce pessimisme terrestre s'exprime par l'ascétisme et la mortification en morale ; et quand, dans son art tourmenté et inquiet, le moyen âge voudra peindre la nature, il se défilera du charme équivoque des contours, et, à travers une forme de plus en plus subtilisée pour qu'étant moins naturelle elle soit moins troublante, à travers une matière qui ne doit plus être qu'un pur symbole, il traduira des sentiments ou des idées étrangers à elle, quelque chose de surnaturel, de spirituel et d'abstrait.

A cette longue contrainte répond, comme une réaction

violente, la Renaissance. Si multiples et confuses qu'en soient les tendances, la Renaissance est avant tout naturaliste : en philosophie, elle restaure toutes les métaphysiques antiques, et de nouveau confond l'homme parmi les choses ; en art, c'est la beauté des formes et des contours qu'elle peint voluptueusement ; en morale, ce sont les instincts qu'elle légitime. Mais surtout on ne se contente plus d'imiter et d'aimer le monde extérieur, on l'observe, on l'étudie, les sciences expérimentales se fondent avec Copernic, Galilée, Képler, et par elles se découvre dans les choses un ordre insoupçonné, par elles la nature s'élargit dans toute l'infinité de l'espace et du temps ; l'homme, jusqu'ici centre ou sommet de la création, n'en est plus qu'un accident infime. Et par là la position du problème se trouve changée profondément.

Temps modernes. La pensée moderne distingue tout ce que l'antiquité laissait confondu ; ou plutôt le problème se présente à elle comme une série d'antinomies qu'il faut résoudre. Antinomie du mécanisme et de la liberté : par là la conception antique se renverse ; il ne s'agit plus de concilier l'activité désordonnée de la matière avec l'immuabilité de l'idée, mais au contraire la nécessité mécanique de la matière avec la libre activité de l'esprit. Antinomie du mécanisme et de la finalité : plus on élimine de la nature l'hétérogénéité et la spontanéité, plus il devient nécessaire d'en expliquer la diversité et l'ordre apparent, de concilier la quantité et la qualité. Antinomie de l'immanence et de la transcendance : l'homme étant nettement opposé désormais à la nature, il faut rendre compte des relations de l'esprit et des choses, de l'âme et du corps, de Dieu et du monde. Enfin, si la réflexion humaine s'aperçoit de mieux en mieux de son rôle dans la connaissance, il faudra déterminer les droits réciproques de l'a priori et de l'expérience, des mathématiques et de l'induction.

Descartes pose et résout le problème avec une simplicité lumineuse ; il conserve, sans les sacrifier l'un à l'autre, les termes opposés. Il y a deux substances également réelles et irréductibles, la pensée et l'étendue ; si l'esprit se superpose à la nature, c'est sans en changer les lois propres ; or, dans la nature, tout s'explique par l'étendue et le mouvement, elle est le règne de la nécessité mécanique et mathématique. Et, ainsi formulé, le dogme du mécanisme absolu va être à la fois la règle et l'idéal de toute la science moderne. — Mais il pouvait se concilier avec des métaphysiques bien différentes. Avec la création et la transcendance divine, chez Descartes lui-même, car les lois mathématiques ont été créées par Dieu, et créées par un acte de pure liberté. Avec le panthéisme chez Spinoza, où tout élément volontaire disparaît, où Dieu, immanent au monde, se confond avec la nature même. Avec un dynamisme tout ensemble mathématique et moral chez Leibniz ; le mécanisme subsiste ici, mais comme une apparence bien fondée ; au fond de l'étendue il y a la force, et celle-ci ne s'entend que par l'âme ; la nature apparaît toute animée et sentante, harmonieuse et rationnelle, guidée par la loi du meilleur, bien que se pliant au symbolisme mathématique.

Mais ce mécanisme qu'on conservait, tout en l'interprétant de façons diverses, par quelle méthode pouvons-nous le connaître ? Le mathématisme cartésien ne laissait à l'expérience qu'une place de tolérance pour ainsi dire. Au contraire les empiristes anglais font à l'a priori les réserves les plus graves : tout ce que nous connaissons de l'univers, nous ne le connaissons qu'en nous, comme état de conscience ; par suite, ce que nous appelons nécessité n'est que la liaison même de nos états, que nous pouvons observer et rien de plus. Substituer aux déductions mathématiques les lois naturelles, c.-à-d. les conséquences empiriques, tel est le résultat de l'œuvre de Locke et de Hume. Aussi la nature n'est-elle plus pour le xviii^e siècle cette géométrie réalisée qu'elle apparaissait à Descartes ; ses lois semblent tout autre chose que des identités mathématiques ; on l'étudie, non plus dans ses éléments abstraits, en phy-

sicien et en géomètre, mais dans la diversité des formes, des couleurs ou des mœurs, en naturaliste, en historien ou en voyageur.

Ce sont ces divers aspects de la nature que Kant veut justifier à la fois. Elle devient chez lui le produit de deux éléments hétérogènes, une matière extérieure, insaisissable en son fond, et une forme que lui impose l'esprit ; ainsi l'ordre et l'unité de la nature sont notre œuvre ; et la science que nous en avons est bien certaine, puisqu'elle est conforme aux lois de la pensée, mais en même temps elle ne saurait ni se passer de l'expérience, ni, d'autre part, dépasser le phénomène : dans les choses, un fond mystérieux subsiste qui nous échappe. — Supprimer cet élément obscur, ces « choses en soi », et montrer que la pensée suffit à tout expliquer, que par la nécessité de sa logique intérieure elle doit se dédoubler, s'opposer à elle-même sous forme d'objet, de matière, de nature, et qu'ainsi la nature peut se déduire a priori, tel fut l'effort de l'idéalisme absolu des successeurs de Kant. — Mais les conclusions opposées pouvaient aussi bien se tirer de la *Critique* : si l'ordre de la nature n'existe que par nous, c'est qu'elle n'est peut-être en son fond qu'effort aveugle, activité sans fin : d'où Schopenhauer. Ou bien, si rien n'est connu que par rapport à nous, n'est-il pas absurde de s'occuper de la réalité dernière ? Sur les ruines de la métaphysique la science positive doit se fonder. Et cette science, tantôt, sans se demander ce qui la garantit et la fonde, croira se suffire à elle-même ; tantôt, prenant conscience de son incertitude logique, ne se donnera que comme un phénoménisme et un probabilisme ; tantôt enfin, s'arrêtant au seuil de l'inconnaissable et se bornant à l'affirmer, elle croira pouvoir pourtant, de généralisation en généralisation, s'élever jusqu'aux lois de formation de la nature, et en découvrir dans l'évolution comme la formule même.

Ce mouvement des idées se traduit par des sentiments nouveaux. Le mécanisme cartésien ne permettait plus de voir dans la nature, comme au moyen âge, la tentatrice et l'ennemie ; et lorsque, au XVIII^e siècle, par haine des institutions de l'homme, on revint à elle et qu'on l'étudia dans sa variété concrète, on la proclama belle et bonne, on voulut dériver d'elle non seulement la morale, mais la politique. Par là même, on mêla de nouveau l'homme à la nature en croyant les opposer, et on sentit mieux que jamais la poésie et le charme de l'univers, parce qu'on l'imprégnait inconsciemment de tous les sentiments et de tous les rêves humains. — Mais l'interprétation sceptique du kantisme ne tarde pas à agir : on cesse de voir dans la nature la source de toute vertu et de toute bonté ; mais plutôt la froideur inerte de son mécanisme, la dureté de ses lois, la cruauté de ses instincts irritent ou découragent ; décevante ou impassible, elle nous apparaît désespérante plutôt que consolatrice ; notre naturalisme même, en morale comme en esthétique, est grossier, ironique et sombre : dans une large mesure, le sentiment moderne de la nature est pessimiste. Parfois seulement, on commence à retrouver en elle une raison vivante qui guérit les maux qu'elle cause, ou à sentir la grandeur inconsciente de son développement nécessaire :

Rien n'est bon ni mauvais, tout est rationnel.

Ainsi à toutes les époques on hésite entre les mêmes tendances, et toujours on est obligé de concilier ou de laisser coexister la nature et l'esprit, l'objet et le sujet, un principe d'identité et de continuité logique et un principe d'hétérogénéité et de diversité ; la nécessité et la contingence, le mécanisme et la finalité. L'antiquité distingue mal encore les termes, ne reconnaît pas encore nettement l'antinomie ; le moyen âge chrétien les sépare radicalement et veut leur fixer à chacun leur domaine ; la pensée moderne comprend qu'on ne peut sacrifier ni les uns ni les autres, soit qu'elle les accepte comme des données premières qu'il est oiseux de discuter, soit qu'elle essaie de les dériver d'une même source et de s'en légitimer à elle-même la nécessité.

POSITION ACTUELLE DU PROBLÈME. — On est tenté de demander la théorie actuelle de la nature à la science plutôt qu'à la philosophie : il semble que l'on rencontre là plus d'accord dans les méthodes ou les principes, plus de continuité dans les résultats ; mais peut-être qu'au fond se retrouvent les mêmes difficultés et les mêmes tendances. — A première vue, la science moderne semble aboutir au pur mécanisme.

Le mécanisme scientifique. Nul ne discute la méthode ni ce qu'on pourrait appeler les axiomes directeurs de l'étude de la nature ; ils semblent concilier, par leurs succès mêmes, le cartésianisme et l'empirisme. La méthode, c'est l'observation et l'expérimentation ; mais c'est aussi la déduction mathématique : dans les ordres de phénomènes les plus divers, on est parvenu à trouver des relations quantitatives, et toute science aspire à en découvrir de semblables. L'axiome fondamental de la science, d'autre part, c'est le déterminisme causal, c'est, en un mot, qu'il y a des lois naturelles : d'où il suit qu'il ne peut y avoir dans la nature ni création absolue, ni disparition radicale, pas de surnaturel et pas de miracle ; l'énergie se conserve, il y a une nature. Par suite, si tout n'est dans l'univers que transformations, les phénomènes les plus complexes devront s'expliquer par les combinaisons des plus simples et se réduire au fond à ceux-ci ; et, comme la nature ne nous offre rien de plus simple que l'étendue et le mouvement, que l'inertie est la grande loi du mouvement, on tendra de proche en proche à réduire tous les ordres de phénomènes au mouvement et à l'étendue, à la passivité et à l'inertie : l'univers n'est qu'un problème de mécanique, et la logique veut qu'on déclare avec Laplace qu'un homme de génie qui connaîtrait complètement l'état du monde à un moment donné en pourrait déduire par le calcul, et jusque dans leurs moindres détails, tout le passé et tout l'avenir.

La physique, en effet, nous permet d'affirmer l'unité fondamentale de tous les états de la matière : de l'état solide à l'état liquide, ou gazeux, ou même radiant, et inversement, le passage doit toujours pouvoir se produire. D'où l'idée de l'atome, élément dernier, insécable, incompressible, toujours identique à soi et identique à tout autre : à des relations de cohésion plus ou moins étroites entre les atomes correspondent les divers états de la matière. — Mais l'atome n'explique rien sans la force : tous les corps agissent les uns sur les autres, et l'on peut déterminer la loi mathématique d'une des plus générales de ces actions, la gravitation. Or, toutes les forces à leur tour peuvent se convertir l'une dans l'autre : on peut transformer le mouvement en chaleur ou en électricité, et inversement ; il doit en être de même de l'élasticité, de la lumière, etc. ; la force est unique ; et les formes diverses en correspondent aux formes diverses du mouvement, telles que la mécanique les peut déterminer a priori ; ainsi, à des espèces différentes de mouvements répondent ce que nous appelons couleurs ou sons : en lui-même, l'univers est sombre et muet. Mais il est éternellement mouvant, le repos n'est qu'une apparence, un équilibre de forces.

De son côté, la chimie décompose la multitude des substances naturelles en un petit nombre de corps simples. Il devient alors nécessaire de distinguer de l'atome la molécule, ou groupement fixe d'atomes, caractéristique de chaque corps ; il y a des mouvements qui ne se produisent qu'extérieurement à la molécule, il en est d'autres qui en modifient la structure intime. On peut aller plus loin : les combinaisons chimiques s'accomplissent selon des rapports numériques simples ; on en conclut que chaque atome d'un corps s'unit, selon les cas, à un, deux, trois... atomes d'un autre corps : l'individualité de la molécule n'est plus que celle d'une forme géométrique. Selon des formes géométriques aussi, caractéristiques de chacun d'eux, cristallisent les différents corps ; et si des corps constitués du même nombre d'atomes peuvent cependant ne pas être identiques, c'est qu'il est géométriquement possible que des atomes en un certain nombre se groupent de façons diverses et insu-

perposables ; enfin la synthèse chimique, en déterminant par le calcul toutes les combinaisons possibles des éléments, parvient à créer des corps que la nature ne présentait pas réalisés. Il est clair après cela que les corps dits simples ne sont admis comme tels que provisoirement, et que l'unité de la matière semble exigée par le mécanisme. La physique et la chimie tendent à devenir ainsi une mécanique et une géométrie concrètes.

La cosmographie, à son tour, établit l'unité de la nature dans l'espace et dans le temps. Les révolutions des astres peuvent être calculées et prévues avec une entière précision, et elles se déduisent des forces qui agissent sur eux ; la loi de gravitation s'étend aux planètes dans le ciel comme aux corps sur la terre ; et si les forces sont les mêmes, la même aussi est la matière sur laquelle elles agissent, l'analyse spectrale nous le révèle. L'hypothèse de Kant et de Laplace permet enfin d'étendre au passé du monde ses lois actuelles : de la nébuleuse primitive ont dû sortir, par un mécanisme nécessaire, tous les astres de notre système solaire, avec leurs mouvements actuels ; et l'étude du ciel retrouve dans d'autres mondes les différents moments de l'histoire du nôtre, depuis la matière cosmique diffuse jusqu'aux astres morts qui s'émiettent dans le vide ; et cela à travers des infinités d'espace et de temps où la raison se perd.

Commencée par l'astronomie, l'histoire de la terre est continuée par la géologie. Toujours, en vertu des mêmes lois mécaniques, nous voyons la croûte terrestre se solidifier peu à peu, nos continents et nos mers se constituer ; enfin paraissent les espèces végétales et animales, dont les restes fossiles nous retracent la succession et les progrès. Ici encore, le hiatus apparent entre la matière vivante et l'inorganique ne disparaît pas sans doute, mais est atténué, réduit peu à peu : sans doute on ne peut démontrer la génération spontanée, mais l'analyse des tissus vivants nous les montre réductibles à un petit nombre de substances dont quelques-unes ont pu être reproduites par synthèse d'éléments inorganiques. Sans doute ce qu'on appelle la vie reste inexplicable ; mais, une fois donné le germe vivant, on le voit se développer, selon le type de l'espèce il est vrai, mais par une série d'actions physicochimiques soumises à des lois inflexibles. Et quant à la diversité des formes vivantes, la doctrine transformiste tend à l'expliquer : par la nécessité de s'adapter aux milieux les plus divers, par l'habitude, par l'hérédité, par la sélection naturelle et sexuelle, les espèces ont dû se diversifier, accuser et développer les organes ou les fonctions utiles, restreindre, atrophier ou résorber les autres. Il y a continuité et déterminisme dans le monde vivant comme dans l'autre.

La vie intellectuelle et morale n'y échappe pas non plus. La physiologie normale comme la pathologie découvrent une corrélation irrécusable entre les états psychiques et les états corporels, et, en dehors du cerveau, ni la pensée, ni la conscience ne sont possibles ; on peut même déterminer le siège précis de certaines de nos facultés, les localiser, telles les fonctions du langage et de la mémoire. L'unité et la simplicité de l'âme humaine semblent ainsi s'évanouir en une multiplicité d'éléments inorganiques dont elle n'est plus que la résultante fatale, et avec elles s'écroulent toutes les prétentions humaines à s'élever au-dessus de la nature par une destinée plus haute, plus libre et immortelle. L'homme une fois confondu parmi les choses, il n'est pas jusqu'à ses actes historiques ou sociaux qu'on ne puisse espérer de connaître scientifiquement, d'expliquer et de prévoir, ou même de soumettre au calcul. La nature n'est bien ainsi tout entière qu'un jeu de forces mécaniques, que la nécessaire évolution de la matière et de l'impulsion primitives. Si bien que l'on peut se demander si les métamorphoses en sont indéfinies, ou si, condamnée à revenir tôt ou tard à l'état diffus de la nébuleuse, la matière cosmique n'est pas destinée à recommencer sans fin la série de ses transformations identiques et vaines.

L'interprétation du mécanisme scientifique. Cette conception de la nature, il serait également injuste de nier qu'elle ne semble découler des principes de la science moderne ou en refléter l'esprit, et de la lui attribuer formellement. Les vrais savants, sans en discuter les postulats et la méthode, reconnaissent qu'elle ne rend pas compte de tous les faits, et qu'en elle-même, ou elle reste équivoque, ou ne peut satisfaire la raison.

Et d'abord, admettre que les phénomènes les plus complexes ont pour condition les plus simples est tout autre chose que la réduction du supérieur à l'inférieur et leur identification radicale. Au fur et à mesure que l'on passe à des ordres de phénomènes plus complexes, on voit en effet l'explication mécanique devenir moins rigoureuse, se mêler de plus de postulats et comporter plus de contingence, si bien que le mécanisme y devient de plus en plus une hypothèse. Partout subsistent des hiatus impossibles à combler : comment passer de la vie à la conscience ? de l'inorganique au vivant ? du mécanique ou de l'abstrait au physique et au concret ? du mathématique ou de la pure conception, à la réalité ?

Mais non seulement la réduction au mécanisme de tous les ordres de phénomènes n'est pas un fait accompli, on peut se demander encore s'il n'est pas impossible d'y parvenir ou de s'en contenter jamais. On a beau dire qu'au fond des combinaisons les plus diverses les mêmes éléments subsistent, la variété des combinaisons n'en est pas moins réelle, et il faut l'expliquer. Or, ces combinaisons ne semblent-elles pas révéler de l'ordre ou de la finalité ? Certaines théories réputées favorables au mécanisme se retournent en fin de compte contre lui : le transformisme, par exemple, ne suppose-t-il pas au fond de la matière vivante une énergie plastique, un instinct inventif de conservation et une volonté de vivre impossibles à déduire de la pure inertie ? et la formule essentielle que la fonction crée l'organe ne semble-t-elle pas la formule même de la finalité ? La théorie des suppléances cérébrales, loin de montrer en la pensée le simple produit du cerveau, ne fait-elle pas de même pressentir en celui-ci comme un instrument diversément adapté, par une finalité immanente, à la nécessité de la fonction ? Et l'évolution même du germe humain et de la vie, le consensus des fonctions physiologiques et morales, se peuvent-ils concevoir en dehors de cette « idée directrice » dont parle Claude Bernard, de ces types spécifiques qu'affirmait Aristote ? — Enfin l'ordre même du monde, qui implique l'idée d'une répétition, d'une ressemblance, d'un accord des parties, peut-il s'expliquer complètement par la simple détermination causale ? le déterminisme serait aussi rigoureux dans un monde sans régularité ni constance, où les phénomènes se succéderaient sans se reproduire ni se ressembler jamais ; il est aussi entier dans le chaos que dans le cosmos ; il ne suffit donc pas à les distinguer l'un de l'autre et à rendre compte de celui-ci. Puisque l'idée de loi naturelle entraîne une idée de stabilité, M. Lachelier, par exemple, prétend que la notion seule d'une fin nécessaire peut la justifier. L'évolution de la nature s'accomplit par des voies naturelles, mais se réduit-elle pour cela au hasard aveugle, n'est-elle pas en son fond rationnelle ?

Allons plus loin : aux deux extrémités du système, les deux notions opposées d'atome et de conscience semblent bien en faire éclater le cadre étroit, aux yeux du savant comme du philosophe. L'atome n'est, en effet, qu'une représentation symbolique où se rejoignent les notions de matière et de force. Or, le matérialisme a beau se contenter de déclarer la force inhérente à la matière, les deux notions n'en sont pas moins hétérogènes : le concept de force, irréprésentable, défini par des rapports mathématiques, n'a rien de commun, logiquement, avec l'étendue. Inversement, l'atome étendu, résidu de l'apparence sensible, de la donnée tangible et visuelle, est en soi contradictoire. Il l'est, parce que, bien que supposé absolument objectif, nous ne pouvons le déterminer encore que par

des qualités subjectives, la dureté ou la résistance ; il l'est encore, parce qu'étant étendu il semble devoir être infiniment divisible ; et encore, parce que, s'il est identique à tout autre atome, il n'en diffère donc que par sa position, ce qui conduit à réaliser la position et l'espace, pures relations mathématiques et idéales pourtant ; et enfin parce qu'on ne peut admettre ni que les différents atomes sont contigus, ni qu'ils sont discontinus. L'idée même de choc ou de transmission du mouvement est en effet inintelligible, Leibniz l'avait bien vu : si l'on admet le plein, on ne voit ni comment les atomes se distinguent l'un de l'autre, ni comment le mouvement reste possible ; si, au contraire, ils sont séparés par le vide, on admet à la lettre l'action à distance, et l'on renonce à l'explication mécanique. Parlera-t-on d'atomes inétendus ? C'est y renoncer encore. Supposera-t-on que l'éther remplit les intervalles des atomes ordinaires ? C'est attribuer à l'éther des atomes d'une autre espèce, la qualité reparait au sein même de l'explication par la quantité ; sans compter qu'il faudra bien considérer à leur tour comme étendus les atomes de l'éther. — Au vrai, l'atome n'est plus que la force, « un centre de forces, » disait Faraday ; et la science est bien en présence de l'antinomie irréductible dont parle Dubois-Reymond : « D'une part, il nous est impossible de nous représenter ce qui n'a plus rien de sensible ; et d'autre part, toute notre connaissance tend à convertir les qualités en rapports mathématiques. »

Or, cette antinomie est d'ordre subjectif, elle a son origine dans les lois mêmes de la pensée. Bien loin que l'on puisse expliquer l'intelligence par une combinaison d'atomes et que l'étendue devienne conscience, c'est inversement l'atome qui n'est qu'une création de la pensée. De leur côté, les mathématiques ne sont de même que des lois rationnelles ; et des notions comme celles de force, de tendance, de mouvement ont à leur tour une origine évidemment subjective, proviennent d'intuitions sentimentales primitives ; on ne peut ni les déduire, ni les représenter, et à les vouloir entièrement dépouiller de leur signification consciencielle, on les réduirait à n'être plus que des mots. Quant au principe de la conservation de l'énergie et au déterminisme causal, ils ne peuvent se vérifier que dans des limites très étroites, ils n'ont, dans leur généralisation universelle, qu'une nécessité logique, ils sont comme la condition que nous imposons au monde extérieur pour qu'il nous soit intelligible. L'esprit humain ne peut pas sortir de lui-même ; si nous ne sommes que dans et par la nature, la nature à son tour n'est qu'en et par nous, et ses lois ne peuvent être étrangères aux lois de la pensée : la science même nous ramène au point de vue de Kant et de l'idéalisme transcendantal.

Nous avons vu, dès les débuts de la pensée humaine, l'homme hésiter dans sa conception de la nature entre un anthropomorphisme instinctif et un mécanisme réfléchi. Jusqu'aux temps modernes, il a pu croire qu'il façonnait la nature à son image lorsqu'il y voyait vie, spontanéité et contingence, et qu'au contraire il la découvrait mieux dans sa réalité absolue, à mesure qu'il la réduisait à des transformations fatales d'une matière unique. On peut se demander inversement aujourd'hui (Cf. Boutroux, *De la Contingence des lois de la nature*) si ce n'est pas en la voulant résoudre toute en idées claires, en lui imposant la loi d'une nécessité mathématique, qu'il en appauvrit et en mutile la riche et mystérieuse complexité, qu'il la transforme à l'image de son esprit. L'extension des mathématiques à l'expérience ne se fait pas d'elle-même, ne va pas sans art, si l'on peut dire : les savants s'en rendent compte, elle n'épuise jamais la réalité concrète, elle ne fait que la rendre intelligible et cohérente. Et aussi bien, comment concevoir que le pur atome étendu des mécanistes obéisse à des lois mathématiques ? Si elles lui sont imposées du dehors, c'est donc qu'il y a une pensée extérieure aux choses ; et si spontanément il y obéit, c'est donc qu'il y a une pensée intérieure ; de toute façon, le

mécanisme mathématique se nie lui-même, il suppose une raison ; et la raison, par cela même qu'elle applique les lois mathématiques, est inexplicable par elles et ne s'y réduit pas.

Ainsi le problème des rapports de la nature et de la pensée, du mécanisme et de la finalité ne peut, quoi qu'on fasse, se poser qu'en termes métaphysiques et subjectifs, et se ramène au rapport de deux ordres de connaissances, le sensible et l'intelligible : le sensible, source de multiplicité, d'hétérogénéité, de discontinuité ; l'intelligible, effort vers l'un, l'identique, le continu ; d'un côté, le monde de la qualité ; de l'autre, le monde de la quantité. Et derrière l'un et l'autre, de quelque façon qu'on l'interprète, on pressent une communauté de nature, puisque, sans s'y absorber jamais, le multiple se plie au nombre, le sensible à l'intelligibilité. Une réalité dernière, à la fois spontanée et raison, qu'on peut se représenter, comme en un symbolisme, sous la forme de la nécessité mathématique, mais qui la déborde infiniment, parce qu'elle est une nécessité vivante et une mathématique en acte ; une raison créatrice qui retrouve comme l'image de sa libre logique dans le mécanisme, mais qui pourtant est tout autre chose que la pure identité, puisque le fait même qu'elle pense et qu'elle se pense est une perpétuelle production ; voilà ce que tend à admettre la pensée moderne, à quoi semblent nous acheminer la science comme la philosophie. Et en elle se rejoignent en un certain sens l'idée de nécessité et l'idée de contingence, si chaque forme de la réalité, comme chaque étape de la pensée, est déterminée par ses conditions antérieures, mais y ajoute pourtant quelque chose d'absolument nouveau par le fait même qu'elle les unifie et en est la synthèse ; les idées d'immanence et de transcendance, si, intérieure en quelque façon au monde des formes sensibles et de la nature, puisqu'elle s'y retrouve, la raison s'en détache pourtant et se les rend extérieures, puisqu'elle les pense ; l'idée de mécanisme et l'idée de dynamisme, si l'atome n'est qu'une manière d'immobiliser devant l'esprit, et la mathématique de mesurer, l'activité incpuisable de la force et de la pensée. Je puis bien concevoir la nature entière comme un mécanisme, mais l'acte par lequel je la conçois ainsi reste, en dehors du mécanisme, spontanéité pure et pure contingence ; et si j'y veux faire rentrer cet acte même, je ne le puis que par un nouvel acte d'absolue création, de libre pensée. L'ordre fatal des éléments inertes suppose toujours une raison productrice ; d'aucune façon, la nature naturante ne peut se réduire à la nature naturée.

D. PARODI.

II. Alchimie. — Le mot nature est fréquemment employé par les alchimistes pour désigner le caractère propre des diverses substances. « Celui qui n'a pas connu les substances et ne les a pas combinées... travaillera en vain, dit le pseudo-Démocrite, parce que les natures se plaisent entre elles, se réjouissent entre elles, se corrompent entre elles, se transforment entre elles et se régénèrent entre elles. » — De là ces axiomes mystiques : « La nature triomphe de la nature ; » — « O natures démiurges des natures, » etc. Les alchimistes recherchaient l'explication rationnelle des faits dans la nature des quatre éléments, dont tout vient par combinaison et en qui tout retourne par dissolution. Les changements de nature, ajoutent-ils, peuvent se faire naturellement, non en vertu d'une incantation, ou d'un miracle, ou d'une formule secrète. Il y a un art de la transmutation. Notre langage est symbolique et non fabuleux, etc.

M. BERTHELOT.

III. Beaux-arts. — Le mot nature s'emploie, dans les arts, et surtout en peinture et en sculpture, pour désigner l'objet, pris dans la réalité, qu'il s'agit de représenter. Dessiner, peindre *d'après nature*, c'est peindre, dessiner, non pas de seconde main, et d'après l'ouvrage d'un autre artiste, mais directement d'après les objets mêmes. Dans le langage elliptique et spécial des ateliers et des écoles d'art, la « nature », c'est le modèle vivant.

NATURE MORTE. — L'expression de nature morte, pour

désigner les tableaux qui représentent, soit des objets inertes, soit des fleurs, des fruits ou des animaux morts (gibier, poissons), n'a été usitée que de nos jours, et Diderot ne l'a pas connue. Avec raison, Théophile Gautier et W. Bürger (Thoré) l'ont vivement critiquée; il est bien évident que les fleurs ne sont point de la *nature morte* et que même il n'y a point, à proprement parler, de nature morte. Mais si le terme est nouveau, le genre de peinture auquel il s'applique remonte à la plus haute antiquité : les parois des tombes thébaines, en Egypte, et de nombreuses peintures et mosaïques découvertes à Pompéi et à Herculanum montrent que les anciens pratiquaient et goûtaient cet ordre de représentations. Chez les modernes, la plus ancienne nature morte connue est la *Perdrix accrochée à un clou*, de Jacopo da Barbaj, au musée d'Augsbourg (1504). En revanche, les maîtres italiens des grandes écoles modernes n'ont pas traité à part les objets de nature morte; ils se sont contentés, comme Paul Véronèse, par exemple, ou comme le Bassan, de les peindre, avec grand soin d'ailleurs, comme accessoires de leurs grandes compositions. Ce n'est que dans les deux derniers siècles que l'école italienne s'adonna à en faire le sujet de tableaux particuliers. En Espagne, Murillo se distingua dans la peinture de nature morte, mais elle fut surtout le triomphe de l'école flamande et de l'école hollandaise. Citons les noms de Frans Snyders, Jan Fyt, C. de Heem, David de Heem, etc., et rappelons la célèbre *Aiguillère d'argent* de Gérard Dow, qui est au Louvre, et la *Montre*, du même maître, au musée de Dresde. La France enfin compte, dans la nature morte, des peintres, tels que Oudry, Desportes, Roland de la Porte, Monnoyer et surtout Chardin, dont l'observation fut si fine, la composition si savante et la touche inimitable. Au XIX^e siècle, MM. Philippe Rousseau, Blaise Desgoffe, Monginot, Vollon, d'autres encore, ont montré dans le même genre de l'adresse et de l'ingéniosité. Gaston Coucny.

BIBL. : On trouvera des indications scientifiques et historiques générales dans LANGE, *Hist. du matérialisme*, et STALLO, *la Matière et la Physique moderne*. — Pour l'interprétation philosophique, cf. LACHELIER, *Du fondement de l'induction*. — BOUTROUX, *De la Contingence des lois de la nature et l'Idée de loi naturelle*.

NATUREL (Blas.). Les animaux, fleurs ou fruits, peints des couleurs qu'ils ont naturellement, sont dits *au naturel*. Dans ce cas, ils peuvent être placés indifféremment sur couleur ou sur métal.

NATURELLE (Religion) (V. RELIGION).

NAU (Claude), sieur de LA BOISSELIÈRE, secrétaire de Marie Stuart, né et mort à des dates inconnues. Appartenant à une vieille famille tourangelle, il fut secrétaire du cardinal de Lorraine, puis conseiller et auditeur de la Chambre des comptes, et en 1574, sur la recommandation du cardinal de Lorraine, il fut choisi pour secrétaire par Marie Stuart, qui était à ce moment prisonnière à Sheffield. Marie l'envoya en mission en Ecosse en 1579 et en 1581 et auprès d'Elisabeth en 1584. Nau fut l'âme de la conspiration de Babington contre la reine d'Angleterre. Fait prisonnier en 1586, il eut l'adresse de se tirer sain et sauf de l'enquête qui fut faite relativement à ce complot. Les partisans de Marie Stuart pensèrent qu'il l'avait trahie. Ce n'est pas très sûr, mais il est certain, par contre, qu'il réalisa une grosse fortune aux dépens de sa souveraine dont il administrait les intérêts. Quoi qu'il en soit, il s'empressa de passer en France dès sa mise en liberté (1587). Il devint par la suite conseiller et intendant des finances et secrétaire ordinaire de la Chambre du roi. Il a écrit : *History of Mary Stewart from the murder of Riccio until her flight into England* (Edimbourg, 1883). M. Stevenson, qui a publié cet ouvrage, l'attribue à Marie Stuart elle-même. R. S.

NAUATL ou **NAHUATL** (V. MEXIQUE, t. XXIII, p. 876).

NAUCELLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez; 4.494 hab. Clouteries. Moulins. Eglise de Saint-Martial, en partie romane.

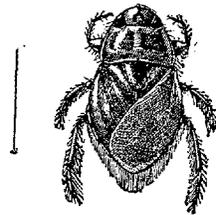
NAUCELLES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) d'Aurillac; 470 hab.

NAUCK (August), philologue allemand, né à Auerstædt le 18 sept. 1822, mort à Terijoki (Russie) le 3 août 1892. Il s'établit en 1859 à Saint-Petersbourg, où il professa le grec de 1869 à 1883. Il a beaucoup travaillé Homère et les tragiques. Parmi ses œuvres, on cite : *Euripidis tragediæ* (Leipzig, 3^e éd., 1874, 3 vol.); *Euripideische Studien* (Saint-Petersbourg, 1859-62); *Tragicorum graecorum fragmenta* (Leipzig, 2^e éd., 1889); *Tragicæ dictionis index* (Saint-Petersbourg, 1892); la 3^e éd. du *Sophocle* de Dindorff (1862); des éditions de l'*Odyssée* (Berlin, 1874, 2 vol.), de l'*Iliade* (1877-79, 2 vol.); *Aristophanis Byzantii fragmenta* (Halle, 1848); huit Mémoires dans les *Mélanges gréco-romains* (Saint-Petersbourg, 1860-80); des Mémoires sur Porphyre, Jamblique, Jean de Damas, etc.

BIBL. : ZIELINSKI, *August Nauck*; Berlin, 1894.

NAUCLEA (*Nauclea* L.) (Bot.). Genre de Rubiacées-Cinchonées, dont les représentants sont des arbres et des arbustes répandus dans les régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie. On en connaît une cinquantaine d'espèces, à bois dur, à feuilles opposées, à inflorescences axillaires et terminales, quelquefois disposées en grappes, avec des bractées, et avec les fleurs réunies en faux capitules globuleux (nombreux glomérules rapprochés). Elles sont pentamères, avec une corolle infundibuliforme-tubuleuse, les étamines insérées à la gorge et à anthères mutiques, introrsées; l'ovaire, infère, est biloculaire, et le style, grêle, est dilaté vers son sommet; les ovules sont plus ou moins nombreux, le plus souvent descendants, avec le micropyle supérieur; les fruits composés, capituliformes, sont capsulaires, à 2 coques; les graines sont ailées, avec un embryon albuminé. — Les fruits du *N. purpurea* Roxb. sont préconisés dans l'Inde, comme astrin-gents, et employés contre la dysenterie. Il en est de même du *N. cadamba* Roxb., qu'on rattache actuellement au genre *Sarcocephalus* Afzel. Au Sénégal, on utilise comme fébrifuge l'écorce du *N. (Mitragyna) inermis* H. Bn., qui fournit le *bois de Koss* ou de *Josse*. — Plusieurs espèces asiatiques fournissent un bois très dur et très résistant, incorruptible, et qui peut servir aux mêmes usages que le buis. — Les *N. Gambir* Hunt. et *N. acida* Hunt., propres à la Malaisie, appartiennent aujourd'hui au genre *Ouroouparia* Aubl. (V. OUROU-PARIA). D^r L. HN.

NAUCORE (Entom.). Genre d'Insectes Hémiptères-Hétéroptères, du groupe des Hydrocoris, établi par Geoffroy (*Hist. des Ins.*, t. I, 1800, p. 474) et qui a donné son nom à la famille des Naucorides. Ce sont des *Punaises d'eau* au corps élargi, luisant, à bords tranchants, nageant avec facilité. Les principaux genres sont *Cryptocricus* Sign., *Naucoris* Geoff., *Limnocoris* Stål. Le *N. cimicoïdes* L. est d'un testacé verdâtre avec des points bruns sur la tête et le corselet. Il est très commun en France, dans les marais.



Naucoris cimicoïdes.

NAUCRARIE (Antiq. gr.). Circonscription athénienne, subdivision de la phylé (tribu). On en comptait 12 par tribu, soit 48 au temps de Clisthène. Le sens du mot est inconnu; la circonscription était peut-être topographique, comme le *dème* (V. ce mot). Elle eut peut-être une importance politique avant Solon par son conseil local et l'assemblée générale des 48 prytanes ou présidents des naucraries. Clisthène porta leur nombre à 50 (5 pour chacune des 10 tribus), mais transféra leur rôle aux dèmes. Les naucraries ne furent plus que des circonscriptions militaires, chacune ayant à fournir deux cavaliers et un navire. Les progrès de la puissance athénienne firent négliger ce vieux cadre, que remplacèrent les triérarchies.

NAUCRATES (Ichtyvol.) (V. PLOTE).

NAUCRATÈS (V. NAUSCRATÈS).

NAUCRATIS. Ancienne ville grecque d'Égypte, fondée par les Milésiens sur une concession octroyée par Amasis, vers 560 av. J.-C., dans le nome de Saïs, sur la rive droite de la branche Canopique. C'était le seul point d'Égypte où pussent se fixer les commerçants grecs. Elle eut une grande importance commerciale ; le culte d'Aphrodite y était très développé. On vantait ses vases et ses élégantes couronnes de fleurs tressées avec du papyrus. C'est la patrie d'Athénée. Les ruines de Naucratis se trouvent près de Nebirch, sur le canal Abou-Dibab, à 75 kil. S.-E. d'Alexandrie (temples d'Apollon, de Zeus, d'Athéné, citadelle, palestre, fabrique d'amulettes, etc.).

NAUDÉ (Gabriel), bibliographe français, né à Paris le 2 févr. 1600, mort à Abbeville le 30 juil. 1653. Ami intime de Gui Patin, il fit ses études médicales à Paris et à Padoue (1626) et eut plus tard le titre honorifique de médecin du roi (1633), mais depuis 1629 il était bibliothécaire du cardinal Bagni, à Rome ; il le devint ensuite du cardinal Barberini (1641). Ayant, sur la demande de Richelieu, examiné et rejeté l'attribution à Gerson de l'*Imitation de Jésus-Christ*, il fut diffamé par les bénédictins. Richelieu l'avait appelé à Paris pour en faire son bibliothécaire (1642) ; Mazarin fit de même, avec l'idée de rendre publique sa bibliothèque. Naudé lui fit acheter celle du chanoine limousin Descordes (1643) et, dès la fin de cette année, la bibliothèque Mazarine fut publique, seule de France (V. BIBLIOTHÈQUE, t. VI, p. 654). Naudé la porta à 40.000 vol. par des achats à Paris, en Italie, à Philipsbourg, en Angleterre. Malheureusement, le Parlement la fit vendre au moment de la Fronde ; Naudé racheta de ses deniers les ouvrages médicaux. Il partit pour Stockholm ; rappelé par le cardinal, il mourut en route. Il a beaucoup écrit, particulièrement sur des questions d'érudition.

BIBL. : FRANKLIN, *Hist. de la bibl. Mazarine* ; Paris, 1860, in-8.

NAUDÉ (Philippe), mathématicien et théologien d'origine française, né à Metz le 28 déc. 1634, mort à Berlin le 7 mars 1729. Il appartenait à la religion réformée et gagna, après la révocation de l'édit de Nantes, Saarbrück, puis Berlin, où il professa les mathématiques dans divers établissements, en dernier lieu à l'Académie des sciences (1704). Il était depuis 1704 membre de l'Académie des sciences. On a de lui, outre des mémoires parus dans les *Miscellan. Berlin.* et le *Diarium gallicum : Geometrie zum Gebrauch der Fürster Academie* (Berlin, 1704, in-4) ; *Gründe des Messkunst* (Berlin, 1706, in-4) ; *la Souveraine perfection de Dieu* (Amsterdam, 1728, 2 vol. in-12), ouvrage dirigé contre Bayle ; *Gründliche Untersuchung der mystischen Theologie* (Zerbst, 1743, in-12) ; *Traité de la justification* (Leyde, 1736, in-12). — Son fils, *Philippe* (1684-1745), que son père avait d'abord destiné à l'état ecclésiastique, s'appliqua comme lui aux mathématiques, le remplaça dans sa chaire et devint en 1708 membre de l'Académie des sciences de Berlin, en 1714 membre de la Société royale de Londres. Il a publié dans les recueils spéciaux d'importants mémoires de mathématiques et écrit un commentaire des *Principes* de Newton.

NAUDET (Joseph), érudit français, né à Paris le 8 déc. 1786, mort à Paris le 16 août 1878. Professeur de poésie latine au Collège de France (1824), inspecteur général de l'Université (1830-40), directeur de la bibliothèque royale (1840-60), membre de l'Académie des inscriptions (1817) et de l'Académie des sciences morales (1832). Parmi ses ouvrages, on cite : une bonne traduction de Plaute (coll. Panckoucke, 1833, 9 vol. in-8) ; *Histoire de la guerre des esclaves en Sicile* (1807) ; *Histoire de la monarchie des Goths en Italie* (1814) ; un *Essai de rhétorique* (1813) ; *la Conjuración d'Etienne Marcel* (1815) ; *Changements opérés dans l'administration de*

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

l'empire romain sous Dioclétien et Constantin (1817, 2 vol.) ; des Mémoires dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, notamment sur les récompenses d'honneur et sur la police chez les Romains (t. IV, V et VI) ; *De l'administration des postes chez les Romains* (1863), etc.

NAUDIN (Charles-Victor), botaniste français, né à Autun le 14 août 1815. Reçu docteur ès sciences à Paris en 1842, il aida A. Saint-Hilaire dans sa publication de la *Flore brésilienne* et devint professeur au collège Chaptal. En 1848, il entra comme aide-naturaliste au Muséum et, à partir de 1854, fut chargé de la surveillance des cultures. En 1863, il succéda à Moquin-Tandon comme membre de l'Académie des sciences, puis, en 1872, se retira dans les Pyrénées, où il établit un jardin botanique d'expériences et d'acclimatation ; enfin, en 1876, il fut nommé directeur du beau jardin botanique créé par Thuret à Antibes et légué par lui à l'Etat. Naudin fut chargé de deux missions en Algérie. Son principal ouvrage est : *Mémoire sur les hybrides du règne végétal*, inséré dans le *Recueil des savants étrangers*, et qui obtint le grand prix de botanique de l'Institut en 1862. L'auteur établit, contrairement à l'opinion généralement admise, la non-permanence des hybrides. Naudin a en outre publié une série de mémoires traitant de l'espèce, des influences cosmiques, etc., et a collaboré à divers traités et recueils d'agriculture, d'horticulture, etc. Il a publié : *Manuel de l'acclimateur* (Paris, 1888, in-8).

Dr L. Hn.

NAUE (Julius), peintre et archéologue allemand, né à Kœthen le 17 juil. 1835. Elève de Kreling à Nuremberg et de Schwind à Munich, il a exécuté de grandes fresques historiques pour une villa de Lindau (1868), un château du Mecklembourg (1879), 15 cartons sur l'*Invasion des barbares*, un cycle de *Prométhée* (aquarelle), etc. Il a publié *Die Hugelgräber zwischen Ammer und Staffelsee* (Stuttgart, 1887, 52 pl.) ; *Die Bronzezeit in Oberbayern* (1894, 49 pl.), etc.

NAUEN. Ville de Prusse, district de Potsdam, sur le canal de Havel ; 8.500 hab. Sucre, cigares, machines. Charte urbaine en 1292.

BIBL. : BARDEY, *Gesch. von Nauen und Osthavelland* ; Rathenow, 1892.

NAUFRAGE (V. NAVIGATION).

NAUGARD. Ville de Prusse, district de Stettin ; 5.100 hab. (en 1895). Prison ; ateliers de chem. de fer.

NAUGATUCK. Ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le fleuve côtier Naugatuck ; 6.200 hab. (en 1890). Fabriques.

NAUHEIM. Ville de Hesse-Darmstadt, prov. de la Hesse supérieure, sur l'Use, au N.-E. du Taunus ; 3.500 hab. Ancienne saline. Eaux minérales salines, exploitées depuis 1834, qui attirent 6.000 baigneurs par an. Combats des 30 août 1762 et oct. 1792 entre Français et Allemands, au pied du Johannisberg.

Eaux minérales. — Les eaux, chlorurées sodiques fortes, sont employées très utilement dans les manifestations de la scrofule, du lymphatisme et du rhumatisme, dans la chlorose et l'anémie, les dyspepsies, etc. Les sources thermales s'emploient dans la débilitation nerveuse produite par les excès vénériens et peuvent déceler les accidents d'une syphilis larvée.

Dr L. Hn.

NAUJAC-SUR-MER. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre ; 916 hab.

NAUJAN-ET-POSTIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 580 hab.

NAUKRATIS (V. NAUCRATIS).

NAUKYDÉS d'Arcos, sculpteur grec de la fin du v^e siècle av. J.-C. Fils et frère de sculpteurs, il fut l'élève de son père Patroclès et le maître de son frère Polyclète le Jeune, qu'il ne faut pas confondre avec son illustre homonyme. Il avait exécuté une *Hébé* chrysléphantine que l'on retrouve sur une médaille d'Antonin le Pieux, devant l'*Héra* d'Argos, par Polyclète l'Ancien (Collignon, I, 341, fig. 265). On voyait de lui à Argos une *Hécate* en bronze, une *Her-*

54

mès, un *Discobole* et une statue de la poétesse de Lesbos, *Erinna*, qui vivait deux cents ans avant lui. Il avait fait pour Olympie des figures d'*athlètes*, et l'on a retrouvé la base de la statue d'*Eoclès* avec l'inscription. Naukydès fut aussi le maître d'Alype de Sicyone. André BAUDRILLART.

BIBL. : Textes anciens dans OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*, 995-1002. — BRUNN, *Gesch. der Griech. Künstler*, t. I, pp. 279-280, 1^{re} éd. — LÉVY, *Inscriptions Griech. Bildhauer*, n^{os} 86, 87. — COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, t. I, p. 511; t. II, p. 165.

NAULETTE (La) (Anthrop.). La caverne de la Naulette, sur la Lesse, commune de Furfooz, près Dinant (V. Belgique), est devenue célèbre, en raison de la découverte que Ed. Dupont a faite, dans son dépôt quaternaire, d'une mâchoire humaine, d'ailleurs incomplète. Cette mâchoire, comme les quelques restes humains qui l'accompagnaient, est rapportable à une femme petite et d'un type remarquablement inférieur. Elle est robuste, épaisse. Le menton, loin d'offrir aucune saillie en avant, fuit un peu en arrière, prenant ainsi un aspect simien. Et tous ses autres caractères sont tout aussi pithécoides, bien que les Australiens, les Néo-Calédoniens en offrent des exemples. D'après les dimensions des alvéoles, on voit que la grosseur des molaires va croissant d'avant en arrière, à l'inverse de ce qui a lieu maintenant chez la plupart des races humaines. Les *apophyses génii*, en une certaine connexité avec les fonctions développées de la langue dans le langage articulé, manquent complètement, etc., ce qui est exceptionnel, même chez les nègres et les Australiens, etc. ZABOROWSKI.

NAUMACHIE. Sorte de jeu romain, qui consistait en combats sur l'eau. Les Grecs n'ont pas connu ce genre de spectacle, le plus grandiose qu'ait inventé le génie romain. Il fut en vogue surtout sous l'Empire. Avant César, on n'avait guère vu que de timides essais de naumachies données sur mer. César fit le premier creuser un bassin spécial, sur le Champ de Mars, assez vaste pour que deux flottes, de douze vaisseaux chacune, l'une réputée égyptienne, l'autre tyrienne, combattissent à l'aise. Auguste, à l'occasion de la dédicace du temple de Mars Ultor, en fit bâtir une plus vaste encore. Enfin l'une des plus célèbres naumachies est celle que donna Claude sur le lac Fucin, lors de l'inauguration des travaux de dessèchement. Un triton d'argent, émergeant du lac, devait, en jouant de la trompette, donner le signal du combat. Mais un incident curieux le fit différer. Les combattants, recrutés sans doute de prisonniers de guerre et de condamnés à mort, s'étaient écriés : *Ave, Caesar, morituri te salutant!* Claude, par inadvertance, répondit par la formule de bon augure : *Ave! vos.* A ces mots, les combattants s'écrièrent qu'ils avaient obtenu leur grâce, et se refusèrent obstinément à jouer leur rôle. Il fallut que Claude, marchant ça et là ridiculement, les contraignit, moitié par promesses, moitié par menaces, à commencer la bataille. Elle fut fort sanglante, car ces combats n'étaient point une feinte. Ordinairement, de petites barques circulaient, chargées de recueillir ceux qui tombaient à l'eau, mais ce n'était point pour les sauver. S'ils voulaient s'échapper à la nage, des gardes, placés autour du lac ou du bassin, les repoussaient à coups de pique et les contraignaient ainsi de se réfugier dans les barques qui les ramenaient sur les vaisseaux pour courir de nouveaux périls.

Le nom de *naumachie* s'applique aussi aux édifices où avaient lieu ces combats. On a vu qu'ils se donnaient parfois sur des lacs; il y en eut sur le lac Fucin, sur le lac de Nemi, etc.; d'autres fois, des monuments spéciaux furent bâtis à cet effet; telles furent les naumachies de César et d'Auguste. Enfin, on sut aussi tirer parti des amphithéâtres ordinaires: des conduites habilement disposées permettaient de remplir, puis d'inonder l'arène en peu de temps. C'est ainsi que Titus et Domitien donnèrent des naumachies dans le Colisée (amphithéâtre Flavien). Les ruines de l'amphithéâtre de Capoue présentent une disposition qui ne laisse aucun doute sur sa destination.

André BAUDRILLART.

NAUMANN (Johann-Gottlieb, ou *Jean-Amédée*), compositeur allemand, né à Blasewitz le 17 av. 1744, mort à Dresde le 23 oct. 1801. Élève de Tartini et du P. Martini, il s'adonna à la musique dramatique et à la musique religieuse: Ses œuvres, estimables sans doute, mais dépourvues d'originalité, sont tombées dans l'oubli. Son petit-fils, Emil Naumann, né le 8 sept. 1827, mort le 23 juin 1888, compositeur de mérite, est l'auteur d'une *Histoire de la musique* que l'on estime à juste titre.

NAUMANN (Johann-Friedrich), naturaliste allemand, né à Ziebigk, près de Koethen (Anhalt), le 14 févr. 1780, mort à Ziebigk le 15 août 1857. Fils de Johann-Andreas Naumann (1747-1826), agronome et ornithologiste fort réputé, il s'adonna lui-même de très bonne heure à l'ornithologie, et fut inspecteur du Muséum ornithologique du duc d'Anhalt-Koethen. Il a rassemblé toutes ses observations dans une œuvre magistrale, dont il a lui-même gravé les nombreuses planches: *Naturgeschichte der Vögel Deutschlands* (Leipzig, 1822-44, 12 vol.; suppl. par Blasius, Baldamus et Sturm, 1852-60). On lui doit également: *Die Giftpflanzen Deutschlands*, avec Buhle (Koethen, 1804); *Taxidermie* (Halle, 1815; 2^e éd., 1848); *Die Eier der Vögel Deutschlands* (Halle, 1849). La Société allemande d'ornithologie a, en son honneur, appelé son recueil *Naumannia* (ann., 1850 et suiv.). L. S.

NAUMANN (Karl-Friedrich), minéralogiste et géologue allemand, né à Dresde le 30 mai 1797, mort à Dresde le 26 nov. 1873. Fils du compositeur Amédée Naumann (V. ci-dessus), il suivit les cours de l'Académie de Freiberg, des Universités de Leipzig et d'Iéna, fit en Norvège, en 1821-22, un voyage scientifique, au retour duquel il publia *Beiträge zur Kenntniss Norwegens* (Leipzig, 1824, 2 vol.), fut agrégé à Iéna en 1823, à Leipzig en 1824, puis professeur de cristallographie (1826) et, plus tard, de géognosie (1833) à l'Académie de Freiberg, professeur de minéralogie et de géognosie à l'Université de Leipzig (1842). Il occupa cette dernière chaire jusqu'en 1871. Il était en outre depuis 1866 conseiller des mines. Il est l'auteur d'un nombre considérable de mémoires sur la minéralogie et la géologie, parus dans les *Abhandlungen* de la Société des sciences de Saxe, dans les *Annalen* de Poggendorff, dans celles de Liebig, dans le *Jahrbuch der Minen* de Leonhard et Bronn. Il a publié à part, outre l'ouvrage déjà cité: *Geognost. Beschreibung des Kohlenbassins von Flöha in Sachsen* (Leipzig, 1865). On lui doit aussi trois belles cartes géologiques: royaume de Saxe (12 feuilles, 1835-43), bassin de l'Erzgebirge (2 sect., 1866), environs de Hainichen (1874). Enfin, il a écrit pour ses élèves d'excellents traités et manuels: *Lehrbuch der Krystallographie* (Leipzig, 1830, 2 vol.); *Elemente der Mineralogie* (Leipzig, 1846; 41^e éd., 1884); *Lehrbuch der Geognosie* (Leipzig, 1850-53, 2 vol.; 2^e éd., 1858-72, 3 vol.), etc. L. S.

NAUMBURG. Ville de Prusse, district de Mersebourg, sur la Saale; 21.200 hab. (1895). Cathédrale consacrée en 1242, restaurée (à trois nefs, quatre tours dont une refaite en 1892-94, crypte, nombreux monuments anciens); château, hôtel de ville. Commerce de vins des vignobles de la Saale. Foire jadis considérable. — Le domaine de Naumburg fut donné à l'évêque de Zeitz par les margraves de Misnie, à condition d'y transférer l'évêché, ce qui fut fait en 1029. La ville célèbre encore une fête en mémoire de sa délivrance des Hussites, mais le fait est douteux. La diète de Naumburg du 27 janv. 1451 termina la querelle fraternelle des princes saxons de la maison de Wettin, entre lesquels le partage fut réglé par le *pacte de Naumburg* (25 juil. 1486). Un autre pacte de succession y fut signé le 28 avr. 1457 entre le Brandebourg, la Silésie et la Saxe, renouvelé en mars 1555 à la suite de la transaction également signée à Naumburg (24 févr. 1554) entre Frédéric le Magnanime et l'électeur Auguste. Une assemblée des princes protestants y fut tenue, du 20 janv. au 8 févr. 1564, qui confirma l'adhésion à la confession

d'Augsbourg. La Prusse annexa la ville en 1814. — L'évêché de Naumburg, fondé en 968 par Otton I^{er} à Zeitz, déplacé à cause des incursions des Wendes et Bohèmes, suffragant de Magdebourg, eut rang de principauté d'empire. Son territoire temporel comprenait environ 500 kil. q. ; il devint luthérien en 1564, et fut annexé par l'électeur de Saxe. En 1650, il forma l'apanage d'une branche latérale et revint à la Saxe en 1748. Il fut cédé à la Prusse, le 18 mai 1815.

A.-M. B.

BIB. : PUTTRICH, *Naumburg an der Saale*, 1841-43. — MIZSCHKE, *Naumburger Inschriften*, 1876-81, 6 livr. — BRAUN, *Naumburger Annalen, 799-1613*, 1892. — LANGE, *Chronik des Bistums Naumburg* (éd. par Koesler), 1891.

NAUNDORF (Karl-Wilhelm), le plus connu et le plus adroit des imposteurs qui se donnèrent pour Louis XVII (V. ce nom), né à Potsdam à une date inconnue, mort à Delft le 10 août 1845. D'après des recherches de police, il appartenait à une famille juive, originaire de la Prusse polonaise ; en 1810, à Berlin, il colportait des horloges en bois ; en 1812, il s'établit horloger à Spandau, s'y maria, y eut deux enfants. Il se disait alors âgé de quarante-trois ans (ce qui l'eût fait de dix à quinze ans plus vieux que le second fils de Louis XVI). En 1822, il transféra son commerce à Brandebourg et fit de mauvaises affaires. Accusé, en 1824, du crime d'incendie, il fut acquitté, faute de preuves. L'année suivante, il fut poursuivi et condamné à trois années de travaux forcés pour faux monnayage. Au cours de ce procès, il se donna publiquement la qualité de prince français ; dès 1816, il avait, prétendait-il, écrit de nombreuses lettres à la duchesse d'Angoulême pour faire valoir son droit au trône de France, et n'en avait reçu aucune réponse. Après l'expiration de sa peine, ayant déjà fait de nombreuses dupes, il se perfectionna dans son rôle, à Crossen ; mais, pour échapper aux poursuites judiciaires, il dut se réfugier à Dresde, puis en Suisse, puis à Luxembourg, d'où est daté un *factum* sans titre qui débute ainsi : *Luxembourg, le 6 janvier 1830. Louis-Charles de Bourbon, duc de Normandie, fils de l'infortuné Louis seize, à ses concitoyens* (pièce in-fol., s. l. n. d.). C'était l'annonce des *Mémoires du duc de Normandie, fils de Louis XVI, écrits et publiés par lui-même* (Paris, 1831, in-8). L'année suivante parut, sous la signature de Labrel, un écrit intitulé *Révélation sur l'existence de Louis XVII* (Paris, 1832, in-8). Enfin Naundorf vint à Paris en 1833 : il se présentait (en apparence du moins) comme un homme sans ressource aucune, sans relation, et ignorant totalement le français. Sa physionomie rappelait plus ou moins celle de Louis XVI, et c'est évidemment sur cette ressemblance fortuite qu'il avait fondé son espoir. Il convertit d'abord la bonne comtesse de Rambaud, ancienne femme de chambre du dauphin, puis un certain nombre de légitimistes, et même un évêque, Forbin-Janson, qui lui proposa d'entrer dans les ordres : mais le prétendant était marié et avait des enfants. L'illuminé Martin (V. ce nom) et sa secte lui formèrent une cour. L'argent affluait, mais la somme de 4 millions, dont parlent quelques biographes, paraît fort exagérée : car Naundorf laissa, faute de cautionnement, condamner pour dettes le gérant de son journal, *la Justice*, A.-F.-V. Thomas, qui se vengea plus tard en publiant *Naundorf ou Mémoire à consulter sur l'intrigue du dernier des faux Louis XVII* (Paris, 1837). En 1834, ses adeptes racontèrent qu'il avait failli être victime d'un attentat, le 28 janv., en traversant le guichet du Carrousel : mais qu'une médaille de la Vierge l'avait protégé du coup de poignard que lui destinait un inconnu, au cri de : « Meurs ! Capet. » La même année s'engagea une polémique entre le parti de Naundorf et le prétendu comte de Richemont, qui se donnait, lui aussi, pour Louis XVII. Le 18 déc., les Chambres reçurent de Naundorf une pétition signée Charles-Louis, duc de Normandie. Sosthène de La Rochefoucauld, un de ses partisans, fit envoyer à Prague un émissaire, que la duchesse d'Angoulême refusa de recevoir, « ayant trop la triste certitude de la mort de

son frère ». Naundorf avait, d'ailleurs, parfaitement étudié son personnage, et ses relations de plus en plus étendues l'avaient mis au courant d'une foule de particularités de la vie du dauphin, qu'il utilisait le cas échéant. Quant au roman de son évasion et de son existence en Allemagne, inutile d'y insister. Pour forcer l'attention du roi régnant, Louis-Philippe, il ne crut pouvoir mieux faire que de l'aviser d'un trésor caché aux Tuileries par Louis XVI, le 10 août 1792, et qu'il se faisait fort de retrouver : l'aide de camp du roi, de La Borde, eut alors, paraît-il, un assez long entretien avec Naundorf, qui voulait bien ne réclamer que son état civil. Le 26 juin 1836, parut une *Lettre adressée à S. M. le roi des Français par le duc de Normandie*, suivie d'une *Protestation de ses avocats*. Cet imprimé parut quelques jours après une assignation que l'aventurier avait adressée à son prétendu « cousin » et à la famille royale, à fin de possession d'État. La police l'arrêta et, après une courte détention, l'expulsa de France comme étranger ; d'où les *Observations sommaires sur l'arrestation de M. de Naundorff* (sic), en instance devant le tribunal de la Seine pour être reconnu fils de Louis XVI [Signé : Gruau, G. Bourbon-Leblanc, Briquet (Paris, 1836)] ; puis, au mois de novembre de la même année, l'*Abrégé de l'histoire des infortunes du dauphin...*, publié par Gruau de La Barre. En janv. 1837, nouvelle *Pétition à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, présentée par S. A. R. le duc de Normandie, connu sous le nom de Naundorff* (sic). Après la mort de Naundorf à Delft, où il avait fini par se fixer, l'acte de décès qui fut rédigé et l'inscription tombale lui donnèrent le nom de Louis XVII, roi de France et de Navarre, duc de Normandie. L'année suivante, Gruau de La Barre publia : *Intrigues dévoilées ou Louis XVII, dernier roi légitime de France, décédé à Delft le 10 août 1845* (Rotterdam, 1846-48, 4 vol. in-8). Naundorf laissait six enfants : l'un d'entre eux, Adelberth, fut officier de l'armée hollandaise ; un autre, Ange-Emmanuel, officier de marine de la flotte hollandaise. La veuve et les enfants vinrent à Paris, en 1851, pour faire reconnaître leur prétendu droit héréditaire ; le procès mit en lumière la réalité de la mort de Louis XVII au Temple ; ce qui n'empêcha pas, sept ans après, Gruau de La Barre de publier une *Réfutation de l'ouvrage de M. de Beauchesne sur Louis XVII*, sous ce titre : *Non, Louis XVII n'est pas mort au Temple* (Bruxelles et Leipzig, 1858). Le jugement de 1851 a été confirmé en appel, en 1874, malgré la plaidoirie de J. Favre, et bien qu'en 1863 les enfants de Naundorf eussent été naturalisés Hollandais sous le nom de Bourbon. Les « Naundorfistes » ont donné le nom de Charles X au fils aîné de Naundorf, mort sans descendance masculine à Brèda le 31 janv. 1876, et le nom de Charles XI à son frère, Louis-Charles, qui vint encore, en mars 1884, plaider inutilement contre la comtesse de Chambord. La revue bimensuelle *la Légimité* (Bordeaux) est le principal « organe de la survivance du roi-martyr ».

H. MONIN.

BIB. : Outre les écrits cités au cours de cet article, V. la bibliographie de l'art. LOUIS XVII, et de plus : J. FAVRE, *Louis XVII, plaidoirie* (4 avril 1874) ; Paris, 1884, in-18. — P. VEUILLOT, *L'imposture des Naundorf, avec préface, par Eugène Veillot*. — LOISELEUR, articles du journal *le Temps*, 1, 3, 7, 10 avr. 1884.

NAUPACTE (*Naupaktos, Epaktos*; ital., *Lepanto*). Ville maritime de Grèce, nome d'Acarnanie et Etolie, au N. de l'entrée du golfe de Corinthe ; 2.300 hab. Murailles vénitiennes, ruines d'un château, port ensablé. Les deux châteaux ruinés des Petites-Dardanelles s'élevaient à l'entrée du golfe. Evêché. — Naupacte fut dans l'antiquité un port important par sa situation stratégique. On racontait que les Héraclides y avaient construit leur flotte. Il fut occupé par les Athéniens sur le territoire des Locriens Ozoles en 455 et peuplé de Messoniens exilés. Ce fut un point d'appui des escadres athéniennes dans la guerre du Péloponèse ; elles y furent victorieuses à plusieurs re-

prises. Après les désastres d'Égos Potamos, les Locriens la repriront; les Achéens s'en emparèrent; Epaminondas les en chassa. Philippe de Macédoine la donna aux Éoliens (V. ÉTOLIE), auxquels les Romains l'enlevèrent en 491 pour la restituer aux Locriens. L'empereur Manuel la céda aux Vénitiens, dont elle fut une des principales forteresses; 30.000 Turcs l'assiégèrent vainement quatre mois en 1477. Bayezid II s'en empara en 1499. Le 7 oct. 1571 fut livrée dans ses eaux la fameuse *bataille de Lépante*. La flotte chrétienne équipée par l'Espagne, le pape Pie V et Venise, commandée par don Juan d'Autriche, détruisit la flotte turque; elle comptait 250 navires montés par Ant. Colonna, André Doria, Barberigo, Seb. Veniero, etc. Le capoulan-pacha Mouezzin-Zadé-Ali en comptait un nombre beaucoup plus grand; il attendit l'attaque le long de la côte de Morée; on se battit avec acharnement, à l'abordage; la mort du capoulan-pacha et la prise de son vaisseau décidèrent la victoire des alliés; ils perdirent 15 galères et 8.000 hommes, mais il n'échappa que 40 galères musulmanes, 30.000 Turcs périrent. 4.500 esclaves chrétiens attachés à la chiourme furent délivrés. L'effet moral de ce succès fut immense, mettant fin au prestige des armes ottomanes, qui perdirent la supériorité sur mer. Les effets immédiats furent minimes. Lépante fut repris aux Turcs qui ne l'enlevèrent tout à fait aux Vénitiens qu'en 1699. Le 27 mars 1829, les Grecs en prirent possession. A.-M. B.

BIBL. : JURIEU DE LA GRAVIÈRE, *la Guerre de Chypre et la bataille de Lépante*; Paris, 1888, 2 vol.

NAUPLIE (*Nauplion*; ital., *Napoli di Romania*). Ville maritime de Grèce, ch.-l. du nome d'Argolide et Corinthie, sur le golfe d'Argos; 5.500 hab. Sur le chem. de fer de Corinthe à Kalamata; 7 églises, dont Saint-Spiridion, où fut assassiné Capo d'Istria, et Saint-George, en style vénitien. Archevêché. Jolie ville régulièrement bâtie au N. d'une presqu'île rocheuse, face à la plaine. Audessus s'élève, au S., le fort Itch-Kalé, l'antique acropole, et au S.-E. la citadelle Palamidi ou Palamède, juchée à 246 m. de haut (escalier de 1.000 marches). La citadelle a été fortifiée par Morosini; on y a ajouté de bons ouvrages modernes, Nauplie étant la principale place forte de Grèce. Arsenal. Bon port, bien abrité par la presqu'île; à l'entrée, un rocher porte le fort Bourzi.

Nauplie paraît avoir été fondée par les Phéniciens; elle se développa mal à l'époque grecque, étouffée par Argos; ses habitants furent transportés à Methone (Messénie) par les Spartiates. Au moyen âge, elle devint une des villes les plus considérables de la côte. Les Français s'y établirent après la prise de Constantinople (V. ACHÈRE), fondant le duché de Nauplie et d'Argos. En 1383, elle passa aux Vénitiens, en 1539 aux Turcs, redevint vénitienne de 1686 à 1745. En oct. 1824, la vaillante Bobolina bloqua Nauplie par mer, Demetrios Ypsilanti par terre; les Turcs ne se rendirent qu'en déc. 1822. Le 30 avr. 1823, fut réuni à Nauplie le premier congrès du peuple hellénique dont elle resta la capitale jusqu'en 1834. A.-M. B.

NAUPLIUS (Zool.). On donne ce nom à une phase larvaire très répandue chez les Crustacés et que l'on considère comme le type primitif de ces animaux. C'est sous la figure du Nauplius que les formes inférieures sortent de l'œuf, et, si on ne la retrouve généralement pas au cours de l'évolution des formes supérieures, c'est que cette phase a lieu dans l'œuf et que le jeune animal éclôt à un degré d'organisation plus élevée, d'ordinaire sous la forme *Zoea*. Les Nauplius varient par leurs caractères extérieurs suivant les groupes d'où ils proviennent, mais ils présentent toujours un ensemble de caractères constants: ce sont des larves de forme ovale, non segmentées, portant trois paires de membres et dont la région postérieure, amincie, se termine par l'anus; elles portent un œil simple, médian. Les Crustacés inférieurs ne présentent que cette forme larvaire, et quelques-uns même ne s'en écartent que peu à l'âge adulte; les types plus élevés en

organisation traversent, après cette phase et à la faveur de mues successives, d'autres phases larvaires plus ou moins nombreuses, par lesquelles ils se rapprochent de leur forme définitive et de l'âge adulte. R. MOUZIEU.

NAUPRESTIDE (Myth. gr.). Surnom des filles de Laomédon, ainsi appelées parce qu'elles brûlèrent les navires de Protésilas pour l'empêcher de se rembarquer.

NAUROUSE (Col de) (V. CÈVENNES et AUDE).

NAUROY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet; 487 hab.

NAUROY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 422 hab.

NAUROY (Charles), littérateur français, né à Metz le 6 déc. 1846. Il est l'auteur d'ouvrages sur les Bourbons au XIX^e siècle, notamment: *les Secrets des Bourbons*; *les Derniers Bourbons*; *le Duc de Berry et Lowel*; *les Favorites de Louis XVIII*; *la Duchesse de Berry*; etc. Il a aussi publié *le Curieux* (1888) et *Bibliographie des plaquettes romantiques* (1882), etc.

NAUSARI (V. GUZERATE).

NAUSÉE (Méd.). Envie de vomir qui précède d'ordinaire le vomissement, dont elle constitue l'acte initial, mais elle peut en être indépendante; il y a parfois des nausées sans vomissements, comme il peut y avoir des vomissements sans nausées. Au point de vue physiologique, la nausée est une contraction spasmodique des muscles du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac et de l'abdomen. Elle s'accompagne presque toujours d'un malaise général, de vertiges, de bourdonnements d'oreilles, de sueurs froides, d'anxiété précordiale et parfois même de gêne de la respiration. En général, le vomissement met fin à ces symptômes pénibles. Mais il n'en est pas ainsi lorsque la nausée existe seule, comme on le voit parfois chez les femmes enceintes et chez les hystériques. Alors les fonctions digestives finissent par se troubler sérieusement, l'appétit diminue progressivement, et l'état nauséux constitue une véritable entité morbide qui jette bientôt les malades dans l'adynamie.

ÉTILOGIE. — La nausée, suivie ou non de vomissement, se rencontre dans un grand nombre de maladies; il nous suffira de citer les dyspepsies, la migraine, les douleurs violentes. Les nausées provoquées par l'absorption des poisons peuvent être considérées comme un moyen de défense de l'organisme contre ce qui peut lui être nuisible. On pourrait presque en dire autant de celles qui se produisent chez quelques personnes à la vue de certains êtres répugnants, tels que le crapaud, les serpents, etc.: le dégoût qu'ils inspirent empêche d'absorber ces animaux nuisibles. Les nausées sont provoquées enfin par certaines circonstances physiologiques: décompression atmosphérique (mal de montagne), mouvements brusques imprimés à l'organisme (mal de mer).

TRAITEMENT. — Ce sera en général celui de l'affection qui a provoqué les nausées. Quand celles-ci sont dues à l'absorption de poison, on se gardera de les arrêter, on facilitera, au contraire, le vomissement en administrant un vomitif. Comme moyens propres à arrêter les nausées, nous citerons l'acide carbonique administré sous forme de boissons gazeuses, l'eau chloroformée, les absorbants, les antiseptiques du tube digestif, enfin le vésicatoire morphiné appliqué au creux épigastrique.

PHYSIOLOGIE. — La nausée est un acte réflexe, dont le centre de réflexion est dans le bulbe. Les organes mis en jeu dans cet acte sont le diaphragme, les muscles abdominaux, l'œsophage et l'estomac, avec le concours de nerfs centripètes portant au bulbe l'excitation partie de l'estomac, et de nerfs centrifuges rapportant du bulbe l'excitation motrice aux organes énumérés plus haut (pneumogastriques et filets sympathiques). Quelquefois, l'excitation centripète a un autre point de départ que l'estomac, notamment les nerfs des organes des sens. Dans ce cas, elle passe par le cerveau avant d'arriver au bulbe. Mais c'est toujours celui-ci qui envoie des excitations

motrices à tous les muscles qui, par leurs contractions, provoquent le vomissement. On est donc conduit à admettre dans le bulbe l'existence d'un centre spécial ou centre vomitoire, comme le désigne Vulpian.

MÉDICATION NAUSÉEUSE. — Après l'administration d'un vomitif, il y a d'abord une accélération passagère des mouvements du cœur, qui est bientôt suivie par un ralentissement. Celui-ci dure assez longtemps et s'accompagne d'un abaissement de température, de ralentissement de la respiration et de diminution de l'irritabilité musculaire. C'est cette phase de dépression générale, pendant laquelle il se fait une diminution de l'afflux sanguin dans toutes les parties, qu'on a cherché à utiliser en thérapeutique. De là l'emploi de l'ipéca et du tartre stibié dans les hémorragies et notamment dans les hémoptysies. On se trouve également très bien de l'administration de ces médicaments à doses réfractées, de façon à provoquer un état nauséux sans vomissements, notamment dans la pneumonie et dans la dysenterie. Le kermès et le soufre doré d'antimoine sont exclusivement nauséants et ne deviennent vomitifs qu'à doses élevées. Quant à l'apomorphine, elle jouit d'une action vomitive très rapide avec une période nauséuse de très courte durée. On l'emploie surtout en injections hypodermiques. En dehors des médicaments vomitifs proprement dits, certains autres ont aussi des propriétés nauséuses; citons la digitale, l'ellébore, le vétratrum, ainsi que la plupart des autres colchicacées, le tabac, la lobélie, etc. Dr L. LALOY.

NAUSICAA, fille d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. La figure de Nausicaa est l'une des plus gracieuses peintures de jeune fille que l'antiquité nous ait laissées (Homère, *Odyssée*, l. VI). Au moment où Ulysse, chassé par la tempête au sortir de l'île de Calypso, vient d'aborder à la nage dans l'île des Phéaciens, Nausicaa et ses compagnes vont laver dans le fleuve leurs vêtements et ceux de leurs parents. Leur tâche finie, les jeunes filles jouent à la balle sur la rive, et leurs cris éveillent Ulysse. Celui-ci se montre à elles; toutes s'enfuient épouvantées, à l'exception de Nausicaa, qui, de loin, écoute l'étranger. Par un discours habile, Ulysse la rassure, excite son intérêt et sa compassion. Il reçoit d'elle des vêtements, et, quand il s'est baigné dans le fleuve, s'est oint d'huile parfumée et a revêtu les vêtements éclatants de blancheur, il apparaît aux jeunes filles dans toute sa mâle beauté. Alors Nausicaa l'invite à la suivre jusqu'au palais de son père, mais, en fille prudente, elle le prie de ne pas entrer en ville en même temps qu'elle, afin d'éviter les propos malins. Ici s'arrête le rôle discret de la sage jeune fille. Ulysse reçoit l'hospitalité d'Alcinoüs, et Nausicaa ne reparait qu'un instant pour dire à Ulysse : « Salut, ô noble étranger, souviens-toi de Nausicaa quand tu seras rentré dans ta patrie, souviens-toi que, la première, elle a pris soin de tes jours. » On a cru reconnaître *Nausicaa écoutant Ulysse* sur une peinture de vase grec (Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'Étude de la céramique*, pl. LXXXIX, 44). And. B.

NAUSICRATÈS ou **NAUCRATÈS** est cité par Stobée parmi les comiques. Athénée cite de lui quelques vers de la *Femme Perse* (Περσός) et des *Nochers* (Ναύκληροι); le ton des derniers morceaux, qui confine à la tragédie, donne à penser qu'on doit mettre l'auteur au nombre des poètes de la Moyenne Comédie, si même on ne doit pas l'identifier avec le Naueratès d'Erythres qui, selon Stobée, fut vaincu dans un concours tragique par Théodecte, disciple comme lui d'Isocrate. Ce Naueratès est mentionné par Cicéron et Denys d'Halicarnasse comme auteur d'oraisons funèbres.

NAUSIPHANÈS DE TÉOS, philosophe grec (III^e siècle av. J.-C.). Il appartenait à l'école de Démocrite, tout en faisant quelques emprunts aux sceptiques. Il fut un des maîtres d'Epicure, qui prétendait d'ailleurs n'avoir rien appris de lui (Cicéron, *De Natur. deor.*, I, 26; Diogène Laërte, X, 2, 7, 13-14).

NAUSSAC, Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Ville-

franche, cant. d'Asprières; 782 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Phosphates de chaux.

NAUSSAC, Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Langogne; 504 hab.

NAUSANNES, Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont; 335 hab.

NAUTA, Ville du Pérou, dép. de Loreto, au confluent du Maranon et de l'Ucayali (alt. 128 m.). Important port fluvial. Commerce de salsepareille, cire, poisson.

NAUTA (Baron-Antoine), philologue hollandais, né à Leeuwarden, mort à Leyde en 1835. Indépendamment de nombreuses et savantes éditions d'auteurs latins classiques avec commentaires, il a publié une *Histoire de la poésie latine dans les Pays-Bas* (en holland., Leyde, 1826, in-8) et une *Étude sur les œuvres politiques de Platon* (*id.*, *ibid.*, 1827, in-8).

NAUTET (François), littérateur belge, né à Verviers en 1853, mort à Bruxelles en 1894. Il entra de bonne heure dans la presse et collabora au *Figaro*, à la *Revue générale* et à la *Jeune Belgique*. Il y défendit d'une plume alerte et élégante ses principes catholiques et les doctrines de la jeune école littéraire dont il fut avec Maeterlinck, Waller, Giraud, etc., un des initiateurs. Son œuvre la plus importante est une *Histoire des lettres belges d'expression française* (Bruxelles, 1890, 2 vol. in-12), qui fut à juste titre très remarquée. C'est par ce livre qu'on peut le mieux se rendre compte de l'importante évolution littéraire qui s'est produite en Belgique depuis vingt ans.

NAUTICUM FOENUS (V. PRÊT À LA GROSSE).

NAUTILE, I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques Céphalopodes tentaculifères établi par Linné en 1757 pour le *N. pompilius*. Coquille discoïde, à tours peu nombreux, à cloisons simples; un siphon central. Animal contenu en entier dans sa coquille, pourvu de nombreux tentacules : 1^o les *tentacules labiaux*, divisés en 4 groupes de 12 à 13 tentacules chacun, et situés autour de l'orifice buccal; 2^o les *brachiaux*, tentacules de grande taille, divisés en deux groupes de 17 tentacules chacun, situés de chaque côté de la tête; 3^o deux petits tentacules placés l'un en avant, l'autre en arrière de l'œil; 4^o deux tentacules très modifiés réunis en un capuchon qui ferme l'ouverture de la coquille : tous ces tentacules sont rétractiles dans une gaine qui entoure leur base. D'après Owen, l'entonnoir porte un pli valvuliforme; le manteau s'étend jusqu'au bord de la coquille; il est ferme et musculaire jusqu'à la ligne des muscles rétracteurs; en arrière il devient mince et transparent. L'organe reproducteur mâle est constitué aux dépens de 4 des tentacules labiaux du côté gauche réunis pour former un organe spécial remplaçant le bras hectocotyliisé et portant le nom de *Spadix*. Les Nautilus habitent les mers intertropicales : océan Indien, Chine, Océanie (V. aussi AMMONITE, fig. 3).

J. MABILLE.

II. PALÉONTOLOGIE. — On connaît plus de 300 espèces de Nautilus fossiles, tandis qu'il n'en existe plus que 6 dans les mers actuelles. Ce type a conservé ses caractères essentiels depuis le silurien jusqu'à nos jours. C'est dans le carbonifère qu'il a eu son plus grand développement : il est déjà rare dans le tertiaire. Le genre *Nautilus* a été subdivisé en un grand nombre de sous-genres (*Discites*, *Temnocheilus*, *Vestinautilus*, *Aganides*, etc.). Les vrais *Nautilus* datent du trias (*Nautilus striatus* du lias). *Aturia* est de l'éocène et du miocène.

E. TRT.

NAUTILIDES ou **NAUTILOÏDES** (Paléont.). Hyatt et, d'après lui, Zittel divisent les Nautiloïdes en six familles appartenant à deux groupes : les RETROSPHONÉS, comprenant les *Orthoceratidae*, *Aseoceratidae*, *Cyrtoceratidae*, *Nautilidae* et *Trochoceratidae*; et les PROSPHONÉS pour la seule famille des *Bathmoceratidae*. A l'exception de six espèces du genre *Nautilus*, tous ces types sont éteints et s'étendent du cambrien à l'époque actuelle avec leur plus grand développement du silurien au carbonifère (V. CÉPHALOPODES et TÉTRABRANCHES).

E. TRT.

NAUTODIQUES (Antiq. gr.). Fonctionnaires athéniens statuant sur les contestations commerciales; leurs pouvoirs judiciaires furent limités à l'instruction des procès. Ils avaient disparu au temps de Démosthène.

BIBL. : MEIER, *Attische Prozess*.

NAUVIALE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Marcellac; 979 hab.

NAUVOO CITY. Ville des Etats-Unis (Illinois), sur le Mississipi; 4.200 hab. Fondée en 1840 par les *Mormons* (V. ce mot), elle déclina après leur expulsion. Cabet s'y établit en 1832 avec une colonie communiste qui fut à son tour expulsée et transférée à Chettenham où elle disparut en 1864. Quelques communistes demeurés à Nauvoov émigrèrent plus tard dans l'Iowa, puis à Icarie, en Californie.

NAUXE (La). Rivière du dép. de la Marne (V. ce mot, t. XXIII, p. 218).

NAVA DEL REY. Bourg d'Espagne, prov. et à 44 kil. S.-O. de Valladolid; 6.000 hab. Bon vin blanc.

NAVAGELLES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix; 425 hab.

NAVAGERO (Andrea), qui latinisa son nom en *NAUGERUS*, poète et homme politique italien, né à Venise en 1483, mort à Blois le 8 mai 1529. Passionné pour les lettres anciennes, il fit partie de cette phalange de savants qui s'était donné pour mission de rechercher les manuscrits des œuvres anciennes et de publier de celles-ci des éditions correctes. Lié avec Alde l'Ancien, il prépara pour lui les éditions de Quintilien, de Lucrèce et de Virgile, et pour André d'Asola, outre plusieurs autres, celle des Harangues de Cicéron en 3 vol. qu'il dédia respectivement, dans des épîtres restées célèbres pour l'élégance de leur style, à Léon X, à Bembo et à Sadolet. A la mort de Sabellico, son ancien maître, Navagero fut proposé à la garde de la bibliothèque de Saint-Marc et nommé historiographe de Venise. En 1525, il fut envoyé auprès de Charles-Quint en qualité d'ambassadeur. A Grenade il connut le poète espagnol Boscán, auquel il suggéra l'idée d'introduire les mètres italiens dans la poésie espagnole. De retour à Venise, il fut de nouveau chargé d'une mission diplomatique auprès de François I^{er} et il mourut à Blois quelques jours à peine après son arrivée. Avant de mourir, il fit jeter au feu la plupart de ses manuscrits, qu'il jugeait indignes de voir le jour. La première édition de ses œuvres fut donnée à Venise en 1530. La plus complète est celle de Venise, 1754 (in-12). Elle comprend les dédicaces des Harangues de Cicéron, des oraisons funèbres, quarante-sept courtes pièces latines, appartenant presque toutes au genre pastoral, dont plusieurs sont charmantes de grâce, de naturel et de fraîcheur, des poésies italiennes, inférieures aux poésies latines, et enfin quelques notes sur ses voyages en Espagne et en Italie.

A. JEANROY.

BIBL. : TIRABOSCHI, *Storia della letteratura italiana* (éd. de Florence, 1783), VII. — GINGUENÉ, *Hist. littéraire d'Italie*, VII, 414. — TICKNOR, *Hist. de la littér. espagnole* (trad. Magnabal), II, 18. — GASPARY, *Storia della letteratura italiana*, t. II, 2^e partie.

NAVAGERO (Bernardo), diplomate italien, parent du précédent, né à Venise en 1507, mort à Vérone le 27 mai 1565. Il fut successivement ambassadeur de la République auprès de Charles-Quint (1543), d'Henri II (1548), de Soliman (1549), de Paul IV (1553), de l'empereur Ferdinand (1558) et de François II (1559). Revenu dans sa patrie, il épousa la fille du doge et se retira à Padoue; mais, devenu veuf peu de temps après, il entra dans les ordres, fut créé cardinal par Pie VII en 1564 et nommé évêque de Vérone. Il prit part en cette qualité au concile de Trente. Il a laissé de remarquables mémoires politiques, des *Harangues* et une *Vie du pape Paul IV*. A. J.

BIBL. : AUBERY, *Histoire des Cardinaux*. — REUMONT, *Della diplomazia italiana dal secolo XIII al XVI*. — A. BASCHET, *la Diplomatie vénitienne*; Paris, 1862.

NAVAILLES-ANGOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze; 709 hab. Eglise romane; château du XVII^e siècle, avec donjon carré du XIII^e, pro-

priété de la famille de Gontaut-Biron. — La baronnie de Navailles était la première des douze grandes baronnies de Béarn, et la famille qui la possédait était une des plus anciennes du pays. — Porte le nom de Navailles-Angos depuis la réunion d'Angos en 1845. H. C.

NAVAILLES (Philippe de MONTAULT DE BENAC, duc de), né en 1619, mort à Paris le 5 févr. 1684. Page de Richelieu, colonel d'un régiment auquel il donna son nom (1644), il servit en Catalogne et en Italie où il débloqua Casalmaggiore (1648), en Flandre comme lieutenant général (sept. 1650), commandait l'avant-garde royale à la bataille de la Porte Saint-Antoine (1652), hérita en 1654 du titre de duc concédé à son père, fut ambassadeur en Italie où il commanda l'armée française (1658). Il épousa M^{lle} de Neullant, dame d'honneur de la reine, et fut disgracié avec elle pour avoir contrarié les amours de Louis XIV. En sept. 1665, il reçut le gouvernement d'Annis. En 1669, il commande un corps auxiliaire envoyé à Candie, fut battu et se rembarqua, ce qui amena la perte de la ville. Il coopéra avec Condé à la conquête de la Franche-Comté (1674) et, à la bataille de Senef, fut créé maréchal de France le 30 juil. 1675 et mis à la tête de l'armée de Roussillon (1676), avec laquelle il défait Monterey (juil. 1677); devint gouverneur, premier gentilhomme de la Chambre et surintendant des finances du duc de Chartres (plus tard régent). Il a laissé des *Mémoires relatifs aux principaux événements depuis 1638 jusqu'en 1683* (Paris, 1701, in-12). A.-M. B.

NAVAJAS. Montagne du Mexique, à 100 kil. N. de Mexico. Anciennes mines d'obsidienne, au pied du Cerro del Iacal (3.120 m.) d'où les Mexicains tiraient leurs instruments tranchants et des ornements.

NAVAJAS. Tribu de Peaux-Rouges, parents des Chochones et des Apaches, cantonnée autour du fort Wingrate, dans une réserve de 13.312 kil. q., aux confins du Nouveau-Mexique, du Colorado, de l'Utah et de l'Arizona. On les évalue à 9.000. Ils sont industriels, font de bons manteaux de laine.

NAVALE (Ecole) (V. ECOLE, t. XV, p. 426).

NAVARETTE (Ferdinand), missionnaire dominicain, né en Castille vers 1620, mort en 1689. Il visita les îles Philippines et Célèbes; puis (1639) se rendit en Chine, où il prit vivement parti contre les accommodations que les jésuites pratiquaient à l'égard des cérémonies chinoises. Arrêté pendant la persécution qui sévit contre les chrétiens, il réussit à s'échapper de prison. Revenu en Europe après un séjour de treize années en Chine, il reçut le titre d'archevêque de Saint-Domingue, et partit pour en exercer les fonctions. Œuvre principale: *Traité historique, politique, moral et religieux de la monarchie chinoise* (Madrid, 1676, in-fol.).

NAVARIN (*Neo Castro*, l'antique *Pylos*). Ville maritime de Grèce, dème de Messénie, ch.-l. de l'éparchie de Pylia, sur un rocher au S. de l'entrée de la baie ou rade de Navarin (12 à 26 brasses de fond, 4 kil. de long sur 4 kil. de large), où peuvent mouiller les plus grands vaisseaux. Couverte du côté de la mer par l'île de Sphagia (*Sphactérie*) et une ligne de rochers, cette rade est d'un accès facile à défendre aussi bien à la passe N., sous le fort de *Palæo Castro*, qu'au S., sous la ville et la citadelle. C'est au N. que se trouvait la cité antique de *Pylos* appelée parfois aujourd'hui Vieux-Navarin. On voit encore au fond de la baie les carcasses des navires turcs coulés dans la fameuse bataille du 20 oct. 1827 qui assura l'indépendance de la Grèce. Navarin, fondée autour du fort de la passe S., garde le nom des Navarrais qui dominèrent le pays jusqu'au XV^e siècle; les Vénitiens qui leur succédèrent dénommaient d'abord ce lieu *Spanokhori*; mais le peuple fit prévaloir le nom d'*I Navarini*. Un contresens de Fallmerayer, étayé sur une leçon fautive des manuscrits, lui a fait supposer l'existence d'une colonie d'Avares.

Bataille de Navarin. On trouvera dans l'art. GRÈCE

l'histoire des événements qui précédèrent la bataille de Navarin, livrée entre les flottes alliées de France, d'Angleterre et de Russie, et la flotte turco-égyptienne. Les escadres française (amiral de Rigny) et anglaise (amiral Codrington), fortuitement réunies dans les eaux de Zante, furent ralliées le 14 oct. par la flotte russe (amiral de Heyden). Une conférence des trois amiraux décida qu'on entrerait dans la rade de Navarin où étaient mouillées les flottes turque et égyptienne pour leur enjoindre de se séparer et de repartir, l'une pour Constantinople, l'autre pour Alexandrie; cette décision énergique, adoptée sur la proposition de Rigny, fut notifiée à Ibrahim par le capitaine Fellows. Le 20 oct. à midi, le temps étant favorable, l'amiral Codrington donna le signal de la manœuvre; la flotte turco-égyptienne était rangée en croissant, sur trois lignes, les extrémités appuyées à l'île et à la citadelle; elle comprenait 3 vaisseaux de ligne, 1 ponton, 16 frégates, 27 corvettes, 27 bricks, une quarantaine de transports armés de gros canons, 6 brûlots, en tout 2.458 canons et 19.260 hommes. Les flottes alliées composées de navires plus forts, moins nombreux, portaient 4.252 canons et 8.850 hommes. L'*Asia*, vaisseau amiral anglais, entra le premier et mouilla par le travers du vaisseau amiral turc suivi des vaisseaux anglais; la *Sirène*, vaisseau amiral français, mouilla en face de la frégate turque *Izania*. Le conflit fut engagé accidentellement entre un brûlot et un canot de la frégate anglaise *Dartmouth*; malgré les efforts de Codrington et de Rigny pour le localiser, la *Sirène* et l'*Asia* furent aussitôt attaquées, tandis que les forts ouvraient le feu sur les Russes. Les trois vaisseaux amiraux européens eurent particulièrement à souffrir, mais leurs flottes ne perdirent aucun bâtiment, tandis que les musulmans virent couler les deux tiers des leurs; leur inexpérience, surtout dans le maniement de l'artillerie, explique ce désastre. A.-M. B.

NAVARRE (Collège de). Fondé en 1304, par Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, femme de Philippe le Bel, et doté par elle de son palais, situé au carrefour de Bussy, et d'une rente de 2.000 livres, qui devait être constituée par la vente d'une partie de ses biens. Aux termes de l'acte de fondation, ce collège était destiné à soixante-dix écoliers pauvres: vingt en grammaire, trente en philosophie, vingt en théologie. Tous les Français pouvaient y être admis, tandis que les autres collèges étaient réservés à quelqu'une des nations dont l'Université était alors composée; par exemple, le collège d'Harcourt à la nation de Normandie; le collège du cardinal Le Moine, à la nation de Picardie. Quatre sols *parisis* étaient alloués par semaine pour chaque grammairien, six pour chaque artien et huit pour chaque théologien. Chacune des trois sections, régentée par un maître, dont les émoluments n'étaient que le double de la bourse d'un de ses écoliers, devait être logée et entretenue dans un bâtiment particulier; les boursiers y vivant en commun, mais sans communication avec ceux des autres sections. Le maître des théologiens était le grand maître du collège supérieur de tous les autres, élu par le doyen et les docteurs en théologie de Paris. Il administrait tous les biens et rendait compte tous les ans à la Faculté. Il était tenu de résider dans le collège, en un logement distinct, qui lui était affecté spécialement; mais il pouvait se faire suppléer pour l'enseignement. Les épargnes faites sur la consommation annuelle devaient être employées en achat de livres. Cette disposition produisit la formation d'une bibliothèque qui, enrichie par d'autres apports, devint fort importante. — Contrairement à l'intention de la fondatrice, le collège fut établi, non dans le palais qu'elle avait désigné, mais dans un terrain acheté par les exécuteurs testamentaires, sur la montagne Sainte-Genviève. Les constructions furent achevées en 1345. Elles formaient trois corps de logis isolés, pourvus chacun d'une cour. La chapelle seule était commune. Une bulle de Jean XXII (1317) approuva tout ce qui avait été fait. En 1524,

Philippe le Long modifia les statuts, en attribuant à un *provisieur* l'administration du temporel, sous le contrôle de la Chambre des comptes, la maison étant de fondation royale. — Parmi les maîtres, proviseurs et boursiers de ce collège, en la première période de son histoire, il convient de retenir les noms de Jacques Oresme, Pierre d'Ailly, Jean Charlier de Gerson, Nicolas de Clémengis, Gérard Machet, confesseur de Charles VII, Jean Dauce, aumônier de ce roi.

En 1458, une commission, chargée de la reconstitution du collège de Navarre, y autorisa l'admission, qui jusqu'alors n'avait été que très exceptionnellement tolérée et fort imparfaitement organisée, d'écoliers payant pension, participant à l'instruction des boursiers. La plupart de ces écoliers appartenaient à des familles de la plus haute noblesse. Cette innovation détermina un changement considérable dans l'aménagement, la discipline et les études. Pour loger les pensionnaires, on loua des maisons voisines où on les distribua, et on leur ouvrit une entrée par une porte qui n'était pas celle du public. Comme tous devaient être soumis à la clôture, le collège obtint la permission d'avoir à demeure ses propres professeurs, adjoints à ses maîtres et à ses sous-maîtres. Cela dispensa les élèves de sortir pour aller recevoir les leçons de la rue du Fouarre. La plupart des autres collèges s'empêchèrent de solliciter un privilège pareil, si bien que, dès le règne de Louis XI, on comptait dix-huit collèges de plein exercice. Jusqu'alors tout l'honneur et le principal effort avaient été portés sur la théologie, car la grammaire, la philosophie et ce qu'on appelait alors les arts ne promettaient aux étudiants que de médiocres avantages, tandis que la théologie menait aux dignités et aux bénéfices ecclésiastiques. L'affluence des gentilshommes parmi les élèves du collège de Navarre y déplaça l'importance des études: on y organisa l'enseignement des humanités d'une manière qui le rendit pendant longtemps supérieur à celui des autres collèges. C'est pourquoi Mezerai l'appelle *le berceau de la noblesse française et l'honneur de l'Université de Paris*; l'avocat-général Pasquier disait qu'*il était devenu l'académie des jeunes seigneurs et des princes*. Parmi les personnages célèbres qui contribuèrent, à des titres divers, à l'illustration de ce collège furent: les princes de Bourbon, d'Orléans, de Lorraine, Danès, Claude d'Espence, Ramus, Henri III, Henri IV, Henri, duc de Guise, le cardinal Duperron, le cardinal de Richelieu, François de Harlay, Bossuet, le cardinal de Noailles, le prince Eugène de Savoie, le cardinal Fleury, Nollet, Brisson. Ces deux derniers noms se rapportent à un des progrès dus au collège de Navarre. Au xviii^e siècle, il était le seul collège de l'Université qui réunissait tous les genres d'enseignement, faisant une part sérieuse à l'étude des mathématiques et de la physique, tenant ainsi tête aux jésuites. — En 1638, Richelieu lui avait fait accorder des lettres patentes pour l'annexion des collèges de Tournay et de Boncourt, afin d'y établir la *maison de théologie* à l'instar de la maison de Sorbonne (Sur ce sujet, V. FACULTÉ, § *Théologie*, t. XVI, p. 1074). — Le collège de Navarre, dépouillé de ses dotations, au commencement de la Révolution, fut fermé en 1792. L'École polytechnique y fut installée au mois de nov. 1805. Au xviii^e siècle, la dotacion comprenait, outre les maisons et les rentes constituées à Paris, plusieurs terres, entre autres, celles de Charenton et les deux belles seigneuries de Verneuil et de Vincy. E.-H. VOLLET.

BIBL.: J. de LANNON, *De Scholis celebrioribus*; Paris, 1672. — E. de BOULAY, *Histoire de l'Université de Paris*, 1665-73, 6 vol. in-fol. — J. LEBEUR, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1754, 15 vol. in-12. — HALMAGRAND, *Origine de l'Université*; Paris, 1846, in-8.

NAVARRE (Maison et Société de) (V. FACULTÉ DE THÉOLOGIE).

NAVARRE. Province espagnole qui, jusqu'en 1512, époque où elle fut conquise par Ferdinand le Catholique et annexée à la Castille, forma un royaume indépendant. Elle a pour bornes au N. les Pyrénées et le cours de la Bidassoa, à l'O.

l'Oria et les montagnes de San Adrian, au S. l'Ebre, à l'E. une ligne tracée entre les vallées de Roncal et d'Anso et s'arrêtant à l'Ebre; elle est limitrophe au N. de la France, à l'O. de la province d'Alava, au S. de celles de Saragosse et de Logroño, à l'E. de celle de Saragosse. Sa superficie est de 10.478 kil. q., et elle compte 316.899 hab. Elle forme, au point de vue militaire, une capitainerie générale et, au point de vue judiciaire, une audience territoriale, divisée en cinq *partidos* : Aoz, Estella, Pampelune, Tafalla et Tudela. Elle est administrée par un gouverneur, qui représente à Pampelune, où il réside, le pouvoir central, et par une députation provinciale, seul vestige des anciennes institutions forales de la Navarre. Avant sa réunion à la monarchie espagnole, l'étendue de la Navarre varia considérablement; pendant près de deux siècles, elle posséda les Vascongadas ou provinces basques, et au xv^e siècle, époque où elle en était depuis longtemps dépouillée, elle embrassait encore au delà des Pyrénées l'Ultra-Puertos ou Basse-Navarre et possédait plusieurs places à la frontière de Castille, ce qui portait sa superficie à environ 12.000 kil. q.

Au point de vue orographique, la Navarre forme avec les provinces basques et la province de Logroño, située sur le versant septentrional du plateau de Castille, dans le bassin de l'Ebre, un tout bien distinct; les divers systèmes de montagnes qui séparent en aval les plaines de l'Aragon se rapprochent et s'entremêlent, de manière à former un dédale de monts et de collines rattachant la chaîne des Pyrénées au plateau de Castille; il est difficile d'y reconnaître la direction des crêtes principales, à cause de leur peu d'élévation au-dessus des hauteurs secondaires et des vallées nombreuses qui découpent les massifs. Les sierras qui s'alignent dans l'Aragon parallèlement à l'axe des Pyrénées se continuent dans la Navarre; la sierra de la Peña se prolonge à l'O. de la rivière Aragon par deux arêtes, l'une qui s'unit aux rameaux pyrénéens et va passer au N. de Pampelune sous le nom de monts de San Cristobal, l'autre, la sierra del Perdon, qui court vers l'O. et se redresse pour former la Higa de Monreal d'où l'on embrasse tout l'ensemble de la Navarre. A l'O. de Pampelune et de l'Arga, la chaîne du N. s'étale en un plateau fort accidenté et surmonté de cimes: c'est la sierra de Andia que continuent jusqu'à l'Ebre les montagnes de Vitoria et dont les ramifications s'enchevêtrent pour former la région des Amezcuas. Les Pyrénées sont rattachées à la sierra de Andia par le seuil d'Alsasua où passe le chemin de fer de Vitoria à Pampelune, et les monts sous-pyrénéens sont eux-mêmes rattachés aux chaînes du plateau castillan. Le S. de la Navarre, formé par la plaine de l'Ebre, comprend la *Ribera*, terre d'une grande fertilité, qui se prolonge, sous le nom de *Rioja*, au delà de ce fleuve; elle présente l'aspect d'une large plaine à peine ondulée, sillonnée du N. au S. par les affluents de l'Ebre. A l'E. de la Ribera sont les vastes solitudes de la *Bardena*, qui va de l'Aragon à l'Arba; la plaine de la Bardena n'est aujourd'hui qu'un désert, tout au plus bon pour le pâturage et pour fournir quelque menu bois; ce serait, si l'on en avait soin, la meilleure terre de Navarre; vingt-deux villages et communautés ont le droit d'y envoyer leurs troupeaux, et le règlement de leurs droits a souvent, au cours des siècles, soulevé de longues contestations. Les principales rivières de la Navarre sont: dans le N., la *Bidasoa*, formée du *Baxtan* et de l'*Escorra*; dans la partie méridionale, l'*Arga*, grossi du *Zubiri*, du *Mediano*, du *Larraim* et du *Salado*, s'unit à l'*Aragon* avant de se jeter dans l'*Ebre*; l'*Aragon* sort des montagnes de Jaca, entre en Navarre à Javier et coule vers l'E., reçoit le *Salazar*, l'*Iraty* et le *Zidacos* et se confond avec l'*Arga*; citons enfin l'*Ega*, qui, né dans l'Alava, se jette dans l'Ebre entre Azagra et San Adrian.

Bien que la Navarre soit dominée par les Pyrénées et couverte de leurs contreforts, elle jouit d'un climat plutôt tempéré; les vents humides, soufflant du golfe de Gascogne, y entretiennent une température moyenne fort égale, et les pluies y sont abondantes, principalement dans la Navarre

occidentale. Le sol est plus ou moins fertile suivant les régions; les rochers et les montagnes occupent près des trois quarts du territoire, mais la Ribera donne de magnifiques récoltes: la Navarre, comme les provinces basques et la Rioja, est parmi les contrées les plus riches de l'Espagne en blé, en vins, en huiles et en bestiaux; pendant leur première guerre, les carlistes, presque toujours enfermés entre l'Ebre et les Pyrénées, ne manquèrent jamais de ressources, et la terre suffit toujours à les nourrir. La Navarre était, surtout autrefois, un pays de forêts et de pâturages; mais le déboisement, qui commençait déjà au xv^e siècle, a fait aujourd'hui de très rapides progrès, et ce n'est guère que dans les vallées pyrénéennes que les forêts ont gardé leur uniformité première; celle d'Iraty, où l'on ne pénètre que par d'après défilés et des montagnes escarpées, est l'une des plus grandioses et des plus solitaires de la région qui s'étend au S. des Pyrénées françaises, entre le pic d'Anie et les Aldudes; plus à l'O., les forêts qui avoisinent le Valcarlos et le fameux col de Roncevaux sont moins imposantes, mais les paysages en sont plus variés. Les richesses minérales du sol de la Navarre sont assez grandes: l'on y trouve des gisements de cuivre, de plomb, de zinc; le fer y était exploité avec succès dès le milieu du xv^e siècle, ainsi que le sel gemme.

La population de la Navarre appartient à la race euskarienne; mais l'idiome euskarien a été, à une époque très ancienne, abandonné par les gens de la plaine; il n'est plus guère parlé aujourd'hui que dans les hautes vallées de Roncevaux, d'Orbaiceta, d'Ochagavia, de Roncal par moins de 100.000 Navarrais; dans le S., les noms seuls des villages, Baigorri, Mendivil, Sansoain, Lazagania, rappellent la langue de jadis, et Pampelune, l'*bruna* des Basques, n'est plus euskarienne que par les souvenirs historiques. Les Navarrais sont un des peuples les plus intéressants de l'Espagne: de taille moyenne, mais bien prise, ils ont le teint plus clair et la physionomie plus ouverte que leurs voisins de la plaine de l'Ebre; généralement sobres et économes, de mœurs un peu rudes, surtout dans la montagne, ils restent toujours courtois et sincères dans leurs sentiments. On leur reproche leur indolence et leur défaut d'initiative; ils sont cependant assez laborieux; mais, vivant dans un pays fertile et restreignant leurs besoins au strict nécessaire, ils ne travaillent que dans la mesure où ils doivent subvenir à ces besoins.

HISTOIRE. — Les origines du royaume de Navarre sont jusqu'ici restées, comme celles du royaume voisin d'Aragon, assez obscures, et la chronologie de ses premiers souverains, diversement établie par les érudits français et espagnols, est encore fort discutée. La rareté des pièces authentiques, les conclusions contradictoires tirées par certains historiens de documents manifestement faux, tels que la charte d'Alaon, la préoccupation chez d'autres, par un faux amour-propre national, de faire remonter aussi haut que possible les origines de la monarchie navarraise, sont autant de raisons qui ont contribué à rendre confuse l'histoire de ces origines. En Espagne le P. Moret, Ferreras, le P. Risco, l'Académie de l'histoire, Yanguas; en France, Oihenart, Marca, les bénédictins, MM. Rabanis, Perroud, Bladé, de Jaurgain, ont successivement présenté et soutenu les thèses les plus diverses, qu'il serait oiseux d'exposer ici avec détail. Nous nous bornerons donc à dire que des démonstrations toutes récentes faites par le dernier de ces érudits il semble ressortir avec vraisemblance que le premier roi de Pampelune, *Eneco-Arista*, qui fut élu roi avant 839, descendait de Loup II, duc de Vasconie de 768 à 778, fils du second lit d'Éudes, duc d'Aquitaine et de Vasconie, et frère du célèbre Hunald, l'adversaire redouté de Charles-Martel. Loup II eut en effet pour successeurs d'abord son second fils, Sanche 1^{er} Loup, mort avant 812, puis l'ainé, Semen-Loup, mort en 816, laissant deux fils: l'ainé, Garcia-Semen, fut duc de Vasconie de 816 à 818, tandis que le second, Eneco-Arista, fut choisi par les Vascons du territoire de Pampelune, qui, fondant, à l'exemple des Astu-

riens, une monarchie élective, le proclamèrent leur roi. Et ici il importe de noter un fait capital pour l'éclaircissement des origines de la monarchie navarraise et que leur dernier historien, M. de Jaurgain, a bien mis en lumière : c'est que la Navarre et le royaume de Pampelune formaient dès 824 deux Etats absolument distincts, gouvernés le premier par un duc indépendant, et l'autre par un monarque. Les ducs des Navarrais furent successivement le fils et le petit-fils du duc de Vasconie Garcia-Semen, à savoir Eneco-Garcia et Garcia-Eneco, surnommé le Mauvais, qui fut tué vers la fin de 832 au mont Laturce, près d'Albelda, où il combattait à la tête des Navarrais, comme allié de son beau-père Muza, vali de Saragosse, contre les armées réunies de Garcia I^{er} Semen, son cousin germain, second roi de Pampelune, et d'Orduño I^{er}, roi des Asturies, qui restèrent maîtres du champ de bataille. Ce fut vraisemblablement à la suite de cette défaite que les trois frères de Garcia le Mauvais — Semen, Fortun et Sanche — se réfugièrent auprès de l'émir de Cordoue et que le duché de Navarre fut annexé au royaume de Pampelune. Reprenons la suite des rois de Pampelune : à la mort d'Eneco Arista (ou mieux Aritzta), survenue vers le commencement de 832, les Pamplonais choisirent pour roi Garcia I^{er} Semen, son petit-neveu, fils aîné de Semen-Garcia, duc ou comte des Alavais (ce dernier troisième fils de Garcia-Semen, duc de Vasconie, ci-dessus nommé) ; car leur monarchie, bien qu'elle se soit continuée dans la même famille, resta purement élective jusqu'à Garcia III, qui succéda à Sanche I^{er}, son père, dans la première moitié du x^e siècle. Garcia I^{er} Semen fut, on l'a vu, l'allié du roi des Asturies contre Muza, vali de Saragosse, et s'allia ensuite à ce dernier contre l'émir de Cordoue. A sa mort, survenue en 860, les Pamplonais et les Navarrais réunis donnèrent la couronne à Garcia II Eneco, son oncle à la mode de Bretagne, fils du premier roi Aritzta, qui, dès le début de son règne, dut défendre ses Etats contre une furieuse agression des musulmans, qui firent prisonnier son fils Fortun ; lui-même, l'année suivante, resta quelque temps aux mains des Normands. Garcia II fut tué en 882 à Aybar dans une bataille livrée aux troupes de l'émir de Cordoue, et eut pour successeur son fils aîné, Fortuna-Garcia, qui avait passé quinze ans en prison chez les infidèles. Après un règne de vingt-deux ans, Fortun se fit moine à Leyré en 905, et, bien qu'il eût quatre fils, le choix des Navarrais se porta sur son frère Sanche I^{er} Garcia, à partir duquel la chronologie des rois de Navarre n'offre plus de difficultés. C'est lui qui agrandit considérablement son royaume en conquérant l'Ultra-Puertos ou Basse-Navarre et étendant au S. sa frontière jusqu'à Najera. Ses successeurs, Garcia III Sanchez, Sanche II Abarca, Garcia IV le Trembleur, Sanche III le Grand, Garcia V Sanchez de Najera suivirent la même politique ; en 1042, le royaume comprenait toute la Navarre actuelle, l'Ultra-Puertos, les trois Vascongades et la Bureba, entre les monts d'Oea et la rivière du même nom. A Garcia Sanchez de Najera, mort en 1034 dans une bataille contre les Castillans, succéda son fils Sanche le Noble ou de Peñaten, qui fut assassiné par ses frères en 1076.

C'est alors qu'Alphonse VI, roi de Castille, et Sanche-Ramirez, roi d'Aragon, occupèrent la Navarre dont les habitants se déclarèrent en faveur de ce dernier ; le roi de Castille dut se contenter des terres de la Rioja jusqu'à l'Ebre. Sanche Ramirez régna sur l'Aragon et la Navarre de 1076 à 1094 et trouva la mort au siège de Huesca. Pedro Sanchez, son fils, qui lui succéda, s'empara de cette dernière ville après deux ans de siège et mourut en 1104. Son frère, Alphonse le Batailleur, monta après lui sur le trône, et sous son règne le royaume de Navarre atteignit son maximum d'expansion territoriale : ce prince énergique enleva Tudela aux Sarrasins (1114), annexa en 1127 toutes les terres de la Bureba perdues en 1042, et s'étendit jusqu'aux environs de Burgos ; maître de la Rioja avec Najera, Logroño, Calahorra et Alfaro, il s'empara un moment de Bayonne et arma des vaisseaux dans les ports de Guipuz-

coa ; c'est enfin lui qui dota la Navarre de son fuero général. Il mourut en 1134 sans postérité, et les royaumes de Navarre et d'Aragon, restés unis pendant cinquante-huit ans, se séparèrent pour former de nouveau deux monarchies distinctes : tandis que les Aragonais prenaient pour roi le moine Ramire, frère d'Alphonse, les Navarrais mettaient à leur tête Garcia Ramirez, dit le Restaurateur, petit-fils de Ramire, frère de Sanche le Noble. Les convoitises des Etats voisins ne permirent pas au nouveau prince de garder toutes les acquisitions de ses prédécesseurs ; il dut abandonner la Rioja à la Castille en 1136, et Tarazona à l'Aragon en 1137. Garcia Ramirez mourut en 1160, et son fils, Sanche le Sage, encore enfant au moment de son élévation au trône, dut faire de nouvelles concessions à la Castille : en 1179, les deux royaumes étaient limités à l'O. par une ligne partant de Durango et aboutissant à l'Ebre en suivant la Zadorra ; les Vascongades furent donc partagées par moitié entre la Navarre et la Castille. La folie chevaleresque de Sanche le Fort, fils et successeur de Sanche le Sage (1194-1234), coûta cher à son pays. Appelé en Afrique par le roi de Tlemcen, il emmena avec lui une nombreuse armée et confia la protection de ses Etats à son oncle Alphonse VIII, roi de Castille ; pendant son absence, ce dernier s'empara des Vascongades, et Sanche ne put se les faire restituer (1200). En 1212, il prit part à la fameuse bataille de las Navas de Tolosa, et la tradition veut que ce soit lui qui rompit les chaînes fermant la tente du chef musulman : ce serait là l'origine de l'écu de Navarre aux chaînes entrelacées. Mais ce brillant succès ne peut faire oublier en quelle décadence le royaume navarrais était alors tombé ; réduit de près de moitié, son indépendance fut dès lors précaire. « La Navarre n'échappa à une conquête castillane ou aragonaise que par une union intime avec la France, et cette union ne fut pas sans lui susciter de nouveaux embarras et sans l'exposer à de nouveaux périls. »

Ce fut en effet un prince français, Thibaud I^{er}, comte de Champagne, neveu de Sanche le Fort, qui, à sa mort, recueillit sa succession (1234-53) ; bien qu'attiré et retenu en France par ses intérêts et ses devoirs féodaux, ce prince s'occupait cependant de rendre à son royaume quelque prospérité en y faisant venir des artisans et des laboureurs champenois, et il ne prit part à la croisade de 1249 qu'après s'être assuré de bonnes relations avec ses voisins. Son fils, Thibaud II (1253-70), d'abord mineur sous la tutelle de sa mère, suivit saint Louis, son beau-père, à la croisade de Tunis et mourut, comme il en revenait, à Trapani en Sicile. Son frère Henri, qui lui succéda, ne régna que trois ans (1271-74) et laissa une fille, Jeanne, encore mineure, sous la tutelle de sa mère Blanche. Le roi de Castille en profita pour nouer des intrigues en Navarre et dans Pampelune même, notamment dans la partie de la ville appelée la Navarrerrie. La reine mère passa alors les Pyrénées et vint chercher aide et asile auprès du roi de France Philippe le Hardi ; Eustache de Beaumarchais, nommé gouverneur de Navarre, vit se soulever contre son autorité les habitants de la Navarrerrie, qui l'assiégèrent dans le bourg de Saint-Sernin et la Poblacion de Saint-Nicolas, seuls quartiers de Pampelune qui lui fussent restés fidèles. Le roi de France envoya à son secours une armée sous les ordres du comte d'Artois, qui réussit, non sans peine, à réprimer la sédition ; c'est cet épisode de l'histoire navarraise qui a été chanté par le troubadour Guillaume Anelier dans son fameux poème de la Guerre de Navarre. Cependant la jeune reine avait été fiancée au fils aîné de Philippe le Hardi, et le mariage fut célébré en 1284 ; de cette date à 1328, la Navarre et la France eurent les mêmes souverains, Philippe le Bel, Louis X le Hutin, Philippe V le Long, Charles IV le Bel (que les historiens navarrais appellent Charles le Chauve), et le premier de ces deux royaumes ne put prétendre jouer le rôle principal dans la politique de nos rois ; la Navarre est administrée par un gouverneur français et durement traitée quand elle se révolte. A partir de 1328, elle recouvre son indépendance, mais c'est encore

une maison française qui s'installe à Pampelune. Charles IV étant mort sans héritier, les Cortès, réunies à Puente la Reina, puis à Pampelune, repoussent les prétentions de Philippe VI de Valois et appellent au trône la princesse *Jeanne*, fille de Louis le Hutin, et son mari *Philippe*, comte d'Evreux ; ce ne fut pas sans contestations de la part du roi de France, qui ne reconnut la nouvelle reine de Navarre qu'après qu'elle eut renoncé à tous ses droits à la couronne de France et échangé les comtés de Champagne et de Brie contre ceux d'Angoulême, de Longueville et de Mortain. Durant ses quinze années de règne (1328-43), Philippe d'Evreux s'occupait surtout de réformer la législation navarraise ; il obtint de l'infant Philippe de la Cerda la promesse de la restitution des terres de la Rioja, Alava et Guipuzcoa, usurpées par les rois de Castille — promesse qui resta sans effets — et mourut en 1343 dans l'expédition contre Algésiras où il accompagnait le roi de Castille Alphonse XI. Sa veuve lui survécut cinq ans et à sa mort son fils Charles II régna seul en Navarre.

Nous n'entreprendrons pas de raconter ici en détail les longs règnes de *Charles II le Mauvais* (1343-87) et de son fils *Charles III le Noble* (1387-1425) ; on en trouvera ailleurs le récit (V. CHARLES II et CHARLES III). On sait le très grand rôle que le premier de ces princes joua en France pendant la seconde moitié du XIV^e siècle et qui l'obliga à résider le plus souvent au N. des Pyrénées. En son absence, la Navarre fut fort bien administrée par son frère l'infant Louis et se maintint assez longtemps dans un état relativement prospère ; en 1364, dans un de ses courts séjours à Pampelune, Charles le Mauvais réforma l'administration financière et créa une chambre des comptes. Mais les nombreuses guerres qu'il eut à soutenir, soit en France, soit en Espagne, contre l'Aragon et la Castille, les levées continuelles de gens d'armes, les ravages des routiers finirent par épuiser le pays ; les aides crurent dans des proportions effrayantes, et, en 1386, le peuple était accablé d'impôts ; en même temps, la Navarre est envahie par les Castillans qui assiègent Miranda, Tudela, Pampelune, et Charles est obligé de leur donner en gage vingt de ses forteresses. Le règne de son fils Charles III fut, au contraire, tout pacifique : allié fidèle de la France, qui lui céda le duché de Nemours en échange de la seigneurie de Montpellier, ce prince contribua à relever le royaume de Navarre ruiné par les guerres et les entreprises de Charles le Mauvais ; il se consacra entièrement à réformer l'administration de son royaume, fit venir à sa cour des artistes français, construisit les deux beaux palais d'Olite et de Tafalla, creusa des canaux, chercha à rendre navigables les affluents de l'Ebre, qui traversent la Navarre, et surtout obtint du roi de Castille la restitution des places données en gage par son père. A sa mort, le pays avait reconquis une partie de sa prospérité, que les guerres du XV^e siècle allaient de nouveau lui faire perdre.

De son mariage avec Eléonore de Castille, Charles le Noble avait eu deux fils et six filles ; les deux princes moururent en bas âge et les droits à la couronne passèrent à Jeanne, l'aînée des filles, qui épousa en 1402 le comte de Foix, Jean de Grailly, mais mourut en 1413 sans postérité. Sa mort fit héritière de Navarre sa sœur puînée, l'infante *Blanche*, qui épousa en premières noces le roi de Sicile, Don Martin d'Aragon (1404) et en secondes l'infant *Jean d'Aragon*, frère du roi Alphonse V (1419). De ce dernier mariage naquit un fils, *Don Carlos*, prince de Viane (1421), qui se trouva devenir l'héritier présomptif du royaume de Navarre. Mais il était écrit que ce malheureux prince, que ses infortunes autant que son caractère rendirent si populaire en Navarre et en Catalogne, ne porterait jamais la couronne. A la mort de son aïeul, il était d'ailleurs trop jeune pour la disputer à son père, qui fut reconnu roi de Navarre sans difficulté, en même temps que la princesse Blanche, sa femme, était reconnue reine, le 15 mai 1429. Mais cette dernière mourut le 1^{er} avr. 1441, et, par son testament, déclara que Don Carlos devait être

proclamé roi, ou, à son défaut, sa sœur Blanche, puis sa cadette Eléonore ; la première avait épousé le prince des Asturies, héritier de Castille ; la seconde, le comte de Foix Gaston IV. Par déférence pour la mémoire de sa mère, le prince de Viane ne prit cependant pas le titre de roi qu'il laissa à son père et se contenta de celui de lieutenant général. Jean II, qui gouvernait l'Aragon au nom de son frère Alphonse V, ne pouvait que très rarement résider en Navarre, et, comme il n'y parut pas avant 1450, le pays jouit pendant neuf années d'un calme relatif sous l'administration du prince. Mais, à cette époque, Jean II étant rentré dans son royaume, la rupture, imminente entre le père et le fils, se produisit, et deux partis, également puissants, se partagèrent le royaume : d'une part, celui des Beaumontais, du nom de Jean de Beaumont, chancelier de Navarre, son chef ; de l'autre, celui des Gramontais, qui tenait pour Jean II et avait à sa tête Pierre et Martin de Peralta ; la montagne était pour le prince, la plaine pour le roi ; la montagne fut vaincue. Don Carlos, battu et fait prisonnier à Aybar (23 oct. 1451), resta pendant près de deux ans prisonnier de son père, et, dans les loisirs de sa captivité, composa sa *Chronique de Navarre*, qui reste encore une des sources précieuses de l'histoire de ce pays. Rendu à la liberté le 23 juin 1453, il dut, moins de deux ans après, recommencer la guerre. Jean II chercha un appui auprès de son gendre, le comte de Foix, Gaston IV, auquel, par le traité de Barcelone (3 déc. 1455), il promit la succession de Navarre au détriment du prince et de sa sœur Blanche. Conformément aux clauses de ce traité, le comte occupa la Basse-Navarre, passa les Pyrénées et s'avança jusqu'à Lumbier ; Don Carlos, traqué de tous côtés, abandonna ses partisans et se réfugia d'abord auprès du roi de France Charles VII, qui lui fit un accueil assez froid, puis à Naples, auprès de son oncle Alphonse V d'Aragon. Ce dernier étant mort après de vaines tentatives de réconciliation (27 juin 1458), Jean II lui succéda et prit le titre de roi d'Aragon et de Navarre, tandis que son fils, après un séjour en Sicile, puis à Majorque, se décidait enfin à venir tenter la fortune en Catalogne, dont les habitants, épris de justice et de liberté comme les Navarrais, s'enthousiasment aussitôt pour sa cause. Arrêté, puis remis en liberté par ordre de son père et nommé gouverneur général de Catalogne, il veut tenter de reconquérir la Navarre où les hostilités n'ont pas cessé de se poursuivre en son absence, et, à l'avènement de Louis XI au trône de France, essaie de l'intéresser à ses desseins ; mais il meurt le 23 sept. 1461 en proclamant sa sœur Blanche héritière de ce royaume de Navarre, dont il n'avait pu réussir à être roi.

Le parti beaumontais, s'étant déclaré pour cette dernière, continue la guerre contre Jean II et le comte de Foix ; ce dernier, après une campagne de quelques mois en Catalogne, vient, à la tête d'une armée française, occuper la Navarre où les hostilités sont un moment suspendues. Louis XI, pris pour arbitre des différends surgis entre l'Aragon et la Castille, qui n'a cessé de soutenir les Catalans révoltés, décide que la mérindad d'Estella sera détachée de la Navarre et abandonnée à la Castille (1463) ; mais les Navarrais se refusent à accepter le morcellement de leur pays et défendent Estella contre les troupes castillanes. Un accord étant intervenu entre Jean II et Henri IV de Castille, la princesse Blanche, légitime propriétaire de la Navarre, est livrée à sa sœur et à son beau-frère, le comte et la comtesse de Foix, qui l'enferment à Lescar, en Béarn, où elle meurt (1465). Gaston IV, nommé lieutenant général en Navarre et désormais seul héritier par sa femme de ce royaume, reprend alors les théories jadis soutenues par Don Carlos, réclame la couronne et entre en lutte avec son beau-père en s'appuyant sur le parti beaumontais. Aidé par Louis XI, il profite des divisions intestines de la Castille pour entreprendre la délivrance des places navarraises occupées par les Castillans ; il réussit à s'emparer de Calahorra, mais échoue devant Alfaro et doit

battre en retraite (1466). Un traité signé entre la comtesse de Foix et son père à Ejea de los Caballeros (20 juin 1467) est presque aussitôt violé par l'assassinat de l'évêque de Pampelune, Nicolas d'Echavarry, conseiller de la princesse, commis à l'instigation de Péralta, chef du parti gramontais. Gaston IV réclame justice de ce meurtre, affirme ses droits à la couronne de Navarre et étend même ses prétentions sur l'Aragon ; déshérité par Jean II au profit de son propre fils, Gaston, prince de Viane, abandonné par Louis XI, qui, dans l'espoir de mettre un jour la main sur la Navarre, préfère soutenir ce dernier, devenu son beau-frère, Gaston IV, après un échec devant Tudela, est obligé par le traité d'Olite (1474) de reconnaître la souveraineté de son beau-père et meurt avant lui (juil. 1472), sans avoir pu ceindre cette couronne pour laquelle il avait tant lutté.

De 1472 à 1479, la guerre civile se poursuit dans ce malheureux royaume, plus atroce que jamais, et l'intervention de Ferdinand le Catholique, qui songeait déjà à disputer un jour la Navarre à la maison de Foix, ne fut point pour y ramener la paix et la tranquillité. Les conférences de Vitoria (1476) entre Jean II et son fils consacrent, il est vrai, le droit des princes de cette maison à la succession navarraise ; mais ce ne fut qu'à la mort de son père (19 janv. 1479) que la comtesse *Eléonore* put se proclamer reine de Navarre ; son règne fut éphémère ; elle mourut vingt-deux jours après (12 févr.). Son petit-fils, *François-Phébus*, comte de Foix depuis 1472, lui succéda et régna quatre ans à peine (1479-83) ; sa mort prématurée et restée mystérieuse appela au trône sa sœur *Catherine*, âgée de treize ans, qui resta sous la tutelle de sa mère, Madeleine de France. Dès la mort de François-Phébus, Ferdinand le Catholique laissa de nouveau percer ses projets sur la Navarre en essayant d'unir l'infant de Castille, son fils, à la nouvelle souveraine Catherine, mais les Etats de Béarn surent si bien faire échec à la candidature du prétendant espagnol que Catherine épousa le fils d'Alain d'Albret, Jean, vicomte de Tartas ; la cérémonie eut lieu à Pampelune le 10 janv. 1494. Mais *Jean d'Albret* fut un prince faible ; il ne sut pas défendre son royaume contre l'ambition envahissante du roi catholique et ne reçut point du roi de France l'appui qu'il était en droit d'espérer. Ferdinand saisit la première occasion pour prendre les armes et faire valoir ses prétendus droits. En 1510, la guerre ayant éclaté entre la Castille et la France, Jean d'Albret voulut rester neutre, et, à son redoutable voisin qui lui demandait pour son armée le libre passage à travers la Navarre et des places de sûreté, il répondit par un refus. Aussitôt Ferdinand fit passer la frontière à ses troupes ; le duc d'Albe s'empara de Pampelune, et Jean et Catherine n'eurent que le temps de s'enfuir en Béarn. Ils eurent alors recours au roi de France qui comprit, malheureusement trop tard, que la perte de la Navarre atteignait directement la monarchie française. Un traité fut conclu à Blois le 7 sept. 1512, et Louis XII promit au roi de Navarre de l'aider à recouvrer son royaume. Mais les Navarrais reconnurent solennellement Ferdinand le Catholique comme roi de Navarre, et l'armée française qui, sous les ordres de François, duc d'Angoulême, et de Charles de Bourbon, comte de Montpensier, envahit la Navarre et alla assiéger Pampelune, fut bientôt rappelée. Le royaume de Navarre, malgré les efforts de Jean d'Albret, fut incorporé à la Castille par Charles-Quint aux Etats tenus à Burgos le 11 juin 1515. A la mort de Ferdinand le Catholique (23 janv. 1516), Jean d'Albret essaya de rentrer dans son ancien royaume où une révolte venait d'éclater. Mais il perdit du temps au siège de Saint-Jean-Pied-de-Port, et, mal secondé par François I^{er}, donna le temps à Ximènes de faire passer une armée en Navarre. Il mourut lui-même le 17 mai suivant ; sa yeuve, Catherine, obtint bien que dans le traité de Noyon (13 août 1516), conclu entre François I^{er} et Charles-Quint, fut introduite une clause relative à la Navarre par laquelle le roi catholique s'engageait à examiner ses réclamations ; mais son ambassadeur,

Pierre de Biaix, ne put, malgré toute son éloquence, obtenir de Charles-Quint que des promesses très vagues. La reine Catherine mourut le 12 févr. 1517, recommandant à son fils Henri de faire transporter son corps et celui de son mari à Pampelune, « quand il serait rétabli au royaume de Navarre » ; mais, malgré les efforts combinés de François I^{er} et d'Henri d'Albret, la Navarre resta définitivement unie à la Castille et à l'Aragon, et ses destinées se confondent dès lors avec celles de la monarchie espagnole. Seule, la Basse-Navarre, ou *méridad d'Ultra-Puertos*, resta aux mains des princes de la maison de Foix-Albret et fut ainsi incorporée au royaume de France à l'avènement de Henri IV (V. ci-dessous). Quant à la Navarre espagnole, elle fut de 1514 à 1808 administrée par des vice-rois ; de 1808 à 1814, pendant l'occupation française, elle se trouva comprise dans le dép. de la Bidassoa, dont le chef-lieu était Pampelune. Il est à peine besoin de rappeler la résistance acharnée que les Navarrais opposèrent à la domination française sous les ordres du célèbre chef Espoz y Mina. Le titre de vice-roi, rétabli en 1814, disparut définitivement en 1833 ; déjà, à cette dernière date, la Navarre avait perdu le nom de royaume pour prendre celui de province, à la suite d'un décret des Cortès de 1822.

Il reste à dire quelques mots des institutions de l'ancien royaume de Navarre. La royauté, qui fut d'abord élective, devint, on l'a vu, héréditaire à partir du règne de Garcia III Sanchez, dans la première moitié du x^e siècle ; le droit d'élection reparaisait lorsque le roi mourait sans enfants et sans frères ni sœurs. Le fuero général navarrais, qui forme une législation complète et dont la rédaction était définitivement établie plus d'un siècle avant que Charles VII ordonnât en France celle des coutumes, définit les obligations réciproques du roi et de ses sujets ; ceux-ci ne se croyaient tenus d'être fidèles au prince qu'autant qu'il se montrait lui-même fidèle à son serment. Le roi ne pouvait accorder aucun privilège important, promulguer aucune loi, lever aucun impôt ni faire aucune guerre sans avoir consulté les Cortès ou Etats du royaume, formés des trois ordres ou bras : le clergé, la noblesse et les communes ; les Cortès devaient être convoquées tous les deux ou trois ans, mais les rois se départaient souvent de cette obligation. La Navarre était divisée en cinq provinces ou *merindades* : Ultra-Puertos, Pampelune, Estella, Tudela et Sanguesa ; en 1407, Charles le Noble en créa une sixième avec Olite pour capitale. Deux villes, Pampelune et Tudela, avaient seules quelque importance ; les autres villes n'étaient guère que de gros bourgs ; mais il y avait peu de hameaux et de maisons isolées, les villes, les villages et les associations syndicales des vallées absorbant la presque totalité de la population. Les institutions municipales étaient très fortes, mais villes, villages et vallées se jalouaient mutuellement, ce qui explique le développement prodigieux que prit au xv^e siècle l'esprit de parti dans ce pays dont les habitants ne connaissaient rien d'autre que leur seigneur et leur fuero. De nos jours encore, la fidélité inviolable au fuero s'est maintenue en Navarre, survivant à toutes les révolutions ; il y existe un parti fuériste, qui, ne se contentant pas de voir siéger, à côté du gouverneur nommé par le pouvoir central, une députation provinciale et forale, jalouse de ses prérogatives, rêve je ne sais quel utopique rétablissement d'une confédération navarro-aragonaise, ayant à sa base le vieux fuero.

HENRI COURTEAULT.

Bibl. : *Diccionario geografico, historico, estadístico de España*, por la Real Academia de la historia. Sección 1^a : *Navarra y Vascongadas* ; Madrid, 1802, 2 vol. in-4. — CHAUPUIS, *Histoire du royaume de Navarre* ; Paris, 1616, in-8. — FAVIN, *Histoire de Navarre* ; Paris, 1612, in-fol. — FERRERAS, *Histoire d'Espagne* (trad. d'Hermilly) ; Paris, 1751, 10 vol. in-4. — GALLAND, *Mémoires sur la Navarre* ; Paris, 1648, in-fol. — *Fuero general de Navarra* ; Pampelune, 1869, in-4. — Le P. J. MORET, *Investigaciones historicas del reino de Navarra* ; Pampelune, 1655, in-fol. — Du même, *Anales de Navarra* ; Pampelune, 1684-95, 5 vol. in-fol. — OIHÉNART, *Notitia utriusque Vasconiae* ; Paris, 1656, in-8.

José YANGUAS Y MIRANDA, *Cronica de los reyes de Navarra*, por el príncipe de Viana; Pampelune, 1843, in-8. — Du même, *Historia compendiada del reino de Navarra*; Saint-Sébastien, 1832, in-8. — Du même, *Diccionario de las antigüedades de Navarra*; Pampelune, 1840-43, 4 vol. in-8. — Du même, *Diccionario de fueros y leyes de Navarra*; Pampelune, 1830, in-8. — Le P. RISCO, *la Vasconia*, dans *l'España sagrada*, t. XXXII. — J.-F. BLADÉ, *les Vascons espagnols depuis les dernières années du VI^e siècle jusqu'à l'origine du royaume de Navarre*; Agen, 1891, in-8. — Du même, *les Comtes carolingiens de Bigorre et les premiers rois de Navarre*; Agen, 1896, in-8. — J. de JAURGAIN, *la Vasconie*; Paris, 1898, 2 vol. in-8 (la première partie de cet ouvrage a paru dans le *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 1896, t. XXV, 2^e série). — Hermilio de OLORIZ, *Fundamento y defensa de los fueros*; Pampelune, 1880, in-8. — Du même, *Resumen historico del antiguo reino de Navarra*; Pampelune, 1887, in-8. — Arturo CAMPIOS, *Ensayo apologetico, historico y critico acerca de las origines de la monarquia navarra*; Tolosa, 1892, pet. in-4. — Antonio RAMÍREZ ARCAS, *Itinerario descriptivo, geografico, estadístico y mapa de Navarra*; Pampelune, 1848, in-8. — J.-A. BRUTAILS, *Documents des archives de la Chambre des comptes de Navarre*; Paris, 1891, in-8. — E. PRIVAT, *Charles III le Noble, roi de Navarre (Positions des thèses des élèves de l'École des chartes)*; Toulouse, 1898, in-8. — G. DESDEVICES DU DEZERT, *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*; Paris, 1889, in-8. — H. COURTEAULT, *Gaston IV, comte de Foix, prince de Navarre*; Paris, 1895, in-8. — CODINA, *Guerras de Navarra y Cataluña (1451-1472)*; Barcelone, 1851, in-8. — Luis CORREA, *Historia de la conquista de Navarra por el duque de Alba*; Pampelune, 1813, in-8. — P. BOISSONNADE, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*; Paris, 1893, in-8.

NAVARRE (BASSE-) ou **NAVARRE FRANÇAISE**. Pays compris aujourd'hui dans le dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne et de Mauléon. C'était une des trois subdivisions du pays basque français, les deux autres étant le Labourd et la Soule, et il était lui-même formé des pays ou vallées d'Arberoue, Baigorri, Cize, Mixe, Ossès et Ostabaret. Il était borné au N. par le duché de Gramont et le Béarn, à l'O. par le Labourd, à l'E. par le Béarn et la Soule, au S. par la Navarre espagnole; la capitale était Saint-Jean-Pied-de-Port. En réalité, la Basse-Navarre n'était qu'une partie de la Navarre proprement dite, dont elle forma jusqu'en 1512 l'une des cinq divisions ou *merindades*, la *merindad* d'Ultra-Puertos. A cette date, la séparation des deux Navarres s'opéra, et en 1589 la Navarre française fut administrativement réunie à la France. Tout en gardant son titre de royaume, elle fut comprise dans le gouvernement de Navarre et Béarn. Au point de vue ecclésiastique, elle faisait partie des diocèses de Dax et de Bayonne; au point de vue financier, elle formait la subdélégation de Navarre qui avait Garris et Saint-Jean-Pied-de-Port pour chefs-lieux et dépendit successivement des intendances de Béarn et Navarre, Auch et Pau, Pau et Bayonne, puis de nouveau Auch et Pau. La langue parlée en Navarre était et est encore la langue basque, sensiblement différente du basque parlé en Labourd. La Navarre formait aussi un gouvernement général militaire; la justice était rendue par un Parlement séant à Pau en Béarn et connu sous le nom de Parlement de Navarre; il fut créé en 1620.

HISTOIRE. — L'histoire de la Basse-Navarre se confond avec celle de la Navarre espagnole jusqu'en 1512; à cette date, la Navarre espagnole ayant été conquise par Ferdinand le Catholique, le roi Jean d'Albret et la reine Catherine durent quitter définitivement Pampelune pour venir résider dans leurs domaines français; leur fils, Henri II, voulut conserver, dans le lambeau qui lui restait de l'ancien royaume de son père, la même forme de gouvernement qu'avant la conquête espagnole et institua des Etats de Basse-Navarre qui se réunissaient, soit à Saint-Jean-Pied-de-Port, soit à Saint-Palais: le clergé était composé des évêques de Bayonne et de Dax, de leurs vicaires généraux, du curé de Saint-Jean-Pied-de-Port, des prieurs de Saint-Palais, d'Utziat et d'Harambels; le corps de la noblesse était formé des gentilshommes propriétaires de terres ou maisons nobles avec droit d'entrée aux Etats; 28 députés des villes et principales communautés formaient le

tiers Etat. Ces Etats votaient la donation au roi, les impositions et présentaient des cahiers de doléances, et cette autonomie administrative persista jusqu'à la Révolution. Lorsque, par l'avènement d'Henri III de Navarre (Henri IV) au trône de France, la Navarre eut été réunie à la France, nos rois reprirent l'usage de s'intituler dans leurs actes « rois de France et de Navarre », et cet usage a persisté même sous Louis XVIII et Charles X, bien que la Navarre française ne fût plus qu'une partie du dép. des Basses-Pyrénées.

BIBL.: V. l'article précédent, et P. LABROUCHE, *Etats souverains de Basse-Navarre*, dans *les Positions de thèses des élèves de l'École des Chartes* de 1887; Saint-Omer, in-8.

NAVARRE (Blanche de), reine de Castille (V. BLANCHE).

NAVARRE (Don CARLOS DE), prince de Viane (V. CARLOS).

NAVARRE (Eléonore de), comtesse de Foix, reine de Navarre, née le 2 févr. 1426, morte le 12 févr. 1479. Elle était la troisième fille de Jean II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, et épousa le 22 sept. 1434 le comte de Foix, *Gaston IV* (V. ce nom). A la mort de son frère aîné Don Carlos, en 1461, elle réussit à faire emprisonner sa sœur Blanche, qui mourut à Lescar en 1464, et resta ainsi seule héritière du royaume de Navarre. Mais, extrêmement ambitieuse, elle ne voulut pas attendre la mort de son père pour régner à Pampelune et poussa son mari à prendre les armes contre Jean II. La lutte se poursuivit avec des alternatives de succès et de revers jusqu'en 1472, date de la mort de Gaston IV. Eléonore dut alors traiter avec son père et se contenter de gouverner la Navarre en son nom. Ce ne fut qu'à la mort de Jean II, survenue le 19 janv. 1479, qu'elle put prendre le titre de reine, que la mort vint lui enlever vingt-deux jours après. Son petit-fils, *François-Phébus*, lui succéda.

BIBL.: H. COURTEAULT, *Gaston IV, comte de Foix*; Toulouse, 1895, in-8.

NAVARRE, *Navarrus*, chanoine régulier de la congrégation de Roncevaux, théologien et canoniste, né à Aspiciueta en Navarre, mort à Rome en 1586. Son véritable nom est *Martinus ab Aspiciueta*; celui sous lequel il est désigné parmi les canonistes est emprunté au royaume où il est né. Il étudia le droit à Toulouse et le professa dans cette ville, puis à Salamanque, à Coïmbre et à Cahors. Ses écrits sur le droit canon se rapportent aux *Décretales* et forment trois volumes. Il a laissé aussi des traités de théologie.

NAVARRE (Pedro), général espagnol, mis à mort à Naples en 1528. Matelot de Biscaye, il suivit en Italie le cardinal d'Aragon et devint un habile ingénieur militaire qui perfectionna les mines, essayées par lui dès 1487 au siège de Seranessa. Il coopéra à la prise de Vélez-Málaga, fut emmené à Naples par Gonzalve de Cordoue et prit le château de l'Œuf (1503), ce qui lui valut le comté d'Alveto, commanda en Afrique où il prit Oran, Bougie, Tripoli, mais fut battu dans l'île de Djerba. En Italie, il échoua devant Bologne (1511), fut pris à la bataille de Ravenne (1512). Ferdinand le Catholique refusant de payer sa rançon, il lui envoya ses brevets, passa au service de François I^{er}, pour qui il leva 6.000 Gascons, et contribua au succès de la campagne de Marignan. En 1522, il assistait à la bataille de la Bicoque, fut pris devant Gènes, enfermé au château de l'Œuf; relâché en suite du traité de Madrid, il participa à l'expédition de Lautrec, fut repris et étranglé au château de l'Œuf sur les ordres du prince d'Orange. C'était alors un vieillard presque impotent.

NAVARENX. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, sur la rive dr. du gave d'Oloron; 1.383 hab. Pont du XVI^e siècle sur le Gave; tour *Herrère* (XV^e siècle), au milieu d'un champ, seul vestige des anciennes fortifications qu'Henri II d'Albret fit abattre pour les reconstruire. Terride assiégée vainement la place en 1569; Louis XIII s'en empara lorsqu'il réunit en 1620 le Béarn à la France. Navarrenx fut le premier ch.-l. du dép. des Basses-Pyrénées, du 4 mars au 14 oct. 1790, et resta

jusqu'en 1867 place de guerre ; il y avait autrefois un couvent de capucins. — Patrie du poète béarnais Hourcastrémé.

H. COURTEAULT.

NAVARRETTE. Bourg d'Espagne (V. NAJERA).

NAVARRETTE (Juan-Fernandez, surnommé *el Mudo*), peintre espagnol né à Logroño vers 1526, mort à Tolède en 1579. Une maladie survenue pendant son enfance l'avait rendu sourd-muet, de là son surnom. Il avait, de bonne heure, montré une véritable aptitude pour le dessin, et un moine du couvent d'Estrella lui en enseigna les principes ; frappé des progrès de son élève, il décida son père à l'envoyer en Italie. Navarrette visita Florence, Rome, Naples, Milan, prenant des leçons des artistes alors en renommée et s'inspirant des chefs-d'œuvre consacrés. A Venise, terme de son voyage, il fut, dit-on, admis parmi les élèves du Titien. Son talent et son habileté ayant été signalés par l'ambassadeur d'Espagne à Philippe II, il revint en 1568 dans sa patrie, où, l'un des premiers, il prit part aux travaux de décoration de l'Escorial. Il recevait en effet, le 6 mars de cette même année, sa nomination de peintre du roi avec des émoluments de 200 ducats. Ses premiers ouvrages à l'Escorial auraient été des figures de *Prophètes* exécutées en grisaille, ainsi qu'un *Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean*, qui se voit encore au monastère. Ayant obtenu, à la suite d'une maladie grave, de transporter son atelier à Logroño, il y peignit pour le compte du roi quatre grandes compositions : une *Assomption*, le *Martyre de saint Jacques le Majeur*, *Saint Philippe* et *Saint Jérôme*, pénitent ; ces toiles furent placées en 1574, sous sa surveillance, dans la sacristie du couvent. Il se rendit alors à Madrid pour y terminer quatre grandes nouvelles peintures destinées à la sacristie du collège de l'Escorial ; elles furent achevées en 1575. Ce sont la *Nativité*, le *Christ à la colonne*, la *Sainte Famille* et *Saint Jean écrivant l'Apocalypse dans l'île de Patmos* ; quelques-unes ont été détruites par un incendie ; celles qui subsistent sont placées dans le grand cloître de l'Escorial. Ces divers ouvrages n'appartiennent pas tous à une même manière ; le *Saint Jérôme* et le *Martyre de saint Jacques* contrastent par leur exécution très attentive et minutieuse avec le faire libre, hardi, tout vénitien, que l'artiste adopta à partir de 1572. C'est dans cette donnée qu'il achevait en 1576 son beau tableau représentant *Abraham recevant les trois anges*, qui, enlevé du couvent lors de l'occupation française, a fait partie de la collection du maréchal Soult, en même temps qu'un vivant et expressif portrait de l'artiste peint par lui-même. En 1578, Navarrette travaillait encore pour l'Escorial, et il venait de terminer diverses figures d'*Apôtres* et d'*Évangélistes* lorsque, terrassé de nouveau par la maladie, il vint s'éteindre à Tolède chez son ami Nicolas de Vergara. Navarrette ne forma pas d'élèves. Ses principaux ouvrages au musée du Prado sont : un *Baptême du Christ*, d'une exécution délicate, rappelant les Primitifs florentins, et des *Apôtres*, esquissés et brossés largement. Paul LERORT.

BIBL. : CEAN BERNUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores* ; Madrid, 1800.

NAVARRETTE (Martin-Fernandez de), marin et géographe espagnol, né à Abalos (prov. de Rioja) le 9 nov. 1763, mort le 8 oct. 1844. Il servit contre l'Angleterre et la France, devint fiscal du conseil d'amirauté, vécut dans la retraite au temps de la domination française, fut préposé à l'Institut hydrographique (1813) et nommé directeur de l'Académie historique (1836). Il a publié une importante *Colecion de los viajes y descubrimientos que hicieron los Españoles desde el fin del siglo XV* (Madrid, 1825-37, 5 vol.), une biographie de Cervantes (1849), et laissé les matériaux d'une *Biblioteca maritima española* (1851, 2 vol.) et d'une *Disertacion sobre la istoria de la Nautica* (1846).

NAVARRO Y CAÑIZARES (Miguel), peintre espagnol contemporain, né à Valence ; il apprit les premiers éléments de son art à l'Académie de San Carlos, puis à Madrid, où

il suivit les cours de peinture de Don Federico de Madrazo. En 1864, il obtint au concours une des places de pensionnaire à Rome. Ses principaux envois aux expositions madrilènes sont : *la Défense de Saragosse*, *Sainte Catherine emportée au ciel par les anges*, ainsi que divers portraits, notamment ceux du *marquis de Campo Verde* et de *Martinez de la Rosa*. P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica de artistas españoles* ; Madrid, 1868.

NAVAS DE TOLOSA (Las). Localité d'Espagne, prov. et à 60 kil. N. de Jaen, au débouché de la route de Madrid à Séville, au S. de la sierra Morena, à 614 m. d'alt. Le 16 juil. 1212, les Almohades y furent défaits par l'armée combinée des rois chrétiens de Castille, Aragon et Navarre, commandée par Alphonse IX. Cette victoire marqua le triomphe définitif du christianisme en Espagne.

NAVAS (Diego de), sculpteur espagnol ; il travailla à Grenade vers le milieu du xvi^e siècle et il est l'auteur des sculptures du principal retable de l'église de Saint-Jérôme, en collaboration avec Juan de Aragon, Orea et L. de Velasco. Ce retable, tout peuplé de figures de saints et de bas-reliefs représentant des épisodes de la vie du Christ, est l'un des plus importants et des plus parfaits monuments de la sculpture sur bois qui soient en Espagne, si riche pourtant en ouvrages de cet ordre. Toutes les parties en ont été traitées avec infiniment de goût et de savoir ; le style est celui de la Renaissance. P. L.

NAVASSA. Îlot de la mer des Antilles, à 54 kil. de la pointe S.-O. d'Haiti dont il dépend ; par 18° 25' 10" lat. N. et 77° 22' 46" long. O. Guano.

NAVEIL. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 4.012 hab.

NAVENNE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul ; 575 hab.

NAVES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Elreuil ; 614 hab.

NAVES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans ; 539 hab.

NAVES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Tulle ; 2.449 hab. Chef-lieu de viguerie à l'époque mérovingienne, Naves posséda plus tard une prévôté monastique et, à partir du xvi^e siècle, une communauté de prêtres. L'église, du xiv^e siècle, possède un retable de Pierre Duhamel (1704), « l'œuvre de menuiserie la plus réputée du diocèse ». Sur le territoire de cette commune se trouvent les ruines du théâtre romain de Tintignac, et le château moderne de Bach qui possède un riche fonds d'archives limousines.

BIBL. : POULBRIÈRE, *Dict. des paroisses du dioc. de Tulle*, t. II.

NAVES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Cambrai ; 742 hab. Stat. du chem. de fer du N.

NAVES. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Modtiars ; 545 hab.

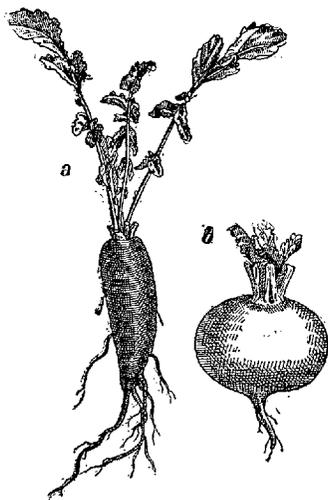
NAVES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Anney ; 334 hab.

NAVÉS. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Castres ; 405 hab. Stat. (à Lostange) du chem. de fer du Midi. Effilochage et filature de laines. Vieux pont. Château des xii^e et xvii^e siècles.

NAVET. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Brassica napus* L., var. *esculenta* (V. CHOU). — N. GALANT ou N. DU DIABLE, la *Bryone* (V. ce mot).

II. HORTICULTURE. — La production du navet potager se fait au jardin, en culture forcée et en culture de plein air, ou en plein champ. Dans la *culture forcée*, on sème sous châssis et sur couches, dès le commencement de février ; six semaines après, on découvre les semis et la récolte commence au bout d'une quinzaine de jours. Les *semis en plein air* se font de mars en septembre, presque exclusivement à la volée dans les jardins (30 gr. de semence par are), et, le plus souvent, en lignes, à l'écartement de 20 centim. environ (30 à 40 gr. par are), dans la culture en grand. Le sol doit être de consistance

moyenne, plutôt frais que sec, et bien fertile; on le fume assez fortement et on lui donne plusieurs façons avant les semailles. Des arrosages sont généralement indispensables pour favoriser la levée; on sarcle fréquemment et on éclaircit les semis lorsque la plante a deux ou trois feuilles; l'emploi de l'engrais liquide (vidanges) est recommandable à ce moment, surtout dans les terrains légers. Avec des semis convenablement échelonnés, effectués avec des variétés de diverses saisons, on peut récolter des racines de bonne qualité depuis le mois de mai jusqu'en automne; la récolte des semis d'août et de septembre est conservée en caves ou en silos, après avoir été débarrassée de ses feuilles et de la terre adhérente. On fait à l'automne



Navet. a, navet long noir d'Alsace; b, navet rave.

le choix des futurs porte-graines qui sont conservés à part en jauge et couverts de paille ou de terre pendant les fortes gelées; leur repiquage a lieu dans le courant de mars, à 40 ou 50 centim. en tous sens; il faut éviter de repiquer dans une même station des porte-graines de différentes variétés et même des porte-graines de choux et de navets; la graine mûrit de la fin de juin à la mi-juillet. Les variétés sont aujourd'hui très nombreuses et suffisent à tous les besoins de la culture; parmi les plus répandues, citons: demi-long blanc des Vertus, race Marteau; long blanc de Meaux, long blanc de Frenouse, long d'Alsace, blanc hâtif plat de Hollande, de Berlin petit de Teltau, de Milan rouge, plat très hâtif, rond des Vertus ou de Croissy, Marteau à collet rouge, long des Vertus pointu, etc.

III. AGRICULTURE. — Les racines et les feuilles des navets et des *raves* (variétés de navets à racine aplatie ou demi-ronde, incurvée autour du collet) constituent une excellente nourriture pour les bovidés et les ovidés, entrant, pour une large part, dans les rations d'hiver de quelques régions. Le navet réussit particulièrement bien dans les contrées à climat tempéré et humide, il préfère les sols légers, un peu calcaires et fertiles, frais sans excès; on le cultive: 1° *En récolte principale*. Les variétés tardives (navet long d'Alsace, navet globe, navet rosé du Palatinat, navet du Norfolk, rave d'Auvergne, rave du Limousin, etc.) doivent être choisies; on sème en terre bien ameublie par des façons d'automne et de printemps et fortement fumées avant l'hiver (30 à 40.000 kilogr. de fumier de ferme; le semis (2 à 3 kilogr. par hect.) se fait de juin (Nord) en août (Midi), suivant les régions, à la volée ou en lignes (écartement de 45 à 60 centim.), on roule aussitôt. Le navet reçoit ensuite les mêmes soins que la betterave (binage, plaçage et démariage à 25 ou 30 cent., sarclages). 2° *En récolte dérobée*. On choisit des variétés hâtives

(navet blanc plat hâtif, navet rouge plat hâtif, navet Turneps, rave hâtive d'Auvergne, etc.). Le semis se fait sur un déchaumage de céréales ou après lin, colza, trèfle incarnat, etc., en sol préparé par un labour léger, des scarifiages et des hersages, et fumé de préférence avec des engrais liquides ou avec des engrais concentrés rapidement assimilables (nitrate de soude, 150 à 200 kilogr.; superphosphate, 250 à 300 kilogr. par hect.); il faut semer aussi vite que possible, de préférence en lignes. La récolte a lieu, le plus souvent, avant l'hiver; les racines sont conservées en petits silos ou dans des *tombes* faites sur le champ même, ou encore dans les granges et les celliers, il est bon de les retourner fréquemment afin d'empêcher qu'elles ne s'échauffent. Les rendements atteignent 25 à 30.000 kilogr. en culture principale, et, au plus, 20.000 kilogr. en culture dérobée. Les feuilles sont mangées sur place ou à la ferme; leur distribution doit être modérée par crainte de la météorisation. Les porte-graines sont généralement prélevés sur les semis d'été, en les plante en février-mars, à 40 ou 50 centim., en isolant les variétés différentes. J. TROUPE.

IV. ART CULINAIRE (V. RAVE).

BIBL.: DENAUFFE, *Culture des racines fourragères*. — P. de VUYST, *Cultures spéciales*; Paris, 1897.

NAVETTE. I. ARCHÉOLOGIE. — Diminutif de *nef*. Sorte de coffret en forme de nacelle. Ce genre de vase peut se diviser en deux catégories, navettes liturgiques et civiles. La navette liturgique est un accessoire de l'encensoir: on y met l'encens qui s'y puise avec une cuiller ou des pinces. Ce genre de navette est toujours une coupe ovale montée sur pied et couverte de deux couvercles rattachés à une charnière centrale. Depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours, sa forme n'a guère varié; les plus intéressants spécimens sont peut-être les navettes en bronze émaillé faites en assez grand nombre à Limoges aux XIII^e et XIV^e siècles. La navette civile avait peut-être des formes plus variées, mais nous ne la connaissons guère que par des inventaires. Plusieurs décrivent des imitations véritables de petits navires. Ces navettes étaient une sorte d'écrin qui pouvait avoir divers usages; ainsi, en 1363, l'inventaire du duc de Normandie en mentionne une qui contenait un encrier; dans un inventaire de l'argenterie royale en 1353 et dans l'inventaire de Jean de Berry en 1416, la navette est une salière; dans celui de Charles V, la navette est comme la *nef* ou le *cadenas*: un coffret qui contient le *couvert* de table. — On appelait *botequin* une sorte de navette de table. C. ENLART.

II. TECHNOLOGIE. — Sorte de petit chariot, renfermant une bobine ou cannette portant la trame du tissu. La navette est lancée le long du battant (ou chasse) du métier à tisser, de façon à traverser l'ouverture que présentent les fils de la chaîne, dont les uns sont élevés au-dessus de son trajet, tandis que les autres sont abaissés à un niveau inférieur. C'est par son moyen que s'effectue l'entrelacement de ces fils avec les duites de la trame (V. TISSAGE). P. GOGUEL.

BIBL.: ARCHÉOLOGIE. — DELABORDE, *Glossaire*.

NAVETTE. I. Botanique. — Nom vulgaire du *Brassica asperifolia* Lamk, var. *oleifera* (V. CHOU). — On donne aussi le nom de navette à l'*Oenanthe safranée* (V. OENANTHE) à cause de la forme de sa racine. — Enfin, la *N. d'été* est le *Brassica præcox* Waldst, et la *N. des serins*, le *Sinapis arvensis* L.

II. Agriculture. — La culture utilise deux sous-variétés de navette: la *navette d'hiver* (ravette, rabette, etc.) et la *navette d'été* (navette quarantaine), tant pour la production des graines que pour la production fourragère.

CULTURE INDUSTRIELLE. — Autrefois importante en France, elle n'y occupe actuellement que 40.000 hect. environ; elle est surtout particulière à quelques-uns de nos départements de l'E. (Saône-et-Loire, Ain, Jura, Haute-Marne, Côte-d'Or, Doubs, etc.) et à la Bretagne:

1° *Navette d'hiver*. Elle est très rustique et supporte des

froids rigoureux, mais elle redoute beaucoup l'humidité ; elle préfère les terrains légers, à sous-sol perméable, riches en calcaire ; elle vient ordinairement après une céréale ; un déchaumage, un labour profond par lequel on enfouit le fumier (15 à 20.000 kilogr. par hect.) et des hersages suffisent pour la préparation du sol ; on complète, s'il y a lieu, la fumure par l'emploi d'engrais concentrés. On sème généralement à la volée (6 à 8 lit. de graines par hect.) et on place, à la fin d'août ou en septembre, suivant les régions ; les semis en lignes faits à 35 ou 40 centim. d'écartement seraient plus avantageux. La semence est recouverte par un hersage. Dans le cas des semis à la volée, on éclaircit à la herse lorsque la plante a développé 4 ou 5 feuilles ; dans le cas des semis en lignes, on fait le placement à la houe, à 20 ou 25 centim. Les sarclages et les binages sont souvent nécessaires, surtout lorsqu'apparaissent en abondance la sanve et la ravenelle ; dans les automnes et les printemps pluvieux, les limaces causent parfois de grands dégâts ; le saupoudrage des plantations avec de la chaux vive en poudre s'impose alors. La floraison a lieu dès le mois d'avril. La maturation s'annonce comme pour le *colza* ; les procédés de récolte sont les mêmes que pour cette plante, et l'on doit opérer dès que les siliques inférieures sont jaunes et que les graines des siliques supérieures sont noires, ou, tout au moins, très brunes. Les rendements sont faibles en France (moyenne générale en 1896, 9^h 36 par hect. ; maximum, 22 hectol., Indre ; minimum, 3^h 26, Somme) par suite de la négligence apportée généralement dans cette culture. La graine de belle qualité pèse de 66 à 70 kilogr. l'hectol. ; elle renferme, en moyenne, 35 à 36 % d'huile et fournit un rendement moyen industriel de 33 %.

2° *Navette d'été*. Elle est très hâtive et on la cultive surtout dans les régions septentrionales ; elle réclame des terres en bon état de fertilité ; on la sème de mars en juin, suivant les régions, à la volée (8 à 10 lit. par hect.), en sol bien ameubli et fortement fumé. Les ravages de l'altise sont parfois à craindre, l'emploi de la poudre et du superphosphate de chaux permettent de les prévenir dans une certaine mesure. La récolte a lieu en août ou en septembre. Les rendements, toujours plus faibles que ceux de la navette d'hiver, ne dépassent guère 15 à 16 hectol. par hect., avec un poids de 60 à 65 kilogr. par hectol. ; le rendement des graines en huile est, en moyenne, de 28 % du poids de ces dernières.

CULTURE FOURRAGÈRE. — La navette fournit un fourrage vert de bonne qualité, surtout recommandable pour l'alimentation des vaches laitières, mais ce fourrage doit être distribué avec mesure et en mélange avec des aliments concentrés divers, afin d'éviter que le lait et le beurre acquièrent une saveur désagréable. Cette culture réclame de bons sols, fortement fumés au préalable. La navette d'hiver se sème en août ou en septembre à la volée (10 à 12 kilogr. par hect.) sur déchaumage de céréales ; on coupe la plante en avril ou mai, au moment de la floraison. Le semis de la navette d'été se fait de mai à la mi-juillet, généralement en association avec celui d'autres espèces fourragères, la récolte a lieu après 45 ou 55 jours de végétation ; quelquefois on fait pâturer le fourrage par les moutons. — La navette, dont la croissance est rapide et le développement puissant, est souvent enfouie aussi comme engrais vert. Enfin sa culture comme *plante-piège* donne d'excellents résultats pour le traitement des champs *nématodés* (V. NÉMATODE, BETTERAVE). J. T.

HUILE DE NAVETTE (V. HUILE).

NAVEZ (François), peintre belge, né à Anvers en 1787, mort en 1869. Il fut un portraitiste de talent et un peintre d'histoire. Ardent défenseur des théories classiques de son maître David, il eut pourtant de nombreux élèves romantiques. Ses meilleurs ouvrages sont le *Portrait de L. David* et son propre portrait (coll. Portaëls).

BIBL. : ALVIN, *Fr. Navez, sa vie et ses œuvres*, Bruxelles, 1870.

NAVEZ (Louis-Victor), publiciste belge, né à Liège en 1833. Il a publié un grand nombre d'études géographiques de valeur, nous citerons : *la Belgique physique* (Bruxelles, 1888, in-8) et *l'Histoire de l'Etat indépendant du Congo* (*ibid.*, 1889, in-8).

NAVIA. Fleuve côtier d'Espagne (Galice et Asturies) long de 125 kil. ; il serpente dans une profonde vallée et finit par un estuaire où s'abrite un petit port de pêche et de cabotage.

NAVICELLA (Malac.). Genre de Mollusques Proso-branches établi par Lamarek en 1809 pour une coquille elliptique ou oblongue de forme patelloïde, épidermée ; sommet postérieur spirescent, presque marginal ; ouverture très grande, munie en arrière d'un septum remplaçant la columelle. Ex. *N. porcellana*. Les Navicelles vivent dans les eaux douces des îles de l'océan Pacifique.

NAVICELLE (Archit.). Nom donné à certains bassins de fontaine, datant le plus souvent de l'antiquité et ayant la forme d'une petite barque.

NAVICULAIRE. I. Zootechnie. — L'os naviculaire est un des os du pied, situé profondément à l'intérieur du sabot et sur lequel glisse et s'épanouit le tendon perforant, avant d'aller s'insérer sur la troisième phalange. La *maladie naviculaire* n'est autre qu'une inflammation de la membrane synoviale étendue sur la face postérieure de l'os naviculaire, et la face antérieure du tendon fléchisseur du pied. Dans cette affection, l'os naviculaire s'éraïlle à sa face postérieure, la séreuse qui tapisse le tendon du fléchisseur du pied est frappée d'inflammation, et le tendon lui-même s'éraïlle, s'amincit et parfois se rompt. Le travail excessif, les courses répétées du trot et du galop, telles sont les causes ordinaires de cette maladie, rare chez les chevaux de travail, assez commune chez les chevaux de sang et de course. La maladie naviculaire détermine une boiterie incurable ; le cheval qui en est atteint porte, à l'écurie, le pied en avant pour le soustraire aux fatigues de l'appui ; le pied, comme conséquence de la maladie et du défaut d'appui, se resserre et s'atrophie. Dès le début de l'affection, on peut tenter, pour la pallier, la névrotomie, laquelle en insensibilisant le pied fait disparaître la claudication. La névrotomie a toutefois l'inconvénient de rendre le pied sensible, d'enlever au cheval la sécurité de son membre, c'est dire que, si on peut la tenter pour un cheval d'attelage, elle doit être prohibée pour le cheval de selle. L. GARNIER.

II. Anatomie. — **FOSSES NAVICULAIRES (V. URÈTRE).**

NAVIER (Louis-Marie-Henri), ingénieur français, né à Dijon le 15 févr. 1785, mort à Paris le 23 août 1836. Entré à l'École polytechnique en 1802, à l'École des ponts et chaussées en 1804, il fut attaché, en 1807, comme ingénieur ordinaire au service du dép. de la Seine, professa à l'École des ponts et chaussées, à partir de 1820, le cours de mécanique appliquée, présenta en 1823 à l'Académie des sciences de Paris, au retour d'une mission en Angleterre, un remarquable mémoire sur la construction des ponts suspendus et, l'année suivante, fut élu membre de la savante compagnie (sect. de mécanique). En 1824, il fut chargé d'établir sur la Seine, dans l'axe de l'hôtel des Invalides, un pont suspendu de 135 m. de portée ; le travail était achevé en 1826 ; mais un tassement se produisit aux épreuves, et Navier eut la douleur de voir démolir son œuvre. Sa réputation, alors très grande, n'en souffrit pourtant que fort peu, et, en 1834, il fut appelé à l'une des chaires d'analyse et de mécanique de l'École polytechnique. On a de lui, outre d'importants rapports sur le chemin de fer de Paris au Havre (1826-40), les concessions de travaux publics (1830), la police du roulage (1830-33), et toute une série d'intéressants mémoires sur la flexion des plans élastiques (1820), les lois de l'équilibre et du mouvement des corps solides élastiques (1821), le mouvement des fluides (1822), l'action mécanique des combustibles (1824), l'écoulement des liquides dans les tuyaux (1829), le mouvement des wagons dans

les courbes, l'emploi des machines locomotives, l'influence des pentes divergentes inclinées, etc. (*Mém. de l'Acad. des sc., Ann. chim. et phys., Ann. ponts et ch.*), les *Ponts suspendus* (Paris, 1823, in-4 et atlas; 2^e éd., 1830); *Leçons de mécanique à l'Ecole des ponts et chaussées* (Paris, 1826; 3^e éd., 1864, 2 vol.); *Leçons d'analyse à l'Ecole polytechnique* (Paris, 1840, 2 vol.; trad. allem. par Th. Wittstein, 1848-49); *Leçons de mécanique à l'Ecole polytechnique* (Paris, 1841). Il a réédité et annoté plusieurs ouvrages de Belidor (V. ce nom).

L. S.

BIBL : DE PRONY, *Notice biographique sur M. Navier*; Paris, 1837, et dans les *Ann. des p. et ch.*, 1837. — TARBÉ DE SAINT-HARDOUX, *Notices bibliographiques*; Paris, 1881.

NAVIÈRES (Charles de), poète français, né à Sedan le 3 mai 1544, mort à Paris le 15 nov. 1616, écuyer de Robert de la Mark, duc de Bouillon († 1574). Il fit hommage à Henri IV d'un poème intitulé *la Henriade* et mourut au collège de Reims où le logeait son compatriote Jean Morel. Ronsard a fait son éloge malgré la barbarie de sa versification. Il a laissé : *Cantique de la paix* (Paris, 1570, in-8, av. musique); *la Renommée*, poème en 5 chants (1571), une traduction des *Cantiques* (Anvers, 1579); *les Douze Heures* (Sedan, 1595, in-4); *Suite de quatrains, voués à l'effigie royale élevée sur le Pont Henri* (1614), etc. On a perdu six des seize chants de sa *Henriade* dont les 30.000 vers sont restés manuscrits.

NAVIGATEURS (Les des) (V. SAMOA).

NAVIGATION. La navigation, qui est, au sens strict du mot, le fait ou l'art de naviguer, embrasse, dans une acception plus générale, tout ce qui participe à l'industrie des transports par eau, tout ce qui contribue à son développement ou l'intéresse directement. La construction des bâtiments qui servent à ces transports, leur armement, leur chargement, la création et le fonctionnement des ports où s'effectue la manutention de leur fret et où ils trouvent au besoin un refuge, les conditions de recrutement et de service du personnel qu'ils emploient, les règles économiques qui président aux relations de ces divers organismes et la législation qui les régit rentrent dès lors, tout aussi bien que la conduite même des bâtiments ou art nautique proprement dit, dans l'étude de la navigation. On distingue d'ailleurs, relativement aux voies empruntées, la *navigation maritime* ou plus simplement marine, qui a lieu par mer, et la *navigation intérieure* ou *navigation fluviale*, qui a lieu sur les cours d'eau, les canaux et les lacs. On appelle en outre plus spécialement *navigation de plaisance* celle qui n'a d'autre objet que l'agrément de celui qui s'y livre. Enfin on donne le nom de *navigation aérienne* à l'aérostation, à l'aviation et aux autres modes de propulsion dans l'air.

I. NAVIGATION MARITIME. — Elle comprend la marine militaire et la marine marchande. Mais elle s'entend surtout de la *marine marchande* et c'est d'elle seule qu'il sera question dans cet article, la *marine militaire* ayant été traitée au mot MARINE, t. XXIII, p. 420. La marine marchande comprend à son tour : la navigation au long cours, le cabotage international, le cabotage français, le bornage, la grande pêche, la petite pêche, la navigation de plaisance. La *navigation au long cours* est celle qui a lieu sur toutes les mers du monde, au delà des limites du cabotage. Dans la terminologie du code de commerce, les limites du *cabotage* sont : au N. le 72°, au S. le 30°, à l'O. le 15°, à l'E. le 44°; mais au point de vue douanier et dans le langage courant, le cabotage est la navigation d'un port français à un autre port français : grand cabotage, si l'un des ports est sur l'Océan, l'autre sur la Méditerranée; petit cabotage, si tous deux sont sur la même mer, de sorte qu'il n'y ait pas à franchir le détroit de Gibraltar (V. CABOTAGE). La loi du 30 janv. 1893 l'appelle *cabotage français* pour le distinguer de la navigation entre port français et port étranger, dans les limites du code de commerce, réservant à cette dernière le nom de *cabotage interna-*

tional. Le *bornage* est la navigation qui a lieu dans un rayon de 15 lieues du port d'attache, pris comme point de départ et d'arrivée, et qui n'emploie que des bâtiments de 25 tonneaux au maximum. Quant à la *grande pêche*, elle se distingue de la *petite pêche* en ce que la première se fait sur toutes les mers, tandis que la seconde est confinée sur les côtes françaises ou dans leur voisinage. On dit, du reste, d'une façon générale, que la navigation est *hauturière* lorsqu'elle a lieu en pleine mer, qu'elle est *côtière* lorsqu'elle longe la côte.

Historique. — PÉRIODE PRÉHISTORIQUE. ORIGINES DE LA NAVIGATION. — Réduite à ses éléments primordiaux, à un corps flottant et à un homme qui l'utilise comme moyen de transport, la navigation est le plus ancien de tous les arts. L'animal qui va se noyer se raccroche à tout ce qui surnage; le premier homme, aux prises avec les inondations et avec les autres cataclysmes encore si fréquents au temps de son apparition, se hissa instinctivement, pour échapper à la submersion, sur le tronc d'arbre ou le glaçon à la dérive, laissant d'abord au hasard le soin de le faire aborder, puis, à l'exemple des palmipèdes, se servant comme rames de ses pieds ou de ses mains. Devenu par la suite plus industrieux, il réunit ensemble plusieurs troncs avec des lianes, monta, lui et les siens, sur ce premier véhicule et, s'aidant au besoin, lorsque l'eau était peu profonde, de quelque longue branche en guise de gaffe, descendit sans effort le cours des rivières, ces premières routes, celles qui marchent. De longs siècles après, le flottage des bois ne s'opère pas encore autrement. Mais les progrès qui suivirent furent lents. Avant de pouvoir établir une embarcation véritable, un esquif creux, l'homme dut attendre que la civilisation l'eût pourvu d'outils, et même, bien qu'on ait de fortes raisons pour supposer la construction des premières pirogues contemporaine, non pas seulement du début de l'époque néolithique, mais très vraisemblablement de l'époque paléolithique quaternaire, du magdalénien (V. AGE, t. I, p. 798), on n'a jusqu'ici rencontré, parmi les nombreuses gravures d'alors, aucune représentation d'un canot. De Mortillet à cru, il est vrai, découvrit un indice suffisamment concluant dans la présence, en Sardaigne, en Sicile, dans l'île d'Elbe et dans celle de Pianosa, d'instruments en pierre polie et en pierre non polie; il a fallu, dit-il, que des embarcations transportent préalablement les hommes qui ont taillé ou poli ces pierres. Or on est aussi bien fondé à admettre, dans l'état actuel de nos connaissances, que ces îles étaient alors tout au plus des presqu'îles, qu'elles tenaient encore au continent. Au contraire, il n'est pas douteux que la pirogue fût d'un usage suivi vers le milieu de l'époque néolithique (époque robenhausienne). C'est le temps des habitations lacustres, et on se figure difficilement la plantation des pilots qui les portaient et la vie dans ces cités, souvent très distantes du bord, sans le secours d'embarcations aisément dirigeables. D'ailleurs, le musée de Copenhague, celui de Dublin, ceux de Neuchâtel, de Genève, de Lyon, de Dijon, de Saint-Germain possèdent un certain nombre de pirogues de 2 à 8 ou 40 m. de longueur, découvertes à des profondeurs et au milieu d'objets qui les rattachent sûrement à l'âge de la pierre polie. Toutes formées par un demi-tronc d'arbre creusé en auge avec des haches en pierre, que le feu venait parfois aider, elles sont extérieurement plus ou moins travaillées, ayant tantôt les deux extrémités coupées droites, tantôt l'une arrondie et l'autre en pointe, tantôt toutes deux en pointe. L'intérieur conserve aussi, chez quelques-unes, des vestiges d'aménagements dénotant une expérience déjà longue et une certaine recherche du confortable : contreforts en relief dans les parties évidées, banquette terminale, etc.

Avec l'apparition du bronze (époque morgienne), l'architecture navale fait de notables progrès. Deux pirogues trouvées, l'une près d'Abbeville, l'autre près de Saint-Valéry-sur-Somme, portaient des traces de mâture. Deux autres, retirées des terrains bas qui bordent la Clyde, à

Glasgow, étaient faites en planches, et l'une d'elles avait encore les marques de clous disparus. Le lieu de cette dernière trouvaille et de quelques autres analogues montre, au surplus, que la navigation n'était plus exclusivement fluviale ou lacustre : l'homme s'était déjà aventuré sur mer. Ses premières tentatives dans cette voie furent évidemment fort timides ; il hésita longtemps avant d'affronter le terrible élément ; mais il n'y a que le premier pas qui coûte et, après avoir fait passer à son embarcation le bras de mer qui le séparait de l'île voisine, il lui fit longer le rivage, prudemment, aux heures d'accalmie, perdant à peine pied et toujours prêt à s'échouer à la moindre tempête. Ainsi pratiquée, la navigation maritime était, du reste, sans danger, même avec les esquifs les plus rudimentaires ; elle offrait, d'autre part, sur la marche lente, par terre, à travers les forêts impénétrables et infestées de fauves qui bordaient le littoral, une supériorité incontestable. Nul doute, par conséquent, que l'habitant de la côte ne l'ait mise tout de suite à profit, d'abord pour aller chercher un peu plus loin des ressources que, ne cultivant pas, le sol où il s'était fixé ne tardait pas à lui refuser, puis, lorsqu'il eut des voisins, pour aller les attaquer et les piller, enfin, lorsqu'il fut arrivé à un degré de civilisation plus avancé, lorsque, ayant cessé d'être nomade, il eut des troupeaux, fabriqua des vêtements et travailla les métaux, pour effectuer avec ces voisins l'échange de leurs produits respectifs.

LES PREMIÈRES CIVILISATIONS ET LA NAVIGATION. ÉGYPTIENS ET CHALDÉENS. — Instrument d'émigration, d'agression et de commerce, tel a donc été, dès les premiers âges du monde, le triple rôle de la navigation. Aussi la trouvons-nous, tout à l'origine de la période historique, sensiblement développée, avec un matériel pourvu de rames, de voiles, de gouvernails, et, par surcroît, tenue partout en fort grand honneur. Nous avons fait voir ailleurs (V. MARINE, t. XXIII, p. 120) quelle part prépondérante devait lui revenir dans la grandeur militaire de presque toutes les puissantes cités qui surgirent tour à tour dans le bassin de la Méditerranée, comment Sidon, Tyr, Athènes, Carthage ne brillèrent successivement d'un si prodigieux éclat que parce qu'elles étaient maîtresses de la mer, et comment la moins maritime de toutes, Rome, se vit contrainte, aux heures critiques de son histoire, de se faire construire une flotte et lui dut, en définitive, quelques-uns de ses plus glorieux triomphes. Nous avons montré, d'autre part, en étudiant les conditions du développement des échanges et du négoce chez les différents peuples (V. COMMERCE, t. XII, p. 52), quelle influence non moins grande elle a exercée sur la prospérité commerciale du plus grand nombre d'entre eux. Il nous reste à la suivre dans l'écllosion de ses progrès, intimement liés d'ailleurs à cette prospérité, car navigation et commerce ont de tout temps, dans l'antiquité surtout, marché de concert, et le chemin parcouru par l'une a presque toujours pu se mesurer sur l'accroissement de l'autre.

La plus ancienne civilisation qui nous soit connue est celle de l'Égypte. Le désert offre avec la mer plus d'une analogie, et l'Égypte est un désert ; de plus, elle a les chameaux et une pléthore d'esclaves. Aussi rencontrons-nous là, exceptionnellement, un commerce considérable se faisant par terre, au moyen de longues caravanes, lesquelles, constituées avec les éléments les plus favorables et n'ayant aucune route à se frayer, parvenaient sans trop d'embarras à porter au loin, très loin même, dans le Soudan, en Syrie, en Arabie, l'excédent de la prodigieuse production du pays. Tout d'abord elles durent y suffire. Puis ces transports se firent aussi par mer ; mais jusqu'aux Ptolémées, l'Égypte n'eut pas, à proprement parler, de marine ; elle abandonna aux Phéniciens cette partie de son commerce extérieur et ce furent également des Phéniciens qui organisèrent et qui montèrent les flottes immenses envoyées par Sésostri et ses successeurs dans la mer Rouge et dans la mer Erythrée, pour en explorer les

rivages. Les Égyptiens eurent, par contre, dès le principe, une navigation intérieure très intense, sur le Nil et sur les canaux. Pour le transport des gros blocs de pierre avec lesquels ils édifiaient leurs colossales constructions, ils faisaient usage de lourds bateaux de charge, appelés en grec *olka*. Pour les cérémonies du culte et, notamment, pour le transport des morts, ils avaient une barque légère et allongée, le *baris*, qui était consacré au dieu du jour et qui portait en son centre le *naos* ou tabernacle, où l'on plaçait sa statue. Enfin, comme bâtiment marchand et pour la navigation de plaisance, ils se servaient, d'une façon générale, de la *thalamègue* ou *gaulos* (d'où serait venue la *γαλαξα*, la galère). C'était, d'après les peintures des tombeaux et les descriptions d'Hérodote, une longue embarcation aux extrémités très effilées, se rapprochant assez des pirogues de la Polynésie et des jonques chinoises. Faite de planches de sapin ou de chêne, assemblées avec des chevilles en bois et calfatées dans les interstices avec du papyrus, elle était pourvue, comme toutes les barques qui sillonnaient le Nil, d'une voile quadrangulaire en toile ou en nattes de palmier, que portait un mât unique, planté au centre, et elle avait à chaque bord vingt-deux rameurs ; au-dessus d'eux s'étendait un pont pour les passagers, et aussi pour la manœuvre, que commandait le pilote, placé à la proue ; à l'arrière était le timonier, qui, à l'aide d'un mécanisme fort simple, faisait mouvoir le gouvernail, constitué, comme il le sera jusqu'au moyen âge, par un, deux ou trois avirons à large pelle ; dans les descentes, une pierre traînée à l'arrière maintenait, d'ailleurs, le bâtiment en direction : telle, de nos jours encore, l'ancre flottante. Tous les ans, au mois de mars, les Égyptiens célébraient, en l'honneur d'Isis, la « fête de la navigation » ; après avoir été considérée comme le domaine de Typhon, qui en interdisait l'approche, la mer, désormais subjuguée et devenue, avec l'aide des Phéniciens, une source nouvelle de richesses, était en effet passée, avec toutes ses dépendances, aux mains de l'Éve égyptienne, de la « mère universelle des êtres ».

Loin des rivages de cette Méditerranée, qui fut le principal théâtre de la navigation des anciens, par delà la mer Rouge et les déserts de l'Arabie, une autre civilisation n'avait pas tardé à se développer, parallèlement à la précédente : celle de la Chaldée. Babylone et Ninive, ses deux grands foyers, étaient, en même temps, le centre d'un mouvement d'affaires considérable, où le Tigre et l'Euphrate, avec leur réseau de canaux, jouaient le rôle du Nil en Égypte. Des barques ovales, à coque de bois et aux bordages en peaux doublées de joncs, descendaient les deux fleuves, allégées, quand elles étaient trop chargées, par des outres gonflées d'air, et gouvernées à l'arrière par deux avirons. Comme elles ne pouvaient remonter le courant, les marchands vendaient, arrivés à destination, non seulement leur cargaison, mais aussi leur carcasse ; ils gardaient seulement les bordages et les chargeaient sur des ânes, qui les ramenaient au point de départ. Des caravanes assuraient, toujours comme en Égypte, le reste du trafic. Quant à la marine babylonienne, un moment très puissante, il ne semble pas qu'elle se soit beaucoup aventurée en dehors du golfe Persique. Une colonie chaldéenne, Gerra, établie sur la rive occidentale de ce golfe, servait d'entrepôt à toute la région, et de son port partaient des navires qui transportaient en Mésopotamie, dans l'Inde, peut-être même jusqu'en extrême Orient, les produits de l'Arabie et de l'Égypte. Mais elle subit bientôt une terrible concurrence et, là encore, les Phéniciens s'emparèrent, vers le x^e ou le viii^e siècle, de tout le commerce maritime.

L'étude des autres civilisations primitives n'offre, au point de vue de l'histoire de la navigation, qu'un intérêt de second ordre, soit parce qu'elles négligèrent cet art, soit parce qu'une profonde obscurité enveloppe tout ce qui les concerne. L'arche de Noé, par exemple, telle que la tradition biblique la décrit, n'était qu'un radeau assez informe, que le vénérable patriarche mit pourtant cent ans

à construire et qu'il ne sut que laisser aller à la dérive. C'est également sur un radeau, tout au plus un chaland (*σχεδόν*), qu'Homère fait voyager Ulysse au retour de l'île de Calypso, et le fameux *Argo*, que Jason et ses compagnons tirent soigneusement à sec tous les soirs, dans la crainte qu'il ne lui arrive malheur, ne paraît pas avoir constitué non plus une merveille de construction navale. Pourtant les vieilles populations pélasgiques, les Grecs des temps héroïques et, dans le bassin occidental de la Méditerranée, les Etrusques, devaient posséder, ainsi qu'en témoignent le grand nombre de leurs colonies et ce que nous savons de leurs relations commerciales, des connaissances nautiques déjà étendues. Les derniers, notamment, qui trafiquaient avec les peuplades de la Grèce, de la Gaule, de l'Ibérie, se livraient d'une façon toute particulière à l'étude des phénomènes célestes et météoriques, lesquels formaient l'une des bases de leur religion, et ils durent en retirer de très bonne heure d'utiles enseignements pour la conduite de leurs navires, la nuit, d'après le cours des astres, et pour la prévision des perturbations atmosphériques. Il y eut certainement aussi, dès la plus haute antiquité, sur les rivages de la mer Erythrée et dans l'extrême Orient, des populations de race arabe, indienne et chinoise, qui se livrèrent activement au commerce maritime et qui furent très versées, pour l'époque, dans l'art de la navigation; c'est même probablement dans les parages du golfe Arabique que, tournant franchement le dos aux côtes, on se lança, pour la première fois, en pleine mer. Mais nous ne possédons aucune donnée relativement au matériel et aux méthodes en usage chez ces peuples. Nous connaissons seulement, par les noms des principaux ports d'attache ou d'escale, les grandes routes suivies: vraisemblablement, les gros navires arrivaient de l'Orient, et l'Arabie jouait entre la Méditerranée et la mer Erythrée le rôle de grand entrepôt, les Indiens venant commercer dans le Yémen plutôt que les Sabéens dans l'Inde.

LES PHÉNICIENS ET LES COLONIES PHÉNICIENNES. SIDON, TYR, CARTHAGE. — Les Egyptiens et les Chaldéens, peuples essentiellement continentaux, n'avaient sur leurs côtes, relativement délaissées, que peu ou point de ports; le commerce était pour eux, du reste, un accessoire bien plus qu'un but principal, et ils trafiquaient plus volontiers sur leurs propres marchés que sur les marchés étrangers. Les Phéniciens, au contraire, habitaient au bord de la mer une étroite bande de terre, que limitaient à l'E. de hautes montagnes couvertes de forêts et fournissant d'excellents bois de construction; ils tenaient, en outre, de leurs ancêtres du golfe Persique le goût du commerce, ainsi qu'une véritable vocation nautique; ils ne tardèrent pas à les éclipser, et longtemps on les a considérés comme les plus anciens navigateurs: l'écriture les appelle les « rois de la mer ». Leur audace égalait d'ailleurs leur habileté. De Sidon, leur première capitale, la « mère du commerce et de la navigation », puis de Tyr, qui la remplaça, leurs vaisseaux partirent fonder, dans les îles voisines et tout le long des côtes de la Méditerranée, d'abord de simples comptoirs, ensuite de véritables colonies, où se déversait le trop-plein de leur population: Cithium et Itanos, à Chypre et en Crète; Hippone, Cambé, Utique, sur le littoral méridional; Gadès, Malaca, Abdère, Lacydon (Marseille), sur la côte ibérienne et gauloise; Camarina, Képher, Makhanat, Caralis, en Sicile et en Sardaigne... (V. COLONISATION, t. XI, p. 4066, et PHÉNICIE). Précédemment, ils avaient déjà franchi le Bosphore et, pénétrant dans la mer Noire, atteint la Colchide. De Gadès (Cadix), ils poussèrent, semble-t-il, par delà l'Angleterre, peut-être jusque dans la Baltique, au N., et au S., par delà les Canaries. En Orient, nous avons vu qu'ils détinrent, dès qu'il prit naissance, le commerce maritime de l'Égypte et qu'ils ne laissèrent aux Arabes, aux Indiens et aux colonies chaldéennes, qu'une partie de celui de la Babylonie. Ils s'avancèrent ainsi, en partant de la mer Rouge, si redoutée, jusque dans le golfe Persique et l'océan Indien,

jusqu'à Ceylan, visitant au cours de ces voyages, qui duraient régulièrement deux années, tous les ports du littoral, et profitant probablement, pour l'aller et pour le retour, de la mousson; mais sur ce dernier point, comme sur tous ceux qui touchaient à leurs navigations lointaines, ils gardaient un silence intéressé. Ils explorèrent aussi la côte de Mozambique, et un passage d'Hérodote donnerait à croire qu'ils firent le tour complet du continent noir, en partant par le golfe Arabique et en revenant par les colonies d'Hercule et la Méditerranée. « Ils racontèrent, dit le célèbre historien, qu'en tournant l'Afrique ils avaient eu, ce que j'ai peine à admettre, le soleil à droite (vers le N.). » Les navires dont ils se servaient, à l'origine, dans leurs courses côtières, étaient à fond plat, longs et étroits (23 m. sur 3^m,50 environ), participant plus du chaland, par conséquent, que de la barque. Cinquante rameurs les montaient (pentécotores), actionnant autant de rames. Ils étaient pontés, de façon à abriter la cargaison et les provisions, mais non l'équipage, qui se tenait sur le pont. Ils n'avaient généralement pas de voile. Par la suite, les Phéniciens durent perfectionner et agrandir ces bâtiments, surtout pour leurs expéditions lointaines, et les munir d'une voilure. Mais, ici encore, les renseignements précis nous font défaut.

Nous ne sommes guère mieux documentés en ce qui concerne la marine des Carthaginois. Et cependant, elle a été la plus considérable de l'antiquité. Fille de Tyr, Carthage, après avoir hérité, par la chute de la mère patrie, de sa puissance et de sa prospérité commerciale, s'appliqua, plusieurs siècles durant, à accroître encore l'une et l'autre, et comme elle occupait au centre de la Méditerranée une position admirable, comme ses habitants étaient, dans leur généralité, des négociants avides ou de hardis marins, souvent les deux, elle y réussit pleinement. Son outillage maritime témoigne, du reste, de sa splendeur. Elle avait deux ports reliés par un canal voûté: un port militaire et un port marchand. Le port marchand, de forme elliptique, mesurait 500 pieds sur 300 et communiquait avec la mer par un chenal de 60 pieds de large, que l'on fermait au moyen de chaînes. Des quais spacieux, avec docks bien aménagés, recevaient les marchandises. La construction des bâtiments était confiée à d'habiles ouvriers, unis en corporations. De leurs chantiers sortaient les trirèmes et les quinquerèmes, qui soulevèrent, comme les trières et les pentères grecques, le terrible problème de la polyrémie (V. MARINE, t. XXIII, p. 24, et POLYRÉMIE). Elles possédaient, à quelque opinion qu'on se range sur ce point particulier, de grandes qualités nautiques, et elles étaient montées par des équipages à toute épreuve. Toute la Méditerranée en était sillonnée, et leur présence dans l'Atlantique ne peut faire, à l'encontre de celle des navires phéniciens (V. ci-dessus), l'objet du moindre doute: de bonne heure, en effet, elles franchirent les colonnes d'Hercule, puis semèrent de colonies et de comptoirs nouveaux la côte au N. et au S., en Europe et en Afrique. Deux de ces expéditions, qui se placent vers le VI^e siècle, sont demeurées célèbres: celle d'Himilcon, qui visita l'île de Sein, l'Angleterre, l'Irlande, et celle d'Hannou (pérille d'Hannou), qui s'avanga jusqu'au Gabon et poussa même, peut-être, à l'O., dans la direction de l'Amérique, jusqu'à la mer des Sargasses, sans réaliser cependant, selon toute apparence, le voyage de circumnavigation dont parle Pline (V. CARTHAGE et HANNON).

LES GRECS. — Elèves des Phéniciens et des Carthaginois, les Grecs, que leur situation géographique, l'intensité de leur civilisation et aussi leurs traditions appelaient à jouer un grand rôle maritime, essayèrent, dès qu'ils se sentirent un peu puissants, de les supplanter. Mais ils ne parvinrent qu'à les écarter des parages de la mer Egée, et, après la chute de Tyr, ils demeurèrent encore confinés, d'une façon générale, dans le bassin oriental de la Méditerranée. L'histoire de leur marine commer-

ciale se confond, du reste, avec celle de leurs colonies. C'est par elles qu'elle se développa, et, à l'exemple de leurs devanciers, ils les multiplièrent à l'infini (V. COLONISATION). Comme eux aussi, ils eurent d'illustres navigateurs, qui contribuèrent aux progrès de l'art nautique et de la géographie : tel Néarque, amiral d'Alexandre, qui explora la côte méridionale de l'Asie, depuis l'Euphrate jusqu'aux bouches de l'Indus ; tel aussi le Phocéén Pythéas, qui détermina, à l'aide du gnomon, l'obliquité de l'écliptique, ainsi que la latitude de Marseille, et qui fixa à 58° celle du N. de la Grande-Bretagne, en évaluant à 10.500 stades (1.945 kil.) la distance entre ces deux points. Il aurait aussi attribué à l'influence de la lune le flux et le reflux de la mer et constaté que l'étoile polaire n'est pas au pôle même. Athènes, Corinthe, Rhodes, Corcyre, furent les principaux ports de commerce de la Grèce. Après que la confédération hellénique fut tombée sous la domination macédonienne, une nouvelle cité maritime, qui les continua en quelque sorte, prit naissance vis-à-vis d'elles, sur la côte égyptienne : Alexandrie, du nom de son fondateur, Alexandre le Grand. Sous les successeurs de ce prince, les Ptolémées Lagides, qui en firent leur capitale, elle prit un rapide développement et devint, Carthage une fois ruinée, la métropole commerciale et intellectuelle du monde connu, le centre de toute l'activité maritime.

Les navires grecs rappelaient, dans leurs grandes lignes, ceux des Phéniciens et des Carthaginois. Nous avons donné à l'art. MARINE un rapide aperçu des transformations successives des navires de guerre. Les particularités des bâtiments de commerce nous sont moins connues. Plus lourds, en général, et de forme plus arrondie que les premiers, ils s'en distinguaient aussi par le mode de propulsion, les navires de guerre marchant surtout à l'aviron, les bâtiments de commerce à la voile. Chaque mât ne comportait qu'une voile en toile (en coton sur certains vaisseaux d'Alexandrie). La voile carrée était seule employée ; pourtant les navires d'Alexandrie destinés au transport des céréales avaient une voile triangulaire. La voile ordinaire, la voile carrée, était fixée à une vergue unique, portée au haut du mât et formant avec lui un T. Pour diminuer la surface de la voile, on la retroussait « comme les plis d'une tunique », c.-à-d. à la façon d'un store, au moyen d'un cordage vertical passant par devant et par derrière, alternativement, dans des coïls-de-pie. Par le mauvais temps, on descendait aussi la vergue le long du mât. Les navires de fort tonnage portaient deux mâts, l'un correspondant à notre grand mât, l'autre, plus petit et placé à l'avant, à notre beaupré. La voile du mât de beaupré était d'une utilité considérable pour virer de bord. Ce mât servait aussi comme mât de charge, pour l'embarquement et le débarquement des marchandises. La manœuvre des cordages était facilitée par des palans, comprenant jusqu'à cinq poulies. Les ancres, en nombre variable, étaient en fer ou en bois chargé de plomb. Quant aux méthodes de navigation, elles paraissent être demeurées assez rudimentaires. Tant qu'il se tenait en vue des côtes et dans des parages familiers, le navigateur s'en rapportait surtout à son expérience personnelle. Comme repères, il avait les promontoires et, sur les rives basses, des tours, semblables à nos amers. De plus, les populations allumaient, durant les nuits sombres, des feux sur la grève, et les ports les plus importants avaient des phares ; le plus célèbre, celui de l'île de Pharos, près d'Alexandrie, mesurait 400 pieds de haut et avait coûté, d'après Pline, plus de 35 millions de fr. Le navigateur avait aussi, pour le guider dans sa route, certains ouvrages spéciaux, comme le *Stadiasmos* ou périple de la Méditerranée, qui lui donnait les distances de port à port, en même temps qu'il lui signalait les principales particularités intermédiaires. Enfin, quand un port était d'accès difficile, il avait recours, comme de nos jours, à des pilotes indigènes. Mais il n'avait aucun instrument qui lui permit, soit de mesurer la marche

du navire, soit de faire à bord des observations astronomiques, en sorte qu'au large, pour se rendre compte de sa position approximative, il en était réduit à évaluer, au juger, la distance parcourue depuis la dernière escale, à raison de 5 à 6 nœuds à l'heure, selon le temps, et à déterminer, d'après la place du soleil ou des constellations dans le ciel, la direction suivie. A terre, le gnomon lui fournissait plus ou moins grossièrement la latitude. Pour tirer, à u surplus, des déductions utiles de ces diverses supputations, il lui fallait posséder des notions assez exactes d'astronomie et de géodésie. Or ces deux sciences ne parvinrent à un certain degré de maturité qu'après les travaux de Thalès, auteur d'un traité sur l'art nautique (vr^e s. av. J.-C.), d'Eratosthène, qui mesura un degré terrestre (III^e s. av. J.-C.), d'Hipparque, qui couvrit la surface du monde connu d'un réseau de méridiens et de parallèles (II^e s. av. J.-C.), de Marin de Tyr, qui fut le promoteur des cartes marines (I^{er} s. ap. J.-C.), de Ptolémée enfin (II^e s. ap. J.-C.), qui reprit, rectifia et compléta dans son *Almageste* les travaux des précédents, ce qui fit considérer, dans les siècles suivants, la science comme fermée avec lui, sans espoir possible de nouveaux progrès. En réalité, elle allait demeurer pendant plus d'un millier d'années comme frappée de paralysie. Il en devait être de même de l'art de la navigation, dont le développement, jusque-là incessant, subit, avec la décadence de la civilisation gréco-romaine, un long temps d'arrêt.

LES ROMAINS. — Nul grand peuple de l'antiquité ne montra pour la navigation aussi peu d'enthousiasme que les Romains. Lorsqu'ils eurent des flottes, ce fut contraints par la nécessité, pour défendre leur puissance menacée, et ces flottes, toujours militaires, ils les licencièrent après chaque victoire. Le roi Ancus fit construire, il est vrai, à l'embouchure du Tibre, un port de commerce, Ostie, pour les approvisionnements de la capitale. Mais les navires que Rome y entretenait étaient en partie employés à remonter le fleuve ; ils étaient, d'ailleurs, de construction lourde et grossière, et leurs équipages ne comptaient guère que des esclaves ou des affranchis, d'origine grecque ou ligurienne. Ce n'est pas à dire que les Romains ne donèrent aucune attention au commerce maritime : leurs traités avec Carthage, les colonies qu'ils fondèrent, attestent le contraire. Seulement, ils limitèrent leur participation au rôle de banquiers ou d'armateurs, abandonnant à d'autres, aux Grecs, aux Carthaginois, la navigation proprement dite. De même, lorsque, plus tard, ils furent les maîtres du monde, ce fut, sans doute, en leur nom que se fit tout le commerce, le commerce maritime aussi bien que le commerce terrestre, et pour protéger le premier contre les pirates, qui, au nombre de plusieurs milliers, infestaient depuis longtemps la Méditerranée, arrêtant les navires et saccageant les ports, il leur fallut avoir une flotte véritable, une flotte permanente. Mais ni le personnel, ni le matériel n'étaient, en réalité, romains ; c'était Alexandrie, c'étaient les vieilles colonies grecques qui les fournissaient, et, quoique demeurée deux siècles encore florissante sous la domination romaine, la navigation ne dut jamais rien aux Romains que les bienfaits de leur admirable administration et d'une longue paix. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que leur architecture navale n'ait eu, du moins en ce qui concerne les navires de commerce, aucun caractère bien tranché. Ils paraissent seulement avoir préféré les voiles triangulaires, d'où le nom de voiles latines qu'elles ont conservé. A noter également qu'à la fin de l'époque impériale les plus grands bâtiments étaient munis, au sommet du grand mât, d'une troisième voile, en forme de Δ , qui correspondait à notre voile de perroquet.

LA NAVIGATION AU MOYEN AGE. LES NORMANDS ET LES ARABES. — Pendant la période de bouleversement qui suivit les premières invasions des barbares et jusque vers la fin du XII^e siècle, la navigation ne fit aucun progrès, du moins dans le bassin de la Méditerranée. Elle y fut

même limitée, jusqu'au commencement du x^e siècle, à l'Archipel, avec Byzance et Alexandrie comme centres, le commerce, et avec lui la marine, ayant totalement délaissé le bassin occidental. Marseille d'abord, puis les trois républiques italiennes, Gênes, Pise, Venise, l'y firent revivre avec un nouvel éclat. Mais leur matériel naval demeura celui des dernières années de l'empire romain, et il ne semble pas que, sauf peut-être Venise, devenue la Tyr moderne, elles aient enrichi la science nautique du moindre perfectionnement. Au N. de l'Europe, au contraire, sous l'apre climat de la Scandinavie, de hardis navigateurs, peu enclins au commerce, mais très adonnés à la piraterie, avaient continué la conquête de la mer. Venus tôt d'Asie, ils avaient refoulé vers les régions arctiques les anciens habitants du pays, les Finnois, puis, montés sur leurs drakars, longues embarcations à voile quadrangulaire et à rames, qu'ils manœuvraient avec une rare habileté, acquise en partie à l'école de la grande pêche, ils s'étaient montrés une première fois, au v^e siècle, dans la Grande-Bretagne, y avaient dans les siècles suivants multiplié leurs agressions, et, en même temps qu'ils achevaient d'établir leur domination sur l'île, s'étaient avancés tout le long de la côte saxonne, jusqu'en France, jusqu'au S. de l'Espagne, jusque dans la Méditerranée, remontant le cours des grands fleuves, dont ils pillaient les rives, et semant, durant trois siècles, sous le nom de Normands, la terreur et la désolation dans toute la chrétienté. Comme contre-partie de ce brigandage, ils avaient rendu à la navigation plus d'un service. Fréquemment poussés par les mauvais temps vers la haute mer, ils en avaient l'expérience, et, leur esprit aventurier aidant, ils étaient allés en avant, à la découverte, préparant la voie aux illustres navigateurs des siècles futurs. La tradition nous a transmis les noms de quelques-uns de ces audacieux : Othar, qui atteignit jusqu'aux limites de la mer Blanche; Naddac, qui, en 864, aborda en Islande; Erik le Rouge, qui, au x^e siècle, colonisa le Groenland; Leif, son fils, qui parait avoir fondé, à son tour, un établissement sur la côte du Massachusetts actuel. Leur pratique de la haute mer avait eu, pour seconde conséquence, quelques progrès notables dans la construction des navires, et tel drakar danois est doté d'améliorations qui ne seront introduites dans les galères vénitienes et génoises qu'au xiv^e ou au xv^e siècle.

Au S. de l'Europe, les Arabes avaient, dans le même temps, entretenu un autre foyer d'activité maritime. Devenus les maîtres d'un vaste empire et d'un commerce plus immense encore, ils envoyaient jusqu'en Chine leurs navires et leurs marins, mettant à profit, comme les anciens Phéniciens, pour abrégier ces traversées et les rendre plus sûres, les changements bisannuels de moussons. Ils s'établirent même à Canton, après avoir couvert de leurs comptoirs la côte de Malabar et les îles de la Sonde. La côte occidentale d'Afrique jusqu'à la Cafrerie, et, à l'O., les îles Fortunées, étaient également fréquentées par eux, ainsi qu'en fait foi le célèbre traité d'*Edrisi* (V. ce nom). Ils avaient, du reste, plus encore que les Normands, la passion des lointaines aventures, où se complaisaient leurs rêveries et leurs préoccupations scientifiques. La belle histoire de Sindbad le Marin porte l'empreinte de cet état d'âme, et, dégagée des brillantes fictions dont s'est plu à l'orne l'imagination orientale, elle nous révèle, en outre, quelques-uns des procédés nautiques alors en usage.

Au xi^e et au xii^e siècle, les croisades déterminèrent entre l'Occident et l'Orient un mouvement de navigation considérable, mais sans autre conséquence immédiate que de grands bénéfices pour les républiques italiennes appelées à assurer les transports. L'alliance commerciale, connue sous le nom de *Hanse* ou *Ligue hanséatique*, constituée, au contraire, dans les fastes de la marine marchande, un événement important. Formée à l'origine en vue de réprimer le brigandage, elle devint bientôt assez puissante

pour pouvoir équiper de grandes flottes, qui détinrent longtemps, dans les deux mers septentrionales, le monopole commercial. Par la suite, elle trouva, dans la république des Sept Provinces-Unies et aussi dans l'Angleterre, deux rivales, qui, finalement, l'ancèrent à peu près complètement. Mais il résultera de ces rivalités mêmes de grands profits pour l'art naval, et le souvenir des succès de la Ligue hanséatique décidera, pour une bonne part, au xvi^e siècle, la création des grandes compagnies de navigation, qui la prendront pour modèle.

DÉCOUVERTE DE LA BOUSSOLE. — Cependant, les longues traversées océaniques n'avaient été jusqu'alors que des faits isolés, et très probablement les relations maritimes auraient continué à s'effectuer, pendant des siècles encore, même entre pays éloignés, au moyen d'une sorte de cabotage de port en port, le long des côtes, sans la découverte d'un « subtil petit instrument », la boussole. Elle ne fit son apparition en Europe que vers la fin du xii^e siècle. Elle semble y avoir été rapportée d'Orient par des navires qui étaient allés conduire des croisés en Terre sainte, et les Arabes la tenaient eux-mêmes, paraît-il, des Chinois, qui s'en servaient depuis deux mille ans, au dire de Klaproth, pour se guider dans leurs voyages sur terre. En Europe, mention en est faite pour la première fois dans une pièce satirique du poète Guyot de Provins, écrite en 1190 :

Un art font, qui mentir ne peut,
Par vertu de la marinette,
Une pierre laide, noirette,
Où le fer volontiers se joint.

La « marinette », ou encore la « calamite », comme on l'appelait de préférence dans la Méditerranée, était tout d'abord placée dans un fêtu de paille ou sur une légère plaque de liège, flottant l'un et l'autre librement à la surface d'un vase rempli d'eau. Tout au début du xiv^e siècle, Flavio Gioja, d'Amalfi, lui donna la disposition infiniment plus pratique qui est encore en usage, avec pivot et rose des vents (V. Boussole). On croyait, d'ailleurs, à l'époque, que l'aiguille aimantée indiquait exactement le N., et jusqu'à Colomb, qui connut certainement la déclinaison, si même il ne l'observa le premier, on attribua à des erreurs d'observation les divergences de l'aiguille et du méridien. Plus tard, la constatation des phénomènes qu'elle présentait provoqua des recherches générales sur le magnétisme, et, en 1550, Alonso de Santa Cruz dressa la première carte des variations magnétiques.

Il est à peine besoin d'insister sur l'importance de la découverte de la boussole. Que l'ingénieux instrument nous soit venu des Chinois ou des Arabes, qu'il fût depuis longtemps en usage dans l'extrême Orient ou qu'au contraire il faille reléguer parmi les fables l'assertion de Klaproth, son introduction en Europe n'en fut pas moins, dans tous les cas, l'événement capital de l'histoire de la navigation. Elle a accompli dans les conditions où se pratiquait cet art une véritable révolution, elle a marqué pour lui le point de départ d'une ère nouvelle. Certes, bien des modifications avaient été petit à petit apportées dans la structure intérieure et la forme des navires, qui en avaient augmenté la solidité et la mobilité. La hardiesse de ceux qui les montaient avait grandi d'autant, et l'expérience des générations successives, en grossissant le bagage de leurs connaissances, avait encore accru cette confiance dans leur art. Mais venaient-ils à s'éloigner du littoral, à gagner la pleine mer, ils se trouvaient, à la moindre brume ou si le ciel se couvrait, aussi incapables d'assurer leur direction que les Grecs, que les Phéniciens, n'ayant comme eux, pour s'orienter, que la côte, le soleil ou les étoiles, et leurs rares tentatives de navigation hauturière, même lorsqu'elles leur faisaient entrevoir quelque continent nouveau, demeuraient toutes à peu près stériles, faute de la boussole pour marquer la nouvelle route. Dès qu'au contraire ils furent en possession du précieux guide,

lorsqu'ils en connurent bien le maniement et qu'il eut reçu ses premiers perfectionnements, ils purent s'aventurer, sans trop de témérité et avec fruit, à travers l'immensité des flots. La découverte, au XIV^e siècle, d'un autre petit instrument, l'*anneau astronomique*, puis de l'*astrolabe* (V. ces mots), qui permettaient de mesurer, du bord, la hauteur du soleil et des astres au-dessus de l'horizon, vint compléter heureusement celle de la boussole, et, se sentant désormais comme à l'étroit dans ses anciennes caux, dédaignant les côtes, la marine s'élança, d'un irrésistible élan, sur le vaste océan, à la recherche de mers et de terres inconnues.

LES GRANDS VOYAGES DE DÉCOUVERTES. ÉTAT DE LA NAVIGATION CHEZ LES PEUPLADES INDIGÈNES DE L'AMÉRIQUE ET DE L'OcéANIE. — Un siècle devait suffire à la conquête du monde maritime presque tout entier, depuis l'année 1443, où se place la première expédition du prince *Henri* (V. ce nom, t. XIX, p. 4114), jusqu'à la mort de *Magellan* (V. ce nom), qui, le premier, effectua le tour du monde (1521). L'énumération des glorieuses entreprises qui ont rempli cette mémorable période a été donnée à l'art. GÉOGRAPHIE, t. XVIII, pp. 790 et 791. Nous nous bornons à y renvoyer, ainsi qu'aux biographies des illustres navigateurs qui les ont accomplies (V. GAMA [Vasco da], COLOMBO [Cristoforo], AMERIGO VESPUCCI, etc.) et aux noms des contrées ou des terres découvertes (V. AFRIQUE, AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE DU SUD, etc.). Il restait évidemment encore, pour que l'œuvre fût complète, bien des lacunes à combler, bien des doutes à éclaircir ; le continent australien, notamment, paraît n'avoir été signalé, pour la première fois, qu'au commencement du XVII^e siècle, et, jusqu'à nos jours, toutes les tentatives faites en vue d'atteindre les pôles sont demeurées infructueuses (V. POLAIRES [Terres]). En outre, les abords des côtes avaient besoin d'être soigneusement relevés pour en rendre l'approche sans danger. Mais toutes les grandes routes étaient ouvertes à la navigation, notamment celle de l'Inde, qui avait été, au début, l'objectif principal, et il allait en résulter, dans les relations commerciales, une poussée d'activité sans précédents. En même temps, la convoitise des nations se trouvait excitée : il y avait des territoires sans maîtres et ils devaient appartenir aux premiers occupants. Les Espagnols et les Portugais prirent les devants (Traité de Tordesillas, 1494) ; la France (1534), la Hollande (1595), l'Angleterre (1600) suivirent, puis les autres pays. Ainsi prit naissance la colonisation moderne, née, comme la colonisation antique, des progrès de la navigation et de l'extension subséquente du commerce maritime (V. COLONISATION, t. XI, p. 1079).

Les peuplades que les premiers voyageurs rencontrèrent le long des côtes de l'Amérique ou dans les îles des archipels océaniques, pratiquaient, à de rares exceptions, la navigation maritime ou la navigation fluviale. Le matériel était, chez toutes, fort rudimentaire ; mais, chez toutes aussi, il procédait, malgré quelques variantes de détails, d'idées analogues, et, si l'on essaie de reconstituer, en tenant compte de leur degré respectif de civilisation, les phases par lesquelles il a dû passer, on retrouve, après tant de siècles, la même évolution que nous avons constatée, au début de cet historique, chez les populations des premiers âges du monde : radeau, tronc d'arbre creusé, canot d'écorce, canot fait de pièces assemblées. Ainsi, les Araucans ne se servaient encore que de radeaux ; les Indiens de l'Amérique du Sud et les Peaux-Rouges creusaient dans des troncs d'arbres, avec leurs haches de pierre ou avec le feu, des pirogues capables de porter jusqu'à 50 hommes ; les Fuégiens avaient des canots d'écorce, de 4 à 5 m. de longueur, dont les bordages étaient tenus écartés par des traverses et qu'ils munissaient, à l'occasion, d'une voile de peau de veau marin ; beaucoup plus avancés, les Polynésiens, et, en général, tous les Malais, construisaient de grandes pirogues : pirogues à balanciers et pirogues doubles (V. PIROGUE), qui atteignaient parfois 20, 25 et même

33 m. de longueur et qui naviguaient, soit à la pagaie, soit à l'aide de voiles en nattes. Dans l'Afrique méridionale, sur les côtes orientales de l'Asie, mêmes constatations : les Tartares de l'embouchure du Sagalien, notamment, n'avaient que des pirogues creusées dans des troncs de sapin, avec lesquelles ils faisaient, le long des côtes, des voyages de 200 lieues, mais que, comme les Argonautes, ils tiraient chaque soir à terre.

PÉRIODE MODERNE. PROGRÈS DE L'ART NAVAL DU XVI^e AU XVIII^e SIÈCLE. — Les navires que l'on construisait à la fin du XV^e siècle, même ceux que montèrent Christophe Colomb et Vasco de Gama, n'étaient encore, pour la plupart, malgré bien des améliorations, que des embarcations de faible dimension, mal jointes, mal grées, mal pontées, et convenant peu, par conséquent, aux lointaines traversées. La plus parfaite, la *caravelle* portugaise (V. ce mot), avait quatre mâts, le mât d'avant portant une voile carrée surmontée d'un hunier, les trois autres n'ayant que des voiles latines ou à antennes ; elle était de belle allure, avec son château d'avant et son château d'arrière, ce dernier fort relevé, et elle se prêtait à de faciles évolutions dans les criques étroites ou les embouchures de rivières. Le *galion*, la *galiotte*, la *nef* (V. ces mots) appartenaient, comme elle, à la marine du commerce, mais moins légers et moins manœuvrants, servaient surtout pour les lourds transports. La *galère* (V. ce mot) ne quittait guère la Méditerranée et, sauf dans les flottes militaires, ou l'usage des rames avait été conservé, marchait désormais à la voile. Les autres types n'offraient aucune particularité notable. L'une des premières conséquences de la fréquentation de la haute mer fut l'augmentation des dimensions des navires. Toutefois, le manque de profondeur de beaucoup de ports et aussi l'absence de frets lourds ou encombrants maintinrent ce développement dans des limites assez restreintes. Il en fut de même pour les voilures. Les modifications qu'on leur fit subir eurent en vue les manœuvres beaucoup plus que la vitesse, car il fallait le plus souvent naviguer sous la garde de vaisseaux de guerre mauvais marcheurs, et il n'y avait aucun intérêt à les dépasser : 20 à 25 lieues par jour, telle était l'allure moyenne. D'autres améliorations furent encore apportées, au cours des XVI^e et XVII^e siècles, dans la construction des navires, principalement par les Hollandais, qui possédaient alors la marine de commerce la plus active et la plus riche. Mais l'architecture navale ne prit son essor, elle ne devint réellement une science, qu'au siècle suivant, et elle le dut à des ingénieurs français. Dès la fin du XVII^e siècle, l'Académie des sciences de Paris, récemment fondée, s'était préoccupée de l'état de notre marine, et, dans le but d'en favoriser la rénovation, elle avait ouvert entre les savants du monde entier de grands concours pour la solution de tous les problèmes intéressants, en même temps que les méthodes de navigation, les formes, l'arrimage, la voilure des navires. Une émulation féconde s'empara des esprits d'élite. D'illustres géomètres, Bernoulli, Euler, d'autres encore, répondirent les premiers à l'appel de l'Académie, et, en 1746, Bouguer publia son *Traité du navire*, demeuré longtemps l'ouvrage fondamental en la matière. D'habiles ingénieurs se mirent, de leur côté, à l'œuvre : Cauchot, Grognard, Duhamel du Monceau, Ollivier, Borda, Forfait, Sané, etc. Enfin, dans les ports, des académies se fondèrent, où marins et constructeurs tinrent à l'envi des conférences sur toutes les parties de leur art. Les résultats répondirent aux efforts. Des types nouveaux, satisfaisant à tous les besoins de la grande navigation, furent édifiés, on doubla leurs carènes de cuivre afin de les préserver de la pourriture, et, pendant près d'un demi-siècle, jusque vers 1810, nos *trois-mâts*, nos *bricks*, nos *goélettes* (V. ces mots) furent copiés, sans aucune modification essentielle, par tous les constructeurs anglais et hollandais.

Les procédés de la navigation réclamaient, plus encore peut-être que le matériel naval, une transformation radi-

cale. Réduits à la boussole et à l'astrolabe, les navigateurs du xv^e siècle ne pouvaient en effet se rendre compte que d'une façon fort grossière de la route suivie; ils manquaient d'ailleurs de moyens précis pour déterminer l'orientation à donner au cap de leur navire en vue d'atteindre un point déterminé; enfin ils ignoraient même la forme réelle de la ligne décrite sur le globe par un bâtiment qui gouverne constamment suivant la même division de la boussole: ils pensaient que c'était un arc de grand cercle. Pedro Nuñez, mathématicien portugais, fit connaître, le premier, en 1546, la nature de cette courbe et l'appela *loxodromie* (V. ce mot). Presque aussitôt, en 1550 (ou en 1569), Gerhard Mercator, géographe hollandais au service de Charles-Quint, imagina, pour les cartes marines, un système de projection rectangulaire dans lequel l'écartement des degrés de latitude allait en croissant de l'équateur aux pôles et qui réalisait ce résultat important: l'arc de loxodromie joignant deux points de la surface du globe y était représenté par une ligne droite (V. CARTE, t. IX, p. 584). Le navigateur pouvait ainsi, avec sa seule carte et sans aucun calcul, déterminer immédiatement l'orientation à adopter pour se rendre d'un point à un autre et, en la conservant invariablement, suivre sur cette même carte la route parcourue. Il dut continuer pourtant à faire usage, jusqu'au milieu du siècle suivant, des *tables* qu'avaient dressées, après la découverte de Pedro Nuñez et pour les routes les plus fréquentées, les mathématiciens du xvi^e et du xvii^e siècle; car les cartes de Mercator ou cartes réduites ne devinrent pratiques qu'après avoir été perfectionnées par un Anglais, Richard Wright (1599), et leur emploi ne se généralisa que plus tard: en France, vers 1630. Même avec les moyens précédents et en supposant que le navigateur parvint à tenir parfaitement sa route, il lui manquait encore, pour être renseigné à un instant quelconque sur sa position, la connaissance de la vitesse du navire. Un petit appareil imaginé au xvi^e siècle par les Anglais, le loch, la lui fournit (V. BATEAU, t. V, p. 743). Il lui fallait enfin, si la traversée devait être longue, pouvoir établir, à des intervalles assez rapprochés, la latitude et la longitude précises du lieu où il se trouvait, le *point* (V. ce mot). La latitude était la plus facile à déterminer. On la déduisit d'abord de la hauteur de l'étoile polaire au-dessus de l'horizon, puis de celle du soleil, plus fréquemment visible. Les premiers instruments employés pour mesurer ces hauteurs, l'anneau astronomique et l'astrolabe, furent remplacés vers le milieu du xv^e siècle par l'*arbalète* (V. ce mot), puis, au xvi^e siècle, par le quart de nonante (V. QUART), d'invention anglaise, et, au xvii^e siècle, par le cercle de réflexion et par le *sectant* (V. ce mot). En même temps, on dressa des *tables* donnant, pour chaque jour de l'année, la distance chaque jour variable du soleil au pôle. Au xv^e et au xvi^e siècle, de savants mathématiciens, Martin de Bohem (1485), Pedro Nuñez, etc., s'y employèrent. Mais les calculs étaient longs, et les interruptions furent fréquentes: l'invention des logarithmes par Neper, en 1614, vint faciliter singulièrement la tâche, et, à partir de 1679, ces éphémérides furent régulièrement publiées, en France, par la *Connaissance des Temps*, qui eut son équivalent, à partir de 1766, en Angleterre, dans le *Nautical Almanac*. La détermination de la longitude présentait plus de difficultés. Elle se ramène à la connaissance de la différence d'heure entre le lieu considéré et le méridien initial (Paris, Greenwich, etc.), et elle exige avant tout, par conséquent, une excellente montre, pour transporter à bord l'heure de ce méridien; or, jusqu'au milieu du xviii^e siècle, tous les garde-temps furent quelque peu défectueux, et il fallut les travaux de Harrison, de Berthoud, de Pierre Le Roy, de Lienssou, pour en faire de véritables instruments de précision (V. CHRONOMÈTRE). Quant à l'heure du lieu où se fait l'observation, elle est donnée par la détermination de l'angle horaire, au moyen d'un calcul assez long; des mathématiciens de la fin du xviii^e siècle, Lalande

entre autres, rédigèrent, afin d'en éviter le soin aux navigateurs, une troisième série de *tables*, qui, d'ailleurs, cessèrent bientôt d'être employées. A la même époque, Lacaille, Maskelyne et quelques autres astronomes proposèrent aussi des méthodes pour la détermination de la longitude en mer par les distances lunaires (V. LONGITUDE).

Un dernier progrès restait à réaliser: il fallait pourvoir la marine de cartes, de sondes, de plans de ports et d'instructions nautiques suffisamment précis pour que la navigation pût s'effectuer en toute certitude et en toute sécurité, sans mécomptes ni dangers, même dans des parages peu familiers, et de plus, avec le maximum de célérité possible. Ce fut l'œuvre de l'hydrographie et de la météorologie. Malheureusement, l'une et l'autre n'ont connu que très tard les méthodes et la rigueur scientifiques, et, en ce qui concerne l'hydrographie, celles-ci n'ont guère été observées pour la première fois, d'une façon suivie, que tout à la fin du xviii^e siècle, par l'ingénieur Beaupré. Avant lui, les explorateurs, principalement ceux des xvi^e et xvii^e siècles, se bornaient, faute de temps et d'instruments, à déterminer avec l'astrolabe ou le quadrant la latitude des points les plus importants et à figurer, au moyen de quelques visées de boussoles, les contours des continents. Ils n'effectuaient que peu ou point de sondages et, à cet égard, les côtes d'Europe elles-mêmes n'avaient encore donné lieu qu'à des reconnaissances fort imparfaites. Aussi les navigateurs ne s'approchaient-ils du littoral qu'avec une extrême circonspection et, à défaut de pilote, en laissant traîner la sonde. Quant à la météorologie, qui devait fournir de si précieux renseignements sur le régime des vents et diminuer, en maints cas, de moitié la durée des longues traversées à la voile, elle n'a commencé, elle aussi, à porter des fruits qu'à une époque toute récente, après les travaux de Ch. Romme (1806) et surtout de Maury (V. MÉTÉOROLOGIE).

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE MARITIME. GRANDES COMPAGNIES DE NAVIGATION. — La découverte de continents nouveaux, l'ouverture de la route des Indes et les immenses progrès réalisés par l'art nautique inaugurèrent dans l'industrie des transports maritimes une époque tout à fait nouvelle et donnèrent au commerce extérieur une extension, une intensité, dont il n'avait jamais approché, même aux jours de la plus grande prospérité de Carthage et d'Alexandrie. Le tableau de cette révolution économique, à laquelle prirent part toutes les grandes nations de l'Europe, a été tracé à l'art. COMMERCE, t. XII, pp. 67 et suiv. Nous y renvoyons, ainsi qu'aux art. COLONISATION, COMPAGNIE, où l'on trouvera l'historique des puissantes compagnies de navigation qui l'organisèrent et qui, se substituant dans les colonies aux Etats, en recueillirent, pendant deux siècles, les profits presque exclusifs. Les principales furent: en France, la « Compagnie des Iles d'Amérique », ayant le privilège du commerce des Antilles (1626-51), la « Compagnie de la nouvelle France », ayant celui du commerce du Canada (1628-65), la « Compagnie des Indes », qui fut formée par la réunion des privilèges de la Compagnie d'Occident, de la Compagnie des Indes orientales et de la Compagnie de la Chine, et qui disparut à la Révolution, la « Compagnie Royale d'Afrique », qui succéda en 1744 à deux précédentes compagnies (1694-1719, 1730-40), et qui disparut, comme la « Compagnie des Indes », à la Révolution, — toutes ces compagnies, d'ailleurs, beaucoup moins prospères que les suivantes; — en Hollande, la « Compagnie des pays lointains », qui fut fondée en 1595 par des négociants d'Amsterdam, la « Compagnie des Indes orientales », qui remplaça la précédente et qui eut le monopole du commerce de toutes les Provinces-Unies au delà du cap de Bonne-Espérance (1602-1795), la « Compagnie des Indes occidentales », qui eut le même monopole sur la côte O. de l'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance et sur la côte E. de l'Amérique (1624-1794); — en Angleterre, la « Compagnie unie des Indes orientales », qui continua une première compagnie créée en 1600 par

la reine Elisabeth, et qui eut, comme elle, un privilège exclusif pour le commerce de l'Inde (1702-1858), la « Compagnie royale Africaine », qui absorba en 1672 une autre société créée en 1631 et précédée déjà elle-même par deux sociétés successives (1554 et 1648), toutes trois ayant le privilège du commerce avec la côte occidentale d'Afrique ; — en Danemark, la « Société Asiatique », qui fut fondée sur les ruines de deux précédentes compagnies (1616-34 et 1670-1729) et qui jouit pour ses relations commerciales de la liberté la plus absolue (1729-1804) ; la « Compagnie du commerce de la Guinée et des Indes occidentales », qui eut une situation analogue à l'égard des établissements d'Afrique et d'Amérique ; — en Suède, la « Compagnie des Indes orientales », qui fut instituée en 1731 à Gothenbourg, après la déconfiture d'une première compagnie (1630-71), et qui se ruina à son tour vers la fin du XVIII^e siècle ; — en Prusse, la « Société de commerce brandebourgeoise », à laquelle le grand électeur Frédéric-Guillaume concéda le monopole du trafic avec ses possessions coloniales (1682-1709) ; — en Belgique, la « Compagnie générale des Indes », qui avait son siège à Ostende et qui n'eut qu'une existence éphémère (1717-22).

— A la même époque se place le vote, par le Long Parlement, de l'Acte de navigation, charte maritime célèbre, qui, pendant deux siècles (1651-1849), assura au pavillon anglais le monopole du commerce de la Grande-Bretagne et de ses colonies, et qui fut le point de départ en même temps que l'une des causes du développement extraordinaire de la marine britannique (V. ACTE, t. I, p. 469).

LA NAVIGATION AU XIX^e SIÈCLE. — Le premier quart du XIX^e siècle a vu la plus belle période de la marine à voiles ; les trois derniers quarts ont été remplis par l'application de la vapeur à la propulsion des navires. Cette évolution nouvelle de l'art naval a eu son point de départ en 1807 ; c'est à cette date en effet que Fulton établit sur l'Hudson son premier service de bateau à vapeur. En réalité, la marine à vapeur n'a commencé à se développer qu'entre 1820 et 1825. Les transports par eau n'en ont pas moins eu le pas, une fois de plus, sur les transports par terre, car la première locomotive ne fut attelée au premier train qu'en 1830, sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester. On trouvera à l'art. BATEAU, t. V, p. 706, l'histoire de la navigation à vapeur. Ses progrès ont été on ne peut plus rapides et, depuis l'ouverture du canal de Suez, en 1869, elle a définitivement relégué au second rang la navigation à voiles, qui ne peut s'y effectuer qu'avec l'aide de remorqueurs. Elle ne l'a pas, cependant, complètement supplantée. Sans parler de la pêche, qui a conservé à peu près exclusivement le bateau à voiles, une partie importante des lourds transports continue à se faire, ainsi que nous le verrons plus loin, par l'ancien mode de propulsion, surtout pour les longues traversées, où l'emploi de la voile procure, lorsqu'il n'y a pas d'intérêt à aller vite, une économie appréciable. Les navires à voiles avaient, du reste, été l'objet, au début du siècle, d'importantes modifications. Les progrès considérables réalisés, dans le siècle précédent, par l'architecture navale, avaient eu pour objectif principal la marine militaire et, bien qu'en ayant tiré un large parti, la marine marchande au long cours avait gardé à ses navires, sous l'influence des traditions hollandaises, les formes lourdes des nefes du moyen âge, avec avant et arrière carrés et élevés. Les Etats-Unis, qui, à peine débarrassés du joug de l'Angleterre, avaient pris rang tout de suite comme grande puissance maritime et avaient établi, entre l'ancien et le nouveau continent, les premiers services réguliers de paquebots (1846), eurent besoin, pour ces traversées, qui pouvaient se faire désormais sans l'escorte d'aucun navire de guerre, de bâtiments fins marcheurs. Les constructeurs américains y pourvurent. Ils affinèrent les formes de l'avant, des lignes d'eau, de l'arrière, et portèrent successivement de 4 à 5, à 5,5 et à 6 le rapport de la longueur à la largeur, allant même jusqu'à 8 et 8,5 avec

les coques en fer, préconisées pour la première fois par l'Ecossois Fairbairn en 1831 ; en même temps, ils abaissèrent le centre de la voilure, afin de ne pas compromettre la stabilité, puis, pour conserver et même pour augmenter la surface des voiles, les firent plus larges, en donnant aux mâts un écartement plus grand. Avec les nouveaux bâtiments, qu'on appela *clippers* (V. ce mot), on atteignit des vitesses de 14 n., 15 n. et 15 n. 5 : en même temps, on tripla, on quintupla même le déplacement, comme dans le *Great Republic*, le plus grand de tous, qui avait 99 m. de long, 16 m. de large, 12 m. de profondeur, et dont la voilure, s'élevant au-dessus du pont à 64 m., présentait au vent une surface de 5.800 m. q., presque le double de celle des vaisseaux de 100 canons. 100 hommes et 30 mousses suffisaient cependant à sa manœuvre. Ce fut comme la dernière grande manifestation de la marine à voiles (1853). Elle n'a plus construit, depuis, que des bâtiments de dimensions moins prétentieuses et elle n'a plus fait aucun progrès essentiel, se bornant à profiter, dans la plus large mesure possible, de ceux réalisés par la marine à vapeur.

Art nautique. — La science de la navigation embrasse un nombre considérable de problèmes et de questions qui, bien qu'intimement liés, participent, d'après leur objet spécial, de trois ordres particuliers d'études : théorie ou mécanique du navire, connaissance des mers, conduite du navire ou art nautique proprement dit. La théorie du navire, qui est la base de l'architecture navale (V. ce mot, t. III, p. 739), et la connaissance des mers, à laquelle est aujourd'hui réservé le nom d'*hydrographie* (V. ce mot), sont du domaine respectif de l'ingénieur des constructions navales et de l'ingénieur hydrographe. L'*art nautique* est, au contraire, par excellence la science du marin. Il lui enseigne toutes les opérations et toutes les manœuvres qu'il est appelé à effectuer pour mener un bâtiment d'un point à un autre. Il exige, pour son intelligence, des notions assez complètes de géométrie, de mécanique, de cosmographie, et, dans l'application, une certaine habitude des calculs trigonométriques et astronomiques. Quant à la conduite des machines à vapeur qui actionnent soit l'appareil propulseur, soit les appareils de manœuvre, elle est confiée à des mécaniciens de profession. Toutefois le commandant d'un bâtiment qui en possède à bord et les officiers qui le secondent doivent avoir une connaissance suffisante de leur fonctionnement, non seulement pour être à même d'en surveiller toutes les phases, mais aussi pour pouvoir se rendre compte des moindres conséquences des ordres qu'ils donnent. Il est en outre utile qu'ils aient au moins une idée générale de la théorie du navire, afin de tirer, dans les différentes circonstances de la navigation, le meilleur parti possible des qualités nautiques réalisées par le constructeur.

La conduite du navire comprend, avons-nous dit, toute une série d'opérations et de manœuvres. Elles varient naturellement, dans les détails, d'après le type du bâtiment, ses dimensions, le genre de navigation, les incidents de la traversée ; mais elles ne procèdent, somme toute, que d'un nombre relativement restreint de principes généraux, dont l'application opportune est affaire surtout d'expérience et de perspicacité, et elles tendent, considérées dans leur objet, à la solution des problèmes suivants : sortir du port, déterminer la route la plus favorable, s'y placer, s'y tenir, y revenir ou en déterminer une nouvelle si des circonstances obligent à s'en écarter, éviter les collisions, les écueils et les autres risques d'avaries, faire face aux tempêtes, pénétrer dans le port de destination. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'exposé et l'explication de chacune d'elles, des articles spéciaux y étant consacrés ; mais il est indispensable d'en donner un aperçu d'ensemble, qui permette d'en saisir l'enchaînement et qui établisse les liaisons nécessaires.

Lorsque le navire est muni de son personnel, de son matériel et de ses vivres, que les revues et visites régle-

mentaires ont été passées (V. ARMEMENT, EQUIPAGE) et que le chargement est terminé (V. ARRIMAGE, CHARGEMENT, CARGAISON), il *désaffourche* s'il est mouillé sur deux ancres (V. AFFOURCHAGE, ANCRE), puis *appareille* (V. APPAREILLAGÉ), et, s'il ne reçoit pas le vent droit de l'avant, *s'évite* (V. EVITAGE). Ces manœuvres préparatoires terminées, il quitte son mouillage ou le quai auquel il était amarré, et franchit les écluses, les passes et le chenal qui peuvent le séparer du large, le plus souvent avec ses propres moyens, d'autres fois avec l'aide d'un remorqueur, presque toujours sous la conduite et la responsabilité d'un pilote local, qui se guide, le jour, d'après les *bouées*, *balises*, *amers* (V. ces mots), qui garnissent l'entrée et les abords du port, la nuit d'après les *phares* (V. ce mot) et autres feux des quais et des jetées. Il gagne ainsi la haute mer (V. PILOTAGE, PORT). Le pilote retourne alors à terre, et la responsabilité de la traversée, celle même de toute la campagne, en supposant que le navire quitte son port d'attache, incombe à partir de ce moment au *capitaine* (V. ce mot). Tant que la terre est en vue, celui-ci se dirige au moyen de la *carte particulière* du port et du *compas de relèvement*; il prend comme repères les points marquants de la côte ou ses phares, effectue au besoin des sondages et note d'une façon continue sur la carte les positions successives que lui indiquent ses *relèvements* (V. AZIMUT, t. IV, p. 997, BOUSSOLE, t. VII, p. 851, et RELÈVEMENT). Il arrive ainsi, au moment où il perd la terre de vue, à un certain point, qui est le *point de partance*, et d'où commencera à être estimée la route. Il détermine son tracé et son orientation sur la *carte routière*. S'il veut suivre la *loxodromie*, c.-à-d. couper tous les méridiens sous un angle constant, il n'a qu'à joindre sur cette carte, qui est dressée suivant la projection de Mercator, le point de partance et le point d'arrivée. Si, au contraire, il juge préférable de naviguer, pour abrégé la traversée, par l'axe de grand cercle, sensiblement plus court, de suivre la *route orthodromique*, il la trace en déterminant par le calcul un nombre suffisant de ses points intermédiaires et en les réunissant par des lignes droites. Il peut aussi faire usage de cartes spéciales, assez peu répandues, qui sont construites d'après le système de la projection gnomonique ou centrale, et sur lesquelles les grands cercles jouissent de la même propriété que les routes loxodromiques sur les cartes de Mercator, c.-à-d. sont représentés par des lignes droites (V. ARC, t. III, p. 603, CARTE, t. IX, p. 584, et LOXODROMIE). De quelque façon qu'il obtienne son tracé, celui-ci lui indique la direction à tenir et il peut alors *donner la route* à l'homme de barre, lui prescrire, en d'autres termes, de gouverner suivant tel ou tel *air de vent*, ou, plus généralement aujourd'hui, suivant l'un des 90 degrés de chaque quadrant de la rose des vents : N. 60° O., par exemple (V. AIR DE VENT, BOUSSOLE). En même temps, il fait disposer la voilure, s'il y en a une, suivant l'*allure* correspondant à l'angle que doit faire le cap du navire avec la direction du vent : vent arrière, grand largue, largue, plus près (V. ALLURE). Si l'on pouvait imaginer une navigation idéale, dans laquelle le bâtiment ne serait soumis à aucune action autre que celle de son propulseur s'exerçant d'une façon continue dans le sens de son grand axe et n'aurait à éviter, au cours de la traversée, aucun obstacle l'obligeant à s'écarter de la ligne tracée, il suffirait évidemment à l'homme de barre de maintenir la *ligne de foi* du compas (V. LIGNE, t. XXII, p. 227) dans le prolongement du rayon de la rose correspondant à l'air ou au nombre de degrés indiqués au début, et le navire arriverait, sans autres opérations ni manœuvres, à un point sensiblement voisin de celui à atteindre. Mais il n'en va pas ainsi. Sans parler des causes diverses de *variation* de l'aiguille aimantée, qui obligent à des corrections délicates et fréquentes (V. BOUSSOLE, DÉVIATION), le vent agit le plus souvent sur la voilure et sur la carène du bâtiment dans un sens oblique ou transversal, produi-

sant la *dérive* (V. ce mot). En outre, les *courants* et la *houle* l'entraînent de façon presque incessante en dehors de sa route. Puis le capitaine est fréquemment obligé, soit pour se placer dans les meilleures conditions de résistance à la grosse mer, soit aussi, dans la navigation à la voile, pour prendre le vent le plus favorable, ou, lorsqu'il a celui-ci debout, pour tirer des bordées, pour *louvoyer* (V. BORDÉE, LOUVOYAGE), de changer le cap, voire même de virer complètement de bord (V. VIREMENT, VOILE). Enfin l'Océan est semé d'écueils. On conçoit qu'il soit dès lors nécessaire de connaître, à chaque instant du jour et de la nuit, sous peine de graves mécomptes et de sérieux dangers, le point précis du globe où se trouve le bâtiment, sa position géographique sur la carte, afin de rectifier s'il y a lieu sa direction et d'éviter les obstacles signalés.

On distingue, suivant le mode de procéder à cet égard, la navigation par l'estime et la navigation astronomique. On appelle *navigation par l'estime* l'ensemble des moyens qui permettent, à l'aide du loch et du compas, de déterminer la position du navire sans employer les observations astronomiques. Le *loch* (V. BATEAU, t. V, p. 743), qu'on jette toutes les demi-heures ou toutes les heures, et, de plus, chaque fois qu'on a des raisons de soupçonner un ralentissement ou une accélération, donne la vitesse en nœuds; le *compas*, observé dans les mêmes conditions, c.-à-d. à des intervalles fixes, plus chaque fois que le cap change, donne la direction correspondante; avec ces deux éléments et en tenant compte de la déviation du compas et de la dérive, on détermine chaque jour à midi, et de façon très rapide, le chemin parcouru, conséquemment la position atteinte, qu'on marque sur la carte. C'est le *point estimé* (V. ESTIME). Mais les indications d'où il est déduit sont forcément très approximatives. Il y a, en outre, un élément important qui n'entre pas dans le calcul, les courants, et sous cette appellation on comprend non seulement les courants dont il est question plus haut, courants marins et courants sous-marins (V. COURANT), mais aussi toute force qui entraîne le bâtiment en avant ou par le travers et qui d'ailleurs échappe à l'évaluation. Les résultats de l'estime sont donc entachés d'erreurs qui peuvent être considérables, et qui, s'augmentant chaque jour l'une de l'autre, conduisent, après une longue traversée, à des méprises trop souvent fatales. Aussi ne l'emploie-t-on, en général, que dans le cabotage ou sur les petits bâtiments. Dans la navigation hauturière et sur les navires d'un certain tonnage, elle ne sert que pour fixer la position continue, entre un midi et le midi suivant par exemple; quant au point, fait chaque jour, en principe, à midi ou à toute autre heure plus favorable, et, de plus, toutes les fois que l'imminence d'un danger ou une autre circonstance le rend utile, il est obtenu au moyen d'observations d'astres et de chronomètres. C'est le *point observé* et la navigation est dite alors *astronomique*. On trouvera aux mots AZIMUT, LATITUDE, LONGITUDE et POINT, l'exposé des principales méthodes employées pour faire le point, de jour comme de nuit. Les instruments et tables qu'exige cette opération sont : des montres conservant l'heure de Paris, en nombre variable (V. CHRONOMÈTRE), un *sextant* ou un *cercle de réflexion* (V. SEXTANT), la *Connaissance des temps* (V. BUREAU DES LONGITUDES), une table de logarithmes, la table d'azimut de Perrin ou celle de Labrosse (V. TABLES NAUTIQUES). Chaque bâtiment est, en outre, pourvu de plusieurs *compas* (compas de route et compas de relèvement), d'un *défecteur*, d'un certain nombre de *sondes* et d'un *Annuaire des marées*. Le soin de tous ces instruments, leur réglage et leur maniement sont confiés à un officier dit « officier des montres », qui non seulement fait le point, mais est chargé de toutes les autres opérations ayant pour but d'assurer la route. Ses fonctions sont des plus délicates et très absorbantes. Dans le port, il lui faut observer l'état des montres, leur marche et se livrer à diverses constatations analogues concernant les compas et le défauteur. En rade, il continue ces observations et

entreprenant la compensation des compas. Il la parfait en mer, veille d'une façon continue à leur variation, ainsi qu'à la marche des montres, qu'il contrôle par tous les moyens possibles, apprécie la dérive, fait les relèvements tant qu'on est en vue de la terre et chaque fois qu'il en paraît une à l'horizon, puis les points, par le soleil, la lune et les étoiles, dont il guette, quand le temps est couvert ou brumeux, l'apparition, reporte sur la carte les résultats de ces diverses opérations, ainsi que de l'estime, enfin, dans le voisinage des côtes, des récifs ou des bas-fonds, s'assure de l'heure et de la hauteur de la marée, et pratique des sondages. En relâche, il détermine, le cas échéant, les coordonnées géographiques d'un point de la localité. Certains navires de commerce, beaucoup même, n'ont pas de montres chronométriques ou n'en ont qu'une, ce qui, dans bien des cas, revient à n'en pas avoir du tout. Nous ferons connaître au mot *PORT* comment on peut arriver à des résultats sensiblement approchés en se servant seulement du sextant, d'une montre quelconque, du loch et du compas.

Le point une fois déterminé, que ce soit à midi ou à toute autre heure, la navigation est considérée comme reprise, et la route est fixée à nouveau d'après la carte. Rarement, d'ailleurs, elle coïncide avec celle tracée au début de la traversée. Tantôt, s'en étant légèrement écarté, on modifie le cap de façon à la rejoindre, tantôt aussi on juge préférable d'en adopter une toute nouvelle, ou de pousser temporairement quelque pointe à droite ou à gauche, afin de profiter d'un vent ou de courants éminemment favorables, ou pour se tenir éloigné de parages dangereux ou mal connus. Avec la navigation à vapeur cependant, les raisons de délaïsser la route directe sont moins fréquentes, et, si c'est la loxodromie qui a été choisie, la route réellement parcourue s'en écarte peu : seulement elle se trouve en général formée, du fait des déviations inévitables et des redressements successifs de direction, par une suite de petits arcs loxodromiques chevauchant plus ou moins sur le grand arc initial. Si on suit, au contraire, la route par l'arc de grand cercle, on ne refait pas, après chaque point, le tracé total, qui exige de longs calculs ; on se borne à déterminer l'angle du début de la route orthodromique conduisant de la position nouvelle au port de destination et on le prend comme direction jusqu'au prochain point. Souvent, du reste, et indépendamment de toute intervention de vent ou de courant, il est impossible de suivre d'un bout à l'autre l'arc de grand cercle, parce que, dans tous les cas où il ne se confond pas avec la loxodromie, c.-à-d. où la traversée ne se fait pas suivant un parallèle géographique, il éloigne beaucoup de cette dernière et, si les points de départ et d'arrivée sont, en même temps que fort éloignés, situés à des latitudes élevées, entraîne le navire trop au N. ou trop au S., dans des parages dangereux. La route la plus courte se compose alors : 1° des deux arcs de grand cercle tangents au parallèle qu'on ne veut pas dépasser et aboutissant au point de départ et au point d'arrivée ; 2° de la partie de ce parallèle limite comprise entre les deux arcs (V. *ARC*).

Une grande difficulté de la navigation consiste, pour les voiliers surtout, à résister à la grosse mer. S'il ne s'agissait, lorsque le vent s'élève, que de parer à ses violences, une manœuvre convenable des voiles, qu'on carguerait au besoin complètement, y pourvoirait. Mais en même temps la mer grossit, il faut éviter le plus possible les chocs de la lame, qui, devenue violente, causerait à la carène, malgré le *filage de l'huile* (V. *HUILE*, t. XX, p. 377), de graves avaries. On doit souvent, en conséquence, après avoir tenté, tant que l'action de cette lame ne se faisait pas trop sentir, de rester à la *cape*, avec une voilure très réduite (V. *CAPE*), remettre ensuite toutes voiles dehors, vent arrière, et *fuir devant le temps* de façon à marcher presque aussi vite que la lame et le vent, à se faire porter par eux (V. *VENT*, *VOILE*). Le danger d'une semblable course est toujours grand. Mais il devient

terrible si l'on est dans le voisinage des côtes et que le vent souffle du large. Force est bien alors de carguer les voiles et de se laisser aller à la dérive, en profitant du moindre moment où la brise mollit ou tourne pour rétablir les voiles, les augmenter même jusqu'à l'imprudence, et, par la manœuvre appropriée, s'éloigner le plus possible et à tout prix de la côte. Les vapeurs courent aussi, d'ailleurs, dans les mêmes circonstances, de sérieux dangers. Ils peuvent toujours, il est vrai, tout carguer, s'ils ont une voilure ; mais leur carène est frappée par la lame, tout comme celle du voilier, et, si le vent vient du large, comme ils ne peuvent alors marcher contre lui, il leur faut, comme le voilier aussi, se tenir en travers. Toutefois, ils dérivent moins, grâce à leur machine, qui continue à marcher et contrecarre ainsi l'effort des vagues ; ils peuvent, en outre, dès que le vent et la lame ont diminué, s'éloigner de la côte en ligne directe. Les autres dangers les plus graves de la traversée sont les collisions avec d'autres navires et l'*échouage* (V. ce mot) sur un haut ou un bas-fond (V. *BANC*), sur un *récif* (V. ce mot), sur une côte. Les collisions peuvent, en général, être évitées en veillant attentivement et en se conformant minutieusement aux diverses mesures de précaution prescrites par les lois et règlements (V. ci-dessous). Quant à l'*échouage*, on le prévient en suivant continuellement sur la carte la route indiquée par les observations et l'estime, en ralentissant à l'approche d'un obstacle ou dans des parages mal relevés, en ne négligeant, si la brume empêche de voir au loin, aucun des indices qui signalent l'approche d'un continent ou d'un écueil : couleur de la mer, forme et amplitude des lames, présence ou absence de certains oiseaux, de certaines herbes, de certains poissons, en faisant surtout de fréquents sondages (V. *BRUME*). Au besoin, principalement si le temps est mauvais, on prend la *panne* (V. ce mot).

Dès qu'est signalé le port d'arrivée, si c'est de nuit ou par mauvais temps, les mêmes précautions s'imposent. On effectue, d'ailleurs, dès que la côte ou ses phares de grand atterrage sont en vue, des relèvements identiques à ceux du départ ; en même temps, on substitue à la carte routière la carte particulière du nouveau port, puis on calcule l'heure de la marée, on observe les signaux du sémaphore, qui indiquent l'état de la mer, et, suivant les circonstances, on se dirige sur les passes, ou on ralentit, ou même on jette l'ancre, en attendant soit l'heure de la haute mer, soit une accalmie. Il peut aussi arriver qu'après avoir ainsi mouillé on soit obligé, à cause de la tempête, toujours plus dangereuse sur les côtes, d'appareiller et de regagner momentanément la haute mer (V. *ATTERRAGE*, *ATTERRISSAGE*). Une fois entré dans les eaux du port, et après avoir satisfait aux formalités de quarantaine et de police, on demande en général un pilote, s'il ne s'en est déjà présenté un ; celui-ci, une fois le bâtiment accosté, prend la direction de sa manœuvre et le dirige sous sa responsabilité, toujours comme au départ, jusqu'au mouillage ou jusqu'au quai indiqué par les autorités. Puis on opère le *débarquement* de la cargaison et on procède, si le port d'arrivée est celui d'attache, au *désarmement* (V. *ARMEMENT*, *DÉCHARGEMENT*, *DÉSARMEMENT*, *PORT*, *QUARANTAINES*, et, ci-dessous, § *Législation et réglementation*).

Matériel et outillage. — NAVIRES (V. *BATEAU* à VAPEUR, *VOILIER*, et le nom de chaque type : *BRICK*, *CLIPPER*, *GOËLETTE*, etc.).

PORTS DE COMMERCE (V. *PORT*).

PHARES ET FANAUX (V. *PHARE*).

Personnel (V. *CAPITAINE*, *EQUIPAGE*, *INSCRIPTION MARITIME*, et, ci-après, § *Législation et réglementation*).

Navigation sous-marine (V. *BATEAU*, t. V, p. 749).

Accidents de mer. Avaries et naufrages. — La *piraterie* (V. ce mot), qui a si longtemps infesté les mers et qui était tout autant redoutée des anciens navigateurs que la tempête et que les récifs, n'existe plus guère qu'à l'état de lointain souvenir, et, n'étaient quelques actes

isolés de brigandage signalés, de nos jours encore, dans les mers de Chine et dans les eaux marocaines, on la pourrait considérer comme définitivement disparue de la surface de notre globe. Il semble en être de même de la lugubre industrie des *naufregeurs*, qui touchait de près à la piraterie, qui inspire même plus d'horreur, et qui s'est exercée jusque dans les commencements de la seconde moitié de ce siècle sur quelques côtes arides de notre Bretagne, de la Cornouaille anglaise et du comté de Durham. Pour ces populations grossières, qui trouvaient tout naturel de faire ce qu'avaient fait les ancêtres, de s'approprier tout ce que la mer leur apportait, le droit traditionnel de « bris et naufrages », hautement proclamé dix siècles av. J.-C. par les Rhodiens et revendiqué jusque dans les dernières années du XVII^e siècle par les seigneurs riverains (V. BRIS et EPAVE), s'était perpétué, malgré lois et ordonnances, à leur profit; l'Océan était « une vache qui mettait bas pour eux », et, par les nuits de brume ou de tempête, ils erraient sur les grèves ou se postaient sur les rochers avancés, en quête de navires échoués à piller et, dans leur avidité, provoquant, au besoin, les sinistres par des feux et d'autres signaux trompeurs. Les chemins de fer et la diffusion de l'instruction ont eu raison, mieux que les gendarmes, de ce vieux reste de barbarie. On ne saurait dire, malheureusement, que la rareté de plus en plus grande des naufrages a d'elle-même ruiné la profession; car leur nombre, malgré les progrès de la science et une réglementation sévère, est demeuré considérable, sans tendance bien marquée à la diminution.

Tous les accidents de mer rentrent, d'après leur nature, dans l'une des catégories suivantes : échouage, abordage, incendie, voie d'eau, submersion, accidents de machine. Il est traité des derniers, qui sont particuliers aux navires à vapeur, à l'art. BATEAU, t. V, p. 718, et des autres, qui sont communs aux deux espèces de bâtiments, dans des articles spéciaux (V. ECHOUAGE, ABORDAGE, etc.). Dans l'immense majorité des cas, d'ailleurs, les sinistres graves ont pour cause initiale des circonstances de temps; mais l'insuffisance de précautions premières, le manque de connaissances nautiques, le défaut de vigilance ou d'observation transforment trop souvent en sinistres des accidents qui auraient pu n'avoir que des conséquences très bénignes. C'est ainsi que, parmi les petits bâtiments surtout, beaucoup se trouvent, à cause de la vétusté ou de la fragilité de leur coque et de leurs agrès, dans les conditions les plus défavorables pour affronter les risques de la mer. D'autres ont un chargement excessif, ou un arrimage défectueux, ou encore un équipage numériquement insuffisant. Enfin, sur un grand nombre de navires de commerce et sur la presque totalité des goélettes de pêche, la navigation continue à ne se faire qu'à l'estime; d'où des erreurs de route, qui, avec les confusions de feux, occasionnent une forte proportion des échouages.

D'incessants efforts, où le sentiment d'humanité et l'intérêt pécuniaire ont également leur part, tendent à multiplier et à perfectionner les appareils, les instruments, les procédés, les documents et les avertissements susceptibles de prévenir les sinistres maritimes : *phares, amers, bouées, balises, sémaphores, feux de bord, sirènes, signaux, cloisons étanches, cofferdams, cartes de sonde*, instructions nautiques, *prévisions* du temps, etc. (V. les mots en italique, HYDROGRAPHIE et PORT); de leur côté, la loi et la réglementation interviennent, par exemple en matière de jaugeage, d'arrimage, de pilotage, de rencontre de deux bâtiments, afin d'empêcher certaines pratiques dangereuses et d'imposer diverses précautions préventives (V. ci-après, § *Législation et réglementation*). L'abordage, notamment, est depuis longtemps et est encore l'objet d'une attention toute spéciale, non que cette catégorie de sinistres soit la plus nombreuse, ni, dans l'ensemble, la plus meurtrière, mais parce que quelques collisions terribles entre grands paquebots ont ému douloureusement l'opinion et

qu'il a paru, chaque fois, que, moyennant l'observation, de part et d'autre, d'un petit nombre de règles élémentaires, des centaines d'existences auraient pu être épargnées. Le plus souvent, c'est la brume qui est la cause de l'abordage, d'autres fois des coups de mer qui jettent les uns sur les autres des bâtiments naviguant de concert ou au mouillage, parfois aussi, mais plus rarement, une fausse manœuvre de l'abordeur ou de l'abordé. De nombreux remèdes, la plupart peu efficaces ou peu pratiques, ont été proposés, et, en 1889, une conférence tenue à Washington a élaboré un projet de règlement uniforme, qui a été sanctionné en France par le décret du 21 févr. 1897 et qui a en vue de prévenir les collisions en mer. Le Syndicat maritime de France a, de son côté, ouvert en juil. 1898 un concours international à l'effet de rechercher les meilleurs moyens d'éviter les sinistres, principalement ceux résultant du temps de brume. La mesure la plus généralement réclamée consisterait à imposer, sur les lignes très fréquentées, des routes différentes pour l'aller et le retour.

Enfin, on s'est préoccupé, ne pouvant empêcher les naufrages, d'atténuer, dans la mesure du possible, leurs conséquences dommageables, tant pour l'équipage et les passagers que pour le ou les propriétaires du bâtiment et de la cargaison. Pour les premiers, dont la vie est principalement en cause, on a organisé le sauvetage, le réglementant en quelques points et imaginant surtout des engins et des appareils de nature et de dispositions très diverses, les uns obligatoires à bord, les autres facultatifs (V. SAUVETAGE). Des sociétés se sont même créées en vue d'apporter aide et assistance aux naufragés. En France, les deux plus importantes sont la « Société centrale de sauvetage des naufragés », qui date de 1865, et la « Société de secours aux familles des marins français naufragés », qui date de 1880, toutes deux reconnues d'utilité publique et subventionnées par le gouvernement. La première s'occupe plus spécialement d'assurer le sauvetage sur les côtes de France, de propager les procédés les plus propres à sauvegarder la vie des navigateurs, d'étudier les mesures susceptibles de diminuer le nombre des sinistres; en trente-trois ans, depuis sa fondation jusqu'en 1898, le nombre des navires ou barques qu'elle a secourus a été de 1.017, celui des personnes qu'elle a sauvées de 8.920. La seconde vient en aide, par des subsides pécuniaires, aux veuves, aux enfants et aux ascendants des marins français ayant péri à bord de bâtiments français, des suites d'un naufrage ou de tout autre accident de mer. Son action vient d'être puissamment secondée par la loi du 24 avr. 1898, qui a institué une caisse nationale de prévoyance entre les marins français contre les risques et accidents de leur profession (V. ci-après). La Chine a, depuis le commencement du siècle, à Fou-Tchéou, sur les bords du Yang-tse-Kiang, une société de secours aux naufragés. En Angleterre, la « Royal national Life-Boat Institution for the Preservation of Life from Shipwreck » remonte également à 1824. En Allemagne, la « Deutsche Gesellschaft zur Rettung Schiffbrüchiger » ne date, comme notre Société centrale, que de 1865. — En ce qui concerne les dommages matériels, les dispositions qui sauvegardent les intérêts des propriétaires, des assureurs et aussi des naufragés, se trouvent principalement dans le code de commerce (V. AVARIE, ASSURANCE), celles qui règlent le droit aux épaves dans l'ordonnance de la marine d'août 1681 et dans quelques autres ordonnances ultérieures (V. EPAVE).

Le tableau ci-après donne, d'après les statistiques du *Bureau Veritas*, et pour l'ensemble des nations maritimes, le nombre des navires qui ont été totalement perdus ou qui ont subi des avaries durant chacune des années 1890 à 1897.

Si l'on ne tient pas compte des navires signalés comme abandonnés ou condamnés, lesquels ne sont, en réalité, que des navires parvenus à leur terme de vétusté et ne

PERTES ET ACCIDENTS MARITIMES DE 1890 A 1897

(D'après les statistiques du Bureau Veritas)

NAVIRES TOTALEMENT PERDUS																			
ANNÉES	VAPEURS									VOILIERS									TOTAL GÉNÉRAL
	Tonnage (net)	Echoués	Abordés	Incendiés	Sombrés	Abandonnés	Condamnés	Supposés perdus	Total	Tonnage (net)	Echoués	Abordés	Incendiés	Sombrés	Abandonnés	Condamnés	Supposés perdus	Total	
1890	168.355	116	32	13	20	4	5	10	200	329.876	519	78	8	73	113	82	48	921	1.121
1891	173.862	123	41	12	17	2	1	7	208	350.196	524	63	24	70	112	83	61	937	1.145
1892	182.962	90	27	8	12	2	1	9	148	317.124	382	55	28	71	90	81	77	784	932
1893	160.458	115	46	13	15	2	2	15	211	419.077	508	60	24	105	129	94	98	1.018	1.229
1894	150.821	115	37	9	25	6	2	9	203	327.381	433	54	31	73	105	108	58	855	1.058
1895	167.914	114	42	13	21	4	4	14	210	361.914	410	55	35	63	135	130	86	912	1.132
1896	162.874	100	33	13	22	3	9	10	190	343.878	398	48	24	68	104	113	53	813	1.003
1897	253.703	126	40	11	24	7	69	22	299	361.041	424	61	33	67	74	231	60	950	1.249

NAVIRES AYANT SUBI DES AVARIES														
ANNÉES	VAPEURS						VOILIERS						TOTAL GÉNÉRAL	
	Echouage	Abordage	Incendie	Voie d'eau	Tempête	Accident à la force motrice	Total	Echouage	Abordage	Incendie	Voie d'eau	Tempête		Total
1890	595	956	125	30	435	750	2.891	823	801	52	545	1.045	3.266	6.157
1891	731	872	138	29	380	741	2.891	793	780	70	537	1.129	3.309	6.200
1892	847	790	140	43	331	653	2.804	789	644	47	437	876	2.793	5.597
1893	925	985	139	44	451	674	3.168	848	687	47	547	1.119	3.243	6.416
1894	1.020	925	138	43	424	661	3.213	869	785	59	428	956	3.097	6.310
1895	1.004	1.032	160	43	469	686	3.394	770	680	53	484	1.032	3.019	6.413
1896	1.062	955	156	43	458	738	3.417	709	577	73	404	907	2.639	6.086
1897	802	968	149	56	407	743	3.125	549	615	59	394	750	2.367	5.493

figurent dans les relevés que parce que leur radiation des listes de la marine marchande intéresse les assureurs, le nombre des naufrages proprement dits a été de 947 en 1890, de 944 en 1891, de 758 en 1892, de 788 en 1893, de 837 en 1894, de 853 en 1895, de 774 en 1896, de 868 en 1897. Il demeure donc constant, avec une tendance à peine sensible à la diminution, alors que celui des navires ne varie plus guère, la proportion des vapeurs et la moyenne du tonnage continuant seuls, pour l'instant, à s'accroître. Il est d'ailleurs en moyenne trois fois et demi plus considérable pour les voiliers, lesquels sont tout juste, aujourd'hui, deux fois plus nombreux. Le total des avaries n'a, lui non plus, que fort peu varié, mais il est proportionnellement plus grand pour les vapeurs, ce qui s'explique dans une certaine mesure par l'appoint des accidents de machine.

Au point de vue de la nationalité, les pertes et avaries de l'année 1897 se répartissent ainsi :

	PERTES		AVARIES	
	Vapeurs	Voiliers	Vapeurs	Voiliers
Allemagne....	18	48	260	110
Angleterre....	455	257	1.976	839
Autriche.....	9	8	29	14
Belgique.....	6	»	17	»
Bésil.....	3	5	5	1
Chili.....	4	7	3	5
Chine.....	»	»	3	»
Danemark....	4	40	88	79
Espagne.....	10	6	33	8
A reporter..	209	371	2.444	1.086

	PERTES		AVARIES	
	Vapeurs	Voiliers	Vapeurs	Voiliers
Report....	209	371	2.444	1.086
Etats-Unis....	7	138	84	507
France.....	25	74	136	406
Grèce.....	1	7	14	11
Italie.....	4	38	34	73
Japon.....	8	1	10	»
Mexique.....	1	3	1	»
Norvège.....	24	182	245	343
Pays-Bas....	8	19	61	35
Portugal....	1	7	5	7
Russie.....	3	26	38	76
Suède.....	7	72	80	113
Turquie.....	»	5	2	2
Divers.....	1	7	1	6
Totaux....	299	950	3.125	2.367

Dans ces nombres sont compris 76 vapeurs et 305 voiliers abandonnés ou condamnés. L'Allemagne en a 26 (4 vap., 22 voil.), l'Angleterre 88 (46 vap., 42 voil.), le Danemark 12 (tous voiliers), les Etats-Unis 30 (1 vap., 29 voil.), la France 23 (9 vap., 14 voil.), l'Italie 15 (3 vap., 12 voil.), la Norvège 90 (4 vap., 86 voil.), la Suède 47 (2 vap., 45 voil.).

Les statistiques du Bureau Veritas ne font mention que des vapeurs ayant une jauge brute supérieure à 100 tonneaux et des voiliers ayant une jauge nette supérieure à 50 tonneaux; en outre, elles ne s'occupent, le Bureau Veritas étant une agence de renseignements commerciaux, que des dommages matériels. La statistique que publie annuellement le ministère de la Marine s'étend, au con-

traire, aux bâtiments de tout tonnage et relate le nombre des victimes; mais elle est, d'autre part, limitée aux accidents arrivés dans des eaux françaises (France, Algérie et colonies) et à ceux arrivés sur une mer quelconque à des navires français. Celle de l'année 1894, parue en 1897, fournit, pour la marine marchande, les renseignements suivants : 231 bâtiments français (224 voiliers et 7 vapeurs) ont fait naufrage et 165 (141 voiliers et 24 vapeurs) ont éprouvé des avaries les ayant mis seulement en péril; au total, 396 accidents arrivés à des bâtiments français, dont 337 dans des eaux françaises et 39 en pleine mer ou sur des côtes étrangères. 24 bâtiments étrangers (17 voiliers et 7 vapeurs) ont fait naufrage dans des eaux françaises et 21 (12 voiliers et 9 vapeurs) y ont subi de simples avaries; au total, 45 accidents arrivés à des bâtiments étrangers dans des eaux françaises. Les 255 naufrages se groupaient ainsi, d'après leur nature : échouements avec bris 106, submersions 49, voies d'eau 39, abordages 32, incendie 1, disparus corps et biens 28. L'ensemble des 441 accidents portait : pour 257 sur des voiliers de moins de 50 tonn., pour 137 sur des voiliers de plus de 50 tonn., pour 7 sur des vapeurs de moins de 100 tonn., pour 40 sur des vapeurs de plus de 100 tonn. Ils avaient fait 338 victimes, dont 314 à bord de bâtiments français. Ces dernières victimes se répartissaient ainsi, d'après le genre de navigation :

	Equipage	Passagers	Total
Long cours.....	12	»	12
Grande pêche.....	47	7	54
Cabotage.....	39	12	51
Bornage.....	12	16	28
Pilotage.....	10	»	10
Petite pêche.....	149	3	152
Navig. de plaisance	3	1	4
Totaux.....	272	39	311

Les années précédentes avaient été beaucoup plus meurtrières : 397 victimes (à bord des bâtiments français) en 1888, 341 en 1889, 360 en 1890, 580 en 1891, 427 en 1892, 370 en 1893. Il faut ajouter, du reste, pour compléter cette statistique des décès qui se sont produits en mer, en 1894, à bord de nos bâtiments de commerce, ceux survenus en dehors des naufrages : 233 par submersion, 35 par accidents autres que submersion, 144 des suites de maladies, ensemble 412. On arrive ainsi à un total général de 723 décès : 144 pour le long cours, 184 pour la grande pêche, 104 pour le cabotage, 43 pour le bornage, 12 pour le pilotage, 230 pour la petite pêche, 6 pour la navigation de plaisance. Il y a lieu de remarquer que la pêche, considérée comme particulièrement dangereuse, figure dans le total pour un peu plus de la moitié seulement, alors qu'il y a presque deux fois plus de marins pêcheurs que de marins naviguant pour le commerce.

Nous terminerons ces renseignements sur les accidents de mer en rappelant quelques-uns des naufrages les plus célèbres : *Méduse*, frégate française (échouée le 4 juil. 1816 sur la côte d'Afrique, 350 morts); *Sémillante*, frégate française (perdue le 14 févr. 1855 sur la côte corse); *London*, vapeur anglais (submergé par la tempête, le 11 janv. 1866, dans le golfe de Gascogne, 220 m.); *Atlantic*, vapeur anglais (coulé au printemps de 1873, près de la Nouvelle-Ecosse, 560 m.); *Ville du Havre*, vapeur français (abordé le 22 nov. 1873 dans la traversée de New York, 226 m.); *Cospatrick*, voilier anglais (naufragé le 17 nov. 1874 dans l'Atlantique, plus de 500 m.); *Grosser-Kurfürst*, cuirassé allemand (abordé le 31 mai 1878 sur la côte anglaise, 269 m.); *Victoria*, vapeur anglais (échoué en 1881 sur la côte du Canada, 700 m.); *Teuton*, vapeur anglais (échoué le 31 août 1881 près d'Aguilhas, 260 m.); *Cimbria*, vapeur allemand (abordé en 1883 dans la mer du Nord, 389 m.); *Utopia*, vapeur italien (abordé en 1891 près de Gibraltar, 574 m.); *Elbe*, vapeur allemand (abordé le 30 janv. 1895 dans la

mer du Nord, 352 m.); *Reina Regente*, croiseur espagnol (perdu en 1895 dans la Méditerranée, 401 m.); *Salier*, vapeur allemand (échoué en 1896 sur la côte d'Espagne, 280 m.); *Bourgogne*, vapeur français (abordé le 4 juil. 1898 au départ de New York, non loin de Sable Island, 565 m.).

Mouvement maritime. — De tous les modes de transport, il n'en est aucun qui rapproche aussi facilement les distances et qui, en même temps, soit plus économique que la navigation maritime. Aussi a-t-elle été de tout temps le principal auxiliaire de la prospérité commerciale et aujourd'hui, comme dans l'antiquité, son développement est intimement lié à l'extension de cette prospérité, sans qu'il soit souvent aisé de discerner de quel côté est la cause, de quel côté l'effet. Il est plus difficile encore de prévoir où s'arrêteront l'une et l'autre, si la navigation maritime, en particulier, qui n'a guère été concurrencée jusqu'ici par les chemins de fer que pour le cabotage, c.-à-d. dans le commerce intérieur, se verra détrôner un jour, pour les transports lointains, par un autre genre de locomotion. En l'état actuel, tout présage plutôt un surcroît d'intensité dans sa progression. Et pourtant son importance a, depuis un quart de siècle seulement, plus que doublé. Les statistiques que publient les divers gouvernements et les grandes agences de navigation en font foi. Les unes sont relatives à l'effectif des flottes commerciales, à la nature et aux dimensions des navires qui les composent, à leur origine et à leur répartition entre les divers pavillons. Les autres nous renseignent sur le mouvement des ports de commerce, sur le nombre des navires qui y sont entrés et sortis, sur leur tonnage, sur la valeur de leurs cargaisons.

FLOTTES COMMERCIALES DES DIFFÉRENTS PAYS. — L'importance d'une flotte commerciale se mesure, non au nombre de ses navires, mais à leur tonnage. Le tonnage, qui diffère du déplacement et lui est toujours assez sensiblement inférieur, se divise lui-même en tonnage brut et tonnage net. Pour la marine à voiles, le tonnage brut et le tonnage net présentent un écart moyen de 1/20 à peine. Pour la marine à vapeur, au contraire, le tonnage net n'est guère que les 6/10, quelquefois la moitié seulement du tonnage brut. (V. DÉPLACEMENT ET TONNAGE). Comme le tonnage net exprime, dans tous les cas, la capacité utilisable du bâtiment en tant qu'instrument de transport, c'est de lui qu'à défaut d'indication contraire il sera question dans les renseignements statistiques qui suivent.

En 1873, il y a vingt-cinq ans, la marine marchande à voiles du monde entier représentait encore une jauge nette de plus de 14 millions et demi de tonneaux; en 1880, elle ne comptait déjà plus que 14 millions de tonneaux environ, en 1890 que 10 millions et demi. Par contre, la marine marchande à vapeur, qui jaugeait, en 1873, moins de 3 millions et demi de tonneaux nets, en avait près de 4 millions et demi en 1880, près de 8 millions et demi en 1890. L'évolution s'était d'ailleurs ainsi accomplie dans les principales flottes commerciales (d'après les relevés du *Bureau Veritas*) :

MARINE A VOILES

	1873	1880	1890
	Tonn. nets	Tonn. nets	Tonn. nets
Angleterre....	5.320.089	5.486.666	3.693.630
Etats-Unis....	2.132.839	2.048.975	1.445.016
Norvège.....	1.137.177	1.131.721	1.405.934
Italie.....	1.126.032	913.782	655.640
Allemagne....	893.952	953.856	706.475
France.....	768.059	541.853	298.787
Espagne.....	540.211	325.036	253.426
Pays-Bas....	397.232	332.750	234.787
Grèce.....	392.894	321.777	299.473
Russie.....	347.744	426.226	455.907
Autriche....	336.113	239.790	120.739
Suède.....	327.409	399.237	273.357
Danemark....	170.834	177.639	145.862

MARINE A VAPEUR

	1873	1880	1890
	Tonn. nets	Tonn. nets	Tonn. nets
Angleterre....	1.746.071	2.773.082	3.150.973
Etats-Unis....	943.623	389.937	377.580
France.....	200.894	277.781	489.833
Allemagne....	142.384	203.322	659.988
Espagne.....	90.919	135.814	276.719
Italie.....	54.384	72.813	186.878
Pays-Bas....	52.356	80.652	149.840
Russie.....	45.780	82.834	117.686
Suède.....	36.746	69.292	131.879
Norvège.....	28.870	49.067	179.393
Autriche.....	»	62.114	98.043
Danemark....	»	47.844	104.987

Pour la marine à voiles, l'ordre d'importance avait peu varié, l'Allemagne prenant seulement la place de l'Italie, au 4^e rang, et la Russie, qui, avec la Norvège, avait seule augmenté cette partie de sa flotte, montant au 6^e rang, après l'Italie. Pour la marine à vapeur, toutes les nations avaient doublé, triplé, quadruplé même leur tonnage, sauf les Etats-Unis, qui en avaient perdu près du tiers et qui étaient passés du 2^e au 4^e rang, remplacés par l'Allemagne.

Depuis 1890, le mouvement de décroissance de la marine à voiles a subi un temps d'arrêt relatif. Dans quelque pays, en France, et aux Etats-Unis notamment, le voilier semble avoir reconquis, en ces dernières années, une certaine faveur, non le vieux voilier en bois d'il y a un demi-siècle, mais un voilier n'ayant de commun avec celui-ci que l'appareil propulseur et réalisant, pour le reste, tous les perfectionnements des steamers modernes : coque en fer ou en acier, déplacement moyen de 1.000 à 3.000 ou 3.500 t., appareils auxiliaires de manœuvre mus à la vapeur, équipages très réduits, etc. (V. VOILIER). De 1890 à 1897, il a été construit, rien qu'en Europe, plus de 1 million de tonnes de ces navires. Durant la même période, la marine à vapeur a continué, sans interruption, sa marche ascendante, passant des 8 millions et demi de tonneaux, où nous l'avons laissée en 1890, à 40 millions et demi en 1895, à près de 12 millions en 1898. Toutes les grandes nations ont eu leur part dans cette progression, non seulement l'Angleterre, dont l'augmentation a atteint 1.700.000 tonneaux, mais aussi l'Allemagne (370.000 t.), le Japon (220.000 t.), la Norvège (220.000 t.), les Etats-Unis (164.000 t.), le Danemark (105.000 t.), la Russie (100.000 t.), les Pays-Bas (100.000 t.), l'Autriche (85.000 t.), la Suède (85.000 t.), l'Italie (80.000 t.), l'Espagne (65.000 t.). La France, pourtant, fait presque exception : 22.000 t. seulement de plus en 1898 qu'en 1890 (22.000 t. de moins en 1895). Les deux tableaux que nous donnons ci-après et dont les principaux éléments sont empruntés aux statistiques annuelles du *Bureau Veritas*, font connaître, du reste, pour l'année 1890 et pour chacune des quatre années 1895 à 1898, le nombre et le tonnage total des navires à vapeur de plus de 50 tonneaux bruts (environ 50 t. nets) et des navires à voiles de plus de 50 tonneaux nets naviguant sous les pavillons des différentes nations du monde. Ils permettent de se rendre compte, pour chaque pays (colonies comprises), des conditions du développement de ses deux marines et de leur importance relative. L'Angleterre n'a cessé de tenir la tête, laissant loin derrière elle toutes les autres flottes et, actuellement, sa marine à vapeur représente plus de la moitié du tonnage de toutes les marines à vapeur réunies, sa marine à voiles le tiers de toutes les marines à voiles. Voici, au surplus, le pour cent exact du tonnage, pour les quinze flottes les plus importantes de chaque catégorie. *Navires à vapeur* : Angleterre, 57,9 ; Allemagne, 8,7 ; Etats-Unis, 4,6 ; France, 4,3 ; Norvège, 3,4 ; Espagne, 2,9 ; Japon, 2,3 ; Italie, 2,2 ; Pays-Bas, 2,1 ;

Suède, 1,9 ; Danemark, 1,8 ; Russie, 1,8 ; Autriche, 1,5 ; Belgique, 0,8 ; Brésil, 0,8 ; autres pays, 2,8. *Navires à voiles* : Angleterre, 33,5 ; Etats-Unis, 14,8 ; Norvège, 13,2 ; Allemagne, 6,2 ; Italie, 5,3 ; Russie, 5,3 ; France, 3,2 ; Suède, 3,1 ; Turquie, 2,9 ; Grèce, 2,7 ; Espagne, 1,9 ; Danemark, 1,6 ; Pays-Bas, 1,4 ; Chili, 0,8 ; Brésil, 0,8 ; autres pays, 3,3.

Pour arriver à une comparaison d'ensemble des différentes marines, on convient généralement qu'un navire à vapeur fait trois voyages pendant qu'un voilier n'en fait qu'un, on triple en conséquence le tonnage net des navires à vapeur et on l'ajoute au tonnage net des navires à voiles. En procédant ainsi pour l'année 1898, on obtient la classification suivante :

RANG	PAYLLON	TONN. NET	P. cent
d'importance		total unifié	
1	Angleterre.....	23.446.290	52,9
2	Allemagne.....	3.623.333	8,2
3	Etats-Unis.....	2.932.541	6,6
4	Norvège.....	2.343.873	5,3
5	France.....	1.815.163	4,1
6	Italie.....	1.263.699	2,9
7	Espagne.....	1.188.835	2,7
8	Russie.....	1.110.853	2,5
9	Suède.....	952.944	2,1
10	Japon.....	911.306	2,0
11	Pays-Bas.....	878.288	2,0
12	Danemark.....	797.888	1,8
13	Autriche.....	600.717	1,4
14	Grèce.....	501.743	1,1
15	Turquie.....	392.404	0,9
	Autres pays.....	1.529.246	3,5

Les navires à vapeur ont, ainsi qu'on peut en juger par un simple coup d'œil sur les deux tableaux des pp. 878 et 879, un tonnage net moyen près de trois fois supérieur à celui des navires à voiles ; leur tonnage brut (19.379.361 t. en 1898) l'est plus de quatre fois. Actuellement, on compte, d'après le *Répertoire du Bureau Veritas* (1898-99) : 3.356 vapeurs de 200 à 600 tonn. bruts, 1.888 de 600 à 1.000 t., 3.171 de 1.000 à 2.000 t., 2.158 de 2.000 à 3.000 t., 982 de 3.000 à 4.000 t., 373 de 4.000 à 5.000 t., 181 de 5.000 à 6.000 t., 104 de 6.000 à 8.000 t., 19 de 8.000 à 10.000 t., 14 de 10.000 à 12.000 t., 7 enfin de 12.000 à 15.000 t. : le *Cymric*, de 12.552 t. (8.123 t. nets), construit à Belfast en 1898, à la « White Star Line » de Liverpool, la *Campania* et la *Lucania*, tous deux de 12.950 t. (4.974 t. nets), constr. à Glasgow en 1892, à la « Cunard Co » de Liverpool, le *Pretoria*, de 12.800 t. (8.139 t. nets), constr. à Hambourg en 1897, à la « Hamburg-American Line » ; la *Pennsylvania*, de 12.891 t. (8.251 t. nets), constr. à Belfast en 1896, à la même société, le *Kaiser-Friedrich*, de 12.481 t. (5.149 t. nets), constr. à Dantzig en 1897, au « Norddeutscher Lloyd » de Brème, le *Kaiser-Wilhelmder-Grosse*, de 14.349 t. (191 m. de long., 20 m. de larg., 5.521 t. nets), constr. à Stettin en 1897 à la même société. Un huitième colosse est en voie d'achèvement sur les chantiers anglais, l'*Oceanic*, qui aura 214^m,70 de longueur, 7^m,20 de plus que le fameux *Great-Eastern* (V. BATEAU, t. V, p. 735). Le nombre des voiliers en fer ou en acier est, d'après le même recueil, de 2.221 ; 680 jaugent moins de 1.000 tonn. bruts, 1.194 de 1.000 à 2.000 t., 306 de 2.000 à 3.000 t., 38 de 3.000 à 3.500 t., 5 de 3.500 à 4.000 t. (3 américains, 1 anglais, 1 français), 1 plus de 4.000 t. : le *Potosi*, de 4.026 t. (3.854 t. nets), constr. à Geestemünde en 1895, à F. Laeisz, de Hambourg.

Les quatre cinquièmes des vapeurs (en tonnage) et le tiers des voiliers (en nombre et en tonnage) sont construits en Angleterre. En 1896, par exemple, il est sorti des chan-

ÉTAT DE LA MARINE MARCHANDE

par pavillon et d'après le tonnage net, en 1890, 1895, 1896, 1897 et 1898

I. NAVIRES A VAPEUR

d'une jauge brute supérieure à 100 tonneaux (1)

PAVILLON	1890			1895			1896			1897			1898		
	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage
Allemagne.....	743	659.988	2	966	845.721	2	1.009	907.083	2	1.047	1.044.602	2	1.095	1.029.132	2
Angleterre.....	6.076	5.150.975	1	7.290	6.315.304	1	7.326	6.502.339	1	7.431	6.837.710	1	7.634	6.845.245	1
Autriche.....	133	98.045	12	162	138.230	13	178	155.989	12	187	164.448	13	192	185.236	13
Belgique.....	93	73.495	14	118	88.598	14	119	93.858	14	123	96.223	14	127	94.449	14
Bolivie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bornéo.....	»	»	»	1	235	39	1	235	40	1	235	39	1	235	38
Brésil.....	134	49.314	15	208	80.887	16	331	90.030	15	236	81.008	16	229	94.262	15
Bulgarie.....	»	»	»	2	1.295	32	3	2.171	27	1	1.295	30	2	1.295	30
Chili.....	34	22.943	20	41	29.148	19	42	30.388	20	50	33.820	19	48	32.258	19
Chine.....	32	28.540	18	17	11.065	22	45	34.304	19	41	32.602	20	44	25.940	21
Colombie.....	»	»	»	1	158	41	1	457	37	2	595	35	1	457	37
Corée.....	»	»	»	2	847	33	2	847	33	1	1.168	31	3	1.168	31
Costa-Rica.....	2	425	35	2	338	37	2	240	38	2	240	37	3	600	34
Danemark.....	216	104.987	11	274	150.146	12	288	151.802	13	303	176.247	12	338	219.154	11
Egypte.....	29	18.136	21	25	14.906	21	18	11.240	23	19	11.332	23	20	13.595	23
Equateur.....	1	249	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagne.....	394	276.719	5	424	310.447	5	441	314.530	5	429	329.057	6	436	341.951	6
Etats-Unis.....	441	377.580	4	470	487.458	3	504	532.396	3	511	536.973	3	534	548.894	3
France.....	556	489.335	3	660	469.770	4	691	496.925	4	707	508.353	4	754	511.917	4
Grèce.....	74	44.733	16	117	84.327	15	123	89.741	16	125	93.297	15	118	87.845	16
Guatemala.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Haiti.....	9	3.856	26	4	737	34	4	739	34	4	733	32	6	884	32
Hawaï.....	22	10.587	23	20	9.459	23	21	11.751	22	23	12.357	22	24	15.640	22
Honduras.....	1	95	39	1	95	43	1	95	43	1	95	43	1	95	42
Italie.....	216	186.878	6	226	204.487	8	240	219.582	8	253	236.507	8	275	266.644	8
Japon.....	148	76.492	13	344	181.335	9	368	200.683	9	434	256.922	7	464	293.597	7
Liberia.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maroc.....	1	1.164	32	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mexique.....	12	3.710	27	15	2.713	26	17	2.857	26	21	5.923	25	17	4.091	26
Montenegro.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nicaragua.....	1	166	37	3	1.552	29	2	1.386	30	1	112	42	1	112	41
Norvège.....	410	179.393	7	601	291.304	6	630	320.036	6	686	366.085	5	734	399.797	5
Paraguay.....	»	»	»	1	232	40	1	232	41	1	232	40	1	232	39
Pays-Bas.....	172	149.840	8	220	227.639	7	215	223.126	7	232	234.556	9	251	252.395	9
Pérou.....	6	3.229	28	6	3.763	25	7	4.280	25	5	3.975	26	4	3.443	27
Perse.....	1	579	34	1	579	35	1	579	36	1	579	36	1	579	36
Portugal.....	43	29.745	17	52	41.390	18	51	37.494	18	48	34.907	18	47	35.383	18
Rép. Argentine.....	68	15.861	22	73	21.585	20	82	29.448	21	81	29.749	21	86	31.976	20
Roumanie.....	6	2.667	29	13	1.328	31	13	1.894	28	14	2.621	27	22	12.752	24
Russie.....	246	117.686	10	345	154.466	11	365	182.452	10	405	195.824	11	453	217.487	12
Salvador.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saravak.....	»	»	»	3	1.364	30	3	1.364	31	2	595	34	2	595	35
Serbie.....	»	»	»	1	112	42	1	112	42	1	112	41	1	112	40
Siam.....	4	1.004	33	3	464	36	4	658	35	4	727	33	4	658	33
Saint-Domingue.....	1	103	38	2	239	38	2	239	39	2	239	38	»	»	»
Suède.....	466	131.879	9	542	177.595	10	526	168.057	11	572	204.843	10	589	226.715	10
Tunisie.....	2	1.204	31	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Turquie.....	41	25.022	19	88	42.437	17	94	42.860	17	87	42.950	17	87	46.493	17
Uruguay.....	19	5.070	25	20	4.827	24	21	6.150	24	24	7.767	24	23	7.654	25
Venezuela.....	7	1.681	30	11	2.645	27	8	1.216	32	9	2.024	28	11	2.185	28
Zanzibar.....	9	6.042	24	3	1.879	28	3	1.879	29	3	1.879	29	3	1.879	29
Inconnu.....	13	12.929	»	13	3.514	»	17	12.164	»	5	771	»	17	11.403	»
TOTAUX.....	10.882	8.362.846		13.391	10.406.580		13.822	10.915.919		14.139	11.592.200		14.725	11.866.476	

(1) D'après les statistiques officielles, le nombre des bâtiments à vapeur de tout tonnage était, en 1896, pour la France, de 1.235, jaugeant 503.677 tonneaux nets.
 (2) Pour les navires à vapeur, le tonnage net est inférieur au tonnage brut de 40 à 50 % environ.

ÉTAT DE LA MARINE MARCHANDE

par pavillon et d'après le tonnage net, en 1890, 1895, 1896, 1897 et 1898

II. NAVIRES A VOILES

d'une jauge nette supérieure à 50 tonneaux (1)

PAVILLON	1890			1895			1896			1897			1898		
	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage	NOMBRE de navires	TONNAGE net (2)	RANG d'après le tonnage
Allemagne.....	1.698	706.475	4	1.105	597.862	4	1.096	586.973	4	1.067	544.420	4	1.000	535.937	4
Angleterre.....	10.559	3.693.650	1	8.793	3.333.607	1	8.726	3.267.625	1	8.545	3.098.618	1	8.125	2.910.555	1
Autriche.....	330	120.739	13	321	69.433	16	209	67.951	16	188	57.289	17	157	45.009	16
Belgique.....	14	5.251	26	11	2.172	32	10	2.256	31	10	2.582	31	12	2.881	29
Bolivie.....	5	3.992	28	3	2.301	31	3	2.214	32	2	1.527	34	2	1.527	34
Bornéo.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bresil.....	268	56.222	17	303	71.236	15	320	73.519	14	322	72.168	15	343	67.988	15
Bulgarie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chili.....	146	74.587	15	141	71.330	14	142	73.162	15	160	74.575	14	154	68.372	14
Chine.....	4	1.295	34	5	684	36	13	1.318	34	15	1.838	32	12	1.618	33
Colombie.....	5	965	36	4	1.024	34	7	1.770	33	6	1.676	33	7	1.770	32
Corée.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Costa-Rica.....	2	551	39	2	551	39	2	551	39	1	318	42	2	551	40
Danemark.....	877	145.862	12	820	156.646	13	795	149.843	12	780	145.415	12	790	140.426	12
Egypte.....	1	414	40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Equateur.....	4	1.731	32	2	643	37	1	386	40	2	643	38	2	643	38
Espagne.....	1.359	253.426	10	1.017	163.165	11	1.115	167.143	11	1.108	164.169	11	1.113	162.982	11
Etats-Unis.....	3.406	1.445.016	2	3.824	1.362.317	2	3.881	1.358.467	2	3.785	1.332.829	2	3.697	1.285.859	2
France.....	1.627	298.787	9	1.459	255.095	8	1.425	252.940	8	1.360	269.667	9	1.334	279.412	7
Grèce.....	1.457	299.473	8	1.160	249.638	9	1.059	246.196	9	1.165	246.429	10	1.147	238.008	10
Guatemala.....	16	4.728	27	15	4.468	25	16	4.351	26	15	4.468	25	14	5.912	25
Haiti.....	19	3.603	29	16	2.690	29	17	4.218	27	15	2.590	30	14	2.471	31
Hawai.....	46	14.489	21	22	13.544	21	28	17.221	21	37	18.040	21	28	19.508	21
Honduras.....	1	88	42	»	»	»	2	199	43	3	960	36	»	»	»
Italie.....	2.402	655.640	5	1.777	500.731	5	1.692	472.002	5	1.605	451.408	5	1.597	463.767	5
Japon.....	104	27.721	19	255	37.655	18	249	32.880	19	234	31.750	19	240	30.515	19
Liberia.....	3	916	37	2	318	40	2	317	42	3	916	37	3	916	37
Maroc.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mexique.....	50	8.830	24	50	9.259	23	51	9.281	24	53	9.462	24	51	9.317	24
Montenegro.....	6	1.241	35	13	2.757	28	27	3.243	28	19	4.020	16	16	3.194	28
Nicaragua.....	23	10.125	23	19	8.507	24	20	10.453	23	20	11.518	23	20	10.528	23
Norvège.....	3.567	1.405.934	3	2.959	1.240.159	3	2.801	1.176.174	3	2.594	1.103.284	3	2.582	1.144.482	3
Paraguay.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pays-Bas.....	861	230.250	11	657	158.734	12	642	139.649	13	631	128.219	13	541	121.103	13
Pérou.....	36	21.419	20	46	20.229	20	54	22.282	20	58	24.925	20	63	26.752	20
Persc.....	»	»	»	»	»	»	1	608	38	1	608	39	2	1.232	36
Portugal.....	320	68.266	16	215	46.437	17	202	46.320	17	243	63.318	16	237	42.356	17
Rép. Argentine.....	106	29.378	18	140	35.674	19	154	38.071	18	152	35.946	18	157	39.695	18
Roumanie.....	20	3.557	30	21	3.702	27	18	3.210	29	21	3.643	28	24	4.628	26
Russie.....	2.131	455.907	6	1.764	359.693	6	1.753	363.046	6	2.096	399.359	6	2.400	458.392	6
Salvador.....	4	1.453	33	3	611	38	4	1.109	36	3	514	41	3	454	41
Saravak.....	»	»	»	»	»	»	1	347	41	»	»	»	1	347	42
Serbie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Siam.....	15	6.544	25	12	4.453	26	14	4.580	25	13	4.045	26	14	4.530	27
Saint-Domingue.....	5	854	38	6	1.107	33	7	1.257	35	8	1.129	35	8	1.235	35
Suède.....	1.799	373.357	7	1.516	308.045	7	1.444	285.656	7	1.439	280.467	7	1.496	272.799	8
Tunisic.....	2	130	41	2	111	41	3	635	37	3	575	40	3	575	39
Turquie.....	512	89.357	14	1.004	202.414	10	1.247	241.096	10	1.428	270.075	8	1.347	252.909	9
Uruguay.....	40	11.967	22	51	12.936	22	51	12.419	22	55	13.885	22	56	13.697	22
Venezuela.....	13	2.287	31	16	2.563	30	16	2.816	30	17	2.760	29	17	2.760	30
Zanzibar.....	»	»	»	1	697	35	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Inconnu.....	16	3.574	»	14	2.514	»	23	5.062	»	26	7.295	»	49	12.033	»
TOTAUX.....	33.879	10.540.051		29.566	9.320.719		29.343	9.131.316		29.309	8.889.452		28.880	8.689.695	

(1) D'après les statistiques officielles, le nombre des bâtiments à voiles de tout tonnage était, en 1896, pour la France, de 14.301, jaugeant 390.394 tonneaux nets.
 (2) Pour les navires à voiles, le tonnage net n'est inférieur au tonnage brut que de 1/20 environ.

tiers, d'après le *Lloyd's Register*, 794 vapeurs et 483 voiliers de plus de 100 t. bruts se répartissant ainsi :

	VAPEURS		VOILIERS	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Angleterre.....	597	1.088.184	68	44.613
Etats-Unis.....	71	120.258	46	54.603
Allemagne.....	31	77.962	3	2.316
France.....	5	10.733	28	22.813
Norvège.....	14	11.014	5	2.051
Hollande.....	7	9.496	5	866
Italie.....	7	6.320	4	576
Danemark.....	5	6.914	5	1.159
Autriche.....	8	6.093	»	»
Japon.....	14	4.075	2	299
Suède.....	12	3.883	3	713
Russie.....	1	131	10	2.139
Autres pays....	2	332	4	608
Totaux.....	794	1.345.417	183	132.958

Sur 13.023 vapeurs et 9.532 voiliers de plus de 100 t.

bruts qui étaient encore existants en 1896 et qui ont été construits dans les cinq premiers de ces pays, 10.469 vapeurs et 4.907 voiliers l'avaient été en Angleterre, 780 vap. et 2.707 voil. aux Etats-Unis, 890 vap. et 866 voil. en Allemagne, 248 vap. et 505 voil. en France, 636 vap. et 547 voil. en Suède. Parmi les navires de même tonnage construits en France, 29 vapeurs seulement et 112 voiliers naviguaient sous des pavillons étrangers. Sur 36 vapeurs nouveaux de plus de 100 t. bruts qui sont entrés en 1896 dans la flotte française, 4 ont été construits en France, 29 en Angleterre, 3 dans d'autres pays, et sur 42 voiliers nouveaux de même tonnage, 26 en France, 6 en Angleterre, 10 dans d'autres pays.

Les 1.235 vapeurs et les 14.301 voiliers de tout tonnage (V. la note 1 des tableaux pp. 878 et 879), que comptait en 1896 la marine française, se répartissaient, relativement à leur affectation, comme l'indique le tableau ci-après, publié en 1898 par les *Annales du commerce extérieur*. Le même tableau fait voir que, sur 81.233 marins proprement dits, 57.343 étaient employés à la pêche.

AFFECTATION DES NAVIRES FRANÇAIS EN 1896

(d'après les *Annales du Commerce extérieur*)

GENRE DE NAVIGATION	NAVIRES A VOILES			NAVIRES A VAPEUR				NAVIRES A VOILES ET A VAPEUR RÉUNIS			
	NOMBRE de navires	TONNAGE	ÉQUIPAGE	NOMBRE de navires	TONNAGE	ÉQUIPAGE proprement dit	Mécaniciens et Chauffeurs	NOMBRE de navires	TONNAGE	ÉQUIPAGE proprement dit	Mécaniciens et Chauffeurs
Long cours.....	266	142.588	3.633	174	263.015	5.583	3.415	440	405.603	9.216	3.415
Mers d'Europe et Méditerranée.....	192	20.288	1.170	248	186.881	4.059	2.373	440	207.169	5.229	2.373
Cabotage français...	1.421	62.566	4.634	146	15.323	907	473	1.567	77.889	5.511	473
Grande pêche.....	498	42.900	9.773	»	»	»	»	498	42.900	9.773	»
Petite pêche.....	10.464	92.282	47.111	58	782	459	92	10.522	93.064	47.570	92
Pilotage et service des ports.....	378	4.119	1.333	415	9.261	1.516	814	793	13.380	2.849	814
Yachts de plaisance.	116	2.881	589	97	2.713	466	234	243	5.591	1.055	234
Navires sans emploi ou présumés perdus	936	22.770	»	97	25.702	»	»	1.033	48.472	»	»
TOTAUX.....	14.301	390.394	68.243	1.235	503.677	12.990	7.401	15.536	894.071	81.233	7.401

Enfin, il nous reste à indiquer succinctement, pour compléter cet aperçu de l'état actuel des flottes de commerce, la proportion des navires à coque de bois et des navires à coque de métal. Sur 14.183 vapeurs (11.531.829 t. nets) enregistrés dans le *Lloyd's Register* de 1897, 1.048 (229.006 t. n.) avaient des coques en bois, 6.865 (4.237.908 t. n.) des coques en fer, 6.102 (7.021.260 t. n.) des coques en acier, 468 (43.653 t. n.) étaient de construction composite. La proportion était, par pavillon et d'après le tonnage : en France, bois 0,17, fer 58,3, acier 41,2, composite 0,33; en Angleterre, bois 0,84, fer 31,8, acier 67,3, composite 0,06; en Allemagne, bois 0,01, fer 25,3, acier 74,7, composite 0,03; Etats-Unis, bois 12,5, fer 34,4, acier 51, composite 2,1. Sur 14.168 voiliers (7.300.839 t. n.), 11.651 (4.277.045 t. n.) avaient des coques en bois, 1.546 (1.649.509 t. n.) des coques en fer, 875 (1.306.876 t. n.) des coques en acier, 96 (67.409 t. n.) étaient de construction composite. La proportion était, par pavillon et d'après le tonnage : en France, bois 40,1, fer 24,4, acier 35, composite 0,5; en Angleterre, bois 23,3, fer 43,8, acier 32,2, composite 0,07; en Allemagne, bois 24,5, fer 39,2, acier 35,5, composite 0,8; aux Etats-Unis, bois 93,3, fer 2, acier 4,7, composite 0.

Mouvement des ports. — Le mouvement des ports rend compte de l'intensité du commerce maritime. Il nous est connu principalement par les statistiques douanières. Il se distingue, d'une part, en mouvement d'entrée et mouvement de sortie, d'autre part en navigation extérieure et cabotage national, en troisième lieu en navigation sous

pavillon national et navigation sous pavillon étranger. Pour l'ensemble des ports de France et y compris le *cabotage* (V. ce mot), le total des entrées et des sorties de navires, qui était en 1857 de 270.593 nav., jaugeant 16.917.783 tonn. nets, est tombé en 1897 à 201.474 nav., représentant par contre 45.306.579 t. n. Le mouvement a donc en réalité triplé comme importance. Les deux tableaux suivants permettent d'en suivre la progression, à l'entrée et à la sortie.

ENTRÉES

	NAVIRES SUR LEST		NAVIRES CHARGÉS		POIDS des marchandises (en 1.000 kg.)
	Nombre	Tonnage net	Nombre	Tonnage net	
1857	28.502	1.004.229	106.428	7.397.937	6.559.546
1867	23.837	1.128.890	90.065	8.909.628	8.298.411
1877	18.566	1.235.370	93.508	11.805.237	10.688.844
1887	17.099	1.326.400	81.047	17.822.703	14.797.458
1896	20.816	1.595.883	81.027	20.157.344	17.912.042
1897	20.805	1.638.218	79.472	20.860.813	19.235.336

SORTIES

	NAVIRES SUR LEST		NAVIRES CHARGÉS		POIDS des marchandises (en 1.000 kg.)
	Nombre	Tonnage net	Nombre	Tonnage net	
1857	38.964	2.689.291	96.689	5.826.326	3.950.299
1867	35.278	3.432.619	70.359	6.668.820	4.712.170
1877	28.216	4.228.217	85.069	9.081.580	5.165.012
1887	24.734	5.531.874	75.235	14.413.598	6.466.123
1896	26.138	6.040.261	76.753	16.345.396	8.832.262
1897	26.177	6.527.630	74.720	16.279.918	9.519.343

Le commerce extérieur (étranger, colonies et grande pêche) est compris dans ces chiffres pour une très faible part comme nombre de navires, mais pour les trois quarts du tonnage et des marchandises, du moins à l'entrée, car à la sortie le fret est proportionnellement beaucoup moins abondant pour la grande navigation que pour le cabotage, et nombre des navires qui s'y livrent, entrés chargés, repartent sur lest. Ainsi, en 1896, il y a eu à l'entrée, pour cette partie du mouvement, 3.103 navires sur lest, jaugeant 620.643 t., 25.095 navires chargés, jaugeant 14.697.251 t. et transportant 14.533.571 tonnes (de 1.000 kilogr.) de marchandises; à la sortie, 8.425 navires sur lest, jaugeant 5.065.021 t., 20.821 navires chargés, jaugeant 10.264.660 t. et transportant 5.453.791 tonnes de marchandises; en 1897, à l'entrée, 3.353 navires sur lest, jaugeant 662.984 t., 25.511 navires chargés, jaugeant 14.927.134 t. et transportant 15.732.709 tonnes de marchandises; à la sortie, 8.725 navires sur lest, jaugeant 5.552.396 t., 20.759 navires chargés, jaugeant 10.346.239 t. et transportant 6.016.717 tonnes de marchandises. Ces chiffres sont ceux empruntés aux statistiques de la Direction générale des douanes. Voici, d'après les *Annales du commerce extérieur* (ministère du Commerce), comment s'est réparti, en 1896, le tonnage des navires chargés, entrées et sorties réunies (commerce extérieur), entre les différentes catégories de navigation, les navires à vapeur et les navires à voiles, le pavillon français et le pavillon étranger :

	NAVIRES à vapeur	NAVIRES à voiles	TOTAL
<i>Navires français :</i>	(Tonnage en milliers de tonn. nets)		
Navig. avec { l'étranger... ..	4.802	282	5.084
{ les colonies... ..	493	82	575
{ l'Algérie... ..	2.640	45	2.685
Grande pêche... ..	»	419	419
Totaux... ..	7.935	498	8.433
<i>Navires étrangers... ..</i>	14.839	1.069	15.908
TOTAUX GÉNÉRAUX... ..	22.774	1.567	24.341

La part proportionnelle des pavillons français et étrangers est respectivement de 34,84 et 65,16 pour les navires à vapeur, de 31,78 et 68,22 pour les navires à voiles, de 34,73 pour l'ensemble. Les 15.908.000 tonneaux de navires étrangers se décomposent ainsi : anglais, 10 millions 118.000 t., allemands, 1.652.000 t., espagnols, 837.000 t., hollandais, 727.000 t., italiens, 528.000 t., norvégiens, 505.000 t., autrichiens, 401.000 t., danois, 296.000 t., suédois, 266.000 t., grecs, 216.000 t., russes, 140.000 t., belges, 132.000 t., t. res, 44.000 t., portugais, 11.000 t., américains, 1.500 t., divers, 25.500 t.

Voici quel a été en 1895, d'après la même publication, le mouvement de la navigation dans les principaux pays. Comme dans la statistique précédente, il ne s'agit que du commerce extérieur, et les navires chargés sont seuls comptés; leur tonnage est exprimé en milliers de tonneaux nets. Les colonies ne sont pas comprises.

	ENTRÉES		Total	Pour cent du pavillon national
	PAVILLON			
	national	étranger		
	(mill. de t.)	(mill. de t.)	(mill. de t.)	
France... ..	4.001	9.221	13.222	30,3
Allemagne... ..	7.340	6.885	14.225	51,6
Angleterre... ..	22.992	8.366	31.358	73,3
Belgique... ..	491	5.115	5.606	8,7
Espagne... ..	804	2.333	3.137	25,6
Etats-Unis... ..	3.496	11.160	14.656	23,8
Italie... ..	1.787	5.934	7.721	23,1
Norvège... ..	1.136	635	1.771	64,1
Pays-Bas... ..	5.067	13.411	18.476	27,4
Suède... ..	1.314	1.308	2.622	50,1

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

SORTIES

	PAVILLON		Total	Pour cent du pavillon national
	national	étranger		
	(mill. de t.)	(mill. de t.)		
France... ..	3.934	5.339	9.273	42,4
Allemagne... ..	6.305	3.723	10.228	63,6
Angleterre... ..	26.934	9.338	36.272	74,3
Belgique... ..	425	3.856	4.281	9,9
Espagne... ..	1.323	6.748	8.071	16,4
Etats-Unis... ..	3.333	13.658	16.991	19,6
Italie... ..	1.626	3.770	5.396	30,1
Norvège... ..	1.483	666	2.149	69,0
Pays-Bas... ..	4.626	6.043	10.669	43,3
Suède... ..	1.827	2.862	4.690	38,9

A l'entrée comme à la sortie, l'Angleterre a de beaucoup le mouvement d'échange le plus important; son pavillon compte d'ailleurs pour les trois quarts dans ce mouvement. Les Etats-Unis viennent ensuite, mais leur pavillon ne figure dans le total que pour un cinquième environ. Les Pays-Bas, un peu inférieurs comme total, ont, pour leur pavillon, une proportion plus élevée: un peu plus du quart à l'entrée, les deux cinquièmes à la sortie. L'Allemagne ne vient qu'en quatrième rang comme total, mais son pavillon figure dans ce total pour plus de la moitié. La France occupe, d'une façon générale, le cinquième rang.

Pour le mouvement de chaque port en particulier, V. PORT.

TRANSIT DU CANAL DE SUEZ (V. SUEZ).

ÉTAT ACTUEL DE NOTRE MARINE MARCHANDE. — Il n'est besoin que de jeter un rapide coup d'œil sur les chiffres qui précèdent pour constater que notre marine marchande est malheureusement en pleine décadence. Certes, si l'on ne considère que les résultats absolus, et surtout si l'on remonte un peu plus haut que nous n'avons pu le faire dans une statistique générale, on n'aperçoit que des progrès. En 1850, il y a un demi-siècle, nous avions 14.228 bâtiments à voile de tout tonnage, jaugeant 674.205 tonn. nets: nous en trouvons encore, en 1896, 14.301, jaugeant 390.394 t. n.; nous n'avons, la première de ces années, que 126 bâtiments à vapeur jaugeant 13.925 t. n.; nous en avons, quarante-six ans plus tard, 1.235 jaugeant 503.617 t. n. (V. la note 1 au bas des tableaux des pp. 878 et 879). En multipliant par 3, comme nous l'avons déjà fait, le tonnage des bâtiments à vapeur, nous passons ainsi de 715.980 t. n. en 1850 à 1.931.245 t. n. en 1896, presque au triple. Le mouvement de nos ports s'est également accru durant la même période, dans de notables proportions: de 31.526 navires chargés, jaugeant 3.735.152 t. n. (pavillon français, 1.587.439 t. n.), il s'est élevé pour le commerce extérieur, entrées et sorties réunies, à 43.916 navires jaugeant 24.341.468 t. n. (pavillon français, 8.433.391 t. n.). Pour le pavillon français seulement, il a donc plus que quintuplé. Mais si l'on sort un peu de France et qu'on regarde ce qui se passe chez nos voisins; si, en outre, au lieu de prendre comme premier terme de comparaison notre situation d'il y a cinquante ans, on n'envisage que les quinze ou seize dernières années, on est forcé de reconnaître qu'au lieu de progresser nous piétons sur place, tandis que les autres nations maritimes, même celles que l'on est convenu d'appeler des nations de second ordre, vont sans cesse de l'avant, presque sans à-coups et à pas de géant. Déjà nous nous sommes laissé prendre de nombreux rangs; il est à redouter que nous n'en perdions, dans un avenir proche, d'autres encore. Au commencement du siècle, en effet, notre marine marchande occupait une situation privilégiée, disputant à l'Angleterre elle-même le monopole du commerce d'exportation et abritant sous son pavillon une bonne moitié des échanges des produits européens. Rapidement, notre voisine d'outre-Manche a pris le dessus,

puis les États-Unis; mais la situation en était demeurée là, et, en 1880, il y a dix-huit ans, notre marine à vapeur avait encore le troisième rang, se rapprochant même très rapidement de celle des États-Unis, qui déclinait alors; l'Allemagne venait ensuite, inférieure de près d'un tiers, puis, très loin, l'Espagne, la Russie, les Pays-Bas, l'Italie, la Suède, l'Autriche. Aujourd'hui, notre marine à vapeur, après avoir eu quelque temps, aux environs de 1885, le deuxième rang, n'a plus que le quatrième; celle des États-Unis, qu'elle était parvenue un instant à distancer, la surpasse à nouveau; celle de l'Allemagne, qui a pris les devants en 1888 seulement, est aujourd'hui double; celles de la Norvège, de l'Espagne, du Japon, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède, s'en rapprochent de plus en plus et l'auront, avant peu, si la progression se maintient respectivement la même, reléguée derrière elles. Un instant, pourtant, elle a paru disposée à se relever: l'année 1896 marque par rapport à la précédente un léger progrès, qui se continue, déjà atténué, en 1897; mais ce progrès n'a été très vraisemblablement que la conséquence immédiate du vote de la loi de 1893, qui a renouvelé les primes de construction et de navigation, et, en 1898, il est presque complètement arrêté; le même phénomène s'était déjà produit à la suite du vote de la loi de 1881, et il avait déterminé ensuite une assez vive réaction. Pendant ce temps, alors que notre flotte de vapeurs ne s'augmente en deux ans, de 1896 à 1898, que de 14.992 t. n., celle de l'Angleterre en gagne 342.906, celle de l'Allemagne 122.049 (malgré un grand nombre de mises au rebut et de pertes), celle du Japon 92.914, celle de la Norvège 79.761, celle du Danemark 67.352, celle de la Suède 58.658, celle de l'Italie 47.062, celle de la Russie 35.035, celle des Pays-Bas 29.269, celle de l'Autriche 29.247. Quant à l'augmentation signalée dans le nombre de nos voiliers, elle n'apporte à cet état de choses qu'une compensation insignifiante; nos plus redoutables concurrents voient, il est vrai, diminuer chaque année le tonnage de leur marine à voiles; mais la nôtre ne s'est accrue, somme toute, de 1896 à 1898, que de 26.472 t. n., correspondant, en valeur relative, à 8.824 t. n. de navires à vapeur; en outre, les grands voiliers en fer ou en acier de plus de 1.000 t. n., qui représentent seuls la vraie marine à voiles moderne, y sont proportionnellement assez rares; on n'en trouve guère qu'une cinquantaine, jaugeant ensemble 75.000 t., alors que l'Allemagne en a 200, jaugeant ensemble plus de 300.000 t.; enfin ceux de nos chantiers de construction de navires à voiles qui, à la suite du vote de la loi de 1893, avaient momentanément consenti à ne plus demander que 30 ou 35 %, au lieu de 75 %, en plus des prix courants des constructeurs anglais et qui ont déterminé, par cette concession, le mouvement de reprise constaté, déclarent qu'à de pareilles conditions les entreprises leur font éprouver des pertes considérables et qu'à l'avenir il leur faudra revenir à l'ancien écart de 70 et 75 %. Quant à la construction des vapeurs, nous avons vu qu'elle est demeurée chez nous à peu près nulle, du moins en ce qui concerne les bâtiments d'un certain tonnage. Il est un autre élément qui n'est pas non plus à l'avantage de notre flotte marchande, c'est son âge. D'une statistique publiée par la Direction des douanes il résulte que plus des deux tiers de nos navires à voiles (70,4 %) et près des deux tiers de nos navires à vapeur (61 %) ont de dix à quarante ans; 233 de ces derniers, notamment, ayant une jauge nette de 141.169 t., ont plus de vingt ans; l'Allemagne, au contraire, n'a que 32 vapeurs, jaugeant ensemble 64.654 t., qui aient dépassé cet âge, et, dans toutes les flottes à vapeur qui ont pris ou qui sont à la veille de prendre le pas sur la nôtre, la proportion des bâtiments de plus de dix ans est nécessairement très faible, puisque depuis dix ans elles ont en général doublé, certaines même triplé leur tonnage. Si maintenant l'on examine le rôle que notre flotte, si peu favorisée comme effectif, joue dans notre mouvement commercial, la part qu'elle y prend, la situation n'est guère plus brillante. Sur 19.985.719 t. de

marchandises importées et exportées en 1896, 33,34 % l'ont été par des navires français, 42,96 % par les navires des pays de provenance ou de destination, 23,70 % sous des pavillons tiers, soit au total 66,66 % par des navires étrangers. Même en faisant la part nécessaire des pavillons des pays de provenance, c'est encore une perte annuelle de 8 à 9 millions de t. de fret pour notre marine marchande, représentant, au prix moyen du fret, près de 200 millions de fr. Il y a eu peu d'années où la part du pavillon français ait été plus faible; elle a, au contraire, atteint 40 %, 41 %, entre 1884 et 1889, toujours sous l'influence de la loi de 1881; depuis elle n'a fait que décroître, sans même que la loi de 1893 l'ait relevée un instant, et la dernière statistique publiée par la Direction générale des douanes n'accuse, pour les dix premiers mois de l'année 1898, aucune amélioration. D'autres indices rendent également compte de la décadence de notre marine: ainsi nous occupons encore, il y a une dizaine d'années, le second rang dans le transit du canal de Suez, et nous n'avons plus que le troisième, après les Allemands, qui, malgré l'éloignement de leurs ports, y ont fait passer pendant les six premiers mois de 1898, 179 navires jaugeant 663.535 t. bruts, contre 108 navires français jaugeant 438.065 t. br.; dans nos colonies de l'extrême Orient et du Pacifique, le commerce maritime est presque tout entier entre les mains de nos concurrents étrangers, et, à l'exception des paquebots-poste de la Compagnie des Messageries maritimes, aucun bâtiment français ne se montre dans les ports de Chine au N. de Hong-Kong ou dans les ports du Japon; à Hong-Kong même, où existe un mouvement si considérable de navires de tous les pays, à peine notre pavillon est-il représenté, si l'on excepte les paquebots en question, par de rares *cargo-boats* de la même compagnie et par des vapeurs, tout aussi rares, de la Compagnie de navigation de Haiphong à Hong-Kong; enfin, dans un tout autre ordre de faits, le nombre des candidats au brevet de capitaine au long cours diminue chaque année, témoignant de l'éloignement de nos populations du littoral pour la marine commerciale: de 500 en 1860, il est tombé à 254 en 1875, à 125 en 1890. Même au point de vue de la vitesse des grands paquebots, nous sommes en retard; sur la ligne de New York, les navires de la compagnie Cunard ont filé en moyenne, en 1896, 19^h 25 (la *Lucania*, 20^h 88), ceux de l'« American Line » 18^h 76 (le *Saint-Paul*, 19^h 28), ceux de la « Hamburg Amerika Linie » 18^h 72 (le *Kürst-Bismarck*, 19^h 10), ceux de la « White Star Line » 17^h 24 (le *Teutonic*, 19^h 02), ceux de la « Compagnie générale transatlantique » 16^h 71 (la *Touraine*, 17^h 74). Depuis, le *Kaiser Wilhelm der Grosse*, au « Norddeutscher Lloyd », a donné comme moyenne 20^h 82.

Cette situation, qui menace aussi bien l'avenir de notre flotte militaire, en tarissant les sources de notre recrutement, que celui de notre commerce et de notre richesse nationale, a été signalée, il y a longtemps déjà, à l'attention des pouvoirs publics; l'opinion s'en est vivement émue, et l'on en a cherché les causes. Le mal provient tout d'abord des conditions de cherté toutes particulières de la construction navale en France, de sa lenteur extrême, qui tient à son peu de développement, du manque de fret à la sortie, notre pays n'ayant plus aujourd'hui qu'une production industrielle relativement très limitée et ne se trouvant, d'autre part, à même d'exporter, en tant que produits naturels, ni 30 millions de tonnes de charbon par an, comme les Anglais, ni de grandes quantités de bois de charpente, comme la Norvège; le vin est à peu près en effet le seul produit qui fournisse chez nous, en abondance, un fret à la fois lourd et encombrant. Il réside aussi dans l'insuffisance des voies de transport, voies ferrées et voies navigables, desservant nos grands ports, et dans le retard apporté à l'approfondissement et à la transformation de ceux-ci. Les armateurs se plaignent enfin de la difficulté de se

procurer, à raison de la mauvaise organisation du crédit maritime, des capitaux à des taux raisonnables, du montant excessif des droits fiscaux qui frappent la navigation, de la multiplicité des entraves apportées à son exercice par une réglementation parfois vexatoire. Ajoutons que la France n'a pas, comme les nations du Nord et comme l'Allemagne, un excédent de population qui demande à la mer, aussi bien qu'à l'industrie ou au commerce, l'emploi de son activité.

Bien des remèdes ont été proposés depuis que l'alarme a été donnée, et deux lois sur la marine marchande, celle de 1881 et celle de 1893, ont été successivement votées (V. ci-après). La première parut produire quelque amélioration; mais elle était limitée à une durée de dix années et, lorsqu'il s'agit de la renouveler, les constructeurs obtinrent que la demi-prime qu'elle accordait aux armateurs pour les navires de construction étrangère francisés soit supprimée. Le résultat, disent les armateurs, aurait dû être prévu. De l'avis général, ils ne peuvent armer, dans les conditions présentes, sans la prime de navigation; de leur côté, les constructeurs sont hors d'état, de leur propre aveu, de construire, même avec l'appoint de la prime de construction, à des prix qui laissent un bénéfice aux armateurs. Dans l'impossibilité de faire usage de navires de construction étrangère, parce qu'ils ne donnent pas droit à la prime, et de navires de construction française, parce qu'ils ne laissent place à aucun profit, ils s'abstiennent d'armer ou prolongent au delà des limites normales le service des vieux bâtiments ne réalisant aucun des progrès modernes. Les défenseurs de notre marine marchande demandent, d'autre part, que les efforts, en matière de travaux publics, se concentrent désormais, jusqu'à complet achèvement pour les travaux à effectuer dans les ports, sur trois ou quatre grands d'entre eux; c'est ce que les Anglais ont fait avec Londres, Liverpool et Glasgow, les Belges avec Anvers, les Hollandais avec Rotterdam et Amsterdam, les Allemands avec Brême et Hambourg, les Danois avec Copenhague, les Italiens avec Gênes, alors que, sous l'influence de préoccupations électorales, nos Chambres et nos gouvernements ont, depuis vingt ans, éparpillé entre une soixantaine de petits ports toutes les ressources dont elles ont disposé pour cet objet, 1 milliard 300 millions environ. Quant aux voies d'accès à la mer, leur amélioration dépend, en majeure partie, des grandes compagnies de chemins de fer; celles-ci se trouvent malheureusement, du fait de leur monopole, à l'abri de toute concurrence, et elles ne prennent que difficilement l'initiative d'une amélioration. Les armateurs réclament encore un certain nombre de mesures de détail: modification de la composition des équipages en extrême Orient, où l'obligation d'employer une forte proportion d'officiers et de marins français impose à notre marine, malgré les tolérances administratives, un lourd surcroît de frais; création de ports francs dans nos ports de commerce à l'exemple de ceux de Hambourg et de Copenhague (V. PORT); diminution des droits de chancellerie et de conduite; amélioration de la loi sur l'hypothèque maritime; unification du droit maritime international, des méthodes de jaugeage, de la rédaction des clauses de connaissance; institution de nombreuses écoles de navigation pour les capitaines au long cours; liquidation de la prime de navigation dans nos colonies, sans l'obligation du retour en France; possibilité de francisation définitive dans les colonies et auprès des consuls des ports étrangers voisins. Tous à peu près ont répondu, exprimant pour la plupart, principalement les chambres de commerce, les desiderata que nous rapportons plus haut.

Toutes les questions qui touchent à notre crise maritime sont de nouveau à l'étude, et la révision de la loi de 1893 paraît imminente. Au ministère de la Marine, le Conseil supérieur de la marine marchande s'en occupe; au ministère du Commerce, une grande commission extraparlementaire a été instituée dans le même but au mois de

février 1897, à la suite d'un vote de la Chambre des députés (séance du 1^{er} déc. 1896), et elle a prescrit une enquête auprès de toutes les chambres de commerce et des divers intéressés (Circ. min., 15 juin 1897). Le questionnaire qui leur a été adressé était ainsi libellé: A quelles causes attribuez-vous la décadence de notre marine marchande? Quelles sont les causes de la difficulté que rencontre la construction des navires de commerce? Quels moyens proposez-vous pour diriger les frets sur les ports français?

PRINCIPALES LIGNES DE NAVIGATION. — Nous ne pouvons donner même une simple énumération des nombreuses lignes de navigation qui sillonnent les mers et relient directement les grands ports. Nous allons seulement indiquer les plus importantes. Les chiffres entre parenthèses expriment, en jours, la durée moyenne de la traversée par les paquebots; sur plusieurs lignes, cette durée s'est trouvée dans ces derniers temps assez sensiblement réduite par quelques compagnies et par certains de leurs navires, à la suite de la lutte de vitesse qui s'est engagée entre elles et qui a fait réaliser des lochs de 22 nœuds (22 milles marins ou 40 kil. à l'heure). — *Entre l'Europe et l'Amérique*: le Havre à New York (7 j.), Saint-Nazaire à Vera-Cruz (19 j.), Saint-Nazaire à Colon (20 j.), Bordeaux à Port-au-Prince (19 j.), Bordeaux à Colon (23 j.), Bordeaux à Buenos-Aires (21 j.), Marseille à Colon (20 j.) et Port-Limon (21 j.), Marseille à Buenos-Aires (21 j.), Liverpool à Halifax (9 j.), Liverpool à New York (7 j.), Liverpool à Colon (18 j.), Liverpool à Para (21 j.) et à Manaos (28 j.), Liverpool à Valparaiso (35 j.) et à Callao (45 j.), Southampton à la Jamaïque (16 j.), à Colon (19 j.) à Port-Limon (22 j.) et à Sabanilla (25 j.), Southampton à Buenos-Aires (22 j.), Brême (Bremerhaven) à New York (8 j.), Brême à Baltimore (13 j.), Brême à Santos (34 j.), Brême à Buenos-Aires (30 j.), Hambourg (Cuxhaven) à New York (8 j.), Hambourg à Vera-Cruz (30 j.), Hambourg à Port-Limon (29 j.), Hambourg à Colon (30 j.), Hambourg à Santos (28 j.), Hambourg à Buenos-Aires (25 j.) et à Callao (63 j.), Amsterdam à Paramaribo (21 j.) et à Port-au-Prince (38 j.), Santander à la Havane (13 j.) et à Vera-Cruz (20 j.), Cadix à Vera-Cruz (20 j.), Cadix à Buenos-Aires (24 j.), Gênes à New York (11 j.), Gênes à Buenos-Aires (22 j.), Trieste à Santos (44 j.). — *Entre l'Europe et les côtes O. et S. d'Afrique*: Bordeaux à Dakar (11 j.) et à Loango (31 j.), Marseille à Dakar (11 j.) et à Loango (27 j.), Plymouth à Ténériffe (6 j.) et au Cap (20 j.), Southampton au Cap (16 j.) et à Natal (27 j.), Anvers au Congo (30 j.), Lisbonne à Mossamèdes (28 j.), etc. — *Dans la Méditerranée*: nombreuses lignes de port à port ou reliant les deux bassins, et partant principalement de Marseille, Gênes, Naples, Brindisi et Trieste vers Alexandrie, Port-Saïd, Athènes, Constantinople, Odessa et les Echelles du Levant: Marseille à Ajaccio (18 h.), Marseille à Alger (1 j. 1/2), Marseille à Tunis (1 j. 1/2), Marseille à Alexandrie (5 j.) et à Port-Saïd (7 j.), Marseille à Constantinople (7 j.) et à Batoum (13 j.), Marseille à Odessa (11 j.), etc. — *Entre l'Europe, les Indes, l'extrême Orient et l'Océanie*. Par le canal de Suez: Marseille à Saïgon (25 j.), à Hong-Kong (30 j.) et à Yokohama (39 j.), Marseille à Tamatave (25 j.), à la Réunion (27 j.) et à l'île Maurice (29 j.), Marseille à Sydney (33 j.) et à Nouméa (37 j.), Londres à Sydney (43 j.) et à Brisbane par Batavia (35 j.), Brême à Sydney (34 j.), Naples à Sydney (34 j.), Brindisi à Sydney (35 j.), Amsterdam et Rotterdam à Batavia (42 et 43 j.), Port-Saïd à Padang (20 j.) et à Batavia (23 j.), etc. Par le cap de Bonne-Espérance: Plymouth à Hobart (38 j.) et à Wellington (44 j.). Par le détroit de Magellan: Plymouth à Wellington (40 j.). — *Entre l'Amérique, l'Asie Orientale et l'Océanie*: Vancouver à Yokohama (14 j.), à Shanghai (18 j.) et à Hong-Kong (22 j.), San-Francisco à Yokohama (16 j.)

et à Hong-Kong (25 j.), San-Francisco à Honolulu (7 j.) et à Sydney (26 j.), Honolulu à Apia (8 j.), etc. — *Dans l'Océan Indien* : Colombo à King George (12 j.), Colombo à Adélaïde (16 j.), Colombo à l'île Maurice (8 j.), etc.

GRANDES COMPAGNIES DE NAVIGATION. — Nous ne mentionnons que les plus importantes ou les plus connues. Les chiffres entre parenthèses se rapportent au nombre de bâtiments de tout tonnage en service et à leur tonnage brut total ; les noms de villes sont ceux des principaux ports d'attache.

Marine à vapeur. — *France*. « Messageries maritimes » (64 nav., 226.108 t., Marseille, Bordeaux) : lignes de Marseille dans le Levant et en extrême Orient, de Bordeaux au Brésil et à la Plata, services côtiers ; « Compagnie générale transatlantique » (63 nav., 164.630 t., le Havre, Saint-Nazaire, Marseille) : lignes du Havre à New York et de Saint-Nazaire à Colon, service des Antilles, service entre la France et l'Algérie, services côtiers ; « Chargeurs réunis » (29 nav., 81.284 t., le Havre) : lignes de la côte occidentale d'Afrique, du Transvaal, de Madagascar, du Brésil, de la Plata ; « Société générale de transports maritimes à vapeur » (18 nav., 46.684 t., Marseille) : lignes de Marseille au Sénégal, au Brésil, à la Plata, en Algérie et en Italie ; « Compagnie havraise péninsulaire » (16 nav., 33.616 t., le Havre) : lignes du Havre en Algérie, en Espagne, à Madagascar, dans le Levant, au Chili et au Pérou ; « Compagnie marseillaise » [Fraissinet et C^e] (23 nav., 29.805 t., Marseille) : lignes de la Corse, de l'Italie, du Levant et de la côte occidentale d'Afrique, services côtiers. — *Angleterre*. « Peninsular and Oriental Steam Navigation Co » (60 nav., 283.142 t., Londres) : lignes de Londres aux Indes, en Chine, au Japon, en Australie, services dans la Méditerranée ; « British India Steam Navigation Co » (102 nav., 280.998 t., Londres) : lignes de Londres en Australie, à Zanzibar et à Calcutta ; « British and African Steam Navigation Co » [Elder Dempster] (76 nav., 201.793 t., Liverpool) : lignes de Liverpool aux côtes O. et S.-O. d'Afrique, aux ports de la mer du Nord et de la Manche ; « Wilson Lines » (86 nav., 178.353 t., Hull) : lignes de Hull aux ports de la mer du Nord, de la Manche et de la Méditerranée ; « White Star Line » et « Oceanic Steam Navigation Co » [Immay-Imrie] (21 nav., 126.552 t., Liverpool) : ligne de Liverpool à New York ; « Pacific Steam Navigation Co » (37 nav., 123.598 t., Liverpool) : lignes de Liverpool et la Pallice à Valparaiso, Rio-Janeiro et Panama ; « Allan Line Royal Mail Steamers » (33 nav., 120.271 t., Glasgow, Liverpool) : lignes de Liverpool et de Glasgow au Canada, aux États-Unis, à Buenos-Aires ; « Clan Line Steamers » [Cayzer Irvine] (40 nav., 118.007 t., Glasgow) : lignes des Indes et du Cap ; « The Cunard Steamship Co » (25 nav., 113.620 t., Liverpool) : lignes de Liverpool au Havre, à New York, à Boston, en Italie et dans l'Adriatique ; « MacLay and Macintyre » (49 nav., 110.571 t., Glasgow) ; « Anchor Line » [Henderson brothers] (27 nav., 103.537 t., Glasgow) : lignes de New York, des Indes, de la Méditerranée ; « Harrison Line » [Mersey Chambers] (29 nav., 102.667 t., Liverpool) : lignes de Calcutta, de Natal, du Mexique, des Antilles, de Colon. — *Allemagne*. « Norddeutscher Lloyd » (65 nav., 284.989 t., Brême) : lignes de Brême à New York (via Cherbourg et via Southampton), à Baltimore, au Brésil, dans la République Argentine, en Chine, au Japon, en Australie ; « Hamburg Amerika Linie » (69 nav., 266.040 t., Hambourg) : lignes des États-Unis et du Canada, des Antilles, du Mexique, du Pacifique ; « Hamburg Sudamerikanische Dampfschiffahrtsgesellschaft » (31 nav., 106.775 t., Hambourg) : lignes du Brésil et de la Plata ; « Deutsche Dampfschiffahrts Ges. » [Hansa] (35 nav., 89.544 t., Brême) : lignes de la Plata et des Indes ; « Deutsche Dampfschiffahrts Ges. » [Kosmos] (19 nav., 68.192 t., Hambourg) : lignes du Chili, du Pérou et de l'Amérique centrale (Pacifique). — *Italie*. « Navigazione generale italiana » [Florio e Rubattino] (101 nav., 183.339 t., Naples, Gènes, Palerme, Venise) :

lignes de la Méditerranée, de la mer Noire, des Indes, de la Chine, de l'Amérique du Sud (Atlantique) ; « la Veloce » (16 nav., 53.133 t., Gènes) : lignes des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Sud (Atlantique). — *Autriche*. « Lloyd Austriaco » (70 nav., 148.899 t., Trieste) : lignes de l'Adriatique et du bassin oriental de la Méditerranée, des Indes, de la Chine. — *Espagne*. « Compañía transatlántica » [ex Lopez] (32 nav., 105.170 t., Barcelone, Cadix) : lignes des Antilles, de l'Amérique du Sud, du Maroc. — *Danemark*. « Det Forenede Dampskibs Selskab » (109 nav., 92.559 t., Copenhague) : lignes d'Alger, de Marseille, de Bordeaux et du Havre aux ports de la Baltique, par Copenhague. — *Norvège*. « Wilhelmsen, W. et Co » (20 nav., 44.094 t., Tønsberg). — *Hollande*. « Stoomvaart Maatschappij Nederland » (16 nav., 52.802 t., Amsterdam) : ligne des Indes néerlandaises. — *Russie*. « Compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce » (80 nav., 87.789 t., Odessa) ; « Flotte volontaire russe » (18 nav., 82.130 t., Cronstadt et Odessa). — *Turquie*. « Compagnie ottomane de navigation à vapeur » [Idarei Massousieh] (28 nav., 26.281 t., Constantinople). — *Etats-Unis*. « Pacific Mail Steamship Co » (17 nav., 43.493 t., New York, San-Francisco) : lignes de New York à San-Francisco, via Colon-Panama, du Japon et de la Chine ; « New York and Cuba Mail Steamship Co » [Ward Line] (11 nav., 29.727 t., New York) : ligne de la Havane. — *Japon*. « Nippon Yusen Kabushiki Kaisha » (76 nav., 184.066 t., Tokio) ; « Osaka Shosen Kabushiki Kaisha » (70 nav., 54.203 t., Osaka).

Marine à voiles. — *France*. « A.-D. Bordes et fils » (37 nav., 78.658 t., Dunkerque, Bordeaux, Nantes). — *Angleterre*. « Bank Line » [A. Weir] (32 nav., 55.289 t., Glasgow) ; « W. Thomas and Co » (21 nav., 32.966 t., Liverpool). — *Allemagne*. « Wencke Söhne » (16 nav., 29.714 t., Hambourg) ; « F. Laeiz » (15 nav., 28.975 t., Hambourg).

COTE DES NAVIRES. AGENCES DE CLASSEMENT. — Les affréteurs d'un navire et les compagnies qui l'assurent ont le plus grand intérêt à être renseignés sur sa qualité. L'art. 225 du C. de com. et la loi du 30 janv. 1893, art. 9, prescrivent bien une visite ; mais elle n'a pour but que d'établir l'état de navigabilité du bâtiment et elle ne fournit aucune indication quant à son âge, à sa solidité relative et aux conditions de son armement. Or des industriels ont à plusieurs reprises imaginé, en Angleterre surtout, où la visite n'est obligatoire que depuis 1873, de charger sur des navires connus d'eux comme courant, à raison de leur mauvaise construction et de leur vétusté, les plus grands risques au moindre accident, de grandes quantités de marchandises qu'ils assuraient pour des sommes bien supérieures encore à leur valeur et qu'ils avaient les plus grandes chances de ne pas voir arriver à destination. Des agences de renseignements se sont d'assez bonne heure créées en vue de déjouer les combinaisons de ces *shipnakers* (équarisseurs de navires) ; elles classent les navires d'après les rapports des experts qu'elles entretiennent dans les principaux ports du monde, elles les cotent, et la cote ainsi donnée a dans l'industrie des transports maritimes une importance capitale : aucun chargeur ne consentirait à affréter un navire qui ne serait pas coté, aucune compagnie ne voudrait l'assurer. En France, la plus importante de ces sociétés est le *Bureau Veritas* (V. VERITAS), qui opère de la façon suivante. Pour les navires en bois, son appréciation dépend de la nature du bois entré dans la construction, de son mode d'emploi, du chevillage ; elle s'exprime par une cote, qui est maintenue, à défaut de contre-indication ultérieure, pendant un nombre d'années déterminé, puis qui diminue avec l'usure, et qui est représentée dans l'ordre décroissant par les fractions

suivantes : $\frac{3}{3}$, $\frac{3}{6}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{2}{3}$, etc., elles-mêmes complétées par

d'autres chiffres se référant à l'état de la coque et de l'ar-

mement : 1,1; ou 2,1 ou 2,2, etc. Un navire en bois se trouve ainsi coté : $\frac{3}{5}$ 1,1 par exemple. Pour les navires en

fer ou en acier, le classement est fait d'après la valeur intrinsèque de la construction et suivant trois catégories désignées par les chiffres romains I, II, III, auxquels sont adjointes des cotes complémentaires analogues à celles des navires en bois. Une lettre indique en outre le genre de navigation (long cours, cabotage, pêche, etc.) auquel le bâtiment est affecté. Les grandes agences de classement sont, dans l'ordre de leur importance : le *Lloyd's Register of british and foreign shipping* (V. LLOYD), qui a sur ses registres 8.811 bâtiments, le *Bureau Veritas*, qui en a 5.342, le *Norske Veritas*, le *Record of american and foreign shipping*, le *Germanischer Lloyd*, le *Veritas austro-ungarico*, le *Registro italiano*, la *British Corporation*, le *Registre grec*, la *Nederlandsche Vereeniging van Assuradeuren*.

Administration. — Au point de vue administratif, les questions intéressant la navigation maritime ressortissent à sept ministères différents : le ministère de la Marine, qui a une Direction de la marine marchande, des pêches et de la domanialité, avec un bureau spécial de la navigation commerciale s'occupant de l'inscription maritime, de la police de la navigation commerciale et du pilotage, de la navigation de plaisance, des accidents de mer, des sociétés de sauvetage, de la francisation des navires et de la navigation des neutres ; le ministère du Commerce et de l'Industrie, qui a dans ses attributions l'élaboration des traités de commerce et de navigation (au point de vue général), la préparation des lois et décrets sur la marine marchande (Direction du commerce, 1^{er} bureau), la centralisation de tous les documents concernant la législation maritime des pays étrangers (2^e bureau) ; le ministère des Travaux publics, qui est chargé de la construction, de l'amélioration et de l'entretien des ports de commerce, de l'éclairage et du balisage des côtes (Direction des routes, de la navigation et des mines, division de la navigation, 1^{er} bureau) ; le ministère des Colonies, qui a pour les colonies les mêmes attributions que les ministères de la Marine et des Travaux publics pour la France (bureaux respectifs de chaque colonie) ; le ministère des Finances (Direction générale des douanes, 1^{re} division, 1^{er} bureau : traités de commerce et de navigation au point de vue fiscal ; 2^e bureau : régime fiscal de la marine marchande, primes à la construction et à la navigation, régime maritime des colonies et établissements français d'outre-mer ; 3^e bureau : statistique commerciale de la marine marchande) ; le ministère de l'Intérieur, qui a dans ses attributions le service sanitaire du littoral de la France et de l'Algérie (Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, 4^e bureau) ; enfin le ministère des Affaires étrangères, qui a dans ses attributions le service consulaire (Direction des affaires consulaires et commerciales). Le Conseil supérieur de la marine marchande, créé par décret du 24 avr. 1896, et la Commission supérieure des naufrages dépendent du ministère de la marine ; la commission extraparlamentaire chargée d'étudier les moyens de venir en aide à la marine marchande fonctionne au ministère du Commerce. Le ministère des Travaux publics entretient dans les ports, pour leur surveillance et leur police, un personnel d'officiers et de maîtres de port, qui est placé sous les ordres des ingénieurs des ponts et chaussées chargés en même temps de l'exécution de tous les travaux d'amélioration et d'entretien (V. PORT).

Législation et réglementation. — DROIT MARITIME COMMERCIAL (V. DROIT, t. XIV, p. 1110, et ABANDON, AFFRÈTEMENT, ARMATEUR, ASSURANCE MARITIME, AVARIE, CAPITAINE, CARGAISON, CHARGEMENT, CONNAISSEMENT, CONTRAT DE GROSSE, COURTAJE, EQUIPAGE, FRET, JET, PRIVILÈGE, etc.).

DROIT ADMINISTRATIF MARITIME. — *Loi du 30 janv. 1893 sur la marine marchande.* La décadence chaque jour plus

marquée de notre industrie des transports maritimes avait inspiré dès 1872 des inquiétudes aux pouvoirs publics ; un essai de rétablissement des surtaxes de pavillon, qui avaient une première fois été abolies en 1866, rencontra des obstacles dans les stipulations des traités de commerce ; elles furent à nouveau supprimées en 1873 et, le 29 janv. 1881, une loi votée sur la proposition du gouvernement institua les primes à la construction et à la navigation. Elle n'avait qu'une durée de dix années et elle a été remplacée par la loi du 30 janv. 1893, qui a la même durée et qui a été suivie du règlement d'administration publique du 25 juil. 1893, fixant les conditions de son application (V. aussi Circ. min. marine, 13 avr. 1894). La prime de construction, qui est destinée à compenser les charges douanières, est allouée pour tous les navires de commerce construits en France, quelle qu'en soit la destination. Elle est de 65 fr. par tonneau de jauge brute pour les bâtiments en fer ou en acier, de 40 fr. pour les bâtiments en bois d'au moins 150 t., de 30 fr. pour les bâtiments en bois de jauge moindre ; les machines et appareils auxiliaires d'origine française placés à leur bord reçoivent en plus une prime de 15 fr. par 100 kilogr. La prime de navigation, qui est destinée à compenser les charges de l'inscription maritime (V. ce mot), est due aux navires naviguant au long cours sous pavillon français qui ont été francisés avant le 29 janv. 1881 ou qui ont été construits en France à une époque quelconque. Moitié de la prime est allouée, dans les mêmes conditions de navigation, aux navires construits à l'étranger et francisés pendant la période du 29 janv. 1881 au 1^{er} janv. 1893 ou construits en France et ayant reçu pendant cette période des machines ou chaudières de construction étrangère. Aucune prime n'est allouée aux navires de construction étrangère ultérieurement francisés. Les deux tiers de la prime sont payés, sous certaines réserves, aux navires se livrant au cabotage international qui sont de construction française ou qui ont été francisés avant le 1^{er} janv. 1893. La prime se compte par tonneau de jauge brute et par 1.000 milles parcourus. Pour les bâtiments à vapeur, elle est de 1 fr. 40, avec décroissance annuelle, à dater du jour de la construction, de 0 fr. 06 pour les navires en fer ou acier et de 0 fr. 04 pour les navires en bois. Elle est augmentée de 25 % si le navire a été construit d'après des plans préalablement approuvés par l'autorité militaire. Pour les bâtiments à voiles, elle est de 1 fr. 70, avec décroissance annuelle de 0 fr. 08 et 0 fr. 06. Le montant des primes ainsi annuellement accordées est d'environ 8 millions de fr. — La loi débute par une définition nouvelle du cabotage : est réputée *cabotage international* la navigation qui s'effectue en deçà des limites assignées au long cours par l'art. 377 C. de comm. (V. ci-dessus), mais entre ports français et étrangers, ou entre ports étrangers ; est réputée *cabotage français* la navigation d'un port français à un autre port français. Elle se termine par diverses dispositions concernant le pilotage, les visites, les procès-verbaux de mutations de propriété des navires, les péages locaux, le prélèvement d'une retenue de 4 % sur le montant des primes en faveur d'institutions charitables.

Loi du 1^{er} juil. 1897 sur l'inscription maritime. Elle s'est bornée, d'une façon générale, à codifier, en les remettant au point, les nombreuses dispositions éparses dans l'ordonnance du 31 oct. 1784, la loi du 3 brumaire an IV, le décret-loi du 24 mars 1832, et concernant les formalités de l'inscription, la radiation des matricules, le service militaire, l'état spécial des inscrits, les mousses, les inscrits algériens, les inscrits coloniaux, l'administration de l'inscription maritime, les peines disciplinaires dont peuvent être frappés les inscrits, etc. (V. INSCRIPTION MARITIME). Elle a été complétée par la loi du 28 juil. 1897 sur le permis de navigation maritime et l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde, et elle a subi ultérieurement quelques légères modifications du fait de la loi du 28 janv. 1898.

Navigation de concurrence et navigation réservée. La navigation au long cours et le cabotage international peuvent s'exercer sous tout pavillon, tant pour l'importation des produits étrangers que pour l'exportation des produits français : d'où le nom de navigation de concurrence qui leur est appliqué. La navigation réservée ne peut avoir lieu, au contraire, que sous pavillon français ; elle comprend le cabotage entre ports français ou entre ports de la France et de l'Algérie, et les pêches maritimes (V. CABOTAGE, PÊCHE).

Identité et nationalité des navires. Francisation. Les navires se distinguent les uns des autres par leur identité et leur nationalité. L'identité est définie par le nom du navire, son jaugeage (V. ce mot), le nom de son ou de ses propriétaires ; elle est fixée par l'immatriculation dans un quartier d'inscription maritime, qui donne au navire un port d'attache où se centraliseront tous les éléments d'information le concernant. La nationalité se prouve, si elle est française, par l'acte de francisation qui est délivré par la douane et qui mentionne l'identité du navire, le jaugeage brut et le jaugeage légal ou jauge nette. D'après les lois du 24 sept. 1793 et du 27 vendémiaire an II, ne pouvaient être français que des navires construits en France ou aux colonies, ou déclarés de bonne prise sur l'ennemi, et étaient défrancisés ceux qui avaient subi, à l'étranger, sans nécessité absolue dûment constatée, des réparations excédant 6 fr. par tonneau. Sous l'empire des lois du 9 juin 1845 et du 19 mai 1866, toujours en vigueur, il suffit que le navire appartienne au moins pour moitié à des Français ou à des sociétés constituées en France et que le capitaine, les officiers et les trois quarts au moins de l'équipage soient français. On tolère même dans la pratique et dans certaines circonstances de navigation des dérogations à la composition de l'équipage, pourvu que le capitaine soit français. Quant à l'origine du navire, elle peut être étrangère, mais il faut alors, pour la francisation, la production d'un acte de vente authentique, enregistré, et un certificat du consul étranger, constatant la dénationalisation et la radiation des cadres de la marine étrangère. Il est en outre acquitté un droit de 2 fr. par tonneau de jauge. Le nom, la nationalité, le propriétaire, le port d'attache ne peuvent être modifiés qu'en remplissant certaines formalités ; les transmissions de propriété, notamment, doivent pour produire effet vis-à-vis des tiers être mentionnées sur les registres de la douane et l'acte de francisation : c'est la *mutation en douane*. Le *pavillon* (V. ce mot) est le signe extérieur de la nationalité ; le *congé* (V. ce mot) prouve qu'elle n'a pas été perdue. Sont dispensées de l'acte de francisation les embarcations faisant partie de l'inventaire des navires, celles de 2 tonneaux et au-dessous, celles qui naviguent à l'intérieur d'une rade ou d'une rivière, les embarcations de plaisance de 10 tonneaux et au-dessous.

Papiers de bord. Aucun navire français ne peut prendre la mer sans être pourvu de son acte de francisation et de son congé, aucun navire étranger ne peut sortir d'un port français sans être muni d'un permis de mettre en mer ou d'un *passé-port* (V. ce mot). Les autres pièces que le capitaine doit avoir à bord sont : le rôle d'équipage, les procès-verbaux de visite, relatifs à la navigabilité et au coffre de médicaments, le permis de navigation spécial aux bâtiments à vapeur, la patente de santé, dans le cas où elle est exigée, le registre des traversées si le navire a droit à la prime de navigation, le manifeste de sortie indiquant la composition de la cargaison et visé par l'administration des douanes, les acquits de paiement ou acquits-à-caution des douanes établissant l'état régulier de la cargaison à l'égard du fisc, l'inventaire du matériel accessoire du navire assurant au matériel une immunité permanente des droits, le permis de provisions constatant la régularité de l'embarquement des objets consommables nécessaires au navire, les connaissements définissant la responsabilité du capitaine et, en temps de guerre, la propriété neutre de la cargai-

son, les chartes-parties déterminant les clauses du règlement du fret, le journal du bord, qui doit relater dans l'ordre chronologique les faits et résolutions du capitaine, le livre de punitions, le livre de loch, journal des faits de la navigation, un livre de comptes, un exemplaire des décrets du 24 mars 1852 sur la discipline et du 21 févr. 1897 sur les abordages, de l'instruction du 3 oct. 1893 sur les actes de l'état civil et de l'instruction médicale du 3 juil. 1876. En quittant un port étranger, le capitaine doit demander au consul un certificat constatant l'époque de son arrivée, l'état et la nature de son chargement (V. ACQUIT-À-CAUTION, ARMEMENT, BATEAU À VAPEUR, CAPITAINE, DOUANE, EQUIPAGE, JOURNAL).

Conditions de commandement (V. BORNAGE, CABOTAGE, CAPITAINE, PÊCHE).

Police des ports (V. PORT).

Pilotage (V. ce mot).

Passagers (V. ce mot).

Rapatriement (V. ce mot).

Service médical et hygiène du bord, police sanitaire, patente de santé (V. POLICE SANITAIRE).

Fautes de discipline, crimes et délits maritimes. Le décret-loi disciplinaire et pénal pour la marine marchande du 24 mars 1852 régit tout ce qui concerne la compétence, la procédure et la pénalité en matière de fautes de discipline, délits et crimes maritimes. Il investit notamment le capitaine de pouvoirs très étendus. En mer, il connaît, sans recours ni appel, des infractions qualifiées fautes de discipline et commises par l'équipage, les officiers et les passagers : désobéissance simple, négligences de service, ivresse sans désordre, querelles ou disputes sans voies de fait, absences du bord sans permission, inobservation des règles relatives à l'allumage des feux, pipes, cigares, etc. Ces fautes sont punies : pour l'équipage, de la consigne à bord, du retranchement de la ration de boisson fermentée, de la retenue sur la solde, de la vigie, de la prison, de l'amarrage à un bas-mât, de la boucle, du cachot ; pour les officiers, de la retenue sur la solde, des arrêts simples ou forcés, de la suspension temporaire, de la déchéance de l'emploi d'officier ; pour les passagers, de l'exclusion de la table du capitaine, des arrêts dans la chambre, de l'interdiction partielle de monter sur le pont. Les officiers et passagers qui refusent de se soumettre à une peine disciplinaire peuvent être mis aux arrêts forcés pendant dix jours et jusqu'à la fin de la traversée, s'il s'agit d'un homme dangereux ou en prévention de crime. Le capitaine tient registre des peines par lui infligées et en rend compte aux autorités maritimes ou consulaires. Il constate les délits maritimes : fautes de discipline réitérées, refus formel d'obéir, rixes ou voies de fait, ivresse avec désordre, dégradation d'objets du bord, altération ou gaspillage des vivres, rébellion, etc., et il en demande la répression aux consuls, aux commissaires de l'inscription maritime, aux commandants des bâtiments de l'Etat ; les délinquants sont déférés aux tribunaux maritimes commerciaux (V. TRIBUNAL MARITIME) et passibles d'amendes et de peines variant de 16 à 500 fr. et de 6 jours à 5 ans de prison. Il est procédé de même, en rade, même à l'égard des simples fautes de discipline. Quant aux crimes commis à bord, ils sont constatés comme les délits, mais les poursuites sont exercées devant les tribunaux ordinaires. La personne et l'autorité du capitaine sont spécialement garanties par des peines sévères qui punissent les refus d'obéissance, voies de fait et outrages commis envers lui. Lui-même est, par contre, passible d'amende, d'emprisonnement, d'interdiction temporaire ou définitive de commandement, prononcés par les tribunaux maritimes, dans les cas d'abus de pouvoir et voies de fait, de destruction, de dégradation et de vente d'objets du bord, d'altération de vivres, d'abandon du navire, d'abandon ou d'usurpation de commandement, d'infractions aux dispositions légales ou réglementaires concernant les formalités douanières ou sanitaires, les

papiers de bord, la police des ports, la police de la navigation, d'omission des visites dues aux commandants de l'Etat, d'outrages envers les fonctionnaires de la marine, de contrebande, d'ivresse habituelle, etc. La suspension ou le retrait de la faculté de commander peuvent aussi être prononcés par le ministre de la Marine, après enquête contradictoire.

Abordages et autres accidents de mer. Les conséquences pécuniaires des accidents de mer, leur imputation et leur règlement relèvent plus spécialement du droit commercial (V. **ABORDAGE, AVARIE**). Au point de vue de la responsabilité pénale, une loi du 10 mars 1891 sur les accidents et collisions en mer confère aux tribunaux maritimes commerciaux dont il a été déjà question le soin de connaître des infractions commises par le capitaine, l'équipage et l'armateur aux règlements et prescriptions relatifs aux feux à allumer la nuit, aux signaux à faire en temps de brume, à la route à suivre et aux manœuvres à exécuter en cas de rencontre d'un autre bâtiment, aux secours et aux renseignements à donner par l'abordeur à l'abordé, à la possession, à l'entretien et à l'emploi des appareils de sauvetage, et, d'une façon générale, de tous les manquements aux règles de prudence et de vigilance inhérentes à leur service; elle les punit d'amendes variant de 16 à 3.000 fr., d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et du retrait temporaire ou définitif de la faculté de commander. En ce qui concerne les précautions à prendre pour éviter les abordages, elles se trouvent dans le règlement du 21 févr. 1897, qui reproduit le projet élaboré par la conférence internationale de Washington et qui a remplacé le décret du 1^{er} sept. 1884. Il est applicable dans les hautes mers et dans les eaux attenantes accessibles aux bâtiments de mer. Il exige, pour tous les bâtiments en marche, mus par une machine, trois feux, l'un blanc au mât de misaine, l'autre vert à tribord, l'autre rouge à bâbord, visibles par une nuit noire et avec une atmosphère pure, le premier à 5 milles, les deux autres à 2 milles. Le nombre des feux blancs doit être de deux ou trois pour les remorqueurs, suivant la longueur de la remorque. Les bâtiments n'allant qu'à la voile n'ont pas de feux blancs. Les petits bâtiments et les bateaux-pilotes ont des feux spéciaux. Les bateaux de pêche et les chalutiers demeurent soumis, en attendant qu'une entente internationale ait pu s'établir, aux dispositions de l'art. 10 du décret du 1^{er} sept. 1884, provisoirement maintenu. Le navire qui, pour une cause accidentelle, n'est pas maître de sa manœuvre, doit porter, la nuit, près du feu blanc, deux feux rouges, et le jour, dans l'endroit le plus apparent, deux ballons noirs. Par les temps de brume, les navires à vapeur font emploi du sifflet ou de la sirène, les navires à voiles et tous les navires remorqués du cornet de brume; au mouillage, les uns et les autres sonnent la cloche (V. **SIGNAL**). Ils modèrent leur vitesse et, s'ils entendent sur l'avant de leur travers un signal de brume, stoppent. Si un navire en aperçoit un autre qui s'approche, il s'assure par un relèvement au compas s'il vient sur lui et, dans le cas de l'affirmative, se conforme à des règles qui varient suivant que les deux navires sont à voiles, ou à vapeur, ou l'un à voiles et l'autre à vapeur. En principe, le navire à vapeur laisse la route au navire à voiles et, si les deux navires sont à vapeur, chacun d'eux vient sur tribord, de façon qu'ils passent à bâbord l'un de l'autre. Le navire à vapeur qui modifie sa route en avertit d'ailleurs l'autre au moyen de signaux signifiant: « Je viens sur tribord, » ou « Je viens sur bâbord, » ou « Je marche en arrière à toute vitesse ». Quand un navire est en détresse, il demande du secours en tirant le canon de minute en minute, en lançant des fusées, en produisant de grandes flammes, en faisant entendre avec ses appareils phoniques un son continu, en arborant le signal NC, en hissant un pavillon carré surmonté d'un ballon. — Tous les navires sont en outre soumis, dans les rades, ports ou rivières, aux

règles spéciales de sécurité édictées par l'autorité locale.

Secours et pensions aux marins victimes d'accidents de mer. Concurrément avec la Caisse des invalides de la marine (V. **CAISSE**, t. VIII, p. 821), qui sert aux anciens marins et à leurs veuves des pensions de demi-solde et des secours, fonctionne une Caisse de prévoyance entre les marins français contre les risques et accidents de leur profession, qui a été instituée par la loi du 24 avr. 1898 et dont font obligatoirement et exclusivement partie tous les inscrits maritimes à partir de l'âge de dix ans. Elle est alimentée par la cotisation des participants (moitié de la taxe prélevée pour la Caisse des invalides), par un apport égal des propriétaires ou armateurs, par les dons des particuliers. Sa gestion est confiée au ministre de la Marine. Elle sert des pensions variant, en cas de non-cumul et suivant le grade (simple matelot, officier, capitaine), de 204 à 300 fr. pour les inscrits eux-mêmes, de 192 à 250 fr. pour leurs veuves, de 96 à 125 fr. pour les ascendants, avec supplément de 24 à 36 fr. par enfants de moins de dix ans et réduction de moitié en cas de cumul.

Pêches maritimes (V. **PÊCHE**).

Services postaux (V. **POSTE**).

TAXES DE NAVIGATION. — Les navires français et les navires étrangers sont soumis à diverses taxes que l'on désigne sous le nom de droits de navigation. Ils comprennent: les droits de francisation, les droits de congé (bâtiments français), les droits de passe-port (bâtiments étrangers), les droits de quai, les droits de permis et de certificat, les droits sanitaires, tous recouvrés, de même que les droits de douane, par l'administration des douanes, sauf dans quelques grands ports où les droits sanitaires sont perçus par un agent spécial (V. **DOUANE**, t. XIV, p. 992). Tout bâtiment à voiles de plus de 80 t., tout bâtiment à vapeur de plus de 100 t., et tout bâtiment d'un tonnage moindre qui ne fait pas habituellement la navigation de port à port, est tenu en outre d'acquitter, chaque fois qu'il entre dans un port français ou qu'il en sort, les droits de pilotage, qu'il se serve ou non de pilote. Il est dû enfin par les bâtiments français dans les ports étrangers, à raison des diverses formalités qu'ils sont tenus de remplir auprès des agents consulaires, des droits qui sont perçus par les chancelleries et dont le montant est déterminé par les décrets des 30 nov. 1875 et 18 déc. 1876. La plupart des taxes de navigation portent sur le corps des navires, et elles sont alors tarifées d'après le tonnage légal ou jauge nette. Pour les bâtiments français, ce tonnage est calculé conformément à la règle I du procédé de jaugeage connu en Angleterre sous le nom de méthode Moorsom (V. **JAUGEAGE**), et il est mentionné sur l'acte de francisation; pour les bâtiments étrangers appartenant à des pays avec lesquels il existe des traités de navigation, c'est le tonnage porté aux papiers de bord qui, à charge de réciprocité, est admis; pour les autres, on suit la règle II de la méthode Moorsom, sauf demande d'application de la règle I.

Droit maritime international. — NATIONALITÉ DU NAVIRE. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE (V. **EQUIPAGE, NATIONALITÉ**).

DROIT DES NEUTRES (V. **NEUTRALITÉ**).

TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION (V. **DOUANE**, t. XIV, p. 790).

II. NAVIGATION INTÉRIEURE. — Voies navigables (V. **CANAL, RIVIÈRE**).

Matériel et outillage (V. **BATEAU**, t. V, p. 738, **HALAGE, PÉNICHE, PORT, TOUAGE, REMORQUAGE**).

Statistique (V. **CANAL**).

Administration. — L'administration des voies navigables est placée dans les attributions du ministre des Travaux publics. Elle s'exerce au moyen d'un service central dépendant de la Direction des routes, de la navigation et des mines (Division de la navigation: 2^e bureau, rivières navigables et flottables; 3^e bureau, canaux de navigation), et de services locaux, à la tête desquels sont

placés les ingénieurs des ponts et chaussées, assistés de conducteurs, de commis, et, pour la surveillance des voies, la manœuvre des ouvrages, la police des ports, de gardes de navigation, d'éclusiers, de pontiers, de barragistes, de cantonniers, d'inspecteurs et gardes-port.

Législation et réglementation. — Depuis le rachat des canaux latéral à la Garonne et du Midi (1897), il n'existe plus en France que 255 kil. de canaux concédés : canaux de Graves (10 kil.), de Lunel (9 kil.), de l'Oureq (108 kil.), Saint-Denis (7 kil.), Saint-Martin (3 kil.), d'Aire (3 kil.), du Bourgidon (11 kil.), de Saint-Dizier à Wassy (23 kil.), de la Sambre à l'Oise (67 kil.), de Sylvère (9 kil.), de la Souchez (3 kil.). Toutes les autres voies navigables appartiennent en toute propriété à l'Etat ; elles sont établies et entretenues au moyen des ressources du budget ordinaire et, depuis les lois des 21 déc. 1879 et 19 févr. 1880, qui ont définitivement supprimé les taxes de péage dont l'origine remontait aux lois du 30 floréal an X, du 5 août 1821 et du 14 août 1822, et que des lois ultérieures avaient déjà sensiblement réduites, la navigation y est absolument gratuite. Elle y est également, en principe, complètement libre. Toutefois l'Etat, qui laisse à l'industrie privée le soin de les exploiter au moyen de véhicules et de moteurs de son choix, intervient dans quelques cas exceptionnels, soit pour réglementer spécialement, dans l'intérêt du bon état de la voie et de la conservation des ouvrages, certains moyens de traction ou de manutention, soit pour effectuer directement certains services. Ainsi il ne peut être installé aucune chaîne de *touage* (V. ce mot) sans un décret d'autorisation rendu en Conseil d'Etat et il n'en peut fonctionner plus d'une, en fait, sur une voie navigable. L'établissement des grues publiques et autres appareils analogues, mis par des entrepreneurs à la disposition de la batellerie moyennant rétribution, est soumis à la même formalité préalable. Pour le passage des souterrains, et à raison des embarras qu'y ferait naître la coexistence de plusieurs entreprises de traction, les services de touage sont organisés par l'Etat et y fonctionnent en régie sous la direction des ingénieurs. Des services publics de halage ont également été institués, pour les mêmes raisons, sur divers canaux du Nord et du Pas-de-Calais. Enfin l'administration prescrit le chômage, au moins une fois par an, pour exécuter les travaux nécessaires et procéder au curage, plus, accidentellement, en temps de crue, de glace, etc. (V. CHÔMAGE).

Bien que la navigation soit désormais gratuite sur les canaux et rivières, ceux-ci n'en procurent pas moins à l'Etat certains produits pécuniaires résultant de l'affermage de la pêche, d'autorisations d'occupations temporaires et de prises d'eau moyennant redevances, des coupes des plantations existant le long des berges, de concessions d'établissement de bacs, de l'exploitation en régie du touage à la traversée des souterrains, etc. Ils se sont élevés en 1896 à 2.808.713 fr., répartis ainsi :

	RIVIÈRES	CANAUX
Bacs.....	56.111	1.938
Pêche.....	776.467	177.444
Francs-bords.....	175.362	119.714
Plantations.....	107.634	521.567
Prises d'eau.....	112.706	90.367
Occupations temporaires..	216.174	163.356
Touage en régie.....	1.810	262.531
Autres revenus.....	4.656	20.856
Total.....	1.450.920	1.357.793

De leur côté, les communes peuvent accorder, à des tarifs approuvés par décret, des permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur les rivières, ports et quais fluviaux, mais non sur les canaux et la partie maritime des fleuves et rivières, et pourvu que les redevances perçues n'aient, en aucune façon, le caractère de taxes fiscales atteignant la circulation et le stationnement des bateaux de commerce.

Relativement à la police de la navigation, la réglementation générale se trouve dans une loi des 19-22 juil. 1790, qui maintient et complète diverses dispositions antérieures : ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1660, arrêt du conseil du 24 juin 1777, arrêt du 17 juil. 1782 (spécial à la Garonne), arrêt du 23 juil. 1783 (spécial à la Loire), ordonnance de 1672 (pour le service de l'approvisionnement de Paris). Les amendes stipulées en cas d'infractions variaient entre 300 et 1.000 livres et étaient même laissées fréquemment à l'arbitraire du juge. Une loi du 22 mars 1842 a limité ces dernières à 300 fr. et a autorisé le juge à réduire les autres, en cas de circonstances atténuantes, jusqu'au vingtième, sans pouvoir descendre toutefois au-dessous de 16 fr. La batellerie sur les voies intérieures est en outre soumise aux règlements généraux concernant l'emploi d'appareils à vapeur à bord des bateaux, le transport des matières dangereuses, les renseignements à fournir par les patrons et mariniers pour l'établissement de la statistique des voies navigables.

Quant aux règlements particuliers, il appartient aux préfets de les édicter et de les rendre exécutoires (déc. 22 déc. 1789). Mais ils les doivent soumettre, afin d'éviter des discordances fâcheuses, à l'homologation du ministre des Travaux publics et se conformer, d'une façon générale, à un règlement-type, qui a été établi pour la première fois en 1855 et qui, profondément remanié depuis, ne comprend pas moins de 59 articles. Chaque règlement particulier prescrit, pour la voie qu'il concerne, les dimensions que les bateaux ne peuvent pas dépasser, le maximum de leur chargement, des visites au moins annuelles en vue de constater qu'ils sont en état de naviguer, l'établissement de diverses pièces dont tout batelier doit être porteur ; il fixe les conditions de l'éclairage pendant la nuit, de la conduite des chevaux de halage et de la marche des bateaux en convois ; il classe les bateaux d'après leur mode de traction et le service qu'ils font en six catégories déterminant leurs droits respectifs pour la priorité de passage en cours de route, aux écluses, aux ponts mobiles ; il règle les droits et obligations des bateliers pour le passage aux écluses et dans les biefs, les manœuvres qui leur sont imposées, les conditions du stationnement des bateaux, de l'embarquement, du débarquement et de l'entrepôt des marchandises, les mesures d'ordre dans les ports publics et privés ; il traite également de la réparation des bateaux et de leur garage. Dans le bassin de la Seine, les ports de la navigation intérieure ont un régime particulier, qui a aujourd'hui sa base dans le décret du 21 août 1852 (V. PORT). Dans le ressort de la préfecture de police, la navigation est administrée simultanément par le préfet de la Seine ou celui de Seine-et-Oise, pour tout ce qui a trait à la conservation et à la gestion du domaine public, par le préfet de police pour les mesures d'ordre et de police. Ce dernier a sous ses ordres, pour ce service, des inspecteurs de la navigation, qui délivrent les permis de mise à quai, surveillent les opérations de chargement et de déchargement, ainsi que le service des bateaux-omnibus, font procéder à l'enlèvement des épaves et autres obstacles à la navigation, et dressent la statistique du mouvement des ports.

La navigation de plaisance sur les rivières et canaux fait l'objet d'une réglementation spéciale. Sur les rivières sans ouvrages et dans les biefs des rivières canalisées elle s'exerce librement ; aux écluses des rivières canalisées, une permission écrite des ingénieurs est nécessaire pour le passage si le canot ou le bateau a un tonnage inférieur à 10 tonnes, et il doit profiter, autant que possible, du sassement d'un bateau de commerce ; il a les mêmes droits que ce dernier s'il jauge au moins 10 tonnes. Sur les canaux la permission écrite est exigée même pour la navigation dans les biefs et quel que soit le tonnage.

Les contraventions aux dispositions légales ou réglementaires concernant la navigation fluviale sont constatées par les procès-verbaux des divers agents assermentés à

cet effet : maires et adjoints, ingénieurs, conducteurs et commis des ponts et chaussées, agents de la navigation, inspecteurs des ports, cantonniers, commissaires de police, gendarmes, gardes champêtres, préposés des contributions indirectes et des octrois. Les délinquants sont déferés au conseil de préfecture ou au tribunal de simple police suivant que l'infraction a ou n'a pas le caractère de contravention de grande voirie.

III. NAVIGATION DE PLAISANCE (V. CANOTAGE et YACHTING).

IV. NAVIGATION AÉRIENNE (V. AÉROPLANE, AÉROSTAT, AVIATION).

L. S.

BIBL. : HISTOIRE.—A.—B. MORISOT, *Orbis maritimus generalis historia*; Dijon, 1643. — JAL, *Archéologie navale*; Paris, 1839, 2 vol. — Du même, *Glossaire nautique*; Paris, 1818. — Ed. PÂRIS, *Essai sur la construction navale des peuples extra-européens*; Paris, 1845, 2 vol. — E. VAN BRUYSSSEL, *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*; Bruxelles, 1861-65, 3 vol. — Du SEIN, *Histoire de la marine de tous les peuples*; Paris, 1863, 2 vol. — G. de MORTILLET, *Origine de la navigation*; Paris, 1867. — ZÜRCHER et MARGOLLE, *Histoire de la navigation*; Paris, 1867. — V. comte ONFFROY DE THORON, *Antiquité de la navigation de l'Océan*; Genève, 1869. — GELICHT, *Studien über die Entwicklungsgeschichte der Schifffahrts*; Laybach, 1882. — LINDSAY, *History of merchant shipping*; 2^e édit., Londres, 1882, 4 vol. — Ed. PÂRIS, *le Musée de Marine au Louvre*; Paris, 1883, in-fol. — J.-B. HARBORD, *Glossary of navigation*; Portsmouth, 1883. — VARS, *l'Art nautique dans l'antiquité*; Paris, 1887. — A. BREUSING, *l'Art nautique dans l'antiquité*; Paris, 1887. — P.-A. HENRIQUE, *Une page d'archéologie navale*; Paris, 1888. — Abel HOVELACQUE, *les Débuts de l'humanité*; Paris, 1888. — N. ERNER VON EBENTHALL, *Maria Theresia und die Handelsmarine*; Trieste, 1888. — L.-V. BRIGGS, *History of shipbuilding on North River, Plymouth, Massachusetts*; Boston, 1889. — J. FRIEDRICHSON, *Geschichte der Schifffahrts*; Hambourg, 1890. — W. de FONVIELLE, *Navires célèbres*; Paris, 1890. — A. BREUSING, *Die nautischen Instrumente bis zur Erfindung des Spiegelsextanten*; Brème, 1890. — A. ARTAUD, *Un Armateur marseillais au XVIII^e siècle*; Paris, 1890. — Von HENK und RIETHE, *Zur See*; 2^e édit., Hambourg, 1891. — BATSCH, *Nautische Rückblicke*; Berlin, 1892. — De FOLIN, *Bateaux et Navires*; Paris, 1892. — S. EARDLEY-WILMOT, *The Development of navies during the last halfcentury*; Londres, 1892. — RÉVEILLÈRE, *la Conquête de l'Océan*; Paris, 1894. — BÖHMER, *Prehistoric naval architecture of the north of Europe*; Washington, 1894. — G. QUESNEL, *Histoire maritime de la France depuis Colbert*; Paris, 1894. — PORR, *Ancient Ships*; Cambridge, 1894. — Ch. de LA RONCIÈRE, *les Navigations françaises au XV^e siècle*; Paris, 1896. — P. MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle*; Paris, 1897.

GÉNÉRALITÉS. — L. EULER, *Scientia navalis*; Saint-Petersbourg, 1749, 2 vol. — MAC CULLOCH, *A Dictionary of commerce and commercial navigation*; Londres, 1832. — MONTFERRIER, *Dictionnaire universel et raisonné de marine*; Paris, 1842-46. — BONNEFOUX et PÂRIS, *Dictionnaire de marine*; Paris, 1850, 2 vol. — Ad. DÉTROUYAT, *Embarcations des navires de guerre et du commerce*; Paris, 1856, avec atl. — POUGET, *Transports par eau et par terre*; Paris, 1859, 2 vol. — SAGERET, *Du progrès maritime*; Paris, 1868. — PÂRIS, *l'Art naval*; Paris, 1870. — F. LUCAS, *Voies de communication de la France*; Paris, 1873. — *Dictionnaire du commerce et de la navigation*; Paris, 1874, 2 vol. (nouv. édit. en prépar.). — BERTIN, *Notice sur la marine à vapeur de guerre et de commerce*; Paris, 1875. — R. BROMMY et H. von LITTBOW, *Die Marine*; Vienne, 1878. — V. et L. GUILLEMAN, *De l'organisation maritime en France*; Paris, 1880. — WITCOMB, *Dictionnaire des termes de marine* (franç. et angl.); Paris, 1883, 2 vol. — A.-E. SEATON, *A Manual of marine engineering*; Londres, 1883. — P.-E. DABOVICH, *Dizionario tecnico e nautico di marina*; Pola, 1883. — H. PAASCH, *A Marine Dictionary*; Anvers, 1885. — L. YOUNG, *Catalogue of works by American naval authors*; Washington, 1888. — BOCHER, *la Marine et les progrès modernes*; Paris, 1888. — Ch. MOUSSY et R. ODINET, *Dictionnaire universel de marine*; s. l., 1889. — J. CODMAN, *the Question of ships*; New York, 1890. — E. LISBONNE, *la Navigation maritime*; Paris, 1890. — Van DUZER, *Catalogue of charts, plans, sailing directions of the United States hydrographic office*; Washington, 1890. — H. PATTERSON, *Nautical Dictionary*; New York, 1891. — M. de MEULEN, *la Marine moderne*; Paris, 1892. — A. HAUMONT et A. LEVAREY, *les Transports maritimes*; Paris, 1893. — Lord BRASSEY, *Mercantile marine and navigation from 1871 to 1894*; Londres, 1894. — E. DITTMER, *Handbuch der Seeschiffahrtshunde*; Leipzig, 1894. — P. VIBERT, *les Transports par terre et par mer*; Paris, 1897-98, 2 vol. — VII^e Congrès international de navigation (Bruxelles, 1898). *Compte rendu des travaux et rapports des sections*; Paris, 1898, 7 vol. et 1 atl. — THÉORIE DU NAVIRE. — L.-E. BERTIN, *les Vagues et le Roulis*; Paris, 1877. — E. GUYOU, *Des variations de stabilité*

des navires; Paris, 1884. — E. GUYOU et G. SIMART, *Développement de géométrie du navire*; Paris, 1889. — POLLARD et DUDEBOUT, *Théorie du navire*; Paris, 1890-94, 4 vol. — J.-B. GUILHAUMON, *Résumé de théorie du navire*; Paris, 1891. — E. GUYOU, *Théorie du navire*; 2^e édit., Paris, 1894. — Ch. DOYÈRE, *Notions élémentaires de mécanique du navire*; Paris, 1895, 2 vol.

CONSTRUCTION DU NAVIRE. — Comte Du MAITZ DE GOIMPY, *Traité sur la construction des vaisseaux*; Paris, 1766. — Ad. DÉTROUYAT, *Traité élémentaire d'architecture navale*; 2^e édit., Paris, 1863, 3 part. et atl. — STEINHAUS, *Die Konstruktion und Bemastung der Segelschiffe*; Hambourg, 1869. — STEINHAUS, *Der Eisenschiffbau*; 2^e édit., Hambourg, 1870. — SCHLICK, *Handbuch für den Eisenschiffbau*; Leipzig, 1890. — WHITE, *A Manual of naval architecture*; 3^e édit., Londres, 1894. — CRONEAU, *Construction du navire*; Paris, 1894. — G. MAUGAS, *Cours pratique de construction navale*; Paris, 1898, 2 vol. — S.-J.-P. THEARLE, *The Modern Practice of shipbuilding in iron and steel*; Londres, s. d., 1 vol. et atl.

ART NAUTIQUE. — M.-P. de MÉDINE, *Art de naviguer*; Lyon, 1554. — TAPIÉ, *Guide pratique du navigateur*; Paris, 1856. — A.-J. de FRÉMINVILLE, *Guide du marin*; Paris, 1863, 2 vol. — DUBOIS, *Cours de navigation et d'hydrographie*; 2^e édit., Paris, 1869. — Du même, *Ephémérides astronomiques*; Paris, 1871-98. — PERRIN, *Tables destinées à abrégier les calculs nautiques*; Paris, 1876. — CHABRAND et BRAULT, *Traité d'astronomie et de météorologie appliquées à la navigation*; Paris, 1877-78, 2 vol. — Yvon VILARCEAU et Aved de MAGNAC, *Nouvelle navigation astronomique*; Paris, 1877. — BRETÉL, *Tables pratiques pour la navigation courante*; Paris, 1879. — Ch. ANTOINE, *Des lames de haute mer*; Paris, 1879. — DUBOIS, *Cours d'astronomie et de navigation*; Paris, 1880. — P. JAFFRE, *Memento du capitaine*; Saint-Nazaire, 1882. — A. HOUETTE, *Guide pratique de l'officier de marine*; Paris, 1883. — J.-A. NORMAND, *Navigation stellaire*; Paris, 1883. — E. LARTIGUE, *Nouveau calculateur nautique*; Paris, 1884. — M.-F. ALBRECHT et C.-S. WIEROW, *Lehrbuch der Navigation*; 6^e édit., Berlin, 1886. — N. BOWDITCH, *The American practical Navigator*; Washington, 1886. — E. GUYOU, *Description et usage des instruments nautiques*; Paris, 1889. — G.-W. LITTLEHALES, *The Development of great circle sailing*; Washington, 1889. — CAMPARDON, *Tables de simplification et d'abréviation des calculs de nuit à la mer*; Paris, 1890. — H. BERSIER, *Conduite du navire*; Paris, 1891. — J.-B. GUILHAUMON, *Éléments de navigation et de calcul nautique*; 2^e édit., Paris, 1891, 2 vol. — E. FILETTI, *Nautica Stimata ad uso dei capitani marittimi*; Palerme, 1891. — D.-E. F., *Cours pratique de navigation estimée et observée*; Paris, 1891. — G. de LANNÔY, *Précis de cosmographie et de navigation*; Paris, 1896. — E. GUYOU, *Problèmes de navigation et la carte marine*; Paris, 1894. — Contre-amiral MOTTEZ, *Traité des évolutions et allures*. — F. LABROSSE, *Tables des azimuts*; 9^e édit., Paris, 1897.

NAVIGATION SOUS-MARINE. — A. LEDIEU, *Etude sur les bateaux sous-marins*; Paris, 1888. — VILLON, *la Navigation sous-marine*; Paris, 1891. — A. DESSAINT, *Navigation sous-marine*; Toulon, 1892. — PESCE, *la Navigation sous-marine*; Paris, 1898.

ACCIDENTS DE MER. ABORDAGES ET NAUFRAGES. — De PERTHES, *Histoire des naufrages depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours*; Paris, 1816. — J.-B. EYRIÈS, *Histoire des naufrages*; Paris, 1836. — A. DESPREZ, *les Naufrages célèbres*; Paris, 1869. — J. CHARDON, *Manuel du sauvetage maritime*; Paris, 1877. — R. SCOTT, *Cartes du temps et avertissements de tempêtes* (trad. par Zürcher et Margollé); Paris, 1879. — TROUSSET, *Histoire des grands naufrages*; Paris, 1880. — Ch. d'HERICAULT, *Histoire nationale des naufrages*; Paris, 1882. — ZÜRCHER et MARGOLLE, *les Naufrages célèbres*; Paris, 1882. — R. de GOURMONT, *Tempêtes et Naufrages*; Paris, 1883. — W. MURTON, *Wreck-Inquiries*; Londres, 1884. — P. LEVOT, *Récits de naufrages, tempêtes, etc.*; 2^e éd., Paris, 1885. — FOLLEVILLE, *Tragédies de la mer*; 4^e éd., Paris, 1888. — A. SAINTYVES, *Notes sur la manière de manoeuvrer dans les cas de rencontre, à la mer, de deux navires à vapeur*; Paris, 1892. — Du même, *Abordages ou collisions en mer*; Paris, 1893.

FLOTTES COMMERCIALES. MOUVEMENT MARITIME. — J. JULIANY, *Essai sur le commerce de Marseille*; Paris, 1842. — Enquête sur la marine marchande; Paris, 1862, 2 vol. — LEVEILLÉ, *Notre marine marchande et son avenir*; Paris, 1868. — GICQUEL DES TOUCHES, *Enquête sur la marine marchande*; Paris, 1870. — Rapport de la commission chargée d'examiner le moyen de venir en aide à la marine marchande; Paris, 1873. — STABENOW, *Sammlung der deutschen Seeschiffahrtsgesetze*; Leipzig, 1875. — L. SIMONIN, *les Grands Ports de commerce de la France*; Paris, 1878. — J. INGOUF, *l'Avenir de la marine et du commerce extérieur de la France*; Paris, 1878. — POUYER-QUERTIER, *la Marine marchande et le travail national*; Paris, 1880. — A. SERVIA, *Recue des réformes qui s'imposent à la marine marchande*; le Havre, 1884. — J.-D.-J. KELLEY, *the Navy and the merchant marine*; New York, 1884. — A. ROCHAUD, *Marine marchande et Colonies*; Paris, 1887. — D. GUILLOT, *Etude sur la marine marchande*; Paris, 1888. — *American merchant marine in the foreign trade*

Washington, 1890. — G. COMANDA, *Sulle condizioni della marina mercantile italiana*; Rome, 1890. — D.-A. WELLS, *Our merchant marine*; New York, 1890. — *Journal officiel. Rapport du projet de loi sur la marine marchande*; année 1892, Ch. des dép., doc. parlém., n° 2118, p. 1090. — RAINERI, *la Marina mercantile germanica*; Rome, 1892. — H. VÉTELLART, *la Navigation aux Etats-Unis*; Paris, 1892. — H. WILLIAMS, *the Steam Navy of England, past, present and future*; 2^e éd., Londres, 1894. — SCHOTT, *Die Verkehrswege der transoceanischen Segelschiffahrt in der Gegenwart*; Berlin, 1895. — Ch. ROUX, *Notre Marine marchande*; Paris, 1898.

LIGNES DE NAVIGATION. — F. LABROSSE, *Océan Pacifique, mers de Chine et d'Australie*; Paris, 1874. — *Deutsche Seewarte-Segelhandbuch für den Atlantischen Ozean*; Hambourg, 1885. — M. DEMOULIN, *les Paquebots à grande vitesse*; Paris, 1887. — G. MOLLI, *la Marina postale*; Milan, 1893. — Dr H. BERGHAUS, *Chart of the World*; 12^e éd., Gotha, 1897. — *Le Passager. Guide horaire des lignes de navigation françaises et étrangères*; Paris, 1898 (trimestriel).

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION. — BÉCANE, *Commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681*; Paris, 1834, 2 vol. — BEAUSSANT, *Code maritime*; Paris, 1840, 2 vol. — J.-M. PARDESSUS, *les Coutumes de la mer*; Paris, 1847, 2 vol. — J.-A. FILLEAU, *Traité de l'engagement des équipages des bâtiments de commerce*; 2^e éd., Paris, 1862. — CAUMONT, *Dictionnaire universel de droit maritime*; Paris, 1867. — PLOCQUE, *De la mer et de la navigation maritime*; Paris, 1870. — TOUSSAINT, *Code manuel des armateurs et des capitaines de la marine marchande*; 2^e éd., Paris, 1873. — MOREL, *Des avaries, du jet et de la contribution*; Paris, 1874. — J. TARTARA, *Code des bris et naufrages*; Paris, 1874. — J. BÉDARRIDE, *Commentaire du Code de commerce. Commerce maritime*; 2^e éd., 1876, 5 vol. in-8. — CREPS et LAURIN, *Cours de droit maritime*; Paris, 1876-82, 4 vol. — DURASSIER, *Nouvelle loi anglaise sur la marine marchande du 15 août 1876*; Paris, 1877. — M. HAUTEFEUILLE, *Législation de la marine marchande en Angleterre*; Paris, 1877. — G.-D. WEIL, *Des assurances maritimes et des avaries*; Paris, 1879. — PASTOUREAU, *Marine marchande et droits de navigation*; Paris, 1880. — PAULMIER, *Manuel pratique du capitaine de navire au point de vue légal*; Paris, 1883. — DE VALROGER, *Commentaire théorique et pratique du livre II du Code de commerce*; Paris, 1883-86, 5 vol. — LE COUFLLET, *Responsabilité du capitaine de navire pendant le débarquement*; Paris, 1886. — P. VINSON, *Code des contraventions à la police de la navigation et des pêches maritimes*; Rochefort, 1888. — F. KERESPERT, *Code des naufrages et épaves maritimes*; Dunkerque, 1888. — VINSON, *Code pénal de la marine marchande*; 2^e éd., Paris, 1890. — LAURIN, *Précis de droit maritime*; Paris, 1892. — BEAURIN-GRESSIER, *le Régime fiscal de la navigation maritime*; Nancy, 1893. — L. THIÉBAUT, *De la responsabilité des propriétaires de navires et des armateurs*; Paris, 1894. — LYON-CAEN et RENAULT, *Traité du droit commercial*; Paris, 1894, t. V. — H. PRUDHOMME, *Code de la marine marchande italienne*; Paris, 1896, in-8. — A. FRIOCOURT, *Précis de droit maritime commercial et administratif*; 2^e éd., Paris, 1898.

DRIT INTERNATIONAL. — PERELS et ARENDT, *Manuel du droit maritime international*; Paris, 1884. — Th. ORTOLAN, *Règles internationales et diplomatie de la mer*; 4^e éd., Paris, 1864. — Th. AUBE, *Un nouveau Droit maritime international*; Paris, 1875. — A. LEMOINE, *Précis de droit maritime international*; Paris, 1889. — GODCHOT, *les Neutres*; Paris, 1891.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — L. DUTENS, *Histoire de la navigation intérieure de la France*; Paris, 1829, 2 vol. — De RIVE, *Histoire des rivières et des canaux de Belgique*; Bruxelles, 1835. — F. MOREAU, *Histoire du flottage en trains*; Paris, 1843. — E. GRANGER, *Précis historique et statistique des voies navigables de la France*; Paris, 1855. — L. MOLINOS, *la Navigation intérieure de la France, son état actuel, son avenir*; Paris, 1875. — Ed. ENGELHARDT, *Histoire du droit fluvial conventionnel*; Paris, 1889. — *Projet de la loi sur la navigation intérieure. Exposé des motifs et développements*; Paris, 1890. — X..., *la Batellerie et le projet de création de chambres régionales de la navigation intérieure*; Paris, 1891. — Ministère des travaux publics, *Guide officiel de la navigation intérieure*; Paris, 1891. — Th. CARRO, *les Chemins de fer et la Navigation intérieure*; Meaux, 1893. — Congrès de navigation intérieure de Francfort-sur-le-Main, 1888. *Rapports des délégués*; Paris, 1888.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET REVUES. — *Revue maritime et coloniale*. — *Moniteur du Commerce*. — *Le Moniteur de la Flotte*. — *Le Yacht*. — *La Marine française*. — *Journal des Transports*. — *L'Année maritime*. — *Bulletin consulaire*. — *Revue internationale du droit maritime*. — *Annales du sautelage maritime*. — *Annuaire de la marine de commerce française*. — *Registre Veritas*. — *Bureau Veritas. Annuaire des pertes et accidents*. — *Bureau Veritas. Répertoire général de la marine marchande*. — *Annuaire statistique de la France (Ministère du Commerce)*. — *Annales du commerce extérieur, France et pays étrangers (ibid.)*. — *Documents statistiques sur le commerce de la*

France (Direction générale des Douanes). — *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères (id.)*. — *Statistique de la navigation intérieure (Ministère des Travaux publics)*. — *Shipping Gazette*. — *Engineer*. — *Engineering*. — *Liverpool Journal of Commerce*. — *Manchester Journal of Commerce*. — *The Shipping World Yearbook*. — *Lloyd's Register of british and foreign shipping*. — *Lloyd's Yacht Register*. — *Statistical Abstract for the Principal and other foreign countries*. — *Handbuch für die deutsche Handelsmarine*. — *Statistik der Seeschiffahrt*. — *La Marina mercantile*.

NAVIGLIO-GRANDE. Canal du Milanais, dérivé du Tessin; il passe à Abbiategrasso et aboutit à Milan. Il a 50 kil. de long et communique avec le Naviglio della Martesana et le Naviglio di Pavia. Il débite 51 m. c. par seconde et sert parfois à la navigation et à l'irrigation. Son origine remonte à la fin du XII^e siècle.

NAVILLE (François-Marc-Louis), pédagogue suisse, né à Genève le 12 juil. 1784, mort à Vernier (Genève) le 22 mars 1846. Il fut d'abord un pasteur zélé, puis se tourna vers la pédagogie et fonda à Chancy, puis à Vernier un pensionnat modèle, où il mit en pratique ses idées. *L'Education publique* (1832) est un traité de pédagogie très solide. *La Charité légale* (1836, 2 vol.), *Fragments inédits de Maine de Biran*, sont ses autres ouvrages principaux. E. K.

NAVILLE (Jules-Ernest), philosophe suisse, né à Chancy (Genève) le 13 déc. 1816, fils du précédent. Il fit de très fortes études à Genève et en Allemagne, fut reçu licencié en théologie en 1839. Il enseigna l'histoire de la philosophie à l'Académie de Genève de 1844 à 1848, époque où il se retira pour motifs politiques. Il y rentra un an (1860-61) pour enseigner l'apologétique. Depuis 1890, il est professeur honoraire. Le catalogue de ses écrits comprend 144 numéros, parmi lesquels nous citerons : *la Vie éternelle* (1861); *le Père céleste* (1865); *le Problème du mal* (1868); *le Christ* (1878); *la Logique de l'hypothèse* (1880); *Philosophie et Religion* (1887); *le Libre Arbitre* (1890); *la Science et le Matérialisme* (1891); *le Témoignage du Christ* (1893), de nombreuses études d'histoire de la philosophie, toute une série de travaux consacrés à la réforme électorale, etc. E. K.

NAVILLE (Henri-Adrien), né à Genève le 6 févr. 1845, fils du précédent. Après avoir fait d'excellentes études et pris sa licence en théologie, il professa la philosophie à Neuchâtel de 1876 à 1893. Dès lors, il enseigna à l'Université de Genève la logique, la méthode et la classification des sciences. Une étude sur *Saint Augustin*, un volume sur *Julien l'Apostat*, une étude logique sur *la Classification des sciences*, plusieurs études de psychologie, de morale et d'esthétique sont ses principaux ouvrages. E. K.

NAVILLY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, canton de Verdun-sur-le-Doubs; 840 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon. Manufacture de produits céramiques.

NAVIRE. Historique (V. BATEAU À VAPEUR, MARINE, NAVIGATION, VOILIER).

Construction navale. — Toute embarcation destinée à naviguer sur mer porte, quelle que soit sa dimension, le nom générique de navire : les statistiques, notamment, ne distinguent jamais. Dans le langage courant, au contraire, navire évoque l'idée d'un bâtiment d'un certain tonnage. On emploie d'ailleurs, pour désigner les diverses espèces de navires, un grand nombre de dénominations spéciales, qui varient avec le mode de propulsion, la forme, le grément, l'affectation, le tonnage : *chaloupe, baleinière, sloop, tartane, côtre, cutter, goélette, brick, trois-mâts, clipper, cargo-boat, paquebot, aviso, croiseur, cuirassé*, etc. On trouvera leur description particulière à chacun de ces mots. Quant aux généralités, elles sont traitées : pour les bâtiments appartenant à la marine militaire ou marine de l'Etat, au mot MARINE; pour les navires de commerce à vapeur, au mot BATEAU À VAPEUR; pour les navires de commerce à voiles, au mot VOILIER. Chaque

organe du navire fait en outre l'objet d'un article à part : CARÈNE, AVANT, ARRIÈRE, GOUVERNAIL, HÉLICE, etc.

Art nautique (V. NAVIGATION).

Statistique (V. NAVIGATION).

Législation et réglementation (V. NAVIGATION).

Droit international. — NATIONALITÉ, JURIDICTIONS COMPÉTENTES (V. NATIONALITÉ).

Art héraldique. — Le *navire* peut être représenté en blason sous différents aspects. On le dit *équipé*, quand il y a lieu d'indiquer l'émail de ses agrès; *habillé*, quand ses voiles sont d'un autre émail que la coque; *voguant* ou *flottant*, sur une mer ou onde.

ORDRE DU NAVIRE OU DE LA NEF, OU DE LA COQUILLE DE MER, OU D'OUTREMER ET DU DOUBLE CROISSANT. — Cet ordre fut fondé par Louis IX, roi de France, en 1269, au moment où il préparait la croisade qui fut la dernière. Son but était d'honorer ceux des seigneurs de France qui entreprendraient avec lui cette expédition. Le collier de cet ordre était composé de coquilles d'or et de doubles croissants d'argent entrelacés et passés en sautoir; il supportait un navire d'argent dans un ovale de gueules terminé par une pointe ondoyée d'argent et de sinople. Les coquilles, dit Honoré de Sainte-Marie, représentaient la grève et le port d'Aigues-Mortes, où l'on allait s'embarquer. Il faut se souvenir surtout qu'elles étaient l'insigne habituel des pèlerins. Les croissants rappelaient que l'expédition était entreprise contre les mahométans. Le navire indiquait la traversée sur la mer. Il était permis aux chevaliers de mettre en chef de l'écu de leurs armes, ou comme cimier, un navire d'argent aux banderoles de France, sur champ d'or, qui étaient des armes à enquerre ou enquerir. Les trois fils du roi furent les premiers membres du nouvel ordre, qui ne dura pas en France après la mort de son fondateur. Mais il subsista dans les royaumes de Naples et de Sicile sous l'autorité de Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, qui le plaça sous la protection de saint Nicolas, évêque de Myre.

Astronomie (V. ARGO).

BIBL. : CONSTRUCTION NAVALE (V. les bibl. des art. MARINE et NAVIGATION).

NAVIUS (Attus) ou **NÆVIUS**, augure légendaire du temps de Tarquin l'Ancien. On prétend qu'il coupa un caillou avec un rasoir, qu'il interdit au roi de créer de nouvelles centuries de chevaliers, qu'il préconisa une nouvelle division du ciel pour la prise des augures. Il disparut, peut-être assassiné par Tarquin. Sur le Comitium à Rome, on montrait un puits (puteal) et un figuier sacré dits de Navius; auprès, une statue de bronze figurant un homme voilé.

NAVLET (Victor), peintre français contemporain, né à Châlons-sur-Marne, mort en 1886. Il fut élève de son père et débuta au Salon de 1848 par une *Vue prise dans les marais du Petit-Saint-Jean, promenade d'Amiens*. Dès lors il se consacra presque exclusivement à des tableaux représentant l'extérieur ou l'intérieur des plus célèbres monuments d'architecture, à des vues de Paris, etc. On a de lui : *l'Intérieur de l'église Notre-Dame de Paris* (1857); *la Vue intérieure de l'église de la Madeleine à Paris* (1864); *la Chambre à coucher de Louis XIV au château de Versailles* (1863); *la Galerie d'Apollon au Louvre* (1864); *la Galerie de Henri II, à Fontainebleau* (1865); *l'Intérieur de la chambre de la signature au Vatican*; *la Salle des antiques au Louvre* (1868); *le Forum romain* (1869); *la Chapelle Sixtine à Rome* (1870); *la Salle de Constantin au Vatican* (1875); *la Salle des Emaux au musée de Cluny* (1877); *l'Escalier de l'Opéra* (1880), etc. Cet artiste a exécuté, en outre, divers travaux de décoration pour le palais de la Légion d'honneur.

G. COUENT.

NAXOS. Ville antique de la côte E. de Sicile, au S. du rocher du Taurus, au pied de l'Etna. Ce fut la première colonie grecque de l'île fondée en 735 av. J.-C. par les Chalcidiens (V. COLONISATION); elle contribua à la fondation de Leontini, Catane, etc. Elle subit l'hégémonie des tyrans de

Gela et de Syracuse, s'affranchit, s'allia à l'expédition athénienne et fut saccagée en 403 par Denys le Tyran. Ses habitants rebâtirent en 396 une nouvelle ville à Taormenium (Taormina) sur le Taurus, au-dessus des ruines de Naxos.

NAXOS (moderne *Naxia, Axia*). Île de l'Archipel, la plus grande des Cyclades; 423 kil. q.; 14.572 hab. (en 1889). L'île est granitique, recouverte par endroits de calcaire; le point culminant est le mont Ozia (1.003 m.); les hauteurs dominent la côte orientale abrupte, mais s'abaissent doucement vers l'O. sur le détroit qui sépare Naxos de Paros. Les ruisseaux sont nombreux et bien alimentés, les vallons inférieurs fertiles. On extrait du marbre, et de l'émeri (2.300 tonnes par an); près des carrières de marbre se voit encore l'ébauche d'une statue de 10 m., à peine dégrossie. Les produits agricoles sont le blé, l'orge, le vin, l'huile, le mastic, les fruits. Sur le rivage N.-O. est la ville de *Naxos* (2.000 hab.; archevêché catholique, évêché grec; château vénitien).

Les anciens appelaient souvent l'île *Strongyle*, à cause de sa forme ronde, *Dionysias* à cause de l'importance du culte de Dionysos, patron des vignes, *Dia*. On prétendait que le nom de Naxos venait d'un chef des Cariens, qui aurait remplacé les Thraces, habitants plus anciens. À l'époque historique, l'île était peuplée d'Ioniens et exerçait une sorte d'hégémonie sur les Cyclades. Le gouvernement oligarchique fut renversé par le tyran Lygdamis, allié de Pisistrate, qui le consolida en 536. Les démocrates prévalurent ensuite (510). Les Perses, appelés par l'aristocratie, vinrent assiéger Naxos, à l'instigation d'Aristagoras de Milet, mais ils durent se retirer après un siège de quatre mois, et cet échec fut une des causes de la révolte de l'Ionie. Naxos armait alors 8.000 hoplites. En 490, elle fut prise et saccagée par l'armée perse de Datis et Artapherne. Soumis au vainqueur, les Naxiens lui fournirent pour la bataille de Salamine quatre navires qui passèrent du côté des Grecs. Ils firent partie de la confédération de Délos; mais, après 471, ils s'insurgèrent contre Athènes, furent défaits, réduits à la condition de sujets et virent 500 clérouques s'établir dans l'île. En 376, ils résistaient aux Athéniens et étaient assiégés par la flotte de Chabrias, lorsque la flotte lacédémonienne, venue à leurs secours, perdit une bataille qui rendit à Athènes la prépondérance maritime. Naxos obéit ensuite à la Macédoine, à l'Égypte, à Rhodes, aux Romains. — Au moyen âge, les Vénitiens l'occupent en 1207; Marco Sanudo y fonde le *duché de la mer Egée*, érigé par l'empereur Henri (1210). Il édifie le grand château de Naxos, flanqué de douze tours. Ce duché, parfois appelé Dodekanesos, reste à la famille Sanudo jusqu'en 1362, où elle s'éteint. Jean dalle Carceri, sire de Négrepont, mari de la fille du dernier duc, revendique le duché de Naxos, qui passe après lui aux Crispi (1383-1566). Les Turcs s'emparent de l'île en 1566, et Sélim II décerne le titre ducal au juif portugais Yousouf Nasy. Après l'affranchissement de la Grèce, Naxos fit partie du nouveau royaume. De ses habitants, quelques centaines sont des Latins, descendants des Vénitiens.

A.-M. B.

BIBL. : GRÜTER, *De Naxo insula*; Halle, 1833. — DUGIT, *De insula Naxo*; Paris, 1867.

NAXOS (Duc de) (V. JOSEPH DE NAXOS).

NAY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers; 181 hab.

NAY. Ch.-l. de deux cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau; stat. du chem. de fer du Midi, sur la ligne de Bayonne à Toulouse, sur la rive g. du gave de Pau; 3.536 hab.; fabriques de bonneterie en laine, de bérêts, de draps, filature de coton, teinturerie, tanneries. Église du xv^e siècle, avec bénitier de l'époque; maison carrée, dite maison de la reine Jeanne, bel édifice de la Renaissance, avec cour ornée de grandes arcades, classée comme monument historique; on croit qu'elle fut habitée par Jeanne d'Albret; restes des remparts. — Patrie du théologien et prédicateur protestant Jacques Abbadie (1658-1727).

HISTOIRE. — Au commencement du XIII^e siècle, les religieux de l'abbaye espagnole de Sainte-Christine achetèrent le territoire de Nay et y établirent des fabriques d'étoffes de laine; cette industrie, encouragée par les vicomtes de Béarn, prospéra rapidement. Mais le 14 mai 1543, la ville fut entièrement détruite par un incendie, allumé, dit l'historien Bordenave, par l'imprudence d'un enfant. Ce ne fut qu'en 1547 que, grâce aux secours des Etats de Béarn, la ville se reconstruisit et se repeupla. Il y avait à Nay un couvent de récollets et un hôpital dépendant de Sainte-Christine en Espagne. Ce fut aux XVI^e et XVII^e siècles le siège d'un colloque protestant.

H. COURTEAULT.

BIBL. : PICAMILH, *Statistique des Basses-Pyrénées*; Pau, 1858, 2 vol. in-8. — TAMIZEY DE LARROQUE, *Sur la combustion spontanée d'une ville béarnaise, dans Revue de Gascogne*.

NAYAGARH. Principauté radjpoute de l'Inde, au S.-O. de l'Orissa; 4.523 kil. q.; 420.000 hab.

NAYAKOT. Localité de l'Inde (Népal), à 25 kil. N.-O. de Khatmandou, qui fut jusqu'en 1843 la résidence d'hiver des radjahs. Les envahisseurs chinois et tibétains y campèrent en 1792.

BIBL. : HODGSON, *Languages, literature and religion of Nepal and Tibet*; Londres, 1874.

NAYARIT. Pays du Mexique, Etats de Jalisco et Zaca-tecas, dans la sierra Madre; les habitants, très belliqueux, arrêtèrent l'invasion des Tepehuanes venant du N. et ne furent tout à fait soumis par les Espagnols qu'en 1722. Leur place centrale était à Teul, près de Juchipila.

NAYE (Rochers de). Montagne des Alpes vaudoises (Suisse), 2.075 m., située au-dessus de Montreux. Depuis 1892, un chemin de fer à crémaillère de 7^{kil}.67 d'une grande hardiesse aboutit à dix minutes du sommet. Panorama magnifique sur les Alpes de Suisse et de Savoie et sur le lac de Genève.

NAYEMONT-LES-FOSSES. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 515 hab.

NAYLER (James), agitateur religieux anglais, né à Ardsley, près de Wakefield, vers 1617, mort à Holme en oct. 1660. Au début de la guerre civile (1642), il s'engagea dans l'armée parlementaire, et servit sous Fairfax et Lambert. C'est au milieu des troupes que se forma et se développa son talent de prédicateur religieux: son éloquence enflammée produisait grand effet. Sous l'influence des idées de John Fox, il devint un quaker renforcé et parcourut les provinces en prêchant ces théories nouvelles, ce qui lui valut de la prison. A Londres, il remporta d'énormes succès oratoires. Les femmes étaient folles de lui. Nayler semblait un nouveau Christ. Réemprisonné, il fut, lors de sa mise en liberté, accompagné triomphalement d'Exeter à Bristol par une foule d'admirateurs qui manifestaient un enthousiasme tellement extravagant que les magistrats durent arrêter Nayler et ses plus bruyants partisans. Cette fois la punition fut plus que rude. Nayler, convaincu « d'horrible blasphème », fut exposé au pilori, eut la langue percée, fut marqué au front de la lettre B et fouetté (1656). Il resta en prison jusqu'en 1659, et fit amende honorable à Bristol. Mais son supplice avait gravement compromis sa santé et il mourut prématurément. Il a laissé de nombreux traités fort bien écrits et intéressants pour l'histoire du quakerisme. Citons : *Glory to God Almighty* (1659, in-4); *How Sin is strenghtened, and ow it is overcome* (1657, in-4). Whitehead a réuni les principaux (1716, in-4). Smith a donné la nomenclature complète des écrits de Nayler dans son *Catalogue of Friends Books* (1867).

R. S.

BIBL. : *A brief account of James Nayler, the Quaker*; Londres, 1656. — DRACON, *Grand Impostor examined*; Londres, 1656. — FOX, RICH et W. TOMLINSON, *A true narrative of the Trial of Nayler*; Londres, 1657. — GRIGGE, *The Quaker's Jésus*; Londres, 1658. — WHITEREAD, *Impartial account of the career of Nayler*; Londres, 1716, in-4. — *Memoirs of the life of Nayler*; Londres, 1719, in-8. — BEVAN, *Life of Nayler*; Londres, 1800. — HUGHSON, *Life of Nayler*; Londres, 1814. — TUCKE, *Life of Nayler*; Londres, 1815.

NAZAIRE (Saint), *martyr*. Fête le 28 juil. Ce nom a été trouvé avec le corps d'un martyr, que saint Ambroise découvrit en 395, dans un jardin situé hors des murs de Milan, et qu'il transporta dans l'église qu'il venait d'élever en l'honneur des Apôtres. Dans sa *Vie de saint Ambroise* (XXXVII), Paulin raconte que ce corps était aussi frais que s'il n'avait été enterré que depuis un jour ou deux. Ce récit est le premier document que l'on possède sur saint Nazaire: Paulin y dit positivement que personne ne savait où il avait souffert. Cependant un sermon attribué à saint Ambroise et recueilli parmi ses *Œuvres* (Migne, *Patrologia latina*, t. XVII) contient d'amples détails sur la naissance, la vie et la mort de ce martyr: sa mère, chrétienne pieuse, s'appelait Perpétue. Son père, qui était païen, tenait un grade élevé parmi les troupes de l'empire. Enflammé de zèle pour le salut des âmes, Nazaire alla annoncer l'Evangile en divers lieux. Les païens l'arrêtèrent à Milan, sous le règne de Néron; ils lui tranchèrent la tête, en même temps qu'à un jeune homme nommé CELSE, qui l'accompagnait, et dont le corps fut enseveli séparément dans le même jardin, gratifié d'une pareille vertu de conservation. Le sang de saint Nazaire, recueilli dans une fiole, était encore limpide et vermeil, les fidèles en mirent quelques gouttes sur leurs mouchoirs; puis ils en firent une pâte, dont saint Ambroise envoya un morceau à saint Gaudence, évêque de Brescia. Les Bollandistes (*Acta sanctorum*, juillet) ont employé plus de trente pages à la consécration de cette légende. E.-H. VOLLET.

NAZAIRE ou **NAZARIUS**, rhéteur gallo-romain (première moitié du IV^e siècle de notre ère). Suivant saint Jérôme (*Chronic. ad ann.* 2340), il était célèbre en 324; et sa fille avait une aussi grande réputation d'éloquence en 336 (*Chronic. ad ann.* 2352). La renommée de ce rhéteur est attestée encore par Ausone (*Professor. Burdig.*, XIV, 9). Nous possédons, sous le nom de Nazarius, un panégyrique de Constantin (*Nazarii Panegyricus Constantino Augusto*), prononcé à Rome en 321, et inséré dans le recueil des *Panégyriques vétérans* (éd. Baehrens, Leipzig, 1874, n° 10). On lui attribue souvent aussi un autre panégyrique (*ibid.*, n° 9), prononcé à Trèves en 313, où est célébrée la victoire de Constantin sur Maxence (*Incerti Panegyricus Constantino Augusto dictus*). P. M.

NAZAL (Blas.) (V. NASAL).

NAZARÉENS (V. EBIONITES).

NAZARETH (arabe *Nasira*). Localité de Palestine (Galilée, tribu de Zebulon), d'où Jésus était originaire et dont le nom resta attaché au sien propre. Les premiers chrétiens reçurent même le nom de *Nazaréens*, c.-à-d. sectateurs du Nazaréen, appellation encore en usage chez les chrétiens orientaux. Il est remarquable que cette localité, sans doute secondaire, ne soit signalée ni dans l'Ancien Testament, ni dans la littérature juive antique. On la retrouve dans la ville moderne de En-Nacirah, sur une colline, entre les plaines de Jezréel et de Battaal. La Nazareth actuelle a une population de 6.000 à 7.000 âmes, dont les chrétiens forment la grande majorité. Les quartiers grec, musulman et latin sont séparés. Nazareth eut de l'importance au temps des croisades, grâce aux pèlerinages; on y transféra l'archevêché de Bethséan. Bibars la détruisit en 1263. Elle se releva au XVII^e siècle, quand les franciscains y bâtirent la belle église de l'Annonciation (1620), à l'emplacement où avait été celle édifiée par l'impératrice Hélène au IV^e siècle et où auparavant se trouvait la maison sainte transportée depuis à Lorette (V. ce mot). Les Grecs ont bâti une église près du puits dit de Marie; les protestants, une autre en 1871. Avec les pèlerins, se sont multipliés les souvenirs: on leur montre l'atelier de Joseph, la synagogue où enseigna Jésus, la pierre sur laquelle il s'assit avec les apôtres.

M. VERNES.

Congrégations et communautés religieuses portant le nom de Nazareth. — SOCIÉTÉ DES DAMES DE NAZARETH, fondée en 1822 par la duchesse de Dondeauville et M^{lle} Rollat, qui en fut la première supérieure; louée le

27 sept. 1861 par la Congrégation des Evêques et Réguliers. Elle est vouée à l'imitation de la vie cachée de Jésus-Christ et à l'éducation des jeunes filles. Maison mère à Montmirail (Marne); 4 maisons et 95 dames en 1861. Cette Société possède un établissement à Nazareth. — RELIGIEUSES DE NAZARETH : association fondée à Marseille vers 1840. Education des orphelins, instruction des pauvres et œuvres diverses de charité. Une maison, 30 religieuses. — SŒURS DE LA SAINTE FAMILLE DE NAZARETH. Institut établi en 1851 pour offrir aux jeunes filles pauvres le moyen d'entrer en religion, et pour procurer aux paroisses pauvres des sœurs élevant les enfants et visitant les malades. Maison mère au Plan, près Cazères (Haute-Garonne); 32 maisons, 92 sœurs. E.-H. V.

NAZARI (Jean-Baptiste), homme politique italien, né à Treviglio (prov. de Bergame) le 21 nov. 1791, mort à Milan le 7 juin 1871. De bonne heure il fut appelé par ses concitoyens à prendre part à l'administration de sa province, où il se fit remarquer. Il était député de Bergame à la Congrégation centrale de la Lombardie, lorsque, le 7 déc. 1847, ému de l'état où la domination étrangère avait réduit sa patrie, il eut le courage, très grand alors, de proposer qu'on nommât une commission qui étudierait sérieusement les causes du mécontentement public et en référerait à la Congrégation pour les dispositions nécessaires. Cette proposition, dont le but était trop évident et qu'il ne voulut pas retirer malgré les demandes du gouverneur de la Lombardie, fut comme le prologue des événements qui devaient en mars 1848 chasser de Milan les troupes autrichiennes. Le gouvernement provisoire nomma Nazari président du conseil d'Etat; place qu'il abandonna au mois d'août, au retour des régiments étrangers. Après l'annexion de la Lombardie, le 2 févr. 1860, il fut nommé sénateur du royaume d'Italie; et comme tel, il prit une part assez active à la discussion du projet de Code civil.

NAZAS. Rivière du Mexique, qui se jette dans la lagune del Muerto, au S. du Bolson de Mapimi, après un cours de 600 kil. Elle est utilisée pour les irrigations.

NAZAS. Ville du Mexique, Etat et à 140 kil. N. de Durango, sur le rio de Nazas; 6.525 hab.

NAZELLES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. d'Amboise; 1.235 hab.

NAZIR (V. NASIR).

NAZLI. Ville de Turquie d'Asie, vilayet d'Aidin, r. dr. du Méandre; 10.000 hab. Marché des figues dites de Smyrne.

NAZZARI (Bartolommeo), peintre et graveur italien, né à Bergame en 1699, mort à Milan en 1758. Elève d'Ange Trevisani, à Venise, de B. Luti, puis de François Trevisani à Rome, il voyagea, parcourut l'Italie et l'Allemagne et revint mourir à Milan. Il se distingua dans le portrait, l'histoire, la peinture de genre, par maints ouvrages dont les plus originaux sont à Dresde et à Varsovie. Bartolommeo Nazzari avait acquis également comme graveur une brillante réputation. G. C.

NCHAOUA. Rivière située dans l'Afrique centrale qui sert de frontière entre le Bornou et le Ouandoula. Elle naît dans les monts Delabeda et se dirige vers le lac Tchad, mais elle n'atteint pas ce lac et s'épuise dans les sables.

NCONI. Rivière de l'Afrique équatoriale, affl. droit de l'Ogooué, dans le Congo français.

NDAR-Tour. Village du Sénégal, à 1 kil. à l'O. de Saint-Louis. C'est en réalité un des faubourgs de la capitale du Sénégal dont il n'est séparé que par un pont.

NDIADIER. Marigot formé par le Sénégal à 65 kil. de son embouchure. Il faisait communiquer autrefois le fleuve avec la mer et l'on prétend que, encore au commencement du siècle, des navires négriers y trouvaient abri.

NDIAMBOUR. Province du Sénégal, au N.-E. du Cayor. Elle est traversée du N. au S. par le chem. de fer de Saint-Louis à Dakar.

NDJÉIM (Bou). Oasis de la Tripolitaine, à 350 kil. S.-E. de Tripoli, sur la route qui conduit de Tripoli à Mourzouk, dans le Fezzan; 200 hab. environ.

NDOUGO. Lac de l'Afrique équatoriale situé dans le Congo français, à 60 kil. en amont de l'embouchure du fleuve Sette-Cama. Ce lac a 75 kil. de longueur et 40 à 50 de largeur.

NE (Le). Riv. du dép. de la Charente (V. ce mot, t. X, p. 622).

NÉAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac; 438 hab. Vignobles.

NEAGH (Lough) (V. IRLANDE, t. XX, p. 948).

NEAL (Daniel), historien anglais, né à Londres le 14 déc. 1678, mort à Londres le 4 avr. 1743. Il entra dans les ordres et mena une vie extrêmement pieuse. Il consacrait à l'étude tous les loisirs que lui laissaient ses devoirs religieux. Il a laissé des ouvrages estimés : *History of New England* (1720), qui eut un grand succès en Amérique. *L'History of the Puritans* (1732-38, 4 vol.), qui a fondé sa réputation, contient pourtant des inexactitudes et ne fournit guère plus de renseignements que ceux qu'il avait empruntés aux *Annales*, plus riches, de Strype. Cet ouvrage a été traduit en hollandais (Rotterdam, 1752). R. S.

BIBL. : JOSHUA TOULMIN, *Life of D. Neal*; Londres, 1797.

NEANDER (Michaël NEUMANN, dit), philologue allemand, né à Sorau en 1525, mort à Ilfeld le 26 avr. 1593, élève de Luther et Melancthon à Wittenberg, professeur à Nordhausen (1547), à Ilfeld (1550) où il devint recteur de l'école (1559), auteur d'une foule de manuels scolaires très répandus au XVI^e siècle : *Gnomologia græcolatina* (1557); *Opus aureum* (1559); *Græcæ linguæ erotemata* (1561); *Græcæ linguæ tabulæ* (Bâle, 1564); *De re poetica Græcorum* (1582), etc.

BIBL. : KLEMM, M. *Neander*; Grossenhain, 1885.

NEANDER (Joachim), poète allemand, né à Brême en 1650, mort à Brême le 31 mars 1680; pasteur à Brême, il est l'auteur de chants d'église dont quelques-uns sont restés au répertoire de la communauté, *Glaub und Liebesübung*.

BIBL. : IKEN, *Joachim Neander*, 1880.

NEANDER (Daniel-Amadeus), théologien allemand, né à Lengfeld (prov. de Saxe) le 17 nov. 1775, mort à Berlin le 18 nov. 1869. Successivement pasteur à Flemmingen (1805), conseiller de consistoire et directeur du séminaire théologique de Mersebourg (1817), membre du consistoire supérieur et du ministère des cultes à Berlin (1823), il arriva aux honneurs suprêmes en devenant (1829) premier surintendant général de la province de Brandebourg et directeur du consistoire, avec le titre d'évêque de l'Eglise évangélique, et en 1834, membre du conseil d'Etat. Il eut une grande part à l'établissement en Prusse de l'*Union* (V. ce mot) et de la nouvelle Agende, qui troubla si profondément l'Eglise de ce pays.

NEANDER (Johann-August-Wilhelm), théologien allemand, né à Göttingen le 16 janv. 1789, mort à Berlin le 14 juil. 1850. Il fut un des plus grands historiens de l'Eglise des temps modernes. D'origine juive, il s'appelait avant son baptême David Mendel, et était, par sa mère, proche parent du philosophe Moïse Mendelsohn. Il fit des études brillantes à Hambourg, où il reçut le baptême le 15 févr. 1806. Il se rendit ensuite à Halle, puis, à la suite des événements politiques, à Göttingen, pour étudier la théologie. Il avait un sentiment religieux profond et tout à fait candide. *Schleiermacher* et *Plank* (V. ces noms) eurent sur lui une grande influence. S'étant voué spécialement aux études historiques, il fut appelé en 1812, comme professeur d'histoire ecclésiastique, à Heidelberg, et en 1813, aux mêmes titres, à la nouvelle Université de Berlin. Il publia d'abord une série de monographies du plus grand intérêt : *Ueber den Kaiser Julianus u. sein Zeitalter : ein historisches Gemaelde* (Leipzig, 1812); *Der heilige Bernhard u. sein Zeitalter* (1813); *Genetische Entwicklung der vornehmsten gnostischen Systeme* (1818); *Der heilige Chrysostomus u. die Kirche besonders des Orients in dessen Zeitalter*

(1849, 2 vol. 3^e éd.) ; *Denkwürdigkeiten aus der Geschichte des Christenthums u. des christlichen Lebens* (1866, 3 vol., 4^e éd.) ; *Antignosticus, Geist des Tertullian u. Einleitung in dessen Schriften* (1849, 2^e éd.). Toutes ces monographies étaient des travaux préparatoires pour son œuvre capitale, son histoire de l'Eglise. *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion u. Kirche* ; elle ne fut malheureusement pas terminée et ne va que jusqu'à la fin du xv^e siècle (1826-43, 10 livres en 3 vol. ; un onzième livre posthume ; 1863-65, 4^e éd. en 5 vol.). Il publia en 1832 : *Geschichte der Pflanzung u. Leitung der christlichen Kirche durch die Apostel als selbstständiger Nachtrag zu der allgemeinen Geschichte der christlichen Religion* (1862, 2 vol., 5^e éd.), traduit en français par Fontanès. Enfin, après sa mort, parurent un certain nombre d'ouvrages posthumes : *Das Leben Jesu in seinem geschichtlichen Zusammenhang* (1873, 7^e éd.) ; *Wissenschaftliche Abhandlungen* (1851) ; *Christliche Dogmengeschichte* (1857, 2 vol.) ; enfin un *Commentaire sur les épîtres aux Corinthiens* (1859), son *Cours sur le Catholicisme et le Protestantisme* (1863) et une *Histoire de la Morale chrétienne* (1864). Ses œuvres complètes ont été réunies en 14 volumes (1863-75).

Dans ses publications et dans ses cours, Neander a appliqué la devise de toute sa vie : c'est le cœur qui fait le théologien (*pectus est quod facit theologum*) ; c'est ce qui leur prête un charme particulier et attire à ses cours une jeunesse nombreuse venue de tous les pays. Il fut, en quelque mesure, un rénovateur de l'histoire ecclésiastique. Pour lui, l'histoire de l'Eglise était l'histoire de la vie divine dans l'humanité. Comme il en trouvait des traces partout, il en résulta une grande largeur d'appréciation. Il avait du reste compulsé les documents comme on ne l'avait pas encore fait auparavant ; il étudiait le milieu dans lequel se trouvaient les hommes et remontait aux origines de leurs idées, ce qui lui faisait mieux comprendre jusqu'à leurs aberrations. Son influence s'est étendue bien au delà des frontières de l'Allemagne.

Ch. PFENDER.

BIBL. : OTTO KRABBE, *August Neander, ein Beitrag zu dessen Charakteristik* ; Hambourg, 1852. — C.-K. KLING, *Dr August Neander, ein Beitrag zu dessen Lebensbild*, dans *Studien u. Kritiken*, II, 1851. — *Zum Gedächtniss Aug. Neanders* ; Berlin, 1850. — *Neuer Nekrolog der Deutschen* (1850, p. 425). — HAGENBACH, *Neanders Verdienste um die Kirchengeschichte*, dans *Studien u. Kritiken*, 1851, III. — BAUER, *Die Epochen der kirchlichen Geschichtsschreibung* ; Tubingue, 1852, p. 202. — ULRICH, *Die aeltere Kirchengeschichte in ihrer neuen Darstellung*, dans *Jahrbuch für deutsche Theologie*, II, p. 648.

NÉANDERTHAL (V. METTMANN).

Race de Néanderthal (V. EUROPE, t. XVI, p. 807).

NÉANT. L'idée de néants'oppose à celle de l'être, comme la négation s'oppose à l'affirmation. On connaît la célèbre formule de Parménide : « L'être est, le non-être n'est pas : tu ne sortiras pas de cette pensée. » Cependant, l'esprit humain, par cela seul qu'il pense le non-être, lui confère une sorte d'existence qui lui fait illusion à lui-même ; et c'est ainsi que beaucoup de philosophes n'ont pu s'empêcher de réaliser, pour ainsi dire, le néant et d'en faire un principe éternel et absolu des choses au même titre que l'être. Déjà dans la théologie et la philosophie indiennes, le *nirvâna* était considéré non comme un pur et simple anéantissement, mais comme un ravissement de l'âme dans un état d'ineffable béatitude. Parménide, dans sa *Physique*, identifie l'être et le non-être au chaud et au froid par lesquels il explique tous les phénomènes. Démocrite compose la matière avec le plein identique à l'être et le vide identique au non-être. Gorgias, au rebours de ces philosophes, déclare que l'être n'existe pas. Platon, le premier, distingue deux sortes de non-être, le non-être absolu ou pur néant, contraire absolu de l'être qu'on ne peut pas même concevoir, et le non-être relatif qui se confond avec l'idée de l'autre ou de la différence et qui est un élément nécessaire des choses et de la pensée. Aristote précise cette dis-

inction par sa théorie de la puissance et de l'acte. Le non-être relatif, c'est le possible, ce qui n'est pas en acte, mais est en puissance, la matière indéterminée, informe, indifférente, support de toutes les qualités, lieu de tous les mouvements, fond insaisissable et inépuisable de la nature. Avec la théologie chrétienne, les deux idées de l'être et du non-être s'éloignent et se séparent de nouveau l'une de l'autre. Le dogme de la création enseigne que Dieu a tiré le monde du néant, qu'il l'a fait de rien, contrairement au principe posé par Lucrèce : *E nihilo nihil, in nihilum nil posse reverti*. Descartes et Leibniz essaient d'expliquer et d'atténuer cette opposition de l'être et du non-être en la ramenant à celle du parfait et de l'imparfait, lesquels diffèrent l'un de l'autre en degré et non en essence. Leibniz fait remarquer qu'avec le zéro et l'unité on peut former tous les nombres, et il cite volontiers ce vers : *Omnibus e nihilo ducendis sufficit unum*. Kant, à la fin de l'*Analytique des principes* (*Critique de la raison pure*, § 385, trad. Tissot, t. I, p. 326), après avoir admis le concept d'objet en général comme le plus élevé d'où la philosophie puisse partir, pose cette alternative que l'objet doit être conçu comme rien ou quelque chose ; et il divise ainsi le concept du rien d'après les quatre catégories de la quantité, de la qualité, de la relation et de la modalité : 1^o concept vide sans objet, *ens rationis* (nommène) ; 2^o objet vide d'un concept, *nihil privativum* (l'ombre, le froid) ; 3^o intuition vide sans objet, *ens imaginarium* (espace pur, temps pur) ; 4^o objet vide sans concept, *nihil negativum* (figure rectiligne de deux côtés). Enfin Hegel donne l'être comme point de départ à sa logique ; mais l'être, antérieur à toute détermination, à toute relation, est impossible à discerner du non-être. La pensée a donc pour base l'identité fondamentale de l'être et du non-être.

E. BOIRAC.

NÉANT (Le). Riv. du dép. de Loir-et-Cher (V. ce mot, t. XXII, p. 487).

NÉANT. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Mauron ; 4.624 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEAPOLIS (V. NAPLOUSE).

NÉARCTIQUE (Région) (V. AMÉRIQUE DU NORD, § Faune).

NÉANTHES (Νεάνθης) DE CYZIQUE, rhéteur grec de la fin du m^e siècle av. J.-C. Il fut l'élève de Philiscos de Milet, disciple lui-même d'Isocrate. Ses écrits perdus, mais assez souvent cités, portaient sur la rhétorique et l'histoire. C'étaient des *panégyriques*, des traités sur l'*Affectation oratoire* (*περὶ κακοζηλίας ῥητορικῆς*), sur les *mystères* (*περὶ τελετῶν*) en deux livres au moins, sur les *mythes locaux* (*τὰ κατὰ πόλιν μυθικά*) en cinq livres au moins, sur les *hommes illustres* (*περὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν*), des *ᾠροι* *Κυζικηνῶν*, enfin une histoire, en six livres au moins (*Ἑλληνικά*) où il était entre autres parlé d'Attale 1^{er}, son contemporain.

NÉARQUE, fils d'Androtimos, navigateur grec, lieutenant d'Alexandre, né à Amphipolis. Ami d'enfance du Conquérant, qui l'institua gouverneur de Lycie et de Pamphylie, il amena en 329 au roi des renforts en Bactriane ; il reçut le commandement de la flotte construite sur l'Hydaspe, et quand fut achevée la descente de l'Indus, se chargea de la ramener par mer. Il partit du voisinage de Pattala à fin sept. 326, explora les rivages de la mer Erythrée et du golfe Persique jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate ; le 19 déc., il avait abordé près d'Ormuz et de là rejoint Alexandre ; il revint ensuite à sa flotte et acheva son expédition le 24 févr. 325. Il était désigné pour effectuer le périple de l'Arabie quand le roi mourut. Il garda son gouvernement et suivit la fortune d'Antigone. Il n'en est plus question après 314. Son Périple est perdu, mais servit de source aux *Indica* d'Arrien qui l'a analysé dans la seconde partie (Cf. Geier, *Alexandri historiarum scriptores cetera suppres* ; Leipzig, 1844).

NEATH. Ville d'Angleterre (pays de Galles), comté de Glamorgan, sur le Neath, à 10 kil. de son embouchure, dans

la baie de Swansea; 44.413 hab. (en 1894). C'est la ville romaine de *Nidum*. Ruines d'un château et d'une abbaye. Vallée pittoresque. Plomb, produits chimiques.

NEAU. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron; 605 hab.

NEAUFLES-SAINTE-MARTIN. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors; 863 hab. Fabriques de jeux et bacs coniques. Ruines d'un donjon construit par Henri II d'Angleterre.

NEAUFLES-SUR-RISLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles; 488 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabriques d'agrafes, d'épingles à cheveux et d'articles de sellerie. Tréfilerie de fer.

NEAUPHE-SOUS-ESSAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées; 274 hab.

NEAUPHE-SUR-DIVE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun; 236 hab.

NEAUPHLE-LE-CHATEAU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 4.253 hab.; à 2 kil. de la gare de Villiers-Neauphle (chem. de fer de Paris à Dreux), au sommet d'une colline qui surplombe le bassin de la Mauldre. A côté de l'église est la *motte* du donjon d'un ancien château fort du XI^e siècle.

NEAUPHLE-LE-VIEUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury, sur la Mauldre; 547 hab., à 2 kil. de Neauphle-le-Château. Au moyen âge, Neauphle-le-Vieux avait un monastère d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoît: il en reste encore des bâtiments. L'église, assez intéressante, est en partie romane.

NEAUPHLETTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 255 hab.

NEAUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay; 560 hab.

NEBALIA. I. ZOOLOGIE. — Type d'un ordre de Crustacés Malacostracés nommé Leptostracés ou Phyllocarides, très remarquable par ses caractères qui le rendent intermédiaire aux Malacostracés et Entomostracés. Les yeux sont composés et portés par un pédoncule mobile; le corps est très comprimé et porte un test bivalve qui protège la tête par une expansion mobile et les anneaux thoraciques; ceux-ci restent indépendants de la carapace, fixée seulement à la tête, ils sont munis de huit paires de pattes lamelliformes semblables à celles des Phyllopoies; l'abdomen est de huit segments, dont les quatre premiers portent chacun une paire de rames et le dernier deux longs appendices en forme de queue. Les jeunes, après l'éclosion, ressemblent à l'adulte, sauf que le test est encore rudimentaire et que les membres ont un moindre nombre d'articles. Ces animaux habitent la mer, et certaines espèces sont très répandues; quelques-unes vivent dans les grands fonds. Type: *N. Geoffroyi*, Méditerranée, très commune sur les côtes de Bretagne, où elle vit entre les cailloux et les débris de coquilles; elle s'y meut en nageant sur le côté; longueur: près de 1 centim. Les autres genres qui composent l'ordre peu nombreux en forme des Phyllocarides sont *Paranebalia* et *Nebaliopsis*. R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Près du genre actuel *Nebalia*, seul survivant du groupe des PHYLLOCARIDA, viennent se ranger un certain nombre de formes fossiles, de plus grande taille et à carapace plus résistante, dont on a fait les genres *Ceratiocaris*, *Hymenocaris*, *Echinocaris*, etc. Ces Crustacés vivaient dans la mer, les estuaires ou les marais saumâtres des époques cambrienne, silurienne, dévonienne et carbonifère. Certaines espèces de *Ceratiocaris* atteignaient 60 centim. de longueur totale (*C. latus* du silurien inférieur d'Angleterre). E. TRT.

NEBBIA (Cesare), peintre italien, né à Orvieto en 1536, mort vers 1615. Il reçut les leçons de Muziano et fut bientôt chargé par Sixte-Quint de diriger les travaux d'art que ce pape fit exécuter au Vatican, au Quirinal, à Saint-Jean de Latran, etc.; c'est ainsi qu'il fournit les dessins des peintures et des sculptures destinées à ces édifices,

de même que ceux d'une importante partie de la décoration de Saint-Pierre de Rome. Dans la plupart de ces travaux, il fut aidé par J. Guerra, de Modène. On doit aussi à Nebbia un certain nombre de bons tableaux, tels que *L'Adoration des Mages*, *le Couronnement de la Vierge*, *Sainte Suzanne*; dans les églises de Rome: *la Descente du Saint-Esprit*, à Pérouse; *L'Adoration des Bergers*, à Viterbe. G. C.

NEBBIO. Ancienne ville de Corse, à 1 kil. S. de Saint-Florent; l'un des cinq anciens évêchés de Corse; ruines de l'église de l'Assomption (romano-byzantine) et d'un palais. Le nom de Nebbio s'étend à la rivière (Aliso) et à la région voisine (V. Corse, t. XII, p. 4083).

NEBEL. Ville de Tunisie (V. NABEL).

NEBELONG (Nils-Sigfred), architecte danois, né à Copenhague en 1806, mort en 1874. Il construisit d'abord plusieurs phares, des prisons et n'eut l'occasion de faire valoir ses grandes qualités artistiques qu'assez tard par la reconstruction du théâtre royal de Copenhague et par celle de la cathédrale de Viborg.

Son frère *Johan-Henrik* (1817-74) a construit le château de plaisance d'Oscarsholm, près de Christiania.

NÉBESKY (Venceslas), né dans les environs de Mielnik, sur la frontière des nationalités tchèque et allemande, en 1818, mort en 1882. Il se joignit au petit groupe des patriotes tchèques et l'étendue de sa connaissance, la variété de son érudition, non moins que la sincérité et l'ardeur de son dévouement lui assurèrent bientôt parmi eux une place distinguée. Il publia divers travaux d'histoire littéraire et d'importantes traductions. Il fut un des principaux collaborateurs d'Havlitchek et, après la Révolution de 1848, dirigea la *Matice tcheska* et le *Journal du Musée bohème*. E. DENIS.

BIBL.: HANUCH, *Vie et œuvre de Nebesky* (en tchèque), 1896.

NEBI. Nom arabe des inspirés de Dieu, anges prophètes, qu'on distingue de rasoul, envoyé à mission spéciale. Le Coran nomme 28 nebi: Moïse, David, Salomon (Soliman), Joseph (Yousouf), Jésus (Isa), etc.; le dernier est Mohammed, le « sceau des prophètes » (chatam-al-anbya).

NEBI-MOUÇA (c.-à-d. le prophète Moïse). Site de Palestine, lieu de pèlerinage où les musulmans vénèrent le tombeau de Moïse. Il est situé à l'O. du point où le Jourdain se jette dans la mer Morte, sur la route qui conduit à Jérusalem.

NEBI-SAMAUL (c.-à-d. le prophète Samuel). Site de Palestine où l'on montre le tombeau de Samuel. Lieu de pèlerinage, monuments religieux. On a pensé que cette localité, sise au N. de Jérusalem, pouvait être identifiée à la ville de Maspha, souvent nommée dans l'histoire d'Israël, qui faisait partie de la tribu de Benjamin.

NÉBIAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont; 866 hab.

NÉBIAS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan; 546 hab.

NEBK. Village de Syrie, sur la route de Damas à Homs par le désert; environ 2.000 hab., dont un grand nombre sont chrétiens. Il possède une école protestante tenue par les Américains. Les écoles grecques-catholiques sont sous la dépendance de la mission française de Homs. Nebk, entouré de magnifiques jardins, est situé au milieu d'une contrée fertilisée par une source abondante et une eau excellente. R. Dd.

NÉBO. Montagne de la Palestine (pays de Moab), d'où la vue s'étend sur la plus grande partie du pays de Chanaan. C'est là que le *Deutéronome* place la mort de Moïse (V. ce nom). On l'identifie avec un des sommets de Pisga, au N.-E. des monts Abarim ou de Moab.

NEBO est le nom d'une divinité babylonienne, en assyrien *Nabiu* ou *Nabu*, le prophète. Elle était d'origine sumérienne, et confondue avec un dieu de ce nom, qui était primitivement venu de l'île de Tytyun (Bahrein aujourd'hui), dans le golfe Persique, probablement le point de départ de

la civilisation sémitique de la Chaldée. En Assyrie et en Chaldée, dans les époques plus rapprochées de nous, Nebo était le gardien et le surveillant des légions célestes et terrestres, le dieu du stylet et de l'écriture, de la science ; il tenait les tables du sort sur lesquelles il inscrivait les destinées des hommes. Il passait pour le fils du dieu Méro-dach ; le temple de *E'zidoa*, à Borsippa, lui était spécialement consacré. C'est surtout à Babylone, plus qu'à Ninive, que Nebo était vénéré. C'est lui qui trônait, selon Hérodote, dans la *Tour à étages* qui n'est autre qu'*E'zida*. La Bible (Jér., 48, 1 Is., 46, 1) le cite comme une divinité vénérée à Babylone. Le quatrième jour de la semaine lui était consacré, notre mercredi. Car dans les temps plus récents, par les astrologues des temps modernes, chez les Mazdéens ou chrétiens de Saint-Jean, et déjà auparavant Nebo était assimilé à Mercure et Hermès, avec lequel il avait quelque affinité. J. OPPERT.

NÉBOUZAN. Ancien pays de Gascogne, aujourd'hui dans les dép. de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, formé d'enclaves renfermées dans le Comminges et le Bigorre ; la plus orientale de ces enclaves contenait la capitale, Saint-Gaudens, une partie du pays de Rivière et la comm. de Sauveterre ; une autre enclave, au N.-O. de celle-ci, renfermait le monastère cistercien de Nizors ou Bénissons-Dieu ; une troisième, à l'O. de la première, comprenait le plateau de Lannemezan avec la ville de ce nom, Tournay, Capvern et Cieutat. Au spirituel, le Nébouzan relevait des évêchés de Tarbes et de Saint-Bertrand ; c'était un pays d'États : l'abbé de Nizors présidait le clergé, le baron de la Roque la noblesse, et le premier consul de Saint-Gaudens le tiers état. Il fit partie de la généralité et intendance d'Auch et comprenait 58 communautés. Après avoir fait partie sous Honorius de la Novempopulanie, le Nébouzan fut constitué en fief au XII^e siècle sous l'autorité de vicomtes particuliers ; au siècle suivant, il entra dans la maison de Béarn et, comme toutes les possessions de cette maison, il fut réuni à la couronne à l'avènement d'Henri IV. H. COURTEAULT.

NÉBOUZAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Rochefort ; 716 hab. Sources minérales froides et bicarbonatées ferrugineuses. Dyspepsie, chloro-anémie.

NEBRASKA. I. Rivière (V. ÉTATS-UNIS, t. XVI, p. 535).

II. Etat. — L'un des États-Unis de l'Amérique du Nord ; 200.740 kil. q. ; 1.058.910 hab. (en 1890), soit 5 hab. par kil. q. C'est le 15^e pour l'étendue, le 26^e pour la population, le 37^e pour son admission dans l'Union. Il est compris entre 40° et 43° lat. N., 97° 41' et 106° 20' long. O., entre les États de Dakotah méridional au N., Iowa dont le sépare le Missouri à l'E., Kansas au S., Colorado au S.-O. et Wyoming à l'O. Il comprend essentiellement le bassin de la Nebraska ou Platte, avec : au N., le val du Niobrara, affl. g. du Missouri ; au S., celui du Republican Fork, affl. g. du Kansas. Il s'étend sur la Prairie, fertile seulement au voisinage du Missouri où l'eau abonde, sèche à l'O. et coupée de bandes sablonneuses, surtout au N. de la Platte (Great-sand-hills) ; aux confins du Dakotah, on trouve les *Mauvaises Terres* (Bad Lands), rochers miocènes découpés en silhouettes fantastiques ; c'est un pays tout à fait infertile. Le sol est tertiaire dans la Prairie, crétacé sur la bande orientale. Les bois, qui n'occupaient que 5 % de la surface (dans les vallées) avant 1866, ont été méthodiquement développés au grand avantage du climat. La température moyenne annuelle est à l'E. (alt. 350 m.) de + 9°, 5 ; — 5°, 6 en janvier, + 25° en juillet. La chute d'eau annuelle est de 760 millim. Les orages sont fréquents dans la Prairie. On y trouve encore l'ours gris, l'ours noir, la chèvre sauvage, l'antilope, le daim, le loup, le buffle, quelques élans, quelques lynx.

La population croît rapidement : en 1860, elle n'était que de 28.844 hab. ; en 1890, de 1.058.910, dont 572.824 hommes, 8.913 gens de couleur, 202.542 natifs

de l'étranger, 2.893 Indiens civilisés ; deux agences régissent 3.804 autres Indiens (Omahas, Sioux, Winnebagos). Il y a une université à Lincoln. La constitution date de 1875 ; le gouverneur et les hauts fonctionnaires sont élus par le peuple pour deux ans, les cinq juges de la cour suprême pour cinq ans. Le pouvoir législatif est partagé entre un sénat de 34 membres et un congrès de 100. Les revenus étaient en 1890 de 41 millions de fr., la dette de l'Etat, des comtés, communes et districts scolaires de plus de 80 millions. La capitale est Lincoln, mais la grande ville Omaha (140.452 hab.). — L'agriculture se développe rapidement ; en 1890, on labourait 6 millions 100.000 hect., dont plus du tiers en maïs (10 % de la récolte totale de l'Union), 600.000 hect. en avoine (6 % de la récolte de l'Union), le reste en froment, orge, seigle, betterave, etc. Le Nebraska possédait 627.000 chevaux, 46.500 ânes et mulets, 3.143.000 bœufs, 209.000 moutons, 3.815.000 porcs. On abat surtout à Omaha et Nebraska City ; on exporte le bétail sur pied ou abattu à Chicago et Kansas City. — Les mines et carrières donnent de la houille, de la tourbe, des pierres, de la chaux, de l'argile à poterie. L'industrie produisait en 1890 pour près de 500 millions ; après les minoteries, abattoirs, il faut citer les briqueteries, scieries, teintureries, selleries, etc. Le réseau ferré était, en 1893, de plus de 8.000 kil. La grande ligne transcontinentale (Union Pacific) traverse l'Etat dans toute sa longueur, remontant la rivière Platte.

HISTOIRE. — Le Nebraska faisait partie de la Louisiane ; il fut organisé en Territoire avec le Kansas en 1854 ; il comprenait une partie du Colorado et du Dakotah et fut réduit en 1861 à ses limites actuelles, se donna en 1866 une constitution et fut admis dans l'Union en 1867.

BIBL. : CURLEY, *Nebraska, its advantages...* ; Londres, 1875. — AUGHEY, *Sketches of the physical geography and of geology of Nebraska* ; Omaha, 1880. — JOHNSON, *History of Nebraska* ; Omaha, 1880. — TRUE, *History and civil government of Nebraska* ; Fremont, 1892.

NEBRASKA CTRY. Ville des États-Unis (Nebraska), sur le Missouri, à 55 kil. S. d'Omaha ; 11.500 hab. (en 1890). Minoteries, abattoirs, commerce agricole.

NEBRIA (Entom.). Genre d'insectes Coléoptères de la famille des Carabides, établi par Latreille (*Hist. nat. Ins.*, III, p. 89) et qui a donné son nom à la tribu des Nebriini. Cette tribu comprend les genres *Leistus* Froh. et *Nebria* Lat. Les représentants de ce dernier sont de taille moyenne, de formes élégantes, glabres, luisants ; ils aiment l'humidité et les régions élevées. Ce genre comprend plus de cent espèces répandues en Europe, en Asie, dans l'Amérique du Nord et à Taïti. Le *N. brevicollis* Fab., long de 12 à 13 millim., d'un noir luisant, se trouve dans toute l'Europe, le Caucase et l'Asie Mineure.

NEBRISSENSIS (Antonius), érudit espagnol (V. ANTONIO DE LEBRIDIA).

NÉBRODES (Monts). Ancien nom des montagnes qui traversent la Sicile d'E. en O.

NÉBULÉ (Blas.). Se dit des pièces ou figures présentant des formes de nuées ou de l'écu chargé de nuées.

NÉBULEUSE. Sur le fond du ciel, lorsque les circonstances atmosphériques sont favorables, l'on peut apercevoir, même à l'œil nu, de petits nuages lumineux. Ptolémée, dans son célèbre catalogue, en mentionne déjà six ; de nos jours, leur nombre s'est singulièrement élevé ; plus de 10.000 d'entre eux ont déjà leur position déterminée, et continuellement on en découvre de nouveaux. Il convient de séparer ces astres en deux classes ; un certain nombre regardés avec des instruments suffisamment puissants ou photographiés au foyer de fortes lunettes se résolvent en amas d'étoiles ; d'autres, au contraire, sont irréductibles et paraissent être de véritables nuages gazeux et incandescents. W. Herschel avait déjà fait cette distinction, l'analyse spectrale a prouvé qu'elle était fondée, et Huggins (1864) a découvert que le spectre des amas est continu, avec raies obscures comme celui des étoiles, tandis que les nébuleuses, au contraire, présentent un petit

nombre de raies brillantes réparties dans le vert surtout. Les gaz d'une nébuleuse seraient constitués par de l'hydrogène et d'autres substances encore inconnues.

De plus, les amas se rencontrent surtout dans le voisinage de la voie lactée, tandis que les nébuleuses réparties un peu partout sont nombreuses, en particulier aux environs des pôles de cette dernière. Il serait toutefois excessif de faire une distinction absolue entre les nébuleuses et les amas ; le plus proche d'entre eux, les Pléiades, présente, au milieu d'une multitude d'étoiles, de la matière nébuleuse avec condensation sensible autour des astres les plus brillants. On peut facilement constater la chose sur des photographies prises par M. Henry à l'Observatoire de Paris. Certains amas pourraient donc fort bien provenir de la dislocation d'une nébuleuse, opération qui ne serait même pas complètement achevée. Pour en finir avec les amas, nous citerons parmi les plus remarquables celui de Persée, visible sans lunette, celui d'Hercule, enfin la voie lactée, la plus gigantesque accumulation d'étoiles que l'on puisse imaginer. Les nébuleuses proprement dites offrent les formes les plus variées ; nous croyons devoir donner quelques explications à ce sujet, vu l'importance que ces astres jouent dans les hypothèses destinées à expliquer l'origine de notre système solaire.

Un grand nombre se présentent sous la forme de condensation autour d'une étoile plus ou moins lumineuse (étoiles nébuleuses) ; d'autres, au contraire, forment des anneaux réguliers (nébuleuse de la Lyre) avec ou sans point brillant central. Certaines sont constituées par un simple disque circulaire, dont la projection sur le fond du ciel paraît elliptique ; d'autres, une cinquantaine au moins, offrent des traînées s'enroulant en spirale autour d'un centre de condensation et décèlent ainsi une tendance à un mouvement de rotation (nébuleuse des Chiens de chasse) ; d'autres, et ce sont les plus belles, ont les formes les plus irrégulières. Leurs dimensions sont à peine croyables, notre système solaire tout entier y tiendrait des milliers de fois. De plus, après de longues poses, les photographies révèlent encore des prolongements que l'œil ne distinguait pas. La plus belle des nébuleuses est située dans la constellation d'Orion, celle d'Andromède est aussi remarquable, mais paraîtrait résoluble (nébuleuse de l'Argus, nuées de Magellan, etc.). Nous ne pouvons entrer dans la description détaillée de ces astres, on en trouvera des spécimens dans tous les traités d'astronomie, mais il paraît indispensable de parler des modifications que l'on a cru remarquer dans leur aspect. Presque tous ceux qui se sont livrés à leur étude ont conclu à leur variabilité. Messier, déjà au siècle dernier, en cite des exemples. Aujourd'hui, les astronomes, tout en ne discutant pas la possibilité de la chose, se montrent plus sceptiques. Ils ont à leur disposition un puissant moyen d'investigation : la photographie.

Son application est toute récente ; c'est en 1880 qu'Henry Draper photographia pour la première fois la nébuleuse d'Orion ; depuis ce moment, toutefois, les documents augmentent rapidement en nombre et en valeur. MM. Henry à Paris ont obtenu nombre de clichés de ces astres singuliers ; les résultats sont remarquables à tous égards et laissent loin derrière eux tout ce qui avait été fait jusqu'alors. L'émulation aidant, l'on possédera bientôt, provenant de tous les pays du monde, des données très précises ; elles ont déjà un grand intérêt pour nous, mais seront surtout sans prix pour les générations à venir. L'on ne peut en effet en conclure, quant à la variabilité des nébuleuses, qu'une chose : c'est que l'œil est un instrument fort imparfait dès qu'on lui demande de délimiter ou analyser des objets placés à la limite de la visibilité : les anciens dessins diffèrent entre eux, mais les photographies, tout en concordant très sensiblement, ne ressemblent guère à ces dessins. Les indications placées au bas des planches ne sont pas inutiles pour faire savoir au lecteur qu'il s'agit d'un même astre. Quant aux

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

variations très probables en réalité, il faut considérer que, vu l'éloignement, elles devraient être énormes pour être perceptibles avec certitude, et, dût l'imagination un peu en souffrir, il nous faudra peut-être attendre nombre d'années avant d'être fixés à cet égard. Toutefois, l'existence d'étoiles variables dans quelques nébuleuses paraît un fait acquis. De même, plusieurs auraient un mouvement propre appréciable, leur distance à la terre serait donc du même ordre que celle des belles étoiles. Laplace, après Kant, a exposé d'une manière magistrale, dans sa *Mécanique céleste*, la théorie qui fait dériver d'une nébuleuse primordiale la formation des planètes et de notre soleil ; depuis, sans toucher au fond même de la question, l'on a voulu apporter certaines modifications à sa méthode. L'examen de ces diverses hypothèses fera l'objet de l'art. **SYSTÈME DU MONDE**.

Nous mentionnerons simplement, pour terminer, la théorie qui veut voir dans les comètes d'imperceptibles nébuleuses, tombant temporairement dans l'attraction de notre système solaire et devenant alors visibles. Le spectre cométaire diffère énormément de celui des nébuleuses proprement dites ; ces immenses nuages sont probablement à une température relativement élevée, tandis que les comètes emprunteraient, en grande partie, chaleur et lumière propres à notre soleil.

ULTRAMARE.

BIBL. : Tous les traités d'astronomie populaire donnent des représentations des principales nébuleuses ; les ouvrages anglais sont particulièrement riches en détails. Les travaux scientifiques sont généralement des monographies se rapportant à une nébuleuse déterminée ; l'on trouvera dans HOUZEAU (*Vade-mecum de l'Astronomie* ; Bruxelles, 1882) tous les renseignements désirables.

NÉBULOSITÉ. Proportion, indiquée de 0 à 10, des nuages qui couvrent le ciel. M. Renou, en 1879, a publié une carte d'isonèphes (ou lignes d'égale nébulosité) moyennes annuelles sur l'Europe. A partir de 1887, M. Teisserenc de Bort a dressé pour toute la surface du globe et pour chaque mois de l'année des cartes d'isonèphes moyennes, et il en a tiré les remarques suivantes. Dans tous les mois de l'année, la nébulosité tend à se répartir suivant des parallèles. Il y a un maximum de nébulosité près de l'équateur, un minimum entre 45° et 35° de lat., N. ou S. ; un maximum de 45° à 60°. Au delà, le ciel paraît s'éclaircir vers les pôles. Les zones de ciel clair correspondent aux zones de forte pression, siège de courants descendants ; les zones de ciel couvert correspondent aux régions de basses pressions, siège de mouvements ascendants qui amènent la vapeur d'eau dans les régions supérieures de l'air. La distribution de la nébulosité dépend donc de la circulation atmosphérique générale. Ces règles subissent des perturbations secondaires : la nébulosité est plus petite sur les continents que sur les océans ; toute côte élevée, opposée à un vent régnant marin, donne lieu à un maximum de nébulosité relatif ; toute région, occupée par la mer, où règne un vent continental, offre un minimum relatif de nébulosité ; un vent, qui passe d'une région plus chaude vers une région plus froide, donne lieu à un maximum de nébulosité.

En un lieu donné, la nébulosité a un maximum dans l'après-midi, quand les courants ascendants causés par l'échauffement du sol sont plus actifs. Cela est très net dans les pays tropicaux en toute saison, et en été dans les régions tempérées.

E. D.-G.

BIBL. : TEISSERENC DE BORT, *Notes à l'Acad. des sc.*, à partir de 1877.

NÉCESSITÉ (Ἀνάγκη). I. MYTHOLOGIE. — Personnification qui appartient à la mythologie philosophique des Grecs, d'où elle a passé chez quelques rares poètes et, semble-t-il, aussi dans le culte. On en rapportait l'idée à Orphée, pour qui elle aurait été la mère de la Destinée (V. PARQUES), et à la théogonie égyptienne qui partageait l'empire du monde entre le *Daemon* ou Esprit divin, la *Fortune*, l'*Amour* et la *Nécessité* ; Platon et les néoplatoniciens lui donnent des fonctions dans l'organisme universel. Chez Horace elle fait partie du cortège de la Fortune honorée

à Antium ; c'est elle qui tient dans ses mains et fixe de façon immuable, suivant les idées des Etrusques, le clou de la Destinée. A l'Acrocorinthe aurait existé un temple de la Force et de la Nécessité, dont l'entrée était interdite aux profanes. Victor Hugo et les Parnassiens ont introduit le vocable grec *Ananké* dans leur langue poétique ; son emploi dans la mythologie des Grecs et des Latins est, en somme, des plus restreints. J.-A. HILD.

II. PHILOSOPHIE. — L'idée de nécessité appartient à la fois à la logique et à la métaphysique. Le type de la nécessité logique, c'est le principe d'identité : ce qui est est ; $A = A$; une même chose ne peut à la fois être et n'être pas. A ce point de vue est nécessaire toute idée, toute proposition dont le contraire ne peut être conçu ou affirmé sans contradiction. Par exemple, il est nécessaire que $2 + 2 = 4$; qu'un triangle ait trois côtés, car la nécessité dite géométrique ou mathématique n'est elle-même qu'un cas particulier de la nécessité logique. C'est une nécessité de ce genre que Spinoza place à l'origine des choses. Il faut, pour en approfondir la notion, se reporter non seulement à la théorie scolastique de la modalité des propositions, laquelle distingue quatre modes : possible, contingent, impossible et nécessaire, mais encore à la théorie kantienne des jugements analytiques et synthétiques. Seuls en effet les jugements analytiques, c.-à-d. ceux dans lesquels l'attribut ne fait que répéter totalement ou partiellement le sujet, sont logiquement nécessaires. C'est pourquoi, selon Kant, la question de savoir si Dieu existe nécessairement, comme le prétend la fameuse preuve de saint Anselme qu'il nomme argument ontologique, revient à savoir si la proposition : *l'être parfait existe*, est un jugement analytique ou synthétique. — Les autres types de nécessité ne paraissent pas avoir été aussi nettement définis. Tout d'abord, dans l'ordre intellectuel, Kant paraît accorder aux jugements synthétiques a priori, tels que le principe de substance, le principe de causalité, etc., une nécessité *sui generis*, rationnelle mais non logique, nullement dérivée du principe d'identité, mais se rattachant plutôt aux conditions de l'unité synthétique de la pensée. D'autre part, au point de vue réel ou objectif, les métaphysiciens ont généralement admis une *nécessité physique* ou *causale* en vertu de laquelle d'« une cause déterminée suit nécessairement un effet déterminé ». *Ex determinata causa necessario sequitur determinatus effectus* ; et de même beaucoup d'entre eux admettent aussi une *nécessité morale* ou *téléologique* en vertu de laquelle une fin commande et suscite elle-même les moyens de sa propre réalisation. Il semble que Leibniz élargissait la nécessité morale au point d'y faire rentrer toute nécessité irréductible au principe d'identité et relevant du principe de raison suffisante, tandis que d'autres la restreignent à la seule nécessité du devoir, à cette nécessité pratique qui constitue proprement l'obligation morale. — En somme, l'idée de nécessité ne fait qu'un avec l'idée de loi. On connaît la célèbre définition de Montesquieu : Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Mais les lois sont l'objet essentiel de l'intelligence. Toute philosophie intellectualiste est donc une philosophie de la nécessité. Aussi les philosophes contemporains qui combattent l'intellectualisme se sont-ils surtout attaqués à l'idée de nécessité. E. BOIRAC.

BIBL. : SECRETAN, *Philosophie de la liberté*. — BOUTROUX, *De la contingence des lois de la nature*. — FOUILLÉE, *la Liberté et le Déterminisme*. — BRUNSVICK, *la Modalité du jugement*.

NECHACO (Riv.). Rivière de la Colombie britannique, affl. dr. du Fraser, qui passe à Fort-Fraser, reçoit à g. la Nakosla et finit à Fort-Georges ; 500 kil. de long ; bassin de 20.000 kil. q.

NECHES. Rivière du Texas, affl. de la Sabine, longueur de 550 kil. ; elle passe à Beaumont.

NECK (Johan van), portraitiste hollandais, né à Naarden en 1636, mort probablement à Amsterdam vers 1714. Presque inconnu, mais distingué, il est l'auteur des pla-

fonds de l'hôtel de ville d'Enkhuizen. Il fut élève de J. Backer, à Amsterdam. Le musée de cette ville possède une *Anatomie* peinte en 1638. Œuvres à Copenhague, Dresde, etc.

NECKAM (Alexander), érudit anglais, né à Saint-Albans (Hertfordshire) en sept. 1157, mort à Kempsey (Worcestershire) en 1217. Il suivit les cours de l'Université de Paris, où il occupa une chaire en 1180, revint en Angleterre en 1186, dirigea l'école de Dunstable (1187), entra dans l'ordre des augustins et devint en 1213 abbé de Cirencester. Il a beaucoup écrit ; mais la liste de ses ouvrages n'a pas encore été dressée d'une manière satisfaisante. Daunou (*Histoire littéraire*, XVIII, 522) dit que ses écrits sont tous inédits et insignifiants. On a aujourd'hui des éditions du *Novus Esopus* et du *Novus Avianus* (par M. Hervieux, *Phèdre et ses anciens imitateurs, Avianus et ses anciens imitateurs*), du traité *De Naturalis rerum* en prose, et du poème *De Laudibus divina sapientie* qui en est un remaniement en vers (par Th. Wright, dans la collection du Maître des rôles, 1863) ; de l'opuscule *De Utensilibus* (cf. *Revue critique*, 1867, n° 256). « Dans ces divers écrits, dit M. P. Meyer, A. Neckam se montre sous l'aspect d'un lettré, versificateur habile, doué d'une curiosité très générale et ne manquant ni d'esprit, ni de goût. » M. P. Meyer a fait connaître récemment un des nombreux ouvrages, encore inconnus, de théologie et de grammaire que Neckam a composés, les *Corrogationes Promethei* (dans les *Notices et extraits des manuscrits*, 1897, XXXV, 2^e p.). Les manuscrits des œuvres de Neckam sont conservés, pour la plupart, dans les bibliothèques d'Angleterre.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, 521. — TANNER, *Bibliotheca Britannica*, pp. 539-542, où l'on trouvera la liste complète des ouvrages de Neckam. — BULOZ, *Hist. universitatis Parisiensis* ; Paris, 1665, t. II. — HAUREAU, article sur Neckam, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* ; Paris, 1876, p. xviii. — Ed. du MÉRI, *Poésies inédites du moyen âge* ; Paris, 1851. — T. WRIGHT, dans *Rev. britan. mediæ ævi scriptor.*, 1863, t. XXXIV ; 1872, t. LIX.

NECKAR (lat. *Nicer, Nicarus*). Rivière d'Allemagne, affl. dr. du Rhin, naît en Wurtemberg, à l'E. de la Forêt-Noire, à 697 m. d'alt. ; près de Schweningen, coule vers le N., baigne Rottweil, Sulz, traverse le Hohenzollern, tourne vers le N.-E., passant à Horb, Rottenburg, Tübingue, Nürtingen, s'infléchit vers le N.-O., puis le N., par Esslingen, Cannstatt (près Stuttgart), Marbach, Besigheim, Heilbronn, Wimpfen, traverse le grand-duché de Bade, débouche après Heidelberg dans la vallée du Rhin auquel elle s'unit à Mannheim (alt. 84 m.). Le Neckar a 397 kil. de long, dans un bassin de 12.416 kil. q., reçoit à dr. la Prim, la Schlichem, l'Eych, la Starzel, la Steimlach, l'Echatz, l'Erms, la Lauter, le Fils, la Rems, la Murr, la Kocher, le Jagst, l'Elz, l'Ifter ; à g. l'Eschach, le Glatt, l'Ammer, l'Aich, le Kersch, l'Enz, la Zaber, la Leimbach, l'Elsenz. Le principal est l'Enz. Le Neckar est navigable depuis Cannstatt et, pour les vapeurs, depuis Heilbronn. La vallée, où l'on distingue bien une succession d'anciens lacs, est creusée dans le muschelkalk et le keuper ; souvent inondée, elle est fertile (céréales, vignes, fruits). Le vignoble du Neckar occupe 12.000 hect., et fournit des vins médiocres, qu'on champagnise en partie.

Le *cercle du Neckar* (roy. de Wurtemberg) a 3.327 kil. q., 697.291 kil. q. (en 1895) ; il comprend la ville de Stuttgart et 16 bailliages.

NECKARAU. Ville du grand-duché de Bade, au S. de Mannheim ; 7.600 hab. (en 1895). L'archiduc Charles y eut l'avantage sur les Français le 18 sept. et 2 déc. 1799.

NECKARSTEINACH. Ville de Hesse, prov. de Starkenburg, à dr. du Neckar, au confluent de la Steinach ; 1.500 hab. Villegiature. Quatre anciens châteaux des sires de Steinach.

NECKER (HÔPITAL). Hôpital situé à Paris, où il occupe, au n° 151 de la rue de Sèvres, l'emplacement de l'ancien couvent des bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, venues de Rethel en 1631, installées d'abord, par la duchesse de Longueville et la comtesse de Soissons, provisoirement rue du

Vieux-Colombier, plus tard au « jardin de l'Olivet » situé à Vaugirard, au delà de la barrière de Sèvres. Peu à peu le couvent se vida, et il n'y restait plus en 1775 que sept religieuses. Trois ans après, l'immeuble devenait vacant, et, sur l'avis de M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux et établissements de secours, M^{me} Necker en prenait possession pour y installer une maison charitable. M. Necker étant, à l'époque, directeur général des finances, il lui fut facile d'obtenir du roi les 42.000 livres nécessaires à la construction. La femme du banquier genevois se faisait fort d'établir à peu de frais un hôpital modèle où seraient observées toutes les règles de l'hygiène et du confort.

Malgré la position générale de l'immeuble, entouré de jardins, et dans un isolement relatif, l'aménagement intérieur était déplorable; les salles étaient basses, les doritoirs de l'ancien couvent des bénédictines, bien que transformés, n'avaient pas encore les dimensions qui convenaient à leur destination nouvelle. Les croisées, trop hautes, les salles, fétides et mal aérées, tout devait contribuer à faire de l'*Hospice de Charité*, c'était le nom qu'il portait alors, un des hôpitaux les plus insalubres de la capitale. Malgré son intelligente et prudente administration, malgré la scrupuleuse exactitude d'une comptabilité tenue avec une parfaite loyauté, M^{me} Necker dut s'incliner devant les sévères arrêts de la statistique; la mortalité était plus considérable dans sa maison que partout ailleurs. Survint la Révolution: M^{me} Necker accompagna son mari dans sa retraite forcée, mais témoigna de loin toute sa sollicitude aux malheureux, dont elle a entrepris d'adoucir le sort. Pendant ce temps, des modifications notables survenues dans l'administration de l'hôpital qu'elle a créé. L'hospice de Charité a pris le nom d'*Hospice de l'Ouest*. Fauté d'argent, dans ce temps où la France improvisait des armées, sans avoir toujours de quoi les équiper et les nourrir, un arrêté du Directoire mit l'Hospice de l'Ouest, avec tous les autres hôpitaux, à l'entreprise.

Le bien-être revient avec le calme politique; en 1802, le conseil général des hôpitaux, voulant rendre un hommage posthume à M^{me} Necker pour l'intelligence et le dévouement dont elle avait fait preuve pendant toute la durée de son administration, décida que l'Hospice de l'Ouest serait désormais nommé *Hôpital Necker*. Nous n'avons pas à conter à la suite de quelles transformations l'hôpital Necker, primitivement si insalubre, est devenu le beau bâtiment qui fait aujourd'hui l'admiration des hygiénistes et des architectes.

Le personnel administratif comprend: le directeur, l'économiste, un commis rédacteur, un commis expéditionnaire. Le personnel médical: quatre médecins, trois chirurgiens, un pharmacien, un dentiste, douze internes en médecine, sept internes en pharmacie. Le personnel secondaire, 129 personnes. Le budget pour 1897 s'est élevé à 660.603 fr. Le nombre des lits est de 479. En 1895, les entrées ont été de 8.467 (4.678 hommes, 3.251 femmes, 238 enfants); les sorties, de 7.308 (4.164 hommes, 2.948 femmes, 196 enfants); les décès, de 899 (541 hommes, 322 femmes, 36 enfants).

D^r CABANÈS.

NECKER (Jacques), financier et ministre français, né à Genève le 30 sept. 1732, mort à Coppet le 9 avr. 1804. D'après une tradition dont il n'existe pas de preuve connue, il descendait d'une famille anglaise, établie en Irlande et qui aurait été obligée de s'expatrier par suite de son attachement à la cause de la réforme religieuse, sous le règne de Marie Tudor. Ce qui est sûr, c'est que le nom est allemand. D'autre part, J.-A. Galliffe et J. Hermann ont établi, d'après des documents authentiques, que le trisaïeul de J. Necker, Christian, mourut pasteur à Warttemberg. Son père, Charles-Frédéric, né à Castrin, était sujet du roi de Prusse, avec la permission duquel il se fixa ensuite à Genève, où il obtint le droit de bourgeoisie (28 janv. 1726) et professa le droit public allemand. Il s'y maria avec la fille du premier syndic Gautier. Jacques Necker est leur deuxième fils. Après des études ordinaires, dont il garda

toutefois un goût très vif pour la lecture, il fut destiné au commerce de banque, et, dès l'âge de dix-huit ans, employé dans la maison qu'avait fondée à Paris le Genevois Vernet. Tout en faisant preuve d'une précoce aptitude pour les affaires, il céda au goût du jour en écrivant de petites pièces de vers qui n'ont pas été publiées, et même des comédies qu'il eut un instant la tentation de faire représenter. Il se félicitait plus tard de s'en être abstenu: « Toute ma carrière s'en fût ressentie; jamais la réputation d'auteur comique n'eût été compatible avec la dignité sérieuse que l'on exigeait d'un premier ministre. » Vernet se retira en 1762, et Necker fonda, de moitié avec Thélusson frères, une banque qui prit une rapide extension. En somme, Necker fit fortune en prêtant au Trésor public et en spéculant sur les blés. En 1763, après la paix de Paris, il défendit contre Morellet, mais ne sauva pas l'existence de la *Compagnie des Indes* (V. COMPAGNIE, t. XII, p. 160), devenue pour le moins inutile par suite de la perte de nos colonies. Morellet avait parlé au nom de la liberté commerciale: aussi son adversaire fut-il dès lors suspect aux économistes. En 1764, il épousa Suzanne Curchod (V. l'art. suivant). En 1765, il devint syndic d'une nouvelle compagnie des Indes. En 1772, le banquier de la cour, M. de Boullongne, n'ayant pu faire face à ses engagements, l'abbé Terray dut s'adresser humblement à la banque de Necker, qui prêta au roi plusieurs millions et réalisa un fort bénéfice, par suite de la hausse qu'éprouvèrent plus tard les rescriptions anciennes acceptées en paiement par la banque. C'est alors qu'il céda toutes ses affaires à son frère Louis, connu sous le nom de M. de Germany, et associé de Girardot. Il se retirait avec un capital d'environ 6 millions. La richesse n'avait jamais été pour lui un but, mais un moyen. « Il quitta les affaires, dit sa femme, dans un moment où il pouvait décupler sa fortune, simplement parce qu'il était ennuyé d'un genre de travail qui ne lui présentait plus rien d'attrayant ni de nouveau. Il retira tous ses fonds et me les confia en entier, sans garder à sa disposition ni un seul papier, ni la plus légère somme. Depuis ce temps, je m'en suis seule occupée. J'ai acheté, vendu, affermé, bâti, placé, déplacé, disposé de tout à mon gré sans presque oser lui en parler... Notre intérieur présente à cet égard le contraste aimable et risible d'un grand génie en tutelle, d'un homme qui pourrait gouverner la fortune des Deux-Indes, et dont l'insouciance pour l'argent est si bien reconnue que ses domestiques la prennent pour de l'ineptie. » Necker était déjà accrédité auprès de Louis XVI comme ministre de la république de Genève. Son ambition s'était assez gauchement trahie dans un *Eloge de Colbert*, couronné par l'Académie française en 1775. Colbert n'était ici qu'un prétexte. L'auteur voulait surtout donner au public une haute idée de ses propres connaissances en matière financière et prendre plus nettement position contre l'école de Quesnay. C'est pourquoi il conçut un profond dépit, bien qu'adroitement dissimulé, lorsque Louis XVI appela Turgot au contrôle général des finances. L'ordonnance de sept. 1774 ayant autorisé le libre commerce des blés, malgré les préjugés populaires et l'opposition intéressée du parlement, Necker, qui savait bien cependant à quoi s'en tenir sur les vraies causes de la guerre des farines (V. ce mot, t. XVII, p. 19), publia un écrit *Sur la législation et le commerce des blés* (1775, in-8), où, dans le feu de la polémique, il aboutit au socialisme d'Etat le plus prononcé. Les économistes soutenaient que le blé appartenait aux producteurs, aux commerçants en gros ou en détail qui l'avaient acquis de leurs deniers, et que par conséquent ils pouvaient en disposer à leur gré comme de toute propriété. Necker n'admet pas ce *jus utendi et abutendi*. Le devoir de l'Etat, le droit du roi par conséquent, est de protéger les consommateurs contre les propriétaires, pour qui « ont été faites presque toutes les institutions civiles ». Riches et pauvres sont, d'après lui, « des lions et des animaux sans défense qui vivent ensemble: on ne peut augmenter la part de ceux-ci qu'en trompant la vigilance des autres... L'on dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois

d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse de la nation. Que nous importent vos lois de propriété ? pourraient-ils dire. Nous ne possédons rien. Vos lois de justice ? Nous n'avons rien à défendre ? Vos lois de liberté ? Si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. » Faut-il accuser le livre de Necker d'avoir été pour quelque chose dans la sédition qui répondit à la réforme de Turgot ? Il est en tout cas regrettable qu'il ait paru le jour même où les boulangeries furent pillées à Paris. Après la disgrâce de Turgot et le court ministère de l'incapable Clugny, au moment où la guerre avec l'Angleterre devenait imminente, le premier ministre *Maurepas* (V. ce nom) sentit qu'il était indispensable de relever le crédit, et fit demander à Necker un mémoire sur la situation du trésor, sans lui fournir d'ailleurs les données indispensables pour le rédiger. C'était là une simple entrée en matière. Maurepas avait déjà persuadé à Louis XVI d'adjoindre au nouveau contrôleur (22 oct. 1776), Taboureaux des Réaux, J. Necker sous le titre de directeur général du Trésor royal.

« On a beaucoup répété avec une intention malveillante pour M. Necker, dit son petit-fils, que M. de Pezay avait puissamment contribué à sa nomination, en le mettant en rapport avec M. de Maurepas. J'attache peu d'importance à vérifier cette anecdote ; mais j'ai sujet de la croire contournée. Du moins plusieurs lettres de M. de Pezay, qui sont sous mes yeux, n'en donnent aucun indice ; et une de ces lettres, entre autres, adressée à mon grand-père dans un moment où M. de Pezay sollicitait la place de directeur des ponts et chaussées, ne fait nullement supposer qu'il se crût en droit de compter sur la protection de M. Necker. » Il est en effet tout naturel que Maurepas, ce *vieux renard* dont l'égoïsme était le seul mobile, ait songé de lui-même à recommander un homme riche, connu, éprouvé, et qui, étranger et protestant, ne pourrait jamais lui disputer la première place. Necker exigea que ses fonctions fussent gratuites : condition que les courtisans trouvèrent plus arrogante que délicate, mais qu'il fallut accepter. Quelque temps après Taboureaux, qui n'était qu'un prête-nom, démissionna, et Necker devint, non contrôleur, mais directeur général des finances, sans l'entrée au Conseil à cause de sa religion (29 juin 1777). De fait, pendant les quatre années que dura sa première administration, non seulement il refusa les appointements de ministre des finances et de ministre d'Etat, ainsi que les pensions attachées à ces places, mais il rejeta sans exception et sans réserve « les droits annuels de contrôle, les *pot-de-vin* pour le renouvellement des baux et régies, les gratifications extraordinaires, les présents des pays d'Etats, les exemptions de droits, les étrennes », bref, tous les avantages pécuniaires que l'usage, ou plutôt l'abus, avait attribués au ministère des finances. Il se fit une règle absolue de n'accorder de place à aucun de ses parents. Il subordonna la politique aux finances. Il voulait bien, en citoyen de Genève, préparer des voies à la liberté, mais par l'ordre et la morale en administration. Admirateur de l'Angleterre, qu'il connaissait fort bien, il ne doutait pas que le crédit public ne dût reposer sur la publicité des mesures et des opérations financières. Il procéda tout d'abord à la liquidation de dettes et au paiement des dépenses de la maison du roi (22 déc. 1776), en attendant de pouvoir les réduire, tâche qu'il n'aborda que quatre ans après. Il abolit les *croupes*, nom trivial que l'on donnait aux dividendes que la ferme générale attribuait gratuitement à des personnes influentes, étrangères à l'administration, et qui, sous l'abbé Terray, avaient absorbé le quart des bénéfices de la ferme. Les demandes de grâces pécuniaires devaient être désormais présentées au roi, à la fin de chaque année, afin qu'on pût en former un tableau général et comparer les titres des requérants. Il supprima les offices des six intendants des finances conseillers d'Etat, qui par leur influence et

leur inamovibilité gênaient tous les mouvements du principal administrateur. Le Midi ayant souffert d'une mauvaise récolte, trois arrêts du Conseil interdirent l'exportation des grains en Guyenne, Roussillon, Languedoc et Provence, mais, chose notable, sans entraver ni la circulation intérieure, ni la faculté de réexporter les grains venus du dehors. Le 2 nov. 1777, pour remédier aux abus qui accablaient la classe pauvre, fut étudiée une nouvelle répartition des vingtièmes (V. DIXIÈME). Les vérifications des biens-fonds, commencées en 1771, furent reprises ; les vingtièmes d'industrie furent supprimés dans les bourgs et dans les campagnes. Le Parlement de Paris protesta en vain. Necker n'admit pas un instant que les déclarations personnelles des contribuables, même nobles d'épée ou de robe, dussent imposer la confiance au gouvernement ; encore moins pouvait-il reconnaître le prétendu principe de l'immuabilité des cotes. D'autre part, la déclaration du 13 févr. 1780, concernant la taille et la capitation taillable, c.-à-d. assimilée, fixa la quotité de ces impôts sous le nom de brevet général, et garantit que dans l'avenir elle ne pourrait plus être augmentée, sans la formalité de l'enregistrement : ce n'était pas, à vrai dire, un frein suffisant à l'arbitraire, mais c'en était du moins la condamnation indirecte. En 1777 fut établi à Paris un *mont-de-piété* (V. ce mot), dont la concurrence réprima les spéculations des usuriers, mais non sans leur emprunter plus d'un procédé. En 1778, Necker poursuivit, mais dans un autre esprit que Turgot, l'établissement des *assemblées provinciales* (V. ce mot, t. IV, p. 195). La même année éclatait la guerre avec l'Angleterre, que Necker, non moins que Turgot, eût voulu pouvoir éviter. Il fallut pour y faire face financièrement des prodiges d'habileté et d'économie. Necker eut du moins une raison péremptoire pour tailler dans le vif. Il supprima cinquante offices de contrôleurs et receveurs des domaines. Il soumit toutes les caisses de dépenses, indûment multipliées, à une comptabilité régulière. Les trésoriers généraux et ceux des provinces durent envoyer mois par mois au ministère la copie de leur journal. Il leur fut interdit de faire pour le service de leurs départements, ni avances, ni billets à terme, sans autorisation préalable. Les taxations, qui étaient au *pro rata* des dépenses, furent réduites à des proportions plus raisonnables. Ceux qui n'étaient pas satisfaits du nouvel ordre de choses pouvaient se faire rembourser du prix de leurs offices : ils s'en gardèrent bien. Enfin, au lieu de la nuée de payeurs anciens, alternatifs, triennaux, quadriennaux, dont les comptes s'embrouillaient et se compliquaient à plaisir, de sorte qu'il fallait souvent trente ans pour apurer un exercice, il n'y eut plus que cinq payeurs généraux (guerre, marine, ponts et chaussées, maisons du roi et de la reine, dépenses diverses). Sans doute, pour être logique, il eût fallu pousser encore plus loin les suppressions. Mais il y avait alors en France onze cours des comptes ! Comme transition, Necker institua, sinon une comptabilité unique, du moins une comptabilité centrale ; nul comptable ne sera désormais valablement déchargé qu'en rapportant des quittances des gardes du Trésor royal. Quant au crédit public ou privé, l'opinion générale était demeurée en France, sous l'impression de la déconfiture de *Law* (V. ce nom) : pour beaucoup de gens, le seul nom de banque était un épouvantail. Necker eut le très grand mérite, par la confiance personnelle qu'il inspirait, de rompre enfin le charme ; après une expérience de deux à trois ans, accomplie de concert avec les principaux capitalistes de Paris, et non sans recours aux étrangers, le ministre se détermina, sur la demande des actionnaires eux-mêmes, à faire sanctionner par arrêt du 7 mars 1779 les statuts de la *Caisse d'escompte* (V. ce mot, t. VIII, p. 806), indépendante de l'Etat. C'est la même année que (édit d'août 1779) Necker obtint l'abolition du droit de *main-morte* (V. ce mot), non dans tout le royaume, comme l'aurait voulu Turgot, mais seulement dans les domaines du roi et dans les domaines engagés. Il se fit vainement à l'empire de l'exemple pour engager les seigneurs à le supprimer aussi

dans leurs terres. Toutefois, le droit de suite fut aboli partout sans restriction. — L'arrêt du 13 août 1779, destiné à réduire peu à peu le nombre des péages établis sur les routes et les voies navigables, tendait à la destruction entière des douanes intérieures; il n'y eut pas de protestation de la part des seigneurs péagers, car ils furent largement indemnisés. — Dès l'année 1777, le ministre avait réuni en une seule régie plusieurs droits de ferme éparés entre des compagnies diverses; c'est en 1780, à l'expiration du bail de David (prête-nom des 60 fermiers généraux, de leurs 27 adjoints et des intéressés), que Necker réorganisa entièrement ce service, en le distribuant entre trois sociétés. La première, qui conserva le nom de *ferme générale*, eut les douanes, la vente du sel, la vente des tabacs; la seconde, nommée *régie générale*, eut les impôts de consommation; la troisième, nommée *administration générale*, eut les domaines et bois, l'enregistrement et le timbre. Le nombre des fermiers fut réduit à quarante, sans adjoints ni intéressés. Le bail de la ferme générale fut fixé à 422.900.000 fr.; les fermiers ne furent admis à partager par moitié que les bénéfices excédant 126 millions; le bail de chacune des deux autres compagnies fut fixé à 42 millions, avec un partage plus modéré du *boni*. Le résultat, sans augmentation de charges pour les contribuables, fut pour le Trésor une plus-value de 14 millions. Quant à supprimer le système de la ferme en matière d'impôts indirects, Necker a reconnu lui-même que cette réforme décisive et devenue nécessaire supposait une révolution.

Quant aux impôts directs, il y avait à Paris, pour les vingt-quatre généralités de pays d'élections, quarante-huit receveurs généraux dont tout l'office consistait à recevoir en argent ou en rescriptions les sommes perçues par les receveurs particuliers des provinces. Ils avaient vingt et un mois pour payer au Trésor ce qu'ils recevaient en douze; leur profit principal consistait donc en escomptes et en virements pendant neuf mois; ils faisaient aussi valoir l'argent des particuliers. Necker, qui n'aurait pas vu d'inconvénient théorique à se passer de ce rouage inutile, se contenta de les réduire à une compagnie de douze personnes avec traitements fixes. Ces douze financiers, regrettant leur situation passée et ligüés d'intérêts avec leurs anciens collègues, mirent tout en œuvre pour amener la chute de l'ennemi commun, et cette réforme, de détail encore plus que de principe, ne survécut pas à son ministre. Il obtint la suppression, dans la maison du roi, d'un grand nombre de charges inutiles et même burlesques (hâteurs de rôts, aides pour les fruits de Provence, somniers des broches, coureurs de vin, porte-tables, etc.) et se fit par là des ennemis dans la haute noblesse de cour dont les membres vendaient ces charges. — Toutes ces économies, dont le total finissait par compter, avaient cependant pour objet principal de maintenir et d'accroître le crédit public. Les frais de la guerre d'Amérique exigèrent, en effet, en quatre ans, cinq cent trente millions d'emprunts (négociations de rentes viagères, prêts des pays d'États, de la ville de Paris, du clergé, de l'ordre du Saint-Esprit, cautionnements, anticipations, emprunt de Gènes). Il avait commencé la réforme du régime des hôpitaux et des prisons, lorsqu'il fut disgracié. La première cause de sa disgrâce fut qu'il essaya de secouer le joug de Maurepas. Il avait profité d'un accès de goutte du vieux ministre pour soumettre par une lettre au Conseil. — car il n'y avait pas son entrée — le cas scandaleux du ministre de la marine de Sartines et du comte de Saint-James, son subordonné, qui avaient mis en circulation, à l'insu du directeur général, vingt millions de billets sur la caisse de la marine, laquelle dut suspendre ses paiements. Sartines fut remplacé par le marquis de Castries, et Maurepas résolut dès lors de se venger de Necker. L'occasion lui en fut fournie par la publication du *Compte rendu présenté au roi*. Le *Compte rendu* n'est pas, ne pouvait pas être un exposé budgétaire. C'est à la fois une apologie personnelle, un appel à l'opinion de la France et

de l'Europe, un nouveau moyen de crédit demandé à la publicité, et quelque peu, il faut l'avouer, à la réclame. Le lecteur était sollicité de conclure que Necker avait été et devait être le ministre nécessaire, le seul capable de lutter efficacement, et toutefois modérément, contre les abus et les dilapidations. Mais les monarques absolus ne peuvent avoir de goût pour les hommes indispensables ou qui se proclament tels; et trop de gens, d'autre part, estimaient que les finances publiques étaient un secret d'État et étaient intéressés à faire un crime au ministre de les avoir soustraites à cette « obscurité majestueuse » qui jusqu'alors les enveloppait. Le *Compte rendu* était d'ailleurs absolument muet sur les mérites que s'attribuait Maurepas. Louis XVI, qui en avait pourtant autorisé l'apparition, crut facilement que sa bonne foi avait été surprise. D'un autre côté, un mémoire secret de Necker sur les assemblées provinciales, où les Parlements étaient, sinon attaqués, du moins critiqués dans leurs prétentions, tomba entre les mains de ses ennemis, de sorte qu'il eut tout le monde contre lui : le ministre favori, les courtisans, les financiers, la noblesse de robe, le haut clergé, malgré les ménagements dont, en raison même de sa religion, il avait usé à son égard. Le Parlement de Paris refusa d'enregistrer les lettres patentes pour l'établissement d'une assemblée provinciale dans la généralité de Moulins. Les libelles furent mis en œuvre et, comme une démarche assez naïve de M^{me} Necker auprès de Maurepas fit connaître que son mari n'y était que trop sensible, les facéties grossières et les plaisanteries de mauvais goût se multiplièrent sous l'égide même de la police. Maurepas n'appela le *Compte rendu* que le « conte bleu », et un trésorier du comte d'Artois, Bourboulon, publia que Necker avait sciemment produit des pièces falsifiées. Necker, qui avait par devers lui toutes ses preuves, se justifia devant un comité où siégeait Maurepas. Le mémoire de Bourboulon fut reconnu mensonger. Necker demanda aussitôt au roi l'entrée au Conseil. Le roi fit répondre, par Maurepas, qu'il eût d'abord à se convertir au catholicisme : condition que l'on savait d'avance inacceptable. Necker, sans insister, demanda qu'au moins les marchés de la guerre et de la marine fussent soumis à son inspection et que des lettres de justification fussent signées pour l'enregistrement de l'édit qui établissaient l'assemblée du Bourbonnais. Nouveau refus : Necker comprit, et adressa au roi sa démission dans les termes les plus dignes (19 mai 1781). Il paraît que la reine le pressa de la reprendre, qu'elle pleura même : ce n'est pas qu'elle aimât Necker, mais elle abhorrait Maurepas, son rival d'influence auprès du roi.

Plusieurs souverains, entre autres Joseph II et Catherine II, proposèrent à Necker la direction de leurs finances. Mais, dit M. de Staël, il aimait la France « comme une amie de son choix ». Il comptait bien, au reste, prendre sa revanche : Maurepas était mort l'année même, au mois de novembre. Retiré à Saint-Ouen, Necker consacra près de quatre années à son travail le plus important : *De l'Administration des finances de la France*, qu'il fit paraître en 1784 (3 vol. in-8). Calonne n'osa pas interdire la vente de cet ouvrage, et se contenta d'en gêner la circulation : il ne s'en vendit pas moins quatre-vingt mille exemplaires. Necker avait tout d'abord envoyé au roi son ouvrage, avec une lettre aussi sensible que respectueuse : le roi « se crut généreux en se bornant à faire défendre confidentiellement à l'auteur de venir à Paris, sans l'exiler par une lettre de cachet ». La popularité de Necker devint de plus en plus inquiétante pour ses tristes successeurs; le plus éhonté d'entre eux, Calonne, après avoir annoncé l'intention de discuter le *Compte rendu* et échangé à cet égard, avec Necker, une inutile correspondance, ouvrit l'Assemblée des notables de 1787 par un discours où il persiflait, sans le nommer, son intègre prédécesseur, et lui imputait une erreur de 80 millions. Necker répondit et, contre la volonté royale, réfuta les arguments de Calonne et fit ressortir ses prodigalités

(14 avr. 1787). Deux jours après, le lieutenant général de police Lenoir lui apportait une lettre de cachet, signée Louis et contresignée par le baron de Breteuil, qui l'exila à 20 lieues de Paris : l'exil prit d'ailleurs fin dès le 4 juin, Calonne ayant été à son tour destitué et renvoyé de France. Mais Calonne gardait à la cour un parti puissant, qui, sous le ministère de Loménie de Brienne, se fit ouvrir les archives du ministère des finances. C'est ainsi que Calonne fut à même de publier, en janv. 1788, sa réponse à Necker, à laquelle celui-ci opposa ses *Nouveaux éclaircissements sur le Compte rendu*, réfutation lumineuse des sophismes et des calculs adultérés de son adversaire ; il travaillait en même temps, pour l'Académie française, à un ouvrage sur l'*Importance des idées religieuses*, qui parut la même année. — Après la mort de Calonne, Louis XVI s'était refusé à rappeler Necker, pour ne point paraître se donner tort à lui-même, et parce que, tout en avouant ses talents, il n'aimait pas la hauteur et l'énergie de son caractère. Montmorin, Lamoignon parlèrent inutilement pour lui. Il fallut la demi-banqueroute qui termina le ministère de Loménie de Brienne pour le remettre à sa vraie place. Loménie lui fit offrir, sous ses ordres, la direction du département des finances ; Necker déclina une semblable proposition, et l'archevêque de Toulouse dut se retirer.

Le second ministère de Necker forme à proprement parler la première phase de la Révolution française. Le public, et souvent les historiens eux-mêmes ont eu le tort d'exagérer beaucoup son rôle personnel. Necker est lui-même plus exact et plus modeste. Il désigne cette période de sa carrière par ces mots « mon association aux mesures du Conseil ». Jamais il n'a été le maître du terrain. Le 26 août 1788, il reçoit de nouveau le titre de *directeur général des finances*, mais, cette fois, avec l'entrée au Conseil. Ce fut dans toute la France une grande allégresse. Mais ni le roi, qui avait eu la main forcée, ni la reine, qui regrettait Loménie et Calonne, ne la partageaient, et Necker lui-même ne se dissimulait pas les difficultés : « Ah ! que ne m'a-t-on donné ces quinze mois de l'archevêque de Sens ! Maintenant, il est trop tard ! »

La popularité dont il était entouré n'aurait été pour lui une force que sous un régime constitutionnel : sous un régime absolu, elle le mettait dans la plus fausse situation. Il était obligé de réduire son rôle à la réorganisation des finances, et de faire du déficit la question essentielle. Il n'avait conçu et ne pouvait guère proposer, de sa propre autorité, aucun plan de constitution politique, ni de transformations sociales. Toutefois, dès sept. 1788, il fit décider la réunion des États généraux pour le printemps de 1789. Puis, sans autres raisons que celles qui poussaient toujours le roi à biaiser et à temporiser, le ministère fit un nouvel appel à l'*Assemblée des notables* (V. ce mot, t. IV, p. 198) pour leur soumettre l'unique question du doublement du tiers état. Les notables s'y opposèrent. Necker obtint que le roi passât outre, et il fut décidé, par le *résultat du conseil du 25 déc. 1788*, que le tiers aurait autant de représentants que les deux autres ordres réunis. En attendant l'ouverture des États, il fallait vivre. La banqueroute semblait inévitable, et pourtant, sans coup de force et sans emprunts publics, elle fut évitée. Le ministre prêta au Trésor deux millions de sa poche, et la France vécut du crédit d'un banquier, de la confiance qu'il inspirait. C'est à Barentin, non à Necker, qu'incombait les détails de la convocation des États. Necker sortit le moins possible de ses attributions de finances. Il ne prit pas ce que Malouet exigeait de lui : une attitude. Son discours, au 5 mai 1789, produisit une grande déception. L'on eût passé sur l'ennui qu'apportent avec eux les chiffres, s'il avait offert le moindre gage au parti des réformes politiques et sociales. Il ne donna que des conseils de modération : « ne pas être envieux du temps, lui laisser quelque chose à faire, ne pas croire que l'avenir pût être sans rapports avec le passé ». Il s'agissait toujours avant tout, pour le ministre, de ne pas trop déplaire au roi, de demeurer

bien en cour. Or ses adversaires, qui étaient alors ceux de la Révolution, le représentaient comme un futur Cromwell. Les courtisans se plaisaient à lui attribuer la résistance du tiers état aux ordres du roi. Après la séance du Jeu de Paume, Louis XVI, décidé à dissoudre les États, avait indiqué une séance royale pour le 23 juin. Necker proposa des moyens de conciliation. « On accorderait aux trois ordres le droit de délibérer en commun pour les intérêts généraux de la France, mais ils traiteraient dans des assemblées particulières les questions spéciales à chacun d'eux. » Le roi déclarerait les privilèges en matière d'impôts abolis à jamais, et tous les Français admissibles aux grades militaires et aux fonctions publiques sans distinction de naissance. A ce *minimum* qui sans doute aurait été encore bien insuffisant, mais qui aurait peut-être fait patienter la Révolution pendant quelques semaines, le roi substitua un projet qui annulait toutes les délibérations du tiers et maintenait la séparation des ordres ; Necker, dont le loyal avis était ainsi méprisé, n'assista pas à la séance royale. Le tiers ayant refusé de quitter la salle, les intimes du roi et de la reine, loin de reconnaître que Necker avait eu raison, le considérèrent comme « le chef absent et muet des rebelles, et d'autant plus redoutable ». Aussi, quand tous les préparatifs de violence eurent été achevés, Necker reçut tout à coup l'ordre de sortir de France (11 juil. 1789) : « Je compte, lui écrivait le roi, que votre retraite soit prompte et secrète. Il importe à votre droiture et à votre réputation de ne donner lieu à aucune commotion. » Necker répondit par une lettre soumise, respectueuse, désespérée. Il allait se mettre à table ; nul, parmi ses nombreux convives, ne s'aperçut des sentiments dont il était agité. Il prit congé sous prétexte d'un mal de tête, avertit sa femme, et tous deux, sans changer d'habits, sans aucun préparatif de voyage, se dirigèrent en voiture sur la première poste, et de là sur Bruxelles. Les espions chargés de suivre secrètement ses démarches purent à peine arriver aussitôt que lui à la frontière.

A Bruxelles, il acheva une négociation financière relative à l'approvisionnement de Paris, puis il traversa l'Allemagne incognito pour de là gagner Lausanne et Coppet. Il était à Bâle, lorsqu'il reçut une lettre du roi qui le rappelait au ministère. Le peuple venait de prendre la *Bastille* (V. ce mot). Necker sentait bien son rôle fini. L'accueil enthousiaste des Parisiens ne s'adressait qu'à la Révolution elle-même. Il passa de suite pour un aristocrate lorsqu'il vint à l'Hôtel de Ville implorer la grâce des chefs de troupes qui avaient chargé le peuple aux Tuileries. La biographie de Necker est dès lors en quelque sorte absorbée par l'histoire de l'*Assemblée constituante* (V. ce mot, t. IV, p. 201). Il reprit son œuvre ingrate de résister à la fois à la cour et à l'Assemblée. Il fit pauvre figure devant *Mirabeau* (V. ce nom). En une circonstance décisive, il ne put se passer du concours du tribun, qui, au fond, était son rival d'ambition, pour faire voter la contribution du quart du revenu, seul moyen d'éviter la banqueroute. Plus tard, Necker s'opposa vainement à l'émission d'un milliard d'*assignats* (V. ce mot). Plusieurs fois, il proposa de se retirer à l'Assemblée qui avait exigé son rappel. Voyant que cette proposition était froidement accueillie, il y donna suite vers la fin de 1790 et partit pour Coppet, au milieu des menaces du peuple qui l'accusait de s'être enrichi aux dépens de la France. Sans un ordre exprès de l'Assemblée, il aurait même été arrêté en route. A Coppet, il écrivit une apologie de son ministère sous ce titre : *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même* (Paris, 1794, in-8). La perte de sa femme (V. l'article suivant) fut pour lui un coup terrible ; malgré les soins et l'affection de sa fille, M^{me} de Staël (V. ce nom), il ne fut plus le même homme. Son dernier ouvrage, *De la Révolution française* (Paris, 1796, 4 vol. in-8), est encore une apologie personnelle plus ou moins dissimulée. Pas plus dans ses écrits que dans ses actes, Necker ne parvient à donner l'impression d'un véritable homme d'État. En 1800, à

Genève, il se fit présenter à Bonaparte, il lui présenta deux projets de constitution, l'un pour une république, l'autre pour une monarchie. Bonaparte trouva que « le bonhomme radotait ». Les dernières années de sa vie furent entièrement consacrées à ses affections de famille et à la religion. — Nous avons cité à leurs dates les principales publications de Necker. Le baron de Staël, son petit-fils, a publié ses *Œuvres, contenant un grand nombre de morceaux inédits* (Paris, 1820-21, 15 vol. in-8). H. MONIN.

BIBL. : J. HERMANN, *Zur Geschichte der Familie Necker. Der deutsche Ursprung derselben, urkundlich belegt*; Berlin, 1836, in-4. — BARONNE DE STAËL-HOLSTEIN, *Mémoires sur la vie privée de mon père*; Paris, 1818, in-8. — A. de STAËL-HOLSTEIN, *Notice sur M. Necker par son petit-fils*; Paris, 1820, in-8 (tirage à part de la notice imprimée en tête des *Œuvres complètes*). — Ad. TERWANDER, *Necker, banquier... contrôleur général des finances*; Lille, 1875, in-32. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VII. — Othenin d'HAUSSONVILLE, *Necker (Revue des Deux Mondes, 1880, t. XXXVII, p. 94)*. — NOURRISSON, *Trois révolutionnaires : Turgot, Necker, Bailly*. — P. BONDOIS, *Necker*; Paris, 1885, in-16. — Ch. GOMEL, *les Causes financières de la Révolution française; les ministères de Turgot et de Necker*; Paris, 1892, in-8. — Voir aussi les écrits de Necker, cités dans le texte de l'article, et la bibliographie des articles *Louis XVI, Assemblée constituante, Turgot*.

NECKER (M^{lle} Suzanne Curchon, dame), femme du précédent, née à Crassier (pays de Vaud) en mai 1739, morte près Lausanne le 6 mai 1794. Fille d'un ministre de la religion réformée, « elle avait reçu, dit son petit-fils M. de Staël-Holstein, les seuls biens qu'il possédait, une instruction remarquable et une vertu sans tache ». Elle apprit le latin, l'allemand, l'anglais. Sans fortune, elle dut « pourvoir à son entretien en se vouant à l'enseignement ». Elle était d'une beauté fine et régulière, de bonnes manières bien qu'un peu apprêtées. Elle faillit épouser l'érudit Gibbon. Devenue orpheline de père et de mère, elle consentit à venir à Paris en compagnie de M^{me} de Vermenou, qui naguère avait été recherchée en mariage par Necker, et qui lui avait « rendu sa parole ». Le banquier, âgé de trente-deux ans, et déjà très couru, se fit présenter Suzanne Curchon, et l'épousa en 1764. Cette union ne fut jamais troublée par le moindre nuage, et les deux époux n'ont cessé d'exprimer l'un pour l'autre, parfois trop publiquement, un enthousiasme, une adoration dont la sincérité n'est pas douteuse. M^{me} Necker tint un salon, dont son mari était le Dieu muet, et que fréquentaient principalement Thomas, Marmontel, Buffon, Suard, Saint-Lambert, Laharpe, Rullière, Chastellux, etc. Elle s'étudiait, avec plus de méthode et d'attention que de tact et d'esprit naturels, à concilier et à ménager tous les amours-propres. Bonne, candide, charitable, elle fonda en 1778 l'hospice qui porte son nom (V. ci-dessus). Elle a publié : *les Inhumations précipitées* (Paris, 1790, in-8); *Réflexions sur le divorce* (Lausanne, 1794, in-8). Après sa mort ont paru : *Mélanges extraits des manuscrits de M^{me} Necker, et Nouveaux Mélanges* (Paris, 1798 et 1802, 5 vol.). H. MONIN.

BIBL. : V. NECKER (Jacques). — BARÈRE DE VIEUSSAC, *Esprit de M^{me} Necker, extrait des cinq volumes de Mélanges*; Paris, 1808, in-8. — GELOWKINE, *Lettres diverses recueillies en Suisse*; Genève, 1821, in-8. — Oct. GRÉARD, *l'Éducation des femmes par les femmes, études et portraits... M^{me} Necker*; Paris, 1886, in-16. — Vicomte d'HAUSSONVILLE, *le Salon de M^{me} Necker, d'après des documents tirés des archives de Coppet*; Paris, 1882, 2 vol. in-18. — Raymond GERVAIS, *Histoire de l'hôpital Necker*; Paris, 1885, in-8.

NECKER (Albertine-Adrienne de SAUSSURE, dame), femme de lettres, fille du naturaliste de Saussure, née à Genève en 1766, morte à Genève le 20 avr. 1844. Elle épousa en 1786 le botaniste Jacques Necker (fils de Louis Necker et par conséquent neveu du célèbre ministre), dont les ouvrages sont restés manuscrits. Elle a publié une traduction du *Cours de littérature dramatique* de W. Schlegel (Paris et Genève, 1814, 3 vol. in-8), aux leçons duquel sa cousine, M^{me} de Staël, avait assisté avec une curiosité enthousiaste. L'assertion de Barbier, que cette traduction avait été faite par M^{me} de Staël, sous les yeux de l'auteur, a été démentie et par le libraire-éditeur lui-même, Paschoud, et par une lettre du fils de la traductrice, en

date du 12 déc. 1827, adressée à Quérard. M^{me} Necker a donné ensuite une *Notice sur le caractère et les écrits de M^{me} de Staël* (Paris, 1820, in-8, avec portrait) qui a d'abord paru en tête des *Œuvres complètes* de M^{me} de Staël; puis *l'Éducation progressive ou étude sur le cours de la vie* (Paris, 1828-32, 2 vol. in-8), ouvrage de morale et de pédagogie qui traite principalement de la « première enfance », de la « deuxième partie de l'enfance », de la « vie des femmes » et auquel l'Académie décerna le prix Montyon en 1832. Elle a laissé enfin une nouvelle édition des *Mémoires de M^{me} de Staël, suivie d'ouvrages posthumes* (Paris, 1844, in-12), et une nouvelle édition de *Corinne ou l'Italie* (Paris, 1845, in-12).

BIBL. : *Journal des Débats*, 7 oct. 1832. — Notice publiée en tête de la 3^e édition de *l'Éducation progressive*; Paris, 1843, 2 vol. in-12.

NECROBIA (Entom.). Genre d'Insectes Coléoptères de la famille des Clérides, établi par Latreille (*Proc. car. Gen. Ins.*, 1796, p. 35). Les Nécrobies ont été détachées du genre *Corynetes*, dont ils diffèrent par la massue antennaire plus grande et plus déprimée et par le dernier article des palpes. Le genre comprend une vingtaine d'espèces répandues sur toute la surface du globe. L'espèce la plus intéressante est le *N. ruficollis* (V. CORYNETES).

NÉCROBIOSE (Pathol. génér.). La mortification est un phénomène physiologique : incessamment les éléments de nos tissus se renouvellent et sont remplacés par d'autres. Ce phénomène est visible surtout sur les cellules épithéliales et épidermiques qui s'éliminent par exfoliation. Le terme de nécrobiose s'applique plus spécialement à la mortification pathologique et, comme il n'implique aucune idée de structure déterminée, il garde toute sa valeur pour l'ensemble des deux règnes végétal et animal. On fait quelquefois de cette expression un synonyme de *gangrène* et de *nécrose* (V. ces mots). Mais on doit l'en distinguer : la nécrobiose est la mortification pathologique dans ce qu'elle a de plus général ; la gangrène ou sphacèle est cette même mortification accompagnée d'une fermentation spéciale ; enfin le terme de *nécrose* est réservé à la mortification des os et à l'altération décrite sous le nom de *nécrose de coagulation*.

PATHOGÉNIE. — La vie d'une partie de l'organisme a pour conditions, d'une part, la persistance de l'activité propre de ses éléments cellulaires, et, d'autre part, leur irrigation permanente par un sang suffisamment riche en principes nutritifs et assimilables. Il s'ensuit que la nécrobiose peut reconnaître pour causes un trouble dans la constitution des éléments anatomiques, un trouble dans la circulation ou une altération du sang. Les contusions violentes, l'action de la chaleur et du froid portés à un degré excessif, l'application de l'électricité, des rayons Röntgen ou des caustiques, agissent surtout en détruisant directement les éléments des tissus. La compression peut produire la nécrobiose, en entravant la circulation ; elle est surtout active chez les sujets atteints d'une maladie générale ou de troubles de l'innervation : c'est chez les hémiplegiques et de préférence du côté paralysé qu'apparaissent les eschares au sacrum, provoquées par le séjour au lit. Il y a donc là des troubles trophiques qui viennent se surajouter aux phénomènes de compression. La circulation est encore entravée lorsqu'un vaisseau est oblitéré par thrombose ou par embolie ; c'est ainsi que se produit la gangrène sénile. Enfin nous voyons agir le troisième ordre de causes, celles par altération du sang, dans les mortifications dues au diabète, aux maladies adynamiques, aux états cachectiques, à l'ergot de seigle, au charbon, au venin des serpents.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE. — L'état des parties atteintes de nécrobiose diffère suivant la cause qui a produit celle-ci. L'eschare aseptique produite par les caustiques chimiques est molle si le caustique est basique, sèche s'il est acide. Quand la nécrobiose est produite par un courant électrique, l'eschare du pôle négatif est molle et rappelle

celle qui résulte de l'action des alcalis ; celle du pôle positif est sèche et semblable à celle que produisent les acides. La gangrène proprement dite est sèche quand elle résulte d'une oblitération artérielle : les tissus sont alors momifiés. Elle est humide quand l'eschare peut être enlevée par les liquides des parties voisines ; enfin on a la gangrène blanche ou cadavérisation de Cruveilhier (*Anatomie pathologique* ; Paris, 1830), quand tous les vaisseaux se trouvent obstrués dès le début. Quant à la nécrose de coagulation décrite par Cohnheim (*Allgemeine Pathologie* ; Berlin, 1882), elle consiste en une altération du protoplasma des cellules, qui lui donne l'aspect de la fibrine coagulée ; des organes peuvent être atteints en entier ou partiellement de cette forme de nécrose. Les altérations microscopiques de la nécrobiose sont analogues, mais non identiques à celles qui se produisent chez le cadavre ; les cellules s'infiltrant de granulations, leur noyau disparaît, les fibres musculaires se segmentent en courts cylindres, les globules rouges du sang se détruisent et communiquent aux organes des colorations anormales ; le tissu conjonctif se dissocie, ses fibres élastiques persistent plus longtemps que ses autres éléments. Enfin, on trouve dans les organes mortifiés des granulations graisseuses, formées en partie aux dépens du protoplasma des cellules, des composés chimiques, tels que le phosphate ammoniaco-magnésien, la tyrosine et la leucine, enfin des microbes dont la pénétration dans la circulation générale provoque l'extension progressive du foyer gangréneux aux parties qui l'avoisinent (gangrène secondaire). Pour l'élimination des parties mortifiées, nous renvoyons à ce qui a été dit à GANGRÈNE. Dr L. LALOU.

BIBL. : H. HALLOPEAU, *Traité élémentaire de pathologie générale* ; Paris, 1898.

NÉCROGYMNRUS ou **NEUCROGYMNRUS** (Zool.) (V. HÉRISSE).

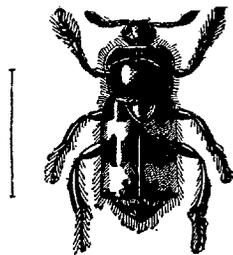
NÉCROLEMUR (V. ADAPIS).

NÉCROLOGE. I. HISTOIRE (V. OBITUAIRE).

II. LITURGIE. — Livre dans lequel étaient inscrits les noms des défunts pour lesquels on priait dans les monastères : religieux décédés ou bienfaiteurs de la communauté. On adapta ainsi à l'usage des couvents les diptyques employés primitivement dans les églises. Ce livre est aussi désigné sous les noms de *Obituarium*, *Obitarium*, *Kalendarium*.

NÉCROMANCIE (V. DIVINATION, t. XIV, p. 727).

NÉCROPHORES (Entom.). Genre d'insectes Coléoptères, de la famille des Silphides, établi par Fabricius (*Syst. entom.*, 1775, p. 71). Les Nécrophores forment



Necrophorus vespillo.

un groupe très naturel et très homogène. Ce sont des *fossoyeurs*, accourant au vol, dès qu'ils sentent les émanations du cadavre d'un petit animal, et l'enfouissant. Ce cadavre sert ensuite de nourriture aux larves. Certaines espèces pondent et vivent dans les champignons pourris ou dans les matières stercoraires. Le genre comprend une cinquantaine d'espèces répandues en Europe, en Sibérie, en Perse, en Chine et dans l'Amérique septentrionale. Le *N. germanicus* L. attaque d'autres insectes (*Géotrupes*) ; le *N. vespillo* F. se trouve communément aux environs de Paris. Il est noir avec deux larges bandes transversales jaunes.

NÉCROPOLE (Arch.). Composé de deux mots grecs signifiant littéralement *ville des morts*, le mot nécropole employé dans l'antiquité païenne pour désigner les emplacements où étaient conservés, à proximité des villes, les restes des corps inhumés ou incinérés, exprime surtout, au point de vue architectonique, un ensemble de sépultures offrant, soit isolément, soit par leur réunion, et dans leur plan général ou dans

leurs détails particuliers, un caractère monumental. On peut donc, à juste titre, qualifier de nécropoles les dépôts mortuaires les plus divers, toutes les fois qu'ils présentent ce caractère monumental, et qu'il s'agisse des groupes de pyramides de l'Égypte pharaonique, des hypogées réunis dans les vallées de l'ancienne Etrurie, de la voie sacrée d'Athènes toute bordée de monuments commémoratifs ou de la rue des Tombeaux à Pompéi, des catacombes de Rome, de l'ancien cimetière des Aliscamps à Arles, de l'ancien charnier des Innocents à Paris ou du Campo Santo de Pise. Les cimetières même, créés de nos jours aux abords des grandes villes modernes, méritent souvent aussi ce titre de nécropole au point de vue de l'architecture ; car nombre de leurs tombeaux sont d'intéressantes œuvres d'architecture ou de sculpture, et l'ensemble des portiques, en cours d'édification au cimetière de l'Est à Paris et destinés à recevoir dans des cases les cendres des corps brûlés dans le four crématoire de ce cimetière, tend à constituer, à tous les points de vue, une petite nécropole au milieu de la grande nécropole parisienne.

Charles Lucas.

NÉCROSE (Pathol.). Si l'on ne tient pas compte de la lésion décrite sous le nom de nécrose de coagulation (V. NÉCROBIOSE), la nécrose est la mortification du tissu osseux. Elle se distingue des autres formes de *gangrène* (V. ce mot), parce que l'os mortifié ne se détruit pas en entier ; il persiste au sein des tissus à la façon d'un corps étranger. Pas plus que les autres gangrènes, la nécrose n'est une maladie ; elle est l'aboutissant possible, la terminaison rare ou fréquente d'un grand nombre d'affections osseuses : traumatismes, ostéomyélite des adolescents, tuberculose et syphilis, enfin intoxication chronique par le phosphore (nécrose phosphorée des maxillaires). Tous ces facteurs agissent, soit en frappant de mort l'élément anatomique, soit en mettant obstacle au cours du sang, soit enfin en altérant la composition de ce liquide. La structure particulière du tissu osseux donne une physiologie spéciale à certains de ces accidents. En effet, une simple inflammation peut provoquer la nécrose de deux façons distinctes : ou bien du pus est sécrété, qui comprime les capillaires des canalicules de Havers, ou bien les cellules prolifèrent et constituent des trabécules osseuses nouvelles ; il y a une ostéite plastique, condensante, qui étouffe les canaux d'irrigation de l'os.

Lorsqu'une portion considérable d'os est mortifiée, elle constitue un séquestre ; quand les fragments nécrosés sont plus petits, on les appelle des esquilles. Dans les deux cas, les parties mortifiées agissent à la façon de corps étrangers ; il se développe une inflammation (ostéite raréfiante) autour d'eux, un sillon se creuse entre le mort et le vif et finalement le séquestre ou l'esquille se trouve séparé de l'os vivant par une membrane granuleuse dont la surface est chargée de pus. Quand le séquestre est superficiel, il s'élimine assez facilement : il se forme un abcès, et le séquestre est entraîné par le pus. Quand, au contraire, il est situé à l'intérieur de l'os sain, son extraction nécessite d'ordinaire l'intervention chirurgicale (évidement, grattage, curetage de l'os, à la gouge et au maillet). Ces nécroses osseuses donnent en effet lieu à des écoulements purulents intarissables, qui se font à travers des fistules creusées dans les parties molles et qui peuvent finir par entraîner la cachexie et la mort.

Une fois le séquestre éliminé spontanément ou après une intervention chirurgicale, la réparation du foyer nécrotique se fait rapidement ; les granulations qui tapissent la cavité osseuse s'organisent, des corpuscules osseux se déposent, les anfractuosités se comblient et la perte de substance disparaît. On peut, du reste, hâter cette réparation par la greffe osseuse, c.-à-d. en transplantant au milieu des bourgeons charnus des fragments osseux pris sur le squelette de nouveau-nés morts sans aucune tare, ou sur de jeunes animaux. A défaut d'os naturel, on emploiera des fragments d'os décalcifiés. Dr L. LALOU.

NECTAIRE (Bot.). Linné donnait ce nom, non seule-

ment au *disque* (V. ce mot), mais encore à des appendices de la fleur, des pétales ou des étamines, qui ont pour propriété de sécréter un suc sucré ou *nectar*. Kurr ne considère comme des nectaires que les organes floraux de nature glanduleuse sécrétant le nectar; Caspary étend l'application de ce terme à toutes les parties de la plante, tige, stipules, etc., qui sécrètent un liquide sucré. C'est ce liquide que viennent puiser les insectes qui, par la même occasion, grâce au transport du pollen, contribuent à la fécondation des plantes (V. POLLEN). Le nectar est surtout abondant dans le voisinage de l'ovaire; le sucre s'y trouve en forte proportion; A.-S. Wilson a pu extraire 4 gr. de sucre de 125 capitules de trèfle. La quantité de nectar sécrété varie en sens inverse de la température; à son maximum de grand matin, elle est à son minimum dans l'après-midi. C'est à l'époque de la fécondation que sa sécrétion est la plus abondante; elle s'arrête ensuite, tout le sucre produit étant utilisé pour la nutrition du fruit et des ovules. D^r L. Hn.

NECTAIRE, IX^e archevêque de Constantinople, né à Tarse en Cilicie, mort en 397 ou 398. Pendant le II^e concile oecuménique (384), Grégoire de Nazianze donna sa démission, parce que le concile avait procédé à l'élection d'un évêque à Antioche, pour succéder à MÉLÈCE (V. ce nom) : ce qui perpétuait le schisme, puisque Paulin, reconnu par un parti opiniâtre, exerçait déjà les fonctions épiscopales à Antioche. Pour remplacer Grégoire, l'empereur Théodose désigna, contrairement à toutes les prévisions, Nectaire, préteur de Constantinople, qui avait conquis par ses vertus l'estime générale, mais qui n'était point encore baptisé. Cette désignation fut acclamée par le peuple et acceptée par la majorité du concile; mais les évêques d'Occident refusèrent de la reconnaître; malgré leurs protestations, elle fut confirmée par un concile tenu à Constantinople en 382, et les Occidentaux finirent par l'agréer. L'administration de Nectaire réalisa les espérances fondées sur sa nomination. Il abolit dans l'Eglise grecque l'office des prêtres-confesseurs, qui avait été institué pour la réconciliation des pénitents, à l'occasion du novatianisme. En 393, il fit décider par un concile que aucun évêque ne pourrait être privé de ses fonctions et de son titre, sinon par la majorité des évêques de sa province. Les collections des Pères grecs contiennent une homélie qui lui est attribuée : *Pourquoi la fête du martyr Théodore est-elle célébrée le premier dimanche de carême*. Il y est aussi parlé du jeûne et des aumônes.

NECTAIRE, patriarche de Jérusalem, né en Candie (1602), mort en 1676. Nommé en 1664, il abdiqua en 1672, et se retira dans un couvent. Il avait fait restaurer l'église de la Résurrection à Jérusalem; par ses écrits, il attaqua avec habileté et vigueur les prétentions de la cour de Rome et les procédés des missionnaires latins : *Confutatio imperit Romæ in Ecclesiam* (en grec, Jassy, 1682, in-8; traduction latine, Londres, 1702, in-8); *De Artibus quibus missionarii latini, præcipue in Terra sancta degentes, ad subvertendam Græcorum fidem utuntur, et de plurimis Ecclesiæ Romanæ erroribus et corruptelis* (Londres, 1729, traduction latine des autographes grecs). Un couvent de Constantinople possède trois discours manuscrits de Nectaire contre les Latins.

NECTANDRA (*Nectandra* Roland). Genre de Lauracées, du groupe des Nectandrées, composé d'environ 70 arbres ou arbustes de l'Amérique tropicale et sous-tropicale, à feuilles généralement alternes. Ce genre est voisin des *Ocotea* (V. ce mot). Il est essentiellement caractérisé par les fleurs hermaphrodites ou polygames-dioïques, avec ou sans staminodes; les étamines fertiles au nombre de 9, placées sur 3 rangs, les 3 extérieures à anthères courtes et à large base, avec 4 loges s'ouvrant par des valves; le réceptacle en cupule persistant autour du fruit qui est une baie monosperme; la graine contenant un embryon exalbuminé à 2 gros cotylédons charnus et huileux. Un grand nombre d'espèces fournissent

un bois utile. Citons : 1^o le *N. Rodiei* Schomb., de la Guyane, le *bébéeru* ou *bibirru* des indigènes, *cœur vert* des colons, et dont l'écorce est préconisée à la Guyane comme un succédané du quinquina; elle renferme un alcaloïde, la *bébéerine*, qui en est le principe actif; 2^o le *N. cymbarum* Nees, connu sous le nom de *Sassafras de l'Orénoque* ou de *Bois d'anis*, qui fournit l'écorce de *Pichurim*; on en retire un liquide odorant appelé *huile de Sassafras*; 3^o le *N. Puchury major* Nees, dont les fruits sont appelés *noix de Sassafras* et dont les semences ou plutôt les cotylédons privés de leur enveloppe portent dans le commerce le nom de *fèves Pichurim*; 4^o le *N. Puchury minor* Nees, qui fournit la *fève Pichurim bâtarde* ou *petite*. Les semences de ces deux espèces sont employées comme aromates, et on les préconise en médecine comme toniques et excitantes. D^r L. Hn.

NECTANÈBE I^{er}, le premier roi d'Égypte (374-364 av. J.-C.), de la dynastie de Sebennyte (V. ÉGYPTÉ, t. XV, p. 683). Il défait les Perses de Pharnabaze et d'Iphicrate.

NECTANÈBE II, roi d'Égypte (364- vers 350). Il supplanta son oncle Taho, défait un prétendant de Mendès, avec l'aide d'Agésilas, puis les généraux perses, grâce à Diophante d'Athènes et Lamias de Sparte; la défection de Mentor, qu'il avait envoyé en Phénicie, détermina sa défaite. Ses mercenaires furent défaits par Nicostrate qui servait Artaxerxès III Okhos. Il abandonna Memphis et s'enfuit en Éthiopie. Une autre version, fabriquée plus tard, le fait se réfugier en Macédoine où il aurait connu Olympias et aurait été le père d'Alexandre.

NECTAR, I. MYTHOLOGIE. — Boisson des dieux, qui contribuait, avec l'ambrosie dont ils se nourrissaient, à leur assurer l'immortalité.

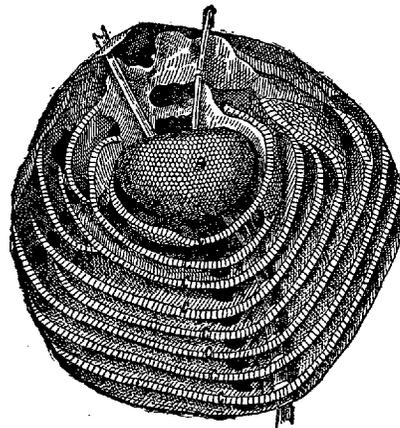
II. BOTANIQUE (V. COROLLE) t. XII, p. 1049, et NECTAIRE).

BIBL. : BOSCHER, *Nectar und Ambrosia*; Leipzig, 1883.

NECTARINA (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères de la famille des Vespides; établi par Shuckard (*Encyc. Hist. nat.*, 1840, p. 181). Ces Guêpes construisent des nids énormes composés d'une série de sphères emboîtées les unes dans les autres. À l'extérieur, les nids ressemblent à ceux des *Vespa*; mais ils en diffèrent par l'épaisseur de l'enveloppe couverte de cellules en construction. Ce sont des nids *phragmocyttares sphériques*. Le miel a un



Nectarina Lecheguana



Nid de Nectarina. — A, trous de communication entre les rayons disposés en couches concentriques; B, rayon primitif autour duquel sont construits les autres rayons; C, rayons en couches concentriques.

goût agréable, mais le botaniste A. Saint-Hilaire faillit être empoisonné avec celui de *N. Lecheguana* Lat. Les

Nectarina comptent une quinzaine d'espèces du Mexique et de l'Amérique du Sud. La *N. Lecheguana* Lat. est noire avec les anneaux de l'abdomen et l'anus jaunes.

NECTARINIIDÉS (Ornith.). Famille de l'ordre des Passercoaux ayant pour type le genre Soui-Manga, en latin *Nectarinia*, classé par Cuvier dans ses Téniorostres. Cette famille présente les caractères suivants : bec plus long que la tête, généralement grêle et recourbé vers le bas, élargi à la base, avec le bord mandibulaire souvent finement dentelé. Langue extensible, en pinceau, bifurquée ou trifide. Ailes et queue médiocres. Pattes grêles. Ces oiseaux sont de taille moyenne ou petite, souvent parés de couleurs vives, plus rarement métalliques. Ils ont les habitudes de nos Mésanges, s'accrochant aux branches dans toutes les positions, ce qui leur a fait donner le nom de *suspenseurs*. Ils visitent les fleurs pour y chercher les petits insectes qu'ils saisissent, à l'aide de leur langue en pinceau, au milieu du pollen et du nectar dont ils sont englués. Tous sont propres aux régions chaudes de l'ancien continent (Afrique, Madagascar, Inde, Malaisie, Australie, Polynésie) et paraissent y remplacer les Trochilidés américains ; mais par leurs caractères ils se rapprochent plutôt des *Meliphagidae* (V. ARACHNOTHERA, *ΑΡΑΧΝΟΤΗΡΑ*, SOUI-MANGA, etc.). E. TROUSSART.

BIBL. : SHARPE, *Catalogue of Birds in Brit. Mus.*, 1884, IX.

NECTARIUS, patriarche de Constantinople (V. NECTAIRE).

NECTOGALE (Zool.) (V. MUSARAIGNE).

NECTOMYS (Zool.) (V. HAMSTER).

NÉCY. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 580 hab.

NEDA (auj. *Bouzi Potamo*). Fleuve de Grèce, au N. de la Messénie, qu'il séparait de l'Arcadie et de la Triphylie ; il descend du mont Thapnocli et coule vers l'O. entre des rives escarpées ; il arrosait Phigalée et Ira.

NEDDE. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Eymoutiers ; 2.132 hab.

NEDENÆS. District du S. de la Norvège qui comprend la plus grande partie du diocèse de Christianssand. Il a une superficie de 9.843 kil. q. et comptait en 1890 plus de 77.000 hab. Le pays est montagneux et boisé. Les rivières qui le traversent sont le Nidelf, le Vegarsel, le Topdalsel et l'Oterå. Commerce de bois et de bestiaux.

NEDERBRAKEL. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. d'Audenarde, sur la Zwalm, afl. de l'Escaut ; 4.500 hab., à 33 kil. de Gand. Stat. du chem. de fer d'Alost à Renaix. Fabriques d'allumettes chimiques ; brasseries, distilleries, moulins à vapeur.

NEDJED ou **NEDJID**. Région centrale de l'Arabie (V. ce mot, t. III, p. 505).

NEDJEF. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Bagdad, à 70 kil. S. de Kerbela, près d'un lac ; 42.000 hab. Tombeau d'Ali, où fréquentent les pèlerins chiïtes. Vaste nécropole où se font enterrer les chiïtes.

NÉDON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin ; 217 hab.

NEDONCHEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin ; 319 hab. Houillères de la concession des mines d'Auchy-au-Bois. Brasserie. Moulins. C'était au moyen âge une seigneurie importante qui passa au XIV^e siècle dans la maison d'Humières, plus tard dans celle de Morel et fut, en 1694, érigée en marquisat au profit de Maximilien-François de Carnin.

NÉDONCHEL (Marie-Alexandre-Bonaventure, baron de), général et homme politique français, né au château de Baralle (Pas-de-Calais) le 24 mai 1741, mort à Valenciennes (Nord) le 13 févr. 1834. Maréchal de camp le 9 mars 1788, grand bailli d'honneur au bailliage du Quesnoy, il fut élu, le 19 avr. 1789, député suppléant de la noblesse dudit bailliage aux États généraux. Admis à siéger, le 22 févr. 1790, en remplacement du duc de Croy,

démisionnaire, il siégea à droite. Il devint conseiller général du Pas-de-Calais sous l'Empire et fut nommé lieutenant général le 10 juil. 1816. E. CHARAVAY.

NEDROMA. Com. mixte d'Algérie, arr. de Tlemcen, à 15 kil. S.-E. de Nemours ; 29.139 hab. (en 1896), dont 92 Français, 327 israélites. Jolie ville de 3.000 hab., fondée en 1160 par les Almohades à la place de la *Kalama* romaine. On y trouve des descendants des Maures d'Espagne.

NÉE (François-Denis), graveur français, né à Paris en 1732, mort en 1818. Elève de Lebas, il se révéla à ses contemporains par une entreprise extrêmement difficile et délicate qu'il eut le bonheur de mener à bien : la restauration des cuivres du *Recueil des peintures antiques* ; avec une adresse infinie, il rétablit des matrices effacées, presque entièrement détruites, et la seconde édition qu'il publia de cette œuvre lui valut une juste célébrité. Il donna peu de temps après les illustrations des *Métamorphoses* d'Ovide et celles de *l'Essai sur la musique* de Laborde ; puis il exécuta les 430 planches des *Tableaux pittoresques de la Suisse* : ces divers travaux furent faits en collaboration avec Masquelier. Seul il fut ensuite l'illustrateur du *Voyage en Grèce* de Choiseul-Gouffier, du *Voyage pittoresque de la France* ; il produisit aussi, pour le *Voyage de Constantinople et des rives du Bosphore*, 54 pl. gr. in-fol., d'après les dessins de Melling ; travail immense qui eût suffi à assurer sa réputation. On lui doit enfin une grande quantité de sujets isolés, parmi lesquels il faut citer : *la Nuit de la Saint-Barthélemy* ; *la Danse aux Ours*, d'après Meyer ; *Benjamin Constant assis dans son fauteuil*, d'après Carmontelle ; une *Vue de la ville de Lyon*, etc. G. COUGNY.

NEEDHAM (Marchamont), publiciste anglais, né à Burford (Oxfordshire) en 1620, mort à Londres en 1678. Elève d'Oxford, il étudia le droit et la médecine, et de bonne heure trouva sa voie dans le journalisme. En 1643, il créait le *Mercurius Britannicus*, dont le ton plus que satirique fit le succès. Needham fut emprisonné pour insulte à Charles I^{er} en 1645, puis de nouveau en 1646. Ces mésaventures le dégoutèrent de la polémique et il revint à la médecine, mais pas pour longtemps. Son tempérament le ramena au journalisme et il fonda le *Mercurius Pragmaticus* (1647) où il se montra cette fois royaliste enragé. Il s'attacha à ridiculiser Cromwell. Ces attaques inconsidérées lui valurent quelques mois d'emprisonnement. Il se convertit alors au nouvel ordre de choses, publia : *The Case of the Commonwealth of England stated* (1650) ; devint rédacteur en chef du *Mercurius Politicus* (1650) et, comme Milton, fut chargé de répondre aux pamphlets royalistes et de rédiger une feuille officielle, le *Public Intelligencer*. Il défendit aussi par la plume et par la parole la politique ecclésiastique du Protecteur. Le Long Parlement enleva à Needham la direction du *Public Intelligencer*. Il créa aussitôt *The Moderate Informer* où il dénonça très vivement les tentatives de Restauration. Aussi s'empressa-t-il de passer en Hollande en 1660. Il y reprit l'exercice de la médecine, mais ne renonça pas pour cela à écrire. Ses pamphlets sont extrêmement nombreux. Sa causticité, sa versatilité, son absence de scrupules lui firent une légion d'ennemis qui dirigèrent contre lui les plus virulentes attaques. Citons encore de Needham : *Independency no Schism* (1644, in-4) ; *The Case of the Kingdom stated* (1647, in-4) ; *The Levellers levelled* (1647, in-4) ; *A Plea for the King and Kingdom* (1648, in-4) ; *The Excellency of a free State* (1656, in-12), trad. en français par T. Mandar (Paris, 1790, 2 vol. in-8) ; *A Short history of the english rebellion* (1661, in-4), en vers ; *Medela Medicinæ* (1665, in-8) ; *Christianissimus Christianandus, or Reasons for the reduction of France to a more Christian State in Europe* (1678, in-4). R. S.

NEEDHAM (John-Tuberville), physicien anglais, né à Londres le 10 sept. 1713, mort à Bruxelles le 30 déc.

1784. Il se fit ordonner prêtre, professa quelque temps à Douai où il avait fait ses études, puis à Lisbonne, à Paris, à Londres, et fut le premier directeur de l'Académie royale des sciences de Belgique. Il était déjà depuis 1746 membre de la Société royale de Londres. Il est principalement connu par ses travaux micrographiques, qui fournirent de solides arguments aux partisans de la *génération spontanée* (V. ce mot) et dont les résultats se trouvent consignés tant dans ses propres écrits que dans ceux de Buffon. Il s'est aussi occupé d'études philologiques et a même cru pouvoir affirmer l'analogie complète des caractères chinois et de l'écriture ancienne. On a de lui, outre des mémoires parus dans les *Philosophical Transactions* et dans les *Mémoires* de l'Académie de Bruxelles : *New microscopical discoveries* (Londres, 1755, in-8; trad. franç.; Leyde, 1747, et Paris, 1750); *Recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion* (1769, in-8), ouvrage qui l'a engagé dans une violente polémique avec Voltaire; *Vue générale du système physique et métaphysique de Needham* (1781), etc.

NEEDLES. Rochers de la pointe O. de l'île de Wight formant cinq aiguilles découpées par la mer qui les désagrège rapidement.

NEEFE (Christian-Gottlob), musicien allemand, né à Chemnitz le 5 févr. 1748, mort à Dessau le 26 janv. 1798. Elève de Hiller, il fut organiste de la cour à Bonn, où il eut Beethoven pour élève, puis maître de concert du prince d'Anhalt-Dessau. Il a composé de nombreuses pièces de musique de chambre et d'église, des opérettes : *Die Apotheke, Amors Guckkasten, Der neue Gutsherr, Heinrich und Lyda*.

NEEFS (Pieter) le *Vieux*, peintre flamand, né à Anvers entre 1578 et 1582, mort après févr. 1636. Il fut l'élève et le continuateur de Henri van Steenwyck et se rendit célèbre par ses intérieurs de cathédrale, dont Téniers, Brueghel de Velours, Fr. Franck III et van Thulden peignaient les figures. Il entra à la gilde des peintres d'Anvers en 1609. Ses intérieurs, un peu secs, mais d'une perspective linéaire et aérienne remarquable, sont nombreux dans tous les musées. Il signait *Nefs, Neefs* et *Neeffs*. — *Pieter Neeffs le Jeune*, qui florissait de 1650 à 1660, imita de près son père.

NEEL (Louis-Balthazar), littérateur français, né à Rouen vers 1695, mort à Rouen en 1754, auteur d'un spirituel *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et retour de Saint-Cloud à Paris par terre* (La Haye, 1748, in-12).

NEELE (Henry), littérateur anglais, né à Londres le 29 janv. 1798, mort à Londres le 7 févr. 1828. Solicitor, il manifesta de bonne heure des goûts littéraires, et en 1817 il publiait un recueil de poésies : *Odes and other Poems*, qui attira l'attention de la critique. En 1823, il donna des *Poems, dramatic and miscellaneous* qui obtinrent un grand succès. Neele avait fait sa percée dans la littérature; les journaux et les revues recherchèrent sa collaboration. Il ne sut pas diriger ses affaires et, tombé dans les pires embarras, il se coupa la gorge. Citons encore de lui : *Lectures on english Poetry* (1827); *Romance of English History* (1827, 3 vol.); *Literary remains* (1829).

NEER (Aermont ou Aart van der), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1603, mort à Amsterdam en 1677. On ne sait rien sur ce remarquable artiste; il a passé sa vie à peindre des ouvrages de grande valeur, sans que jamais aucun des historiens contemporains ait songé à le signaler. Aujourd'hui, il est universellement connu pour ses *Clairs de lune* qui éclairent d'une lueur pleine de mystère et de charme les villages endormis et les rivières paisibles d'un pays de plaine; mais sa prédilection pour les *amica silentia lunæ* n'empêche pas qu'il ait aimé la nature sous tous ses aspects, sauf peut-être le plus familier, celui de la pleine lumière du jour dans un paysage de verdure fraîche; il préférerait le décor, moins banal à ses yeux, d'un incendie qui se reflète dans un canal, d'un

soleil levant ou couchant, ou déjà couché, dénommé *Crépuscule* dans l'inventaire de sa vente après décès; il aimait aussi beaucoup les paysages d'hiver, les rivières gelées, sur lesquelles de très nombreuses figures — d'un très beau dessin, par parenthèse — se promenaient ou prenaient leurs ébats. On peut regretter que son exécution soit un peu minutieuse, et c'est par là que quelques-uns, peu nombreux, l'ont dépassé; mais il voyait la nature largement, et il avait un sentiment très fin de la perspective aérienne et de la poésie du paysage. La patine du temps s'est chargée d'atténuer ses défauts et d'accentuer ses qualités. On ne comprend pas qu'un artiste de cette valeur soit resté méconnu pendant sa longue vie; certains de ses tableaux, dans la vente qui suivit sa mort, ne dépassèrent pas le prix de trois florins! La gloire, trop tardivement, est venue pour lui, car il n'est pas de grand musée ni de riche collection particulière qui ne possède un ou plusieurs de ses nombreux ouvrages, dont l'énumération, à cause de leurs titres vagues, serait peu instructive. Il signait des majuscules AV DN, entrelacées deux à deux.

Le musée de Schwerin possède un *Clair de lune* de son fils aîné Jan van der Neer, dont on ne sait rien, sinon qu'il a dû imiter son père et qu'il est mort jeune en 1665. Raphaël Camphuysen et Anthony van Borssum l'ont aussi imité dans ses *Clairs de lune*, sans l'atteindre non plus.

E. DURAND-GREVILLE.

BIBL. : G. BREDIUS, *les Chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam*.

NEER (Egdon-Hendrick van der), peintre hollandais, fils du précédent, né à Amsterdam en 1643, mort à Dusseldorf en 1703. Il fut l'élève de son père et de Jacob van Loo. En 1670, il était à La Haye; il habita Rotterdam de 1673 à 1679, passa par Bruxelles, puis fut nommé peintre de l'électeur du Palatinat, à Dusseldorf. Il peignit le paysage et le genre.

NEERWINDEN, Com. de Belgique, prov. de Liège, arr. de Waremme; 600 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Herbesthal, à 50 kil. de Liège. Deux célèbres batailles ont été livrées sur son territoire : la première, gagnée le 29 juil. 1693 par le maréchal de Luxembourg contre le roi Guillaume III d'Angleterre; la seconde, le 18 mars 1793, par le prince de Cobourg contre Dumouriez.

NEES VON ESENBECK (Christian-Gottfried), botaniste allemand, né au château de Reichenberg, dans l'Odenwald, le 14 févr. 1776, mort à Breslau le 16 mars 1858. Reçu docteur en médecine à Giessen en 1799, il devint en 1817 professeur ordinaire de botanique à Erlangen et en 1818 accepta la chaire d'histoire naturelle et la place de directeur du jardin des plantes à Bonn; il alla en 1830 remplir des fonctions analogues à Breslau, puis en 1848 passa à Berlin, mais peu après perdit sa position pour s'être occupé de politique. Ouvrages principaux : *Die Algen des süßen Wassers* (Bamberg, 1814, in-8); *Das System der Pilze und Schwämme* (Wurtzbourg, 1817, in-4, avec 46 pl. col.); avec Bischof et Rothe : *Handbuch der Botanik* (Nuremberg, 1820, in-8); avec Weise : *Beschreib. der deutschen Brombeerarten* (Bonn, 1822-27, in-fol.); avec Hornschuh et Sturm : *Bryologia germanica* (Wurtzbourg, 1823-31, 2 vol.); avec Gottsche et Lindenberg : *Floræ Africæ australioris illustr. monographica* (Glogau, 1841); *Allgemeine Formenlehre der Natur* (Breslau, 1852, in-8); enfin un grand nombre de monographies sur la botanique et la zoologie et des ouvrages sur le magnétisme animal.

D^r L. Hx.

NEES VON ESENBECK (Theodor-Friedrich-Ludwig), botaniste allemand, né à Reichenberg le 26 juil. 1787, mort aux îles d'Hyères le 12 déc. 1837, frère du précédent. Successivement pharmacien, inspecteur du jardin botanique de Leyde en 1817, de celui de Bonn en 1819, professeur extraordinaire de botanique en 1822, il devint professeur ordinaire de pharmacie à Breslau en 1827 et fut en même temps deuxième directeur du jardin bota-

nique de cette ville. Il a laissé un nombre énorme de mémoires dans divers recueils scientifiques et de pharmacie. Citons de lui : *Handbuch der med.-pharm. Botanik*, avec Ebermaier (Dusseldorf, 1830-33, 3 vol. gr. in-8) ; *Plantæ medicinales oder Samml. officineller Pflanzen*, avec Wolter et Funke (1821-31, gr. in-fol., avec des planches magnifiques) ; *Das System der Pilze* (Bonn, 1837, in-8) ; *Genera plantarum floræ germanicæ* (Bonn, 1833-38, continué par Spenner, Endlicher, etc.).

D^r L. HN.

NEF. I. ARCHÉOLOGIE. — Petit meuble en métal affectant originairement la forme d'un navire ; il remplissait, au moyen âge, l'office de surtout de table, et, outre cet usage décoratif, c'était un meuble très utile ; on y renfermait des épices en poudre, qui, ainsi, ne s'éventaient pas ; on y mettait aussi des cuillers, coutelets, fourchettes et gobelets, ainsi que la corne de licorne ou la langue de serpent qui servait à faire l'essai des mets pour préserver les convives d'empoisonnement. Il existait de ces vases dès l'époque mérovingienne ; au XII^e siècle, ils avaient déjà la forme de nef ; plus tard, on détailla cette forme au point d'en faire de véritables modèles de navires, qui ressemblent à des jouets : telles la nef de Sainte-Ursule dans le trésor de la cathédrale de Reims (XV^e s.), la nef d'argent de Saint-Nicolas-du-Port, la nef de Charles-Quint au musée de Cluny. Parfois aussi, toujours sous le nom de nef, on faisait des surtout d'autre forme, par exemple en forme de château fort. Ces vases étaient en métal précieux, précieusement travaillés et parfois de très grandes dimensions. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le couvert du prince se plaçait encore devant lui dans une cassette appelée nef ou plus souvent *cadenas* (V. ce mot). C. ENLART.

II. ARCHITECTURE. — Le mot nef, qui vient du latin *navis*, vaisseau, indique surtout la partie d'une église située en avant de l'autel et dans laquelle se tiennent les fidèles pour suivre les offices. C'est le plus souvent un grand espace rectangulaire, s'étendant depuis l'entrée principale jusqu'à la croisée du transept, et, quand il n'y a pas de transept, jusqu'au chœur. En dehors des églises circulaires, des églises polygonales et de certaines églises de l'Orient, dans lesquelles la nef, de forme diverse, est peu étendue en longueur, la nef du plus grand nombre des églises rappelle assez bien la grande salle des basiliques antiques, ce qui se conçoit, car les basiliques furent les édifices patiens qui s'adaptèrent les premiers et aussi le mieux à la célébration du culte chrétien après la conversion de l'empereur Constantin. Dans les basiliques romaines, devenues églises latines, puis dans les églises romanes construites à l'imitation de ces basiliques, deux rangées de colonnes et, plus tard, deux rangées d'arcades, divisaient, dans le sens de la longueur, la grande salle en trois nefs parallèles : une grande ou maîtresse nef, la nef principale, au milieu, et deux nefs, les nefs latérales, moins larges et moins élevées et situées à droite et à gauche de la première. Cependant quelques églises n'ont qu'une seule nef, et les archives du chapitre de la cathédrale de Girone (Espagne) conservent encore les discussions d'une junte d'architectes réunie par l'évêque en 1416 pour décider s'il convenait de réédifier la cathédrale de cette ville à une seule nef ou à trois nefs. D'autres églises, appartenant à des ordres monastiques, se composent de deux nefs égales en longueur, en largeur et en hauteur, semblables en cela à certaines salles affectées à des services monastiques ou civils : l'ancienne salle du réfectoire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, aujourd'hui bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers à Paris, et l'ancienne grand-salle du Palais, la salle des Pas-perdus du palais de justice sur le boulevard du Palais, à Paris.

Les premières grandes cathédrales gothiques du XIII^e siècle avaient le plus souvent une nef principale et deux nefs collatérales allant du portail occidental jusqu'au chœur ; car, dans beaucoup de ces églises, écrit Viollet-Le-Duc (*Dict. de l'Architecture*, VI, p. 413), les transepts ne

furent ajoutés qu'à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e siècle. Mais, à partir de cette époque, des chapelles furent établies entre les massifs saillants servant de base aux contreforts ou arcs-boutants et dépassant les murs des basses-nefs, et les dernières travées de la maîtresse nef, celles rapprochées du chœur, furent sacrifiées à la création des transepts. Puis le nombre des nefs fut porté de trois à cinq, comme aux cathédrales de Paris et de Bourges, et même jusqu'à sept, comme à la cathédrale d'Anvers. *The Dictionary of Architecture* (Londres, 1877, in-4, XX, N, pp. 18-19, *Nave*) donne un relevé des principales églises avec indication du nombre de leurs nefs et aussi des dimensions relatives de leur maîtresse nef, relevé auquel on peut se reporter ; mais le lecteur trouvera, au sujet des dispositions les plus habituelles des nefs des églises, à l'article ÉGLISE, t. XV, pp. 610 et suiv., fig. 1, 2, 4 et 5), les plans de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, à Rome ; de la cathédrale d'Angoulême (une seule nef) ; de la cathédrale de Noyon (trois nefs), et de la cathédrale de Cologne (cinq nefs). — Dans les églises latines, on appelle quelquefois *avant-nef* la partie comprise entre la nef et le portail, ou aussi celle placée en avant de ce portail, partie dont le véritable nom est *pronaos* ou *narthex*. Charles LUCAS.

III. MARINE. — C'est une expression générique par laquelle on a désigné, à la fin du moyen âge et jusqu'au commencement du XVII^e siècle, toute sorte de navires pontés et à voiles, de guerre ou de commerce. Pourtant, le nom se trouve quelquefois spécialement appliqué, surtout au XV^e et au XVI^e siècle, à un bâtiment de transport de forme ronde, grée à peu près comme nos bricks actuels, avec deux grands mâts et un petit mât d'artimon, et se rapprochant, par ses dimensions et par l'emploi qu'on en faisait, du galion et de la galiote. L. S.

IV. ART HÉRALDIQUE (V. NAVIRE).

NÉFASTE (V. FASTES).

NEFATH. Tribu de Tunisie, au N. et au S.-O. de Sfax. Elle soutint le bey en 1864 et par sa rébellion, en 1881, amena les Français à occuper Kairouan.

NEFF (Félix), philanthrope et pasteur protestant, né à Genève le 8 oct. 1798, mort à Genève le 12 avr. 1829. Sergent d'artillerie, il voulut, en 1819, se consacrer entièrement à répandre l'Évangile. Il parcourut d'abord la Suisse ; puis, il se rendit à Grenoble (1821) et à Mens. Il se fit consacrer au saint ministère en 1822, et se fixa peu après dans la vallée de Freissinières, dont il fut l'*Oberlin* (V. ce nom), étant à la fois pasteur, maître d'école, ingénieur, agriculteur. Il transforma les habitants et le pays, mais, succombant aux fatigues de ces travaux, il dut rentrer dans sa ville natale en 1827.

NEFFES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Tallard ; 370 hab.

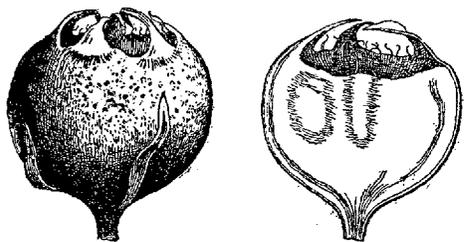
NEFFIACH. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Milas ; 1.091 hab. Source minérale (20° C.) émergeant à la base du mas de la Julianne. Les eaux, chlorurées sulfatées, sont employées en boisson dans le traitement des troubles de l'appareil digestif.

NEFFIÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan ; 957 hab.

NEFFTZER (Auguste), publiciste français, né à Colmar (Haut-Rhin) le 3 févr. 1820, mort à Bâle le 20 août 1876. Après de sérieuses études de théologie protestante, il fit ses débuts comme journaliste dans le *Courrier du Bas-Rhin* à Strasbourg, vint à Paris en 1844, devint gérant de la *Presse*, alors dirigée par Emile de Girardin, et fut, de 1856 à 1857, directeur politique de cette feuille, qui sut demeurer indépendante sous l'Empire. Il y écrivit, en matière de politique étrangère, de philosophie et de religion, de nombreux articles, aussi remarquables pour leur solidité et leur mesure que pour leur libéralisme. Après avoir fondé avec Charles Dollfus la *Revue germa-*

nique (1858), il y rentra en 1859, mais n'y resta guère et créa en 1861 le journal *le Temps*, qui, par le mérite de sa rédaction, la sûreté de ses informations, la modération ferme et éclairée de sa politique, acquit bientôt une grande influence sur la partie lettrée, c.-à-d. sur la partie dirigeante du public, et fut un des organes les plus puissants de l'opposition au gouvernement impérial. Après la guerre franco-allemande (1871), il en céda la direction à M. Adrien Hébrard, qui l'exerce encore aujourd'hui, mais il en resta jusqu'à sa mort le fidèle collaborateur.

NÉFLE. I. BOTANIQUE. — C'est le fruit du néflier, constitué par une baie turbinée, la *Mélonide à nucules* de A. Richard : il est largement déprimé au sommet en un



Néfle (fruit entier et coupe).

vaste oeil cupuliforme et d'un brun rougeâtre à maturité. Le mésocarpe, d'abord dur et extrêmement acerbe, devient pulpeux et sucré par le blétissement ; dans l'épaisseur de cette pulpe sont placés cinq noyaux ou nucules osseux, d'une grande dureté, indéhiscents. D^r L. Hx.

II. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Les néfles se récoltent à l'automne, avant leur maturité, et on les étend sur de la paille bien sèche pour les laisser achever de mûrir. C'est un fruit d'une saveur douce et vineuse, mais très astringent, que l'on ne mange qu'à l'état de blettissure. On en fait des marmelades que l'on peut mélanger avec des compotes d'autres fruits. Associées à la poire et à la pomme, elles entrent aussi dans la composition d'une boisson économique.

NÉFLIER (*Mespilus* T.). I. BOTANIQUE. — Genre de Rosacées, tribu des Pyrées, très voisin d'ailleurs du genre Poirier. H. Baillon l'a rapproché comme sous-genre des *Crataegus* ou *Absisiers* (V. ce mot), dont il ne se distingue que par les grandes dimensions de l'oeil qui surmonte son fruit (V. NÉFLE). Le noyau renferme une graine ascendante, anatrope ; l'embryon est épais, charnu, huileux, à radicule infère, dépourvu d'albumen. — Le Néflier commun, arbre de moyenne grandeur, a reçu de Linné le nom de *M. germanica* (*Pyrus germanica* Benth. et Hook., *Crataegus germanica* H. Bn.) ; on le croit originaire de l'Orient ; aujourd'hui il est spontané dans les taillis et les bois montueux d'une grande partie de l'Europe. Ses fruits (*néfles*), comestibles, sont légèrement astringents et sont utilisés contre la diarrhée. Ses feuilles offrent les mêmes propriétés et servent dans le traitement local des aphtes et des angines légères. — Le *M. Japonica* Thunb. ou *Néflier du Japon* est un *Bibacier* ; le *M. Cotoneaster* L. est un *Cotoneaster* ; enfin les autres espèces rentrent nettement dans les *Crataegus*. D^r L. Hx.

II. ARBORICULTURE. — Les Néfliers viennent pour ainsi dire sans soins dans les pays qui leur conviennent. Le Néflier commun ou d'Allemagne, des climats tempérés ou froids, réussit encore très bien au midi de l'Europe, mais là comme ailleurs, il lui faut un sol frais. On le multiplie par le greffage sur franc ou sur aubépine. Le N. du Japon gèle assez souvent sous le climat de Paris ; il est devenu commun dans les départements méditerranéens. Arbre d'ornement de premier ordre et fruitier estimé, très vigoureux en sol frais et meuble, réussit encore d'une manière satisfaisante dans les sols médiocres et secs. Multiplication de graines. G. BOYER.

NEFOUD (Désert). Ce nom commun est appliqué en Arabe aux déserts et plus spécialement à celui du centre de la péninsule, au N. du Nedjed, entre 27° 30' et 30° lat. N. Formé de sable pur, il est caractérisé par des excavations en fer à cheval, dites *fouldj*, qui s'enfoncent à la pointe de 50 à 80 m. au-dessous du niveau moyen. La végétation y est assez touffue, composée notamment de yerta (*Calligonum comosum*) et de noey (*Arthrotherum plumosum*), mais il n'y a pas d'eau ; les puits sont très rares.

NEFOUSA (Djebel). Chaîne de montagnes de la Tripolitaine, qui se détache à l'E. des monts Ghourian et se prolonge en Tunisie par le djebel Douirat. Dans ses défilures sont abrités de très nombreux villages, bien que le pays soit pauvre. Les habitants sont des Berbères qui appartiennent à la même secte musulmane que les habitants du Mzab.

NEFTA. Oasis de la Tunisie méridionale, à 26 kil. O.-S.-O. de Tozer, près du Chott-el-Djerid. C'est une agglomération de neuf villages dont la population est d'environ 8.000 hab. ; palmiers, orangers, dattiers, grenadiers, vignes, jujubiers, figuiers ; 10 zaouias ou couvents musulmans et 40 mosquées. On y fabrique les étoffes de laine, des burnous et des couvertures.

NEFZAOUA. Oasis de Tunisie, au S. du Chott-el-Djerid ; 15.000 hab. 300.000 palmiers.

NEGAPATAM. Ville de l'Inde, présidence de Madras, sur le golfe du Bengale, à l'embouchure du Caveri ; 60.000 hab. dont 40.000 Hindous, 14.000 musulmans, 6.000 chrétiens. Soieries, cotonnades ; commerce actif avec Ceylan, la Birmanie, la presqu'île de Malacca. Un cinquième de la population est formé de *Labbai*, métis d'Hindous et d'Arabes. Comptoir portugais, conquis par les Hollandais en 1660, par les Anglais en 1781.

NEGARA. Rivière du S.-E. de Bornéo, sur laquelle est la ville du même nom (fabrication d'armes).

NÉGATIF. I. MATHÉMATIQUES (V. ALGÈBRE [Interprétation]).

II. TECHNOLOGIE (V. PHOTOGRAPHIE).

NÉGATION. I. PHILOSOPHIE (V. JUGEMENT et PROPOSITION).

II. GRAMMAIRE. — Le verbe n'exprimant par lui-même que l'énonciation affirmative, les langues ont eu recours, pour exprimer l'énonciation négative, à des mots appelés *négations*, qui rentrent dans la classe des adverbes de modalité. Les langues anciennes ont un double système de négations, suivant qu'on nie indépendamment de toute vue de l'esprit ou qu'on nie avec une idée de subordination à une vue de ce genre ; ainsi en grec οὐ, (οὐκ), μή, en latin *non*, *ne* ; et ces mots se placent immédiatement avant le verbe, sauf dans les cas où ils portent sur un terme spécial de la proposition. Les langues modernes ont également, pour la plupart, deux formes pour la négation simple, mais leur usage n'est pas de même nature ; l'une ne s'emploie qu'avec le verbe (par ex. *nicht*, *not*, *ne*), l'autre s'emploie sans lui (*nein*, *no*, *non*). Il y a encore dans les langues anciennes des négations composées, comme οὐδέ, μήδέ, *neque*, *neve*, etc., soumises aux mêmes règles générales de construction que les négations simples ; et une négation composée suivie de la négation simple est détruite par elle, ce qui a fait dire que deux négations équivalent à une affirmation. En français, la négation *ne* est généralement accompagnée, soit d'un adverbe comme *jamais*, *plus*, *pas*, *point*, soit d'un substantif comme *rien*, *personne*, etc., qui suit le verbe, tandis que *ne* le précède. Autrefois *ne* s'employait souvent seul : *Je ne l'ai fait* ; *convoitise n'a mesure* ; on dit encore *n'importe*. Cet usage a subsisté dans certains cas : lorsque l'on marque une exception : *Il ne connaît encore d'autre père que toi* (Racine, *Athalie*, I, 2) ; avec les verbes circonstanciels *oser*, *savoir*, *pouvoir*, *cesser*, et dans plusieurs autres constructions qu'on trouvera dans les grammaires. Ajoutons qu'aujourd'hui une expression comme

je ne l'ai fait, pour je ne l'ai pas fait, est une incorrection fréquente dans le midi de la France. M. BEAUDOUIN.

NEGAUNCE. Ville des États-Unis, Michigan; 8.000 hab. Mines de fer, hauts fourneaux.

NEGDA (*Nigidalzes, Neidalzes*). Peuplade de Sibérie, issue du croisement des Toungouses et des Gluliaks, sur l'Amgoun, affl. g. de l'Amour. Neuf tribus.

NEGLIGEABLE (Math.). Cette expression est constamment employée en mathématiques, et surtout dans le calcul des approximations, pour exprimer une erreur qu'on commet, sachant qu'on la commet, et n'en tenant pas compte. Dans toutes les mathématiques appliquées, le discernement des éléments négligeables et de ceux qui doivent être conservés est une des questions les plus délicates, et il serait difficile de formuler à cet égard des règles présentant quelque fixité. Suivant la nature des problèmes, on doit avoir recours, soit aux principes du calcul des approximations, soit au simple bon sens aidé d'une sagacité toute personnelle. Aux débuts du calcul infinitésimal, quelques auteurs tentèrent d'en édifier la philosophie en le représentant comme fondé sur la suppression de quantités négligeables en face de celles que l'on conservait. C'était une vue fautive, en ce qu'elle tendait à faire prendre une méthode rigoureuse pour un calcul d'approximation. Cependant, pour la commodité et la rapidité du langage, on dit souvent encore qu'un infiniment petit d'ordre supérieur est négligeable par rapport à un infiniment petit d'ordre moindre, et cela n'a pas d'inconvénient, à la condition de bien comprendre la portée véritable de l'expression qu'on emploie. C.-A. L.

NEGOMBO. Ville de la côte O. de Ceylan; cannelle réputée et cocotier. Ancien comptoir portugais, puis hollandais.

NEGOTIN. Ville de Serbie, à 8 kil. S. du Danube, entre de vastes marais; 3.500 hab. Evêché. Vignobles.

NEGRAIS. Cap d'Indo-Chine, dans la Birmanie (Persaim), remarquable par un temple bouddhique célèbre.

NÈGRE (Anthrop. et ethnogr.) (V. RACES HUMAINES). TRAITE DES NÈGRES (V. ESCLAVAGE ET TRAITE).

NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS (V. ÉTATS-UNIS, t. XVI, p. 343).

NÈGREPELISSE (*Sieurac, Nigrum Palatium*). Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, sur la r. g. de l'Aveyron; 2.566 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Argile à poterie. Carrosserie, tailanderie, minoterie. Fabrique d'appareils de distillation. Clocher octogonal fortifié du XIV^e siècle. Cette localité doit son origine à une sauveté établie en 1074 par l'abbaye de Moissac; son ancien nom de Sieurac fut changé en celui de Nègrepelisse lors de la construction du château, siège d'une seigneurie qui appartenait aux comtes d'Evreux, passa dans la maison de Carmain, fut érigée en comté par Louis XI, échut par mariage à la maison de Beaumanoir (1578), fut cédée au roi en échange du comté de Beaufort-en-Vallée. En 1621, soulevée contre le roi, Nègrepelisse fut prise par Mayenne qui en massacra la garnison, mais, le 8 juin 1622, Louis XIII la prit d'assaut et y exerça de terribles représailles en la livrant aux flammes.

NÈGREPONT (V. EUBÉE).

NÈGREPONT (Le Père Antonio de), peintre italien. Il vivait au XV^e siècle et appartenait à l'école vénitienne. Le seul tableau qu'on puisse avec certitude lui attribuer est une gracieuse et pure composition qui représente la *Vierge adorant l'Enfant Jésus*; elle est conservée à Venise dans l'église de San Francesco della Vigna. Le Père de Nègrepont était moine et il apportait dans l'exécution de ses ouvrages, à en juger par celui-ci, de précieuses qualités de patience, de minutie et de finesse. G. C.

NÈGREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Briquebec; 1.031 hab.

NEGRI-SEMBILAN. Un des États du S.-O. de la Péninsule malaise. La confédération de Negri-Sembilan, réduite à cinq pays, quoique son nom signifie les « Neuf États », est placée sous le protectorat de l'Angleterre. Elle occupe envi-

ron 3.200 kil. q., peuplés de 300.000 âmes. Cette région, comme la péninsule malaise tout entière, est très riche et très fertile : riz, sucre, coton, caoutchouc, gomme-gutte, poivre; poudre d'or, pierres précieuses.

NEGRI (Francesco), réformateur italien, né à Bassano en 1500, mort à Chiavenna vers 1560. Moine bénédictin, il adopta les idées de la Réforme, se lia avec Zwingli, défendit à la diète d'Augsbourg la « Confession de foi » (1530) et devint maître d'école à Chiavenna. Il devint socinien. Son principal ouvrage est une allégorie dramatique : *Tragedia del libero arbitrio* (1546, in-4).

NEGRI (Virginia-Angelica-Paula-Antonia de'), religieuse italienne, née à Milan en 1508, morte à Milan le 4 avr. 1553. Elle prêcha la pénitence et la pureté dans les villes de Vénétie et écrivit d'intéressantes *Lettere spirituali* (Venise, 1547).

NEGRI (Cristoforo), économiste italien, né à Milan le 13 juin 1809, mort à Florence le 18 févr. 1896. Professeur à Padoue (1843), il prit part à l'insurrection de 1848, émigra à Turin où il devint recteur de l'Université, puis directeur des consulats, voyagea dans l'Europe entière, fonda à Florence la Société italienne de géographie, fut consul général à Hambourg (1873-74), puis prit sa retraite et vécut à Turin. Parmi ses écrits, on peut citer : *la Storia politica dell' Antichità paragonata alla moderna* (Venise, 1867, 3 vol.).

NEGRI (Gaetano), critique et homme politique italien, né à Milan le 11 juil. 1838. Il prit une part active aux événements qui préparèrent l'unité italienne, puis entra dans la politique locale. Conseiller municipal de Milan en 1873, il en fut nommé syndic (maire) deux ans plus tard. Ses nombreux écrits, et notamment les derniers, révèlent un remarquable sens critique et artistique. Ses principales œuvres sont : *la Crisi religiosa* (Milan, 1877); *Garibaldi* (id., 1882); *G. Eliot, la sua vita e i suoi romanzi* (id., 1891); *Nel presente e nel passato* (id., 1893); *Segni dei tempi* (id., 1893); *Rumori mondani* (id., 1894); *Anatole France* (dans la *Nuova Antologia*, 1898), etc. Negri est sénateur depuis plusieurs années.

NEGRI (Ada), femme poète italienne, née à Lodi le 3 févr. 1870. Institutrice à Motta Visconti en 1888, elle publia des poésies qui firent sensation par leur sentiment de profonde mélancolie et d'amère tristesse, exprimant la misère des classes populaires; la forme de ces poésies est souvent remarquable. Elle les réunit sous le titre *Fatalità* (Milan, 1892). Devenue célèbre, elle fut pourvue d'une chaire à l'école normale Gaetana Agnesi de Milan, publia *Tempeste* (1893), poème d'idéal socialiste. En 1896, elle épousa le fabricant Garlanda. M. MENGHINI.

BIBL. : PAPA, *Ada Negri e la sua poesia*; Livourne, 1893.

NEGRIER (V. ESCLAVAGE ET TRAITE).

NÉGRIER (François-Marie-Casimir de), général français, né en Portugal, de parents français, le 27 avr. 1788, tué à Paris le 25 juin 1848. Il s'engagea à dix-sept ans, se distingua dans la campagne d'Allemagne et d'Espagne, devint chef de bataillon, fut cinq fois blessé à Waterloo, fut promu lieutenant-colonel en 1823, colonel après les journées de Juillet, maréchal de camp en 1836, commanda une brigade dans la Mitidja et eut l'intérim du gouvernement de l'Algérie durant l'expédition de Constantine où il vint ensuite commander, dirigea les expéditions de Milah et Stora (1838), Msilah (1841), Dollo (1842), organisa le gouvernement par les chefs indigènes dont les abus le firent déplacer; il était lieutenant général depuis le 18 déc. 1841. Il commanda les divisions de Rennes, Lille, fut élu député du Nord à l'Assemblée constituante qui le prit pour questeur; le 24 juin, il fut tué sur la place de la Bastille, devant la barricade du faubourg Saint-Antoine.

Son frère *Ernest-Frédéric-Raphaël* (1799-1892) et

son fils *François-Marie-Elie-Guillaume* (1828-89) furent généraux de brigade; le premier se distingua à Solferino.

NÉGRIER (François-Oscar de), général français, né à Belfort le 2 oct. 1839, fils d'*Ernest F.-R.* Elève de St-Cyr (1856-59), il devint sous-lieutenant de chasseurs, lieutenant le 21 mars 1863, capitaine le 14 mars 1868, servit dans l'armée de Rome (1860-63), puis en Afrique (1864-66), dans la 3^e division du 4^e corps lors de la guerre franco-allemande. Blessé à Saint-Privat et cité à l'ordre du jour, il était à l'hôpital de Metz lors de la capitulation; il sortit et traversa les lignes prussiennes à cheval et en uniforme, gagna la Belgique, rejoignit Faidherbe qui lui confia un bataillon de chasseurs à pied, fut blessé à Villers-Bretonneux et à Vermand. Envoyé en Afrique, il se distingua à Thanouts et Ighil-Ouzou (août 1874). Lieutenant-colonel du 8 oct. 1875, colonel du 25 oct. 1879, il prit le commandement de la légion étrangère lors de l'insurrection du Sud Oranais, qu'il réprima vigoureusement; il fit détruire la kouba d'El Abiod, centre de l'agitation religieuse; les colons lui offrirent par souscription une épée d'honneur qu'il refusa. Promu général de brigade le 31 août 1883, il partit pour le Tonkin, enleva Bac-Ninh (12 mars 1884), Lang-Kep (8 oct.), s'empara de Lang-Son (13 févr. 1885), mais fut mis en échec à la Porte de Chine, faute de munitions; l'armée chinoise numériquement décuplée l'ayant suivi, il lui infligea devant Lang-Son des pertes considérables (28 mars 1885); malheureusement, il fut grièvement blessé au moment de commencer la poursuite et le commandement revint au colonel Herbingier qui ordonna la retraite, coupa le télégraphe et détermina par ses inexplicables agissements une panique dont le contre-coup fut en France la chute du ministère Ferry et le succès relatif des conservateurs aux élections législatives. Promu général de division (29 mars 1885), Négrier ne rentra en France qu'en 1887, fut mis à la tête de la 14^e division d'infanterie, puis du 11^e corps, (sept. 1889), qu'il quitta trois mois après pour le 7^e (Besançon); il fut ensuite appelé au conseil supérieur de guerre. Il est réputé pour sa bravoure presque téméraire et sa sollicitude pour les troupes.

NÉGRIL (Entom.) (V. COLASPIDEMA).

NEGRILLES (V. NÉGRITOS).

NEGRINE. Oasis du dép. de Constantine, à 470 kil. E. de Biskra, sur la frontière tunisienne, à 273 m. d'alt., au S. de l'Aurès, dont les torrents y ont creusé de profondes érosions. Dattiers, oliviers, vignes, orge, ricin.

NÉGRITOS (Ethn.). A l'intérieur de la principale des îles *Philippines* (V. ce mot) existent encore des tribus de petits noirs à cheveux laineux, se donnant à eux-mêmes le nom d'*Aigtas* ou *Aëtas*, que les Espagnols appelèrent *Negritos del monte*, petits noirs de la montagne. De ce terme sans signification propre de *Negritos*, on a fait le nom d'une race très particulière dont les indigènes des *Andamans* (V. ce mot) sont encore les représentants les plus purs avec les *Aëtas* et les *Mamanuas* de Mindanao. On en a retrouvé des débris dans la presqu'île de Malacca et des traces dans la Papouasie. Et d'après une théorie longtemps en faveur, elle a passé pour le substratum ethnique primitif de l'Asie méridionale, depuis l'ancienne Perse jusqu'à Formose et des îles malaises jusqu'à la Tasmanie. J'ai démontré toutefois qu'il n'y a pas de traces certaines de Négritos dans l'Indo-Chine et que les primitifs de cette région, les *Moïs*, sont étroitement apparentés aux Dravidiens.

Quoi qu'il en soit, les négritos forment aujourd'hui un groupe tout à fait à part. Leur très petite taille suffit déjà à les distinguer (moyenne des *Mineopis* ou *Andamènes*, 1^m,35; des hommes seuls, 1^m,43). Mais ce qui les isole encore davantage, ce sont leurs cheveux laineux de nègres associés à la tête arrondie de Mongoliques. En dehors de l'association quelque peu paradoxale de ces deux caractères, il n'y a pas de Négritos. Mais il existe en Afrique des nains, connus déjà des anciens Egyptiens, qui ont figuré

l'un d'eux sous le nom qu'une peuplade porte encore (Akka), et signalés en termes positifs par Aristote sous le nom de pygmées, vers les sources du Nil. Un rapprochement s'imposait entre eux et les Négritos, et c'est en raison même de ce rapprochement que M. Hamy les a groupés sous une appellation commune, celle de Négrilles (*Bull. Soc. d'Anthr.*, 1879). Schweinfürth a retrouvé les pygmées des anciens dans l'endroit même indiqué par eux, dans le bassin de l'Ouélé, sur le territoire des Monboutous. Ce sont les Akkas. L'un d'eux, mesuré par Schweinfürth, avait 1^m,52. Une femme mesurée par Marné avait 1^m,36. Cette dernière, de plus, avait la tête arrondie. Le voyageur Miani a ramené deux jeunes Akkas, en 1874, alors qu'ils avaient onze et huit ans. Mais ces sujets, remarquables par leur nez trilobé et leur prognathisme, n'ont pas conservé ce caractère essentiel de la tête. Elevés à Vérone dans la famille Miniscalchi, ils avaient en 1881, à dix-huit et quinze ans, 1^m,44 et 1^m,42 de haut. L'aîné n'a pas survécu. Le second faisait son service militaire en 1887, ayant atteint 1^m,53; taille commune dans des cantons de la Sardaigne. Ils avaient appris l'italien; l'aîné avait montré des dispositions pour la musique et jouait du piano avec sentiment. Et dans les classes élémentaires qu'on leur avait fait suivre, ils n'avaient pas paru très inférieurs aux autres. Les purs Akkas donnent dans leur pays une autre impression. Schweinfürth dit d'un chef qui voulait bien danser devant lui: « Ses honds et sa pantomime, d'une vivacité inouïe, étaient à la fois si variés et si burlesques que tous les spectateurs s'en tenaient les côtes. L'interprète me dit que les Akkas traversaient les grandes herbes en bondissant à la façon des sauterelles; qu'ils s'approchaient de l'éléphant, lui mettaient leur flèche dans l'œil et allaient l'éventrer d'un coup de lance. » Emin a publié en 1886 (*Zeitschrift für Ethnologie*) des mesures d'Akkas nains comme ceux de Schweinfürth et brachycéphales. Andrew Batteb avait rencontré à l'E. du cap Lopez, sur l'océan Atlantique, une « espèce de petit peuple » du nom de *Matimba*. Et dans le récit de son voyage qui date de 1625, il dit que ce petit peuple se compose de « pygmées, pas plus grands que des enfants de douze ans, mais très robustes ». Peu d'années après, en 1636, un autre voyageur, Dapper, a décrit, sous le nom de *Mimos* ou *Bakkes-Bakkes*, un peuple tout semblable, habitant au cœur du Loango. Les descendants de ces Bakkes portent aujourd'hui le nom de *Babonkos*, *Abongos* ou *Obongos*.

En 1861, le Dr Touchard a signalé l'existence au Gabon d'un peuple pareil, auquel il a donné le nom d'*Akoa* (V. *Okoa*). Du Chaillu a rapporté 93 crânes des rives du Fernand Vaz. Parmi eux M. Hamy a cru reconnaître des pièces typiques de nègres nains brachycéphales. Mais sa détermination a été contestée (Topinard), la brachycéphalie relative de quelques rares têtes dans une série nombreuse pouvant être attribuée à l'influence de variations individuelles aberrantes. Des crânes (4) rapportés par M. Savorgnan de Brazza, de l'Ogoué supérieur, ont donné lieu aux mêmes suppositions. Mais du Chaillu a vu et décrit des nains (V. *Obongos*) et il en existe bien du Gabon et du centre du Loango jusque sur l'Ogoué supérieur. Stanley en avait signalé aussi une première fois au delà de l'Ogoué, au cœur du continent. Dans son grand voyage à la recherche d'Emin, il a rencontré dans l'immense forêt équatoriale du Congo, dans le bassin de l'Arouhouimi, deux peuplades différentes de nains qu'il a décrites en termes colorés. Ces nains sont les maîtres de la forêt dont ils gardent les carrefours, et les tribus de nègres cultivateurs leur paient rançon. Leur peau serait d'une riche coloration jauneivoire et recouverte uniformément d'un poil de 12 millim. de long. Leur poids ne dépasserait pas 40 kilogr. Leur taille descendrait à 0^m,92, et ne dépasserait pas 1^m,38 (?). L'un des deux groupes est celui des Akkas qui s'étendent au nord. L'autre, les *Batouas*, s'en distinguerait par la forme *allongée* de la tête, le visage

étroit, les yeux petits, rougeoyants et rapprochés, la mine en dessous. La tête allongée et la coloration de la peau, signalée d'ailleurs chez tous ces nains comme plus claire (*jaune sale*, avait dit du Chaillu avant Stanley), font inévitablement songer aux Boschimans. Voici donc seulement ce qui est certain : des sources du Nil au Gabon, il existe encore en Afrique une trainée de peuplades naines qui ont sans doute formé jadis une chaîne ininterrompue, ou se sont essaimés d'un centre commun. Cependant l'unité de ce groupe si curieux n'est pas encore bien établie. Et si, d'une part, on a pu se croire autorisé à le rapprocher du groupe paradoxal des Négritos, on a dû se demander d'autre part s'il n'avait pas quelque parenté avec les Boschimans au type crânien opposé, qui représentent une race autochtone aujourd'hui refoulée (V. Quatrefages, *les Pygmées*, Paris, 1887, in-16, et *Bull. Soc. anthr.*, 1879, 1884, 1887, 1894, 1895).

ZADOROWSKI.

NEGRO (Cap). Cap de la côte O. d'Afrique, au S. de Mossamédès, par 15° 40' 40" lat. S.

NEGRO (Cap). Cap du N. de la Tunisie par 37° 6' 27" lat. N., et 6° 38' 42" long. E. Alt. 490 m. Ancien comptoir de la compagnie française d'Afrique de 1604 à 1814.

NEGRO (Rio) (*Parana Piruna*). Rivière du Brésil, l'un des principaux affluents de l'Amazone; elle est formée par la jonction du Uaupès (1.100 kil.), venu de Colombie où il descend d'O. en E. une cinquantaine de cascades, et du Guainia, né en Colombie (par 4° 30' lat. S.) où il coule vers le N.-E., puis vers le S., sépare la Colombie du Venezuela, et reçoit par le *Cassiquiare* (V. ORÉNOQUE) le tiers des eaux de l'Orénoque, il entre à Cucuby dans l'État brésilien d'Amazonas. Le rio Negro, formé par le Uaupès et le Guainia, près de Sao Joaquim, descend des rapides, puis s'étale dans une plaine granitique au milieu de la forêt vierge, sur des fonds de gravier; son large lit, encombré d'îles boisées, accumule les débris végétaux dont le tanin colore ses eaux en noir. Ses bifurcations autour de vastes îles multiplient tellement les *igarapés*, canaux latéraux, qu'il y a souvent de 40 à 50 kil. entre ses rives; de Santa Isabel à Manaos, c'est une succession de quatre bassins lacustres sans courant bien sensible; la rive droite, rocheuse elle, est la seule que puissent suivre les navires. En aval de Barcellos, il reçoit du N. le rio *Branco* (V. ce mot), aux eaux d'un blanc laiteux, passe devant Ayrao, Manaos, et joint l'Amazone à 60 m. d'alt.; son lit n'a plus que 2.000 à 2.500 m. de large; lors des crues, les eaux du fleuve remontent le lit de l'affluent. La profondeur est de 33 m. aux basses eaux à Manaos, variée de 40 à 35 jusqu'à Barcellos, de 20 à 15 jusqu'à Santa Isabel (service mensuel de vapeurs avec Manaos); les grands navires peuvent remonter jusqu'au pied des rapides. La longueur à partir de la source du Guainia serait de 2.150 kil.

NEGRO (Rio). Rivière de la République Argentine, en Patagonie; elle est formée par la jonction du *Limay* (350 kil.), issu du lac Nahuel Hapi et du *Neuquen*, sorti du petit lac Malbarco, et grossi du rio Agrio (200 kil.); le premier vient du S.-O., le second du N.-O.; après leur union, le rio Negro ne reçoit aucun affluent, il coule vers l'E.-S.-E., forme l'île marécageuse de Choele Choele et se jette dans l'Atlantique en aval de Vielma et Carmen de los Patagones, à Punta Rotonda (barre dangereuse). Il a 900 kil. de long., les petits bateaux remontent jusqu'au lac Nahuel-Hapi, mais ceux calant 3^m,50 s'arrêtent à 30 kil. de la mer.

NÉGRON. Rivière du dép. d'Indre-et-Loire (V. ce mot, t. XX, p. 742).

NÉGRONDES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Savignac-les-Eglises; 947 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NEGRONI (Carlo), historien et jurisconsulte italien, né à Vigevano le 28 juin 1819, mort à Novare le 25 janv. 1896. Il remplit pendant de longues années les fonctions de syndic (maire) de Novare et fut député de Domodos-

sola et de Vigevano au Parlement subalpin. Plein d'admiration pour les œuvres de Dante, dont il fit une étude particulière, il fut chargé par le roi d'Italie de publier, de concert avec Promis, le *Commento alla Divina Commedia* de Stefano Talice di Riccardone (Milan, 1888, 3 vol.). Il légua en mourant presque toute sa fortune à des œuvres de bienfaisance. Negroni nous a laissé : *La Bibbia volgare secondo la rara edizione del 1431* (Bologne, 1882-83, 10 vol.); *Letture edite e inedite di G. B. Gelli sopra la Commedia di Dante* (Florence, 1883); *Francesco Petrarca a Novara e la sua aringa ai Novaresi* (Novare, 1886); *Discorso inaugurale pel monumento di G. Regaldi* (Novare, 1887); *La Cronaca di Vigevano scritta nel 1484 da Cesare Nebhimio* (Turin, 1891), etc.

M. MENGHINI.

NÉGRPONTE (Fr.-Ant. du) (V. NÉGREPONT).

NEGROS ou **BUGLAS**. L'une des îles *Philippines* (V. ce mot).

NEGRUZZI (Constantin), poète moldave, né à Iassy en 1809, mort à Iassy en 1866. Disciple de Pouchkine, il fut mis en lumière par un poème épique, *Aprode Purice*; publiés des *Nouvelles et scènes historiques* dont l'une, *Alexandre Lepusneano*, eut un grand succès (trad. dans *Revue d'Orient*, 1854); *Péchés de jeunesse* (vers et prose); traduit par Pouchkine et V. Hugo. Son fils a publié ses œuvres complètes (Bucharest, 1872, 3 vol.). — Il fut l'un des chefs du parti libéral à l'assemblée de Moldavie, et ministre du prince Couza (juin 1861).

NEGRUZZI (Jacques), littérateur roumain, né à Iassy le 14 janv. 1843, fils du précédent, professeur à l'Université de Iassy, puis de Bucharest (1885). Il fonda en 1867 une revue (*Convorbiri literare*) où il a publié des poésies lyriques, ballades, sentences, une idylle en cinq chants (*Mironasi Florica*), des nouvelles (*Copies d'après nature*), un roman (*Mihain Vereanu*), etc. Il a traduit Schiller et fait représenter des comédies.

NEGUINOTH (V. HÉBREU, t. XIX, p. 984).

NEGUS NAGAST (Roi des rois). Titre du souverain d'*Abyssinie* (V. ce mot et MÉNÉLIK).

NEHALENNIA. Divinité germanique connue par des inscriptions trouvées dans l'île de Walcheren par Deutz. On la figure assise ou debout, tenant ou portant une ou deux corbeilles de fruits, parfois accompagnée d'un chien ou sur un vaisseau.

BIBL. : MÜLL. *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XXXV, pp. 324 et suiv. — KAUFFMANN, dans *Beiträge zur Gesch. der deutschen Sprache*, t. XVI, pp. 210 et suiv. — JERKEL dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. XXIV, pp. 289 et suiv. — STEBS, *ibid.*, p. 459.

NEHAVEND. Ville de Perse, prov. d'Iraq-Adjemi, à 60 kil. S. de Hamadan, 1.780 m. d'alt.; 5.000 hab. Magnifiques pâturages. C'est là que succomba la monarchie sassanide dans la bataille où périt Firouz (641) (V. PERSE).

NEHEIM. Ville de Prusse, district d'Arnsberg (Westphalie), au confluent de la Moelne et de la Ruhr; 7.460 hab. (en 1895). Lampes, sellerie, vinaigre de bois, etc. Charte urbaine de 1263.

NÉHÉMIE. Personnage de l'ancienne histoire juive, qui joue un rôle essentiel dans la restauration du judaïsme après la captivité de Babylone. De premiers essais de réorganisation, auxquels se rattachent les noms de Zorobabel et des prophètes Aggée et Zacharie, n'avaient donné que de médiocres résultats. Vers le milieu du v^e siècle, un docteur du nom d'*Esdras* (V. ce nom) est autorisé par le roi de Perse, Artaxerxès, à se rendre en Judée pour remettre l'ordre dans les services du culte; il semble que, au prix de grands efforts, il soit arrivé à assurer l'observation régulière de la loi dite de Moïse. C'est alors qu'intervient un haut fonctionnaire de la cour de Suse, d'origine juive, Néhémie, fils de Hakalia. Dans la vingtième année du règne d'Artaxerxès Longue-Main, soit en 446 av. J.-C., ce personnage, apprenant que la situation de ses compatriotes, rentrés en Palestine, laisse singulièrement à désirer, que la sécurité matérielle elle-même ne leur est pas

garantie, obtient l'autorisation de se rendre en Judée pour porter, avec l'appui de son souverain, remède à cet état de choses. Cependant, dès son arrivée, il se trouve en présence de prétentions contradictoires, qui gênent son action. En dépit de toutes les difficultés, Néhémie vient à bout de ce qu'il considérait comme le premier point de son programme de réorganisation : il dote Jérusalem d'une enceinte sans lacunes, qui la met à l'abri des déprédations et des menaces du dehors. D'après d'autres textes, Néhémie aurait occupé et exercé régulièrement pendant douze années les fonctions de gouverneur de Judée sous la suzeraineté persane. Il se serait appliqué principalement à améliorer le sort de la classe indigente, pressurée par un petit groupe de propriétaires cupides. Enfin, on nous rapporte que Néhémie, après avoir rejoint son poste à Suse, aurait sollicité un second congé. L'intervalle qui sépare cette seconde mission de la première n'est pas indiqué. Dans cette nouvelle phase, Néhémie paraît se préoccuper spécialement de la rigoureuse exécution de la loi dite de Moïse ; il exige sévèrement la ponctuelle délivrance des redevances dues au Temple, tient la main à ce que le sabbat soit observé sans aucune concession aux habitudes ou aux convenances, interdit catégoriquement les unions entre les Juifs de race pure et l'élément étranger qui, à la faveur des circonstances, se trouvait mêlé à la vie quotidienne des descendants d'Abraham.

Pour compléter la physionomie de ce personnage, il faudrait se rendre un compte exact de sa relation avec le prêtre-scribe Esdras, ce qui est rendu fort difficile par la confusion et l'insuffisance de nos sources. Ne conviendrait-il pas, d'autre part, de rajeunir la personne de Néhémie en le plaçant non sous Artaxerxès Longue-Main, selon l'opinion généralement adoptée, mais sous Artaxerxès Mnémon, c.-à-d. dans la première moitié du IV^e siècle avant notre ère, comme quelques-uns l'ont proposé ? Une nouvelle complication a surgi dans ces derniers temps. Tandis que l'on estimait unanimement, en conformité des livres bibliques d'Esdras et de Néhémie, que Néhémie n'avait fait que poursuivre et compléter l'œuvre commencée par Esdras, quelques exégètes ont proposé de considérer les textes bibliques comme ayant subi un accident singulier, qui aurait brouillé l'ordre de ces deux personnages : Néhémie viendrait alors en premier. Cette hypothèse semble difficilement acceptable, mais elle est l'indice de l'extrême difficulté où nous sommes de rétablir le fil conducteur des aventures et des destinées tant d'Esdras et de Néhémie, envisagés en particulier, que de l'action combinée qu'ils ont pu exercer.

LIVRE DE NÉHÉMIE. — Le livre canonique de Néhémie, appartenant à la 3^e classe des écrits sacrés du judaïsme (*hagiographes*), est la source unique de nos connaissances sur le personnage de ce nom. Il se présente sous la forme d'une autobiographie. Néhémie rapporte les circonstances de son départ de Suse, les travaux entrepris pour restaurer les murailles de Jérusalem, les mesures contre la cupidité de l'aristocratie, ses démêlés avec quelques personnages politiques, la promulgation solennelle de la loi lors de laquelle apparaît Esdras. Le reste du livre traite de la répartition de la population sur le territoire nouvellement occupé, du dénombrement des prêtres et des lévites, de la dédicace des murailles, des mesures prises pour assurer la stricte observation de la loi de Moïse. Ce livre, d'une composition très inégale, date sans doute du III^e siècle avant notre ère, sauf retouches de plus basse date encore.

Maurice VERNES.

BIBL. : RENAN, *Histoire du peuple d'Israël* ; Paris. — VERNES, *Précis d'histoire juive* ; Paris. — GRAETZ, *Histoire des Juifs* ; Paris. — REUSS, *Chronique ecclésiastique de Jérusalem* ; Paris. — A. van HONACKER, *Néhémie et Esdras* ; Louvain. — Du même, *Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone* ; Paris et Louvain. — BERTHAU, *Die Bücher Esra, Nehemias und Esther*, 2^e édit. par Ryssel ; Leipzig, 1887. — RYLE, *The books of Ezra and Nehemia* ; Cambridge, 1893.

NEHER (Michael), peintre allemand, né à Munich le 31 mars 1798, mort à Munich le 4 déc. 1876. Il a décoré le château de Hohenschwangau.

31 mars 1798, mort à Munich le 4 déc. 1876. Il a décoré le château de Hohenschwangau.

NEHER (Bernhard von), peintre allemand, né à Biberrach le 16 janv. 1806, mort à Stuttgart le 17 janv. 1886. Élève de Cornelius, il a peint la *Résurrection du jeune homme de Nain* (musée de Stuttgart), décoré la porte de l'Isar à Munich (1832), le château de Weimar (scènes des œuvres de Goethe et Schiller), dirigé les académies de peinture de Leipzig (1841-46), de Stuttgart (1854), peint une *Déposition de croix* (musée de Stuttgart), le *Printemps*, le *Sacrifice d'Abraham*, etc. ; il a préparé beaucoup de cartons pour vitraux des églises de Stuttgart.

NÉHOU. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; 1.430 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEHRING (Johann-Arnold), architecte allemand, mort à Berlin en 1695. Élève de Smids, J.-Arn. Nehring fut sous-directeur des bâtiments de l'électeur de Brandebourg et fit élever à Berlin de nombreux édifices, parmi lesquels : un corps de bâtiment en aile du vieux château royal donnant sur la rivière, un pont de pierre, l'Observatoire, aujourd'hui démoli, pour lequel il avait reçu les conseils de Leibniz, les écuries royales qui passèrent alors pour le modèle de ce genre d'édifices. Enfin Nehring commença la construction de l'Arsenal, longtemps regardé comme le plus remarquable édifice de Berlin, et donna les plans de l'École des cadets.

NEHRING (Wladyslaw), philologue polonais, né à Klecko (près Gnesen) le 23 oct. 1830. Professeur à l'Université de Breslau (1868), il a écrit beaucoup d'articles dans l'*Archiv. für slav. Philol.*, remanié la grammaire polonaise de Poplinski (Thorn, 1881, 7^e éd.), publié un cours de littérature polonaise (pol., Posen, 1866) ; *Iter Florianense* (Posen, 1874) ; *Psalterii Florianensis, pars polonica* (1883) ; *Etudes littéraires* (pol., 1884) ; *Alt-polnische Sprache Denkmäler* (Berlin, 1886) ; une étude sur Mickiewicz (pol., Lwow, 1892), *Joseph Dobrowsky* (all., Breslau, 1893), etc.

NÉIA, Rivière de Russie, gouv. de Kostroma, affl. dr. de l'Ounja ; 180 kil.

NÉIDE (Emil), peintre allemand, né à Königsberg le 28 déc. 1843. Professeur à l'Académie de Königsberg, il a produit des tableaux mythologiques, puis réalistes : *Sur le lieu du crime* (1886) ; *Fatigues de la vie* (1886), dont le succès fut vif.

NEIDHART VON REUENTHAL, l'un des minnesinger allemands les plus connus du XIII^e siècle, qui enrichit la poésie « courtoise » d'un genre nouveau : la poésie villageoise. On sait peu de chose sur sa vie. Noble de naissance, mais fort pauvre, il ne possédait pour tout avoir qu'une petite terre qui s'appelait peut-être réellement *Riuwental* (Vallée des soucis) ou qu'il avait nommée ainsi par dérision. Réduit pour vivre aux maigres revenus de son fief, il voyait avec envie la richesse de ses voisins, les paysans bavares, et ne dédaignait pas de se mêler à leur vie et de prendre part à leurs plaisirs, tout en les méprisant du haut de son orgueil nobiliaire et en raillant impitoyablement leurs travers, leur sotte vanité, leur lourdeur et leur gaucherie. Ses premiers *lieder* paraissent avoir été composés pour accompagner les danses des villageois. Il était déjà un poète connu lorsqu'il suivit à la croisade le duc d'Autriche Léopold VII (1217-19). De retour dans sa patrie, il excita par ses chansons satiriques la haine des paysans qu'il raillait toujours plus cruellement, se brouilla avec son suzerain, mais trouva un nouveau protecteur dans le duc Frédéric d'Autriche qui lui donna en fief une petite maison à Molk. Repoussé par les paysans dont il s'était fait des ennemis par ses railleries, il chanta ses *lieder* dans les milieux aristocratiques où l'on n'aimait guère les paysans qui se permettaient de rivaliser de luxe avec les chevaliers et où ses peintures pittoresques de la vie rustique eurent beaucoup de succès. Il paraît avoir vécu jusque vers 1240.

38

Ses poésies se divisent en deux groupes nettement distincts selon la saison où elles sont composées : il y a les poésies d'été, chantées à l'occasion des rondes rustiques dansées en plein air, et les poésies d'hiver qui ont pour cadre la chambre où dansent les paysans pendant la mauvaise saison. Le sentiment qui domine dans les premières est la joie exubérante que font naître dans les âmes simples le printemps et l'amour. Le poète met en scène la jeune fille qui brûle d'envie de courir à la danse et d'y retrouver son amoureux ; en général, il lui oppose le personnage comique de la « vieille » qui veut empêcher sa fille de danser en la menaçant du bâton et prétend la garder à la maison pour raccommode les habits, ou qui veut faire elle-même la jeune et « cabriole comme une petite chèvre » à l'idée d'aller danser avec son galant. A l'arrière-plan du tableau se montre en général le sieur de Reuenthal, sous les traits du jeune premier heureux en amour et adoré des jeunes comme des vieilles. Dans les poésies d'hiver, la satire se fait plus âpre et plus individuelle. Le poète raconte le plus souvent quelque épisode qui se rattache aux danses d'hiver et qui met en relief la maladresse et la sottise des paysans ; ceux-ci sont personnellement désignés et tournés en ridicule ; le poète joue le rôle de l'amant malheureux supplanté par des rustres grossiers et ineptes dans la faveur des belles. Ce sont évidemment ces pièces satiriques où Neidhart prenait directement à partie ses ennemis qui excitèrent contre lui la haine de ceux qu'il maltraitait ainsi. En dépit des colères qu'il souleva, et bien qu'il fût assez mal vu des représentants de la poésie « courtoise » traditionnelle comme Walther de la Vogelweide, Neidhart eut beaucoup de succès et trouva de nombreux imitateurs qui plagèrent sa manière en l'exagérant et en la poussant jusqu'à la plus basse trivialité ; au *xv*^e siècle encore, il vit dans la tradition populaire sous le nom du bouffon Neidhard ou Otto Fuchs.

Les *Lieder* de Neidhart ont été publiés par M. Haupt (Leipzig, 1858) et par E. Keinz (Leipzig, 1889), partiellement aussi par F. Pfaff (*Der Minnesang des 12. bis 14. Jahrhunderts*, I, 95 et suiv.). Henri LICHTENBERGER.

BIBL. : K. SCHRÖDER, *Jahrbuch für Literaturgeschichte*, I, 44 et suiv. — R.-M. MEYER, *Die Reihenfolge der Lieder Neidharts von R.*, Berlin, 1883, et *Zeitschrift f. d. Alterthum*, XXIX, 64 et suiv. — LILJENCRON, dans le *Zeitsch. für deutsches Alt.* de Haupt, t. VI ; 1813. — WILLMANN, *ibid.*, t. XXI. — BIELSCHOWSKY, *Leben und Dichten Neidharts v. R.* ; Berlin, 1891.

NEIGE (Météor.). Dès que la température de l'air est assez basse, les gouttelettes d'eau des nuages deviennent de petits cristaux de glace hexagonaux, se groupant souvent en étoiles ; celles-ci peuvent s'agglomérer entre elles. Tout groupement de cristaux de glace est un flocon de neige. Très souvent, les gouttes de pluie sont des cristaux de neige fondus ; dans les pays des montagnes, tous les points situés au-dessus d'une certaine altitude reçoivent de la neige ; au-dessous, c'est de la pluie.

Sur toute la surface de la terre, les points suffisamment élevés gardent des « neiges éternelles », dont la limite inférieure forme une surface qui s'élève à l'équateur jusqu'à 4.800 m. et même à 5.300 m. dans la région très sèche de l'Himalaya, qui n'est plus qu'à 1.700 m. sur les Alpes ; et qui s'abaisse jusqu'à la surface dans les régions polaires. Dans les régions moyennes, la neige qui tombe sur le sol et peut y séjourner quelque temps sert aux végétaux d'écran protecteur contre les gelées. Dans les pays plus éloignés de la mer, ou de latitude plus élevée, la neige séjourne quatre ou cinq mois sur le sol pendant l'hiver (en Russie et en Sibérie, par ex.), et facilite grandement les communications, grâce à l'emploi des traîneaux, malgré de dangereuses tempêtes de neige. Les cristaux de neige se produisent à la partie supérieure des nimbus, qui, située, en hiver, dans des couches d'air glacées, est en état de surfusion. G. Tissandier, dans ses ascensions, a traversé des nuages dans lesquels de petites paillettes semblaient « naître spontanément » et se déposaient en

couche cristalline sur les agrès et les vêtements. Il est naturel que les petits cristaux formés dans la partie la plus élevée et la plus froide du nuage s'augmentent, selon les lois de la cristallisation, de toutes les gouttes d'eau surfondue qu'ils rencontrent. Plus bas, dans les couches dont la température est au-dessus de 0°, les étoiles déjà formées deviennent humides et s'agglomèrent ensemble quand elles se rencontrent. Cela arrive dans les régions tempérées, tandis que, dans les pays froids, les flocons de neige ressemblent à des plumes très légères ou même se réduisent à de très petits cristaux. E. DURAND-GRÉVILLE.

NEIGES PERSISTANTES (V. GLACIER).

NEILSON (Samuel), homme politique irlandais, né à Ballyronney (comté de Down) en sept. 1761, mort à Poughkeepie (Etats-Unis d'Amérique) le 29 août 1803. Fils d'un pasteur presbytérien, il fit son apprentissage commercial dans la maison de son frère, marchand de drap de Belfast et, en 1785, fonda lui-même une maison de lainages qui devint une des plus importantes de l'Irlande. De bonne heure il s'occupa passionnément de politique ; il fut un des fondateurs de l'*United Irish Society*, dirigea le *Northern Star* (1752), organe du parti qui réclamait la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre. Ce journal ayant pris une grande extension, le gouvernement le supprima en 1797 et emprisonna Neilson jusqu'en 1798. Neilson reprit plus violemment que jamais sa campagne d'opposition et fut de nouveau emprisonné ; son arrestation donna lieu aux scènes les plus tumultueuses. Il ne fut remis en liberté qu'en 1802. Il passa alors en Amérique, et il se préparait à y fonder un journal lorsqu'il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie. R. S.

BIBL. : BERNARD DORNIN, *Life of Neilson* ; New York, 1804. — MADDEX, *United Irishmen*, 1812-45, 2^e série, t. I.

NEIPPERG. Vieille famille allemande de Souabe, qui possédait le château de Neipperg, dans le Kraichgau, chevaliers jouissant de l'immédiateté, faits comtes d'empire par Charles VI (1726), possessionnés en Wurtemberg et en Autriche. On peut citer : le feld-maréchal *Eberhard-Friedrich* (1655-1725). — Son fils *Wilhelm Reinhard*, né le 27 mai 1684, mort le 26 mai 1774, qui servit contre les Turcs, fut le précepteur et l'intime ami de François de Lorraine, plus tard empereur, servit en Italie (1733), fut gouverneur de Temesvar (1737), signa inconsidérément et sans pleins pouvoirs le fâcheux traité de Belgrade (1^{er} sept. 1739), fut condamné à la prison, rentra en grâce et commandait en 1741 la Silésie ; battu par Frédéric II à Mollwitz (10 avr.), il fut rappelé ; il était à Dettingen (1743), fut général commandant de l'Autriche (1753) et président du conseil supérieur de guerre (1755).

Son fils *Leopold-Joseph* (1728-92) inventa la machine à écrire.

Le fils de celui-ci fut *Adam-Albrecht*, né le 28 avr. 1775, mort le 22 févr. 1829. Elevé à Stuttgart, il entra dans l'armée autrichienne (1790), combattit à Jemappes, Neerwinden, à Doelen où il fut blessé (14 sept. 1794), devant Mayence (oct. 1795), en Italie (1796-1801 et 1805), sous l'archiduc Ferdinand qui le fit nommer major général (1809), fut envoyé autrichien à la cour de Suède (1811-13), commanda une brigade aux batailles de Reichenberg, Stolpen, Leipzig (1813), et fut promu lieutenant-feld-maréchal. Ce fut lui qui signa à Naples l'alliance avec Murat (14 janv. 1814), envahit la Lombardie. On le chargea d'accompagner l'impératrice Marie-Louise aux eaux d'Aix, puis en Suisse ; il devint son amant, représenta ses intérêts au congrès de Vienne et lui fut attaché en qualité de connétable (29 mars 1815), puis de commandant en chef des troupes de Parme. Au printemps de 1815, il occupa Naples (21 mai), puis fut gouverneur des dép. du Gard, de l'Ardeche et de l'Hérault, revint à Parme où sa maîtresse le nomma surintendant de la cour et ministre des affaires étrangères (1816). En 1827, elle contracta avec lui un mariagemorganatique dont naquirent Guillaume-Albert, comte, puis prince (1864) de Montenuovo (né le 9 août 1821, mort en 1895), et un

autre fils qui mourut jeune. — De son premier mariage, Neipperg avait eu deux fils : *Alfred-August-Karl-Franz-Camillus*, né le 26 janv. 1807, mort le 16 nov. 1863, qui épousa la princesse Maria-Frederik-Charlotte de Wurtemberg (1842), et *Erwin-Franz-Ludwig-Bernhard-Ernst*, né à Schwaigern (Wurtemberg) le 6 avr. 1813, lieutenant-feld-maréchal (1863), commandant la forteresse fédérale de Mayence ; il combattit à Aschaffenburg (14 juil. 1866) contre les Prussiens, fut divisionnaire autrichien (1867), commandant de la place de Vienne (1869), général de cavalerie (1870). — Le fils de ce dernier, *Reinhard*, né en Bohême le 30 juil. 1856, fut député ultramontain au Reichstag allemand (1881-90).

NEIRA (Ile). Îlot des Moluques, au N. de Banda, où s'élève la ville de Neira (5.000 hab.), ch.-l. du groupe de Banda. Deux forts du xvii^e siècle ; bon port ; exportation de muscade.

NEISSE. Nom de trois rivières de Prusse (Silésie). La *Neisse de Lusace* ou de *Görlitz*, affl. g. de l'Oder (225 kil. de long dont 53 navigables), naît en Bohême dans l'Isergebige, arrose Reichenberg, passe en Saxe à Zittau, puis en Silésie à Görlitz et Guben. — La *Neisse de Glatz* ou de *Silésie* naît au Schneeberg, passe à Glatz, dans le défilé de Wartha, à Neisse ; elle a 195 kil. de long, dont 15 navigables ; c'est une rivière torrentielle aux crues redoutables. — La *Neisse furieuse* est un affluent dr. de la Katzbach (60 kil. de long).

NEISSE. Ville de Prusse, district d'Oppeln (Silésie), sur la Neisse de Glatz ; 24.359 hab. (en 1895). Belle place du Marché, neuf églises (Saint-Jacques, finie en 1430) ; vieil hôtel de ville (tour de 88 m.) ; belle fontaine de 1686, c'est une importante forteresse. — Neisse, bâtie au x^e siècle, devint capitale d'une principauté acquise en 1199 par l'évêque de Breslau. Elle résista dix mois aux Prussiens en 1741, repoussa les Autrichiens en 1758. Joseph II y eut une entrevue avec Frédéric II le 25 août 1769. Vandamme l'investit le 23 févr. 1807 et la prit le 16 juin. — L'ancienne principauté occupait 2.120 kil. q., dont la moitié N. fut annexée à la Prusse (1742) ; sur la partie autrichienne (880 kil. q.), le prince-évêque de Breslau garde des droits ; il y possède le château de Johannesberg, près Jauernig.

Bibl. : KASTNER, *Urkundliche Gesch. der Stadt Neisse* ; 1854-67, 3 vol.

NEISSERIA (Microbiol.). Genre de Bactériacées créé par Trevisan (1883) aux dépens du genre *Micrococcus* pour le *M. gonorrhœæ* de Neisser et Flügge, microbe producteur de la *gonorrhée* ou *blennorrhagie* (V. ce mot). Dans le groupe des *Micrococceæ*, ce genre se distingue par les caractères suivants : cocci d'abord indivis, puis se divisant en deux cellules hémisphériques qui restent gémées, appliquées l'une contre l'autre comme les deux moitiés d'une pêche, réunies par des filaments très minces situés aux deux pôles, ne formant jamais de chaînes. Reproduction par scissiparité et par des endospores microtomes qui se forment dans les cocci (Trevisan). Le type du genre (*N. gonorrhœæ* Flügge) se présente sous forme de microcoques ovoïdes, isolés ou inclus dans les cellules du pus de la sécrétion blennorrhagique et dans l'ophtalmie de même origine ; ces microcoques ont 0,8 à 1,6 μ sur 0,6 à 0,8 μ de diamètre. La forme en diplocoque n'est visible qu'après coloration par les couleurs d'aniline (bleu de méthylène) ; cette coloration montre que les deux cellules gémées sont réunies par une gangue commune, qui se colore, seulement dans les cultures anciennes, par le liquide de Ziehl. Ce microbe, qui ne prend pas le Gram, est aérobie.

Dans les cultures, il présente les caractères suivants : il se cultive facilement dans l'urine stérilisée additionnée de 1/2 % de peptone ; sur gélatine acide, il forme, le long du trait, une ligne blanche qui s'étale peu à peu ; sur les plaques de gélose de *Wertheim*, après vingt-quatre heures, il forme des saillies punctiformes, trans-

parentes, devenant (le troisième jour) hémisphériques, ayant le volume d'une tête d'épingle, blanches au centre. Sur gélatine acide de Turro, il forme des colonies caractéristiques, en billes de billard. La culture ne prend pas sur pomme de terre.

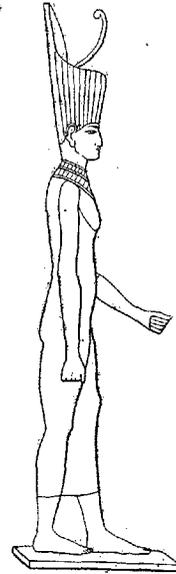
Le nom de *Gonococcus*, dont on se sert quelquefois pour désigner ce microbe, est impropre, attendu qu'il n'existe pas de genre *Gonococcus*. Si l'on veut employer cette expression comme nom vulgaire de l'organisme, il faut la franciser en disant « gonocoque ».

On place dans le genre *Neisseria* un grand nombre de microcoques qui ont la même forme, mais qui sont indifférents pour l'organisme ou dont le rôle pathologique est encore mal défini. Tel est *N. Edingtonii* Trevisan, que l'on a considéré, très probablement à tort, comme le microbe spécifique de la scarlatine. Les caractères de culture que nous avons indiqués ci-dessus permettent de distinguer ces microbes indifférents du véritable microbe de la blennorrhagie.

D^r E. TROUSSART.

NEITH (Mythol. égypt.). Déesse vénérée à Saïs. Elle est ordinairement représentée sous la forme d'une femme debout, vêtue d'une robe collante, le bras droit pendait le long du corps, et tenant de la main gauche le sceptre à bouton de lotus. Elle est coiffée de la couronne rouge symbolisant la domination sur le nord, ou de l'hieroglyphe de son nom, la navette, qui a probablement suggéré aux Grecs l'identification de cette déesse avec Athéné.

A Neith, comme à toute autre déesse, sont affectées deux séries de légendes et d'emblèmes qui se réfèrent à son double rôle de déesse lumière et de déesse mère du soleil. Au premier rôle se rapportent l'arc et les flèches qu'on lui met en mains : le rayonnement solaire est exprimé par un mot composé avec la flèche, *Sati*. Un monument du Louvre (D. 29) représente Neith tirant de l'arc : cela revient à dire qu'elle darde la lumière, et elle est appelée Oeil du Soleil. Sur une caisse de momie de la Bibliothèque nationale au nom de Tentamon, ce titre est animé par un urœus ailé accompagné de l'œil sacré. Les titres qui ont le plus attiré l'attention sont ceux qui se réfèrent au second rôle de mère du Soleil : « Neith, la vache qui enfante le soleil, Neith la grande, la divine mère des dieux, » mère des dieux parce qu'elle est mère du soleil, lequel enfante les déifications de ses formes, et surtout le fameux titre de la statuette naophore du Vatican qui a donné lieu à controverses et que je crois devoir traduire : « Commencement des naissances avant qu'il n'y eût naissance quelconque. » La déesse qui donne naissance au soleil, lequel engendrera les autres dieux, s'assimile ainsi au dieu primordial qui, dans la personne de Ptah Totouten, reçoit le titre *as en Ra*, « demeure du soleil », amplification curieuse du nom même d'Osiris *As-Ra*, autre forme, lui-même, du dieu primordial. Sous ce point de vue particulier, il y a fusion entre le dieu primordial et la déesse mère dont un titre, *Shâ-Khepri*, « commencement des formes », nous a été conservé dans le nom féminin grec ΣΑΧΙΗΠΙΣ. — Quelques monuments représentent Neith allaitant deux crocodiles. Le crocodile était déifié dans la personne du dieu solaire Sebek et symbolisait l'ardeur redoutable et dévorante de l'astre : aussi Sebek a-t-il la tête surmontée du disque et des cornes de bélier, emblème d'ardeur. Ce dieu crocodile est appelé fils d'Isis, et il com-



Déesse Neith.

bat les ennemis d'Osiris : c'est une assimilation complète à Horus. Neith, mère du soleil, allaitant deux crocodiles, doit donc être considérée comme donnant le sein au double Horus ou soleil naissant qui illumine les deux régions, le sud et le nord. Comparez les statuettes représentant cette déesse accompagnée du double Horus. Conformément à la représentation qui nous occupe, le crocodile est appelé « Enfant de Neith » au § 7 de l'*Hymne au Nil (Records of the Past, IV, 110)*. Neith figure dans les inscriptions des vases canopes comme protectrice des viscères qu'ils renferment. Paul PIERRET.

BIBL. : D. MALLET, *le Culte de Neith à Saïs* ; Paris, 1888, in-8.

NEITHARDT (Heinrich-August), compositeur allemand, né à Schleiz le 10 août 1793, mort à Berlin le 18 avr. 1861. Il fut chef de musique militaire (1822-40) et auteur de nombreuses œuvres parmi lesquelles une s'est conservée : le chant *Ich bin ein Preusse* (1826).

NEITHARDT DE GNEISENAU (A.-W.-A., comte de) (V. GNEISENAU).

NEIVA ou NEVIA. Rivière de Russie, gouv. de Perm (268 kil. de long). Née à l'E. de l'Oural, elle traverse plusieurs lacs, met en mouvement de nombreuses usines métallurgiques et s'unit au Riech pour former la Nitza, affl. du Tobol.

NEIVA. Ville de Colombie, ch.-l. du dép. de Tolima, sur le Magdalena, au point où s'arrêtent les bateaux ; 10.000 hab. Nattes, chapeaux, poteries.

NÉJÉDLY (Jean), journaliste tchèque, né en 1776, mort en 1834. Fils d'un boucher de Zébrak, sa faible santé et aussi l'influence de son frère, Vojtěch Nějedly, décidèrent ses parents à l'envoyer au gymnase. Les doctrines de la philosophie française, qui s'étaient peu à peu infiltrées en Bohême, avaient fait naître dans quelques esprits généreux le désir d'affranchir le peuple de l'oppression matérielle et morale où il gémissait depuis la bataille de la Montagne-Blanche (1620), et les réformes de Joseph II avaient produit une fermentation générale ; mais, s'ils partageaient, en somme, les tendances et les désirs de l'empereur, les Tchèques ne pouvaient admettre que le véritable moyen d'affranchir leur peuple fut de le germaniser ; ils pensèrent que, pour agir sur lui, il fallait lui parler la langue qu'il comprenait, et ils se trouvèrent ainsi amenés à restaurer l'idiome national ; un petit groupe d'écrivains tchèques s'était constitué avec Hníčokovsky, Puchmajer, Ungar, Vojtěch Nějedly ; Jean N. en devint un des membres les plus actifs. Sa traduction de la *Mort d'Abel*, de Gessner (1800) et de l'*Illiade* (1804) attira sur lui l'attention et, à la mort de Pelcel, il fut nommé professeur de langue et de littérature slaves à l'Université de Prague. Ses œuvres poétiques, écrites dans le goût du pseudo-classicisme de la fin du XVIII^e siècle et qui n'ont plus qu'une valeur historique, n'en eurent pas moins quelque influence, mais son action s'exerça surtout par les revues qu'il fonda : *le Pèlerin* (qui n'était que la traduction d'un journal allemand et qui ne vécut qu'un an, 1801), et le *Héraut* (Hlasatel, 1806-8, 1818), qui fut un moment le centre de toute la production littéraire tchèque. Nějedly, qui avait préparé l'*Ecole patriotique*, s'effraya des tendances des novateurs, de leur romantisme, de leurs néologismes grammaticaux et prosodiques, et lutta avec plus d'obstination que de succès contre les idées que représentaient Jungmann, et surtout Kollar et Palatsky. Il mourut isolé, mais les timidités et les entêtements de ses dernières années ne sauraient faire oublier ses services, et il reste un des fondateurs de la littérature tchèque contemporaine. E. DENIS.

NEJJAR (Ali), architecte ottoman du milieu du XV^e siècle. Cet architecte avait déjà travaillé aux mosquées de Brousse et d'Andrinople, lorsque, en 1451, il fut envoyé à Constantinople, par le sultan Mahomet II, au dernier empereur grec Constantin XI, pour remédier aux désastres causés à l'église Sainte-Sophie par un tremblement de terre. C'est

alors que Nejjar conçut le plan des quatre contreforts qui résistent à la poussée de la grande coupole et qu'il fit élever ceux du N. et de l'E. Il donna aussi, mais après la conquête musulmane, les plans des minarets ajoutés à Sainte-Sophie devenue une mosquée, et il fit construire le plus ancien de ces minarets, ainsi qu'un escalier intérieur de deux cents marches conduisant du sol à la naissance des coupoles. Charles LUCAS.

NEKHEB (Mythol. égypt.), déesse éponyme de la ville d'El Kab et dont le nom avait été primitivement lu *Sou-ban*. Elle est la déesse du midi, opposée sans cesse à Oudj, la déesse du nord. Nekheb est représentée sous la forme d'un vautour coiffé du diadème *atef* et muni de emblèmes de la vie et de la sérénité entrelacés.

NEKRASSOV (Nicolas-Alexéievitch), journaliste et l'un des poètes les plus populaires de Russie, né près de Vinitzk, dans le gouvernement de Jaroslavl, le 4 déc. 1821, mort à Saint-Petersbourg le 8 janv. 1888. Nekrassov manifesta, dès l'enfance, un goût très vif pour la poésie facile et fut renvoyé du lycée de Jaroslavl pour avoir composé des vers durant les classes. Placé dans le corps des cadets, à Saint-Petersbourg, il donna bientôt sa démission et suivit, contre le gré de son père, les cours de l'Université. Abandonné par sa famille, le jeune poète eut à lutter pendant de longues années contre l'adversité, cherchant ses faibles ressources dans des leçons particulières ou dans le journalisme. C'est l'époque la plus difficile de sa vie ; « pendant trois années (1839-41), raconte Nekrassov, je n'eus pas un seul jour de quoi manger à ma faim ». Un pareil régime devait nécessairement influencer d'une manière pernicieuse la santé du poète. Nekrassov eut pendant sa vie de longues et douloureuses maladies. Ses facultés intellectuelles ne furent pourtant pas atteintes. En 1848, il succéda à Biéliniski dans la rédaction de la revue *Sovremennik* (le Contemporain), qui cessa de paraître en 1866. Deux années plus tard, Nekrassov fut placé à la tête de la grande revue *Otétchéstvennyja Zapiski* (Mémoires de la Patrie), sorte de *Revue des Deux Mondes* dont le succès a été très grand en Russie. C'est là que furent insérées la plupart des poésies de ce délicat écrivain. Le nombre total de ces pièces de poésie, d'inégale étendue, est de 200 qu'on peut diviser en plusieurs groupes : poésies satiriques, raillant le fonctionnarisme et les bureaucrates ; poésies historiques ; hommages à la femme, à l'enfance, à la nature ; pièces historiques. Esprit libéral, fortement impressionné par les événements politiques de 1848, Nekrassov s'attaqua particulièrement, comme son compatriote Gogol, aux abus administratifs. Dans un style, à la fois simple et touchant, il raconte tantôt les angoisses d'une épouse se rendant en Sibérie pour retrouver son mari exilé ; tantôt il raille délicieusement, dans une imitation de la célèbre *Berceuse* de Lermontov, les bonheurs et les chances du fonctionnarisme. La publication des *Oeuvres complètes* de Nekrassov a été faite pour la première fois en 1879 et a eu un vif succès. Diverses autres éditions, avec *fac-similé* et portraits, ont eu lieu depuis à Saint-Petersbourg et à Moscou. P. LEX.

NÉLATON (Auguste), chirurgien français, né à Paris le 18 juin 1807, mort à Paris le 21 sept. 1873. Il avait fait ses études médicales à Paris ; interne des hôpitaux au concours de 1831, docteur en médecine en 1836, chirurgien des hôpitaux et agrégé de la Faculté en 1839, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale en 1851. Elu membre de l'Académie de médecine en 1863, membre de l'Institut en 1867, il fut appelé à faire partir du Sénat en 1868. Nélaton a été l'un des meilleurs opérateurs de notre époque et un professeur accompli ; il était simple, clair, compréhensible et nul de nos célébrités contemporaines ne l'a dépassé dans l'art de démontrer en opérant. Tous ceux qui ont suivi ses leçons cliniques se rappellent sa méthode qui consistait à comparer le cas présent avec ceux déjà observés par lui ou par ses prédécesseurs. Il recherchait l'origine de l'affection pour la rattacher aux

symptômes actuels, et, bien qu'il eût acquis une justesse de diagnostic remarquable, il ne se départait pas, devant ses élèves, de cette méthode de comparaison et d'induction. La chirurgie réparatrice lui doit beaucoup; ses procédés pour la rhinoplastie, les rétractions des cicatrices, l'occlusion intestinale, l'extirpation de certaines tumeurs de l'aîne, sont encore en usage. Nélaton, doué d'une grande bienveillance, était un consultant des plus corrects avec ses confrères les plus modestes, sa notoriété était incontestée et il était devenu très populaire après qu'il eut été appelé près de Garibaldi blessé à Aspromonte. La plupart des chirurgiens italiens déclaraient que la balle qui avait frappé le célèbre patriote était sortie de la plaie, Nélaton affirma qu'elle s'y trouvait et envoya de Paris un stylet à extrémité de porcelaine, qui lui donna raison. Les principaux travaux de cet éminent chirurgien sont : *Sur la Cause du raccourcissement dans certains cas de coxalgie observés chez les enfants* (1835); *Recherches sur l'affection tuberculeuse des os* (1836); *Des Tumeurs de la mamelle* (1839); *Éléments de pathologie chirurgicale* (1844-60; 2^e éd., 1868-85); *Note sur le traitement des hémorragies artérielles consécutives* (1850); *De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales* (1851); *Sur la staphyloporrhie* (*Gazette des Hôpitaux*, 1854); *Nouveau Procédé pour l'ablation de l'extrémité inférieure du rectum* (*ibid.*); *Nouveau Procédé d'anaplastie pour la curation des fistules uréthro-péniennes* (*ibid.*); *Kystes des synoviales des fléchisseurs des doigts* (*ibid.*); *Sur une singulière affection des pieds et des mains (mal perforant)* (*ibid.*, 1852 et 1853); *Hématocèle rétro-utérine* (*Gazette des Hôpitaux*, 1853), affection non décrite encore à cette époque; *Clinical Lectures on Surgery*, leçons à l'hôpital des cliniques de 1851 à 1853, publiées par B. Walter, de Philadelphie (1855); *Rapport sur les progrès de la chirurgie en France* (1867). Dr A. DUREAU.

NÉLATON (Charles-Louis-Georges), chirurgien français contemporain, né à Paris le 2 mai 1854, fils du précédent. Il a fait ses études médicales dans cette ville. Interne des hôpitaux en 1876, docteur en médecine en 1880, chirurgien des hôpitaux en 1884, il a été nommé agrégé de la Faculté au concours de 1889. Nous citerons de lui : *Des Epanchements de sang dans les plèvres, consécutifs au traumatisme* (1880); *le Tubercule dans les affections chirurgicales* (1883); *Rapports du traumatisme avec les affections cardiaques* (1886); *Des Causes de l'irréductibilité des luxations anciennes de la hanche* (1889). Dr A. DUREAU.

NÉLÉE, héros légendaire, éponyme de la famille des Néléides. Fils du dieu Poséidon et de Tyro, il fut exposé avec son frère jumeau Pélée par leur mère, qui redoutait son époux, le roi Kretheus d'Iolcos, et élevé par un berger. Il abandonna à son frère le royaume paternel et alla fonder Pylos dans le Péloponèse. Il refusa de purifier Heraklès du meurtre d'Iphitos, ce qui amena plus tard le héros à égorger les fils de Nélée, à l'exception de Nestor.

NÉLÉE (Myth. gr.), fils de Codrus, le dernier roi d'Athènes, fondateur d'Erythrées, peut-être aussi de Milet. On dit qu'il fut expulsé d'Attique par son frère Médon.

NÉLEE DE SCEPSIS, philosophe grec du III^e siècle av. J.-C., disciple et ami de Théophraste qui lui donna sa bibliothèque avec tous les ouvrages d'Aristote. Elle fut vendue par lui à Ptolémée Philadelphe selon les uns, par ses héritiers à Apellicon selon les autres.

NELIS (Cornille-François de), prélat et érudit belge, né à Malines en 1736, mort près de Florence en 1798. Il entra de bonne heure dans les ordres et devint successivement principal du collège de Malines et bibliothécaire de l'Université de Louvain, puis chanoine et vicaire général du diocèse de Tournai. Il fut pendant plusieurs années le collaborateur secret, mais actif, de la politique religieuse de Joseph II et reçut comme récompense l'évêché d'Anvers en 1784. Dès ce moment, il changea d'attitude et adressa

au gouvernement des remontrances sévères au sujet des édits sur les dispenses en matière matrimoniale, sur les confréries, les processions, la suppression des séminaires diocésains, etc. Plus tard, il prit une part active à la révolution brabançonne, mais il parvint à rentrer en grâce auprès de l'empereur François II. L'invasion française le força à émigrer; il se retira en Hollande, puis en Allemagne, en Suisse et enfin en Italie, où il termina sa vie dans une abbaye de camaldules, près de Florence. Nelis était un littérateur et un historien de mérite; il est l'auteur d'un grand nombre de travaux remarquables; nous citerons : *l'Eloge funèbre de Marie-Thérèse* (Bruxelles, 1780, in-4), et *Belgicarum rerum prodromus* (Parme, 1795, in-8). E. H.

BIBL. : *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1853. — A. VERHAEGEN, *les Cinquante dernières années de l'Université de Louvain*; Bruges, 1884, in-8.

NELLI (Ottaviano, ou Ottoviano de Martis), peintre italien du XIV^e-XV^e siècle, né à Gubbio, mort en 1444. Cet artiste, élevé dans la tradition du fameux miniaturiste Oderisi, travailla principalement dans sa ville natale, puis à Pérouse, à Urbino, à Assise, à Foligno, à Montefalco. Son chef-d'œuvre est la *Madonna del Belvedere*, dans l'église Santa-Maria-Nuova de Gubbio (1403). C'est une composition pleine de tendresse et d'effusion, mais dont le coloris ressemble plutôt à une miniature agrandie qu'à une fresque. Diverses autres peintures perpétuent, en Ombrie, le souvenir de cet artiste laborieux, sinon toujours inspiré. Eug. MÜNTZ.

BIBL. : BONFATTI, *Memorie storiche di Ottoviano Nelli pittore Engubino*; Gubbio, 1843. — CROWE et CAVALCASSELLE, *Histoire de la Peinture en Italie*, éd. all., t. IV.

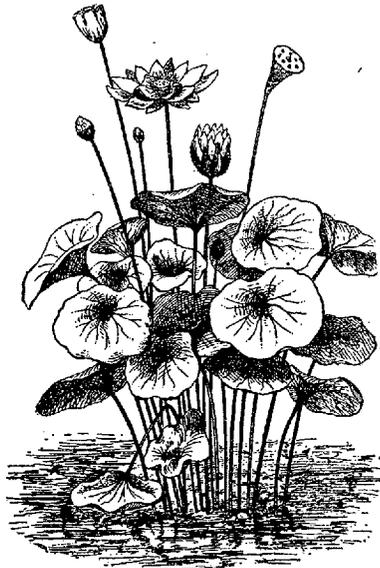
NELLI (Sœur PLAUTILLA), peintre italienne, née à Florence vers 1500, morte à Florence en 1588. On manque de renseignements biographiques sur cette artiste qui, entrée en religion probablement en 1523, devint prieure du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, à Florence. Elle peignit à l'huile et en miniature, et, autant que permet d'en juger le tableau d'elle que possède l'Académie de Florence, *Marie et plusieurs saintes pleurant sur le corps du Sauveur*, elle ne manquait point de mérite et ne laissait pas d'avoir suppléé, par de consciencieuses études d'après les maîtres, aux conditions imparfaites dans lesquelles elle devait exercer son art; en effet, elle prenait tous ses modèles parmi les religieuses ses compagnes, et quant aux figures d'hommes, elle avait recours à des dessins de fra Bartolommeo. On croit qu'elle avait peint également des miniatures. G. C.

NELLI (Gianbattista de'), architecte italien, né à Florence en 1661, mort à Florence en 1725. Il étudia la philosophie à Pise, et reçut les leçons d'un habile architecte, Gianbattista Foggini. L'un de ses professeurs, qui l'avait pris en amitié, lui ayant légué toute sa fortune, il travailla dès lors pour lui-même : en 1718, il fut nommé sénateur, et peu après directeur des ponts et chaussées. Bien qu'il eût assidûment travaillé à divers ouvrages, il ne mit au jour aucun de ses écrits, et ce fut son fils *Clemente* qui se chargea d'en faire paraître le plus important : *Discorsi di architettura* (Florence, 1753). L'on y trouve une intéressante description de la cathédrale de Florence et une étude sur les divers artistes qui y ont travaillé. Il avait écrit aussi une *Vie de Galilée*, restée manuscrite. G. C.

NELLORE. Ville de l'Inde, présidence de Madras, sur le Penner; 29.336 hab. (en 1891). Fort ancienne, elle s'appela Sinhapour, puis Dourgametta; on y a retrouvé des monnaies d'or des Antonins. C'est le centre littéraire de la langue telougou. — Elle est le chef-lieu d'un district de 23.633 kil. q., sur la côte de Coromandel, peuplé de 4.463.736 hab. (en 1891).

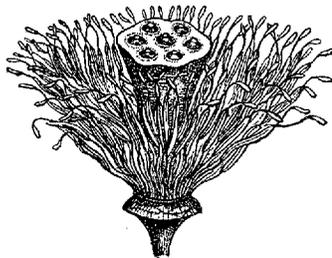
NÉLOMBO ou **NELUMBO** (*Nelumbo* T.). I. BOTANIQUE. — Genre de Nymphéacées-Nélumbées, comprenant deux herbes aquatiques vivaces, à rhizome épais et à feuilles alternes, polymorphes, les unes réduites à des écailles et

submergées, les autres émergées, longuement pétiolées, peltées, à fleurs portées chacune sur un long pédoncule. Ces fleurs sont régulières, hermaphrodites ; le périanthe, semblable à celui des Nénuphars, est composé de 4 sépales



Nélombo nucifera Gærtn.

inégaux et d'un nombre indéfini de pétales disposés suivant une spire que continuent les étamines, également en nombre indéfini et à anthère basifixe, introrse, biloculaire, avec un prolongement claviforme du connectif.



Fleur de Nélombo, sans le périanthe.

Au-dessus de l'androcée, le réceptacle forme un cône renversé, dont la base est creusée de 5 à 30 alvéoles, renfermant chacune un petit carpelle formé d'un ovaire uniloculaire, surmonté d'un style court, à sommet capité, et renfermant un ovule descendant, anatropé, à micropyle dirigé en haut et en dedans. A maturité le réceptacle devient ligneux et renferme dans ses alvéoles les carpelles monospermes, à graine suspendue, contenant un embryon gros, exalbuminé. — Les deux espèces sont : *N. lutea* T. (*Nelumbium luteum* Willd.), qui habite les eaux douces de l'Amérique ; les Indiens d'Amérique mangent son embryon grillé et rôti ; ses rhizomes gorgés de féculé sont également comestibles. — *N. nucifera* Gærtn. ou *Lis du Nil* (*Nelumbium speciosum* Willd., *Nymphaea Nelumbo* L.), répandu dans les régions tropicales et subtropicales de l'Afrique et de l'Asie. C'est l'un des *Lotus* sacrés de l'Égypte et de l'Inde et le *Tamarama* des Hindous. Les graines sont connues sous le nom de *fèves d'Égypte* ; l'embryon est comestible et sert d'aliment dans l'Indo-Chine ; en Égypte on en faisait un pain dont, à certaines époques, les prêtres n'avaient pas le droit de faire usage. La souche est également féculente et comestible. Les pétales ont un parfum anisé et sont légèrement astringents. Cette espèce était, parait-il, employée comme médicament par Hippocrate. Dr L. Hv.

II. HORTICULTURE. — Ces remarquables plantes aquatiques réussissent à merveille dans les bassins du littoral méditerranéen. Plus au N., elles appartiennent à la serre chaude ou tempérée. Sous les climats chauds, les Nélombos se propagent aisément dans la vase par leur rhizome ou par le semis spontané de leurs graines. Là où le froid contrarie le développement de ces plantes, on les multiplie de fragments de rhizomes ou de graines déposés en pots, sur une couche de terre, sous l'eau, à la température de la serre chaude. G. BOYER.

NELOMYS (Zool.) (V. ECHIMYS).

NELSON. Fleuve du Canada qui déverse le lac Quinipeg dans la baie d'Hudson (à Port-Nelson) ; après un cours de 650 kil. Le capitaine Th. Button, qui découvrit en 1642 le havre de Port-Nelson, lui donna ce nom d'après celui du patron de son navire, qui y fut enseveli.

NELSON. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur le Calder ; 22.700 hab. (en 1894). Cottonnades.

NELSON. Ville de la Nouvelle-Zélande, sur la côte N. de l'île méridionale ; 6.626 hab. (en 1894). Distillerie, brasserie, savonnerie.

NELSON (Horatio, vicomte), célèbre amiral anglais, né à Bunrham-Thorpe (Norfolk) le 22 sept. 1758, mort à Trafalgar le 21 oct. 1805. Entré dans la marine en 1770, il prenait part, à peine âgé de quinze ans, à l'expédition de Phipps au Pôle Nord. Il servit ensuite aux Indes, en Amérique, défendit Kingston contre d'Estaing en 1779, croisa dans la mer du Nord en 1784, escorta un convoi à Terre-Neuve en 1782, fit la croisière de Saint-Domingue en 1783, défendit en 1784 les intérêts du commerce anglais à Saint-Christophe avec une énergie qui le mit aux prises avec le commandant en chef sir Richard Hughes et lui attira des réprimandes de l'amirauté. Il fut dégoutté un moment des excès de zèle, épousa à Nevis une jeune veuve, Mrs Nisbet (1787), et revint en Angleterre, où il demeura près de quatre ans sans emploi. En 1793, Chatham lui donna le commandement d'un vaisseau. Nelson fut envoyé dans la Méditerranée. En 1794, il s'empara de Bastia (24 mai), et de Calvi (10 août), où il perdit un œil ; puis il remporta divers avantages sur mer (1795) ; mais, l'Espagne s'étant alliée à la France, les Anglais évacuèrent la Corse et expédièrent leur flotte à Gibraltar. En 1797, Nelson se distinguait brillamment à la bataille du cap Saint-Vincent, ce qui lui valut sa promotion de contre-amiral. Il tenta ensuite un coup de main extrêmement hardi sur Santa-Cruz où il se heurta à des forces supérieures et où il reçut une blessure qui nécessita l'amputation de son bras droit. A peine rétabli, il fut mis par Saint-Vincent à la tête d'une escadre destinée à combattre les armements du Directoire dans la Méditerranée. Il s'agissait de l'expédition d'Égypte dont le secret avait été bien gardé. Nelson ayant appris le véritable but de l'escadre française se hâta de gagner Alexandrie. Il surprenait bientôt dans la baie d'Aboukir les treize bâtiments qui avaient accompagné Bonaparte. Ces navires étaient fortement établis à peu de distance de la côte et protégés aux deux extrémités de leur ligne de bataille par des batteries et des canonniers. Nelson conçut une manœuvre géniale. Sans laisser à Brueys, étonné de sa soudaine arrivée, le temps de se reconnaître, il lança ses propres vaisseaux entre le rivage et les navires français ; lui-même prit la tête. Après un terrible combat qui se prolongea douze heures, neuf vaisseaux français étaient pris et détruits, deux incendiés et 500 marins tués ou faits prisonniers. Toutes les communications de Bonaparte étaient coupées, et son plan de se servir de l'Égypte pour conquérir l'Inde (1798) détruit. Le succès de Nelson, si complet, si décisif et d'une telle portée, excita un enthousiasme indescriptible. Il fut créé pair, avec le titre de baron Nelson du Nil et de Durham-Thorpe, et reçut une pension annuelle de 2.000 £. Il avait été grièvement blessé à la tête, et il demeura quelque temps aveugle. Doué

d'une indomptable énergie, il reprenait du service dès la fin de l'année. Le gouvernement de Naples ayant déclaré la guerre à la France, Nelson fut chargé de protéger ses côtes et d'appuyer les mouvements de l'armée autrichienne. Il bloqua Malte, prit Leghorn (23 nov. 1798). Mais les Français entrèrent à Naples (janv. 1799) et Nelson dut se contenter du blocus de la côte. Il reprenait possession de la ville le 24 juin, et faisait juger et exécuter Caracciolo, commandant de la flotte napolitaine. C'est à Naples qu'il eut avec lady Emma Hamilton (V. ce nom) une liaison célèbre. Aveuglé par l'amour, il refusa nettement d'obéir à lord Keith qui lui ordonnait de le rejoindre à Port-Mahon. Désirant rester près de sa maîtresse, il ne donnait pas d'autre raison de sa conduite que celle-ci : « J'estime qu'il est préférable de sauver le royaume de Naples et de risquer la perte de Minorque, que de risquer la perte du royaume de Naples pour sauver Minorque. » L'amirauté se contenta d'un blâme platonique. Ses amis firent les plus grands efforts pour le tirer de Palerme. Goodall lui écrivait : « On dit ici que vous êtes Rinaldo dans les bras d'Armide et qu'il faut l'énergie d'un Ubaldo pour vous arracher à l'enchanteresse ; » et Souvarov : « Palerme n'est pas Cythère ! » Il s'obstinait. Il aida pourtant Keith à écraser une escadre française à Malte (18 févr. 1800), mais il demanda aussitôt la permission de revenir à Palerme. Même il sollicita sa mise en non-activité, qui de guerre lasse lui fut accordée. Il revint en Angleterre par Ancône, Trieste, Vienne, Prague, Dresde, Hambourg, reçu partout avec honneur et traînant à sa suite lady Hamilton. A Londres il eut avec sa femme les scènes les plus pénibles, qui aboutirent en 1801 à une séparation. Cependant les graves événements qui se déroulaient en Europe, la création par Napoléon de la ligue des puissances du Nord, dans le but d'arracher à l'Angleterre l'empire des mers, rappelèrent Nelson à l'activité. Il soumit au gouvernement un projet génial : celui d'attaquer la ligue à la tête, en détruisant l'escadre russe à Revel. « La ligue du Nord, disait-il, est comme un arbre dont le tsar Paul serait le tronc, la Suède et le Danemark les branches ; si on abat le tronc, les branches tombent avec lui ; mais couper les branches ne saurait nuire à la vitalité du tronc. » Ses vues ne furent pas adoptées, et on résolut de frapper un grand coup à Copenhague. Parker et Nelson parurent en avr. 1801 devant cette ville. Au cours du combat, Parker, désespérant de la victoire, donna le signal de cesser le feu. Nelson persista, et après une lutte acharnée les batteries danoises furent réduites au silence et six vaisseaux pris. L'Angleterre était maîtresse de la Baltique. Nelson succéda à Parker dans le commandement en chef (5 mai 1801) ; il se hâta de prendre la mer pour essayer d'atteindre la flotte russe. Mais la mort du tsar vint changer la face des choses en brisant la coalition du Nord. Nelson revint en Angleterre où il fut gratifié du titre de vicomte. Mais comme il ne reçut pas, comme il s'y attendait, les félicitations du Parlement, il se montra fort mécontent et se confina plus que jamais auprès de lady Hamilton et de son mari. Ce singulier ménage à trois s'établit dans une jolie maison de campagne à Merton (Surrey) achetée par l'amiral. Bientôt Hamilton se plaignit que toutes ses aises étaient sacrifiées à celles de Nelson et il se retira. Il mourut peu après (6 avr. 1803).

La rupture de la paix d'Amiens (mai 1803) décida Napoléon à porter la guerre en Angleterre même, et il créa le camp de Boulogne. Nelson fut aussitôt envoyé dans la Méditerranée pour prévenir la réalisation du plan de l'empereur qui voulait réunir les flottes française et espagnole dans la Manche. L'amiral Villeneuve, parti de Toulon, réussit à opérer sa jonction avec l'escadre espagnole. Puis, très habilement, il entraîna Nelson jusqu'aux Indes occidentales et, faisant brusquement volte-face, il revint à force de voiles sur Brest pour y rejoindre l'autre flotte française et écraser les Anglais dans la Manche. Nelson

ne se prit pas à la feinte ; il s'attacha à Villeneuve, ne le perdit pas de vue et il fondit sur lui le 21 oct. 1805, près du cap Trafalgar. « L'Angleterre s'attend à ce que chacun fasse son devoir, » dit-il dans une proclamation fameuse. Le combat fut terrible. Nelson, mortellement blessé, eut la satisfaction d'apprendre avant d'expirer que la victoire était gagnée. Son corps fut inhumé dans la crypte de Saint-Paul de Londres le 6 janv. 1806. On lui éleva au Trafalgar Square un monument gigantesque, surmonté d'une colossale statue, œuvre de E.-H. Baily.

Nelson n'eut pas d'enfants de sa femme. Il eut de lady Hamilton deux filles : l'une, Horatia, fut mariée à un pasteur, le révérend Philip Ward, et mourut en 1884 ; l'autre, Emma, ne vécut que quelques jours. — Les portraits de l'amiral sont nombreux. Citons ceux d'Hoppner (au Palais de Saint-James), deux d'Abbot, l'un au musée de peinture de Greenwich, l'autre à la National Portrait Gallery. René SAMUEL.

BIBL. : Les biographies de Nelson sont innombrables. Nous renvoyons à la *National Biography* de Leslie Stephen pour la discussion des sources. Citons seulement : CLARKE et Mac ARTHUR, *Life of Nelson* ; Londres, 1809, 2 vol. in-4. — Sir N. HARRIS NICOLAS, *Dispatches and Letters of Nelson* ; Londres, 1844, 7 vol. in-8. — SOUTHEY, *Life of Nelson* ; Londres, 1813, in-8. — The OLD SAILOR (BARKER), *Life of Nelson* ; Londres, 1836, in-12. — JEFFERSON MILES, *Vindication of lord Nelson's proceedings in the bay of Naples* ; Londres, 1890, in-8. — PARSON, *Reminiscences*. — FORGUES, *Histoire de Nelson* ; Paris, 1860, in-12. — PETTIGREW, *Memoirs of the Life of Nelson* ; Londres, 1849, 2 vol. in-8. — JURIKEN DE LA GRAVIERE, *Guerres maritimes*. — A. de LAMARTINE, *Nelson* ; Paris, 1853, in-16. — *Lebensbeschreibung des Admirals lord viscount Nelson* ; Stuttgart, 1807, in-8. — *Lebensgeschichte des englischen Admirals lord viscount H. Nelson* ; Altona, 1806, in-8. — *Admiral lord Nelson als Flottenführer*, dans *Jahrbücher für deutsche Armee und Marine*, 1890, t. LXXIV. — H. JONES, *Unpublished letters of lord Nelson to sir Thomas Troubridge*, dans *The Century illustrated*, 1888-89, XXXVII. — BOGLIETTI, *Maria Carolina, Liv. e lady Hamilton*, dans *la Rassegna nazionale*, 1890, LIV. — Du même, *Nelson alla corte di Maria Carolina di Napoli*, dans *Nuova Antologia*, 1886, III. — JEAFFRESON, *The Queen of Naples and lord Nelson* ; Londres, 1889, 2 vol. — BROWNE, *The Public and private life of Horatio viscount Nelson* ; Londres, 1890, in-8.

NELSON (Frances HERBERT, vicomtesse), femme du précédent, née en 1761, morte à Londres le 4 mai 1834. Fille d'un juge à Nevis, elle épousa en 1779 Josiah Nisbet qui mourut peu après, lui laissant un fils. Nelson, alors jeune capitaine, la vit quelques années après, s'en éprit et l'épousa à Nevis le 12 mars 1787. Leur correspondance témoigne qu'ils vécurent en termes très affectueux jusqu'en 1798. La liaison de Nelson avec lady Hamilton détruisit leur entente. Lorsque l'amiral revint à Londres en 1801, il eut à subir des scènes pénibles qui le jetèrent dans un état voisin de la démence. On le rencontra la nuit courant au hasard dans les rues. Une séparation était nécessaire : elle eut lieu au début de 1804 et depuis lors lady Nelson vécut tranquille, dans une confortable retraite. R. S.

NELUMBIUM (Bot. et Paléont. végét.) (V. NÉLONBO et NYMPHÉACÉES).

NEM. Rivière de Russie, gouv. de Vologda, affl. g. de la Vytchegda ; 245 kil.

NÉMAGRAPTUS (Paléont.) (V. GRAPTOLITES).

NÉMALIÉES (Bot.). Famille d'Algues de l'ordre des Floridiées, assez hétérogène et renfermant des genres nettement déterminés et tranchés, tire son nom du genre *Nemalion*. Thalle formé de filaments généralement très ramifiés, tantôt libres, nus (*Chantransia*) ou protégés par une fausse écorce, soit directement appliquée sur le rameau (*Batrachospermum*), soit située à quelque distance du filament et née de verticilles de ramuscules perpendiculaires à la direction générale de l'organe, tantôt parallèles et réunis en faisceaux revêtus d'une couche corticale non directement adjacente et formée par l'anastomose de leurs ramifications (*Nemalion*, *Liagora*, etc.). Accroissement terminal. Spores rares, et tantôt solitaires (*Chantransia*), tantôt disposés par groupes de quatre (*Liagora*). Les anthéridies naissent en assez grand nombre,

tantôt au sommet de filaments libres (*Chantransia*, *Batrachospermum*), tantôt à l'extrémité des branches rayonnantes (*Nemalion*); de même les oogones, rarement protégés par un involucre (*Batrachospermum*), terminés par un trichogyne, affectant soit la forme d'une massue (*Batrachospermum*), soit celle d'un poil (*Nemalion*), sont portés, tantôt par l'extrémité des filaments libres, tantôt par des ramifications spéciales, peu développées, profondément enfoncées dans la gaine corticale.

Après la fécondation, l'œuf ne se cloisonne généralement pas et bourgeonne directement; le bourgeonnement peut être cependant précédé d'une bipartition de la cellule initiale; la cellule supérieure, résultant de cette division, bourgeonne seule et donne naissance à une sorte de buisson constitué de filaments souvent libres (*Batrachospermum*), quelquefois réunis dans une masse gélatineuse (*Helminthora*). Le sporogone, nu (*Chantransia*), recouvert d'un tégument (*Scinaia*) ou involucre (*Batrachospermum*), croît le plus souvent à l'extérieur, mais peut se développer vers l'intérieur (*Lemanea*): il donne naissance à des spores, douées de mouvements amiboïdes chez *Helminthora*, quelquefois dans chacune de ses cellules constitutives (*Lemanea*), généralement dans ses cellules terminales (*Chantransia*, *Batrachospermum*). Van Tieghem divise cette intéressante famille en deux tribus: les genres *Chantransia*, *Batrachospermum*, *Thorea*, *Lemanea*, dont le thalle est formé d'un filament simple, constituant la tribu des *Batrachospermées*; les genres *Nemalion*, *Helminthocladia*, *Helminthora*, *Liagora*, *Scinaia*, à thalle formé d'un faisceau de filaments cortiqué, formant la seconde tribu, les *Helminthocladées*. HENRI FOURNIER.

NÉMALITE (Minér.). Variété de brucite trouvée à Hoboken (New Jersey).

NÉMALONI. Peuple gaulois qui n'est mentionné que par l'inscription du Trophée des Alpes et que les savants n'ont pas réussi à localiser.

NEMANIA (Etienne), fondateur de la dynastie serbe de ce nom, qui régna de 1169 à 1371, époque la plus brillante de l'histoire serbe. En 1169, Etienne Nemanja avait réussi à battre ses frères, qui avaient provoqué la guerre, et devint seul maître de la *Rascie* (V. ce mot), cette province étant divisée jusque-là entre lui et ses trois frères, qui tous reconnaissaient l'autorité de leur frère aîné Prvoslav, qui était à son tour vassal de l'empire d'Orient. Par ce fait, Nemanja se débarrassa de la suzeraineté de cet empire, qui avait soutenu ses frères. Durant son règne (1169-96), il avait groupé, autour de la *Rascie*, Hum et Treliigné (Herzégovine), Zenta (Montenegro) avec d'autres pays et plusieurs villes sur l'Adriatique (Cattaro, Dulcigno, etc.), qu'il avait pris sur les Grecs. Il portait le titre de grand zoupan, et abdiqua en 1196 en faveur de son fils puîné Etienne. A son aîné, il avait donné les pays maritimes; il mourut moine, sous le nom de Siméon, en 1199. Le fils cadet d'Etienne Nemanja avait embrassé la carrière religieuse, et il couronna l'édifice élevé par son père. Il obtint du patriarche (qui avait quitté Constantinople pour Nicée) l'indépendance de l'Église serbe (1219), et la couronne royale d'Innocent III pour son frère Etienne, qui, étant couronné le premier de cette dynastie, porta l'épithète de *Prvoventchani* (1220). Jusqu'à l'avènement de cette dynastie, les Serbes n'avaient pu réussir à former l'unité nationale ni à s'émanciper définitivement de la suzeraineté de l'empire byzantin. Etienne Nemanja avait fait un grand progrès dans cette voie, et ses héritiers avaient presque réalisé ce projet, seule la république de Raguse et Bosnie avec quelques pays adjacents restèrent sous la suzeraineté des rois de Hongrie. Le plus grand prince de cette dynastie fut Etienne Douchan Ourouch IV (1331-55), qui prit le premier le titre d'empereur (tsar) des Serbes (1345). Son vaste empire embrassait quelques provinces habitées par des Albanais, Grecs et Bulgares (Albanie, Epire, Etolie, Acarnanie, Thessalie, Macédoine orientale avec une partie de la Thrace); c'est pour quoi, outre le nom des Serbes, on voit

figurer, dans ses titres, les noms de ces peuples. Il s'intitulait même quelquefois empereur des Romains. La décadence commença tout de suite après sa mort. Son fils, Ourouch V (mort en 1371), empereur et dernier prince de cette dynastie, n'était pas capable d'imposer son autorité à ses puissants vassaux, qui formèrent ainsi des États indépendants, ce qui contribua dans une large mesure à faciliter l'invasion des Turcs.

M. GAVRILOVITCH.

NEMASTOMA (Crypt.) (V. PHALANGIUM).

NÉMATHELMINTHES (Zool.). Ce nom s'applique à une division importante de l'embranchement des Vers que l'on peut définir par leur corps allongé, cylindrique, à métamérisation rudimentaire ou nulle et chez lesquels les sexes sont séparés. Ces animaux sont revêtus d'une cuticule épaisse, ordinairement nue et qui porte quelquefois des soies mobiles. Une musculature puissante leur permet des mouvements étendus; il existe de courts appendices de diverse nature à la région antérieure du corps et aussi au voisinage des organes reproducteurs. Le système nerveux existe chez toutes les formes et, en conséquence du manque de métamérisation, il n'y a pas de chaîne nerveuse ventrale, l'appareil étant réduit à un anneau œsophagien ou à une disposition analogue. Les viscères sont plongés dans le liquide qui tient lieu de sang et remplit la cavité du corps; il n'existe point d'appareil circulatoire, non plus que d'organes de la respiration; l'appareil excrétoire est très variable dans ses caractères et sa signification; l'appareil digestif peut être complet pendant toute la vie ou n'exister dans cet état que temporairement; il fait défaut dans tout un groupe de ces animaux. L'évolution peut être accompagnée de métamorphoses compliquées. Les Némathelminthes sont parasites pour la plupart; le parasitisme peut être permanent ou seulement temporaire; il existe de nombreuses formes qui passent toute leur vie à l'état de liberté, tout en étant très voisines, par leurs caractères, de types parasites. La parenté de ces animaux n'est pas encore bien établie et on a pu les considérer comme des Arthropodes parvenus au terme extrême de dégradation que comporte le parasitisme; il semble pourtant qu'ils constituent plutôt un groupe distinct, se rattachant à la souche des Annélides dont il s'est détaché très tôt; les formes libres se sont relativement peu différenciées, mais les formes parasites se sont parfois très fortement écartées du type; c'est chez ces dernières qu'on observe d'ailleurs le plus grand développement comme taille, comme nombre et comme diversité des caractères. On s'accorde à diviser les Némathelminthes en sept classes d'importance fort inégale au point de vue du nombre des espèces qu'elles contiennent. Ce sont: 1° les ECHINODÉRIDES, un seul genre (*Echinodères*) renfermant une vingtaine d'espèces. Ce sont des êtres microscopiques qui vivent libres dans la mer; leur corps, qui présente une sorte de métamérisation externe, porte des aiguillons ou des soies diversement réparties suivant les espèces; la partie antérieure du corps est formée d'une trompe protractile à crochets chitineux, rappelant celle des Echinorhynques et qui porte l'ouverture d'un tube digestif complet. Cette trompe détermine les mouvements de l'animal par ses invaginations et dévaginons successives. Evolution inconnue; 2° les ACANTHOCÉPHALES encore appelés ECHINORHYNQUES (V. ce mot et LEMNISQUE); 3° les GORDIACÉS (V. GORDIUS); 4° les NÉMATODES (V. plus loin); 5° les DESMOSCOLÉCIDES (V. DESMOSCOLEX); 6° les CHÆTOSOMIDES (V. CHÆTOSOMIDE); 7° les CHÆTOGNATHA (V. ce mot).

R. MONIEZ.

NÉMATOCYSTE (Zool.) (V. HYDROÏDES).

NÉMATODES (Zool.). Les animaux qui forment cette classe, la plus importante de l'embranchement des Némathelminthes, sont des Vers, parasites ou libres, non métamérisés, au corps d'ordinaire très allongé, limité par une épaisse cuticule qui peut être striée transversalement chez les grandes espèces; cette cuticule peut porter des soies mobiles, des denticulations, ou encore des appendices de nature variable autour de la tête ou vers l'extrémité

caudale, ces productions cuticulaires étant, en règle générale, fort peu développées. Sous la cuticule se trouve la couche cellulaire qui lui donne naissance, et les *éléments musculaires*, toujours très développés, formant au corps une sorte d'étui interne qui permet les mouvements très étendus que présentent ces animaux ; les muscles, disposés avec une grande régularité, sont constitués par de grandes cellules allongées dans le sens de la longueur du corps. L'étui musculaire est toujours interrompu le long de deux lignes médianes, l'une ventrale, l'autre dorsale, et le long de deux lignes latérales (*champs latéraux*) ; il existe quelquefois d'autres interruptions régulières entre les lignes médianes et latérales. C'est un épaississement de la couche sous-cuticulaire qui sépare ces différents faisceaux musculaires. Certains auteurs ont accordé une importance excessive, au point de vue de la classification, aux caractères tirés de la disposition des muscles. L'appareil digestif, généralement complet, s'ouvre à l'extrémité antérieure du corps et s'étend en droite ligne jusqu'à l'ouverture anale, située à la face ventrale, près de l'extrémité postérieure. Le pourtour de la bouche et la partie antérieure du tube digestif peuvent présenter des armatures variées ; l'œsophage est un tube chitineux entouré d'un puissant appareil musculaire propre ; il présente souvent un ou deux renflements et fonctionne par succion. Le tube digestif proprement dit, cuticularisé à ses surfaces interne et externe, est formé d'une seule couche celluleuse,

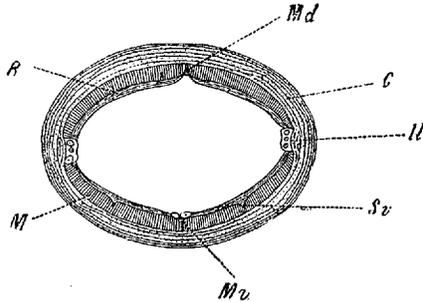


Fig. 1. — Coupe transversale du corps du *Pseudalius inflexus*. — *Md*, *Mv*, lignes médianes dorsale et ventrale ; *U*, lignes latérales ; *Sv*, lignes submédianes ventrales ; *M*, couche musculaire ; *R*, couche conjonctive (d'après Schneider).

il est dépourvu de muscles, sauf dans sa portion terminale. L'appareil excréteur est représenté chez les Nématodes par un vaisseau à parois propres, situé de chaque côté du corps dans les champs latéraux : les deux vaisseaux se réunissent en avant par une anastomose qui émet un canal dirigé en avant vers la ligne médiane ventrale, où il s'ouvre au dehors. Dans un petit nombre de genres il n'existe qu'un seul de ces canaux, tantôt celui de droite, tantôt celui de gauche. Quelques appareils glandulaires, situés dans la région céphalique et vers l'extrémité caudale, s'ouvrent aussi à l'extérieur ; d'autres débouchent dans l'appareil digestif. Le système nerveux central est essentiellement représenté par un collier œsophagien qui émet en avant six branches nerveuses pour les organes péribuccaux et, en arrière, deux nerfs qui suivent les lignes dorsale et ventrale jusqu'à l'extrémité du corps, où ils émettent des branches destinées aux organes situés au voisinage de l'anus. Les organes des sens sont naturellement beaucoup plus développés chez les espèces libres : ils consistent en soies tactiles, appareil oculaire, etc. Les organes génitaux dans les deux sexes sont constitués par un tube allongé dont le fond fonctionne comme glande sexuelle, tandis que le reste forme un canal vecteur et un réservoir ; il est rare que ce tube soit double ou se bifurque à l'extrémité chez le mâle, et des considérations d'ordre morphologique font

admettre qu'il reste simple chez les femelles, bien qu'il semble parfois nettement double. L'appareil mâle débouche dans le rectum, la vulve est située vers le milieu du corps. En connexion avec l'appareil mâle, on trouve un ou deux spicules, semblables ou inégaux, dont les caractères très variables jouent un rôle important en taxonomie ; il peut s'y joindre des spicules accessoires, et d'autres formations, parfois très compliquées, peuvent accompagner celles-ci, caractérisant certains genres ou certains groupes. Les sexes sont séparés, cependant quelques Nématodes sont hermaphrodites et d'autres présentent de l'hétérogonie. Les mâles, moins communs que les femelles, sont aussi plus petits qu'elles et se distinguent d'ordinaire, à première vue, par leur taille et la forme recourbée de l'extrémité postérieure du corps ; il peut exister chez les formes parasites un dimorphisme sexuel considérable. La reproduction se fait par des œufs, dont la conformation fournit des caractères importants pour la détermination des espèces ; la ponte peut avoir lieu dès les premières phases de leur évolution, mais ils peuvent aussi se développer complètement dans le corps de la mère qui est ainsi ovovivipare ; entre ces deux extrêmes on peut observer tous les degrés.

L'étude de l'évolution des Nématodes est fort intéressante, et les particularités qu'elle présente sont extrêmement variables, dissimilables même, souvent pour les différentes espèces d'un même genre, ce qui est en relation avec le degré et le mode de parasitisme. Un très grand nombre d'espèces présentent des migrations, au cours

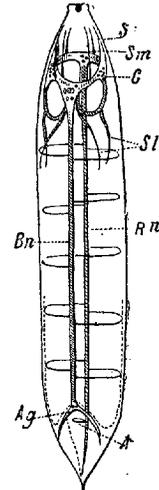


Fig. 2. — Schéma du système nerveux des Nématodes. — *G*, ganglion latéral de l'anneau nerveux ; *S*, nerfs latéraux antérieurs ; *Sm*, nerfs submédians ; *Sl*, nerfs sublatéraux ; *Bn*, nerf ventral ; *Rn*, nerf dorsal ; *Ag*, ganglion anal ; *A*, anus (d'après O. Bütschli).

desquelles elles subissent des métamorphoses, quelquefois très accentuées, comme celles que, le premier, nous avons découvertes dans ce groupe chez différentes espèces libres ; mais souvent ces métamorphoses sont peu marquées et elles se bornent à un simple changement de peau, nécessité par l'inextensibilité de leur épaisse cuticule ; ces mues ou métamorphoses sont au nombre de deux. Il est des formes chez lesquelles le parasitisme est permanent et qui passent leur vie larvaire chez un premier hôte, qu'ils quittent pour achever leur évolution chez un hôte définitif, et ces migrations se font activement ou passivement suivant les cas ; d'autres passent toute leur existence chez un hôte unique, émigrant seulement d'un viscère dans un autre, au moment de devenir adulte ; d'autres encore habitent toute leur vie le même organe, devenant sexués au lieu même où ils sont arrivés sous forme d'œuf ou de larve. Un autre type d'évolution est celui des Nématodes qui sont seulement des parasites temporaires : les uns vivent libres pendant leur jeunesse et n'atteignent leur maturité que dans la vie parasitaire ; c'est l'inverse qu'on observe chez d'autres qui doivent devenir libres pour être sexués ; il existe aussi dans ce type des formes qui vivent d'abord libres, deviennent ensuite parasites à l'état de nymphe et reprennent enfin leur liberté pour se reproduire. On trouve également de ces Vers dont les générations sont alternativement libres et parasites, et qui présentent des caractères spéciaux dans ces états successifs. Il en est, enfin, qui semblent indifférents à l'état de liberté ou de parasitisme, prenant pour ainsi dire l'un ou l'autre état suivant les circonstances et ac-

quérant la maturité sexuelle dans les deux cas. Ces remarquables transitions nous amènent aux formes qui vivent libres et ne peuvent être parasites. Il faut encore noter que certaines espèces libres, comme nous l'avons montré jadis, peuvent, en s'enkystant, se faire convoyer par les animaux les plus divers, dans les milieux nutritifs convenables; d'autres restent sur place, après s'être enkystés, quand les conditions de milieu cessent de leur être favorables, et reprennent leur vie active aussitôt que le milieu redevient ce qu'il était primitivement; on a qualifié ces faits de reviviscence pour certaines espèces. Ajoutons, pour terminer, qu'un bon nombre de formes sont parasites des végétaux et que, de ce chef, les Nématodes sont de redoutables ennemis pour nos cultures. Tous ces faits du plus haut intérêt sont étudiés à propos des types qu'ils concernent, dans les nombreux articles que nous consacrons aux Nématodes, surtout à ceux qui attaquent l'espèce humaine ou les animaux domestiques.

Les Nématodes se divisent en deux grands groupes dont l'un renferme les espèces parasites et l'autre celles qui passent toute leur existence en liberté (*Vagantia*). Cette division ne doit pas être prise à la valeur absolue des mots qui les désignent, en ce sens qu'il existe dans l'ordre des *Vagantia* des espèces parfaitement séparées des espèces libres du même genre ou de genres voisins (*Rhabditis*, *Sphaerularia*, etc.). Les Nématodes forment au total une vingtaine de familles, parmi lesquelles nous indiquerons seulement les types principaux: Anguillules, Ascarides, *Angiostoma*, Ankylostome, *Atractis*, *Conocephalus*, *Cosmocephalus*, *Cucullanus*, *Dispharagus*; Dorylaïme, *Dracunculus* (V. DRACONNEAU, DRACONTIASE); Filaire, *Hedruris*, *Heterodera*; Mermis, *Myxomimus*, *Olbulanus*, *Oncholaimus*; Oxyure, *Passalurus*, *Rhabditis*, *Rictularia*; Sclérostome, *Simonsia*, *Sphaerularia*; Spiroptère, Strongles, *Strongyloïdes*, *Syngamus*; Trichine, *Trichocephalus*; Trichosome, *Tylenchus*, etc.

R. MONIEZ.

NÉMÉE (Νεμέα). Localité de l'ancienne Grèce, au N.-E. du Péloponèse, où se célébraient les jeux Néméens. C'est une vallée orientée du N. au S., située entre Phlionte et Cléones, sur le territoire de cette dernière cité; elle a 4 kil. de long sur 1 de large environ. Elle est dominée par le mont Apesas, visible d'Argos et de Corinthe; ses eaux vont au golfe de Corinthe. La célébrité de Némée venait du lion qu'Heraklès y tua; son importance, des jeux. Ce n'était pas une ville, mais un territoire sacré avec temple, théâtre, stade, etc. Le village voisin s'appelait Bembina. L'édifice principal était le temple de Zeus Néméen, décrit par Pausanias, dont les ruines sont encore visibles.

NÉMÉENS (Jeux). Institués en l'honneur de Zeus de Némée, vallée de l'Argolide, située entre Cléone et Phlionte, que la légende d'Io et celle d'Héraclès avaient de toute antiquité rendue célèbre chez les Grecs. Ils avaient été fondés, disait-on, par les sept chefs ligués contre Thèbes, en l'honneur d'Archemoros; plus tard, nous les voyons figurer dans la légende des Epigones, l'un des fils de Thésée y remportant de nombreuses victoires sur ses concurrents. Aux temps historiques ces jeux étaient, comme ceux d'Olympie, de Corinthe et de Delphes, le rendez-vous d'abord de tous les Grecs unis ou alliés des Argiens qui se les étaient annexés, ensuite de tous les Grecs sans distinction. L'époque n'en était pas fixe; on les célébrait tantôt tous les trois, tantôt tous les deux ans, une fois en hiver, le plus souvent en été, dans le mois qui correspond à notre mois d'août, c.-à-d. qu'il y avait deux célébrations de jeux Néméens dans une Olympiade. Les jeux comportaient tous les exercices en usage chez les Grecs, exercices gymniques, courses à pied et en char, luttes, concours de poésie et de musique, etc. Toute une série d'odes de Pindare, que nous avons encore (les *Néméennes*), est consacrée à en célébrer les héros; la couronne qui leur était décernée était tressée avec l'ache, plante qui avait une

signification funèbre. Sous la domination romaine, le siège de ces jeux fut transféré à Argos, où ils furent en honneur jusqu'au déclin du paganisme.

J.-A. H.

NÉMÉMCHA. Tribu d'Algérie, dép. de Constantine, établie sur le plateau autour de l'Aurès; de la famille berbère des Haoura, mélangés d'Hilaliens, ils ont beaucoup perdu de leur importance. On y distingue trois fractions: *Brarcha*, demi-Arabes, sur la frontière tunisienne; *Al-lacouna*, Arabes presque purs de Tebessa au Souf; *Ouled Rechaïch*, Berbères presque purs, entre Tebessa et Biskra.

BIBL.: LATRUFFE, dans *Bull. Soc. de géogr.*, 1882.

NÉMERTES (Zool.) (V. NÉMERTIENS).

NÉMERTIENS. I. ZOOLOGIE. — Classe des Plathelminthes (V. PLATODES), caractérisée par le corps allongé, presque rubané, déprimé, dépourvu de tout appendice, revêtu d'un épithélium vibratile; tube digestif complet, droit; deux fosses ciliées à la région céphalique, un appareil circulatoire clos, à parois contractiles; sexes séparés, développement très compliqué; l'appareil caractéristique est une trompe exsertile, souvent armée, contenue dans une cavité spéciale, s'ouvrant en avant de la bouche ou dans la cavité buccale. Presque tous sont marins, quelques-uns vivent en parasites. Ces animaux ont beaucoup d'analogie avec les Turbellariés; ils s'en distinguent principalement par leur taille souvent considérable et leur organisation plus élevée; il faut les considérer comme des Turbellariés en voie de métamérisation: les particularités que présentent en effet chez la plupart des formes et à des degrés divers, les appareils excréteur, vasculaire, génital et nerveux, autorisent à admettre que, si les anneaux ne sont pas marqués au dehors, il n'y a pas moins réelle métamérisation des organes, ou grande tendance à cet état et, si ces particularités ne s'observent pas toujours, c'est quand il s'agit de formes dégradées ou inférieures. On divise les Némertiens en six ordres dont voici les principaux genres: *Pelagonemertes*: formes nageuses, de haute mer, au corps très déprimé, presque foliacé, transparent, tube digestif avec des ramifications latérales; Australie, Nouvelle-Guinée. — *Malacobdella*: corps large, plat, terminé par une large ventouse; fixés sur les branchies et le manteau de divers lamellibranches marins. — *Lineus*: l'espèce appelée *longissimus* a le corps extrêmement long, mesurant jusque 15 pieds, sur environ 3 millim. de large; on la trouve d'ordinaire pelotonnée sous les pierres, abondante sur les côtes de l'Océan. — *Cerebratulus*: l'espèce *marginatus* peut atteindre plus de 4 m. de long sur 3 centim. de large; Océan, Méditerranée. — *Eupolia*: une espèce, *Carcinophila*, dans l'abdomen des femelles du Crabe vulgaire (*Carcinus maenas*). Quelques espèces de genres voisins présentent des faits analogues de parasitisme. — *Amphiporus*: corps court et ramassé, à extrémité céphalique peu distincte, 10 yeux ou plus, trompes s'étendant jusqu'à l'extrémité postérieure du corps. — *A. lactiflorens*: quelques pouces de long, très commun sur nos côtes. — *Tetrastemma*: 4 petits yeux en carré, corps d'ordinaire allongé; ovipare; des genres voisins sont ovovivipares. — *Nemertes*: corps très étroit, tête spatulée, yeux nombreux. — *N. communis*: noir, 0^m,30 de long sur 2 millim. de large. — *Geonemertes*: 6 ou 4 ocelles, corps à section ovale ou circulaire; les uns sont lacustres, d'autres terrestres et vivent sous les pierres humides ou s'enfoncent dans le sol à la façon des Lombrics. — *Carinella*: tête spatuliforme, distincte du corps qui est très allongé et se rétrécit d'avant en arrière; côtes de France. — *Cephalothrix*: corps très long, filiforme, très contractile. — *C. galathea*: en parasite sur les *Galathea*.

R. MONIEZ.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Némertiens étant des vers nus, dépourvus d'organes chitineux ou calcaires, il semble difficile qu'ils aient laissé des débris à l'état fossile. Cependant on a décrit comme tels (*Nemertites*) des empreintes ou des moulages que la plupart des paléontologistes considèrent simplement comme des excréments d'Annélides ou d'Holothuries.

E. TRT.

NÉMÉSIANUS (M.-Aurelius-Olympius), poète latin de Carthage (2^e moitié du III^e siècle de notre ère). Il semble avoir vécu surtout en Afrique, où « il se distingua et brilla, nous dit-on, parmi tous les colons » (Vopiscus, *Car.*, 44). Il est appelé sur les manuscrits « le poète carthaginois ». Il prit part aux concours littéraires ; et, dans l'un d'eux, il eut pour concurrent Numérien, le futur empereur. Il composa des poèmes descriptifs de toute sorte, sur la *Chasse*, la *Pêche*, la *Navigation*, etc. (*ibid.*, 44). En 284, d'après son propre témoignage (*Cynégét.*, 63-85), il songeait à une épopée sur les campagnes des empereurs Carin et Numérien. La plupart de ses œuvres sont perdues. Cependant nous possédons encore le début de ses *Cynégétiques* (325 vers), qu'il écrivit en Afrique et dédia à Carin et Numérien dans les premiers mois de 284. Nous avons aussi de lui quatre *Eglogues*, souvent jointes à celles de Calpurnius. Enfin, plusieurs savants lui attribuent le gracieux hymne en l'honneur de Vénus (*Pervigilium Veneris*). Ces divers poèmes ne sont point sans mérite : versification élégante, habile composition, observation exacte, style précis, réaliste et souvent pittoresque.

BIBL. : Fragments dans les diverses collections de *Poetae latini minores*, surtout dans le recueil de BÄHRNS (*Poetae latini minores*, 1879-93, t. III, pp. 174 et suiv. ; t. IV, pp. 292 et suiv.). — Ed. de Schenkl ; Prague, 1885. — MONCEAUX, *les Africains* ; Paris, 1894, pp. 375-385.

NÉMÉSIS. Divinité morale des anciens Grecs, pour la première fois personnifiée chez Hésiode, qui en fait une des filles de la Nuit, mais qui l'associe avec un sens favorable à la *Pudeur* : toutes deux se drapant dans leurs blancs vêtements, incapables de contempler le spectacle des hommes corrompus, remontent dans l'Olympe. Dans sa signification la plus élevée, Némésis, dont le nom est en rapport avec l'idée de partage et de loi (*νέμω, νόμος*), est la puissance suprême, analogue à la *Moera* ou *Destinée*, qui assigne à chaque être sa place dans l'organisme universel. L'y maintient ou le châtie lorsqu'il a réussi à en sortir : tous les attentats contre l'ordre universel, qu'ils soient commis par les dieux ou par les mortels, sont de son ressort. Elle empêche ou punit non pas seulement le crime qui viole le droit, mais aussi le bonheur excessif qui place un homme au-dessus de sa condition, tout sentiment d'insolence et d'orgueil qu'inspirent la prospérité et la jouissance, quand elles franchissent certaines limites. C'est ainsi que, dans la fable, le plus grand désastre dont les légendes primitives fassent mention, celui de Troie, est mis au compte de Némésis, en ce qu'elle est présentée comme la mère d'Hélène, qui fut la cause de la guerre ; c'est ainsi encore que son action expliquait la destinée extraordinaire de Polycrate, tyran de Samos. La croyance à la Némésis, le plus souvent confondue avec celle à la vengeance ou jalousie des dieux, contre laquelle protesta la philosophie platonicienne, était populaire chez les Grecs et elle a déteint sur les Latins par les poètes. Elle enseignait à se modérer en tout, à garder la juste mesure, à aimer ce qu'Horace a appelé l'*aurea mediocritas*, l'état moyen d'une âme que n'enflent pas le succès, que ne saurait abattre l'adversité. Némésis était particulièrement honorée à Rhamnonte en Attique et à Smyrne en Asie Mineure ; elle figure sur de nombreuses monnaies de cette dernière ville, sous les traits d'une femme amplement drapée, parfois avec des ailes, la main droite posée sur la bouche, avec, à ses pieds, les emblèmes de la roue, du filet, etc., qui indiquent son action, ou sur un char traîné par des gryphons, le regard baissé vers la poitrine. A Rome, elle avait une image au Capitole, que d'aucuns identifiaient avec la Fortune. J.-A. HILB.

BIBL. : WESTERMANN, *De Nemesi Græcorum* ; Tubingue, 1847, et surtout TOURNIER, *Némésis ou la Vengeance des dieux* ; Paris, 1869.

NÉMETES. Peuple germanique établi sur les bords du Rhin, dans la Gaule Belgique. Les *Nemetes* et les *Vangiones* avaient une première fois franchi le Rhin avec Arioviste ; mais ils quittèrent de nouveau la Gaule avec lui, pour n'y revenir que plus tard, probablement à la même époque que

les *Triboci*. Ils s'établirent dans la Belgique au-N. de l'Alsace, entre les *Vangiones* et les *Triboci*. Plus tard, leur territoire fut compris dans la province de la Germanie supérieure. Ville principale : *Noviomagus* (Spire).

NEMI (Lac de) (*Nemorensis lacus*). Petit lac d'Italie, dans un cratère des monts Albains, au S. du Monte Cavo, à 338 m. d'alt. De forme ovale, il a 280 hect., 50 m. de profondeur, pas d'écoulement visible. C'est un des plus beaux sites d'Italie. Son nom lui vient du bois (*nemus*) consacré à Diane sur ses bords. Au N.-E. est le village de Nemi (vieux château), où l'on a retrouvé, en 1883, le temple de Diane.

NEMIROV ou **NIEMIROV**. Ville de Russie, gov. de Podolie ; 5.500 hab. Toiles. Monastère de Nikolaïev (femmes). Ruines de *Mirov*. Il s'y tint en juin et juil. 1737 un congrès entre Turcs et Austro-Russes.

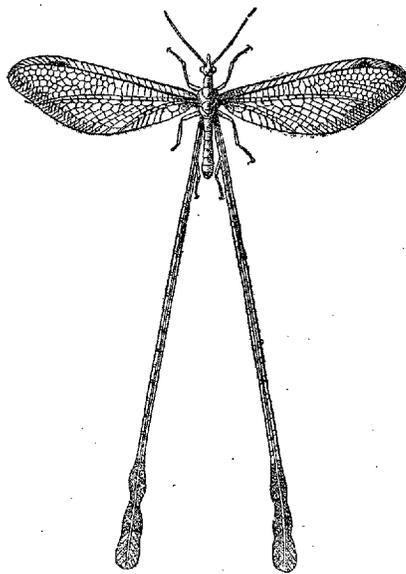
NEMIROVITCH-DAUTCHENKO (Vassili-Ivanovitch), romancier russe, né au Caucase le 3 janv. 1849, élevé au corps des cadets de Moscou. Il a publié des récits de voyage très vivants (*Solovki, Laponie et Laponais*), visita l'Afrique du Nord, l'Anatolie, la Perse, fut correspondant militaire durant la campagne de 1877-78, retraça ses impressions dans des récits romanesques : *Orange, Plevna et Chipka, En Avant!* Il écrivit ensuite d'autres romans : *Patmos, Dans la main de fer, Famille de héros, Princes de la Bourse*, etc.

NEMOCÈRES ou mieux **NEMOCERATA** (Entom.). Une des grandes divisions de l'ordre des Diptères, établie par Macquart (*Hist. nat. des Diptères*, 1834, t. I, p. 24) et comprenant tous ceux de ces insectes chez lesquels les antennes ont au moins six articles et une longueur égale ou supérieure à la tête et au thorax réunis. Les palpes ont de 4 à 5 articles. Cette division comprend notamment les *Tipules*, les *Chironomes*, les *Mycétobies*, les *Sciarses*, les *Cécidomyies*, les *Bibions*.

P. TERTRIN.

NEMOCON. Localité de Colombie, prov. de Cundinamarca, à 15 kil. N.-E. de Cipagnira ; 2.680 m. d'alt. Mine de sel ; marché très important avant la conquête espagnole (par Quesada en 1537).

NÉMOPTÈRE (Entom.) (*Nemoptera* L. ou *Nemapoptera* Burm.). Genre d'insectes Névroptères, établi par



Nemoptera imperatrix Westw.

Latreille et qui a donné son nom à la famille des Némoptérides, très voisine des *Hémérobies* et des *Chrysops*. Les *Némoptères* sont très reconnaissables par la forme presque linéaire des ailes postérieures, parfois un peu dilatées à

l'extrémité. La larve de *N. sinuata* Ol. vit, d'après Schaum, dans la poussière des tombeaux d'Égypte. Ces larves auraient le même régime que celles des *Myrmé-léons*. On compte une vingtaine d'espèces appartenant aux régions chaudes. Une des plus remarquables comme forme est le *N. imperatrix* Westw., que l'on trouve dans l'Afrique occidentale.

NEMORO. Ville maritime du Japon, ch.-l. d'un ken de l'île de Yéso (à l'angle N.-E.), sur la baie de ce nom.

NEMORRHÆDUS (Zool.) (V. ANTILOPE, t. III, p. 244).

NEMAUSEZ ou **NEMAUSEZ** (*Nemausensis pagus*). Ancien pays de la France dont Nîmes était la capitale et qui a subi à peu près les mêmes variations d'étendue que le diocèse de Nîmes. Après avoir compris l'ancienne *civitas Nemausensium*, il perdit dès le v^e siècle la partie septentrionale de son territoire qui forma l'Uzège (*pagus uceticus*), au vi^e siècle, la partie S.-O. qui forme le diocèse de Maguelonne, et la partie N.-O. qui forma le diocèse d'Alais, qu'il recouvra au viii^e siècle lorsque les victoires de Charles-Martel firent passer Nîmes avec toute la Septimanie et la Gothie sous la domination franque. Les principales villes de la région, qui conserva le nom de Nemosiez, furent, en dehors de Nîmes, Saint-Gilles, Beaucaire, Calvisson, Saint-Geniès-de-Magloire et Aigues-Mortes. On la trouve souvent aussi désignée sous le nom de *Nemausenque*.

NE M'OUBLIEZ PAS (Bot.) (V. MYOSOTIS).

NEMOURS (*Nemus, Nemosium, Nemoracum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau; 4.602 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Saint-Germain-des-Fossés, sur le Loing et le canal du Loing. Carrières de grès et sablières. Moulins, tanneries, tuileries, diamanterie. Nombreuses stations préhistoriques. Découvertes d'antiquités gallo-romaines. Château du xiii^e siècle. Eglise (mon. hist.) dont le clocher est du xiv^e, la nef des xv^e et xvii^e. Hôtel-Dieu fondé en 1479. Collège bâti en 1609. Couvents de récollets et d'augustines installés en 1624 et 1654, supprimés en 1790. Bibliothèque instituée en 1753 (4.000 vol.). Pont remarquable sur le Loing (1803). La ville, qui a été fortifiée de bonne heure, fut brûlée par Charles le Mauvais en 1358, prise par les Anglais en 1420 et reprise par les Français en 1437. La seigneurie, qui a eu pour possesseur au milieu du xiii^e siècle Gauthier de Nemours, maréchal de France, fut achetée par Philippe le Hardi en 1276. Charles V l'érigea en comté en 1364 pour le captal de Buch qui la conserva jusqu'à sa mort (1377). Charles VI transforma le comté en duché en 1404 pour Charles III, roi de Navarre. Celui-ci étant décédé sans enfants mâles, le duché revint à la couronne (1425), fut donné par Louis XI à Jacques d'Armagnac (1462), puis confisqué (1477), rendu ensuite à ses enfants par Charles VIII (1484) et de nouveau réuni à la couronne (1504), puis enfin détaché par Louis XII pour son neveu Gaston de Foix (1506). Réuni une fois de plus au domaine royal à sa mort (1512), il fut engagé à Philippe de Savoie (1528). Revenu une dernière fois au roi de France (1639), il fut donné en apanage à Philippe, frère de Louis XIV (1672), et resta depuis lors dans la maison d'Orléans. Nemours, jadis capitale du Gâtinais français, fut en outre le siège d'un bailliage sous l'ancien régime et le chef-lieu d'un district pendant la Révolution. Armes de la ville : *D'argent à une forêt de sinople*.

LEX.

TRAITÉ DE NEMOURS (V. NANTES [Édit de]).

BIBL. : P.-L. TORCHET, *Nemours, notice historique, archéologique et pittoresque*; Fontainebleau, 1882, in-12. — E. DOIGNEAU, *Nemours*; Paris, 1884, in-8. — E. THOISON, *les Rues de Nemours*; Nemours, 1895, in-8. — A. ROUX, *Souvenirs de l'invasion de 1870-71 à Nemours*; Nemours, 1877, in-8.

NEMOURS. Ville maritime d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Tlemcen, à l'embouchure de l'oued Tessa, sur une colline de 123 m.; 3.308 hab. (1.695 aggl.), dont 757 Français, 159 israélites. Mauvais mouillage. Mines de fer et de manganèse. Exportation d'alfa, de bétail, de grains. Elle

remplace la ville romaine d'*Ad Fratres*, la ville arabe de *Djéma Ghazouat* (mosquée des Pirates), dont il reste des ruines. Elle fut fondée en 1844 et prit le nom d'un des fils de Louis-Philippe. A 10 kil. S. est la koubba de *Sidi-Brahim*.

NEMOURS (Jacques d'ARMAGNAC, duc de), né en 1433, décapité à Paris en 1477. Fils de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche, Pardiac et Castres, vicomte de Carlat et Murat, seigneur de Montaigut en Combrailles, de Leuze et Condé en Hainaut, et d'Éléonore de Bourbon-la-Marche, il tenait des deux côtés au sang de France. Comme comte de Castres, il fut envoyé auprès de Charles VII, dès 1449, à Rouen, et prit part au combat de Formigny, aux sièges de Caen, Cherbourg et Bordeaux. Son père mourut en 1455. Il fut d'abord bien accueilli par Louis XI, qui le maria à Louise d'Anjou, fille du comte de Maine, sa filleule, et qui reconnut ses droits sur le duché de Nemours (1462). Chargé, comme lieutenant du roi, de pacifier le Roussillon (1463), il ne fut pas suffisamment récompensé de ses services. Mécontent, il intrigua dès lors avec les ligueurs du Bien public. Il se laissa entraîner par l'évêque de Bayeux dans des négociations assez louches, dont l'objet était de se saisir de la personne du roi à Montluçon. Réconcilié avec le roi à Mozat, près Riom, il n'en reprit pas moins ses menées. Il n'obtint que peu de chose au traité de Conflans, et prêta serment de fidélité au roi, ce qui ne l'empêcha pas de renouer avec Charles de France, par l'intermédiaire de Boucicaut et d'un astrologue. Après l'affaire de Péronne et la défaite de Jean V d'Armagnac, Dammartin lui imposa au nom du roi le traité de Saint-Flour : il fut déclaré indigne de toute grâce, digne de confiscation, mais pardonné. Il s'engageait même (1470) à instruire le roi des pratiques tramées contre lui qui viendraient à sa connaissance, et renonçait, en cas de violation de ce serment, à ses privilèges de pair de France ; il abandonnait quatre places à titre de caution. Il dut renouveler ses serments à Angers sur la vraie croix. Cela ne l'empêcha pas, en 1474 ou 72, de négocier avec le connétable de Saint-Pol par l'intermédiaire du « ladre » Miquelot. Dénoncé au roi et accusé d'*anglicherie* (entente avec les Anglais), il cherche à se disculper et envoie sa femme trouver le roi. Mais Louis XI, décidé à en finir, ordonne au sénéchal de Rouergue et au bailli des montagnes d'Auvergne de l'assiéger dans Carlat. Puis Pierre de Beaujeu arrive en personne et se saisit de Jacques et de sa famille. La duchesse mourut sur ces entrefaites.

Il est inexact que la capitulation (comme l'ont dit Basin et Brantôme) lui ait promis vie et liberté et que par conséquent Louis XI ait violé sa parole. Mais il traita sa victime avec la dernière cruauté. Enfermé à Vienne, puis à Pierre-Encize, traîné à Orléans, mis dans une horrible cage à la Bastille, il fut traduit, pour crime de lèse-majesté, devant des commissaires désignés par le roi, qui distribua d'avance ses biens aux juges, exigea qu'il ne sortit pas de sa cage, et ordonna de le faire « parler clair ». D'abord il nia tout, ignorant que les commissaires étaient déjà renseignés, et tenta de s'évader. Puis il entra dans la voie des aveux, et écrivit au roi deux lettres déchirantes pour implorer sa grâce. Son procès fut porté au Parlement (il avait vainement réclamé le privilège de clergie) ; mais, comme le roi redoutait de la part des juges des velléités d'indépendance, le Parlement fut « garni » de notables et convoqué à Noyon sous la présidence de Pierre de Beaujeu. Déclaré criminel de lèse-majesté, condamné à la perte de tous honneurs, à la confiscation et à la décapitation, il eut la tête tranchée le 4 août 1477. Il est inexact (Brantôme) que le roi ait fait agenouiller deux des enfants de Nemours au pied de l'échafaud de leur père.

Son goût pour les arts, sa douceur (rien de la sauvagerie des Armagnacs), sa piété ont fait oublier son absence de volonté, sa mauvaise foi, ses trahisons répétées. Louis XI a été d'une dureté impitoyable contre lui et même

contre ses enfants (la réaction qui se produisit sous le règne de Charles VIII leur fut favorable), mais il n'en est pas moins vrai que Nemours intrigua perpétuellement contre lui et viola maintes fois ses serments. Son portrait existe peut-être au frontispice du manuscrit 514 de la Mazarine. C'est à Basin et à Brantôme que C. Delavigne a emprunté les éléments de son drame de *Louis XI*, où il est question de Nemours.

H. HAUSER.

BIBL. : B. de MANDROT, *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (*Revue hist.*, XLIII, p. 271, et XLIV, p. 261).

NEMOURS (Louis d'ARMAGNAC, duc de), né en 1472, mort à Cérignoles en 1503, troisième fils du précédent, et filleul de Louis XI. Lorsque Charles VIII, en 1492, rétablit les deux fils (l'aîné était mort) de Jacques d'Armagnac dans leurs biens et dignités, Louis reçut le comté de Guise ; mais, par la mort de son frère Jean, il devint en 1500 duc de Nemours. Il accompagna Charles VIII en Italie. Louis XII le nomma, malgré son extrême jeunesse, vice-roi de Naples. Il ne parait pas avoir eu de grands talents militaires. Il dispersa maladroitement ses forces. Malgré une trêve, Gonsalve de Cordoue attaqua les postes français. Nemours le rencontra près de Cérignoles le 28 avr. 1503. Les plus braves de ses lieutenants lui conseillaient d'attendre au lendemain, car la position des Espagnols était très forte. Mais Yves d'Allegre et le roi d'armes de Champagne l'accusèrent de lâcheté, les Allemands menacèrent de quitter le service du roi si l'on ne se battait, et le jeune duc se lança à corps perdu contre les ennemis, à la tombée de la nuit. L'explosion d'un chariot de poudre des Espagnols acheva de mettre la confusion dans les troupes françaises. Blessé de trois coups d'arquebuse, le duc tomba de cheval et mourut au milieu des combattants. Son cadavre fut retrouvé nu. Gonsalve lui fit faire d'honorables funérailles à Barletta. Avec lui finit la maison d'Armagnac.

H. HAUSER.

BIBL. : V. CHARLES VIII et LOUIS XII, surtout Jean d'Auron, *Chroniques de Louis XII* (éd. Maulde la Clavière); Paris (Soc. de l'hist. de Fr.), 1889-95, 4 vol. in-8.

NEMOURS (Gaston de FOIX, duc de) (V. GASTON, t. XVIII, p. 590).

NEMOURS (Philippe de SAVOIE, duc de), né en 1490, mort le 25 nov. 1533. Troisième fils de Philippe, duc de Savoie, et de Claudine de Brosse, frère de Charles III, duc de Savoie, et de Louise, mère de François I^{er}. Evêque de Genève à cinq ans, il accompagna Louis XII en Italie et prit part à la bataille d'Agnadel. En 1510, il résigna son évêché, et retour en apanage le comté de Genevois. Il servit tour à tour Charles-Quint et François I^{er}, qui lui donna le duché de Nemours. Il épousa Charlotte d'Orléans, fille de Louis, duc de Longueville.

BIBL. : V. en particulier PARADIN, *Chronique de Savoie*; Lyon, 1561, in-fol. — GUICHENON, *Hist. généalogique de la maison de Savoie*.

NEMOURS (Jacques de SAVOIE, duc de), comte de Genevois, marquis de Saint-Sorlin, né à Vauluisant en Champagne le 12 oct. 1534, mort à Annecy en 1575. Il prit part aux sièges de Lens et de Metz, à la bataille de Renty. Pendant la campagne de Piémont (1555), il défia le marquis de Pescaire et, avec trois compagnons, se battit contre le marquis et trois des siens sous les murs d'Asti. Il fut l'un des tenants du tournoi dans lequel Henri II fut blessé. Partisan des Guises, il essaya cependant, mais en vain, de sauver les prisonniers à qui il avait promis la vie après le tumulte d'Amboise, en particulier Castelnau. Après une tentative avortée pour enlever Henri d'Orléans (plus tard Henri III), le mener en Lorraine ou Savoie et en faire le chef du parti, il dut se retirer en Savoie. Rentré en France, il combat les huguenots avec Guise et Saint-André, signe l'acte de capitulation de Bourges et la requête présentée au roi contre les meurtriers de François de Guise. Nommé gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, il reprend Vienne, bat des Adrets près de Valence et assiège Lyon ; le bruit courut un instant qu'il avait été empoisonné devant cette place. En 1566, il épousa Anne d'Este, veuve de François de Guise. Mais il

avait antérieurement épousé par paroles de présent Françoise de Rohan ; il prétendit qu'il ne pouvait, pour cause de religion, considérer ce mariage comme valable, et il le fit annuler par le Parlement, bien que Françoise lui eût donné un fils, qui continua à se faire appeler Henri de Savoie, comte de Genevois. En 1567, lorsque la cour était à Meaux, menacée d'être enlevée par Condé, c'est Jacques de Savoie qui conseilla de rentrer dans Paris, et il y ramena effectivement le roi au milieu des Suisses. Il prit part à la bataille de Saint-Denis et refusa d'exécuter la paix de Longjumeau à Lyon et à Grenoble, ce dont le pape le félicita. Il aida d'Aumale à repousser l'invasion du duc de Deux-Ponts. Après une retraite en Genevois, il revint à Paris en 1572, il alla recevoir Henri III à Lyon en 1575, puis rentra à Annecy, où il mourut de la goutte. On le dépeint comme un capitaine beau, instruit et vaillant.

H. HAUSER.

BIBL. : *Mémoires de Condé*. — BRANTÔME, *Capitaines*. — De THOU, et les collections de *Mémoires du temps*. — *Hist. ecclésiast. des Eglises réformées*. — ARNAUD, *Hist. des protest. du Dauphiné*. — A. de RUBLE, *Françoise de Rohan*.

NEMOURS (Charles-Emmanuel de SAVOIE, duc de), prince de Genevois, né en 1567, mort en 1595. Fils du précédent ; très dévoué aux Lorrains, il fut arrêté à Blois lors de l'assassinat du duc de Guise. Il réussit à se sauver à Paris. En 1590, il commandait à Paris, sous le contrôle de Mayenne, son frère de mère. Mais la jalousie ne tarda pas à se mettre entre ces deux personnages. Il se retira dans son gouvernement du Lyonnais, avec le secret désir de se constituer une principauté indépendante. Enfermé un instant à Pierre-Encise, il se réfugia en Comté, où il mourut au moment où il préparait une expédition contre Lyon.

H. HAUSER.

NEMOURS (Henri de SAVOIE, duc de), second fils de Jacques de Savoie, deuxième duc de Nemours, de la nouvelle branche, et d'Anne d'Este, fille du duc Hercules II et de Renée de France, né à Paris le 2 nov. 1572, mort à Paris le 10 juil. 1632. Connu, jusqu'à la mort de son frère aîné en 1595, sous le titre de marquis de Saint-Sorlin, il fut élevé à Annecy sous les yeux de son père. Mis en 1588, par son cousin le duc de Savoie, à la tête des troupes destinées à opérer contre les Français, dans le marquisat de Saluces, il s'empara en novembre de la forteresse de Carmagnol, et bientôt de tout le pays. Entraîné par ses frères utérins, les princes lorrains, dans le parti de la Ligue, il guerroya en Dauphiné, dont il fut nommé gouverneur en 1594, mais fit de vains efforts pour délivrer son frère enfermé alors à Pierre-Encise. Devenu duc de Nemours en juil. 1595, il fit l'année suivante sa soumission à Henri IV, assista en 1597 aux états de Rouen et au siège d'Amiens, mais, retiré à Annecy, s'abstint de prendre part, en août 1600, à l'expédition française dans le marquisat de Saluces. Allié un instant et sans succès aux Espagnols, contre le duc de Savoie, qui lui avait refusé la main d'une princesse de sa maison, il épousa, en 1618, Anne de Lorraine, fille unique du duc d'Aumale ; il passa le reste de sa vie à Paris, brillant à la cour, où il fit représenter un grand nombre de ballets, art dans lequel, au dire de l'abbé de Marolles, il excellait. De sa femme, qui lui survécut jusqu'en mars 1638, il eut quatre fils, dont l'aîné, *François-Paul*, mourut à huit ans, le second *Louis*, en 1641, et les deux autres furent les derniers représentants mâles de leur branche. Il fut inhumé à Annecy.

Eug. Assé.

BIBL. : GUICHENON, *Hist. général. de la maison de Savoie*. — MAROLLES, *Mém.*, 1656, in-fol., t. II. — *Mémoires de PONTCHARTRAIN, de RICHELIEU, etc.*

NEMOURS (Charles-Amédée, duc de), né en avr. 1624, mort à Paris le 30 juil. 1652, deuxième fils du précédent. En 1643 (9 juil.), il épousa Elisabeth de Bourbon, fille du duc de Vendôme. Volontaire dans la campagne de 1645, en Flandre, il assista aux sièges de Gravelines, Béthune, Lens, Bourbourg et Montassel ; commanda l'année suivante, la cavalerie légère aux sièges de Courtrai et

de Mardick, où il fut blessé à la jambe. Entraîné dans la Fronde par la duchesse de Châtillon, en 1652 il conduisit au secours d'Angers un corps de troupes espagnoles, venues de Flandres, protégea la retraite de M^{lle} de Montpensier à Orléans, prit part aux combats de Bleneau et du faubourg Saint-Antoine, où il fut blessé (2 juil.). A la fin du même mois, il périt d'un coup de pistolet, dans un duel avec son beau-frère, le duc de Beaufort, qu'il avait provoqué, et dont sur le terrain il repoussa les avances : « Ah ! coquin, il faut que tu me tues ou que je te tue. » Obligé de se défendre contre son attaque, Beaufort tira, et Nemours, atteint de trois balles, ne se releva pas. De son mariage, il avait eu trois fils morts, l'année même de leur naissance, et deux filles : *Marie-Jeanne-Baptiste*, née le 11 avr. 1644, mariée le 11 mai 1665 au duc Charles-Emmanuel de Savoie, morte en 1724 ; et *Marie-Françoise-Elisabeth*, née le 21 juin 1646, mariée le 25 juin 1666 à Alphonse VI de Portugal, morte le 27 déc. 1683. Leur mère était morte le 19 mai 1664.

BIBL. : *Mémoires* de M^{lle} de MONTPENSIER, de NEMOURS, de MOTTEVILLE, de RETZ, de G. JOLY, de CONRART, de MONGLAT.

NEMOURS (Henri II de Savoie, duc de), né en 1625, mort à Paris le 14 janv. 1659, frère cadet du précédent. Destiné à l'état ecclésiastique et nommé archevêque de Reims en 1651, il fut relevé de ses vœux à la mort de son frère, qui ne laissait pas d'enfant mâle, et épousa, le 22 mai 1657, Marie d'Orléans, fille de Henri II, duc de Longueville. Doux, mais de faible santé, atteint même d'épilepsie, il mourut sans enfants, le dernier de sa maison. Eug. ASSE.

NEMOURS (Mariée d'ORLÉANS-LONGUEVILLE, duchesse de), princesse souveraine de Neuchâtel, née à Paris le 5 mars 1623, morte à Paris le 16 juin 1707, femme du précédent. Fille de Henri II d'Orléans, duc de Longueville, et de sa première femme, Louise de Bourbon-Soissons, elle perdit sa mère à douze ans (1637), et passa cinq ans plus tard sous l'autorité d'une belle-mère, la si célèbre sœur du grand Condé, âgée de vingt-trois ans seulement. Elevée dans une sage retenue et l'amour des études sérieuses, elle s'accorda peu avec la jeune duchesse, dont elle prétendit avoir beaucoup à se plaindre. Elle la suivit cependant à Munster, quand son père alla, en 1646, négocier avec Servien et d'Avaux la paix de Westphalie. Restée à Paris avec la duchesse de Longueville après la journée des Barrières et la fuite de la cour à Saint-Germain (1649), elle désapprouvait en secret la conduite de celle-ci, devenue le vrai chef de la première Fronde, et, lors de l'arrestation de son père avec les princes de Condé et de Conti (janv. 1650), se réfugia avec sa belle-mère à Dieppe sans avoir pu réussir à soulever la Normandie en faveur des prisonniers. Bientôt même elle se sépara de la duchesse, qui se réfugia en Flandre, tandis qu'elle-même se retira à Coulommiers, où la cour ne l'inquiéta pas. Heureuse de la liberté rendue à son père, le 13 fév. 1654, elle s'employa beaucoup pour l'empêcher de s'unir de nouveau au prince de Condé quand celui-ci reprit les armes. Tout en lui en sachant beaucoup de gré, la régente semble cependant avoir empêché son mariage avec le duc d'York d'abord, puis avec Charles II lui-même, qui avaient demandé sa main. Après avoir refusé le duc de Mantoue, elle épousa son parent, le duc de Nemours (1657), âgé comme elle de trente-deux ans, pour lequel elle avait quelque penchant, mais qui, pris le jour même de son mariage d'un mal singulier, la laissa veuve, sans enfants, deux ans plus tard (1659). Les quarante-huit ans qui lui restaient à vivre furent remplis par des deuils cruels et par d'interminables procès qu'elle eut à soutenir contre les parents de sa belle-mère, qui lui disputaient son héritage.

En 1663, elle perdit son père, et quand, en 1672, mourut son frère consanguin, le comte de Saint-Paul, elle eut un premier litige, au sujet de la tutelle de son autre

frère, l'abbé d'Orléans, avec le prince de Condé, oncle de celui-ci ; puis, à la mort de ce dernier des Longueville en 1694, commença pour elle un interminable procès relatif à la succession de ce frère qui, dans un testament argué d'insanité, avait institué pour héritier le prince de Conti. Ce procès, elle le perdit, le Parlement de Paris ayant rendu contre elle les sentences du 10 janv. 1696, 1^{er} août 1697, 15 mars et 13 déc. 1698, qui mettaient son adversaire en possession d'un héritage évalué à plus de 1.400.000 livres. Sur 23 voix, elle n'eut que les 2 voix des conseillers Catinat et Brigard. Elle fut plus heureuse pour la succession à la principauté de Neuchâtel, entrée dans la maison de Longueville par une Baden-Hochberg et possédée antérieurement par la maison de Chalon. Soutenue dans sa revendication par les habitants de Neuchâtel, qui, en 1699, la reçurent avec de grandes démonstrations de joie, et par le gouvernement de Berne, elle fut préférée par eux à ses compétiteurs, le prince de Conti, les duchesses de Lesdiguières et de Villeroy, le comte de Matignon, descendants de deux Longueville, le marquis de Mailly-Nesle, l'électeur de Brandebourg (qui devait l'emporter plus tard), le prince de Montbéliard, Guillaume, roi d'Angleterre, la marquise de Bade-Doutlach, le prince de Carignan. Ce ne fut pas sans une vive opposition de Louis XIV, qui, favorisant (assez mollement du reste) Conti qu'il n'aimait pas, l'exila pendant trois ans (1700-3) à son château de Coulommiers, chef-lieu du duché de Longueville. Malheureusement, l'héritier qu'elle s'était choisi, et auquel elle avait cédé de son vivant le titre de prince de Neuchâtel, Louis-Henri, dit le *chevalier de Soissons*, fils bâtard de son oncle maternel, le duc de Soissons, mort sans avoir été marié en 1641, était peu recommandable, bien qu'on s'explique son désir de perpétuer en sa personne ce nom de Soissons qui était celui de sa mère. Après l'avoir marié richement en 1694 à une fille du maréchal de Luxembourg, elle le perdit le 8 fév. 1703 à l'âge de soixante-trois ans, et ce fut la fille de ce dernier Soissons, qui, par son mariage, en 1740, avec le duc de Luynes, transporta dans cette maison les grands biens que laissa la duchesse de Nemours. — C'est à elle que Loret dédia et adressait sa *Muze Historique*, de 1650 à 1665.

Saint-Simon a fait ainsi son portrait : « Elle avait, avec une figure fort singulière, une façon de se mettre en tourière qui ne l'étoit pas moins, de gros yeux qui ne voyaient goutte, et un tic qui lui faisait toujours aller une épaule, avec des cheveux blancs qui lui traînaient partout, avoit l'air du monde le plus imposant. Aussi étoit-elle altière au dernier point et avoit infiniment d'esprit, avec une langue éloquent et animée à qui elle ne refusoit rien. » Elle a composé des mémoires sur la Fronde, qui, contés par elle à M^{lle} L'Héritier de Villaudon, furent publiés par celle-ci deux ans après sa mort, sous ce titre : *Mémoires de M. L. D. D. N., contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant les guerres de Paris jusqu'à la prison du cardinal de Retz, avec les différents caractères des personnes qui ont pris part à cette guerre* ; Cologne, 1709, in-12. Réimprimés dans les collections Michaud (1851) et Petitot (1824). — Son portrait a été gravé par Nanteuil (1660), d'après Beaubrun.

Eug. ASSE.

BIBL. : *Mém.* de SAINT-SIMON, t. II, pp. 124, 225, III, § 7, V, VI, VII et XII, édit. Boislille ; t. IV, 55 ; V, 276, 279, 281 ; VI, 250 ; VII, 277. — *Journal de Dangeau*, t. IV, V. — DAGESSEAU, 37^e plaidoyer (*Œuvres*, t. III, p. 249). — *Gazette d'Amsterdam*, année 1694, pp. 70, 118, 119 ; le *Mercur*, avril 1694, p. 48. — ZÜRLÄUBEN, *Hist. des troupes suisses*, t. VII. — BOURGEOIS, *Neuschâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, Lyon, 1887, in-8.

NEMOURS (Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'ORLÉANS, duc de), second fils du roi Louis-Philippe et de Marie-Amélie, né à Paris le 25 oct. 1814, mort à Versailles, hôtel des Réservoirs, le 26 juin 1896. Comme le duc de Chartres, son frère aîné, il fit ses études au lycée Henri IV, où il remporta quelques prix au grand concours

Nommé, le 17 sept. 1826, colonel du 4^{or} régiment de chasseurs, dénommé alors *chasseurs de Nemours*, chevalier des ordres le 21 fév. 1838, et très aimé du vieux roi Charles X, on dit qu'il était destiné à devenir l'époux de *Mademoiselle*, fille du duc de Berry. La Révolution de 1830 amoindrit donc sa situation plus qu'elle ne l'agrandit. Le 3 août, il fit son entrée dans Paris à la tête de son régiment. Mais il déclina l'offre de la couronne de Belgique, qui lui fut offerte (3 fév. 1831), ainsi que plus tard celle de Grèce, la politique de son père ne s'y prêtant pas. En nov. 1832, il prit part au siège d'Anvers. Maréchal de camp le 4^{or} juil. 1834, il assista à la première expédition de Constantine (nov.-déc. 1836), et l'année suivante, à la prise de cette ville, où le général Damrémont fut tué à ses côtés (13 oct.). Lieutenant général le 11 nov., il se vit refuser par la Chambre une dotation de 500.000 fr. (4^{or} mars 1840), à l'occasion de son mariage (27 avril). En 1841, il ravitaille Miliabah, Médéah, bat les Kabyles (3 mai). Il ne devait plus revoir l'Afrique, où il avait déployé un vrai talent militaire et le plus calme courage. Après la mort du duc d'Orléans, nommé régent éventuel par la loi du 30 août 1842, mais injustement impopulaire, il ne chercha pas, le 24 fév. 1848, à faire valoir ses droits, mais accompagna la duchesse d'Orléans et son fils à la Chambre des députés, restant impassible aux outrages et aux menaces qui lui étaient prodigués. Le 27 fév., il rejoignait sa famille en Angleterre, et le 4 mars se fixait avec elle à Claremont. La protestation qu'il adressa le 20 mai suivant à l'Assemblée nationale contre la loi qui bannissait sa famille est le seul acte politique auquel il ait attaché son nom depuis la révolution de Février. Revenu en France en 1870, il se rendit à Frohsdorf en sept. 1873; passa le 25 nov. 1879 dans le cadre de réserve comme général de division, et en fut rayé par suite de la loi de juin 1886, et même remplacé alors par le maréchal de Mac-Mahon, comme président de la Société de secours aux blessés. — De son mariage avec Victoire-Auguste-Antoinette, fille de Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et de M.-A.-G. de Kohary, unique héritière du prince hongrois F.-J. de Kohary, morte à Claremont le 10 nov. 1857, il a eu deux fils : 1^o L.-P.-Marie-Ferdinand-Gaston, comte d'Eu, né à Neuilly le 28 av. 1842, marié le 13 oct. 1864 à la fille de Pierre II, empereur du Brésil, née en 1846; 2^o Ferd.-Phil.-Marie, duc d'Alençon, né à Neuilly le 12 juil. 1844, marié le 18 sept. 1868 à Sophie-Augustine, fille du duc de Bavière, morte le 4 mai 1897 dans l'incendie du bazar de la Charité; et 3^o une fille, la princesse *Marquerte*, mariée le 14 janv. 1872 au prince Ladislas Czartoryski, mort en 1897. Eug. Assé.

NEMPONT-SAINTE-FIRMIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil; 372 hab.

NEMROD (V. NIMROD).

NEMROUND-DAGH (V. NIMROUD-DAGH).

NEN (Fleuve) (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 157).

NENAGH. Ville d'Irlande, au N. du comté de Tipperary, sur le Nonagh, tributaire de la Dergh; 4.722 hab. (en 1891). Commerce actif de beurre et céréales. Ruines d'un donjon du XII^e siècle. Célèbre abbaye, aujourd'hui disparue.

NENCIONI (Enrico), critique italien, né à Florence en 1840, mort à Ardenza, près de Livourne, le 26 août 1896. Il fit partie, dès sa jeunesse, de l'école littéraire dite des *Amici pedanti*, dont Carducci était le chef et qui compta parmi ses membres Chiarini, Gargani, Targioni, etc. Très versé dans la connaissance des littératures étrangères, spécialement de la littérature anglaise, il écrivit sur ces littératures de remarquables *Essais* de critique. Martini l'a surnommé le Brunetière de l'Italie. Il vécut pauvrement à Florence du produit de quelques leçons. Dans les dernières années de sa vie, il fut nommé professeur de lettres italiennes à l'École normale de jeunes filles de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : *Versi* (Bologne,

1880); *Medaglioni* (Rome, 1883, et Florence, 1897); *Studi di letteratura straniera* (Florence, 1897-98, 2 vol.). M. MENGHINI.

NENCKI (Marcel), médecin polonais contemporain, né à Boczki (gouv. de Kalisch) le 15 janv. 1847. Reçu docteur à Berlin en 1870, il se consacra ensuite à la chimie physiologique, devint assistant à l'Institut pathologique de Berne en 1872, puis professeur. Ses écrits, très nombreux et répandus dans les recueils de chimie, de physiologie, etc., se rapportent tous à la chimie organique, biologique, etc. Dr L. HN.

NENIA. Chants de deuil proférés au moment des funérailles romaines par les parents ou par des pleureuses salariées. Conformément aux idées animistes de la religion romaine, nous y trouvons une déesse Næmia, inspiratrice de ces chants; elle avait une chapelle devant la porte Viminale.

NÉNIGAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne; 417 hab.

NENNIUS, prétendu abbé de Bangor du IX^e siècle, autrement inconnu. Mais deux prologues d'un manuscrit du XII^e de l'*Historia Britonum* (éd. princeps par Gale en 1691; éd. de L. de la Borderie, Paris, 1883) en font l'auteur de cette histoire. Cet ouvrage est une collection de traditions galloises; elles datent d'une époque où les Bretons, refoulés par les Saxons, se consolaient de leur indépendance et de leur gloire perdues en imaginant des fictions à l'honneur de leur race. La première rédaction de cette histoire paraît être de 822; elle fut interpolée et amplifiée jusque vers 1024. Récemment, le celtiste H. Zimmer s'est efforcé de démontrer que la rédaction de l'*Historia Britonum* était réellement due à Nennius, qui l'aurait écrite dès 796; mais il n'a convaincu que peu de lecteurs.

F.-H. K.

BIBL. : SCHÆLL, *De Ecclesiæ Britonum Scotorumque historia fontibus*; Berlin, 1851. — L. de LA BORDERIE, *L'Historia Britonum attribuée à Nennius*; Paris et Londres, 1883. — H. ZIMMER, *Nennius vindicatus. Ueber Entstehung, Geschichte und Quellen der Historia Britonum*; Berlin, 1893.

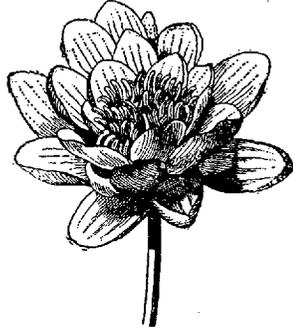
NENON. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort; 72 hab.

NÉNOT (Henri-Paul), architecte français, né à Paris le 17 mai 1853. Élève de M. Train et de l'École de dessin et de mathématiques, puis de MM. Lequeux, Questel et Pascal, et de l'École nationale des beaux-arts, M. Nénot, dont la carrière d'élève à cette dernière école fut coupée par son engagement aux francs-tireurs de la Presse en 1870 et, plus tard, par son année de volontariat dans un régiment d'artillerie, obtint plusieurs médailles et, en 1877, le premier grand prix d'architecture sur un projet d'Athénée pour une ville capitale. Entre temps, M. Nénot avait remporté, en collaboration avec M. Eug. Oudiné, des prix dans les concours édictés pour une école normale à Huy (Belgique) et pour la reconstruction du théâtre des Arts à Rouen. Pensionnaire de Rome, il étudia le Temple de Vesta, à Tivoli, des distributions de maisons et des détails décoratifs à Pompéi, l'ordre du Temple de Marc Vengeur, à Rome, des édifices à Florence, à Pavie et à Venise, et surtout un parallèle des ordres doriques des portiques de Délos et la restauration du Téménos d'Apollon, dans cette île sainte de la Grèce antique. Encore à Rome, M. Nénot remporta, en 1882, le premier prix dans le grand concours international ouvert pour l'érection, à Rome même, d'un monument en l'honneur de l'Unité italienne et du roi Victor-Emmanuel, monument qu'il n'eut malheureusement pas à faire exécuter. Mais, en cette même année 1882, le concours pour la reconstruction de la Sorbonne, à Paris, donnait à M. Nénot l'occasion d'un nouveau triomphe, lui assurait la construction d'un immense édifice comprenant à la fois amphithéâtre d'apparat, salles de cours et laboratoires d'expériences, et lui valait, outre de nombreuses distinctions, d'être élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1895. Quoique la reconstruction de la Sorbonne

occupe M. Nénot depuis plus de quinze années, cet architecte a cependant fait élever, pendant ce laps de temps, de nombreuses constructions privées de grande importance à Paris et dans les départements, et quelques tombeaux d'un exquis sentiment d'élégante originalité.

Charles LUCAS.

NÉNUPHAR (*Nymphaea* T.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes, de la famille des Nymphéacées, dont on connaît une vingtaine d'espèces propres aux régions tropicales et à l'hémisphère boréal du globe. Ce sont des herbes vivaces, aquatiques, à rhizome épais, rampant dans la vase,



Fleur de Nénuphar (*Nymphaea alba* L.).

et couvert de cicatrices de racines adventives, de feuilles et de fleurs, à feuilles alternes, pétiolées, dont le limbe large, arrondi, pelté, auriculé à la base, est ordinairement flottant, à fleurs solitaires ou géminées, longuement pédonculées, venant s'épanouir à l'air, munies de pétales blancs, roses, rouges ou bleus. Les fleurs, grandes et belles, sont hermaphrodites, et à réceptacle en forme de coupe profonde et portant extérieurement, insérés de bas en haut dans l'ordre spiral, 4 sépales, un nombre indéfini de pétales, suivis d'un nombre indéfini d'étamines; celles-ci sont formées d'un filet libre, aplati, souvent pétaoloïde, et d'une anthere introrse, biloculaire, jaune, déhiscente par deux fentes longitudinales; le gynécée est placé dans la cavité réceptaculaire et constitué par un ovaire à loges nombreuses, jusqu'à une vingtaine, surmonté d'un prolongement conique. Chaque loge renferme de nombreux ovules anatropes insérés sur les cloisons de séparation. Le fruit est une baie spongieuse, recouverte du réceptacle, surmontée d'une couronne formée par les restes indurés du style, et s'ouvre irrégulièrement, laissant libres de nombreuses graines renfermées dans la matière



Fruit du Nénuphar.

gommeuse des loges. Les graines ovoïdes, arillées, contiennent un grand albumen farineux avec l'embryon au sommet. — L'espèce la plus commune est le *N. alba* L., l'un des plus beaux ornements de nos étangs et de nos eaux tranquilles et connue sous les noms de *Nénuphar blanc*, *Grand Nénuphar*, *Lis d'eau*, *Lis des étangs*, *Volant d'eau*, etc. — Le *N. lotus* L., ou *Lotos aquatique* (*Lotus blanc* d'Hérodote), et le *N. caerulea* Sav., ou *Nénuphar bleu du Nil* (*Linouflar*, *Niloufar* des Arabes), se rencontrent communément dans les eaux de la basse Égypte. Ils étaient grandement honorés par les anciens Égyptiens. Les rhizomes sont alimentaires, et celui de la première espèce se vend, paraît-il, cuit dans les rues à Damiette, et, grâce à sa structure spongieuse et mucilagineuse, sert, dans l'Inde, au traitement des hémorroïdes. Au Gabon, le *N. Lotus* est un fétiche de pêche, sous le nom de *Aro-Arowo*. Les graines des deux espèces, torréfiées, puis moulues, servent à faire une sorte de pain. — Aux États-Unis, on fait souvent des cataplasmes résolutifs avec le rhizome astringent et amer du *N. odorata* Ait., d'ailleurs très voisin du *N. alba*. — Le *N. stellata* Willd. est employé, dans l'Inde, pour le

traitement des maladies du foie, de la dysurie, etc. — Enfin, les rhizomes féculents des *N. edulis* DC. et *N. rubra* Roxb., de l'Inde, ceux du *N. gigantea* Hook., de l'Australie, et du *N. ampla* DC., de l'Amérique tropicale, servent à l'alimentation; ils se mangent à la manière des pommes de terre.

Le *N. lutea* L. ou *Nénuphar jaune*, encore appelé *Plateau* ou *Aillout d'eau*, est devenu le type du genre *Nuphar* Sm., qui diffère du précédent par le réceptacle convexe, le calice d'ordinaire à 5 sépales, les étamines hypogynes dissemblables, le fruit constitué par une baie polysperme, déhiscente par dédoublement de la cloison interposée aux carpelles. On en connaît trois ou quatre espèces qui, dans les deux mondes, habitent les régions extratropicales de l'hémisphère boréal. Les paysans finnois mangent le rhizome et le pétiole du *Nuphar luteum* Sm. Les Turcs préparent avec ses fleurs une boisson calmante et rafraîchissante nommée par eux *Pufer cieghi*. C'est cette plante qui fournissait le *Radix* et les *Flores Nymphaeae luteae* des anciennes pharmacopées. En Amérique, le *N. advenum* Ait. ressemble, quant à l'organisation et aux propriétés, à notre *N. luteum*. Dr L. Hx.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Les propriétés du nénuphar blanc et du nénuphar jaune sont identiques. Le nénuphar blanc est une des plantes indigènes les plus célèbres comme antiaphrodisiaques; pendant des siècles il a joui de cette réputation, et l'on a écrit des volumes sur cette plante dont les poètes ont résumé les prétendues vertus en trois mots: *Chasteté des cloîtres*, *Poison de l'amour*, *Destructeur des plaisirs*. Il est prouvé aujourd'hui que le nénuphar est au contraire un stimulant. Les Tatares se nourrissent du rhizome féculent, et Pallas n'a pas remarqué que cela nuisit à leur fécondité. Desbois de Rochefort l'a vu administrer dans les couvents sans observer ses effets anaphrodisiaques, au contraire! La composition du rhizome montre qu'à côté de la fécule alimentaire il contient du tannin, de l'acide gallique et de la résine, produits qui lui communiquent des propriétés plutôt astringentes, toniques, balsamiques et stimulantes, voire irritantes, d'où son utilité dans la leucorrhée, la blennorrhagie, la dysenterie, et comme topique sur les plaies saignantes et atoniques; encore notre arsenal thérapeutique nous fournit-il des armes meilleures et plus inoffensives. Les propriétés hypnotiques attribuées aux pétales et aux graines sont plus que problématiques. Il en est de même de la propriété qu'auraient les nénuphars d'améliorer la voix des chanteurs. Dr L. Hx.

III. HORTICULTURE. — Ces plantes croissent dans les bassins et les cours d'eau des régions tempérées où elles se multiplient spontanément par leurs rhizomes et leurs graines. Les espèces voisines, issues des pays chauds, se cultivent en serre sous des profondeurs d'eau variables selon les exigences de chacune d'elles. On les multiplie de graines semées sous l'eau, en pot.

NENY (Patrice-François, comte de), homme d'Etat belge, né à Bruxelles en 1716, mort à Bruxelles en 1784. Il descendait de la noble famille irlandaise des Mac-Neny, qui avait suivi les Stuarts en exil. Il devint, dès 1744, membre du Conseil privé, puis membre du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, trésorier général des finances, enfin président du Conseil privé en 1757. Il fut un des principaux collaborateurs de Marie-Thérèse dans le gouvernement des Pays-Bas et obtint, comme récompense de ses services, le titre de comte et la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Etienne. On lui doit de sérieuses tentatives de restauration des études universitaires à Louvain, et l'initiative de la création d'une académie royale à Bruxelles. Il avait été chargé par le prince de Kaunitz de rédiger pour l'instruction de l'archiduc Joseph un traité des institutions politiques des Pays-Bas; son manuscrit tomba sans son aveu dans le domaine public et fut imprimé à Neuchâtel en 1784, sous le titre de *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*; c'est

un ouvrage de premier ordre qui fait encore autorité aujourd'hui dans le droit public belge ; il a été souvent réédité. E. H.

BIBL. : *Papiers du président de Neny*, aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

NÉOCÉSARÉE. Ville de l'empire romain, cap. du Pont polémoniaque, sur le Lycus, à 63 milles E. d'Amasia. Elle est inconnue de Plin, mais eut ensuite une grande importance. On a proposé de l'identifier avec l'antique *Cabira* (V. ce mot). Elle a été remplacée par la ville moderne de *Niksar* (V. ce mot). A.-M. B.

CONCILES DE NÉOCÉSARÉE. — Le premier fut tenu en 315, ou, suivant Hefele (*Conciliengeschichte*), quelques années plus tard. Le *Code des canons de l'Eglise grecque*, approuvé en 451 par le concile œcuménique de Chalcedoine (V. CANON, t. IX, p. 61), contient quatorze canons de ce concile. Il n'est point probable qu'il y en ait eu un plus grand nombre. I. Le prêtre qui se marie après avoir reçu les ordres sera déposé. II. Si une femme épouse deux frères, elle sera privée de la communion de l'Eglise jusqu'à sa mort ; mais elle pourra être réconciliée pendant sa dernière maladie. III. La pénitence infligée à ceux qui se sont mariés plusieurs fois pourra être diminuée à raison de leur repentir et de la ferveur de leur foi. VI. Les femmes prêtres d'accoucher seront baptisées, si elles le demandent. VII. Les prêtres ne pourront assister aux noces des bigames. Il s'agit ici des secondes noces, considérées comme un aveu d'incontinence et tolérées seulement comme des remèdes à la fragilité humaine, pour éviter un mal plus grand. VIII. On ne recevra point dans les ordres sacrés celui dont la femme a été convaincue d'adultère. Si la femme d'un clerc tombe dans ce péché, il devra la répudier. IX et X. Le prêtre et le diacre qui ont commis le péché de la chair avant leur ordination doivent s'abstenir de leur ministère. XI. Défense d'ordonner un prêtre avant l'âge de trente ans, Jésus-Christ n'ayant été baptisé et n'ayant commencé à enseigner qu'à cet âge. XII. Les prêtres de la campagne ne peuvent offrir, en présence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni même distribuer le pain et le calice. Ils le peuvent en leur absence. XIII. Les chorévêques représentent les soixante-dix disciples chargés de mission par Jésus-Christ — 358. Condamnation d'Eustathius, évêque de Sébaste. E.-H. VOLLET.

NÉOCLIDE, mathématicien grec du IV^e siècle avant notre ère, qui est donné par Proclus comme un peu plus jeune que Léodamas de Thasos (c.-à-d. comme contemporain de Platon) et comme maître du géomètre Léon. Son œuvre aurait été importante, mais aucun détail n'en est indiqué.

NÉOCOMIEN. Le nom de néocomien, donné par les géologues à l'étage inférieur du système crétacé, fut proposé dès 1835 par Thurmann pour désigner certaines assises bien développées aux environs de Neuchâtel, en Suisse (*Neocomium*). Le terme nouveau fut ensuite défini d'une manière plus précise par Alcide d'Orbigny, qui en étendait tout d'abord l'acception à l'ensemble des couches comprises entre le jurassique supérieur et l'albien, tandis que plus tard il en détachait les termes supérieurs sous les noms d'urgonien (le barrémien de Coquand) et d'aptien. C'est dans le sens le plus étendu que nous étudierons le néocomien, qui devient ainsi synonyme de « groupe crétacé inférieur », mais nous conserverons toutefois à l'étage néocomien s. str. les limites que lui assignait d'Orbigny.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX ET SUBDIVISIONS. — Déjà, dans les mers jurassiques, on peut reconnaître l'existence de plusieurs grandes provinces zoologiques, dont la différenciation doit être vraisemblablement attribuée à des différences dans la température des eaux ; à l'époque néocomienne, ces différences sont encore plus nettement accusées. On distingue facilement une province boréale et une grande province équatoriale ou méditerranéenne, auxquelles il faut ajouter une province australe, encore imparfaitement

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

connue. Chacune d'elles est caractérisée par une faune spéciale et par la prédominance ou même par la présence exclusive de certains genres ; dans chacune d'elles, mais plus particulièrement dans la province méditerranéenne, on peut distinguer plusieurs facies basés à la fois sur les caractères paléontologiques et sur les caractères lithologiques. La connaissance de ces facies, qui doivent leur individualisation à des différences dans la profondeur des eaux et à l'éloignement inégal des rivages, fournit des renseignements précieux sur la répartition des terres et des mers pendant la période néocomienne ; elle nous montre qu'en dehors des régions émergées pendant toute la période il existait des régions recouvertes par des eaux peu profondes, assimilables aux « seuils continentaux » de la période actuelle ; que les masses continentales étaient séparées les unes des autres par des chenaux profonds, qui, dans leur ensemble, se comportent comme des synclinaux et qui, pour cette raison, ont reçu le nom de géosynclinaux. Dans les eaux peu profondes des seuils continentaux se sont déposés des sédiments gréseux ou zoogènes, indiquant des eaux agitées et n'atteignant que rarement une épaisseur considérable. Le facies de ces dépôts, que l'on peut désigner sous le nom de *dépôts néritiques*, est soumis à des variations considérables dans le sens vertical.

Dans les eaux relativement profondes des géosynclinaux, s'accumulent par contre des sédiments vaseux, très puissants et très uniformes, auxquels on a donné le nom de *formations bathyales*. C'est sur ces fonds vaseux que vivaient en grande abondance les Ammonites et en particulier certains genres sténothermes, tels que *Phylloceras* et *Lytoceras*, dont les coquilles ne se rencontrent presque jamais dans les facies néritiques. Ces mêmes genres font entièrement défaut dans la province boréale, où les sédiments zoogènes calcaires sont également inconnus et où prédominent les dépôts argileux ou gréseux, souvent riches en glauconie et en phosphate de chaux.

Les subdivisions suivantes, assez généralement adoptées, peuvent être appliquées aussi bien aux dépôts crétacés inférieurs de la province méditerranéenne qu'à ceux de la province boréale :

Néocomien <i>sensu</i> <i>lato</i>	}	3. Aptien. { <i>b.</i> Gargasien. <i>a.</i> Rhodanien ou Bedoulien.
		2. Barrémien (Urgonien d'Orb.).
		1. Néocomien s. str. { <i>b.</i> Hauterivien. <i>a.</i> Valanginien.

Nous ne nous occuperons ici que des facies franchement marins du néocomien, car les facies saumâtres et continentaux, que l'on a désignés sous le nom de *Wealdien*, feront l'objet d'un article spécial.

LE NÉOCOMIEN DANS LA PROVINCE MÉDITERRANÉENNE. — Par analogie avec le jurassique, on peut désigner sous le nom de province méditerranéenne du néocomien la province qui comprend les régions méridionales de l'Europe, depuis la péninsule Ibérique jusqu'au Caucase, toute la région alpine avec les Karpates et la région de l'Atlas. De même qu'au jurassique, il n'est pas possible d'intercaler entre cette province méditerranéenne et la province boréale — à laquelle appartiennent les dépôts néocomiens du N. de l'Angleterre, ceux de l'Allemagne septentrionale et ceux de la Russie centrale — une province tempérée de l'Europe centrale, car les dépôts néocomiens du bassin de Paris et ceux du Jura se rattachent incontestablement par leur faune à ceux de la province méditerranéenne ; de même qu'au jurassique, ils doivent être envisagés comme des dépôts de mers moins profondes que ceux d'une partie de la région alpine. Depuis longtemps on a remarqué le contraste entre ce que l'on a appelé le *type jurassien* du néocomien et le *type alpin*, que l'on a aussi désigné sous les noms de *type vaseux* ou de *type pélagique*. Le type jurassien représente le facies néritique, le

type alpin, le facies bathyal des étages inférieurs du système crétacé. Nous allons décrire successivement les deux types dans deux régions classiques, pour étudier ensuite leur répartition respective.

Type jurassien dans le Jura suisse. Comme les environs de Neuchâtel ont servi de point de départ pour l'étude du néocomien, et comme la classification des dépôts crétacés inférieurs est en partie basée sur l'étude de cette région, c'est par un aperçu de la succession des dépôts néocomiens du Jura neuchâtelois et vaudois (environs de Sainte-Croix) qu'il convient de commencer l'étude du type jurassien. Voici cette succession : 1° Sur des dépôts lacustres ou saumâtres qui constituent un équivalent du portlandien supérieur (purbeckien) reposent, en concordance des calcaires oolithiques, des calcaires compacts zoogènes, des oolithes ferrugineuses, assises auxquelles on a donné le nom de *valanginien* (nom tiré du château de Valangin, près Neuchâtel). Les fossiles les plus abondants sont des Echinides (*Pygurus rostratus*, *Toxaster granosus*), des Brachiopodes, des Rudistes (*Falletia*, *Monopleura*), des Gastropodes (*Natica Leviathan*, Nérinées). Les Céphalopodes sont, par contre, très peu abondants, sauf dans les couches supérieures à *Ostrea rectangularis*, qui contiennent à Villers-le-Lac (Doubs) une faunule étudiée par M. Sayn, intéressante à cause des données qu'elle fournit sur le parallélisme avec d'autres régions. Les espèces les plus caractéristiques sont : *Hoplites neocomiensis*, *H. Arnoldi*, *Holcostephanus Carteroni*, *Saynoceras verrucosum*, *Duvalia lata*. — 2° Le valanginien supporte les marnes d'Hauterive, dont on a fait le type du sous-étage *hauterivien* et qui contiennent une faune très riche en individus dont les espèces les plus communes sont les suivantes : *Toxaster retusus* (= *Toxaster complanatus* = *Echinospatagus cordiformis*), *Rhynchonella multiformis*, *Terebratula sella*, *Exogyra Couloni*, *Perna Mulleti*, *Pholadomya elongata*, *Pterocera pelagi*, *Hoplites radiatus*, *H. Leopoldinus*, *Belemnites pistilliformis*.

On doit encore ranger dans l'hauterivien la partie inférieure des calcaires spathiques puissants, qui surmontent les marnes bleues d'Hauterive et qui sont connus sous le nom de pierre jaune de Neuchâtel. — 3° La partie supérieure de ces mêmes calcaires appartient déjà à l'étage barrémien. Dans quelques localités, comme par exemple au Landeron, près Neuchâtel, et à Morteau (Doubs), elle présente des intercalations marneuses très fossilifères (*Goniopygus peltatus*, *Terebratula praelonga*, *Zeilleria tamarindus*). A ces assises, désignées d'ordinaire dans le Jura sous le nom d'« urgonien inférieur », fait suite une masse plus ou moins épaisse de calcaires blancs zoogènes, compacts ou oolithiques, identiques comme facies et comme position stratigraphique avec les calcaires d'Orgon (Bouches-du-Rhône), que d'Orbigny avait considérés comme le type de son étage urgonien. Ces calcaires renferment surtout des Rudistes, tels que *Requienia ammonia*, *Sphaerulites neocomiensis*. — 4° Dans le Jura méridional, et en particulier à la Perte du Rhône, près Bellegarde, l'urgonien passe insensiblement à sa partie supérieure à des couches plus marneuses, caractérisées par *Heteraster oblongus*, *Toucasia carinata* et, au sommet, par *Orbitolina lenticularis*. C'est le type du sous-étage *rhodanien* constituant l'*aptien inférieur*. La même série existe dans le Jura neuchâtelois et vaudois, où elle est quelquefois très fossilifère. L'aptien supérieur est représenté par des grès assez puissants, renfermant *Plicatula placunea*, *Exogyra aquila* et de rares Ammonites (*Acanthoceras Cornuelianum*). C'est dans ces grès que se trouvent les gisements d'asphalte de la Presta, dans le val de Travers.

Comme on le voit, le type jurassien du néocomien comprend donc une succession presque ininterrompue de facies zoogènes ou grossièrement détritiques, tels que calcaires spathiques, constitués par des débris de Crinoïdes, calcaires

à Rudistes, calcaires à Foraminifères, calcaires oolithiques, grès. Ce n'est qu'exceptionnellement que se présentent des facies marneux, caractérisés d'ailleurs par l'abondance des Echinides, des Brachiopodes, des Huitres, ce qui indique un dépôt effectué dans des eaux peu profondes. D'ailleurs, les marnes d'Hauterive sont remplacées dans certaines régions appartenant au type jurassique, comme par exemple dans les Alpes suisses, par des calcaires spathiques, essentiellement zoogènes. D'une manière générale, dans le type jurassien, les variations de facies sont aussi fréquentes dans le sens horizontal qu'elles le sont dans le sens vertical, mais le facies vaseux ou bathyal n'existe que dans les régions de passage au type alpin.

Type alpin dans le bassin du Rhône. Tout autre est le type alpin ou type vaseux du néocomien, qui présente un fort beau développement dans le centre du bassin du Rhône, en particulier dans la partie occidentale des Basses-Alpes et dans les parties limitrophes des Hautes-Alpes, de la Drôme et de Vaucluse. Nous prendrons pour point de départ les environs de Sisteron, où la succession des dépôts crétacés inférieurs a été étudiée d'une manière magistrale par M. Kilian.

Dans cette région, comme en général partout où se trouve développé le type alpin du néocomien, et contrairement aux régions où existe le type jurassien, le jurassique supérieur (tithonique) passe d'une manière tout à fait insensible au crétacé, de telle sorte que de longues discussions ont eu lieu au sujet de la limite des deux systèmes (V. PORTLANDIEN). Actuellement, l'accord n'existe pas encore au sujet des *couches de Berrias*, que les uns attribuent au jurassique, tandis que d'autres les considèrent comme le terme le plus inférieur du néocomien. Ce sont des calcaires très argileux, jaunâtres, formant des bancs réguliers au milieu de marnes. Leur faune est constituée surtout par des Ammonites, dont les unes se rencontrent déjà dans les couches sous-jacentes, tandis que les autres, peu nombreuses, apparaissent pour la première fois ou se rencontrent uniquement dans ces couches de passage. Les espèces les plus abondantes sont : *Pygope diphyoides*, *Rhynchonella contracta*, *Phylloceras semisulcatum*, *Lytoceras Honnoratianum*, *Hoplites Bois-sieri*, *H. Malbosi*, *H. occitanicus*, *Holcostephanus Negreli*, *Duvalia lata*.

Les couches de Berrias supportent une série épaisse de marnes bleuâtres qui correspondent au valanginien inférieur du Jura. Les Ammonites, à l'état de moules ferrugineux des tours internes, se trouvent souvent en grande abondance (*Phylloceras semisulcatum*, *Lytoceras Julieti*, *Lissoceras Grasianum*, *Hoplites neocomiensis*, *H. pexiptychus*, *Holcostephanus Astierianus*), accompagnées de Bélemnites plates, telles que *Duvalia lata*. La partie supérieure de ces marnes renferme *Saynoceras verrucosum* et correspond, ainsi que des bancs marno-calcaires, à *Hoplites regalis*, *H. amblygonius* et *H. Thurmanni*, à la partie supérieure du valanginien du Jura.

A l'hauterivien du Jura correspondent des calcaires marneux gris caractérisés par la présence des espèces suivantes : *Phylloceras Tethys*, *Ph. infundibulum*, *Lytoceras subfimbriatum*, *Hoplites cryptoceras*, *Holcostephanus Astierianus*, *Holcodiscus incertus*, *H. intermedius*, *Desmoceras ligatum*, *Crioceras Duvali*, *Duvalia dilatata*. Quelques espèces se rencontrent à la fois dans le facies vaseux et dans le facies jurassien (*Hoplites radiatus*, *Holcostephanus bidicholomus*, *H. Carteroni*). Dans quelques localités, les Ammonites sont à l'état de moules ferrugineux, comme dans le niveau précédent.

Au-dessus de ces représentants vaseux de l'hauterivien, que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de calcaires à *Crioceras Duvali*, s'élève une puissante série (200 à 300 m.) de calcaires, dont Coquand a fait le type de l'étage *barrémien* et que l'on peut paralléliser assez exactement avec l'urgonien du Jura. La faune de ces calcaires est extrêmement riche, elle est presque exclusivement

composée de Céphalopodes et ce sont surtout les Ammonoïdés déroulés, les *Hamulina* qui prédominent, les *Heteroceras*, tels que les *Crioceras*. Ces fossiles sont en général à l'état de moules internes calcaires ; dans quelques localités toutefois, on rencontre des moules ferrugineux de petites Ammonites. M. Kilian a pu distinguer dans la montagne de Lure deux niveaux successifs, caractérisés chacun par une faune spéciale et que l'on a pu retrouver avec les mêmes fossiles dans d'autres régions. Le niveau inférieur ou horizon de Combe-Petite contient surtout les espèces suivantes : *Pulchellia compressissima*, *Desmoceras psilotatum*, *Silesites vulpes*, *Holcodiscus* (nombreuses espèces), *Crioceras Emerici*, etc. Le niveau supérieur ou horizon de Morteiron est caractérisé par *Lytoceras Phestus*, *Costidiscus recticostatus*, *Macroscaphites Yvani*, *Silesites Seranonis*, *Desmoceras strettostoma*, etc. Plusieurs espèces sont communes aux deux niveaux (*Phylloceras Tethys*, *Desmoceras difficile*, etc.).

L'étage aptien, qui fait suite au barrémien, tire son nom de la ville d'Apt (Vaucluse), dans les environs de laquelle il est bien développé. Dans la région de Sisteron, l'étage comprend, à la base, des calcaires marneux à fossiles de grande taille (*Ancyloceras Matheroni*, *Hoplites Deshayesi*, *Acanthoceras Martini*) ; à la partie supérieure, des marnes d'un noir bleuâtre, à fossiles pyriteux partiellement transformés en hydroxyde de fer (*Phylloceras Guettardi*, *Ph. Morelianum*, *Ph. Goreti*, *Lytoceras Duvali*, *L. Jauberti*, *Desmoceras Emerici*, *D. Matheroni*, etc.).

En résumé, et si l'on distingue chaque niveau par un fossile caractéristique, on a dans les environs de Sisteron la succession suivante :

Néocomien s. str.

1. Zone à *Hoplites pexiptychus* ;
2. Zone à *Hoplites regalis* ;
3. Zone à *Hoplites radiatus* ;
4. Zone à *Crioceras Duvali*.

Barrémien.

5. Zone à *Holcodiscus fallax* ;
6. Zone à *Macroscaphites Yvani*.

Aptien.

7. Zone à *Hoplites Deshayesi* ;
8. Zone à *Phylloceras Guettardi*.

Ce qui caractérise cette succession, c'est, d'une part, le caractère exclusivement vaseux des sédiments, soit que les calcaires marneux, soit que les marnes prédominent à un niveau déterminé ; c'est, d'autre part, la prédominance des Céphalopodes sur tous les autres groupes et, parmi les Céphalopodes, la prédominance des genres *Phylloceras* et *Lytoceras* et des types déroulés ; c'est, enfin, la continuité parfaite des dépôts et leur grande puissance. Par tous ces caractères le type alpin des environs de Sisteron se distingue nettement du type jurassien, et cependant ces deux types présentent dans le bassin du Rhône et dans d'autres régions, où ils coexistent également, des passages insensibles, et leur distribution géographique est telle qu'il ne peut y avoir aucun doute que le type jurassien représente des facies de mer peu profonde, néritiques ou sublittoraux, et que le type alpin représente un facies de mer relativement profonde (bathyal, mais non abyssal).

Distribution des facies dans le bassin du Rhône. Le néocomien conserve son facies jurassien au S. de la région classique du Jura neuchâtelois et vaudois, dans le Jura méridional, puis on le retrouve avec des caractères à peu près semblables dans le Salève, dans le Genevois, dans le Semnoz et dans la partie occidentale des Bauges. Dans le massif de la Grande-Chartreuse, par contre, on observe le passage au facies alpin sous la forme d'un type mixte constitué, comme l'a établi Charles Lory, par

des alternances répétées de couches à facies jurassien et de couches à facies alpin. Voici cette succession :

7. Calcaires urgoniens (jurassien) ;
 6. Marnes à *Toxaster retusus* (jurassien) ;
 5. Calcaires à *Crioceras Duvali* (alpin) ;
 4. Couches glauconieuses à Bélemnites plates et *Hoplites radiatus* ;
 3. Calcaire roux à *Pygurus rostratus* (jurassien) ;
 2. Calcaire du Fontanil à *Hoplites Thurmanni* (valanginien jurassien) ;
 1. Marnes à Ammonites ferrugineuses (alpin).
- Substratum : calcaire à ciment de Berrias.

Dans beaucoup de cas toutefois, ce n'est pas par des alternances multiples que se fait le passage du type alpin au type jurassien, souvent la transition est insensible : on voit alors les calcaires marneux se charger graduellement de glauconie et en même temps les *Toxaster*, les Brachiopodes, les Bivalves devenir plus abondants au fur et à mesure que l'on s'approche de l'ancien rivage. C'est le valanginien qui conserve le plus longtemps le facies vaseux à Ammonites ferrugineuses, surtout vers le N., où on peut le suivre à travers la Savoie jusque dans les Alpes suisses, et vers l'E., dans le Gard ; vers le S., c.-à-d. dans la Basse-Provence, il prend le facies à *Toxaster*. L'hauterivien est à l'état de calcaires à Spatangues dans tout le Languedoc ; dans la Basse-Provence, il est en général glauconieux et s'étend plus loin vers le S. que le valanginien, de manière à reposer directement sur les calcaires blancs du jurassien supérieur. Le barrémien subit dans les mêmes régions des modifications analogues. Ces faits indiquent de la manière la plus nette que tous ces changements de facies sont dus à une diminution de profondeur des eaux et à l'approche de rivages constitués, d'une part, par le Massif Central, de l'autre, par le massif émergé des Maures et de l'Estérel. Vers le N., l'apparition du facies jurassien est due, par contre, à la présence d'un haut fond. Vers l'E., on ne connaît pas encore les rivages de la mer néocomienne, mais il est vraisemblable qu'ils étaient situés dans le voisinage de la ligne de faite actuelle de la chaîne des Alpes. Comme on le voit, les dépôts vaseux sont localisés dans le centre du bassin du Rhône, dans le Dauphiné méridional et dans les parties limitrophes de Vaucluse et des Basses-Alpes ; il ne peut y avoir de doute que leur sédimentation se soit effectuée dans les parties les plus profondes de la mer. Un fait paléontologique du plus grand intérêt, qui a été mis en lumière récemment par M. Kilian, vient d'ailleurs encore à l'appui de cette manière de voir et nous fournit en même temps de précieux renseignements sur le genre de vie de certains groupes d'Ammonites. *Phylloceras* et *Lytoceras* se rencontrent à peu près exclusivement dans les facies vaseux, tandis qu'ils font pour ainsi dire défaut dans les facies glauconieux et zoogènes sublittoraux, où, par contre, se trouvent des espèces qui manquent dans les facies vaseux et se rencontrent jusque dans le N. de l'Europe. Ces espèces appartiennent presque toutes au genre *Hoplites*, qui doit donc être considéré comme un type cosmopolite et eurytherme, vivant à de faibles profondeurs. Les genres *Phylloceras* et *Lytoceras* seraient, eux, des types sténothermes, vivant dans des profondeurs relativement considérables.

Au barrémien supérieur et à l'aptien inférieur, le contraste entre le type jurassien et le type alpin est encore plus accentué, mais il se traduit surtout dans le facies lithologique. C'est en effet tantôt dans l'un de ces niveaux, tantôt dans l'autre, que se montre le facies des calcaires à Réquiénies (urgonien). C'est encore la partie centrale du bassin qui reste indemne de cet envahissement de facies zoogènes, et c'est sur le pourtour du bassin que l'on observe ces accidents, mais ici leur répartition est moins régulière que celle des facies néritiques des étages précédents.

L'aptien supérieur est marneux dans tout le bassin du Rhône, mais là encore une règle remarquable, mise en évidence par M. Kilian, préside à la distribution des genres d'Ammonites : partout où les marnes de l'aptien supérieur font suite à une série continue de dépôts vaseux, les genres *Phylloceras* et *Lytoceras* sont abondamment représentés ; quand elles font suite à des dépôts zoogènes, ces genres deviennent rares et sont en grande partie remplacés par des *Hoplites*, des *Sonneratia*, des *Oppelia*, qui sont rares dans le centre du bassin.

Ajoutons qu'en Savoie, dans le Dauphiné septentrional et dans la Basse-Provence, l'aptien supérieur, vraisemblablement peu développé, a été à peu près partout enlevé par les eaux qui déposèrent l'albien transgressif.

Extension du type jurassien vers le nord. Si dans le Jura neuchâtelois la mer prend possession de la région dès le début du néocomien, il n'en est plus de même plus au N., et c'est avec l'haüterivien seulement qu'a lieu l'invasion marine, car à Avilley (Doubs) ce terme repose directement sur le séquanien et supporte lui-même les sédiments albiens. Il semble en être de même au N.-E. du massif de la Serre, entre Besançon et Gray.

Entre ce dernier point et le Barrois, sur tout le plateau de Langres, on ne connaît aucune trace de néocomien, mais il n'y a pas de doute que ses dépôts s'étendaient autrefois sur les couches jurassiques, entre le Morvan et les Vosges, et qu'ils en ont été enlevés par l'érosion, car la bande ininterrompue que forment les assises du crétacé inférieur sur le bord oriental du bassin de Paris, depuis les Ardennes jusque dans le Cher, présente la plus grande analogie avec le type jurassien. Dans la Haute-Marne et dans l'Aube, c.-à-d. dans l'axe du détroit morvano-vosgien, le néocomien débute par des couches marneuses et par des sables ferrugineux, qui reposent sur le portlandien raviné et qui correspondent vraisemblablement au valenginien. L'haüterivien, qui leur fait suite et qui se trouve constitué par des calcaires et des marnes à *Toxaster retusus*, *Exogyra Couloni*, *Hoplites radiatus*, s'étend plus loin vers le N. et vers le S.-O., jusque dans la Meuse et jusque dans le Sancerrois, et repose, dans ces deux régions, directement sur le portlandien.

Le barrémien est surtout bien développé dans l'Aube, près de Courtenot, où il est représenté par des argiles multicolores avec intercalations de lumachelles et de lits très fossilifères (*Ostrea Leymeriei*, *Toxaster Ricordeanus*). Dans la Haute-Marne, la série argileuse renferme deux intercalations de grès à fossiles d'eau douce, que l'on peut suivre seules jusque dans la Meuse, tandis que des argiles hariolées et des minerais de fer à fossiles marins se continuent vers le S.-O. jusqu'aux environs de Vierzon. On ne connaît dans le bassin de Paris ni le faciès vaseux à *Phylloceras*, ni le faciès zoogène à Réquiéniens du barrémien. L'aptien est représenté dans la Haute-Marne, l'Aube et l'Yonne par une série argileuse, connue, en raison de l'abondance de *Plicatula placunea*, sous le nom d'argile à Plicatules. A la base on rencontre des fossiles qui caractérisent l'aptien inférieur du bassin du Rhône, tels qu'*Heteraster oblongus*, *Acanthoceras Cornuelianum*, *Ancylloceras Matheroni* ; au sommet on retrouve *Oppelia Nisus*, qui caractérise les parties peu profondes du pourtour du bassin du Rhône, mais les types du centre du bassin font défaut. Vers le N. et vers le S.-E., l'aptien devient sableux, il s'étend jusque sur le bord du massif ardennais, en débordant sur les termes précédents.

La série crétacée inférieure s'étendait dans l'intérieur du bassin de Paris, mais sans atteindre son bord occidental. Dans le pays de Bray on trouve à la base, sur le portlandien, des grès et des argiles formés probablement dans un estuaire et renfermant des lits marins à *Cardium subhillanum* et *Panopæa neocomiensis*. Puis viennent des argiles panachées, analogues à celles de la Haute-Marne, représentant le barrémien. C'est à ce même niveau

qu'il faut attribuer l'argile d'Atherfield, dans l'île de Wight, qui constitue la première assise marine au-dessus d'une série continentale (wealdien) et dont la faune est nettement jurassienne. L'aptien a, dans le bassin anglo-parisien, une extension plus générale, on le rencontre jusqu'au Havre et dans le Boulonnais, à Rouen et dans le Bray. Le plus souvent il est gréseux et peu fossilifère (*Exogyra aquila*, *Acanthoceras Milletianum*), mais dans l'île de Wight, où il atteint 200 m. d'épaisseur, il est en partie argileux et contient des restes de Décapodes macroures et de grands *Ancylloceras*.

Extension de la province méditerranéenne vers l'Est. Dans les chaînes extérieures des Alpes françaises, les dépôts crétacés inférieurs forment une bande presque continue depuis Nice jusqu'à la frontière suisse. En Suisse, cette bande se continue dans les hautes chaînes calcaires, où le néocomien présente toujours le type jurassien, à l'exception toutefois du valanginien, qui est souvent à l'état de marnes à Ammonites ferrugineuses. Les Céphalopodes barrémiens sont liés à un faciès glauconieux, connu sous le nom de couches d'Altmann. Les calcaires à Réquiéniens appartiennent en général à l'aptien inférieur, l'aptien supérieur est rarement conservé. En certains points on a pu déterminer le rivage méridional de la mer néocomienne. Les chaînes calcaires à faciès jurassien (*facies helvétique* des auteurs) s'étendent encore sur la r. d. du Rhin, dans le Vorarlberg, et se continuent vers l'E. jusqu'au Lech.

Au N. de cette bande à faciès jurassien, il existe une zone assez large, située entre l'Arve et le lac de Thoune, connue sous le nom de Préalpes romandes, qui est caractérisée par la présence du néocomien et du barrémien à faciès vaseux, souvent très fossilifère, comme aux Voirons et dans le ravin la Veveyse, qui semble correspondre à un géosynclinal interposé entre le Jura et les Alpes. On ne connaît que fort peu de traces des faciès zoogènes dans cette zone. On observe la même particularité dans la zone des Alpes orientales connue sous le nom d'Alpes calcaires septentrionales, où le néocomien vaseux à Céphalopodes a été décrit sous le nom de « couches du Rossfeld » et fait suite en concordance au tithonique. Dans les Alpes calcaires méridionales, on trouve également des représentants du type bathyal du crétacé inférieur, soit sous la forme de calcaires siliceux en nodules, avec radiolaires, comme à l'Alpe Puez, dans le Tirol méridional, où le barrémien est particulièrement fossilifère (V. Uhlig, E. Haug), soit sous la forme de calcaires blancs, connus en Vénétie et en Lombardie sous les noms de « biancone » et de « majolica ». Dans le Frioul, il convient de citer en outre le calcaire zoogène à Rudistes du Monte Cavallo.

Dans les Karpates, un géosynclinal, dans lequel prédominent les dépôts vaseux et des grès à faciès flysch, semble suivre la courbure de la chaîne. On n'y connaît pas de représentants de la faune valanginienne, mais on a signalé en certains points des Céphalopodes haüteriviens, et le barrémien est particulièrement bien développé en un grand nombre de points, notamment à Wernsdorf, où l'on a recueilli une des plus riches faunes de l'étage, étudiée par M. Uhlig dans une monographie magistrale ; puis dans la haute vallée de la Dimboviciora, dans les Karpates roumaines (Herbich, Popovici, Simionescu) ; enfin, à Swinitza, dans le Banat (Tietze) et en Serbie (Zujovic). Différentes faunes néocomiennes, appartenant soit au type jurassien, soit au type alpin, ont été rencontrées ensuite dans le prolongement de l'arc karpatique, c.-à-d. dans le Balkan, en Crimée et dans le Caucase, attestant une fois de plus la coïncidence entre les plissements de la fin du tertiaire (plissements alpins) et les géosynclinaux de la période secondaire.

Dans le Caucase, c'est surtout l'aptien qui est bien développé ; on le retrouve plus à l'E., dans le Khoragan et dans le Turkestan méridional, toujours caractérisé par *Hoplites Deshayesi*, *Exogyra aquila*. Mentionnons enfin la présence dans l'Himalaya central des termes les plus

inférieurs du néocomien, à la partie supérieure des argiles de Spiti, et la découverte récente, dans le Béloutchistan, de *Belemnites* appartenant à des espèces du néocomien alpin (*Belemnites subfusiformis*, *latus*, *dilatatus*, *pistilliformis*).

Extension du type méditerranéen vers le Sud. Les ramifications du système alpin vers le S. et vers l'O. présentent, elles aussi, un remarquable développement des dépôts crétacés inférieurs. Si dans les Pyrénées on rencontre uniquement le type jurassien, à l'exclusion du type vaseux, il n'en est pas de même dans la bande sinuée plissée comprenant les Baléares, la Cordillère Bétique et l'Atlas, qui correspond également à un ancien géosynclinal et dans laquelle les facies vaseux vont jouer un rôle prépondérant, sans que toutefois le facies jurassien se trouve exclu. Mais ce dernier facies se rencontre de préférence dans l'avant-pays de la bande plissée, c.-à-d. dans l'E. de l'Aragon, dans les hauts plateaux algériens et, plus loin, dans le Portugal, qui joue, par rapport à la chaîne bétique, un rôle analogue à celui que joue le bassin de Paris par rapport aux Alpes occidentales. Avec des variations locales, ce sont toujours les mêmes traits généraux du type jurassien et du type alpin. En Espagne, comme dans les Pyrénées, les calcaires à Rudistes prennent un développement considérable dans le barrémien et dans tout l'aptien et s'élèvent même souvent jusque dans le gault. Dans le géosynclinal, on rencontre à plusieurs niveaux des marnes riches en Ammonites ferrugineuses, mais c'est surtout le niveau barrémien, qui ne se présente qu'exceptionnellement en France sous le facies pyriteux, qui se distingue par sa constance remarquable : on le connaît actuellement dans les Baléares (Hermite, Nolan), dans la province d'Alicante (Nicklès), en Andalousie (M. Bertrand et Kilian), et dans l'Atlas, depuis les environs d'Oran (Gentil), par l'Ouarsenis (Repchin) et les environs de Constantine (Coquand, Sayn) et de Guelma (Blayac), jusqu'en Tunisie (Aubert). Partout ce sont les genres *Pulchellia*, *Holcodiscus*, *Desmoceras*, *Phylloceras*, qui se distinguent par la variété des espèces et par le nombre souvent très grand des individus.

L'Atlas tunisien semble se raccorder aux Alpes méridionales par l'Apennin central, mais le crétacé inférieur de cette région est encore mal connu. En revanche, on connaît en Sicile et dans la Pouille, qui restent en dehors de la zone principale des plissements, un facies à Rudistes analogue à l'urgonien, dont l'âge précis n'est pas bien établi. Ce facies joue également un rôle considérable sur le versant adriatique de la péninsule balkanique, jusqu'en Grèce, mais l'état actuel de nos connaissances ne permet pas encore de faire le départ de ceux de ces calcaires qui reviennent au crétacé inférieur et de ceux que l'on doit attribuer à la partie supérieure du système. On rencontre de plus, dans cette région, des difficultés toutes spéciales dans la délimitation du jurassique supérieur (tithonique à Ellipsactinies) et du néocomien.

A l'E. de la Tunisie les dépôts crétacés inférieurs font entièrement défaut sur tout le rivage méridional de la Méditerranée et, quoi qu'on ait dit, il paraît en être de même en Syrie et sur les bords de la mer Rouge.

Pour retrouver vers le S. des dépôts néocomiens, il nous faut aller jusque dans le pays des Somalis, à l'extrémité orientale de l'Afrique, où se trouve un gisement qui a fourni des *Hoplites* proches parents de ceux du néocomien inférieur du bassin du Rhône, avec des Lamellibranches, des Gastropodes et des Echinides voisins de types jurassiens (Mayer-Eymar). Plus au S. encore nous possédons quelques indices qui permettent de conclure à l'existence du néocomien sur les deux rives du détroit de Mozambique (Neumayr) : c'est, d'une part, la présence de *Phylloceras semistriatum* un peu au N. de Mozambique; d'autre part, la découverte faite dans l'O. de Madagascar de plusieurs *Belemnites* alpines (*Belemnites conicus*, *polygonalis*, *pistilliformis*, *binervius*). Ces

faits nous conduisent à admettre qu'au crétacé inférieur il existait un chenal qui séparait le continent africano-brésilien du continent indo-malgache et qui suivait à peu près la côte orientale actuelle de l'Afrique, mettant en communication la région iranienne, c.-à-d. un prolongement de la région méditerranéenne avec la mer qui baignait l'Afrique australe.

LE NÉOCOMIEN DE LA PROVINCE BORÉALE. — Nous passons maintenant à la province boréale, qui comprend en Europe le N. de l'Angleterre (Yorkshire et Lincolnshire), le N. de l'Allemagne et la Russie centrale et orientale et qui s'étend en Asie sur les côtes septentrionales de la Sibérie pour rejoindre par l'Alaska le bord pacifique de l'Amérique du Nord.

Dans toute cette province les fossiles qui prédominent sont des *Belemnites*, appartenant à un groupe complètement étranger à la province méridionale, celui des *Explanati*; puis, des Ammonites spéciales, parmi lesquelles prédominent les genres *Oxyotoceras*, *Polyptychites*, *Simbirskites*, etc.; enfin, un genre de Lamellibranches, *Aucella*, qui caractérisait déjà les régions du Nord à l'époque jurassique et qui se continue jusque dans le néocomien. Par contre, les *Belemnites* du genre *Duvatia* font entièrement défaut, et le groupe des *Suprasulcati* n'apparaît que temporairement; les *Phylloceras*, les *Lytoceras* ne se rencontrent que tout à fait exceptionnellement; parmi les Ammonites déroulées on ne retrouve que les *Crioceras* et les *Ancyloceras*; les Rudistes sont extrêmement rares et ne se trouvent jamais dans des calcaires zoogènes.

Nous commençons notre aperçu par le N. de l'Angleterre, où la localité de Speeton (Yorkshire) nous fournit une succession très complète, fort bien étudiée par MM. Lamplugh et Pavlow. La limite entre la série crétacée inférieure et le jurassique supérieur doit être placée au milieu d'une masse de grès (Spilsby Sandstone), dont la partie supérieure contient une faune (1) que nous retrouverons en Russie à la base du néocomien, et qui est caractérisée par *Polyptychites stenomphalus*, *Aucella volgensis*, *Aucella Keyserlingi*. Au-dessus viennent des minerais de fer renfermant à la base (2) *Polyptychites Keyserlingi*, *P. gravesiformis* et au sommet une faune (3) dans laquelle on rencontre plusieurs espèces que l'on connaît également dans l'hauteurivien du bassin du Rhône, telles que *Hoplites regalis*, *H. amblygonius*, *Holcostephanus Astierianus*, *Belemnites jaculum*. Les couches sous-jacentes correspondent donc au valanginien. La succession se continue par des argiles, caractérisées (4) par des représentants du genre *Simbirskites* (*S. Decheni*, *discojalcatius*, etc.). C'est un des niveaux les plus constants du néocomien boréal. Enfin, nous avons des calcaires contenant une espèce aptienne cosmopolite, *Hoplites Deshayesi*, et une espèce spéciale au N. de l'Europe, *Belemnites brunsvicensis* (5). Dans le N. de l'Allemagne, on rencontre une succession de faunes identiques. Dans le Teutoburger Wald, les fossiles se trouvent dans des grès; dans le Brunswick et dans le Hanovre, et en particulier dans les collines du Hils, ils se trouvent répartis dans une puissante série d'argiles avec intercalations de minerais de fer, débutant souvent par un conglomérat de base. Parmi les nombreuses Ammonites qui constituent la faune de cette série du Hils (Neumayr et Uhlig), il convient de citer, outre les types propres à la province boréale, des représentants des genres *Stephanoceras* et *Perisphinctes*, qui semblent descendre directement de types portlandiens de l'ouest de l'Europe.

En Russie, et notamment dans les gouvernements de Riasan et de Simbirsk, les équivalents du valanginien sont bien représentés, mais on ne connaît encore aucune couche correspondant à l'hauteurivien. Les couches à *Simbirskites*, analogues à celles de l'Angleterre, contiennent une faune extrêmement riche, mais totalement différente de la faune barrémienne, qui pourtant occupe le même niveau. La communication, très imparfaite d'ailleurs, qui existait au néocomien proprement dit, entre les régions du S. et celles

du N. de l'Europe, ne subsistait plus au barrémien, et c'est à ce moment que les deux provinces présentaient le maximum de différenciation paléontologique. Avec l'aptien, les communications ont dû se rétablir, grâce sans doute à la transgression que nous avons constatée à cette époque dans le S. de l'Angleterre et dans le N. de la France; aussi la faune du Nord et celle du Midi présentent-elles de nouveau un assez grand nombre d'espèces communes.

Dans certains points de la Russie centrale il y a continuité entre les dépôts jurassiques supérieurs et les dépôts néocomiens; il n'en est pas de même dans le Nord, dans la région de la Petchora, et surtout dans le N. de la Sibérie, où partout le néocomien repose sur des couches beaucoup plus anciennes ou sur des dépôts continentaux. La transgression atteint son maximum avec le barrémien et s'étend vers le S. jusqu'à Moscou et Simbirsk, où manquent les dépôts néocomiens proprement dits. Dans le cas de la transgression néocomienne aussi bien que dans celui de la transgression barrémienne, l'extension brusque coïncide avec l'arrivée subite d'une faune nouvelle *cryptogène*.

LE NÉOCOMIEN DE LA PROVINCE AUSTRALE. — Dans l'hémisphère S. on retrouve, au S. de la région correspondant à la province méditerranéenne, un certain nombre d'affleurements de dépôts néocomiens, dont la faune reproduit les caractères positifs et négatifs de la province boréale. Il faut mentionner avant tout, comme remplissant cette condition, les dépôts néocomiens de la colonie du Cap, connus sous le nom de couches d'Uitenhage. Ils sont confinés à la région littorale et paraissent s'être déposés dans le voisinage de la côte méridionale de l'ancien continent africain. Ce sont des grès glauconieux renfermant surtout des Lamellibranches, associés à quelques Céphalopodes, parmi lesquels il convient de citer une Ammonite, connue également dans le néocomien d'Europe (*Holcostephanus Atherstoni*), et une Bélemnite voisine de types de la province boréale. Plusieurs Lamellibranches sont représentés par des formes voisines dans le néocomien du Chili, qui semble appartenir à la province australe. En Australie on connaît des dépôts aptiens transgressifs, qui contiennent un *Crioceras* retrouvé par Waagen dans l'aptien de Cutch, en Inde. Comme pour l'hémisphère N. l'aptien présenterait donc des caractères bien plus constants d'une province à l'autre que les termes les plus anciens du système crétacé. On voit cependant que la province australe est encore très imparfaitement connue.

NÉOCOMIEN D'AMÉRIQUE. — L'Amérique nous fournit la preuve que la différenciation des provinces au néocomien est due réellement, comme le pense Neumayr, à des différences dans la température des eaux. En effet, sur le versant pacifique de ce continent, nous rencontrons sur un même méridien les mêmes différences de faunes que celles que nous avons observées suivant les latitudes dans l'ancien continent. Les dépôts néocomiens sont à peu près localisés à l'emplacement des plissements de la fin du tertiaire, c.-à-d. au versant occidental; ils atteignent quelquefois une épaisseur énorme et paraissent indiquer l'existence d'un vaste géosynclinal. C'est la branche orientale du grand géosynclinal circumpacifique, dont on constate l'existence pendant toute la période secondaire, mais dont la branche occidentale est encore inconnue au néocomien.

Le néocomien de l'Alaska possède de grandes affinités avec celui du N. de la Sibérie et du N. de l'Europe. Plus au S. s'étendent des dépôts détritiques extraordinairement puissants, connus sous le nom de « Knoxville beds », dont la base correspond certainement au portlandien et dont la partie supérieure passe insensiblement à l'albien. Parmi les nombreux Lamellibranches, il convient de citer en première ligne les Aucelles, souvent très abondantes; parmi les Céphalopodes, on distingue, dans la faune des « Knoxville beds », des Bélemnites du groupe des *Eoplantati*, et des types boréaux d'Ammonites, tels

que *Polyptychites* et *Simbirskites*, à côté de types méditerranéens, tels que *Phylloceras*, *Lytoceras*, *Desmoceras*, *Holcodiscus*. On ne sait pas actuellement si ces types se trouvent mélangés dans les mêmes couches ou s'ils sont cantonnés dans des niveaux différents, ce qui indiquerait une prédominance, tantôt des courants froids, tantôt des courants chauds. Les « Knoxville beds » sont très développés sur tout le littoral pacifique, depuis la Colombie britannique et l'île de la Reine Charlotte, à travers le Washington, l'Oregon, la Californie, jusqu'au Mexique, où, malgré la latitude tropicale, on rencontre encore des Aucelles. Cependant, dans ce dernier pays et dans le Texas, on connaît aussi des dépôts se rapprochant du type jurassien et contenant en abondance des Zoanthaires et des Rudistes.

Dans les régions tropicales de l'Amérique du Sud, la faune possède au contraire, sans mélange, le cachet méditerranéen. On ne connaît pas de dépôts néocomiens proprement dits, mais le barrémien de la Nouvelle-Grenade (Colombie) présente les plus grandes affinités avec celui de l'Europe méridionale; on y a recueilli de nombreuses *Pulchellia*, des *Desmoceras*, des *Hoplites*, des *Holcodiscus* d'une fort belle conservation. L'aptien est représenté dans le Venezuela et la Colombie par des couches à *Exogyra aquila*, *Acanthoceras Martini*, *A. Milletianum*; dans la Bolivie, par des couches à *Heteraster oblongus*. Ces faits conduisent à l'hypothèse d'une communication directe entre la région des Andes et la région méditerranéenne au travers de l'Atlantique, par un bras de mer séparant le continent nord-atlantique du continent africano-brésilien.

Dans les Andes du Chili et jusqu'à la Terre de Feu, le néocomien est également représenté. Sa faune est caractérisée par un mélange d'éléments jurassiens, d'espèces du N. de l'Europe et de formes voisines de types du néocomien austral, tels que *Trigonia transitoria* et le genre *Ptychomya*.

CONCLUSIONS PALÉOGÉOGRAPHIQUES. — De ce qui précède on peut tirer quelques conclusions relatives à l'extension des mers pendant la période crétacée inférieure. On est conduit à admettre l'existence des masses continentales suivantes: 1° continent nord-atlantique, comprenant tout le N.-E. de l'Amérique et les massifs anciens du N. de l'Europe; 2° continent sino-sibérien, séparé du précédent par un bras de mer correspondant à l'emplacement actuel de l'Oural et de la Nouvelle-Zemble et probablement par un océan arctique; 3° continent africano-brésilien; 4° continent indo-malgache, réuni peut-être au continent australien et séparé du précédent par le détroit de Mozambique; 5° continent pacifique, entouré par un géosynclinal circumpacifique, dont la branche orientale correspond à l'emplacement de la chaîne des Andes actuelle.

Entre le continent nord-atlantique et le continent africano-brésilien s'étendait une grande mer, à laquelle M. Suess a donné le nom de Tethys et qui, en Europe, était divisée en plusieurs bassins par des massifs émergés, tels que: la Meseta ibérique; le massif central de la France, qui était réuni à l'Armorique et à l'Ouest de l'Angleterre; le massif de l'Europe centrale, qui comprenait l'Ardenne, les Vosges, la Forêt-Noire, la Bohême. Ce dernier massif séparait la province boréale de la province méditerranéenne. Une île correspondait à l'emplacement de la Méditerranée occidentale, une autre terre émergée se trouvait entourée par les sinuosités de la mer des Carpates.

Avec la transgression aptienne, on voit les eaux s'étendre sur une partie des massifs précédemment émergés, de sorte que le contraste entre les trois provinces zoologiques se trouve considérablement atténué, grâce à l'établissement de nouvelles communications. Émile HAUG.

BIBL.: PICTET et CAMPÈCHE, *Description des fossiles du terrain crétacé des environs de Sainte-Croix*; Genève, 1858-1871 (*Matériaux pour la paléontologie suisse*). — M. VACEK, *Neocomstudie*; Vienne, 1880 (*Jahrb. d. k. k. geol. Reichsanst.*, t. XXX). — M. NEUMAYR u. V. UHLIG,

Ueber Ammonitiden aus den Hülsbildungen Norddeutschlands; Cassel, 1881 (*Paleontographica*, t. XXVII, 43 pl.). — V. UHLIG, *Die Cephalopodenfauna der Wernsdorfer Schichten*; Vienne, 1883 (*Denkschr. d. kais. Akad. Wiss.*, t. XLVI, 32 pl.). — W. KILIAN, *Note stratigraphique sur les environs de Sisleron et contributions à la connaissance des terrains secondaires du S.-E. de la France*; Paris, 1895 (*Bull. Soc. géol. Fr.*, 3^e sér., t. XXIII, pp. 659-803). — A. PAYLOW, *On the classification of the strata between the Kimeridgian and Aptian*; Londres, 1896 (*Quart. Journ. Geol. Soc.*, t. LIII). — K. GERHARDT, *Beitrag zur Kenntniss der Kreideformation in Columbien*; Stuttgart, 1897 (*Neues Jahrb.*, Bd. XI).

NÉOCORE (Antiq. gr.). A l'origine, les *néocores* étaient simplement les gardiens des temples, de modestes sacristains (Hesychius et Suidas, s. v.). Mais d'assez bonne heure on donna le même titre à des prêtres d'un haut rang, chargés des intérêts matériels du sanctuaire (Xénophon, *Anabase*, V, 3, 6). Plus tard, certaines cités d'Asie Mineure s'intitulèrent *néocores* de telle ou telle divinité, comme Artémis d'Ephèse ou Zeus d'Ézani (Waddington, *Inscript. d'Asie Mineure*, 147^b; 988). Le titre prit un caractère officiel sous l'empire romain, dès le 1^{er} siècle de notre ère. Désormais, il se rapporta surtout au culte impérial, et il fut conféré par décret du sénat, à la suite de l'érection d'un temple dans telle ou telle cité. Le chiffre des néocorats croît souvent, sur les monnaies, avec le nombre des temples. Parmi les villes néocores, mentionnons Ephèse, Pergame, Smyrne, Cyzique, Synnada, Sardes, Tralles, dans la prov. d'Asie; Tarse et Anazarbe, en Cilicie; Ancyre, en Galatie, etc. Souvent des jeux étaient institués en souvenir de ce titre accordé à la cité. — On appelait aussi *néocores* les prêtres chargés de rendre ce culte au nom de la ville.

P. M.
BIBL. : KRAUSE, *Civitates neocoræ*; Leipzig, 1844. — MONGEAUX, *De communi Asia provincia*; Paris, 1886, pp. 17 et suiv. — BÜCHNER, *De Neocoria*; Giessen, 1888. — BEURLIER, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*; Paris, 1890, pp. 238 et suiv.

NÉO-CRITICISME (V. CRITICISME, t. XIII, p. 407).

NÉOCTÈSE (V. SCORODITE).

NÉOFIT, écrivain bulgare du XIX^e siècle, né à Bania à Razlog (Rhodopes). Comme il était moine du monastère de Rylo, près de Sophie, on lui donne encore l'épithète de Rylski, pour ne pas le confondre avec son compatriote et contemporain Néofit Bozveli de Kotel, grand agitateur bulgare contre le clergé grec en Bulgarie. Néofit Rylski fut choisi par quelques patriotes bulgares d'Odessa et de Bucarest, pour diriger la première école bulgare, qu'ils allaient fonder en Bulgarie. A cet effet, il fut envoyé à Bucarest pour étudier le système d'enseignement mutuel et préparer les manuels nécessaires que le gouvernement serbe fit imprimer à ses frais dans l'imprimerie d'État. Lorsque tout fut prêt, on ouvrit en Bulgarie, à Gabrow, au mois de janv. 1835, la première école à l'européenne, qui devint une école modèle et une pépinière de gens instruits, malgré l'opposition des Grecs et même des Bulgares grecisants. Néofit était un autodidacte; il avait appris le grec ancien et le moderne, le vieux slave, le serbe et le russe. Il avait publié la première *Grammaire bulgare* (Kragouievatz-Serbie, 1835); une *Vie de saint Jean Rylski* (Belgrade, 1836-70); une *Chrestomatie du vieux slave* (Constantinople, 1852) et un *Grand Dictionnaire de la langue bulgare*. Pour les missionnaires américains, il avait traduit le Nouveau Testament, mais la première édition (Smyrne, 1840) en fut détruite sur les ordres du patriarche.

M. GAVRILOVITCH.
BIBL. : PYPINK et IPASOVITCH (trad. Denis); *Hist. des littératures slaves*; Paris, 1881. — JIRIYER, *Geschichte der Bulgaren*; Prague, 1876, in-8. — Du même, *Bibliographie de la littérature bulgare moderne* (1806-1870); Prague, 1872, in-4.

NÉOFITIER (Zool.) (V. ONDATRA).

NÉOGÈNE. Nom donné par les géologues à la partie supérieure des terrains tertiaires comprenant le miocène et le pliocène. On y a établi les subdivisions suivantes :

Pliocène... { Sicilien.
Astien.
Plaisancien.

Miocène... { Pontien.
Tortonien (Sarmatien).
Helvétien.
Burdigalien.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX. — Les terrains néogènes des régions situées en dehors de l'Europe seront traités à l'art. TERTIAIRE. En Europe, il existe une différence profonde entre le néogène du Nord et celui des régions méridionales. Dès l'aquitainien, c.-à-d. dès la période qui précède immédiatement le burdigalien, on observe, dans les régions méditerranéennes, une transgression graduelle des mers, qui atteint son maximum à l'helvétien, et qui est suivie d'une régression, déjà très marquée à la fin du tortonien, avec la phase sarmatique, atteignant son maximum au pontien, qui est, pour le S. et l'E. de l'Europe, une phase essentiellement lacustre. Au pliocène, par suite d'une série d'effondrements, qui donnent à la Méditerranée une configuration voisine de sa forme actuelle, la mer reprend possession des régions de l'Europe méridionale.

Dans le N. de l'Europe, les formes inférieures du miocène font défaut, et c'est au tortonien que commence la transgression, par conséquent au moment même où dans le Midi débute la phase de régression. Sur les bords de la mer du Nord, contrairement à ce qui a lieu dans la région méditerranéenne, le miocène supérieur et le pliocène sont en continuité parfaite.

Les caractères paléontologiques de la période néogène peuvent être ainsi résumés : disparition des Cérithiades des groupes de l'*echinoides*, du *tricarinarium*, du *trochlear*, des grandes Nummulites, des *Orthophragmina*; apparition des genres *Strombus*, *Melongena*, *Proto*, *Murex*, *Nassa*, etc.; abondance des Clypeâstres, des Scutelles, des *Amphitope* dans les régions méridionales.

Dans les eaux peu profondes de la région méditerranéenne vivent des faunes tropicales, dont les restes s'observent dans les facies suivants : 1^o dans les grès tendres, gris ou verts, connus sous le nom de mollasse et caractérisés par l'abondance des Pectens, des Huitres, des Panopées; 2^o dans les calcaires zoogènes à Clypeâstres et à Scutelles, ou phytogènes à *Lithothamnium*; 3^o dans les faluns. Pour la première fois, on voit pénétrer dans le fond des mers profondes de la région méditerranéenne des courants froids (Munier-Chalmas), qui y amènent une faune océanique, dont les restes se trouvent dans les argiles à Pleurostomes.

Dans le Nord, on rencontre surtout des faluns, désignés sous le nom de crag, et des argiles noires, contenant des faunes boréales.

Le sédiments du N. de l'Europe doivent être attribués à une mer dont l'emplacement coïncidait à peu près avec celui de la mer du Nord actuelle, avec une extension un peu plus considérable à l'O. et à l'E.; mais cette mer ne communiquait pas avec l'Océan par la Manche. Les eaux de l'Océan envahissaient une grande partie du bassin de l'Aquitaine, qui ne communiquait plus avec le bassin du Rhône, et formaient en Touraine et dans l'Armorique plusieurs golfes étroits. La communication de la Méditerranée avec l'Océan se faisait d'abord par le détroit nord-bétique, en Andalousie, le détroit de Gibraltar n'existant que depuis le pliocène; plus au S., une seconde communication avait lieu certainement au miocène par le Maroc.

MIOCÈNE DES RÉGIONS MÉRIDIONALES. — A l'époque de l'aquitainien, on rencontre des dépôts marins dans le golfe du Bordelais, où ils sont en continuité avec le tongrien; dans les régions méditerranéennes, on n'en connaît que sur la côte de Provence et en Vénétie, puis dans la région au N. de Vienne (couches de Molt et de Loibersdorf), où ils passent insensiblement aux dépôts burdigaliens. C'est par l'aquitainien que commence la transgression dans les régions méditerranéennes; dès le début du burdigalien, elle s'accroît davantage, une partie du bassin du Rhône est sous les eaux, mais la mer ne s'étend pas au N. de la Drôme; au burdigalien supérieur, la mer envahit toute

la plaine de la Suisse et de la Bavière, de sorte que le bassin du Rhône et le bassin situé au N. de Vienne, entre les Alpes et le massif de Bohême, se trouvent réunis par un bras de mer qui longe toute la chaîne des Alpes sur son bord septentrional, mais sans pénétrer dans l'intérieur même de la chaîne. Pendant ce temps se déposent dans le bassin de l'Aquitaine les faluns de Léognan (*Proto cathedrales*, *Ficula condita*, *Tudicla rusticula*, *Lucina columbella*, etc.) et les faluns de Saucats (*Oliva Basteroti*), qui ensemble constituent le type de l'étage *burdigalien* (langhien des auteurs). Dans l'Armagnac, on rencontre des calcaires lacustres, formés dans des lagunes sur le bord du bassin. Dans le bassin du Rhône et sur le bord des Alpes, le burdigalien est presque partout à l'état de mollasses ou de sables. La base de l'étage est caractérisée par *Scutella paulensis*, *Pecten rotundatus*, etc.; la partie supérieure, qui se retrouve avec une constance remarquable depuis la Provence jusqu'à Vienne, contient *Pecten præscabriusculus*, *P. subbenedictus*, *P. restitutensis*, des Clypeâstres, des Huitres, des Nullipores. Dans le bassin de Vienne, la partie supérieure de l'étage correspond à des dépôts de mer plus profonde, argileux, riches en Ptéropodes et en coquilles d'un Nautilidé (*Aturia aturi*), connus sous le nom de « Schlier ». Cette formation termine la partie inférieure du néogène, qui est désignée par M. Suess sous le nom de *premier étage méditerranéen*.

Si ce premier étage méditerranéen est localisé, dans les environs de Vienne, à la région située sur le bord des Alpes, au N. de la ville, il n'en est pas de même du *deuxième étage méditerranéen*, qui, au contraire, est localisé au S. de Vienne et se trouve dans l'intérieur de la chaîne. Cette localisation différente des deux étages tient à ce que, dans l'intervalle de leur dépôt, il s'est produit des accidents tectoniques très importants: certaines parties de la chaîne des Alpes se sont effondrées, de telle sorte que la mer a pu pénétrer dans des fossés en général limités par des failles; elle a pu prendre possession de régions inondées depuis longtemps, telles que le « bassin intraalpin » de Vienne, certaines parties de la Styrie, les plaines de la Hongrie.

En France on répartit d'ordinaire les dépôts du deuxième étage méditerranéen dans deux étages successifs, l'*helvétien* et le *tortonien*. Mais plusieurs auteurs considèrent ces deux subdivisions comme un tout, dans lequel on peut tout au plus distinguer plusieurs zones; aussi M. Depéret les réunit-il sous le nom d'étage vindobonien. Toutefois, il paraîtrait qu'en Algérie il existe une discordance de stratification entre les deux étages. Le faciès de mer peu profonde et à température peu élevée et le faciès de mer relativement profonde, à température plus basse, se trouvent souvent en superposition, le premier correspondant à l'helvétien, le second au tortonien; mais quelquefois, d'après M. de Stefani, la succession serait inverse; enfin, d'autres fois, les deux faciès sont juxtaposés et synchroniques.

C'est avec l'helvétien que la mer miocène atteint son maximum d'extension; la mer envahit le golfe de la Touraine et dépose des faluns jusqu'à Blois; dans le Bordelais, elle dépose les faluns de Salles, caractérisés par l'apparition de *Cardita Jouanneti*; dans le bassin du Rhône, l'étage est surtout représenté par des sables (*Ostrea crassissima*, *Cardita Michaudi*, etc.) et s'étend vers l'O. jusqu'à Lyon; dans le bassin de Vienne, les sables de Grund, par lesquels débute la série intra-alpine, contiennent la faune des faluns de Salles.

Au tortonien appartient la partie supérieure des faluns de Touraine, et la mer s'étend maintenant jusque dans l'Anjou. Dans le bassin de l'Aquitaine les couches à Pleurotomes de Saubrigues représentent le faciès océanique, correspondant à des eaux relativement froides; elles renferment *Pleurotoma cataphracta*, *Ancilla glandiformis*, *Triton clathratum*, etc. On retrouve le même faciès dans le bassin du Rhône, où les marnes de Cabrières

d'Aignes se présentent au même niveau; à Baden, près de Vienne (« Tegel ») et à Tortone, dans le Piémont, où M. Mayer-Eymar a pris le type de l'étage. Mais à côté de ce faciès océanique on rencontre également des mollasses, comme à Cucuron, à Berne et à Saint-Gall (Suisse), ou des calcaires à Clypeâstres et à *Lithothamnium*, comme à Vienne (« Leitha-Kalk »), faciès correspondant à des mers chaudes, peu profondes. En Suisse, la partie supérieure du tortonien n'est plus marine, c'est la mollasse d'eau douce supérieure, qui, à la célèbre localité d'Öeningen, a fourni une flore extrêmement riche et des Vertébrés. Vers la fin de la période tortonienne, des mouvements du sol déterminent le retrait de la mer dans la plus grande partie de la région méditerranéenne. En Italie et en Sicile, le bras de mer qui réunissait les Alpes à la région de l'Atlas se transforme en série de bassins d'évaporation, dans lesquels se déposent des couches de gypse (« *formazione gessoso-solfifera* »). Dans le bassin de Vienne, en Croatie, dans les plaines de la Hongrie, en Roumanie, dans le S. de la Russie, il se forme également des lagunes, dans lesquelles vit une faune spéciale, remarquable par sa richesse en individus, qui compense la faible variété des espèces. C'est une faune méditerranéenne appauvrie (Bittner). Les espèces les plus caractéristiques de cette faune sont les suivantes: *Cerithium pictum*, *C. rubiginosum*, *Trochus podolicus*, *Maetra podolica*, *Ervilia podolica*. C'est à tort que l'on a fait des couches qui contiennent cette faune un étage spécial, le *Sarmatique*; en réalité, elles ne constituent qu'un faciès spécial de la fin du tortonien.

Le miocène supérieur est marqué par un retrait général de la mer dans toutes les régions où se font sentir les mouvements orogéniques qui donneront naissance aux Alpes. Ce n'est qu'en Algérie qu'il existe peut-être des dépôts marins de cette époque, et ces dépôts formeraient alors un passage insensible du tortonien au pliocène inférieur. Dans l'E. de l'Europe, et en particulier dans la région aralo-caspienne, sur les bords septentrionaux de la mer Noire, dans le bassin du Danube, il existait de grands lacs plus ou moins salés, qui communiquaient entre eux par des cours d'eau et qui contenaient une faune vraisemblablement d'origine orientale et composée de Congéries, de *Dreysensia*, de *Cardium* sans dents, de *Melanopsis*, de *Valenciennesia*. Ces couches à Congéries constituent l'étage *pontien*. On les connaît également, avec une étendue moindre qu'en Orient, dans la vallée du Rhône, où elles occupent le fond de dépressions creusées dans le miocène lmoien; en Corse, où elles reposent immédiatement sur le tortonien marin; sur le versant N.-E. de l'Apennin, et en particulier aux environs de Bologne; enfin, dans les environs de Barcelone.

L'émersion de l'Europe méridionale à l'époque pontienne est encore attestée par la grande extension que prennent les graviers fluviatiles en de nombreuses localités, où souvent ils contiennent une riche faune de Mammifères terrestres (Pikermi, Luberon, Eppelsheim, etc. V. TERTIAIRE).

PLIOCÈNE LACUSTRE ET ARALO-CASPIEN. — Au pliocène, les lacs de la vallée du Danube possédaient une extension bien moindre que pendant la période précédente; ils étaient entièrement dessalés et habités par une faune composée surtout de Paludiniés (*Tylotoma*, *Vivipara*) et d'Unionidés, dont les proches parents vivent encore actuellement dans certains lacs de l'Asie centrale, comme par exemple dans le lac de Tali-fou, dans le Yun-nan. Dans les dépôts lacustres de Slavonie et de Croatie, on a pu distinguer huit niveaux successifs dans lesquels on a pu suivre la phylogénie de certaines espèces de Paludines, ayant évolué sur place.

Quoique ces dépôts pliocènes lacustres aient reçu, en raison de leur grande extension en Orient (Roumanie, Macédoine, Grèce, Archipel), le nom d'étage levantin, on connaît des formations tout à fait analogues dans le bas-

sin du Rhône. La Bresse était occupée au pliocène par un grand lac, dans les sédiments duquel MM. Depéret et Delafond ont pu reconnaître plusieurs niveaux à Paludines correspondant aux niveaux de Croatie. Ces dépôts lacustres sont recouverts par une grande nappe de cailloutis fluviaux, datant du pliocène supérieur.

En Crimée, et dans la région aralo-caspienne, les lacs salés ont continué à exister pendant tout le pliocène; ils étaient habités par une faune analogue à la faune pontienne, riche en Cardiums; les dépôts correspondants ont reçu le nom de dépôts *thraciens*. La mer Caspienne, le lac d'Aral, le lac Baïkal ne sont autre chose que les restes actuels de ces lacs néogènes. Une des espèces les plus caractéristiques de la faune aralo-caspienne, *Dreysensia polymorpha*, s'est répandue dans le courant de notre siècle depuis la mer Caspienne jusque dans l'Europe occidentale, en suivant les fleuves et les canaux, reprenant ainsi possession du domaine qu'elle occupait à l'époque pontienne.

PLIOCÈNE DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE. — Le début du pliocène est marqué par un retour de la mer dans les régions méditerranéennes, mais, au lieu d'occuper, comme au miocène moyen, de longues dépressions coïncidant avec l'emplacement des chaînes plissées du système alpin ou tout au moins avec leur bord, la mer pliocène pénètre dans de profondes dépressions résultant de l'effondrement de masses continentales qui formaient des îles pendant les périodes géologiques précédentes, telles que l'île bétique, située entre la chaîne bétique et l'Atlas, et dont le Rif marocain et les massifs cristallins du littoral algérien sont les derniers restes; puis la Tyrhénis et l'Adria de M. Suess. C'est au début du pliocène qu'il faut vraisemblablement faire remonter l'ouverture du détroit de Gibraltar. La faune qui vivait dans la Méditerranée pliocène est presque identique avec celle de la Méditerranée actuelle et du N. de l'Atlantique, et contient une forte proportion d'espèces qui vivent encore de nos jours. Le type du pliocène méditerranéen peut être pris en Italie, où l'on distingue trois termes quelquefois superposés, comme par exemple au Vatican, mais dont les deux premiers ne sont peut-être que deux faciès d'un même étage. Ces trois termes sont le *plaisancien*, représenté par des argiles de mer profonde (*Flabellum*, *Ceratotrochus*, *Nucules*, *Dentales*, grands *Strombes*, *Nassa prismatica*); l'*astien*, généralement à l'état de sables (*Pecten latissimus*, *P. Jacobæus*, *Terebratula ampulla*) déposés dans des eaux peu profondes; enfin le *sicilien*, continental ou lacustre dans l'Apennin, marin en Sicile. Déjà au sommet de l'*astien* on voit quelquefois des intercalations fluviales avec ossements de *Mastodon arvernensis*, *Elephas meridionalis*, etc. Les sables siciliens du Val d'Arno contiennent des Mollusques d'eau douce et des Mammifères différents de ceux de l'*astien* (*Rhinoceros leptorhinus*, *Equus Stenonis*, etc.).

Le sicilien est représenté à Ficarazzi, près de Palerme, par des marnes sableuses dans lesquelles apparaît une faune boréale, composée d'espèces que l'on ne rencontre jamais dans la Méditerranée actuelle, mais qui vivent sur les côtes de la Scandinavie, comme par exemple: *Buccinum groenlandicum*, *Mya udwallensis*, *Cyprina islandica*, *Pecten islandicus*, *Panopæa norvegica*. On doit donc admettre, puisqu'à l'époque pliocène le climat de l'Europe méridionale était au moins aussi chaud qu'à l'époque actuelle, que des courants profonds froids pouvaient pénétrer dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, dont le seuil était alors probablement moins élevé que de nos jours, car on sait qu'actuellement il ne permet pas le passage des eaux froides des fonds de l'Atlantique, de sorte que la température du fond de la Méditerranée est partout voisine de 44°, température moyenne de la surface.

Dans le Roussillon le plaisancien est argileux à la base, sableux et saumâtre (*Potamides Basteroti*) au sommet; dans les environs de Montpellier il est entièrement sa-

bleux. Dans la vallée du Rhône, la mer pliocène formait un fjord étroit s'étendant jusqu'à Lyon et correspondait à une vallée d'érosion posttorionienne. Le plaisancien débute par des marnes à *Nassa prismatica*, il se continue par des marnes à fossiles saumâtres (*Potamides Basteroti*, *Melanopsis Neumayri*, *Congeria subbasteroti*) et se termine par les marnes à *Syndosmyes*. L'*astien* est représenté par les marnes d'Hauterive, caractérisées par des Mollusques terrestres (*Helix*, *Planorbis*, *Clausilias*). Le pliocène est constitué dans tout le S.-E. de la France par des dépôts de transport. Dans l'Ouest on trouve en de nombreux points, à une faible distance des rivages actuels, en particulier dans la Vendée, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, des dépôts pliocènes marins avec *Nassa prismatica*, *Potamides Basteroti*. Leur faune est la même que celle de la Méditerranée, ce qui indique l'absence d'une communication par le Pas-de-Calais avec la mer du Nord, dont la faune est toute différente.

NÉOGÈNE DU NORD DE L'EUROPE. — C'est seulement à partir du miocène supérieur que l'on rencontre des dépôts marins néogènes dans le N. de l'Europe; à cette époque, la mer envahit l'espace occupé par la mer du Nord actuelle, et vers l'E. elle empiète sur le sol de la Belgique, de la Hollande, du Hanovre, du Schleswig-Holstein et du Mecklembourg, déposant des argiles noires micacées ou des sables, dont le type est le « crag noir d'Anvers ». Cette formation contient des Mollusques marins (*Conus Dujardini*, *Chenopus pespelecani*, *Turritella subangulata*, *Venus multilamella*, *Lucina borealis*, des dents de Squales (*Carcharodon*) et de nombreux ossements de Cétacés.

En Angleterre, on ne connaît pas de dépôts miocènes, le pliocène repose dans l'E. du pays sur la surface ravinée de la craie ou de l'éocène; il est représenté par des sables coquilliers connus sous le nom de « crag », dans lesquels on a reconnu les subdivisions suivantes :

- 1° « Coralline crag » ou crag blanc à Bryozoaires, contenant dès la base une faune de mers froides (*Cyprina islandica*, *Lucina borealis*, *Isocardia cor*, *Aspartate Omaliusi*, *Terebratula grandis*);
- 2° « Red crag » ou crag rouge de Suffolk, transgressif et ravinant soit la Craie, soit le crag blanc, caractérisé par *Fusus contrarius*;
- 3° « Crag fluvio-marin » ou crag de Norwich, contenant une faune très voisine de la faune actuelle et constituée par un mélange d'espèces marines et d'espèces terrestres;
- 4° « Forest-bed », dépôts d'estuaire compris entre deux couches d'eau douce à Végétaux et Mollusques actuels, passage au pléistocène.

En Belgique, on rencontre près de l'embouchure de l'Escaut, par conséquent juste en face des comtés de Norfolk et de Suffolk, des sables, dont les Belges ont fait l'étage scaldisien. A la base les sables à *Isocardia cor* et *Terebratula grandis* correspondent au crag blanc, tandis que les sables supérieurs à *Trophon antiquum* sont l'équivalent du crag rouge. Ici encore les restes de Cétacés sont très abondants. Ces dépôts pliocènes s'étendent sur tout le rivage oriental, de la mer du Nord jusqu'au Schleswig.

Les dépôts néogènes continentaux seront traités dans l'art. TERTIAIRE. Emile HAUC.

BIBL. : Ed. SUSS, *la Face de la terre*; t. I, 2^e partie, ch. IV, Paris, 1897. — M. NEUMAYR, *Erdgeschichte*; t. II, ch. VII, Leipzig, 1887. — Ch. de STEFANI, *les Terrains tertiaires supérieurs du bassin de la Méditerranée*; Liège, 1891 (*Annales Soc. géol. de Belgique*, t. XVIII). — Ch. DEPÉRET, *Sur la classification et le parallélisme du système miocène*; Paris, 1893 (*Bull. Soc. Géol. Fr.*, 3^e sér., t. XXI). — MUNIER-CHALMAS et de LAPPARENT, *Note sur la nomenclature des terrains sédimentaires*; Paris, 1894 (*Bull. Soc. Géol. Fr.*, 3^e sér., t. XXI).

NÉOGRAD. Comitatus de Hongrie (V. NOGRAD).
NÉO-KANTIENNE (Ecole) (V. CRITICISME, t. XIII, et KANT, t. XXI, p. 417).

NÉOKLÈS ou **NÉALKES** DE SICYONE, peintre grec (env. 248 av. J.-C.). Il avait frappé ses contemporains par l'originalité de son invention. Pour caractériser le Nil, dans un tableau qui représentait un combat naval entre les Perses et les Égyptiens, il plaça sur la rive du fleuve un crocodile prêt à dévorer un âne. Lorsque Sicyone, sa patrie, eut chassé les tyrans, il sauva par ses supplications une magnifique peinture, œuvre de Mélanthos et de ses élèves, où l'on voyait le tyran Aristaratos sur un char et couronné par la Victoire. Il obtint que l'image du tyran fût seule effacée et remplacée par une palme. Il eut pour disciple Erigonus, son broyeur de couleurs, qui forma le peintre Pasiás. Sa propre fille, Anaxandre, se livra aussi à la peinture avec succès.

A. BAUDRILLART.

BIBL. : Textes anciens dans OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*, nos 1726 ; 1759, 9 ; 1907, 24 ; p. 403, 2013 f. ; 2106. — BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. II, p. 292, 1^{re} éd.

NEOLAMPAS (Zool.). Genre d'Echinodermes, ordre des Spatangoides, famille des Cassidulides, établi par Agassiz pour des formes à ambulacres pétales, semblables, simples, à tubercules élevés au-dessus du test, qui est mince, ovale, cordiforme, muni de trois grands pores gémitaux. Type : *N. rostellata* ; Floride.

R. Mz.

NÉOLITHIQUE (V. AGE, t. I, p. 794).

NÉOLOGISME. Un néologisme est un mot nouveau introduit dans le vocabulaire d'une langue. Il peut prendre naissance, soit qu'on ait à signifier quelque chose de nouveau, et c'est ainsi qu'on a été créés de nos jours en français les mots *bicyclette*, *téléphone*, *téléphoner*, soit qu'on veuille désigner autrement des faits anciens, et c'est ainsi que *baser* tend à se substituer à *fonder*, *émotionner* à *émouvoir*. On peut donc distinguer deux classes de néologismes : les néologismes de choses et les néologismes d'expression. Les premiers ont pour cause la nécessité d'exprimer des idées nouvelles, d'où la création d'un mot nouveau, ou, ce qui revient au même, l'emprunt à une langue étrangère d'un mot qui signifie cette idée (*tramway*, *rail*). Ils sont particulièrement fréquents à notre époque où le progrès des sciences a étendu les connaissances humaines et multiplié les inventions. Les seconds doivent leur origine au besoin qu'éprouvent les hommes d'exprimer leurs idées sous une forme expressive et claire. Or l'usage a pour effet d'user doublement les mots : 1^o il leur enlève la force de leur sens étymologique, si bien que l'esprit n'y perçoit plus le caractère sensible par lequel ils désignaient primitivement les objets ; 2^o il empêche souvent de voir à la suite de modifications phonétiques leur rapport avec d'autres mots de la même famille. De là la création de mots qui fassent image ou dont le rapport avec d'autres termes usuels soit clairement visible. On n'a plus dit *caput*, mot qui était devenu équivalent à notre français *tête*, mais *testa*, tesson de pot, qui présente une image analogue à celle des mots *boule*, *caillou*, employés dans la langue populaire pour désigner la tête, et, pour la même raison, les anciens mots français *moult*, *ost*, *chère*, *huis* ont cédé la place à *beau-coup*, *armée*, *visage*, *porte*. On ne dit plus *courbattre*, mot dont le rapport avec *courbature* n'est plus sensible, mais *courbaturer* ; et *clore* disparaît devant *clôturer*, formé sur *clôture*, etc.

Les néologismes d'expression sont les uns de formation populaire, comme ceux que nous venons de citer, les autres dus à l'intention particulière de tel ou tel écrivain. Il arrive en effet que dans une circonstance donnée l'écrivain ne trouve pas dans le vocabulaire d'expression convenable pour exprimer son idée avec toute la force et la netteté nécessaires ; il crée alors un mot nouveau, que tout le monde comprendra, s'il est conforme aux lois de la dérivation, et qui peut ou n'être plus jamais employé, ou au contraire être admis par l'usage et enrichir la langue. L'abus des néologismes littéraires procède du même esprit que la recherche de l'archaïsme, et caractérise certaines époques de la littérature où les écrivains, plus préoccupés

de la forme que de l'idée, s'efforcent de parler une langue originale qui ne soit pas celle de tout le monde.

Les néologismes ne sont pas toujours de simples mots, mais quelquefois des périphrases, des locutions ou des tournures nouvelles. C'est ainsi que le jour où l'on a commencé à dire *je me souviens* au lieu de *il me souvient*, cette tournure a dû être considérée comme un néologisme. De nos jours, c'est un néologisme, que la langue littéraire n'a pas encore admis, qui fait dire au peuple *je me rappelle de cela* au lieu de *je me rappelle cela*.

On regarde parfois comme des néologismes, bien qu'il n'y ait création ni d'une forme ni d'une tournure nouvelle, les mots anciens que certains auteurs emploient avec une signification particulière et nouvelle pour exprimer une idée nouvelle. C'est le procédé dont Cicéron pour traduire les philosophes grecs, et les Pères de l'Église pour exprimer les idées du christianisme ont usé avec la langue latine : *gratia*, *testamentum*, *conversio*, *peccatum* ont ainsi changé de sens.

Paul GIQUEAUX.

BIBL. : A. DARMSTETER, *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française* ; Paris, 1877. — GELZER, *Étude sur la latinité de saint Jérôme* ; Paris, 1884.

NÉOMÉNIE. Jour de la nouvelle lune, qui, chez les anciens Grecs (V. CALENDRIER), sans être un jour férié au sens strict du mot, donnait occasion à des prières et à des sacrifices, surtout de la part de certains dévots, à titre particulier ; formés en confréries, ils s'appelaient pour cette raison *Nouménistes*. « Le premier jour de lune, dit Plutarque, les Grecs honorent les dieux ; le lendemain, c'est le tour des héros et des démons. » La croyance qui est au fond de cette pratique remonte aux origines des peuples helléniques, particulièrement des Arcadiens et des Thessaliens ; le poète Hésiode en fait déjà mention. A Athènes, on interrompait ce jour-là les affaires publiques, on faisait des prières sur l'Acropole, et dans les maisons on ornait de guirlandes certaines images divines, celles d'Hermès et d'Hécate, par exemple ; à Smyrne, des prêtres spéciaux étaient chargés d'accomplir les cérémonies au nom du Sénat et de la ville. En somme, cette fête, qui subsista bien tard dans la tradition populaire, fut quelque chose comme le dimanche des chrétiens ; on en retrouve des traces dans les usages de quelques peuples modernes. Ainsi, les Osmanlis saluent d'une prière le lever de la lune. Pour les Latins, V. CALENDES.

J.-A. HILD.

NÉOMERIS (Zool.) (V. DAUPHIN, t. XIII, p. 973).

NÉONS-SUR-CREUSE. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Tournon-Saint-Martin ; 794 hab.

NÉOPHRON ou **NÉOPHON**, poète tragique grec, d'Athènes, suivant les uns, de Sicyone, suivant d'autres (ve siècle av. J.-C.). On lui attribuait 420 pièces. Il nous reste quelques courts fragments de sa *Médée*, qui paraît avoir servi de modèle à celle d'Euripide.

P. M.

BIBL. : Fragments dans la collection Didot (*Poetar. tragic. græcor. fragmenta* ; Paris, 1868).

NÉOPHYTE : *plante nouvelle*. Primitivement, ce nom était réservé à ceux qui venaient de recevoir le baptême. Il paraît avoir été emprunté à la 1^{re} épître de saint Paul à Timothée (III, 6), qui s'en sert pour désigner les nouveaux convertis. Quel que fût leur âge, les néophytes étaient appelés *infantes*, parce que le baptême avait produit en eux une seconde naissance. Après le baptême, ils étaient conduits, vêtus de blanc (V. AUBE), auprès de l'autel, et pendant huit jours ils devaient s'y tenir à l'heure des offices. — Plus tard, on a appelé aussi *néophytes* les clercs récemment ordonnés et les novices dans les couvents. — Aujourd'hui, les missionnaires catholiques donnent communément ce nom aux païens qu'ils ont convertis, quelque ancien que soit le moment de leur baptême.

E.-H. V.

NÉOPLASIE (Chir.) (V. NÉOPLASME).

NÉOPLASME (Path.). On donne ce nom à toute masse organique commune ou générale se développant en un point quelconque de l'économie pour donner lieu à des

tumeurs des fonctions morbides nouvelles (V. TUMEUR, CANCER, EPITHELIOMA, ADÉNOME).

NÉO-PLATONISME. L'école néo-platonicienne a duré trois siècles, de la fin du III^e siècle au VI^e siècle ap. J.-C. ; elle marque le dernier effort de la philosophie grecque, son entrée en contact et sa lutte avec le christianisme, et le passage de la pensée antique à la pensée du moyen âge. Les doctrines en sont exposées aux noms de ses plus illustres représentants ; on se contentera d'en indiquer ici les caractères généraux et les moments principaux ou le sens de son évolution.

A. Que son fondateur ait été l'hypothétique Potamon ou bien Ammonius Saccas, un chrétien de naissance, dit-on, le néo-platonisme se constitua à Alexandrie. Après avoir été la ville du Musée et de la Bibliothèque, de la critique et de l'érudition littéraire, Alexandrie était devenue comme le confluent des philosophies et des religions. Tandis que s'y prolongeaient les diverses écoles métaphysiques, surtout le platonisme et le pythagorisme, représentés avec éclat par Numénius, on y rencontrait côte à côte les diverses sectes juives, qui, en commentant la Bible, préparaient la Kabbale ou tentaient chez Philon de se concilier avec la philosophie grecque ; les Gnostiques, qui, se réclamant de Zoroastre, habitaient au symbolisme et au mysticisme oriental ; le christianisme, enfin, qui, avec saint Athanase, allait établir là un de ses grands centres d'action, et, en possession déjà de ses principaux dogmes, prétendant, lui aussi, les retrouver chez les penseurs grecs, opposait ses écoles à celles de l'hellénisme, la didascalée au Musée. — De ce mélange d'idées naissait un état d'esprit complexe, fait tout ensemble de scepticisme critique et de crédulité superstitieuse : chacun fait des miracles alors, les légendes de Simon le Mage ou d'Apollonius de Tyane sont toutes récentes. D'autre part, la dissolution des mœurs appelait une réaction : si beaucoup de sectes religieuses s'astreignaient à des pratiques très rudes, le terme de « vie philosophique » devenait même pour les Grecs synonyme de vie ascétique. — Par l'influence de ce milieu s'expliquent les traits propres du néo-platonisme : éclectisme, mysticisme, ascétisme.

C'est une croyance commune à tous les néo-platoniciens et à toute cette époque que celle de la « chaîne dorée », d'une doctrine unique exposée sous des formes diverses par la mythologie, les poètes, les philosophes ; l'éclectisme ne prétend pas ici s'approprier les parties fécondes de systèmes incomplets, ni concilier des théories différentes, mais interpréter de telle sorte toutes les philosophies que s'y retrouve une seule et même pensée : Plotin croit reconnaître ses idées à la fois chez Empédocle et Héraclite, chez Pythagore et Platon. De là la multiplicité des commentaires (sur le *Timée*, le *Parménide*, les *Catégories*, etc.), la subtilité des interprétations, la fréquence des livres apocryphes et des discussions d'authenticité, la violence des polémiques érudites.

Par cet éclectisme, joint aux influences religieuses et orientales, on peut rendre compte de la doctrine centrale de l'école : il fallait que Dieu fût à la fois l'idée dernière et simple qu'exigeait la dialectique, la source productrice des choses que décrivait le *Timée*, et le moteur immobile d'Aristote, qui, pour que sa perfection ne soit pas souillée par l'imperfection du monde, ne doit ni le créer ni le connaître. La conciliation se fait par le dogme des hypostases. Dieu est avant tout l'Unité pure, l'Ineffable, supérieur à toute détermination, à toute pensée, supérieur même à l'essence, *τὸ ἐπέκεινα τοῦ οὐτος*. Mais il est un et triple à la fois. Par sa seconde hypostase, il est le *νοῦς*, la pensée de la pensée, qui, se contemplant elle-même, trouve en soi les idées platoniciennes, le modèle intelligible de l'univers, *ἡ ἀστέφανος*. Et ce n'est enfin que par la troisième hypostase qu'il participe décidément à la multiplicité, qu'il devient âme du monde, principe créateur, démiurge. Il est, en effet, dans la nature de l'Un d'être fécond : de la plénitude de la cause émane l'effet, toujours

inférieur à elle, et qu'elle ignore, mais qui, de son côté, se retourne vers elle, et tend à s'absorber de nouveau en elle. Par ce double mouvement de production et de conversion, *πρόδος* et *ἐπιστροφή*, s'explique l'univers ; et l'univers est éternel, car c'est sans commencement ni fin que de Dieu procèdent toutes choses. Et en même temps qu'éternel, il est bon et harmonieux, puisque le mal n'y est jamais qu'une négation ou une limitation, que toutes les parties en sont concordantes et se reflètent analogiquement l'une l'autre, toutes, de proche en proche, émanant de la même source ; qu'il y a enfin une providence.

Mais, étant supérieur à l'essence, l'Un ne peut être connu par la raison ; on n'en peut avoir l'intuition que par l'extase (*ἔνωσις*), et quatre fois Plotin, une fois seulement Porphyre purent ainsi s'identifier avec le divin. Ce don de Dieu, cette grâce (*δόσις τῶν θεῶν*) peut s'obtenir, d'ailleurs, soit par la dialectique et la science, soit par la délie poétique, soit par la vertu, qui sont autant de « purifications ». Il en résulte une morale très pure et un grand dédain pour le corps : Plotin « rougissait de se soumettre aux nécessités de la vie », Porphyre écrit un traité sur l'abstinence, Proclus pratique les jeûnes et la discipline pythagorique.

Enfin, dernier trait commun à toute cette philosophie, entre l'homme et Dieu doivent exister une foule d'intermédiaires, pour que reste entière la continuité des émanations divines : il y a des dieux, des demi-dieux, des anges, des démons. Par là peuvent s'interpréter les dogmes du polythéisme, où il ne faut voir que des symboles ; par là se justifient l'idée de la métempsycose, et, dans une certaine mesure, la croyance au miracle ; et encore la prévision de l'avenir par les astres : non pas, selon Plotin, qu'il y ait une action causale des astres sur les événements terrestres, mais parce que, tout se correspondant dans l'univers, il devient possible d'y lire le futur.

B. Ces divers traits se retrouvent, avec toute leur cohérence logique, chez Plotin : c'est le beau moment de l'école (III^e s.) que représentent, avec lui, trois autres élèves d'Ammonius, Erennius, Origène et Longin ; puis, après lui, ses deux plus illustres disciples, Amélius et Porphyre. Mais avec ceux-ci déjà se marque le sens dans lequel la doctrine, par l'exagération de tous ses caractères distinctifs, devait dégénérer. La transformation s'en manifeste très nettement avec Jamblique (IV^e s.), pour se continuer sans interruption par l'école d'Athènes et Proclus, jusqu'aux derniers néo-platoniciens.

Le problème propre que s'était posé la philosophie alexandrine avait été de concilier avec la perfection et l'immuabilité divine l'existence du monde ; d'accorder Aristote, Parménide et Platon. Mais, la doctrine des hypostases avait beau placer l'Ineffable au-dessus de toute détermination, il fallait toujours en arriver à faire sortir de l'unité divine la multiplicité de l'univers. Les premières divergences se produisirent sur la question de savoir si les idées des choses, qui constituaient déjà une multiplicité, pouvaient résider dans la seconde hypostase ou ne devaient pas être reléguées dans la troisième ; et Plotin dut, dit-on, faire réfuter par Amélius cette opinion de Porphyre. Mais la difficulté se manifesta bientôt sous une autre forme : on croit mieux établir la perfection divine en l'éloignant davantage des choses créées, en la séparant de l'univers par des intermédiaires de plus en plus nombreux : les spéculations numériques, toujours chères aux pythagoriciens et aux platoniciens, poussaient d'ailleurs dans la même voie. Déjà Plotin lui-même avait distingué dans l'âme du monde deux aspects : « la puissance qui contient les raisons » et « la puissance génératrice ». Jamblique en vient à faire des trois hypostases comme trois dieux divers, dont chacun enveloppe à son tour une trinité hypostatique ; et il distingue ainsi la trinité des dieux intelligibles, *νοητοί*, de celle des dieux intellectuels, *νοητοί*. D'autres ressuscitent la tétractys pythagoricienne, en laissant l'Un isolé au sommet et en dehors des trois hypostases. Théodore d'Asiné, le

premier successeur de Jamblique, compte jusqu'à cinq trinités, les dieux *νοητοί*, les dieux *νοηροί*, et trois trinités de *θημιουργοί*, l'Ineffable restant encore en dehors et au-dessus. Enfin, Proclus revient aux trois hypostases de Plotin, mais en distinguant en chacune, d'une part, une trinité d'aspects ou de puissances; d'autre part, une multiplicité intelligible d'idées, différentes en espèce pour chaque hypostase, des unités dans la première, dans la seconde des monades, des dieux dans la troisième. Ainsi la doctrine se perd en une théologie à la fois mythologique et abstraite, aussi subtile qu'arbitraire.

D'un autre côté, la part faite au mysticisme et en même temps à la superstition s'élargit et s'exagère. Plotin, Porphyre encore, dans sa *lettre à Anébon*, protestaient contre les sacrifices, les pratiques, la croyance au miracle. Jamblique au contraire ou l'auteur du *Traité des mystères* remplacent l'extase par la magie, énumèrent les dieux, les demi-dieux, les démons, les héros; ils croient aux apparitions, aux esprits malfaisants; ils insistent sur la nécessité d'un culte matériel; ils dédoublent le corps humain lui-même pour admettre une sorte de corps astral, *ὄχημα*; et chez les successeurs de Jamblique, à Pergame ou à Emèse, avec Maxime, Priscus, Chrysante, l'école devient avant tout théurgique; ce sont, « plutôt que des philosophes, des initiés » (v^e s.).

Par une dernière conséquence du même mouvement, le néo-platonisme devient enfin une doctrine politique et nationale, qui subit toutes les alternatives de la lutte avec la religion nouvelle. Tendait, en effet, à concilier dans une même doctrine toutes les philosophies antérieures et à justifier, en les interprétant, les dogmes et les rites du polythéisme, il se confond de plus en plus avec l'hellénisme et s'oppose de plus en plus au christianisme qui s'était fait de l'intolérance un dogme, et n'admettait, lui, aucune conciliation ou identification éclectique. Déjà Porphyre écrit un traité contre les chrétiens; Jamblique et ses successeurs ne cessent de lutter contre eux. Vaincu avec Constantin et le décret de Milan (312), qui proclame la liberté des cultes, le néo-platonisme triomphe un instant avec Julien, qui le transporte sur le trône; mais il tombe définitivement avec lui. L'école d'Athènes, avec Syrianus, Plutarque et leur illustre disciple Proclus (412-485), en marque la dernière phase. Les successeurs de Proclus retournent à Alexandrie: ce sont Marinus, Zénodote, Isidore, Olympiodore, Enée de Gaza, Hypathie; ils s'épuisent en commentaires subtils, en biographies miraculeuses, en polémiques passionnées; avec Hypathie, de persécuteurs ils deviennent victimes; avec Sérapion, ils imitent de leurs ennemis la vie monastique et solitaire. L'édit de Justinien, en 529, ferme l'école d'Athènes; nul ne veut plus du titre dangereux de *διδάχος*; le dernier néo-platonicien, Damascius, obligé de se réfugier à la cour de Chosroès, n'obtient la permission de rentrer à Alexandrie que pour y mourir. Avec lui disparaît le néo-platonisme.

Si l'école d'Alexandrie a dû les défauts et les excès dont elle est morte lentement à l'esprit de son époque, elle n'en a pas moins représenté avec Plotin, et dans une certaine mesure Porphyre et Proclus, un effort original et fécond d'interprétation du platonisme, d'approfondissement de l'idée divine. En montrant que la réalité suprême, justement parce qu'elle est la source de toutes choses, doit être supérieure aux formes qu'elle crée, aux distinctions et aux catégories qu'elle impose à la pensée discursive, le néo-platonisme donnait un sens philosophique aux idées chrétiennes de Dieu, du mystère, de la création; et en même temps préparait la voie à l'idéalisme ultérieur. Après avoir traversé obscurément le moyen âge, il devait reparaître avec Marcel Ficin, avec la Renaissance, et créer un courant dont on pourrait suivre la trace dans toute la pensée moderne.

D. PARODI.

BIB. — MATTER, VACHEROT, Jules SIMON, *Histoires de l'École d'Alexandrie*. — ZELLER, *Die Philosophie der Griechen*, t. III.

NÉOPTOLÈME ou **PYRRHUS** (Myth. gr.), fils d'Achille et de Deidamia, fille de Lycomède, élevé à Scyros auprès de son grand-père. Le devin Héléus ayant déclaré qu'on ne prendrait Troie qu'avec le concours de Néoptolème et de Philoctète, Ulysse vint le chercher et lui remit les armes de son père. Beau, brave, éloquent, il tua Eurypyle, fils de Téléphe. Plus tard, on conta (Archiloque ap. Hésych.) que de joie de ce succès il aurait inventé la danse des armes qu'on dénomma pyrrique. Il alla avec Ulysse chercher à Lemnos Philoctète, s'enferma dans le cheval de bois, se rembarqua avec son butin sans avoir été blessé et épousa au retour Hermione, fille de Ménélas. Sa légende se grossit après les épopées homériques de traits nouveaux rapportés par Virgile, d'après Arctinos (*Ἰλίου πέρσις*); il tua Polites, fils de Priam, puis le vieux roi lui-même, sur l'autel de Zeus, immola Polyxène sur la tombe de son père Achille, précipita du haut d'une tour Astyanax, fils d'Hector et d'Andromaque; celle-ci lui échut dans le tirage au sort des captifs et il en eut quatre fils: Molossus, Pictus, Pergamus (Paus., I, II) et Amphialus. Cette version ne s'accorde pas bien avec celle de son mariage avec Hermione, qu'on la lui ait envoyée à Phthia (*Od.*, IV, 6) ou qu'il soit allé la réclamer à Sparte après ses fiançailles avec Oreste. Peu après le mariage, Néoptolème fut tué par Oreste; le récit classique le fait tomber à Delphes au pied de l'autel, mais certains reportent la scène à Phthia, d'autres attribuent le meurtre à un prêtre ou même à un ordre de la Pythie exécuté par les Delphiens. On montrait son tombeau dans l'enclos sacré et on lui avait voué une fête annuelle. On trouve dans Justin (XVII, 3), Dictys (VI, 7 et suiv.) et Eustathe (p. 1463) une variante d'après laquelle Néoptolème aurait abandonné de force ou de gré le royaume paternel pour s'établir en Epire, dans la Molossie, à Eplupa; il aurait enlevé à Dodone, Lanassa, petite-fille d'Heraklès, qui lui aurait donné huit enfants. Il serait puéril de tenter une conciliation de ces légendes locales de Delphes, d'Epire et des Achéens.

NÉOPTOLÈME. Nom de plusieurs personnages grecs: deux rois d'Epire, dont le premier, fils d'Alcétas et père d'Olympia, régna conjointement avec son frère Arymbas et mourut vers 360 av. J.-C.; le second, fils d'Alexandre I^{er}, fut supplanté par Eacide et Pyrrhus, revendiqua ses droits en 302 en l'absence de Pyrrhus, partagea le trône avec lui quand il revint avec un corps fourni par Ptolémée (296) et fut bientôt assassiné. Lieutenant d'Alexandre, il reçut, au partage de 323, la satrapie d'Arménie; il s'entendit avec Antipater et Cratère, mais fut battu par Eumène, qui le tua de sa main.

NÉOPTOLÈME DE PARIUM. En Bithynie, grammairien grec de l'époque alexandrine, auquel on attribue des épigrammes, un traité des langues (*περὶ γλωσσῶν*), un traité de poésie utilisé par Horace, etc. Ces ouvrages sont perdus.

NÉO-PYTHAGORISME (Philos.) (V. PYTHAGORE).

NEOSHO. Rivière des Etats-Unis (Kansas et Territoire Indien), affl. g. de l'Arkansas, qui descend du N. au S. par Council Grove, Emporia, Burlington, Iola, Osmeo et finit à Fort Gibson. Il a 550 kil. de long. Il reçoit à dr. le Cottonwood (160 kil.). Sa vallée est assez étroite, mais très industrielle.

NÉOTÉNIE. Kollmann a désigné sous ce nom la persistance anormale des branchies larvaires chez l'adulte. Cet état se remarque chez un certain nombre de *Perennibranches* et de *Salamandrines*.

BIB. : GEGENBAUR, *Anatomie comparée*.

NÉOTHORACOPHORUS (Paléont.) (V. GLYPTODONTE).

NÉOTOMA (Zool.) (V. HAMSTER).

NÉOTROPICALE (Région) (V. AMÉRIQUE DU SUD, t. II, p. 707).

NEOTTIA (*Neottia* Rich.). Genre d'Orchidacées, forme de trois herbes terrestres, dépourvues de feuilles, vivant en parasite sur les feuilles décomposées des bois. Les fleurs, en grappe, sont brièvement pédicellées; les sépales

et les pétales sont libres, étalés ; le labelle, sans éperon, pendant, plus long que le calice, est bifide ; le gynostème est assez long ; l'anthere est sessile, dressée ou inclinée en avant. La souche, rhizomateuse, est couverte de racines très nombreuses. Le *N. Nidus avis* Rich., d'un jaune brunâtre, à odeur d'excrément, est l'espèce commune de nos bois.

D^r L. HN.

NÉOULES. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de la Roquebrussanne ; 360 hab.

NÉOUX. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. d'Aubusson ; 967 hab.

NÉOZOÏQUE. Groupe néozoïque ou ère néozoïque ; en géologie, subdivision supérieure des terrains sédimentaires (V. TERTIAIRE).

NÉPA (Entom.) (V. NÈPE).

NÉPÁL. Royaume indépendant, situé sur les pentes méridionales de l'Himalaya central. Il forme une sorte de rectangle allongé, mesurant environ 700 kil. de l'E. à l'O. et d'une largeur moyenne de 125 kil., entre 26° 25' et 30° 17' de lat. N. et 77° 40' et 85° 40' de long. E. Il est limité au N. par le Tibet et des trois autres côtés par l'Inde britannique (à l'E. l'Etat semi-indépendant du Sikkim, au S. le Bengale, le Tirhout et l'Aoudh, à l'O. le Kumaon). La superficie est évaluée à environ 450.000 kil. q. et la population à un peu moins de 3 millions d'hab. (soit 19 hab. par kil. q.). La capitale Kátmándou a plus de 50.000 hab.

I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Grâce à la défiance ombreuse de son gouvernement, le Népal n'a pas encore été complètement et scientifiquement exploré, et une bonne partie de la carte du pays n'a pu être dressée que d'après les rapports des informateurs indigènes. En raison de sa position sub-himalayenne, il occupe, sinon la région même des sources, qui souvent appartient au Tibet, du moins les bassins supérieurs d'un certain nombre d'affluents de gauche du Gange, en même temps qu'il couvre les diverses zones qui s'étagent de la plaine jusqu'aux plus hauts sommets du globe. On peut donc le diviser, soit verticalement en divers bassins fluviaux, séparés souvent par des montagnes très élevées, soit longitudinalement en bandes extrêmement différentes d'altitudes et de climats. La division hydrographique le répartirait ainsi en quatre bassins principaux : à l'O., celui des rivières qui forment le Goghra et son affluent la Rapti ; 2° la Sapta-Gandaki ou celui des sept affluents qui se réunissent dans le Gandak ; 3° la vallée proprement dite du Népal, la seule qui soit bien connue et que draine la Vagmati ; 4° enfin, la Sapta-Kosi ou le pays des sept rivières Kosi, à l'E. — Au point de vue climatologique, le Népal se divise au contraire en trois grandes zones transversales : 1° la barrière marécageuse du Térai et les collines basses habitées seulement par des tribus clairsemées et que l'hérédité a rendues à l'épreuve des terribles fièvres de la saison chaude ; 2° les hautes vallées situées dans la région moyenne des montagnes entre 1.000 et 3.000 m. d'alt., et dont on peut prendre pour type celle même du Népal : de forme ovale, elle mesure environ 30 kil. de l'E. à l'O. sur 20 kil. du N. au S. ; ce dut être originairement un lac comme le Kachmir ; le fond est à 1.327 d'alt. ; tout autour règne une ceinture de montagnes s'élevant de 300 à 2.000 m. plus haut ; 3° au delà, la région alpestre commence jusqu'aux cimes éternelles et nues qui dominent les derniers glaciers et dont l'une, le Gaurisankar, atteint 8.845 m. Il faut citer encore dans la même région orientale du Népal le Kitchinjanga (8.483 m.), vers le centre du pays, le massif du Gosainthan avec le pic du Dayalang (7.247 m.) et à l'O., le Dhavalagiri (8.180 m.). Ces trois zones sont elles-mêmes bordées au N. par les hauts plateaux trans-himalayens du Tibet et au S. par les plaines de l'Inde anglaise, les premiers trop désolés pour tenter personne et les seconds trop fertiles pour qu'on les laisse aux montagnards.

II. FLORE. — La flore du pays se répartit naturellement selon les climats et les altitudes entre les trois régions que nous venons de définir. Dans la zone du Térai règne la flore tropicale de l'Inde. On y exploite de riches forêts d'arbres sala (*Shorea robusta*), sison (*Dalbergia sisu*), palaga (*Butea frondosa*), etc. Les fertiles clairières produisent en abondance du riz, du coton, de la canne à sucre, de l'indigo, de l'opium, etc. — Les hautes vallées sont très bien cultivées : sur les pentes, comme dans toute la région moyenne de l'Himalaya, sont étagées des terrasses artificielles qui suivent toutes les sinuosités du terrain et qui, vues d'en haut, donnent assez au pays l'apparence d'une carte à grande échelle où seraient marquées les courbes de niveau. L'eau nécessaire à la culture du riz descend peu à peu d'une terrasse à l'autre. Plus haut encore, on cultive l'orge, le blé noir et l'amaranthe. Le marché de Kátmándou est célèbre pour ses fruits européens, ses légumes et ses fleurs. Le thé pousse entre 2.000 et 4.000 pieds. Signalons encore la *Daphne cannabina* dont on fait d'excellent papier. Les principaux arbres sont le chêne et le châtaignier ; les fougères et les orchidées sont abondantes. — Enfin, la région alpestre voit succéder aux sapins les bouleaux, aux bouleaux les genévriers, etc., jusqu'aux sommets où toute végétation s'arrête.

III. FAUNE. — La faune suit, il va de soi, la même distribution que la flore. C'est dans les jungles du Térai que s'organisent encore les plus belles chasses au tigre et à l'éléphant. On y trouve également le rhinocéros, la panthère, l'ours noir (*Ursus labiatus*), la hyène, le *Gavæus gaurus* et *frontalis*, le buffle sauvage et maintes espèces d'antilopes. La région intermédiaire montre des léopards, l'ours noir de l'Himalaya (*Ursus tibetanus*), des chiens et chats sauvages, écureuils, porc-épics, etc. Sur les hauts plateaux, on rencontre l'ours brun (*Ursus isabellinus*), le yak, le cerf musqué, diverses espèces de chèvres et de moutons sauvages, des marmottes, etc. Les oiseaux sont partout très nombreux, oiseaux d'eau migrateurs, rapaces de toutes tailles, de l'épervier au gypaète, faisans et perdrix de plaines ou de neiges, etc. A. FOUCHER.

IV. ANTHROPOLOGIE. — Comme tant de populations des montagnes qui, fermées pour les armées conquérantes, sont des refuges toujours ouverts aux familles isolées, la population du Népal est composite, d'origine diverse. La position du pays entre le Tibet et l'Inde suffit à nous indiquer quelles sont les influences qui y ont dominé et y dominent encore ; mais on y rencontre des tribus fort distinctes et parfois de caractères tranchés, enchevêtrées quelquefois les unes dans les autres.

Dans les montagnes qui limitent le Népal au S., nous sont signalées des tribus qui, aux yeux même des autres habitants, passent pour aborigènes. Ce sont les *Tchepangys*, les *Kousoundas*, qui, en effet, mènent une vie errante de chasseurs. Il y a toute apparence qu'ils se rattachent aux Dravidiens de l'Inde, et méritent d'être classés parmi les plus sauvages d'entre eux. Des portraits nous autorisent à croire que ce sang de Dravidiens, aux traits quelque peu négroïdes, se rencontre en mélange même chez des tribus policées du Népal. Mais ce premier fond indigène, qui peut-être d'ailleurs n'a jamais occupé tout le Népal, et paraît plutôt provenir des refoulements déterminés par la conquête hindoue, a été recouvert ou éliminé par l'élément tibétain. Cet élément est représenté surtout par les Newars qui forment tout le fond de la population agricole et industrielle de la vallée du Népal. Les Newars se sont à coup sûr assimilés un peu de sang hindou, et ont reçu beaucoup de la culture hindoue, puisque leur langue même, le newari, est une combinaison du sanscrit et du tibétain. Un tiers d'entre eux est d'ailleurs resté brahmaniste civaïste ; les deux autres tiers sont bouddhistes.

Mais il n'y a pas à se méprendre sur leurs origines, car leurs caractères dominants sont tels qu'à première vue les voyageurs les comparent aux Chinois. Leur teint est jaune mat ;

leur figure est large, leurs yeux petits, leur nez camus, leurs cheveux gros et noirs, leur barbe clairsemée. Ils ont la jovialité du Chinois ; ils en ont aussi quelque peu les aptitudes. Car ce sont des artisans habiles, et ils excellent dans la sculpture sur bois. Ils sont les auteurs des temples du Népal et de ces palais où s'allient les styles hindou et chinois. Leurs maisons sont, comme celles des Tibétains, en briques unies par un mortier d'argile à deux étages et recouvertes de tuiles. Ils abandonnent le rez-de-chaussée au bétail qu'ils élèvent. Il en résulte pour leurs villages un certain aspect de malpropreté et, pour leurs intérieurs, des conditions d'hygiène fâcheuses. Ce sont de grands mangeurs de riz, mais ils mettent à contribution la volaille et le bétail et la viande joue chez eux un rôle plus grand qu'en Chine. Ils ont adopté le régime des castes. La polyandrie s'observe chez les plus pauvres. Chez les plus riches, c'est au contraire la polygamie qui est commune. Un homme peut prendre une seconde épouse dès que la première est malade ou trop âgée. En outre, les concubines ne lui sont jamais défendues. Les enfants de celles-ci ont même des droits sur l'héritage du père. Les veuves ne peuvent pas se remarier, mais elles ne se brûlent pas sur le corps de leurs époux et elles peuvent vivre en concubinage avec un autre.

Ils ont été dépossédés de la souveraineté qu'ils avaient eue pendant de longs siècles dans le pays par les *Gorkhas*, aujourd'hui les maîtres. Les Gorkhas forment une caste guerrière plutôt qu'une race. Ils se disent descendants des Rajpouts immigrés de l'Inde, pour fuir la conquête musulmane. Et à la fin du siècle dernier ils formaient encore une tribu à part. Mais, pour s'emparer du Népal et l'unifier, ils sont devenus les alliés de tribus de race mongolique, les *Magars*, les *Gourangs*, qui s'étaient eux-mêmes incorporé quelques éléments dravidiens. Et ils forment aujourd'hui un ensemble où, sous des traits hindous épars, domine le sang jaune. Une seule tribu, les *Limbous*, paraît avoir conservé avec quelque pureté des traits caucasiens, et son origine indienne n'est pas douteuse.

ZABOROWSKI.

V. LANGUES, RELIGIONS ET MŒURS. — Nous avons peu de chose à ajouter à l'étude qui précède. Tandis que les Gorkhas emploient le *parvatiya* ou « dialecte des montagnards », dérivé moderne du sanscrit, et les Bhotiyas (ou Tibétains purs), le tibétain, les Newars parlent une sorte de langue intermédiaire, dialecte tibétain où sont venus se mêler un grand nombre de mots d'origine indienne. Les mêmes différences s'observent dans les coutumes religieuses. Les Newars professent un mélange sans nom d'hindouisme et de bouddhisme, où l'influence de ce dernier va palissant. Les Bhotiyas sont franchement bouddhistes. Les Gorkhas et les tribus alliées des Magars et Gourangs affectent l'orthodoxie hindoue, mais non sans quelques particularités : c'est ainsi que les sacrifices sanglants sont plus en honneur parmi eux que dans le reste de l'Inde. Les sanctuaires et les prêtres pullulent. Les trois grands temples de la vallée du Népal sont ceux de Svayambhūnāth, de Bodhnāth et de Pasupati. Il y a des lieux de pèlerinages très fréquentés dans les montagnes, par exemple à Mouktināth où, à 3.500 m. d'alt., jaillissent des sources thermales. Au point de vue des mœurs, les Gorkhas, caste militaire et polygame à la manière hindoue, sont très soucieux de l'honneur de leurs femmes et ont gardé la coutume des *Satis*. L'épouse adultère est emprisonnée pour la vie, et il est rare que son complice échappe à la mort ; car le mari a le droit de le poursuivre en public, et de lui porter trois coups de *koukhri* (sorte de poignard recourbé qui est l'arme nationale). Au contraire les Newars, agriculteurs et artisans, ont des mœurs conjugales des plus libres. Une femme peut divorcer quand il lui plaît : il lui suffit de s'en aller après avoir placé une noix d'arec sous l'oreiller de son conjoint. En cas d'adultère, l'amant doit simplement rembourser au mari les frais du mariage.

VI. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Les principales divisions

administratives suivent assez bien les lignes de partage hydrographiques. C'est ainsi que le bassin du Goghra forme le pays dit des 22-Râjas, avec pour ville principale Djamlā. La Sapta-Gandaki à son tour est le pays des 24-Râjas : c'est là que se trouve la ville du Gorkha qui a donné son nom à la race dominante du pays. La Sapta-Kosi à l'E. ne compte guère que des villages. Mais le centre administratif du pays est la vallée du Népal, et le siège du gouvernement est à Kâtmândou (50.000 hab.). La belle vallée, très peuplée, a été plusieurs fois visitée, par des Européens, à l'exclusion du reste du pays ; c'est dans la banlieue N. de Kâtmândou que séjourne le résident anglais. Deux autres villes, Patan, à 3 kil. au S.-E., et Bhatgaon, à 13 kil. à l'E., ne comptent pas moins de 30.000 âmes. Les voyageurs s'accordent à les ranger ainsi que Kâtmândou parmi les cités les plus pittoresques et les plus sales de l'Inde.

VII. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Nous avons déjà parlé, à propos de la flore, de l'agriculture du pays. Il a été trop peu exploré pour que ses ressources minérales soient exactement connues ; mais leur richesse en fer, cuivre, plomb, soufre, charbon, voire même argent et or, n'est pas douteuse. Les industries locales suffisent à peine aux besoins du pays. Mais, en dépit des obstacles apportés par les douanes, la surveillance jalouse des frontières et l'insuffisance des voies de communication, le commerce se développe rapidement. Le Népal, à mesure qu'y rentrent un plus grand nombre d'anciens mercenaires de l'armée des Indes, importe une quantité de plus en plus considérable de marchandises anglaises ; il n'exporte guère de ses propres produits que des couvertures, du papier, du bois et des chevaux ; mais il sert de lieu de transit pour les laines, le sel, la poudre d'or, les turquoises, le borax, etc., apportés par les marchands tibétains qui achètent en retour de l'opium et des cotonnades importés de l'Inde anglaise. Le principal marché où se rencontrent les marchands indiens et tibétains est celui de Kâtmândou. Mais les cols du Nord, très sévèrement gardés par les Tibétains, dépassent parfois 4.000 m., de telle sorte que le commerce ne peut souvent se faire qu'à dos d'homme ou avec des caravanes de chèvres ou de moutons de charge. Les deux principaux passages sont ceux de Kouti et de Kirang au-dessus de Kâtmândou. D'autre part, la route de Kâtmândou à Segowli n'est encore par places qu'un mauvais sentier. Pendant les Anglais ont poussé leurs railways jusqu'à Bettiah, Uska-Bazar, etc., sur la lisière du Terai, et de nombreux marchés s'établissent le long de la frontière. Le commerce qui était estimé, il n'y a pas vingt ans, par le Dr Wright, à 50 millions de fr. serait monté, d'après les dernières statistiques, à près de 300 millions de roupies, dont près des deux tiers pour l'exportation.

VIII. HISTOIRE. — Les sources de l'histoire du Népal sont, outre les chroniques locales (vamsavalis ou généalogies), les renseignements fournis par les colophons des anciens manuscrits et les nombreuses inscriptions trouvées dans le pays. Parmi ces dernières, quelques-unes des plus anciennes, non seulement du Népal mais de l'Inde, viennent d'être excavées par le Dr A. Fuhrer dans le Terai népalais où elles marquent la place de Kapilavastou, la ville natale du Bouddha : elles datent du commencement du III^e siècle avant notre ère. Nous passons sur les légendes qui font fonder par Ne-Muni la première dynastie du Népal, etc. Au IV^e siècle de notre ère, Candragupta épousa Kumāradevi, la fille d'un roi du Népal, qui appartenait à la Sūryavamsi ou dynastie solaire. Au commencement du VII^e siècle, le roi Amçuvarman, dont en 637 ap. J.-C. le pèlerin chinois Hiouen-Tsang nous parle avec éloge comme d'un roi récent, fonde la dynastie Thakouri à côté de celle des Licchavis et donne sa fille en mariage au roi tibétain Srong-tsan-Gampo. Son petit-fils Narendradeva est rétabli sur le trône par les armes des Tibétains et devient leur vassal. Suivent des listes de rois sans intérêt. Le Népal est le seul pays de l'Inde que les musulmans ne conqui-

rent jamais, et c'est encore de lui, en raison de son caractère inviolable, que beaucoup d'Indiens attendent le libérateur futur. Nombre d'Hindous rajpoutes s'y réfugièrent en revanche devant les invasions musulmanes, au commencement du XIV^e siècle et s'y taillèrent de petites principautés à côté des nombreux petits royaumes bouddhistes du pays. Mais ce n'est guère que quatre siècles plus tard que les Gorkhas, qui se donnaient pour les descendants de ces Rajpoutes, commencèrent à prendre une grande influence. Nawab Mir Kasim du Bengale essaya d'intervenir au Népal, mais sans succès. En 1768, un raja gorkha de la maison des Sahi, Prithivi-Narayan, réunit les principautés de Bhatgaon et de Lalitpour à celle de Kâtmandou où il établit sa capitale. La royauté est restée depuis héréditaire dans sa famille. L'établissement de ce royaume hindou aux dépens de leurs clients bouddhiques émut les Chinois et ils envahirent le Népal en 1792. En vain le raja Gorkha Ran Bahaour appela-t-il les Anglais à son aide et conclut-il avec eux un traité de commerce : avant l'arrivée de ses alliés il dut, pour faire la paix, se reconnaître vassal de la Chine à laquelle le Népal paye depuis un tribut quinquennal. Débarrassés des Chinois, les Gorkhas eurent vite fait de régner en maîtres du Kangra au Sikkim : leur orgueil s'en accrut, et leurs relations avec les Anglais s'en ressentirent. En 1813, sous le gouvernement du marquis de Hastings, ils s'enhardirent même à occuper deux villages du Bengale. En dépit de la résistance d'Amar Simha Thappa, le général Ochterlony marcha sur Kâtmandou et les força à demander la paix. Les Anglais s'emparèrent du Kumaon et du Garhwal et proclamèrent leur protectorat sur le Sikkim, isolant ainsi le Népal du reste de l'Inde (1815). Un résident anglais fut définitivement installé à Kâtmandou : ce sont les fonctions où allait s'illustrer B.-H. Hodgson, qui a rendu tant de services aux études bouddhiques. C'est également à partir de cette époque que, dans l'oligarchie militaire des Gorkhas, le pouvoir royal fut tempéré par celui des ministres, et l'histoire occupée par les sanglantes rivalités des deux factions Thappa et Panre. L'une des figures les plus curieuses est celle du fameux ministre « Sir Jang Bahadour » qui, ayant établi sa fortune par le meurtre de son oncle et de tous ses adversaires, visita l'Angleterre en 1850 et jeta le Népal dans la voie des réformes. En 1854, il dirigea contre le Tibet une guerre heureuse, resta fidèle à la cause anglaise lors de la grande rébellion de 1857, et mourut chamarré d'ordres anglais en 1878. Le souverain actuel ou Dhiraj est Prithivi Vir Vikrama Shamsher Jang Bahadour Shah Bahadour, qui, né le 18 août 1875, a succédé à son grand-père le 17 mai 1884. Le premier ministre est depuis 1885 le Maharaja Sir Vir Shamsher Jang Rana Bahadour. Les relations extérieures du Népal sont entre les mains des Anglais ; mais les Népalais se refusent avec succès à toute immixtion étrangère dans leurs affaires intérieures et ferment jalousement leur porte à l'envahissement des voyageurs, sportsmen ou touristes, afin d'éviter le sort du Kachmir. Il faut dire que la race des Gorkhas, en dépit de sa petite taille, est (avec celle des Sikhs du Penjâb) la plus martiale de l'Inde et celle qui fournit les meilleurs régiments de l'armée anglo-indienne où ils s'enrôlent en grand nombre avec l'autorisation de leur gouvernement. Au Népal même, l'armée, outre les troupes irrégulières, ne compte pas moins de 25.000 réguliers, disciplinés à l'europpéenne et armés de fusils à tir rapide avec quelques canons.

IX. LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS. — La littérature népalaise, pour autant qu'elle existe, n'a pas d'intérêt : mais le pays est une véritable réserve de manuscrits bouddhiques anciens, que Hodgson a fait connaître en Europe et dont un grand nombre sont à présent conservés dans les bibliothèques de Calcutta, du Cambridge, de Londres et de Paris. Plusieurs des anciens manuscrits bouddhiques contiennent des miniatures fort intéressantes pour l'étude de l'art et de l'iconographie bouddhiques. Les notes et dessins de Hodg-

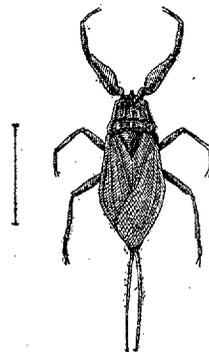
son furent aussi les premiers à révéler cette curieuse architecture du Népal qui, dit Fergusson, « représente comme un complet microcosme de l'Inde du VII^e siècle de notre ère ». Les croquis et les photographies des voyageurs nous ont depuis familiarisés avec ces monuments, stûpas bouddhiques à dôme surélevé ou surbaissé, temples hindous coiffés de plusieurs toits superposés à la chinoise, etc. Les Népalais jouissent encore d'une réputation méritée pour l'excellent travail de leurs bronzes et de leurs bois sculptés.

A. FOUCHER.

BIBL. : KIRKPATRICK, *An account of the Kingdom of Nepal*, 1811, in-4. — HAMILTON-BUCHANAN, *Relation of Nepal*, 1819, in-4. — OLIPHANT, *A journey to Katmandu*, Londres, 1852, in-16. — D. WRIGHT, *History of Nepal translated from the Purbattiya*, Cambridge, 1877, in-4. — MINAYEFF, *le Népal et son histoire (Journal du ministère de l'Instruction publique ; Saint-Petersbourg, 1878, I)*. — OLDFIELD, *Sketches from Nepal*, Londres, 1880, 2 vol. — PANDIT BHAGVANLAL INDRAJI, *Twenty-three inscriptions from Nepal*, Bombay, 1885. — D^r Gustave LE BON, *Voyage au Népal (Tour du Monde, 1886, I)*. — C. BENDALL, *A journey of literary and archaeological research in Nepal and Northern India*, Cambridge, 1886. — R. TEMPLE, *Hyderabad, Kashmir, Sikkim and Nepal*, Londres, 1887, 2 vol. — S. LEVI, *Note sur la chronologie du Népal (Journal asiatique, 1897)*.

NÈPE. I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes Hémiptères-Hétéroptères, du groupe des Hydrocoris, établi par Linné (*Fauna suecica*, 1746, p. 213)

et qui a donné son nom à la famille des Népidæ. Cette famille est surtout caractérisée par un appendice tubuleux, respiratoire, situé à l'extrémité de l'abdomen ; elle renferme les genres *Nepa* L., *Ranatra* F. Les Népes ont le corps plat, en ovale allongé ; ce sont des insectes aquatiques et carnassiers. Le *N. cinerea* L., d'un brun cendré, est commun en France dans les mares.



Nepa cinerea L.

II. PALÉONTOLOGIE. — Des fossiles très voisins du genre *Nepa* et *Belostoma* se trouvent dans les schistes lithographiques de Bavière (*Nepa primordialis*, *Scarabæoides deperditus*) et le miocène d'Oeningen. Le genre *Naucoris* est également représenté dans cette dernière localité.

E. TRT.

NÉPENTHÈS (*Nepenthes* L.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Aristolochiacées, dont on forme quelquefois une famille distincte, celle des Népenthées. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues à Madagascar, aux Seychelles et dans les régions tropicales de l'Inde et de l'Australie. Ce sont des plantes dioïques, frutescentes ou suffrutescentes, dont les tiges sarmenteuses, dépourvues de canal médullaire distinct, s'accrochent aux arbres voisins. Leurs feuilles, alternes, sans stipules, se composent d'un limbe membraneux, dont la nervure médiane se prolonge en une cirrhe plus ou moins longue et terminée par une urne ou *ascidie*, dont la forme et la couleur sont variables ; cette urne, surmontée d'un opercule mobile, véritable couvercle, est pleine d'un liquide douceâtre, sécrété par les parois internes de l'urne et qui attire les insectes ; aussi en a-t-on fait des plantes carnivores. Les fleurs sont disposées en grappes ou en épis simples ou ramifiés ; elles sont petites, vertes, brunâtres ou d'un pourpre foncé. Dans les fleurs mâles, le réceptacle est petit, convexe, et porte 3 ou plus ordinairement 4 sépales imbriqués ; les étamines, 4 à 20, à anthères extrorsées, sont insérées sur une colonne centrale. Dans les fleurs femelles, le réceptacle est également convexe avec un calice semblable, à 3, 4 sépales imbriqués ; l'ovaire à 3-4 loges, complètes ou incomplètes, multiovulées. Le fruit est une capsule loculicide à valves séminifères sur le milieu de leur face interne.

Les graines imbriquées sont atténuées aux deux extrémités en aile ou en queue, et sous leurs téguments se trouve un albumen charnu, avec un embryon axile. — Le *N. distillatoria* L. est l'espèce type du genre ; ses racines et ses feuilles sont employées, dans l'Inde, comme astringentes. L'eau que contiennent les urnes arrêterait les incontinenances d'urine et est employée contre l'atonie de la vessie. Elle est d'ailleurs bonne à boire et peut désalterer les voyageurs qui rencontrent la plante. Les autres espèces de Népenthès présentent les mêmes propriétés.

La plante appelée Népenthès n'a aucun rapport avec le Népenthès de la légende, le remède employé par la



Nepenthes distillatoria L.

bonne Héléne pour amener l'oubli des soucis et dissiper la colère chez les Grecs qu'elle traitait dans un festin. On a écrit des volumes sur cette drogue qu'on a pensé venir d'un *Héli-nium*, ou d'une plante douée de propriétés narcotiques (pavot, jusquiame, belladone, datura, chanvre indien, etc.) ou encore d'un glaieul, d'après de Paravey. Selon Diodore de Sicile, les femmes de Thèbes, en Egypte, possédaient seules le secret de la composition du Népenthès, secret que l'Égyptienne Polydamna aurait livré à Héléne.

D^r L. HN.

II. HORTICULTURE. — Les Népenthès se plaisent dans une atmosphère humide et chaude, dans un sol humide, mais bien drainé cependant, tel qu'un mélange de terre de bruyère siliceuse et d'argile en morceaux, de terre tourbeuse et de sphaignes. Pendant le repos de la végétation, on arrose très modérément. On multiplie de boutures, de marcottes ou de graines semées sur terre de bruyère humide.

G. B.

NÉPER (John), mathématicien écossais (V. NAPIER).

NÉPÉRIEN (Math.) (V. LOGARITHMES).

NEPETA (*Nepeta* L.). Genre de Labiées-Népétées, formé d'environ 120 herbes annuelles ou vivaces, répandues dans l'hémisphère boréal, avec quelques représentants dans l'Afrique australe, à feuilles opposées, odorantes, à fleurs disposées en glomérules. Les fleurs sont pourvues d'un calice tubuleux, non bilabié, à cinq dents, d'une corolle bilabiée, à gorge dilatée, avec 4 étamines didynames, parallèles, ascendantes, rapprochées sous la lèvre supérieure de la corolle ; les anthères sont ou non disposées en croix. — Les espèces principales sont : *N. cataria* L., appelée aussi *Herbe aux chats*, *Menthe de chat*, qui croit en Europe dans les lieux incultes et sur le bord des chemins. Son odeur forte attire les chats. La *Cataire* renferme en effet une huile volatile autrefois utilisée comme stomachique, emménagogue et carminative, et qui encore

aujourd'hui entre dans la composition du sirop d'armoïse composé ; *N. (Glechoma) hederacea* L. de son nom vulgaire *Lierre terrestre*, petite plante à tiges couchées stolonifères, très commune, en France, dans les bois humides, les haies, les buissons et les lieux ombragés. Elle répand une odeur aromatique forte, peu agréable. On l'emploie en médecine comme excitante, tonique, aromatique, en particulier sous forme de tisane. D^r L. HN.

NEPETE. Ville d'Etrurie (V. NEPT).

NÉPHÉLINE (Minér.). Minéral hexagonal se présentant généralement en petits cristaux vitreux ou en grains, observés pour la première fois dans les roches de la Somma. Il se trouve aussi dans les roches volcaniques anciennes et modernes. On l'observe dans le basalte de la Denise, près du Puy, à Aussig (Bohême), etc. Clivage facile suivant les faces du prisme. Éclat vitreux, couleur blanche, jaunâtre, gris bleuâtre, verdâtre ou incolore. Optiquement négatif. Densité, 2,6 ; dureté, 5,5 à 6. La composition répond à la formule $3\text{Na}_2\text{O}, \text{K}_2\text{O}, 4\text{Al}_2\text{O}_3, 9\text{SiO}_2$. La néphéline fait gelée avec les acides. L'élaolite est une variété de néphéline se présentant en masse et en gros cristaux et ayant un éclat gras.

NÉPHÉLINITE. Les néphélinites sont des roches éruptives microlithiques basiques, sans feldspath et ne renfermant comme élément blanc essentiel que de la *néphéline*, en microlithes, c.-à-d. en cristaux du second temps. Ce sont des roches d'épanchement, et par suite on les observe sous forme de *coulees*, accompagnées de filons traversant les terrains sous-jacents. Les néphélinites appartiennent à la série des roches basaltiques, dans le sens le plus large de ce mot, c.-à-d. des roches éruptives basiques, denses et de couleur très foncée ; mais elles forment, avec les leucitites, les méilitites et les limburgites, un groupe particulier qui se distingue des basaltes proprement dits par l'absence de feldspath.

ÉLÉMENTS. — Les deux minéraux caractéristiques des néphélinites sont : 1° un élément blanc du groupe des feldspathides (*néphéline*) ; et 2° un élément ferromagnésien du groupe des pyroxènes (*augite basaltique*) ; leur proportion relative est assez variable, mais avec prédominance du dernier. La néphéline est fréquemment accompagnée par d'autres feldspathides, *hauyite*, *noséane*, *sodalite*, *leucite* et *méilitite*, ces deux derniers dans les types de passage aux leucitites et aux méilitites. Dans quelques cas aussi, il peut s'introduire un peu de feldspath plagioclase, dont un plus grand développement conduit aux téphrites. L'augite basaltique n'est pas non plus l'unique élément ferromagnésien de la roche ; on y rencontre d'autres pyroxènes et particulièrement une *augite verdâtre*, formant habituellement les microlithes, des pyroxènes sodiques (*augite égyptique* et *égyptine*), ainsi que de la *biotite* en paillettes microscopiques et plus rarement de la *hornblende*. D'autre part, il peut exister de l'*olivine*, semblable à celle des basaltes et toujours en cristaux de première consolidation ; l'existence de ce minéral, qui caractérise des types plus basiques, est d'une grande importance dans les néphélinites, parmi lesquelles on a établi deux grandes catégories : 1° *néphélinites* proprement dites et 2° *néphélinites à olivine* ou *basaltes néphéliniques* (par analogie avec les basaltes normaux = labradorites à olivine). Enfin on trouve encore les minéraux accessoires habituels des roches éruptives (*apatite*, *magnétite* et *ilménite*), ainsi que d'autres, spéciaux (*perowskite*, *grenat mélanite*, etc.).

STRUCTURE. — En raison de leur mode de gisement, ces roches présentent le caractère, commun à toutes les roches effusives, que la cristallisation s'y est faite en deux temps bien distincts, donnant naissance à une *structure microlithique*. Il est toutefois à remarquer que la roche est en général *holocristalline*, c.-à-d. qu'il n'est pas resté de résidu vitreux ou du moins que celui-ci n'existe qu'en quantité insignifiante. La rareté des types riches en matière vitreuse dans ces roches s'explique d'ailleurs faci-

lement par la grande facilité de la cristallisation des magmas néphéliniques, constatée par MM. Fouqué et Michel Lévy dans leurs expériences de synthèse. D'autre part, beaucoup de néphélinites manquent d'éléments du premier temps, ou bien ces derniers se réduisent aux minéraux accessoires, accompagnés de l'olivine, lorsque celle-ci existe dans la roche. A l'inverse de cet élément, qui date toujours du premier temps, la néphéline ne se rencontre qu'en microlithes; le pyroxène s'est formé aux deux temps de la roche. En résumé, la succession des divers éléments peut s'exprimer ainsi, dans les types les plus complets :

- I. { Magnétite, ilménite, apatite, etc.
Olivine.
Pyroxène (biotite, hornblende).
- II. { Pyroxène.
Néphéline.
(Résidu vitreux.)

On rencontre assez fréquemment dans les néphélinites des enclaves à structure grenue formées des mêmes éléments, d'autres un peu plus basiques dans lesquelles l'élément blanc est moins abondant, d'autres enfin formées seulement par les éléments ferromagnésiens de la roche. Le premier type est analogue à une roche spéciale, dite *ijolithe*, rencontrée pour la première fois en Finlande, présentant une structure grenue et formée des mêmes éléments essentiels que les néphélinites, qui représentent le type microlithique correspondant.

DISTRIBUTION. — Les néphélinites sont des roches très peu développées ou du moins très peu connues jusqu'ici en France; mais elles sont extrêmement répandues dans toute l'Europe centrale, ainsi qu'aux îles du Cap Vert. Les *néphélinites* proprement dites se rencontrent au Puy de Saint-Sandoux (Puy-de-Dôme), en Bohême, dans l'Erzgebirge et en Silésie, aux îles du Cap Vert, au volcan Dönjo Ngai (S.-O. de l'Afrique), etc. La roche du Monte Vulturne (Italie), désignée sous le nom d'*haiynophyre*, doit être considérée comme une néphélinite remarquablement riche en haiyne. Les *néphélinites à olivine* (ou *basaltes néphéliniques*) sont plus répandues que les précédentes; toutefois, elles ne sont pas connues jusqu'ici dans les formations éruptives basiques d'Islande, des Féroë, d'Irlande, du Plateau central de la France, des Siebenbürgen (Hongrie), ni de l'Etna. Le seul gisement français connu est celui d'Essey-la-Côte, en Lorraine. Mais elles sont très fréquentes dans tous les massifs éruptifs allemands (Höhgau, Alpe de Souabe, Kaiserstuhl, Brisgau, Odenwald, Eifel, Hesse, Thuringe, Saxe, Fichtelgebirge); on les retrouve plus au N. en diverses localités de la Suède, et au S. dans le Tirol méridional, le Balkan central, en divers points d'Espagne et d'Algérie (Cap Acra, près de Rachgoun), ainsi qu'auprès de Ghadamès, aux îles du Cap Vert et en divers points d'Amérique.

LÉON BERTRAND.

NÉPHÉLION (Ophthalmol.) (V. LEUCOME).

NEPHELIS (Savigny, 1817; *Erpobdella* Blainville, 1828) (Zool.). Genre d'Hirudinées, famille des Herpobdellides, comprenant de nombreuses espèces d'eau douce. Ces animaux ont quatre paires d'yeux dont deux sont portées souvent sur un seul somite formé des anneaux 2 et 3; les deux autres paires se trouvent sur le premier anneau du quatrième somite; les somites moyens sont formés de 5 anneaux; les somites 1 à 5 et 20 à 25 sont réduits; l'orifice mâle est entre les anneaux 31 et 32, la vulve entre 34 et 35; le clitellum comprend les anneaux 24 à 40 et, parfois, seulement les anneaux 25 à 39. L'espèce la plus connue est la *N. octoculata*, qui se rencontre par toute l'Europe dans les eaux limpides et peu courantes, où elle est fréquente; elle est longue de 3 à 5 centim. sur environ un demi-centim. de large; sa couleur est fort variable, brun, rougeâtre ou verdâtre plus ou moins foncé; elle est aussi plus ou moins transparente. Les capsules ovigères sont ovales, longues d'environ 5 millim. aux pa-

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

rois minces; Linné les avait considérées comme un Hémiptère et décrites sous le nom de *Coccus aquaticus*. Cet animal se nourrit d'infusoires, de planaires et d'autres petits animaux.

R. MONIEZ.

NÉPHÉLIUM (*Nephelium* L.) (Bot.). Genre de Sapindacées, voisin des Sapindus dont les représentants sont des arbres ou des arbrisseaux des régions tropicales, à feuilles alternes simples ou paripennées, à inflorescence en grappes axillaires et terminales. Les fleurs, polygames-dioïques, ont le calice à 4-6 dents, et 4-6 pétales ou sont apétales, 5-10 étamines, un ovaire central à 2-3 loges uniovulées. Baillon range dans ce genre les *Spanoghea*, *Cubilia*, *Stadmania* et *Pappaea*. — L'espèce principale est le *N. Litchi* H. Bn (*Litchi chinensis* Sonn., *Euphoria Litchi* Desf.), arbre des régions tropicales de l'Asie et qu'on appelle en Europe *Cerisier de Chine*. Son fruit est pourvu d'un arille rouge, pulpeux, acidulé et sucré, qui sert à préparer des boissons rafraichissantes et des conserves. L'arille du fruit du *N. lappaceum* L., ou *Ramboustan*, sert aux mêmes usages; la graine de cette espèce est amère et réputée narcotique.

D^r L. HN.

NEPHILOMANCIE (V. DIVINATION).

NEPHIN (Monts) (V. IRLANDE, t. XX, p. 947).

NÉPHIN (auj. *Enfé*). Village de Syrie, entre Tripoli et le Ras Chaqqa (*Theouprosoyon*). A l'époque des croisades, ce fut un fief du comté de Tripoli, qui s'étendit jusqu'à Djebel-Akkar. Néphin retomba définitivement aux mains des musulmans en 1289. Son château fort, muni de douze tours, occupait le promontoire à l'O. du village actuel, d'où le nom que lui donnent les auteurs arabes de *Enf-el-Hadjar*, « nez » ou « promontoire de la pierre » dont les croisés ont fait Néphin. Le double fossé qui isolait la forteresse du côté de la terre existe encore. On reconnaît aussi des vestiges de murs élevés par les croisés. Le village possède une petite église du XII^e siècle. Les excavations dans le roc, surtout celles ayant servi de tombeau, sont d'époque plus ancienne. Le site d'Enfé correspond assez exactement à l'antique port de *Trieris*.

R. DB.

NÉPHRECTOMIE (Chir.) (V. REIN).

NÉPHRITE. I. **Minéralogie** (V. JADE).

II. **Pathologie.** — On donne ce nom à l'inflammation des reins; elle est aiguë ou chronique.

NÉPHRITE AIGÜE. **NÉPHRITE ALBUMINEUSE AIGÜE.** — Le rein, organe filtrant et éliminateur des poisons sécrétés par l'économie, subit le contre-coup de toutes les maladies générales et infectieuses; on peut dire que, lorsque les reins sont parfaitement sains, la néphrite ne peut se développer.

Étiologie. En effet, l'inflammation du rein est toujours secondaire; elle sera causée par toutes les maladies infectieuses: fièvre typhoïde, diphtérie, syphilis, érysipèle, angine, choléra, grippe, oreillons, maladies éruptives, telles que variole, rougeole et surtout la scarlatine qui a une fâcheuse prédilection pour les reins, car c'est la complication la plus redoutable de cette maladie. Cela s'explique: ce sont les microbes et surtout les toxines qu'ils sécrètent qui, en traversant lentement les multiples et compliqués canaux du filtre rénal, y produisent les lésions qui engendrent la néphrite aiguë par une sorte d'irritation éliminatrice. Toutes les infections n'attaquent pas le rein avec la même violence: si la toxine scarlatineuse a sur les épithéliums du rein une action puissante et persistante, si le virus syphilitique est souvent un terrible poison pour le filtre rénal, presque tous les autres effleurent le rein sans y laisser de traces. Le vésicatoire et par conséquent la cantharide, peut-être la sérothérapie, peuvent donner lieu à des néphrites aiguës; on sait la fréquence de l'albumine chez les femmes enceintes, cela n'implique pas toujours qu'il y a atteinte des reins; mais, lorsqu'ils le sont, la néphrite gravidique est toujours sérieuse, car la femme est menacée des redoutables accidents de l'éclampsie. Le refroidissement

60

sous toutes ses formes est une cause de néphrite; mais ce qu'il faut bien savoir, c'est qu'il n'agit que comme agent provocateur sur des reins déjà touchés autrefois et par conséquent plus susceptibles.

Symptômes. La néphrite aiguë peut être si légère que, si on ne recherche pas avec soin l'albumine (qui existe toujours dans les néphrites aiguës) dans l'urine et l'œdème parfois fugace et peu marqué des paupières et des malléoles, la maladie passera inaperçue. La néphrite aiguë débute tantôt chez un scarlatineux au déclin de sa maladie parce qu'il se sera refroidi, tantôt chez un individu (dont les reins ont déjà été atteints antérieurement) à la suite d'une pluie glaciale, d'un bain froid, d'une chute dans l'eau, etc., et même après un refroidissement si léger qu'il n'en aura pas toujours conscience, et voici comment les symptômes se déroulent habituellement dans la néphrite *a frigore*: le malade se plaint de frissons, de fièvre, de douleurs lombaires; les urines de 1.500 gr., chiffre normal, tombent à 500 gr. en vingt-quatre heures; elles sont brunâtres et parfois hémorragiques, elles contiennent de l'albumine parfois jusqu'à 8 gr. par litre, et l'urée diminue. Mais ce qui frappe et peut parfois faire reconnaître la maladie à distance, ce sont les œdèmes lorsqu'ils sont intenses. La physiologie du malade est méconnaissable lorsque la face blanchâtre, infiltrée par l'œdème, est bouffie, surtout aux paupières qui rapetissent et masquent presque les yeux. Le doigt laisse son empreinte en godet sur la peau blanche et gonflée de sérosité; puis l'œdème s'étend en quelques jours aux membres inférieurs, il infiltre surtout les parties du corps riche en tissu cellulaire lâche: paupières, scrotum, prépuce, grandes lèvres, et lorsqu'il est généralisé et intense, le malade a l'air d'être soufflé comme ces bonshommes en baudruche: c'est l'*anasarque*; ces œdèmes considérables se voient surtout dans les néphrites syphilitiques, scarlatineuses et celles dites *a frigore*.

L'*anasarque* s'accompagne d'épanchement dans les séreuses. Parfois il n'y a ni fièvre, ni frissons, ni douleurs de reins; seuls les œdèmes, la dyspnée quelquefois avec vomissements sont les seuls signes révélateurs de la néphrite. Dans d'autres cas il y a des signes prédominants qui déroutent et peuvent faire croire à tout autre maladie. Si la néphrite est très violente, en quelques semaines, quelques jours, on peut voir survenir tout le cortège de l'urémie aiguë: troubles dyspeptiques, nausées, vomissements incoercibles, céphalée, épistaxis, troubles respiratoires depuis un peu d'essoufflement jusqu'à une dyspnée mortelle, troubles de la vue, troubles nerveux, convulsions, délire, coma. Tous ces troubles si variés qui peuvent, réunis ou séparément, amener la mort, sont dus à une même cause: l'empoisonnement de l'organisme par l'insuffisance de la dépuratation urinaire. On peut encore observer des œdèmes broncho-pulmonaires, de la glotte avec suffocation mortelle des épanchements dans les plèvres et le péricarde. Si la néphrite doit guérir, les symptômes s'amendent, les urines deviennent plus abondantes, plus claires, avec moins d'albumine, qui finit par disparaître; si, au contraire, une issue fatale survient par aggravation des symptômes urémiques, voici ce qu'on trouve à l'autopsie.

Anatomie pathologique. Les reins malades peuvent être doublés de volume; à la coupe, le tissu gonflé fait hernie à travers la capsule incisée, la substance médullaire paraît normale, la substance corticale est congestionnée, et toutes les parties constituantes sont plus ou moins enflammées: irritation catarrhale, prolifération cellulaire dans les tubes collecteurs et les tubes contournés, cylindres hyalins bouchant la lumière des tubes, glomérules de Malpighi gonflés, altération de tissu conjonctif; en résumé, les lésions de rein sont toujours diffuses et toutes ses parties constituantes y participent; aussi les classifications en néphrite *catarrhale* et *parenchymateuse*, néphrite *épthéliale* et *interstitielle*, n'ont pas leur raison d'être.

Pronostic. Il est souvent sérieux, car les reins peuvent toujours garder, sans qu'on le sache, les traces d'une néphrite même légère et qu'on croyait complètement guérie. Lorsque les reins ont été très peu touchés, la néphrite aiguë peut guérir complètement, mais souvent elle persiste à l'état subaigu et trop fréquemment elle aboutit à l'état chronique: au *mal de Bright*. En effet, parfois au bout de six mois, un an et plus, sous l'influence d'une maladie infectieuse, d'un refroidissement ou de toute autre cause, la néphrite se réveille. Il n'est pas rare de voir une néphrite scarlatineuse, syphilitique ou *a frigore*, s'accompagner d'accidents urémiques mortels.

Diagnostic. Une maladie qui a des symptômes si variés, qui débute rarement à grand fracas, doit être recherchée; il faut toujours craindre la néphrite chez un scarlatineux, chez une personne atteinte de maladie infectieuse. Aussi l'examen des urines doit-il être fait souvent et avec soin, car l'albuminurie ne fait jamais défaut dans les néphrites aiguës. En présence d'un syphilitique ayant de l'albumine, il faudra toujours craindre la néphrite, surtout si les reins ne sont pas vierges de toute lésion antérieure; la néphrite syphilitique est quelquefois très précoce et mortelle, elle s'accompagne d'œdèmes considérables, d'épanchement dans les séreuses.

Traitement. Le régime lacté absolu: voilà le vrai et héroïque remède de la néphrite aiguë; il active la dépuratation urinaire, avec lui tous les symptômes s'amendent; mais il faut le continuer plusieurs semaines après la guérison apparente, sous peine de rechutes. En cas d'accidents urémiques graves, une large saignée de 3 à 400 gr. pourra sauver le malade; on y joindra avec avantage de grandes injections de sérum, enfin des frictions, des ventouses sur la région lombaire sont d'utiles adjuvants.

NÉPHRITE CHRONIQUE, MAL DE BRIGHT. — La néphrite chronique a été bien étudiée dès 1827 par Richard Bright, d'où le nom de maladie de Bright qu'on lui donne.

Etiologie. Toutes les causes amenant les néphrites peuvent amener le mal de Bright. La goutte, le saturnisme, l'artério-sclérose, l'alcoolisme, la syphilis peuvent amener des néphrites chroniques d'emblée. Une néphrite aiguë incomplètement guérie se transformera plus ou moins lentement en néphrite subaiguë et chronique qui peut envahir l'économie si insidieusement qu'elle est méconnue: c'est le cas des goutteux, arthritiques, artério-scléreux, alcooliques et saturnins qui marchent lentement vers l'atrophie rénale. Qu'un individu ait eu à dix ans la scarlatine, à quinze ans la fièvre typhoïde, à vingt ans la syphilis, s'il est en outre de souche goutteuse ou arthritique, s'il est intempérant, il a bien des chances, après toutes ces infections superposées qui ont altéré ses reins, de devenir brightique. Qu'une jeune fille chloro-anémique qui a eu la scarlatine, la diphtérie, les oreillons, toutes maladies qui atteignent le rein, se marie trop jeune, qu'elle ait une ou plusieurs grossesses, elle sera exposée à avoir de la néphrite gravidique et à tous les accidents de l'éclampsie; en résumé, bien des maladies conduisent au brightisme.

Symptômes. Sauf le cas où le mal de Bright n'est que l'aboutissant d'une néphrite aiguë, le début est chronique d'emblée; car souvent ce qu'on prend pour un début brusque n'est qu'un mal de Bright à évolution lente dans le cours duquel était survenu un épisode aigu. Voici comment souvent les choses se passent: un individu, qui jusque-là se croyait bien portant, consulte le médecin pour des troubles datant de quelques semaines; il se plaint de maux de tête, de vomissements, d'oppression, sa figure est bouffie, ses jambes enflées; on examine ses urines, elles contiennent de l'albumine. Tout d'abord, on croit avoir affaire à une néphrite aiguë; mais si on poursuit l'enquête, on apprend que depuis six mois, un an et plus, le malade avait déjà des céphalées qu'il prenait pour des migraines, il avait des mictions fréquentes, des crampes des mollets, des bourdonnements d'oreille, etc., tous

ces signes réunis ayant une grande valeur et prouvant que la maladie évoluait depuis longtemps d'une façon insidieuse.

Certains symptômes en apparence peu importants peuvent marquer le début de la maladie ; ils ont été bien étudiés par M. Dieulafoy qui les a appelés petits accidents du brightisme, ce sont : une fréquence parfois excessive des mictions sans que la quantité des urines soit augmentée, la sensation de doigt mort, des troubles auditifs, une sorte de vertige de Mélière, des démangeaisons parfois intolérables, de simples chatouillements, des crampes des mollets. Certains brightiques ont une excessive impressionnabilité au froid, d'autres ont des sortes de secousses électriques qui les réveillent.

Voici maintenant les deux importants symptômes des néphrites chroniques : les œdèmes et l'albuminurie.

L'œdème brightique commence habituellement par la face ; au réveil, le malade a les paupières bouffies, ou il ne peut boutonner ses chaussures, ses chevilles étant enflées. L'infiltration met des semaines à se généraliser, et il est rare que l'anasarque soit si intense que dans les néphrites aiguës. Parfois l'œdème se localise sur un organe : sur le poumon, d'où dyspnée ; sur le larynx, suffocation ; parfois, il est si léger et fugace qu'il échappe si on ne le recherche avec le plus grand soin.

Albuminurie. Elle peut atteindre jusqu'à 30 gr. en vingt-quatre heures, mais elle peut être en quantité très minime et même manquer totalement ; albuminurie et mal de Bright ne sont donc pas toujours synonymes, c'est un signe infidèle et trompeur, car, s'il y a des brightiques qui n'ont pas d'albumine (du moins constamment), il y a des albuminuriques qui ne sont pas brightiques et qui ont toutes les apparences de la santé. On peut être brightique et le rester longtemps avant d'être albuminurique. Tantôt les urines sont abondantes, claires, peu ou pas albumineuses (néphrites dites artério-scléreuses), tantôt les urines sont rares, foncées, mousseuses et très chargées d'albumine (néphrites dites épithéliales).

Les symptômes suivants qu'on peut observer à toutes les périodes du mal de Bright sont la conséquence de l'insuffisance de la déuration urinaire, ils se confondent avec l'urémie, ce sont des signes d'empoisonnement : les maux de tête très légers, pris pour des migraines ou terribles comme la céphalée syphilitique.

Troubles respiratoires. Ils sont continus, paroxystiques ou intermittents ; on croit avoir affaire à des cardiaques ou des asthmatiques ; les accidents dyspnéiques peuvent apparaître brusquement (œdème de la glotte, œdème aigu du poumon), ou ils s'installent lentement comme une bronchite chronique.

Troubles cardiaques. L'hypertrophie du cœur est la règle (due à l'artério-sclérose) ; souvent on entend un bruit de galop à l'auscultation, signe découvert par M. Potain et pouvant révéler à lui seul un mal de Bright.

Troubles digestifs. On les rencontre à toutes les périodes de la maladie : certains ont un catarrhe stomacal avec inappétence et vomissements, d'autres ont des douleurs simulant l'ulcère de l'estomac, ou bien ce sont des troubles de la vue qui baisse, il y a des scintillements, à l'ophtalmoscope on voit des taches blanchâtres de la rétine avec hémorragies, ensemble si caractéristique qu'il peut à lui seul démasquer un mal de Bright.

Hémorragies. Elles sont fréquentes dans les néphrites à prédominance artério-scléreuse. L'épistaxis n'est pas rare comme signe avant-coureur, elle peut être si abondante qu'elle nécessite le tamponnement ; elle apparaît parfois des années avant les autres symptômes. L'ascite, lorsqu'elle survient, est souvent liée à des lésions du foie.

Les complications inflammatoires séreuses et viscérales (pleurésie, péricardite, etc.) relèvent d'infections secondaires dues à des agents multiples (coli-bacille, streptocoque, pneumocoque). La peau des brightiques est sèche, pâle, ils sont sujets aux érythèmes, lymphangites, érysi-

pèles ; leur système vasculaire étant plus fragile (artério-scléreux), ils sont exposés aux hémorragies cérébrales, aux hémorragies broncho-pulmonaires.

Marche et durée de la maladie. Les brightiques, chez qui les lésions des reins restreignent d'une façon lente et progressive le champ de la déuration urinaire, souffrent toujours plus ou moins d'une sorte d'empoisonnement à petite dose ; ils sont toujours en imminence d'une crise plus grave, c.-à-d. d'accidents urémiques ; le mal de Bright peut durer de deux à dix ans et plus, les rémissions, les temps d'arrêt sont fréquents. Les cas de guérison complète sont beaucoup plus rares que dans les néphrites aiguës ; le brightique succombe à des hémorragies, à l'apoplexie, à des lésions cardiaques ou pulmonaires, ou il est enlevé par l'urémie ; celle-ci survient comme période ultime lorsque les reins sont irréparablement désorganisés. Mais l'urémie peut aussi éclater subitement à titre d'épisode aigu (assez souvent curable) dans le cours d'un mal de Bright. Les brightiques peuvent succomber à n'importe quelle forme d'urémie soit cérébrale, convulsive, épileptiforme, délirante (folie brightique), comateuse, apoplectiforme.

Anatomie pathologique. On trouve les lésions les plus variées, tantôt le rein est doublé de volume (gros rein blanc), tantôt atrophié (petit rein rouge), toujours les lésions sont diffuses et plus ou moins généralisées aux tissus glandulaire, vasculaire et conjonctif. Les altérations si variées qu'on peut trouver tiennent à la lenteur ou à la rapidité du processus, mais, du moment que l'inflammation suit sa marche progressive et envahissante, le résultat final est pareil : c'est la destruction du rein et l'abolition de sa fonction. Si la néphrite a eu une marche subaiguë, le rein peut peser jusqu'à 300 gr., la substance corticale a triplé d'épaisseur, la capsule se décortique facilement. C'est le gros rein blanc dont les glomérules de Malpighi et les *tubuli contorti* sont gonflés. Dans la néphrite chronique à petit rein rouge contracté et granuleux, le rein peut peser 80 gr. Sa capsule adhérente, chagrinée, est très adhérente à la substance corticale amincie, c'est le rein des artério-scléreux, goutteux et saturnins ; le cœur est énorme et tout le système vasculaire est fibreux.

Diagnostic. Il est parfois très difficile de reconnaître le mal de Bright dans ses formes lentes et insidieuses qui sont les plus fréquentes ; c'est en réunissant tous les symptômes ci-dessus, en recherchant l'œdème et l'albuminurie (qui, elle, peut manquer cependant) qu'on découvrira le mal de Bright. Il ne faut pas oublier que nombre de gens sains en apparence sont entachés de brightisme ; bien des goutteux, des syphilitiques, des gens ayant eu une maladie infectieuse ont de très légers symptômes méconnus du mal de Bright qui évoluent insidieusement pendant des mois et des années jusqu'au jour où, faute de soins, éclateront les grands accidents urémiques dus à l'insuffisance de la déuration urinaire, les poisons que le rein devrait éliminer restent dans l'économie, et ce qui le prouve, c'est que les urines des brightiques sont beaucoup moins toxiques que celles d'individus sains.

Pronostic. Il est donc toujours très sérieux ; cependant, avec un régime sévère (lait exclusivement), on peut éviter les accidents urémiques toujours menaçants, d'où la nécessité impérieuse de faire un diagnostic précoce ; la survie peut être alors de longues années si les reins sont peu atteints. Ce n'est pas ce qui passe (albumine) à travers les reins qui est grave, c'est ce qui ne passe pas (toxines) qui reste dans l'économie et l'empoisonne.

Traitement. Ce qui domine tout, c'est le régime lacté intégral ; 3 à 4 litres de lait par jour à intervalles égaux, à quantités égales ; le lait rend parfois une santé très supportable aux brightiques ; par contre, certains sont comme empoisonnés quand ils essaient de manger de la viande. Il faut aider aux fonctions de la peau (pour suppléer à l'insuffisance du rein) par des frictions et massages. Contre les grands accidents urémiques, on

luttera par une copieuse saignée pendant laquelle on voit parfois le malade comme ressusciter. M. Dieulafoy a signalé les bons effets de l'injection d'extrait de rein de bœuf, c'est une des nombreuses applications de ce traitement si plein d'avenir, si fécond en résultats surprenants : l'*opothérapie*.

Dr L. PINEL-MAISONNEUVE.

NEPHRODIUM (Bot.). Genre de Fougères, excessivement répandu dans toutes les parties du monde, comptant près de 230 espèces, peu limité d'ailleurs et dont les bornes sont fortement discutées. Son caractère principal est que les sores sont portées par les nervures des pinnules, soit à leur partie dorsale, soit à leur extrémité et recouvertes d'une industrie fixée à la fronde par son sinus. H. F.

NEPHROPS (Zool.). Genre de Crustacés décapodes, famille des Astacides; le corps est plus allongé que celui des Écrevisses et se termine par un long rostre à dents latérales; la première paire de pattes est très développée avec des pinces prismatiques, allongées, aux arêtes dentelées; la pince des deux paires suivantes est comprimée. Le type *N. norvegicus* est un beau Crustacé de 15 à 20 centim. de longueur, de couleur orange pâle, qu'on trouve dans la mer du Nord, l'Atlantique et la Méditerranée; très estimé comme aliment dans les points où il est abondant. R. Mz.

NÉPHROTOMIE (Chir.) (V. REIN).

NEPHTALI. Nom de l'une des douze tribus d'Israël. Les gens de Nephtali occupaient la rive droite (occidentale) de la haute vallée du Jourdain, territoire à la fois accidenté et fertile. Difficiles à forcer dans leurs montagnes, ils jouèrent, à plusieurs reprises, un rôle important dans l'histoire ancienne d'Israël. Le héros Barak était des leurs. La légende biblique rattache l'origine des Nephtalites à un fils de Jacob, le 7^e, né de ses relations avec Bilha, servante de son épouse favorite, Rachel (*Genèse*, ch. xxx). Le territoire de Nephtali fit, par la suite, partie de la Galilée.

NEPHTHYS (Myth. égypt.). Sœur d'Isis à qui elle a prêté son aide pour ressusciter Osiris; aussi lui est-elle constamment associée dans son rôle funéraire et protecteur de la momie. C'est une déesse à figure humaine, représentée debout et coiffée du groupe hiéroglyphique qui forme son nom : une corbeille posée sur un plan de maison et qui se lit *neb-hat*, ce que les Grecs ont transcrit Νέφθυς; le sens de ce nom est « dame de la demeure », la demeure par excellence, la demeure funéraire. Dans son rôle de pleureuse, on la voit portant ses mains à son front; elle figure au chevet du sarcophage qu'elle couvre de ses ailes protectrices.

P. PIERRET.

NÉPLI. Ville d'Italie, prov. de Rome, cercle de Viterbe; 2.200 hab. Evêché. Enceinte du moyen âge. Ruines d'un aqueduc romain, d'un château; bel hôtel de ville. C'est l'antique *Nepete*, forteresse étrusque, l'une des premières colonies romaines. La cathédrale est l'ancien temple de Jupiter.

NEPOKO. Rivière de l'Afrique équatoriale. Etat du Congo, affl. dr. de l'Arouimi, découvert en 1882, arrose les pays de Momfou et Mabodé; 330 m. de large à l'embouchure.

NÉPOMUCÈNE (Jean), protomartyr de la pénitence, mort à Prague le 29 avr. 1383, suivant la tradition officielle. Comme la figure légendaire est ici plus importante que le personnage historique, il faut en reproduire les traits principaux. Jean Népomucène a été canonisé en 1729; les actes du procès reposent sur les données d'une biographie publiée en 1680 par le jésuite B. Balbinus (V. BALBIN). D'après ce document, le héros est né entre 1330 et 1340 à Népomuky (cercle de Prestic). Il fut curé à Prague, puis chanoine de la cathédrale et désigné pour le siège épiscopal de Leitomyel. La reine Jeanne, femme de Vaclav IV, le choisit pour confesseur. Le roi débauché voulut savoir ce que la reine confiait à son confesseur et promit à Jean richesses et honneurs s'il violait en sa faveur le secret de la confession. Le chanoine refusa. Vaclav revint plusieurs fois à la charge et se heurta toujours au même refus catégo-

rique. Finalement, il fit mettre Jean à la torture; mais le prêtre se tint au milieu des plus cruels tourments. Guéri de ses plaies, il annonça sa mort prochaine dans un sermon émouvant et fit un pèlerinage à Boleslav. A son retour, Vaclav l'aperçut de sa fenêtre, le fit saisir, et, n'obtenant toujours rien, il le fit jeter cette même nuit, le 29 avr. 1383, veille de l'Ascension, pieds et poings liés, dans la Mltava. Les flots portaient le cadavre du saint homme et des lumières mystérieuses brillaient sur l'eau tout autour de lui. Quand on prépara sa tombe dans la cathédrale de Saint-Vit, on trouva d'immenses trésors pour lui faire des funérailles royales. Tout Prague suivit le convoi, et lorsqu'on ouvrit la bière une dernière fois, de nombreux malades furent guéris. Tels sont les principaux faits de la biographie de Balbinus. L'histoire, tirée des chartes et autres pièces contemporaines, connaît un Iohanko de Pomuk, qui était notaire ecclésiastique à Prague en 1372, curé de Saint-Gall en 1380, chanoine en 1389, vicaire général de l'archevêque en 1393. En cette qualité, il encourut le déplaisir, puis la colère du roi Vaclav, depuis longtemps irrité contre l'archevêque. Le roi fit mettre le vicaire général à la question et le fit ensuite jeter dans la Mltava le 20 mars 1393. L'année est certaine; le mois et le jour sont probables. L'histoire documentée et l'histoire ecclésiastique se contredisent. Dès 1544, le chroniqueur Híjek de Libočan défendit l'existence contemporaine de deux personnages du même nom. Balbinus faisait de même; mais J. Dobrovsky a définitivement fait justice de la légende de Balbinus en 1787. Cela n'empêche pas les Tchèques de célébrer tous les ans le 16 mai, comme une sorte de fête nationale, le *svatopetřská pouť* ou pèlerinage de saint Jean, quand des milliers de fidèles visitent la statue de J. Népomucène sur le plus ancien pont de Prague et sa chasse d'argent dans la cathédrale. Saint Jean Népomucène est le patron des calamités.

F.-H. K.

BIBL. : B. BALBINUS, *Vita B. Joannis Nepomuceni martyris*, dans les *Acta sanctorum*; Anvers, 1680, mai, t. III, pp. 667-680. — *Acta utriusque processus in causa canonisationis B. Joannis N.*; Vienne, 1722. — O. ABEL, *Die Legende vom heiligen Joh. von Nepomuk*; Berlin, 1855. — P. ANT. FRIND, *Der geschichtliche heilige Joh. v. Nepomuk*; Eger, 1861. — Du même, *Der heilige Joh. von N.*; Prague, 1879.

NEPOS (Cornelius), historien latin (V. CORNELIUS NEPOS). **NEPOS**, évêque égyptien, mort vers le milieu du III^e siècle. Il vivait dans l'Arsinoïte. Son opposition à la méthode allégorique pratiquée par Origène et par son école lui fit rédiger une explication de l'Apocalypse, où tout était pris à la lettre. Il trouva beaucoup d'admirateurs. Sa piété et sa vie étaient du reste également admirables. Après sa mort, *Denys d'Alexandrie* (V. ce nom) ramena à l'Eglise quelques partisans de Nepos qui exagéraient les vues de l'évêque sous la conduite d'un certain Korakian. Cet épisode marque la victoire de l'origénisme en Egypte. Les népotiens mentionnés au VI^e siècle sont des hérétiques chiliastes, probablement sans aucun rapport historique avec Nepos.

BIBL. : SCHUPERT, *De chiliastismo Nepotis*; Giesven, 1724.

NEPOS (Flavius-Julius), empereur romain d'Occident (472-474), prince de Dalmatie, qui épousa une nièce de l'impératrice Vérina et fut envoyé à Rome par la cour de Byzance et reconnu comme empereur (après Glycérius) par l'Italie et la Gaule. Il céda le pays des Arvernes aux Visigoths. Oreste, à la tête des auxiliaires, le renversa; il se retira en Dalmatie et y fut assassiné quelques années plus tard.

NEPOTIANUS (Flavius), empereur romain pendant vingt-sept jours (350). Quand Magnence renversa Constance, Nepotianus, fils d'Eutropia, sœur de Constantin, prit les armes à Rome, en chassa Anicet, lieutenant de Magnence, mais il fut vaincu et tué par son maître des offices, Marcellinus.

NÉPOTIEN (Saint), né dans la Gaule cisalpine, mort vers 396. Fête le 11 mai. Il jouissait d'un assez grand crédit à la cour de Gratien et de Théodore; mais, ayant soif de perfection, il se retira chez l'évêque d'Altino, son oncle,

qui l'ordonna prêtre malgré lui : il était lié d'amitié avec Jérôme (V. ce nom), auquel il adressa des *Lettres* sur les obligations des clercs.

NÉPOTISME. Terme par lequel on désigna l'habitude prise par les papes à partir d'Innocent VIII de favoriser leur famille et de chercher à lui constituer une principauté et à l'enrichir souvent au détriment du Saint-Siège. C'étaient généralement leurs neveux qui en profitaient les premiers. Le sens de ce mot s'est généralisé.

NEPTUNE. I. Mythologie. — Dieu italique que les Latins assimilèrent au dieu grec *Poseidon* (V. ce mot). Il était l'époux de Salacia, divinité marine, ou de Venilia. Son culte apparait après 399 et eut pour origine un lectistermium ordonné en son honneur par les livres sibyllins. Si jamais il eut en Italie une personnalité propre, celle-ci fut absorbée dans celle de Poseidon. Cn. Domitius Ahenobarbus lui érigea un temple au Cirque Flaminius, et les chevaliers le regardaient comme un patron. Agrippa lui en éleva un autre et un portique au Champ de Mars. La fête des *Neptunalia* se célébrait le 23 juil.

II. Astronomie. — Cette planète, la plus éloignée de notre système, est à une distance du soleil trente fois plus grande que la terre. Elle se meut sensiblement sur une ellipse à faible excentricité dont le plan concorde à peu près avec l'écliptique. Par suite de son grand éloignement du soleil, son éclaircissement n'est que le 1/900 du nôtre; les observations physiques relatives à sa constitution sont à peu près impossibles, et nos connaissances à son égard se réduisent à bien peu de chose. Nous savons que le rayon de la planète est à peu près quatre fois plus grand que celui de la terre, sa masse seize fois plus grande et sa densité trois fois moindre. Son disque ne sous-tend pour nous qu'un angle de 2'',3 environ. Elle serait animée d'un mouvement de rotation assez rapide. Tisserand, en étudiant la marche de son satellite, a reconnu que l'orbite de ce dernier est affectée d'un mouvement de précession, cela entraîne pour la planète l'existence d'un renflement équatorial et par suite elle doit tourner assez rapidement autour d'un axe. La planète met 165 ans à effectuer une révolution complète autour du soleil. Neptune n'aurait qu'un satellite placé à peu près à la même distance de l'astre que la lune de la terre (quatorze fois le rayon de la planète). Il effectue sa rotation autour de l'astre en cinq jours vingt et une heures. A plusieurs reprises, l'on en a signalé un second, mais son existence est fort problématique.

Découverte le 23 sept. 1846, nos observations n'embrassent encore qu'une partie de son orbite; toutefois, les calculs de Le Verrier, utilisant deux observations faites par Lalande à la fin du siècle dernier, déterminent ses positions futures avec un haut degré de précision. Pour compléter les données relatives à la constitution physique de cet astre, nous constaterons que sa densité moyenne est de 1,65, celle de l'eau étant prise pour unité; le pesantier à l'équateur est à peu près la même que pour la terre, savoir 1,1. Neptune, en tant que planète, offre donc fort peu d'intérêt, elle est trop éloignée, comme nous venons de le dire, mais l'histoire de sa découverte est particulièrement intéressante; elle prouve le haut degré de précision où peuvent atteindre les calculs astronomiques. Après la découverte d'Uranus par Herschel (1781), les astronomes s'occupèrent de calculer l'orbite de la nouvelle planète.

Bouvard, possédant déjà nombre d'observations, s'efforça d'utiliser toutes ces données, mais, après avoir éliminé successivement les perturbations de Saturne et de Jupiter, il resta entre les positions calculées et observées des divergences que les erreurs d'observations ne pouvaient expliquer. Notre astronome en conclut qu'il devait exister au delà d'Uranus une planète encore inconnue dont l'effet produisait ces perturbations. Quelques années plus tard, Le Verrier, sur les conseils d'Arago, se proposa de rechercher, à l'aide de l'analyse mathématique, ladite planète. Après avoir recalculé l'orbite d'Uranus et vérifié l'exacti-

tude des conclusions de Bouvard, il chercha quels devaient être les éléments de la nouvelle planète pour qu'il y ait concordance entre les calculs et les observations. Nous mettons en regard les éléments qu'il en déduisit et ceux que les observations subséquentes lui fournirent.

	Le Verrier, 1847	Le Verrier, 1850
Distance moyenne au soleil	36,154	30,055
Durée de la révolution	247 ^{ans} 387 ^j	164 ^{ans} 280 ^j
Longitude moyenne	318° 47'	334° 33' 29"
— du périhélie	284° 65'	43° 59' 43"
— du nœud ascendant	156°	130° 6' 25"
Inclinaison	6°	1° 47' 2"
Excentricité	0,10761	0,008964
Masse rapportée au soleil	$\frac{1}{9,300}$	$\frac{1}{19,700}$

Comme on le voit, les éléments trouvés différaient singulièrement de ceux réellement existants. Si nous ramenons la longitude moyenne à janv. 1847, nous trouvons 328° environ, cette donnée seule était à peu près bonne. La cause de ces divergences provenait principalement de ce que la loi de Bode était inexacte ou du moins ne s'appliquait pas à Neptune. Toutefois, les longitudes moyennes différant peu, la position assignée répondait sensiblement à la réalité des faits. L'Observatoire de Berlin ayant eu communication des calculs de Le Verrier, un de ses astronomes, Galle, rechercha la planète et la retrouva le premier soir, grâce, paraît-il, à de nouvelles cartes écliptiques qui venaient d'être dressées. La planète se présentait sous la forme d'une étoile de huitième grandeur. La question était, avons-nous vu, à l'ordre du jour; aussi, à la même époque Adams, en Angleterre, se livrait à des calculs analogues, et Challis cherchait comme Galle à utiliser les données fournies. Il aurait relevé Neptune, mais sans le reconnaître, n'ayant pas réduit ses observations. Une fois la planète découverte, il y eut réclamation de la part d'Adams, et une discussion interminable s'ensuivit pour savoir à qui revenait en somme l'honneur de la chose. La priorité de Le Verrier et Galle était indiscutable, bien que due peut-être au hasard; il faut toutefois faire remonter à Bouvard l'honneur d'avoir posé la question.

Ces controverses, fort irritantes à l'époque, car des questions de nationalité y étaient mêlées, n'ont plus pour nous la même importance; du fait même nous devons conclure une fois de plus que la science dans ses progrès suit une marche uniforme. Le problème une fois proposé et une solution étant certaine, dès que l'on eut réuni suffisamment de données, la planète devait être découverte. Chose fort curieuse, l'on reconnut après coup qu'on possédait déjà des observations de Neptune, deux de Lalande qui l'avait pris pour une étoile en 1795, et de plus Lament l'avait relevé en dressant ses zones (1845). L'honneur d'avoir servi de parrain à la planète reviendrait à Arago; il lui donna le nom qu'elle porte en annonçant sa découverte à l'Institut. Nous avons fourni, d'après Le Verrier, les éléments servant au calcul des Ephémérides de la planète (*Annales de l'Observatoire de Paris*, 1876, t. XIII); avant lui Kowalski et Newcomb s'étaient livrés à des recherches analogues. L'historique de la découverte a donné lieu à de nombreuses publications, les plus importantes ont paru à l'étranger (Berlin, 1870).

Planètes transneptuniennes. L'on s'est nécessairement demandé s'il n'existait pas au delà de Neptune des planètes encore inconnues; la chose paraît probable, mais il faut avouer que leur recherche n'est pas précisément facile. Pour pouvoir utiliser une méthode analogue à celle de Le Verrier, il serait nécessaire de posséder des observations embrassant à peu près une révolution complète de Neptune et attendre par conséquent une centaine d'années.

D'un autre côté, l'éclat des nouvelles planètes est nécessairement très faible et leur mouvement si lent qu'il sera difficile de les différencier des étoiles. Nous possédons heureusement dans la photographie un élément nouveau de recherches, d'une puissance incomparable. Comme on le sait, les observatoires du monde entier sont occupés à photographier le ciel ; la comparaison des clichés pris à des époques différentes fera reconnaître les étoiles disparues ou nouvelles, et c'est parmi ces astres qu'il conviendra de rechercher les planètes inconnues.

Les preuves de leur existence sont multiples ; en ne relatant que les principales, nous avons d'abord les anomalies relevées entre les positions observées et calculées de Neptune, et, de plus, une remarque faite sur l'orbite des comètes périodiques, c.-à-d. faisant actuellement partie de notre système solaire. L'on a de bonnes raisons pour penser que leur présence pourrait être due à des modifications subies par leur vitesse au moment du passage dans le voisinage des planètes. Leur orbite primitivement parabolique ou légèrement hyperbolique deviendrait de ce fait elliptique. Il est certain que les distances aphélie de celles dont l'orbite est la moins allongée, forment des groupes répondant aux demi-grands axes des planètes connues. Les autres, tout en s'éloignant beaucoup plus du soleil, peuvent être classées d'une manière analogue, et l'on en conclurait l'existence de plusieurs planètes ; les dimensions de notre système solaire se trouveraient élargies dans des proportions énormes.

NEPVANT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay ; 160 hab.

NEPVEU ou **NEVEU** (Pierre ou Pierrot), dit *Trinqureau*, maître d'œuvre de maçonnerie et sculpteur français des xv^e et xvi^e siècles. Après avoir longtemps habité Amboise, où il possédait une maison et où l'on croit qu'il aurait travaillé au château de cette ville, sous les ordres de Pierre Martin, Pierre Nepveu fut employé par Louis XII au château de Blois et conduisit ensuite, de 1513 à 1525, les travaux du château de Chenonceaux. En 1536, il était maître de l'œuvre de maçonnerie et contrôleur des travaux du bâtiment du château de Chambord, dont Anthoine de Troyes était un des entrepreneurs. On attribue à Pierre Nepveu l'escalier central de ce château, escalier si remarquable par la légèreté de son ordonnance, la hardiesse de son exécution et la délicatesse de ses ornements. Cet artiste aurait été remplacé en 1538 dans les travaux de Chambord par Jacques Coqueau ou Coquereau et serait mort à Amboise vers 1542.

NEPVEU (Eugène-Charles-Frédéric), architecte français, né à Paris le 14 juil. 1777, mort à Versailles le 28 sept. 1861. Elève d'Ant.-François Peyre et de Percier, Nepveu, après avoir fait un voyage en Italie, fut attaché, dès 1807, aux travaux des bâtiments civils pour le château de Fontainebleau, puis, en 1824, aux travaux du château de Rambouillet et, enfin, nommé en 1832 architecte des châteaux de Versailles, des Trianons, du château de Compiègne et de la manufacture de Beauvais. Mais c'est surtout à Versailles que Nepveu eut à exécuter de grands travaux, sous la direction presque immédiate du roi Louis-Philippe, dont il resta toujours l'ami. Sans modifier les façades du palais de Louis XIV, Nepveu dut, pour faire la place et assurer l'accès du musée historique actuel, modifier ou supprimer les agencements des anciens appartements, créer des grandes salles éclairées par le haut, prolonger l'escalier de la Reine, modifier l'escalier des Princes et construire le nouvel escalier des Ambassadeurs ; il eut aussi à restaurer la salle de spectacle. Nepveu exposa plusieurs projets au Salon de 1814 à 1852 et avait réuni, en de nombreux portefeuilles de dessins, tous les détails de la transformation qu'il avait dû faire subir au château de Versailles.

NÉRA (lat. *Nar*). Rivière d'Italie, affl. g. du Tibre ; 135 kil. de long. Elle sort des monts Sibyllins, descend au N.-O., tourne bientôt au S.-O., reçoit le Corno (g.) qui passe à Norcia et le *Velino* (g.) venu du mont Velin,

par Rieti, qui forme avant le confluent la belle cascade de la *Caduta del Marmore*, haute de 100 m. ; en aval la Néra passe sous un pont naturel, et s'enfoncé dans un canal qui n'a qu'un mètre de large ; elle passe ensuite devant Terni et Narni ; son débit moyen est de 120 m. c. par seconde.

NERA. Rivière de Hongrie, qui naît au S.-O. de la Transylvanie, près du mont Petra Gozna (1.450 m.), descend au S. puis à l'O., finit à O Palanka.

NÉRAC. Ch.-l. de l'arr. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur la Baise ; 6.909 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Bibliothèque et musée. Eglise réformée ; orphelinat catholique et orphelinat protestant. Filatures de laine ; draperie, ateliers de constructions mécaniques ; fabriques de machines à tailler le liège ; fabriques de bouchons et d'objets de liège ; carrosseries ; fabriques de liqueurs ; amidonnerie ; brasseries ; imprimeries ; minoteries ; scierie mécanique. Terrines de perdrix renommées. Commerce de vins et eaux-de-vie, de grains, de chanvre. — La Baise sépare la ville en deux parties ; le Grand-Nérac sur la rive gauche et le Petit-Nérac sur la rive droite, reliés par deux ponts, l'un moderne, l'autre du xv^e siècle.

Nérac, dont on ignore l'origine, apparaît dans l'histoire au début du xi^e siècle. A cette époque, la seigneurie en fut acquise par l'abbaye de Saint-Pierre de Condom, qui, pour résister à ses voisins, se mit sous la protection des sires d'Albret. Ceux-ci se substituèrent peu à peu à leurs protégés et, en 1306, Amanieu VII, devenu seul maître de la ville, construisit sur la colline dominant la rive gauche de la rivière, sur l'emplacement d'une forteresse féodale du xi^e siècle, un château qui fut achevé par Jeanne d'Albret. Au xvi^e siècle, il fut quelque temps la résidence de la sœur de François I^{er}, Marguerite de Valois, puis de Jeanne d'Albret et enfin de la seconde Marguerite de Valois, femme de Henri IV, qui y tint une cour brillante. Le 27 juin 1562, Montluc et Terride firent une tentative inutile sur Nérac, dont les habitants avaient embrassé la Réforme ; mais peu de temps après elle tomba aux mains des catholiques. A la fin de 1578 se tinrent à Nérac, entre catholiques et protestants, des conférences qui aboutirent à la paix de Nérac, signée le 28 févr. 1579 entre Henri III et Henri de Navarre ; elle confirmait tous les privilèges accordés précédemment aux protestants. Quatorze mois plus tard, pendant la guerre des Amoureux, elle servit à Henri de Navarre de centre d'action et de ralliement, d'où il tentait de hardis coups de main sur les places catholiques de l'Agenais, de l'Armagnac et de la Guyenne. Devenu roi de France, Henri IV établit à Nérac la chambre de l'édit de Guyenne. Mais, après la mort du roi, la ville protestante étant entrée dans le soulèvement des protestants, fut assiégée par l'armée royale et prise après quatre jours de siège (13 juil. 1621). Louis XIII lui enleva alors la chambre de l'édit et la chambre des comptes, et depuis lors Nérac perdit toute importance politique. La révocation de l'édit de Nantes acheva sa ruine industrielle et commerciale et depuis elle n'a jamais plus retrouvé la prospérité dont elle avait joui au xvi^e siècle.

MONUMENTS. — Les églises de Nérac sont modernes ; celle du Grand-Nérac, œuvre de l'architecte Louis, date de 1780 ; celle du Petit-Nérac, en style gothique du xiii^e siècle, a été construite en 1872. Les seuls édifices intéressants sont ceux qui datent du temps de la splendeur de la ville. Du château des sires d'Albret ne subsiste qu'une aile, nommée château de Henri IV, construite au xvi^e siècle en style gothique, mais avec nombre de détails où se manifeste le goût de la Renaissance. Une statue de Henri IV en bronze par Raggi, réplique de celle de Pau, s'élève devant le château. Le palais de l'ancienne chambre des comptes réunit aujourd'hui la sous-préfecture, le tribunal, la bibliothèque et le musée. Dans les anciens jardins royaux de la rive gauche de la Baise, transformés en jardins maraichers, se voient les restes du *Palais des Mariannes*, édifice de la Renaissance élevé par Henri d'Albret, le *Pavil-*

lon des bains du roi de Navarre, et la Fontaine des Poupettes, aussi de la Renaissance. De l'autre côté de la rivière, l'ancien parc du château créé par Henri de Bourbon, planté d'ormes et de chênes magnifiques, est devenu la promenade de la Garenne. On y a mis au jour les restes d'une ancienne villa romaine et notamment une mosaïque (mon. hist.). Plus loin est la Fontaine Saint-Jean, anciennement dépendance d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et la Fontaine du Dauphin construite en 1602. Au delà du parc sont les ruines pittoresques de l'ancien château féodal de Nazareth. La ville a conservé un assez grand nombre d'anciennes maisons du XVI^e siècle. A 3 kil. N.-O., se trouve l'ancien château de Séguinot qui appartient au capitaine Lanoue et, à 2 kil. au S.-O., l'ancien château du Tasta (XV^e siècle), près duquel a été mis au jour un cimetière mérovingien.

Conférence et traité de Nérac (V. NANTES [Edit de]).

NERATIA (Gens). Famille plébéienne de Rome, probablement originaire du Samnium, à laquelle ont appartenu : *Neratius Priscus*, jurisconsulte romain, contemporain de Trajan, qui songea à le prendre pour successeur, et conseiller d'Adrien. Élève de Proculus, il a écrit des ouvrages de droit que Paul avait commentés et qui sont perdus (*Regularum libri XV, Membranarum libri VII*, etc.). 64 fragments ont été insérés dans le Digeste. — *Neratius, Marcellus* deux fois consul en 103 et 129 ap. J.-C. — *Neratius Cerealis*, préfet de Rome et consul sous Constance.

NERBADA. Fleuve de l'Inde (V. NARMADA).

NERBIS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron; 1.995 hab.

NERBUDDA. Fleuve de l'Inde (V. NARMADA).

NERCIAT (André-Robert, dit *Andrea de*), littérateur français, né à Dijon en 1739, mort à Naples en 1800. Fils d'un trésorier au Parlement de Bourgogne, il fut militaire, était lieutenant-colonel quand Saint-Germain supprima sa compagnie de gendarmes, passa en Allemagne où il fut sous-bibliothécaire à Cassel (1780), directeur des bâtiments du prince de Hesse-Rothenburg (1782); il prit part à l'insurrection de Hollande; lors de la Révolution, il émigra à Naples, fut pris à Rome par les Français et emprisonné jusqu'en 1800. Il a écrit plusieurs romans licencieux (anonymes) : *Contes nouveaux* (Liège, 1777, in-8); *Felicia* (Amsterdam, 1778, 2 vol. in-8); *Dorimont* (Strasbourg, 1778, in-8, comédie); *Constance* (Cassel, 1780, in-8); *les Galanteries du jeune chevalier de Faublas* (Paris, 1788, 4 vol. in-12); *l'Urne de Zoroastre, les Aphrodites* (1793, 4 vol. in-12); *Monrose* (1795, 4 vol. in-12); *le Diable au corps* (réimpr. en 1803).

NERCILLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac; 844 hab.

NÈRE (La). Riv. du dép. de la Haute-Garonne (V. GARONNE [HAUTE-], t. XVIII, p. 554).

NÉRÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 1.100 hab.

NÉRÉE, fils de Pontos et de Gaea, c.-à-d. de la Mer et de la Terre, divinité pleine de bonté, de douceur, de sagesse et d'équité, qui fut l'époux de Doris, fille d'Océanos, et, par elle, le père des cinquante Néréides (V. NYMPHES). Homère l'appelle simplement le vieillard de la mer; il a pour séjour de prédilection la mer Egée et figure surtout dans la légende d'Héraclès; dans l'*Odyssée*, il a pour pendant Protée; dans la fable des Argonautes, Glaucus; comme eux, il est un dieu prophétique. Dans ses courses à travers le monde, Héraclès le rencontre aux bords de l'Eridan, l'enchaîne tout endormi, sur le conseil des Nymphes, filles de Zeus et de Thétis, et le force à révéler le lieu où il pourra cueillir les pommes des Hespérides; Virgile, dans les *Georgiques*, a adapté cet épisode à l'histoire d'Aristée, qui cherche à se renseigner sur la façon de reconstituer ses essaims d'abeilles, mais substitue Protée à Nérée. Sur les monuments figurés, on trouve le dieu représenté tan-

tôt sous les traits d'un vieillard, muni du trident ou du sceptre, tantôt sous ceux d'un être double, poisson par le bas du corps, homme par le buste. J.-A. HILD.

NÉRÉIDE (Mythol.) (V. NYMPHES).

NÉRÉIDIENS (Zool.). Famille d'Annélides polychètes errantes, caractérisée par le corps allongé formé de nombreux anneaux, graduellement aminci en arrière; la tête porte 4 yeux, 2 antennes et 2 palpes volumineux; l'anneau suivant, dépourvu de rames, présente 4 paires de cirrhes tentaculaires; les pieds, le plus souvent biramés, ont un cirrhe dorsal, un autre ventral et des soies composées; 2 cirrhes au-dessous de l'anus; pas de branchies; la trompe, exsertile, est munie de 2 mâchoires. Beaucoup d'espèces sont épigames, et les individus ainsi modifiés ont été d'abord décrits comme appartenant à des genres particuliers, d'autres ont un dimorphisme sexuel très marqué, ou changent de forme lors de la maturité sexuelle. Ces phénomènes et quelques autres touchant à la reproduction asexuée seront étudiés à propos des Syllidiens, qui les présentent à un haut degré de complication (V. SYLLIENS). Les Néréidiens abondent sur toutes les plages au milieu des plantes marines, sous les pierres ou dans les fentes des rochers; il en est qui sont commensales (*N. fucata*, qui vit avec le Bernard l'Érmite); quelques-unes sont pélagiques. Principaux genres : *Micronereis*, *Lycastis*, *Nereis*. R. MOUZIEZ.

NEREITES (Paléont.). On a décrit sous ce nom des empreintes fossiles que l'on a considérées comme se rapportant à des Annélides du groupe des Néréides (Annélides marines errantes). Tel est le *Nereites cambrensis* (Mac Leay) du cambrien du pays de Galles, qui ferait remonter la classe des Annélides à une époque très reculée. D'autres sont du silurien et du dévonien. Beaucoup de ces empreintes sont considérées aujourd'hui simplement comme des traces laissées dans la vase par le passage de Trilobites, de Vers ou de Mollusques. Schimper les a même classées parmi les Algues, et l'aspect des appendices latéraux du *N. cambrensis* autorise jusqu'à un certain point cette manière de voir. E. TRF.

NÉREKHTA. Ville de Russie, gouv. de Kostroma, sur la Solonitsa; 3.305 hab. Toiles.

NERESHEIM. Ville de Wurtemberg, cercle de Jagst, sur l'Egau. Ancienne abbaye bénédictine, fondée en 1093, érigée en principauté d'empire (1763), sécularisée en 1802 et donnée aux princes de Thurn et Taxis. Le 11 août 1796, Moreau y battit l'archiduc Charles. Le 17 oct. 1805, les Français y battirent le général autrichien Werneck.

NÉRET. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre; 587 hab.

NERF. I. Anatomie. — Les nerfs sont des cordons blancs, étendus des centres nerveux aux organes de l'économie. Les uns vont du névraxe à la périphérie : ce sont les nerfs *centrifuges*, moteurs et sécrétoires. Les autres vont de la périphérie au névraxe : ce sont les nerfs *centripètes* ou sensitifs. Ceux qui sortent de l'encéphale sont appelés nerfs encéphaliques ou craniens; ceux qui sortent de la moelle épinière ont été nommés nerfs médullaires ou rachidiens. Ces derniers sont au nombre de 31 paires chez l'homme. Les nerfs craniens sont, dans l'espèce humaine, au nombre de 12 paires. Ils sont moins nombreux, par suite de fusionnement, chez les vertébrés inférieurs. Ainsi chez les poissons, le nerf trijumeau et le nerf facial s'enchevêtrent aussitôt leur sortie du crâne. Le nerf accessoire de Willis ne fait son apparition que chez les Reptiles. Le grand hypoglosse est encore un nerf rachidien chez les Anamniens. Parmi ces nerfs, les uns ne contiennent que des fibres centrifuges, allant du névraxe aux organes : ce sont les nerfs moteurs et sécrétoires. D'autres ne renferment que des fibres centripètes, se portant de la périphérie au névraxe : ce sont les nerfs sensitifs et sensoriels. Enfin, beaucoup de nerfs, tous les nerfs rachidiens et un certain nombre de nerfs craniens, sont des nerfs

mixtes, c.-à-d. qu'ils renferment à la fois des fibres motrices et des fibres sensitives.

Les nerfs moteurs naissent du névraxe, c.-à-d. que les fibres qui les constituent prennent leur origine dans des cellules (cellules radiculaires) de la substance grise de la moelle ou de l'encéphale. Les nerfs sensitifs et sensoriels naissent en dehors du névraxe, des ganglions annexés aux nerfs craniens ou rachidiens, c.-à-d. que leurs cellules d'origine sont celles de ces ganglions. Ils se détachent symétriquement par paires de l'axe médullo-encéphalique sous la forme de filets qui ont reçu le nom de racines. Le point d'émergence de ces racines s'appelle l'origine apparente des nerfs. Aux groupes cellulaires du névraxe ou des ganglions cérébro-rachidiens, d'où proviennent réellement les fibres constitutives des nerfs, on réserve le nom d'origine réelle des nerfs.

Les nerfs rachidiens présentent à leur origine une grande uniformité. Ils naissent par deux ordres de racines, les unes antérieures ou ventrales, racines antérieures, les autres postérieures ou dorsales, racines postérieures. Les premières sont affectées au mouvement, les secondes à la sensibilité, comme l'ont démontré les recherches de Ch. Bell et de Magendie. Ces deux ordres de racines sortent du rachis par les trous de conjugaison correspondants et immédiatement se réunissent et se confondent pour constituer un seul tronc, le nerf mixte. A partir de ce point, le nerf mixte se divise en une branche dorsale qui va à la peau du dos, en une branche latérale qui va à la peau et aux muscles des parois du tronc et des membres, et en une branche intestinale qui entre en connexion avec le système nerveux sympathique.

Les nerfs craniens sont également soumis à la loi des doubles racines. Seulement, chez eux, les racines sensitives et les racines motrices restent assez généralement séparées. Les nerfs craniens comme les nerfs rachidiens sortent, au nombre d'une paire par segment du corps, de la face ventrale ou de la face dorsale du névraxe. Les premiers sont moteurs, les seconds sensitifs. Ces derniers présentent un ganglion sur leur trajet, les nerfs ventraux n'en ont pas. De leur sortie du crâne ou du rachis à leur terminaison, les nerfs suivent en général un trajet rectiligne. Quand ils suivent un trajet détourné, c'est par suite des changements de position qu'ont subis les organes dans le cours de l'ontogénie (ex. : nerf récurrent, nerf radial). Lorsqu'ils ont franchi les trous de la base du crâne, les trous de conjugaison rachidiens, ils s'envoient des anastomoses, et les nerfs rachidiens, au delà des trous de conjugaison, s'entremêlent fréquemment entre eux de façon à former des sortes de filets inextricables auxquels on a donné le nom de *plexus*. Dans ces plexus, qui ne sont au fond que des anastomoses complexes, il y a échange de filets nerveux entre les différents nerfs qui entrent en combinaison. C'est de la sorte qu'un nerf de sensibilité peut devenir un nerf mixte après avoir reçu des filets d'un nerf moteur. A la base du crâne, il y a des anastomoses entre les divers nerfs craniens. Ces anastomoses, soit à la sortie des racines, soit au niveau des plexus, donnent l'explication de la sensibilité récurrente. A la base des membres, il y a de vastes plexus constitués par les différents nerfs rachidiens. Ces derniers plexus ne sont pas seulement destinés à concentrer l'action de plusieurs nerfs sur un même point; ils sont essentiellement dus au déplacement philogénique et ontogénique de la ceinture basilaire des membres, par lequel les membres se mettent en connexion avec un nombre plus grand de nerfs rachidiens et, par suite, du fusionnement de la musculature de plusieurs métamères qui vont constituer les membres.

Les nerfs cheminent dans les interstices des organes, en général en compagnie des vaisseaux sanguins avec lesquels ils forment ce que l'on appelle les paquets vasculo-nerveux. Ils ne percent les aponévroses pour devenir sous-cutanés qu'au voisinage de leur terminaison. Les nerfs moteurs se terminent par des ramifications libres

(buisson terminal) à la surface des fibres musculaires, sous le sarcolème, dans une plaque granuleuse appelée plaque terminale, plaque motrice, plaque de Rouget. Les nerfs sensitifs se terminent, dans les muscles, entre les faisceaux musculaires, par des extrémités libres; par des organes spéciaux, corpuscules du tact pour la peau ou dérivés (corpuscules de Meissner, corpuscules de Vater ou de Pacini, corpuscules de Krause, corpuscules de Grandry), organes neuro-épithéliaux pour les organes sensoriels (œil, oreille, fosses nasales, langue). Pour le nerf sensitif, il y a deux terminaisons : la fibre centrale du neurone se porte dans le névraxe, la fibre périphérique dans le corpuscule de sensibilité ou l'organe sensoriel. Dans tous les cas, le nerf perd peu à peu ses fibres par émission.

Tous les nerfs, aussi bien craniens que rachidiens, ont une disposition primitive segmentaire. Si les nerfs craniens ont perdu, surtout les antérieurs, ce caractère, c'est par suite des modifications secondaires qui sont survenues dans la portion céphalique du tronc. La tête possède vraiment une organisation segmentaire primitive, méconnaissable seulement en apparence dans ses régions les plus antérieures. Mais, par suite de la présence des organes des sens, par suite de la production de muscles branchiomériques et de la différenciation spéciale apportée aux muscles myomériques dans cette région, le groupement des nerfs s'est accompli d'une autre façon qu'au niveau du tronc. D'après Van Wijhe, Wiedersheim, etc., il y aurait 9 segments céphaliques chez l'embryon de séla-ciens et, par conséquent, 9 paires essentielles de nerfs craniens, identiques à celles des nerfs rachidiens, pourvues de racines dorsales et ventrales, mais confondues entre elles de façon que la régularité initiale, conservée dans le tronc, fait défaut à la tête. Mais il est vraisemblable qu'il y a plus de 9 segments métamériques céphaliques, partant plus de 9 paires de nerfs segmentaires dans la tête, tout en laissant l'olfactique et l'optique hors série. — Les nerfs se développent par étirement, selon l'opinion de Hensen et Hertwig. Chez l'embryon, l'axe nerveux est relié de très près à l'ébauche de tous les organes. Ceux-ci, en s'éloignant de l'axe, obligent les fibres nerveuses à s'allonger.

Un nerf est composé de fibres nerveuses (V. NERVEUX) réunies en faisceaux et soutenues par un tissu interstitiel. Sur une coupe transversale on voit le nerf décomposé en faisceaux juxtaposés. A la périphérie du nerf, il y a une gaine de tissu conjonctif, constituée par des fibres conjonctives des cellules plates et des fibres élastiques. C'est le névrilème ou épinevre. De cette gaine partent des cloisons qui s'enfoncent dans l'épaisseur du nerf et séparent les uns des autres les faisceaux de fibres nerveuses. C'est le tissu périfasciculaire, interfasciculaire, névrilème interne ou endonèvre. Chaque faisceau enfin est entouré d'une gaine spéciale constituée par des lamelles extrêmement minces emboîtées les unes dans les autres. C'est la gaine lamelleuse (périnevre de Ch. Robin). Celle-ci est constituée par un treillis de faisceaux conjonctifs aplatis, associés par une substance cémentaire à des éléments élastiques. Chaque lamelle est percée de trous et se trouve recouverte sur ses deux faces par un endothélium. Cette gaine se divise avec le faisceau nerveux et suit toutes ses ramifications. Réduite à une seule lame sur une seule fibre nerveuse ou à quelques lames seulement sur un petit nombre de fibres, elle constitue la gaine de Henle.

Les nerfs ont des vaisseaux sanguins. Ceux-ci cheminent dans le tissu conjonctif interfasciculaire. Les plus fins traversent les gaines lamelleuses où ils forment un réseau capillaire à mailles allongées dans le sens de la longueur des fibres, dans l'intérieur des faisceaux nerveux. Les lymphatiques n'existent à l'état de canaux distincts que dans le tissu interfasciculaire. Dans l'épaisseur des faisceaux ce sont les mailles du tissu conjonctif lâche qui servent d'espaces lymphatiques communiquant avec les vaisseaux

du voisinage par les trous dont sont percées les gaines lamelleuses. Dans la gaine conjonctive périfasciculaire des gros nerfs, on peut rencontrer des filets nerveux (*nervi nervorum*).

II. Physiologie. — Le nerf, limité à sa définition anatomique citée plus haut, est purement et simplement un conducteur transmettant l'onde nerveuse soit des centres à la périphérie, soit de la périphérie aux centres. Il va de soi que dans cet énoncé le terme de centres nerveux doit être pris dans son sens le plus général, toute réunion de cellules nerveuses, tout endroit présentant des points de contact entre les prolongements des cellules nerveuses étant un centre : tel par exemple un ganglion sympathique.

Les excitations transmises par les tractus nerveux sont d'ordre multiple et on ne saurait se contenter d'identifier les termes de centrifuges et moteurs, de centripètes et sensitifs. Pour ces derniers, il est vrai, il s'agit toujours d'une transmission de sensations qui légitime le terme de sensitif, mais il faut se rappeler cependant qu'il paraît établi aujourd'hui que les sensibilités différentes ne sont pas de simples modalités, mais qu'elles constituent chacune une véritable entité. La sensibilité à la douleur est différente de la sensibilité tactile, celle-ci ne saurait être confondue avec la sensibilité thermique, l'une pouvant manquer dans une région alors que les autres subsistent.

En ce qui concerne les nerfs centrifuges, la différence des effets produits est plus grande encore : à côté des nerfs moteurs agissant essentiellement sur le système musculaire strié ou lisse, il existe des nerfs sécréteurs exerçant leur action sur les éléments glandulaires, des nerfs trophiques moins bien différenciés cependant, enfin des nerfs inhibiteurs atténuant ou même arrêtant les effets moteurs ou glandulaires.

Toutefois, étant donnée l'identité jusqu'ici admise de la structure des nerfs, il y a lieu de penser que cette différenciation n'a pas sa cause dans le nerf lui-même, mais dépend de la nature des organes ou des centres auxquels il aboutit.

Nature de la conduction nerveuse. Les hypothèses pour expliquer le processus de la marche de l'influx nerveux dans le tronc du nerf sont nombreuses. Il faut se contenter de citer les principales : le nerf tout entier vibre comme un corps sonore ; le nerf est un tube transmettant un liquide acide dans son intérieur ; le nerf contient un fluide élastique qui entre en vibration ; il transmet un courant électrique ; il est constitué par une série de molécules chargées d'un potentiel électrique variable, capables d'exercer une action électro-dynamique les unes sur les autres ; il est constitué par des particules chimiques explosant successivement comme les grains d'une trainée de poudre ; l'irritant détermine une modification chimique entraînant une altération dans l'équilibre électrique de l'élément, cette rupture étant suffisante pour déterminer sur l'élément voisin une nouvelle modification chimique, cause elle-même d'une rupture d'équilibre électrique, et ainsi de suite. Parmi ces hypothèses, les unes ne peuvent être défendues, les autres soulèvent toutes des objections graves.

Devant l'ignorance où nous sommes de la nature même de la vibration nerveuse, on doit se contenter d'étudier les lois qui la régissent. Il existe trois lois fondamentales : 1^o loi de l'intégrité de l'organe ; 2^o loi de la conductibilité isolée ; 3^o loi de la conductibilité dans les deux sens. Un nerf ne peut exercer ses fonctions que si ses éléments anatomiques sont intacts. Une simple ligature suffit à arrêter la vibration nerveuse dans le nerf, et cette simple expérience montre qu'on ne saurait identifier cette vibration avec l'onde électrique, qui ne saurait être arrêtée par un tel obstacle. Loi de la conduction isolée : le mouvement volontaire ou provoqué par une excitation des centres corticaux déterminera une contraction isolée dans un muscle déterminé, bien que le tube nerveux chargé de transmettre cette incitation appartienne à un tronc nerveux renfermant un grand nombre de filets se rendant à

d'autres muscles. Il y a donc un isolement parfait pour chaque cylindre-axe. Loi de la conduction dans les deux sens : la vibration nerveuse se poursuit indifféremment dans les deux sens. Cette loi est loin d'être admise sans conteste. Des expériences cependant plaident en faveur de la conductibilité indifférente. Une incitation motrice, par exemple, peut suivre un trajet rétrograde, être pendant une partie de son trajet centrifuge. Il est nécessaire, pour nous faire comprendre, de citer l'expérience de Kuhne toujours évoquée en faveur de cette loi : le muscle couturier de la grenouille peut être divisé en deux bandelettes qui reçoivent chacune un filet moteur émané d'un même tronc nerveux. Si, après avoir sectionné le tronc nerveux, on excite mécaniquement une des fibres motrices, on constate la contraction des deux bandelettes, il y a donc eu conduction centrifuge dans la branche excitée. De même, dans l'expérience de Bert qui greffait l'extrémité de la queue d'un rat dans le tissu cellulaire dorsal, et, quand la greffe était prise, sectionnait la queue à la base, le pincement de la queue greffée déterminait des réactions douloureuses : les filets sensitifs avaient donc conduit les sensations en suivant une voie opposée à la voie normale.

Vitesse du courant nerveux. La vibration nerveuse se propage avec une réelle lenteur, si on compare surtout cette vitesse avec celle de la vibration électrique. Helmholtz a montré, en effet, que, chez la grenouille, cette vitesse n'atteint pas 30 m. par seconde ; chez les animaux à sang chaud, elle est plus du double, 65 m. (Chauveau), mais nous trouvons des chiffres très faibles, soit quand on s'adresse aux nerfs organiques, au pneumogastrique, par exemple, 8 m., soit aux invertébrés, 6 m. (Frédéricq et Van der Velde). La méthode pour déterminer cette vitesse dans les nerfs moteurs est relativement facile avec des appareils graphiques perfectionnés : il suffit de mesurer la différence de temps qui s'écoule entre l'excitation et la contraction musculaire, en portant l'excitation sur deux points du nerf différemment distants du muscle. En ce qui concerne la vitesse des impressions sensitives, les méthodes employées sont plus complexes, moins précises, par suite les chiffres donnés moins exacts. Si Blocq admet une vitesse de 132 m., Oehl ne reconnaît que 36 m., et enfin deux expérimentateurs, étudiant avec les mêmes instruments et les mêmes procédés, trouvent chez l'un 21 m., chez l'autre 50 m. Ces différences montrent combien peu est résolue la question.

De l'excitabilité et de la conductibilité des nerfs. L'excitabilité est la mesure du degré d'irritabilité du nerf ; un nerf, comme tout tissu vivant, est irritable, mais cette irritabilité se manifeste sous des formes différentes, suivant la nature même du tissu excité. Tous les agents capables de déterminer une modification dans l'état d'équilibre des éléments des nerfs peuvent mettre en jeu l'excitabilité nerveuse : agent mécanique, thermique, chimique, électrique. Sans insister sur le mode d'action de ces divers agents, nous pouvons admettre comme une loi que l'excitation est avant tout fonction de la rapidité de variation du potentiel de l'agent excitant ; cette loi est facile à vérifier : chauffez lentement un vase dans lequel trempe l'extrémité d'un nerf sciatique de grenouille en connexion avec ses muscles (patte galvanoscopique), aucune contraction ne se manifestera, même quand le liquide atteindra 47°. Plongez brusquement alors le nerf d'une seconde patte galvanoscopique, immédiatement une contraction musculaire se produit. De même, si, les deux électrodes étant appliquées sur un sciatique, on fait varier graduellement l'intensité du courant électrique continu, aucune contraction apparente ne se produit, alors que l'augmentation brusque de l'intensité du courant détermine une contraction.

Cette excitabilité du nerf varie avec une série de facteurs : température ambiante, température propre de l'animal, anémie, intoxications, etc. ; ces variations peuvent se mesurer en déterminant dans ces différents états le de-

gré d'intensité nécessaire d'un courant électrique de rupture ou de fermeture nécessaire pour obtenir une contraction. C'est ce que l'on appelle déterminer le seuil d'excitation. La conductibilité, propriété générale du protoplasma, mais qui atteint son maximum de développement dans la fibre nerveuse, peut être définie la propriété du protoplasma en vertu de laquelle tout processus actif développé en un point de la substance par un stimulus quelconque est transmis à d'autres points de la même substance. Excitabilité et conductibilité nerveuses subissent à peu près les mêmes influences; il existe toutefois quelques différences intéressantes à signaler. Ainsi l'application directe de l'alcool, de l'éther peut détruire la conductibilité sans affaiblir beaucoup l'excitabilité, tandis que l'acide carbonique détruit l'irritabilité en laissant la conductibilité intacte. Pendant le stade de régénération d'un nerf, on voit le nouveau nerf capable de conduire les excitations portées en amont, alors que l'excitabilité n'est pas encore manifeste dans le nouveau fragment (V. ELECTRICITÉ, PHYSIO-ELECTROTONUS).

De l'infatigabilité des nerfs. Quand on étudie la marche de l'excitabilité d'un nerf au moyen du myographe, on constate, après un laps de temps variable avec l'intensité de l'excitation, la température, etc., que la contraction musculaire diminue pour disparaître ensuite. Le muscle se fatigue certainement; en est-il de même du nerf? Les recherches récentes tendent à démontrer que le nerf, en tant que conducteur, est infatigable: sur une grenouille curarisée, on excite le sciatique pendant toute la durée de la curarisation; quand le poison s'élimine, on voit les muscles entrer en contraction. De même, sur un animal atropinisé, la glande ne fonctionne plus; on excite la corde du tympan pendant la période d'intoxication; quand l'atropine est éliminée, la corde qui a été si longtemps excitée transmet l'incitation salivaire à la glande. Y a-t-il là, suivant l'expression d'Herzen, « une inconcevable exception à la loi biologique la plus générale, d'après laquelle tous les tissus vivants se décomposent d'autant plus qu'ils sont plus actifs »? Evidemment, cette infatigabilité relative, mais non absolue, prouve seulement que le travail accompli dans la conduction nerveuse est très faible, nullement comparable à celui développé dans la contraction d'un muscle, dans la sécrétion d'une glande. Il ne paraît pas en être de même pour la cellule nerveuse, d'après les travaux récents dont nous parlons plus loin (TISSU NERVEUX).

Dégénérescence des nerfs. Un nerf n'est qu'une partie de la cellule nerveuse, la séparation de ce prolongement avec la partie centrale entraîne des modifications physiologiques et morphologiques importantes. Immédiatement après la section du nerf, on note une augmentation dans l'excitabilité, et si l'on suit les variations de cette excitabilité dans le trajet du nerf, on voit qu'elle marche du centre vers la périphérie (loi de Ritter Valli). Mais à cette augmentation font suite une diminution, puis une disparition de l'activité nerveuse; chez les animaux à sang chaud, le nerf a perdu ses propriétés dès le troisième jour, alors que chez les animaux à sang froid elles peuvent persister plusieurs semaines. Ces troubles fonctionnels s'accompagnent ou plutôt sont étroitement liés aux modifications structurales qui se produisent dans le tube nerveux, et qui, depuis les belles recherches de Waller, sont désignées sous le nom de dégénérescence wallérienne. Le rôle trophique de la cellule nerveuse vis-à-vis de son prolongement cylindrique, quelquefois long de 1 m., est difficile à expliquer; il paraît cependant bien établi et même, d'après Morat, c'est le seul rôle dévolu au corps cellulaire (V. TISSU NERVEUX).

Régénérescence des nerfs. Si la section d'un nerf entraîne la mort du cylindre-axe séparé du corps cellulaire, la partie cylindrique restée en contact avec la cellule conserve sa vitalité; par suite, elle tend à remplacer la partie dégénérée, en utilisant les éléments du nerf persistant après sa dégénérescence. Laissant de côté la partie

histologique, et en ne tenant compte que des résultats physiologiques, on voit, après un certain laps de temps, la région paralysée ou insensibilisée par la section du nerf présenter toutes les manifestations d'une innervation normale. Van Lair a pu établir la rapidité avec laquelle se fait cette régénérescence et l'évaluer à 1 millim. par jour, chiffre moyen, cette vitesse variant nécessairement avec la longueur du fragment de nerf coupé, la résistance vitale du sujet, etc. Ajoutons enfin que cette régénérescence n'a pas toujours lieu. Mais il se pose encore une question fort importante: les nouvelles fibres régénérées suivent-elles nécessairement les trajets anciens, aboutissent-elles aux mêmes terminaisons périphériques? Les recherches de Langley sur la régénération des fibres du sympathique montrent qu'il n'en est pas toujours ainsi. Tel filet, par exemple, du sympathique, dont l'excitation déterminait la dilatation de la pupille, excité après section, puis régénération, déterminera le redressement des poils du cou. Après soudure des deux troncs du pneumogastrique et du sympathique, Langley a montré également, au congrès de Cambridge 1898, que l'excitation du pneumogastrique déterminait les mêmes effets que l'excitation du sympathique: dilatation de l'iris, etc. D^r P. LANGLOIS.

III. Pathologie médicale. — Les nerfs de la vie de relation et de la vie organique donnent aux organes qui les reçoivent la sensibilité, la motricité. Ils exercent en outre une action de nutrition dite action trophique et commandent l'irrigation des organes à l'aide de leurs actions vaso-motrices. Ces diverses propriétés des nerfs peuvent être atteintes par la maladie et subir une exagération ou une diminution. C'est ainsi que la sensibilité peut être exagérée dans la région où se distribue le nerf, donnant alors naissance à ces modifications que l'on nomme hyperesthésie et douleur, ou diminuée et même disparaître complètement en produisant de l'anesthésie totale (portant sur tous les modes de la sensibilité) ou partielle. De même la motilité peut être dans le domaine musculaire du nerf diminuée (parésie) ou supprimée (paralyse). Les exagérations de la motilité localisées (contractures) ou généralisées (convulsions totales ou partielles), bien que se rencontrant quelquefois dans les affections des nerfs, appartiennent plus spécialement aux altérations et aux maladies des centres nerveux.

La diminution ou l'exagération du pouvoir vaso-moteur et trophique des nerfs se manifeste par de la vaso-contraction (pâleur, diminution de la température locale) ou inversement par de la congestion active; les actions trophiques provoquent particulièrement la dégénérescence, l'atrophie musculaire et les altérations de la surface cutanée. Lorsque l'affection se produit sur un nerf exclusivement moteur, comme le facial ou exclusivement sensitif comme la grosse branche du trijumeau, les troubles de la sensibilité font défaut dans le premier cas, les troubles de la motilité dans le deuxième.

Ces troubles cardinaux, dus aux modifications morbides dans la fonction des nerfs se groupent de façons diverses, mais tendent à reproduire un certain nombre de types bien déterminés qui se réduisent en définitif à trois: les névrites, les névralgies et les paralysies. Ces affections des nerfs sont produites par des causes très diverses, mais elles apparaissent d'autant plus facilement que ces causes rencontrent un terrain mieux préparé par l'hérédité et par les dyscrasies diverses, morbides ou toxiques. Parmi les causes immédiates des affections des nerfs, il faut noter: le traumatisme, le froid, les affections de voisinage, les maladies générales aiguës ou chroniques, les dyscrasies sanguines, l'anémie, l'impaludisme, les intoxications, le saturnisme, l'alcoolisme, etc.

De ces trois types de maladies des nerfs, la seule à laquelle répondent constamment des altérations organiques est la névrite. La névrite est, à proprement parler, l'inflammation des nerfs. Elle est, ou spontanée et dépendant le plus souvent alors d'une infection microbienne ou d'une

intoxication, ou provoquée par un traumatisme, une compression ou l'altération d'un organe voisin. C'est ainsi que les maladies du poumon (tuberculose) et de la plèvre s'accompagnent très habituellement de névrites. La névrite peut être aiguë ou chronique. Dans la névrite aiguë, le nerf sur tout son trajet est le siège de douleurs extrêmement vives, s'exaspérant par accès. La pression est douloureuse sur tout le trajet du nerf, et cela d'autant plus que le nerf est plus superficiel. Dans la névrite chronique, la douleur est moins vive, mais présente les mêmes caractères, pour peu que le nerf soit volumineux et assez superficiel. La palpation permet de suivre le trajet du nerf que l'on sent sous la forme d'un cordon douloureux à la pression (sciatique). La sensibilité véritable (toucher, température, pression) persiste, mais la sensation revêt la forme de douleur. On constate souvent dans la névrite des troubles de la motilité, spasmes douloureux, contractures, etc. Les troubles trophiques existent particulièrement dans les névrites aiguës, dont le type est donné par le zona. On voit se produire à la surface de la peau des éruptions diverses et spécialement les vésicules d'herpès sur plaque rouge qui constituent le zona.

En dehors de ces altérations trophiques superficielles, il faut noter l'atrophie des masses musculaires innervées par le nerf. Le pronostic et la marche des névrites diffèrent complètement suivant la cause et le siège de l'affection. C'est ainsi, par exemple, que le zona intercostal est bénin, tandis que le zona ophtalmique laisse après lui des traces graves. Il faut se souvenir aussi que les névrites génératrices ont tendance à remonter vers le centre d'où émane le nerf (névrites ascendantes), provoquant ainsi des dégénérescences définitives.

Les lésions anatomiques sont constantes dans la névrite, mais elles peuvent porter soit sur l'enveloppe conjonctive du nerf, enveloppe qui, on le sait, en sépare et en pénètre tous les faisceaux, soit sur l'élément noble, sur le tube nerveux. Dans le premier cas (névrite interstitielle), le nerf est augmenté de volume, et au microscope tous les éléments conjonctifs, faisceaux et cellules, sont considérablement multipliés, l'élément purement nerveux étant comme étouffé au milieu de ces productions parasites. Dans le second cas (névrite parenchymateuse), l'élément conjonctif est intact, mais les tubes nerveux ont subi une altération profonde, la myéline est fragmentée, et dans un état plus avancé le cylindre-axe lui-même se dissocie. Au terme final de ces altérations, on voit que la fonction du nerf est complètement détruite. Les névrites les plus fréquentes sont les névrites du nerf sciatique, celles du nerf cubital, du nerf facial, etc.

Les *névralgies* sont des affections douloureuses ayant leur siège dans les nerfs cérébro-spinaux, affections qui ne s'accompagnent pas de lésions connues *actuellement*. Les névralgies sont les névroses des nerfs. Elles se caractérisent par des douleurs paroxystiques, qui suivent exactement le trajet des troncs nerveux et de leurs divisions, et qui, à la différence des névrites, ne provoquent pas de troubles trophiques. Les névralgies reconnaissent, comme agents producteurs, des *causes directes* telles que le froid, les affections de voisinages; des *causes réflexes*, telles que la lésion d'un organe plus ou moins éloigné du nerf; des *causes générales*, telles sont les névralgies rhumatismales si fréquentes, et celles que l'on observe à la suite des anémies, des intoxications saturnine et alcoolique, etc.

Le symptôme capital et presque unique de la névralgie est la douleur qui peut être spontanée ou provoquée. La douleur spontanée se produit par accès, affectant souvent une sorte d'intermittence régulière: elle suit le trajet nerveux. La douleur provoquée est éveillée par la pression sur le trajet du nerf, mais en des points bien déterminés et toujours les mêmes pour chaque nerf, et particulièrement aux points d'émergence des branches nerveuses, dans les régions également où le nerf devient plus superficiel. On note en même temps de l'hyperesthésie de

la peau. Les névralgies les plus fréquentes sont: la *névralgie faciale* (points sus-orbitaire, sous-orbitaire, mentonnier); la *névralgie intercostale* (point postérieur, point latéral, point antérieur); la *névralgie sciatique* (points fessier, trochantérien, fémoraux, poplité, péronier), etc. Suivant les points où siège la douleur, les mouvements de la région atteinte, sans être paralysés, deviennent difficiles par suite de la douleur qu'ils provoquent dans la région du nerf. Le pronostic des névralgies est habituellement très bénin. Les névralgies et les névrites sont justiciables de modes de traitements très voisins: la révulsion, particulièrement la révulsion ignée, rend de grands services dans les névralgies et dans les névrites chroniques sans troubles trophiques; l'électrisation faradique et galvanique, la congélation à l'aide des chlorures de méthyle et d'éthyle sont également utiles pour le traitement local de l'affection. Pour calmer la douleur, on est obligé souvent de recourir aux injections hypodermiques de chlorhydrate de morphine, à l'antipyrine, au sulfate de quinine et aux divers calmants.

Les *paralysies* produites par les affections des nerfs sont dites paralysies périphériques. Elles ont un certain nombre de traits communs qui les distinguent des paralysies d'origine centrale (cérébrales ou spinales). Le type habituel de la paralysie périphérique est la paralysie du tronc nerveux, et, par suite, la paralysie de tous les muscles dans lesquels il envoie ses branches; cela la différencie des paralysies d'origine cérébrale qui se présentent presque toujours sous la forme de paralysie d'une moitié du corps (*hémiplégie*) et des paralysies d'origine spinale, où les deux membres inférieurs sont atteints en même temps (*paraplégie*). Les paralysies périphériques sont habituellement flasques, ne s'accompagnent pas de contracture. Il existe toujours des troubles de la sensibilité; assez souvent de la douleur à la période de début, puis plus tard de l'anesthésie, mais moins étendue et moins accentuée que la paralysie. Pour peu que la paralysie soit ancienne, elle s'accompagne toujours de troubles trophiques, tout particulièrement d'*atrophie musculaire*. L'action de l'électricité sur les nerfs et les muscles atteints de paralysie est caractéristique. Lorsque la paralysie est complète, l'électrisation faradique ou galvanique du tronc nerveux ne donne plus naissance à aucune contraction. L'électrisation faradique du muscle ne provoque plus de contraction; l'électrisation galvanique, au contraire, donne une contraction plus intense qu'à l'état normal, surtout à la fermeture au pôle positif (réaction de dégénérescence). Tels sont les caractères principaux des paralysies périphériques. Les causes en sont extrêmement variées. Les traumatismes, le froid, la compression, toutes les causes également qui provoquent les névrites sont les facteurs habituels des paralysies. Les lésions que l'on constate appartiennent également aux lésions de la névrite. Tous les nerfs peuvent être atteints de paralysies. Parmi les plus fréquentes, il faut citer les paralysies du nerf facial et du nerf radial.

Le traitement des paralysies consiste d'abord à en faire disparaître la cause, s'il y a lieu. Les révulsifs, les massages, les frictions sont utiles à toutes les périodes de la maladie. Mais il faut placer en première ligne l'électricité tant galvanique que faradique, il faut bien savoir cependant que cet agent puissant demande à être dosé comme un médicament et manié par des mains prudentes. D^r M. POTEL.

IV. Pathologie chirurgicale. — Les nerfs peuvent être le siège de traumatismes, d'inflammations, de lésions organiques.

TRAUMATISMES. — Compression, contusion, écrasement; élongation, distension, déchirure, arrachement, deux séries ascendantes de lésions de plus en plus graves où les lésions se caractérisent par une congestion du nerf, par des hémorragies plus ou moins abondantes interfasciculaires et des déchirures plus ou moins accentuées de la myéline et du cylindre-axe. Le névrilème reste plus longtemps

intact, gonflé par les produits de l'écrasement ou affilé par la distension. Ces lésions se traduisent par des phénomènes d'irritation (fourmillements, sensations de brûlure, douleurs variables), suivis bientôt de phénomènes d'anesthésie, de paralysie si le traumatisme se prononce et enfin de troubles trophiques traduisant l'atteinte grave portée par la lésion nerveuse à la nutrition des éléments organiques. Les piqûres par petits instruments sont peu graves comme lésions et comme symptômes à moins qu'elles ne soient septiques ; par un instrument plus volumineux, un certain nombre de filets nerveux sont sectionnés ou contus et provoquent des phénomènes en rapport avec leurs lésions. Des névralgies rebelles, des névrites sont souvent la conséquence de ces traumatismes ordinairement bénins. Les coupures des nerfs sont totales ou partielles. Les deux bouts du nerf coupé s'écartent, et une hémorragie plus ou moins abondante se produit entre eux, suivie bientôt d'une prolifération du tissu conjonctif avoisinant, pendant que le nerf subit, dans son bout périphérique et jusqu'à l'extrémité des filets nerveux les plus ténus, la dégénération wallérienne qui, sur le bout central, n'arrive que jusqu'au premier anneau. Dans ce bout, cette dégénération n'aboutit qu'à l'irritation du cylindre-axe qui bientôt bourgeonne et donne naissance à un certain nombre de cylindres-axes secondaires. Ces cylindres-axes néo-formés se dirigent vers le bout périphérique avec lequel ils se mettent en connexion si la distance n'est pas supérieure à 3 ou 5 centim., et la conduction nerveuse est rétablie. Si la distance est plus grande, les nouvelles fibrilles nerveuses, manquant de direction, se pelotonnent et forment des névromes (névromes des moignons, des nerfs coupés). Ces faits ont été corroborés par des observations nombreuses ; mais quelquefois, malgré la section d'un nerf, il y a conservation paradoxale de la sensibilité et du mouvement, d'autres fois sensibilité et mouvement renaissent presque immédiatement après l'affrontement des tranches nerveuses récemment ou même anciennement sectionnées. Malgré plusieurs hypothèses (superpositions des aires sensitives, filets récurrents, anomalies nerveuses, troubles de dynamogénie), ces faits, qui mettent d'ailleurs en évidence l'importance de la suture nerveuse (V. SUTURE), n'ont pas été absolument expliqués. Que des corps étrangers restent dans la plaie, et ils irriteront le nerf moins par leur présence que par leurs propriétés septiques. De là des troubles de sensibilité, des contractures, des névralgies, des accès convulsifs plus ou moins généralisés (*Epilepsie jaksonienne*) (V. EPILEPSIE, t. XVI, p. 84) que l'ablation du corps étranger a souvent modifiés.

INFLAMMATION DES NERFS (V. le § *Pathologie médicale*, ci-dessus).

TUMEURS DES NERFS. — La tumeur peut être formée tantôt par des productions de nature diverse développées au voisinage des filets nerveux (fibromes, sarcomes, épithéliomes, etc.) : ce sont les pseudo-névromes ; tantôt par des productions morbides provenant du cylindre-axe et du péri-nèvre : ce sont les névromes vrais. Dr S. MORER.

BIBL. : PATHOLOGIE CHIRURGICALE. — FORGUE et RECLUS, *Traité de Thér. chirurgic.* — TILLAUX, *Traité d'anat. topog.* — POULET et BOUSQUET, *Traité de pathol. externe.*

NERGAL. Nom d'une divinité assyro-chaldéenne, d'origine sumérienne et signifiant « le grand serviteur ». Son nom ne se trouve pas écrit en caractères phonétiques et est seulement connu par les textes bibliques et parce qu'il se trouve dans le nom de Nériglissar, où M. Oppert le constata à Babylone en 1853. Le dieu, qui est aussi nommé *Zarig*, « le lanceur », est le dieu des batailles avec son similaire Ninip : en même temps il est le dieu de la peste. Il était surtout vénéré à Cutha, en Mésopotamie, et le seul passage biblique où il figure (*Rois*, II, 17, 30) dit que les Cuthéens l'adoraient quand ils furent transplantés en Samarie. L'astrologie le regarda comme un dieu malfaisant et l'assimila à la planète Mars, qui, dans les textes mandéens, porte ce nom. Le Talmud (traité

Sanhédrin et *Abodah Sarah*) dit qu'il avait la forme d'un coq, mais cela n'est qu'un calembour récent et repose sur la confusion de Nergal avec *tarnugallu*, gardien de roi, d'où est venu le talmudique *tarnegol*. J. OPPERT.

NÉRI (Saint Philippe de), fondateur de la congrégation de l'Oratoire de Rome, né à Florence en 1545, mort en 1595, canonisé en 1622. Fête, le 26 mai. Refusant les offres d'un riche parent, qui voulait lui léguer son commerce, il se rendit à Rome en 1533, pour étudier la philosophie, la théologie et le droit canon. Puis, il s'y consacra au soin des malades. En 1548, il fonda la congrégation de la Sainte-Trinité, qui avait pour premier objet le soulagement des convalescents pauvres, mais qui ensuite se voua principalement aux pèlerins. Un hospice établi par lui devint assez riche pour recevoir des milliers de personnes venues à Rome, pendant le jubilé de 1600. Philippe de Néri reçut les ordres sacrés en 1551, et il s'adonna à l'instruction des enfants. Plusieurs jeunes gens pieux, prêtres ou laïques, s'étant associés à son œuvre, il l'étendit et organisa pour le soir des réunions d'édification. On donna à ceux qui présidaient à ces réunions le nom d'*oratoriens*, parce qu'ils les tenaient dans la chapelle de l'hospice de Saint-Jérôme de la Charité, et qu'ils se plaçaient devant la porte pour inviter le peuple à la prière (*oratio*). Dès 1556, ce culte populaire avait été régularisé ; on y faisait des sermons, des conférences sur la vie des saints, sur l'histoire de l'Eglise, sur la morale chrétienne et des exercices de chant, auxquels quelques auteurs rapportent l'origine des *oratorios*. L'aménité du caractère de Philippe de Néri, son indulgence pour les divertissements populaires, son dédain des poses monacales et vraisemblablement son succès, provoquèrent des accusations contre lui ; momentanément suspendu en 1570, il fut promptement justifié. Il fut honoré fréquemment pendant sa vie, et surtout à l'heure de sa mort, de l'apparition des anges et même de la sainte Vierge, qu'il n'appela que sa *bonne mère*. — Ses œuvres écrites comprennent des *Lettres* (Padoue, 1751, in-8), des *Avis spirituels* et quelques *poésies*.

En 1564, la confrérie de la nation florentine offrit à Philippe de Néri la direction de son église de Saint-Jean sur la voie Julia. Il l'accepta, mais, ne voulant point quitter la maison de Saint-Jérôme de la Charité, il confia l'église de Saint-Jean à quelques-uns de ses compagnons qu'il fit ordonner prêtres. Il leur prescrivit des règles de conduite, que Baronius affirme être parfaitement conformes à celles que saint Paul donna aux premiers chrétiens. Telle fut l'origine de la congrégation des PRÊTRES DE L'ORATOIRE DE ROME. En 1575, Grégoire XIII approuva cet institut, et lui donna l'église de Sainte-Marie de la Vallicelle, qui tombait en ruine. On la rebâtit de fond en comble (*Chiesa nuova*). Les statuts, rédigés par Baronius et d'autres oratoriens ayant vécu avec le fondateur, furent sanctionnés, le 26 juin 1612, par bref de Paul V. — A proprement parler, les prêtres de l'Oratoire ne sont point des religieux, puisqu'ils ne font aucun vœu. Ils peuvent sortir de l'institut, quand bon leur semble, emportant ce qu'ils ont apporté. L'article 1^{er} de leurs statuts déclare que, si quelques-uns proposent d'astreindre la congrégation à des vœux, ils ne doivent point être écoutés, quand même ils surpasseraient les autres en nombre. Pour écarter toute dissipation et la confusion résultant du grand nombre des maisons, la congrégation ne sera établie que dans une seule maison de Rome. Cette maison ne se chargera point de la direction d'aucune autre. S'il se forme dans d'autres villes des congrégations semblables, elles ne seront point annexées à celle de Rome, pour constituer un seul corps : mais chaque maison, se réglant sur celle de Rome, se gouvernera séparément. Chacune d'elles doit être un corps indépendant des autres. Il n'y a entre elles d'autre lien que l'unité de l'esprit. Toutes restent partout soumises à la juridiction de l'ordinaire. — A la tête de chaque communauté, un supérieur appelé

père administre le temporel ; il est élu pour trois ans et rééligible. Quatre consultants, appelés *députés*, l'assistent ; ils sont aussi élus pour trois ans. Tous les oratoriens sont égaux. Le supérieur lui-même n'est point exempté de servir au réfectoire. La congrégation ne doit admettre que des membres âgés de moins de trente-six ans ; prêtres ou clercs ayant terminé leurs études et prêts à être ordonnés. Tous les membres doivent être entretenus à leurs frais ; ils paient une pension mensuelle et pourvoient eux-mêmes à toutes les nécessités de la vie, même en cas de maladie. Le logement seul est gratuit, ainsi que la visite du médecin. — Cet institut a produit un grand nombre de savants dans l'exégèse, la théologie, l'histoire et les autres sciences ecclésiastiques : Baronius, Gallonius, Bosius, Severenus, Arringhi, Raynald, Laderschi, Bianchini, Gallandi, etc. — De Rome, l'Oratoire se répandit en Espagne. — En 1847, Jean Newmann, docteur de l'Université d'Oxford, converti au catholicisme, introduisit l'Oratoire en Angleterre, après s'être initié à l'esprit et aux usages de l'institut, dans la maison de Rome. — Pour les PRÊTRES DE L'ORATOIRE DE JÉSUS, formant l'*Oratoire de France*, V. BÉRULLE et ORATOIRE. E.-H. VOLLET.

NÉRI (Achille), érudit italien, né à Sarzana le 26 sept. 1842. Bibliothécaire, puis professeur à Gênes, il est l'auteur d'un grand nombre de travaux d'érudition, presque tous relatifs à l'histoire politique ou littéraire de la Ligurie ou du Piémont ; la plupart ont été insérés dans le *Giornale ligustico di storia, archeologia e letteratura*, dont il est l'un des directeurs.

NÉRICHAULT (Philippe) (V. Desrouches).

NÉRICIE. Pays suédois compris dans le laen d'Örebro, entre les lacs Wetter et Hjelm, 4.677 kil. q. ; 100.000 hab. environ.

NÉRIGEAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 600 hab. Importants vignobles produisant des vins blancs et rouges estimés. Eglise des ^{xii} et ^{xv} siècles.

NÉRIGLISSAR, nom corrompu de *Nergal-sar-usur* (Nergal, protège le roi), roi de Babylone. Ce nom figure dans Jérémie (39, 5, 13) comme porté par deux personnages, tous les deux hauts fonctionnaires à la cour de Nabuchodonosor ; l'un de ces deux homonymes pourrait être le futur roi. Celui-ci était fils d'un nommé Bel-zum-iskun (Bel a fait le nom), et que Nérighissar nomme roi de Babylone. Pendant le règne de Nabuchodonosor, dont il était le gendre, le père et le fils s'occupaient d'affaires de banque et de commerce. Il paraît que, six mois environ après la mort de Nabuchodonosor, Bel-zum-iskun chassa le roi Evilmerodach, mais, après quelques mois, ce règne éphémère cessa, probablement par la mise à mort de l'usurpateur. Néanmoins, après cette époque, Nérighissar ne négligea pas le commerce, mais, pour venger son père, il assassina son beau-frère, Evilmerodach. L'ancien banquier se fit roi (en août 560 av. J.-C.) et se fit respecter par son peuple. Il fit beaucoup de constructions, au sujet desquelles nous possédons de très amples renseignements. Il mourut après un court règne de quatre ans non accomplis et laissa le trône à son jeune fils, Labasi-Marduk (en grec *Λαβασιμάρδοχος*, corrompu en *Χαβασσιμάρδοχος*), qui ne régna qu'un mois (de mai à juin 556). Il fut assassiné à cause de sa méchanceté, et les Babyloniens mirent sur le trône Nabonid (juin 556). On possède du règne de Nérighissar et de son fils de curieux documents en assez grand nombre : il s'en trouve un qui est un contrat entre le roi lui-même et un haut personnage de Babylone qui lui avait demandé en mariage la princesse Gigit. J. OPPERT.

NÉRIGNAC. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de l'Île-Jourdain ; 276 hab.

NÉRIKE. Province de Suède (V. NÉRICIE).

NÉRIKO. Rivière de la Sénégambie, affl. droit de la Gambie, qui prend sa source dans le Bondou.

NÉRILLA (O. Schmidt, 1848) (Zool.). Genre d'Annélides encore mal connu, paraissant se rattacher aux Syl-

liens ; la tête porte des antennes immobiles, 3 antérieures grandes et 2 latérales, plus courtes ; les anneaux du corps sont à peine distincts, au nombre de 8 ou 9, pourvus de chaque côté d'un pied immobile et d'un mamelon cilié qui lui sert à se transporter lentement ; quand l'animal veut se mouvoir plus vite, il courbe son corps alternativement en dessus et en dessous, avec beaucoup de vivacité et progresse ainsi par bonds. On a donné aussi aux *Nerilla* le nom de *Dujardinia* (Claparède, 1835), appliqué encore à un genre de Spongiaires (Gray, 1838). Type : *N. rotifera*, long de près de 1 centim. ; îles Chausey. R. MONTEZ.

NÉRINÉE (Paléont.). Genre de Mollusques Gastéropodes (Glossophores), créé par DeFrance et devenu pour Zittel le type d'une famille dont tous les représentants sont éteints. Par suite, l'animal est inconnu. Zittel le classe près des *Cerithidae*, dans le groupe des *Siphonostomata*. La coquille conique ou turriculée, comme celle des *Cerites* (V. ce mot), est avec ou sans ombilic. La bouche est prolongée en un court canal ou faiblement épanchée. Le labre est simple, tranchant, entaillé en arrière (en haut), cette entaille laissant sa trace sur tous les tours, en dessous de la suture, sous forme de bandelette. La columelle et les lèvres portent à l'intérieur des plis continus, généralement très forts. Cette famille s'étend du jurassique moyen au crétacé supérieur. Les formes décrites sous ce nom par Stoppani et Moore dans le trias et le lias sont rapportées par Stoliczka aux *Cerithidae* (genre *Fibula*). Les Nérinées sont très répandues dans le coral-rag, l'oolithe corallienne, le kimmeridgien et le tithonique d'Europe. On les a subdivisées en plusieurs sous-genres. Nous citerons : *Nerinea DeFrancei* du coral-rag de l'Yonne ; *Ptygmatis pseudo-Bruntrutana* et *Hieria Staszycii* du tithonique des Karpates ; *Cryptoplocus depressus* du coral-rag de l'Ain, etc. (V. CÉRITE).

E. TROUSSART.

NÉRIS (*Neræ Aquæ*, *Neriomagus*). Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Montluçon, sur la rive droite du ruisseau Saint-Jean, affluent du Cher ; 2.588 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Hospice thermal pour les indigents. Houillères des concessions des Ferrières, des Biolles et du Marais. Moulins. Grand établissement de bains sous le péristyle duquel on a rassemblé des antiquités romaines (mon. hist.) trouvées à Nérès : colonnes, chapiteaux de marbre, etc. Belles promenades. Restes d'un théâtre antique. Eglise du ^x siècle de style roman auvergnat avec clocher octogonal.

Les Romains avaient capté les sources de Nérès et construit un vaste établissement de bains dont de nombreux vestiges ont été mis au jour. Au moyen âge ce ne fut qu'un simple village, et les eaux n'y furent utilisées de nouveau qu'à partir du ^{xv} siècle.

Eaux minérales. — Sources bicarbonatées mixtes, légèrement ferrugineuses, avec sulfate de soude, chlorure de sodium, azote et acide carbonique libres, traces d'iode et de fluorure de sodium ; la minéralisation de ces eaux thermales et hyperthermales (+ 43° à + 58°) est faible, avec conferves abondantes, onctueuses et renfermant beaucoup de carbonate et de sulfate de chaux, de silice, et également un peu de fer. Ces eaux s'administrent en boisson, bains, douches d'eau et de vapeur, générales ou locales ; les conferves sont utilisées comme topiques et pour des frictions. — Les eaux de Nérès sont d'une efficacité considérable dans le rhumatisme, les névralgies et les névroses, ainsi que dans les manifestations de l'herpétisme.

NÉRITA. I. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques Gastéropodes Prosobranches établi en 1737 par Adanson pour une coquille épaisse, ovale, globuleuse, imperforée, à test tantôt lisse, tantôt orné de sillons, parfois épidermé, à spire très courte. Ouverture semi-lunaire très entière ; bord externe arqué, épais, souvent denté à l'intérieur ; bord columellaire constitué par une area large, aplatie, dentée au bord. Ex. *N. polita* L. Ce genre habite exclusivement les mers chaudes : Antilles, Australie, Philippines, Océanie, etc.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les représentants de cette famille datent du trias, les coquilles paléozoïques anciennement rapportées à ce genre étant des *Natica* ou *Naticopsis*. Les véritables *Nerita* sont crétacées ou tertiaires (*N. Lafoni*, *N. tricarinata*, etc.), mais le sous-genre *Oncochilus* est du trias et du jurassique (*N. globulosa* de Saint-Cassian); *Pibolus* s'étend du jurassique à l'éocène; *Neritopsis*, du trias à l'époque actuelle; *Dejanira* est du crétacé supérieur; *Velates*, remarquable par sa grande taille (*Nerita Schmidliada*, de 12 centim. de diamètre), est éocène. Le genre actuel, *Neritina*, est représenté surtout dans le tertiaire d'eau douce. Beaucoup de ces coquilles fossiles ont conservé des traces des couleurs vives qui les paraient comme leurs descendants de l'époque actuelle.

NERITINA (Malac.). Genre établi par Lamarck aux dépens des *Nerita* pour des espèces vivant dans les eaux douces des contrées tempérées ou intertropicales. Coquille assez mince, demi-globuleuse ou ovale-conique non ombilicquée; ouverture demi-ronde, à bord externe aplati et tranchant, dépourvu de dents et de crénelures à sa face interne; bord columellaire droit, denticulé ou lisse. Ex. *N. fluviatilis* L.

NÉRITIQUE (Géol.). Faune néritique, dépôts nérétiques. Quelques zoologistes et quelques géologues emploient ces termes pour désigner des faunes vivant dans des mers peu profondes, des dépôts effectués dans les eaux qui recouvrent le seuil continental; leur usage dans la langue française devient nécessaire par l'absence d'une expression correspondant à l'anglais « shallow-water », à l'allemand « Seichtwasser ».

Emile HAUG.

NERIUM (*Nerium* L.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Apocynacées, ne comprenant plus que le seul *Nerium oleander* L., ou *Laurier-rose*, bel arbrisseau de la région méditerranéenne, à feuilles lancéolées-oblongues coriaces, opposées à la partie inférieure des rameaux, et à inflorescence en corymbes terminaux. Les fleurs sont d'un beau rose, rarement blanches; elles ont le calice à 5 lobes, la corolle en forme de coupe, tubuleuse, à 5 lobes obliques, cunéiformes, avec 5 écailles multifides à la gorge, oppo-



Laurier-rose (*Nerium oleander* L.).

sées aux lobes; les étamines, au nombre de 5, sont incluses et soudées aux stigmates par leurs anthères sagittées; les fruits sont 2 follicules subcylindriques, appliqués l'un contre l'autre et renfermant des semences oblongues munies d'une aigrette près de l'ombilic. Le laurier-rose renferme une substance active qui agit sur le cœur en le paralysant. Jadis on employait l'extrait des feuilles ou de l'écorce contre la gale. — Les *N. dysentericum* L. et *N. tinctorium* L. sont des *Wrightia*. — Le *Nerium* des Alpes est le *Rhododendron hirsutum* L. D^r L. Hn.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le nérium ou laurier-rose est une plante très active qui a déterminé déjà d'assez nombreux empoisonnements, surtout dans le midi de l'Europe et en Algérie, où ses propriétés sont beaucoup plus accentuées; on a cité le cas de plusieurs soldats empoisonnés au cours de nos campagnes d'Afrique pour s'être servis de branches fraîches

de nérium comme broche pour leur rôti. La plante agit par ces deux principes actifs, la *nérine* et l'*oléandrine*, surtout par ce dernier qui paraît se rapprocher de la digitaline et surtout de la strophanthine. Elle ralentit les mouvements du cœur en augmentant leur énergie. Pouloux l'a employée avec succès contre l'asystolie. Son action diurétique est nulle. Dans les empoisonnements, elle arrête le cœur en diastole. Le nérium affaiblit la réceptivité sensitive des nerfs, en respectant leur action motrice, du moins en deçà des doses toxiques. Lukowski l'a employé avec succès contre des crises épileptiformes, probablement hystériques, consécutives à une grande frayeur. Les doses sont de 10 à 15 centigr. d'extrait par jour, de 0,005 à 0,01 d'oléandrine et de 10 à 40 gouttes de teinture.

D^r R. BLONDEL.

III. HORTICULTURE. — Cette belle plante se plaît au soleil en sol consistant, profond et irrigué, lorsqu'on peut la cultiver en pleine terre, comme dans le midi de la France, où elle résiste fort bien aux hivers les plus rigoureux. Quand le climat fait du Nérium un arbuste d'orangerie, on le cultive en caisse, en sol léger, fertile, drainé, et on l'arrose copieusement pendant sa végétation. On le multiplie aisément de bouture en sol humide et chaud. G. B.

NERJA. Bourg maritime d'Espagne, prov. de Malaga; 7.000 hab. Sucre.

NERLY (Friedrich NEHRlich, dit), peintre allemand, né à Erfurt le 24 nov. 1807, mort à Venise le 21 oct. 1878. Il débuta comme lithographe, se fixa, en 1837, à Venise, dont il peignit les vues. Il a reproduit lui-même 36 fois sa *Piazzetta au clair de lune*. — Son fils *Friedrich*, fixé à Rome, a peint des marines et vues des rivages italiens.

NERMIER. Com. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 84 hab.

NERNIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. de Douvaine; 1.295 hab.

NERNST (Walter), physicien allemand, né à Briesen (Prusse occid.) le 25 juin 1864. Il a fait ses études à Zurich, Berlin, Gratz, a été, de 1887 à 1889, préparateur d'Ostwald à Leipzig, puis s'est fait recevoir agrégé de l'Université de cette ville et a été appelé, en 1891, à la chaire de chimie physique de l'Université de Göttingue. Il dirige l'institut de chimie physique et d'électro-chimie que lui-même a fondé dans cette dernière ville en 1895. Il est connu surtout, à l'étranger, par ses importants travaux sur la production des courants galvaniques et sur l'équilibre chimique. Il a publié : *Theoretische Chemie* (Stuttgart, 1893); *Siedepunkt und Schmelzpunkt* (Brunswick, 1893); *Einführung in die mathematische Behandlung der Naturwissenschaften*, avec A. Schönflies (Munich, 1895).

NERO (Viticult.) (V. MALNERO).

NERO. Un des noms (*cognomen*) de la gens *Claudia* (V. ce mot); d'après Suétone, mot sabin signifiant brave, vigoureux (*nervus*). Il fut porté par la branche des *Tiberii* qui remonte à *Tiberius Claudius Nero*, l'un des quatre fils d'*Appius Claudius Cæcus*. Son premier homme illustre fut le petit-fils de ce *Tiberius*, qui se distingua dans la seconde guerre punique; préteur en 212, il contribua à la prise de Capoue, fut envoyé en Espagne où il combattit *Asdrubal*; en 207, il était consul avec son ennemi *M. Livius*, chargé de contenir *Annibal* dans l'Apulie. Ayant appris l'arrivée d'*Asdrubal*, il partit avec l'élite de ses troupes rejoindre *Livius*, avec lequel il remporta la décisive victoire du Métaure. Il triompha avec *Livius*, auquel il céda la préséance. En 204, il fut censeur avec lui, et ils se querellèrent de nouveau. — On cite ensuite un cousin de celui-ci, *Tiberius Claudius Nero*, préteur en 204, gouverneur de Sardaigne, puis consul et gouverneur d'Afrique en 202, où *Scipion* traita sans lui; puis *Tiberius Claudius Nero*, préteur en 181, gouverneur de Sicile, un autre préteur en 178, un autre préteur en 167, gouverneur de Sicile, un autre préteur en 80, gouverneur d'Asie, et enfin le père de l'empereur *Tibère* qui débuta par l'accusation de *Gabinus* (54); questeur sous *César*

dans la guerre d'Alexandrie, il défait la flotte égyptienne à l'embouchure de la branche Canopique, fut nommé pontife, établit en Gaule les colonnes de Narbonne, Arles, etc. Il fut préteur en 42, se joignit à Lucius Antonius dans Pérouse (41), réussit à s'enfuir à Prœnestes, puis à Naples, tenta vainement d'armer les esclaves et joignit Sextus Pompée en Sicile, puis Marc-Antoine en Asie. Sa femme, Livia Drusilla et leur fils, le jeune Tibère, âgé de deux ans à peine, l'accompagnèrent dans sa fuite. Octave et Marc-Antoine s'étant réconciliés, il revint à Rome où Octave s'éprit de sa femme ; Nero la lui céda enceinte de six mois du jeune Drusus que le César lui envoya au moment de sa naissance. Nero mourut en l'an 34 ou 33 av. J.-C. — Le fils de ce Nero, Claudius Drusus, connu sous le nom de *Drusus* (V. ce mot), fut le père de *Germanicus* (V. ce mot), dont le fils aîné est connu sous le nom de *Nero* ; né l'an 7 av. J.-C., il fut marié à Julie, fille de Drusus (le fils de l'empereur), et quand son beau-père fut mort, il devint l'héritier présomptif (23). Séjan, qui avait fait empoisonner Drusus, se débarrassa de Nero en excitant la jalousie de l'empereur par les propos vrais ou faux que des espions attribuèrent au jeune César ; il s'entendit contre lui et sa mère avec sa femme Julie et son frère cadet Drusus, si bien qu'en l'an 29 Tibère accusa Agrippine et Nero auprès du sénat ; une émeute populaire en leur faveur acheva leur perte ; Nero, déclaré ennemi public, fut relégué à l'île Pontia et bientôt mis à mort.

NÉRO (Andalone de), astronome italien, né à Gênes vers 1270, mort après 1342. Il professa à Rome, où il eut pour élèves Hugues IV, roi de Chypre, et Boccace, et écrivit un *Opus Astrolabii* (Ferrare, 1475, in-4).

NEROCIO LANDI ou **LANDINI**, peintre et sculpteur italien, né à Sienne en 1437, mort en 1503. Comme peintre, on a de lui une *Madone entre saint Jean et saint André*, conservée au musée de Sienne et qui ne donnerait de son talent qu'une idée médiocre. Mais il fut un sculpteur d'un réel mérite : le tombeau du prélat Testa (à la cathédrale de Sienne) ; deux statues dans la chapelle Saint-Jean ; une statue de *sainte Catherine*, un bas-relief exécuté en 1489 pour l'église de Fonte Giusta et surtout la *Sibylle*, si curieusement gravée dans le pavé de la nef du Dôme de Sienne, un des plus beaux exemples connus de l'art des *graffiti* italiens, témoignent assez de l'incontestable valeur de cet artiste. G. COUENY.

NÉROLI (Essence de). Essence obtenue par distillation des fleurs d'oranger avec l'eau (V. ESSENCE). 1.000 kilogr. de fleurs d'oranger donnent 1 kilogr. de néroli. Le néroli vrai est le *néroli bigarade* retiré des pétales du *Citrus vulgaris*. Le *néroli Portugal* se retire des pétales du *Citrus aurantium*, et le *néroli petit-grain* est extrait des feuilles et fruits verts de diverses Aurantiacées. Le néroli est un liquide presque incolore, se colorant rapidement en rouge à la lumière ; c'est cet enduit rougeâtre que l'on peut remarquer à l'intérieur des flacons d'eau de fleurs d'oranger exposés longtemps à la lumière. Son odeur est pénétrante, agréable, un peu différente de celle des fleurs d'oranger. On admet que, pendant sa préparation, l'essence subit une modification qui la rend moins soluble dans l'eau. La portion non modifiée, plus soluble, reste dans l'eau de fleurs d'oranger et peut en être retirée par agitation avec l'éther. Le néroli possède une densité variant, suivant les échantillons, aux environs de 0,87. Neutre au tournesol, il est presque insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool fort. Il est formé d'un hydrocarbure liquide, qui est un terpène, volatil à 173°, et d'une huile oxygénée (*aurade*, *auradine*) sans point d'ébullition fixe, à laquelle est due l'odeur (Gladstone). MM. Boulay et Plisson ont isolé un deuxième hydrocarbure solide, fusible à 50°. Le néroli est probablement l'élément actif de l'eau de fleurs d'oranger, des infusés de fleurs d'oranger. On peut l'employer comme antispasmodique sous forme d'oleosaccharum. Il sert à aromatiser les tablettes et entre dans la composition de l'eau de Cologne. V. H.

NÉRON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 439 hab.

NÉRON, empereur romain (13 oct. 54-9 juin 68), né à Antium le 15 déc. 37, mort près de Rome le 9 juin 68. Fils de Cneius Domitius Ahenobarbus et d'Agrippine, fille de Germanicus, sœur de Caligula, il fut d'abord appelé Lucius Domitius Ahenobarbus. Il perdit son père à trois ans, et, sa mère ayant été bannie par Caligula, il fut élevé par sa tante Lepida. Mais Agrippine ayant épousé l'empereur Claude (son oncle) lui fit adopter son fils, qui prit les noms de *Nero Claudius Caesar Drusus Germanicus* (50). L'année précédente, il avait été fiancé à Octavie, fille de Claude et de Messaline, et avait reçu pour précepteur Sénèque. Tout fut préparé pour le substituer à Britannicus, fils et héritier naturel de Claude. Néron fut consul désigné, prince de la jeunesse, investi du pouvoir proconsulaire ; en son nom on distribua un *donativum* aux soldats, un *congiarium* au peuple romain, on célébra des jeux splendides ; on en fit l'avocat des provinces, plaçant en grec devant le sénat la cause d'Illion, de Rhodes, d'Apmée ; au cirque, il parait vêtu de la robe triomphale, Britannicus n'ayant que la prétexte ; les précepteurs de ce dernier sont mis à mort, ses partisans éloignés. Quand l'affranchi Narcisse embrasse son parti, il était trop tard. Agrippine commence par faire mourir sa belle-sœur, Domitia Lepida, qui lui disputait l'affection de Néron, puis, profitant d'une absence de Narcisse, elle empoisonne son mari. Sa créature, Afranius Burrus, préfet du prétoire, fait acclamer Néron par les prétoriens. Le Sénat confirme la décision des troupes.

Le jeune empereur, âgé alors de dix-sept ans, avait hérité de la violence de sa famille paternelle : « tête de fer et cœur de plomb », disait Crassus. L'éducation qu'il avait reçue lui donna le goût des arts : il savait peindre, sculpter, graver, s'accompagner sur la lyre, versifier ; sa vanité poussée à l'extrême par la toute-puissance impériale lui fit plus tard rechercher avant tout les succès tapageurs du cirque et du théâtre, les applaudissements de la foule, prodigués au cocher ou à l'histriion couronné. Il n'avait, en effet, aucun talent oratoire, il fut le premier des Césars à ne pas composer lui-même ses discours ; ne pouvant s'attribuer de mérite dans l'art romain par excellence, il s'en dédommagea en excellant dans la conduite des chars ou les rôles d'acteur. Les anciens distinguaient dans son règne une première période de cinq années, où il sut réfréner ses passions, le *quinquennium Neronis*, dont le souvenir fut embelli par le contraste avec les débauches et les crimes des années suivantes. Néron s'amusa avec ses compagnons, Othon, Sénécion, laissant gouverner Burrus, Sénèque et sa mère, conseillée par l'affranchi Pallas, intendant du palais. Agrippine voulait être associée officiellement à l'empire ; sa tête est réunie sur les monnaies à celle de son fils ; dans les cérémonies officielles, elle vient s'asseoir à côté de lui. La lutte s'engage avec Burrus et Sénèque, et bientôt avec Néron lui-même. Epris de l'affranchie Acté, il voit ses amours contrariées par sa mère qui protège Octavie ; Pallas est disgracié et remplacé par l'affranchi Etruscus, qui restera intendant du palais jusqu'à Domitien. Agrippine menace, parle de Britannicus, qui vient d'achever sa quatorzième année ; l'enfant est empoisonné à un banquet où assistaient Octavie et Agrippine (55). Agrippine est un peu plus tard accusée de conspirer au profit de Rubellius Plautus, allié à la famille d'Auguste ; elle fait punir ses accusateurs. L'événement décisif fut la liaison de Néron avec la belle coquette Poppæa Sabina, femme de son ami Othon ; il expédia celui-ci en Lusitanie, dont il restera gouverneur dix ans, jusqu'à la mort de l'empereur. Poppée voulant se faire épouser, Agrippine s'oppose à la répudiation d'Octavie ; Néron l'attire à Baies, la comble de caresses ; au retour, son navire s'abîme dans la mer ; elle s'échappe à la nage ; son fils accuse son messager de tentative de meurtre et le fait assassiner : le sénat, l'empire entier le félicitent et remercient les dieux (59).

Durant ces cinq années, l'empire a été bien gouverné ; Néron ne nomme pas au sénat de fils d'affranchis ; il propose la suppression des impôts indirects, que les riches font repousser par le sénat ; il ordonne la publicité des règlements d'impôts, la prescription annuelle en cette matière, accroît les garanties des contribuables dans les procès, charge les gouverneurs de recevoir les plaintes des esclaves maltraités par leurs maîtres. Les attributions des tribuns et des édiles sont transportées aux consuls et préteurs, de sorte que ces magistratures redevenaient purement municipales. Evidemment l'influence de Sénèque et de Burrus domine, cependant Néron s'occupe des affaires publiques. Il est consul en 55 avec L. Antistius Verus, en 57 avec L. Calpurnius Piso, en 58 avec Valerius Messalla, en 60 avec C. Cornelius Lentulus. Il siège au tribunal, interdisant les longs plaidoyers, jugeant sur pièces. La politique extérieure enregistre des succès. On a donné la Petite Arménie au juif Aristobule, la Sophène à Sohemus. Les Parthes de Vologèse ayant attaqué l'Arménie (54), on lui suscite un rival et on envoie sur l'Euphrate l'excellent général Domitius Corbulo. Il réorganise l'armée, puis envahit l'Arménie où depuis 55 on avait dû laisser Tiridate, frère de Vologèse, brûle sa capitale Artaxata, prend Tigranocerte et soumet le royaume entier auquel il donne pour roi Tirigrane (60). Le protégé romain attaque imprudemment Vologèse, lequel chasse d'Arménie l'armée romaine de Casemius Pætus. Néron investit alors Corbulon des pouvoirs les plus étendus, et les Parthes demandent la paix. Tiridate promet de venir à Rome reprendre des mains de l'empereur la couronne d'Arménie (63). Sur le Danube, Plautius Ælianus, gouverneur de Mésie, établit 100.000 barbares, qui, mêlés aux colons romains, repeuplent le pays. Sur le Rhin, on entretient les divisions des Germains ; on assiste à la ruine des Amsibares, à celle des Cattes, défaits par les Hermundures, à celle des Bructères. Paulinus Pompeius achève sur le bas fleuve les digues commencées par Drusus pour régulariser le cours du Rhin ; L. Vetus essaie de creuser un canal de la Saône à la Moselle. Dans l'île de Bretagne, Suetonius Paulinus pénètre jusqu'au sanctuaire druidique de Mona (Anglesey) et comprime une terrible insurrection, dirigée par Boadicée, veuve du roi des Icènes, et qui avait débuté par le massacre de 80.000 citoyens ou alliés romains (61).

Mais, en l'an 62, Burrus meurt, Sénèque se retire. La préfecture du prétoire est partagée entre l'incapable Pœnius Rufus et Tigellinus, redoutable intrigant, qui flatte les vices du maître. Ceux-ci commençaient à se donner carrière. Dès 59, il avait affiché sa prédilection pour les jeux à la mode hellénique ; il conduit d'abord les chars dans un hippodrome privé au Vatican, puis appelle le peuple à admirer son brio ; sur un théâtre de cour, il vient déclamer (59). Il institue les « Jeux néroniens », quinquennaux en principe, s'y fait décerner le prix d'éloquence et de poésie (60). Suétone prétend que, pour flatter son caprice, en moins de dix ans, 400 sénateurs, 600 chevaliers descendirent dans l'arène comme gladiateurs. Il distribue au peuple, sous forme de bons de tombola, des présents de toute sorte, victuailles, bêtes de prix, pierres précieuses, vaisseaux, terres. Une progression naturelle, favorisée par Poppée et Tigellinus, conduit Néron aux débauches et aux crimes, qui ont jeté sur son nom un sinistre éclat. Il fait périr Octavie, Pallas, Cornelius Sulla et Rubellius Plautus, signalés comme prétendants possibles et déjà exilés, l'un à Marseille, l'autre en Orient. Il donne des fêtes comme celle racontée par Tacite, où les plus célèbres matrones rivalisent de luxure avec les courtisanes groupées sur la rive opposée de l'étang d'Agrippa ; l'empereur célèbre son mariage religieux avec un débauché auquel il sert de femme. En juil. 64, un incendie de neuf jours dévore complètement trois et à moitié sept autres des quatorze quartiers de Rome ; on a accusé Néron d'avoir brûlé sa capitale afin de la reconstruire à sa fantaisie ; on l'a montré debout sur la tour de Mécène, déclamant, la

lyre à la main, les vers sur la ruine de Troie. Dion et Suétone l'affirment, Tacite en doute. L'empereur dérive la colère populaire sur les chrétiens, qui sont livrés aux bêtes ou enduits de résine et brûlés vifs pour éclairer l'orgie du soir. Sur les ruines, Néron trace le plan d'une Rome nouvelle, aux rues larges, rectilignes, aux maisons moins hautes. Entre le Palatin et les Esquilies, il se réserve un vaste espace où il se bâtit un palais avec des portiques de 1.000 pas de long, un parc immense ; en avant du vestibule de sa *Maison d'or*, il dresse sa statue, haute de 120 pieds. Le luxe inouï de ce palais, les prodigalités des festins où des plats revenaient à un million de fr., des costumes que jamais il revêtait deux fois, des voyages avec des chevaux ferrés d'or, des cadeaux aux courtisans, aux acteurs, des jeux et distributions au peuple, engloutissaient des sommes énormes. Pour se les procurer, les ressources



Néron couronné. (Buste en marbre de Paros.)
Musée du Louvre.

de l'impôt ne suffisaient pas. Le procédé usuel fut de mettre à mort les riches dont on confisquait les biens ; tuer pour voler était un besoin de la politique impériale ; les temples furent dépouillés des richesses qui y étaient accumulées ; Néron fit fondre jusqu'aux statues des dieux pénates ; il organisa la chasse aux testaments, attribuant au fisc l'héritage de ceux qui se seraient montrés ingrats pour le prince ; il falsifia la monnaie, doublant l'alliage, diminuant le poids de la pièce d'or et d'argent.

Ces excès provoquèrent des conspirations ; la plus considérable fut révélée par Milichus, affranchi du sénateur Flavius Scævius, qui devait frapper Néron ; elle comprenait une grande partie des nobles : C. Calpurnius Piso, Lucain, neveu de Sénèque, Plautius Lateranus, consul désigné, Vestinus, consul ; ils furent mis à mort ; Sénèque reçut l'ordre de s'ouvrir les veines (65). Des lors, les exécutions se multiplient ; Antistius Verus, Ostorius Scapula, Pétrone (66), Julius Silanus, la veuve de Rubellius Plautus, Thræsea Pætus, auquel on n'avait à reprocher que son silence, le vertueux Barea Soranus, sont les plus illustres de ces victimes. Poppée, enceinte, meurt d'un coup de pied de son époux. Néron veut épouser sa sœur adoptive, Antonia, fille de Claude ; elle refuse et est égorgée ; l'empereur se rabat sur Statilia Messallina, dont il fait tuer le mari, Vestinus. Le monotone récit de ces crimes est interrompu par la fastueuse réception du roi vassal

d'Arménie, Tiridate, après laquelle Néron s'amuse à fermer le temple de Janus (66).

Il se prend alors à rêver la gloire de conquérant : une expédition aux sources du Nil ou un passage des défilés du Caucase ; il forme une légion de soldats de six pieds de haut.



Néron conducteur de char (carnée du V^e siècle).

Sa fantaisie change : le voilà parti pour la Grèce où il a fait retarder de deux ans les jeux Olympiques, afin d'y prendre part. Il y chante, conduit des chars, on lui décerne 1.800 couronnes, on abat les statues des anciens vainqueurs ; à Corinthe, il proclame aux Jeux isthmiques la liberté de l'Achaïe, parodiant Flamininus, mais il fait étrangler un acteur concurrent.

Puis il entreprend le percement de l'isthme de Corinthe, y renonce, fait tuer Corbulon, qu'il a mandé par une lettre affectueuse, dévalise Delphes de 500 statues, enlève à Thespies l'Eros de Praxitèle. Il rentre en Italie célébrer ses triomphes aux Jeux sacrés ; à Naples, il rentre sur un char attelé de chevaux blancs par une brèche faite à la muraille ; à Rome, sur le char de triomphe d'Auguste, vêtu de pourpre, d'une chlamyde semée d'étoiles d'or, la couronne olympique sur la tête ; sur son passage, on poudre les rues de safran. Il peuple le palais de ses statues (67). L'affranchi Helius, auquel il avait remis le gouvernement de Rome en son absence et qui l'avait pressé de revenir, sentait venir l'orage. Les folies de Néron, ses exactions financières avaient lassé l'empire. Les peuples de langue grecque étaient satisfaits ; mais les Juifs s'étaient insurgés, avaient défait Cestius Gallus, gouverneur de Syrie ; d'Achaïe, l'empereur avait expédié en Palestine Vespasien, en Syrie Mucien. En Gaule, Julius Vindex, gouverneur de la Lugdunaise, profitait de l'exaspération causée par un nouveau recensement, suivi de dons imposés pour la reconstruction de Rome ; il se disait las d'obéir à un « mauvais chanteur ». Il s'entendit avec Galba, gouverneur de la Bétique, et qui avait déjà refusé l'empire à la mort de Caligula, puis il prit les armes ; Galba en fit autant, avec l'appui d'Othon, gouverneur de Lusitanie, et s'intitula modestement légat du sénat et du peuple romains. Néron, à cette nouvelle, révoqua les consuls et se déclara seul consul, comme jadis Pompée. Verginius Rufus, gouverneur de Basse-Germanie, marcha contre Vindex ; ils se rencontrèrent devant Besançon et allèrent s'entendre lorsque les soldats engagèrent le combat ; Vindex périt. Les légions voulurent proclamer Auguste leur chef, Verginius Rufus, lequel refusa. Néron était le dernier représentant de la famille adoptive d'Auguste ; tous les chefs d'armée pouvaient aspirer à l'empire. Il ne fit rien pour conjurer le péril, passant par des alternatives de fureur, où il projetait un massacre universel, et d'abattement. Le gouverneur d'Afrique, Claudius Macer, avait arrêté les envois de blé et déterminé à Rome une famine qui souleva le peuple contre l'empereur. Le préfet du prétoire, Nymphidius Sabinus, prit le parti de Galba, promit en son nom aux prétoriens une formidable gratification de 30.000 sesterces par tête. Abandonné de tous, Néron s'enfuit la nuit, sous de misérables vêtements, tandis que le sénat le déclarait ennemi public et décernait l'empire à Galba. Il se réfugia à 4 milles de Rome, chez son affranchi Phaon, y fut découvert et mourut lâchement, hésitant jusqu'à la fin à enfoncer le fer ; il y fallut l'aide de son secrétaire, Epaphrodite. On prétend que son dernier mot fut *qualis artifex pereo*. Ses restes furent brûlés et placés dans le sépulcre des Domitii, par les soins de sa vieille nourrice et de l'affranchie Acté, son premier amour. — Néron était assez bel homme, mais de bonne heure

obèse ; myope, il portait un lorgnon fait d'une émeraude taillée. Ses traits sont connus par une quantité de bustes et de statues. — Dans les pays grecs et à Rome même, le sanglant cabotin conserva une sorte de popularité posthume ; à l'anniversaire de sa mort, on fleurissait sa tombe ; on apportait son image sur la tribune ; on annonçait son retour ; de faux Néron parurent l'année suivante, puis vingt ans après. L'Apocalypse en a fait son Antéchrist.

A.—M. B.

BIBL. : Les textes ont été groupés par Tillemont au t. I de l'*Hist. des empereurs*. Les principales sources sont les Annales de Tacite et Suétone. Sur la psychologie de Néron, V. RENAN, *l'Antéchrist*. Cf. les histoires de l'empire romain, notamment DURUY, MOMMSEN, RANKE. — SCHILLER, *Gesch. des römischen Kaiserreichs unter Nero* ; Berlin, 1871.

NÉRON (Pierre), juriste français du xvii^e siècle. Avocat au Parlement, il publia, avec Et. Girard, son frère, un recueil des *Edits et ordonnances des rois de France, depuis François I^{er} jusqu'à Louis XIV* (Paris, 1647, in-4).

NÉRON-BANCEL, homme politique français, né à la Vera-Cruz (Mexique) le 23 janv. 1859, de parents français. Il fut élu député de l'arr. d'Yssingaux en 1893, réélu en 1898 ; républicain opportuniste.

NÉRONDE. Ch.—l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Roanne ; 1.332 hab. Broderies mécaniques. Chapelle des xii^e et xiv^e siècles. Patrie de Pierre Coton (V. ce nom), confesseur de Henri IV et de Louis XIII.

NÉRONDE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux ; 475 hab.

NÉRONDES. Ch.—l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond ; 2.481 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Engrais industriels ; huilerie ; fabrique de sabots ; briqueteries. Eglise du xii^e siècle, contenant d'anciennes tombes intéressantes. Château de Verrières (xiii^e-xvii^e s.). Manoir du Brion de la Renaissance. Au Grand-Chapelet, retranchement du moyen âge.

NERONI (Bartolommeo), peintre et architecte italien (V. RICCIO).

NÉRONNIÈRE (CHATIZEL DE LA) (V. CHATIZEL).

NERPOL-ET-SERRES ou **SERRES-NERPOL**. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Vinay ; 465 hab.

NERPRUN (*Rhamnus* T.) (Bot.). Genre de Rhamnacées, formé d'arbres et d'arbustes, dont on connaît un assez grand nombre d'espèces propres aux régions tempérées des deux hémisphères, et à feuilles alternes, rarement opposées, bistipulées, à fleurs axillaires groupées en cyme ou en grappe. Les fleurs régulières, hermaphrodites ou dioïques, à réceptacle concave, présentent 4 ou 5 sépales valvaires, autant de pétales alternes, souvent indupliqués ; la corolle peut manquer ; il y a 4 ou 5 étamines épipétales, à anthère biloculaire, introrse. L'ovaire est placé au fond de la coupe réceptaculaire, 2-4 loculaire, à style légèrement lobé. Le fruit est une drupe à 1 ou 4 noyaux monospermes, indéhiscentes ; les graines sont généralement albumineuses. — Espèces les plus importantes : *R. frangula* L. (*Frangula vulgaris* Rchb.) ou *Bourdaïne*, *Bougène*, *Aune noir* ; croit dans les bois et les haies d'une grande partie de l'Europe. Ses baies sont employées à la campagne comme purgatives. Son bois, très poreux, fournit un charbon léger utilisé pour la fabrication de la poudre à canon. Son écorce peut servir à la teinture en jaune. Le suc des baies, combiné avec la chaux, fournit le *vert de vessie* (V. aussi EXTRAIT, t. XVI, p. 100). — *R. alaternus* L. (V. ALATERNE). — *R. chlorophæus* Decne et *R. utilis* Decne, espèces de la Chine, dont les fruits fournissent le *vert de Chine* ou *Lo-Kao* des indigènes. — *R. theezans* L., arbrisseau sarmenteux, propre à la Chine, où ses feuilles sont employées par les gens pauvres pour faire une infusion qui remplace le thé. — *R. erythroxyton* Pall., du N. de l'Asie, dont le bois très

dur et rouge est recherché par les Mongols pour faire de petites idoles. — *R. infectoria* L. ou *Nerprun des teinturiers*, espèce du midi de l'Europe, dont les fruits, appelés dans le commerce *graines d'Avignon*, sont employés dans la teinture et utilisés pour préparer une laque d'un jaune clair ou verdâtre dont se servent les peintres. — *R. amygdalinus* Desf., espèce de l'Orient, qui fournit au commerce, avec d'autres espèces voisines, les *graines de Perse, d'Andrinople, de Morée*, employées également comme tinctoriales. Leur saveur est d'une amertume désagréable, leur odeur forte et nauséuse. — *R. catharticus* L., le *Nerprun* commun, encore connu sous les noms vulgaires de *Noirprun* et de *Bourgépine*. C'est un arbuste de 2 à 3 m. de hauteur, qui croît dans les bois, les haies, les buissons d'une grande partie de l'Europe. Les baies renferment, à côté de la *rhamnine*, de la *franguiline*, etc., un principe actif, la *rhamnocathartine*, qui existe aussi en petite quantité dans les autres parties de la plante. Les baies constituent un purgatif hydragogue énergique, mais qui a le grand inconvénient de déterminer des nausées et des coliques très pénibles, en même temps qu'il provoque une soif violente. Aussi se borne-t-on, en général, à les prescrire dans la médecine vétérinaire. Les paysans des Vosges en font cependant un fréquent usage. La dose utile est de 1 gr. de baies fraîches ou de 4 gr. de baies sèches. En médecine, le nerprun ne se prescrit guère que sous forme de sirop, associé à d'autres cathartiques, ou dans des potions diurétiques contre les hydropisies, les rhumatismes et la goutte.

Dr L. Hn.

NERSES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Vézénobres; 169 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NERSEC. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (1^{er}) d'Angoulême; 1.432 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Filature de laines; papeteries; minoteries; carrières de pierre de taille; vins et eaux-de-vie renommés. Eglise du XI^e siècle.

NERSES IV, patriarche arménien, né vers 1100, mort à Hromkla en août 1173. Il est connu sous le nom de Glayetsi, latinisé en *Clajensis*, de son lieu d'origine, ou de *Chnor-khali*, le Gracieux. Il fut élevé par le patriarche Grigor Vkasasér, et succéda en 1165 à son frère le patriarche Grigor III dont il avait été le meilleur conseiller. Son activité littéraire fut considérable et importante. Il passe pour avoir introduit la rime dans la prosodie arménienne. Ses poésies sont fort goûtées des Arméniens; on chante encore beaucoup de ses cantiques. Il faut citer son *Hisus ordi* (Jésus le Fils), une histoire sainte de près de 4.000 vers (Venise, 1830, in-24). Parmi ses ouvrages en prose, les *Prières pour les vingt-quatre heures de la journée* ont été publiées en vingt-quatre langues (Venise, 1822 et 1837). Ses *Lettres* (Constantinople, 1825, in-fol.; Venise, 1858, in-42; trad. latine par Cappelletti, Venise, 1831) sont indispensables pour la connaissance de son temps. Nersès est, en outre, fameux pour les efforts qu'il fit en vue de réunir les Eglises arménienne et grecque entre 1165 et 1173; sa mort arrêta les négociations; elles échouèrent complètement vers 1180.

F.-H. K.

NERSES LE GRAND, patriarche arménien, mort en 384. Un an après avoir été élu évêque, il convoqua le deuxième synode arménien à Achtichat en 364, pour régler diverses coutumes (mariages entre consanguins, deuil bruyant, création de léproseries, etc.). Très actif, il parcourait le pays, favorisant partout les réformes. Le clergé et les grands se réunirent pour le nommer patriarche ou catholikos au synode de Valarchagat (366), en décidant que les patriarches seraient désormais nommés en Arménie et sacrés par les évêques arméniens sans l'intervention de l'archevêque de Césarée. Deux fois, Nersès alla à Constantinople pour servir d'intermédiaire entre le roi Archak et les empereurs Valentinien et Valens. Ce dernier interna Nersès; mais Théodore le libéra, le fit assister au concile de Constantinople (381). Il mourut empoisonné par le fils et successeur du roi Archak.

F.-H. K.

NERTCHA. Rivière de Sibérie, Transbaikalie. Affl. g. de la Chilka (Amour); 425 kil. de long. Vallée fertile.

NERTCHINSK. Ville de Sibérie, ch.-l. d'un cercle de Transbaikalie, sur la Nertcha, à 4 kil. de la Chilka; 6.000 hab. Culture maraîchère; tabac. Jadis lieu de déportation. On y signa, en 1689, un traité célèbre. Le cercle a 89.851 kil. q. et 66.567 hab. (en 1891).

Traité de Nertchinsk (V. AMOUR [Fleuve]).

NERTCHINSKII-ZAVON. Localité de Sibérie, ch.-l. d'un cercle oriental de la Transbaikalie, sur l'Altacha, affl. de l'Argoun. Observatoire, mines d'argent, école des mines. Le cercle a 76.288 kil. q. et 59.152 hab. (en 1891).

NERTHUS ou **NERTHA**, déesse germanique de la terre citée par Tacite, vénérée par les Ingévous. Elle avait un sanctuaire dans une île de l'Océan, peut-être Alsen. Ses prêtres en faisaient sortir l'idole et la promenaient sur un char voilé, traîné par deux vaches; cependant la paix était imposée aux populations. Par une double erreur sur le texte de Tacite, les érudits l'ont appelée Hertha et localisé son culte à Rugen où se sont développées de fausses légendes à l'usage des touristes.

NERUCCI (Gherardo), folkloriste italien, né à Pistoie le 18 mai 1828. Il fut longtemps professeur dans cette ville et à Prato et termina sa carrière comme *ispettore scolastico* (inspecteur d'académie). Il a publié d'utiles recueils de chansons et de contes populaires de la région de Pistoie.

NÉRUDA (Jean), journaliste et poète tchèque né à Prague en 1834, mort en 1891. Après avoir terminé ses études de droit, il publia ses premières poésies sous le pseudonyme de Iankó Hovora. Après la longue torpeur qui avait suivi la réaction de 1849, il fut, avec Hálek, le rénovateur de la poésie tchèque. Ses *Fleurs de Cimetière* (1858), ses *Livres de vers* (1868) et surtout ses *Chants cosmiques* (1879, traduits en allemand, 1881), le placèrent au premier rang des écrivains nationaux. Il s'est efforcé de se dégager des influences romantiques, mais sans réussir toujours à s'affranchir de l'imitation allemande, et l'on retrouve souvent en lui l'action de Heine et de la *Jeune-Allemagne*. Ses œuvres dramatiques, dont quelques-unes eurent du succès, n'ont cependant qu'une valeur secondaire. Au contraire, ses récits humoristiques et ses voyages, par la netteté de l'observation, la précision et la fermeté du dessin, le piquant et le charme des détails, ont mérité une popularité durable. Néruda avait fondé la revue *les Fleurs* (Kviety, 1866) et relevé le *Lumir*; mais c'est surtout dans ses feuilletons des *Národní Listy* que se manifeste son talent aussi souple qu'original. Ses *Tableaux de l'étranger* (1869), ses *Gens de toutes sortes*, surtout ses *Arabesques* (1864) et ses *Histoires de la petite ville de Prague* (traduites en allemand, 1878) sont des œuvres charmantes de grâce et d'esprit et qui dénotent en même temps une exquise sensibilité. On a commencé une édition de ses œuvres complètes, dont 7 vol. ont paru jusqu'à présent.

E. DENIS.

NERUTES, NERUSI. Peuple alpin de la Gaule Narbonnaise, mentionné par l'inscription du Trophée des Alpes. D'après Ptolémée, ils auraient eu comme ville principale *Vintium* (Ὀύβριον), Vence, dans les Alpes-Maritimes. Il est possible qu'à une certaine époque les Nerutes aient été absorbés par les *Vediantii*, dont ils étaient les clients.

NERVA. Nom d'une branche de la gens Licinia, où l'on peut signaler un préteur (166) gouverneur d'Espagne, un préteur (143) gouverneur de Macédoine, un propréteur de Sicile qui déclencha la seconde guerre servile (103), un *Nerva Silianus* (fils de P. Silius) qui fut consul l'an 7 de l'ère chrétienne.

NERVA (Cocceius). Famille romaine dont les membres connus, qui tous portèrent le prénom de Marcus, furent : un consul de l'an 36 av. J.-C. qui avait négocié en 40 la réconciliation d'Antoine et d'Octave; — un consul de l'an 22 ap. J.-C., surintendant des aqueducs de Rome, ami intime

de Tibère qu'il accompagna dans sa retraite (26) ; il se suicida en 33 malgré les prières de l'empereur. C'était un jurisconsulte éminent, souvent cité dans le Digeste ; — son fils, également juriste, auteur d'un traité *De usucapionibus* et souvent cité dans le Digeste sous le nom de Nerva filius ; — enfin l'empereur (V. ci-après).

NERVA (Marcus Cocceius), empereur romain (sept. 96-27 janv. 98), né probablement à Narnia en 32, mort à Rome le 27 janv. 98. Il était petit-fils de l'ami de Tibère, fut consul en 74 avec Vespasien, en 90 avec Domitien. Lors de l'assassinat de ce dernier, le sénat proclama Nerva empereur, et les soldats l'acceptèrent. C'était un vieillard malade et débouillant ; il ne fit rien sans l'avis du sénat, jura de ne faire mourir aucun sénateur, rappela les bannis, interdit les procès de majesté, menaça de peines sévères les délateurs qui ne prouveraient pas leur accusation, en fit périr quelques-uns. Il suspendit un instant les jeux et les distributions de blé au peuple romain, mais les rétablit bientôt, fonda trois colonies en faveur des citoyens pauvres, constitua un fonds pour subvenir aux funérailles des pauvres, inaugura l'institution alimentaire qui nourrissait les enfants des indigents aux frais de l'État. La seconde année de son règne, il prit pour collègue le vieux L. Verginius Rufus, qui mourut peu après. Il se contenta de reléguer à Tarente Calpurnius Crassus qui avait conspiré contre lui. Il ne put empêcher les prétoriens de mettre à mort les assassins de Domitien (Parthénien et Petronius Secundus) et fut même obligé par le préfet du prétoire, Alianus Casperius, à les remercier. Cet incident dut contribuer à lui faire adopter et désigner pour successeur un général énergique, Trajan, qui commandait l'armée de Germanie. Il lui donna les titres de César et de Germanicus et la puissance tribunitienne, l'associa avec lui au consulat pour 98. C'est alors que Nerva mourut subitement. Les sénateurs portèrent son corps au bûcher sur leurs épaules, l'ensevelirent dans le tombeau d'Auguste, lui décernèrent l'apothéose (On trouvera à l'art. ALLOCUTION une reproduction d'une médaille de Nerva).

BIBL. : La source principale est Dion Cassius, abrégé par Xiphilin, à défaut de Marius Maximus dont la *Vie de Trajan* est perdue.

NERVAL (Gérard LABRUNIE, dit *Gérard de*), littérateur français, né à Paris le 22 mai 1808, mort à Paris le 25 janv. 1855. Fils d'un docteur qui avait servi dans la grande armée et fait notamment la campagne de Russie, et qu'il ne voulut d'ailleurs jamais reconnaître pour son père, car il se prétendait fils de Napoléon I^{er}, il fut élevé à la diable, suivit cependant quelques classes au collège Charlemagne. Il débuta dans la littérature par une traduction du *Faust* de Goethe qui plut fort à l'auteur. Puis il entra au *Mercure de France*, réussit à faire jouer une comédie : *Tartufe chez Molière*, et présenta vainement à l'Odéon une autre comédie : *le Prince des Sots* et un drame à panache, *Charles VI*. Il se remit alors aux traductions. Vers 1830, il s'éprit follement de la fameuse Jenny Colon qui ne fit que rire de sa passion. Très malheureux, il voyagea en Italie et dissipa en peu de temps une petite fortune provenant de sa mère et qu'il avait recueillie à sa majorité. Il ne parvint pas à oublier Jenny dont la mort le plongea dans le désespoir le plus violent. Il courut l'Italie, l'Allemagne, la Hollande et poussa jusqu'en Orient. Dès 1841, il est atteint d'accès de folie. Soigné par le docteur Blanche, il revint à la raison et, pendant dix ans, il continua d'écrire des livres dignes des meilleurs esprits et dans les journaux et les revues, notamment dans la *Presse* où il rédigea avec Th. Gautier le feuilleton dramatique, des articles extrêmement remarquables. Le 25 janv. 1855, à six heures du matin, on découvrit son corps pendu aux barreaux d'une grille qui fermait un égout dans une rue infecte, débouchant sur la place du Châtelet, la rue de la Vieille-Lanterne, qui a disparu depuis. Ses amis voulurent croire qu'il avait été assassiné par des rôdeurs, car ses habitudes vagabondes

l'entraînaient dans les pires bouges ; mais il est plus que probable qu'il s'est suicidé. Il vivait depuis longtemps dans une sorte de rêverie qui lui procurait les sensations les plus extraordinaires. Peut-être s'en est-il éveillé par cette froide nuit de janvier où, par la bise, il avait longtemps erré à la recherche d'un asile et, échouant à la porte d'une maison borgne, a-t-il préféré la mort à ce qu'il appelait l'horrible réalité. On peut citer comme une des choses les plus poignantes qui soient la lettre qu'il adressait à un fonctionnaire de l'instruction publique pour lui dire que 300 fr. lui suffiraient parfaitement pour passer l'hiver. On lui fit à Notre-Dame des funérailles décentes, et deux de ses amis, Théophile Gautier et Arsène Houssaye, lui achetèrent par la suite une concession au cimetière du Père-Lachaise. Cœur aimant, écrivain sincère, Gérard de Nerval a produit des œuvres originales et intéressantes, mais dont le mérite a peut-être été surfait. Les *Filles du feu*, qui passent pour son chef-d'œuvre, sont d'une beauté froide, qui n'attire, ne retient pas.

Citons : *Napoléon et la France guerrière* (Paris, 1826, in-8) et *la Mort de Talma* (1826, in-8), élégies ; *l'Académie ou les membres introuvables* (1826, in-8), comédie en vers ; *Élégies nationales et satires politiques* (1827, in-8) ; *Faust* (1828, in-18), traduction en prose et en vers ; *Poésies allemandes* (1830, in-8), traduction ; *Piquillo* (1837, in-8), opéra-comique en collaboration avec A. Dumas ; d'autres pièces avec la même collaboration, par exemple : *l'Alchimiste* (1839) ; *les Burckart* (1839) et pour en terminer avec son œuvre théâtrale : *les Monténégrins* (1849), opéra-comique en collaboration avec Alboize ; *le Chariot d'enfant* (1850), drame en collaboration avec Méry et Lopez ; *Misanthropie et Repentir*, drame traduit de Kotzebue, représenté en 1855 au Théâtre-Français ; *Scènes de la vie orientale* (Paris, 1848-50, 2 vol. in-8) ; *les Nuits du Ramazan* (1850, in-4) ; *les Faux Saulniers* (1851, in-4) ; *Contes et Facéties* (1852, in-12) ; *Lorely, souvenirs d'Allemagne* (1852, in-18) ; *les Illuminés* (1852, in-18), contenant des études curieuses et passionnées sur Rétif de la Bretonne, Quintus Aucler, l'abbé de Bucquoy, Cazotte, Cagliostro, Raoul Spifame ; *Petits châteaux de Bohême* (Paris, 1853, in-12) ; *les Filles du feu* (1854, in-12), recueil de nouvelles (Sylvie, Angélique, Jemmy, Octavie, Isis, Emilie, Corilla) où l'auteur a intercalé, comme dans la plupart de ses écrits, des souvenirs personnels ; *Promenade autour de Paris* (1855) ; *Aurélia ou le Rêve et la Vie* (1855, in-12) ; *la Bohême galante* (1856, in-12) ; *le Marquis de Fayolle* (1856, in-12) en collaboration avec Edouard Gorges ; *Voyage en Orient* (1856, 2 vol. in-12), l'une des plus vivantes descriptions des mœurs et des paysages orientaux. On a souvent réimprimé les principales œuvres de Gérard de Nerval, notamment : *les Filles du feu* (1889, in-8) et *le Voyage en Orient* (1883, 2 vol. in-12). On a donné une édition luxueuse de *Sylvie* (Paris, 1887, in-16) et un recueil des *Poésies complètes* (Paris, 1877, in-12).

R. S.

BIBL. : Théophile GAUTIER et Arsène HOUSSAYE, Articles sur G. de Nerval dans la *Presse* et l'*Artiste*, reproduits en tête du *Rêve et la Vie* ; Paris, 1855, in-12. — Eug. de MIRACOURT, *G. de Nerval* ; Paris, 1854, in-32. — G. BELL, *G. de Nerval* ; Paris, 1855, in-8. — A. DELVAU, *Vie de G. de Nerval* ; Paris, 1865, in-18. — J. JANIN, Articles sur G. de Nerval, dans *Journal des Débats* du 1^{er} mars 1841 et du 5 févr. 1855. — A. de PONTMARTIN, *Causeries littéraires* ; Paris, 1857, in-18. — Arsène HOUSSAYE, *G. de Nerval, dans le Livre, Bibliographie rétrospective* ; Paris, 1883, in-4, t. V, avec des portraits et une gravure représentant la rue de la Vieille-Lanterne. — Hippolyte LUCAS, *Portraits et Souvenirs littéraires* ; Paris, 1890, in-12. — Th. GAUTIER, *Histoire du romantisme* ; Paris, 1884, in-12. — M. Tournoux, *Gérard de Nerval, prosateur et poète, dans l'Age du romantisme* ; Paris, 1887. — Jules LEVALLOIS, Préface des *Filles du feu* ; Paris, 1889, in-8.

NERVE (Blas.). Une feuille est dite nervée quand ses nervures sont d'un émail différent (rare).

NERVEUX (Système). I. **Anatomie**. — Le système nerveux, qui dérive de l'ectoderme (feuillelet sensoriel) et dont

le développement précoce annonce la haute importance, se compose de trois parties : le système nerveux central ou cérébro-spinal, comprenant la moelle épinière et l'encéphale ; le système nerveux périphérique représenté par les nerfs rachidiens et craniens ; le système nerveux sympathique ou système de la vie organique. Le système cérébro-spinal ou système de la vie animale occupe la cavité craniale et rachidienne et dérive directement de l'ectoderme. Les nerfs périphériques proviennent de l'axe cérébro-spinal et se distribuent symétriquement aux deux moitiés du corps, mettant l'axe cérébro-spinal en relation directe avec tous les organes et avec tous les tissus de l'organisme. Tous les nerfs spinaux et un grand nombre de nerfs craniens portent un renflement en forme de nœud. Ce renflement, essentiellement composé de cellules nerveuses, porte le nom de ganglion. Il existe donc des ganglions spinaux et des ganglions cérébraux.

Le système nerveux du grand sympathique comprend une partie centrale étendue de chaque côté du rachis : c'est la chaîne sympathique ou ganglionnaire, formée par une série de ganglions, à disposition segmentaire, réunis entre eux par des faisceaux de fibres nerveuses appelés cordons intermédiaires ou connectifs. De cette chaîne partent les nerfs périphériques qui se rendent, soit dans les viscères (nerfs viscéraux), soit dans la paroi des vaisseaux (nerfs vasculaires ou vaso-moteurs). De plus, chaque ganglion est relié à l'axe cérébro-spinal par des faisceaux de fibres qui portent le nom de *rami communicantes* (V. CERVEAU, ENCÉPHALE, MOELLE ÉPINIÈRE).

Le système nerveux central apparaît au début sous la forme d'un sillon, situé dans l'axe du corps, au-dessus de la notocorde, et auquel on donne le nom de sillon médullaire. Il dérive d'une gouttière de l'ectoderme, et se trouve primitivement constitué par des cellules épithéliales. Bientôt les bords du sillon se rapprochent et s'unissent, transformant le sillon médullaire en canal médullaire. En même temps, ce canal se sépare définitivement de l'ectoderme extérieur. De bonne heure la partie antérieure du canal se distingue par son renflement en plusieurs vésicules (vésicules cérébrales) qui donneront la postérieure, le myélocéphale (arrière-cerveau), la suivante, le métencéphale (cerveau postérieur), le détroit séparant cette dernière de celle qui est plus avancée, l'isthme du rhombencéphale, la vésicule suivante, le mésencéphale (cerveau moyen), celle qui la suit, le diencéphale (cerveau intermédiaire) et la vésicule la plus antérieure, le télencéphale (cerveau terminal, hémisphères du cerveau). Primitivement ouverte à l'ectoderme (neuropore antérieur), comme elle y reste définitivement chez l'amphioxus, l'extrémité antérieure du canal médullaire se ferme de bonne heure. La partie située derrière les vésicules cérébrales, beaucoup plus étroite et plus longue, communiquant au début par son extrémité postérieure avec l'intestin caudal (neuropore postérieur, canal neurentérique), constitue l'ébauche de la moelle épinière. Toutes deux sont creusées d'un canal appelé canal central de la moelle et ventricules du cerveau. Il est à remarquer que ce processus de formation du canal neural n'est pas celui qu'on observe chez les vertébrés inférieurs. Chez les Cyclostomes et les Poissons osseux, en effet, la plaque médullaire, au lieu de se constituer en un tube creux, se transforme en cordon plein qui ne se creuse d'un canal que secondairement. Chez l'Amphioxus, le canal neural reste indivis : il ne se différencie pas en vésicules cérébrales en avant ; il n'y a pas de cerveau (acranien).

Avant la soudure des bords de la gouttière neurale se détache de chaque côté de la zone qui unit ces bords à l'ectoderme une bandelette qui s'étend le long du canal neural, c'est la crête neurale ou crête ganglionnaire. C'est de cette crête que dérivent les ganglions et les fibres sensitives des nerfs cérébro-spinaux. C'est des ganglions spinaux que dérive à son tour le nerf grand sympathique.

L'anatomie descriptive nous montre que l'ensemble du

système nerveux est formé de cordons appelés nerfs et de masses centrales, dans lesquelles on distingue une substance blanche et une substance grise ; elle nous montre de plus, sur le trajet des nerfs, des renflements ganglionnaires. L'analyse histologique nous apprend que, à ces parties si diverses, correspondent seulement deux éléments anatomiques différents et caractéristiques : les cellules nerveuses qui sont propres à la substance grise et aux ganglions, les fibres nerveuses qui composent les nerfs et la substance blanche des centres. Il y a plus. Une étude plus approfondie nous démontrera qu'il n'y a qu'un élément anatomique dans le système nerveux, la cellule, dont les fibres ne sont que des prolongements. C'est là l'organite nerveux, le *neurone* (V. ce mot). Dans les centres, cellules et fibres sont associées à une sorte de charpente de soutien, la *névroglie* ; dans les nerfs, les fibres sont soutenues par une charpente conjonctive (V. NERF). La constitution chimique du tissu nerveux a été l'objet de nombreux travaux (V. ENCÉPHALE et CERVEAU).

La *cellule nerveuse* a des aspects variables suivant les endroits de la substance grise où on la prend. Dans les cornes antérieures de la moelle, c'est un corps polyédrique de 50 μ en moyenne, pourvu de nombreux prolongements (cellule multipolaire). Elle est constituée par un protoplasma nu, renferme un noyau sphérique, d'aspect vésiculeux, épais de 3 à 15 μ , qui paraît avoir une membrane nucléaire et possède un réseau chromatique formé par un filament nucléinien épais et court, dessinant un réseau à larges mailles. Ce noyau renferme un ou plusieurs nucléoles. Le protoplasme de cette cellule est très différencié. Autour du noyau, ses microsomes sont disposés sans ordre. Dans la zone intermédiaire, ils sont ordonnés en strates circulaires. A la périphérie, le protoplasme est fibrillaire et ses fibrilles s'engagent dans les prolongements de la cellule. De plus, il contient un petit amas de granulations pigmentaires disposées dans l'hyaloplasme, granulations très abondantes dans certaines cellules (*locus niger, locus caeruleus*). Dans la cellule adulte il y a en outre des éléments chromophiles (*kinétoplasma*). Toute cellule nerveuse a deux ordres de prolongements ; les uns, d'ordinaire multiples, sont appelés prolongements protoplasmiques, dendrites ; l'autre, unique, est nommé prolongement cylindre-axe, prolongement de Deiters. Dans la cellule des cornes antérieures de la moelle, les prolongements protoplasmiques sont au nombre de 5 à 6 ; ils sont rameux et se subdivisent en une sorte d'arbres touffus. Jadis on pensait que ces prolongements s'anastomosaient avec ceux des cellules voisines pour constituer un réseau dans la substance grise (réseau de Gerlach), mais la méthode des imprégnations au chromate d'argent a montré que ce n'est là qu'une apparence : les fibrilles se terminent par des extrémités libres et le réseau n'est pas formé par anastomose, mais par simple contiguité, par juxtaposition.

Le prolongement cylindre-axe naît de la surface de la cellule et prend aussitôt la forme d'un filament cylindrique, d'aspect fibrillaire, et indivis jusqu'à sa terminaison. Il se continue avec une fibre nerveuse dont il forme le cylindre-axe. Dans certains cas, il donne naissance à une fibrille, connue sous le nom de collatérale.

Nous avons dit qu'il y avait plusieurs types de cellules nerveuses. Dans l'écorce du cerveau, elles sont pyramidales ; dans celle du cervelet, elles sont piriformes (cellules de Purkinje, cellules en bois de cerf) ; dans les ganglions spinaux des poissons, dans certains ganglions nerveux de l'homme (rétine, organe sensoriel de l'olfaction, de la gustation, de l'ouïe), dans l'épiderme des méduses et de certains vers (cellules neuro-épithéliales), elles sont bipolaires, l'un des prolongements ayant la valeur d'un cylindre-axe, l'autre d'un prolongement dendritique. Dans les ganglions spinaux de l'homme et des mammifères, la cellule a l'apparence d'être unipolaire. Mais en

réalité son prolongement en T en fait une cellule bipolaire, dont les deux ordres de prolongements ne se séparent du prolongement unique qu'à une certaine distance de la cellule. Le développement de la cellule nerveuse dans les mammifères, son étude dans la série des vertébrés confirment pleinement cette manière de voir. Les cellules nerveuses apolaires, c.-à-d. sans aucun prolongement, n'existent pas. Aucun élément nerveux n'affecte cette forme, excepté à ses débuts (myélocytes, myéloblastes).

La *fibre nerveuse* , issue du corps de la cellule nerveuse, est de deux ordres : la fibre blanche, fibre à myéline spéciale aux nerfs cérébro-spinaux, et la fibre grise, fibre nue, fibre amyélinique, fibre de Remak, concentrée dans le nerf grand sympathique, qui doit être considérée comme une fibre arrêtée à un stade primitif de son développement. La fibre nerveuse blanche, fibre à double contour (tube nerveux de Leuwenhoeck), est constituée par une baguette centrale, le cylindre-axe, entourée d'une gaine de moelle nerveuse ou myéline, laquelle est soutenue par une membrane d'enveloppe, la gaine de Schwann, à la face interne de laquelle, de distance en distance, on trouve des noyaux, noyaux de la membrane de Schwann ou de la fibre nerveuse.

Le cylindre-axe est la partie essentielle de la fibre nerveuse. Il est constitué par le prolongement de Deiters de la cellule nerveuse. Il est formé par des fibrilles réunies entre elles par de l'hyaloplasme (axoplasme), ce qui permet de comprendre que, vers ses extrémités, la fibre nerveuse puisse se diviser et se subdiviser par séparation des fibrilles de son cylindre-axe. Autour de ce cylindre-axe, l'axoplasme est condensé en une sorte de cuticule correspondant sans doute à ce que l'on a appelé la gaine de Mauthner ou gaine protoplasmique interne.

La gaine de myéline est disposée en zones concentriques. Elle est formée d'une substance grasse phosphorée (cérébrine + lécithine).

La membrane de Schwann est une membrane mince, hyaline, transparente, résistante. A sa face interne, on trouve les noyaux de la fibre nerveuse. Ceux-ci sont contenus dans une mince lame de protoplasme qui double la face interne de la gaine de Schwann (gaine protoplasmique externe) et contiennent un nucléole brillant. Telle est la fibre nerveuse dans les nerfs cérébro-spinaux. Dans la substance blanche des centres nerveux, elle n'a pas de gaine de Schwann (fibre variqueuse). A ses extrémités, dans la substance grise du névraxe, au niveau de sa terminaison périphérique, elle se dépoille de sa gaine de myéline et reste seulement constituée par son cylindre-axe, qui joue ainsi le rôle d'un fil télégraphique, les autres parties de la fibre n'étant que des enveloppes isolantes.

La fibre nerveuse myélinique présente de distance en distance des étranglements, *étranglements annulaires*, au niveau desquels la membrane de Schwann forme une sorte d'anneau que traverse le cylindre-axe. A ce niveau, la gaine de myéline est interrompue et la gaine protoplasmique également. Il en résulte un renflement, *renflement biconique*, qui, traversé par le cylindre-axe, donne l'aspect d'une croix (croix latine de Ranvier). Ces étranglements, régulièrement espacés, décomposent la fibre nerveuse en segments, *segments interannulaires*, d'une longueur de 1/10^e à 1 millim. Comme il n'y a qu'un seul noyau par segment, on en a justement conclu que le segment interannulaire a la signification morphologique d'une cellule complète dans laquelle la membrane d'enveloppe est représentée par la gaine de Schwann, le protoplasme par la lame de protoplasme ; ce dernier a élaboré la myéline. En un mot, le segment interannulaire est comparable à une cellule adipeuse traversée par un filament, le cylindre-axe. La gaine de myéline n'est pas homogène. Elle est constituée par des segments imbriqués les uns sur les autres comme les tuiles d'un toit (segments de Lantermann), séparés par une substance protoplasmique sous la forme de traits (incisures de Schmidt). Enfin la myéline

semble constituée par des boules de graisse (émulsion) renfermées dans une sorte de réseau ou squelette (charpente de neuro-kératine de Ewald et Kuhne). Le développement de la fibre nerveuse fait voir qu'il se dépose à la surface du cylindre-axe des cellules mésenchymateuses (cellules de Vignal) qui sécrètent la gaine protoplasmique, la substance myélinique et l'exoplasme appelé membrane de Schwann. Ces cellules s'enroulent sur le cylindre-axe, s'unissent par leurs bords et se rencontrent bout à bout le long du cylindre-axe. On comprend maintenant comment se fait une fibre nerveuse à moelle.

La *fibre de Remak* , fibre pâle, fibre nue, qui existe en abondance dans le nerf grand sympathique, mêlée aux fibres à myéline dans les nerfs cérébro-spinaux, qui constitue exclusivement les nerfs des invertébrés, est une fibre nerveuse réduite à son cylindre-axe sur lequel sont venues se déposer des cellules de Vignal (noyaux de la fibre nerveuse). C'est donc une fibre arrêtée dans son évolution. Agencées ensemble sous la forme de cordons, les fibres nerveuses constituent les *nerfs* et la substance blanche des centres nerveux ; disposées dans leur gangue névroglie et entourées par les ramifications des cylindres-axes et des dendrites, les cellules nerveuses forment la substance grise du névraxe (V. CERVEAU et MOELLE ÉPINIÈRE). — Le système nerveux se complique, se perfectionne, se différencie au fur et à mesure qu'on monte l'échelle zoologique. Il se présente sous trois formes fondamentales : 1^o le type disséminé ; 2^o le type rayonné ; 3^o le type bilatéral.

Le *type disséminé* s'observe chez les coelentérés et se montre sous forme d'un réseau (plexus) situé sous les téguments. Des cellules nerveuses disséminées dans ce réseau communiquent, par des prolongements, avec les cellules sensibles de l'ectoderme et avec les cellules musculaires. Chez les hydres et les méduses, la complication commence déjà. Chez les méduses à repli marginal (craspédotes), on observe un anneau nerveux le long du bord de l'ombrelle, divisé en deux anneaux secondaires, dont le supérieur envoie des filets aux tentacules, tandis que l'anneau inférieur envoie surtout ses fibres aux muscles. Il y a déjà une tendance à la division en système nerveux moteur et système nerveux sensitif. La concentration commence à se montrer chez les méduses dépourvues de repli marginal (acraspédotes). Là, il y a des centres nerveux marginaux correspondants à des organes sensitifs (corpuscules marginaux) du bord de l'ombrelle. — Le type disséminé fait ainsi un pas vers le type rayonné.

Le *type rayonné* se rencontre chez les échinodermes, où des cordons nerveux (nerfs ambulacraires), situés dans chaque rayon, partent d'un anneau de même nature qui entoure l'œsophage (collier œsophagien). Chez les crinoïdes, les troncs radiaires sont doubles ; de plus, il existe un anneau nerveux aboral envoyant de nombreux filets dans les bras et le pédoncule. Chez quelques échinodermes le type rayonné montre déjà une tendance vers le type bilatéral.

Le *type bilatéral* se présente sous deux formes : le type ventral et le type dorsal, dans chacun desquels des masses nerveuses (ganglions) plus ou moins volumineuses sont reliées par des fibres, les unes longitudinales (connectifs), les autres transversales (commissures).

Le *type bilatéral ventral* se rencontre chez les achordés à symétrie bilatérale. Chez les vers et les arthropodes, il y a au-dessus de l'œsophage une masse ganglionnaire (ganglion sus-œsophagien ou cérébroïde) et au-dessous de l'œsophage une autre masse nerveuse (ganglion œsophagien). Ces deux ganglions, qui peuvent être simples ou doubles, sont reliés par un double connectif, de sorte que l'œsophage est entouré d'un anneau nerveux (collier œsophagien). Du ganglion cérébroïde (cerveau) partent les nerfs des organes des sens, des yeux notamment. Les ganglions sous-œsophagiens sont la première paire de ganglions d'une chaîne (chaîne ganglionnaire)

simple (en forme de chapelet) ou double (en forme d'échelle) qui règne le long de la région ventrale et d'où partent de nombreux filets nerveux sensitifs et moteurs pour les organes et les téguments. Chez les annélides, chez de nombreux arthropodes (araignées, crustacés), il existe déjà une ébauche de système nerveux viscéral ou sympathique qui naît du ganglion cérébral (système stomato-gastrique). Il est à remarquer que le volume du ganglion cérébroïde est en rapport avec le développement même des organes des sens et de l'intelligence (crustacés, libellules à grands yeux, araignée tisseuse, abeille, etc.).

Chez les mollusques, le système nerveux se rapproche beaucoup de celui des arthropodes. Il y a trois paires de ganglions principaux (cérébroïdes, pédiéux ou sous-œsophagiens et viscéraux) formant ordinairement deux colliers œsophagiens, un petit en avant (collier antérieur), un grand en arrière (collier postérieur), d'où partent les filets nerveux pour les téguments et les organes. Chez les lamellibranches, qui n'ont point de tête pourvue d'organes des sens, le ganglion cérébral est très petit; chez les céphalophores, pour des raisons opposées, il est volumineux.

Le type *bilatéral dorsal* est caractéristique des chordés. La partie centrale du système nerveux (névraxe) est ici toujours située au-dessus de la corde dorsale. Chez les entéropeustes, c'est un simple cordon dorsal communiquant avec l'extérieur par son extrémité antérieure (neuropore). Chez les tuniciers, ce cordon devient une moelle tubulaire persistante (pérennichordés) d'où s'échappent les nerfs segmentaires, ou se réduit à un seul ganglion (ganglion interosculaire) chez l'adulte (caduchordés). Le névraxe prend un grand développement chez l'amphioxus (acranien ou leptocardien), mais ne constitue encore qu'une moelle épinière d'où s'échappent, suivant le type alterne (et non symétrique comme chez les vertébrés), les nerfs rachidiens, dont les racines dorsales ou sensitives et les racines ventrales ou motrices restent indépendantes les unes des autres.

Chez les vertébrés craniotes, il se renfle, à la partie antérieure, en un véritable cerveau pour former un axe cérébrospinal, et il vient s'y adjoindre un nerf sympathique bien développé, à part chez les cyclostomes où il est encore confondu avec le pneumogastrique.

Chez les poissons, la moelle, qui occupe généralement l'étendue du canal vertébral, possède souvent un ganglion caudal d'où naissent les nerfs de la nageoire terminale.

Le cerveau antérieur secondaire, qui se divise en deux hémisphères, donne également naissance aux lobes olfactifs (rhinencéphale). La paroi basilaire s'épaissit fortement pour former un ganglion basilaire volumineux faisant saillie dans la cavité du ventricule (corps strié chez les mammifères) et reste distincte du reste de la vésicule auquel on donne le nom de manteau ou pallium. Ce manteau, d'où dérivera la substance grise corticale, est, dans son degré de développement, en rapport direct avec l'élévation de l'intelligence de l'animal. Aussi, s'il arrive à son maximum de développement chez les mammifères, et spécialement chez l'homme, reste-t-il très réduit chez les vertébrés inférieurs (cyclostomes, téléostéens, ganoides), où il est exclusivement formé d'une simple couche épithéliale, par conséquent physiologiquement latent. Les deux hémisphères sont réunis entre eux par des faisceaux commissuraux, corps calleux, trigone cérébral, commissures antérieure, moyenne et postérieure. Le corps calleux et le trigone, bien qu'ébauchés chez les vertébrés inférieurs, ne sont complètement développés que dans les groupes supérieurs de mammifères. La surface des hémisphères reste lisse chez tous les vertébrés inférieurs aux mammifères. Chez ces derniers, à part quelques espèces, elle subit un plissement qui donne lieu aux circonvolutions cérébrales (*gyri*) et augmente la superficie de l'écorce grise du cerveau. Le cerveau intermédiaire donne lieu aux couches optiques par épaissement de ses parois laté-

rales. De sa base partent deux prolongements, nerfs optiques et capsules visuelles. De sa voûte se détache l'*épiphyse* (troisième œil des vertébrés), de sa base l'*hypophyse* (V. ces mots). Cerveau antérieur et cerveau intermédiaire sont situés dans la portion préchordale du crâne. — Les vésicules placées en arrière sont dans la région chordale. Le cerveau moyen donne naissance à la région des tubercules quadrijumeaux et aux pédoncules cérébraux; le cerveau postérieur, au cervelet, dans sa portion dorsale, et au pont de Varole dans sa région ventrale; l'arrière-cerveau, à la moelle allongée.

L'encéphale des cyclostomes est fort peu différencié. Il apparaît comme une sorte de simple prolongement de la moelle épinière. Chez les sélaciens, sa division en vésicules distinctes échelonnées les unes derrière les autres en ligne droite est plus nette. Chez presque tous les squalés, le cerveau antérieur a pris une grande extension et commence à se diviser en deux hémisphères et à comprendre deux ventricules pairs. Le manteau a commencé à se constituer par du tissu nerveux. A la base du cerveau intermédiaire, il y a deux saillies creuses, les lobes inférieurs cotoyant la tige de l'hypophyse. Les lobes olfactifs sont volumineux. Chez les torpilles, sur le plancher du quatrième ventricule sont situés les lobes électriques qui renferment des cellules nerveuses colossales. Chez les ganoides, les sacs ventriculaires sont pairs, mais le manteau en est réduit à une formation épithéliale. Chez les téléostéens, le manteau n'est pas divisé en deux hémisphères, mais néanmoins il y a chez eux des ventricules latéraux très peu développés. Le cortex est exclusivement épithélial. Chez les dipneustes, le cerveau antérieur prend de l'extension. Il y a un manteau nerveux. Chez *Ceratodus*, il n'y a pas séparation en deux hémisphères; chez *Protopterus*, au contraire, la scissure interhémisphérique divise le cerveau antérieur en deux hémisphères. Les lobes optiques et le chiasma des nerfs optiques ne sont visibles extérieurement que chez *Ceratodus*. Chez les amphibiens, le manteau est constitué d'une couche externe fibreuse et d'une couche interne de substance grise. La commissure antérieure chez les urodèles correspond dans sa partie dorsale à un corps calleux. Chez les reptiles, le progrès est sensible. Il y a une véritable écorce cérébrale composée de trois couches de cellules pyramidales. Les hémisphères sont bien séparés. L'ébauche de la voûte à trois piliers s'est montrée, et, avec elle, pour la première fois, l'ébauche de la corne d'Ammon et des plexus choroides correspondants. Déjà, le faisceau de la cloison sagittale, très développée chez les oiseaux, a paru. Le cerveau moyen semble vouloir se diviser en quatre lobes (tubercules quadrijumeaux), et le cerveau postérieur ébauche des hémisphères cérébelleux. Chez *Hatteria* surtout, l'œil pinéal est très développé et vient se placer en regard du trou pariétal. Chez les oiseaux, le ganglion basilaire du cerveau antérieur a pris un grand développement, mais, par contre, le cortex n'est guère plus développé que chez les reptiles. La tendance que présentent les vésicules à se recouvrir les unes les autres a fait des progrès, et le cervelet (cerveau postérieur) s'agrandit, se plisse et ébauche davantage ses portions latérales. Les lobes olfactifs sont peu développés. Les odontornides crétacés possédaient un cerveau très petit, plus rapproché de celui des reptiles que de celui des oiseaux actuels. Chez les mammifères, l'inflexion des vésicules cérébrales atteint son maximum (V. ENCEPHALE), le cerveau antérieur se développe beaucoup et recouvre progressivement toutes les autres parties de l'encéphale. Chez la plupart d'entre eux, il est plissé (gyrencéphales); chez un petit nombre, il reste lisse (lissencéphales). Le système des commissures (corps calleux, commissure antérieure, fornix), la couronne rayonnante et, partant, les pédoncules cérébraux ont pris une grande extension. Le corps calleux, ébauché à peine chez les monotrèmes et les marsupiaux, prend de plus en plus d'ampleur en montant l'échelle des mammi-

fères. Le rhinencéphale s'est atrophié chez les primates (anosmatiques).

Le ganglion basilaire (corps strié) s'est enfoncé dans les hémisphères; il est traversé par une bande de fibres de projection, la capsule interne ou expansion pédonculaire. Les ventricules latéraux poussent trois prolongements, le cerveau moyen s'est relativement réduit et décomposé en quatre saillies (tubercules quadrijumeaux). Par contre, le cerveau postérieur s'est considérablement développé. A sa partie dorsale, le cervelet a accusé son vermis et ses lobes latéraux; à sa partie ventrale a pris naissance la protubérance annulaire, et, avec ces organes, se sont développés les pédoncules cérébelleux. Le développement de tous ces organes est commandé par le développement même des hémisphères du cerveau et du cervelet. Voilà pourquoi des premiers mammifères à l'homme la progression est croissante. Remarquons en passant, avec Marsh, que les mammifères éocènes de l'Amérique du Nord avaient un cerveau très petit, ressemblant, à s'y tromper, au cerveau des lacertiens. — La différenciation histologique a suivi la différenciation morphologique. Les neurones sont d'autant plus parfaits qu'on s'élève des invertébrés aux vertébrés, et, chez ceux-ci, des poissons aux mammifères. Alors qu'il n'y a que des fibres de Remak dans les nerfs des invertébrés, les fibres myéliniques prédominent de beaucoup dans les nerfs des vertébrés. Chez ceux-ci, les prolongements des cellules nerveuses sont d'autant plus nombreux et plus touffus que l'animal est plus élevé.

Ch. DEBIERRE.

II. Physiologie. — Le système nerveux est essentiellement un appareil d'harmonisation et de régulation, mettant en rapport constant les innombrables organismes dont l'ensemble constitue l'être vivant. C'est grâce à lui que toute modification apportée dans l'équilibre d'une cellule retentit sur toutes les autres cellules. La complexité de cet appareil est forcément en rapport avec la complexité même et la différenciation que présentent les individus. L'anatomie comparée nous montre en effet les évolutions successives que subit le système nerveux depuis la cellule isolée disséminée des céphalopodes jusqu'au cerveau si différencié de l'homme. Dans tous les cas, le système nerveux a pour base essentielle la cellule nerveuse et ses prolongements, dont l'étude a été faite à l'anatomie. A l'art. NERF, nous avons étudié principalement la physiologie de ce prolongement; ici nous traiterons plus spécialement de quelques faits généraux se rattachant spécialement au fonctionnement du système nerveux et dont l'étude n'a pas été faite aux articles antérieurs (V. CERVEAU, MOELLE, ELECTRICITE, etc.).

La constitution chimique du système nerveux est fort complexe. Haliburton, qui a surtout étudié la composition du cerveau, décrit un certain nombre d'albuminoïdes qu'il a pu isoler: deux neuroglobulines α coagulables à 47° et 74°; une nucléalbumine, renfermant 5 % de phosphore; à ces substances il convient d'ajouter la neurokératine de Kuhne qui paraît exister surtout dans les troncs nerveux. Quant au protagon découvert par Liebreich et auquel on a voulu accorder une importance prépondérante, il paraît être constitué par un mélange de lécitine et de cérébrine.

Centres nerveux. On désigne sous le nom de centres un lieu du système nerveux où l'excitation transmise par les nerfs se modifie en grandeur, en qualité, en durée, c.-à-d. se renforce ou s'affaiblit, s'emmagasine, se fusionne ou se dissocie. Jusqu'ici, en admettant que cette modification avait pour siège essentiel la cellule nerveuse ou pour mieux préciser le corps cellulaire, parmi les prolongements que le corps cellulaire émet si nombreux, les uns cellulipètes amenaient l'excitation jusqu'au corps cellulaire, les autres, ou plutôt un autre cellulifuge, constituant le prolongement cylindraxil, emportait cette excitation modifiée.

C'est contre cette conception du rôle essentiel dévolu à

la masse cellulaire que s'élève actuellement Morat. Le corps de la cellule nerveuse, dit-il, reste étranger aux phénomènes nerveux proprement dits; dans le trajet de l'excitation, ce corps de cellule ne marque aucune étape importante, ces étapes sont au commencement et à la fin du neurone. Pour appuyer cette conception nouvelle, Morat évoque deux ordres de raisons, les unes anatomiques, les autres physiologiques. Les prolongements protoplasmiques ne gagnent pas tous le corps de la cellule, quelques-uns rejoignent directement le cylindre-axe. D'où Morat conclut que, si une partie des excitations échappent au corps de la cellule, toutes les autres doivent lui échapper. Conclusion, ce semble, un peu hasardee et partant d'ailleurs d'un fait histologique encore discutable.

Etudions maintenant les arguments tirés de l'expérimentation. Une disposition anatomique spéciale permet de porter l'excitation sur un nerf sensitif, soit en amont, soit en aval du ganglion spinal (V. plus haut NERF, § *Anatomie*), et on peut d'autre part enregistrer à l'aide du myographe la courbe musculaire du gastrocnémien du côté opposé. C'est en fait le type d'un acte réflexe pur. Or les éléments de la courbe, principalement le temps perdu, ne sont pas modifiés, que l'excitation porte en amont ou en aval du ganglion spinal, il n'y a donc pas eu travail intérieur, transformation dans le corps direct des cellules bipolaires, mais simple passage de l'excitation du prolongement centripète au prolongement centrifuge. D'autre part, si nous comparons les mêmes éléments de la courbe musculaire après une excitation sur le nerf sensitif, ou après une excitation sur le nerf moteur, nous constatons des modifications importantes qu'il faut attribuer successivement au passage à travers la moelle. Morat, généralisant le fait constaté pour les cellules sensitives bipolaires du ganglion spinal, aux cellules motrices de la moelle, se refuse à admettre que ces modifications soient dues à une intervention du corps cellulaire de ces cellules, et il suppose qu'elles se produisent à l'endroit où les deux neurones entrent en connexion. La réflexion, dit-il, se fait au niveau de l'articulation d'un neurone avec le neurone suivant. C'est en ce point qu'elle change de caractère et non au niveau de la cellule, à la hauteur du noyau, suivant l'ancienne théorie. L'excitation directe de la substance grise, par exemple, détermine bien des phénomènes moteurs; il ne s'agirait pas de l'excitation du corps cellulaire, mais des prolongements, des ramifications émanant de ce corps. Quant au corps cellulaire lui-même, il ne conserve des fonctions qu'on lui attribuait qu'une seule, l'influence trophique; il veille au maintien de l'intégrité de la cellule entière, prolongement cylindraxil et ses annexes compris.

On voit l'importance désormais accordée aux ramifications du neurone; la majorité des histologistes aujourd'hui admettent que ces ramifications, ces panaches n'établissent pas de continuité vraie entre deux neurones, mais qu'il existe simplement contiguïté.

Encore cette contiguïté n'est peut-être pas constante, cette articulation des panaches serait sujette à des variations importantes, variations entraînant elles-mêmes l'entrée en activité ou en repos d'un système. Tanzi admet bien que, sous l'influence de l'exercice, le neurone se modifie, les articulations se multiplient ou deviennent plus intimes, et il explique ainsi les effets de la mémoire, les associations d'idées; on peut la résumer en disant qu'il accepte surtout l'idée d'une hypertrophie fonctionnelle permanente des dendrites. Tout autre est l'hypothèse de l'amœboïsme nerveux, émise par Rabl Rückhard et que Mathias Duval a développée en s'appuyant sur des résultats nouveaux.

D'après les recherches de Demoor, de Manuelian, les prolongements et leurs ramifications, toutes les dendrites sont susceptibles de véritables mouvements. On a pu comparer ces changements de forme à ceux observés dans les organismes monocellulaires décrits sous le nom d'amœ-

boïsme, d'où le nom qui leur a été donné par Mathias Duval, d'ameboïsme nerveux. Chaque neurone est en communication avec les neurones voisins, non par continuité, mais par contiguité, par simple contact. D'où la théorie nouvelle pour expliquer les périodes d'activité et de repos, de sommeil notamment. Quand les prolongements se contractent, se retirent, le contact entre les diverses cellules cesse d'être établi, c'est la période de repos, de sommeil ; quand ces prolongements s'allongent de nouveau, émettent eux-mêmes des dendrites nouvelles, l'activité nerveuse se manifeste de nouveau. C'est spécialement dans les éléments nerveux affectés aux organes des sens que ces modifications ont été constatées.

Si séduisante que soit cette théorie, elle a rencontré des oppositions puissantes. D'une part, des histologistes et non des moindres, Renaut, Dogiel, n'ont pas abandonné la notion de la continuité entre les neurones ; il existerait, d'après eux, des neurones associés et continus ; et, d'autre part, Kolliker n'admet pas la contractilité du cylindre-axe et des extrémités neurodendritiques, et les phénomènes d'activité du système nerveux s'expliquent, d'après lui, sans qu'il soit nécessaire d'évoquer les mouvements amœboïdes des panaches, par des processus chimiques, des vibrations d'ordre moléculaire ayant leur siège dans le tissu nerveux.

Ramon y Cajal admet avec Kolliker que la cellule nerveuse est incapable de mouvements apparents, mais il accorde cette propriété aux cellules de la névroglie qui séparent les cellules nerveuses. Ces cellules, en émettant des prolongements, établissent une séparation entre les différentes ramifications nerveuses, font en quelque sorte l'office de coupe-circuits. Le repos du système nerveux serait donc le résultat de l'activité des cellules névrogliales. Mais, on le voit, que de points restent obscurs dans toutes ces hypothèses à peine appuyées sur des observations histologiques obtenues à la suite d'une technique compliquée et qui soulèvent des critiques qu'on ne saurait négliger ! Pour nous résumer, la nature de l'influx nerveux, le mode d'entrer en activité des éléments qui constituent le système nerveux sont encore inconnus.

Nutrition de la cellule nerveuse. Les processus d'assimilation et de désassimilation dans la cellule nerveuse sont incessants. Ils ont pour objet, non seulement d'assurer la croissance de la cellule pendant son développement, mais encore et surtout de fournir aux dépenses d'énergie de la cellule nerveuse pendant ses phases d'activité. Toute cellule nerveuse privée de ses connexions avec les autres éléments nerveux tend à s'atrophier, aussi y a-t-il lieu de supposer que l'influx nerveux joue un rôle dans la nutrition même de l'élément, soit peut-être en modifiant le pouvoir osmotique des parois cellulaires vis-à-vis du plasma ambiant. A propos du nerf nous avons parlé de la dégénérescence dite wallérienne qui frappe le nerf quand il est séparé de son centre cellulaire ; et pendant longtemps on pensa que le noyau, ayant en lui-même son pouvoir trophique, la masse cellulaire ne pouvait être altérée par une lésion du prolongement cylindraxil. L'existence de la régénération de ces nerfs sectionnés montre en effet que le neurone peut se reconstituer dans son entier, mais il n'en est pas toujours ainsi, et quand la régénération ne peut avoir lieu, le neurone entier tend souvent à disparaître. C'est ainsi qu'après l'amputation lointaine d'un membre l'examen de la moelle épinière montre qu'une partie des cellules des cornes antérieures (cellules motrices) et des cellules bipolaires des ganglions spinaux sont atrophiées ou ont disparu.

Les lésions sont encore plus nettes si l'amputation a porté dans les premiers jours de la naissance, tout développement ultérieur est alors arrêté dans les centres nerveux. C'est ce qui peut se réaliser soit expérimentalement dans les laboratoires, soit même être observé chez l'homme dans le cas d'atrophie ou d'amputation congénitale.

Quant aux processus chimiques qui peuvent se produire

dans le tissu nerveux, nous ne pouvons que les soupçonner. Les élévations de température constatées dans la masse cérébrale pendant les périodes d'activité (Mosso) peuvent être certainement évoquées comme preuve de l'activité des échanges ; mais le problème est compliqué à l'extrême par les variations dans la circulation qui accompagnent toujours ces variations dans l'activité. Les composés phosphorés surtout paraissent constituer le déchet, les scories de l'activité cérébrale. Il y a tout lieu de supposer qu'il s'agit de nucléines, substances caractérisées par leur teneur en phosphore et qui entrent pour une part considérable dans la composition chimique de la substance nerveuse. Si nous rappelons d'autre part que ces nucléines présentent une réaction acide, que dans le cerveau, d'après Gscheidlen, l'alcalinité normale tend à diminuer pendant la période d'activité, peut même quelquefois disparaître et être remplacée par une réaction acide, nous trouverons ici encore un fait à l'appui de l'opinion qui admet une mise en liberté plus grande à ce moment des nucléines. A côté de ces faits, nous devons signaler ceux de Thorion, qui a constamment vu la chaux et la magnésie augmenter dans l'urine après un travail intellectuel exagéré. Ces deux métaux alcalino-terreux étant déjà combinés avec des acides énergiques, il n'y a, en fait, pas de contradiction entre ces données expérimentales : augmentation de l'acidité, augmentation des sels calciques et magnésiens.

Fatigue du système nerveux. Que le système nerveux soit susceptible de fatigue, d'épuisement, c'est là un fait assez vulgaire pour que nous n'y insistions pas. Un travail cérébral prolongé ou assidu amène rapidement la fatigue intellectuelle. L'attention, on le sait, ne peut être maintenue au delà d'un certain temps, et il a été beaucoup écrit sur le surmenage. Mosso, dans son livre sur *la Fatigue*, a fait une excellente étude de tous les symptômes observés. On peut démontrer par un procédé élégant et précis cette fatigue d'origine centrale. Si on inscrit avec l'ergographe de Mosso (V. MYOGRAPHIE) une série de contractions du doigt se soulevant à intervalles réguliers, on obtient deux courbes différentes suivant que la contraction est volontaire ou bien que la contraction est indépendante du cerveau, déterminée, par exemple, par une série d'excitations électriques portant sur le nerf moteur.

Dans le second cas, la ligne réunissant les sommets des tracés est une ligne droite régulièrement descendante ; dans le premier cas, elle affecte la forme d'une ligne courbe, variable avec chaque individu, mais très différente de la première ligne. Ces différences ne peuvent être attribuées qu'aux modifications subies par les masses nerveuses centrales, car les conducteurs nerveux sont eux-mêmes infatigables (V. NERF). Enfin des recherches de Hodge, de Vas, de Mann, de Demoor (1892-94) ont montré que la fatigue nerveuse se caractérisait encore par des altérations morphologiques, visibles dans les préparations microscopiques. Si on compare, par exemple, des préparations faites avec un ganglion spinal pris sur un animal au repos et avec un ganglion pris sur un animal électrisé, ou simplement fatigué par des mouvements violents, on observe des différences caractéristiques.

Les noyaux des cellules fatiguées sont diminués de volume, et la diminution est d'autant plus accentuée que la fatigue a été plus prolongée. Cette diminution de volume peut atteindre près de la moitié du volume primitif (44% après une excitation prolongée de dix heures). En outre, le noyau prend un aspect crénelé, tandis que le protoplasma présente des vacuoles. Des changements chimiques concomitants ont lieu également, puisque les éléments qui constituent la cellule se comportent alors différemment avec les matières colorantes, mais la nature même de ces mutations chimiques nous échappe encore. D^r P. LANGLOIS.

III. Pathologie. — MALADIES NERVEUSES. — Les maladies nerveuses se définissent d'elles-mêmes : maladies qui intéressent le système nerveux. Cette définition, si simple qu'elle soit, a le grand défaut de ne pas être complète. En

effet, au point où sont parvenues nos connaissances médicales, si un très grand nombre de maladies dites nerveuses ont leur caractéristique anatomo-pathologique, quelques-unes au contraire, ne présentant aucune lésion constante appréciable par nos moyens d'investigation actuels, sont classées uniquement dans le domaine du système nerveux, grâce à l'ensemble de leurs symptômes, et par analogie. Aussi, dans l'état présent de nos connaissances, est-il légitime de distinguer trois grandes classes dans les affections nerveuses : les maladies du système nerveux proprement dites, à lésion organique connue ; les névroses, dont la cause et la lésion organique nous échappent ; les maladies mentales qui se rapprochent beaucoup des névroses, mais qui en diffèrent par leur localisation purement psychique. Cette classification artificielle et provisoire, sujette à beaucoup de critiques, est cependant la seule qui soit possible à l'heure actuelle. Il sera parlé plus tard des névroses. On trouvera à l'art. FOLIE, DÉMENCE, MANIE l'étude des maladies mentales. Un grand nombre de traits communs réunissent cependant les maladies nerveuses entre elles. Les symptômes se rapportent tous à trois grandes classes : troubles de la motilité, troubles de la sensibilité, troubles de l'intelligence. Ces troubles peuvent consister en une disparition ou une exagération de la fonction paralysie, avec ses divers degrés, convulsions et contractures et tremblements pour la motilité : anesthésies, hypéresthésies et névralgies pour la sensibilité : vertiges, délire, coma pour l'intelligence. Mais, en dehors de ces traits communs, chacune d'entre elles possède une physionomie, un caractère spécial qui en fait une espèce bien déterminée.

Au point de vue étiologique, les affections du système nerveux ont aussi des relations communes. Toutes ou presque toutes, elles se développent sous l'influence de l'hérédité (V. ce mot), suivant le type similaire ou dissimilaire. Parmi les causes habituelles qui les provoquent ou qui en sont les agents révélateurs, il faut noter l'arthritisme, les diverses intoxications, en particulier l'alcoolisme, les diverses maladies infectieuses et tout spécialement la syphilis.

Nous nous bornerons à énumérer les principales parmi les affections du système nerveux qui reconnaissent une cause organique. Elles se divisent tout naturellement en *maladies des méninges* (méningites aiguës et chroniques) : *maladies du cerveau*, qui comprennent les tumeurs du cerveau et du cervelet ; les encéphalites et la paralysie générale, les hémorragies, les embolies et les thromboses cérébrales, l'anémie et la congestion du cerveau ; *maladies de la protubérance et du bulbe* qui ne comprennent comme maladie fréquente que la paralysie labio-glossolaryngée et les compressions du bulbe ; *maladies de la moelle*, comprenant les compressions de la moelle, mais surtout les myélites, divisées elles-mêmes, suivant leur siège et leur forme, en myélites aiguës et myélites chroniques. Parmi ces dernières, nous devons particulièrement citer l'ataxie locomotrice progressive, la sclérose en plaques et l'atrophie musculaire progressive. A la suite des maladies du système nerveux proprement dit, il nous faut placer les affections des nerfs et les affections de l'appareil musculaire locomoteur. On trouvera aux divers articles de cette *Encyclopédie* les détails se rapportant à ces diverses affections.

D^r M. POTEL.

NERVEZAIN. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre ; 40 hab.

NERVI. Ville maritime d'Italie, prov. et à 40 kil. E. de Gènes ; 3.000 hab. Villégiature très fréquentée, surtout en hiver (température hivernale moyenne + 11°).

NERVIEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 4.189 hab.

NERVII. Peuple de la Gaule Belgique qui, selon Tacite et Strabon, aurait été de race germanique. Leur territoire, qui s'étendait sur le Brabant, le Hainaut et le pays de Bavai, confinait au N. aux *Menapii*, à l'E. aux *Eburones* et aux *Aduaticii*, au S. aux *Viromandui*, à l'O. aux *Bello-*

vaci, aux *Atrebates* et aux *Menapii*. Ils avaient dans leur clientèle cinq peuplades : les *Centrones*, les *Grudii*, les *Levaci*, les *Pleumoxi* et les *Geiduni*. Les *Nervii*, que les Belges eux-mêmes, au dire de César, considéraient comme le peuple le plus sauvage d'entre eux, étaient une nation belliqueuse et vaillante. Pour empêcher toute corruption de leurs mœurs primitives, ils ne permettaient point aux marchands étrangers de pénétrer dans leur pays et prohibaient le vin ainsi que les objets de luxe. Ennemis implacables des Romains, ils se retirèrent, à l'approche de César, pendant sa première campagne de Belgique en 57, après avoir mis en sûreté leurs femmes et leurs enfants dans des forêts marécageuses et inaccessibles, pour se concentrer, sous le commandement de leur chef Boduognatos, derrière la Sambre (*Sabis*) avec les *Atrebates* et les *Viromandui*. C'est là que César, dans une bataille formidable, faillit exterminer cette nation vaillante, dont il ne put s'empêcher d'admirer l'héroïsme. Il raconte que de 60.000 combattants il en restait 500 à peine. Le vainqueur laissa aux Nerviens soumis leur territoire et leurs *oppida* ; mais quand, en 54, la seconde guerre de Belgique éclata, entraînés par Ambiorix, ils assiégèrent le camp romain de Cicéron et essayèrent une seconde fois une complète déroute de la part de César, accouru à marches forcées. Leur principale ville était *Bagacum* (Bavai) ; en outre, ils avaient *Turnacum* (Tournai), *Camaracum* (Cambrai) et, d'après les itinéraires, *Vodgoriacum* (Waudrez), *Duronum* (Etroeuft) et *Hermonacum* (?). Quand, à la fin du IV^e ou au commencement du V^e siècle, la ville de *Bagacum* eut été détruite, le territoire des *Nervii* fut partagé en deux cités qui, plus tard, formèrent les diocèses de Cambrai et de Tournai.

L. WILL.

BIBL. : E. DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule romaine*. — WAUTERS, *Nouvelles Etudes sur la géogr. ancienne de la Belgique* ; Bruxelles, 1867.

NERVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam ; 388 hab.

NERVION. Fleuve côtier d'Espagne, prov. d'Alana et des Asturies, qui passe près d'Orduña, à Bilbao, met en mouvement beaucoup d'usines et se jette dans l'Atlantique, en aval de Portugaleta ; 60 kil. de long.

NERVO (baron Gonzalve de), écrivain français, né à Paris en 1810. Ancien officier, ancien receveur général des finances, il a publié de nombreux travaux qui portent notamment sur notre histoire financière et qui lui ont valu une légitime réputation. Citons de lui : *Un tour en Sicile* (Paris, 1834, 2 vol. in-8) ; *les Finances de la France sous le gouvernement de Napoléon III* (Paris, 1861, in-8) ; *les Budgets de la France et de l'Angleterre* (1862, in-8) ; *les Finances françaises sous l'ancienne Monarchie, la République, le Consulat et l'Empire* (1863, 2 vol. in-8) ; *l'Administration des finances sous la Restauration* (1863, in-8) ; *les Finances françaises sous la Restauration* (1865-68, 4 vol. in-8) ; *l'Espagne en 1867, ses finances, son administration, son armée* (1868, in-8) ; *la Monarchie espagnole : ses origines, sa fondation* (1869, in-8) ; *le Comte Corveto, ministre-secrétaire d'Etat des finances sous Louis XVIII* (1869, in-8) ; *Histoire d'Espagne depuis ses origines* (1870-73, 4 vol. in-8) ; *Isabelle la Catholique, reine d'Espagne* (1874, in-8) ; *Souvenirs de ma vie* (1872, in-12) ; *Carnet du Monde. Nice 1874-75* (1875, in-12) ; *Gustave III, roi de Suède et Anckarström* (1876, in-8) ; *la Duchesse de Puerto-Real, Souvenirs d'un octogénaire* (1884, in-12) ; *Notes d'album* (1886-90, 2 vol. in-12). Il a publié encore les *Notes sur la Russie* (1835-40) du baron de Barante, son beau-père (Paris, 1875, in-8).

NERVO (baron de), littérateur français, né en 1835, mort à Paris le 17 avr. 1883, fils du précédent. Secrétaire du prince Napoléon dans son gouvernement de l'Algérie, il entra ensuite dans l'administration préfectorale et fut chef de cabinet de M. de Goulard au ministère de l'inté-

rieur en 1872. Il était en 1873 préfet de l'Allier, puis de la Haute-Loire, et il se distingua par la vigueur de la pression qu'il exerça sur ces départements en faveur du gouvernement du Seize-Mai ; aussi fut-il révoqué après le triomphe des 363. On a de lui : *les Trois Âges de la vie* (Paris, 1878, in-12) ; *Caractères contemporains* (1879, in-12) ; *Lucia ou la statue du mont Cassin* (1880, in-12) ; *les Mémoires de mon coupé* (1881, in-12) ; *les Trois Danseurs de Valentine* (1882, in-12) ; *les Confidences d'une hirondelle* (1883, in-12).

NERVURE. I. BOTANIQUE (V. FEUILLE).

II. ARCHITECTURE. — En architecture, et surtout dans l'architecture gothique, ce mot de nervure s'applique aux côtes ou arêtes saillantes séparant les diverses parties des voûtes ogivales et formant comme l'ossature de ces voûtes. En fait, les nervures sont des arcs appareillés en claveaux, répartissant la charge à supporter sur les points d'appui et permettant de n'employer que des matériaux de remplissage pour garnir les intervalles compris entre les nervures. D'abord d'un profil très simple et le plus souvent en forme de boudin, à l'époque de transition du style roman au style gothique, les nervures virent se multiplier leur nombre, se compliquer et comme se déchaîner les profils de leurs moulures et enfin apparaître, à côté des nervures utiles à la construction, d'autres nervures comme de

remplissage, purement décoratives et retombant parfois en clés pendantes à l'époque de transition du style gothique à la première Renaissance. — En sculpture ornementale, on appelle nervures les reliefs formés par les côtes des feuillages ; en menuiserie, on donne ce nom aux feuillures de forme triangulaire pratiquées sur les faces des poteaux de remplissage, du côté des plâtres, pour recevoir le lattis ; en serrurerie, les nervures sont des filets saillants renforçant des pièces, afin d'en augmenter la résistance. Enfin on appelle encore nervures ou nerfs, dans l'art du relieur, de forts filets demi-ronds saillants sur le dos des livres.

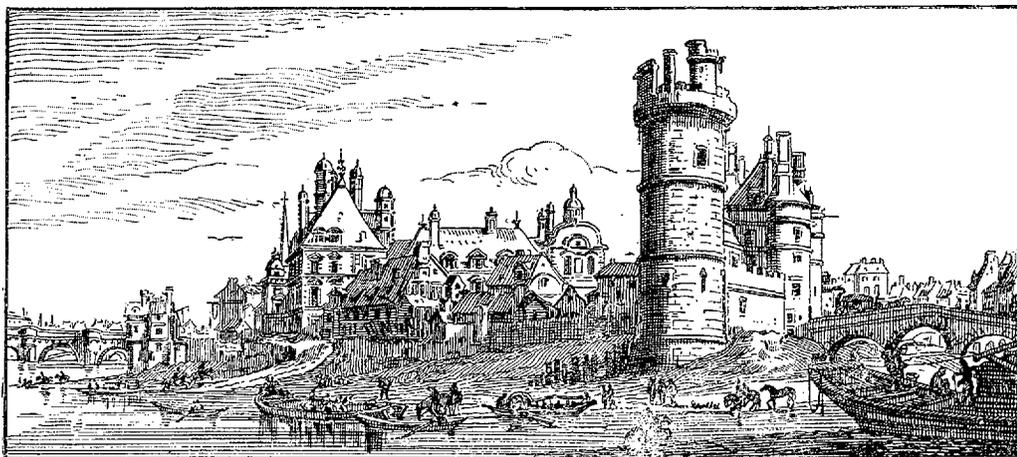
Charles Lucas.

NÉRY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy ; 521 hab. Sucrierie. Clocher du ^{xii}^e siècle, terminé par une flèche dentée du ^{xv}^e siècle.

NESCHERS. Com. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix ; 1.016 hab.

NESCUS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de la Bastide-de-Sérou ; 207 hab.

NESLE (Tour de). Une des tourselles de l'ancienne enceinte de Paris, située sur la r. g. de la Seine, en face de la tour du Louvre, à peu près à l'angle gauche du palais de l'Institut ; elle avait 25 m. de haut et 10 m. de diamètre ; ronde, massive, fondée sur pilotis, elle était accolée à une tour plus petite renfermant un escalier à



La Tour de Nesle, d'après une gravure d'Israël Silvestre (Bibliothèque Nationale).

vis. Elle est citée en 1210 sous le nom de *tornella Philippi Hamelini super Secanam*. Un sire de Nesle bâtit au ^{xiii}^e siècle un hôtel à côté, et la tournelle fut annexée à l'hôtel. Callot, Perelle et Israël Silvestre (vers 1635) ont laissé un grand nombre de vues peintes ou gravées de ce monument, qui fut abattu en 1660. — Philippe le Bel acquit en 1308 d'Amauri de Nesle l'hôtel avec la tournelle ; Philippe V en fit don à sa femme Jeanne de Bourgogne (1319), qui ordonne par testament (1323) de le vendre au bénéfice du Collège de Bourgogne qu'elle avait fondé en l'Université de Paris. — D'après une tradition répandue dès le ^{xv}^e siècle, embellie et popularisée par un drame d'Al. Dumas et Gaillardet (1832), la « tour de Nesle » aurait été le théâtre des orgies d'une reine de France, sorte d'ogresse obscène qui y attirait des écoliers, et qui, après en avoir joui, les faisait jeter à la rivière pendant la nuit ; le philosophe *Buridan* (V. ce nom) aurait failli, dans sa jeunesse, être victime de cette ogresse. De quelle reine s'agit-il ? Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et Marguerite de Bourgogne, femme de Louis X, doivent être mises hors de cause, quoique certaines versions de la légende les incriminent. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V, est la seule princesse du commen-

cement du ^{xiv}^e siècle qui ait réellement habité l'hôtel de Nesle au bord de l'eau (dont la tournelle dépendait). Son testament prouve d'ailleurs qu'elle s'intéressait aux écoliers ; mais rien, si ce n'est la légende, n'autorise à croire que ce ne fut pas en tout bien, tout honneur. Ch.-V. L.

BIBL. : A. BERTY, *Topographie historique du vieux Paris ; Région occidentale de l'Université* ; Paris, 1887, in-4.

NESLE (Nigella). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, sur l'Ingond ; 2.285 hab. Cette localité faisait autrefois partie de la généralité de Soissons et du diocèse de Noyon. Chef-lieu d'une seigneurie importante érigée d'abord en comté en 1466, puis en marquisat en 1545. Yves de Nesle, le premier seigneur connu, vivait vers 960. En 1220, après l'extinction de la première maison de Nesle, la seigneurie passa à celle de Clermont. Après avoir été successivement aux familles de Flandre (v. 1303), d'Amboise (v. 1324), de Sainte-Maure (v. 1338), de Laval (v. 1377), Aux Epaulles (1390), de Monchy (1627), elle fut vendue en 1666 par Jean-Baptiste de Monchy à Louis-Charles de Mailly, dont les descendants la conservèrent jusqu'à la Révolution. La ville de Nesle fut assiégée et prise en 1472 par Charles le Téméraire, qui y fit un épouvantable carnage. L'ancienne collégiale de Notre-Dame,

aujourd'hui paroissiale, est un intéressant édifice roman à trois nefs non voûtées à l'origine, singulièrement modifié à diverses époques : son chevet est élevé sur une curieuse crypte rectangulaire dont la voûte d'arêtes repose sur des colonnes isolées en pierre noire de Belgique, et qui paraît remonter au XI^e siècle.

BIBL. : De CAGNY, *Hist. de l'arr. de Péronne et de plusieurs localités circonvoisines*; Péronne, 1867, in-8, t. II, pp. 411 à 525. — DUHAMEL-DUCHEJAN, *Description archéologique du canton de Nesle*; Péronne, 1884, in-8, pp. 82 à 160.

NESLE-ET-MASSOULT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes; 247 hab.

NESLE-HODENG. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel; 593 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Fabrication de fromages dits *neufchâtels*.

NESLE-LA-REPOSTE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Esternay; 268 hab.

NESLE-LE-REPOS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Dormans; 279 hab.

NESLE-L'HÔPITAL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 161 hab.

NESLE-NORMANDEUSE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy; 547 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Verrerie.

NESLE. Branche de la maison de Clermont, dont l'origine remonte à *Simon* de Clermont-Nesle, fils de Raoul I^{er} de Clermont, sire d'Ailly, et de Gertrude de Nesle, mariés en 1224, et qui fut régent du royaume avec Mathieu, abbé de Saint-Denis, pendant la seconde croisade de saint Louis. A cette branche appartenaient *Raoul* de Clermont, connétable de France, et *Guy I^{er}* de Clermont, maréchal de France, tous deux fils du premier, et tués à Courtrai le 11 juil. 1302, et *Guy II* de Clermont, aussi maréchal de France, petit-fils de *Guy I^{er}*, tué dans un combat à Moron, en Bretagne, le 14 août 1352.

NESLE (L.-J. de MAILLY), maîtresse de Louis XV (V. MAILLY).

NESLE (Pauline-Félicité, dame de VINTIMILLE, demoiselle de), née en août 1742, la seconde des quatre filles de Louis de Mailly, marquis de Nesle, et de Félice-Armande de La Porte-Mazarin, qui furent tour à tour e même simultanément maîtresses de Louis XV. Elle partagea les faveurs du roi avec sa sœur aînée, M^{me} de Mailly, mais d'une façon plus discrète. Le 27 sept. 1739, elle avait épousé Jean-Baptiste-Félix-Hubert de Vintimille, comte du Luc, et mourut le 9 sept. 1744, à l'âge de vingt-neuf ans, des couches d'un fils sur lequel, dit Barbier (*Journal*, III, 308), « le comte de Vintimille, son mari, a tenu de fort mauvais propos, comme n'ayant pas grande part à cet enfant que l'on disait être d'un bien plus haut rang, mais cela n'a pas grande apparence, attendu la liaison connue avec M^{me} de Mailly, sa sœur ». La ressemblance que ce fils eut plus tard avec Louis XV le fit surnommer le *Demi-Louis*. Le roi, auprès duquel M^{me} de Nesle avait un grand crédit, parut fort affecté de sa mort. Elle était laide, mais pleine d'esprit.

NESLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 409 hab.

NESLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Samer; 743 hab.

NESLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy; 340 hab.

NESLES-LA-VALLÉE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam, sur la r. dr. et à peu de distance de l'Oise; 864 hab. Stat. du chem. de fer de Valmondois à Marines. Nesles possède une belle église (mon. hist.) des XII^e et XIII^e siècles. On y voyait aussi autrefois un beau château, mais il est aujourd'hui démoli. Non loin de Nesles se trouve la ferme de Lannay, où le poète Santeuil fit construire la tour carrée que l'on y voit encore; Santeuil, dit-on, habitait, l'un

après l'autre, les trois étages de sa tour, pensant que ses idées



Église de Nesles-la-Vallée (mon. hist.).

devenaient plus heureuses au fur et à mesure qu'il montait.

NESLETTE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 73 hab.

NESMOND (François-Théodore de), magistrat français, né en 1598, mort à Paris le 25 nov. 1664. Fils d'André de Nesmond, premier président du parlement de Bordeaux (1611-16), qui fut un des meilleurs conseillers d'Henri IV, il fut conseiller au parlement de Bordeaux, devint maître des requêtes en 1624 et président à mortier au parlement de Paris (20 déc. 1636). Il rendit de grands services au prince de Condé qui le nomma surintendant de sa maison, et il eut une part considérable aux négociations qui eurent lieu pendant la Fronde entre le parti royal et celui des révoltés. Le roi le fit entrer au conseil privé. Il avait épousé en 1624 Anne de Lamoignon, fille du premier président au parlement de Paris. — Un de ses fils, *Guillaume*, mort à Paris le 19 mars 1693, conseiller au Parlement en 1649, président à mortier en 1658, maître des requêtes en 1659, avait épousé Marguerite de Miramion, fille de la fameuse Marie Bonneau (V. MIRAMION). — Un autre, *François-Théodore*, né à Paris le 1^{er} sept. 1629, mort le 7 juin 1745, abbé de Chézy, devint en 1664 évêque de Bayeux, et laissa les meilleurs souvenirs dans son diocèse.

NESMOND (Henri de), prélat français, né à Bordeaux vers 1675, mort à Toulouse le 27 mai 1727, petit-fils du précédent. Abbé de Chézy (1682), évêque de Montauban (1687), il administra très habilement son diocèse, entra comme conseiller au parlement de Toulouse en 1695, devint en 1703 archevêque d'Albi et en 1719 archevêque de Toulouse. Il présida plusieurs fois les Etats du Languedoc, et, élégant orateur, s'attira les bonnes grâces de Louis XIV, puis de Louis XV. Le 30 juin 1719, il fut nommé membre de l'Académie française, en remplacement de Fléchier. En dehors de ses *Discours et Sermons* (Paris, 1734, in-42), il n'a guère laissé que des écrits sans importance et des petits vers assez agréablement tournés.

NESMOND (M^{me} la présidente de) (V. MIRAMION [M^{me} de]).

NESMY. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de la Roche-sur-Yon; 1.490 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

NESOKERODON (Paléont.) (V. CAVITÉS).

NESOKIA (Zool.) (V. RAT).

NESOMYS (Zool.) (V. HAMSTER).

NESOTRAGUS (Zool.) (V. ANTILOPE, t. III, p. 240).

NESPLOY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde; 403 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NESPOULS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive; 783 hab.

NESQUE (Torrent) (V. VAUCLUSE [Dép.]).

NESS (Fleuve et lac) (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 138).

NESSA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Muro; 515 hab.

NESSERLODE. Famille d'origine allemande, de la noblesse westphalienne, originaire de Nesselroth, sur la Wupper, près de Solingen. Le nom se trouve cité dès le x^e siècle. La branche aînée, celle des *Nesselrode-Landskron*, comtes d'empire depuis 1740, s'éteignit.

La branche cadette est celle des *Nesselrode-Ereshoven*, comtes d'empire depuis 1705.

En 1389, cette famille se divisa en branche aînée de *Nesselrode-Reichenstein* et *Landskron* et branche cadette de *Nesselrode-Ereshoven*. La première se subdivisa en deux lignées, qui obtinrent, en 1698 et 1710, la dignité de comtes d'empire; elle s'est éteinte en 1824. La branche cadette (comtes d'empire du 4 sept. 1705) obtint, en 1729, l'indignat hongrois. Son chef est le comte Maximilien, né le 20 déc. 1817, qui fut grand maître de la cour de l'impératrice Augusta, femme de Guillaume I^{er}. Mais les plus illustres représentants de cette branche sont ceux de Russie, descendants du comte *Max-Julius-Wilhelm-Franz* de Nesselrode, né le 24 oct. 1724, mort à Francfort-sur-le-Main le 8 mars 1810, après avoir représenté la Russie à Lisbonne et à Berlin.

Son fils, le comte *Robert*, né à Lisbonne le 14 déc. 1780, mort à Saint-Petersbourg le 23 mars 1862, fut élevé à Berlin, attaché à l'ambassade de Berlin (1802), puis secrétaire d'ambassade à Stuttgart (1805-6), chargé d'affaires à La Haye (1807), conseiller d'ambassade à Paris. Il gagna la faveur de l'empereur Alexandre I^{er} et fut, à partir de 1812, le véritable chef de la diplomatie russe. Au moment de la guerre contre Napoléon (1813-14), ce fut lui qui négocia les traités d'alliance et rédigea presque toutes les notes et déclarations des puissances alliées, en dernier lieu le traité de Paris, du 30 mai 1814. Son rôle fut considérable au congrès de Vienne. Le 9 août 1816, le tsar le nomma ministre des affaires étrangères, poste qu'il conserva quarante ans. Il fut l'un des partisans convaincus de la Sainte-Alliance, accompagna le tsar au congrès d'Aix-la-Chapelle, Troppau, Laibach, Vérone. Nicolas I^{er} lui conserva sa faveur et lui donna de vastes domaines à l'O. et au S. de la Russie. Il déploya une habileté particulière dans la question d'Orient, tirant parti de l'affaiblissement de la Turquie pour la subordonner à la Russie par le traité d'Unkiar-Skelessi (8 juil. 1833), grave échec pour l'influence britannique. Il affaiblit ensuite l'influence française en 1840 et sauva la Porte du danger égyptien. En 1844, il fut récompensé de ses succès par le titre de chancelier de l'empire. Lors des événements de 1848, il observa une réserve prudente jusqu'au jour où la révolution de Hongrie lui fournit l'occasion de sauver l'Autriche par une intervention armée, qui porta un coup mortel au mouvement révolutionnaire. Le traité de Bolta-Liman assura la prépondérance russe dans les principautés danubiennes. L'attitude de Nicolas I^{er} vis-à-vis de Napoléon III compromit ces résultats. Nesselrode, lorsque la question d'Orient s'envenima, à partir de 1853, soutint la nécessité d'une solution pacifique. Mais il fut débordé, et la guerre de Crimée ruina l'hégémonie russe qu'il avait établie sur l'Europe orientale et l'Asie occidentale. Après avoir signé le traité de Paris du 20 mars 1856, il se démit de la chancellerie le 15 avr., restant seulement membre du conseil de l'Empire. Il a laissé une autobiographie (trad. all., Berlin, 1866). — Son fils unique *Dmitri*, né le 23 déc. 1816, fut conseiller d'Etat et grand maître de la cour.

A.—M. B.

NESSLER (Julius), chimiste et agronome allemand, né à Kehl le 27 juin 1827. Après avoir étudié la pharmacie à Strasbourg et à Fribourg, il fut préparateur de Babos et de Bunsen, entra, en 1856, dans une fabrique de produits

chimiques, fonda à Carlsruhe, en 1859, une station de chimie agricole, qui fut acquise plus tard par l'Etat, et, appelé à y professer, s'acquitta vite une grande notoriété par d'importants travaux intéressant l'agriculture et la viticulture. Il a publié : *Der Wein und seine Bestandteile* (2^e édit., Chemnitz, 1866); *Der Tabak, seine Bestandteile und seine Behandlung* (Mannheim, 1867); *Naturwissenschaftlicher Leitfaden für Landwirte und Gärtner* (2^e édit., Berlin, 1888); *Die Vereilung, Pflege und Untersuchung des Weins* (6^e édit., Stuttgart, 1894), etc.

NESSON (Pierre de), poète fr. du début du xv^e siècle, attaché à Jean I^{er}, duc de Bourbon, auteur d'un *Lay de guerre*, de *Paraphrases de Job* et d'un *Hommage à Notre-Dame*.

NESSUS (Myth.) (V. CENTAURE).

NESTALAS ou **PIERREFITTE-NESTALAS.** Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès; 701 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

NESTE d'Oo. Rivière de France (V. GARONNE [Haute-], t. XVIII, p. 553).

NESTES. Ancien pays de la France, qui fut, au moyen âge, une baronnie mouvante du duché de Gascogne. Il correspond à la vallée de Neste, comprenant le bassin inférieur de la rivière de ce nom. Il avait pour chef-lieu Labarthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées).

NESTIER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent; 543 hab.

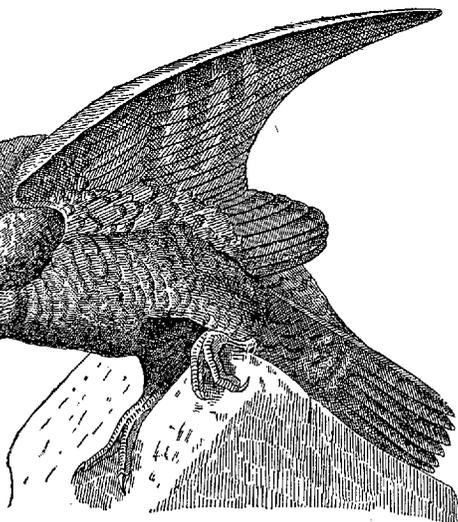
NESTOR. I. MYTHOLOGIE. — Héros légendaire de l'époque homérique. Fils de Nélée et de Chloris, roi de Pylos, époux d'Eurydice ou d'Anascibia (fille de Cratiens ou d'Atree), père de Peisidice, Polycaste, Persée, Stratus, Oëretus, Echepron, Pisistrate, Antiloque, Thrasyède. Quand Heraklès massacra Nélée et ses fils, Nestor échappa parce qu'il était chez les Géréniens; une autre version (Philostr., *Her.*, 2, Paus., IV, 3) veut qu'il ait été épargné par le vainqueur parce qu'il n'avait pas participé à l'enlèvement des bœufs de Geryon. Dans sa jeunesse, Nestor se distingua à la guerre contre les Arcadiens et les Eléens, il figure aussi dans celle des Lapithes contre les Centaures, parmi les Argonautes et les chasseurs de Calydon. Il est surtout connu par l'*Illiade* et l'*Odyssée*; il amène de Pylos soixante navires contre Troie; c'est le sage vieillard qui a régné sur trois générations, universellement respecté pour son savoir, son équité, son éloquence; il décide Achille à se joindre à l'expédition, le réconcilie avec Agamemnon. Après la prise de Troie, il revient avec Ménélas et Diomède et continue de régir Pylos, où il reçoit la visite de Télémaque.

II. ORNITHOLOGIE. — Genre de Perroquets caractérisé par un bec grand à mandibule supérieure deux fois plus longue que l'inférieure, arquée en demi-cercle et pointue à l'extrémité qui est très comprimée, sillonnée sur les côtés. La base du bec est garnie de plumes effilées en forme de poils qui s'étendent jusqu'aux oreilles; la cirre du bec est en partie couverte de plumes semblables. La pointe de la langue est munie d'une frange de poils fins. — Ces caractères ont fait classer ce genre dans une famille à part (*Nestoridae*), qui ne renferme que le seul genre *Nestor* propre à la Nouvelle-Zélande et à quelques îles voisines de la Polynésie. Ces Perroquets sont d'assez grande taille, revêtus d'un plumage soyeux varié de gris, d'olivâtre et de rouge. Ils sont à demi nocturnes, ont des habitudes sociables et sautent en marchant. On en connaît cinq espèces : le *Nestor notabilis* habite l'île du S. de la Nouvelle-Zélande où il porte le nom indigène de *Kea*; le *N. meridionalis*, dont on distingue trois variétés, habite l'île septentrionale du même archipel et porte le nom de *Kaka*; le *N. Esslingi* est peu connu; le *N. productus*, remarquable par son très long bec, est de l'île Philipp, et le *N. Norfolkensis* de l'île Norfolk : ces deux dernières espèces sont éteintes.

Les deux premières espèces sont les seules dont on connaisse les mœurs. Le *Nestor meridionalis* habite les régions montagneuses de la Nouvelle-Zélande. Ils ne se

montrent que le soir, par petites bandes qui poussent des cris discordants (*kaka-kaka*), en se livrant à la recherche des insectes et des larves qu'ils saisissent dans les fissures des troncs d'arbres, au milieu des plantes épiphytes, à l'aide de leur long bec pointu. Dans la saison des fruits, ils mangent aussi des baies et des graines. Ils sucent les fleurs du Rata (*Metrosideros*), à l'aide de leur langue pécicillée. Bien que leur vol soit lourd, ils émigrent périodiquement d'un canton à l'autre. A l'époque de la reproduction, le mâle et la femelle sont toujours ensemble; le nid n'est pas compliqué: c'est un trou d'arbre où la femelle dépose en novembre quatre œufs, rarement six. Les jeunes commencent à sortir du nid en janvier (qui correspond à notre mois de juillet). Cet oiseau s'apprivoise aisément: c'est un imitateur parfait qui apprend à parler comme la plupart des Perroquets.

Le Kéa (*N. notabilis*) habite les montagnes rocheuses et les sommets les plus inaccessibles de l'île du Sud, à la limite des neiges éternelles. En hiver, il en descend pour chercher sa nourriture dans des régions moins désolées. Ses mœurs se rapprochent de celles du précédent, mais il est devenu célèbre par ses habitudes carnivores qui en font un véritable oiseau de proie. Autrefois il se nourrissait surtout de larves d'insectes; mais l'introduction des moutons à la Nouvelle-Zélande a développé ses instincts carnivores au point qu'actuellement il se nourrit presque exclusivement de la chair de ces animaux. Lorsque les colons tuent et dépouillent un mouton, ils jettent la tête: les Kéas arrivent à tire-d'aile et peu d'heures après les os sont parfaitement nettoyés. Mais ils ne s'en tiennent pas là: lorsque les moutons sont au pâturage, ils se jettent sur eux, se cramponnent à leur laine et déchirent la peau, cherchant à atteindre les reins entourés d'une graisse dont l'oiseau est très friand. Pour s'emparer des Kéas, on place une peau de mouton sur le sommet d'une hutte, et pendant qu'ils cherchent à en arracher des lambeaux on les tue ou on les prend au piège. Ils sont devenus si familiers et si peu craintifs qu'on peut les tuer à coups de pierres (V. PÉROQUET).



Nestor meridionalis.

E. TROUSSART.

NESTOR, moine russe du monastère Petchersky (monastère des Cryptes) à Kiev. Il avait composé, avant 1091, un *Récit sur la vie et la mort de saints martyrs Boris et Gleb* et la *Vie de Théodose, hegoumène du monastère Petchersky*. On lui avait attribué faussement un *Récit contemporain traitant de l'origine de la Russie, de celui qui fut le premier prince à Kiev, et de ce que devint la terre russe*, chronique à laquelle on avait longtemps donné le nom de la *Chronique de Nestor*. La cause de cette erreur vint de ce fait que l'auteur de cette chronique insiste avec force de détails sur les vies de saints Boris et Gleb et de saint Théodose, dont les vies ont été composées par Nestor, et comme au XIII^e siècle, dans *Paternik* (vies des pères du monastère Petchersky), on lui donna l'épithète de chroniqueur, on le prit pour l'auteur de cette chronique, malgré les contradictions flagrantes qui existent entre certains détails de la chronique et ceux que l'on rencontre dans les biographies. Cette chronique, telle que

nous la possédons, est une compilation dont la paternité reste douteuse avec les données actuelles de la science; c'est pourquoi on la désigne volontiers aujourd'hui sous le nom de chronique primitive (*pervonatchalnaja ljetopis*). Mais il ne faut pas oublier qu'elle n'est pas le premier, mais seulement le plus important, parmi les premiers monuments historiques de la littérature slavonne russe. D'après les renseignements qu'on tire de cette chronique, on voit que son auteur anonyme était entré au monastère Petchersky à l'âge de dix-sept ans. Il y fut chargé en 1091 de la translation du corps du saint abbé Théodose, qui vivait encore à son entrée au monastère. En 1096, lorsque ce monastère fut pillé par les Palovtzes, qui avaient attaqué Kiev, notre moine échappa heureusement à la mort avec ses frères. La chronique a été composée en langue slavonne vers 1116, mais le récit s'arrête, brusquement interrompu, en 1113. Elle commence, comme les chroniques byzantines, par le partage de la terre entre les fils de Noë, et se hâte de passer aux Slaves, descen-

dants de Japhet. C'est seulement à partir de 882 (prise de Kiev par Oleg) que le récit prend de l'ampleur et se continue dans l'ordre chronologique jusqu'aux premières années du XII^e siècle, sans souci de groupement des faits. Le cadre du récit est religieux, et les faits sont présentés comme se produisant dans l'ordre fixé par la Providence divine. Le chroniqueur ne doute pas de la force de la magie, de même qu'il voit dans les phénomènes du ciel les signes précurseurs des misères qui vont s'abattre sur la terre. Les sources de la chronique sont les récits des contemporains, traductions des chroniqueurs grecs (spécialement Georges

Hamartolos) et des *palei*, la Sainte écriture, des récits apocryphes, les biographies et légendes des Saints (faites chez les Slaves du Sud et chez les Russes), traditions populaires (varegues et slaves) et éphémérides des monastères. Quelquefois il rapporte les clauses de traités, passés entre les Russes et les Grecs, dont l'authenticité est hors de doute; parfois il laisse l'impression qu'il n'a fait que traduire en prose certains poèmes épiques. Pour les quarante dernières années, l'auteur est un témoin oculaire de ce qui s'est passé autour de son monastère. Le nombre des manuscrits de cette chronique est considérable. La commission archéologique de Saint-Petersbourg en a examiné 168. Ils sont divisés en deux grandes familles, dont une est représentée par le manuscrit *laurentin*, copie faite par le moine Laurent en 1377, et l'autre par le manuscrit *hypatien*, copie faite à la fin du XIV^e siècle, au monastère de saint Hypatius, à Kostroma. La première édition critique de cette chronique fut donnée par Ludwig Schlötzer, avec un commentaire et la traduction (Göteborg, 1802-9, in-8). La première traduction française est de Louis Paris, *la Chronique de Nestor* (Paris, 1834, 2 vol. in-8), mais ce fut seulement après la publication de deux manuscrits par la commission archéologique de Saint-Petersbourg, en 1846, que l'on put entreprendre une traduction vraiment satisfaisante. Cette tentative fut faite avec succès par L. Leger (*Chronique dite de Nestor*; Paris, 1884, in-8). M. GARILLOVITCH.

BIBL.: Collection complète des chroniques russes, pub.

par la commission archéologique de Saint-Petersbourg, 1846, t. I et II. — F. MIKLOSICH, *Chronica Nestoris*, textum russo-slovenicum; Vienne, 1860, in-8. — BIELOWSKI, *Monumenta Poloniae historica*; Lemberg, 1864, in-4, t. I. — K.-J. ERBEN, *Nestoruv le topis rusky*; Prague, 1867, in-8. — C.-W. SMITH, *Nestors Russishe Kronike oversat og forklaret (af)*; Copenhague, 1869, in-8. *Vestnik Evrope*, 1873, t. I-III. — E. GOLOUBINSKI, *Histoire de l'Eglise russe*; Moscou, 1880-1881, 2 vol. in-8. — L. LEGER, *Chronique dite de Nestor*; Paris, 1884, in-8. — Cf. *Archiv für slavische Philologie*, 1885, p. 578, et *Rev. Quest. histor.*, 1884, p. 359, etc. — Bibliographie complète dans A. POTTHAST, *Wegweiser durch die Geschichtswerke des europ. Mittelalters*; Berlin, 1896, in-8, pp. 843-845.

NESTOR (Dionisio), lexicographe italien, né à Novare. Il vécut dans la seconde moitié du xv^e siècle et fut frère mineur. Nous avons de lui un ouvrage très connu, intitulé *Nestor vocabulista*, dédié à Ludovic le More et imprimé à Venise en 1496. Ce volume contient quelques remarquables poésies italiennes en terzines, traitant de sujets religieux.

NESTORIANISME (V. NESTORIUS).

NESTORIENS, CHALDÉENS, CHRÉTIENS DE SAINT THOMAS (V. NESTORIUS).

NESTORIUS, patriarche de Constantinople, né à Germanicia (Syrie), mort en une année fort diversement rapportée : 440? 454? Après la mort (24 déc. 427) de Sisinnius, évêque de Constantinople, les partis qui avaient troublé son Eglise pendant sa vie se disputèrent si haineusement sa succession que Théodose II estima nécessaire de prendre un évêque au dehors. Le prenant dans une ville et dans une situation que le souvenir de Jean Chrysostome rendait vénérables, il désigna Nestorius, qui avait été moine au couvent de Saint-Euprepus, près d'Antioche, et était devenu prêtre en cette ville, prédicateur renommé pour sa science, son éloquence et ses austérités. Nestorius fut consacré le 10 avr. 428. Dès le commencement de son épiscopat, il se signala par son ardeur pour l'orthodoxie, et par un zèle intransigeant contre tout ce qui lui paraissait hérésie : supprimant le peu de tolérance qu'on avait gardée envers les ariens, instituant des persécutions contre les macédoniens et les quartodécimans et s'efforçant d'en provoquer contre les novatiens. Il s'était ainsi attiré la haine de tous les chrétiens qui étaient plus ou moins séparés de l'Eglise officielle, lorsqu'il se fit accuser lui-même d'hérésie, en heurtant la foi ou du moins les formules de la dévotion du peuple. — Il avait amené comme syncelle un prêtre nommé Anastase, disciple comme lui de Théodore de Mopsueste (mort vers 429), qui fut, après Diodore de Tarse (mort vers 394), le plus éminent docteur de la théologie d'Antioche. A l'inverse des Alexandrins, qui s'adonnaient aux spéculations métaphysiques et aux imaginations mystiques, les théologiens d'Antioche s'attachaient à tirer des faits consignés dans le Nouveau Testament les éléments de leur doctrine sur la personne de Jésus-Christ. Or, ces faits : naissance d'une femme, état d'enfance, croissance, développement en sagesse, en stature et en grâce, devant Dieu et devant les hommes, faim, soif, tentation, ignorance sur plusieurs points ou connaissance limitée, subordination déclarée envers Dieu le Père, souffrances et défaillances de la passion, mort, indiquent bien une nature complètement et intégralement humaine ; tandis que la sainteté immaculée et les faits miraculeux peuvent être expliqués par une attribution divine, attribution infiniment supérieure à celle qu'aucun homme ait jamais reçue. Dans son *Traité sur l'incarnation*, Théodore de Mopsueste admet une *nature essentiellement divine* en Jésus-Christ, mais par une sorte d'adaptation, résultant de ce qu'il appelle l'*eudoxie* de Dieu, puisque la divinité proprement dite ne peut être restreinte ni par des limites, ni par des conditions. Il affirme aussi l'*unité de personne* ; mais, pour exprimer la réalisation de cette unité entre deux natures différentes, il rejette le mot *union*, et se sert du mot *conjonction* ; il repousse tout *mélange* des deux natures et toute *communication* à l'une d'elles *des attributs* de l'autre (V. COMMUNICATION DES IDIOMES) ; il réprovoque les expressions *Dieu*

est né, Dieu a souffert, Dieu est mort, employées par les apollinaristes et par les alexandrins. Quant au titre de *Mère de Dieu*, appliqué à Marie, il le tolère, mais seulement comme formule imagée, dénuée de signification théologique. — Un jour, prêchant devant Nestorius, Anastase recommanda de ne point appeler Marie *Mère de Dieu*, parce qu'elle n'était qu'une femme, et qu'il est impossible que Dieu naisse d'une femme. Ces paroles excitèrent une pénible émotion chez la plupart des auditeurs ; car le titre qu'Anastase refusait à Marie était cher au peuple et aux moines ; d'ailleurs il avait été employé par des théologiens appartenant à des partis fort différents : Athanase, le célèbre docteur de l'orthodoxie nicéenne, et Eusèbe, l'historien semi-arien. Quelque temps après, l'opinion d'Anastase fut violemment attaquée par Proclus qui, avant la nomination de Nestorius, avait été un des compétiteurs du siège de Constantinople, candidat protégé par Pulchérie, sœur de l'empereur. Nestorius prit la défense d'Anastase. Ses discours sont résumés, plus ou moins fidèlement, par Marius Mercator, qui se trouvait alors à Constantinople. Les mots *Mère de Dieu* pouvant induire le peuple à croire que le Verbe éternel est né d'une femme, Nestorius proposait de les remplacer par les mots *Mère du Christ*. Un concile tenu à Constantinople, en 429, condamna Proclus.

Les alexandrins s'empressèrent d'intervenir dans ces débats. Ils y étaient excités par les exigences de leur propre théologie et beaucoup aussi par leur haine endémique contre le siège de Constantinople, élevé à la suprématie d'honneur, sur le même rang que le siège de Rome. Cyrille, patriarche d'Alexandrie, censura d'apremment les opinions de Nestorius, dans une lettre pastorale qu'il publia lors des fêtes de Pâques (429) et dans une longue instruction qu'il adressa aussitôt après aux moines d'Egypte (Mansi, CONCIL., IV, 587). Puis il se mit en relations avec ceux qui attaquaient Nestorius à Constantinople. Au mois de juillet, il lui écrivit directement pour l'avertir des conclusions que quelques moines tiraient de sa doctrine : ils refusaient le titre de Dieu à Jésus-Christ, ne le considérant que comme l'instrument de la divinité. Nestorius répondit brièvement et dédaigneusement. Il s'ensuivit une controverse acrimonieuse, dans laquelle chacun attribuait à l'opinion de son adversaire les conséquences les plus extrêmes qui pussent en être déduites. Nestorius étant soutenu par les évêques d'Orient, attachés à la théologie d'Antioche, Cyrille chercha un appui du côté de Rome, et il réussit à obtenir l'adhésion du pape Célestin. Un concile tenu à Rome (août 430) déclara Nestorius excommunié, s'il ne se rétractait pas dans les dix jours qui suivraient la réception de cette sentence. C'était la coutume des patriarches des Eglises orientales de s'adresser ainsi à l'évêque de Rome, lorsqu'ils étaient en conflit entre eux, non parce qu'ils lui reconnaissaient un droit de suprême juridiction, puisque la décision définitive appartenait aux conciles, mais afin de s'assurer le secours d'un allié puissant. Enhardi par la décision du synode romain, Cyrille assembla à Alexandrie un concile, où il formula douze propositions dans lesquelles il opposait à l'hérésie de Nestorius, avec *anathèmes*, ce qu'il appelait la pure doctrine. Sommé d'y souscrire, Nestorius répondit par un nombre égal d'anathèmes. Les thèses de Cyrille scandalisèrent les Orientaux. Théodoret, évêque de Cyrhus (Syrie), et André, évêque de Samosate, publièrent des traités pour les réfuter. Cyrille répondit à Théodoret. Ces écrits sont, avec les lettres de Nestorius, les documents qui font connaître les idées dogmatiques des deux partis.

Nous avons indiqué plus haut la raison pour laquelle Nestorius recommandait de substituer l'expression *Mère du Christ* à l'expression *Mère de Dieu*. Il avait déclaré à plusieurs reprises, même dans deux lettres à Célestin, qu'il ne réprovoquait point cette dernière expression, lorsqu'elle était bien comprise, c.-à-d. en ce sens que l'humanité, unie avec le Verbe, est née de Marie. De cette

manière, le Verbe est devenu homme en Marie, et c'est d'elle qu'il est sorti et qu'il s'est produit comme homme. Cependant, il maintenait la différence entre la divinité et l'humanité en Jésus-Christ. Pour lui, l'humanité était le *vêtement* que le Verbe avait pris, le *temple* dans lequel il habitait. Il y avait entre les deux natures une indissoluble conjonction ; c'est pourquoi l'humanité devait être adorée avec la divinité. Mais, quoique conjointes, ces deux natures conservaient leur caractère originel ; de sorte que toutes les affections humaines : souffrances, mort, etc., devaient être attribuées à la nature humaine, tandis que les propriétés divines appartenaient exclusivement à la nature divine. — Cette doctrine étant professée par tous les Orientaux, Cyrille en concluait que Nestorius et ses adhérents divisaient le Christ en deux parties, ou même en deux personnes : le Verbe et l'homme ; car ils n'admettaient pas une union *complète*, mais seulement une union *relative* de la divinité et de l'humanité, effectuée sous certaines conditions, et en conséquence de laquelle la divinité avait communiqué à l'humanité sa dignité et sa puissance, tout en restant séparée d'elle sous tous les autres rapports. Dans une lettre à Célestin, il accuse même Nestorius de renouveler l'hérésie de Paul de Samosate, et d'enseigner que le Christ n'était qu'un simple homme, et que le Verbe avait été uni avec lui, comme antérieurement avec les prophètes, avec cette seule différence que l'union avait été plus intime. Nestorius et les Orientaux repoussaient cette accusation et déclaraient qu'ils n'enseignaient qu'un seul Christ et Fils : pour eux, les deux natures étaient réunies en une seule personne.

De son côté, Cyrille prétendait que Marie doit être appelée *Mère de Dieu*, parce qu'elle a *enfanté charnellement* le Verbe, qui est devenu chair. Le Verbe s'est uni à la chair, quant à la *substance*. Il n'y a qu'un seul Christ. Après l'union, on ne peut plus séparer les deux substances, ni rapporter certains passages de l'Écriture Sainte uniquement à l'humanité et d'autres à la divinité. Tout doit être rapporté au Christ unique, au Fils unique, qui est Dieu. Protestant de sa fidélité à la formule d'Athanasus : *une seule nature, la nature incarnée de Dieu le Verbe*, il refusait d'admettre deux natures dans le Christ, parce que c'eût été admettre deux personnes. — Nestorius et les Orientaux répondaient qu'en faisant *naître charnellement* le Verbe Cyrille le métamorphosait nécessairement en chair ; de même que, en enseignant une union substantielle du Verbe et de la chair, et en rapportant au Verbe seul, ainsi constitué, tous les changements survenus dans la personne, il admettait une transformation de la chair en la divinité. Dans tous les cas, il mêlait les deux natures et faisait disparaître ce qui les distinguait, tombant ainsi dans l'hérésie d'Apollinaire. — Cyrille s'efforçait de décliner ces conséquences, en soutenant que les expressions relatives à l'union par enfantement charnel signifiaient simplement que l'union entre la divinité et l'humanité n'était point limitée à certains rapports, mais qu'elle était générale et complète.

Cette querelle dogmatique s'étant étendue de Constantinople sur tout l'Orient, et commençant à gagner l'Occident, il ne restait plus, à cause de l'antagonisme irréductible des adversaires, qu'un seul moyen de rétablir la paix dans l'Église. Au mois de nov. 430, Théodose décida la convocation d'un concile général, qui devrait se réunir à Ephèse, pour la Pentecôte suivante. Les lettres de convocation adressées aux évêques étaient conçues dans des termes très bienveillants pour Nestorius. L'empereur choisit même comme son représentant au concile un ami personnel du patriarche. Mais, au jour indiqué, les partisans de Cyrille se trouvèrent de beaucoup les plus nombreux. En outre, pour les soutenir, Cyrille s'était fait accompagner d'une nombreuse escorte de moines et de matelots ; et tous ensemble ils avaient réussi à soulever contre leurs adversaires la haine des moines et de la populace d'Ephèse.

Les évêques syriens et les légats de l'évêque de Rome n'étaient point encore venus. Après une attente de quinze jours et au moment où les Syriens faisaient annoncer leur arrivée, Cyrille procéda à l'ouverture du concile (22 juin 431), malgré les protestations de Nestorius et du commissaire impérial. Dans ces conditions, Nestorius refusa de comparaître ; il fut jugé par défaut, condamné et excommunié, non à cause de sa propre doctrine, mais à cause des conséquences que l'animosité de ses adversaires en avait déduites, la condamnation visant simplement les *Anathèmes* de Cyrille et la *lettre* de Célestin. C'est ainsi que l'accusation d'avoir divisé le Christ en deux personnes a fausement pesé, jusqu'aux temps modernes, sur ce patriarche. Quand les évêques syriens furent arrivés, ils se constituèrent eux-mêmes en concile, au nombre de quarante-trois, sous la présidence de Jean d'Antioche ; et par représailles, ils condamnèrent et excommunièrent Cyrille et Memnon, évêque d'Ephèse, son complice. Enfin, vinrent les légats de l'évêque de Rome. S'étant entendus avec Cyrille pour s'ériger en arbitres, ils se prononcèrent contre Nestorius et firent excommunier Jean d'Antioche. — A Constantinople, les moines, soutenus par les intrigues de Pulchérie, avaient fanatisé le peuple. Des bandes tumultueuses parcouraient les rues en proférant des menaces contre Nestorius et contre ses protecteurs. Il est démontré par des documents incontestables que Cyrille ruinait le trésor de l'Église d'Alexandrie, pour acheter dans le palais, dans les offices impériaux, dans les églises, dans les couvents, parmi tous ceux qui avaient quelque puissance ou quelque influence, même parmi les femmes, des auxiliaires contre l'adversaire qu'il voulait abattre. Théodose, qui s'était proposé d'annuler les sentences prononcées à Ephèse et de soutenir Nestorius, manqua du courage ou de la force nécessaire pour résister à ces pressions. Au mois de sept. ou d'oct. 431, Nestorius fut déposé et relégué dans le monastère de Saint-Euprepus, qu'il avait quitté pour monter sur le trône patriarcal.

De ces faits il était résulté entre l'Égypte et l'Orient un schisme, que Cyrille ne put atténuer qu'en signant à Ephèse (433) une confession de foi rédigée par Théodoret et présentée par les évêques orientaux. Elle déclarait que le nom de *Mère de Dieu* pouvait être donné à Marie, à cause de l'union sans mélange par laquelle les deux natures étaient entrées en Jésus-Christ. Quoiqu'ils fussent virtuellement dirigés contre les idées d'union physique et de communication des idiomes, la plupart des articles pouvaient, avec une interprétation complaisante, être plus ou moins accommodés avec la doctrine de Cyrille ; mais, sur un point essentiel, l'un d'eux était en complète contradiction avec ses précédentes déclarations. Il y était dit que les paroles des Évangélistes et des Apôtres se rapportent tantôt à toute la personne de Jésus-Christ, tantôt à l'une et tantôt à l'autre de ses deux natures ; que celles qui conviennent à Dieu se rapportent à la divinité, les autres à l'humanité. — Tandis que Cyrille, patriarche d'Alexandrie, reniait ainsi ce qu'il avait enseigné, en souscrivant les formules dogmatiques de ses adversaires, Jean, patriarche d'Antioche, reniait Nestorius et approuvait la condamnation qui lui imputait des doctrines qu'il savait bien n'avoir point été professées par son ami. Dès lors, le séjour de Nestorius dans un monastère situé aux portes d'Antioche lui étant devenu un reproche incessant, il s'associa aux persécuteurs. Sur ses instances, jointes à celles de Cyrille, Nestorius fut transporté (435) dans l'oasis de Ptolémaïs, où l'on reléguait habituellement les criminels de la pire espèce, exposés aux attaques des *Blemmyes* (V. ce mot). Ceux-ci s'emparèrent de Nestorius, dans une de leurs incursions. Quand ils l'eurent relâché, il resta pendant quelque temps en liberté dans la Thébaïde ; puis il fut traîné en divers lieux d'exil, et il mourut de la misère et des sévices qui lui furent infligés. Il est certain qu'il vivait encore en 439. Révillout (*Mémoires sur les Blemmyes*, 1874, 1887, dans la *Revue égyptologique*, t. V) raconte

les persécutions qu'il subit, et place la date de sa mort vers l'année 454. Il manquerait quelque chose à l'histoire ecclésiastique, si la fin d'un homme condamné par l'Église comme hérétique n'était point marquée d'une note d'infamie. Des écrivains pieux assurent que, avant la mort de Nestorius, les vers lui rongeaient déjà la langue. — Ses écrits avaient été condamnés au feu; leur conservation et leur reproduction étaient punies comme des crimes. Les magistrats et le clergé rivalisèrent de zèle pour les anéantir. Il n'en reste que ce que ses adversaires nous ont transmis. Il semble que ses principaux ouvrages furent un traité *Sur l'Incarnation*, un volume d'*Homélie*s dans l'ordre de l'alphabet, une *Apologie* composée en Égypte. La *Liturgie* qui lui fut attribuée a été reproduite par Renaudot (*Liturgiarum Orientalium Collectio*, t. I; Paris, 1716, 2 vol. in-4).

Les évêques d'Orient avaient été aussi mécontents de la conduite de Jean, que les Égyptiens de celle de Cyrille. Mais le gouvernement impérial voulait la tranquillité, et il prêtait l'appui de sa puissance aux manœuvres destinées à réduire au silence les opposants. Dans sa province, Jean usa de violence pour contraindre ses suffragants à adhérer à ses actes et à réprouver les doctrines *perverses et impies* de Nestorius. Ceux qui résistèrent furent destitués. Mais ailleurs beaucoup refusèrent de se soumettre. — Le foyer de l'opposition était l'ÉCOLE D'ÉDESSE, centre principal des études théologiques pour l'Arménie, la Syrie, la Chaldée et la Perse. Au temps du concile d'Éphèse, Rabulas était évêque d'Édesse. Au concile, il avait soutenu énergiquement la cause de Nestorius; mais après sa condamnation, il avait promptement pris rang parmi les persécuteurs. Il témoigna de son dévouement au parti victorieux en fermant l'école qui illustrait sa ville épiscopale. *Ibas* (V. ce nom), chef de cette école, protesta en traduisant en persan les écrits de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste. Après la mort de Rabulas (436), il fut élu évêque et il reconstitua l'école. Jusqu'à la fermeture définitive, ordonnée en 489 par l'empereur Zénon, on y enseigna fidèlement le nestorianisme, c.-à-d. la théologie antiochienne. — D'autre part, *Barsumas* (V. ce nom), un des maîtres expulsés par Rabulas, avait fondé à Nisibis une école, qui resta florissante jusqu'au milieu du moyen âge, et il avait réussi à assurer aux nestoriens la protection des rois de Perse. Beaucoup de persécutés se réfugièrent dans ce royaume; ils y établirent non seulement de nombreuses églises, mais aussi d'importantes écoles, car le zèle pour l'instruction était un de leurs traits caractéristiques.

En 498, un synode assemblé à Séleucie, sous la présidence de Ctésiphon et de Babœus, métropolitain de cette ville, abolit complètement le célibat ecclésiastique et constitua une Église persane absolument indépendante de l'Église grecque. Les membres de cette Église s'appellent eux-mêmes CHRÉTIENS ASSYRIENS ou CHALDÉENS. Le nom de *nestoriens* leur est donné par leurs adversaires ou les étrangers. Ils persévèrent dans la doctrine primitive des Églises de Syrie, refusent à Marie le nom de *Mère de Dieu*, réprouvent le culte des images, ainsi que la croyance à la transsubstantiation et au purgatoire, et n'admettent comme sacrements que le baptême, l'eucharistie et l'ordre. Leur patriarche, appelé *catholique*, résida à Séleucie jusqu'en 762, puis à Bagdad jusqu'au XVI^e siècle, ensuite à Mossoul. Aujourd'hui, il demeure dans une vallée presque inaccessible, située sur les confins de la Turquie et de la Perse. — Ces chrétiens s'étaient répandus rapidement à l'E., au N. et au S. de la Perse. Cosmas Indicopleustes, qui écrivait vers 547, dit qu'ils avaient établi dans l'Inde et à Ceylan des églises, dont les évêques reconnaissaient la juridiction du patriarche de Séleucie. Ils avaient porté l'évangile chez les Arméniens, les Mèdes, les Élamites, les Bactriens et les Huns, et pris pied en Tartarie et en Chine. Un historien mahométan de grande valeur, Albironi (V. BIROUNI, t. VI), donne des renseignements intéressants sur leurs fêtes, leurs rites et leur condition générale au XI^e siècle, dans l'empire des kha-

lifes; la majorité des habitants de la Syrie et du Kurdistan était alors composée de nestoriens. Le khalife avait permis à leur patriarche de nommer leurs chefs. Albironi constate leur supériorité intellectuelle sur les melchites orthodoxes: « Nestorius, dit-il, leur a appris à examiner par eux-mêmes et à user des instruments de la logique et de l'analogie, dans la discussion avec leurs adversaires. » Au XIV^e siècle, ils furent cruellement persécutés par les Mongols musulmans. Les débris de leurs églises, qui avaient échappé à la destruction, se reconstituèrent dans les vallées de l'Arménie et du Kurdistan. On y compte aujourd'hui environ 400.000 nestoriens. Les vestiges de leurs anciennes missions sont représentés par 70.000 CHRÉTIENS DE SAINT THOMAS, habitant la côte de Malabar, et par de petits groupes isolés, qu'on dit exister en divers endroits de l'Asie. — Pour le résumé des évolutions de la théologie relative à la personne de Jésus-Christ, V. TRINITÉ. E.-H. VOLLET.

BIBL.: Outre les ouvrages indiqués aux mots MONOPHY-SISME, MONOTHÉISME: GENGLER, *Ueber Verdammung des Nestorius*, dans le *Tübinger Quartalschrift*, 1835, II. — AMÉDÉE THIERRY, *Nestorius et Eutychès*; Paris, 1878, in-8. — ASSEMANI, *De Syriis Nestorianis*, dans la *Bibliotheca Orientalis*; Rome, 1719-28. — EMBEDJESU, *Liber Margaritæ Veritatis*, dans la *Veterum scriptorum Collectio*, de Maji, X, 2. — SMITH et DWIGHT, *Researches in Armenia*; Boston, 1833. — JUSTIN PERKINS, *A residence of eight years in Persia*; Andover, 1843. — PERCY-BADGER, *The Nestorians and their rituals*; Londres, 1852. — RENAN, *Histoire des langues sémitiques*. — MOSHEIM, *Authentic Memoirs of Christian Church in China*; Dublin, 1862. — G.-T. STOKES, *Nestorianism. Nestorius*, dans le *Dictionary of Christian Biography*, de W. SMITH et H. WACE; Londres, 1877-87, 4 vol. in-8.

NESTROY (Johann-Nepomuk), acteur et auteur dramatique autrichien, né à Vienne le 7 déc. 1801, mort à Graz le 25 mai 1862. Il chanta avec succès à l'Opéra de Vienne (1821), se fixa à Graz en 1826, s'adonnant au genre comique où son rôle le plus fameux fut *Angelys des Zwölf Mädchen in Uniform*; il revint à Vienne en 1831, dirigea le Carl-Theater (1834-61). Il a produit beaucoup de pièces comiques, d'une tendance satirique et réaliste très accentuée: *Gefühlvollen Kerkermeister* (1832); *Nagerl und Handschuh*, *Zamperl*, et surtout *Der bese Geist Lumpacivagabundus* (1833); *Eulenspiegel*, *Tritsch-Tratsch*, *Die Freiheit im Krahwinkel* (1848), etc. Ses œuvres complètes furent publiées par Chiavacci et Ganghofer (Stuttgart, 1890-91, 12 vol.).

BIBL.: NECKER, J. *Nestroy*, 1891. — Du même, *Aus Nestroy. Erinnerungsgabe*, 1885, 3^e éd.

NESTUS (auj. *Karasou*). Fleuve côtier de Thrace qui descend du Rhodope vers le S.-E. et finit au N. de Thasos; 230 kil. de long; bassin de 3.400 kil. q.

NËTHE. Rivière de Belgique, qui se forme à Lierre par la jonction de la petite Nêthe et de la grande Nêthe. La grande Nêthe prend sa source à Rest, dans le Limbourg, entre dans la province d'Anvers, arrose Gheel, Herenthout et Lierre; son parcours est d'environ 90 kil. La petite Nêthe prend sa source dans la prov. d'Anvers, près de Postel, passe à Lichtaert, Herenthals et Lierre; son parcours est d'environ 64 kil. Elle est canalisée depuis Herenthals. La Nêthe se réunit à la Dyle à Rumpst, pour former le Rupel, après un parcours de 14 kil. Sa largeur varie de 30 à 50 m., et sa profondeur de 4 à 6 m.

NETHES (Dép. des Deux-). Ancien dép. de la France, créé en 1801 et formé de territoires conquis en 1795: une partie du Brabant septentrional, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Il avait pour ch.-l. Anvers et pour villes principales Malines, Turnhout et Bréda.

NËTHINÉENS (*Nethinim* en hébreu). Nom porté par une classe d'employés inférieurs du temple de Jérusalem et qui apparait aux temps du second Temple.

NETHOU (Pic du) (esp. *Aneto*). Point culminant des *Pyrénées* (V. ce mot), dans le massif du Maladetta; 3.404 m. Au N. est un glacier de 1.800 m. de long sur 4.300 de large. Le pic, formé de porphyre quartzeux, se termine par une plate-forme offrant une belle vue. Il a été

gravi pour la première fois en 1842. L'ascension se fait habituellement de Bagnères-de-Luchon par le port de Vénasque et la cabane Rencluse (2.082 m.).

NETLEY. Localité d'Angleterre, près de Southampton, où Henri III fonda une abbaye dont il reste de belles ruines. Hôpital maritime.

NÉTOÏDE (Mus. anc.) (V. MUSIQUE, § Antiquité, t. XXIV, p. 606).

NETSCHER (Caspar), peintre hollandais, né à Heidelberg en 1639, mort à La Haye en 1684. Il vint très jeune en Hollande; il fut élève de Koster, à Arnheim, et de Gerard Ter Borch à Deventer. Parti pour l'Italie à vingt ans, il s'arrêta à Bordeaux, s'y maria et revint bientôt en Hollande, car il entra dans la gilde des peintres de La Haye en 1662. C'est avec lui que le maniérisme et la décadence font leur première apparition dans l'école hollandaise. Ses tableaux de genre, où la soie et le velours jouent un grand rôle, sont loin d'être sans valeur, et ses portraits plaisaient à sa riche clientèle; il fit plusieurs fois le portrait de Guillaume III; mais la sincérité de vision et la souplesse de la grâce un peu mignarde de ses personnages et par un coloris plus éclatant que vrai. Il a dû voyager une seconde fois en France, puisque le musée de Dresde, riche en tableaux de ce peintre, possède de lui deux portraits de M^{me} de Montespan, signés et datés 1670 et 1671. Presque tous les musées possèdent de ses ouvrages.

NETSCHER (Theodor), peintre hollandais, fils aîné du précédent, né à Bordeaux en 1661, mort à Hulst en 1732. Élève de son père, il vécut vingt ans à Paris, où les grands seigneurs lui commandèrent beaucoup de portraits. Revenu dans son pays, il eut la recette d'Hulst. Après la paix de Ryswick, il alla à Londres, en 1715, comme trésorier du corps d'armée que les Etats Généraux envoyaient au roi Georges. Il fit aussi des scènes mythologiques. Ses œuvres sont un faible reflet de celles de son père. E. D.-G.

NETSCHER (Constantin), peintre hollandais, fils cadet de Caspar, baptisé à La Haye en 1668, mort à La Haye en 1722. Élève de son père, il traita comme lui, mais en imitateur, le genre et surtout le portrait. Membre de la gilde en 1699, il fut ensuite directeur de l'École académique de La Haye. Le Louvre a de lui un petit tableau: *Vénus pleurant Adonis*; le musée d'Amsterdam, cinq *Portraits*, parmi lesquels ceux du roi Guillaume III et de la reine.

NETTANCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny; 537 hab.

NETTANCOURT. Famille noble de Champagne qui a pris son nom du village de Nettancourt. Elle possédait, dans le dép. de la Meuse, les seigneuries de Vaubécourt, Waly, Autrécourt; dans la Haute-Marne celles de Bettancourt. Doncourt avec quelques autres fiefs du Bassigny. Nicolas de Nettancourt né en 1603, adopté par son oncle Jean d'Haussonville, à la condition de porter le nom et les armes d'Haussonville, devint propriétaire de la baronnie de Choiseul à la suite d'un échange avec le duc de Lorraine. Au xv^e siècle, Georges de Nettancourt entra au service du duc de Lorraine René II (1429); à la fin du xvi^e siècle, nous voyons un Henri de Nettancourt abbé de Beaulieu-en-Argonne. La famille eut le gouvernement héréditaire des villes de Metz et Verdun; elle était partagée en plusieurs branches: 1^o *Nettancourt-Vaubécourt*; 2^o *Nettancourt-Passavant*; 3^o *Nettancourt-Bettancourt*; 4^o *Nettancourt-Haussonville*. En 1747, l'héritage de la famille passa à Jean-Charles-François qui réunit les titres de marquis de Vaubécourt, baron d'Orne, d'Haussonville et de Choiseul; il existe encore des représentants de la famille de Nettancourt. Armoiries: Nettancourt: *De gueules au chevron d'or*. Haussonville: *D'or à la croix de gueules frettée d'argent*. E. CHANTRIOT.

NETTAPUS (Ornith.). Genre de Palmipèdes lamellirostres, séparé des *Oies* (V. ce mot) par Brandt (1836) et ayant pour type l'*Oie naine* de Madagascar (*Nettapus auritus* Bodd.). Ce sont les plus petits de tous les Anse-

ridés, leur taille étant inférieure à celle de nos Sarcelles; leurs formes sont délicates et leur plumage est élégamment varié. Le bec est petit, élevé à la base, s'amincissant vers la pointe, à dents courtes et larges; les ailes sont arrondies, la queue courte et arrondie. La *Sarcelle de Madagascar* de Buffon, type du genre, a, chez le mâle, le plumage noir à reflet vert dessus; la tête, le cou et le dessous du ventre blancs avec une tache d'un vert clair entourée de noir sur la région des oreilles; le bas du cou et les flancs sont variés de roux. La femelle est dépourvue de la tache verte auriculaire, son dos est varié de gris et de brun. — Deux autres espèces, dont on a fait le genre ou sous-genre *Anserella* (Swainson, 1837), habitent l'Inde (*Nettapus coromandelicus* L.) et l'Australie (*Nettapus pulchellus* Gould). Ces oiseaux habitent les étangs couverts d'herbe, volent avec rapidité, perchent et nichent sur les arbres creux. Dès que les petits sont nés, les parents les jettent hors du nid et les mènent à l'eau.

E. TROUSSART.

NETTEMENT (Alfred-François), écrivain français, né à Paris le 22 juil. 1805, mort à Paris le 15 nov. 1869. Catholique et légitimiste militant, il fonda en 1848 le journal *L'Opinion publique*, fut élu député du Morbihan à l'Assemblée législative de 1849, incarcéré au Deux-Décembre à Mazas dans un cachot si malsain qu'il en perdit l'œil droit. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire de la Révolution de Juillet* (1833, 2 vol. in-8); *Henri de France* (1845, 2 vol. in-8); *Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1852, 2 vol. in-8); *Histoire de la littérature française sous la royauté de juillet* (1854, 2 vol.); *Histoire de la Restauration* (1860-68, 6 vol. in-8), etc.

NETTER (Just-Arnold), médecin français contemporain, né à Paris le 20 sept. 1855. Interne des hôpitaux de Paris de 1877, il a soutenu sa thèse de doctorat en 1883. Chef de clinique de la Faculté de Paris en 1885, chef du laboratoire d'hygiène en 1886, médecin des hôpitaux en 1888, il a été nommé agrégé de la Faculté en 1889 et auditeur du comité consultatif d'hygiène, la même année. M. Netter s'est fait connaître par un nombre important de travaux de bactériologie et d'hygiène. Plusieurs de ses mémoires sur le choléra asiatique, le typhus, la peste, la fièvre typhoïde, la diphtérie, la grippe, témoignent d'une originalité scientifique réelle. La plupart de ces travaux sont insérés dans les *Comptes rendus de la Société de biologie*, de la *Société médicale des hôpitaux*, les *Archives générales de médecine*, etc. Il est aussi l'auteur de la partie du t. IV du *Traité de médecine* consacrée aux pleurésies. Récemment encore, il a signalé et étudié avec soin l'existence à Paris d'une épidémie de méningite cérébro-spinale.

D^r A. DUREAU.

NETTESHEIM (Agrippa de) (V. AGRIPPA, t. I, p. 903).

NETTLESHIP (Henry), érudit anglais, né à Kettering (Northamptonshire) le 5 mai 1839, mort à Oxford le 10 juil. 1893. Professeur distingué de l'Université d'Oxford, il a laissé des œuvres de haute valeur, entre autres: *Contributions to latin lexicography* (1889), l'édition anglaise du *Dictionnaire des antiquités classiques* de Seyffert (1891); *The Present relations between classical research and classical education in England* (1876); *Suggestions introductory to a study of the Æneid* (1875); *The Roman satira* (1878); *Ancient lives of Vergil, with an essay on the poems of Vergil in connection with his life and times* (1879); *Lectures and Essays on subjects connected with Latin literature and Scholarship* (1885); *The Moral influence of literature: classical education in the Past and Present* (1890), etc. R. S.

NETTOIEMENT (Sylvic.). Opération destinée à subordonner dans la jeune forêt les essences secondaires ou même principales aux sujets d'avenir dont elles gênent le développement. L'opération ne doit pas découvrir le sol. On l'exécute en étêtant simplement les sujets à subor-

donner. Dans les forêts de chênes verts, on nomme nettoieusement le recépage, après la coupe, des rabougris, des trainants.

NETTOYAGE. I. Technologie. — **NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES.** — L'eau d'alimentation des chaudières à vapeur contient toujours une certaine quantité de matières en suspension ou en dissolution. Lorsque l'eau se vaporise, ces matières viennent se déposer sur les parois de la chaudière et forment une couche grisâtre nommée *tartre*, très nuisible au bon fonctionnement de la machine; ce tartre, en effet, s'oppose à la transmission de la chaleur du foyer et réduit ainsi considérablement la production de vapeur; il rend, en outre, la chaudière très sujette aux coups de feu. Lorsque ce tartre est à l'état boueux, on le fait disparaître par simple lavage, mais lorsqu'il a séjourné un certain temps dans la chaudière, il devient d'une extrême dureté, et il est difficile de l'enlever, même au burin. Il est donc très important de ralentir la formation et le durcissement de ces dépôts calcaires, et pour cela on a recours à divers procédés :

1° *Moyens chimiques.* Les matières en suspension dans l'eau étant généralement du carbonate et du sulfate de chaux, on peut précipiter immédiatement le premier à l'aide d'un sel de soude et le second au moyen de la baryte. La matière insoluble ainsi obtenue n'adhère pas aux parois, mais ce procédé est trop dispendieux pour être d'un emploi général.

2° *Moyens physiques.* On a remarqué que l'argile s'interposant entre les cristaux empêche l'incrustation; on introduit donc une certaine quantité d'argile (1 kilogr. par cheval pour quinze jours) dans la chaudière, pour éviter l'adhérence des dépôts. Mais l'argile, en vertu de son poids, retombe au fond de la chaudière quand celle-ci n'est pas allumée, et en outre elle peut être entraînée avec la vapeur jusque dans le mécanisme (cylindre, tiroir, etc.), qu'elle détériore rapidement. On fait fréquemment usage, dans le même but, de pommes de terre râpées qu'on introduit dans la chaudière et qui recouvrent ses parois d'une sorte d'enduit protecteur empêchant l'adhérence. Mais ce procédé, ainsi que l'emploi du goudron de houille, de la dextrine ou de l'amidon, rend l'eau visqueuse et facilite son entraînement. Les matières grasses quelquefois employées donnent, en se décomposant, de l'hydrogène carboné qui peut déterminer des explosions. Il existe en outre une infinité de corps anti-incrustants, tels que les bois de teinture et en général les matières qui contiennent de l'acide tannique, et les compositions alcalines à base de soude ou de potasse.

3° *Moyens mécaniques.* On a essayé de réserver dans l'intérieur des chaudières des emplacements faciles à nettoyer et jouant le rôle de vases de décantation dans lesquelles l'eau, relativement tranquille, déposait les matières en suspension; tels sont les procédés Holeroff, Duméry, etc., mais ils ne semblent pas avoir entièrement réalisé les conditions désirées et ne sont pas très répandus. Tous ces palliatifs n'empêchent pas les incrustations de se produire à la longue; on doit alors les enlever au burin, si le type de la chaudière permet à un ouvrier d'y accéder; mais, s'il s'agit des chaudières tubulaires, on peut, après avoir vidé l'eau, faire un feu de copeaux assez vif, de telle sorte que le métal se dilate très rapidement, le dépôt se fendille et se détache; on l'enlève alors avec des écouvillons d'acier. On peut encore, comme l'a indiqué M. Polonceau, introduire du carbonate de soude dans la chaudière, pour transformer, au bout d'une quinzaine d'heures d'ébullition, le sulfate de chaux en carbonate qu'on dissout par l'acide chlorhydrique. Ces deux derniers moyens ne doivent être employés qu'en cas de nécessité absolue, au point de vue de la conservation de la chaudière, et on doit, avant toutes choses, songer à éviter les dépôts en faisant usage d'eau pure pour l'alimentation et en vidant fréquemment les chaudières (tous les trois ou quatre jours pour les locomotives et tous les quinze jours pour les chaudières d'atelier). E. MAGLIN.

NETTOYAGE DES GRAINS (V. CRIBLE, TARARE, VAN).

II. Architecture. — **NETTOYAGE DES FAÇADES.** — En vue de remédier au danger d'insalubrité qui résulte à la longue du dépôt de poussières se formant sur les façades des maisons, l'art. 5 du décret-loi du 26 mars 1852 a donné à l'autorité municipale de la ville de Paris le droit d'obliger les propriétaires à mettre en état de propreté et à des époques périodiques — au moins une fois tous les dix ans — les façades de leurs maisons en bordure sur la voie publique. Ce décret laisse les propriétaires libres d'employer le procédé de nettoyage qu'ils préfèrent, mais il rend les contrevenants passibles d'une amende qui ne peut excéder 100 fr. En raison du taux de cette amende, les infractions aux arrêtés municipaux concernant le nettoyage des façades doivent être déférées à Paris, non au tribunal correctionnel, mais au conseil de préfecture. Dans 160 villes de France autres que Paris où les maires, se basant sur l'art. 9 du décret-loi du 26 mars 1852, ont obtenu l'application à leur ville des dispositions de ce décret, le nettoyage des façades peut être prescrit par arrêtés municipaux. Enfin, à la suite de divers vœux émis par des commissions ou des congrès d'hygiène, les projets de loi entraînant révision du décret du 26 mars 1852 prévoient l'extension de l'art. 5 de ce décret aux façades élevées dans les cours intérieures des maisons. Ch. LUCAS.

BIBL. : G. JOURDAN, *Pouvoirs des maires en matière de salubrité des habitations*; Paris, 1894, pet. in-8, 2^e éd.

NETTUNO. Ville d'Italie, prov. de Rome, près de la mer, à l'E. de Porto d'Anzio; 2.000 hab. Palais des Doria; vieux remparts. Polygone d'artillerie. Pittoresque costume des femmes.

NETZE. Rivière de Prusse, affl. dr. de la Warthe (tributaire de l'Oder), sort du lac Skorzcencin, près de Powidz (Poznanie), forme le lac Trlong où elle reçoit le Montwey, issu du lac Goplo, où il est entré en Pologne sous le nom de Notez, adopte la direction E.-O., devient navigable à Nakel d'où part le canal qui, par Bromberg, joint la Vistule, coule dans un bas-fond marécageux et finit en amont de Landsberg. Elle a 440 kil. de long (depuis la source du Notez) dont 211 navigables; bassin de 14.000 kil. q.

NETZSCHKAU. Ville de Saxe, cercle de Zwickau; 7.538 hab. (en 1895). Cotonnades. Vieux château. Ville depuis 1491.

NEUBER (Friederike-Karoline), actrice allemande, née dans le Vogtland, à Reichenbach, le 9 mars 1697, morte à Saubegast, près de Dresde, le 30 nov. 1760. D'une famille honorable, elle s'enfuit avec le jeune Neuber et fonda une troupe de théâtre qui, établie à Leipzig, de 1727 à 1757, sous l'influence de Gottsched, parvint à substituer aux farces et autres bouffonneries des pièces correctes.

BIBL. : REDEN-ESBECK, *K. Neuber und ihre Zeitgenossen*; Leipzig, 1881.

NEUBERG (Joseph), mathématicien belge, né à Luxembourg le 30 oct. 1840. Il fit ses études à l'Athénée de cette ville, puis à l'École normale des sciences de Gand, qu'il quitta en 1862; après avoir professé les mathématiques à Nivelles, Arlon et Bruges, de 1862 à 1878, il vint à Liège comme professeur à l'Athénée et fut chargé du cours d'analyse à l'École des mines de 1880 à 1884; lorsque Catalan prit sa retraite en 1884, M. Neuber fut nommé professeur d'analyse à la Faculté des sciences, et enseigna aussi la géométrie projective. Membre du Conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne depuis 1886; correspondant de l'Académie de Belgique depuis 1889. Ses premiers travaux ont paru en 1863 dans les *Nouvelles Annales* et dans la *Revue de l'Instruction publique* de Belgique; depuis cette époque, il n'a cessé de produire de nombreux articles ou mémoires dans les recueils de l'*Académie de Belgique*, dans la *Nouvelle Correspondance*, et surtout dans *Mathesis*, journal créé et dirigé par lui et par M. Mansion depuis 1880. Les comptes rendus de l'*Association française* lui doivent de très intéressantes contributions. Signalons, parmi tous

les travaux de M. Neuberg, un mémoire sur le tétraèdre, un autre sur les projections et contre-projections d'un triangle, un travail sur les polygones et les polyèdres harmoniques, en collaboration avec M. G. Tarry ; des conférences sur les tiges articulées, publiées à part en 1886 ; mais c'est surtout par sa participation aux progrès de la géométrie récente que M. Neuberg s'est signalé ; il a collaboré largement aux plus récents ouvrages de Casey, et la 6^e édition du *Traité de géométrie* de MM. Rouché et de Comberousse contient de lui un exposé de la géométrie du triangle, comprenant 93 pages. Enfin, il a composé un *Cours d'analyse de l'Université de Liège*, en 3 vol. Tous les travaux de M. Neuberg se distinguent par une extrême clarté d'exposition, jointe à des vues souvent fort originales et fécondes ; son esprit d'invention s'est appliqué un peu à toutes les branches des mathématiques, comme on en peut juger par les notes et remarques si nombreuses données par lui dans *Mathesis* ; mais on sent qu'il a pour la géométrie une prédilection particulière.

C.-A. LAISANT.

NEUBLANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin ; 602 hab.

NEUBOURG (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers ; 2.437 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Ecole pratique d'agriculture ; école de dressage ; hospice ; champ de courses. Source ferrugineuse froide. Boissellerie ; ébénisterie ; scieries mécaniques ; fonderies de suif ; corderies ; imprimerie. Commerce de chevaux, de blé, de chiffons. Eglise du xvi^e siècle, de plan gothique avec ornementation en style de la Renaissance. Ruines d'un ancien château des xiii^e et xiv^e siècles. A 4 kil., château du Champ-de-Bataille (xvii^e s.), ainsi nommé parce qu'il s'éleva à l'endroit où le duc Guillaume Longue-Épée vainquit, en 935, les vassaux révoltés. Statue de Dupont de l'Eure, né au Neubourg en 1767.

NEUBRANDENBURG. Ville d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, sur le lac Tollense ; 9.720 hab. (en 1895). Vieille enceinte percée de quatre portes gothiques ; église de Marie, xiii^e siècle, tour de 93 m. — Commerce de chevaux. Non loin, château de *Belvedere*. Fondée en 1248 par le margrave Jean I^{er} de Brandebourg, elle passa en 1292 au Mecklembourg.

BIBL. : BOLL, *Chronik der Vorderstadt Neubrandenburg*, 1875.

NEUBURG. Ville de Bavière, prov. de Souabe, sur le Danube ; 8.204 hab. (en 1895). Ancien château ; collection archéologique. Au voisinage, anciens châteaux de Griau, Altenburg, Kaiserburg, village d'Oberhausen où fut tué Latour d'Auvergne. Neuburg fut évêché de 778 à 809, puis résidence d'un comte palatin, passa aux comtes de Scheyern (x^e siècle) et ensuite à la Bavière. La principauté de Neuburg occupait 2.750 kil. q., autour de Lauingen, Neuburg et Allersberg. A l'issue de la guerre de succession palatine, elle fut cédée avec Salzbach à Philippe, électeur palatin (1507). En 1557, elle fut transmise à Wolfgang de Deux-Ponts, dont le fils aîné, Philippe-Louis, fonda la lignée de Deux-Ponts-Neuburg (V. PALATINAT).

BIBL. : GREMMEL, *Gesch. des Herzogt. Neuburg*, 1872. — HASSELMANN, *Neuburg* ; Munich, 1895.

NEUCHÂTEL. I. LAC. — Lac de Suisse, le plus grand de ceux qui sont situés exclusivement sur territoire suisse. Ses eaux appartiennent surtout aux cant. de Neuchâtel et de Vaud, puis pour une faible partie à ceux de Fribourg et de Berne. Superficie totale, 239^{km}2,6. Longueur, 40 kil. Largeur moyenne, 6 à 8 kil. Profondeur maximum, 134 m. Elle est très inégale : au milieu de la cuvette se trouve une véritable chaîne de collines ayant la même orientation que le Jura et dont le point culminant bien connu des pêcheurs est appelé la Montagne ou la Motte. A cet endroit, situé au large en face de l'embouchure de l'Areuse, le lac n'a qu'une dizaine de mètres de profondeur. Les principaux affluents du lac de Neuchâtel sont la Thièle qui apporte les eaux du

Jura vaudois, puis sur la rive droite la Mentue et la Broye qui vient du lac de Morat, et sur la rive gauche l'Areuse et le Seyon. Son émissaire, la Thièle, emmène les eaux de ce bassin dans le lac de Biemme, puis par l'Aar au Rhin. Les deux lacs de Neuchâtel et de Biemme, autrefois unis, sont aujourd'hui distants de 5 kil. Le niveau du lac s'abaisse constamment : il a perdu encore 2 m. depuis les travaux de correction de l'Aar. La navigation y est peu active. Cependant une compagnie, qui remonte à 1827 et possède quatre bateaux à vapeur, fait un service régulier sur Estavayer et sur Morat en remontant la Broye. Le lac gèle rarement (deux fois au xix^e siècle) ; il est assez poissonneux. On y trouve entre autres le silure ou salut qui atteint jusqu'à 2 m. Sur ses rives ont été découverts, à Auvernier principalement, de nombreux restes d'habitations lacustres (palafittes). Le lac est fort joli et pittoresque sur la rive gauche et au S., assez plat et monotone dans sa partie orientale.

II. VILLE. — Neuchâtel et non Neufchâtel (all. *Neuenburg*) est le chef-lieu du district et du canton de ce nom. Il est situé au pied du Jura, au bord du lac auquel il donne son nom. Ses quais ont une longueur de 2 kil. et plus, et sa situation, sur la pente inférieure des contreforts de la montagne, est fort pittoresque. La ville s'est étendue depuis un demi-siècle sur des alluvions du Seyon, torrent qui descend du Val-de-Ruz, et sur des terrains gagnés sur le lac. Monuments principaux : le Château, qui date des Bourguignons, résidence des gouverneurs royaux et aujourd'hui du gouvernement cantonal ; la Collégiale ou temple du Haut, cathédrale du xii^e siècle avec d'intéressantes statues du xiv^e siècle ; les statues du réformateur Farel et du philanthrope David de Purry ; le collège avec une bibliothèque et de nombreux manuscrits de J.-J. Rousseau ; l'Académie avec quatre Facultés : théologie, lettres, sciences et droit ; la nouvelle poste ; le Musée des beaux-arts avec des fresques remarquables de Paul Robert et des toiles de peintres suisses (Léopold Robert, Calame, Gleyre, de Meuron, etc.) ; le Gymnase avec un cabinet d'histoire naturelle enrichi par Agassiz ; l'Observatoire, et de très nombreuses et bonnes écoles qui en font une cité intellectuelle et artistique importante ; les hôpitaux de la Ville et de Pourtales, etc. Le Seyon, qui traversait autrefois la ville, gagne directement le lac par un tunnel dit trouée du Seyon et construit de 1839 à 1842. Horlogerie de précision, appareils électriques, importante fabrique de chocolat à Serrières, faubourg occidental de la ville. Patrie d'Osterwald, de l'horloger Breguet, du général Perregaux. L'histoire de la ville, qui a été fondée en 1035 par l'empereur Conrad II, se confond avec celle du canton. La ville est desservie par la gare de Jura-Simplon qui sert en même temps au Jura-Neuchâtelois, par un funiculaire Ecluse-Plan, et par les lignes régionales sur Boudry et sur Saint-Blaise ; 16.261 hab. (1888) dont 2.365 catholiques et 94 israélites. En 1898 : 48.000 hab. Le français est la langue officielle du canton.

III. CANTON. — Le vingt et unième canton suisse a une superficie de 808 kil. q., dont 235 de sol improductif et 225 en forêts domaniales ou privées. Il est borné au N. par le cant. de Berne, à l'E. par la Thièle et le lac qui le séparent des cant. de Berne, Fribourg et Vaud, au S. par le cant. de Vaud et à l'O. par le dép. du Doubs. Population, 108.153 en 1888 dont 49.815 Suisses d'autres cantons et 9.852 étrangers ; 94.449 protestants, 12.456 catholiques. Le recensement cantonal de 1898 donne 120.245 hab.

Le canton se divise nettement en trois régions bien déterminées au point de vue climatologique et agricole. Au bord du lac, le *Vignoble*, avec 1.250 hect. de vigne produisant pour 2 1/4 millions de vin, en majorité blanc et fort estimé. C'est une étroite zone d'une alt. variant de 433 à 650 m. La région moyenne qui va jusqu'à 850 m. comprend le plateau de Lignières, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers : on y cultive encore les céréales, mais le climat est déjà plus rude. Enfin les *Montagnes*, avec un climat

froid, des forêts et des pâturages : l'alt. moyenne est d'environ 1.000 m. L'industrie occupe dans cette région la grande majorité des bras. Au point de vue administratif, le Vignoble comprend à peu près les districts de Neuchâtel et de Boudry, les Montagnes ceux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Enfin le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers, dans la région moyenne, forment chacun un district.

Le canton est traversé dans le sens du S.-O. au N.-E. par une série de chaînes parallèles du Jura : en partant du lac nous trouvons d'abord la chaîne du Chasseral et Chaumont, avec la montagne de Boudry et le Creux-du-Van ; la chaîne de la Côte-aux-Fées, Tête-de-Ran, etc. ; la chaîne des Sagnettes, Sonmartel, etc. ; enfin la chaîne du Gros-Taureau, Pouillerel, etc. La sommité la plus élevée du territoire est le Creux-du-Van, 1.465 m. Au point de vue orographique, le canton se partage en deux parties inégales : l'une va au Doubs et de là dans la Méditerranée, l'autre par les affluents du lac dans la mer du Nord. L'Arreuse, principal affluent du lac sur territoire neuchâtelois, rend de grands services à l'industrie (forces motrices) et à l'alimentation. Principaux produits : la tourbe, l'asphalte dans le Val-de-Travers, le ciment à Saint-Sulpice et Noiraigue. L'horlogerie occupe dans les Montagnes et à Neuchâtel environ 15.000 ouvriers. Citons encore l'extrait d'absinthe (Val-de-Travers), les câbles télégraphiques, le chocolat et le papier. L'agriculture est florissante. Il y a une école d'agriculture à Cernier et une école de viticulture à Auvernier. Au recensement fédéral de 1896, le canton nourrissait 23.975 têtes de bétail bovin, 3.292 chevaux, 8.650 porcs, 1.572 moutons, 3.144 chèvres et 4.976 ruches d'abeilles. Tous ces chiffres sont en progrès, sauf les moutons qui diminuent rapidement.

Le pays est en grande majorité protestant : deux Eglises principales, l'Eglise nationale dont les pasteurs sont rétribués par l'Etat, et l'Eglise libre ou indépendante. Le gouvernement est démocratique. Le Grand Conseil, pouvoir législatif, est élu au suffrage universel, à raison d'un député par 1.000 hab. Le pouvoir exécutif (cinq membres) et le tribunal cantonal sont nommés par le Grand Conseil.

Nombreux chemins de fer à voie normale ou à voie étroite, entre autres la ligne Lausanne-Bienne, le Jura-Neuchâtelois, propriété du canton, qui va de Neuchâtel à la frontière française (ligne de Morteau-Besançon), les lignes de Neuchâtel à Pontarlier et les lignes régionales du Val-de-Travers, des Brenets au Locle, de Chaux-de-Fonds à Saignelégier, le Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds, le Neuchâtel-Boudry, etc. ; au total, 165 kil. environ, plus la ligne directe Neuchâtel-Berne, en construction. E. KUHNE.

HISTOIRE. — Le nom de Neuchâtel paraît pour la première fois en 1011 dans une charte de Rodolphe III de Bourgogne. Ce devint vers 1150 le centre d'une famille de noblesse bourguignonne d'abord établie à Fenis, sur le lac de Bienne, et de laquelle se détachèrent les branches de Valengin, Nidau, Aarberg, Strassberg. A l'extinction des Zehringers, les comtes de Neuchâtel acquirent l'immédiateté (1218), mais ils durent en 1288 reconnaître la suzeraineté des comtes de Châlon-Arlay. En 1395, leur lignée s'éteint, et Neuchâtel passe à Courad de Fribourg, puis en 1457 aux comtes de Hochberg et, par mariage, à Louis d'Orléans, duc de Longueville (1504). Dès 1406, le comte et la ville avaient conclu une alliance perpétuelle avec Berne, étendue ensuite à Soleure, Fribourg (1495), Lucerne (1501) ; lors de la guerre contre Louis XII, les Suisses l'occupèrent (1512) et en conservèrent l'administration jusqu'en 1529 où elle revint à la duchesse de Longueville. En 1530, la protection bernoise permit à Farel d'y introduire la Réforme. En 1584, l'extinction de la dynastie de Valengin réunit ce comté à celui de Neuchâtel. Au traité de Westphalie, Neuchâtel fut reconnu principauté souveraine, au même titre que la Confédération helvétique. Toutefois, quand s'éteignit la dynastie de Longueville (1707), on revint sur cette solution. Il se présentait quinze prétendants, dont le prince de Conti. Le chance-

lier Montmollin, d'accord avec Berne, imagina faire revendiquer par Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, héritier des comtes de Châlon (V. ce mot, NASSAU et ORANGE), le vieux droit de suzeraineté de ses ancêtres ; il le fit inscrire dans le traité de Ryswick ; on le transféra au roi de Prusse qui revendiquait la succession d'Orange et reçut Neuchâtel et Valengin en dédommagement. A la mort de Marie de Nemours (1707) qui ouvrit la vacance, le conseil des trois ordres (quatre nobles, quatre châtelains représentant le clergé, quatre députés ministriels et le conseiller de Neuchâtel) se prononça le 3 nov. 1707 en faveur du roi de Prusse Frédéric I^{er}. Il jura de maintenir les droits et privilèges locaux et les liens avec les confédérés ; au traité d'Utrecht, Louis XIV le reconnut. Neuchâtel conserva d'ailleurs son autonomie. En 1798, il fut détaché de la Suisse que remplaçait la République helvétique. En 1806, Napoléon se le fit céder et l'érigea en principauté en faveur de Berthier (30 mars). Celui-ci, par convention du 3 juin 1814, le rendit au roi de Prusse contre une rente viagère de 34.000 thalers. Après déclaration de ce roi que Neuchâtel formait un Etat indivisible et totalement différent de la monarchie prussienne, il fut incorporé le 6 avr. 1815 à la Confédération helvétique à titre de 21^e canton. Le congrès de Vienne sanctionna cette décision. En 1830, le peuple exigea une constitution ; mais deux tentatives faites pour se rendre indépendant échouèrent. Le canton eut ensuite une attitude favorable au *Sonderbund*, ce qui lui valut une amende de 300.000 fr. En 1848, les républicains se soulevèrent à Locle (29 févr.), élurent à La Chaux-de-Fonds un gouvernement provisoire, qui s'empara de Neuchâtel, fit nommer une constituante que reconnut le Conseil fédéral suisse. La Prusse se borna à protester, le roi délia ses sujets du serment de fidélité, et la constitution républicaine fut acceptée par 5.800 voix contre 4.400 (30 avr.). Une tentative réactionnaire du comte de Pourtalès-Steiger échoua en 1856. La Prusse, qui avait fait reconnaître à nouveau ses droits par la conférence de Londres, exigea la mise en liberté des conspirateurs ; la Suisse refusa et une guerre semblait inévitable, lorsque Napoléon III intervint, fit relâcher les royalistes et obtint du roi de Prusse une renonciation à ses droits, moyennant qu'il conserverait le titre et recevrait 1 million de fr. d'indemnité.

Les Neuchâtelois célèbres, dont beaucoup firent leur carrière en France, sont : Marat († 1793), les horlogers Berthoud († 1807) et Bréguet († 1823), les peintres Léopold Robert († 1835) et Karl Girardet († 1874), le général Perrégaux († 1837), le naturaliste Agassiz († 1873), etc. A.-M. B.

BIBL. : F. de CHAMBRIER, *Hist. de Neuchâtel et Valengin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse* ; Neuchâtel, 1840. — MONTMOLLIN, *Mém. sur le comté de Neuchâtel* ; Bern, 1834, 2 vol. — MATTE, *Mon. de l'hist. de Neuchâtel*, 1844-48. — BOYVE, *Ann. hist. du comté de Neuchâtel et Valengin* ; Bern, 1854-59, 5 vol. — MAJER, *Gesch. des Fürst. Neuenburg* ; Tubingue, 1857. — BENOIT, *le Cant. de Neuchâtel*, 1861. — Du même, *Musée neuchâtelois*, 1864 et suiv. — GRANDPIERRE, *Hist. du cant. de Neuchâtel sous les rois de Prusse, 1707-1848*, 1889. — HUMBERT, *Alexis-Marie Piaget et la république neuchâteloise de 1848 à 1858, 1888-95*, 2 vol. — E. BOURGEOIS, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1743)* ; Paris, 1887, in-8.

NEUCHÂTEL ou **NEUCHÂTEL-URLIÈRE**. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 94 hab.

NEUCHÂTEL (Nicolas), peintre flamand, né à Mons en 1520 (?), mort à Nuremberg après 1590. Il fut, en 1539, élève de Pierre Coecke van Aelst et de Brueghel le Vieux. Il s'établit à Nuremberg en 1554, ce qui explique la ressemblance de ses portraits, assez remarquables, avec ceux de Holbein. On le surnommait *Lucifel*. Il signait : Nicolaus de Novocastello. Ouvrages à Berlin, Cassel, Darmstadt, Munich, Pesth.

NEUCHÂTEL (Vicomte de) (V. AVAUX [J.-J., comte d']).

NEUDAMM. Ville de Prusse, district de Francfort (Brandebourg) ; 7.409 hab. (en 1895). Ville depuis 1562. On y a incorporé Damm.

NEUDOERFER (Johann-Georg), calligraphe allemand, né à Nuremberg en 1497, mort à Nuremberg le 12 nov. 1563, auteur de *Nachrichten von Künstlern und Werkleuten* (1547), contribution à l'histoire des arts et métiers de sa ville natale (édité en 1828, avec une continuation jusqu'en 1660 due à Gulden; nouv. éd. de Lochner; Vienne, 1875).

NEUENEGG. Village du cant. de Berne (Suisse), district de Laupen; 2.100 hab. Le 3 mars 1798, les Bernois y remportèrent sur les Français une victoire inutile, puisque le jour même Berne capitulait, l'armée française venue par le Nord ayant été victorieuse.

NEUENBURG. Ville de Prusse, distr. de Marienwerder, au confluent de la Montau et de la Vistule; 5.051 hab. (en 1895). Vieux château.

NEUENSTEIN. Ville du Wurtemberg, cercle de Jagst, sur l'Eppach; 1.400 hab. Château familial des Hohenslohe.

NEUF. Arithmétique. — Le nombre neuf, dans le système de la numération décimale, a une importance que partage le nombre $B - 1$ dans un système de numération dont la base serait le nombre entier quelconque B . La propriété fondamentale de 9 consiste en ce que les divisions par 9 d'un nombre et de la somme de ses chiffres donnent le même reste. En général, si on divise par $B - 1$ un nombre N et la somme des chiffres de N , écrit dans le système de numération de base B , les deux divisions donneront le même reste. C'est de là que dérive en particulier la *preuve par 9*, qui sert, pour vérifier, soit la multiplication, soit la division. Nous en rappelons rapidement ici la pratique, sans explications et sans détails. Si $A \times B = P$, et qu'on appelle a, b, p les restes obtenus en divisant par 9 les sommes des chiffres de A, B, P , on formera $a \times b$ et le reste de la division de ce dernier nombre par 9 devra être p . De même, si en divisant A par B on a Q pour quotient et R pour reste, ce qui donne $A = B \times Q + R$, et si a, b, q, r sont les restes des divisions par 9 des sommes des chiffres de A, B, Q, R , les nombres a et $b \times q + r$ ne devront différer, s'ils sont inégaux, que d'un multiple de 9. Il faut bien remarquer que cette vérification, pas plus qu'aucune autre, du reste, ne donne une assurance absolue qu'on ne s'est pas trompé. Mais si la vérification ne se fait pas, c'est que sûrement il y a eu erreur dans l'opération. C.-A. L.

Géométrie. — **CERCLE DES NEUF POINTS.** — On appelle cercle des neuf points d'un triangle celui dont la circonférence passe par les milieux A', B', C' des trois côtés BC, CA, AB . Si AA'', BB'', CC'' sont les trois hauteurs, se rencontrant en H (orthocentre) et que A''', B''', C''' soient les milieux des segments HA, HB, HC , la circonférence en question passe aussi par les pieds des hauteurs A'', B'', C'' et par A''', B''', C''' . De là le nom qui lui a été donné. Le cercle des neuf points jouit d'un grand nombre de propriétés remarquables et intéressantes, qu'on trouve énumérées dans plusieurs traités de géométrie, et notamment dans celui de MM. Rouché et de Comberousse, qui contient un important chapitre, de M. J. Neuberg, sur la géométrie du triangle. Le cercle dont il s'agit contenant une foule d'autres points remarquables, la désignation du cercle des neuf points laisse fort à désirer. On l'appelle aussi, d'après M. Neuberg, cercle d'Euler, et c'est assurément préférable. C.-A. LAISANT.

NEUF-BERQUIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Merville; 1.301 hab. Brasserie; moulins. Eglise du xvii^e siècle, dans laquelle se trouvent de curieux chapiteaux romans provenant d'un édifice antérieur.

NEUFABRWASSER. Faubourg de Dantzig, sur la r. g. de la Vistule, près de la mer; 7.285 hab. (en 1895). Un canal le relie à la Baltique.

NEUFBOURG. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns; 261 hab.

NEUFBOURG (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain; 565 hab.

NEUF-BRISACH (*Neubreisach*). Ch.-l. de cant. de la Haute-Alsace, arr. de Colmar; 3.306 hab., y compris la garnison, sur le chem. de fer de Colmar à Fribourg et le canal du Rhône au Rhin; autrefois ville fortifiée; école de sous-officiers; couvent de capucins transformé en hôpital; grande place d'armes, d'où l'on voit les quatre portes de la forteresse; antiquités romaines. Le traité de Ryswick de 1697 imposa à Louis XIV la rétrocession de la forteresse de Brisach (aujourd'hui Vieux-Brisach) à la maison d'Autriche et la démolition de Ville-Neuve-de-Saint-Louis, qui, construite quelques années auparavant sur territoire alsacien dans l'île de Paille, était, de 1684 à 1698, le siège du conseil souverain d'Alsace. La petite ville fut si bien rasée qu'aujourd'hui elle est transformée en champ de labour; mais, par contre, le roi, en 1699, fit construire par Vauban, tout à proximité, dans la banlieue de Wolfgantzen, la forteresse de Neuf-Brisach, flanquée du fort Mortier, poste avancé sur le Rhin, en face de Vieux-Brisach (*Mons Brisiacus*) qui, à l'époque gallo-romaine, faisait partie du territoire alsacien, mais qui, par suite d'un déplacement du Rhin, se trouve, depuis le xiii^e siècle à peu près, sur la rive droite du fleuve. Le fort Mortier et la place de Neuf-Brisach, presque complètement incendiés à la suite d'un bombardement de dix jours, capitulèrent le 10 nov. 1870.

Neuf-Brisach porte : *De gueules à une montagne de six copeaux d'argent, mouvant de la pointe et un chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.* L. W.

BIBL. : FLECK, *Siège et bombardement du fort Mortier*; Paris, 1873. — RISLER et LAURENT-ATHALIN, *Neuf-Brisach. Souvenirs de siège et de captivité*; Nancy, 1873.

NEUFCHÂTEAU. Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, dans un bassin formé par la vallée de la Haute-Meuse, près du confluent de la rivière le Mouzon; 4.164 hab. L'origine de Neufchâteau est controversée; les uns l'identifient avec la station de *Noviomagus*, située sur la voie romaine de Langres à Toul, entre Neuvy et Soulosse et mentionnée dans la Table de Peutinger; selon d'autres, *Noviomagus* est Nijon (Haute-Marne), et jusqu'à présent aucune découverte archéologique ne permet d'affirmer l'existence d'une agglomération gallo-romaine à Neufchâteau. C'est seulement au xi^e siècle, vers 1020, que Neufchâteau est signalé pour la première fois sous le nom de *Novicastelli* dans une lettre de Hermann, évêque de Toul, à Etienne, seigneur de Neufchâteau. Neufchâteau avait alors ses seigneurs particuliers vassaux des ducs de Lorraine. Il dut son importance à sa situation au point de convergence de plusieurs rivières sur la Meuse; c'est dans ses environs que se croisent les trouées qui établissent des communications par la Saonelle avec le Bassigny, par la haute Meuse avec le plateau de Langres, par le Mouzon et le Vair avec les Faucilles et les pays de la Haute-Saône. Au xiii^e siècle, le commerce de Neufchâteau était fort actif; ses marchands fréquentaient les foires de Champagne; les Juifs et les Lombards y étaient nombreux; les ducs de Lorraine y avaient un atelier monétaire. En 1220, Neufchâteau tombe sous la haute suzeraineté des comtes de Champagne; l'influence champenoise y devient prédominante, les ducs lorrains reçoivent des comtes de Champagne l'investiture de la châtellenie de Neufchâteau. En 1257, le duc Ferri III accorde aux habitants de Neufchâteau une charte communale sur le modèle de la fameuse charte de Beaumont. Au xiv^e siècle, Philippe le Bel affirme avec vigueur à Neufchâteau la suzeraineté qui lui était dévolue avec l'héritage du comté de Champagne; les ducs de Lorraine, détenteurs de Neufchâteau, prêtent hommage au roi de France; entre les mains de nos rois, Neufchâteau devient un poste d'observation au seuil de la Lorraine. De 1389 à 1412, les Neufchâtelois eurent de vifs démêlés avec les ducs de Lorraine, Jean I^{er} et Charles II; leur ville traversa des crises violentes; le roi Charles VI dut intervenir pour soustraire Neufchâteau aux vengeances

du duc de Lorraine. Ces troubles portèrent un coup décisif à la prospérité économique de la ville. En 1684, la chambre royale de Metz incorpora au domaine de la couronne Neufchâteau et les fiefs qui en dépendaient, leur seigneur ayant encouru la confiscation desdits fiefs pour défaut d'hommage au roi de France; le traité de Ryswick (1697) rétablit les ducs de Lorraine dans la possession de Neufchâteau. La ville, qui, en 1754, était devenue le chef-lieu d'un bailliage, comprenant dans sa juridiction 84 villages ou hameaux, fut réunie définitivement au domaine royal avec la Lorraine. — Les seuls monuments à signaler sont les églises Saint-Nicolas (xii^e siècle) et Saint-Christophe (xiii^e siècle). Neufchâteau possède une bibliothèque dont le fonds provient en grande partie d'une ancienne abbaye voisine, celle de Mureau. — Armoiries : *D'or à la bande de gueules chargée de trois tours d'argent.*

Depuis 1870, l'importance stratégique de Neufchâteau a singulièrement grandi; tout le réseau ferré de la haute Meuse, conçu en vue de nécessités militaires, a pour centre Neufchâteau, d'où rayonnent six lignes vers Chaumont, vers Chalindrey, vers Mirecourt, vers Toul, vers Pagny-sur-Meuse, vers Gondrecourt et Nançois-le-Petit. Aussi l'insignifiante sous-préfecture joue-t-elle un rôle fort important au point de vue de la défense nationale; elle a une garnison; un fort, construit au-dessus de la ville près du château de Bourlémont, est destiné à empêcher tout coup de main tenté par un raid sur la gare de Neufchâteau. Mais la ville n'a pas gagné au même titre en valeur économique.

E. CHANTRIOT.

BIBL. : TISSOT, *Topographie médicale de Neufchâteau*, dans *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie militaires*, oct. 1788. — AUG. DIGOT, *Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau*; Nancy, 1847, in-8. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *L'Eglise Saint-Christophe de Neufchâteau*; Paris, 1856, br. in-8, fig., pl. — GASTON SAVE, *les Origines de Neufchâteau*, br. in-8, extrait de *L'Abeille des Vosges*, 1893.

NEUFCHÂTEAU. Ville de Belgique, ch.-l. d'un arr. administratif et judiciaire de la prov. de Luxembourg; 2.500 hab., à 36 kil. d'Arlon. Brasseries, tanneries, exploitation de carrières; important commerce de céréales et de bétail.

NEUFCHATEAU (François de), littérateur français (V. FRANÇOIS, t. XVIII, p. 49).

NEUFCHÂTEL-EN-BRAY. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Seine-Inférieure, sur la Bèthune; 4.400 hab. Bibliothèque publique; musée d'antiquités et de peinture. Fromages renommés, connus sous le nom de *bondons*. Cidre. Carrosserie; fabrique de galoches; vanneries; imprimeries; moulins. Commerce de bestiaux, de volailles, d'œufs et de beurre. Eglise Notre-Dame (mon. hist.); édifice du xii^e siècle, remanié et en partie refait aux xiii^e, xv^e et xvi^e siècles; le chœur est du xiii^e siècle. Restes des églises de Saint-Pierre, de Sainte-Radegonde et de Saint-Thomas. Ancienne maison de bois du xvi^e siècle. Dès l'époque mérovingienne existait, sur l'emplacement de la ville actuelle, un centre d'habitation qui portait le nom de Driencourt, qui fut changé en celui de *Novum Castellum*, lorsque le duc de Normandie, Henri I^{er}, y eut élevé un château, en 1106. Ce château fut pris et repris maintes fois dès les guerres anglaises du xii^e au xv^e siècle. La ville ayant embrassé le parti de la Ligue fut assiégée et prise en 1589 par les troupes royales; reprise en 1592 par le duc de Parme, elle fut reprise en 1594, et Henri IV en fit démanteler le château.

BIBL. : GUILMETH, *Hist. de Neufchatel*, 1842, in-8.

NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de la Fresnaye-sur-Chédouet; 4.188 hab.

NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon; 645 hab. Commerce de bois, céréales et betteraves; brasserie, fabrique d'instruments agricoles, marbrerie.

NEUFHELLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 207 hab.

NEUFÉGLISE ou **NEUGLISE.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Menat; 207 hab.

NEUFFONS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Monségur; 205 hab.

NEUFFONTAINES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay; 566 hab.

NEUFFORGE (Jean-François de), architecte et graveur français, d'origine wallonne, né à Comblain, près Liège, le 1^{er} avr. 1714, mort à Paris le 19 déc. 1794. Venu dès 1738 à Paris pour y compléter son éducation d'architecte, de Neufforge se consacra surtout aux études théoriques de cet art et publia, de 1756 à 1780, un *Recueil élémentaire d'architecture* contenant plusieurs études des ordres d'architecture, de façades et de modèles de divers bâtiments (Paris, 8 vol. in-fol.), ouvrage d'un goût châtié pour l'époque, illustré de nombreuses planches presque toutes gravées par de Neufforge et dont les diverses parties reçurent, au fur et à mesure de leur publication, l'approbation de l'Académie royale d'architecture.

NEUFLIEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 94 hab.

NEUFLIZE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Re-thel, cant. de Juniville; 689 hab.

NEUFMAISON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Signy-l'Abbaye; 153 hab.

NEUFMAISONS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Badonviller; 658 hab.

NEUFMANIL. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville; 1.483 hab.

NEUF-MARCHÉ. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Gournay; 623 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise du xii^e siècle (mon. hist.). Ruines d'un château du xii^e siècle.

NEUFME ou **NEUFINE.** Droit que les curés et autres ecclésiastiques exigeaient en certaines provinces pour la sépulture des morts. On l'appelait ainsi parce qu'il affectait la *neuvième* partie du tiers des meubles. De là aussi le nom de **TIERCAGE**. On le désignait encore par le mot **MORTUAGE**. En Bretagne, les curés, qu'on appelait recteurs, se sont maintenus longtemps dans la possession de ce droit, au moins vis-à-vis des roturiers, car les nobles en étaient exempts. Il n'a été définitivement aboli que par un arrêté de règlement du 9 juin 1750. On en trouve des indices en d'autres endroits: un arrêté de 1394 maintient le curé de Saint-Etienne en la ville d'Agde (Languedoc) en possession de prendre et enlever le lit où était mort son paroissien, avec toute sa garniture, tel qu'il était lorsque le décédé avait rendu son dernier soupir. E.-H. V.

NEUFMESNIL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits; 254 hab.

NEUF-MESNIL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Bayay; 1.236 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NEUFMONTIERS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 506 hab.

NEUF-MOULIN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion; 289 hab.

NEUFMOUTIERS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy; 354 hab.

NEUFOUR (Le). Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Clermont-en-Argonne; 181 hab.

NEUFVILLE (De) (V. VILLEROI).

NEUFVY-SUR-ARONDE (*Neufvy-le-Prieuré*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz; 187 hab. La seigneurie principale dépendait du comté de Clermont. Le hameau actuel du *Bout-du-Bois* possédait autrefois un château fort dont on voit encore deux des quatre tours d'angle et des pans de murs. C. St-A.

NEUGEBAUER (Louis-Adolphe), médecin polonais, né à Dojutrow, près de Kalisch, le 6 mai 1824. Reçu docteur à Breslau en 1845, il enseigna l'anatomie à Varsovie de-

puis 1857 et échangea ensuite cette chaire contre celle de gynécologie. Il a publié une série de mémoires et d'ouvrages en latin, en allemand et en polonais. D^r L. HN.

NEUGLISE (Puy-de-Dôme) (V. NEUFÉGLISE).

NEUHAUS (tchèque *Hrader Jindřichau*). Ville de Bohême, sur la Nezarka; 8.500 hab. (1890). Château et église du XIII^e siècle. Cottonnades, soieries, distillerie.

NEUHAUSEN. Village de Suisse (V. SCHAFFHAUSEN).

NEUHOFF (Théodore, baron de), aventurier, né vers 1686, mort à Londres le 11 déc. 1756. Fils d'un gentilhomme westphalien, il fut page de la duchesse d'Orléans, servit la France, la Suède, fut employé par Gœtz à ses négociations, s'enfuit, lors de sa chute (1718), en Espagne où il devint favori de Ripperda et épousa lady Sarsfield, se ruina dans la spéculation de Law, erra à travers l'Europe, devint en 1732 résident de l'empereur Charles VI à Florence. Il s'y lia avec des Corses, nous avec eux une intrigue pour laquelle il obtint par un voyage à Constantinople l'appui de la Porte, se fit fournir par le bey de Tunis un navire et des munitions, débarqua à Aleria le 13 mars 1736 et se fit proclamer roi de Corse. On trouvera à l'art. CORSE (pp. 4099 et 4100) le récit de ses luttes contre les Français. Après son échec définitif, il se rendit en Angleterre (1749) où ses fournisseurs le firent emprisonner pour dettes jusqu'à ce qu'il les eût payées à l'aide d'une souscription dont Walpole eut l'initiative. — Il n'eut qu'un fils, le colonel *Frederick* (V. ce nom).

BIBL. : V. CORSE. — VARNHAGEN D'ENSE, *Biographische Denkmale*; Leipzig, 1872, t. I, 3^e éd.

NEUHOFF (Frederick de) (V. FREDERICH).

NEUIL ou **NUEIL**. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Sainte-Maure; 427 hab.

NEUILH. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 169 hab.

NEUILLAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac; 514 hab.

NEUILLAY-LES-BOIS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais; 1.040 hab.

NEUILLÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) de Saumur; 758 hab.

NEUILLÉ-LE-LIERRE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Vouvray; 575 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE. Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours; 1.646 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NEUILLY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 858 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEUILLY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure; 146 hab.

NEUILLY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon; 574 hab.

NEUILLY-EN-DONJON. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. du Donjon; 748 hab.

NEUILLY-EN-DUN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Sancoins; 808 hab.

NEUILLY-EN-SANCERRE. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. d'Henrichemont; 944 hab.

NEUILLY-EN-THELLE (*Noviliacus, Nulliacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis; 1.607 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Moulins, fabriques, etc. Cette localité fut donnée au VII^e siècle par Vendenier et Ercamberthe, sa femme, à l'abbaye Saint-Etienne de Paris. C'était un *vicus* du *pagus Camliacensis* ou pays de Chambly. Il fut plus tard compris dans la seigneurie de Fresnoy-en-Thelle, dont les marquis avaient leur sépulture dans le chœur de l'église. Un manoir du XVI^e siècle, qui subsiste encore mutilé, passe pour avoir été une dépendance de l'ancien château de Neuilly. Le bourg est d'ail-

leurs tout à fait moderne, ayant subi trois grands incen-



Place, église et mairie, à Neuilly-en-Thelle.

dies de 1741 à 1804. On a trouvé à Neuilly de nombreuses antiquités romaines. C. ST-A.

NEUILLY-EN-VEXIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 205 hab.

NEUILLY-LE-BISSON. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mêle-sur-Sarthe; 263 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

NEUILLY-LE-BRIGNON ou **LE-NOBLE**. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de la Haye-Descartes; 657 hab.

NEUILLY-LE-DIEN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy; 208 hab.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres; 1.018 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fabrique d'instruments de chirurgie, quincaillerie.

NEUILLY-L'HÔPITAL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion; 313 hab.

NEUILLY-LE-MALHERBE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 176 hab.

NEUILLY-LE-RÉAL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, dans la Sologne Bourbonnaise; 2.154 hab. Etangs. Huileries; fabrique de sahots; tuilerie. Châteaux anciens de Lécluse, du Frêne et des Vayots.

NEUILLY-LE-VENDIN. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Couptrain; 915 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEUILLY-LÈS-DIJON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (O.) de Dijon; 183 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

NEUILLY-PLAISANCE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy; 4.663 hab.

NEUILLY-SAINT-FRONT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry; 1.484 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Sucrierie, Imprimerie, Commerce de grains. Eglise avec beau portail Renaissance.

NEUILLY-SOUS-CLERMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy; 368 hab. Fabrique de broches, de peignes; tuilerie; corderie. Eglise à façade romane, avec nef du XVI^e siècle, chœur et clocher du XIII^e siècle. La *Commanderie*; maison du XIV^e siècle avec chapelle. Eglise en partie romane à Auvillers.

NEUILLY-SUR-EURE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Longny; 759 hab.

NEUILLY-SUR-MARNE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy; 3.418 hab.

NEUILLY-SUR-SEINE (*Lugniacum, Lulliacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, entre la r. dr. de la Seine, la com. de Levallois-Perret, les fortifications de Paris et le bois de Boulogne, dans la première boucle que fait le fleuve au sortir de la capitale; 32.730 hab. Neuilly ne fut pendant longtemps qu'un simple port sur la Seine (*portus de Lugliaco*), « vis-à-vis, dit Lebeuf, les chemins qui conduisent à Nanterre, à Bezons et autres lieux »; la seigneurie appartenait à l'abbaye de Saint-Denis. Longtemps, et bien que Fran-

çois 1^{er} y ait logé en 1518, il n'y eut là qu'un bac. A la suite de l'accident où, le 9 juin 1606, faillirent périr Henri IV et la reine, ce bac fut remplacé par un pont de bois, sans parapet, qui s'écroula en 1638, mais fut bientôt rétabli. C'est de là que Pascal, en 1654, manqua être précipité dans la Seine, aventure qui eut sur sa vie une si grande influence. Un nouvel accident, qui eut lieu au commencement de 1766, détermina la construction du pont de pierre actuel. Commencé le 19 août 1768, il fut terminé le 26 juil. 1772, et eut Perronet pour architecte. Il mesure 230 m. de longueur ; c'est le premier pont sans courbure que l'on ait construit en France. Alors déjà, Neuilly était devenu un lieu de villégiature à la mode, assez important pour être le siège d'une brigade de maréchaussée, assez fréquenté pour avoir un bureau de poste aux lettres. Dès 1750, sa chapelle remplaçait presque complètement l'église paroissiale de Villiers. Pourtant, en 1790, la première municipalité avait encore Villiers pour chef-lieu et Neuilly pour écart. Mais, en 1792, le nom de Villiers fut abandonné, et ce lieu, auquel avait jusque-là rattaché Neuilly, en devint à son tour une dépendance. La com. de Neuilly appartint au cant. de Clichy jusqu'en l'an VIII, date où elle devint le chef-lieu d'un canton qui comprit avec elle les com. d'Auteuil, Boulogne, Clichy, Montmartre et Passy, auxquelles vint s'ajouter, en 1830, Batignolles-Monceaux.

Malgré la campagne de 1815, où Neuilly fut le théâtre de plusieurs engagements avec les Anglais, sa prospérité continua de s'accroître. Le *château royal*, construit en 1740, fut, en 1818, donné par Louis XVIII à son cousin Louis-Philippe d'Orléans, qui y réunit par un parc l'ancien domaine de Villiers, et, devenu roi, y fit encore de fréquents séjours. Il s'y trouvait le 13 juil. 1842, lorsque son fils aîné, Ferdinand, duc d'Orléans, y fut apporté mourant après l'accident de la route de la Révolte : au lieu de la catastrophe, une chapelle, dédiée à Notre-Dame de la Compassion, fut édifée en 1843. Enfin, le 25 févr. 1848, une bande d'émeutiers vint piller et incendier le château, qui fut détruit de fond en comble. Sur son emplacement on a créé, en 1863, un quartier de jolies et luxueuses villas, le parc de Neuilly. Louis-Philippe, après son abdication, prit le titre de comte de Neuilly. En 1860, on rattacha à Paris Auteuil, Batignolles-Monceaux, Montmartre et Passy. Mais, en 1866, Levallois-Perret fut détaché de Neuilly ; tous deux, s'ils furent épargnés par les Prussiens, eurent beaucoup à souffrir de la Commune, et, pendant les mois d'avr. et mai 1871, furent dévastés par l'artillerie versaillaise. Enfin, la loi du 12 avr. 1893 a fait de Neuilly un chef-lieu de canton, commune unique. Il possède aujourd'hui une grande église (*l'église Saint-Pierre*, commencée en 1887), et aussi un temple protestant et une synagogue. La *mairie*, jadis installée dans le vieux Neuilly, a été en 1882-83 réédifiée sur l'avenue du Roule. La situation riante de Neuilly et la pureté de son air lui ont valu d'être choisi pour siège de nombreux établissements d'enseignement ou d'hospitalité, parmi lesquels nous citerons l'*asile Mathilde* (fondé par la princesse Mathilde en 1853) et la *maison de retraite Galignani*. C'est à Neuilly également que le financier Claude Baudard, baron de Sainte-James, fit élever par l'architecte Joseph Bellanger, vers 1775, un château auquel il donna le nom de sa baronnie ; entouré de jardins anglais qu'ornaient des sculptures de Pajou et de Lemoyne, le *château de Sainte-James* a eu pour hôtes Chateaubriand, la duchesse d'Abrantès et Wellington, qui, le 6 juil. 1815, y établit son quartier général. Il est aujourd'hui affecté à un établissement d'aliénés. A Neuilly sont morts les poètes Millevoye (26 août 1816) et Théophile Gautier (23 oct. 1874).

Neuilly comprend dans sa circonscription communale les îles du Pont-de-Neuilly et de la Grande-Jatte, et plusieurs localités ou hameaux notables, parmi lesquels il convient de citer Madrid, Bagatelle, Sablonville, Sainte-

James ; la loi du 16 juin 1859 en a distrahit les Ternes, qui forment aujourd'hui un important quartier de Paris. On peut sans témérité prévoir que tel sera le sort de Neuilly lui-même, au jour, peu éloigné, où la démolition des fortifications de Paris sera un fait accompli. F. B.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, pp. 430-437 (Villiers-la-Garenne), de l'édition de 1833. — F. BOURNON, *Rectifications et additions à l'histoire... de l'abbé Lebeuf*, t. I, 3^e fascicule, pp. 495-515 (tirage à part, Paris, 1895, in-8). — L'abbé BELLANGER, *Histoire de Neuilly et de ses châteaux. Les Ternes, Madrid, Bagatelle, Sainte-James, Neuilly, Villiers* ; Neuilly, 1855, in-18. — Comte de LABORDE, *le Château du Bois de Boulogne dit château de Madrid* ; Paris, 1855, in-1. — L'abbé BOUILLET, *la Folie de Sainte-James à Neuilly* (Mémoire lu à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements le 27 mars 1894) ; Paris, 1894, in-8.

NEUILLY-SUR-SUIZE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 187 hab.

NEUKIRCH (Benjamin), poète allemand, né à Reink près Glogau (Silésie) le 27 mars 1665, mort à Ansbach le 15 août 1729. Professeur à Berlin (1703-18), puis précepteur du prince héritier d'Ansbach, il a laissé des satires et des épîtres (1732) et appartient au groupe des poètes, disciples de Boileau, qui opposèrent, en Allemagne, au goût italien, représenté par Hoffmannswaldau et Sohenstein, les habitudes de bon sens et les règles du goût français. Gottsched édita ses poésies (Ratisbonne, 1744) dont il y a un choix dans la *Bibl. deutscher Dichter des 17^{en} Jahrh.* de Müller.

NEUKOMM (Siegmond), compositeur allemand, né à Salzbourg le 10 avr. 1778, mort à Paris le 3 avr. 1858. Élève de Michel et de Joseph Haydn, il étudia plusieurs années à Vienne sous la direction de celui-ci. Après avoir voyagé en Suède et en Russie, il vint se fixer à Paris. Attaché en qualité de pianiste à la maison de Talleyrand, il suivit ce diplomate au congrès de Vienne, et écrivit dans cette ville un *Requiem* à la mémoire de Louis XVI ; cette composition lui valut, de la part de Louis XVIII, des lettres de noblesse. En 1816, il alla s'établir au Brésil où il devint maître de chapelle de Don Pedro. A son retour en Europe, il rencontra Mendelssohn à Londres et se lia d'amitié avec lui. Le reste de sa vie se passa alternativement en France et en Angleterre. Les nombreuses compositions (plus de mille) du chevalier Neukomm sont tombées dans l'oubli, mais ceux qui l'ont connu ont gardé de lui le meilleur souvenir, comme d'un homme sincère, délicat et d'un esprit remarquablement cultivé. — Son neveu, Edmund Neukomm, est l'auteur d'intéressants ouvrages relatifs à la musique.

R. BRANCOUR.

NEULETTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq ; 69 hab.

NEULISE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay ; 2.063 hab.

NEULIZE (Plateau de) (V. FOREZ [Monts du]).

NEULLES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. d'Archiac ; 229 hab.

NEULLIAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Pontivy, cant. de Cléguérec ; 1.905 hab.

NEUMAGEN. Village de Prusse, district de Trèves, sur la Moselle ; 1.555 hab. (en 1895). Ruines romaines de l'antique *Noviomagus*.

NEUMANN (Kaspar), pasteur et orientaliste allemand, né à Breslau le 14 sept. 1648, mort à Breslau le 27 janv. 1715. Il fut pasteur à l'église Sainte-Elisabeth de Breslau depuis 1678, et ses contemporains admiraient tellement son éloquence qu'ils l'appelaient le *Chrysostomus vratislaviensis*. Un livre de prières qu'il publia fut édité vingt-deux fois avant sa mort et traduit dans la plupart des langues européennes. Beaucoup de cantiques qu'il a composés sont encore chantés dans les églises protestantes allemandes. Ses travaux sur l'hébreu, *Clavis domus Heber* (Breslau, 1712, in-4), n'ont plus d'intérêt.

NEUMANN (Johann-Balthasar), architecte allemand, né à Eger (Bohême) en 1687, mort à Würzburg en 1753. D'abord plâtrier, puis fondeur de cloches, Neumann entra

au service militaire et, grâce à ses fortes connaissances en mathématiques, devint colonel de l'artillerie du cercle de Franconie. Mais, s'étant adonné à l'architecture à la suite de plusieurs voyages qu'il fit en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France et en Italie, il donna les dessins de plus de soixante-dix édifices, parmi lesquels : l'église de Neresheim, la chapelle du palais de Würzburg, le mausolée des comtes de Schönbron et l'église des Quatorze-Saints, les églises de Schwarzach et de Gösweinstein, l'église paroissiale de Hollfeld ; les résidences seigneuriales de Bruschal, Würzburg et Werneck ainsi que le palais des princes de Schönbron, à Coblenz. On attribue aussi à Neumann les plans du magnifique palais épiscopal de Würzburg, commencé en 1720 pour un prélat de la famille de Schönbron ; mais ses dessins, tout au moins pour les façades de cet édifice, furent remaniés par les architectes français Robert de Cotte et G. Boffrand (V. ces noms). — Un autre architecte allemand nommé *Franz-Ignaz von Neumann*, né en 1733 et mort en 1785, donna les dessins de l'église abbatiale de Schwarzach et fit, à la suite d'un incendie survenu en 1756, reconstruire en pierre, vers 1767, la partie occidentale des voûtes et des clochers de la cathédrale de Mayence. Charles LUCAS.

NEUMANN (Franz-Ernst), physicien allemand, né à Mellin (Uckermark) le 11 sept. 1798, mort à Königsberg le 23 mai 1895. Il fit ses études à Berlin, les interrompit en 1815 pour faire la campagne comme engagé volontaire, fut blessé à Ligny et, à son retour, s'adonna à l'étude de la physique et de la minéralogie. Reçu docteur en 1826, nommé professeur à l'Université de Königsberg en 1828, devenu en 1859 conseiller intime, il était membre de l'Académie de Berlin et, depuis 1863, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On cite surtout, parmi ses nombreux travaux, ses recherches sur les théories de la réflexion et de la réfraction de la lumière, sur le phénomène de la double réfraction, sur la coloration des cristaux à deux axes dans la lumière polarisée, sur les courants d'induction, sa méthode pour la détermination des chaleurs spécifiques du corps. Il a publié, outre de nombreux mémoires dans les *Annalen* de Poggendorff, le *Journal de Crelle*, les *Astronomische Nachrichten*, *Vorlesungen über die Theorie des Magnetismus* (Leipzig, 1881) ; *Einleitung in die theoretische Physik* (Leipzig, 1883) ; *Ueber elektrische Ströme* (Leipzig, 1884) ; *Theoretische Optik* (Leipzig 1885) ; *Theorie des Potentials* (Leipzig, 1887), etc.

NEUMANN (Hermann-Kunibler), poète allemand, né à Marienwerder le 12 nov. 1808, mort le 8 nov. 1875. Il a appartenu à l'armée et s'y est distingué. Ses poésies épiques : *Des Dichters Herz* (1859, 3^e éd.), *Nur Jehan* (1852, 2^e éd.), *Dinonhy* (1865), *In Schleswig-Holstein* (1875), aussi bien que ses poésies lyriques, plaisent par la facilité du style et la sincérité des sentiments.

NEUMANN (Karl-Johann-Heinrich), géographe et historien, né à Königsberg le 27 déc. 1823, mort à Breslau le 29 juin 1880. D'abord précepteur, puis journaliste constitutionnel et libéral, Neumann attira sur lui l'attention du monde savant par son livre *Die Hellenen im Skythenlande* (1853). Après avoir été pendant quelque temps rédacteur de la *Zeitschrift für Erdkunde* à Berlin, il fut nommé en 1860 professeur d'histoire et de géographie à l'Université de Breslau et, à partir de 1863, se consacra exclusivement à son enseignement. Ses cours les plus importants ont été publiés par ses élèves après sa mort : *Geschichte Roms während des Verfalls der Republik, vom Zeitalter des Scipio Aemilianus bis zum Ausgange der catalinischen Verschwörung* (Breslau, 1881-84), par Gothein et Faltin ; *Geschichte des Zeitalters der punischen Kriege* (Breslau, 1883), par Faltin ; *Allgemeine physikalische Geographie von Griechenland* (Breslau, 1885), par Partsch. H. LICHTENBERGER.

NEUMANN (Karl-Gottfried), mathématicien allemand, fils de *Franz-Ernst* (V. ci-dessus), né à Königsberg le

7 mai 1832. Il a fait ses études dans sa ville natale et a été professeur à Tübingue et à Leipzig. Il est l'auteur de remarquables travaux de haute analyse et de physique mathématique, insérés dans les recueils spéciaux et principalement dans les *Mathematische Annalen*, dont il dirige lui-même la publication depuis 1869. Il a donné à part : *Vorlesungen ueber Riemann's Theorie der Abelschen Integrale* (Leipzig, 1865 ; 2^e édit., 1884) ; *Theorie der Besselschen Funktionen* (Leipzig, 1867) ; *Hydrodynamische Untersuchungen* (Leipzig, 1883), etc.

NEUMANN (Friedrich-Julius), économiste allemand, frère du précédent, né à Königsberg le 12 oct. 1835, professeur aux Universités de Königsberg (1865), Bâle (1871), Fribourg (1873), Tübingue (1876), auteur de *Die progressive Einkommensteuer* (Iéna, 1875) ; *Die Steuer* (Leipzig, 1887, t. I) ; *Grundlagen der Volkswirtschaftslehre* (Tübingue, 1889, 1^{re} livr.), etc.

NEUMANN (Fritz), philologue allemand, né à Warnemünde le 23 avr. 1834. Professeur à l'Université de Fribourg (1882), puis de Heidelberg (1890) ; il a publié : *Zur Laut und Flexionslehre des Altfranzösischen* (Heilbronn, 1878) ; *Die romanische Philologie* (1887) ; il rédige avec Behagel, depuis 1880, *Litteraturblatt für germ. und rom. Philologie*.

NEUMARK (Georg), poète allemand, né à Langensalza le 6 mars 1621, mort à Weimar le 8 juil. 1681, où il était bibliothécaire. Auteur de chants d'église estimés (dont un choix a été réimprimé dans la bibliothèque de W. Muller, V. 41, 1828), de poésies lyriques, de pastorales et de pièces de théâtre.

BIBL. : KNAUTH, G. *Neumark* ; Langensalza, 1881.

NEUMARKT. Ville de Bavière, prov. du Haut-Palatinat, sur le canal Louis ; 5.865 hab. (en 1895). Eglise gothique de 1402-32 ; vélocipèdes ; poteries. Le 22 août 1796, l'archiduc Charles y combattit Bernadotte.

NEUMARKT (pol. *Nowy-targ*). Ville de Galicie, au confluent des Dunajec Blanche et Noire ; 5.878 hab. (en 1894). Eglise en bois de 1219.

NEUMARKT (V. MAROS-VASÁRELY).

NEUMAYER (Georg), hydrographe et météorologiste allemand, né à Kirchheimbolanden (Palatinat) le 21 juin 1826. Il fit ses études à Munich, professa quelque temps à l'école de navigation de Hambourg, effectua comme matelot, de 1852 à 1856, de longs voyages au cours desquels il visita l'Amérique du Sud et l'Australie, établit à Melbourne, en 1857, le *Flagstaff Observatory*, qu'il dirigea jusqu'en 1864, fit, pendant ce temps, de nouvelles explorations dans l'intérieur du continent, et, de retour en Europe, fut appelé comme ingénieur au bureau hydrographique de Berlin (1872). Quatre ans plus tard, il fut nommé directeur du nouvel observatoire maritime de Hambourg. Il a publié un nombre considérable d'observations nautiques et d'importants travaux de météorologie, entre autres : *Discussion and results of the meteorol., magnet. and naut. observations made at Flagstaff Observatory* (Melbourne, 1858-64) ; *Anleitung zu wissenschaftlichen Beobachtungen auf Reisen* (2^e édit., Berlin, 1888) ; *Internationale Polarforschung* (Berlin, 1882-83) ; *Die Beobachtungsergebnisse der deutschen Stationen* (Berlin, 1886, 2 vol.) ; *Atlas des Erdmagnetismus* (Berlin, 1891), etc. Il a fondé à Berlin, à son retour d'Australie, avec Adolf Bastian, la *Deutsche Afrikanische Gesellschaft*. L. S.

NEUME (Mus.) (V. NOTATION).

NEUNG-SUR-BEUVRON. Ch.-l. de cant. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Romorantin ; 1.351 hab.

NEUNKIRCH. Bourg du cant. de Schaffhouse (Suisse), ch.-l. du district d'Ober-Klettgau ; 4.263 hab. Belle situation dans une plaine fertile sur la ligne Schaffhouse-Bâle. Neunkirch appartenait au chapitre de Constance qui, en 1525, le vendit à Schaffhouse.

NEUNKIRCHEN. Ville de Prusse, district de Trèves, sur la Blies ; 22.677 hab. (en 1895), moitié catholiques

et moitié protestants. Grandes mines de houille (celle de *Heinitz-Drehen* est la principale du bassin de la Sarre, elle occupe 8.000 ouvriers et produit 2 millions de tonnes); grandes usines à fer des frères Stumm (en 1893, 3.600 ouvriers, 108.000 tonnes de coke, 165.000 tonnes de fonte).

NEUQUEN. Rivière de la République Argentine qui concourt à former le rio *Negro* (V. ce mot), compris entre le Limay au S.-E., le Colorado au N.-E. et donne son nom à un gouvernement limitrophe des Andes à l'O., vaste de 109.080 kil. q. Le ch.-l. est Fuerte Cuarta, sur le Neuquen.

NEURASTHÉNIE (Pathol.). Dénomination nouvelle pour une maladie ancienne. Avant Beard en effet, qui lui imposa ce nom, la névrose était connue de *Franck* qui la décrivait sous le nom d'*irritation spinale*, de *Bouchut* pour lequel elle était le *nervosisme*, de *Krishaber* qui la considérait comme une *névropathie cérébro-cardiaque*.

La neurasthénie est, dit-on, une névrose, c'est dire que l'on ne connaît point pour elle de lésion anatomique. C'est une névropathie, si l'on admet la définition que Toulouse donne du névropathe : « un homme dont le système nerveux est douloureux ». Peut-être admettra-t-on un jour que la neurasthénie est le mode de réaction le plus simple des dégénérés vis-à-vis des excitations trop vives. La neurasthénie est caractérisée par des troubles fonctionnels nombreux, presque tous d'*ordre subjectif*, non constatables par l'examen, ce qui fait qu'un grand nombre des individus qui sont atteints de cette affection sont rangés dans la catégorie des malades imaginaires. Elle se présente comme un *affaiblissement durable de la force nerveuse* (Proust et Ballet), affaiblissement auquel se joignent des phénomènes d'excitation. Les symptômes fondamentaux de l'affection sont : la *céphalée* et l'*insomnie*, la faiblesse ou *asthénie musculaire*, la *rachialgie*, la *dyspepsie* s'accompagnant d'un *état mental* particulier. « Les neurasthéniques, a dit Maurice de Fleury, en dépit de quelques bouffées d'énergie, de joie tumultueuse, ou de colère en feu de paille, sont des faibles aux jambes lasses, à la vitalité languissante, aux digestions paresseuses, à l'activité amoindrie. »

La neurasthénie n'est point une maladie du siècle, c'est bien plutôt une maladie de la civilisation et « elle augmente d'intensité en raison des progrès de cette dernière; elle progresse à mesure que l'homme devenant plus sédentaire, plus actif intellectuellement, se trouve réaliser les conditions de surmenage intellectuel, cause principale du développement de cette névrose » (Déjerine). Aussi comprend-on que l'attention de Beard (de New York) ait été particulièrement attirée sur cette affection qu'il a décrite sous ce nom en 1869 et dont il donna une description complète dans : *A practical treatise on nervous exhaustion (neurasthénie)* (New York, 1880). Cette publication éveilla l'attention à laquelle elle avait droit, et les neuropathologistes, tout particulièrement ceux de l'école française, s'attachèrent à délimiter plus exactement, tout en la décrivant plus complètement, la névrose nouvelle. *Charcot*, dans ses leçons du mardi (1887-89), vulgarisa chez nous la connaissance de cette affection. *Erb* et *Arndt* en Allemagne, *Playfair* en Angleterre ajoutaient des traits nouveaux à la description primitive durant que *Weir-Mitchell* en Amérique préconisait un traitement systématique. Il existe actuellement des traités complets de la neurasthénie : le lecteur en trouvera les principales indications à la fin de cet article. A la suite de cette étude active, la neurasthénie est devenue une maladie à la mode, si nous osons risquer le mot. Elle est devenue aussi une étiquette commode, que malades et médecins appliquent au petit bonheur. Que faut-il pour définir un neurasthénique? Suffit-il de douleurs vagues et d'idées noires? Il faut que l'ensemble symptomatique soit, sinon au complet, au moins au principal reproduit dans ses traits caractéristiques. A première vue, cela paraît simple, mais dans la réalité la chose est plus com-

plexe si l'on se souvient que tous les signes ou presque tous sont subjectifs, ne peuvent être perçus par le médecin et qu'il y a souvent lieu de craindre que l'interrogatoire ne donne une importance exagérée à certains signes que l'imagination peut créer de toutes pièces ou dont elle exagère la valeur. Les troubles dont se plaignent les neurasthéniques, bien que très nombreux et très variés, peuvent être énumérés ainsi qu'il suit : troubles nerveux (céphalée, rachialgie, insomnie), troubles mentaux, troubles viscéraux. Ils constituent les *stigmates* de la neurasthénie. Les troubles nerveux se groupent sous deux chefs principaux, la *céphalée* et la *rachialgie*, qui peuvent coexister ou se présenter séparément. La *céphalée* est particulièrement caractéristique. Elle se manifeste sous la forme d'une douleur, habituellement sourde, qui apparaît dès que le malade se réveille, ou dès qu'il sort du lit et qui lui presse les tempes, ou lui alourdit l'occiput à la façon d'un casque trop serré sur les côtés, ou trop pesant, à la façon encore d'une corde serrée autour de la tête. De là vient le nom de *galeati* que Charcot imposait à ce genre de malades. Souvent la douleur ne se localise pas uniquement à la tête, mais elle descend sur les épaules « à la façon d'une chape de plomb ». Il s'agit donc là d'une douleur gravative, suivant les termes de l'école. D'autres fois ce sont des bouillonnements, ou des sensations de ballonnement cérébral qu'accuse le malade, jamais à court de comparaisons. Très habituellement aussi il se plaint de craquements au niveau de l'occiput, craquements purement subjectifs d'ailleurs. A cette localisation capitale de la douleur il faut joindre des sensations de pression sur les yeux, de compression du nez et d'autres, dont la liste serait indéfinie. La *céphalée* s'accompagne rarement de paroxysmes, ce qui la différencie nettement de la migraine, ainsi que son apparition quotidienne. Le premier repas et les repas en général en diminuent l'intensité, un travail intellectuel, une préoccupation l'accroissent ou la font réparaître. Les périodes de la digestion sont aussi à peu de chose près les périodes de la *céphalée*.

La *rachialgie* est un peu une douleur du même ordre que la *céphalée*, mais elle est moins intellectuelle. Le malade qui en est atteint se plaint d'éprouver des tiraillements, de la gêne dans la région vertébrale, surtout au niveau de l'origine du cou, dans la région lombaire ou sacrée (plaque sacrée de Charcot). C'est le plus habituellement une sorte de courbature mal définie qui peut provoquer une raideur de tout le tronc. Un caractère important de ces douleurs, rachialgie et *céphalée*, caractère qui les différencie nettement des névralgies proprement dites, c'est qu'il n'existe point à la pression de points particulièrement douloureux. Dans un certain nombre de cas, on peut noter une exagération de la sensibilité de la peau à la pression (*hypéresthésie*) s'étendant alors à toute la région douloureuse. Autre caractère important : ces douleurs ne sont jamais spécialement nocturnes.

L'*insomnie* est également un signe important et caractéristique de la neurasthénie. Chez ces malades, le repas du soir, comme celui de midi, est suivi d'un sentiment tout particulier de lassitude et de lourdeur. Le malade gagne son lit. Là, tantôt il s'endort d'un sommeil de plomb, suivi à bref délai d'un réveil suivi d'une période d'insomnie jusqu'à l'assoupissement du matin; tantôt, au contraire, il ne peut s'endormir étant couché, se tourne et se retourne de tous les côtés, appelant un sommeil qui le fuit, et le provoquant par tous les moyens possibles. Ces deux formes d'insomnie, qui peuvent se remplacer, semblent correspondre à des états plus ou moins accentués d'excitation. Le sommeil est assez rarement interrompu par des rêves. Le neurasthénique, devenu tel à la suite de surmenage, rêve peu. Le sommeil du neurasthénique purement dégénéré est plus habituellement peuplé de cauchemars. Très souvent également le neurasthénique est réveillé par la sensation de la faim et ne peut se rendormir avant de l'avoir calmée. Souvent aussi il est secoué par des secousses

vives de tous les membres, au moment où il passe de la veille au sommeil ; il éprouve dans les membres des engourdissements auxquels il attache une importance exagérée. Cette *insomnie*, qui fatigue toujours le malade, n'amène cependant pas chez lui la fatigue que provoquent chez un bien portant une ou plusieurs nuits sans sommeil. Il faut bien savoir aussi que le neurasthénique évalue complaisamment la durée et la répétition de ces périodes d'insomnie.

Les douleurs céphalique ou rachialgique, l'insomnie constituent les *stigmates nerveux* de la neurasthénie, mais s'accompagnent le plus souvent de signes secondaires, de douleurs purement subjectives, localisées sur un point quelconque du corps, importantes seulement à noter parce que, chez les neurasthéniques hypocondriaques, elles peuvent être le point de départ de la représentation mentale d'une maladie. Ainsi la glossodynie entrainera le malade à croire qu'il est atteint d'un cancer de la langue.

Les *stigmates mentaux* des neurasthéniques sont un des caractères constants de la maladie, et leur description en forme un chapitre important. Ils dominent même, on peut le dire, le tableau clinique. Ils peuvent être rangés (Proust et Ballet) en deux groupes : l'un renferme les troubles constants ; l'autre, les états accidentels. Il s'agit toujours d'une impuissance plus ou moins complète de toutes les facultés, perception, mémoire, volonté, intelligence. Cependant ces facultés présentent plutôt des lacunes qu'un affaiblissement total. Elles subissent même des exagérations momentanées. En un mot, il s'agit plutôt de déséquilibre que d'affaiblissement réel. La *volonté* est particulièrement atteinte : les neurasthéniques offrent à l'observateur de nombreux cas d'aboulie, et cette diminution de la volonté entraîne la diminution des facultés intellectuelles et morales. Le neurasthénique veut moins et résiste moins. On ne doit donc pas dire : si le neurasthénique veut faire un effort, il est capable de recouvrer pour un moment la plénitude de ses fonctions intellectuelles, mais si le neurasthénique *peut* faire un effort. Par cette diminution du pouvoir volontaire, le neurasthénique se rapproche un peu du mélancolique. Disons en passant que le neurasthénique trouve dans ses souffrances corporelles une justification, comme l'eût dit Malebranche, pour les défaillances de sa volonté. Le malade apporte souvent la plus grande négligence dans ses affaires, tout travail devient intellectuellement impossible. On a décrit sous le nom de neurasthénie circulaire une forme de neurasthénie dans laquelle à une activité exagérée, se portant sans suite sur de multiples objets, fait suite une période de dépression totale. Zola, dans son roman *la Joie de vivre*, a reproduit en traits bien exacts ce mode de l'affection combiné avec l'hypocondrie. La mémoire et les facultés intellectuelles proprement dites sont également atteintes, au moins comme état moyen. Il semble bien que l'affaiblissement du pouvoir volontaire ait sa part dans cette diminution. Car, pour se souvenir et pour concevoir, il faut vouloir sans la forme de l'attention. En présence de cet état mental, deux hypothèses possibles s'offrent au malade : ou bien s'y résigner tristement ou bien essayer de réagir. Dans le second cas, le malade peut remporter une victoire momentanée ; mais si l'effort a été excessif, la lutte sera désormais de plus en plus difficile jusqu'à la défaite finale. Il existe des caractères importants différenciant l'état mental du neurasthénique de celui du paralytique général et du mélancolique. Le neurasthénique se rend en effet parfaitement compte de son état cérébral et s'en afflige. Il est envahi par la *tristesse*, symbole de sa vitalité amoindrie, de sa nutrition ralentie, compagne inséparable du sentiment d'épuisement et de misère physiologique (Maurice de Fleury). Mais le neurasthénique diffère de l'hypocondriaque en ce qu'il ne se croit pas atteint d'une maladie imaginaire. Il n'invente pas une maladie déterminée, il admet bien n'être qu'un neurasthénique pur, mais il souffre, il se rend compte de son état de déchéance et il est inquiet.

L'*inquiétude* est encore en effet un des traits de l'état mental du neurasthénique et elle imprime à sa physionomie, à sa personne extérieure, un aspect qui le rapprochent un peu du mélancolique. Mais il désire guérir, il ne fuit point les questions, tout au contraire, dès qu'elles portent sur sa maladie. Sa faculté d'analyse pour tout ce qui concerne cette dernière (Charcot) le porte à en noter sur de petits papiers toutes les phases et tous les modes. En présence du médecin de sa confiance, ou devant un auditoire choisi, il devient verbeux, ne permet guère qu'on l'interrompe, et de peur d'oublier un détail consulte son dossier. En présence d'un confrère en neurasthénie, il compare, avec un amer bonheur, ses souffrances aux siennes et n'est point alors trop chagrin d'être un homme de douleur. L'instabilité dans les idées et dans l'humeur, la facile irritabilité, l'émotivité sont les modifications principales que subit le caractère chez le neurasthénique.

Nous devons placer encore en première ligne dans la symptomatologie de la neurasthénie l'affaiblissement ou plutôt l'*asthénie musculaire*. Cet affaiblissement de l'énergie motrice est sans aucun doute très voisin de l'affaiblissement de la volonté. Dans sa forme légère, il consiste simplement en une sensation perpétuelle de fatigue siégeant tout spécialement dans les membres inférieurs, et qui existe dès le réveil. A un degré plus accentué, elle rend pénibles les mouvements volontaires et peut amener le malade à redouter tout déplacement, le conduire à refuser de quitter son lit, tout comme un mélancolique. Il faut bien noter que cette asthénie musculaire n'est jamais une paralysie, jamais non plus consécutive à une dégénérescence musculaire. Tout semble se passer dans les zones motrices de l'encéphale. L'asthénie se localise quelquefois dans un groupe de muscles, le plus souvent l'appareil musculaire total est touché par elle.

Cette asthénie, chez un certain nombre de neurasthéniques, fait contraste avec le besoin de mouvement et de changement qui les poursuit. Cela est particulièrement remarquable chez cette variété de neurasthéniques, appartenant tous aux dégénérés héréditaires, que Meige a décrits sous le nom de *Juifs Errants*, et qui épuisent leurs forces et leur vie à changer de pays, de climats et de médecins. Ce besoin de changement existe à un degré plus ou moins marqué chez presque tous les neurasthéniques, et il combat souvent chez eux la timidité et le besoin de solitude qui sont un des traits de leur caractère.

Les *troubles sensoriels* prennent quelquefois une certaine importance chez les neurasthéniques. On doit particulièrement noter chez un certain nombre d'entre eux des *vertiges*. Le vertige neurasthénique présente un caractère un peu spécial. Il se produit par accès surtout au moment de la digestion (vertige stomacal des anciens auteurs). Le malade éprouve une sensation de rotation, ou voit les objets tourner autour de lui ; il titube quelquefois, mais tombe rarement. Dans d'autres cas, le vertige consiste simplement en une sensation de vide cérébral, accompagné de faiblesse des jambes. Ces accidents vertigineux, lorsqu'ils existent, contribuent encore à augmenter l'état habituel d'inquiétude du malade. Il existe souvent encore chez lui des états d'anxiété et des phobies qui peuvent aller jusqu'au délire partiel auquel ils appartiennent habituellement. L'*agoraphobie* est une des formes habituelles de ces états. L'agoraphobie ou peur des espaces se produit ordinairement au moment où le névropathe arrive sur une place, au coin d'une rue large ; il ressent à ce moment une angoisse subite et spéciale, qui l'arrête souvent sur place. Le cœur semble se serrer et rester contracté : une frayeur indéfinissable domine le patient, qui souvent pâlit et chancelle. Il est en outre dominé par cette idée qu'il ne pourra jamais traverser cet espace vide. Et de fait sa volonté est souvent impuissante à dominer cette sensation et il fait, s'il le faut, les plus longs détours pour éviter un espace découvert et un peu étendu. S'il est accompagné, s'il rencontre un compagnon d'occasion, il peut

surmonter sa frayeur et poursuivre son chemin. L'angoisse de l'agoraphobe, dit Cullere, est d'origine absolument psychique, comme le démontre l'ordre d'idées qui l'accompagne. Il est en effet obsédé par des pensées de cette nature : « Il va t'arriver malheur, tu vas avoir une attaque, tu vas tomber. » On voit combien cette phobie se rapproche des états délirants, mais elle s'en distingue, chez le neurasthénique, par le fait qu'il a conscience de l'absurdité de ses craintes, qu'il essaye de les dominer, et que c'est l'impuissance seule de passer à l'acte qui le fait reculer.

Stigmates viscéraux. Nous nous sommes étendus sur les stigmates nerveux et mentaux de la neurasthénie, parce qu'ils en constituent bien certainement la partie la plus caractéristique. Ils s'accompagnent cependant très habituellement de phénomènes douloureux dans la sphère viscérale, phénomène dont il faut tenir grand compte. Les plus fréquents, ceux qui ne manquent pour ainsi dire jamais, sont les accidents gastriques. Le neurasthénique est toujours un dyspeptique, et cela n'étonnera pas si l'on se souvient de la part importante que prend le système nerveux dans la motricité et dans la sécrétion gastrique. N'a-t-on point dénommé les dyspepsies à suracidité gastrique dyspepsies nerveuses ? Le surmenage, les fatigues et les chagrins ont leur retentissement obligé et rapide sur l'estomac. Le type de dyspepsie le plus fréquent correspond à la *dyspepsie gastro-intestinale* de Bouveret, à la *dyspepsie nervo-motrice* de Mathieu. L'appétit des malades est habituellement conservé, le repas de midi est particulièrement abondant. L'ingestion des aliments, quelquefois suivie d'un sentiment de bien-être, provoque au bout d'un temps variable un malaise, une lassitude qui obligent le malade à s'étendre. En même temps se produisent une pesanteur épigastrique et un ballonnement qui l'obligent à desserrer ses vêtements. Souvent il se produit des renvois gazeux abondants. Durant ce temps, le malade est incapable de tout travail intellectuel suivi. Il n'est pas rare de constater un certain degré de dilatation portant sur l'estomac et sur le gros intestin. Chez d'autres neurasthéniques, on rencontre la dyspepsie hyperchlorhydrique ou dyspepsie acide avec les différentes formes. Mais le plus habituellement le neurasthénique est un *hypo-chlorhydrique*. Enfin la dilatation vraie de l'estomac avec stagnation se rencontre aussi, bien entendu, mais ou bien elle précède l'apparition de la neurasthénie, ou elle ne se présente qu'après une longue durée des affections précédentes. Il est habituel de rencontrer également un certain degré de ptose, d'abaissement des organes abdominaux, ptose due sans doute à la perte de tonicité des muscles abdominaux. La constipation, soit constante, soit alternant avec de la hémorrhéide ou de la diarrhée, existe presque toujours chez le neurasthénique. Elle coexiste fréquemment avec l'entérite muco-membraneuse dans laquelle les matières se montrent entourées de glaires et membranes provenant de la desquamation intestinale.

Le circulation du sang est également troublée chez le neurasthénique. Il n'est pas rare de noter des palpitations, de la tachycardie ou, inversement, du ralentissement du cœur, de l'arythmie et l'ensemble des phénomènes connus sous le nom de *fausse angine de poitrine*. La pression sanguine est diminuée ou accrue, suivant qu'on l'examine durant une période d'excitation ou de dépression. La statique circulatoire est en équilibre instable, et les émotions, l'état de souffrance d'une part peuvent provoquer du spasme artériel et capillaire, tandis que les états dépressifs d'autre part s'accompagnent de la dilatation des mêmes vaisseaux. Il y a parfois de véritables crises vaso-motrices.

Les troubles *généto-urinaires* prennent parfois une importance assez grande pour que l'on ait pu décrire une *neurasthénie génitale*. L'appétit sexuel est habituellement diminué. On observe même parfois de l'impuissance. Mais le malade, qui ne veut point habituellement gaspiller ses forces, paie souvent la rançon de sa chas-

teté par des pollutions nocturnes ou de la spermatorrhée qui l'inquiètent au plus haut point et le font tomber dans l'hypocondrie. Les fonctions urinaires sont moins atteintes. Il y a alternance de polyurie, fréquence de la miction et urines claires, dites nerveuses, avec des périodes d'urines chargées et peu abondantes. Le taux de l'urée est généralement abaissé, le taux des phosphates notablement supérieur à la normale (*phosphaturie*).

Tels sont les symptômes, les stigmates de la neurasthénie. Ce serait évidemment se tromper beaucoup que de s'attendre à les rencontrer toujours au complet. La neurasthénie, comme l'hystérie, est une affection protéiforme ; mais il est désirable que, pour l'une et pour l'autre de ces affections, on n'établisse un diagnostic que sur des bases certaines. Si nombreux que soient ces symptômes, un certain nombre d'entre eux, la céphalée, l'insomnie, sont caractéristiques, et, en y joignant l'état mental particulier, l'on a les traits essentiels de l'affection. Le groupement et l'importance relative de ces symptômes ont permis de décrire un grand nombre de formes, de distinguer par exemple des *cérébrasthéniques* et des *myélasthéniques* (Gilles de la Tourette). On pourrait à la vérité en décrire un nombre indéfini.

Nous devons nous demander maintenant ce qu'est la neurasthénie dans sa nature et quelles sont ses causes ? La neurasthénie est-elle une maladie ou est-elle un état ? Nous sommes jusqu'à présent dans l'ignorance complète des causes de cette affection. Ni la théorie de l'auto-intoxication défendue par Bouchard, rajournée par Hayem et Winter, ni la théorie de l'entéroptose que nous propose Glénard ne peuvent nous satisfaire. Chacun peut observer des dilatés de l'estomac ou des dyspeptiques qui ne sont pas des neurasthéniques. De même les neurasthéniques ne sont pas toujours des dilatés. Il en est de même pour la théorie qui donne à la neurasthénie une origine génitale. Anjel et Weber ont rapporté la production des accidents neurasthéniques à des troubles de l'innervation vaso-motrice. C'est là exposer un fait sans en donner l'explication. En un mot, nous ne savons rien sur les causes intimes de la neurasthénie, elle reste pour nous une névrose. Les phénomènes qui la caractérisent nous apparaissent fort semblables à ceux de la fatigue et de l'épuisement physiologique, mais avec une durée et une persistance tout autres. Le terrain sur lequel la maladie se développe est également spécial. Gilles de la Tourette distingue à la vérité deux classes de neurasthéniques : les neurasthéniques vrais, sans tare héréditaire, et les neurasthéniques constitutionnels, dont les ascendants sont arthritiques ou nerveux, et qui présentent eux-mêmes des stigmates de dégénérescence. Est-il vrai qu'il y ait des neurasthéniques sans tare héréditaire ? Le surmenage peut-il à lui seul créer la neurasthénie ? Ce sont questions encore obscures. Presque toujours dans l'ascendance du neurasthénique on rencontre des arthritiques, des déséquilibrés, des hystériques, des fous ou des alcooliques, et le degré de la neurasthénie, ainsi que sa curabilité, paraissent être en rapport avec le plus ou moins de netteté de ce casier héréditaire. Il est de même vrai de dire que les descendants des neuro-arthritiques sont prédisposés à la neurasthénie, notion importante à retenir au point de vue de l'hygiène prophylactique.

Quoi qu'il en soit, la neurasthénie a besoin pour se produire, dans l'immense majorité des cas, d'agents révélateurs. Le plus commun sans aucun doute est le surmenage, non point le surmenage scolaire, comme l'a prouvé Galton, mais les excès de travail intellectuel, surtout lorsqu'il s'y joint le surmenage moral. « Tous les médecins qui ont l'occasion de voir un grand nombre de neurasthéniques savent qu'il est bien peu d'états d'asthénie nerveuse, à l'origine desquels on ne découvre quelque peine morale. » (Proust et Ballet.) Les deuils, les revers de fortune, les préoccupations habituelles, les responsabilités fournissent aussi un grand appoint à ces agents révélateurs de la

neurasthénie. La vie mondaine, avec le surmenage, les excitations diverses qu'elle comporte, favorise aussi son apparition. A ces facteurs moraux il faut joindre un certain nombre de causes du domaine de la vie organique. Les maladies infectieuses, tout particulièrement l'influenza ou grippe, la syphilis, l'impaludisme, les intoxications et les traumatismes, et surtout l'émotion inséparable de tout accident, les affections de l'estomac un peu prolongées provoquent aussi très habituellement l'apparition des phénomènes neurasthéniques. Il en est de même de tous les accidents qui se produisent dans la sphère génito-urinaire. Chez la femme, la neurasthénie, moins commune que chez l'homme, revêt une forme type un peu particulière. Elle est souvent consécutive à des troubles de l'appareil ovarien, souvent aussi (Weir-Mitchell) au séjour prolongé auprès du lit d'un parent malade. La femme neurasthénique est plus encore que l'homme incapable de vouloir, l'asthénie musculaire est plus prononcée. La malade recherche volontiers la solitude, renonce à sortir et passe ses journées dans l'oisiveté la plus complète. La neurasthénie est exceptionnelle, si elle existe chez les enfants, chez lesquels on a décrit cependant un certain nombre de cas de mélancolie et d'hypocondrie.

La neurasthénie doit être distinguée soigneusement de ces deux ordres d'affections, mélancolie et hypocondrie, qui se combinent cependant souvent avec elle. Dans la mélancolie, les idées de tristesse, la dépression mentale portent sur tout l'ensemble de la vie de relation, et atteignent le jugement de l'individu qui en est atteint. Dans l'hypocondrie, le malade se croit atteint d'une affection spéciale bien déterminée dont il imagine tous les symptômes. La neurasthénie ne doit pas non plus être confondue avec l'hystérie. Les stigmates spéciaux de l'hystérie (V. ce mot) permettront de faire cette distinction. Dans un certain nombre de cas cependant, on trouve une combinaison hystéro-neurasthénique, avec paralysies psychiques par exemple. — Enfin la paralysie générale à ses débuts se distinguera par l'existence de tremblements fibrillaires de la langue et par les troubles de la parole. Les idées délirantes appartiennent aussi spécialement à la paralysie générale.

Le traitement de la neurasthénie diffère un peu suivant les formes de la maladie et suivant ses périodes. On peut en attendre beaucoup ou peu, suivant l'hérédité plus ou moins chargée du malade, suivant aussi sa condition sociale. C'est qu'en effet, dans un très grand nombre de cas, il est nécessaire que le neurasthénique abandonne momentanément sa profession et son milieu habituel. Le traitement de la neurasthénie est avant tout en effet un traitement hygiénique. On a bien, à la vérité, préconisé un certain nombre de médicaments, les divers toniques, les glycérophosphates par voie stomacale ou sous-cutanée, les injections hypodermiques de sérum; leur action n'est certes pas négligeable et ils peuvent apporter un appoint heureux aux mesures hygiéniques. Le bromure de potassium en particulier, donné à des doses modérées, peut rendre également des services. Mais il faut bien avouer qu'à eux seuls ces médicaments n'amènent la guérison de l'affection que dans des cas légers. Nous avons une confiance bien plus grande dans les moyens hygiéniques qui ont été admirablement exposés par MM. Proust et Ballet dans leur *Hygiène du neurasthénique*. Nous devons nous borner à indiquer les points principaux de ce traitement. La *psychothérapie*, le traitement moral, occupe une place importante dans la thérapeutique d'une affection dont l'origine est de nature psychique et qui emprunte aux modifications morales et intellectuelles une grande partie de sa symptomatologie. Il faut se souvenir avant tout que le névropathe est un être particulièrement impressionnable, facilement suggestible. L'influence reconfortante du médecin qui écoute attentivement son long récit, qui ne traite point son affection en maladie imaginaire, qui remet toutes choses au point, et la connaissance exacte de la nature et de la cause de sa maladie ont dans tous les cas sur le neu-

rasthénique une influence salutaire. Mais il faut qu'il rencontre également dans les conseils médicaux qui lui sont donnés, et dans la règle de conduite qui lui est indiquée, une fermeté, une constance et une persévérance qu'il ne trouve point dans son entourage où ses plaintes sont accueillies avec trop de complaisance, si elles ne sont point traitées avec trop de légèreté. Aussi cette influence néfaste de l'entourage exige-t-elle que le malade quitte son milieu habituel d'affaires trop pesantes, de complaisances trop constantes ou de railleries injustes. Pour peu que la maladie date de quelque temps, et qu'elle présente un certain degré de gravité, le malade ne doit point hésiter à abandonner ses affaires, sa famille, pour se retirer dans une maison de santé ou pour faire un séjour plus ou moins prolongé, plus ou moins répété dans une station climatique appropriée. L'on voit de façon constante les neurasthéniques qui ne veulent point rompre la chaîne de la vie courante, tout en pensant en améliorer les conditions et en diminuer les charges, se laisser reprendre peu à peu et perdre en quelques jours les bénéfices d'un long traitement. L'isolement du neurasthénique est, bien entendu, un isolement relatif. Il faut lui choisir comme compagnon et comme guide celui de ses parents qui aura sur lui l'influence la plus habituelle et la plus décisive. Les occupations qui lui seront permises sortiront autant que possible du cadre de ses préoccupations journalières. Quelles qu'elles soient, il ne pourra s'y livrer que durant un temps limité et strictement mesuré. Il doit se tracer une règle de vie, lectures, promenades, conversations, soins hygiéniques, dont il ne devra se départir sous aucun prétexte. C'est dire que la vie sociale habituelle et les occupations professionnelles lui seront interdites durant une période plus ou moins longue, toutes les fois que cela sera possible et que la gravité de l'affection le commandera. Dans les cas où la fortune du malade ne lui permettra pas cet abandon momentané, il faut autant que possible essayer d'approcher de cet état idéal, en diminuant pour le neurasthénique les charges et les occupations de la vie. Mais il doit bien savoir que pour lui il y aurait un intérêt capital dans le *repos mental et moral* aussi complet que possible. A ce repos intellectuel, il faut joindre également le repos physique, mais régularisé comme l'exercice, le malade se levant et se couchant à heures fixes, reposant durant quelques heures l'après-midi et ne dépassant en exercices physiques de son choix qu'une somme de puissance exactement calculée, bien au-dessous de la fatigue, et augmentée légèrement chaque jour. Les exercices divers peuvent être permis au neurasthénique, la bicyclette, la gymnastique et tout particulièrement la gymnastique passive dite suédoise. Les jeux physiques, s'ils ont de l'attrait pour lui, seront encouragés, mais toujours dans les limites indiquées. Le climat que choisira le neurasthénique doit varier un peu suivant son état d'excitation ou de dépression. D'une façon habituelle, nous croyons qu'il pourra tirer le plus grand profit des stations de montagnes et nous les préférons aux stations maritimes. Cependant les stations méditerranéennes, surtout les moins chaudes et les moins mondaines, sont également recommandables. Les voyages ne doivent être autorisés que s'ils se font par petites étapes et s'ils n'entraînent point trop de changements dans la vie journalière. Il est bien entendu que les excès sexuels et les fatigues de la vie mondaine doivent être sévèrement prohibés.

L'hydrothérapie, tout particulièrement la douche, font partie intégrante d'un traitement rationnel de la neurasthénie. Le bain chaud ou frais (entre 30° et 35°) sera utilisé durant les périodes d'excitation, pour être remplacé dès que cela sera possible par l'enveloppement mouillé (drap humide) et surtout par la douche froide. La douche sera donnée le matin *après le premier déjeuner*; elle sera successivement refroidie jusqu'à 8° ou 10°, et ne sera donnée que durant une courte période de temps, une demi-minute environ. La réaction devra se faire facilement dans

tous les cas. Le *maillot humide* (enveloppement dans un drap mouillé, entouré lui-même d'une ou deux couvertures de laine, sera employé utilement comme remède de l'insomnie et remplacera heureusement le chloral, le sulfonal, ou l'opium que l'on sera cependant obligé d'employer dans un certain nombre de cas. L'électricité et surtout l'électricité statique (bain électrique) calmeront aussi l'éréthisme nerveux. Le massage et les mouvements passifs dont nous avons parlé seront très utilement employés, pourvu que leur usage soit *systématique*. Une place à part doit être réservée à l'alimentation du neurasthénique. Il importe de lui donner une alimentation réparatrice et de choisir parmi les aliments ceux qui sont de facile digestion. Le médecin seul peut apprécier la nature de l'affection gastrique qui accompagne presque constamment la neurasthénie et indiquer le choix des aliments. D'une façon générale, il faut proscrire les ragouts, les sauces, les mets épicés, les aliments de haut goût, les farineux en trop grande abondance, les boissons alcoolisées et en grande quantité, ainsi qu'il en est de règle d'ailleurs dans le régime de tout dyspeptique. Les repas doivent se faire à heure régulière. Le neurasthénique doit prendre un repas léger, mais un véritable repas peu de temps après le réveil. Il doit également prendre un léger goûter. Les heures des repas doivent être absolument fixes. Le café ne doit être toléré qu'à très faible dose; il en est de même du tabac. La régularité des garde-robes doit être assurée bien plutôt par la régularité du régime et par le massage abdominal que par des médicaments laxatifs. Les purgatifs salins ne doivent pas être administrés d'une façon habituelle.

Nous devons dire un mot du traitement de Weir-Mitchell, qui donne de bons résultats dans les neurasthénies graves, et particulièrement dans la neurasthénie féminine : la malade doit être isolée, presque toujours dans une maison de santé. Durant les premiers jours ou même les premières semaines, elle gardera le repos complet au lit. Le massage et l'électrisation suppléeront au défaut d'exercice physique. Aucune occupation ne sera tolérée. La compagnie d'une garde et la lecture à haute voix seront permises. L'alimentation durant une période variable sera exclusivement lactée, puis peu à peu on permettra à la malade de se lever et de vaquer à quelques occupations, mais elle ne sera rendue à son milieu et à sa vie habituels que lorsque la guérison sera pleinement confirmée.

Nous appelons enfin l'attention sur l'hygiène prophylactique de la neurasthénie. Les enfants, dont l'hérédité nerveuse ou arthritique est chargée, devront être particulièrement surveillés. Les émotions vives, les plaisirs mondains, et certains plaisirs artistiques leur seront mesurés; leur vie morale sera surveillée de près, et l'on s'attachera à leur donner la fermeté de volonté et de caractère, la constance dans les résolutions qui font si souvent défaut chez le neurasthénique. La vie physique, les fonctions digestives seront aussi l'objet des préoccupations de leurs éducateurs. Un juste équilibre entre les travaux intellectuels et les exercices physiques, surtout de ceux qui exigent simplement de la dépense de force musculaire, viendra compléter un système d'éducation qui mettra autant que possible à l'abri de tout accident le candidat à la neurasthénie.

Dr M. POTEL.

BIBL. : BEARD, *A practical treatise on nervous exhaustion (neurasthénie) its causes symptoms and sequences*; New York, 1880. — LEVILLAIN, *la Neurasthénie*; Paris, 1891. — BOUVERET, *la Neurasthénie (épuisement nerveux)*, 2^e édit.; Paris, 1891. — MATHIEU, *Neurasthénie* (1 vol. de la bibliothèque Charcot-Debove); Paris, 1892. — PROUST et BALLEZ, *Hygiène du neurasthénique*, dans la *Bibliothèque d'hygiène thérapeutique*; Paris, 1897. — MAURICE de FLEURY, *Introduction à la Médecine de l'esprit*, 1898. — GILLES DE LA TOURETTE, *les Etats neurasthéniques*; Paris, 1898.

NEURE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Lurcy-Lévy; 436 hab.

NEUREUTHER (Eugen-Napoleon), dessinateur et peintre allemand, né à Munich le 13 janv. 1806, mort à Munich

le 23 mars 1882, fils du peintre *Ludwig Neureuther* (1775-1830), élève de Cornelius. Il professa à l'école de porcelaine de Nymphenburg (1848-56), puis à l'école d'art industriel (1868-77). Il s'est fait connaître par ses illustrations des *Ballades* de Goethe (1829-40), du *Cid* de Herder (1838), etc. La galerie Schack renferme ses tableaux (*Rêve de Porcia, Villa Mills*, etc.). — Son frère *Gottfried* (1811-87) a bâti l'École polytechnique de Munich (1865-68).

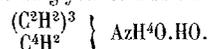
NEUREY-EN-VAUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx; 273 hab.

NEUREY-LÈS-LA-DEMIE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg; 430 hab.

NEURI (Géog. anc.). Ancien peuple distinct des Scythes, mais de mœurs analogues, qui habitait du temps d'Hérodote au N. des sources du Tyras (Dniestr).

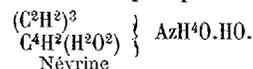
NEURINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{40}\text{H}^{13}\text{AzO}^2. \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^{20}\text{H}^{13}\text{AzO}^4. \end{array} \right.$

La neurine est une base ammonium quaternaire qui se rattache à la fois au glycol et à la triméthylamine :



On a pu la préparer synthétiquement en faisant agir l'oxyde d'argent humide sur le chlorhydrate de la base obtenu dans l'action du bromure d'éthylène sur la triméthylamine.

La neurine se forme dans la fermentation putride de la viande, certainement à partir des lécithines qui sont des éthers d'un alcool-alcali, la *névrine* (V. ce mot), qui contient une molécule d'eau de plus que la neurine :



On donne aussi quelquefois le nom de neurine à la névrine elle-même. C. MATHIGNON.

NEUROBATE (Antiq. rom.). Danseur de corde. Le neurobate différait du funambule ordinaire en ce qu'il dansait sur une corde à boyau extrêmement ténue, tandis que le funambule exécutait ses exercices sur une corde assez grosse. Le neurobate paraissait voltiger dans l'air. Son art était plus difficile et produisait plus d'illusion.

NEURODE. Ville de Prusse, district de Breslau, sur le Walditzbach; 7.089 hab. (en 1895). Vieux château; carrières de grès; chromolithographie. Bains de *Centnerbrunn*. Ville depuis 1347, jadis renommée pour ses toiles.

NEUROKÉRATINE (V. CERVEAU, t. X, p. 96).

NEURONE. Le neurone, expression récemment introduite dans la science par Waldeyer, est un organite nerveux complet, c.-à-d. qu'il est représenté par une cellule nerveuse avec un ou des prolongements protoplasmiques ou dendrites et un prolongement cylindre-axile, le prolongement de Deiters. Le ou les dendrites sont, qu'ils soient simples ou rameux, des prolongements cellulipètes conduisant l'impression vers le corps de la cellule; le prolongement cylindre-axile est un prolongement cellulifuge, conduisant l'excitation de la cellule soit vers la périphérie (pour le neurone moteur), soit vers les centres nerveux (pour le neurone sensitif).

Il y a deux catégories de neurones, l'un moteur, l'autre sensitif. Le neurone moteur a son corps cellulaire représenté par les grandes cellules des cornes antérieures de la moelle épinière ou celles des noyaux moteurs bulbo-prothubérantiels, ou enfin les cellules pyramidales de l'écorce cérébrale ou les cellules en poires de l'écorce du cervelet. Ses prolongements protoplasmiques se mettent en rapport avec les arborisations des cylindres-axes des neurones sensitifs ou des neurones centraux; son prolongement cylindre-axile s'enveloppe d'une gaine de myéline, puis d'une gaine de Schwann après sa sortie des centres nerveux et constitue une fibre nerveuse d'un nerf moteur. Le neurone sensitif a son corps cellulaire en dehors du névraxe, dans les cellules des ganglions rachidiens pour les neurones mé-

dullaires périphériques, dans les cellules des ganglions annexés aux nerfs crâniens pour les neurones sensitifs périphériques des nerfs encéphaliques. Les neurones sont ou périphériques ou centraux. Le neurone moteur périphérique a son corps cellulaire dans la corne grise de la moelle ou des masses grises équivalentes (noyaux moteurs des nerfs crâniens); ses prolongements protoplasmiques se ramifient dans ces masses grises d'où ils ne sortent pas; son prolongement cylindre-axile sort de l'axe cérébro-spinal pour aller se terminer à la périphérie dans les organes moteurs; toutes ses parties restent dans la même moitié du corps. Le neurone moteur central a son corps cellulaire dans l'écorce grise d'un hémisphère du cerveau ou du cervelet ou encore des ganglions intra-hémisphériques; ses prolongements de protoplasma ne sortent pas de ces masses grises; son prolongement cylindre-axile en sort, et va, après un trajet descendant, à des noyaux moteurs du bulbe ou de la moelle situés dans la moitié opposée de l'axe cérébro-spinal; la voie motrice centrale est donc croisée. Le neurone sensitif périphérique a son corps cellulaire en dehors de l'axe cérébro-spinal, son prolongement de protoplasma, parfois long, d'autres fois très court, toujours situé en dehors du névraxe, s'étend des surfaces sensibles au corps cellulaire; son prolongement cylindre-axile, de longueur variable, va se ramifier par des collatérales au contact du neurone moteur périphérique dans le névraxe, et par ses fibrilles terminales au contact du neurone sensitif central au niveau des noyaux de Goll et de Burdach, après avoir cheminé le long des cordons blancs postérieurs de la moelle. Le neurone sensitif central a son corps cellulaire dans la substance grise du bulbe et du pont de Varole; ses prolongements protoplasmiques restent confinés dans cette substance; son prolongement de Deiters sort de cette substance, et, par un trajet ascendant, va se porter dans l'écorce grise de l'hémisphère contralatéral; la voie sensitive centrale est donc croisée comme la voie motrice centrale.

Ces neurones sont les chaînes de l'arc réflexe, qui domine la physiologie. Une impression part-elle de la périphérie, elle se propage le long du neurone périphérique et va, ou bien retentir directement dans la moelle sur le neurone moteur périphérique en déterminant un acte réflexe simple, inconscient, ou bien chemine le long du neurone sensitif central qui la conduit dans le cerveau où elle agit un neurone moteur central qui, à son tour, excite le neurone moteur périphérique et donne lieu à un acte conscient et volontaire. La communication d'un neurone sensitif à un neurone moteur (propagation de l'acte réflexe ou excito-moteur) ne se fait pas par anastomose de neurone à neurone (réseau de Gerlach), comme on le croyait autrefois, mais par contact, par articulation de neurone à neurone. C'est au niveau de cette articulation que se fait la transformation de l'excitation sensitive en excitation motrice, en un mot l'acte réflexe. Outre les neurones périphériques et centraux, la substance grise des centres nerveux contient encore une autre catégorie de neurones, les neurones d'association, qui établissent des relations entre les diverses régions des hémisphères cérébraux, et enfin entre toutes les parties de la moelle et du cerveau d'une part, et d'autre part le cervelet. Ces neurones ont tous des prolongements protoplasmiques ou cellulipètes, par lesquels ils reçoivent des excitations, et un prolongement cylindre-axile ou cellulifuge, par lequel ils les transmettent. Les premiers prolongements restent en général confinés dans la substance grise et articulés avec des ramifications terminales des collatérales des cylindres-axes des divers neurones sensitifs et moteurs périphériques ou centraux. Le prolongement cylindre-axile est de longueur variable: s'il est court, il se termine presque immédiatement en se ramifiant au voisinage des prolongements dendritiques de neurones moteurs périphériques ou centraux; s'il est long, il sort de la substance grise, prend part à la constitution des cordons blancs des centres, et va établir

à longue distance des communications entre divers neurones. On comprend comment ces neurones s'associant en s'articulant entre eux donnent lieu à des chaînes d'association.

Les cellules nerveuses des ganglions du grand sympathique constituent des neurones semblables à ceux du système cérébro-spinal. Les dendrites de la cellule se ramifient dans l'intérieur même du ganglion en se mettant en contact par leurs arborisations libres avec les arborisations terminales de fibres nerveuses venues, soit de la moelle épinière (*rami communicantes*), soit d'un autre ganglion de la chaîne du sympathique. Son prolongement cylindre-axile devient une fibre de Remak. La théorie du neurone explique naturellement la dégénérescence wallérienne. Le centre trophique du neurone, c'est le corps cellulaire. Toute fibre coupée verra le bout qui est resté attaché à son corps cellulaire rester intact et devenir le siège de la régénération nerveuse; au contraire, toute fibre coupée verra le bout séparé du corps de la cellule subir la dégénérescence (V. DÉGÉNÉRESCENCE). Mais si le corps cellulaire du neurone est le centre trophique de cet organite, le centre fonctionnel du même organite est au niveau des articulations de neurone à neurone (lieu de transformation des excitations sensitives en excitations motrices, etc.).

Ch. DEJERRE.

NEUROPTERIS (Paléont. végét.) (V. NEUROPTERIS).

NEUROTRICHUS (Zool.) (V. DESMAN).

NEURYURUS (Paléont.) (V. GLYPTODONTE).

NEUSATZ (Hongrie) (V. UVIDEK).

NEUSE. Fleuve des États-Unis, Caroline du Nord, long de 500 kil. dont 250 navigables. Il naît près de Roxborough, passe près de Raleigh, et s'épanche en aval de New Berne par un vaste estuaire dans la lagune Pamlico.

NEUSIEDL (hongrois *Verte*). Lac de Hongrie entre les comitats de Sopron (Oedenburg) et de Mosony (Wieselburg); 335 kil. q., long de 36 kil., large de 7 à 15, profond de 4 à 7 m. Eau saline, imprégnée de sulfate de soude et de magnésie. Ce lac appartient au bassin de la Raab, à laquelle la Rabnitz mène son trop-plein; il est en réalité sans écoulement, comme le bas-fond voisin de Hansah. Quoique alimenté par les petites rivières de Vulka et Rakos, il se dessèche périodiquement. Plin le connaît sous le nom de Peiso. Au iv^e siècle, il avait disparu, se reforma vers 1300 en noyant six villages, s'agrandit peu à peu; il fut vide en 1693, 1738, rétrograda à partir de 1865 et demeura vide de 1866 à 1869, se remplit (1870-76) de nouveau par infiltration et par le reflux des eaux du Danube, de la Raab et de la Leitha.

NEUSOHL (hongr. *Besztercebanya*). Ville de Hongrie, comitat de Zolyom (Sohl), au confluent du Gran et de la Bistritza; 7.500 hab. (en 1890). Slovaques, Magyars, Allemands. Vieux château, cathédrale, Evêché. Mines de fer et de cuivre; papier, toile, allumettes, alcool.

Bibl.: POLYI, *Gesch. der Stadt Neusohl*; Vicque, 1875.

NEUSS. Ville de Prusse, district de Dusseldorf, à 3 kil. O. du Rhin; 25.032 hab. (en 1895). Belle église romane (1209) de Saint-Quirin. Grandes papeteries, fonderies, fabriques de machines, cravates, tissages, minoteries, huileries, etc. Commerce actif sur le canal Erft qui passe dans la ville. Important nœud de voies ferrées. — Neuss doit son origine à l'ancien camp romain de *Novesium*, qui occupait 25 hect. En 1474, elle soutint un siège de onze mois contre Charles le Téméraire, qui dut se retirer. Alexandre Farnèse la saccagea en 1586.

NEUSSARGUES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Murat; 834 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NEUSTADT. Nom d'un grand nombre de villes d'Allemagne; nous citerons :

Dans le grand-duché de Bade *Neustadt-sur-Wutach*, cercle de Fribourg; 2.700 hab. (en 1895).

En Bavière: *Neustadt-sur-Kulm*, 900 hab.; ville depuis 1325. — *Neustadt-sur-Aisch*, Franconie moyenne, 3.755 hab. Bibliothèque riche en incunables. — *Neustadt-*

sur-Danube, Basse-Bavière, 1.769 hab. Sources sulfureuses de *Gaegging*; foires importantes, commerce de houblon. — *Neustadt-du-Hardt*, Palatinat, 16.000 hab. (en 1895), église de 1356; école supérieure, commerce de vin et fruits, fabrication de papier, toile, tricot, meubles, savons, vins mousseux, etc. — *Neustadt-sur-Saale*, Franconie inférieure, 2.074 hab.

En Prusse: *Neustadt-sur-Dosse*, district de Potsdam; 1.061 hab. Ville depuis 1664, papeterie de Hohenhofen, haras de Lindenau. — *Neustadt-près-Rübenberg*, district de Hanovre, sur la Leine; 2.264 hab. Tabletterie, tourbe. — *Neustadt-sous-Hohnstein*, district d'Hildesheim; 838 hab. Villégiature très fréquentée; en contre-bas du château ruiné de Hohnstein. — *Neustadt-sur-Warthe* (pol. *Nowomiastow*), district de Posen; 1.138 hab. Ville depuis 1525. — *Neustadt-en-Silésie*, district d'Oppeln; 19.244 hab. (en 1895); grandes manufactures de toiles de lin, de tapis persans, blanchisseries. Le 22 mai 1743 et le 18 févr. 1779, combats entre Autrichiens et Prussiens. — *Neustadt-en-Holstein*, district de Slesvig; 4.189 hab., fondée en 1244 près du promontoire de Pelzerhaken, bon port sur le golfe de Lubeck. — *Neustadt-en-Prusse*, district de Dantzig, sur la Rheda; 5.925 hab., fondée en 1643. Château et beau parc avec vingt-six chapelles (pèlerinage); manufactures de tabac à chiquer et à priser, scieries.

En Saxe: *Neustadt-en-Saxe*, cercle de Dresde, sur la Polenz; 4.365 hab. Fleurs artificielles, émaillage, coutellerie; eaux ferrugineuses. — *Neustadt-en-Cobourg*, sur la Rœtha; 5.451 hab. Villégiature. Fabrication de jouets d'enfants et de porcelaine. — *Neustadt-sur-l'Orla*, Saxe-Weimar; 6.030 hab. Beau château du xvi^e siècle; ruines d'*Arnshauk*, point de vue du *Sachsenburg*.

NEUSTADT (Autriche) (V. WIENER-NEUSTADT).

NEUSTADTL. Ville de Bohême sur le Lomnitzbach, au pied de l'Esgerbirge; 4.500 hab. (allein.). Lainages, porcelaines, commerce de bois.

NEUSTETTIN. Ville de Prusse, district de Kœslin (Poméranie); 9.226 hab. (en 1895). Fonte, machines, commerce et industries du bois. Le duc Vratislav IV la fonda en 1312 sur le modèle de Stettin.

BIBL.: WILCKE, *Chronik der Stadt Neustettin*, 1862.

NEUSTRELITZ. Capitale du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, entre les lacs de Glambeck et de Zierk; 10.345 hab. (en 1895). Elle a la forme d'une étoile à huit branches, dont le marché occupe le centre; église de 1768-78 en style italien; château ducal en style dorique et romain avec une collection d'antiquités, un beau parc, etc. Commerce de farines et de bois. Neustrelitz fut bâtie en 1726 sur l'emplacement de la vieille cité obotrite de Lunkin (Glienke), détruite en 930.

NEUSTRIE. Vers la fin du vi^e siècle on désigna sous le nom de Neustrie (*Neustria*, *Neuster*, *Neptrecum*) la partie occidentale de la *Francia* (c.-à-d. du pays entre les sources du Main et l'embouchure de la Loire occupé par les Francs antérieurement à la bataille de Vouillé) par opposition à la partie orientale dénommée Austrasie. D'une manière analogue, le pays occupé par les Lombards dans le N. de l'Italie fut divisé en deux régions, la *Neustria* et l'*Austria*. En Gaule, ces appellations apparaissent pour la première fois dans les écrits hagiographiques de Grégoire de Tours; elles n'y sont encore que des expressions géographiques sans aucune valeur politique. Mais comme la Neustrie répondait à peu près au royaume de Chilpéric, et l'Austrasie à celui de Sigebert, et que ces royaumes se maintinrent distincts et dans les mêmes limites sous leurs successeurs, les deux royaumes entre lesquels la *Francia* resta divisée au vii^e siècle prirent les noms de royaume de Neustrie et royaume d'Austrasie. Même pendant les périodes où l'un et l'autre furent réunis sous un même roi, chacun d'eux garda son administration particulière. A l'époque carolingienne, on ne tint aucun compte, dans les partages de l'empire franc, de la dis-

tinction entre la Neustrie et l'Austrasie. Ces appellations ne désignèrent plus au ix^e siècle que des régions, dont l'étendue fut même restreinte et entre lesquelles s'étendait la *Media Francia*. D'après un passage d'Adrevald, moine de Fleury, la Neustrie s'étendait, par le travers, d'Orléans à Paris. Cependant on y comprenait le diocèse de Rouen. En 843, la Neustrie perdit les comtés de Rennes et de Nantes dès lors rattachés à la Bretagne. L'appellation de Neustrie se restreignit à la Normandie. Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait aux environs de l'an 1000, appelle Neustrie le pays cédé en 911 par Charles le Simple à Rollon; Orderic Vital, Guibert de Nogent, au xii^e siècle, considèrent aussi *Neustria* comme synonyme de *Normannia*. Et dans les temps modernes, en 1663, le Père Du Monstier publia sous le titre de *Neustria pia* son recueil de notices sur les églises de la Normandie. Nous présenterons ici un canevas de l'histoire du royaume de Neustrie, renvoyant pour les détails aux noms des rois et maires du Palais.

Dès la fin du vi^e siècle, la lutte éclata entre les rois de Neustrie et d'Austrasie, Chilpéric et Sigebert, pour se continuer pendant le siècle suivant entre leurs successeurs, auxquels se joignirent les grands. Comme on a pensé que la Neustrie était moins germanisée que l'Austrasie, l'on a cherché l'origine de cette lutte dans une haine nationale entre les populations de ces deux royaumes; mais en réalité le nombre des Francs ne devait pas être beaucoup moins grand en Neustrie qu'en Austrasie, et il n'y avait pas une différence sensible de civilisation entre les habitants de ces deux régions. Les guerres qui ont troublé la France au vii^e siècle ont été d'abord des guerres dynastiques, entre deux rois rivaux, cherchant à s'arracher des lambeaux de territoire ou poursuivant une vengeance privée, puis des luttes de prépondérance entre deux aristocraties également avides de domination. L'acte de partage du royaume de Caribert, fils de Clotaire I^{er}, mort en 567, entre ses frères Gontran, Sigebert et Chilpéric, était à peine signé qu'un premier différend éclata entre les rois d'Austrasie et Neustrie. Puis l'assassinat de Galswinthe, femme de Chilpéric, dont son époux avait été le complice, et que sa sœur Brunehaut, femme de Sigebert, voulut venger, fut le signal d'une série de guerres fratricides que ce n'est pas le lieu de raconter ici dans le détail. Après l'assassinat de Sigebert, quelques-uns des grands d'Austrasie s'attachèrent au parti de Chilpéric; mais le plus grand nombre reconnu pour roi Childebert, fils unique de Sigebert et de Brunehaut.

En 584, Chilpéric fut assassiné à son tour, laissant pour unique héritier un enfant de quatre mois. Clotaire II, que les ennemis de Frédégonde enlevèrent. Mais les grands de Neustrie soutinrent Frédégonde et donnèrent Gontran pour tuteur au jeune roi. Gontran apparut en conciliateur entre la Neustrie et l'Austrasie. Il adopta cependant le roi d'Austrasie Childebert II et lui assura sa succession. Après la mort de Gontran en 593, les Neustriens, mécontents de la réunion de la Bourgogne à l'Austrasie, prirent les armes contre les Austrasiens, et, après avoir pillé la Champagne, les battirent à Trucey près de Laon. Profitant de la mort de Childebert II (597) auquel ses deux fils Théodebert II et Thierry II avaient succédé, l'un en Austrasie, l'autre en Bourgogne, sous la tutelle de leur grand-mère Brunehaut, Frédégonde s'empara de Paris et dirigea une armée contre les Austrasiens et les Bourguignons qui furent vaincus à *Latofao*, dans le diocèse de Laon. Peu après, Frédégonde mourut. Une nouvelle expédition des rois Théodebert et Thierry tourna à leur avantage; les Neustriens furent vaincus à Dormelles en l'an 600.

Le roi Clotaire dut céder à Thierry le pays d'entre Seine-et-Loire, et à Théodebert la région entre la Seine et l'Oise, appelée duché de *Dentelenus*; il ne lui resta que douze *pagi* entre l'Oise, la Seine et l'Océan. Clotaire II ne tarda pas à reprendre l'offensive et, dès 604, confiant le

commandement d'une partie de ses troupes à son fils Mérovée et à Landry, maire du palais, envahit les pays d'entre Seine et Loire. Il fut vaincu près d'Étampes. Mais des dissensions ayant éclaté entre les deux frères Théodebert et Thierry, ce dernier se rapprocha de Clotaire, et lui promit, s'il gardait la neutralité dans la guerre qu'il déclarait à Théodebert, de lui rendre le duché de *Dentelenuis*. Une fois vainqueur, il oublia ses promesses ; il s'appretait à marcher contre son allié quand il mourut en 613. Les grands d'Austrasie, ayant à leur tête Arnulf et Pépin, appelèrent Clotaire II. Brunehaut lève une armée au nom de Sigebert II, fils de Thierry ; elle est vaincue et mise à mort par ordre de Clotaire II, qui devient ainsi seul maître des trois royaumes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne (613).

En 623, Clotaire II établit son fils Dagobert roi en Austrasie. Celui-ci, à la mort de son père, garda la monarchie, à l'exception d'une partie de l'Aquitaine, qu'il céda à son frère Caribert. Au commencement de 634, il donna le royaume d'Austrasie à son fils Sigebert. A la mort de Dagobert (639), Sigebert garda l'Austrasie, et Clovis II fut proclamé roi en Neustrie et en Bourgogne, sous la tutelle de sa mère Nanthilde et d'Æga, maire du palais. Après la mort de Sigebert III, Clovis dut intervenir en Neustrie contre le maire Grimoald, qui, reléguant l'héritier légitime, avait prétendu mettre son propre fils sur le trône. Clovis II réunit à nouveau toute la monarchie. Le règne de son fils Clotaire III fut troublé par les guerres civiles que déclina la tyrannie du maire Ébroin, contre lequel se ligèrent les grands dirigés par Léger, évêque d'Autun, qui fit reconnaître en Neustrie et Bourgogne le roi d'Austrasie, Childéric II. Celui-ci ayant été assassiné en 675, Ébroin et Léger sortirent du cloître de Luxeuil où ils avaient été relégués l'un et l'autre. Ils se réconcilièrent un moment ; mais la lutte reprit entre les factions, et l'anarchie fut à son comble.

Cependant la puissance des Pippinides grandissait en Austrasie. Soutenus par tous ceux des grands de Neustrie, évêques et laïques, qui avaient eu à souffrir de la tyrannie d'Ébroin, ils marchèrent contre lui ; mais ils furent vaincus près de Laon. L'année suivante, Ébroin fut assassiné. La lutte n'en continua pas moins et se termina en 687 par la victoire des ducs austrasiens à Testry. Les rois de Neustrie n'eurent plus désormais qu'un vain titre ; le pouvoir appartint au maire d'Austrasie, Pépin d'Héristal, puis à son fils Charles-Martel, qui gouvernèrent la Neustrie sous le nom des rois et des maires qu'ils faisaient et défaisaient à leur gré. Cependant les Neustriens se soulevèrent à plusieurs reprises, mais sans succès. Charles-Martel, vainqueur à Vincy en 717, substitua au roi Chilpéric II, qui s'était enfui, un certain Clotaire dont on ne sait que le nom. Chilpéric II ayant tenté de reprendre son royaume à l'aide d'une armée formée en Aquitaine, fut vaincu près de Soissons en 719. Charles lui rendit cependant son trône, ne gardant que le titre de maire. On sait comment en 752 le fils de Chilpéric, Childéric III, fut relégué dans un monastère par Pépin le Bref qui se fit proclamer roi des Francs.

LISTE DES ROIS DE NEUSTRIE. — Chilpéric I^{er}, roi en 561, † 584, sept. ; Clotaire II, 584, après le 4^{er} sept. et avant le 18 oct., † entre oct. 629 et avril 630 ; Dagobert I^{er}, 629 ou 630, † 639, 19 janv. ; Clovis II, 639, janv. † fin 657 ; Clotaire III, fin 657, † commencement 673 ; Childéric II, frère du précédent, commencement 673, † fin 675 ; Thierry III, frère du précédent, fin 675, † printemps 694 ; Clovis III, fils du précédent, 694, † 695, mars ; Childéric III, frère du précédent, 695, mars, † 714, 14 avril ; Dagobert III, fils du précédent, 714, 14 avril, † 715, 24 juin ; Chilpéric II, fils de Childéric II, 717, † 722, janv. ; Thierry IV, fils de Dagobert III, fin 721 ou 722 janv., † 737 ; interrègne ; Childéric III, fils de Chilpéric III, 742, déposé en 752. M. PROU.

BIBL. : HADRIEN VALOIS, *Notitia Galliarum*, p. 372. — GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

ANONYME, *Du nom de France*, dans *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, 1849, p. 152. — F. BOURQUELOT, *Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, XXVI, p. 566. — J. QUICHERAT, *les Chartes de Saint-Germain des Prés*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, XXVI, p. 520. — A. LONGNON, *l'Île de France*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I, p. 2. — Du même, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. — Du même, *Atlas historique de la France*, p. 48.

NEUTITSCHHEIN (tchèque *Nový Jicin*). Ville d'Autriche, prov. de Moravie, sur la Titsch, affl. de l'Oder ; 11.562 hab. Lainages, chapeaux, carrosserie, manufacture de tabac. Fondée au XIII^e siècle. A l'O., château ruiné d'*Alltitschein*.

NEUTRA (Hongrie) (V. NYITRA).

NEUTRALISATION (Dr. intern.). Neutraliser un pays, c'est proclamer qu'en tout état de cause ce pays doit rester étranger aux différends et placé en dehors des hostilités qui peuvent éclater entre d'autres puissances. Cette neutralité, résultant de conventions internationales expresses, doit être respectée, non seulement par les États qui l'ont sanctionnée, mais encore par toutes les autres puissances et par tout belligérant quelconque. Les États qui s'entendent pour reconnaître la neutralité d'un pays et pour la lui garantir fixent, en même temps, les droits que conserve le neutre et les limites de la garantie qu'ils contractent. En principe, le pays déclaré neutre garde, dans son intégralité, son indépendance et sa souveraineté ; mais, en cas de difficultés internationales, il a le droit de recourir à ceux qui ont garanti sa neutralité et de réclamer leur appui pour la faire respecter ; et il est tenu, de son côté, de s'abstenir de toute participation active aux guerres des autres États. Les principaux États, qui, en Europe, sont au bénéfice d'une neutralisation, sont la Belgique (1834), le Luxembourg (1867) et la Suisse, dont la neutralité séculaire a été confirmée par les traités de 1815. Le même bénéfice a été accordé en 1885 à l'État indépendant du Congo.

La neutralisation peut aussi s'appliquer à un navire. Un navire neutralisé est un navire autorisé à naviguer sous pavillon neutre ; son équipage doit toujours être composé de façon que le navire ne se trouve pas dans une situation contraire au texte des traités. Elle s'applique, d'autre part, à certaines parties d'un territoire, à des lacs, à des cours d'eau, en ce sens qu'ils sont mis conventionnellement à l'abri des faits de guerre. Enfin, on a donné ce même nom de neutralisation au régime de protection internationale accordé aux ambulances et au personnel sanitaire par la convention de Genève et, de plus, aux ouvrages et établissements créés sur le Danube en vertu de l'acte de navigation de 1865 (V. NEUTRALITÉ). Ernest LEHR.

NEUTRALITÉ. I. Droit international. — On donne le qualificatif de neutres aux États qui, dans une guerre, ne prennent point parti pour l'un des belligérants et se tiennent en dehors de la lutte. Non seulement ils ne sont pas, avec l'un des belligérants, les ennemis de l'autre, mais encore ils sont réputés être impartialement les amis de tous les deux. En principe, la notion de neutralité est inséparable de la notion de guerre ; sans guerre, il n'y a pas de neutralité effective. Toutefois, pour les nations à neutralité conventionnelle et permanente, comme la Belgique et la Suisse, la neutralité existe même en temps de paix, mais seulement, si l'on peut dire, à l'état latent ; ces nations sont celles qu'on appelle aussi perpétuellement neutres, ou neutralisées, et dont la neutralité repose sur une décision collective des puissances intéressées (V. NEUTRALISATION). Les États au bénéfice d'une neutralité permanente peuvent, dans certaines circonstances, la dénoncer, à leurs risques et périls. Si, dans un conflit étranger, ils prenaient une offensive véritable, ils perdraient le droit de se prévaloir ensuite de leur neutralité ; il en serait autrement, s'ils étaient contraints à une guerre défensive par la conduite de l'un des belligérants à leur égard. Même en dehors de toute neutralité permanente, un État peut être neutre en vertu d'engagements qui l'y obligent dans un cas donné.

Hors ces cas d'obligation permanente ou momentanée, la neutralité est volontaire : tout Etat indépendant a, par là même, le droit de rester neutre quand d'autres se font la guerre. Lorsque deux Etats sont unis personnellement, l'un peut être belligérant, l'autre rester neutre ; cela n'est pas concevable en cas d'union réelle ou au sein d'un Etat fédératif. Le partage est au contraire possible et s'est produit maintes fois dans les confédérations d'Etats. Tout ici dépend des clauses du pacte fédéral.

Un pays neutre, limitrophe ou proche voisin des belligérants, est souvent dans le cas de prendre des mesures militaires pour assurer le respect de sa neutralité et se mettre en état de remplir les obligations qu'elle lui impose ; sa neutralité sera donc armée. S'il se borne à déclarer ou à observer la neutralité sans prendre de mesures militaires, sa neutralité est dite non armée ou pacifique. Les déclarations concernant la neutralité, fréquemment émises au début d'une guerre, sont de deux sortes : l'une émane d'un belligérant et indique aux neutres les facultés qu'il leur reconnaît et les devoirs dont il prétend exiger d'eux l'accomplissement ; l'autre provient de l'Etat neutre lui-même et fait connaître la position qu'il prend en présence de la guerre, ainsi que les droits qu'il revendique et qu'il entend faire respecter. Les déclarations de cette dernière espèce sont habituelles, au début des guerres, de la part des Etats qui, se trouvant plus ou moins intéressés par la lutte annoncée, veulent se maintenir dans la neutralité.

Les devoirs des neutres peuvent se résumer en les propositions suivantes : ami des deux parties belligérantes, l'Etat neutre est tenu de demeurer impartial, c.-à-d. de ne prêter aucune assistance ni à l'une ni à l'autre et, s'il accorde licitement quelque faveur à l'une, de ne pas la refuser à l'autre. C'est à l'Etat neutre, à son gouvernement, qu'incombe ce double devoir ; les citoyens de cet Etat, les étrangers habitant son territoire n'ont personnellement aucune obligation envers les belligérants ; ils n'en ont qu'envers l'Etat neutre lui-même. C'est éventuellement lui et non pas eux qui sont réputés violer la neutralité ; c'est lui qui répond aux belligérants des actes commis sur son territoire contrairement à sa neutralité, sans qu'il puisse en général exciper de son impuissance à les prévenir ou à les réprimer. Mais il n'est point obligé de surveiller ses ressortissants hors du territoire, ni de faire à l'étranger, soit dans un autre pays, soit en pleine mer, la police pour les belligérants, ce qui d'ailleurs lui serait presque toujours impossible. Il appartient aux belligérants eux-mêmes d'agir directement à l'encontre des faits qui leur sont préjudiciables et qui sont perpétrés par des sujets d'Etats neutres hors du territoire neutre ; en tant que les belligérants se tiennent dans les limites de la répression légitime, l'Etat neutre ne saurait protéger contre eux ses nationaux qui commettent des actes contraires à la neutralité.

Le principe de parfaite impartialité en lequel se résument les devoirs des Etats neutres paraît simple au premier abord ; l'application n'est pas sans donner souvent lieu à de sérieuses difficultés. Il est évident, comme l'a proclamé l'Institut de droit international dans un règlement de 1875, que l'Etat neutre doit s'abstenir de prendre à la guerre une part quelconque par la prestation de secours militaires à l'un des belligérants ou à tous deux, et veiller à ce que son territoire ne serve pas de centre d'organisation ou de point de départ à des expéditions hostiles ; il ne peut mettre à la disposition d'aucun des Etats belligérants, ni leur vendre, des vaisseaux de guerre ou de transport militaire ou le matériel de ses arsenaux ou magasins militaires ; s'il a connaissance d'entreprises ou d'actes de ce genre de la part d'autres personnes et sur son territoire, il est tenu de s'y opposer et de poursuivre comme responsables les auteurs de semblables violations des devoirs de la neutralité. Ces points-là ne sont ni contestables, ni contestés ; mais il en est d'autres plus douteux et sur lesquels la pratique a varié non moins que la doctrine. Ainsi il est certain qu'un Etat neutre sortirait de sa neutralité s'il four-

nissait lui-même à l'un des belligérants de l'argent, nerf de la guerre ; est-il également tenu de défendre à ses sujets d'en fournir, et doit-il interdire tout emprunt sur son territoire ? On admet aujourd'hui que l'émission d'emprunts demeure licite dans un pays neutre, à la condition que ce qu'on permet à l'un des belligérants ne soit pas interdit à l'autre. En matière d'enrôlements, la pratique est encore aujourd'hui la même qu'en matière d'emprunts ; bien qu'il semble que tout enrôlement doive être prohibé, on admet assez généralement qu'ils peuvent être tolérés, si la tolérance est égale pour les deux pays en guerre, et s'il ne s'agit pas de militaires en activité de service dans l'Etat neutre et prétendant y garder leur situation, tout en mettant leur épée à la disposition de l'un des belligérants ; au reste, beaucoup d'Etats neutres interdisent absolument à leurs ressortissants de prendre du service à l'étranger dans ces conditions. L'opinion commune actuellement est qu'un Etat neutre manque à son devoir en pilotant ou laissant piloter les navires de guerre ou de transport militaire des belligérants, sauf les cas de détresse et de relâche forcée. En ce qui concerne le transport sur mer, par des navires neutres, de soldats et matelots destinés à un belligérant, il est manifestement interdit à l'Etat neutre ; il ne l'est pas aux particuliers : ils l'entreprennent à leurs risques et périls et s'exposent à la confiscation du navire par le belligérant lésé. Peut également être traité en ennemi le navire neutre qui transporte sciemment des dépêches politiques provenant d'un belligérant ou destinées à un belligérant. Il en serait autrement d'un paquebot-poste faisant le service postal régulier ; le belligérant peut l'arrêter, le visiter et saisir les dépêches qu'il a intérêt à intercepter, mais il n'a pas le droit de punir : le paquebot, ne faisant qu'accomplir sa mission normale et officielle, n'a pas violé la neutralité.

Les droits de l'Etat neutre vis-à-vis des belligérants se résument en ce qu'il a le droit de rester, autant que faire se peut, à l'abri de la guerre ; son indépendance, son droit de conservation, l'inviolabilité de son territoire demeurent intacts. Si un belligérant voulait méconnaître ces principes, l'Etat neutre pourrait et devrait les faire respecter par tous les moyens, au besoin par les armes. Quant aux ressortissants des pays neutres, ils ne jouissent vis-à-vis des belligérants d'aucuns droits spéciaux. Ceux qui se trouvent dans le territoire de l'un d'eux ne peuvent prétendre, comme tels, à un traitement privilégié de la part de l'ennemi ; ils n'échappent pas plus que les autres habitants, ressortissants du pays envahi, aux conséquences naturelles de la guerre : réquisitions, contributions, etc., à moins de faveurs spéciales qu'il dépend toujours d'un belligérant d'accorder dans un cas particulier.

La violation des devoirs qu'impose la neutralité à une sanction toute naturelle et logique : c'est que, dans la mesure où il peut y avoir intérêt, le belligérant lésé cesse de considérer comme neutre et traite en ennemi l'Etat qui l'a commise. Toutefois, le seul fait matériel d'un acte hostile commis sur le territoire neutre ne suffit pas pour engager la responsabilité de l'Etat : il faut qu'on prouve, de sa part, une intention hostile ou une négligence coupable. Encore la puissance lésée ne doit-elle recourir aux armes que dans des cas graves et urgents ; dans les autres cas, elle doit se contenter d'une indemnité ou d'une satisfaction, fixée autant que possible par un tribunal arbitral.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le territoire neutre, de terre et d'eau, est à l'abri de la guerre et des faits de guerre. Mais il existe, entre le territoire maritime (la *mer territoriale*) et le territoire continental, une différence essentielle, provenant de la nature même de la mer. Tandis qu'il est interdit aux troupes des belligérants de mettre le pied sur le territoire de terre ferme de l'Etat neutre, sous peine d'être immédiatement désarmées et internées, les flottes ont accès dans sa mer territoriale et y naviguent librement, sous la seule condition de n'y commettre aucun acte d'hostilité. Les troupes ou les soldats isolés d'une nation belli-

gérante, qui, ayant franchi la frontière de l'Etat neutre, sont dans le cas d'être internés par lui, ne sont pas des prisonniers de guerre, mais ils doivent être gardés, autant que possible, loin du théâtre de la guerre. L'Etat neutre leur fournit les vivres, les vêtements, les secours nécessaires, sauf remboursement de ses frais par l'Etat auquel ressortissaient les internés. L'Etat neutre accueille, à plus forte raison, les blessés et les malades, qui sont d'ailleurs « neutralisés » eux-mêmes en vertu de la convention de Genève ; mais, après leur guérison, il doit les empêcher, comme des internés, de prendre de nouveau part à la guerre. Les belligérants ne sont plus admis aujourd'hui à réclamer pour leurs armées le passage à travers un territoire neutre. Un Etat neutre ne doit pas non plus permettre à des belligérants d'emprunter son territoire pour y poser un câble télégraphique destiné à leurs communications.

Si les navires de guerre des belligérants peuvent naviguer sur la mer territoriale d'un neutre, il leur est interdit de s'y livrer à aucun acte de guerre, d'y croiser, d'y arrêter, visiter ou capturer aucun navire ou d'y engager un combat naval. Toute capture faite serait nulle, et le navire devrait être restitué, avec dommages-intérêts, et satisfaction donnée à l'Etat neutre par l'Etat capteur. L'Etat neutre ne doit ni permettre ni souffrir que l'un des belligérants fasse de ses ports ou de ses eaux la base d'opérations navales contre l'autre, ou que les vaisseaux de transport militaire se servent desdits ports pour renouveler leurs approvisionnements militaires ou recruter des hommes. Un navire de guerre d'un belligérant ne peut entrer dans un port neutre avec une capture qu'en cas de nécessité de mer et pour le temps strictement nécessaire. D'une façon générale l'Etat neutre a le droit d'interdire à l'un des belligérants l'entrée de ses ports, pourvu qu'il l'interdise aussi à l'autre ; sauf les dangers de mer. Si des navires de guerre des deux belligérants se trouvent ensemble dans le port neutre, on ne leur permet de le quitter qu'à vingt-quatre heures d'intervalle. De même que l'Etat neutre ne doit pas permettre aux belligérants de préparer chez lui aucune opération navale, il est tenu de ne pas laisser armer ou équiper des navires de guerre ou des corsaires sur son territoire.

Comme on l'a vu plus haut, les gouvernements seuls des Etats neutres ont des devoirs précis d'abstention ; les particuliers, au contraire, sujets ou habitants de l'Etat neutre, demeurent libres, en principe, de faire le commerce de n'importe quelles marchandises, en temps de guerre comme en temps de paix, avec n'importe qui, et spécialement avec les belligérants ou l'un d'eux. Mais, dans les cas où, aux yeux de l'un des belligérants, ils se conduiraient en ennemis en fournissant à l'autre des objets nécessaires ou utiles à la guerre, ils s'exposent à voir leurs navires et leurs marchandises saisis, confisqués ou détruits par lui, sans que leur gouvernement puisse intervenir en leur faveur. Ils sont tenus, sous les mêmes risques, de respecter les blocus effectifs dûment notifiés. Tout navire de guerre d'un belligérant qui, en pleine mer ou dans les eaux territoriales des belligérants, rencontre un navire marchand neutre, a le droit de l'arrêter et de le visiter, en vue de vérifier, d'abord son pavillon et sa destination, puis sa cargaison ; s'il trouve sur le navire neutre des marchandises appartenant à des sujets ennemis, mais qui ne soient pas contrebande de guerre, il n'a plus aujourd'hui le droit de s'en emparer : « le pavillon couvre la marchandise ». — (V. les art. ALLIANCE, BLOCUS, CASUS BELLI, CONTREBANDE DE GUERRE, CONVOI, DÉCLARATION, MARINE DE GUERRE.) ERNEST LEHR.

II. Instruction publique. — NEUTRALITÉ SCOLAIRE. — Les termes d'*école neutre* ou de neutralité scolaire désignent une organisation de l'enseignement primaire public dans laquelle des enfants de confession religieuse différente et aussi ceux ne professant aucune religion sont réunis dans une même école. On distingue la neutralité de l'école, la neutralité de l'enseignement et la neutralité du personnel enseignant et surveillant. A tous ces points de vue, la neutralité dont il s'agit est la neutralité en matière religieuse.

L'école neutre reçoit indistinctement, et dans des conditions identiques, les enfants de tous les cultes et ceux qui n'en ont aucun. Elle est donc fermée aux ministres de ces divers cultes qui doivent donner leur enseignement au dehors. Elle ne se charge ni de conduire les enfants aux cérémonies religieuses, ni de leur imposer l'accomplissement des devoirs religieux. Mais elle est organisée de manière à laisser aux enfants tout le loisir nécessaire pour que leurs parents leur fassent donner, si cela leur convient, une éducation religieuse. Les heures de présence à l'école sont déterminées de manière à ne gêner en rien les devoirs religieux.

La neutralité de l'enseignement résulte de ce qu'il est donné indépendamment de toute doctrine particulière à une religion. Il ne comporte pas de chapitre d'instruction religieuse. La difficulté vient, en premier lieu, de l'appréciation historique du rôle des religions, et, en particulier, de l'Eglise catholique, qui fut et demeure un organisme politique ; en second lieu, de l'enseignement de la morale qui, dans beaucoup d'esprits, est intimement liée à la foi religieuse. La première difficulté peut être résolue par le tact de l'instituteur. La seconde est plus grave et a donné lieu à des polémiques sans fin : sous l'influence de Jules Ferry et de M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, qui fut l'âme de la réforme scolaire, on s'est arrêté en France à cette idée que l'Etat assure strictement la neutralité religieuse, mais non la neutralité philosophique, qui aboutirait au scepticisme, et la neutralité politique absolue. L'enseignement moral est fondé sur une sorte de spiritualisme un peu vague, défini en ces termes par J. Ferry : « L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours *ex professo* sur la nature et les attributs de Dieu ; l'enseignement qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points : d'abord, il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il l'associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la cause première et de l'être parfait inspirant un sentiment de respect et de vénération ; et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de sa propre religion. Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison. » En somme le problème est celui des bases de la morale, et il a été résolu conformément aux idées des partisans de la *morale indépendante* (V. l'art. MORALE). Quant à la neutralité politique, elle ne peut être absolue, puisqu'on enseigne à l'enfant ses devoirs civiques et que l'école doit lui inculquer des sentiments de patriotisme, d'obéissance aux lois, de respect pour les institutions nationales ; mais il va de soi que le maître ne doit pas intervenir dans les débats de la politique quotidienne et électorale et n'exercer en ce sens aucune pression sur les enfants ou sur leurs parents. A ce point de vue, il serait préférable que la nomination des instituteurs fût retirée aux préfets, agents politiques, pour revenir aux recteurs.

La neutralité de l'enseignement, qui est à peu près synonyme d'impartialité, ne peut être assurée que par la laïcité du personnel. Il est évident que les ministres d'un culte ou les membres des congrégations religieuses enseignantes ont pour devoir et presque pour raison d'être de faire de l'enseignement un moyen de prosélytisme en faveur de leur religion.

La laïcité de l'école, et spécialement du personnel scolaire, est une conséquence du grand principe de la séparation du temporel et du spirituel qui a prévalu dans l'Etat moderne (V. l'art. ETAT, § *Sociologie, Politique et Rapports de l'Eglise et de l'Etat*). La justice a été de bonne heure sécularisée ; le pouvoir politique le fut ensuite ; la constitution de l'*état civil* (V. ce mot) fut plus laborieuse :

et n'est pas encore réalisée dans tous les Etats européens. Mais c'est à l'école que le clergé s'est maintenu le plus longtemps. La laïcisation a été la conséquence du principe de l'obligation. Du jour où l'on admit que l'enseignement était un devoir social, l'Etat dut en assumer l'organisation sur tous les points du territoire et, d'une part, le donner gratuitement, d'autre part le donner dans des conditions d'égal respect pour les idées religieuses de chacun. Comme l'Etat, l'école ne peut être que laïque, et la laïcité de l'enseignement entraîne forcément la laïcité du personnel. Dès 1806, la Hollande avait exclu de l'école l'enseignement religieux et le faisait donner en dehors par les ministres du culte. L'Autriche, la Suisse, la Belgique, une partie des communes des Etats-Unis, l'Italie adoptèrent successivement ces principes. En France, ils ont été établis par la loi du 28 mars 1882 (complétée par le règlement d'administration publique du 8 nov. 1887, et le décret du 9 déc. 1887), et la laïcité du personnel a été définitivement assurée par la loi du 30 oct. 1886 (complétée par une circulaire du 10 janv. 1889), qui stipula que toutes les écoles publiques de garçons devraient être laïcisées ; quant aux écoles de filles, il ne devait plus y être nommé d'institutrices congréganistes à partir du moment où le département posséderait une école normale d'institutrices. Cette condition étant partout réalisée, la laïcisation des écoles de filles se fait peu à peu par extinction du personnel congréganiste.

Pays étrangers. Trois systèmes sont appliqués. 1° Les écoles publiques ont un caractère confessionnel ; elles sont placées sous la surveillance immédiate de l'Eglise, et fréquemment c'est le clergé séculier ou régulier qui enseigne. C'est le système des pays musulmans, de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal, de la Suède, de la Norvège et de quelques principautés allemandes, tous pays où l'Eglise officielle comprend l'immense majorité de la population.

2° L'école est neutre et laïque : France, Autriche, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Pays-Bas, Etats-Unis, Russie (écoles du ministère).

3° L'école publique peut être soit neutre, soit confessionnelle, tantôt demeurant ouverte en principe aux enfants de tous les cultes (Prusse, Bavière, Hongrie), tantôt strictement confessionnelle, l'Etat subventionnant les écoles des diverses confessions (ancien système français, Wurtemberg, Belgique).

Voici quelques détails plus précis. En Espagne, les écoles publiques sont confessionnelles catholiques romaines, les autres confessions peuvent établir des écoles privées. — En Grèce, les écoles publiques relèvent de l'Eglise grecque, et c'est l'instituteur qui donne l'enseignement religieux ; les dissidents peuvent faire donner à leurs frais un autre enseignement religieux à leurs enfants. — En Danemark, les écoles publiques relèvent de l'Eglise officielle évangélique ; les dissidents sont dispensés d'assister à l'enseignement religieux ; ils ont quelques écoles privées. — En Suède et en Norvège, les écoles primaires relèvent de l'Eglise officielle évangélique ; les instituteurs sont sous la direction du clergé ; il n'y a pas d'écoles dissidentes. — En Autriche, toute école publique est ouverte à tous les enfants sans distinction de culte ; l'enseignement religieux est donné par les ministres de chaque culte. — En Italie, les écoles publiques sont neutres ; l'enseignement religieux est facultatif ; dans nombre d'écoles, l'instituteur continue à le donner. Il n'en est pas tenu compte dans les examens. — Aux Pays-Bas, non seulement les écoles publiques, mais celles qui reçoivent une subvention d'une caisse publique, sont obligatoirement neutres. L'instruction religieuse peut être donnée dans les salles d'école en dehors des heures de classe. — En Angleterre, toutes les écoles peuvent être subventionnées moyennant certaines conditions, et les subventions ne peuvent être appliquées à l'enseignement religieux. De même en Ecosse et en Irlande. Nul élève ne peut être refusé à cause de sa croyance, ni contraint de participer à l'enseignement religieux. —

Aux Etats-Unis, les écoles sont neutres et dans beaucoup d'Etats la constitution stipule que les écoles confessionnelles ne peuvent recevoir aucune subvention officielle. — En Suisse, la constitution de 1874 stipule que les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. — Au Canada, les municipalités organisent l'école à leur gré, mais si une minorité n'est pas satisfaite des conditions, elle peut créer des écoles et reçoit sa part des subventions officielles. Les fabriques de paroisses peuvent ouvrir et administrer des écoles. — En Hongrie, les diverses communautés religieuses ont leurs écoles confessionnelles, entre lesquelles on répartit équitablement les ressources locales ; là où ces écoles manquent, les communes en doivent ouvrir qui sont neutres. — En Prusse, les écoles élémentaires publiques sont ouvertes à tous les enfants sans distinction de culte, même si elles ont le caractère confessionnel. — En Bavière, les écoles populaires publiques sont confessionnelles ou mixtes ; dans ces dernières les enfants de chaque confession reçoivent séparément l'enseignement religieux. — En Russie, les écoles urbaines reçoivent les enfants de toutes croyances et conditions ; l'instruction religieuse n'est donnée qu'à ceux de religion orthodoxe (statut du 31 mai 1872). De même les écoles de village fondées par le ministère ; mais, à côté de celles-ci, il y a beaucoup d'écoles confessionnelles entretenues par le clergé orthodoxe ou par les communautés dissidentes (Luthériens des Provinces Baltiques, musulmans du Volga, etc.). — En Belgique la question scolaire a dominé la politique contemporaine. Laïcisée par la loi du 1^{er} juil. 1879, l'école primaire a été replacée par celle du 22 sept. 1884 sous l'influence du clergé. L'entretien des écoles primaires est remis aux communes ; elles sont libres d'adopter et de subventionner des écoles privées aux lieu et place d'écoles publiques qui ne sont maintenues que si vingt pères de famille ayant des enfants d'âge scolaire le réclament. L'enseignement religieux est en tête des programmes ; si la commune ne veut pas l'assurer dans son école, vingt pères de famille peuvent en requérir l'organisation dans une école spéciale. En 1895, on comptait, en face des 4.275 écoles communales, 2.060 écoles adoptées. Les subventions de l'Etat sont réparties entre les écoles publiques et privées. L'enseignement religieux est donné, sous la surveillance de l'Eglise, dans les écoles normales.

On trouvera des renseignements complémentaires dans les articles consacrés à chaque pays et dans l'art. ENSEIGNEMENT.

A.—M. B.

BIBL. : DROIT INTERNATIONAL. — GALIANI, *Dei doveri dei principi neutrali verso i principi querregianti e di questi verso i neutrali*, 1878. — BYNKERSHOEK, *Questions juris publici* (I, 9) : *De statu belli inter non hostes*, 1737. — *Staatslexicon de Bluntschli*, étude de BERNER. — *Handbuch des Völkerrechts de Holtzendorff*, étude de GREFFEN, t. IV, §§ 128 et suiv. — HAUTEFEUILLE, *Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime*, 1848. — GESSNER, *le Droit des neutres sur mer*, 1865. — SCHIATTARELLA, *Il diritto della neutralità nelle guerre maritime*, 1877. — HALL, *The rights and duties of neutrals*, 1874. — KLEEN, *Neutralitetsens Lagar*, 1889 ; *Lois et usages de la neutralité*, etc., 1, 1898. — SCHOPFER, *le Principe juridique de la neutralité et son évolution*, 1894. — On peut consulter, en outre, tous les traités généraux de droit international, notamment : CALVO, *le Droit international, théorique et pratique*, t. IV, §§ 2491 et suiv. ; G.-F. de MARTENS, *Précis du droit des gens* (éd. Vergé), §§ 305 et suiv. — PHILLIMORE, *Commentaires*, t. III, § 136. — HEFFTER, *le Droit international de l'Europe*, § 144. — BLUNTSCHLI, *le Droit international codifié* (éd. Lardy), art. 742 et suiv. — DESPAGNET, *Cours de droit international public*, n. 671 et suiv. — F. de MARTENS, *Traité de droit international* (éd. Léo), t. III, pp. 313 et suiv. — A. RIVIER, *Principes du droit des gens*, t. II, n. 210 et suiv. — FUSCO-BRENTANO et SOREL, *Précis du droit des gens*, pp. 345 et suiv. ; Règlement sur les devoirs des neutres, voté par l'Institut de Droit international en 1875, *Tabl. général des travaux de l'Institut*, 1893, p. 162.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — V. ECOLE et ENSEIGNEMENT.

NEUTRE. I. GRAMMAIRE. — Le mot neutre, du latin *neuter*, ni l'un ni l'autre, s'emploie en grammaire pour dési-

gner : 1° une certaine catégorie de verbes ; 2° l'un des genres que l'usage attribue au substantif. — On appelle neutres les verbes qui ne peuvent avoir de complément direct, comme *aller, venir, dormir*. Ils ne sont ni actifs, si l'on entend par là un verbe susceptible de recevoir un complément direct, ni passifs, car ils ne peuvent s'employer sous la forme passive, et c'est pour cela qu'on les a appelés neutres. Mais cette dénomination est vicieuse, car, lorsque le mot actif s'oppose à passif, il a rapport à la forme du verbe, à la voix, et non pas à sa nature et à sa construction. Or les verbes appelés neutres se conjuguent sous la forme active tout aussi bien que ceux qui ont un complément direct ; on dit *j'ai dormi* comme on dit *j'ai reçu*. Il convient donc de ne plus employer l'expression de verbe neutre, de restreindre celle de verbe actif au sens de verbe conjugué sous la forme active, et alors on divise les verbes actifs en deux classes, ceux qui peuvent avoir un complément direct ou verbes transitifs, et ceux qui n'en peuvent avoir ou verbes intransitifs. L'expression de verbe neutre est maintenant abandonnée par les meilleurs grammairiens.

Le genre neutre, ainsi nommé par opposition au masculin et au féminin (V. ces mots), existe dans la plupart des langues aryennes. Sa fonction propre est de marquer que ce qui est signifié par le substantif est considéré comme un être inanimé. Au genre neutre devraient donc appartenir tous les noms qui rentrent dans cette catégorie et ceux-là seulement. Or beaucoup de noms désignant des objets inanimés sont d'un autre genre que le neutre, *ἄγρος, patria* (féminin), *ager* (masculin), ce qui tient le plus souvent à leur terminaison, et par contre certains noms qui désignent des personnes se trouvent être du neutre, vraisemblablement parce que ces personnes, en raison de leur âge (*τέκνον*, enfant) ou de leur condition (*mancipium*, esclave), ont été assimilées à des choses. D'une façon générale, le neutre exprime l'idée de chose, et l'adjectif employé sous la forme du neutre, sans qualifier aucun substantif, a précisément ce sens : *bonum* signifie la chose bonne, le bien.

Les noms neutres présentent cette particularité qu'une forme unique, la seule par laquelle leur déclinaison diffère des noms masculins, y remplit à la fois les fonctions du nominatif, du vocatif et de l'accusatif. Il est même à noter que dans les noms grecs et latins en *ov* et en *um*, la terminaison de cette forme au singulier est précisément la même que celle de l'accusatif des noms masculins correspondants en *ος* et en *us*. De là l'hypothèse, qui a été faite, que la signification primitive de cette forme a été celle d'un accusatif et que, par suite, les noms neutres à l'origine ne s'employaient pas comme sujets. De là aussi la disparition graduelle du neutre, confondu peu à peu avec le masculin, en bas latin et en latin mérovingien. Le neutre a ainsi complètement disparu du français, et si certains mots, tels que, le pronom *ce*, ou des expressions comme *l'honnête, l'utile* s'emploient avec la valeur d'un neutre, on n'est pas fondé à dire, comme l'ont fait certains grammairiens, que ce genre existe en français, puisqu'il n'y a dans cette langue aucun système de formes qui serve à exprimer l'idée de chose.

Paul GIRAUX.

II. DROIT INTERNATIONAL (V. NEUTRALITÉ).

NEUULM (V. ULM).

NEUVECELLE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon, cant. d'Evian ; 794 hab.

NEUVE-CHAPELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Laventie ; 634 hab.

NEUVEGLISE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) de Saint-Flour ; 1.824 hab.

NEUVE-GRANGE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Étrepagny ; 184 hab.

NEUVILLE-LÈS-CHAMPLITTE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte ; 234 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

NEUVILLE-LÈS-COFFY (La). Com. du dép. de la Haute-

Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 422 hab.

NEUVILLE-LÈS-CROMARY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz ; 210 hab.

NEUVILLE-LÈS-GRANCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Grancey ; 59 hab.

NEUVILLE-LÈS-LA-CHARITÉ. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 364 hab. Source sulfureuse. Restes d'une ancienne abbaye cistercienne.

NEUVILLE-LÈS-LURE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure ; 386 hab.

NEUVILLE-LÈS-SCEY (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine ; 280 hab.

NEUVILLE-LÈS-VOISEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Laferté-sur-Amance ; 316 hab.

NEUVE-LYRE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Évreux, cant. de Rugles ; 685 hab.

NEUVE-MAISON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Hirson ; 829 hab.

NEUVES-MAISONS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy ; 4.456 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Forges.

NEUVILLE. Petite ville du cant. de Berne (Suisse), ch.-l. du plus petit district de ce canton ; 2.360 hab. Dans une jolie situation au bord du lac de Bienné, dernière localité de langue française, sur la ligne Neuchâtel-Bienne, Neuville a été fondée en 1509 par l'évêque de Bâle, Gérard de Wippingen, pour donner asile aux habitants de Bonneville, localité du Val-de-Ruz qu'il avait prise et détruite. — District, 4.500 hab. E. K.

NEUVILLE-DEVANT-BRUYÈRES (La). Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bruyères ; 211 hab.

NEUVILLE-DEVANT-NANCY (La) (V. LANEUVILLE).

NEUVILLE-LÈS-RAON. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Étape ; 2.360 hab.

NEUVILLE-SOUS-CHÂTENOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 418 hab.

NEUVILLE-SOUS-MONTFORT (La). Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 311 hab.

NEUVIC ou NEUVIC d'USSEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel ; 3.406 hab. Fondée probablement au XII^e siècle, pourvue au XIII^e siècle d'une charte de privilèges par les seigneurs de Ventadour, munie d'un mur d'enceinte, Neuvic possédait un prieuré dès 1222, et, au XVIII^e siècle, une confrérie de pénitents et un bureau de charité. On y a fondé en 1853 un petit hospice de trois lits, et les sœurs de Nevers y ont ouvert une salle d'asile. Eglise du XI^e siècle avec statue de saint Thomas que l'on rouait de coups chaque jeudi à ténèbres, faute de juif à souffleter. Foires anciennes pour les bestiaux. Sur le territoire de cette commune se trouvent les ruines des châteaux de Chambon et de Pennacorn.

BIBL. : J.-B. CHAMPEVAL, *le Bas-Limousin seigneurial et religieux*. — POULBRIÈRE, *Dict. des paroisses du dioc. de Tulle*, t. II.

NEUVIC. Ch.-l. de cant. du départ. de la Dordogne, arr. de Ribérac ; 2.171 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NEUVIC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Châteauneuf ; 2.008 hab.

NEUVICQ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon ; 618 hab.

NEUVICQ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 798 hab.

NEUVIÈME (Mus.) (V. MUSIQUE).

NEUVIER. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 128 hab.

NEUVILLALAIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie ; 913 hab.

NEUVILLE ou NEUVILLE-EN-LAONNOIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 103 hab.

- NEUVILLE.** Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Hérisson; 193 hab.
- NEUVILLE.** Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 1.093 hab.
- NEUVILLE.** Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Argentat; 505 hab.
- NEUVILLE.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault; 293 hab.
- NEUVILLE (La).** Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Puiseaux; 364 hab.
- NEUVILLE** ou **NEUVILLE-LÈS-SOLESMES.** Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (E.) du Quesnoy; 456 hab.
- NEUVILLE (La)** ou **la NEUVILLE-EN-PHALEMPIN.** Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq; 330 hab.
- NEUVILLE** ou **NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil-sur-Mer; 842 hab.
- NEUVILLE.** Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Billom; 608 hab.
- NEUVILLE.** Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 442 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.
- NEUVILLE** ou **NEUVILLE-LE-POLLET.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Dieppe; 2.216 hab.
- NEUVILLE.** Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers; 3.151 hab. Stat. du chem. de fer de l'État.
- NEUVILLE-A-MAIRE (La).** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Raucourt; 302 hab.
- NEUVILLE-AU-CORNET.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol; 404 hab.
- NEUVILLE-AU-PONT (La).** Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 1.010 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Eglise des xiv^e et xv^e s. Patrie de *Beautemps-Beaupré* (V. ce nom).
- NEUVILLE-AUX-BOIS.** Ch.-l. de cant. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, à la lisière N. de la forêt d'Orléans; 2.513 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Moutons mérinos. Abeilles. Cire, miel, chandelles. Fabrique de sabots. Peauseries. Moulins. Eglise du xv^e siècle.
- NEUVILLE-AUX-BOIS (La).** Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre; 372 hab.
- NEUVILLE-AUX-JOÛTES (La).** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Signy-le-Petit; 904 hab.
- NEUVILLE-AUX-LARRIS (La).** Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 203 hab.
- NEUVILLE-AUX-TOURNEURS.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Signy-le-Petit; 503 hab.
- NEUVILLE-BOSC.** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru; 245 hab.
- NEUVILLE-BOSMONT (La).** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 374 hab.
- NEUVILLE-BOURJONVAL.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 504 hab.
- NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL (La).** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos; 1.006 hab.
- NEUVILLE-COPPEGUEULE.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 719 hab.
- NEUVILLE-D'AUMONT (La).** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles; 112 hab.
- NEUVILLE-DU-BOSC (La).** Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 541 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.
- NEUVILLE-EN-BEAUMONT.** Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte; 131 hab.
- NEUVILLE-EN-BEINE (La).** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 246 hab.
- NEUVILLE-EN-FERRAIN.** Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. (N.-E.) de Tourcoing; 4.248 hab.
- NEUVILLE-EN-HEZ (La).** Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Clermont; 639 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.
- NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY (La).** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Juniville; 606 hab.
- NEUVILLE-EN-VERDUNOIS.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 261 hab.
- NEUVILLE-ET-DAY.** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Tourteron; 578 hab.
- NEUVILLE-FERRIÈRES.** Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel-en-Bray; 532 hab.
- NEUVILLE-GARNIER (La).** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 253 hab.
- NEUVILLE-HOUSSET (La).** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains; 227 hab.
- NEUVILLE-LÈS-BRAY (La).** Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme; 180 hab.
- NEUVILLE-LÈS-DAMES** ou **SUR-RENON.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalarnonne; 1.513 hab.
- NEUVILLE-LÈS-DECIZE.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes; 533 hab.
- NEUVILLE-LÈS-DORENGT (La).** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Nouvion; 682 hab.
- NEUVILLE-LÈS-LŒUILLY.** Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 105 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.
- NEUVILLE-LÈS-THIS.** Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières; 334 hab.
- NEUVILLE-LÈS-VAUCOULEURS.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs; 308 hab.
- NEUVILLE-LÈS-WASSIGNY (La).** Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien; 323 hab.
- NEUVILLE-PRÈS-SÈES.** Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées; 274 hab.
- NEUVILLE-SAINT-AMAND.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy; 355 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Sucrerie. Tissage mécanique. Fab. de noir animal et d'acide stéarique.
- NEUVILLE-SAINT-PIERRE (La).** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy; 150 hab.
- NEUVILLE-SAINT-RÉMY.** Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Cambrai; 1.538 hab.
- NEUVILLE-SAINT-VAAST.** Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 1.291 hab.
- NEUVILLE-SIRE-BERNARD (La).** Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil; 208 hab.
- NEUVILLE-SOUS-ARZILLIÈRES.** Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouze-mont; 322 hab.
- NEUVILLE-SOUS-BRINON** ou **LÈS-BRINON.** Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon; 280 hab.
- NEUVILLE-SUR-AIN.** Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain; 1.363 hab.
- NEUVILLE-SUR-AUTHOU.** Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne; 214 hab.
- NEUVILLE-SUR-L'ESCAUT.** Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain; 1.448 hab. Mines de houille. Sucrerie, brasserie. Patrie du P. *Félix* (V. ce nom).
- NEUVILLE-SUR-MARGIVAL.** Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly; 139 hab.
- NEUVILLE-SUR-ORNE.** Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny; 525 hab.
- NEUVILLE-SUR-OUDEUIL (La).** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit; 282 hab.
- NEUVILLE-SUR-RESSONS (La).** Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons; 127 hab.
- NEUVILLE-SUR-SAÔNE** (*Vimiacum*, Vimy, Neuville-l'Archevêque, Marat-sur-Saône). Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon; 3.214 hab. Stat. de la ligne P.-L.-M. et de celle de Lyon-Croix-Rousse à Trévoux.

Manufactures de couvertures, fabriques d'impression sur étoffes, blanchisserie de toiles, manufacture de plombs de chasse. — Vimy, ancienne possession des sires de Villars, fut cédé par eux à l'abbaye de l'Île-Barbe qui le fit entourer d'une enceinte fortifiée (xiii^e siècle). Cette petite ville, qui devait devenir la capitale du Franc-Lyonnais, subit le sort de ce petit pays tour à tour ravagé par les troupes du sire de Beaujeu, du comte de Savoie, de l'archevêque de Lyon. De 1443, date à laquelle elle fut presque entièrement détruite par un parti d'Écorcheurs, jusqu'au xvii^e siècle, elle se releva lentement de ses ruines; mais, à cette époque, l'archevêque de Lyon, Camille de Neuville de Villeroy, acquit la seigneurie de Vimy, y bâtit le château d'Ombreval, où il entretenait de belles meutes; édifia l'église (1678), où se voient des boiseries sculptées par Perrache; fit venir de l'étranger des ouvriers pour établir des manufactures de soieries, des blanchisseries de toiles, un atelier monétaire pour rivaliser avec celui de Trévoux. Pour perpétuer le souvenir de ses bienfaits, il changea le nom de Vimy en celui de Neuville et fit ériger, pour sa famille, cette seigneurie en marquisat. G. G.

BIBL. : Cl. LE LABOUREUR, *Mesures de l'Île-Barbe*, 1887, 2^e éd. — DEBOMBURG, *Histoire du Franc-Lyonnais*; Trévoux, 1857. — AUBRET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, etc.

NEUVILLE-SUR-SARTHE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (1^{er}) du Mans; 1.216 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEUVILLE-SUR-SEINE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy-sur-Seine; 816 hab.

NEUVILLE-SUR-TOUQUES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 586 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEUVILLE-SUR-VANNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Éstissac; 422 hab.

NEUVILLE-VAULT (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille-le-Petit; 94 hab.

NEUVILLE-VITASSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (S.) d'Arras; 608 hab.

NEUVILLE (Anne-Joseph-Claude FREY de), jésuite, né à Granville (diocèse de Coutances) en 1692, mort en 1775. Il fut provincial de son ordre et jouit, en son temps, d'une grande réputation comme prédicateur, quoique son style, accommodé au genre académique de l'époque, ressemble beaucoup plus à celui de Thomas qu'à celui de Bourdaloue. — Œuvres principales : *Observations sur l'institut de la Société de Jésus* (1761, in-12); *Observations d'un ami de la vérité à ceux qui ne haïssent point la lumière ou Réflexions critiques sur les reproches faits à la Société de Jésus*, relativement à sa doctrine (1772, in-12); *Sermons* (Rouen, 1778, 5 vol. in-12); *Oraisons funèbres* du cardinal de Fleury et du maréchal de Belle-Isle.

NEUVILLE (Jacques LE QUIEN DE LA), historien français (V. LE QUIEN).

NEUVILLE (J.-G. HYDE DE) (V. HYDE DE NEUVILLE).

NEUVILLE (Louis LEMERCIER DE) (V. LEMERCIER DE NEUVILLE).

NEUVILLE (Alphonse-Marie de), peintre militaire français, né à Saint-Omer le 31 mai 1836, mort à Paris le 20 mai 1885. Après trois ans d'études à l'École de droit, il entra à l'atelier de Picot et débuta au Salon de 1859 par deux tableaux sur le siège de Sébastopol : *Assaut du 18 juin 1855, quatre heures du matin*, et *Assaut du 18 juillet*. On citera parmi les envois qui suivirent : *Chasseurs à pied de la garde impériale au siège de Sébastopol* (1861); *Episode de la bataille de Magenta* (1864), au musée de Saint-Omer; *Sentinelle avancée : guerre d'Italie*, et *Faust et Valentin* (1865); *Combat de San Lorenzo au Mexique* (1867); *Mort du général Espinasse*, dessus de porte pour le palais archiepiscopal de Bordeaux, et *Chasseurs à la Tchernaïa*, au musée de Lille (1868); *Chasseurs à pied* (1870); *Bivouac près du Bourget* (1872), au musée de Dijon; *les Dernières Cartouches*

(1873), le plus populaire de ses tableaux; *Une Surprise aux environs de Metz* (1875); *la Passerelle de la gare de Styring : bataille de Forbach* (1877); *Défense du Bourget* (1879), à M. Vanderbilt; *le Cimetière de Saint-Privat* (1881), à M. Johnson, de Philadelphie. En 1884, Neuville peignit, de concert avec son ami M. Edouard Detaille, le *Panorama de la bataille de Champigny*, qui fut exposé rue de Berri avec éclat : dans cette collaboration des deux premiers peintres militaires de leur époque, la fougue et la verve de Neuville s'unissaient heureusement à la correction et à la précision de M. Detaille. De nombreux tableaux de Neuville figurent dans les collections américaines. Une statue, œuvre du sculpteur Saint-Vidal, lui a été élevée à Paris, sur la place Wagram, en 1889. E. BRICON.

NEUVILLER-LÈS-BADONVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Badonviller; 211 hab.

NEUVILLER-SUR-MOSELLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué; 477 hab.

NEUVILLERS-SUR-FAVE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 303 hab.

NEUVILLETTE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont; 400 hab.

NEUVILLETTE (La). Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. (4^e) de Reims; 329 hab. Verrerie.

NEUVILLETTE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Sillé-le-Guillaume; 740 hab.

NEUVILLETTE. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Doullens; 419 hab.

NEUVILLE. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny; 130 hab.

NEUVILLY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Clermont; 647 hab.

NEUVILLY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 2.627 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NEUVIREUIL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 565 hab.

NEUVIZY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien; 216 hab.

NEUVY. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. O. de Moulins; 879 hab. Eglise romane à clocher carré percé de fenêtres angulaires; chapelle du xvi^e siècle. Sur une hauteur, dominant l'Allier, château de Toury-sur-Allier du xv^e siècle. Château des Melets, édifice moderne dans le style de la Renaissance.

NEUVY. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux; 444 hab.

NEUVY ou NEUVY-EN-MAUGES. Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé; 1.057 hab.

NEUVY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay; cant. d'Ésternay; 374 hab.

NEUVY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Gueugnon; 1.460 hab.

NEUVY-AU-HOULME. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges; 435 hab.

NEUVY-BOUIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Secondigny; 1.002 hab.

NEUVY-DEUX-CLOCHERS. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Henrichemont; 864 hab.

NEUVY-EN-BEAUCE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 327 hab.

NEUVY-EN-CHAMPAGNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Conlie; 603 hab. Eglise romane avec chapiteaux historiés. Château de la Renaudière. Anciens châteaux de Bures et de Souvré. Eglise en partie romane à Saint-Julien.

NEUVY-EN-DUNOIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval; 744 hab.

NEUVY-EN-SULLIAS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Jargeau; 794 hab.

NEUVY-LE-BARROIS. Com. du dép. de Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Sancoins; 495 hab.

NEUVY-LE-ROI. Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours; 1.513 hab.

NEUVY-PAILLOUX. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun; 1.059 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, sur la Bouzanne; 2.518 hab. Carrières de pierres à chaux et à bâtir. Chaux hydraulique. Fabrique de draps. Moulins à huiles et à grains. Tuilerie. L'église (mon. hist.) est un monument d'un intérêt exceptionnel, construite en 1042 sur le modèle du Saint-Sépulchre de Jérusalem pour un collège de chanoines; elle est circulaire et devait être couverte de deux coupes superposées. Malheureusement une restauration maladroite du xvii^e siècle a détruit les parties supérieures. La coupole devait être supportée par deux étages de colonnades autour desquelles règne un bas côté. Une nef a été ajoutée au xiii^e siècle. Cet édifice s'élève au milieu d'une masse de constructions élevées sur l'emplacement de l'ancien cloître, dont l'ensemble s'appelle le Château; il était entouré d'une enceinte, dont subsiste une porte fortifiée du xiii^e siècle, et de fossés convertis en jardins.

NEUVY-SAOUR. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny, sur une colline; 1.257 hab. Eglise de style gothique flamboyant; restes d'une portion de l'église d'environ 1539, incendiée en 1793, offrant un exemple du plus beau style de la Renaissance; portails du transept avec bas-reliefs remarquables; cuve baptismale de 1500. Près de Neuvy, chapelle dite de la *Belle-Croix*, renfermant une croix de pierre, avec figures de 8 m. de haut, datée de 1514.

NEUVY-SUR-BARANGEON. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon, en Sologne; 1.352 hab. Fabrique de sabots et de chaussures. Moulins. Eglise en partie romane. A Villatte, à 2 kil. au S.-E., de nombreux vestiges romains marquent l'emplacement présumé de la ville gallo-romaine de *Noviodunum Biturigum*.

NEUVY-SUR-LOIRE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Cosne, sur la rive droite de la Loire; 1.436 hab. Autrefois, fief de la châtellenie de Saint-Verain. Eglise de Saint-Laurent du xiii^e siècle, avec additions du xvi^e siècle. Château, dont un corps de logis et deux tours du xv^e siècle.

NEUWIED. Ville de Prusse, district de Coblentz, r. d. du Rhin; 10.593 hab. (en 1895). Beau château des princes de Wied; collection d'antiquités romaines. Ecole normale d'*Heddesdorf*. Château voisin de *Monrepos*. — Savon, bougies, chicorée, pâtes alimentaires, faïence (poêles), tôle, etc. — Fondée en 1662 par le prince Frédéric III de Wied, elle fut la capitale de la principauté de Wied aujourd'hui médiatisée. Son fondateur y avait établi la liberté de conscience, et les diverses sectes dissidentes forment encore une grande partie de la population. Du 12 août au 15 sept. 1795, les Autrichiens y disputèrent aux Français le passage du Rhin que ceux-ci finirent par forcer. Le 18 avr. 1797, Hoche y défit les Autrichiens de Werneck.

On appelle *bleu de Neuwied* un bleu obtenu en versant dans du lait de chaux une solution de sulfate de cuivre et de sel ammoniac. Le *vert de Neuwied* est identique au vert de Schweinfurt.

BIBL. : WIRTGEN, *Neuwied und Umgebung*, 1892.

NEUWILLER (*Novumvillare*, 830, *Nuwillre*, 1264, en allem. *Neuweiler*). Com. de la Basse-Alsace, cant. de la Petite-Pierre, arr. de Saverne; 1.383 hab.; sur le chem. de fer de Saverne-Bouxwiller-Haguenau. Eglise abbatiale de Saint-Pierre et Saint-Paul (mon. hist.); chœur, transept et salle capitulaire en style roman du xii^e siècle, nef gothique du xiii^e siècle, façade de 1700 et tour carrée (xviii^e siècle), couronnée d'une plate-forme portant aux quatre angles des statues de saints de dimensions colossales. Attenant à l'église, la curieuse double chapelle, consacrée à saint Sébastien et à sainte Marguerite, dont les parties les plus anciennes remontent au milieu du xi^e siècle

et, selon Viollet-le-Duc, jusqu'au x^e siècle; dans la crypte, une piscine pour baptême par immersion. Eglise collégiale de Sainte-Adelphe (mon. hist.) en style roman du xii^e siècle; transept divisant la nef en deux parties égales; voûtes en ogive de transition; façade flanquée de deux tourelles; tour centrale carrée; cette église fut cédée aux protestants quand, en 1562, le comte Philippe IV de Hanau introduisit la réforme à Neuwiller.

Neuwiller doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée en 723 par l'évêque Sigebaut de Metz; très puissante et très riche au commencement du moyen âge, elle fut sécularisée et transformée en collégiale par le pape Alexandre VI en 1496. La petite ville, entourée de murs au milieu du xiii^e siècle, dépendait des évêques de Metz et était tenue en fief successivement par les comtes de Dabo, les nobles de Hunebourg et les seigneurs de Hanau-Lichtenberg. En 1529, l'évêque de Metz céda Neuwiller en pleine possession à Philippe III, comte de Hanau-Lichtenberg. — A proximité, ruines du château de Herrenstein, démoli, en 1676, par les Français. L. W.

BIBL. : STRAUB, *L'Ancienne Abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul à Neuwiller* (*Rev. cath.*, 1862, pp. 409 et suiv.). — DAG. FISCHER, *Abtei und Stadt Neuweiler*; Saverne, 1876.

NEUZEN ou TERNEUZEN. Ville des Pays-Bas, prov. de Zélande, sur l'Escaut occidental, reliée par canal à Gand, par voie ferrée à Gand et Malines; 5.233 hab. (en 1889). Bon port fortifié, arsenal. Export. de pommes de terre, pierres, fer belge; import. de charbon, fonte, laine, coton.

NEVA. Fleuve de Russie. Sort de la pointe S.-O. du lac Ladoga et draine les eaux de tout le bassin lacustre du N.-O. de l'Europe : Ladoga, Ilmène, Saïma, Onéga, qu'il déverse, après un parcours de 62 kil., dans le golfe de Finlande. Un des principaux cours d'eau d'Europe, tant par l'importance de son débit, évalué à 3.000 m. c. par seconde, que par la position qu'il occupe à l'extrémité N.-O. de l'empire russe. La superficie du bassin, en y comprenant toutes les rivières qui réunissent les lacs (Volkhov, Svir) et dont la Néva forme la seule issue vers la mer, dépasse 30 millions d'hectares. La largeur du fleuve varie de 260 à 1.280 m.; sa profondeur, de 2^m.50 à 6 m. La vitesse du courant (du Ladoga à la mer) empêcherait le fleuve d'être gelé pendant une grande partie de l'hiver, si les glaçons chassés du Ladoga ne venaient en obstruer le cours. La congélation du fleuve a lieu habituellement dans les premiers jours de novembre; la débâcle a lieu au mois d'avril, et la navigation est ouverte environ 200 jours par an. Schlussembourg, fort à la pointe S.-O. du Ladoga, sert de tête de ligne à ce canal naturel, en forme de demi-cercle, ayant sa pointe au S. et qui se divise en plusieurs branches à son entrée dans la baie de Kronstadt, enveloppant et divisant la capitale russe, Saint-Petersbourg, bâtie sur son estuaire. Reliée par un système de canalisation au bassin du Volga, la Néva reçoit sur son parcours plusieurs rivières de moindre importance : Moïka, Mga, Tosna, Ijora, Slavianka, Okhta. Une source souterraine alimente en outre ce curieux cours d'eau un peu en aval de Schlussembourg, près de sa sortie du Ladoga. Un service régulier de bateaux à vapeur existe sur le fleuve entre Péttersbourg et Schlussembourg.

P. LEMOSOF.

NEVACHE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Briançon; 671 hab.

NEVACHE (Louis DESAMBROIS DE) (V. DESAMBROIS).

NEVADA (Sierra) (V. ESPAGNE, t. XVI, p. 307, et ETATS-UNIS, t. XVI, p. 538).

NEVADA. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 286.700 kil. q.; 45.761 hab., soit une densité de 0,2 par kil. q. Il est, pour l'étendue, au 4^e rang, sur les 45 Etats, pour la population et la densité au dernier; par sa date d'admission dans l'Union, il est le 36^e. Le Nevada est compris entre 35° et 42° lat. N., 116° 20' et 122° 20' long. O., entre l'Idaho et l'Oregon au N., la Californie à

l'O., et au S.-O. l'Arizona, et l'Utah à l'E. Sa forme est celle d'un trapèze, la pointe au S., sur le Colorado. Il est presque tout compris dans le *Grand Bassin* (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 538), et son altitude moyenne est de 4.860 m. au-dessus de la mer. Ce plateau est adossé à la sierra Nevada que touche l'angle O. de l'Etat, et à laquelle on peut rattacher une série de petits alignements montagneux, orientés du N. au S., qui dressent au-dessus du pays leurs cimes couvertes de neiges persistantes. Les principaux sont : de l'O. à l'E., les Rabbit-Hole ; se détachant du pic Disaster, aux limites de l'Oregon, le Quins-Range, suivi du West-Humboldt-Range ; les monts Shoshone, Monitor, Hot-Creek, prolongés au S. par le Kawich-Range, le Belted-Range et par les Spring où se trouve le mont Charlestown (3.315 m.), point culminant de l'Etat ; l'East-Humboldt, prolongé au S. par le Parangagi et le Vegas ; l'Egan-Range ; le Shell-Creek, prolongé au S. par l'Ely-Range ; enfin, sur la limite orientale, le Snake-Range, et plus au S. le Mormon-Range. Les vallées sont remplies jusqu'à une grande profondeur de dépôts récents au-dessus desquels émergent, comme de longues îles d'une mer sédimentaire, les « ranges », montagnes dont le soulèvement amène au jour des roches anciennes, des époques archéenne, paléozoïque, souvent aussi volcaniques. Au N.-O., près de l'Oregon et dans le S., s'étendent de vastes champs de laves. Toute cette région du Grand Bassin, très tourmentée, est des plus curieuses pour le géologue, sans même parler de ses richesses minières. Presque tout l'Etat est occupé par des déserts ou des steppes vêtues d'un maigre gazon ; l'eau fait défaut ; la plupart des vallées sont desséchées ou parcourues par des cours d'eau qui se perdent dans des lagunes ou s'enfoncent sous terre. Le principal est l'Humboldt-River, long de 480 kil., qui coule vers l'O. et finit dans le bas-fond (Sink) d'Humboldt-Carson. Au N., sont les sources de quelques affluents du Snake ; au midi, la vallée de Meadon descend vers le Colorado. Les lacs sont nombreux, surtout à l'O. ; les plus grands sont du S. au N. : le lac Walker, alimenté par la rivière de ce nom ; le lac Tahoe, sur la frontière californienne (alt., 2.017 m.), qui s'épanche, par la rivière Truckee, dans le lac Pyramid. Au N. de celui-ci sont les vastes lagunes desséchées de Mud-Lake et Black-Rock. On distingue d'ailleurs facilement les bassins d'un grand nombre de lacs quaternaires desséchés. Le Sud forme un désert de lave et de sable séparé par les monts Grapevine de la vallée de la Mort (Californie) ; le Colorado le longe au fond de ses cañons. Les terrains volcaniques sont parsemés de sources thermales. Il n'y a de forêts que sur les pentes de la sierra Nevada ; dans le reste de l'Etat ne croissent guère que des arbres rabougris, pins, acajous de montagne. Les principaux animaux sauvages sont l'antilope, le renard, l'ours et le loup. L'agriculture n'est praticable que lorsqu'on peut irriguer ; une vingtaine de puits artésiens ont été forés à cet effet, d'autres simplement pour alimenter la population. On ne cultivait en 1890 que 289.000 hect. (le centième du territoire) en orge, avoine, blé, pommes de terre ; le bétail comprenait 211.000 bœufs, 57.000 chevaux, 273.080 moutons, 7.400 pores. — Ce pays, à peu près inhabitable, fut demeuré désert sans ses richesses minières. On en avait retiré depuis 1859 pour plus de deux millions d'or et d'argent. Les mines les plus riches étaient celles de Comstock et de Virginia City (au N.-E. de Carson) (V. ARGENT). Elles tendent à s'épuiser, et la production a beaucoup décliné, en même temps que la valeur de l'argent ; aussi la population diminue. Des lacs on retire beaucoup de borax ; le sel gemme, le soufre des solfatares abondent également. On trouve encore au Nevada du fer, du platine, du zinc, du nickel, du cobalt, du mercure, du kaolin, etc. Les transports se font par voie ferrée ; il en existait 1.514 kil. en 1892. Le Central Pacific traverse l'Etat, longeant l'Humboldt-River. La population était en 1890 de 45.761 âmes (contre 62.266

en 1880), dont 29.214 hommes et 16.547 femmes. On comptait 242 gens de couleur, 2.792 Chinois, 3.599 Indiens civilisés, 1.627 Pah-uté, Pi-uté et Shoshone vivant dans deux réserves (au S.-E.) et 6.815 Indiens en dehors des réserves. Les écoles recevaient 7.569 enfants. Une Université existe à Reno. Le gouverneur est élu pour quatre ans au suffrage universel ; de même les hauts fonctionnaires et les juges. Un sénat de 20 membres, une chambre de 40, se partagent le pouvoir législatif. La capitale est Carson. Les revenus atteignaient en 1890 environ 2 millions de fr., la dette de l'Etat, des comtés et commissions scolaires un total de 7 millions.

Le Nevada faisait partie des territoires cédés par le Mexique aux Etats-Unis en 1848 ; les Mormons, qui de l'Utah s'étendirent de ce côté, furent les premiers colons. Le premier centre habité fut Genoa, au pied de la sierra Nevada. Les mines attirèrent les émigrants en 1859 et 1860 ; nulle part les excès ne furent pires et le brigandage des « desperados » plus difficile à réprimer. En 1861, le Nevada fut organisé en territoire ; en 1864, admis dans l'Union. La population était en 1870 de 42.491 hab. ; en 1880, de 62.266 ; en 1890, de 45.761. Elle est concentrée dans la région minière. A.-M. B.

BIBL. : BANCROFT, t. XX de son *Hist. of the pacific States of North America* ; San Francisco, 1880. — POWELL, *Nevada, the land of silver* ; San Francisco, 1876.

NEVADA CTRY. Ville des Etats-Unis (Missouri), sur le chem. de fer Missouri Pacific ; 7.262 hab. (en 1890).

NEVADITE. Variété des *rhyolites* ou liparites, c.-à-d. des roches porphyriques d'âge tertiaire, avec cristaux de quartz du premier temps de cristallisation ; cette variété, dont le type a été établi pour des roches du Colorado et qui se rencontre en quelques points d'Europe, est caractérisée par une cristallisation intratellurique (premier temps) bien développée et par une proportion d'éléments ferromagnésiens plus élevée que dans les autres roches de cette série (V. RHYOLITE). LÉON BERTRAND.

NÉVÉ (V. GLACIER, t. XVIII, p. 1025).

NEVE (John Le), historien anglais, né à Londres le 27 déc. 1679, mort en 1741. Elève d'Eton et de Trinity College de Cambridge, il se consacra de bonne heure aux études historiques. Ses ouvrages ne lui procurèrent pas la fortune, et quelques protecteurs le firent entrer dans les ordres et nommer recteur de Thornton-le-Moor pour lui procurer des moyens d'existence. Il n'en fut pas moins harcelé par une meute de créanciers qui le firent enfermer, en 1722, à la prison de Lincoln. Citons de lui : *Memoirs, british and foreign, of the Lives and Families of the most illustrious persons who died in the years 1711 and 1712* (1712-14, 2 vol. in-8) ; *Fasti Ecclesie anglicanæ* (1716, in-fol. ; nouv. édit., augm. ; Oxford, 1854, 3 vol. in-8), œuvre d'une immense érudition et qui coûta à l'auteur des années de patientes recherches ; *Life of Dr Field* (Londres, 1716, in-8) ; *Monumenta anglicana* (1717-19, 5 vol. in-8) ; *The Lives and Characters of all the Protestant Bishops of the Church of England since the Reformation* (1720, 2 vol.). R. S.

NEVEL. Ville de Russie, gouv. et à 92 kil. N. de Vitebsk ; 8.555 hab. (en 1889) (en majorité juifs). Tanneries, chandelles, briques, farine. Fondée par Ivan le Terrible, longtemps disputée entre Russes et Polonais.

NEVELE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, ch.-l. de cant. de l'arr. administratif et judiciaire de Gand, à 15 kil. de cette ville ; 3.500 hab. Fabriques de tabac, d'huile, de chicorée, de bonneterie, exploitations agricoles.

NEVERS (*Noviodunum, Nevirmum, Neberno, Nivernis*). Ch.-l. du dép. de la Nièvre, sur le flanc d'une colline de la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre, à l'origine d'un embranchement du canal latéral de la Loire ; 27.108 hab. Stat. du ch. de fer de P.-L.-M. Fonderies ; fabriques d'essieux et de matériel des chemins

de fer ; manufacture de faïences ; la fabrication des faïences a commencé à Nevers, importée d'Italie, à la fin du XVI^e siècle (V. FAÏENCE) ; commerce de bois de construction, de fer et d'acier.

HISTOIRE. — On identifie Nevers avec le *castrum* gaulois de *Noviodunum* dans lequel César, en l'an 52 av. J.-C., avait centralisé ses approvisionnements, la caisse de l'armée, ses chevaux, les otages que lui avaient livrés les peuples de la Gaule ; les Eduens, ayant fait défection, s'emparèrent de Nevers, massacrèrent la garnison romaine et incendièrent la ville. Il n'est pas probable que Nevers fût comprise, comme on l'a cru, dans la cité des Eduens ; cette ville était plutôt dans le territoire de la cité d'Auxerre, car l'évêché qui y fut établi à la fin du V^e siècle fut suffragant de l'archevêché de Sens. Le Nivernais faisait partie, au V^e siècle, du royaume des Burgondes ; lors du partage de ce royaume entre les rois francs, en 534, le Nivernais fut attribué à Théodebert, et plus tard, en 561, englobé dans le royaume de Gontran. En 1194, le comte Pierre de Courtenay fit des conventions avec ses bourgeois de Nevers, mais la charte qui fut dressée à cette occasion n'a pas été conservée ; il est probable que le comte renonçait à certaines coutumes ; l'existence de cet acte n'est attestée que par des lettres de Michel, archevêque de Sens, qui se porta garant de l'accord, comme l'avait fait déjà l'évêque de Nevers. En 1231, la comtesse Mahaut et son mari, Gui de Forez, accordèrent une charte de liberté à leurs bourgeois de Nevers, par laquelle ils renonçaient aux coutumes qu'ils prélevaient sur eux, se réservant toutefois le droit d'host et de chevauchée, et un cens, dont la répartition était faite par les représentants de la communauté ; la procédure était réglementée, le tarif des amendes abaissé ; de plus, les bourgeois devaient élire annuellement quatre d'entre eux (plus tard appelés échevins) pour régir leurs affaires communes et constituer un tribunal chargé de vider les différends entre bourgeois ou juger les hommes qui auraient porté atteinte aux droits du comte ; enfin, une sauvegarde était accordée aux étrangers qui pénétraient dans la ville et même sa banlieue, limitée par des croix. Ces franchises furent confirmées par le pape en 1245, puis par saint Louis, plus tard, en 1356, par le dauphin Charles et en 1549 par le duc François et enfin en 1566 par le duc Louis de Gonzague. En 1717, un différend éclata entre les bourgeois et le duc de Nivernais, Jules-François Mancini, au sujet de l'élection des échevins, qui, porté devant le conseil d'Etat, fut tranché en faveur de la communauté. En 1376, l'Université d'Orléans fut momentanément transférée à Nevers. Pendant les guerres de religion, Nevers resta fidèle au roi ; elle refusa son adhésion à la Ligue. A la suite de l'arrestation du prince de Condé en 1616, le duc Charles de Gonzague ayant pris les armes, la duchesse, sa femme, se retira à Nevers, qui fut assiégée par le maréchal de Montigny ; la mort du maréchal d'Ancre étant survenue, la paix fut rétablie et le siège levé. Il y avait à Nevers, avant la Révolution, onze paroisses et treize communautés religieuses. Les *armoiries* de Nevers sont : *D'azur semé de billettes d'or, au lion de même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.*

MONNAIES. — Il y a eu un atelier monétaire à Nevers dès l'époque mérovingienne, mais qui paraît avoir été peu actif, car on ne connaît que deux tiers de sol d'or, dont l'un signé du *monetarius Beroaldus*, et l'autre d'un monétaire dont le nom n'a pas été jusqu'ici déchiffré. On attribue hypothétiquement au même atelier un denier du roi Pépin, marqué des lettres NE. Des deniers et oboles de Charles le Chauve, de Charles le Gros, de Raoul et de Louis IV portent la légende *Nevernensis civitas* et ses variantes. C'est probablement sous le règne de Louis IV que les comtes de Nevers enlevèrent complètement au pouvoir royal l'exploitation de l'atelier monétaire dont ils n'avaient, au IX^e siècle, que la surveillance. Le nom de Louis IV resta inscrit sur les monnaies nivernaises jus-

qu'au milieu du XII^e siècle ; le type s'immobilisa et se déforma ; c'est ainsi que le mot *rex*, gravé dans le champ, se transforma, l'R en une faucille, l'E en un trait et trois globules, l'X en une croisette ; ce type se modifia encore dans la seconde moitié du XII^e siècle, mais l'élément essentiel resta une faucille, accompagnée de diverses figures, par exemple, d'une étoile ou d'une fleur de lys sur les deniers d'Hervé de Donzy, d'un dauphin sur ceux de Gui de Forez, etc. Le comte Guillaume IV (1164-68), le premier, inscrivit son nom sur les espèces frappées dans son atelier de Nevers.

Pierre de Courtenay et la comtesse Agnès s'engagèrent, l'an 1188, pour eux et leurs successeurs, vis-à-vis de l'évêque, des abbés et barons du Nivernais, à faire de la monnaie au titre de 4 deniers d'argent fin (0,333) et à la taille de 16 sols 8 deniers de poids au marc de Troyes (c.-à-d. 1^{er},223 pour chaque denier) et à ne plus la changer ; pour indemniser le comte de ce qu'il pouvait perdre à cet accord, on lui permit de lever, une fois seulement, 12 deniers par feu. Mais les successeurs de Pierre de Courtenay ne se firent pas faute d'abaisser le titre et le poids de leurs monnaies, ce qui donna lieu, de 1280 à 1317, à un long procès devant le Parlement l'ôvêque et le chapitre de Nevers, d'une part, et les comtes Robert de Béthune, puis Louis de Flandre, d'autre part. Le projet d'ordonnance royale de 1315 relative au monnayage seigneurial porte que les deniers du comte de Nevers doivent être au titre de 3 deniers 16 grains (0,306) argent le roi (argent à 23/24 de fin) et à la taille de 19 sols 6 deniers au marc de Paris (234 deniers au marc ou 1^{er},0459 pour un denier). L'an 1355, Louis de Male vendit au roi son droit de monnayage. Un atelier royal fut établi à Nevers dès 1419 ; on y frappa monnaie au nom de Charles VI, puis de Henri VI jusqu'en 1429.

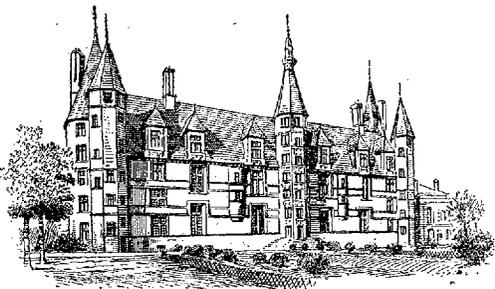
HOMMES CÉLÈBRES. — Nevers est la patrie de Bourdillon, maréchal de France ; du poète Adam Billault, dit maître Adam ; du révolutionnaire Chaumette ; de l'ingénieur Vicat.

MONUMENTS ROMAINS. — Restes de l'enceinte romaine, derrière la mairie ; cette enceinte renfermait la cathédrale, l'évêché, l'église Saint-Sauveur, le cloître de Saint-Cyr, le château et l'ancien couvent des Récollets.

MONUMENTS RELIGIEUX. — La *cathédrale*, primitivement dédiée aux saints Gervais et Protais, mais depuis le IX^e siècle sous le vocable de saint Cyr, est formée de deux édifices : l'un roman, avec abside à l'O. ; l'autre, gothique, avec abside à l'E., d'où l'on peut déduire que l'église romane, en partie détruite pour faire place à la construction gothique, avait une abside à chacune de ses extrémités. L'abside occidentale, du XI^e siècle, précédée d'un transept, est voûtée en cul de four ; fresque du XII^e ou XIII^e siècle, représentant le Christ entouré des symboles des Évangélistes et des vieillards de l'Apocalypse ; au-dessous, une crypte divisée en trois nefs voûtées d'arête ; Saint-Sépulcre à statues peintes, du XVI^e siècle. La nef et les bas côtés sont du XIII^e siècle ; au-dessus des grandes arcades, triforium dont les colonnettes sont supportées par des statuettes dans des poses variées ; les fenêtres hautes sont amorties en plein cintre. Pas de transept en avant du chœur oriental, qui comprend quatre travées de la première moitié du XIV^e siècle (consacré en 1331) avec sept chapelles rayonnantes. Au flanc N. de l'église, six chapelles ajoutées au XV^e siècle. Le portail latéral au N., dit de Saint-Christophe, est d'environ l'an 1280 ; le portail latéral au S., dit de la Loire, est de 1490 ; la tour, qui s'élève près de ce portail, a été commencée en 1509 et achevée en 1528. La cathédrale de Nevers a été restaurée sous la direction de M. Ruprich-Robert ; le maître-autel gothique a été érigé en 1873. — Église *Saint-Etienne*, autrefois église d'un prieuré de Cluny, aujourd'hui paroissiale, construite entre 1063 et 1097 ; plan cruciforme avec chevet semi-circulaire flanqué de chapelles rayonnantes et de deux absides laté-

rales ; la nef, de six travées, voûtée en berceau ; au-dessus des grandes arcades, tribune ; les bas côtés voûtés d'arête ; l'abside voûtée en cul de four ; au carré du transept, coupole ; de la tour centrale, il ne reste que l'amorce ; les deux tours de la façade ont été abattues en 1792 ; il y avait en avant de la façade un porche dont on a retrouvé les substructions en 1894. Cette église a été restaurée en ce siècle sur les instances de Mérimée et de Mgr Crosnier. Restes d'un cloître du XIII^e siècle. — Restes de l'église *Saint-Genest* du XII^e siècle, transformée en magasin de spiritueux ; porte romane ; réfectoire du XIII^e siècle. — Église *Saint-Laurent* ; il n'en reste qu'une abside du XII^e siècle. — Porte latérale et débris de l'église *Saint-Sauveur*, tombée en 1838. — Église *Saint-Père*, célèbre par une statue de la reine Pédaque, au portail, ruinée en 1771, transférée dans l'ancienne église des Jésuites, bâtie en 1642. — Chapelle de *Notre-Dame*, du XII^e siècle, avec restes des bâtiments claustraux du XIII^e au XVII^e siècle. — Chapelle *Saint-Gildard*, en partie du XIII^e siècle, aujourd'hui comprise dans le couvent des sœurs dites dames de Nevers, où a vécu de 1860 à 1879 Bernadette, de Lourdes. — Pignon du XIV^e siècle du couvent des *Cordeliers*. — Dans le faubourg de Mousse, abside romane et pignon du XIII^e siècle, restes de la maladrerie de *Saint-Lazare*. — Église des *Minimes*, démolie récemment, la façade démontée et conservée. — Église *Saint-Martin*, ancienne chapelle de la *Visitation*, bâtie de 1639 à 1644, renfermant une chasuble et une mitre de saint François de Sales, confectionnées par sainte Jeanne de Chantal ; c'est dans ce couvent que Gresset a placé la scène de son poème de *Vert-Vert*. — Chapelle de l'*Oratoire*, bâtie en 1680. — *Evêché* du XVIII^e siècle, salles souterraines du XIII^e siècle, chapelle du XVI^e siècle.

MONUMENTS CIVILS. — Quelques restes des fortifications du moyen âge et surtout la *porte du Croux*, bâtie de 1393 à 1399, précédée d'un petit ouvrage de défense construit de 1447 à 1449 ; la porte du Croux renferme un *musée archéologique*, où sont déposés des stèles romaines, les chapiteaux romans de l'ancienne église de la Marche et ceux de l'église Saint-Martin et de l'église Saint-Sauveur, le tympan du portail de cette dernière église orné d'un Christ qui présente la clef à saint Pierre (V. le *Catalogue du musée lapidaire de la porte du Croux* ; Nevers, 1873, in-8). — Le *château* ou *palais ducal*, aujourd'hui *palais de justice*, long bâtiment à



Palais ducal, à Nevers.

deux étages, flanqué aux angles du N. de grosses tours rondes, et sur la façade méridionale de trois tourelles à pans, engagées, et de deux tourelles en encorbellement, commencée vers 1475 par Jean de Clamecy, comte de Nevers, achevée au cours du XVI^e siècle par les ducs des maisons de Clèves et de Gonzague ; la plus grande partie appartient au style de transition entre le gothique et la Renaissance ; la tourelle centrale renferme l'escalier ; elle est percée de fenêtres en spirale dont les soubassements sont ornés de bas-reliefs retraçant les origines légendaires de la famille de Clèves, et spécialement la légende du che-

valier au cygne ; ces bas-reliefs, mutilés à la Révolution, ont été refaits par le sculpteur Jouffroy. Les lucarnes de la façade sont de la seconde moitié du XVI^e siècle. Au deuxième étage, le *musée nivernais* contenant des objets du moyen âge et de la Renaissance, des émaux peints et une belle collection de faïences nivernaises. Devant le château, au milieu de parterres, bustes du poète-ménuisier Adam Billaut et du pamphlétaire Claude Tillier. — *Beffroi* du XV^e siècle. — La *Porte de Paris*, arc de triomphe construit en 1746 en commémoration de la bataille de Fontenoy ; inscriptions composées par Voltaire. — Sur la Loire, *pont* de quinze arches, construit de 1825 à 1832. — L'*hôtel de ville* renferme le *musée de peinture* et le *musée Trochereau* (minéralogie et géologie), et en outre la *bibliothèque* ; le premier volume du catalogue de la bibliothèque a paru en 1875 sous le titre de *Catalogue méthodique des livres et manuscrits. Sciences et arts* (Nevers, in-8) ; M. d'Asis-Gaillissans a publié un *Inventaire descriptif des incunables* (Nevers, 1887, in-4) ; le catalogue des manuscrits, rédigé par MM. d'Asis-Gaillissans et de Flamare, a été inséré au t. XXIV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*. — Les *archives départementales* sont installées dans un bâtiment de la préfecture ; un seul volume de l'*Inventaire* a paru, en 1891, comprenant les 360 premiers articles de la série B. — Quelques maisons du XV^e au XVII^e siècle.

COMTES ET DUCS DE NEVERS. — Rathier, qui tenait le comté de Richard le Justicier ; Séguin, vers 918 ; Otton, fils puîné de Hugues le Grand, qui tenait le comté de sa femme Leudegarde, fille de Gilbert, duc de Bourgogne ; le duc Henri (965-1002) donna le comté de Nevers à son beau-fils Otte-Guillaume ; Landri, gendre de ce dernier, avant 990 ; Renaud I^{er}, 1028-40 ; Guillaume, mort en 1097 ; Renaud II, mort le 5 août 1089, comte du vivant de son père ; Guillaume II, fils de Renaud II, moine en 1447 ; Guillaume III, mort le 24 nov. 1464 ; Guillaume IV, mort le 24 oct. 1468 ; Gui, frère de Guillaume IV, mort le 18 oct. 1475 ; Guillaume V, fils de Gui, mort le 18 oct. 1484 ; Agnès, sœur du précédent, mariée à Pierre de Courtenai en 1484, morte en 1492 ; Mahaut I^{re}, fille des précédents, mariée à Hervé de Gien, mort en 1223, puis à Gui V, comte de Forez, morte le 29 juil. 1287 ; Mahaut II, petite-fille de Mahaut I^{re}, mariée à Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne, morte en 1262 ; Yolande, fille des précédents, mariée à Jean Tristan, fils de saint Louis, mort en 1270, remariée à Robert de Dampierre, morte en 1280 ; Louis I^{er} de Flandre, fils de Yolande et de Robert, mort le 22 juil. 1322 ; Louis II de Créci, mort le 26 août 1346 ; Louis III de Male, mort le 9 janv. 1384 ; Marguerite, mariée à Philippe de Rouvre, puis à Philippe le Hardi, ducs de Bourgogne, morte le 16 mars 1405 ; Jean I^{er}, fils de Philippe le Hardi et de Marguerite, comte jusqu'en 1404 où il devint duc de Bourgogne et remit le comté de Nevers à son frère Philippe II, mort le 25 oct. 1415 ; Charles I^{er}, mort sans enfants en mai 1464 ; Jean II de Bourgogne, frère du précédent, mort le 25 sept. 1491 ; Engilbert de Clèves, petit-fils de Jean I^{er}, comte de Nevers, par Elisabeth, sa mère, mort le 21 nov. 1506 ; Charles de Clèves, mort le 27 août 1524 ; François I^{er} de Clèves, en faveur de qui le roi François I^{er} érigea le comté de Nevers en duché-pairie par lettres de janv. 1539, enregistrées le 17 févr. suivant, mort le 13 févr. 1562 ; François II de Clèves, mort le 10 janv. 1563 ; Jacques de Clèves, frère du précédent, mort le 6 sept. 1564 ; Henriette de Clèves, sœur des précédents, mariée le 4 mars 1566 à Louis de Gonzague, morte le 24 juin 1604 ; Charles II de Gonzague, mort le 24 sept. 1637 ; Charles III de Gonzague, petit-fils de Charles II, vendit le duché de Nevers et ses autres domaines de France au cardinal Mazarin par acte du 11 juil. 1659 ; le cardinal laissa par testament le duché de Nevers à Philippe-Jules Mancini, son neveu, mort le 8 mai 1707 ; Philippe-Jules-François,

qui se démit en déc. 1730 du duché de Nivernais en faveur de son fils Louis-Jules Barbon, mort le 25 févr. 1798.

EVÊQUES DE NEVERS. — Saint Eulade, vers 506 ; saint Tauricien, 517 ; Rustique, 538 et 541 ; saint Arige, 549 et 552 ; Euphrone ; saint Eloade, 567 ; saint Agricole, vers 580-26 févr. 594 ; Fulcilius ; Rauracus, 624 et 653 ; Leodebaud, 638 ; Hecherius, 660 ; saint Dié, vers 665 ; Gilbert, vers 666 ; Rogus, 672 ; saint Itier, 694 ; Ebarcius, 696 et 697 ; Opportun, 702 ; Nectaire, 726 ; Chebroald, 747 ; Raginfroi ; Waldon ; saint Jérôme, vers 800-816 ; Jonas, 817 et 829 ; Gerfroi, 833 ; Hugues 1^{er} ; Hériman, vers 840-22 juil. 860 ; Raginus ; Abbon 1^{er}, 862 ; Luidon, 864 ; Abbon II, 866-vers 884 ; Emmenus, vers 886-vers 892 ; Adalgaire (?), 893 ; Francon, 894-vers 905 ; Atton, vers 906-vers 914 ; Launon, 916 ; Tedalgrin, 935 et 947 ; Gaubert, 948-vers 955 ; Gérard, vers 958 ; Natran, 959-979 ou 980 ; Roclène, 980-vers 1011 ; Hugues II de Champ-Allemand, 1013-mai 1065 ; Malguin, vers 1066-1^{er} juin 1074 ; Hugues III de Champ-Allemand, 1^{er} nov. 1074-vers 1090 ; Gui, 1076-vers 1099 ; Hervé, 18 déc. 1099-8 août 1109 ; Hugues IV, 1110-vers 1120 ; Fromond, 1121-vers 1145 ; Geoffroi, 1146-59 ; Bernard de Saint-Saulge, 1160-14 janv. 1177 ; Thibaud, 1177-25 avr. 1188 ; Jean 1^{er}, 1188-15 juin 1196 ; Gauthier, 1196-11 janv. 1202 ; Guillaume 1^{er} de Saint-Lazare, vers 1204-19 mai 1221 ; Gervais de Châteauneuf, 1222-4 déc. 1222 ; Renaud 1^{er} de Nevers, 1223-28 juil. 1230 ; Raul de Beauvais, 1232-vers 1240 ; Robert 1^{er} Cornut, 1240-janv. 1252 ou 1253 ; Henri Cornut, 1252 ou 1253-54 ; Guillaume II de Grandpuy, 1254-31 mai 1260 ; Robert II de Marzi, vers 1262-72 ; Gilles 1^{er} de Chateaurenaud, 1273-76 ; Gilles II du Chastelet, vers 1277-5 sept. 1283 ; Gilles III de Mauglas, 1284-94 ; Jean II de Savigny, 1294-1314 ; Guillaume III Beaufils, 1315-19 ; Pierre 1^{er} Bertrand, 1320-22 ; Bertrand 1^{er} Gascon, vers 1322-33 ; Jean III Mandevillain, 1333-35 ; Pierre II Bertrand de Colombiers, 1335-39 ; Albert Acciaoli, 1340-44 ; Bertrand II de Fumel, 1341-vers 1357 ; Renaud II des Moulins, vers 1360 ; Pierre III Aycelin de Montaigu, 1361-71 ; Jean IV de Neufchatel, 1374-72 ; Pierre IV de Villiers, 1372-74 ; Pierre V de Dinteville, 1374-80 ; Maurice de Coulange-la-Vincuse, 1381-16 janv. 1395 ; Philippe 1^{er} Froment, mars 1395-1400 ; Robert III de Dangueil, 1401-22 juil. 1430 ; Jean V Germain, 1430-36 ; Jean VI Vivien, 30 août 1423-44 ; Jean VII d'Etampes, 20 nov. 1445-61 ; Pierre VI de Fontenai, 4 avr. 1462-3 juin 1499 ; Philippe II de Clèves, 24 janv. 1500-5 ; Antoine de Feurs, 31 mai 1505-12 sept. 1507 ; Jean VII Bohier, 29 oct. 1508-30 juil. 1512 ; Imbert de la Platière de Bourdillon, 9 janv. 1513-11 févr. 1519 ; Jacques 1^{er} d'Albret, 13 mars 1519-22 avr. 1539 ou 22 févr. 1540 ; Charles 1^{er} de Bourbon, 5 juil. 1540-23 janv. 1545 ; Jacques II Spifame, 5 mai 1546-58 ; Gilles IV Spifame, 27 janv. 1559-7 avr. 1578 ; Arnaud Sarbin de Sainte-Foi, 22 juil. 1578-1^{er} mars 1606 ; Eustache 1^{er} du Lys, 19 nov. 1606-17 juin 1643 ; Eustache II de Chéri, 1643-66 ; Edouard 1^{er} Valot, 28 août 1667-3 sept. 1705 ; Edouard II Bargedé, sept. 1705-20 juil. 1719 ; Charles II Fontaine des Montées, sept. 1719-20 févr. 1740 ; Guillaume IV d'Hugues, sept. 1740-4 avr. 1751 ; Jean-Antoine Tinseau, 4 avr. 1751-82 ; Pierre VII de Séguiran, 5 janv. 1783-88 ; Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, juin 1789-90 ; Guillaume Tollel, évêque constitutionnel, 27 mars 1791-93. — L'évêché de Nevers ne fut pas maintenu par le Concordat ; de 1801 à 1823, le dép. de la Nièvre fut rattaché au diocèse d'Autun. Une bulle du pape Pie VII, datée du 10 oct. 1822, rétablit le siège épiscopal de Nevers suffragant de Sens. Jean-Baptiste-François-Nicolas Millaux, 13 janv. 1823-févr. 1829 ; Charles de Douhet d'Auzers, 15 avr. 1829-févr. 1834 ; Paul Naudo, 22 juin 1834-15 janv. 1844 ; Dominique-Augustin Dufêtre, 13 sept. 1842-6 nov. 1860 ; Théodore-Augustin Forcade, 11 déc. 1860-

21 mars 1873 ; Thomas-Casimir-François de Ladoue, 18 juin 1873. — Pour l'évêché de Bethléem, transféré ou constitué à Nevers, V. l'art. FRANCE ECCLESIASTIQUE, t. XVII, p. 1061. M. PROU.

École nationale professionnelle de Nevers (V. ÉCOLE, t. XV, p. 463).

BIBL. : Guy COQUILLE, *Histoire du pays et duché de Nivernais* ; Paris, 1612, in-4. — Du même, *la Coutume de Nivernais*, nouv. éd. publ. par Dupin ; Paris, in-8. — De SAINT-MARIE, *Recherches historiques sur Nevers* ; Nevers, 1810, in-8. — L'abbé LEBEUF, *Lettre écrite au P. du Val au sujet de l'antiquité prétendue de la ville de Nevers*, dans le *Mercure* de mai 1740. — H. CROUZET, *Archives communales de Nevers. Droits et privilèges de la commune de Nevers* ; Nevers, 1858, in-8. — M. ROUVET, *la Commune de Nevers* ; Nevers, 1881, in-12. — Du même, *Réponse à deux membres de la Soc. nivernaise* ; Nevers, 1882, in-8. — G. de SOULTRAIT, *Essai sur la numismatique nivernaise* ; Paris, 1854, in-8. — H. SARRIAU, *Numismatique nivernaise. Nouvelles recherches* ; Nevers, 1894, in-8. — PROU, *Documents relatifs à l'histoire monétaire*, dans *Revue numismatique*, 1896, p. 283. — G. de SOULTRAIT, *Armorial de l'ancien duché de Nivernais* ; Paris, 1857, in-8. — Le comte de SOULTRAIT, *Armorial histor. et archéologique du Nivernais* ; Nevers, 1879, 2 vol. in-8. — G. de SOULTRAIT, *Guide archéologique dans Nevers* ; Nevers, 1856, in-12. — M^{lle} E.-E. CHEVALIER, *Guide pittoresque dans la Nièvre et spécialement dans Nevers* ; Nevers, 1857, in-12. — P. MEUNIER, *Nevers historique et pittoresque. Guide* ; Nevers, 1892, in-12. — Mgr CROSNIER, *Monographie de la cathédrale de Nevers* ; Nevers, 1854, gr. in-8. — Abbé BOURASSÉ, *Esquisses archéologiques des principales églises de Nevers* ; Nevers, 1844, in-8. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts* (fondée en 1851) ; Nevers, 1851 et années suiv., in-8.

NEVERS (Charles de) (V. CHARLES 1^{er} et II DE NEVERS).

NEVEZ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Pont-Aven ; 2.660 hab. ; château du Poulguen, et, dans le voisinage, ruines du château du Hénan, du xv^e siècle, avec donjon ; beau dolmen, divers mégalithes.

NEVIAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne ; 4.120 hab.

NEVIANSKII-ZAVOD. Ville de Russie, gouv. de Perm, sur la Neiva ; 16.100 hab. Alluvions aurifères ; mines de fer. Vastes établissements métallurgiques fondés en 1699 et qui occupent 5.000 ouvriers.

NEVIÉJA. Rivière de Russie, gouv. de Kovno, affl. dr. du Niémen, 203 kil. Ancienne frontière de la Lithuanie et de la Samoudie.

NEVIGES. Ville de Prusse, district de Dusseldorf ; 4.658 hab. (en 1895). Grands tissages ; fonderie, fabrique de machines, papeterie. Pèlerinage fréquenté annuellement par 80.000 pèlerins.

NEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valery-en-Caux ; 4.156 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NEVILLE. Ancienne famille anglaise qui a fourni un nombre considérable de personnages marquants, parmi lesquels nous citerons :

Hugh de Neville, un des descendants de Gilbert de Neville qui commandait la flotte de Guillaume le Conquérant et qui était originaire et possesseur du fief de Neuville-sur-Touques. *Hugh*, très lié avec Richard 1^{er}, l'accompagna en Palestine en 1190, puis dans son expédition de Normandie en 1194. Trésorier en 1208, il eut une grande influence sur la politique extérieure du royaume. Après la mort de Jean sans Terre, il adhéra au parti des barons. Il mourut en 1222.

Geoffrey de Neville, mort en 1225, fut chambellan du roi en 1207, accomplit une ambassade auprès de Raymond, comte de Toulouse, et de Pierre d'Aragon, en 1213, devint sénéchal de Poitou en 1215, combattit en Gascogne en 1219 contre Hugues de Lusignan et négocia diverses affaires avec lui en 1222.

Ralph Neville, mort le 1^{er} févr. 1244, évêque de Chichester en 1222, fut chancelier de Chichester (1222) et d'Irlande (1232). Il laissa le renom d'un des meilleurs conseillers du roi, d'un bienfaiteur et d'un protecteur des faibles.

Robert de Neville, mort en 1282, fut chief justice des

forêts en 1264. — Son frère *Geoffrey*, mort en 1285, prit une part importante à la guerre des barons, dans laquelle il se rangea du côté du roi. Il fut fait prisonnier à la bataille de Lewes (1264), rejoignit le prince Edouard après son évasion et fut repris avec lui à Douvres en 1265. Il remplit ensuite de hauts emplois judiciaires.

Ralph de Neville, baron de Raby, né vers 1291, mort en 1367, petit-fils de Robert (V. ci-dessus), sénéchal de la maison du roi, fut envoyé en 1329 en France pour négocier un mariage entre les familles royales de France et d'Angleterre. Il défendit énergiquement les intérêts du roi sur les marches d'Écosse et prit part notamment au siège de Dunbar en 1337. Il fut employé en 1342 aux négociations de paix avec la France. En 1346, il combattit l'invasion de David Bruce : il remporta la brillante victoire des Red Hills où Bruce fut pris et poursuivit les restes de l'armée écossaise jusqu'à la frontière.

John de Neville, baron de Raby, mort le 17 oct. 1388, fils du précédent, accompagna son père dans l'expédition d'Écosse de 1346, combattit en Gascogne en 1349, devint commandant de la flotte en 1370, servit en Aquitaine en 1371 et fut chargé en 1372 de négocier une alliance offensive et défensive avec le duc de Bretagne, Jean de Montfort, traité qui fut conclu le 19 juil. Peu après, Neville débarqua dans le Finistère, prit avec Knolles le commandement de Brest, mais les succès de Du Guesclin l'obligèrent à retourner en Angleterre. Il fut enveloppé dans la réprobation soulevée par les scandales de la cour d'Edouard III, fut accusé de concussion et perdit tous ses emplois. Mais il sut vite se retourner et en 1378 il était nommé lieutenant du roi en Aquitaine. Il y appuya Charles de Navarre contre Henri de Castille. De retour en Angleterre en 1381, il fut jusqu'à sa mort employé sur les marches d'Écosse.

Alexander Neville, mort en 1392, frère du précédent, fut nommé archevêque d'York en 1373 ; ami de Richard II, il fut un de ses conseillers les plus fidèles et les plus énergiques.

Ralph Neville, baron de Raby et comte de Westmoreland, né en 1364, mort en 1423, fils de John (V. ci-dessus), participa à l'expédition de France de 1380, fut employé sur les frontières d'Écosse et chargé de négociations avec ce pays en 1389 et 1390 et de nouveau en 1393 et 1394. Très puissant à la cour, il maria son fils John à Elisabeth, fille du beau-frère du roi, et fut nommé comte de Westmoreland en 1397. Pourtant en 1399 il prit parti contre Richard et fut un de ceux qui reçurent son abdication à la Tour de Londres. Henri IV le combla de faveurs. Il profita de sa situation pour ruiner la famille des Percy, qui seule lui portait ombrage, ayant dans le Nord une puissance équivalente à la sienne. Cette dépossession n'alla point sans combats. Ralph faillit être pris en 1403 ; mais, joignant l'astuce à la force et à d'habiles combinaisons militaires, il réussit à venir à bout de ses ennemis. Grâce à lui, la famille des Neville allait jouer un rôle prépondérant dans l'histoire d'Angleterre.

Richard Neville, comte de Salisbury, né en 1400, mort en 1460, fils du précédent, garde des marches d'Écosse en 1420, figura en qualité d'écuyer aux noces d'Henri V et de Catherine de France. Il épousa en 1424 Alice, fille unique de Thomas de Montacute, quatrième comte de Salisbury, et, à la mort de son beau-père (1428), il hérita de ses possessions et de son titre. Ambassadeur en Écosse en 1429, il accompagna le roi à Paris en 1431, puis prit une part active aux délibérations de divers parlements. Très diplomate, comme la plupart des Neville, il louvoya longtemps entre le parti de la cour auquel il était allié par les Beaufort, et l'opposition avec laquelle il était allié par les York. Pourtant, après les accès de démence d'Henri VI, il s'allia résolument à Richard d'York et remporta sur l'armée royale une victoire à Bloreheath (1449). Mais bientôt le roi reprénaît l'avantage. Le duc d'York, abandonné de ses partisans, s'enfuit en Irlande, et Salisbury gagna

Calais. La reine, convoquant aussitôt un parlement à Coventry, obtenait contre eux un bill d'*attainder*. Le 26 juin 1460, les comtes débarquaient dans le comté de Kent qui se souleva en leur faveur et, le 2 juil., ils faisaient à Londres une entrée triomphale. Salisbury fut laissé à la garde de Londres, tandis que ses alliés allèrent infliger au roi une terrible défaite à Northampton. Salisbury devint grand chambellan d'Angleterre. Les Lancastriens, ayant repris des forces, ravagèrent son comté. York et Salisbury marchèrent contre eux et furent complètement battus à Wakefield (30 déc. 1460). Deux jours après, Salisbury fut assassiné et sa tête fut plantée sur les murs d'York.

Robert Neville, né en 1404, mort en 1457, frère du précédent, devint évêque de Salisbury en 1427, et de Durham en 1438.

William Neville, baron Fauconberg et comte de Kent, mort en 1463, frère des précédents, prit part au siège d'Orléans en 1428. Devenu baron Fauconberg par alliance, il fut employé dans la campagne contre le duc de Bourgogne et devint en 1439 gouverneur des vicomtés d'Arche, Orbec et Pont-Audemer. Il figure ensuite au siège de Meaux et à la prise de Harfleur (1440), sert sous le duc d'York (1441-42) et est chargé de négociations relatives à la paix (1448). En 1449, il est fait prisonnier par les Français à Pont-de-l'Arche ; remis en liberté, il fait partie de l'ambassade envoyée à Charles VII en 1450. Il s'associe avec toute sa famille aux projets du duc d'York, est mis en 1457 à la tête de l'escadre de Southampton, puis favorise en 1460 le débarquement des comtes et combat brillamment à Northampton. En 1461, il rejoint Edouard IV, contribue largement à la victoire de Towton, et bat complètement lord Clifford. Aussi est-il comblé de faveurs et devient-il lord intendant de la maison royale, conseiller privé et comte de Kent. A la nouvelle des intrigues de Marguerite d'Anjou qui préparait un nouveau soulèvement dans le Nord, Kent fut nommé amiral d'Angleterre (1462). Il fit une descente en Bretagne et pilla l'île de Ré, mais il ne put empêcher Marguerite de passer en Angleterre. Il remplit ensuite des fonctions judiciaires.

Richard Neville, comte de Warwick et Salisbury, né en 1428, mort en 1471, fils de Richard, comte de Salisbury (V. ci-dessus), est le grand homme de la famille Neville. Il est plus connu sous le nom de lord *Warwick* (V. ce nom).

George Neville, frère du précédent, né en 1433, mort en 1476, fut destiné à l'Église. Sa parenté avec Warwick et avec le duc d'York lui valut une carrière rapide. Evêque d'Exeter en 1455, il devint chancelier d'Angleterre en 1460. Habile et doué d'une imperturbable faconde, il fut chargé d'une importante mission en France en 1463. Il rencontra à Hesdin Louis XI et le duc de Bourgogne, et sut détacher l'un des intérêts de la maison de Lancastre et obtenir de l'autre des avantages commerciaux en Flandre. En 1464, il assiste ses frères Warwick et Montagu dans les négociations de paix avec l'Écosse. En 1465, il était promu archevêque d'York. Son installation donna lieu à des fêtes où le luxe le plus extravagant fut déployé. Cependant Edouard IV, ayant voulu se débarrasser des Neville, commença par enlever les sceaux à George Neville (1467). Le terrible Warwick réduisit le roi à sa merci et fit rendre les sceaux à son frère, qui en fut privé de nouveau quand Warwick fut contraint, par un retour de fortune, à se réfugier en France, et qui les reprit encore en 1478 après la restauration d'Henri VI. Mais Edouard IV retrouvait des partisans et marchait en forces sur Londres. L'archevêque d'York dut lui en ouvrir les portes ; il essaya d'obtenir le pardon de Warwick tout prêt à changer encore de parti. Mais Edouard refusa et Warwick mourut sur le champ de bataille de Barnet. Neville fut arrêté en 1472, accusé de correspondre avec le comte d'Oxford. Enfermé à la Tour, il fut conduit à Calais dans le plus grand secret, puis enfermé, soit à Ham, soit à Guines. Ses amis obtinrent sa délivrance en 1475, mais il était brisé et il mourut peu après.

Sir Humphrey Neville, né vers 1439, mort en 1469, arrière-petit-fils de *Ralph*, comte de Westmoreland (V. ci-dessus), contrairement à sa famille, prit le parti de la maison de Lancastre. En 1464, il défendait Bamborough contre Warwick lui-même. La ville ayant été prise, il demeura cinq ans caché dans une cave. En 1469, il reprit les armes, gênant fort Warwick qui venait de s'emparer d'Edouard IV et qui dut marcher sur lui. Battu, Humphrey Neville fut exécuté sous les yeux de son souverain.

John Neville, marquis de Montagu et comte de Northumberland, mort en 1471, fils de Richard Neville, comte de Salisbury (V. ci-dessus). Il joua un rôle prépondérant dans les luttes de sa famille contre les Percy et suivit la fortune de ses frères Richard et George. En 1461, il tomba entre les mains de Marguerite d'Anjou. Délivré par le succès d'Edouard IV, il obligea une armée écossaise et lancastrienne à lever le siège de Carlisle, prit Bamborough (1462), ravitailla Norham Castle (1463) et prit part aux négociations de paix avec l'Écosse. Habile général, il battit Somerset à Hedgeley Moor, puis à Hexham, ce qui obligea Henri VI à s'enfuir dans le Westmoreland. John fit exécuter Somerset et les autres prisonniers de marque qu'il avait faits, portant un coup fatal à la cause lancastrienne. Il fut créé comte de Northumberland, titre enlevé à Henry Percy tombé sur le champ de bataille de Towton. Le nouveau comte de Northumberland fut employé à la pacification du Nord. Il eut l'adresse de ne pas se compromettre dans les intrigues de Warwick qui coûtèrent si cher à ses frères. Cependant le comté de Northumberland ayant été rendu à la famille Percy, Neville, redevenu marquis de Montagu, rassembla 6.000 hommes à Pontefract et se déclara pour Lancastre. Il amena ainsi la restauration d'Henri VI. Il fut chargé de la défense des comtés du Nord. En 1471, il laissa Edouard IV traverser le Yorkshire et entrer à York. On cria à la trahison. Pourtant Montagu était aux côtés de son frère à Coventry, et comme Warwick il tomba sur le champ de bataille de Barnet.

Edward Neville, baron de Bergavenny, mort en 1476, fils de Ralph Neville, comte de Westmoreland (V. ci-dessus). Sa vie n'eut pas l'éclat de celles de ses frères ou de ses neveux. Il siégea au conseil privé, combattit la maison de Lancastre et resta fidèle à Edouard.

Anne Neville, née en 1456, morte en 1485, fille de Richard Neville, comte de Warwick, femme de *Richard III* d'Angleterre (V. ce nom).

George Neville, baron de Bergavenny, né vers 1474, mort en 1535, petit-fils d'Edward Neville (V. ci-dessus), favori d'Henri VII, combattit à ses côtés à Blackheath en 1497 et l'accompagna à Calais en 1500. Il joua un grand rôle dans l'expédition de France de 1513. Conseiller privé en 1515, il participe à toutes les grandes affaires et est impliqué dans les intrigues de Buckingham, son beau-père, et emprisonné en 1521. Capitaine de l'armée de France en 1523, il négocie avec Anne de Montmorncy en 1527, et signe la fameuse lettre à Clément VII relative au divorce du roi (1530). En excellents termes avec Cromwell, il fut un des ennemis de Thomas More.

Ralph Neville, comte de Westmoreland, né en 1499, mort en 1550, servit en Écosse en 1497, figura au camp du drap d'Or (1520), à la réception de Charles V en Angleterre (1522). Énergique défenseur des frontières d'Écosse, il fut aussi employé à diverses négociations avec ce pays, devint conseiller privé en 1526, et remplit d'importantes fonctions judiciaires.

Charles Neville comte de Westmoreland, né en 1543, mort en 1604, petit-fils du précédent, fut un des partisans de Marie Stuart. Membre du parti des vix-catholiques, il donna en 1569 le signal de la révolte contre Elisabeth en pénétrant avec le comte de Northumberland dans la cathédrale de Durham, en lacérant la Bible et le Prayer book et en y faisant célébrer la messe. Il marcha sur Doncaster, tout le pays se soulevant à son approche.

Il avait proclamé « qu'il voulait effacer les dissensions religieuses et revenir aux vieux us et coutumes ». Le comte de Sussex, généralissime des troupes d'Elisabeth dans le Nord, défend York avec énergie. Mais les catholiques n'osent se prononcer, l'armée des comtes se débande, et Westmoreland s'enfuit et se réfugie en Écosse. Un espion anglais, Constable, essaie de l'attirer en Angleterre, lui promettant le pardon de la souveraine, mais il échoue dans ses négociations. Westmoreland passe dans les Pays-Bas espagnols. Ses biens sont confisqués. Il prend part au complot de Ridolfi, essaie d'obtenir des troupes et des subsides du gouvernement espagnol. Il n'obtient rien et il se contente de commander un régiment de réfugiés anglais au service de l'Espagne. Il mourut obscurément à Newport, perdu de vices.

R. S.

BIBL. : ROWLAND, *Account of the noble family of Nevill*; Londres, 1830. — SWALLOW, *De Nova Villa*; Londres, 1885.

NEVIS (Ile). L'une des Petites-Antilles, colonie britannique, au S.-E. de Saint-Christophe, par 17° 8' lat. N., 64° 58' long. O.; 113 kil. q., 13.671 hab. (en 1893) presque tous nègres (y compris l'îlot voisin de Redonda, 5 kil. q.). Terre volcanique de 1.096 m. de haut, bien arrosée et boisée; trois mouillages. Le chef-lieu est Charlestown, sur la côte O. La principale culture est la canne à sucre; on exporte du sucre, du rhum, de la mélasse, du bétail. Découverte en 1498 par Colomb, occupée en 1628 par les Anglais, Nevis fut longtemps un grand marché d'esclaves. Elle forme avec Saint-Christophe et Anguilla le district de la colonie des îles Sous le Vent (Leeward) (V. COLONISATION).

NÉVOY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Gien; 739 hab.

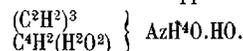
NÉVRALGIE (Pathol.) (V. NEURASTHÉNIE).

NÉVRALGIE INTERCOSTALE (V. INTERCOSTAL).

NÉVRÉKOP. Ville de Turquie, ch.-l. d'un kasa du vilayet de Salonique, à 560 m. d'alt., sur la r. dr. du Karasou (Nestus); 10.000 hab. Commerce de blé, tabac, coton. Archevêché grec, évêché bulgare.

NÉVRINE (Chim.). Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{10}\text{H}^{15}\text{AzO}^4 \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^5\text{H}^{15}\text{AzO}^2 \end{array} \right\}$

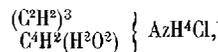
La névrine, appelée aussi choline, sincaline, bilineurine ou amanitine, a été découverte en 1849 par Strecker dans la bile du porc et du bœuf. Son étude a été faite par Liebreich, Baeyer et Wurtz. La névrine est un alcali-alcool quaternaire qui dérive du glycol et de la triméthylamine, comme l'indique la formule développée



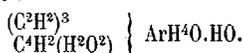
En effet, si l'on fait agir, comme l'a indiqué Wurtz, la triméthylamine sur l'éther monochlorhydrique du glycol

$$(\text{C}^2\text{H}^2)^3\text{AzH}^3 + \text{C}^4\text{H}^2(\text{H}^2\text{O}^2)(\text{HCl}) = \text{C}^{10}\text{H}^{15}\text{AzO}^2\text{Cl},$$

on obtient le chlorure d'un ammonium complexe



que décompose l'oxyde d'argent humide en mettant la névrine en liberté :

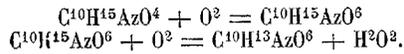


La névrine se produit encore dans la saponification d'un de ses éthers, la lécithine (V. CERVEAU, t. X, p. 97) et dans le dédoublement d'un alcaloïde contenu dans la graine de moutarde blanche, la sinapine : $\text{C}^{32}\text{H}^{23}\text{AzO}^{10}$, $\text{C}^{32}\text{H}^{33}\text{AzO}^{10} + 2\text{H}^2\text{O}^2 = \text{C}^{22}\text{H}^{12}\text{O}^{10} + \text{C}^{10}\text{H}^{15}\text{AzO}^4$.

Sinapine Acide sinapique Névrine

La névrine se présente sous la forme d'un liquide sirupeux très alcalin, soluble dans l'eau en toutes proportions; cette solution aqueuse soumise à l'ébullition se décompose en dégagant de la triméthylamine; ses sels se cristallisent bien, entre autres le chloroplatinate $(\text{C}^{10}\text{H}^{15}\text{AzO}^2\text{Cl})^2.\text{PtCl}_4$, qui est en tables monocliniques anhydres.

L'acide nitrique oxyde la névrine et la transforme en muscarine, $C^{10}H^{15}AzO^6$, ou oxynévrine, alcali énergique, cristallisable, volatil, très déliréscent, soluble dans l'alcool; une oxydation plus avancée donne la bétatine, alcali acide



La névrine, probablement par suite du dédoublement des lécithines, se rencontre dans le cerveau, la bile, le jaune d'œuf, la saumure du hareng; elle est aussi très répandue dans beaucoup de plantes, le houblon, et par suite la bière; la plupart des graines riches en matières grasses, comme celles de coton, de vesces, contiennent de la névrine.

C. MATIGNON.

BIBL.: LIEBREICH, *Ann. der Chem. u. Pharm.*, t. CXXXIV, p. 29. — BAEYER, *ibid.*, t. CXL, p. 306. — WURTZ, *Comptes rendus*, t. LXV, p. 1015.

NÉVRITE. La névrite est l'inflammation des nerfs. Due exceptionnellement à l'action du froid, elle reconnaît pour causes surtout les maladies infectieuses et les intoxications exogènes (névrite des saturnins) ou endogènes (névrite des goutteux, névrite par toxines). Elle est aussi en relation par propagation descendante (névrite des hémorragies cérébrales) ou par propagation ascendante (névrite traumatique propagée à l'axe) avec les affections cérébro-spinales. Les névrites les plus fréquentes sont cependant les névrites traumatiques avec infection de la plaie, car, ici comme ailleurs, inflammation est fonction de l'infection par les microbes ou de l'intoxication par leurs toxines.

La névrite est parenchymateuse: alors on observe toutes les lésions qui accompagnent la section des nerfs ou interstitielles portant sur le tissu conjonctif périfasciculaire; le plus souvent, elle est mixte. Elle peut être aiguë ou chronique. Aiguë, elle s'accompagne de douleurs très vives, irradiées vers la périphérie ou remontant vers le centre dont l'irritation peut provoquer des spasmes, des contractures, des attaques épileptiformes ou tétaniformes (*Epilepsie jaksonienne*) et même du délire. Chronique, la douleur irradiée en est le principal signe, mais le nerf est douloureux dans toute son étendue. Bientôt apparaissent des troubles trophiques: troubles de la sensibilité dans tous les modes; troubles moteurs, troubles trophiques de l'épiderme, de la peau, du tissu cellulaire, des os et des articulations.

Le traitement, surtout prophylactique, sera une asepsie soignée de la plaie, aidée du repos du membre avec compression ouatée. Contre la névrite, ces mêmes moyens aidés des narcotiques; la compression violente du nerf (Delorme), l'élongation, la névrotomie, la névrectomie, l'ablation des corps étrangers et des compressions irritantes (cal) pourront donner un résultat favorable. D^r S. MORER.

NÉVRODERMITE (Méd.). Nom donné à un groupe d'affections cutanées comprenant les lichens, les prurigos et l'urticaire et caractérisé d'une manière générale par une tendance originelle à l'apparition de lésions chez des prédisposés, soit à la suite de traumatismes, soit à la suite de grattages plus ou moins répétés de la peau. Ce groupe nosologique, encore imparfaitement défini, répond bien à l'idée qu'on considèrerait jadis comme liés à des dégradations types de l'enveloppe cutanée (V. LICHEN, PRURIGO, etc.).

NÉVROGLIE. La névroglie (neuroglie, glu nerveuse) est constituée par des éléments, cellules et fibres, qui, mêlés aux éléments nerveux des centres (axe cérébro-spinal), jouent le rôle d'éléments de soutien (squelette des centres nerveux). La cellule névroglie est constituée par un corps cellulaire aplati et nucléé. Moulée sur les éléments nerveux, elle en porte les traces (crêtes d'empreinte). De sa périphérie partent un grand nombre de prolongements régulièrement calibrés et brillants qui s'entre-croisent d'une

cellule à l'autre (ils ne s'anastomosent pas) de manière à former des réseaux dans les mailles desquels sont logés les éléments nerveux. C'est à cause de sa forme que cette cellule de névroglie, dite aussi cellule de Deiters, a été appelée cellule en araignée. Pendant longtemps on a considéré, les Allemands en particulier, la névroglie comme dérivée du tissu conjonctif, par conséquent comme d'origine mésodermique. Il n'en est rien. On a reconnu, surtout depuis l'emploi de la méthode de Golgi, que la névroglie dérive du neuro-épithélium primitif du tube médullo-encéphalique. Les cellules du canal médullaire se différencient en trois catégories: celles qui confluent au canal central demeurent à l'état épithélial (épithélium épendymaire), mais leur extrémité profonde s'allonge en fibre de névroglie; celles qui sont plus excentriques deviennent, ou bien des cellules nerveuses, ou bien des cellules névroglieques. La névroglie dérive donc de l'ectoderme. La névroglie est concentrée exclusivement dans les centres nerveux. Les nerfs ont des éléments de soutien, mais ils sont de nature conjonctive; les ganglions des nerfs ont aussi des éléments de soutien, mais la capsule de leurs cellules est aussi un élément du tissu conjonctif: elle dérive de la gaine de Schwann de la fibre nerveuse. Ch. DEBIERRE.

NÉVROME (Pathol.). On donne ce nom à une tumeur en général de petit volume due à un tissu de nouvelle formation et analogue au tissu nerveux.

On les divise en névromes médullaires formés d'un tissu semblable à la substance grise du cerveau ou de la moelle; ils sont extrêmement rares. Quant aux névromes fasciculés, dont la texture est identique aux nerfs, ils sont plus fréquents; on les observe sur le trajet des nerfs, surtout sur les nerfs sectionnés (moignons des amputés); ils sont fort douloureux et ont des irradiations dues à une névralgie du nerf irrité. Le traitement consiste en leur extirpation.

D^r PINEL-MAISONNEUVE.

NÉVROPATHIE (V. NERVEUSES [Maladies]).

NÉVROPTÈRES (Neuroptera Linné). I. ENTOMOLOGIE. — Groupe d'animaux arthropodes qui constitue dans la classe des Insectes un ordre dont certains types sont désignés vulgairement sous les noms de: *Demoiselles*, *Mouches aux yeux d'or*, etc. Cet ordre est formé d'éléments absolument hétérogènes, et ses limites ont varié à l'infini. Linné réunit dans un seul groupe tous les insectes dont les ailes sont parcourues par un réseau de nervures plus ou moins serré, dont les pièces buccales présentent une certaine conformité dans leur ensemble et disposées pour la mastication, sans s'occuper des métamorphoses. Fabricius distinguait deux ordres: les ODONATA, comprenant les *Libellules* et les *Agrions*, et les SYNISTRATA, renfermant tous les autres genres, ainsi que les *Lépismes* et les *Podaures*. Latreille plaçait les NÉVROPTÈRES immédiatement après les HÉMIPTÈRES et les divisait en trois groupes: 1° les SUBULICORNES, correspondant aux *Odonates* et aux *Ephémères* de Fabricius; 2° les PLANIFENNES ou *Synistrata* de Fabricius, comprenant les *Panorpes*, *Myrméleons*, *Ascalaphes*, *Hémérobies*, *Semblis*, *Termiles*, *Psoques* et *Perles*; 3° les PLECIPIENNES ne renfermant que les *Phryganes*. Kirby retirait ce dernier groupe pour en constituer un ordre particulier sous le nom de TRICHOPTÈRES. Clairville change le nom de NÉVROPTÈRES en celui de DICRYOPTÈRES qui exprime mieux la disposition en réseau des nervures des ailes. Brullé modifie aussi la classification de Latreille: il établit quatre sections auxquelles il donne le nom d'ordre: 1° les DICRYOPTÈRES, correspondant à la famille des *Subulicornes* et au genre *Perla*; 2° les ISOPTÈRES renfermant les *Termes*; 3° les TRICHOPTÈRES, analogues à la famille des *Pleci-pennes*; 4° les NÉVROPTÈRES comprenant tous les autres genres de l'ancien ordre de ce nom. Pictet distingue sept grandes familles: TERMIENS, PERLIENS, LIBELLULIENS, MYRMELEONIENS, HÉMÉROBIENS, PANORPIENS et PHRYGANIENS. Burmeister fait encore plus de modifications et considère cinq tribus: les CORREDONTIA (*Termiles*, *Embides*, *Conopteryx*,

Psocides); les *SUBULICORNA* (*Ephémères*, *Libellules*); les *PLECOPTERA* (*Semblides*, *Perlides*); les *TRICOPTERA* (*Phryganides*); les *PLANIPENNIA* (*Sialides*, *Panorpes*, *Raphidiés*, *Megaloptera*). Il réunit ces tribus aux *ORTHOPTÈRES* avec les *Thysanoures*, les *Thrips* et les *Mallophaga* (*Ricinus*) sous le nom de *CYMNOGNATHA*. Rambur partage les *NÉVROPTÈRES* en huit tribus : les *CORRODANTS* (*Termites* et *Embides*); les *PSOCIDES* (*Conoptérygides* et *Psocides*); les *ODONATES* (une partie des *Subulicornes*, *Libellulides*, *Æschnides*, *Gomphides*, *Agrionides*); les *AGATES* (une partie des *Subulicornes*: *Ephémérides*); les *PLANIPENNES* (*Panorpidés*, *Némoptérides*, *Myrméleonides*, *Nymphides*, *Hémérobides*, *Mantispides*); les *SEMBLIDES*; les *PERLIDES*; les *TRICHOPTÈRES* (*Phryganides*). M. de Sélys-Longchamps établit trois sous-ordres : 1° les *PSEUDO-ORTHOPTÈRES* (*Corrodants*); 2° les *NÉVROPTÈRES* (*Planipennes* de Latreille); 3° les *TRICHOPTÈRES* (*Plicipennes* de Latreille).

La variation dans la classification des *NÉVROPTÈRES* s'explique par l'absence de caractères communs à tous les groupes que l'on y fait entrer. Il est toutefois parfaitement logique d'admettre les *NÉVROPTÈRES* comme indépendants des *ORTHOPTÈRES* et de les subdiviser en deux groupes que l'on peut considérer comme des ordres : les *NÉVROPTÈRES PSEUDO-ORTHOPTÈRES* (*ORTHOPTÈRES PSEUDO-NÉVROPTÈRES* de beaucoup d'auteurs) et les *NÉVROPTÈRES* proprement dits.

Les *NÉVROPTÈRES PSEUDO-ORTHOPTÈRES* sont caractérisés par des organes buccaux disposés pour broyer, des ailes membraneuses de même structure, des métamorphoses incomplètes; les rudiments d'ailes apparaissant avant la pénultième mue et grandissant à chacune d'elles. Ils comprennent : les *PHYSOPODA* (*Thripsidae*), ceux-ci ont aussi été rangés parmi les *Hémiptères*, à cause de leurs organes buccaux disposés pour la succion; les *CORRODONTIA* (*Psocidae*, *Embidae*, *Termitidae*); les *AMPHIBIOTIENS* (*Perlidae*, *Ephemeridae*); les *ODONATA* (*Æschnidae*, *Libellulidae*) (V. *ÆSCHNE*).

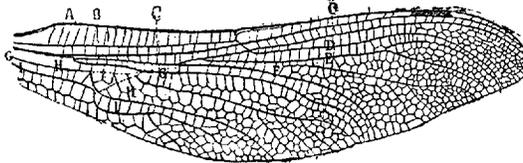
Les *NÉVROPTÈRES* proprement dits sont caractérisés par des pièces buccales disposées pour broyer, parfois plus ou moins rudimentaires, par les antennes de forme variable, par la lèvre inférieure non fendue, par les ailes membraneuses réticulées, plus ou moins velues, parfois inégales, rarement rudimentaires ou nulles, par les tarsi de cinq articles, par des métamorphoses complètes. Ils comprennent les *Sialidae*, les *Panorpidae*, les *Phryganidae*.

En général, les *Névroptères* sont des insectes élancés, d'une consistance délicate. La tête est plus ou moins grosse; les yeux l'envahissent parfois presque complètement (*Libellules*). Les antennes sont filiformes ou sétacées, tantôt très courtes (*Libellules*), terminées par une massue allongée (*Myrmeleo*) (V. *FOURMILION*), tantôt très longues et très grêles, terminées par un petit bouton (*Ascalaphes*). Les organes buccaux, ordinairement développés, deviennent rudimentaires chez les *Ephémères* et les *Phryganes*. Les ailes dans la plupart des représentants de ce groupe sont semblables par la forme et la nervation, cependant celles de la seconde paire peuvent être plus développées (*Perlides*) ou bien atrophiées (*Ephémères*), ou encore grêles et très allongées (*Némoptères*). Au repos, elles sont placées en toit, ou étendues horizontalement ou relevées verticalement. Des poils ou écailles les recouvrent chez les *Phryganes*. Elles sont parcourues par des nervures reliées entre elles par un réseau de nervules plus ou moins serré.

Le thorax et l'abdomen varient beaucoup de formes; le dernier est terminé par des filaments (*Ephémères*, *Perles*), par des appendices, feuilles ou pinces (*Libellules*). Il peut s'allonger et atteindre les six septièmes de la longueur totale du corps. Les *Termites* présentent des individus dont l'abdomen prend des proportions monstrueuses. Presque tous les insectes adultes ont des habitudes carnassières. Cependant certains vivent du suc des fleurs et de la miellée (*Thrips*); d'autres rongent le bois (*Termites*),

les vieux papiers, les lichens (*Psoques*); d'autres enfin ne prennent aucune nourriture (*Phryganes*, etc.).

Les œufs sont pondus sur les feuilles (*Psoques*), sur les plantes aquatiques (*Libellules*), dans l'eau (*Ephémères*) ou dans la terre (*Panorpes*) (V. *EPHÉMÈRES*). Ceux des *Hémérobites* sont fixés sur les feuilles par un long pédicule. — Les larves sont aquatiques ou terrestres. Les premières



Nervation de l'aile antérieure de l'*Æschna grandis*. A, nervure costale; B, nervure sous-costale; C, nervure radiale; E, nervure médiane; G, nervure cubitale; F, nervure anale; D, F, H, nervures basses.

portent le long du corps des organes respiratoires dits *branchies trachéennes*, soit en forme de lamelles (*Ephémères*), soit de houppes (*Phryganes*); chez les *Libellulides*, ces appareils latéraux n'existent plus. Ils sont placés à l'intérieur de la partie terminale du tube digestif. L'eau pénètre dans le rectum et son expulsion, produite par la contraction de l'abdomen, détermine la progression de la larve.

Ces appareils spéciaux des larves se retrouvent chez un adulte, le *Pteronarcys regalis*, en plus des stigmates. La larve et la nymphe des *Libellules* ont la lèvre inférieure très longue et très extensible, terminée par une pince qui permet de saisir la proie. — La nymphose, chez les *Ephémères*, présente une particularité intéressante. Les nymphes sortent de l'eau et grimpent sur une tige. L'insecte qui sort de l'enveloppe est lourd et reste emmailloté dans une dernière peau pendant un temps assez court. Les larves des *Panorpes* s'enfoncent en terre.



Nymphe de libellule. A, Lèvre inférieure déployée pour saisir la proie.

Les *Névroptères* vivent isolés à l'exception des *Termites* qui constituent des sociétés analogues à celles des *Fourmis* et qui construisent des nids de dimensions énormes. Ils forment l'ordre le moins nombreux de la classe des Insectes et appartiennent à la faune de tous les pays. On trouvera au nom des familles les renseignements particuliers à chacune d'elles. Paul TERTRIN.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les *Névroptères* étaient représentés à l'époque paléozoïque par les *Palæodictyoptera*, et notamment par les *Protosphamide* et les *Palepheméride*. — Mais le sous-ordre des *Pseudo-névroptères* à métamorphoses incomplètes est déjà largement représenté dans le lias par des *Libellules* appartenant à quatre des tribus encore vivantes. Nous citons *Stenophlebia aequalis* et *Petalia longialata*, espèces de grande taille dont les restes ne sont pas rares dans les schistes lithographiques de Bavière. Les *Ephemeridae* datent du jurassique, les *Termites* du lias (*Chlathrotermes*); les *Perlidae*, les *Psocidae* et les *Thysanoures* ne sont connus qu'à partir du tertiaire. Parmi ces derniers, le genre singulier *Planocephalus* est de l'oligocène de Florissant (Colorado).

Les véritables *Névroptères* (à métamorphoses complètes) datent du trias où les *Sialidae* sont représentés par une

larve (*Mormolucoides articulatus*), dans le grès rouge de l'Amérique du Nord. Les *Hemerobitidae* se trouvent à Solenhofen et dans le tertiaire; les *Panorpidæ*, dans le lias et l'oligocène de Florissant; les *Phryganidæ* sont représentés par les tubes de leurs larves, si abondants dans les calcaires à *Indusies* du tertiaire d'Europe et de l'Amérique du Nord qu'ils forment parfois de véritables banes.

E. TROUSSERT.

BIBL. : LINNÉ, *Systema naturæ*, 1767. — LA TREILLE, *Familles naturelles du règne animal*; Paris, 1825. — Du même, *Règne animal*; Paris, 2^e éd., 1829. — BRULLÉ, *Expédition scientifique en Morée*; Paris, 1831-1835. — PICTET, *Annales des sciences naturelles*, sér. II, 1836, t. V, p. 69-80. — Du même, *Introduction à une Histoire naturelle générale et particulière des Névroptères*; Genève, 1841-1845. — BURMEISTER, *Handbuch der Entomologie*, t. II; Berlin, 1838-1839. — RAMBUR, *Histoire naturelle des Insectes, Névroptères*, Paris, 1842. — GIRARD, *Métamorphoses des Insectes*, Paris, 1879. — Du même, *Traité élémentaire d'entomologie*; t. II, Paris, 1879. — PERRIER, *Traité de zoologie*, Paris. — BRONGNIART, *Etude sur la nervation des Névroptères*, 1893. — De SÉLYS-LONGCHAMPS, *Catalogue raisonné des Orthoptères et des Névroptères de Belgique*; Bruxelles, 1888.

NÉVROPTÉRIDÉES (Paléont.). Tribu de Fougères fossiles, très différentes des vivantes et qui à des formes spéciales, propres aux terrains carbonifères, joignent, quoique herbacées, un port gigantesque; la structure des pétioles, qui rappelle plus ou moins celle qu'on observe chez les *Angiopteris* vivants, est si compliquée que certains botanistes de l'école allemande les considèrent encore pour être d'origine monocotylédone. Grand'Eury a découvert la fructification dans un *Odontopteris*, sous la forme de capsules précises, uniques à l'extrémité de chaque nervure. Les débris fossiles des Névroptéridées abondent sous les trois formes de frondes, de stipes et de structure interne pétrifiée ou charbonneuse. Les empreintes des stipes ont été étudiées sous le nom d'*Aulacopteris* (V. ce mot), et leur structure sous le nom de *Medullosa* (V. ce mot). L'examen des frondes a permis d'établir plusieurs genres qui ont été répartis par Grand'Eury en deux tribus :

1^o ALÉTHOPTÉRIDES, comprenant les genres successivement voisins : *Alethopteris* Sternb. et *Lonchopteris*, *Callipteridium* Weiss et *Callipteris* Weiss (V. ALÉTHOPTERIS et CALLIPTERIS), qui par les *Callipteris* passe à la tribu des :

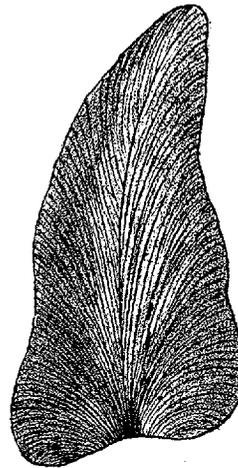
2^o NÉVROPTÉRIDES. Ces Fougères, dites nerveuses, sont les plus anormales du terrain houiller par la taille gigantesque, la forme, la nervation des frondes, la structure quasi monocotylédone des pétioles, et par de nombreuses feuilles stipales, inconnues dans les Fougères actuelles, orbiculaires, sessiles, à nervures égales et flabelliformes, qu'on a longtemps crues se rapporter à un genre spécial, *Cyclopteris*. Les genres principaux sont : *Odontopteris* Brgt et *Neuropteris* Brgt.

Les *Odontopteris* sont caractérisés par des frondes bipennées, à pinnules adhérentes au rachis par toute leur base, décourantes, confluentes et en partie soudées au bout des pennes, et dont les nervures égales, simples ou bifurquées sous un angle peu ouvert, naissent presque toutes du rachis strié. Les pinnules ont une forme rhomboïdale aiguë en forme de dents, d'où le nom générique. La formation cycloptéroïde est très abondante et pouvait former le cinquième du feuillage. Citons : *O. Reichiana* Gutb., du houiller sous-supérieur de Saxe, de Westphalie et du dép. de la Loire.

Les *Neuropteris* ont les frondes pennées ou pluripennées; les pinnules entières, rondes, ovales ou lancéolées, sont plus larges, plus grandes et plus fermes que dans le genre précédent, ordinairement contractées, rarement adhérentes entre elles, parfois même un peu pédicellées à la base, à nervures plus nettes que dans les *Odontopteris*, à nervure moyenne évanouissante et se répandant en ramifications très nombreuses, obliques, arquées divergentes, plusieurs fois bifurquées. La fructification a dû être marginale comme dans le genre précédent. Les stipes étaient énormes. Parmi les très nombreuses espèces, signa-

lons seulement : *N. cordata* Brgt, du carbonifère moyen du bassin de la Loire, de la Westphalie, de l'Angleterre, etc.

Les Névroptéridés, exclusives aux formations carbonifères, ont débuté sous la forme *Paleopteris* avec *Cyclopteris* pétiolés dans les terrains anciens et continué dans l'infra-houiller par les *Neuropteris* avec *Cyclopteris* sessiles, entières, lesquels atteignent une extension considérable dans le houiller moyen et ne conservent que quelques représentants dans le houiller supérieur, où ils sont remplacés par une quantité prodigieuse d'*Odontopteris*. Les *Alethopteris* jouent d'ailleurs également un grand rôle dans toute la formation houillère et dans le permien; les *Callipteris* forment la dernière apparition du groupe. Les *Dic-tyopteris* Gutb., si voisins des *Neuropteris*, apparaissent dans le houiller moyen et offrent tout leur développement dans le houiller supérieur (V. DICTYOPTERIS). D^r L. Hn.



Neuropteris cordata Brgt.

BIBL. : A. BRONGNIART, *Hist. des végétaux fossiles*; Paris, 1828-44. — STERNBERG, *Flora der Vorwelt*; Leipzig, 1821-38. — SCHIMPER, *Traité de paléontologie végétale*; Paris, 1869. — GRAND'EURY, *Flore carbonifère du dép. de la Loire*; Paris, 1877. — V. ROEHL, *Fossile Flora der Steinkohlen-Formation Westphalens*; Cassel, 1869.

NÉVROPTERIS (V. NÉVROPTÉRIDÉES).

NÉVROSE (Pathol.). On donne ce nom aux affections nerveuses pour lesquelles il n'existe pas actuellement de lésion anatomique connue. Par l'interprétation physiologique de leurs symptômes, on peut les localiser dans les diverses parties du système nerveux et établir une classification de ces affections, mais il faut bien savoir que cette catégorie forme une sorte de *caput mortuum*, et que les membres s'en disperseront l'un après l'autre. C'est ainsi que le tétanos est passé récemment, grâce aux recherches bactériologiques, du domaine des névroses dans celui des maladies infectieuses proprement dites. Il serait donc tout à fait inutile de vouloir décrire à ces affections une étiologie ou une symptomatologie communes. Les symptômes qui les caractérisent appartiennent tous, bien entendu, au domaine nerveux sensitif ou moteur. Nous nous contenterons d'énumérer les principales de ces névroses et de rappeler les classifications que l'on en a tentées. La plupart d'entre elles sont, d'ailleurs, de connaissance récente.

On a divisé les névroses en névroses de l'intelligence, du sentiment, du mouvement, et en névroses complexes. La classification de Jaccoud permet de les grouper plus facilement. Il les divise en : *névroses cérébrales*; ce sont les maladies mentales sans lésions anatomiques; *névroses cérébro-spinales*, qui comprennent les épilepsies et l'hystérie; *névroses cérébro-bulbaires*, comprenant la paralysie agitante et la chorée — cette dernière affection est fort probablement d'ordre infectieux — et *névroses périphériques* comprenant les affections des nerfs autres que les névrites et les paralysies. Il faut joindre encore à ces diverses névroses d'ordre purement nerveux un certain nombre d'affections : le spasme de la glotte et l'asthme, la tachycardie paroxystique essentielle, le pouls lent permanent, l'angine de poitrine. En présence de cet ensemble de maladies diverses, pour ainsi dire sans lien commun, il est bien juste de dire que ce mot de névrose ne représente actuellement qu'un titre de chapitre et qu'il est appelé

sans doute à disparaître un jour ou l'autre du langage médical.

Dr M. POTEL.

NÉVROSTHÉNIQUE (Thérap.). Les médicaments névrosthéniques sont ceux qui sont capables de stimuler le système nerveux, d'augmenter sa force. Nous n'avons pas à discuter ici ce qu'on peut entendre par force ou énergie du système nerveux ; on trouvera ce qu'il est nécessaire de savoir à ce sujet aux art. NERF et NEURASTHÉNIE. Tout le monde connaît cet état d'affaiblissement général de toutes les facultés, si commun de notre temps, et qu'on désigne sous le nom de neurasthénie ; le même état hypotonique se rencontre dans l'adynamie des fièvres malignes, dont la fièvre typhoïde est le type. Les médicaments névrosthéniques, ou nervins, ou dynamophores, ont pour effet de combattre cet affaiblissement, de rendre au système nerveux son tonus normal. Suivant que ces agents agissent plus spécialement sur telle ou telle fonction du système nerveux, on peut les diviser de la façon suivante : 1° stimulants de la sensibilité générale : faradisation, massage, urticaire, etc. ; 2° stimulants du mouvement ou hypercinétiques : noix vomique, ergot de seigle et leurs alcaloïdes ; 3° stimulants de l'activité cérébrale ou céphaliques ou noosthéniques : café, thé, alcool, mélisse, opium, tabac, suivant l'idiosyncrasie du sujet ; 4° régulateurs de l'action nerveuse : antispasmodiques, hydrothérapie ; 5° stimulants généraux : quinquina, kola, coca, fer ; stimulants diffusibles, glycérophosphates, injections hypodermiques d'extraits de divers organes, etc. Il va de soi que cette classification n'a qu'une valeur toute relative ; aucune de ces médications n'a une activité tout à fait exclusive ; d'autre part, chez aucun malade, une seule fonction n'est atteinte à l'exclusion des autres. Il y a donc toujours avantage à agir à la fois sur l'ensemble du système nerveux et en même temps sur l'organisme tout entier par les toniques généraux. Enfin il ne faut pas oublier que chaque sujet présente d'ordinaire une susceptibilité spéciale à l'égard de tel ou tel médicament. Un traitement qui donne d'excellents résultats avec l'un pourra être fort mal supporté ou tout au moins inefficace avec un autre sujet.

Dr L. LALOY.

NÉVROTOMIE. La névrotomie consiste dans la section d'un nerf. Cette opération, d'origine française, a été employée lorsque tout traitement médical dont il faut user et abuser, sans oublier le traitement des diathèses, a définitivement échoué. Avant d'arriver à la section du nerf, il faut aussi avoir épuisé tous les moyens moins radicaux que la chirurgie met à notre disposition (compression, elongation, etc.). La découverte du nerf et sa section sous le couvert d'une asepsie rigoureuse constituent toute l'opération. Malheureusement, si d'abord le succès paraît acquis, le retour des accidents est fréquent. On a proposé alors de sectionner toutes les voies de transmission (polynévrotomie), de réséquer une certaine quantité du nerf (névrectomie). Après ces opérations, le repos du membre en bonne position, la compression ouatée aident à la guérison.

Dr S. MORER.

NÉVY-LÈS-DOLE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin ; 300 hab.

NÉVY-SUR-SELLE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur ; 424 hab.

NEW ALBANY. Ville des Etats-Unis (Indiana), en aval des rapides de l'Ohio qui lui fournissent une puissante force motrice ; 24.000 hab. (en 1890). Un pont de 750 m. l'unit à Louisville, située en face. — Cotonnades, lainages, verrerie, machines, etc.

NEW ALMADEN. Mines de Californie, comté de Santa Clara, qui ont fourni, de 1852 à 1880, 30 millions de kilogrammes de mercure ; production en 1889, 20.000 bouvettes.

NEW AMSTERDAM. Guyane anglaise (V. AMSTERDAM [NOUVELLE-]).

NEWAR. Peuple du Nepal (V. ce mot).

BIBL. : CONRADI, *Gramm. stizze der Sprache Newari*,

aux t. XLV et XLVII de *Zeitschrift der Morgenländ. Ges.* ; Leipzig, 1891 et 1893.

NEWARK. Ville des Etats-Unis (New Jersey), sur le Passaic, à 6 kil. de son embouchure, dans la baie de Newark, que le détroit de Kill van Kull relie au havre de New York ; 220.000 hab. (en 1895). C'est en réalité un faubourg de la grande cité américaine, centre industriel très actif, où travaillent plus de 55.000 ouvriers (brasserie, confection, chapellerie, cordonnerie, malles, objets en celluloïde, fonte, objets métallurgiques, machines, etc.). Les docks ont 2 kil. de long ; la navigation est fort active. Edison a son laboratoire à Newark.

NEWARK. Ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Licking et le canal de l'Ohio au lac Erié ; 44.270 hab. (en 1890). Verrerie, machines, poêles, commerce actif de bois, houille, céréales.

NEWARK UPON TRENT. Ville d'Angleterre, comté de Nottingham, sur le Trent ; 44.457 hab. (en 1891). Ruines d'un fameux château du XII^e siècle où mourut le roi Jean sans Terre (1216). Eglise gothique de Marie-Madeleine ; bel hôtel de ville. Fonte, bière, carrières de gypse et de calcaire.

NEWBATTLE. Ville d'Ecosse, comté d'Edimbourg, sur l'Esk ; 2.843 hab. (en 1890). Ancienne abbaye cistercienne fondée en 1140, devenue château du marquis de Lothian.

NEW BEDFORD. Ville des Etats-Unis, une des deux capitales du Massachusetts, sur la baie Buzzard, à l'embouchure de l'Accushnet ; 40.733 hab. (en 1890). Vieilles maisons pittoresques, bon port fortifié. Industrie active (413 établissements occupant en 1890 plus de 44.400 ouvriers et produisant 90 millions de marchandises, dont moitié de cotonnades). Ce fut à partir de 1755 le centre d'armement pour la pêche de la baleine. L'îlot voisin de Penikese renferme la station zoologique de l'Université Harvard.

NEW BERNE. Ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), sur l'estuaire de la Neuse ; 7.843 hab. (en 1890). Commerce de coton, bois, fruits, huîtres, etc.

NEWBOLD ET DUNSTON. Ville d'Angleterre, comté de Derby, à 3 kil. N.-O. de Chesterfield ; 5.192 hab. (en 1891). Houille, métallurgie, poterie.

NEWBOROUGH-STERNBERG (Maria-Stella-Petronilla CHIAPPINI, dite comtesse de), aventurière, née en 1773, morte en 1843. Fille d'un géolier du palais prétorial de Modigliana (Toscane), elle épousa Thomas, baron de Newborough, dont elle eut deux fils, puis en secondes noces le baron de Sternberg (1810). En 1829, elle publiait : *Mémoires de Maria Stella* (Paris, in-8), où elle racontait l'histoire la plus romanesque du monde. Elle se prétendait née de Joinville. Philippe-Egalité, désespéré de n'avoir pas d'enfant mâle, l'aurait échangée contre le fils du géolier Chiappini, qui serait ainsi devenu Louis-Philippe d'Orléans. Les passions politiques donnèrent quelque importance à cette fable, qui eut plusieurs éditions sous le titre de : *Maria Stella ou échange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile* (Paris, 1830, in-8 ; 4^e éd., 1839, in-8 ; Bruxelles, 1846, in-12 ; Paris, 1848, in-8), et donna lieu à un pamphlet allemand : *Ludwig Philipp, König der Franzosen, ist nich der Sohn des Herzogs Joseph Philipp von Orleans, sonderer des ausgetauschte Kind eines italienischen Gefängniswärters!* (Berne, 1847, in-8).

R. S.

NEW BRIGHTON. Ville d'Angleterre, comté de Chester, à l'embouchure de la Mersey ; bains de mer.

NEW BRIGHTON. Ville des Etats-Unis (New York), sur la côte N.-E. de l'île des Etats (Staten Island) ; 46.423 hab. (en 1890). Bains de mer.

NEW BRIGHTON. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur le Beaver, qui actionne de nombreuses usines ; 5.646 hab. (en 1890).

NEW BRIGHTON (V. WALLASEY).

NEW BRITAIN. Ville des Etats-Unis (Connecticut), à 10 kil. de Hartford; 16.519 hab. Bonneterie.

NEW BRUNSWICK. Province (V. NOUVEAU-BRUNSWICK).

NEW BRUNSWICK. Ville des Etats-Unis (New Jersey), sur le Ravitan, rivière navigable unie par un canal au Delaware; 18.603 hab. (en 1890). Ecole professionnelle datant de 1770 (*Rutger's College*). Caoutchouc, bonneterie, aiguilles, horticulture.

NEWBURGH. Ville des Etats-Unis, Etat et à 100 kil. de New York, r. dr. de l'Hudson, qu'elle domine de 40 à 90 m.; 24.536 hab. (en 1890). Navigation fluviale importante; nœud de voies ferrées (bac sur l'Hudson). Plusieurs écoles supérieures. Production manufacturière, 37 millions de fr. (en 1890); cotonnades, lainages, cuirs, machines. Fondée en 1709 par des Palatins, elle joua un grand rôle dans la guerre de l'Indépendance; on y montre la maison où Washington tenait son quartier général. Le licenciement de l'armée américaine après la paix se fit à Newburgh le 23 juin 1783.

NEWBURGH. Ville d'Ecosse, comté de Fife, sur l'estuaire du Tay; 4.685 hab. Ruines de l'abbaye de *Lindores*.

NEWBURY. Ville d'Angleterre, comté de Berks, sur le Kennet; 11.000 hab. (en 1891). Eglise gothique du temps d'Henri VII, châteaux de *Donnington* où vécut Chaucer, et de *Shaw house*. Le 20 sept. 1643, bataille indécise entre Charles I^{er} et les parlementaires d'Essex; le 27 oct. 1644, défaite du roi.

NEWBURY (Guillaume de) (V. GUILLAUME DE NEWBURY, t. XIX, p. 584).

NEWBURYPORT. Ville des Etats-Unis (Massachusetts), à l'embouchure du Merrimack (obstruée par une barre); 13.947 hab. Situation pittoresque, vaste port; université. Cotonnades, cordonnerie.

NEWCASTLE. Ville du Canada, prov. de Nouveau-Brunswick, sur le Miramichi; 4.500 hab. (en 1891). Pêcheries, commerce de bois; port accessible aux grands navires.

NEWCASTLE. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), au point où l'union du Neshannock et du Shenango forme le Beaver; 11.600 hab. Elle est dans le bassin des houilles bitumineuses et des gaz naturels, et renferme des hauts fourneaux, des fonderies, des clouteries, des verreries, etc.

NEWCASTLE. Ville maritime d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), à l'embouchure du Hunter; 13.460 hab. (en 1893). Vastes docks; constructions navales. Port d'exportation du district de Hunter (houille, laine, viande gelée, chevaux, cuivre, etc.). Mouvement en 1893: entrées, 678 vapeurs, jaugeant 772.363 tonnes, 395 voiliers jaugeant 594.844 tonnes; importations 11.500.000 fr.; exportations, 40 millions.

NEWCASTLE UNDER LYME. Ville d'Angleterre, comté de Stafford, à l'O. de Stoke; 18.452 hab. (en 1891). Fers (grande usine de Silverdale), papier, chaussures, chapeaux.

NEWCASTLE UPON TYNE. Ville d'Angleterre, sur la r. g. de la Tyne, à 12 kil. de la mer, enclavée dans le comté de Northumberland, dont elle fut détachée en 1888 pour former un comté spécial, 2.170 hect.; 186.300 hab. (en 1891). Elle occupe les pentes et le haut d'une colline trois points la relie à Gateshead situé en face: pont de pierre dans la vallée, pont tournant et pont haut (high level) de 34^m,1 d'alt., de 419 m. de long, bâti par Robert Stephenson. La ville basse est la plus ancienne; ses rues étroites et malpropres sont le siège du commerce. Il demeure quelques restes des vieux remparts et du château de Guillaume le Roux. Au N.-O. de la ville haute, aux larges rues, est le beau parc de Town Moor. Les principaux édifices sont l'église Saint-Nicolas (xiv^e s., clocher de 59^m,3); le Guildhall de 1058 (Bourse du commerce); la cathédrale catholique moderne, etc. — La fortune de Newcastle est due à son bassin houiller (V. GRANDE-BRETAGNE, t. XIX, p. 167). Les autres industries principales sont

la fabrication des machines (7.272 ouvriers en 1891), les usines à fer et acier (3.245 ouvriers), constructions navales (1.915 ouvriers), verreries, poteries, produits chimiques. Les grands établissements Armstrong sont installés dans le faubourg d'*Elswick*, à l'O. de la ville basse. Le commerce maritime est des plus actifs; en 1894, on a importé pour près de 175 millions de produits alimentaires (grains, fruits, beurre, sucre), métaux, pétrole, etc.; exporté pour près de 100 millions de houille et coke (54 millions), fer, cuivre, plomb, alcali, machines. L'exportation décline. — Nombreux établissements d'instruction, collèges de sciences naturelles (depuis 1871) et de médecine (depuis 1893) de l'Université de Durham, collège Rutherford (depuis 1878) pour les sciences, école des mines, jardin botanique, observatoire, muséum, collections archéologiques, belle bibliothèque, etc. — Evêchés anglican et catholique.

Newcastle est le *Pons Ælii* des Romains, dont Adrien bâtit le pont en 120; son mur commençait à 5 kil. en aval, à Wallsend. A l'époque anglo-saxonne ce devint *Monkchester*, la ville des moines, but de pèlerinage. Les Normands y bâtirent le château qui lui valut son nom.

BIBL.: *Histoires de Newcastle*, par WELFORD (1884-87, 3 vol.), CHARLETON (1885), BOYLE (1890).

NEWCASTLE (Thomas PELHAM-HOLLES, duc de), homme d'Etat anglais, né le 21 juil. 1693, mort à Londres le 17 nov. 1768. A la mort de la reine Anne, il se déclara pour la maison de Brunswick et fut nommé lord-lieutenant de Middlesex en 1714 et vice-amiral de la côte de Sussex en 1715. Il leva des troupes contre le prétendant et fut récompensé de ce service par le titre de marquis de Clare et de duc de Newcastle. Apparenté avec Robert Walpole et avec Sunderland, extrêmement riche, il jouit d'une influence politique considérable. En 1717, il entra au Conseil privé; de 1725 à 1730, il fut secrétaire d'Etat pour l'Ecosse. Newcastle était bon courtisan, mais il était fort borné et il causa à Walpole les plus graves embarras dans diverses affaires de politique extérieure et intérieure. On se servait de lui cependant et, bien dirigé, il obtenait des résultats importants. C'est ainsi qu'il coopéra à la formation du cabinet Wilmington, après la chute de Walpole, qu'il fit rejeter le traité de Hanau (1743), qu'il occupa une place prééminente dans le gouvernement, de 1740 à 1766. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, il faillit rompre les négociations en donnant l'ordre à lord Sandwich de soutenir les prétentions des Hollandais et en lui ordonnant ensuite de soutenir celles de l'Autriche. Il brisa Sandwich et Bentinck, qui n'étaient pas des instruments assez dociles, et établit ainsi pour un temps la suprématie de la famille Pelham. Il perpétua les divisions entre l'Autriche et la France. En 1764, Newcastle prit pour lui le poste de premier lord de la trésorerie; les changements de portefeuilles qui s'ensuivirent amenèrent l'anarchie dans le cabinet. Fox et Pitt combattaient Robinson, qui dut leur céder la place. Les affaires allaient de mal en pis. La guerre avec la France avait repris et commençait par une série de défaites. Newcastle fut enfin forcé de se retirer (1756). En 1757, il revint au pouvoir; mais Pitt prit résolument en mains le gouvernement, et Newcastle se trouva réduit au rôle d'écho qu'il avait déjà joué sous Walpole. Il espéra reprendre la première place lorsque Pitt démissionna, mais il tomba dans les griffes de lord Bute et commit de telles bévues qu'on l'obligea à se retirer (1762). Bute le priva de tous ses emplois accessoires et retira même leurs fonctions à tous ceux qui les tenaient de Newcastle. Newcastle ne reparut plus au pouvoir que dans le ministère Rockingham où il eut le sceau privé (1765-66).

Il mourut sans enfants et son titre passa à son neveu Henry Fiennes Clinton, neuvième comte de Lincoln. — Pour les autres ducs de Newcastle, V. CLINTON. R. S.

NEW CATHCART. Ville de la colonie du Cap, ch.-l. d'un district montagneux de 2.577 kil. q., arrosé par le Kei.

NEWCOMB (Simon), astronome américain, né à Wallace (Nouvelle-Écosse) le 12 mars 1835. D'abord calculateur au *Nautical Almanac* (1857), puis professeur de mathématiques et d'astronomie à l'observatoire de la marine (1864), il est depuis 1877 directeur de l'*American Ephemeris and Nautical Almanac Office*, et en outre, depuis 1884, professeur de mathématiques et d'astronomie à Baltimore. Il a été élu en 1895 associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Il s'est presque exclusivement consacré à l'astronomie théorique et a publié d'importants travaux sur les mouvements de la lune et des grandes planètes : *The Orbit of Neptune* (Washington, 1866); *The Orbit of Uranus* (Washington, 1873); *Researches on the motion of the Moon* (Washington, 1878); *Astronomical papers* (Washington, 1882-92, 4 vol.); *The Elements of the four inner planets* (Washington, 1895), etc. Il est l'auteur d'une *Popular Astronomy* qui a eu de nombreuses éditions (New York, 1878; plus. trad. allem.). Enfin on lui doit divers traités de mathématiques et des ouvrages sur l'économie politique. L. S.

NEWEL. Ville de Russie (V. NEVEL).

NEW ENGLAND (Nouvelle-Angleterre) (V. ETATS-UNIS, t. XVI, pp. 532 et 592).

NEW FOREST. Région boisée d'Angleterre, au S.-O. du Hampshire, entre la baie de Southampton et l'Avon. C'est un sol tertiaire d'argile et de gravier, peu fertile, formant un district triangulaire d'une superficie de 25.000 hect. dont les trois quarts sont occupés par des bois de chênes et de hêtres, des bruyères, des marécages. Il appartient à la Couronne depuis l'époque de Guillaume le Conquérant qui y détruisit quelques villages afin d'étendre ses territoires de chasse. Son fils Guillaume le Roux y périt en 1100. Le lord-warden, ou gardien du domaine, réside à Lyndhurst. Dans le New-Forest errent des chevaux devenus sauvages que la légende fait descendre des genêts d'Espagne naufragés avec l'Armada, des porcs à demi sauvages, des Bohémiens. Les riverains ont des droits de pacage, en particulier pour l'engraissement des porcs, de fin septembre à mi-novembre. Les chênes fournissent des bois à la marine britannique. A.-M. B.

NEW HAMPSHIRE. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 24.100 kil. q.; 376.530 hab. (en 1890), soit 16 hab. par kil. q. C'est le 40^e des 45 Etats pour l'étendue, le 33^e pour la population, l'un des 13 premiers Etats unis. Il est situé au N.-E. de la république, sur l'Atlantique, dans la région de Nouvelle-Angleterre, entre 42° 40' et 45° 48' lat. N., 73° et 74° 55' long. O., touchant au N. au Canada, au S.-E. à l'Océan, à l'E. au Maine, à l'O. au Vermont dont le sépare le Connecticut, au S. au Massachusetts. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier, dont la grande dimension est N.-S. Il n'a que 28 kil. de côte, avec le port de Portsmouth, et, au large les îlots de Shoals. Jusqu'à 30 kil. de la mer le sol est plat, sablonneux et peu fertile. Il s'élève ensuite à l'O., dans les monts Monadnock (1.131 m.) et Moose Hill (1.460 m.), et surtout au N., dans le massif des White Mountains où le mont Washington atteint 1.900 m. Le sol est formé de granite et de gneiss, et, le long du Connecticut, de sédiments siluriens; les vestiges de l'époque glaciaire abondent. Après le Connecticut, qui forme la frontière occidentale, les principaux cours d'eau sont le Merrimack qui passe dans le Massachusetts, le Piscataqua qui forme la frontière orientale, et dont l'embouchure constitue le havre de Portsmouth. Les rivières sont accidentées de rapides qui gênent la navigation, mais fournissent beaucoup de force motrice. Des lacs, le plus vaste est le Winnipiscogee, tributaire du Merrimack, le plus beau le Sunapee, tributaire du Connecticut. Le climat est rude, les fleuves gèlent en novembre, la neige ne fond qu'en mai dans les comtés du Nord. A Concord, la température moyenne annuelle est de 17°. La chute d'eau annuelle est de 1.170 millim. Le sol n'est fertile que dans les vallées; les montagnes portent des prairies et de belles forêts (chênes, bouleaux, érables,

noyers, pins, sapins, cèdres), qui fournissent un bois excellent pour les constructions navales; on y chasse encore l'ours, le loup, le cerf. Les truites abondent dans les rivières.

La population était en 1890 de 376.530 hab., dont 186.566 hommes; l'Écosse et l'Irlande protestante en ont fourni les éléments les plus nombreux. En 1790, elle était de 141.885 hab.; en 1820, de 244.042; en 1850, de 317.976; en 1880, de 346.991. Malgré ce lent accroissement, sur les habitants de 1890, 72.340 étaient nés à l'étranger. Les écoles comptaient 3.134 instituteurs et 60.195 élèves. L'enseignement supérieur est représenté par le collège Dartmouth, à Hanover. On comptait 39.920 catholiques. L'agriculture est stationnaire, les fermiers ayant en partie émigré vers les Etats plus fertiles de l'Ouest; les villes et l'industrie en attirant d'autres. En 1890, on comptait 29.151 exploitants agricoles, possédant 1.383.000 hect., dont 690.000 cultivés en maïs, avoine, blé, houblon, pommes de terre. Il existait 52.500 chevaux, 223.000 bœufs, 132.000 moutons, 59.000 porcs, produisant 3.974.600 kilogr. de beurre, 170.000 de fromage, 358.000 de laine. Les mines (or, argent, cuivre, plomb, graphite) sont insignifiantes. L'industrie fait vivre (en 1890) 41 % des habitants, par 3.229 établissements employant 63.361 personnes, produisant 460 millions de marchandises, cotonnades (95 millions), lainages (70 millions), chaussures, bonneterie, cuirs, etc. Le commerce est insignifiant. Le réseau ferré était en 1890 de 1.760 kil.

Le pouvoir exécutif appartient à un gouverneur et à un conseil de cinq membres; le pouvoir législatif, à la *General Court*, formée d'un sénat de 24 membres, et d'une assemblée de 360 députés qui se réunissent une fois par an, en juin, à Concord, capitale du New Hampshire. L'Etat se divise en 10 comtés. Le budget de 1890 s'élevait pour les recettes à 7.300.000 fr.; la dette de l'Etat, des comtés, communes, commissions scolaires, à 46 millions. Les principales villes sont Manchester, Concord, Nashira, Dover, Portsmouth. — Le New Hampshire, colonisé dès 1623 par Ferdinando Gorges et Mason, fondateurs de Portsmouth (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 592), dépendit d'abord du Massachusetts; Charles 1^{er} le détacha (1679); son autonomie fut définitive en 1741. En 1775, l'assemblée provinciale déclara l'autorité royale abolie; l'année suivante, se constitua la première assemblée des représentants.

BIBL.: HITCHCOCK, *Geology of New Hampshire*; Concord, 1875-77, 2 vol. — Mac CLINTOCK, *History of New Hampshire*; Boston, 1889. — Cf. les hist. locales de BELKNAP et SANDBORN.

NEW HARMONY. Localité des Etats-Unis (Indiana), sur le Wabash; 1.197 hab. (en 1890). Rapp y établit en 1815 ses harmonistes dont l'essai échoua, de même que celui de la communauté fondée en 1824 par Rob. Owen.

NEWHAVEN. Ville d'Angleterre, comté de Sussex, à l'embouchure de l'Ouse; 4.955 hab. (en 1891). Eglise de l'époque normande. Petit port défendu par un fort, uni à Dieppe et aux îles normandes par des services journaliers. Exportations en 1894, 64 millions; importations, 191 millions.

NEWHAVEN. Ville des Etats-Unis (Connecticut), sur une baie du détroit de Long Island; 94.500 hab. (en 1895). Belle ville bien bâtie, aux rues plantées d'ormes, ancien palais des Etats en style dorique, célèbre université *Yale*, fondée en 1700; faculté de sciences appliquées (théologie, médecine, droit, beaux-arts, philosophie; 187 maîtres, 1.930 étudiants, 200.000 volumes, en 1894), à laquelle est rattaché le beau muséum Peabody d'histoire naturelle. — Newhaven est un grand centre industriel (2.490 établissements, 17.864 travailleurs, 180 millions de marchandises en 1890, conserves de viande, fers ouvrés, corsets, machines, voitures, coutellerie). Il renferme la fameuse fabrique Winchester d'armes à feu et les établissements Sargent. Le commerce se fait surtout avec les Antilles. Le

port possédait, en 1889, une flotte de 286 navires (52 vapeurs) jaugeant 50.445 tonneaux. Citons aussi les trois faubourgs de *Fairhaven* (huitres), *Westhaven*, *Easthaven* (cuivre).

NEWHAVEN (Vicomte) (V. CHEYNE [Charles]).

NEWINGTON, Quartier S. de Londres (V. ce mot), entre Lambeth et Bernoldsey; 115.804 hab. en 1891.

NEW JERSEY. L'un des États-Unis de l'Amérique du Nord; 20.240 kil. q.; 4.444.933 hab., soit 74 par kil. q., ce qui lui assigne, parmi les 45 États, le 42^e rang pour l'étendue, le 18^e pour la population; c'est l'un des 13 de la première Union. Riverain de l'Atlantique, il est situé entre 38° 56' et 41° 21' lat. N., 76° 14' et 77° 53' long. E., entre l'Océan à l'E., la baie Delaware au S., la Pennsylvanie à l'O., New York au N. Il occupe une sorte de péninsule entre les estuaires de l'Hudson et du Delaware, s'abaissant doucement vers la mer, dont le séparent de longues levées de sable et de petites îles basses, depuis Sandy Hook, à l'entrée du havre de New York, jusqu'au cap May au S., à l'extrémité de terres mouillées. Le long du rivage, dont les plages sont très fréquentées en été, s'étendent de vastes forêts d'épicéas et de pins, où l'on recueille annuellement 45.000 hectol. de framboises. C'est un sol quaternaire et tertiaire. En avançant dans les terres, se rencontrent les terrains crétacés, jurassiques, triasiques et, vers le N., siluriens et archéens; ceux-ci forment les trois après chaînons des montagnes Bleues parallèles aux Alleghanies, atteignant, sur la frontière de New York, 550 m. à High Point et 453 à Rutherford Hill; le long de l'Hudson, ils se terminent par les escarpements des « Palissades »; près de Sandy Hook, les coteaux Nevisink ont 114 m. de haut. Après le Delaware, qui forme toute la frontière occidentale de l'État, les principaux cours d'eau sont: dans la région septentrionale, le Passaic et le Hackensack, qui finissent dans la baie de Newark, laquelle débouche dans celle de New York; puis le Raritan qui finit en face de l'île des États (Staten Island) et le Great Egg Harbor River qui arrose la plaine côtière et débouche dans les lagunes. Le climat est maritime et doux, sauf sur les hauteurs du Nord; à Trenton, la moyenne annuelle est de + 10°,5; estivale, + 21°,5; hivernale, + 0°,4. La chute d'eau annuelle est d'environ 1.020 millim. Les marécages maritimes du Sud sont seuls malsains.

La population est de 4.444.933 hab. en 1890, dont 720.819 hommes; elle comprend 47.638 gens de couleur, 328.975 natifs de l'étranger. Elle était, en 1702, de 10.000 âmes; en 1790, de 184.139; en 1820, de 277.426; en 1860, de 672.035; en 1880, de 1.431.416. Les principales villes sont Newark, Jersey City, puis Paterson, Amdem, Hoboken, Trenton, Elizabeth, New Brunswick, Orange. Les écoles publiques avaient (en 1890) 4.463 instituteurs et 234.072 élèves; les 5 écoles supérieures, 114 maîtres et 1.354 étudiants. La capitale est Trenton. Le gouverneur est élu par le peuple pour trois ans et non rééligible; le pouvoir législatif se partage entre un sénat de 21 membres et une chambre de 60. Le budget comportait, en 1890, 21 millions de fr. de recettes; la dette globale de l'État, des comtés, communes, districts scolaires, 264 millions. L'État se divise en 21 comtés.

Le sol est de fertilité moyenne, en particulier dans les sables amendés. La culture occupe (en 1890) 800.000 hect. en foin, maïs, avoine, blé, pommes de terre. Les plantations fruitières ont une extrême importance (pommiers, pêchers, etc.); les cultures maraîchères prospèrent. Il existait 87.000 chevaux, 242.000 bœufs, 55.000 moutons, 224.000 pores, produisant 4.183.500 kilogr. de beurre, 11.800 de fromage. Les mines donnent du fer (415.500 t. en 1889), du zinc; on extrait encore de l'argile à potier, des pierres de taille, des ardoises. L'élevage des huitres a produit 16 millions de fr.; la pêche, 5 1/2. L'industrie est active (9.221 établissements, 186.900 ouvriers, produisant 1.893 millions de marchandises). Nul autre État de l'Union ne fait autant de soieries (379.000 broches, 11.724 mé-

tiers, 17.917 ouvriers, 165 millions de produits); la cotonnade occupait 374.000 broches, 3.673 métiers, 5.683 ouvriers produisant 30 millions de marchandises; la laine 86.600 broches, 1.333 métiers, 694 machines à tricoter, produisant 53 millions; le produit des teintureriers était évalué à 33 millions; puis viennent les industries métallurgiques. Les principaux centres sont Newark, Paterson, Jersey City, Trenton, Orange. Le commerce se concentre à New York et Philadelphie; le marché central du New Jersey est Jersey City. Il y avait en 1890 un total de 3.571 kil. de chemins de fer; la flotte de l'État était de 1.078 navires (89.412 tonnes).

L'histoire du New Jersey a été exposée à l'art. **ÉTATS-UNIS**, p. 594. Les colonies hollandaises remontent à 1617-20; celles des Suédois et Finlandais sur le Delaware à 1637, d'où les Hollandais les chassèrent en 1655, pour céder à leur tour la place aux Anglais (1664). Le New Jersey fit partie de la concession octroyée par Charles II au duc d'York, qui la rétrocéda aux lords Berkeley et George Carteret; il revint à la Couronne en 1702 et fut érigé en colonie distincte. Il prit une part active à la guerre de l'Indépendance; les batailles de Princeton (déc. 1776) et de Monmouth (juin 1778) furent gagnées par Washington sur son territoire; l'armée américaine prit ses quartiers d'hiver de 1776-77 à Morristown.

A.-M. B.

BIBL.: COOK, *Geology of New Jersey*, 1868. — RAUM, *History of New Jersey*; Philadelphie, 1880. — Cf. les hist. précédentes de Samuel SMITH (1765), GORDON (1834), MULFORD (1848), etc.

NEW LONDON. Ville des États-Unis (Connecticut), r. dr. du Thames, à 5 kil. de la mer; 13.757 hab. (en 1890). Excellent port défendu par les forts Trumbull et Griswold; chantier de constructions, arsenal fédéral. Pêche. Fondée en 1645, brûlée par le général anglais Arnold en 1781.

NEWMAN (John-Henry), cardinal anglais, né à Londres le 21 févr. 1804, mort à Edgbaston, près Birmingham, le 14 août 1890. Il étudia à Trinity College, Oxford, et devint agrégé d'Oriel College en 1822. En 1828, il fut nommé titulaire de l'Église universitaire de Sainte-Marie d'Oxford. Il était l'un des principaux membres du jeune parti de la nouvelle *haute Église* (V. t. XV, p. 632), qui cherchait une réponse à tous leurs doutes et un remède à tous les maux dans une Église infaillible. C'est Newman qui commença en sept. 1833 à publier le premier des fameux *Tracts for the Times* (V. TRACTARIENS); c'est lui encore qui écrivit le 90^e et dernier de ces opuscules en févr. 1848. Il y soutenait que l'on peut signer les 39 articles de l'Église anglicane, tout en acceptant de cœur le principe du catholicisme romain. Une véritable tempête se déclina alors contre lui et contre ses amis. En 1843, il renonça au revenu qu'il retirait de son titre de Sainte-Marie. Après deux ans de vie solitaire, le 9 oct. 1845, il se fit recevoir dans la communion de l'Église romaine. Un an plus tard, il fut ordonné prêtre à Rome et rentra en Angleterre la veille de Noël 1847, avec la mission d'introduire dans sa patrie l'institution de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri; il en établit le centre à Birmingham et, plus tard, dans la banlieue de cette cité, à Edgbaston. Sa polémique contre un ancien dominicain, Achilli, l'entraîna dans un procès retentissant qu'il perdit en janv. 1853 et qui lui coûta 350.000 fr., payés par une souscription publique. De 1854 à 1858, il fut recteur de l'Université catholique de Dublin, qui ne réussit guère. Il démissionna et créa en 1859, à Edgbaston, une école pour les jeunes gens catholiques des classes supérieures, qui absorba le meilleur de ses forces jusqu'à sa mort, et qui a servi grandement la cause du catholicisme romain en Angleterre. Un échange assez vif de lettres entre Newman et Kingsley provoqua l'apparition de l'*Apologia pro vita sua* (Londres, 1864; nouvelle éd. l'année suivante, sous le titre de *History of my religious opinions*). C'est une analyse pénétrante de quarante-cinq années de vie intime, exposée avec une singulière puissance de dialectique, une des plus remarquables autobio-

graphies. Ce livre valut à son auteur le respect même de la part de ses adversaires. De 1868 à 1884, Newman édita lui-même la plupart de ses écrits en 36 volumes uniformes, le catholique converti réfutant par des notes et des préfaces les opinions de l'anglican d'autrefois. Bien que réputé peu favorable à l'ultramontanisme, Newman se rallia en 1870 au dogme de l'infailibilité. Le 12 mai 1879, Léon XIII le créa cardinal avec exemption du devoir de résidence. Parmi ses œuvres, qui comprennent aussi des cantiques dont quelques-uns sont devenus universellement populaires partout où l'anglais est parlé, il faut citer : *Difficulties of Anglicans* (Londres, 1850, 2 vol.); *Essay in Aid of the Grammar of Assent* (Londres, 1870; dernière éd. en 1894); *The Via media of the Anglican Church* (Londres, 1877). — Les lettres de Newman ont été publiées par Anne Mozley (Londres, 1894) en deux volumes. F.-H. K.

BIBL. : HUTTON, *Life of J.-H. Newman*; Londres, 1891. — F.-W. NEWMAN, *Contributions chiefly to the early history of the late Cardinal Newman*; Londres, 1891. — W.-S. LILLY, dans le *Dictionary of National Biography*, Londres, 1894, t. XL, pp. 340-351, donne une liste complète des écrits de Newman (53 numéros).

NEWMAN (Francis-William), écrivain anglais, né à Londres le 27 juin 1805, frère du précédent. Il étudia à Oxford, voyagea en Orient de 1830 à 1833, puis fut professeur à Bristol à l'Académie de Manchester depuis 1840 et à partir de 1846 à l'Université de Londres. En 1863, il se retira dans la vie privée. Parmi ses nombreuses publications, il faut citer : *History of the Hebrew Monarchy* (Londres, 1847; 3^e éd., 1863); *Lectures on political Economy* (Londres, 1854); *Regal Rome* (Londres, 1852); *Handbook of modern Arabic* (Londres, 1866); *Dictionary of modern Arabic* (Londres, 1874, 2 vol.). Dans ses études religieuses, *Theism* (Londres, 1858); *The soul, its sorrows and aspirations* (Londres, 1849; 8^e éd., 1868); *Life after death* (Londres, 1886; 2^e éd., 1887), il demande, contrairement à son frère, une religion rationnelle et libérale. F.-H. K.

NEWMARKET. Ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 20 kil. E. de Cambridge; 6.243 hab. (en 1894). Centre de l'entraînement hippique anglais et des organisations du Jockey-Club qui y donne huit réunions par an. Le Craven Meeting, au lundi de Pâques, et le Houghton Meeting, en octobre, sont les principales (V. Course, t. XIII, pp. 456 et 457).

BIBL. : HORE, *Hist. of Newmarket and the annals of the turf*; Londres, 1886, 2 vol.

NEW MEXICO (V. NOUVEAU-MEXIQUE).

NEW MILFORD. Ville des Etats-Unis (Connecticut), sur le Housatonic; 3.947 hab. (en 1890). Un des centres du commerce du tabac.

NEW MILLS. Ville d'Angleterre, comté de Derby, sur le Goyt, à 41 kil. S.-E. de Stockport; 6.664 hab. (en 1894). Cotonnades imprimées, fonderie, etc.

NEWMINSTER (V. MORPETH).

NEW PHILADELPHIA. Ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Tuscarawas, bras E. du Muskingum; 4.456 hab. (en 1890). Elle est au centre du bassin houiller et ferrugineux du Tuscarawas.

NEW PLYMOUTH. Ville de Nouvelle-Zélande, île du Nord, ch.-l. de la prov. de Taranaki; 3.350 hab. (en 1894).

NEWPORT. Ville maritime d'Angleterre, au N. du canal de Bristol, à l'embouchure de l'Usk, comprise dans le comté de Monmouth, dont elle fut détachée en 1888 pour être érigée en comté spécial; 54.700 hab. (en 1894). Vieille église normande, ruines d'un château du XI^e siècle, vastes docks, forges, tréfileries, etc. La flotte du port comprenait, en 1894, 89 navires jaugeant 25.300 tonnes. Le cabotage est très actif. Le commerce extérieur représente plus de 60 millions de fr. dont plus des deux tiers d'exportations.

NEWPORT. Ville et ch.-l. de l'île de Wight, située au centre, sur la rivière Medina (navigable); 40.216 hab. (en 1894). Grandes fabriques de biscuit. Au près sont les

ruines du château de *Carisbrooke* où fut détenu Charles I^{er} (1648).

NEWPORT. Ville des Etats-Unis, l'une des deux cap. de l'Etat de Rhode Island, sur la côte O. de l'île de ce nom, dans la baie Narraganset; 19.437 hab. (en 1890). C'est la plage balnéaire la plus élégante des Etats-Unis, bordée de magnifiques villas, avec le parc Touro et la Tour ronde probablement construite au XVII^e siècle, mais que certains font remonter aux Normands du XI^e. Le port est sûr et défendu par deux forts.

NEWPORT. Ville des Etats-Unis (Kentucky), r. g. de l'Ohio, en face de Cincinnati, reliée à Covington par un pont suspendu (*Licking*); 24.948 hab. (en 1890). Fonderies, forges, aciéries, poélerie.

NEWPORT NEWS. Ville maritime des Etats-Unis (Virginie); 4.449 hab. (en 1890). Port largement aménagé avec ses puissants élévateurs de grains, ses docks de charbon, ses chantiers de constructions navales, une cale sèche de 185 m. de long.

NEWPORT PAGNELL. Ville d'Angleterre, comté et à 24 kil. O. de Buckingham, sur l'Ouse; 3.788 hab. (en 1891). Papeterie, dentelle. Berceau de la famille Paganell.

NEW PROVIDENCE. L'une des îles *Bahamas* (V. ce mot); 218 kil. q.; 12.000 hab. Elle renferme l'excellent port de Nassau, ch.-l. de l'archipel.

NEWQUAY. Station balnéaire d'Angleterre, comté de Cornouailles, à l'O. de la baie Watergate. — Une autre plage du même nom se trouve sur la baie de Cardigan (pays de Galles).

NEW ROCHELLE. Ville des Etats-Unis (New York), île de Long Island; 8.247 hab. (en 1890). Nombreuses fabriques. Fondée en 1671 par des huguenots français.

NEW ROSS. Ville d'Irlande, comtés de Kilkenny et Wexford, sur le Barrow, à 30 kil. de l'embouchure; 5.847 hab. (en 1894). Les navires de 800 tonnes peuvent y accéder. Distilleries.

NEWRY. Ville d'Irlande, comtés d'Armagh et Down; 42.964 hab. (en 1894). Sise dans le pittoresque val du Newry, tributaire de la baie de Carlingford et une au lac Neagh par un canal. Résidence de l'évêque catholique de Dromore. Toiles, instruments agricoles, cuirs. Carrières de granite. Les navires s'arrêtent à *Warrenpoint*, à 40 kil. en aval; les petits remontent jusqu'à Newry, dont l'importation étrangère dépasse 3.250.000 fr.

NEWSKI (Saint Alexandre), prince moscovite (V. ALEXANDRE NEWSKI, t. II, p. 414).

NEWSTEAD ABBEY. Ancienne abbaye d'augustins, en Angleterre, comté et à 47 kil. N. de Nottingham, au bord de la forêt de Sherwood, fondée en 1170, sécularisée en 1540, longtemps possédée par les Byron.

BIBL. : IRVING, *Abbotsford and Newstead Abbey*; Londres, 1835.

NEWTON. Nom de plusieurs villes des Etats-Unis : 1^o Massachusetts, sur le Charles River, à 13 kil. O. de Boston dont elle est un faubourg; 24.379 hab. (en 1890); cotonnades, toiles, soieries, papier, machines, voitures; — 2^o Kansas, au N. de Wichita; 5.605 hab.; briqueteries, instruments agricoles, marché agricole; — 3^o New Jersey, à l'O. de New York; 3.000 hab.; cordonnerie; centre d'un district minier et agricole.

NEWTON ABBOT. Ville d'Angleterre, comté de Devon, à 20 kil. S. d'Exeter; 40.094 hab. (en 1894). Ateliers de chemin de fer.

NEWTON HEAT. Ancien faubourg de Manchester, auquel il fut incorporé en 1888.

NEWTON-IN-MAKERFIELD. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 8 kil. N. de Warrington; 12.864 hab. (en 1894). Fonderies, raffineries de sucre, papeteries. Grands ateliers du chem. de fer du Nord-Ouest.

NEWTON (John), mathématicien et astronome anglais, né à Oundle (Northamptonshire) en 1622, mort à Ross

(Herefordshire) le 25 déc. 1678. Il fut chapelain de Charles II (1661) et recteur de Ross. Il a beaucoup contribué à la diffusion de la notation décimale et de la méthode logarithmique. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Institutio mathematica* (Londres, 1654) ; *Astronomia britannica* (Londres, 1656) ; *The Scale of Interest* (Londres, 1668).

NEWTON (Sir Isaac), l'un des plus grands génies des temps modernes, né à Whoolstorpe, dans le Lincolnshire, le 25 déc. 1642 (nouv. st. : 5 janv. 1643), mort à Londres le 20 mars 1726 (nouv. st. : 31 mars 1727).

I. BIOGRAPHIE. — Son père, John Newton, d'origine probablement écossaise, cultivait la terre de Whoolstorpe, qui était, depuis près de trois siècles, la propriété de sa famille. Lorsqu'il mourut, le petit Isaac, né avant terme comme Kepler, et, comme lui, de constitution très chétive, était à peine âgé de quelques mois. Sa mère, Anne Ayscough, se remarria, alors qu'il venait d'entrer dans sa troisième année, avec Barnabas Smyth, recteur de Northwitham, et le confia aux soins de sa grand'mère, qui l'envoya aux petites écoles des hameaux voisins de Whoolstorpe. A douze ans, il fut mis à l'école publique de Grantham, la ville la plus proche. Il n'y resta que trois ans. Il se montra, du reste, au début, assez mauvais élève, ne donnant un peu d'attention qu'aux mathématiques et absorbé surtout dans la construction de petits ouvrages de mécanique : une clepsydre, un cadran solaire, une voiturette mue avec les bras, un moulin que faisait tourner, à défaut de vent, une souris nourrie par la farine qu'elle produisait. Il s'exerçait aussi au dessin et même à la peinture, et les murs de la petite chambre qu'il occupait chez l'apothicaire de la ville, le Dr Clark, étaient couverts de ses compositions. C'est également chez cet hôte qu'il connut M^{lle} Stora, plus tard M^{me} Vincent, à qui il garda, après avoir nourri pour elle une passion enfantine, une amitié de toute sa vie. Rappelé en 1657 auprès de sa mère, qui était devenue veuve une seconde fois et s'était réinstallée dans la ferme de Whoolstorpe, il montra moins de goût encore pour les travaux agricoles que pour le latin ; en revanche, il s'enfonça dans la lecture d'ouvrages de mathématiques et de physique, qu'il avait empruntés à l'apothicaire, et, sur le conseil d'un de ses oncles, qui l'avait surpris en train de résoudre, derrière une haie, un problème de géométrie, sa mère le renvoya en 1659 à l'école de Grantham, d'où il passa, en juin 1664, au Trinity College de Cambridge. Il eut le bonheur d'y compter parmi ses maîtres un des premiers mathématiciens du siècle, Barrow, et, d'après ses indications, il se familiarisa successivement, afin de mieux suivre ses leçons, avec la *Logique* de Sanderson, l'*Optique* de Kepler, la *Géométrie* de Descartes, l'*Arithmétique des infinis* de Wallis. Il s'appliquait d'ailleurs, au fur et à mesure, à rechercher ce qui lui paraissait susceptible d'être perfectionné et il fut ainsi conduit, dès cette époque, à plusieurs importantes découvertes, généralisant notamment la formule célèbre du développement en séries, qui a gardé, bien que connue avant lui, le nom de *binôme de Newton*, et posant les premiers fondements de la *méthode des fluxions* ; il consigna même les résultats de ces travaux dans un écrit intitulé *De Analysi per æquationes numero terminorum infinitas* ; mais sa modestie et peut-être aussi le dessein, déjà conçu, d'employer ses calculs à la détermination des grandes lois naturelles, lui firent ne confier son manuscrit pour la première fois qu'à Barrow, en 1668 ; Collins en prit une copie et il ne fut imprimé que quarante-trois ans plus tard, en 1711. En janv. 1665, Newton fut reçu bachelier ; quelques mois plus tard, Barrow ne le classa que second dans un concours à une place d'agrégé, et, au commencement d'août, une épidémie ayant subitement sévi dans l'université, il se trouva licencié avec tous ses camarades et demeura, jusqu'à l'automne suivant, à Whoolstorpe. C'est durant l'une des longues heures de recueillement que lui procura cette calme retraite que se place la jolie anecdote si souvent contée. D'après Voltaire, qui tenait le récit de M^{me} Conduitt, nièce de Newton, l'illustre astronome était assis dans son verger, au clair de lune, lorsqu'une pomme vint à tomber devant lui, et ce simple fait, en l'amenant à réfléchir sur la nature de la force singulière qui entraîne les corps proches de la terre vers son centre, alors que la lune, au contraire, ne tombe pas, lui aurait suggéré la première idée des lois de la gravitation. Le pommier, qui aurait si providentiellement contribué à faire pénétrer le mystère de la mécanique céleste, a été longtemps en Angleterre l'objet d'un véritable culte, et, depuis qu'un ouragan l'a brisé, en 1826, on montre aux touristes une chaise faite avec les débris de son tronc. Malheureusement pour sa gloire, l'authenticité de l'histoire est moins que certaine. Il paraît seulement acquis qu'à son retour à Cambridge, en 1666, Newton possédait déjà le germe de son immortelle découverte, qu'il avait même commencé à vérifier par le calcul quelques-unes de ses conséquences, mais qu'égaré par la valeur inexacte alors attribuée au rayon terrestre et redoutant d'avoir commis quelque erreur, il ne s'ouvrit cette fois encore à personne de ce qu'il venait de trouver, non plus que des diverses autres propositions nouvelles, également très importantes, touchant principalement à la réfraction de la lumière à travers les prismes. En 1667 et en 1668, il prit ses derniers grades universitaires. Presque aussitôt, Barrow, qui désirait se consacrer à la théologie et à qui il venait de communiquer, ému par la publication de la *Logarithmotechnia* de Mercator, le manuscrit de son *De Analysi*, se démit de sa chaire de mathématiques à condition qu'il l'aurait pour successeur. Il y fut effectivement nommé (1669), et durant tout le temps qu'il l'occupa, il ne s'éloigna jamais de Cambridge qu'un mois par an, à l'époque des vacances. En 1671, il exécuta de ses propres mains le télescope à réflexion qui porte son nom et, bien qu'il n'eût guère alors d'autre titre connu à la célébrité que cet instrument peu différent de celui antérieurement décrit par Gregory, il fut élu, le 14 janv. suivant, membre de la Société royale de Londres, sur la proposition de Sethward, évêque de Salisbury. Il avait alors vingt-neuf ans et, en réalité, les trois grandes découvertes qui ont fait la gloire de sa vie, la méthode des fluxions, la théorie de la gravitation universelle et la décomposition de la lumière, étaient nées depuis cinq ans déjà dans son esprit, en quelque sorte toutes en même temps. En 1673, il fut engagé, à propos de ses recherches sur la lumière, dans de vives discussions avec Hooke et Huygens ; il offrit même, un instant, sa démission de membre de la Société royale, mais elle ne fut pas acceptée et, le 9 déc. 1673, il communiqua sur la question un dernier mémoire, qui fut le complément de ses travaux d'optique. Pendant les vingt années qui suivirent, on ne trouve plus, dans les *Philosophical Transactions*, aucun mémoire de Newton. Il eut pourtant en 1679 un nouveau démêlé avec Hooke, devenu secrétaire de la Société, celui-ci soutenant que la courbe parcourue par un corps tombant du haut d'une tour élevée est une ellipse, alors que lui-même était convaincu que ce devait être une spirale. Vers le même temps, Jacques II ayant voulu imposer à l'Université de Cambridge la réception d'un moine bénédictin à la maîtrise ès arts, sans l'astreindre au serment d'allégeance, Newton fut envoyé à Londres avec quelques-uns de ses collègues pour y défendre devant la haute cour de justice les privilèges universitaires. L'ambassade eut un plein succès et, quelques années plus tard, en 1688, pour témoigner à ses délégués sa reconnaissance, l'Université élut celui qui était devenu le plus illustre d'entre eux, Newton, député au Parlement. Mais il s'y trouva comme désorienté, bien qu'il en suivit les débats avec assiduité, et il n'y prit jamais, au dire de ses contemporains, qu'une fois la parole, pour prier un huissier de fermer une fenêtre.

Il n'avait plus besoin du reste, pour conquérir la célé-

brité, des triomphes de la politique. Un jour du mois de juin 1682, comme il était arrivé l'un des premiers au local de la Société royale, il entendit parler des résultats obtenus par Picard dans la mesure d'un degré du méridien. Il en prit note et, de retour chez lui, il se hâta de refaire, sur ces nouvelles données, ses calculs de 1666. Cette fois, la longueur du rayon terrestre était exacte, et la loi qu'il avait découverte seize ans auparavant, mais qu'il n'avait pu considérer jusque-là, faute de l'avoir pu vérifier, que comme une « hypothèse », se trouva à l'instant, et de la façon la plus inattendue, de tous points confirmée. Son émotion fut vive. Il dut confier à un de ses amis le soin d'achever ses calculs, puis, le calme revenu, il s'assura que la démonstration, qu'il n'avait faite que pour la terre et la lune, s'appliquait aussi exactement aux autres mondes planétaires, qu'en un mot sa loi était universelle. Il travailla pendant quatre ans, presque sans relâche, à en rechercher et à en discuter toutes les conséquences, et ce ne fut qu'en 1686, dans l'immortel ouvrage qui a pour titre : *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, et dont il fit présenter le manuscrit, le 28 avr., à la Société royale, qu'il dévoila publiquement, pour la première fois, sa doctrine de l'attraction universelle. Le livre, imprimé aux frais de la Société, fut d'ailleurs très froidement accueilli sur le continent, où la philosophie cartésienne régnait en souveraine ; Leibniz, surtout, se posa en adversaire irréductible des idées newtoniennes ; Huygens consentit à leur faire crédit, mais seulement pour les astres, rejetant la gravitation de molécule à molécule ; quant à Maupertuis et à Voltaire, qui s'employèrent de tous leurs efforts à faire triompher la nouvelle doctrine, ils furent traités, en France, de mauvais patriotes. En Angleterre, au contraire, Newton se vit comblé aussitôt d'honneurs et de richesses. Nous l'avons vu élire, en 1688, au Parlement. En 1694, l'un de ses anciens élèves, Charles Montagne, devenu chancelier de l'Échiquier sous le nom de lord Halifax, le fit nommer contrôleur de la Monnaie, et en 1699 il en devint directeur, aux appointements annuels de plus de 30.000 fr. Il se trouva tiré ainsi de la gêne pécuniaire qui l'avait mis dans la nécessité de demander, en 1674, à la Société royale de le dispenser de la cotisation hebdomadaire de 1 schelling imposée à tous ses membres, et il se fit tout de suite suppléer dans sa chaire du Trinity College, dont il se démit définitivement trois ans plus tard. La même année 1699, l'Académie des sciences de Paris le comprit parmi ses huit premiers associés étrangers ; en 1704, il fut réélu à la Chambre des communes, où d'ailleurs il ne cessa de jouer le même rôle effacé ; le 30 nov. 1703, la Société royale le choisit comme président et elle continua pendant vingt-cinq années consécutives, jusqu'à sa mort, à lui déférer cette fonction ; enfin, en 1705, la reine Anne le fit baronnet. Il ne faudrait pas croire cependant qu'il conserva jusqu'au bout, comme l'ont avancé quelques-uns de ses biographes, toute son activité et l'intégrité de ses facultés mentales. On constate, au contraire, dès sa quarante-septième ou sa quarante-huitième année, un grand ralentissement, pour ne pas dire un arrêt presque complet, dans sa production scientifique, et, vers cette époque, sa santé, qui avait toujours été assez délicate, commença à s'altérer sérieusement. Il se plaint lui-même, dans ses lettres, de manque d'appétit et d'insomnie, et en 1692 il tomba, le fait est aujourd'hui avéré, en démence complète, soit par suite d'un excès de travail, soit par la douleur qu'il ressentit de voir son laboratoire de chimie et plusieurs manuscrits consumés dans un incendie. Dix-huit mois de soins dévoués lui rendirent la raison et avec elle la santé, qui fut désormais excellente. Mais la source de son génie était tarie et, si l'on en excepte sa solution du problème de la brachistochrone (1696) et un projet d'instrument de réflexion pour les observations nautiques (1700), il ne donna plus par la suite aucun travail vraiment nouveau sur aucune

partie des sciences, se contentant de divulguer ceux qu'il avait composés longtemps auparavant ou de les compléter à l'aide de développements tirés presque toujours d'expériences et d'observations précédemment faites. En 1703, Hooke, dont il redoutait les tracasseries envieuses, étant mort, il s'occupa de faire paraître son *Optique*, et il en donna, en 1704, la première édition en anglais. Il y joignit des dissertations analytiques : *De Quadratura curvarum* et *Enumeratio linearum tertii ordinis*, qui contenaient, la première l'exposition de la méthode des fluxions et son application aux quadratures des courbes, la seconde une classification des courbes du troisième ordre. En 1707, G. Whiston, qui l'avait remplacé dans sa chaire de Cambridge, publia, à son insu, dit-on, son *Arithmetica universalis*, qui n'était que le texte de ses leçons d'algèbre et dont il donna lui-même, en 1722, une seconde édition, beaucoup plus complète. En 1714 parurent sa *Methodus differentialis* pour la détermination de la courbe du genre parabolique passant par un nombre donné de points, et le premier travail de sa jeunesse, le *De Analysisi*. Quant à la *Méthode des fluxions* et aux *Leçons d'optique*, elles ne virent le jour qu'après sa mort.

On ne sait pas au juste à partir de quelle date il commença à s'occuper de chronologie ancienne et de critique sacrée. D'après une lettre écrite à Locke, il semble qu'il songeait déjà en 1690 à commenter Daniel. Il ne parut rien, en tout cas, de ces derniers travaux que dans les années qui précédèrent immédiatement sa mort. Sa vieillesse avait été, au surplus, presque tout entière remplie par sa querelle célèbre avec Leibniz au sujet de l'invention de l'analyse infinitésimale. Tous les incidents s'en trouvent retracés dans l'article consacré à l'illustre auteur de la *Nova methodus pro minimis et maximis*, et nous n'en entreprendrons pas à nouveau le récit (V. LEIBNIZ, t. XXI, p. 4473). Qu'il suffise de rappeler qu'engagée en 1699 par Fatio de Duillier, ami de Newton, elle prit toute son acuité en 1704 à la suite de la publication de la dissertation *De Quadratura curvarum* et que, dans ce débat à tous égards regrettable, où, de part et d'autre, les torts furent grands, Newton n'eut pas, à beaucoup près, le plus beau rôle. Son animosité ne fut même pas calmée par la mort de son rival (1716) et, dès qu'il l'eut apprise, il fit imprimer de lui deux lettres manuscrites remontant à l'année précédente, en les accompagnant d'une réfutation fort amère. Six ans après, il fit donner une nouvelle édition du *Commercium epistolicum*, rapport très partial du tribunal arbitral que la Société royale avait autrefois chargé de régler la querelle, et il la fit accompagner d'une préface, plus partielle encore, qui serait son œuvre. Il est, du reste, assez difficile de porter un jugement précis sur le caractère de Newton. À certains égards, il ne peut qu'être admiré : il était de goûts simples tout en observant à Londres le train de maison que comportait sa position ; il avait l'âme généreuse et sa bourse était ouverte pour tous, parents et amis ; enfin, il semble qu'on ne puisse lui contester, comme savant, une réserve et une modestie très rares à l'époque, alors qu'il était en possession de si merveilleuses « découvertes et qu'il se faisait violemment pour les révéler. Il avait, du reste, coutume de dire, en parlant de lui, qu'il n'était qu'un enfant occupé à ramasser des cailloux sur le bord de la mer, tandis que le grand océan de la vérité s'étendait inexploré devant lui. » Mais on ne sait alors comment expliquer la conduite qu'il tint, non seulement à l'égard de Leibniz, mais aussi vis-à-vis de Flammsteed, dont il s'appropriâ diverses observations, et, en général, de tous les savants avec lesquels il se trouva en rivalité, et l'on a été amené à se demander si cette réserve et cette modestie, tant célébrées, n'étaient pas tout simplement de la timidité ou encore de l'appréhension. C'était l'opinion de G. Whiston, son successeur à Cambridge et l'éditeur de son *Arithmétique universelle*. « Newton, dit-il quelque part, était du caractère le plus craintif, le plus cauteleux et le plus soupçonneux que j'aie jamais

rencontré, et je n'eusse osé publier, lui vivant, ma réfutation de sa *Chronologie*, car, comme je le connaissais, j'aurais redouté qu'il ne me tuât. » Au physique, l'auteur des *Principia* était de taille moyenne, avait une physionomie agréable, l'œil vif et perçant, la chevelure abondante. Il parlait peu et sans attrait, presque toujours plongé dans de profondes méditations, et sa distraction est restée proverbiale. Enfin, il était très pieux et d'une austérité poussée, a-t-on prétendu, jusqu'à la continence la plus absolue. Nous avons vu qu'après la crise de sa cinquantième année la santé lui était revenue, beaucoup plus florissante que dans sa jeunesse. Elle se maintint assez égale jusque vers sa quatre-vingtième année, où il commença à souffrir d'une incontenance d'urine, et il ne s'alita que durant les vingt derniers jours de sa vie. Il mourut de la pierre à Kensington (auj. Londres) dans sa quatre-vingt-cinquième année. Il ne s'était jamais marié et il laissa à ses neveux et nièces toutes ses économies, environ 800.000 fr. On lui fit des funérailles splendides et il fut inhumé à l'abbaye de Westminster. Un magnifique mausolée, où il est représenté couché et accoudé sur ses écrits, lui a été élevé en 1731, dans la partie la plus apparente de l'abbaye, aux frais de sa famille et du trésor. Il a deux autres statues : l'une en marbre, due au ciseau de Roubiliac, devant la chapelle du Trinity College, à Cambridge (1755); l'autre, colossale, en bronze, dans Saint-Peter's Hill, à Grantham (1858). La Société royale conserve pieusement le manuscrit des *Principia*, tout entier de sa main, le cadran solaire qu'il construisit étant enfant et son télescope réflecteur.

II. L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE. — Venu le dernier parmi les fondateurs de l'astronomie moderne, après Copernic, Tycho Brahé, Kepler et Galilée, Newton s'est en quelque sorte élevé au-dessus d'eux : il a révélé et en même temps il a démontré de façon éclatante la loi de la gravitation universelle, la plus haute conception et la généralisation la plus vaste à laquelle la science soit encore parvenue; il a créé la physique mathématique et l'astronomie physique. A l'art. *Attraction*, t. IV, p. 527, on a exposé tout au long les circonstances de son admirable découverte; on en a montré les conséquences et on a indiqué comment il en avait lui-même tout de suite déduit l'explication de phénomènes astronomiques qui n'avaient été jusque-là que constatés : précession des équinoxes, aplatissement polaire, nutation, marées, etc. L'ouvrage qui recèle tant de vérités nouvelles, les *Principia*, se divise en trois livres. Il débute par une préface où Newton, après avoir annoncé qu'il va rompre avec les subtilités de la scolastique et appliquer à l'étude des phénomènes naturels le calcul mathématique, formule, à l'exemple des géomètres, une série de définitions et d'axiomes touchant la matière et le mouvement. Les deux premiers livres, qui reproduisent, sauf quelques additions, un écrit destiné d'abord à paraître seul sous le titre *De motu corporum*, traitent, d'une manière générale, des mouvements rectilignes et curvilignes des corps sphériques ou non sphériques dans des sections coniques, excentriques ou concentriques. Onze lemmes font d'abord connaître la méthode géométrique que va employer l'auteur; puis vient, à la suite de ce préliminaire, qui forme la première section, une démonstration très simple du théorème des aires dans tous les cas de variation de la force centrale, et le livre I^{er}, qui est à lui seul une merveille, se ferme, en matière de conclusion, sur cette proposition, amenée de façon magistrale : la trajectoire que décrit un mobile attiré vers un centre fixe en raison inverse du carré de la distance est une conique. Le livre II, de moindre intérêt, s'occupe à peu près exclusivement des mouvements dans les milieux résistants. Le livre III, qui est le couronnement de l'œuvre, a pour titre *De mundi systemate*. Newton y pose d'abord quatre règles, les *regule philosophandi*, qui doivent guider, d'après lui, toute investigation dans le domaine des sciences physiques (V. ci-dessous, page 1018); il applique ensuite au système du monde les principes énon-

cés dans le livre I^{er}, établit la loi de la gravitation universelle, avec les diverses conséquences que nous avons signalées, jette même en partie les bases de la théorie des comètes et termine par une diatribe fort juste, à la vérité, mais en somme inutile, contre les tourbillons de Descartes. Nous avons vu dans la biographie de Newton que sa « philosophie » eut quelque peine à prévaloir, en France surtout, où le cartésianisme avait de profondes racines. Les partisans de Newton se divisèrent eux-mêmes assez longtemps en deux sectes : les *newtonistes*, qui s'étaient imposé comme loi de marcher exactement dans les traces du maître, de ne pas aller plus loin que lui, et les *newtoniens*, qui, tout en proclamant la vérité de la nouvelle doctrine, en recherchaient des applications nouvelles.

Quoique moins redevable à Newton que la mécanique céleste, l'optique a fait aussi, grâce à lui, un grand pas. Non qu'il soit l'auteur véritable, comme on le considère souvent, de la théorie de l'émission, proposée bien antérieurement et remplacée, du reste, depuis longtemps par celle des ondulations : il l'a seulement considérablement développée et a expliqué par elle tous les faits alors connus (V. *Lumière*, t. XXII, p. 754); mais il a, le premier, analysé la lumière; le premier, il a montré, à la suite d'expériences conduites avec une habileté et avec une sagacité incomparables, qu'elle n'est pas une substance simple et homogène, qu'elle est composée, au contraire, de rayons d'inégale réfrangibilité, qu'en elle et en elle seule réside la cause de la couleur, qu'en effet les corps qui nous paraissent colorés jouissent simplement de la propriété d'absorber les rayons lumineux qui ne sont pas de leur couleur et de diffuser les autres (V. *Couleur*, t. XIII, p. 44). Cette partie des travaux de Newton sur la lumière se trouve consignée dans le livre I^{er} de son *Optics*; ils avaient été communiqués à la Société royale en 1672 et en 1673, dans des mémoires séparés. Les livres II et III du même ouvrage traitent des phénomènes de coloration qui s'observent dans les lames minces et que l'on obtient également dans les plaques épaisses en les présentant de façon convenable à la lumière incidente. Newton a le tort de ne pas citer, à leur propos, Hooke, qui avait fait naître avant lui des anneaux colorés entre deux lentilles superposées et qui avait donné une théorie de leur formation devant nécessairement conduire aux quatre lois expérimentales énoncées dans le livre II : loi des diamètres, loi de l'inclinaison, loi des indices, loi de la dispersion (V. *Anneau*, t. III, p. 39). En outre, le livre II contient — et aussi le livre III, où il est plus particulièrement question des phénomènes de la diffraction — un nombre relativement considérable d'erreurs graves, dont quelques-unes sont d'autant plus difficilement explicables qu'elles portent sur des points ayant déjà été l'objet de découvertes antérieures. C'est également dans l'*Optics* que se trouve le passage si souvent cité où Newton considère le diamant, auquel il a reconnu, comme au camphre, à l'huile et à l'essence de térébenthine, un pouvoir réfringent beaucoup plus considérable que sa densité ne le comporte, comme une substance coagulée, comme un corps combustible; or, l'*Optics* n'a paru qu'en 1704 et dès 1694 l'académie del Cimento, dont il ne pouvait ignorer les expériences, avait brûlé du diamant devant les grands-ducs de Toscane.

La troisième grande découverte de Newton, la première, vraisemblablement, dans l'ordre chronologique, est du domaine de l'analyse mathématique : c'est le calcul des fluxions, qui réduisait en algorithme pratique l'analyse infinitésimale. A peu près en même temps, Leibniz imaginait le calcul différentiel, autre algorithme remplissant le même but : d'où entre ces deux puissants génies et entre leurs partisans respectifs la lutte si passionnée à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui ne permit de longtemps, tant les esprits étaient surexcités, de faire la part de chacun. Aujourd'hui la discussion est close et il paraît bien établi que Newton et Leibniz ont créé de toutes pièces, sans qu'aucun des deux eût connaissance des travaux de l'autre, le premier, le calcul des fluxions, auquel il fut

conduit par sa généralisation du développement en séries connu sous le nom de *binôme de Newton*; le second, le calcul différentiel, qui a sa base dans la considération des infiniment petits et qui a été, d'ailleurs, par la suite universellement préféré (V. DIFFÉRENTIEL, FLUXION, LEIBNIZ). Les autres travaux mathématiques de Newton offrent un intérêt de beaucoup inférieur. Ce sont, en effet, pour la plupart, des méthodes d'une application toute particulière, créées qu'elles ont été pour la solution des grands problèmes de la mécanique céleste et de l'optique. Il convient cependant de réserver une mention spéciale aux deux opuscules publiés à la suite de l'*Optics* : le *Tractatus de quadratura curvarum*, où Newton fait l'application de sa formule du binôme dans le cas d'un exposant quelconque; l'*Enumeratio linearum tertii ordinis*, où il fait voir dans l'équation du troisième degré 72 espèces différentes de courbes et qui se termine par cette prodigieuse assertion, entièrement vérifiée depuis : « De même que le cercle donne par son ombre toutes les courbes du second degré, de même les cinq paraboles divergentes donnent par leur ombre toutes les autres courbes du troisième degré. »

Nous avons vu que Newton avait, dans sa jeunesse, construit de ses mains un télescope catadioptrique (V. TÉLESCOPE) et que, plus tard, il avait donné le plan d'un cercle de réflexion. Il se livra aussi à des expériences de laboratoire, et dans un mémoire anonyme inséré aux *Philosophical Transactions* (1704) sous le titre *Scala caloris*, indiqua, outre une méthode pour rendre les thermomètres comparables, la loi du refroidissement des corps solides à des températures modérées. L'alchimie le préoccupa aussi sans que toutefois ses recherches sur la transmutation des métaux paraissent l'avoir conduit à d'autres découvertes qu'à celle d'un nouvel alliage propre à la fabrication des miroirs métalliques. Enfin, il se révéla dans ses fonctions de directeur de la Monnaie, en même temps qu'un administrateur habile, un financier de grande valeur; il dressa en effet, pour préparer la refonte générale des pièces d'or et d'argent, qu'il conduisit avec beaucoup de succès, d'excellentes tables comparatives des monnaies anglaises et étrangères, et il composa un rapport sur le monnayage, où les bimétallistes ont prétendu trouver un argument en faveur de leur doctrine. Quant à ses travaux sur la chronologie, il ne les avait pas destinés à la publicité, et ce fut contre sa volonté que la princesse de Galles, à qui il en avait confié un résumé, le livra à l'imprimerie. Il n'avait traité d'ailleurs que la chronologie de l'histoire ancienne profane, faisant partir celle-ci de l'année 4125 av. J.-C. pour se terminer en 334 et plaçant vers 870 la composition des poèmes d'Homère et d'Hésiode. « On ne peut, dit Delambre, tirer aucune sorte de conséquence de cet amas grossier d'erreurs et d'incompatibilités. »

LÉON SAGNET.

III. NEWTON PHILOSOPHE ET THÉOLOGIEN. — Un génie aussi puissant, aussi compréhensif que celui de Newton ne pouvait se désintéresser des problèmes qui dominent la science de la nature et à la solution desquels cette science demeure, en fin de compte, suspendue. Loin de là, ils lui furent sans cesse présents et nous avons de lui des affirmations précises que, lorsqu'il procédait à ses plus admirables découvertes il ne les perdait point pour cela du regard. Même il est à remarquer que ses méditations sur la philosophie pure ne se poursuivaient pas à part et indépendamment de ses recherches dans l'ordre de la philosophie naturelle (c'est de ce terme ou du mot encore plus elliptique de *philosophie* qu'il désigne, à l'exemple de Bacon, le système des lois les plus générales du monde physique). Pour son esprit, avide d'unité, les deux sphères n'en faisaient qu'une seule et la théologie rationnelle constituait simplement la plus haute des synthèses à laquelle la pensée du savant fût en possession de parvenir. Aussi les aperçus métaphysiques ne font-ils point défaut dans les grands ouvrages techniques où il a exposé ses découvertes. Le livre III des *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* est, à cet égard, particulièrement précieux. Son

livre, *Optics*, pourrait également, à ce même point de vue, être consulté avec fruit.

Descartes, dans ce *Discours de la Méthode* qui formait l'introduction à ses premiers grands écrits mathématiques, avait énoncé les règles générales qu'il s'était à lui-même tracées et grâce auxquelles, parti du doute, puis muni d'un irréfragable critérium de certitude, il avait été conduit aux plus importantes vérités. Newton n'a pas écrit un discours de ce genre et les *Lemmes* sur lesquels s'ouvrent les *Principia* nous jettent, dès l'abord, en pleine mathématique. Lui-même d'ailleurs a pris soin de faire l'observation que, dans les deux premiers livres de son ouvrage, il avait traité plutôt en mathématicien qu'en physicien les principes de « la philosophie naturelle ». C'est dans le troisième livre de cet ouvrage que, soutenu par « ces principes mathématiques », il entreprend d'« expliquer le système général du monde ». Mais, avant de procéder à l'exposition de ce système, Newton formule les *regles qu'il faut suivre dans l'étude de la physique*. La méthodologie qu'elles constituent est assurément un peu courte et d'un objet trop limité. Elles n'en sont pas moins singulièrement instructives sur la nature de la certitude scientifique telle que la concevait ce grand esprit et sur les seules voies par lui admises comme capables d'y conduire.

Ces règles sont au nombre de quatre : 1° « Il ne faut admettre de causes que celles qui sont nécessaires pour expliquer les phénomènes. » 2° « Les effets du même genre doivent toujours être attribués, autant qu'il est possible, à la même cause. » 3° « Les qualités des corps qui ne sont susceptibles ni d'augmentation ni de diminution, et qui appartiennent à tous les corps sur lesquels on peut faire des expériences, doivent être regardées comme appartenant à tous les corps en général. » 4° « Dans la philosophie expérimentale, les propositions tirées par induction des phénomènes doivent être regardées, malgré les hypothèses contraires, comme exactement ou à peu près vraies, jusqu'à ce que quelques autres phénomènes les confirment entièrement ou fassent voir qu'elles sont sujettes à des exceptions. » De ces quatre règles, les deux premières supposent cette arrière-pensée métaphysique qu'Aristote énonçait contre Speusippe : que la nature n'est pas un mauvais poème, formé d'épisodes plus ou moins heureusement assemblés. « Elle ne fait rien en vain, » déclare, avec l'antiquité, Newton, et cette vue d'une activité informatrice, une en son cours, simple en ses moyens, économe de ses lois, présidera, en effet, à sa physique générale. Les deux autres règles dont Newton nous présente la gravitation universelle comme une application remarquable, que sont-elles sinon l'affirmation du droit de l'esprit humain à induire et la justification de cette méthode expérimentale dont Bacon de Vérulam avait dans son *Novum organum* écrit la théorie? L'induction, ou plutôt l'interprétation de la nature, selon son expression favorite, lord Bacon annonçait qu'elle enfanterait des prodiges. Newton reprit la promesse; il fit mieux encore : il la remplit.

Il importe de remarquer ces mots de la quatrième règle : *malgré les hypothèses contraires*. A bien des reprises, dans ses écrits, Newton a témoigné de son dédain pour les hypothèses. Et, à la dernière page de ses *Principes*, nous lisons ce passage dont les premiers mots ont été si souvent cités : « ... Je n'imagine point des hypothèses (*hypotheses non fingo*). Car tout ce qui ne se déduit point des phénomènes est une hypothèse; et les hypothèses, soit métaphysiques, soit physiques, soit mécaniques, soit celles des qualités occultes, ne doivent pas être reçues dans la philosophie expérimentale. » Ce qu'il appelle de ce nom par lui méprisé, ce sont donc les conceptions arbitraires de l'esprit, arrêtées à priori et imposées par une sorte de violence à la nature, dont elles ne reproduisent en rien l'ordre réel et permanent. Mais des lois présumées, dès lors que l'observation et l'analyse des phénomènes ont conduit à les dégager, si restreint que soit encore le domaine où se trouveraient compris les faits qui les ont suggérées, n'ont rien qui per-

mette de les assimiler à des hypothèses au sens que nous venons de dire. Loin de là : elles donnent lieu aux plus légitimes des certitudes et, selon toutes probabilités, l'auteur des *Principes* estimait que la même méthode qui lui avait apporté ses belles découvertes physiques était celle aussi qu'il fallait suivre pour s'élever aux vérités les plus hautes de la religion et de la morale.

Cette religion, indépendamment de toute révélation miraculeuse particulière, la raison à elle seule, en dégageant du spectacle de l'univers les leçons que ce spectacle comporte, réussirait à en fonder le principe. Ici encore, c'est donc des phénomènes qu'il faut partir pour aller jusqu'à cette suprême existence qui en consomme l'unité. La découverte de Dieu, pourrait-on dire sans forcer, ce semble, les intentions de ce grand penseur, apparaîtrait ainsi comme le chef-d'œuvre de la méthode expérimentale. Il faut lire cet éloquent *Scholæ général* qui termine le troisième livre des *Principes*. On y verra par quelle dialectique ascensionnelle, toute pénétrée, comme à eu raison de le dire M. de Rémusat, de téléologie, l'auteur monte jusqu'à Dieu créateur et ordonnateur. « Cet admirable arrangement du soleil, des planètes et des comètes, ne peut être que l'ouvrage d'un être tout-puissant et intelligent. Et si chaque étoile fixe est le centre d'un système semblable au nôtre, il est certain que, tout portant l'empreinte d'un même dessein, tout doit être soumis à un seul et même être... » Rien en tout ceci qui rappelle, de près ou de loin, les démonstrations chères aux maîtres de l'ontologie et uniquement assises sur de pures idées. Et un peu plus bas : « On voit que celui qui a arrangé cet univers a mis les étoiles fixes à une distance immense les unes des autres, de peur que ces globes ne tombassent les uns sur les autres par la force de la gravité. »

La théologie naturelle ne s'en tiendra point là. Elle ne se bornera pas à la proclamation toute platonique d'une existence parfaite de qui les existences limitées tiennent et leur être et leurs conditions. Cette cause suprême des choses, il est permis d'en connaître, dans quelque mesure, les attributs, et à cette détermination Newton se complait. « Cet être infini, dit-il, gouverne tout, non comme l'âme du monde, mais comme le Seigneur de toutes choses. Et, à cause de cet empire, le Seigneur Dieu s'appelle παντοκράτωρ, c.-à-d. le Seigneur universel. Car Dieu est un mot universel et qui se rapporte à des serviteurs : et l'on doit entendre par divinité la puissance suprême non seulement sur des êtres matériels, comme le pensent ceux qui font Dieu uniquement l'âme du monde, mais sur des êtres pensants qui lui sont soumis. » Il ajoutera : « La domination d'un être spirituel est ce qui constitue Dieu ;... le vrai Dieu est un Dieu vivant, intelligent et puissant ; il est au-dessus de tout et entièrement parfait. » Mais ces hautes spéculations dont Newton était possédé jusqu'à s'aventurer, si nous en croyons une conjecture de Coste, le traducteur français de Locke, dans les régions mystérieuses de la théosophie, jetaient Newton dans les périls métaphysiques qu'il a visiblement eu le souci constant d'éviter. Son Dieu, il le veut personnel, distinct de la création, y exerçant et sans trêve son action providentielle. Le panthéisme lui serait en aversion. A la manière dont il parle de l'éternité et de l'infini divins, on comprend qu'il voit le danger et qu'il s'en garde. Dieu, dit-il, « n'est pas l'éternité ni l'infinité, mais il est éternel et infini ; il n'est pas la durée ni l'espace, mais il est présent ; il est présent toujours et il est présent partout ; il est existant toujours et en tout lieu, il constitue l'espace et la durée. » Et cependant combien en ce morceau même les derniers mots : « il constitue l'espace et la durée », pour peu qu'on les pressât, auraient de gravité ! Dans quelle mesure faut-il prendre à la lettre ce que, par ailleurs, il dit de l'espace infini, véritable *sensorium* par l'intermédiaire duquel Dieu percevrait les existences dans leur intime et profonde réalité ? On sait que Leibniz ne prit point ces expressions au sens métaphorique, puisque, dans sa célèbre polémique

contre Clarke, disciple de Newton, il attribue formellement à ce dernier la doctrine qui faisait de l'espace et du temps des attributs divins.

Comme on le voit, la partie de la philosophie qui séduisit surtout ce beau génie, ce fut celle qui, dépassant toute nature, tente de déterminer le principe éternel et infini d'où la nature procède. Jamais il n'en détourna, ce semble, ses méditations. Mais, à la fin de sa vie, ses pensées de métaphysicien suivirent un cours moins purement spéculatif. La théologie sacrée, l'exégèse comptèrent parmi ses occupations favorites. Déjà, en 1690 il avait composé, sous forme de lettre à un ami (lequel n'était autre que Locke) un *Historical Account of two notable corruptions of the Scripture*, écrit dont les conclusions étaient de nature à troubler les partisans du dogme de la Trinité. Il laissa d'autres essais posthumes également consacrés à des interprétations personnelles d'ouvrages sacrés. Le plus important porte le titre : *Observations on the Prophecies of Daniel and the apocalypse of Saint John*. En Angleterre, où la théologie garde dans les universités une place d'honneur, ces divers essais exégétiques ont été pieusement recueillis.

Georges LYON.

IV. PUBLICATIONS. — Les éditions et les traductions des ouvrages de Newton ont été nombreuses. Nous citons les principales : *Philosophiæ naturalis principia mathematica* (Londres, 1687, in-4 ; 3^e édit., 1726 ; nombr. édit. posth. avec comment., par R. Cotes, Pemberton, Le Seur et Jacquier, Wright, Thomson, etc. ; trad. angl. par J. Machin, Londres, 1729, 2 vol. in-8, et par R. Thorpe, Londres, 1802, in-4) ; *Optics or a Treatise of the reflections, refractions, inflections and colours of light* (Londres, 1704, in-4 ; plus. édit. ; trad. lat. par S. Clarke, Londres, 1706, in-4, et 1728, in-8 ; trad. franç. par P. Coste, Amsterdam, 1729, 2 vol. in-12, et par Marat, Paris, 1787) ; *Arithmetica universalis* (Cambridge, 1707, in-8 ; 2^e édit., Londres, 1722 ; trad. angl. par Ralphson et Caan, Londres, 1728, in-8, et par Wilder, Londres, 1769, 2 vol. in-8) ; *Analysis per æquationes numero terminorum infinitas* (Londres, 1711, in-4 ; trad. angl. par Stewart, 1745) ; *Report on state of coinage* (Londres, 1717) ; *The Chronology of Ancient kingdoms amended* (en franç., Paris, 1725, in-4 ; en angl., Londres, 1728, in-4 ; plus. édit. ; trad. allem., 1745) ; *Optical lectures* (Londres, 1728, in-8) ; *Observations upon the Prophecies of Daniel and the Apocalypse of saint John* (Londres, 1733, in-4 ; plus. édit.) ; *Method of fluxions and infinite series* (Londres, 1736, in-4) ; *Genesis curvarum per Umbras* (Leyde, 1740, in-4 ; 2^e édit., Londres, 1746). Une édition commentée des œuvres complètes de Newton a été donnée par S. Horsley sous le titre : *Isaaci Newtoni opera quæ exstant omnia* (Londres, 1779-85, 5 vol. in-4). Précédemment, L. Castillon avait réuni ses écrits épars (dont 19 mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions*) sous le titre : *Opuscula mathematica, philosophica et philologica* (Lausanne, 1744, 3 vol. in-4. La correspondance de Newton et de Cotes a été publiée par Edleston (Cambridge, 1850) ; il se trouve aussi de nombreuses lettres de l'illustre savant dans le *Commercium epistolicum*, rapport du tribunal arbitral chargé de juger son différend avec Leibniz (Londres, 1742 ; 2^e édit., 1722 ; édit. de Biot et Lefort, Paris, 1836). Enfin, Newton a laissé une quantité considérable de manuscrits sur des sujets divers ; on en trouve la liste dans le t. II du *Mathematical Dictionary* de Hutton.

Anneaux de Newton (V. ANNEAU, t. III, p. 39).

Binôme de Newton (V. BINÔME, t. VI, p. 888).

LÉON SAGNET.

BIBL. : J. RALPHSON, *History of fluxions* ; Londres, 1715. — FONTENELLE, *Eloge de Newton*, dans le *Recueil de l'Acad. des sc. de Paris, Hist.*, année 1728. — H. PEMBERTON, *A view of sir Isaac Newton's Philosophy* ; Londres, 1728. — VOLTAIRE, *Elements de la philosophie de Newton* ; 2^e édit., Paris, 1741. — FRÉRET, *Défense de la chronologie* ; Paris, 1758. — MACLAURIN, *Account of sir I. Newton's philosophical discoveries* ; Londres, 1775. — BIOT, art.

dans le *Journal des Savants*, ann. 1832, 1852 et 1855. — Du même, *Mélanges scientifiques*, t. I. — S.-P. RIGAUD, *Historical essay on the first publication of sir Isaac Newton's Principia*; Londres, 1838. — Lord BROUGHAM et ROUTH, *Analytical view of sir Isaac Newton's Principia*; Londres, 1855. — F. ARAGO, *Notices biographiques*, t. III. — BREWSTER, *Memoirs of the life, writings and discoveries of sir Isaac Newton*; dern. édit., Londres, 1893, 2 vol. — NEUMANN, *Ueber die Principien der Galilei-Newtonschen Theorie*; Leipzig, 1870. — J.-L. M., *Newton*; Genève, 1881. — E. GÜMLICH, *Theorie der Newton'schen Farbenringe*; Leipzig, 1885. — G. FOURRET, *Sur la méthode d'approximation de Newton*; Paris, 1891. — BALL, *Essay on Newton's Principia*; Cambridge, 1893. — ROSENBERGER, *Isaac Newton und seine physikalischen Prinzipien*; Leipzig, 1895. — Cf. aussi le *Bibliographer's Manual* de LOWDES (2^e édit., 1861, p. 1672), le *Catalogue of the Portsmouth collection of books and papers written by or belonging to sir I. Newton* (Cambridge, 1888) et la *Bibliography of the works of sir I. Newton* de G.-J. GRAY (Cambridge, 1888), où l'on trouvera la liste de tous les écrits de Newton et de tous ceux le concernant.

NEWTON (John), ecclésiastique anglican, né à Londres le 24 juil. 1725, mort à Londres le 21 déc. 1807. Il servit dès l'âge de onze ans à bord du navire de son père, qui faisait du commerce dans la Méditerranée. Vers 1742, il passa dans la marine royale, fut dégradé pour tentative de désertion en 1745, fit la traite des esclaves à partir de 1750, comme capitaine, pour son propre compte. Des expériences religieuses le dégoûtèrent de ce métier. En 1755, il se fit donner un emploi dans le port de Liverpool; puis, ayant toujours travaillé à augmenter ses connaissances pendant sa navigation, il se mit incontinent à l'étude du grec, de l'hébreu et de la théologie. S'étant fait ordonner diacre en avr. 1764 et prêtre l'année suivante, il accepta la cure d'Olney. Là, il se lia bientôt d'une étroite amitié avec le poète Cooper; leur collaboration produisit les *Olney Hymns* (Londres, 1779). Newton accepta en 1779 la cure de Sainte-Marie-Woolnoth, à Londres, où il resta jusqu'à sa mort. Parmi ses écrits, publiés en six volumes (Londres, 1808; nouvelle éd. en 12 vol. en 1824), on peut citer deux traités d'édification, souvent réédités, *Omicron's Letters* (Londres, 1762) et *Cardiphonia* (Londres, 1784), ainsi que l'*Authentic Narrative of some interesting and remarkable Particulars in the Life of J. Newton* (Londres, 1764), qui eut une seconde édition l'année où il parut.

F.-H. K.

NEWTON (Sarah) (V. DESTUTT DE TRACY [Comtesse de]).

NEWTON (Charles-Thomas), archéologue anglais, né à Bredwardine, au pays de Galles, le 13 sept. 1816, mort le 28 nov. 1894. Après avoir étudié à Oxford, il fut nommé en 1840 assistant au département des antiquités grecques et romaines du Musée britannique, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1852. Il entreprit ensuite des voyages d'exploration en Grèce et en Asie Mineure, et, dans le but de mieux poursuivre ses recherches archéologiques, il demanda et obtint le poste de vice-consul à Mytilène. Bientôt il découvrait les restes du célèbre mausolée d'Halicarnasse, dont il enrichit le Musée britannique, faisait des fouilles très fructueuses à Cnide et au temple des Branchides, près de Millet. En mai 1860, il fut nommé consul anglais à Rome, et, en 1864, il devint conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée britannique. Ce musée lui est redevable, outre les restes du tombeau de Mausole, d'importantes séries de statues, de bas-reliefs, d'inscriptions grecques, de vases peints, de terres cuites et de médailles. Il était correspondant de l'Institut de France. Ses principales publications sont les suivantes : *Discoveries at Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ* (Londres, 1862, in-fol.); *Travels and discoveries in the Levant* (Londres, 1865, 2 vol. in-8); *The Antiquities of Cyprus, discovered by L. Palma di Cesnola* (1873, in-8); *Description of the Castellani collection* (1874, in-4); *Essays on art and archaeology* (1880, in-8); *les Inscriptions grecques*, remarquable mémoire traduit en français par M. S. Reinach, en tête de son *Traité d'épigraphie grecque* (1885).

NEWTOWN. Ville d'Angleterre, comté de Montgomery

(pays de Galles); 6.610 hab. (en 1891) avec Llanllwchaiarn. Grandes manufactures de flanelle.

NEWTOWNARDS. Ville d'Irlande, comté de Down, sur le lac Strangford; 9.497 hab. (en 1891). Horticulure, mousseline, damas.

NEW ULM. Ville des Etats-Unis (Minnesota); 3.744 hab. (en 1891). Brasserie, minoterie, commerce notable.

NEW WESTMINSTER. Ville du Canada, ancienne cap. de la Colombie britannique, sur le Fraser, à 24 kil. de l'embouchure; 6.644 hab. (en 1891); école supérieure. Scieries, grand commerce de bois, fabrication de portes et fenêtres, pêcheries de saumon.

NEW YORK. I. Etat. — Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; 127.350 kil. q.; 5.997.853 hab. (au 1^{er} juin 1890), soit 47 hab. par kil. q., ce qui le place au 26^e rang des 45 Etats de l'Union, pour l'étendue au 1^{er} pour la population. Il est l'un des treize qui ont fondé l'Union au siècle dernier; on l'a surnommé l'Etat Empire (*Empire State*), à cause de l'influence considérable qu'il a exercée et exerce encore sur la direction générale des affaires de la grande République et du premier rang qu'il occupe parmi les Etats pour la population, le commerce, l'industrie, la navigation et la richesse. Il contient en outre la plus grande ville et le port le plus actif des Etats-Unis et de tout le continent américain, et compte très près de 7 millions d'habitants en 1898, le dixième de la population totale des Etats-Unis.

SITUATION, LIMITES. — Le New York est limité à l'E. par les Etats de Connecticut, Massachusetts et Vermont, au N. par la province canadienne de Québec, à l'O. par le Dominion canadien dont il est séparé par le Saint-Laurent et par les lacs Ontario et Erié, au S. par la Pennsylvanie, le New Jersey et l'Océan Atlantique, ses points extrêmes sont compris entre 40° 30' et 45° lat. N., 74° 41' et 82° 6' long. O. Il présente la forme d'un triangle irrégulier avec un angle au N.-E., un autre au S.-E. et le troisième, le plus aigu, à l'O. L'angle S.-E. confine à l'Océan Atlantique. La frontière est déterminée à l'E. par les lacs Champlain et Georges, et une ligne conventionnelle à peu près droite, parallèle au cours de l'Hudson jusqu'au détroit de Long Island. Au S. elle embrasse les îles Long et Staten qui encadrent la baie de New York, suit le cours inférieur de l'Hudson, puis une ligne conventionnelle séparant le New York du New Jersey au N. de ce dernier Etat, une partie du cours du Delaware, le 42^e parallèle jusqu'au méridien 82° 6' 2". A l'O. et au N., la frontière suit ce méridien jusqu'au lac Erié, le lac Erié, la rivière de Niagara, le lac Ontario, le Saint-Laurent, jusqu'au confluent avec la rivière Saint-Régis, une ligne conventionnelle, droite, depuis ce confluent jusqu'au lac Champlain. Le développement de cette frontière, les îles Staten et Island non comprises, est de 2.075 kil., dont 869 de limites terrestres, 448 de limites fluviales, et 560 de côtes sur les lacs, mesures prises en ligne droite. L'étendue des côtes maritimes, de la pointe de New York et des îles (notamment des îles Long et Staten) dépasse 800 kil. si l'on tient compte des déchiètures du littoral.

HYDROGRAPHIE, OROGRAPHIE. — Les lacs Erié et Ontario, le Niagara, le Saint-Laurent n'appartiennent à l'Etat de New York que par la rive méridionale et orientale. L'hydrographie intérieure comprend les cours d'eau qui se déversent dans l'Atlantique et ceux du versant des lacs. Les principaux parmi les premiers sont l'Hudson, le Delaware et le Susquehanna. L'Hudson appartient en entier à l'Etat, de sa source à son embouchure, de même que son affluent le plus important, le Mohawk (V. HUDSON). Le Delaware n'a que son cours supérieur dans le New York, le Susquehanna partage seulement sa branche orientale entre la Pennsylvanie et le New York, et reçoit, dans les limites de cet Etat, et sur la rive gauche, le Chenango et le Chemung. Une faible partie de l'extrémité occidentale du New York appartient au versant mississippien par une courbure de la rivière Alleghany

(affluent de l'Ohio) qui, dans son court passage sur le territoire new yorkais, y reçoit les eaux sorties du lac Chautauqua.

Les quatre cinquièmes de la superficie du New York reposent sur des formations dévoniennes au S.-E., paléozoïques à l'O., siluriennes au N.-E. L'île de Manhattan est formée de roches primitives. Les roches granitiques, le gneiss dominant dans les Adirondacks. Le sol est montagneux à l'E. depuis le New Jersey jusqu'au Canada. A l'O. il est plat et partagé par le faite peu accentué où s'effacent de l'E. à l'O. les derniers prolongements occidentaux des Alleghany, en deux versants, dont les eaux se dirigent respectivement vers l'Atlantique et vers les lacs. Les pentes des Alleghany sont assez doucement inclinées à l'O., abruptes du côté oriental où elles forment les massifs et chaînes connus sous les noms de Palissades (rive droite du bas Hudson), Highlands (que l'Hudson traverse en une gorge profonde), monts Catskill (900 à 1.400 m. d'alt.) à l'O. du fleuve, près d'Albany. Au N.-E. de l'Etat, entre la rivière Mohawk et le Canada et à l'O. du lac Champlain, se dressent les monts Adirondacks qui couvrent 200 kil. q. et dont le sommet le plus élevé est le mont Marcy (1.600 m. environ). Région à la fois lacustre et montagneuse, les Adirondacks offrent de grands attraits pour la chasse et la pêche. La nature y est sauvage, rocheuse, couverte encore de forêts primitives. De nombreux hôtels y attirent les touristes aux points les plus pittoresques, dont un réseau de voies ferrées a rendu l'accès facile. Les Adirondacks sont continués à l'E. du lac Champlain par les Green Mountains dans le Vermont et par les White Mountains dans le New Hampshire, dont les chaînons parallèles constituent la ligne de faite entre le bassin du Saint-Laurent et la Nouvelle-Angleterre.

Le faite qui divise le New York occidental en deux versants, celui des lacs et celui de l'Atlantique, est la continuation orientale du seuil rocheux d'où le Niagara tombe d'une chute de 400 m. dans l'Ontario. Il suit à une distance moyenne de 50 kil. la rive S. de ce dernier lac. La région comprise entre ce faite et les lacs n'envoie à ceux-ci que des cours d'eau peu étendus, torrentueux, coupés de cataractes. Les plus importants sont le Genesee et l'Oswego, où se réunissent de nombreux ruisseaux sortis d'une série de lacs qui forment le trait caractéristique de cette région, lacs longs et étroits, orientés du S. au N., très profonds, portant encore les noms des tribus de la confédération iroquoise qui habitaient dans les deux siècles derniers le New York occidental. La région lacustre s'étend sur 300 kil. de l'E. à l'O. Les plus grands de ces lacs sont le Seneca (65 kil. de long et 5 de large), la Cayuga (65 et 5), l'Oneida (35 et 10). Les rivières des Adirondacks coulent à l'E. et se jettent dans les lacs Champlain et George. Le lac Champlain, très étroit, est long de 200 kil.

FLORE ET FAUNE. — Le pays était autrefois couvert de forêts. Aujourd'hui le quart à peine de la superficie est encore boisé. Au N. du Mohawk subsistent cependant des forêts primitives, où sont réunies presque toutes les essences propres à la latitude de la région. En dehors des parties pauvres et froides du N. et du N.-E., l'Etat possède assez de parties fertiles (plaines du Genesee, vallées du Mohawk et de l'Hudson, Long Island) pour se placer dans un très bon rang parmi les Etats de production agricole de l'Union. Il était encore, en 1880, le deuxième après l'Ohio pour la valeur totale des fermes, le deuxième après l'Illinois pour la valeur des récoltes, le troisième après l'Illinois et l'Iowa pour la valeur du bétail. Dans les dix-huit années suivantes, il a été distancé par ces Etats et par d'autres.

On rencontre encore, bien que très rarement, dans les Adirondacks, des individus isolés des anciennes espèces animales, élan, grand-cerf et renne, descendant l'hiver du Canada par-dessus les glaces du Saint-Laurent. Les bois abritent encore des ours, des daims, des loups, le chat sauvage, la loutre, la belette, l'hermine, le castor, le rat mus-

qué, la marmotte, l'écureuil, le lièvre, le lapin. On peut citer parmi les oiseaux, le grand aigle, la buse, le faucon, l'autour, le hibou, les oies et canards sauvages, la sarcelle, et, généralement, tout le gibier à plume des bois et des eaux.

CLIMAT. — Les diverses parties de l'Etat présentent de grandes divergences de température. Le climat est maritime à l'extrémité S.-E. confinante à l'Atlantique, continental partout ailleurs à cause des montagnes interposées entre la mer et l'intérieur. La hauteur de pluie varie, selon les points d'observation, de 615 millim. (bord du lac Ontario) à 1.290 (Highlands). La durée de la saison de végétation varie de 132 jours près du Saint-Laurent à 186 dans Long-Island. Les écarts entre les maxima de chaud et de froid sont considérables dans tout l'Etat. A Rochester les extrêmes sont + 39° et — 22°. Le port de Buffalo est parfois bloqué par les glaces jusqu'au milieu de mai, et l'Hudson a été gelé jusque pendant plus de 40 jours.

POPULATION. — La population du New York était de 340.000 hab. en 1790. Il venait alors au cinquième rang après la Virginie, la Pennsylvanie, la Caroline du Nord et le Massachusetts. Il dépassa les deux derniers Etats en 1800, la Pennsylvanie en 1810, la Virginie en 1820. Il prenait alors le premier rang et ne l'a plus abandonné. Le chiffre de la population s'éleva successivement, de dix en dix années, à 589.000 en 1800; 959.000 en 1810; 1.372.000 en 1820; 1.918.000 en 1830; 2.429.000 en 1840; 3.097.000 en 1850; 3.881.000 en 1860; 4.383.000 en 1870; 5.083.000 en 1880; 5.998.000 en 1890. Il est approximativement de 6.850.000 en 1898.

En 1890, sur 6 millions d'hab., on comptait 4.427.000 natifs et 1.573.000 étrangers, dont 498.000 Allemands, 483.000 Irlandais, 179.000 Anglais et Ecossais, 93.000 Canadiens, 81.000 Slaves (Russes et Polonais), 64.000 Italiens, 43.000 Scandinaves, 20.000 Français. La population de l'Etat est distribuée à peu près également entre les deux sexes, avec un léger excédent du sexe féminin. 5.925.000 des habitants sont des blancs, 75.000 des gens de couleur (dont 5.000 Indiens dans 6 *reservations*). Sur 1.769.000 électeurs inscrits dans l'Etat, 685.000 sont étrangers. La population de cinq à vingt ans comprend 1.837.000 individus. Il y a dans le New York environ 1.200.000 catholiques. Le nombre des pensionnés du gouvernement fédéral est de 976.000, sur lesquels 86.000 habitent l'Etat de New York.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — La division administrative comporte 60 comtés. La capitale politique est Albany (100.000 hab.) sur l'Hudson. La moitié de la population (environ 3 1/2 millions) est concentrée dans l'angle S.-E., où se groupent autour du port intérieur de New York et sur les deux rives de l'East River les agglomérations suivantes : New York (Manhattan), 2 millions d'hab. ; Brooklyn et Long Island City (bourg de Brooklyn), 1.233.000 ; Staten Island (bourg de Richmond), 55.000 ; bourg de Bronx (*annexed district*) et bourg de Queens (banlieue de Brooklyn), 105.000 ; ensemble, 3.385.000 hab. en 1898. Les autres grandes villes de l'Etat sont : Buffalo, 260.000 hab. ; Syracuse, 133.000 ; Troy, 64.000 ; Utica, 56.000 ; Binghamton, 45.000 ; Yonkers, 40.000 ; Elmira, 42.000 ; Schenectady, 27.000 ; Cohoes, 25.000 ; Poughkeepsie, 25.000.

La première constitution, établie en 1777, un an après la proclamation de l'indépendance, basait le droit électoral sur la propriété. Des modifications libérales eurent lieu en 1801, 1821 et 1846. La restriction concernant les noirs disparut en 1866, et la constitution devint complètement démocratique en 1874. Le droit électoral appartient à tout citoyen âgé de vingt et un ans, résidant depuis un an dans l'Etat, depuis dix mois dans le comté. La législature siège à Albany. Elle comprend un sénat de 50 membres élus pour trois ans, une assemblée de 150 députés élus pour un an. Le pouvoir exécutif se compose d'un gouverneur et d'un sous-gouverneur élus pour trois ans et des titulaires de divers offices élus pour deux ans. Le pouvoir

judiciaire comprend une cour d'appel (sept juges), des tribunaux supérieurs de district, des cours de comtés, des justices de paix. Tous les juges sont élus, ceux de la cour d'appel et des tribunaux de district pour quatorze ans, les juges de comté pour six ans, les juges de paix pour quatre ans. L'État envoie 34 représentants et 2 sénateurs au congrès, ce qui lui donne 36 voix dans le collège électoral présidentiel (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 724).

Instruction publique. Il s'imprime dans l'État 2.046 journaux (20.500 dans tous les États-Unis), dont le plus grand nombre sont hebdomadaires.

Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur sont au nombre de 23, universités et collèges, comptant 1.157 professeurs et 12.000 élèves et disposant d'un revenu total annuel de 13 millions de fr., savoir 5 millions d'intérêts de fonds appartenant à ces établissements, 4 millions 1/2 de revenus scolaires et 950.000 fr. de subventions publiques. La valeur des biens des 23 établissements est de 195 millions de fr., dont 80 millions en terrains et bâtiments, et 110 en fonds productifs. Les bibliothèques réunies contiennent 835.000 volumes reliés. Ne sont pas compris dans les 23 établissements les écoles théologiques au nombre de 13, les écoles de médecine, 14, l'Académie militaire de West Point, institution fédérale. Les deux principaux établissements sont les universités Columbia à New York et Cornell à Ithaca; 10 des établissements reçoivent des étudiants des deux sexes; sont exclusivement consacrés aux femmes les collèges Vassar (à Poughkeepsie), Wells (à Aurora), Elmira (à Elmira), Barnard (annexe de l'Université Columbia); 5 collèges sont catholiques (Canisius à Buffalo, Manhattan et Saint-François-Xavier à New York, Niagara University à Niagara, Saint-John à Fordam). L'Institut Pratt à Brooklyn a 3.600 élèves, l'Université Columbia 1.900, l'Université Cornell 1.800, l'Université de New York 1.300, l'Université de Syracuse 1.100, le collège Vassar 600. L'Université Columbia possède un capital productif de 48 millions de fr., l'Université Cornell un de 32 millions.

Le nombre des enfants en âge de suivre les écoles primaires (publiques pour le plus grand nombre) est de 1.652.000 (1896), sur lesquels 1.176.000 sont inscrits aux écoles publiques, que suivent normalement 772.000 enfants. Le nombre des instituteurs et institutrices (celles-ci en grande majorité) est de 34.000.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Le sol du New York ne renferme ni gisements de métaux précieux, ni gites houillers. Le minerai de fer se rencontre dans les Adirondacks où l'extraction s'élevait à 1.240.000 tonnes en 1880. La valeur de cette production, grossie de celle des produits des salines, du Genesee et des carrières, atteignait à la même date 40 millions de fr.

Le quart de la population de l'État est adonnée à l'agriculture, le tiers à l'industrie. Le nombre des propriétés rurales est de 226.000, d'une étendue totale de 22 millions d'acres (8.800.000 hect., à peu près les trois quarts de la superficie totale de l'État). Le recensement de 1890 porte à 4.840 millions de fr. la valeur de ces propriétés (terrains et constructions), à 235 millions celle du matériel et de la machinerie, à 620 millions celle du cheptel, à 810 millions celle des produits. Il a été récolté, en 1896, 6 millions 1/2 d'hectol. de maïs, 2.270.000 hectol. de blé, 18 millions d'hectol. d'avoine, représentant les valeurs suivantes : maïs, 34 millions de fr.; blé, 28 millions; avoine, 65 millions; ensemble pour les trois céréales, 127 millions. Les chiffres varient notablement d'année en année. Ceux qui précèdent ont été souvent dépassés. Le bétail se compose de 2.200.000 animaux de l'espèce bovine, de 1.400.000 moutons, de 843.000 porcs et de 660.000 chevaux. Les parties les plus fertiles de l'État sont les plaines de l'Ouest, les vallées du Genesee, du Mohawk, de l'Hudson; le Nord-Est est généralement stérile.

L'État produit encore de l'orge (3 millions d'hect.), du houblon (10 millions de kilogr.), du tabac (3 millions de

kilogr.), du foin (5 millions de tonnes). Le rendement en laine est de 4 millions de kilogr., en beurre 44 millions de kilogr., en fromage 1.950.000. La vigne couvre 17.000 hectares, occupe 25.000 personnes, et donne 100.000 hect. de vin. Mais la boisson principale est la bière, dont il s'est vendu dans l'État 10 millions de barils en 1895-96.

INDUSTRIE. — Le développement industriel a été énorme, surtout depuis 1850. Le capital engagé et la production ont quintuplé entre 1850 et 1880, alors que le nombre des ouvriers a triplé à peine, par suite de la substitution de la main-d'œuvre mécanique à la main-d'œuvre humaine, et que le nombre des établissements n'a pas doublé, la tendance étant à la disparition des plus petits au profit des plus grands. Le capital engagé en des entreprises industrielles était en 1880 de 2.500 millions de fr., la production de 5.400 millions, ces deux chiffres représentant le cinquième du capital industriel total et de la valeur totale des produits fabriqués aux États-Unis. Le nombre des établissements était de 44.000, celui des ouvriers de 522.000, la force motrice de 454.000 chevaux, dont un peu plus de moitié représentant l'emploi de la vapeur, le reste l'emploi des eaux courantes. Sur 332 genres de fabrication énumérées par le recensement, le New York en possédait 195. Les fabrications non comprises dans l'énumération représentaient un capital de 116 millions répartis dans 13.000 établissements qui produisaient 322 millions de fr. En 1890, le nombre des établissements industriels de toute nature atteignait 66.000, occupant 850.000 ouvriers, auxquels étaient répartis 2.335 millions de fr. en salaires, soit une moyenne de 2.747 fr. par ouvrier. La valeur des produits industriels de l'État figurait au recensement pour 8.560 millions de fr. La proportion était toujours le cinquième environ de la valeur estimée de toute la production industrielle aux États-Unis. Les principales industries étaient : fabriques de draps, raffineries, minoteries, fonderies, fabriques de machines, brasseries; 42 manufactures de coton (8.000 ouvriers, 607.000 broches, production 50 millions de fr.); 378 manufactures de laine (39.000 ouvriers, production 270 millions); 183 fabriques de soieries (13.000 ouvriers, production 100 millions de fr.); manufactures de tabac, cigares, cuirs, métaux, meubles.

Commerce. Le commerce du New York représente 60 % du total de celui des États-Unis, c'est surtout un commerce de transit, portant sur la farine, le blé, les bestiaux, les viandes, le coton, etc. La flotte maritime du New York est de 1.100 vapeurs (375.000 tonnes), 2.361 voiliers (430.000 t.); la flotte des lacs, de 284 vapeurs (130.000 t.) et 136 voiliers (33.000 t.).

L'État est desservi intérieurement et relié au reste des États-Unis et au Canada par un réseau de plus de 15.000 kil. de chemins de fer, qui, dès 1880, transportaient 47 millions de voyageurs et 57 millions de tonnes de marchandises. Le réseau ferré est rattaché à l'O. à celui du Dominion par le Suspension Bridge, qui franchit la rivière Niagara en aval de la chute. Les points d'attache de la plupart des lignes sont sur la rive occidentale du fleuve Hudson dont la largeur a empêché l'établissement de ponts. Les communications des voies entre les deux rives sont effectuées par des *ferries* ou grands bacs à vapeur.

D'importants transports intérieurs ont lieu aussi par des canaux dont les principaux sont : le canal *Erie* (V. ce mot) (580 kil.), de Buffalo à Albany; les canaux Delaware and Hudson (133), Champlain (130), Black River (58), Cayuga et Seneca (40). Sur ces 1.000 kil. environ de canaux ont été transportées, en 1896, 3.715.000 tonnes de marchandises (sur l'Erie seul, 2.743.000 t.), principalement des grains, bois, peaux, cuirs, pierres et minerais. 571 kil. de canaux, en dehors de ceux cités plus haut, ont été, depuis le développement des voies ferrées, abandonnés ou sont devenus la propriété de compagnies de chemins de fer.

L'État de New York est, après l'Illinois, celui qui fournit

au Trésor fédéral le plus fort contingent du revenu intérieur (spiritueux, tabac, liqueurs fermentées, taxes diverses), soit 93 millions de fr., la huitième partie environ du total de 730 millions, auquel s'élève cette partie des recettes publiques (1897) pour tous les États-Unis. Un seul État, l'Illinois, donne un contingent supérieur, 160 millions de fr. Pour la dette et le budget, V. ETATS-UNIS.

HISTOIRE. — Samuel Champlain, venant du Canada, découvrit en 1609 le lac auquel son nom fut donné. Le fleuve Hudson porte de même le nom du marin qui, en 1609 également et dans le même mois, remontait son cours jusqu'au point appelé depuis Fort-Orange et Albany. Hudson voyageait pour le compte de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, qui envoya d'autres expéditions vers la même région, et établit un petit nombre de familles à Fort-Orange, d'autres dans l'île Manhattan située à l'embouchure de l'Hudson, à l'O. de la grande île appelée plus tard Long-Island. L'établissement reçut le nom de Nieuwe Amsterdam, végéta sous ses gouverneurs hollandais, prit enfin vers le milieu du XVII^e siècle un certain développement commercial et agricole, soutint des luttes pénibles contre les Indiens et fut capturé en 1664 par les Anglais. La colonie, dénommée jusqu'alors Nouvelle-Hollande, fut appelée New York, du nom du duc d'York, frère de Charles II, et la même appellation fut donnée à la petite ville, tapée à l'extrémité S. de l'île Manhattan. La nouvelle colonie anglaise fut gouvernée d'abord très arbitrairement. Une grande partie du sol de la province avait été déjà distribuée entre quelques propriétaires fonciers hollandais. Le duc d'York répartit le reste entre ses favoris. Les tenanciers furent accablés de taxes, et le commerce ne fut pas plus épargné. Une révolte éclata contre Jacques II; elle fut réprimée par le gouvernement de Guillaume et Marie, mais la révolution de 1688 eut pour conséquence d'établir dans la colonie un régime plus supportable pour les agriculteurs et les commerçants qui la peuplaient déjà et pour ceux que sa richesse naturelle et sa situation si favorable commençaient à y attirer en grand nombre.

La prov. de New York fut engagée, dans le cours du XVIII^e siècle, dans une longue série de guerres contre les Indiens des cinq nations alliées aux Français du Canada, et contre ces Français dont elle réussit à détacher finalement les Indiens. La guerre de Sept ans a rendu célèbres les lacs Champlain et George, sur les rives desquels eurent lieu de terribles massacres et des batailles acharnées, comme celle de Ticonderoga (1757), où le général anglais, Abercromby, avec 16.000 hommes, fut battu par les Français. Lorsque les colonies se révoltèrent contre l'Angleterre, le New York se joignit au mouvement, bien qu'il comptât, surtout dans sa capitale, un grand nombre de loyalistes. Les Anglais occupèrent d'ailleurs la ville dès le début de la guerre d'indépendance et ne l'évacuèrent qu'à la paix (1783).

La province, devenue l'État de New York depuis 1776, accepta en 1788 la constitution élaborée par la convention de Philadelphie et fut, à partir de ce moment, l'un des membres les plus prospères de l'Union. La construction du canal contournant la cataracte du Niagara, puis l'achèvement en 1825 de l'œuvre de De Witt Clinton, par laquelle les eaux du lac Érié furent unies à celles de l'Atlantique, fit du New York l'artère principale du commerce entre l'Ouest américain et l'Europe et préparèrent la grandeur de la ville de New York, à laquelle contribuèrent ensuite le développement des voies ferrées et les progrès de la navigation à vapeur.

Lorsque éclata la guerre de sécession, le New York se déclara en faveur du gouvernement régulier de l'Union, bien qu'il fût depuis longtemps inféodé en quelque sorte au parti démocratique dont l'aile radicale provoqua la rébellion dans les États du Sud. Des émeutes éclatèrent dans la ville lorsque le gouvernement de Lincoln se vit obligé, pour recruter les armées, de recourir à la cons-

cription. Le New York n'en fournit pas moins un contingent énorme aux armées fédérales, 473.000 hommes, dont 267.000 de la seule ville de New York. De 1865 à 1898, l'État eut le plus souvent un gouvernement et une législation démocratiques; toutefois, le parti républicain a fait de grands progrès dans l'État même. En 1899, le juge van Wick, démocrate, est maire de la ville de New York, le colonel Roosevelt, républicain, gouverneur de l'État.

II. Ville. — La plus grande cité des États-Unis et de tout le continent américain, la plus grande ville du monde après Londres, et avant Paris, depuis la réunion (1^{er} janv. 1898) de l'ancienne New York, de Brooklyn et de la banlieue de ces deux villes en une « plus grande New York », la métropole actuelle de l'Union. La population de la ville proprement dite, comprise entre l'Hudson, la rivière de l'Est et la rivière Harlem, était de 1.206.000 hab. en 1880, de 1.510.000 en 1890, de 1.802.000 en 1892 avec le district annexé (banlieue à l'E. de la rivière Harlem). Brooklyn avait 806.000 hab. en 1890, 957.000 en 1892. En 1898, la ville avec ses dernières adjonctions, y compris Brooklyn, a 3.385.000 hab.

SITUATION. — Située au S.-E. de l'État dont elle porte le nom (V. ci-dessus, § Etat), au fond d'une baie qui communique avec l'Atlantique par le passage de Sandy Hook, entre Long Island et l'État de New Jersey, la City of New York actuelle se compose de cinq bourgs (*boroughs*), Manhattan, Bronx, Brooklyn, Queens et Richmond. — Le bourg de Manhattan occupe l'île du même nom, limitée au S. par le port, à l'O. par l'Hudson ou rivière du Nord, au N. par la crique de Spuyten Duyvil, transformée aujourd'hui en un canal de grande navigation qui relie l'Hudson à la rivière de Harlem, au N.-E. par la rivière de Harlem, à l'E. par la rivière de l'Est (East River). — Le bourg de Bronx, ou *Annexed district*, embrasse la région continentale comprise entre Yonkers au N., la rivière Harlem à l'O. et le détroit de Long Island à l'E. (partie du comté de Westchester, anciens faubourgs de Morrisania, de Pelham, etc.). — Le bourg de Brooklyn se compose de la ville du même nom et de l'extrémité S.-O. de l'île Long, y compris East Brooklyn, Flatsbush, Flatlands, et les villages maritimes de Coney Island et du Rockaway Beach. — Le bourg de Queens comprend Long Island City, Flushing et toute la banlieue de Brooklyn, avec Jamaica et la baie du même nom. — Le bourg de Richmond se compose de l'île Staten, située au S.-O. de l'île de Manhattan et séparée par un étroit bras de mer de l'État de New Jersey. L'ensemble de cinq bourgs couvre une superficie de 360 milles q. (soit un peu plus de 900 kil. q.). Avant le 1^{er} janv. 1898, la ville de New York se composait exclusivement de l'île Manhattan et de l'*Annexed district* à l'E. et au N. de la rivière Harlem.

TOPOGRAPHIE. CLIMAT. — Voici, d'après le recensement local de 1892, quelles étaient la superficie et la population des diverses parties constituant la *Greater New York* d'aujourd'hui : New York (Manhattan borough), 39 milles q., 1.802.000 hab. ; Brooklyn, 77 milles q., 995.000 hab. ; Staten Island (Richmond), 57 milles q., 54.000 hab. ; Flushing, partie de Hempstead, Long Island City, Newtown, Jamaica (Queens borough), 135 milles q., 400.000 hab. ; East Chester, West Chester, Pelham (Bronx borough), 50 milles q., 35.000 hab. ; total, 360 milles q., 2 millions 985.000 hab. De 1892 à 1898, l'accroissement de population des cinq groupes est évalué à plus de 350.000 hab.

L'île de Manhattan est composée, dans sa partie méridionale, de couches profondes de terrains d'alluvion; le sous-sol, plus apparent dans la partie septentrionale, est fait de gneiss et de rochers calcaires, que l'on a dû faire sauter en nombre de points pour établir l'emplacement nécessaire aux constructions. Le terrain s'élève au N.-O. jusqu'aux Washington Heights qui dominent en falaises de près de 40 m. le cours de l'Hudson. Partout ailleurs le terrain de la ville de New York est plat. La Battery est

à 2 m. au-dessus du niveau de l'eau, City Hall à 11 m., l'hôtel de la 5^e avenue à 41^m,50, la 59^e rue (Parc Central) à 14 m., Mount Morris à 30 m., le Boulevard à 40 m., la 17^e rue à 60 m., la 184^e (route du pont de Washington) à 75 m.

La distance de la Battery à la rue du Canal est de 2 kil., à la 14^e rue de 4 kil., au S. du Parc Central de 8 kil., au confluent de la rivière Harlem et de l'East River de 15 kil., du Spuyten Duyvil Creek de 22 kil.

Le climat de la ville de New York est celui de tout l'Etat du même nom, avec une certaine atténuation des caractères les plus rudes. Les écarts entre les extrêmes de température y sont encore considérables. La moyenne du mois le plus chaud est de 24°,2, celle du mois le plus froid de — 1°,7, la moyenne générale de 10°,6. New York est cependant à peu près à la même latitude (40° 42' 44") que Naples, où la moyenne annuelle de température est de 16°,5. Il fait aussi chaud à New York qu'à Naples dans le mois le plus chaud, mais le froid y est très rigoureux en hiver.

LE PORT. — L'entrée de la baie de New York se trouve par 40° 30' de lat. N. et 76° 12' de long. O. La largeur entre les rivages bas de Long Island au N. et la pointe de Sandy Hook au S. est de 12 kil. Les hauteurs de Navesink, situées en arrière et au S. de Sandy Hook, sont les premiers points aperçus du large par le navigateur se dirigeant vers la baie. Elles portent deux phares de premier ordre, à 76 m. au-dessus de la haute mer. La baie principale, constituant, avec ses annexes (les baies de Gravesend, de Sandy Hook et de Raritan), le port extérieur de New York, couvre une superficie de 300 kil. q. Les navires venant de l'Océan trouvent 6 m. à marée basse, 8 m. à marée haute sur la barre d'entrée, et un chenal de 10 à 15 m. de profondeur conduisant au port intérieur par le passage des Narrows (les *Etroits*), ouvert à 25 kil. au N. du phare de Navesink, entre Staten Island et Long Island. Les Narrows n'ont d'abord qu'un demi-kilomètre de largeur entre le fort La Fayette à l'E. et le fort Tompkins à l'O. Ils s'élargissent peu à peu jusqu'à 2.500 m., quand ils débouchent à 5 kil. de l'entrée dans le port intérieur. Vaste, sûr, profond, avec 40 kil. environ de circonférence, ce port possède quatre voies d'accès, dont trois sur l'Atlantique, un de l'intérieur. Le Kill Van Kull, canal étroit et tortueux qui sépare Staten Island du continent, relie le port à l'O. avec la baie intérieure de Newark et avec celle de Raritan, qui communique directement avec l'Océan. Au N., le port reçoit les eaux du fleuve Hudson, au cours profond, large d'environ 4 kil. 1/2 à la hauteur de New York, sans rapides ni cataractes jusqu'au coude où un canal le relie aux lacs George et Champlain et au Saint-Laurent. A l'E., le port communique avec l'Océan par l'East River, qui n'est pas un fleuve, mais un canal de marée contournant la côte N.-O. de Long Island et débouchant dans le détroit du même nom. Les Narrows, au S., sont la principale issue du port sur la haute mer.

La ville proprement dite, assise sur l'île allongée de Manhattan, ne pouvait se développer que du S. au N. Ses premières maisons furent construites sur la pointe méridionale par les Hollandais. La promenade de la Batterie et la rotonde de Castle Garden occupent, sur cette pointe, l'emplacement du fort, autour duquel se forma lentement le village de Nieuwe-Amsterdam (1620 à 1664). Le village, gagnant du terrain vers le N., resserré entre ses deux cours d'eau de l'O. et de l'E., devint une ville, prit le nom de New York, en passant sous la domination anglaise, multiplia ses rues transversales et longitudinales, développa ses longues avenues jusqu'aux champs transformés en Parc Central, engloba successivement les districts ruraux disséminés dans la partie septentrionale (Harlem, Washington Heights, Manhattanville), atteignit, puis déborda la rivière de Harlem et le Spuyten Duyvil Creek et répandit ses faubourgs sur les terres voisines, à l'E. de la rivière Harlem.

En même temps, une autre grande ville, Brooklyn, se développait sur la côte de Long Island, le long de la rivière

de l'Est et du port; une autre, Jersey City, avec ses annexes, Hoboken, Weehawken, couvrait la rive occidentale de l'Hudson, qui appartient à l'Etat de New Jersey. Autour de Brooklyn surgissaient d'autres agglomérations. Long Island City, Jamaica, Coney Island; derrière Jersey City naissaient les villes industrielles d'Elisabeth et de Newark.

Tous ces groupes urbains ont été créés par le port et vivent du port. D'abord isolés et distincts, ils se sont rapprochés, fondus et forment aujourd'hui, avec la City au centre, une masse compacte de près de 4 millions d'hab., dont les sept huitièmes sont compris dans la ville actuelle de New York. Jersey City et toutes les autres localités de la rive occidentale de l'Hudson et de la baie de New York, formant ensemble une agglomération de 500.000 hab., continuent, en effet, d'appartenir à l'Etat de New Jersey.

Les îles situées dans l'East River, entre New York et Long Island (Blackwell, Ward et Randall), appartiennent à la municipalité de New York et sont exclusivement couvertes d'établissements pénitentiaires ou de charité, prisons, asiles d'aliénés, asiles de pauvres, maison de travail, hôpital des émigrants, hôpital d'enfants, etc. Entre les îles Blackwell et Ward, le passage dit Porte de l'Enfer (Hell Gate) était jadis encombré d'écueils sous-marins, que des grands travaux de mine (1876 à 1885) ont fait disparaître.

En avant de la ville de New York, au S. de la Battery, et à peu de distance de la pointe, se trouvent trois îles, dépendant du gouvernement fédéral : Governor, qui est fortifiée; Ellis où se trouve l'asile qui reçoit les émigrants à leur débarquement; Bedloe que surmonte le piédestal de granit de 40 m. de haut portant la colossale statue de Bartholdi, *la Liberté éclairant le monde*.

QUARTIERS, RUES, MONUMENTS. — De la pointe S. au Spuyten Duyvil Creek, l'île mesure 22 kil. de longueur, sur 2 à 2 kil. 1/2 de largeur en moyenne, 4 kil. dans la partie la plus évasée. Elle est aujourd'hui tout entière couverte de constructions, au milieu desquelles quelques carrés de verdure (squares) et un parc central ont été conservés. Le développement historique et topographique a divisé naturellement cette masse urbaine en deux parties, la ville basse (*Down Town*) la plus ancienne, assise sur l'extrémité S. de l'île, et la ville haute (*Up Town*) moderne, quatre ou cinq fois plus longue que son aînée.

La ville basse est le siège du commerce, des affaires, de la banque, du mouvement recevant l'impulsion du port. Ses vrais prolongements sont, non pas la ville haute, mais Brooklyn et Jersey City (V. BROOKLYN et JERSEY CITY). Ne pouvant s'étendre elle-même, elle a poussé en quelque sorte en hauteur, se couvrant d'énormes bâtisses à douze, quinze, dix-huit étages et plus, où s'entassent les bureaux, les magasins, les comptoirs de banque, les sièges de sociétés. — Au 1^{er} janv. 1898, il y avait à New York 28 bâtiments ayant de 11 à 29 étages. L'immeuble de l'Ivins Syndicate, dans Park Row, a 29 étages; l'immeuble Saint-Paul, dans Broadway, 26 étages; deux autres, l'American Surety Co et l'American Tract Society, en ont 23; la Maison Pulitzer en a 22, deux autres édifices en ont 20; les immeubles des compagnies d'assurance sur la vie viennent ensuite, la Washington avec 19 étages, la Manhattan avec 17, la Mutual Life avec 15, la Mutual Reserve avec 14, la New York avec 12. Quatre autres maisons ont 16 étages, trois autres 15. Plusieurs de ces constructions ont en outre une tour qui s'élève au-dessus de la masse du bâtiment. La tour de l'Ivins Syndicate a 114 m. de hauteur, la tour du Pulitzer Building 112 m., celle de la Manhattan Life 104 m.; trois autres ont 94 m. Le sommet du toit de la maison de l'Ivins Syndicate aux 29 étages est à 92 m. au-dessus du niveau de la rue.

Dans la basse ville déjà, bien transformée par des constructions neuves, se trouvent encore des rues étroites, tortueuses, au croisement le plus capricieux. A quelque distance, au N. de la Battery, les rues du Canal et de Grand forment la transition entre la basse et la haute ville. Des

voies rectilignes, très longues, s'alignent parallèlement aux quais, et sont coupées à angles droits par d'autres rues transversales allant de l'Hudson à la rivière de l'Est. Plus on s'avance vers le N., plus devient régulière cette disposition rectangulaire du croisement des rues. Les voies parallèles, du S. au N., sont des « avenues », les voies transversales de l'O. à l'E. des rues (*streets*). Celles-ci sont désignées par des numéros d'ordre, de 1 à 155 depuis la ville basse jusqu'à la rivière du Harlem, et de 155 à 226 jusqu'au canal de Spuyten Duyvil, avec l'indication O. ou E., pour la moitié qui se dirige vers l'Hudson et celle qui se dirige vers l'E. Onze des « avenues » sont également désignées par des numéros, les autres par les premières lettres de l'alphabet de (A à D), quelques-unes par des noms (Madison, Lexington, Columbus, Lenox, etc.). Dans la ville basse, les rues portent des noms divers selon la coutume européenne. Le système rectiligne n'est interrompu dans la ville haute que par la grande artère nommée Broadway, qui, partant de la Battery, au S., coupe l'assemblage confus des rues de la ville basse, se dirige vers le N., atteint l'Union Square, détache sur sa droite les voies appelées Bowery et East Broadway, incline au N.-O., coupe la célèbre Cinquième avenue (séjour des milliardaires) au square Madison, puis diverses autres avenues et toutes les rues transversales de l'O. jusqu'à la partie N. de la ville, où son dernier prolongement, rectiligne, porte le nom de Boulevard. Broadway, la Cinquième avenue, et les 14^e, 23^e, 42^e et 59^e rues sont citées parmi les plus belles voies de New York. C'est là que sont les magasins les plus vastes et les plus luxueux, les grands hôtels, les clubs, les théâtres, les monuments publics, les habitations privées les plus riches. A droite et à gauche de Broadway, dans sa partie basse, existent des quartiers sordides où s'entasse une population privée d'air, de lumière et d'espace.

Un mouvement intense de circulation anime à toutes les heures du jour la partie de Broadway la plus rapprochée du port et les rues adjacentes, où sont accumulés les magasins de gros, les bureaux des banques, les palais aux multiples étages des Compagnies d'assurances, depuis la Battery et South Street jusqu'à Wall Street. Là se trouvent la Bourse des produits, la Bourse des fonds (Stock-Exchange), la Bourse du pétrole, la Trésorerie des États Unis, la Douane, l'immeuble colossal de l'Equitable, qui loge 1.500 locataires, le Washington Building, construction non moins énorme, les bâtiments de la Standard Oil Company, de la Western Union Telegraph, etc. Le long de l'East River court la rue du Sud (South Street), où se fait la plus grande partie du commerce de New York avec l'intérieur et l'étranger. C'est aux docks et piers de South Street que viennent s'amarrer l'immense majorité des cargo-boats. Au centre du quartier se dressent Trinity Church, la plus riche église protestante de la ville, et Saint-Paul's Church, la plus ancienne, construite en 1756.

Au-dessus de Wall Street et de Trinity Church, l'artère principale est toujours Broadway, que flanquent des rues transversales, non moins animées, telles que Fulton, Chambers, Chatham, Park Row. Le City Hall (sur l'emplacement des communs [pâturages] de l'ancienne ville), construit de 1803 à 1842, édifice de style Renaissance, avec portique à colonnade, est au milieu d'un square, entouré de l'hôtel des Postes, achevé en 1876; du Palais de justice (Court House), construit de 1861 à 1867, palais de marbre avec colonnade, dont le célèbre Ring (coterie tammaniste) de Tweed et consorts a élevé le coût total, à force de gaspillages et de prévarications, à 60 millions de fr.; des palais de plusieurs grands journaux, *Times*, *Tribune* (tour de 86 m.), *World* ou *Pulitzer Building* (coupole haute de 94 m.), *Staats-Zeitung*. Les israélites abondent dans ce quartier, surtout dans les rues Chatham et Baxter, comme les Polonais et les Allemands dans Bowery Street, les Italiens dans Mulberry Street, les Chinois dans Mott Street.

Au N. de City Hall se pressent les grands magasins de

vente au détail (modes, vêtements), les librairies, les offices de billets de chemins de fer. Jusqu'à la rue Clinton et au square de Washington se dressent les monuments suivants : la prison (les *Tombs*), la bibliothèque Astor, l'Université de la ville de New York, l'Institut Cooper, la Bible House, siège de la Société américaine pour la propagation de la Bible, la grande maison de commerce Hilton, Hughes et C^{ie} (successeurs de Stewart), le magasin de bijouterie de Tiffany.

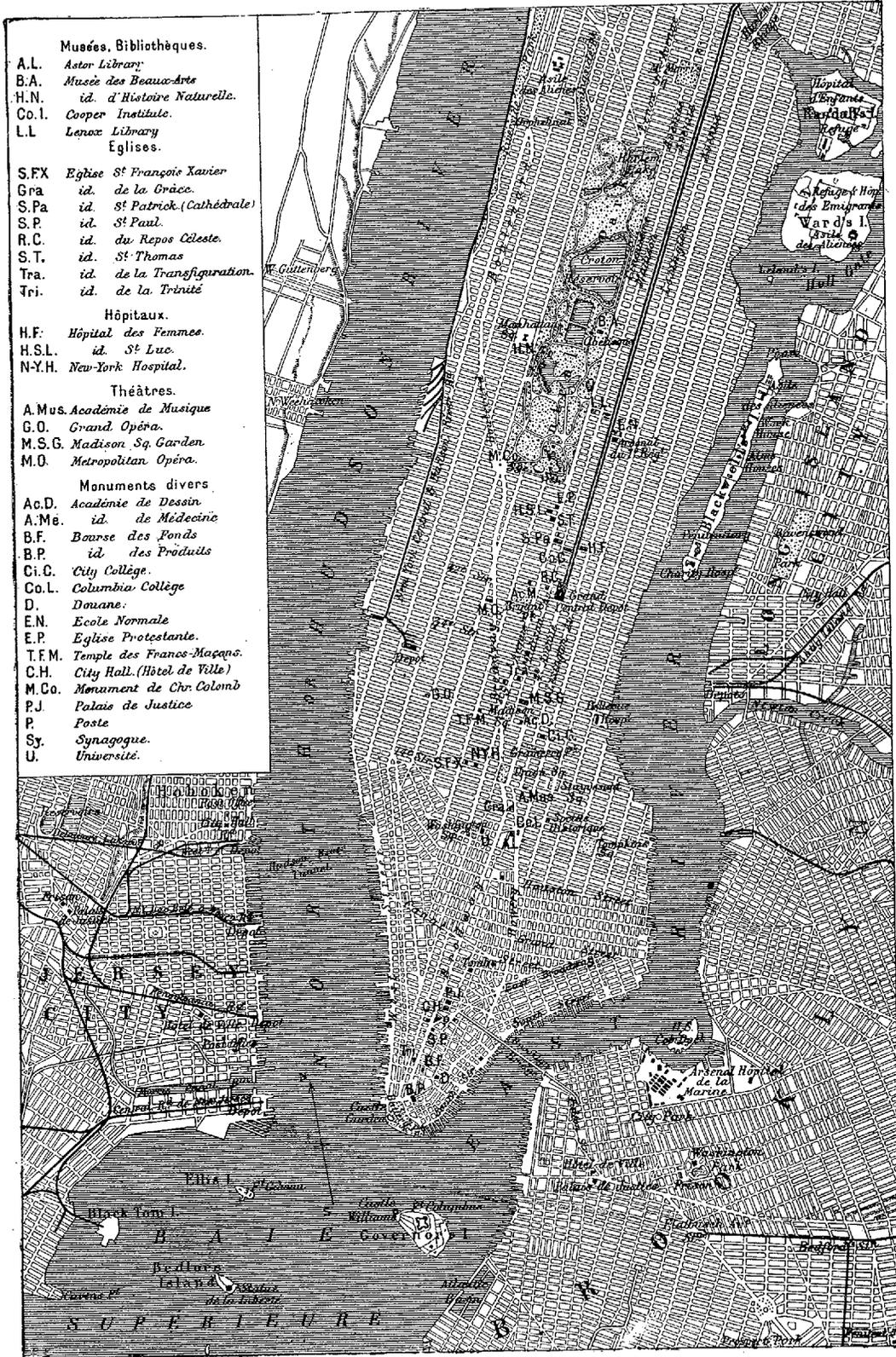
Entre le square Washington au S. et Madison Square au N., se succèdent dans Broadway et dans plusieurs voies latérales, surtout dans les 14^e et 23^e *streets*, les plus brillants magasins, notamment celui de Macy, le « Bon Marché » ou le « Louvre » de New York ; celui de Stern, les grands hôtels Hoffmann, 5^e avenue, Brunswick ; le restaurant Delmonico, le temple maçonnique, l'école de dessin, le local de la Young Men's Christian Association. La plupart de ces édifices, comme ceux du bas de la ville, affichent des prétentions architecturales plus ou moins justifiées, dont le caractère principal est une façade de marbre blanc et un portique à colonnes. Tous, sauf les églises, sont surtout remarquables par leurs proportions gigantesques.

A la hauteur du square Madison, la 5^e avenue devient, avec Broadway et les parties les plus voisines des rues transversales, le centre de l'élégance et de l'aristocratie, caractère qu'elle conserve presque jusqu'aux extrémités du Central Park, dont elle longe le côté oriental. C'est le quartier des résidences privées les plus riches (comme celles des Vanderbilt) et des clubs (Manhattan, Démocratique, Union League, Républicain, Knickerbocker, Calumet, Century, Union, Lotos). On y trouve aussi l'église catholique de Saint-François-Xavier, avec le collège des jésuites, une grande librairie méthodiste, une église hollandaise réformée (tour de 82 m.), la gare du chemin de fer New York Central, l'Académie de médecine, les bâtiments de l'Université Columbia, la cathédrale de Saint-Patrick, les grands hôtels Windsor, Holland, Waldorf, Imperial, Normandie, Savoy, Plaza, etc., la bibliothèque Lenox, l'Académie nationale de dessin, l'arsenal (*Armoury*) du septième régiment, l'École normale, qui abrite 1.600 élèves, l'immeuble de la Société historique. La partie haute de la ville, au delà et sur les côtés du Parc central, est surtout composée d'immeubles de rapport et contient peu de monuments. Il en est de même du faubourg de Bronx (au delà de la rivière de Harlem). L'île Staten est surtout couverte de villages de plaisance.

PARCS, SQUARES, PONTS. — Le jardin le plus considérable de New York est le Central Park, situé au milieu de la ville haute, long parallélogramme s'étendant du S. au N. sur 4 kil., entre les 5^e et 7^e avenues, large de 800 m., couvrant une superficie de 335 hect., couverte de promenades, de bouquets de bois, d'étangs. Les nouveaux réservoirs du Croton y occupent dans la partie N., 67 hect. Les autres promenades principales de la ville sont, du S. au N. : la Battery, parc boisé sur l'emplacement de l'ancien fort détruit en 1787 ; le Bowling-Green, petite place entourée de grilles d'une époque antérieure à la Révolution, berceau de la ville de New York ; les squares, ornés de statues de grands hommes, de City Hall, Printing House, Washington, University, Tompkins, Union, Stuyvesant, Gramercy, Madison, Bryant, Manhattan, Mount Morris. Dans la ville haute, sur l'Hudson, le Riverside Drive, parc long de 4 kil. 1/2 et très étroit, au N. duquel le monument du général Grant domine le fleuve ; un autre parc plus petit, le Morningside. Au delà de la rivière Harlem, dans la ville neuve du borough de Bronx, le Bronx Park (262 hect.), le Crotona Park (54 hect.), le Pelham Bay Park (696 hect.), et tout au N. l'immense Van Cortland Park (Pour les promenades, squares et places de Brooklyn, V. BROOKLYN).

Douze ponts font communiquer l'île de Manhattan et le continent par-dessus la rivière Harlem et le Spuyten

NEW YORK



Plan de New York, échelle du 75.000^e.

Duyvil Creek. Plusieurs sont des ponts de chemin de fer, ceux de la 2^e, de la 4^e, de la 8^e avenue. Les ponts de la 3^e avenue et de l'avenue Madison sont des ponts publics. De même le Central ou pont Macomb's Dam, et les ponts du canal de grande navigation qui a remplacé le Spuyten Duyvil Creek. Le pont Washington, qui est à la hauteur de la 181^e rue et qui est de construction récente, a 720 m. de long et 24 m. de large. Les arches centrales sont de 153 m., le tablier est à 40 m. au-dessus de l'eau. Le High Bridge (173^e rue) est l'ancien aqueduc des eaux du Croton. Il a 438 m. de longueur et est supporté par 13 arches sur des piles de granit. Un treizième pont sur la rivière Harlem, à l'extrémité de la 1^{re} avenue, est en construction. On projette un pont sur l'Hudson, à la hauteur de la 60^e rue. La longueur maximum d'ouverture sera de 813 m. Les frais sont évalués à 85 millions de fr., et la durée de construction à six ou huit ans. On projette encore un second pont sur l'East River, en amont du premier, à la hauteur de la rue Clinton. Le coût en est évalué à 70 millions de fr. Pour le pont Brooklyn qui actuellement fait communiquer les deux parties de la ville séparées par l'East River, V. BROOKLYN.

Aux principaux monuments et établissements déjà cités, il convient d'ajouter les clubs non cités ci-dessus, au nombre de plus de 50, dont les clubs de femmes (Sorosis, Ladies, New York Club, Berkeley, Women's University Club, Women's Press Club); les théâtres (Metropolitan Opera House, incendié en 1892, reconstruit; Daly, Madison Square, Palmer, Broadway, Fifth Avenue, Lyceum, Star); les cafés-concerts et théâtres-variétés (Madison Square Garden, Eden, Casino, Atlantic Garden); les salles de musique classique (Philharmonic, Symphony, Oratorio Societies), les salles d'exposition de peinture (Musée Métropolitain dans Central Park, Lenox, Société historique, Société des Artistes américains), les collections d'art privées (Vanderbilt, Astor, Rockefeller, Adams); les grandes maisons d'édition (Ch. Scribner fils, Brentano, Christern, Putnam).

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Les écoles primaires sont fréquentées par 200.000 enfants. Les établissements principaux d'instruction secondaire et supérieure sont: l'Université Columbia, réorganisée en 1890 et qui comptait, en

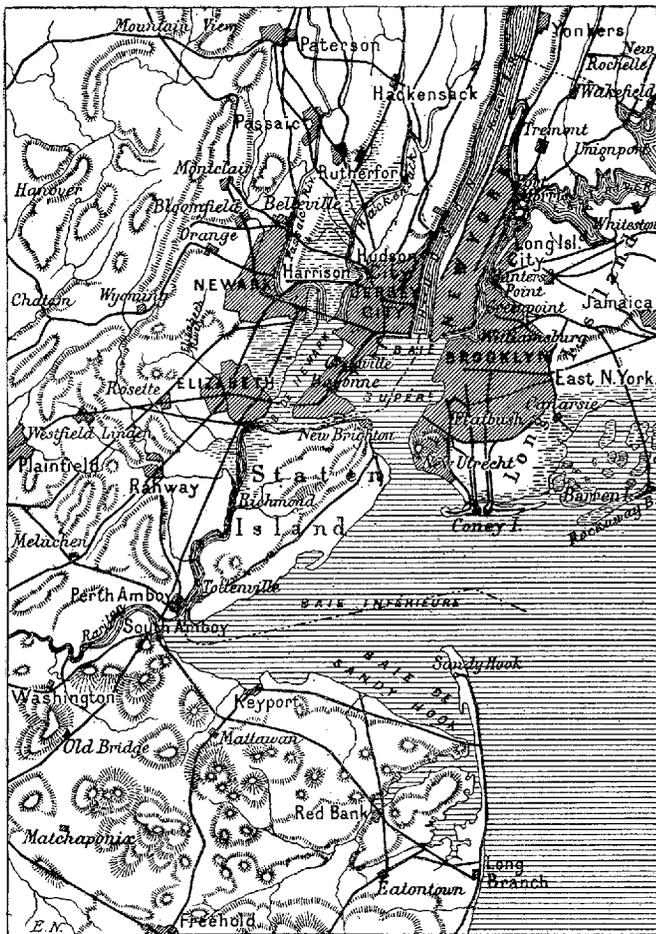
1895, 6 facultés, 265 professeurs, 1.940 étudiants, avec 2 annexes, 1 école de médecine et 1 collège de femmes, une bibliothèque de 200.000 volumes; l'Université de la ville, fondée en 1831 (127 professeurs, 975 étudiants); le collège de la City of New York, fondé en 1848, grande école technique (50 professeurs, 1.700 élèves); 2 séminaires théologiques, 2 collèges catholiques (Manhattan et Saint-François-Xavier), un collège normal pour instituteurs et institutrices, plusieurs écoles de médecine, le grand établissement d'instruction technique Cooper Institute ou Union, 2 écoles d'art (Académie nationale de dessin, Ligue des étudiants d'art), 3 écoles de musique, 1 école

de marins, de nombreuses bibliothèques publiques (Astor Library, 280.000 volumes; Mercantile, 220.000; Lenox, Historical Society, Law Institute, New York Society, Cooper Union, Harlem, Bibliothèque de l'Association chrétienne des jeunes gens et des jeunes filles), une vingtaine de lieux d'exposition d'œuvres artistiques, le Musée d'histoire naturelle au parc central; des sociétés savantes en très grand nombre.

On compte dans Manhattan et dans Bronx 60 écoles primaires et 103 écoles de grammaire; dans Brooklyn 115 écoles primaires, intermédiaires ou de grammaire. Nombre de ces écoles ont des cours du soir. Brooklyn a aussi quelques écoles primaires industrielles et cinq écoles (high schools) pour filles ou garçons.

HÔPITAUX, ÉGLISES, CIMETIÈRES. — New York a 80 hôpitaux (dans Manhattan et Bronx seulement) dont un grand nombre sont sans affectation spéciale. Il y a plusieurs « maternités », des hôpitaux pour les enfants, pour les femmes, pour les convalescents, pour la consommation, pour les maladies de la gorge, pour celles des yeux et des oreilles, pour le cancer, plusieurs sanatoria, dont un pour les enfants israélites, un hôpital allemand, un hôpital pour les marins, un institut Pasteur, etc. Richmond a 13 hôpitaux; Brooklyn, 47. Total général, 140.

On compte environ 600 églises dans New York et 300 dans Brooklyn, dont 94 catholiques dans Manhattan et 89 dans Brooklyn; soit 183 églises ou chapelles catholiques sur 900 édifices religieux. Les autres confessions, qui comptent le plus grand nombre d'églises, sont: les protestants



Plan des environs de New York, échelle du 600.000.

épiscopaliens, les méthodistes, les baptistes, les presbytériens, l'église réformée d'Amérique, les congrégationalistes, les luthériens. Une foule d'autres sectes ont leurs églises ou leurs temples, la Mission du Christ, l'Église du Christ, les Moraves, les Russes orthodoxes, les Grecs, les Volontaires, les Swedenborgiens, l'Armée du Salut. Les juifs ont 56 synagogues, entre autres le temple Emanuel, 5^e avenue et 43^e rue, au centre du quartier le plus élégant et le plus riche de la ville. Le bourg de Richmond a 53 églises (dont 7 catholiques), ce qui porte à près de 1.000 le total pour l'ensemble de la ville.

Les cimetières, au nombre de 43, sont tous situés hors de Manhattan (sauf celui qui entoure Trinity, avenue Amsterdam). Il y en a dans Staten Island, autour de Jersey City, dans Bronx et surtout dans Brooklyn et dans le bourg de Queens. Les plus célèbres sont l'Evergreens et le Greenwood, dans la ville même de Brooklyn. Oakland est à Yonkers, et Sleepy Hollow à Tarrytown, au N. de Manhattan. Brooklyn, qui a été surnommé le dortoir de New York, parce que tant de gens qui passent la journée à l'O. de l'East River reviennent passer la nuit sur l'autre ville, est aussi essentiellement la ville des églises et des champs de repos. Evergreens et Greenwood sont des promenades pour les habitants, des curiosités à visiter pour les touristes.

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS. — La circulation intérieure a pour organisme principal le système des quatre lignes de chemins de fer élevés (*Elevated Railways*) de la compagnie Manhattan qui transportent plus de 200 millions de personnes en moyenne par année. Ces lignes partent toutes de la pointe extrême de l'île, entre South Street et la Battery, et se dirigent vers le N., desservant les 2^e, 3^e, 6^e et 9^e avenues sur une longueur de 13 à 17 kil. La voie ferrée forme un viaduc ininterrompu, reposant sur des colonnes de fer, courant en général au niveau des premiers étages des maisons, s'élevant en quelques points jusqu'à 20 m. et plus. Les *Elevated Railways* sont en communication directe avec la gare centrale du chemin de fer New York Central, et avec la gare annexe de la même compagnie, sur la rive même de l'Hudson, avec les lignes du comté de Westchester par les ponts de la rivière Harlem, avec le chemin de fer funiculaire de l'East River Bridge, au pont de Brooklyn (V. BROOKLYN) qui relie New York à Long Island.

En outre des *Elevated Railways*, un grand nombre de lignes de tramways, *Horse Cars*, *Street Cars*, *Cable Cars*, *Electric Cars*, desservent les autres avenues du S. au N. et la plupart des lignes transversales. Une des plus importantes est celle qui dessert Broadway, depuis la Battery jusqu'au Parc Central.

Le Grand Central Depot, 42^e rue, entre les avenues Lexington et Vanderbilt, est la gare principale du chemin de fer New York Central qui, se dirigeant vers le N. dans la direction de la 4^e avenue qu'il remplace, puis sous la Park Avenue qui en est la continuation, franchit la rivière Harlem à la 133^e rue et lance ses multiples voies vers le N. de l'Etat. Le New York Central a une autre gare, plus rapprochée de la basse ville, dans la rue Hudson, près de la rue du Canal. La voie longe la rive du fleuve Hudson et traverse au N. de Manhattan l'ancienne crique Spuyten Duyvil. Les deux gares sont en communication avec l'*Elevated Railroad*. Le Grand Central Depot sert aussi de gare terminus aux chemins de fer New York et Harlem, New York, New Haven et Hartford, qui desservent la Nouvelle-Angleterre. Ces compagnies empruntent les voies du New York Central jusqu'au delà du pont de Harlem. Les autres chemins de fer, qui de tous les points des Etats-Unis aboutissent à New York, ont leurs gares sur la côte de New Jersey, à Jersey City et dans les localités voisines, Hoboken, Weehawken, Communi-paw. Ce sont les lignes Pennsylvania, West Shore, Erie, Delaware Lakawanna et Central de New Jersey. Le trans-

port des voyageurs entre la ville de New York et les gares de New Jersey se fait par les bateaux-bacs.

Les services télégraphiques sont desservis par la Western Union Telegraph C^o et ses 115 succursales, par la Commercial Cable C^o et la Postal Telegraph and Cable C^o; les services téléphoniques, par la Metropolitan C^o et la Southern Bell Telephone C^o, dont la plupart des bureaux se trouvent dans les hôtels, les pharmacies, les gares des bateaux-bacs, etc.

Docks. — Sur la rive orientale de l'Hudson, 58 docks entre Castle Garden et la onzième rue West, et, sur la rive occidentale de l'East River, 74 docks et *piers* (dont 54 sur la South Street) sont aménagés pour recevoir les paquebots des Compagnies de navigation à vapeur, faisant le service entre New York et l'Europe (Compagnie générale transatlantique, White Star, American, Cunard, Guion, Anchor, Allan), ceux des Compagnies faisant le service des ports de l'Amérique méridionale et centrale, des Indes orientales, des Antilles, du Mexique et de la Floride, de la Nouvelle-Orléans, de Richmond, de Philadelphie, de Boston, de Portland, de Terre-Neuve, etc., et les grands vapeurs du service local, mus par des roues à palettes, palais flottants à plusieurs étages, pour toutes les stations de l'Hudson, West Point, Catskill, Albany, Troy, Rondout, pour Coney Island et Rockaway Beach, Newport, Providence, etc.

Les paquebots des compagnies allemandes, Lloyd de l'Allemagne du Nord (Brème) et Hambourg-Amérique (Hambourg), et ceux de la Compagnie belge Red Star Line ont leurs docks et leurs *piers* sur la côte de New Jersey, à Jersey City et à Hoboken, et communiquent avec New York ville par les bateaux-bacs, qui font le service des deux rives de l'Hudson et celui de la côte de New Jersey avec Brooklyn.

ADMINISTRATION. — L'administration municipale de New York se compose d'un maire, d'un conseil et d'une assemblée d'aldermen, élus au suffrage universel. Les aldermen reçoivent un traitement de 1.000 dollars et sont au nombre de 60, dont 34 pour Manhattan, 21 pour Brooklyn, 2 pour Queens, 2 pour Bronx et 1 pour Richmond. Les membres du Conseil reçoivent un traitement de 1.500 dollars et sont au nombre de 28, dont 12 pour Manhattan, 9 pour Brooklyn, 3 pour Bronx, 3 pour Queens et 3 pour Richmond. Il y a, en outre, 5 présidents de bourg (*borough presidents*), les présidents pour Manhattan, Brooklyn et Bronx recevant chacun 5.000 dollars, les deux autres chacun 3.000 dollars. Au-dessus des cinq présidents de bourg, un président du conseil, aux appointements de 5.000 dollars. Le pouvoir exécutif est aux mains du maire (15.000 dollars), assisté d'un secrétaire général (5.000 dollars) et de deux marshals.

Les services municipaux sont répartis entre un grand nombre de départements distincts, à la tête de chacun desquels est placé un directeur unique ou un bureau de deux ou trois membres, portant le nom de *Commissioners*. Leurs traitements varient de 5.000 à 7.000 dollars. Les principaux de ces services sont : les finances, les travaux publics, la police, la voirie, les parcs, les docks, l'hygiène publique, le fisc, l'assistance, l'enseignement, l'incendie, l'électricité, les aqueducs, le contentieux. Un des bureaux les plus importants est celui du « Civil Service », qui est chargé des concours que doivent passer les candidats à la plus grande partie des emplois dans les divers départements de l'administration municipale. Le président de ce bureau ne reçoit point de traitement, il en est de même du président du bureau de l'enseignement. A côté de l'armée des fonctionnaires municipaux se trouve encore à New York un contingent respectable de fonctionnaires du comté, de l'Etat et du gouvernement fédéral, shérif, commissaires des comptes, de l'enregistrement, des taxes, fonctionnaires du port (quarantaine, pilotes), de la douane, de la sous-trésorerie, des postes, du revenu intérieur, de l'inspection des banques, des pensions, de l'immigration, etc.

Le service judiciaire comprend : douze *coroners*, dont quatre pour Manhattan et deux pour chacun des quatre autres bourgs, la cour suprême d'appel, la cour des *surrogates*, les tribunaux civils de district, les tribunaux criminels, l'attorney de district et les attorneys assistants, les cours des sessions spéciales, les cours des magistrats de la ville, la cour d'arbitrage de la chambre de commerce. Les membres de la cour suprême et les juges des cours criminelles sont élus pour quatorze ans, les juges des tribunaux civils pour six ans, l'attorney de district pour quatre ans. Les traitements des juges sont très élevés : membres de la cour suprême, 17.500 dollars; *surrogates*, 15.000; juges des cours criminelles, 12.000; juge de la City Court, qui siège à City Hall, 10.000; les juges des sessions spéciales, 9.000; les magistrats de la cité, 7.000; les juges des tribunaux civils de districts, 6.000; l'attorney de district, 12.000; les attorneys assistants, 7.500. Tous ces traitements sont échelonnés entre les extrêmes de 87.500 et 30.000 fr.

COMMERCE. — La valeur des importations et des exportations par le port de New York en 1891 a été de 908 millions de dollars, soit environ 60 % de la totalité des échanges des Etats-Unis avec l'extérieur. Il entre en moyenne dans le port chaque année 5.000 à 5.200 navires jaugeant 6 1/2 à 7 millions de tonnes. Les droits d'importation perçus à New York en 1891 se sont élevés à 123 millions de dollars sur un total de 229 millions pour tous les Etats-Unis.

Environ quarante des principaux trusts des Etats-Unis ont leur siège à New York, notamment : ceux du sucre (American sugar refining) au capital de 74 millions de dollars; du gaz (Consolidated Gaz), 35; du papier (National Wall Paper), 28; du tabac (American Tobacco), 29; du pétrole (Standard Oil), 97 1/2; du cuir (United States Leather), 123; du caoutchouc (United States Rubber), 40; des rails (Steel Rail manufacturing Association), 50; des spiritueux (American spirits, whiskey), 35. On sait que le trust (combinaison, pool, syndicat), association de plusieurs maisons dans une même industrie, ou dans un groupe d'industries alliées, pour constituer pratiquement un monopole partiel ou total avec pouvoir de fixer les prix de vente, est une des caractéristiques les plus remarquables de la vie industrielle et commerciale aux Etats-Unis.

Le Clearing-house, ou Chambre des opérations de New York, comprend 65 banques avec un capital de 59 millions de dollars. Le chiffre de ses opérations en 1897-98 a été de 40 milliards de dollars; les balances payées en monnaie, de 2.338 millions; la moyenne quotidienne des paiements en monnaie, de 7.600.000 dollars.

Il y a à New York 48 banques nationales, dont les recettes, à un jour donné en 1892 (15 sept.), ont été de 131 millions de dollars, dont 92 % en chèques.

Les banques d'épargne dans le New York avaient, en 1896-97, 1.737.000 déposants avec 748 millions de dépôts (dans tous les Etats-Unis, 5.204.000 déposants avec 1.939 millions de dépôts). La moyenne de chaque déposant dans l'Etat de New York est de 413 dollars; dans tous les Etats-Unis, de 205 dollars. Aug. MOIREAU.

BIBL. : ETAT. — BRODHEAD, *History of the State of New York*, 1853-71; *Documents relative to the colony of N. Y.*, 1853-58, 10 vol. — KOLLOCK, *History of the N. Y. State*, 1883. — ROBERTS, N. Y., *The Planting and Growth of the Empire State*; Boston, 1887, 2 vol. — C.-F. OBER and M. WESTOVER, *Manhattan, historic and artistic*; New York, 1892. — KING, *Handbook of New York*; New York, 1892.

VILLE. — C.-H. ROBERTS, *New York*; Boston, 1887, 2 vol. — MINES, *A Tour around New York*, 1892. — KING, *Handbook of New York*, 1893. — MORRIS, *Makers of New York*; Philadelphie, 1895. — Œuvres diverses sur New York de LOSSING, 1884, 2 vol., TODD (1888), ROOSEVELT (1891), WILSON (1891-93, 4 vol.).

NEXON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, au point de jonction des chem. de fer de Limoges-Périgueux et Limoges-Saint-Yrieix-Toulouse; 3.079 hab. La seigneurie de Nexon, mentionnée dès le

xiii^e siècle, relevait de la maison de Lastours. Château du xv^e siècle, remanié de nos jours, avec une importante et ancienne jumenterie. L'église mi-partie romane et gothique, avec mâchicoulis, possède un buste-reliquaire de 1346. C'est à Nexon que mourut Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts, avant la bataille de La Roche-l'Abeille (1569).

NEXUS (Dr. rom.). Dénomination donnée à Rome, à l'époque ancienne, à l'individu qui s'était engagé par le contrat de *nexum* et qui était en conséquence détenu chez son créancier. Presque tout est controversé, tant sur le *nexus* que sur le *nexum*. Les deux points qui paraissent le moins discutés sont, pour le *nexum*, qu'il constitue un contrat *per aes et libram* où le débiteur est obligé envers le créancier à la suite d'une pesée de métal d'abord réelle, plus tard fictive, comme la mancipation est un mode d'acquiescer *per aes et libram*, où la propriété est acquise à la suite d'une pesée d'abord réelle, devenue ensuite fictive; pour le *nexus*, qu'il est détenu chez le créancier, par conséquent soumis à l'exécution sur la personne, sans avoir été jugé. Suivant la doctrine qui rend le mieux compte des deux ordres de faits, le *nexum* était, dans le vieux droit romain, un contrat, muni de la force exécutoire, qui permettait, à l'échéance, à son bénéficiaire de procéder à la *manus injectio* sans jugement (V. LEGIS ACTIONES) et qui tirait précisément cette efficacité propre d'une *damnatio* prononcée par le créancier contre le débiteur, au moment où il lui remettait le métal, du temps où la pesée était réelle et au moment où il faisait semblant de la lui remettre, du temps où la pesée était fictive. Mais, par un phénomène qui se retrouve dans d'autres législations dont le système primitif présente des titres exécutoires d'un type analogue, on a bientôt été choqué de la dureté de ce régime, et la même loi Poetelia Papiria de l'an 428 de Rome, qui adoucit la procédure d'exécution sur la personne (V. LEGIS ACTIONES), supprima, non pas le contrat *per aes et libram* qui existe encore au temps de Gaius, mais le droit anormal de faire *manus injectio* sans jugement qu'il donnait auparavant; en sorte qu'il y eut bien toujours un contrat de *nexum*, un contrat formé *per aes et libram*, mais qu'il n'y eut plus désormais de *nexi*, de débiteurs détenus sans jugement en vertu de leur contrat. P.-F. G.

BIBL. : HUSCHK, *Ueber das Recht des Nexums und das alte römische Schuldrecht*, 1846. — BEKKER, *Aktionen*, 1871, I, pp. 22 et suiv. — DANZ, *Lehrbuch der Geschichte des römischen Rechts*, 1873, II, pp. 21-32. — P.-F. GIRARD, *Manuel de droit romain*, 2^e édit., 1898, pp. 467-472, 123-124; 1013, n. 4. — Cf. sur la date de la loi Poetelia Papiria, Th. MOMMSEN, *Römische Forschungen*, 1879, II, pp. 241 et suiv., et pour les dispositions parallèles d'autres législations, J. KOHLER, *Schakspeare vor dem Forum der Jurisprudenz*, 1884, pp. 7-99.

NEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnolle; 243 hab.

NEY (Michel), duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal de France, né à Sarrelouis le 10 janv. 1769, mort à Paris le 7 déc. 1815. Fils d'un tonnelier sans fortune, il ne reçut dans son enfance qu'une instruction fort élémentaire et, à partir de l'âge de treize ans, fut successivement clerc de notaire et employé subalterne de la compagnie des mines d'Appenweiller. Il n'avait pas vingt ans quand sa vocation militaire, déjà très marquée, le déterminait à s'engager dans un régiment de hussards en garnison à Metz (6 déc. 1788). La Révolution, dont il embrassa les principes avec ardeur, le tira, comme beaucoup d'autres, de l'obscurité. Les grandes guerres dans lesquelles la France eut à défendre sa liberté lui permirent bientôt de se signaler par une intrépidité, un entrain, une impétuosité mêlée de sang-froid et une sûreté de coup d'œil qui lui valurent un rapide avancement. A la fin de la campagne de 1792, qu'il fit à l'armée du Nord, il était déjà lieutenant. Après avoir pris part avec éclat à la suivante comme aide de camp des généraux Lamarche et Collaud, il entra comme capitaine dans l'armée de Sambre-et-Meuse (26 avr. 1794), fut mis par Kléber à la tête d'un

corps de 500 éclaireurs et mérita par son activité le surnom d'*Infatigable*. Nommé chef de brigade pour sa belle conduite à la bataille d'Aldenhoven (2 oct. 1794), il prit part au siège de Maastricht, puis à celui de Mayence, où il fut grièvement blessé, se distingua en 1795, après le passage du Rhin, à la prise d'Altenkirchen et fut l'année suivante, pour avoir emporté la citadelle de Wurtzbourg, forcé le passage de la Rednitz et occupé Pforzheim, promu au grade de général de brigade (8 août 1796).

Il venait de servir vaillamment sous Hoche (notamment dans les journées de Neuwied, de Dierdorff, de Giessen), quand les préliminaires de Léoben, suivis de la paix de Campo Formio, le réduisirent au repos. Mais cette paix ne fut pas de longue durée. Les hostilités ayant recommencé entre la France et l'Autriche, Ney fut, à la suite de son heureux coup de main sur Manheim, nommé général de division (28 mars 1799), passa peu après à l'armée du Danube, reçut trois blessures à Wintherthur (23 mai) et, à peine guéri, fut chargé par intérim du commandement en chef de l'armée du Rhin (17 sept. 1799), à la tête de laquelle il opéra, le long de ce fleuve, dans la direction de Manheim, de vigoureuses diversions qui, retenant l'archiduc Charles, l'empêchèrent de se porter du côté de la Suisse et de contrarier les belles manœuvres de Masséna contre Souvorov. Subordonné un peu plus tard à Lecourbe, puis à Moreau, il contribua puissamment, pendant la campagne de l'an VIII, aux victoires d'Engen, de Moeskirch, d'Hochstædt, d'Ingolstadt, etc., et, pendant celle de l'an IX, à celle de Hohenlinden, qui réduisit la cour de Vienne à poser de nouveau les armes (3 déc. 1800).

Après la paix de Lunéville (févr. 1801), Ney, qui, comme beaucoup de ses camarades de l'armée du Rhin, n'avait guéri qu'avec peine le coup d'Etat du 18 brumaire et était demeuré républicain, vint à Paris, où Bonaparte l'accueillit avec une faveur marquée et n'épargna rien pour le gagner, ce qui ne fut pas très difficile, car chez lui la fermeté politique et le caractère n'étaient pas, tant s'en faut, à la hauteur de la bravoure et de l'énergie militaires. Le premier consul lui fit épouser en juill. 1802 M^{lle} Anguié, amie intime d'Hortense Beauharnais, et le chargea peu après (octobre) d'une mission à la fois diplomatique et militaire qui amena bientôt les cantons suisses à conclure l'acte de médiation de févr. 1803. Après la rupture de la paix d'Amiens, Ney alla prendre à Montreuil-sur-Mer le commandement du 6^e corps de la Grande Armée (28 déc. 1803). Nommé maréchal d'Empire (18 mai 1804) et, quelques mois plus tard, grand-aigle de la Légion d'honneur (févr. 1805), il prit, à la tête de son corps d'armée, la part la plus glorieuse à la campagne d'Allemagne, culbuta les Autrichiens à Guntzbourg (9 oct. 1805), emporta la position d'Elchingen, réputée inexpugnable (14 oct.), ce qui amena la reddition d'Ulm, puis, pendant que l'empereur poussait ses avantages jusqu'en Autriche et en Moravie, conquit le Tirol et entama la Carinthie (nov.-déc.). Les campagnes de Prusse et de Pologne lui permirent de se surpasser encore. Le 6^e corps participa sous lui à la bataille d'Iéna (14 oct. 1806), fit capituler Erfurt, puis Magdebourg, chassa les Prussiens de Thorn (6 déc.), rejeta Bennigsen derrière la Pregel, dégagea Bernadotte très compromis à Mohrungen, remporta de nombreux avantages sur les Russes, les coupa de Königsberg après Eylau (févr. 1807) et décida la victoire dans la journée de Friedland (14 juin). Le maréchal Ney acquit, à la suite de tant d'exploits, une immense popularité. On l'appelait le *Brave des braves*. Ce *Pierre le Roux* ou ce *Lion rouge* (ainsi nommé à cause de la couleur de ses cheveux) inspirait aux soldats une confiance sans limites.

Napoléon, qui le pourvut d'énormes dotations et le créa duc d'Elchingen (mars 1808), n'entendait pas le laisser au repos. Dès le mois d'oct. 1808, il l'emmena en Espagne avec le 6^e corps. Ney prit une part heureuse aux opérations de l'empereur sur Madrid, se porta ensuite sur

la Galice, empêcha la jonction de Wellington avec La Romana, puis, après les malheurs de Soult en Portugal, se rabattit sur la Galice, qu'il occupa péniblement, et se maintint avec énergie contre les guérillas (1809-10). La guerre d'Espagne, qu'il avait, du reste, désapprouvée, ne tarda pas à le décourager et à l'aigrir. La démoralisation que cette entreprise, si fâcheusement prolongée, répandit dans tous les rangs de l'armée française, n'épargna pas le maréchal Ney. Il était naturellement frondeur et quelque peu porté à l'indiscipline. Quand, vers le milieu de 1810, l'empereur le plaça sous les ordres de Masséna, chargé de reprendre l'offensive en Portugal, il ne contint qu'avec peine sa mauvaise humeur. Il contribua pourtant vaillamment à la prise de Ciudad Rodrigo et à la marche sur Lisbonne. Quand, après six mois perdus devant les lignes de Torres Vedras, Masséna dut se mettre en retraite, il commanda l'arrière-garde, se fit encore remarquer par son énergie et son sang-froid en mainte occasion (notamment à Redinha), mais donna le plus regrettable exemple par son insubordination à l'égard de son chef, auquel il finit par refuser formellement l'obéissance. Masséna dut lui retirer son commandement et le renvoyer en France (mars 1811).

Napoléon blâma Ney, mais n'osa le frapper. L'année suivante même, il lui donna une nouvelle marque de confiance en le mettant à la tête du 3^e corps de la Grande Armée et en l'emmenant en Russie. Ney prit part avec son entrain et son énergie ordinaires aux batailles de Smolensk et de Valoutina (août 1812). Mais après ces succès, plus sage que l'empereur, il eût voulu que la Grande Armée, pour le moment, n'allât pas plus loin et qu'elle hivernât sur la Dwina et sur le Dniepr. Napoléon, malheureusement, ne l'écouta pas. Ney commanda le centre de l'armée à Borodino (7 sept.), et c'est à lui principalement que fut due la victoire, en souvenir de laquelle l'empereur lui décerna le soir même le titre de prince de la Moskova. Après l'incendie de Moscou, quand la retraite fut devenue nécessaire, il commanda l'arrière-garde et protégea cette désastreuse opération avec un entrain, un sang-froid et un héroïsme qui eussent suffi à l'immortaliser. Au delà de Smolensk, coupé du gros de l'armée par Platov, il parut perdu. Mais il franchit le Dniepr sur la glace, abandonna son artillerie, électrisa ses troupes, fit le coup de feu comme un soldat et rejoignit enfin à Orscha, avec 3.000 hommes, Napoléon qui célébra son retour à l'égal d'une grande victoire. Peu après, au passage de la Bérézina, des milliers de Français durent la vie à son dévouement et à son intrépidité sans égale. Enfin, tandis que Napoléon, puis Murat, abandonnaient honteusement la Grande Armée, Ney en soutint les débris avec un patriotisme et une abnégation que l'histoire ne peut oublier (déc. 1812-janv. 1813).

Dans la campagne de Saxe, nous retrouvons le prince de la Moskova à la tête du 3^e corps, avec lequel il culbute les alliés à Weissenfels (1^{er} mai 1813), participe aux victoires de Lutzen, de Bautzen et de Wurschen (2-21 mai), entre à Breslau, puis, après l'armistice de Pleswitz, est ramené vers Dresde par l'empereur et doit, vers le N., s'opposer à la marche menaçante de Bernadotte. Battu à Dennewitz (5 sept.), il subit de vifs reproches de l'empereur, non sans récriminer pour sa part violemment et manifester un mécontentement et une désaffection que justifiait suffisamment l'incroyable obstination de Napoléon à repousser la paix ou à la rendre impossible. Ses sentiments intimes ne l'empêchèrent pas de faire son devoir à Leipzig, où il fut encore blessé, et de seconder l'empereur de toutes ses forces pendant la campagne de France, au cours de laquelle il prit part aux batailles de Brienne, de la Rothière, de Champaubert, de Montmirail, de Vauxchamps, de Craonne, de Château-Thierry, etc. (janv.-mars 1814). Mais après la capitulation de Paris, quand ce souverain, retiré à Fontainebleau, parla de continuer la lutte, Ney refusa brutalement de lui obéir et, de concert avec plusieurs autres

maréchaux, le réduisit à abdiquer. Tout au plus voulut-il, avec Macdonald et Caulaincourt, se rendre à Paris pour essayer de faire agréer à l'empereur de Russie des conditions que ce souverain ne voulut plus même discuter après la défection de Marmont. Napoléon dut finalement signer une abdication sans réserve.

Le maréchal Ney, de qui on était en droit d'attendre plus de hauteur d'âme et de dignité, n'attendit pas que son ancien maître eût pris le chemin de l'île d'Elbe pour courir au-devant des Bourbons et offrir au comte d'Artois, non sans quelque platitude de langage, ses hommages avec ses services. Aussi le gouvernement de la Restauration le combla-t-il d'honneurs. Ney fut en quelques semaines (mai-juin 1814) nommé membre du conseil de la guerre, commandant en chef des cuirassiers, dragons, chasseurs et cheval-légers, gouverneur de la 6^e division militaire, pair de France, etc. Mais au bout de quelques temps les émigrés qui peuplaient les Tuileries lui firent sentir par leurs dédains et leurs impertinences le tort qu'il avait eu d'humilier en sa personne le drapeau tricolore devant le drapeau blanc. Sa femme eut à subir des mortifications qui lui furent cruelles. Aussi se retira-t-il bientôt dans sa terre de Coudrot, près de Châteaudun. Il y était encore le 6 mars 1815, quand il reçut l'ordre de se rendre sans retard à Besançon, chef-lieu de son gouvernement militaire. Cette mesure était motivée par le retour de Napoléon, qui venait de débarquer au golfe de Jouan. Ney, qui en apprit la nouvelle en passant à Paris, désapprouva d'abord très sincèrement la nouvelle folie de l'empereur, alla exprimer au roi Louis XVIII son entier dévouement et déclara, dit-on, à ce prince, que l'*usurpateur* méritait d'être mis à Charenton ou ramené dans une cage de fer.

Le maréchal gagna en toute hâte Besançon (10 mars), d'où la nécessité de barrer la route à Napoléon qui arrivait par Lyon l'obligea bientôt à se porter sur Lons-le-Saunier (12 mars). À ce moment et même le lendemain, ses sentiments royalistes persistaient encore. Ce n'est que dans la nuit du 13 au 14 mars que, gagné par l'entraînement bonapartiste qui s'emparait de toute l'armée et travaillé par les agents de l'empereur, il se décida, sans que ses deux lieutenants, Lecourbe et Bourmont, y fissent opposition, à opérer une volte-face qui, malgré bien des circonstances atténuantes, était, il faut en convenir, une incontestable trahison. Lui-même, par une proclamation solennelle, invita ses troupes, qui l'acclamèrent, à se rallier à Napoléon, qu'il alla rejoindre à Auxerre le 17 mars et qui lui fit l'accueil le plus affectueux. Vainement voulut-il faire à ce souverain ses conditions. Il était maintenant lié sans retour à la cause impériale. On ne fut donc pas étonné de lui voir conférer, au mois de juin suivant, le commandement des 1^{er} et 2^e corps de l'armée avec laquelle l'empereur alla de nouveau tenter la fortune en Belgique.

Pendant les quatre jours que dura sa dernière campagne, Ney fit, comme soldat, des prodiges de bravoure et d'entraînement. Mais il n'eut pas aux Quatre-Bras, où il était chargé d'arrêter les Anglais pendant que Napoléon atteignait à Ligny l'armée prussienne, toute la sûreté de coup d'œil et tout l'à-propos stratégique qu'on était en droit d'attendre de lui (16 juin). Le surlendemain, à Waterloo, la précipitation héroïque, mais regrettable, avec laquelle il disposa de nos réserves de cavalerie pour l'assaut de Mont-Saint-Jean fut certainement une des causes de notre défaite. Après la bataille, Ney, véritablement affolé par le désastre, courut à Paris où, loin de chercher à relever les courages, il acheva de les abattre en criant beaucoup plus haut qu'il n'eût fallu que tout était perdu et qu'il ne restait plus qu'à rétablir les Bourbons. Aussi, Napoléon ayant abdiqué de nouveau, la commission exécutive ne lui donna-t-elle pas de commandement. Bientôt, les alliés étant entrés à Paris, le maréchal eut l'idée de quitter la France. Mais, arrivé à Lyon, il eut le tort de changer d'avis. Se

croyant garanti par la convention du 3 juil., qui paraissait lui assurer, à lui et à bien d'autres, amnistie pleine et entière, il alla tranquillement prendre les eaux près de Roanne. Mais bientôt l'ordonnance de proscription du 24 juil., qui le déferait nominativement à un conseil de guerre, le réduisit à se cacher. Un asile lui fut offert au château de Bessouis, dép. du Lot. Il n'y était que depuis peu quand sa présence y fut révélée à un curieux par un sabre enrichi de pierres qui lui avait été autrefois donné par Bonaparte et qu'il avait eu l'imprudence de laisser étalé à tous les regards. Dénoncé au préfet du Cantal, il fut arrêté le 5 août et conduit à Paris, où il fut aussitôt mis au secret (19 août). On était alors en pleine *Terreur blanche*. Le maréchal Brune venait d'être assassiné à Avignon, le général Labédoyère venait d'être fusillé. Après une assez longue instruction, Ney comparut devant un conseil de guerre où le maréchal Moncey avait noblement refusé de prendre place et où siégeaient plusieurs de ses compagnons d'armes des plus illustres, qui ne l'eussent certainement pas condamné à mort. Ses défenseurs, Dupin et Berryer père, eurent la fâcheuse inspiration de décliner la compétence de ce tribunal, sous prétexte que Ney, comme pair de France, n'était justiciable que de la cour des pairs. Le conseil de guerre, trop heureux de se décharger d'une responsabilité qu'il eût été plus courageux à lui d'assumer tout entière, se rendit à leurs conclusions (12 nov.). Le malheureux maréchal fut déferé à la cour des pairs, où régnait alors une exubérance royaliste de vengeance et de haine qu'un sentiment de pudeur patriotique eût dû contenir en présence des armées étrangères campées dans la capitale. Ney avait incontestablement trahi les Bourbons. Mais il n'avait jamais trahi la France, qui ne pouvait oublier ses exploits et son héroïsme. Les Bourbons et leurs amis se seraient honorés en refusant de frapper devant les vainqueurs de Waterloo le grand soldat d'Elchingen, de Friedland, de la Moskowa, de la Bérézina et de Mont-Saint-Jean. Ils n'en jugèrent pas ainsi. La cour, à une immense majorité (139 voix contre 17), condamna le maréchal à la peine capitale (6 déc. 1815). Le lendemain matin, tandis que sa femme faisait de vains efforts pour obtenir audience de Louis XVIII aux Tuileries, il fut conduit presque furtivement par le commandant de la place de Paris, ancien émigré, dans l'avenue de l'Observatoire, alors presque déserte, et tomba frappé de balles françaises, après avoir intrépidement commandé le feu. C'est à quelques pas de l'endroit où il a péri qu'une statue (œuvre de Rude), qui le représente, le sabre à la main, dans l'attitude du commandement, lui a été élevée sous le second Empire (le 7 déc. 1853).

Le maréchal Ney n'a pas laissé de mémoires sur sa vie militaire et politique. Mais, peu après sa mort, son beau-frère, l'ancien préfet de l'Empire, Gamot, aidé du maréchal Davout et du général Foy, s'occupa très activement de réunir les matériaux nécessaires pour écrire son histoire. Ce travail, interrompu par sa mort, fut repris plus tard par les fils du prince de la Moskowa et donna lieu, en 1833, à la publication de l'ouvrage intitulé : *Mémoires du maréchal Ney* (Paris et Londres, 2 vol. in-8). C'est une biographie intéressante, mais incomplète, car elle ne dépasse pas la bataille d'Elchingen, c.-à-d. le mois d'oct. 1805.

A. DEBDOUR.

BIBL. : *Victoires, conquêtes et revers des Français* (passim). — THIERS, *Histoire de la Révolution française*. — Du même, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. — LANFREY, *Histoire de Napoléon 1^{er}*. — H. HOUSSAYE, 1814; id., 1815. — NAPOLÉON 1^{er}, *Correspondance* (passim). — KOCH, *Mémoires de Masséna*. — BOURRIENNE, *Mémoires*. — DE SÈGUR, *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année 1812*. — *Mémoires du maréchal Ney*. — LARDIER, *Histoire de la Chambre des pairs*. — ROUVAL, *Vie du maréchal Ney*; Paris, 1833, in-18. — DUMOULIN, *Histoire complète du procès du maréchal Ney*, 1815, 2 vol. in-8. — GAMOT, *Refutation, en ce qui concerne le maréchal Ney, de l'ouvrage ayant pour titre : Campagne de 1815, etc., par le général Gourgaud*, 1818, in-8. — NAPIER, *Histoire de la guerre de la péninsule*. — NOLLET-FABERT, *Eloge historique du maréchal Ney*; Nancy, 1852, in-8. — VAULA-

BELE, *Histoire des deux Restaurations*. — DUVERGIER de HAURANNE, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*; Paris, 1855 et suiv. — DUPIN, *Mémoires*; Paris, 1855, 4 vol. in-8. — VIEL-CASTEL, *Histoire de la Restauration*. — Archives nationales, séries CC et AD (*Procès politiques de la Cour des Pairs*). — PASQUIER, *Mémoires*. — WELSCHINGER, *le Maréchal Ney, 1815*; Paris, 1893, in-8.

NEY (Joseph-Napoléon), prince de la Moskowa, général et homme politique français, fils aîné du précédent, né à Paris le 8 mai 1803, mort à Saint-Germain-en-Laye le 26 juil. 1857. Officier au service de la Suède à partir de 1824, il épousa en 1828 une fille du banquier Laffitte, entra dans l'armée française comme capitaine de hussards après la révolution de Juillet et fut nommé pair de France le 19 nov. 1831. Il fit plusieurs campagnes en Algérie, se distingua notamment au siège de Constantine (1837), devint chef d'escadrons en 1838 et lieutenant-colonel en 1844. A la Chambre des pairs, où il ne siégea qu'à partir de 1844, il protesta plusieurs fois avec émotion contre l'arrêt qui avait frappé son père. Après avoir pris part en 1847 à la campagne des banquets, il se rallia sans réserve l'année suivante à Louis-Napoléon, dont il soutint constamment la politique comme représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative. Membre de la commission consultative après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il entra au Sénat le 26 janv. 1852 et, colonel depuis 1849, fut nommé général de brigade le 10 août 1853. Le prince de la Moskowa, membre influent du Jockey-Club, donna longtemps le ton à la mode et se rendit célèbre par son luxe ruineux. Il était aussi par son goût éclairé pour la musique classique. Rappelons, parmi ses compositions lyriques, un opéra, *Régina*, qui fut remarqué. Il écrivait aussi à ses heures, et on peut encore citer quelques-uns de ses ouvrages : *Des hasards et des remontes en France* (1841); *Des régences en France* (1842); *Souvenirs d'une campagne en Afrique* (1843), etc. A. D.

NEY (Michel-Louis-Félix), duc d'Elchingen, général français, frère du précédent, né à Paris le 22 avr. 1804, mort à Gallipoli (Turquie) le 16 juil. 1854. Après avoir servi en Suède, comme son frère aîné, à partir de 1824, il entra dans l'armée française après les journées de Juillet comme capitaine de carabiniers, fut officier d'ordonnance du maréchal Gérard, prit part au siège d'Anvers (1832), suivit comme aide de camp le duc de Nemours en Afrique et se distingua à Mascara et aux Portes de fer. Il publia en 1841, sur le rôle de son père pendant la campagne de 1815, d'importants documents qui amenèrent une polémique intéressante entre lui et le général Jomini. Colonel à la fin de 1841, aide de camp du comte de Paris en 1844, il siégea, de 1846 à 1848, à la Chambre des députés, où l'avaient envoyé les électeurs de Montreuil-sur-Mer et où il soutint la politique ministérielle. Après la révolution de Février, il s'attacha au prince Louis-Napoléon qui, après le coup d'Etat, le nomma général de brigade (22 déc. 1851). Attaché à l'armée d'Orient, il succomba, dès le début de la guerre, à une atteinte de choléra. — Son fils, *Michel-Aloïs Ney*, duc d'Elchingen, né à Paris le 3 mai 1835, sous-lieutenant en 1855, officier d'ordonnance de l'empereur, colonel le 24 août 1870, général de brigade le 30 sept. 1875, fut trouvé mort, en févr. 1881, à Fontenay-aux-Roses, dans des circonstances mystérieuses, au sujet desquelles la lumière n'a pas encore été faite, du moins aux yeux du public. A. D.

NEY (Napoléon-Henry-Edgar), prince de la Moskowa, général français, quatrième fils du maréchal, né à Paris le 12 mars 1812, mort à Paris le 13 oct. 1882. Après avoir passé par l'École de Saint-Cyr, il entra dans l'armée comme sous-lieutenant de hussards (19 déc. 1830), fit plusieurs campagnes en Afrique, où il s'éleva jusqu'au grade de chef d'escadrons (1844) et devint, après la révolution de Février, officier d'ordonnance de Louis-Napoléon, président de la République (déc. 1848), qui le nomma lieutenant-colonel. Chargé, après l'expédition de Rome, d'une mission auprès du pape, il reçut de ce prince la retentissante

lettre du 18 août 1849, par laquelle le gouvernement pontifical était invité, en termes quelque peu impératifs, à faire des réformes libérales. Envoyé l'année suivante par le dép. de la Charente à l'Assemblée législative, il y soutint constamment la politique de l'Élysée. Colonel depuis le 7 janv. 1832, il fut, sous Napoléon III, aide de camp de l'empereur, général de brigade (1856), sénateur, en 1857, après la mort de son frère aîné, mort sans enfants mâles, et dont le titre de prince de la Moskowa lui fut conféré. Il fit la campagne d'Italie en 1859, fut nommé général de division en 1864 et succéda deux ans plus tard au maréchal Magnan comme grand veneur. La révolution du 4 sept. 1870 le fit rentrer dans la vie privée. A. D.

NEYDENS, Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien; 519 hab.

NEYMARCK (Alfred), économiste français, né à Châlons-sur-Marne le 3 janv. 1848. Il s'est consacré de bonne heure à l'économie politique et a reçu en 1891 de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'ensemble de ses travaux, le prix Wolowski. Il a fondé en 1869 un journal financier, *le Rentier*. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Aperçus financiers* (Paris, 1872-73, 2 vol.); *Colbert et son temps* (Paris, 1877, 2 vol.); *Turgot et ses doctrines* (Paris, 1883, 2 vol.); *Un Centenaire économique* (Paris, 1889); *Evaluation nouvelle du capital et du revenu des valeurs mobilières en France* (Paris, 1893), etc.

NEYRA (Alvaro MENDANA DE), navigateur espagnol (V. MENDANA DE NEYRA).

NEYRAC (Le) ou **LE NAYRAC**, Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Estaing; 1.176 hab.

NEYRAC, Hameau de la com. de *Meyras* (V. ce mot).

NEYROLLES, Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua; 393 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NEYRON, Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel; 558 hab.

NEYTS, **NYTS** (Gillis ou Egidius), peintre flamand, né à Gand en 1617, mort à Gand en 1687. Il fut élève de Lucas van Uden et entra dans la Gilde en 1647-48. Ses tableaux, paysages avec figures, se trouvent à Anvers, Dresde, Stockholm, etc.

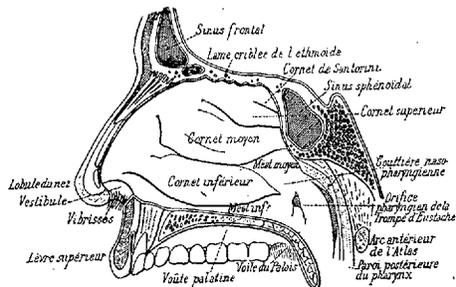
NEZ. Anatomie — Cet organe, situé au milieu du visage, entre les deux joues, au-dessous du front et au-dessus de la lèvre inférieure, est souvent la partie la plus importante de la physionomie à laquelle il donne son cachet. Sa forme est variable à l'infini, depuis le nez grec sans sillon naso-frontal de la statuaire antique, jusqu'au nez épaté aux ailes énormes de l' Australien, depuis le nez fin et délicat de l'enfant jusqu'au nez gros à peau rouge et variqueuse de certains vieillards.

Anatomiquement, le nez représente une pyramide triangulaire à base inférieure, soutenu par une charpente ostéo-cartilagineuse; les os propres du nez et les apophyses montantes du maxillaire supérieur en haut, les cartilages en bas, forment une véritable voûte, dont le sommet correspond au dos du nez, qui peut être rectiligne, concave ou convexe, selon les races et les individus. Les physiognomonistes ont voulu tirer de la forme, du relief plus ou moins accentué du nez, toutes sortes d'indications.

Pour eux, les nez fins et aigus (nez de Saint-Simon) indiquent l'acuité de l'esprit; les nez en bec d'aigle (du grand Condé, de Napoléon, de Catherine de Médicis, d'Elisabeth d'Angleterre), l'instinct de domination; le nez fendu (de saint Vincent de Paul), l'indice d'une grande bonté; enfin, on connaît le nez busqué du Dante, le nez retroussé de Cléopâtre. L'hérédité influe sur sa forme (nez des Bourbons). En résumé, le galbe du nez varie à l'infini, selon les races, les individus et l'âge.

Au point de vue anthropologique, on a pu classer les races d'après le rapport qui existe entre la hauteur et la largeur du nez : c'est l'*indice nasal céphalométrique*. On a ainsi les races à petit indice (c.-à-d. à nez mince)

ou *leptorhiniens*, ce sont : les nez aquilins (Celts, Kymiris, Sémites, Aryens); les races à moyen indice ou *mésorhiniens*, ce sont : les races jaunes (Esquimaux, Chi-



Paroi externe des fosses nasales (côté droit).

nois, Japonais), à nez aplati ou à nez saillant (les Peaux-Rouges); enfin, les races à grand indice ou *platyrhiniens*, depuis certains nègres d'Afrique, à nez relativement fin, jusqu'aux Mélanésiens et Australiens à nez énorme, épate, aux narines volumineuses.

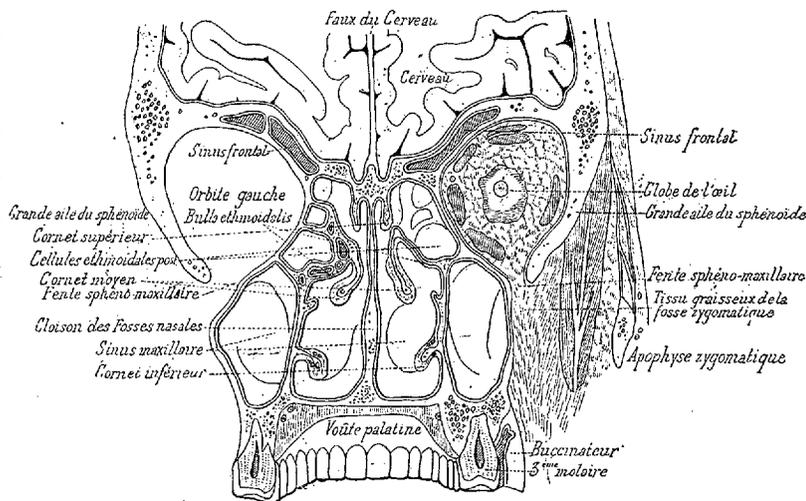
La peau du nez est fine et très vasculaire, blanche chez l'enfant, rouge et variqueuse chez l'alcoolique, le vieillard, dans l'eczéma, l'impétigo, etc.; elle est remarquable par la quantité considérable de glandes sébacées dont les orifices, souvent noircis par les poussières ambiantes, forment un piqueté noir; leurs sécrétions donnent un aspect huileux à la peau et, à la pression, il en sort des petits cylindres de matière grasse que l'on prend, à tort, pour des vers (d'où l'expression : tirer les vers du nez); la couche sous-cutanée est composée de tissu conjonctif et d'un peu de graisse.

NARINES. — Elles mettent en communication l'air extérieur avec les fosses nasales; leur orifice est, en général, elliptique d'avant en arrière dans les races européennes, arrondi dans la race jaune, et aplati transversalement chez le nègre; la peau du nez se réfléchit à leur niveau, elle est très sensible au chatouillement; on y trouve un bouquet de poils rudes (vibrisses) destinés à arrêter les poussières; les narines sont séparées par la cloison dans laquelle certains sauvages mettent un anneau comme ornement. Les narines, en somme, ne sont que le vestibule des fosses nasales.

FOSSES NASALES. — Ce sont des cavités anfractueuses, sorte de vaste coquille formée par les excavations des os maxillaires, très largement ouvertes en avant et en arrière, sur lesquelles le nez proprement dit forme auvent. Elles servent à l'olfaction et, en livrant passage à l'air, elles concourent à l'accomplissement de l'acte respiratoire et à

la phonation; elles sont divisées en deux par une cloison médiane formée par un cartilage; la paroi inférieure ou *plancher des fosses nasales* est celle qui guide la sonde dans le cathétérisme de la trompe d'Eustache; elle est formée en avant par l'apophyse palatine du maxillaire supérieur et, en arrière, par la lame horizontale du palatin; c'est une gouttière longue de 5 centim. et large de 12 à 15 millim.; la voûte, très étroite, n'a que 2 à 3 millim., d'où presque impossibilité de l'action chirurgicale en cet endroit; elle est d'une minceur extrême (lame criblée de l'éthmoïde où passent les terminaisons du nerf olfactif). La paroi interne est la paroi latérale de la cloison formée par un os, le vomer, en bas, et la lame perpendiculaire de l'éthmoïde en haut, l'espace laissé vide est comblé par le cartilage de la cloison, qui est très souvent dévié à droite ou à gauche. La paroi externe la plus importante, formée par le maxillaire supérieur, l'os unguis, le palatin et le sphénoïde, présente des saillies ou *cornets*, des dépressions ou *méats*, et des orifices qui en rendent la description complexe.

CORNETS. — Leur rôle est très important en pathologie nasale. Ils s'insèrent sur la partie externe enroulés en volute, dont le convexité fait saillie dans la fosse nasale. Entre chaque cornet et la paroi existe le méat. Le *cornet inférieur*, formé par un os spécial, descend plus ou moins bas vers le plancher; le *cornet moyen*, émanation de



Coupe vertico-transversale des fosses nasales, passant par la dernière molaire, sujet congelé; segment antérieur de la coupe.

l'éthmoïde, a une forme des plus variables, il est très rapproché de la cloison; le cornet supérieur, très petit, est une dépendance de l'éthmoïde. Le méat inférieur, le plus large des trois, est situé entre le plancher des fosses nasales et le cornet inférieur; on y trouve l'orifice du canal nasal; le méat moyen est celui qui intéresse le plus le chirurgien,

car le sinus frontal et le sinus maxillaire viennent s'ouvrir à son niveau. Cette communication explique la propagation des inflammations de la muqueuse des fosses nasales à celle des sinus, d'où les sinusites. L'orifice antérieur des fosses nasales, qui n'est autre que l'orifice supérieur des narines, a la forme d'un cœur de cartes à jouer; les orifices postérieurs ou choanes ont une forme ovale, dont le diamètre vertical chez l'adulte mesure environ 2 à 2^{cm},50, l'horizontal la moitié, ce qui est important de connaître pour le tamponnement des fosses nasales dans les épistaxis graves.

PITUITAIRE. — La muqueuse des fosses nasales ou membrane de Schneider se continue en avant avec la peau de l'orifice des narines, et en arrière avec la muqueuse du pharynx nasal; elle revêt les différentes parois des fosses nasales et en reproduit assez exactement toutes les saillies et dépressions. Parfaitement lisse et assez mince au niveau de la cloison, du plancher et de la voûte des fosses nasales, la muqueuse pituitaire est plus lâche et plus épaisse dans presque toutes les autres parties du nez; son épais-

seur varie de 3 millim. à 1/10^e de millim. ; elle envoie des prolongements dans toutes les cavités accessoires : sinus frontaux et maxillaires, qui sont de véritables diverticulums des fosses nasales dans le méat moyen ; la pituitaire trône les orifices de ces deux sinus ; dans le méat inférieur, elle se continue avec la muqueuse du conduit lacrymo-nasal, et, par son intermédiaire, avec la conjonctive, d'où la possibilité d'une dacryocystite à la suite d'un coryza. Dans son tiers supérieur, la pituitaire s'appelle la *région olfactive*, car elle reçoit les ramifications du nerf olfactif avec les cellules olfactives de Schultze ; à ce niveau, elle est gris jaunâtre ; dans le reste des fosses nasales, c'est la *région respiratoire*, où la muqueuse est rouge, plus épaisse et recouverte d'un épithélium cylindrique à cils vibratiles, les glandes en grappes sont très nombreuses et surtout dans la portion respiratoire. La pituitaire se continue avec la muqueuse du *pharynx nasal*, dont la caractéristique est la présence à sa paroi postérieure d'un tissu non glandulaire lymphatique, constitué par la tonsille pharyngienne : c'est là que se développent les *végétations adénoïdes*. Les vaisseaux du nez viennent principalement de la faciale, et leur réseau est très abondant ; les veines nasales forment l'origine de l'ophtalmique et établissent une communication entre la circulation intracranienne, les autres se jettent dans la faciale ; le réseau vasculaire de la pituitaire est extrêmement riche et facilement turgescent, d'où saignements de nez faciles. Les lymphatiques viennent passer au-devant des trompes pour se rendre dans les ganglions du pharynx. Quant aux nerfs, ceux de sensibilité générale viennent du maxillaire supérieur (sphéno-palatin) et de l'ophtalmique (nasal), branches de trijumeau. Les nerfs de sensibilité spéciale sont les nerfs olfactifs.

Physiologie. — Le nez, placé comme une sorte de cornet ostéo-cartilagineux à la partie antérieure et supérieure des fosses nasales, n'est pas seulement l'organe de l'odorat. Il sert surtout à la respiration : l'air inspiré, en passant à travers les replis des fosses nasales sur sa muqueuse humide et si vasculaire, s'y réchauffe, prend le degré d'humidité nécessaire et se débarrasse d'abord sur les vibrisses, puis sur les cils vibratiles de toutes les poussières et corpuscules atmosphériques qui pourraient nuire à l'intégrité des bronches et de la muqueuse respiratoire, aussi arrive-t-il aseptique au fond des alvéoles pulmonaires. *On doit donc respirer par le nez*, tous les animaux nous en donnent l'exemple, les meilleurs coureurs sont ceux qui ont une bonne respiration nasale. Aussi tout état pathologique empêchant la respiration par le nez pourra avoir des conséquences parfois très graves ; les personnes qui dorment la bouche ouverte, par suite de sténose nasale, sont plus sujettes aux affections pulmonaires.

Dans la *phonation*, les fosses nasales et surtout les cavités annexes (sinus maxillaires et frontaux) servent de caisse de résonance à la voix. On sait que l'obstruction de l'une ou des deux fosses nasales modifie profondément le timbre de la voix et constitue le *nasonnement*.

Bactériologie. — Les fosses nasales servent d'habitat à de nombreux microbes pathogènes ou non. Outre le *Demodex folliculorum*, sorte d'acarien trouvé il y a déjà longtemps dans les follicules pileux du nez où il est très fréquent, on peut rencontrer le bacille de la diphtérie, de la tuberculose, de la morve, le pneumocoque, les streptocoques et les staphylocoques. Le mucus nasal serait heureusement bactéricide pour certaines espèces.

HYGIÈNE. — Aussi comprend-on l'utilité de rendre aussi aseptiques que possible les fosses nasales par des lavages avec des solutions légèrement antiseptiques comme l'eau boriquée, on évitera ainsi l'éclosion de bien des maladies qui ont leur point de départ dans le nez et la bouche. On empêchera les enfants de mettre leurs doigts dans le nez, leurs ongles sales pouvant érailler la muqueuse et être le point de départ, souvent méconnu, de bien des maladies.

Pathologie. — MALADIES DU NEZ. — *Contusions.*

Organe proéminent, le nez est très sujet aux contusions, soit par coups directs (boxeurs), soit par chutes sur la face ; si le choc a été très violent, on peut observer des symptômes de commotion cérébrale.

Plaies. Elles sont produites par des instruments piquants, tranchants ou contondants ; lorsque le nez est complètement détaché (par un coup de sabre par exemple), il faut tenter la réunion immédiate qui réussit souvent.

Fractures. Les plus fréquentes sont celles qui s'accompagnent d'une déchirure complète de la pituitaire ; elles donnent lieu à des épistaxis abondantes, un gonflement considérable et peuvent laisser, guéries, une déformation du nez qui est écrasé ou dévié lorsqu'il y a surtout fracture de la cloison.

LÉSIONS VITALES ET ORGANIQUES DU NEZ. — *Erysipèle.* C'est l'érysipèle de la face dont le point de départ est souvent une écorchure du nez ou de la muqueuse.

Furoncles. Ils sont assez fréquents, à la face interne de l'aile du nez, chez les personnes qui ont la mauvaise habitude de s'arracher les poils des narines ; très douloureux, ils récidivent fréquemment.

Eczéma. C'est une affection fréquente de l'entrée des narines ; il se montre sous forme de croûtes brun jaunâtre et est accompagné de coryza chronique et de manifestations scrofuleuses.

Tumeurs. Eléphantiasis du nez. Est caractérisé par l'hypertrophie totale de la peau du nez et particulièrement des glandes sébacées. Cette affection, rare, peut atteindre des dimensions colossales.

Signalons le *rhinosclérome* (V. ce mot).

Epithélioma. Le cancer du nez s'observe beaucoup plus souvent sous forme d'ulcération que de tumeur. Les malformations congénitales du nez, sont l'absence totale, le nez double, le nez bifide. Des difformités considérables peuvent justifier une opération plastique.

RHINOPLASTIE. — C'est l'art de refaire un nez. Elle a d'abord été pratiquée dans l'Inde où l'amputation du nez est une peine fréquemment infligée ; il y a donc la *méthode indienne* qui consiste à emprunter un lambeau à la peau du front, la *méthode italienne*, qui l'emprunte au bras. Toutes ces opérations donnent bien rarement de bons résultats, car le chirurgien ne peut refaire la charpente osseuse qui sert de soutien au nez.

MALADIES DES FOSSES NASALES. — A la suite de chocs, on peut observer des ecchymoses et bosses sanguines de la cloison ; l'hémorragie de la pituitaire a été décrite (V. EPISTAXIS).

Corps étrangers. Il faut toujours y penser chez les enfants, en présence d'un écoulement nasal, fétide et continu ; on peut trouver des boutons, perles (haricots, pois qui gonflent, etc.), balles (chez anciens soldats). On peut trouver des calculs ou *rhinolithes*.

Parasites des fosses nasales. Ce sont le plus souvent des larves d'insectes, ce qui est rare dans nos pays ; dans les climats chauds, on observe les larves de la *Lucilie hominivore* qui, déposées à l'orifice des narines et entraînées par l'inspiration, se développent avec une grande rapidité et peuvent amener la mort en huit à dix jours, avec fièvre intense, douleurs atroces, symptômes méningés et inflammation des sinus.

Lésions vitales et organiques des fosses nasales. L'inflammation aiguë de la pituitaire donne lieu au *coryza* avec toutes ses variétés (V. ce mot). Une d'entre elles, la rhinite chronique, fétide, atrophiante, s'appelle *oxène* (V. ce mot).

MALADIES INFECTIEUSES DES FOSSES NASALES. — *Syphilis du nez.* Cette redoutable maladie, si destructive des tissus, a une prédilection pour le nez ; le chancre y est très rare, les plaques muqueuses de la pituitaire peu fréquentes, mais ce sont les accidents tertiaires les plus fréquents et les plus redoutables ; ils se voient chez les gens qui n'ont pas soigné leur syphilis (les Arabes par exemple) ; les nez rongés par la vérole n'étaient pas rares à l'époque de l'ap-

parition de cette maladie en Europe: les os du nez sont détruits, le nez s'affaisse à sa racine et prend un aspect typique (*nez en lorgnette* de Fournier).

Syphilis héréditaire. Elle a une prédisposition marquée pour les fosses nasales; chez le nouveau-né, le *coryza syphilitique* peut être son premier signe; le nez subit des difformités variables (nez camard).

Lupus. Il détruit toutes les parties constituantes du nez et laisse des déformations hideuses: le nez largement ouvert, béant, a été comparé à un *nez de tête de mort*. La lèpre attaque également le nez, la *morve* ulcère les fosses nasales et perfore la cloison.

Tuberculose. Elle est assez rare, elle s'observe sous la forme ulcéreuse, végétante ou granuleuse.

Tumeurs des fosses nasales. Signalons seulement les exostoses, ostéomes, angiomes, adénomes, papillomes des fosses nasales, ainsi que les tumeurs malignes, sarcomes, épithéliomes, qui peuvent s'y développer.

Polypes muqueux. Ce sont de beaucoup les plus fréquentes des tumeurs des fosses nasales. Au point de vue anatomique, ce sont des *myxomes* (V. ce mot). Ce sont des tumeurs molles, blanc jaunâtre, de consistance gélatinoïde. On ignore la cause de leur développement. Ils sont plus fréquents chez l'homme adulte.

Symptômes. Ils peuvent passer inaperçus, s'ils n'occasionnent aucune gêne. Au début, le malade a des troubles de coryza chronique, une sensation de gêne nasale qui augmente par les temps humides (le polype se gonflant). Parfois, si les polypes sont volumineux et se développent en arrière, on observe de la surdité par suite de l'obstruction de la trompe. Si l'on examine le malade avec le miroir et le *speculum nasi*, on aperçoit les polypes, surtout lorsqu'on fait souffler le malade; ils s'insèrent surtout au niveau du cornet moyen ou à la partie supérieure et antérieure des fosses nasales, jamais sur la cloison; ils ont l'aspect d'une petite cerise avec un pédicule ou une large implantation. Si le polype est unique, il peut se développer, mais le plus souvent il y en a plusieurs, et les deux fosses nasales peuvent être remplies. Ils n'offrent aucun danger, mais récidivent d'une façon déplorable; on doit toujours les extirper avec l'anse du polypotome qui les sectionne, après coagulation, sans douleur; il ne faut pas se servir de la pince qui est trop brutale.

RHINOSCOPIE. — C'est grâce à l'examen méthodique des cavités nasales au moyen d'un petit spéculum approprié, éclairé par le miroir frontal, qu'on peut faire non seulement un diagnostic précis de toutes les affections des fosses nasales qu'on a ainsi sous les yeux, mais qu'on peut aussi les traiter et les guérir. D^r L. PINEL-MAISONNEUVE.

SAIGNEMENT DE NEZ (V. EPISTAXIS).

Architecture. — Le mot *nez* désigne des objets différents suivant les diverses industries du bâtiment. En maçonnerie et en menuiserie, le nez d'une marche d'escalier est la partie du giron ou du dessus de cette marche qui dépasse la contre-marche et porte une moulure dite astragale ou boudin; de plus, on donne aussi ce nom de nez à l'outil de menuisier, sorte de rabot, qui sert à arrondir ou à profiler le devant des marches. En couverture, le nez d'une tuile est une petite saillie ménagée sur l'un des côtés de cette tuile pour permettre de l'accrocher sur la latte. Enfin, en plomberie, le nez d'un tuyau de descente est un petit demi-cône soudé à l'extrémité inférieure de ce tuyau pour le retenir sur un collier scellé dans le mur. Charles LUCAS.

BIBL.: ANATOMIE. — SAPPEY, TESTUT. — PATHOLOGIE. — DUPLAY et RECLUS, *Traité de chirurgie*.

NEZ-PERCÉS (Tribu des) (V. SAHAPTIN).

NEZEL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan; 341 hab.

NEZIB (V. NISIB).

NEZIGNAN-L'ÉVÈQUE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Pézenas; 855 hab.

NEZLIOUA. Tribu berbère mélangée d'Arabes d'Algérie, com. de Dra-el-Mizan; le long de l'Issa oriental.

NGADJOU (V. BORNÉO [Anthrop.]).

NGAI-TI, empereur chinois (V. HAN).

NGAI TSONG, empereur chinois (V. KIN).

NGALA. Ville du Bornou, dans le Soudan central, à 95 kil. S. de Kouka, près de la rive méridionale du lac Tchad; 6.000 hab.

NGAMBO. Fleuve de la prov. de Mozambique (auj. Est africain portugais). Il prend sa source dans le pays des Lomoués et débouche dans l'océan Indien par un delta.

NGAMI (Lac). Lac de l'Afrique australe, par 20° 33' lat. S. et 20° 30' long. E., au N. du désert de Kalahair, au fond d'une vaste dépression. Il est alimenté au N. par le Tonké ou Tiogué (appelé aussi Cubango et Okanango) qui est grossi de l'Onambo. A l'E. du lac, la Zonga lui sert d'émissaire occasionnel et va se perdre dans la lagune du Grand Marikari; parfois elle reflue dans le Ngami. Celui-ci tend à se dessécher et n'a plus son ancienne superficie de 770 kil. q. Aux basses eaux, l'eau est peu profonde et jaunâtre. Le lac Ngami fut découvert par Livingstone en 1849. A.—M. B.

NGAN-HAI. Ville de la Chine méridionale, prov. du Fo-Kien; située à une vingtaine de lieues de la mer, Ngan-Hai a pour port la ville de Tsouen-tchéou, sur le détroit de Formose; elle fait avec cette île, ainsi qu'avec Amoy et Fou-tchéou, un commerce important.

N'GAN-HOEI. Une des provinces de la Chine proprement dite, 442.000 kil. q.; 24 millions d'hab. Elle est bornée au N. par les prov. du Kiang-Sou et du Hon-Nan, à l'O. par le Hou-Pe, au S. par le Kiang-Si, à l'E. par le Tche-Kiang. Elle est traversée au S. par le Grand-Fleuve ou Yang-tse-kiang, au N. par le Ouei-ho. Elle renferme deux lacs assez importants: le Houng-tse-hou et le Tsia-hou. La capitale de la province est *Ngan-King* (V. ci-dessous) — sur le Yang-tse-kiang. Les villes principales sont Hoei-tchéou, ville importante au S. de la province, très commerçante; elle fabrique du vernis, de l'encre, des gravures très estimées; elle récolte du thé; les environs renferment des mines de cuivre, d'or et d'argent; — Ou-Hou, à quelque distance du Kiang, ville ouverte au commerce européen; — Ning-koei-fou, fabriques de papier; — Tché-tcheou-fou, sur le Kiang; — Tai-ping-fou, sur le Kiang, pays fertile, copieusement arrosé, tout près de la frontière du Kiang-Sou; — Fong-yang-fou, située tout près du Ouei-ho, sur une colline, renferme plusieurs monuments célèbres, entre autres: le Hoang-lin ou tombeau royal, sépulture du père de l'empereur Houng-Ou; une tour carrée de cent pieds de haut; enfin une pagode érigée au dieu Fo (Bouddha); — Liou-tcheou-fou, renommée pour ses fruits; — Yin-tcheou, sur le Cha-ho, affluent du Ouei-ho. La prov. de N'gan-Hoei, qui autrefois n'en formait qu'une avec le Kiang-Sou, sous le nom de Kiang-Nan, est arrosée par la grande voie de navigation, le Yang-tse-kiang, elle est très riche, très fertile, très commerçante. On y fabrique plus spécialement des objets en laque, des vernis, de l'encre de Chine; on y grave le cuivre avec un art consommé. La population, qui était de 37 millions d'âmes avant la rébellion des Taïpings, fut réduite de moitié par la guerre, la famine et les épidémies.

NGAN-KING. Ville de Chine, capitale de la prov. de N'gan-Hoei, sur la r. g. du Yang-tse-kiang; 40.000 hab. (en 1878). Son commerce est très important; cette ville, en effet, est le passage de tout ce qui vient du midi de la Chine pour aller à Nanking. Télégraphe avec Nanking et Hankéou. Les régions qui l'avoisinent sont très fertiles.

NGAN LOUCHAN, personnage chinois, célèbre par sa rébellion. Il était de race turque; sa mère épousa en secondes noces un mandarin chinois, Ngan Yen yen, dont il prit le nom; adroit, habile, sachant les langues des barbares du Nord, il obtint divers postes sur la frontière; l'empereur Hiuen tsong (dyn. des Thang) le remarqua, le prit pour compagnon de plaisirs et lui donna de hauts commandements militaires. Il commença bientôt à préparer une révolte; chargé de combattre contre les Tatares, il se déclara in-

dépendant (755), chassa l'empereur de sa capitale et fut enfin assassiné par son propre fils (757). M. C.

NGAN-TI, empereur chinois (V. HAN).

NGAOUNDÈRE. Ville de l'Adamaoua (Soudan), occupée par les Foulahs, à la source du Mao Sounsoun, et à 250 kil. S.-E. de Yola.

NGAOUS. Village d'Algérie, dép. de Constantine, dans une oasis, à 60 kil. O. de Batna. Ruines romaines. Mosquée des Sept-Dormants.

NGARI. La province la plus occidentale de la région tibétaine (empire chinois). Ses montagnes appartiennent au massif de l'Himalaya et renferment de très hauts sommets, entre autres l'Àling-Gangri qui a 7.300 m., et le mont Kailas, haut de 4.600 m. C'est de ce dernier que part l'Indus, qui reçoit à droite, dans la région, le Gartok-chou. Au S. du mont Kailas naît la Sutledge, qui sert d'écoulement au lac Mousarovar. A quelques lieues à l'E., sur la frontière des provinces de Ngari et de Dzung, est la source du Brahmapoutre. Enfin, au S. du lac Mousarovar est le col de Nialo ou Thaklakar, qui coupe la chaîne des Himalaya, à 4.650 m. d'alt. La ville principale de cette province est Gartok, sur le Gartok-chou. Citons encore Tsaprang, sur la Sutledge, et, au N., Roudok et Karnak, sur le lac Pangong.

NGEOU YANG SIEOU, personnage chinois, célèbre comme littérateur et homme d'État (1017-72). A quatre ans, il perdit son père; sa mère, réduite à la pauvreté, l'instruisit elle-même; dès sa jeunesse, ayant conçu une grande admiration pour Han Yu, poète, philosophe et homme d'État (viii^e et ix^e siècles), il se promit de l'imiter. Il devint docteur, puis préposé aux remontrances et, en cette qualité, se fit remarquer par la liberté de son langage; il arriva peu à peu aux plus hautes charges de l'État: comme vice-président de l'état-major général, il tenta une réforme de l'armée; sous l'empereur Chen tsong (dyn. des Song), il lutta énergiquement contre l'influence de *Oang Ngan chi* (V. ce nom). On a de lui des poésies et œuvres diverses, l'*Histoire des Thang* (V. THANG CHOU) et l'*Histoire des cinq dynasties* (V. OOU TAI CHI). M. C.

NGHÉ-AN. Une des 17 provinces du Tonkin. La capitale est Vinh ou Nghé-An, ville bâtie au bord de la mer, à l'estuaire du Song-la. La prov. de Nghé-An s'étend fort loin dans l'intérieur; elle a sous sa dépendance les « phu » de Tran-Bien et de Tran-Ninh. Le traité signé par M. Patenôtre le 6 juin 1886 laisse cette province, ainsi que plusieurs autres, en dehors de notre action directe, tout en nous conservant le droit d'en occuper les points stratégiques.

NGO-KÉ. Rivière du Tonkin, prend sa source en Chine, dans la prov. du Yun-nan, et se jette dans la rivière Claire, affluent du Song-Koi, après avoir passé à Tuyen-Quang, en aval de rapides dangereux.

NGOMBÉ (V. Congo, t. XII, p. 443).

NGORNOU. Ville du Bornou, rive O. du lac Tchad qui inonde lors de ses crues; 20.000 hab. Elle tend à reculer vers l'O.

NGOUÇA. Oasis du dép. d'Alger, à 16 kil. N. d'Ouargla, peuplé de Haratin, nègres croisés de Berbers; ils fabriquent des chapeaux (*medal*) et du carbonate de soude. Kouba de Sidi-Ah-Bahloul.

NGOUNIÈ. Rivière de l'Afrique équatoriale, située dans le Congo français, affl. gauche de l'Ogooué; 300 à 350 kil.

NGOUROU. Contrée de l'Afrique équatoriale, à l'O. de Zanzibar, bornée à l'E. par l'Ousegoua, au S. par l'Ousagara, au S.-O. par le Guedja, au N. par le pays des Massai. Le Ngourou fait partie depuis 1885 de l'Afrique orientale allemande.

NGUYEN-ANH ou **GIA-LONG** (V. ANNAM, t. III, p. 24).

NHANDIROBA (Bot.). Nom vernaculaire de plusieurs espèces de *Fevillea* (V. ce mot).

NIA-DARIA. Rivière du Turkestan oriental (Empire chinois). Elle prend sa source dans les monts Kouen-Loun, et,

après avoir arrosé Nia, ville située à 4.400 m. d'alt., elle va se perdre dans la mer de sable du désert de Gobi.

NIAFLES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Craon; 446 hab.

NIAGARA. Cours d'eau par lequel les eaux du lac Érié se déversent dans le lac Ontario; il coule du S. au N., entre le Canada à l'O., l'État nord-américain de New York à l'E.; sa longueur est de 53 kil., durant lesquels il descend 100 m. Il sort du lac Érié entre Buffalo à l'E. et Fort Érié à l'O.; sa largeur, d'abord de 4.200 m., se rétrécit à 600 m. à Black Rock, revient à 4.200 m. jusqu'à ce que le Niagara, à 10 kil. de Fort Érié, se divise en deux bras enveloppant l'île américaine Grand Island; 15 kil. plus loin, ces bras se réunissent en face de l'île canadienne Navy; le fleuve s'élargit, et sa pente s'accuse en rapides qui, au bout de 7 kil., aboutissent à la fameuse cataracte du Niagara (tonnerre de l'eau, en indien). Celle-ci se précipite des deux côtés de Goat Island, l'île de la Chèvre ou d'Iris (américaine); le bras oriental ou américain, dit aussi de Fort Schlosser, a 322 m. de large et se précipite de 50 m., emportant un dixième de l'eau; les neuf dixièmes tombent par la cascade canadienne ou du Fer-à-Cheval, dont la courbe se développe sur 915 m. (diagonale, 372 m.) et la hauteur est de 48 m. Les eaux s'enfoncent entre deux falaises de 70 à 85 m. d'alt., dans une gorge d'où s'élèvent des nuages d'écume, visibles à plusieurs lieues. La beauté de la cataracte, la plus colossale de la terre, tient à la hauteur de chute, au cadre et surtout à l'énormité de la masse, plus de 7.000 m. c. par seconde. Des deux rives, on peut s'avancer sous la nappe d'eau, qui a creusé une caverne de 57 m. de profondeur. En aval de la chute, le fleuve s'encaisse dans un couloir de 300, 240 et, finalement, 90 m. de large, entre deux parois de 60 à 100 m. de haut, véritable cañon, creusé dans un escarpement, au pied duquel s'étendent le lac Ontario et la plaine riveraine. On donne à ces rapides, dont la pente est de 30 m. pour 10 kil., le nom de Whirlpool, parce qu'à 4 kil. de Goat Island, après s'être rétréci à 76 m., le Niagara, dont les eaux sont si comprimées qu'elles sont plus hautes de 6 m. au milieu qu'aux bords, fait un coude brusque vers l'E.; le choc du courant sur les rocs a creusé dans la rive gauche une sorte de bassin où se produit un véritable tourbillon (*whirlpool*); une seule fois, en 1861, un bateau a pu franchir ce passage. C'est à 10 kil. de la cataracte que le Niagara sort de son cañon, entre les villes de Lewiston et Queenstown; il prend une largeur de 2.700 m. et redevient navigable comme il l'était de Fort Érié jusqu'au voisinage de la chute. C'est à 11 kil. en aval qu'il s'épanche dans le lac Ontario, entre Fort Niagara et Yvingsstown, sur la rive américaine, Niagara sur la rive canadienne.

Le Niagara est le type d'un fleuve creusant un couloir entre deux lacs. Primitivement, la cascade se précipitait de la limite de l'escarpement, à Queenstown; peu à peu, elle a reculé, par l'érosion de son lit. La chose s'explique par la puissance du cours d'eau, dont la nappe d'eau, de 8 à 9 m. d'épaisseur, se précipite avec une grande rapidité, et par ce fait que la falaise calcaire, qui forme le seuil du déversoir, et dont l'épaisseur est de 26 m., repose sur une épaisseur égale de marnes et de schistes, supportés eux-mêmes par des grès tendres (dits de Clinton et de Medina). Ceux-ci, formant le pied de la cascade, sont aisément entamés par le choc de l'eau, de même les schistes délayés par la poussière d'eau qui ne cesse de les attaquer; la table calcaire, qui supporte la pression de l'énorme masse fluviale, se trouvant en surplomb, s'écroule par fragments; en 1828, 1853, 1862, ont eu lieu de ces effondrements, le dernier emportant la plate-forme de Table Rock, sur la rive canadienne. De 1842 à 1886, la partie centrale de la chute du Fer-à-Cheval a reculé de 54 à 80 m., soit 1^m.22 à 1^m.83 par an, la chute américaine, rectiligne, ne reculant que de 11 m.; en admettant le taux le plus fort, il eût suffi de 6.000 ans pour faire recu-

ler la cataracte de Queenstown à sa place actuelle, et dans moins de 18.000 ans elle serait au bord du lac Érié. Ces calculs comportent une généralisation hâtive; leur intérêt tient à ce que le Niagara paraît s'être formé à la fin de la période glaciaire; cela résulte du fait que l'île de la Chèvre et les rivages sont revêtus d'une couche de 7 m. d'alluvions modernes contenant toutes les coquilles qui vivent aujourd'hui dans le Niagara; le creusement a pu être retardé et avancé tour à tour par les oscillations du lac Ontario, dont le niveau fut d'abord plus haut de 38 m., puis plus bas de 38 m. qu'actuellement; mais comme les assises calcaires plongent vers le S., à mesure que la cascade recule, l'épaisseur de la table calcaire à corroder augmente et ralentit la régression. Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu d'évaluer à plus de dix mille ans l'âge de la cataracte, et peut-être est-elle plus récente que les origines d'histoire d'Égypte et de Chaldée.

Au point de vue économique, elle est une double source de prospérité pour les riverains, par les visiteurs qu'elle attire et par l'énorme force motrice qu'elle met à leur disposition. On évalue le nombre des visiteurs qui viennent par la cité américaine de Niagara Falls à 400.000 par an; le chemin de fer électrique canadien de Queenstown à Chippewa (19 kil.) transporte 17.000 personnes par jour (y compris les gens du pays). Sur la rive américaine, ont été aménagés, en 1885, une réserve de 42 hect., dont 32 pour Goat Island, où l'on accède par un pont, et 5 pour le Prospect Park, en contre-bas de la chute, mais agrémenté d'une tour d'acier de 90 m. de haut qui la domine; sur la rive canadienne, en 1888, le parc de la reine Victoria (61 hect.), dont le point de vue conserve le nom de Table Rock. La visite classique se fait par l'île de la Chèvre à laquelle on accède par un pont de 110 m., qui passe par l'îlot Bath Island; en amont, sont les îles des Trois-Sœurs (*Three Sisters*), d'où l'on voit l'ensemble des rapides canadiens où le courant atteint 50 kil. à l'heure; au-dessus de la chute canadienne s'élève la terrasse de *Terrapin*

Rock. A la pointe de Goat Island, entre les deux cataractes, se trouve la grotte des vents (*Cave of the Winds*), derrière la nappe d'eau. Sur la rive canadienne, on visite surtout le point de vue de Table Rock, le plus grandiose de tous, puis, en amont, les îles Dufferin, en aval le *Whirlpool*.

Le fleuve est franchi par quatre ponts: le plus intéressant est le pont suspendu construit pour les piétons à 180 m. en aval de la chute; il mesure 375 m. de long,

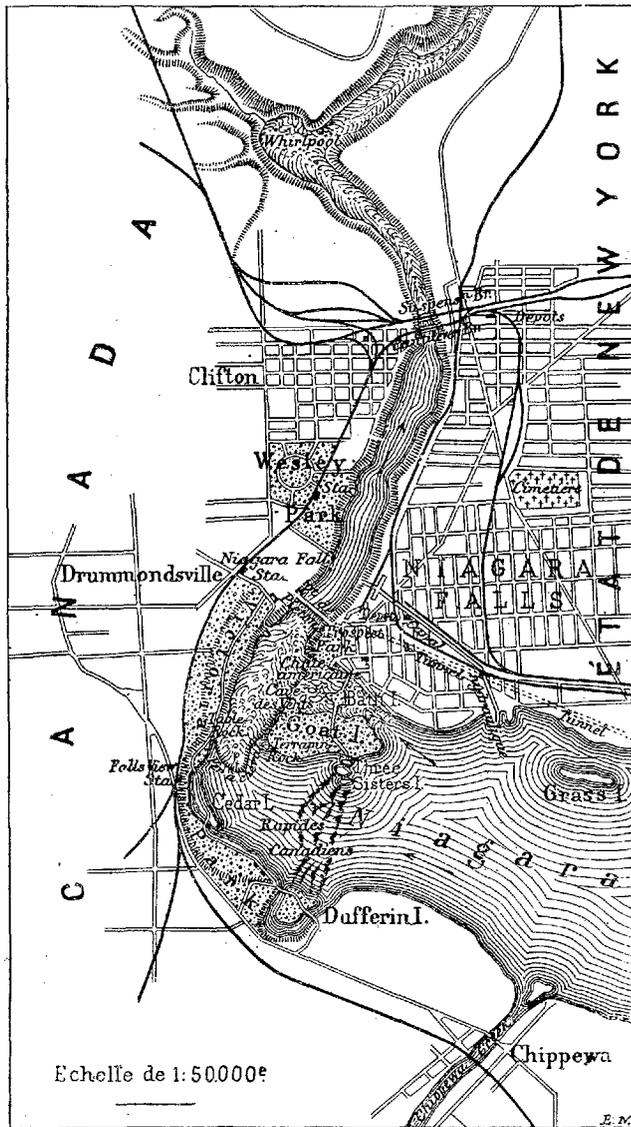
78 m. de haut; les autres, destinés au chemin de fer, ont été établis, le premier, en amont, à Buffalo (1873); les deux autres, à 3 kil. en aval, Suspension Bridge (1855) (230 m. de long, 74 m. de haut), et le pont d'acier à consoles (Cantilever), achevé en 1883 (274 m. de long, 74 m. de haut). La voie navigable étant interrompue, sur 10 kil., par la cataracte et les rapides, a été remplacée par le canal Welland, sur le territoire canadien, entre Port Colborne et Port Dalhousie, long de 43 kil., avec 27 écluses rachetant la différence de niveau de 100 m.

La force motrice des chutes est évaluée à 17 millions de chevaux. On en a commencé l'utilisation qui porte dès 1894 sur 120.000 chevaux. Un tunnel, creusé sous la ville de Niagara Falls, les fournit au moyen de colossales turbines; la force est transmise par l'électricité à Buffalo et même au delà. A.-M. B.

Calcaire du Niagara. — Sous-étage du silurien supérieur (gothlandien moyen), à *Calymene Blumenbachi*, *Strophomena rhomboidalis*, *Pentamerus occidentalis*, superposé au grès de Clinton à *Pentamerus oblongus* et supportant le sous-étage de Salina (groupe salifère d'Onondaga). Il correspond exactement par la faune et la structure au calcaire de Wenlock.

BIBL.: HOLLEY, *Niagara, its history and geology*; Toronto, 1872. — FERRIS, *The Falls of Niagara*; New York, 1876. — HOWELLS, *Niagara Book* (av. Mark Twain); Buffalo, 1893.

NIAGASSOLA. Village situé dans la colonie du Sénégal, à 100 kil. S.-E. de Kita, à 130 kil. S.-O. de Bammakou.



Niagara.

NIAGOUSTA (turc *Agoustos*). Ville de Turquie, vilayet et à 66 kil. O. de Salonique ; 5.000 hab. Vins renommés, soieries, lainages. Elle fut fondée au commencement du xv^e siècle, sur l'emplacement de l'antique *Kation*, et reçut le privilège de ne pas être tenue de donner entrée aux fonctionnaires ottomans. Elle fut trois fois attaquée par Ali, pacha de Jamina, qui la prit, mais ne s'y maintint que peu de temps. En 1822, ce fut le centre de l'insurrection grecque dont le chef, Zafyrakis Logothète, périt vaillamment ; Niagousta fut détruite. Elle s'est repeuplée depuis 1830.

NIAL-THORGEIRSSON, héros islandais du x^e siècle, le principal personnage de la Saga qui porte son nom. Nial a joué un grand rôle dans la législation de l'Islande et fut un des premiers à embrasser le christianisme. Il mourut tragiquement, avec la plupart des membres de sa famille, sous les décombres de sa maison à laquelle ses ennemis avaient mis le feu. La Saga de Nial, une des plus belles de la littérature islandaise, a été traduite en français par M. R. Dareste, dans la bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet.

NIALL NOIGIALLACH, roi d'Irlande (V. ce mot, t. XX, p. 956).

NIAMBARA. Tribu du Soudan oriental, à l'O. de Lado, vivant dans la région montagneuse, où prennent leurs sources les rivières qui, par leur réunion, forment le Bahr-el-Gol, affl. gauche du Nil. Ils sont de même race que leurs voisins les Baris.

NIAM-NIAM (V. Congo, t. XII, pp 413-414).

NIAMTZO (roum. *Neamtu*). Ville de Roumanie (Moldavie), ch.-l. du dép. de ce nom, à 440 m. d'alt., sur un affl. dr. de la Moldava ; 7.653 hab. (en 1889). Un rocher dominant la ville porte les ruines d'un château fondé en 1210 par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Non loin est l'immense couvent de Niamtzo, avec ses deux églises, ses dix clochers, ses 600 moines, fondé en 1392, enrichi par Étienne le Grand ; c'est un pèlerinage très fréquenté.

NIANING. Ville maritime du Sénégal, à 15 kil. S. de Portudal. Commerce d'arachides.

NIANGA ou **NYANGA**. Fleuve de la côte occidentale d'Afrique, dans le Congo français. Il prend sa source sur le versant O. de la chaîne des Achangos et se jette dans l'océan Atlantique par environ 3° lat. S.

NIAOULI (Bot.). Nom que porte, à la Nouvelle-Calédonie et en Australie, le *Melaleuca viridiflora* Gaertn. (V. MELALEUCA).

NIARI ou **KOUILOU**. Fleuve de la côte occidentale d'Afrique, dans le Congo français. Ce fleuve prend sa source sur le versant occidental des monts Djoué, reçoit plusieurs grands affluents, la Loudina, la Louasa, le Panlou et le Libessé, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 450 kil. Il est navigable pour les chaloupes jusqu'à 60 kil. de son embouchure ; sa largeur varie jusque-là de 200 à 700 m. A partir de ce point, des roches en obstruent le cours et empêchent la navigation. D^e ROUIRE.

NIAS (Ile) (V. SUMATRA).

NIAUSTA (V. NIAGOUSTA).

NIAUX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon ; 263 hab.

NIBAS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 912 hab.

NIBBY (Antonio), archéologue italien, né à Rome en 1792, mort le 29 déc. 1839. Attaché à la bibliothèque du Vatican et protégé par le pape, il se fit d'abord connaître par une traduction italienne de la *Description de la Grèce* de Pausanias (Rome, 1818, 4 vol. in-8) ; il fonda l'*Accademia Ellenica* ou *Tiberina*, puis, en 1820, il fut nommé professeur d'archéologie à l'Université de Rome. Il exécuta des fouilles importantes à Rome même, sur le Forum, la *Via Sacra*, l'amphithéâtre de Flavius, les catacombes. En même temps, il publiait divers mémoires sur les églises primitives des chrétiens, sur le

cirque de Caracalla, le temple de la Fortune, le tombeau des Horaces et des Curiaces, les *horti serviliani*, le lac de Gabino, la statue célèbre sous le nom de *Gladiateur mourant*, etc. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Viaggio antiquario de' contorni di Roma* (2^e éd. augmentée, en 1837-38, 3 vol. in-8) ; *Roma nell' anno* (1838, 3 vol.) ; *Traité des antiquités romaines* (1830, in-8) ; il continua la publication du *Museo Chiaramonti* (1837, in-fol.), et donna la description des monuments du musée du Capitole et de ceux de la villa Borghèse.

E. BABELON.

NIBELUNGEN (Poème des). Epopée strophique allemande datant de l'an 1200 environ. Nous l'étudierons successivement au point de vue du fond, en tant que version allemande ou, plus spécialement, autrichienne de la légende germanique de Siegfried et des Nibelungen, puis au point de vue de la forme en tant que poème populaire anonyme dont l'origine a soulevé les mêmes problèmes qui se sont posés à propos de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*.

1. LÉGENDE DES NIBELUNGEN. — 1^o La légende de Siegfried et des Nibelungen est largement répandue dans tout le monde germanique. Elle nous est parvenue dans une série de récits qui peuvent se classer de la manière suivante :

a. Version du S. de l'Allemagne : *Nibelungenlied* (vers 1200) ; poèmes des *Lamentations* (vers 1200), de *Biterolf* (début du xiii^e siècle), du *Jardin des Roses* (milieu du xiii^e siècle) ; *Siegfriedslied* (xvi^e siècle, mais remonte à un original du xiii^e siècle).

b. Version du N. de l'Allemagne : *Thidhrekssaga* (milieu du xiii^e siècle) ; c'est une compilation faite par un Norvégien de lieder épiques chantés en Basse-Allemagne.

c. Version norroise : l'*Edda* poétique, dite de Sæmund, contient sur notre légende une série de lieder qui, d'après les dernières conjectures de la critique, datent pour la plupart du x^e, peut-être même du xi^e siècle. L'*Edda* en prose de Snorri Sturluson (xiii^e siècle) contient un récit en prose de la légende de Siegfried. La *Völsunga saga* est une adaptation en prose des chants de l'*Edda* poétique ; ce qui rend cette source particulièrement précieuse, c'est qu'elle contient l'analyse de plusieurs lieder qui manquent dans le manuscrit de l'*Edda* qui nous est parvenu.

d. Un certain nombre de témoignages établissent que la légende des Nibelungen a été connue en Angleterre ; d'autre part, la comparaison de la légende irlandaise de Cúchulainn avec la légende de Siegfried a permis à certains critiques de croire qu'il existait une parenté entre ces deux légendes et de regarder la légende irlandaise comme influencée par les traditions allemandes ou, au contraire, la légende allemande comme dérivée de la tradition celtique.

La comparaison de ces diverses versions nous montre aussitôt que la légende de Siegfried et des Nibelungen se divise en deux parties d'origine très différente : les exploits et la mort de Siegfried et la vengeance de Grimhilde.

2^o Les données les plus anciennes de la légende de Siegfried peuvent, d'une manière approximative, se résumer ainsi : certaines traditions racontaient que le héros Sigurid avait délivré une femme endormie sur un rocher et protégée par une barrière de flammes que seul le plus vaillant des héros pouvait franchir. D'autre récits rapportaient que Sigurid, après la mort de son père, avait passé les premières années de sa vie dans la forêt, sans connaître ses parents, élevé par un nain très sage, habile forgeron et enchanteur fort expert. Devenu le plus vaillant des héros, Sigurid avait tué un dragon et conquis un immense trésor ; il était entré en possession de forces surnaturelles, Mais, dans la suite, il tombe au pouvoir des Nibelungen, race malfaisante et funeste, possesseurs primitifs du grand trésor, qui le retiennent chez eux par des enchantements, le contraignent à conquérir pour l'un d'eux une vierge guerrière (Brunnhilde), puis reprennent le trésor en assassinant par trahison le jeune et brillant héros.

L'origine de cette légende est absolument incertaine. Certains critiques inclinent à lui supposer une provenance historique : on a, par exemple, identifié Siegfried avec Arminius ou les Nibelungen avec les Francs, descendants de Pépin le Bref. D'autres, avec plus de vraisemblance, cherchent à la légende de Siegfried une origine mythique ; ils la rapprochent des récits norrois sur Skirmi et Gard, sur Svipdag et Menglöd, ou encore des traditions germaniques sur Baldr, sur Frey, sur Wotan ou sur Tins, et s'efforcent de montrer en Siegfried une hypostase de quelque dieu germanique ou à donner de la légende des Nibelungen une interprétation symbolique. Les opinions des critiques divergent aussi d'une façon complète sur le berceau de la légende et sur la date de son apparition en Allemagne. D'après l'hypothèse la plus généralement admise, elle serait, en tout cas, de beaucoup antérieure au ^v^e siècle de notre ère et aurait pris naissance parmi les Francs qui habitaient la vallée inférieure du Rhin. Mais d'autres critiques ont récemment cherché le berceau de la légende de Siegfried, soit en Scandinavie, soit même en Irlande, et ont contesté jusqu'à son origine germanique. Bref, on ne sait d'une façon positive ni où ni quand cette légende a pris naissance, ni de quelle manière elle s'est répandue à travers le monde germanique.

3^e La seconde partie de la légende des Nibelungen est indiscutablement d'origine historique. Les événements qui lui ont donné naissance sont le massacre du roi des Burgondes Gundicarius et de son peuple par les Huns en 437, suivi, quelques années plus tard, de la mort tragique d'Attila, roi des Huns, tué pendant une orgie par une jeune femme qu'il venait d'épouser et que Jordanis appelle Ildico ou Hilde. La tradition populaire établit un lien entre ces deux événements qui, historiquement, n'avaient aucun rapport l'un avec l'autre. Elle assimila aux Nibelungen, possesseurs du trésor et meurtriers de Siegfried, le roi burgonde Gundicarius et sa race ; et finalement elle donna naissance au récit suivant : les Nibelungen ou Burgondes ont tué Siegfried pour s'emparer de ses trésors ; mais Attila, qui a épousé sa veuve, Hilde ou Grimhilde, convoite à son tour ces richesses ; il attire dans un guet-apens Gundicarius et les Nibelungen et les massacre ; mais Hilde venge la mort de ses frères en assassinant Attila pendant une orgie et en livrant aux flammes son palais. La tradition norroise conserve encore intactes ces données primitives, et il est certain qu'elles ont dû être connues aussi anciennement dans la tradition allemande.

4^e En Allemagne, cependant, la légende subit une modification importante : comme la mort de Gundicarius et des Nibelungen est considérée comme la juste punition du meurtre de Siegfried, la veuve du héros, Grimhilde, finit par changer de rôle avec Attila. C'est elle qui, fidèle par delà la mort à son premier époux, accepte de s'unir à Attila dans l'espoir de venger un jour Siegfried, attire perfidement chez les Huns les rois burgondes et les massacre impitoyablement, sacrifiant sans hésiter ses frères et ses parents à ses tenaces rancunes. Nous trouvons dans le *Nibelungenlied* cette version modifiée de la légende à côté de reminiscences confuses de la forme primitive.

5^e Du ^{vi}^e au ^{xii}^e siècle enfin, la légende, sans plus varier dans ses éléments essentiels, s'enrichit progressivement d'une foule d'épisodes nouveaux. A côté des héros primitifs, Siegfried et Brunnhilde, des rois burgondes Gunther, Giselhèr et Gernôt, de leur fidèle vassal Hagen, de leur sœur Grimhilde et du roi Attila ou Etzel, plusieurs personnages d'origine historique ou mythique prennent pied peu à peu dans la légende, introduits dans la tradition par les jongleurs allemands à diverses époques et en diverses contrées. Ce sont d'abord, et à une époque très ancienne : Dietrich de Bern (c.-à-d. le roi des Ostrogoths, Théodoric) et le margrave Rüdiger de Bechelaren (personnage mythique probablement), puis Irminfrid, roi de Thiurnge, et son ami Irine, dont la tradition fait des alliés du roi Etzel ; Volkèr d'Alzei, le ménestrel des rois burgondes, et Danc-

wart, leur maréchal ; Ortwin de Metz, le neveu de Hagen ; les margraves Gère et Eckewart, qui deviennent les vassaux de Gunther et de Grimhilde ; enfin l'évêque Pilgrim de Passau, un personnage historique du ^x^e siècle, dont un jongleur peu scrupuleux s'amuse à faire l'oncle de Grimhilde. En même temps, l'esprit général de la légende, si sauvage et si farouche à l'origine, s'adoucit et se transforme. A l'idéal moral ancien qui voit la vertu capitale dans la *triuwe*, c.-à-d. dans l'esprit de solidarité entre les membres d'une association ou d'une famille, dans l'inviolable fidélité de la femme envers son époux, du vassal envers son suzerain ou du roi envers ses chevaliers, se substitue peu à peu un idéal plus individualiste, né avec la chevalerie, et qui fait consister la vertu suprême dans l'honneur, c.-à-d. dans la valeur individuelle et personnelle du héros, dans l'observance exacte de certaines lois conventionnelles, dans le respect absolu de la parole jurée. Sous l'influence de ces idées nouvelles, la psychologie de la légende se modifie peu à peu. Elle s'imprègne de plus en plus d'esprit chevaleresque. Les jongleurs tendent, par exemple, à prendre parti pour Grimhilde, parce qu'ils mettent peu à peu les liens créés par l'amour au-dessus des liens de famille et regardent la fidélité de Grimhilde à la mémoire de Siegfried comme une excuse au meurtre de ses frères. Ils donnent un vernis d'élégance moderne aux rudes héros des vieux récits du temps des grandes invasions ; ils transforment Siegfried ou Gunther en chevaliers galants, éperdument amoureux de leurs belles, tendres et langoureux, parlant un langage fleuri, irréprochables dans leur conduite et d'une impeccable courtoisie, sans se demander un seul instant si cette psychologie conventionnelle est compatible avec les données si sauvages et si grandioses de la légende ancienne.

II. LE POÈME DES NIBELUNGEN. — 1^o Nous savons par des témoignages positifs que, vers le ^{xii}^e siècle, les jongleurs qui parcouraient l'Allemagne en tout sens, et cherchaient à gagner leur vie en débitant leur répertoire de chants et de récits dans les châteaux, sur les places publiques ou autres lieux de réunion, disaient entre autres choses des *lieder* retraçant divers épisodes de la légende de Siegfried et des Nibelungen. C'est par ces récits de jongleurs que la tradition épique s'est formée, transmise, enrichie, modifiée. Nous avons à examiner maintenant la question controversée de savoir si ces jongleurs, dont les chansons ont certainement fourni au *Nibelungenlied* sa matière, ont aussi contribué à lui donner la forme poétique sous laquelle il nous a été transmis. En effet, bien que le *Nibelungenlied* ait joui en Allemagne d'une grande réputation qu'attestent les nombreux manuscrits qui en ont été faits, les traductions, les adaptations, les imitations dont il a été l'objet, il est anonyme, et personne, parmi les contemporains, ne paraît s'être douté de sa provenance ni soucie de savoir quel était son auteur. La critique a donc nécessairement été amenée à se poser, à propos du *Nibelungenlied* comme à propos de l'*Illiade*, de l'*Odyssee*, de la *Chanson de Roland*, et en général de la plupart des épopées populaires, cette question délicate : cette épopée est-elle l'œuvre d'un poète qui a réuni en un ensemble harmonieux les éléments épars fournis par la tradition ? ou est-elle, au contraire, l'œuvre d'un simple *arrangeur* qui s'est borné à fixer par écrit et à réunir en un seul manuscrit les *lieder* qui circulaient parmi le peuple sur la légende des Nibelungen ? Les critiques allemands se sont partagés en deux camps, suivant qu'ils ont incliné vers l'une ou l'autre de ces hypothèses.

2^o Pour Lachmann et ses disciples, parmi lesquels nous citerons Müllenhoff, Scherer et Henning, le *Nibelungenlied* est un simple recueil de *lieder* populaires. Les *lieder* qui formaient le répertoire des jongleurs ont, dans cette hypothèse, été composés, non pas chacun isolément pour faire un tout complet (on ne comprendrait pas, s'il en était ainsi, qu'une vingtaine de *lieder* placés bout à bout eussent pu former par simple juxtaposition un poème,

somme toute, bien composé), mais les uns en vue des autres. Il s'est formé autour des principaux motifs de la légende des Nibelungen, comme par exemple l'histoire de Siegfried et de Brunnhilde, la mort de Siegfried, le voyage des Nibelungen au pays des Huns, etc., une série de petits cycles de *lieder* qui se sont peu à peu raccordés les uns aux autres par des chants de raccord ou simplement par quelques strophes de transition. Une fois l'agencement des divers groupes terminés, le *Nibelungenlied* s'est trouvé achevé du même coup. Ce poème est donc bien l'œuvre du peuple entier, non d'un individu. Il n'est pas un produit d'art, mais le produit d'une sorte d'évolution naturelle. Non seulement il n'y a pas de « poète » du *Nibelungenlied*, mais il n'y a pas même de « dernier arrangeur » : quelle raison aurait en effet pu avoir celui qui réunit les deux derniers cycles indépendants pour toucher à un ensemble à peu près irréprochable ? « Peut-être n'y a-t-il jamais eu de dernière rédaction des *lieder*, concluait Scherer ; peut-être, au lieu de nommer un poète du *Nibelungenlied*, ne peut-on parler que de celui qui eut le premier l'idée de faire copier les *lieder* en un seul livre. » L'objectif que doit poursuivre la critique philologique, c'est donc de défaire l'œuvre des arrangeurs, de reconnaître les strophes qui ont été ajoutées par eux aux *lieder* originaux des jongleurs et de reconstruire ceux-ci tels qu'ils étaient avant les remaniements, d'ailleurs peu importants, pratiqués par les arrangeurs successifs qui les ont groupés en cycles de plus en plus étendus et finalement en un poème unique.

3° L'objection capitale faite à cette théorie par les partisans de l'unité est d'ordre purement philologique. Il y a du *Nibelungenlied* trois recensions principales que l'on désigne habituellement par les lettres A, B et C. Lachmann s'appuyait, dans son travail de restitution des *lieder* primitifs, sur le texte A, qu'il regardait comme le plus ancien et comme une reproduction suffisamment fidèle du manuscrit original du *Nibelungenlied*. Or les partisans de l'unité, Holtzmann, Zarneke, Pfeiffer, Bartsch, Paul, s'accordent à regarder le texte A comme un mauvais manuscrit de la recension B. De plus, les principaux représentants de l'hypothèse unitaire, Bartsch et Paul, admettent que les recensions B et C, qui présentent entre elles des divergences très considérables, sont deux remaniements indépendants d'un original perdu, notablement plus ancien, et que la critique est impuissante à rétablir sous sa forme primitive. La conséquence directe de cette théorie, c'est de rendre du coup absolument problématiques tous les résultats si précis en apparence de la théorie de Lachmann : si le texte original du *Nibelungenlied* est perdu, il est clair qu'il devient à peu près impossible de séparer les strophes authentiques des interpolations et absolument chimérique de prétendre retrouver les *lieder* primitifs dans leur intégrité. Si les partisans de l'unité n'ont pas été heureux lorsqu'ils ont essayé de retrouver, soit dans maître Conrad, scribe de l'évêque Pilgrim de Passau, soit dans le chevalier de Kurenberg, le « poète » du *Nibelungenlied*, ils ont du moins réussi à faire naître dans les esprits des doutes très forts sur la légitimité de la méthode critique appliquée par Lachmann à ce poème. Pour eux, le rédacteur du *Nibelungenlied* est véritablement un poète : et s'il s'est inspiré, selon toute vraisemblance, des *lieder* de jongleurs qui circulaient parmi le peuple, il est absolument impossible de discerner, dans son œuvre, ce qu'il peut leur avoir emprunté.

4° La « question du *Nibelungenlied* », après avoir été discutée passionnément entre 1854 et 1870 environ, est aujourd'hui quelque peu délaissée par la critique. L'hypothèse unitaire et la théorie des *lieder* conservent l'une et l'autre leurs partisans. D'une manière générale, cependant, les philologues contemporains se montrent sceptiques à l'endroit des résultats trop artificiellement précis de la critique de Lachmann et de son école. On incline à croire que les *lieder* des jongleurs, qui ont évidemment

fourni au *Nibelungenlied* sa matière, ont été très fortement remaniés par le dernier rédacteur avant de prendre la forme, en somme, très littéraire, sous laquelle ils nous apparaissent dans l'épopée de 1200, telle que nous la connaissons ; et l'on est tenté d'admettre que ce rédacteur appartenait plutôt, comme un Wolfram d'Eschenbach ou un Hartmann d'Aue, à la caste des chevaliers qu'à la classe méprisée des véritables poètes populaires, des jongleurs. Le *Nibelungenlied* serait ainsi un « roman de chevalerie » composé par un chevalier-poète autrichien qui se serait inspiré des vieilles traditions épiques de sa patrie et aurait accommodé les créations quelque peu grossières de l'art populaire aux goûts plus raffinés du public aristocratique et « courtois » de son temps.

Henri LICHTENBERGER.

BIBL. — 1° TRAVAUX D'ENSEMBLE. — MUTH, *Einführung in das Nibelungenlied*; Paderborn, 1877. — H. LICHTENBERGER, *le Poème et la Légende des Nibelungen*; Paris, 1891. — H. PAUL, *Grundriss der germanischen Philologie*, II, 1, pp. 22 et suiv. (Sijmons) et pp. 308 et suiv. (Vogt). Nous renvoyons à ces trois ouvrages pour des indications bibliographiques plus complètes.

2° LÉGENDE. — W. GRIMM, *Deutsche Heldensage*, 3^e éd.; Güttersloh, 1839. — MÜLLENHOFF, *Zeitschrift f. d. Alterth.*, X, 146 et suiv.; XII, 253 et suiv.; 413 et suiv.; XV, 310 et suiv.; XXIII, 1 et suiv.; 113 et suiv.; XXX, 217 et suiv. — HEINZEL, *Ueber die Nibelungensage*; Vienne, 1885. — W. GOLTHER, *Studien zur deutschen Sagen Geschichte*; Munich, 1888. — *Germania*, XXXIV, 265 et suiv. — ZIMMER, *Zs. f. d. Alterth.*, XXXII, 196 et suiv. — C. ANDLER, *Quid ad fabulas heroicas Germanorum Hiberni contulerint*; Paris, 1897.

3° POÈME. — Editions LACHMANN (1826), BARTSCH, 3 vol. (1870-76-80), ZARNEKE (1856), PFEIFFER (1889), etc. — Travaux critiques : LACHMANN, *Anmerkungen zu den Nibelungen und zur Klage*; Berlin, 1836. — MÜLLENHOFF, *Zur Gesch. der Nibelunge Not*; Brunswick, 1855. — HENNING, *Nibelungenstudien*; Strasbourg, 1883. — BARTSCH, *Untersuchungen*; Vienne, 1865. — PAUL, *Zur Nibelungenfrage*; Halle, 1877. — KETTNER, *Zur Kritik des Nibelungenliedes* (*Z. f. d. Phil.*, t. XV-XX). — *Die österreichische Nibelungendichtung*; Berlin, 1897.

NIBLES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte; 400 hab.

NIBHAS. Divinité babylonienne connue seulement par un passage de la Bible (*Rois*, II, 17, 30).

NIBOU. Monnaie japonaise avant la réforme de 1871, de forme carrée, en or ou en argent; sa valeur variait avec le cours des métaux : elle était de 4 fr. 20 environ.

NICAISE (Saint), apôtre de la Neustrie (?), 1^{er} archevêque de Rouen (?) ordonné par saint Denis vers 250. Il est vraisemblable qu'il ne fut qu'un simple prêtre, martyrisé dans le Vexin. Fête, le 11 oct.

NICAISE (Saint), 11^e évêque de Reims, tué par les Vandales, vers 407, avec sa sœur Eutropia. Fête, le 14 déc.

NICAISE (Jules-Edouard), chirurgien français, né à Port-à-Binson (Marne) le 10 mai 1838, mort à Paris le 31 juil. 1896. Externe des hôpitaux de Reims au concours de 1859, interne des hôpitaux de Paris au concours de 1862, docteur en médecine en 1866, agrégé de la Faculté en 1872, chirurgien des hôpitaux en 1874, il avait été élu membre de l'Académie de médecine en 1894. Auteur d'un certain nombre de mémoires sur des sujets de chirurgie, Nicaise a consacré les dernières années de son existence à l'histoire de la médecine et de la chirurgie, et ses travaux d'érudition dans ce sens sont de premier ordre. Nous citerons les plus importants ainsi que ses éditions nouvelles avec notes et commentaires des premiers maîtres de la chirurgie : *Guy de Chauliac... la Grande Chirurgie* (1890); *les Ecoles de médecine et la Fondation des universités au moyen âge* (1891); *Premiers Statuts des chirurgiens de Paris* (1892); *la Pharmacie et la Matière médicale au XIV^e siècle* (1892); *Henri de Mondeville, chirurgie* (1893); *Chirurgie de Pierre Franco de Turriers en Provence* (1895).

D^r A. DUREAU.

NICANDER (Karl-August), poète suédois, né à Stenngnes le 20 mars 1799, mort à Stockholm le 7 fév. 1839. Après avoir fait ses études à Upsal, où il conquit en 1824 le

grade de *philosophie magister*, il fut nommé en 1826 expéditionnaire au ministère de la guerre. Mais, fonctionnaire médiocre, il entreprenait déjà l'année suivante un voyage en Italie, dont l'Académie suédoise et le prince Oscar faisaient les frais. De retour à Stockholm, il passa le reste de sa vie dans une situation pécuniaire de plus en plus difficile, malgré la générosité de ses amis. Il avait de grandes dispositions poétiques, et la forme chez lui est particulièrement remarquable. A l'âge de vingt et un ans déjà, il obtint un grand succès avec son drame, *le Glaive runique et le premier Chevalier* (1820, trad. en franç. en 1846), qui met à la scène la lutte entre le paganisme et le christianisme dans les pays du Nord. En 1822, il publie *les Papillons du Pinde*, l'année suivante *la Vie et la Mort de Rosal*, puis un volume de *Poésies* (1825) et en 1826 le poème intitulé *la Mort de Tasse*, auquel l'Académie suédoise accorda son grand prix, etc. Son volume *les Hespérides*, suite de nouvelles et de pièces lyriques, contient plusieurs de ses meilleures poésies. Ses *Poésies complètes* ont été publiées après sa mort (4 parties, 1839-41, 5^e éd. en 1883). Il a publié, en outre, la traduction des *Brigands* et de la *Jeanne d'Arc* de Schiller.

NICANDRE, grammairien, poète et médecin grec du 4^e siècle avant J.-C., né à Claros, près de Colophon (Ionie). Il remplit, après son père, les fonctions de prêtre héréditaire d'Apollon de Claros, et paraît aussi avoir résidé en Italie. Il a laissé des ouvrages de grammaire, de littérature, de mythologie, de géographie et de médecine, dont plusieurs écrits en vers. Il ne nous en reste que deux : *Theraca*, poème, qui, à côté de fables, renferme des particularités zoologiques très intéressantes, et *Alexipharmaca*, poème sur les poisons et leurs antidotes, qui renferme également des renseignements utiles. La plus ancienne édition de ces ouvrages est de Venise, en grec (1499, in-fol.). Depuis il y a eu des traductions en latin et en français. Une excellente édition grecque a été publiée par Schneider (Halle, 1792, in-8). D^e L. Hx.

NICANOR ou **NICATOR**, roi de Syrie (V. DÉMÉTRIOS II, t. XIV, p. 40, et SÉLEUCES I^{er}).

NICARAGUA, Géographie. — L'une des cinq républiques de l'Amérique centrale comprise entre le Honduras au N.-O., Costa Rica au S., l'océan Atlantique à l'E., l'océan Pacifique au S.-O., 123.950 kil. q. : 320.985 hab. (rec. de 1890), plus environ 30.000 Indiens non civilisés. Le Nicaragua va du 10° 45' au 15° 6' lat. N. et du 85° 30' au 89° 55' long. O. La frontière du côté du Honduras suit la limite septentrionale du bassin du rio Coco (Segovia ou Gracias), la crête du Cerro Colorado (sierra de Chile), le cours du rio Terondano, Guasante ou Negro jusqu'à la baie de Fonseca. Du côté du Costa Rica, la frontière suit le San Juan de la mer à Castillo Vigo, puis une ligne tracée à quelques kilomètres au S. de ce fleuve et du lac de Nicaragua et coupant l'isthme de Rivas entre la baie de Salinas et l'embouchure du Sapoa. La côte du Pacifique, longue de 350 kil., depuis le golfe de Papergayo au S. jusqu'à la baie de Fonseca, possède les excellents ports de Salinas, San Juan del Sur, Nasculo, Corinto. La côte atlantique, longue de 550 kil. entre le San Juan et le cap Gracias-à-Dios, est appelée côte des *Mosquitas* (V. ce mot), située derrière le haut fond ou banc des Mosquitos, émaillé d'innombrables récifs (cayes). On y trouve le mauvais port de Greytown à l'embouchure du San Juan, les baies ouvertes de Matina et Monquibel, le cap Monkey, les lagunes de Rama et de Bluefields (port de Punta Mico), de las Perlas, en face des îlots de ce nom et de ceux del Maiz (Corn islands).

Le N. du Nicaragua est formé d'un plateau accidenté qui prolonge celui du Honduras et s'élève à un millier de mètres. Au S.-E., la cordillère du Nicaragua, granitique et trachytique, atteint 1.600 m. ; elle descend vers la mer des Antilles par des gradins boisés, encore peu explorés ; du côté du Pacifique, elle plonge sur une profonde dépression occupée par les lacs de Nicaragua, de Managua et la

plaine d'Esterio Real, qui descend vers la baie de Fonseca. Le long de cette dépression s'aligne, comme au bord d'une fissure, une rangée de volcans, distants de 30 à 35 kil. du rivage océanique : le Coseguina, au bord de la baie Fonseca ; les quatorze volcans des Marabios, parmi lesquels le Chonco el Viejo (1.692 m.), le Santa Clara, le Telica (1.072 m.), l'Orota, le volcan de las Pilas, l'Ascusco, le fameux Momotombo (1.850 m.), toujours panaché de fumée, le Momotombito, dans le lac de Managua ; puis le Masaya, le Mombacho (1.365 m.), les trois cônes volcaniques insulaires du lac de Nicaragua (Zapatero, 580 m. ; Ometepe, 1.538 m. ; Madera, 1.257 m.). Seuls, le Coseguina, le Momotombo, le Masaya et l'Ometepe sont en activité. Le premier, lors de son éruption des 20-25 janv. 1835, dispersa ses cendres jusqu'à 1.800 kil. ; le bruit s'entendit de Chiapas au Peten, à 1.300 kil. dans les deux sens ; l'obscurité fut complète durant quarante-trois heures. On ne connaît guère la géologie que de l'O. du Nicaragua ; les roches volcaniques dominent ; la sierra est formée de terrains cristallins auxquels s'adossent à l'E. des terrains sédimentaires. De même, le littoral du Pacifique est tertiaire et quaternaire.

Il pleut surtout à l'E., et c'est aussi de ce côté que la pente entraîne les eaux. Le Pacifique ne reçoit que des ruisseaux, à l'exception de l'Esterio Real, qui mène à la baie de Fonseca les eaux de la plaine, qui prolonge la dépression des lacs. Les fleuves tributaires de la mer des Antilles sont : le Coco ou Gracias (dit aussi Segovia, Yoro et Wanks), qui naît près de la Nouvelle-Ségovie, à 80 kil. de la baie de Fonseca, descend au N.-E. par des rapides et forme la presqu'île alluviale du cap Gracias à Dios ; il a 650 kil. de long, un bassin de 28.000 kil., un débit de 500 m. c. par seconde ; les petits vapeurs le remontent sur 230 kil. — Au S. du Coco, nous trouvons : le Sisin ou Hueso (380 kil.), le Waya, le Wounta, le Walpasiksa, le rio Grande de Matagalpa (350 kil. dont 200 navigables), formé par l'union du Temotalpa et du Vulvul ; le Bluefields (250 kil.), formé par l'union du Carca ou Escondido et du Mico ; le Rama au S. de la cordillère Yolaina, dont un chemin de fer transocéanique empruntera quelque jour la vallée ; l'Indio ; enfin, le San Juan, le fleuve de beaucoup le plus important de l'Amérique centrale. Son bassin occupe près de 40.000 kil. q. ; il débite en moyenne plus de 500 m. c. par seconde, 260 à l'étiage. C'est un torrent large et peu profond, de 174 kil. de long, qui charrie d'abondantes alluvions et construit un vaste delta. Il sort du lac de Nicaragua, la petite mer intérieure de l'Amérique centrale. En amont et dans la même dépression, au S.-O. de la cordillère, se trouve le lac de Managua, vaste de 1.546 kil. q., à 47^m. 50 d'alt. Ses eaux s'écoulent à Tipitapa, par le Panaloya (30 kil.), dans le lac de Nicaragua, recueillant en route les eaux chaudes du petit lac de Masaya. Celui de Nicaragua (Cocibolca des indigènes), situé à l'alt. de 34 m., occupe une superficie évaluée à 6.500 ou 9.500 kil. q. ; il a 166 kil. de long du N.-O. au S.-E. et 58 kil. de large, dessinant une ellipse assez régulière ; sa profondeur, qui décroît vers le S.-E., varie de 80 à 16 m. Son étendue est à peu près celle de la mer de Marmara, mais il est encombré d'un millier d'îlots et de récifs de lave ; les seules îles importantes sont près de la côte O. : Ceiba (44 kil. q.) avec le volcan de Zapatero, et Alta Gracia (209 kil. q.) avec les volcans d'Ometepe et Madera ; puis l'archipel de Solentiname et les écueils de los Corales. Les principaux ports sont : Granada, Ochoмого, San Jorge, La Virgen, Tortugas au S.-O. ; San Carlos, San Miguélito, San Ubaldo, Los Cocos au N.-E. Le lac de Nicaragua est bouleversé par des tempêtes (chubascos) très fréquentes, en général causées par le vent du N.-E. ; le ressac est presque toujours violent sur la côte S.-O. ; des tourbillons aériens se forment autour des pics volcaniques ; la navigation est dangereuse. Le lac ne renferme pas de mollusques, mais quantité de poissons dont six espèces

n'ont pas été trouvées ailleurs (mojarra, guapota, etc.). Au point le plus étroit, l'isthme, dit de Rivas, qui sépare le lac de l'Océan Pacifique, n'a que 20 kil. de large, et, au col de Guyoscol, il n'est qu'à 12^m,8 au-dessus du lac, 46^m,4 au-dessus de l'Océan. Le niveau du lac décroît et les Indiens racontaient, au temps de la conquête, qu'autrefois il se serait déversé à la fois vers l'Atlantique par le San Juan et vers le Pacifique par un autre émissaire. Que cette communication fluviale ait existé ou non entre les deux océans, on projette de la rétablir par le canal du Nicaragua (V. ci-après).

Le climat est tropical, humide, mais sain (à cause des brises marines) sur la côte de l'Atlantique, très chaud sur celle du Pacifique; sur le plateau supérieur, il est tempéré. La température moyenne annuelle à Matagalpa (1.000 m. d'alt.) est de + 19°. La saison des pluies dure de juin au 15 nov., la saison sèche de décembre à juin; mais sur les pentes qui dominent la côte des Mosquitos, il pleut presque toute l'année. D'une manière générale, on peut distinguer trois régions; la zone atlantique, terrains sédimentaires et alluviaux, sillonnée de rivières abondantes; la zone pacifique volcanique; le haut pays qui les sépare: c'est la région des mines et des forêts vierges. La flore du Nicaragua (V. AMÉRIQUE DU NORD) est intermédiaire entre celles du Mexique et de la Colombie. Les arbres tropicaux montent jusqu'à 1.000 m. environ, à partir du littoral; on trouve d'abord les palmiers des genres *Bactris*, *Iriartea*, *Geonoma*, le coyol (*Cocos butyracea*) avec ses feuilles de 6 m., ses fleurs dorées de 1 m., dont le suc fermenté fournit le chicha (vin de coyol); divers conifères se mélangent à l'acajou (*Swietenia Mahagoni*); la rubiacée *Warszewiczia pulcherrima* est caractéristique de cette région; l'indigo, fourni par une espèce indigène (*Indigofera disperma*), est négligé; on cultive la canne à sucre, le coton, le riz, le tabac, le café, le cacao, le maïs, le bananier, le goyavier, le citronnier, l'ananas. Dans le centre, on exploite le cèdre, l'acajou, le bois de rose, le bois de fer, le caoutchouc, la salsepareille, la vanille, des bois de teinture. Quand on s'élève, l'*Acrocomia*, divers *Quercus* se multiplient; dans les Chontales, croît le *Herrania purpurea*, arbre à chocolat. Le plateau supérieur est couvert de savanes mélangées de bois, de pins et d'agaves (au-dessus de 1.300 m.). — La faune se rapproche de celle du Mexique, mais sans ses espèces néarctiques: le jaguar, le puma parmi les fauves, les alligators dans les rivières; les serpents pythons, corails, à sonnettes pullulent. Des oiseaux, les plus remarquables sont les superbes variétés de *Colurus*.

La population était à la fin de 1888 de 282.845 têtes dont 136.249 hommes et 146.596 femmes. Il y faut ajouter environ 30.000 Indiens non civilisés. La population civilisée se presse le long du Pacifique et dans le bassin des grands lacs. Elle se partage entre les villes et les plantations isolées. Le fond est formé par les indigènes mélangés de blancs et de noirs. En 1870, on comptait sur 330.000 personnes: 30.000 Aztèques, 25.000 aborigènes civilisés, 120.000 Indiens mixtes croisés d'aborigènes et d'Aztèques, 90.000 Ladinos, métis de blancs (généralement Galiciens) et d'Indiens, 1.000 blancs purs, 25.000 Zambos, métis d'Indiens et de nègres, 30.000 mulâtres, 9.000 nègres. Les aborigènes sont à partir du Honduras: les Poyas ou Hicaques sur le Coco; les Caraïbes sur le bas de ce fleuve; les Touéas ou Lencas sur le Waya; les Tounglas chasseurs, du bassin supérieur du rio Grande; les Carcas du rio Bluefields; les Ramas, sauvages hostiles aux Européens; sur le rio Grande sont les Montezumas, mélange de Tounglas et des Caraïbes du Waya. Toute la côte et les bassins inférieurs des fleuves sont peuplés de Mosquitos qui se mélangent avec les précédents. Les Aztèques, dont la tribu dominante était celle des Niquirans, habitaient au S. du lac de Nicaragua; leur dialecte s'est conservé à Omotepe et Rivas; les Dirians habitaient entre les deux lacs, vers Granada, Masaya, Managua; les Na-

grandans du N.-O. du lac de Managua, à Leon et Chinandega, et conservent leur inimitié héréditaire pour les précédents, de même que pour les Cholutecans de la baie de Fonseca. Ils regardaient comme des barbares les Lencas des plateaux orientaux; c'est le sens du mot de Chontales. Les Ladinos sont plus nombreux à Managua et Leon, les mulâtres à Granada, Ladinos et Zambos à Corinto.

La constitution du 11 juil. 1894 stipule que le président et le vice-président sont élus par le peuple pour quatre années; de même le corps législatif formé de 24 députés (deux pour chacune des 12 provinces), qui se réunit en janvier. La capitale est Managua, qui a supplanté Leon où siège la cour suprême. Le Nicaragua se divise en douze provinces: Leon, Managua, Granada, Rivas, Chinandega, Masaya, Carazo, Matagalpa, Jinotega, Esteli, Nueva Segovia, Chontales. Les finances ont été assez bien gérées; toutefois, en 1892 les dépenses dépassaient 15 millions de fr., dont plus de 6 pour la dette, et les recettes n'étaient que de 9 millions. Les principales recettes viennent des douanes, des impôts sur les spiritueux et le tabac. Il y a une dette intérieure et une dette extérieure contractée en 1887. L'armée compte 3.500 hommes officiellement; en fait, 700 hommes d'armée active, 9.600 de milice; tout citoyen doit le service militaire de dix-huit à quarante-cinq ans. Le drapeau est formé de trois bandes horizontales, bleu, blanc, bleu; les armes nationales portent: cinq montagnes sur fond bleu; à droite, un soleil d'or; au milieu, derrière les monts, un pieu surmonté du bonnet phrygien. L'instruction est peu développée (350 écoles primaires comptant 11.914 élèves en 1887). Il y a deux universités à Leon et à Granada. La liberté de croyance existe; la majorité des habitants est catholique; l'évêque du Nicaragua relève de l'archevêque de Guatemala. Les communautés protestantes comptent 3.300 adeptes sur la côte des Mosquitos.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Les mines de Chontales, Matagalpa et Nueva Segovia, exploitées par des compagnies américaines, donnent un peu d'or et d'argent; les plus productives sont celles du Djavah, affl. du Bluefields. La ressource essentielle est l'agriculture; on cultive en premier lieu le maïs, base de la nourriture du peuple, puis le café (30.000 hect., 130.000 quintaux en 1892), autour de Managua et de Leon et dans les hautes vallées; le cacao, dont les graines servaient jadis de monnaie; il est d'excellente qualité; les plus grandes plantations sont celles de *Menier* (V. ce nom); viennent ensuite l'indigo et le tabac, le coton, le riz, la canne à sucre, un peu de blé. Les savanes de l'Est nourrissent 400.000 bœufs, dont la race dégénère, ainsi qu'il est arrivé des chevaux. Dans les forêts, on exploite surtout le caoutchouc, puis les bois de teinture et d'ébénisterie. L'industrie est minime: savon, planches, nattes, chapeaux de paille, Calebasses, poteries. — Le commerce est peu actif: le Nicaragua n'avait en 1887 que 24 voiliers. En 1896, les importations atteignaient 18 millions de fr., les exportations 28. Les principaux ports sont: Counto et San Juan del Sur, sur le Pacifique; San Juan del Norte (Greytown), sur l'Atlantique. Les nations qui font le plus de commerce avec le Nicaragua sont: l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, la France. Elles achètent du cacao, du café, du caoutchouc et, en second lieu, des peaux et cuirs de fauves et de bétail, des bœufs sur pied, de l'indigo, du sucre, des bois, du savon, de l'or en poudre. Elles importent des tissus, de la verrerie, des vins et liqueurs, de la bière, des conserves, des objets métallurgiques, des meubles, de la parfumerie, des bougies, etc. Une banque commerciale a été fondée en 1887. Les poids et mesures sont ceux de la Castille ancienne: le mètre vaut, en varas, 1^v,165; le kilogramme, en livres, 2^l,173; le litre, en bouteilles, 1^b,25. Pour le cacao, la mesure est le medio (boisseau) de 7 à 8 livres; pour les spiritueux, c'est le gallon anglais de 3^l,785. La monnaie d'argent est à peu près seule en cours, et le système français a prévalu, mais concurremment on emploie la monnaie américaine. Le billon est

frappé aux Etats-Unis avec 75 % de cuivre et 25 % de nickel. — Les voies de communication sont peu développées : le Nicaragua n'a que 143 kil. de chem. de fer (en 1894), de Corinto à Leon et Moabita et de Managua à Granada. On projette 840 kil. de lignes nouvelles de San Juan del Sur à San Jorge, de Masaya à Matagalpa, au rio Grande et à Rama, etc. Des tramways circulent à Granada et entre Rivas et San Jorge, sur le lac de Nicaragua. Des bateaux dits de transit circulent sur le San Juan et le lac de Nicaragua. Les seules bonnes routes de terre sont celles de la Virgen (lac de Nicaragua) à San Juan del Sur, de Managua à Rivas, de Leon à Chinandega. Les lignes télégraphiques mesuraient, en 1894, 2.000 kil. desservant six bureaux. Un câble, mouillé à San Juan del Sur, relie le Nicaragua aux Etats-Unis et à l'Amérique du Sud.

CANAL DE NICARAGUA. — L'avenir du Nicaragua dépend du projet de canal interocéanique destiné à permettre aux navires le passage direct de l'Atlantique au Pacifique. Entre les divers tracés proposés, les deux principaux ont été celui de Panama (V. ce mot) et celui de Nicaragua. La première idée de ce dernier tracé remonte à l'époque de Charles-Quint ; dès qu'on eut remonté le San Juan jusqu'au lac, on conçut le projet de couper l'isthme étroit et bas qui sépare ce dernier du Pacifique ; il fut mis en avant dès 1528 et de nouveau en 1550 ; de nouveau, en 1795, à Madrid ; en 1799, par l'Angleterre qui envoya Nelson pour tenter de mettre la main sur le Nicaragua. En 1830, le roi Guillaume 1^{er} des Pays-Bas fit faire sur place une première étude méthodique, suivie en 1837-40 de celles des commodores anglais Barnett et Belcher, le premier faisant le levé du lac, le second celui des côtes du Pacifique. John Bailly établit un projet (1838) ; Louis-Napoléon, un autre, durant la captivité de Ham ; Orville Childs, ingénieur américain, un autre en 1852 ; en 1858, Thomé de Gamond et Belly veulent réaliser celui du prince Napoléon, mais une étude faite sur place l'année suivante les conduit à des conclusions nouvelles. Au lieu de la baie de Salinas sur le Pacifique, ils adoptent le point de départ d'Orville Childs à Rivas, passent par les petites vallées du rio Grande et du rio Lajas pour atteindre le lac de Nicaragua ; au lieu d'aboutir à l'Atlantique, à Greytown, par la branche N. du delta du San Juan, ils proposent de suivre la branche S., le Colorado. Ce n'étaient que des plans, les premiers actes furent motivés par la concurrence du Panama. Quand on commença le chemin de fer de cet isthme, il se forma aux Etats-Unis une compagnie pour exploiter le tracé du Nicaragua (*Atlantic and Pacific ship canal Co*) ; on élargit les passes du San Juan et les bateaux purent, à partir de nov. 1864, remonter en deux jours les 265 kil. qui séparent San Juan del Norte de la Virgen, d'où l'on camionnait vers San Juan del Sur. De nouvelles études furent poursuivies, en 1872, par Hatfield, Sull, Menocal, Leutze, Miller ; en 1875, par Humphreys, Paterson, Ammen, Mac Farlane ; en 1878, par Bonaparte Wyse et Blanchet ; ce dernier proposait un canal à quatorze écluses et relevait le niveau du lac pour inonder les vallées supérieures du rio Grande et du San Juan ; Villet d'Aoust, en 1878, développa un projet de canal à niveau desséchant le lac. En 1880, l'ex-président Grant se mit à la tête d'une compagnie qui ne fit rien. Mais quand le travail commencé au Panama eut pris mauvaise tournure, se constitua à New York, le 4 mai 1889, la *Nicaragua Canal Construction Co.*, qui conclut avec le Nicaragua et le Costa Rica des conventions lui assurant de vastes concessions territoriales sur les deux rives du canal. Les travaux commencèrent le 1^{er} janv. 1890, mais furent suspendus l'année suivante après quelques aménagements du port de San Juan (Greytown), la pose d'une ligne télégraphique et de 18 kil. de voie de service. Le 5 juin 1894, l'actif de la compagnie fut adjugé pour 297.625 dollars. A la fin de 1898, l'intervention officielle du gouvernement des Etats-Unis annoncée par un message du président Mac Kinley a fait entrer le projet dans une phase nouvelle, et l'entreprise va être activement poussée.

Le projet comporte un tracé de 274 kil. entre San Juan sur l'Atlantique et l'anse de Brito sur le Pacifique, au N.-O. de San Juan del Sur. Les parties de canal à creuser comportent 26 kil. sur le versant oriental et 18 kil. sur le versant occidental, dont 1.200 m. occupés par les écluses, au nombre de trois de chaque côté ; les bassins à aménager dans les vallées du Deseado, du San Francisco, du Tola auraient 34 kil. de long. ; ajoutez 104 kil. de navigation sur le San Juan et 91 sur le lac. Le canal comprendrait quatre sections. La première, partant du port de San Juan pour arriver au bassin de San Francisco, aurait 30.180 m., dont 14.870 de canal creusé dans la vallée du Deseado, afin d'éviter le delta inutilisable du San Juan ; on crée un bassin du Deseado à l'aide d'une digue transversale de 11^m.59 de haut sur 396^m.5 de long ; un bassin du Deseado supérieur à l'aide d'une digue de 21^m.35 de haut sur 320 m. de large. La perte est rachetée par des écluses de 9^m.15 de haut, 298^m.25 de long, 21^m.35 de large ; les bassins servent de garages aux navires en attendant le passage des écluses. La seconde section est celle de San Francisco, longue de 20.100 m., qui conduit jusqu'au San Juan, à travers le val du rio San Francisco, les marais de Florida, une zone rocheuse, pour atteindre le fleuve à Ochoa, où s'élèvera une formidable digue destinée à rehausser le niveau du San Juan, de manière à noyer ses rapides de Mochuca et à assurer un tirant d'eau convenable. La troisième section est donc celle du San Juan et du lac, où des dragages achèveront l'établissement du chenal. Sur la rive occidentale, le canal reprend entre deux jetées de 549 et 732 m. formant le port lacustre. La quatrième section allant du lac de Nicaragua à Brito comprend 27.420 m., dont 18.300 de canal artificiel et 9.120 de bassins à établir dans les vallées des rio Grande et Tola. C'est à 7 kil. 1/2 du lac que le canal franchira la ligne de partage des eaux, à 46^m.4 au-dessus de l'océan Pacifique et 12^m.81 au-dessus du niveau du lac de Nicaragua ; il arrive alors au bassin de Tola formé par une digue de 21^m.4 de haut et 549 m. de long barrant le rio Grande, descend par trois écluses au niveau de la mer dans laquelle il débouche après une partie plane de 910 m. Le canal devrait être assez profond pour donner passage aux plus grands paquebots, assez large pour que deux d'entre eux puissent se croiser, sauf dans les 12.500 m. des deux coupures rocheuses. On évalue la durée du passage à 48 heures, le nombre de navires pouvant passer à 32 par jour, soit 11.680 par an. La commission envoyée par le gouvernement américain accepta les données générales du projet, mais conseilla de renoncer à l'entrée par le port de San Juan del Norte et de construire le port oriental près de la barre du Colorado. Elle évaluait la dépense à 110 millions de dollars, la durée du travail à six ans, le trafic probable à 6 à 7 millions de tonnes par an, la recette probable à 8 millions de dollars. La dernière étude, faite, en 1898, par le général Hains, l'amiral Walker et le professeur Haupt, estime les travaux de terrassements à 117.625.000 m. c., les frais de construction à 135 millions de dollars, la plus grosse difficulté technique étant la digue d'Ochoa. Il est vraisemblable que les frais de construction dépasseront ces prévisions, sans parler des frais d'entretien qui comportent d'énormes aléas. Quant à la recette, le danger d'une concurrence future par le canal du Panama la rend également fort aléatoire. C'est pourquoi l'entreprise ne peut être utilement abordée que par un gouvernement qui fait intervenir des considérations politiques. Une entente devra être établie entre les Etats-Unis et l'Angleterre pour modifier les engagements réciproques résultant du traité de *Clayton-Bulwer* (V. ce mot).

Histoire. — Christophe Colomb longea la côte des Mosquitos en 1502. Le premier Européen qui ait parcouru le Nicaragua fut Espinosa, envoyé en 1519 par Pedro Arias, gouverneur de Panama. En 1522, Gil Gonzalez de Avila y conduisit une expédition et fit alliance avec le cacique Nicaragua, chef des Aztèques de l'isthme de Rivas,

dont le nom est demeuré au pays; il fut ensuite repoussé par les Dirians. Ceux-ci furent défaits par Hernandez de Cordova, qui fonda sur leur territoire Granada, puis, sur celui des Nagraandans, Leon (1523), et découvrit le San Juan, exploré en 1539 par Calero et Machuca. Les Indiens furent pillés et égorgés, finalement asservis. Les livres indigènes furent systématiquement détruits par le clergé catholique. Les objets archéologiques retrouvés en grand nombre (poteries, idoles de basalte, pierres de sacrifice, etc.), se rapprochent de ceux de la civilisation aztèque du Mexique. — Le Nicaragua fit partie de la capitainerie générale de Guatemala (V. ce mot). En 1814, Leon s'insurgea contre les Espagnols, mais fut vaincu; l'affranchissement n'eut lieu qu'en 1824, et le Nicaragua forma en 1823 l'un des cinq Etats unis de l'Amérique centrale. Mais l'union se rompit en 1839 et n'a jamais pu être restaurée (V. GUATEMALA). D'incessantes guerres civiles aggravaient cet état de choses. Le Nicaragua fut en conflit permanent avec le Costa Rica pour s'assurer la possession du delta entier du San Juan et du débouché du futur canal; il s'efforçait aussi de reprendre le district de Guanacaste et de la presqu'île de Nicoya, abandonnés en 1825 au Costa Rica. Un gouvernement régulier et stable ne fut organisé au Nicaragua qu'à partir de 1848. Les présidents furent : Don Ramirez, puis Pineda (mars 1834), le général Don Fruto Chamorro (26 févr. 1853). Le territoire de la république fut envahi par les Anglais : profitant du litige entre le Nicaragua et le Costa Rica pour la possession de San Juan, ils s'emparèrent de la tête de ligne présumée du futur canal et la dénommèrent Greytown (1^{er} janv. 1848). Les Etats-Unis leur firent alors signer le traité dit de Clayton-Bulwer (V. ce mot) par lequel ils garantissaient la neutralité du canal projeté. En 1854, un congrès négocia l'union du Honduras, du Nicaragua et de Costa Rica sans la réaliser; le 7 mars 1854, fut signé un traité d'alliance avec le Guatemala. Mais le parti démocratique s'insurgea sous la direction de Francisco Castellon et Maximo Jerez; ils prirent Leon (mai 1854) et bloquèrent dans Managua le président Chamorro qui y mourut le 12 mars 1855, mais fut remplacé par Jose Maria Estrada. Castellon eut alors la malheureuse idée d'appeler à l'aide un redoutable sibiustier nord-américain, le colonel William Walker. Celui-ci recruta une bande d'aventuriers américains et allemands, s'empara de Granada (14 oct. 1855) et se fit reconnaître comme président par l'envoyé des Etats-Unis. Il dévalisa le pays, incendiant et massacrant; en deux ans, il fit périr plus de 40.000 personnes. Devant le péril commun, le Salvador, le Honduras et Costa Rica signèrent une alliance (déc. 1855), et le 9 mars 1856 Costa Rica déclara la guerre au sibiustier américain; le Guatemala, le Salvador, le Honduras et le président provisoire du Nicaragua, Patricio Rivas, choisi par Walker lui-même, s'y associèrent; Walker, qui s'était fait élire président définitif, ne put se maintenir, malgré sa cruauté, et le 1^{er} mai 1857 dut capituler à Rivas. Le général Martinez fut élu président. Walker fit de nouvelles tentatives, débarquant à San Juan en 1857, puis au Honduras trois ans après; mais là le général Alvarez le fit prisonnier et il fut fusillé le 12 sept. 1860. La même année, l'Angleterre céda son protectorat de la côte des Mosquitos (V. ce mot) au Nicaragua moyennant une rente viagère de 5.000 dollars au prétendu roi des Mosquitos. En dehors des tentatives pour reconstituer la fédération de l'Amérique centrale, le principal incident extérieur fut le conflit avec l'Allemagne dont le consul avait été insulté (1877). Une démonstration navale imposa les satisfactions réclamées par l'empire (31 mars 1878). La politique intérieure du Nicaragua est dominée par l'antagonisme des progressistes ou libéraux, dont le centre est à Granada, et des conservateurs ou cléricaux, qui dominent à Leon et Managua. Le gouvernement a été généralement régulier, moins troublé par des révolutions que dans les républiques voisines, et la gestion financière plus régulière.

En 1862, la réélection illégale de Martinez à la présidence provoqua l'insurrection du général Jerez, appuyé par Barrios, président du Salvador; ils furent vaincus avec l'appui du Guatemala. En 1867, Martinez fit élire Fernando Guzman; il régla définitivement l'affaire de la Mosquitie avec l'Angleterre et conclut avec les Etats-Unis un traité leur concédant le droit de transit interocéanique, avec port franc à chaque extrémité, moyennant quoi les Etats-Unis garantissent la neutralité du passage. Les présidents suivants furent : P.-J. Chamorro (1875), J. Zanala (1877), le Dr A. Cardenas (1883), Carazo (1887); mais ce dernier étant mort en oct. 1888 fut remplacé par un clercal de Leon, Sacasa; les libéraux de Granada protestèrent; l'administration illégale et ruineuse de Sacasa amena sa chute en 1893. Il fut remplacé par le libéral Zelaya qui intervint au Honduras pour y porter à la présidence son ami Bonilla. En 1894, il fit voter une nouvelle constitution.

A.-M. B.

Bois de Nicaragua. — C'est le bois de *Campêche* (V. ce mot).

BIBL. : Maximiliano de SONNENSTERN, *Mapa de la rep. de Nicaragua*; Paris, 1867; carte au 1/480.000^e dressée en 1863 sur l'ordre du président Martinez. — Paul LÉVY, *le Nicaragua*, dans *Bull. Soc. géog.*, mars 1870; *Notes ethnologiques*, avec carte (*ibid.*, juil. 1871); *Notes sur les projets de canal*, avec carte au 1/975.000^e (*ibid.*, juil. 1875). — OVIDIO Y VALDES, *Hist. de Nicaragua*; Paris, 1840. — SQUIER, *Travels in Nicaragua*; New York, 1852, 2 vol. — SCHERZER, *Wanderungen durch Nicaragua*; Brunswick, 1857. — BELY, *le Nicaragua et le Canal interocéanique*; Paris, 1867, 2 vol. — BELT, *The Naturalist in Nicaragua*; Londres, 1888, 2^e éd. — BOVALLIUS, *Antiq. du Nicaragua*; Stockholm, 1886. — CHILN, *The Spanish-American republics*; Londres, 1881. — ORTEGA, *Nicaragua en los primeros años de su emancipacion politica*; Paris, 1894. — PECTOR, *Etude économique sur la république de Nicaragua*; Neuchâtel, 1893. — COLQUHOUN, *The Key of the Pacific*; Londres, 1895.

NICARAGUA (Ordre américain de SAN JUAN DE). Cet ordre fut institué le 1^{er} mai 1857 par les administrateurs de la cité de Grey Town, ancien San Juan de Nicaragua, pour donner un témoignage de reconnaissance à ceux qui avaient bien mérité de la ville libre de Grey Town, en souvenir et en récompense de la résistance opposée, en 1854 et en 1856, à la double invasion exécutée au nom des Etats-Unis. Médaille en émail bleu portant au centre deux torches renversées avec l'inscription : *Cives urbis reparatae memores*, allusion au bombardement du 13 juil. 1854, entourée d'une branche d'olivier et posée sur une croix en émail blanc, avec filet d'or ou d'argent, suivant les classes, à huit pointes entre lesquelles passe une couronne de feuilles de chêne. Au revers de la médaille, les dates 1854 et 1857. Le tout surmonté d'une couronne murale avec le nom de Grey Town. Ruban amarante à trois liserés bleus. Trois classes : hors classe, 1^{re} classe, 2^e classe. Cet ordre n'est plus conféré aujourd'hui.

D'ADRIAC.

BIBL. : *Histoire des ordres de chevalerie. Amérique. Ville libre de Grey Town. Notice historique sur l'ordre américain de San Juan*; Paris, 1858, in-8.

NICARQUE (Νικαρχος), poète du 1^{er} siècle de notre ère, dont l'*Anthologie palatine* nous a conservé trente-huit épigrammes, d'un ton railleur et souvent peu décentes. Plusieurs sont dirigées contre des médecins.

NICASIUS (Bernard), peintre flamand, né à Anvers en 1608, mort en 1678. Élève de Snyder, il imita bien son maître dans ses chasses, paysages et tableaux de fruits. Il voyagea en Italie et se fixa à Paris où il fut reçu à l'Académie en 1663. Son morceau de réception fut *la Chasteté de Joseph*. Il fut attaché aux Gobelins, sous la direction de Lebrun, « pour les animaux ». Tableaux au Louvre, etc.

E. D.-G.

NICASTRO, Ville d'Italie, province de Catanzaro; 40.254 hab. (en 1881, com. 14.067). Evêché. Château ruiné. Sources thermales. Vin, huile.

NICCOLI (Niccolo), savant italien, né à Florence en 1363, mort le 4 févr. 1437. Il avait été destiné au commerce par son père, mais, à la mort de celui-ci, il s'adonna tout entier au culte des lettres, et consacra toute sa for-

tune à former une magnifique collection de livres, de statues et de médailles, que ses innombrables relations lui permettaient d'enrichir sans cesse. Véritable Mécène, il était la providence des jeunes gens qui se tournaient vers l'érudition ; c'est lui qui éveilla la vocation philologique de Pogge. Mais la rudesse de son caractère et la liberté de son langage l'engagèrent dans de retentissantes querelles, notamment avec Philelpe et Leonardo d'Arezzo. Il avait transcrit de sa main ou fait copier chez lui un grand nombre de textes anciens, et il laissa plus de huit cents manuscrits. Il avait exprimé en mourant le vœu que sa bibliothèque fût ouverte au public ; ce souhait fut réalisé grâce à Côme de Médicis ; celui-ci racheta à ses créanciers sa collection de livres qui devint le premier fonds de la *Laurenziana*. Niccoli n'écrivit rien, sauf un petit traité d'orthographe latine qui forme, avec quelques lettres en italien, tout son bagage littéraire. A. JEANROY.

BIBL. : L. POGGE, *Oratio ex funere Niccoli*. — TIRABOSCHI, *Storia*, VI, 120. — BURCKHARDT, *la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, passim. — VOIGT, *Wiederbelebung des classischen Alterthums*, I. — GASPARY, *Storia della lett. ital.*, II, 1^{re} part.

NICCOLINI (Giovanni-Battista), poète dramatique italien, né à Bagni di San Giuliano, près de Pise, le 29 oct. 1782, mort à Florence le 20 sept. 1861. Patriote autant que poète, il est l'un des hommes qui ont appelé de leurs vœux les plus ardents l'unité de l'Italie et le plus fait pour sa réalisation. Démocrate dès sa plus tendre jeunesse, il achevait ses études à Pise quand la république toscane fut proclamée. Il y adhéra chaleureusement, ce qui lui valut, après le triomphe de la réaction, mille tracassés et même un court emprisonnement. Ayant dû épouser, pour terminer ses études, son modeste patrimoine, il fut obligé (1804) de solliciter un emploi de secrétaire, qu'il occupa trois ans ; puis il devint professeur d'histoire et de mythologie, enfin secrétaire et bibliothécaire de l'Académie des beaux-arts, charges qui lui valaient un modique traitement de trois cents écus et qu'il occupa jusqu'à sa mort ; heureusement il fit, en 1825, un héritage qui le mit pour toujours à l'abri du besoin. A partir d'alors il partagea sa vie entre Florence et sa villa de Popolesco (entre Prato et Pistoie), où il écrivit la plupart de ses ouvrages. Il y vécut très retiré, dédaignant les attaques passionnées et les menaces que lui valaient les opinions exprimées avec tant d'éclat dans ses drames ; en 1848, il refusa la croix de Saint-Joseph et ne consentit jamais à siéger au sénat toscan, dont il avait été élu membre ; après l'établissement du gouvernement de Victor-Emmanuel, il refusa les honneurs qui venaient le chercher et s'éteignit à quatre-vingts ans, après une vie d'une unité et d'une dignité parfaites. Partisan déterminé de l'unité italienne, il ne la crut jamais, comme les néo-guelfes, bien qu'il comptât parmi eux des amis, conciliable avec le pouvoir temporel des papes ; aussi ne se laissa-t-il point séduire, en 1848, par le rêve, que Pie IX autorisait les patriotes à caresser, d'une confédération des Etats italiens ayant à sa tête le pontife romain. « On ne se trompe pas avec les morts qui dorment à Santa Croce, » disait-il, faisant allusion aux doctrines politiques de Machiavel et d'Alfieri. Ce sont ces idées auxquelles il donna, dans ses tragédies, un immense retentissement.

Parti de l'imitation de l'antiquité, dont de fortes études classiques lui avaient inculqué l'admiration, il débuta par des traductions d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide et des tragédies où il suivait leurs traces de très près (*Polissena, Ivo e Temisto, Edipo, Agamemnone, Medea* ; publiées en 1810 et 1825). Puis, la connaissance de Shakespeare et les théories romantiques lui ayant donné un sentiment plus exact des aspirations modernes, il renonça pour toujours aux sujets classiques ; après un drame imité de Home (*Matilde*, 1815), il n'écrivit plus que des tragédies originales, sur des arguments historiques, toutes à tendances politiques très marquées.

La première, *Nabucco* (publiée à Londres en 1819), est une pièce à clef dont le sujet est la lutte entre la démo-

cratie, la théocratie et le despotisme, et qui met en scène, sous des noms anciens, Napoléon, Pie VII et Carnot. Vint ensuite *Antonio Foscarini* (joué en 1827), la meilleure et la plus populaire de ses pièces, où il combat l'absolutisme en général, et plus particulièrement celui du gouvernement autrichien. Dans *Giovanni da Procida* (joué en 1830), on eut tort de voir une réponse aux *Vèpres siciliennes* de Casimir Delavigne, puisque la pièce était écrite dès 1817 ; c'est, comme l'indique le sujet, un appel aux armes contre l'étranger, et l'on comprend que le gouvernement autrichien s'en soit ému. Avec *Lodovico Sforza* (1834), Niccolini se fait de nouveau l'apôtre de l'unité et de l'indépendance italiennes. Après une tragédie toute de passion, *Rosmunda d'Inghilterra* (1838), il revient à la tragédie politique avec son *Arnaldo da Brescia* (1838), qui ne put être ni représenté, ni même imprimé en Italie (il le fut à Marseille en 1843) ; c'est en effet une violente attaque contre le pouvoir temporel des papes et un appel passionné à une réforme de l'Eglise. Dans sa dernière tragédie, *Filippo Strozzi* (1847), il représente la chute de la république de Florence et les débuts de la tyrannie des Médicis : il terminait ainsi dignement une carrière dramatique tout entière consacrée à l'apologie de la liberté. *Mario ed i Cimabri* (1858) n'est qu'une ébauche qu'il eût peut-être mieux fait de ne pas publier.

Les tragédies de Niccolini sont loin de constituer tout son bagage littéraire. Parmi ses œuvres en vers, nous ne citerons que *la Pietà*, pièce lyrique, à l'imitation de Monti (écrite en 1807, publiée en 1823), sur la peste qui ravagea Livourne en 1804, les poésies lyriques et les sonnets réunis après sa mort sous le nom de *Canzoniere nazionale* (Milan, 1863) et de *Canzoniere civile* (Florence, 1884). Ses œuvres en prose sont aussi fort nombreuses ; elles consistent : en études d'histoire ancienne (*Lezioni di mitologia e di storia* (Florence, 1855), simples notes de cours sans valeur scientifique ; en travaux sur l'histoire moderne par lesquels il se préparait à la composition de ses tragédies et dont la publication posthume, due à des amis trop zélés, serait plutôt propre à diminuer sa gloire (*Storia della casa di Savoia in Italia* ; Milan, 1873 ; *Il Vespro Siciliano*, 1883, insuffisante réfutation de l'ouvrage de M. Amari sur le même sujet) ; enfin en articles de critique littéraire ou grammaticale (*Del Sublime*, 1825 ; *Sull'imitazione nell'arte drammatica*, 1825 ; *Considerazioni sulle ragioni ond'entrano nuovi vocaboli in una lingua*, 1856 ; *Sul romanzo storico*, 1837, etc.).

Le mérite de Niccolini comme poète a pu être exagéré : il n'en reste pas moins considérable. Ses tragédies, plus lyriques que dramatiques (les dernières surtout), se distinguent par un style vif, abondant et coloré, qui tranche sur la concision un peu grêle de celui d'Alfieri ; classique sans parti pris, il accepte du romantisme un moule dramatique plus large, et forme ainsi la transition entre le xviii^e siècle et le xix^e. Sa prose a, comme ses poésies, l'élégance et la richesse, mais elle est un peu chargée d'ornements et la rhétorique y est sensible. Les œuvres de Niccolini ont été publiées en 10 vol. après sa mort (*Opere edite ed inedite a cura di C. Gargioli* ; Milan, 1860-80).

A. JEANROY.
BIBL. : Ch. de MAZADE, dans *Revue des Deux Mondes*, sept. 1845. — A. VANNUCCI, *Ricordi della vita e delle opere di G.-B. Niccolini* ; Florence, 1866. — D.-E. BARELLA, *l'Arte drammatica di G.-B. Niccolini* ; Naples, 1888. — MESTICA, *Manuale della lett. ital. nel secolo XIX*, II, 353.

NICCOLO (Piero di) (V. PIERO DI NICCOLO).

NICCOLO DELL'ARCA, sculpteur italien, originaire de Dalmatie, mort à Bologne en 1494. Venu très jeune dans cette ville, il avait reçu les leçons de Jacopo della Quercia. Il eut à terminer le tombeau de saint Dominique commencé par Nicolo Pisano, et le surnom de *Niccolo dell'Arca* lui vint de cette circonstance importante de sa carrière artistique. Une *Vierge* colossale de marbre, sculptée pour la façade du palais public et, dans l'île de Santo

Spirito, près de Venise, une *Crèche* en terre cuite, doivent être cités encore parmi ses principaux ouvrages. G. C.

NICCOLO d'AREZZO (Niccolo SELLI, dit), sculpteur et architecte italien, né à Arezzo vers 1330, mort à Bologne en 1417. On ne lui connaît point de maître et l'on croit que son premier ouvrage fut une suite de bas-reliefs qu'il exécuta à Pise et qui ont été perdus. Appelé à Florence vers 1380 pour y diriger la restauration du campanile de Santa Maria del Fiore, il se distingua dans cette mission délicate par le goût le plus pur en même temps qu'il y fit voir une science consommée; il passa trois années dans cette ville, que la peste de 1383 l'obligea de quitter, et il revint à Arezzo: on lui doit le fronton du couvent de la Miséricorde et les belles statues de *Saint Grégoire* et de *Saint Donat* dont il est décoré. Puis il fit à Florence un second séjour marqué par d'importants travaux, tels que l'*Évangéliste assis* (à la cathédrale), puissante et originale figure, pleine d'animation et de vie, et les deux figurines de marbre blanc qui se voient sur l'un des pilastres d'angle de l'église d'Or San Michele. Niccolo d'Arezzo fut au nombre des artistes qui prirent part au concours pour les fameuses portes du Baptistère de Florence. Enfin il alla s'établir à Milan. Son dernier ouvrage, et le plus remarquable peut-être, fut le *Mausolée* et la statue du pape *Alexandre V* (à Bologne, dans la chapelle des Frères Mineurs). Il avait été également employé à Rome, par le pape Boniface IX, comme architecte, aux fortifications du château Saint-Ange. G. C.

BIBL.: Eug. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. I.

NICCOLO DI LIBERATORE (V. ALUNNO).

NICCOLO PISANO, sculpteur et architecte italien (V. PISANO).

NICE (Νίκη, *Nicæa*). I. Ville. — Ch.-l. du dép. des Alpes-Maritimes; 93.760 hab. Nice se compose de deux parties: la vieille ville, aux rues étroites, aux maisons hautes et brunes, autour du port de Lympia et dans le triangle limité au N.-O. par le cours inférieur du Paillon; la ville neuve, depuis la vaste baie des Anges jusqu'aux collines du Var et de Cimiez. Nice est une station de la ligne de chemin de fer qui va de Marseille à Vintimille; elle est aussi la tête de ligne des Chemins de fer du Sud, allant d'une part à Grasse, d'autre part à Puget-Théniers. C'est à Nice qu'aboutissent les deux routes venant d'Italie, celle de la Corniche et celle du col de Tende (Pour le plan de Nice, V. ALPES-MARITIMES [Carte du dép. des]).

Au recensement de 1896, Nice avait une population totale de 93.760 hab., y compris la garnison. Mais il convient de remarquer que le recensement fut opéré le 29 mars, c.-à-d. à un moment où la *saison* n'était pas terminée. Nice reçoit, en effet, chaque année, de 10.000 à 15.000 étrangers, qui y sont attirés par la douceur de son climat. La caractéristique de ce climat est la constance de la température et du soleil. La température moyenne de l'année est de 15°,5; elle varie de 8°,46 en janvier à 23°,91 en juillet; l'oscillation d'un jour à l'autre est de 0°,95; elle est beaucoup plus forte du jour à la nuit: 8°,12. Cette baisse de température, à cause de la sécheresse de l'air, se produit brusquement après le coucher du soleil; elle est un des phénomènes les plus désagréables du climat de Nice. En 30 hivers, le thermomètre est descendu 95 fois à 0° ou au-dessous; 7 hivers n'ont pas eu de gelée et jamais le thermomètre n'est resté toute la journée au point de glace. On cite cependant des froids assez intenses, comme celui du 11 janv. 1820, où le thermomètre descendit à — 9°,63 et où les orangers furent gelés jusqu'au collet. La température d'été a aussi ses désagréments, non qu'elle soit d'une élévation extraordinaire, puisqu'elle dépasse rarement 30°; mais elle est constante, avec un ciel d'une pureté implacable, une lumière intense et une poussière étouffante; ces inconvénients sont tempérés par la brise de mer, mais atténués par le sirocco. Le *mistral* du N.-O. et le *gréyal* du N.-E. sont aussi désagréables par leur

violence, mais ils n'atteignent Nice qu'assez rarement. Le soleil est plus fidèle encore que la chaleur; sans doute, il n'est pas rare de voir des séries de quinze jours pluvieux; mais, en moyenne, l'année compte 210 beaux jours, 90 nuageux et seulement 65 pluvieux. Quand la pluie tombe, c'est avec force, et elle donne une hauteur moyenne annuelle de 796 millim. avec un maximum d'automne et un minimum d'été. Pendant l'hiver, on voit parfois des flocons de neige sur les fleurs.

L'industrie niçoise est presque nulle; les objets en bois d'olivier que l'étranger emporte en souvenir ne sont pas toujours fabriqués dans le pays; quelques distilleries de parfums, les confiseries, la dessiccation des écorces d'oranges au bord de la mer, occupent un petit nombre d'ouvriers. La pêche maritime est plus importante, encore qu'assez routinière et destructrice. Le marché aux fleurs et aux fruits, tous les matins, donne seul, avec un joli coup d'œil, l'idée d'un commerce actif. Cependant le port de Lympia exporte une certaine quantité de caroubes et d'huile d'olives, mais c'est l'importation qui tient le premier rang. A une ville dont l'arrière-pays produit à peine assez pour sa propre subsistance, les bestiaux et les volailles arrivent d'Italie, les légumes de Corse, la farine et le blé surtout de Marseille.

(Pour l'histoire de Nice, V. ci-dessous, § *Comté*.) Nice n'a guère que des monuments modernes: le Casino, la Jetée-Promenade. Ses monuments anciens ont été détruits au cours des nombreux sièges que la ville eut à soutenir. Le rocher du Château, qui porta au moyen âge un des établissements les plus forts de la Méditerranée, n'offre plus aujourd'hui que quelques traces de murailles. La cathédrale de Sainte-Réparate, dans la vieille ville, est assez curieuse à l'intérieur, parce qu'elle offre déjà le caractère des églises italiennes. Sur le coteau de Cimiez, on a retrouvé des ruines inportantes de l'ancienne cité romaine de Cemenelum: des arènes, des thermes, des aqueducs. La ville possède un musée de peu d'importance, un jardin zoologique, qui est un établissement privé, une bibliothèque municipale, dont le catalogue est assez riche, mais qui est mal organisée et dont les ouvrages sont souvent incomplets. Les tentatives les plus intéressantes pour la constitution de l'histoire et de la géographie du département sont faites par la *Société des sciences, des lettres et des arts des Alpes-Maritimes*. Cette société publie des *Annales*.

Ludovic MARCHAND.

II. Comté. — GÉOGRAPHIE. — L'ancien comté de Nice était une région géographique plus uniforme que le dép. des Alpes-Maritimes; le comté était proprement le pays des Alpes-Maritimes qui se composent essentiellement au centre de deux noyaux de terrain éocène, presque contigus, dirigés du N.-N.-E. ou S.-S.-O. et entourés de deux auréoles, l'une crétacique, l'autre jurassique. Le ridement alpin proprement dit, à l'époque miocène, a plissé ces terrains en les modelant autour du massif archéen du Mercantour, qui a déterminé la direction générale des plis. A l'extrémité S., probablement au moment de l'effondrement des fosses méditerranéennes, la mer pliocène a recouvert la plus grande partie du sol actuel de Nice, qui s'est relevé peu à peu; les alluvions quaternaires ont aussi contribué à assécher le fond de ce golfe.

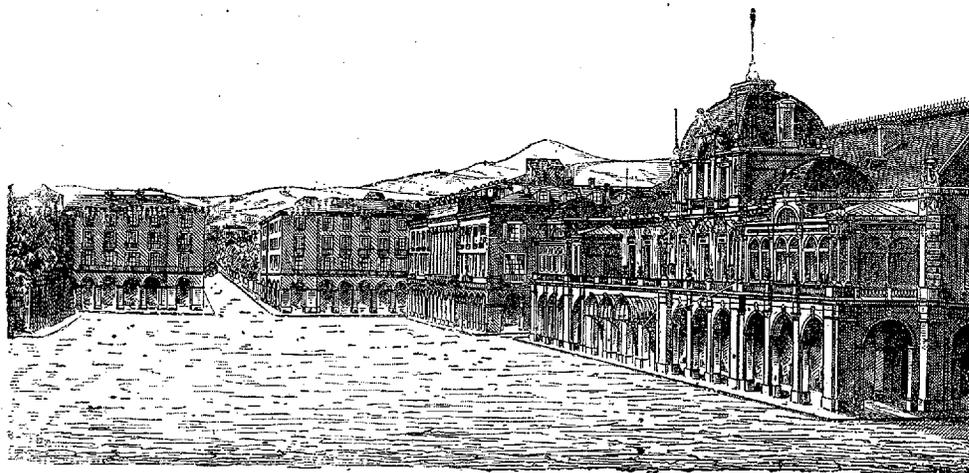
Aux temps préhistoriques, le territoire du comté a été habité par l'*homme de Menton*, le premier dont on ait découvert le squelette, de plus grande taille que celui de Cro-Magnon. Depuis, dans ce couloir resserré, le seul passage naturellement et facilement praticable entre la France et l'Italie, une foule de races se sont mélangées: Ligures ou Gaulois, Grecs, Romains, Vandales, Visigoths, Lombards, Francs, Sarrasins. Cependant, au moment de l'annexion, le pays avait une physionomie spéciale, des mœurs particulières dont la plupart ont disparu depuis. La vie dans les vallées a toujours été agricole, mais peu productive. Dès le XIII^e siècle, on importait surtout du blé. En 1803, Fodéré estimait que le pays ne produisait en blé et en vin que le tiers de sa consommation. L'exploitation des

forêts, très importante au moyen âge, était déjà presque annulée au moment de l'annexion.

Les premiers habitants dont nous parle l'histoire dans le comté de Nice furent-ils des Ligures ou des Celtes ? La question n'est pas résolue. Quoi qu'il en soit, il existe au N. de Nice, sur la colline de Cimiez, des traces de murailles antérieures à la conquête romaine. C'était là déjà la capitale du pays, et on a donné comme étymologie de *Cemenelum* le mot gaulois *Kéméné*, chef-lieu. Au III^e siècle, des Massaliotes s'établirent au pied de cette colline et fondèrent Nice (*Nίκη*, en souvenir de leur victoire sur les indigènes). Peu après, ils donnèrent comme boulevard à la nouvelle ville *Ἀντιπολις* (Antibes). La prospérité de Nice fut rapide ; elle fut, pendant les guerres puniques, un port de ravitaillement pour les Romains ; Scipion y relâcha deux fois. Strabon la cite immédiatement après Rome dans la liste des villes italiennes. Cependant la ca-

pitale de la province romaine continua d'être *Cemenelum*, où résidait un préfet et qui renferma près de 25.000 hab. D'ailleurs Nice, comme sa métropole Marseille, prit contre César le parti de Caton et fut punie par la fondation de Fréjus. Néron octroya à toutes ces villes le droit de cités latines. En somme, la domination romaine fut pour tout le pays un temps heureux ; des monuments furent construits, des routes établies. Nice donna à Rome un empereur, Pertinax.

Cette prospérité fut interrompue par l'arrivée des Barbares, Vandales, Visigoths et Lombards. Nice fut réduite à une bourgade ; *Cemenelum*, grâce à sa position et à ses murailles, résista jusqu'en 574. année où elle fut prise et brûlée par Alboin. Les habitants de *Cemenelum* se réunirent alors à ceux de Nice, qui se releva et passa sous la domination des rois francs ; Pépin le Bref lui accorda les franchises des villes de Provence, et Charlemagne



Place Masséna et Casino municipal, à Nice.

voulut la protéger contre les attaques des musulmans. Ceux-ci ne tardèrent pas à s'établir à demeure dans la contrée, grâce au morcellement féodal qui suivit le traité de Verdun. Le comté de Nice prêta hommage à Boson I^{er}, roi d'Arles, en 879. En 889, les Sarrasins avaient fondé en face de Saint-Tropez le fort du Grand-Fraxinet ; en 970, ils ruinèrent Cannes, Grasse et Antibes et assiégèrent Nice qui résista ; ils s'établirent alors au Petit-Fraxinet, sur le promontoire de Saint-Hospice. Ils n'en furent délogés que par un lieutenant d'Otton le Grand, Gibalin Grimaldi.

A la faveur des bouleversements du XI^e siècle, Nice se constitua en république indépendante, position qu'elle garda, avec diverses alternatives, jusqu'en 1228 ; elle fut alors livrée par trahison à Raymond Bérenger IV, comte de Toulouse. Celui-ci traita la ville avec bienveillance, renforça le donjon, qui devint le Château, la première forteresse de la Provence. Les comtes de Provence laissèrent à Nice son organisation de cité féodale du Midi : les habitants étaient divisés en quatre classes, nobles, bourgeois, marchands, cultivateurs et ouvriers. Chaque classe élisait un consul ; les consuls avaient la juridiction suprême.

La domination de la maison d'Anjou, qui s'établit sur le comté en 1246 par le mariage de Charles d'Anjou avec Béatrix, héritière de Bérenger IV, ne fut pas marquée par une période de prospérité ; les guerres avec Pedro d'Aragon, la peste ruinèrent le pays. En 1388, après la mort de Jeanne de Naples, la mère de son successeur Ladislas, ne pouvant défendre tout son héritage contre les Provençaux, permit à Nice de se donner au duc de Savoie, Amédée VII. Ladislas se réservait la faculté de reprendre la ville sous trois ans en payant les frais de la guerre, et Nice gardait tous ses privilèges. L'annexion définitive

à la Savoie fut opérée par Amédée VIII en 1449. Grâce à cette protection, le comté de Nice redevint florissant. La route de Coni fut construite pour suppléer celle de la Corniche, rançonnée par les seigneurs de Monaco. Les marines de Nice et de Villefranche devinrent très puissantes et luttèrent glorieusement contre les Barbaresques. L'époque des guerres d'Italie fut pour Nice l'âge héroïque ; les troupes de François I^{er} et de Charles-Quint empruntèrent le passage des Alpes-Maritimes. En 1543, Nice soutint un siège fameux contre les flottes alliées de François I^{er} et de Barberousse ; la ville se rendit, mais le château résista. Ce fut une grande gloire pour le pays, mais il était ruiné encore une fois. Le duc Philibert-Emmanuel, le vainqueur de Saint-Quentin, rebâtit la ville, fortifia Villefranche et ajouta au comté le territoire de Tende. La marine reconstruite prit une part active à la bataille de Lépante. Charles-Emmanuel le Grand continua l'œuvre de Philibert. Mais la cité paya de ses privilèges municipaux les bienfaits de ses souverains. En 1604, la condamnation à mort d'Annibal Grimaldi, comte de Beuil, descendant de celui qui avait contribué à donner Nice à la Savoie, abattit les derniers restes de puissance des seigneurs féodaux. A Nice, les conseils furent annihilés par la création d'un sénat nommé par le duc et chargé de rendre la justice.

C'était le pendant de l'œuvre accomplie en France par Richelieu. La maison de Savoie était alors complètement sous l'influence française ; à la mort de Victor-Amédée I^{er}, la régence échut à Christine, sœur de Louis XIII. Les usages français s'introduisirent à Nice ; l'instruction y fut très en honneur ; le commerce prospéra et les nobles purent s'y livrer sans déroger. Cet état de choses dura

jusqu'en 1689. Le duc Victor-Amédée III ayant adhéré à la Ligue d'Augsbourg, Catinat fut chargé de l'empêcher de communiquer avec la flotte anglaise. Catinat assiégea Nice qui capitula après un bombardement terrible. La paix de Turin, avant celle de Ryswick, arrêta les hostilités. Dans la guerre de la succession d'Espagne, Nice fut prise encore une fois en 1706 par La Feuillade. Louis XIV fit alors raser toutes les fortifications du comté, et à la paix d'Utrecht la vallée de Barcelonnette fut annexée à la France. La mort de Louis XIV laissa l'Europe en paix pendant quelque temps. Le duc de Savoie en profita pour abolir les derniers restes de franchises municipales dans le comté. En revanche, il embellit et agrandit Nice. On établit un cadastre, et Victor-Amédée II promulgua un code. Nice fournit alors au mouvement intellectuel les quatre Cassini et Charles Vanloo. Le comté de Nice porta encore une fois la peine de la politique de ses souverains : le duc de Savoie ayant pris parti pour Marie-Thérèse, le comté de Nice fut de nouveau un champ de bataille jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

La crise révolutionnaire changea pour un temps les destinées politiques du comté ; les émigrés se rendirent odieux et le peuple de Nice appela les Français. Le général Anselme prit possession de la ville, et une première fois il y eut un département des Alpes-Maritimes. Le comité de Salut public envoya dans le Midi Salicetti, Fréron et Robespierre le Jeune ; mais la Terreur fut peu sanglante à Nice, et la réaction thermidorienne n'eut guère d'autre effet dans la ville que la mise aux arrêts de Bonaparte. La guerre générale en effet avait amené les armées dans le passage des Alpes-Maritimes. A la tête des volontaires du Var, Masséna combattait pour la France ; les montagnards du N. du comté, au contraire, sous le nom de Barbets, prétendaient défendre le duc de Savoie. Nice fut le quartier général de Brunet, de Dumerbion, de Kellermann, de Schérer, et enfin de Bonaparte avant la campagne de 1796. Les victoires, en reculant les frontières, avaient procuré la paix au pays ; les défaites de 1797 y ramènèrent la guerre. Après la campagne de 1800, le comté de Nice fut définitivement organisé en département français. Sous Napoléon I^{er}, le département eut trois préfets dont le dernier seul, le vicomte Joseph Dubouchage, nommé en 1803, fut un véritable administrateur. Le Paillon fut endigué sur une partie de son cours ; on reprit le projet d'Antonin de construire une route militaire du Var à la Spezia ; elle ne fut exécutée que jusqu'à Vintimille. Cependant la conscription et le blocus continental aliénèrent les Niois à Napoléon et, en 1814, pendant que le préfet Dubouchage essayait de proclamer Louis XVIII, le peuple acclama Victor-Emmanuel comme souverain légitime. Le congrès de Vienne sanctionna le retour de Nice à la maison de Savoie, grâce à l'intervention du tsar Alexandre que poussait un de ses aides de camp originaire de Nice, le comte Michaud.

Le comté de Nice n'eut plus d'histoire jusqu'au moment de la formation de l'unité italienne. A Plombières, Napoléon III et Cavour firent un marché : l'empereur devait délivrer toute la Lombardo-Vénétie jusqu'à l'Adriatique et recevoir en échange la Savoie et le comté de Nice. La campagne de Magenta-Solférino n'enleva à l'Autriche que la Lombardie, et Nice resta italienne. Mais l'œuvre d'unification continua aussitôt par la révolte de l'Italie centrale contre l'Autriche et le pape. Pour sanctionner cette situation révolutionnaire, Napoléon exigea la cession convenue à Plombières. Victor-Emmanuel écrivit aux Niois pour les engager à demander leur annexion à la France. Le plébiscite donna 25.000 *oui* contre 160 *non*. Parmi les protestataires se trouvait Garibaldi. Tout l'ancien comté de Nice ne devint pas français ; le pays de Tende et de La Briga resta italien ; en revanche, on acheta Menton et Roquebrune au prince de Monaco. Ludovic MARCHAND.

BIBL. : AMBAYRAC, *Ligne de Nice à Grasse et à Puget-Théniers ; Etude géologique et pittoresque* ; Nice, 1892. —

BOYÉ, *les Alpes-Maritimes, considérations au point de vue forestier, pastoral et agricole* ; Lille, 1888. — BRUN, *Notice sur la géographie antique des Alpes-Maritimes* ; Nice, 1878. — BRUN, *Description des découvertes faites jusqu'à ce jour à l'emplacement de l'ancienne cité romaine de Cemenelum (Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, 1880)*. — DESOR et NIEPCE, *l'Homme fossile de Nice* ; Nice, 1881. — FERVEL, *Histoire de Nice et des Alpes-Maritimes pendant 21 siècles* ; Paris, 1862. — FODÉRÉ, *Voyage aux Alpes-Maritimes ou histoire naturelle, agraire, civile et médicale du comté de Nice et pays limitrophes* ; Paris, 1861 (manuscrite de l'an XI). — GIOFFRÉDO, *Storia delle Alpi-Maritime* ; Nice, 1839. — ROUX, *Statistique des Alpes-Maritimes* ; Nice, 1862. — A.-L. SARDOU, *les Grimaldi de Beuil. Histoire d'une puissante maison féodale de l'ancien comté de Nice (1315-1621)* ; Nice, 1881. — TEYSSIERE, *Trente ans d'études météorologiques et climatologiques faites à Nice (1849-1878)* (Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. VII, 1881).

NICÉE (Nuxata). Nom de plusieurs cités grecques antiques :

1° Forteresse des Locriens Epicnémidiens au S. des Thermopyles, dont la cession par Phalencus à Philippe de Macédoine rendit ce dernier maître du défilé et termina la guerre sacrée. Elle fut saccagée plus tard par les Phocéens, et ses habitants émigrèrent dans la cité du même nom en Bithynie. Elle fut ensuite occupée par les Etoliens. Leake l'identifie avec Pundonitza.

2° Ville de Thrace, près d'Andrinople, où périt en 378 l'empereur Valens, défait par les Goths.

3° Ville de l'Inde (Pendjab) fondée par Alexandre le Grand, sur le bord de l'Hydaspe ; en face était Bucephalia.

4° Colonie marseillaise de Ligurie qui est devenue notre ville de Nice (V. ce mot).

5° Ville de Bithynie (auj. *Isnik*), sur la rive N.-E. du lac Ascania (auj. *Isnik-göl*), dans une plaine fertile, mais marécageuse. Elle fut fondée vers 316 av. J.-C. par Antigone sur l'emplacement de la cité d'Ancore ou Heli-core, colonie des Bottiéens, détruite par les Mysiens. Lysimaque changea son premier nom d'*Antigoneia* pour celui de Nicée en l'honneur de sa femme, fille d'Antipater. Une autre version attribue l'origine de ce nom aux colons venus de la Nicée locrienne. La ville était très régulière, formant un carré de quatre stades de côté, avec quatre portes, rues se coupant à angle droit, gymnase central (que Pline le Jeune restaura après un incendie). Elle prospéra rapidement et devint l'une des résidences des rois de Bithynie, dont le premier fut Zipetes en 288 ; elle disputait la préséance à Nicomédie ; le 38^e discours de Dion Chrysostome se rapporte à ce conflit. L'astronome Hipparque et l'historien Dion Cassius y naquirent. Une quantité de monnaies de Nicée ont été conservées, commémorant des fêtes en l'honneur de dieux ou d'empereurs. Lorsque Constantinople devint capitale de l'empire, Nicée gagna à ce voisinage, son enceinte fut agrandie. Le fameux concile de 325 s'y réunit (V. ci-après) probablement au lieu occupé par les ruines de la mosquée d'Orkhan. Nicée était d'ailleurs le siège d'un des plus anciens évêchés chrétiens. Détruite par un tremblement de terre, elle fut relevée par Valens (368). Au moyen âge, les progrès des musulmans finirent par en faire une place frontière. Les Seldjoucides la prirent en 1078 ; les Croisés la reprirent en 1097, mais elle fut rétrocédée aux Turcs pour quelque temps. Au XIII^e siècle, au temps de l'empire latin de Constantinople, Théodore Lascaris en fit sa capitale. Elle fut définitivement conquise par le sultan ottoman Orkhan (1326). Une grande partie des édifices furent démolis et leurs matériaux employés à en construire d'autres, spécialement des mosquées. L'enceinte du IV^e siècle, assez bien conservée, a 10 à 12 m. de haut, 5 à 6 m. de large à la base, environ 4.700 m. de tour, quatre portes et deux poternes. A travers les jardins et les champs de la pauvre bourgade d'Isnik sont dispersées les ruines des mosquées, des bains et palais turcs, des édifices et aqueducs antiques ; deux môles forment dans le lac un petit port. A.-M. B.

CONCILLES DE NICÉE. — 325, 1^{er} concile œcuménique. Convoqué par Constantin, il siégea du 19 juin (?) au

25 août (?), dans l'oratoire du palais impérial, qui était la plus vaste église de la ville. L'empereur y exerça une action prépondérante. Athanase porte à 348 le nombre des évêques qui y assistèrent. Il ne fut point procédé à une rédaction officielle des actes de ce concile, ni de ceux du concile général qui le suivit (Constantinople, 384). Suivant Eusèbe (*Vita Constantini*, III, 14), on ne mettait par écrit que les décisions adoptées, lesquelles étaient alors signées par tous les membres présents. Il ne semble point qu'on se soit occupé d'en former un recueil, ni même d'en dresser une liste authentique. Ce qui est resté se réduit à la *définition dogmatique* relative à la personne de Jésus-Christ, à des *canons*, dont le texte est fort controversé, et à une *lettre synodale*. La *lettre de convocation*, adressée par l'empereur aux évêques, ne nous est connue que par le résumé que Eusèbe en a fait. Deux autres *circulaires*, écrites par Constantin après la clôture, ont été reproduites par Socrates et par Théodoret. Les autres renseignements contemporains, dignes de créance, doivent être cherchés dans les écrits d'Athanase et d'Eusèbe, vraisemblablement sincères, mais suspects de partialité inconsciente. Dans ces conditions, la fabrication de documents apocryphes, l'interpolation des canons primitifs, les traductions infidèles et les entreprises analogues devaient se produire avec grande facilité; elles se sont produites avec une abondance qu'expliquent l'autorité et la majesté attribuées au premier concile général de l'Eglise chrétienne. Ce sont les évêques de Rome qui en ont ordinairement bénéficié. — L'objet principal de la convocation, ainsi que les délibérations et la décision qui s'y rapportent sont indiqués, avec des développements suffisants, au mot *ARIANISME*, t. III, p. 894. La *lettre synodale* relate une convention adoptée sur l'époque de la fête de Pâques (V. ce mot). En outre, le concile fit un certain nombre de *canons sur la discipline*. La plupart sont mentionnés dans notre *Encyclopédie* aux noms des objets qu'ils concernent. Le nombre de ces canons est communément fixé à vingt; une version arabe en contient soixante autres, dont l'inauthenticité paraît manifeste. — 787. 7^e concile œcuménique. Il est le dernier de ceux que les Grecs et les Latins s'accordent à classer parmi les conciles généraux. Les *Actes* de cette assemblée, amplement rédigés, forment un volume. *Anastase le Bibliothécaire* (V. ce nom, t. II) en a fait une traduction latine, qui n'est pas toujours conforme aux textes grecs qui nous sont parvenus; elle est précédée d'une préface très intéressante, adressée au pape Jean VIII. D'après les listes produites par Mansi (*Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*), 260 évêques ou leurs représentants assistèrent à la première session (24 sept.); 340 signèrent la décision capitale, votée dans la VIII^e, qui fut la dernière pour Nicée (13 oct.). Cette décision est relatée au mot *IMAGE* (t. XX, p. 579). Longtemps après la tenue de ce concile, les Latins prétendirent qu'il avait décrété l'addition au Symbole du mot *Filioque*. Cela n'est nullement prouvé; mais ce qui est bien certain, c'est que ce deuxième concile œcuménique de Nicée, renouvelant et confirmant la liste des hérétiques condamnés par les précédents conciles généraux, y maintint le nom du pape Honorius. Le 23 oct., les Pères de ce concile se réunirent à Constantinople pour faire lire solennellement devant l'impératrice Irène et son fils Constantin leur décret sur les images. Ils tinrent alors une VIII^e session, dans laquelle vingt-deux canons furent adoptés. Le 1^{er} confirme les lois et les définitions des six conciles précédents. II. Avant de consacrer un évêque, on examinera s'il sait le Psautier, l'Evangile, les Epîtres de saint Paul et les canons. III. Les élections des évêques faites par les princes sont nulles. Les évêques doivent être élus par les évêques. VI. Le concile provincial doit être assemblé au moins une fois chaque année. VII. On ne doit point consacrer d'église sans y mettre des reliques. E.—H. VOLLET.

NICÉPHORE, patriarche de Constantinople, écrivain by-

zantin, né à Constantinople vers 758, mort au couvent de Saint-Théodore (Propontide) en 829. Sa vie est dominée par la querelle des iconoclastes. D'abord secrétaire de l'empereur Constantin Copronyme, il se retira, écarté par les fluctuations de la cour, dans un couvent du Bosphore. De là, il fut appelé au siège patriarcal de Byzance en 806. Le culte des images dont il était un partisan convaincu avait triomphé au synode de Nicée en 787. Mais quand Léon l'Arménien fut proclamé empereur (813) par l'armée iconoclaste, Nicéphore ne tarda pas à être déposé, en 815. Il se retira dans son couvent. Parmi ses écrits, rédigés en un style choisi, mais lisible, il faut citer l'*Abrégé d'histoire* (602-770) ainsi que sa *Chronologie résumée* (édités par le P. Petau à Paris, 1616; récemment par de Boor, Leipzig, 1880).

NICÉPHORE 1^{er}, empereur byzantin (802-811). Il était grand logothète, c.-à-d. chef de l'administration des finances, quand une révolution l'éleva au trône à la place d'Irène (oct. 812). Bon administrateur, il essaya par de rigoureuses mesures financières de réparer la détresse du trésor, et d'assurer par une politique d'ailleurs modérée les réformes civiles et politiques des iconoclastes. Malgré l'appui du patriarche Nicéphore (806), il ne put triompher cependant de la fraction exaltée du parti monastique. Au dehors, sa politique fut moins heureuse encore: il dut en 803 traiter avec Charlemagne et renoncer à l'Italie presque entière; il vit l'Asie Mineure, Chypre et Rhodes cruellement ravagées par les Arabes (806) avec qui il dut signer une paix humiliante; en Grèce, Patras n'échappa qu'avec peine au soulèvement des Slaves du Péloponèse (807); au Nord, le péril bulgare menaçait sous le farouche khan Kroum. Nicéphore tenta de l'arrêter: dans la bataille du 26 juil. 811, il perdit à la fois le trône et la vie. Ch. DIETL.

NICÉPHORE II PROCAS (912-69), empereur byzantin. Il était issu d'une vieille famille de Cappadoce, qui depuis trois générations avait fourni des généraux éminents à la monarchie. Grand capitaine, il s'était, sous le règne de Constantin VII, fait connaître par d'heureuses campagnes en Asie, et était devenu magister et grand domestique des scholes d'Orient. La triomphale campagne de Crète (964) et la prise de Chandax, les victoires qu'il remporta en 962 en Cilicie et en Syrie sur l'émir d'Alep, Seif Eddaaleh, ajoutèrent encore à la popularité de Nicéphore. Aussi n'eut-il point la peine, après la mort de Romain II (963), à se pousser au trône: il fut couronné le 16 août 963, et peu après, entraîné par une folle passion, il épousa, malgré l'opposition du patriarche Polyeucte, Théophano, la veuve de son prédécesseur. Son règne, qui est fort bien connu, fut glorieux pour Byzance. Admirable homme de guerre, adoré de l'armée, qu'il fit excellente, il remporta en Asie des succès prodigieux, reconquérant la Cilicie en 964, enlevant Tarse en 965, reprenant Chypre, poussant en 968 ses armes jusqu'en Syrie et en Mésopotamie, et rendant à l'empire Antioche perdue depuis plus de trois siècles. En même temps (965) il reprenait l'offensive contre les Bulgares, et appelait contre eux les Russes, dangereux alliés qui allaient être bientôt en péril pour Byzance. En Occident, enfin, s'il perdait définitivement la Sicile (965), il tenait tête à Otton le Grand et réorganisait fortement dans l'Italie du Sud, grâce à l'habile administration du magistros Nicéphore, la domination grecque. C'étaient de grands résultats, mais, pour les obtenir, Nicéphore avait dû tout sacrifier à l'armée, augmenter les impôts pour créer des ressources, altérer les monnaies, administrer durement, et, malgré sa piété, frapper les biens même du clergé. Devenu fort impopulaire, trahi par sa femme Théophano et par quelques-uns de ses meilleurs généraux, Nicéphore II périt le 10 déc. 969, tragiquement, assassiné dans son palais du Boucoléon. Nicéphore, qui a été fort maltraité par la mauvaise humeur de Liutprand, l'ambassadeur d'Otton 1^{er} en 968, fut, en fait, un des plus illustres empereurs de Byzance, grand général à la fois et intelligent administrateur. On lira

utilement sur son règne le livre de G. Schlumberger, *Nicéphore Phocas* (Paris, 1890). Ch. DIEHL.

NICÉPHORE III BOTANIATE, empereur byzantin (1078-1081). Il était déjà âgé quand il se souleva contre le faible Michel VII et réussit avec l'appui des Turcs Seldjucides à usurper le trône. Son règne fut une continuelle anarchie. Grâce aux talents militaires d'Alexis Comnène, il triompha de son compétiteur Nicéphore Bryenne et de plusieurs autres prétendants, mais en 1079 Nicéphore Mélissène se souleva à son tour et, livrant Nicée aux Turcs, fut maître de l'Asie. Pendant ce temps, Nicéphore qui avait épousé la belle princesse Marie d'Ibérie, femme de son prédécesseur encore vivant, ne songeait qu'à jouir du pouvoir ; par sa maladroite brutalité, il attirait en outre sur l'empire les armes de Robert Guiscard et les foudres de Grégoire VII (1080). Le désordre était au comble, l'Arménie se détachait, lorsque enfin Alexis Comnène, déçu dans l'espérance qu'il nourrissait d'être nommé César, se souleva, emporta Constantinople (1^{er} avr. 1081) et marqua par son avènement le triomphe de l'aristocratie militaire. Nicéphore abdiqua et se fit moine. Ch. DIEHL.

NICÉPHORE, patriarche grec, né en 758, mort en 829. Secrétaire intime de l'impératrice Irène, il se fit moine et devint patriarche de Constantinople (806). Son opposition aux projets iconoclastes de l'empereur Léon V le fit déposer en 815 et interner dans un couvent où il mourut. Il a laissé une *Chronologia compendiaris* (éd. par Scaliger, Leyde, 1006, et Credner, Giessen, 1832) ; un *Breviarium historicum* des événements de 602 à 769 (éd. par Bekker, Bonn, 1837). De Boor a publié les deux œuvres (Leipzig, 1890).

NICÉPHORE BLEMMYDAS (V. BLEMMYDAS, t. VI, p. 1090).

NICÉPHORE BRYENNE (V. BRYENNE, t. VIII, p. 279).

NICÉPHORE CALLISTE XANTHOPOULOS, écrivain byzantin de la première moitié du XIV^e siècle. Il a composé en 48 livres une histoire de l'Eglise, qui s'arrête en 640, et qu'il semble avoir voulu continuer au moins jusqu'en 944, et peut-être jusqu'à son temps. Attaché à la bibliothèque de Sainte-Sophie, il paraît du reste s'être contenté de transcrire et de s'approprier un ouvrage du commencement du X^e siècle, qui finissait en 920. Il est en outre l'auteur de catalogues mnémotechniques en vers iambiques, de poèmes pieux et de commentaires sur les poésies liturgiques. Son principal écrit est publié dans Migne (*Patr. gr.*, t. CXLV, CXLVI et CXLVII). Ch. DIEHL.

NICÉPHORE GRÉGORAS (V. GRÉGORAS, t. XIX, p. 374).

NICÉPHORE PHOCAS, général byzantin du IX^e siècle. Il contribua sous le règne de Basile I^{er} à la reprise de l'Italie byzantine sur les Arabes, et reconquit la plus grande partie des territoires qui formèrent les thèmes de Calabre et de Longobardie (885). Domestique des écoles d'Occident sous Léon VI, il battit les Bulgares et, après une assez longue disgrâce, finit sa carrière comme stratège du thème des Thracésiens. Il était le père de Léon Phocas, qui aspira à l'empire (913), et de Bardas Phocas, le grand-père de l'empereur Nicéphore II, et il ne contribua pas peu à l'illustration de sa famille. Ch. DIEHL.

NICÉPHORIUM (Géog. anc.). Ville de Mésopotamie, sur l'Euphrate, fondée par Alexandre ou Séleucus I^{er}, fortifiée par Justinien.

NICÉRON (Jean-François), physicien français, né à Paris en 1613, mort à Aix le 22 sept. 1646. Entré en 1632 dans l'ordre des minimes, il professa la théologie à Paris, mais s'appliqua surtout à l'étude des sciences exactes et se fit bientôt connaître par d'importantes recherches sur l'optique, qui furent interrompues par sa mort. Son principal ouvrage a pour titre : *la Perspective curieuse* (Paris, 1638, in-fol. ; réimpr. avec *l'Optique* du P. Mersenne, 1632) ; il l'a lui-même traduit en latin et complètement refondu sous le nouveau titre : *Thaumaturgus opticus* (Paris, 1646, in-fol.). Il y traite plus particulièrement de l'*Anamorphose* (V. ce mot), dont il donne une théorie très complète. L. S.

NICÉRON (Jean-Pierre), bibliographe, né à Paris en 1685, mort en 1738. Il appartenait à la congrégation des Barnabites. Après avoir professé, pendant quelques années, la philosophie et les humanités en différents collèges, il s'adonna entièrement à la composition de son grand ouvrage : *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages* (Paris, 1727-45, 43 vol. in-12). Les quatre derniers volumes ont été publiés par le P. Oudin, Michault et l'abbé Goujet. Il a, en outre, traduit de l'anglais les *Voyages de Jean Ovington à Surat* (1724, 2 vol. in-12).

NICÉROS, peintre grec, fils du grand peintre thébain Aristide. Il fait partie d'une illustre famille d'artistes (son grand-père Nicomachos, son frère Ariston étaient peintres), mais on ne sait rien de son mérite ni de ses œuvres.

NICET (Saint), 25^e archevêque de Trèves, né à Limoges en 527, mort à Trèves le 5 déc. 566. Figure caractéristique, montrant comment l'évêque tend à devenir à cette époque un baron. Les Francs de Clovis n'étaient chrétiens que de nom ; il s'imposa à eux, « ne craignant pas les menaces et ne se laissant pas tromper par les flatteurs » (Grégoire de Tours). Il prit une part active aux conciles de Clermont (535), de Toul (540), d'Orléans (544) et de Paris (555). Exilé par Clotaire I^{er} qu'il fatiguait de ses remontrances, il fut rappelé par Sigebert vers 562. Il composa un traité, *De vigiliis servorum Dei*, et un autre, *De psalmodiæ bono* (dans d'Achery, *Spicilegium*, I, pp. 224 et suiv., puis dans la *Patrologie de Migne*, t. LXVIII, pp. 365-76). F.-H. K.

NICÉTAS (Saint), prélat grec, apôtre des Daces, né vers 340, mort après 414. Comme évêque de Romaciana ou Remetiana (Bulgarie), il propagea le christianisme au N. du Danube et composa six *Instructions pour les candidats au baptême*, d'après Gennadius (*De viris illustr.*, ch. xxii).

NICÉTAS, fils du patrice Grégoire et cousin de l'empereur Héraclius, général byzantin du VII^e siècle. Il contribua puissamment à la révolution qui détrôna Phocas (610) en conquérant la Tripolitaine, l'Égypte, l'Asie Mineure. Fait, en récompense, comte des excubiteurs, chargé pendant plusieurs années du commandement de l'armée sur la frontière de Perse, investi ensuite jusqu'en 619 du gouvernement d'Égypte, il avait marié sa fille à l'héritier du trône, et, traité par l'empereur comme un frère, il jouissait d'une faveur sans égale. Il devint ensuite, après 619, exarque d'Afrique ; il mourut, peut-être dans ce poste, avant 629. Ch. DIEHL.

NICÉTAS, général byzantin du VIII^e siècle, fils d'Artavasde et d'Anne, fille de l'empereur Léon III. Fait par son grand-père gouverneur du thème des Arméniques, il s'associa en 741 à la révolte de son père contre l'héritier légitime du trône, Constantin V ; mais, battu par les forces impériales à Modrine (742), puis à Nicomédie, il fut pris et aveuglé. Ch. DIEHL.

NICÉTAS ACOMINATE, historien byzantin, né vers le milieu du XII^e siècle à Chones, en Phrygie, d'où le nom de *Choniote* qui lui est souvent donné. Elevé à Constantinople sous la direction de son frère Michel, le futur archevêque d'Athènes, il entra dans l'administration civile, et parvint aux plus hauts emplois : il était en 1204 grand logothète, et ses bons services l'avaient rendu si indispensable que, malgré la fréquence des révolutions dynastiques, il garda la confiance de tous les empereurs. Retiré à Nicée après la prise de Constantinople par les Latins, il joua un grand rôle à la cour de Théodore Lascaris ; c'est là qu'il mourut entre 1210 et 1220. La position qu'a occupée Nicétas donne une grande valeur à l'histoire qu'il écrivit en 21 livres et où il raconte les événements de la période qui va de 1118 à 1206. Témoin oculaire et bien informé d'une grande partie des faits qu'il rapporte, instruit des événements de l'époque antérieure par des témoignages autorisés, Nicétas est en outre

par le ton et l'esprit d'impartialité qui remplit son histoire un véritable historien : il a su juger avec équité les Croisés eux-mêmes, et les récits des chroniqueurs occidentaux montrent la vérocité des siens. Son petit livre sur les statues détruites en 1204 par les Latins n'est pas moins remarquable par le goût d'art qui s'y manifeste. En outre, il resté de Nicéas des discours panégyriques adressés aux empereurs, et surtout un grand ouvrage de polémique, en grande partie inédit, le *Θρησκευτικὴ ἀποδοξία*, destiné à continuer la *Panoplie dogmatique* d'Euthymios Zigabenos, et dont les derniers livres semblent une source précieuse pour l'histoire des hérésies au XII^e siècle. Le style de Nicéas est imagé et souvent emphatique, ce qu'il faut attribuer sans doute à l'influence de son frère; mais ses ouvrages comptent parmi les plus précieux de l'histoire byzantine. Ils sont publiés dans la *Byzantine de Bonn* (Histoire, *De signis*). Ch. DIEHL.

NICÉTAS DAVID, évêque de Dadybra en Paphlagonie, surnommé le *Paphlagonien*, le *Philosophe* ou le *Rhétteur*, mort en 890. Il est avec Photius le plus célèbre des auteurs de panégyriques du IX^e siècle. Par ses éloges des martyrs, il est un précurseur de Syméon Métaphraste. Il a composé aussi une biographie du patriarche de Constantinople, Ignace, qui a une réelle valeur historique. Ses écrits se trouvent dans Migne (*Patr. gr.*, t. cv). Ch. DIEHL.

NICÉTAS EUGENIANOS, poète byzantin du XII^e siècle. Il composa, à l'imitation de Théodore Prodrome, qu'il rêvère comme un maître, un roman en vers sur les amours de Drosilla et de Chariklès. Sans originalité, il tire des poètes érotiques anciens toutes ses galanteries et toutes ses grâces, tour à tour langoureux, sophistiqué et parfois brutalement réaliste. Il reste aussi de lui une oraison funèbre du grand drogairre Etienne Comnène, neveu de l'empereur Alexis I^{er}. Ch. DIEHL.

NICÉTAS LE PAPHLAGONIEN (IX^e s.) (V. NICÉTAS DAVID).

NICEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Laignes; 443 hab.

NICEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte; 497 hab.

NICH. Ville de Serbie (V. NISSA).

NICHÂN EL-AAMAN (Ordre). *Ordre de la Foi*. Cet ordre fut fondé en 1859 par le bey de Tunis, Mohammed el Sadok. Il ne comprenait qu'une classe de grands-croix. Les princes et les ministres de l'Etat avaient seuls droit de l'obtenir. Ruban blanc, liseré sur chaque bord du ruban du Nichân Iftikhar.

NICHÂN EL-ÂNEB (Ordre). *Ordre de l'Unique*. Cet ordre, le premier de Tunis, a été créé par le bey Mohammed el Sadok, le 14 nov. 1874, pour récompenser le zèle, le dévouement, la fidélité et l'intelligence de ceux qui ont rempli des missions à la satisfaction du souverain. Il n'est donné qu'aux ministres et aux généraux et ne comprend qu'une seule classe de sept membres. Exceptionnellement, il peut être conféré à un étranger. Ruban vert bordé de deux filets rouges. Devise : *L'honneur de l'homme est un dépôt*.

NICHÂN EL-ÂNOUAR (Ordre). *Ordre des Lumières*. Il a été fondé par Haméd ben Mohammed, sultan de Tadjourah, près de la colonie française d'Obock, en mémoire du jour où il s'est placé sous le protectorat de la France (18 oct. 1884). Ruban rouge, à deux liserés bleu et blanc de chaque côté et un liseré noir au centre.

NICHÂN EL-MADJOUAH (Ordre). *Ordre du Courage*. Cet ordre fut fondé par le chef caucasien Chamyl (1797-1874), au cours de sa longue résistance contre la Russie. L'insigne était une plaque d'argent sur laquelle étaient représentés un sabre orné pour la classe la plus élevée, un sabre plus simple pour la 2^e classe, et un croissant pour la 3^e classe.

NICHÂN IFTIKHAR DE TUNIS (Ordre). *Ordre de la Gloire*. Fondé en 1837 par Ahmed, bey de Tunis, pour être conféré aux étrangers; cet ordre fut réorganisé en 1844, 1855 et 1857. Il comprend cinq classes : grands-croix, grands-

officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. Médaille au chiffre du bey, formant le centre d'une étoile à dix rais, cinq rouges et cinq verts; entre les rais, des pierres précieuses avançant en pointes. Ruban vert à quatre bandes poisseuses, deux à droite, deux à gauche.

NICHÂN IFTIKHAR DE TURQUIE (Ordre). *Ordre de la Gloire*. Le sultan Mahmoud II fonda cet ordre le 19 août 1831, pour remplacer l'ordre du Croissant. Il ne comprenait qu'une classe. En 1852, il fut remplacé par l'ordre du Medjidié.

NICHÂN IMTIAZ (Ordre). *Ordre de la Noblesse* (V. IMTIAZ).

NICHÂN I SCHEFAKAT (Ordre). *Ordre de la Grandeur d'âme ou de la Pitié*. Cet ordre fut fondé pour les dames, au mois d'août 1878, par le sultan Abd-ul-Hamid II, en souvenir de la bienfaisance des dames qui s'étaient réunies en société, pendant la guerre russo-turque, pour secourir les non-combattants fugitifs. La baronne Burdett-Coutts, inspiratrice de l'œuvre, en fut la première décorée. Ruban blanc; bandes rouges sur les côtés, filets verts en bordures.

NICHAPOUR. Ville du N.-E. de la Perse, prov. de Khorasan, à 90 kil. O.-S.-O. de Meched; position, 36° 12' 20" lat. N., 56° 29' 17" long. E. de Paris, 4.300 m. d'alt. Stat. de la ligne télégraphique Meched-Téhéran et point de jonction de plusieurs voies principales de la Perse; 40.000 hab. Ville autrefois célèbre et dont la fondation remonterait, d'après la légende, à Chapour ou Sapor, l'un des trois rois sassanides de Perse, d'où Nichapour (Niu, bon) (III^e et IV^e siècles). Une tradition plus répandue attribue la fondation de la ville à Tahamouras, l'un des rois Pichadiens, le quatrième après Noé. Nichapour, qu'on identifie avec la Nicca des Grecs, serait aussi le lieu de naissance du roi Dionysos. La région de Nichapour a été considérée par les anciens comme l'une des plus florissantes du globe connu. Sa fertilité légendaire comportait surtout le chiffre fatidique de douze : on y citait notamment 12 mines de divers métaux, 12 fleuves, 12.000 villes et villages, 12.000 *kanats* (conduits d'eau souterrains) provenant de 12.000 sources, etc. La ville de Nichapour, capitale de cet Eden, est décrite, par divers géographes arabes, comme une rivale heureuse du Caire, avec ses 44 quartiers, 50 rues principales, une splendide mosquée, une vaste bibliothèque. Le nombre de ses habitants aurait atteint 450.000. La déchéance de cette cité commença au XII^e siècle. Fortement endommagée par divers tremblements de terre, Nichapour eut encore à subir le choc de diverses hordes guerrières : dévastée par les Turcomans, en 1153, elle le fut par Toulouï Khan, fils de Djengis Khan, en 1220. Entièrement détruite par les Mongols, elle ne se releva jamais. Plus récemment, elle fut saccagée dans la guerre afghane de 1747. Dès le commencement de notre siècle, la ville de Nichapour ne présentait déjà plus qu'une ruine. Fraser y compta, en 1821, 5.000 hab. Conolley en 1830, Goldsmid en 1872, estimèrent la population de cette cité à 8.000 âmes. Curzon, le vice-roi actuel des Indes, qui visita Nichapour en 1892, estime sa population à 40.000 hab. La région a dû perdre beaucoup de son ancienne fertilité et ne fournit à présent que du riz, de l'opium et du tabac. — A 50 kil. au N.-O. de la ville se trouvent les célèbres mines de turquoises, une des plus grandes sources de revenus de la Perse. P. LEMOSIN.

BIBL. : CURZON, *Persia*; Londres, 1894.

NICHE (Archit.). Ce mot, venu de l'italien *nicchio*, coquille, indique tout renforcement réservé ou pratiqué dans l'épaisseur d'un mur, d'une pile ou d'un contrefort, en vue de recevoir une statue, un buste ou une œuvre d'art, tandis que l'on appelle *abside* (V. ce mot) les grandes parties de mur demi-circulaires, surmontées d'une voûte en quart de cercle, terminant à une de leurs extrémités les basiliques dans l'antiquité et plus récemment les églises chrétiennes. Quoique l'on puisse trouver le prototype de la niche dans l'évidement rectangulaire encastrant

la figure du dieu Râ, à tête d'épervier, surmontant la porte du temple souterrain de Ramsés II (Sésostris), à Ipsamboul (Nubie), figure taillée dans la masse et dont l'évidement forme niche, les Egyptiens, et après eux les Grecs, employèrent rarement la niche comme élément de construction ou de décoration. Stuart cite cependant (*Antiquities*; Londres, 1830, in-fol., t. IV, p. 24 et pl. 1) un exemple de niche qu'il a relevé à Messènes, ville bâtie par Épaminondas 369 ans avant notre ère; d'autres niches, de forme quadrangulaire, sont creusées dans le rocher de la citadelle d'Athènes, à gauche du monument chorégique de Trasylle, et le monument dit de Philopappus présente en sa façade un segment de cercle concave orné de trois niches, une circulaire et deux quadrangulaires, dont deux conservent encore leurs statues. En revanche, le *Traité d'architecture* de Vitruve ne renferme, en ses dix livres écrits sous l'empereur Auguste, aucun passage qui puisse s'appliquer aux niches proprement dites, cependant si fréquemment employées dans l'architecture romaine de son temps et qui étaient désignées par le mot grec latinisé *Zotheca* que nous ont conservé plusieurs inscriptions; les tombeaux, les temples, les basiliques, les nymphées, les thermes et les arcs de triomphe étaient décorés de niches, les unes, recevant, dans les tombeaux en forme de columbarium, des urnes cinéraires ou des objets ayant appartenu aux défunts; les autres, recevant des bustes ou des statues, et d'autres enfin, comme à l'arc dit de Janus, à Rome, ou dans les monuments de Spalatro, de Baalbeck ou de Palmyre, placées parfois les unes au-dessus des autres, tantôt quadrangulaires et tantôt cintrées, et surmontées de frontons triangulaires et de frontons circulaires, mais jouant un rôle purement décoratif dans une architecture de décadence plutôt qu'appelées à recevoir des statues en harmonie avec la destination de l'édifice. Il est aussi un genre de niche très employé dans les monuments de l'empire romain, genre dont on voit des exemples à la nymphée ou temple de Diane, à Nîmes, et au Panthéon, à Rome, et qui mérite une mention spéciale. Dans le temple de Nîmes, les parois latérales sont décorées de six colonnes corinthiennes adossées au mur, et les entre-colonnements ainsi formés sont occupés par des niches. Chacune de ces niches repose sur un stylobate et est ornée d'un chambranle composé de deux pilastres soutenant des frontons alternativement triangulaires ou circulaires. Au Panthéon de Rome, les niches du genre de celles que Chambrav, dans son *Parallèle de l'Architecture antique et de la moderne*, appelle *Tabernacles* sont encore plus richement décorées, car, à droite et à gauche de leurs renforcements, est une colonne corinthienne posée sur un soubassement ou piédestal, et ces colonnes corinthiennes supportent un entablement surmonté d'un fronton.

Dans l'architecture du moyen âge, les niches jouent un rôle bien moins important. On n'en voit pas dans les édifices de style roman, et on ne saurait donner le nom de niche à certaines arcatures de l'époque de transition abritant des figures en ronde bosse. C'est peut-être à la tête des contreforts, c.-à-d., d'après Viollet-Le-Duc (*Dict. d'Architecture*, VI, p. 414), « là où la construction n'ayant plus rien à porter, il est bon de lui donner une apparence légère », qu'apparurent les niches; on en voit à la tête des contreforts de Notre-Dame de Chartres et aussi sur quelques-uns des contreforts de la cathédrale de Rouen (commencement du XIII^e siècle); mais, ajoute Viollet-Le-Duc, en citant l'un des plus beaux exemples de ces sortes de niches, celles ménagées sur le portail occidental de la cathédrale de Paris, à la hauteur des naissances des voussures des trois portails, « ces niches ne sont pas prises aux dépens de la masse, elles forment comme un encadrement saillant autour d'une statue ». Au commencement du XIV^e siècle, « les niches sont décidément prises aux dépens du parement du mur et elles forment enfoncement », telles les niches ménagées à l'extérieur, entre les fenêtres des grandes chapelles du tour du chœur de

Notre-Dame de Paris. Au reste, tous ces exemples de niches que l'on rencontre dans les édifices du moyen âge n'ont pas réellement le caractère de niche tel que l'avait compris l'antiquité romaine et tel que l'ont compris depuis la Renaissance et les temps modernes. Les statues de l'ère médiévale, généralement placées en saillie, portées sur des culs-de-lampe et couronnées de dais, sont le plus souvent rapprochées les unes des autres et, même distancées, forment toujours comme des parties d'un même ensemble concourant ou à une même scène ou tout au moins à une sorte de théorie sacrée telle qu'en présentent les sculptures du Parthénon à Athènes. — Dans l'architecture musulmane, les niches existent de fait; mais elles consistent en une succession d'alvéoles qui soutiennent des parties de plafond, et il faut arriver à la Renaissance pour voir les niches reprendre faveur aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices, lesquels sont le plus souvent inspirés de l'architecture antique. On peut citer les niches décorant extérieurement les diverses façades du palais du Louvre et la plupart des façades des églises dites de style jésuitique et, comme niches intérieures d'une grande richesse d'ornementation, les quatre niches occupant les pans coupés de la magnifique galerie de l'ancien hôtel de Toulouse, aujourd'hui la galerie dorée de la Banque de France, rue de la Vrillière, à Paris.

Les niches ont reçu diverses dénominations suivant leur forme ou leur décoration, ainsi : *niche à cru*, niche dépourvue de tout soubassement et prenant directement naissance sur le sol; *niche angulaire*, celle formée par une encoignure et couronnée par une *trompe* (V. ce mot); *niche carrée*, dont le plan est carré ou rectangulaire et qui est fermée par un plafond horizontal; *niche circulaire* ou *niche à buste*, niche concave formant un segment de sphère et recevant un buste; *niche d'autel*, niche de style ogival le plus souvent et abritant un autel ou aussi un tombeau; *niche de refuge*, renforcement pratiqué dans les voûtes des tunnels le long de la voie d'un chemin de fer afin d'abriter les employés de service lors du passage des trains; *niche en tabernacle* (V. plus haut les niches du Panthéon, à Rome); *niche en tour*, niche creusée dans une surface circulaire et dite *niche en tour ronde* quand elle est creusée dans une surface concave, et *niche en tour creuse* quand elle est creusée dans une surface convexe; *niche feinte*, niche de peu de profondeur ou même le plus souvent simulée en peinture et à l'intérieur de laquelle sont figurés des objets ou des bas-reliefs peints; *niche rustique*, celle qui est décorée de bossages; *niche sphérique* ou *cul-de-four*, dont le plan est demi-circulaire et qui est terminée par une voûte en quart de cercle.

Charles Lucas.

NICHOLSON (William), savant anglais, né à Londres en 1753, mort à Londres le 21 mai 1815. Fils d'un procureur, il entra, à seize ans, comme employé, au service de la compagnie des Indes orientales, et, après trois voyages, se fixa à Londres où il ouvrit en 1775 une école très fréquentée. Il s'appliqua dès lors avec ardeur à l'étude des sciences, s'acquittant bientôt comme ingénieur civil une grande réputation par d'importants travaux hydrauliques dans le Middlesex occidental, à Portsmouth et à Gosport, puis s'occupa plus particulièrement de chimie et de physique, reconnu l'un des premiers, avec Carlile et Ritter, l'action chimique de la pile galvanique, imagina en 1787 l'aréomètre qui a gardé son nom et contribua à répandre en Angleterre les nouvelles doctrines chimiques par ses traductions des ouvrages de Fourcroy et de Chaptal. Ruiné par ses inventions et par ses publications, il fut, à la fin de sa vie, emprisonné pour dettes. On a de lui, outre des mémoires insérés dans les *Philosophical Transactions*: *Introduction to natural philosophy* (Londres, 1784, 2 vol.; 2^e éd., 1787); *Dictionary of Chemistry* (Londres, 1795, 2 vol.; 2^e éd., 1804), etc. Il a fondé et dirigé, de 1796 à 1801, le *Journal of natural philosophy chemistry and arts*, continué par d'autres jusqu'en 1813. —

On l'a souvent confondu avec un autre *William Nicholson*, attaché à l'arsenal maritime de Chatham et auteur de plusieurs ouvrages sur la navigation. L. S.

Aréomètre de Nicholson (V. ARÉOMÈTRE, t. III, p. 846).

NICHOLSON (Edward-William-Byron), littérateur anglais, né à Saint-Hélier (Jersey) le 15 mars 1849. Bibliothécaire en chef de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, il s'est occupé des questions multiples touchant à l'organisation et à l'aménagement des bibliothèques. Citons parmi ses écrits : des poésies, *The Christ-Child* (1877) ; des études philosophiques, comme *The Rights of an animal, a new essay in ethics* (1879) ; des traités religieux, entre autres *The Gospel according to the Hebrews* (1879) et *Our New Testament* (1881), et des œuvres d'érudition comme *New Homeric Researches* (1883).

NICHOLSON (Joseph-Shield), économiste anglais, né dans le Lincolnshire le 9 nov. 1850. Professeur d'économie politique à l'Université d'Edimbourg, collaborateur pour les finances à l'*Encyclopædia Britannica*, il a donné, entre autres ouvrages : *The Effects of Machinery upon wages* (Cambridge, 1877) ; *Tenant's gain not Landlord's loss* (Edimbourg, 1882) ; *Money and Monetary problems* (Londres, 1888) ; une excellente édition de *Wealth of Nations*, d'Adam Smith (Londres, 1888) ; *Principles of political economy* (Londres, 1894), etc.

NICHTEROY. Ancienne capitale de l'Etat de Rio de Janeiro ; 35.000 hab. Elle est située sur la rive orientale de la baie de Guanabará ou de Rio, en face de la capitale fédérale, dont elle est considérée comme un des faubourgs et avec laquelle elle est reliée par un service de bateaux à vapeur de la Compagnie Ferry. Ch. LARROUSSE.

NICIAS, homme d'Etat et général athénien, mort en 413 av. J.-C. Il était célèbre par sa richesse, qu'il tirait en grande partie des mines d'argent du Laurion. Depuis la mort de Périclès, il prit une part active aux affaires publiques, et fut le chef du parti aristocratique, l'adversaire du démagogue Cléon : il figure à ce titre dans les *Chevaliers* d'Aristophane. En 425, il commanda une flotte et enleva Cythère aux Spartiates. Au milieu de la guerre du Péloponèse, il négocia la paix dite de *Nicias* ; simple trêve qui devait durer cinquante ans, et qui fut rompue presque aussitôt. En 415, il accepta à contre-cœur d'être, avec Alcibiade et Lamachos, un des chefs de l'expédition dirigée contre la Sicile. Il assiégea Syracuse, mais assez mollement, et ne put empêcher Gylippe d'y pénétrer et d'y organiser la défense. Il tomba malade, et, malgré les renforts amenés par Démosthène et Eurymédon, il dut lever le siège. Il songea alors à gagner Catane, mais perdit du temps, se laissa devancer et cerner par les Syracusains ; après une lamentable retraite, il fut forcé de se rendre avec toute son armée, et, malgré les promesses de ses ennemis, il fut mis à mort (413). Il laissa la réputation d'un noble et généreux citoyen, d'un homme de goût, mais aussi d'un général et d'un homme d'Etat médiocre, au caractère indécis. P. M.

NICIAS, peintre grec du IV^e siècle. Il était Athénien, fils de Nicomède, et élève d'Antidotos. On dit qu'il était tellement passionné pour son art qu'il en négligeait le boire et le manger et que ses serviteurs étaient obligés de l'avertir souvent qu'il avait oublié de se baigner ou de prendre son repas. Il était aussi désintéressé que riche, et refusa de vendre à Ptolémée pour 60 talents son tableau de la *Nekuia* d'Homère qu'il donna pour rien à sa ville natale.

Nicias fut un peintre considérable si l'on en juge par les multiples témoignages des anciens et le nombre de ses œuvres. Les Romains paraissent avoir eu pour lui une prédilection, car beaucoup de ses tableaux ont enrichi leurs temples et leurs portiques.

On citait de lui une figure symbolique de la ville de *Némée*, qu'Auguste avait placée dans la Curie ; un *Bacchus* au temple de la Concorde ; un *Hyacinthe* enlevé d'Alexandrie par Auguste qui affectionnait particulièrement cette œuvre ; c'est pourquoi Tibère la fit mettre dans le temple

d'Auguste ; une *Danaë* ; à Ephèse, il avait peint le tombeau de *Mégabyze*, prêtre de Diane ; à Athènes, une grande composition, la *Nekuia* d'Homère, et d'autres peintures, une *Andromède*, une *Calypso*, un *Alexandre* qui passa au portique de Pompée ; une autre *Calypso*, assise, etc. Plusieurs de ces œuvres étaient assez populaires pour que des épigrammes de l'*Anthologie* nous en aient transmis le souvenir. On vantait aussi son talent à peindre les femmes. Il était également un animalier remarquable. Praxitèle avait coutume de répondre, quand on lui demandait lesquelles de ses propres œuvres il préférerait, que c'étaient celles où Nicias avait mis la main (polychromie). D'après le témoignage des anciens, il excellait à rendre les jeux de lumière et d'ombre, et le premier fit usage du cinabre pour ombrer. Il peignait à l'encaustique. André BAUDRILLART.

BIBL. : Textes anciens, dans OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*, n^{os} 1811-26. — BENDORF, *De Anthol. gr. epigrammatis quæ ad artes spect.*, p. 62. — BRUNN, *Geschichte der griech. Künstler*, t. II, 164-67, 194-201, 1^{re} ed.

NICIAS-GAILLARD (Louis) (V. GAILLARD).

NICKEL. I. Chimie. } Equiv. Ni = 29,3
} Poids atom. Ni = 58,7

Le nickel a été découvert en 1751 par un minéralogiste suédois, Cronstedt, dans le kupfernickel ou nickeline. Ce minéral, à cause de sa couleur rouge, avait été regardé jusque-là comme un composé de cuivre, et, comme tous les efforts tentés pour en retirer le cuivre étaient restés sans résultats, on lui avait donné le nom de kupfernickel, qui vient de kupfer, cuivre, et de nickel, terme populaire allemand signifiant une vaurienne, une vagabonde. Depuis la découverte du cobalt, certains chimistes considéraient la nickeline comme un minéral de cobalt. Cronstedt montra que le métal du kupfernickel donnait un vitriol vert en même temps que ses sels coloraient le verre en brun ; ces caractères le différenciaient à la fois du cuivre et du cobalt et il lui donna le nom de nickel. Ces idées nouvelles ne furent pas admises par tous les chimistes, et c'est seulement en 1775 que Bergmann confirma les premières indications de Cronstedt et établit solidement l'existence du nouveau métal.

Le nickel du commerce (V. ci-dessous, § *Métallurgie*) contient toujours du carbone, un peu de cuivre, de fer et de cobalt ; on peut l'utiliser pour faire du nickel pur. Le métal est dissous dans l'acide azotique ou l'eau régale faible, puis la dissolution évaporée est reprise par l'eau, le cuivre est éliminé par le courant de gaz sulfuré ; on précipite ensuite le nickel dans la liqueur bouillante par l'acide oxalique ; l'oxalate ferrique, très soluble, reste dans la solution, les oxalates de nickel et de cobalt seuls se précipitent. On sépare ces deux derniers en utilisant leur différence de solubilité dans l'ammoniaque. La réduction facile de l'oxalate fournit le métal que l'on fond ensuite dans un creuset de chaux. L'électrolyse du sulfate double de nickel et d'ammoniaque donne le métal pur quand le sel est pur.

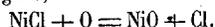
Le nickel est un métal gris, comme le fer, dont il possède les propriétés physiques ; il est un peu moins dur que le manganèse ; sa densité varie de 8,3 à 8,8, suivant son état physique ; il est ductile, malléable et magnétique ; sa fusibilité est intermédiaire entre celle du fer et du manganèse ; sa ténacité est plus grande que celle du fer, un poids de 62 kilogr. provoque la rupture d'un fil de fer de 1 millim. q. de section, tandis que le même fil en nickel exige 80 kilogr. On ne peut le fondre dans un creuset de charbon sans qu'il se combine avec ce métalloïde et donne une fonte plus fusible que le métal. Il se comporte comme le fer vis-à-vis des acides, mais il est moins oxydable que le fer.

Chauffé à 60° dans un courant d'oxyde de carbone, le nickel très divisé, tel qu'il résulte de la décomposition de l'oxalate à la plus basse température possible, jouit de la propriété singulière de fixer de l'oxyde de carbone ; il forme alors un composé liquide, incolore, bouillant à 46°. Chauffé brusquement à 70°, le nickel carbonyle Ni (CO)⁴ détone ;

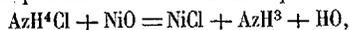
il brûle à l'air avec une flamme blanche en dégageant des fumées de nickel.

Oxydes de nickel. L'oxygène forme avec le nickel trois oxydes : NiO, Ni²O³ et Ni³O⁴. Le protoxyde se rencontre à Johanngorgenstadt en Saxe, sous la forme d'octaèdres réguliers de couleur vert pistache ; leur densité est de 6,398. On a reproduit artificiellement ces cristaux en chauffant dans un four à porcelaine une dissolution de protoxyde amorphe dans le borax. La calcination à haute température de l'azotate et du carbonate de nickel fournit le protoxyde amorphe ; en opérant au rouge sombre en présence de l'air, il reste le sesquioxyde noir Ni²O³, qui verdit à une température plus élevée en perdant le tiers de son oxygène. Les mêmes oxydes peuvent être obtenus hydratés. La potasse ou la soude précipitent l'hydrate NiOHO de la solution d'un sel soluble ; c'est un composé vert gélatineux, qu'un courant de chlore transforme en hydrate de sesquioxyde noir Ni²O³, 3HO. L'oxyde Ni³O⁴ se forme dans la réduction ménagée de Ni²O³.

Chlorure de nickel. Le nickel brûle dans le chlore et fournit un chlorure, volatil à haute température et sublimable en lamelles jaunes cristallines ressemblant à l'or mussif ; il se dissout dans l'eau en donnant une solution verte qui abandonne des cristaux vert clair par évaporation, NiCl, 6HO. On peut dessécher ces cristaux à l'abri de l'air et reproduire le chlorure anhydre. Chauffé à 500° en présence de l'air, le chlorure NiCl dégage du chlore et absorbe l'oxygène,



On a proposé de passer par son intermédiaire pour la préparation industrielle du chlore (Mond). En combinant la réaction précédente avec la suivante qui a lieu à 400°



on relie la préparation du chlore à la fabrication de la soude à l'ammoniaque.

Le chlorure anhydre absorbe le gaz ammoniac sec en formant la combinaison légèrement violacée NiCl, 3AzH³ ; avec le chlorure d'ammonium on peut obtenir le sel double NiCl, AzH⁴Cl, 6HO, isomorphe avec le chlorure magnésien correspondant.

Sulfate de nickel. C'est le sel de nickel le plus important ; on le prépare en dissolvant le nickel dans l'acide sulfurique étendu. Sa solution verte donne des cristaux verts contenant 7 ou 6 équivalents d'eau suivant la température ; SO⁴Ni, 7H²O cristallise entre 15 et 20° en prismes orthorhombiques isomorphes avec le sulfate de magnésium ; vers 40°, on a le sel SO⁴Ni, 6HO qui paraît devoir exister sous deux formes distinctes. Chauffés à 100°, ces différents sulfates conservent une dernière molécule d'eau qui ne disparaît qu'à 280° en laissant un sulfate anhydre jaune.

Le mélange de solutions équivalentes des sulfates de nickel et d'ammonium donne le sel double SO⁴AzH⁴ + SO⁴Ni + 6HO, en cristaux clinorhombiques, presque insolubles dans une solution acide de sulfate d'ammonium ; on l'utilise dans le nickelage.

Sulfure de nickel. Les sels de nickel additionnés d'acétate de soude donnent avec le gaz sulfhydrique un précipité noir de sulfure de nickel hydraté, insoluble dans l'acide chlorhydrique étendu, mais un peu soluble dans les sulfures alcalins, en donnant une coloration brune. Ce sulfure humide s'oxyde à l'air en donnant un sous-sulfate vert pomme insoluble dans l'eau, SO⁴Ni + 6NiO. Le sulfure anhydre se rencontre dans la nature en masses fibreuses, rarement cristallisées en rhomboèdres jaune d'or ; on trouve aussi un autre sulfure Ni³S⁴ gris d'acier, en cristaux appartenant au système cubique, où le nickel est toujours remplacé en partie par le cobalt et le fer (Ni, K, Co)³S⁴ ; on exploite ce dernier minerai au Missouri.

Tous les sels de nickel dérivent du protoxyde ; ils sont généralement colorés en jaune, quand ils sont anhydres, et en vert, quand ils sont hydratés. Les sels normaux ont une

réaction nettement acide, leurs solutions présentent une saveur sucrée, puis âpre et métallique. On les reconnaît facilement au précipité vert pomme qu'ils donnent avec la potasse, précipité qui se dissout dans l'ammoniaque en donnant une liqueur bleu violacé. L'acide tartrique et beaucoup d'autres matières organiques empêchent la précipitation par la potasse, mais dans tous les cas le sulfure d'ammonium donne le précipité noir de sulfure.

On isole le nickel des autres métaux qui l'accompagnent dans une dissolution en éliminant d'abord ceux qui sont précipitables par le gaz sulfuré en liqueur acide, puis les métaux donnant des sesquioxydes : les sulfures alcalins précipitent alors simultanément le zinc, le manganèse, le nickel et le cobalt ; comme les sulfures des deux premiers métaux sont solubles dans l'acide chlorhydrique étendu et non les deux autres, on peut isoler finalement le mélange des sulfures de nickel et de cobalt.

Les analogies nombreuses présentées par le cobalt et le nickel rendent difficile la séparation de ces deux métaux. On peut y parvenir par les deux procédés suivants.

Méthode Laugier. On précipite les deux oxydes par l'acide oxalique et l'on dissout les deux oxalates dans l'ammoniaque. La liqueur étendue d'eau, puis exposée à l'air, perd peu à peu son ammoniaque et laisse déposer l'oxalate de nickel blanc verdâtre ; l'oxalate de cobalt reste en dissolution dans une liqueur rose rouge. Quand cette couleur se manifeste, on décante le liquide, il se forme un nouveau dépôt d'oxalate de nickel, et ce n'est qu'après un temps très long que l'oxalate rose de cobalt se précipite. On saisit difficilement le moment où la séparation est complète, mais, en sacrifiant le dépôt intermédiaire, on peut obtenir les oxalates de nickel et de cobalt rigoureusement purs, ou même constater la présence de très petites quantités de cobalt dans un sel de nickel.

Méthode Fischer. A la dissolution des deux oxydes neutralisés par la potasse, on ajoute de l'azotate de potasse et l'on acidule par l'acide acétique ; le cobalt précipite alors lentement sous la forme d'un azotate double de cobalt et de potassium de couleur jaune ; au bout de vingt-quatre heures, la précipitation est complète, le nickel est resté tout entier dans la solution si celle-ci ne contenait pas de sels alcalino-terreux.

On dose facilement le nickel par électrolyse en opérant dans la liqueur ammoniacale de son sulfate double. Si le nickel est mêlé avec du cuivre, du fer et du zinc, on commence l'électrolyse en liqueur acide ; seul le cuivre se dépose dans ces conditions ; le dépôt achevé, on ajoute du carbonate d'ammonium et de l'ammoniaque qui précipite le fer ; le courant précipite maintenant le nickel ; quant au zinc, il n'est pas déplacé par le courant, et on le dose finalement dans la solution par les méthodes connues.

C. MATTIGNON.

II. Mines. — L'industrie minière du nickel, relativement récente puisque la découverte de ce métal date de 1751, a passé assez rapidement par une série de phases caractérisées par la nature du minerai à laquelle on s'adressait de préférence. Tout d'abord on exploitait les arsénifères et arsénio-sulfures de Saxe, Cornwall, Suède, Norvège, Hongrie, Styrie (Schladming), Pennsylvanie, et les minerais de cobalt. Vers 1854, on commença à extraire en forte proportion le nickel des pyrites de fer magnétiques qui en renferment 3 à 5 %, et les principaux pays d'exploitation étaient la Suède, l'Ecosse, le Hanau (Dillenburg), le Piémont (Varallo). En 1876, la découverte d'un nouveau minerai faite par Garnier à la Nouvelle-Calédonie fit de ce pays le centre de l'industrie minière du nickel ; ce minerai, la garnièrite, fournit pendant de nombreuses années le nickel consommé dans le monde entier. Le minerai, d'un beau vert pomme quand il est pur, se trouve disséminé en abondance dans la serpentine, qui forme l'ossature de l'île et à laquelle il semble avoir été emprunté par l'action des eaux ; il se présente, soit sous forme d'enduit verdâtre ou de concrétions vertes striées ou mame-

lonnées dans les fissures de la serpentine le long de vasques argileuses, soit sous forme de filons généralement très irréguliers se terminant presque toujours en chapelets, à une profondeur moyenne de 80 à 100 m. La première demande de concession a été faite en 1874, et le 1^{er} janv. 1890 il y avait 115 mines exploitées. Les régions riches comprennent trois bassins : celui de Merikuana, le plus éloigné de Nouméa, celui de Thio-Port-Bouquet et celui de Borindi, le plus voisin de Nouméa, à 160 kil. de la mer. On distinguait généralement trois classes de minerai dans lesquelles la richesse, l'intensité du vert de la couleur et la dureté se trouvent en rapport direct ; le plus riche contenant 20 % de nickel et le plus pauvre 12 %. En 1894, sur 71.000 tonnes de minerai de nickel extraites dans les différents pays, 61.000 tonnes provenaient de la Nouvelle-Calédonie, 7.000 de la Norvège, le reste de la Prusse, de la Hongrie et de l'Espagne. Mais actuellement (1897) les mines de la Nouvelle-Calédonie, où la main-d'œuvre en particulier est très chère et où les transports à la côte sont fort onéreux, sont à peu près abandonnées, et c'est le Canada qui alimente en nickel presque tout le monde entier. Dès 1889, on y découvrait, dans la province d'Ontario, dans une région dont Sudbury est le centre, des gisements extrêmement importants de pyrites nickélifères. Le nickel se présente dans de grands amas lenticulaires de pyrrhotine et de chalcopyrite qui ont d'abord été exploités pour le cuivre ; la teneur moyenne est de 3 à 4 % de nickel et autant de cuivre. L'exploitation se fait à ciel ouvert sur des affleurements ou par galeries souterraines sur des amas lenticulaires. Tandis qu'à la Nouvelle-Calédonie des difficultés d'approvisionnement du coke avaient fait renoncer à traiter sur place les minerais et obligeaient à les expédier directement en Europe, au Canada au contraire on trouve en abondance dans d'immenses forêts le bois nécessaire au premier grillage ; on produit sur place la matte première, et les transports du minerai enrichi sont facilités par le Canadian Pacific Railway, dont Sudbury est une station. Les gisements voisins du chemin de fer sont seuls exploités pour le moment ; les autres constituent d'abondantes réserves pour l'avenir.

S. MOUROU.

III. Métallurgie. — Les méthodes d'extraction du nickel de ses nombreux minerais peuvent se répartir en trois groupes suivant que le métal s'y trouve combiné à l'arsenic, au soufre ou à l'oxygène. Un caractère commun à tous les minerais de nickel est d'être peu riches en métal, ce qui rend les procédés métallurgiques longs et compliqués. Étant donné un minerai arsénié ou sulfuré, on ne peut songer à en extraire par une seule manipulation le nickel qu'il contient ; il faut lui faire subir une série de transformations ayant pour but de l'enrichir progressivement. On commence généralement par soumettre le minerai préalablement concassé à un premier grillage, qui a pour effet d'éliminer une partie du soufre ou de l'arsenic ; puis on opère la réduction du minerai grillé, mais cette réduction ne peut se faire du premier coup d'une façon définitive, en supposant même le grillage poussé assez loin pour que l'expulsion du soufre ou de l'arsenic ait été complète, car on ne pourrait réduire l'oxyde de nickel sans obtenir en même temps du fer et du cuivre, qui, associés à lui dans le minerai, rendraient impur le métal obtenu ; si, d'autre part, on modérât l'action réductrice, une partie du nickel serait perdue dans la scorie. On opère donc par une succession de grillages et de réductions, de façon à éliminer peu à peu les matières étrangères, et l'on obtient ainsi avec les minerais arséniés un *speiss* contenant presque exclusivement du nickel, du cobalt et de l'arsenic et avec les minerais sulfurés une *matte* renfermant, outre le nickel, du cuivre, du soufre et de très faibles quantités des autres corps. Ces *speiss* et *mattes* ainsi obtenus par *concentration* du minerai sont ensuite soumis à un grillage qui permet d'obtenir finalement le nickel à l'état d'oxyde que l'on traite par une des méthodes applicables aux minerais oxy-

dés. Nous allons donc examiner successivement le traitement des minerais arsénisés, celui des minerais sulfurés et, en dernier lieu, celui des minerais oxydés.

1^o *Minerais arsénisés.* Nous prendrons comme exemple de traitement d'un minerai arsénié de nickel la méthode employée à Schladming (Styrie), où la mine, d'abord exploitée pour argent, puis pour argent et cobalt, a fourni des halides d'où l'on a commencé à extraire le nickel vers 1832. Le minerai concassé est additionné de charbon de bois et soumis dans des stalles en maçonnerie à un grillage modéré, de façon à ne pas pousser trop loin l'oxydation ; car, dans la fusion qui suit, le nickel en présence de la silice formerait un silicate indécomposable par l'arsenic, tandis que l'arséniure peut être fondu en présence de la silice sans être attaqué par elle. Après ce grillage, le minerai additionné de silice et d'une nouvelle quantité de charbon de bois est fondu dans un four à cuve : on obtient le *speiss premier*, qui, à son tour grillé et fondu, donne le *speiss deuxième* ; celui-ci après grillage est fondu sur la sole d'un four à réverbère et subit à la fin de l'opération un affinage sous l'action d'un courant d'air énergique ; on ajoute de la silice et du carbonate de soude afin de faire passer une partie du fer à la scorie. Avec des minerais contenant 11 % et 4 % de nickel, on arrive ainsi à des *speiss* concentrés renfermant respectivement 62 % et 50 % de nickel à l'état d'arséniure, mêlé à un peu de cobalt et à fort peu de fer et de cuivre. Le *speiss* est ensuite traité pour la transformation de l'arséniure en oxyde. Il est à cet effet concassé, mêlé à du nitre et à du carbonate de soude et grillé sur un four à réverbère ; l'arsenic passe à l'état d'arséniates alcalins dont on se débarrasse par lessivage. Le résidu formé d'oxydes de nickel, de cobalt, de cuivre et de fer est dissous dans l'acide chlorhydrique ; on précipite le cuivre et l'arsenic, s'il en reste, par un courant d'hydrogène sulfuré. Dans la liqueur décantée, on dose le fer, puis on le peroxyde à l'aide de chlorure de chaux ajouté en quantité convenable, et on précipite par le carbonate de chaux ; on élimine de même le cobalt après dosage et finalement on obtient l'oxyde de nickel précipité en versant dans la liqueur un lait de chaux.

2^o *Minerais sulfurés.* A Sudbury (Canada), où l'on produit actuellement (1898) la plus grande partie du nickel, on grille le minerai sulfuré à l'air libre. Il est disposé en tas sur un lit de fagots ; deux tas voisins laissent entre eux un espace vide ayant la forme d'un V que l'on remplit de minerai lorsque le grillage des premiers tas est suffisamment avancé : c'est la méthode de grillage en V. Le minerai est ensuite fondu dans un four à cuve entouré d'une enveloppe à circulation d'eau froide : on ajoute de 20 à 25 % de matières siliceuses et 10 % de scories environ pour faciliter l'élimination du fer et 15 à 20 % de coke. La *matte première* que l'on obtient ainsi est alors soumise à un grillage ; il importe toujours que le grillage ne soit pas poussé assez loin pour faire passer le sulfure de nickel à l'état d'oxyde : on effectue l'opération en chauffant à température élevée, mais en mélangeant à la *matte* une proportion déterminée de minerai brut. Ce deuxième grillage est suivi d'une fusion à laquelle succèdent un grillage et la fusion dite pour *matte blanche*. Cette *matte* est ensuite énergiquement grillée sur un four à réverbère : le soufre est chassé et les métaux passent à l'état d'oxyde, on chauffe même jusqu'à la fusion pour éliminer par scorification une partie des oxydes étrangers. La *matte raffinée* contient 50 à 55 % de nickel, presque autant de cuivre et fort peu de fer. Elle représente 2 % environ du poids de minerai employé.

On peut également obtenir à l'aide du convertisseur une *matte concentrée* : l'appareil Bessemer permet de séparer, dans la fonte, le fer du carbone, du silicium et du manganèse plus facilement oxydables que lui, et M. Manhès, en employant un appareil analogue, a pu isoler de même le nickel du soufre et du fer qui lui sont associés dans la *matte* et qui ont plus d'affinité pour l'oxygène. Son *four-*

neau convertisseur, employé dans l'industrie, permet de transformer en quelques heures une matte première à 16 % de nickel en une matte concentrée à 70 %. M. Villon a modifié le traitement primitif consistant uniquement en insufflation d'air par des tuyères en injectant, pendant l'opération à intervalles déterminés, de la vapeur d'eau surchauffée ; on peut ainsi expulser le fer à peu près complètement.

La matte concentrée soit par grillage, soit à l'aide du convertisseur, est ensuite traitée par voie humide ou par voie sèche pour l'extraction du nickel à l'état d'oxyde. La méthode *par voie humide* consiste essentiellement à dissoudre la matte dans de l'acide chlorhydrique, après grillage à mort. On évapore à sec la dissolution de chlorures de nickel, de cuivre, de cobalt et de fer ; on calcine sur la sole d'un four à reverbère en brassant la masse ; une partie du chlorure de fer se volatilise ; on reprend par l'eau bouillante, on dose le fer et on transforme le chlorure en perchlorure par addition de chlorure de chaux ; puis on précipite ce métal à l'aide de craie en poudre. On élimine le cobalt, après dosage, comme le fer. Enfin on dose le nickel que l'on précipite à l'état d'oxyde à l'aide d'un lait de chaux. Le procédé *Herrenschmidt* est une variante du précédent : la dissolution de chlorure est dosée par rapport aux métaux et on y ajoute une proportion convenable de chaux pour précipiter tout le fer ; à froid un peu de cuivre se précipite tandis que du fer reste en dissolution, mais si l'on porte à l'ébullition, le cuivre se redissout et le fer prend sa place. Dans la liqueur filtrée, on verse à nouveau une quantité calculée de chaux : tout d'abord un peu de nickel se précipite, mais bientôt, à froid, le nickel repasse à l'état de chlorure aux dépens du cuivre, qui est précipité totalement. Enfin un lait de chaux permet d'obtenir le précipité d'oxyde de nickel. Le traitement des mattes *par voie sèche* est fort simple si la matte, débarrassée à peu près complètement du fer, ne contient pas de cuivre, comme cela a lieu dans certains minerais de la Nouvelle-Calédonie, ou si elle est destinée à fournir du métal blanc dans lequel le nickel et le cuivre se trouvent associés. La matte est broyée, puis grillée pendant huit heures en poussant jusqu'au rouge vif ; elle est ensuite soumise de nouveau à un broyage et à un grillage au rouge vif pendant six heures ; on obtient un oxyde noir si le nickel est seul, gris verdâtre si ce métal est associé au cuivre.

3° *Minerais oxydés.* Lorsque le nickel est uni à l'oxygène dans le minerai, on peut l'extraire par voie sèche ou par voie humide. Dans le premier cas, ou bien on réduit complètement tous les oxydes contenus dans le minerai, et le nickel est ensuite séparé des autres métaux par affinage, ou bien on réduit simplement l'oxyde de nickel en profitant de ce que ce métal a moins d'affinité pour l'oxygène que les autres. M. Garnier a, le premier, employé à Nouméa le procédé par voie sèche avec réduction complète : le minerai mélangé à du charbon est introduit dans un haut fourneau ; la fonte obtenue est affinée dans un four à reverbère ou au convertisseur Bessemer ; on pousse l'opération plus loin qu'avec la fonte ordinaire ; le nickel s'oxydant moins rapidement que le fer reste après le passage de ce dernier à la scorie ; on obtient ainsi le nickel par coulage. Ce procédé convient surtout pour la préparation des alliages de nickel et de fer. Si l'on veut traiter le minerai par réduction partielle, c.-à-d. réduire seulement l'oxyde de nickel, on lui ajoute, après l'avoir pulvérisé, environ 5 % de carbonate de chaux, 5 % de scorie et la quantité de charbon juste suffisante pour réduire l'oxyde de nickel ; on agglomère le tout avec du goudron ; on calcine la masse, on la broie et on sépare le nickel à l'aide d'un trieur magnétique. M. Mond fait circuler de plateau en plateau dans un cylindre vertical animé d'un mouvement de rotation le minerai de nickel pulvérisé ; le tout est chauffé entre 350° et 400° ; en sens inverse du minerai qui descend circule un courant d'oxyde de carbone qui entraîne le nickel à l'état de *nickel carbo-*

nyle, Ni(CO)₄ : ce composé est recueilli dans un cylindre horizontal, chauffé vers 200°, où le métal se dépose. On obtient ainsi du nickel pur.

Les procédés de traitement des minerais oxydés de nickel par voie humide sont assez nombreux, nous nous en tiendrons au traitement par l'acide chlorhydrique, que nous avons déjà décrit pour l'extraction de l'oxyde de nickel des speiss et des mattes. Le plus souvent on emploie un procédé mixte qui consiste à transformer le minerai oxydé en minerai sulfuré, en le chauffant en présence de sulfate de chaux et de charbon.

Presque tous les procédés métallurgiques que nous venons de décrire ne nous ont pas donné du nickel libre, mais le plus souvent de l'oxyde de nickel. Pour obtenir le nickel métallique, il faut réduire cet oxyde : on emploie comme réducteur l'hydrogène, le carbone ou l'oxyde de carbone. Nous avons déjà exposé plus haut le traitement par l'oxyde de carbone. La réduction par l'hydrogène est assez coûteuse. On emploie généralement la réduction par le carbone ; on fait une pâte d'oxyde de nickel, de mélasse et de farine ou de charbon de bois. MM. Moissan et Ouyard indiquent les mélanges suivants : oxyde de nickel en pâte, 94 % ; fécula, 4 % ; mélasse, 2 % ; ou bien oxyde de nickel, 95 % ; charbon de bois, 3 % ; mélasse, 2 %. La pâte est découpée en cubes ou en disques, puis séchée et chauffée dans des creusets ou dans des caisses en fer placées à l'intérieur de fours à moule. On obtient ainsi un corps qui n'a pas l'aspect métallique et qui manque de cohésion. Il faut le faire fondre au creuset ; mais le nickel pur fondu est cassant : il s'oxyde en effet partiellement par la fusion, et la faible proportion d'oxyde qu'il contient alors suffit à lui ôter ses qualités de malléabilité et de ductilité. Pour lui rendre ces propriétés physiques, il suffit d'ajouter un métal pendant sa fusion, 1/1000 environ de magnésium ou d'aluminium. Le nickel du commerce en disque ou en cubes contient généralement 1,5 % d'impuretés environ. Enfin on emploie avec les mattes de la Nouvelle-Calédonie, obtenues par transformation du minerai oxydé en minerai sulfuré très pauvre en fer, un procédé électrolytique de préparation du nickel métallique : la matte fondue est coulée en plaques qui constituent les anodes ; les cathodes sont formées par des feuilles de zinc ; le bain est une solution de sulfate ammoniacal de nickel. On obtient ainsi un métal très malléable.

IV. *Usages.* — Le nickel métallique est employé pour la fabrication de *creusets* de laboratoire, de *fils* légers, blancs, inaltérables à l'air, que l'on emploie en bijouterie et passementerie au lieu de fils d'argent. On fabrique aussi du *plaque au nickel* : grâce à la facilité avec laquelle ce métal peut se souder au fer et à l'acier, on recouvre des tôles sur les deux faces d'une feuille de nickel : il suffit de découper la tôle, d'appliquer les feuilles et de passer au laminoir après avoir porté l'ensemble à une température convenable ; on fabrique ainsi des ustensiles de cuisine, des réflecteurs. Le nickel est en outre susceptible de grandes applications industrielles, grâce aux nombreux alliages qu'il peut former avec les autres métaux (V. ALLIAGE). Enfin le *nickelage* (V. ce mot) est également très employé.

S. MOUTOU.

BIBL. : MÉTALLURGIE. — MOISSAN et OUYARD, *le Nickel* ; Paris, s. d. — FUCHS et de LAUNAY, *Traité des gîtes minéraux et métallifères* ; Paris, 1893.

NICKEL (Goswin), 10^e général de la compagnie de Jésus, élu le 17 mars 1652, mort en 1664. Le 7 juin 1661, la onzième congrégation générale, assemblée à Rome, lui adjoignit Jean-Paul Oliva, comme vicaire général perpétuel, avec future succession et pouvoir de gouverner. Cette adjonction, sollicitée par Nickel, à cause de son âge et de ses infirmités, avait été préalablement autorisée par un bref d'Alexandre VII. Nickel était de nationalité allemande.

NICKELAGE. Le nickel étant inoxydable à l'air dans les conditions ordinaires et possédant un bel éclat métal-

lique est naturellement employé pour recouvrir la surface de métaux facilement oxydables comme le fer, ou conservant mal leur éclat au contact de l'air, comme le cuivre et le laiton. La surface des objets destinés à être nickelés doit subir une série de préparations qui précèdent nécessairement tout dépôt galvanique ; ce sont le *polissage*, le *dégraissage* et le *dérochage* ou *décapage* (V. GALVANOPLASTIE). Le polissage permet d'obtenir ce que l'on appelle le *nickel poli* ; comme la couche déposée est en général fort mince, il importe que cette opération soit faite avec beaucoup de soin, et c'est d'elle que dépend l'aspect ultérieur de l'objet nickelé. Si l'on veut obtenir au contraire le *nickel vif*, le polissage doit être supprimé. Il faut prendre des précautions spéciales pour les objets en zinc, facilement attaqués par les acides : avant de les plonger dans le bain galvanique, qui est légèrement acide, il est nécessaire de recouvrir leur surface d'une couche de cuivre ou d'amalgame ; la première opération se fait par immersion dans une solution à parties égales de cyanure de potassium et d'acétate de cuivre avec 50 parties d'eau, la seconde par immersion dans une solution à 4 % de nitrate de mercure, légèrement acidulée par de l'acide azotique pour empêcher le trouble du liquide.

Il existe une grande quantité de bains galvaniques ; ils sont presque tous composés d'un sel de nickel, généralement le sulfate, l'azotate ou le chlorure, et d'un sel alcalin, d'ammoniaque ou de soude. Nous donnons seulement la composition de trois des plus employés :

Bains d'Adams

1	{	Chlorure double de nickel et d'ammoniaque.....	1 kilogr.
		Eau.....	10 lit.
2	{	Sulfate double de nickel et d'ammoniaque.....	1 kilogr.
		Eau.....	10 lit.

Bain de Roseleur

Sulfate double de nickel et d'ammoniaque.....	400 gr.
Carbonate d'ammoniaque.....	300 gr.
Eau.....	10 lit.

Le plus employé est le bain d'Adams au sulfate double de nickel et d'ammoniaque ; il se prépare en dissolvant 1^{kg},5 de nickel pur dans 2^{kg},5 d'acide sulfurique à 66° B. ; on étend de 5 lit. d'eau ; on ajoute 1 kilogr. de solution concentrée de sulfate d'ammoniaque et on complète à 50 lit. en ajoutant de l'eau. Il est essentiel d'employer dans tous les cas de l'eau distillée et des sels aussi purs que possible. Le bain doit être légèrement acide ; s'il l'est trop, le dépôt est très brillant, mais sans adhérence ; s'il est alcalin, le dépôt est jaunâtre ou marbré de taches. La réaction du bain varie pendant l'opération ; on ajoute donc soit de l'ammoniaque pour neutraliser l'acide, soit de l'acide citrique en faible excès pour neutraliser l'ammoniaque en maintenant une réaction légèrement acide. La température la plus favorable du bain est 30°. La liqueur ne doit pas être trop concentrée, sous peine de former des dépôts sur les anodes ; il est bon qu'elle marque environ 16 à 18° B. ; si elle est trop étendue, le dépôt s'effectue avec trop de lenteur.

Le courant électrique est produit par des piles ou une dynamo ; la tension doit être au commencement de l'opération de 5 à 6 volts au moins, pour obtenir une forte adhérence ; on la réduit peu à peu à 4 volt à mesure que l'objet blanchit. La *couche normale* est de 1/40 de millimètre ; si on dépasse cette épaisseur, la couche tend à s'écailler ; pour pousser plus loin, il faut retirer l'objet du bain et lui faire subir un nouveau décapage. En général, on n'atteint pas la couche normale : si l'on se sert d'une dynamo comme génératrice, avec laquelle le dépôt normal serait obtenu, par exemple au bout de cinq heures, on laisse dans le bain pendant un quart d'heure seulement les objets qui ne sont pas exposés à des frottements,

pendant une demi-heure les objets de quincaillerie et une heure les objets fins. Quand le dépôt est obtenu, on rince les pièces à l'eau froide, puis, après lavage à l'eau chaude et passage à la sciure chaude, on les polit, on les lave à nouveau et on les sèche à l'étuve. L'opération délicate du polissage n'est employée que pour les objets fins ; ils sont nettoyés avec une bouillie de craie, puis polis sur des disques de cuir enduits de rouge d'Angleterre ; pendant cette opération, la couche peut s'écailler, il faut alors procéder à nouveau au nickelage.

Les objets de faible valeur subissent parfois le *nickelage au trempé*, qui donne une couche fort mal adhérente ; il suffit de plonger les objets avec des lames de zinc qui se dissolvent dans la dissolution neutre de sulfate double de nickel et d'ammoniaque. Stolba a indiqué un bain que l'on emploie à l'ébullition et composé de 5 % de sulfate de nickel et 10 % de chlorure de zinc. On y plonge l'objet pendant une heure et on obtient un dépôt très brillant.

Enfin, on peut employer au nickelage le *nickel-carbonyle* ; nous avons exposé le procédé employé par M. Mond dans la métallurgie du nickel ; le métal est entraîné par l'oxyde de carbone avec lequel il forme un composé Ni(CO)₄ qui se décompose vers 200° ; on place les objets à nickeler dans une enceinte chauffée à cette température et dans laquelle on recueille le nickel-carbonyle ; on obtient un dépôt très brillant ; on peut aussi fabriquer des feuilles de nickel pur en recueillant le dépôt sur des surfaces planes recouvertes d'une couche de graphite pour empêcher l'adhérence ; il est également possible de nickeler les objets en les plongeant à la température de 65° environ dans une solution de nickel-carbonyle dans le pétrole. S. Mourou.

BIBL. : V. NICKEL.

NICKELLE, NICKELE (Isaac van), appelé aussi par ses biographes *Nickelen, Nihkelen*, peintre hollandais, né à Haarlem en 1630 (?), mort à Haarlem en 1703. Il peignit des intérieurs, surtout d'églises, peuplés d'élégants personnages. Son chef-d'œuvre est le *Vestibule d'un palais*, signé : *Isack: Van: Nickelle*, au Louvre. Sa facture n'est pas toujours aussi large. On voit de lui, à Bruxelles, un *Intérieur de la grande église de Haarlem*, signé.

Il eut probablement pour fils *Jan van Nickele*, né à Haarlem en 1649, mort à Cassel en 1716, qui traita le paysage orné d'architectures et imita aussi K. Du Jardin. Il vécut quelque temps à la cour de Dusseldorf. — *Jacobamaria van Nickelle*, fille et élève de *Jan*, née vers 1690, a fait des tableaux de fleurs et de fruits, très recherchés.

NICLAËS ou **NICOLAÏ** ou **NICOLAS** (Henri), né à Munster en 1502, mort en 1567 (V. FAMILLE ou MAISON D'AMOUR, t. XVI, p. 1185).

NICOBAR (Ornith.) (V. PIGEON).

NICOBAR (Iles) (sanskrit *Nakkawāram*, malais *Poulo-Sembilang*, les Neuf-Iles). Archipel britannique de l'océan Indien, sur l'alignement qui relie Sumatra au Pégu, au S.-E. de la mer du Bengale, au N.-O. de la pointe N. de Sumatra, au S. des îles Andaman, dont les sépare le Canal du dixième degré. Les îles Nicobar, comprises entre 6° 45' et 9° 46' lat. N., 90° 21' et 91° 27' lat. E., ont 1.772 kil. q. et 6.915 hab. (en 1891). Elles comprennent 19 îles, dont 10 principales, réparties en trois groupes : celui du N. formé de Kar-Nicobar (147 kil. q., 3.800 hab.) et deux îlots ; celui du centre, de Kamorta (208 kil. q., 800 hab.), 6 autres îles et 2 îlots ; celui du S. formé du Petit-Nicobar (168 kil. q.), Grand-Nicobar (874 kil. q., 1.300 hab. pour les deux) et 6 îlots. Le détroit de Sombroero sépare les groupes du centre et du S. Les îles Nicobar sont, comme les Andaman, formées de trias alpin, grès analogue au flysch, schistes argileux injectés de serpentine et des plus récentes assises tertiaires, d'où jaillissent des sources de pétrole ; des récifs coralliaires les enveloppent. Celles du N. sont basses, couvertes de cocotiers, peu fertiles ; celles du S. sont hautes (720 m. à Grand-Nicobar), revêtues de

forêts tropicales caractérisées par le palmier *Orania*. Le climat est chaud, humide, il tombe 2^m,50 d'eau par an; le sol est marécageux et insalubre; de mai à juillet sévissent de redoutables orages. Les habitants qu'on rapproche des Papous, mais aussi des Malais, ont la peau brune tirant sur le cuivre, une figure large, nez épaté, grandes oreilles, grande bouche, lèvres épaisses, yeux caractéristiques, barbe rare, cheveux noirs que seuls les hommes laissent pousser longs; ils sont lourds, mais vigoureux. Ils habitent des cases élevées sur pilotis. Leur langue, où dominent les nasales et les gutturales, diffère tellement d'une ile à l'autre qu'ils se comprennent péniblement. Elle se rapproche de celles de Malaisie et d'Indo-Chine. Chaque homme adopte pour sien un nom commun, qui, après sa mort, devient néfaste et disparaît de l'usage. L'écriture est inconnue. La pêche est la principale ressource avec l'exportation des noix de coco (4.500.000 par an); les seuls animaux domestiques sont les poules, les chiens, les porcs. On recueille aussi et on vend au dehors des nids d'hirondelle, du trévang, de l'écaïlle.

Les îles Nicobar furent occupées en 1756 par le Danemark, dénommées *îles Frédéric*; la colonie du *Nouveau-Danemark*, fondée à Kar-Nicobar, s'éteignit par la mort des immigrants. En 1846, une seconde tentative fut faite à Kamorta. En 1856, le Danemark abandonna l'archipel que l'Angleterre occupa en 1869 et rattacha aux îles Andaman; une colonie pénitentiaire, fondée à Nankauri (Kamorta), fut évacuée en 1890. Les expéditions scientifiques de la *Galathea* (danoise, 1847) et de la *Novara* (autrichienne, 1858) explorèrent les îles Nicobar. A.-M. B.

BIBL. : MAN, *Dict. of the Central Nicobarese language*; Londres, 1889. — RINK, *Die nikobaren Inseln*; Copenhague, 1847. — MAUREN, *Die Nikobaren*; Berlin, 1867.

NICOCHARES (Νικόχαρης), poète de l'ancienne Comédie attique. Il était Athénien, du deme de Cydathéné, et fils du comique Philonide. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il fut, une fois au moins, concurrent d'Aristophane, l'année du *Plutus* (388 av. J.-C.), avec une comédie intitulée *les Laconiens*. Nous connaissons le titre de plusieurs autres de ses pièces (*Agamemnon*, *Amymon*, *Galatée*, *la Délienne*, *le Mariage d'Hercule* [*Ἡρακλῆς γαμῶν*], *Hercule chorège*, *les Centaures*, *les Lemniennes*, *Pélops*, peut-être un second titre d'*Amymon*; le titre des *Χειρογαστορες* (les *Ventre-à-la-main*, e.-à-d. les artisans vivant de leur travail) doit sans doute être restitué à Nicophon, et quelques fragments réunis dans Kock, *Comicorum atticorum fragmenta*, t. 1, p. 770.

NICODÈME (Νικόδημος), sculpteur du Péloponèse. On voyait de lui à Olympie plusieurs statues d'athlètes, une *Athéné* casquée et couverte de l'égide, un *Heraklès*.

BIBL. : Textes anciens, dans OVERBECK, *Die antiken Schriftquellen*, n° 1026-31.

NICODÈME. L'*Évangile selon saint Jean* mentionne, sous ce nom, un pharisien, docteur en Israël, un des principaux Juifs, qui vint de nuit s'entretenir avec Jésus (III, 1, 2, 3). Dans une séance du sanhédrin, il s'opposa à ce que Jésus fût condamné sans être entendu (VII, 50, 54). Lorsque le corps de Jésus eut été détaché de la croix, il apporta une composition de myrrhe et d'aloès, et il aida Joseph d'Arimatee à l'ensevelir (XIX, 38-42). Les documents de l'âge apostolique ne contiennent rien de plus. Mais pour Nicodème, comme pour tous les personnages dont le nom est écrit dans le Nouveau Testament, la légende sait et raconte amplement ce que l'histoire ignore. Elle assure que Nicodème, s'étant fait baptiser par saint Pierre et saint Jean, fut destitué de ses fonctions et chassé de Jérusalem; il vécut jusqu'à sa mort dans une maison de campagne, où son cousin (?) Gamaliel l'avait recueilli. Naturellement, il a été mis au nombre des saints; et l'*Invention de ses reliques* est fêtée le 3 août, le même jour que l'*Invention des reliques de saint Étienne*.

Évangile de Nicodème. — En l'état où nous le possédons, cet apocryphe, qui prétend être la traduction d'un texte

hébreu rédigé par Nicodème, ne remonte pas au delà du vi^e siècle. Mais il a été formé par la réunion et le remaniement de deux écrits fort anciens : 1^o *les Actes de Pilate* (condamnation, mort et résurrection de Jésus), déjà connus de Justin Martyr et de Tertullien, très goûtés alors; 2^o *la Descente de Jésus-Christ aux enfers*, racontée par deux morts sortis de leurs tombeaux au moment où Jésus expira, et qui vécurent pendant quelque temps à Arimatee : Leucius et Carinus, les deux fils du vieillard Siméon, qui avait béni Jésus enfant, lorsque Joseph et Marie l'apportèrent au temple. Cette *Descente aux enfers* est une composition poétique d'une valeur incontestable. Milton s'en est inspiré. E.-H. VOLLET.

BIBL. : TISCHENDORF, *De Evangeliorum apocryphorum origine et usu*; La Haye, 1851, in-8.

NICOL (William), physicien et minéralogiste anglais, né vers 1768, mort à Edimbourg le 2 sept. 1831. Il était professeur de physique à Edimbourg. Il est surtout connu par l'invention du prisme biréfringent qui porte son nom. La description s'en trouve dans le *Journal* de Jameson (1828), qui contient de lui plusieurs autres mémoires sur des questions de minéralogie et de géologie.

Prisme de Nicol (V. ANALYSEUR, t. II, p. 940, et PRISME).

NICOLAÏ. Famille française, illustre à la fois dans la robe et dans l'armée. Originaire du Vivarais où, à Saint-Andéol, elle avait fondé un couvent de cordeliers, et qui, établie à Paris à la fin du xv^e siècle, a fourni de 1506 à 1789 une suite non interrompue de neuf premiers présidents de la Chambre des Comptes, et à l'armée un maréchal de France en 1775. A la fin du xvii^e siècle, ses membres portèrent les titres de marquis de Goussainville (dont la terre était entrée en 1520 dans la famille par Anne Baillet, fille de Thibaud, et de Jeanne d'Aulnoy, dame de Goussainville) et de marquis d'Osny. Elle s'allia aux Luillier, Billy, Amelot, de Fieubet, Le Camus, de Vintimille, Potier de Novion. Elle possédait aux portes de Paris le château de Bercy. — Armes : *D'azur, à la levrette courante d'argent, colletée de gueules, bouclée et liserée d'or*.

Jean II, magistrat français, né au Bourg-Saint-Andéol, à une date inconnue, de Jean Nicolai et de Bonne Audigier. Il professa d'abord le droit à Toulouse, fut conseiller au parlement de cette ville le 20 déc. 1491, conseiller du Grand Conseil en août 1497, suivit dans son expédition d'Italie le roi Charles VIII, qui en fit son grand chancelier au royaume de Naples (1504-4), en même temps qu'il le nommait, le 27 mai 1503, maître des requêtes. Pourvu le 22 juil. 1506 de l'office de premier président à la Chambre des Comptes de Paris, il fit recevoir en 1519 son fils en survivance, et désormais cette charge ne sortit plus de la famille Nicolai jusqu'en 1792. Ayant cessé de présider en 1521, il mourut en 1527, retiré au lieu de sa naissance. Il avait épousé le 15 févr. 1502 Claire de Vese, dont il eut deux filles et deux fils : *Aimar* (1518-33) et *Antoine I^{er}* († 5 mai 1587) qui lui succédèrent l'un après l'autre. — Les biens et charges passèrent au fils d'Antoine, *Jean III* († 31 mai 1624), au fils de celui-ci *Antoine II* († 1^{er} mars 1656), à *Nicolas* († 20 fév. 1686), *Jean-Aimar I^{er}* († le 6 oct. 1737), tuteur de Voltaire, époux de Marie-Catherine Le Camus, dont il eut un fils, *Antoine-Nicolas*, né le 10 oct. 1691, mort à Auteuil le 15 juin 1734, qui fut aussi premier président. Jean-Aimar, devenu veuf, se remaria à Françoise-Elisabeth de Lamignon, fille de Basville, et en eut onze enfants, dont les plus connus sont : *Aimar-Jean*, *Antoine-Christien* et *Aimar-Christien*.

Aimar-Jean, marquis de Goussainville, seigneur d'Osny, né le 3 avr. 1709, quitta le service militaire pour remplir la charge de premier président à la Cour des Comptes où il fut installé le 5 avr. 1734. Il eut pour fils : 1^o *Aimar-Charles-François*, marquis d'Osny, né le 23 avr. 1737, colonel de dragons (1764), président à mortier du

parlement de Paris (1774), président au grand conseil (1774), premier président (nov. 1776), guillotiné à Paris le 28 avr. 1794; 2° *Aimar-Claude*, né à Paris le 6 août 1738, mort à Paris le 25 nov. 1815, évêque de Béziers le 13 oct. 1771, qui émigra en 1792 et vécut à Florence jusqu'en 1814; 3° *Aimar-Charles-Marie*, né le 14 août 1747, guillotiné le 7 juil. 1794 (son fils Aimar-Pierre-Léon le fut trois jours après), premier président en la Chambre des Comptes (1768), membre de l'Académie française (1789); 4° *Aimar-Pierre-Georges*, né le 23 août 1752, mort en mars 1824, mousquetaire (1767), officier de dragons (1770), attaché à l'ambassade de Suède, commandant du régiment d'Angoumois (1779), maréchal de camp dans l'armée de Condé (1^{er} mai 1791), rentre avec Louis XVIII qui le fit lieutenant général (1814).

Antoine-Chrétien, chevalier, puis comte de Nicolai, né le 12 nov. 1712, mort le 10 mars 1777, entra dans l'ordre de Malte (30 août 1745), fut cornette, puis mestre de camp au régiment de dragons de son frère aîné Aimar-Jean, servit en Italie (1733-36), puis en Allemagne (1740-43), en Belgique (1746-48), fut nommé lieutenant général (1748). Dans la guerre de Sept ans, il commanda un corps en Allemagne, prit Gotha (27 août 1757), fut blessé à Rosbach, assista aux batailles de Crefeld et Minden, commanda le Hainaut (31 mars 1760), fut créé maréchal de France (24 mars 1775).

Aimar-Chrétien, né à Paris le 23 janv. 1721, mort le 9 déc. 1769, aumônier de la dauphine, évêque-comte de Verdun (16 juin 1754).

On peut encore citer les fils du président Aimar-Charles : le comte *Christian*, né à Paris le 23 août 1777, mort le 4^{er} janv. 1839, chambellan de Napoléon 1^{er}, ministre à la cour de Bade (1811-17), pair de France (11 oct. 1832); *Aimar-Charles-Marie-Théodore*, né en 1779, dont Louis XVIII fit un marquis (31 août 1817); *Scipion*, gouverneur de Vilna (1812), disgracié à la Restauration.

BIBL. : A. de BOISLILLE, *Pièces justificatives pour servir à l'histoire de la maison de Nicolai*; Nogent-le-Rotrou, 1873, in-4.

NICOLAÏ (Philip), théologien allemand, né à Mengeringhausen le 10 août 1556, mort à Hambourg le 26 oct. 1608, pasteur évangélique à Hambourg, auteur de virulentes polémiques contre les catholiques et les calvinistes et de chants d'église. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1617 (Hambourg, 6 vol. in-fol.).

BIBL. : CURTZE, *Ph. Nicolais Leben und Lieder*; Halle, 1859.

NICOLAÏ (Christoph-Friedrich), écrivain allemand, né à Berlin le 18 mars 1733, mort à Berlin le 11 janv. 1811. Il était libraire de profession, mais homme de lettres et législateur des esprits par goût, et, pour donner cours à l'activité remuante de son esprit berlinois, entreprenant et hardi, mais hardi seulement contre tout ce qui dépassait son niveau peu élevé. Ami de Mendelssohn et de Lessing, il fonda avec ce dernier les *Briefe, die neueste deutsche Literatur betreffend* (1759-66); il fit paraître ensuite l'*Allg. d. Bibl.* (1765-92, 1800-5), et écrivit les romans : *Sebaldu Nothanker* (1773-76), dirigé contre l'orthodoxie et l'intolérance; *die Freuden des jungen Werthers* (1773), qui lui valurent plusieurs inscriptions dans le livre d'or des sots contemporains, auxquels Goethe et Schiller décernèrent leurs Xénies; puis *die Geschichte eines dicken Mannes* (1784), où il a persillé les *Génies*; *Sempronius Gundibert*, où il prend à partie la philosophie de Kant; une *Reise durch Deutschland* (3^e éd., 1788-1896, 12 vol.). Ed. B.

BIBL. : GÖCKINGK, *Nicolais Leben und litter. Nachlass*; Berlin, 1820. — MINOR, *Lessings Jugendfreunde*; au t. LXXII de KÜRSCHNER. — ALTENKRÜGER, *Nicolais Jugendschriften*; Berlin, 1894.

NICOLAÏ (Otto), compositeur, né à Königsberg le 9 juin 1810, mort à Berlin le 11 mai 1849. Après avoir étudié sous la direction de Klein et de Zelter, il alla occuper le poste d'organiste de l'ambassade allemande à Rome où il put se livrer à l'étude des anciens maîtres. En 1837, il

s'établit à Vienne et y devint chef d'orchestre de la cour, puis retourna à Rome l'année suivante. En 1841, il revint à Vienne où lui fut confiée la haute direction des concerts de la cour et où il fonda les concerts philharmoniques. Nommé en 1847 directeur musical de l'Opéra royal de Berlin, il écrivit pour ce théâtre son opéra, *les Joyeuses commères de Windsor*, qui fut représenté avec un vif succès le 9 mars 1849, deux jours avant la mort du compositeur. Les autres œuvres dramatiques sont : *Henri II*, *Rosemunde d'Angleterre*, *le Templier*, *Odoard et Gildippe*, *le Proscrit*. On lui doit également une messe et diverses compositions instrumentales. R. BRANCOUR.

NICOLAÏÉ (Louis-François) (V. CLAIRVILLE).

NICOLAÏTES. Individus se rattachant à une hérésie de l'Eglise chrétienne, déjà mentionnée dans l'*Apocalypse*. C'était, sans doute, une secte apparentée au gnosticisme.

NICOLARDOT (Louis), littérateur français, né à Dijon le 28 nov. 1822, mort à Paris le 21 nov. 1888. Elève du petit séminaire de Plombières et du grand séminaire de Dijon, il se jeta dans le journalisme au lieu d'entrer dans les ordres et collabora notamment au *Nain jaune*, au *Paris-Journal*, à la *Revue du monde catholique*. Il est surtout connu pour un livre fielleux dirigé contre Voltaire : *Ménage et finances de Voltaire* (Paris, 1834, in-8). Citons encore de lui : *Etudes sur les grands hommes* (Paris, 1850, in-8); *Histoire de la table, curiosités gastronomiques de tous les temps et de tous les pays* (1868, in-12); *les Cours et les salons au XVIII^e siècle* (1879, in-12); *Confession de Sainte-Beuve* (1882, in-12), ignoble pamphlet contre le grand critique; *L'impeccable Théophile Gautier et les sacrilèges romantiques* (1883, in-12); *La Fontaine et la Comédie humaine* (1885, in-12); *les Sept Epreuves de la papauté* (1888, in-12). Il a publié le *Journal de Louis XVI* (Paris, 1873). R. S.

NICOLAS. Nous avons classé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1° les saints et les papes; 2° les empereurs, rois et princes; 3° les personnages divers.

1° SAINTS ET PAPES

NICOLAS (Saint), évêque de Myre (Lycie). Fête le 6 déc. Les légendes cristallisées autour de ce nom font de Nicolas un confesseur sous Dioclétien, un membre du concile de Nicée (325). Il apaisait les tempêtes, multipliait les moissons; sa tombe distillait un baume qui rendait la vie aux malades, etc. L'histoire est obligée de renoncer à tracer les contours de la figure réelle. On dit que ses restes furent transportés en 1087 à Bari (Apulie); d'où la vénération de ce saint dans l'Occident. F.-H. K.

NICOLAS 1^{er}, dit LE GRAND (Saint), 108^e pape, élu le 24 avr. 858, mort le 13 nov. 867. Urbain VIII a inscrit son nom dans le *Martyrologe romain*; sa fête y est indiquée au 13 nov. — Aussitôt après la mort de Benoît III, l'empereur Louis le Germanique s'empressa de se rendre à Rome, pour empêcher qu'il ne se produisît des troubles pareils à ceux qui avaient eu lieu à l'occasion de la précédente élection. Sa présence et celle de ses barons paraissent avoir contribué, pour une forte part, à déterminer les décisions du clergé et du peuple. Ils élurent et acclamèrent le cardinal-diacre Nicolas, Romain, fils du primicier Théodore. Quelques jours après sa consécration, le pape alla rendre visite à l'empereur, qui crut devoir recommander au respect du peuple celui qu'il avait fait élire, en lui servant d'écuyer et en tenant la bride de son cheval, l'espace d'un trait d'arc. Ce fait pourrait sembler un présage, car Nicolas doit être placé au premier rang, parmi les papes qui ont élevé le siège de Rome à la plénitude de puissance, au-dessus des évêques et des princes. — En Italie, il réduisit à l'obéissance l'archevêché de Ravenne, qui affectait des prétentions à l'indépendance. Les habitants de cette ville se plaignant des exactions et des vexations de Jean, leur archevêque, Nicolas, accueillit ces plaintes, et ordonna

des mesures destinées à y faire droit. L'archevêque n'en tint aucun compte. En conséquence, Nicolas assembla à Rome (861) un concile qui le condamna comme coupable des méfaits dont il avait été accusé, et aussi du crime d'avoir méprisé la juridiction du saint-siège. Se croyant soutenu par l'empereur, qui l'avait traité avec égard pendant les poursuites, Jean essaya de résister, mais, se voyant abandonné, il se soumit à tout ce qu'on exigea de lui. En 864, il se rebella de nouveau et fut déposé. — La répudiation de Teutberge par Lothaire II, roi de Lorraine, fournit à Nicolas l'occasion de frapper du même coup les princes, les évêques et les conciles. En 857, Lothaire avait répudié Teutberge, sa femme, pour vivre avec Waldrade, sœur de Günther, archevêque de Cologne, et nièce de Thietgaud, archevêque de Trèves. Pour se justifier, il avait accusé Teutberge de plusieurs crimes. Trois conciles tenus à Aix-la-Chapelle, de 860 à 862, la déclarèrent coupable et annulèrent son mariage. Mais Charles le Chauve et ses évêques prirent parti pour elle ; et elle-même fit appel au pape. Deux légats furent envoyés en Lorraine ; dans un concile assemblé à Metz, au mois de juin 863, et auquel assistèrent tous les évêques du royaume de Lorraine, à l'exception de celui d'Utrecht, retenu par la maladie, ils confirmèrent les sentences prononcées contre la reine. Dans un concile tenu au Latran (864), Nicolas cassa cette décision, ordonna au roi de reprendre sa femme, et déposa les archevêques Günther et Thietgaud. Ceux-ci résistèrent et excommunièrent le pape, qu'ils accusaient de se faire apôtre des apôtres et empereur de l'univers ; mais ils furent obligés de se soumettre. Lothaire se soumit à son tour, par crainte de ses oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, qui se disposaient à se faire les exécuteurs des jugements de Rome, pour s'emparer des États de leur neveu. En 863, un concile, convoqué à Attigny par le légat Arsène, pourvut à l'exécution des mesures précédemment ordonnées par le pape et obligea Lothaire à reprendre Teutberge. Pendant ce conflit, Nicolas avait écrit à l'évêque de Metz (863) : « Examinez bien si ces rois et ces princes auxquels vous vous dites soumis sont vraiment des rois et des princes ; examinez s'ils gouvernent bien, d'abord eux-mêmes, ensuite leurs peuples. Celui qui ne vaut rien pour lui-même, comment peut-il conduire les autres ? Examinez s'ils régnent selon le droit, car sans cela il faut les regarder comme des tyrans ; et nous devons leur résister, au lieu de nous soumettre : ne pas nous élever contre eux serait favoriser leurs vices. »

Dans l'affaire de Hincmar, Nicolas se prévalut, avec une audacieuse habileté, des maximes récemment introduites par les *Fausses Décrétales*, pour abolir les droits anciens des Eglises nationales, au profit de la suprématie de Rome. En 861, Hincmar, archevêque de Reims, avait suspendu Rothade, évêque de Soissons, parce que celui-ci avait refusé de rétablir, comme il le lui avait enjoint, un de ses prêtres, qu'il avait destitué pour cause de mauvaises mœurs. Dans un concile tenu à Pitres, près de Rouen (*concilium Pistense*), Rothade en appela au pape. Hincmar le fit déposer dans un concile assemblé à Soissons (862) pour avoir adressé un appel à un juge étranger : ce qui était interdit par les lois impériales. Nicolas cita les parties à Rome, se fondant sur les canons du concile de Sardique (V. APPELLATIONS ECCLESIASTIQUES, t. III). Charles le Chauve permit à Rothade de se rendre à Rome sur cette citation (Verherie, 863). Hincmar, de son côté, convenait que les canons de Sardique avaient institué l'appel à Rome ; mais il niait qu'ils donnassent au pape le droit de réintégrer l'appelant, avant que la cause eût été portée devant un nouveau concile provincial. Nicolas releva Rothade de la sentence de destitution, par ce motif, tiré des *Fausses Décrétales*, qu'aucun concile ne pouvait se réunir sans l'assentiment du pape. C'était une innovation qui dérogeait à la coutume constante des Eglises nationales. En effet, les nombreux conciles tenus en Gaule et en France, depuis le IV^e siècle, avaient tous été convoqués sans qu'on

se fût adressé à Rome pour en obtenir la permission (V. EGLISE, t. XV, p. 624). Mais les rancunes des évêques suffragants et du clergé inférieur contre l'autorité souvent oppressive des métropolitains assuraient aux *Fausses Décrétales* un accueil empressé. Hincmar dut se résigner à voir le siège de Soissons restitué à Rothade. Le même concile (Attigny, 863), qui obligea Lothaire à reprendre Teutberge, remit Rothade en possession de son évêché. Le 25 oct. 867 se réunit à Troyes un concile auquel les évêques des États de Louis le Germanique avaient été invités, mais auquel se rendirent seulement les évêques des royaumes de Charles le Chauve et de Lothaire, au nombre de vingt. Ils adressèrent à Nicolas une lettre synodale, dans laquelle ils le priaient de ne plus souffrir qu'un évêque fût déposé sans la participation du saint-siège, « suivant les décrétales des papes ». Ainsi, dit Fleury, les évêques de France se soumettaient au droit nouveau des *Fausses Décrétales*. — Nicolas revendiquait pour la cour de Rome le droit absolu d'exercer la suprême juridiction sur toute l'Eglise et de se saisir directement de toutes les causes : « Les jugements de toute l'Eglise doivent être soumis à notre siège. Il juge de tout, et il juge sans appel. » Il suppose, tout en se gardant bien de vérifier le fait, que toutes les décrétales du recueil pseudo-isidorien font partie « des décrets déposés de tout temps dans les archives de l'Eglise romaine ». — L'histoire des interventions de ce pape dans les affaires de l'Eglise de Constantinople est inséparable de celle de PHOTIUS (V. ce nom). — On a de ce pape : des *Lettres* (Rome, 1572, in-fol.), sa *Correspondance avec Bogoris*, roi des Bulgares (Anvers, 1578, in-fol.), une *Epître aux évêques de Germanie*, publiée par Martène.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : HEFELE, *Conciliengeschichte* ; Fribourg, 1879. — LAMMER, *Nicolaus I^{er}* ; Breslau, 1857.

NICOLAS II, 160^e pape. Il s'appelait Gérard, né au château de Chevron-en-Bourgogne (Isère). Il était évêque de Florence, lorsqu'il fut élu (28 déc. 1058) dans des circonstances qui ont été mentionnées à l'art. BENOÎT X (V. ce nom) ; il fut intronisé le 31 janv. 1059 et mourut le 19 ou le 21 juil. 1061. — L'événement le plus important de ce pontificat fut la réunion au Latran (4 avr. 1059) d'un concile, auquel assistèrent, dit-on, 113 évêques. On y fit deux décrets et treize canons. Le PREMIER DÉCRET porte en substance que, pour prévenir les désordres qui se sont produits dans de précédentes élections, dès qu'un pape sera mort, les cardinaux-évêques traiteront ensemble et les premiers de l'élection ; qu'ils appelleront ensuite les cardinaux-clercs, et qu'enfin le reste du clergé et le peuple seront admis à donner leur assentiment : « On choisira le pape, ajoute le décret, dans le sein de l'Eglise de Rome, s'il s'y trouve un sujet capable, sinon dans une autre Eglise, sauf l'honneur et la considération dus à notre cher fils HENRI, qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous les lui avons déjà reconnus. On rendra le même honneur à ses successeurs à qui le saint-siège aura *personnellement* (?) accordé le même droit. Si une élection digne et sans reproche ne peut se faire dans Rome, que les cardinaux-évêques avec des hommes religieux, même s'ils sont peu, élisent le pape, dans le lieu qu'ils jugeront convenable ; et si l'élu ne peut être intronisé à Rome, qu'il ne gouverne pas moins, dès aussitôt, comme pape, la sainte Eglise romaine. » Il résulte de la procédure instituée par ce décret, que l'œuvre des cardinaux-évêques précède et domine celle des cardinaux-clercs : ils sont les promoteurs de l'élection ; les autres doivent les suivre. La part du reste du clergé, de la noblesse et du peuple est réduite à un assentiment, dont le refus est dépourvu de toute sanction. Quant à l'intervention de l'empereur, elle est limitée à une sorte de formalité honorifique, dont le privilège est conféré, non à la couronne, mais à la personne de Henri IV et éventuellement à ses successeurs. Le texte dont il vient d'être donné des extraits est compris dans le *Decretum Gratiani*, dist. XXIII, cap. 1).

Il avait été précédemment relaté par Yves de Chartres, Hugues de Fleury et Hugues de Flavigny. Un autre texte a été publié, en 1837, par Pertz (*Monumenta Germaniae historica. Leges*) d'après un manuscrit du Vatican ; en 1869, par Jaffé (*Regesta pontificum romanorum*) d'après un *codex* d'Udalrich. Il était connu auparavant par la *Chronique* de la Farfa, couvent gibelin de Rome. Ce texte, qu'on a appelé *impérial*, modifie le nom des cardinaux-évêques, et il associe au premier acte de l'élection le roi des Romains, qui prend ainsi rang parmi les promoteurs. — Le second décret permet à ceux qui ont été ordonnés gratuitement par des simoniaques de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus ; mais il déclare que c'est par indulgence, parce que le grand nombre de ceux qui ont été ainsi ordonnés ne permet pas d'appliquer à leur égard la rigueur des canons.

En la même année, Nicolas passa dans la Pouille. Il y releva les Normands des excommunications qu'ils avaient encourues, à cause des domaines qu'ils avaient enlevés au saint-siège, et il traita avec eux. Richard, l'un de leurs chefs, fut confirmé dans la principauté de Capoue ; Robert Guiscard, autre chef, fut pareillement confirmé dans les duchés de la Pouille et de la Calabre, dont il était aussi en possession, et dans ses prétentions sur la Sicile. Il promit au pape une redevance annuelle, lui rendit hommage comme vassal, et s'engagea spécialement à défendre l'autorité de celui qui serait élu par les cardinaux. Les Normands commencèrent aussitôt à délivrer Rome des seigneurs qui tenaient des forteresses aux environs, et qui tyrannisaient la ville depuis longtemps. — Pour ce qui concerne la légation de Pierre Damien et d'Anselme de Lucques à Milan V. CÉLIBAT, t. IX, p. 4042. — En 1060, Arsène, cardinal-prêtre, envoyé en France comme légat du pape, assembla à Vienne (janvier) et à Tours (mars) des conciles, pour la répression de la simonie et du concubinage clérical. Les décisions de ces deux conciles sont conçues dans les mêmes termes, apportés de Rome. E.-H. VOLLET.

BIBL. : WATTERICH, *Pontificum romanorum ab exeunte saeculo IX ad finem saeculi XIII vita ab aequalibus conscripta*; Leipzig, 1862, 2 vol. — HEFELÉ, *Conciliengeschichte*; Fribourg, 1879, t. IV. — S. BERGER, *Nicolas II*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1880, t. IX.

NICOLAS III (Jean-Gaëtan ORSINI), 193^e pape, élu le 25 nov. 1277, mort le 22 août 1280. Au moment de son élection, il était cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas. Dans le domaine purement religieux, l'acte principal de ce pontificat est une bulle du 14 août 1279 interprétant la règle de Saint-François, conformément aux vues de saint Bonaventure. Mais, relativement à la défense et à l'extension de la puissance temporelle des papes, l'œuvre de Nicolas fut très importante. Pour résister à Charles d'Anjou, il fit cesser les dissensions qui affaiblissaient les Italiens dans la Romagne, la Toscane et la Marche d'Ancone ; puis il obligea Charles à renoncer au titre de vicaire impérial en Lombardie et en Toscane, qui lui avait été donné par Clément IV, et à la dignité de sénateur de Rome, qui lui avait été attribuée sous Urbain IV. Rodolphe de Habsbourg s'étant fait prêter serment par les villes de la Romagne, Nicolas le força de reconnaître que cette province appartenait au saint-siège. E.-H. V.

NICOLAS IV (Jérôme d'ASCOLI), 196^e pape, élu le 15 janv. 1288, mort le 4 avr. 1292. Son nom était *Grofolamo Mascio* ; il était né à Alessiano, dans la province d'Ascoli. Avant son élection, il était cardinal-évêque de Palestrina. En ce qui concerne le gouvernement temporel, il se montra d'une grande faiblesse, et par sa partialité envers la famille des Colonna il provoqua des conflits qui troublèrent et parfois ensanglantèrent la ville de Rome. Il est le premier pape qui ait appartenu à l'ordre de Saint-François. Dès son avènement, il publia plusieurs bulles en faveur de cet ordre. Après la prise de Saint-Jean-d'Acre par le sultan d'Égypte, il fit de sérieux efforts pour exciter les princes catholiques à une croisade, qui fut indiquée pour l'année 1293. Par son ordre, des con-

ciles provinciaux furent assemblés, afin de concerter les moyens de subvenir à cette entreprise. Ces projets furent arrêtés par la mort de Nicolas et par la longue vacance du saint-siège, qui suivit. E.-H. V.

NICOLAS V (Pierre de CORBIÈRE), antipape du 12 mai 1328 au 15 août 1330 (V. JEAN XXI ou XXII, t. XXI, p. 83). Il mourut en 1336, et il fut enterré honorablement dans l'église des Minimes, à Avignon. Avant d'entrer dans l'ordre de Saint-François, il avait été marié.

NICOLAS V (Thomas PARENTUCELLI), 245^e pape, élu le 6 mars 1447, mort le 24 mars 1455. Il était né à Sarzane (Lunégiane), fils d'un médecin ; il avait été nommé évêque de Bologne et créé cardinal par Eugène IV. Au mois de févr. 1448, il conclut avec l'empereur Frédéric III un concordat qui supprimait la plupart des avantages que l'Allemagne avait retirés de son adhésion aux décrets du concile de Bâle. Le 9 avr. 1449, il obtint l'abdication de Félix V, que ce concile avait élu pape au mois de nov. 1439. Cette abdication eut lieu conformément aux articles dressés à Lyon, l'année précédente, par les soins de Charles VII : annulation de toutes les censures portées contre Félix, le concile de Bâle et leurs adhérents ; maintien dans leurs titres, dignités et emplois de tous les cardinaux et de tous les officiers nommés par Félix. Aussitôt après, Félix fut fait premier cardinal, évêque de Sardaigne, légat et vicaire perpétuel du saint-siège dans les terres du duc de Savoie. Il avait été aussi stipulé qu'un concile général serait convoqué l'année suivante ; mais cet article ne fut point exécuté. L'année suivante (1450) fut employée à la célébration d'un jubilé, qui attira à Rome tant de pèlerins, que beaucoup furent étouffés dans les églises et ailleurs, et d'autres poussés, par-dessus les ponts, dans les eaux du Tibre. Vers le même temps étaient entreprises avec l'empereur Constantin des négociations que fit échouer la résistance des Grecs à la réunion des deux Églises. En 1453 (19 mai), Mahomet II s'empara de Constantinople. L'année précédente (18 mars 1452), Nicolas avait couronné à Rome l'empereur Frédéric III et sa femme Eléonore ; il lui avait même attribué, de sa pleine puissance, la couronne de fer des Lombards, laquelle, suivant l'usage, ne devait être reçue qu'à Milan. Au lieu de réclamer la convocation promise d'un concile général, Frédéric proposa une croisade. Le pape exhorta les princes à l'entreprendre. Pour les frais de l'expédition, il leva une dime sur toutes les églises. Mais, malgré la prise de Constantinople, les rois et les peuples refusèrent de prendre la croix, et la dime ne profita qu'à la cour de Rome. Nicolas l'employa magnifiquement à de formidables travaux de fortification, à la réparation des ponts et des aqueducs, à la restauration des églises, à la reconstruction du Borgo, à l'achat de manuscrits et à la protection des savants et des artistes. — Au commencement de l'année 1453, ce pape fit pendre, avec neuf de ses complices, Stefano Pecaro, qui avait formé une conspiration pour établir une république à Rome. E.-H. VOLLET.

BIBL. : MANNETTI, *Vita Nicolai*, dans le recueil de MURATORI, *Rerum italicarum scriptores* ; Milan, 1723-51, 29 vol. in-fol. — E. MUNTZ, *les Arts à la cour des papes pendant le xv^e et le xvi^e siècle* ; Paris, 1878.

2^e EMPEREURS, ROIS ET PRINCES

NICOLAS CANABOS, empereur byzantin. Il fut proclamé basileus le 28 janv. 1204 par le peuple indigné de la faiblesse d'Alexis IV ; mais au bout de quelques jours, abandonné par ses partisans, il dut céder la place à l'énergique usurpateur Alexis Ducas Murzuffle. Ch. DIEHL.

NICOLAS I^{er} PAVLOWITCH, empereur de Russie, né au château de Gatchina le 7 juil. 1796, mort le 2 mars 1855. Petit-fils de la grande Catherine et troisième fils de l'empereur Paul I^{er}, il n'avait que cinq ans à l'époque où ce souverain fut assassiné (1801). Elevé avec soin par sa mère, l'impératrice Marie (princesse de Wurtemberg), il fut rigoureusement tenu à l'écart des affaires par Alexandre I^{er} et n'eut à remplir, tant que vécut ce souverain,

que des emplois militaires. Après avoir visité, en 1815, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, il épousa, en 1817, la princesse Charlotte de Prusse, fille de Frédéric-Guillaume III, et resserra ainsi les liens qui unissaient les cours de Saint-Petersbourg et de Berlin. Alexandre étant mort sans enfants (1^{er} déc. 1825), la couronne revenait à son frère cadet, le grand-duc Constantin, vice-roi de Pologne, que Nicolas s'empressa de reconnaître comme souverain. Mais ce prince, qui se savait détesté, y avait d'avance renoncé, et comme il persista dans sa résolution, Nicolas se fit proclamer empereur le 24 déc. Une révolte militaire, fomentée par des sociétés secrètes, éclata sur ces entre-faites à Saint-Petersbourg (26 déc.). Mais le nouveau tsar la réprima impitoyablement, d'abord par la mitraille, puis par des exécutions capitales, des emprisonnements et des exils en Sibérie. Le pouvoir absolu, dont il devait être toute sa vie le champion le plus intraitable, ne fut nullement ébranlé en Russie par cette échauffourée.

Très désireux d'étendre sa puissance au dehors, Nicolas commença par imposer à la Turquie le traité d'Ackerman (1826), qui réglait le différend auquel avait donné lieu depuis longtemps l'exécution du traité de Bucharest. Puis il attaqua la Perse, qu'il contraignit, après deux campagnes, à lui céder les provinces d'Erivan et de Nakhitchevan (paix de Tourkmantchaï, 1828). Cette guerre n'était pas terminée que déjà, par suite des affaires de Grèce, il était de nouveau en opposition avec la Porte. La coopération de la Russie au traité de Londres et à la bataille de Navarin (20 oct. 1827) exaspéra le sultan Mahmoud, dont les plaintes et les menaces de représailles amenèrent le tsar à faire occuper les principautés de Moldavie et de Valachie au printemps de 1828. Bientôt même les troupes russes franchirent le Danube, attaquèrent Silistrie, Varna d'une part, de l'autre l'Arménie turque. Tenues en respect pendant la campagne de 1828, elles s'avancèrent victorieusement l'année suivante, sous Diebitsch, jusqu'à Andrinople, et là fut signé (8 sept. 1829) le traité qui, affranchissant la Grèce, concédait à la Russie le pachalik d'Anapa et lui assurait le protectorat de la Moldavie, de la Valachie et de la Serbie. A partir de cette époque, Nicolas ne devait pas cesser de poursuivre ses avantages dans la région du Caucase, où, pendant un quart de siècle, ses soldats luttèrent sans relâche en Circassie contre le vaillant Chamyl.

Une entente diplomatique très étroite s'était établie entre les cabinets de Saint-Petersbourg et de Paris, quand se produisit en France la révolution de Juillet. Nicolas, fidèle à l'esprit de la Sainte-Alliance, reconnut de fort mauvaise grâce Louis-Philippe, le *roi des barricades*, qu'il refusa d'appeler son *frère* et contre lequel il eût volontiers dirigé une grande croisade contre-révolutionnaire, si les troupes qu'il venait de concentrer en Pologne ne lui avaient été nécessaires pour combattre l'insurrection de ce dernier pays qui, vaincu après dix mois de lutte héroïque (sept. 1831), perdit toutes ses libertés. Les entrevues de Münchengrätz, de Teplitz et de Kaliz avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche (1833-35) montrèrent à l'Europe combien il tenait à solidariser sa cause avec celle des souverains qui représentaient comme lui le principe de l'absolutisme.

Il ne perdit pas pour cela de vue la question d'Orient, qui était, qui fut pendant tout son règne sa préoccupation capitale. Détruire l'empire ottoman à son profit ou l'inféoder à sa politique, telle était à cet égard son idée fixe. Profitant de la terreur que Méhémet-Ali inspirait à Mahmoud, il amena le sultan à se placer sous son protectorat exclusif par le traité d'Unkiar-Skélessy (8 mai 1833). Mais l'Angleterre, la France, l'Autriche ne furent pas sans contrarier ces visées. Le gouvernement britannique entretenait de son mieux, dans le Caucase, la résistance de Chamyl aux armées russes. Il faisait échouer, en 1837 et 1838, les attaques du chah de Perse, allié de Nicolas, contre Hérat, et contrecarrait, non sans succès,

les premières tentatives du tsar contre Khiva (1839-41). Il est vrai qu'un rapprochement s'opéra après le nouveau triomphe des Egyptiens à Nézib, entre les deux cours de Saint-Petersbourg et de Londres (1839). Il s'agissait à ce moment pour elles de faire pièce à la France, qui protégeait visiblement Méhémet-Ali. De cet accord résulta le traité du 15 juil. 1840, qui semblait menacer Louis-Philippe du renouvellement de la coalition de 1813 et qui faillit mettre le feu à l'Europe. Le gouvernement de Juillet se laissa intimider par cette démonstration comminatoire, et Méhémet-Ali, expulsé de Syrie, céda à la mauvaise fortune. Mais la Russie dut, peu après, permettre à l'Europe de réagir contre le traité d'Unkiar-Skélessy, par la *convention des détroits* (13 juil. 1841), qui plaçait l'empire ottoman sous la garantie collective des grandes puissances et ne permettait plus au tsar d'interdire à leurs flottes l'accès de la mer Noire. Nicolas, il est vrai, ne se tenait pas pour battu; et l'on sait qu'en 1844, au cours d'un voyage en Angleterre, il remontrait déjà aux ministres de la reine Victoria que la monarchie turque n'était pas viable, qu'elle ne pourrait tarder à succomber et que l'Angleterre avait tout intérêt à se mettre d'accord avec la Russie sur ce qui devrait lui être substitué en Orient.

A l'intérieur, ce souverain s'étudiait chaque jour à resserrer les liens du gouvernement tout bureaucratique et tout militaire, hors duquel il ne voulait voir que désordre, anarchie et révolution. Non content de dénationaliser la Pologne, de lui enlever des milliers de familles pour les transporter dans le Caucase, de la décimer par le service militaire, les proscriptions, l'exil en Sibérie, les travaux forcés, il cherchait à ramener, même par la force, à l'unité, les différentes sectes chrétiennes de son empire, et, au nom de l'Eglise *orthodoxe*, dont il était le chef, combattait vigoureusement les catholiques et les *unitaires*. Il favorisait de son mieux l'agriculture et le commerce, multipliait les voies de communication, créait quelques lignes de chemins de fer. Mais s'il améliorait dans une certaine mesure la condition des paysans russes, encore réduits au servage, l'idée qu'ils dussent être émancipés ne lui venait même pas à l'esprit. Il hiérarchisait soigneusement les marchands, mais ne leur permettait pas de devenir propriétaires fonciers. Il réglementait militairement les écoles et les universités. Il empêchait, autant que possible, ses sujets, même nobles, de voyager ou de séjourner à l'étranger. La police secrète, sous sa direction, étendait sa surveillance sur toutes les classes de la société, sur toutes les parties de l'empire, et faisait régner partout la défiance et la terreur. Enfin, par-dessus tout, Nicolas donnait ses soins à l'armée, qu'il voulait aussi forte que docile, afin qu'elle fût à la fois l'instrument de son autorité au dedans, l'instrument de ses conquêtes au dehors.

L'influence de ce souverain parut quelque temps prépondérante en Europe après la révolution de 1848, contre laquelle il réagit de toutes ses forces au nom du droit monarchique méconnu par les peuples. Non content de contenir rudement la Pologne, qui menaçait de se soulever, il envoya une puissante armée, sous Paskewitch, en Hongrie, et c'est aux armes russes que l'empereur d'Autriche, François-Joseph, dut, en 1849, le rétablissement momentané de son autorité absolue dans ce pays. A la même époque, il occupait de nouveau les principautés de Moldavie et de Valachie et ne les évacuait qu'après avoir traité avec la Porte, à Balta-Liman, pour empêcher le mouvement nationaliste de s'y reproduire. Il empêchait le roi de Prusse d'accepter la couronne impériale d'Allemagne, qui lui était offerte par le Parlement de Francfort (1849), puis de constituer une union restreinte de l'Allemagne à son profit (1850), et il contribuait puissamment au rétablissement de la Confédération germanique (1830-51). Enfin, il s'opposait à l'absorption des duchés de l'Elbe (Slesvig-Holstein, Lauenbourg) par la nationalité allemande et prenait une part importante au traité de Londres, qui reconstituait et garantissait l'intégrité de la monarchie danoise (8 mai 1852).

Enhardi par tant de succès, il crut bientôt pouvoir reprendre sa marche en avant du côté de l'Orient. L'empire turc était plus que jamais à ses yeux un *homme malade*, dont il escomptait déjà complaisamment l'héritage. Au commencement de 1853, dans une conversation célèbre avec l'ambassadeur d'Angleterre, Hamilton Seymour, il proposait formellement une entente anglo-russe pour le règlement de la succession. Mais le gouvernement britannique, très alarmé, loin de vouloir achever le malade, manifestait l'intention de l'aider à vivre. Avec lui s'entendait à cette époque Napoléon III, qui, récemment monté sur le trône, ne pardonnait pas au tsar ses dédains affectés pour sa personne et cherchait, du reste, pour acquérir quelque gloire, l'occasion d'une grande guerre. Le différend franco-russe des *Lieux-Saints*, qui durait depuis plusieurs années, amena tout à coup Nicolas I^{er} à émettre la prétention de faire reconnaître par la Porte le droit qu'il disait avoir au protectorat de tous les sujets chrétiens de l'empire turc. De là l'ultimatum que Mentchikoff porta au sultan au mois de mars 1853, la rupture des deux cabinets de Saint-Petersbourg et de Constantinople et l'entrée des troupes russes dans les principautés danubiennes, qui s'ensuivit peu après (juillet). Bientôt les armées du tsar franchirent le Danube, comme en 1828, et assiégèrent Silistrie. La flotte turque fut détruite à Sinope (30 nov.) par la flotte russe de la mer Noire. Mais là s'arrêtèrent les succès du tsar. Il avait compté sur les concours ou tout au moins sur la neutralité bienveillante du gouvernement autrichien qui, sauvé par lui en 1849, *étonna le monde par son ingratitude* et, aux conférences de Vienne, ne travailla qu'à enrayer sa politique. D'autre part, la France et l'Angleterre, après avoir fait entrer leurs escadres dans la mer Noire pour protéger Constantinople, s'allièrent étroitement (10 av. 1854) et envoyèrent en Orient des forces considérables. Silistrie n'était pas prise. Les Russes durent évacuer les principautés, que les Autrichiens occupèrent aussitôt pour les empêcher d'y revenir. Bientôt les alliés débarquèrent en Crimée et, après la victoire de l'Alma (20 sept.), firent en règle le siège de Sébastopol. Les efforts des Russes pour les obliger à le lever échouèrent complètement dans les journées meurtrières de Balaklava (25 oct.) et d'Inkermann (5 nov.). C'est au milieu de cette grande lutte que Nicolas, attristé, mais non découragé, tomba malade (janv. 1855) et, après avoir langui quelques semaines, mourut le 2 mars 1855, laissant à son fils aimé, Alexandre II (né en 1818), le soin de continuer sa politique. Il avait eu, de son mariage avec Charlotte de Prusse, trois autres fils, les grands-ducs Constantin (21 sept. 1827), Nicolas (8 août 1834-25 avr. 1894), Michel (25 oct. 1832), et trois filles, Maria (18 août 1819-24 févr. 1876), Olga (11 sept. 1822-30 oct. 1892) et Alexandra (24 juin 1825-29 juil. 1844), mariées au duc de Leuchtenberg (Beauharnais), au roi de Wurtemberg et au prince de Hesse-Cassel.

A. DEBIDOUR.

BIBL. : LACROIX, *Hist. de la vie et du règne de Nicolas I^{er}*; Paris, 1864-75, 8 vol. (inachevé) — THOUVENEL, *Nicolas I^{er} et Napoléon III*; Paris, 1891. — KORFF, *Die Thronbestätigung des Kaisers Nikolaus I*; Berlin, 1857.

NICOLAS II (Alexandrovitch), empereur de Russie, né à Saint-Petersbourg le 18 mai 1868, fils aîné de l'empereur Alexandre III et de la princesse danoise Dagmar (Maria Feodorovna). Il eut une éducation toute militaire et assez rude, sous la direction du général Danilovitch; il apprit avec soin les langues modernes et les sciences. En 1886, il fut nommé lieutenant d'un régiment d'infanterie de la garde. En 1894, il fit un voyage dans l'Inde et l'extrême Orient, au cours duquel il fut victime, au Japon, d'une tentative d'assassinat: un fanatique le blessa au front d'un coup de sabre, mais peu dangereusement; il revint alors en Russie à travers la Sibérie; le récit de son voyage a été publié dans une édition de luxe par le prince Ouchtomsky (1893). Nicolas II se fiança à la princesse Alix de Hesse (née le 6 juin 1872, 4^e fille du grand-duc Louis IV de Hesse † en 1892) et sœur du grand-duc régnant Ernest-Louis,

et monta sur le trône en 1894, par suite de la mort prématurée de son père (1^{er} nov. 1894). Il épousa le 26 nov. 1894 la princesse Alix, qui, après son passage dans l'Eglise orthodoxe, prit le nom d'Alexandra Feodorovna et eut le 15 nov. 1895 une fille, la princesse Olga; en attendant que le tsar ait un fils, il a désigné comme héritier présumé son frère le grand-duc Georges Alexandrovitch. Au mois de mai 1896, Nicolas II fut couronné à Moscou, au milieu de grandes fêtes, attristées par un accident qui coûta la vie à plusieurs centaines de personnes étouffées au milieu du concours immense de peuple attiré par les réjouissances. Défenseur, à l'intérieur, des principes de l'autocratie, il continua à donner à sa politique extérieure la même direction pacifique que son père, fondée sur l'entente franco-russe. A l'automne de 1896, Nicolas II entreprit avec l'impératrice un voyage en Europe: il rendit visite à l'empereur d'Autriche à Vienne, à l'empereur d'Allemagne à Breslau, puis vint en Angleterre et en France; dans ce dernier pays, à Cherbourg où il débarqua, puis à Paris, et enfin à la revue du camp de Châlons, le tsar fut reçu avec magnificence, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. En 1897, Nicolas II reçut tour à tour la visite de l'empereur François-Joseph, au commencement d'août celle de l'empereur Guillaume II, et, à la fin d'août, celle du président de la République française, M. Félix Faure. Dans cette dernière entrevue, le tsar prononça le mot de « nations alliées », si attendu en France et en Europe; il ajouta d'ailleurs qu'une telle alliance avait la paix pour objectif. Depuis cette époque, le tsar a orienté la politique russe vers l'augmentation de son influence en Asie et a fait pousser activement la construction du transsibérien. Au mois d'août 1898, il prit l'initiative d'une proposition d'entente internationale en vue d'une limitation des armements.

NICOLAS (Nicolaiévitch), grand-duc de Russie, né le 8 août 1834, mort le 25 avr. 1894, troisième fils de l'empereur Nicolas. Il se partagea entre la carrière militaire et la vie mondaine et galante, présida le comité d'organisation de l'armée, commanda en 1877 l'armée du Danube, éparpilla ses forces après le passage du fleuve et se vit retirer sinon le titre, du moins la réalité du commandement. Il tenta de se justifier par des procès contre les fournisseurs et par un article de la *Nouvelle Revue* (1880). Privé de ses charges, il ne les recouvra qu'en 1890. Il avait épousé Alexandra d'Oldenbourg, dont il eut deux fils: Nicolas (18 nov. 1856), inspecteur général de la cavalerie (1895), et Pierre (22 janv. 1864).

NICOLAS I^{er} ou **NIKITA** (Petrovitch-Niégosch), prince de Montenegro, né le 7 oct. 1844, fils de Mirko Petrovitch. Il est le deuxième prince de Montenegro qui ait, depuis 1516 jusqu'en 1832, gouverné théocratiquement avec les vladicas (évêques), dignité héréditaire dans la famille Petrovitch-Niégosch depuis la fin du xv^e siècle. En 1832, après la mort du vladica Pierre II, son neveu Danilo ne voulut pas se faire moine, fit changer la constitution du pays et devint Danilo I^{er}, prince de Montenegro (1857-60). À Danilo I^{er}, d'après la nouvelle constitution, son frère Mirko devait succéder, mais il abdiqua en faveur de son fils Nicolas qui faisait alors ses études à Paris. Nicolas I^{er} monta ainsi sur le trône à l'âge de vingt ans (août 1860), et, le 8 nov. 1860, il se maria à Milena, née le 4 mai 1847, fille du voïévode Pierre Voukotitch. Les événements les plus importants de ce règne sont la guerre avec la Turquie en 1862, qu'il soutint avec beaucoup d'énergie. En 1876, conformément au traité d'alliance fait avec la Serbie, il entra de nouveau en guerre, et, après les campagnes sanglantes de 1876, 1877 et 1878, le congrès de Berlin élargit les limites du Montenegro et lui donna le port de Dulcigno. Nicolas I^{er} gouverne son pays presque autocratiquement, il a rétabli l'ordre qui laissait fort à désirer et l'a doté du premier code civil. Il est aussi un poète de talent. L'union des Slaves des Balkans est son thème favori. Son drame en vers, *l'Impératrice des Balkans*, a surtout consacré sa

réputation de poète. Il a trois fils : *Danilo-Alexandre*, né le 29 juin 1874 ; *Mirko*, né le 17 avr. 1879 ; *Pierre*, né le 14 oct. 1889 ; et six filles : *Militza*, née le 26 juil. 1866, mariée en 1889 au grand-duc Pierre de Russie ; *Stana*, née le 4 janv. 1868, mariée en 1889 au duc Georges de Leuchtenberg ; *Hélène*, née le 8 juin 1873 ; mariée le 24 oct. 1896 au prince de Naples, héritier de la couronne d'Italie ; *Anna*, née le 18 août 1874, mariée le 18 mai 1897 à François-Joseph de Battenberg ; *Xénie*, née le 22 avr. 1884 ; *Véra*, née le 22 févr. 1887.

M. GAVRILOVITCH.

3^e PERSONNAGES DIVERS

NICOLAS, évêque de Méthone (Messénie). Il appartient à la seconde moitié du XII^e siècle, ayant été un contemporain de Manuel Comnène, qui le chargea de diverses missions ecclésiastiques. C'est tout ce que l'on sait de sa vie. Ses écrits, en partie inédits, comptent parmi les plus originaux de la théologie du XII^e siècle. Nicolas lutte contre le platonisme antique, qui paraît avoir eu des défenseurs. Il justifie dialectiquement la rédemption et expose une théorie qui rappelle de loin celle d'Anselme. Sa *Réfutation de Proclus* a été éditée par J.-Th. Voemel (Frankfort, 1825 ; avec quelques fragments, 1826). Quelques autres traités ont été donnés par Dimitrakopoulos (Leipzig, 1865).

BIBL. : ULLMANN, *Die Dogmatik der griechischen Kirche im XII. Jahrhundert*, dans *Studien u. Kritiken* ; Gotha, 1883. — DRÆSCKE, *Nikolaus von Methone*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte* ; Gotha, 1895.

NICOLAS (Maître), sculpteur espagnol du XV^e siècle. Il collabora, en 1495, avec Andrés de Najera (V. ce nom) à l'exécution de la décoration sculpturale, dans le style gothique, des stalles du chœur du couvent de Sainte-Marie de Najera, transformée aujourd'hui en église paroissiale.

P. LEFORT.

NICOLAS (Sébastien-Roch) (V. CHAMFORT).

NICOLAS (Michel), théologien réformé français, né à Nîmes le 22 mai 1810, mort à Montauban le 28 juil. 1886. Après avoir exercé le ministère pastoral à Bordeaux (1834) et à Metz (1835-38), il prit le grade de docteur en théologie à Strasbourg (1838), et fut appelé aussitôt à enseigner la philosophie à la faculté de théologie de Montauban, où il passa près de cinquante ans. Fort érudit, très critique, mais sans chaleur communicative, il a beaucoup travaillé, sans exercer une grande influence par son enseignement. On doit citer son *Introduction à l'histoire de la philosophie* (Paris, 1849-50, 2 vol.) ; son *Histoire littéraire de Nîmes* (Nîmes, 1854, 3 vol.) ; les *Etudes critiques sur la Bible : Ancien Testament* (Paris, 1864 ; 2^e éd., 1869) ; *Ibid. : Nouveau Testament* (Paris, 1863) ; son *Histoire de l'ancienne Académie de Montauban* (Montauban, 1885). Il a collaboré à la *Nouvelle Biographie générale* ainsi qu'à de nombreuses revues.

BIBL. : C. RABAUD, *Michel Nicolas, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1888 (avec une bibliographie complète).

NICOLAS DE BRAI, auteur des *Gesta Ludovici VIII*. Nicolas était peut-être doyen de l'église de Brai-sur-Seine. Son œuvre, dédiée à Guillaume, évêque de Paris, fut terminée au plus tôt en 1228. C'est un poème historique de 4.870 vers, qui ne nous renseigne guère que sur les sièges de La Rochelle (1224) et d'Avignon (1226). Malgré des prétentions littéraires fort ridicules, il n'est pas dépourvu de valeur, l'auteur ayant assisté en personne au siège d'Avignon.

BIBL. : PETIT-DUTAILLIS, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII* ; Paris, 1894, in-8 (introduction).

NICOLAS DE CLÉMANGES (V. CLÉMANGES, t. XI, p. 624).

NICOLAS DE CUSA (V. CUSE, t. XIII, p. 652).

NICOLAS DE DAMAS OU **DAMASCÈNE**, historien, poète et philosophe grec (1^{er} siècle av. J.-C.). Il était né à Damas vers 74. Il suivit à Rome son élève Hérode, roi de Judée, gagna l'amitié d'Auguste, fut chargé par lui d'instruire les enfants d'Antoine et de Cléopâtre. Son œuvre était considérable et très variée. Elle comprenait : des tragédies et des comédies (Stobée, *Florileg.*, XIV, 7 ; Suidas, s. v.) ;

divers traités de philosophie, dont quelques-uns dirigés contre la doctrine d'Epicure ; des commentaires sur la *Métaphysique* et autres livres d'Aristote ; un recueil d'anecdotes, intitulé *Coutumes singulières des peuples* (Photius, *Cod.*, 189) ; des *Mémoires*, des biographies de César, d'Auguste, d'Hérode, etc. ; enfin, une grande *Histoire universelle* en 144 livres, composée surtout d'extraits (Athénée, VI, p. 249 ; XIV, p. 652 ; Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, 3). Nous possédons, de Nicolas Damascène, un assez grand nombre de fragments : fragments de l'*Histoire universelle* (publiés par Coray en 1805) ; de la *Vie d'Auguste* (publiés par Fabricius, Hamburg, 1727 ; et par Orelli, Leipzig, 1804) ; fragments de la *Vie de César* (découverts par Miller à l'Escurial, et publiés par Picoles, avec une traduction française d'Alfred Didot, en 1850) ; autres fragments dans Stobée, Photius, etc. Nicolas de Damas est un auteur exact, un peu emphatique et sans grande originalité, mais bien renseigné et utile à consulter. P. M.

BIBL. : C. MÜLLER, *Fragmenta historic. græcor.*, t. III, pp. 313 et suiv. — NICOLAÏ DAMASC., *Historiarum excerpta et fragm.*, éd. Orelli, Leipzig, 1804. — SEVIN, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Nicolas de Damas* (t. VI des *Mém. de l'Acad. des Inscript.* — Supplément publié à Leipzig, en 1811). — CORAY, *Prodromus bibliothecæ græcæ* ; Paris, 1805. — DINDORF, *Histor. græc. minor.*, t. I, pp. 1-153. — ΝΙΧΟΛΑΟΥ ΤΟΥ ΔΑΜΑΣΚ. ΒΛΟΣ ΚΑΙΣΑΡΕΩΣ, éd. Piccolos ; Paris, 1849-50. — STEINMETZ, *Herodot und Nicolaüs Damascenus* ; Lünebourg, 1861. — TRIEBER, *De Nicolai Damasc. Laconicis* ; Berlin, 1867.

NICOLAS DE LYRE, exégète franciscain, surnommé *doctor planus et utilis*, né à Lyre (Normandie), mort à Paris le 23 oct. 1340. Il entra, jeune encore, en 1294, dans un couvent de cordeliers, termina ses études à Paris et y fut reçu docteur. En 1325, il fut nommé provincial de son ordre en Bourgogne. La reine Jeanne, femme de Philippe le Long, en fit son exécuteur testamentaire. Sa connaissance de l'hébreu a fait supposer, sans autre preuve, qu'il était d'origine juive. Ses *Postille perpetue in Vetus et Novum Testamentum* (Rome, 1474-72, 5 vol. in-fol.), souvent rééditées, l'ont rendu célèbre. Il est, avant la Renaissance, le seul exégète qui ait commenté le texte original de la Bible et qui ait recherché avant tout le sens historique. Ses contemporains l'ont moins apprécié que les hommes du XVI^e siècle, ce qu'exprime avec quelque exagération le distique : *Si Lyrus non lyrasset, Lutherus non saltasset*.

F.-H. K.

BIBL. : ERNEST RENAN, dans *Histoire littéraire de la France*.

NICOLAS DE PISE, sculpteur italien (V. PISANO).

NICOLAS DE STRASBOURG, prédicateur dominicain du XIV^e siècle. Jean XXII le chargea en 1326 d'une inspection des couvents de son ordre dans la province allemande. A Cologne, il déchargea maître Eckart du crime d'hérésie, mais se fit ainsi soupçonner lui-même et dut se défendre. Le pape le soutint. Nicolas lui dédia un ouvrage considérable, *De Adventu Christi*, dont le manuscrit périt en 1870 à Strasbourg. Treize de ses sermons ont été édités par Fr. Pfeiffer (dans ses *Deutsche Mystiker* ; Leipzig, 1845, t. I, pp. 261-305) et se distinguent par leur originalité familière sans trivialité.

NICOLAS DE VÉRONE, poète italien du XIV^e siècle. Il appartient à cette école qui s'était donné pour mission de propager dans l'Italie du Nord la littérature épique de la France et qui écrivait dans la langue composite connue sous le nom de franco-vénitien. Il est l'auteur de la seconde partie de l'*Entrée en Espagne*, poème du cycle carolingien, d'un poème sur la *Passion* du Christ, et d'une *Pharsale*. De ces trois poèmes, le dernier seul est publié. Il nous dit lui-même en avoir composé beaucoup d'autres en vers et en langue française.

A. J.

BIBL. : A. THOMAS, *Nouvelles Recherches sur l'entrée en Espagne* ; Paris, 1882. — H. WAHLE, *Die Pharsale des Nicolaus von Verona* ; Marbourg, 1888. — *Romania*, XIX, 164.

NICOLAS D'ORESME (V. ORESME).

NICOLAS D'UZZANO (V. UZZANO).

NICOLAS LE COMIQUE, différent de Nicolas de Damas, qui composa, lui aussi, des comédies, ne nous est connu que par une longue tirade, conservée par Stobéc (*Floril.*, XIV, 7), sur l'art du parasite.

NICOLAY (Ludwig-Heinrich, baron de), écrivain alsacien, né à Strasbourg le 27 déc. 1737, mort dans son domaine de Monrepos (Finlande) le 28 nov. 1820. Issu d'une famille patricienne de Strasbourg, Nicolay fut nommé en 1769 précepteur du futur empereur de Russie, Paul, et passa à son service la plus grande partie de sa vie. C'est un cosmopolite lié avec Diderot et les encyclopédistes à Paris, avec Métastase et Gluck à Vienne, avec Ramler et Nicolai à Berlin. En littérature, il est partisan décidé du classicisme français, et sa manière se rapproche assez de celle de Wieland. Il a publié des contes en vers, des tragédies composées selon les règles françaises, des adaptations de comédies de Molière ou de Goldoni, des odes, des élégies, des épîtres, des fables. Les principaux recueils de ses œuvres sont : *Vermischte Gedichte und prosaische Schriften* (1778-86, 9 vol.) ; *Theatralische Werke* (1811, 2 vol.) ; *Poetische Werke* (1817, 4 vol.).

BIBL. : P. VON GERSCHAU, *Aus dem Leben des Freiherrn H. L. von Nicolay*, 1834. — WACKERNAGEL et MARTIN, *Gesch. d. d. Litt.*, t. II, p. 432.

NICOLAYSEN (Nicolay), archéologue et historien norvégien, né à Bergen le 12 avr. 1817. Il a contribué plus que tout autre au développement des études d'archéologie scandinave en Norvège. De bonne heure, il renonça à toute situation officielle pour consacrer tout son temps à ses travaux scientifiques. Depuis 1851, il est président de l'Association pour la conservation des anciens monuments de la Norvège, fondée en 1844. Ce sont ses recherches et ses publications qui d'abord ont rendu possible une étude systématique de l'art norvégien au moyen âge. Parmi ses ouvrages, citons : *Monuments de l'art du moyen âge en Norvège* (1854) ; *Anciennes Constructions norvégiennes* (1863-80, I-III) ; *les Arts et les Métiers de l'ancienne Norvège* (1881 et suiv.), etc.

NICOLE. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie ; 333 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

NICOLE (Pierre), moraliste français, né à Chartres le 19 oct. 1625, mort à Paris le 16 nov. 1695.

I. BIOGRAPHIE. — Le père de Nicole, avocat au Parlement, chambrier de la chambre ecclésiastique de la ville de Chartres, était un fin lettré. Il envoya son fils, en 1642, à Paris, pour y faire sa philosophie au collège d'Harcourt. De là, le jeune Nicole passa à la Sorbonne pour y faire sa théologie. Mais les relations toutes nouées qu'il avait avec Port-Royal par sa tante, la célèbre mère Marie des Anges, lui ouvrirent bientôt les portes de cette illustre maison où nous le trouvons de très bonne heure enseignant les belles-lettres et la philosophie. C'est de cet enseignement, associé à celui d'Arnauld, que devait sortir la *Logique* de Port-Royal. Les troubles qui s'élevèrent en 1649 à la Sorbonne, au sujet des cinq propositions, le détournèrent du doctorat et de la prêtrise. Pour rester libre, il ne s'éleva pas au-dessus du degré de clerc tonsuré. Mais ses liaisons avec les solitaires se fixèrent. Il se retira à Port-Royal des Champs, quand les Ecoles durent quitter Paris. Bientôt, en 1654, il fit la connaissance d'Arnauld qui apprécia son genre de talent et l'associa aux luttes que les jansénistes eurent désormais à soutenir. C'est ainsi qu'il fournit des documents à Pascal pour ses *Provinciales*, rédigea en latin plusieurs des écrits qu'Arnauld dut produire en Sorbonne pour sa défense. En 1657, il se jette lui-même dans la lutte en publiant en latin les *Disquisitiones sex Pauli Irenæi et le Belga Percontator*. En 1658-59, il voyage en Flandre et sur les bords du Rhin. C'est là qu'il écrit, sous le pseudonyme de Wendrock, soi-disant théologien allemand, la retentissante traduction latine des *Provinciales* (Cologne, 1658). De retour en France, il reprend son poste aux côtés d'Arnauld avec

qui il habite secrètement à Paris, chez M^{me} Aragon, sous le nom de M. Rosny.

En 1664, tous deux émigrent à Châtillon, près Paris, dans la maison d'un ami ; peu après, nous les retrouvons cachés à Paris, rue des Postes, puis dans l'hôtel même de M^{me} de Longueville. Dans ces retraites, troublé par de continuelles alertes, il se multiplie dans sa collaboration avec le grand polémiste de Port-Royal. Cependant, ces luttes fatiguaient sa constitution délicate et, dans le fond, répugnaient à son tempérament porté vers la conciliation et les concessions. A Port-Royal, bon nombre de solitaires lui reprochaient amèrement ses avances à la faculté et à la cour de Rome. Mais, au dehors, ces divisions étaient soigneusement cachées. Nicole continuait à se battre bravement aux côtés d'Arnauld. Il collaborait à l'*Apologie pour les Religieuses de Port-Royal* de M. de Sainte-Marthe, au Nouveau Testament de Mons, publié par Port-Royal tout entier. De son côté, il est l'auteur, entre autres écrits de controverse, du *Traité de la Foi humaine* et surtout des célèbres *Imaginaires* (1664), au nombre de dix, suivies des huit lettres, intitulées *Visionnaires*, dirigées contre Desmaretz de Saint-Sorlin, auteur d'une comédie de ce nom ; de la *Perpétuité de la Foi* (1669-76) et d'un grand nombre d'autres ouvrages de polémique. En 1671, parut le premier des treize volumes du traité le plus célèbre de Nicole, *les Essais de Morale*. A ce moment, la paix de l'Eglise (1669) avait, pour quelques années, adouci l'âpreté des querelles religieuses. Aussi voyons-nous Nicole préoccupé de recouvrer sa liberté en relâchant peu à peu les liens qui l'unissaient à l'infatigable Arnauld. Sans doute, rien ne fut altéré de leur amitié ; mais Nicole multiplia par des voyages et de longs séjours chez ses amis de Beauvais, Troyes, Chartres, les occasions de vivre loin de son terrible ami. Il fit pourtant, en 1674, un voyage à Angers en compagnie d'Arnauld. En 1676, il va dans le Midi, jusqu'à Aleth, pour y visiter le pieux évêque Pavillon.

Malheureusement, en 1677, la persécution contre Port-Royal recommença. Nicole, sur les instances de ses amis et de M^{me} de Longueville, consentit à écrire au nouveau pape, Innocent XI, une lettre où il dénonçait quelques propositions scandaleuses des jésuites. L'effet de cette lettre à la cour de Louis XIV fut tel qu'Arnauld et Nicole jugèrent prudent de passer en Belgique. Arnauld voulait pousser jusqu'en Hollande. C'est alors que Nicole, lassé de ces luttes sans trêve, refusa de fuir plus loin et se sépara définitivement de son ami avec lequel il continua d'ailleurs à entretenir la plus affectueuse correspondance. Il fit plus, il s'humilia et écrivit à l'archevêque de Paris, M. de Harlay, une lettre où il lui expliquait sa conduite et l'assurait de son intention d'éviter à l'avenir toute occasion de déplaire. Naturellement cette lettre excita, de la part des jansénistes, de grandes clameurs contre le pauvre Nicole, qui, d'ailleurs, dut attendre deux ans, sur la frontière, la permission de se retirer à Chartres. En 1683, il fut autorisé à rentrer à Paris. Agé de cinquante-huit ans, malade et lassé, il put enfin jouir de sa retraite, écrivant quelques traités contre les protestants et visité par quelques amis, par Bossuet lui-même, qui l'estimait hautement, dans sa modeste maison du faubourg Saint-Jacques. C'est là qu'une attaque de paralysie l'emporta à l'âge de soixante-dix ans.

II. L'HOMME ET L'ÉCRIVAIN. — Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par la courte notice qui précède, Nicole n'est pas de la forte génération des jansénistes, de celle de Saint-Cyran, de Sacy, d'Arnauld et de Pascal. D'une timidité physique presque malade, d'humeur douce et candide, il n'avait pas le tempérament fait pour la lutte, et il s'y trouva engagé moins par vocation que par ses amitiés et par son talent dont Port-Royal, après la mort de Pascal, ne pouvait se passer. Il avait, en effet, sur Arnauld, la supériorité du polémiste alerte, spirituel, habile à mettre à la portée des laïques les plus épineuses controverses théologiques. A ce point de vue, il est le véri-

table continuateur de Pascal. On rapporte qu'avant de traduire en latin les *Provinciales*, il avait relu Tércence en entier. Aussi cette traduction est-elle, presque à l'égal de l'original, un modèle de bonne comédie, et l'un des adversaires de Nicole le traitait ironiquement de *pascalin*. Sans être un mondain, il avait du goût pour la conversation et ne craignait pas d'y apporter une préciosité dont on retrouve parfois la trace dans ses lettres. Mais ses grands ouvrages sont écrits dans une langue élégante et sobre, précise et souple dans l'expression des plus fines nuances, mais un peu terne et incolore.

On trouvera la liste complète des œuvres de Nicole dans le t. XXIX des *Mémoires* de Nicéron et à la fin de sa biographie par l'abbé Goujet. Nous nous contenterons d'indiquer et d'analyser les principaux :

I. *Epiqrammatum delectus ex omnibus tum veteribus tum recentioribus poetis, cum Dissertatione de vera pulchritudine* (Paris, 1659, in-12). Cet ouvrage, attribué par quelques bibliographes à Lancelot, a été édité pour la septième fois à Londres, 1741. C'est un recueil d'épigrammes antiques, à l'usage des écoles, précédé d'une assez médiocre dissertation sur la *vraie* et la *fausse beauté* que le P. Vavasseur s'empressa de réfuter vigoureusement.

— II. *La Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie* (Paris, 1664, in-12). Cet ouvrage, connu sous le nom de *Petite Perpétuité*, par opposition au grand ouvrage dont il sera question ci-dessous, eut coup sur coup quatre éditions (Liège, 1701, in-8, 6^e éd.).

— III. *Traité de la foi humaine* (Paris, 1664, in-4).

— IV. *Les Imaginaires*, petites lettres dans le goût des *Provinciales*, au nombre de 40, dont la première est du 24 janv. 1664, suivies des huit *Visionnaires*, le tout réuni en 2 vol. pet. in-12 (Liège, 1667). Dans les premières, Nicole s'efforce de démontrer que la querelle élevée au sujet des cinq fameuses *propositions* de Jansénius sont une mauvaise chicane, un prétexte pour jeter sur Port-Royal l'odieux d'une *hérésie imaginaire*. La première de ces lettres est la meilleure; le début, où la bonne humeur tempère le sarcasme, n'est pas indigne des *Provinciales* et fait sentir Bayle. Quant aux *Visionnaires*, elles dénonçaient le mysticisme fanatique et bizarre de Desmaretz de Saint-Sorlin, auteur d'une comédie du même nom. On sait que, par allusion à la première profession de Desmaretz, Nicole frappait assez rudement sur les « poètes de théâtre... empoisonneurs publics, non des corps, mais des âmes des fidèles », et que Racine, grisé par le succès de son *Alexandre*, répondit vivement à son ancien maître par la célèbre *Lettre à l'auteur des Visionnaires* (1666), qu'il devait si amèrement regretter plus tard.

— V. *La Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le ministre Claude* (Paris, 1669, 72-74, 3 vol. in-4). Cet ouvrage, communément désigné sous le nom de *Grande Perpétuité*, parut sous le nom d'Arnauld qui n'y avait prêté qu'une collaboration secondaire, mais dont la réputation semblait à la modestie de Nicole une plus solide recommandation que son propre nom. C'est le plus considérable des travaux théologiques de Nicole; Claude avait, en 1666, répondu à la *Petite Perpétuité*. C'est à réfuter cette réponse que Nicole employa les loisirs de la paix de l'Eglise. La réconciliation entre Rome et Port-Royal se cimentait ainsi aux frais des calvinistes. Aussi l'ouvrage, dédié au pape Clément IX, et revêtu de l'approbation d'une cinquantaine de prélats et docteurs de l'Eglise, eut-il un grand retentissement. On prétend qu'il déterminait la conversion de bon nombre de protestants et hâta celle de Turenne. La dialectique en est des plus habiles; mais elle n'est guère qu'une continuelle défaite. Evitant la *méthode de discussion*, c.-à-d. l'examen détaillé des textes proposés par l'adversaire, il préfère la *méthode de prescription*, « dans laquelle, par l'examen de certains points capitaux, on décide ou toutes les controverses, ou quelques dogmes fort étendus qu'il serait long de discuter en détail ». Néanmoins la *Grande Perpétuité* est, avant

l'*Histoire des Variations*, le plus puissant effort tenté pour établir la continuité du dogme catholique. — VI. *Essais de Morale et Instructions théologiques* (Paris, 13 vol. in-12; 1671 et suiv.; réimprimé en 25 vol. en 1741 et 1744, avec divers opuscules de Nicole, et une notice biographique par l'abbé Goujet). Un *Choix de petits traités de morale* de Nicole a été publié par Silvestre de Sacy (Paris, 1857, in-16). A relire aujourd'hui les *Essais*, on a peine à comprendre l'enthousiasme de quelques contemporains, de M^{me} de Sévigné surtout, qui, du traité sur les *Moyens de conserver la paix avec les hommes*, l'un des meilleurs en effet, aurait voulu « faire un bouillon et l'avaler ». On ne peut surtout y voir « la même étoffe que Pascal ». Evidemment, ces analyses exactes du cœur humain, sorte de sermons en dehors de la chaire, ce style châtié et par endroits légèrement précieux, ont dû paraître aux contemporains plus neufs qu'ils ne le semblent aujourd'hui, où nous avons grand-peine à les lire sans ennui. — VII. *De l'Unité de l'Eglise, ou Réfutation du nouveau système de Jurieu* (Paris, 1687, in-12). Une seconde fois, Nicole, rentré en grâce à Paris, payait sa rançon aux frais du calvinisme.

Th. RUYSSEN.

BIBL. : Abbé GOUJET, *Vie de Nicole*, dans le t. XIV de l'éd. des *Essais* de 1741. — Abbé CERVEAU, *L'Esprit de Nicole*, *ibid.*, t. XXV. — BESOIGNE, *Hist. de Port-Royal*, t. IV. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, *passim*, et surtout t. IV, l. V, ch. VII-VIII. — V. COUSIN, *le Scepticisme de Pascal* (*Revue des Deux Mondes*, janv. 1845). — Abbé FLOTTES, *Etudes sur Pascal*; Montpellier, 1846.

NICOLE (François), géomètre français, né à Paris le 23 déc. 1683, mort à Paris le 18 janv. 1758. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, mais poussé par Montmort vers les mathématiques, il donna, en 1702, la solution d'un problème sur la rectification de la cissoïde (*Journal des Savants*, 1703) et présenta quatre ans plus tard à l'Académie des sciences un travail sur la théorie des roulettes, qui le fit admettre, la même année, comme mécanicien pensionnaire. Ses recherches portèrent ensuite sur le calcul des différences finies, qu'il enrichit de plusieurs applications nouvelles, sur la théorie des épicéroïdes sphériques, sur les lignes du troisième ordre. En 1727, il publia dans le *Journal des Savants* une *Méthode pour découvrir l'erreur de toutes les prétendues solutions de la quadrature du cercle*, et un Lyonnais, Mathulon, qui avait promis 3.000 livres à qui lui démontrerait que sa propre solution était fautive, les lui paya immédiatement. Les *mémoires* de F. Nicole, au nombre de vingt-six, sont éparés dans le recueil de l'Académie des sciences (1707-47). Il n'a rien fait paraître à part.

L. S.

BIBL. : FOUCHY, *Eloge de F. Nicole*, dans les *Mémoires de l'Acad. des sc. de Paris*, *Hist.*, année 1758.

NICOLE (Jules), helléniste suisse, né à Genève le 20 nov. 1842. Il a pris sa licence ès lettres à Paris, a enseigné de 1872 à 1874 à l'Ecole pratique des hautes études à Paris, puis occupe depuis 1874 la chaire de langue et littérature grecques à l'Université de Genève. Au nombre de ses ouvrages, citons : *les Scolies genevoises de l'Iliade* (Paris et Genève, 1894, 2 vol.); *le Livre du préfet* (Genève, 1893, avec traduction française, Genève et Bâle, 1894); *les Papyrus de Genève* (Genève, 1896), etc.

NICOLET. Ville du Canada, prov. et à 425 kil. S.-O. de Québec, sur le *Nicolet*, affl. dr. du Saint-Laurent (120 kil. à partir du joli lac Nicolet); 4.000 hab. Evêché.

NICOLET (Jean-Baptiste), célèbre directeur de théâtre, né à Paris vers 1740, mort à Paris en 1796 (V. GAITE).

NICOLET (Jules), avocat français, né à Paris le 12 août 1849, mort à Paris le 9 sept. 1880. Inscrit au barreau de Paris en 1844, bâtonnier du Conseil (1878-79), il plaida surtout des procès civils, notamment ceux de Perrin contre ses commanditaires, d'Anchald contre Mirès, défendit M. Rouvier contre l'accusation forgée par des ennemis personnels (1876).

NICOLINI (Giuseppe), avocat et poète italien, né à Brescia le 20 janv. 1788, mort à Brescia le 24 juil. 1855.

D'abord procureur près la cour de justice, puis juge (1811) dans sa ville natale, il fut écarté de ces fonctions par le gouvernement autrichien ; il enseigna alors la rhétorique à Brescia (1815), puis l'histoire à Vérone (1820). Suspect de carbonarisme, il fut privé de sa chaire et du droit d'exercer sa charge et fut même quelque temps emprisonné. Il chercha une consolation dans les lettres et fut, de 1836 à sa mort, secrétaire de l'Athénée de Brescia. D'abord imitateur enthousiaste de son compatriote Cesare Arici, il écrivit un poème descriptif, élégant et froid, sur la *Coltivazione dei Cedri* (quatre chants en *versi sciolti*, 1815), et une tragédie suivant la formule classique, *Cannace*. Puis il embrassa avec ardeur les doctrines romantiques, dont il se fit l'apôtre dans la revue *il Conciliatore* (1819), et qu'il essaya d'appliquer dans un recueil d'odes (à citer parmi elles la *Resa di Missolonghi* et la *Musa romantica*) ; c'est encore pour aider à la propagation de ces doctrines qu'il donna des traductions en vers, fort estimées de son temps, de différentes œuvres de Shakespeare (*Macbeth*) et de Byron (*le Corsaire*, *Parisina*, *Ma-zeppe*). Ses principales œuvres en vers et en prose ont été rééditées à Florence en 1860 (Le Monnier, 2 vol.).

BIBL. : D. PALAVERI, Préface à l'éd. des *Poesie* citée plus haut. — C. CANTU, *il Conciliatore ed i Carbonari* ; Milan, 1878.

NICOLINI (Ernest NICOLAS, dit), chanteur scénique français, né à Saint-Malo en 1834, mort à Pau en janv. 1898. Elève du Conservatoire, il débuta à l'Opéra-Comique, le 10 juil. 1857, dans les *Mousquetaires de la Reine*, où faisait merveille sa voix de ténor fraîche et pure ; puis, après avoir aussi paru dans *l'Eclair*, il quitta Paris, passait quelque temps en province et, enfin, s'en allait chanter l'opéra italien à l'étranger, en déformant son nom pour lui donner une désinence italienne. Il reparut à Paris, au Théâtre-Italien, jusqu'en 1870, reprit ensuite ses pérégrinations à l'étranger, à Londres, Vienne, Bruxelles, Saint-Petersbourg, où il retrouva son ancienne camarade de la salle Ventadour, M^{lle} Adeline Patti. Quelques années plus tard, M^{me} Patti ayant divorcé avec le marquis de Caux, et Nicolini étant devenu veuf, ils s'épousèrent. Nicolini, dont la santé devenait précaire, quitta bientôt le théâtre, se bormant désormais à accompagner sa femme dans ses tournées.

NICOLIS DE ROBILANT (Lcs), ingénieurs français (V. ROBILANT).

NICOLLE (Charles-Dominique), pédagogue français, né à Pissy-Poville (Seine-Inférieure) le 4 août 1758, mort à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise) le 2 sept. 1835. Il commença ses études au collège de Rouen et les acheva à Paris au collège de Sainte-Barbe, où il était professeur et préfet des études quand la Révolution éclata. Prêtre réfractaire, il partit en 1790 pour l'Italie et la Grèce avec le jeune fils du comte de Choiseul-Gouffier ; il s'était chargé de l'instruire et de le conduire à son père, alors ambassadeur à Constantinople. En nov. 1792, le comte fut décrété d'accusation par la Convention nationale. Il quitta son ambassade et se rendit à Saint-Petersbourg. Nicolle l'y suivit et, protégé par la cour, y fonda une maison d'éducation qui attira bientôt les enfants des plus nobles familles de Saint-Petersbourg et devint l'asile d'un grand nombre de prêtres français émigrés. Parmi ces derniers se trouva l'abbé Pierre-Nicolas Salandre, mort vicaire général de Paris le 18 juil. 1839. A l'appel du duc de Richelieu, fondateur et gouverneur d'Odessa, Nicolle se rendit dans cette ville et reçut de l'empereur le titre de visiteur des églises catholiques de la Russie méridionale. Nicolle organisa les unes, releva les autres, en fonda cinq nouvelles. A Odessa même il fonda et dirigea le lycée Richelieu, et se signala par son dévouement pendant la peste de 1812. Quelques affaires le rappelèrent à Paris en 1817, et Louis XVIII le nomma l'un de ses aumôniers honoraires. De retour en Russie, l'abbé Nicolle éprouva tant de tracasseries de la part du clergé russe qu'il revint se fixer définitivement en France

en 1820. Il devait y être un des agents les plus influents de la Congrégation. Des dignités ecclésiastiques et l'épiscopat même lui furent proposés ; mais il préféra rester dans l'enseignement. Louis XVIII l'appela au Conseil royal de l'instruction publique, nomination contre laquelle s'éleva Stanislas de Girardin à la Chambre des députés. Quand l'ordonnance du 27 fév. 1821 créa le rectorat, ces importantes fonctions furent confiées à l'abbé Nicolle. Il se signala par l'achèvement du collège Saint-Louis, la restauration de la Sorbonne et le rétablissement des concours d'agrégation pour le professorat. Mais toute une série de démarcations et de sujétions annula l'indépendance des professeurs, et le programme des études fut ramené autant que possible à ce qu'il était en 1780. Des troubles maladroitement réprimés amenèrent le gouvernement à replacer ce rectorat dans les attributions du grand maître. L'ordonnance du 26 août 1824 institua un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, en donna le portefeuille à Mgr Frayssinous et mit fin au rectorat de l'abbé Nicolle. Celui-ci avait profité de son passage au pouvoir pour faire attribuer le privilège de collège de plein exercice à une institution dont il était le supérieur. Cette institution, qui avait pris le titre de collège de Sainte-Barbe, déjà porté par l'établissement qu'avait fondé M. de Lanneau en 1798, fut plus tard cédée à la ville de Paris et devint le collège Rollin. Après la suppression du rectorat, l'abbé Nicolle continua de siéger au Conseil supérieur de l'instruction publique et ne prit sa retraite qu'après la Révolution de 1830, le 17 août. Il avait été désigné pour la direction des études du duc de Bordeaux, mais ses plans ne furent pas suivis. Il devint en 1827 chanoine honoraire de Paris et vicaire général du diocèse. On a de lui : *Plan d'éducation ou Projet d'un collège nouveau* (Paris, 1833, in-8, avec 5 pl.).

Son frère, *Gabriel-Henri*, né à Fresquiennes (Seine-Inférieure) le 23 mai 1767, mort à Paris le 8 avr. 1829, collabora avec Bertin, Dussault et Fieève aux journaux monarchiques : le *Journal français* (15 nov. 1792-1^{er} juin 1793), le *Courrier universel*, *l'Eclair*, fut incarcéré en janv. 1793, mais relaxé le 1^{er} févr. par ordre de la Convention, proscrit au 13 vendémiaire et au 18 fructidor, se fit libraire-éditeur de classiques (Dic. de Noël, de Planche, etc.) et coopéra avec son frère à la création du futur collège Rollin. Georges AILLET.

BIBL. : Cf. FRAPPANZ, *Vie de l'abbé Nicolle*, 1857, in-12. — De BEAUREPAIRE, *Notice sur l'abbé Nicolle*, 1853, in-8. — De FÉLEZ, *Jugements historiques et littéraires*.

NICOLLE (Edouard) (V. LÉONCE).

NICOLLET (Jean-Nicolas), astronome français, né à Cluses, en Savoie, le 24 juil. 1756, mort à Washington le 11 sept. 1843. Jusqu'à douze ans, il ne fit que garder les vaches. Puis il apprit à lire, fut mis par un ecclésiastique, frappé de ses dispositions, au collège de Cluses et donna, à dix-neuf ans, ses premières répétitions de mathématiques, à Chambéry. Venu quelques années plus tard à Paris et naturalisé Français, il fut d'abord secrétaire-bibliothécaire de l'Observatoire (1817), puis astronome adjoint au Bureau des longitudes (1822), professeur de mathématiques au collège Louis-le-Grand, examinateur d'admission des écoles de marine. Des spéculations de bourse malheureuses l'ayant obligé, en 1834, à partir pour les Etats-Unis, il se vit bientôt chargé par le gouvernement de Washington de l'exploration géographique et géologique des territoires situés à l'O. du Mississippi et consacra à ce gigantesque travail les dernières années de sa vie. Il était membre de nombreuses sociétés savantes. Il a découvert, en même temps que Pons, la comète de 1821 et a pris part, de 1822 à 1823, avec le colonel Brousseau, à la mesure d'un arc de latitude dans le Sud de la France. Outre plusieurs mémoires sur la libration de la lune et sur la constitution géologique de la région du Missouri, parus dans la *Connaissance des temps* et dans le *Journal* de Silliman, il a publié : *Des Assu-*

rances sur la vie (Paris, 1818); *Sur la mesure d'un arc du parallèle moyen entre le pôle et l'équateur* (Paris, 1826); *Cours de mathématiques* (Paris, 1830, 2 vol.); *Essay on meteorological observations* (Washington, 1839); *Report and Map of the hydrographical basin of the Upper Mississippi river* (Washington, 1843, avec carte), etc. L. S.

NICOLO ISOUARD, compositeur, né à Malte en 1773 d'un père d'origine française, mort à Paris le 23 mars 1818. Après avoir été reçu aspirant de marine, le jeune Nicolo fut placé comme employé dans une maison de banque à Malte. Sa vocation musicale trouva un auxiliaire en Michel-Angelo Avella, qui lui inculqua les premières notions d'harmonie. Azzopardi et Amendola continuèrent son éducation, qui fut terminée à Naples par Sala et Guglielmi. C'est alors qu'abandonnant le commerce, il résolut définitivement de se consacrer à la musique. Florence et Livourne eurent la primeur de ses opéras : *Avviso ai maritati* et *Artarsese*, dont le dernier obtint un réel succès. Sur ces entrefaites, Nicolo fut rappelé à Malte et nommé maître de chapelle de l'ordre. Lorsque les Français en opérèrent la suppression, le jeune compositeur travailla de nouveau en vue du théâtre jusqu'au moment où il partit pour Paris. C'est là qu'il fit la rencontre de Kreutzer, qui devint pour lui un ami fidèle et l'aïda de tout son pouvoir. Les premiers ouvrages qu'il fit entendre au public parisien furent modérément goûtés, mais en revanche son *Michel-Ange* et quelques autres partitions réussirent franchement. Il continua d'écrire et, perfectionnant toujours sa manière et son style, arriva à l'apogée de son talent avec *Cendrillon*, *Joconde* et *Jeannot et Colin*. La liste de ses ouvrages ne comprend pas moins de trente-trois opéras, dont nous avons cité quelques-uns. Nous nous bornerons à ajouter les noms du *Médecin turc*, de *l'Intrigue aux fenêtres* et du *Siège de Mexières*, écrit en collaboration avec Cherubini, Catel et Boieldieu. On sait que le renom de ce dernier vint obscurcir considérablement celui de Nicolo, qui en conçut un profond chagrin et chercha, dit-on, dans la dissipation de funestes distractions, qui abrégèrent sa vie. La musique de Nicolo est surtout remarquable par sa simplicité et sa gaieté, qui sait n'être jamais triviale. Il écrivait fort bien pour les voix et en tirait d'heureux effets. Plusieurs de ses ouvrages sont restés et demeureront vraisemblablement au répertoire de l'Opéra-Comique.

René BRANCOUR.

NICOLOPOULO (Constantin), philologue et poète grec, né à Smyrne en 1786, mort à Paris en 1841. Il débuta par des poésies en grec moderne, dont quelques-unes eurent du succès; entre autres, son *Ode au printemps*, traduite en français (1817). Il vint en France, où il enseigna le grec à l'Athénée, puis fut attaché à la bibliothèque de l'Institut. Il se disposait à retourner en Grèce, quand il mourut des suites d'une blessure. Il avait collaboré à diverses revues et journaux littéraires; il avait fondé en 1835 une revue intitulée *Jupiter panhellénien*.

NICOLSON (William) (V. NICHOLSON).

NICOMAUQUE ou **NICOMAKHOS**, peintre grec de l'école thébaine (deuxième moitié du IV^e siècle av. J.-C.). Plin (XXXV, 50) le mentionne parmi les grands peintres qui avaient employé seulement quatre couleurs, blanc, noir, rouge, jaune. Parmi les tableaux de Nicomaque, on citait : un *Enlèvement de Proserpine*, conservé plus tard à Rome, dans le temple de Minerve au Capitole; une *Victoire traversant les airs sur un quadrigé*, également transportée au Capitole; une *Cybèle assise sur un lion*; un *Ulysse*; un groupe d'*Apollon et Artemis*; des *Bacchantes*, etc. (Plin, XXXV, 108). P. M.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griechischen Künstler*; 2^e éd., Stuttgart, 1889, t. II, pp. 113-115.

NICOMAUQUE (Νικόμαχος), d'Alexandrie, en Troade, poète comique du III^e siècle av. J.-C., à ce qu'il semble. Il avait écrit plusieurs comédies, entre autres *Ilithyie*, les *Changements* (Μεταβολοιτες), la *Bataille navale* (Ναυμαχία),

dont il reste quelques passages (Kock, *Comicorum atticorum fragmenta*, t. III, pp. 386 et suiv.). Suidas le donne pour un tragique, parce qu'il l'a confondu sans doute avec un autre Nicomaque, auteur d'un *Oedipe*.

NICOMAUQUE DE GÉRASA (Palestine), philosophe pythagoricien. Il paraît avoir vécu dans la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère (non pas au II^e, comme on le dit généralement) et avoir ainsi été contemporain de Moderatus de Gades et d'Apollonius de Tyane. Il avait composé en grec une *Collection des dogmes pythagoriques*, où ont largement puisé Porphyre et Jamblique, soit pour les doctrines, soit pour les légendes concernant Pythagore et son école. Il nous reste de lui deux ouvrages faisant probablement partie de cette *Collection*, à savoir une *Introduction arithmétique*, en deux livres, et un *Manuel d'harmonique*, en vers. On a, de plus, comme second livre de ce *Manuel*, des extraits (en désordre et interpolés) d'un ouvrage plus étendu sur la musique; d'autres extraits de ses *Théologoumènes arithmétiques* ont été conservés dans la compilation qui porte le même nom, ainsi que dans la *Bibliothèque* de Photius (cod. 187). Comme philosophe, Nicomaque comptait parmi les auteurs les plus considérables de l'école néo-pythagoricienne, mais il est assez malaisé de reconnaître exactement les emprunts qui lui ont été faits et, par suite, d'apprécier son rôle personnel. A en juger par ses écrits techniques, relativement clairs et méthodiques, mais sans originalité véritable, c'est plutôt un vulgarisateur qu'un chef d'école. Ses opinions ne se distinguent guère de celles de Moderatus; cependant on peut lui attribuer spécialement d'avoir mis en honneur, par ses *Théologoumènes*, les spéculations mystiques sur les nombres, en prenant au sérieux toutes les fantaisies des faussaires alexandrins et en y augmentant la dose des superstitions orientales. Son *Manuel d'harmonique* est la source la plus ancienne sur la doctrine musicale des pythagoriciens; malheureusement, le défaut de critique lui enlève une grande partie de sa valeur historique. Quant à son *Introduction arithmétique*, elle a eu une fortune singulière. Dès l'antiquité, ce petit ouvrage élémentaire eut un grand succès; l'étudiant en philosophie, à quelque école qu'il appartint, pouvait y trouver le bagage des connaissances arithmétiques qui faisait partie de l'instruction générale. Le mot du *Philopatris*, faussement attribué à Lucien (tu calcules comme Nicomaque), ne doit pas, à la vérité, être pris, ainsi qu'on le fait souvent, pour la marque d'une renommée analogue à celle de Barème. C'est une plaisanterie contre les pythagoriciens; d'ailleurs, Nicomaque n'enseigna pas le calcul, mais les propriétés des nombres. Il n'en est pas moins vrai qu'il fut successivement commenté, comme un classique, par Jamblique, Heronas, Proclus, Asclépius de Tralles, Jean Philopon, Arsénios de Pergame, Isaac Argyre, ainsi jusqu'aux derniers jours de l'empire byzantin, sans compter les innombrables scolies, anonymes ou non, qui accompagnent son texte dans les manuscrits qui nous sont parvenus.

Dans l'Occident latin, sa fortune fut aussi élatante; déjà Apulée l'avait traduit; la paraphrase de Boèce le transmit au moyen âge et il devint, dans l'enseignement, jusqu'à la Renaissance, le représentant de la science grecque. Le programme qu'il suit comprend : les distinctions faites entre les nombres — pairs, parement pairs (puissances de 2), parement impairs (divisibles par 4, mais contenant un facteur impair), impairement pairs (divisibles par 2, non par 4), — impairs, premiers, composés, — parfaits, abondants, déficients; — la nomenclature des différents rapports, depuis longtemps tombée en désuétude; l'étude des nombres polygones, plans ou solides; celle des dix proportions reconnues par les anciens. Le tout est conduit sans démonstration réelle; les propriétés énumérées ne sont guère que vérifiées par l'induction. Si l'arithmétique scientifique des Grecs doit être, avant tout, cherchée dans les livres VII à IX des *Éléments* d'Euclide, le cadre

embrassé par Nicomaque n'en est pas moins beaucoup plus étendu et nous donne une idée plus complète de l'ensemble des recherches accomplies avant lui. Si, d'autre part, Nicomaque n'est pas aussi mathématicien que Théon de Smyrne, qui composa, un peu après lui, au point de vue platonicien, un ouvrage analogue, il est plus détaillé, plus approprié à l'enseignement. Mais on aurait, en tout cas, tort de voir, soit dans l'un, soit dans l'autre, des auteurs originaux, ayant contribué au progrès de la science par des découvertes personnelles, ou même seulement par une meilleure exposition des travaux d'autrui. Ce sont simplement des auteurs de manuels, et l'intérêt historique considérable qui s'attache à leur œuvre provient seulement de la perte des travaux théoriques qu'ils ont utilisés.

Paul TANNERY.

NICOMÈDE, rois de *Bithynie* (V. ce mot).

NICOMÈDE, géomètre grec, qu'on place d'ordinaire vers le II^e siècle av. J.-C., mais qui doit plutôt avoir vécu au III^e siècle et avoir été plus âgé qu'Apollonius de Pergé. Son nom, connu par Pappus, Proclus et Eutocius, est resté attaché à la *conchoïde* de la droite ($\rho - b \cos \omega = a$), dont il fut l'inventeur et dont il distingua quatre espèces (probablement suivant que a est positif ou négatif et, dans ce dernier cas, plus petit, égal ou plus grand que b en valeur absolue). On nous a conservé l'application qu'il fit de la conchoïde de première espèce au problème des deux moyennes proportionnelles et à celui de la trisection de l'angle. Nicomède s'occupait également de la *quadratrice*, qu'Apollonius nommait (pour cela?) *sœur de la conchoïde*, et c'est de lui que doivent provenir, sinon comme fonds, au moins comme forme, les propositions sur cette courbe que nous ont conservées les anciens. On ne connaît ni le lieu de sa naissance, ni celui où il vécut, mais il est présumable qu'il appartient à la première école d'Alexandrie.

P. T.

NICOMÉDIE (Géog. anc.) (Νικομηδία). Capitale de la Bithynie antique, remplacée par la ville moderne d'*Issmid* (V. ce mot). Elle avait été fondée sur la Propontide (mer de Marmara), pour remplacer la ville d'Asacus, située un peu au S.-E. et détruite par Lysimaque. Le fondateur, Nicomède I^{er} (V. ΒΙΤΗΝΙΕ), y transféra les gens d'Asacus (264) et en fit sa capitale. Elle grandit rapidement et fut une des villes les plus riches d'Asie. Pline le Jeune vante ses monuments : sénat, forum, temple de Cybèle. Annibal y mourut, Arrien y naquit. Plusieurs empereurs y résidèrent, notamment Dioclétien et Constantin ; le dernier y mourut dans sa villa d'Ancyron.

NICON, patriote et historien russe (V. ΝΙΚΟΝ).

NICOPOLIS (Νικόπολις). Nom de plusieurs villes antiques construites ou reconstruites après des victoires que leur nom commémorait : 1^o en Egypte, fondée par Auguste en 24 av. J.-C., à 3 milles et demi E. d'Alexandrie, sur le lieu où il défit Antoine ; destinée à remplacer Alexandrie, elle fut commencée sur un plan très vaste et demeura inachevée ; un siècle plus tard, son nom même avait disparu ;

2^o Nom donné par les Flaviens à la forteresse d'*Emmaüs* (V. ce mot) ;

3^o En Cilicie, ville fondée par Alexandre sur le champ de bataille d'*Issus* (V. ce mot) ;

4^o Ville épiscopale de Lydie ;

5^o Ville de Bithynie, sur le Bosphore, au N. de Chalcedoine ;

6^o Ville de Cappadoce, fondée par Pompée au lieu où il défit Mithridate, dans le val du Lycus, affl. de l'Irisa, à 98 milles N.-E. de Sebastia (auj. *Kara-Hissar*) ;

7^o Ville d'Épire, colonie romaine fondée par Auguste sur le promontoire qui fait vis-à-vis à celui d'Actium, en commémoration de sa victoire ; son emplacement est à 5 kil. au N. de Prevesa, sur l'isthme qui sépare de la mer le golfe d'Ambracie (Arta), au lieu où campait l'empereur avant la bataille. Il plaça au centre, sur la colline de Michalitz, où était sa tente, un temple de Neptune et

réunit dans sa ville les habitants d'Ambracie, Anactorium, Thyrium, Argos d'Amphilochie, Calydon, institua les jeux actiaques quinquennaux, consacrés à Apollon, dont il embellit l'ancien sanctuaire, et présidés par les Lacédémoniens ; Nicopolis fit partie du conseil amphictyonique et demeura jusqu'au IV^e siècle la grande cité du N.-O. de la Grèce. Restaurée par Julien, pillée par les Goths, relevée par Justinien, elle était encore au VI^e siècle la métropole de l'Épire. Prevesa a été bâtie de ses ruines dont les restes sont épars sur l'isthme, autour du château de Paleokastron (deux théâtres, stade, aqueduc, etc.). Elle avait deux ports, le plus petit (Komaros) sur la mer Ionienne, le principal sur le golfe (baie de Vathy au N. de Prevesa) ;

8^o Ville de Thrace, près de l'embouchure du Nestus (Karasou), fondée par Trajan ;

9^o Ville de Mésie, fondée par Trajan sur le Danube, au confluent du Iatrus (Iantia), en mémoire de sa victoire sur les Daces ;

10^o Ville de Mésie, fondée par Héraclius au VII^e siècle, aujourd'hui *Nikopoli* (V. ce mot).

Bataille de Nicopolis (V. ΝΙΚΟΠΟΛΙ).

NICOPOLIS (V. ΕΜΜΑΪΣ).

NICORPS. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Coutances ; 302 hab.

NICOSIA. Ville d'Italie, prov. de Catane (Sicile), à 867 m. d'alt., dans la sauvage vallée du Salso ; 14.941 hab. (en 1884). Evêché ; 8 églises dont une cathédrale gothique ; salines, eaux sulfureuses, pâtes alimentaires.

NICOSIE ou **LEVKOSIA**. Capitale de l'île de Chypre, au centre de l'île, au point culminant de Mesorea ; séparée de la mer par la chaîne de Cerines ; sur un canal dérivé de la rivière Pedias ; 12.345 hab. (en 1894) dont 8.000 musulmans. Climat peu salubre. Archevêché grec. Riches vergers (citronniers, mûriers, orangers, grenadiers). Ruines des remparts construits au XVI^e siècle par l'ingénieur vénitien Savorniani. « L'intérieur de l'enceinte est en partie laissé en prairies et en jardins où s'élèvent des bouquets de dattiers ; les vieilles maisons ogivales des croisés, le palais de Lusignan, les demeures vénitienes avec leurs colonnettes de marbre et leur ornementation bigarrée tombent en ruines. A côté s'élèvent les maisons en terre des habitants actuels ; tout est assez pauvre, excepté un bazar de construction récente. » 23 bazars, 14 mosquées, 13 églises dont 10 grecques. Eglises de Sainte-Sophie (construite entre 1209 et 1228), dont l'intérieur a été mutilé par les musulmans, de Saint-Nicolas, de Sainte-Catherine ; église arménienne (ogivale). Cour de district et cour suprême de justice. La garnison anglaise campe au N.-O. sur les pentes du mont Machera. Le port de la ville est Cerines ou Kerynia, crique de 3 à 4 m. de profondeur. Commerce de coton, de soie, de vins, de caroubes, de sirop de violettes, de tapis, de maroquin, de toiles de coton imprimé, de sellerie. Les ouvriers des environs travaillent le cuir. Capitale de l'île depuis les Commènes. Prise par Richard Cœur de Lion en 1191. Traité signé en 1373 entre le roi Pierre II et les Génois. Assiégée par les Turcs en 1570, Nicosie se défendit deux mois inutilement et fut saccagée.

L. DEL.

BIBL. : L'archiduc LOUIS SALVATOR, *Leukosia, die Hauptstadt von Cyprus* ; Prague, 1873 (traduit en anglais, 1881. — Marquis de Vogüé, *les Eglises de Terre-Sainte* (1860).

NICOSTRATE LE COMIQUE était, suivant Apollodore, le troisième fils d'Aristophane, tandis que d'autres, comme Dicaërque, nommaient ce fils Philétéros. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vivait au IV^e siècle av. J.-C. et qu'on le rangeait parmi les poètes de la Comédie Moyenne. Autant qu'on peut en juger par le peu qui nous reste de ses écrits, il s'était borné à des peintures de mœurs générales, sans allusions satiriques ou politiques. Une légende (rapportée dans Photius, *Bibl.*, CXC) disait qu'éperdument épris d'une femme de Myrina, il s'était donné la mort en se précipitant du rocher de Leucade. On trouvera

les fragments de Nicotrate, conservés par Athénée, dans Kock (*Comnicorum atticorum fragmenta*, t. II, p. 219).

NICOT (Jean), sieur de VILLEMAIN, diplomate français, né à Nîmes en 1530, mort à Paris le 5 mai 1600. Fils d'un notaire, il vint étudier à Paris, figura à la cour d'Henri II, fut envoyé par François II près du roi de Portugal (1560) et rapporta en France le tabac, qui lui aurait été offert à Bordeaux par un négociant flamand. Il a publié l'*Historia Francorum* d'Aimon (1566, in-8) et un *Trésor de la langue française* (dictionnaire), édité après sa mort (Paris, 1606, in-fol.).

NICOTERA. Ville d'Italie, prov. de Catanzaro, sur la mer Tyrrhénienne; 6.000 hab. Evêché; assez bon port (entrées en 1894, 46.000 tonnes).

NICOTERA (Giovanni), homme d'Etat italien, né à San Biase (Calabre) le 9 sept. 1828, mort à Vico Equense le 13 juin 1894. Il prit part aux mouvements de Reggio en 1847. Il était à Naples le 15 mai 1848, quand les efforts des libéraux napolitains se brisèrent contre la mauvaise foi et les baionnettes de Ferdinand II. Il en sortit et continua à combattre encore en Calabre. Après un court séjour à Corfou, il arriva à Rome, où il se distingua surtout dans les combats de Porta San Pancrazio. A la chute de la République romaine, il se réfugia en Piémont, où il vécut en corrigeant des épreuves d'imprimerie. Il prit part à l'expédition, qui, après avoir touché l'île de Ponza, débarqua le 28 juin 1857 à Capri, et, malgré la surprise de n'y trouver aucun des 2.000 insurgés promis, osa s'aventurer vers Lagonegro. Repoussée de Padula, la bande se replia vers Sanza où ces 120 héros furent entourés par les troupes. Nicotera, qui fut trouvé blessé, subit une douloureuse opération. Il fut condamné à mort. Par l'intercession de l'Angleterre, cette peine fut commuée en celle de la relégation à vie au fond de la fosse de Sainte-Catherine, dans l'île de Favignana. Les événements de 1860 l'en firent sortir. Il accourut à Palerme auprès de Garibaldi, qui l'envoya en Toscane enrôler des volontaires. Il en avait déjà rassemblé 1.500, lorsque le baron Ricasoli le fit arrêter avec ses hommes à Castel-Pucci, près de Florence, et l'embarqua à Livourne pour Palerme. Avec Garibaldi il fit la campagne du Volturne, et ensuite la marche d'Aspromonte. En 1866, il organisa un régiment à Bari et combattit dans le Tirol. En 1867, il commanda une bande de volontaires qui envahit les Etats romains et arriva jusqu'à Velletri. Ce fut sa dernière prouesse révolutionnaire. Député de Salerne dès 1860, il fut très estimé par le roi Victor-Emmanuel auquel il avait fait adhésion. Il devint le chef d'un petit groupe qui eut une grande influence dans les intrigues parlementaires. Il joua un rôle en mars 1876 dans la crise qui amena la gauche au pouvoir; et il en sortit ministre de l'intérieur du cabinet Depretis. Dans cette charge, il se fit remarquer par son énergie, en particulier contre la Mafia. Son dévouement exclusif à sa coterie finit par inquiéter ses collègues et il fut débarqué le 16 déc. 1877. Il ne put rentrer au pouvoir durant les années suivantes, malgré son alliance avec Crispi, puis avec les autres chefs de la gauche, lors de la *Pentarchie*. Du 6 févr. 1891 au 15 mai 1892, il fut de nouveau ministre de l'intérieur avec le marquis di Rudini. E. CASANOVA.

BIBL. : GIOVANNI, *la Vita ed i discorsi de G. Nicotera* Salerne, 1878. — MARIO, *In memoria di G. Nicotera*; Florence, 1894.

NICOTIANA (V. TABAC).

NICOTIANIQUE (Acide). Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv} \dots C^{12}H^5AzO^4 \\ \text{Atom} \dots C^6H^5AzO^2 \end{array} \right\}$

L'acide nicotianique est un produit d'oxydation de la nicotine obtenu pour la première fois par Hüber par l'action de l'acide azotique. On le prépare simplement en ajoutant à froid du permanganate de potasse dans une solution de nicotine. L'acide pur est obtenu en traitant par un courant d'hydrogène sulfuré le sel d'argent mis en suspension dans l'eau; il se présente en aiguilles ou prismes

déliés très solubles dans l'eau et l'alcool chauds, mais peu solubles dans ces mêmes dissolvants froids. Il fond à 230°. Les sels sont bien cristallisés, le sel d'argent est en petites aiguilles blanches, le chlorure en beaux cristaux tabulaires, le sel de calcium en cristaux volumineux très stables. L'acide nicotianique distillé avec un excès de chaux se décompose en gaz carbonique et pyridine, réaction qui permet d'entrevoir pour la première fois les relations entre les alcaloïdes naturels et les bases pyridiques :



BIBL. : HÜBER, *Bull. Soc. chim.*, t. VIII, p. 448. — WEIDEL, *id.*, t. XIX, p. 322.

NICOTINE. I. CHIMIE. — Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Atom} \dots C^{20}H^{14}Az^2 \\ \text{Equiv} \dots C^{10}H^{14}Az^2 \end{array} \right\}$

La découverte de la nicotine paraît remonter à une époque assez reculée, car on parle, dans un livre paru à Florence en 1752, de l'*oleum tabaci*, qui tue les animaux dans un huitième d'heure. Dans la *Chimie* de Lémery, en 1696, on décrit la distillation sèche du tabac avec production d'une huile toxique en injection sous-cutanée. La nicotine a été isolée pour la première fois par Vauquelin en 1809, puis préparée à l'état pur par Posselt et Reimann. Son étude est due surtout à Boutron, Ortigosa, Barral, Melsens, Schlœsing, Stas, etc. Elle existe dans les différentes espèces de tabac probablement à l'état de malate; on la rencontre aussi dans le Pituri, produit australien. M. Schlœsing a déterminé la proportion de nicotine contenue dans les différents tabacs français et américains :

Lot	7.96	% de tabac sec
Lot-et-Garonne	7.34	—
Nord	6.58	—
Ille-et-Vilaine	6.29	—
Pas-de-Calais	4.94	—
Alsace	3.21	—
Virginie	6.87	—
Kentucky	6.09	—
Maryland	2.29	—
Havane	2.00	—

Melsens a observé la présence de la nicotine dans les produits condensés de la fumée de tabac; ces produits, à odeur empyreumatique repoussante, sont très toxiques.

On prépare la nicotine en épuisant les feuilles de tabac par l'eau bouillante, l'extrait concentré est repris par l'alcool à 60°. Il se forme alors deux couches, la couche supérieure contient toute la nicotine. On la purifie en passant par l'intermédiaire de l'oxalate de nicotine. Les eaux qui proviennent de la macération du tabac dans les manufactures contiennent au moins 20 gr. de nicotine par kilogramme. M. Schlœsing a donné un mode de traitement qui permet d'en retirer l'alcaloïde. On sature les eaux de sel marin pour diminuer la solubilité de la nicotine, on précipite par un excès de soude et on enlève la nicotine avec l'éther.

La nicotine est un liquide huileux, incolore, qui jaunit et s'épaissit peu à peu à l'air en absorbant l'oxygène. Sa densité est 1,04 à 15°. Son odeur rappelle celle du tabac, elle est intolérable quand on en élève la température, au point qu'il est difficile de respirer dans une pièce où l'on a répandu une goutte de nicotine. Elle bout vers 250°; sa densité de vapeur correspond à la formule précédente, $C^{20}H^{14}Az^2$. Les solutions dévient à gauche le plan de polarisation ($\alpha_D^{20} = -161^{\circ}3$), les solutions salines dévient à droite. La nicotine est très soluble dans l'eau, dans l'alcool, dans l'éther qui l'enlève à la solution aqueuse, dans les huiles grasses. La dissolution dans l'eau se fait avec un grand dégagement de chaleur, et cette dissolution est fortement alcaline. La nicotine est très stable vis-à-vis l'action de la chaleur, ses vapeurs traversant un tube de porcelaine au rouge sont à peine décomposées; au rouge cerise, la proportion décomposée est plus grande; on obtient un goudron alcalin qui renferme de la collidine, de la pyridine, de la picoline, etc.

Le chlore, le brome agissent énergiquement sur la nicotine, le premier donne un liquide rouge sang en même temps qu'il se dégage du gaz chlorhydrique; avec le brome, on a pu obtenir des cristaux roses très brillants dont la composition correspond à la formule $C^{20}H^{12}Br^2Az^2HBrBr^2$; c'est un bibromure de bromhydrate de nicotine bibromée. L'iode fournit un produit semblable, l'iodonicotine. Le soufre agit sur la nicotine à 150° en dégageant de l'hydrogène sulfuré en même temps qu'il se forme une thioétrapyridine, $C^{40}H^{18}Az^4S^2$. Les agents oxydants transforment la nicotine en acide *nicotianique* (V. ce mot), $C^{12}H^5AzO^4$. Les éthers méthyl, éthyliodhydrique ou bromhydrique se combinent directement à la nicotine pour engendrer des dérivés méthylés, éthylés; on a préparé aussi des méthyl, éthyl, isoamylnicotines dont les propriétés ont été étudiées.

La nicotine est une base puissante diacide, elle se combine énergiquement aux acides pour donner des sels stables, la plupart très bien cristallisés. Elle précipite presque toutes les solutions salines métalliques; au contraire, l'ammoniaque, les oxydes des métaux alcalins et alcalino-terreux la déplacent de ses combinaisons salines. L'acide chlorhydrique donne avec elles des fumées blanches comme avec l'ammoniaque. L'acide sulfurique concentré et pur colore la nicotine en rouge vineux à froid et donne une couleur lie de vin à chaud; l'acide azotique développe également à chaud une couleur jaune orangé. Le chlorhydrate, $C^{20}H^{14}Az^22HCl$, est un corps déliquescents qu'on peut obtenir cristallisé. Le chloroplatinate est cristallin jaune, peu soluble dans l'eau froide, insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Le sulfate, l'oxalate, le tartrate sont cristallisables, l'acétate ne l'est pas. La nicotine est un poison violent, une seule goutte suffit pour tuer un chien. Les contrepoisons à employer sont le tannin ou des infusions concentrées de thé, de café vert, d'écorce de chêne et de quinquina.

C. MATIGNON.

II. TOXICOLOGIE. — L'alcaloïde extrait du tabac a paru pendant longtemps un des agents les plus toxiques que la chimie pouvait retirer des plantes, mais l'isolement de la strophantine, de la ouabaine, etc., ont relégué pour ainsi dire au second plan cet alcaloïde. Chez l'homme, la nicotine à la dose de 1/16 de gramme détermine tout d'abord une sensation de brûlure dans la gorge, l'œsophage et l'estomac; cette impression de chaleur gagne rapidement tout le corps, puis elle est suivie d'un refroidissement intense des extrémités, une faiblesse complète de l'appareil musculaire, les nausées et les vomissements arrivent, le pouls s'accélère en même temps qu'il s'affaiblit, et finalement l'individu intoxiqué tombe dans le collapsus, qui peut aller, s'il n'y a pas intervention rapide, jusqu'à la mort. On cite même des cas d'empoisonnements volontaires dans lesquels la mort est arrivée en moins de trois minutes. Les études physiologiques ont permis d'étudier le mécanisme de l'intoxication nicotinique. Injectée sous la peau d'une grenouille à la dose de 1/30 de goutte, elle détermine des tremblements musculaires, puis des convulsions; à dose un peu plus forte, on voit éclater une véritable attaque tétanique, les pattes antérieures étant contractées sur les flancs de l'animal, les pattes postérieures étendues, rigides. Pour Krockner, cette position serait même caractéristique de l'intoxication par la nicotine et la conine et due à la contraction exagérée des extenseurs. Avec la strychnine, en effet, les pattes antérieures sont, au contraire, croisées sur le sternum. Après cette période d'excitation succède une période de paralysie totale; la grenouille est flasque, inerte, bien que le cœur continue à battre. Les symptômes identiques se retrouvent chez les mammifères: convulsions, suivies de paralysie.

Action sur le système nerveux. La nicotine est un poison de la moelle épinière; les convulsions continuent, en effet, après la section sous-bulbaire, et, d'autre part, cessent dans les membres éternés. La paralysie qui succède ensuite aux convulsions paraît bien provenir égale-

ment d'un épuisement de la moelle, car, si on lie avant l'injection les artères d'un membre et qu'on enlève la ligature au moment où le stade paralytique apparaît, ce membre est aussi inerte que les autres (Krockner). Toutefois, les recherches de Vulpian, de Rosenthal ont bien montré que les nerfs périphériques étaient profondément touchés par la nicotine, mais plus sensibles encore que les nerfs périphériques sont les cellules nerveuses ganglionnaires, et cette découverte, due à Langley et Anderson, présente en physiologie un intérêt capital, permettant de reconnaître, par exemple, si un nerf traverse purement et simplement un ganglion, ou si au contraire il s'arrête dans ce ganglion, l'influx nerveux étant alors transmis par un second relai. Si l'on empoisonne, par exemple, un animal avec une faible dose de nicotine, l'excitation de la troisième paire restera sans effet sur l'iris, parce qu'il existe un relai dans le ganglion ciliaire, et que les cellules de ce ganglion ont perdu leur activité fonctionnelle. Nous disons cellule sans vouloir préjuger ici s'il s'agit du corps cellulaire proprement dit ou des prolongements qui établissent le contact entre le neurone central et le neurone ganglionnaire (V. NERVEUX). Dans l'intestin, au contraire, nous voyons que les filets du sympathique franchissent souvent une ou plusieurs séries de ganglions sans s'y perdre, car la nicotine injectée ne modifie pas l'effet des excitations portées en amont de ces ganglions.

Action sur la circulation. La nicotine ralentit le cœur en même temps qu'elle augmente la pression artérielle au début, puis le rythme cardiaque s'accélère, et finalement la pression tombe jusqu'à l'arrêt du cœur. Par quel mécanisme se produisent ces perturbations? Le ralentissement est-il dû à une action excitante des fibres d'arrêt du pneumogastrique? La question est encore controversée; en ce qui concerne l'élevation de pression, y a-t-il simplement action de renforcement sur le muscle cardiaque ou vaso-constriction dans certains organes? Les deux causes paraissent agir, d'après Wertheimer. Quant à la pupille, elle paraît toujours rétrécie, au moins pendant la première période (convulsive) de l'intoxication.

Cette étude physiologique de l'action de la nicotine a une réelle importance, parce qu'elle permet de reconnaître les symptômes d'une intoxication soit criminelle, soit accidentelle. Dans ce dernier cas, il s'agit presque toujours d'empoisonnement par le tabac. On y retrouve, en effet, dans les symptômes observés chez l'enfant ou le jeune homme qui fume sa première pipe, tous les symptômes décrits plus haut: accélération du pouls, tension élevée des artères, nausées, refroidissement des extrémités, etc. Ce sont encore les mêmes troubles que l'on rencontre chez certains fumeurs prédisposés: cardialgie des fumeurs; chez les ouvriers des manufactures de tabac; enfin Husemann a réuni dix cas de mort à la suite de lavements d'infusion de tabac. L'empoisonnement criminel par la nicotine paraît assez rare; il existe un cas célèbre: l'affaire du comte et de la comtesse de Bocarmé, en 1861, et dans lequel le grand chimiste Stass réussit à recueillir dans les organes du cadavre la nicotine en nature.

Traitement. L'action de la nicotine étant très rapide, il faut agir énergiquement: vomitif, au besoin donner une cuillère à bouche de farine de moutarde dans un demi-litre d'eau tiède. Lavage de l'estomac si possible. Puis iodure de potassium ioduré et tannin sous toutes ses formes: café, thé, etc. Enfin on pourrait tenter une piqûre de 2/10 de milligramme d'atropine.

Thérapeutique. La nicotine n'est pas un agent maniable; on l'a conseillée à la dose de 1 à 4 milligr. en vingt-quatre heures dans le tétanos, l'asthme spasmodique, l'empoisonnement strychnique et dans certaines affections cutanées.

P. LANGLOIS.

BIBL.: VAUQUELIN, *Ann. de chim. et de phys.*, t. LXXI, p. 139. — POSSELT et REIMANN, *Magaz. für Pharm.*, t. XXIV, p. 138. — MEISENS, *Ann. de chim. et phys.*, 3^e série, t. IV, p. 465. — SCHLESING, *ibid.*, 3^e série, t. XIX, p. 230.

NICOYA. Presqu'île de la côte de Costa Rica, sur l'Océan Pacifique (120 kil. de long sur 45 de large), abritant le beau golfe du même nom avec ses nombreuses îles et le port de Punta Arenas. La ville de Nicoya (4.000 hab.), à 48 kil. de la mer, conserve le nom du cacique qui y commandait à l'arrivée des Espagnols.

NICTHEROY (V. NICTHEROY).

NID. I. Zoologie. — On désigne sous ce nom toute construction faite par des animaux, à l'aide de matériaux variés, dans le but d'y déposer et d'y élever les petits. Par extension, on donne aussi le nom de *nid* à des abris durables ou passagers qui sont construits, par certains animaux, en dehors du temps de la reproduction, pour se garantir contre le froid et l'humidité, ou pour se dérober à la vue de leurs ennemis; mais, en réalité, ce ne sont pas là de véritables nids. En effet, dans les terriers que certains animaux se creusent et qui leur servent d'habitation presque toute l'année, il y a presque toujours une chambre particulière, distincte du reste de l'habitation, et qui constitue le véritable nid. Nous ne parlerons ici que de ce dernier genre de construction, et plus particulièrement des nids construits en vue de la reproduction. Quant aux habitations et aux abris dont il est question plus haut, on en trouvera la description aux articles qui traitent des mœurs de chaque espèce (V. ABEILLE, FOURMI, CASTOR, LOIR, TAUPÉ, HAMSTER, HÉRISSE, ORANG, etc., etc.).

Les Oiseaux ne sont pas les seuls Vertébrés qui construisent des nids: beaucoup de mammifères, particulièrement dans l'ordre des Rongeurs, bâtissent des nids qui sont quelquefois aussi artistiques que ceux des Oiseaux. Tel est le nid du Rat nain (*Mus minutus*), qui vit en France et qui se rencontre au voisinage des champs de blé. Ce nid, de la grosseur du poing, est sphérique avec une étroite ouverture sur le côté: il est formé de tiges de graminées étroitement entrelacées, qui relient entre eux trois ou quatre brins de chaume et se trouve ainsi suspendu à 60 ou 80 centim. du sol: les habitants n'y ont accès qu'en grimant le long des tiges de chaume. L'*Hesperomys vulpinus*, grand Rat du S. du Brésil et de la République Argentine, qui vit dans les terrains marécageux, construit un nid beaucoup plus volumineux, suspendu sur pilotis au-dessus de l'eau. Ce nid, d'après Burmeister, est caché au milieu des joncs, qui ont dans ce pays jusqu'à 3 m. de haut; le nid est ovale, de 48 centim. environ de diamètre, soutenu par des tiges de jonc à 30 ou 40 centim. au-dessus de l'eau; il est formé de joncs coupés en morceaux et entrelacés, compact à sa partie inférieure, à claire-voie dans la partie supérieure, et présente une ouverture latérale: le fond est garni de joncs secs rongés formant un moelleux tapis. Pour entrer et sortir, les habitants de ce nid se mettent à la nage: à l'approche d'un ennemi, les parents se jettent à l'eau et vont se cacher au loin pour détourner du nid l'attention des chasseurs.

D'autres Rongeurs qui habitent ordinairement des terriers, le Campagnol des champs (*Arvicola arvalis*), par exemple, construisent leur nid, non dans ce terrier, mais à la surface du sol, sans doute pour que les petits aient plus d'air pendant les premières semaines de leur existence. Le nid de la Souris domestique (*Mus musculus*) est aussi très soigné, car les petits naissent nus et aveugles et ont longtemps besoin des soins de la mère; mais, dans nos habitations, celle-ci trouve facilement des matériaux tout préparés et s'épargne souvent le travail d'une construction compliquée: c'est ainsi qu'un nid de cette espèce fut trouvé dans une bouteille de verre vide couchée sur une étagère, et dont les habitants s'étaient contentés de tapisser l'intérieur avec du foin: toute la petite famille entrait et sortait par le goulot.

Chez les Marsupiaux, la poche de la mère sert tout naturellement de nid aux petits. Les Kangourous-Rats du genre *Bettongia* sont au nombre des rares espèces de ce groupe qui se creusent un terrier, et c'est avec leur queue

préhensile que ces animaux transportent des touffes d'herbe et d'autres matériaux destinés à garnir le nid, à l'époque de la reproduction. La plupart des petites espèces de Didelphes se contentent d'un tronc d'arbre et ne construisent pas de véritable nid. Certains Didelphes américains, qui sont dépourvus de poche ventrale, le *Didelphus dorsigera*, par exemple, portent presque constamment leurs petits sur le dos, accrochés par leur queue à la queue de leur mère.

Chez les Reptiles et les Batraciens qui sont ovipares, on ne connaît aucune construction que l'on puisse comparer à un nid: la mère abandonne ses œufs dans les conditions que son instinct lui indique comme étant les plus favorables, mais, sa ponte faite, elle ne s'en inquiète plus, car elle ne connaîtra presque jamais ses petits quand ils seront éclos. Pourtant on affirme que certains grands Ophiidiens couvent leurs œufs en enroulant leur corps autour d'eux; et s'il est vrai que la Vipère donne asile à ses petits dans sa bouche, ce sont là des cas exceptionnels qui se rattachent, si l'on veut, à la *marsupialité*, mais n'ont rien de commun avec la construction d'un nid destiné à abriter les petits.

Par contre, il existe des Poissons qui construisent de véritables nids. Tel est l'Épinoche (*Gastrosteus aculeatus*), et c'est le mâle qui bâtit le nid à lui seul, au moyen d'herbes et de racines aquatiques qu'il apporte avec sa bouche et qu'il cimente avec le mucus que sécrète sa peau, tassant ces matériaux avec son ventre: il n'y a d'abord qu'une seule ouverture. Le nid achevé, le petit architecte se met à la recherche des femelles qu'il amène l'une après l'autre dans son nid; chacune de celles-ci, après avoir déposé ses œufs, s'échappe par une seconde ouverture que la première d'entre elles a percée à l'opposé de l'entrée. Quand le nombre des œufs est suffisant, le mâle monte la garde devant son nid jusqu'à ce que les petits soient éclos, et il continue à veiller sur eux jusqu'à ce qu'ils soient en état de se suffire à eux-mêmes. D'autres poissons ont des mœurs analogues; certains d'entre eux abritent leurs petits dans les replis de leurs branchies, habitude qui rappelle celle que l'on prête à la Vipère. — Mais ce sont les Oiseaux qui sont, par excellence, d'habiles architectes, et c'est des nids de cette classe que nous nous occuperons désormais.

NIDS DES OISEAUX. — On trouve ici la plus grande variété sous le rapport de la forme et de la nature des matériaux, comme aussi du fini artistique et du degré de confort dont chaque espèce semble avoir besoin. Ces différences sont ordinairement en rapport avec l'organisation des divers groupes et le degré de précocité des jeunes au sortir de l'œuf. Ici, en effet, comme chez les Mammifères, il existe des oiseaux qui sont en état de courir dès leur naissance (*Præcoces*), tandis que d'autres (*Altrices*) sont incapables de se tenir sur leurs pattes et ont besoin pendant longtemps des soins de leurs parents. Le degré de perfection du nid est généralement en rapport avec ces besoins différents: les *Præcoces* (Gallinacés, Antruches, etc.) se contentent d'un trou creusé dans le sol; au contraire, c'est chez les *Altrices* (Passereaux) que l'on rencontre les nids les plus parfaits et les plus artistiquement construits. Dans cette étude, nous prendrons pour guide une excellente conférence de M. Oustalet (V. la Bibliographie) et nous commencerons par les nids les plus rudimentaires pour passer ensuite aux plus compliqués, à ceux qui dénotent l'instinct le plus délicat et le plus raffiné.

Nids construits sur le sol. Les Gallinacés, beaucoup de Palmipèdes et d'Echassiers de rivage, un certain nombre de Passereaux nichent sur le sol, et dans la plupart des cas ce nid n'est pas bien compliqué. Une touffe d'herbe que l'oiseau foule avec son corps et ses pattes, dans un endroit sec, un peu écarté et caché par les buissons, en fait tous les frais. Les Antruches, qui habitent les déserts, se contentent de creuser avec leur large poitrine

une dépression dans le sable ; c'est le mâle polygame qui s'occupe de ce soin : les femelles y pondent successivement leurs œufs que le mâle couve seul, les recouvrant de sable lorsqu'il est forcé de s'éloigner pour chercher sa nourriture. Dans le groupe des Perroquets, les Pézopores australiens nichent à terre ; parmi les Passereaux de notre pays, les Alouettes sont dans le même cas, ainsi que l'Engoulevent qui, muni d'un large bec, peut emporter, au besoin, son œuf dans sa bouche. Le *Coucou* (V. ce mot) pond aussi à terre, mais ne couve jamais : il prend son œuf dans son bec et va le déposer subrepticement dans le nid d'un autre oiseau. Cette habitude est générale dans la famille des *Cuculidae* ; cependant quelques genres américains de ce groupe (Anis, Coulicous, Couas) font exception et construisent un nid.

Les *Talégalles* et les *Mégaopodes*, oiseaux de l'ordre des Gallinacés qui habitent les régions chaudes de l'ancien continent, pondent à terre et ne couvent pas leurs œufs. Les uns, comme le *Mégaopode de Wallace* (des Moluques), enfouissent leurs œufs dans le sable, comme les Tortues, confiant l'éclosion à la chaleur d'un soleil tropical. Les autres, qui habitent une région plus tempérée, comme le *Talégalle de Latham* d'Australie, construisent des amas de débris végétaux, de véritables *tumuli*, dans lesquels ils enfouissent leurs œufs : la chaleur développée, pendant l'été, par la fermentation de cette espèce de fumier, suffit pour faire éclore les œufs. Ces *tumuli* ont jusqu'à 2 m. de haut et 4 m. à 4^m,50 de diamètre. L'oiseau, qui est de la grosseur d'une poule, construit ce monticule en balayant et grattant le sol avec ses pattes à 10 ou 50 m. à la ronde, et rejetant vers le centre les matériaux ainsi amassés, feuilles mortes et terreau ; puis le tout est recouvert de feuilles et de branches. On trouve les œufs au centre, disposés en cercle ou disséminés dans l'épaisseur du *tumulus*. Plusieurs femelles y déposent leurs œufs, et c'est le mâle, dit-on, qui se charge de faire sortir les petits en ouvrant une brèche dans les parois ; il est plus probable que les petits s'en tirent comme ils peuvent.

Les Palmipèdes de haute mer (Mouettes, Goélands) nichent sur les rochers en nombreuses sociétés où l'on se vole entre voisins les matériaux destinés à rendre le nid moins dur. Les Cormorans (*Graculus carunculatus*) forment, aux îles Falkland et San Magdalena, des colonies de plusieurs milliers de couples ; les nids sont de petits monticules rangés en quinconce et formés d'herbes desséchées, pétries avec de la terre détrempeée et du guano. Les Fous (*Sula*), producteurs de guano, forment des colonies semblables sur les côtes du Chili et du Pérou. Plus nombreuses encore sont les colonies de *Manchots* (V. ce mot) qui vivent dans les mêmes parages, notamment aux Falkland. Les nids, symétriquement groupés au milieu des hautes herbes, à une distance souvent considérable de la mer, sont alignés le long des sentiers battus par le passage continu de ces oiseaux incapables de voler. On y distingue des rues, des carrefours et des impasses, comme dans une grande ville, et, malgré cela, chaque oiseau venant de la mer sait retrouver son nid et son œuf.

Le nid de l'Eider (*Somateria mollissima*) est beaucoup mieux construit que celui des autres Palmipèdes. C'est une charpente de bûchettes, de paille et d'algues que la femelle tapisse intérieurement à l'aide du duvet moelleux qu'elle arrache de sa poitrine. On sait combien ce duvet précieux est recherché par l'industrie et le commerce (V. EIDER).

Les Merles et les Traquets placent aussi leur nid au milieu des rochers, mais ce nid est déjà plus soigné ; comme celui de la plupart des Passereaux, il est formé d'herbes sèches et de mousses entrelacées, capitonné à l'intérieur des plumes blanches du Lagopède, et l'oiseau y pond ses œufs qui sont d'un bleu pâle et sans taches.

Nids sur pilotis. Le Cygne construit souvent son nid en forme de radeau flottant. La Poule d'eau et la Foulque macroule entrelacent le leur à des tiges de roseaux, assez

lâchement pour qu'il puisse s'élever et s'abaisser avec le niveau du fleuve. Dans celui du Grèbe huppé, au contraire, les œufs sont constamment mouillés, d'autant mieux que la mère les cache sous des plantes aquatiques récemment arrachées du fond de l'eau. Les Fauvettes turdoïde et effarvate font leur nid dans les roseaux en les fixant solidement, mais toujours à une hauteur que ne peuvent atteindre les plus fortes crues. Le Cincle aime à cacher son nid derrière la chute d'eau d'une cascade qu'il doit traverser pour y entrer et en sortir.

Nids en forme de terrier. Les Guépriers et le Martin-pêcheur font leur nid dans un terrier creusé dans la berge d'un cours d'eau et déposent leurs œufs sur un lit grossier d'arêtes de poissons. Les Pétrels et les Puffins habitent des terriers creusés dans les falaises maritimes. Les Macareux s'emparent volontiers des clapiers creusés par les Lapins. Les Hirondelles de rivage (*Cotyle riparia*) creusent de petits tunnels borgnes dans les falaises sablonneuses et dans les sablonnières à de grandes distances des côtes.

Nids dans les arbres creux. Les Pics et les Perroquets nichent dans les troncs des vieux arbres, déposant leurs œufs sur un lit de poussière de bois. Le nid de la Huppe, qui est dans le même cas, est renommé pour sa puanteur : Pallas a vu un de ces oiseaux qui avait installé son nid dans la cage thoracique d'un squelette abandonné dans le steppe. Chez les Calaos (*Buceros bicornis*) le mâle mure avec de la boue l'ouverture du tronc d'arbre dans lequel couve sa femelle, ne laissant qu'une ouverture suffisante pour lui passer sa nourriture ; dès que les petits sont éclos, il délivre la mère en élargissant l'ouverture.

Nids maçonnés. Le Fourmier (*Furnarius rufus*) construit un grand nid avec de l'argile détrempeée : ce nid présente une vaste cavité intérieure divisée par une cloison verticale et une autre à angle droit qui se prolongent jusqu'à l'ouverture qui est latérale ; la cloison supérieure, tapissée d'herbe, sert de nid : l'ensemble rappelle tout à fait un four. Le nid de l'Hirondelle de cheminée (*Chelidon urbica*) est plus petit, mais toujours accroché à une encoignure ou à une corniche, qu'il soit dans les rochers ou dans les rues d'une ville ; ce nid est formé de terre gâchée et n'a qu'une ouverture très étroite sur le côté libre. L'Hirondelle de fenêtre (*Hirundo rustica*) construit un nid hémisphérique fermé à sa partie supérieure, pétri de terre et de paille et agglutiné de salive ; les parois en sont parfaitement lisses et polies, tapissées de plumes à l'intérieur ; ce nid exige quinze jours de travail des deux oiseaux, mais les couples reviennent plusieurs années de suite au même nid. Les Martinets, plus paresseux, font un nid grossier, mais également agglutiné de salive, sous les toits ; ils s'emparent souvent des nids des hirondelles qu'ils agrandissent à coups de bec.

Le nid si célèbre des Salanganes n'est en définitive qu'un nid de Martinet ou d'Hirondelle un peu perfectionné. C'est la Salangane de Linch (*Collocalia Linchi*) des îles de la Sonde, qui fournit presque exclusivement ces *nids d'hirondelles* si recherchés par la gourmandise des Chinois. On les trouve dans des cavernes, creusées dans les falaises, et où l'on n'entre qu'à marée basse. L'oiseau colle sa salive sur la roche abrupte un grand nombre de fois, traçant un demi-cercle ; cette salive, en se desséchant, forme une saillie qui s'épaissit peu à peu par de nouvelles additions et finit par prendre l'apparence d'un de ces *vide-poche* qu'on accroche aux murs d'une chambre. D'autres espèces (*Coll. fuciphaga*, par ex.) mélangent à leur salive des matières végétales, mais le véritable nid comestible doit être formé exclusivement de la salive de l'oiseau. La récolte des nids est difficile et périlleuse : il faut se servir d'échelles de corde et de câbles garnis de nœuds. Cette récolte est monopolisée par le gouvernement hollandais de Java qui y emploie 1.500 ouvriers. Une seule grotte fournit annuellement, en trois récoltes, 300.000 nids d'une valeur d'un million de francs.

D'autres oiseaux du groupe des Martinets et de celui des Oiseaux-Mouches accrochent leur nid, également en forme de vide-poche, à des feuilles de palmier. Souvent la partie inférieure de ces nids se prolonge en une sorte de pendentif formé de débris végétaux englobés dans des toiles d'araignées et dont le rôle est de donner au nid plus de stabilité, lorsque la feuille qui le porte est agitée par le vent.

Nids placés sur les arbres. Ces nids sont probablement les plus nombreux de tous, mais ils varient beaucoup, suivant les espèces, quant au choix des matériaux, qui sont cependant presque exclusivement de nature végétale. Les plus grossiers représentent une simple plate-forme bâtie au moyen de brindilles entre-croisées à l'aisselle d'une grosse branche : tel est le nid du Ramier. Le nid des grands Rapaces (Aigles) est une construction du même genre, mais beaucoup plus volumineuse et toujours placée au faite d'un grand arbre : c'est ce qu'on appelle une *aire*. Il est curieux de voir de petits Passereaux construire leur nid dans le soubassement même de cet édifice. Le nid de la Pie est recouvert d'un toit d'épines à claire-voie destiné à l'abriter, car ces oiseaux bâtissent au sommet de l'arbre et à une époque de l'année où le végétal est encore dépourvu de feuilles. Souvent, pour détourner l'attention des observateurs, les Pies bâtissent à quelque distance un faux nid qui ne servira pas pour la ponte. Les nids de Corneilles, que l'on protège en Angleterre plus que chez nous, forment souvent dans les grands parcs de vastes colonies qui se perpétuent depuis des siècles et qu'on appelle *Rookeries*.

C'est par suite d'une protection du même genre que le parc d'Eury-le-Grand, appartenant à M. de Sainte-Suzanne, dans le centre de la France, renferme actuellement 204 nids de *Héron cendré*, dont 163 sont occupés. Ces nids sont placés sur des ormes et des frênes, à la fourche des branches les plus élevées, et formés de branches et de brindilles entrelacées, sans revêtement intérieur de feuilles ni de plumes. Le nid de la Cigogne est peu différent : on connaît l'habitude qu'a cet oiseau de le bâtir sur les cheminées des maisons des grandes villes, notamment en Alsace et dans la ville même de Strasbourg, où les couples reviennent fidèlement chaque année et sont l'objet d'une protection toute spéciale ; pour les attirer et faciliter la construction du nid, on a coutume de disposer sur les cheminées une vieille roue de voiture, comme ailleurs on accroche des pots de fleurs vides sous le toit pour attirer les hirondelles. Le nid de l'Ombrette (*Scopus umbretta*) est beaucoup plus volumineux que les précédents : on en voit de 2 à 3 m. de circonférence sur 1 m. d'épaisseur : c'est une masse informe de branches et de débris d'ossements cimentés de terre, qui pèse souvent jusqu'à 200 livres, et qu'on s'étonne de voir occupée par un oiseau de la grosseur d'une poule ; à l'intérieur est une vaste chambre, bien close en dessus, et munie d'un couloir de 15 à 20 centim. d'ouverture : ce nid est souvent occupé par cinq ou six couples qui vivent en bonne intelligence.

Des nids plus délicats et plus raffinés sont ceux que bâtissent, au milieu des branches, la plupart de nos petits Passereaux : les parois sont formées de tiges de graminées, de racines, de mousses et de lichens, de crins solidement entrelacés, et l'intérieur est capitonné de plumes, de laine, de coton, de duvet végétal. Tel est le nid du Pinson, qui a la forme classique d'une coupe hémisphérique, et qui est un des plus soignés que l'on puisse voir. Celui du Troglodyte est en forme de boule avec une ouverture latérale. D'autres ont l'apparence d'un cornet et sont formés de feuilles rapprochées et littéralement *cousues* ensemble, au moyen d'une racine flexible que l'oiseau a passée dans des trous percés avec son bec : tel est le nid de la Fauvette couturière (*Orthotomus sutorius*) de l'Inde.

Nids suspendus. Ces nids, au lieu de s'appuyer par leur base sur les branches, sont au contraire accrochés

par leur partie supérieure et en forme de poche ou de bourse. Tel est le nid des Soui-mangas (*Nectarinia Cinnyrhis*). Celui du Dicée (*Dicaeum hirundinaceum*) est muni d'une ouverture latérale surmontée d'un auvent. Dans notre pays, le nid de la *Mésange rémiz* présente à peu près la même forme. Celui du Lorient est allongé en forme de gobelet. Le nid des Cassiques d'Amérique est en forme de bourse tressée, souvent volumineuse et très fragile. Celui des Tisserins (*Foudia madagascariensis*) est en boule et les matériaux sont enroulés en forme de tourbillon. Le *Ploceus flaviceps* et le *Pl. baya* construisent des nids en forme de corne, suspendus au-dessus de l'eau, avec l'ouverture en col dirigée vers le bas : souvent ces nids portent deux ou trois renflements superposés. Ces oiseaux vivent en colonies et l'on trouve souvent plus d'une centaine de ces nids sur un même arbre.

Les Républicains (*Philetærus socius*), voisins des précédents et qui ressemblent à notre Moineau, forment dans l'Afrique australe des colonies encore plus nombreuses et qui semblent ne former qu'un seul nid. En effet, des centaines de nids sont reliés ensemble, comme les cellules d'une ruche d'abeilles ; les voyageurs aperçoivent de loin des mimosas dont les branches sont surchargées d'un vaste toit de chaume : c'est l'habitation d'une colonie de Républicains. La colonie s'agrandit par la périphérie où se trouve l'entrée des nids, les nouvelles demeures masquant les anciennes. De petits Perroquets s'y introduisent en parasites, s'épargnant ainsi la peine de construire eux-mêmes un nid.

Berceaux de plaisance. Les curieuses constructions dont il nous reste à parler sont toujours distinctes et séparées du nid lui-même : ce sont des galeries décorées par le mâle pour y faire la cour à sa femelle. Les *Chlamydodères* et les *Ptilinorhynches* d'Australie et de la Nouvelle-Guinée, oiseaux de la taille de nos Merles et de nos Grives, sont les architectes de ces berceaux élégants, qui rappellent les bosquets que des enfants s'amuse à édifier en plantant des branches vertes et des fleurs dans le sable. Ces berceaux sont ordinairement formés de baguettes et de petits rameaux plantés en allée et dont le sommet converge en guise d'arceaux. Celui du *Chlamydodorus cerviniventris* est plus remarquable encore : il a 1^m,20 de long sur 1 m. et plus de large, et abrite un couloir étroit dont le plancher est couvert de brindilles ; des coquillages nacrés, des cailloux brillants, des fruits aux couleurs vives, des ossements blanchis à l'air et souvent apportés de fort loin, ornent l'entrée et les côtés de ce couloir. Le *Ptilinorhynchus holosericeus* orne également sa tonnelle de tous les objets brillants qu'il peut rencontrer : tuyaux de pipe indigène souvent artistement sculptés, lambeaux d'étoffes aux couleurs vives, etc. On retrouve ici l'instinct bien connu de notre Pie voleuse, si bien que, lorsqu'une paire de ciseaux ou quelque autre objet brillant vient à s'égarer, chez les colons d'Australie, on ne manque jamais d'aller le chercher dans les constructions de ces oiseaux. Ces berceaux durent souvent des années, et sont réparés avec soin à chaque nouvelle saison des amours.

L'*Amblyornis inornata* des monts Arfak (Nouvelle-Guinée) construit une véritable cabane précédée d'une pelouse semée de fleurs que l'oiseau apporte et pique une à une dans l'herbe, et qu'il renouvelle dès qu'elles sont fanées (V. AMBLYORNIS). Aussi mérite-t-il à juste titre le nom d'*Oiseau jardinier* que lui donnent les Malais dans leur langue.

E. TROUSSART.

II. Fortification. — NID DE PIE (V. ASSAUT, t. IV, p. 479).

BIBL. : E. OUSTALET, *L'Architecture des oiseaux* (Revue scientifique, XXXI, 1883, pp. 545 et 618).

NIDAU. Petite ville de Suisse, du cant. de Berne, ch.-l. de district, au bord du lac de Bièvre ; 4.350 hab. Usine de constructions en fer. La préfecture est installée dans l'ancien château des comtes de Nidau.

NIDELFVEN ou **NISSERELFVEN**. Cours d'eau norvégien qui traverse les districts de Bratsberg et de Nedenas, entre le Télémark et le Sæterdal; il se jette dans le Skaer-Rack, près d'Arendal. Longueur : 181 kil. — Un autre du même nom, appelé aussi *Nea*, finit près de Trondhjem. (belles cascades).

NIDER (Johann), dominicain allemand, né à Isny (Wurtemberg) vers 1380, mort à Nuremberg le 13 août 1438. Nider et Nyder sont des orthographes défectueuses. Il se fit dominicain à Colmar en 1400, assista au concile de Constance (1414), professa la théologie à Vienne à partir de 1425, fut prieur de son ordre à Nuremberg. Il prit une part active au concile de Bâle (1431), contribua à rendre possible la convention d'Eger avec les husrites (1432) et fut l'un des promoteurs des *Compactata* de Bâle (V. ce mot). Parmi ses ouvrages, le *Formicarius seu dialogus ad vitam christianam exemplo conditionum formicæ incitativus* (éd. princeps à Augsbourg, chez Ant. Sorg, s. d., incunable; à Strasbourg, 1517, in-4; souvent réédité) fournit des tableaux pittoresques de la société du temps, de même que son *Tractatus de contractibus mercatorum*, l'un des documents les plus importants pour l'histoire du commerce au xv^e siècle. F.-H. K.

BIBL. : K. SCHIELER, *Johann Nider*; Stuttgart, 1885.

NIDULARIÉES (Bot.). Tribu de Champignons de l'ordre des Basidiomycètes et de la classe des Gastéromycètes, caractérisée par le développement interne de l'appareil sporifère, un péridium constitué par un ensemble de cavités dont les cloisons de séparation ne se résorbent pas en entier à la maturité; seule la partie moyenne de chacune d'elles disparaissant, tandis que l'hyménium persistant délimite des périodes en nombre variable demeurant en place, même au moment de la dissémination des spores. Chacun des périodes est relié à l'enveloppe générale du péridium par un funicule et donne naissance à des spores sur des basides de taille extrêmement réduites, portées par des stérigmates peu apparents et se résorbant à la maturité. Cette tribu de Champignons renferme les genres *Nidularia*, *Crucibulum* et *Cyathus*, qui se développent principalement sur l'écorce pourrie et dans le bois mort.

NIDWALDEN. Demi-canton suisse (V. UNTERWALDEN).

NIEBUHR (Karsten), voyageur allemand, né à Lüdingworth (Hanovre) le 17 mars 1733, mort à Meldorf (Holstein) le 26 avr. 1815. Il étudia les mathématiques à Gœttingue, entra comme lieutenant du génie au service du Danemark, qui le chargea d'un voyage en Arabie et Perse; il le poursuivit de 1761 à 1767, malgré la mort de tous ses compagnons, dont le principal était le naturaliste Forskal. Les résultats de ce voyage ont été consignés dans les ouvrages suivants qu'il faut encore consulter: *Beschreibung von Arabien* (Copenhague, 1772); *Reisebeschreibung nach Arabien* (1774-78, 2 vol., auxquels s'ajouta en 1837 un 3^e décrivant la Syrie et la Palestine); *Descriptiones animalium* (1775); *Flora ægyptiaco-arabica* (1776); *Icones rerum mirabilium* (1776). Il acheva sa vie comme fonctionnaire danois à Meldorf. Il savait vingt langues.

BIBL. : Biogr. par son fils Barthold Niebuhr; Kiel, 1817.

NIEBUHR (Barthold-Georg), historien allemand, né à Copenhague le 27 août 1776, mort à Bonn le 2 janv. 1831, fils du précédent. Il fut élevé par son père, étudia à Kiel (1794-96), Londres et Edimbourg (1798-99), fut de 1796 à 1798 secrétaire du comte Schimmelmann, entra dans l'administration danoise (1800), devint directeur de banque (1804) et fut appelé par Stein au service de la Prusse (1806), employé durant les années de crise à des affaires de diverse nature, spécialement financières; mis en disponibilité après une querelle avec Hardenberg, il enseigna l'histoire romaine à l'Université de Berlin (1810-12), rentra au service en 1813, fut accrédité à Rome auprès du pape (1816), conclut l'entente sanctionnée par la bulle *De Salute animarum* (1821), se retira en 1823 et s'établit à Bonn, où il enseigna l'histoire ancienne et même moderne

en qualité d'attaché libre à l'Université. D'une érudition aussi universelle que celle de son père, il avait, de plus, de la profondeur, une sagacité très aiguisée, une puissante imagination. Son chef-d'œuvre est sa fameuse histoire romaine (*Römische Geschichte*; Berlin, 1811-32, 3 vol., rééd. par Isler, 1873-74), qui s'étend jusqu'à la fin de la première guerre punique. Il renouvela l'histoire des origines romaines, s'efforçant de s'en tenir aux documents réellement historiques dont il fit une critique pénétrante, et de retracer un tableau d'ensemble de l'évolution latine. Il a aussi donné des mémoires (réunis en 2 vol.; Bonn, 1828 et 1843) sur des questions de détail historique ou philologique, édité des fragments retrouvés de Gaius, Cicéron, Mérobaudes, contribué à la description de Rome de Bunsen-Platner, à la publication des auteurs byzantins. Après sa mort on publia, d'après ses cahiers, ses Leçons d'histoire romaine (Berlin, 1846-48, 3 vol.); d'histoire ancienne (1847-51, 3 vol.); de géographie (1851); d'antiquités romaines (1858); sur la Révolution française (1845), et une intéressante *Griechische Heranzgeschichte* (1842), des souvenirs où l'on intercala sa correspondance (*Lebensnachrichten über Niebuhr*, par Dorothea Hensler; Hambourg, 1838-39, 3 vol.). Niebuhr ne s'était pas désintéressé de la politique et avait soutenu les principes libéraux, mais en combattant l'idée de constitutions qui ne seraient pas issues de l'évolution historique du pays. On a groupé ces articles (*Nachgelassenen Schriften nichtphilologischen Inhalts*, 1842).

BIBL. : CLASSEN, B.-G. *Niebuhr*; Gotha, 1876. — EYSENHARDT, B.-G. *Niebuhr*; Gotha, 1886.

NIEBUHR (Markus-Carsten-Nikolaus de), né à Rome le 4^{er} avr. 1817, mort à Oherweiler le 1^{er} août 1860, fils du précédent. Il fit ses études de droit, devint conseiller de Frédéric-Guillaume IV de Prusse (1850); fervent adepte des idées réactionnaires, il fut anobli en 1855, mais, la même année, un célèbre vol de dépêches et papiers secrets qui lui étaient confiés ébranla sa raison. Il a publié une *Gesch. Assurs und Babels* (1858).

NIED. Rivière de Lorraine, affl. g. de la Sarre, longue de 90 kil., formée à Condé-Northen par l'union de la *Nied française* (50 kil.) qui passe à Pange, et de la *Nied allemande* (45 kil.) qui passe à Foulquemont; elles creusent dans le plateau lorrain deux vallées d'une certaine importance stratégique.

NIEDERBRONN (*Villa Brunnon*, 820). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Haguenau, sur la rivière de Falkenstein et le chem. de fer de Haguenau à Sarreguemines; 3.063 hab. Siège d'un consistoire luthérien; maison mère des filles du Très-Saint-Sauveur, connues en Alsace sous le nom de sœurs de Niederbronn; établissement de MM. Dietrich et C^{ie}, fondé en 1685, comprenant six usines, disséminées dans diverses communes et embrassant toutes les branches de la métallurgie du fer, depuis l'exploitation des mines jusqu'à la construction des machines: fontes moulées de toute espèce; fer, acier corroyé, acier Bessemer, acier fondu au creuset; ateliers de construction à Reichshoffen et à Lunéville où l'on fabrique surtout des wagons de chemin de fer et des roues de locomotives. Eaux minérales, dont les vertus thérapeutiques étaient déjà connues des Romains; on a découvert à Niederbronn des bains, des bassins, des sculptures et une foule de monnaies datant de l'époque gallo-romaine, ainsi que des tombes de la période des Francs. — Niederbronn, originairement fief impérial, appartenait successivement aux landgraves d'Alsace, aux seigneurs d'Ochsenstein, aux comtes de Bitche et, à partir de 1570, aux comtes de Hanau-Lichtenberg. Un de ces derniers, Philippe V, peut être considéré comme le fondateur de la station balnéaire. En 1892, il fit nettoyer et restaurer les bassins construits par les Romains. A 2 kil. au N.-O., ruines du château de Wasenbourg, où l'on admire une belle inscription romaine, gravée dans le roc.

Niederbronn porte : *D'azur à un bassin profond d'or, dans lequel tombe une fontaine d'argent mouvante de l'angle dextre du chef, dont l'eau de même s'écoule en pointe par une ouverture qui est au bas du bassin.* L. WILL.

Eaux minérales. — Les eaux chlorurées sodiques, iodobromurées, légèrement thermales, avec acide carbonique et azote libres, s'emploient en boisson, bains, douches, injections, lavements, dans l'obésité, les maladies de l'intestin, la constipation, les hémorroïdes, les engorgements du foie, la lithiase biliaire, le lymphatisme, la scrofule, etc. Elles sont contre-indiquées dans la phthisie, les maladies du cœur, le cancer, le paludisme. La durée de la cure est en général de trois semaines. Dr L. HN.

BIBL. : CUNIER, *Niederbronn* ; Strasbourg, 1827. — KUHN, *Notice sur Niederbronn*, 1833. — DUPUY, *Souvenirs de Niederbronn* ; Strasbourg, 1851. — SAILLÉ, *Niederbronn et ses environs* ; Colmar, 1891.

NIEDERHASLACH (*Hasela*, VII^e s. ; *Avellana*, XII^e s.) ; Com. de la Basse-Alsace, cant. et arr. de Molsheim, sur la Hasel, affl. de la Bruche ; 869 hab. Belle église collégiale (mon. hist.), basilique à trois nefs, commencée en 1274 vraisemblablement sous la direction d'Erwin de Steinbach, le célèbre architecte de la cathédrale de Strasbourg, magnifique portail avec sculptures représentant le *Couronnement de la Vierge* et la *Légende de saint Florent*. — Sur le cimetière entourant l'église, tombes de l'évêque Ration de Strasbourg et du fils d'Erwin de Steinbach qui passe pour avoir été l'architecte de l'église jusqu'en 1329. — Vers l'an 674, saint Florent (V. ce nom), plus tard évêque de Strasbourg, fonda sur les bords de la Hasel une abbaye de bénédictins, à laquelle les deux villages de Niederhaslach et d'Oberhaslach rattachent leur origine. Cette abbaye, convertie en collégiale vers le milieu de XI^e siècle, fut supprimée pendant la Révolution. — A proximité de Haslach, ruines des châteaux de Ringelstein, Niedeck et Hohenstein.

BIBL. : L. SPACH, *L'Eglise de Niederhaslach* ; Colmar, 1845.

NIEDERLAHNSTEIN. Ville de Prusse, district de Wiesbaden, au confluent du Rhin et de la Lahn ; 3.340 hab. (en 1893). Draps, papiers photographiques, etc. Ville depuis 1332. L'armée russe y franchit le Rhin à Noël 1813.

NIEDERMEYER (Abraham-Louis), compositeur suisse, né à Nyon le 27 avr. 1802, mort à Paris le 14 mars 1861. Son éducation musicale, commencée à Vienne par Moscheles, fut continuée en Italie par Fioravanti et Zingarelli. Ce fut à Naples qu'il produisit son premier opéra, *Il reo per amore*, et à Genève qu'il écrivit sa célèbre mélodie sur le *Lac de Lamartine*. Après un séjour en Belgique, il revint s'établir à Paris où il avait déjà fait une brève apparition. Outre un certain nombre de mélodies vocales, il composa deux opéras, *Stradella* (1837), *Marie Stuart* (1844), qui n'obtinrent malheureusement pas le succès auxquels la finesse et la poésie du style semblaient leur donner droit. Il ne fut pas plus heureux avec *la Fronde* (1853). Dès lors Niedermeyer se consacra définitivement à la musique sacrée, et ses messes, ses motets et ses antennes méritent d'être conservés. Il ne se borna pas à la composition, mais, relevant l'institution de musique religieuse fondée par Choron, prit par là une grande part à l'éducation musicale des organistes et maîtres de chapelle, vraiment dignes de leur mission dont il voulait doter la France. Il collabora avec Joseph d'Ortigue (V. ce nom) pour la rédaction d'une *Méthode d'accompagnement du plain-chant* qui a été vivement critiquée par Fétis, et d'un journal de musique religieuse, *la Maîtrise*, qu'il abandonna plus tard à son collaborateur. R. BA.

NIEDERMUNSTER (*Monasterium inferius*). Abbaye en ruines de la Basse-Alsace, à 2 kil. au S. de Saint-Nabor, cant. de Rosheim, arr. de Molsheim, au pied du mont Sainte-Odile. D'après la légende, ce monastère aurait été fondé, vers l'an 700, par sainte Odile, abbesse de Hohenbourg, pour les malades incapables de gravir la

montagne. Un incendie, occasionné par la foudre, détruisit, en 1372, les bâtiments conventuels ainsi que la belle église de 1180, de laquelle on ne voit plus que quelques restes. Non loin de ces ruines, la petite chapelle de Saint-Nicolas, en style roman du XII^e siècle.

NIEDERWALD. Colline d'Allemagne, r. dr. du Rhin. Contrefort occidental du Taunus (343 m. d'alt.), revêtu de hêtres et de chênes, au pied duquel s'élève le monument commémoratif de la guerre franco-allemande de 1870-71. La statue de la Germanie, bronze de 10^m,60 de haut sur un piédestal de 25 m., œuvre de Schelling, fut inaugurée le 28 sept. 1883. Les anarchistes l'avaient minée et eussent fait sauter l'empereur d'Allemagne et sa cour, sans les hésitations de l'un d'eux. Plus tard le complot fut révélé et coûta la vie à Reinsdorf et Kuchler, exécutés à Halle (févr. 1885).

BIBL. : SCHRATTENHOLZ, *Der Niederwald mit dem Nationaldenkmal* ; Zurich, 1885.

NIEDERWILDUNGEN (V. WILDUNGEN).

NIEHEIM ou **NIEM** (Dietrich de) (*Theodericus de Nyem*), historien allemand, né près de Paderborn vers 1340, mort à Maastricht en 1418. Il étudia le droit en Italie, devint diacre, entra au service du pape à Avignon (1370), puis à Rome (1376), fut promu abrégiateur, muni de riches bénéfices, mais ne put obtenir de l'amitié d'Urban VI la pourpre cardinalice. De 1395 à 1399, il occupa l'évêché de Verden. Au concile de Constance, il demanda le rétablissement de l'unité et y poussa l'empereur, mais combattit les réformes radicales. Il a écrit : *Liber cancellariæ apostolicæ ; Stilus palatii abbreviatus* (éd. par Erler, Leipzig, 1888) ; *De Schismate* (Nuremberg, 1532 ; éd. Erler, 1890), histoire du grand schisme de 1378 à 1410, mise à l'index par Sixte-Quint à cause de la cruelle sincérité des récits d'événements dont l'auteur fut témoin oculaire ; *Nemus unionis* (éd. Schardt ; Bale, 1566) avec des pièces importantes ; *De vita Johannis XXIII* (Francfort, 1628, et au t. II du *Concilium Constantiense* de Hardt, 1700). On lui a attribué : *De Necessitate reformationis ecclesie in capite et in membris* et *De Difficultate reformationis*, sans preuves décisives et certainement à tort les *Vite pontificum* de Nicolas IV à 1418, continuant la chronique de Martinus Polonus (Eccard, t. I du *Corp. hist. med. ævi*).

BIBL. : SAUERLAND, *Das Leben des Dietrich von Nieheim* ; Gœttingue, 1875. — ERLER, *Dietrich von Nieheim* ; Leipzig, 1887.

NIEHOFF (Bernardina), cantatrice suédoise, née à Lund le 14 nov. 1834. A l'âge de dix-huit ans, elle vint à Stockholm, où elle étudia au Conservatoire sous la direction du professeur Günther. En 1876, elle débute avec succès au grand théâtre de Stockholm, où elle joue Suzanne des *Noces de Figaro*, Anna du *Freischütz*, Mignon, Carmen, etc. Elle épouse en 1883 l'ingénieur Edling, mais ne quitte la scène qu'en 1892.

NIEIGLES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueyts ; 1.976 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon.

NIEJINE (*Njeshin*). Ville de Russie, ch.-l. de cercle du gouv. de Tchernigov, sur l'Oster ; 44.582 hab. (en 1889) ; treize églises, école normale, lycée, grand commerce de tabac, de conserves de légumes et de fruits.

NIEKEL Goswin, X^e général des jésuites (V. NICKEL).

NIEL (V. NIELLE).

NIEL. Com. de Belgique, arr. administratif et judiciaire d'Anvers, à 15 kil. de cette ville, sur le Rupel, affl. de l'Escaut ; 6.500 hab. Stat. du chem. de fer d'Anvers à Alost. Importantes briqueteries, tuileries, fabriques de ciment.

NIEL (Adolphe), maréchal de France, né à Muret (Haute-Garonne) le 4 oct. 1802, mort à Paris le 13 août 1869. Il entra en 1821 à l'École polytechnique et en 1823 à l'École d'application de Metz, fut nommé lieutenant du génie en 1827, capitaine en 1833, eut une part brillante à la prise de Constantine, où il précédait, avec un déta-

chement de sapeurs, l'une des colonnes d'assaut, et fut récompensé de sa belle conduite par le grade de chef de bataillon. Promu lieutenant-colonel en 1840 et colonel en 1846, chef d'état-major du général Vaillant pendant le siège de Rome, il fut chargé, après la prise de cette ville (1849), d'aller en remettre les clefs à Pie IX, réfugié à Gaëte, reçut le 13 juil. les étoiles de général de brigade, prit, à son retour à Paris, la direction du génie au ministère de la guerre, et entra en 1854 au comité des fortifications, en 1852 au conseil d'Etat. Devenu en 1853 général de division, il commanda en 1854 le génie du corps expéditionnaire envoyé dans la Baltique, dirigea avec habileté l'attaque de Bomarsund, qui capitula le 13 août, partit ensuite pour la Crimée, se prononça immédiatement pour le blocus complet de Sébastopol et, le 14 avr. 1855, succéda à Bizot comme commandant en chef du génie. Il s'opposa au projet d'un assaut général, traça devant Malakoff sept parallèles et, la ville prise (8 sept.), fut nommé, pour ses éclatants services, grand-croix de la Légion d'honneur. En 1857, il soutint devant le Corps législatif, comme commissaire du gouvernement, le nouveau projet de code de justice militaire et fit repousser l'introduction de circonstances atténuantes. Le 9 juin, il entra au Sénat. Au début de la guerre d'Italie (avr. 1859), il fut appelé au commandement du 4^e corps d'armée, partagea avec Mac-Mahon, le 9 juin, l'honneur de la victoire de Magenta, se couvrit également de gloire à Solferino (24 juin), où, placé à l'aile droite, il obligea, après une lutte de toute une journée, un ennemi deux fois supérieur en nombre à battre en retraite (V. SOLFERINO), et, le lendemain, fut élevé par l'empereur à la dignité de maréchal de France. S'étant plaint dans son rapport que le 3^e corps, commandé par Canrobert, ne fût venu que très tardivement à son secours et l'eût ainsi empêché de couper la route à l'ennemi, une vive polémique s'engagea entre les deux maréchaux et elle se continua longtemps dans le public, même après l'insertion d'une note officielle au *Moniteur*. Le 22 août, Niel prit le commandement du 6^e arrondissement militaire, à Toulouse, et, le 20 janv. 1867, il fut nommé ministre de la guerre, en remplacement du maréchal Randon. Il essaya de réorganiser l'armée, fit adopter le chassepot, dont il activa la fabrication, et fit rendre le décret du 1^{er} févr. 1868, qui instituait notamment une garde mobile et une réserve, n'ayant d'ailleurs jamais existé, l'une et l'autre, que sur le papier. Il mourut encore en fonctions. Il a écrit : *le Siège de Sébastopol* (Paris, 1855, in-4, et atlas). L. S.

NIELLE. I. Botanique. — Nom vulgaire de plusieurs plantes nuisibles aux Céréales, mais qui s'applique particulièrement à une Caryophyllacée du genre *Gilgaya* (V. ce mot) et à plusieurs *Ustilaginées* (charbon des Céréales). On donne encore ce nom à plusieurs *Nigelles* (V. ce mot).

II. Agriculture. — Maladie du blé occasionnée par une anguillule microscopique, le *Tylenchus tritici*, voisine de l'anguillule de la betterave (*Heterodora Schachtii*) reconnue en 1743 par Needham. Le grain attaqué est petit et arrondi, il porte deux ou trois petites pointes; son écorce, de couleur gris noirâtre, est épaisse et très dure; une coupe le montre rempli d'une substance blanchâtre formée par les anguillules desséchées qui, dans un milieu humide, se réveillent rapidement et sont animées de mouvements très vifs; dans un milieu semblable, le grain niellé pourrit rapidement et les anguillules errent bientôt à la rencontre de la plante nourricière qu'elles suivent dans son développement; elles pénètrent dans les fleurs naissantes avant la formation des pistils et elles y deviennent sexuées, la femelle pond peu après et meurt; des œufs donnent naissance à une nouvelle génération d'anguillules qui se nourrissent aux dépens des matières de réserve du grain. La plante attaquée reste rachitique, ses feuilles montrent des lésions et sont jaunâtres, les épis sont irréguliers. Les épis niellés doivent être brûlés, et l'alter-

nance des cultures s'impose lorsque la maladie a pris un grand développement. Le chaulage et le vitriolage du grain ne donnent aucun résultat; par contre, le grain soumis à une température de 70° lorsqu'il est bien sec, ou encore, traité pendant vingt-quatre heures environ, avec une solution au 150^e d'acide sulfurique dans l'eau (J. Kuhn), est complètement débarrassé de la nielle, sans action nuisible sur ses facultés germinatives. J. T.

III. Orfèvrerie. — Le nielle est l'incrustation d'un mastic de couleur foncé dans les traits d'un dessin gravé sur une matière dure, pierre, ivoire ou métal. Mais aujourd'hui ce terme est exclusivement réservé aux figures et ornements gravés sur métal, cuivre, argent ou or, dont les lignes creusées au burin sont remplies d'une matière noire qui fait valoir le trait en l'accentuant. Cette matière, sorte d'émail, est le nielle, du latin *nigellum*, *encaustum nigrum*, en italien *niello*. C'est Théophile, qui, dans son *Traité des divers arts*, indique le procédé d'exécution des nielles; leur technique a d'ailleurs si peu changé que les écrivains d'art de la Renaissance reproduisent presque son passage. Voici ce que Vasari en dit : « Après avoir terminé le travail de la gravure au burin, l'artiste fait au feu, par une combinaison de plomb et d'argent [de soufre et de borax], une composition noire, très friable et très fusible; il la place et la dispose sur un feu vif de bois vert et souffle la flamme avec un soufflet, de telle sorte qu'elle lèche la pièce, fasse fondre et s'étendre dans tous les creux produits par le burin la matière en fusion. Quand la lame est refroidie, il racle ce qu'il y a de trop, commence à l'unir avec la pierre ponce, puis avec un cuir, ensuite avec la main; il la frotte jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait polie. » D'après la lettre du patriarche Nicéphore de Constantinople au pape Léon III (année 844), les Byzantins connaissaient les nielles; car c'est ce que nous croyons reconnaître avec Labarte dans l'Ἐγκαυστίς, l'*encaustum nigrum* de Du Cange. Jusqu'au XII^e siècle, il parut cependant peu en honneur. Mais à partir de cette époque l'Allemagne et l'Italie sont les deux grandes écoles de niellures; les caractères propres de chaque artiste se retrouvent d'ailleurs dans leurs œuvres.

Pour indiquer les principaux nielleurs, il faudrait nommer tous les graveurs célèbres, Albert Dürer, François Mantegna. Il en est un cependant dont on ne saurait passer le nom sous silence, Tomasso Fineguerra de Florence, et sa *Paix* exécutée en 1452 pour l'église de Saint-Jean de Florence (aujourd'hui au musée de Florence). D'après Gori, c'est au moment de terminer les figures représentant le *Triomphe* et le *Couronnement de la Vierge*, enlevée au ciel et entourée d'anges, avant de recouvrir les traits du nielle, que Fineguerra voulut essayer ce que produiraient sur une feuille de papier humide les figures gravées couvertes de la fumée grasse d'une chandelle. Le papier ayant rendu fidèlement le sujet tracé sur le métal, l'art de graver sur cuivre et celui d'en tirer des épreuves sur papier, au moyen d'une couleur quelconque, mêlée avec de l'huile, était découvert. Comme l'émail, le nielle a deux techniques : l'une est à fond noir, sur lequel le sujet se détache en clair, elle correspond aux champslevés; l'autre, au contraire, présente simplement l'aspect d'une gravure dont le fond est brillant. Il faut se garder de confondre avec la niellure le procédé fréquemment employé par certains orfèvres rhénans, qui couvraient d'une sorte de vernis roux noirâtre, dans lequel se trouvaient, réservés des ornements, certains côtés moins apparents des choses monumentales qu'ils émaillaient. Le caractère essentiel du nielle est la gravure, et les pièces d'orfèvrerie rhénane ne portent aucune trace de burin. Les Persans et les Chinois pratiquent avec une habileté incomparable l'art de la niellure, mais c'est surtout dans l'exécution des arabesques et des ornements qu'ils arrivent aux plus extrêmes délicatesses. F. de MÉLY.

BIBL. : ORFÈVRERIE. — Le moine THÉOPHILE, *Essai sur*

divers arts; Paris, 1843, in-4. — VASARI, *Opere di Giorgio Vasari*; Florence, 1822, ch. XXXIII, 6 vol. in-8, t. I. — B. CELLINI, *Duo trattati, uno intorno alle otto principali Arti dell'Oreiceria*; Florence, 1563, in-4. — DUCHESNE, *Essai sur les Nielles, gravures des orfèvres florentins du xv^e siècle*; Paris, 1826, in-8. — ALVIN, *les Nielles de la bibliothèque royale de Bruxelles*; Bruxelles, 1857, in-8. — L'abbé BARRAUD, *Notice sur les instruments de paix, dans le Bulletin monumental*, 1865, t. XXXI, pp. 336-337. — Ovide REYNARD, *Damasquins, nielleurs, émailleurs et découpeurs de marqueterie*; Paris, s. d., in-fol. — LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*; Paris, 1887, 3 vol. in-4. — Eug. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance, les Primitifs*; Paris, 1889, in-4.

NIELLES-LÈS-ARDRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 332 hab.

NIELLES-LÈS-BLEQUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres; 760 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NIELLY-LÈS-CALAIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. (N.-O.) de Calais; 442 hab.

NIELSEN (Rasmus), philosophe danois, né à Rørslev en 1809, mort à Copenhague en 1884. Professeur de philosophie à l'Université de Copenhague de 1841 à 1883, il enseigna l'hégélianisme, mais en y apportant d'assez importantes modifications. C'est dans son ouvrage sur la *Logique des idées fondamentales (Grundideernas logik, 1864-1866, 2 vol.)* qu'il établit sa position vis-à-vis de Hegel. Il y a pour Nielsen, entre l'idée du savoir et l'idée du pouvoir (réalité), une antithèse qui se résout dans l'idée de la subjectivité ontologique, qui unit savoir et pouvoir. La foi est affaire de volonté et ne peut être ni comprise, ni combattue par la science. Une théologie n'est pas possible, mais bien une philosophie de la religion. Les principaux ouvrages de Nielsen, outre celui cité plus haut, sont la *Philosophie de la Religion* (1869) et *Nature et Esprit* (1873). Il a publié aussi une quantité de traités et d'articles dans divers recueils philosophiques et a exercé une grande influence sur la pensée danoise.

NIELSEN (Yngvar), historien norvégien, né à Arendal le 29 juil. 1843, professeur à l'Université de Christiania depuis 1890. Il a publié une quantité d'ouvrages relatifs à l'histoire et à la géographie de la Norvège et aussi de la Suède. Citons parmi les principaux : *Histoire de la Norvège après 1814* (1882 et suiv.); *le Comte Herman Wedel-Jarlsberg et son temps, 1779-1840* (1888); *Bergen depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1877); *Guide du voyageur en Norvège* (1874), traduit en allemand et en anglais et ayant eu plusieurs éditions dans ces diverses langues ainsi qu'en norvégien; *Autour de la Norvège* (1882), etc.

NIEM (V. NIEHEIM).

NIEMANN (Albrecht), chanteur allemand (ténor), né à Erleben, près Magdebourg, le 15 janv. 1834. Il débuta à Dessau en 1849, chanta de 1866 à 1888 à l'Opéra royal de Berlin. Ses principaux rôles furent Florestan, le Prophète, Raoul, Fra Diavolo, F. Cortez, etc. Il y déploya un grand art dramatique. Il chanta le grand rôle du *Tannhäuser*, lors de la première représentation (Paris, 1861) et à Baireuth, en 1876. Il épousa, en 1859, l'actrice Marie Seebach, divorça en 1868 et se remaria à l'actrice Hedwig Raabe (1870).

NIEMANN (August), écrivain allemand, né à Hanovre le 27 juin 1839, ancien officier hanovrien, romancier estimé et fécond. Principales œuvres : *Katharina* (1879); *Eine Emancipierte* (1884, 2 vol.); *Bacchen und Thyrsoträger* (1882); *Die Grafen von Altenschwerdt* (1883, 3 vol.); *Das Geheimnis der Mumie* (1886); *Pieter Maritz* (1886, 2^e éd.); *Des rechten Auges Aergerniss* (1889, 2 vol.); *Bei Hofe* (1889, 2 vol.); *Der Günstling der Fürste* (1894, 2 vol.); *Hochgebirge und Ocean* (1893, 2 vol.); *Manas* (1894); *Maskenspiel des Lebens* (1894, 2 vol.); *Frauenliebe* (1897); *Ein Günstling des Volkes* (1897), etc. Henri LICHTENBERGER.

BIBL. : GOTTSCHALL, *Litteraturgesch. des 19 Jahrh.*, 6^e éd., 1898, t. III.

NIEMANN (Georg), architecte et archéologue allemand, né à Hanovre le 12 juil. 1841, frère du précédent. Dès 1872, M. G. Niemann fut nommé professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts de Vienne et fut, en 1873, chargé avec M. Conze par le gouvernement autrichien d'une mission archéologique dans l'île de Samothrace, puis, en 1881-82, d'une autre mission en Asie Mineure avec M. Benndorf. M. Niemann a publié le compte rendu de ces missions dans les deux ouvrages suivants : *Archæologische Untersuchungen nach Samothrake* (Vienne, 1875) et *Reisen in Lykien and Karien* (Vienne, 1884). On doit de plus à ce professeur un *Handbuch der Linear Perspektive* (Stuttgart, 1884) et un recueil intitulé *Palastbauten des Barockstils in Wien* (Vienne, 1883).

Charles LUCAS.

NIEMBSCHE DE STREHLENAU, connu sous le nom de *Lenau*, poète allemand, d'origine silésienne, né à Czabad, près de Temesvar en Hongrie, le 13 août 1802, mort à Oberdöbling, près de Vienne, le 23 août 1850. Il fit des études fort irrégulières à Pest, à Vienne, à Presbourg, à Heidelberg, même à l'Institut agronomique d'Altenbourg; puis il se mit en relation avec les écrivains de l'école souabe, surtout avec Justinus Kerner. En 1832, après avoir donné au libraire Cotta son premier recueil de poésies, il partit pour le Nouveau Monde, où il espérait trouver de nouvelles sources d'inspiration, et qu'il appela bientôt « une terre de décadence ». Il abrégé le séjour qu'il comptait y faire et revint en Europe. Il écrivit ensuite rapidement, et tout en voyageant beaucoup dans le Midi de l'Allemagne, ses trois poèmes : *Faust* (1836), *Savonarola* (1837) et *Die Albigenser* (1842). Le dernier de ces poèmes fut souvent interrompu par des accès de fièvre, prélude de la maladie mentale qui se déclara en 1844, au moment où Lenau venait de se fiancer avec Marie Berend, la fille du bourgmestre de Francfort. Son agonie ne se termina que quatre ans après, à l'asile d'Oberdöbling. Son ami Anastasius Grün publia ses œuvres posthumes, qui contenaient un beau fragment sur *Don Juan* (1831). Aux époques lucides de sa vie, Lenau avait composé des *lieds*, des élégies et des ballades; dans son *Faust*, il s'était montré original, même après Goethe.

A. BOSSERT.

BIBL. : La bibliographie complète se trouve dans l'ouvrage de L. ROUSTAN, *Lenau et son temps*; Paris, 1898.

NIEMCEWICZ (Julien-Ursin), littérateur polonais, né à Skoki (Lithuanie) en 1758, mort à Paris le 24 avr. 1841. Elevé à l'École des cadets de Varsovie, il devint aide de camp du prince Czartoryski, voyagea en France, Angleterre, Italie, combattit dans l'armée nationale en 1794; aide de camp de Kosciuszko, il fut pris avec lui à Maciejowice; relâché par Paul I^{er} (1796), il émigra en Amérique, y resta dix ans. Il fut secrétaire d'Etat et président du comité constitutionnel du royaume de Pologne, créé par le congrès de Vienne, émigra, après les événements de 1830-31, à Londres, puis à Paris. Ses œuvres forment 12 vol. (Leipzig, 1838-40); il faut signaler *Chants hist. polonais* (Varsovie, 1846); *le Retour du courrier* (comédie, Varsovie, 1790); *Hist. de Sigismond III* (1819, 3 vol.); sa collection de *Mémoires* pour servir à l'histoire ancienne de Pologne (1822-33, 6 vol.); *Levi et Sara* (1821), roman sur la situation des juifs polonais; *Jean de Tenczyn* (1825), roman historique; des *Mémoires* (Paris, 1848) et un *Journal* (Leopol, 1873; Posen, 1876-1877).

BIBL. : Biogr. par le prince Adam CZARTORYSKI (pol.); Berlin, 1860.

NIEMEN. Fleuve d'Europe, tributaire de la mer Baltique dans laquelle il se jette près de la ville de Memel (nom que les Allemands donnent au fleuve), après un parcours de 900 kil. environ depuis sa source dans les marais d'Igoumène (Russie, gouv. de Kovno). Cours assez capricieux, tantôt à travers de vastes plaines, tantôt dans d'étroites vallées; navigable seulement à partir de Kovno où le fleuve atteint une largeur de 200 à 250 m.; sa

profondeur en cette dernière partie de son cours (Kovno à la mer, 200 kil. environ, dont près de 80 kil. en territoire allemand) varie de 1 à 3 m. Au-dessus de Kovno, le fleuve, obstrué par de nombreux rapides, ne permet la navigation qu'à la petite batellerie et aux hautes eaux seulement. Les principaux ports sur le fleuve sont Kovno et Grodno. Le Niémen est pris de glace durant 130 à 140 jours de l'année (fin nov. à mi-mars). Ses principaux affluents sont : de droite, l'Oussa, la Soula, la Bere-zina, la Lebeda ; de gauche, la Locha, l'Ouma, le Ser-vech. Le bassin entier du Niémen est évalué à 90.548 kil. q. Les bords du Niémen, chantés par les poètes lithuaniens, présentent, par endroits, des sites fort pittoresques, particulièrement dans les limites du gouvernement de Kovno. Ils sont habités par des populations de races différentes. De la source, jusqu'aux environs de Kovno, les habitants parlent une langue ruthène. En aval de ce point, l'idiome populaire est le samogitien, langue peu en rapport avec les idiomes slaves. Les chansons des bords du Niémen possèdent une saveur particulière qui dénote chez ces peuples un profond sentiment de poésie et de tendresse. Une traduction partielle française a été donnée de ces chansons par le baron A. d'Avril (Paris, 1883). P. LEMOSOR.

NIEMES. Ville de Bohême, sur le Polzen ; 5.600 hab. (en 1890). Fonte, cotonnades, meubles.

NIEMEYER (August-Hermann), poète et théologien allemand, né le 1^{er} sept. 1754, mort à Halle le 7 juil. 1828. Devenu en 1779 professeur à la faculté de théologie et inspecteur du séminaire, il fut chargé en même temps de la direction des institutions *Francke* (V. ce nom). En 1808, le roi Jérôme le nomma chancelier et *rector perpetuus* de l'université, ce qu'il resta aussi après la chute du royaume de Westphalie, sous le gouvernement prussien. Il mourut comblé d'honneurs et de dignités, comme « un heureux vieillard », ainsi qu'il se plaisait à s'appeler. Il s'occupa successivement de philologie, de théologie pratique et de pédagogie, et fut un écrivain d'une fertilité stupéfiante ; la liste de ses ouvrages et de leurs diverses éditions remplit presque 20 pages in-8. Outre ses ouvrages de théologie et ses livres de piété, il publia des recueils de cantiques et d'autres poésies, des oratorios et des ouvrages de pédagogie et d'histoire. Sa nuance théologique a été un rationalisme mitigé. J. Meyer a publié des extraits de ses œuvres pédagogiques (2^e éd., 1895, 2 vol.). Sa biographie a été écrite par Jacobs et Gruber (1831).

NIEMEYER (Hermann-Agathon), théologien allemand, né à Halle le 5 janv. 1802, mort à Halle le 6 déc. 1851, fils du précédent. En 1826, il fut professeur de théologie à Iéna ; en 1829, professeur et directeur des institutions *Francke* à Halle, où il créa la *Realschule* et l'école supérieure de jeunes filles. En 1848, il fut pendant quelque temps membre de l'Assemblée nationale de Berlin. Principaux ouvrages : *Collectio confessionum in ecclesiis reformatis publicatarum* (1848) ; *Kritische Ausgabe der lutherischen Bibelübersetzung* (Halle, 1840 et suiv.).

NIEMEYER (Felix de), médecin allemand, né à Magdebourg le 31 déc. 1820, mort à Tubingue le 14 mars 1871. Reçu docteur à Halle en 1843, il devint en 1853 directeur de l'hôpital de Magdebourg et en 1855 professeur de pathologie et directeur de la clinique médicale et de l'établissement des aliénés à Greifswald. En 1860, il quitta cette université pour celle de Tubingue, puis en 1865 fut nommé médecin du roi de Wurtemberg. Il prit part à la campagne de 1870, et dirigea des ambulances près de Pont-à-Mousson. Ouvrages principaux : *Die epidemische Cerebrospinal-Meningitis* (Berlin, 1865, gr. in-8) ; *Lehrbuch der spez. Pathologie und Therapie* (Berlin, 1859-64, 2 vol. in-8 ; 8^e éd., 1870. Trad. fr. 1863-66, etc.), ouvrage, modèle du genre, qui eut le plus grand succès ; *Klin. Vorträge über die Lungenschwindsucht* (Berlin, 1867, in-8. Tr. fr., Paris, 1867, in-8) ; *Ueber das Verhalten der Eigenwärme bei gesunden und kranken Menschen* (Berlin, 1869, in-8). Dr L. Hn.

NIEMIROV (V. NEMIROV).

NIÉMTSOVA (Božena), romancière tchèque, née à Vienne en 1820, morte en 1862. Elle vint de très bonne heure en Bohême et fut préparée, par la lecture des écrivains allemands, à goûter la littérature nationale. Elle épousa un employé des finances, qu'elle suivit à Prague en 1842 ; Nébesky et Tchéjka achevèrent de lui apprendre le tchèque et déterminèrent sa vocation. Les critiques la comparèrent bientôt à G. Sand, et il n'est pas douteux qu'il y a entre elles de nombreux points de contact. Božena Niémtsova a subi très profondément l'influence romantique, et, suivant les lois de l'école, elle a cherché son inspiration dans le peuple, dont elle a voulu faire revivre les traditions et les mœurs. Elle aimait vraiment les petites gens, savait gagner leur confiance et pénétrer dans leur intimité ; de là à la fois le charme et les limites de son talent. Son observation n'est pas toujours très pénétrante et ses idylles sont un peu monotones ; mais nous sommes séduits par l'émotion discrète et sincère qui anime ses récits, par la grâce des détails et le sentimentalisme délicat de l'ensemble. Ses œuvres les plus connues sont : *le Village de la Montagne*, *les Contes et Légendes nationales* (1841) et surtout par *la Grand-Mère* (1853), qui est un des joyaux de la littérature tchèque et restera classique. Il en a paru à Prague une traduction française, malheureusement médiocre. E. DENIS.

NIENBURG. Ville d'Allemagne, principauté d'Anhalt, cercle de Bernburg, au confluent de la Bode et de la Saale ; 5.387 hab. (en 1895). Eglise gothique, ancienne abbaye (fondée en 975, sécularisée en 1546), transformée en château, puis en fabrique. Grande fabrique de machines pour l'industrie chimique.

NIENBURG. Ville de Prusse, district de Hanovre, ancien comté d'Hoya, sur le Weser ; 9.414 hab. (en 1895). Grandes verreries et fabriques de produits chimiques, biscuits. Citée dès 1025, ville depuis 1569. Les Français y firent capituler la garnison prussienne le 25 nov. 1806 et la démantelèrent.

BIBL. : GADE, *Gesch. der Stadt Nienburg-an-der-Weser*, 1862.

NIÉOU TCHOANG. Ville chinoise, dans la sous-préfecture de Hai tcheng, prov. de Cheng-king, à environ 65 kil. de la mer ; à 20 kil. de la mer se trouve la localité de *Ying tseu*, qui est le port de cette ville, près de l'embouchure du fleuve Liaò, au fond du golfe du Liaò-tong : c'est là que résident les Européens. Ce port a été ouvert par le traité de Tien-tsin (1858) ; la concession étrangère a été établie en 1864, et la douane maritime en 1864. La contrée environnante est marécageuse et peu fertile, le fleuve est gelé pendant plus de trois mois chaque année. Une ligne ferrée est projetée pour réunir Nicou tchoang à Moukden et Girin. Population de 60.000 âmes ; exportation de haricots (grains, gâteaux, huile). M. COURANT.

BIBL. : *Returns of trade and trade reports for China*, publiés à Chang-hai par les Douanes chinoises.

NIEPCE (Joseph-Nicéphore), physicien français, inventeur de la photographie, né à Chalon-sur-Saône le 7 mars 1765, mort au Gras, près de Chalon-sur-Saône, le 3 juil. 1833. Fils de Claude Niepce, conseiller du roi et receveur des consignations au bailliage de Chalon-sur-Saône, il entra comme sous-lieutenant, en 1792, au 4^e d'infanterie, fut promu lieutenant l'année suivante et prit part aux campagnes de Sardaigne et d'Italie. Mais sa santé et la faiblesse de sa vue l'obligèrent, dès 1794, à renoncer à la carrière des armes et, en 1795, il se fit recevoir membre de l'administration du district de Nice. Revenu en 1801 dans sa ville natale, il s'y occupa durant les années qui suivirent, avec son frère aîné, Claude (1763-1828), de recherches scientifiques. En 1806, ils prirent un brevet pour une nouvelle machine, le *pyréolophore*, qui leur valut les compliments de Carnot (*Mém. Instit.*, 1807, I, 146) ; puis ils construisirent une pompe hydrostatique, et, vers 1811, perfectionnèrent les procédés de culture du pastel et d'extraction de sa matière colorante. A peu près à la même époque, la lithographie,

récemment inventée, commençait à se vulgariser. J.-N. Niepce, que son frère venait de quitter, voulut en faire, et, ne pouvant se procurer facilement dans sa province les pierres convenables, il essaya de l'étain. Puis il chercha à remplacer également le crayon lithographique par une autre matière, et il conçut bientôt l'idée de faire faire le dessin par la lumière, de lui faire fixer l'image des objets dont elle nous transmettait l'impression. Il n'eut plus dès lors d'autre pensée (1813). En 1822, il obtenait déjà sur des feuilles d'étain poli et à l'aide d'un vernis bitumineux des reproductions fidèles de gravures : le portrait de Pie VII, qu'il donna par ce procédé, eut un vif succès. En 1824, il était en pleine possession de son invention et il fixait désormais, d'une façon courante, les images de la chambre noire sur des feuilles d'étain préparées *ad hoc*, qu'il remplaça quelques années plus tard par des feuilles de cuivre, puis par le plaqué d'argent. En 1826, il entra en relations avec Daguerre et, par traité du 14 déc. 1829, enregistré le 13 mars 1830, tous deux s'associèrent sous la raison *Niepce-Daguerre*, « pour coopérer au perfectionnement de la découverte inventée par M. Niepce et perfectionnée par M. Daguerre ». L'art. 5 du traité, où il est dit que Niepce apporte « son invention » et Daguerre « une nouvelle combinaison de chambre noire, ses talents et son éducation », ne laisse, du reste, aucun doute sur leurs titres respectifs à la découverte de la photographie (V. DAGUERRE). Niepce mourut néanmoins pauvre et ignoré, dans sa modeste campagne du Gras. Il a écrit : *Notice sur l'héliographie* (Chalon-sur-Saône, 1829). L. S.

BIBL. : F. ARAGO, *Rapport sur le daguerréotype*; Paris, 1839. — ISIDORE NIEPCE, *Post tenebras lux*; Paris, 1841. — *La Lumière*, année 1891 (cor. de Niepce et de Lemaître). — FOUQUE, *la Vérité sur l'invention de la photographie*; Nicéphore-Niepce; Paris, 1897.

NIEPCE DE SAINT-VICTOR (Claude-Félix-Abel), chimiste et photographe français, cousin du précédent, né à Saint-Cyr (Saône-et-Loire) le 26 juil. 1805, mort à Paris le 5 avr. 1870. Sorti de l'École de Saumur en 1827, il devint lieutenant en 1841, imagina, en 1842, alors qu'il était en garnison à Montauban, un procédé de teinture au fustet, qui fut adopté par le ministère de la guerre, sur le rapport de Chevreul, pour rendre orangés les collets et les parements des régiments de cavalerie, passa en 1845 avec son grade dans la garde de Paris, fut quelque temps licencié après la révolution de févr. 1848 et en profita pour poursuivre avec plus d'ardeur ses recherches scientifiques. En 1847, il avait présenté à l'Académie des sciences un remarquable rapport *Sur l'action des vapeurs* (*Rec. Sav. étrang.*). Il s'appliqua ensuite au perfectionnement des procédés photographiques, imagina le négatif sur verre, puis l'emploi de l'albumine, qui était un acheminement vers le collodion, et fit faire à la gravure héliographique un grand pas en substituant au vernis de bitume une dissolution de bitume de Judée et de benzine, beaucoup plus sensible. Il reprit aussi, vers 1850, les expériences de Becquerel et de J. Herschell sur l'héliochromie, obtint la reproduction du bleu, du jaune, du vert et du noir, mais, malgré la valeur indiscutable de ses travaux, n'aboutit à aucun résultat réellement pratique. Il avait été nommé capitaine en 1849 et, en 1854, commandant du Louvre, avec le grade de chef d'escadron. Outre une trentaine de mémoires sur l'action de la lumière et les procédés héliographiques insérés à partir de 1847 dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*; il a publié : *Recherches photographiques* (Paris, 1855); *Traité pratique de gravure héliographique sur acier et sur verre* (Paris, 1856). L. S.

NIEPPE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. (N.-E.) de Bailleul; 5.642 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NIERNIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Cambrai; 557 hab.

NIERITZ (Karl-Gustav), écrivain allemand, né à Dresde le 2 juil. 1795, mort à Dresde le 16 févr. 1876. Profes-

seur, puis directeur d'une école primaire de Dresde jusqu'en 1854, époque où il prit sa retraite, Nieritz débuta à l'âge de trente-cinq ans seulement dans la carrière d'écrivain, mais se montra, à partir de ce moment, d'une extraordinaire fécondité; il a composé une centaine de volumes à l'usage de la jeunesse, écrit de nombreux récits populaires, rédigé un almanach populaire et collaboré à ceux de Trewendt et Steffens. Il a enfin publié une *Autobiographie* (Leipzig, 1872), où il décrit non sans humour sa laborieuse et modeste existence. HENRI LICHTENBERGER.

NIESE (Benediktus), philologue allemand, né à Burg (Fehmarn) le 24 nov. 1849, professeur à l'Université de Marbourg (1877). Il est auteur d'un résumé d'hist. rom. (au t. III du Manuel de Müller; Munich, 1888), de dissertations sur *Der homerische Schiffskatalog als historische Quelle* (Kiel, 1873) et *Die Entwicklung der homerischen Poesie* (Berlin, 1882), d'une *Gesch. der griechisch-makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chæronea* (t. I, Gotha, 1893); d'une édition critique de Joseph (Berlin, 1885-95, 7 vol.).

Sa sœur Charlotte, née à Burg le 7 juin 1854, a publié des romans historiques, sous le pseudonyme de *Lucian Bürger* (*Cainus Rungholt*, 1886, etc.) et sous son nom (*Aus dänischer Zeit*, 1892-94, 2 vol., etc.).

NIESSEN. Montagne de l'Oberland bernois, 2.366 m., de forme caractéristique, située à l'entrée des vallées de Frutigen et du Simmenthal. Ascension de Wimmis en cinq heures. Panorama superbe.

NIETHAMMER (Friedrich-Immanuel), né à Beilstein (Wurttemberg) le 21 mars 1766, mort à Munich le 1^{er} avr. 1848, philosophe et pédagogue allemand. Fils d'un pasteur, il fit ses premières études au séminaire théologique protestant de Tubingue, puis à l'Université prussienne d'Iéna, où il fut nommé en 1793 professeur de philosophie et de théologie. C'est là qu'il se lia avec Paulus, Fichte, Schiller, Schelling, Hegel. En 1803, époque où le ministre Montgelas cherchait à attirer la plupart des gloires de l'Université d'Iéna en Bavière, il passa dans ce pays avec ses amis cités plus haut et fut d'abord nommé pasteur à Wurtzbourg. En 1806, le traité de Presbourg donna Wurtzbourg à un prince autrichien et catholique; le protestant Niethammer quitta donc cette ville pour Bamberg, puis pour Munich en 1808. On le nomma successivement membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, membre de l'Académie des sciences de Bavière, enfin, en 1829, premier conseiller du consistoire supérieur. Comme philosophe, il se rattache à Kant et à Fichte. Sa dissertation inaugurale : *De Vera revelationis fundamento* (Iéna, 1792), est d'inspiration toute kantienne. Il devait la reprendre plus tard et la publier en allemand sous ce titre : *Versuch einer Begründung des vernunftmäßigen Offenbarungsglaubens* (Leipzig, 1798). Dans l'*Essai de critique de toute révélation* (Iéna, 1792), il reprend les idées émises par Fichte dans un ouvrage de titre pareil. De Fichte encore est inspiré le livre : *De la religion comme science* (Neu-Strelitz, 1795). Enfin, dans une œuvre d'un caractère plus général : *Versuch einer Ableitung des moralischen Gesetzes aus der Form der reinen Vernunft* (Iéna, 1793), il essaie de corriger Kant par Fichte. A son activité philosophique se rattache aussi la rédaction du *Journal philosophique*, paru d'abord à Neu-Strelitz, puis à Iéna, où Fichte y collabora. Les deux amis furent accusés d'athéisme pour quelques articles. C'est Niethammer qui répondit par une *Apologie contre l'accusation d'athéisme adressée à Niethammer et à Fichte* (Iéna, 1799). — Comme pédagogue, Niethammer se rattache à ce nouvel humanisme allemand dont Wolf fut le promoteur. Il s'occupa surtout de l'organisation de l'enseignement secondaire. En 1797, à Leipzig, parut de lui un livre *Sur l'amélioration de l'orthographe allemande*. Mais son influence réelle date de l'année 1808, où il publia son grand ouvrage : *La lutte des systèmes du philanthropisme et de l'humanisme*. Il y com-

battait la pédagogie de la période des Lumières ou de l'*Aufklärung*, trop utilitaire à son gré et sans idéal, et prônait hautement l'éducation par les langues anciennes et la philosophie grecque, déclarant que le système de ses adversaires, qu'il appelait par modération le philanthropisme, ne développait en l'homme que l'animalité, tandis que l'humanisme cultivait en nous l'humanité. Désigné la même année par le gouvernement bavarois pour tracer un plan d'études, il fit entrer ces idées dans la pratique. Dans les *Humanistische Gymnasien*, l'enseignement du grec et du latin absorbait à peu près tout le temps des études, et dans les *Realgymnasien* la philosophie était largement enseignée dans les hautes classes afin de suppléer à la culture antique pour initier les jeunes gens à l'idéal. Ce plan, attaqué dès 1816, se maintint néanmoins jusqu'en 1829. Les jugements les plus différents ont été portés en Allemagne sur cette œuvre. Attaqué par Herbart et par Paulsen, Niethammer est bien traité par Elspenger et Prantl. La lutte encore ouverte en Allemagne entre les conceptions humanistes et utilitaires rend difficile un jugement impartial.

Comme littérateur, Niethammer a produit : une traduction remaniée des *Chevaliers de Malte* de Vertot (Iéna, 1792) ; un livre intitulé *Causes juridiques remarquables pour servir de matériaux à l'histoire de l'humanité d'après le Pitaval français* (Iéna, 1792) ; *Sur la pasigraphie et l'idiographie* (Nuremberg, 1808). Ses *Sermons* ont paru à Wurtzbourg (1803-4). L. ENJALRAN.

BIBL. : *Allgemeine Deutsche Biographie*, art. Niethammer de PRANTL. — *Neuer Nekrolog der Deutschen-Jahrgang*, 1848, pp. 291 et suiv. — *Schmid's Encyclopädie der gesammten Erziehung, und Unterrichtswesen*, art. Elspenger, vol. V, pp. 233 et suiv. — PAULSEN, *Geschichte des Gelehrten Unterrichts* ; Leipzig, 1897 ; 2^e éd., pp. 230-233 ; 418-420 du second volume. — *Herbart's pädagogische Schriften*, éd. Willmann, I, 569 ; II, 146.

NIETZSCHE (Friedrich-Wilhelm), écrivain et philosophe allemand, né à Röcken le 15 oct. 1844. L'histoire de sa vie et celle de ses idées sont inséparables : les grands événements de sa vie, en effet, sont des transformations intellectuelles, et, d'autre part, tout le développement de son esprit a consisté à concevoir de plus en plus distinctement, à exprimer avec une force et une beauté croissantes un idéal moral qui n'est autre chose que l'image agrandie de son propre caractère.

LA JEUNESSE (1844-69). — Il descendait, semble-t-il, par son père d'une famille de protestants polonais, que les persécutions religieuses forcèrent au xviii^e siècle à se réfugier en Allemagne. Son type physique était très nettement polonais. Et peut-être faut-il attribuer à cette origine certaines caractéristiques de sa nature, son ardeur inquiète, le tour particulier de son imagination artistique. Il perdit à l'âge de cinq ans son père, qui était pasteur de campagne à Röcken et fut emmené par sa mère dans la petite ville voisine de Naumburg (près d'Iéna). Il y vécut avec sa mère et sa sœur jusqu'en 1858, et c'est à l'école de Naumburg qu'il fit ses premières études. Il passa ensuite six ans comme boursier (1858-64) au collège de Pforta, non loin de Naumburg, puis trois années aux universités de Bonn (1864-65) et de Leipzig (1865-67) comme étudiant en philologie. En 1867-68, il fit dans l'armée prussienne une année obligatoire de service militaire, et, en 1869, il était nommé professeur de philologie classique à l'université de Bâle. — S'il lui a fallu longtemps pour se faire une idée claire de sa nature et de son idéal, et s'il n'y est parvenu que dans les six ou sept dernières années de sa vie consciente, tous les traits essentiels de l'homme cependant se trouvent déjà chez le jeune homme et chez l'enfant. Il chercha de bonne heure à développer en lui une volonté forte, maîtresse d'elle-même, à l'épreuve de la souffrance ; l'atmosphère morale qui l'enveloppait dans sa famille, les deuils qui attristèrent sa première enfance, une foi protestante très vive qui était celle de sa mère et de sa sœur et qui ne s'affaiblit chez lui que vers sa dix-huitième année, nous expliquent son sérieux précoce,

le goût des examens de conscience qui se marque de très bonne heure dans ses journaux intimes, son sentiment qu'en l'absence de son père il devait faire sa propre éducation, son horreur du mensonge, sa détermination d'être toujours entièrement sincère vis-à-vis de lui-même comme vis-à-vis d'autrui, ses efforts perpétuels pour se perfectionner moralement et intellectuellement. La discipline du collège de Pforta agit dans le sens de ses tendances naturelles ; c'est un des rares internats qui existent en Allemagne ; comme la plupart des collèges anglais, établi à la campagne, il constitue pour l'enfant un milieu clos qui échappe à toute influence extérieure et il est organisé dans le but de donner non seulement l'instruction, mais aussi l'éducation, et de former des caractères fermes et virils. De cette discipline, Nietzsche accepta sans révolte et résolument ce qu'elle pouvait avoir de pénible, à cause de ce qu'elle avait de fortifiant, et nous trouvons chez lui les mêmes sentiments quelques années plus tard à l'égard de la discipline plus dure encore de la vie militaire. — L'amour de la musique était très grand chez les siens, et, dès sa jeunesse, il composa des morceaux de musique et des vers. Sa nature grave et songeuse, la richesse de sa vie intérieure, une sensibilité passionnée, toute concentrée sur ses idées et sur ses plans poétiques, l'isolaient déjà de ses camarades, et nous le voyons à Naumburg, à Pforta, à Leipzig, vivre surtout avec quelques amis choisis et s'associer à eux pour soumettre à une discipline son travail personnel, produire régulièrement des études d'histoire littéraire et des poèmes, de la musique et des études de critique musicale. Il ne montre pas moins de répugnance pour les sciences abstraites, pour les mathématiques, que pour une activité extérieure, d'ordre pratique. Dès cette époque, ses penchants le portent visiblement vers l'art et vers la réflexion morale. — Les admirations et les travaux de son enfance annoncent et expliquent déjà ses théories futures. A quinze ans, son poète préféré est Hœlderlin, l'ami de Goethe et de Herder, l'intime de Schelling et de Hegel. L'enthousiasme de Hœlderlin pour la civilisation grecque comme la plus belle, comme la plus largement et la plus librement humaine qu'il y ait eu jamais, son panthéisme poétique, son aversion pour la religion chrétienne et pour les Allemands de son temps, spécialisés dans une occupation déterminée, indifférents à la beauté et incapables de faire d'eux-mêmes des hommes complets ; il n'est pas un de ces traits, pas une de ces idées qui ne soient destinés à reparaitre plus tard chez Nietzsche, comme des thèmes qu'il passera sa vie à développer et à enrichir. Il n'est pas jusqu'à la prose lyrique et musicale de Hœlderlin, jusqu'à sa tragédie inachevée d'*Empédocle*, jusqu'à la folie même qui le saisit à trente-deux ans, où nous ne puissions voir comme un modèle imparfait ou comme une image anticipée du style de Nietzsche, de son *Zarathustra* et de la crise tragique où devait sombrer sa raison. Une autre des admirations de l'enfant fut pour Emerson, dont l'homme fait devait dire encore en 1888 qu'il se sentait plus voisin de lui que d'aucun autre écrivain de ce siècle : il fut séduit sans doute et influencé dès lors par la prose poétique d'Emerson et par son lyrisme philosophique, par son culte des grands hommes, son apologie de la volonté et de l'énergie, son éloge de la vie intérieure, son détachement et son mépris des biens matériels, sa sérénité supérieure. Ce sont les grands écrivains helléniques, c'est Eschyle, c'est Sophocle, c'est Platon, dans le *Banquet* surtout, ce sont les lyriques grecs, que l'enfant, pendant ses années de collège, étudia le plus passionnément. Et si, à l'Université, il décida de se consacrer à la philologie, c'est parce que, contraint pour vivre de choisir une profession et de se spécialiser dans quelque mesure, désireux d'ailleurs de s'imposer une discipline intellectuelle, et ne voulant pas, par l'étendue de ses curiosités et par la diversité de ses goûts, se laisser entraîner au dilettantisme, il pensa que la philologie lui permettrait, en approfondissant sa connaissance de la

Grèce antique, de méditer sur les problèmes essentiels de l'art et de la vie. Et ce sont les mêmes raisons qui le déterminèrent en 1869 à renoncer au travail libre, auquel il aurait aimé se livrer, pour accepter la chaire de philologie classique à Bâle. On peut noter encore qu'il s'était particulièrement occupé à Leipzig de Theognis, le poète, le moraliste et l'aristocrate, dont l'étude influa sans doute sur l'idée qu'il se fit de la Grèce et sur la conception des théories sociales qui jusqu'au bout furent les siennes. Et dès l'université, dès le collège même (conférence sur Napoléon III en 1862, lettre sur Bismarck et sur la guerre de 1866), il admit que l'homme de génie est au-dessus des lois et de la morale commune et ne doit être jugé que d'après la grandeur, la beauté, le succès de ses entreprises.

LA PÉRIODE WAGNÉRIENNE (1869-76). — De 1869 à 1876, Nietzsche mena à Bâle la vie tranquille d'un professeur d'université; il passait ses vacances au bord des lacs de Suisse ou d'Italie et vivait à Bâle dans un petit cercle d'amis; l'un des principaux était Burckhardt, l'historien de l'art et de la Renaissance italienne, dont les idées eurent sans doute quelque action sur son esprit. Il allait souvent à Tribschen, près de Lucerne, visiter Wagner, dont il connaissait les œuvres depuis sa jeunesse, auquel il avait été présenté à Leipzig et pour qui il éprouvait une admiration enthousiaste. Wagner, qui, pendant les premières années du séjour de Nietzsche à Bâle, achevait, dans une solitude presque complète, de composer la musique de *Siegfried*, se prit d'une amitié très vive pour ce jeune homme débordant d'intelligence et passionné de musique, et pendant plusieurs années la confiance entre eux fut absolue. Parmi les influences extérieures qui s'exercèrent sur Nietzsche à cette époque, la plus profonde, avec celle de Wagner, fut celle de Schopenhauer; si Nietzsche n'eut jamais avec le philosophe de rapports personnels, il avait lu à Leipzig le *Monde comme Volonté et Représentation* et il avait été ému par cette lecture comme par la révélation d'un univers nouveau de sentiments et d'idées. Il ne pouvait qu'être confirmé dans son admiration par Wagner qui depuis 1854 voyait dans la doctrine de Schopenhauer l'expression philosophique de sa propre pensée. C'est en 1876 seulement que Nietzsche se détacha définitivement de Wagner et de Schopenhauer, et c'est la même année qu'une maladie contractée pendant la guerre de 1870, où il avait servi quelques semaines comme infirmier, l'obligea à prendre un congé d'un an. Dans l'intervalle, entre 1869 et 1876, il avait professé des cours suivis sur l'histoire de la littérature grecque, de la religion grecque, de la philosophie grecque jusqu'à Platon inclusivement, rédigé en partie un livre sur la *Philosophie dans l'âge tragique de la Grèce* (*Die Philosophie in tragischen Zeitalter der Griechen*, composé de 1872 à 1873, publié seulement en 1896) et publié les ouvrages suivants: *Die Geburt der Tragödie oder Griechenthum und Pessimismus* (composé entre 1869 et 1871, publié fin 1871 avec la date 1872); *Unzeitgemässe Betrachtungen*: 1, *David Strauss, der Bekenner und Schriftsteller* (composé et publié en 1873); 2, *Vom Nutzen und Nachtheil der Historie für das Leben* (composé en oct. et nov. 1873, publié en févr. 1874); 3, *Schopenhauer als Erzieher* (composé et publié en oct. 1874); 4, *Richard Wagner in Bayreuth* (composé en 1875 et 1876, paru en juil. 1876). L'interprétation et la glorification de la Grèce antique, la critique de la civilisation moderne, la conception d'un idéal supérieur, analogue à l'idéal hellénique et vers lequel Wagner et Schopenhauer peuvent nous guider, voilà le sujet de ses livres et la matière de ses réflexions. — Quel est le sentiment de la vie dont le drame grec est l'expression? C'est à cette question que répond la *Naissance de la tragédie*. Nietzsche admet comme Schopenhauer que la nature est une activité aveugle, sans but, une puissance perpétuellement créatrice qui perpétuellement détruit ses propres créations et qui chez

l'homme, devenue consciente d'elle-même, prend la forme d'un désir douloureux, toujours renouvelé et toujours inassouvi. Mais si l'existence du monde est moralement injustifiable, et si notre pensée réfléchie, brève apparition à la surface de l'univers, est misérablement impuissante dans la connaissance et dans l'action, l'homme, d'après Nietzsche, qui par la s'écarte de Schopenhauer, a le pouvoir de créer en lui des images du monde, des visions, des rêves, qui lui causent une joie artistique; c'est de ce pouvoir que procèdent les arts *apolliniens*, peinture, sculpture et poésie épique. Bien plus, l'homme peut arriver à se sentir comme une volonté identique en son fond à l'activité même qui vit et souffre en toute chose; l'ivresse que cause en lui le sentiment de son union avec la nature entière est l'état *dionysiaque*; l'individu s'élève alors au-dessus de ses propres souffrances et se réjouit du spectacle tragique que présente l'univers, car il participe à la joie de l'activité impérissable qui survit à toutes les douleurs et à toutes les morts individuelles et qui ne détruit que pour créer encore; les arts dionysiaques sont la musique et la poésie lyrique. Seuls, donc, le rêve et l'ivresse artistiques, au milieu de l'universel changement et de l'universelle souffrance, permettent à l'homme de connaître la joie. L'optimisme grec est un optimisme artistique. Les Grecs sentent dans leur plénitude l'épouvante et la douleur de vivre, fils du hasard et de la peine, jouets impuissants des forces naturelles. Aussi créent-ils le monde des dieux de l'Olympe, œuvre de l'esprit apollinien. Homère est le type du Grec apollinien, vainqueur des terreurs de l'âge des Titans. En face de l'épopée, de l'art apollinien, surgissent bientôt le lyrisme, la musique, l'art dionysiaque. Et c'est de l'union d'Apollon et de Dionysos, de l'épopée et du lyrisme, de la plastique et de la musique, qu'est né le drame d'Eschyle et de Sophocle, dont la forme est une succession de visions plastiques et dont le fond est l'émotion musicale et lyrique, l'enthousiasme dionysiaque né du spectacle même de la douleur et de la mort inévitables. Ce drame, c'est l'esprit socratique qui l'a tué. Socrate, dans son rationalisme optimiste, admet que l'homme, par la connaissance réfléchie, peut atteindre au bonheur; il admet que la finalité règne dans l'univers, que le monde a été disposé par des dieux bienveillants de manière à rendre possible le bonheur de l'homme et efficace la pensée humaine. Au nom de la science, de la pensée réfléchie, de la raison claire et confiante en sa toute-puissance, il condamne donc l'activité tout instinctive des Grecs de son temps, la vie hellénique, et avec elle il condamne l'art grec à cause de ce qu'il implique de musical, d'irrationnel, de pessimiste. — L'époque de la tragédie est aussi celle de la philosophie « tragique » (V. *Die Philosophie im tragischen Zeitalter der Griechen*). Dans l'œuvre des précurseurs de Socrate, Nietzsche cherche le sentiment qu'ils avaient de la vie; tantôt leur pensée, dit-il, est pessimiste, tantôt c'est un optimisme artistique; pour les Pythagoriciens, pour Empédocle, l'univers ou l'homme est condamné à vivre est le domaine de la souffrance; pour Parménide, c'est une illusion dont l'esprit doit se délivrer; pour Démocrite, le monde n'a aucune signification morale ou esthétique, rien n'existe que le jeu aveugle et fatal des forces mécaniques; sa doctrine est le « pessimisme du hasard »; pour Héraclite, rien n'est qu'un devenir perpétuel, sans but, soumis à des lois nécessaires, un jeu de la divinité; pour Anaxagore, l'esprit, dont l'intervention produit dans le chaos primitif l'ordre et l'harmonie, se borne à engendrer un mouvement, sans poursuivre, par un ensemble de moyens appropriés, un but extérieur à lui-même; son activité est un jeu libre, comme celle de l'artiste. Avec l'optimisme de Socrate, sa croyance à la finalité naturelle, sa foi dans la dialectique, commence un âge nouveau; le philosophe subordonne tout à la recherche du bonheur individuel; la philosophie s'oppose à l'art et perd son caractère intuitif; le philosophe n'est plus un homme complet qui agit et prend part à la vie de la cité; sa vie devient purement

contemplative. Ce qui fait la grandeur unique de l'époque qui a précédé les guerres médiques, l'époque d'Eschyle, d'Empédocle, d'Héraclite, c'est qu'aucun âge n'a été aussi favorable à la production des hommes de génie, d'hommes complets, résolus à vivre la vie la plus intense et la plus riche, penseurs, artistes, politiques tout à la fois, ayant le courage de voir la réalité comme elle est, dans toute son horreur tragique, et d'en accepter joyeusement les incertitudes et les dangers. La ruine de la civilisation grecque, avant qu'elle ait développé tous les germes, toutes les possibilités de vie supérieure qui étaient en elle, est elle-même un de ces jeux tragiques du hasard dont l'histoire, comme la nature, est pleine. Rien de plus opposé, on le voit, que les idées de Nietzsche à la théorie d'après laquelle les Grecs n'auraient été optimistes que par légèreté, insouciance, manque de réflexion profonde ; rien de plus opposé aussi à la conception si « peu virile » qu'un Goethe se faisait de la Grèce, comme tout ordre, tout calme, toute harmonie. — L'idéal hellénique doit être notre idéal. Le penseur doit être un « philosophe tragique », qui voit et qui montre dans la nature une puissance redoutable et souvent malfaisante, dans l'histoire le jeu brutal et vide de sens de la force et du hasard, qui proclame l'impossibilité du bonheur, qui hait le bien-être matériel où se complait le commun des hommes et qui, également insoucieux de ses propres douleurs et des douleurs qu'il cause autour de lui, critique et combat toutes les illusions, tous les mensonges, toutes les faiblesses et toutes les lâchetés de notre civilisation. Pour lui, le pessimisme n'est pas un principe d'inertie et de résignation, mais d'activité héroïque. « L'humanité doit toujours travailler à mettre au monde des individus de génie. » C'est à cette œuvre que l'éducateur doit se dévouer, et tout penseur doit être un éducateur, éducateur de lui-même et d'autrui ; il doit « haïr la naissance et le développement du philosophe, de l'artiste, du saint, en nous et hors de nous, et collaborer ainsi à la suprême perfection de la nature ». « Je vois au-dessus de moi, dit Nietzsche, quelque chose de plus élevé, de plus humain que ce que je suis moi-même ; aidez-moi tous à atteindre cet idéal, comme je viendrai moi-même en aide à celui qui pensera comme moi et souffrira comme moi. » « Il est possible d'obtenir par d'heureuses inventions des types de grands hommes tout autres et plus puissants que ceux qui, jusqu'à présent, ont été façonnés par des circonstances fortuites. » Aujourd'hui comme en Grèce, la production de types supérieurs d'humanité exige l'oppression du plus grand nombre. « L'esclavage est une des conditions essentielles d'une haute culture. » Le bonheur n'est pas plus fait pour la foule que pour l'élite ; l'une et l'autre doivent sacrifier leur bonheur à la réalisation d'un idéal de grandeur et de beauté. La même nécessité tragique qui règne dans la nature régit aussi la société : « Chaque instant dévore le précédent ; chaque naissance est la mort d'êtres innombrables ; engendrer, vivre et assassiner ne sont qu'un. Et c'est pourquoi aussi nous pouvons comparer la culture triomphante à un vainqueur dégoutant de sang et qui traîne à la suite de son cortège triomphal un troupeau de vaincus, d'esclaves enchaînés à son char. » — Autour de lui que voyait Nietzsche ? Le petit bourgeois allemand ou suisse. Dans quel milieu vivait-il ? Parmi des bourgeois de petite ville. Contre l'optimisme utilitaire et scientifique où se résume leur philosophie de l'existence, il se révolte. De là ses attaques contre Strauss, contre les historiens modernes, contre tous ceux qui placent le but de la vie dans le bonheur, dans le bien-être matériel, la fin de la société, le sens et le terme de l'évolution historique, dans la possibilité d'assurer un jour à tous la sécurité, le bien-être, un bonheur médiocre. Idéal à la fois méprisable et chimérique ! Les maîtres, les éducateurs qui, dès maintenant, peuvent arracher les âmes au culte du bonheur et du bien-être, à l'optimisme, à la foi dans la toute-puissance de la raison scientifique, c'est Schopenhauer et c'est Wagner. Le premier apprend à voir la nature et

la vie comme elles sont, avec ce qu'elles impliquent de souffrances, il enseigne que le bonheur est impossible, et, procédant, comme les premiers philosophes grecs, par intuitions artistiques, non par raisonnements, il s'adresse à l'âme tout entière. Si Schopenhauer fait songer, par son pessimisme et par ses intuitions d'artiste, à un Héraclite ou à un Empédocle, Wagner est un Eschyle moderne ; son drame musical est une résurrection de la tragédie antique ; il a réuni de nouveau tous les arts pour parler à l'homme tout entier, pour communiquer à ses auditeurs sa « sagesse tragique » et l'exaltation « dionysiaque » qui le saisit en présence de la fatalité. L'œuvre de Bayreuth et la philosophie de Schopenhauer nous sont des présages d'une renaissance de la culture antique dans l'Allemagne contemporaine.

LA PÉRIODE D'AFFRANCHISSEMENT INTELLECTUEL (1876-84).

— C'est de lui-même, c'est de sa propre nature et de son propre idéal que Nietzsche, au contact de Wagner et de Schopenhauer, avait pris conscience de plus en plus distinctement. Et lorsqu'en 1876 la maladie, le détachant de son milieu et l'affranchissant pendant un an des servitudes, toujours plus pénibles pour lui, du travail professionnel, le laissa seul en présence de sa propre pensée, lorsque les fêtes de Bayreuth lui eurent fait mesurer la distance du Wagner réel au héros de ses rêves, il aperçut clairement les irréconciliables différences qui le séparaient de ses deux éducateurs. Il essaya à la fin de 1877 de reprendre ses cours, publia en mai 1878 un livre qui est le témoignage de sa crise intellectuelle et des efforts de l'homme déjà mûr pour s'affranchir des illusions du jeune homme : *Menschliches Allzumenschliches, Ein Buch für freie Geister* (composé en 1876-77, en grande partie à Sorrente). Son nouvel ouvrage le brouilla définitivement avec Wagner, dont il critiquait les idées et les aspirations. Ses maux de tête et ses maux d'yeux ne cessant pas de s'aggraver, il se décida en 1879 à donner sa démission de l'université de Bâle, qui lui assura, par une pension de retraite, la liberté de la vie matérielle. Alors commença pour lui l'existence solitaire, sans amis, presque toujours sans livres, qu'il mena jusqu'en 1888, demeurant en hiver dans le Midi, généralement près de Gènes ou de Nice, et en été dans la haute Engadine, généralement au village de Sils-Maria. Il passa plusieurs années entre la vie et la mort. C'est de cette époque que datent trois nouveaux ouvrages : *Vermischte Meinungen und Sprüche* (composé de 1876 à 1878, publié en mars 1879 comme continuation à *Menschliches Allzumenschliches*) ; *Der Wanderer und sein Schatten* (composé en 1879, publié fin 1879 avec la date de 1880, comme nouvelle suite à *Menschliches Allzumenschliches* ; réuni en 1886 au volume précédent pour former le t. II de *Menschliches Allzumenschliches*) ; *Morgenröthe* (composé en 1880 et 1881, publié en 1881). Ces ouvrages sont composés d'aphorismes et de morceaux détachés ; c'était la seule manière de rendre sa pensée que lui permit sa maladie ; elle convenait d'ailleurs à l'expression d'une pensée en voie de développement et qui se cherchait encore elle-même ; et elle était l'image la plus exacte du travail d'un esprit qui n'avancait pas par voie de déduction logique, mais par des intuitions et par des observations morales, dont la liaison et l'unité systématiques, tout incontestables qu'elles sont, n'étaient par le produit de raisonnements rigoureux. En 1881, Nietzsche concevait enfin dans ses traits essentiels, sa philosophie définitive, et en 1882 sa santé s'améliorait sensiblement. — La « philosophie tragique » de Nietzsche avait été dirigée contre l'optimisme utilitaire et scientifique. Mais s'il considérait la nature comme une activité aveugle et fatale, dont la conscience, avec le besoin de comprendre et le désir du bonheur, n'est qu'une forme accidentelle et passagère, et si par là il s'accordait avec Schopenhauer, il doutait dès 1867 de sa métaphysique qui érige cette activité, cette « volonté », en « chose en soi », en essence du monde, et il repoussait sa morale de renoncement pour

placer au contraire le but de la vie dans la jouissance et la création artistiques et dans l'action héroïque. Si notre temps est celui du petit bourgeois qui se satisfait d'une existence médiocre, c'est aussi un âge de découragement, de fatigue, de mélancolie, et la lassitude de vivre n'était pas moins antipathique aux instincts les plus profonds de Nietzsche que la médiocrité satisfaite. Elle procède comme elle, suivant Nietzsche, d'un affaiblissement de la volonté, de l'énergie vitale; comme elle, c'est une forme de la lâcheté et un signe de décadence. Son expression philosophique, c'est le pessimisme romantique d'un Schopenhauer et d'un Wagner. Dès lors, l'attitude du philosophe vis-à-vis de ses maîtres devait se trouver modifiée, il devait voir en eux des adversaires, et son attention devait se porter surtout sur ce que leurs aspirations et leur doctrine présentaient de contraire à ses tendances et à ses idées. Ce changement fut hâté par la désillusion qu'il éprouva aux fêtes de Bayreuth. A Triebshen, il avait vu Wagner seul à seul, absorbé et exalté par la création artistique, tout occupé de cet héroïque Siegfried, qui, joyeusement, sans crainte et sans calculs intéressés, accepte la vie et l'action dans leurs plus tragiques éventualités; incarnation admirable du héros comme le concevait Nietzsche, imaginé par Wagner vers 1850, sous l'influence de Bakounine et de Feuerbach, et réalisation de l'idéal de Feuerbach, pour qui l'homme doit vivre, sans peur de la mort, la vie humaine dans toute sa plénitude. Depuis quelques années déjà, Nietzsche s'interrogeait en silence sur la valeur réelle de la personne et de l'œuvre de Wagner. Mais à Bayreuth il vit le maître, tournant au journaliste et au metteur en scène, accepter les conditions, dégradantes au gré du philosophe, qu'impliquait l'exécution pratique de ses projets, et, flattant les passions nationalistes, antifrançaises et antisémites de la foule de ses compatriotes, s'abaisser jusqu'à eux au lieu de les élever jusqu'à lui; à Bayreuth aussi, il reconnut que le style surchargé de cet art complexe, à la fois grossier et raffiné, art de décadence fait pour surexciter des nerfs fatigués, n'était pas l'œuvre d'un génie spontané et n'avait rien à voir avec la saine et forte simplicité du drame grec. Le principe pessimiste et chrétien de renoncement et de pitié, c.-à-d. pour Nietzsche de décadence, le choqua plus que jamais dans le poème de *Parsifal*. Il avait envoyé à Wagner, au moment même où celui-ci lui adressait son *Parsifal*, le nouveau livre où le maître ne devait trouver, de la part de celui qu'il considérait comme un disciple, que des critiques de ses idées et de son œuvre; et l'orgueil blessé d'un triomphateur autoritaire, sa colère d'une attaque contre toutes ses convictions, qui lui parut une aberration intellectuelle, la douleur enfin d'un vieillard à l'égard de ce qui lui sembla la trahison d'un ami, rendirent la rupture entre Nietzsche et Wagner inévitable et définitive. — Autant que sa désillusion sur le compte de Wagner et sa rupture avec lui, ce qui détermina Nietzsche à combattre sans ménagement la morale du découragement et du renoncement, ce fut la volonté de lutter contre l'influence déprimante de la maladie, qui d'année en année semblait mettre sur lui une prise plus forte. Mais cette morale du renoncement, c'est celle du christianisme et de toute religion qui, pour consoler les hommes des souffrances qu'ils éprouvent en ce monde, leur enseigne à croire en un autre monde et leur prescrit de sacrifier leur vie présente à l'espoir des béatitudes futures. Guerre donc à la religion chrétienne, guerre à toute religion et guerre à la morale de la pitié! Qu'est-ce en réalité que la pitié, sinon l'impuissance de l'homme, dont la vitalité est affaiblie, à contempler chez les autres le spectacle des douleurs qu'il se sent incapable de supporter lui-même, et la morale de la pitié, par suite, n'est-elle pas une lâcheté doublée d'une hypocrisie? — Mais toutes les métaphysiques abstraites, en opposant à la diversité et au devenir du monde sensible, tissu bigarré d'apparences illusoire, le monde « vrai », « rationnel »,

« intelligible », le monde des « idées », l'« unité » immuable, la « substance », le « noumène », la « chose en soi », « le nirvana », ne procèdent-elles pas de la morale pessimiste du découragement? Ne placent-elles pas derrière le monde multiple et perpétuellement changeant des phénomènes sensibles un au-delà chimérique pour y trouver la paix, le repos, le bonheur ou du moins l'éternel anéantissement, qu'on ne saurait trouver dans le monde sensible, royaume des agitations douloureuses? Toute métaphysique n'est-elle pas l'expression d'un état morbide de l'âme et du corps? Contre les tentatives des « idéalistes », des « rationalistes » pour réduire le monde sensible à une apparence illusoire, l'instinct artistique de Nietzsche se révolte, aussi bien que son courage et sa loyauté protestent contre ce qui lui semble une lâcheté hypocrite. Guerre donc à toute métaphysique comme à toute religion! Guerre au mysticisme hindou et aux théories d'un Parménide, d'un Platon, d'un Spinoza, d'un Kant, d'un Schopenhauer, précurseurs ou continuateurs du christianisme. Plus saine et plus profonde que leurs systèmes est la doctrine d'un Héraclite, pour qui tout est devenir et lutte incessante de forces contraires. — Ce n'est pas seulement la religion et la métaphysique, c'est tout ce qu'on appelle d'ordinaire morale que le philosophe doit combattre; dans toute la morale actuelle, il y a en effet un principe de nihilisme et d'hostilité contre la vie, car toute notre morale prescrit à l'homme de renoncer à ses désirs personnels et égoïstes, pour lui imposer l'obéissance à la loi du devoir; mais la loi morale se détruit elle-même, car elle ordonne au philosophe une sincérité sans restrictions, et cette sincérité même l'oblige à constater et à dire qu'il n'y a pas de règle universelle et immuable du bien et du mal; que la vie, la société, l'humanité n'ont pas en elles-mêmes un but, une valeur, un sens absolus; que leur valeur et leur signification, c'est pour chacun des hommes celles qu'il leur donne, celles que sa nature psychologique et physiologique le force à leur donner; que la notion de but, le sentiment de la « valeur », la croyance à la loi morale sont simplement des faits psychologiques, et que pour le moraliste psychologue qui analyse et explique ces faits, pour le physiologiste qui en conçoit une explication plus profonde, il n'y a dans la croyance à une loi morale immuable nous ordonnant de vaincre nos instincts égoïstes qu'une forme particulière de ce besoin de paix et de repos, de cette tendance au découragement, de cette fatigue qui sont l'indice et l'effet d'une vitalité appauvrie, d'une décadence physiologique; ce n'est donc, comme tout sentiment, qu'une expression de nos tendances individuelles, un déguisement de notre égoïsme, mais c'est l'égoïsme hypocrite d'une âme affaiblie et d'un corps malade. — Ce n'est pas seulement la maladie qui nous explique dans quel sens Nietzsche à cette époque dirigea ses réflexions, c'est encore l'influence d'un jeune israélite, moins âgé que lui de quatre ans, Paul Rée, avec lequel il passa à Sorrente l'hiver de 1876-77 et qui, sans avoir une action profonde sur le développement de son esprit, contribua à orienter sa pensée vers l'observation et l'explication psychologiques des faits moraux. Paul Rée est l'auteur de deux petits livres, *Observations psychologiques* (1875) et *Sur l'origine des sentiments moraux* (1877), rédigés, le premier avant qu'il ne connût bien Nietzsche, le second pendant l'hiver que tous deux passèrent à Sorrente. Le premier de ces ouvrages, écrit dans la manière des moralistes français du XVII^e et du XVIII^e siècle, ramène tous nos sentiments à l'égoïsme. L'intérêt que Nietzsche y prit nous fait comprendre comment il fut conduit à subir l'influence d'un Montaigne, d'un La Rochefoucauld, d'un Vauvenargues, que déjà Schopenhauer avait admirés et imités. Il leur emprunta leurs procédés d'analyse psychologique, leurs idées sur l'universalité de l'égoïsme, la forme littéraire que ces maîtres de la maxime et de l'aphorisme avaient su donner à leur pensée. C'est Rée aussi qui, sans doute, attira l'attention de Nietzsche sur les théories de l'école anglaise et spéciale-

ment de Spencer, relativement à l'origine des sentiments moraux. Il est impossible de méconnaître l'action de Spencer dans les efforts que fit Nietzsche à partir de cette époque, pour expliquer l'origine de la moralité par l'évolution biologique et sociale. La loi morale, dit-il, ne s'explique pas seulement par un affaiblissement physiologique, elle s'explique encore par l'évolution sociale qui changea en « bête de troupeau » la bête de proie primitive ; et l'appauvrissement de l'énergie vitale tient en grande partie à cette transformation sociale, qui affaiblit et adoucit l'homme en diminuant les dangers auxquels il était exposé. — Les ouvrages de cette époque nous révèlent des altérations également profondes dans les procédés intellectuels de Nietzsche et dans l'atmosphère morale où baigne sa pensée. Ce n'est plus un mélange de métaphysique et d'histoire littéraire ou d'histoire de l'art : ce ne sont plus des affirmations enthousiastes, encore un peu confuses et vagues. Ce sont des analyses psychologiques, c'est l'attitude critique et satirique d'un esprit lucide et désabusé : critique impitoyable de la religion, de la métaphysique, de ce qu'on nomme communément la morale, de la foi dans un « idéal » contraire à la nature et à la vie réelles, de la croyance au « génie », à l'« inspiration », comme à des mystères inexplicables par les causes psychologiques et physiologiques par où s'expliquent les autres faits spirituels ; critique en un mot de toutes les illusions consolantes et amollissantes, qui sont un signe d'affaiblissement, qui procèdent du désir d'échapper à la vue de la dure, de la douloureuse réalité, et qui, naturelles chez la femme, compréhensibles chez le jeune homme, sont indignes d'un homme et d'un esprit libre. L'idéal de Nietzsche à ce moment, c'est « l'esprit libre », le « pessimiste intellectuel », qui, sincèrement et courageusement, sans pitié pour les souffrances que lui cause et que causera aux autres la perte de toute illusion, sait voir et sait montrer les choses comme elles sont. Si son attitude n'est plus celle de l'affirmation et de l'enthousiasme artistique, mais de la négation et de la critique intellectuelle, ce sont pourtant les mêmes sentiments, c'est la même volonté de courage et de sincérité qui, le guidant toujours, vont le conduire vers des affirmations nouvelles et vers de nouveaux enthousiasmes.

LA PHILOSOPHIE DÉFINITIVE DE NIETZSCHE (1881-1888). — C'est à Sils-Maria, pendant l'été de 1881, que Nietzsche écrivit l'esquisse d'un livre où, pour la première et pour la dernière fois, il exposa dans leur enchaînement toutes les idées essentielles de sa philosophie définitive : *Die Wiederkunft des Gleichen* (publié en 1897). Viennent ensuite : *Die fröhliche Wissenschaft*, recueil d'aphorismes et de morceaux détachés (composé en 1881 et 1882, publié en sept. 1882) ; *Also sprach Zarathustra*, poème en prose où les idées du philosophe sont exposées sous forme de méditations et de discours satiriques ou lyriques prêtés au prophète Zarathustra (1^{re} partie écrite à Rapallo, près de Gênes, en janv.-févr. 1883, publiée en mai 1883 ; 2^e partie écrite à Sils-Maria en juin-juil. 1883, publiée en sept. 1883 ; 3^e partie écrite à Nice en janv.-févr. 1884, publiée en avr. 1884 ; 4^e partie écrite à Menton de 1884 à 1885, publiée en avr. 1885 à 40 exemplaires, 1^{re} éd. pour le public parue en mars 1892 ; pour la 5^e partie, Nietzsche a composé 5 plans, de 1883 à 1885, mais il n'en a exécuté aucun) ; *Jenseits von Gut und Böse*, recueil d'aphorismes et de morceaux détachés (composé de 1885 à 1886, publié en août 1886) ; *Zur Genealogie der Moral*, qui constitue un traité suivi, malgré sa division extérieure en pensées détachées (écrit en juin 1887, publié en nov. 1887) ; *Der Fall Wagner*, pamphlet contre Wagner (composé de mai à juin 1888, publié en sept. 1888) ; *Götzendämmerung oder wie man mit dem Hammer philosophiert*, recueil de morceaux détachés, composé en quelques jours avant le 3 sept. 1888, paru en janv. 1889) ; *Der Wille zur Macht, Versuch einer Umwerthung aller Werthe*, traité en 4 parties dans lequel Nietzsche pro-

jetait d'exposer sa doctrine ; la première partie, *Der Antichrist* (écrite du 3 au 30 sept. 1888, publiée en 1896) était une critique du christianisme ; la deuxième, *Der freie Geist*, devait être une critique de la métaphysique ; la troisième, *Der Immoralist*, une critique de la morale ; et la quatrième, *Dionysos*, une glorification de son propre sentiment de la vie ; mais ces trois dernières parties n'ont pas été exécutées, car, dans les premiers jours de 1889, Nietzsche était atteint de folie. Sa folie paraît devoir être attribuée au surmenage intellectuel et à l'abus du chloral, peut-être aussi à une influence héréditaire, du côté paternel. Elle est considérée par les médecins comme inguérissable. Après avoir passé plusieurs années dans une maison de santé, Nietzsche habite aujourd'hui Weimar, où il est soigné par sa mère et par sa sœur. Les ouvrages écrits par Nietzsche depuis 1884, bien que souvent critiques et satiriques, ont dans l'ensemble un caractère affirmatif, parfois même une forme lyrique. Ils sont l'expression d'une doctrine parfaitement cohérente, bien que Nietzsche n'en ait jamais fait d'exposé systématique. Elle a pour centre une morale, la théorie du *Surhomme* (*Uebermensch*), à laquelle se rattache une conception de la société et de l'histoire, et qui repose sur une théorie de la connaissance et de l'évolution.

1^o *Théorie du Surhomme*. Un idéal moral, qui assigne à la vie son sens et son but, ne peut être, suivant Nietzsche, ni prouvé, ni réfuté ; le philosophe ne peut que l'affirmer, et c'est en l'affirmant qu'il le crée ; le philosophe est un « créateur de valeurs ». Le but de la vie humaine, d'après Nietzsche, c'est de préparer l'avènement du surhomme. L'âme du surhomme sera à l'âme humaine ce qu'est l'âme humaine à l'âme animale. La vie en lui sera plus intense et plus riche, plus une aussi qu'elle ne l'est chez l'homme ; sa volonté sera plus forte, et plus puissante sa pensée ; il jouira davantage et souffrira davantage. Sa volonté sera assez forte pour lui permettre d'être dur envers lui-même ; il ne désirera pas le repos, le bonheur ; il saura que la grande joie et la grande douleur sont inséparables, que la vie n'a pas un but fixe, mais qu'elle est « ce qui doit toujours se dépasser soi-même », la « volonté de domination » (*Wille zur Macht*), domination vis-à-vis de soi-même aussi bien que d'autrui ; par la pensée et par l'action, il cherchera toujours de nouvelles aventures et des dangers nouveaux, il créera continuellement des valeurs nouvelles, et puisqu'il n'existera pas pour lui de devoir absolu, de loi morale, de bien immuable, il ne verra pas dans la poursuite de la vérité un devoir absolu ; il saura donc vouloir la joie comme la douleur, les « mauvaises passions » comme les bonnes, l'illusion comme la vérité, pourvu seulement que la passion, que la douleur ou la joie, que l'illusion ou la vérité, exaltant en lui l'énergie, fassent en lui la vie plus variée, plus puissante et plus belle. Il saura être dur pour autrui comme pour lui-même ; chez les autres comme chez lui-même, il saura contempler la souffrance ; aux autres comme à lui-même, il aura le courage de l'infliger. Il saura atteindre à la spontanéité joyeuse de l'enfant, prendre la vie comme un jeu, aller à son but en riant et en dansant. Il sera « créateur, sculpteur, dureté de marbre, allégresse du septième jour ». — A la glorification du surhomme s'oppose la satire de la société européenne actuelle et des principes moraux sur lesquels elle repose : morale chrétienne du renoncement et morale utilitaire. Tandis que le surhomme est l'être en qui surabonde l'énergie vitale, sous toutes ses formes, la morale chrétienne et la morale utilitaire sont la morale des dégénérés en qui la vie va s'affaiblissant. Le christianisme cherche dans un « autre monde » la paix et le bonheur ; cette « religion de la souffrance » et de la pitié est un indice que l'homme craint de plus en plus la douleur, qu'il veut autant que possible l'abolir, alors que la souffrance a toujours été l'éducatrice de l'humanité, et que c'est à son école que l'homme a acquis tout ce qu'il y a en lui de

grandeur et de beauté. L'utilitarisme égalitaire rêve aussi la paix universelle, le bien-être et la sécurité de tous, le bonheur universel ; il refuse d'accepter la lutte inévitable de l'homme contre la nature et contre la volonté des autres hommes, le désir de puissance, l'inégalité nécessaire de l'homme et de la femme, du maître et de l'esclave. L'utilitarisme comme le christianisme n'est qu'un mensonge et qu'une lâcheté. Les savants et les philosophes se sont montrés impuissants à créer une morale nouvelle ; car la morale des philosophes n'est qu'un christianisme déguisé, leur « absolu », leur « substance », leur « raison » une contrefaçon de « l'autre monde » de la morale chrétienne ; et quant aux savants, ce sont tantôt des manœuvres consciencieux, des façons d'ouvriers et d'esclaves, tantôt des esprits « objectifs » ou des sceptiques, qui ne savent que constater ou que douter et qui n'ont plus la force de vouloir ; quels qu'ils soient, savants et philosophes, ont pour foi la poursuite de la vérité à tout prix, fût-elle malfaisante et nuisible à la vie, et par là leur morale se ramène à la morale ascétique ; ils se croient vis-à-vis de la vérité les mêmes devoirs que les chrétiens vis-à-vis de leur Dieu. Entre l'utilitarisme qui ne voit dans la vie que la recherche du bien-être et le christianisme qui nie la vie réelle et aspire à un idéal chimérique, il ne reste de place que pour la doctrine du surhomme.

2° *Conception de la société et de l'histoire.* La morale nouvelle n'est pas, comme le christianisme ou l'utilitarisme, une morale pour tous, elle ne s'adresse qu'à une élite, à une minorité de privilégiés. Le développement d'un petit nombre d'individualités supérieures suppose l'asservissement de la masse. Il n'est possible que dans une société aristocratique comme la Grèce antique. La tâche du philosophe est de travailler, en transformant l'âme des hommes supérieurs, leur manière de sentir et de vouloir, à la création de cette aristocratie nouvelle. Elle résultera ainsi d'une éducation consciente et réfléchie, combinée avec la sélection naturelle des hommes faits pour commander, comme l'était un Napoléon, chefs désignés par le destin même, qui, dans la lutte pour la puissance et la domination, tendent à l'emporter. — D'où vient la « table des valeurs » qui régit la société actuelle ? Si une morale dogmatique est impossible et nuisible à la vie, si l'idéal moral ne peut qu'être proposé à l'âme comme un idéal artistique de grandeur et de beauté, une « histoire naturelle de la morale » est possible et, en nous dévoilant les mensonges et les bassesses où la morale actuelle a son origine, elle ne peut que favoriser l'avènement de la morale nouvelle et le développement de la vie. Cette histoire morale de l'humanité n'est pas, comme pour Spencer, l'exposé d'une évolution uniforme et bien-faisante ; c'est l'exposé de la suite des événements historiques qui ont amené la décadence morale de l'Europe contemporaine en pervertissant chez les hommes d'aujourd'hui le sentiment de la vie ; Nietzsche, avec son intuition artistique de l'homme individuel dans toute la réalité et la richesse de sa vie concrète et historique, ne pouvait se sentir à l'aise au milieu des abstractions décolorées de Spencer ; et il ne pouvait pas davantage s'accommoder de son optimisme utilitaire, de sa foi dans la nature pour amener nécessairement l'état moral et social le plus désirable au gré du philosophe anglais, le bonheur du plus grand nombre, le triomphe de l'« altruisme ». Les progrès de l'altruisme pour Nietzsche ne sont pas désirables, mais funestes ; l'évolution ne doit pas aboutir nécessairement à ce que les hommes d'aujourd'hui appellent le bien ; elle n'est pas une simple lutte pour l'existence, pour la conservation, comme le prétend Darwin, elle est une lutte pour la puissance et la domination ; la vie n'est pas si pauvre que les êtres vivants aient pour fin dernière de se conserver et qu'ils doivent se contenter de la sécurité, du bien-être, du repos, du bonheur ; la vie saine, complète, en voie de développement et de progrès, est un perpétuel effort vers une expansion nouvelle, et tend perpétuellement

à se dépasser elle-même et à l'emporter sur autrui. Aussi dans l'humanité primitive y avait-il des maîtres et des esclaves, des dominateurs, des chefs et des sujets, des inférieurs. Partout nous voyons des races belliqueuses, aventureuses, intrépides, de volonté forte et dure, des minorités d'hommes de proie, établir leur suprématie sur le troupeau des races plus paisibles, moins guerrières et moins braves, pour l'exploiter à leur profit ; c'est ainsi que naissent la civilisation grecque et la civilisation romaine ; c'est ainsi que se fondent, sur les ruines de l'empire romain, les royaumes germaniques. De là deux types fondamentaux de morale, la « morale des maîtres » et celle des esclaves. Le maître, le noble détermine par rapport à lui-même la valeur des hommes et des choses. Il est orgueilleux et joyeux de vivre. Le « bon » pour lui, c'est le noble son égal ; le « mauvais », c'est l'esclave, l'inférieur. Le « bien », c'est l'ensemble des qualités qui lui assurent la puissance ; il honore ceux qui savent dominer autrui et se dominer eux-mêmes ; il méprise la faiblesse, la lâcheté, l'humilité, la flatterie, le mensonge ; il ne se reconnaît d'obligations qu'envers ses pairs. Chez les vaincus, les faibles, les esclaves, les sentiments dominants ne sont plus la joie de vivre et l'orgueil, mais la défiance de la vie et la haine des puissants qui les oppriment ; aussi le puissant qui fait durement et joyeusement usage de sa force devient-il le « méchant », dans la morale des esclaves ; le « bien », ce sont alors les vertus, méprisées des puissants, qui rendent la vie moins dure aux faibles, aux souffrants : la pitié, l'humilité, la patience industrielle. C'est chez les Juifs, à l'époque de la captivité, que nous voyons comment la morale des maîtres se transforme en morale des esclaves ; tant qu'ils avaient été forts, les Juifs avaient glorifié la force ; quand ils se sont trouvés opprimés, ils ont combattu, d'une effroyable haine, les valeurs aristocratiques ; l'instinct de la domination, toujours vivace, mais perverti par l'impuissance, l'orgueil changé en envie et en ressentiment, les a conduits à croire que les malheureux seuls sont bons et à espérer une vie future où seuls ils seront heureux, où les puissants de ce monde souffriront, où les premiers seront les derniers. C'est là l'origine du christianisme, dont la création est, avec l'exaltation de la vie dans la Grèce du 5^e siècle, le fait capital de l'histoire morale de l'humanité. Il est né de la rencontre du « ressentiment » juif avec « l'idéalisme » platonicien et le pessimisme hindou ; il a inventé un monde de fictions qui sont comme autant d'anesthésiques pour les souffrants et les opprimés ; il est « la revanche de l'esclave » contre la civilisation aristocratique des Grecs et des Romains. De ses deux créateurs, Jésus et saint Paul, nés tous deux parmi un peuple opprimé et dans une humble condition, le premier est un dégénéré, chez qui l'affaiblissement de la vitalité se traduit par un besoin d'affection, par le désir d'aimer et d'être aimé ; le second est un plébéien ivre de haine et d'orgueil. Depuis deux mille ans la lutte se poursuit en Europe entre l'esprit de Rome et celui de la Judée. Mais la Renaissance, héritière de la Grèce et de Rome, a été vaincue par la Réforme de Luther, le plébéien et l'héritier de saint Paul ; la France classique et aristocratique du xvii^e et du xviii^e siècle, avec son idéal de noblesse et de beauté, a péri dans la Révolution, « la dernière des révoltes d'esclaves », et Napoléon, type du maître et du dominateur, n'est apparu que pour succomber à son tour. Tout indique dans l'Europe contemporaine une diminution de la vitalité ; on y retrouve le renoncement pessimiste des Hindous et l'utilitarisme borné des Chinois ; la race humaine semble cesser de se développer et s'immobiliser dans la médiocrité. Jusqu'à l'homme, la vie, au delà des espèces existantes, a créé sans cesse des espèces nouvelles ; l'homme lui-même n'a pas cessé jusqu'à présent d'enrichir son âme de sentiments nouveaux et de puissances nouvelles ; l'espèce humaine, à la différence des autres espèces vivantes, ne s'est pas encore fixée définitivement dans certaines manières de sentir, de penser,

d'agir; l'homme d'aujourd'hui est capable encore de progrès, il peut encore se dépasser lui-même. Mais ce ne peut être qu'en rejetant les morales de décadence qui dominent aujourd'hui, l'utilitarisme et l'eudémonisme des démocrates, des socialistes, des anarchistes, aussi bien que les doctrines des conservateurs et des réactionnaires qui ne visent qu'à défendre les biens matériels qu'ils possèdent et qu'à maintenir la morale chrétienne. Les grandes nations civilisées de l'Europe contemporaine sont toutes en décadence au point de vue moral; pour l'Allemagne, la fondation de l'Empire a marqué le triomphe des idées utilitaires et la disparition de toute noblesse et de toute grandeur intellectuelles et artistiques; la musique allemande d'ailleurs et le romantisme allemand, dont Wagner est l'expression dernière, sont l'œuvre de pessimistes aux nerfs malades et qui tendent vers le christianisme; l'Angleterre est la patrie même de la morale utilitaire; quant à la France, le seul pays en Europe qui ait encore une culture véritable, originale, une et complète, elle est corrompue depuis la Révolution par les idées anglaises, elle se laisse envahir et gâter par la philosophie allemande et par la musique allemande, elle est « malade de la volonté ». L'idéal nouveau que le philosophe conçoit n'est pas plus un idéal national que ce n'est l'idéal d'un parti politique; Nietzsche ne veut être qu'un « bon Européen ». La longue discipline que l'humanité européenne depuis deux mille ans a subie a enrichi son âme de traits nouveaux; elle a fortifié plus d'un caractère par l'ascétisme et la loi du devoir; elle a assoupli et affiné les intelligences, comme le montre la comparaison de la littérature grecque avec la littérature française du XVII^e et du XVIII^e siècle. Ces conquêtes nouvelles de la vie, Nietzsche ne veut pas les perdre; il ne veut pas plus revenir à la barbarie primitive qu'il ne consent à accepter le principe chrétien ou utilitaire; il veut travailler à créer une civilisation nouvelle, supérieure à toutes les civilisations passées, en préparant la venue du surhomme.

3^o *Théorie de la connaissance et de l'évolution.* La morale de Nietzsche et sa conception de la société et de l'histoire reposent sur une théorie de la connaissance et de l'évolution (Voir surtout *Die Wiederkunft des Gleiches*). Toutes les passions qui, au cours de l'histoire, ont apparu et se sont fixées dans l'âme humaine ont été engendrées et développées, à partir de tendances primitives tout inconscientes, par l'action de jugements, de croyances, illusoire ou véridiques, qui se sont incorporés peu à peu à notre organisme, comme les passions mêmes qu'ils provoquaient. Ce qui a déterminé l'apparition de ces croyances et ce qui les a conservées, ce n'est pas leur vérité théorique, c'est leur utilité pratique comme conditions de la vie. La passion même de la vérité ne s'est développée d'abord qu'à cause de l'utilité que présentait la connaissance de la vérité, et c'est plus tard seulement que, devenue partie intégrante de leur âme et de leur organisme même et tendant à la domination comme toute passion et comme toute force, elle a poussé les hommes à chercher la vérité d'une manière désintéressée. Cette théorie sur le développement de la connaissance et de l'action est dans l'esprit de l'évolutionnisme biologique de Spencer, et nous ne saurions nous étonner que Nietzsche y ait été conduit, si nous nous rappelons que, comme son premier maître Schopenhauer, et comme les grands philosophes allemands du commencement du siècle, il avait admis dès le début que la conscience réfléchie est une des formes que prend une activité inconsciente, et si nous songeons que Spencer, par l'intermédiaire de Coleridge, a emprunté à la métaphysique allemande l'idée de vie, et, avec elle, sa conception générale de l'évolution, comme développement nécessaire, par différenciation et par intégration, d'une activité inconsciente. La théorie d'après laquelle le développement des sentiments, des passions, des tendances a pour cause des croyances, des jugements, d'abord conscients et réfléchis, date chez Nietzsche de la période où, considérant comme sa tâche la critique

intellectuelle de toute illusion, il multipliait dans *Menschliches Alzumenschliches* les analyses psychologiques à la manière des moralistes français comme La Rochefoucauld. Ce qui constitue proprement l'emprunt de Nietzsche à l'évolutionnisme de Spencer et à la biologie darwinienne, c'est la théorie d'après laquelle les croyances, les tendances, les passions se sont incorporées graduellement à l'âme et à l'organisme même, et c'est la doctrine suivant laquelle le développement de la pensée consciente, grâce à la sélection naturelle, a toujours été dominé et déterminé par ce qui était nécessaire ou avantageux à la vie. — Mais si Nietzsche s'est inspiré de Spencer, il n'en rejetait pas moins l'optimisme dont toute la biologie évolutionniste de Spencer est pénétrée, comme l'était déjà l'évolutionnisme dialectique de Schelling et de Hegel. L'être vivant, d'après Spencer, par l'effet de la nécessité qui l'adapte à son milieu, progresse vers la vérité, vers le bonheur et vers l'altruisme. D'après Nietzsche, au contraire, cette force d'expansion et de développement, cette tendance vers la domination, qui constitue la vie, peut avoir pour conditions d'existence et de déploiement la douleur comme la joie, les « mauvaises » passions comme les bonnes, l'illusion comme la connaissance de la vérité. Bien plus, la conscience, l'existence même d'une faculté de représentation qui est pour nous la seule vérité absolument certaine et le fondement de toute certitude, a pour conditions d'existence nécessaires des croyances qui sont à la fois les lois universelles et les illusions fondamentales de la pensée. Nous retrouvons ici l'influence de Schopenhauer, et, à travers Schopenhauer, celle de Kant. Mais Nietzsche n'a pas moins transformé ce qu'il leur empruntait que ce qu'il empruntait à Spencer. Il nous est nécessaire, dit-il, pour pouvoir nous représenter quelque objet, de fixer notre esprit sur lui, de nous le représenter comme identique à lui-même, comme ayant une durée, comme une substance, substance matérielle ou moi, comme une chose fixe et distincte des autres choses, comme un corps limité par des surfaces et des lignes, mesurable, à cause de sa limitation, par rapport aux autres corps; mais en réalité toutes ces croyances, et la croyance à la substance qui en est l'origine commune, croyance à l'identité de corps distincts sur laquelle reposent la géométrie, la mécanique, toutes les mathématiques, croyance à des concepts fixes sur laquelle reposent la logique et les théories rationalistes, croyance à la substance identique sur laquelle repose la métaphysique, sont autant d'erreurs, nécessaires à l'existence et au déploiement de l'activité spirituelle, et par suite présentes dans toute pensée. L'esprit, c.-à-d. la faculté de penser, seule existence que nous connaissions avec certitude, n'est pas quelque chose d'immuable, d'identique à soi-même. Une substance, c'est un devenir indéfini, c'est une activité perpétuelle, toujours en rapport avec autre chose qu'elle-même, avec un objet de pensée, et dont la nature même est d'affirmer toujours des rapports nouveaux entre des termes différents; c'est une activité qui tend à se dépasser continuellement elle-même, à dominer sans cesse des objets nouveaux, à se risquer dans de nouvelles aventures, à conquérir de nouveaux royaumes. Cette activité, cette « volonté de domination », n'est consciente que par accident. La réalité est un devenir incessant, une multiplicité hétérogène où il n'y a rien de fixe, de séparé, rien qui dure identique à lui-même; c'est l'expansion aveugle et fatale de forces diverses et contraires, dont chacune tend à se déployer le plus possible et à l'emporter sur les autres; pour comprendre ce qu'est la nature, il faut essayer de se délivrer de la pensée abstraite, des sciences exactes, de la raison, qui isolent, identifient, pétrifient leurs objets, pour saisir par une intuition immédiate, analogue à celle de l'artiste, la réalité dans son devenir hétérogène et sa continuelle nouveauté. Les lois mêmes de la physique, les corps mêmes que définit la chimie ne sauraient être immuables; ils changent sans cesse comme tout le reste; seulement leur évolution est trop lente et leurs transformations actuelles sont trop

faibles pour que la connaissance approximative et imparfaite que nous en avons nous permette de les constater. La passion de la vérité conduit ainsi le philosophe à dépouiller successivement la nature de tous les attributs illusoire, empruntés à l'âme humaine, que l'esprit, dominé par les besoins et les tendances inconscientes de la vie et de l'action, s'était trouvé amené à lui prêter au cours de l'évolution. Il renonce à l'optimisme, qui nous fait concevoir la nature comme favorable à la satisfaction de nos désirs, désirs de bonheur, désirs moraux, désirs de vérité ; il rejette les doctrines finalistes, qui transportent dans la nature la notion de but, de fin poursuivie, et qui considèrent cette fin comme un idéal immuable ; il abandonne enfin l'idée de substance identique, qui nous fait chercher dans l'univers quelque chose de fixe, Dieu, raison, loi morale, où nous voulons voir non seulement une réalité, mais la seule réalité. Et c'est en « déshumanisant » ainsi la nature que la philosophie apprend à « naturaliser » l'homme, à concevoir son histoire comme le drame de « l'instinct de domination », à vouloir que la vie, en lui comme partout ailleurs, soit une activité créatrice qui toujours cherche à se dépasser elle-même. — C'est en août 1881, à Sils-Maria, que Nietzsche conçut l'idée par où s'achève sa philosophie de la nature : l'idée du « retour éternel ». Puisque le temps est infini et puisque la somme des forces est constante et déterminée, le nombre des combinaisons possibles que peut engendrer cette somme de forces étant limité, ne viendra-t-il pas un moment où il se reproduira une combinaison déjà réalisée, puis, à la suite de celle-ci, par l'effet du déterminisme universel, toutes les combinaisons déjà réalisées ? L'évolution consiste en une succession de cycles tous pareils les uns aux autres. « Tous les états que ce monde peut atteindre, il les a déjà atteints, et non pas une fois seulement, mais un nombre infini de fois. Il en est ainsi de ce moment : il a été déjà une fois, bien des fois, et de même il reviendra, toutes les forces étant réparties exactement comme aujourd'hui : et il en est de même du moment qui a engendré celui-ci et du moment auquel il a donné naissance. Homme ! toute ta vie, comme un sablier, sera toujours retournée à nouveau et s'écoulera toujours à nouveau... » C'est sans doute le souvenir de ses études sur les physiologues de la Grèce antique qui inspira à Nietzsche cette hypothèse. S'il renonça bientôt à croire qu'elle pouvait être scientifiquement démontrée, son imagination d'artiste en demeura possédée, et c'est, avec l'idée du surhomme, celle qui paraît avoir le plus constamment hanté son esprit depuis 1881. Par là la théorie même du surhomme se trouve complétée. Quelle idée plus douloureuse pour les souffrants et les malades que de songer que l'univers n'a pas de but, qu'il est l'œuvre d'une nécessité aveugle tournant toujours dans le même cercle, et qu'il leur faudra revivre un nombre illimité de fois chaque minute de leur triste vie ? Seul celui-là se réjouira de la doctrine nouvelle qui sait donner un sens et un but à la vie, qui accepte et qui aime la nature et la réalité, qui jouit en artiste de leur richesse, de leur beauté, de leur grandeur, qui désire voir la fatalité réaliser, par delà l'humanité passée et présente, des combinaisons nouvelles, des formes nouvelles d'existence, plus grandes encore et plus belles, qui, exalté par la partie qu'il joue avec le hasard, ne voit dans ses échecs et ses souffrances qu'un aiguillon à pousser plus loin, plus haut, à se dépasser lui-même, et qui voudra, dans une ivresse d'enthousiasme, revivre encore et éternellement, cette existence de héros et d'artiste.

« AINSI PARLA ZARATHUSTRA. » — Le chef-d'œuvre de Nietzsche, par la puissance et la beauté lyrique avec laquelle il y traduit le sentiment qu'il avait de la vie, c'est son poème en prose : *Ainsi parla Zarathustra*. Il n'y a pas ici de théories historiques ou de système abstrait ; c'est d'un sentiment direct que presque tout procède et c'est au sentiment que presque tout s'adresse. Il le composa dans la solitude, au milieu des montagnes, au bord de la mer,

dans les pays du Midi, de 1883 à 1885, pendant les années où la santé semblait enfin lui revenir. Comme un Rousseau, comme un Chateaubriand, comme un Hugo, comme un Shelley, comme un Byron, c'est seul, en présence de la nature, après avoir quitté son pays et ses amis, qu'il se trouva véritablement lui-même et qu'il atteignit à la plus haute exaltation poétique. Comme à Shelley encore, comme à Keats et comme à Browning, il lui fallut le Midi pour déployer et pour faire épanouir toutes les puissances de son imagination et de sa sensibilité. Son livre, qui se divise en quatre parties, est composé des discours de Zarathustra à ses disciples, exhortations, maximes ou apologues, et des méditations du prophète ou de ses hymnes dans la solitude. Zarathustra est l'image idéalisée de l'auteur à peu près comme Faust est celle de Goethe. L'ivresse créatrice était telle chez Nietzsche, à cette époque, qu'il ne mit que dix jours à rédiger chacune des trois premières parties de son ouvrage. Il prit pour modèle la forme poétique de la Bible. Partout on sent dans son livre le musicien et le poète lyrique ; chaque morceau, comme un morceau lyrique ou musical, comme une ode ou comme une élégie, comme un andante ou comme un allegro, diffère par la nuance de l'émotion qu'il traduit et qu'il suggère. La première partie renferme des discours du prophète à ses disciples ; il leur enseigne sa doctrine et raille ses adversaires ; le ton général est assez calme. Dans la seconde partie, mélange de discours et de méditations solitaires, le ton dominant est celui d'un lyrisme exalté, tantôt enthousiaste, tantôt satirique ; l'idéal du surhomme se définit de plus en plus distinctement. Dans la troisième partie, entièrement composée d'hymnes ou de méditations de Zarathustra dans la solitude, sur la mer ou dans les montagnes, l'imagination du prophète est toute possédée par l'idée du retour éternel, et l'exaltation lyrique, joyeuse ou mélancolique, devient extraordinaire. La quatrième partie, enfin, nous raconte l'entrevue de Zarathustra avec les « hommes supérieurs », les représentants de la civilisation moderne, ses types les plus nobles, qui, pourtant, sont découragés et ridicules, et auxquels le prophète enseigne le surhomme et le retour éternel ; l'élan lyrique est moins continu que dans les parties précédentes, la première joie de la conception poétique semble avoir diminué, le ton dominant est celui de la bouffonnerie. Une dernière partie, dont il ne reste que des projets, nous aurait montré la mort de Zarathustra bénissant la vie avant de la quitter, pour tout ce qu'elle a de grandeur et de beauté. — Par le style, *Ainsi parla Zarathustra* n'est pas seulement le chef-d'œuvre de Nietzsche, c'est celui de la prose allemande. L'étude des prosateurs français lui a appris, comme à Goethe, à Heine, à Schopenhauer, à écrire des phrases courtes et à éviter par là les difficultés que présente la syntaxe allemande, dont les règles risquent de faire de toute phrase un peu longue quelque chose d'informe et d'inorganique ; c'est en grande partie à l'habitude d'écrire par aphorismes qu'il doit la perfection de son style ; rien ne le montre mieux que la comparaison des œuvres antérieures à 1876 avec celles qu'il a composées plus tard ; même après 1876, il demeure souvent assez gauche lorsqu'il s'aventure dans une phrase de structure complexe. Le poète et le musicien, en lui, se révèlent dans le choix des mots, dans leur beauté mélodique et leur puissance incarnatoire, dans le rythme de leur succession et dans la correspondance admirable entre ces rythmes, ces mélodies et les sentiments qu'ils expriment. En même temps qu'il sait échapper aux dangers de la langue allemande, Nietzsche sait utiliser toutes les ressources qui lui sont propres, créer des mots nouveaux et des mots composés, transformer des verbes en substantifs, de manière à exprimer des actions là où le français n'a que des mots représentant des états, passer par des nuances indéfinissables et continues à travers toute la gamme des sens d'un seul et même mot, qui tantôt désigne une idée, tantôt une image, tantôt un sentiment ; les mots français, dont le sens est plus nettement défini, n'ont pas cette plasticité ; et c'est par là que l'art consommé de

Nietzsche rend impossible en français toute traduction fidèle de son *Zarathustra*. — Dans ses passages lyriques, c'est à Shelley, au Shelley du *Prométhée délivré* surtout, que Nietzsche ressemble le plus; l'impression que laissent ses hymnes est celle d'une ivresse de joie, d'une danse dans la lumière. C'est la nature vierge et solitaire qu'il aime le mieux, et tout ce qui lui donne un sentiment de puissance et d'expansion : les espaces largement ouverts, en plein midi, sur la mer libre ou dans les montagnes, le profond ciel sans nuages, le rayonnement de la clarté universelle.

CONCLUSION. — La philosophie de Nietzsche est-elle originale? Ses apologistes comme ses détracteurs la ramènent souvent soit à une forme de l'anarchisme, soit au culte de la force, soit à une espèce de dilettantisme. Mais ce n'est pas une doctrine anarchiste, car l'anarchisme affirme la possibilité pour tous de se développer sans contrainte aucune, le droit de tous au bonheur et à la liberté; pour Nietzsche, au contraire, non seulement le bonheur ne doit pas être désiré comme si c'était le but de la vie, mais le développement le plus complet possible de quelques-uns implique l'asservissement de la masse et exige chez le surhomme même une éducation de la volonté, une discipline très forte et très dure, une domination absolue sur lui-même, avant qu'il ne puisse s'abandonner à sa spontanéité. Dans l'individu et dans la société, le développement libre, riche, harmonieux de la vie, ayant pour conditions et pour préliminaires la contrainte et la discipline, Nietzsche ne voit dans l'anarchisme qu'une forme de la morale des esclaves et des malades, le signe d'une volonté affaiblie, un indice de décadence. — Sa morale ne se ramène pas davantage à une apologie de la force brutale; ce n'est là, chez Nietzsche, qu'une idée accessoire et subordonnée; il faut se souvenir d'abord que, s'il condamne l'idée d'une justice égale pour tous, et la pitié pour ce qui est malade et affaibli, il glorifie l'amour pour tout ce qui est capable de développement, de grandeur et de noblesse; si la pitié indique un appauvrissement de la vie, le « grand amour » est un des effets d'une vie riche, généreuse, surabondante, qui a besoin de se dépenser; il faut se rappeler encore que, pour Nietzsche, la pitié ne saurait pas plus augmenter la quantité de bonheur dans le monde, que la quantité de beauté et de grandeur et que, comme la pitié, l'aspiration vers un idéal irréalisable de justice égale pour tous ne peut, tout en diminuant l'homme et en l'immobilisant dans la médiocrité, qu'augmenter la souffrance universelle en sauvant les souffrants et les malades et en imposant aux autres le spectacle déprimant de leurs douleurs; il faut se rappeler surtout que l'emploi de la force n'a pas pour but l'acquisition de biens matériels ou la recherche du bonheur, et qu'il n'est légitime que chez l'être supérieur chez lequel toutes les formes et toutes les puissances de la vie sont largement développées, la puissance de souffrir comme celle de jouir, les puissances intellectuelles et artistiques, le grand amour, comme la puissance d'agir; l'usage de la force ne se justifie que comme un moyen en vue d'une fin supérieure, comme une des conséquences de la dureté nécessaire pour arriver à développer la vie d'une manière aussi intense, aussi riche, aussi belle que possible; le surhomme sera aussi dur pour lui-même que pour les autres. Nietzsche ne veut donc pas ramener l'homme à l'animal, le civilisé à la barbarie; ce n'est pas vers le passé qu'il est tourné, mais vers l'avenir, et s'il fait l'apologie de la force et de la dureté, c'est seulement parce que la dureté lui apparaît comme un sentiment nécessaire, la force comme un moyen inévitable, pour la réalisation de l'idéal nouveau. — La philosophie de Nietzsche n'est pas non plus un dilettantisme; tandis que le dilettante, dans son scepticisme à l'égard de la vérité et de la morale, s'en tient à rechercher, un peu mollement, les plaisirs raffinés de l'intelligence et de l'art, Nietzsche prêche l'effort persévérant pour faire de soi un être plus fort et plus complet, l'éducation de la volonté par une stricte discipline, la dureté vis-à-vis de soi-même qui porte non seulement à accepter la souffrance, mais à se l'in-

fliger sans hésitation, pour se fortifier. La simple recherche du plaisir, qu'il s'agisse des plaisirs matériels ou vise l'épicurisme vulgaire, ou des plaisirs intellectuels et artistiques où tend l'épicurisme raffiné du dilettante, est pour Nietzsche le symptôme d'un affaiblissement de la volonté, d'un appauvrissement de la vie, d'une décadence. La morale de Nietzsche demeure donc irréductible à toute autre, comme la morale du *Faust* ou comme celle de l'Évangile conservent leur invincible originalité, après même que l'on a montré les analogies de la première avec le spinozisme ou la doctrine du progrès et celles de la seconde avec le bouddhisme, le prophétisme hébreu, la morale platonicienne ou stoïcienne. — Mais cette originalité est-elle précisément celle d'une doctrine philosophique, ou ne devons-nous pas y voir plutôt l'expression d'un tempérament individuel très particulier? S'il faut admettre que l'affirmation d'un idéal moral ne puisse pas plus être réfutée qu'elle ne peut être démontrée, il en est autrement de la théorie de la connaissance et de la théorie de la société que Nietzsche rattache à sa morale, et on peut se demander s'il n'a pas négligé de se poser les problèmes essentiels qui se trouvent impliqués, dans toute théorie antirationaliste de la connaissance, dans toute théorie aristocratique de la société: s'il est vrai que rien n'existe en dehors de l'expérience sensible, toute expérience sensible n'enveloppe-t-elle pas en elle certaines affirmations logiques? S'il est vrai que les hommes soient naturellement inégaux, comment est-il possible de maintenir, est-il possible même d'établir une correspondance entre l'aristocratie politique, la classe dominante, et l'aristocratie de caractère imaginée par Nietzsche? On peut encore se demander si les traits divers qui constituent l'idéal moral de Nietzsche sont liés nécessairement les uns avec les autres. Le surhomme a la volonté inflexible et impitoyable du *Brand* d'Ibsen, l'activité incessante du *Faust* de Goethe, la joie et l'enthousiasme lyriques qui se manifestent dans le *Prométhée* de Shelley ou le *Satyre* de Hugo. Mais les noms mêmes que nous venons de citer, ne prouvent-ils pas que chacun de ces traits peut subsister séparé des autres et que leur réunion dans un même individu est toute fortuite? C'est par rapport à cet assemblage fortuit de traits différents, ou consistait sa nature individuelle, que Nietzsche a défini tout le reste; tout ce qui était contraire à ses tendances fondamentales lui est apparu comme mauvais; il a imaginé, par opposition à sa propre nature, un type moral constitué par la réunion de tous les caractères opposés à ses propres tendances; et, généralisant sans limites cette opposition, il a tenté de l'appliquer à toutes choses, et d'expliquer par elle seule la nature, l'histoire, l'humanité. Il n'a pas imaginé qu'à côté de ces deux types particuliers d'existence il pût y en avoir d'autres qui, sans leur être identiques ou opposés, en seraient simplement différents; il n'est pas arrivé à concevoir que son idée de la vie pouvait être elle-même trop simple et trop pauvre, que la contemplation et la recherche désintéressée de la vérité, que l'effort vers la justice et que la pitié, au lieu d'être toujours les symptômes d'une vie qui s'affaiblit, pouvaient être chez beaucoup les effets du progrès même de la vie, et accroître dans l'univers et dans l'humanité la quantité de grandeur et de beauté; que d'ailleurs l'énergie vitale pouvait bien, dans ces cas comme dans beaucoup d'autres, revêtir des formes diverses sans en être accrue ni diminuée; et que la notion même de vitalité, dans le sens où Nietzsche la prend, était peut-être une idée vague que la réflexion philosophique et scientifique ferait évanouir en voulant la préciser. Le sentiment qu'il avait de la diversité, de la complexité et de la richesse de la vie réelle, n'a pas suffi pour le conduire à se demander si la réalité n'était pas plus diverse encore, plus complexe et plus riche que les formules dans l'armure desquelles il prétendait l'enfermer, et, contraint, par sa nature intuitive d'artiste, de faire de la considération de son propre caractère l'essentiel même de sa philosophie, il y est demeuré prisonnier

jusqu'au bout comme dans un cercle magique. Sa puissance de systématisation, qui est incontestable, sa pénétration psychologique qui était plus grande encore et qu'avait aiguisée pendant sa jeunesse l'habitude des examens de conscience, sont restées subordonnées et asservies au don lyrique extraordinaire qui était chez lui la faculté dominante. Il faut songer d'ailleurs que son expérience de la vie et que le domaine même de ses études et de ses lectures ont été forcément assez limités, par l'insuffisance de sa fortune et de ses relations d'abord et, plus tard, par sa maladie; qu'il a toujours vécu, ou dans de petites villes d'Allemagne et de Suisse, ou dans l'isolement, qu'il n'a pas pu faire de grands voyages, ni habiter d'une manière suivie de grandes villes, qu'il n'a bien connu qu'un homme supérieur, Wagner, que non seulement il ne s'est jamais trouvé mêlé à l'action, mais qu'il ne s'est trouvé en contact personnel ni avec de grands hommes d'action, ni avec de grands philosophes, ni avec de grands savants, que ses connaissances dans les sciences exactes et dans les sciences de la nature étaient très restreintes, qu'il n'a jamais étudié les sciences économiques, politiques et juridiques, qu'il ne s'est jamais livré à une analyse approfondie des principaux systèmes philosophiques du passé, que son éducation classique et son travail professionnel l'ont confiné, à l'époque où il pouvait encore multiplier ses lectures, dans l'étude littéraire, artistique et psychologique de la Grèce, que, pendant la dernière partie de son existence, il s'est trouvé séparé de la vie commune, condamné à ne pas lire ou à ne lire que peu, ramené sans cesse à lui-même par la solitude et par l'inaction; et l'on comprendra sans peine qu'à part la lecture de Schopenhauer et l'amitié de Wagner, l'étude des moralistes français ensuite et celle de l'évolutionnisme anglais, aucune influence extérieure, expérience acquise de la société et de la vie ou élargissement de son horizon intellectuel, ne soit intervenue dans ce développement tout intérieur et tout dominé par le sentiment. — Par cette pénétration intime de la philosophie et du sentiment artistique, Nietzsche reste voisin des romantiques allemands, comme Schlegel, Novalis ou Schelling, dont il a profondément subi l'influence par l'intermédiaire de Wagner et de Schopenhauer. D'une manière plus générale, c'est au romantisme européen qu'il faut certainement le rattacher, en prenant ce mot dans un sens plus large que celui où il le prenait lui-même et en désignant par là le grand mouvement qui a son origine chez Rousseau et son apogée dans la Révolution de 1848; de cette marée qui couvrit la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, l'Allemagne, la Russie et les pays scandinaves, il est une des dernières vagues; son idée dominante est celle du romantisme: il cherche le principe de la vie et celui du monde dans le développement et l'expansion libre de forces spontanées qui n'ont aucun but extérieur à leur propre déploiement. Chez Nietzsche comme chez tous les romantiques, cette idée est également contraire à l'idée de la société industrielle moderne et à l'idée sur laquelle reposait véritablement toute la culture classique du XVII^e et du XVIII^e siècle, l'idée d'ordre fixe et de loi. C'est cette idée, c'est ce sentiment fondamental qui, parmi les romantiques, conduit les uns vers le lyrisme et la musique en leur faisant apercevoir combien les notions claires et distinctes, les mots fixes et rigides traduisent mal ce qu'il y a à la fois de plus mystérieux et de plus profond dans toute notre vie et peut-être dans toute existence; c'est cette même idée, c'est ce même sentiment qui en conduit d'autres à glorifier les passions violentes, la libre énergie, aventureuse et guerrière, des âges passés, et d'autres encore à concevoir une société future, où disparaîtraient toutes les règles artificielles qui contraignent les hommes d'aujourd'hui comme elles contraignaient ceux d'autrefois. Sur l'âme de Nietzsche, toutes ces formes diverses du romantisme ont laissé quelque empreinte. Mais plus encore qu'à tous les autres, c'est à un Carlyle ou à un Michelet qu'il ressemble par le tour de

sa pensée et de son imagination, et il faut le classer parmi les écrivains en qui se pénètrent le sentiment poétique, l'esprit philosophique, les préoccupations historiques et dont les œuvres, caractéristiques par là de la civilisation européenne des cent dernières années, et sans analogues à toute autre époque, sont les fleurs magnifiques et bigarrées de tout le développement philosophique, historique et lyrique de la première moitié de ce siècle.

René BERTHELOT.

BIBL. : Nous avons donné, au cours de cet article, la liste des ouvrages de Nietzsche. Une édition complète de ses œuvres est en cours de publication, depuis 1895, à Leipzig, sous la direction de sa sœur, M^{me} Förster-Nietzsche, et du *Nietzsche-Archiv*, de Weimar. Les œuvres complètes se divisent en deux séries. La première, qui comprend huit volumes, renferme les ouvrages terminés. La seconde renferme les esquisses et les fragments; elle comprend jusqu'ici quatre volumes qui vont de 1869 à 1885; d'autres volumes, en préparation, iront de 1885 à 1888. — Outre de nombreux fragments, quatre livres de Nietzsche ont été traduits jusqu'ici intégralement en français: *Richard Wagner à Bayreuth* (trad. par M. Baumgartner); *le Cas Wagner* (trad. par D. Halévy et R. Dreyfus); *Ainsi parlait Zarathoustra* (trad. par H. Albert); *Par delà le bien et le mal* (trad. par L. Weiscopef et G. Art). Ces deux derniers volumes font partie d'une traduction complète des œuvres de Nietzsche, entreprise sous la direction de M. H. ALBERT et revue par le *Nietzsche-Archiv*. Les deux nouveaux volumes qui doivent paraître prochainement sont: *la Généalogie de la morale* (trad. par G. Art); *le Cas Wagner, le Crépuscule des Idoles, Nietzsche contre Wagner, l'Antéchrist, Poésies* (trad. par H. Albert). Les articles et les livres écrits sur Nietzsche sont déjà nombreux; mais ce sont presque tous ou des pamphlets superficiels ou des apologies sans discernement. Aussi nous bornons-nous à signaler, comme ayant une valeur réelle, les études suivantes: G. BRANDES, *F. Nietzsche, Eine Abhandlung über aristokratischen Radikalismus*, article publié en 1888 et reproduit dans l'ouvrage intitulé *Menschen und Werke*; Francfort, 1895. — G. SIMMEL, *F. Nietzsche*, article paru dans le tome 107 de la *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*. — M^{me} E. FÖRSTER-NIETZSCHE, *Das Leben Friedrich Nietzsches*, à Leipzig, t. I (1895) et t. II, I (1897); il doit paraître prochainement un troisième volume; cet ouvrage est une biographie de Nietzsche par sa sœur; il contient un grand nombre de lettres, de journaux intimes, de fragments inédits, de poésies. — A. TILLE, *Von Darwin bis Nietzsche*; Leipzig, 1895. — E. ZOCOLI, *Federico Nietzsche: la filosofia religiosa, la morale, l'estetica*; Modène, 1898. — H. LICHTENBERGER, *la Philosophie de Nietzsche*, Paris, 1898, l'ouvrage le plus impartial et le plus clair écrit jusqu'à présent sur Nietzsche.

NIEUDAN. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Laroquebrou; 4.593 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NIEUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud; 4.363 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NIEUIL-L'ESPOIR. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de La Villedieu; 763 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NIEUL. Ch.-I. de cant. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges; 4 013 hab. Stat. du ch. de fer d'Orléans.

NIEUL-LE-DELENT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard; 4.270 hab.

NIEUL-LE-VIROUIL. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Mirambeau; 907 hab.

NIEUL-LES-SAINTES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (S.) de Saintes; 740 hab.

NIEUL-SUR-L'AUTIZE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges; 4.193 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eglise romane et restes d'une abbaye (mon. hist.) de bénédictins fondée en 1068 par Guillaume IV, duc d'Aquitaine.

NIEUL-SUR-MER. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (O.) de La Rochelle; 4.314 hab. Elevage d'huîtres. Distilleries. Restes de l'abbaye cistercienne de Sernaise. Eglise du XIII^e siècle.

NIEULANDT, NIEUWELANDT (Will. van), peintre flamand, né à Anvers en 1584, mort à Amsterdam en 1633. Arrivé tout enfant à Amsterdam, il fut élève, en 1599, de Jacob Savery. Il partit en 1602 pour Rome.

où il travailla trois ans sous la direction de Paul Bril. Reçu à la gilde d'Anvers en 1606, il ne retourna à Amsterdam qu'en 1628. Ses vues de villes et de marchés sont d'une couleur agréable, quoique un peu grise. Il fut aussi graveur et poète dramatique. Ouvrages à Anvers, Vienne, Copenhague, etc.

NIEULANDT (Adriaen van), peintre hollandais, né à Anvers en 1587, mort à Amsterdam en 1658. Elève de Pieter Isax et de Fr. Badens, il a peint des sujets bibliques et mythologiques et des paysages étoffés de petites figures. Il avait assez de talent pour qu'on le chargeât de terminer un remarquable tableau d'arquebusiers de Claes Pietersz Lastman (frère du maître de Rembrandt), aujourd'hui au musée d'Amsterdam. Le chef-d'œuvre d'Adriaen Nieulandt est un *Cortège de lépreux*, daté de 1633, de l'hôtel de ville d'Amsterdam. On voit d'autres œuvres de lui à Anvers, Bruxelles, Madrid, Brunswick, Darmstadt, Hambourg, Oldenbourg, Copenhague. E. D.-G.

NIEUPOORT (en flamand *Nieuwpoort*). Ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. administratif et judiciaire de Furnes, sur l'Yser; 3.500 hab., à 2 kil. de la mer du Nord et à 38 kil. de Bruges. L'Yser communie avec les canaux de Plasschendaale et de Furnes; le port de Nieuport a été considérablement amélioré depuis quelques années et peut recevoir des navires de fort tonnage. Les principales industries de Nieuport sont la pêche maritime, la fabrication des voiles, des cordages et des filets, les brasseries, distilleries et l'ostréiculture. Il y a des écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles.

MONUMENTS. — Une belle église gothique du XII^e siècle et les halles, construites au XIV^e siècle et restaurées depuis peu.

HISTOIRE. — Nieuport était avant le XII^e siècle un hameau nommé Santhove, dépendant de la ville de Lombartzyde. Celle-ci ayant été détruite par une tempête en 1416, les habitants de Santhove creusèrent un port, d'où le nom de Nieuport ou Nouveau port : la nouvelle commune reçut le titre et les privilèges de ville, sous le règne de Thierry d'Alsace, comte de Flandre; la première enceinte fortifiée date de 1463. Nieuport fut pris et détruit par les Anglais en 1383; Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, releva la ville en 1385. Elle subit un grand nombre de sièges, notamment en 1488, en 1745 et en 1792. Près de Nieuport furent livrées deux grandes batailles : en 1610, Henri de Nassau y défait l'armée de l'archiduc Albert; en 1668, Turenne battit les Espagnols commandés par Condé. — Les armes de Nieuport sont : *D'or, à la nacelle de sable surmontée d'un lion de même, lampassé de gueules tenant une hallebarde de sable posée en pal.* — Tout près de Nieuport se trouve la coquette plage de *Nieuport-Bains*, dépendance de la com. d'Oostduinkerke. E. HUBERT.

Canal de Nieuport à Dunkerque. — Canal de 32.260 m. de long, dont 19 kil. en Belgique, de 15 m. de large à flottaison, 9 m. au plafond, 4^m, 65 d'eau; il passe par Furnes, où il joint le canal de Bergues et le canal de Fintelle.

NIEUWEDIËP. Dépendance du Helder (Pays-Bas). Port protégé par des digues; arsenal maritime et école navale.

NIEUWENHUIS (Domela), théologien hollandais, né à Utrecht en 1808, mort à Nieuwkande en 1869. Il devint pasteur à Monnikendam en 1833 et professeur au séminaire luthérien d'Amsterdam, en 1842. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés concernant la théologie et l'histoire religieuse. Le plus important est *l'Histoire de la communauté luthérienne de La Haye* (en holland.) (Amsterdam, 1856, in-8).

BIBL. : J.-H. de RIDDER, *Biographie de F.-G. Domela Nieuwenhuis* (en holland.); Amsterdam, 1870, in-8.

NIEUWENHUIS (F.-Domela), socialiste hollandais, né à Amsterdam le 31 déc. 1846, fils du précédent. Il fut

pendant neuf ans ministre de la religion luthérienne, qu'il abandonna pour se livrer à la propagande des idées socialistes. Il devint ensuite l'un des fondateurs en Hollande du parti social démocrate, qui prit rapidement une grande extension. Condamné en 1886 à un an de prison pour crime de lèse-majesté, Domela Nieuwenhuis, à l'expiration de sa peine, fut envoyé par les socialistes aux Etats généraux; il y resta peu de temps, ses tendances libertaires n'ayant pu s'accommoder du régime parlementaire, qu'il croyait funeste au développement du socialisme. Il s'est séparé des politiciens autoritaires, pour créer avec Cornelissen le parti des communistes anarchistes ou libertaires, ennemis de la centralisation et du socialisme d'Etat. Il a dirigé pendant près de vingt ans le *Recht voor allen* (Droit pour tous), devenu en 1897 l'organe exclusif des centralisateurs (Fédération socialiste), et depuis cette époque *De vrye Socialist* (le libre socialiste). Domela Nieuwenhuis est l'auteur de nombreux ouvrages ou brochures, parmi lesquels *le Socialisme en danger, Mes adieux à l'Eglise, la Vie de Jésus, la Bible pour le peuple, la Journée de travail normale, la Pyramide de la tyrannie*. La *Bible pour le peuple*, conçue sur le plan des *Caractères* de La Bruyère, est une série de tableaux où les principaux personnages légendaires de l'Ancien et du Nouveau Testament incarnent les grands types de l'humanité.

Maurice CHARNAY.

NIEUWENTYT (Bernard), mathématicien hollandais, né à Westgraafdad le 10 août 1634, mort à Purmerende le 30 mai 1718. Cartésien intransigeant, il combattit le calcul infinitésimal et eut une polémique avec Leibniz à ce sujet. Il écrivit une dissertation théologique traduite en français sous le titre : *l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature* (Paris, 1725, in-4).

NIEUWERKERKE (Alfred-Emilien, comte de), statuaire français, né à Paris le 16 avr. 1811, mort à Gattajola le 16 janv. 1892. Il est moins connu par ses œuvres (*Guillaume le Taciturne*, bronze, 1843; *Descartes*, 1846; *Isabelle la Catholique*, équestre, 1847; *Napoléon III*, équestre; nombreux bustes du monde impérial) que par l'amitié du prince Napoléon et de la princesse Mathilde qui lui valut la direction des musées nationaux, puis la surintendance des beaux-arts. Sa gestion, très critiquée, prit fin avec l'Empire. Il fut élu en 1853 membr. libre de l'Académie des beaux-arts, à la place d'Ar. Dumont. A.-M. B.

NIEUWEVELD (Monts) (V. CAP [Colonie du], t. IX, p. 147).

NIEVES. L'une des Antilles (V. NEVIS).

NIEVO (Ippolito), patriote et littérateur italien, né à Padoue le 30 nov. 1832, mort le 4 mars 1860. Son talent donnait les plus belles espérances quand il fut enlevé par une mort tragique à vingt-huit ans. En 1849, il prit part à la conjuration de Mantoue et se déroba aux poursuites en se cachant dans un village du Frioul, où il composa les drames de *Galilée, Spartacus et les Campaniens*; en 1857-58, il publia à Milan deux romans, *Il conte Pecoraio et Angelo di bontà*, et des poésies (*Lucciole*); de la même époque est son œuvre la plus originale (*Memorie di un ottuagenario*), retrouvée et publiée seulement en 1867. En 1859, il prit part à la campagne de Sicile, et Garibaldi le nomma sous-intendant. Après un court séjour à Milan, il voulut retourner en Sicile pour y préparer un rapport sur son administration et périt dans le naufrage de l'*Ercole*. A. JEANROY.

BIBL. : C. FONTANELLI, dans *Rivista universale* (juin 1875), et *Fanfulla della domenica*, III, 12. — R. BARBIERA, préface à l'éd. des *Poesie scelte*; Florence, 1883.

NIÈVRE. Rivière (V. NIÈVRE [Dép.]).

NIÈVRE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Nièvre doit son nom à une petite rivière, affluent de la Loire, qui y a tout son cours. Il est situé dans la région centrale de la France. Son ch.-l., Nevers, est distant de Paris de 245 kil. à vol d'oiseau, de 243 par chemin de fer. Le dép. de la Nièvre est compris entre

ceux du Loiret au N.-O., de l'Yonne au N., de la Côte-d'Or au N.-E. de Saône-et-Loire au S.-E., de l'Allier au S., du Cher à l'O. Il est situé entre 46° 39' et 47° 34' lat. N., 0° 34' et 1° 54' long. E. Il n'a de limites naturelles qu'à l'O., pendant 90 kil., l'Allier d'abord, puis la Loire; au N., la frontière suit la Cure durant 6 kil., au S.-E., un moment la Cressonne. Partout ailleurs, les limites départementales sont artificielles; assez irrégulières, elles ne répondent à aucune unité de géographie physique et résultent de circonstances historiques.

La superficie du dép. de la Nièvre est de 688.700 hect., d'après le service géographique de l'armée (684.656, d'après le cadastre), ce qui le classe au 27^e rang, parmi les 86 départements français, avec une étendue supérieure à la moyenne. La forme, en négligeant les sinuosités irrégulières, est celle d'un quadrilatère. La longueur du N. au S. varie entre 60 et 100 kil., diminuant d'O. en E.; la largeur de l'O. à l'E. varie entre 70 et 90 kil. Le périmètre, en ne tenant pas compte des petites sinuosités, est de 444 kil.

Relief du sol. — Le sol du dép. de la Nièvre est très accidenté; la différence de niveau est assez considérable entre les monts du Morvan à l'E., le val de Loire à l'O., 850 m. au mont Preneley, 136 m. au point où la Loire quitte le département, soit une dénivellation de 714 m., suffisante pour varier le climat. La pente générale descend de l'E. à l'O., mais elle n'est ni régulière, ni constante. Les vallées principales sont orientées du N. au S. A l'O. s'élève le massif du Morvan; la dépression du Bazois, les vallées de l'Yonne et de l'Aron le bornent vers l'E., le séparent des hauteurs occidentales de Saint-Saulge, des Amognes et de Montenoison dont les crêtes dominent le plateau nivernais.

Le *Morvan*, massif cristallin, forme une région naturelle, sorte de promontoire septentrional du Massif ou Plateau Central de la France; la moitié seulement appartient au dép. de la Nièvre, qui le partage avec la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or et l'Yonne. La longueur totale du Morvan, du N. au S., est de 88 kil. entre Avallon (Yonne) et le mont de l'Apennelle, au-dessus de Luzy; la largeur, d'E. en O., est de 32 à 48 kil. Le point culminant est, en Saône-et-Loire, le Bois-du-Roi (902 m.), presque enclavé dans la Nièvre. A 5 kil. au S., le département de la Nièvre possède le mont Preneley (850 m.), à la source de l'Yonne; un peu au S., le mont Beuvray (810 m.), où fut la cité de Bibracte. Un peu à l'O. du Bois-du-Roi, la Roche de Soize s'élève à 827 m., et un peu au N., le Grand-Montaru ou Haut-Folin à 847 m.; au col des Paquelins, la route d'Autun à Château-Chinon passe à 682 m. au pied du mont de Brenet ou des Grands-Bois (804 m.). La ville même de Château-Chinon se trouve à 609 m. au-dessus de la mer. Cette région est la plus haute; aux sources de la Cure sont encore des hauteurs de 728 et 712 m., de 684 m. près de Saint-Brissson. A l'O. du val supérieur de l'Yonne, la forêt de Gravelle habille une colline de 711 m.; à l'O. du Preneley, le mont Genièvre atteint 638 m. Plus au S., vers Luzy, l'altitude varie entre 350 et 500 m. Le Morvan est très pittoresque, grâce aux innombrables sources affleurant sur ses roches imperméables, à ses vastes forêts, à ses belles prairies.

La dépression liasique du *Bazois* se partage entre les vallées de l'Aron, tributaire de la Loire, et de l'Yonne, tributaire de la Seine, que divise le seuil de la Collancelle (265 m.); l'Yonne quitte le département à 146 m. d'alt., au commencement de la région basse des *Vaux d'Yonne*, en aval de Clamecy; l'Aron finit à 191 m. en contre-bas de la région du *Glenon* ou de La Machine, dont la plus haute colline atteint 299 m. — Dans le *Nivernais* proprement dit, le sommet culminant est dans la forêt de Saint-Benin-des-Bois (452 m.); ces hauteurs, dites de Saint-Saulge, sont séparées par les *Vaux de Montenoison* (sources de l'Aron et de la Nièvre), du Cône de Montenoison (417 m.). Plus au N. est la colline de Grenois (394 m.), puis la

région calcaire de l'arr. de Clamecy, dominée, entre l'Yonne et la Cure, par les monts Vigne (428 m.), Saba- (389 m.), Bué (380 m.), de Saint-Aubin (369 m.); sur la limite départementale, au N. de l'Armanche, sont les collines de Metz-le-Comte (291 m.) et de Montaigu (281 m.); l'Yonne et l'Armanche s'unissent au pied du coteau de Manse (245 m.). — Au S.-O. des hauteurs de Saint-Saulge s'étend le district des *Amognes*, que les *Vaux de Nevers* et le lit de la Nièvre séparent des hauteurs qui dominent Pougues et le val de Loire; le mont Givrey atteint 258 m. — La ligne de partage des eaux entre Loire et Seine, qui, partant du mont Preneley, passe par la forêt de la Gravelle, Château-Chinon, le mont Chausson, le seuil de la Collancelle (canal du Nivernais), Montenoison, est franchie au seuil d'Arzemboury (290 m.) par le chemin de fer de Clamecy à Nevers et s'abaisse à 230 m., près d'Entrains, aux limites du dép. de l'Yonne, où elle atteint la *Puisaye*, contrée boisée, semée d'étangs qui se prolonge sur les dép. du Loiret et de l'Yonne. — Le *Val de Loire* forme une troisième partie du département, différent des hauteurs morvandelles et des plateaux nivernais. Les pentes sont plus raides de notre côté que sur la rive berrichonne; les vignes, les vergers caractérisent cette zone, dont les riches pâturages se prolongent sur les collines avoisinantes. Le pays entre *Loire et Allier*, dont les collines ne dominent les vallées que d'une cinquantaine de mètres, a son point le plus élevé en face d'Imphy, à 272 m. A.-M. B.

Géologie. — GÉNÉRALITÉS. — Le dép. de la Nièvre comprend: à l'E., une portion importante (près du tiers) du massif ancien du Morvan qui empiète également sur les dép. de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Ce massif, qui enclave des bassins houillers et permien et présente de nombreux lambeaux disloqués des terrains carbonifère et dévonien, forme la région élevée du dép. de la Nièvre. Il faut lui ajouter comme annexes le petit massif éruptif de Saint-Saulge, séparé du Morvan par la région effondrée du Bazois, et celui de Decize-La Machine. Sous leur forme actuelle, Saint-Saulge et La Machine forment un même massif séparé en deux parties par un lambeau de lias. Le reste du dép. de la Nièvre est constitué surtout par le jurassique qui se présente sous forme d'auroles autour des massifs anciens et s'étend entre le Morvan et la Loire. Vers Cosne affleure une partie de la bande crétacée de l'O. du bassin de Paris, tandis qu'au S. et un peu au N. de la vallée de la Loire on observe l'existence de l'oligocène continuant celui de la Limagne. D'assez vastes surfaces situées à l'O. et au S. du département sont recouvertes par le pliocène supportant de belles forêts.

Tectonique. — La Nièvre est un des départements où les terrains sont le plus faillés. Les failles forment un véritable réseau de direction générale N.-S. à l'O. du Morvan. Ce dernier est limité par des failles, à l'O. et à l'E., dans une grande partie de son étendue, tandis qu'au N. ses pentes sont recouvertes d'une façon normale par les terrains liasiques. C'est également un réseau de failles qui a isolé du Morvan, avec lequel il était primitivement continu, le massif de Saint-Saulge-La Machine. Les terrains primaires et secondaires butent donc par failles contre ces massifs, sous une inclinaison plus ou moins grande. La grande faille, limite occidentale du Morvan, commence un peu à l'O. d'Avallon et passe à Domecy-sur-Cure, Cervon et Moulins-Engilbert. Elle se rattache directement, ainsi que celle limitant le massif de Saint-Saulge, à l'E., aux deux failles qui encadrent la Limagne, l'une entre Moulins et Riom, l'autre entre Vichy et Thiers. Outre ces failles, intéressant principalement les terrains sédimentaires, on observe une série de plis qui affectent presque exclusivement les terrains cristallins et primaires. Nous signalerons tous les plis qui traversent en écharpe le Morvan, bien que quelques-uns se trouvent en dehors du département. Ces plis, qui se rattachent, d'une part, à



Gravé et Imp. par Erhard F. 1898

Société anonyme de la Grande Encyclopédie.

ceux des Vosges, et, de l'autre, à ceux du Plateau central, ont : les uns, une direction sensiblement E.-N.-E., O.-S.-O.; les autres, une direction N.-S. Les premiers comprennent du N. au S. : 1° le synclinal houiller de Sincay, pincé dans une coulée de microgranulite plissée; ce synclinal, formé de gneiss, est bordé au N., de Semur à Avallon, par une bande de granulite; 2° l'anticlinal granitique de Lormes, formant une vaste région granitique dans laquelle est inclus le massif granitique de Saint-Agnan; 3° le synclinal de Saint-Saulge, comprenant la grande trainée porphyrique du Morvan qui s'étendait primitivement, sur 50 kil., depuis Montsauche jusqu'à Saint-Saulge. Les failles limites ont enfoncé cette coulée sous le Bazois; 4° l'anticlinal granitique de Château-Chinon, parsemé de coulées de microgranulite; 5° le synclinal du dévonien et du carbonifère du Morvan avec leur cortège d'éruptions tufacées qui forment une large écharpe à travers le Morvan entre Sermage, Lier-nais, La Roche-Millay et Epinac. Il convient peut-être de rattacher le bassin de Decize à ce synclinal; 6° l'anticlinal granitique de Luz, avec de grands massifs de granulite. Ce dernier anticlinal borde le bassin houiller et permien du Creusot et de Blanzay.

Les plissements N.-S. comprennent l'ensemble du Morvan qui constitue un grand anticlinal se rattachant au Forez, le synclinal de Châtillon-en-Bazois, prolongement de la Limagne, dont la rupture a amené l'effondrement du Bazois, limité par l'anticlinal de Saint-Saulge-La Machine. Ces divers plissements apparaissent d'une façon extrêmement nette sur une carte géologique et indiquent que le Morvan a été soumis à des phénomènes dynamiques intenses. Ils sont, en effet, en relation avec les deux grands soulèvements dont le Morvan a été le théâtre : le premier a produit les grands plis O.-S.-O., E.-N.-E. Il eut lieu après le culm (éruptions d'orthophyre et de porphyre) et amena la formation de bassins lacustres dans lesquels se déposa la houille (Epinac, Autun, Sincay). Le second mouvement, parallèle au premier, s'intercale entre le permien et le trias. Il fut précédé d'importantes éruptions porphyritiques et suivies plus tard d'émissions siliceuses très abondantes. C'est à ce mouvement que sont dues la lacune triasique que l'on constate en divers points et la formation de lagunes dans lesquelles se déposèrent le gypse et le sel. Pendant le lias et une partie du jurassique, le Morvan fut en grande partie enseveli sous les eaux. C'est à la fin du trias et jusqu'au lias moyen que commencèrent à se former et à se remplir par des émissions siliceuses ces grandes failles et ces filons orientés dans deux directions principales, N.-O.-S.-E. et N.-E.-S.-O., qui impriment au Morvan un relief tout particulier (filons de fer oligiste, de pyrite de fer et de cuivre, de barytine, de fluorine, de quartz, etc.). Au tertiaire se dessina le réseau de failles N.-S. dont nous avons parlé, réseau qui était peut-être esquissé antérieurement, mais qui est très récent sous sa forme actuelle, puisqu'il influence l'aquitainien.

STRATIGRAPHIE. — Le terrain *primitif* forme vers Pougues et Empury un îlot de peu d'importance, rattaché au synclinal gneissique de Sincay. Un autre îlot entouré de trias et de miocène s'observe à Neuville, au S. d'Avril-sur-Loire. Le terrain primitif comprend à la base un gneiss granitique et à la partie supérieure un gneiss à mica noir, modifié par places par des injections granitiques. Le terrain *archéen*, sous forme de schistes maclifères et micacés, constitue une faible bande entre Rigny et Luz. La schistosité de cette formation est souvent un peu masquée, et la roche passe aux hornfels. C'est dans le grand synclinal du Morvan qu'affleure le *dévonien*. Une première trainée s'étend sur le granite et les schistes archéens à l'O. de La Roche-Millay, depuis Sincay et Glux. De nombreux lambeaux, fortement disloqués par les roches éruptives du culm, se montrent entre Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Saint-Honoré et Ar-leuf. Ils comprennent des schistes noirs, des quartzites et

des lydienes, renfermant à la partie inférieure des grès et des brèches feldspathiques. Les quartzites comprennent, par places, des lentilles calcaires à encrines et à spirifers. Dans le même synclinal que le dévonien se trouve une bande de *carbonifère marin* commençant un peu au S. de Savigny-Poil-Fol, et se continuant plus au N.-E. vers Saint-Honoré et Guiches. Ce carbonifère, comme le dévonien, est bouleversé par les roches éruptives.

Dans cette formation, qui continue celle de Bourbon-Lancy (Allier), on a trouvé une faune marine très analogue à celle de Tournai (base du carbonifère). Elle est constituée par des quartzites et des schistes gris ou noirs renfermant deux lentilles de marbre blanc, l'une à Champ-Robert, l'autre à Ponts. A la base de l'étage on trouve des poudingues, d'un développement très inégal, formés de petits galets de quartz blanc et de nombreux galets de quartzite, de lydienne, de marbre noir dévonien, de granulite. Le carbonifère de la Nièvre renferme une faune assez riche qui a été parallélisée avec celle de Tournai : *Spirifer calcaratus*, *Orthis Michelini*, *Chonetes elegans*, *Palaechinus gigas*, crinoïdes, etc. Au-dessus du dinantien, viennent des grès, des schistes et des tufs orthophyriques entremêlés et recouverts de coulées d'orthophyre. On a trouvé dans les tufs, à Gien-sur-Cure, des schistes noirs à *Stigmaria*, *Sagenaria* et *Lepid. Weltheimlanum* de l'âge du culm. Après le culm eurent lieu de nombreux épanchements de porphyres quartzifères, puis le grand mouvement hercynien amena le plissement de la région et la formation de cuvettes lacustres dans lesquelles la houille allait se déposer (discordance entre le culm et le houiller). Plusieurs lambeaux de houiller apparaissent au milieu du massif de microgranulite et de porphyre pétrosiliceux qui se développe autour de Montreuil. Ils sont composés de poudingues avec galets de porphyre, de grès, de schistes souvent charbonneux. Le bassin de La Machine est formé de grès argileux et schisteux renfermant huit couches puissantes de houille de 2 à 4 m. d'épaisseur, à *Alethopteris grandini*, *Odontopteris Reichiana*, *Pecopteris Cordaites*, etc. Ce bassin est découpé, presque sur toute son étendue, par des failles faisant buter le houiller à l'E. et à l'O., contre le trias et le lias.

Le *permien*, qui est en discordance de stratification sur le houiller, est représenté seulement dans le bassin de Decize, au N. et au S. du bassin de La Machine où il est couvert de forêts. Il comprend des schistes noirs à *Calopteris conferta*, *Palaeoniscus angustus*, surmontés d'un grès rouge alternant avec des argiles. Un mouvement d'exhaussement du Morvan rejeta la mer un peu en dehors de la région à la fin du permien (discordance avec le trias).

Le *trias* forme un petit lambeau faillé à Ternant, au S., enveloppe en partie le massif de Saint-Saulge et apparaît par failles dans les vallées du Bazois et vers Corbigny. Il est surtout bien développé autour du bassin de La Machine. Il est en général représenté par trois termes : à la base, par des grès et des schistes rouges de 100 à 200 m. d'épaisseur, parfois silicifiés et formant alors ce qu'on appelle improprement des arkoses. Ces grès renferment de nombreux fragments de bois silicifié et passent, près de Decize, à un calcaire dolomitique à géodes siliceuses. A la partie moyenne, on trouve des grès argileux bariolés, également silicifiés par places et exploités. L'étage se termine par un ensemble d'argiles rouges, panachées de vert et de violet, très développées sur le parcours du canal du Nivernais, entre Maingot, Bazolles et Corbigny. Les émissions siliceuses si abondantes, qui eurent lieu à la fin du trias, silicifièrent le trias et formèrent de grandes masses de quartz calcédonieux. Près de La Machine, les grès sont criblés d'écaillés de poisson, et, aux environs de Decize, ils renferment plusieurs lentilles de gypse exploitées comme pierre à plâtre. Les mers du *lias* avaient recouvert entièrement le Morvan, aussi observe-t-on à diverses hauteurs, sur ce massif, des lambeaux liasiques, découpés par des failles jusqu'à 580 m. d'altitude. Le lias s'étend en bordure, à l'O.

du massif du Morvan, contre lequel il bute par failles, dans le Bazois, une partie de l'Auxois, autour et dans le prolongement septentrional du massif de Saint-Saulge et de Decize (disposition zonaire), où il est excessivement faillé et en partie recouvert par le pliocène. La base du lias à *Avicula contorta* est représentée par des grès à Jonchery. A Corbigny ces grès comprennent des marnes et des calcaires à lamellibranches (*Mytilus minutus*). Autour de Decize, ils passent à des calcaires gréseux dolomitiques.

L'*hettangien* (60 m. d'épaisseur) se compose, à la base, d'une alternance de calcaires gris bleu et de marnes feuilletées à *Am. planorbis* et *cardinies*. La zone à *Am. angulatus* comprend des calcaires marneux (exploités pour la chaux hydraulique), alternant avec des marnes. Autour du massif de Saint-Saulge l'étage est détritique (arkoses et grès) et, vers Decize, il est représenté par des calcaires dolomitiques.

Le *sinémurien* (20 m.), ou calcaires à *gryphées*, constitue des terres très fertiles. Il est formé de calcaires blancs à *A. Bucklandi*, *A. stellaris* (chaux). Les horizons supérieurs renferment des nodules phosphatés qui sont l'objet d'exploitation.

Le *lias moyen* (60 à 80 m.) est représenté : à la base, par une alternance de marnes et de calcaires à *Am. Davaci*, *Zeil. numismalis* ; à la partie moyenne, par des marnes micacées à *Am. margaritatus* et à la partie supérieure par des calcaires à *gryphées géantes* (*G. cymbium*), à *Am. spinatus* et nombreux brachiopodes.

Le *lias supérieur* est incomplet au N. de Corbigny où il est presque exclusivement formé de schistes. A l'O. du massif de Saint-Saulge, il est constitué par des marnes noires alternant avec des calcaires bleuâtres à *A. Hollandraei* et *Am. bifrons*.

Le *jurassique* proprement dit affecte une disposition plus régulière que le lias. Il s'étend à l'O. et au N.-E. du département, et à l'O. du massif de Saint-Saulge-La-Machine. Il forme ainsi une série de bandes, d'inégale largeur, alignées presque N.-S. dans la direction de la Loire. — Il est recouvert en grande partie par le pliocène. Il débute (*bajocien*, 30 à 40 m.) par des calcaires à entroques (chaux grasse), à *Am. Murchisonæ*, surmontés par des calcaires à oolithes ferrugineux, à *A. Blagdeni* et *Parkinsoni*, jadis exploités (Vandenesse), recouverts par un ensemble d'argiles bleuâtres avec nodules calcaires à *Am. garantianus* et *A. martiusi*.

Le *bathonien*, très puissant (de 50 à 180 m.), affleure au N. de Nevers et de Saint-Benin-d'Azy. A la base on trouve des marnes à *Pholadomies* (marnes vésuliennes), puis des calcaires marneux, avec un niveau fossilifère chargé d'oolithes ferrugineux : *A. xix-zag*, *A. polymorphus*, *A. pseudo-anceps*, etc. La zone supérieure à *Ter. coarctata* et *A. macrocephalus* est constituée par des calcaires suboolithiques et oolithiques et recouverte par le *callovien* (30 m.), formé de marnes argileuses avec calcaires à *Zeil. pala* surmontés de calcaires blancs durs, avec rognons de silex. Ce calcaire devient siliceux vers Nevers (nombreuses Diatomées) et renferme *A. anceps*, *coronatus*, *Jason*, *hecticus*. L'étage se termine par des argiles vertes à nodules phosphatés à *Am. athleta*.

Le faciès à spongiaires de l'*oxfordien* est ici représenté au S. et à la base par des calcaires marneux à oolithes ferrugineux (*A. cordatus*), à la partie supérieure par des calcaires marneux à oolithes ferrugineux et à spongiaires, renfermant une faune très riche : *A. martelli*, *A. canaliculatus*. Au N.-E. du département ce niveau passe à des calcaires à silex.

Le *rauracien* et le *séquanien* affleurent le long de la vallée de la Loire et au N. de La Charité vers Entrains. — Ils comprennent : à la base, des calcaires à spongiaires, à *A. bimammatus*, puis des calcaires exploités pour la fabrication de la chaux hydraulique, recouverts de calcaires grenus ou oolithiques à *Glypticus* et *Diceras* et *polypiers*. Au-dessus viennent des calcaires blancs,

crayeux, coralligènes, riches en polypiers, échinides et brachiopodes (*Hemic. cremularis*, *Zeil. Egna*), surmontés de marnes et de calcaires à *Zeil. humeralis*, nérinées et *A. Achilles*.

Des marnes à *A. longispinus* renfermant des lits calcaires constituent le *kimmérien* (50 m.), qui sert de substratum aux plateaux de calcaires lithographiques du *portlandien* (30 m.).

Les affleurements du *crétacé* ne se montrent que vers Saint-Amand et Cosne. A la base on trouve le *hauteriviien*, sous forme de calcaires à spatangues, et le *barrémien*, formé d'argiles bariolées avec minerai de fer.

L'*aptien* est principalement formé de sables glauconieux et ferrugineux à *A. milletianus*. Le *gault* est très important. Il comprend à la partie inférieure les argiles tegulines (tuiles) micacées, qui constituent un niveau d'eau très constant à la base des sables de la Puisaye. Ces derniers, qui ont de 40 à 80 m. d'épaisseur, s'étendent, sans discontinuité, depuis les Ardennes jusque dans la Nièvre. Ils forment un précieux réseau d'infiltration pour les eaux souterraines, ainsi retenues sous pression, par l'argile du *gault*, sous la grande cuvette parisienne. — Le *cénomanien* et le *turonien* sont représentés.

L'*éocène* comprend des argiles à silex, provenant de la décalcification du crétacé, et des lambeaux de sidérolithique.

Le *tongrien* (calcaire lacustre du Berry), à Planorbis et à Lymnées, n'affleure que sur les rives de la Loire, etc. L'*aquitainien* est représenté à l'O. de Decize par des calcaires à phryganes, continuation de ceux de la Limagne.

Le *pliocène* couvre environ la moitié du département. Il s'étend principalement au S. du Bazois et entre le massif de Saint-Saulge et la Loire, où il couronne tous les plateaux. Sa constitution (argiles et sables quartzeux) en fait un sol excellent pour la végétation forestière.

Les *alluvions* sont fortement développées dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

ROCHES ÉRUPTIVES. — Elles sont toutes concentrées dans les massifs du Morvan et de Saint-Saulge. Nous avons vu plus haut que le *granite* constituait l'anticlinal de Lormes, vaste région située au N.-E. du département, entre Lormes, Saulieu et Château-Chinon. On le trouve également au S.-E. vers La Roche-Millay et Luzy où il forme l'anticlinal de Luzy et le socle du massif éruptif de Saint-Saulge. Il constitue ainsi près d'un tiers du massif du Morvan affleurant dans la Nièvre. Il est percé de nombreux filons de *granulite* et limité par des massifs étendus de la même roche vers Saint-Brisson, Dun, Saint-Léger. La *granulite* traverse également en filons le cambrien et le dévonien.

La *diorite* et la *kersantite* affleurent aux environs de Moulins-Engilbert. La *microgranulite* forme une grande coulée (50 kil.) qui s'est épanchée de Montreuilon jusqu'au delà de Montsauche et jusqu'à Saint-Saulge dont elle forme l'entablement, mais dont elle est séparée aujourd'hui par la région effondrée du Bazois. Elle constitue également de nombreux filons de plusieurs kilomètres de long, principalement à l'O. de Saint-Honoré et de Moulins-Engilbert, filons orientés N.-N.-E.-S.-S.-O. et N.-N.-O.-S.-S.-E., coupant le granite, le cambrien, le dévonien et le carbonifère. Le *porphyre globulaire* est représenté par quelques filons vers Planchez. Des coulées de *porphyre pétrasiliceux* s'étendent autour de Montreuilon au milieu de la masse de microgranulite de la région.

Les *orthophyres* qui sont de véritables trachytes et les porphyrites, analogues aux andésites, ont formé des coulées s'étendant aujourd'hui entre Fachin, Saint-Honoré et vers Anost. Ces roches sont associées à des tufs orthophyriques et porphyritiques, de l'âge du culm, qui sont composés en grande partie des mêmes éléments que les roches éruptives. Ils représentent sans doute des cinérites anciennes. A ces époques reculées, il devait probablement exister dans cette région des *volcans* qui émettaient des matériaux de projection (cendres) et des coulées, comme ceux d'aujourd'hui.

Des filons de *mélaphyre*, véritables basaltes, percent le granite et la granulite aux environs de Château-Chinon; ils traversent également les couches houillères, mais ne pénètrent pas dans les couches permianes. Comme suite à ces éruptions eurent lieu au trias et au lias d'abondantes émissions siliceuses, qui forment aujourd'hui de nombreux filons de *quartz* saccharoïde remplissant de grandes failles, surtout aux environs de Moulins-Engilbert et de Saint-Honoré. Ces filons renferment de la fluorine, de l'hématite, de la pyrite, etc., qui sont parfois exploités.

GÉOLOGIE AGRICOLE. — Un coup d'œil d'ensemble jeté sur une carte géologique du dép. de la Nièvre le montre formé : à l'E., d'un massif cristallin et primaire faisant partie du Morvan; au centre, d'un petit massif éruptif, celui de Saint-Saulge, séparé du premier par la région effondrée du Bazois et des Amognes constituées surtout par des calcaires et des marnes; à l'E. de ce massif, vers la Loire, s'étendent la série des terrains jurassiques et crétacés, surtout calcaires et marneux, recouverts en grande partie par un manteau d'argiles et de sables pliocènes. A ces différentes régions, qui ont un cachet géologique bien spécial, correspond une végétation également particulière. La partie cristalline, qui constitue la partie haute du département, est également la partie la plus pauvre : les céréales et les bois sont cultivés sur ces plateaux. Le chaulage a fortement amendé la culture de cette région siliceuse; le massif de Saint-Saulge offre les mêmes caractères. Les terrains liasiques du Bazois, de l'Auxois et des Amognes offrent d'excellents pâturages renommés pour la culture du bétail. Sur les marnes et les argiles du jurassique ainsi que sur les alluvions des vallées de la Loire et de l'Allier s'étendent de riches prairies, tandis que les céréales et la vigne poussent admirablement sur les coteaux calcaires. Il n'en est pas de même des calcaires lithographiques qui donnent un sol sec, aride et pierreux. La région de la Puisaye, qui entoure le N.-O. du département, forme un vaste plateau d'argiles à silex ne laissant apparaître le crétacé que dans les vallées. Elle contraste par son humidité avec les grandes plaines du calcaire jurassique moyen dont elle est séparée par un talus d'argiles et de marnes kimmériennes couronné par des calcaires lithographiques.

Le vaste manteau de pliocène qui s'étend sur les terrains secondaires et tertiaires est couvert de grandes et belles forêts. Le dép. de la Nièvre est, en effet, un des départements où la végétation forestière offre le développement le plus considérable. Ph. GLANGEAUD.

Régime des eaux. — Le dép. de la Nièvre partage ses eaux entre les bassins de la Loire et de la Seine; au premier reviennent le S., le centre et l'O., au second le N.-E.; d'un côté, 465.000 hect., les arr. de Nevers et de Cosne, les 3/5 de celui de Château-Chinon; de l'autre côté, 220.000 hect., répartis entre l'arr. de Clamecy et le reste de celui de Château-Chinon. La Loire entre dans le dép. de la Nièvre à l'alt. de 200 m., le traverse ou le borde durant 135 kil. : elle traverse l'angle S.-O. et, après le confluent de l'Allier, forme limite avec le dép. du Cher. Elle n'est navigable que de nom à cause de ses sables, mais est longée sur la rive gauche par un canal latéral de 2 m. de profondeur. A l'entrée dans le dép. de la Nièvre, la Loire débite, aux eaux moyennes, 100 m. c. par seconde; à sa sortie, 250, grâce surtout à l'apport de l'Allier; son étiage a passé de 10 à 25 m. c.; ses crues de 4.000 à 9.000 m. c. Dans ce voyage, elle passe entre Saint-Hilaire (dr.) et Laménay (g.), devant Devay (dr.), Decize (dr.), Avril (g.), Fleury (g.), Béard (dr.), Saint-Ouen (dr.), Imphy (dr., alt. 179 m.), Chevenon (g.), Sermoise (g.), la grande ville de Nevers, Fourchambault, Germigny, La Charité (alt., 160 m.), Mesves, Pouilly, Tracy, Cosne (alt., 146 m.), Myennes, La Celle, Neuvy. Les principales des îles qu'elle forme sont : les quatre îles de Laménay, celles de Decize (3.300 m. sur 700), d'Avril, Chevret, en face de Saint-Ouen (2.300 m. sur 800), d'Imphy, l'île sans nom en face de Tronsanges (4.000 m. sur 500), les

deux îles de La Charité, les quatre îlots de Pouilly, l'île de Cosne, longue de 5 kil., etc. Des ponts franchissent le fleuve à Decize, Nevers, Fourchambault, La Charité, devant Sancerre, à Cosne. — Les affluents de la Loire sont la Cressonne (dr.), l'Aron (dr.), l'Acolin (g.), la Colâtre (g.), l'ixeure (dr.), la Nièvre (dr.), l'Allier (g.), le Mazou (dr.), le Nohain (dr.), la Vrille (dr.) et la Chenille (dr.).

La Cressonne (30 kil.; bassin de 45.466 hect., dont 8.530 en Nièvre; débit moyen, 350 lit. par seconde) passe à Ternant. — L'Aron (68 kil.; bassin de 135.000 hect.; débit moyen, 4 à 5 m. c.; de crue, 25 m. c.) est la rivière centrale du département; issu de l'étang d'Aron à 280 m. d'alt., il parcourt la dépression liasique et recueille les eaux du Morvan et du massif de Saint-Saulge. A sa sortie de l'étang, se détache la rigole dite de Vaucreuse qui descend vers le Beuvron et par lui à l'Yonne et à la Seine. L'Aron coule vers le S., passe à Montapas, rencontre le canal du Nivernais qui l'accompagne jusqu'à son embouchure, évitant une partie des sinuosités de la rivière; celle-ci baigne Châtillon-en-Bazois, Isenay, où elle devient flottable à bûches perdues; sa vallée s'élargit; après Cercy-la-Tour et Champvert, l'Aron finit en face de l'île de Decize. Ses affluents sont : l'Alnain (g., 18 kil.), qui suit le canal du Nivernais et qui déverse le trop-plein des étangs de Vaux et de Bays; le Trait (g., 23 kil.), qui suit le chem. de fer de Clamecy à Decize; le Veynon (g., 35 kil.), venu de Château-Chinon; le Guignon (g., 24 kil.), grossi à Moulins-Engilbert du Garat; la Gragne ou Vandenesse (g., 30 kil.), née au mont Preneley et qui baigne Vandenesse; le Chevannes (g.), qui passe près de Saint-Honoré et à Montaron; la Canne (dr., 41 kil.), qui vient de Saint-Saulge, passe à Fertrève et Montigny et reçoit le Tremboulain; l'Alène ou Halène (g., 45 kil.; bassin de 32.600 hect.; débit moyen, 800 lit.), qui naît au mont Dôme (518 m.), passe à Luzy, Remilly, près de Fours, boit la Roche ou Ségliise (dr.), venue du mont Beuvray par La Roche-Millay; l'Andarge (dr., 22 kil.), née près de Saint-Benin-d'Azy, qui absorbe le Baraton. — L'Acolin (g., 50 kil., dont 24 en Nièvre; bassin de 47.400 hect., dont 20.900 en Nièvre; 700 lit. par seconde en moyenne) vient du dép. de l'Allier, passe à Cossaye et Avril-sur-Loire, reçoit à gauche l'Ozon, venu aussi de l'Allier et qui baigne Lucenay-les-Aix, et l'Abbron (26 kil., dont 16 en Nièvre), qui passe à Toury-Lurcy et absorbe la Dornette, ruisseau de Dornes. — La Colâtre (g., 28 kil.; 14.650 hect.; 400 lit. par seconde) vient des cinq étangs de la forêt du Perray, et formait jadis ceux d'Azy et de Parence, aujourd'hui desséchés. — L'ixeure (dr., 23 kil.; 17.600 hect.; 350 lit. en moyenne) parcourt le pays des Amognes, finit à Imphy. — La Nièvre (dr., 48 kil.; bassin de 62.300 hect.; débit de 1.600 lit. par seconde) réunit les eaux de nombreux et clairs ruisseaux sylvestres, tous appelés Nièvre. La Nièvre de Lurey et celle d'Arzembois forment la Nièvre de Prémery qui reçoit la Renèvre, venue de Nolay, et s'unit dans l'étang de la Chaussade, près de Guérigny, à la Nièvre de Dompierre, généralement regardée comme la principale; celle-ci naît dans le parc de Champmely, s'unit à la Nièvre de Bourras, arrose Dompierre, La Celle, Beaumont-la-Ferrière, Saint-Aubin-les-Forges, puis, en aval du confluent, Urzy, Coulanges et Nevers. — L'Allier (g., 410 kil.; 120 m. c. d'eau par seconde en moyenne) borde le département pendant 40 kil., pendant lesquels il descend de 200 m. à 172 jusqu'au Bec d'Allier; il a de 200 à 500 m. de large, passe sous le beau pont-aqueduc de Guetin qui porte le canal latéral à la Loire. — Le Mazou (dr., 22 kil.; 20.700 hect.; 700 lit. par seconde) unit les ruisseaux de Châteauneuf-Val-de-Bargis et de Murlin, recueille celui d'Aspines (dr.), finit à Mesves. — Le Nohain (dr., 45 kil.; bassin de 32.600 hect.; débit moyen de 2.000 lit., minimum de 1.000) commence à Entrains, parcourt le Donzinois, arrose Donzy où il reçoit la Talvanne, Sully-la-Tour où il reçoit l'Acotin, finit à Cosne. — La Vrille (dr., 30 kil.; 20.000 hect.; 700 lit.)

vient du dép. du Loiret, passe à Saint-Amand-en-Puisaye, Arquian, finit à Neuvy-sur-Loire.

La Seine reçoit par l'Yonne près du tiers des eaux du département de la Nièvre. L'Yonne y a sa source et ses 86 premiers kil. (sur 293), 220.000 hect. de son bassin (sur 1.089.000). Elle naît à 726 m. d'alt., sur les pentes du Preneley, descend 325 m. dans ses 15 premiers kil., passe à l'E. de Château-Chinon, absorbe la Houssière (dr.), mais s'appauvrit, près de Montreuillon, de 700 lit. par seconde, au profit du canal du Nivernais, qu'elle rejoint un peu plus bas, au confluent de la Collancelle; en aval de Chitry, elle reçoit l'Anguisson (dr., 26 kil.), ruisseau de Corbigny, puis l'Auxois (dr., 18 kil.) venu de Lormes, passe devant Tannay, absorbe l'Armançe (dr., 21 kil.) et à Clamecy le Beuvron (g., 40 kil.; bassin de 50.660 hect.; 1.400 lit. par seconde en moyenne contre 1.700 à l'Yonne), qui passe à Brinon, reçoit le Sauzay (g., 22 kil.), grossi du ruisseau de Sainte-Eugénie, venu de Varzy. En aval de Clamecy, l'Yonne reçoit encore, à Surgy, l'abondant ruisseau de Druyes, venu du département limitrophe. Un gros affluent de l'Yonne, la Cure (dr., 109 kil., dont 50 en Nièvre; bassin de 127.500 hect., dont 47.200 en Nièvre), naît dans le dép. de la Côte-d'Or, entre aussitôt dans celui de la Nièvre et y forme le lac des Settons (alt., 580 m.), dont la digue, haute de 20 m., retient une nappe d'eau de 403 hect., de 23 millions de m. c.; à sa sortie, elle passe devant Montsauche, traverse d'après gorges, absorbe le torrent du Gouloux, baigne Dun-les-Places, sépare quelque temps le dép. de l'Yonne de celui de la Nièvre duquel lui viennent encore le Chalaux (g., 34 kil.; 13.000 hect.; 350 lit. en moyenne) et la Brajaune. Le principal affluent de la Cure, le Cousin (dr.), naît aux limites de la Côte-d'Or et de la Nièvre, où il parcourt 6 à 7 kil. (sur un cours de 65 kil.) vers Saint-Agnan.

Climat. — Le dép. de la Nièvre comprend trois régions dont le climat est sensiblement différent. Dans le Morvan, les hivers sont rigoureux, la chute d'eau considérable, de 1 m. à 1^m.60 par an; l'imperméabilité des roches et l'étendue des forêts aggravent l'humidité et la froideur due à l'altitude. Sur le plateau nivernais, la température est plus basse que dans le reste du bassin parisien auquel il se rattache; + 9° de moyenne annuelle à Varzy, 750 millim. de pluie; le vent du N. domine. La plaine du val de Loire et du val d'Yonne a exactement le même climat qu'Orléans, Blois et Paris, + 10°,6 de moyenne annuelle, mêmes jours de feuillaison et floraison des arbres, de moisson. Cependant, l'hiver est un peu plus froid, l'été plus sec; la chute d'eau est de moins de 600 millim. autour de Nevers.

Flore et faune naturelles. — V. FRANCE, § *Flore*; FRANCE ET EUROPE, § *Faune*.

Histoire depuis 1789. Etat actuel. — Le dép. de la Nièvre a été formé en 1790 de la prov. de Nivernais comprenant, outre l'ancien duché, la seigneurie de Château-Chinon et la baronnie de Donzy. Toutefois, la coïncidence n'est pas complète; 21 paroisses nivernaises de la rive gauche de l'Allier et de la Loire furent données au dép. du Cher, 18 paroisses des Vaux d'Yonne (Druyes-les-Belles, Fontaines, Etais, Coulanges-sur-Yonne, Vézelay, etc.) au dép. de l'Yonne; en revanche, quelques milliers d'hectares au N.-O. furent pris à l'Orléanais. Depuis la Révolution, à laquelle le Nivernais donna Chaumette et Saint-Just, le seul événement notable fut l'essai de résistance au *Deux Décembre* (V. cet art.), suivi d'une cruelle répression.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés sur le territoire de la Nièvre (pour la période antérieure, V. NIVERNAIS) sont : de Marchangy (Louis-Antoine-François), littérateur (1782-1826), né à Saint-Saulge; Hyde de Neuville (Jean-Guillaume), homme politique (1776-1857), né à La Charité; Dupin aîné (André-Marie-Jean-Jacques), juriste (1783-1865), né à Varzy, comme ses frères Charles, économiste (1784-1873), et Philippe, avocat (1795-1846);

Delangle (Claude-Alphonse), homme politique (1797-1869), né à Varzy; le général Ducrot (1817-82), né à Nevers.

La population se divise en trois groupes : les Morvandiaux à l'E., les gens des Vaux d'Yonne et de la Puisaye au N., les Nivernais dans le reste du département. Les Morvandiaux ont en moyenne 1^m.65, les cheveux châtain, les yeux gris ou bruns, le type brachycéphale, les pommettes accentuées, une dentition excellente, des habitudes de paresse, de routine et de maraude. Leur patois est peu compris dans la plaine. Les gens des Vaux d'Yonne, à peine plus grands, la tête plus allongée, les yeux plus clairs, se rapprochent du type bourguignon. Les Nivernais du val de Loire sont plus métissés; leur aisance est réelle, manifestée dans la maison où chaque famille tient à vivre seule; le caractère est assez difficile, froid et peu accommodant. La population est catholique, sauf un petit groupe protestant à Pouilly.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Nièvre comprend quatre arrondissements : Nevers, Château-Chinon, Clamecy, Cosne, subdivisés en 25 cantons et 313 communes. On en trouvera plus loin le détail.

JUSTICE, POLICE. — Le département ressortit à la cour d'appel de Bourges. Nevers est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement; 2 tribunaux de commerce, à Clamecy et Nevers; une justice de paix par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1891, de 203 gendarmes, 8 commissaires de police, 18 agents de police, 309 gardes champêtres, 662 gardes particuliers assermentés, 131 gardes forestiers, 42 douaniers. Il y eut 2.800 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

FINANCES. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Nevers, 1 trésorier-payeur général à Nevers, 46 percepteurs, 3 receveurs particuliers (Château-Chinon, Clamecy, Cosne), 2 percepteurs de villes (Nevers, Château-Chinon); 1 directeur, 1 inspecteur et 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement, 4 conservateurs des hypothèques (1 par ch.-l. d'arr.). Les contributions indirectes ont 1 directeur et 1 inspecteur à Nevers, 1 sous-directeur à Clamecy, 2 receveurs principaux entreposeurs (Nevers, Clamecy) et 2 receveurs entreposeurs (Château-Chinon, Cosne).

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Dijon. L'inspecteur d'académie réside à Nevers. Il y a 4 inspecteurs primaires, un par arrondissement. L'enseignement secondaire se donne au lycée de garçons de Nevers, aux collèges communaux de garçons de Clamecy et de Cosne. Nevers possède une station agronomique, l'école normale d'institutrices, et Varzy celle d'instituteurs; Cosne et Varzy, des chaires agricoles; Corbigny, une école pratique d'agriculture.

CULTES. — Le département forme le diocèse de Nevers, suffragant de l'archevêché de Sens. Il compte (au 1^{er} nov. 1894) 2 vicaires généraux, 6 chanoines, 35 curés, 272 desservants, 23 vicaires. Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale de Bourges.

ARMÉE. — La Nièvre appartient à la 8^e région militaire (Bourges), dont elle forme les 5^e (Cosne, Clamecy) et 8^e (Nevers, Château-Chinon) subdivisions. La 32^e brigade d'infanterie réside à Nevers.

DIVERS. — La Nièvre fait partie : de la 14^e inspection des ponts et chaussées; de la division minéralogique du Centre, arr. de Clermont; de la 20^e conservation des forêts (Bourges), de laquelle dépendent les inspections de Clamecy, Cosne, Nevers; de la 4^e région agricole (Centre). Il y a une chambre de commerce à Nevers; l'ingénieur en chef de la 3^e section de la navigation de la Loire y réside.

Démographie. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Le recensement de 1896 a constaté dans la Nièvre une population totale de 333.899 hab. Voici, depuis le commence-

ment du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	232.590	1856.....	326.086
1806.....	241.739	1861.....	332.814
1821.....	257.990	1866.....	342.773
1826.....	271.992	1872.....	339.917
1831.....	282.521	1876.....	346.822
1836.....	297.350	1881.....	347.376
1841.....	305.346	1886.....	347.645
1846.....	322.262	1891.....	343.581
1851.....	327.161	1896.....	333.899

Il résulte de ce tableau que l'augmentation a été de 43 % depuis le début du siècle ; en 1886, elle atteignait presque 50 %, mais depuis la population rétrograde rapidement. Dans la période antérieure, l'accroissement avait été assez régulier, se ralentissant depuis la première partie du siècle et retardé par les pertes des guerres de Crimée et de 1870-71.

Ce mouvement n'a pas été tout à fait le même dans les diverses parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1896, arrondissement par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation
Nevers.....	72.112	128.209	56.097	31,8	56,5	24,7
Château-Chinon.....	48.476	70.288	21.812	29	42	13
Clamecy.....	59.601	63.429	3.828	40,6	43,2	2,6
Cosne.....	52.401	71.973	19.572	37,4	51,4	14
Totaux.....	232.590	333.899	101.309	34,1	49	14,9

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Nevers..	123.687	126.035	127.727	129.112	129.161	128.209
Château-Chinon..	68.391	70.928	72.178	73.207	72.110	70.288
Clamecy	72.006	72.256	71.032	68.759	66.281	63.429
Cosne...	75.883	77.603	76.639	76.567	76.029	71.973
Totaux.	339.967	346.822	347.576	347.645	343.581	333.899

Le pays du bois (Morvan septentrional et plateaux calcaires des rives de l'Yonne, qui forment l'arr. de Clamecy) est presque retombé aux chiffres de 1801 ; après avoir plus lentement progressé que les autres, il a commencé à décroître dès 1881 et, dans ces quinze années, a perdu près de 11 % de ses habitants. Il était le premier pour la densité de la population, il va se trouver le dernier. Le mouvement de l'arr. de Clamecy est semblable à celui du dép. de l'Yonne auquel il confine. Les pays d'élevage ont davantage gagné et reperdent plus lentement ; enfin, l'arr. de Nevers, où se concentre la population industrielle, après avoir augmenté de près de 80 %, est à peu près stationnaire depuis dix ans. Sur l'ensemble du département, le gain par 1.000 hab. a été, dans le courant du siècle de 436, légèrement supérieur à la moyenne générale de la France (424 ‰).

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Nièvre était, en 1896, le 51^e sur 86 ; au point de vue de la population spécifique, le 64^e avec une densité de 49 hab. par kil. q., inférieure de 24 à la moyenne française (73). Cette population est inégalement répartie entre les diverses régions. Les environs de Nevers (partie du canton au N. de la Loire et cant. de Pougues) ont 144 hab. par kil. q. ;

le cant. de Decize en a 55 ; le val de Loire arrive à une moyenne de 70 hab. par kil. q. En revanche, le cant. morvandiau de Montsauche n'en a que 37, et celui de Saint-Benin-d'Azy 29 seulement.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait en 1896 de la manière suivante :

POPULATION	Nevers	Château-Chinon	Clamecy	Cosne
Municipale agglomérée.	22.864	2.406	4.792	5.754
Éparse.....	1.401	»	578	1.392
Comptée à part.....	2.843	148	131	1.461
Totaux.....	27.108	2.554	5.501	8.610

La population éparse est de 54 %, proportion bien supérieure à la moyenne française (36,6 ‰), semblable à celle des dép. voisins d'Allier et de Saône-et-Loire, agricoles comme la Nièvre.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.....	75.553	Urbaine.....	79.372
Rurale.....	272.092	Rurale.....	254.527
Total.....	347.645	Total.....	333.899

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était de 13 en 1896.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896 :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine.	17,32	20,90	22,79	23,77
— rurale..	82,68	79,10	77,21	76,23

La population rurale est relativement plus nombreuse que dans l'ensemble de la France, où elle ne forme guère que 60 % du total.

Voici le mouvement de la population en 1893 : naissances légitimes, 6.431, dont 3.274 du sexe masculin et 3.157 du sexe féminin ; naissances naturelles, 336, dont 181 masculines et 155 féminines : soit un total de 6.767 naissances ; mort-nés, 231. Décès, 7.028, dont 3.677 du sexe masculin et 3.351 du sexe féminin ; l'excédent des décès sur les naissances est de 261. Le nombre des mariages est de 2.368, celui des divorces de 29. La durée de la vie moyenne est de trente-sept ans. La proportion des naissances naturelles est de 5 ‰, moindre que dans le reste de la France. Les autres chiffres se rapprochent de la proportion habituelle en notre pays. La situation démographique tend à empirer par la diminution du nombre des naissances.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné, en 1891, pour les 313 communes du département : 1 com. de moins de 100 hab. ; 8 com. de 101 à 200 hab. ; 25 com. de 201 à 300 hab. ; 28 com. de 301 à 400 hab. ; 29 com. de 401 à 500 hab. ; 116 com. de 501 à 1.000 hab. ; 45 com. de 1.001 à 1.500 hab. ; 31 com. de 1.501 à 2.000 hab. ; 10 com. de 2.001 à 2.500 hab. ; 7 com. de 2.501 à 3.000 hab. ; 5 com. de 3.001 à 3.500 hab. ; 1 com. de 3.501 à 4.000 hab. ; 2 com. de 4.001 à 5.000 hab. ; 4 com. de 5.001 à 10.000 hab. et 1 com. de plus de 10.000 hab. (Nevers).

Voici par arrondissements et cantons la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. :

ARRONDISSEMENT DE NEVERS (8 cant., 93 com., 226.138 hect., 128.209 hab.). — *Cant. de Decize* (14 com., 33.094 hect., 18.506 hab.) ; Decize, 5.134 hab.

(aggl. 4.439); La Machine, 4.821 hab. (aggl. 3.645); Saint-Léger-des-Vignes, 1.845 hab. (aggl. 1.318). — *Cant. de Dornes* (9 com., 26.798 hect., 9.591 hab.). — *Cant. de Fours* (10 com., 25.600 hect., 9.484 hab.). — *Cercy-la-Tour*, 2.392 hab. (aggl. 1.084). — *Cant. de Nevers* (12 com., 25.922 hect., 38.048 hab.): Nevers, 27.408 hab. (aggl. 25.707); Imphy, 2.546 hab. (aggl. 2.051). — *Cant. de Pougues-les-Eaux* (13 com., 22.420 hect., 24.286 hab.): Fourchambault, 6.021 hab. (aggl. 5.705); Guérigny, 3.388 hab. (aggl. 2.527). — *Cant. de Saint-Benin-d'Azy* (16 com., 13.424 hect., 10.064 hab.). — [*Cant. de Saint-Pierre-le-Moutier* (8 com., 29.183 hect., 10.960 hab.); Saint-Pierre-le-Moutier, 2.937 hab. (aggl. 2.003). — *Cant. de Saint-Saulge* (11 com., 23.714 hect., 10.270 hab.): Saint-Saulge, 2.250 hab. (aggl. 1.338).

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU-CHINON (5 cant., 62 com., 168.018 hect., 70.288 hab.). — *Cant. de Château-Chinon* (15 com., 35.435 hect., 16.903 hab.): Château-Chinon, 2.554 hab. (aggl. 2.554). — *Cant. de Châtillon-en-Bazois* (15 com., 34.939 hect., 12.167 hab.): Châtillon-sur-Bazois, 1.751 hab. (aggl. 1.009). — *Cant. de Lusy* (12 com., 33.426 hect., 14.246 hab.): Lusy, 3.321 hab. (aggl. 2.415). — *Cant. de Montsauche* (10 com., 35.031 hect., 13.137 hab.). — *Cant. de Moulins-Engilbert* (10 com., 29.787 hect., 13.835 hab.): Moulins-Engilbert, 3.214 hab. (aggl. 1.508).

ARRONDISSEMENT DE CLAMECY (6 cant., 93 com., 444.524 hect., 63.429 hab.). — *Cant. de Brinon* (22 com., 22.706 hect., 8.584 hab.). — *Cant. de Clamecy* (14 com., 19.903 hect., 11.988 hab.): Clamecy, 5.504 hab. (aggl. 4.923). — *Cant. de Corbigny* (15 com., 26.694 hect., 11.747 hab.): Corbigny, 2.373 hab. (aggl. 1.966). — *Cant. de Lormes* (10 com., 28.297 hect., 12.410 hab.): Lormes, 2.886 hab. (aggl. 1.816). — *Cant. de Tannay* (20 com., 49.320 hect., 7.378 hab.). — *Cant. de Varzy* (12 com., 24.604 hect., 11.622 hab.): Entrains, 2.365 hab. (aggl. 1.434); Varzy, 2.615 hab. (aggl. 1.701).

ARRONDISSEMENT DE COSNE (6 cant., 65 com., 430.242 hect., 74.973 hab.). — *Cant. de La Charité* (14 com., 24.447 hect., 14.430 hab.): La Charité, 5.339 hab. (aggl. 4.961). — *Cant. de Cosne* (10 com., 20.424 hect., 17.676 hab.): Cosne, 8.610 hab. (aggl. 7.218); Neuvy-sur-Loire, 1.436 hab. (aggl. 1.014). — *Cant. de Donzy* (10 com., 28.068 hect., 10.963 hab.): Donzy, 3.095 hab. (aggl. 1.746). — *Cant. de Pouilly* (14 com., 20.463 hect., 11.228 hab.): Pouilly, 2.840 hab. (aggl. 1.866). — *Cant. de Prémery* (14 com., 22.432 hect., 9.381 hab.): Prémery, 2.574 hab. (aggl. 1.354). — *Cant. de Saint-Amand-en-Puisaye* (6 com., 18.008 hect., 8.595 hab.).

Les agglomérations urbaines sont Nevers, puis les autres villes du val de Loire, Decize, La Charité, Cosne, non loin duquel sont aussi les cités industrielles de Fourchambault, La Machine, Guérigny, et au N., dans le val d'Yonne, Clamecy.

HABITATIONS. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1891, en Nièvre, de 5.712; celui des maisons d'habitation de 84.415, dont 77.789 occupées en tout ou en partie et 3.626 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait: 67.948 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 40.797, un seul étage; 2.245, deux étages; 424, trois étages; 3, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 99.565 appartements ou logements distincts, dont 94.833 occupés et 4.742 vacants; en outre, 9.074 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1891, 12.553 individus isolés et 82.808 familles, plus 92 établissements comptés à part, soit un total de 94.853 ménages. Il y a: 72.553 ménages composés d'une seule personne; 19.818, de deux personnes; 20.262, de trois personnes; 16.651, de quatre personnes; 14.230, de cinq personnes; 6.598, de six personnes; 7.589, de sept personnes et davantage.

La population résidente comptait 343.581 personnes, dont 330.060 résidents présents, 6.852 résidents absents; 6.669 personnes comptées à part. La population présente comportait 336.729 résidents et 4.346 personnes de passage ou de population accidentelle. Soit un total de 344.075. La population présente est donc légèrement inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Nièvre se divisait en: Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 192.515; nés dans une autre commune du département, 101.204; nés dans un autre département, 46.276; nés en Algérie ou dans une colonie, 66; nés à l'étranger, 176. Soit un total de 340.237. Il y faut ajouter un total de 700 étrangers dont 381 nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population de la Nièvre comptait, en 1891: 340.375 Français, dont 138 naturalisés; 53 Anglais, Ecossais ou Irlandais; 14 Américains du Nord ou du Sud; 61 Allemands; 31 Austro-Hongrois; 156 Belges, 2 Hollandais; 6 Luxembourgeois; 177 Italiens; 44 Espagnols; 2 Portugais; 112 Suisses; 20 Russes; 14 d'autres nationalités et un de nationalité inconnue.

Ces chiffres indiquent, par la faible proportion d'habitants nés hors du département, la stabilité d'une population rurale. La proportion d'étrangers est extrêmement faible, 2 ‰ (moyenne française, 30 ‰).

En 1891, il y avait en France 387.487 personnes originaires du dép. de la Nièvre, c.-à-d. que l'émigration a diminué la population du département. Il n'a conservé chez lui que 293.719 de ses enfants; les autres sont allés principalement dans la Seine (39.263), puis dans les départements contigus, Yonne (7.857), Saône-et-Loire (6.320), Cher (5.715), etc. La Nièvre est un des départements qui émigrent le plus, puisque 32 ‰ (moyenne française, 19,7 ‰) de ses natifs vivent dans un autre département. L'immigration est plus faible, bien que, réciproquement, il ait reçu 7.532 originaires du Cher, 14.868 de la Seine (en grande partie enfants assistés), 4.441 de Saône-et-Loire, etc.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 172.919 hommes et 168.456 femmes. C'est une proportion de 975 femmes pour 1.000 hommes, très inférieure à la moyenne française (1.014). Cet écart s'explique par le rôle des centres industriels qui attirent des ouvriers étrangers, et accessoirement par un certain exode des nourrices et servantes vers Paris.

Le sexe masculin compte 20.915 célibataires majeurs; le sexe féminin, 11.693. La proportion des personnes mariées est de 427 pour 1.000, supérieure à la moyenne française (400). On a recensé 28.135 veufs et veuves, soit 82 ‰ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs est de 136.035, soit 400 ‰ (moyenne française, 365). L'âge moyen des hommes est de trente et un ans sept mois; des femmes, trente et un ans neuf mois. Le nombre moyen des enfants est de 223 par 100 familles, chiffre très faible et inférieur à la moyenne française (259). La décroissance de la natalité entraîne la diminution de la population qui se manifeste depuis dix ans.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Nièvre se décompose par professions de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance: agriculture, 186.931; industries manufacturières, 68.740; transports, 9.157; commerce, 21.582; force publique, 4.179; administration publique, 7.394; professions libérales, 6.513; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 18.635; enfin 2.441 gens sans profession et 16.503 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue.

Au point de vue social, la population comprend 68.056 patrons; 3.766 employés; 56.427 ouvriers; les personnes

inactives de leur famille sont au nombre de 183.067 et 11.815 domestiques.

Etat économique. — PROPRIÉTÉ. — Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 206.625 dont 140.936 non bâties et 65.689 bâties; le nombre des cotes non bâties a augmenté de 63.586, soit 82 % depuis 1826. L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Nièvre, 141.398 propriétés (non bâties) imposables, savoir : 127.990 appartenant à la petite propriété, 11.378 à la moyenne propriété et 2.030 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1884) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 10 ares...	26.852	1.210
— de 10 à 20 ares.....	16.121	2.340
— de 20 à 50 —.....	25.237	8.320
— de 50 ares à 1 hect.....	19.561	14.032
— de 1 à 2 hect.....	18.418	26.378
— de 2 à 3 —.....	9.526	23.384
— de 3 à 4 —.....	5.760	19.948
— de 4 à 5 —.....	3.820	17.091
— de 5 à 6 —.....	2.695	14.692
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2.075	13.415
— de 7 à 8 —.....	1.493	11.244
— de 8 à 9 —.....	1.196	10.065
— de 9 à 10 —.....	938	8.769
— de 10 à 20 —.....	3.731	51.428
— de 20 à 30 —.....	1.119	27.166
— de 30 à 40 —.....	500	17.323
— de 40 à 50 —.....	326	14.660
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	500	30.660
— de 75 à 100 —.....	362	31.283
— de 100 à 200 —.....	625	88.188
Au-dessus de 200 —.....	543	212.186
Totaux.....	141.398	643.887

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 127.395 hect. ; la moyenne, 154.075 ; la grande, 362.447. A cause de l'étendue des forêts et aussi des prairies, la grande et même la très grande propriété dominent ; la division du sol, qui s'accroît, est moindre que dans la moyenne de la France, puisque la contenance moyenne d'une cote foncière est de 4^{hect},5, alors que la moyenne française atteint 3^{hect},53.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1877-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1894).....	88.678	1.223
	Francs	Francs
Valeur locative réelle... ..	13.492.044	1.235.430
Valeur vénale (en 1887).. ..	304.122.747	20.103.107

Il faut y ajouter 931 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle de 201.312 fr. La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/152^e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — Le dép. de la Nièvre est principalement agricole, puisque cette profession fait vivre 54,8 % de ses habitants, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 46 %. D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol de la Nièvre représente environ le 1/98^e de la valeur totale du sol français.

On trouvera au § *Géologie agricole* des indications sur les qualités des terrains des diverses parties du département. Le val de Loire est très fertile en céréales et cultures riches, mais parfois dévasté par les inondations ; les

pentons qui les dominent portent des vignes, souvent parsemées d'arbres fruitiers, et plus haut des bois. Le pays entre Loire et Allier est médiocrement productif ; les Amognes et le Bazois (cant. de Saint-Benin-d'Azy, de Châtillon-en-Bazois) et la région de Luzy ont de beaux pâturages. Toutes les hauteurs de l'arr. de Clamecy sont revêtues de forêts ; Varzy et Brinon ont de beaux prés ; Varzy et Tannay, des vignes. Le Morvan est partagé entre les bois, les prés, les champs de pommes de terre et de sarrasin, et les *ouches*, îlots de terres fertiles cultivés en céréales ; le chaulage a beaucoup amélioré les rendements fourragers de l'arr. de Château-Chinon, depuis que le développement des routes en a facilité la pratique.

Les terres labourables occupent environ la moitié du département, et de celles-ci les trois cinquièmes sont cultivés en céréales (moitié en blé). Le froment gagne du terrain et augmente ses rendements qui atteignent 20 hectol. à l'hectare ; l'avoine progresse aussi ; le seigle recule. Les pommes de terre et les betteraves s'étendent. Les assolements usuels sont triennaux (jachère, blé, avoine), ou quadriennaux (plantes à racine sur fumure et chaulage, blé, avoine, fourrages). La jachère occupe de 13 à 14 % des terres labourables. Les cultures industrielles sont insignifiantes. Le tableau suivant indique la superficie et le rendement des principales cultures en 1893 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	87.960	1.132.000
		Quintaux
		860.600
Seigle.....	10.330	140.900
Orge.....	15.700	182.800
Avoine.....	63.800	838.300
Sarrasin.....	6.030	64.200
Mais.....	250	2.000
		Quintaux
Pommes de terre.....	18.730	1.629.000
Betteraves fourragères.....	5.844	981.700
Trèfle.....	20.300	203.000
Luzerne.....	11.160	181.900
Sainfoin.....	6.000	78.900
Prés naturels.....	83.400	318.000
Chanvre (filasse).....	337	7.400
Colza.....	83	800
Navette.....	319	3.150
Betteraves à sucre.....	192	36.960
Châtaignes.....	»	700
Noix.....	»	14.500
Pommes à cidre.....	»	50.300
Prunes.....	»	14.400
Vignes.....	11.100	393.500

Ces chiffres sont très inférieurs à la moyenne pour les céréales et les fourrages, l'année 1893 ayant été signalée par une sécheresse désastreuse. En 1894, la récolte atteignait 1.657.000 hectol. de froment, 1.584.000 d'avoine, 318.000 d'orge, 1.584.000 quintaux de betteraves fourragères, 2.637.000 de foin, 556.000 de trèfle, 389.000 de luzerne, 170.000 de sainfoin et seulement 254.000 hectol. de vin. Dans la période décennale 1884-93, la production moyenne annuelle du froment (et méteil) fut de 1.252.000 hectol., celle du seigle de 166.000, celle de l'orge de 333.000, celle de l'avoine de 1.273.000. Les rendements sont ordinaires, analogues à ceux de la moyenne de la France, de même que les prix. Pour compléter ces chiffres, il faut tenir compte des 2.200 hect. cultivés en légumes secs (haricots 1.400, pois 480, fèves 320, etc.), de 600 hect. de carottes, 280 de navets, 360 d'autres racines et légumes. L'enquête décennale de 1882 évalue les prairies naturelles irriguées par les rivières à 28.317 hect., irriguées à l'aide de travaux spéciaux à 36.254, non irriguées à 20.261, plus 14.763 hect. de prés et pâtures temporaires, 17.191 d'herbages pâtures,

3.281 hect. cultivés en fourrages verts (vesces 1.247, trèfle incarnat 1.396, maïs fourrage 557, choux 23, etc.) et 959 en légumineuses mélangées. Ce qui donne une superficie totale fourragère de plus de 161.000 hect., ayant augmenté de 37.500 hect. dans les quarante dernières années. — La vigne est cultivée surtout le long de la Loire et de l'Yonne. On vante le vin blanc sec de Pouilly, qui a aussi de bons chasselas et des vins rouges ; les meilleurs ensuite sont les vins de Tannay. La production du cidre fut, en 1893, de 27.658 hectol.

Les forêts et bois couvrent plus de 200.000 hect., dont 14.689 appartenant en 1892 à l'Etat, 23.578 aux communes et établissements publics ; le reste, soit 162.000 hect. environ, appartient à des particuliers. Les cantons les plus boisés sont ceux de Lormes et de Varzy ; la plus belle forêt est celle de Bertrange, forêt domaniale de 5.355 hect. Citons ensuite : celles du Perray, de Chabet, de Mussy, entre Loire et Allier ; de Ronceaux, Donzy, Vincence, Vanzé, de la Gravelle, etc., sur les plateaux nivernais. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, le châtaignier ; l'aménagement, celui de taillis sous futaie. L'industrie caractéristique du Morvan est celle du flottage des bois, qui partage l'exploitation forestière avec les bûcherons, fendeurs et charbonniers du haut pays. Charriés pendant l'hiver jusqu'au bord des rivières par les bœufs, les bois y sont empilés, « martellés », c.-à-d. marqués à l'empreinte du marchand ; à jour dit, on ouvre les réservoirs et l'on jette dans le flot les bûches, dont des « meneurs d'eau », munis de longs crocs, surveillent le voyage, les empêchant de s'arrêter aux bords, déblayant le lit de la rivière s'il s'y forme un entassement qui l'obstrue. A Clamecy-sur-l'Yonne, à Vermenton-sur-la-Cure, sont placés des arrêts qui retiennent les bûches ; on les retire de l'eau, les trie et les conduit en radeaux ou bateaux jusqu'à Paris. Cette méthode du flottage à bûches perdues fut inventée, dit-on, en 1549, par Jean Rouvet. Elle fournit les 3/5 de la consommation parisienne.

L'élevage est de beaucoup l'industrie principale de la Nièvre. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1894 était :

Espèce chevaline.....	23.519
— mulassière.....	99
— asine.....	9.791
— bovine.....	186.266
— ovine.....	142.752
— porcine.....	77.749
— caprine.....	5.002

Les chevaux du Morvan sont petits, mais très robustes : la race percheronne les remplace de plus en plus. Le nombre des ânes augmente comme celui des chevaux. La production bovine est en grand progrès ; la race morvandelle rustique tend à disparaître, remplacé par le durham, le charolais, et surtout la belle race nivernaise à pelage blanc, membres vigoureux, poitrine haute, corps ample, élevée surtout pour la viande, mais excellente aussi pour le travail ; les vaches sont peu laitières ; la production laitière varie entre 500.000 et 600.000 hectol. Les vastes troupeaux de bœufs sont engraisés dans les herbages ou près d'embouches du Bazois, des Amognes, du val de Loire, notamment à Anlezy, Fleury-la-Tour, Limanton, Mars, Montigny-sur-Canne, Montenoison, Saint-Benin-d'Azy, Vendennesse, Villelangy. Les moutons (mérinos, southdown, dishley) sont petits, donnent une chair appréciée et une laine fine ; ils ont diminué de moitié depuis 1852 ou on en comptait 360.000, cédant la place au gros bétail. Ils ont donné, en 1894, 1.917 quint. de laine valant 310.800 fr. Les porcs sont de race bouronnaise, fréquemment croisée avec le berkshire. Ajoutons 19.667 ruches (en 1894), ayant produit 74.000 kilogr. de miel et 24.000 de cire, d'une valeur globale de 185.000 fr.

Les moyennes et grandes exploitations dominent ; en

face de 25.871 de moins d'un hect., on en compte 25.644 de 1 à 10 hect., 4.775 de 10 à 40 hect. et 2.120 de plus de 40 hect. La culture directe prévaut, 46.896 exploitations directes d'une superficie moyenne de 5 hect., en face de 4.892 fermes d'une superficie moyenne de 22 hect. et 2.195 métairies d'une superficie moyenne de 26^{hect.} 5. L'outillage agricole est bon et devient de plus en plus mécanique. Il existe plusieurs associations agricoles, une station agronomique et un laboratoire à Nevers, une chaire départementale à Cosne, une école pratique à Corbigny, une chaire à Varzy.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 201 hab. sur 4.000 (moyenne française, 250). Elle n'est pas très développée, quoique d'origine assez ancienne, les anciens comtes et ducs de Nevers ayant importé les industries de leurs pays de Flandre, du Bas-Rhin et d'Italie. L'activité industrielle est concentrée le long de la Loire et sur la basse Nièvre.

Mines et carrières. Les combustibles minéraux sont fournis par le bassin houiller de Decize et de La Machine (8.040 hect.) qui a produit, en 1896, 195.366 tonnes, valant sur le carreau de la mine 2.383.704 fr. ; elle emploie 1.298 ouvriers, dont 808 à l'intérieur. Cette houille s'exporte en Saône-et-Loire (111.900 t.), Cher, Indre, etc., et 74.500 t. seulement sont consommées dans la Nièvre, qui, d'autre part, importe 144.500 t. des mines de Comentry, du Creusot, de Blanzay et de Saint-Étienne. Il existait, en 1896, 11 carrières souterraines et 374 à ciel ouvert occupant ensemble 1.298 ouvriers. On exploite des grès ferrugineux à Saint-Révérien, de l'ocre en Puisaye (Bitry, Saint-Amand, Saint-Vérain), de la pierre calcaire dure à Dornecy et Chevroches, le long de l'Yonne et du canal ; on en extrait aussi à Charenton, Pouilly, Suilly-la-Tour, Vandenesse, de la pierre tendre à Bulcy, Garchy, Tannay, du granite à Lormes, Dun-les-Places, des pierres meulières à La Fermeté, de la pierre à chaux dans la zone centrale (Decize, Vandenesse, etc.), du plâtre à Saint-Léger-des-Vignes, du sable kaolinique à Saint-Léger-des-Vignes, Avril, Saint-Pierre-le-Moutier. Il se trouve un peu de plomb argentifère à Chitry et Marigny-sur-Yonne. — Les eaux minérales sont exploitées dans les grands établissements de *Pougues* (froide bicarbonate calcique ferrugineuse gazeuse) et *Saint-Honoré* (sulfurées sodiques + 26° à + 31°) ; Saint-Parize-le-Châtel et Fourchambault ont des sources analogues à celles de Pougues.

Industries manufacturières. Il existait en 1896, dans le dép. de la Nièvre, 422 établissements industriels faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 373, d'une force totale de 8.972 chevaux-vapeur, se décomposaient en 151 machines fixes (5.924 chev.), 84 mi-fixes (740 chev.), 339 locomobiles (2.286 chev.) et 2 locomotives (25 chev.). Ces chiffres ne comprennent, bien entendu, ni les chemins de fer, ni les bateaux.

Leur force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	1.869
Usines métallurgiques.....	2.346
Agriculture.....	2.033
Industries alimentaires.....	708
Industries chimiques et tanneries.....	659
Tissus et vêtements.....	73
Papeteries, objets mobiliers et d'habitation.....	76
Bâtiments et travaux.....	508
Services publics de l'Etat.....	700

En outre, les forces hydrauliques fournissaient (en 1893) à 562 usines une force de 3.445 chevaux-vapeur.

Ce tableau montre que l'agriculture fait un certain usage des agents mécaniques, mais que seule l'industrie métallurgique a quelque importance. Elle est représentée par trois grandes usines : Fourchambault, établie en 1821 (2.000 ouvriers ; forge, aciérie, fils d'acier, constructions) ; Guérigny, fondée au XVIII^e siècle par La Chaussade

(1.300 ouvriers; câbles et chaînes, tôles et cornières, rivets, boulons, plaques de blindage); Imphy, créée en 1816 à l'embouchure de l'Xeuve (1.000 ouvriers; ressorts de wagons de chemins de fer et carrosserie, moulage d'acier, instruments agricoles). Une école de chaudronnerie et tôlerie a remplacé, à Nevers, l'ancienne fonderie de canons, supprimée en 1880. On fait aussi des instruments agricoles et de la ferronnerie à la Pique (Coulanges-les-Nevers), des limes à Cosne, Donzy, Sainte-Hélène (Varenne-les-Narcy).

La production totale de la Nièvre fut, en 1896, de 3.986 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion, valant 718.500 fr.; 7.114 de fers marchands; 80 de tôles; les matières premières sont les fontes au coke de l'Allier et les vieilles fontes et vieux fers. La production de l'acier fut de 15.826 d'aciers marchands (dont 900 t. de moulages et 1.200 de ressorts), 650 tonnes de tôles d'acier. Le fer ouvré produit valait 4.454.500 fr.; l'acier ouvré, 4.234.600 fr.

Parmi les autres industries, il faut signaler les huileries (chênevis, celette, navette, colza, 200.000 kilogr.) de La Charité, Corbigny, Cosne, Decize, Magny-Cours, Nevers, Saint-Benin-d'Azy, Saint-Saulge; les minoteries de Cosne, Coulanges-les-Nevers, Brassay, Ouroux, Lormes, etc.; les brasseries de Nevers, Clamecy, Château-Chinon; les scieries de Clamecy, Prémery, etc.; tonnelleries de Nevers; saboteries de Corvol-l'Orgueilleux, Donzy, Chantenay, Breugnon, Nevers; carrosseries et charronnages de Nevers, La Charité, Cosne, Châtillon, Château-Chinon, Moulins-Engilbert; la grande papeterie de Corvol-l'Orgueilleux; quelques filatures de laine (900 broches), à La Charité, Corbigny, Saint-Benin-d'Azy. Les tanneries, corroiries et mégisseries sont répandues dans toutes les petites villes; on fait beaucoup de chaussures à Nevers, La Charité, Clamecy; des chapeaux, à Lormes et La Charité; des fleurs artificielles, à Clamecy et Fourchambault; des bougies et chandelles, à Nevers et La Charité; de la colle, de l'acide sulfurique, à Nevers qui possède aussi des teintureriers; des produits chimiques, à Nevers et Neuville. Il existe sept usines à gaz produisant en tout 1 million de m. c. L'industrie céramique, favorisée par les Gonzague, est représentée par les faïenceries de Nevers, dignes de leur ancienne renommée, par la fabrique de porcelaine de Nevers, la verrerie de bouteilles de Saint-Léger-des-Vignes, par les poteries de la Puisaye (Saint-Amand, Saint-Verain, Neuville, Arquan, Myennes), de Saint-Honoré et Toury-Lury.

Le département comptait, en 1893, un total de 18.000 bouilleurs de cru, dont 9.843 ayant travaillé pour distiller 1.557 hect. d'alcool de marcs et 542 de fruits. La quantité d'alcool imposé était de 7.670 hectol., soit 2^{lit}, 23 par tête. Il y avait 3.202 débits de boissons. — Il a été vendu 178.974 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 60.118 de tabac à priser. — Il existait, en 1894, dans la Nièvre, 9 syndicats patronaux (358 membres), 21 syndicats ouvriers (3.605 membres), un mixte (82 membres) et 5 syndicats agricoles (1.669 membres).

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce fait vivre 63 hab. sur 1.000 (moyenne française, 103), sans compter les transports qui en font vivre 27 (moyenne française, 30). Il n'est donc pas très actif, malgré une considérable exportation de bœufs et porcs gras, de bois de chauffage (dits bois de moule); le charbon de bois, le vin de Pouilly, les eaux minérales de Pougues, les produits métallurgiques, les faïences de Nevers, la houille, les pierres, les cuirs sont les autres articles principaux d'exportation. On importe des céréales du Cher et de l'Allier, du minerai de fer, de la houille, des vins, des vêtements confectionnés, des toiles, des modes, des meubles, des denrées coloniales, du sucre, des articles d'épicerie, de la bijouterie, de l'horlogerie, etc. Le commerce des combustibles, pierre et vins se fait par bateau; le reste, par voie ferrée. — Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Nevers, en 1894, fut de 25.837.200 fr.

sur un total de 13.071.183.400 fr., ce qui la place au 34^e rang. Le nombre des patentes, en 1893, était de 10.311 commerçants ordinaires, 70 hauts commerçants ou banquiers, 1.990 industriels, 376 personnes exerçant des professions libérales.

Voies de communication. Le dép. de la Nièvre avait, en 1895, 475 kil. de routes nationales (dont 7 pavés), 628 kil. d'anciennes routes départementales, 1.464 kil. de chemins vicinaux de grande communication, 1.305 kil. d'intérêt commun, 3.690 kil. de chemins vicinaux ordinaires (plus 1.189 en lacune). Les rivières flottables (Yonne, Cure) représentaient 40 kil.; les rivières théoriquement navigables (Loire, Allier, Yonne), 114 kil.; les canaux du Nivernais, 124 kil., et latéral à la Loire, 186 kil. Le tonnage annuel moyen est de 79.000 t. sur le canal du Nivernais, près de 600.000 sur le canal latéral à la Loire, à peu près nul sur les rivières.

Le département est traversé (en 1899) par 10 lignes de chemin de fer, d'une longueur totale de 473 kil., dont 468 exploités par la compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée, 5 kil. par la compagnie d'Orléans (lignes Vierzon au Bec-d'Allier et raccordement 1 kil., Bourges à Cosne, 4 kil.). Les lignes du P.-L.-M. sont: 1^o Paris à Lyon par le Bourbonnais, qui remonte la rive droite de la Loire, puis de l'Allier, et parcourt 119^{kil}, 5 dans la Nièvre, desservant Neuville-sur-Loire, Myennes, Cosne, Tracy-Saunier, Pouilly-sur-Loire, Mesves-Bulcy, La Charité, Pougues-les-Eaux, Fourchambault, Nevers, Saincaize, Mars, Saint-Pierre-le-Moutier, Chantenay-Saint-Imbert. — 2^o Chagny à Nevers (93 kil. en Nièvre) par les vallées de l'Alène, de l'Aron, la rive dr. de la Loire, desservant Millay, Luzy, Rémillly, Fours, Cercy-la-Tour, Verneuil, Decize, Souzy, Béard, Imphy. — 3^o Gilly-sur-Loire (14 kil. en Nièvre) à Cercy-la-Tour par Saint-Hilaire-Fontaine et Briffault. — 4^o Auxerre à Nevers (78 kil. dans le dép.), par les vallées de la Nièvre, desservant Surgy, Clamecy, Corvol-l'Orgueilleux, Varzy, Corvol-d'Embernard, Arzembouy, Prémery, Poiseux, Guérigny, Urzy. — 5^o Clamecy à Cercy-la-Tour (84 kil. en Nièvre) par Asois, Flezy-Cusy, Tannay, Dirol, Corbigny, Sard-les-Epiry, Epiry-Montreuil, Annay, Tamnay-Châtillon, Moulins-Engilbert, Vandenesse. — 6^o Clamecy à Trignères se détache à Surgy et entre dans le dép. de l'Yonne au bout de 3 kil. — 7^o L'embranchement de Tamnay à Château-Chinon (24 kil.) dessert Chouigny et Dommartin-Sainte-Péreuse. — 8^o La ligne de Cosne à Clamecy par le val du Nohain parcourt 53 kil. dans le dép. de la Nièvre, desservant Saint-Martin-Saint-Laurent, Saint-Quentin, Suilly-la-Tour, Donzy, Ciez-Couloutre, Entrains, passe dans le dép. de l'Yonne à Etais, rentre dans la Nièvre pour passer à Billy-sur-Oisy et Moulot. — On projette des lignes nouvelles de Cosne à Saint-Sauveur (Yonne) et de Nevers à Tamnay-Châtillon.

Les 11 bureaux de poste, 4 bureaux télégraphiques, 58 bureaux mixtes de la Nièvre, ont, en 1892, donné lieu à un mouvement postal traduit par une recette nette de 896.878 fr. 58 et à un mouvement télégraphique de 109.847 dépêches intérieures et 897 dépêches internationales produisant une recette nette de 86.268 fr. 40.

FINANCES. — Le dép. de la Nièvre a fourni, en 1893, une recette de 14.095.963 fr. 56 au budget ordinaire et de 3.554.299 fr. 38 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 17.650.262 fr. 94.

Les recettes ordinaires se décomposent comme suit :

	Francs
Impôts directs.....	3.074.560 67
Enregistrement.....	3.123.362 35
Tiambre.....	636.028 99
Impôt de 4 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	17.447 47
Contributions indirectes.....	2.457.633 45
Sucres.....	8.401 32

	Francs
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	3,044.278 73
Domaines de l'Etat (y compris les forêts).....	187.134 07
Postes.....	957.646 86
Télégraphes.....	88.730 90
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	255.164 63
Recettes d'ordre.....	243.574 12

Les revenus départementaux ont été, en 1895, de 2.335.625 fr. 41, dont 2.007.223 fr. 84 de recettes propres à l'exercice et 328.399 fr. 57 du reliquat disponible de l'exercice antérieur. Le produit du centime départemental portant sur les contributions foncière, personnelle, mobilière et sur les bois de l'Etat, était de 18.950 fr. 20, celui du centime portant sur les quatre contributions directes de 24.857 fr. 42. Il y a comme partout 25 cent. portant sur les impôts foncier et mobilier; le nombre des centimes portant sur les quatre contributions est de 32,61. Les recettes provenant des contributions départementales atteignent donc environ 1.300.000 fr., le revenu du patrimoine départemental étant insignifiant, le supplément provient des subventions de l'Etat, des communes et des particuliers. — Les dépenses départementales furent de 1.952.704 fr. 86 en 1895, dont près de moitié pour les chemins vicinaux, 1/5 pour l'assistance publique. La dette du dép. de la Nièvre était en capital, à la clôture de l'exercice 1895, de 2.002.231 fr. 54.

Les 313 communes du département avaient, en 1897, un revenu de 3.241.194 fr. Le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 24.043, dont 5.973 extraordinaires. Le nombre moyen des centimes par commune atteignait 77. Il y avait 5 communes imposées de moins de 15 cent., 17 de 15 à 30 cent., 40 de 31 à 50 cent., 183 de 51 à 100 cent., 68 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 5; le produit des octrois se montait à 494.400 fr. Les dépenses ordinaires communales étaient de 3.135.453 fr.; l'ensemble des dettes communales en capital, au 31 mars 1896, s'élevait à 8.476.472. La valeur moyenne du sol était de 4.785 fr. par hectare (prés, 3.676 fr.; labours, 1.623 fr.; bois, 4.032 fr., etc.). La moyenne des valeurs successorales de 1885 à 1889 atteignait 41.805.000 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Nièvre est au-dessous de la moyenne. En 1890, sur 3.059 conscrits examinés, 396 ne savaient pas lire. Cette proportion de 129 illettrés sur 1.000 place le dép. de la Nièvre au 80^e rang (sur 90 dép.) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes en 1888, il est au 54^e rang (sur 87 dép.), avec 814 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 850. En 1892-93, il n'y eut que 295 hommes (sur 2.499 et 246 femmes) qui ne purent signer que d'une croix et 229 conscrits (sur 3.532) ne sachant pas lire.

Le dép. de la Nièvre comptait, durant l'année scolaire 1892-93, 32 écoles maternelles, dont 11 publiques (laïques) et 21 privées (congréganistes), lesquelles recevaient 887 garçons et 709 filles inscrits dans les écoles laïques et 1.272 garçons et 1.484 filles dans les écoles congréganistes. Il y avait dans le département 564 écoles primaires publiques, à savoir : 240 écoles laïques de garçons, 194 de filles et 107 mixtes, contre 19 écoles congréganistes de filles et 1 mixte. D'autre part, 125 écoles privées, dont 4 écoles laïques de garçons, 11 de filles contre 11 écoles congréganistes de garçons, 98 de filles et 1 mixte. Au total : 686 écoles, 255 de garçons, 322 de filles et 109 mixtes. — Ces élèves se répartissent comme suit : écoles publiques laïques : 25.109 garçons, 15.842 filles; écoles privées laïques : 342 garçons, 562 filles; écoles publiques congréganistes : 69 garçons, 1.342 filles; écoles privées congréganistes : 1.981 garçons, 8.413 filles. L'enseignement public laïque s'applique donc à presque tous les garçons et à près des deux tiers des filles.

L'enseignement primaire supérieur public comptait, en 1892-93, 194 garçons dans 3 écoles et 2 cours complémentaires. — L'école normale d'instituteurs de Varzy (fondée en 1861) comptait 38 élèves-maitres. L'école normale d'institutrices de Nevers (fondée en 1883) comptait 32 élèves-maitresses en 1892-93. Ces écoles dépensèrent (en 1890) 107.840 fr. — Il y eut, en 1894, 1.132 garçons et 835 filles candidats au certificat d'études primaires. 826 garçons et 647 filles l'obtinrent : 40 garçons sur 20 candidats, 3 filles sur 4 candidates, obtinrent le certificat d'études primaires supérieures. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 58 aspirants, dont 38 furent admis, et par 96 aspirantes, dont 57 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 21 candidats et 15 admissions; 17 candidates et 12 admissions. Ces chiffres témoignent d'un développement moyen de l'instruction.

Les 113 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 14.296 fr. de recettes, 13.626 fr. de dépenses. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1.082.266 fr. en 1890.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1893-94, aux garçons dans un lycée et 2 collèges communaux comptant 539 élèves dont 250 internes.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1891 accuse 11 condamnations en cour d'assises, dont 3 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1.016 affaires et 1.262 prévenus, dont 58 furent acquittés, 14 mineurs rendus à leurs parents, 2 envoyés en correction, 20 prévenus condamnés à l'emprisonnement de plus d'un an, 608 de moins d'un an, et 560 à l'amende seulement. On a compté 573 récidivistes, dont 4 devant la cour d'assises, et 569 en police correctionnelle; 4 furent condamnés à la relégation. Il y eut 1.941 contraventions de simple police. Le chiffre des morts accidentelles fut de 91; celui des suicides, de 49. — La justice civile a prononcé, en 1894, sur 4.685 affaires civiles en première instance et sur 613 affaires commerciales en première instance. Il a été réglé 45 faillites ou liquidations judiciaires; 21 divorces et 5 séparations de corps ont été prononcés.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 95 en 1893, secoururent 5.809 personnes sur une population de 177.208 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 120.410 fr.; les dépenses se sont élevées à la somme de 116.444 fr. On comptait 16 hospices et hôpitaux avec 788 lits, 368.625 fr. 38 de recettes et 348.879 fr. 47 de dépenses et un personnel composé de 22 médecins et chirurgiens, 59 religieuses, 18 employés et 78 servants. Il y a eu un nombre total de 50.298 journées de présence pour 1.880 hommes; 27.096 pour 714 femmes et 9.528 pour 356 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 600 enfants à l'hospice et 320 enfants à domicile et dépensé 140.462 fr. Il existe un asile départemental d'aliénés à La Charité; 393 aliénés sont à la charge du département. On compte 42 établissements d'assistance privée.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1893, 3.242 versements se montant à 50.880 fr. Elle avait 1.612 rentes en cours pour une somme de 131.953 fr.

Les 8 caisses d'épargne de la Nièvre avaient délivré, au 31 déc. 1893, un total de 46.853 livrets. Le solde dû aux déposants était de 23.841.770 fr., en diminution de 3.049.656 fr. sur l'année précédente. La valeur moyenne du livret était de 510 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 14.128 dépôts. L'excédent des remboursements était de 469.169 fr. 11. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 34 approuvées ou autorisées, avec 5.739 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1892) de 70.436 fr. — En 1893, les libéralités (dons et legs) aux établissements publics et d'utilité publique ont atteint 7.225 fr. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : V. la bibl. des art. NEVERS, NIVERNAIS. — An-

maire de la Nièvre, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886, 1891 et 1892-94. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — JOANNE, *Géographie de la Nièvre*, in-16. — GILLAT, *Statistique de la Nièvre*, 1890, in-8. — NÉE DE LA ROCHELLE, *Mém. pour servir à l'hist., à la géogr. et à la stat. du dép. de la Nièvre*, 1827, 3 vol. in-8. — G. de SOULTRAIT, *Dict. topographique de la Nièvre*, 1865, in-4. — Cf. *Bulletins de la Soc. Nivernaise*.

GÉOLOGIE. — EBRAY, *Etudes géologiques du département de la Nièvre*, 1858, 1 vol. et 1 carte. — *Réunion de la Société géologique de France à Semur en 1879* (Bull. Soc. géol. de France, 1879); Travaux de MM. Michel LEVY, VÉLAIN, COLLENOT, etc., et bibliographie. — Feuilles de Nevers, Saint-Pierre, Clamecy, Avallon, Château-Chinon, Autun (Carte géol. de la France au 1/80.000^e). — De LAUNAY, *le Massif de Saint-Saulge* (Bull. serv. cart. géol. de France, 1895, t. VII, n^o 46). — JULIN, *le Terrain carbonifère de la France centrale*, 1 vol. in-1, 1896.

NIEVROZ. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montluel; 384 hab.

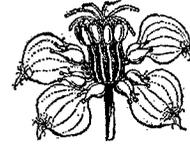
NIFO (Agostino, en latin *Augustinus Niphus*), philosophe et commentateur italien de la Renaissance, né à Japoli, en Calabre, vers 1473, mort, suivant les uns, en 1538, suivant d'autres en 1548. Il quitta de bonne heure son pays natal et vint s'établir dans la ville de Sezza, l'ancienne *Suessa*, qu'il adopta pour sa patrie. Il apprit la philosophie à l'école de Padoue, où il conquit le grade de docteur et où il enseigna lui-même. Il fut ensuite appelé successivement à enseigner la philosophie à Salerne, Naples, Rome et Pise. Son succès à Rome fut tel que Léon X le chargea de réfuter le livre célèbre de Pomponax, *De immortalitate animi*, et lui décerna le titre de comte palatin avec le privilège de prendre le nom et les armes de Médicis. Nifo appartient au grand mouvement platonicien de la Renaissance. Il se rattacha d'abord à la doctrine d'Averroès sur l'unité de l'intellect; plus tard, il atténuait son averroïsme pour le mettre d'accord avec l'orthodoxie ecclésiastique. Il avait beaucoup écrit sur toutes les sciences connues de son temps, sans exclure l'astrologie. Mais les ouvrages qui fondèrent sa courte, mais bruyante réputation, sont ses traités philosophiques: *De immortalitate animi* (Venise, 1518 et 1524, in-fol.); *De intellectu libri VI* (Venise, 1503, 1527, in-fol. et Padoue, 1592); *De infinitate primi motoris questio* (Venise, 1504, in-fol.); *Opuscula moralia et politica* (Venise, 1533, in-4, et Paris, 1643, in-4), mélanges singuliers de récits licencieux et de traités politiques inspirés du Prince de Machiavel. Nifo est en outre un commentateur et un traducteur des plus abondants. Ses commentaires sur Aristote ont joui d'une grande vogue et ont été plusieurs fois réédités. Les principaux sont: *Translatio et expositio librorum Aristotelis de interpretatione* (Venise, 1537, in-fol.; Paris, 1534); *Commentaria in libros Priorum Analyticorum* (Naples, 1526, in-fol.; Venise, 1549 et 1553); *Commentaria in libros Posteriorum Analyticorum* (Paris, 1540, in-fol.; Venise, 1553, 1565); *Commentaria in VIII libros Topicorum* (Venise, 1533, 1535, in-fol.; Paris, 1542); *Expositio in libros de Sophisticis Elenchis* (Venise, 1534, in-fol.; Paris, 1540); *Collectanea et Commentaria in tres libros de anima* (Venise, 1522, 1549, 1559 et 1544, in-fol.); *In X libros de prima philosophia expositio* (Venise, 1547, 1558, in-fol.); *Metaphysicarum disputationum dilucidationes* (Venise, 1521, in-fol.); *In duodecimum Metaphysices Aristotelis volumen commentaria* (Venise, 1518, in-fol.). Ces commentaires ont été réunis avec les *Opuscula* en 14 vol. in-fol. (Paris, 1634). Nifo avait enfin publié, de 1495 à 1497, les écrits d'Averroès avec des gloses et des objections. Th. RUYSSEN.

BIBL.: NICERON, *Mémoires*, t. XVIII. — G. NAUDÉ, *Opuscula moralia*, 1645. — NOURRISSON, *Machiavel*, 1874.

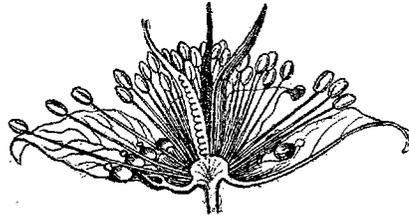
NIGDE. Ville de Turquie d'Asie, ch.-l. d'un liva du vilayet de Konieh, à 4.000 m. d'altitude; 6.000 hab. Vignobles. Belles mosquées, spacieux bazars; ruines du moyen âge.

NIGELLE (*Nigella* T.). Genre de Renonculacées, de la

tribu des Aquilégiées, dont les représentants sont des herbes annuelles, répandues dans l'Europe méridionale, l'Asie occidentale et le N. de l'Afrique, et connues indistinctement sous le nom de *cheveux de Vénus*, à cause de leurs feuilles profondément divisées en lobes capillaires. Les fleurs, terminales et solitaires, sont régulières, pourvues de 5 sépales caducs, étalés, pétaloïdes; de staminodes (considérés parfois soit comme des pétales, soit comme des nectaires) pétaloïdes, opposés aux sépales, ordinairement par paires, bifides au sommet, marqués vers la base d'une fossette profonde recouverte par une écaille; le limbe bifide représente deux loges modifiées d'anthers. Les étamines, en nombre indéfini, sont disposées en spirale et hypogynes, avec les anthers introrses. Le gynécée est formé de 2 à 10 carpelles, connés par leur bord interne, et dont les ovaires semblent unis en une seule masse 2-10-loculaire. « Mais il s'agit en réalité d'ovaires à insertion spéciale dont on prend la base

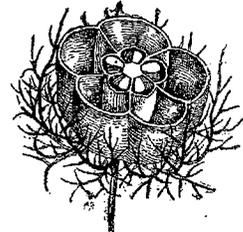


Fleur de *Nigella arvensis* L.



Fleur de Nigelle (coupe longitudinale).

pour l'angle interne » (Baillon). Le fruit est sec, déhiscent à la manière des follicules, par la partie supérieure, libre, du bord interne, et renferme de nombreuses graines, dont l'embryon, peu volumineux, est situé près du sommet d'un albumen charnu abondant. — Le *N. sativa* L., appelé vulgairement *Cumin noir*, est propre à la région méditerranéenne. Ses graines noires, à odeur forte, à saveur piquante, renferment une essence fluorescente et un alcaloïde peu étudié; elles passent pour apéritives, stimulantes, siagogues et emménagogues. Pulvérisées, elles constituent l'*Abesode* des Arabes et le condiment employé en Europe sous les noms de *Poivrete* et de *Toute-Epice*. — Les graines du *N. Damascena* L. passent pour carminatives. — Le *N. arvensis* L., à tort appelé *Nielle*, commun dans nos moissons, porte aussi le nom de *Poivrete*, parce que ses graines sont piquantes et stimulantes et peuvent remplacer le poivre comme condiment. On les dit sternutatoires. — Le *N. Damascena* et plusieurs autres espèces sont cultivés comme ornementaux. Dr L. Hn.



Fruit de Nigelle (coupe transversale).

NIGER. Grand fleuve de l'Afrique occidentale, connu aussi sous les noms de Dioli-ba et Kouara, tributaire du golfe de Guinée, décrivant une vaste courbe d'une longueur totale de 4.000 kil. environ. Il prend sa source dans les monts Loma (versant oriental du Fouta-Djallon), à 4.000 kil. en ligne droite de son embouchure (6^e lat. N., 4^e long. O.).

HISTORIQUE. — Malgré l'absence de tout document écrit sur le Niger antérieurement à notre siècle, l'existence même du fleuve semble avoir été connue des anciens géographes, notamment d'Hérodote qui raconte l'histoire de cinq jeunes Nasamons qui, se dirigeant vers l'O. à travers le désert,

étaient arrivés sur le bord d'un fleuve dont les eaux coulaient d'O. en E. Ptolémée, résumant les connaissances géographiques de son temps, parle de deux cours d'eau : Geir et Nigeir, dont le premier formait à l'Orient un lac Nouba. D'autres géographes (Edrisé, Léon l'Africain) et les écrivains du XVIII^e siècle confondaient souvent le Niger avec le Nil ; pour le plus grand nombre, le Niger coulait de l'E. à l'O. Plusieurs voyageurs tentèrent au cours du XVIII^e siècle de s'approcher du Niger. Il est même à présumer que les Portugais, qui avaient des relations suivies avec différentes tribus de la côte africaine, auraient pu entrevoir le grand fleuve, sans toutefois le signaler à l'attention des savants et peut-être même sans en soupçonner l'importance.

C'est à Mungo-Park que revient l'honneur d'avoir, le premier Européen, vu et décrit le grand fleuve africain. La relation de ce voyageur se rapportant à l'exploration effectuée en 1796 ne traite pourtant que d'une faible portion du Niger et se borne à affirmer que le fleuve prend sa source dans une chaîne de montagnes parallèles à la côte et qu'il s'en éloigne en coulant au N.-E. Successivement, d'autres parties du Niger furent reconnues et explorées durant la première moitié de notre siècle (1800-50). Dehnam et Clapperton visitèrent le Niger durant l'année 1822-23, et les frères Lander nous fixèrent sur la position de l'embouchure du Niger dans le golfe de Guinée (1830). Le remarquable voyage de René Caillié (1828) nous valut une description détaillée du haut fleuve entre Ségou et Kabara (Tombouctou). Mais c'est surtout à partir de l'année 1850 que l'exploration du Niger entre dans une phase décisive.

La mémorable campagne de Barth (1850-54) comprend l'importante fraction du Niger, de Say à Tombouctou. Cette portion du fleuve fut encore visitée, plus tard, par les voyageurs Vogel (1855), Rohlf's, dans sa traversée de l'Afrique (1866), Lenz (1880), qui refit partiellement le voyage de Caillié. Le Niger inférieur ou bas Niger a été exploré par diverses missions anglaises et allemandes : Trotter et Allen (1844), Baikie (1854), le Russe Flegel (1879). Plus tard, il fut parcouru par plusieurs voyageurs français : Viard (1884), Mizon (1891) et Maistre (1893), les deux derniers ayant pour but principal le cours moyen du Niger, notamment l'Adamaoua. L'étude du haut Niger et d'une grande partie de son cours moyen semble avoir été réservée exclusivement aux explorateurs français dont les efforts avaient particulièrement pour objet d'assurer à la France les pays arrosés par le fleuve africain à partir de ses sources jusqu'à Yola, dans l'Adamaoua (V. SOUBAN). Ces différentes missions ne contribuèrent pas moins à faire connaître, avec une précision remarquable, l'allure, le régime et le cours général du Niger et de plusieurs de ses affluents depuis leur sortie des rochers jusqu'aux embouchures. Plusieurs de ces expéditions font époque dans l'histoire de la géographie africaine. Mage, en 1863, ouvrit le cours de ces campagnes scientifiques. Les levés exécutés par Gallieni durant son voyage de 1879-81 permirent de dresser la première carte détaillée entre le Sénégal et le Niger et éclaircissent divers problèmes hydrographiques de ce cours d'eau. Reprenant la route de Caillié, cette fois sur une canonnière française, deux officiers, MM. Caron et Lefort, descendent le Niger depuis Bammako jusqu'à Kabara, port de Tombouctou. L'année suivante, l'exploration est reprise par Jaime (1889). Les voyages de Binger et de Monteil ont pour but principal l'étude des territoires arrosés par le grand fleuve. Par contre, la mission hydrographique du Niger, accomplie par le commandant Hourst (1895-96), avait pour objet, comme son nom l'indique, l'étude circonstanciée du régime du fleuve depuis Tombouctou jusqu'à la mer.

Déjà, l'année précédente, le commandant Toutée avait fait une exploration scientifique sur le fleuve entre Zinder (13^e parallèle lat. N.) et la mer. La mission du lieutenant de vaisseau Hourst a eu pour résultat de fixer définitive-

ment le cours du Niger sur sa plus grande étendue. Enfin une expédition confiée en mai 1896 au lieutenant de Chevigné eut pour tâche de reconnaître aux basses eaux le fleuve entre Konimé et Rhergo (environs de Tombouctou). Une mission conduite en 1897 par l'Anglais S. Vandeleur a reconnu la portion du Niger entre Lokoja, au confluent de la Benoué, et Boussa, point terminus, à cette époque, de la domination de la compagnie royale du Niger. Ajoutons encore que les sources du Niger furent visitées pour la première fois par MM. Zweifel et Moustier, agents d'une factorerie française de la Guinée, mais qui ne purent fixer scientifiquement la naissance du grand fleuve. Cette importante détermination a été faite, de janv. à mars 1896, par le groupe d'officiers français et anglais chargés de la délimitation des sphères d'influence des deux pays dans la Guinée. Ce point se trouve vers 9^o 5' et 8^o 26' dans la montagne appelée par les indigènes Tembikounda, à l'O. du mont Konkouante, région des monts Loma, à 850 m. d'altitude.

RÉGIME HYDROGRAPHIQUE. NAVIGABILITÉ. — A quelques dizaines de kilomètres de sa sortie du Tembikounda, le Niger, qui porte à cet endroit le nom de Tembi, reçoit plusieurs rivières qui coulent des montagnes voisines. Les principales sont : le Falico, le Mantoko, le Tomicono. Au confluent du Tankino, à 340 kil. de sa source, le Niger porte déjà le nom de Djoliba. Son altitude en ce point n'est plus que 330 m. environ. C'est à Bammako que le Niger prend l'allure d'un fleuve : sa largeur varie de 600 à 800 m.

Là commencent aussi les rapides. A 20 kil. en aval de Bammako sont les chutes de Satouba. Le fleuve devient capricieux. Ses eaux semblent tantôt dormantes, tantôt elles roulent avec fracas au milieu de rochers abrupts. Très inégaux sont aussi les mouvements de crue et de baisse des eaux. A Bammako, le fleuve est en baisse durant la première quinzaine de mars, il atteint son maximum au mois de septembre pour redescendre aussitôt plus lentement qu'il n'est monté, de sorte qu'il est navigable pour des bâtiments de faible tirant d'eau du 5 juin au 15 déc. A 50 kil. en aval de Satouba, on se heurte aux rapides de Toulimandio, qu'on peut traverser toutefois durant quatre mois de l'année, de juillet à octobre. Ce sont les derniers obstacles à la navigation jusqu'à Tombouctou. Sur cette portion du fleuve, le régime des crues est déjà sensiblement modifié. A mesure que l'on s'avance vers le Nord, en effet, la quantité de pluie diminue et la crue ne dépend plus que du roulement des eaux venant du cours supérieur ; aussi, elle ne se produit qu'à une époque plus avancée. A Tombouctou, notamment, le fleuve ne commence à monter que vers le mois de juillet pour arriver à son maximum aux environs du 1^{er} janv. La navigabilité du fleuve est donc établie d'une manière certaine entre Koulikoro et Tombouctou, soit sur une distance de plus de 1.000 kil. La profondeur varie naturellement avec les crues et oscille entre 2 et 10 m. Elle dépend également de la nature des rives du fleuve. A Bammako, où les bords sont assez élevés, au moment des hautes eaux, le Niger monte de 8 m. Un peu plus loin, au lac Dheboé (ou Debo), où les rives sont plates, les eaux du Niger s'étalent sur une étendue de 100 kil. sans presque gagner en profondeur. A partir de Tombouctou, le Niger a été reconnu, comme nous l'avons déjà dit, d'abord par Barth et, récemment, d'une manière plus complète, par les missions hydrographiques de Toutée et de Hourst. Là encore, les rapides obstruent en divers endroits le cours du fleuve. Ce sont, en partant de Tombouctou : Ansogo, où quatre rochers barrent le fleuve du S.-E. au N.-E. ; le fleuve devient libre sur le faible parcours de 1.700 m. pour devenir à nouveau impraticable jusqu'à Fafa, Labezanga et enfin Boussa d'où la navigation n'offre plus de difficultés sérieuses jusqu'à la mer.

Des renseignements recueillis jusqu'à nos jours sur le Niger, il résulte donc que ce grand cours d'eau est navigable sans efforts pendant la plus grande partie de l'année, des environs de Bammako jusqu'à Tombouctou.

De ce dernier point jusqu'à Ansongo, le fleuve est navigable, mais aux hautes eaux et durant quelques mois de l'année seulement. La distance totale navigable, de Bam-mako à Ansongo, est ainsi d'environ 1.700 kil.

D'Ansongo à Boussa, le Niger semble devoir rester, pendant bien longtemps encore, inutilisable pour les bâtiments même de faible tirant d'eau. Entre ces deux points, le fleuve présente un enchevêtrement inextricable de roches, d'îles, d'écueils et de rapides. Les voyages accomplis par MM. Toutée et Hourst sont des tentatives audacieuses qui ne sauraient être répétées comme voyages d'affaires ou pour le transport des marchandises.

De Boussa à la mer, par contre, le Niger est utilisable pour les navires de gros tonnage. Le fleuve dans cette dernière partie porte chez les indigènes le nom de Kouara ; il se déverse dans le golfe de Guinée par une vingtaine d'embouchures. La marée se fait sentir jusqu'à près de 120 kil. à l'intérieur des terres. De la mer à Abo (5° 30' environ lat. N.), le lit du Niger est de nature vaseuse ; à partir de là, il devient sablonneux ; ses eaux sont d'une couleur jaunâtre qui s'accroît dans la saison pluvieuse. A cette époque de l'année, l'eau déborde de toutes parts, inonde de vastes plaines et y dépose tous les détritiques qui sont autant de germes d'infection pour les Européens. Même dans cette partie du fleuve, la navigation n'est pas encore sans dangers, de nombreux rochers émergent de toutes parts. Quelques travaux de balisage et de dérochement pourraient toutefois, dans un avenir peu éloigné, assurer la sécurité dans ces parages.

Affluents. Sur ce cours de 4.000 kil. le Niger reçoit un grand nombre d'affluents. Les principaux sont, en partant de sa source, à gauche : le Sokoto, le Stofini, le Koudouna, le Bacou, le Weninghi, le Gourara et le plus important de tous, la Benoué ; à droite : le Milo, le Sankanari, le Bani, la Gorindjé, le Tédérint, la Sirba, enfin l'Oli, l'Ochi et l'Edo, dans le bas Niger.

Iles. Les principales îles formées par les nombreux bras du fleuve se trouvent en amont de Tombouctou près des lacs Debo (vers 16° lat. N. et 5° 20' long. O.) et Faguibine (16° 4' lat. N., 5° 30' long. O.) ; en aval de cette ville, à Bambo (17° lat., 4° 30' long.), Gao, Ansongo, Coggi.

POPULATIONS. — Nous renvoyons à l'art. SOUDAN pour tout ce qui concerne l'ethnologie des peuples qui habitent sur les rives du Niger. Nous nous bornerons ici à l'énoncé des différentes peuplades que les explorateurs européens ont trouvées établies le long du grand cours d'eau. Ce sont, en partant de Bam-mako : les Manding, les Kalari, les Pondori, les Kounari, les Foulbés, les Touareg, les Songrays, les Toucouleurs, les Dendi.

IMPORTANCE ÉCONOMIQUE. — Dès l'année 1860, des compagnies européennes se sont formées en vue de l'utilisation du Niger. Des comptoirs furent installés d'abord sur trois de ses principales embouchures : Noun, Brass, Bonny. La compagnie qui débuta la première fut *The West African Co Limited*, de Manchester. D'autres associations anglaises s'établirent bientôt après. En 1880, quelques Français se groupèrent et fondèrent cinq comptoirs sur le fleuve à Abo, Onitcha, Igbebé, Lokodja et Figga. Une sorte de condominium fut ainsi établi sur la région par les traitants français et anglais. Les factoreries françaises, faiblement soutenues, ne purent lutter longtemps contre les établissements similaires des Anglais et, en 1884, ces derniers se rendirent acquéreurs des comptoirs français situés tant sur la côte que le long du fleuve. Une entente s'établit entre les négociants anglais qui s'unirent en une vaste et puissante association, d'abord sous le nom de *United African Company* (1879) ; elle fut réorganisée en 1882, avec le titre de *National African Company*, et reçut la charte royale (1886). Fusionnée l'année suivante avec l'*African Association*, la compagnie prend le nom de *Royal Niger Company* qu'elle conserve encore actuellement. La charte royale lui garantit le monopole des transactions de l'embouchure du fleuve jusqu'à une certaine

étendue dans les terres. Les puissances européennes, effrayées des progrès de cette association qui ne se faisait pas faute d'éliminer du pays tous ceux qui n'étaient pas directement intéressés à sa cause, se réunirent en un congrès à Berlin (1885) et proclamèrent la libre navigation sur le fleuve. Aux termes du protocole de ce congrès (art. 26) : *La navigation du Niger, sans exception d'aucun des embranchements ni issues de ce fleuve, est et demeurera libre pour les navires marchands en charge ou sur lest de toutes les nations, tant pour le transport des marchandises que pour celui des voyageurs.*

La France et l'Angleterre, les deux principales intéressées, adhérèrent formellement à cette convention. Maîtres de fait du pays, les agents de la Royal Niger Company n'en continuèrent pas moins à susciter des embarras aux négociants ou aux explorateurs d'autres nationalités désireux d'utiliser la voie du Niger. Un nouveau litige s'éleva bientôt entre la France et l'Angleterre au sujet de la possession de divers points sur les bords du fleuve (Boussa, Ilo, Niki), qui venaient d'être reconnus par des nationaux français. Des négociations furent entamées entre les deux gouvernements et aboutirent à la convention anglo-française du 14 juin 1898. En vertu de cette convention, l'autorité anglaise est reconnue jusqu'à la hauteur d'Ilo. A partir de ce point (11° 30' lat. N.), le Niger est considéré comme faisant partie de la zone d'influence française. Deux enclaves sont en outre concédées à la France sur le cours inférieur du Niger : l'une, à l'embouchure même du fleuve ; l'autre, au point terminus de la navigation, près de Boussa. L'Angleterre s'engage en outre, pour la seconde fois, à supprimer tous les règlements de la Compagnie royale de nature à gêner la libre circulation du fleuve. A l'heure actuelle, le Niger inférieur est sillonné par un nombre considérable de vapeurs ; les affaires de la Compagnie se chiffrent par 50 à 60 millions par an.

La grande artère fluviale du Niger acquiert encore une valeur plus considérable par l'accès qu'elle offre à la rivière Benoué ; cette dernière se déverse dans le Niger, un peu au-dessous de Lokodja (vers 7° 45' lat. N., et 4° 25' long. O.) et forme elle-même une voie naturelle remarquable vers l'intérieur africain conduisant à l'Adamaoua, au Bornou et au lac Tchad.

Dans le haut du fleuve, l'avenir du Niger sera assuré lorsque son cours aura été définitivement relié au Sénégal par le chemin de fer déjà tracé de Kayes à Koulikoro, à quelques kilomètres en aval des rapides de Bam-mako. Kouroussa, autre point sur le haut Niger (12° lat. N., 17° long. O.), doit être relié avec la côte de Guinée (Konakry) par une voie ferrée de 550 kil. environ. Le tracé a été reconnu, en 1897-98, par le capitaine du génie G. Sallés. Le grand fleuve se trouvera ainsi relié par deux voies d'accès à l'Atlantique et au golfe de Guinée. — Les villes principales situées sur le cours du Niger sont, en partant de la mer, dans la sphère d'influence anglaise : Ilo, Lokodja, Egga, Liaba, Boussa, Tchakaki et Ilo. Dans la partie comprise dans le Soudan français : Sannan, Sinder, Tosaye, Tombouctou, Say et Bam-mako. P. LEMOSF.

BIBL. : En dehors des ouvrages dus aux voyageurs cités dans le cours de l'art., MUNGO-PARK, DEHNAM frères, LANDER, BARTH, CARON, JAIME, TOUTÉE, HOURST et dont les récits sont accompagnés de cartes du fleuve, signalons encore : d'AVEZAC, *Aperçu des parties explorées du Niger* (Bull. Soc. géogr., 1841). — Lieutenant de vaisseau CARON, *Comptes rendus de la Soc. de Géog. de Paris*, nos 7-8, 1888. — Commandant MATTEI, *Bas-Niger, Bénoué, Dahomey* ; Grenoble, 1890. — JAIME, *Bulletin de la Soc. de Géog. de Paris*, 1^{er} trimestre 1891. — REGELSPERGER, *Français et Anglais sur le Niger* (Revue politique et littéraire, avr. 1896). — ROUIRE, *Revue de Géog.*, 1896. — Commandant HOURST, *Comptes rendus de la Soc. de Géog. de Paris*, 2, 1897 (avec carte). — BUSSON, *Explorateurs du Niger* (Bull. Soc. géogr. d'Alger, 1897). *Convention franco-anglaise*, ibid. nos 6-7, 1897 (avec carte). — *Sources du Niger* (Geographical Journal ; Londres, sept. 1897). — Cartes du cours du Niger, par MM. CARON et LEFORT (1/50.000) ; *Boucle du Niger*, dressée au ministère des Colonies, 1897 (par Spicq.)

NIGER (Caius Pescennius), empereur romain (V. PESCENNIUS).

NIGGLI (Arnold), musicographe suisse, né à Aarbourg (Argovie) le 20 déc. 1843. Avocat à Aarau, secrétaire du conseil municipal de cette ville, il s'est fait connaître par ses études biographiques et critiques sur les grands musiciens, entre autres : *la Vie et les œuvres de Schumann* (1879), *Chopin* (1879), *Niccolò Paganini* (1882), *J. Haydn* (1882), *Meyerbeer* (1884), *Theodor Kirchner* (1887), etc.

R. S.

NIGHTINGALE (Florence), philanthrope anglaise, née à Florence en mai 1820. En 1851, elle passa quelques mois à la maison des diaconesses de Kaiserswerth (Westphalie), pour apprendre à soigner des malades. Elle établit ensuite une sorte d'asile privé, appelé Sanitarium, dans Harley Street à Londres. Lors de l'expédition de Crimée, elle fit toute la campagne jusqu'en févr. 1855, dirigeant dans ses ambulances d'abord 40, puis 150 gardes-malades que ses appels avaient entraînés. Le public enthousiasmé souscrivit pour elle plus d'un million et quart de francs, qu'elle employa à agrandir l'hospice de Saint-Thomas à Londres et à y organiser des cours pour gardes-malades. Elle a publié *Hints on Hospitals* (Londres, 1859), plusieurs fois réédité ; *Notes on Nursing* (Londres, 1860 ; nouvelle édition en 1868) ; *Observations on the sanitary state of the army in India* (Londres, 1863).

NIGIDIUS FICULUS (Publius), savant romain, né vers 98 av. J.-C., mort en 45. Ami de Cicéron, il rivalisa d'érudition avec Varron. Il était pythagoricien, pratiquait l'astrologie et la magie. Pompéien résolu, il mourut en exil. De ses œuvres obscures et peu goûtées, il n'a été conservé que des fragments, édités par Svoboda (Prague, 1889).

BIBL. : HERTZ, *De Nigidii studiis atque operibus* ; Berlin, 1875.

NIGRA (Costantino, comte), diplomate et philologue italien, né à Villa Castelnuovo (arr. d'Ivrée) le 12 juin 1827. Pour prendre part à la guerre contre l'Autriche, il abandonna en 1849 ses études, qu'il reprit et termina à la paix. Il entra dans la diplomatie. En 1855, il accompagna le comte de Cavour à Paris et à Londres, et, en 1856, il devint son secrétaire. En 1859, il commença les négociations qui devaient mener à l'alliance du Piémont avec la France. Il accompagna ensuite le marquis d'Azeglio dans sa mission à Londres ; et, après la déclaration de guerre, il ne quitta plus le quartier général de l'empereur Napoléon III, auprès duquel il fut l'intermédiaire du gouvernement piémontais. Après Villafranca il fut, en qualité de ministre plénipotentiaire, envoyé à Paris ; mais il en revint bientôt à cause de l'interruption des relations diplomatiques entre la France et le Piémont, qui suivit l'invasion des Marches et de l'Ombrie. Il fut alors envoyé, comme secrétaire d'Etat, chef des services administratifs, auprès du prince Eugène de Carignan, lieutenant général du roi dans les provinces napolitaines. En 1861, il eut une part prépondérante dans les négociations qui devaient rétablir la bonne harmonie entre la France et le Piémont. Et en récompense il fut envoyé comme ambassadeur à Paris (1^{er} août), où il rendit de grands services à son pays. Il eut personnellement une réelle influence à la cour impériale, en particulier sur l'impératrice. Une grande partie des principaux actes diplomatiques de l'Italie avec la France, pendant les longues années qu'il y résida, lui est due, comme, par exemple, la convention du 15 sept. 1864 ; et par la sympathie qu'il s'était acquise, il put conserver à l'Italie la bienveillance du gouvernement français dans des circonstances difficiles. Après la chute de l'Empire, il fut accrédité auprès du gouvernement de la Défense nationale, puis auprès de M. Thiers et du gouvernement du 24 mai 1873. Il fut ensuite ambassadeur à Saint-Petersbourg (1876), à Londres (1882) et à Vienne (1885). Il est comte depuis 1882, sénateur depuis 1890. Dans ses loisirs, il s'occupe de littérature et de folklore. Ses vers et ses traductions,

comme son recueil des chants populaires du Piémont (nouv. édit., 1893), sont estimés. E. CASANOVA.

NIGRINE (Minér.) (V. RUTILE).

NIGRITIE (V. SOUDAN, GUINÉE, CONGO).

NIGROSINE ou **BLEU COUPIER**. Matière colorante isomère de l'induline (V. BLEU, t. VI, p. 4427).

NIHAOU (Ile) (V. SANDWICH).

NIHERNE. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de Châteauroux ; 1.373 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NIHILISME. Mot qui sert à désigner une certaine phase de l'agitation libérale et révolutionnaire en Russie. On le trouve pour la première fois sous la plume de Tourguenev, dans son roman *Père et Fils*. C'est d'abord la doctrine de l'individualisme le plus absolu, la revendication farouche de la dignité humaine se dressant contre toutes les sujétions, religieuse, gouvernementale, morale. En dehors de la Russie, on considère le nihilisme surtout comme le parti de la révolution violente ; cette erreur historique s'explique par le soin que prit le gouvernement autocratique à confondre avec tous les agents de désordre les hommes épris du goût de la liberté ; mais elle est en contradiction avec le développement du mouvement social et politique auquel le nihilisme a donné son nom.

A l'avènement du tsar Alexandre II, au sortir d'une longue période de réaction qui avait pesé lourdement sur les esprits, les classes cultivées — nobles, fonctionnaires, militaires, fils de prêtres, fils de marchands — tous ceux qui composent ce qu'on appelle l'*Intelligenzia*, crurent voir s'ouvrir devant eux un avenir plein d'espérances. Le nouvel autocrate arrivait avec un désir, qu'on croyait sincère, de réformer les institutions barbares de son peuple ; il avait promis l'émancipation des serfs, point de départ d'une régénération totale, d'une ère de bonheur dont tous, riches et pauvres, allaient profiter. Sous la main de fer de Nicolas, le libéralisme avait trouvé un refuge dans la littérature ; mais, avec son fils, la pensée allait être complètement libre, on pourrait écrire et parler, sans réticences, sans ambages, sans être obligé de dépister par des efforts de style les soupçons de la police. Alors se produisit une admirable floraison d'écrivains et de penseurs ; Tchernichevsky, le profond économiste, commentateur de Karl Marx, de Proudhon ; Dobrolioubov, un critique génial ; Pierre Lavrov, l'auteur des *Lettres historiques* et de fortes œuvres scientifiques ; Pierre Kropotkine, savant géodésien, futur collaborateur d'Elisée Reclus. D'autres, nombreux, ardents, doués d'une foi inébranlable, se jetaient dans la mêlée, fondant des écoles, ou sollicitant les fonctions publiques, pour faire pénétrer partout les principes de l'ordre nouveau.

Ce qui caractérise cette première étape du nihilisme, c'est une tentative d'affranchissement du dogme religieux, la lutte de l'individu contre la tyrannie de la famille, du pouvoir, des préjugés sociaux, même des préjugés révolutionnaires à la mode de l'Europe occidentale. C'est la « négation, dit Stepaniak, au nom de la liberté individuelle, de toutes les obligations imposées à l'individu. Le nihilisme fut une réaction puissante et passionnée, non pas contre le despotisme politique, mais contre le despotisme moral, qui pèse sur la vie privée intime de l'individu ». La première propagande s'exerça contre la religion, dont les Russes cultivés étaient déjà à moitié libérés ; après la religion, on s'attaqua à la famille ; la femme russe, jusqu'alors tenue en la plus étroite sujétion, devint l'égal de l'homme ; elle conquiert toutes les libertés, et d'abord celle de l'amour.

En 1870, le nihilisme a terminé son développement purement littéraire ; il entre dans la période de l'action. Les réformes d'Alexandre II avaient laissé des déceptions ; beaucoup des paysans, affranchis du seigneur, étaient tombés sous les griffes de l'usurier, plus misérables, et désespérant de posséder jamais le coin de terre que la loi leur accordait nominale. Le tsar lui-même, inquiet du mouvement anarchique, avait renoncé à développer les ins-

titions libérales qu'il avait concédées dans un accès de générosité. Des mesures de répression policière avaient averti ceux qui s'étaient trop avancés. Dès 1863, le soulèvement de la Pologne avait été le signal de la rupture; elle alla en s'aggravant jusqu'au moment où le nihilisme prit une autre physionomie. La Commune de Paris exerça aussi une très grande influence parmi les socialistes d'Europe. Ici et là, c'était la même question sociale qui se posait, l'émancipation des ouvriers, des travailleurs, du peuple qui peine et qui souffre, tandis que les privilégiés vivent heureusement du produit de son labeur: cette idée, que l'échec des réformes de 1861 rendait chaque jour plus sensible, transforma le nihilisme; de spéculatif, il devint actif. « Voilà les deux types, dit Stepiak dans la *Russie souterraine*, qui personnifient le mouvement intellectuel russe. L'un a régné dix ans (1860-70). Le second date de 1871. Quel contraste? Le nihilisme recherchait son bonheur propre à tout prix. Il le plaçait dans un idéal de vie raisonnable et réaliste. Le révolutionnaire cherche le bonheur des autres. Il le veut à tout prix. Il lui sacrifie le sien. Son idéal, c'est une vie pleine de souffrance; et une mort de martyr. Et pourtant la fatalité a voulu que les premiers, comme il fallait s'y attendre, enfermés dans leur propre pays, n'ont pas laissé de nom en Europe, tandis que les autres, après avoir acquis une renommée de terreur, ont été baptisés du nom de ces prédecesseurs inconnus. »

C'est la période de la propagande. Les révolutionnaires, tous fils de la bourgeoisie, des classes privilégiées, se répandirent par tout le pays, cherchant à se mêler au peuple des villes et des campagnes, à vivre de sa vie propre, afin de connaître ses besoins et de lui inculquer la croyance en la révolution. Ils se faisaient artisans, cultivateurs, aubergistes; les femmes étaient médecins, sages-femmes, maîtresses d'école; 2.000 ou 3.000 propagandistes choisissaient une région, s'y jetaient d'un seul coup et répandaient à profusion par des brochures, des discours, dans des conversations, l'enseignement oral. En même temps, à l'étranger, les exilés forcés ou volontaires prenaient une part active à la lutte contre l'autocratie. Il s'était formé à Zurich, où beaucoup de jeunes filles russes suivaient le cours de l'Université, un foyer de conspiration révolutionnaire: un ukase impérial enjoignit à toutes les étudiantes de quitter la Suisse et de rentrer en Russie. Elles obéirent, mais ce fut pour propager à leur tour, au milieu des sujets du tsar, les idées de révolte qu'elles avaient emportées avec elles et qui n'avaient pu que se fortifier à l'étranger. « Ce fut une révélation plutôt qu'une propagande. Il y avait comme un cri venu on ne sait d'où, appelant toute âme qui vive à la grande œuvre de la rédemption de la patrie et du genre humain. Et les âmes, en entendant cet appel, se levaient dans la honte et la douleur de leur vie passée. On abandonnait sa maison, ses richesses, ses honneurs, sa famille. Le fait caractéristique fut que la contagion gagna les gens d'âge, ceux qui s'étaient préparé un avenir sûr, des juges, des officiers. »

Mais, ajoute l'auteur de la *Russie souterraine*, ce noble élan se brisa bientôt au contact de la dure réalité. Les propagandistes faisaient des adeptes; ils comprirent bientôt qu'ayant à lutter contre un pouvoir trop bien armé, ils n'arriveraient pas à ébranler la masse du peuple courbée sous une servitude séculaire. Les persécutions se faisaient de plus en plus sévères; le gouvernement voulut avoir raison de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes filles, qui méconnaissaient à ses yeux les conditions essentielles et vitales de l'organisation nationale russe. Par des rigueurs souvent inutiles ou maladroites, il poussa les nihilistes aux représailles, et fit tout ce qu'il fallait, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, écrivain très modéré et bien informé sur les choses de Russie, pour « transformer les agneaux en loups dévorants ». En 1877, eut lieu à Moscou le procès des Cinquante; parmi eux, plusieurs des étudiantes de Zurich, entre autres Sophia Bardine, qui définissait ainsi,

devant les juges, l'œuvre du nihilisme: « Le groupe auquel j'appartiens est celui des propagandistes pacifiques. Faire pénétrer dans la conscience du peuple l'idéal d'une organisation meilleure, plus conforme à la justice, ou plutôt éveiller l'idéal encore vague qui dort en lui, indiquer les vices de l'organisation actuelle, afin de prévenir dans l'avenir le retour des mêmes erreurs: tel est notre but. Mais quand sonnera-t-elle l'heure de cet avenir meilleur? C'est ce que nous ignorons, car il ne dépend pas de nous de le fixer. »

Le gouvernement, dont les principes étaient aussi menacés par le libéralisme individualiste à visées parlementaires que par la propagande directement révolutionnaire, ne pouvait déférer ni aux sommations des uns, ni aux vœux des autres. Il sévit, et à la terreur officielle les nihilistes opposèrent le terrorisme révolutionnaire. Cependant que la répression redoublait, que les suspects, en foule, étaient enfermés dans les prisons devenues trop petites ou envoyés en Sibérie, que quelques-uns étaient pendus sans jugement, les nihilistes rendaient coup pour coup, visant d'abord ceux qui les avaient frappés, juges, policiers, procureurs; puis, prenant les devants et frappant à leur tour les premiers, pour se protéger contre les coups probables. De représailles en représailles, ils devaient monter jusqu'à celui qui incarnait à lui seul tout le système de persécutions dirigées contre les partisans de la Russie libre; ils finirent par condamner à mort Alexandre II. Au commencement de 1878, procès des 193 à Saint-Petersbourg; 73 des accusés succombèrent par le suicide ou la folie; les nihilistes tuent une dizaine d'espions. Un étudiant, prévenu, nommé Bogolubov, est frappé de verges, pour n'avoir pas salué le général Trépoï, chef de la police; Vera Zassoulitch blesse grièvement le général d'un coup de revolver (5 févr. 1878); le jury acquitte la jeune fille, qui est portée en triomphe et parvient à s'enfuir. En août 1878, le socialiste Kervalsky est fusillé à Odessa; quelques jours après, les révolutionnaires tuent le chef des gendarmes, Mesentzev (16 août). Le 21 févr. 1879, ils tuent à Kharkov le gouverneur prince Alexis Kropotkine; le 25 avr., un attentat est dirigé contre le nouveau préfet de police, Drentelen. D'autre part, en mai 1879, Valérien Ossinsky, l'un des plus énergiques organisateurs du parti de la révolution, est pendu à Kiev avec deux de ses camarades.

Pendant trois ans, la Russie et le monde tout entier assistèrent à une série de meurtres ininterrompus. Par une proclamation du 26 août 1879, le Comité exécutif condamna à mort le tsar Alexandre II. A ce moment, le parti révolutionnaire, qui était resté pendant les premières années à l'état presque anarchique, s'était resserré pour concentrer ses forces et mieux diriger son action. Un congrès se réunit à Zgierz. Il y eut des dissidences: les centralisateurs créèrent le groupe de la *Narodnaïa Volia* (Volonté du peuple); les fédéralistes, celui de *Tchernyi Peredel* (Partage noir). Le *Messageur de la Volonté du peuple*, publié à Genève, fut l'organe des nihilistes. Des groupes locaux, fondés çà et là, se reliaient aux groupes centraux, les uns et les autres très mobiles pour échapper aux recherches de la police; ils avaient des bataillons de combat, composés des nihilistes qui avaient fait le sacrifice de leur vie. Trois fois, les attentats dirigés contre le tsar échouèrent: la première fois, la mine creusée sous le passage du train ne fit pas explosion; la deuxième fois, l'explosion se produisit, mais le tsar n'était pas dans le train (1^{er} déc. 1879); la troisième, c'est par hasard qu'il ne vint pas à la salle à manger du Palais d'hiver, qui fut enlevée par la mine de Kholtourine (17 févr. 1880). Une femme, Sophia Perovskaïa, aidée de Chiraïev et de Hartmann, avait été l'âme des deux premières tentatives. Enfin, le 1^{er} mars 1881, Alexandre II fut blessé à mort, sur les bords du canal de Sainte-Catherine, par les bombes de Ryssakov et de Grimevitzy. L'auteur principal de l'explosion et quatre autres nihilistes, y compris Perovskaïa, furent pendus quelques jours après; on en exécuta dix autres en 1882.

Dès le meurtre d'Alexandre II, le Comité exécutif avait publié un manifeste adressé au nouveau tsar, en lui proposant de désarmer. Il ne pouvait continuer la lutte inégale entreprise contre le souverain. Les plus énergiques des nihilistes avaient péri et, malgré les recrues faites en particulier parmi les Polonais et jusque dans le corps des officiers, les terroristes disparaissaient ; l'inutilité des attentats individuels était d'ailleurs manifeste. L'organisation des *dyorniks*, qui dans chaque maison des grandes villes instituait une surveillance, fortifia l'action de la police, qui réussit à glisser ses espions jusque dans la *Narodnaïa Volia*. Ce fut l'un de ceux-ci, Degaïev, qui, démasqué, pour se racheter tua le colonel de police Sondékin (28 déc. 1883). Cependant les attentats devenaient de plus en plus rares. Il faut encore signaler : le meurtre à Odessa de Strelnikov, procureur du tribunal militaire de Kiev (25 nov. 1882) ; une tentative contre la vie du tsar le 13 mars 1887 et celle faite pour faire sauter à Borki le train qui ramenait du Caucase la famille impériale (29 oct. 1888). Le mouvement nihiliste a complètement échoué, comme il était facile de le prévoir, aucun gouvernement régulier et fortement centralisé n'ayant jamais succombé à des attaques de ce genre, ni fléchi devant des attentats dont le seul effet est d'exaspérer la répression.

BIBL. : STERNIAK, *La Russie souterraine*. — KARLOWITSCHE, *Die Entwicklung der russischen Nihilismus* ; 3^e éd., Berlin, 1880. — OLDENBERG, *Der russische Nihilismus* ; Leipzig, 1888. — Cf. la bibl. de l'art. RUSSIE.

NIIGATA. Ville maritime du Japon, prov. d'Etchigo (île de Nippon), à l'embouchure du Shinanogawa ; 49.000 hab. (en 1892). Rade ouverte, intenable par les vents du N., accessible depuis 1869 aux étrangers, auxquels demeura fermé le mouillage bien meilleur de Iebishumatshi, sis en face, dans l'île de Sado. Mines de pétrole ; industrie de laques ; exportation de riz.

NIJEGOROD ou **NISHEGOROD** (V. NIJNI-NOVGOROD).

NIJKERK. Ville des Pays-Bas, prov. de Gueldre, à 3 kil. du Zuiderzee ; 7.760 hab. (en 1889). Filature, commerce de tabac, bois, bétail.

NIJNI-NOVGOROD. Ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, sur la r. dr. du Volga et au confluent de ce fleuve avec l'Oka, à 1.020 kil. S.-E. de Saint-Petersbourg, 413 kil. de Moscou. Position (église du Kremlin), 56° 49' 44" lat. N. ; 44° 40' 6" long. E., 160 m. d'alt. ; 70.000 hab. Ville célèbre, surtout, par la foire annuelle, la plus importante du monde, qui s'y tient encore de nos jours. Nijni-Novgorod, en traduction littérale *Basse-Neuve-Ville*, en corrélation avec les Terres basses, appellation sous laquelle on désignait autrefois cette région, a été fondé en 1221 par le grand-duc Youri Vsevolodovitch, dans la pensée d'opposer une digue à l'envahissement des Mordvins. Ces derniers furent, en effet, complètement battus quelques années plus tard (1232), et la région de Nijni devint, dès lors, un fief féodal, jusqu'à l'année 1417 où la ville et la contrée environnante passèrent sous la domination des princes moscovites. Nijni devint aussi le rendez-vous des troupes russes, concentrées en vue des luttes contre les Tatars, et joua pendant longtemps le rôle de poste d'avant-garde de la Russie du côté de l'Orient. Son importance politique, au point de vue national russe, date de l'année 1614. Comme Jeanne d'Arc, le boucher Minine, citoyen de la ville, inspiré par saint Serge, entraîna le peuple de Nijni pour aller au secours de Moscou, envahie par l'étranger. Nijni-Novgorod prit part à l'élection au trône de Michel Romanov (dynastie régnante), par l'envoi de cinquante députés. Ce fut aussi le dernier acte politique d'une cité, tombée bientôt au rang de ch.-l. de gouvernement (1719). En 1779, une lieutenance impériale fut de nouveau instituée à Nijni, mais elle est supprimée quelques années plus tard (1800), et un gouverneur est chargé de son administration.

Nijni-Novgorod subit le sort de beaucoup d'autres villes du S.-E. de la Russie. Elle fut plusieurs fois détruite par l'ennemi : en 1377 et 1378, par les Mordvins et les Ta-

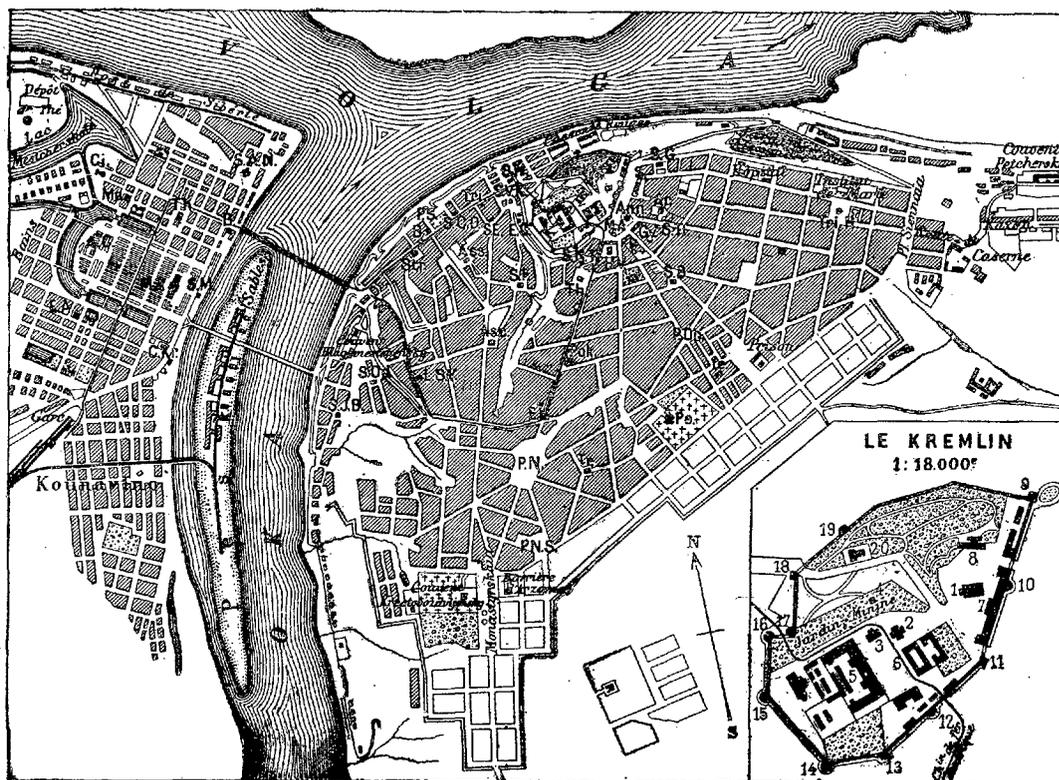
tars ; en 1399, par les partisans des princes Kirdiapa ; en 1506 et 1536, de nouveau, par les Tatars de Kazan ; en 1608, par les hordes du faux Dimitri. Des calamités naturelles l'assaillirent à diverses reprises : peste, incendies, dont les plus violents ont été enregistrés en 1683, en 1711, en 1715, 1722, 1784, 1809, 1816, 1837, 1839, 1872, éboulements divers (1422, 1596, 1833, 1845), autant de désastres pour la cité, dont la position sur le confluent des deux principaux fleuves d'Europe lui eût, en d'autres circonstances, assuré une prépondérance marquée sur les autres centres de l'Europe orientale.

Les foires, ces grandes assises du commerce, autrefois si florissantes dans la plupart des pays d'Europe, mais dont la nécessité devient de moins en moins impérieuse depuis la création de nouveaux et rapides moyens de locomotion et d'échange, devaient nécessairement conserver une durée plus longue dans un pays comme la Russie, où, jusqu'à ces derniers temps encore, les communications n'étaient possibles que durant quelques mois de l'année. La foire de Nijni, ou plus proprement la foire du Volga, se tenait, depuis les premières années du XVII^e siècle, à Makarev, bouc sur le Volga, à 96 kil. environ à l'E.-S.-E. de Nijni. Instituée primitivement pour augmenter les revenus du couvent Saint-Macaire, la foire prit bientôt un développement considérable, favorisé surtout par la récente conquête de la Sibirie et par l'annexion des Etats tatars, à l'E. de la Russie. En 1751, la foire fut placée sous le contrôle direct de l'Etat et, lorsqu'en 1817 un incendie dévora tous les baraquements en bois qui servaient de boutiques, le gouvernement décida le transfert du marché à Nijni-Novgorod, où il occupe maintenant une pointe de territoire faisant face à la ville de Nijni, cap d'une superficie de 8 hect., baigné au N. par la r. dr. du Volga, au S. par la r. g. de l'Oka. Le centre est occupé par le *Costinni Dvor* (maison des étrangers), sorte de caravansérail renfermant 60 corps de bâtiments, divisés en 2.530 magasins et boutiques en pierre, le tout construit sous la direction du général Bétancourt, de 1817 à 1822. 3.870 autres baraquements et magasins sont élevés tous les ans pour la durée des transactions, qui s'ouvrent officiellement le 25 juil. pour se clôturer le 10 sept. suivant. Pour beaucoup de négociants russes, la foire est devenue un lieu de pèlerinage annuel, un but de voyage d'agrément. Le marché est alimenté, en outre, par des produits de provenance asiatique, dont l'écoulement n'est encore assuré par aucune voie ferrée. C'est ce qui contribue à conserver à cette réunion son extraordinaire animation. Les marchandises sont groupées, soit d'après leur nature, soit d'après leur origine. Fers bruts et ouvrés, peaux, fourrures, cotonnades, vêtements confectionnés, bijoux, faïenceries, imageries et articles de culte, savonneries, tabacs, linge, produits alimentaires, notamment du thé. Le soir venu, toute cette foule se disperse dans les établissements de réjouissance publics, principal attrait de la foire pour nombre de négociants, tant européens qu'asiatiques. Le mouvement des voyageurs varie sensiblement d'une année à l'autre, 180.000 à 250.000. La multiplicité des voies de communication récemment établies permet à un grand nombre de commerçants de quitter la foire dès qu'ils ont terminé leurs opérations.

Un rapport consulaire français du mois de nov. 1898 établit, d'après les données fournies par la préfecture de police pour la foire de 1898, 61.862 passeports visés. En 1897, la préfecture a eu à viser 61.007 passeports ; en admettant qu'un nombre égal de visiteurs parviennent à éluder les formalités du visa, soit par fraude, soit par suite d'un court séjour, on peut donc évaluer le chiffre d'habitants de Nijni-Novgorod durant la foire à 100.000, soit 120.000 environ en plus qu'en temps ordinaire. Les opérations commerciales se liquident officiellement, comme nous avons dit, le 10 sept. Le mouvement d'affaires, qui était, dans les débuts de l'établissement de la foire, de

100.000 roubles à peine (300.000 fr. environ), atteint de nos jours le chiffre de 750 à 800 millions de fr. Ces chiffres semblent toutefois devoir rester stationnaires. Il sera téméraire de prédire une progression constante à une or-

NIJNI-NOVGOROD



Plan de Nijni-Novgorod (échelle du 50.000^e).

VILLE

ÉGLISES

Ann.	Eglise de l'Annonciation (cathédrale).
Asc.	— de l'Ascension.
Ass.	— de l'Assomption.
E. C.	— catholique.
E. L.	— luthérienne.
M. A.	— du métropolitain Alexis (Alexievskaïa).
L. S. V.	— des Louanges à la Ste-Vierge (Pokhvalinskaïa).
Je.	— Iédinviertchensky.
Pe.	— Pétropavlovskaïa.
Pok.	— Pokrovskaïa.
S. B.	— Sainte-Barbe.
S. C. D.	— des Saints-Cosme et Damien (Kostouodamianskaïa).
S. E.	— Saint-Elie (Ilünskaïa).
S. F.	— des Saintes-Femmes (Mironossitskaïa).
S. G.	— Saint-Georges.
S. J. B.	— St-Jean-Baptiste (Krestovozdvijenskaïa).
S. N.	— Saint-Nicolas.
S. N. T.	— St-Nicolas le Thaumaturge (Nikolskaïa).
S. Od.	— Sainte-Odighitria.
S. Ti.	— Saint-Tikhon.
Str.	— Stroganow (Rojdestvenskaïa).
S. V. K.	— de la Sainte-Vierge de Kazan.
Tr.	— Trekhsviétitskaïa.
Tri.	— de la Trinité (Troïtskaïa).
Tri. II.	— de la Trinité (du quartier d'en haut).

ÉDIFICES et MONUMENTS PUBLICS

Ar.	Archevêché.
B.	Bourse.
Gy.	Gymnase.
H. V.	Hôtel de ville.
Th.	Théâtre de la ville.
S.	Séminaire.

PLACES

P. N.	Place Novaïa.
P. N. S.	— Nov.— Sien-naïa.
P. O.	— Ocharsky.
P. S.	— Sofronovsky.

FOIRE

A. C.	Ancienne cathédrale.
B.	Bourse.
C. S. M.	Chapelle Saint-Macaire.
C. Kr.	Chapelle du couvent Krestovozdvijensky.
Ci.	Cirque.
E. A.	Eglise arménienne.
Mo.	Mosquée.
M. P.	Maison Principale.
S. A. N.	Saint-Alexandre-Newsky (cathédrale).
Th.	Théâtre de la foire.

KREMLIN

1. Cathédrale de la Transfiguration (Spasso-Précobrajensky).
2. Cathédrale de l'Assomption.
3. — Saint-Michel-Archange.
4. Monument de Minine et de Pojarsky.
5. Corps des cadets du comte Araktcheïv.
6. Bureaux des administrations publiques et l'Palais de Justice.
7. Arsenal.
8. Hôtel du Gouverneur de la province.
9. Tour Saint-Georges.
10. — Porokhovaïa.
11. — Dmitrovskaïa et Musée archéologique.
12. — Kladovaïa.
13. — Nicolsky.
14. — Koromyslov.
15. — Taimitskaïa.
16. — Sévernaïa.
17. — Tchassovaïa.
18. — Ivanovskaïa.
19. — Bélaïa.
20. Église de Saint-Simon le Stylite.

ganisation commerciale si peu en harmonie avec les goûts modernes, et les caeulns les moins pessimistes constatent

un déclin visible dans les fastes du célèbre capharnaüm russe. Ajoutons encore, d'après le rapport consulaire ci-

dessus cité, que le nombre des patentes délivrées en 1898 était de 4.053 (contre 3.495 de l'année 1897). Le total des impôts perçus tant par l'Etat que par le comité de la foire, le *zetmsvo* (commune), la ville, se montait à 471.729 roubles 50 kop. (soit environ 400.000 fr.).

En dehors de l'époque de la foire, la ville de Nijni-Novgorod ne présente aucune animation ; son port, assez fréquenté, reçoit environ 5.000 navires et embarcations diverses par an. Nijni-Novgorod est aussi le siège de plusieurs compagnies de navigation. Le nombre des constructions dans la ville est de 4.000, dont un millier en briques. Parmi ces dernières se trouvent les églises, au nombre de 53, dont 50 orthodoxes, 1 catholique, 1 luthérienne et une mosquée. On compte, en outre, dans Nijni, 46 usines (moulins, distilleries, brasseries) produisant pour environ 15 millions de fr. par an.

En 1896, a eu lieu à Nijni-Novgorod la seizième exposition nationale russe de l'industrie et des beaux-arts. Le choix de la ville de Nijni fut dicté par le désir de donner aux nombreux hôtes asiatiques de la foire (Persans, Boukhars, etc.) une idée de la puissance industrielle de la Russie. Les sections étaient au nombre de 20 et comprenaient : l'économie rurale, art industriel, machines et outillages domestiques, haras, pêche, forêts, produits des possessions russes d'Asie, Caucase, Sibérie, Turkestan, instruction publique, hygiène, etc. Le succès de l'exposition, bien qu'à un intervalle assez court de celle de Moscou (1894), fut considérable. Le nombre des exposants était de 9.700 (à Moscou il n'y avait que 5.122 participants) et on enregistra près d'un million d'entrées, dont un quart d'entrées de faveur. Au point de vue financier, l'entreprise eut un succès médiocre ; elle avait coûté au gouvernement plus de 25 millions de fr., dont une faible partie fut couverte par les exposants et les visiteurs. Par contre, le succès moral fut considérable, et l'impression remportée par les nombreux Asiatiques restera vivement fortifiée dans la puissance russe.

Le gouvernement (*Nijegorodskaja gubernia*), dans l'E. de la Russie d'Europe, 4 millions d'hect. environ, est divisé en 11 districts et compte près de 5.000 lieux habités, dont 13 villes, 1.600.000 hab. (115.000 répartis dans les villes). La région forme au N. (le tiers environ du gouv.) une plaine basse couverte de nombreux marais et de forêts ; ces dernières occupent une superficie totale de 1.600.000 hect. Le climat y est assez dur : moyenne annuelle de Nijni, 5° ; le baromètre indique 749^{mm},8 ; pluies, 543. — Nombreux lacs (350), tous sans importance. Tous les cours d'eau appartiennent au bassin du Volga. La région compte 280 fabriques et usines où sont employés près de 8.000 ouvriers, et produit pour environ 13 millions de roubles (40 millions de fr.) par an. Impôts directs, 3.316.000 ; indirects (y compris les impôts sur les boissons), 5.000.000 de roubles. Nombre d'habitants du gouvernement de Nijni appartiennent à différentes sectes religieuses. 2 % de la population sont mahométans.

P. LEMOSOF.

NIJON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont ; 321 hab.

NIKA (Sédition) (V. JUSTINIEN).

NIKARIA (Ile) (V. ICARIE).

NIKATA (Japon) (V. ERSI-GO).

NIKCHITCH. Ville du Montenegro, dans le val supérieur de la Zeta, à 650 m. d'alt. ; 2.000 hab. Ancienne forteresse, prise le 8 sept. 1877, cédée en 1878.

NIKÉ (Myth. et archéol. gr.) (V. VICTOIRE).

NIKERATOS, sculpteur grec de l'école de Pergame (II^e siècle av. J.-C.). Il était sans doute Athénien (Tatien, *Ad Græc.*, 53). On citait de lui des statues représentant Alcibiade et sa mère Démarate (Pline, XXXIV, 88), et un groupe d'Asklépios et d'Hygie, qui fut transporté à Rome et placé dans le temple de la Concorde (*ibid.*, XXXIV, 80). On a retrouvé récemment à Délos des traces de Nikeratos. Son nom figure sur une base de statue, à côté de celui de

son compatriote Phromakhos (Loewy, *Inscriptionen griechischer Bildhauer* ; Leipzig, 1885, n° 418). Une autre inscription, une dédicace métrique (*ibid.*, n° 147), nous apprend que Nikeratos avait exécuté à Délos un groupe commémoratif des victoires d'Eumène II et de son frère Philétaires sur les Galates (en 189). Une statue de guerrier combattant, trouvée justement à Délos en 1882, et conservée aujourd'hui au musée central d'Athènes, appartenait sans doute à ce groupe.

P. MONCEAUX.

BIBL. : BRUNN, *Geschichte der griechischen Künstler* ; Stuttgart, 1889, t. I, pp. 190-191, 2^e éd. — COLLIGNON, *Histoire de la sculpture grecque* ; Paris, 1892-97, t. II, pp. 512-513.

NIKETAS (V. NICETAS).

NIKÉTÉRIES (Antiq. gr.). Fêtes que l'on donnait à Athènes en mémoire de la victoire d'Athéna sur Poséidon lorsqu'ils se disputèrent l'honneur de donner un nom à la ville de Cécrops.

NIKI. Ville de l'Afrique occidentale, capitale du royaume de Niki, le plus important des royaumes qui, à l'O. du Niger, au S.-O. du Sokoto, au N.-E. du Dahomey, composent le pays de Borgou. Les frères Lander, les premiers Européens qui aient exploré le cours inférieur du Niger (1830), en parlent comme d'une ville très considérable et dont le roi disposait d'une si forte armée que les Foulah du Sokoto n'avaient pas osé l'attaquer. La ville et le royaume de Niki ont été disputés, dans ces dernières années, entre la France et l'Angleterre. La France fondait ses réclamations sur l'occupation effective de la ville par ses troupes et sur un traité conclu avec le roi de Niki ; l'Angleterre réclamait au nom de traités antérieurs conclus également avec le roi de Niki. En vertu de la convention franco-anglaise de 1898, Niki se trouve maintenant dans la sphère d'influence française.

R. B.

NIKIAS (V. NICIAS).

NIKITA (Cap). Promontoire du S.-E. de la Crimée, couvert de ruines grecques, jardin botanique impérial ; écoles de viticulture et d'horticulture.

NIKITA, prince de Montenegro (V. NICOLAS).

NIKITINE (Ivan-Savitch), poète russe, né à Voronège le 3 oct. 1824, mort à Voronège le 28 oct. 1861. Poète populaire autodidacte, fils d'un commerçant ruiné par l'ivrognerie, il fut hôtelier, puis libraire. Ses poésies sont d'un style simple et d'un sentiment très ému ; la plus connue est *Kulak* (1858). Elles ont été réunies avec une biographie de Nikitine (Moscou, 1892, 6^e éd.).

NIKITOVKA ou **ZAITZEVO.** Ville de Russie, gouv. d'Ekaterinoslav, aux sources du Bakhmout, affl. dr. du Donetz ; 3.665 hab. Mines de cinabre.

NIKKO. Ville du Japon, prov. de Simodzouké, au centre de Nippon, au N. de Tokio, à 610 m. d'alt. ; 3.500 hab. Temples magnifiques, dans un décor pittoresque ; pèlerinage très fréquenté. Les forêts, cascades et lacs attirent les touristes ; les sources thermales de Kvaghen-riou, les baigneurs. Les mausolées du 1^{er} et du 3^e siogoun de la dynastie de Tokougava sont des chefs-d'œuvre de l'art japonais, par la finesse du détail, la richesse des ornements et la grandeur de l'ensemble ; sur la montagne s'étagent les temples de Yéyas et de Yémits. Une avenue de 70 kil., bordée de cryptomerias (*soughi*) séculaires, conduit vers Tokio.

NIKOLAËV ou **NICOLAËV.** Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 65 kil. N.-O. de Kherson ; 92.060 hab. (en 1897), à 1.700 kil. S. de Saint-Petersbourg, 1.300 kil. S.-O. de Moscou ; position (observatoire), 46° 56' 24" lat. N. ; 29° 38' 12" long. E. de Paris. Port de guerre et de commerce, dénommé d'après saint Nicolas, patron de Russie. Fondé par Pottemkine, en 1789, sur la presqu'île formée par la réunion du Boug et de l'Ingoul, sur la rive gauche de ce dernier fleuve, Nikolaëv était destiné, dans la pensée du célèbre homme d'Etat, à servir de lieu de refuge et d'arsenal à la future flotte de la mer Noire. La création d'un arsenal maritime, en 1790, attira au bourg en formation un nombre considérable d'ouvriers et contribua au rapide développement de la cité. En 1792,

la ville comptait déjà 3.600 hab. Erigé en chef-lieu de gouvernement en 1802, Nikolaëv fut quelques années plus tard, par suite de l'exiguïté de son emplacement, incorporé dans le gouvernement de Kherson, mais conserve de nos jours encore son titre de port de premier ordre pour la flotte de la mer Noire, sous les ordres d'un gouverneur militaire. La ville a quatre quartiers et six faubourgs, assez éloignés, mais formant avec elle un district militaire. Les quartiers d'Odessa et de Moscou forment la ville commerciale, les deux autres la ville administrative, les faubourgs sont de grands villages. Les rues sont larges, souvent bordées d'arbres, mais non empierrées. La population compte beaucoup de Juifs, de Karaites, d'Allemands, de Tatars. Il y a quatre ports : celui de guerre au N., sur l'Ingoul ; celui de la C^e russe, sur le Boug ; celui de commerce au S. et celui de cabotage (ouvert en 1893). Les installations de la marine militaire sont remarquables, chantiers de construction, dock flottant, etc. Des services réguliers relient Nikolaëv à Odessa, Kherson et aux ports de la ville du Nord. Les principales industries sont la minoterie et la brasserie. Ouvert au commerce étranger en 1862, Nikolaëv prit, depuis, une extension considérable, faisant une concurrence sérieuse à Odessa. Les chiffres de la dernière année connue (1895) sont : nombre des navires marchands entrés dans le port, 523 ; tonnage, 700.000 (en diminution de 100.000 tonnes environ sur l'année précédente). Valeur des importations, 3 millions de fr. ; celle des exportations dépasse 100 millions de fr. Les principaux articles d'exportation sont les céréales (8 millions de quintaux en moyenne, 98 % du total des exportations de Nikolaëv), le bois, le bétail. L'importation consiste surtout en fonte, en charbon, en matériaux de construction (chaux, ciment), soufre et raisins secs.

P. LEMOSOR.

NIKOLAËVSK (Noboda). Ville de Russie, gov. d'As-trakhan, près du Volga ; 14.429 hab. Fondée au xviii^e siècle par les Petits-Russiens qui exploitaient le sel du lac Elton.

NIKOLAËVSK. Ville de Russie, gov. de Samara, sur l'Irgis ; 13.795 hab. (en 1889) ; 2 églises orthodoxes, 2 de vieux-croyants, 2 mosquées ; marché agricole.

NIKOLAËVSK. Ville de Sibérie, ch.-l. d'un cercle (132.415 kil. q.) de la prov. du littoral, r. g. de l'Amour, à 32 kil. de la mer ; 2.043 hab. (en 1886), en majorité soldats ou relégués. Fort, deux batteries. Le fleuve est fermé cinq mois par les glaces. Fondée en 1851, elle fut d'abord ch.-l. de la prov. et déclina au profit de Khabarovka.

NIKOLAÏSTAD. Province et ville de Finlande (V. VASA).

NIKOLSBURG (tchèque *Mikulov*). Ville d'Autriche (Moravie), à la limite de la Basse-Autriche, au pied des

monts Polair ; 8.210 hab. (en 1890). Château des princes Dietrichstein. Traité de 1622 entre Ferdinand II et Bethlen Gabor. Le 17 juil. 1866, le roi de Prusse Guillaume y établit son quartier général ; de rapides pourparlers aboutirent le 21 juil. à l'armistice, et le 26 aux

préliminaires de Nikolsburg par lesquels l'Autriche renonça aux duchés de l'Elbe et à la Vénétie, accepta son exclusion de la Confédération germanique et consentit aux annexions prussiennes aux dépens de ses alliés. Le traité de Prague ratifia ces clauses (23 août 1866).

NIKOLSK. Ville de Russie, ch.-l. de district du gov. (36.873 kil. q.) de Vologda, sur le Joug ; 1.937 hab. (en 1889).

NIKON, patriarche russe, né près de Novgorod en 1605, mort à Iaroslav le 17 août 1681. D'abord moine dans un couvent des rives de la mer Blanche, il devint métropolitaine de Novgorod (1647), puis patriarche de Russie (1652), mais il entra en conflit avec le tsar et fut déposé par un concile (1666). Il a fait collationner les livres religieux russes avec les originaux grecs, ce qui déter-

mina la scission des *vieux-croyants* ou *raskolniks* (V. ce mot). On désigne sous son nom la chronique dont il donna le manuscrit au couvent Vosskressenski et qui a été éditée par l'Académie de Saint-Petersbourg (*Chronique de Nikon, 1767-92, 8 vol.*).

BIBL. : MAKARIOS, le *Patriarche Nikon* (russe) ; Moscou, 1881.

NIKOPOL. Ville de Russie, gov. d'Ekaterinoslav, r. dr. du Dniepr ; 8.144 hab. Ancienne forteresse tatare. Commerce de blé et de chanvre.

NIKOPOLI. Ville de Bulgarie, cercle de Sistova (Swisch-tow), sur la r. dr. du Danube, en aval du confluent de l'Osma et de l'Aluta ; 5.000 hab., en grande partie Turcs. Vieux château, belle église byzantine. La position est très forte, presque inattaquable du côté du fleuve ; les ouvrages, démolis par les Russes en 1810, imparfaitement rétablis, sont commandés par la citadelle sur une colline à l'O. et par le « château du Danube » (Touna-Kalé). La célébrité de Nikopoli tient pour beaucoup à la fameuse bataille du 28 sept. 1396, où Bayezid défît les croisés chrétiens (V. ci-après). En 1598, les Turcs y furent vaincus par le prince de Valachie, Michel. Le 27 sept. 1810, les Russes prirent Nikopoli ; le 18 févr. 1829, ils y anéantirent une flottille turque, et, le 25 juil. suivant, Govarov enleva le camp turc. Le 16 juil. 1877, les Russes prirent encore une fois la ville.

BATAILLE DE NIKOPOLI. — La bataille de Nikopoli ou Nicopolis fut gagnée par Bayezid sur les croisés français et les Hongrois. Menacé par les progrès des Turcs, le roi



Porte principale du grand temple de Nikko (xvii^e siècle).

de Hongrie, Sigismond, implora le secours des Occidentaux. Les cours des Valois de France et de Bourgogne, où revivait le souvenir chevaleresque des croisades, répondirent à cet appel, et 42.000 croisés, ayant à leur tête l'élite de la noblesse française : le comte de Nevers, fils du duc de Bourgogne ; Philippe d'Artois, comte d'Eu ; Jacques de Bourbon, comte de la Marche ; Jean de Vienne, amiral de France ; le maréchal Boucicaut, Louis de Brezé, le sire de Coucy, Guy de la Trémoille, etc. Cette chevalerie indisciplinée descendit le Danube avec l'armée hongroise et vint camper devant Nikopoli. Bayezid se porta à sa rencontre et la bataille eut lieu le 28 sept. 1396. Le sultan se plaça au centre où il disposa un corps d'élite de 8.000 hommes, avec ordre de se replier de manière à attirer l'ennemi que ses ailes envelopperaient ensuite. Le roi Sigismond fit prier les chevaliers français bardés de fer de le laisser engager l'action avec sa cavalerie légère. Ils refusèrent et, entraînés par Philippe d'Artois, coururent droit au Turc, et leur présomptueuse témérité eut le même résultat qu'à Crécy et plus tard à Azincourt. Enveloppés par les musulmans, ils ne purent que vendre chèrement leur vie, tandis que les Hongrois se débandaient. Tous furent tués ou pris, et, le lendemain, Bayezid fit abattre 10.000 prisonniers, ne gardant que les 24 plus riches, qui furent mis à rançon : parmi eux, Jean de Nevers, auquel son héroïque bravoure valut le surnom de « sans peur », Boucicaut, La Trémoille, le comte de la Marche.

NIKSAR ou **NIGISSAR**. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Sivas, à 55 kil. N.-E. de Tokat, près du Kelkid (Lycus) ; 4.000 hab. Château byzantin. C'est l'antique *Néocésarée* (V. ce mot).

NIL. Fleuve de l'Afrique nord-orientale. C'est par la longueur de son cours le premier ou le second fleuve de la terre. Il compte, à partir du lac Oukéréoué ou Victoria Nyanza, une longueur de 6.270 kil. ; en prenant comme point de départ la source du Mwarou qui est peut-être tributaire de l'Oukéréoué, le Nil compterait 7.000 kil. de longueur environ, ou même un peu plus. La distance de l'embouchure du Mississipi à la source du Missouri est de 7.052 kil. L'Amazone, qui est par la longueur le troisième fleuve de la terre, est sensiblement plus court que le Nil ; la distance de l'embouchure de l'Amazone à la source de l'Apurimac est de 6.000 kil. environ. Les sinuosités du lit augmentent de près de moitié la longueur du Nil ; la distance du lac Oukéréoué à la mer, en ligne droite, est de 3.500 kil. environ. Par la surface de son bassin (3.350.000 kil. q. environ), le Nil passe après l'Amazone et le Mississipi ; l'aire du bassin du Nil est à peu près égale à celle du bassin du Congo, probablement un peu supérieure. Ses versants latéraux vont en s'élargissant régulièrement du S. au N. depuis sa source jusqu'au 10° degré de lat. N. ; puis ils se rétrécissent brusquement à l'O., graduellement à l'E. ; et dans toute la partie inférieure de son cours, le Nil ne reçoit plus aucun tributaire ; c'est le seul fleuve qui, pendant la plus grande partie de son cours, ne se grossisse d'aucun affluent. Pour ce qui est de la masse des eaux, la sécheresse des régions que traverse le Nil ne permet pas de le comparer aux autres grands fleuves ; il paraît n'être que le vingt-septième des fleuves de la terre ; l'Atrato, dont le bassin est près de cent fois moins étendu, paraît verser dans la mer une masse liquide plus considérable. — C'est au Nil seulement que les diverses régions dont son bassin est formé doivent leur unité. « Les hautes terres de l'intérieur parsemées de lacs, les espaces marécageux où les principaux affluents du S.-O. viennent s'unir au Nil Blanc, la citadelle de montagnes occupée par les Ethiopiens, le Kordofan, entouré de solitudes, les déserts de Nubie, l'étroite et sinieuse vallée de la haute Egypte, enfin la campagne verdoyante où se ramifient les bras fluviaux avant de s'unir à la Méditerranée, toutes ces contrées sont autant de domaines géographiques bien distincts, et l'histoire en aurait été toute locale, si le Nil et

ses affluents, serpentant de l'une à l'autre région, ne les avaient unies de leurs fils d'argent. C'est grâce au fleuve que les bords du Nil inférieur se sont peuplés de colons d'origine nubienne, que l'antique civilisation d'Egypte remonta jadis jusqu'à Méroé et même au delà, que des guerres fréquentes ont sévi entre Ethiopiens et gens des plaines pour la possession des cours d'eau, et que, pendant ce siècle, vice-rois et khédives du Caire ont fait de si constants efforts pour rattacher à leur domination tout le bassin du haut Nil, jusqu'aux grands lacs et jusqu'à la faite de partage. Les divisions naturelles entre les peuples riverains sont marquées sur cette longue artère de l'Afrique nord-orientale par les seuils des cataractes et les confluent des rivières. » (E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. X.)

On trouvera à l'article AFRIQUE tout ce qui concerne l'exploration et l'ethnographie du bassin du Nil et à l'article EGYPTÉ tout ce qui concerne le Nil au-dessous de Ouadi Halfa et de la deuxième cataracte. Nous nous bornerons donc dans cet article à étudier, au point de vue hydrographique, le bassin supérieur du fleuve et à donner quelques indications sur son état politique actuel.

D'après les anciens, le Nil naît dans les « montagnes de la Lune », et c'est en effet dans le « pays de la Lune », l'Ounyamouézi, que Speke a trouvé les cours d'eau les plus méridionaux qui se jettent dans le lac d'où s'échappe le Nil. Le plus long de ces cours d'eau serait le *Mwarou* ou *Liwoumba* (naissant au S. du 5° de lat. S.), si cette rivière allait se jeter dans le lac Oukéréoué ; mais il est probable que le Mwarou se perd en route dans un bassin d'évaporation, le lac *Eiassi*. Dans tous les cas, le tributaire de l'Oukéréoué qui, par la masse de ses eaux, l'emporte sur les autres est le *Tangouré*, nommé encore *Kagera* ou *rivière de Kitangoulé* ; il a reçu de ses premiers explorateurs le nom de *Nil d'Alexandra*. Sa source se trouve dans une région montagneuse, le massif de Mfoumbiro, à une centaine de kil. au S. de l'Equateur ; il coule vers le N.-E., traverse plusieurs petits lacs et reçoit les eaux qui sortent d'autres bassins lacustres. Pendant la saison des pluies, il est large de plusieurs kilomètres. A son embouchure, sa largeur normale est de 130 m. et sa profondeur varie entre 25 et 40 m. Son courant, à peu de distance de son embouchure, est d'au moins 6 kil. à l'heure. — Le lac *Oukéréoué*, où se jette à l'O. le Tangouré et d'où sort au N. le Nil proprement dit, est le lac le plus étendu qu'il y ait en Afrique. Dans le monde entier, il n'y a que le lac Supérieur qui le dépasse en superficie ; le Michigan et le Huron sont sensiblement moins étendus ; la mer d'Aral aussi est moins vaste. Sa profondeur est également très grande ; non loin de la côte orientale et dans le voisinage d'îles et d'îlots, elle est de 177 m. Les chiffres donnés pour l'altitude du lac varient entre 1.000 et 1.300 m. au-dessus du niveau de la mer. Cette altitude est probablement voisine de 1.200 m. Speke, qui a découvert le lac, lui a donné le nom de la reine d'Angleterre, *Victoria* ; les riverains l'appellent généralement le *Nyanza*, c.-à-d. la « mer intérieure » par excellence ; le nom d'Oukéréoué lui vient de la plus grande île des côtes méridionales. Son pourtour, sans compter les petites dentelures des côtes, est de plus de 1.200 kil. Presque tout le littoral est rocheux ; tantôt ce sont des plaines sans arbres, tantôt des collines ou des montagnes parsemées de bouquets d'arbres, des promontoires boisés. Au N.-O. du lac se trouve un archipel de 400 îles ; le groupe d'îles principal se nomme *Sessé* ; la végétation y est encore plus riche que sur les bords du lac. La navigation sur l'Oukéréoué, en barque ou en chaloupe, est souvent dangereuse, à cause des tempêtes. Le lac est habité par des crocodiles et des hippopotames.

Le courant de sortie, qui constitue le Nil, tombe en une cascade parsemée de rochers d'une hauteur de 4 m. sur une largeur de 400 m. Cette cascade a reçu de Speke le nom de chutes de Ripon. Le Nil est appelé par les indi-

gènes, dans cette région, du nom de *Kivira*. Il est large d'un demi-kil. en moyenne. A 100 kil. au-dessous des chutes de Ripon, il débouche dans un petit lac, le *Gita-Nzigé* ou lac *Ibrahim*, qui occupe une surface de 500 kil. q. à peu près. Puis, à une petite distance du Gita-Nzigé, il forme un vaste marais, le *Kapeki*, dont la profondeur moyenne est de 3 à 4 m. et qui est couvert d'arbres et de roseaux. Depuis le lac Oukéréoué jusqu'au Kapeki, la direction du fleuve était vers le N.-O. Il décrit ensuite une courbe vers l'E., puis vers le N.; et enfin prend la direction de l'O. qu'il conserve jusqu'au lac Mwoutan-Nzigé, pendant 150 kil. environ. Sur cet espace de 150 kil., sa chute totale est de 700 m. à peu près, c.-à-d. plus de 4 centim. et demi par mètre, et le cours du Nil est en grande partie une succession de rapides. Sa largeur moyenne est de 400 m. Il tombe en cascade, non loin du Mwoutan-Nzigé, d'une hauteur de 35 m., sur une largeur de 50 seulement, puis, avant d'entrer dans le lac, il se calme et prend une largeur de 150 à 200 m. Le lac où il pénètre alors, désigné par ses riverains orientaux sous le nom de *Mwoutan-Nzigé* ou mer des Sauterelles, a reçu de Baker, qui l'a découvert, le nom de lac *Albert*. Il est beaucoup plus petit que l'Oukéréoué; il s'étend du S.-O. au N.-E.; sa longueur est de 150 kil. environ, sa largeur moyenne dépasse 30 kil. Il occupe à peu près 4.650 kil. q.; son alt. est de 670 m. Le Mwoutan-Nzigé est dominé à l'E. et à l'O. par des montagnes escarpées, tandis qu'au N. et au S. il se termine par des plages basses. A son extrémité méridionale qui est marécageuse, il reçoit un cours d'eau important, la *Semliki*, émissaire d'un lac à peu près aussi étendu que le Mwoutan-Nzigé lui-même, appelé *Ngési* par les indigènes et nommé par Stanley, qui l'a découvert, lac *Albert-Edward*. Le lac Albert-Edward est situé à une alt. de 880 m. Au lieu d'être allongé comme le lac Albert, il présente à peu près la forme d'un carré. Les eaux qui l'alimentent descendent du même massif montagneux que le Tangouré, le massif du Mfoumbiro.

En sortant du Mwoutan-Nzigé, le Nil est appelé par les indigènes *Kir*, *Beri* et *Bahr-el-Djebel* ou fleuve des Montagnes. Il coule vers le N. et le N.-E. Il est large de 500 à 2.000 m., et serpente tranquillement entre des rives verdoyantes. Au milieu du chenal, il est profond de 5 à 12 m., et de gros bâtiments pourraient desservir en toute saison les ports riverains jusqu'à 200 kil. en aval du lac. Des îles bordent les rives; le courant entraîne souvent des îlots flottants, formés de débris végétaux; il arrive que ces îlots prennent racine au fond du lit fluvial; il y a dans le bassin du Nil des rivières entièrement recouvertes par des îles d'herbes de ce genre; et le fleuve lui-même, se trouvant fréquemment bloqué, s'est creusé en beaucoup d'endroits de nouveaux lits; les traces de ses anciens lits sont encore visibles dans les plaines voisines. Ces plaines sont limitées à l'O. par des montagnes peu élevées qui les séparent du bassin du Congo. En aval de Doufilé, à une alt. de 600 m., le Nil décrit une grande courbe. Il reçoit en cet endroit plusieurs rivières importantes, dont la principale est l'*Asoua* ou *Acha*. A leur confluent, le Nil et l'*Asoua* sont bordés par des montagnes et encombrés de rochers qui rendent la navigation difficile; un peu en amont, le Nil forme même un rapide infranchissable. En aval de ce confluent, le Nil continue à être obstrué par des roches et coupé de rapides et de chutes; mais sans être nulle part tout à fait infranchissable. Les bateaux à vapeur peuvent remonter librement pendant neuf mois jusqu'à Redjaf; quand les eaux sont basses, ils ne peuvent dépasser Gondokoro, qui fut pendant longtemps la capitale du Soudan égyptien. La masse liquide du Nil à Redjaf ou Gondokoro est à l'état normal de 550 à 560 m. c.; et elle oscille entre 300 et 900 m. c. par seconde. A Gondokoro et à Lado, toutes les eaux sont réunies en un seul lit. Un peu plus bas, coulant dans une plaine dont la pente est très faible, le fleuve se ramifie en courants secondaires

entremêlés de marais; il bifurque même, le Nil proprement dit coulant vers le N.-O. et le *Bahr ez-Zaraf* ou fleuve des Girafes coulant vers le N. et ne rejoignant le lit principal qu'après s'être trainé pendant 300 kil. dans les marécages. Toute cette région paraît avoir été autrefois un lac. La berge septentrionale de ce lac se trouverait au confluent du Nil et du *Bahr-el-Gazal* ou fleuve des Gazelles. A ce confluent le Nil s'infléchit brusquement vers l'E., longeant ainsi par le S. les plaines élevées du Kordofan. Un petit lac, marécageux sur les bords, qui se déplace sans cesse et qui diminue graduellement, marque le confluent du Nil et du *Bahr-el-Gazal*; il se nomme *No*, *Nou* ou *Birket-el-Gazal*. C'est dans cette région que les débris végétaux, les îlots flottants bloquent le plus complètement le fleuve; ces digues d'herbes, de roseaux, de branches, atteignent par endroits une vingtaine de kil. de large; il se forme à leur surface une couche de terre, et les indigènes peuvent venir y établir leurs campements; ces digues ont souvent arrêté pendant plusieurs mois les explorateurs obligés de se frayer un chemin en séparant les herbes entrelacées.

Le *Bahr-el-Gazal* coule de l'O. à l'E.; les eaux de crue qu'il apporte déblaient le Nil en détruisant les barres temporaires formées par les herbes. Dans le *Bahr-el-Gazal* se réunissent une centaine de rivières. C'est l'affluent le plus important du fleuve sur sa rive gauche, et le Nil, au N. du lac No, ne reçoit plus aucun tributaire important venu de l'O. Tandis que dans la région de l'Oukéréoué les affluents convergent de tous les côtés vers le lac, et tandis qu'au N. du lac No c'est de l'E.; des monts éthiopiens, que le Nil reçoit tous ses affluents, entre le Mwoutan-Nzigé, au contraire, et le lac No, le fleuve reçoit de l'O. tous ses tributaires importants. — Tout le pays en forme de triangle compris entre les terres hautes du For, le Nil et la ligne de partage qui sépare le bassin du Nil de celui du Congo, est arrosé par des rivières qui convergent vers le lac No. Les principales de ces rivières sont le *Diour*, qui s'unit au *Bahr-el-Gazal*, près de Meschraer-Rek, et le *Bahr-el-Arab*, qui limite au N. toute cette région et se continue par le *Bahr-el-Gazal*. La pente de toutes ces rivières est très faible. Comme elles ne peuvent pas s'écouler assez rapidement dans le Nil obstrué par les herbes, elles débordent comme lui et transforment le pays, dans la période des inondations, en un marais infranchissable occupant plusieurs milliers de kil. q. Une grande partie des eaux s'évapore sans être emportée par le fleuve. Les pluies annuelles qui tombent dans cette partie du bassin représentent à elles seules une masse liquide supérieure à celle que le Nil roule devant le Caire.

Après avoir coulé pendant quelque temps d'O. en E. et reçu le *Bahr ez-Zaraf*, le Nil reprend sa direction vers le N. C'est en cet endroit qu'il se grossit, à droite, du *Sobat*. Le bassin du *Sobat* est très étendu; c'est le premier affluent dont les eaux descendent en partie des monts éthiopiens; il roule souvent un volume d'eau plus considérable que le Nil lui-même. Le principal tributaire du *Sobat*, le *Baro*, naît dans les montagnes qui forment le faite de partage entre la Méditerranée et la mer des Indes; à son entrée dans la plaine, le *Baro* traverse un lac marécageux, nommé *Behair* par les Arabes. En temps de crue, la navigation est facile sur la partie inférieure du *Sobat*. C'est un peu après son confluent avec le *Sobat* que le Nil passe à Fachoda; il a reçu des Arabes, dans cette région, le nom de *Bahr-el-Abiad*, le Fleuve Blanc; et c'est sous ce nom de Fleuve Blanc ou Nil Blanc que les Européens le désignent en amont de Khartoum, où il reçoit, à droite, le *Bahr-el-Azrak*, le Fleuve Bleu ou Nil Bleu. Les eaux du Nil Blanc, mélangées de débris organiques, sont boueuses et sans transparence. Le Nil Bleu, qui descend des montagnes, est habituellement plus limpide. Le débit des deux cours d'eau varie suivant les saisons. Le Nil Blanc, qui est le plus long, a le débit le plus régulier; son débit est régularisé par les grands lacs

et les marais voisins du lac No ; il est supérieur aux basses eaux, inférieur, pendant les crues, à celui du Nil Bleu. Celui-ci a plus le caractère d'un torrent. La supériorité de son débit en temps de crue l'a fait prendre par beaucoup de voyageurs, depuis Bruce, pour la branche principale du Nil. Mais les découvertes de Speke, Grant et Baker ne permettent de voir en lui qu'un tributaire du Bahr-el-Abiad. Il n'est pas navigable aux basses eaux, et sa portée moyenne est moins grande que celle du Nil Blanc. C'est grâce au Nil Blanc que le fleuve, au lieu de se perdre dans les sables, va jusqu'à la mer. Ce sont en revanche les crues du Nil Bleu qui occasionnent les inondations auxquelles l'Égypte doit sa fertilité et qui renouvellent perpétuellement le sol de l'Égypte en lui apportant la terre enlevée aux montagnes éthiopiennes. La portée des deux Nil à Khartoum est approximativement, d'après Linant de Bellefonds : pour le Bahr-el-Abiad, en temps de crue, 5.005 m. e. ; aux basses eaux, 297 m. e. ; pour le Bahr-el-Azrak, en temps de crue, 6.104 m. e. ; aux basses eaux, 159 m. e.

L'origine du Bahr-el-Azrak est l'*Abai* ; il est large de 10 m. quand il pénètre dans le lac *Tana* ou *Tsana*, qui régularise son débit ; le *Tana*, d'après Stecker, a une surface de 2.980 kil. q., moins de la vingtième partie du lac Oukéréoué ; il est entouré à une petite distance de collines basaltiques et bordé d'arbres ; il est habité par des hippopotames, mais on n'y trouve pas de crocodiles ; son alt. est de 1.860 m. L'*Abai* ou Bahr-el-Azrak, à sa sortie du lac, est très limpide ; il se dirige d'abord au S.-E. et tombe en cascade à 8 kil. du lac, s'élargit jusqu'à 200 m., puis forme une seconde chute de 25 m. de hauteur, se rétrécit brusquement jusqu'à n'avoir plus que 2 à 3 m. de large, descend de 600 m. en 30 kil. par une succession de cascades et de rapides, et, arrêté par les montagnes, il décrit un demi-cercle et prend la direction du N.-O. Sa chute totale dans cette première partie de son cours est de 1.200 m. À partir de là, la pente de son lit devient très faible et son cours très sinueux. Ses principaux affluents méridionaux, le *Yabous* et le *Toumat*, ainsi qu'un de ses principaux affluents orientaux, le *Rahad*, sont à sec pendant une grande partie de l'année ; dans la saison des crues, au contraire, leur vaste lit est rempli d'eau jusqu'au bord. Un autre affluent du Nil Bleu, le *Dender*, conserve de l'eau toute l'année. Le confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu est à une alt. qu'on évalue de 378 à 433 m.

Le N., comme le S., du plateau éthiopien déverse ses eaux dans le Nil. Le *Takkaxé* naît à plus de 2.000 m. d'alt. et coule d'abord à l'O. ; à une alt. de 1.300 m., il s'infléchit vers le N. et la végétation tropicale commence à en couvrir les rives ; une fois entré dans la plaine, il reçoit le nom de *Setit* et se joint à l'*Atbara*, moins abondant et deux fois plus court. Le cours d'eau qui résulte de l'union des deux rivières conserve le nom de l'*Atbara*, parce qu'il en conserve la direction. La masse liquide de ce cours d'eau diminue peu à peu jusqu'à son confluent avec le Nil. Le *Mareb*, autrefois tributaire de l'*Atbara*, coule maintenant parallèlement à lui et se perd dans les sables. Pendant la saison sèche, l'*Atbara* lui-même ne parvient plus jusqu'au Nil ; dans son lit, large de 400 m., il ne reste plus que quelques mares. Quand arrive la saison des crues, l'*Atbara* inonde brusquement son lit et prend une profondeur de 5 à 6 m.

Au N. de Khartoum et jusqu'à la mer, l'évaporation diminue graduellement la masse liquide du Nil, qui pendant la saison sèche ne reçoit plus aucun affluent. Le cours du fleuve est barré par six cataractes qui retiennent les eaux pendant la saison sèche dans leurs biefs successifs. La plus méridionale est dite la « sixième ». Celle qui se trouve à la limite de l'Égypte proprement dite, à Ouadi Halfa, est la « deuxième » (en remontant le Nil depuis son embouchure).

Au point de vue politique, la situation du bassin supérieur du Nil est encore mal définie. L'Égypte avait occupé

ce bassin jusqu'au Mwoutan-Nzigé et à l'Oukéréoué, et elle réclamait d'une part le bassin du Bahr-el-Gazal jusqu'à la ligne de faite du bassin du Congo, et d'autre part les plaines qui s'étendent à l'E. du Nil, entre les grands lacs et Khartoum, jusqu'aux monts d'Abyssinie. Mais les progrès du madhisme (V. les art. MAHDI et GORDON) forcèrent l'Égypte à reculer jusqu'à Ouadi Halfa, et les mahdistes conquirent, de 1882 à 1885, les pays compris entre Ouadi Halfa au N., l'Abyssinie à l'E., Lado et le Bahr-el-Gazal au S.-O. Ils établirent leur capitale au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, à Omdourman, près de Khartoum qu'ils abandonnèrent. Emin Pacha cependant, gouverneur de la province égyptienne d'Equatoria, au N. du Mwoutan-Nzigé et de l'Oukéréoué, tint bon à son poste, jusqu'au moment où une expédition de secours, sous la conduite de Stanley, vint le chercher et l'emmena à Zanzibar. À la suite de cette évacuation, un traité fut conclu entre l'Angleterre et l'Allemagne dans la sphère d'influence de l'Allemagne les rives méridionales du lac Oukéréoué, au-dessous de 1° lat. S., et dans la sphère d'influence de l'Angleterre les rives septentrionales de ce lac avec l'Ouganda qui les borde, l'ancienne province d'Equatoria, jusqu'à la ligne de faite du bassin du Congo, et tout le bassin supérieur du Nil. Les Anglais ont cédé à bail au roi des Belges, Léopold, souverain de l'État du Congo, la partie de l'ancienne province d'Equatoria qui se trouve à gauche du Nil, avec Redjaf et Lado. Des troupes anglaises occupent aujourd'hui l'Ouganda, et les troupes de l'État du Congo occupent la région cédée par l'Angleterre au roi Léopold. D'autre part, les Anglais, qui contrôlent et dirigent l'administration égyptienne depuis 1882, ont entrepris de détruire l'empire madhiste, affaibli depuis la mort de son fondateur, et, agissant au nom de l'Égypte, ils ont envoyé par le N., le long du Nil, une armée anglo-égyptienne, qui a détruit l'armée madhiste, pris Omdourman et mis en fuite le khalife qui avait succédé au Mahdi (1898). Ils réclament aujourd'hui, au nom du gouvernement égyptien, la totalité des territoires anciennement revendiqués par l'Égypte. Le négus d'Abyssinie cependant réclame de son côté le bassin du Sobat et toute la plaine qui s'étend depuis le plateau éthiopien jusqu'au cours supérieur du Nil. Et la France, qui, prenant le Congo français comme base d'opérations, a établi des postes dans le bassin du Bahr-el-Gazal et envoyé une mission jusqu'à Fachoda, réclame aujourd'hui (fin 1898), après avoir évacué Fachoda, une partie du bassin du Bahr-el-Gazal et l'accès jusqu'au Nil. La condition de l'Ouganda enfin, comme celle de la région cédée à bail par les Anglais au roi des Belges, est encore indéterminée au point de vue juridique, le gouvernement anglais n'ayant pas déclaré s'il se considère simplement dans ces pays comme mandataire du gouvernement égyptien, ou bien si, s'appuyant sur le traité conclu avec l'Allemagne, il les revendique en son nom propre.

R. BERTHELOT.

BIBL. : E. RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle* ; Paris, 1885, t. X. — V. aussi la bibliographie de l'article AFRIQUE et de l'article EGYPTÉ.

NIL (Saint) l'*Ancien*, anachorète et écrivain grec, mort vers 430. Fête le 12 nov. Il était un disciple et ami de Chrysostome. Il arriva à des honneurs civils très élevés, puis se retira, vers 390, avec un de ses fils dans les solitudes du mont Sinai. Ses œuvres (éditées d'abord par P.-F. Zinus ; Venise, 1557 ; en dernier lieu, dans la *Patrologie grecque* de Migne, t. LXXIX) traitent surtout, et avec beaucoup d'élevation, de la vraie nature du monachisme. Ses lettres fournissent une image vivante de la société chrétienne vers la fin du 1^{er} siècle. F.-H. K.

NIL (Saint) de Rossano (910-1005), un des grands saints de l'Italie byzantine au x^e siècle. Il était issu d'une famille noble de Rossano. Après une jeunesse orageuse, il entra en 940 au cloître et fit profession dans l'une des communautés basiliennes du mont Mercure. Pendant quarante ans, il fut, dans cette Calabre disputée entre les

Byzantins, les Arabes, les Allemands, un des représentants les plus éminents du monachisme grec, tantôt vivant dans un ermitage solitaire, tantôt dirigeant son couvent de Rossano, entouré de la vénération des fidèles et du respect des autorités impériales. Quand, en 978, le pays ravagé devint intenable, il émigra dans le territoire de Capoue et trouva asile, d'abord au mont Cassin, puis à Gaète. A la fin de sa vie, il parut à Rome (998) pour fléchir Otton III; peu après, il s'établit à Tusculum, où il mourut, après avoir jeté les fondements de ce qui devint l'abbaye de Grotta Ferrata. Sa vie, écrite dans la première moitié du XI^e siècle, est un précieux document pour l'histoire de l'Italie grecque; elle est publiée dans Migne (*Patr. gr.*, t. CXX). Ch. DIEHL.

NIL (Saint) *le Jeune*, né à Rossano (Calabre), mort en 1005. Fête, le 23 sept. Après une vie déréglée, il se retira dans un couvent, puis dans la solitude. Il exerça une influence assez profonde sur ses contemporains, qui venaient le consulter souvent de très loin.

NILES. Nom de deux villes des États-Unis : 1^o Michigan, sur le Saint-Joseph qui actionne ses papeteries; fonderies, fabriques de machines; 4.200 hab. (en 1890); — 2^o Ohio, au confluent du Mahoning et du Musquito; 4.300 hab. Mines de houille et de fer; hauts fourneaux, chaudières, etc.

NILGIRI. Massif de montagnes du S. de l'Inde, entre 11° 40' et 14° 35' lat. N., joignant les Ghats orientales et occidentales. Les Nilgiri (montagnes bleues) s'élèvent brusquement au-dessus de la plaine, atteignant au N. 4.390 m. dans le Nadavaram, au S. 2.434 dans le Camels Hump, 2.670 dans le Dodabetta. Ils sont traversés par six défilés, dont trois carrossables; la partie centrale forme une haute terre bien arrosée et semée de tourbières. Le seul lac est l'Utakamand. On y a planté des essences européennes et australiennes qui en ont modifié l'aspect. On y chasse le léopard, la hyène, le sanglier, le mouton sauvage; on acclimata dans les rivières la truite, la carpe, l'anguille. Le climat est tout à fait européen et très doux; moyenne de + 10° 8 en janv.; + 16° en juil. Aussi a-t-on fondé des sanatoria à Utakamand, Kounour, Wellington, Koteigheri. La population est de race dravidiennne (Toda, Kotà, Badagars, Kouroumba, Iroutla). — Les monts Nilgiri appartiennent à un district de la présidence de Madras; 2.478 kil. q.; 99.797 hab. (en 1894) dont 590 Européens; ch.-l. Utakamand. Belles plantations de café, de thé et de quinquina.

NILLE (Blas.) (V. ANILLÉ).

NILS ou **NIELS** (Saint), saint danois, né en 1150, mort en 1180. Fils naturel du roi danois Knut Magnusson, il vécut dans la retraite dès sa jeunesse jusqu'à sa mort. Il fut canonisé en 1260.

NILSIÆ. Paroisse de Finlande, dans le district d'Idensalmi. Superficie : 2.036 kil. q. La population, finnoise, est d'environ 17.000 âmes. Le cours d'eau du même nom qui la traverse a une longueur de 134 kil. Il forme les lacs Syväri et Vuotjärvi.

NILSON (Magnus), prince danois (V. MAGNUS).

NILSSON (Sven), naturaliste suédois, né à Landskrona le 8 mars 1787, mort à Lund le 30 nov. 1883. Nommé en 1812 professeur agrégé d'histoire naturelle à l'Université de Lund, en 1819 directeur du musée zoologique de cette ville, en 1828 directeur du musée zoologique de Stockholm, il revint en 1832 à Lund, où il reprit ses premières fonctions et les conserva jusqu'à sa retraite, en 1856. On lui doit de remarquables travaux sur la faune et sur les antiquités scandinaves. Son principal ouvrage est la *Skandinavisk fauna* (Lund, 1820-53, 5 vol.), qu'accompagne un atlas de 200 planches coloriées (Stockholm, 1832-40, 20 livr.). On lui doit, en outre : *Historia molluscorum Suecicæ* (Copenhague, 1823); *les Habitants primitifs de la Scandinavie septentrionale*, en suédois (Lund, 1838-43, 2 vol.; nouv. éd., 1866-72; trad. allem. par F. Mestorf, Hambourg, 1863-68), etc.

Enfin il a écrit, à la suite d'une mission du gouvernement, plusieurs brochures intéressantes sur les pêcheries de Suède. L. S.

NILSSON (Christine), cantatrice suédoise, née à Vederslöf (Småland) le 20 août 1843. Son père était un petit cultivateur. Toute jeune déjà, grâce à sa jolie voix et à ses talents musicaux, elle vint en aide à sa famille en chantant et en jouant du violon dans les fêtes des paysans. C'est à une foire à Ljungby, alors qu'elle avait quatorze ans, que la découvrit le gouverneur Fredrik Tornérhjelm, qui l'emmena avec lui et lui fit donner des leçons par Adelhaid Valerius (plus tard baronne Lenhusen). A la suite de brillants succès dans des soirées à Halmstadt et à Gothenbourg, elle fut confiée aux soins de Franz Bercoald, professeur à Stockholm. Ses progrès, non seulement dans le chant, mais aussi dans le violon et les langues étrangères, furent extraordinairement rapides. En 1860, elle se fit entendre dans des concerts à Stockholm et à Upsal et reçut une bourse de voyage d'une durée de quatre ans, pour continuer ses études à Paris. Elle y fut l'élève de Masset, de Wartel et de Delle Sedie et débuta avec éclat dans le rôle de Violetta, au Théâtre-Lyrique, le 27 oct. 1864. L'enthousiasme s'accrut encore lorsqu'elle chanta les rôles de Lucie, de Chérubin, etc. En 1868, le 9 mars, elle débuta à l'Opéra, par la création du rôle d'Ophélie, d'*Hamlet*. Ce fut elle qui créa Marguerite, de *Faust*, lorsqu'il fut repris à l'Opéra. En 1870, elle entreprend une tournée artistique en Amérique, où elle excita la plus grande admiration. A son retour, elle épouse, à Londres, le 27 juil. 1872, le banquier parisien Rouzeaud († 1882). La même année, elle chanta à Saint-Petersbourg, puis en 1874 de nouveau en Amérique, en 1876-77 en Allemagne et en Autriche (rôle d'Elsa, de *Lohengrin*), et les années suivantes en Espagne et dans les pays scandinaves. Le 12 mars 1887, elle épouse à Paris le comte de Casa Miranda et quitte le théâtre. Elle est une des premières cantatrices de notre temps, sinon la première, par la pureté, l'étendue et la fermeté de sa voix. Son interprétation des rôles les plus divers est toujours remarquablement juste, mais d'une justesse qui tient plutôt à l'étude consciencieuse de chaque rôle qu'à une inspiration spontanée.

NILSSONIA (*Nilssonia* Brgt.). Genre de plantes fossiles, de l'époque jurassique, qu'on range avec quelque doute parmi les Cycadacées; ce sont probablement des représentants d'un type primitif disparu. Les *Nilssonia* avaient les frondes simples ou pinnatifides, souvent polymorphes, probablement caduques; la préfoliation était circinée. Les segments des frondes sont obtus et larges, tronqués au sommet, plus ou moins soudés entre eux, pourvus de nervures simples, longitudinales, une d'elles aboutissant à l'angle interne des incisures. Les organes reproducteurs sont inconnus. L'espèce type est *Nilssonia polymorpha* Schenk. Les *Nilssonia* s'étendent du rhétien au miocène (île Sakhalien, Franconie, Scanie, etc.). D^e L. Hn.

NIMBARKA (V. HINDOUISME, t. XX, p. 99).

NIMBE. Encadrement conventionnel autour de la tête d'un personnage peint ou sculpté, se distingue de l'*auréole* (V. ce mot) qui enveloppe tout le corps. Le nimbe exista au moins dès la basse époque romaine et dut être, à l'origine, un moyen naïf d'attirer le regard sur la tête d'un personnage important, de la mettre en évidence. Au VI^e siècle, dans les mosaïques de Ravenne, nous voyons le nimbe rectangulaire réservé aux personnages illustres autres que les saints, aux membres de la famille impériale, tandis que les saints ont le nimbe circulaire. C'est celui-ci qui persista au moyen âge et dans les temps modernes, et l'iconographie ne l'attribue qu'aux personnes divines, aux anges et aux saints. Quelquefois, les personnes divines ont en Italie le nimbe triangulaire, symbole de la Trinité; plus généralement, elles ont le nimbe crucifère, c.-à-d. portant à son centre une croix qui rejoint les bords. Ce nimbe est commun aux trois personnes et ne se donne jamais à d'autres figures. On trouve aussi

des nimbes ornés de diverses autres façons, à cannelures rayonnantes, à bords perlés ; ce sont là de simples fantaisies qu'affectionnait surtout le moyen âge italien. Pendant la Renaissance italienne, pour concilier sans doute la tradition avec un art plus réaliste, on imagina de transformer le nimbe en une sorte d'anneau très mince, qui surmonte à distance la tête des saints, suit ses mouvements et se présente le plus souvent en perspective ; c'est le type de nimbe qu'employait Raphaël. Au moyen âge, Judas et les démons ont été parfois représentés avec un nimbe noir. A la Renaissance, on trouve encore un exemple de nimbes accordés à des personnages non réputés saints, c'est dans le livre d'heures de Catherine de Médicis, orné des effigies de tous ses enfants ; ceux d'entre eux qui étaient morts ont été figurés nimbés par une curieuse flatterie d'artiste courtisan.

C. ENLART.

BIBL. : CROSNIER, *Iconographie chrétienne*. — MARTIN et CAHIER, *Caractéristiques des saints*. — DIDRON, *Histoire de Dieu*.

NIMBURG. Ville de Bohême, district de Podebrad, r. dr. de l'Elbe ; 6.649 hab. (Tchèques). Vieille enceinte ; église gothique. Ateliers de chem. de fer, sucrerie ; marché agricole.

NIMBUS (Météor.). On a donné longtemps ce nom à tous les nuages qui donnent de la pluie ; mais il est accepté aujourd'hui que les pluies d'averse, avec ou sans orage, et les giboulées sont produites par des cumulus ou balles de coton dans des circonstances favorables, dont l'une est le vent brusque produit par le passage d'une ligne de grain (V. ONAGE). Mais, d'après la classification adoptée par les derniers congrès internationaux, le nom de *nimbus* est réservé à une couche épaisse et très étendue de nuages sombres, informes, à bords déchirés, d'où tombe, selon la saison, une pluie continue ou de la neige. La couche des nimbus s'étend principalement au S.-E. des centres des dépressions barométriques ou bourrasques ; elle est surmontée, à de grandes hauteurs, d'une couche de cirrus plus ou moins dispersés.

E. D.-Gr.

NIMÈGUE (en hollandais *Nijmegen*). Ville des Pays-Bas, ch.-l. d'arr. de la Gueldre, à 21 kil. d'Arnhem, sur la r. g. du Waal ; 35.795 hab. (en 1894). Stat. des chem. de fer d'Arnhem à Bois-le-Duc et d'Arnhem à Venlo. Centre du commerce des Pays-Bas avec l'Allemagne.

MONUMENTS. — L'église Saint-Etienne, de style gothique, commencée au XIII^e siècle, a été achevée au XV^e et a reçu à l'époque moderne certaines additions malheureuses ; l'hôtel de ville (1554), bel édifice de la Renaissance, où furent signés les traités de 1678-79, renferme un intéressant musée de tableaux et d'antiquités. Les ruines du château de Charlemagne, plus tard habité par les burgraves de Nimègue, se voient au Valkhof (chapelle à 16 pans), non loin de la colline du *Belvédère* ; un large boulevard occupe la place des anciens remparts (1877-84).

E. HUBERT.

HISTOIRE. — Nimègue est le *Castellum Noviomagum* de César. Les souverains de la dynastie carolingienne y établirent à plusieurs reprises leur résidence. La ville, qui était ville impériale, fut engagée aux comtes de Gueldre (1248) ; elle fit partie de la Hanse. Annexée avec la Gueldre par les ducs de Bourgogne, elle suivit les destinées des Pays-Bas jusqu'à la guerre de séparation du XVI^e siècle et adhéra en 1579 à l'union d'Utrecht. Prise par les Espagnols en 1585, elle fut délivrée par Maurice de Nassau en 1591. Turenne s'en empara en 1672, mais la paix de Nimègue la restitua aux Provinces-Unies. Après le siège de 1794, elle fit partie de la République batave, puis du royaume de Louis-Bonaparte. Annexée à la France en 1810, elle cessa d'en faire partie en 1814.

TRAITÉS DE NIMÈGUE (1678-1679). — On connaît, sous le nom de paix de Nimègue, les quatre traités qui mirent fin à la guerre soutenue, à partir de 1672, par Louis XIV, allié aux Suédois, contre la Hollande, l'Espagne, plusieurs princes allemands et l'Empire, et mar-

quée par les victoires de Turenne, de Condé et de Duquesne. Par un premier traité du 10 août 1678, Louis XIV conclut la paix avec les États-Généraux de Hollande et consentit à leur restituer une partie des places fortes dont il s'était emparé, notamment Maastricht et ses dépendances. Le second traité, signé le 17 sept. 1678, entre les rois de France et d'Espagne, valut à l'Espagne la restitution du Limbourg, du pays d'outre-Meuse et de la ville de Gand, mais assura à la France la possession définitive de la Franche-Comté et d'une série de villes des Pays-Bas espagnols : Valenciennes, Condé, Cambrai, Saint-Omer, Maubeuge, etc. Par un troisième traité, du 5 févr. 1679, la France, la Suède et l'Empire renouvelèrent entre eux le traité de Munster de 1648 ; mais la France conserva une grande partie de la Lorraine et acquit le Brisgau, qu'elle reperdit d'ailleurs peu de temps après. Enfin, un traité du 12 oct. 1679 mit fin à la guerre entre la Suède et la Hollande.

Ernest LEHR.

NIMES. Ch.-l. du dép. du Gard ; 71.623 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M. Evêché, six paroisses catholiques ; église consistoriale réformée ; église libre réformée, églises baptiste et méthodiste ; synagogue. Cour d'appel. Lycée de garçons. Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Nombreux établissements libres d'enseignement. Académie de dessin, de peinture et d'architecture ; cours de chimie et de physique ; école municipale de fabrication ; école de musique. Bibliothèque publique. Muséum d'histoire naturelle. Musée d'art et d'antiquité. Chef-lieu d'une subdivision militaire du 15^e corps. École d'artillerie. Grand théâtre et théâtre d'été. Sociétés savantes : académie de Nimes ; sociétés des sciences naturelles, de médecine, d'agriculture, d'horticulture et de botanique du Gard. Prisons centrale et départementale. Etablissements de bienfaisance protestants et catholiques : orphelinats, refuge, crèches, asiles, maisons de santé et hospices.

L'industrie de Nimes est très active et en voie de développement ; elle est représentée notamment par de nombreux ateliers de fabrication d'étoffes de soie, pour meubles, foulards, écharpes et ceintures, de lacets, cordonnets et soies à coudre ; importantes fabriques de tapis ; manufactures d'articles de bonneterie, de ganterie, de lainages, de nouveautés ; fabriques de tartans et de châles ; distilleries d'eaux-de-vie ; ateliers de constructions mécaniques, de grosse chaudronnerie ; fonderies de fonte ; fabriques de fourneaux, de machines agricoles ; fabriques de balais, de billards, de biscuits et spécialement de croquants, de bouchons, de chandelles et de bougies, de cartes, de chapeaux de paille, de chaises, de chaussures, de fruits confits, de chocolat, d'essences, de filets, de fleurs artificielles, de tonnellerie et particulièrement de foudres, de gants, de meubles, de pianos, de pâtes alimentaires, de produits chimiques, de vinaigre. Corroiries, mégisseries et tanneries ; corderies ; imprimeries, papeteries ; scieries mécaniques. Le commerce consiste surtout en épicerie, rouennerie, draperie, corderie, huiles, blé, vins et eaux-de-vie. — On trouvera le plan de Nimes sur la carte du dép. du Gard.

HISTOIRE. — La ville de Nimes, construite dans la vaste plaine du Vistre, au pied des Garrigues qui l'enveloppent au N. et à l'O., près de la source célèbre de la Fontaine, gouffre d'eau pure au pied du mont Cavalier, doit certainement son origine à cette fontaine, vénérée déjà des Gaulois, et qui paraît avoir donné son nom à la ville qui s'était formée sur ses bords. Avant l'arrivée des Romains, *Nemausus* était la capitale des *Volcae Arecomici*, clients des Massaliotes. En 120 av. J.-C., elle conclut un traité d'alliance avec les Romains ; après la conquête de César, elle reçut d'Auguste une colonie de vétérans (19 av. J.-C.) et prit dès lors le nom de *Colonia Nemausensis Augusta*. Ce fut le point de départ de sa prospérité pendant toute la période de la domination gallo-romaine. Sur l'ordre de l'empereur, Agrippa fit construire le fameux aqueduc, dont le pont du Gard est un reste, pour amener

les eaux des sources d'Uzès; des privilèges municipaux exceptionnels l'affranchirent des pouvoirs des proconsuls envoyés de Rome pour gouverner la Narbonnaise, concédèrent à ses habitants le droit de cité, établirent son autonomie complète et lui subordonnèrent une vaste banlieue, comprenant probablement tout l'ancien territoire des Volces Arecomiques. Sa plus grande splendeur correspond au règne des Antonins (96-180); ce fut alors que furent construits la plupart des monuments qui subsistent encore ou dont on a conservé des ruines ou des débris. Les Volces furent convertis au christianisme à la fin du III^e siècle, et au IV^e la ville devint le chef-lieu de la cité des *Nemausenses* comprise dans la Narbonnaise première. Au V^e siècle, les grandes invasions la ruinèrent. Ravagée en 407 par les Vandales, elle passa ensuite successivement sous la domination des Visigoths, des Francs, des Goths, puis au VIII^e siècle sous celle des Sarrasins, qui en furent chassés par Charles Martel. Sous le règne des souverains carolingiens, elle fut gouvernée par des comtes et des vicomtes particuliers, devenus plus tard héréditaires, jusqu'à ce que, en 1185, elle fut incorporée au puissant comté de Toulouse. Elle avait dès lors une organisation et des privilèges municipaux : les anciennes arènes romaines, devenues une forteresse, s'étaient garnies de constructions habitées par une population de « chevaliers » qui en constituaient la garnison et qui formaient comme une ville particulière au milieu de la cité. Les doctrines albigeoises y avaient fait de nombreux adeptes. Prise en 1226, par Louis VIII, lors de la croisade contre les Albigeois, elle fut cédée à la France en 1229, fut comprise dans l'apanage d'Alphonse de Poitiers et fit ensuite avec lui retour à la couronne. Au XVI^e siècle, le calvinisme, prêché en 1533 par Pierre de Lavau, y eut beaucoup de succès, et bientôt la ville de Nîmes devint le boulevard de l'hérésie des Cévennes. Devenus prédominants, les protestants se soulevèrent contre les catholiques le jour de Saint-Michel 1567 (29 sept.) et en tuèrent un grand nombre. Ce massacre a pris dans les annales nîmoises le nom de michelade. En 1569, ils furent pendant quelque temps maîtres de la ville et du château. En 1572, la Saint-Barthélemy faillit donner aux catholiques l'occasion de représailles, mais grâce aux mesures du gouverneur, Guillaume de Villars, elles purent être évitées. Le 8 nov. 1578 fut signé à Nîmes un traité destiné à mettre fin aux hostilités qui, en dépit de la paix de Bergerac, continuaient encore dans le Haut-Languedoc, le comtat d'Avignon et la principauté d'Orange. Nîmes s'associa en 1621 à la prise d'armes des villes du Bas-Languedoc contre le roi Louis XIII, et ne se soumit qu'après la prise de La Rochelle en 1629.

Malgré les luttes religieuses, Nîmes avait conservé une situation commerciale et industrielle prospère. Le départ de la colonie lombarde avait bien, au déclin du moyen âge, porté préjudice à son commerce, mais ces pertes avaient été compensées par le développement de son industrie. Il s'y était créé, depuis la Renaissance, des manufactures de draps, de soieries et de velours. Cette prospérité fut brusquement interrompue par la révocation de l'édit de Nantes qui chassa de la ville un grand nombre d'habitants et y détruisit presque toutes les industries. La guerre des camisards l'agita profondément, et elle eût certainement pris parti pour l'insurrection si Louis XIV n'avait fait élever, en 1687, une citadelle pour contenir les habitants. Le gouvernement du maréchal de Villars réussit cependant à donner à la ville pendant quelques années un calme relatif. Les passions religieuses s'y déchainèrent de nouveau au début de la Révolution et surtout au second retour des Bourbons, en 1815; la « Terreur blanche » y fut organisée par Trestaillons et Truphémé, véritables chefs de brigands. Le général Lagarde fut tué en voulant rétablir l'ordre; la présence du duc d'Angoulême réussit à calmer un peu les passions.

EVÊQUES DE NIMES. — Le christianisme fut prêché à Nîmes au III^e siècle par saint Baudile que l'on considère

comme le premier évêque; d'autres auteurs désignent comme tel saint Félix vers 400; mais, en réalité, le premier évêque certain est Sedatus qui siégea au concile d'Agde en 506. Depuis lors, Nîmes fut le siège d'un évêché suffragant de Narbonne dont voici la série épiscopale : Jean I^{er}, 511; Pélage, 589; Nemessarius, 633-640; Aregius, 673; Ranimir; Pallade, v. 737; Casatus; Grégoire; Winteric, 791; Jean II, 813; Chrétien, 814-v. 835; Isnard, v. 869; Anglard I^{er}, v. 870; Gilbert, v. 875-v. 895; Anglard II, v. 897-v. 907; Wichbert, v. 908-v. 930; Reinard, v. 930-v. 940; Bernard I^{er}, 945; Bégon, 945; Bernard II d'Anduze, v. 949-986; Frotaire I^{er}, 987-1014; Gérard d'Anduze, 1015-26; Frotaire II, 1026-v. 1077; Pierre I^{er} Ermengaud, v. 1080-v. 1092; Bertrand I^{er} de Montrond, 1095-96; Raimond-Guillaume, 1097-1112; Jean III, 1113-34; Guillaume I^{er}, 1134-41; Adalbert d'Uzès, 1141-82; Guillaume II d'Uzès, 1183-v. 1208; R., 1210; Arnaud, v. 1211-42; Raimond-Amaury, 1243-72; Pierre Gancelin, 1273-10 mai 1280; Bertrand de Languisel, 1280-8 janv. 1324; Armand de Vernaud, 1324; Bernard III, 1324-25; Bernard IV, 1325-v. 1330; Guérard de Languisel, v. 1330-24 avr. 1337; Guillaume III Curti, 30 avr.-déc. 1337; Aimeric-Guiraud, déc. 1337-41; Bertrand III de Deux, 1352-juil. 1348; Jean IV de Blanzac, 17 sept. 1348-17 sept. 1361; Jacques I^{er}, 1362; Gancelin de Deux, 1362-67; Jean V de Gascq, 1367-sept. 1372; Jean VI d'Uzès, 1372-79; Seguin d'Authon, 1380-v. 1383; Bernard V de Bonnavar, 1383-9 janv. 1391; Gilles de Lescours, 1391-v. 1418; Nicolas Habert, 1420; Léonard Flotte, v. 1429-5 août 1438; Guillaume IV de Champeaux, 17 oct. 1438-17 mai 1441; Guillaume V, cardinal d'Estouteville, 17 mai 1441-7 janv. 1450; Geoffroi Floreau, 7 janv. 1450-28 oct. 1453; Jean VII du Chastel, 21 nov. 1453-7 juil. 1456; Alain de Coetivy, cardinal d'Avignon, 1456-61; Robert de Villequier, 1461-81; Etienne de Blosset, 10 sept. 1481-12 juil. 1482; Jacques II de Caulers, 12 juil. 1482-96; Guillaume V, cardinal Briçonnet, 1496-13 déc. 1514; Michel Briçonnet, 7 janv. 1515-60; Bernard VI d'Elbène, 1560-28 mars 1569; Raimond III Cavalesi, v. 1575-v. 1590; Pierre III de Valernod, 24 févr. 1598-13 sept. 1625; Claude de Saint-Bonnet de Toiras, 12 sept. 1625-31 déc. 1632; Anthyme-Denis Cohon, nov. 1632-19 févr. 1644; Hector Douvrièr, 19 févr. 1644-20 janv. 1655; Anthyme-Denis Cohon, une seconde fois, 1655-6 nov. 1670; Jean-Jacques Séguier de la Verrière, janv. 1671-août 1687; Esprit Fléchier, août 1687-16 févr. 1710; Jean-César Rousseau de la Parisière, juil. 1710-15 nov. 1736; Charles-Prudent de Bec-de-Lièvre, juil. 1727-84; Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore, 1784-90; Jean-Baptiste Dumouchel, évêque constitutionnel, 3 avr. 1791-93. Supprimé par le concordat de 1802, l'évêché de Nîmes ne fut rétabli qu'en 1821 et compris depuis lors dans la prov. d'Avignon.

HOMMES CÉLÈBRES. — Nîmes est la patrie d'un grand nombre d'hommes célèbres parmi lesquels nous citerons : l'orateur romain Domitius Afer; saint Castor, évêque d'Apt; le prédicateur protestant Jacques Saurin, le conventionnel Rabaud-Saint-Etienne, François Guizot; Adolphe Crémieux; Madier de Montjau; le voyageur Jean Nicot; le poète Reboul; Alphonse et Ernest Daudet; Gaston Bois-sier; le peintre Natoire, l'architecte Esperandieu, etc.

DESCRIPTION ET MONUMENTS. — 1^o *Monuments antiques*. Nîmes est de toutes les villes de France celle qui a conservé le plus grand nombre d'édifices antiques, et ce qui ajoute à leur intérêt, c'est que ces monuments sont presque tous de la plus belle période de l'art romain. Les bassins de la Fontaine, dont il a été question plus haut, sont en partie antiques; d'un premier bassin, dont les fondements sont romains, la rivière tombe par une cascade dans la Nymphée, second bassin dont les fondations sont également antiques, et passe de là dans un troisième bassin qui existait également à l'époque romaine; mais toutes

ces constructions, souvent restaurées, ont été complètement refaites au XVIII^e siècle ; escaliers, stylobates, balustrades, vases et statues ne conservent plus qu'un souvenir fort éloigné des constructions primitives. Non loin de la Promenade de la Fontaine ou des bassins romains, s'élèvent les ruines (mon. hist.) de l'édifice connu sous le nom de *Temple de Diane* ; cette dénomination vient d'une inscription qui mentionne à la fois Diane, Isis, Sérapis, Vesta et le Sommeil ; mais l'édifice n'a aucune des dispositions habituelles aux temples ; l'intérieur forme une salle rectangulaire dont les parois sont ornées de niches à frontons alternativement triangulaires et circulaires, groupés trois par trois, entre des colonnes corinthiennes, qui supportent un large entablement, sur lequel retombe une voûte en berceau, doublée sur certains points, ce qui l'a fait considérer par quelques archéologues comme le prototype des voûtes à arcs-doubleaux du moyen âge. On paraît s'accorder aujourd'hui à considérer cette construction comme une dépendance d'un vaste établissement balnéaire dont les ruines (mon. hist.) sont voisines. On conserve dans le temple de Diane des débris de pierres écrites et sculptées. Les *arènes* (mon. hist.), nom sous lequel on désigne l'amphithéâtre (V. ARÈNE, fig. 3, et AMPHITHÉÂTRE, fig. 6), sont le monument le plus célèbre de Nîmes. Il est de beaucoup le mieux conservé des constructions de ce genre qui se trouvent en France. Ses dimensions sont : hors d'œuvre 103^m,38 sur 101^m,40, dans œuvre 69^m,40 sur 38^m,34 ; il pouvait contenir 24.000 spectateurs. Il est construit en blocs de 2 à 3 m. c. superposés sans mortier. En hauteur, il mesure à l'extérieur 22^m,32, formant deux étages d'arcades, celles du rez-de-chaussée encadrées de pilastres doriques, celles de l'étage de colonnes du même ordre. Au-dessus règne un attique qui supporte une série de consoles, qui devaient être au nombre de 120, percées de trous destinés à recevoir les poteaux auxquels s'attachait le *velum* qui devait recouvrir l'édifice. Les arcades du rez-de-chaussée, répondant aux deux axes, servaient l'une de porte d'honneur (elle est surmontée d'un fronton où sont sculptés deux taureaux à mi-corps), les autres de *vomitoria*. On présume que cet amphithéâtre date de l'époque des Antonins. Fortifié au moyen âge, couvert de constructions, parmi lesquelles une église paroissiale et des chapelles, il n'a commencé à être dégagé et restauré qu'en 1830 ; des adaptations du moyen âge il ne subsiste que deux fenêtres romanes pratiquées dans deux arcades murées du premier étage ; elles marquent l'emplacement de l'église de Saint-Martin-des-Arènes. Il se donne aujourd'hui dans les arènes des courses de taureaux. La *Maison carrée* est un temple corinthien hexastyle, c.-à-d. ayant six colonnes au pronaos, dont l'inscription dédicatoire, reconstituée au XVIII^e siècle par l'archéologue Séguier, grâce aux trous laissés dans l'entablement par les clous qui en retenant les lettres de bronze, fixe la date de construction de l'an II av. à l'an II ap. J.-C. Il était dédié aux princes de la jeunesse, Caius César, consul, et Lucius César, consul désigné, fils d'Auguste. En arrière du pronaos, ou porche soutenu par 6 colonnes de face et 2 colonnes de chacun des côtés, se trouve une *cella* non voûtée, à peu près quadrangulaire, d'où le nom de Maison carrée, dont les murailles sont ornées, à l'extérieur, de 8 colonnes engagées continuant l'ordonnance de celles du pronaos. Au-dessus de l'entablement supporté par les colonnes court une frise ornée de rinceaux. Le fronton n'a conservé aucun vestige de sculptures. Dans son ensemble, la Maison carrée forme un parallélogramme de 25^m,43 de long sur 12^m,29 de large, et d'une hauteur de 12 m. depuis le pied du stylobate jusqu'au sommet de la corniche. Au moyen âge, la Maison carrée fut successivement une église, puis l'hôtel de ville de Nîmes, plus tard une écurie, un entrepôt, de nouveau une église d'augustins, et enfin jusqu'en ces derniers temps un musée lapidaire. Elle a été restaurée au XVIII^e siècle et en 1824.

La *Porte de France* et la *Porte d'Auguste* (mon. hist.)

faisaient partie de l'enceinte de la ville élevée par Auguste en l'an 16 ap. J.-C. La *Porte d'Auguste*, encastrée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans les constructions d'une maison forte du moyen âge, n'a été complètement dégagée et restaurée qu'en 1849 ; elle se compose de deux grandes arcades au milieu, flanquées chacune d'une arcade plus petite, surmontées d'un entablement que devait couronner un attique disparu ; la *Porte de France*, qui n'a qu'une seule arcade, a conservé son attique. La *Tour Magne* (*turris magna*), haute encore de 30 m., s'élève au sommet du mont Cavalier qui domine la promenade de la Fontaine ; elle fut vraisemblablement à l'origine un tombeau ou mausolée ; reliée lors des invasions à un prolongement des remparts d'Auguste, elle servit alors de tour de défense, et conserva ce caractère pendant tout le moyen âge. Des additions de maçonnerie empêchent de discerner exactement la forme de la base élevée sur un plan octogonal ; l'étage qui le surmonte est décoré de pilastres. On accède au sommet par un escalier de fer appuyé à un pilier central élevé en 1843 pour consolider l'édifice qui menaçait ruine. Des restes des remparts romains se voient en divers endroits de la ville et notamment près de la promenade de la Fontaine. En 1844, on a découvert au pied du mont Cavalier le château d'eau antique (*castellum divisorium*), bassin circulaire percé d'ouvertures qui répartissaient les eaux dans les divers quartiers. Le *château Fadaise* est une construction de la Renaissance, bâtie sur le plan des maisons romaines avec des fragments antiques.

2^o *Monuments modernes*. La cathédrale, *Notre-Dame et Saint-Castor*, est une étrange construction de diverses époques, élevée sur un édifice romain ; les parties les plus anciennes remontent au XI^e siècle ; la façade est particulièrement curieuse à cause des débris antiques qui y sont encastrés. A l'intérieur sont les tombeaux du cardinal de Bernis et de Fléchier. — L'église *Saint-Paul* a été construite de 1840 à 1850 en style roman bourguignon sur les plans de Questel ; avec des vitraux de Maréchal et des fresques d'Hippolyte et de Paul Flandrin. — L'église *Saint-Baudile* a été élevée de 1870 à 1875 en style gothique sur les plans de Mondet. — L'église de *Sainte-Perpétue et Sainte-Félicité* date de la même époque et est également de style gothique. Deux autres églises, *Saint-Charles* et la chapelle du lycée, sont du XVIII^e siècle. Les deux temples protestants sont de la même époque. Dans la partie ancienne de la ville avoisinant la cathédrale, on remarque des maisons en partie romanes, gothiques et de la Renaissance. Les cimetières possèdent un certain nombre de monuments intéressants ; il faut citer le mausolée de l'évêque Cast, mort en 1855, exécuté sur les dessins de Revoil, le tombeau byzantin de l'abbé Rondil, le tombeau du poète Reboul ; au cimetière protestant, le tombeau d'Amanlier avec une statue de Pradier. Derrière ce cimetière, la *Grotte des fées* servit de refuge aux protestants. La citadelle, construite en 1687 par Louis XIV, est devenue la maison centrale de détention. La promenade de l'Esplanade est ornée d'une fontaine monumentale, construite en 1848 sur les plans de Questel, avec cinq statues de Pradier : la ville de Nîmes au centre entourée de la Fontaine de Nîmes, de la Fontaine d'Eure (dont l'eau alimentait la ville par le pont du Gard), du Gardon et du Rhône. Le square de l'empereur Antonin est orné d'une statue de cet empereur par Bosc, élevée en 1874 ; aux abords de l'Esplanade s'élève le buste de l'explorateur Soleillet par Auy ; sur la promenade de la Fontaine la statue du poète Reboul par Bosc (1874) et enfin, dans le préau du collège de l'Assomption, celle du P. d'Alzon, missionnaire, par Falguière. Sur les garrigues au N. de la ville, dans une grotte creusée de main d'homme, se trouvent une fontaine vénérée et un sarcophage gallo-romain qui passe pour le tombeau de saint Baudile. Non loin de là, des ruines nommées la *Tour Magnotte* seraient les restes d'une église mérovingienne qui lui aurait été dédiée.

Les *musées de Nîmes* sont réunis depuis 1894, ainsi

que la bibliothèque, dans les bâtiments de l'ancien lycée. Le musée des antiques renferme entre autres la Vénus de Nîmes, trouvée brisée en menus morceaux en 1878 et reconstituée presque entièrement, des fragments de sculptures statuaire et ornementale, de nombreuses inscriptions, des mosaïques, beaucoup de moulages et des reproductions des monuments antiques de la région. Le musée de sculpture moderne conserve de belles œuvres de Pradier. Le musée de peinture occupe un local spécial ; il contient des toiles du Titien, du Guide, de Rubens, de Van Dyck, de Ruysdaël, de Mignard, de Ripaud, de Vanloo, de Jos. Vernet, de Paul Delaroche, etc.

Conciles de Nîmes. — Les *Collections spéciales* et la *Gallia christiana* mentionnent six conciles tenus en cette ville, dans les années 383, 393, 4096, 4284, 4302, 4364 : la plupart pour des objets qui n'intéressaient que les contemporains. — Celui de 4096 appartient à la série des conciles que Urbain II présida en France, à l'époque de la première croisade (V. CLEMONT, t. XI, p. 638). On y fit seize canons, dont les premiers tendent à concilier avec les droits du clergé séculier les prétentions des moines à la perception des dîmes et leur intervention dans l'administration des sacrements et le soin des âmes. Plusieurs autres se rapportent à la protection de la personne et des biens des ecclésiastiques contre les entreprises des seigneurs et de la justice séculière. Le XIII^e défend de marier les filles avant l'âge de douze ans. — 4284. On y publia un long règlement synodal sur les sacrements, la célébration de la messe, la vie des clercs, les testaments, les sépultures, l'excommunication, la punition des parjures, et contenant des dispositions oppressives contre les juifs. E.-H. V.

Edit de Nîmes ou Edit de grâce (V. NANTES, t. XXIV, p. 738).

BIBL. : L. MÉNARD, *Histoire de la ville de Nîmes* ; Nîmes, 1750-58, 7 vol. in-4. — A. GERMAIN, *Histoire de l'Église de Nîmes* ; Nîmes, 1838-42, 2 vol. in-8.

NIMRAVINÆ, NIMRAVUS (Zool.) (V. CHAT, t. X, p. 878).

NIMROD. Baie située en Chine, province du Tchê-Kiang, à quelque distance de la ville commerçante de Ning-Po, ouverte au commerce européen.

NIMROD est le nom d'un conquérant connu par la Genèse (x, 9), où il est nommé fils de Gousch, fils de Cham. Le texte biblique dit qu'il a régné sur le pays de Sennaar, et surtout sur les quatre villes Babel, Erech, Accad et Calach. Il était un grand chasseur devant l'Éternel, comme le dit le fragment d'un antique chant cité par la Bible. La légende juive faisait dériver son nom de *marad*, se révolter, et sur cette étymologie se base la légende qui traite injustement Nimrod de rebelle contre Dieu et de tyran violent. Les musulmans ont encore renchéri sur ces fables : toutes les ruines de la Mésopotamie, tous les grands restes même de travaux opérés sur les fleuves, sont attribués à *Nimrod* qui poussait même l'impiété au point de jeter le premier musulman, Ibrahim-el-Khalil, le patriarche Abraham, dans une fournaise ardente, d'où Dieu eut la bonté grande de le sauver. Les textes cunéiformes ne connaissent pas ce nom : la légende du héros Gilgamès (Istubar) semble être étrangère à Nimrod. En vérité, Nimrod n'est que la personnification du peuple charite d'Elam ; il ne se distingue en rien des 73 autres noms géographiques de la table des nations de la Genèse. Le seul passage biblique où l'on lit ce nom est dans le prophète Michée (vi, 5), où le *pays* Assur est opposé au *pays* Nimrod ; dans ce passage, Nimrod est un terme purement géographique. Dans toute l'antiquité, le nom ne se rencontre que comme celui de plusieurs rois d'Égypte de la 22^e dynastie, qui, originaires d'Elam ou de la Susiane, portent les noms géographiques susiens, comme Sésouchis, *Susunqu*, Susiane, Takellothès (Tigre) et d'autres. Mais cette notion géographique a été sacrifiée par les juifs et les musulmans, et aujourd'hui *Nemrod*

désigne encore un chasseur intrépide. La constellation du Chasseur géant (Orion) a conservé son nom en Orient.

NIMROUD-DAGH. Petite localité de la Turquie d'Asie, située sur la rive gauche du Tigre, au confluent de ce fleuve avec le grand Zab. Les villes les plus rapprochées sont Selamiyeh et, plus au N., Mossoul. Les monticules de Nimroud-Dagh, formés des dernières assises du djebel Makloub, sont couverts des ruines d'anciens palais assyriens. On a proposé de les identifier avec la ville biblique de Kallah, mais rien n'est moins certain. Nimroud-Dagh est l'extrémité S. de l'ensemble des ruines de Ninive et de sa banlieue : c'est là que divers monarques assyriens vinrent fixer leur demeure, comme d'autres s'installèrent dans les palais représentés par les ruines de Balawat, de Koyoundjik, de Nebi-Younous, de Khorsabad. A peine les fouilles si retentissantes que notre consul à Mossoul, Emile Botta, avait entreprises, dès 1842, à Khorsabad, au N.-E. de Mossoul, furent-elles connues en Europe, que l'Angleterre résolut de faire pratiquer des recherches du même genre dans les localités avoisinantes. En 1846, elle envoya en Mésopotamie un explorateur sagace, devenu plus tard un diplomate habile, sir Austin Henry Layard, qui établit son centre d'exploration archéologique sur les monticules de Nimroud-Dagh. Les résultats de sa mission furent non moins surprenants que ceux de Botta à Khorsabad : la civilisation assyrienne était exhumée et révélée à l'histoire dont elle bouleversait les données traditionnelles. De Nimroud, sir Henry Layard transporta successivement ses chantiers à Koyoundjik et à Nebi-Younous, en face de Mossoul.

Les sculptures, bas-reliefs, inscriptions et autres monuments recueillis dans ces fouilles furent transportés à Londres où ils forment les deux grandes galeries du musée assyrien du British Museum, désignées sous les noms de galeries de Nimroud et de Koyoundjik. Les débris (V. ASSYRIE, t. IV, p. 342) trouvés à Nimroud appartiennent pour la plupart à des palais construits par Assurnazirpal (882 à 857 av. J.-C.), Salmanasar (857 à 822), Teglatpal-asar II (743-726) et Assarhaddon (680 à 667 environ). A Koyoundjik, on a exhumé les restes des palais de Sennachérib (704-680), et d'Assurbanipal († 625 environ). On sait que, de leur côté, les sculptures du palais de Sargon (721-704), trouvées par Botta à Khorsabad, furent, en grande partie, transportées au musée du Louvre. E. BABELON.

BIBL. : Henry LAYARD, *Nineveh and its Remains* ; Londres, 1849, 2 vol. in-8. — George RAWLINSON, *The five great Monarchies on the ancient Eastern World* ; Londres, 1862-67, 4 vol. in-8, t. I, p. 200. — Henry LAYARD, *Discoveries in the Ruins of Nineveh and Babylon* ; Londres, 1853, in-8.

NIMROUD-DAGH. Montagne du Kurdistan, au N. de l'ancienne Samosate ; elle forme la pointe méridionale d'une chaîne qui longe l'Euphrate et se rattache aux contreforts du Taurus. Le sommet le plus élevé du Nimroud-Dagh a 2.000 m. d'alt. : c'est là qu'un roi de Commagène, Antiochus IV Epiphane (38 à 72 ap. J.-C.), se fit élever un immense et somptueux tombeau découvert depuis peu d'années. Ce tumulus fut visité et étudié pour la première fois, en 1882, par un voyageur allemand, M. Otto Puchstein. A la suite du rapport que ce savant adressa le 19 oct. 1882 à l'Académie de Berlin, cette dernière envoya une seconde mission, sous la direction de Karl Humann, tandis que le gouvernement ottoman chargeait, de son côté, Hamdy Bey et Osgan Effendi, d'une nouvelle exploration des lieux. Les beaux résultats de cette double mission sont consignés principalement dans les deux publications suivantes : *le Tumulus du Nemroud-Dagh, voyage, description, inscriptions avec plans et photographies* (Constantinople, 1883, in-fol.), par O. Hamdy Bey et Osgan Effendi ; *Reisen in Kleinasien und Nord Syrien* (Berlin, 1890, un vol. in-4, avec atlas in-fol.), par Karl Humann et Otto Puchstein. Le tombeau d'Antiochus IV, roi de Commagène, comprenait une enceinte immense avec un sanctuaire desservi par des prêtres spéciaux ; il était orné des

statues colossales des ancêtres des rois commagénéniens jusqu'à Darius I^{er}, fils d'Hystaspe, de bas-reliefs ou tous ces princes sont représentés en colloque avec diverses divinités, Zeus, Héraclès, Apollon. La découverte de tous ces monuments, éclairés par de nombreuses inscriptions, a ouvert un chapitre nouveau de l'histoire de l'art gréco-oriental.

NIN Y TUBÒ (Jose), peintre espagnol contemporain, originaire de Vendrell (prov. de Tarragone). Envoyé comme pensionnaire à Madrid, il y fut l'élève de Carlos Luis Rivera. Deux de ses plus importants ouvrages sont à l'Ayuntamiento de Madrid, ils représentent : *Goya contemplant les victimes de l'indépendance, le 3 mai 1808*, et *les Héros de l'indépendance espagnole*. Ces deux toiles datent de 1876. On signale encore de l'artiste : *les Adieux, les Espagnols peints par eux-mêmes*, sujets de genres, et *l'Enterrement d'Ophélie*, daté de 1878, et qui mérita une deuxième médaille à son auteur. P. L.

NINA, poétesse sicilienne légendaire que l'on faisait vivre à la seconde moitié du XIII^e siècle, la regardant comme le plus ancien poète de langue italienne ; sa beauté et son esprit étaient si célèbres que Dante da Majano s'en serait épris sans la voir, et aurait échangé avec elle un sonnet. Cette légende date de la Renaissance et le sonnet conservé est d'un homme.

BIBL. : BORGOGNONI, la *Condanna capitale d'une bella signora*, dans *Pagine sparse*, oct. 1877. — Du même, *Rimatriet*, dans *Nuova Antologia*, 16 juil. 1886.

NING-HIA. Ville de Chine, située près de la frontière de la Mongolie intérieure, dans la province du Kan Sou. Le fleuve Jaune ou Hoang ho passe à quelques lieues de là. Non loin de Ning-Hia est située la Grande Muraille de Chine qui, le long des monts Ala-Chan, forme dans cette région la limite des provinces de Mongolie et de la Chine proprement dite. Ning-Hia fabrique des serges, des papiers de chanvre, des tapis. On y trouve des salines naturelles et des sources salées.

NING-OU. Ville de Chine (prov. du Chan-Si) située dans les monts Siuè-Chan, au S. de la branche méridionale de la Grande Muraille de Chine, à quelques lieues à l'O. du col de Yémen qui, coupant la Grande Muraille au milieu des montagnes, fait communiquer les vallées du Hou-tou-ho et du San-kan-ho.

NING-PO. Ville de Chine, prov. du Tché-Kiang, à 49 kil. de la mer, au confluent du Joujao et du Tenghoa qui forment le Joung-kiang, estuaire large et profond ; 250.000 hab. Le port fortifié de *Tsinhai* est un faubourg. Hautes murailles, belles rues larges, tour hexagonale de sept étages ; quartier européen séparé par le fleuve de la ville chinoise. On y fabrique des boiseries, des laques, de l'orfèvrerie, des soies très estimées, des tapis, des chapeaux de paille, des nattes, etc. C'est le grand marché des poissons de la Chine centrale, entouré de caves à glace. Le commerce a souffert de la concurrence de Chang-hai ; en 1892, il se chiffrait par 7.861.000 taels à l'importation (cotonnades, opium, pétrole, plomb), et 5.955.000 à l'exportation (thé pour les deux tiers, sucre, tabac, papier, soie). Le mouvement du port approchait d'un million de tonnes. Ning-po fut occupé par les Portugais dès 1522 ; leur comptoir de *Liampo* fut détruit en 1542. Les Anglais prirent la ville en 1841 et la firent ouvrir au commerce européen.

NINGOUTA. Ville de Chine, dans la province de Girin, sur la rive g. du Mou tan kiang ou rivière Hourka, à 400 m. d'alt. La ville a un mur d'enceinte, mais pas de fortifications ; au centre se trouve un vaste espace vide entouré d'un mur : c'est là que s'élèvent le marché et les bâtiments administratifs. La principale rue est pavée de mardiers, les autres rues sont très tortueuses et très sales, la plupart des maisons sont construites en pisé. Les principales industries sont la préparation des fourrures et des peaux, la fabrication des cordes de chanvre, du vermicelle, etc. ; la population des environs se compose en partie de chasseurs. Une immigration chinoise assez forte se pro-

duit vers cette région ; elle a porté le nombre d'âmes de 3.000 en 1874 à 15 ou 20.000 en 1887. Ningouta est relié au télégraphe russe.

A peu de distance, au S.-O., se trouvent les ruines d'une ville que l'on nomme *Tong king tchheng*, « la Capitale orientale » : ces restes marqueraient l'emplacement, soit de la première capitale des Mandchous, soit de la capitale du royaume de Po hai. Maurice COURANT.

BIBL. : D. POZDNIÉREV, *Opisanie Mandjurii* ; Saint-Petersbourg, 1897, 2 vol. in-8.

NINH-BINH. I. VILLE. — Ville du Tonkin, cap. de la prov. du même nom, sur la branche S. du delta de Song-koï, à quelques lieues en aval du canal du Phu-nho.

II. PROVINCE. — Région maritime située entre la branche la plus méridionale du delta du Song-koï et le Song-ma ; cette province est remarquable par de hauts plateaux et des régions rocheuses qui la différencient totalement des provinces marécageuses qui la bordent au N.

NINIAN, Riv. de France (V. CÔTES-DU-NORD [Dép. des], t. XIII, p. 4, et MORBIHAN, t. XXIV, p. 312).

NINIAN (Saint), apôtre des Pictes méridionaux, mort vers 432. Il passe pour avoir été à Rome en 370, où il aurait été ordonné prêtre, en 394, par le pape Sirice. Mais ces données relativement récentes ne concordent pas avec ce que l'on sait par Bède. Celui-ci mentionne bien comme une tradition populaire la conversion des Pictes méridionaux longtemps avant le milieu du VI^e siècle, mais les événements politiques connus ébranlent fortement cette tradition. Puis, d'autres renseignements fournis par Bède permettent d'admettre que Ninian (de la forme latine *Ninianus*) ou Nynias, un Breton, peut-être un Celte gaulois, ait évangélisé au V^e siècle une tribu de Pictes, rattachée au royaume de Strathelyde, et que cette conversion donna lieu à l'érection du diocèse de Whithern (Wigtonshire).

BIBL. : J. MACKINNON, *Ninian und sein Einfluss auf die Ausbreitung des Christenthums in Nordbrittanien* ; Heidelberg, 1891.

NINIGO (Archipel de) (V. ECHOUER [Arch. de l']).

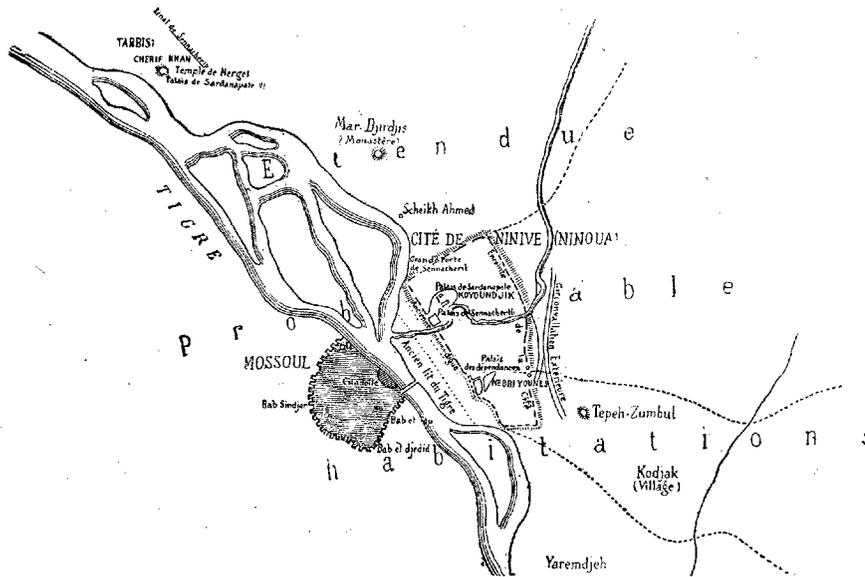
NINIVE. La capitale de l'empire d'Assyrie, en assyrien *Ninia* et *Nina*, en grec Νῆνος, dans les Septante Νινεὺς, en hébreu *Nineveh*. Les textes cunéiformes représentent cette ville par un idéogramme indiquant un vase contenant un poisson ; nous n'avons jusqu'ici aucune donnée pour expliquer ce caractère qui, sans doute, se fonde sur une légende antique. La fondation de cette grande cité se perd dans la nuit des temps ; d'après la Genèse (x), ce fut Assur, le fils de Sem, qui sortit de la Chaldée, du pays de Sannaar, et qui fonda Calach (représenté aujourd'hui par les ruines de Nimroud), Ninive, et Resen entre les deux : c'était Resen qui était qualifiée de « grande ville ». La ville de Resen, qui ne joua plus un grand rôle dans les époques connues de nous, semble s'identifier avec les ruines actuelles de Selamiyah. Les Grecs attribuent la fondation de Ninive au roi Ninus, époux de Sémiramis, ce qui paraît être une fable perse ; le fils de Ninus et de Sémiramis, l'incestueux Ninvas, retrace encore mieux le nom de la cité. La légende de la Genèse insiste sur le caractère sémitique de la fondation de Ninive, car Assur, le fils de Sem, sortit de la tétrapole de Nimrod, la personification de la peuplade non sémitique de la Susiane, qui avait occupé les villes de Babel, Erech, Accad et Chaldée.

Ninive paraît avoir eu dans les temps antiques une importance secondaire. Les premiers rois de la grande dynastie assyrienne résidaient surtout à Calach et à Ellasar (*Alya-Assur*), aujourd'hui représenté par les ruines de *Caleh-Saargath*, plus en aval du Tigre et non loin des frontières de la Chaldée. Les inscriptions provenant de Calach prouvent qu'à cette époque Ninive était l'une des grandes capitales de l'Assyrie ; néanmoins, sur le sol même de Ninive, on n'a jusqu'ici trouvé presque aucune œuvre d'art, aucune ruine qui soit antérieure à Sennachérib (705 à 681 av. J.-C.). La ville semble avoir été détruite et les palais royaux saccagés vers 4100 et

surtout en 792 av. J.-C., probablement par une guerre contre les Chaldéens et les Mèdes, qui, pendant un laps de temps, près d'un siècle, fit disparaître la prépondérance de l'antique capitale. Teglathphalasar III (745-726), Salmanassar V (726-721), habitèrent Calach, et Sargon quitta cette dernière ville pour s'établir dans une cité fondée par lui et portant son nom : *Sargonville, Dure Sarkia*, aujourd'hui *Khorsabad*, à 20 kil. au N.-E. de

Ninive. A partir de Sennachérib, Ninive redevint la cité principale sous les rois et ses descendants, Assarhaddon, Sardanapale V (*Assur-ban-abb*), Assur-edil-el IV et Sinsar-iskun, qui, probablement, fut le dernier roi de Ninive. La grande cité fut attaquée par les Mèdes, sous Cyaxare, et les Babyloniens, sous Nabopalassar, et fut définitivement détruite.

Les palais furent ensevelis sous les décombres, la ville



Plan de Ninive et de ses environs.

fut saccagée, ainsi que la prophétie de Nahum l'explique dans ses éloquentes paroles vengeresses, et elle disparut définitivement de la face du monde. Même son nom fut oublié. Xénophon, qui en traversa les ruines, ne cite pas même son nom, et les historiens d'Alexandrie semblent ne pas s'être souvenus de cette grande cité, car la désignation de la bataille d'Arbelles ou plutôt de Gaugamelle, livrée non loin de Ninive, paraît indiquer que le nom même avait disparu. Les Romains, quand ils prirent possession de cette contrée, y fondèrent une colonie, *Claudia-Ninus*, qui rappelle le nom de l'antique cité.

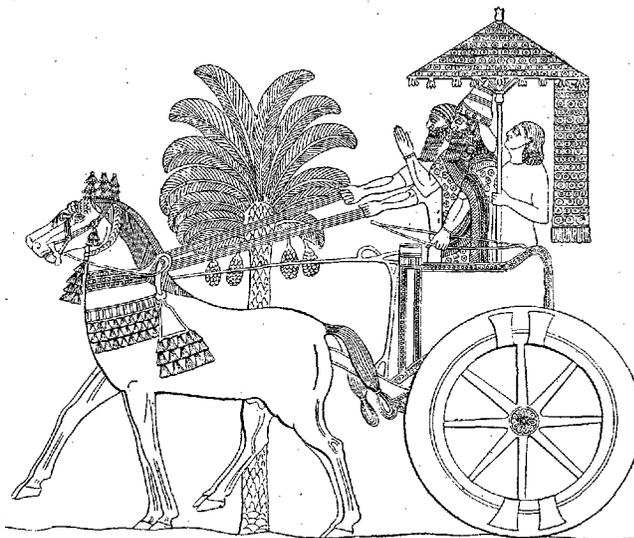
La légende grecque, suivant les récits des Perses, dont on ne se souvenait plus, une ville démesurément grande. Ctésias, et ceux qui ont suivi cet historien, attribuent à la ville une étendue d'un rectangle de 150 stades de long sur 90 de large, ce qui donnerait une

étendue d'environ 500 kil. q., six à sept fois plus grande que la surface de Paris. Les murs de l'enceinte, hauts de 60 m., auraient été si larges que trois chars pouvaient

aisément courir l'un à côté de l'autre. Ces renseignements ne sont nullement confirmés par la conformation actuelle des lieux et l'étendue des ruines existantes.

Les ruines de Ninive sont situées seulement à l'E. du fleuve le Tigre, vis-à-vis de la ville moderne de Mossoul, à 36° 40' lat. N. et 40° 50' long. E. de Paris. Bien des voyageurs avaient signalé l'existence de ces ruines, surtout Rich et Ainsworth les avaient visitées et y avaient reconnu les restes de la grande capitale assyrienne. Paul-Emile Botta, consul de France à Mossoul, fit en 1843

les premières recherches sur le sol même de Ninive, qu'il quitta bientôt pour inaugurer ses grandes découvertes à Khorsabad. Layard entreprit, en 1848, de fouiller le sol



Roi de Ninive revenant d'une bataille.

de Ninive, et Loftus et Rassan lui succédèrent dans cette tâche. En 1873, Georges Smith y fit quelques explorations; depuis ce temps, le sol de l'Assyrie, qui recèle encore bien des trésors archéologiques, a été complètement négligé. Néanmoins, Ninive, qui a été détruite une fois, peut encore nous ménager bien des découvertes, tandis que Babylone, qui n'a jamais été ruinée, mais qui a été abandonnée et démolie, a presque disparu, même dans ses ruines.

Les ruines de Ninive proprement dites sont renfermées dans une enceinte encore conservée, d'une forme irrégulière, oblongue et contenue par cinq lignes droites; le côté O. était baigné jadis par le Tigre, sur une longueur de 6 kil.; au N. se détache, du S.-O. au N.-E., en angle droit, un côté de 3 kil. environ, et du côté E. court une longue circonvallation se rapprochant du côté E.; ces côtés opposés sont rejoints par une ligne de 2 kil. au plus, qui forme la limite méridionale.

On peut nommer ce terrain de 6 kil. q. la *cité royale* ; il renferme, entre autres ruines considérables, surtout deux immenses tumulus. Celui du N., et de beaucoup le plus grand, s'appelle Koyoundjik (petit agneau); à une distance d'un kil. environ se trouve un autre, nommé aujourd'hui Nebbi Yunès (prophète Jonas), et qui perpétue dans la légende musulmane le souvenir du séjour à Ninive de ce prophète. Malheureusement, cette circonstance en rend difficile l'excavation, qui est entravée par une coupole érigée en l'honneur du prophète. Les palais de Sennachérib et d'Assarhaddon s'élevèrent ici, tandis que le grand tumulus du N., ce grand amas de débris, a une surface de 16 hect. environ; c'est là que se trouvaient les palais de Sennachérib et de ses successeurs. Presque tous les bas-reliefs de Ninive proprement dite proviennent de ce site; c'est là que furent découvertes les archives de Sardanapale et les débris de la bibliothèque en briques fondée par ce roi (668 à 630? av. J.-C.).

En dehors de la cité royale, la ville de Ninive s'étendait encore à une distance de quelques kilomètres dans le pourtour desquels on trouve les tumulus, appelés aujourd'hui Kara Kuch, Kara Tepeh, Yarendjeh, Tepeh Simbel, et peut-être l'emplacement de la ville actuelle de Mossoul, située vis-à-vis, sur la rive occidentale du Tigre, faisait-il partie de la grande cité. Plusieurs de ces localités, assez distantes les unes des autres, portèrent des noms et eurent des quartiers spéciaux. Mais bien des villes entouraient la grande capitale, autour de laquelle elles gravitèrent: ce sont les ruines actuelles de Karamlès, Balawat, Cheriikan, qui formaient des centres assez considérables de population, s'étendant jusqu'au champ de bataille de Gaugamelle et le mont Victorieux (Νεκρόριον ὄρος). Et de toute cette splendeur passée il ne reste aujourd'hui que les ruines des palais émergeant jusqu'au premier étage, des sculptures variées et en très grand nombre (V. ART ASSYRIEN), une porte dans le côté N. de la circonvallation, datant de Sennachérib, et des œuvres d'art témoignant de la haute culture artistique de ce peuple gouverné par de féroces souverains.

La population de la ville de Ninive peut être évaluée à 800.000 ou 900.000 âmes; c'est ce qui indique le passage, évidemment authentique, de la fin de la prophétie de Jonas, et qui attribue à Ninive 120.000 êtres ne sachant pas distinguer leur main droite de leur gauche; si l'on admet 4 enfant sur 7 habitants, on arrive à cette évaluation. Cette population était formée par l'élément indigène et par la quantité d'esclaves que la guerre y avait amenés. Nulle part, dans l'antiquité, il paraît y avoir existé tant de fonctionnaires de toute sorte; nulle part, d'ailleurs, on ne rencontre un aussi grand nombre de personnages officiels. Le sacerdoce, les charges de la cour en absorbaient une grande partie; il y eut ensuite beaucoup de charges militaires et des emplois judiciaires. Toute cette agglomération était dirigée par des lois très minutieusement élaborées et différentes sous bien des points de celles de la Chaldée; les formules

de droit étaient distinctes et les coutumes assez dissimulables. La science n'était pas méprisée à Ninive, quoiqu'elle semble avoir été dépendante de celle de Babylone; en dehors des juristes et des grammairiens, il y avait des astrologues, des astronomes, des géographes savants; mais ils n'avaient pas, selon les rois, assez de science pour connaître les noms de toutes les contrées que ces monarches avaient conquises. Des castes spéciales ne semblent pas avoir divisé les habitants comme à Babylone; les gens de Ninive avaient d'autres préoccupations que les Babyloniens, et la différence peut se résumer comme celle qui sépara Sparte d'Athènes. Chose remarquable, le culte de la parenté, qui s'impose à chaque pas à Babylone, manque presque complètement à Ninive. C'étaient les mêmes dieux, mais dirigés par le dieu national Assur, inconnu au panthéon chaldéen. Telle était Ninive, disparue l'une des premières de l'histoire, et ressuscitée, il y a cinquante ans, par une découverte que l'on peut qualifier de celle de Pompéi du XIX^e siècle.

Comparez pour les choses spéciales les art. ASSYRIE, ART ASSYRIEN, BABYLONE, CHALDÉE, CONIFORMES, KHORSABAD, etc. J. OPPERT.

NINO (Pedro-Alonso), navigateur espagnol, né à Moguer en 1468, mort vers 1503. Il fit partie du troisième voyage de Colomb, en organisa un autre en mai 1499, visita les côtes S. de la mer des Antilles autour de la Punta de Araya, de Cumana, etc.; à son retour, il fut arrêté et son butin confisqué.

NINO (Andrés), navigateur espagnol, né vers 1475, mort après 1532. Il navigua sous pavillon portugais, puis espagnol, explora l'isthme de Panama (1514-15), puis la côte et le pays de Nicaragua, découvrant le lac de ce nom (1522).

NINO DE GUEYARA (Juan) (V. GUEYARA).

NINON DE LENCLOS (V. LENCLOS).

NINOVE (en flamand *Ninoven* et *Nieuwenhoven*). Ville de Belgique, prov. de la Flandre orientale, arr. administratif d'Alost, arr. judiciaire d'Audenarde, sur la Dendre, affl. de l'Escaut, à 42 kil. de Gand; 6.870 hab. (en 1890). Stat. du chem. de fer d'Alost à Mons. Fabriques de dentelles, de fil, de gants; tanneries, savonneries, teintureries, distilleries, blanchisseries de toiles. Le seul monument remarquable de Ninove est l'église paroissiale qui faisait autrefois partie d'une abbaye de prémontrés. Elle possède un beau tableau de Crayer, *le Martyre de saint Janvier*. Ninove est le lieu de naissance Jean Desputère († 1520). Les armoiries de Ninove sont: *Mparti d'or à une aigle-biceps de sable, et d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules; l'écu sommé d'une couronne*.

NINUS, fondateur fabuleux de l'empire d'Assyrie, selon la légende grecque, recueillie et propagée par Ctésias de Cnide, selon les dires des Perses. Ces récits mythiques représentent Ninus comme le plus ancien conquérant qui aurait étendu la puissance assyrienne depuis la Méditerranée jusqu'à l'Inde. Il avait enlevé à un nommé Onnès sa femme Sémiramis qu'il aurait épousée et qu'il aurait associée à ses conquêtes. Cette même femme l'aurait fait assassiner après un règne très long, pour gouverner à sa place et pour continuer le métier de conquérant. Ninus aurait fondé Ninive qui, en grec, s'appelle également *Ninus*. Sémiramis et son fils Ninyas gouvernèrent après Ninus, qui, ainsi, fut le fondateur de la dynastie des rois fainéants finissant avec Sardanapale. En vérité, toutes ces choses ne sont que des fables. Les noms de Ninus et de Ninyas ne sont que la personnalisation du nom de Ninive, *Ninua* et *Nina* en assyrien. Hérodote ne connaît pas Ninus, il ne cite qu'une Sémiramis vraiment historique. Les auteurs, qui ont puisé ces renseignements dans des sources vraiment historiques provenant de l'Assyrie même, assurent que ces sources ne parlaient ni de Ninyas, ni de Sémiramis. J. OPPERT.

NINVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent-en-Bassigny; 254 hab.

NIO (V. Ios).

NIOBARA. Rivière des États-Unis (Nebraska), affl. dr. du Missouri; 650 kil. de long. Née dans le Wyoming, elle court au N. de l'État de Nebraska, s'enfonçant dans la Prairie en un cañon creusé parfois à 180 m. au-dessous du plateau, traverse ensuite les Great-sand-hills, une région boisée et finit à la petite ville de Niobara.

NIOBÉ. I. MYTHOLOGIE GRECQUE. — Petite-fille d'Atlas, fille de Tantale, épouse d'Amphion, reine de Phrygie. Elle avait eu douze enfants, six filles et six fils. Fière de sa fécondité, elle osa se comparer à Latone, mère d'Apollon et d'Artémis, et même se mettre au-dessus d'elle. Pour punir cet orgueil, la déesse ordonna à Apollon de percer de ses flèches les fils de Niobé. Ce châtimeut ne suffit pas. Niobé brava de nouveau la déesse. Alors Artémis perça à son tour les six jeunes filles. Pendant neuf jours, les cadavres restèrent exposés, enfin les dieux leur donnèrent la sépulture. Niobé se retira sur le mont Sipylus, en Phrygie, où, transformée en rocher, elle continua à pleurer son malheur (Homère, *Il.*, XXIV, 602-47). On voyait, en effet, sur cette montagne, écrit Pausanias, une roche qui, de loin, présentait l'aspect d'une femme éplorée de douleur, mais, de près, n'avait plus aucune figure humaine. Les symbolistes ont diversement interprété le mythe de Niobé. Pour les uns, Niobé serait une personnification des nuages; ses enfants ne seraient autre chose que les nuages traversés par les rayons du soleil. Attachée au rocher, Niobé est comme le nuage accroché au flanc d'une montagne et qui distille des gouttes de pluie. Pour Max Müller, Niobé est une déesse de l'hiver et de la neige, dont les enfants, tués par Apollon et Artémis, symbolisent la neige et les glaces fondues au printemps sous les premiers rayons du soleil. Preller, enfin, reconnaît en Niobé une divinité asiatique de la fécondité du sol, qui, au fort de l'été, voit ses enfants, c.-à-d. la végétation, se dessécher et périr aux rayons ardents du soleil. La partie la plus mal expliquée du mythe est généralement la métamorphose de Niobé en rocher, et l'on voit que les mythologues sont loin de s'entendre sur l'interprétation du reste.

II. ARCHÉOLOGIE. — La littérature et l'art devaient être tentés par ce drame : Eschyle, Sophocle, et peut-être Euripide, avaient composé des tragédies de Niobé. Les poètes, Callimaque, Apollodore et d'autres, l'avaient chantée. Ovide a raconté tout au long dans les *Métamorphoses* l'histoire de Niobé et de ses enfants (*Métam.*, l. VI, 455 et suiv.). Il est probable que la Niobé du mont Sipylus n'était qu'un jeu de la nature. Mais l'image en fut reproduite, et l'on voit aujourd'hui encore, sur la même montagne, une figure taillée dans une niche, et à laquelle la tradition donne le nom de Niobé. L'art, sous toutes ses formes, s'est inspiré de cette légende : vases peints, bas-reliefs funéraires, figurines de terre cuite, la reproduisent à l'envi. On sait qu'elle figurait sur le trône de Jupiter Olympien, et Auguste en fit décorer les portes d'ivoire du temple d'Apollon Palatin. Toutes ces représentations viennent se résumer pour nous dans le groupe célèbre des Niobides, au musée des Offices, à Florence. En 1583, on découvrait dans les jardins de la villa Palombara, à Rome, entre Sainte-Marie-Majeure et Saint-Jean de Latran, plusieurs de ces statues. Après avoir séjourné longtemps à la villa Médicis, elles furent transportées en 1725, par ordre du grand-duc Pierre-Léopold, à Florence, où on les voit encore. Depuis la première découverte, le groupe avait été enrichi de plusieurs figures. Il y avait dans l'ancienne Rome, soit devant, soit dans le temple d'Apollon Sosianus, un groupe rapporté de Grèce, représentant le *Massacre des Niobides*, et que, au dire de Pline, on ne savait à qui attribuer, de Scopas ou de Praxitèle. Or, il faut remarquer que les statues de Florence diffèrent les unes des autres par la facture, qui est fort inégale, et même par le marbre. Il y faut donc voir des copies, et des copies exécutées par plusieurs mains. Pas une

n'atteint, pour la facture, la *Jeune fille fuyant*, du musée Chiaramonti (Helbig-Toutain, Guide, I, n° 73). D'ailleurs, presque tous les musées de Rome et d'Italie offrent des statues ou des têtes que l'on peut rapprocher du groupe de Florence. Parmi les figures de Florence qui, par leur style, paraissent devoir rappeler le plus l'original, il faut citer en première ligne : la mère dont le mouvement pour protéger sa fille est large et pathétique, et la petite fille protégée; le plus jeune fils et celui qui s'enfuit en posant le pied sur un rocher; enfin, le fils qui cherche à protéger sa sœur et porte une draperie relevée sur sa tête. Les statues des jeunes filles sont moins bonnes; le pédagogue est d'un travail estimable, mais mal restauré. Peut-être faudrait-il joindre à ces statues l'assez déplaisante figure de vieille femme qu'on voit au musée Capitolin, et qui répond à la nourrice représentée dans un grand nombre d'autres monuments, peintures de vases et bas-reliefs.

S'il est impossible de se prononcer sur l'auteur de l'original, il est à remarquer cependant que le type des figures se rapproche de celui de la grande époque de l'art grec. Si l'on compare la *Vénus* de Milo avec la *Niobé*, on constate une même expression grave et forte, un même air de matrone, qui ne fait pas disparaître le pathétique de la deuxième figure. Cela ne veut pas dire que les deux statues doivent être tout à fait contemporaines. De même, les statues des jeunes gens sont traitées un peu à la manière des statues d'athlètes. Les draperies sont rendues avec beaucoup de style. Il ne paraît pas douteux que ces statues ne soient antérieures à l'Apollon du Belvédère et à la *Vénus* de Médicis. Cependant on a soutenu et on soutient encore qu'elles sont hellénistiques. L'argument sur lequel on s'appuie est l'expression passionnée des statues et la recherche du pittoresque que l'on remarque dans l'ensemble.

Quel était l'arrangement du groupe? Sur ce point encore on a beaucoup discuté. Trois hypothèses principales se sont fait jour. La première et la plus longtemps soutenue, comme étant celle qui venait le plus naturellement à l'esprit, est que les statues de Florence avaient composé un fronton. Mais on a vainement cherché la proportion de décroissance nécessaire à cette disposition. On a voulu, sans plus de bonheur, en faire deux groupes. Une autre supposition fut que ces statues étaient placées isolément entre les colonnes d'un temple, et l'on nommait le temple d'Apollon Sosianus. Mais une semblable disposition est plus que rare dans l'antiquité. On n'en connaît qu'un exemple authentique. Enfin, selon une troisième hypothèse, plus séduisante que les deux premières, les statues de Florence et celles qui ont été trouvées à la même place auraient fait partie d'un décor pittoresque de rochers. On explique ainsi les diverses attitudes des figures, le fait que toutes sont sculptées pour être vues de face, la facture sommaire de quelques-unes d'entre elles et les inégalités qui les distinguent. Ce qui aurait été un grave défaut dans un fronton disparaît entièrement dans un cadre où toutes les figures sont inégalement visibles : le groupe des Niobides, tel que nous le connaissons, relèverait donc du grand art décoratif, comme celui de Versailles.

André BAUBRILLART.

BIBL. : PRELLER, *Griech. Mythologie*, t. II, p. 382. — DECHARME, *Mythol. de la Grèce antique*, pp. 536-37. — J. BURCKHARDT, *le Cicéron* (traduct. fr.), pp. 139-42. — COLLIGNON, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II, p. 536. — STARK, *Niobé und die Niobiden*; Leipzig, 1863 (planches nombreuses).

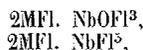
NIOBITE (Minér.). Niobate de fer naturel (FeNb²O⁶) dans lequel le fer est remplacé, en plus ou moins grande partie, suivant les gisements, par du manganèse, et le niobium par du tantale. Quand le tantale est en plus grande quantité que le niobium, le minéral prend le nom de tantalite. La niobite, qu'on nomme encore baïerine, est orthorhombique et se présente en beaux cristaux prismatiques, ayant la forme de tables; clivage parallèle à h¹. Cassure inégale, brillante; couleur noir de fer, opaque; éclat un peu métallique. L'angle des faces du prisme est de 79° 16'. Densité, 5,3 à 7; dureté, 6. Inaltérable au

chalumeau, insoluble dans les acides. La niobite se trouve à Chanteloube, près de Limoges, dans une pegmatite; à Rabenstein, à Miask, au Groenland, etc. — L'ännerödite ressemble beaucoup à la niobite, mais elle contient de la zircone, de la thorine, des oxydes de césium, d'yttrium, d'urane, de plomb, etc. Elle se trouve à Änneröd, près de Moss (Norvège).

NIOBIUM. { Equiv. Nb = 94.
 { Poids atom. Nb = 94.

L'histoire du niobium est intimement liée à celle du tantale; ces deux métaux, presque toujours associés dans les minéraux complexes qui les contiennent, se ressemblent tellement qu'on les a souvent confondus et qu'il n'existe encore aujourd'hui aucune méthode rigoureuse de séparation de ces deux matières. Hatchett découvrit, en 1801, dans un minéral de Colombie (colombite) un acide particulier d'un nouveau métal qu'il nomma le colombium. L'année suivante, Ekeberg retira de deux minéraux nouveaux, provenant, l'un de Finlande, la tantalite, et l'autre d'Ytterby (Suède), l'ytrotantalite, un acide qu'il appela l'acide tantanique; le métal reçut le nom de tantale à cause de la propriété que possède son oxyde de ne pouvoir se dissoudre dans les acides; « par allusion à la fable de Tantale qui, plongé dans l'eau jusqu'au menton, ne pouvait se désaltérer ». Wollaston crut reconnaître en 1809 l'identité du colombium avec le tantale, opinion qui fut admise jusqu'en 1846, époque à laquelle H. Rose, étudiant les colombites et tantalites de diverses origines, celles d'Amérique et celles de Bodenmais (Bavière), en retira deux acides ayant beaucoup d'analogie avec l'acide tantanique et dont l'un rappelait par ses caractères un acide trouvé par Wöhler dans le pyrochlore et la tantalite de Bavière. Il nomma les deux acides, acide niobique et acide pélopique, mais il reconnut plus tard que ce dernier n'est qu'un degré d'oxydation inférieur du niobium, et il le nomma acide hyponiobique.

L'étude des fluorures doubles de tantale, faite en 1864 par Marignac, a jeté un grand jour sur ce sujet difficile et jusqu'alors obscur. Par des cristallisations successives, il parvint à isoler deux composés distincts, un fluotantalate et un fluoxyniobate de potassium, caractéristiques de deux acides différents, les acides niobique et tantanique, et conséquemment de deux métaux, le niobium et le tantale. La difficulté de séparer les acides niobique et tantanique a produit d'autres confusions et fait croire, à certaines époques, à l'existence d'autres éléments. Le *dianium* annoncé par de Kobell n'est que du niobium impur, l'*fibmenium* de Hermann est un mélange de niobium et de tantale, ainsi que le *neptunium* du même auteur. Marignac a montré que les fluoxyniobates sont isomorphes des fluostannates correspondants; traités par un excès d'acide fluorhydrique, ils se transforment en fluoniobates; or le rapport des quantités de fluor contenues dans les deux groupes de composés pour un même poids de niobium et de l'autre métal est de 5 à 7. Tous ces faits s'expliquent simplement quand on attribue aux fluoxyniobates et aux fluoniobates les formules suivantes :

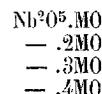


et par conséquent Nb^2O^5 , pour l'anhydride niobique.

On rencontre le niobium et le tantale sous forme de niobates et de tantalates de fer et de manganèse qu'on appelle niobites ou tantalites, suivant que l'un ou l'autre des deux métaux prédomine dans les cristaux; les acides niobique et tantanique se remplacent isomorphiquement ainsi que le fer et le manganèse. Le pyrochlore est un niobate de chaux cubique qui contient, en outre de l'acide titanique, de la thorine, de la zircone, les oxydes de la célite et de l'yttria; il existe en Sibérie et en Norvège et ne contient pas d'acide tantanique. La fergusonite et l'euxénite sont des niobotantalates ou niobotitanates d'yttrium très complexes. Tous ces minerais sont fort rares. La

séparation des acides niobique et tantanique extraits d'un même minéral se fait par la méthode de Marignac. On dissout les deux acides mélangés dans de l'acide fluorhydrique concentré et on ajoute à la dissolution bouillante du fluorhydrate de fluorure de potassium. L'acide tantanique se transforme en fines aiguilles de fluotantalate peu soluble, l'acide niobique en oxyfluoniobate beaucoup plus soluble. Par des cristallisations répétées, on peut obtenir les deux sels à l'état de pureté. Le niobium pur n'est pas connu. Roscoe a obtenu un métal contenant 0,27 % d'hydrogène, un peu de chlorure et d'oxyde en faisant passer dans un tube au rouge des vapeurs de chlorure mélangées d'hydrogène. Ce métal, dont la densité est 7,06, brûle quand on le chauffe fortement à l'air et plus facilement dans le chlore. Les acides chlorhydrique, azotique, l'eau régale, l'attaquent à peine, mais il se dissout plus facilement dans l'acide sulfurique concentré en donnant un liquide incolore.

Oxydes. Le niobium forme avec l'oxygène trois composés de formules : Nb^2O^2 , Nb^2O^4 , et Nb^2O^5 . Le sous-oxyde Nb^2O^2 est le produit de réduction par le sodium des fluoxyniobates; l'oxyde intermédiaire résulte de l'action de l'hydrogène sur l'anhydride niobique; enfin ce dernier composé s'obtient par l'action de l'acide sulfurique sur les fluoniobates ou fluoxyniobates, après traitement à chaud par le carbonate d'ammoniaque pour détruire l'acide sulfurique que retient fortement l'acide niobique. Les deux premiers sont des poudres noires amorphes, tandis que l'anhydride niobique est blanc, infusible; on peut obtenir ce dernier en cristaux prismatiques en le fondant avec du borax. L'acide niobique hydraté est une poudre blanche d'un blanc laiteux qui rougit le tournesol humide, il perd son eau quand on le chauffe, puis devient incandescent et insoluble dans tous les acides. On peut le rendre soluble en le fondant avec un carbonate alcalin ou avec du bisulfate de potasse. L'acide niobique s'unit facilement aux bases pour constituer des sels bien définis. Les niobates alcalins sont seuls solubles dans l'eau et cristallisables par évaporation; on les obtient en faisant agir l'acide niobique sur un carbonate alcalin et, suivant les conditions dans lesquelles on opère, on peut obtenir des niobates neutres, $\text{MO.Nb}^2\text{O}^5$, ou des niobates acides, $\text{MO}^2\text{Nb}^2\text{O}^5$, ou des sels dans lesquels le rapport de l'acide à la base peut être 3/4, 7/8, 2/3, 2, 1, 2, 4/3. Les dissolutions de niobates alcalins versées dans les sels métalliques ne donnent que des précipités gélatineux, amorphes, décomposables par l'eau. Mais il se forme des produits bien définis et cristallisés, quand on chauffe de l'acide niobique ou un niobate alcalin desséché avec un chlorure ou un fluorure en fusion: on obtient ainsi des sels dont la composition est représentée par une des formules :



Chlorures. Le chlore passant sur un mélange fortement chauffé d'acide niobique et de charbon donne simultanément le chlorure jaune, Nb^2Cl^5 , et l'oxychlorure blanc, $\text{Nb}^2\text{O}^2\text{Cl}^3$, qui peuvent être séparés par distillation. Le chlorure fond à 194°, bout à 240°,5; l'oxychlorure constitue des aiguilles soyeuses qui se volatilisent sans fondre vers 400°. La chaleur décompose le pentachlorure en chlore et un second chlorure, Nb^2Cl^3 , ressemblant à l'iode. L'eau donne de l'acide chlorhydrique et de l'acide niobique qui reste partiellement dissous dans la liqueur acide; la réaction inverse est d'ailleurs possible, l'acide chlorhydrique concentré dissout l'acide niobique hydraté; mais la dissolution soumise à l'action de la chaleur se détruit en déposant la majeure partie de son acide niobique. Le trichlorure, Nb^2Cl^3 , chauffé dans un courant d'anhydride carbonique, le réduit en formant de l'oxychlorure et mettant en liberté de l'oxyde de carbone; aucun autre chlorure métallique

n'est susceptible de produire cette réduction. Toutes les fois que l'acide niobique se trouve porté à une haute température en présence du carbone, celui-ci se combine au niobium en donnant des aiguilles fines, violacées, très brillantes de carbure, Nb^2C^2 . Le niobium, comme le titane, absorbe l'azote avec facilité, l'acide niobique et les chlorures chauffés dans un courant de gaz ammoniacque sont réduits à l'état d'une poudre noire constituant un azoture impur, Nb^2Az . En présence du charbon et de l'azote, les niobates se transforment en azotocarbures résultant de l'union de Nb^2C^2 et de Nb^2Az en proportions variables. La solution d'un niobate additionnée de ferrocyanure de potassium, puis acidulée par l'acide chlorhydrique, donne un précipité brun foncé; la solution alcoolique de tanin fournit dans les mêmes conditions un précipité rouge orangé. Ces deux réactions différencient les niobates des tantalates, ces derniers donnent avec le ferrocyanure un précipité jaune, avec le tanin un précipité jaune clair. Le borax et le sel de phosphore additionnés d'anhydride niobique se colorent dans la flamme réductrice en violet, en bleu et en brun; les composés du tantale ne donnent aucune coloration. Le niobium ne donne pas de sulfure par voie humide, il se comporte alors comme le tantale et le titane.

C. MATIGNON.

NIOCHE (Pierre-Claude), homme politique français, né à Azay-le-Ferron (Indre) le 26 janv. 1754, mort à Paris le 13 mai 1828. Avocat au bailliage de Loches et lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts, il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers état aux Etats généraux par le bailliage de Tours. Il prêta le serment du Jeu de paume et présenta, en juin 1791, une motion avec projet de loi sur le duel et sur les injures et voies de fait entre citoyens. Après la session, il fut, le 3 sept. 1791, élu premier haut juré d'Indre-et-Loire et juge au tribunal du Loiret. Le 4 sept. 1792, le dép. d'Indre-et-Loire l'envoya à la Convention, le 1^{er} sur 8. Nioche vota la mort de Louis XVI. Le 30 avr. 1793, il fut nommé commissaire à l'armée des Alpes avec ses collègues Albitte, Dubois-Crancé et Gauthier, et il se rendit à Chambéry. Le 26 mai, il se rendit à Lyon avec Gauthier, et tous deux essayèrent en vain d'empêcher l'insurrection et l'effusion du sang. Il fut arrêté et ne dut sa mise en liberté qu'au général Kellermann. Le 1^{er} juin 1793, Nioche et Gauthier quittèrent Lyon et arrivèrent le 2 à Grenoble. Le 4, Nioche fut envoyé à Paris pour rendre compte des événements de Lyon, et, le 15 juin, il présenta son rapport au comité de Salut public. Il retourna à Grenoble et, le 16 juil., il exposa les mesures prises par lui et Dubois-Crancé contre le fédéralisme. Le 3 août, il se trouvait au camp de Saint-Rémy avec Albitte et, le 31, il entra à Marseille. Le 18 déc. 1793, il fut dénoncé aux Jacobins pour sa conduite à Lyon, mais il fut défendu par Danton. Nioche fut aussi chargé d'assister aux expériences faites pour abrégier le temps de fabrication de la poudre et il fit couper, dans le dép. d'Indre-et-Loire, les bruyères, jones marins et genêts, qui fournirent du salpêtre. Le 20 vendémiaire an IV (12 oct. 1795), il fut nommé député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens, où il siégea jusqu'au 20 mai 1797. Sous le Consulat, il devint régisseur de l'école d'Alfort, et fut retraité à la fin de l'Empire. Atteint par la loi du 12 janv. 1816 contre les régicides, parce que son fils avait signé en son nom l'acte additionnel, il se retira à Bruxelles. Il fut autorisé à rentrer en France en juil. 1819. Et. C.

NIOCOLO. Contrée du Sénégal, dans la partie N.-E. du Fouta-Djallon, partagée entre les Mandingues, les Peuls et les Diaoulas.

NIORO. Ville du Sénégal, capitale de la prov. du Rip, à 30 kil. de la rive droite de la Gambie.

NIORO (arabe *Rhab*). Ville du Soudan français occidental, capitale du Kaarta, à environ 400 kil. N.-O. de Ségou-Sikoro.

NIORT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 387 hab.

NIORT. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay; 4.444 hab.

NIORT (*Niortum*). Ch.-l. du dép. des Deux-Sèvres. Sur la Sèvre-Niortaise, presque exclusivement sur la rive gauche; 23.225 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Niort a 4 paroisses du culte catholique; une église protestante; une prison cellulaire; une Chambre consultative des arts et manufactures. Succursales de la Banque de France, du Crédit foncier, du Crédit lyonnais (1897) et de la Société générale.

ETABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, SOCIÉTÉS. — Communautés religieuses d'hommes et de femmes, parmi lesquelles les Sœurs de l'Immaculée-Conception, dont la maison mère est à Niort. Lycée (dit Fontanes) de garçons, lycée de filles, école secondaire Saint-Hilaire (dirigée par les oblats), école normale d'institutrices, 8 écoles publiques et 12 privées, école de dessin, 4 pensionnats de demoiselles (dont le Sacré-Cœur). Dépôt de mendicité, asile d'aliénés (plus de 700 malades); hospice (859 lits); 2 asiles de vieillards, dont 1 à l'hôpital-hospice; orphelinats du Saint et Immaculé Cœur de Marie (40 filles), de la Croix-Saint-André (32 filles); bureau de bienfaisance; conseil d'hygiène et de salubrité. Sociétés: centrale d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture et de viticulture; association des laiteries coopératives, siège social à Niort; sociétés: de médecine vétérinaire; philharmonique; commission météorologique; société des courses, etc. (La société de statistique, sciences et arts [1836] a été supprimée récemment). Bibliothèque, musée géologique (collection remarquable de paléontologie due à Baugier) et historique du département, galerie de sculpture et de peinture; musée d'antiquités; théâtre.

INDUSTRIE. — Les industries de Niort les plus importantes ou les plus renommées sont celles relatives à l'horticulture (pépinières), à la culture maraîchère (artichauts, oignons), à la peausserie, à l'alimentation (angélique confite ou condit d'angélique). On y compte un grand nombre d'horticulteurs, des pépiniéristes, des maraîchers. Les oignons pour plants, dits de Niort, occupent dans leurs semis, chaque année, près de 200 hect. L'angélique est cultivée aux environs de la ville. Les carrières de pierre de taille tendre blanche sont l'objet d'une exploitation importante. L'industrie niortaise a subi depuis un certain nombre d'années de grandes transformations. Il n'y a plus de fabrique de crins frisés, la broserie est fortement atteinte, les usines d'huile de colza sont fermées, la tannerie a perdu son ancienne prospérité. Mais la chamoiserie a augmenté et se pratique à l'aide de procédés plus rapides; la ganterie s'est transformée, on fait plus de gants fins et de luxe, spéciaux, exportés en Angleterre et en Amérique. Les droits de douane actuels dans ce dernier pays font subir une crise à cette industrie. D'un autre côté, il s'est formé une minoterie d'une grande importance.

COMMERCE. — Le commerce de Niort est toutefois assez important: laines, grains et farine, peaux de mouton, chevaux, mulets, chamoiserie, ganterie, plants d'oignons, artichauts, angélique confite, etc. Les foires sont au nombre de 11 par an: celle du 7 mai dure quatre jours; celle du 30 nov., deux jours. A la foire de mai se vendent des chevaux de diverses provenances et particulièrement des plus beaux types de la Bretagne et de la Vendée. Deux marchés hebdomadaires, le jeudi et le dimanche, se tiennent aux halles et sur la place adjacente, parfaitement approvisionnés en denrées du pays, légumes, choux de marais, fruits et gibier. Il y a un petit port sur la Sèvre, qui devient navigable à Niort, il ne sert qu'à de rares chalands chargés de sable et de bois, sur le canal de Niort à Marans.

LA VILLE. LES MONUMENTS (V. le plan dans la carte du dép. des Deux-Sèvres). — L'aspect de la ville de Niort, bâtie sur deux collines (41 m. et 29 m. d'alt.), vue de loin, avec ses hauts clochers, est assez pittoresque; la cité,

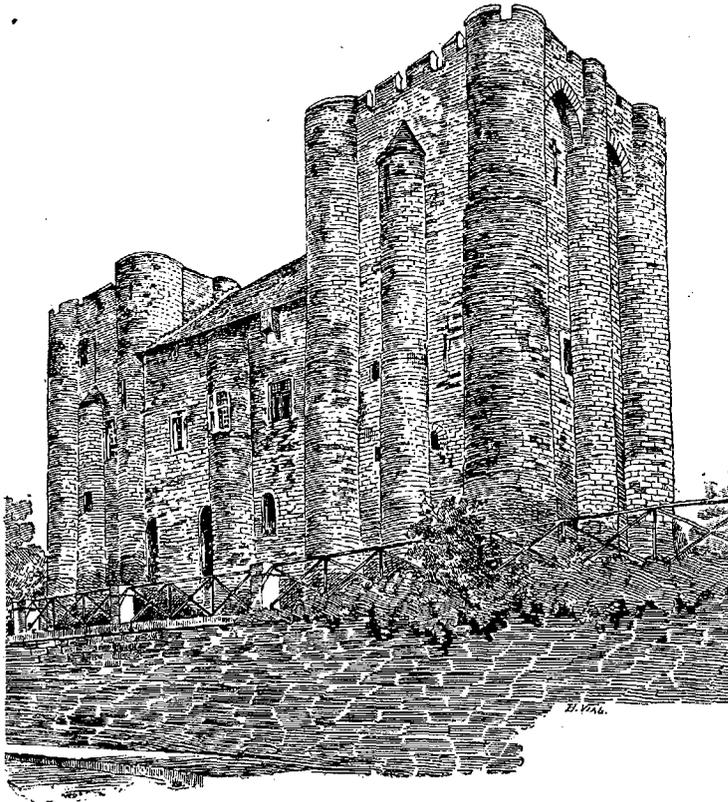
libre d'obstacles et ouverte, s'étend et se ramifie dans la campagne et participe de son caractère ; il y a un vieux Niort, aux rues montueuses, étroites et tortueuses, et certaines maisons du xvi^e siècle, dont quelques-unes historiques n'ont pas été détruites.

L'église *Notre-Dame*, bâtie de 1491 à 1534 par l'architecte Mathurin Berthomé, sur l'emplacement d'une chapelle de l'abbaye de Charroux, est en majeure partie gothique. La flèche, qui est de ce style, surmonte le clocher avec une élévation totale de 75 m. On remarque l'ancien portail du N. (mon. hist.), aujourd'hui condamné : sur l'archivolte s'appuie une balustrade à jour dont les meneaux dessinent en grandes lettres gothiques les mots : *O mater Dei, memento mei*. Beau vitrail du xvi^e siècle, remanié en 1615 ; tableau de l'Adoration des Mages, de Louis Boulton-gue. — *Saint-André*, abside du xv^e siècle ; reconstruite en 1835-66 : deux flèches jumelles (70 m.) ; peintures murales par Germain. — *Saint-Hilaire* (1862-65), style roman. — *Saint-Etienne*, style gothique ; en construction. — Le temple protestant a été établi dans une portion de l'ancienne église des Cordeliers.

Le donjon (mon. hist.) est ce qui reste du château dont l'ensemble était considérable, et comprenait une enceinte flanquée de douze tours ; une église, qui s'y trouvait, fut détruite au xvi^e siècle, pendant les guerres de religion. Le donjon constitue une masse imposante ; il est composé de deux grosses tours carrées flanquées aux angles de tourelles rondes : elles sont reliées par un corps de bâtiment. A l'intérieur, grande salle au rez-de-chaussée, entre les deux tours, recouverte d'une voûte élégante de 1752. Au premier étage des tours se voient les parties les mieux conservées de l'addition gothique qui y a été faite, telles qu'une cheminée monumentale. Dans la tour N., il est une salle que l'on a donnée comme le lieu de naissance de M^{me} de Maintenon (les érudits n'admettent pas cette opinion). Au-dessus est la *chambre des échos*, dans laquelle une voûte en arc de cloître conduit les sons les plus faibles. — L'ancien hôtel de ville (mon. hist.), construit de 1530 à 1535, dans le style de la Renaissance, par Berthomé, sur l'emplacement d'un hôtel de ville dû à Jean, duc de Berry et comte de Poitiers (vers 1400), est un monument curieux et original. La façade est resserrée entre deux tours, elle est couronnée de machicoulis et offre au centre une belle lucarne.

Un beffroi, du xvii^e siècle dans ses parties supérieures, s'élève derrière l'édifice, qui a été appelé à tort le *palais d'Aliénor* (ou d'Eléonore), et qui renferme actuellement le musée d'antiquités, ayant été restauré de 1881 à 1885. L'ancien mur d'enceinte, dont il y a encore des traces en diverses rues du vieux Niort, était défendu par quatre-vingt-huit tours ; le tout a été démoli en 1814. La maison dite de *Candie* (xv^e ou xvi^e siècle) est regardée comme

le lieu de naissance de M^{me} de Maintenon (en 1635), plutôt que le donjon, alors que son père, Constant d'Aubigné, était détenu en prison. Il est une maison située non loin de là, dont la façade porte un bas-relief sculpté comme souvenir lugubre de la peste de mai 1603. Du côté du Vieux Pont sur la Sèvre, on remarque : des spécimens de maisons en partie en bois, à étages surplombant les uns sur les autres ; l'ancien hôtel Chau-mont, devenu palais de justice et prison, du xvi^e siècle à 1833 ; l'hôtel Chabot. Sur la rivière, on voit : la base de la tour de l'Espingole, une des



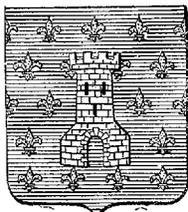
Le donjon, à Niort.

plus importantes de l'ancienne enceinte ; puis le fort Foucault, dont la tour crénelée existe encore. L'ancien collège, tenu par les oratoriens, a compté, parmi ses professeurs, le fameux Fouché, et, parmi ses élèves, Fontanes et l'amiral Duperré. La chapelle (1653), dont on voit la tour carrée, a reçu en 1794 une partie de la bibliothèque publique. Ancien hôtel d'Estissac.

La *préfecture* (1828) se trouve dans l'emplacement du château. Il en est de même des belles halles, construites en 1869 à la place du marché de l'an XI. Quant aux premières halles, fort célèbres, de 1259 et démolies en 1793, elles étaient situées où est la rue des Halles, dite aujourd'hui Victor-Hugo. Citons encore, du Niort moderne : l'*usine du Pissot*, élevant l'eau potable de la source énorme du *Vivier* ; les *casernes* et la *salle du Manège*, du quartier de cavalerie ou *Duguesclin* ; le spacieux *Hôpital-Hospice* ; le *passage du Commerce*. — Avenues ombragées ; places : de la *Brèche*, la principale (maison où séjourna, le 2 juil. 1815, Napoléon) ; de *Strasbourg* (monument des mobiles) ; du *Donjon* (buste du ministre A. Ricard, accolé de deux figures allégoriques, par Beaujault) ; de *Saint-Jean* (fontaine artistique) ; jardin public pittoresque.

Histoire. — La première mention qui soit faite de Niort remonte au iv^e siècle et au règne de l'empereur Julien. Des expéditions commerciales par mer se dévelop-

pèrent dans le pays niortais, *pagus niortensis*. C'est vers le vi^e siècle que commença la révolution géologique par suite de laquelle la mer se retira. Niort devint, grâce à sa situation et à la navigabilité de la Sèvre, profonde encore dans son cours inférieur, l'entrepôt de tout le commerce du Poitou. La ville tomba, au xii^e siècle, sous la domination anglaise. Elle subit, à cette époque, bien des sièges, disputée par les Anglais et par les Français. Vers 1155, Henri Plantagenet avait fait bâtir le château qui fut achevé par Richard Cœur de Lion. Il fut pris en 1224 par Louis VIII. Les Anglais s'emparèrent de Niort en 1290 et s'y maintinrent jusqu'en 1308. La ville, occupée par les Français, fut attaquée sans succès par les Anglais en 1346. Mais Niort dut être cédé à l'Angleterre en 1360, en vertu du traité de Brétigny. Le prince Noir y convoqua, en 1368, les Etats généraux d'Aquitaine. En 1372, les habitants, révoltés contre les exactions du prince Noir, ayant fait sortir par stratagème les Anglais qui occupaient la ville, puis fermé les portes, ceux-ci durent prendre la ville d'assaut; ils commirent de terribles massacres; « il y fut occis, dit Froissart, grand'foison d'hommes et de femmes ». Duguesclin la reprit l'année suivante. Le calvinisme s'y introduisit en 1537 et y fit de rapides progrès. Ce fut alors une série de sièges, dans la lutte entre catholiques et protestants. A la suite de la victoire de Moncontour, elle était occupée par les catholiques. En 1588, le roi de Navarre la reprit sur les ligueurs. En 1627, elle fut démantelée. Niort subit plus tard un commencement de décadence dans son commerce, par la révocation de l'édit de Nantes (1685), puis par la perte du Canada (1763), lui enlevant le commerce extérieur des pelleteries. Ces misères ne se traduisirent, d'ailleurs, chez les Niortais, que par des condoléances; les passions politiques et religieuses, assoupies, ne se réveillèrent qu'en 1792, lors de l'insurrection vendéenne. Ils avaient accueilli la Révolution avec enthousiasme. Henri II et Richard Cœur de Lion concédèrent à Niort ses plus anciennes franchises, qui lui furent confirmées par Jean sans Terre et par Philippe-Auguste en 1204. La commune y était organisée sur le



Armoiries de Niort.

Le modèle de celle de Rouen dont les établissements demeurèrent la charte constitutive jusqu'en 1684. Niort est la patrie de Françoise d'Aubigné; d'Isaac de Beausobre, théologien protestant; de Santiago de Liniers-Bremont, vice-roi de Buenos-Aires; de Louis de Fontanes; de Louis-François-Jean Chabot, général, défenseur de Corfou; du représentant et paléontologiste Baugier; de l'explorateur V. Largeau; du chanteur Montaubry.

Les armes de Niort sont : *D'azur semé de fleurs de lys d'or, à une tour d'argent, crénelée de 5 pièces, ouverte et maçonnée de sable.* Ch. DELAUAUD.
 BIBL. : Chr. AUGIER, *Thésor des titres... de la ville de Niort*; Niort, 1675; nouv. éd., Niort, 1866, in-8. — BRIQUET, *Histoire de la ville de Niort*, 1832, 2 vol. — A. GOUGET, *Mémoires pour servir à l'histoire de Niort. Le commerce*; Niort, 1863, in-8. — LASTIC DE SAINT-JAL, *L'Eglise et la Révolution à Niort*, 1876, in-8. — L. FAVRE, *Hist. de la ville de Niort depuis son origine jusqu'en 1789*, 1880, in-8. — A. GIRY, *les Etablissements de Rouen*; Paris, 1885, in-8, chap. x. — Henri CLOUZOT, *Guide à Niort*; Niort, 1898. — *Mémoires de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres* (depuis 1837) (BARDONNET, de JULLÉ, abbé LARGEAULT, BREUIL-LAC, DESAUVRE, E. DELAVALT, H. PROUST, etc.); Niort. — *Annuaire des Deux-Sèvres* pour 1898.

NIORTAIS. Ancien pays de la France qui formait au x^e siècle une viguerie du Briançais, l'un des *pagi* de la cité de Poitiers. Il avait pour chef-lieu Niort et pour localités principales : Cherveux, Saint-Maixent, La Mothe-Sainte-Héraye, Celle, Melle, Lezay, Beauvoir-sur-Niort, Chef-Boutonne.

NIOU (Joseph), ingénieur et homme politique français,

né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 6 janv. 1749, mort à Paris le 30 mai 1838. Ingénieur de la marine, maire de Rochefort le 12 juil. 1790, il s'occupa avec le plus grand zèle de la défense de cette place. Elu, le 31 août 1791, député de la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, il fit partie du comité de marine. Réélu le 5 sept. 1792 à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, et, le 21 janv. 1793, jour de l'exécution du roi, il fut envoyé en mission avec Trullard et Mazade pour réorganiser la marine, et, à cet effet, il visita les villes de Nantes, Rochefort, Saintes, La Rochelle, Bayonne et Bordeaux. Le 28 févr., il alla aux îles d'Oléron et de Ré; le 19 mars, il assista à l'affaire de Chantonay et y montra une rare bravoure. Le 29 juil. 1793, Niou fut chargé, avec Billaud-Varenne, d'aller arrêter les suspects dans le dép. du Nord et du Pas-de-Calais, et il revint, le 26 août, à Paris. En janv. 1793, il était en mission à l'armée des Pyrénées occidentales et il célébra, le 21, à Saint-Sébastien, l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 14 avr. 1793, il remplaça Le Tourneur de la Manche près l'armée navale de la Méditerranée. Il était dans le port de Toulon quand, le 28 floréal an III (17 mai 1795), le peuple de cette ville se révolta et pillait l'Arsenal. Niou et son collègue Brunel descendirent à terre et firent de vains efforts pour empêcher les excès; Brunel se suicida de désespoir et Niou put à grand-peine regagner l'escadre. Il rentra dans Toulon le 29 mai. Le 13 juil. 1793, il assista au combat naval livré devant Fréjus. Le 8 oct., on prolongea ses pouvoirs jusqu'à la formation du Directoire. Le 25 nov. 1795, il fut nommé membre du Conseil des Anciens dont il devint secrétaire le 20 janv. 1797. Il en sortit le 20 mai 1798. Au mois de septembre suivant, il alla à Londres en qualité de commissaire pour l'échange des prisonniers. Sous l'Empire, il fit partie du conseil des prises. Après la loi du 12 janv. 1816 sur les régicides, il se réfugia à Bruxelles, mais comme il n'avait pas fait acte d'adhésion à Napoléon pendant les Cent-Jours, il put revenir à Paris le 25 juin 1817 et se faire restituer sa pension de retraite sur la caisse de la marine. ETIENNE CHARAVAY.

NIOUFAOU (Ile). Ile de Polynésie, à 240 kil. S. de Wallis, par 15° 34' lat. S. et 177° 4' long. O.; 15 kil. q. Elle est formée des bords d'un cratère dont un lac saumâtre occupe le centre; des éruptions se produisent encore sur les pentes; 4.200 hab., de même race que ceux de Tonga. Découverte en 1606 par Lemaire et Schouten qui l'appellèrent *Goede Hope*.

NIOUÉ (Ile) (*Inoui, Savage*). Ile de Polynésie, au S.-E. de Samoa, par 19° 40' lat. S. et 172° 40' long. O.; 94 kil. q. Terre coralliaire exhaussée et couverte de cocotiers; 5.000 hab. chrétiens; de race et de langue intermédiaires entre celles des îles Tonga et Samoa.

NIOUHA (*Keppel*). Groupe d'îles de Polynésie, entre les archipels Samoa, Tonga et Viti; 31 kil. q. dont 17 pour Tafahi (Boscanen) (alt. 616 m.) et 14 pour Niouataboutabou (Keppel). Terres volcaniques; 1.000 hab. chrétiens, dont les trois quarts dans la seconde; de même race que ceux des îles Tonga. Découvertes par Lemaire et Schouten (1606).

NIOU-TCHANG. Ville de Chine, prov. de Ching-King (Mandchourie), sur le Liao-ho. L'ancienne ville bâtie près de l'embouchure du fleuve, dans le golfe de Liao-tong, en est aujourd'hui distante de 40 kil. par suite du progrès des alluvions. Son nom a passé au port de *Yingtsé* établi en 1836 à l'embouchure actuelle du Liao-ho. Il a été ouvert aux Européens en 1860, occupé par les Russes en 1898. Quoique la glace le ferme durant le tiers de l'année, ce port est le siège d'un actif commerce, par eau et par terre (3.000 chariots par jour en hiver), avec la Russie et le Japon. Le mouvement maritime approchant en 1893 de 300.000 tonnes. Les importations (cotonnades, pétrole, aiguilles, etc.) étaient évaluées en 1892 à 7.281.000 taels; les exportations (fèves et haricots pour les deux tiers, puis soie, ginseng, daims, huile, pelleteries), à 9.082.000 taels.

NIOX (Gustave-Léon), général et géographe français, né à Provins (Seine-et-Marne) le 2 août 1840. Sorti de Saint-Cyr dans le corps d'état-major en 1858, promu capitaine en 1863, chef d'escadron en 1879, lieutenant-colonel en 1884, colonel en 1888, général de brigade en 1893, il a pris part à la campagne du Mexique, à celle de 1870, dans l'armée de Metz, a effectué dans les diverses parties du monde de longs et nombreux voyages et a été nommé en 1876 professeur de géographie à l'École supérieure de guerre. Il a fait également un cours à l'École libre des sciences politiques. Il est actuellement (1898) inspecteur général des services de la télégraphie militaire, membre du comité technique d'état-major et membre de la commission mixte des travaux publics. Parmi ses nombreux ouvrages, qui ont tous trait à l'art militaire et à la géographie, il convient de citer tout particulièrement : *Expédition du Mexique, 1861-67* (Paris, 1874, in-8 et atlas); *Géographie militaire* (Paris, 1877-87, 8 vol. in-12; 2^e éd., 1885-90); *l'Algérie, géographie physique* (Paris, 1884, in-12); *Atlas de géographie générale* (Paris, 1887); *la Guerre de 1870* (Paris, 1897, in-12).

NIOZELLES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier; 300 hab.

NIPA (*Nipa* Wurm.) (Bot.). Genre de Palmiers, de la tribu des Coryphées, dont l'espèce type, *N. fruticans* Thunb., est un petit Palmier inerme, à tige couchée, radicante et à feuilles pinnatiséquées, à spadices floraux terminaux, dressés, qui habite les estuaires des fleuves de l'Asie tropicale, des Philippines, de la Nouvelle-Guinée et de l'Australie septentrionale. Les fleurs sont monoïques; les mâles, à 3 étamines monadelphes, sont nombreuses et disposées sur des rameaux amentiformes; les femelles ont 6 folioles au périanthe et un gynécée formé de 3 carpelles comprimés entre eux et anguleux, avec un seul ovule dressé. Le fruit est globuleux; le péricarpe est fibreux et la graine a un album corné. Le *N. fruticans* est un Palmier à vin et à sucre; ses jeunes fibres se mangent et se confisent au sirop. Le bois est utilisé pour les constructions. On trouve des *Nipa* dans l'éocène du bassin parisien. Dr L. Hx.

NIPANI. Ville de l'Inde (Dekhan), à 65 kil. N. de Belgam, sur le chem. de fer de Pouna à Londa; 40.000 hab. Capitale d'une ancienne principauté marathe.

NIPE (Baie). Baie du N.-E. de Cuba, prov. de Santiago, se ramifiant en trois plus petites: Banes au N.-O., Nipe au centre, Mayari et Cabonico à l'E.

NIPHARGUS (Zool.). Genre de Crustacés Amphipodes, famille des Gammarides, très voisin des *Gammarus*, dont ils diffèrent par les yeux très rudimentaires ou nuls; la première et la deuxième paire de pattes sont semblables entre elles, terminées par une pince assez forte; la branche externe des appendices styliformes de l'abdomen est bi-articulée, très longue, l'interne rudimentaire; le dernier segment abdominal est entaillé jusqu'en son milieu seulement. Ces petits animaux vivent dans les eaux souterraines des cavernes, au fond des puits, dans les profondeurs des lacs et des mers. On trouve très fréquemment dans nos puits le *N. puteanus*, long de moins de 1 centim., de couleur blanche, un peu transparente. R. MONTEZ.

NIPHUS, philosophe italien (V. Nifo).

NIPIGON. Lac du Canada, prov. d'Ontario, alt. 286 m., sur le 50^e degré lat. N., à 50 kil. N. du lac Supérieur; 445 kil. de long sur 80 de large; 7.500 kil. q. Il renferme un millier d'îlots rocheux et boisés. Il se déverse par la rivière *Nipigon* dans le lac Supérieur, descendant 95 m. en 80 kil. par un escalier de rapides et de lacs (Hélène, Jessie, Maria, Emma); elle aboutit à la baie *Nipigon*, profonde et sûre.

NIPISSING. Lac du Canada, prov. d'Ontario, entre le lac Huron et l'Ottawa, à 195 m. d'alt.; 80 kil. de long sur 30 de large; il se déverse par la *Rivière française* (French River) dans le lac Huron (baie Géorgienne) et peut-être aussi par un émissaire souterrain dans la Mattawa.

NIPPERDEY (Karl), philologue allemand, né à Schweinfurt le 13 sept. 1821, mort à Iéna le 2 janv. 1875. Professeur à l'Université d'Iéna (1852), fin latiniste, il est l'auteur d'une grande édition critique de Corn. Nepos (Leipzig, 1849; 2^e éd. par Lupus, Berlin, 1879); d'éditions de César (1847); Tacite (1851); des *Leges annales* (1870). Schwell a réuni ses *Opuscula* (Berlin, 1877) et publié sa biographie (Iéna, 1875).

NIPPON (V. JAPON).

NIPPOUR ou **NIPUR** (auj. *Nuffar*). Ancienne ville de Babylone, au S.-E. de Babylone, à moitié chemin d'Eréch (V. CHALDÉE et CHALANNÉ). Le dieu local était Bel dont l'expédition américaine de John-P. Peters et W.-H. Hilprecht a fouillé le temple (1888), faisant de précieuses trouvailles.

NIQUIRA (Peuple) (V. NICARAGUA).

NIRÉE (*Nireus*), héros légendaire de l'*Illiade*, roi de Naxos, fils de Charopos et d'Aglaïa, le plus beau des Grecs après Achille. Il fut tué par Eurypyle.

NIRGUA DE COLLADO. Ville du Venezuela, ch.-l. du dép. de Corabobo, à 770 m. d'alt. Fondée en 1553.

NIRIS ou **BAKHTEGAN**. Lac de Perse, prov. de Farsistan, à 1.555 m. d'alt., 130 kil. de longueur d'E. en O. sur 20 kil. de large, dans le plateau de Persépolis, alimenté par le Band-Emir à l'O., mais sans débouché; c'est une vallée submergée; ses eaux salines sont peu profondes. Il est cité pour la première fois au x^e siècle par Ibn-Hankal et ne doit remonter qu'à cette époque. — La ville de Niris qui lui a donné son nom est située à 20 kil. à l'E. dans le Kerman; ce fut un berceau du babisme, et les persécutions l'ont dépeuplée.

NIROUN (V. MONGOLIE, t. XXIV, p. 77).

NIRVANA (en pâli *Nibbāna*). Mot sanscrit, peut-être emprunté à la terminologie brahmanique, et qui désigne le but idéal de la doctrine bouddhique. Proprement il signifie « extinction », comme par exemple d'une flamme qui s'éteint, faute d'aliments; mais la question de savoir si le Nirvana était originairement conçu comme l'anéantissement total ou, au contraire, comme un mode supérieur et bienheureux d'existence de l'âme humaine après la mort, a été longuement et vivement discutée. Les professeurs Max Müller, Foucaux, etc., ont soutenu la dernière théorie: leur opinion a eu pour adversaires principaux Childers et J. d'Alwis. Plus récemment, M. Oldenberg a tenté de renvoyer les deux parties dos à dos en démontrant, à l'aide des textes sacrés pâlis, que la doctrine orthodoxe a toujours refusé de se prononcer pour l'une ou l'autre de ces opinions et que « la croyance bouddhique se tient en équilibre, comme sur le tranchant d'un rasoir, entre les deux alternatives ». Il serait impossible d'entrer ici dans toutes ces discussions: essayons seulement de résumer les points qui semblent acquis. Tout d'abord le Nirvana est, sans contestation possible, le *summum bonum* des bouddhistes: c'est l'unique délivrance, le seul refuge assuré contre la douleur et la nécessité de renaître; c'est le but des bonnes œuvres et des exercices religieux de ceux qui sont entrés dans la voie de la sainteté; proprement cette heureuse mort sans renaissance est l'apanage de ceux qui ont atteint le quatrième et dernier degré de la sainteté, celui d'*arhat*: c'est un axiome qu'à sa mort l'*arhat* ne renaît plus, mais qu'il atteint le Nirvana, c.-à-d., selon les textes sacrés, la fin, la cessation, l'inconditionné, l'incrée, le vide. Mais l'état d'*arhat* étant ainsi la condition nécessaire et suffisante de l'obtention du Nirvana, les deux idées finirent par être intimement associées et l'on prit l'habitude d'appliquer au Nirvana les mêmes épithètes qu'à son synonyme la sainteté: c'est ainsi que nous trouvons dans les textes le Nirvana parfois défini comme la fin de la souffrance, la cessation du désir, la paix, le calme, la béatitude, etc. Bien mieux, on en vint à penser que l'*arhat* devait atteindre le Nirvana dès ce monde, et l'on fut alors obligé de distinguer deux sortes de Nirvana, « avec ou sans résidu de substratum », le

premier qu'on atteignait de son vivant, et le second seulement à la mort. On conçoit qu'à la faveur de ces confusions d'idées les doctrines les plus différentes aient pu avoir cours au sein de la communauté : les théories des exégètes modernes ne font, en somme, que refléter sur ce point les contradictions ou l'incertitude évasive des textes. Assurément, pour quiconque se donnait la peine de tirer les conclusions logiques des principes bouddhiques sur l'instabilité des composés et la périsabilité du moi, le Nirvāna ne pouvait être que l'abolition de toute conscience, l'absolu néant. Mais l'inconséquence logique a toujours été le plus beau privilège de l'homme, en tant qu'animal religieux ; et, de plus, aucun texte censé révélé ne contraignait le bouddhiste à accepter sur ce point aucun dogme fixe. Selon la méthode indienne, chacun était, en somme, laissé libre de se faire un idéal à la mesure de son esprit, et la solution de la question était abandonnée aux discussions des docteurs et des écoles. C'est ainsi que les bouddhistes purent professer sur le Nirvāna les idées les plus opposées sans cesser de se croire parfaitement orthodoxes : sans doute, plus d'un bon moine hinayāniste le concevait comme un état de béatitude, voire même comme un lieu de délices, une sorte de paradis, au même moment où les métaphysiciens du Mahāyāna, non contents d'en faire l'anéantissement total, allaient jusqu'à nier, dans le vide universel des choses, l'existence même de ce néant comme n'étant qu'une illusion de plus.

A. FOUCHER.

BIBL. : Eug. BURNOUF, *Introduct. à l'histoire du bouddhisme indien*. — BARTH, *les Religions de l'Inde*. — FOUCAUX, *Doctrines des Bouddhistes sur le Nirvāna*, 1864, et préface du *Lalita-Vistara*, 1884. — MAX MULLER, *Introduction aux Buddhaghosa's Parables de Rogers et Ueber den buddhistischen Nihilismus*, 1869. — CHILDERS, *Dict. pali, art. Nibbānam*, 1872. — J. d'ALWIS, *Buddhist Nirvāna*, 1871. — FRANKFURTER, *ibid.* ; *Journ. of the Roy. As. Society*, 1880. — RHYNS DAVIDS, *Buddhism*, p. 14. — OLDENBERG, *Buddha*, 1881 (pp. 267 et suiv. de la trad. française). — KERN, *Manual of Buddhism*, 1896, p. 53. — Pour les rapports avec la spéculation brahmanique, V. J. DAHLMAN, *Nirvāna, eine Studie zur Vorgeschichte des Buddhismus*, 1896.

NISĀB (V. IMPÔTS ARABES, t. XX, p. 640).

NISARD (Jean-Marie-Napoléon-Désiré), littérateur français, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 20 mars 1806, mort à San Remo (Italie) le 27 mars 1888. Après de bonnes études à Sainte-Barbe, il entra dans le journalisme et écrivit au *Journal des Débats* (1826), qui était alors un des principaux organes de l'opposition. Pendant les journées de Juillet, il fit le coup de fusil sur les barricades avec ses deux frères et un de ses oncles qui y fut tué. Après la révolution de Juillet, il fut quelque temps attaché au ministère de l'instruction publique, puis abandonna le *Journal des Débats* et la défense du gouvernement de Louis-Philippe pour passer dans le camp des libéraux, au *National*, que rédigeait Armand Carrel, son ami dévoué ; il publia à la même époque un petit roman fantaisiste et un peu léger, *le Convoi de la laitière*, qu'il a cherché plus tard à faire disparaître et qui est devenu introuvable. Il était alors un des collaborateurs les plus fougoureux du *National*.

Dans ces premiers essais, Nisard montrait un grand talent de polémiste, nourri des classiques ; c'est alors qu'il eut l'idée de devenir en littérature le champion du passé et de s'attaquer au romantisme. Dans un manifeste célèbre publié du haut de la chaire littéraire du *National*, il distingua « la littérature facile de la littérature difficile » : la première consiste à écrire *Henri III*, *Antony*, *Marion de Lorme* ; la seconde s'efforce d'imiter les *Épîtres* de Boileau et de traduire Hérodote ou Virgile. Jules Janin répondit avec esprit dans la *Revue de Paris* (1834). Nisard continua dans cette voie et publia une série d'*Études sur les poètes latins de la décadence* (1834), ouvrage érudit et éloquent, écrit d'ailleurs dans un style exubérant, digne d'un romantique : le souci de peindre d'une manière transparente le verbeux Stace sous la figure de Lamartine, l'emphatique Lucain sous l'apparence de Hugo, et généralement ses contemporains sous les masques latins,

marque un parti pris qui amoindrit la valeur de l'ouvrage. Sous le ministère Guizot, Nisard fut nommé maître de conférences à l'École normale (1835 à 1844), chef du secrétariat au ministère de l'instruction publique (1836), maître des requêtes au conseil d'État (1837), et chef de la division des sciences et des lettres (1838). Il avait fait le sacrifice de ses anciennes convictions républicaines, pour se rallier au gouvernement. En 1842, il devint député ministériel (1842 à 1848) et fut élu à Châtillon-sur-Seine ; député conservateur, il fit peu parler de lui. En 1843, M. Villemain le nomma en remplacement de Burnouf à la chaire d'éloquence latine au Collège de France.

Pendant ce temps, Nisard avait publié un volume de *Mélanges* (1838), un *Précis de l'histoire de la littérature française* (1840), une étude sur *Erasmus* (1842), suivie de la traduction de son *Eloge de la folie*. Il avait entrepris avec de nombreux collaborateurs, Hauréau, Gêruzeux, Burnouf, Littré, etc., une édition, qui porte son nom, des classiques latins, suivie de leurs traductions : *Collection des auteurs latins* (1838-50, 27 vol.). Enfin, en 1844, parut le premier volume de son *Histoire de la littérature française* (qui ne fut complétée que plus tard, en 4 vol., de 1855 à 1864). Dans toutes ces études d'histoire et de critique on retrouve la grande théorie littéraire de Nisard : la décadence de la littérature française depuis le xvii^e siècle ; le siècle de Louis XIV est aussi bien l'idéal politique et social que l'idéal littéraire ; la langue de Boileau et de Racine est la seule à imiter.

L'Académie consacra le succès de ces théories étroites et pompeuses en préférant Nisard à Alfred de Musset en 1850. Après la révolution de 1848 qui fit perdre à Nisard ses places, le coup d'État les lui rendit ; en 1852, il fut nommé inspecteur général de l'enseignement et eut une grande part dans la réorganisation du système d'études opérée à l'École normale selon les idées du ministre Fortoul ; il succéda à Villemain dans la chaire d'éloquence française à la Faculté des lettres ; en 1855, des troubles éclatèrent à son cours, à la suite d'une leçon où Nisard faisait la distinction des deux morales, celle des simples particuliers et celle qui est permise aux princes ; un procès, véritable événement politique, traduit en police correctionnelle une quinzaine d'étudiants qui furent condamnés à la prison. Nisard continua ses leçons pendant deux années, puis fut nommé directeur de l'École normale (1857-67) ; il entreprit d'abord quelques réformes administratives, puis s'attira l'animadversion des élèves en faisant renvoyer l'auteur d'une adresse à Sainte-Beuve ; l'École normale fut licenciée momentanément. En 1867, Nisard devint sénateur. En octobre 1876, il a été mis à la retraite et nommé inspecteur général honoraire.

Outre son *Histoire de la littérature française*, qui reste son principal titre littéraire, il a publié : *Mélanges d'histoire et de littérature* (1868) ; *les Quatre grands Historiens latins* (1875) ; *Renaissance et Réforme* (1877) ; *Discours académiques et universitaires* (1884) ; *Nouveaux mélanges d'histoire et de littérature* (1886) ; *Considérations sur la Révolution française et sur Napoléon I^{er}* (1887). Après sa mort, on a réuni ses *Souvenirs et Notes biographiques* (1888) et *Ægri Somnia, Pensées et Caractères* (1889). Comme académicien, il reçut Ponsard, auquel il recommanda de relire Boileau, le duc de Broglie, Saint-René Taillandier. Son éloquence terne et grise était peu appréciée. En tant que littérateur, il a parlé avec érudition, esprit et talent au nom du sens et du goût ; l'expression abondante, mais claire et morale de ses observations, plaît à beaucoup d'esprits modérés et distingués. Comme l'a dit Sainte-Beuve, « un académicien lui a trouvé du nerf, les savants lui trouvent de la grâce ».

Ph. BERTHELOT.

NISARD (Marie-Léonard-Charles), littérateur français, frère du précédent, né à Châtillon-sur-Seine le 10 janv. 1808, mort à Paris le 16 juil. 1889. Il essaya d'abord de la

carrière commerciale, mais l'abandonna au bout de trois ans pour se consacrer aux lettres. Il débuta par attaquer les classiques dans une *Épître aux antiromantiques* (1829), mais renonça bientôt à la poésie. A partir de 1831 jusqu'en 1848, il fut attaché à la maison de Louis-Philippe et s'occupa de la rédaction de journaux consacrés à la défense de la monarchie de Juillet. En 1845, il publia *Camera lucida*, série de portraits allégoriques contemporains. En 1852, il fut attaché à la commission du colportage. Il a publié dans la *Collection des classiques latins* des traductions de Martial, Valerius Flaccus, Ovide. Ses autres ouvrages principaux sont : *Triumvirat littéraire au xv^e siècle* (1852); *les Ennemis de Voltaire* (1853); *Histoire des livres populaires depuis le xv^e siècle* (1854); *les Gladiateurs de la République des lettres* (1860); *Chansons des rues depuis quinze ans* (1863); *des Chansons populaires chez les anciens et les Français* (1866); *Étude sur le langage populaire de Paris et de la banlieue* (1873); *le Comte de Caylus d'après sa correspondance* (1877), etc. Ch. Nisard fut un esprit curieux et érudit : il a étudié divers coins de l'histoire littéraire en les éclairant de documents consciencieux. Ph. B.

NISARD (Marie-Nicolas-Auguste), professeur français, frère du précédent, né à Châtillon-sur-Seine le 9 août 1809, mort à Paris le 17 févr. 1892. Il professa la rhétorique au collège Bourbon, fut nommé en 1853 recteur de l'académie de Grenoble et en 1855 inspecteur de l'académie de la Seine. Mis à la retraite en 1872, il reçut le titre de recteur honoraire ; lors de la fondation de l'Université catholique de Paris, il fut nommé doyen de la Faculté des lettres (1875) et professeur d'éloquence latine. Il a publié un *Examen des poétiques d'Aristote, d'Horace et de Boileau*, sa thèse (1845), puis le *Libre retour à la foi* (1853), *la Maison et l'Eglise*, souvenirs d'un enfant catholique (1884), etc. Ph. B.

NISARD (François-Auguste-Armand), diplomate français, né le 13 mai 1841. Attaché à la direction politique et du contentieux au ministère des affaires étrangères (1864), il devint rédacteur à la même direction (1874), secrétaire de première classe chargé de travaux particuliers (1880), sous-directeur à la direction politique (1881), ministre plénipotentiaire, sous-directeur des protectorats (1885), puis directeur des affaires politiques (1889). Esprit d'une haute culture littéraire et philosophique, il a occupé ce poste délicat avec une grande distinction de 1889 à 1898, date à laquelle il a été nommé ambassadeur à Rome (Saint-Siège). P. B.

NISAS (M.-H.-F.-E., baron de CARRION), militaire et poète français (V. CARRION).

NISCH. Ville de Serbie (V. NISSA).

NISHEGOROD (V. NIJNI-NOVGOROD).

NISI (officiellement *Messini*). Ville de Grèce, ch.-l. d'une éparchie du nome de Messénie, sur la r. dr. de la Pirnataz (Pamisos), près de l'antique *Messène* ; 6.325 hab. (en 1889).

NISIB. Ville de Syrie, vilayet d'Alep, à 15 kil. O. de Biredjik ; 3.000 hab. Eglise byzantine. Vin et huile réputés. Le 24 juin 1839, l'armée égyptienne d'Ibrahim y détruisit l'armée turque de Hafiz Pacha.

NISIBIS. Ancienne ville de Mésopotamie, cap. de la Mygdonie, aux sources du Mygdonius. Importante dès l'époque assyrienne, conquise par Lucullus, elle était, à partir de l'époque de Tigrane, auquel on la rendit, le grand entrepôt commercial de la Mésopotamie. Trajan la reprit, Adrien la céda, Lucius Verus la conquiert encore et Sévère en fit la grande place frontière. Sapor l'assiégea à trois reprises, de 338 à 350, toujours repoussé. En 363, Jovien l'abandonna aux Perses. Bélisaire les y battit en 544, Marci en 573. Ses ruines très étendues se voient près de la bourgade de *Nisibin*.

NISIDA (lat. *Nesis*). Ile d'Italie, dans le golfe de Naples, à 1 kil. du cap Coroglio (mont Pausilippe) ; 31 hect. ;

4.200 hab. Ancien volcan. Château transformé en prison. Lazaret dans un îlot réuni à l'île par une digue.

NISJNE-TAGILSK. Ville de Russie, gouvern. de Perm, sur le chem. de fer de Perm à Ekaterinbourg ; 300.000 hab. avec les faubourgs. Grandes mines de fer, cuivre, platine ; laveries d'or ; 6 églises. Fondée en 1725 par le prince Demidov.

NISSA ou **NICH**. Ville de la Serbie méridionale, sur la Nissava, à 12 kil. du confluent de la Morava et à 207 m. d'alt. ; 19.877 hab. (en 1890). Evêché grec. Place forte, fortifiée par les Autrichiens en 1737. De nombreux jardins l'égaient. C'est le grand marché du haut bassin de la Morava. Auprès sont des sources thermales.

Nissa doit son origine aux Romains. Les ruines de leur ville de *Naissus* sont encore visibles sur la rive N. de la Nissava, près de la citadelle, et à l'E. près du bourg de Brzibrod. Bâtie sur la grande route centrale de la région balkanique, elle devint, sous Dioclétien, ch.-l. de la prov. de Dardanie. Claude II y avait défait les Goths (269). Constantin, qui y était né, y résida souvent et l'embellit. Attila la détruisit. Justinien la rebâtit sous le nom de *Naissopolis*, mais celui de *Nisus* prévalut à l'époque byzantine. Au vi^e siècle, les Bulgares s'en emparèrent ; au xii^e, les Serbes ; en 1375, les Turcs. Hunyade la reprit momentanément en 1443. Le 23 sept. 1689, l'armée autrichienne de Louis de Bade y vainquit les Turcs, mais ceux-ci la reprirent l'année suivante. En 1737, Seckendorf s'en empara derechef, mais, l'année même, Dochat, assiégé par les Turcs, la leur rendit. Les Serbes se fortifièrent dans le voisinage et, forcés dans ses redoutes, leur chef, Etienne Sindiélitch, se fit sauter avec les vainqueurs ottomans. Les crânes des vaincus servirent à ériger sur la route de Constantinople le trophée de *Célékoula* (la Tour des Crânes). En juin 1876, les Serbes firent une vaine tentative pour s'emparer de Nissa, mais en janv. 1878, au terme de la guerre russo-turque, ils l'occupèrent, et le traité de Berlin la leur attribua. — Le cercle de Nissa a 2.558 kil. q., 139.631 hab. A.-M. B.

NISSAN (Calendr.). Septième mois de l'année chez les Juifs et les Syriens.

NISSAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Capestang ; 2.540 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Carrières de pierres. Vignobles. Fabriques d'eaux-de-vie et de tartre, fours à chaux, moulins. Vestiges romains, notamment sur la montagne d'Enserune.

NISSAN. Cours d'eau dans la Suède méridionale. Il sort des marais de Tubbebo, dans le gouvernement de Jönköping, coule d'abord au N., puis au N.-O., puis enfin au S.-O., forme un certain nombre de petits lacs et sépare les districts de Halmstad et de Tærnersjö. Il se jette dans le Cattégat, près de Halmstad. Longueur : 200 kil. environ. Affluents : la Svanå, la Kilaå, etc. On y pêche le saumon.

NISSEN (Heinrich), archéologue allemand, né à Hadersleben le 3 avr. 1839. Il voyagea en Italie de 1863 à 1866, devint professeur aux Universités de Bonn (1867), Marbourg (1870), Göttingue (1877), Strasbourg (1878). Il est l'auteur de *Kritische Untersuchungen über die Quellen der 4 und 5^{ten} Dekade des Livnius* (Berlin, 1863); *Das Templum* (1869); *Pompeianische Studien* (1877). *Italische Landeskunde* (Berlin, 1883, t. I); *Griech. und röm. Metrologie* (Nordlingen, 1887).

NISSERVAND. Lac de Norvège, dans le Tèlèmark. Il est situé à 240 m. au-dessus du niveau de la mer, a une longueur de 38 kil. et une superficie de 74 kil. q. Il est traversé par le Nisseralf.

NISSUM-FJORD. Fjord de la mer du Nord, sur la côte du Jylland. La communication avec la mer est fermée, près de Thorsminde, par une écluse construite en 1868-70. Il reçoit l'Holsterbroå. La partie S. du fjord a été desséchée en 1874-72.

NISTOS (Haut-et-Bas). Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent ; 1.510 hab.

NISUS (Myth. gr.). Fils d'Arès ou de Pandion et frère d'Égée, roi d'Attique; lui-même régnait à Mégare. Minos, l'y assiégeant, gagna l'amour de sa fille Scylla, qui coupa à son père, durant son sommeil, les cheveux de pourpre auxquels était liée sa destinée. Nisus périt et la ville fut prise; Scylla fut jetée à la mer par Minos, et le promontoire où vint échouer son cadavre garda le nom de Scyllæon. Ovide raconte qu'elle suivit dans les flots le navire de Minos, poursuivie elle-même par son père; Nisus aurait été changé en aigle marin, Scylla en poisson Ciris. Quoi qu'il en soit, Nisus est le héros éponyme du port et de l'acropole Nisæa (V. MÉGARE).

Virgile a donné ce nom de Nisus à un compagnon d'Énée, qui s'illustra par son amour pour son camarade Euryale; leur mort dans une surprise tentée de nuit sur le camp des Rutules est le sujet d'un bel épisode du livre IX de l'*Énéide*.

NISYROS. Ile turque de l'Archipel, l'une des Sporades méridionales, entre Cos et Telos; 3.460 hect.; 3.000 hab. grecs. Cratère effondré (722 m.), qui émet encore des fumeroles et des sources sulfureuses chaudes. Les anciens vantaient son vin, ses pierres meulières et ses sources. Elle avait été colonisée d'Épidaure. On voit encore au N.-O. les ruines de l'acropole.

NITCHI-REN (Secte) (V. JAPON, t. XXI, p. 28).

NITELLÉES (Bot.). Groupe de plantes dont la place dans le règne végétal a été souvent discutée; on s'accorde aujourd'hui presque généralement à en faire des Algues de la famille des *Characées* (V. ce nom), qui se trouve renfermer ainsi deux tribus, les Charées et les Nitellées. — La différenciation chez ces plantes est plus avancée que dans les Algues les plus élevées: tandis qu'une symétrie axiale parfaite caractérise nettement la tige et les premiers rameaux, les verticilles de ramifications nées de ces derniers sont symétriques par rapport à un plan et commencent à montrer l'allure générale de feuilles: aussi leur applique-t-on ce terme un peu prématurément. — Tige formée d'un tube simple ne présentant aucune espèce d'écorce, ramifiée à chaque nœud; rameaux présentant les mêmes caractères. Rameaux et tiges sont très fréquemment incrustés de carbonate de calcium; ces dépôts se forment souvent circulairement autour de l'organe, de façon à présenter des épaississements annulaires parfois considérables. Deux des feuilles de chaque verticille abritent un bourgeon, tandis qu'il n'y a qu'un seul bourgeon par verticille chez les Charées. Ces végétaux sont tantôt monoïques, tantôt dioïques; dans le premier cas, l'anthéridie étant formée par différenciation de l'extrémité d'une feuille, l'oogone naît du dernier nœud de la feuille qui termine l'anthéridie; dans le second, l'oogone provient, lui aussi, de la différenciation terminale d'une feuille. — Ces végétaux croissent dans les eaux de terrains de préférence siliceux, quelquefois calcaires; dans ce dernier cas, leur habitat est commun avec celui des Charées. Suivant que les anthéridies sont terminales ou qu'elles sont latérales aux nœuds, on divise les Nitellées en deux groupes, les *Nitella* et les *Tolypella*. Henri FOURNIER.

NITH. Rivière de la Grande-Bretagne (V. ce mot, t. XIX, p. 458).

NITHARD, historien français du IX^e siècle, né dans les dernières années du VIII^e siècle, mort en 844. Il était fils d'Angilbert (V. ce nom), abbé de Saint-Riquier de 790 à 814 et primicier de la chapelle royale de 791 à 794, et de Bertha, fille de Charlemagne, qui eut aussi d'Angilbert un second fils illégitime, Harnid. Elevé à la cour même, Nithard s'attacha à la personne de Charles le Chauve. Il périt en soutenant sa cause les armes à la main, le 14 juin 844, dans un combat livré près d'Angoulême. Il avait entrepris, dès 840, à la demande de Charles, d'écrire l'histoire de la lutte des fils de Louis le Pieux; mais il ne put la conduire que jusqu'au début de l'année 843. Ces quatre livres d'*Historia* ou de *Dissensionibus filiorum Ludovici Pii*, bien qu'écrits dans

un style rude et même incorrect, sont l'œuvre historique la plus remarquable du IX^e siècle. Nithard, bien qu'il ait été abbé commendataire de Saint-Riquier et y ait même rempli, pendant un court moment, les fonctions abbatiales, est le seul écrivain de son temps qui n'ait jamais pris les ordres. Il raconte les faits de guerre en homme de guerre, et les événements politiques en homme d'Etat. Son premier livre, où il analyse les causes du démembrement de l'empire de Charlemagne, témoigne d'une force de réflexion et d'une pénétration qu'on ne retrouve chez aucun des contemporains. Les histoires de Nithard ont été publiées pour la première fois par Pithou, dans ses *SS. cotanei XII* (Paris, 1588). Elles ont été réimprimées: par D. Bouquet (t. VI); par Pertz (*Monum. Germ.*, t. II); par Migne (*Patrol. lat.*, t. CXVI). Les meilleures éditions sont celles de Pertz dans la coll. des *SS. rer. Germ. in usum scholarum* (1870), et de Holder-Egeer (Fribourg, 1882). Elles ont été traduites en français dans la *Collection Guizot* (t. III), et par Jasmund, dans les *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit* (t. VI). G. MONOD.

BIBL.: MEYER VON KNONAU, *Ueber Nithards vier Büch er Geschichten*; Leipzig, 1866. — KUNTZEMÜLLER, *Nithard u. sein Geschichtswerk*. Dissert., Iena, 1878. — WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6^e éd., I, 212. — EBERT, *Allgemeine Gesch. der Literatur des Mittelalters*, II, 370.

NITHARD ou **NITARD** (Jean-Everard), cardinal et homme d'Etat espagnol, né au château de Falkenstein (Autriche) le 8 déc. 1607, mort à Rome le 30 janv. 1681. Issu de la noble famille protestante von Neidhart, il se convertit au catholicisme, entra dans l'ordre des jésuites en 1634 et professa la philosophie et le droit canon à Gratz. L'empereur Ferdinand III lui confia l'éducation de son fils Léopold en 1634. Confesseur de l'archiduchesse Marie-Anne-Thérèse (V. ce nom), sœur de Ferdinand III, il la suivit en Espagne lorsqu'elle épousa Philippe IV (1649). Après la mort de celui-ci (1665), il fut nommé, par la reine régente, grand inquisiteur, puis premier ministre. Cette élévation subite, jointe à sa qualité d'étranger, lui suscita de grandes inimitiés. D'ailleurs il ne fut point à la hauteur de son rôle. D. Juan d'Autriche le fit exiler en 1669. On le nomma ensuite ambassadeur d'Espagne à Rome, et il reçut la pourpre en 1672. Les quelques écrits qu'on a de lui sont sans importance. G. P.-I.

BIBL.: D. BOUHOURS, *Relation de la sortie d'Espagne du Père Everard Nitard*; Paris, 1669, in-12. — *Relation des différends arrivés en Espagne entre D. Juan d'Autriche et le cardinal Nitard*; Paris, 1677, 2 vol. in-12. — Les historiens d'Espagne.

NITIDULA. I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Insectes Coléoptères, établi par Fabricius (*Syst. Ent.*, 1775, p. 77) et qui a donné son nom à la famille des Nitidulides. Les représentants de cette famille sont de petite taille, et leur forme, pour certaines espèces, rappelle celle des Silphides et des Histiérides. Ils vivent sur les carcasses d'animaux, les champignons, le bois pourri ou fréquentent les fleurs. On compte plus de huit cents espèces répandues dans tous les pays. Les principaux genres sont *Nitidula* Fab., *Meligethes* Stew., *Ips* Fab., etc. Les larves du genre *Nitidula* ont sur les bords des anneaux de l'abdomen des prolongements courbes et tranchants. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces. Le *N. bipustulatus* L., noir avec un point rouge sur chaque élytre, vit dans les charognes abandonnées. P. TERTRIN.

II. PALÉONTOLOGIE. — La famille des *Nitidulidae* date du trias (*Nitidulites argoviensis*). Les genres *Nitidula*, *Rhizophagus* et *Ips* sont connus dans l'ambre tertiaire, mais ses débris sont relativement peu abondants. E. TRT.

NITIOBRIGES, NITIOBRIGES. Un des quatorze peuples gaulois ajoutés par Auguste aux Ibéro-Aquitains pour former la province d'Aquitaine. Leur territoire s'étendait sur les bords de la Garonne, au N. des *Lactorates* et des *Sontiates*, à l'E. des *Vasates*, au S. des *Petrocorii* et à l'O. des *Cadurci*. Ils étaient un des rares peuples gaulois dont le chef portait le titre de roi. Leur capitale était *Aginnum* (Agen). D'après la *Notice des Provinces*, leur

pays formait vers le ^ve siècle la *civitas Agenmensium* de la *Prov. Aquitania II*^a.

NITOCRIS, reine d'Égypte. Deux reines d'Égypte ont porté ce nom : 1^o celle qui clôt la VI^e dynastie ; 2^o la fille de Psamétik I^{er}, qui devint l'épouse de Psamétik II, à la XXVI^e dynastie. Le nom hiéroglyphique se lit *Nitakrit*.

NITRATE (Chimie) (V. AZOTATES et ENGRAIS).

NITRATINE (Minér.). Nitrate de soude (NaAzO³) natif isomorphe avec la calcite, formant de grands dépôts dans le district de Tarapaca (N.-E. du Chili). Couleur blanche, grise ou rouge brunâtre, transparente. Densité, 2,29 ; dureté, 1,5 à 2.

NITRE (Chim.). Nom vulgaire du salpêtre ou azotate de potasse (V. AZOTATES, NITRIÈRE et NITRIFICATION).

NITRÉTHANE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^4\text{H}^5 \text{ (AzO}^4\text{)} \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^2\text{H}^5 \text{ (AzO}^2\text{)} \end{array} \right.$

Le nitréthane se produit en même temps que son isomère l'éther azoteux, C⁴H⁴ (AzO³HO), quand on mélange de l'azotate d'argent à de l'éther iodhydrique et qu'on distille lorsque la réaction s'est calmée. Il constitue un liquide étheré, insoluble dans l'eau, bouillant à 113^o et de densité 1,058 à 13^o. Les alcalis dissolvent le nitréthane et les acides le précipitent, car il possède les propriétés d'un acide faible ; si l'on mélange des dissolutions alcooliques de nitréthane et de soude, le sel sodé, C⁴H⁴(AzO⁴)Na, se précipite. Il a été découvert par Victor Meyer. C. M.

NITRIÈRE (Ind.). Le salpêtre s'obtient d'abord en recueillant les efflorescences produites sur le sol en Égypte, aux Indes, dans quelques parties du Midi et en Amérique, c.-à-d. dans les nitrières naturelles. Plus tard, on apprit à le préparer partout en produisant des nitrières artificielles. L'industrie de ces dernières a presque complètement disparu depuis la découverte des nitrières naturelles de l'Inde et surtout des gisements de nitrate de soude du Chili.

Nitrières naturelles. Dans l'Inde, le Bengale et les environs de Patna fournissent une quantité notable de salpêtre. Les couches superficielles du sol, très riches en matières organiques, sont le siège d'une nitrification active. Quand la terre se dessèche superficiellement, les liquides inférieurs chargés de nitrates viennent à la surface par capillarité, s'y dessèchent et abandonnent le sel en formant peu à peu des croûtes cristallines. Ces croûtes contiennent des nitrates de potasse, de soude, de chaux, du carbonate de chaux ; on les lessive, puis on les concentre, le nitrate de calcium reste dans les eaux mères. L'île de Ceylan possède aussi des nitrières remarquables qui ont été étudiées par Davy. La matière organique azotée nécessaire à la nitrification provient d'excréments de chauves-souris accumulés ou bien d'humus résultant de la décomposition de végétaux. En Hongrie, certaines terres d'une richesse exceptionnelle se couvrent d'efflorescences de salpêtre, mélangé de carbonate de soude et de sulfate de magnésie. On active la nitrification en arrosant ce sol avec du purin. Les murailles salpêtrées sont aussi des nitrières naturelles. Elles se produisent toutes les fois que la base des murs est en contact avec des eaux chargées de matières organiques azotées, par exemple les murs d'étables imprégnés de purin. Les matières organiques remontent avec l'humidité dans les murs des maisons où elles rencontrent l'air et les bactéries nécessaires à la *nitrification* (V. ce mot). Les nitrates formés sont entraînés par les liquides et viennent par capillarité se déposer dans les points où les circonstances favorisent l'évaporation. Il se forme alors des efflorescences soyeuses ou des géodes cristallines dans les joints des murs peu à peu dépouillés de mortier.

Nitrières artificielles. Pour réaliser des nitrières artificielles, on mélange une terre riche en humus avec de la chaux, de la marne, des gravois, puis on en forme des tas construits sur une aire imperméable. Les tas ont une forme variable suivant les pays, tantôt ils sont disposés en pyra-

mide tronquée, tantôt on leur donne la forme d'un mur dont l'une des faces est exposée aux vents dominants. La circulation de l'air dans ces tas doit être facile, la présence de gravois, de débris de roches rend la masse poreuse. Les tas sont arrosés de temps en temps avec du purin et on lessive finalement le tout pour en extraire les nitrates solubles quand la nitrification est suffisamment avancée, c.-à-d. généralement au bout de trois ans. C'est dans les nitrières artificielles qu'on a imaginé et appliqué pour la première fois le lessivage méthodique qui a été étendu depuis à un grand nombre d'industries. Le lessivage terminé, tous les nitrates sont transformés en nitrate de potasse, lequel est purifié finalement par un raffinage. La transformation en nitrate se fait, soit avec la potasse, soit avec le chlorure. En Suède, où l'Etat perçoit une partie de l'impôt sous forme d'une redevance de salpêtre, les paysans ont installé de petites nitrières consistant en huttes dont le sol est formé par des planches ; ils entassent un mélange de terre bien meuble et de débris végétaux ou animaux avec de la craie, de la marne ou des cendres de bois lessivées. Des brindilles interposées facilitent la circulation de l'air.

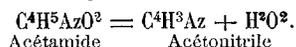
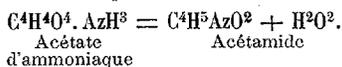
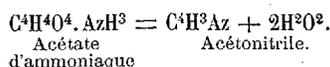
C. MATIGNON.

NITRIFICATION. L'acide azotique peut prendre naissance par la combinaison directe de l'azote avec l'oxygène en présence de l'eau ou des bases alcalines, par l'oxydation de l'ammoniaque ou par l'oxydation des matières organiques. On applique surtout l'expression de nitrification à la production de l'acide nitrique par la transformation des matières organiques azotées sous l'influence de certains ferments. Les composés organiques azotés peuvent être oxydés directement et fournir de l'acide azotique ; l'ozone, le permanganate de potasse produisent cette oxydation pour un grand nombre de matières organiques azotées. Mais, en dehors de ces agents oxydants puissants, la putréfaction des matières azotées fournit de l'ammoniaque qui se transforme en acide azotique sous l'influence de l'oxygène de l'air, de l'humidité et de certains ferments organisés. L'expérience suivante, due à MM. Schlessing et Müntz, établit nettement l'existence de ces ferments. Ils remplirent un large tube de verre de 1 m. de long avec 5 kilogr. de sable quartzeux, calciné au rouge et mêlé avec 100 gr. de calcaire en poudre, et arrosèrent ce sable chaque jour avec une dose constante d'eau d'égout, riche en composés ammoniacaux et azotés, et calculée de manière que le liquide mit huit jours à descendre dans le tube. Aucune apparence de nitrification ne se produisit pendant les vingt premiers jours, et la dose d'ammoniaque contenue dans l'eau resta constante, puis le vingtième jour le nitre parut et, sa quantité augmentant très vite, on constata bientôt que l'eau d'égout à la sortie de l'appareil ne contenait plus trace d'ammoniaque. Si l'oxygène brûlait directement la matière organique en présence des corps poreux, on se demande pourquoi la combustion attendrait vingt jours avant de commencer.

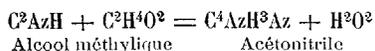
MM. Schlessing et Müntz ont pu mettre en évidence la présence du ferment. Au moment de la formation de nitrate, le liquide examiné au microscope laissait voir, à côté de rares infusoires, d'abondants corpuscules paraissant légèrement allongés et de très faibles dimensions. Ces corpuscules punctiformes constituent le ferment nitrique. La température de 10^o maintenue pendant dix minutes tue infailliblement ce ferment. Il ne résiste pas longtemps à la privation d'oxygène, la dessiccation lui est nuisible. Ce ferment nitrique est très répandu, et il est rare de trouver une particule de terre arable qui soit impropre à l'ensemencement. Le ferment nitrique est rarement dans l'air. D'après cela, pour qu'il se produise du salpêtre, il faut qu'il existe, dans un milieu humide et suffisamment perméable à l'air, des sels alcalins ou alcalino-terreux, à réaction faiblement alcaline et des matières organiques azotées ; la température dans la masse doit être de 15 à 20^o. Toutes ces conditions avaient été reconnues empiriquement avant la découverte du ferment ; c'étaient elles

qu'on cherchait à réaliser dans la production des nitrères artificielles. M. Winogradski a isolé depuis certains ferments nitreux ou nitriques; ces ferments possèdent cette propriété inattendue de ne pas produire, quand on les cultive seuls dans des milieux convenables, une quantité plus grande d'acide nitrique que celle qui est fournie par les nitrères artificielles ordinaires. C. MATIGNON.

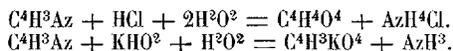
NITRILE. La fonction nitrile est engendrée par l'élimination de deux molécules d'eau dans le produit résultant de la saturation d'une fonction acide par l'ammoniaque. La formation des nitriles, à partir des sels ammoniacaux, se fait par l'intermédiaire des amides qui se produisent avec élimination d'une seule molécule d'eau :



Les nitriles peuvent dériver, soit d'acides monobasiques, soit d'acides polybasiques. Fehling obtint en 1844 le premier nitrile, le benzonitrile. Dumas, Malaguti et Le Blanc établirent, en 1847, l'identité des nitriles avec les éthers cyanhydriques, tandis que Frankland et Kolbe arrivaient de leur côté aux mêmes résultats :



L'acétonitrile peut être considéré comme l'éther méthylique de l'acide cyanhydrique. — On prépare les nitriles : 1° en déshydratant l'amide correspondant, soit par l'anhydride phosphorique, soit même par la baryte; la chaleur suffit souvent pour changer en nitriles un certain nombre de sels ammoniacaux. Les mêmes déshydratants permettent de déshydrater les sels ammoniacaux; 2° en décomposant par la chaleur certains principes azotés d'origine animale ou végétale, il se forme des nitriles; la distillation des os (huile de Dippel) fournit la série des nitriles; on les trouve aussi dans les produits de la distillation sèche des vinasses de betterave; 3° en appliquant les méthodes générales d'éthérisation aux alcools et à l'acide cyanhydrique. Les nitriles, comme les amides, éprouvent la décomposition inverse de leur formation et donnent naissance au sel ammoniacal correspondant en fixant de l'eau sous l'influence simultanée de la chaleur et d'un acide ou d'une base forte :

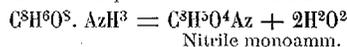
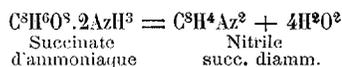


Ils présentent à un haut degré le caractère de composés incomplets; ainsi ils peuvent fixer, soit une molécule d'eau pour donner l'amide, soit deux molécules pour engendrer le sel ammoniacal. Les corps simples ou composés, tels que l'hydrogène, le brome, l'acide sulfhydrique, l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque, etc., peuvent être fixés par la molécule nitrile dans des réactions convenables, l'addition se faisant à volumes égaux ou à volume double de celui du nitrile. De l'acétonitrile on peut ainsi dériver plus ou moins directement les composés suivants :

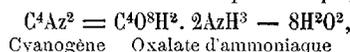
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(\text{H}^2\text{O}^2)$	Hydrate ou amide normal.
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(2\text{H}^2\text{O}^2)$	Hydrate, sel ammoniacal.
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(\text{H}^2\text{S}^2)$	Sulfhydrate ou thioamide.
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(\text{HCl})$	Chlorhydrate.
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(\text{Br}^2)$	Bromure.
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(\text{AzH}^3)$	Nitrile ammoniacal.
$\text{C}^4\text{H}^3\text{Az}(\text{H}^2)$	Amine, etc.

Les nitriles se combinent aussi aux oxydes métalliques. Les acides polybasiques engendrent plusieurs nitriles, par exemple les acides bibasiques comme l'acide succinique

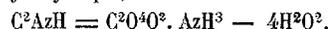
donnent un nitrile monoammoniacal et un nitrile biammoniacal :



Le nitrile monoammoniacal possède encore une fonction acide, c'est un nitrile acide. Dans le groupe des nitriles, deux corps sont particulièrement importants, le cyanogène qui est le nitrile de l'acide oxalique bibasique,



et l'acide cyanhydrique, nitrile de l'acide formique,



C. MATIGNON.

NITRILE FORMIQUE (V. CYANHYDRIQUE [Acide]).

NITRIQUE (Acide) (V. AZOTIQUE [Acide]).

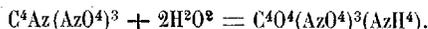
NITRITE D'AMYLE (V. AMYLE).

NITROBENZILE (Chim.) (V. BENZILE).

NITROBENZINE (V. BENZINE, t. VI, p. 231).

NITROFORME. Form. $\left. \begin{matrix} \text{Equiv.} \dots \text{C}^3\text{H}(\text{AzO}^4)^3. \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^6\text{H}(\text{AzO}^2)^3. \end{matrix} \right\}$

Le nitroforme est un corps à propriétés acides dont on obtient le sel ammoniacal en faisant agir l'eau ou l'alcool sur le trinitro-acétonitrile :



Il est liquide, incolore, se solidifie à 15°, répand une odeur très forte et possède une saveur amère. La solution aqueuse est colorée en jaune foncé. C'est un explosif très violent dont la préparation n'est pas sans danger. C. M.

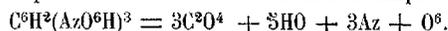
NITROGLUCOSE. Form. $\left. \begin{matrix} \text{Equiv.} \text{C}^{12}\text{H}^2\text{O}^2(\text{AzHO}^2)^5. \\ \text{Atom.} \text{C}^6\text{H}^7\text{O}(\text{AzO}^2)^5. \end{matrix} \right\}$

On prépare ce corps en dissolvant la glucose déshydratée dans l'acide nitrique fumant et délayant le produit formé dans une grande quantité d'eau, la substance insoluble dans l'eau se dépose. Le produit se purifie dans l'éther et dans l'alcool où il cristallise. Substance explosive. C. M.

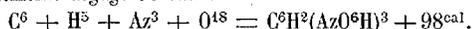
NITROGLYCÉRINE. I. CHIMIE.

Form. $\left. \begin{matrix} \text{Equiv.} \dots \text{C}^9\text{H}^2(\text{AzO}^6\text{H})^3. \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^3\text{H}^5(\text{O}.\text{AzO}^2)^3. \end{matrix} \right\}$

La nitroglycérine est l'éther trinitrique de la glycérine; on l'appelle quelquefois trinitrine. Elle a été découverte par Sobrero, étudiée ensuite par Williamson, Nobel et M. Berthelot, plus récemment par MM. Sarrau, Roux et Vieille. C'est un corps huileux, répandant une odeur dangereuse à respirer; il produit de violents maux de tête. Sa solubilité dans l'eau est très faible, cependant on ne peut laisser séjourner longtemps dans un cours d'eau le produit libre ou associé à une matière pulvérulente, car il s'y dissoudrait entièrement; l'alcool absolu, l'éther se mêlent à la nitroglycérine en toutes proportions. Sa densité à 15° est 1,601. Elle se prend en masse à +12°. La trinitrine est fort sensible au choc; les chocs fer sur fer, fer sur pierre siliceuse, la font détoner violemment; le choc cuivre sur cuivre, et surtout le choc bois sur bois sont moins à redouter; on a constaté cependant des explosions provoquées par ces derniers chocs. Quand elle est pure, on peut la conserver indéfiniment, mais les traces d'impuretés la décomposent peu à peu; il en est de même de la lumière. A une température de 100°, on peut volatiliser la trinitrine, mais à 200° elle s'enflamme et au delà elle détone violemment. L'inflammation par le contact d'un corps en ignition ne produit pas d'explosion quand la masse du produit est faible. Avec des quantités notables d'explosif, la combustion lente peut se transformer à partir d'un certain moment en détonation. La réaction qui se passe dans l'acte de la détonation est simple :



Les alcalis saponifient la nitroglycérine et produisent de l'acide nitrique et de la glycérine ; réaction qui établit sa fonction éther. La chaleur de formation depuis les éléments dégage 98 cal. :



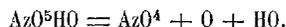
La chaleur déagée dans la réaction explosive est de 4.680 cal.

On prépare la nitroglycérine en faisant agir la glycérine sur un mélange à volumes égaux d'acide nitrique fumant et d'acide sulfurique ; il faut éviter que la température ne dépasse pas 25° pour éviter des inflammations et des explosions. Le produit de la réaction est versé dans une grande quantité d'eau dans laquelle se dissolvent les acides en excès ; la nitroglycérine, insoluble dans l'eau et plus dense qu'elle, se dépose à la partie inférieure ; on la lave aux alcalis étendus. Pendant quelque temps on a cru éviter toute chance d'explosion en faisant agir successivement l'acide sulfurique et l'acide nitrique et non leur mélange (Boutmy et Faucher) ; le procédé est aujourd'hui abandonné. La nitroglycérine produit sous le même poids trois fois et demie autant de gaz permanents réduits à 0° que la poudre au nitrate et deux fois autant que la poudre au chlorate. Sous le même volume, elle produit près de six fois autant de gaz permanents que la poudre ordinaire. Comme elle produit sous le même poids plus du double de chaleur, il est facile de prévoir la différence des effets. La nitroglycérine fait éclater le fer forgé, ce que ne peut produire la poudre ordinaire. Cependant, quoiqu'étant très brisante, elle fracture les roches sans les écraser en menus fragments. En outre, elle est brisante comme le chlorure d'azote et produit des effets excessifs de projection. Toutes ces propriétés peuvent être prévues par la théorie.

C. MATIGNON.

II. INDUSTRIE. — La nitroglycérine se prépare dans les fabriques de dynamite en faisant agir sur la glycérine un mélange d'acide azotique et d'acide sulfurique. La préparation exige six opérations distinctes : 1° la préparation du mélange acide ; 2° la nitration ; 3° la séparation de la nitroglycérine ; 4° le lavage ; 5° la filtration ; 6° la régénération du mélange acide.

Préparation du mélange acide. L'acide nitrique employé dans cette fabrication doit titrer au moins 95 % d'acide pur correspondant à 48° Beaumé ; il ne doit pas contenir plus de 2 % d'hypoazotide, mais il vaut mieux se servir d'un acide incolore débarrassé de ses vapeurs nitreuses. Cet acide doit être pur et privé de sulfate de soude, de fer et de chlore. On prépare le mieux l'acide nitrique nécessaire à cette opération par le procédé Valentin qui consiste à effectuer la décomposition de l'azotate par l'acide sulfurique dans le vide ; on évite ainsi de chauffer trop fort et par suite on ne décompose pas l'acide azotique en acide hypoazotique et eau qui dilue l'excès d'acide :



Cette méthode donne immédiatement un acide très pur, à titre très élevé et sans vapeurs nitreuses. L'acide sulfurique doit être au moins à 98 % et exempt autant que possible de fer et d'arsenic. Le mélange des acides se fait le plus souvent dans les proportions de 5 parties d'acide sulfurique pour 3 d'acide nitrique. On le réalise dans des réservoirs en fonte munis d'agitateurs, l'acide azotique est versé le premier, on fait ensuite arriver l'acide sulfurique sous la forme d'un filet liquide dont on règle la marche pour que la température ne s'élève pas trop. Le mélange refroidi est monté à l'aide d'un monte-jus ou d'un émulseur Kuhlmann dans l'appareil à nitration.

Nitration de la glycérine. La glycérine employée doit être incolore et posséder une densité de 1,262 correspondant à 30° Beaumé. On doit s'assurer qu'elle ne contient ni chaux, ni acide sulfurique, ni arsenic ; une dissolution de nitrate d'argent à 10 % ne doit pas la colorer en noir au bout de dix minutes quand on les mêle à volumes

égaux et qu'on abandonne le mélange à l'abri de la lumière. On pratique dans les usines l'essai suivant sur les glycérines qui doivent être nitrées. Dans un verre de Bohême, on introduit un mélange de 72^{gr.}5 d'acide sulfurique (d=1,840) et 37^{gr.}5 d'acide nitrique (d=1,500) ; on y verse goutte à goutte, en même temps qu'on agite et refroidit le mélange maintenu dans l'eau froide, 10 gr. de glycérine à essayer. La nitration achevée, on introduit le liquide dans un entonnoir à robinet et l'on fait la séparation de la nitroglycérine qui surnage. Les deux liquides, recueillis dans des éprouvettes séparées, sont abandonnés au repos, pour terminer s'il est nécessaire la séparation incomplète. En multipliant par la densité 1,6 le volume de la nitroglycérine, on trouve le poids obtenu. Une bonne glycérine ne doit pas donner à la nitration des flocons qui viennent s'accumuler à la surface de séparation, et la quantité de nitroglycérine obtenue doit être supérieure à 20 gr. ; 10 gr. de glycérine donneraient un rendement théorique de 24 gr. de nitroglycérine. 100 gr. de glycérine exigent théoriquement 217 gr. d'acide nitrique à 95 % pour la nitration. En fait, il faut employer 300 parties d'acide nitrique ; malgré la présence de l'acide sulfurique qui a pour but de s'emparer de l'eau d'éthérification, il arrive un moment où les acides sont trop dilués pour que l'éthérification puisse continuer.

L'appareil utilisé pour la nitration consiste en un réci-

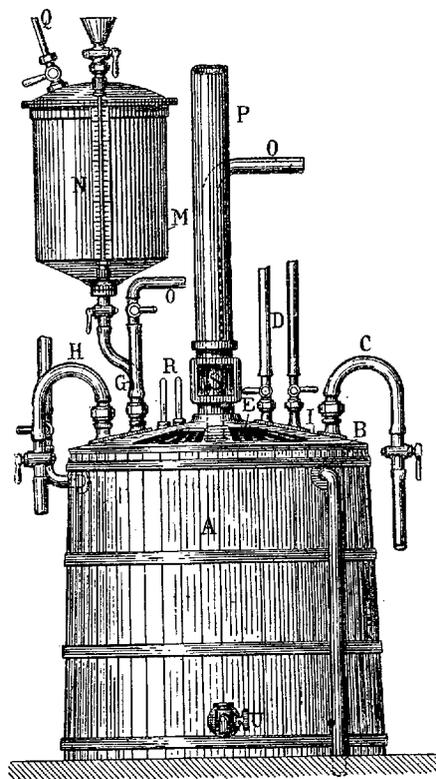


Fig. 1. — Appareil pour la fabrication de la nitroglycérine : A, cuve-enveloppe en bois du récepteur en plomb B ; DD, tuyaux amenant l'air comprimé qui doit servir à agiter le mélange ; C, tuyau amenant l'eau au serpentin réfrigérant ; R, thermomètres ; P, tuyau d'évacuation des vapeurs ; O, tuyau d'entrée des acides ; G, tuyau d'entrée de la glycérine ; I, couvercle mobile ; ES, regards vitrés ; U, robinet en grès de vidange et de sûreté ; M, récepteur de glycérine ; N, tube de niveau ; Q, tuyau amenant l'air comprimé au récepteur M.

piet cylindrique de plomb (fig. 1), revêtu d'une enveloppe en bois et muni à l'intérieur d'un serpentin réfrigérant en plomb dans lequel circule de l'eau froide pour abaisser la

température. Le couvercle est muni de regards qui permettent de suivre la marche de la réaction. Des conduites amenent de l'air comprimé à la partie inférieure de la cuve, cet air produit une agitation énergique et facilite le mélange de la glycérine et des acides, en même temps il égalise la température et empêche les surchauffes locales. Des thermomètres indiquent la température. L'air comprimé entraîne les vapeurs nitreuses qui se dégagent pendant la nitration, la couleur de ces vapeurs nitreuses est examinée à travers les regards du couvercle. Le mélange des acides est d'abord introduit (800 kilogr.), puis la glycérine est versée dans un réservoir (100 kilogr.) muni d'un niveau

gradué et communiquant avec le récipient à l'aide d'un tuyau de plomb muni d'un robinet; on fait arriver peu à peu la glycérine en même temps que l'eau froide circule dans le serpentín et que l'air comprimé agit le tout; la température, qui est de 15° au commencement de l'opération, ne doit pas dépasser 25°. On règle l'arrivée de la glycérine d'après la marche du thermomètre et l'observation des vapeurs nitreuses. Si la température dépasse 30°, un robinet permet de faire écouler rapidement tout le contenu du récipient dans une grande quantité d'eau froide placée au-dessous dans une cuve de sûreté. L'ouvrier quitte alors rapidement l'atelier, car il y a toujours lieu de craindre une explosion par suite de surchauffes locales. Avec des produits purs, acides et glycérine, ces accidents ne sont pas à craindre quand la nitration est bien conduite; il n'en est plus de même quand on opère, par exemple, avec une gly-

cérine impure, l'acide nitrique oxyde les impuretés en dégageant beaucoup de chaleur, la réaction s'accélère de plus en plus et arrive à provoquer une explosion.

Séparation de la nitroglycérine. Dans les laboratoires, on sépare simplement la nitroglycérine du mélange des acides en versant le tout dans une grande quantité d'eau; la nitroglycérine, très peu soluble dans l'eau et beaucoup plus dense que celle-ci, se sépare à la partie inférieure. Cette opération a l'inconvénient de présenter des dangers quand on la pratique sur de grandes quantités de matière, par suite de la chaleur dégagée par l'hydratation des acides; aussi opère-t-on diffé-

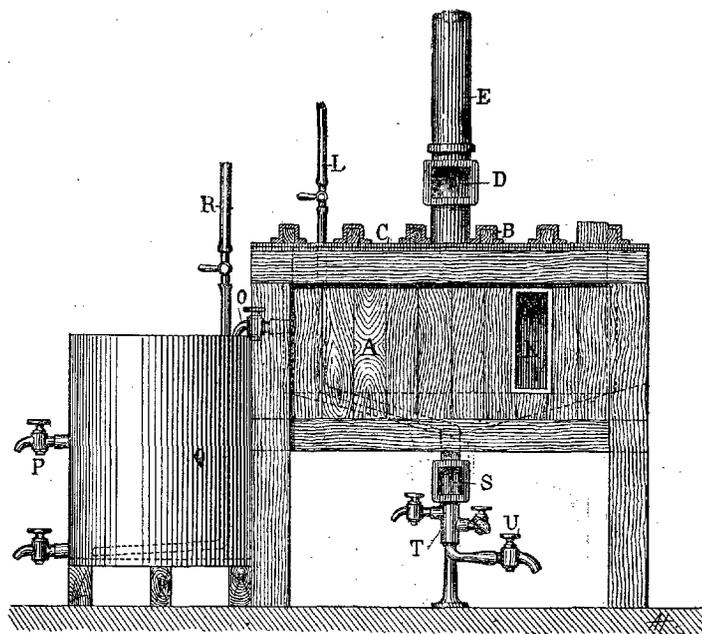


Fig. 2. — Décanteur à nitroglycérine: A, support en bois; B, traverses supportant les lames de plomb C qui forment couvercle; E, tuyau de dégagement du gaz; DKS, lanternes permettant de suivre l'opération; TU, tuyau et robinet d'évacuation; O, robinet d'écoulement de la nitroglycérine; LR, tuyaux amenant l'air comprimé; Q, laveur; P, robinet de vidange de l'eau de lavage.

remment dans l'industrie. Le mélange acide a pour densité 1,7, la nitroglycérine 1,6, cette dernière n'est pas miscible avec le premier, de sorte que, si l'on abandonne le mélange au repos dans un vase à séparation, la nitroglycérine viendra surnager et au bout d'une demi-heure sera complètement séparée du mélange acide. Cette séparation ne se produit facilement que lorsqu'on emploie des matières premières suffisamment pures. Les produits s'écoulent, de l'appareil à nitration, dans l'appareil à décantation, il suffit pour cela de tourner un robinet situé à la partie inférieure du premier appareil. Le décanteur (fig. 2) se compose d'une cuve rectangulaire en plomb terminée à sa partie inférieure par une pyramide renversée dont le sommet porte un robinet. Un tuyau latéral de décharge, situé à une hauteur

convenable, permet d'éliminer la plus grande partie de la nitroglycérine, la séparation s'achève à l'aide du robinet

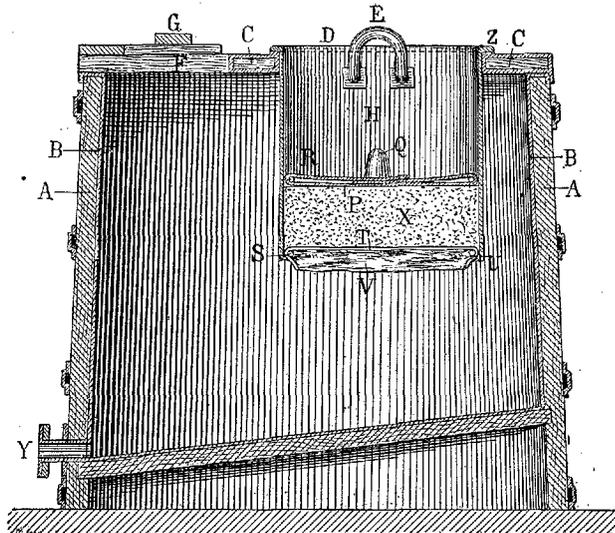


Fig. 3. — Filtre à nitroglycérine: A, cuve en bois à fond incliné; B, garniture intérieure en plomb; F, partie mobile du couvercle; G, poignée de ladite; Y, tubulure de vidange de la nitroglycérine; H, cylindre en plomb avec rebords Z; E, poignée dudit; U, rebords supérieurs du cylindre; S, armure en bronze; V, toile métallique; PT, toile filtrante; X, couche de sel marin; R, armure en plomb; Q, cône en plomb maintenant en place la toile de l'armature R.

par où s'écoulent successivement le mélange acide et la nitroglycérine. Un tube de plomb peut amener au fond de l'appareil de l'air comprimé ; cet air a pour but de refroidir par sa détente la masse liquide dans le cas où elle viendrait à s'échauffer.

Lavage. La nitroglycérine doit être lavée pour la débarrasser des acides et de la glycérine en excès qui la souillent. On la fait couler sous la forme d'un mince filet dans un récipient rempli d'eau constamment agitée par un courant d'air, on laisse déposer, on décante l'eau de lavage et l'on recommence la même opération un certain

nombre de fois en ajoutant à l'eau un peu de carbonate de soude chargé de neutraliser l'acide. Les derniers lavages sont faits à l'eau pure.

Filtration. Après lavage, la nitroglycérine est trouble, elle tient en suspension de l'eau et certaines matières insolubles dont on la sépare par filtration sur une couche de sel marin sec. Le filtre (fig. 3) est constitué par un anneau en bronze sur lequel reposent une toile métallique et un disque en molleton ; le sel marin se place au-dessus du molleton et ce dernier est maintenu par un anneau en plomb.

Régénération des acides non utilisés. Le mélange

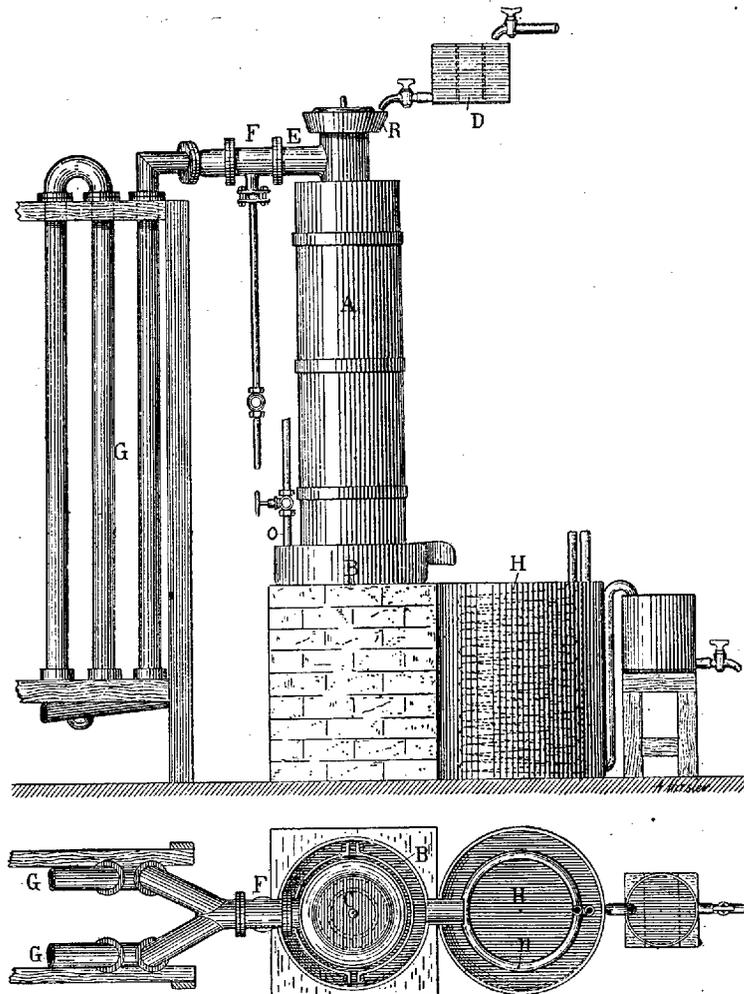


Fig. 4. — Appareil de dénitrification : A, cylindre en pierre de Volvic ; O, conduit à vapeur ; R, entonnoir servant pour introduire l'acide à dénitrer ; E, tuyau de dégagement des vapeurs nitrées ; D, réservoir contenant l'acide ; B, trop-plein recevant l'acide à dénitrer ; H, récipient contenant le serpentin réfrigérant en plomb N ; GG, batterie de dénitrification ; F, injecteur.

acide renferme encore de la nitroglycérine, on l'abandonne pendant plusieurs jours et l'on sépare soigneusement toute la nitroglycérine qui surnage. Le liquide acide est ensuite traité pour en régénérer d'abord l'acide nitrique, puis l'acide sulfurique.

Le mélange présente la composition moyenne suivante :

Acide sulfurique.....	70 parties
— nitrique.....	10 —
Eau.....	20 —

On opère la dénitrification en faisant tomber peu à peu

le mélange acide à la partie supérieure d'une tour remplie de fragments de silex (fig. 4), tandis qu'en sens inverse marche un courant de vapeur d'eau ; l'élévation de température a pour effet d'oxyder les matières organiques contenues dans le mélange au détriment de l'acide azotique qui est réduit à l'état de vapeurs nitreuses. Ces vapeurs, entraînées par la vapeur d'eau, sont mélangées avec l'air dans des tuyaux d'argile où l'acide nitrique se reforme et se dépose. La transformation se complète dans un tour Lunge-Rohrmann à poteries. L'acide azotique ainsi obtenu a une densité correspondant à 38-40° Beaumé.

L'acide sulfurique marque 56° Beaumé quand il est dénitrifié; il est souillé par des matières organiques; on le purifie en même temps qu'on le concentre par la chaleur.

La concentration de cet acide, qui renferme encore de l'acide nitrique, ne peut être effectuée dans des appareils en platine qui seraient fortement attaqués. On la pratique

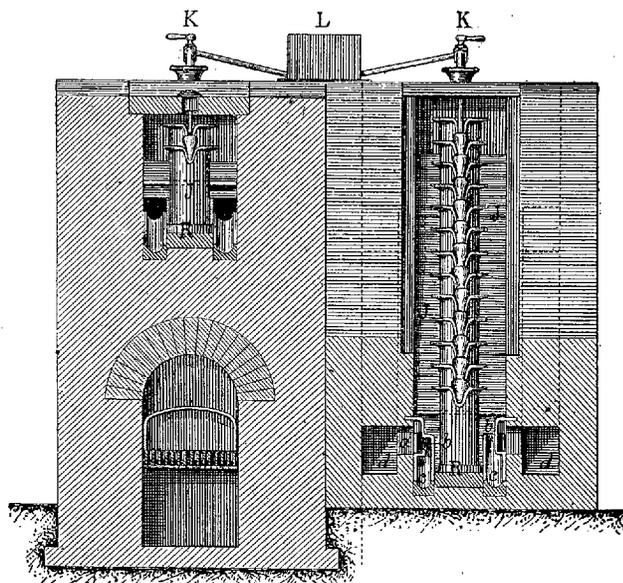


Fig. 5. — Appareil de concentration de l'acide sulfurique régénéré: JJ, récipients en porcelaine recevant l'acide à concentrer; RR, cuvettes en fonte reposant sur des dalles en pierre; dd, carneaux; aa, ouverture donnant accès au foyer; bb, plaques en fonte garantissant la porcelaine contre les gaz chauds; L, bac recevant l'acide à concentrer; KK, robinets de réglage pour l'écoulement de l'acide; cc, carneaux de chauffage.

le plus souvent dans des appareils à cascades en porcelaine où l'acide sulfurique circule constamment et arrive à la partie inférieure à l'état d'acide à 97 %. Les figures 5 et

6 donnent le détail d'un tel appareil de concentration. Il consomme environ 250 kilogr. de coke pour produire 1.000 kilogr. d'acide à 97 %. La nitroglycérine, dans

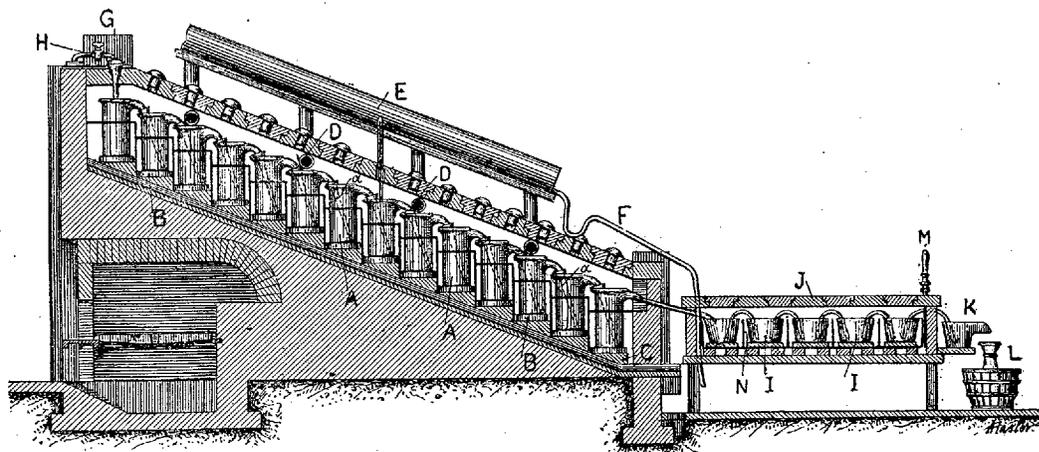


Fig. 6. — Appareil de concentration de l'acide sulfurique régénéré: AA, récipients en porcelaine recevant l'acide à concentrer; BB, cuvettes en fonte contenant du sable et reposant sur des dalles en pierre; aa, allonges en porcelaine; DD, tuyaux d'évacuation des vapeurs; E, collecteur des vapeurs arrivant par DD; F, tuyau d'écoulement des vapeurs condensées; G, bac recevant l'acide à concentrer; H, robinet de réglage pour l'écoulement de l'acide; II, cuvettes en grès destinées à refroidir l'acide; J, caisse en bois recevant le réglage pour l'écoulement de l'acide; K, collecteur d'acide concentré; L, tourie recevant l'acide régénéré; M, tuyau d'arrivée de l'eau pour le refroidissement.

les fabriques, so recueille et se transporte dans des vases en gutta-percha, qui ne peuvent déterminer l'explosion sous l'action du choc.

L'industrie a utilisé les propriétés explosives de la trinitrine dans les travaux des mines; son emploi était avan-

tageux parce que cette substance pouvait être introduite très facilement dans les cavités des rochers en raison de son état liquide. Elle fait explosion sous l'eau et produit même sans bourrage des effets puissants. Malgré ces avantages, le transport de cet explosif si sensible au choc a

donné lieu à des accidents si nombreux qu'on a renoncé à son emploi. On utilise aujourd'hui la nitroglycérine pour fabriquer sur place les dynamites (V. ce mot), soit à base inerte, soit à base active, de sorte que la nitroglycérine est transformée, sans sortir de l'usine, en produits beaucoup plus stables et, par conséquent, moins dangereux à manier.

C. MATIGNON.

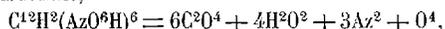
BIBL. : BERTHELOT, *Sur la force des matières explosives*; Paris, 1883. — O. GUTTMANN, *Die Industrie der Explosivstoffe*. — *Mémorial des poudres et salpêtres*.

NITROLINE (Chim.). Bjorkmann a donné ce nom à un produit obtenu en traitant du sucre ou d'autres substances saccharines par les acides nitrique et sulfurique. La nitroline mêlée au nitrate, au chlorate de potasse, à la cellulose, au charbon, ainsi qu'à d'autres substances végétales, à la houille, à du tamin, constitue un explosif appelé *vigorite*, qu'on obtient en poudre ou en une masse de la consistance de la cire. Bjorkmann a donné le même nom à un autre produit, qu'il prépare en traitant 12 parties d'huile stéarique brute et 15 parties de sirop par 80 d'acide nitrique et 170 d'acide sulfurique. Cette nitroline intervient dans la fabrication de certains explosifs qui contiennent, en outre, du nitrate et du chlorate de potasse, de la farine de pois et de la sciure de bois. Ces explosifs à base de nitroline détonent sous l'influence d'une charge initiale de poudre noire.

C. MATIGNON.

NITROMANNITE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{12}H^8(AzO^3H)^6 \\ \text{Atom... } C^6H^8O^6(AzO^3)^6 \end{array} \right.$

L'acide nitrique de concentration convenable transforme la mannite $C^{12}H^8O^{12}$ en hexanitromannite, corps cristallisé en fines aiguilles blanches, de densité 1,60, fondant à 112-113° et se solidifiant à 93°. La nitromannite émet des vapeurs acides dès la température de fusion, cette émission s'accélère avec la température. Chauffée brusquement vers 190°, elle s'enflamme; à 225°, elle déflagre; vers 310°, elle détone. La nitromannite constitue un explosif puissant, intermédiaire entre la nitroglycérine et le fulminate de mercure. Elle détone par le choc fer sur fer plus facilement que la nitroglycérine; le choc cuivre sur fer et même porcelaine sur porcelaine la fait aussi détoner; sa sensibilité est moindre cependant que celle du fulminate. Sa chaleur de formation est de 161^{cal},4. Sa réaction explosive, qui se confond avec la réaction des combustions,



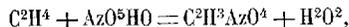
dégage 683^{cal},9 à pression constante. La nitromannite renferme une dose d'oxygène libre assez considérable qui permettrait d'augmenter sa puissance explosive par l'addition de matières comburantes convenables. MM. Sarrau et Vieille ont déterminé les pressions exercées au moment de l'explosion de la nitromannite, ils ont trouvé, pour la densité de chargement 1/10, 2.273 kilogr. La pression se développe si vite que le piston du crusher est souvent rompu; le caractère brisant de la nitromannite se trouve ainsi attesté. De même la capacité creusée par la nitromannite détonant dans un bloc de plomb est plus grande que celle creusée par la nitroglycérine sous le même poids.

C. MATIGNON.

BIBL. : BERTHELOT, *Sur la force des matières explosives*; Paris, 1883.

NITROMÉTHANE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^2H^3(AzO^4) \\ \text{Atom... } CH^3(AzO^2) \end{array} \right.$

Le nitrométhane a été découvert par Victor Meyer en faisant agir l'iodure de méthyle sur l'azotite d'argent; il se produit en même temps que son isomère l'éther méthyl-nitreux $C^2H^2(AzO^3HO)$. Théoriquement, on peut le considérer, soit comme résultant de la combinaison de l'acide nitrique et du formène avec séparation des éléments de l'eau,



soit comme résultant de la substitution d'une molécule nitreuse AzO^4 à un équivalent d'hydrogène dans le for-

mène. C'est une huile dense à odeur spéciale, bouillant à 101°, qui possède une légère fonction acide. Il ne régénère pas d'alcool méthylique comme son isomère dans l'action des alcalis.

C. MATIGNON.

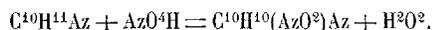
NITRON (V. NATRON).

NITROPHTALINE (Chim.) (V. NAPHTALINE).

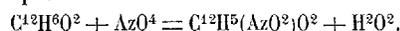
NITROPYLINE (Chim.). Les nitropylines ou poudres Volkman sont constituées par des mélanges de salpêtre, de sciure de bois et de ferrocyanure de potassium. La poudre de mine s'appelle plus particulièrement nitropyline, et les poudres de chasse de même composition reçoivent le nom de collodines.

C. M.

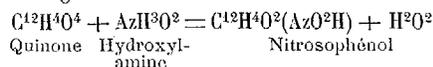
NITROSÉS (Dérivés). I. CHIMIE. — L'acide nitreux engendre des dérivés nitrosés en s'unissant aux carbures, aux phénols, aux acides, etc., avec séparation d'une molécule d'eau. La formule des dérivés nitrosés peut être écrite en substituant AzO^2 à H dans les composés organiques. C'est ainsi que l'acide nitreux réagit à froid sur la pipéridine pour former la nitrosopipéridine, liquide bouillant à 218° :



Avec le phénol on a la réaction suivante :



On peut remarquer que le nitrosophénol peut être considéré comme la monoxime de la quinone, ainsi que l'indique l'équation génératrice suivante :



Les nitrosophénols, les nitrosamines sont tous des matières colorantes. La préparation de tous ces corps se fait très simplement : on fait toujours agir l'acide nitreux en liqueur acide et l'on obtient généralement des rendements théoriques. Les amines tertiaires comme la diméthylaniline donnent immédiatement le dérivé nitrosé; les amines secondaires, au contraire, fournissent d'abord une nitrosamine qui se transforme à froid sous l'influence de l'acide chlorhydrique en dérivé nitrosé de l'amine secondaire. Ainsi la monométhylaniline donne naissance d'abord à la méthyl-phénylnitrosamine, $C^6H^5Az(C^2H^3)(AzO^2)$, qui peut se transformer ensuite en son isomère, $C^6H^4(AzO^2)Az(C^2H^4)$, la nitrosométhylaniline.

II. CHIMIE INDUSTRIELLE. — Les dérivés nitrosés se rattachant à la série de la benzine ont pris beaucoup d'importance par suite de leur emploi comme produits intermédiaires dans la fabrication des matières colorantes. En outre, le groupement nitrosé AzO^2 de même que le groupement nitrosé AzO^4 jouent le rôle de chromophore, c.-à-d. qu'il suffit de leur adjoindre dans la même molécule des radicaux amines ou phénoliques pour obtenir une matière colorante susceptible de se fixer directement ou indirectement sur les fibres. Un groupe peu nombreux de substances nitrosées est utilisé directement dans la teinture, par exemple le nitrosonaphtol; d'autres, au contraire, comme la *paranitrosodiméthylaniline*, constituent simplement un terme de passage de la matière première à la matière colorante. Les phénols orthonitrosés possèdent la propriété remarquable de former, avec les sels métalliques, des laques très stables pouvant se fixer sur le coton mordancé. Les laques ferriques se distinguent par leur coloration vert intense, coloration qui est solide aux lavages et à la lumière. Les dérivés nitrosés préparés industriellement et utilisés comme colorants sont la dinitrosoréine, les gambines R et J ou nitrosonaphtols, la dioxine et le vert naphthol. La dinitrosoréine est le produit de l'action du nitrite de sodium sur la solution chlorhydrique de réoréine; c'est une substance grise, peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante et les alcalis. On la vend en pâte, car elle est explosive, et son manie-

sonaphtols connus dans le commerce sous le nom de gambine R et de gambine J sont des pâtes jaune verdâtre et vert olive peu solubles dans l'eau, mais très solubles dans l'alcool. Elles teignent toutes deux en vert les étoffes passées au bain de fer.

La dioxine est une pâte rouge teignant en brun les tissus mordancés au chrome et en vert les tissus mordancés au fer que l'on obtient en faisant agir l'acide nitreux sur la dioxynaphtaline fondant à 186°. Le vert de naphtol se prépare quand l'acide nitreux agit sur l'acide β naph-tolsulfonique, puis le chlorure ferreux sur la solution du dérivé nitrosé obtenu. On l'emploie surtout pour teindre la laine. La paranitrosodiméthylaniline est le dérivé nitrosé employé, non pas dans la teinture, mais dans la fabrication des matières colorantes. On la prépare facilement quand on fait agir le nitrite de sodium sur la solution chlorhydrique de la diméthylaniline. Elle a été appliquée tout d'abord à la préparation du bleu de méthylène (V. ce mot). On saturait la solution par l'hydrogène sulfuré pour la réduire et la transformer en amidodiméthylaniline; en ajoutant ensuite du perchlorure de fer, il se développait une couleur bleue précipitable par le sel marin, $C^{12}H^{18}Az^4S^2$. On a depuis modifié le procédé, mais la matière première est toujours la nitrosodiméthylaniline. La préparation de l'indophénol, du bleu du Nil, de la galloxyanine, du bleu de Meldola, de la muscarine, des eurhodines, d'un certain nombre de safranines, utilise la nitrosodiméthylaniline. Les eurhodines, par exemple, résultent de l'action du chlorhydrate de cette base nitrosée sur certaines diamines, comme la métaphénylènediamine, les safranines s'obtiennent en faisant agir le même chlorhydrate sur les chlorhydrates de bases ou des mélanges de bases, par exemple la β phénylnaphtylamine. Quant à la galloxyanine, le bleu du Nil, etc., qui appartiennent au groupe des oxazines, on les obtient en chauffant avec les phénols le dérivé nitrosé de la diméthylaniline. C. MATIGNON.

NITROTOLUÈNE. I. CHIMIE. — L'acide nitrique fumant dissout le toluène en donnant trois toluènes mononitrés $C^6H^7(AzO^4)$. Le dérivé para est celui qui se forme en plus grande quantité, l'ortho est en quantité moindre; quant au méta, il n'est contenu qu'à l'état de traces dans le produit de la réaction. On est arrivé dans ces derniers temps à effectuer d'une manière assez satisfaisante la séparation de l'ortho et du paranitrotoluène; ce dernier, solide, fond à 54°, tandis que l'ortho ne se solidifie qu'à — 20°. On refroidit à — 20° le mélange des deux, et les trois quarts du dérivé para se séparent à l'état solide. Les nitrotoluènes ortho et para se transforment en toluidine par réduction, dans les mêmes conditions où la nitrobenzine se change en aniline. Le dérivé para bout à 238° et fond à 54°, les deux autres sont liquides et bouillent, l'ortho à 223°, le méta à 230°. L'action prolongée et à température élevée de l'acide nitrique fumant sur le toluène permet de préparer trois toluènes dinitrés $C^6H^8(AzO^4)^2$. Le plus anciennement connu, le dinitrotoluène ordinaire, fond à 70°, un deuxième est liquide, un troisième fond à 40°. L'hydrogène naissant transforme les dinitrotoluènes en nitrotoluidines. On peut aussi obtenir deux trinitrotoluènes cristallisés fondant à 76° et 82° en faisant intervenir l'acide sulfurique concentré et l'acide nitrique fumant. C. MATIGNON.

II. CHIMIE INDUSTRIELLE (V. TOLUIDINE).

NITRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers; 627 hab.

NITTIS (Giuseppe de), peintre italien, né à Barletta, dans la prov. de Naples, en 1846, mort à Saint-Germain le 22 août 1884. Il eut d'obscurs débuts et ne reçut guère d'autre éducation artistique que celle qu'il se donna à lui-même. Élève de l'École des beaux-arts de Naples, il la quitta pour parcourir la campagne environnante et se griser de plein air. Une *Vue de Barletta*, un paysage des *Environnements de Naples* et une vue de la *Traversée des Apennins* furent ses premiers ouvrages. Puis une brusque résolu-

tion le jeta dans la vie des ateliers parisiens (1868). Meissonier, M. Gérôme le guidèrent de leurs conseils, mais il arriva surtout au succès par ses dons personnels et aussi par la pratique d'un éclectisme délicat. Le public fit bon accueil à sa *Visite chez l'antiquaire* (1869) et à son *Train de chemin de fer* fuyant dans un vaste paysage. La guerre franco-allemande l'avait ramené au pays natal. Il reparut au Salon de 1872, avec la célèbre *Route dans les Pouilles auprès de Brindisi*, qui fonda sa réputation. L'année d'après, il donna l'*Ascension du Vésuve*, puis en 1874, piquant contraste dans le choix du sujet: *Fait-il froid!* En 1875, il exposa, avec une scène de *Boulevard*, cette *Vue de la Place de la Concorde* que tout le monde connaît, observée entre deux ondées, luisante comme un miroir. Un séjour à Londres, que fit alors le peintre, nous valut plus d'une exquise étude de la vie anglaise: le *Tunnel de Charing-Cross*, *Waterloo-Bridge*, *Green-Park*, la *Banque de Londres*, *Trafalgar-Square*, *Piccadilly*, etc. Désormais de Nittis partagea son talent entre ses trois patries; il produisit, en effet, pendant les années suivantes (1876-79): la *Place des Pyramides*, des *Effets de neige dans Paris*, le *Retour des courses*, une *Vue de l'Arc de Triomphe*, des *Moulins italiens*, la *Route de Castellamare*, une *Vue du Pont-Royal*; un *Coin du boulevard*, une *Marchande d'allumettes de Londres*. La *Place des Pyramides*, qui fut placée au musée du Luxembourg, est peut-être le chef-d'œuvre de de Nittis: c'est d'une modernité spirituelle et délicate. Vers 1880, il fut amené à se servir d'un nouveau moyen d'expression: le pastel, et les pastels harmonieux qu'il exposa alors, comme aussi ses aquarelles et ses eaux-fortes, sont des morceaux du plus piquant effet. Gaston Couvry.

NITYANANDA (V. HINDOUISME, t. XX, p. 400).

NITZA. Rivière de Sibérie, affl. de la Toura, tributaire du Tobol; formée dans le gov. de Perm par l'union de la Neiva et du Rieje, elle a 210 kil. de long, dont 133 navigables à partir du confluent de l'Irbit; c'est la route fluviale qui dessert la grande foire d'Irbit.

NITZSCH (Karl-Immanuel), théologien allemand, né à Borna, près Leipzig, le 21 sept. 1787, mort à Berlin le 21 août 1868. Son père, *Karl-Ludwig* (1754-1834), directeur du séminaire de Wittenberg (1813), auteur du *De Discrimine revelationis imperatorie et didactice* (1830, 2 vol.), était déjà un théologien fort remarqué, et c'est sous son égide que le fils fit ses études et ses débuts comme professeur et pasteur. Il devint (1810) privat-docent à la faculté de théologie de Wittenberg, où il resta, après le transfert de l'Université à Berlin, comme professeur au séminaire pastoral qui remplaça la faculté de théologie. Depuis 1811 il exerça aussi le saint ministère avec autant de succès que de dévouement; il demeura notamment à son poste, avec un de ses collègues, pendant le blocus et le bombardement de Wittenberg (1813-14). En 1822, il fut prévôt à Kemberg, et, de 1822 à 1847, professeur de théologie à Bonn, et, depuis 1843, membre du consistoire supérieur. Ce fut là le temps de l'épanouissement de son talent et de son activité. En 1847, il fut appelé à Berlin comme professeur de l'Université et membre du conseil supérieur de l'Église, et devint de plus, en 1853, prévôt de l'église Saint-Nicolas. Il prit sa retraite à soixante-dix-neuf ans, deux ans seulement avant sa mort. Nitzsch a été un des représentants les plus distingués de la théologie dite du juste milieu, et un des principaux défenseurs de l'Union positive. Comme professeur, il sut captiver les nombreux étudiants qui suivaient ses cours, et il avait de grands dons comme prédicateur et comme pasteur. Ses principaux ouvrages sont: *System der christlichen Lehre* (1829, la 6^e éd. en 1854); il y traite la dogmatique dans ses rapports avec la morale; *Praktische Theologie* (commencé en 1847, fini en 1857; 2^e éd., 1859); *Akademische Vortraege ueber christliche Glaubenslehre* (1858); plusieurs recueils de sermons: *Urkundenbuch der evangelischen Union* (1853); *Wurdigung der von Dr Kohns gegen*

die ev. Union u. deren theologische Vertreter gerichteten Angriffe (Berlin, 1854); *Schleiermacher* (V. ce nom) appelait Nitzsch « l'homme dont il aimait le mieux être loué et le moins être blâmé ». Sa biographie a été écrite par Willibald Beyschlag : *Karl Immanuel Nitzsch, Eine Lichtgestalt der neuern deutsch-evangelischen Kirchengeschichte* (Berlin, 1872). — Son fils, *Friedrich*, qui est, lui aussi, un théologien distingué, a publié un article bien complet sur son frère, dans la *Real-Encyclopædie de Herzog* (V. X, pp. 805-820). Ch. PFENDER.

NITZSCH (Gregor-Wilhelm), philologue allemand, né à Wittenberg le 22 nov. 1790, mort à Leipzig le 22 juil. 1864, frère du précédent. Professeur à l'Université de Kiel (1832), puis de Leipzig (1852), il soutint la thèse de l'unité primitive des poèmes homériques, dont le noyau au moins lui paraît l'œuvre d'un seul poète. Il a publié : *Erklärende Anmerkungen zu Homers Odyssee* (Hannovre, 1826-40, 3 vol.); *Meletemata de historia Homeri* (1830-37, 2 vol.); *Die Sagenpoesie der Griechen* (Brunswick, 1852); *Beiträge zur Gesch. der epischen Poesie der Griechen* (Leipzig, 1862). — Son fils *Karl-Wilhelm* (1818-80) professa à Kiel (1844), Königsberg (1862) et Berlin (1872), et écrivit sur l'histoire romaine et allemande.

BIBL. : LÜBNER, G.-W. *Nitzsch*; Iéna, 1864.

NITZSCHIA (Hassall, 1845) (Bot.). Genre de Diatomacées dont les frustules sont libres, allongés, droits ou quelquefois sigmatiformes, formés par deux valves striées transversalement, munies d'une carène portant des punctuations. Ce genre renferme un très grand nombre d'espèces marines et d'eau douce, réparties dans toutes les parties du monde. Paul PETIT.

BIBL. : W. SMITH, *Brit. Diat.*, p. 37. — RADENHORST, *Flor. Europ. Alg.*, I, p. 149. — VAN HEURCK, *Syn. Diat. Belg.*, p. 169. — DE FONT, *Syll. Alg.*, vol. II, p. 495.

NITZSCHIEES (Bot.). Tribu des Diatomacées, constituée par des genres ayant des frustules de formes très variées, ordinairement libres et plus rarement enfermés dans des tubes gélatineux ou réunis côte à côte sous forme de taille. Les valves sont munies d'une carène plus ou moins excentrique, laquelle est ornée de punctuations plus ou moins marquées. Il n'existe pas de raphé ni de nodules centraux ou terminaux; il y a un cromatophore unique perforé au centre et quelquefois interrompu chez les petites espèces. Cette tribu contient les genres suivants : *Bacillaria* Gmel.; *Homoeccladia* Ag.; *Tryblionella* W. Sm.; *Nitzschia* Hassall. Paul PETIT.

NIU KOA, souverain mythique chinois, à corps de serpent et à tête humaine; on le trouve représenté sur les bas-reliefs célèbres de la dynastie des *Han* (V. ce mot). Il succéda, soit à Fou hi lui-même, soit à la famille de Fou hi. D'après des écrivains postérieurs, Niu koa était une femme, sœur de Fou hi. M. C.

NIU-TCHOUANG (V. NIU-TCHIANG).

NIVE, Rivière du dép. des Basses-Pyrénées (V. PYRÉNÉES [Dép. des BASSES-]).

NIVEAU. I. Géodésie. — C'est la hauteur, l'élévation d'un plan horizontal, d'une droite horizontale ou d'un point au-dessus d'un plan horizontal de comparaison. Un plan, une droite sont de *niveau* lorsqu'ils sont horizontaux. Mais c'est là le *niveau apparent*, celui que l'on détermine directement à l'aide des instruments de nivellement et qui est tangent à la surface théorique de la terre. Le *niveau vrai* est parallèle, au contraire, à cette surface; c'est par conséquent une surface sphérique ou, plus exactement, un ellipsoïde de révolution, ayant pour rayon le rayon terrestre et se confondant, à l'altitude 0, avec la surface libre des océans (V. ci-après § *Hydrostatique*) ou avec son prolongement sous les continents. Pour les grandes opérations géodésiques, il est indispensable de corriger l'erreur du niveau apparent sur le niveau vrai; on peut, au contraire, dans les opérations topographiques limitées, considérer ces deux niveaux comme coïncidant (V. NIVELLEMENT). L. S.

COURBE DE NIVEAU (V. COURBE, t. XIII, p. 404).

II. Hydrostatique. — SURFACE DE NIVEAU. — La surface libre d'un liquide en repos dans un vase est un plan horizontal, c.-à-d. perpendiculaire à la verticale du lieu indiquée par le fil à plomb. Pour les océans, la surface libre, à l'état de calme parfait, est encore perpendiculaire en chaque point à la direction de la pesanteur; mais, à cause de la courbure de la terre, cette surface présente la forme d'un sphéroïde ou, plus exactement, d'un ellipsoïde de révolution. Plus généralement, on démontre que, quelles que soient les forces agissant sur un liquide en repos, la surface libre est normale, en chaque point, à la force appliquée en ce point, et on désigne une pareille surface sous le nom de *surface de niveau*. La pression supportée par la surface de niveau ainsi définie est constante et égale à la pression du milieu ambiant. Si l'on considère, à l'intérieur du liquide, le lieu des points pour lesquels la pression a une valeur constante, d'ailleurs arbitraire, on obtient une surface qui reçoit également le nom de surface de niveau. Cette dernière notion est applicable aux gaz aussi bien qu'aux liquides, tandis que la surface libre n'existe que dans le cas des liquides. En chaque point d'une surface de niveau quelconque, la direction de la normale coïncide avec celle de la résultante des forces agissant sur le fluide. Si l'on considère deux surfaces de niveau infiniment voisines, l'écart de ces deux surfaces varie, d'un point à un autre, en raison inverse de la résultante des forces rapportées à l'unité de volume. Ces divers théorèmes se déduisent de l'équation fondamentale de l'hydrostatique :

$$(1) \quad dp = \rho (Xdx + Ydy + Zdz),$$

équation qui fait connaître la variation de pression, dp , correspondant à un déplacement quelconque dont les composantes suivant trois axes rectangulaires sont dx, dy, dz . La lettre ρ désigne la densité du fluide et X, Y, Z sont les composantes, suivant les mêmes axes, de la force extérieure F rapportée à l'unité de masse. Pour que l'équilibre existe, il faut que le second membre de cette équation soit la différentielle exacte d'une certaine fonction, $\varphi(x, y, z)$. On a alors :

$$\rho X = \frac{\partial \varphi}{\partial x} \quad \rho Y = \frac{\partial \varphi}{\partial y} \quad \rho Z = \frac{\partial \varphi}{\partial z}.$$

L'équation générale des surfaces de niveau est $\varphi(x, y, z) = \text{constante}$. L'on voit immédiatement que cette surface est normale à la force F . En outre, si l'on a deux surfaces de niveau correspondant aux pressions p et $p + dp$, et si l'on désigne par a leur écartement, mesuré sur la normale à la première surface au point (x, y, z) , on a, en projetant a sur les trois axes :

$$dx = a \frac{X}{F} \quad dy = a \frac{Y}{F} \quad dz = a \frac{Z}{F},$$

d'où : $dp = \rho Fa$: ce qui démontre bien que, pour une valeur déterminée de dp , la force ρF , rapportée à l'unité de volume, varie en raison inverse de l'écartement a .

Lorsqu'il existe une fonction des forces, c.-à-d. lorsque les composantes X, Y, Z sont les dérivées partielles d'une fonction $f(x, y, z)$, l'équation (1) peut s'écrire $dp = \rho df$. Pour une surface de niveau quelconque, dp est nul; il en est donc de même de df . Alors p est une fonction de f , et il en est de même de la densité ρ , égale à $\frac{dp}{df}$. On conclut de là que, dans le cas où il existe une fonction des forces, la densité dépend uniquement de la pression, et que, comme la pression, elle est constante sur chaque surface de niveau. L. LECORNU.

NIVEAU. I. Physique. — On donne le nom de *niveaux* à une nombreuse catégorie d'instruments servant soit à vérifier l'horizontalité d'une droite ou d'un plan, soit à mesurer l'inclinaison de la droite ou du plan par rapport à l'horizon (*niveaux de pente* ou *clisimètres*), soit à effectuer des visées horizontales d'où l'on puisse déduire

immédiatement la différence de niveau de deux ou plusieurs points. Certains niveaux, les *niveaux à perpendiculaire*, et leurs congénères, les *niveaux à réflexion* et le *niveau à collimateur*, ont pour organe essentiel un fil à plomb ou un pendule, qui détermine la verticale et, indirectement, l'horizontale, perpendiculaire à celle-ci; mais dans le plus grand nombre : *niveau d'eau*, *niveau à bulle*, *niveaux à lunette*, l'horizontalité est déterminée directement par une surface liquide en équilibre. Le *baromètre*, l'*éclimètre*, le *tachéomètre* (V. ces mots) s'emploient également comme niveaux.

NIVEAUX A PERPENDICULE. — Le type classique est le *niveau de maçon*, connu en Orient depuis une haute antiquité. Il se compose en général de trois règles en bois ou en métal assemblées en forme de triangle isocèle (fig. 1). Au sommet A est suspendu un fil à plomb et sur la traverse

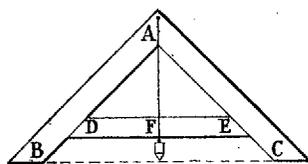


Fig. 1. — Niveau de maçon.

DE, qui relie les deux branches AB, AC, est marqué en F un trait vertical, la ligne de foi. AF doit être, si l'instrument est bien réglé, perpendiculaire à BC: par conséquent, lorsque AF sera vertical, c.-à-d. lorsque le fil à plomb

couvrira la ligne de foi, BC sera horizontal. Pour régler l'instrument, on pose les pieds A et B sur une ligne à peu près horizontale et on marque sur la traverse la position du fil à plomb; puis on retourne le niveau bout pour bout et on répète l'opération: le milieu de l'intervalle des deux marques doit être un point de la ligne de foi. Le niveau de maçon s'emploie principalement: 1° pour vérifier l'horizontalité d'une droite (on pose les pieds A et B sur cette droite et on s'assure que le fil couvre exactement la ligne de foi); 2° pour vérifier l'horizontalité d'un plan (on trace sur ce plan deux droites se coupant sous un angle à peu près droit et on s'assure de l'horizontalité de chacune). Il a parfois, dans la région de Paris surtout, la forme rectangulaire: le fil est alors suspendu au milieu de la traverse supérieure. On fait aussi du niveau à perpendiculaire un *niveau de pente* en adaptant sur la traverse inférieure un arc de cercle gradué d'avance par comparaison et permettant de connaître tout de suite, si la ligne ou le plan n'est pas horizontal, son degré d'inclinaison, sa pente: le fil vient-il, par exemple, se poser sur la division 6, la pente est de 6°. L'appareil dont faisait usage Delambre dans la mesure de la base de sa grande triangulation, pour évaluer l'inclinaison des règles, n'était qu'un perfectionnement du niveau de pente à perpendiculaire (V. *BASE*, t. V, p. 372). Les niveaux d'Alberti, de l'abbé Picard, de Römer, de Gribeauval, rentrent également dans la classe des niveaux à perpendiculaire, malgré l'adjonction de pinnules ou d'une lunette permettant des visées et, conséquemment, des opérations de nivellement, d'ailleurs assez rudimentaires.

NIVEAUX A RÉFLEXION. — Ils dérivent des niveaux à perpendiculaire. Leur organe essentiel est, en effet, un petit miroir suspendu librement de façon que, sous l'action de la pesanteur, ses faces soient verticales. Si à une certaine distance de ce miroir on place un objet, on l'y voit par réflexion à une distance égale et la ligne qui le joint au miroir et à son image est perpendiculaire à celui-ci, par conséquent horizontale; il en est de même de celle qui le joint à l'œil de l'opérateur et à l'image de cet œil. Le premier niveau à réflexion est attribué à Scipio Claramontius Cosenas, qui vivait au XVII^e siècle. Mariotte, en 1672, en imagina aussi un, qui, fort peu commode, quoique assez ingénieux, ne fut jamais très répandu. En 1826, l'idée fut reprise par un officier du génie, Burel, et, de nos jours, le *niveau de Burel* (fig. 2) se compose, après bien des modifications, d'une boîte cylindrique en cuivre de 10 ou 12 cen-

tim., B, fermée à sa partie supérieure par un chapeau mobile C, auquel est suspendu, au moyen d'un ressort r (ou d'un dispositif à la Cardan), un petit pendule P; le miroir m, encastré dans une monture de cuivre, est lui-même fixé au pendule par la vis v et le ressort r', qui permettent

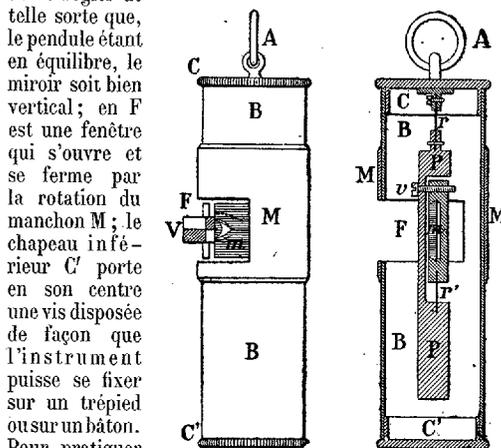


Fig. 2. — Niveau de Burel.

de le régler de telle sorte que, le pendule étant en équilibre, le miroir soit bien vertical; en F est une fenêtre qui s'ouvre et se ferme par la rotation du manchon M; le chapeau inférieur C' porte en son centre une vis disposée de façon que l'instrument puisse se fixer sur un trépied ou sur un bâton. Pour pratiquer un nivellement avec le niveau de Burel, on ouvre la fenêtre et on tourne le chapeau C jusqu'à ce que le niveau cache complètement, comme dans la figure de gauche, le bord postérieur de cette fenêtre; puis on fait pivoter l'instrument tout entier, planté (ou tenu à la main par l'anneau A) à 30 ou 40 centim. de l'œil, jusqu'à ce que l'image du centre de la prunelle, amenée sur le bord du miroir, coïncide avec l'axe vertical de la *mire* (V. ce mot) établie en un premier point donné; enfin on fait abaisser ou élever le voyant V de cette mire jusqu'à ce que son centre se trouve dans la direction de l'image, c.-à-d. à la même hauteur que le centre de la prunelle. On a ainsi un premier coup de niveau. On répète l'opération sans changer de place, mais en faisant transporter la mire sur le deuxième, le troisième... points donnés, et, par la simple lecture des divisions de sa règle, on a la hauteur respective de ces divers points. Le niveau de Burel fournit des résultats d'une exactitude comparable à celle obtenue avec le niveau d'eau; il est d'un transport et d'un maniement faciles et on l'emploie beaucoup dans les reconnaissances militaires.

NIVEAU À COLLIMATEUR. — Il est dû au colonel Goulier. Il offre, comme principe et comme construction, beaucoup d'analogie avec le précédent; mais le miroir est remplacé par un petit tube, perpendiculaire à la direction du pendule et portant à l'une de ses extrémités une petite lentille convexe, à l'autre extrémité un réticule tracé horizontalement sur un disque de verre. L'instrument est réglé de telle sorte que, pour la position d'équilibre du pendule, la ligne de visée déterminée par le centre optique de la lentille et l'image virtuelle du réticule soit horizontale. Le niveau du colonel Goulier se fixe sur un trépied ou se tient à la main, comme le niveau de Burel.

NIVEAU D'EAU. — C'est le plus répandu de tous les instruments de nivellement et il est d'origine très ancienne: le *chorobate* dont Vitruve nous a laissé la description (*Archit.*, VIII, 6) tenait à la fois du niveau à perpendiculaire (V. ci-dessus) et du niveau d'eau. Il n'a toutefois son aspect actuel que depuis le milieu du XVII^e siècle, époque où un inventeur resté inconnu a remplacé par des fioles de verre les larges godets remplis d'eau jusqu'au bord qui terminaient auparavant ses extrémités. Il est basé, comme principe, sur la propriété qu'ont les liquides contenus dans des vases communiquants d'avoir leurs surfaces libres dans un même plan horizontal. Il se compose, tel qu'on le construit aujourd'hui (fig. 3), de deux fioles en verre

très transparent, FF', ouvertes à leur partie supérieure et communiquant ensemble par un tube creux en fer-blanc ou en laiton, AB, de 1 m. à 1^m,30 de longueur; un genou à douille, C, sert à fixer ce tube sur un support à trois

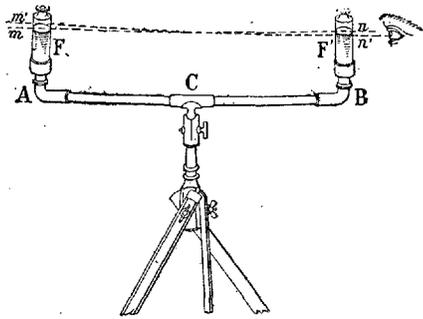


Fig. 3. — Niveau d'eau.

branches de 1^m,25 à 1^m,50 de hauteur. Au moment d'opérer, on remplit les deux fioles, jusqu'à mi-hauteur, d'eau colorée, qui se répand en même temps dans le tube. Quelques positions relatives qu'on donne aux trois branches du support, dans quelque direction qu'on tourne le tube, mobile autour du support, l'eau se maintient toujours au même niveau dans l'une et l'autre fioles et le rayon visuel qui rase ses deux surfaces est toujours horizontal. Il semble à prime abord que ce rayon doit couper diamétralement, suivant mn, la circonférence du ménisque concave que forme le liquide dans chaque fiole; mais l'expérience a prouvé qu'il était préférable de le diriger suivant la tangente intérieure m'n' aux deux ménisques. Dans la pratique, A et B (fig. 4) étant les deux points dont on veut connaître la différence de niveau, l'opérateur établit l'instrument en C,

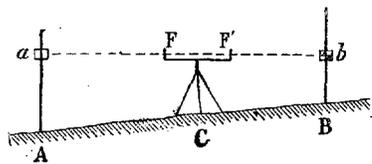


Fig. 4.

en un point intermédiaire, se porte à un ou deux pas en arrière de l'une des fioles, de F' par exemple, vise, par le bord droit (ou gauche) de son ménisque et par le bord gauche (ou droit) du ménisque de l'autre fiole, le voyant de la mire qu'un aide tient en A; par signes, il fait élever ou abaisser ce voyant jusqu'à ce que son centre a soit sur la visée; il procède de même à l'égard du point B, où s'est porté le porte-mire, en se plaçant lui-même derrière la fiole F, et la différence Aa — Bb est celle du niveau des deux points. Si d'ailleurs C est exactement sur la direction AB, l'opérateur n'a pas eu à toucher à l'instrument. Mais il en est très rarement ainsi et on a, en outre, très souvent à faire du même point des visées dans trois, quatre, cinq... directions différentes. Il faut alors faire pivoter le tube AB autour de C, et comme ce tube n'est jamais absolument horizontal, il est indispensable, pour que le niveau absolu de l'eau dans les fioles reste invariable que celles-ci aient rigoureusement le même diamètre intérieur et soient parfaitement cylindriques. C'est d'ailleurs la seule condition que doit remplir le niveau d'eau. Il peut ordinairement donner, en n'espaçant pas les stations de plus de 60 m., une approximation de 0^m,01; mais il a un grave défaut: il est très encombrant et en même temps très fragile. — Le niveau d'eau est quelquefois muni, en C (fig. 3), d'une crémaillère graduée, avec roue dentée à manivelle; c'est lui alors qu'on amène à hauteur des divers mires ou jalons et on a immédiatement les différences de niveau par la lecture des

divisions de la crémaillère. Blondat, le général Morin, M. Debaube ont aussi imaginé, pour opérer en pays très accidentés ou broussailleux, des niveaux d'eau formés par un tuyau de caoutchouc d'une cinquantaine de mètres de longueur, terminé par deux fioles sans fond; on remplit le tout d'eau et on établit le tuyau entre les deux points dont on cherche la différence de niveau; une règle graduée donne la distance verticale de chacun de ces points au niveau de l'eau dans les fioles.

NIVEAU À BULLE. — Son invention est généralement attribuée à Melchisédec Thévenot, qui en donna la première description dans un article anonyme du *Journal des savants* (13 nov. 1666). Il a été perfectionné depuis, surtout par l'ingénieur français de Chézy. Il est basé sur le principe suivant: « Lorsqu'un liquide et un gaz sont en repos dans un récipient, le gaz occupe la partie supérieure et la couche de séparation est horizontale. » Il se compose essentiellement (fig. 5) d'un tube de verre légèrement bombé et fermé à la lampe, ab, contenant un

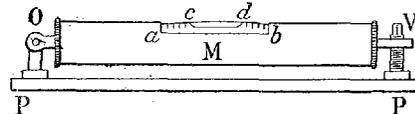


Fig. 5. — Niveau à bulle.

liquide très fluide: alcool, éther, etc., et un petit volume d'air (ou de la vapeur du liquide) constituant la bulle. Le tube est enchâssé dans une monture de métal M, qui laisse à découvert sa partie supérieure et qui est fixée elle-même à une petite tablette également métallique, le patin PP; elle peut d'ailleurs se mouvoir dans le sens vertical autour de la charnière o par l'action de la vis v. En c et d, sur le tube, sont marqués deux traits de repère et, de chaque côté, des divisions équidistantes. L'instrument est réglé, à l'aide de la vis, de façon que, la face inférieure du patin PP étant horizontale, la bulle occupe exactement la position cd, ou, du moins, s'il n'y a pas concordance absolue, la dépasse, de chaque côté, d'une quantité égale. On s'assure de ce réglage de la même façon que pour le niveau à perpendiculaire (V. ci-dessus) et on procède également comme avec ce niveau pour vérifier l'horizontalité d'une droite ou d'un plan. Lorsque la droite ou le plan ne sont pas horizontaux, la bulle est entraînée vers l'une des extrémités du tube, et si la courbure de celui-ci est bien circulaire, le degré d'inclinaison se trouve mesuré par l'arc dont la bulle se déplace; le niveau à bulle opère alors comme *niveau de pente* et sa sensibilité est d'autant plus grande que le rayon de courbure est lui-même plus grand. Dans les mieux établis, un déplacement d'un millimètre correspond à une inclinaison d'une seconde: le rayon de courbure a, en ce cas, 206^m,25. Fortin a construit un niveau de 649 m. de rayon; mais, sauf pour les observatoires, on va rarement au delà de 80 m. Un autre dispositif est quelquefois adopté: la monture M repose sur une règle portant, du côté opposé à la charnière, un vernier qui se meut le long d'un arc vertical et gradué, fixé entre elle et la vis v; le patin PP étant placé sur la droite ou sur le plan dont on cherche la pente, on élève ou on abaisse le niveau au moyen de la vis jusqu'à ce que la bulle ait pris exactement position entre les repères cd et on lit l'inclinaison sur le vernier et l'arc, à 10'' près ordinairement. — Le *niveau à pinnules* ou *niveau de pente de Chézy* est un niveau de pente à bulle porté sur un pied à trois vis calantes et muni aux deux extrémités de son patin de pinnules verticales avec œilletons et fils en croix. A l'aide des vis calantes d'abord, puis de la vis du patin, on établit l'horizontalité de l'instrument; ensuite, on pratique les visées par pinnules, qui tiennent lieu à la fois des godets du niveau d'eau et de la lunette des niveaux d'égault et de

Lenoir. Le réglage et la mise en station du niveau à pinnules offrent d'assez grandes difficultés et il est peu employé; on lui préfère généralement l'éclimètre (V. ce mot). — Le *niveau sphérique* est un niveau à bulle, dans lequel le tube est remplacé par une boîte circulaire, où est encastrée une calotte de verre parfaitement sphérique. La bulle occupe, lorsque le plateau qui porte la boîte est horizontal, le pôle de la calotte, et l'horizontalité peut être constamment vérifiée dans tous les sens, ce qui constitue un précieux avantage. Malheureusement, l'instrument est d'une construction délicate et son prix élevé.

NIVEAU À LUNETTE. — Le niveau à lunette est un perfectionnement du niveau à bulle et à pinnules. Il est passé, comme la plupart de ceux qui précèdent, par bien des modifications avant d'arriver à sa forme actuelle. Il en existe, du reste, de nombreux types. Le premier en date paraît être le *niveau d'Egault*, qui remonte au commencement du siècle (V. EGALUT) et qui est encore très employé. Il consiste (fig. 6) en une règle de cuivre, CD, qui porte un niveau à bulle N et, à ses extrémités,

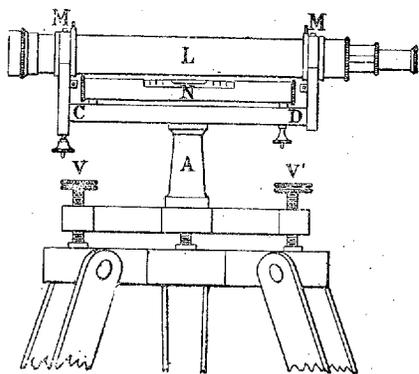


Fig. 6. — Niveau d'Egault.

deux montants M, M', terminés en forme d'étriers à fer-moirs (collets); une lunette à réticule L est maintenue dans les étriers, et le tout peut tourner autour de l'axe vertical A, porté sur un pied à trois branches et à vis calantes, V, V', V''. A l'aide de ces vis, on obtient l'horizontalité du système, laquelle est parfaite lorsque, dans un tour d'horizon, la bulle du niveau reste constamment entre ses repères. On vérifie ensuite si l'axe optique de la lunette coïncide bien avec son axe de figure: on vise à cet effet une droite horizontale très éloignée, arête d'un toit ou crête d'un mur, on amène le fil horizontal du réticule à couvrir cette droite et on fait faire à la lunette un demi-tour autour de son axe; le fil doit encore recouvrir la droite visée. Enfin on s'assure que l'axe optique est horizontal: pour cela, on dégage la lunette des collets, on la retourne bout pour bout, l'oculaire à la place de l'objectif, et on lui fait faire un demi-tour d'horizon; le point de croisement des fils du réticule doit, à nouveau, coïncider avec la droite visée. Même si ces diverses rectifications n'ont pas été exactement faites, on peut opérer en recourant à la *méthode des compensations*, due aussi à Egault: on donne quatre coups de niveau, deux en faisant faire, dans l'intervalle, à la lunette un demi-tour autour de son axe, deux en la retournant, dans l'intervalle, bout pour bout et en lui faisant faire un demi-tour d'horizon; on additionne les quatre hauteurs observées, on divise par quatre et on a la cote cherchée. On emploie le niveau d'Egault aux mêmes usages et dans les mêmes conditions que le niveau d'eau. Si l'on se borne à des portées de 60 m., donnant des stations de 120 m., l'erreur peut être moindre que 0^m.004.

Le *niveau-cercle* ou *niveau à plateau* n'est qu'une modification du niveau d'Egault. Il aurait été imaginé par

Lenoir, habile constructeur d'instruments; aussi le désigne-t-on souvent sous la troisième appellation de *niveau de Lenoir*. Il se compose, le plus généralement, d'un plateau circulaire P (fig. 7), souvent évidé, comme dans la figure, en forme de cuvette conique (on a alors le *niveau à cuvette*) et monté à douille sur un axe A, que supporte

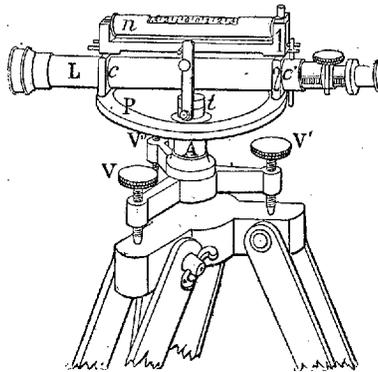


Fig. 7. — Niveau-cercle à cuvette.

un pied à trois branches et à vis calantes, V, V', V''. Sur le bord du plateau (ou de la cuvette) reposent deux prismes carrés ou collets c, c', dans lesquels est engagée à demeure une lunette L. Comme les collets sont indépendants du plateau (ou du rebord de la cuvette), la lunette est fixée à l'axe par l'intermédiaire d'un tourillon t. Un niveau à bulle rectifiable n repose, à son tour, sur les collets et est fixé, comme la lunette, au tourillon central. Pour opérer, on pose d'abord le niveau sur le plateau (ou sur le rebord de la cuvette) afin de vérifier son horizontalité, qu'on rectifie au besoin à l'aide des vis calantes; on place ensuite la lunette, comme dans la figure, et on s'assure à l'aide du niveau, qu'on lui superpose, que les collets ont bien la même hauteur; enfin, on centre la lunette, en faisant sur le même point deux visées, dans la position normale et sens dessus dessous, et on agit, s'il y a lieu, sur les fils du réticule jusqu'à ce qu'il y ait coïncidence. Le rayon visuel est dès lors horizontal, dans toutes les positions, et on donne les « coups de niveau » comme avec le niveau d'Egault. La lunette du niveau-cercle a 0^m.50 environ de longueur et peut atteindre, dans les instruments de grande précision, 350 à 400 m. de portée; mais il est préférable de ne pas dépasser 130 à 150 m.

Le *niveau de Bourdaloue*, le *niveau de Brünner*, le *niveau de Gravet*, le *niveau de Bianchi* sont également des niveaux à bulle et à lunette, ne différant des précédents que par des améliorations de détails. Le prix d'un excellent niveau à lunette peut atteindre 500 fr.; mais on fabrique, pour les opérations ordinaires, de très bons instruments à 150 ou 200 fr. L. S.

II. Artillerie. — **NIVEAU DE POINTAGE.** — Lorsque le but ne peut être aperçu par l'oculaire de la hausse, et quelquefois aussi, lorsque, tout en étant visible, il ne présente que des lignes confuses, le pointage de la pièce se fait, en hauteur, au moyen du niveau de pointage (V. HAUSSE et POINTAGE). La fig. 8 représente l'une des faces de cet instrument (mod. 1888). La règlette ab est mobile autour de la charnière a; c est un coulisseau à tête dentée et à ressort, qui peut se rapprocher par pression de la règlette de façon à dégager momentanément ses dents de celles du limbe gradué et à lui donner une position quelconque autour de a; n est un niveau à bulle (fiolle) porté sur le curseur d, lequel peut glisser le long de la règlette et est muni à sa partie inférieure de la vis de pression v; le limbe est gradué en degrés de cercle, les divisions de la règlette correspondent à des minutes. Veut-on donner à la pièce une inclinaison de 22° 13', par

exemple : le premier servant de gauche, qui porte le niveau sur lui dans un sac, le prend dans ses mains, amène le trait de repère du coulisseau *c* à la division 22 du limbe et celui du curseur *d* à la division 13 de la règlette, place l'instrument sur la pièce suivant les talons *tt'*, la charnière en avant, le limbe vertical, l'y maintient avec

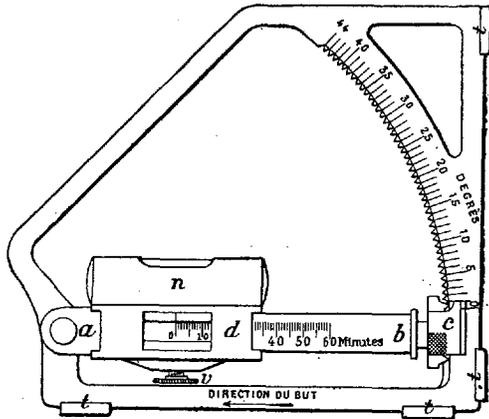


Fig. 8. — Niveau de pointage.

la main gauche et, de la droite, fait tourner la manivelle de pointage jusqu'à ce que la bulle de la fiole marque la position horizontale. Lorsque l'inclinaison doit dépasser 44° (ce qui n'a lieu que pour les pièces de siège ou de forteresse), on fait usage de l'autre face du niveau, laquelle est identique, sauf que le limbe y est gradué de 45° à 90° , et l'on place l'instrument sur la pièce suivant les talons *tt'*. L. S.

BIBL. : F. BRUX. *Traité pratique des opérations sur le terrain. Description, vérification et emploi des instruments*; Paris, 1884 (3^e éd.). — C. VOGLER, *Abbildungen geodetischer Instrumente*; Berlin, 1892. — V. aussi la bibl. de l'art. NIVELLEMENT, et, d'une façon générale, tous les traités de géodésie et de topographie.

NIVELLE. Fleuve du dép. des Basses-Pyrénées (V. PYRÉNÉES [Dép. des Basses-]).

NIVELLE DE LA CHAUSÉE, poète dramatique français (V. LA CHAUSÉE).

NIVELLEMENT. I. GÉODÉSIE. — On appelle nivellement la suite d'opérations servant à déterminer le relief du sol relativement à la surface moyenne de la terre. En d'autres termes, le but visé est d'obtenir les hauteurs respectives, ou altitudes, des divers points par rapport à l'ellipsoïde de révolution qui est le prolongement au-dessous des continents de la surface des mers. Avant d'aborder la question au point de vue scientifique, nous remarquerons que les altitudes peuvent être fournies *grosso modo* par le *baromètre* (V. ce mot, t. V, p. 431, et ALTITUDE); l'annuaire du Bureau des longitudes donne des tables basées sur la formule de Laplace pour les calculer. L'intervention de deux observateurs est nécessaire; l'un se tient dans une localité dont l'altitude est supposée connue et note à intervalles équidistants pression et température; l'autre se déplace et relève les mêmes données dans les endroits qu'il traverse. Les baromètres altimétriques, encore plus imparfaits, donnent l'altitude par une simple lecture; l'*hyposomètre* (V. ce mot) sert au même usage. Ces procédés ne sont à utiliser que faute de mieux, dans les ascensions en ballon ou sur des montagnes, dans les explorations en pays inconnus. Nous ne nous occuperons dans ce qui va suivre que des méthodes vraiment scientifiques utilisées pour obtenir les altitudes absolues dans le lever de la carte d'un grand pays.

Elles sont essentiellement modernes. Les anciens géodésiens se préoccupaient seulement de déterminer l'altitude des sommets des grands triangles et des points les plus importants. D'ailleurs, la construction des routes n'exigeait

pas une grande exactitude, et des opérations topographiques assez grossières suffisaient pour leur tracé. Les grands travaux nécessités par les chemins de fer, tunnels, percements d'isthmes, etc., créèrent des besoins nouveaux, et une véritable science vit le jour. Le mouvement s'étendit progressivement à l'Europe entière; chez nous, les ingénieurs des mines et des ponts furent à la tête du progrès; à l'étranger, la chose fut généralement rattachée aux services géographiques; partout l'effort fut considérable et les méthodes topographiques parvinrent rapidement à un haut degré de perfection. Il est juste d'ajouter qu'à la tête d'un personnel d'élite les ingénieurs possédaient des moyens d'action infiniment plus puissants que ceux mis à la disposition des anciens géodésiens. Bourdaloue, le premier, de 1857 à 1864, entreprit un nivellement général de la France; il couvrit le pays entier d'un réseau de polygones, leur développement atteignant 3.000 kil. pour la partie de haute précision.

En face des résultats obtenus, l'Association géodésique internationale émit le vœu, suivi d'effet, que la chose fut étendue à l'Europe entière. Les méthodes furent perfectionnées par des ingénieurs, tels que Durand-Claye, le colonel Goulier, Charles Lallemand, Cheysson, etc., et il fut décidé que les mesures de Bourdaloue seraient refaites sur une échelle plus étendue. Le service du nivellement général de France, dirigé par M. Charles Lallemand, commença le travail en 1884; la partie principale fut terminée en 1892. La surface du pays a été répartie en 32 polygones d'un développement total de 12.000 kil.; 17.000 repères métalliques ont été placés et serviront ultérieurement à étudier les mouvements du sol. Cet ensemble forme le réseau fondamental; dans les intervalles, 16.000 kil. de cheminements secondaires fixent les altitudes et enfin un réseau de troisième ordre est en voie d'exécution. Tout cela n'est encore qu'un travail préliminaire; suivant l'expression de M. Cheysson, l'on n'a encore constitué que les grandes mailles du réseau, il reste à remplir le quadrillage, ce qui portera le développement total du nivellement au chiffre énorme de 800.000 kil. A ce moment, l'on pourra songer à construire des cartes d'ensemble à grande échelle, portant des courbes de niveau exactes; inutile de faire ressortir l'importance de la chose pour toutes les constructions de canaux, dérivations de rivières, etc.

Le réseau fondamental français est relié à celui des pays voisins; des divergences notables subsistent sur certains points de raccord, mais elles disparaissent progressivement à mesure que le travail se poursuit à l'étranger. Plus on avance, plus on est convaincu que les mers baignant les côtes d'Europe sont sensiblement à un même niveau. Bourdaloue avait trouvé comme différence moyenne entre la Méditerranée et l'Océan $0^m,72$. M. Charles Lallemand ne signale plus qu'un écart de $0^m,10$; les nouvelles méthodes sont à peu près trois fois plus précises que les anciennes. Nous sommes loin des hypothèses faites il y a une cinquantaine d'années, et jusqu'au moment du percement de l'isthme de Suez, sur les différences de niveau des mers. Toutefois, l'attraction des côtes joue un rôle sur la hauteur des eaux; nous aurons à revenir sur ce sujet.

Le cadre de cet article ne nous permet ni de décrire tous les instruments, ni de donner le détail des opérations; nous devons nous borner à fournir quelques explications relativement concises. Nous avons dit que le but du nivellement était de déterminer les hauteurs au-dessus du niveau moyen des mers. Les anciens géodésiens admettaient dans leurs calculs que la terre est sphérique, ce qui simplifiait la question. Tous les points situés sur une même sphère décrite autour du centre de la terre étaient, par définition, de niveau, et leur ensemble constituait une surface de niveau. Si, au contraire, ils étaient placés sur des sphères différentes, l'altitude relative était donnée par la différence de leurs rayons; les diverses surfaces ainsi définies étaient dites parallèles. En réalité, la figure d'équi-

libre des mers est, vu la rotation de la terre, un ellipsoïde de révolution; c'est à cette surface que l'on rapporte toutes les altitudes, et les courbes de niveau sont fournies par l'intersection avec la surface du sol d'ellipsoïdes semblables entre eux et ayant même centre. Le parallélisme n'est plus que relatif, l'altitude est la distance entre le point considéré et l'ellipsoïde pris comme base; toutefois, les calculs sont encore faits en supposant la terre sphérique, une correction leur est ensuite appliquée. Il ne faut pas s'en exagérer l'importance, surtout si la latitude varie peu; en particulier pour la France, elle ne dépasse pas quelques centimètres si l'on prend pour rayon terrestre celui répondant au parallèle de 45°. En pratique, pour opérer le nivellement d'un pays, l'on fait choix d'un point fixe arbitraire, *repère fondamental* auquel on rapportera toutes les autres positions par différence. Il suffira ensuite de déterminer la hauteur de ce point au-dessus de la surface moyenne des mers, point de départ réel de l'opération (*horizon fondamental*), pour en conclure les altitudes. Cette donnée n'est pas facile à obtenir, la mer, sous l'influence des marées, vents, courants, étant perpétuellement en mouvement. L'on détermine au moyen d'appareils enregistreurs les hauteurs successives de la mer par rapport à un repère fixe placé sur la côte, et c'est la moyenne de ces données qui fixe l'altitude de ce point. Plusieurs années sont nécessaires pour avoir un résultat un peu précis. Inutile de dire que cette opération doit être faite en nombre de localités différentes; l'on choisit celle qui présente le plus de stabilité comme point de départ. Les mouvements du sol peuvent en effet intervenir pour vicier les résultats, et un des buts du nivellement est précisément de les révéler. Nous ignorons de plus si le volume des océans reste constant; la surface de niveau qui sert de base à tout nivellement est donc dans une certaine mesure théorique. Toutefois, les résultats sont suffisamment précis dans la pratique.

Les instruments servant à déterminer le niveau moyen s'appellent des *marégraphes* (V. ce mot); il en existe de plusieurs modèles. Assez récemment, un nouvel appareil, le *médianarémètre*, a été mis en service; il est basé sur le principe que, dans un bassin préservé des influences extérieures et ne communiquant avec la mer que par une ouverture très étroite, les oscillations sont faibles et leur moyenne fournit sensiblement le niveau moyen. Un tube fermé par une paroi poreuse se remplira d'eau une fois plongé dans la mer jusqu'à une hauteur voisine de cette moyenne. Il suffira donc de faire une série de comparaisons entre le repère et la hauteur dans le tube. Tous les repères placés sur les côtes ayant ainsi leur altitude connue devront être reliés au repère fondamental, et c'est de ce point que l'on peut effectuer le nivellement. En France, le repère souterrain du marégraphe de Marseille a été choisi comme base; en Suisse, la pierre du Nitou (Genève); en Prusse, un repère établi dans la cour de l'Observatoire de Berlin, etc. A priori, il paraîtrait utile pour le nivellement de l'Europe de partir d'un repère unique, relié aux réseaux des divers pays; en réalité, la méthode employée n'offre pas de grands inconvénients, le niveau des mers étant à peu près le même, et toutes les altitudes prises à partir de cette base. L'on s'exposerait au surplus, si l'on voulait opérer autrement, à des discussions interminables lorsqu'il s'agirait de déterminer l'altitude absolue du repère international. Quelle mer servirait de point de départ et quelle localité faudrait-il choisir? Dans la Baltique, par suite de courants et d'attractions locales, le niveau de la mer varie de 0^m,08 suivant l'endroit où l'on se trouve; dans la mer du Nord la variation s'élève à 0^m,48, dans la Manche à 0^m,17, dans l'Océan à 0^m,33, dans la Méditerranée à 0^m,12, etc. Il convient en tout cas, avant de prendre une décision, d'attendre l'achèvement de tous les réseaux. L'on pourra ensuite et très facilement choisir une surface moyenne arbitraire comme point de départ et toutes les altitudes concorderont.

Partant du repère fondamental, l'on détermine par cheminement, avec tout le soin possible, les altitudes successives d'une suite de points assez voisins et convenablement choisis. En les supposant reliés par des droites, ils formeront des polygones qui devront être fermés, aussi réguliers que possible et couvrant toute la surface du pays. Ces points sont pratiquement représentés par des repères scellés dans les murs ou les rochers. Les lignes de nivellement de haute précision (*réseau fondamental*) suivent le plus souvent des voies de chemins de fer, routes, canaux, etc.; leur pente est assez faible. Cette première opération terminée et partant des repères dont les altitudes sont connues, l'on sectionne les premiers polygones formés par des lignes de nivellements dites secondaires, et ainsi de suite. La précision exigée est naturellement décroissante, et l'opération se fait plus rapidement. Le sol est ainsi découpé en tranches verticales exactement nivelées, et l'on possède de la sorte des points de comparaison pour appuyer les courbes de niveau des cartes à grande échelle. Les distances des repères sont toujours supposées connues, la triangulation générale ou des mesures directes devant les fournir.

Les instruments employés peuvent être classés en deux types principaux: les *mires* (V. ce mot), grandes règles en bois graduées, destinées à être placées verticalement au-dessus des points dont l'altitude doit être déterminée, et les niveaux, théodolites spéciaux servant à chercher à quel point de la graduation des mires répond l'horizontale (V. NIVEAU ET THÉODOLITE). Le *tachéomètre* (V. ce mot), qui est utilisé dans le lever des plans, peut être aussi employé; il sert surtout pour fixer les altitudes de points élevés placés en dehors du réseau fondamental.

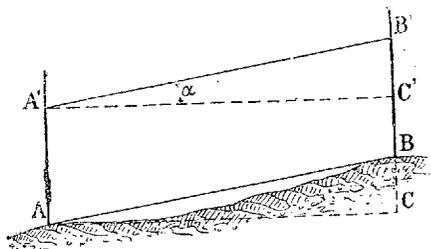
L'opération proprement dite du nivellement est conduite comme suit: sur la direction à niveler, quelques jours à l'avance, l'on scelle les repères placés à environ 700 m. de distance, puis, selon l'inclinaison du terrain, tous les 100 à 200 m., distances approximatives d'une nivelée, l'on plante dans le sol des piquets sur la tête desquels seront placés les talons des mires. Les observateurs dressent verticalement une mire tant sur le repère de départ que sur le premier piquet, puis placent le niveau à peu près au milieu de leur distance (1 m. de tolérance). Chacune des deux graduations est successivement pointée; les lectures ramenées à l'axe de la lunette et corrigées de la réfraction, des erreurs de graduation et d'inclinaison, de la courbure de la terre, etc., donnent par simple différence l'altitude relative des deux stations. La mire du repère est ensuite portée sur le piquet suivant et l'opération continuée jusqu'à la rencontre du second repère. Elle est ensuite refaite en sens inverse en intervertissant les mires. Les différences d'altitude entre deux repères consécutifs, déduites des deux cheminements, ne doivent pas différer de plus de 1 millim., sans quoi l'opération est recommencée. Tout le réseau est ainsi parcouru; les polygones étant fermés, lorsque l'on revient au point de départ, une certaine erreur, dite de fermeture, subsiste toujours; elle est répartie entre les différents points si elle est dans les limites admises de tolérance. C'est là une opération assez délicate, car il faut, par des recherches spéciales, faire la différence entre les erreurs systématiques et accidentelles.

Nous étudierons les corrections de réfraction lorsque ce sujet sera traité (V. RÉFRACTION); il nous reste à donner quelques indications à propos des repères. Ceux destinés au réseau fondamental (repères principaux) sont formés d'une plaque de fonte émaillée, scellée, nous l'avons dit, à un mur ou à un rocher; ils portent une petite console sur laquelle on place le talon de la mire; leur altitude est inscrite en mètres et millimètres. Sur les seuils d'édifices, et en divers autres points, l'on place des repères secondaires, simples rivets de bronze à tête hémisphérique; enfin des dispositifs d'un troisième modèle, en forme de croix inclinée, gravée sur la pierre ou le métal, ont été usités. Les altitudes des repères fondamentaux une fois obtenues,

il semblerait qu'il n'y ait qu'à partir de ces points pour effectuer les nivellements secondaires. C'est bien ce que l'on fait en réalité, mais il y a lieu de tenir compte des déplacements possibles des repères, surtout s'ils sont fixés contre des murs sujets à affaissement. De plus, rien ne les protégeant contre le vandalisme des passants, nombre d'entre eux sont détruits chaque année et les mesures sont souvent à recommencer. Le personnel chargé de ces travaux opère toutefois avec une habileté à peine croyable et la chose marche rapidement. Comme nous le disions, l'ensemble du travail est fort avancé et le siècle prochain aura des éléments précis à sa disposition ; l'on pourra alors songer à étudier les mouvements proprement dits du sol, affaissement ou relèvement des côtes, et les données seront tout autres que celles dont on disposait il y a quelques années. Ce sera, bien que la chose ne saute point aux yeux dès l'emblée, un des plus beaux monuments dus à l'art de l'ingénieur ; on peut le comparer, pour l'importance, aux grands travaux de triangulation qui ont servi à établir les cartes de l'Europe ; il en est le complément.

OLTRAMARE.

II. TOPOGRAPHIE. — Les procédés qui viennent d'être décrits et auxquels on réserve ordinairement le nom de *nivellement continu* ou *régulier* sont basés sur l'emploi des niveaux proprement dits et ont pour caractéristique la détermination directe des cotes des points nivelés par rapport aux plans de visées. Ils fournissent des résultats d'une très grande précision et ils sont, en principe, d'une application générale, convenant tout aussi bien à la topographie qu'à la géodésie ; mais comme ils occasionnent une dépense de temps considérable, on n'y a guère eu jusqu'ici recours, dans la pratique, que pour la constitution des grands réseaux de nivellement d'un pays ou, à l'inverse, pour des opérations limitées, comme, par exemple, pour l'établissement des profils en long des routes, canaux et chemins de fer. Pour la construction des cartes topographiques, où l'on n'a en vue que la figuration à grands traits du relief du sol, on préfère le *nivellement dit topographique*, qui est beaucoup plus expéditif, surtout si le terrain est à forte pente, et qui, appuyé sur les repères du nivellement géodésique, offre encore, dans la plupart des cas, une approximation bien suffisante. Il consiste dans la solution du problème suivant : étant donnés deux points à niveler, déterminer l'angle de pente de la droite qui les joint et la longueur de la projection horizontale de cette droite. L'instrument le plus habituellement employé est un *éclimètre* (niveau de pente) d'une nature particulière : l'*éclimètre* (V. ce mot). Soient A et B les deux points. On dispose l'éclimètre en A, dont la cote est supposée déjà connue ; on fixe en B une mire et



on place son voyant en B', à la division de la règle qui correspond à la hauteur AA' du réticule de la lunette au-dessus du sol ; on vise ce voyant. Dans le triangle rectangle A'B'C', l'angle α ou angle de pente est donné par la graduation du limbe de l'éclimètre ; la distance A'C' ou projection horizontale de la ligne de visée A'B' est égale à AC, c.-à-d. à la projection horizontale de AB, et s'obtient par les procédés de la *planimétrie* (V. ce mot) ; B'C', c.-à-d. la différence de niveau de A et B, se

déduit dès lors, par un calcul très simple, de la relation trigonométrique

$$B'C' = A'C' \operatorname{tg} \alpha,$$

d'où, en appelant h la hauteur AA' de l'instrument au-dessus du sol et d la distance horizontale des deux points, cote B = cote A + $h + d \operatorname{tg} \alpha$.

Des tables spéciales, parmi lesquelles les *tables de Maissiat*, publiées par le Dépôt de la guerre, permettent même de trouver immédiatement le terme $d \operatorname{tg} \alpha$, en sorte que le calcul se réduit à une rapide addition. Si, d'ailleurs, on opère dans un rayon de peu d'étendue (nivellement à petite portée), on peut négliger la courbure de la terre et la réfraction atmosphérique. On doit, au contraire, en tenir compte quand les distances sont considérables (nivellement à grande portée) et faire les corrections que les tables fournissent également tout de suite. Enfin, il est quelquefois impossible de placer l'instrument au point même qui marque le centre de la station, lorsque, par exemple, le signal considéré est un clocher, un rocher, etc., plus élevé que l'observateur. On installe alors l'éclimètre au-dessous du signal et on retranche du résultat fourni par la formule qui précède la distance verticale du signal au centre de l'instrument. C'est ce qu'on appelle la *réduction au sommet des signaux*.

À l'art. CARTE, t. IX, p. 380, on a indiqué dans ses grandes lignes la méthode d'opération suivie par nos officiers topographes pour la confection des cartes d'état-major. Les procédés généraux d'acheminement sont, au surplus, à peu de choses près, les mêmes dans le nivellement régulier et dans le nivellement topographique, le mode de détermination de la différence de niveau de deux points consécutifs différant seul, et l'on fait du nivellement topographique, comme on fait du nivellement régulier, par profils en longs et en travers, par points cotés, par courbes de niveau. Pour effectuer des profils en longs et en travers, on en suit la direction, qui peut être une route, un chemin de fer, une ligne de faite, un thalweg, une droite quelconque. Pour avoir des points cotés, on s'installe autant que possible en une station de repère dont la cote se trouve déjà exactement déterminée par les procédés géodésiques, ou bien l'on en part pour calculer l'altitude d'une autre station mieux située et où l'on se porte ; puis on vise, afin d'en trouver, à leur tour, l'altitude, les points principaux du nivellement, ceux qui se prêtent le mieux à l'indication des mouvements du terrain : extrémités supérieures et inférieures des lignes de faite et de thalweg, points où ces lignes changent brusquement de pente ou de direction, points sur les flancs et les versants déterminant, avec ceux pris préalablement sur l'arête, des traces de plans de profils coupant les courbes à peu près normalement, cols, sommets des mamelons ; lorsqu'on a épuisé les ressources d'une station, on se porte à une nouvelle, dont on déduit de proche en proche l'altitude, et ainsi de suite. Pour déterminer des courbes de niveau, on vise des points situés dans un même plan horizontal et on en fixe la position, ou encore on suit progressivement leur trace sur le terrain (filage) et on en relève la configuration par les procédés de la planimétrie. On peut, du reste, pour la confection des cartes, combiner ces différents moyens et, quand on a obtenu un nombre suffisant de cotes et qu'on les a reportées sur le papier où la planimétrie est déjà figurée, on relie sur place les points de même altitude, en se référant, pour la forme à donner aux lignes de jonction et pour leur disposition relative, aux constatations faites à l'œil nu ; on complète ensuite, quelquefois, par des hachures ou par un estompage à teinte dégradée (V. CARTE et COURBE).

Le nivellement se pratique également, ainsi qu'il a été dit au début de cet article, à l'aide du baromètre (V. aussi ALTITUDE). On ne l'emploie guère cependant, en topographie de même qu'en géodésie, que là où il y a à peu près impossibilité de procéder autrement, en montagne par

exemple, ou encore, combiné avec le nivellement trigonométrique, pour le calcul de certaines positions intermédiaires; car on ne peut guère espérer obtenir, avec lui, dans un rayon de 10 à 15 kil. et dans des circonstances ordinaires, des altitudes à plus de 4 ou 5 m. près. On fait, au contraire, beaucoup usage, depuis un quart de siècle, d'un art et d'un instrument d'invention relativement récente, la *tachéométrie* et le *tachéomètre*. L'art et l'instrument servent du reste, indifféremment, à la planimétrie et au nivellement, qu'ils permettent d'effectuer simultanément, et un article spécial leur sera consacré.

Signalons enfin, pour terminer ce rapide exposé des méthodes de nivellement topographique, les procédés employés dans les reconnaissances militaires. Il ne s'agit plus ici de levés de précision; ce qu'il faut, ce sont des indications qui fassent ressortir certains détails que l'échelle des cartes n'a pas permis d'y faire figurer; ce qui importe, ce sont les formes générales du terrain, leur relief respectif et non leur altitude absolue; aussi se borne-t-on le plus souvent à évaluer à l'œil les hauteurs et à dessiner *de visu*, sans opération préalable, les mouvements les plus importants: mamelons, thalwegs, croupes, cols, etc. Si, cependant, disposant d'un peu plus de temps, on veut recourir à des instruments, on emploie, à défaut de *niveau de Burel* ou de *niveau à collimateur* (V. NIVEAU), tantôt une règlette, un double décimètre, par exemple, que l'on suspend par ses extrémités à un fil, tantôt un niveau à perpendiculaire, constitué par un simple rapporteur portant en son centre un fil à plomb. Le premier fait office de niveau proprement dit: on le tient horizontal en le saisissant par le milieu du fil, on l'élève à hauteur de l'œil et on vise en avant ou en arrière, suivant le sens de la pente, sur la route où l'on chemine ou dans la direction du point dont on cherche la hauteur; la différence de niveau entre le point où l'on se trouve et celui où aboutit le rayon visuel qui suit la règle est égale à la hauteur de l'œil de l'observateur au-dessus du sol; on faisant ainsi une série de stations successives et en multipliant leur nombre par la hauteur en question, on peut avoir approximativement la différence de niveau entre deux points très éloignés. Le second fait office d'éclimètre: on dirige le rayon visuel, entre les deux points considérés, suivant son bord rectiligne; on connaît par la lecture de la division du cercle gradué, que recouvre le fil à plomb, l'angle que fait ce rayon visuel avec la verticale et on a, en retranchant 90°, l'angle qu'il fait avec l'horizontale, c.-à-d. l'angle de pente; on mesure sur la carte la projection horizontale des deux points; on construit sur le papier avec ces deux éléments un triangle rectangle: le deuxième côté de l'angle droit est, à l'échelle adoptée, la différence de niveau cherchée. On évite d'ailleurs cette construction en préparant au préalable un tableau graphique ou *échelle de pente*, qui donne une fois pour toutes les différences de niveau correspondant, pour des distances données, à des angles donnés. On fait encore usage, dans les reconnaissances militaires, de divers autres instruments d'un maniement très facile: *alidade nivelatrice* de Livet, perfectionnée par le colonel Goulier, *règlette topographique*, etc. L. S.

III. HYDROGRAPHIE. — *Nivellements sous-marins*. Ils ont en vue la connaissance du relief du fond des mers et ils s'effectuent, comme les autres nivellements, en prenant pour plan de comparaison initial la surface de celles-ci. Ils se font par voie de *sondages* (V. ce mot). A chaque coup de sonde, on note l'heure, afin de pouvoir tenir compte de l'erreur de marée et, si l'on est dans le voisinage de la côte, on détermine la position en mesurant au sextant les angles formés par les rayons visuels menés du canot ou du bâtiment à trois points de celle-ci marqués sur la carte. On pratique habituellement les sondages en suivant un système de lignes dont les unes rayonnent d'un point central vers différents points de la

côte et dont les autres sont à peu près parallèles à celle-ci; on les multiplie dans les parages dangereux. L. S.

BIBL.: E. PÉRONNE, *Guide pratique pour le tracé des courbes*; Paris, 1868. — DUPLESSIS, *Traité du nivellement*; Paris, 1877. — De LA NOË et de LA MARGERIE, *les Formes du terrain*; Paris, 1882, 2 vol. — A. NAGEL, *Das Landes-nivellement*; Berlin, 1886. — DURAND-CLAYE, PELLETAN et Ch. LALLEMAND, *Levier de plan et nivellement*; Paris, 1889. — Ch. LALLEMAND, *Nivellement de haute précision*; Paris, 1889. — Du même, *Nivellement général de la France*; Paris, 1889. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Nivellement général de la France*; Paris, 1889-91, 2 vol. — J. FRANÇOIS, *le Guide du niveleur*; Namur, 1890. — G. BOYER, *les Formes du terrain*; Besançon, 1890. — A. BASSOT, *la Géodésie française*; Paris, 1891. — C.-M. GOULIER, *Nivellements de haute précision*; Paris, 1894. — F. LORBER, *Das Niveliren*; Vienne, 1894 (9^e éd.) — V. aussi les différents traités de géodésie et de topographie.

NIVELLES (flam. *Nyvel*). Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. administratif et judiciaire du Brabant, à 31 kil. de Bruxelles; 41.500 hab. Stat. des chem. de fer de Bruxelles à Charleroi, de Wavre à Manage et de Fleurus à Tubize. Fabriques de papier, de tabac, de meubles, menuiseries, fonderies de cuivre, ateliers de construction de matériel de chemin de fer. Grand commerce agricole. Nivelles possède un collège communal, une école normale de l'Etat, pour la formation d'instituteurs primaires, une école industrielle, une école professionnelle de menuiserie et de nombreux établissements d'enseignement tenus par des corporations religieuses. Une société archéologique récemment fondée a déjà publié 3 volumes d'*Annales*.

MONUMENTS. — La collégiale romano-byzantine dédiée à sainte Gertrude et datant du XI^e siècle, fréquemment modifiée, est un des plus beaux monuments religieux de la Belgique. Elle contient de beaux tableaux de Crayer, des sculptures de L. Delvaux, notamment deux superbes chaires de vérité, et de riches orfèvreries religieuses dont la plus remarquable est la chasse de sainte Gertrude. Sous l'église se trouve une vaste crypte. La ville de Nivelles a érigé une statue de bronze à Jean Tinctoris, qui fonda une célèbre école de musique à Naples au XV^e siècle.

HOMMES CÉLÈBRES. — Tinctoris, musicien († 1484); Scutin, chirurgien, inventeur de la méthode amovo-inamovible pour la guérison des fractures († 1862).

HISTOIRE. — Nivelles doit son origine à un monastère de dames nobles établi par Iduberge, femme de Pépin de Landen, au VII^e siècle. Pendant plusieurs siècles, la seigneurie appartenait à l'abbesse qui était investie directement par l'empereur d'Allemagne. Les ducs de Brabant profitèrent de leur qualité d'avoués de l'abbaye pour se substituer peu à peu à l'abbesse dans l'administration de la ville, et ils y réussirent complètement vers la fin du XII^e siècle; ils gratifièrent les habitants de Nivelles d'importants privilèges et la commune atteignit un haut degré de prospérité qui se maintint pendant tout le moyen âge et jusqu'au XVII^e siècle. Elle fut prise en 1356 par Louis de Male, en 1488 par les insurgés flamands, en 1578 par don Juan d'Autriche, en 1580 par le prince de Parme. En 1647, une émeute amenée par des difficultés d'ordre économique eut pour conséquence l'émigration des ouvriers filateurs; ceux-ci portèrent dans le Hainaut français l'industrie de la batiste. — L'abbaye réservée aux dames nobles, dont l'abbesse avait rang princier, fut supprimée à la Révolution française.

Les armoiries de Nivelles sont: *D'argent, à une crosse abbatiale de gueules, posée en pal; sur le tout de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules*. E. H.

NIVELLES. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand-les-Eaux; 1.089 hab.

NIVELLES (Jean III de MONTMORENCY, sire de), né vers 1422, mort en 1477, fils aîné de Jean II de Montmorency (V. ce nom). Il s'attacha au duc de Bourgogne. Son père, demeuré fidèle à Louis XI, fit de vains efforts pour le ramener, puis le déshérita, le qualifiant de « chien ». Cette brouille a donné lieu, d'après le P. Anselme, à la locution proverbiale: « Il ressemble au chien de Jean de Nivelles,

qui s'enfuit quand on l'appelle. » Jean III, fixé aux Pays-Bas, y conserva la seigneurie de Nivelles et devint le chef de la branche de Montmorency-Nivelles.

NIVELON (M^{me}) (V. CARLINE).

NIVÉOLE (*Leucoium* L.) (Bot.). Genre d'Amaryllidacées, composé d'herbes bulbeuses, à feuilles allongées, entourant une hampe florale courte, à fleurs pendantes. Le périanthe est campanulé à 6 divisions égales; 6 étamines, à filets courts, sont insérés sur un disque épigyne; les anthères s'ouvrent par 2 fentes longitudinales. Le gynécée, à 3 loges, est surmonté d'un style claviforme. Le fruit est une capsule triloculaire, piriforme, s'ouvrant en 3 valves portant la cloison sur leur milieu; les graines sont globuleuses et albuminées. — Le *L. vernum* L., encore appelé *Perce-neige*, est répandu dans les montagnes de la France; il fleurit dès février. Le *L. aestivum* L. est propre au midi de la France; ses bulbes sont réputés vénéneux. — D^r L. Hx.

NIVERNAIS. Histoire et géographie (V. NEVERS [Comté de]).

Canal du Nivernais. — Canal de navigation reliant la Loire à la Seine par l'Aron et l'Yonne. Le projet en fut formé par Jean de Gert sous Louis XIII, décidé le 10 août 1784, et commencé aussitôt, mais fini seulement en 1842. Il a coûté 33.351.802 fr. jusqu'au 31 déc. 1868. Il commence à Saint-Léger-des-Vignes, en amont du barrage de Derize, à 190 m. d'alt., près de l'embouchure de l'Aron, dont il remonte la vallée sur la rive droite. Il remonte ensuite celle de son affl. g., l'Alnin, jusqu'au bief de partage de Baye, à 263 m. d'alt. Il a jusqu'alors monté 74^m. 14 par 35 écluses réparties sur un parcours de 65.968 m. Le bief a 4.498 m. et comporte trois tunnels; il est alimenté par les quatre étangs-réservoirs de Baye (75 hect., 2.148.000 m. c.), de Vaux (199 hect., 4.502.000 m. c.), Neuf (38 hect., 463.000 m. c.), Gouffier (20 hect., 154.000 m. c.) que dessert la rigole d'Aron venue de l'étang d'Aron; la plus grande partie de l'eau est fournie par la rigole d'Yonne qui apporte de Montreuillon 694 litres par seconde. Le canal redescend vers la Seine par le val du Collandeu, affl. g. de l'Yonne (échelle de 24 écluses), et par la rive gauche de l'Yonne pour finir à Auxerre après une descente de 104.043 m., pente de 161^m. 61 en 81 écluses. La longueur totale est donc de 174.509, auxquels il faut ajouter les 4 kil. de l'embranchement de Vermenton, alimenté par le réservoir des Settons. La profondeur est de 1^m. 50 et va être portée à 2 m. Le mouvement fut en 1893 de 2.820 bateaux transportant 251.000 tonnes de bois (131.000), matériaux, etc.

Ancien droit. — **COUTUME DU NIVERNAIS.** — Après plusieurs tentatives demeurées infructueuses, la coutume du Nivernais fut rédigée une première fois par ordre de Jehan de Bourgogne, comte de Nevers, en 1490. Elle fut à nouveau solennellement rédigée et publiée en 1534, à la suite de lettres patentes accordées par le roi François I^{er} à la demande de Marie d'Albret, comtesse de Nevers. Elle est, après la coutume de Paris dont elle se rapproche en beaucoup de points, une des plus générales et des plus complètes, une de celles dans lesquelles se marque le mieux le véritable esprit du vieux droit coutumier opposé au droit écrit, c.-à-d. aux traditions romaines conservées de préférence dans le Midi de la France. La coutume de Nivernais offre un type complet de serfage; les devoirs des manants et vilains envers leurs seigneurs y sont longuement développés, et cependant c'est une coutume allodiale dans laquelle la terre est présumée libre de droit et où, par conséquent, celui qui invoque la servitude doit la prouver. Elle s'occupe beaucoup de la terre et de ce que Guy Coquille, son plus ancien commentateur, appelle « le ménage des champs », ce qui s'explique par le caractère essentiellement agricole de la Nièvre. Au point de vue successoral, la coutume de Nivernais est une des rares coutumes dites « de préciput » dans lesquelles l'obligation du rapport pour l'héritier cesse, soit par la renonciation du successible, soit par une dispense expresse de

l'auteur de la disposition. C'est ce système de rapport qui est passé en grande partie dans notre code civil. Guy Coquille, jurisconsulte nivernais, mort en 1603, a écrit un *Commentaire sur la coutume de Nivernais*, qui a pendant longtemps fait autorité dans les pays de droit coutumier. — Elie TOURNERIE.

BIBL. : DUPIN, *la Coutume de Nivernais*. — BOUQUIN, *l'Ancienne Coutume de Nivernais*, extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.

NIVERNAIS (Louis-Jules-Barbon MANCINI-MAZARINI, duc de), diplomate et littérateur français, né à Paris le 16 déc. 1716, mort à Paris le 25 févr. 1798. Petit-neveu du cardinal Mazarin, il était fils de Philippe-Jules-François, duc de Nevers, et de Marie-Anne Spinola, de la grande famille génoise, porta d'abord le titre de prince de Vergagne, du chef de sa mère, eut pour précepteur l'abbé Beauregard, tout en suivant les cours du collège Louis-le-Grand, et à quatorze ans, le 17 déc. 1730, épousa Hélène Phélypeaux, petite-fille du chancelier de Pontchartrain, qui en avait quinze. En 1733, il fait campagne en Italie, sous Villars, est colonel du régiment de Limousin en 1735, qu'il commanda en 1740 dans celle de Bohême, et, rentré à Paris, la santé fort compromise par les rigueurs du climat et la dure retraite de Prague (1742), est nommé brigadier le 20 janv. 1743. Une pièce de vers, *Délie*, adressée à sa femme et d'une rare perfection, lui ouvrit l'Académie française, où il succéda à Massillon (3 févr. 1743). Employé depuis dans la diplomatie, il fut ambassadeur à Rome (1748-52), où il évita à l'*Esprit des Lois* d'être mis à l'*Index*; à Berlin (1753-56), mais trop tard pour empêcher une alliance de Frédéric II avec l'Angleterre; à Londres enfin, où il négocia la paix de Paris (10 févr. 1763) qui mit fin à la guerre de Sept ans. Depuis, il se partagea surtout entre ses travaux académiques et les soins de son duché de Nevers où, à la mort de son père (1768), il supprima plusieurs droits féodaux. Sans prendre parti contre ou pour la comtesse du Barry, il se rangea en 1771 du côté du Parlement. Admis au conseil comme ministre d'Etat sans portefeuille, de juin 1787 à juil. 1789, il montra des opinions libérales, n'émigra pas, et n'en fut pas moins emprisonné sous la Terreur. Cordon bleu le 30 mai 1751, il avait été élu membre honoraire de l'Académie des inscriptions en 1744, de celles des sciences et belles-lettres de Berlin en 1755. Veuf en 1781, il épousa en secondes noces, le 14 oct., la comtesse de Rochefort, née Brancas, depuis longtemps son amie, et qu'il perdit presque aussitôt (3 déc.). De son premier mariage il avait eu *Hélène-Julie-Rosalie*, née le 13 sept. 1740, mariée le 23 mai 1753 au comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, veuve le 26 juin 1758, morte en nov. 1780; et *Adélaïde*, née le 27 déc. 1742, mariée le 28 févr. 1760 au duc de Brissac, massacré à Versailles en 1792. — Ses *Œuvres complètes*, parmi lesquelles on remarque surtout ses fables, ont été publiées en 1796 (Paris, 8 vol. in-8), et ses *Œuvres posthumes*, en 1807 (Paris, 2 vol. in-8). — Eug. ASSE.

BIBL. : François de NEUFCHÂTEAU, *Eloge*, dans les *Œuvres posth.* — DUPIN, *Eloge*, 1840, in-4. — SAINT-BEUVÉ, *Lundis*, t. XIII. — Lucien PERRY, *un Petit-Neveu de Mazarin*, Paris, 1890, et la *Fin du XVIII^e siècle, le duc de Nivernais*, 1891, in-8. — *Corresp. secr.*, éditée par M. de Lescure, Paris, 1866, 2 vol. in-8.

NIVERS (Guillaume-Gabriel), musicien français, né en 1617, mort à une date inconnue. Il entra dans les ordres et vint de bonne heure à Paris où Chambonnières lui donna des leçons de clavecin. Organiste de Saint-Sulpice, puis organiste du roi, et enfin maître de la musique de la reine, il ne cessa, malgré l'occupation que lui donnèrent ses fonctions, de se livrer à des travaux historiques et didactiques relatifs à la musique; il a écrit aussi un certain nombre de pièces pour orgue qui témoignent d'un bon style et d'une complète connaissance de l'harmonie. — R. Br.

NIVILLAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de la Roche-Bernard; 3.544 hab.

NIVILLERS (*Liviller, Linavillare*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais; 470 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu existait, comme paroisse, dès le x^e siècle. L'église est en partie du xv^e. Il y avait à Nivillers un ancien manoir qui appartenait, au xvii^e siècle, à la famille de Lépinay. Le château moderne qui l'a remplacé a été embelli par le baron Lemaire-Darion.

NIVOIT (Jean-Baptiste-Nicolas-Augustin-Edmond), ingénieur et géologue français, né à Buzancy (Ardenne) le 12 août 1839. Entré à l'École polytechnique en 1859, à l'École des mines en 1861, nommé ingénieur ordinaire en 1863, il a été promu ingénieur en chef en 1882, inspecteur général en 1897. Il a été attaché, pendant la plus grande partie de sa carrière administrative, au contrôle des chemins de fer de l'Est. Il s'est aussi tout particulièrement occupé de géologie, a été adjoint en 1876 au service de la carte géologique détaillée de la France et a été appelé en 1884 à la chaire de minéralogie et de géologie de l'École des ponts et chaussées. Il l'occupe encore (1898). On lui doit, entre autres publications, un excellent traité de *Géologie appliquée à l'art de l'ingénieur* (Paris, 1887-92, 2 vol.; 2^e éd. 1898). Il a aussi écrit pour l'*Encyclopédie chimique* de Frémy les art. *Métaux, Phosphate de chaux*, etc.

NIVOLAS-VERMELLE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Bourgoin; 4.434 hab.

NIVOLET (Mont du). Montagne méridionale et terminale de la chaîne calcaire qui court à l'E. du lac du Bourget, d'Aix et Chambéry (Savoie); alt. 1.566 m. et 1.558 m., à la Dent en Croix de Nivolet qui domine Chambéry (à 6 kil. au S.-O.). Du sommet, facile à atteindre, vue splendide sur les Alpes françaises du Dauphiné et de la Savoie.

NIVOLET-MONTGRIFFON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Saint-Rambert; 354 hab.

NIVÔSE (Chronol.) (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 909).

NIX (haut. all. *Nihhus*, nordique *nykr*, danois *nek*, suédois *naak*) désigne dans la mythologie germanique les esprits des eaux (ruisseaux, rivières, étangs, sources). Ils sont masculins ou féminins. Le *Nix* ou *Neck* est généralement un vieillard à longue barbe, quelquefois un enfant aux boucles blondes, solitaire, cruel, avide de sang. La *Nixe* s'aperçoit assise au soleil, peignant ses longs cheveux, ou bien ne laissant émerger des eaux qu'un admirable buste; elle est sociable, se mêle aux femmes humaines et n'est alors reconnaissable qu'à l'humidité des ourlets de ses vêtements et des coins de son tablier. Elle adore la danse, le chant, le jeu. Elle y entraîne les hommes et les ensorcelle, spécialement le *Strömkarl* suédois, le *Fossegrim* norvégien. Le *Nix* entraîne souvent les belles filles; la *Nixe*, les beaux garçons dans sa demeure aquatique. Des sacrifices furent jadis offerts à ces divinités des eaux qui correspondent à nos Ondines.

NIXDORF. Bourg de Bohême, près de la frontière de Saxe; 6.200 hab. (Allemands). École professionnelle. Objets en acier, boutons, passementerie, rubans, fleurs artificielles.

NIXÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Souilly; 294 hab.

NIZA (Marcos de), franciscain italien, mort vers le dernier tiers du xvi^e siècle. Il dirigea une expédition que le gouverneur de la Nouvelle-Espagne, A. de Mendoza, envoya, sur les instances de l'évêque Las Cases, aux Indiens du Tucayan pour leur certifier les intentions pacifiques des Espagnols. Niza partit le 7 mars 1539. A son retour, il parla tant de trésors et de grandes villes, surtout de Cibola (auj. *Grenade*), qu'il alluma les convoitises de tous les conquérants. Mendoza se mit en route, étendit beaucoup la domination espagnole, mais ne trouva point de trésors et, au lieu de villes, des villages de cabanes. La relation de Niza a été publiée dans Ramusio, t. III, pp. 289 et suiv. Elle a été traduite en français (Paris, 1838, in-8).

NIZAM (État du). Le plus grand des États vassaux de l'empire britannique de l'Inde; 214.179 kil. q.;

11.537.040 hab., soit 54 hab. par kil. q. Il est au centre de la péninsule, dans le Dekhan, entre 15° 40' et 21° 44' lat. N., 72° 20' et 79° 11' long. E., entre les présidences de Madras et de Bombay, le Bérar et les Provinces Centrales. Il occupe la plus grande partie du plateau du Dekhan; la pente générale est vers l'E.; les principales hauteurs sont au N.-O. les monts Adjanta, Djahra, Balaghat qui ne dépassent pas 760 m., et au centre les monts Bidar (705 m.) et Kolkonda (723 m.). Ces derniers séparent les bassins de la Godaveri au N., et de la Kistna ou Krichna au S., entre lesquels se partage le royaume du Nizam; la Godaveri et son affl. g. la Pranhita forment la frontière N.-E., la Kistna et son affl. d. la Tungabhadra forment la frontière S. Le bassin de la Godaveri forme le « jardin du Dekhan », producteur de coton et de blé; celui de la Kistna est le pays du riz. Les pays montagneux sont incultes, surtout au N., occupés par la jungle ou de vastes forêts, dont le souverain favorise l'extension. Le tigre, la panthère, le cerf y abondent. Le bétail est peu nombreux. Le climat chaud et sec est sain; la moyenne annuelle atteint + 25°, 2 à Haïderabad. Des 11.537.040 hab. de 1891, il y avait 5.873.129 hommes et 5.663.911 femmes; 10.315.249 hindous, 1.138.666 musulmans (classe dirigeante), 20.429 chrétiens. Les Gonds vivent dans les cavernes et les creux d'arbres des montagnes. Les musulmans fournissent les soldats et les fonctionnaires, les Hindous constituent la classe agricole. Les langues dominantes sont le marathi à l'O. et le telougou; puis d'autres dialectes aryens (hindoustani, hindi, marvari) ou dravidiens (canarais, gondi). L'instruction est presque nulle. En 1891, on n'a recensé que 319.418 personnes (dont seulement 4.960 femmes) sachant lire et écrire. — Les principaux produits sont agricoles, d'abord coton et blé, puis riz, maïs, sorgho, graines oléagineuses, melons, cucurbitacés, ananas, sucre de canne, vin, indigo; on tire des bois, des textiles, de la soie sauvage, du miel sauvage, de la résine. Les principales industries sont la passementerie d'or, la fabrication d'objets en métal, la papeterie; ses produits forment avec le coton, les céréales, les graines oléagineuses, les peaux, les principaux objets d'exportation. On importe du sel, du sucre, des objets fabriqués d'Europe. Les principales routes sont la voie ferrée de Bombay à Madras qui bifurque sur Haïderabad et, par Warangal, sur la côte d'une part et les Provinces Centrales, d'autre part; puis les routes militaires d'Haïderabad à Bangalore, à Madras, à Masulipatam, à Pouna et Bombay, à Aïrengabad.

Le nizam d'Haïderabad est le premier des princes musulmans de l'Inde. On le salue de 21 coups de canon. Les Anglais ont réorganisé l'administration en 1867. Le paysan ne peut être dépossédé que s'il ne paie pas l'impôt. Les recettes atteignent 100 millions de fr. Le radja de Goudval, le seul vassal du Nizam, lui paie un tribut d'environ 290.000 fr. Le Nizam a donné en gage aux Anglais le Bérar (1860), pour solder le contingent militaire et l'arriéré qui s'élevait alors à plus de 14 millions de fr. L'excédent de recettes lui est versé, après acquittement de cette dépense militaire et de celle des travaux publics. Il est d'environ 1.600.000 fr. Le contingent militaire du Nizam dans l'armée de l'Inde (corps de Madras) est de 12.775 hommes d'infanterie, 1.400 de cavalerie, 550 d'artillerie; son armée propre est de 36.890 hommes d'infanterie et 8.200 cavaliers, mais de médiocre valeur militaire. Il a une monnaie dans sa capitale.

HISTOIRE. — L'État du Nizam remonte à la décomposition de l'empire du Grand Mogol de Delhi, qui se produisit après la mort d'Aurangzeb. L'histoire antérieure du pays a été retracée dans l'art. INDE, pp. 690 et suiv. Le premier des grands royaumes historiques qui se succédèrent sur ce terrain fut celui d'Andhra, contemporain de l'empire romain, et dans lequel on embrassa tout le pays tilinga, y compris même la côte (Kalinga); il avait pour capitale Varangal, à 140 kil. N.-E. d'Haïderabad.

Vers 515, elle est conquise par les Yavana, bouddhistes refoulés de l'Orissa. Cette dynastie compte neuf rois et dure jusqu'en 963. Elle avait été bientôt affaiblie par le retour offensif du brahmanisme représenté par les princes de Tehola (Mysore orientale). D'autre part, Anagoundi, sur la Toungabhadra, capitale du Karnata, devient au VIII^e siècle le centre d'un autre royaume yavana, au XI^e celle du royaume agrandi par l'« Invincible », Vidjaja, lequel transfère sa capitale sur l'autre rive de la Toungabhadra et lui donne son nom Vidjayanagar (1118). Au XIV^e siècle, ce royaume s'étend jusqu'au Madoure. La conquête musulmane, commencée par Ala-oud-din (1294), qui se fait céder le Bérar, est continuée par Mouberek Ghildji (1319) et Mohammed Toughlak (1324-51) qui s'empare de Varangal, de Deogarh où il établit sa résidence. Mais le vice-roi du Dekhan, Ala-oud-din Hosein, se déclare indépendant à Kalbarga et fonde la dynastie des Bahmanis (dix-sept sultans de 1347 à 1527), qui plus tard prennent pour capitale Bidar, rebâtie sous le nom de Mohammedabad. Ce royaume s'émiette à la fin du XV^e siècle en cinq principautés, celle d'Ahmednagar porte déjà le titre de Nizam-oul-mouk (1496). Celle des Koutab fonde Haïderabad (1584). Malgré leurs divisions et leurs guerres, elles se coalisent pour achever la ruine des Hindous. La conquête musulmane est consommée par la destruction du royaume de Vidjayanagar; Rama-radja, 22^e de sa dynastie, succombe à la bataille de Talikot (23 déc. 1564); sa capitale est détruite. Le Grand Mogol de Delhi rétablit un moment son autorité sur le Dekhan; Chah Djahan soumet Ahmednagar y compris le Bérar; Aurangzeb s'étend jusqu'au Krichna (1672-87). A sa mort, l'anarchie éclate; le vaillant général turcman Tchih-Khilitch est nommé soubadhar (vice-roi) du Dekhan (1713) avec le titre de Nizam-oul-Mouk-Azal-djah. Il proclame son indépendance, l'assure par les victoires de Bourhanpour, Balapour, Fatch-Khelda, tient en respect les Marathes. A sa mort (1748), son royaume équivalait à l'Etat actuel, plus la suzeraineté sur le nabab d'Arcot (Carnatic). Sa succession fut disputée entre son second fils Nazir-djang et son petit-fils Marzapha-djang, le premier soutenu par les Anglais, le second par les Français. Tous deux périrent assassinés. Dupleix soutint alors un frère de Nazir, Salabat-djang qui, après son rappel, s'adressa aux Anglais. Il fut détrôné par Nizam-Ali (1761), que le traité de Paris reconnut souverain indépendant (1763). Il guerroya contre les Anglais et Haïder-Ali de Mysore, finit par conclure en 1768 un traité d'alliance militaire avec les premiers, mais, n'ayant pas été secouru contre le Peichva qui le battit, il revint à l'alliance française jusqu'en 1798, où il contribua à la ruine du sultan de Mysore, Tippou Sahib, ce qui lui valut les districts à droite de la Toungabhadra et de Krichna, que, d'ailleurs, la Compagnie lui reprit l'année suivante (1800). Il contribua à la victoire d'Assaye qui brisa la puissance marathe. Les frais d'entretien de son contingent réorganisé par la compagnie des Indes endettèrent le Nizam, qui, pour se libérer, engagea le Bérar et le Doab de Raïlehôr (1853); on lui rendit la seconde province en 1860. A Nizam-Ali ont succédé Sikander-djah-Ali (1803-29), Talmait-Ali (1829-57), Afdzalou (1857-69), Mahboub-Ali (né en 1866), sous le nom duquel ont gouverné ses ministres, Sir-Salah-djang, puis Laïk-Ali. A.-M. B.

NIZAMI (Abou Mohammed Ilias ben Yousouf Cheikh Nizam Eddin), grand poète persan, né à Tefrich (prov. de Koum) vers 1140, mort à Ghendje (auj. Elisabethpol) en 1202. Il vécut d'abord d'une vie contemplative, puis s'adonna à la poésie et vécut à la cour des divers princes seldjoukides qui gouvernaient la Perse et dont il était le favori. Nizami est le fondateur de l'épopée romantique persane. Il écrivit un recueil de poésies lyriques par ordre alphabétique ou *Divan*, qui comprend environ 28.000 distiques. Mais ce qui a fondé sa gloire, ce sont cinq poèmes, réunis après sa mort sous le titre de *Pentsch-Gentsch* (les Cinq Trésors) ou *Chamse* (les Cinq); ils sont consi-

dérés encore aujourd'hui comme les chefs-d'œuvre de la poésie persane. Ce sont : 1^o *Machsen ul esrâr* (Magasin des secrets) (édité à Londres en 1844 par Bland, à Lucknow, en 1881), poème didactique, où des doctrines morales alternent avec des anecdotes et des fables; 2^o *Khosrou u Chirin* (édité à Lahore en 1871), poème romantique qui a pour sujet l'amour du roi persan Khosrou Nouchirvan le Grand avec la chrétienne Chirin (sans doute une princesse byzantine du nom d'Irène); 3^o *Medjnoun u Leila* (éd. à Londres par Atkinson en 1836; à Lucknow en 1888), poème qui raconte les amours de Medjnoun, enfant du désert d'Arabie, avec la belle Leila; 4^o *Heft peïger* (les Sept figures de Beauté, édité à Bombay en 1849), sorte d'Heptaméron comprenant sept nouvelles poétiques; 5^o *Iskender Nâneh* (éd. à Lahore, 1888-89), histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, en deux parties, l'une surtout épique et une plutôt didactique. Ph. B.

BIBL. : ВАСИЕР, *Nizâmîs Leben und Werke*; Leipzig, 1872.

NIZAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne; 297 hab.

NIZAN (Le). Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas; 515 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

NIZAS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan; 205 hab.

NIZAS ou NISAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Montagnac; 641 hab.

NIZE (La). Rivière du dép. de la Lozère (V. ce mot, t. XXII, p. 712).

NIZEROLLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. du Mayet-de-Montagne; 836 hab.

NIZOLIUS (Mario Nizzoli), littérateur italien (V. Nizzoli).

NIZON. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Pont-Aven; 1.612 hab. Papeterie. Ruines du château de Rustephan (XV^e siècle). Tour romane en ruines. Monuments mégalithiques.

NIZONNE. Rivière du dép. de la Dordogne (V. ce mot, t. XIV, p. 924).

NIZY-LE-COMTE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne; 607 hab.

NIZZA-MONFERRATO. Ville d'Italie, prov. d'Alexandrie, au confluent de la Nizza et du Belbo (aff. dr. du Tanaro); 4.000 hab. Ancienne place forte.

NIZZOLI (Mario), connu surtout sous le nom de *Nizzolius*, philologue et philosophe italien, né à Brescello (duché de Modène) en 1498, mort en 1566. Nizzoli est un des humanistes qui contribuèrent le plus puissamment à la restauration des lettres anciennes. Son ouvrage le plus estimé est un *Lexique* de Cicéron (*Observationes in M. Tullium Ciceronem* ou *Thesaurus Ciceronianus*, 1535), qui, malgré les fautes qu'y signala Henri Estienne, était, pour le temps, très remarquable et qui eut un grand nombre d'éditions (Venise, 1574; Francfort, 1613; Padoue, 1714, etc.). Comme philosophe, Nizzoli s'éleva contre la scolastique dans un remarquable ouvrage (*De veris principiis et vera ratione philosophandi contra pseudo-philosophos, libri quatuor*; Parme, 1553), que Leibniz jugea digne d'être réimprimé (Francfort, 1670).

BIBL. : TIRABOSCHI, *Biblioteca modenese*. — FONTANELLE, *Eloge de Leibniz*. — VOIGT, *Wiederbelebung des class. Alterthums*, passim.

NJAL (V. NIAL).

NJESHIN (V. NIEJINE).

NKENI, aussi **NKÉNYÉ**. Rivière de l'Afrique équatoriale, dans le Congo français, aff. droit du Congo, dans lequel elle se jette à 23 kil. de Bolobo.

NKOMATI. Fleuve de la côte orientale d'Afrique, tributaire de l'océan Indien, dans lequel il se jette, après un cours de 400 kil., au N. de la baie de Delagoa.

NÔ. Lac de l'Afrique centrale, expansion du Bahr-el-Ghazal, à son confluent avec le Bahr-el-Djebel.

NOACHIQUES (Préceptes). D'après la tradition rabbinique, Noé aurait donné à ses enfants sept préceptes,

résumant les articles essentiels de la loi divine avant l'ordonnance mosaïque : prohibition de l'idolâtrie, du blasphème, du meurtre, de l'adultère, du vol, de l'injustice et, comme aliments, du sang, par conséquent de la chair des animaux étouffés. Les Juifs imposaient ces préceptes aux prosélytes; la conférence de Jérusalem les recommanda aux païens convertis (*Actes des Apôtres*, XV, 29).

NOACK (Ludwig), philosophe et bibliographe allemand, né à Bessungen, près de Darmstadt, le 4 oct. 1819, mort à Giessen le 17 juin 1885. Il fit ses études au gymnase de Darmstadt, à l'Université de Giessen, puis au séminaire pastoral de Friedberg, dans la Hesse. Il débuta, en 1842, dans l'enseignement public, comme professeur de dogme, au gymnase et à l'école communale de Worms, puis à l'école supérieure municipale d'Oppenheim. Ses idées libérales en matière religieuse lui valurent, de la part de l'autorité ecclésiastique, d'incessantes tracasseries. Candidat au Reichstag, à Worms, en 1848, il échoua, et obtint en 1840 un modeste emploi de répétiteur, puis, en 1855, de professeur adjoint de philosophie à l'Université de Giessen, aux appointements de 400 florins. Là encore, les théologiens attirés le persécutèrent et parvinrent à lui barrer l'accès de la chaire de philosophie. Tout ce qu'il put obtenir fut le poste de bibliothécaire adjoint, puis de premier bibliothécaire de l'Université (1873), fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort. Noack se rattache sans aucune originalité à l'innombrable école hégélienne qui a déteint, durant de longues années, le monopole de l'enseignement philosophique en Allemagne. En théologie, il représente et continue la tradition de Reiff et de Planck. Ses principaux ouvrages sont : *Der Religionsbegriff Hegels* (Darmstadt, 1845); *Mythologie u. Offenbarung* (*ibid.*, 1845-46); *Das Buch der Religion, oder der relig. Geist der Menschh. in seiner gesch. Entwickelg.* (Leipzig, 1850); *Die Theol. als Religionsphil.* (Lübeck, 1852); *Die Christl. Mystik des Mittelalters u. seit dem Reformationszeitalter* (Königsberg, 1853); *Gesch. der Freidenker* (1853-55); *Kants Auferstehung aus sein. Grabe* (Leipzig, 1852); enfin un utile, mais encore très incomplet *Philosophie-geschichtl. Lexikon* (Leipzig, 1879). Il avait dirigé, de 1846 à 1848, les *Jahrbücher für specul. Philos.*, dans lesquels la Société philosophique de Berlin publiait alors ses travaux, et fondé une revue populaire de psychologie appliquée, *Psyche* (1858-63). Th. RUYSSSEN.

NOAH, Cépéage américain hybride de *Vitis Labrusca* et de *Vitis Riparia*, obtenu par M. Otto Wasserzicher de Nauvoo (Illinois). Étudié et propagé dans les cultures américaines par M. Meissner, il fut introduit en France au début de la reconstitution des vignobles détruits par le phylloxera.

Description. Souche vigoureuse à port étalé. Sarments longs, grêles, glabres, luisants et rugueux. Mérithalles allongés, finement striés, à nœuds apparents peu aplatis. Bourgeons petits, effilés. Feuilles moyennes ou grandes, entières, rarement trilobées, pubescentes sur les deux faces. Vert foncé à l'état adulte; carminées sur la nervure centrale et à l'extrémité de la face inférieure à l'état jeune. Pétiole fort, recouvert de poils raides. Grappe grosse, cylindre conique. Grains sphériques, d'un beau jaune doré à la maturité, à peau épaisse, à odeur nettement foxée.

Valeur viticole. Bien que le Noah soit un des cépages à fruits blancs des plus productifs, il doit être, pour plusieurs raisons, considéré à l'heure actuelle comme sans valeur : le commerce délaisse ses vins foxés et les eaux-de-vie qui en dérivent; il redoute les calcaires crayeux; constitue un porte-greffe inférieur à beaucoup d'autres cépages américains. Sa résistance phylloxérique peut être représentée par le coefficient 14 sur 20. P. VIALA.

NOAH, patriarche de la légende biblique (V. Noé).

NOAILHAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Conques; 546 hab.

NOAILHAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac; 685 hab.

NOAILLAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Réole; 432 hab.

NOAILLAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Villandrant; 1.584 hab.

NOAILLES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive, sur le chem. de fer de Limoges à Cahors; 578 hab. Borceau de la famille de ce nom, Noailles releva de la vicomté de Turenne jusqu'en 1738, date à laquelle il devint châtelain. Il possédait un petit prieuré à la nomination des prieurs de Brive et reçut en 1557 un chapitre de chanoines. Eglise romane avec additions du XVII^e siècle, reliquaires du XIII^e siècle et tombeaux de quelques membres de la famille de Noailles. Château moderne renfermant des portraits de famille et des portraits de rois.

BIBL. : POULBRIÈRE, *Dict. des paroisses du dioc. de Tulle*, t. II.

NOAILLES (autrefois *Longvillers-Boncourt*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais; 1.465 hab. Station du chem. de fer du Nord. Moulins, tuileries, fours à chaux, fabrique de tabletterie. Le bourg de Noailles est d'origine toute moderne. Le tracé de la route de Paris en Picardie ayant été modifié vers le milieu du XVII^e siècle, le comte de Noailles fit construire sur cette nouvelle route une ferme avec auberge portant pour enseigne « Hôtel de Noailles ». Il obtint, en 1768, la translation du maréchal de Tillard à cet endroit, qu'on appelait déjà Noailles, bien qu'il n'y eût que cette seule maison; puis il donna des facilités à ceux qui voulurent y construire des maisons, et lorsqu'à la Révolution on créa des communes, Noailles fut reconnu comme chef-lieu au détriment de Longvillers, l'ancienne paroisse. Il fut ensuite érigé en chef-lieu de canton lors de la formation des districts. Le comte de Noailles avait acquis *Longvillers* par échange en 1755 du chapitre de Beauvais, qui en était seigneur depuis l'abandon que lui en avait fait Dreux de Mouchy en 1130. L'église montre des restes de différentes époques, y compris des chapiteaux romans de la construction primitive. *Boncourt* appartenait à la baronnie de Mouchy.

NOAILLES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 351 hab.

NOAILLES. Famille française du Limousin, qui prétend remonter à l'an 1023. La filiation, d'ailleurs contestée, irait jusqu'à un Pierre de Noailles en 1230. La tige fondée par lui s'éteignit en 1479. Une branche cadette serait l'origine de la famille actuelle. Une autre version les fait descendre d'un serviteur de Pierre Roger, vicomte de Turenne, qui érigea en fief la terre de Noailles. Quoi qu'il en soit, leur importance ne remonte qu'au XVI^e siècle. Les principaux personnages de cette famille furent :

Antoine de Noailles, né à Noailles en Limousin le 4 sept. 1504, mort à Bordeaux le 11 mars 1562. Fils aîné de Louis de Noailles et de Catherine de Pierre-Buffière, il accompagna en Espagne (1530) Turenne, qui allait, au nom de François I^{er}, épouser par procuration Éléonore d'Autriche. Nommé chambellan des enfants de France, puis amiral de Guyenne, il prit part au combat de Cérsoles, et devint amiral de France en 1547. Ambassadeur en Angleterre de 1553 à 1556, il aida à l'avènement d'Élisabeth et joua un rôle dans les négociations de la trêve de Vaucelles. Capitaine du château du Hâ et gouverneur de Bordeaux, il y lutta contre le parti huguenot. Le bruit courut qu'il était mort empoisonné.

François de Noailles, né à Noailles le 2 juil. 1519, mort à Cambon en Béarn le 19 sept. 1585. Frère du précédent, il entra dans les ordres et devint évêque de Dax en déc. 1555. Mais, comme beaucoup de prélats humanistes, il avait plus de goût pour les grandes affaires que pour ses fonctions sacerdotales. Ambassadeur à Venise en 1557, il y rétablit le droit de préséance de la France. Il quitta Venise en 1569 pour aller surveiller son diocèse, menacé par les troupes huguenotes de Montgomery. En 1574, il fut envoyé, comme successeur de M. de Grand-

champ, à Constantinople. Avec une suprême habileté, il travailla, de concert avec du Ferrier, à détacher les Vénitiens de la Ligue qui venait de triompher à Lépante, et prépara dès lors la réconciliation de la République avec le Turc. Il fit abandonner le projet d'établissement du duc d'Anjou (Henri III) en Alger, mais il négocia l'élection de ce prince au trône de Pologne. Il obtint de Sélim II une lettre par laquelle celui-ci s'engageait à mettre chaque année deux cents galères à la disposition de Charles IX, et à lui céder les conquêtes que cette flotte ferait sur l'Espagne. Il rentra en France sans en avoir demandé l'autorisation lorsqu'il apprit, à Raguse, le massacre de la Saint-Barthélemy. Craignant que cet événement ne fût interprété en Orient comme une victoire de l'Espagnol, il repartit en plein hiver pour Constantinople, et c'est sous sa médiation que la paix fut signée entre Sélim et Venise. Il rétablit le prestige de la France dans le Levant par un voyage en Syrie et en Égypte. À l'avènement d'Henri III, il fut remplacé par son frère, M. de Lisle. Accusé d'hérésie auprès du pape, il se défendit victorieusement. Il conseillait à Henri III de faire la guerre à l'Espagne et de prendre la protection des Pays-Bas, lorsqu'il mourut aux eaux de Cambo. Sa correspondance politique est des plus remarquables.

H. HAUSER.

Gilles de Noailles, né à Noailles en 1524, mort à Bordeaux le 1^{er} sept. 1597, fut conseiller au parlement de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, en Pologne pour l'élection du duc d'Anjou, à Constantinople. Nommé coadjuteur de son frère (1562), il lui succéda dans son évêché de Dax (1583) dont il se démit en 1597.

Henri, né à Londres le 5 juil. 1554, mort en mai 1623, fils d'Antoine, fut tenu sur les fonts baptismaux par Marie Tudor et Gardiner, combattit la Ligue et vit ériger en comté sa terre d'Ayen (mars 1593).

Anne, comte, puis duc d'Ayen, mort à Paris le 15 févr. 1678, fut gouverneur du Roussillon, lieutenant général d'Auvergne, fit ériger son comté en duché-pairie (déc. 1663). Il dut sa fortune à son mariage (1646) avec Louise Boyer († 1697), dame d'atours d'Anne d'Autriche. De cette union naquirent *Anne-Jules*, *Louis-Antoine* (V. ci-après), *Jacques* (1653-1712), bailli de Malte; *Gaston* (V. ci-après), *Jean-François* (1638-96).

Anne-Jules, duc de Noailles, né à Paris le 5 févr. 1630, mort à Versailles le 2 oct. 1708, fils du précédent, fut d'abord connu sous le nom de comte d'Ayen, devint capitaine des gardes écossaises en survivance de son père (1661), prit part à toutes les premières campagnes du règne de Louis XIV, dont il fut aide de camp en 1672, remplaça son père comme gouverneur du Roussillon, devint le 29 mai 1682 gouverneur du Languedoc, chargé d'extirper la religion évangélique. Il fit quelques efforts d'abord pour tempérer la rigueur de ses instructions, puis pour dissimuler la cruauté de l'exécution. En 1689, on lui donna un régiment (Noailles) et on le mit à la tête de l'armée d'Espagne; il se borna à quelques incursions en Catalogne ou en Cerdagne, prend Campredon (1689), Urgel (1691), obtient le bâton de maréchal (27 mai 1693), s'empare de Rosas quelques jours après, bat le duc d'Escalonne sur le Ter (27 mai 1694), prend Girone et se retire en 1695. En 1700, il accompagna Philippe V allant prendre possession du trône d'Espagne. Saint-Simon représente le maréchal de Noailles comme un type de courtisan servile. Sa femme, née Marie-Françoise de Bournonville (15 août 1564-16 juil. 1748), fut l'amie de Fénelon et eut une grande influence à la cour.

Louis-Antoine, cardinal-archevêque de Paris, né au château de Tessières, près d'Aurillac, le 27 mai 1631, mort à Paris le 4 mai 1729, était le second des sept enfants d'Anne, premier duc de Noailles, mort en 1678, et de Louise Boyer, morte en 1697. Pourvu d'abord de la domerie d'Aubrac, docteur de Sorbonne en 1676, archevêque de Cahors en mars 1679, de Châlons en juin 1680, enfin, sur sa grande réputation de piété et malgré

le soupçon de jansénisme, archevêque de Paris, le 19 août 1695. La censure qu'il édicta en 1698 contre un livre de l'abbé de Barcos, neveu de Duvergier de Hauranne, et la défense qu'il fit à cette occasion de la doctrine de la grâce efficace par elle-même, furent l'origine des attaques dont il commença à être l'objet; il n'en fut pas moins nommé cardinal en 1700. Mais ce fut le terme de sa faveur. Bien qu'il ne se soit pas opposé à la suppression du monastère de Port-Royal en 1709, à la suite de la bulle *Vineum Domini Sabaoth*, la défense qu'il fit, en 1713, aux jésuites de prêcher et de confesser dans son diocèse, ranima les colères contre lui, et son opposition à la bulle *Unigenitus* (1713), l'animosité de Louis XIV qui lui défendit de paraître à la cour (1714). Le 15 févr. 1714, la bulle ayant été enregistrée, le cardinal, dans un mandement du 25 févr., défendit de l'accepter. Le roi, près de mourir, sembla désirer le voir; mais on fit bonne garde et il ne put pénétrer auprès du monarque (1715). Les choses changèrent de face avec la Régence. Noailles fut nommé chef du conseil de conscience, et le 3 avr. 1717 il en appela sur la bulle au futur concile, tout en tenant cet appel secret jusqu'au 24 sept. 1718. Cependant, les esprits se calmaient, le régent ayant imposé la loi du silence; Noailles lui-même rétracta son appel (21 août 1720) et plus tard (12 oct. 1728) accepta purement et simplement la bulle dans un mandement. En 1720, il avait refusé à Dubois des démissoires pour recevoir les ordres sacrés. Sa charité était inépuisable. Il avait dépensé plus de 80.000 écus à réparer et embellir la cathédrale de Notre-Dame, institué pour ses légataires universels l'Hôpital Général, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital des Enfants-Trouvés. Il avait présidé deux fois l'Assemblée du clergé en 1700 et 1711. — Portraits de lui par Largillière, Rigaud, Ant. Paillet, gravés par Vermeulen, Drevet, Edenck, G. Vallet.

Adrien-Maurice, duc de Noailles, un des vingt et un enfants du premier maréchal de Noailles et de Marie-Françoise de Bournonville, né à Paris le 29 sept. 1678, mort à Paris le 24 juin 1766. Connu jusqu'en 1704 sous le titre de comte d'Ayen, il entra aux mousquetaires à quatorze ans (1692); cornette l'année suivante, puis capitaine au régiment de Noailles-cavalerie, il fit sous son père et sous le duc de Vendôme les campagnes de 1694 et 1695 en Catalogne et celles de 1696 et 1697 en Flandre, comme maître de camp, sous Boufflers. Son mariage, le 1^{er} avr. 1698, avec Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, nièce de la marquise de Maintenon, aida beaucoup à sa fortune. Après avoir, en déc. 1700, accompagné le duc d'Anjou à Madrid, il servit en 1701 sous Villeroy dans le pays de Liège et de Luxembourg; en 1702 et 1703, comme brigadier, sous Catinat et Villars en Allemagne où il assista aux combats de Friedlingen et de Hochstadt, aux sièges de Brisach et de Landau. Nommé maréchal de camp le 26 oct. 1704, il fut envoyé en 1705 à l'armée des Pyrénées, où il fit sept campagnes (1705-12), marquées par le ravitaillement de Roses, la retraite de Barcelone, la défaite des Anglais devant Agde, la prise de Girone, et où il gagna le grade de lieutenant général (29 mai 1706) et reçut de Philippe V la grandesse. En 1707, à la mort de son père, il lui avait succédé dans sa charge de capitaine des gardes du corps. Entré en 1715 au Conseil de régence, il fut en outre président du Conseil des finances et du Conseil du commerce, mais tomba en disgrâce pour son opposition aux mesures financières de Law (28 janv. 1718). Resté simple membre du Conseil de régence, ce fut encore trop aux yeux du cardinal Dubois, qui l'exila. Il ne fut rappelé qu'en nov. 1723, à la mort de ce ministre. Ce ne fut cependant qu'en 1733, au début de la guerre de la succession de Pologne, qu'il fut employé en Allemagne sous le maréchal de Berwick, après la mort duquel il reçut le bâton de maréchal (14 juin 1734) et le commandement avec d'Asfeld de l'armée devant Philipsbourg qui capitula le 18. Envoyé l'année suivante en Italie, il s'appretait à assiéger Mantoue,

quand l'armistice conclu par le cardinal de Fleury transforma le général en négociateur des préliminaires de paix (3 oct. 1733). Sept ans plus tard, à l'ouverture de la guerre de la succession d'Autriche, il commanda en Flandre et couvrit cette frontière contre l'invasion des alliés (1742), fut nommé, à la mort du cardinal de Fleury, ministre d'État, et prit place au conseil le 10 mars 1743. Placé en avril à la tête de l'armée d'Allemagne, il prit à Dettingen des dispositions qui semblaient devoir lui assurer la victoire, mais que fit échouer l'attaque téméraire de son gendre, le duc de Grammont (27 juin), et à la suite de laquelle il dut repasser le Main. Ce fut à cette époque qu'il favorisa l'entrée de Maurice de Saxe au service de la France. Mêlé alors par la confiance du roi aux négociations diplomatiques, il contribua beaucoup à une alliance de la France avec la Prusse (5 juin 1744). Tout en succédant à Amelot dans la direction des affaires étrangères, sans avoir le titre de ministre, il commanda en Flandre cette même année, occupa Menin et, passant en Alsace, battit les Autrichiens à Hagenau (23 août 1744). Mais son crédit commençait à baisser : le 18 nov., le marquis d'Argenson le remplaça aux affaires étrangères ; il combattit encore à Fontenoy (1745), mais sans commandement. L'ambassade extraordinaire de Madrid, pour raffermir l'alliance avec Philippe V (avr.-juin 1746), et la préparation des campagnes de 1747 et de 1748, qui aboutirent à la paix d'Aix-la-Chapelle, furent les derniers actes de sa brillante carrière. Le 28 mars 1756, au début de la guerre de Sept ans, il demanda sa retraite dans une lettre touchante au roi, quelques mois après avoir fait décider l'expédition de Minorque. De son mariage avec Françoise d'Aubigné, nièce de M^{me} de Maintenon (qui fit entrer dans la famille de Noailles la terre de Maintenon), morte le 6 oct. 1739, il avait eu six enfants, dont deux fils, *Louis* et *Philippe*, tous deux maréchaux de France, et quatre filles, la comtesse d'Armagnac, les duchesses de *Villars* et de *Caumont* et la comtesse de *La Marck*. Des *Mémoires* ont été publiés, d'après ses papiers et sous son nom, par l'abbé Millot (Paris, 1777, 6 vol. in-12, et collections Michaud et Poujoulat). La *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles* a été publiée par M. Camille Rousset (Paris, 1865, 2 vol. in-8). — Son portrait a été gravé par Devret (1704), par Cathelin (1744), d'après de Troy.

Louis, né à Paris le 21 avr. 1713, mort à Paris le 22 août 1793, fils du précédent. Comte d'Ayen, puis duc d'Ayen par érection de févr. 1737, il était entré aux mousquetaires en 1729 ; mestre de camp de Noailles-cavalerie en 1730, capitaine de la compagnie écossaise des gardes du corps en 1731, brigadier en 1740, maréchal de camp en juin 1743, lieutenant général en déc. 1748, chevalier des ordres en 1749, enfin maréchal de France (le 3^e de sa maison) le 10 mars 1773, il prit part aux sièges de Kehl, de Philipsbourg et à l'attaque des lignes d'Ettingen en 1733 et 1734 ; à la prise de Gonzague, Reggiolo, Révère en 1735 ; à la campagne de Bohême de 1742 ; à la bataille de Dettingen, où, renversé par son cheval tué sous lui, il fut foulé aux pieds par tout son régiment, en 1743 ; aux sièges de Flandre et au combat de Hagenau en Alsace (1744) ; aux batailles de Fontenoy en 1745 et de Lawfeld en 1747 ; à celle d'Hastenbeck et à la conquête du Hanovre en 1757. Esprit très fin, mordant avec élégance, il était très aimé de Louis XV, près duquel il se trouvait lors de l'attentat de Damiens qu'il contribua à arrêter (5 janv. 1757). À la Révolution, il refusa d'émigrer et mourut presque de douleur de la mort de Louis XVI. — De sa femme, M^{lle} de Cossé-Brissac, fille du duc de Brissac, qu'il avait épousée le 25 févr. 1737 et qui mourut guillotinée le 22 juil. 1794, il laissa deux fils, et deux filles mariées au comte de Tessé et au comte de Guiche. — On lui attribue le pamphlet contre les jésuites : *Larmes de saint Ignace par un cousin du prophète Malagrida* (Arevalo en Castille, s. d. [1762], in-12).

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

Jean-Paul-François, duc d'Ayen en 1766, duc de Noailles en 1793, né à Paris le 26 oct. 1739, mort à Fontenay-Trésigny le 20 oct. 1824, fils du précédent, fut colonel du régiment de Noailles (dragons) en 1755, capitaine des gardes écossaises en 1759 ; il les commanda dans la guerre de Sept ans, est promu brigadier de cavalerie (1762), lieutenant général (1784). Il s'occupa de physique et de chimie, entra en 1777 à l'Académie des sciences, brilla à la cour, émigra en 1791 ; revint près du roi qu'il gardait le 10 août 1792, se retira à Rolle (cant. de Vaud), ne reentra qu'en 1814, où il fut inscrit à la Chambre des pairs. Il a donné la bonne carte d'Allemagne, dite de « Chauchard ». Il épousa d'abord la fille du chancelier d'Aguesseau dont il eut cinq filles, la seconde mariée à La Fayette ; puis, en secondes noces, la comtesse Golovkin.

Emmanuel-Marie-Louis, marquis de Noailles, né à Paris le 12 déc. 1743, mort à Maintenon en sept. 1822, frère du précédent, fut gouverneur de Vannes et d'Auray (déc. 1762), ministre plénipotentiaire en Basse-Allemagne (1768), ambassadeur près des Provinces-Unies (1770), puis à Londres (1776) où il notifia au roi l'alliance avec les États-Unis, qui détermina la guerre ; il fut ensuite ambassadeur à Vienne de 1783 à 1792, fut accusé de trahison à la Législative, bientôt disculpé (14-19 avr. 1792), incarcéré de nouveau jusqu'au 9 thermidor et se retira ensuite au château de Maintenon.

Paul, duc de Noailles, né à Paris le 4 janv. 1802, mort à Paris le 30 mai 1885. Il était fils de Louis-Jules-César de Noailles et de Pauline-Louise Le Coultreux et descendait au troisième degré du troisième maréchal duc de Noailles, mort en 1793. Après de nombreux voyages dans sa jeunesse, il hérita en 1823 du titre de duc et de la pairie de son grand-oncle, Jean-Paul-François. Rallié au gouvernement de Louis-Philippe en 1830, il défendit l'institution de la pairie héréditaire, s'abstint de siéger pendant le procès des accusés d'Avril (1835), et fut compté parmi les pairs libéraux de cette époque. Rentré en 1848 dans la vie privée, il publia en 1843 *l'Histoire de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr* (Paris, in-8 ; la dédicace seule est signée de lui) et une *Histoire de M^{me} de Maintenon* (Paris, 1848-50, 4 vol. in-8), et fut élu membre de l'Académie française le 11 janv. 1849, en remplacement de Chateaubriand. En 1871, il fut un instant ambassadeur à Saint-Petersbourg. — De son mariage avec Alice de Rochechouart-Mortemart en 1823, il eut deux fils : le duc d'Ayen (1826-1895) et le marquis de Noailles qui suivent.

Jules-Charles-Victorien, duc de Noailles, né en octobre 1826, mort à Paris le 7 mars 1895, fils aîné du duc de Noailles, l'académicien. Il porta jusqu'à la mort de son père le titre de duc d'Ayen. Repoussé aux élections sénatoriales de 1876 en Seine-et-Oise, il s'est consacré surtout aux études économiques et collabora au *Correspondant*. Son ouvrage le plus remarquable est *Cent ans de république aux États-Unis* (Paris, 1886-89, 2 vol. in-8).

Emmanuel-Henri-Victorien, marquis de Noailles, né à Maintenon le 15 sept. 1830, second fils de l'académicien. Occupé d'abord exclusivement de travaux historiques, il publia en 1863 *la Pologne et ses frontières* (Paris, in-8), et en 1867 un ouvrage fort important, *Henri de Valois et la Pologne en 1752* (Paris, 3 vol. in-8) et collabora aussi au *Correspondant*. Rallié à la République, il fut nommé, le 12 mai 1872, ministre plénipotentiaire à Washington, ministre plénipotentiaire près la cour d'Italie le 4 déc. 1873, avec rang d'ambassadeur en 1876 et enfin ambassadeur à Constantinople le 20 févr. 1882. Démissionnaire en 1886, il est aujourd'hui ambassadeur à Berlin.

Philippe, comte de Noailles, puis duc de Mouchy, né à Paris le 7 déc. 1745, guillotiné à Paris le 27 juin 1794. Il était le second fils d'Adrien-Maurice, duc de

Noailles et frère cadet de Louis, troisième maréchal de Noailles. Mousquetaire à quatorze ans, capitaine à seize, maréchal de camp en 1744, lieutenant général en 1748, maréchal de France en 1775 dans la même promotion que son frère. Il se distingua : dans la retraite de Bohême (1742), où il forma l'arrière-garde ; à Fribourg, à Fontenoy, à Rocoux ; commanda l'arrière-garde à Creveldt et l'avant-garde à Minden (1759). En 1746, il avait accompagné son père à Madrid, où il reçut la grandesse sous la dénomination de Mouchy. Nommé en 1787 à l'assemblée des notables, il défendit le roi à la journée du 20 juin 1792, mais ne put arriver jusqu'aux Tuileries le 10 août. Emprisonné avec sa femme, Anne-Claude-Laurence d'Arpajon, qu'il avait épousée le 27 nov. 1741, ils montèrent le même jour sur l'échafaud. La duchesse de Mouchy, dame d'honneur de Marie Leckzinska et de Marie-Antoinette, avait été surnommée par celle-ci *Madame l'Étiquette*. Il eut de son mariage deux fils, le prince de Poix, et le chevalier d'Arpajon, depuis vicomte de Noailles, et une fille.

Louis-Marc-Antoine, vicomte de Noailles, né à Paris le 17 avr. 1756, blessé mortellement devant La Havane le 9 janv. 1804, second fils du précédent. Il était colonel des chasseurs d'Alsace, lorsque éclata la guerre d'Amérique ; autorisé à accompagner en 1777 son beau-frère La Fayette, qui, comme lui, avait épousé une fille du duc d'Ayen, il se distingua dans toute cette campagne. Rentré en France, il fut élu aux États généraux par le bailliage de Nemours, donna le 27 juin 1789 l'exemple de se réunir au tiers, quoiqu'il eût d'abord été hostile au vote par ordre et au veto, proposa et fit voter l'abolition des droits féodaux (4 août), la suppression des titres nobiliaires et des livrées (19 juin 1790), l'organisation d'une gendarmerie nationale (22 déc.), et prêta serment à la nation le 21 juin 1791. Le 17, il avait eu un duel retentissant avec Barnave, et fut élu président de l'Assemblée constituante en févr. 1791. Chargé d'une première mission en mai 1791 pour réprimer l'insurrection de Colmar, puis en nov. envoyé à l'armée avec le grade de maréchal de camp, il subit un échec à Gleswel, donna sa démission et passa en Angleterre, puis aux États-Unis. Rentré en France et envoyé en 1803 comme général de brigade à Saint-Domingue, il défendit le môle Saint-Nicolas contre les Anglais, mais fut frappé mortellement dans l'abordage d'une corvette anglaise en face de La Havane. De son mariage (19 sept. 1773) avec Anne de Noailles, fille du duc d'Ayen, sa cousine germaine, guillotinée le 22 juil. 1794, le même jour que sa grand-mère la duchesse de Noailles et sa mère la duchesse d'Ayen, il laissa deux fils, *Alexis* de Noailles (1783-1835) et *Alfred* de Noailles (1786-1842), et une fille, la marquise de Vénac.

Louis-Joseph-Alexis, comte de Noailles, né à Paris le 1^{er} juin 1783, mort à Paris le 14 mai 1835, conspira contre Napoléon et fut sept mois emprisonné en 1809, se réfugia en Suisse près du duc de Noailles, puis à Stockholm, près de Bernadotte dont il fut l'aide de camp dans la campagne de 1813, avant de l'être du comte d'Artois (1814). Il figura au congrès de Vienne comme ministre plénipotentiaire de France, porta à Gand à Louis XVIII la déclaration des puissances contre Napoléon, fut élu député de l'Oise, nommé ministre d'État et membre du conseil privé (19 sept. 1814), plus tard aide de camp du roi Charles X, vota avec quelque indépendance, fit des déclarations philhelléniques en 1827, prêta serment à Louis-Philippe dès le 7 août 1830. — Son frère, *Alfred-Louis-Dominique-Vincent de Paul*, né à Paris en 1786, fut aide de camp de Berthier et périt le 26 nov. 1812 au passage de la Bérézina. La femme de celui-ci, Rosalie-Charlotte-Antoinette-Léontine, née de Mouchy (1791-1834), publia les lettres de la duchesse de Bourgogne.

Antonin-Claude-Dominique-Juste, comte de Noailles, puis prince de Poix, né à Paris le 25 août 1777, mort à Paris le 4^{er} août 1846. Petit-fils du maréchal de Mouchy

et fils de Philippe-Louis-Marc-Antoine, prince de Poix, et de Anne-Louise-Marie de Beauvau, il n'émigra pas, épousa en 1803 une nièce de Talleyrand. Nommé alors chambellan de l'empereur, comte de l'Empire en 1810, il commanda une compagnie de la garde nationale en 1814, fut accrédité par Louis XVIII ambassadeur à Saint-Petersbourg (1814-19). Député de la Meurthe du 6 mars 1824 à 1827, il vécut depuis dans la vie privée, s'occupa exclusivement d'œuvres charitables ou philanthropiques, et fut l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration des prisons. — Son fils, *Charles-Philippe-Henry*, dit le duc de Mouchy, né en 1808, mort le 25 nov. 1854, député au Corps législatif en 1852, sénateur, fut père du duc de Mouchy actuel, né en 1841, marié en 1865 à la princesse Murat et qui a fait partie du Corps législatif de 1869 et des assemblées de 1874, 1876 et 1885.

Eug. ASSE.

BIBL. : *Gallia Christiana*, t. I, VIII et IX. — DORSANNE, *Journal*. — Ed. de BARTHÉLEMY, *le Cardinal de Noailles, d'après sa Corr. inéd.* ; Paris, 1887, in-8. — MILLOT, *Mém.* — *Mém. de SAINT-SIMON*, de DANGEAU, de LA FARE, de CAYLUS. — SAINTE-BEUVE, *Nouvelles Causeries du Lundi*, t. IX, p. 188. — J. d'ARGENSON, *Journal*. — LEMONTBY, *Hist. de la Régence*. — Duc de BROGLIE, *Frédéric II et Marie-Thérèse ; Frédéric II et Louis XV ; Marie-Thérèse, impératrice ; la Paix d'Aix-la-Chapelle* ; Paris, 1882, 1884, 1888, 1892, 7 vol. in-8. — *Essai sur les campagnes du maréchal de Noailles* ; Utrecht, 1745, in-12. — *Campagnes du maréchal de Noailles en Allemagne*, en 1743 ; Amsterdam, 1760, 2 vol. in-12. — *Mémoires de LUXEM, d'ARGENSON*. — ESPAGNAC, *Hist. de Maurice de Saxe* ; Paris, 1773, in-12. — *Ambassades de MM. de Noailles* (recueillies par Vertot) ; Paris, 1763, 3 vol. in-12. — CHARRIÈRE, *Négoc. de la France dans le Levant*, t. II et III. — Ph. du FRESNE-CANAVE, *Voyage du Levant* ; Paris, 1897.

NOALHAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Fournels ; 319 hab.

NOALHAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Châteldon ; 281 hab.

NOAILLY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel ; 1.038 hab.

NOAMAN le *Borgne*, roi de Hira (V. HIRA).

NOB. Localité de la Palestine ancienne, où se trouvait un clergé important. Saül se vengea, dit-on, de la façon la plus cruelle de l'appui que le chef de ce clergé avait donné à son adversaire David, en détruisant le sanctuaire de Nob avec ses desservants (1 *Samuel*, XXI et XXII).

NOBEL (Ludvig), industriel suédois, né à Stockholm en 1834, mort à Cannes le 12 avr. 1888. Il était fils de l'ingénieur *Emmanuel Nobel*, qu'il avait accompagné en 1837 à Saint-Petersbourg, où il avait été appelé pour l'établissement de torpilles dans les eaux du port de Cronstadt. E. Nobel avait installé ensuite, à son compte, de grands chantiers pour la construction des navires de guerre, mais, faute de commandes suffisantes du gouvernement russe, il avait dû les fermer et était retourné en 1859 à Stockholm, laissant à Ludvig le soin de liquider la situation. Celui-ci fonda en 1862 des forges, auxquelles il ne tarda pas à adjoindre de vastes ateliers de construction de machines et une manufacture d'armes. En 1875, il commença à s'occuper, associé avec ses frères, de l'exploitation des mines de pétrole de Bakou, dans le Caucase ; il imagina de substituer au transport, très coûteux, par tonneaux, le transport en wagons réservoirs (*tanks*) et en bateaux-réservoirs (*tankschiffe*), et il supprima du même coup l'importation en Russie des pétroles d'Amérique. Les établissements des frères Nobel, qui ont leur siège à Saint-Petersbourg, sont les plus grands de Bakou. Ils emploient pour le transport du pétrole 20 navires et plus de 2.000 wagons. L. S.

NOBEL (Alfred), chimiste et industriel suédois, frère du précédent, né à Stockholm le 21 oct. 1833, mort à San Remo le 10 déc. 1896. Venu à Saint-Petersbourg avec son père en 1837, il retourna avec lui à Stockholm en 1859, y étudia la chimie et, à partir de 1862, s'attacha à introduire l'usage de la nitroglycérine, comme explosif, dans la pratique courante. En 1864, son labora-

toire s'agit ; des accidents analogues se produisirent à la même époque en Allemagne et en Amérique, et on parlait d'interdire l'emploi de cette dangereuse substance, lorsqu'il eut l'idée d'en atténuer la sensibilité en la mélangeant avec un corps inerte, de la silice amorphe (1867). Il inventa ainsi la dynamite, qui remplaça presque aussitôt tous les autres explosifs dans les travaux de mines, dans le chargement des projectiles, etc. Il eut bientôt pour sa fabrication, tant dans les divers pays d'Europe qu'aux États-Unis, une vingtaine d'usines (V. DYNAMITE, t. XV, pp. 164, 166 et 169), et, en 1869, il vint établir à Saint-Sevran, près de Paris, un laboratoire, qu'il transporta en 1891 à San Remo. Il avait aussi imaginé un autre explosif très précieux, la dynamite-gomme ou gélatine explosive (V. DYNAMITE, p. 167) et, en 1887, il avait pris un brevet pour une poudre sans fumée, composée de nitrocellulose dissoute dans la nitroglycérine. Le gouvernement français lui préféra la poudre Vieille; mais elle fut adoptée par le gouvernement italien et depuis 1889 elle est fabriquée en grand à l'usine d'Avigliana, près de Turin (V. Poudre). Nobel avait également une usine pour la fabrication de cette poudre à Däneberg, sur l'Elbe, et une autre en Suède. Il possédait aussi à Brefors, en Suède, une fonderie de canons célèbre. Il s'était livré, dans ses laboratoires, à d'intéressantes expériences sur la mesure de la force des substances explosives (V. Explosif). A citer également ses recherches sur le moyen d'éviter l'érosion des armes à feu, sur la fabrication du caoutchouc artificiel, sur l'obtention de photographies topographiques instantanées à l'aide d'une fusée à parachute. Fort généreux, il donna la moitié de la somme nécessaire à l'expédition d'Andrée au pôle Nord et il disposa, par testament, de la presque totalité de sa fortune, évaluée à plus de 50 millions de fr., pour la fondation de cinq grands prix annuels, de 300.000 fr. environ chacun, attribués : le 1^{er}, le 2^e et le 3^e aux trois personnes de nationalité quelconque qui auront fait respectivement, dans le domaine de la physique, dans celui de la chimie, dans celui de la physiologie ou de la médecine, la découverte, l'invention ou l'amélioration la plus importante; le 4^e à celle qui, dans le domaine des lettres, aura produit l'œuvre la plus haute dans le sens idéal; le 5^e à celle qui aura agi le plus ou le mieux pour la fraternité des peuples, pour la suppression ou la diminution des armées permanentes et pour la constitution ou la propagation des congrès de la paix. Les quatre premiers prix doivent être décernés par les académies suédoises, le cinquième par la diète norvégienne.

L. S.

NOBILE (Peter von ou Pietro), architecte autrichien, d'origine suisse, né à Campistro (Tessin), mort à Vienne en 1854. Nobile étudia l'architecture à Rome où il s'inspira surtout des préceptes de Vitruve et des maîtres de la Renaissance italienne, Palladio et Vignole, avant de se fixer à Vienne, où il fut appelé au Conseil des bâtiments de la cour et nommé directeur de la classe d'architecture de l'Académie impériale et royale des beaux-arts. Il fit élever, de 1805 à 1835, d'importants édifices, parmi lesquels il faut citer : à Vienne, le musée de sculpture, une imitation du temple de Thésée à Athènes, le Burgthor, sorte de propylées d'ordre dorique, de 70 m. de long; à Graetz, le théâtre impérial; à Trieste, l'église Saint-Antoine et le phare sur le môle et, au palais de Königswart, près Prague, une chapelle pour le prince de Metternich. On lui doit un ouvrage intitulé *Progetti di Monumenti architettonici immaginati pel trionfo degli Alleati nel 1814* (Trieste, 1814, in-4).

Charles LUCAS.

NOBILI (Roberto de), missionnaire italien, né à Montepulciano en 1877, mort à Meliapour en 1856. A vingt ans, il entra dans la Compagnie de Jésus et fut envoyé en mission aux Indes. Il apprit rapidement les principales langues qui s'y parlaient et alla prêcher dans les royaumes de Maduré, Maissour et Tanjaour. Entraîné par son zèle, il alla, dit-on, jusqu'à revêtir le costume et affecter le régime des brahmanes pour se faire plus sagement écouter

des populations indigènes : aussi fit-il de nombreuses conversions. Les facilités qu'il laissait aux nouveaux convertis lui valurent d'être traduit en cour de Rome, où il gagna, du reste, sa cause. Il a écrit, dans diverses langues indiennes, un grand nombre de traités de théologie et d'ascétisme.

A. JEANROY.

BIBL. : SOTHWELL, *Bibliotheca Societatis Jesu.* — L.-F. NORBERT, *Mémoires historiques sur les missions du Malabar*, t. II.

NOBLE (Hist.) (V. NOBLESSE).**NOBLE-CROIX** (Ordre de la) (V. CROIX ÉTOILÉE [Ordre de la]).**NOBLE-PASSION** (Ordre de la) ou de QUERFURT. Il fut créé en 1704 par Jean-Georges, duc de Saxe-Weissenfelds. Sa devise était : *Faime l'honneur qui vient de la vertu*. Il n'existe plus aujourd'hui.**NOBLE** (John-Willock), homme politique américain, né à Lancaster (Ohio) le 26 oct. 1834. Attorney réputé, il s'engagea au début de la guerre civile et parvint au grade de brigadier général. Attorney de district à Saint-Louis (1867-70), il reprit ensuite ses occupations professionnelles et devint secrétaire de l'intérieur sous la présidence de Harrison (1889-93).**NOBLEMAIRE** (Joseph-Philippe-Gustave), ingénieur et administrateur français, né à Dieuze (Lorraine) le 27 avr. 1832. Fils d'un officier, il fit ses études à Auxonne et à Dijon, entra en 1854 à l'École polytechnique, en 1853 à l'École des mines, en sortit ingénieur et fut attaché à divers contrôles de chemins de fer. En 1862, il se fit mettre en congé illimité pour prendre la direction de la Compagnie des chemins de fer du N. de l'Espagne. En 1869, il passa à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, y fut d'abord directeur de l'exploitation des chemins de fer algériens, puis ingénieur adjoint à la direction de l'exploitation (1875) et directeur de l'exploitation (1879). Il est depuis 1884 directeur de la Compagnie. Il s'est révélé, dans cette haute situation, un administrateur de premier ordre et, en 1892, il a présidé le congrès international des chemins de fer à Moscou. Il a publié dans les *Annales des ponts et chaussées*, dans la *Revue des Deux Mondes* et dans la *Réforme sociale* d'intéressantes études sur les chemins de fer départementaux, les tarifs de pénétration, dont il est un ardent défenseur, les institutions patronales, etc.**NOBLESSE**. Sans revenir ici sur les détails donnés à l'art. ARISTOCRATIE, sans étudier à nouveau l'une des formes les plus complètes de la noblesse, comme cela a été fait à l'art. FÉODALITÉ, nous voudrions rechercher simplement ce qu'est la noblesse, mesurer l'extension de ce phénomène social, déterminer les caractères particuliers qu'il revêt dans les principaux groupes humains aux diverses époques; après cette rapide revue historique, il nous restera à rechercher quel est le rôle de la noblesse dans les sociétés actuelles, spécialement dans les sociétés démocratiques.**DÉFINITION ET ORIGINE DE LA NOBLESSE.** — Les mots latins *nobilis* et *nobilitas* exprimaient uniquement la notoriété, l'illustration. Mais les mots français *noble* et *noblesse* qui en dérivent, les mots allemands *edel* et *Adel*, etc., ont un sens plus riche et plus précis : « Noble, dit Littré, qui appartient à une classe distinguée ou privilégiée dans l'État par droit de naissance. » Le concept de noblesse est donc essentiellement un concept de distinction sociale reposant sur l'hérédité. Il existe, comme on le verra dans la suite de cette étude, des noblesses qui ne sortent pas de l'hérédité et des noblesses qui ne se transmettent pas par l'hérédité; mais elles ont été créées à des époques déjà avancées de la civilisation, et avec la volonté consciente d'imiter la noblesse que nous pouvons appeler naturelle, c.-à-d. héréditaire et transmissible.

Ce concept est-il particulier à quelques races humaines et apparaît-il seulement dans quelques époques déterminées, ou faut-il voir dans la noblesse un de ces faits gé-

néraux et permanents qu'on peut appeler les lois de la sociologie? Nous ne connaissons aucun peuple et, aussi loin que nous puissions remonter, nous ne découvrons aucun état de civilisation où ne se rencontre un groupe d'hommes formant « une classe distinguée ou privilégiée par droit de naissance ». Conformément à cette définition, il existe des nobles — c.-à-d. des *distingués héréditaires* — dans la société chinoise comme dans la société allemande, chez les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord comme chez les Cafres, chez les Sémites nomades de l'Arabie ou de l'Afrique du Nord comme chez les Aryens sédentaires de la vallée du Gange; il en existait dans la Grèce homérique comme dans les États chrétiens ou sarrasins du moyen âge.

L'idée de noblesse est formée : 1° du sentiment de respect, parfois de terreur, que les hommes éprouvent lorsqu'ils reconnaissent chez l'un d'eux une supériorité quelconque; 2° de l'idée d'hérédité, c.-à-d. de la conviction universellement répandue que les qualités d'un individu se transmettent plus ou moins intégralement à ses descendants. Que cette conviction repose sur un fondement vrai ou faux, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner (V. HÉRÉDITÉ); il suffit qu'elle soit universelle. Car de la combinaison de cette idée avec la première s'est forgé, à l'aube des sociétés, le concept de noblesse. « Tous les peuples, dit M. Th. Ribot (*Hérédité*, p. 360), ont une foi plus ou moins vague à la transmission héréditaire. Il serait même possible de soutenir que cette foi a été plus vive dans les temps primitifs qu'aux époques civilisées. C'est de cette foi naturelle qu'est née l'hérédité d'institution. » Herbert Spencer, dans ses *Principes de sociologie*, a très clairement expliqué ce phénomène. Dans la horde non organisée (t. 1^{er}, p. 421 de la trad. fr.) « les individus assemblés rentrent toujours plus ou moins dans deux groupes. Les plus âgés, les plus forts et ceux dont la sagacité et le courage ont été mis à l'épreuve formeront le plus petit groupe, celui qui prend part à la discussion, tandis que le groupe le plus grand formé des jeunes, des faibles et des gens sans illustration, borne son rôle à celui d'auditeur... » C'est ainsi que, dans les poèmes homériques, les chefs pérorent, tandis que les *λαιοί* écoutent et se contentent de faire connaître leur sentiment par des murmures approbateurs ou désapprobateurs. Sauf dans les sociétés complètement sauvages, cette distinction se produit toujours, et ne peut manquer de se produire. En effet (*ibid.*, t. III, pp. 403-405), « l'homogénéité étant nécessairement instable, le temps amène invariablement l'inégalité entre les hommes dont les situations étaient égales au début... » Et, une fois que cette inégalité est apparue, elle est maintenue et accrue par le pouvoir conservateur de l'hérédité. Non seulement l'hérédité agit dans le domaine de la pensée sociale, à la façon d'une idée-force, de manière à élargir sans cesse la distance idéale qui sépare le noble du non-noble, mais elle agit aussi, surtout dans les sociétés primitives, comme un fait concret et dans l'ordre des faits; et cela de deux façons à la fois. D'abord en conférant aux descendants du noble, qui est en même temps le riche, une supériorité économique réelle, très importante dans un état de civilisation où l'acquisition des richesses est difficile : « Dans les sociétés pastorales (Spencer, *l. c.*), et plus encore dans les agricoles, celles surtout où la filiation en ligne masculine s'est établie, diverses causes de différenciation entrent en jeu. L'hérédité par primogéniture fait que les individus qui n'ont avec le chef du groupe que les rapports de consanguinité les plus éloignés sont aussi les plus pauvres. Graduellement le contraste s'aggrave. » Mais il y a plus : cette supériorité économique finit par conférer aux familles qui en sont douées une réelle supériorité psychologique : « Certaines causes concomitantes engendrent des différences physiques et mentales entre les membres d'une société parvenus à des positions supérieures et ceux qui sont restés dans les inférieures. Les dissemblances de statut, une fois créées, amènent des dissemblances de genre

de vie, et celles-ci, par les changements constitutionnels qu'elles opèrent, produisent bientôt des dissemblances de statut encore plus rebelles au changement. » L'alimentation, l'habitation, les occupations d'Achille ne sont pas celles de Thersite; elles ont donné au fils de Pélée (sans même qu'il soit besoin de recourir au fait obscur de l'hérédité génésique) une incontestable supériorité physique et mentale sur Thersite et ses pareils. M. Durkheim (*Dévision du travail social*) a donc raison de dire que, pendant de longues périodes, l'hérédité des aptitudes fut réellement un fait, et non pas seulement une croyance.

CARACTÈRES DE LA NOBLESSE. — La noblesse est donc un fait absolument général, pour cette raison que, « dans toute société qui a vécu (Taine, *Anc. Régime*, p. 189), il y a toujours un noyau de familles dont la fortune et la considération sont anciennes ». Par quels caractères essentiels ces familles se distinguent-elles de la masse sociale?

I. En premier lieu, par leur antiquité même. Si le fait de descendre d'un homme supérieur est considéré comme une supériorité, il s'ensuit que plus loin on pourra remonter dans le passé en rencontrant toujours sur son chemin, de proche en proche et sans interruption, des hommes supérieurs, plus on sera considéré comme un être supérieur aux autres. Entre deux nobles, le plus noble est évidemment celui qui peut établir, sur pièces authentiques, la plus longue filiation. De là l'importance des généalogies, des *pedigrees*, des parchemins, etc., dans les sociétés nobiliaires; de là ces expressions, bizarres au premier abord : la plus vieille famille de France, la plus vieille famille de l'Europe. Comme si toutes les familles humaines n'étaient pas, par la nature des choses, aussi vieilles les unes que les autres, comme si elles ne remontaient pas toutes au même ancêtre ou à un petit nombre d'ancêtres communs. Mais ce que l'on veut dire par là, c'est évidemment ceci : la famille dont les ancêtres, établis par une filiation indiscutable, apparaissent les premiers, à titre de nobles, dans l'histoire de l'Europe ou de la France; par exemple, les Montmorency ou les Wittelsbach. Dans la plus ancienne société dont nous connaissons l'histoire, en Chine, nous savons que, dès le temps de la dynastie *Tcheou* (du XI^e au III^e siècle avant notre ère), il existait une noblesse, constituant une véritable féodalité. Les seigneurs qui la composaient étaient soit des parents du roi, pourvus d'apanages, soit des princes qui, primitivement indépendants, avaient dû faire leur soumission au Fils du ciel. Au Japon, à côté de formes nobiliaires plus récentes, il existe encore 155 familles, les *kyôgê*, qui passent pour descendre des fils cadets des anciens mikados ou des divinités du ciel. Sur ces 155, 95 passent pour se rattacher à une seule famille originaire, celle des *Fujiwara*, fondée vers 645 ap. J.-C. par un régent de l'Empire; 6 appartiennent à une famille presque aussi ancienne, celle des *Sugawara*. Dans l'Inde, les deux castes nobles, celle des brâhmanes et celle des kshatriyas, passent pour être nées de la bouche et des bras du Créateur. La noblesse de quelques-unes des familles du Râjpoutâna est certainement parmi les plus anciennes du monde. En Egypte, nous rencontrons des princes héréditaires à la tête des nomes dès les premières dynasties, et la plupart de ces princes prétendaient descendre des divinités topiques. Même prétention chez les nobles grecoromains; à Athènes comme à Rome, le noble, c'était celui qui pouvait présenter une suite ininterrompue d'aïeux, l'*εὐπατριδης*, le *patricius* (V. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*). La racine de ces mots suffit à indiquer que le concept de noblesse se rattache étroitement à celui d'hérédité : le noble, c'est celui qui a un père, celui qui descend d'un *pater*, c.-à-d. d'un chef de famille noble. Les *γέννη* ou *gentes* faisaient remonter leur origine soit aux anciennes familles autochtones, soit aux anciens conquérants du pays (les Doriens en Laconie), soit à des étrangers qui y avaient apporté une civilisation supérieure (les Pélopidés, les Cécropides, les Priamides, etc.); plus souvent encore, elles descendaient des dieux, les Hérachides

d'Héraclès, les Julli de Vénus : « On trouve en ma famille, disait César, la sainteté des rois et la majesté des dieux. » Le chef du γένος était en même temps un prêtre, chargé de rendre un culte aux ancêtres, et la filiation des familles nobles se marquait à la fois par le fait physiologique de la descendance naturelle (auquel on pouvait suppléer par l'adoption) et par le fait religieux de la perpétuité du culte familial. Il était tellement important, pour un noble, d'avoir une origine perdue dans la nuit des temps, que les patriens romains, au II^e siècle avant notre ère, se firent fabriquer par des Grecs complaisants des généalogies qui les rattachaient aux héros de la guerre de Troie. Il en est de même pour les noblesses modernes. En Angleterre, il est essentiel d'avoir son nom sur les listes de l'abbaye de la Bataille. En France, il faut au moins, suivant l'expression courante, « descendre des croisés » ou figurer dans les généalogies de d'Hozier. « S'il arrive jamais, dit plaisamment La Bruyère, que quelque grand me trouve digne de ses soins, si je fais enfin une belle fortune, il y a un Geoffroy de La Bruyère, que toutes les chroniques rangent au nombre des plus grands seigneurs de France qui suivirent Godefroy de Bouillon à la conquête de la terre sainte : voilà alors de qui je descends en ligne directe. »

De là la croyance que dans les veines des nobles coule un sang plus généreux (locution populaire : *le sang bleu*) ; de là ce fait que l'union avec une personne de rang inférieur (mésalliance) peut entraîner parfois pour celui qui s'en rend coupable la perte de la noblesse ; ou encore celui-ci, que la noblesse ne peut se transmettre que par les mâles (sauf le cas assez rare où le *ventre anoblit*). Par contre, la descendance masculine a quelquefois le pouvoir de transmettre la noblesse, même quand cette descendance est illégitime, grâce à la légitimation. Il va sans dire que d'un mariage entre un noble et une roturière (quand ce mariage est admis) ne naissent que des enfants nobles. « A combien d'enfants, dit encore La Bruyère, serait utile la loi qui déciderait que c'est le ventre qui anoblit ! mais à combien d'autres serait-elle contraire ! »

Dans la suite des temps, le roi, chef des nobles, s'est attribué à lui-même le droit de créer des nobles, c.-à-d. de conférer à certains de ses sujets des distinctions qui, dès lors, deviennent héréditaires. Nous rencontrons ces nobles de facture royale en Chine, particulièrement sous la dynastie actuelle (cette noblesse conférée peut être non seulement héréditaire, mais régressive, c.-à-d. s'étendre rétrospectivement aux ancêtres de l'anobli) ; au Japon en 1884, en Europe dès le moyen âge : Philippe III conféra le premier des lettres de noblesse à Raoul l'orfèvre ; en 1441, Charles VII anoblit les hommes d'armes qui l'avaient le mieux servi ; dans la suite, on abusa de la lettre de noblesse, qui devint vraiment une *savonnette à vilain* ; le roi faisait argent de ces lettres (quitte à révoquer ensuite un certain nombre d'entre elles) ; en 1696, on vendit 300 lettres pour 4 millions de livres. Mêmes usages en Angleterre, en Espagne, etc. C'est en vertu de cette prérogative royale que Napoléon I^{er} créa de nouveaux nobles ; il fut imité par Napoléon III. En dehors de ces anoblissements individuels, le roi peut conférer la noblesse à des catégories de fonctionnaires : telle la *noblesse de robe*, conférée sous l'ancien régime, surtout au XVI^e et au XVII^e siècle, à certains magistrats de l'ordre judiciaire. En 1644, les présidents, conseillers, avocats, etc., du parlement de Paris furent déclarés nobles ainsi que leur postérité, pourvu qu'ils eussent accompli vingt années de service ou qu'ils fussent morts en fonctions. En 1637-39, ce privilège fut étendu à la cour des aides, en 1704 à toutes les cours supérieures du royaume. De même dès 1471 les capitouls (magistrats municipaux) de Toulouse étaient nobles ; Henri III accorda la noblesse au prévôt des marchands et aux échevins de Paris ; en 1771, une taxe de 600 livres fut imposée aux magistrats municipaux qui voulaient jouir de la noblesse (*noblesse de cloche*). Il est à remarquer que, grâce à l'action de l'hérédité, ces nobles

de création artificielle ne tardent pas à être plus ou moins assimilés aux anciens, et à perdre eux-mêmes le souvenir de leur origine, pour faire partie de la caste noble.

Les quelques exceptions, c.-à-d. les faits qui sembleraient indiquer l'existence d'une noblesse non héréditaire, ne font en réalité que confirmer la règle. Par exemple, la noblesse russe (Anat. Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars*, t. I, p. 332), le *dvorianstvo*, « n'a ni les mêmes origines, ni les mêmes traditions que ce que nous appelons du même nom en Occident ». Le *dvorianine* (c.-à-d. littéralement : l'homme de cour) n'est pas autre chose qu'un fonctionnaire, civil ou militaire, qui a gravi un ou plusieurs des quatorze degrés de la hiérarchie administrative, ou *tchine*. S'il est au moins colonel ou conseiller d'Etat, il obtient la noblesse transmissible, sinon la noblesse viagère. Mais ce n'est que par un abus de langage que les Occidentaux donnent aux 600.000 fonctionnaires ou descendants de fonctionnaires de la Russie d'Europe le nom de *nobles*, et qu'eux-mêmes, lorsqu'ils viennent en Occident, se parent des titres de comtes, de ducs ou de marquis. En réalité, ils forment une classe bourgeoise, une noblesse de service, partiellement héréditaire, sans aucune des prérogatives qui caractérisent ailleurs la classe noble. Mais, à côté d'eux, il existe en Russie une véritable noblesse, le *znat* (du verbe *znat* = connaître ; comparez le latin *nobilis*), composée d'une soixantaine de familles dont l'illustration est ancienne, en particulier des descendants des *kniazes* (princes de la famille de Rurik, princes de la famille des Jagellons, héritiers des anciennes dynasties cirassiennes). Ces *kniazes* forment, au-dessus et en dehors du *tchine*, la véritable noblesse russe. Ils n'ont pas eu, en présence de l'autocratie russe, l'indépendance et l'influence du *peerage* anglais, des ducs et pairs en France, de la grandesse espagnole ; mais ils n'en constituent pas moins une aristocratie héréditaire dont l'origine remonte à des temps très reculés.

II. A côté de l'antiquité de la race, le noble est caractérisé par les fonctions qu'il exerce, et qui lui sont spécialement dévolues. En général, et surtout à l'origine des sociétés, la fonction essentielle du noble est la fonction militaire. La supériorité de la classe noble est en premier lieu une supériorité physique, et le plus urgent besoin des sociétés naissantes est d'être défendues contre le péril extérieur : il est donc nécessaire que les premiers nobles soient des guerriers. Cette loi comporte cependant une éclatante exception : dans les idées indiennes (contrairement à ce qui est dit à l'art. ARISTOCRATIE) la classe la plus noble est celle des brâhmanes, la classe qui possède la supériorité intellectuelle et assure des relations régulières entre la société et les dieux ; elle la défend contre les génies malfaisants et lui obtient la protection des puissances favorables. Mais immédiatement au-dessous viennent les *kshatriyas*, c.-à-d. la classe militaire. D'après les lois de Manou, sa vocation, c'est le métier des armes — son moyen de subsistance légitime, la conquête et le butin — son devoir, de combattre loyalement et jusqu'au bout, sans jamais fuir — sa raison d'être, de protéger le peuple (V. aussi la *Bhagavad-gîtâ*). Aussi la grande majorité des innombrables petits rois de l'Inde appartenait-elle à la classe des *kshatriyas*. Chez les Aryens établis en Occident, la fonction de prêtre n'est plus séparée de celle de guerrier : l'eupatride, le *pater familias*, est à la fois le chef religieux et le chef militaire de son groupe. De même chez les Sémites, le patriarche, le cheikh à la tête de sa tribu. Historiquement, lorsque nous pouvons assister à la naissance d'une noblesse, nous voyons qu'elle tire généralement ses titres de ses aptitudes militaires et de ses exploits guerriers. Le fait est, pour l'Europe du moyen âge, trop connu pour qu'il soit utile d'insister : « Le noble alors (au X^e siècle ; Taine, *Anc. Rég.*, p. 10), c'est le brave, l'homme fort et expert aux armes qui, à la tête d'une troupe, au lieu de s'enfuir et de payer rançon, présente sa poitrine, tient ferme et protégé par l'épée un coin du sol. » C'est ainsi qu'au Ja-

pon, au XVI^e siècle, à côté de l'antique noblesse des *kuge* apparaît une aristocratie militaire, celle des *daimios*, qui prêtait serment de fidélité au chef militaire ou *shôgun*. Jusque dans les temps modernes, la qualité de noble paraît attachée au métier des armes; dans l'ancienne France, vingt ans de service comme officier conféraient la noblesse personnelle (édits de 1583, 1600, 1750, 1752) et, après trois générations successives, la noblesse héréditaire. Napoléon I^{er} anoblit ses compagnons d'armes. De même, la dynastie mandchoue, qui règne aujourd'hui à Pékin, a créé quatre nouveaux titres de noblesse, moins importants que les anciens, qu'elle confère en récompense de hauts faits militaires.

Il faut cependant noter que cette noblesse, conférée par le pouvoir royal, peut récompenser (comme on l'a dit plus haut), non seulement le service militaire, mais aussi certains services civils, par exemple les hautes fonctions administratives ou judiciaires. En effet, ces fonctions sont généralement considérées comme nobles, à l'égal des fonctions militaires. Certains théoriciens du parti nobiliaire (par exemple, Fénelon et Saint-Simon) auraient même voulu que tous les hauts emplois publics fussent réservés aux nobles. En 1786, on leur réserva les grades dans l'armée.

Comme il y a des fonctions nobles, il y a aussi des fonctions et métiers non nobles, qui entraînent la *dérogance*; en général, les métiers manuels, même le commerce et l'industrie, et à plus forte raison les professions infamantes avaient pour effet de faire perdre la noblesse, soit à toujours, soit seulement pendant la période où le noble exerçait ce métier (*noblesse latente*). Le préjugé contre les métiers était si puissant que, malgré tous les efforts tentés par certains ministres (Colbert, par exemple) pour pousser les nobles vers le grand commerce, en déclarant qu'ils ne dérogeaient pas, les nobles préférèrent vivre dans l'oisiveté, du moins en France, ou même se ruiner noblement, comme en Espagne; il en alla autrement en Angleterre. Il est assez curieux qu'en France le métier de verrier ne dérogeait pas (*gentilshommes verriers*). — Quand le pouvoir royal se donne le droit de créer des nobles, il se donne aussi celui de les dégrader, soit en vertu d'un arrêt de justice, soit par un acte de bon plaisir.

III. Adonnée à des occupations spéciales, la classe noble est encore séparée de la masse sociale par ses privilèges. Le principal, le plus important au point de vue économique, est d'ordinaire l'exemption de tout ou partie de l'impôt public. Héréditairement chargé d'un service militaire ou civil, le noble est dispensé de subvenir pécuniairement à la défense et à l'administration du pays. Les *kshatriyas* jouissaient de ce privilège comme les barons de l'Occident. Sous l'ancien régime, le noble se définit presque exactement : un propriétaire rural qui ne paye pas la taille; et c'est surtout pour être exempté de la taille que l'on désirait être ou se faire passer pour noble. Aussi, pour augmenter le rendement de la taille sans charger davantage les contribuables, il suffisait souvent d'opérer une révision des titres de noblesse, de faire rentrer dans la roture les faux nobles, et même quelquefois les anoblis de fraîche date; la vérification de 1666 supprima 4.000 nobles, c.-à-d. créa d'un trait de plume 4.000 taillables nouveaux. La noblesse, dans la vie de tous les jours, se prouve par le fait de *vivre noblement*, c.-à-d. d'habiter un château avec tour et pignon, de vivre sur ses terres, de porter des vêtements et des armes interdits au roturier, d'avoir blason et bannière, de faire la guerre, de se livrer au plaisir noble par excellence, la chasse : de cette conception de la vie noble découlent des privilèges destinés à rendre possible l'exécution de ce programme. Même le noble condamné à mort conservait une prérogative, celle d'être tué par l'arme noble par excellence, l'épée. (A côté des privilèges proprement nobiliaires, il faut signaler les privilèges féodaux, V. FÉODALITÉ.)

Après les privilèges, les titres, qui doivent symboliser aux yeux du peuple la supériorité du noble et marquer sa

place dans la hiérarchie nobiliaire : au bas de l'échelle, les simples titres de chevaliers, écuyers, bannerets; dans le Midi (où souvent le paysan est noble) ceux de *caver* et de *domenger* (ou propriétaire); au haut, les titres plus retentissants de ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, qui ont leurs correspondants presque exacts dans les noblesses d'Extrême-Orient. Cette question des titres, et des privilèges afférents à chaque titre, a passionné souvent les sociétés nobiliaires : voyez dans Saint-Simon les passages célèbres sur les grands d'Espagne, sur les ducs et pairs, ducs vérifiés non pairs, ducs non vérifiés, et ses interminables dissertations sur les points de savoir qui a droit au pliant, au tabouret, au carreau de velours ou de soie, au pour, etc. Les titres les plus anciens et les plus généraux : *senior*, *sire*, *sir*, *ealder*, *alderman* sont dérivés d'adjectifs impliquant l'idée d'âge avancé, parce que le noble a d'abord été un chef de famille et que le respect s'adressait surtout au vieillard. Quant aux titres de *gentleman* et de *gentilhomme*, ils font allusion à la pureté et à l'antiquité de la race (V. TRAAE). Les titres ne se transmettent parfois qu'au fils aîné, les autres enfants ne portent qu'un titre inférieur. En Chine, la noblesse de service comporte tantôt l'hérédité perpétuelle, tantôt l'hérédité limitée, c.-à-d. que le titre est abaissé d'un ou de plusieurs degrés à chaque génération nouvelle. Pour la particule qui, dans les langues occidentales, précède souvent le nom des nobles, elle n'a nullement l'importance que lui attribue l'opinion courante; elle indique simplement l'origine, et s'applique aussi bien à des familles roturières qu'à des familles nobles. Inversement bien des nobles authentiques n'ont pas la particule.

IV. La supériorité économique de la noblesse réside originellement dans la possession du sol, la richesse par excellence aux époques primitives. En principe, toute famille noble est une famille de propriétaires héréditaires. Les *ἱππεῖς* dans les cités grecques étaient les propriétaires assez riches pour élever des chevaux sur leurs domaines (à Chalcis on les appelle *ἱπποβοῦται*, c.-à-d. éleveurs); dans d'autres cités, les nobles s'appellent *γεωργοί*, ou propriétaires. Le lopin de terre qui appartient de toute antiquité à une famille noble est une terre noble qui, le plus souvent, n'est pas la propriété individuelle de son détenteur actuel, mais la propriété collective et permanente (et par conséquent inaliénable) de la famille elle-même. Le nom noble de la famille est souvent tiré du nom de ce bien patrimonial. Lorsque cette terre a été concédée au noble en échange d'un service déterminé, il s'établit entre les personnes et entre les terres nobles des rapports réciproques et rigoureusement hiérarchiques; c'est ce qu'on appelle la *ΦΕΟΔΑΛΙΑ*. Mais la propriété noble peut exister (par exemple dans l'antiquité gréco-romaine, en Russie, etc.), sans le système féodal.

C'est seulement à l'époque contemporaine que l'on voit naître des noblesses qui n'ont pas pour substratum nécessaire la possession du sol. Les titres décernés par la dynastie mandchoue ne comportent pas de dotations en terres, mais simplement des allocations en argent; dans ces derniers temps, le gouverneur du Kiang-si avait à payer annuellement 50.000 taëls aux 483 nobles qui étaient dans sa province. Ces titres se joignent directement au nom de famille : ainsi le marquis *Tseng* est le marquis dont le nom de famille est *Tseng*, et non le seigneur d'une terre appelée *Tseng*. Il en est de même des nouveaux titres (exactement calqués sur les titres chinois) introduits au Japon en 1884. Il en était de même de la noblesse créée par Napoléon I^{er}, dont les titres (rarement accompagnés d'une dotation territoriale, comme dans le cas du duc de Bénévent) étaient placés immédiatement devant le nom du bénéficiaire (comte Caulaincourt) ou devant un nom de victoire (prince de la Moskowa).

V. Le fait d'appartenir à une classe noble détermine chez ses membres une psychologie particulière. Il est incontestable que, dans les époques où la noblesse a vrai-

ment joué son rôle de classe militaire, elle a possédé, à côté de défauts particuliers — la brutalité, l'arrogance, le mépris des supériorités intellectuelles — des vertus particulières — le courage, le respect de la foi jurée, un sentiment élevé de l'honneur. Ces vertus ont trouvé leur plus haute expression dans la *chevalerie* (V. ce mot). Un Richard Cœur de Lion, un Saladin, un Cid Campéador étaient, en somme, de beaux exemplaires d'humanité. Les *doimios* étaient également célèbres par leur obéissance à un minutieux et rude code d'honneur, par leur loyalisme exalté. D'autre part, le noble établi sur ses terres (surtout dans le régime féodal) était un protecteur-né, défenseur et tuteur à la fois, un chef naturel pour les populations qui lui étaient soumises.

Bien que la noblesse moderne soit presque toujours loin de cet idéal, les mots de *noble* et (inversement) *d'ignoble*, de *gentle*, de *généreux* (de *genus*, race), de *gentilhomme* et de *gentleman* (V. plus haut) rappellent encore, dans les langues actuelles, l'antique association établie par l'esprit humain entre l'idée de vertu et l'idée de race pure (comparez le proverbe : *Noblesse oblige*).

ANCIENNE NOBLESSE FRANÇAISE. — On a étudié, à l'art. FÉODALITÉ, le rôle social de la noblesse française à l'époque féodale. A partir du XVI^e siècle, la noblesse féodale se transforme de plus en plus en noblesse de cour. Attirée par l'éclat de la royauté, elle se ruine pour paraître dignement dans l'entourage du souverain ; obligée, pour vivre, de mendier les faveurs et les pensions, elle fait partie de la domesticité royale. Les nobles qui restent sur leurs terres sont encore moins puissants ; cette petite noblesse rurale est cruellement atteinte par la révolution économique que détermine l'afflux des métaux précieux en Europe. Sa richesse consistait presque uniquement en terres et en rentes foncières ; or le prix de la terre a baissé, et les rentes, fixées à une époque ancienne, sont restées immuables, tandis que le prix des choses s'est considérablement accru et que les exigences de la vie de société sont devenues plus coûteuses. Aussi le hobereau de province, qui ne travaille ni ne commerce, est-il dans une gêne souvent voisine de la misère, et ce n'est pas seulement en Espagne que les anciens *ricos hombres* sont devenus ces maigres *hidalgos*, dont Cervantes a tracé le type immortel. On sait, écrivait La Noue vers la fin du XVI^e siècle, « combien les gentilshommes français sont déchus de cette ancienne richesse, dont leurs maisons étaient ornées, sous les règnes de nos bons rois Loys douzième et François I^{er} ». En même temps que sa supériorité économique, la noblesse perdait toute influence politique. A trois reprises, pendant les guerres religieuses, pendant la minorité de Louis XIII, pendant la Fronde, de violents efforts furent faits pour restaurer en France un gouvernement aristocratique. Mais la noblesse se montra ce qu'elle avait été au XIV^e et au XV^e siècle, turbulente, brouillonne, moins attachée à l'être qu'au paraître (V. d'Aubigné, *le Marquis de Fœnesté*), incapable de constituer un parti de gouvernement. Elle s'usa dans les révoltes et dans les duels et ne vit dans le pouvoir qu'un moyen de s'enrichir. Henri IV et Richelieu brisèrent sa puissance politique. Mazarin, Louis XIV, Colbert et Louvois donnèrent toutes les fonctions à des gens de peu, et ceux que Saint-Simon appelle dédaigneusement les « commis » devinrent les supérieurs des ducs et pairs. Même le service militaire cessa d'être l'apanage exclusif des nobles de race, des gentilshommes de nom et d'armes : un Fabert put devenir maréchal de France comme un La Feuillade, et à aussi juste titre. La noblesse riche fut de plus en plus apprivoisée, logée dans les combles de Versailles ; avec ses vêtements somptueux, l'élégance de ses manières, sa frivolité, elle devint partie intégrante de l'ameublement des résidences royales ; elle fut tout simplement la *cour*, mais ne fut presque plus rien dans l'État. Pour la petite noblesse, elle continua de voter piétinement sur ses terres, contrainte pour se nourrir de pressurer ses sujets, ne prenant même plus

les armes que lorsque l'arrière-ban était convoqué : « Le noble de province, dit La Bruyère, inutile à sa patrie, à sa famille et à lui-même, souvent sans toit, sans habits et sans aucun mérite, répète dix fois le jour qu'il est gentilhomme... » On est frappé de voir combien il y a peu de nobles authentiques parmi les grands hommes du grand siècle ; si les grands généraux, les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Villars sont nobles, si l'on rencontre des nobles dans la diplomatie et dans le haut clergé, les grands ministres sont des demi-nobles ou des roturiers et les grands écrivains, les artistes, les savants portent presque tous des noms obscurs. On cite, comme des exceptions, un Hugues de Lionne, un La Rochefoucauld, une La Fayette, une Sévigné. En somme, sauf sur les champs de bataille, la noblesse a cessé d'être la classe dirigeante de la France. On fait effort, sous la Régence, pour lui rendre le pouvoir politique, mais elle ne sait pas l'exercer, et plus tard son prestige militaire est gravement atteint par la guerre de Sept ans. Elle continue à se fractionner en deux classes presque étrangères l'une à l'autre, en bas la masse famélique des hobereaux, en haut une noblesse de salon, fort mêlée de nobles de robe, d'anoblis et de parvenus de toute origine, qui mène la vie la plus vide et la plus brillante, la plus inutile et la plus charmante, et dont Taine nous a laissé une inoubliable peinture. Désœuvrée, légère et imprudente, elle joue avec les idées qui doivent la tuer ; elle prépare inconsciemment, de ses propres mains, la Révolution ; elle applaudit aux débuts de celle-ci comme elle a applaudi aux pièces de Beaumarchais. Mais elle ne peut trouver place dans l'organisation nouvelle ; elle ne peut ni entrer dans une chambre des pairs, ni former des cadres sociaux, ni ménager la transition entre le passé et l'avenir : il est permis de le regretter, il n'est pas possible de s'en étonner. Par son incapacité politique, par son obstination à défendre ses privilèges, à les reprendre même après les avoir sacrifiés (à la nuit du 4 août), elle a tourné contre elle toutes les forces de la Révolution. Supprimée comme classe, elle se révolte, et les nobles deviennent les *ci-devant*. Ils étaient alors 26 ou 28.000 familles, soit environ 130 ou 140.000 nobles.

Ils portent — et les femmes comme les hommes — jusque dans les prisons et sur les échafauds leur gâté souriante et spirituelle, leur politesse exquise ; pour prouver qu'ils sont nobles, ils savent non plus seulement vivre, mais mourir noblement. Quelques-uns, d'une trempe supérieure, entrent dans les bureaux de la guerre ou des affaires étrangères, et, couverts par la protection d'un Carnot ou d'un Barthélemy, mettent au service de la France nouvelle l'expérience de l'ancien régime, ou bien ils se font tuer pour leur patrie, sous les drapeaux de la République, comme leurs aïeux sous les fleurs de lys. Mais les plus nombreux émigrent, promenant à travers l'Europe leur frivolité, leur inintelligence du réel, leur courage, et — chose bizarre autant qu'honorable — leur admiration pour cette France révolutionnaire qu'ils combattent. Par cette désertion à l'heure du grand péril national, les nobles ont définitivement perdu tout droit à être une classe dirigeante, ils ne sont plus qu'une caste ; c'est sous le drapeau prussien, autrichien, anglais, que la plupart sont tombés à Valmy, à Jemmapes ou à Quiberon, à l'heure même où, suivant l'expression de Michelet, la révolution faisait « 34 millions de nobles ». Quand Napoléon leur rouvrit la porte et leur offrit des offices de cour, beaucoup revinrent et des plus huppés, des Montmorency, des Duras ; ils jouèrent aux Tuileries leur rôle de figurants dans le spectacle brusquement interrompu à Versailles ; leurs femmes reprirent autour de Joséphine le fauteuil ou le tabouret qu'elles occupaient autour de Marie-Antoinette : semblables, dit joliment M^{me} de Rémusat, « au chat qui vient toujours se chauffer à la cheminée, quel que soit le maître de la maison ». Et quand ils rentrèrent en masse avec les Bourbons, on vit qu'ils n'avaient rien appris et rien oublié ; ils apparurent comme les revenants d'un passé

mort, comme une classe étrangère à la nation, hors d'état d'exercer sur elle une action sérieuse et durable (V. EMIGRÉS, PAIRS [Chambre des], RESTAURATION).

LA NOBILITÉ ET LA GENTRY. — Tout autre a été l'histoire de la noblesse anglaise (V. ARISTOCRATIE) : Est noble, en Angleterre, depuis le XII^e siècle, quiconque possède la *coat-armour* (cotte d'armes) par droit héréditaire ou en vertu d'un octroi royal. De très nombreuses causes ont empêché cette classe (organisée en féodalité) d'acquiescer la même importance que sur le continent. Aucune n'y contribua autant que la création du *peerage*, c.-à-d. d'une catégorie d'hommes possédant héréditairement (comtes et barons) ou en vertu de leur office (prélats) le droit à la lettre de *summons* ou de convocation au Parlement. L'extinction de nombreux pairs pendant la guerre des Roses, la création de nouveaux pairs par les Tudors, accentuée la distinction entre cette classe supérieure et les autres nobles. Les simples nobles par droit de *coat-armour*, les *esquires*, *knights*, même les descendants cadets des *peers*, ne conservent pratiquement aucun avantage légal ; ils siègent avec les délégués des communes. Ils sont *gentlemen* et non *noblemen* ; ils constituent la *gentry*. Le mot *nobility* ne désigne plus que les pairs, à l'exclusion même de leur famille (V. PAIR, PARLEMENT ANGLAIS). Le nombre des pairs est illimité ; la couronne accorde ce titre en récompense à des fonctionnaires, à des hommes d'Etat, même à des savants ou à des écrivains, mais sous le contrôle de la Chambre des lords (Cromwell a voulu créer des pairs). Ils peuvent porter les titres de duc (celui de prince est réservé aux membres de la famille royale), de comte (c'est le plus ancien titre de noblesse de l'Angleterre, c'est l'*earl* danois), de marquis. Lorsqu'une famille titrée vient à s'éteindre, la couronne peut relever le titre en faveur d'une famille nouvelle.

Les titres de *baronnet* (créé par Jacques I^{er} pour des raisons fiscales) et d'*esquire* (écuyer), qui donnent droit à l'appellation de *sir*, se retrouvent dans la *gentry*. Cette classe forme une société très fermée, très jalouse de la suprématie qu'elle a conservée par la pratique du droit d'aînesse et du majorat ; mais aucune barrière ne l'isole et elle se renouvelle incessamment. A sa tête se trouvent les familles dont les chefs sont pairs. Elle comprend en outre, non seulement les grands propriétaires fonciers, mais toutes les familles qui sont assez riches pour vivre à la campagne sur un certain pied (*county-families*), entretenir des relations, se livrer aux sports, à la chasse. Le *handbook* des *county-families* en mentionne 13.000. La *gentry* se recrute par une sorte de cooptation mondaine. L'activité commerciale et financière est tenue en si haute estime que ceux qu'elle a enrichis entrent de plain-pied dans la *gentry*, sous condition d'acquiescer un établissement (*estate*) à la campagne.

La noblesse, dès le XIII^e siècle, a joué un rôle capital dans l'histoire d'Angleterre. Elle a imposé à la royauté la grande charte, la convocation régulière du Parlement. Unie aux Communes (contrairement à ce qui s'est passé en France), elle a élevé pierre à pierre l'édifice des libertés anglaises, elle a pris part aux révolutions, elle a donné à l'Angleterre des hommes d'Etat ; on peut dire que, par la Chambre des lords (*nobility*) et par la fraction aristocratique (*gentry*) de la Chambre des communes, elle a gouverné le pays pendant deux siècles. Depuis la Révolution de 1689 surtout, la *gentry* a de plus en plus tendu à revêtir ses caractères actuels, que nous avons décrits plus haut : elle a été un corps social qui conserve les traditions tout en sachant réaliser les progrès nécessaires (V. ARISTOCRATIE), qui accepte dans son sein toutes les supériorités, qui est admirablement dressé pour la vie privée et publique, qui a la conscience de sa force et le profond sentiment de son devoir social. Elle a trouvé sa plus haute expression dans un Gladstone. Maîtresse jusqu'à nos jours de l'influence politique, elle s'est réservée presque tous les grands services publics, en particulier les tribunaux, le

barreau, la haute Eglise, l'enseignement supérieur, et surtout le gouvernement. Malgré les réformes électorales, elle garde une influence considérable dans la Chambre des communes.

LA NOBLESSE DANS LES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES. — Quel peut être le rôle de la noblesse, considérée comme classe héréditaire, dans les démocraties ? En théorie, ce rôle devrait être nul, puisque l'influence et le pouvoir, dans la démocratie, sont censés reposer uniquement sur le mérite personnel (V. la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, art. I et VI). En fait, il existe, dans tout état de civilisation, un certain nombre de survivances des états antérieurs ; et, chez un peuple qui a connu autrefois l'organisation nobiliaire, le prestige de la noblesse est, en dépit de la loi, très lent à s'effacer. D'une part, les anciennes familles nobles conservent en partie leur primauté sociale ; les mesures même qu'on prend contre elles (à Florence au XIV^e siècle, en France sous la Terreur) témoignent de la crainte qu'elles inspirent ; d'autre part, les supériorités acquises par des familles nouvelles tendent à se cristalliser sous forme héréditaire. A Athènes, à l'époque du triomphe le plus complet de la démocratie, les descendants des Eupatrides formaient encore une sorte de caste : Cimon, Périclès, Alcibiade étaient fiers d'en faire partie. A Rome, jusque sous les Césars, le titre de patricien avait gardé un certain lustre ; et à côté de l'antique aristocratie s'était formée, dès le temps des guerres puniques, une autre classe héréditaire, celle des *nobiles*, c.-à-d. des hommes dont les aïeux avaient déjà exercé les magistratures curules ; il était très difficile à un homme sans ancêtres, à un *homo novus*, d'aspirer à ces mêmes magistratures.

Nous voyons un double phénomène analogue se passer sous nos yeux dans les sociétés actuelles. Le prestige de la noblesse est naturellement resté presque entier dans les plus conservatrices de ces sociétés. En Prusse, par exemple, le roi apparaît avant tout comme le chef de ses nobles, qui sont (surtout dans la partie orientale de la monarchie) les chefs naturels de la nation. Le moindre *junker* se sent le représentant responsable de toute une lignée d'hommes qui se sont fait tuer héréditairement pour les Hohenzollern ; il commence sa vie par la carrière d'officier, il la continue comme seigneur rural ou comme fonctionnaire public (V. les romans de Freytag, par exemple : *Soll und Haben*, et ceux de Sudermann, *Es war*). Avec les défauts de toutes les aristocraties, l'esprit étroit et routinier, plus royaliste que le roi, l'attachement obstiné à leurs privilèges, l'arrogance vis-à-vis des inférieurs, la rudesse d'une classe de chasseurs et de soldats, le piétisme sans élévation, les *junker* n'en constituent pas moins une force réelle pour l'Etat ; ils sont les cadres de l'armée et, encore dans une certaine mesure, ceux de la société. Bismarck a su admirablement les utiliser. On vient de voir, à propos de l'Angleterre, la place que peut tenir, dans un milieu très libéral, une noblesse largement ouverte, se recrutant sans cesse par l'adjonction d'éléments nouveaux, à la fois conservatrice et progressive.

Mais, jusque dans les sociétés qui prétendent faire table rase du passé et se fonder exclusivement sur la raison, la noblesse, supprimée en droit, n'a pas cessé d'exister. Dans la libre Suisse, on parle encore avec une nuance particulière de respect à M. le comte ou à M. le marquis, même lorsque les touristes à qui l'on donne ces titres sont des nobles de pacotille. Aux Etats-Unis, la plupart des milliardaires, rois du fer, du coton ou du pétrole, ont la manie de marier leurs filles aux descendants ruinés des vieilles familles européennes. Il n'est donc pas surprenant qu'en France, cent ans seulement après la Révolution, la noblesse, bien que dépourvue de toute puissance réelle, ait conservé un certain prestige. En bien des lieux, le paysan a gardé le pli héréditaire qui l'inclinait devant le seigneur du village. Même le petit peuple des villes admire naïvement les personnes titrées, s'intéresse aux menus

détails de leur existence, s'attendrit sur leurs infortunes, comme si les malheurs des nobles passaient la mesure commune de l'humaine misère.

Or, les nobles sont-ils dignes de ce prestige? exercent-ils une fonction sociale en rapport avec l'influence sociale dont ils jouissent? Il ne le semble pas. D'abord, où trouver la noblesse française? L'abolition des titres, la création de la noblesse d'Empire, le maintien des titres anciens et nouveaux par la Restauration, leur abolition en 1848, leur rétablissement en 1852, et depuis les incertitudes de la législation et de la jurisprudence ont permis toutes les usurpations. Tel a acheté, à beaux deniers comptants, un titre étranger; tel, plus simplement, s'est anobli lui-même; l'erreur commune qui voit dans la particule une preuve de noblesse a multiplié le nombre des nobles. Mais qu'ils soient d'ancienne ou de nouvelle fabrique, nos nobles ont ceci de commun qu'ils se croient obligés à vivre noblement, c.-à-d. à ne pas se livrer aux occupations qui, jadis, dérogeaient à la noblesse; on ne les verra s'adonner ni au commerce, ni à l'industrie, ni même — sauf de rares exceptions — au travail intellectuel. Cependant ils ne possèdent pas toujours une fortune qui leur permette l'oisiveté. La vie du propriétaire sur ses terres suffit encore à certains d'entre eux; ceux-là rendent service au pays et peuvent exercer, dans leur cercle, une utile influence. D'autres préfèrent les sinécures administratives, ou les fonctions diplomatiques: si toute notre noblesse — comme elle en a parfois manifesté le désir — s'était tournée de ce côté, elle aurait pu jouer un rôle important dans la démocratie; elle aurait apporté dans l'exercice de ces fonctions la richesse, la distinction héréditaire, les traditions de famille, le tact mondain, la connaissance des langues et des sociétés étrangères. Mais — sauf exception — elle a préféré boudier au régime nouveau que la France s'est donné; elle l'a considéré perpétuellement comme un provisoire; elle en a souhaité, elle a même tenté d'en amener la fin; elle a vécu de regrets stériles et de vaines espérances, elle s'est ruinée en des entreprises chimériques et pas toujours honorables. Loin de chercher à perfectionner le régime, elle a pratiqué la doctrine du tout au pire. Au lieu de former un parti conservateur, elle a formé une réaction réactionnaire. Elle était peut-être entraînée à commettre cette faute par ce fait que, issue d'une révolution antinobiliaire, la France contemporaine est, en politique, foncièrement hostile aux nobles.

Ne trouvant plus d'aliment à son activité (depuis la suppression du droit d'aînesse, les cadets eux-mêmes ne sont plus tournés de force vers la vie active, les aventures, la colonisation), le jeune noble s'est usé dans l'oisiveté; il a émoussé, dans les plaisirs bas ou les sports grossiers, ce qui lui restait de distinction native; le gentilhomme est devenu un boulevardier ou un palefrenier, souvent les deux à la fois (V., en tenant compte de l'exagération, les piquantes études de M. Lavedan sur *la Haute*, etc.); il s'est contenté de gaspiller ses revenus, quitte à épouser, une fois ruiné, la fille d'un baron de la finance ou d'un industriel d'outre-mer. Il a gardé tous les défauts de l'ancienne noblesse; il en a perdu presque toutes les qualités, sauf le courage militaire. Les jeunes gens titrés ont toujours une prédilection marquée pour le métier des armes, spécialement pour l'arme noble entre toutes, la cavalerie; mais, en se réfugiant dans l'armée, en y portant ses préjugés et ses habitudes de caste, la jeune noblesse a souvent contribué à rompre l'harmonie nécessaire entre l'armée et la nation.

La croyance à la transmission héréditaire des aptitudes est si profondément ancrée chez les hommes que, non contentes de posséder une noblesse pour ainsi dire fossile, les démocraties, obéissant à une tendance inconsciente, se créent une noblesse nouvelle, analogue à la *nobilitas* des Romains. Sous nos yeux, dans les républiques les moins conservatrices en apparence, nous voyons naître des *familles historiques*. Il suffit que deux ou trois générations

du même nom se soient consacrées avec un certain éclat au service de l'Etat pour que les titulaires du nom — quelle que soit leur valeur personnelle — jouissent d'une réelle influence et paraissent désignés aux fonctions publiques. N'avons-nous pas vu, en France, des hommes d'Etat qui devaient le plus clair de leurs succès à un aïeul conventionnel, à un père constituant de 48? Est-ce un médiocre avantage d'être le fils ou le petit-fils d'un écrivain illustre, d'un grand artiste, d'un grand général? Pour les mêmes raisons qui ont amené la création de la noblesse d'Empire — mais, cette fois, sans qu'il soit besoin d'une intervention de l'Etat, et par le libre jeu de l'opinion — nous voyons se former chez nous une *noblesse républicaine*.

Ce fait n'est pas particulier à la France. M. Bryce (*American commonwealth*, pp. 746-48) constate qu'« il existe actuellement chez les Américains une sorte de passion pour les recherches généalogiques. Bon nombre de familles peuvent remonter jusqu'à des familles anglaises du XVI^e ou du XVII^e siècle, et un plus grand nombre prétendent le faire. Avoir eu un ancêtre sur la *Mayflower* est, pour un Américain, aussi précieux que pour un Anglais d'en avoir eu un parmi les compagnons de Guillaume — et parfois fondé sur des raisons aussi chimériques... Les descendants de quelques-uns des héros de la Révolution... et les descendants de quelques hommes fameux de l'ère coloniale sont considérés avec un certain intérêt. » En Virginie, un certain nombre de familles se distinguent elles-mêmes par les lettres F. F. V. (*first families of Virginia*). A New York, un club s'est formé, où n'entrent que des personnes pouvant prouver que leurs ancêtres étaient établis dans l'Etat avant la Révolution. Sur les plages aristocratiques de l'Est, on commence à voir des équipages avec des armoiries sur leurs panneaux.

L'AVENIR DE L'IDÉE DE NOBLESSE. — La noblesse est-elle donc un fait nécessaire, une véritable loi des sociétés? C'était l'avis de Renan, qui rêvait pour l'avenir d'une noblesse scientifique, non pas précisément héréditaire, mais créée par une sorte de sélection artificielle continue et douée d'une supériorité militaire foudroyante (*Dialog. philos.*, pp. 65-133): « La noblesse, à l'heure qu'il est, en France, est quelque chose d'assez insignifiant, puisque les titres de noblesse, dont les trois quarts sont usurpés, et dont le quart restant provient, à une dizaine d'exceptions près, d'anoblissements et non de conquête, ne répondent pas à une supériorité de race, comme cela fut à l'origine; mais cette supériorité de race pourrait redevenir réelle, et alors le fait de la noblesse serait scientifiquement vrai... » L'idée qui inspirait Renan, c'est que l'inégalité des classes est le facteur essentiel du progrès, « le coup de fouet qui fait marcher le monde », et que le but à atteindre, « loin d'être l'aplanissement des sommets, doit être au contraire de créer des dieux, des êtres supérieurs que le reste des êtres conscients adorera et servira, heureux de les servir ».

Mais cette nécessité « providentielle » (p. 133) de l'inégalité exige-t-elle le maintien d'une classe noble? Ne peut-on concevoir un état de société où les ressources physiologiques, économiques, intellectuelles seront assez également réparties entre tous pour que la sélection des plus aptes se fasse naturellement, sans intervention de l'hérédité ni du privilège? Une telle société « sera foncièrement démocratique en ce sens (G. Renard, *le Régime socialiste*, p. 10) que les moyens de travailler, de s'instruire, de développer les aptitudes dont il est doué doivent être mis également à la portée de chacun de ses membres, mais elle fera sa part légitime à l'aristocratie, à l'aristocratie vraie, purement personnelle... ».

En attendant que cette société se réalise, il semble bien que: 1^o l'hérédité, avec les supériorités physiques, mentales, économiques que ce mot recouvre, continuera de jouer son rôle; 2^o que l'idée de supériorité héréditaire conservera son prestige, et que, par conséquent, sous un

nom ou sous un autre, une noblesse ne cessera pas d'exister.

H. HAUSER.

BIBL. : La bibliographie de cet article, pour être complète, serait une bibliographie de l'histoire universelle et de la sociologie. Nous renverrons tout d'abord aux art. ARISTOCRATIE et FÉODALITÉ. Ajoutons : pour la France, A. CHÉRUÉL, *Dictionnaire des institutions de la France*, 1880 (5^e éd.) ; de ROYER, *Avons-nous une noblesse française ? (Revue des Revues, 1^{er} nov. 1898)* ; 2^e pour l'Angleterre, ASHER, *Die Gentry...* (*Deutsche Rundschau*, oct. 1889). — A. LAUGRI, *L'Aristocratie anglaise (Rev. des Deux M., 15 mars 1872)*. — TH. J. RUSSEL, *De la noblesse de la gentry...* ; Pau, 1817, in-8 ; — 3^e pour l'extrême Orient, V. la bibl. des art. CHINE, INDE, JAPON. — Au point de vue général, on consultera avec profit SPENCER, *Principes de sociologie* ; de LAVELEYE, *Du gouvernement dans la démocratie* ; TARDE, *Lois sociologiques* ; DURKHEIM, *De la division du travail social*. — Quant à la littérature (roman et théâtre) relative à la noblesse, il est impossible d'en donner ici même un aperçu.

NOBLET (Les), maîtres-d'œuvre français des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles. Il y eut plusieurs familles de maîtres-d'œuvre de ce nom de Noblet. A la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e siècle, vivaient à Reims *Thierry* Noblet et son fils *Collinet*, qui furent chargés, avec d'autres maîtres-d'œuvre, de la restauration du portail sud de la cathédrale de cette ville à la suite de l'incendie du 24 juil. 1484 ; un *Roger* Noblet, huchier à Rouen, était en 1514 qualifié d'architecte dans les comptes de la cathédrale, et en 1588, un *Jehan* Noblet était maître de l'œuvre de l'église Saint-André de cette ville. Mais la famille la plus considérable des maîtres-d'œuvre de ce nom de Noblet fut une famille parisienne, dont le membre le plus anciennement connu, *Pierre* Noblet, travailla en 1604 et en 1605 à la consolidation des maisons du Petit-Pont et à la construction de la porte du Temple. *Perceval* Noblet, peut-être le fils du précédent, fut maître-d'œuvre et expert-juré de la ville de Paris en 1620 et mourut le 23 mai 1632 en laissant probablement un fils qui fut architecte du roi. Un autre, *Michel* Noblet, fut directeur des bâtiments et garde des fontaines de la ville de Paris, épousa Catherine de *Villedo*, fut le beau-père de Libéral *Bruand* (V. ces noms) et mourut le 29 janv. 1677, laissant à son fils *François* la charge de directeur des bâtiments et garde des fontaines que celui-ci conserva jusqu'en 1683, époque où il fut remplacé par Jean Beausire.

Charles LUCAS.

NOBRE (La) (V. LANOBRE).

NOCARDIA (Microb.) (V. CLADOTRICH, t. XI, p. 522).

NOCARDIO, Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce ; 535 hab.

NOCÉ, Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne ; 1.208 hab.

NOCE, Rivière du Tirol, aff. dr. de l'Adige, descend de l'Ortler vers l'E., traverse la gorge de Sulzberg (val di Sole), tourne à Clès vers le S., arrose la plaine de Non ou Nonsberg, franchit le défilé de Rocchetta et s'unit à l'Adige. Malé (vannerie) est le ch.-l. de sa haute vallée ; Clès du Nonsberg (vignes, soie). La population est italienne, avec au N. des villages allemands.

NOCERA INFERIORE ou DEI PAGANI (*Nuceria Alfaterna*). Ville d'Italie, prov. de Salerne, sur le Sarno ; 15.000 hab. Evêché. Château ruiné, cathédrale. Cottonades. Peuplée d'Osques, elle paraît, en 315 av. J.-C., alliée de Rome, faisant défection pour les Samnites ; Fabius la soumit en 308. Annibal s'en empara en 216 et la détruit. Elle se releva, fut saccagée dans la guerre Sociale en 90 et par Spartacus (73), reçut à l'époque d'Auguste, puis de Néron, des colonies de vétérans. C'est aux environs que Narsès défit l'armée de Teias (553). Frédéric II y établit une colonie sarrasine, d'où le surnom *dei Pagani*. A l'E. se trouve la commune de *Nocera Superiore* (7.000 hab.), avec le curieux baptistère de Sainte-Marie-Madeleine qui remonte au v^e siècle.

BIBL. : ORLANDO, *Storia di Nocera* ; Naples, 1884.

NOCERA UMBRA (*Nuceria Camellaria*). Ville d'Italie, prov. de Pérouse, sur le chem. de fer de Rome à Ancône

et l'antique voie Flaminienne ; 1.500 hab. Evêché. Cathédrale. Eaux minérales (+ 20°).

NOCÉRITE (Minér.). Oxyfluorure de calcium et de magnésium naturel, 2(Ca,Mg)F².(Ca,Mg)O, se présentant en aiguilles aciculaires appartenant au système hexagonal et optiquement uniaxes et négatives. A. Scacchi les a observées dans les bombes volcaniques des tufs de Nocera, près de Naples, associées à de la fluorine, à de l'amphibole, etc.

NOCETA, Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Vezzani ; 262 hab.

NOCHIZE, Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial ; 136 hab.

NOCI, Ville d'Italie, prov. de Bari ; 9.000 hab. Carrières ; huile.

NOCLE-MAULAI (La). Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Fours ; 1.115 hab.

NOCLE (BEAUVOIR LA) (V. BEAUVOIR).

NOCQ-CHAMBERAT, Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel ; 1.001 hab.

NOCRET (Jean), appelé aussi quelquefois **NOCROIT**, peintre français, né à Nancy en 1617 ou 1618. Après avoir été à Paris l'élève de Jean Leclerc, il part en 1643 pour Rome où il travaille auprès de Poussin et exécute de nombreuses copies pour M. de Chantelou. En 1644, il revient à Paris ; bientôt il est logé au Louvre et, en 1649, nommé peintre et valet de chambre du roi ; il est le premier peintre du due d'Orléans et peint beaucoup de portraits de courtisans. En 1657, il accompagne en Portugal l'ambassadeur de France, M. de Comminges, et il y peint les portraits de la famille royale. En 1660, il fait de grands travaux pour le château de Saint-Cloud, des compositions mythologiques, parmi lesquelles une *Assemblée des dieux*, allégorie représentant la famille de Louis XIV, qui est aujourd'hui au musée de Versailles. Il décore aussi aux Tuileries la chapelle et les appartements de Marie-Thérèse. Sa renommée devient considérable, et ses portraits sont de plus en plus recherchés à la cour ; la reine se fait peindre par lui en Minerve. En 1663, Noret entre à l'Académie avec un *Saint Pierre* comme morceau de réception ; il est nommé directeur adjoint en 1667. Il meurt à Paris le 12 nov. 1672. Poilly a gravé les portraits de *Louis XIV* et de *Philippe d'Orléans* ; Vallet, celui de la *Duchesse de Montpensier* ; Nanteuil, celui du *Duc de Beaufort*. P. Sylvestre a gravé son portrait par lui-même. On voit de Noret, au musée de Madrid, un portrait de *Philippe d'Orléans*.

Son fils, *Charles*, surnommé *Noret le Jeune*, peintre de portraits, né en 1647, mort en 1719, entra à l'Académie en 1674, avec un portrait de son père comme morceau de réception. Il a sans doute gravé la planche de *l'Homage du petit saint Jean*, longtemps attribuée à son père.

E. BR.

BIBL. : GUILLET DE SAINT-GEORGES, *Mémoires historiques sur les principaux ouvrages de M. Noret le père*.

NOCTAMBULISME (Zool.). On désigne sous ce nom l'habitude que présentent un grand nombre d'animaux de ne montrer leur activité que pendant la nuit, le jour étant consacré par eux au repos et au sommeil. Les animaux qui présentent cette particularité sont dits *nocturnes*, et leur organisation est généralement en rapport avec cette habitude, de telle sorte que les caractères extérieurs permettent ordinairement de reconnaître, à première vue, cette particularité. Dans la classe des Oiseaux et dans celle des Insectes, des groupes importants sont entièrement composés d'animaux nocturnes (*Rapaces nocturnes*, *Lépidoptères nocturnes*).

Si l'on examine les choses d'un peu près, on constate que cette expression de *nocturne* n'est pas absolument exacte, et que presque tous les animaux dits nocturnes sont en réalité *crépusculaires*, cherchant leur nourriture le soir et le matin ou à la clarté de la lune. On peut excepter un certain nombre d'animaux aveugles, habitant sous terre ou dans des cavernes privées de toute lumière

(Taupes, Anophthalme, etc.). Mais, pour ces animaux, la succession régulière du jour et de la nuit n'existe pas, et ne peut par conséquent avoir d'influence sur leur genre de vie. Par contre, tous les animaux doués d'yeux bien développés éprouvent une difficulté plus ou moins grande à se diriger dans une obscurité complète. Les Chauves-Souris, qui font exception (expériences de Spallanzani), y suppléent par l'ouïe et le toucher : mais les autres animaux nocturnes (Chats, Rats, etc.) ont besoin tout au moins de la lumière de la lune ou des étoiles pour se diriger dans une obscurité qui n'est en réalité que relative.

Quelle est l'origine du noctambulisme ? Chez les animaux inférieurs, surtout chez ceux qui sont aquatiques, on peut admettre que cette habitude est un héritage datant de l'époque où le globe terrestre était encore enveloppé de nuages et de brumes que le soleil ne perceait qu'à de longs intervalles. A cette époque reculée, le noctambulisme devait être la règle, la vie diurne, l'exception. Mais chez les animaux supérieurs, notamment chez les Mammifères et les Oiseaux, cette explication n'est plus admissible. Le noctambulisme résulte de la concurrence vitale ou de la facilité plus ou moins grande que les animaux trouvent à se procurer leur nourriture. Les grands Carnivores qui guettent leur proie à l'affût et qui la surprennent par ruse sont favorisés par l'obscurité de la nuit. Pour la même raison, les petits Rongeurs échappent plus facilement à leurs ennemis pendant la nuit, tandis que les Herbivores ne pâturent qu'au grand jour qui leur permet de veiller sur leur propre sûreté et d'échapper par la fuite à l'attaque des Carnivores. Parmi les Mammifères, les animaux de petite taille, qui, dans tous les groupes, ont probablement une origine plus ancienne, sont tous nocturnes (Singes inférieurs, Insectivores, Didelphes, etc.).

Dans les pays intertropicaux, où la chaleur torride du milieu du jour est presque insupportable à tous les animaux, le noctambulisme s'impose comme le seul moyen de supporter cette élévation de température. L'homme lui-même n'échappe pas à cette nécessité, et l'habitude de faire la sieste divise les vingt-quatre heures du jour sidéral, non plus en deux, mais en quatre périodes successives d'activité et de repos. La plupart des animaux ont la même habitude : actifs aux premières heures du matin et du soir, ils se reposent dans le milieu du jour et dans la seconde moitié de la nuit. Les jours sombres et pluvieux dérangent ces habitudes, et l'on voit souvent alors les grands Carnivores, tels que le Lion (qui est d'ailleurs moins nocturne que les autres félins), errer dans le milieu du jour.

Comme nous l'avons dit, les animaux nocturnes se reconnaissent à des caractères particuliers, en rapport avec leur genre de vie. Les yeux ronds et saillants, à pupille se contractant en forme de fente, les oreilles larges, membraneuses et compliquées, les poils tactiles qui garnissent le museau, sont chez la plupart des Mammifères (Chats, Lémuriens, Muridés) l'indice du noctambulisme. Le plumage mou et décomposé des Oiseaux nocturnes leur permet de voler presque sans bruit. Chez les Chiroptères, l'atrophie de l'organe de la vision est balancée par le développement exagéré des appendices cutanés et particulièrement de ceux des oreilles et du museau. La propriété que présente l'œil des Chats et d'autres animaux de briller dans une obscurité relative n'a pas encore été bien étudiée ; il n'y a pas là de véritable phosphorescence comparable à celle des organes spéciaux que l'on trouve chez beaucoup de Poissons habitant les grandes profondeurs de la mer ; mais l'œil constitue un véritable *condenseur*, grâce à ses milieux réfringents qui concentrent la plus faible lumière (celle des étoiles par exemple) sur le fond de l'œil et la réfléchissent ensuite au dehors. Il est probable que l'œil, transformé ainsi en *lanterne sourde*, sert à guider l'animal pendant la nuit, mais trahit en même temps sa présence. Dans une obscurité complète, l'œil des

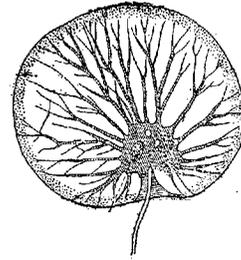
Chats n'émet plus aucune lumière. Un grand nombre d'actes importants pour la conservation de l'espèce s'accomplissent pendant la nuit. C'est ainsi que L. Agassiz a constaté que la plupart des Poissons pélagiques pondaient leurs œufs immédiatement avant le lever du soleil, sous forme de longs rubans gélatineux qui flottent à la surface de la mer. Cette heure est probablement la plus favorable à l'éclosion des œufs, et les jeunes alevins, réchauffés par les rayons du soleil levant, ont devant eux une longue journée pour prendre des forces avant la nuit suivante. Il est donc probable que cette faculté de pondre la nuit, ou plutôt au crépuscule du matin, est acquise et voulue, en quelque sorte, conformément aux lois de la sélection naturelle. Dans la classe des Insectes, on peut dire que les Papillons nocturnes sont issus de chenilles à habitudes également nocturnes, etc., etc. — On voit, par ces quelques exemples, à combien de considérations intéressantes peut donner lieu l'étude du noctambulisme. Mais cette question n'a pas encore été étudiée complètement, et nous la signalons à l'attention des naturalistes comme un champ neuf et inexploré.

E. TROUSSERT.

NOCTHORE (Zool.) (V. NYCTIPITHÈQUE).

NOCTILION (Zool.) (V. EMBALLONURE).

NOCTILUQUES (Zool.). Classé de Protozoaires renfermant seulement deux genres, *Noctiluca* et *Leptodiscus* constitués chacun par une seule espèce. La *N. miliaris* se distingue des autres Protozoaires par sa très grande taille (1 millim., quelquefois 2) ; elle se présente sous forme d'une petite sphère molle, transparente, limitée par une membrane, sur le côté de laquelle se trouve un tentacule contractile, mobile, de la longueur du corps. A la base de cet organe, on voit une sorte de gouttière étendue, au fond de laquelle s'ouvre une fente qui représente la bouche et au-dessus de laquelle sont une saillie dentée et une sorte de bourrelet qui porte un très petit fouet. Un noyau volumineux s'observe près de la fente buccale ; il est entouré d'un protoplasma d'où se détache un réseau de même nature, dont les mailles deviennent plus serrées en se rapprochant de la membrane d'enveloppe, sur laquelle il va se terminer. La reproduction se fait par division longitudinale et par sporulation. La sporulation est précédée de la conjugaison de deux individus ; le protoplasma cellulaire se rétracte autour du noyau



Noctiluca miliaris.

et forme à sa surface, dans la partie voisine des tégu-ments, des saillies qui se divisent successivement à leur tour et finissent par refouler la membrane d'enveloppe ; il se forme ainsi, en une douzaine d'heures, 256 ou 512 de ces corps, serrés les uns contre les autres, et qui seront autant de spores ; les spores, entièrement constituées, sont des organismes d'apparence bizarre par l'espèce de casque qui enveloppe leur corps ovoïde et muni d'un très long flagellum ; ce casque est prolongé en un long appendice ; il existe des vacuoles contractiles qui manquent à l'adulte. On n'a pu suivre jusqu'ici l'évolution de ces spores. Les Noctiluques ont à un haut degré la faculté de régénérer les organes et les portions de tissu qu'elles ont perdues. Elles se nourrissent de proie vivante ; elles se trouvent dans toutes les mers, surtout au voisinage des côtes ; l'intensité de leur reproduction à certaines époques est telle, que l'eau en devient trouble et peut prendre une consistance gélatineuse ; leur phosphorescence, d'où elles tirent leur nom, est très grande ; elle s'exalte par l'agitation de l'eau, sous l'influence de l'électricité ; elle est surtout marquée les soirs d'orage, pendant lesquels la multiplication est très excitée.

R. MONTEZ.

NOCTUELLE. I. ENTOMOLOGIE. — Sous le nom de Noctuelles, on réunit un grand nombre de Lépidoptères-Hétéro-cères, dont les ailes antérieures sont revêtues de couleurs peu brillantes, marquées parfois de quelques taches ou signes d'or et d'argent. Ils diffèrent des *Bombyx* par la tête plus grosse et moins enfoncée, par l'abdomen plus nu. Les antennes sont simplement ciliées ou un peu pectinées. La taille est variable. Les chenilles présentent une diminution dans la grandeur et le nombre des pattes membraneuses. Certaines espèces causent des dégâts sérieux à l'agriculture. Les principaux genres sont : *Ophideres* Boisd., *Erebus* Lat., *Catocala* Sch., *Agrotis* Ochs., *Hadena* Ochs., *Plusia* Ochs.

E. TERTRIN.

II. VITICULTURE. — Les chenilles de plusieurs espèces de Noctuelles, bien qu'elles soient essentiellement polyphages, peuvent, à défaut de leurs plantes de prédilection, occasionner dans les vignes, et en particulier dans les pépinières, des dégâts sérieux. Deux espèces se montrent plus malfaisantes que les autres. Ce sont : l'*Agrotis exclamatoris* et l'*Agrotis segetum*. La première, la Noctuelle point d'exclamation, ou, en langage entomologique, la double tache, ronge l'écorce du cep au collet, à quelques centimètres au-dessous du niveau du sol. La seconde, la Noctuelle des moissons, dont la chenille est connue sous le nom de ver gris, ronge également les ceps au collet et, dans certaines circonstances, grimpe sur les souches, détache les rameaux en les coupant et les mange sur le sol. Si elle commet ces méfaits au début de la végétation, les dégâts sont considérables ; il convient de la combattre. Pour cela, deux moyens sont à la disposition du viticulteur : 1° le ramassage ; 2° les abris-pièges. Le ramassage se pratique le matin : le vigneron retourne les mottes de terre sous lesquelles les chenilles se débrotent à l'action du soleil. Les abris-pièges consistent dans la dissémination, autour des ceps, de petits tas d'herbes, ou, par paresse, pour éviter de fuir pour se cacher, les chenilles vont se réfugier dans la journée, attendant la nuit pour commettre leurs dégâts. Il suffit alors de retourner ces petits tas et de tuer l'insecte. On peut également creuser autour des ceps, à l'aide d'un bâton, cinq ou six petits trous que l'on recouvre d'herbe, ou, dès le matin, les vers gris se réunissent. Le vigneron détruit ces chenilles dans leur refuge. Les Noctuelles ont dans l'*Echynomia prongila*, ou mouche grise, un parasite naturel qui limite leur multiplication.

P. VIALA.

NOCTULE (V. VESPERTILION).

NOCTURNE. I. MUSIQUE. — En musique, ce vocable a deux significations complètement distinctes : 1° on appelle *nocturne* une partie de l'office des matines qui se chante en trois fois et comprend, outre des psaumes, des leçons et des antiennes ; 2° on nomme également *nocturne* un genre de composition d'un caractère doux et mélancolique. C'est au compositeur anglais John Field (V. ce nom) qu'est due l'invention du *nocturne* ; encore est-il bon d'observer que l'on a souvent donné ce nom à certaines de ses compositions qui n'y avaient évidemment aucun droit. Les nocturnes pour piano de Field sont remarquables par le charme et la simplicité de la mélodie et la douceur exquise de l'atmosphère harmonique dont elles semblent s'envelopper. Sous les doigts de Chopin, le nocturne se métamorphosa étrangement ; la tristesse, le rêve, la passion, le désespoir même s'y donnent carrière tour à tour. — En dépit de l'analogie de leur titre, les « *Nachtstücke* » (littéralement *pièces de nuit*) de Schumann ne sauraient être assimilées à des *nocturnes*, si nous en exceptons la quatrième, les autres étant empreintes d'un caractère fiévreux et agité. Mendelssohn a donné le nom de nocturne à une charmante pièce instrumentale du *Songe d'une nuit d'été*, qui semble bercer le sommeil des deux amants, et dans laquelle le cor fait entendre sa voix mystérieuse en un *solo* justement célèbre.

René BRANCOUR.

II. THÉOLOGIE (V. HEURE, § III, Liturgie).

NOD, c.-à-d. fuite. Pays ou, d'après la légende biblique,

Cain se serait fixé après le meurtre de son frère Abel (*Génèse*, iv, 16).

NOD-SUR-SEINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 291 hab.

NODAL (Gonzalo et Bartolomé-García), navigateurs espagnols, nés à Pontevedra. Ces deux frères furent chargés, en 1618-19, de l'exploration méthodique de la pointe Sud de l'Amérique ; leur *Relacion* a paru en 1621 à Madrid.

NODAWAY. Rivière des Etats-Unis (Iowa et Missouri), afl. g. du Missouri ; 320 kil. de long.

NODDI (Ornith.) (V. ANOUS).

NODIER (Charles), littérateur français, né à Besançon le 29 avr. 1780, mort à Paris le 27 janv. 1844. Fils d'un avocat, ancien professeur à l'Oratoire, qui se chargea lui-même de son éducation, il fut élevé dans les plus strictes traditions oratoriennes, et manifesta un goût précoce pour les belles-lettres. Il suivit avec fruit, à Strasbourg, les leçons d'Euloge Schneider, helléniste renommé et patriote effervescent. A douze ans, il était élu membre de la Société des amis de la constitution de Besançon et y prononçait un discours de réception qui fut fort applaudi. Il fit partie d'une députation envoyée à Pichegru pour le complimenter de sa victoire sur l'armée autrichienne. Cependant, son père, qui était président du tribunal criminel, s'effraya des excès révolutionnaires et confia son fils aux soins d'un vieux ami, M. Girod de Chantrans, qui se retira avec lui au hameau de Novilars. Dans cette studieuse retraite, Nodier compléta son instruction, apprenant l'allemand et l'anglais. Revenu à Besançon après la Terreur, il entra à l'Ecole centrale. Il en sortit à dix-sept ans et fut nommé bibliothécaire adjoint à Besançon. En 1799, oubliant ses débuts dans la politique, il s'amusa à parodier, avec quelques amis, la séance d'un club républicain. Poursuivi et traduit devant le jury, il fut acquitté. Sa famille désirait qu'il entrât au barreau, mais il se dégoûta vite des études juridiques, n'ayant pu passer son premier examen. Il vint à Paris en 1800, et y fit imprimer des romans et des mémoires scientifiques, mais en même temps il écrivait dans le *Citoyen Français* et publiait sous le manteau une ode satirique, la *Napoléone*, et un petit roman, les *Proscrits*, qui lui valurent un emprisonnement de quelques mois à Sainte-Pélagie, puis son expulsion de la capitale. Il continua à Besançon sa propagande contre le gouvernement consulaire, et, impliqué dans le fameux complot dénoncé par Méhéez et dont le but était une alliance entre les royalistes et les jacobins, il fut recherché par la police et s'enfuit dans les montagnes du Jura. Après quelques mois de vie errante, protégé par Jean de Bry, préfet du Doubs, il obtint une chaire de littérature à Dole. Il y épousa bientôt M^{lle} Desirée Charves, et cette union fit le bonheur du reste de sa vie. Son professorat étant mal rétribué, il accepta d'être secrétaire d'un riche Anglais philologue et maniaque, sir Herbert Croft, qu'il quitta en 1809. En 1812, il fut nommé bibliothécaire à Laybach, puis directeur du *Télégraphe illyrien*. Mais bientôt les provinces illyriennes étant détachées de l'Empire (1813), il revint à Paris, collabora au *Journal de l'Empire* ; puis, après la chute de Napoléon, il se jeta avec ardeur dans les polémiques suscitées par la nouvelle situation politique. En 1820, il quitta la rédaction des *Débats* pour passer à celle de la *Quotidienne*. En 1821, il voyagea en Ecosse avec le baron Taylor. Il avait déjà publié beaucoup d'ouvrages, et sa situation littéraire s'affirmait de jour en jour. En 1824, il était nommé bibliothécaire de l' Arsenal. Cette nomination vint à point. Nodier avait jusque-là toujours été jeune, trop jeune, brillant, sémillant, jetant sa verve à tous vents. « Un nouveau cercle d'habitudes se forma, écrit Sainte-Beuve. La jeunesse, quand elle se prolonge, est toujours embarrassante à finir ; rien n'est pénible à démêler comme les confins des âges : il faut souvent que quelque chose vienne du dehors et coupe court. Dans sa retraite une fois trouvée, au soleil, au milieu des livres dont une élite sous sa main lui sourit, la vie de No-

dier s'ordonna : des après-midi flâneuses, des matinées studieuses, liseuses et de plus en plus productives de pages toujours plus goûtées. » Les soirées de l' Arsenal, bientôt inaugurées, marquent une date dans notre histoire littéraire. C'est là que se forma, en effet, le premier cénacle romantique : avec Victor Hugo, Lamartine, Sainte-Beuve, Vigny, les deux Deschamps, le jeune Musset, etc. Nodier, grand admirateur de Goethe et de Shakespeare, amoureux du fantastique, partisan passionné du wertherisme, eut une influence marquée sur la nouvelle école. Plus tard, l' Arsenal groupa tous les dimanches autour de jeunes femmes charmantes, dont la plus brillante était la fille de Nodier, M^{me} Menessier, tous les jeunes écrivains de talent, tous les hommes les plus distingués ; et ces soirées cordiales ont laissé les plus gracieux souvenirs. On y vit : le baron Taylor, Jal, Amaury-Duval, Hetzel, Reber, Bixio, Marmier, Gigoux, Jasmin, Arvers, Alexandre Dumas et son fils, etc. Nodier fut élu membre de l'Académie française le 24 oct. 1833. Jusqu'à son dernier jour, il continua d'écrire. Il s'éteignit doucement. Modeste et indulgent, il n'avait que des amis, et sa mort fut unanimement pleurée. La ville de Besançon lui a élevé une statue.

Il est assez difficile de caractériser l'œuvre de Nodier. C'était un homme d'imagination vive et ardente qui a touché à tous les genres sans se fixer à rien. Conteur charmant, écrivain à la phrase fluide, harmonieuse et nuancée, il a mis de la fantaisie dans l'histoire, dans la philologie, dans l'entomologie et jusque dans la bibliographie. C'était un causeur incomparable, et c'est par ses causeries plus peut-être que par ses écrits qu'il a exercé une influence indéniable sur l'évolution de la littérature au commencement du XIX^e siècle. Citons parmi ses nombreux ouvrages : *Dissertation sur l'usage des antennes dans les insectes et sur l'organe de l'ouïe dans ces mêmes animaux* (Besançon, 1798, in-4) ; *Pensées de Shakespeare extraites de ses ouvrages* (Besançon, 1804, in-8) ; *Bibliographie entomologique* (Paris, 1804, in-8) ; *le Dernier Chapitre de mon roman* (1803, in-12) ; *le Peintre de Salzbourg* (1803, in-12) dont le sous-titre, caractéristique de l'époque, vaut d'être mentionné : *Journal des émotions d'un cœur souffrant* ; *les Essais d'un jeune barde* (Paris, 1804, in-12) ; *les Tristes ou Mélanges tirés des tablettes d'un Suicidé* (1806, in-8) ; *Stella ou les Proscrits* (1808, in-12) ; *Dictionnaire raisonné des onomatopées françaises* (1808, in-8) ; *Archéologie ou système universel et raisonné des langues* (1810, in-8) ; il s'agit de son fameux système relatif à la formation du langage qu'il attribue tout simplement à l'imitation des bruits de la nature ; *Questions de littérature légale* (1812, in-8) ; *Histoire des sociétés secrètes de l'armée* (1815, in-8) ; *Jean Sogor* (1818, in-8) ; *Thérèse Aubert* (1819, in-12) ; *Adèle* (1820, in-12) ; *Lord Ruthwen ou les Vampires* (1820, 2 vol. in-12) dont il tira le *Vampire*, mélodrame en 3 actes ; *Bertram* (1821), tragédie en 5 actes ; *Voyages pittoresques et romanesques dans l'ancienne France* (1820 et suiv., in-fol.) avec Taylor et A. de Cailleux ; *Smarra ou les Démones de la nuit* (1821, in-12) ; *Irlby ou le Lutin d'Argail* (1822, in-12) ; *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (1829, in-8) ; *Histoire du roi de Bohême et de ses sept châteaux* (1830, in-8) ; *Souvenirs, épisodes et portraits pour servir à l'histoire de la Révolution et de l'Empire* (1821, 2 vol. in-8) ; *la Fée aux miettes* (1832, in-12), l'un des plus charmants et le plus populaire de ses romans ; *Mademoiselle de Marsan* (1832, in-8) ; *Souvenirs de jeunesse* (1832, in-8) ; *Inès de las Sierras* (1837, in-8) ; *les Quatre Talismans* (1838, 2 vol. in-8) ; *la Neuvaine de la Chandeleur et Lydie* (1839, in-8) ; *Trésor des fèves et fleur des pois, le Génie Bonhomme, Histoire du chien de Brisquet* (1844, in-8) ; *Journal de l'expédition des Portes de fer* (1844, in-8), rédigé sur les notes du duc d'Orléans ; *Franciscus Columba* (1844, in-12). On a donné une édition de ses *Œuvres complètes* (Paris, 1832-

34, 12 vol. in-8), qui ne mérite pas du tout ce titre, et sa *Correspondance inédite* (Paris, 1876, in-8). Il faut mentionner aussi ses éditions annotées des classiques, entre autres de La Fontaine, de Molière, de Voltaire, la mystification littéraire des œuvres de Clotilde de Surville où il eut une grande part, et un certain nombre de pamphlets contre les vices et les mœurs de son temps, publiés sous les pseudonymes de Old Book, docteur Neophobus, le Dériseur sensé, etc.

R. S.
BIBL. : FRANCIS WEY, *Vie de Charles Nodier* ; Paris, 1841, in-8. — LOUIS DE LOMÉNIE, *M. Nodier, par un homme de rien* ; Paris, 1842, in-12. — M^{me} MENESSIER-NODIER, *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie* ; Paris, 1867, in-12. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires* ; Paris, s. d., in-12, t. IV. — MÉRIMÉE, *Portraits historiques et littéraires* ; Paris, 1874, in-12. — LEVALLOIS, *Ch. Nodier d'après sa correspondance inédite*, dans *Correspondant*, 1879, I. — F. MONTÉGUT, *Charles Nodier*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1882, t. LI. — CH. LO FORTE RANDI, *les Rêveurs en littérature : Charles Nodier*, dans *Revue internationale*, 1888, t. XX. — ED. GRENIER, *Souvenirs littéraires* ; Paris, 1894, in-12. — DE LOVENJOUL, *Une Epave de Charles Nodier et Une Lettre de Ch. Nodier*, dans *Bulletin du Bibliophile*, août et nov. 1897. — PIERRE DE VAISSIÈRE, *Charles Nodier conspirateur*, dans *Correspondant*, 25 oct. 1896.

NODOTUS ou **NODUTUS** (Relig. rom.). Dieu qui présidait à la formation du nœud dans la tige du blé.

NODS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 592 hab.

NODULES PHOSPHATÉS (Agric.) (V. PHOSPHATE).

NOË. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens ; 340 hab.

NOË-BLANCHE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Bain-de-Bretagne ; 4.283 hab.

NOË-LES-MALLETS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 308 hab.

NOË-POULAIN (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Saint-Georges-du-Viévre ; 183 hab.

NOË, patriarche de la légende biblique, en hébreu *Nôah*, contemporain d'un déluge universel destiné à faire disparaître l'humanité coupable. Noé, ainsi que les animaux terrestres, échappe à la mort en se réfugiant avec sa famille dans un vaisseau-maison, qui surnage et finit par s'arrêter sur le mont Ararat en Arménie (V. ARARAT). Alors recommence une humanité nouvelle, dont les trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, sont les ancêtres. Noé plante la vigne et s'enivre ; à cette occasion, Cham manque de respect à son père, ce qui entraîne la malédiction du peuple chananéen, issu lui-même de Cham. La théologie juive enseigne que l'humanité, à partir de Noé, renonce à l'usage exclusif de la nourriture végétale pour user de la chair des animaux ; le sang toutefois doit être versé à terre et exclu de l'alimentation. On appelle *préceptes noachiques* un certain nombre de règles dont les Juifs font remonter l'institution à Noé (*Genèse*, chap. v à ix). La légende de Noé, adoptée par le christianisme avec les livres sacrés du judaïsme, a joué un rôle considérable dans l'histoire des idées occidentales ; son véritable caractère n'a été rétabli que de nos jours.

M. VERNES.

NOË (Heinrich-August), écrivain allemand, né à Munich le 16 juil. 1835, mort à Bozen le 26 août 1897. Après avoir été pendant quelques années attaché à la bibliothèque de Munich (1837-63), Noé s'est consacré entièrement à la carrière d'écrivain ; il s'est fait une spécialité d'ouvrages descriptifs, récits ou romans touchant à la géographie et particulièrement aux Alpes ou à l'Italie. Parmi ses œuvres, très nombreuses, on peut citer : *Bayrisches Seebuch* (1865) ; *Osterreichisches Seebuch* (1867) ; *Erzählungen und Bilder* (1873) ; *Die Brüder* (1873) ; *Italienisches Seebuch* (1874) ; *Tagebuch aus Abbazia* (1884) ; *Deutsches Alpenbuch* (1888, 4 vol.) ; *Die Jahreszeiten* (1888) ; *Sinnbildliches aus der Alpenwelt* (1890) ; *Bergfahrten und Raststätten* (1892) ; *Deutsches Waldbuch* (1894).

NOË (Amédée de), caricaturiste français, connu sous le pseudonyme de *Cham*, né à Paris le 26 janv. 1819, mort à Paris le 3 sept. 1879. Fils du comte Louis-Pau-

taléon-Jude-Amédée de Noé (1777-1858), élève de Paul Delaroché et de Charlet, il fit paraître ses caricatures, à partir de 1842, sur les événements, au jour le jour; les principaux recueils auxquels il collabora furent l'*Almanach prophétique*, le *Musée Philippon* et surtout le *Charivari*; beaucoup de ses dessins furent réunis en albums.

BIBL. : RIDEYRE, *Cham, sa vie et son œuvre*; Paris, 1885.

NOEGGERATH (Johann-Jakob), géologue allemand, né à Bonn le 10 oct. 1788, mort à Bonn le 13 sept. 1877. Il fut en 1814 commissaire des mines du dép. de l'Ourthe, en 1815 des dép. de la Roer, du Rhin et de la Moselle; en 1816, membre de l'administration royale des mines de Bonn; en 1818, professeur de minéralogie; il devint ensuite directeur du musée d'histoire naturelle de l'Université et chef de l'administration minière. Il fut retraité avec ce dernier titre en 1864, mais conserva sa chaire. C'est à lui que sont dus la création des riches collections minéralogiques de l'Université de Bonn et l'état florissant qu'avait acquise l'instruction minière dans les provinces rhénanes. La plupart des employés aux mines prussiennes sortaient de son école. Sa réputation s'était étendue au loin, et en 1842 le gouvernement russe lui confia l'inspection des mines fiscales de la Pologne, avec la mission d'indiquer les moyens de les remettre en valeur. Næggerath a beaucoup contribué aux progrès des sciences naturelles et de l'économie rurale. Il a particulièrement étudié la géologie de la Westphalie rhénane. — Ouvrages principaux : *Das Gebirge im Rheinland-Westphalen* (Bonn, 1821-26, 4 vol.); *Der Bau der Erdrinde...*, avec Burkart (Bonn, 1838); *Die Entstehung der Erde* (Bonn, 1843); *Die Entstehung und Ausbildung der Erde* (Stuttgart, 1847), etc. D^r L. HN.

NOEGGERATHIA (*Næggerathia* Sternb.). Genre type du groupe fossile des Næggerathiées, voisines des Zamées et des Cycadées vivantes. Les *N.* sont caractérisées par les feuilles composées, pinnées ou pinnatifides, à folioles ovales, cunéiformes ou obovales plus ou moins tronquées, sessiles, coriaces, avec une nervation égale et parallèle qui rappelle les Cordaïtes, fixées au rachis par toute leur largeur. Les ovules (macrosporanges) sont insérés sur des carpophylles, folioles ordinaires faiblement transformées, avec un onglet d'insertion; ces ovules rappellent les graines appelées *Rhabdocarpus* et, d'après Geinitz, sont identiques avec elles. — Comme le font remarquer Saporta et Marion, les Næggerathia sont le jalon le plus éloigné des vraies Cycadées. Ils apparaissent à l'horizon du carbonifère moyen, dans lequel ils sont nombreux. Parmi les espèces à feuilles pinnées, citons *N. foliosa* Sternb., de Bohême, et *N. palmiformis* Göpp., de Hainichen-Ebendorf et de Westphalie; parmi les espèces à frondes pinnatifides, en éventail, citons : *N. flabellata* Lindl., d'Osnabrück, de Westphalie, etc.; *N. expansa* Brgn., de Bohême, et *N. Kutorgæ* Göpp., également de Bohême. D^r L. HN.

NOËL. Fête anniversaire de la naissance de Jésus-Christ, célébrée le 25 déc. Les documents contenus dans le *Nouveau Testament*, non seulement ne fixent point les dates de l'année et du jour de cette naissance, mais, en ce qui concerne l'année, ils présentent des renseignements contradictoires. L'*Évangile selon saint Matthieu*, I, place la naissance de Jésus-Christ avant la mort d'Hérode; or, Hérode mourut en l'an de Rome 750, c.-à-d. quatre ans avant l'ère chrétienne. Le commencement de cette ère a été déterminé d'après l'*Évangile selon saint Luc*, III, 1 et 3, qui établit un synchronisme entre la trentième année de Jésus-Christ et la quinzième année du règne de Tibère. Mais ces derniers textes n'indiquent ni le mois ni le jour. Ce qui montre que ce mois et ce jour restèrent inconnus pendant les trois premiers siècles, c'est qu'ils étaient alors l'objet de calculs aboutissant à des résultats fort différents : 18 ou 19 avr., 29 mai, 28 mars. — La plus ancienne attestation sur l'origine de la fête de Noël est cette mention du calendrier philocalien, dressé à Rome en 336 (V. CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE, t. VIII, p. 908) : *VIII Kal. jan. Christus in Betleem Judeae*.

Ce fut d'abord une fête propre à l'Eglise latine; elle ne fut introduite à Antioche que vers 375, et à Alexandrie que vers 430. Le motif qui a fait adopter le 25 déc. pour la célébration semble indiqué dans le calendrier profane de la collection philocalienne : le 25 déc. y est assigné au *Natalis Invicti*. L'*Invictus*, c'est le soleil, dont la naissance coïncide avec le solstice d'hiver (25 déc. dans le calendrier romain). L'Eglise romaine aurait choisi ce jour pour faire concurrence au culte païen. Suivant une autre hypothèse, on aurait déterminé la date de la naissance de Jésus-Christ, en partant de la date qu'on croyait être celle de sa mort : date calculée d'après des supputations très fantaisistes. — Saint Augustin ne classe point Noël parmi les grandes fêtes chrétiennes (*Epist.* 118), tout en constatant que cette fête était généralement célébrée (*Sermo* 380). Dans les siècles suivants, elle le fut avec magnificence. Elle commençait la veille au soir, et se continuait toute la nuit par le chant des psaumes. Cette coutume persista même lorsque les veillées des autres fêtes eurent été abandonnées. Dans l'Eglise latine, on dit trois messes à Noël : l'une au milieu de la nuit, l'autre au point du jour, la troisième à l'heure ordinaire (V. ARBRE DE NOËL, t. III, p. 587; CRÈCHE, t. XIII, p. 296; ÉPIPHANIE, t. XVI). E.-H. VOLLET.

BIBL. : E.-F. WERNSDORFF, *De originibus solemniis natalis Christi ex festivitate natalis Invicti*, 1757. — CASSEL, *Weihnachten, ursprünge Bräuche und Aberglauben*; Berlin. — I. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*; Paris, 1889, in-8.

NOËL-CERNEUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Russey; 278 hab.

NOËL (Alexandre) (V. NATALIS).

NOËL (Jean-Baptiste), homme politique français, né à Remiremont (Vosges) le 24 juin 1727, décapité à Paris le 7 déc. 1793. Homme de loi, membre de l'Assemblée provinciale de Lorraine, il fut élu, dès le commencement de la Révolution, procureur-syndic de Remiremont. Nommé, le 4 sept. 1792, député des Vosges à la Convention, il se récusa, dans le procès de Louis XVI, sous prétexte qu'un de ses fils avait péri aux frontières et que le roi était la cause première de sa mort. Il embrassa le parti des Girondins, fut décrété d'accusation avec eux le 3 oct. 1793, puis condamné à mort et exécuté le 7 déc. suivant. On rendit ses biens à sa famille le 14 avr. 1795. Et. C.

NOËL (Paul-Joseph), peintre flamand, né à Waulsort-sur-Meuse, près de Dinant, en 1789, mort à Sosoye en 1822. Il fut élève de Herreys et de Swebach, et passa à Bruxelles la plus grande partie de son existence. Parmi les plus intéressantes de ses œuvres, on cite plusieurs paysages et quelques tableaux de genre, qui ne sont point sans mérite : *le Marché d'Amsterdam*, *le Chat emmailleté*, *la Fille aux raisins*, *le Repos des bergers*, etc.

NOËL (Eugène), littérateur français, né à Rouen le 4 sept. 1816. Il débuta dans l'industrie, puis se lança dans le journalisme, collabora notamment au *Journal de Rouen* (à partir de 1861) et devint en 1879 conservateur de la Bibliothèque de Rouen. Citons de lui : *Rabelais médecin, écrivain, curé, philosophe* (1850, in-12); *Molière* (1852, in-12); *Souvenirs de Béranger* (1857, in-12); *les Générations spontanées* (1864, in-18); *la Campagne* (1866, in-18); *Voltaire à Ferney* (1867, in-18); *Rouen, promenades et causeries* (1872, in-12); *les Mémoires d'un imbécile écrits par lui-même* (1875, in-12), auxquels Littré donna une préface; *J. Michelet et ses enfants* (1878, in-8); *Voltaire, sa vie et ses œuvres, sa lutte contre Rousseau* (1878, in-12); *Grognelements et sourires d'un philosophe inconnu* (1882, in-12), etc.

NOËL (Jules), peintre français, né à Quimper en 1819, mort en 1881. Il étudia la peinture à Brest, puis à Paris, visita l'Italie et l'Orient et débuta, vers 1840, par des peintures froidement, mais consciencieusement exécutées : *Vue orientale*, *Souvenirs de Rhodes*, etc. Une certaine habileté se manifesta dans les toiles suivantes, exposées

depuis 1848 : *une Noce en Bretagne; la Vallée de Touques, le Bateau dans les récifs, les Environs de Calais, la Reine d'Angleterre à Cherbourg, Port de pêcheurs, Paysage à Hennebon, Une Rue de Morlaix en 1830, Intérieur d'abbaye*, etc.; mais l'animation et la vie font trop souvent défaut à l'artiste. G. C.

NOEL (Roden-Bockesley-Wriothesley), littérateur anglais, né à Burgess Hill (Sussex) le 27 août 1834. Elève de Cambridge, il voyagea beaucoup en Europe et en Orient et prit une part active au mouvement démocratique. On a de lui des récits de voyage comme : *Syrian Travels* (1864); des poésies : *Behind the veil* (1863); *Beatrice* (1868); *The Red flag* (1872); *Livingstone* (1874); *The House of Ravensburg* (1877); *The Little Child's Monument* (1884); *Songs of the heights and deeps* (1885); *The Modern Faust* (1888), etc.; des études littéraires et esthétiques, comme : *Essays on poetry and poets* (1886) et *Life of Lord Byron* (1886). R. S.

NOËL (Edme-Antony-Paul), sculpteur français, né à Paris en 1845. Il suivit les cours de l'École des beaux-arts et reçut les leçons de Cavelier et de M. Guillaume. Grand prix de Rome en 1868, il se distingua au Salon de 1872 par un heureux début avec une statue : *Marguerite*, et un bas-relief : *Morte*. Son *Rétiaire* (1874) fut suivi d'un certain nombre de productions, parmi lesquelles il faut citer : *Roméo et Juliette*, groupe en marbre (1875); *Après le bain*, statue en marbre (1876); *Méditation* (1877); plusieurs bustes; *les Plaintes d'Orphée* (1886), et un *Orphée*, bronze, en 1891. G. C.

NOËL (Charles-Ernest), homme politique français, né à Paris le 27 août 1847. Ingénieur des arts et manufactures, il fut élu député de Compiègne en 1893, réélu en 1898 : républicain progressiste.

NOEL (Edouard), littérateur français, né à Arras le 24 oct. 1848. Critique théâtral dans divers journaux, il a publié depuis 1875, avec Ed. Stoullig, les *Annales du théâtre et de la musique*. Il est aussi auteur de quelques romans et petites pièces de théâtre.

NOËL DES VERGERS (J.-M.-A.), orientaliste français (V. VERGERS).

NÖLDEKE (Theodor), orientaliste allemand, né à Harburg en Hanovre le 2 mars 1836. Théodore Noeldeke fit ses études à Göttingue avec Ewald, puis à Vienne, à Leyde et à Berlin. Il enseigna comme privat-docent à Göttingue en 1861 et comme professeur à l'Université de Kiel, de 1864 à 1872. Depuis cette époque, il occupe la chaire de langues sémitiques à Strasbourg. On lui doit de nombreux travaux de philologie, d'histoire et d'épigraphie sémitiques. Ses principales publications, dans leur ordre chronologique, sont : *De Origine et Compositione surarum Qoranicarum ipsiusque Qorani* (Göttingue, 1856); *Geschichte des Qorâns* (Göttingue, 1860), travail couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris et traduit en anglais dans l'*Encyclopædia britannica*, art. *Mohammedanism*; *Die Mundart der Mandäer* (Göttingue, 1862); *Beiträge zur altarabischen Litteratur und Geschichte* (1862); *Das Leben Muhammeds* (Hanovre, 1863); *Gedichte des Urwa ibn Alward* (Göttingue, 1863); *Beiträge zur Kenntniss der Poesie der alten Araber* (Hanovre, 1864); *Grammatik der neusyrischen Sprache am Urmia-See in Kurdistan* (Leipzig, 1868); *Die alttestamentliche Litteratur* (Leipzig, 1868, trad. franç. par MM. Hartwig Derenbourg et Jules Soury, sous le titre de *Histoire littéraire de l'Ancien Testament*; Paris, 1873); *Die Inschrift des Königs Mesa von Moab* (Kiel, 1870); *Mandäische Grammatik* (Halle, 1875); *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden*, version allemande publiée à Leyde en 1879, d'après le texte arabe édité sous la direction de M. de Goeje, avec le concours de nombreux arabisants, parmi lesquels M. Noeldeke; *Abu Gafar Muhammed ibn Garir* (Leyde, 1879); *Kurzgefasste syrische*

Grammatik (Leipzig, 1880 et 1898); *Die semitischen Sprachen* (Leipzig, 1887); *Persische Studien* (Vienne, 1888 à 1892); *Delectus veterum carminum arabicorum* (Berlin, 1890, en coll. avec A. Müller); *Orientalische Skizzen* (Berlin, 1892), etc., et de nombreux articles dans les revues scientifiques allemandes et autrichiennes. Georges SALMON.

NOELLET, Com. du dép. du Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Pouancé; 974 hab.

NOËMI ou **NAOMI** (littéralement : la Gracieuse), belle-mère de Ruth, l'héroïne du livre biblique de même nom. Ruth, en s'attachant à la mère de son défunt mari, a l'honneur de reconstituer une nouvelle tige, dont sortira le roi David (V. RUTH [Livre de]). M. VERNES.

NOËS (Les), Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (2^e) de Troyes; 214 hab.

NOËS (Les), Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Haon-le-Châtel; 443 hab.

NOËS (ÉGAULT DES) (V. ÉGAULT).

NOËT, hérésiarque de la fin du 11^e siècle. Il était originaire de Smyrne. Sa doctrine fut condamnée seulement vers 230 en Asie Mineure. Son disciple Epigone propagea les théories noétiennes à Rome sous le pape Zéphyrin (499-247), et le pape Calliste (247-222) fut lui-même noétien. Sabellius se rattacha à ce parti vers 245 et formula ce qu'on appela désormais le *sabellianisme* (V. ce mot). Noët part de l'idée (pareille à celle d'Héracite) d'un Dieu qui se fait connaître lui-même; cela le conduit à confondre le Père et le Fils; il admet, en effet, que Christ est Dieu (le Père) devenu homme. Les docteurs orthodoxes, au contraire, platonistes décidés, définissent Dieu comme essentiellement transcendant; il a donc besoin, pour se faire connaître, d'un intermédiaire, le Fils. La pensée de Noët n'est connue que par son adversaire *Hippolyte* (V. ce nom), qui la réfute dans son *Homélie contre l'hérésie d'un certain Noët* (éd. par P. de Lagarde; Leipzig, 1838). F.-H. K.

NÖTHER (Max), mathématicien et astronome allemand, né à Mannheim le 24 sept. 1844. Il est depuis 1875 professeur à l'Université d'Erlangen. On lui doit de remarquables travaux sur la théorie des fonctions algébriques, à une et à plusieurs variables, dont il a fait l'application à la géométrie et inversement. Il a donné avec Brill, en 1893, dans le *Jahresbericht der Deutschen Mathematiker-Vereinigung*, un aperçu d'ensemble de cette théorie, le plus complet qui ait été jusque-là publié : *Ueber die Entwicklung der Theorie der algebraischen Funktionen*. Il a pris part, avec Walter, à la refonte de l'ouvrage de Faa di Bruno : *Einleitung in die Theorie der binären Formen* (Leipzig, 1884). L. S.

NOËTIENS, hérétiques monarchianistes (V. NOËT).

NOËUD. I. Technologie. — Les nœuds sont destinés, soit à attacher deux liens ensemble, soit à fixer un lien à un autre objet, soit à réunir les deux bouts d'un lien. Si le lien est très flexible et de faible section, il se produit, par suite de l'effort auquel il est soumis, un frottement qui croît avec cet effort, et c'est ce frottement qui empêche le nœud de se défaire, qui, même, le consolide; dans les gros cordages, au contraire, c'est leur raideur plutôt que le frottement qui agit. Les variétés de nœuds sont pour ainsi dire infinies; mais tous sont composés de *ganses* et de *boucles* diversement combinées. Pour faire une ganse, on ploie la corde en rapprochant un brin de l'autre en forme d'U, sans les croiser; pour faire une boucle, on ploie la corde en croisant un brin sur l'autre. Les nœuds les plus communément employés sont : le *nœud simple*, qui sert principalement à assujettir une pièce à une corde, ou encore comme point d'arrêt dans la couture, et qu'on obtient en formant une boucle, en faisant passer dans cette boucle l'un des brins, après l'avoir tourné autour de l'autre, et en serrant; le *nœud double*, qui s'obtient de semblable façon, mais en tournant deux fois le premier brin autour

du second ; le *nœud de galère*, qui sert à attacher une corde à un pieu ou à maintenir les bouchons de bouteille et qu'on forme en faisant une boucle, puis avec l'un des brins une ganse, en tournant cette ganse autour de l'autre brin, en la passant dans la boucle, en faisant passer dans la ganse le pieu ou le bouchon, et en serrant ; le *nœud droit*, au moyen duquel on attache ensemble deux cordes ou les deux extrémités d'une même corde, et qui s'obtient en croisant les deux brins, celui de droite, par exemple, sur celui de gauche, en tournant le brin de gauche autour du brin de droite de dessus en dessous, en ployant l'extrémité libre du brin de gauche en forme de ganse, en tournant autour de ce brin l'extrémité libre du brin de droite, de façon à le faire passer dans la ganse, et en serrant ; le *nœud droit ganse*, qui sert comme nœud de cravate, de ruban ou de lacets de souliers, et qui se fait comme le précédent, sauf qu'au lieu de tirer complètement les deux bouts on forme avec l'un d'eux une ganse, ou même avec les deux (*cocardé*) ; le *nœud plat*, ou *nœud marin*, ou *nœud de tisserand*, qui s'obtient en formant avec l'un des brins, celui de gauche par exemple, une ganse, en passant l'extrémité du brin de droite dans cette ganse de bas en haut, en lui en faisant faire le tour, en la passant ensuite entre la ganse et la partie du brin déjà introduite, puis entre cette partie et la ganse, et en serrant ; le *nœud coulant*, qui peut se desserrer sans se dénouer et qui se fait à peu près comme le nœud double ; le *nœud allemand*, qu'on emploie pour assujettir les échelons d'une échelle de corde, et qui s'obtient en formant une boucle, le brin libre en dessous, en tournant ce brin autour de l'autre, en le croisant sous lui-même, en le passant dans la boucle et en serrant. Il y a encore le *nœud de batelier*, le *nœud de pêcheur* ou *nœud de flet*, le *nœud de chirurgien*, le *nœud de poupée*, le *nœud de charrie*, le *nœud de cabestan*, le *nœud d'ancre*, la *demi-clef*, la *patte d'oie*, etc. C'est principalement dans la marine que l'art de former les nœuds s'est développé. On y fait usage, en outre des nœuds déjà indiqués, du *nœud de bouline* (V. BOULINE), du *nœud de bois* ou *nœud d'anguille* (V. BOIS), de l'*agui*, du *lagui*, de l'*ajust*, du *cul-de-porc*, de l'*épissure* (V. ces mots), du *nœud de vache* (V. VACHE), du *nœud de chaise* (V. CHAISE), de la *jambe-de-chien* (V. JAMBE), de la *gueule-de-loup* (V. LOUP [Gueule de]), de la *tête de more* et de la *tête d'alouette* (V. TÊTE), du *nœud de cravate* (V. CRAVATE), etc.

II. Construction. — Le mot nœud a reçu les acceptions les plus diverses dans différents corps d'état du bâtiment. En dehors de la *corde à nœuds*, dont le nom explique suffisamment la nature et dont se servent les plombiers pour la pose des tuyaux de descente le long des façades, et les peintres pour le badigeonnage de ces mêmes façades, les menuisiers appellent *nœuds* des défauts dans le bois, lesquels défauts peuvent souvent occasionner une pourriture partielle du bois, uné plus grande difficulté dans le travail et aussi parfois un vide qu'il faut reboucher avec du mastic ; les serruriers désignent sous ce nom de nœud la partie roulée ou soudée recevant la broche dans une charnière ou dans une fiche, et les plombiers nomment *nœud de soudure* le renflement produit par l'application de soudure réunissant deux tuyaux juxtaposés. Charles LUCAS.

III. Botanique. — C'est le point de l'axe, ordinairement renflé, où se fait l'insertion des feuilles. On appelle *nœud vital* le collet qui unit la racine à la tige.

IV. Anatomie. — On appelle quelquefois *nœud de l'encéphale* la protubérance annulaire ou pont de Varole (V. ENCÉPHALE et PROTUBÉANCE). — Flourens a donné le nom de *nœud vital* à l'extrémité tout inférieure de la substance grise du plancher du quatrième ventricule, e.-à-d. à la région correspondant au centre réflexe qui préside à la respiration (V. BULBE).

V. Géologie. — NOEUD DE FAILLE (V. FAILLE, t. XVI, p. 1095).

VI. Physique. — Lorsqu'une corde vibre, ses divers points éprouvent des déplacements très différents : l'écart entre les positions extrêmes que peut occuper un même point est maximum pour certains d'entre eux (ventres), minimum pour d'autres ; ces points sont les nœuds, car, tandis que la corde semble renflée en tous les points ou l'écart des positions extrêmes est sensible, grâce à la persistance des impressions de la lumière sur la rétine, en ces points, au contraire, elle semble immobile et comme nouée à sa position d'équilibre. Les nœuds s'observent dans tous les corps en vibration dont les dimensions se rapprochent plus ou moins d'une ligne, e.-à-d. dont l'une des dimensions est très exagérée par rapport aux deux autres ; pour les corps qui, comme les plaques, ont longueur et largeur, mais une épaisseur très faible par rapport à ces deux dimensions, les nœuds, au lieu d'être isolés, sont réunis les uns aux autres et forment des lignes qu'on appelle les *lignes nodales*. Quand le corps vibrant est une masse dont on ne peut négliger aucune des dimensions vis-à-vis des autres, les nœuds forment des *surfaces nodales*. A l'intérieur des tuyaux d'orgue, par exemple, la masse d'air qui vibre présente certaines tranches où le mouvement est minimum et même sensiblement nul : ce sont les plans nodaux. Lorsqu'une corde est tendue entre deux points fixes, ces points sont toujours des nœuds ; si l'on touche avec le doigt un point intermédiaire, situé, par exemple, au tiers de la longueur totale et qu'on fasse vibrer la corde avec un archet, le point touché par le doigt est aussi un nœud, et la corde en présente un autre situé aussi au tiers de la longueur totale, mais à partir de l'autre extrémité. La présence des nœuds se reconnaît facilement en faisant vibrer la corde devant un fond noir, ou bien en employant un fil métallique que l'on fait rougir par un courant électrique pendant qu'il vibre ; la lumière émise par le fil lumineux à l'endroit des ventres semble plus pâle parce qu'elle se répartit sur une plus grande surface, tandis qu'à l'endroit des nœuds le fil immobile brille avec tout son éclat.

A. JOANNIS.

VII. Géométrie. — On appelle quelquefois nœuds les points singuliers des courbes, où deux ou plusieurs branches de la même courbe viennent se couper.

VIII. Astronomie. — On appelle nœuds les points d'intersection de l'orbite d'une planète, de la lune ou d'une comète, avec l'écliptique. Le *nœud ascendant* ou *nœud boréal*, qu'on figure par le signe Ω , marque l'instant où l'astre passe de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, où, montant vers le nord, il émerge au-dessus de l'écliptique ; le *nœud descendant* ou *nœud austral*, qu'on figure par le signe \varnothing , marque l'instant du passage de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral. La longitude du nœud ascendant est l'un des éléments qui servent à déterminer l'orbite d'une planète. Les nœuds des planètes sont d'ailleurs à peu près fixes, leur mouvement séculaire étant en moyenne d'environ 1° , dans le sens rétrograde, et on s'en occupe peu. Les nœuds de la lune se déplacent, au contraire, à chaque révolution de cet astre, d'une quantité très appréciable : environ $19^\circ 20'$ par an. Le mouvement n'est d'ailleurs pas rigoureusement uniforme, tantôt accéléré, tantôt retardé ; il a lieu, comme celui des nœuds des planètes, dans le sens rétrograde, et la durée complète de sa révolution, qui est, à raison de $19^\circ 20'$ par an, de dix-huit ans et demi environ, correspond justement à celle de la période de la nutation. C'est, du reste, dans le mouvement rétrograde des nœuds de la lune qu'on place la cause de ce phénomène (V. NUTATION).

IX. Métrologie. — Le *nœud* est l'unité de longueur employée dans la marine pour l'évaluation de la vitesse des navires. Il correspond à l'une des divisions de la ligne de loch (V. BATEAU, t. V, p. 713) et est égal à la 120° partie du mille marin, soit à $15^m,432$. Dire qu'un navire file un nœud signifie qu'en trente secondes ou $1/120$ d'heure il file une longueur de la ligne de loch égale à $1/120$ de mille, et que, par conséquent, il parcourt en une heure un

mille ou 4.852 m. S'il file 2 nœuds, il fait 2 milles ou 3.704 m. à l'heure, et ainsi de suite. L. S.

X. Art héraldique. — ORDRE DU NOËUD OU DU SAINT-ESPRIT AU DROIT DÉSIR. — Cet ordre fut institué en 1352



Nofré-Hotep.

par Louis d'Anjou-Tarente, époux de Jeanne I^{re}, reine de Naples, en l'honneur de son couronnement qui eut lieu le jour de la Pentecôte, d'où le nom de Saint-Esprit. Sa devise était : *Au droit désir*. Le nom d'ordre du *Nœud* lui vint de ce que les membres portaient au bras droit un nœud de soie pourpre et or. Il disparut avec son fondateur.

NOËUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château ; 288 hab.

NOËUX-LES-MINES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 5.997 hab.

NOFRÉ-HOTEP (Myth. égypt.). Forme d'Osiris qui semble symboliser la résurrection de ce dieu. Il est représenté debout, en marche,

ceint de la *shenti*, et portant le pschent sur une perruque à petites boucles :

NOFRÉ-TOUM (Myth. égypt.). Fils de Sekhet ou de Bast ; il est représenté debout sur un lion et personnifie la force solaire triomphant des ténèbres. Il est coiffé d'une fleur de lotus d'où sortent deux longues plumes et appuie sur son épaule le bâton magique à tête de bélier appelé *ur-hekau*, « le grand charmeur ».



Nofré-Toum.

NOGAÏS (Tatars). Peuple de la Russie méridionale, débris de la Horde d'or du Kiptchak (V. Mongols, t. XXIV, p. 88). Ils sont de race mongolique et parlent un dialecte ture oriental, voisin de celui des Kirghis et des Karakalpaks. En eux se sont fondus les débris des peuples qui, durant le moyen âge, se succédèrent dans les steppes des bords de la mer Noire et de l'O. de la Caspienne : Petchénégues, Koumans, Khazares, Polovtsi, Mongols, etc. Lors de la décomposition du Kiptchak, se forma entre le Térék et la Kouma le khanat de Nogaï, dont les chefs conquirent ensuite la Crimée. A

l'époque de Pierre le Grand, on les trouve encore en Crimée à l'E. de l'Oural et dans les steppes des Nogaï, au S. de l'Irtych. Refoulés à l'O. par les Kalmouks, ils sont cantonnés par le tsar entre la Kouma et le Kouban ; une partie passe bientôt le Dniestr pour se mettre sous la protection des Turcs ; ils reviennent en 1770 entre la mer Noire et la mer Caspienne et sont définitivement soumis à la Russie depuis 1774. Au début du xix^e siècle, ils comptaient encore plus de 30.000 combattants, leurs deux groupes principaux étant celui du N.-E. du Kouban et celui du Térék. Mais, après la conquête du Caucase, les Tatars Nogaï de Crimée et une partie de ceux du Kouban émigrent en Asie Mineure (1859). Des 20.000 familles qu'ils formaient, beaucoup périrent ; il en reste 2.000 aux environs d'Adana. On compte encore 54.000 Nogaï en Transcaucasie, 2.600 dans le Daghestan et quelques centaines dans deux villages de Crimée, au S. de Pérékop.

NOGAÏSK. Ville de Russie, gov. de Tauride, près de la mer d'Azov, sur l'Obitchnaïa ; 3.676 hab. (en 1889).

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

NOGARET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Revel ; 199 hab.

NOGARET (Guillaume de), légiste français, mort en avr. 1313. Né d'une famille toulousaine, que les ennemis de Nogaret ont accusée d'avoir été « cathare » ou hérétique, ce personnage était professeur de droit à Montpellier en 1291. En 1294, il était juge mage de la sénéchaussée royale de Beaucaire. A partir de 1296, il fut au nombre des membres de la *Curia regis* centrale du royaume ; en cette qualité, il fut souvent délégué comme commissaire du roi, soit pour enquêter, juger et prendre des mesures d'exécution en province, soit pour siéger dans les parlements (commissions judiciaires de la *Curia regis*). En 1298, il est encore qualifié de *clericus, magister* ; depuis 1299, il a pris le titre de *miles* (chevalier) et *legum professor*. De 1300 à 1313, il a joué un grand rôle politique ; il a été certainement un des hommes qui ont contribué à faire prendre au gouvernement de Philippe le Bel quelques-unes des mesures extraordinaires qu'il a prises. En 1303 et en 1304, il a exercé les fonctions de « chancelier » ; depuis 1307, il a gardé de nouveau les sceaux. C'est dans les affaires de Bernard Saisset, de Guichard de Troyes, des Templiers et dans le différend entre Philippe le Bel et Boniface VIII que la main de Nogaret est surtout visible. Tous ceux que l'autorité royale a voulu perdre, au commencement du xiv^e siècle, ont été accusés (presque dans les mêmes termes) des mêmes crimes énormes (blasphèmes, sorcellerie, sodomie, etc.), dont ils n'étaient pas coupables, qui ont été très vraisemblablement imaginés par le même serviteur passionné et brutal de l'autorité royale. Il y a des raisons de croire que ce serviteur est Nogaret, dont l'influence grandit surtout après la mort de Pierre Flote, son patron. C'est Nogaret qui, en mars 1303, à l'assemblée tenue au Louvre, présenta contre le pape Boniface la fameuse requête qui fut le point de départ de la campagne terminée par l'attentat d'Anagni. C'est lui qui, de concert avec les Colonna, osa cette démarche inouïe : appréhender le pape lui-même dans son palais d'Anagni (sept. 1303). C'est lui qui, en 1307, proposa l'arrestation en masse, secrète, des *Templiers* (V. ce mot), qui ressemble à l'arrestation, opérée dans les mêmes conditions, des Juifs en 1306. Il a été l'accusateur des Templiers comme il avait été l'accusateur de Boniface ; c'est lui qui a procuré, par des moyens effroyables, la destruction de leur Ordre. Il eut du bonheur de mourir avant Philippe le Bel, son maître, car il avait accumulé contre lui des haines, et le sort d'Enguerrand de Marigny lui aurait sans doute été réservé. — Guillaume de Nogaret a beaucoup écrit, surtout pour justifier sa conduite lors de l'attentat d'Anagni. A partir de 1305, il poursuivit avec une activité infatigable l'absolution de la sentence que Benoît XI, successeur de Boniface VIII, avait portée contre les auteurs des scandales de sept. 1303 ; pour l'obtenir, il effraya Clément V par le scandale, pire encore, d'un procès à la mémoire de Boniface. Il fut absous après avoir rassasié la curie d'humiliations, en 1314, sous condition d'accomplir un pèlerinage aux lieux saints, qu'il n'accomplit pas. Ainsi son triomphe fut complet.

Guillaume de Nogaret a fondé une de ces grandes familles de noblesse ministérielle qui se sont multipliées en France depuis la fin du xiv^e siècle. Il avait acquis de grands domaines dans la sénéchaussée de Beaucaire (Calvisson, Tancarlet, Marsillargues). Les Nogaret de Calvisson ont soutenu au xiv^e siècle de nombreux procès pour garder, en dépit des réclamations des représentants de la couronne, les terres données à leur auteur par Philippe le Bel, en récompense de ses services ; la famille existe encore dans le dép. du Gard, et ses archives remontent au temps du fondateur. Une autre branche des Nogaret est demeurée à Toulouse. La maison des Nogaret d'Éperon prétendait descendre du frère de Guillaume de Nogaret.

Ch.-V. L.

BIBL. : E. REXAN, dans l'*Histoire littéraire*, XXVII, 233 et 74.

souv. — R. HOLTSMANN, *Wilhelm v. Nogaret*; Fribourg i. B., 1898, in-8. — Des ouvrages considérables pour l'histoire privée et publique de G. de Nogaret sont sous presse: de M. G. DAGUIN, *Philippe le Bel et le Saint-Siège*, et de M. THOMAS (d'après les archives domaniales de la famille de Nogaret).

NOGARET, ducs d'Épernon (V. ce nom).

NOGARET (François-Félix), littérateur français, né à Versailles le 4 nov. 1740, mort à Paris le 2 juin 1831. Il fut bibliothécaire de la comtesse d'Artois, censeur dramatique depuis le Consulat jusqu'en 1807, auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer: *Lettre d'un mendiant au public* (1764, in-8); *L'Apologie de mon goût* (1771, in-8); *L'Aristénète français* (1780, in-18; 4^e éd., 1807, 3 vol. in-18); *le Fond du sac* (1780, 2 vol. in-18), etc. On lui a souvent attribué les ouvrages de Nogaret.

NOGARET (Jacques RAMEL DE), homme d'État français (V. RAMEL DE NOGARET).

NOGARET, seigneur de La Valette (V. VALETTE).

NOGARET DE FOIX (Louis-Charles-Gaston de) (V. CANDALE [Duc de]).

NOGARET D'ÉPERNON (Henry de) (V. CANDALE [Duc de]).

NOGARO. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Condom, stat. du chem. de fer du Midi, ligne d'Agen à Riscle; près de la rive g. du Midou; 2.057 hab. Eglise romane remarquable, à trois nefs ornées d'arcatures et de chapiteaux historiés; la tour et le porche ont été ajoutés au XVI^e siècle. Nogaro fut fondée vers le milieu du XI^e siècle par saint Austinde, archevêque d'Auch, en même temps que son église, consacrée en 1062. Les comtes d'Armagnac en firent pendant quelque temps leur résidence, et il s'y tint trois conciles en 1290, 1303 et 1315. Nogaro est une des cinq villes qui furent données au duc de Bouillon en échange de la principauté de Sedan. H. C.

CONCILES DE NOGARO. — 1303. Concile présidé par Amanée d'Armagnac, archevêque d'Auch. Dix-neuf canons, dont la plupart prononcent des excommunications: contre ceux qui troublent les fonctions des juges ecclésiastiques et des inquisiteurs (III), contre ceux qui empêchent les délégués de l'évêque d'exécuter ses ordres (IV), contre les seigneurs et les juges séculiers qui s'emparent de la juridiction ecclésiastique ou se mêlent de juger des censures (V), contre ceux qui violent le droit d'asile (VI), contre ceux qui traitent dans les églises des choses temporelles ou criminelles (XV), contre les clercs qui engagent leur personne ou leur bénéfice (XVIII), contre ceux qui saisissent les choses mises en dépôt dans les églises (XIX), contre ceux qui retiennent les dîmes; en outre, ils seront privés de sépulture ecclésiastique; eux et leurs enfants jusqu'à la quatrième génération seront incapables d'être promus aux ordres sacrés ou de posséder des bénéfices (X). — 1315. Concile présidé par le même archevêque. Cinq canons. II: Les enfants de ceux qui auront contribué à soumettre les ecclésiastiques à la taille ne pourront jusqu'à la quatrième génération être promus aux ordres sacrés. Toute la famille sera privée de sépulture ecclésiastique. III: Le sacrement de pénitence doit être accordé aux condamnés à mort. IV: Excommunication de ceux qui auront fait injures aux domestiques de l'évêque. Le lieu où le délit aura été commis sera mis en interdit. E.-H. VOLLET.

NOGAROLA (Isotta), célèbre Italienne, née à Vérone vers 1420, morte en 1466, fille de Leonardo Nogarola et de Bianca Borromea. Elle est l'auteur d'un dialogue latin en faveur d'Ève.

NOGAT (V. VISTULE).

NOGENT ou **NOGENT-L'ABBESSE**. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 629 hab.

NOGENT-EN-BASSIGNY ou **NOGENT-LE-ROI**. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, sur la Traire, affluent de la Marne; 3.428 hab. Une partie du bourg sur la montagne: *Nogent-le-Haut*; dans la plaine, *Nogent-le-Bas*. Coutellerie. Antique station sur la voie romaine de Reims à Langres. Mentionné au XI^e siècle. Au

XI^e siècle, les sires de Nogent relevaient des évêques de Langres. A partir de 1234, Nogent, devenu fief du comte de Champagne, qui est bientôt roi de Navarre, prend le nom de *Nogent-le-Roi* et devient le siège d'une des prévôtés du bailliage de Chaumont. Le château existait encore à la fin du XVII^e siècle; il n'en reste plus que des ruines. E. CHANTRIOT.

BIBL.: G. COUVREUX, *Documents relatifs à l'histoire de Nogent-le-Roi*, 1875, in-8. — DAGUIN, *Notes sur Nogent-Haute-Marne*, 1877, in-8.

NOGENT-EN-OTHE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe; 128 hab.

NOGENT-L'ARTAUD. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly, sur la rive gauche de la Marne; 1.364 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Carrière de pierres meulières. Fabriques d'objets d'optique, de boutons d'or, de fourches, de cordages; teinturerie de mousse; tuilerie; scierie. L'église, en partie du XII^e, en partie du XVI^e siècle, conserve des fonts du XII^e siècle et la pierre tombale d'Artaud, marchand anobli au XIII^e siècle par le comte de Champagne Henri le Libéral. La seigneurie de Nogent-l'Artaud, réunie à d'autres domaines, fut érigée en duché-pairie, sous le nom de La Vieuville, par lettres patentes de déc. 1631, au profit de Charles de la Vieuville.

NOGENT-LE-BERNARD. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Bonnetable; 1.540 hab.

NOGENT-LE-PHAYE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (S.) de Chartres; 741 hab.

NOGENT-LE-ROI. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, sur la rive gauche de l'Eure; 1.573 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Carrières de sable. Fonderie; atelier de constructions mécaniques et de machines agricoles; taillanderie; vannerie; moulins. L'église (mon. hist.), bel édifice de la dernière période du style gothique avec des parties Renaissance, a conservé de remarquables vitraux. Il subsiste une partie de l'ancienne enceinte de remparts et notamment quatre portes ou poternes. Un ancien manoir du XV^e siècle a été affecté à la prison. Maisons de la Renaissance. La seigneurie de Nogent donnée à Louis de France, comte d'Evreux, en oct. 1317, fut érigée en comté par lettres patentes d'oct. 1636 en faveur de Nicolas Bautre.

NOGENT-LE-ROUOU. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Eure-et-Loir, sur l'Huisne; 8.668 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest et de l'Etat. Collège communal. Bibliothèque publique. Chambre d'agriculture. Société hippique percheronne. Hospices de pauvres, d'orphelins, de vieillards. Carrières de pierres meulières. Fabriques de chapeaux, de tarares, serges et droguets; de meules de moulins, de ferrures; distilleries et confiseries; corroiries; imprimeries; moulins à blé et à tan; tanneries; tuilerie. Elcavage de chevaux. Marché important de chevaux perchérons. Commerce de blé et de grâmes diverses, de bestiaux, de beurre, de fromage, etc. Cidre.

Nogent doit son surnom à Rotrou I^{er}, comte du Perche, qui bâtit au commencement du XI^e siècle, sur le coteau escarpé dominant la ville actuelle, un château autour duquel se groupèrent des habitations. Un prieuré de Cluny y existait dès 1029. Ce château fut la principale résidence des comtes du Perche jusqu'à la réunion du comté à la couronne en 1226. Nogent fut alors concédé à Jacques, seigneur de Château-Gontier, moyennant renonciation à ses droits sur le comté. La ville fut par la suite donnée comme supplément d'apanage à Charles de Valois, comte d'Alençon. Sous Charles VII, elle fut prise par le comte de Salisbury, reprise par les Français, puis par Salisbury pendant le siège d'Orléans, et enfin reconquise sur les Anglais. De la maison d'Alençon, la seigneurie passa à celles de Condé, de Soissons, fut achetée par Sully, et érigée en duché-pairie, par lettres patentes de juin 1632, en faveur de François de Béthune, comte d'Orval.

MONUMENTS. — L'église *Saint-Hilaire* est un édifice

à trois nefs de style gothique flamboyant, terminé à l'E. par une abside polygonale plus ancienne, la tour est de la fin du XVI^e siècle. L'église *Notre-Dame* est l'ancienne chapelle de l'hôpital; la façade O. est en style gothique primitif, le chœur du XVIII^e, et les nefs non voûtées des XIV^e et XV^e siècles. L'*hôtel-Dieu*, fondé en 1490, agrandi et enrichi par Sully, a été presque complètement reconstruit. Dans la cour, un petit édifice hexagonal renferme le tombeau (mon. hist.) du duc et de la duchesse de Sully, dont les sarcophages sont surmontés de leurs statues agenouillées en marbre blanc. L'église *Saint-Laurent* date des XV^e et XVI^e siècles; on y remarque un intéressant saint-sépulchre du XVI^e siècle. Un passage voûté, datant du XIV^e siècle, conduit de l'église Saint-Laurent à ce qui reste du prieuré de Saint-Denis. Ce sont quelques bâtiments des XVI^e et XVII^e siècles servant de tribunal, de maison d'arrêt et de collège. Ce dernier édifice touche aux ruines de l'église, en partie romane, dont subsiste le chœur jusqu'au-dessus du triforium. Le monument le plus curieux de la ville est le château des comtes du Perche, encore aujourd'hui habité, qui domine toute la ville. La partie la plus ancienne est un énorme donjon rectangulaire, à contreforts, élevé entre 1003 et 1030, et remanié au XII^e siècle. Il est encore haut de 35 m. Quoique démantelé depuis 1378, il reste assez bien conservé et ses salles du deuxième étage ont conservé de curieuses cheminées. Le château est entouré d'une enceinte dont l'entrée, flanquée de tours cylindriques à créneaux et machicoulis, date du XV^e siècle. Sur la place du Marché s'élève la statue en bronze par Debay (1857) du général Saint-Pol, tué devant Sébastopol, qui avait longtemps vécu à Nogent. Remy Belleau, le poète de la *Pléiade*, le comte de Soissons (Charles de Bourbon), le naturaliste et historien Jules Desnoyers, sont nés à Nogent-le-Rotrou.

NOGENT-LE-SEC. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 347 hab.

NOGENT-LÈS-MONTBARD. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 477 hab.

NOGENT-LÈS-VIERGES (*Novigentum ad Isaram*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, sur la riv. Bresche; 3.076 hab. Filature de lin, papeterie, amidon. Carrières. Ce lieu est fort anciennement habité; on y a trouvé de nombreuses traces des peuples préhistoriques, et notamment une grotte, dite du Retiro, contenant plus de 200 corps de l'âge de la pierre. Nogent-les-Vierges doit son surnom aux reliques des saintes Maure et Brigitte, martyrisées à Balagny-sur-Thérain, et dont les restes furent miraculeusement, d'après la légende, transportés et retrouvés à l'église de Nogent. Un pèlerinage considérable s'y établit, auquel vint saint Louis en 1241. Nogent avait, en outre, un prieuré simple et une maladrerie. L'église, qui était celle du prieuré-cure, a une nef et un clocher romans; le chœur est du XIII^e siècle. On voit dans une chapelle le tombeau de marbre de Jean Bardeau, beau morceau de sculpture du XVII^e siècle. Une partie du château de Sarcus, chef-d'œuvre du XVI^e siècle, a été transportée et reconstruite à Nogent. C. St-A.

NOGENT-SUR-AUBE. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt; 438 hab.

NOGENT-SUR-EURE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Illiers; 349 hab.

NOGENT-SUR-LOIRE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir; 486 hab.

NOGENT-SUR-MARNE (*Novigentum*). Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Charenton; 9.413 hab. (il y en avait 869 vers 1730). Nogent est situé sur la r. dr. de la Marne, à l'extrémité du bois de Vincennes, et sur la crête d'une colline d'où l'œil embrasse la charmante perspective des presqu'îles de Saint-Maur et de Champigny, de la plaine de Vincennes, et, plus loin, de Paris. Un tel panorama valut jadis à ce coteau le nom de *Beauté*. Nogent ne paraît pas avoir été jamais fermé de murs. Le roi Chilpéric y avait un palais, où il reçut l'ambassade de

Childebert, roi d'Austrasie, et où logèrent aussi Clovis III, en 692, et Childebert III, en juin 695. Dès le IX^e siècle, Nogent était possédé par l'abbaye de Saint-Maur. Charles V s'y fit construire un château et y mourut le 16 sept. 1380. Charles VII le donna à Agnès Sorel, avec le titre de *Dame de Beauté*. Il appartint aussi à Diane de Poitiers, et ne fut démoli qu'au XVIII^e siècle. Watteau venait souvent à Nogent; grand ami du curé, c'est sous ses traits qu'il peignit ses Pantalons, ses Gilles, ses Pierrots, etc. Il mourut à Nogent le 18 juil. 1721, et fut inhumé dans l'église paroissiale: on lui a élevé un buste en 1865. L'église (clocher roman) est du XIII^e siècle. Nogent est, en été, le rendez-vous de nombreux canotiers, qui donnent une agitation singulière au quai de la Marne. Un beau viaduc de 800 m. de longueur franchit la rivière en cet endroit. Plus loin, dans la direction de Joinville-le-Pont, se trouve l'île de Beauté. F. BOURNON.

BIBL.: LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. II, pp. 464-469 de l'édition de 1883. — M^{me} de GIRARD-VÉZENOBRE, *Environ de Paris: Nogent-sur-Marne, les fiefs et terres de Beauté, de Cheramy, de Moyneau...*; Clermont, 1877, in-8. — *Le Tombeau de Watteau à Nogent-sur-Marne* [par Jules Cousin]; Nogent, 1865, in-8. — D^r DELTHIL, *Notice sur les tramways à air comprimé, dits chemins de fer nogentais, et sur les régions qu'ils traversent*; Vincennes, 1889, in-8.

NOGENT-SUR-SEINE. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aube, sur la rive g. de la Seine; 3.723 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Paris-Belfort. Fabriques d'instruments aratoires, sucrerie, etc. Port sur la haute Seine; tonnage moyen, 8.500 tonnes (marchandises embarquées et débarquées: céréales, betteraves, sucre, mélasse, bois de sciage). Mentionné à la date 859 (*Novientum*, Annales de saint Bertin). Après avoir été la possession des religieux de Saint-Denis, Nogent passa successivement aux comtes de Barsur-Seine, aux comtes de Champagne. Au XV^e siècle, Nogent fit partie de la duché-pairie de Nemours et fut réuni avec elle à la couronne. En 1747, Nogent fut érigé en comté au profit du duc de Noailles; en 1794, il appartenait à la famille de Boullongre. Dans l'église Saint-Laurent, classée parmi les monuments historiques, figure un tableau attribué à Lesueur. Combats autour de Nogent en 1814 (général Bourmont). E. CHANTRIOT.

BIBL.: Amédée AUFFAUVRE, *Histoire de Nogent-sur-Seine*; Troyes, 1859, in-8, plan, fig. et blasons.

NOGENT-SUR-VERNISSON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châtillon-Colligny; 4.660 hab.

NOGENTEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry; 485 hab.

NOGNA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège; 258 hab.

NOGRAD. Comitat de Hongrie, r. g. du Danube; 4.355 kil. q.; 214.444 hab. (en 1890), dont trois quarts Magyars, un quart Slovaques. Pays montagneux entre la Gran et le fleuve, parcouru par les monts de Nograd, Borszony (939 m.), Cserhat, Ostrovsky, arrosé par l'Ipoly et la Zagya (aff. de la Tisza). Au N., on cultive l'avoine et la pomme de terre; au S., le blé, la vigne, les arbres fruitiers. L'élevage du mouton et le commerce du bois sont aussi considérables. Le ch.-l. est Balassa-Gyarmat, près du château ruiné de Nograd (bourg de 4.500 hab.), au N. du défilé de Visegrad.

NOGUERA PALLARES. Rivière d'Espagne, prov. de Lérida, naît près de la Garonne, passe à Alos au pied du col de Salau, reçoit à Llavorsi la *Noguera de Cardos*, venue de Tabascan, passe à Rialp, Sort, Gerri, traverse le défilé de Collegats entre les sierras de Boumort et de San Gerras, et, après Tremp, celui des Terradets dans le Monsec, s'unit à la Sègre près de Balaguer; 140 kil. de long. BIBL.: HARLÉ, dans *Annuaire club alpin fr.*, 1881.

NOGUERA RIBAGORZANA. Rivière d'Espagne qui sépare les prov. de Huesca et de Lérida, descend de la Maladetta par de profonds défilés, irrigue la campagne de Lérida, joint la Sègre en amont de Lérida; 125 kil. de long.

NOGUÈRES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 126 hab.

NOGUET. On appelait ainsi au XVIII^e siècle de grands paniers plats, sortes de plateaux de vannerie destinés à être portés sur la tête et souvent à contenir d'autres paniers : les lingères y posaient le linge bien à plat ; les fruitières y juxtaposaient de petites corbeilles de divers fruits. C. E.

NOHAIN. Riv. du dép. de la Nièvre (V. ce mot).

NOHANT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. de Clermont-Ferrand ; 1.014 hab.

NOHANT-EN-GOUT. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy ; 244 hab.

NOHANT-EN-GRACAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Gracay ; 721 hab.

NOHANT-VICO. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 983 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise (mon. hist.) des XII^e et XIII^e siècles. Maison qu'habita et où mourut George Sand. Statue de George Sand.

NOHIC. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Grisolles ; 536 hab.

NOHL (Karl-Friedrich-Ludwig), musicographe allemand, né à Iserlohn le 8 déc. 1831, mort le 16 déc. 1885. D'abord destiné par sa famille à la jurisprudence, il suivit en même temps son goût pour la musique et s'y consacra définitivement dès 1858. Après avoir obtenu en 1860 le diplôme de docteur en philosophie à l'Université d'Heidelberg, il fut nommé, cinq ans plus tard, professeur honoraire à celle de Munich. En 1872, il retourna à Heidelberg, où il enseigna jusqu'à sa mort l'histoire et l'esthétique de la musique. Ses travaux sur Mozart et sur Beethoven lui ont assuré l'estime et la reconnaissance des musiciens. R. Br.

NOIDAN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Précy-sous-Thil ; 277 hab.

NOIDANS-LE-FERROUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 592 hab.

NOIDANS-LES-VESOUL. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et canton de Vesoul ; 516 hab.

NOIDANT-CHÂTENOV. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 494 hab.

NOIDANT-LE-ROCHEUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 332 hab.

NOILHAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Samatan ; 650 hab.

NOINTEL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam ; 250 hab.

NOINTEL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt ; 466 hab.

NOINTEL (Charles-François OLLIER, marquis de), diplomate français, mort le 31 mars 1685. Fils d'un magistrat, il devint conseiller au parlement de Metz, de Paris (1664), conseiller d'Etat, remplaça à Constantinople Delahaye avec mandat de résister au grand vizir Kœprili, dont il dut subir les insolences avant d'obtenir les capitulations du 5 juin 1673 plus avantageuses pour la France que celles de 1604 (restitution des Lieux saints, droit de douane abaissé de 5 à 3 %, etc.). Il visita ensuite les côtes du Levant, de la Palestine à la Grèce, et enrichit les collections royales de nombreux bas-reliefs, médailles, inscriptions de 200 vues prises par Carrey. Une question de préséance le brouilla avec le grand vizir Kara-Mustapha et il fut rappelé en 1679 pour avoir extorqué de grosses sommes aux négociants français pour son train de maison et ses achats.

NOINTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec ; 843 hab.

NOINVILLE ou **DE NOINVILLE** (Martin), architecte français de la fin du XVII^e siècle. Elève de J.-H. Mansart et ayant reçu, dès 1677, le titre d'architecte des bâtiments du roi, Noinville donna, à Dijon, en 1686, les plans de la place Royale et fit commencer, en 1697, le portail de la grande salle de l'hôpital qu'il ne put faire élever que jusqu'à l'œil-de-bœuf et qui fut seulement achevé en 1842. On doit encore à Noinville l'église Saint-Etienne, qui ne fut

terminée qu'en 1724, la décoration de la salle des séances de l'Académie et les premiers plans de reconstruction du palais des Etats dont les nouveaux bâtiments furent élevés de 1720 à 1784, mais après que les dessins en eurent été modifiés par G. BOFFRAND (V. ce nom) pour l'aile occidentale. Charles LUCAS.

NOINVILLE (DUREY DE), écrivain français (V. DUREY DE NOINVILLE).

NOIR (Causse) (V. CAUSSES, AVEYRON [Dép.]).

NOIR. I. Chimie industrielle. — Tout corps qui paraît coloré en noir pur est doué de la propriété d'absorber tous les rayons qui composent la lumière blanche et dans les proportions mêmes où ils existent dans la lumière solaire. Un corps noir n'a donc pas de couleur, il absorbe tous les rayons, il ne réfléchit ou diffuse aucun d'entre eux.

On constate qu'un corps est d'un noir rigoureusement pur en recevant le spectre solaire sur une feuille de papier qui en est enduite : si la feuille était blanche, on y distinguerait nettement les couleurs du spectre ; si elle est rigoureusement noire, les radiations de différentes couleurs seront toutes absorbées, et le spectre disparaîtra. Si la région violette du spectre peut être distinguée, c'est que le noir est un peu violet ; si c'est le vert, ce noir est un peu vert ; on a, dans ces deux cas, un noir violet et un noir vert. Chevreul a indiqué un autre procédé pour essayer un noir. On couvre la moitié d'un disque de carton blanc avec la substance à étudier ou l'étoffe teinte à examiner, puis on fait tourner rapidement ce disque autour d'un axe perpendiculaire à son plan et passant par son centre, une aiguille à tricoter par exemple ; si le noir est pur, la partie blanche n'est pas modifiée, elle conserve exactement sa teinte ; au contraire, elle prend la teinte complémentaire de la couleur contenue dans le noir impur : avec un noir violet, la partie blanche du disque est jaunâtre ; avec un noir vert, elle est rosée. On peut encore comparer un noir quelconque au noir absolu. Chevreul a défini de la façon suivante le noir absolu : on perce dans une feuille de carton un trou circulaire, puis on y introduit un cône de même matière dont la surface intérieure est couverte du plus beau noir qu'on puisse trouver ; la base du cône s'adaptant exactement à l'intérieur du trou, la lumière se réfléchit sur les parois du cône placées vers sa base, mais, après quelques réflexions, elle s'éteint complètement et à la profondeur de 1 m. le trou percé dans l'écran présente l'apparence d'un disque de noir pur, profond et velouté. Un disque de même diamètre, recouvert par la substance à examiner et placé à côté du premier, indique immédiatement la couleur des radiations réfléchies par le noir non pur. Les objets fortement colorés en bleu, en violet, en vert paraissent noirs. L'aluminate de cobalt par exemple paraît noir ; en le réduisant en poudre, on obtient une poudre bleu clair. Examinons d'abord les couleurs noires employées en peinture, nous verrons ensuite les matières colorantes noires utilisées en teinture et en impression.

COULEURS NOIRES. — Les principales couleurs utilisées sont le noir de fumée, les noirs formés par les charbons minéraux et végétaux, le noir animal, les goudrons de houille, de bois, etc.

Noir de fumée. Le noir de fumée est le charbon très divisé qui se dépose pendant la combustion incomplète de la plupart des substances organiques contenant peu d'hydrogène, telles que la houille, la tourbe, le bois, les résines et bois résineux, les corps gras, la naphtaline, les goudrons. Quand on le prépare avec des précautions convenables, on peut obtenir un charbon ne donnant presque pas de cendres. On obtient le plus souvent le noir de fumée en brûlant des résines ou des résidus de la fabrication des résines et des essences. La combustion se produit dans un foyer où l'on n'admet que la quantité d'air indispensable pour produire la combustion ; la fumée se rend par un tuyau dans une grande chambre fermée à sa partie supérieure par

un registre qui permet de régler le tirage. Le noir se dépose dans la chambre; quand la quantité est suffisante, on pénètre dans la chambre, on le ramasse à la pelle et on le met en sacs. Le produit ainsi obtenu est mêlé à des matières résineuses, jaunâtres; aussi les lettres de deuil bordées avec ce noir exhalent toujours une odeur particulière de résine, et les marges de ces lettres jaunissent peu à peu le papier. Les mauvaises encres d'impression employées pour les publications à bon marché produisent le même effet.

On prépare encore un noir plus grossier en brûlant des houilles grasses, il est plutôt gris foncé que noir et n'est employé que pour des peintures peu soignées, par exemple pour peindre les coques des navires. Le plus beau des noirs de fumée s'obtient en brûlant des huiles communes, des graisses, des huiles lourdes de pétrole, la naphthaline, etc., dans de grosses lampes fumeuses; la fumée est dirigée dans une grande chambre divisée en plusieurs compartiments par des parois de toile qui facilitent le dépôt. Le premier compartiment retient les produits les plus grossiers. On isole les produits résineux résultant d'une combustion peu avancée, soit en calcinant le noir dans des pots en grès bien fermés, lutés avec de la terre réfractaire, soit en délayant à froid le noir dans l'acide sulfurique concentré, soit encore par une ébullition avec une solution de soude concentrée. La calcination a l'inconvénient d'agglomérer le noir de fumée et de lui faire ainsi perdre une de ses propriétés principales, sa très grande division. On facilite les lavages dans les deux autres procédés en ajoutant un peu d'ammoniaque qui neutralise l'acide sulfurique existant ou un peu d'acide sulfurique qui forme avec la soude du sulfate de soude.

Le noir de fumée du commerce, après des épauements successifs par la benzine, l'alcool, l'éther, est loin d'être pur, il retient avec une grande énergie une petite quantité de carbure d'hydrogène et de l'eau dont il est impossible de le débarrasser; il renferme aussi un peu d'azote. Desséché dans le vide et au rouge sombre, certains échantillons donnèrent à l'analyse les nombres suivants :

	1	2	3
Cendres.....	0,22	0,348	»
Carbone.....	93,21	92,86	87,49
Hydrogène.....	1,04	1,20	2,76

La troisième analyse se rapporte à un noir brut non soumis aux traitements précédents; en comptant l'hydrogène en eau, on obtient :

$$C87,49 + H^2O24,88 = 112,37.$$

Le chiffre d'hydrogène total de 2,76 englobe l'hydrogène de l'eau et l'hydrogène combiné. Ce dernier appartient à une matière organique, vraisemblablement à un carbure. Cette présence constante de carbures d'hydrogène, connue depuis longtemps, a conduit M. Berthelot aux conclusions suivantes : le charbon n'est pas comparable à un corps simple véritable, il est au contraire assimilable à un carbure très condensé, très pauvre en hydrogène, à équivalent très élevé. Le carbone pur n'est qu'un état limité et qui peut être à peine réalisé sous l'influence de la température la plus élevée que nous sachions produire. Le noir est inaltérable à l'air, à l'action de tous les réactifs dans les conditions ordinaires, il est insoluble dans tous les dissolvants. Il forme la base de toutes les encres d'impression; c'est lui qui rend ces encres indélébiles; il intervient aussi dans la préparation de l'encre de Chine; celle-ci, au contraire des précédentes, peut se détacher de la surface du papier par le frottement avec une éponge mouillée. Le noir de fumée est aussi employé pour les peintures à l'huile.

Noirs formés par les charbons végétaux et naturels. Le charbon de bois est souvent employé pour les peintures communes; on se contente de le réduire en poudre impalpable; il ne donne pas des noirs francs. On prépare des

noirs très foncés en calcinant dans des mouffes ou des creusets fermés des noyaux de pêches ou d'abricots débarrassés de leurs amandes, des sarments de vigne, des pépins de raisin, etc.; ces noirs, connus sous les noms de *noir de liège*, *noir d'Espagne*, *noir de pêche*, *noir de vigne*, etc., sont employés depuis longtemps par les Chinois pour la préparation de certaines variétés d'encres.

Le *noir d'Allemagne*, le *noir de Francfort* se préparent en calcinant à l'abri de l'air un mélange de lie de vin desséché, de rafles de raisin, de noyaux de pêches, etc. Les produits bien lavés, broyés à l'eau et mis en pains, sont fort employés pour les encres destinées à l'imprimerie. Les schistes bitumineux d'Autun, de Ménat (Puy-de-Dôme) donnent des résidus charbonneux à la distillation qui sont souvent d'un beau noir et sont employés comme couleur.

Noir animal (V. CHARBON ANIMAL, t. X, p. 593).

Le *noir d'ivoire* s'obtient en calcinant, à l'abri de l'air, des débris d'ivoire provenant du travail de cette matière; les noirs d'ivoire inférieurs se fabriquent avec les os durs. On emploie ce dernier noir pour la peinture à l'huile.

Autres noirs. Les goudrons sont fort employés pour les peintures les plus communes destinées à conserver des bois exposés à l'air ou à l'eau; le goudron de gaz ne vaut pas celui des bois résineux, mais il est moins coûteux. Dans la fabrication des papiers peints, on emploie des laques noires, telles que la *noir physique*, la boue noire qui se dépose dans les cuves où l'on fait les teintures au campêche et au chromate. C'est une combinaison d'oxyde de chrome avec la matière colorante du campêche transformée par oxydation. Ces laques noires ne peuvent être employées à l'huile; avec l'eau et la colle, au contraire, elles donnent des tons moins veloutés et profonds pour la peinture en détrempe et les papiers peints.

MATIÈRES COLORANTES NOIRES. — Le noir est pour toutes les fibres l'une des nuances les plus importantes; elle est insensible aux fluctuations de la mode et trouve toujours de nombreuses applications, grâce à ses qualités optiques et à sa propriété de bien draper. Le noir d'aniline, le plus important des noirs, le noir campêche, les noirs azoïques, etc., seront successivement étudiés.

Noir d'aniline. L'action des agents oxydants sur l'aniline donne toujours en plus ou moins grande proportion, outre d'autres matières, un colorant insoluble dont la nuance varie, suivant les conditions de formation, du vert sombre au noir violacé, c'est le noir d'aniline. Ce noir a été entrevu par Runge en 1834 : « Si l'on ajoute, dit-il, du chlorure de cuivre au nitrate de kyanol (aniline) sur une plaque de porcelaine chauffée à 180°, on voit naître une couleur vert foncé tournant au noir. Une goutte d'une solution hydrochlorique de kyanol placée sur une plaque de porcelaine à 400°, enduite de chromate rouge de potasse, produit une tache très noire qui contient un principe colorant rouge. L'hydrochlorate de kyanol étant imprimé sur du coton, coloré par le chromate de plomb, produit dans l'espace de douze heures des dessins verts qui résistent au lavage. » Ces réactions constituent le point de départ d'un grand nombre de recherches qui ont abouti à l'établissement de méthodes pratiquées pour la teinture en noir, sans qu'on ait réussi jusqu'ici à établir la composition et la constitution du corps se fixant sur la fibre. Parmi les chimistes qui se sont occupés de cette question, il faut citer Perkin qui fit breveter en 1856, sous le nom d'indisine, une couleur obtenue par la réaction du bichromate sur l'aniline; Grace Calvert, qui appliqua l'action du chlorate de potasse sur un sel d'aniline à la formation d'une couleur sur fibre dite émeraldine, mais ce sont surtout Lighfoot et Lauth qui rendirent les procédés vraiment industriels.

Les agents d'oxydation les plus employés pour obtenir le noir sont les chlorates et les chromates. La présence d'un acide salifiant l'aniline est nécessaire à la réaction, et dans la pratique on doit additionner le mélange d'un sel métallique. Les sels les plus convenables sont ceux à

plusieurs degrés d'oxydation, tels que le cuivre, le fer, le manganèse, le vanadium, le cérium, etc. Le vanadium, indiqué par Lighfoot en 1874, possède au plus haut degré la faculté de déterminer la déshydrogénation de l'aniline, il suffit d'en prendre 1/270.000^e du poids du chlorhydrate d'aniline en présence du chlorate de potasse pour obtenir une oxydation suffisante en peu de jours à la température de 23°. Pratiquement, on emploie en impression une proportion correspondant à 0^{sr}.012 en vanadium par litre de couleur contenant 80 gr. de chlorhydrate d'aniline. Le cérium est moins actif, le cuivre, le fer et enfin le manganèse viennent ensuite. Les chlorures de ces métaux sont en général plus actifs que les autres sels, ceux à acides organiques sont peu actifs. L'emploi de ces sels métalliques a un double but, il tend à mettre en liberté l'acide chlorique ou l'acide chromique et sert, d'autre part, d'agent de transport de l'oxygène sur l'aniline. On a pu obtenir cependant du noir d'aniline pour opérer en présence d'un sel étranger, par exemple dans l'électrolyse du sulfate d'aniline. L'acide chlorique seul ne transforme pas l'aniline en noir : on peut faire bouillir une solution de chlorate d'aniline sans qu'elle se décompose, mais, dès qu'on ajoute une goutte d'acide ou un peu d'un sel métallique dont le chlorate est facilement décomposable, le noir se forme instantanément. L'acide chlorique paraît alors se décomposer et agir par ses produits de réduction. Parmi toutes les amines aromatiques susceptibles de donner des matières colorantes insolubles par oxydation, seule la naphtylamine a reçu quelques applications.

Le noir d'aniline n'est pas constitué par un corps unique. Dans l'action des oxydants sur l'aniline, il se forme une série de produits divers qu'on peut diviser en trois classes : 1^o le dérivé le moins oxydé, qui renferme en grande partie ce qu'on appelait autrefois l'*éméraldine*, ce corps est bleu à l'état de base, vert vif à l'état de sel ; on ne connaît point sa composition ; 2^o par l'action ultérieure des oxydants, il se forme le noir d'aniline proprement dit ou *nigraniline*, celui-ci est de couleur bleu indigo foncée ; les sels sont verts, mais d'une nuance plus sombre que celle de l'*éméraldine* ; 3^o enfin un produit encore plus oxydé est le noir inverdissable qui se forme dans l'action des oxydants à chaud sur la *nigraniline*. Il ne verdit pas sensiblement par l'action des acides, pas même par celle de l'acide sulfureux. Ce corps serait susceptible de se combiner aux oxydes métalliques, en particulier à l'oxyde de chrome. Les faits chimiques précédents rendent compte de la propriété défectueuse que possèdent les étoffes teintées à noir d'aniline, celle de verdir sous l'influence des acides, en particulier par l'acide sulfureux ; la nuance revient, il est vrai, par l'action des alcalis, et l'inconvénient est diminué par l'action des agents oxydants à chaud, l'oxydation est alors plus avancée et la matière colorante est constituée surtout par le troisième corps, le noir inverdissable. Le verdissement est d'autant plus accentué que l'aniline employée à la préparation est plus pure ; ainsi les anilines renfermant de l'ortho et de la paratoluïdine ou de la xylydine donnent des noirs verdissant beaucoup plus difficilement que ceux qui proviennent de l'aniline pure. L'action de la lumière produit aussi le verdissement du noir ; toutefois, dans ce cas, la nuance ne revient plus au noir sous l'influence des alcalis.

Le noir d'aniline présente les caractères d'une base faible ; il est insoluble dans la plupart des dissolvants, l'aniline et le phénol le dissolvent cependant en se colorant en noir ou vert foncé. L'acide sulfurique le transforme en dérivés sulfonés solubles. Les agents oxydants les rendent moins verdissables, puis le transforment en quinone, les réducteurs donnent de la paraphénylènediamine et de la diamidodiphénylamine. On ne connaît pas sa composition ; elle paraît se rapprocher de la formule $C^{24}H^{40}Az^4$, sans que la grandeur du poids moléculaire soit fixée. Le noir d'aniline se produit directement sur la fibre, soit par teinture, soit par impression. Le noir d'aniline se

trouve en pâte dans le commerce ; on l'emploie dans quelques cas comme couleur à l'albumine pour l'impression. Pour la teinture du coton en écheveaux, on procède en bains assez concentrés, si la teinture doit se faire à froid, tel est par exemple le procédé Bobœuf utilisé dans les teintureries du N. de la France.

On dissout, d'une part, de l'aniline dans un mélange d'acides chlorhydrique et sulfurique ; d'autre part, du bichromate de soude dans l'eau ; on mélange les deux solutions avant l'emploi, on y passe l'écheveau : le noir se développe en très peu de temps. On exprime, puis on vaporise pour rendre le noir inverdissable, enfin on lave et on savonne. Avec des solutions plus diluées, on opère à chaud. MM. Noelling et Lehne ont donné les proportions suivantes à employer : 6 kilogr. aniline dissous dans 9 kilogr. acide chlorhydrique ; 12 kilogr. acide sulfurique, 200 litres d'eau et 12 kilogr. bichromate de soude ; 200 litres eau. Le noir d'aniline obtenu par le procédé Bobœuf décharge au frottement. Le coton en pièces, le coton à l'état brut peuvent se teindre de la même façon. La teinture en pièces se fait cependant la plupart du temps par la méthode de foulardage.

Le procédé le plus employé aujourd'hui pour produire le noir d'aniline en impression consiste à prendre une couleur convenablement épaissie et renfermant un sel d'aniline, un oxydant, généralement du chlorate et un sel alcalin, cuivre, fer ou vanadium. Le sel aniline employé est toujours le chlorhydrate, car les sels à acides organiques ne donnent pas de noir. On annihile l'action destructive de l'acide chlorhydrique sur les tissus en ajoutant un excès d'aniline et un peu de tartrate. On a remplacé aujourd'hui le chlorate de potasse employé autrefois par le chlorate de sodium plus soluble, on emploie aussi le chlorate de baryum, mais plus rarement. Le sel ajouté par Lighfoot, le premier qui rendit l'impression pratique (1863), était le chlorure cuivrique, mais ce sel, qui est fortement acide, attaquait le tissu ; en outre, le fer des racles se substituait au cuivre du sel, en même temps qu'il se formait un dépôt de ce dernier métal à la surface des racles. M. Lauth remplaça en 1864 le chlorure cuivrique par le sulfure de cuivre qui ne présente aucun des inconvénients précédents à cause de son insolubilité. Son procédé a pris un développement énorme qu'il a conservé en grande partie malgré la concurrence du procédé au vanadium, qui utilise le chlorure vanadeux. Le noir d'aniline une fois fini et développé sur la fibre ne peut plus être rongé ; il faut, par conséquent, le réserver ou le ronger avant qu'il ne soit développé. On arrive très facilement à ce résultat en imprimant des alcalis ou des réducteurs sur le tissu plaqué avec les ingrédients nécessaires à la formation d'un noir vapeur, séché, mais non encore développé ; les substances communément employées sont l'acétate de soude, les sulfocyanures alcalins, l'acétate de chaux, etc. On ne connaît pas de procédés satisfaisants pour teindre les autres fibres en noir d'aniline.

Noir au campêche. Le campêche est l'une des rares matières colorantes naturelles qui tiennent bon en présence du grand nombre de nouvelles matières colorantes artificielles. Le noir au campêche a encore pour la teinture du coton une importance considérable, quoique le noir d'aniline l'ait remplacé dans beaucoup de ses applications. Pour teindre au campêche, on mordance le tissu avec un sel de fer, pyrolignite, nitrate ou sulfate ; le fer est condensé sur la fibre par un passage en matière tannante ou par un simple passage en sel de soude ; on teint maintenant en bois de campêche après addition de bois jaune ou de quercitron. Le noir de campêche est très solide, moins solide cependant que le noir d'aniline ; il rougit par les acides et par l'usage. Les dessins blancs sur fond noir qui constituent l'article deuil se font en rongant l'oxyde de fer à l'acide citrique pour produire les blancs. En impression, la plupart des fonds noirs se font encore au campêche. Pour teindre la laine en noir, on se sert encore beau-

coup de campêche; on obtient un noir d'une grande beauté en donnant d'abord à l'étoffe un fond de bleu curvé, on achève comme précédemment par un bain de mordantage et un bain de teinture. Ces deux opérations se font quelquefois dans un seul bain. Le noir de campêche résiste au savon et au foulonnage; il est solide à la lumière. Le noir est la teinte la plus demandée sur soie, on le fait uniquement au campêche avec mordantage préalable au fer et fixe aux matières tannantes.

Noir Vidal. Le noir Vidal est une matière colorante récente qui a reçu des applications nombreuses dans la teinture et l'impression du coton. Il se forme par l'action du sulfure de sodium et du soufre sur le paraminophénol ou sur le paraphénylènediamine à 175-200°. Le noir Vidal se rapproche du cachou de Laval; comme lui, il est soluble dans les alcalis et les sulfures alcalins et insoluble dans les acides. Il est très oxydable. Il teint directement le coton en nuances variant du bleu gris au noir, selon la quantité de couleur employée. La teinture se pratique très simplement: on entre le coton dans le bain de teinture, on porte à l'ébullition et on l'y laisse de 1 heure à 2 heures; on sort, on lave à grande eau. On fixe toujours la couleur à la fin par un passage dans un sel métallique.

Noir d'alizarine. Le noir d'alizarine est la combinaison bisulfite de la naphthazarine (V. ce mot) de Z. Rousin. On la prépare en faisant digérer la naphthazarine en pâte dans deux ou trois fois son poids de bisulfite de soude. La digestion a lieu vers 6° et on la prolonge pendant plusieurs jours. On précipite la matière colorante de la solution par le sel marin, ou bien on évapore la solution. C'est un noir très solide aux acides, il résiste à leur action, même à 100°, tandis que les alcalis ou les carbonates le détruisent facilement. On trouve dans le commerce plusieurs marques de ce noir. La teinture de la laine se fait en un seul bain; on entre à 50° et on monte peu à peu au bouillon que l'on maintient pendant 1 heure. On ajoute peu à peu du bichromate de potassium. L'air n'a pas d'action sur ce noir. Le coton se teint après un mordantage au chrome. Le noir d'alizarine peut s'appliquer également à la soie; il s'allie très bien avec toutes les autres couleurs d'alizarine.

Noir solide BS. Le noir solide est une matière colorante toute récente qui possède la curieuse propriété de teindre à froid les fibres végétales. On le prépare en faisant agir le sulfure de sodium sur la dinitronaphtaline 1.8.

Autres noirs. Il existe un grand nombre d'autres noirs appartenant au groupe des couleurs azoïques. Je citerai, par exemple, le noir diamant qui résulte de la copulation d'un α -naphthol sulfoné avec certains dérivés de l'amidazo-benzène et surtout le groupe important des noirs diamines; on les prépare en faisant réagir à froid les diamines sur un grand nombre de diazoïques. La plupart de ces noirs appartiennent au groupe des matières colorantes substantives, c.-à-d. qu'ils se fixent sur le coton sans intermédiaire de mordants, la teinture se trouve ainsi simplifiée.

C. MATIGNON.

II. Viticulture. — On donne le nom de Noir à l'*anthracnose* des vignes (V. ce mot).

BIBL. : NOELTING, *Histoire scientifique et industrielle du noir d'aniline*; Mulhouse, 1889. — LÉFEBVRE, *Matières colorantes*, Paris, 1896. — *Moniteur scientifique*, 1887, p. 1227; 1895, pp. 22 et 226.

NOIR (Le prince) (V. EDOUARD, prince de Galles).

NOIR (Louis SALMON, dit), littérateur français, né à Pont-à-Mousson le 26 déc. 1837. Après avoir exercé divers métiers: horloger, boulanger, homme de peine, etc., il s'engagea en 1854, servit dans les zouaves, fit les campagnes de Crimée et d'Italie. Il se fit connaître du directeur de la *Patrie* auquel il avait adressé des correspondances, et, quittant l'armée, fit du journalisme et publia de nombreux romans, corsés des effets dramatiques chers à une certaine classe de lecteurs. Citons entre autres: *les Aventures de Tête de Pioche* (Paris, 1865,

3 vol. in-8); *le Coupeur de têtes* (1868, in-12); *Souvenirs d'un zouave* (1866, 3 vol. in-12); *les Drames du désert* (1875, in-4); *l'Homme de bronze* (1879, in-4); *les Vierges de Verdun* (1882, in-12); *la Banque juive* (1888, in-12); *le Roi de la grève* (1888, 2 vol. in-32); *la Vénus cuivrée* (1890, in-16); *une Revanche de Vidocq* (1891, in-16); *un Tueur de lions* (1892, in-16).

NOIR (Yves SALMON, dit Victor), journaliste français, né à Attigny (Vosges) le 27 juil. 1848, mort à Paris le 10 janv. 1870. Ce jeune homme avait débuté comme reporter dans divers journaux et, à ce titre, venait d'entrer à la *Marseillaise* (fondée et dirigée par Henri Rochefort), quand un de ses collaborateurs, M. Paschal Grousset, se jugeant offensé par le prince Pierre Bonaparte (V. ce nom), parent de Napoléon III, dans un article publié en Corse, le chargea d'aller, de concert avec Ulric de Fonvielle (V. ce nom), lui en demander réparation. Les deux témoins se présentèrent à Auteuil chez le prince, qui, à la suite d'un court colloque, tira de sa poche un revolver et fit feu presque à bout portant sur Victor Noir. Ce malheureux, frappé au cœur, n'eut que le temps de sortir de la maison et s'abattit mort sur le trottoir. Pierre Bonaparte tira aussi plusieurs coups de revolver sur M. de Fonvielle, qui put se retirer sain et sauf. Ce meurtre, annoncé le lendemain par Henri Rochefort dans un article qui ressemblait fort à un appel aux armes, causa dans Paris et dans toute la France une émotion profonde et faillit amener une révolution. Les funérailles de Victor Noir eurent lieu le 12 janv., à Neuilly, en présence d'une foule innombrable et très surexcitée, qui semblait fort disposée à marcher sur les Tuileries, mais que Rochefort, Delescluze et d'autres chefs républicains engagèrent eux-mêmes à se disperser en présence des troupes massées aux Champs-Élysées, pour ne pas provoquer une inutile effusion de sang. Pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, le ministre Olivier traduisit le meurtrier devant la haute cour de justice, qui se réunit à Tours le 21 mars suivant et devant laquelle Pierre Bonaparte soutint qu'il n'avait tiré qu'après avoir été frappé au visage par Victor Noir, tandis qu'Ulric de Fonvielle affirma énergiquement qu'il avait tiré sans provocation. Le prince fut acquitté (25 mars). Cette dramatique affaire augmenta notablement l'impopularité de la famille impériale et ne contribua pas peu aux progrès du parti républicain, qui devait renverser l'Empire le 4 sept. suivant.

NOIRCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy; 194 hab.

NOIRE (Mer). Notre connaissance de la mer Noire est fort incomplète; en 1890 seulement, la canonnière russe *Tchernomoré* a commencé des explorations scientifiques, et il reste encore beaucoup à faire. Les données suivantes sont donc susceptibles de modifications ultérieures. La mer Noire n'est pas une section de la Méditerranée; sa formation n'a pas été la même, la communication n'a été établie que très tard et d'une façon incomplète; aujourd'hui encore les conditions de niveau, de température, de salinité, de faune sont très différentes dans les deux mers. A l'époque miocène, tout le S. de la plaine russe était couvert par la mer *sarmatienne*, qui s'étendait, par le N. de la Caspienne, jusque dans l'Asie centrale. Le Danube était un affluent de cette mer, limitée au S. par le bourrelet montagneux du Balkan, alors uni au Caucase par la Crimée. Puis survinrent des effondrements: celui qui créa la cuvette S. de la Caspienne et la partie S. et E. de la mer Noire; ensuite celui qui sépara le Balkan du Caucase, formant le golfe N.-O. de la mer Noire, pendant que le S. de la plaine russe se trouvait asséché; enfin, au début des temps pléistocènes, la petite coupure de 52 m. de profondeur maxima qui, de même origine que l'effondrement de la mer Egée, ouvrit le Bosphore et mit la mer Noire en communication avec la Méditerranée.

Actuellement, la mer Noire est une cuvette à peu près fer-

mée, de formes régulières, d'une surface de 382.843 kil. q., y compris la mer d'Azov; celle-ci ayant une surface de 37.603 kil. q., il reste pour la mer Noire proprement dite 345.238 kil. q. Les bords de cette cuvette n'ont pas partout le même aspect : au N.-E. le Caucase, au S. les montagnes d'Asie Mineure sont très voisines de la côte qui est escarpée; la mer attaque les falaises calcaires; par les fortes pluies, des champs entiers d'argile glissent jusque dans la mer. Au N.-O., la côte est plate, les fleuves, Don, Dniepr, Boug, Dniestr, Danube, apportent des masses énormes d'alluvions; des cordons littoraux se forment, emprisonnant des lagunes allongées que l'afflux des eaux douces rend saumâtres et appelées ici d'un nom spécial : les *limans*. Le volume d'eau douce amené par les fleuves a encore pour effet de produire des variations de niveau dans la mer Noire; elles sont surtout sensibles en mai et juin, après la fonte des neiges; le vent aussi est souvent assez fort pour produire des accumulations d'eau sur certains points. — La mer Noire est une cuvette profonde : sur plus de la moitié de la surface, la sonde descend à plus de 2.000 m. Les pentes sont raides et les isobathes de 200 et 1.300 m. très rapprochées l'une de l'autre. Il y a cependant à distinguer deux régions dans la mer Noire : on ne trouve aucune profondeur de 200 m. à l'O. d'une ligne qui joindrait Burgas au cap Tarkhankout, en Crimée. Au contraire, à partir des côtes de Crimée, du Caucase et de l'Asie Mineure, on atteint rapidement 2.000 m. La région des plus grandes profondeurs, qui dépassent 2.600 m., n'est pas encore complètement explorée : elle commence à partir du méridien d'Eupatoria, forme une bande assez étroite jusqu'au méridien de Sinope et s'élargit à l'E.; elle occupe sensiblement le milieu de la cuvette. La pente est assez douce à partir de 1.500 m. Jusque vers 300 m., le sol est formé d'une boue de *Moldiata*, de couleur gris clair; le fond, assez plat, est couvert d'une boue sombre gris bleu. La mer d'Azov, qui n'est qu'un golfe de la mer Noire, a une profondeur maxima de 15 à 16 m., avec une moyenne de 9 à 10 m.; dans la baie de Taganrog, on atteint à peine 3^m,50, et dans le détroit de Kertch 4^m,25.

La mer Noire est célèbre depuis l'antiquité par l'inconstance de ses conditions météorologiques. Les Grecs l'appellèrent d'abord *ἄνεμος*, puis, en raison des avantages qu'ils en tiraient, transformèrent ce nom en celui d'*ἄνεμος*. Le nombre moyen des tempêtes y serait, d'après Sresnewsky, de 37 par an. Sur les côtes de Bulgarie, de la Dobroudja et de Crimée, les vents de S.-O., S. et S.-E. sont très dangereux à l'équinoxe. La région du Bosphore est soumise à un vent terrible de N.-E. que les marins italiens ont appelé *bora*, comme celui du golfe de Trieste. — Sur tout le globe, on ne trouve que trois mers dont les eaux soient plus chaudes que celles de la mer Noire : ce sont la mer Rouge, la Méditerranée et la mer de Soulo. Cependant la mer Noire n'est que la plus chaude des mers tempérées; sa température est fort inférieure à celle de la Méditerranée, surtout au fond, la communication avec la Méditerranée étant toute superficielle. La température moyenne de surface est un peu inférieure à 22° sur une région elliptique allant de la pointe S. de la Crimée à Amastra en Asie Mineure. Elle est comprise entre 22° et 23° près du Bosphore et au-dessus de la plus grande partie de la cuvette profonde, sauf au S.-E., où elle dépasse 24°, comme dans le golfe du N.-O. Elle atteint même 25° à l'embouchure du Danube; il faut remarquer cependant que dans le N.-O. les observations ont été faites plus tard que dans l'E., alors que la saison était plus avancée. En hiver, cette eau de surface peut geler dans la partie qui va d'Odessa au liman du Danube, et sur le détroit de Kertch, si, en décembre et en janvier, les vents du N. soufflent fortement et longtemps. Quant à la mer d'Azov, elle est gelée de décembre à mars. — Si l'on examine la distribution de la température en profondeur, on trouve dans la mer Noire deux couches : jusqu'à

55 m., la température décroît d'abord rapidement, puis plus lentement, jusqu'à 6°,70 ou 7°,11, suivant les régions. A partir de 55 m., elle remonte lentement pour atteindre 9°,26 à 2.150 m. Vers l'embouchure du Danube, par suite du manque de profondeur, on ne trouve qu'une couche descendant à 6° par 47 m. La plus forte température du fond s'explique par le contre-courant venant de la mer de Marmara plus chaude; cette nappe d'eau protège en partie le fond contre l'influence de l'eau froide des fleuves. D'ailleurs, à la sortie du Bosphore, on trouve 9°,15 à 110 m., alors qu'à la même profondeur, en pleine mer, on n'a plus que 8°,40.

Une autre conséquence de l'afflux des eaux douces, c'est le faible degré de salinité, et, par suite, le peu de densité des eaux de la mer Noire, au moins à la surface. D'après Kasperek, la salinité moyenne à la surface serait de 1,90 ‰; dans la mer d'Azov, elle descendrait à 1,22 ‰. Le poids spécifique est de 1,0145 et descend dans la mer d'Azov à 1,0093; mais il augmente avec la profondeur, d'abord lentement, puis rapidement entre 73 et 730 m., grâce à l'influence du contre-courant d'eau salée du Bosphore, enfin plus lentement jusqu'au fond. Il est remarquable que cette eau peu salée contient de l'hydrogène sulfuré; à partir de 137 m. l'odeur est très caractéristique, à 180 m. elle est très forte, et à partir de 360 m. le gaz empêche toute vie animale. Le *Tchernomoré* a également fait des expériences sur la transparence des eaux, mais elles sont sans lien entre elles; d'ailleurs le nombre de ces observations, faites avec des unités de comparaison différentes dans les différentes mers, est encore très restreint. La mer Noire a-t-elle un système de courants affectant l'ensemble de la cuvette? On n'a bien constaté jusqu'ici qu'un courant d'eau douce assez fort, mais relativement peu étendu, à l'embouchure du Danube, et surtout un double courant dans le Bosphore : à la surface, l'eau plus douce et plus légère de la mer Noire s'écoule vers la Méditerranée avec une vitesse moyenne de 2 nœuds et demi par temps calme; le vent de N.-E. augmente cette vitesse; mais le vent de S.-O. retourne le courant en sens contraire. Au-dessous, un contre-courant amène dans la mer Noire les eaux de la mer de Marmara avec une vitesse variant de 1/5 de nœud à 1 nœud 1/10. On a vu l'importance de ce contre-courant sur la distribution de la température et de la salinité.

La coupure du Bosphore a été une cause décisive dans les conditions de la faune : dans la mer sarmatique vivait une faune d'eau plutôt saumâtre que salée, qui a été tuée en partie par l'invasion de l'eau méditerranéenne; ce qui a survécu s'est réfugié dans les limans; en effet la vie animale cesse actuellement au delà de 200 m., et entre 360 et 720 m., la drague n'a ramené que des coquilles à demi fossiles de mollusques analogues à ceux des limans. C'est sans doute à cette destruction de la faune sarmatique et à la décomposition des organismes qu'il faut attribuer la présence de l'hydrogène sulfuré, présence entretenue par les organismes actuels qui se putréfient au lieu d'être dévorés. Le nombre des individus est en effet considérable, si les espèces sont rares. La caractéristique de la faune, d'après les dragages du *Tchernomoré*, est la présence de nombreuses holothuries et étoiles de mer. Les anchois et les thons circulent par bancs serrés; dans la mer d'Azov, on ne trouve que de nombreux esturgeons.

La pêche du thon a été, dès l'antiquité, une des causes qui ont attiré les marins de la Méditerranée dans la mer Noire, et plusieurs colonies grecques de la côte avaient sur leurs monnaies la figure d'un thon. Les Phéniciens, les Grecs, les Romains allaient aussi chercher à travers la mer Noire les blés de Scythie, les esclaves et les objets manufacturés du Caucase. Le commerce fut interrompu par les migrations de barbares; au XII^e siècle, il reprit de l'activité, grâce aux Génois et aux Vénitiens. Puis la mer d'Azov fut conquise par les Tatars, soumis eux-mêmes

par les Turcs qui tièrent le commerce de la mer Noire en s'en attribuant le monopole. L'œuvre de Pierre le Grand et de Catherine II rendit enfin la mer Noire au commerce européen. Ce commerce consiste aujourd'hui surtout en vivres et en céréales ; mais les chiffres nous manquent pour évaluer son importance : les Russes et les Turcs y occupent le premier rang, et ni l'un ni l'autre de ces peuples ne publie de statistiques suffisantes à ce sujet.

Ludovic MARCHAND.

BIBL. : ANDRUSSOV, *la Mer Noire à l'époque phocéenne* (Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, 1893). — BRUCKNER, *Die Schwankungen des Wasserstandes im Schwarzen Meere und ihre Ursachen* (Meteorologische Zeitschrift, 1886). — LEBEDINTSEV, *Chemische Untersuchungen des Schwarzen und Azowschen Meeres* (Annalen der Hydrographie, 1893). — LUKSCH et WOLFF, *Das Schwarze Meer*, avec carte (Deutsche Rundschau für Geographie, Vienne, 1886). — SRBSNEVSKY, *Die Stürme auf dem Schwarzen und Azowschen Meere*; Saint-Petersbourg, 1890. — WHARTON, *Report on the currents of the Dardanelles and Bosphorus*; Londres, 1887. — WORIKOV, *Die Tiefseeforschungen im Schwarzen Meere im Jahre 1890* (avec carte) (Petermann's Mitteilungen, 1891, p. 35). — *Russische Tiefseeforschungen im Schwarzen Meere* (Petermann's Mitteilungen, 1892, p. 128).

NOIRE (Montagne) (V. TARN [Dép.]).

NOIRE (Rivière) ou **MANICOUAGAN**. Riv. du Canada, prov. de Québec, qui débouche dans l'estuaire de Saint-Laurent, côté N., après un cours de 425 kil., où elle forme le lac Ichi-Manicouagan, long de 50 kil., et le lac Asturagamicouk.

NOIRE ou **SONG-BO** (Rivière). Affluent principal du Song-koï ou fleuve Rouge, qui arrose le Tonkin. Elle prend sa source au centre de la province de Yun-nan, passe à King-Toung-fou, franchit la frontière au 100° méridien à 100 kil. au-dessous du tropique du Cancer, entre dans le Tonkin et se jette dans le Song-koï à Hong-hou. Son cours moyen est encore imparfaitement connu.

NOIRÉ (Ludwig), philosophe allemand, né à Alzei, dans la Hesse rhénane, le 26 mars 1829, mort à Mayence le 27 mars 1889. Il fit ses études à l'Université de Giessen et devint, dès l'âge de vingt ans, professeur au gymnase de Mayence qu'il ne devait plus quitter. Disciple indépendant et assez original de Spinoza et de Schopenhauer, Noiré est avant tout un moniste. D'après lui, l'univers se ramène à une réalité unique dont la sensation et le mouvement ne sont que deux aspects, l'un intérieur, l'autre extérieur, fondamentalement identiques. De ces deux attributs sont issues, par développement, toutes les formes de l'être, et la raison même en procède par une sorte de déduction. Cette doctrine est exposée notamment dans les ouvrages suivants : *Grundlage einer zeitgemässen Philos.* (Leipzig, 1875) ; *Der monist. Gedanke, eine Konkordanz der Philos. Schopenhauers, Darwins, R. Meyers, u. L. Geigers* (ibid., 1875) ; *Die Doppelnatur der Kausalität* (ibid., 1876) ; *Einleit. u. Begründ. einer monist. Erkenntnistheor.* (ibid., 1877) ; *Aphorismen zur monist. Philos.* (ibid., 1877) ; *Logos. Ursprung u. Wesen der Begriffe* (ibid., 1885). Citons en outre deux importantes études sur la philosophie kantienne : *Die Lehre Kants u. d. Ursprung der Vern.* (Mayence, 1882), et la préface de la traduction anglaise de la *Critique de la Raison pure*, par Max Müller, véritable esquisse de l'histoire de la philosophie (Londres, 1884). Th. REYSSER.

NOIREAU. Riv. du dép. de l'Orne (V. ce mot).

NOIREFONTAINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 200 hab.

NOIRÉMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy ; 165 hab.

NOIRÉTABLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison ; 2.419 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Tannerie. Scieries mécaniques. Église du xv^e siècle.

NOIRLIEU. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 185 hab.

NOIRLIEU. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire ; 488 hab.

NOIRMOUTIER. Ile du littoral de la Vendée, d'une superficie de 5.678 hect., rattachée au département de ce nom, séparée du continent par le détroit ou goulet de Fromentine, large de 700 à 800 m., et rattachée à la côte par la chaussée carrossable du Gua, longue de 4 kil. et praticable à mer basse. L'île s'étend du S.-E. au N.-O. sur une longueur de 20 kil. environ, depuis la pointe de la Fosse, sur le goulet de Fromentine, jusqu'à la pointe de l'Herbaudière. Formée de terre alluviale, sable, tourbe et vase, avec des massifs rocheux, elle est constituée par une sorte d'appendice au S.-E., qui comprend la com. de La Barbâtre, et par un bourrelet de dunes qui protège contre l'Océan une cuvette centrale de terres basses et marécageuses. La côte, qui longe le continent, n'en est séparée que par une dépression peu profonde et forme la baie de Bourgneuf ; celle qui regarde l'Océan est environnée d'écueils. Au N. et au N.-E. de l'île se trouvent des pointes rocheuses, le pittoresque bois de la Chaise et la principale agglomération de l'île, le bourg de Noirmoutier. De vastes travaux d'endiguement et de dessèchement ont conquis à la culture de grandes étendues de terre. Des monuments mégalithiques en assez grand nombre, dont quelques-uns sont actuellement submergés, attestent que l'île était habitée déjà à l'époque préhistorique ; mais la plus ancienne mention connue de l'île de Noirmoutier dans un texte historique ne remonte pas plus haut que la fin du vi^e siècle ; elle s'appelait alors l'île d'Her (*insula Heri*) ; l'évêque de Poitiers, Ansoald, la concéda vers 677 à Philibert, fondateur de Jumièges, d'où les événements politiques l'avaient chassé, pour y établir un nouveau monastère qui fut dénommé *Heri monasterium*, Her-moutier, puis Nermoutier, d'où provient le nom moderne. Au début du ix^e siècle, les pirates normands commencèrent à menacer l'île ; leurs incursions étaient devenues si fréquentes en 836 que les moines durent l'abandonner ; elle resta pendant un siècle environ au pouvoir des Normands. Lorsqu'ils en furent chassés, au commencement du x^e siècle, elle devint une dépendance de la seigneurie de la Garnache. Au commencement du xiii^e siècle, un monastère fut établi à la pointe N. par des Bernardins venus de l'île voisine du Pilier ; il reçut le nom d'Abbaye blanche qu'on pensait opposer à l'ancien nom de Noirmoutier que l'on croyait à tort provenir de la couleur des vêtements des anciens bénédictins. Au xv^e siècle, l'île passa à la maison de La Trémoille et fut érigée en marquisat en oct. 1584 en faveur de François de La Trémoille, puis en duché-pairie en mars 1650 en faveur de Louis II de La Trémoille, mais les lettres patentes ne furent point enregistrées, et le titulaire obtint la translation du titre de duché-pairie de Noirmoutier sur la baronnie de Montmirail (fév. 1659). En 1676, l'île de Noirmoutier fut prise par les Hollandais sous les ordres de Tromp et du comte de Horn. En 1720, elle fut cédée par la princesse des Ursins au duc de Bourbon. Charette s'en empara le 11 oct. 1793, mais, le 3 janv. suivant, le général Haxo, appuyé par la flotte de Villaret-Joyeuse, y fit capituler 2.000 Vendéens, dont le général d'Elbée qui fut fusillé.

L'île de Noirmoutier forme un canton de l'arr. des Sables-d'Olonne, partagé en deux communes, Barbâtre au S. et Noirmoutier au N. qui est le ch.-l. du canton. Cette dernière compte 6.123 hab., et se trouve au fond d'un chenal navigable. Consulat de Belgique. Bains de mer, particulièrement sur la plage du Sableau et à l'anse des bains. Bateau de sauvetage au hameau de l'Herbaudière. Carrière de granit. Marais salants, soude, varech, parc d'huîtres, pêche maritime. Chantiers de construction maritime. Fabriques de biscuits et de conserves alimentaires. Commerce important de sel et d'huîtres. Le port possède dans l'étier de l'Arceau, sur la rive droite du chenal, une cale de carénage de 30 m. de long sur 12 de large. Il exporte surtout du sel, des céréales et des huîtres, et importe du bois, du charbon, du vin, etc. L'église, qui est celle de l'ancienne abbaye bénédictine (V. plus haut), est dans son état actuel un

édifice des XII^e, XIV^e et XIX^e siècles, mais elle est bâtie sur une crypte qui doit être celle de l'église primitive et remonter à la fin du VII^e ou au VIII^e siècle. Elle contient un sarcophage de saint Philibert, qui passe pour être le tombeau du saint, mais qui n'est en réalité qu'une restauration moderne. Beau donjon rectangulaire du XIV^e siècle, flanqué de contreforts en forme de tourelles. Ce donjon a dû être construit par le seigneur de l'île, sur l'emplacement du *castellum* élevé au IX^e siècle par les moines pour se défendre contre les Normands. Au N. de l'île, ruines de l'abbaye de N.-D.-la-Blanche dont le nom est resté au hameau et au bois de la Blanche, étroite zone boisée de la côte N. Sur le plateau de Saint-Hilaire on a mis à jour des vestiges d'un établissement romain. A 1.500 m. E.-N.-E. de la ville se trouve le bois pittoresque de la Chaise, massif de chênes verts et de pins qui borde la côte sur 1.500 m. de long et se prolonge par le Pélavé (*podium abbatii*) presque jusqu'à la ville. Le sol y est semé de blocs de grès dont les entassements forment des espèces de grottes ou de petites anses; les plus remarquables de ces ensembles de rochers sont la *Chambre des Dames*, la *Grotte de Saint-Philibert*, le *Rocher Saint-Pierre*, la *Colonne*, l'*Escalier*, etc. Le point culminant du bois est la pointe des Dames qui porte le phare du bois de la Chaise qui éclaire la baie de Bourgneuf.

A. G.

BIBL. : A. CHARIER-FILLON, *Ville de Noirmoutier*; Niort, s. d., in-8, pl. — Pour l'abbaye de Saint-Philibert, V. SAINT-PHILBERT DE GRANDLIEU.

NOIRON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 102 hab.

NOIRON-SOUS-GEVREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin; 249 hab.

NOIRON-SUR-BÈZE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau; 269 hab.

NOIRON-SUR-SEINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 167 hab.

NOIRONTE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 242 hab.

NOIROT (V. BLATTE).

NOIRPALU. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de La Haye-Pesnel; 144 hab.

NOIRTERRE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Bressuire; 1.112 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

NOIRVAL. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne; 1.543 hab.

NOISEAU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; 133 hab.

NOISETIER (Corylus L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Castanacées-Corylées, dont le type est le *Coudrier* ou Noisetier ordinaire, *C. avellana* L. Cet arbrisseau est répandu dans les taillis et les haies de l'Europe et du N. de l'Asie. Ses tiges rameuses, flexibles, sont munies de feuilles pétiolées, alternes, dentées sur les bords et stipulées. Les fleurs sont unisexuées, monoïques; les mâles, en longs *chatons* (V. ce mot) pendants, sont formés d'une écaille trilobée et de 8 étamines à anthères uniloculaires; les femelles, en épi court, sont géminées à l'intérieur d'une bractée; le périgone est adhérent à l'ovaire. Le fruit, la noisette, est une nucule largement ombiliquée à la base, renfermée dans une capsule foliacée-laciniée. Il ne contient qu'une graine, à embryon droit et albuminé, à gros cotylédons charnus, huileux. L'amande a une saveur fort agréable et se mange fraîche ou sèche. Les confiseurs l'enrobent de sucre pour en faire des dragées. L'huile qu'on en extrait (V. HUILE) peut servir à remplacer l'huile d'amandes douces; elle est réputée vermifuge et s'emploie pour la table, la parfumerie, la peinture; comme huile de graissage, elle est assez recherchée, parce qu'elle ne fait pas de cambouis; les résidus de son extraction sont utilisés pour fabriquer la pâte d'amande. L'écorce de la plante est astringente. Les rameaux sont employés pour les ouvrages de vannerie. La *baguette divinatoire* a toujours été un rameau de coudrier. Elle est supposée déceler les eaux

souterraines, les filons métalliques et les trésors cachés. Enfin, le bois de Coudrier fournit un charbon très léger, propre à la fabrication de la poudre à canon. — Deux espèces très voisines, *C. rostrata* Wild. et *C. Americana* Poir., de l'Amérique du Nord, fournissent un fruit comestible à l'instar de la noisette.

Dr L. Hn.

II. ARBORICULTURE. — On élève le Noisetier, cultivé pour ses fruits, en touffe ou sur une seule tige. La plantation se fait à 4 ou 6 m. en tous sens ou davantage lorsque le Noisetier est associé à une autre culture. Les jeunes plants proviennent de semis ou bien sont des marcottes ou des éclats des touffes qu'on nourrit en pépinière un an ou deux avant la mise en place. La végétation est très active pendant les premières années, c'est l'une des essences qui se maintiennent le mieux dans les taillis exploités à de trop courtes révolutions. Dans le Nord-Ouest, on le cultive souvent en haie. Ses variétés à feuilles laciniées et à feuilles pourpres sont recherchées pour l'ornementation des parcs et des jardins. Le Noisetier se plait en bon sol frais et perméable. G. BOYER.

III. COMMERCE. — Dans l'E. de la France et dans les parties accidentées des pays méditerranéens, le noisetier forme de vastes taillis, mais perd son caractère fruitier: c'est sous cette forme rustique qu'on l'appelle plutôt coudrier. Au point de vue du fruit, les meilleures variétés sont: la noisette franche à pellicule blanche ou rouge, fruit moyen oblong, coque demi-dure; — l'aveline à pellicule blanche ou rouge, fruit moyen ovoïde, coque demi-dure, utilisée, blanche, pour la confiserie, rouge, pour la pâtisserie; — l'aveline d'Angleterre ou bosselée, fruit de table; — la noisette de Provence, grosse, arrondie, à pellicule rouge; — la noisette de Piémont, semblable à la précédente, mais plus allongée; — la noisette d'Espagne, assez grosse, à coque demi-dure, à fruit rond et blanc ou long et rouge. — La variété la plus résistante au froid est le noisetier à feuille laciniée, dont le fruit est petit et rond.

Au point de vue commercial, le coudrier, soumis au régime forestier, produit en France 30.000 stères de bois par an. La culture fruitière se fait en bordure de vergers ou lignes intercalaires des plantations de fruits à noyau ou à pépins. Dans le Var, les noisetières, cultivées aussi en violettes et fraisiers et bien irriguées, rapportent jusqu'à 1.000 fr. par hect. C'est la variété grosse de Provence, qui se mange fraîche en août ou se ramasse sèche en septembre pour la confiserie (dragées, chocolats). Paris en consomme 500.000 kilogr. — Près de Clermont-Ferrand, on cultive une petite espèce blanche pour la dragée. — Les noisettes des haies du Maine sont concentrées au Mans qui en exporte 4.000 hectol. par an. — Le Roussillon cultive la grosse aveline et la noisette dure de Céret pour la confiserie; la production varie de 500 à 1.500 kilogr. par hect., à 0 fr. 50 le kilogr.; elle atteint 250.000 kilogr. — Avellino, en Toscane, exporte 80.000 hectol. d'avelines. La région de Trébizonde en exporte 200.000 hectol. Signalons encore en Hollande les noisettes du Streek vendues en Angleterre. Celle-ci en achète pour 12 à 13 millions de fr. par an.

NOISETTE. Fruit du *Noisetier* (V. ce mot). — On donne aussi ce nom aux fruits de plusieurs autres plantes: N. D'AMÉRIQUE, N. DE SAINT-DOMINGUE. C'est la graine de *Omphalea triandra* L. (V. OMPHALIER). — N. D'INDE. Le fruit de l'*Areca catechu* L. (V. ARÉQUIER). — N. DE TERRE OU Pistache de terre. Le fruit de l'*Arachide* (V. ce mot). — N. PURGATIVE. Le fruit des *Caracas* (V. ce mot).

Dr L. Hn.

NOISIEL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 1.243 hab. Importante fabrique de chocolat (V. MENIER, t. XXIII, p. 652). Port sur la Marne.

NOISSEVILLE. Village de Lorraine, cant. de Vigy; 189 hab. Batailles des 31 août et 1^{er} sept. 1870 (V. FRANCO-ALLEMANDE [GUERRE]).

NOISY-LE-GRAND. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy; 1.774 hab.

NOISY-LE-ROI. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly-le-Roi; 637 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest et de Grande-Ceinture. Tissage et filatures.

NOISY-LE-SEC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis; 8.105 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est et de Grande-Ceinture.

NOISY-LE-SEC. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage; 306 hab.

NOISY-SUR-ECOLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine; 564 hab.

NOISY-SUR-OISE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 305 hab.

NOIX. Fruit du *noyer* (V. ce mot). — On donne aussi ce nom à un grand nombre d'autres fruits à enveloppes ligneuses : N. d'ACAJOU (V. ANACARDIER). — N. d'AMÉRIQUE. Fruit du *Châtaignier du Brésil* (V. BERTHOLLETTIA). — N. DE BANCOUL ou DES MOLOUQUES. Fruit de l'*Aleurites triloba* Forst. (V. ALBURIT). — N. DE BEN. Fruit des *Moringa* (V. BEN). — N. DE CÉDRON (V. CÉBRON). — N. DE COCO (V. COCOTIER). — N. DE CONGO. Nom des graines de l'*Arbre à beurre* ou *Bassia butyracea* Roxb. (V. BASSIA). — N. DE CYPRES (V. CYPRES). — N. DE GALLE (V. GALLE). — N. DE GIROFLE (V. RAVENSARA). — N. DE GOUROU, DE KOLA, ou DU SOUDAN. Fruits du *Sterculia acuminata* Pal. Beauv. (V. KOLA et STERCULIER). — N. DE MARAIS (V. SEMECARPUS). — N. DE MUSCADE (V. MUSCARDIER). — N. DE TERRE (V. BENIUM). D^r L. Hn.

BROU DE NOIX (V. BROU).

HUILE DE NOIX (V. HUILE).

NOIX VOMIQUE. I. BOTANIQUE. — On désigne sous ce nom les graines contenues dans le fruit du *Strychnos nux vomica* L. (V. VOMIQUIER).

II. THÉRAPEUTIQUE (V. STRYCHNOS).

III. PHARMACIE. — Les préparations de noix vomique mentionnées au Codex 1884 sont, indépendamment des alcooloides et de leurs sels, la poudre, la teinture alcoolique et l'extrait alcoolique de noix vomique.

Poudre de noix vomique. Les noix vomiques, lavées à l'eau froide, sont exposées sur un tamis de crin à la vapeur d'eau bouillante. Quand elles sont ramollies, on les divise en tranches minces, et on les broie dans un moulin à noix d'acier. On achève la pulvérisation au mortier de fer couvert, et on passe au tamis de soie 120.

Teinture de noix vomique. Elle se prépare par macération (10 jours) de 1 partie de noix vomique râpée dans 5 parties d'alcool à 80°. On passe avec expression et on filtre. Outre son amertume, sa faible coloration et le trouble léger qu'elle donne avec l'eau, cette teinture peut être identifiée par la réaction suivante, due à la loganine, glucoside qu'elle renferme; en additionnant d'acide sulfurique une petite quantité de teinture, et l'évaporant au bain-marie, on obtient une magnifique couleur violette.

Extrait de noix vomique. On emploie, pour 1.000 gr. de noix vomique râpée, 8.000 gr. d'alcool à 80°. On fait une première macération de trois jours dans les trois quarts de l'alcool, on passe avec expression, on filtre, et le marc est mis à macérer dans le reste de l'alcool. On passe avec expression et on filtre. Les deux liqueurs réunies sont distillées, et le résidu est concentré jusqu'à consistance d'extrait pilulaire. L'extrait correspond à dix fois environ son poids de poudre. V. H.

NOIZAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Vouvray; 1.055 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

NOIZÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars; 206 hab.

NOJALS-ET-CLOTTES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Beaumont; 342 hab.

NOJEON-LE-SEC. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrepagny; 297 hab.

NOKI ou **NOKKI** (*Loukango*). Village de la colonie portugaise d'Angola, sur un promontoire rocheux, au-dessus du Congo, qu'autrefois on ne pouvait remonter plus haut. En face, Stanley fonda Vivi en 1879. Matadi l'a supplanté.

NOKKOUÉ ou **DENHAM.** Vaste lagune de l'Afrique occidentale, sur la côte des Esclaves, au N. de Kotonou, dans la province actuelle du Dahomey. Il reçoit l'Opara.

NOKOUIEV. Ile de l'océan Glacial, près de la côte Mourmanie (Laponie russe), 10 kil. q., 120 m. de haut. Wiltoughby y mourut (1854). Elle divise en deux le golfe de Nokouiev.

NOLA. Ville d'Italie, prov. de Caserte, au N.-E. du Vésuve; 8.000 hab. Evêché. Cathédrale du xv^e siècle; ancien château sur le mont Cicala; eaux-de-vie, commerce de bois. On y célèbre le 22 juin la fête de saint Paulin, promoteur des cloches. — Peuplée d'Ausones, probablement associés à des colons grecs venus de Chalcis par Cumès, elle fut ensuite occupée par les Etrusques entre le ix^e et le v^e siècle, de même que Capoue. Les Samnites la conquièrent vers 440. C'était une des principales cités campaniennes. Les Romains s'en emparèrent en 313. Elle demeura fidèle à leur alliance durant la seconde guerre punique; le Sénat et les nobles repoussèrent les attaques d'Annibal avec l'aide du préteur Marcellus, deux fois en 216, et de nouveau en 215 et 214. Aussi furent-ils récompensés par l'octroi d'une partie du territoire de Capoue, que Nola remplaça comme principale cité de la Campanie intérieure. Au début de la guerre sociale, le chef samnite C. Papius se rendit maître de Nola (90) qui n'était pas encore soumise quand éclata la guerre entre Marius et Sulla et ne fut réduite qu'après le succès définitif du second. La ville reçut des colonies sous Auguste et Vespasien. Le premier y mourut (14 ap. J.-C.), et sa maison mortuaire devint un temple consacré à sa mémoire. Nola fut détruite en 455 par Genséric. C'est la patrie de Giordano Bruno.

NOLAGE (Dr. mar.). Synonyme de molissement (V. AFFRÈTEMENT).

NOLANT DE FATOUVILLE (V. FATOUVILLE).

NOLASQUE (Saint Pierre de) (V. MERCI [Pères de la]).

NOLAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, sur la Cusanne; 2.302 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Vins blancs. Culture de lentilles. Eglise en partie gothique, en partie du xviii^e siècle. Patrie de Carnot, à qui une statue, due à Rouleau, a été érigée le 3 sept. 1882.

NOLAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues; 1.199 hab.

NOLE (Synonyme de cloche, en latin *nola*). On a attribué à tort l'invention de la cloche à saint Paulin, évêque de Nole en Campanie (353 † 431); les clochettes étaient connues dès l'antiquité, et les véritables cloches d'église de quelque importance ne durent commencer d'être en usage qu'un peu plus tard, vers le vii^e siècle (V. CLOCHE). Nole s'entend surtout des clochettes liturgiques dont on se sert dans les offices de l'Eglise (V. CLOCHE).

NOLEN (Pierre-Aimé-Désiré), philosophe français contemporain, né à Paris le 21 août 1838. Elève de l'Ecole normale (1858-61), professeur de philosophie dans divers lycées, puis à la Faculté des lettres de Montpellier (1876) dont il devint doyen (1881). Il fut de 1887 à 1889 recteur de l'Académie de Besançon.

L'objet principal de l'activité philosophique de M. Nolen a été et reste encore de vivifier la pensée française en la familiarisant avec la philosophie kantienne. Ce philosophe a ainsi contribué dans une notable mesure à la renaissance du criticisme en France dans le dernier tiers de ce siècle. C'est en ce sens, notamment, qu'il avait écrit sa thèse française: *la Critique de Kant et la métaphysique de Leibniz* (Paris, 1875, in-8), et un certain nombre d'articles dans la *Revue philosophique: Kant et J.-J. Rousseau* (1880); *la Critique de Kant et la religion* (1880), etc. Dans la même revue, M. Nolen a écrit, de 1874 à 1881, un certain nombre d'articles sur la philosophie allemande. Il a publié, en outre, un ouvrage important: *Philosophie de l'Inconscient* (Paris, 1877, 2 vol. in-8), et une édition revue, accompagnée d'une *Introduction*, de l'*Histoire du matérialisme* de Lange (Paris, 1877, 2 vol. in-8). Th. RUYSSEN.

NOLET. Sorte de tuile creuse en forme de demi-cylindre ; elle sert à couvrir les arêtes des toits ou même des toits entiers, car ces tuiles, placées alternativement les creux en dessus et en dessous et emboîtées les unes dans les autres à recouvrement, forment une couverture qui ne prête guère aux infiltrations. Les tuiles creuses étaient connues dans l'antiquité, et elles n'ont cessé d'être usitées depuis le début du moyen âge jusqu'à nos jours dans le Midi de la France, l'Espagne, l'Italie et les pays d'Orient.

NOLHAC (Pierre de), historien français, né à Ambert le 15 déc. 1859. Membre de l'École française de Rome, il entra en 1885 à la Bibliothèque nationale de Paris, fut nommé en 1886 professeur, puis directeur d'études pour l'histoire de la philologie classique à l'École des hautes études et devint en 1892 conservateur du musée national de Versailles. Ses travaux relatifs à la Renaissance sont particulièrement intéressants. Citons de lui : *Lettres de Joachim du Bellay* (Paris, 1884, in-16), publ. pour la première fois d'après les originaux ; *le Canzoniere autographe de Pétrarque* (1886, in-12) ; *la Bibliothèque de Fulvio Orsini* (1887, in-8) ; *Erasme en Italie* (1888, in-8) ; *la Reine Marie-Antoinette* (1890, in-4) ; *Pétrarque et l'Humanisme* (1892, gr. in-8) ; *la Dauphine Marie-Antoinette* (1896, in-4) ; *le Musée national de Versailles* (1896, in-8), en collab. avec André Peraté ; *le Château de Versailles sous Louis XV* (1898, in-8) ; *Histoire du château de Versailles* (1899, 2 vol. in-4).

NOLIN (Jean-Baptiste), graveur français, né à Paris en 1637, mort à Paris en 1725. Il fut élève de Poilly, puis il séjourna à Rome pour y compléter son éducation artistique. Devenu un très habile graveur, il se distingua par une grande planche d'après une esquisse de Lebrun, le *Renouveau d'alliance avec les Juifs* ; puis il fit un très beau portrait d'*Isaac Le Maître de Sacy* (1684). Nolin, qui vendait lui-même ses gravures, tint boutique à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la « Place des Victoires ». Bientôt il joignit à son commerce celui de cartes géographiques, exécutées par lui-même : on remarqua surtout sa *Carte de France* en six feuilles (1692), ornée comme encadrement des portraits-médillons de tous les rois de France jusqu'à Louis XIV. Très original dans son faire, Nolin fit songer parfois à Rembrandt par la puissance des effets qu'il obtenait dans ses gravures ; il joignait à cette heureuse hardiesse d'exécution une science consommée de la forme et du modelé. Il faut citer encore de lui une série de *Vues du château de Versailles*, qui sont d'un grand intérêt. G. C.

NOLISE (Dr. mar.) (V. FRET).

NOLISEMENT ou **NOLISSEMENT** (Dr. mar.) (V. AFFRÈTEMENT).

NOLLET (Dominique), peintre flamand, né à Bruges en 1640, mort à Paris en 1736. Né dans la haute bourgeoisie, membre de la gilde de Bruges en 1687 seulement, il doit avoir beaucoup voyagé. Il devint le peintre du gouverneur des Pays-Bas catholiques, à Bruxelles, où il forma une galerie d'œuvres d'art. Après l'entrée des Français, en 1701, il suivit le gouverneur à Munich, chef-lieu de ses États ; à la mort de celui-ci (1726), il vint à Paris. Ses tableaux de genre et de batailles, peints d'une touche très vive, approchent parfois de ceux de Van der Meulen. Ses ouvrages sont surtout en Bavière.

NOLLET (L'abbé Jean-Antoine), physicien français, né à Pimprez (Oise) le 17 nov. 1700, mort à Paris le 24 avr. 1770. Fils de pauvres cultivateurs qui le destinaient à l'état ecclésiastique, il fit ses humanités au collège de Beauvais, vint étudier la philosophie à Paris, puis se fit recevoir licencié en théologie et fut pourvu d'un diaconat dans le diocèse de Noyon. Mais il s'éprit bientôt d'une vive passion pour les sciences, spécialement pour la physique, dont il fit une étude approfondie, et, Réaumur ayant mis son laboratoire à sa disposition, il commença une série d'expériences toutes nouvelles sur le pouvoir électrique des pointes, sur le dégagement des fluides électriques dans les

tubes, sur l'accélération de l'évaporation dans les liquides électrisés, sur l'influence vitale de l'électricité, etc. Le bruit qu'elles firent lui acquit une rapide célébrité. S'étant rendu à Londres en 1734, il fut admis dans la Société royale, ouvrit, l'année suivante, à Paris, un cours libre de physique expérimentale, fut pourvu, en 1736, par le cardinal Fleury, d'une chaire publique, créée spécialement pour lui, entra, en 1739, comme adjoint mécanicien, à l'Académie des sciences de Paris, dont il devint associé en 1742 et pensionnaire en 1758, donna, entre temps, des leçons publiques à l'Université de Turin et à Bordeaux, et fut appelé en 1753 à la chaire de physique expérimentale du collège de Navarre. En 1757, il reçut le titre de maître de physique et d'histoire naturelle des enfants de France, avec logement au Louvre, et en 1761 il fut chargé de l'enseignement de ces sciences à l'École d'artillerie et du génie de Mézières. L'abbé Nollet a été considéré à tort comme ayant introduit en France la physique expérimentale : c'est, en effet, à P. Polinère que paraît en revenir l'honneur ; mais il a rendu d'éminents services à cette science, qu'il a, le premier, embrassée dans son ensemble, assujettissant tout à l'expérience, et qu'il a su exposer avec une limpidité et un charme jusque-là inconnus. Il l'a en outre enrichie de quelques importantes découvertes, parmi lesquelles celle de l'endosmose. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Leçons de physique expérimentale* (Paris, 1743, 6 vol. ; nombr. éd.), le livre le plus clair et le plus méthodique qui eût encore paru sur la matière ; *Essai sur l'électricité des corps* (Paris, 1747) ; *Recherches sur les causes particulières des phénomènes électriques* (Paris, 1749 et 1754) ; *Recueil de lettres sur l'électricité* (Paris, 1753, 3 vol.) ; *l'Art de faire les chapeaux* (Paris, 1764) ; *l'Art des expériences* (Paris, 1770, 3 vol. ; 3^e éd., 1784 ; trad. allemande, Leipzig, 1771). Il a donné, d'autre part, un nombre considérable de mémoires dans les *Philosophical Transactions* et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*. L. S.

BIBL. : GRANDJEAN DE FOUCHY, *Eloge de J.-A. Nollet*, dans les *Mém. de l'Acad. des sc.*, Hist., 1770.

NOLLET DE BRAUWERE VAN STEENLAND (Jean-Charles-Hubert), littérateur belge, né à Rotterdam en 1815, mort à Vilvorde en 1888. Après la révolution de 1830, il opta pour la nationalité belge, et consacra sa vie au culte des lettres ; il publia un grand nombre d'œuvres lyriques et satiriques, toutes en langue néerlandaise, qui obtinrent un vif succès en Belgique et en Hollande. Ses poésies les plus remarquables sont : *Ambiorix*, poème lyrique en six chants (Bruxelles, 1846, trad. en vers français par P. Lebrocqy) ; *le Souverain par la grâce de Dieu* (satire virulente des annexions prussiennes de 1866). On lui doit aussi des travaux critiques sur l'histoire de la littérature flamande contemporaine. Ses œuvres complètes ont été réunies en 7 vol. in-8 (Amsterdam-Roulers, 1873-84).

BIBL. : L. ROERSCH, *Biographie de J.-C.-H. Nollet de Brauwere van Steenland* (Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1889).

NOLLEVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Argueil ; 439 hab.

NOLLIEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Germain-Laval ; 358 hab.

NOM. I. Grammaire. — Le mot *nom* vient du latin *nomen*, équivalent du grec *ὄνομα*. Il s'emploie comme terme de grammaire et sert alors à désigner l'une des parties du discours. Le nom ou substantif, disent la plupart des grammairistes classiques, est une espèce de mot qui sert à nommer les personnes et les choses. Cette définition, qui prend les termes nom et substantif comme synonymes, n'est pas conforme à la tradition grammaticale. Ainsi les anciens appelaient nom à la fois le substantif et l'adjectif, et ils distinguaient le *nomen substantivum* ou nom substantif, servant à nommer les personnes et les choses, du *nomen adjectivum* ou nom adjectif, servant à les qualifier. A une époque plus ancienne encore, et antérieurement aux stoïciens, qui les premiers les ont distingués, les Grecs confondaient le nom

et le pronom. D'autre part, si l'on appelle substantif, comme on fait généralement, tout mot servant à désigner un être, quel qu'il soit, il faut bien reconnaître que les pronoms sont des substantifs aussi bien que les noms, la seule différence étant que les uns désignent l'être sans le nommer (*ceci, cela*) et les autres par son nom (*oiseau, animal*).

En laissant de côté les *adjectifs* (V. ce mot), on distingue parmi les noms substantifs les noms concrets et les noms abstraits, les noms propres et les noms communs, les noms collectifs et les noms partitifs. Les noms concrets sont ceux qui désignent les êtres réels ou les êtres imaginaires conçus sous une forme sensible (*chaise, chimère*). Les noms abstraits sont ceux qui désignent des êtres conçus par l'esprit en dehors de toute forme sensible (*vertu, fain*); un grand nombre dérivent d'adjectifs comme *bonté* de *bon*, *santé* de *sain*, et la différence qui existe alors entre le nom abstrait de qualité et l'adjectif correspondant est que l'adjectif signifie la qualité comme inhérente à un être, tandis que le nom abstrait la signifie comme un être conçu par l'esprit. — Les noms propres sont ceux qui ne conviennent qu'à un être en particulier; ils éveillent dans l'esprit l'idée d'une seule personne ou d'une seule chose: *Pierre, Paris*. Les noms communs sont ceux qui conviennent à tous les êtres d'une même espèce: *homme, cheval, fleuve*. Ils ne peuvent désigner un individu particulier de l'espèce qu'à l'aide d'une détermination particulière exprimée par un adjectif ou un complément: *ce cheval, le cheval de mon ami*. D'où il résulte, que si leur signification s'étend à un plus grand nombre d'êtres que celle des noms propres, elle embrasse par contre un moins grand nombre d'idées. Les noms collectifs sont ceux qui expriment une collection d'êtres, comme *foule, troupe, multitude*; les noms partitifs, ceux qui expriment un nombre plus ou moins grand de la totalité des êtres dont on parle, par exemple *la plupart*.

Les noms, substantifs et adjectifs, sont, en français et dans la plupart des langues, des mots variables. Leur forme est sujette à changer suivant le *genre* et le *nombre* (V. ces mots). En sanscrit, en grec, en latin et dans d'autres langues anciennes et modernes, ils sont même soumis à un changement régulier de forme, suivant la fonction grammaticale qu'ils remplissent dans la phrase; ces différentes formes d'un même mot constituent sa *déclinaison* (V. ce mot), et c'est parce qu'en grec et en latin la déclinaison des adjectifs est identique à celle des substantifs, que les grammairiens anciens, frappés de cette similitude de forme et négligeant la différence des fonctions, les ont confondus sous une appellation unique. Paul GRIQUEUX.

II. Jurisprudence. — Ce que l'on entend par nom, au point de vue du droit comme au point de vue social, se passe de toute définition. L'attribution d'un nom à un individu dérive de la nécessité de le distinguer de ses semblables dans leurs rapports de famille ou de société; le nom, c'est la marque de son individualité. Il est la propriété collective de la famille en même temps que la propriété individuelle de chacun de ses membres. Cette propriété est, légalement et en principe, incommutable, inaliénable et imprescriptible; celui qui le porte ne peut en changer à son gré, s'en dépouiller par donation ou par vente, ou le perdre par la prescription, sauf les exceptions énoncées ci-après. En fait, pourtant, certaines habitudes sont plus fortes que le droit: il n'est pas rare, surtout dans les campagnes, de rencontrer des personnes portant un nom qui n'est pas celui qui leur a été transmis par leurs auteurs, un surnom qui leur a fait complètement oublier le nom qui leur appartient légalement.

Le nom s'acquérant de plein droit par la naissance ainsi que le droit de le porter, l'acte d'état civil n'est que le moyen de prouver ce fait juridique, et cela est si vrai qu'au cas où l'on omettrait de faire dresser l'acte de naissance, l'enfant n'en a pas moins la propriété complète et absolue du nom de son père. Remarquons à ce propos que c'est seulement le nom du père qui appartient à l'en-

fant; il n'y joint pas celui de sa mère, et cela se comprend, puisque la mère elle-même, par le fait de son mariage, a perdu au moins l'usage de son nom de famille et n'est connue que par celui de son mari. — L'enfant naturel acquiert le nom de celui de ses auteurs qui l'a reconnu; si tous deux l'ont reconnu, il prend celui du père. Si aucune l'a reconnu, il peut réclamer la filiation maternelle et faire consacrer par là son droit à porter le nom de sa mère. — Quant aux enfants adultérins ou incestueux, ils n'ont aucun droit à prendre le nom de l'un ou de l'autre de leurs auteurs: la loi jette un voile sur leur naissance et impose le silence sur leur filiation; telle est la règle qu'exigent la sécurité et la paix de la famille. Mais il faut excepter: 1° le cas de l'action en désaveu formée par le père auquel la loi attribuerait la paternité de l'enfant né au cours du mariage (V. *DÉS-AVEU, NAISSANCE*); 2° le cas où la nullité du mariage est prononcée pour cause de parenté au degré prohibé (V. *MARIAGE*). La divulgation de l'adultérinité de la naissance ou de son caractère incestueux est la conséquence fatale de ces deux actions. Remarquons toutefois qu'en dehors de ces cas où le vice de la naissance est légalement proclamé, l'enfant n'ayant et ne pouvant avoir la qualité d'adultérin peut être reconnu par celui de ses parents qui n'est pas marié et obtenir son nom, car cette reconnaissance n'implique nullement une présomption d'adultérinité (V. *ENFANTS INCESTUEUX ET ADULTÉRINS*). Le nom s'acquiert encore par l'adoption, mais avec cette restriction que l'adopté ne substitue pas le nom de l'adoptant au sien propre, puisqu'il conserve sa famille naturelle; il réunit les deux noms qui constituent ainsi un nom composé (V. *ADOPTION*).

Nous avons dit que la femme, par l'effet du mariage, acquiert le nom de son mari; mais, nous l'avons fait sentir, la femme mariée ne perd pas pour cela son nom patronymique, et le mariage ne lui confère qu'un droit d'usage dans les relations de la vie et celui de l'ajouter au sien propre, comme signe de son changement d'état, dans les actes juridiques. La pratique notariale spécialement exige généralement que la femme mariée figure dans les actes authentiques sous son nom de famille, complété par celui de son mari. Celui-ci peut-il acquérir un droit sur le nom de sa femme? On considère comme licite l'usage d'après lequel un commerçant adopte comme signature, marque et raison commerciales une formule où le nom de sa femme figure à côté du sien; mais on restreint ce droit aux opérations et aux besoins de son négoce. — Une question qui se rattache au même ordre d'idées est celle qui a pour objet les effets du divorce, quant au nom de la femme divorcée. Il semble que la femme n'acquérant de droit sur le nom de son mari que comme une conséquence du mariage, quand celui-ci a cessé d'exister, la femme cesse par cela même d'avoir tout titre à porter le nom d'une personne à qui elle est désormais étrangère. Pourtant cette solution rencontre de sérieuses objections et la question, en droit, est toujours controversée. — Quant au mari, par l'effet du divorce, il cesse d'avoir l'usage du nom de sa femme dans sa raison commerciale, dès que celle-ci le lui interdit.

Il n'arrive que très rarement d'être mis en demeure de justifier du droit que la famille à laquelle on se rattache a de porter le nom sous lequel elle est connue. Le nom patronymique étant une propriété de famille, ceux qui en font partie ont le droit de le revendiquer, s'ils n'en sont pas en possession ou que cette possession leur soit contestée, ou bien de s'opposer à ce que ce nom soit usurpé par des tiers. Les revendications et les contestations de ce genre ne se produisent guère que pour les noms nobiliaires auxquels prétendent avoir droit les différentes branches d'une ancienne famille, les membres de familles devenues, par trait de temps, étrangères l'une à l'autre. En règle générale, celui qui revendique la propriété ou copropriété d'un nom, ou celui à qui elle est contestée, doit être en mesure de prouver ou qu'il a ac-

quis lui-même un droit à ce nom, ou que ce nom appartient légitimement, par filiation directe, à la famille dont il est issu. L'acquisition régulière d'un nom patronymique ne peut guère se justifier que par une transmission régulière, résultant de titres anciens, de papiers de famille et par une possession paisible, publique et non équivoque, conforme à ces titres pendant une période de temps dont la durée est laissée à l'appréciation du juge.

Le nom, avons-nous dit, est incommutable, inaliénable, imprescriptible. Il est incommutable, par un acte de la volonté de celui qui le porte, mais il peut être modifié, augmenté, changé dans certaines circonstances par un acte souverain du chef de l'Etat. Ainsi en est-il d'un nom rappelant des souvenirs fâcheux, ou choquant certaines convenances sociales ou même simplement grotesque. — Le nom est inaliénable, parce qu'il n'est pas, suivant l'expression juridique, dans le commerce, en ce sens que celui qui le porte ne peut pas en tirer profit en conférant à autrui le droit de le porter comme nom patronymique (V. ci-dessous, § *Nom Commercial*). — Le nom de famille est imprescriptible. C'est une conséquence du même principe qu'il n'est pas dans le commerce. Il ne peut se perdre en aucun cas par le non-usage, et la revendication en est toujours recevable.

L'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du nom ont pour sanction le droit qu'a celui à qui il appartient de demander la rectification des actes de l'état civil qui le concernent, et de les mettre d'accord avec sa prétention. Cette action diffère de la revendication du nom formée contre un usurpateur : le demandeur en rectification n'a pas pour contradicteur un tiers prétendant à la propriété exclusive du nom litigieux, mais le procureur de la République, gardien de la bonne tenue et de la régularité des actes de l'état civil. La cause la plus ordinaire de rectification de ces actes est en effet due à la négligence qu'apportent trop souvent à leur rédaction les officiers chargés de ce soin. Trop souvent aussi le défaut de concordance des noms et prénoms, l'incorrection de leur orthographe ne permettent pas d'identifier les personnes auxquelles ils s'appliquent avec la sécurité rigoureuse qui seule peut prévenir les troubles les plus graves. Une autre cause de rectification, fréquente aussi dans une société aussi jalouse que la nôtre des marques de distinction, est le désir de faire renaitre et de justifier le droit d'ajouter à un vulgaire nom patronymique le nom d'une terre, de la plus modeste propriété immobilière, relié au premier par la particule *de*. Cette particule, dite nobiliaire, n'a jamais pourtant été le signe d'un extraction aristocratique, bien loin de là, puisque au moyen âge les serfs eux-mêmes en faisaient un fréquent usage. Elle ne servait en effet qu'à individualiser les personnes par l'addition d'un nom de lieu au prénom, de la même façon que d'autres se distinguaient par l'addition d'une qualité ou d'un défaut physique ou moral, comme Lebon, Lemauvais, Lebossu. On reconnaissait aussi aux possesseurs de fiefs ou de terres nobles le droit, consacré par l'usage, d'ajouter à leur nom patronymique et de l'y incorporer celui de cette terre ou de ce fief, ainsi que de s'en qualifier seigneur, sans qu'il y eût à se préoccuper de savoir si ce possesseur était d'extraction noble ou roturière.

L'usage prolongé d'un *pseudonyme* (V. ce mot) ou d'un surnom, sans constituer légalement une dérogation à la règle de l'immutabilité du nom, finit par en conférer la propriété à celui qui s'en sert et le droit d'en poursuivre l'usurpation.

NOM COMMERCIAL. — Le nom commercial est le nom, simple ou composé, sous lequel les commerçants, industriels, producteurs ou exploitants exercent les actes de leur commerce, industrie ou exploitation. Il se distingue de la raison de commerce qui est la dénomination spéciale sous laquelle un établissement industriel, commercial, une exploitation agricole, forestière ou extractive sont exploités. Ces noms sont l'objet d'un droit de propriété au pro-

fit de celui, individu ou société, qui les a donnés à son établissement dans le but d'empêcher que ses produits soient confondus avec ceux de ses concurrents. Cette propriété est distincte de celle qui est garantie par l'obtention d'un *brevet d'invention* (V. ce mot, t. VII, p. 1479). Elle n'est pas limitée comme pour celui-ci, quant à sa durée, et elle n'est pas soumise, comme la propriété des marques de fabrique, à la nécessité d'un dépôt. La propriété des noms commerciaux est protégée par la loi, et l'usurpateur est passible de dommages-intérêts envers le légitime propriétaire. Les tribunaux en estiment souverainement l'importance, de même qu'ils apprécient les actes abusifs qui constituent légalement l'usurpation. C'est encore à eux qu'il appartient de prescrire les mesures propres à empêcher, entre commerçants ayant le même nom, les méprises où la ressemblance de noms pourrait induire le public (V. CONCURRENCE, § *Droit commercial*, et PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE). E. DRAMARD.

III. Histoire religieuse. — NOMS DE BAPTÊME (V. BAPTÊME, t. V, p. 342).

NOM DE JÉSUS. — Plusieurs congrégations prennent ce titre. Recensement spécial de 1861 : — *Religieuses du Saint-Nom de Jésus* : 2 maisons-mères, 9 maisons, 99 religieuses. — *Religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie* : 8 maisons, 152 religieuses. — *Sœurs du Saint-Nom de Jésus* : 3 maisons-mères, 30 maisons, 168 sœurs. — *Sœurs du Saint-Nom de Jésus*, dites *Sœurs de Jésus* : 2 maisons, 27 sœurs. — *Filles du Saint-Nom de Jésus* : 25 maisons, 121 filles.

IV. Art héraldique. — ORDRE DU NOM DE JÉSUS (V. SÉRAPHINS [Ordre des]).

BIBL. : De SALVERTE, *Essai sur les noms propres d'hommes*. — MARX, *Du Nom de famille*. — LALLIER, *De la Propriété des noms*. — DALLOZ, *Répertoire de législation*, etc., et le Supplément, v° *Nom-prénom*. — De NEXREMAND, dans la *France judiciaire*, 1^{re} part., 1877-78, p. 329. — DRAMARD, *Bibliographie du droit civil*, n°s 357 et suiv.

NOMA. Le noma est une affection presque exclusive à l'enfance. C'est une gangrène de la bouche qui débute par des ulcérations d'apparence aphteuse, recouvertes d'un putrilage grisâtre, de tendance extensive, ou bien par un noyau dur situé dans l'intérieur de la joue. Il tend à gagner, d'un côté, la muqueuse, de l'autre, la peau, qui subissent rapidement la désintégration gangréneuse. Bientôt les parties voisines sont envahies de proche en proche. Une sanie fétide et abondante s'écoule par la bouche ou est déglutie par le malade. Pendant ce temps, l'état général devient mauvais, les forces se perdent, le facies se grippe, le ventre se ballonne et trop souvent l'empoisonnement septicémique entraîne la mort rapide du malade. Dans les cas favorables, le mort se sépare du vif et la cicatrisation se fait peu à peu. La marche de cette affection est extrêmement rapide, le malade est très vite dans un état des plus graves et meurt par infection septicémique ou par une des complications septiques du noma (pneumonie lobaire, entéro-colite, pleurésie). Le noma se voit surtout dans les asiles, les crèches ; il y prend quelquefois la forme épidémique ; il est certainement contagieux et sévit surtout sur les enfants lymphatiques, faibles, mal nourris ou convalescents d'une maladie infectieuse et, en particulier, de rougeole. La richesse du milieu buccal en microbes dont la virulence peut être augmentée par des causes diverses explique facilement cette gangrène. Une bonne hygiène, une alimentation tonique, une propreté méticuleuse, l'isolement des enfants arrêteront la marche épidémique du noma contre lequel devront être employées, au point de vue général, toutes les ressources de la médication tonique et, au point de vue local, toutes celles de la médication antiseptique (cautérisations au fer rouge, au perchlorure de fer, etc.), gargarisme, pansements, et lavages antiseptiques). Ultérieurement, il faudra veiller à la cicatrisation régulière des parties ulcérées. Dr S. MORER.

NOMADE (Anthrop.). Ce nom de nomade ne s'applique ni à des peuples de race spéciale, ni, en dépit de ce qu'on

pourrait croire, à une phase générale du développement de la civilisation dans l'humanité. Même alors qu'il était réduit aux seules ressources de la chasse et de la pêche, l'homme n'était pas nécessairement pour cela un nomade. Si étendu que soit un territoire de chasse découvert, il n'oblige nullement le chasseur à changer journallement de résidence. Et lorsque celui-ci cherche sa subsistance dans la forêt, il en reste l'hôte permanent. L'homme primitif des cavernes avait une demeure on ne peut plus fixe. Et dans les régions où la pauvreté des ressources l'obligeait à de fréquents déplacements, ses tribus étaient errantes, comme le sont encore celles d'Australiens, de Boschimans, mais non pas nomades. Les plus pauvres pêcheurs d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui le long des froids rivages des fleuves de la Sibérie et de l'Amérique du Nord, étaient établis aux endroits propices d'une manière stable ou ne se déplaçaient que périodiquement suivant les besoins des saisons. Et lorsque la culture de quelques plantes s'est répandue, les familles ont été de plus en plus rivées au sol qu'elles habitaient par l'inéluctable nécessité de soigner leurs récoltes et de surveiller leurs champs. Des peuples extrêmement pauvres, vivant encore en grande partie de chasse et de tout ce que peut offrir la nature spontanément, comme les sauvages de l'Indo-Chine et la plupart des nègres, ont des villages où le besoin de sécurité les engage à s'agglomérer de plus en plus nombreux, à se fortifier même, parce qu'ils ont quelques cultures, et que les protéger, c'est défendre leur vie même. La vie nomade n'a donc jamais existé dans la plupart des régions du globe. Et là où la culture s'est pratiquée de bonne heure, dans des endroits resserrés ou clos, elle a toujours été impossible. Tel est le cas de l'Égypte. La culture, aussitôt connue, y est devenue intensive en y déterminant la précocité de la civilisation. Et le régime qui y assure chaque année les mêmes récoltes presque sans risques, en unissant l'homme à la terre plus étroitement qu'ailleurs, lui a imprimé, à travers tant de siècles et tant de bouleversements, cette fixité de physiologie qui nous étonne. D'autres régions, au contraire, semblent avoir été réservées pour la vie nomade. Ce sont les pays de pâturage.

La vie pastorale n'est pas nécessairement la vie nomade, toutefois. Jusqu'en pleine époque historique, la culture était assez peu répandue en Europe, par exemple ; la vie pastorale prévalait. Mais c'était la vache qui était la base de l'existence, et la plupart des peuples étaient quelque peu sédentaires, bien que se déplaçant avec facilité. Une seule région restait vouée à la vie nomade, les plaines du N. de la mer Noire. Elle n'était pas moins fertile, loin de là. La culture y était pratiquée ; mais les pâturages y étaient d'une richesse prodigieuse, et le cheval, qui y vivait naturellement en grandes troupes, était à la base de l'existence sociale. Toute l'Asie centrale, comprenant des régions très fertiles, des vallées admirablement cultivées et des pacages extrêmement riches, a de tout temps été l'aire principale des nomades. Elle est aussi l'aire naturelle du cheval. Et l'on peut dire qu'en effet ce sont certains animaux domestiques, le renne, le cheval, le chameau qui ont fait de l'homme, qui les a suivis dans leurs pays de prédilection et s'est attaché à leur élevage presque exclusif, un nomade. Ils assurent en effet par eux-mêmes sa subsistance et peuvent à tout instant le transporter rapidement au loin, lui et ses bagages. Seuls ils suffisent à tout ; ils sont plus que la base d'un genre de vie, ils sont, le cheval du moins, le principe de formes de société. Ils ont fait des congénères des meilleurs cultivateurs de la terre les peuples les plus rebelles à la vie sédentaire et à la culture.

Et en imprimant ainsi aux peuples qui vivaient d'eux un caractère indélébile et des mœurs spéciales, quelle répercussion n'a pas eue sur l'histoire, sur la civilisation, le rôle qu'ils jouaient dans une petite fraction de l'humanité ? Je rappelle, pour couper court à tout développe-

ment, le contraste entre le Chinois et le Mandchou ou le Mongol, la lutte du premier triomphant à force de travail et de culture, quitte à subir le joug politique apparent du second, la construction de la Grande Muraille, obstacle élevé contre la vie nomade, qui fut une des grandes causes du déversement des pasteurs de l'Asie centrale, Huns, Turcs, Mongols, sur l'Asie antérieure, l'Europe, l'Inde, l'histoire de ces conquérants vivant sous la tente héréditaire même au milieu des villes ou disparaissant noyés au milieu des populations sédentaires civilisées, faute de pouvoir s'adapter à leur vie ; et, d'autre part, depuis la conquête de l'ancienne Égypte par les Hycsos, sans doute grâce au cheval, la transformation, par le cheval encore, son compagnon de tous les instants, puis le chameau, la vie libre au désert de l'Arabe qui arrive à différer moralement de son frère jumeau, le Juif, jusqu'à en être l'antithèse. C'est seulement à notre époque que, grâce à la solidité des États, leur puissance militaire et économique, l'Europe a été mise pour toujours à l'abri des incursions déprédatrices des nomades du centre de l'Asie. Et dans l'équilibre des forces du monde, ils ne compteront sans doute bientôt que pour bien peu de chose. La vie nomade n'est cependant pas prête à disparaître malgré l'attrait du bien-être que procure notre civilisation aux populations laborieuses. Elle est d'ailleurs seule possible dans des parties étendues de l'Asie centrale, où ni le climat ni le sol ne permettent à l'homme un séjour permanent, dans le N. de la Sibérie, en particulier dans la presqu'île de l'Alnal où n'ont jamais pénétré d'autres hommes que des familles de Samoyèdes avec leurs rennes, dans les toundras glacées et dans les déserts brûlants de la Syrie, de l'Arabie, du Sahara, inhabitables sans le chameau et le cheval, et où d'ailleurs, si le climat changeait, l'homme d'aujourd'hui, en raison de son adaptation admirable à ses conditions actuelles d'existence, mènerait longtemps encore la même vie, si simple et si libre (V. ARABIE, MIGRATION).

Par extension, on qualifie de nomades des peuples et des gens qui ne nomadisent pas, mais qui se déplacent périodiquement ou fréquemment, ou qui, tout simplement, n'ont pas d'établissements stables ou de domicile fixe. L'abus du mot conduit à des confusions regrettables. Les Ostiaks, les Lapons s'établissent, pendant la saison favorable, pour pêcher, au bord des rivières. Et pendant l'hiver ils ont avantage à habiter les forêts. Il faut bien qu'avec leurs chiens ils conduisent leurs troupeaux de rennes. Mais ces troupeaux eux-mêmes restent dans les mêmes districts et ils ont des villages qu'ils rallient toujours, même après les avoir abandonnés pendant des mois pour la chasse, la pêche ou la conduite de leurs animaux. Les peuples, qui vivent dans la forêt et de la forêt, ont toutefois, en général, des villages sommairement établis et de peu de durée. Lorsque la chasse et la cueillette des fruits sauvages ou des racines ne fournissent plus assez, il faut bien, en effet, qu'ils changent de districts. Tels sont les peuples des forêts tropicales de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de Sumatra, de l'Inde, de l'Indo-Chine. Cependant dans l'Inde, dans l'Indo-Chine, à Sumatra, ils font un peu de culture, demandent au riz une notable partie de leur nourriture. Il faut bien qu'ils surveillent leurs champs. Ils sont, il est vrai, obligés de changer souvent d'emplacement pour ces cultures, en raison des procédés primitifs qu'ils emploient. Et c'est pourquoi les proto-Dravidiens dans l'Inde, nos Moïs en Indo-Chine sont si difficilement saisissables ou observables chez eux, bien que, de tous côtés et depuis bien longtemps, la civilisation les enserre. Mais, encore une fois, ils ne nomadisent pas. Et, de nos jours, dans l'Inde, beaucoup de ces pauvres gens, poussés par la famine, viennent périodiquement travailler sur les plantations de café et autres, pour un très minime salaire. Quant aux tribus qui exercent des métiers ambulants, les Bohémiens (V. ce mot) ou Tsiganes en sont le meilleur et plus complet exemple. Ils se sont répandus par migrations successives à travers toute l'Europe,

mais en petit nombre, en raison de leurs vices et de leurs précaires moyens d'existence. Malgré leurs pérégrinations, ils ont d'ailleurs des villages fixes qu'ils rallient périodiquement. En pleine Afrique noire, les métiers de chanteurs, de fabricants d'outils en fer sont exercés, comme on le sait, dans l'Inde et en Europe même, par des individus errants, formant parfois de petites castes.

Les métiers ambulants sont toutefois chez nous réservés à une portion de plus en plus infime de la population. Des gens de toute origine parcourent nos routes dans des voitures de toute forme, depuis celle de la maison de bois jusqu'à celle de la simple carriole recouverte d'une toile. Beaucoup d'entre eux exercent la profession de vanniers, car il leur est facile de ramasser, sans qu'il leur en coûte rien, les matériaux qui leur sont nécessaires. Beaucoup passent de bourg en bourg, s'exhibant dans des tours de force ou d'adresse. Les fêtes foraines sont leur grande ressource. La plupart vivent de mendicité ou de vols, comme les anciens Tsiganes qu'on ne voit plus guère, et sont pour nos hameaux un fléau véritable. Leurs méfaits sont accrus par ceux des chemineaux. Beaucoup de ceux-ci sont des ouvriers errants, surtout des terrassiers, des hommes de peine, des débardeurs, en quête de travail. Ils se fixent volontiers. Mais, soit par suite d'une humeur trop indépendante ou mal équilibrée, soit parce qu'ils ont dans leur passé quelque chose qu'ils redoutent de voir dévoiler, pour un rien ils quittent le chantier où ils ont été occupés des mois. Ils vont ailleurs sans cesse et, lorsque la faim les talonne, ils peuvent être dangereux. Après s'être promenés ainsi de côté et d'autre, ils prennent goût à cette vie libre de toute charge, en marge de la société, et, en s'y attachant, se dégradent peu à peu. Il y a parmi eux une notable quantité de gens que leur métier seul, de terrassiers, par exemple, attachés à la construction de chemins de fer, oblige à d'incessants déplacements. Ceux-là conservent un lien avec leur famille, leur village natal où ils retourneront. Quoi qu'il en soit, lorsque les nomades de ce genre, qui, pour la plupart, sont des irréguliers, s'accroissent en nombre, c'est un symptôme de malaise social qu'il importe de surveiller. ZABOROWSKI.

NOMAIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Orchies; 2.364 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

NOMAN'S LAND. Ancien nom du district de l'Afrique australe, aujourd'hui dénommé *East Griqua-Land* (V. CAFRERIE, t. VIII, p. 754).

NOMBRE. I. Grammaire. — Les grammairiens appellent *nombres* les formes ou les systèmes de formes que prend un mot variable, substantif, adjectif ou verbe, suivant le nombre des personnes ou des choses que ce mot désigne, qu'il qualifie ou dont il exprime l'action. C'est ainsi qu'en français on se sert : de la forme *cheval*, et en latin de l'une des formes *equus, equum, equi, eque, equo*, quand on a en vue un seul cheval ; de la forme *chevaux*, ou des formes *equi, equos, equorum, equis*, quand on veut en désigner plusieurs. Chaque cas de la déclinaison, chaque personne du verbe présente ainsi une forme spéciale pour chaque nombre. En français et dans la plupart des langues modernes, il y a deux nombres, le *singulier* (V. ce mot), qui correspond à l'unité, et le *pluriel* (V. ce mot), à un nombre quelconque autre que l'unité. Mais, dans certaines langues, il existe, en outre, un troisième nombre, correspondant au nombre *deux*, c'est le *duel* (V. ce mot), dont l'origine est peut-être antérieure à celle du pluriel, et qui, dans les langues aryennes, est allé peu à peu disparaissant. P. GIQUEAUX.

II. Mathématiques. — Les mots *égal*, *ajouter* ne peuvent pas être définis d'une manière générale, parce qu'ils ont un trop grand nombre de significations. Mais s'il est impossible de les définir d'une manière générale, il devient possible, et même il devient indispensable de les définir quand on les applique à des objets déterminés.

Nous supposons, dans la suite, que l'on ait donné de ces mots des définitions qui ne dépendent que des propriétés

communes à tous les objets auxquels ils s'appliquent. Ainsi, dans ces définitions, l'ordre des objets ne devra jouer aucun rôle ; de plus, il sera bien entendu que ne rien ajouter à un de ces objets ce sera ne lui faire subir aucune modification. On appelle *grandeurs mesurables* ou *quantités* toutes les choses à propos desquelles on a défini les mots *égal*, *ajouter*, en se conformant aux prescriptions précédentes, alors : « deux qualités égales à une autre sont égales entre elles », « le résultat obtenu en ajoutant plusieurs quantités est indépendant de l'ordre dans lequel on les ajoute », enfin, « quand on n'ajoute rien à une quantité on ne la modifie pas ». On dit qu'une quantité A est plus grande qu'une autre B (ou que B est plus petit que A), si l'on peut obtenir A en ajoutant à B une certaine quantité C. On dit que des quantités sont de même espèce, si l'on peut les concevoir égales, plus grandes ou plus petites les unes que les autres, et si l'on peut les ajouter entre elles. Le *nombre qui mesure* une quantité est une locution ou un signe qui sert à la représenter, à l'aide de laquelle on désigne cette quantité et toutes celles qui lui sont égales, de manière à les distinguer de toutes celles qui sont plus grandes ou plus petites. Mesurer une quantité, c'est chercher le nombre qui la mesure. Montrons maintenant comment on peut former les nombres.

Nombres entiers. Considérons des quantités de même espèce, choisissons parmi ces quantités une quantité arbitraire que nous appellerons *unité*, nous dirons que l'unité et les quantités qui lui sont égales, et qui sont aussi des unités, sont mesurées par le nombre *un* ; toutes les quantités égales au résultat de l'addition d'une unité avec une unité sont dites mesurées par le nombre *deux* ; toutes les quantités égales au résultat de l'addition d'une unité avec une quantité mesurée par le nombre *deux* sont dites mesurées par le nombre *trois*... On appelle *nombres entiers* ceux qui servent ainsi à mesurer les quantités résultant de l'addition de plusieurs unités. On peut concevoir que l'on ait donné un nom particulier à chacun de ces nombres, et qu'on l'ait représenté au moyen d'un signe particulier, c'est ce que la numération nous apprend à faire (V. NUMÉRATION).

On dit que deux nombres sont égaux, que l'un est plus grand ou plus petit que l'autre, suivant que les quantités qu'ils mesurent sont égales, et que l'une est plus grande ou plus petite que l'autre. — Ajouter des nombres, c'est trouver le nombre qui mesure la quantité qui résulte de l'addition des quantités mesurées par ces nombres. — La soustraction est l'opération inverse de l'addition ; elle a pour but de trouver un nombre qui ajouté à un nombre donné reproduit un autre nombre donné. — Nous supposons que l'on ait défini la multiplication des nombres entiers comme l'addition de nombres égaux au multiplicande, et la division comme une suite de soustractions successives de nombres égaux à un nombre donné.

Nombres fractionnaires. Quelquefois l'unité est indivisible, c'est ce qui arrive, par exemple, quand cette unité est un être animé ; mais le plus souvent elle est divisible, c.-à-d. qu'il existe des quantités de même espèce et égales entre elles qui, ajoutées, donnent l'unité. Supposons qu'il s'agisse de mesurer une quantité A qui ne puisse s'obtenir en ajoutant des unités ; on partagera l'unité en deux parties égales que l'on appellera *des demies*, ou trois parties égales que l'on appellera *des tiers*, etc. S'il arrive que A et les quantités égales à A puissent s'obtenir par l'addition de demies, de tiers, etc. ; s'il arrive par exemple que A résulte de l'addition de sept tiers, on dira que A est mesuré par le nombre fractionnaire sept-tiers. Ainsi les nombres fractionnaires sont ceux qui mesurent les quantités résultant de l'addition des parties égales de l'unité. Les nombres entiers et fractionnaires sont ceux que l'on appelle *commensurables*. Deux quantités sont commensurables quand il existe une unité qui peut servir à les exprimer toutes deux en nombres entiers. — Nous supposons que les quatre opérations sur les fractions aient été définies et que l'on ait défini le produit de

deux tiers par trois quarts comme étant les trois quarts de deux tiers (V. MULTIPLICATION ET DIVISION).

Nombres incommensurables. Nous appellerons limite d'une quantité variable une quantité fixe dont celle-ci s'approche de manière à en différer d'aussi peu que l'on veut. Ceci posé, supposons qu'ayant successivement partagé l'unité en 2, 3, ..., n, ... parties égales, la quantité A ne puisse jamais résulter de l'addition de parties égales de l'unité, on dira que A est *incommensurable avec l'unité*, et est mesurée par un nombre incommensurable; il s'agit maintenant de définir ce nombre, c.-à-d. de *définir toutes les quantités égales à A, de manière à les distinguer de celles qui sont plus grandes ou plus petites*. Pour cela, il suffit de dire quels sont les nombres commensurables mesurant les quantités plus grandes que A et les nombres commensurables mesurant les quantités plus petites que A. En effet, si l'on connaît tous les nombres commensurables mesurant les quantités plus grandes et plus petites que A, on saura, par exemple, que A est compris entre les m et les m + 1 n^{mes} de l'unité, quelque grand que soit n, et si une autre quantité B pouvait jouir des mêmes propriétés, A et B différeraient entre elles de moins de la n^e partie de l'unité, c.-à-d. d'aussi peu que l'on voudrait; B serait donc une des quantités égales à A. Ainsi un nombre incommensurable sera défini en fournissant le moyen de se procurer tous les nombres commensurables plus grands et plus petits, c.-à-d. mesurant les quantités commensurables plus grandes et plus petites que celles qu'il mesure lui-même.

On peut maintenant dire que l'on appelle limite d'un nombre variable un nombre fixe dont le nombre variable peut s'approcher de manière à en différer d'aussi peu que l'on veut. Nous admettrons qu'une quantité sans cesse croissante, et qui ne peut surpasser une quantité donnée fixe, a une limite qu'elle peut atteindre, mais qu'elle n'atteint pas nécessairement; par suite, un nombre variable, qui croît sans cesse sans devenir plus grand qu'un nombre fixe donné, a une limite, de même : un nombre variable qui décroît sans cesse, sans devenir inférieur à un nombre fixe donné, a une limite. Il résulte de ces définitions et de ces remarques qu'un nombre incommensurable est la limite commune des nombres commensurables croissants plus petits que lui et des nombres commensurables décroissants plus grands que lui. Mais cette propriété des nombres incommensurables, qui peut servir à les définir, appartient aussi aux nombres commensurables et peut également servir à les définir.

Ajouter des nombres quelconques commensurables ou incommensurables, c'est trouver le nombre qui mesure la somme des quantités mesurées par ces nombres. — La soustraction est l'opération inverse de l'addition. — Pour définir le produit de deux nombres A et B, que ces nombres soient ou ne soient pas commensurables, nous désignerons par a, a', a'', ... des nombres commensurables croissants, ayant pour limite A, par α, α', α'', ... des nombres commensurables décroissants, ayant pour limite A, par b, b', b'', ... des nombres commensurables croissants, ayant pour limite B, par β, β', β'', ... des nombres commensurables décroissants, ayant pour limite B. Si nous considérons alors les produits ab, a'b', a''b'', ... ce seront des nombres croissants moindres que αβ, par exemple, ils auront donc une limite l. Les nombres αβ, α'β', α''β'', ... sont décroissants et plus grands que ab, ils ont donc une limite λ. Je dis que l = λ, en effet : en posant

$$a^{(n)} = a^{(n)} + \omega^{(n)} \quad \beta^{(n)} = b^{(n)} + \pi^{(n)},$$

on a

$$\begin{aligned} \alpha^{(n)}\beta^{(n)} - a^{(n)}b^{(n)} &= (a^{(n)} + \omega^{(n)}) (b^{(n)} + \pi^{(n)}) - a^{(n)}b^{(n)} \\ &= a^{(n)}\pi^{(n)} + b^{(n)}\omega^{(n)} + \omega^{(n)}\pi^{(n)}; \end{aligned}$$

or $a^{(n)}\pi^{(n)}$, $b^{(n)}\omega^{(n)}$, $\omega^{(n)}\pi^{(n)}$ sont des nombres que l'on peut rendre aussi petits que l'on veut. Donc la différence $\alpha^{(n)}\beta^{(n)} - a^{(n)}b^{(n)}$ peut être rendue aussi petite que l'on veut, ce qui revient à dire que $\alpha^{(n)}\beta^{(n)}$ et $a^{(n)}b^{(n)}$ diffèrent l'un de l'autre d'aussi peu que l'on veut; or $a^{(n)}b^{(n)}$ diffère de sa limite l d'aussi peu que l'on veut, $\alpha^{(n)}\beta^{(n)}$ diffère de λ

GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XXIV.

d'aussi peu que l'on veut, donc l et λ différant d'aussi peu que l'on veut sont égaux, et alors l = λ est ce que l'on appelle le produit de A par B.

La division est l'opération inverse de la multiplication; elle se trouve définie par conséquent d'après ce qui précède (V. FRACTIONS).

Le nombre a encore été conçu d'une autre manière, qui, au point de vue philosophique, présente un certain intérêt : tout à l'heure nous avons considéré le nombre comme l'expression écrite ou phonétique de la quantité, comme destiné à désigner la quantité, nous allons le considérer à un tout autre point de vue. — L'idée du nombre entier naît de l'idée de pluralité, de l'idée de répétition, l'action simple est représentée dans cet ordre d'idées par le nombre un, l'acte suivi d'un acte identique est représenté par le nombre deux, l'acte suivi de deux actes identiques par le nombre trois, etc. Chacun de ces nombres est représenté par un symbole, les divers systèmes de numération ont pour but de donner un nom et de représenter par divers caractères tous les nombres entiers. Dans cette théorie des nombres, il y a lieu de définir l'addition : ajouter plusieurs nombres entiers, c'est effectuer une répétition marquée par le premier de ces nombres et la continuer autant de fois qu'il y a d'unités dans chacun des nombres suivants; les définitions des autres opérations se font comme dans la première théorie. — Une fraction est l'ensemble de deux nombres entiers dont l'un porte le nom de numérateur, l'autre celui de dénominateur; on représente une fraction en écrivant le numérateur au-dessus du dénominateur et en les séparant par un trait horizontal, on convient alors d'appeler fractions égales celles qui ont : 1° les mêmes numérateurs et les mêmes dénominateurs, ou, comme l'on dit, les mêmes termes; 2° celles dont les termes sont des équimultiples des mêmes nombres entiers. Il en résulte que des fractions peuvent toujours être réduites au même dénominateur. Ajouter des fractions, c'est les réduire au même dénominateur et ajouter les numérateurs; faire le produit de plusieurs fractions, c'est construire une fraction dont le numérateur soit le produit des numérateurs et le dénominateur le produit des dénominateurs des fractions proposées. La soustraction et la division se définissent comme dans la première théorie, l'ordre de quelques théorèmes se trouve alors changé, mais la science marche après cela identiquement dans les deux modes d'exposition, et en faisant usage des mêmes locutions, tant que l'on n'a pas en vue les applications.

H. LAURENT.

III. Rhétorique. — NOMBRE ORATOIRE. — Le nombre est défini par l'Académie et par Littré de la manière suivante : « Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers, » et tel est bien le sens de ce mot dans ces vers de Boileau :

La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de nombre et de césure.

Le nombre oratoire est donc à la prose ce que le rythme est au vers. Les anciens ont été fort longtemps, si nous en croyons Cicéron, avant de s'apercevoir que la prose peut être harmonieuse tout comme la poésie, et Isocrate aurait été le premier à reconnaître et à réglementer le nombre oratoire. Chez les Romains, Cicéron a de même été le premier à proclamer ce fait : *Esse in oratione numerum quemdam non est difficile cognoscere; iudicat enim sensus*. On sait avec quel soin minutieux Isocrate modula pendant dix ans toutes les parties du fameux Panégyrique d'Athènes; Cicéron cadencait méthodiquement ses périodes et surtout la phrase de début et la phrase finale. Le *Quousque tandem abutere patientia nostrâ, Catilina*, en est une preuve; il y a là une véritable musique qui serait détruite si l'on changeait quoi que ce soit, si l'on disait par exemple : *Usquequo patientia nostrâ tandem abutere*, etc. Cette harmonie est facile à concevoir quand il s'agit des langues anciennes, dont tous les mots étaient composés de syllabes longues, brèves, communes;

mais, dans la plupart des langues modernes, et particulièrement chez nous, il n'en est pas de même. En français, dit un auteur du XVIII^e siècle, il n'y a « ni longues, ni brèves, ni accents, ni aspirations », et quand on a voulu indiquer la quantité de nos syllabes, on est arrivé, comme l'abbé d'Olivet, auteur d'une excellente prosodie, à des résultats qui nous étonnent, celui-ci par exemple :

— — — — —
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Néanmoins notre prose peut avoir une harmonie très grande, dont elle est, paraît-il, redevable à Malherbe et à Balzac; le même abbé d'Olivet, dans le dernier chapitre de sa *Prosodie française*, entre à ce sujet dans quelques détails auxquels nous renvoyons le lecteur. Il définit le *nombre oratoire* « une sorte de modulation qui résulte, non seulement de la valeur syllabique, mais encore de la qualité et de l'arrangement des mots ». Il ne croit pas, comme Cicéron, que l'écrivain ou l'orateur doive s'attacher exclusivement à cadencer le début et la fin des périodes, mais il veut que toutes leurs parties soient également harmonieuses. Nos très grands orateurs, Bossuet entre autres, ne se sont pas attachés servilement à donner du *nombre* à leurs périodes; il est certain pourtant que les oraisons funèbres des deux Henriettes et celle de Condé offrent en grande quantité des périodes *nombreuses*. Ce que Bossuet a fait discrètement, d'autres l'ont répété à satiété, Fléchier surtout; ils ont poussé la chose à l'excès et sont tombés ainsi dans un des inconvénients que prévoyait Longin, l'auteur du *Traité du sublime*; le lecteur de Mascaron ou de Fléchier est plus attentif à l'harmonie des sons qu'à la force des pensées. En cela comme en tout, il faut éviter l'excès, et il convient de réserver l'emploi du *nombre oratoire* pour les seuls discours qui peuvent viser à la grande éloquence. A. GAZIER.

IV. Chronologie. — NOMBRE D'OR. — On appelle ainsi, dans le comput ecclésiastique, le rang occupé par une année dans le cycle de dix-neuf ans ou cycle lunaire (V. CYCLE, t. XIII, p. 683). On l'obtient en ajoutant 4 au millésime de l'année et en divisant la somme par 19; le reste de la division est le nombre d'or; si ce reste est égal à 0, on ajoute 19. On trouve ainsi, pour l'année 1899, 19.

V. Théologie. — LIVRE DES NOMBRES. — C'est le nom que la théologie chrétienne donne au quatrième des livres du *Pentateuque* hébreu (V. ce mot) et qui se justifie par les dénombrements du peuple d'Israël au désert dont on rapporte les résultats. Voici, d'une façon sommaire, le contenu de cet écrit : — La divinité donne l'ordre à Moïse de procéder au dénombrement des tribus d'Israël au désert du Sinai, dans la seconde année après la sortie d'Égypte. Suivent des indications sur l'ordre des campements, calqué sur les dispositions propres à une armée régulière : le Tabernacle sera placé au centre des tribus, entouré lui-même des membres de la tribu de Lévi, réservée pour les fonctions du culte. Dans un ordre assez peu satisfaisant se succèdent des indications sur les fonctions des lévites, sur la loi de jalousie, sur le vœu de Naziréat, sur les offrandes apportées par les chefs des tribus pour la dédicace du Tabernacle et sur la consécration des lévites. Après la célébration solennelle de la Pâque, le peuple d'Israël se met en marche dans la direction du pays de Chanaan, que la divinité lui destine. Surviennent différents incidents, où le peuple fait preuve d'impatience et d'indocilité. Après une reconnaissance préalable du pays de Chanaan, la divinité, irritée contre le mauvais esprit du peuple, condamne la génération sortie d'Égypte à périr dans le désert au cours d'une longue pérégrination de quarante ans. De nouveaux incidents sont relatés, violation du sabbat, sacrilège commis par un groupe de lévites, mort de Marie, sœur de Moïse, et d'Aaron, frère du même Moïse et chef du sacerdoce héréditaire, le tout entremêlé de prescriptions rituelles. Enfin le peuple d'Israël reprend sa marche en vue de l'invasion du pays de Chanaan, mais en

tournant le pays d'Edom (Idumée) et le pays de Moab. Ici se placent de curieux développements, d'un caractère très particulier, concernant l'intervention du prophète Balaam. Les Israélites, après avoir cruellement expié une nouvelle défaillance religieuse et sur le point d'entrer en Palestine, sont, pour la seconde fois, soumis à un recensement. Le livre se termine par des prescriptions concernant les héritages, les temps fixés pour les sacrifices, la loi sur les vœux, par le récit d'une expédition sanglante contre les Madianites, par l'attribution aux tribus de Gad et de Ruben du pays de Galaad (rive gauche ou orientale du Jourdain, étrangère au pays de Chanaan proprement dit), par la récapitulation des diverses stations de l'itinéraire d'Israël au désert, par l'énumération des villes dites lévites et des villes dites de refuge à désigner dans le pays de Chanaan, par une correction apportée à la loi précédemment édictée sur les héritages.

Ces indications suffisent à faire reconnaître le caractère composite du livre des *Nombres*. Les exégètes modernes rattachent la presque totalité des morceaux entrés dans sa composition à la source dite *sacerdotale*, dont l'auteur ou les auteurs appartiennent aux temps de la Restauration ou du second Temple. MAURICE VERNES.

BIBL. : REUSS, *l'Histoire sainte et la Loi* (Pentateuque et Josué); Paris. — RENAN, *Histoire du peuple d'Israël*; Paris. — VERNES, *Précis d'histoire juive*; Paris.

NOMBRET (De), auteur dramatique français, mort à Boulogne (Seine) en août 1833. Rédacteur au secrétariat général des ponts et chaussées, il a donné sous le nom de *Saint-Laurent* un grand nombre de vaudevilles qui ont fait les délices des amateurs des scènes de genre sous la Restauration. *Saint-Laurent* a écrit toutes ses pièces en collaboration avec Besaugiers, Dartois, Saintine, Scribe, Gabriel, Théauton, Duvert, et autres. Citons parmi ses plus grands succès : *le Coiffeur et le Perruquier* (1824); *les Dames peintres* (1828); *le Mardi Gras* (1830); *le Mari par intérim* (1827); *les Couturières* (1827); *Bonaparte, lieutenant d'artillerie* (1830).

NOMBRI. I. Anatomie (V. OMBILIC).

II. Botanique. — NOMBRI DE VÉNUS. — Nom vulgaire du *Cotyle* (V. ce mot).

NOMBRI DE VÉNUS AQUATIQUE. — *L'Hydrocotyle vulgaris* L. (V. HYDROCOTYLE).

III. Art héraldique. — On désigne ainsi un point de l'écu situé au-dessous du centre. On appelait aussi *nombril* une pointe de fer qui était souvent placée au milieu du bouclier.

NOMDIEU. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Francescas; 444 hab.

NOME (Antiq.). Division territoriale et administrative de l'ancienne *Égypte* (V. ce mot, t. XV, p. 667 et suiv.).

NOMÉGOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville-sur-Marne; 217 hab.

NOMENCLATOR. Nom de l'esclave qui accompagnait dans ses sorties le maître romain pour lui souffler le nom et les relations des gens qu'il rencontrait, service indispensable à un candidat qui briguaient les suffrages populaires. À l'époque impériale, ce nom passa à l'esclave qui annonçait les visiteurs.

NOMENCLATURE. I. Alchimie. — NOMENCLATURE PROPHÉTIQUE. — Les scribes égyptiens ou prophètes se servaient de noms réputés sacrés afin de mettre en défaut la curiosité du vulgaire. On trouve l'indication de beaucoup de ces noms et leur interprétation dans les papyrus, les écrits alchimiques, et l'ouvrage de Dioscoride sur la matière médicale. Les noms mystiques étaient tirés du sang, de la semence, des larmes, de la bile, des excréments et des divers organes des dieux égyptiens grécisés (Héphaïstos, Hermès, Hélios, Cronos, Ammon, etc.); de ceux des animaux (serpent, ibis, cynocéphale, crocodile, lion, épervier, etc.); sang de serpent, sang de Vesta, sang de l'œil; semence de lion, semence d'Ammon. Dioscoride reproduit cette nomenclature.

ture, en donnant les synonymes des noms grecs. Plus d'un nom de cette espèce subsiste même aujourd'hui dans la nomenclature botanique populaire : œil de bœuf, dent de lion, langue de chien. Quelques-uns de ces mots symboliques ont passé aux alchimistes grecs, parfois avec un sens différent : semence de Vénus (carbonate de cuivre), bile de serpent (mercure), lie de Vulcain (orge), etc. On les retrouve dans l'alchimie d'Avicenne et chez les Latins du moyen âge.

M. BERTHELOT.

II. Chimie. — La nomenclature est l'ensemble des règles adoptées par les chimistes pour désigner les corps. L'idée de la classification actuelle est due à Guyton de Morveau ; elle a été établie en 1787 par Lavoisier, avec le concours de Guyton de Morveau, Fourcroy et Berthollet. Les auteurs se sont proposé, non seulement de désigner par des noms semblables les corps qui jouissent de propriétés analogues, mais, en outre, d'indiquer dans le nom du composé la nature des éléments qui y entrent. Cette ancienne nomenclature se rapporte aux composés de la chimie minérale, la chimie des composés du carbone existant à peine à cette époque. Le nombre croissant des corps réalisés par synthèse en chimie organique a nécessité dans ces dernières années la réunion d'un groupe international de chimistes, qui a fixé des règles assez compliquées pour la désignation des composés organiques, cette nomenclature est dite la nomenclature de Genève.

Les corps simples, métaux ou métalloïdes, sont désignés par un nom, qui tantôt désigne une propriété caractéristique de l'élément, par exemple l'oxygène (ὀξύς, acide ; γεννω, j'engendre), l'azote (α privatif, ζωη, vie), le brome (βρωμας, mauvaise odeur), tantôt, au contraire, n'a pas un sens déterminé. Les corps simples forment bien encore des corps neutres. Certains corps simples forment avec l'oxygène, soit directement, soit indirectement, des composés qui, mis au contact de l'eau, forment des acides ; par exemple, le phosphore brûlé dans l'oxygène en donnant de l'anhydride phosphorique, qui, au contact de l'eau, forme de l'acide phosphorique, et, en présence de ces bases, donne des phosphates. Si le corps simple ne forme qu'un seul composé acide, on désigne le composé en faisant suivre le nom du corps simple de la terminaison *ique* : ainsi l'anhydride carbonique résulte de la combinaison du carbone et de l'oxygène. Au contraire, si le corps simple donne deux acides, on conserve la terminaison *ique* pour celui qui contient le plus d'oxygène, l'autre prend la terminaison *eux*. Par exemple, les anhydrides arsénieux, AsO^3 , et arsénique, AsO^5 , auxquels correspondent les acides, $AsO^3.2HO$ et $AsO^5.3HO$.

Lavoisier croyait, avec les chimistes de son époque, qu'un même corps ne peut former plus de deux composés acides, mais on reconnut plus tard qu'un même corps forme avec l'oxygène trois, quatre ou même cinq acides ; on a introduit depuis de nouvelles conventions. Un acide moins oxygéné que l'acide en *eux* est indiqué par le nom de l'acide en *eux*, précédé du préfixe *hypo* (sous). A l'acide phosphoreux, $PO^3.3HO$, correspond un acide hypophosphoreux, $PO.3HO$. Un acide plus oxygéné que l'acide en *eux* et moins oxygéné que l'acide en *ique* prendra le nom de l'acide en *ique*, également précédé du préfixe *hypo*. Le phosphore par exemple forme la série :

Acide hypophosphoreux	$PO.3HO$
— phosphoreux	$PO^3.3HO$
— hypophosphorique	$PO^4.2HO$
— phosphorique	$PO^5.3HO$

S'il se présente un acide plus oxygéné que l'acide en *ique*, on lui donne le nom de l'acide en *ique* précédé de l'expression *hyper* ou *per*. On connaît ainsi les acides iodique et periodique, chlorique et perchlorique :

Acide iodique	$IO^5.HO$
— periodique	$IO^7.3HO$
— chlorique	$ClO^5.HO$
— perchlorique	$ClO^7.HO$

L'oxygène peut encore donner avec les éléments des combinaisons neutres ou basiques en présence de l'eau ; s'il ne forme qu'un seul oxyde neutre ou basique, on le désigne en faisant suivre le mot oxyde du nom du corps simple, par exemple :

CO , oxyde de carbone (corps neutre) ;
 ZnO , oxyde de zinc (corps basique).

Si le même corps forme avec l'oxygène plusieurs oxydes, celui qui pour 1 équivalent de métal contient 1 équivalent d'oxygène s'appelle un protoxyde, ceux qui en contiennent $3/2$ ou 2 s'appellent sesquioxyde et bioxyde. 27^{gr},5 de manganèse se combinent : 8 gr., 12 gr. et 16 gr. dans le protoxyde, le sesquioxyde et le bioxyde de manganèse. Un oxyde moins oxygéné que le protoxyde s'appelle un sous-oxyde. Le sous-oxyde de cuivre contient 2 équivalents de cuivre pour 1 équivalent d'oxygène Cu^2O . On désigne quelquefois sous le nom de peroxydes des oxydes renfermant plus d'oxygène que le protoxyde. Un certain nombre d'oxydes sont encore désignés par les noms sous lesquels ils étaient anciennement connus ; on dit, par exemple, l'alumine au lieu de sesquioxyde d'aluminium, Al^2O^3 , la potasse au lieu de protoxyde de potassium, la chaux au lieu de protoxyde de calcium, etc.

Dans la désignation des sels qui peuvent être considérés comme résultant de l'union des acides et des bases avec élimination d'eau, on a cherché à rappeler les noms des constituants. On nomme à la suite l'un de l'autre l'acide et la base ou le métal de la base en les séparant par la particule *de* et en modifiant de la manière suivante la terminaison de l'acide : 1° si l'acide est terminé en *ique*, on remplace cette terminaison par *ate*. L'acide sulfurique forme avec la potasse, ou oxyde de potassium, le sulfate de potasse ou de potassium ; l'acide carbonique avec la chaux, le carbonate de chaux ou de calcium. 2° Si l'acide est terminé en *eux*, on termine son nom par *ite*. L'acide sulfurique forme avec la potasse le sulfite de potasse ou de potassium. Ainsi le sulfate de protoxyde de fer désignera le sel résultant de la combinaison de l'acide sulfurique avec le protoxyde de fer et le sulfate de sesquioxyde de fer la combinaison sulfurique du sesquioxyde.

Certains acides se combinent en plusieurs proportions avec une même base, les sels résultant peuvent contenir pour 1 équivalent de base, $3/2$, 2 équivalents, 3 équivalents d'acide ; on place alors les préfixes *sesqui*, *bi* ou *tri* en avant du nom du sel. Le bisulfate de potasse résulte de l'union de 2 équivalents d'acide sulfurique avec 1 équivalent de potasse ; le sesquicarbonate de soude renferme $3/2$ équivalents d'acide pour un de base ; le bicarbonate, 2 équivalents d'acide pour la même quantité de base. Ces sels sont dits *sels acides*. Au contraire, à un même équivalent d'acide peuvent être unis plus d'un équivalent de base, on a alors les *sels basiques* qui seront désignés par les expressions sesquibasique, bibasique, tribasique. L'azotate tribasique de mercure contient 3 équivalents de base pour 1 équivalent d'acide. On connaît beaucoup de sels, dits *sels doubles*, qu'on obtient en combinant des sels d'un même acide ; par exemple, 1 équivalent de sulfate d'alumine se combine avec 1 équivalent de sulfate de potasse pour donner un sel désigné sous le nom de sulfate double d'alumine et de potasse.

Indépendamment des combinaisons formées avec l'oxygène, les éléments peuvent se combiner entre eux. Dans la désignation de ces composés binaires, on termine par *ure* le nom du corps électro-négatif, et l'on met ensuite le nom du corps électro-positif. Les composés du chlore et du carbone sont appelés chlorures de carbone, le chlore étant électro-négatif par rapport au carbone ; ceux du carbone et de l'hydrogène sont appelés carbures d'hydrogène. Si les corps se combinent en plusieurs proportions, par exemple, si, pour 1 équivalent de l'élément électro-positif, les divers composés renferment 1, 2, 3, 4, 5 équivalents du corps électro-négatif, on emploie ici,

comme pour les oxydes, les préfixes proto, bi, tri, tétra, penta.

Le protosulfure de potassium contient 1 éq. de S pr 1 éq. de K.		
— bisulfure	—	2
— trisulfure	—	3
— tétrasulfure	—	4
— pentasulfure	—	5

L'expression chlorure double de platine et de potassium désigne un composé résultant de l'union du platine avec le chlorure de potassium.

Le fluor, le chlore, le soufre, etc., forment avec l'hydrogène des combinaisons jouissant de propriétés acides. On indique ce fait en terminant par *ique* un nom formé du nom du corps électro-négatif suivi de celui du corps électro-positif. Les combinaisons du soufre et du chlore avec l'hydrogène s'appellent acide sulfhydrique (sulf-hydr-ique), acide chlorhydrique (chor-hydr-ique). Les combinaisons des métaux entre eux s'appellent des alliages. On les désigne simplement en mettant à la suite du mot alliage les noms des deux métaux qui y entrent. On dira un alliage de cuivre et d'argent, un alliage de plomb et d'étain. Quand le mercure est l'un des deux métaux constitutifs, l'alliage prend le nom d'amalgame. Un amalgame d'argent est un composé de mercure et d'argent. Un certain nombre d'alliages usuels ont conservé les noms qu'ils possédaient avant l'établissement de la nomenclature. C. MATIGNON.

NOMÉNOÉ, duc, puis roi de Bretagne, né dans les dernières années du VIII^e siècle, mort près de Vendôme en juil. 851. D'origine bretonne, il fut, après la conquête de la Bretagne par Charlemagne, nommé comte de Vannes par l'empereur à l'assemblée d'Ingelheim en 819; quelques années plus tard (826), la fidélité dont il avait fait preuve était récompensée par le titre de duc et la fonction de *missus* de l'empereur dans la Bretagne armoricaine. Fidèle encore pendant tout le règne de Louis le Pieux, il réprima plusieurs tentatives de soulèvement des Bretons, tout en défendant énergiquement les frontières de la Bretagne contre les agressions des comtes francs qui commandaient les marches environnantes. Mais après la mort de l'empereur, Noménoé, bien qu'ayant assuré Charles le Chauve de sa soumission (avr. 841), refusa de prendre part à la campagne contre Lothaire, et, profitant de la guerre civile, envahit la marche franco-bretonne. Allié au comte Lambert, disgracié par Charles le Chauve, il envoya son fils Erispoë combattre le comte de Nantes; après une défaite d'Erispoë, Lambert réussit à s'emparer pour son compte de la ville où, du reste, il ne put se maintenir. A l'automne de 843, le roi Charles dirigea une grande expédition contre la Bretagne, mais, l'année étant trop avancée, il ne semble pas avoir dépassé Rennes.

L'année suivante (844), Lambert combattit les comtes de la frontière poitevine, tandis que Noménoé, sourd aux sommations de se soumettre que lui adressaient les trois souverains de l'empire, réconciliés à Verdun, faisait une rapide incursion jusqu'au Mans en dévastant et incendiant tout le pays sur son passage. Au printemps de 845, il se jeta sur les comtés de Rennes et de Nantes, et, passant la Loire, dévastait les pays d'Herbauges et de Mauge, où il incendiait la célèbre abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, qu'il reconstruisit l'année suivante, et se dirigeait sur Angers. A la nouvelle que Charles le Chauve dirigeait sur la Bretagne une expédition nouvelle, il se hâta de se replier en arrière de la Vilaine. Les deux armées se rencontrèrent au N.-E. de Bain, près du monastère de Ballon, dans les derniers jours de juin 845. La déroute de Charles le Chauve fut complète; il ne put sauver que des débris de son armée que Noménoé à travers le pays de Rennes, le Nantais, le Maine et l'Anjou, poursuivit jusqu'à la Mayenne. En 846, Charles le Chauve reprit avec une nouvelle armée le chemin de la Bretagne, mais des négociations amenèrent la paix; le roi des Francs reconnut l'indépendance des Bretons, et Noménoé pour leur souverain. Les actes

francs officiels continuent à l'appeler duc, mais les chroniqueurs et les actes bretons lui donnent plus souvent dès lors le titre de roi. Maître de la Bretagne, Noménoé voulut achever l'œuvre d'émancipation en détachant complètement le pays de la province ecclésiastique de Tours dans laquelle il était compris et par l'intermédiaire de laquelle le clergé, en partie composé de Francs, propageait l'influence franque. Pour établir une église autonome, après avoir favorisé le développement de l'abbaye purement bretonne de Redon sur les frontières du royaume, il fit accuser de simonie, condamner, puis chasser les titulaires francs des quatre évêchés bretons de Vannes, de Quimper, de Dol et de Léon par un concile réuni à Coët-louh en févr. 848; il les remplaça par des clercs bretons et bientôt après fit ériger le siège de Dol en métropole, en même temps qu'il créait deux nouvelles circonscriptions épiscopales, celles de Tréguier et de Saint-Brieuc. Après quoi, à l'automne 848, le chef breton se fit sacrer et couronner par le nouvel archevêque de Dol. En 849, Noménoé recommença ses incursions en pays franc par une campagne contre l'Anjou dont le comte était son ancien allié, Lambert, rentré en grâce auprès de Charles le Chauve. Celui-ci défendit d'abord vaillamment le territoire qui lui était confié; mais, l'année suivante (juin 850), il fit défection avec son frère Garnier et se déclara pour Noménoé. Charles le Chauve réunit une armée, la dirigea sur la Bretagne, établit une garnison à Rennes et semble s'être retiré. Noménoé et Lambert marchèrent sur Rennes, assiégèrent, puis occupèrent la ville dont ils démolirent en partie les murailles; se dirigèrent ensuite sur Nantes défendue par le comte Amaury, s'emparèrent de la place, firent le comte prisonnier, chassèrent l'évêque, démantelèrent les murailles, puis, remontant au N., ravagèrent le Maine, poussèrent jusqu'au Mans, et, chargés de butin, rentrèrent en Bretagne, après avoir conquis la marche franco-bretonne qui correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui la Haute-Bretagne. Charles le Chauve ne sut répondre à ces conquêtes que par une admonestation du clergé franc. En 851, Noménoé et Lambert recommencèrent la guerre, dévastèrent l'Anjou, s'emparèrent d'Angers, s'engagèrent dans la vallée du Loir, atteignirent Vendôme et saccagèrent la Beauce; ils méditaient une attaque sur Chartres, lorsque Noménoé fut frappé d'une attaque en montant à cheval. Il avait restauré la monarchie bretonne et laissait à son fils Erispoë le soin de la consolider. A. G.

BIBL. : R. MERLET, *Guerres d'indépendance de la Bretagne*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1891. — A. de LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, 1898, t. II.

NOMENTANUS (Jean) (V. CRESCENTIUS).

NOMENTUM (auj. *Mentana*). Ville de l'antique Latium, au N.-E. de Rome, sur la frontière sabine. Quintus Servilius y défait les gens de Véies et de Fidènes (435 av. J.-C.). On vantait son vin. Les villas de plaisance y étaient nombreuses; Ovide, Sénèque, Martial, Cornelius Nepos en possédèrent. La *via Nomentana* partait de Rome à la porte Colline comme la *via Salaria*, passait l'Anio (*ponte Lamentana* actuel), passait à Ficulea et de Nomentum rejoignait à Eretum la *via Salaria*.

NOMÉNY. Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, sur la Seille, afl. de la Moselle (r. dr.); 4.348 hab. Relié à Nancy par voie ferrée. Mentionné en 1075 (*Mercatum Numeniace villa*). Fief mouvant de l'évêché de Metz (1551). Erigé en principauté d'empire (1567). Incorporé au duché de Lorraine (1612). Siège d'un bailliage en 1698. Ancien château des comtes de Vaudémont. Armoiries : *D'azur à la croix croisetée et recroisetée au chef d'or*. E. CH.

NOMEXY. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Châtel; 4.508 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Broderies, filatures, tissages; produits chimiques.

NOMINALISME. Le mot de nominalisme, d'abord réservé à la désignation des doctrines du moyen âge qui résolvait d'une manière négative le problème de l'existence

séparée des idées générales, s'applique maintenant à des systèmes aussi différents que ceux d'Aristote, de Guillaume d'Ockham, de Spinoza et de Stuart Mill. Cette extension de sens est, selon nous, légitime, et nous voudrions montrer que le nominalisme n'est pas la réponse à une question spéciale n'intéressant qu'une époque, mais une manière générale d'envisager ce grand problème sans cesse renaissant : quelle est la valeur en soi des déterminations que l'esprit impose aux choses ? Il y a pour chaque époque des philosophes qui résolvent ce problème d'une façon dogmatique ; pour eux, les déterminations que l'esprit a perçues dans la nature jusqu'à leur époque sont la seule réalité, la réalité en soi, tandis que le donné de l'expérience, non encore réduit à l'intelligibilité, ne compte pas. A ces réalistes s'opposent les nominalistes ; ceux-ci s'attachent à démontrer que les déterminations observées dans la nature ne se suffisent pas quand on les hypostasie à part ; ils critiquent les affirmations dogmatiques de leurs adversaires et leur rappellent que le donné est la réalité vraie. Nous allons suivre à travers les âges et sous ses diverses formes ce qu'on doit appeler, de son vrai nom, la critique nominaliste.

Les premières déterminations que l'esprit ait imposées aux choses sont celles qui se trouvent enregistrées dans le langage courant ; elles consistent à grouper les divers objets que la nature nous présente selon leurs ressemblances et différences sensibles, à les classer en genres et espèces et à faire de même pour les qualités morales. Au temps de Platon, ce travail était très avancé. Mais il fut un des premiers à s'apercevoir distinctement qu'il y eût dans le langage une science des choses enfermée. De quelle nature était cette science ? Il la crut absolue. Le réalisme platonicien consista à proclamer que toutes ces déterminations ou idées étaient la réalité proprement dite, et que tout ce qui n'était pas encore déterminé, c.-à-d. tout ce qui devait faire plus tard l'objet des sciences physiques, n'était qu'une matière, espèce de non-être qui essaye d'arriver à l'être véritable des idées sans y réussir. Quant aux idées elles-mêmes, elles existent à part dans un monde transcendant où les perçoit la pure intelligence. Platon, de son vivant, fut combattu par les Cyniques qui lui opposèrent le nominalisme le plus hardi qu'on ait jamais soutenu : Il n'y a de réalité, disaient-ils, que dans les objets des sens, tels que les sens nous les présentent. D'où suivaient deux conséquences : Il n'y a pas de définitions par concepts, mais seulement des noms de perceptions. Tel homme est tel homme et rien de plus. Il ne faut donc pas parler de l'humanité, ni de quelque autre idée générale ; et les idées générales qui devraient être bannies du discours doivent l'être à plus forte raison de la réalité ; il n'y a pas de monde transcendant. Mais l'école cynique se développa un peu à l'écart du grand mouvement philosophique de la Grèce, et c'est dans Aristote qu'il faut chercher un nominalisme moins radical, mais qui, du moins, eut une influence ininterrompue sur toute la philosophie postérieure. Aristote fut nominaliste dans la mesure où il combattit Platon. Platon, qui n'avait, en fait de sciences, guère pratiqué que les mathématiques, n'avait eu à aucun degré le sens de l'interprétation par l'esprit de l'expérience sensible. Aristote au contraire, surtout naturaliste et physicien, l'eut au plus haut point : c'est l'origine de son nominalisme relatif. Ayant pour sa part contribué à découvrir dans la réalité sensible des déterminations nouvelles, il comprit que les genres et les espèces ne sont pas dans notre pensée des vérités innées, qu'elles naissent du commerce de l'esprit et des choses sensibles, que par suite elles n'existent pas en soi, séparées du monde visible, mais au contraire inhérentes aux individus que la sensation nous fait atteindre. Le nominalisme d'Aristote, c'est d'avoir aperçu que les déterminations des choses ne peuvent que par abstraction se séparer de la matière qu'elles informent ; que ce n'est pas en nous détournant du monde donné que nous connaissons ce qui est en lui intelligible, mais en nous ap-

pliquant au contraire à le contempler. En affirmant que l'expérience seule témoigne de la réalité des êtres, Aristote a ouvert la série des penseurs nominalistes.

Aristote cependant n'a pas été nominaliste sans restrictions. Les idées générales ne sont pas, à ses yeux, la substance première des choses (*οὐσιώδη πρόκλη*), mais elles en sont l'essence, c.-à-d. le seul élément intelligible. Tout être particulier et réel est un mélange d'indéterminé et de détermination, ou, comme dit Aristote, de matière et de forme. Or la matière, selon lui, répugne à l'intelligibilité et à la définition. Tout être se définit par le genre prochain et la différence spécifique ; mais les individus en tant que tels échappent à la science ; la matière qui est en eux est un élément accidentel où règnent le hasard et la nécessité brutale que l'intelligence n'atteint pas. Donc le réel pris en soi est toujours individuel, mais du point de vue de la science, la réalité vraie, c'est la forme, c.-à-d. l'espèce ou l'idée générale. En tant qu'il a admis la matière indéterminable, peu différente de celle de Platon, et la nécessité, du point de vue de la science, de séparer la forme de la matière, l'idée générale de l'individu, Aristote a été réaliste. C'est par là qu'il a donné prise aux attaques des cartésiens, et, en attendant, qu'il a favorisé au moyen âge, par les équivoques possibles sur sa doctrine, l'éclosion d'un réalisme aussi outré que celui qu'il combattait chez Platon.

Le nominalisme relatif d'Aristote avait eu sa cause profonde dans l'instinct et la pratique de l'expérience si remarquables chez le maître péripatéticien. Mais le goût de la méthode d'observation s'affaiblit chez ses disciples immédiats ; les derniers siècles de l'antiquité ne le virent pas renaitre, et le moyen âge le perdit tout à fait. Nous ne trouverons donc pas de nominalisme plus avancé que celui d'Aristote avant l'éclosion de la science moderne. Et pourtant le mot de nominalisme désigne surtout dans l'usage une doctrine du moyen âge. C'est que toute la philosophie de cette époque n'a été que l'interprétation d'Aristote ; et que le problème nominaliste, tel qu'on le trouve chez Aristote, c.-à-d. réduit à la question des genres et des espèces, est justement le seul problème métaphysique que le moyen âge ait pu, dans les premiers temps, aborder à la suite du maître. Les écoles d'Occident, après l'invasion des barbares, ne possédèrent d'abord d'Aristote que quelques traités logiques qui ne se rattachaient qu'indirectement aux questions métaphysiques. Ce fut par hasard que ces spéculations furent suggérées aux hommes de ce temps, grâce à un texte de Boèce qui reproduisait en latin quelques lignes de l'introduction de Porphyre au *De Interpretatione* : « Les genres et les espèces existent-ils en soi ou seulement dans l'intelligence ; et dans le premier cas sont-ils corporels ou incorporels ; existent-ils, enfin, à part des choses sensibles ou confondus en elles ? Je ne le dirai point, car ce serait une trop grande affaire. » C'est autour de ce texte qu'ont roulé les plus grandes disputes du moyen âge. Pourquoi un tel acharnement sur cet unique problème des idées générales ? C'est d'abord que jusqu'au XIII^e siècle ce fut là le seul problème métaphysique dont la philosophie antique leur eût laissé l'énoncé, et que la curiosité dut naturellement s'y porter, n'ayant pas d'autre objet. C'est aussi que ce problème se liait avec celui des idées platoniciennes qui leur avait été transmis, très dénaturé d'ailleurs, par les derniers alexandrins, tels que le pseudo-saint Denis l'Aréopagite, disciple de Proclus. Enfin la théorie des espèces pouvait fournir des explications des mystères de la Création, de la Trinité, de l'Eucharistie. Tels furent pendant longtemps les motifs qui attirèrent l'attention de l'École sur les idées générales, en attendant que la transmission au XIII^e siècle d'un Aristote complet vint renouveler l'intérêt de la question en la rattachant à la philosophie tout entière.

L'École d'Alcuin, dès le IX^e siècle, d'abord par pure curiosité pédantesque, remit sur le tapis le problème nominaliste. Un nommé Fridugise soutint, soi-disant au nom

d'Aristote, la réalité du Néant et des Ténèbres qu'un nominaliste de bon sens, Abogard, combattit. La lecture de Boèce fit de Raban Maur, disciple d'Alcuin, le premier nominaliste conscient. Son disciple, Heiric d'Auxerre, appliqua le nominalisme à la réfutation du panthéisme réaliste de Jean Scot Erigène ; ce n'était plus dès lors simple querelle d'érudits ; la religion, désormais sous couleur de nominalisme et de réalisme, allait être critiquée. Le panthéisme de Jean Scot avait rendu suspect le réalisme ; le nominalisme allait l'être bien davantage. Sous l'influence du réalisme, le dogme de la présence du Christ dans le pain et le vin consacrés était devenu le dogme de la présence réelle et substantielle du corps et du sang du Sauveur. On s'appuyait sur ce postulat réaliste que toute conception de l'esprit a un objet distinct d'elle et, par suite, toute parole, telle que celle-ci : *Hoc est corpus meum*. Béranger de Tours, au contraire, se fondant sur l'idée aristotélicienne qu'il n'y a de substance réelle que dans les objets individuels des sens, interpréta dans un sens symbolique les paroles de la Cène. Il fut condamné. Le même esprit rationaliste se retrouve dans le nominalisme de Roscelin, le premier nom illustre de la secte, qui fit évanouir dans une pure conception de l'esprit le mystère de la Trinité. Le réalisme reprit faveur dans l'Église ; tandis que saint Anselme donnait la théorie réaliste de Dieu unique en trois personnes, Guillaume de Champeaux donnait la formule générale la plus nette du réalisme. Mais le nominalisme allait prendre avec Abélard sa revanche.

Abélard fut le plus grand des nominalistes de cette première période. S'appuyant sur Aristote et Boèce, grâce surtout au tour critique de son intelligence, il n'eut pas de peine à réfuter les thèses réalistes. Il montra les contradictions qu'il y avait à affirmer l'existence réelle d'un universel qui devait être tout entier à la fois en soi et dans les choses particulières, à la fois dans chaque individu et dans tous les autres. Il fit le premier un usage conscient de cette méthode d'économie, qui est si bien dans l'esprit du nominalisme, en montrant qu'il suffisait d'admettre des universaux conceptuels existant dans la pensée comme résultat de la comparaison des choses individuelles pour rendre compte de tout ce que les réalistes expliquaient à grands frais de substances imaginaires. Telle aussi vraisemblablement avait été la doctrine de Roscelin ; mais ce docteur, surtout préoccupé de ruiner le réalisme, avait dit que les idées générales n'étaient que des mots, sans dire clairement si c'était la substantialité des universaux ou bien les universaux d'une manière absolue qui n'étaient que des souffles de la voix. Abélard, qui tenait beaucoup à séparer sa doctrine de la thèse condamnée de Roscelin, fit disparaître cette équivoque et affirma que les idées générales n'étaient pas un pur néant, mais qu'elles existaient comme opérations légitimes de l'esprit. C'est la doctrine appelée plus tard conceptualisme, mais qui ne diffère pas en réalité du nominalisme, à moins de réserver ce nom à la prétendue thèse de Roscelin, qui n'a pas été soutenue.

L'arrivée en Europe, au début, du XIII^e siècle d'un Aristote complet donna contre toute attente un renfort au réalisme. C'est qu'il nous venait apporté par les Arabes et surchargé de gloses qui en dénaturaient le sens. On attribua couramment au maître l'opinion que la substance véritable appartenait aux universaux et non aux choses particulières. « Les individus sont dans le tout, disait un des étranges péripatéticiens de ce temps, et sont si peu quelque chose sans le tout, que c'est par le nom du tout qu'on les désigne. » Avec Alexandre de Halès, saint Bonaventure et surtout Duns Scot, le réalisme fut à son apogée. Jamais on ne crut tant aux choses en soi et si peu à l'expérience. Le remède sortit de l'excès du mal. Ce fut un disciple de Duns Scot, Guillaume d'Ockam, qui protesta. Les réalistes du XIII^e siècle avaient eu le mérite de poser la question nettement. Les déterminations que l'esprit impose aux choses ont-elles une existence en soi ? Ils avaient répondu affirmativement. Guil-

laume tout aussi catégoriquement non. Nous ne pouvons, dit-il en substance, rien affirmer valablement que des choses données intuitivement et individuellement par les sens ou la conscience. C'est bien longtemps avant la principale conclusion de la critique kantienne. Ce moine hardi n'eut même pas peur des conséquences dernières. Du moment que nous n'avons pas d'intuition sensible de Dieu, tout ce que nous en disons n'est qu'attributs généraux et ne porte pas par conséquent sur l'être même de Dieu. Car l'être est nécessairement individuel. Il proclamait donc qu'il n'y a de science que du donné. Cet homme, qui ne mania jamais que des syllogismes, montrait ainsi un instinct singulier de l'expérience. C'est le plus grand des nominalistes du moyen âge et le dernier des grands philosophes de cette époque.

Le moyen âge, en somme, après un immense détour, en était à peu près revenu à Aristote. Mais quand l'esprit humain, aux XVI^e et XVII^e siècles, eut trouvé un mode nouveau de détermination des choses, il se produisit pour la première fois, depuis Platon et Aristote, un nominalisme et un réalisme original. Cette détermination nouvelle, ce fut l'application des mathématiques au réel, à la mécanique et à la physique. De ce mouvement scientifique est issu le cartésianisme. Les nouveaux philosophes se posant la question : quelle est la valeur en soi des déterminations que l'esprit impose aux choses ? avaient à répondre sur deux points : que signifiaient les déterminations par genres et espèces que l'école avait seules connues ? Que signifiaient les déterminations nouvelles qu'on venait de découvrir ? Ils furent nominalistes dans leur réponse à la première question, et réalistes vis-à-vis de la seconde. Le nouveau mode de détermination différait surtout de l'ancien en ce qu'il permettait d'atteindre les choses individuelles et s'opposait à l'ancien adage : il n'y a de science que du général : c.-à-d. de l'espèce. Tandis que les scolastiques ne pouvaient définir les choses que par leurs ressemblances générales, étant ainsi obligés d'abandonner pour chacune ce qui en faisait l'individualité, les modernes avaient trouvé un point de vue duquel on pouvait saisir, non plus des ressemblances, mais des identités entre les choses. Car les objets et les phénomènes, en tant qu'ils sont susceptibles de mesure, peuvent être rapportés à une même unité qui est identique dans chacun. On avait par ce biais un universel individuel. Naturellement les définitions nouvelles, qui contenaient non plus seulement la différence spécifique, mais la différence individuelle, firent apparaître le grand défaut des anciennes. De quel droit, dit en substance Spinoza (*Eth.*, II, pr. 40, sc. I) aux partisans des notions universelles, dites-vous que dans cet objet tel caractère est essentiel et tel autre accidentel ? Vous n'avez d'autre moyen de discernement sur ce point que votre imagination. Aussi vos définitions varient-elles suivant les individus. Ce que vous appelez choses en soi, êtres de raison, n'est au fond que fantômes imaginaires, *entia imaginatonis*. Non seulement pour les cartésiens le général n'est pas réel, mais il n'est même pas objet de science. Telle est la grande critique faite par les disciples de Descartes au réalisme aristotélicien et la véritable position de leur nominalisme.

Mais c'est l'illusion constante de l'esprit humain de prendre pour réalité en soi ce qu'il a jusqu'ici soumis de réalité à la détermination. Et les cartésiens n'échappèrent pas à cette erreur, rendant ainsi nécessaire à bref délai la fortune à leurs dépens d'un nouveau nominalisme. Ils admirent que ce qu'il y a dans le monde de déterminable par les mathématiques et les idées correspondantes est la seule réalité. Le système de Spinoza, que nous appelions naguère nominaliste, est la forme la plus conséquente de ce réalisme nouveau. Tout ce qui est en dehors de la mathématique, comme le donné qualitatif de la sensation, les passions, etc., n'existe pas réellement, mais se confond du point de vue absolu avec les idées claires et distinctes de l'étendue ; et l'éthique tout entière est un effort

pour réduire ces apparences à la réalité. Le sensible est supprimé en droit. L'étendue intelligible et les idées y afférentes au contraire existent en soi. Et naturellement, une fois que les cartésiens furent persuadés de tenir tout le monde réel dans les déterminations mathématiques de ce monde, ils ne manquèrent pas de se figurer qu'ils pouvaient connaître des réalités en dehors de l'expérience possible, et une nouvelle métaphysique aussi aventureuse que celle de Platon et de Duns Scot sortit de ces spéculations. Mais les protestations nominalistes ne se firent pas attendre. Comme toujours, le nominalisme nouveau vint d'un point de vue nouveau sur la réalité concrète. Le cartésianisme était tombé dans le réalisme en ne considérant guère les êtres qu'en tant qu'ils sont déterminables mathématiquement. Les adversaires des cartésiens considérèrent l'être justement par le côté opposé. Ils prirent ce qui restait de la réalité au fond du creuset. Les cartésiens avaient été géomètres; ils furent psychologues et détracteurs des mathématiques. Les autres n'avaient cure que de la réalité élaborée et abstraite; ils prétendirent en revenir aux données immédiates. Avec un à-propos merveilleux, ils mirent le doigt sur le point important. A ces partisans de l'existence en soi des déterminations de l'entendement, il fallait montrer que l'inclusion de ces déterminations dans les choses en faisait toute la réalité. De là, le nominalisme mathématique de Locke, Berkeley, Hume, dont le point principal est que les déterminations mathématiques des choses ne sont pas plus essentielles à ces choses, et même le sont moins que leurs qualités sensibles. Le monde des sens était réhabilité; restait à ruiner le monde métaphysique. La critique du principe de causalité remplit cet office, et par là Hume nous mène à Kant, à qui il allait être donné de fournir aux nominalistes des arguments décisifs.

Le nominalisme kantien est inspiré de Hume. Mais celui-ci, pour mieux ruiner le réalisme cartésien de l'entendement pur, en était arrivé à un réalisme phénoméniste de la sensation indéterminée. Kant trouva un équilibre entre ces tendances. A la question éternelle : quelle est la valeur des déterminations que l'esprit impose aux choses? Question que Hume avait résolue trop négativement, Kant donna une réponse qui, dans ses grands traits, nous paraît définitive. Les déterminations de l'esprit, ou, dans le langage kantien, les catégories, ne sont pas des réalités en soi, mais des formes qui exigent, pour être légitimement employées, une matière : le sensible. Prises à vide, ces catégories ne nous font attendre aucun monde transcendant; d'autre part, ces déterminations ne sont pas quelque chose d'arbitraire; elles expriment les exigences de l'esprit humain. La ruine de la métaphysique antérieure et l'exaltation de l'expérience, voilà les deux traits que nous avons constamment rencontrés chez les nominalistes et qui se retrouvent chez Kant au plus haut degré.

Toutefois, le nominalisme kantien demandait à être non pas corrigé, mais simplifié. Il reste vrai que les savants modernes ont une idée à priori des déterminations les plus générales auxquelles les phénomènes se soumettent. Mais si ce ne sont pas des formes absolument vides, et le concept de causalité applicable au donné physique est malgré tout une représentation (Kant a essayé de parer l'objection par la théorie du schématisme), il est bien difficile d'admettre que ces formes, toutes semblables à certaines données de l'expérience, existent dans l'entendement pur, absolument à priori. Ce serait revenir aux idées subjectives des thomistes et ressusciter une variété du réalisme. Depuis Kant, d'ailleurs, la critique historique des méthodes scientifiques a montré que les catégories de l'esprit humain n'étaient pas absolument immuables. On a cru longtemps à la contingence des phénomènes physiques : Aristote y croyait. Si d'ailleurs les catégories n'ont pas une origine historique et expérimentale, pourquoi les unes sont-elles plus importantes dans la science que les autres? Pourquoi dans

la liste de Kant s'en trouve-t-il qui ont si peu d'emploi qu'elles y semblent mises uniquement pour la symétrie? Pourquoi la catégorie de cause est-elle de beaucoup la plus importante? Ne serait-ce pas parce que la science newtonienne venait de dégager dans les faits mêmes le concept de succession invariable et constante entre deux phénomènes même hétérogènes? D'ore les catégories, en tant qu'elles peuvent avoir une application précise, sont des acquisitions de l'esprit, des habitudes prises de considérer le réel de la façon dont il nous était apparu dans un certain nombre d'expériences antérieures. C'est en s'appuyant sur des arguments de ce genre que les nominalistes du XIX^e siècle ou empiristes, tels que Stuart Mill et Spencer, ont réduit à une faculté plus simple que l'appareil compliqué des catégories kantienues ce qui est le propre de l'esprit. L'esprit n'est pour eux que le pouvoir de percevoir la relation en général. Tout ce qui semble une relation à priori d'un genre particulier tel que la causalité, la réciprocité, tient au vrai cette particularité de l'expérience. La causalité, par exemple, telle qu'on l'entend en physique, ne saurait dériver de l'entendement pur. Car on ne voit point comment il créerait la représentation du temps qui est essentielle à l'intelligence de ce rapport particulier. Tout vient, au fond, de l'expérience, sauf une seule exception : l'esprit a le singulier privilège de saisir ce qu'il y a d'identique dans plusieurs expériences et d'en faire une sorte de type auquel il assimilera les expériences futures. C'est ainsi que l'esprit s'enrichit de schémas, de formes qui finissent toutes par sembler constitutives de sa nature. Mais en réalité l'esprit n'a d'autre propriété essentielle que de distinguer et d'identifier. S'il en est ainsi, le principal du système kantien, malgré ces simplifications, demeure, je veux dire, l'affermissement de la conception nominaliste. Car ces termes, distinguer et identifier, ne peuvent être conçus en soi, mais supposent des objets. Quiconque, par suite, se pénètre de l'idée que toutes les déterminations des choses par l'esprit, que toutes les vérités qu'on énonce ne sont que l'exercice plus ou moins varié de cette faculté primitive, ne sera pas tenté d'ériger en choses en soi ces déterminations et ces vérités. Il saura qu'elles se rapportent toujours à quelque objet donné et irréductible en tant que tel à n'importe quelle détermination; puisque, en fin de compte, détermination est toujours relation. C'est ainsi que toute métaphysique ontologique sera écartée, et que l'expérience sera exaltée doublement par une doctrine qui prétend que non seulement l'objet vient d'elle, mais aussi toute relation entre objets, en ce qu'elle a de particulier. Tel nous semble le terme naturel du nominalisme; ayant toujours eu une fonction critique, il était naturel qu'il aboutît à la philosophie critique par excellence : le *relativisme*.

L. ENJALHAN.

BIBL. : HAURÉAU, de la Philosophie scolastique; Paris, 1850. — Du même, Histoire de la ph. scolast.; Paris, 1872. — COUSIN, Fragments de philosophie du moyen âge; Paris. — Voir surtout article Roscelin et la reproduct. de l'introduction aux ouvrages inédits d'Abélard. — STUART MILL, Logique. — SPENCER, Premiers Principes (de l'Inconnaissable). — DAVID HUME, Traité de la nature humaine. — STUART MILL, Examen de la philosophie de Hamilton. — PRANTL, Geschichte der Logik in Abendlande. — RITTER, Gesch. der Schol. Philos.

NOMINATIF (Linguist.). Le nominatif est le *cas* (V. ce mot) dont la fonction dans la phrase est d'exprimer le sujet. Son nom était en grec η *ὀνομαστική*, traduit en latin par *nominativus*, et lui a été donné par les stoïciens parce qu'on s'en servait pour nommer (*ὀνομαζέειν*) les personnes et les choses. On l'appelait encore *θεμα* ou *positivus*, parce qu'on le considérait comme servant à former (*τιθέναι*) tous les autres cas, et aussi η *ὀρθή*, η *εὐθεία*, en latin *casus rectus*, le cas droit, par opposition aux autres cas, dits cas obliques, $\kappa\lambda\acute{\iota}\nu\alpha\iota$ *πλάσις*, *obliqui casus*. Le nominatif remplit souvent les fonctions du vocatif. Ainsi en latin, où le vocatif n'existe qu'au singulier des noms à nominatif en *us* et génitif en *i*, le nominatif le remplace

partout ailleurs. Dans les noms neutres, le nominatif est toujours semblable au vocatif et à l'accusatif, ou, pour mieux dire, une forme unique, qui est peut-être un ancien accusatif, remplit la fonction de ces trois cas (V. NEUTRE).

NOMINATION (Dr. ecclés.). Aux mots **COLLATION DES BÉNÉFICES**, t. XI, **DÉVOLUTION**, t. XIV, **ELECTION**, t. XV, pp. 750 et suiv., **RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT**, t. XVI, pp. 491 et suiv., **FRANCE ECCLÉSIASTIQUE**, t. XVII, p. 1055, **INVESTITURE**, t. XX, **MOIS DU PAPE**, t. XXIII, on trouvera l'histoire des évolutions du droit ancien relativement à la collation des offices et des bénéfices ecclésiastiques. La Révolution française ayant supprimé les bénéfices, en s'emparant des biens de l'Église, il ne s'agit plus aujourd'hui que de la nomination aux offices ecclésiastiques. En ce qui concerne les évêchés, le *concordat*, promulgué par la loi du 18 germinal an X (8 avr. 1802), rétablit le mode de nomination suivi depuis le concordat de 1516 jusqu'à la Constitution civile du clergé. Il statue que le premier consul (et ses successeurs catholiques) nommera aux archevêchés et aux évêchés. Sa Sainteté confèrera l'institution canonique, suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement (art. 4, 5, 16 et 17). La nomination se fait par décret ou ordonnance, et doit être réalisée suivant des conditions prescrites par les *Articles organiques*. Avant l'expédition de l'arrêté de nomination, celui qui est proposé est tenu de rapporter une attestation de bonne vie et mœurs, expédiée par l'évêque dans le diocèse duquel il a exercé les fonctions du ministère ecclésiastique. Il est examiné sur la doctrine par un évêque et deux prêtres commis par le premier consul, lesquels doivent adresser le résultat de leur examen au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant le culte (17). Le prêtre nommé doit faire les diligences pour obtenir l'institution du pape. Il ne peut exercer aucune fonction avant que la bulle portant son institution ait reçu l'attache du gouvernement et qu'il ait prêté le serment prescrit par le Concordat (18). L'attache ou réception de la bulle d'institution est soumise aux formalités ordinaires de vérification et d'enregistrement. On ne peut être nommé évêque avant l'âge de trente ans, et si l'on n'est originaire français (16. V. **NATURALITÉ**).

Les *Articles organiques* ne prévoient point le refus du pape. Ce cas s'est produit plusieurs fois sous l'ancien régime, notamment, et d'une manière formidable, à l'occasion du conflit entre Louis XIV et Innocent XI. A la mort de ce pape, il y avait en France trente-deux diocèses privés d'évêques (V. **DÉCLARATION DU CLERGÉ**, t. XIII, p. 1076). Pour annuler l'effet de cette résistance, il aurait fallu organiser un schisme. Le roi et le clergé préférèrent fléchir la cour de Rome par des protestations fort humbles et le reniement piteux de la Déclaration. Quelques années après la conclusion du Concordat, Pie VII, qui l'avait signé et qui avait sacré Napoléon, crut devoir refuser l'institution canonique aux évêques nommés par cet empereur. En 1811, Napoléon convoqua à Paris un *concile national*, qui réunit plus de cent évêques. On y décréta que « six mois après la notification faite dans la forme ordinaire, Sa Sainteté serait tenue de donner l'institution d'après la forme des concordats... ; que, les six mois écoulés sans que le pape eût donné l'institution, le métropolitain y procéderait ; à défaut du métropolitain, le plus ancien évêque de la province, qui ferait la même chose, s'ils'agissait de l'institution du métropolitain. » Ce décret devait être soumis à l'approbation du pape par une députation d'évêques. Pie VII l'approuva et le confirma par un bref donné à Savone (20 sept. 1811). Les termes de ce bref déplurent à l'empereur, qui ne le publia pas alors. Mais, comme il fut repris dans le *Concordat de Fontainebleau*, promulgué le 13 févr. 1813 comme loi de l'Empire, on prétend qu'il ne manque plus rien au décret synodal de 1811 pour être obligatoire. En fait, il serait fort difficile de trouver aujourd'hui, dans aucune province ecclésiast-

tique de la France, le métropolitain ou l'évêque le plus ancien, qui consentirait à conférer l'institution canonique, malgré l'abstention du pape équivalant à un refus. D'ailleurs, le décret de 1811 est devenu absolument inconciliable avec la constitution *Pastor æternus*, adoptée dans la IV^e session du concile du Vatican (18 juil. 1870) et avec l'encyclique *Immortale Dei* de Pie IX (1^{er} nov. 1885). Dans ces conditions, le pouvoir civil ne peut éviter des différends insolubles et des retraites humiliantes, qu'en s'assurant de l'agrément du pape, avant de procéder à la nomination d'un évêque. Le dernier mot des décisions définitives relativement à la composition de l'épiscopat français appartient à la cour de Rome.

La nomination et l'institution des **CURÉS**, qu'il importe de distinguer ici des vicaires et des desservants, sont faites par les évêques. Mais ceux-ci ne doivent manifester cette nomination et donner l'institution canonique qu'après que la nomination a été agréée par le gouvernement (*Art. org.*, 19). Cette loi (ni aucune autre) n'attribue point aux évêques le droit de révoquer les curés ainsi nommés. Ils sont donc restés inamovibles comme ils l'étaient sous l'ancien régime, conformément à l'esprit et au texte des canons, qui ne permettaient que pour des causes graves la translation et la destitution des curés. Mais le nombre des cures proprement dites a été énormément diminué. E.-H. VOLLET.

NOMMAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Monthéliard, cant. d'Audincourt ; 268 hab.

NOMOCANON (Hist. eccl.) (V. **CANON**, t. IX, p. 64).

NOMOGRAPHIE (Math.). La nomographie est l'art de la représentation graphique cotée des lois mathématiques à plusieurs variables permettant, lorsqu'on se donne les valeurs de toutes les variables moins une, d'avoir, par une simple lecture, la valeur correspondante de cette dernière variable. Ce n'est que dans un ouvrage publié en 1891 que M. Maurice d'Ocagne a constitué sous ce nom un véritable corps de doctrine. Nombre de tableaux graphiques avaient déjà vu le jour avant cette époque ; quelques principes, d'une certaine généralité, avaient même été, comme on le verra plus loin, énoncés par divers auteurs en vue de leur construction, mais tout cela sans lien, sans coordination ; aussi n'est-ce véritablement que de la publication du livre de M. d'Ocagne que date la constitution d'une théorie générale dans ce domaine des mathématiques appliquées. J'ai eu déjà l'occasion d'insister sur ce point, en rendant compte de l'ouvrage de M. d'Ocagne dans le *Bulletin des Sciences mathématiques* (t. XV, p. 297). D'autre part, voici ce que disait M. Rouché dans les *Nouvelles Annales de mathématiques* (3^e série, t. X, p. 546) : « Les abaques employés jusqu'ici étaient construits à des points de vue très divers et par des procédés entièrement dissemblables. Ce n'est pas le moindre mérite de M. d'Ocagne que d'avoir, par une habile analyse comparative, su démêler un lien étroit entre des méthodes en apparence si disparates et d'être parvenu à constituer un véritable corps de doctrine en rattachant ces éléments épars à un même principe. » L'idée de substituer au calcul numérique l'emploi d'un tableau graphique fournissant les résultats d'une formule pour toutes les valeurs de la variable, comprises entre certaines limites, semble appartenir à Pouchet qui, dès 1795, dans son *Arithmétique linéaire* et, en 1797, dans sa *Métrologie terrestre*, en faisait l'application aux opérations fondamentales de l'arithmétique. Malgré l'intérêt de ce premier essai, l'usage des tableaux graphiques de calculs tout faits fut assez long à se répandre. Il faut toutefois noter les travaux poursuivis dans cette voie par d'Obenheim (*Balistique*, 1814 ; *Mémoire sur la planchette du canonier*, 1818), par Belenconter (*Construction graphique des tables Lombard*, 1830), par Allix (*Nouveau Système de tarif*, 1840). Une note anonyme, parue dans le *Mémorial d'artillerie* (n^o 3, 1830), à l'occasion des travaux de Belenconter, énonce pour la première fois de façon précise, dans toute sa généralité, le principe sur lequel repose la représentation cotée des

équations entre trois variables. D'après Lalanne, c'est à Terquem, alors professeur de mathématiques à l'École d'artillerie de Toulouse, que l'on doit faire honneur de cette note. Ce principe général consiste à considérer l'équation donnée comme celle d'une surface et à représenter cette surface par les projections de ses courbes de niveau sur un des plans de coordonnées pris pour plan horizontal. C'est surtout des travaux de Lalanne que date l'essor pris par l'emploi des tableaux graphiques de calculs tout faits. Le mémoire fondamental de cet auteur a paru en 1846 dans les *Annales des ponts et chaussées*. Les principes qui y sont employés ont été repris sous une forme plus méthodique par Lalanne lui-même dans une notice qui fait partie des recueils publiés par le ministère des travaux publics à l'occasion des Expositions universelles de Paris (1878) et de Melbourne (1880). Le principe imaginé par Lalanne sous le nom d'*anamorphose* a pour but de substituer, pour une classe étendue d'équations, à des abaques comprenant certaines courbes d'autres abaques sur lesquels ne figurent que des droites. Soit l'équation :

$$\psi_1(\alpha_1)f_3(\alpha_3) + \psi_2(\alpha_2)\varphi_3(\alpha_3) + \psi_3(\alpha_3) = 0.$$

Si on la représente suivant la méthode ordinaire sur le quadrillage régulier défini par les équations :

$$x = \alpha_1, \quad y = \alpha_2,$$

on aura à construire les courbes dont l'équation est :

$$\psi_1(x)f_3(\alpha_3) + \psi_2(y)\varphi_3(\alpha_3) + \psi_3(\alpha_3) = 0.$$

Mais si, à ce quadrillage régulier, on substitue le quadrillage irrégulier défini par

$$x = \psi_1(\alpha_1), \quad y = \psi_2(\alpha_2),$$

on n'aura plus qu'à construire les droites :

$$xf_3(\alpha_3) + y\varphi_3(\alpha_3) + \psi_3(\alpha_3) = 0.$$

C'est à ce genre de transformation, dont il s'est servi le premier, que Lalanne a donné le nom d'*anamorphose*. Par exemple, si on écrit l'équation de la multiplication :

$$\alpha_1\alpha_2 = \alpha_3$$

sous la forme

$$\log \alpha_1 + \log \alpha_2 - \log \alpha_3 = 0,$$

on voit que l'abaque correspondant pourra être défini par les trois systèmes de droites :

$$x = \log \alpha_1, \quad y = \log \alpha_2, \quad x + y - \log \alpha_3 = 0.$$

C'est au tableau ainsi obtenu que Lalanne a d'abord donné le nom d'*abaque*, en raison de l'analogie de son aspect avec celui d'un damier (en grec, ζεαζ). Depuis lors, ce terme a été étendu à tous les tableaux graphiques de calcul, même à ceux qui ne rappellent plus, même de loin, l'aspect du damier. L'application la plus connue, faite par Lalanne, de son principe de l'anamorphose, est celle qui concerne les calculs de terrassements. Il a d'ailleurs été utilisé par nombre d'autres auteurs. Le principe de l'anamorphose était susceptible d'une généralisation presque évidente. Au lieu de faire correspondre à deux des variables α_1 et α_2 les axes d'un quadrillage irrégulier, on peut faire correspondre deux systèmes de droites quelconques. On peut de cette façon ramener au simple tracé de lignes droites la représentation d'équations d'un type beaucoup plus général que celles auxquelles s'applique l'anamorphose de Lalanne. Il est d'ailleurs facile de former ce type d'équation. Si, en effet, les trois systèmes de droites dont se compose l'abaque sont :

$$\begin{aligned} xf_1(\alpha_1) + y\varphi_1(\alpha_1) + \psi_1(\alpha_1) &= 0 \\ xf_2(\alpha_2) + y\varphi_2(\alpha_2) + \psi_2(\alpha_2) &= 0 \\ xf_3(\alpha_3) + y\varphi_3(\alpha_3) + \psi_3(\alpha_3) &= 0, \end{aligned}$$

l'équation représentée, obtenue par élimination de x et y entre les trois précédentes, est :

$$\begin{vmatrix} f_1(\alpha_1) & \varphi_1(\alpha_1) & \psi_1(\alpha_1) \\ f_2(\alpha_2) & \varphi_2(\alpha_2) & \psi_2(\alpha_2) \\ f_3(\alpha_3) & \varphi_3(\alpha_3) & \psi_3(\alpha_3) \end{vmatrix} = 0.$$

C'est M. Massau qui a eu le mérite d'énoncer le premier

le principe de l'anamorphose dans toute sa généralité et d'en faire d'utiles applications dans son important ouvrage, intitulé *Mémoire sur l'intégration graphique et ses applications* (Gand, 1884).

Quelles que soient les différences apportées dans la construction des abaques par l'emploi de ces divers principes, on voit que la manière de se servir de ces abaques reste la même. A chacune des trois variables figurant dans l'équation correspond un système de lignes qui sont dites, d'après Vogler, les *isoplèthes* de cette variable, et, pour avoir la valeur d'une des variables, α_3 par exemple, étant données celles des deux autres α_1 et α_2 , il faut lire la cote de l'isoplèthe α_3 passant par le point de rencontre des isoplèthes α_1 et α_2 . Comme on est obligé, pour la construction de l'abaque, de faire croître chacune des variables par échelons, c.-à-d. d'une façon discontinue, il arrivera souvent que l'on aura affaire à des valeurs de α_1 , α_2 , α_3 autres que celles qui figureront sur l'abaque par leurs isoplèthes. On devra dès lors effectuer une *interpolation à vue*. Avec un peu d'habitude, on arrive à faire cette opération avec une approximation suffisante ; elle est pourtant moins facile que celle qui consiste à faire une interpolation sur une simple échelle divisée.

D'autre part, l'enchevêtrement produit par les trois systèmes d'isoplèthes constituant les abaques dont il a été question jusqu'ici ne laisse pas, à la longue, de fatiguer un peu la vue et risque même, pour peu que l'attention soit en défaut, d'égarer le regard, ce qui conduit à des erreurs dans la lecture du résultat. Enfin, et c'est là un point capital, les méthodes précédentes ne sauraient, sans modification, se prêter à la représentation d'équations à plus de trois variables.

De tout ce qui précède résultent un certain nombre de desiderata, et l'on conçoit l'intérêt qui s'attache à leur réalisation simultanée. Cette réalisation a été obtenue à la même époque, par des voies toutes différentes, comme on va voir : d'une part, par M. Lallemand, pour les équations représentables par trois systèmes de droites parallèles entre elles dans chaque système, c.-à-d. formant un cas particulier des équations de Lalanne ; de l'autre, par M. d'Ocagne, pour les équations représentables par trois systèmes de droites quelconques, c.-à-d. pour celles auxquelles s'applique l'anamorphose la plus générale et qui comprennent, par conséquent, les précédentes comme cas particulier.

M. Lallemand a indiqué pour la première fois le principe de sa méthode, dite des *abaques hexagonaux*, dans une note parue en 1886 dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, mais il avait précédemment donné un exposé complet de cette méthode dans des feuilles lithographiées, tirées en 1885 aux frais du ministère des travaux publics et non livrées à la publicité. M. d'Ocagne a fait connaître la première application de sa méthode en 1884 dans les *Annales des ponts et chaussées*. Il en a précisé la portée dans un article paru en 1890 dans le *Génie civil* (t. XVII), et dans une note insérée en 1891 dans les *Comptes rendus* (t. CXII), avant d'en faire un exposé complet dans sa *Nomographie* (ch. iv et vi). Le principe sur lequel s'est fondé M. Lallemand est le suivant : Si l'on prend sur les trois diagonales O_1x_1 , O_2x_2 , O_3x_3 d'un hexagone régulier des origines O_1 , O_2 , O_3 , telles que les perpendiculaires aux trois diagonales respectivement élevées en ces points concourent en un même point, et si l'on abaisse d'un point quelconque P du plan sur O_1x_1 , O_2x_2 , O_3x_3 , [des perpendiculaires dont les pieds sont A_1 , A_2 , A_3 , on a, en tenant compte des signes,

$$O_1A_1 + O_2A_2 + O_3A_3 = 0.$$

De là, le moyen de représenter, en graduant convenablement les axes O_1x_1 , O_2x_2 , O_3x_3 , les équations de la forme

$$(H) \quad f_1(\alpha_1) + f_2(\alpha_2) + f_3(\alpha_3) = 0.$$

Pour n'avoir pas à tracer les perpendiculaires PA₁, PA₂, PA₃, ce qui compliquerait beaucoup l'emploi de l'abaque, M. Lallemand fait usage d'un transparent de forme hexagonale dont les diagonales sont marquées par des traits fins. Lorsqu'on déplace ce transparent en maintenant ses axes respectivement perpendiculaires à ceux de l'abaque, on a, dans chacune de ses positions, un système de droites PA₁, PA₂, PA₃. Il suffit donc de faire passer les deux premiers par les points α₁ et α₂ de O₁x₁ et O₂x₂ pour lire α₃ à la rencontre du troisième et de O₃x₃.

M. d'Ocagne a fait remarquer, dans sa *Nomographie* (ch. III), que les abaques de M. Lallemand pouvaient être rattachés à ceux de Lalanne de la manière suivante : une équation de la forme (H) ci-dessus est représentable, par application du principe de l'anamorphose, au moyen de trois systèmes de droites parallèles entre elles dans chaque système. Si l'on inscrit les cotes de chacun de ces systèmes le long d'une droite perpendiculaire à la direction des droites qui le composent, on peut ensuite effacer ces trois systèmes de droites et les remplacer par trois droites concourantes respectivement parallèles à leurs directions, marquées sur un transparent dont on maintiendra l'orientation constante. L'application de ce procédé, lorsqu'on incline à 120° les uns sur les autres les axes du quadrillage irrégulier de Lalanne, redonne les abaques de M. Lallemand.

Dans ce qui précède, on a supposé la position de chaque axe du transparent, invariable de direction, défini par un point pris sur une échelle linéaire, c.-à-d. ne dépendant que d'un seul paramètre. On peut aussi la définir par un point dépendant de deux paramètres, c.-à-d. déterminé par deux systèmes de courbes cotées, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle une *échelle binaire*. On obtient ainsi la représentation d'équations de la forme

$$f_1(\alpha_1, \beta_1) + f_2(\alpha_2, \beta_2) + f_3(\alpha_3, \beta_3) = 0.$$

Par la juxtaposition de plusieurs abaques analogues, tels que deux consécutifs d'entre eux aient une échelle commune, on arrive à représenter, moyennant des déplacements convenables du transparent, des équations de la forme

$$f_1(\alpha_1, \beta_1) + f_2(\alpha_2, \beta_2) + \dots + f_n(\alpha_n, \beta_n) = 0.$$

M. Lallemand, secondé par M. Prévot, chef de bureau au service du Nivellement général de la France, qui s'est acquis une remarquable habileté dans la construction des abaques, a fait de nombreuses et intéressantes applications de sa méthode. Plusieurs de ces applications ont été reproduites par M. d'Ocagne dans sa *Nomographie : Remblai et déblai* (pl. II et III); *Intérêts composés* (pl. V); *Poussée des terres* (pl. VI); *Déviations du compas d'un navire* (pl. VII).

La méthode de M. d'Ocagne, qui présente, comme nous l'avons dit, un bien plus haut degré de généralité, procède d'un tout autre ordre de considérations. Un abaque ordinaire à triple règle est constitué par trois systèmes de droites simplement infinies, possédant, par suite, chacun une enveloppe. Formons, par un procédé quelconque, une figure *corrélative* de la précédente, c.-à-d. telle qu'à toute droite de la première corresponde un point de la seconde et réciproquement. Au lieu des trois systèmes de droites précédents, nous aurons trois systèmes de points distribués chacun sur une courbe, ces points étant d'ailleurs affectés des mêmes cotes que les droites correspondantes et dits, pour cette raison, des *points isoplèthes*. On voit qu'alors que la lecture se faisait sur l'ancien abaque en cherchant trois droites prises respectivement dans chaque système et concourant en un point, elle se fera sur le nouveau en cherchant trois points pris respectivement dans chaque système et situés sur une même droite; on se servira, pour cela, soit d'une règle, soit d'un trait fin marqué sur un transparent, soit d'un fil tendu. Pour mettre en œuvre cette idée de principe, on pouvait avoir recours à diverses formes particulières de corrélation.

Celle qu'a adoptée M. d'Ocagne, en vue du maximum de simplicité des abaques, consiste à regarder, dans les équations qui définissent l'abaque, les coordonnées courantes comme étant des coordonnées tangentielles spéciales que cet auteur lui-même a étudiées sous le nom de *coordonnées parallèles* (*Coordonnées parallèles et axiales*, par M. Maurice d'Ocagne; Paris, 1885).

Pour les équations à triple règle parallèle, les seules auxquelles s'applique la méthode de M. Lallemand, l'application de la méthode de M. d'Ocagne conduit à des abaques simplement formés de trois axes rectilignes parallèles gradués. Ici encore, chaque point, au lieu d'être pris sur une courbe, c.-à-d. ne dépendant que d'un paramètre, peut être défini par deux paramètres, c.-à-d. pris à la rencontre de deux courbes d'un réseau constitué par deux systèmes de courbes cotées. Chaque point dépendant ainsi de deux cotes est dit *doublement isoplèthe*. La méthode des points isoplèthes est incontestablement, au point de vue pratique, la méthode la plus féconde en même temps que la plus commode.

Parmi les applications qu'en a fait connaître M. d'Ocagne lui-même, il faut citer celles qui se rapportent à la *résolution de l'équation complète du 3^e degré* (la méthode de Lalanne ne pouvait s'appliquer qu'aux équations trinômes, et on a cru, jusqu'aux travaux de M. d'Ocagne, que la méthode des abaques ne saurait s'appliquer à des équations d'un type plus général) (*Nomographie*, pl. VIII), au calcul des *déblais et remblais* (*Annales des ponts et chaussées*, 1^{er} sem. 1894 et 1^{er} sem. 1896), à l'*équation de Kepler* (*Bull. de la Soc. math. de France*, 1894), enfin à la *trigonométrie sphérique* (*Bull. astron.*, 1894). Il est très remarquable que ce dernier abaque permet à lui seul de résoudre à vue les triangles sphériques dans tous les cas possibles. M. d'Ocagne n'est d'ailleurs pas le seul qui ait utilisé sa méthode; on peut consulter à cet effet l'article qu'il a fait paraître dans la livraison du 15 févr. 1898 de la *Revue générale des Sciences*. Nous nous bornerons à citer comme particulièrement intéressantes les applications suivantes :

1^o *Abaque de la vitesse d'un train sur un profil donné*, par M. Beghin. Cet abaque présente cette curieuse particularité que la formule qu'il traduit renferme une certaine fonction de nature analytique inconnue, mais pour laquelle les points isoplèthes correspondants ont pu être obtenus expérimentalement.

2^o *Abaque du poids des cordes filées*, par M. Prévot. Cet abaque, traduisant des formules données par M. G. Lyon, directeur de la maison Pleyel-Wolff, est d'un emploi journalier dans cette importante maison. Il a permis à M. Lyon d'établir très simplement un type nouveau de harpe dont l'étude eût exigé sans cela de la part de son inventeur, ainsi que l'a déclaré celui-ci, des calculs formidables.

3^o *Abaque des distributions d'eau*, par M. le chef de bataillon du génie Bertrand. Cet abaque à neuf échelles, résultant d'une ingénieuse combinaison de plusieurs abaques en points isoplèthes du type ordinaire, permet de résoudre à vue tous les problèmes très variés, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue hydraulique, qui se posent à l'occasion de l'établissement d'une distribution d'eau. La description de cet abaque, qui a paru en 1895 dans la *Revue du génie*, a été mise à la disposition du public sous forme de tirage à part.

4^o *Abaque du tir des canons*, par M. le lieutenant d'artillerie Lafay (*Revue d'artillerie*, 1895). Cet abaque fournit la solution de tous les problèmes que comporte le tir des canons. Est-il besoin d'insister sur l'intérêt qu'il y a, sur le champ de bataille, alors que l'esprit est assailli de tant de préoccupations diverses, à obtenir par une simple lecture, et sans avoir à effectuer aucune opération, les nombres que l'on doit connaître de toute nécessité pour faire un emploi efficace des bouches à feu.

Sans insister davantage sur les applications si diverses

de la méthode des points isoplèthes, nous ajouterons que M. d'Ocagne, depuis la publication de son livre, est parvenu à donner à la nomographie le plus haut degré de généralité possible par l'étude systématique de systèmes mobiles les uns par rapport aux autres. Cela lui a permis de déterminer et de classer tous les modes possibles de représentation plane applicables à des équations à un nombre quelconque de variables (Bull. de la Soc. math. de France, 1898). Le traité où la doctrine doit être exposée par son auteur, dans toute son ampleur, est sous presse à l'heure où sont écrites ces lignes.

En terminant ce résumé des notions principales sur la nomographie, nous ferons remarquer que leur fusion en un seul corps de doctrine, réalisée par M. d'Ocagne, n'a pas seulement pour avantage de faciliter singulièrement leur étude à ceux qui les abordent pour la première fois, mais encore de permettre de développer leurs applications d'après une marche rationnelle en les appropriant aux besoins nouveaux qui peuvent naître dans la pratique.

C.-A. LAISANT.

BIBL. : MAURICE D'OCAGNE, *Nomographie. Les calculs usuels effectués au moyen des abaques* ; Paris, 1891.

NOMOMACHES (V. ANTIMONIENS).

NOMOPHYLAKES (Antiq. gr.). Ces « gardiens des lois » étaient des magistrats chargés dans des cités grecques antiques de conserver les textes des lois. Ceux d'Athènes formaient un collège de sept citoyens tirés au sort. Ephialte les avait, en 460, substitués à l'Aréopage ; ils devaient assister aux assemblées du peuple et s'opposer à toute proposition contraire à la constitution ou dangereuse pour l'Etat.

NOMOTHÈTES (Antiq. gr.). Magistrats athéniens formant une commission de 501, 1001 ou 1504 citoyens tirés au sort parmi les hélistes et chargés d'examiner les innovations législatives ; ils instituaient une sorte de procès entre les avocats de la loi ancienne et ceux de la modification proposée.

NOMPATÉLIZE, Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Étape ; 503 hab.

NOMPÈRE DE CHAMPAGNY (V. CHAMPAGNY).

NONAC, Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Montmoreau ; 645 hab.

NON-ACTIVITÉ (V. ÉTAT DES OFFICIERS, t. XVI, p. 498).

NONAGÉSIME (Astr.). C'est le plus haut point de l'écliptique, ainsi appelé parce qu'il est éloigné de 90° de chacun des points où l'écliptique coupe l'horizon. La position du nonagésime varie à chaque instant, avec l'angle de l'écliptique et de l'horizon, et sa détermination sert d'auxiliaire dans le calcul des longitudes par l'observation des éclipses de soleil.

L. S.

NONANCOURT, Ch.-I. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Évreux, dans la vallée de l'Avre ; 2.058 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Musée cantonal. Hospice. Filature et effilochage de coton ; fabriques de machines agricoles, de lits en fer, de cuirs, de lacets. Corderies ; tannerie ; teinturerie ; coutellerie ; imprimerie. Commerce de bestiaux. Eglise gothique du début du XVI^e siècle avec vitraux du temps. Ruines d'un château construit par le roi d'Angleterre Henri 1^{er}, ou fut signé, en 1189, un traité de paix entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion.

NONANT, Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux ; 404 hab.

NONANT, Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault ; 773 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

NONANTE (Arithm.). Ce mot servait autrefois et sert encore, dans certains pays de langue française, la Belgique par exemple, pour désigner le nombre 90. C'est assurément à une époque récente, et sous des influences dont nous n'avons pu connaître l'origine, qu'ont été introduites les absurdes locutions *quatre-vingt-dix, quatre-vingts, soixante-dix*, pour représenter 90, 80, 70, au lieu de *nonante, octante, septante*. Un retour au passé serait ici un véritable progrès, en ce qui concerne la concision

du langage, aussi bien qu'au point de vue de la construction logique des mots. Une réforme consistant à prescrire l'emploi de ces mots pour l'enseignement de l'arithmétique dans toutes les écoles primaires de France amènerait certainement une heureuse transformation dans l'usage, d'ici quelques années, en dépit des habitudes vicieuses qui ont été prises.

C.-A. LAISANT.

NONARDS, Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu ; 912 hab.

NONATÉLIA (Bot.) (V. URAGOA).

NONAVILLE, Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf ; 263 hab.

NONCE. Les nonces sont les ambassadeurs du pape à l'étranger. A l'époque où le pape était un souverain temporel, ils étaient les chefs de missions diplomatiques absolument analogues à celles qu'entretenaient les autres puissances. Depuis 1870, ils ne représentent plus en réalité, le pape qu'en sa qualité de chef de l'Eglise catholique romaine, et leur mission est devenue purement ecclésiastique. Toutefois, cette modification n'a pas influé sur leur situation internationale. Ils continuent à être assimilés aux ambassadeurs, à jouir de toutes les immunités diplomatiques reconnues aux ambassadeurs et même à prendre le pas sur les autres ambassadeurs, conformément à un ancien usage consacré par les règlements de Vienne (1815) et d'Aix-la-Chapelle (1818). Les nonces sont porteurs d'une bulle, qui leur sert à la fois de lettre de créance et de pouvoir général. Lorsqu'ils quittent leur poste, ils ne présentent pas de lettres de rappel ; le cardinal secrétaire d'Etat du Vatican se borne à informer le ministre des affaires étrangères du pays où le nonce était accrédité. Il y a une distinction à faire entre les nonces et les légats pontificaux : les nonces ne sont jamais pris parmi les cardinaux, et leur mission est permanente ; les légats, au contraire, sont des cardinaux, chargés d'une mission extraordinaire et temporaire. Les uns et les autres ne sont envoyés, en général, que dans les pays catholiques qui reconnaissent la suprématie spirituelle du pape. Les internonces sont les représentants du Saint-Siège qui, au lieu du rang d'ambassadeurs, n'ont que celui d'envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires ; ils n'ont pas sur leurs collègues la même préséance que les nonces.

Ernest LEHR.

Dans une lettre adressée à l'archevêque de Cologne (20 janv. 1787), Pie VI prétend que le Saint-Siège a le droit d'envoyer partout où il le juge convenable, dans tout l'univers catholique, des nonces, soit ordinaires, soit extraordinaires, jouissant d'une juridiction stable ; il affirme que personne n'a jamais contesté au pape ce droit, fondé sur la primauté divine du Saint-Siège ; que le pape l'a exercé depuis le commencement de l'Eglise, et qu'il a été reconnu par les conciles, les évêques et même les puissances civiles. En ce qui concerne la France, ces affirmations et ces prétentions ont toujours été hautement contredites et énergiquement repoussées (V. LEGAT, t. XXI, p. 1139). — Les NONCIATURES de Paris, Vienne, Madrid et Lisbonne sont dites CARDINALICES, parce qu'elles conduisent ordinairement au cardinalat.

E.-H. V.

NON-CONFORMISTES. Nom donné en Angleterre aux protestants qui ne se soumièrent pas à l'Acte d'uniformité de 1662, qui établissait l'Eglise anglicane (V. EGLISE, t. XV, p. 631). Le premier emploi officiel de ce nom, accepté ensuite par les dissidents, se trouve en 1665 dans le *Five Miles Act*, enjoignant aux pasteurs dissidents de se tenir à au moins 5 milles de leur ancienne paroisse (V. les art. BAPTISTES, t. V, p. 313 ; CONGRÉGATIONALISTES ou INDÉPENDANTS, t. XII, p. 426 ; EGLISE MÉTHODISTE, PURITAINS, QUAKERS ET ANGLETERRE, t. II, p. 1123).

NON-CONGRUENCE (Arithm.). La théorie des nombres est certainement la branche des sciences mathématiques dans laquelle font le plus défaut les méthodes générales, au moins dans l'état présent de l'avancement de nos connaissances, et c'est là ce qui en rend l'étude

particulièrement ardue. Si par hasard on y rencontre quelques moyens un peu étendus de parvenir à la vérité, ils ont donc une valeur précieuse ; c'est ce qui arrive pour la méthode dite de non-congruence. Elle consiste essentiellement à montrer que, si une proposition à établir n'était pas exacte, il y aurait égalité entre deux nombres qui, par essence, ne peuvent être congrus par rapport à un certain module. L'exemple très simple que voici éclaircira cette notion. La somme de deux cubes entiers ne peut être un multiple de 7 augmenté de 3. Si l'on avait $x^3 + y^3 = 7z + 3$, il s'ensuivrait $x^3 + y^3 \equiv 3 \pmod{7}$. Or x^3 et y^3 ne peuvent être congrus qu'à 0, + 1, ou - 1 par rapport à 7 ; et en combinant de toutes les façons possibles 0, + 1 et - 1 par addition, il est impossible d'obtenir 3. C.-A. L.

NONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons ; 363 hab.

NONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 438 hab.

NON-DÉCIDUATES (Zool.) (V. DÉCIDUATES).

NONES. I. CHRONOLOGIE (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 906).

II. LITURGIE (V. HEURE, § Liturgie).

NONETTE. Rivière du dép. de l'Oise (V. ce mot).

NONETTE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron ; 680 hab. Eglise des XII^e, XV^e et XVI^e siècles. Restes et porte des anciens remparts. Le sommet de la montagne dominant la rive droite de l'Allier, dont Nonette occupe le versant, est couronné par les ruines d'un château féodal du XII^e siècle, reconstruit par Guy de Dammartin à la fin du XIV^e siècle pour le duc Jean de Berry.

NONG-GIU ou **NANG-GIU.** Rivière de Cochinchine, elle prend sa source dans la terre de Ba-pnomh (Cambodge), traverse la frontière et va se jeter dans le Vaïco oriental.

NONG-KAY, NONGKAI ou **NONKAY.** On donne ce nom à une province du Laos. Ce pays, encore peu connu, est arrosé par le Mékong. Il est situé au S. du Louang-Prabang. La ville principale de la province est Nonkay, sur le Mékong.

NONGLARD. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy ; 393 hab.

NONHIGNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 210 hab.

NONI ou **NONNI.** Rivière de Mandchourie (Chine), prend sa source au N. de la chaîne du Grand-Khingon, dans la province de Hé-loung-kiang, coule vers le S., passe à Tsitsikar, sur la frontière de la Mongolie intérieure qu'elle traverse dans sa partie la plus orientale et se jette, près de Sin-tcheng ou Bedoua, dans le Soungari, le principal affluent du fleuve Amour. La Nonni reçoit de nombreux cours d'eau dont les principaux sont, à droite : l'Ial, le Djour et le Toro-Oussou.

NONIÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. du Cheylard ; 712 hab.

NON-INTERVENTION (Dr. internat.) (V. INTERVENTION).

NONIUS (V. VERNIER).

NONIUS MARCELLUS, grammairien et philosophe latin (deuxième moitié du III^e siècle de notre ère). Il naquit et vécut en Numidie, à Thubursicum (auj. *Khremissa*, près Souk-Ahrras), où l'on a trouvé une inscription relative à un certain Nonius Marcellus Herculeus, qui doit être le fils du grammairien (*Corpus inscr. lat.*, VIII, 4878. — Cf. Mommsen, *Hermes*, t. XIII, p. 559). Nonius Marcellus paraît avoir professé la philosophie ; car il est appelé souvent « le péripatéticien de Thubursicum ». Il n'existe plus rien de lui en ce domaine. Il avait composé, nous dit-il, des *Lettres sur le voyage*, qui sont perdues. Nous n'avons plus de lui qu'un gros ouvrage de grammaire, une sorte de lexique, dédié à son fils et intitulé *Abregé de science* ou *Compendiosa doctrina per litteras*. Cet ouvrage comprend vingt longs chapitres, dont les douze premiers trai-

tent des mots, et les huit derniers, des choses. Il y est question de tout : vocabulaire, déclinaisons, syntaxe, navigation, costume, vases, armes, cuisine. C'est une lourde compilation, qui a été fort appréciée au moyen âge, et qui est précieuse encore pour nous par tous les renseignements qu'on y trouve, surtout par les innombrables citations des vieux auteurs latins.

P. MONCEAUX.

BIBL. : Ed. de QUICHERAT, Paris, 1871 ; de L. MÜLLER, Leipzig, 1888. — SCHMIDT, *De Nonii Marcelli auctoribus grammaticis* ; Leipzig, 1868. — QUICHERAT, *Introduction à la lecture de Nonius Marcellus* ; Paris, 1872. — MONCEAUX, *les Africains* ; Paris, 1894, pp. 397 et suiv.

NONNAT (V. APHYE).

NONNE (Entom.) (V. LIPARIS).

NONNOS, poète grec (V. NONNUS).

NONNOTTE (Donat), peintre français, né à Besançon en 1707, mort à Lyon en 1785. Il vint étudier son art à Paris, sous la direction de Lemoine, qui l'employa à peindre divers accessoires de sa chapelle de la Vierge, à Saint-Sulpice, ainsi qu'à la décoration du salon d'Hercule à Versailles. Son premier tableau fut la *Surprise de Besançon par les protestants en 1575* : il y fit preuve de certaines qualités de coloriste. Toutefois, il réussit mieux dans le portrait et, en 1744, il fut admis à l'Académie de peinture. Établi à Lyon à partir de 1754, il y fonda une école gratuite de dessin. Nonnotte peignit de nombreux portraits, entre autres ceux de *Le Lorrain* et de *Gentil-Bernard* ; on lui doit, d'autre part, un curieux *Traité de peinture*.

G. COUGNY.

NONNOTTE (Claude-François ou Claude-Adrien), jésuite, membre de l'Académie de Besançon, né à Besançon en 1711, mort en 1793. Il avait eu des succès comme prédicateur à Paris, à Versailles et à Turin, lorsqu'il publia un *Examen critique ou réfutation du Livre des Mœurs* (Paris, 1757), lequel devint ensuite un gros ouvrage, intitulé *les Erreurs de M. de Voltaire* (Avignon, 1762, 2 vol. ; Besançon, 1778, 3 vol.), prétendant réfuter l'*Essai sur l'Esprit et les Mœurs des Nations*. Cette réfutation était juste sur plus d'un point. Voltaire y répondit par ses *Eclaircissements historiques*, où il accuse Nonnotte « de n'avoir jamais étudié l'histoire ; et pour mieux vendre son livre, de l'avoir farci de sottises, les unes dévotes, les autres calomnieuses, car il avait osé dire que ces deux choses réussissent ». Pendant plus de vingt années, il le poursuivit des sarcasmes qui ont associé le nom de son adversaire à sa propre célébrité. — Autres ouvrages de Nonnotte : *Lettres d'un ami à un autre ami sur l'honnêteté littéraire de M. de Voltaire* ; *Dictionnaire philosophique de la religion, où l'on établit tous les points de la doctrine attaqués par les incrédules* (Avignon, 1772, 4 vol. in-12) ; une traduction du livre allemand, *les Philosophes dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne* (Paris, 1789, in-12).

E.-H. V.

NONNUS (Νόννος, nom d'origine égyptienne, qui signifie *saint*, et d'où vient le mot *nonne*), poète épique grec, naquit à Panopolis et vécut en Égypte, comme nous l'apprend une épigramme de l'*Anthologie palatine* (IX, 198). Nous savons par lui-même que, déjà fort âgé, il se convertit au christianisme. Là se bornent les renseignements que nous avons sur sa vie. Il est certain qu'il écrivait au V^e siècle, puisque, d'une part, il imite en plusieurs endroits des vers de Grégoire de Nazianze, et que, d'autre part, il est mentionné par Agathias (*Hist.*, I, IV, p. 125) au nombre des poètes d'âge récent (*véoi*). Nonnus est regardé d'ordinaire comme le chef d'une école qui renouvela la poésie épique, surtout quant à la technique du vers ; le fait est qu'il appartient à un groupe de poètes originaires de l'Égypte, qui ont astreint l'hexamètre dactylique à des règles inconnues avant eux : *Tryphiodore*, *Colluthos*, *Musée*, *Claudian le Jeune* (V. ces noms). Mais rien ne force à le regarder comme le premier en date, et la régularité même, l'aisance de sa versification porterait à croire qu'il s'est plutôt servi d'un instrument dont il n'était pas l'inventeur. Ces règles nouvelles de l'hexamètre,

adoptées par beaucoup de poètes des v^e et vi^e siècles, ont été signalées d'abord par Godefroy Hermann, puis étudiées de plus près par K. Lehrs et A. Ludwich. Voici les principales : exclure tout hiatus ; réduire à d'étroites limites l'usage de l'éliision ; rechercher l'alternance du spondee et du dactyle, et, en tout cas, éviter de mettre deux spondees de suite ; couper le vers par une césure féminine après le troisième trochée, et, au contraire, éviter de faire coïncider une fin de mot avec le trochée quatrième ; terminer le vers par un mot accentué sur l'avant-dernière syllabe, et surtout exclure, en fin de vers, tout mot accentué sur l'antépénultième. Cette dernière loi doit sans doute naissance à l'influence de la poésie populaire. Nonnus avait composé plusieurs poèmes : la *Gigantomachie*, rappelée par l'épigramme citée plus haut, est perdue ; des Βασσαριζά, il ne reste que quatre vers conservés par Etienne de Byzance. Nous avons de lui deux œuvres : 1^o les *Dionysiaques* (Διονυσιακά), en 48 chants, dont le dessein, analogue à celui des *Métamorphoses* d'Ovide, est de rassembler à peu près toutes les légendes mythologiques relatives à des métamorphoses. Tous ces mythes sont groupés autour d'un sujet central, l'expédition de Bacchus (Dionysos) à la conquête des Indes et son retour. Mais le lien qui les réunit est souvent bien lâche : de digression en digression, le poète s'égaré fort loin. Dionysos, le héros du poème, ne naît qu'au huitième chant. Nonnus est un poète de grand talent, d'imagination riche, habile à mêler les gracieuses peintures de genre des bucoliques alexandrins au tour galant des épisodes du roman grec. Mais il manque tout à fait de goût. L'exagération de ses images va jusqu'au burlesque ; son style, souvent maniéré, est rempli de périphrases toutes faites ; quelques jolies alliances de mots, quelques belles hardiesses excusent mal les tours forcés, la fadeur des épithètes, la répétition fatigante de quelques termes favoris. Sa versification, toujours harmonieuse, est d'une monotonie qui finit par provoquer le dégoût. Il n'est décidément amusant à lire que par morceaux. Le succès du poème semble avoir été très grand : les poètes postérieurs l'ont souvent imité ; 2^o la *Paraphrase de l'Évangile de saint Jean* (Μεταβολή τοῦ κατὰ Ἰωάννην ἀγίου Ἐβανγγελίου), écrite par Nonnus, devenu chrétien, dans sa vieillesse, est une transcription de l'original dans un style ampoulé, qui n'engendre que l'ennui. — Les *Dionysiaques* ont été traduites deux fois en français : d'abord, par un anonyme (*les Dionysiaques ou les Voyages, les Amours et les Conquestes de Bacchus aux Indes. Traduites du grec de Nonnus Panopolitain* ; Paris, 1825, in-8) ; puis par le comte de Marcellus (*les Dionysiaques ou Bacchus, poème en 48 chants, grec et français* ; Paris, 1856, gr. in-8), qui a donné aussi une traduction de la *Paraphrase de l'Évangile* (Paris, 1861, in-8).

A. M. DESROUSSEAUX.

BIBL. : *Dionysiaques*. Ed. princeps de G. FALKENBURG avec notes de CANTER (Anvers, 1569, in-4) ; éd. P. CURAEUS, avec conjectures de Joseph SCALIGER (Leyde, 1610, in-8) ; éd. H. KÖCHLY (la plus importante), Leipzig, 1858, 2 vol. in-8. — Sur la versification, voir surtout G. HERMANN, *Orphica*, pp. 690 et suiv. ; K. LEHRS, *Questiones epicæ*, pp. 253-302 ; A. LUDWICH, *Beiträge zur Kritik des Nonnos* ; Königsberg, 1873. — *Évangile de saint Jean*. Ed. princeps, Venise, Aldé, date controversée (vers 1505) ; éd. Martin JUVEN, Paris, 1556 ; éd. SYLBURG, Goslar, 1616 ; éd. Aug. SCHINDLER, Leipzig, 1861.

NONOBSTANCE (Dr. canon) (V. MOTU PROPRIO).

NON-PRIMITIF (Alg.) (V. TRANSITIF).

NON-RÉSIDU (V. RÉSIDU).

NONSARD. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles ; 284 hab.

NONTRON. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Dordogne, sur une colline dominant le vallon où coule le Bandiat ; 3.583 hab. Stat. du chem. de fer de Paris-Orléans, ligne du Queroy à Thiviers. — Fabriques de coutellerie, de sabots ; tanneries, scieries ; commerce de conserves alimentaires et de truffes. Belles arcades romanes, restes du prieuré du Moutier ; promenade sur l'emplacement du château

dont il restait encore des ruines considérables il y a un demi-siècle ; près de la ville, beau château du xviii^e siècle. Nontron fut au moyen âge l'une des principales résidences des vicomtes de Limoges. L'arrondissement se compose de 8 cantons et le canton de 14 communes. H. C.

NONTRONITE (Minér.). Silicate hydraté de fer, d'alumine et de magnésie, appelé aussi *chloropale*, de couleur jaune, opaque, très tendre et onctueux au toucher. Densité, 2,08 à 2,35. Au microscope, il montre une structure cristalline ; se trouve à Nontron (Dordogne).

NONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours ; 300 hab.

NONVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mircourt, cant. de Monthureux-sur-Saône ; 324 hab.

NONVILLIERS-GRANDHOUX. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron ; 472 hab.

NONYLIQUE (Série). La série nonylique est constituée par les carbures de formule C¹⁸H²⁰ et les dérivés de ces carbures, alcool, aldéhyde, acide, carbures éthyliénique et acétyliénique, etc. On peut prévoir l'existence d'un grand nombre de composés, mais on n'en connaît jusqu'ici qu'un nombre très limité. L'hydrure de nonylène ou nonane C¹⁸H²⁰ existe dans le pétrole d'Amérique ; il se trouve accumulé dans l'huile lampante qui bout entre 150 et 280° ; sa densité est 0,74 ; il bout vers 137°. L'alcool nonylique C¹⁸H¹⁸(H²O) a été préparé par réduction de l'aldéhyde correspondant obtenu par Krafft dans la distillation d'un mélange de pèlargonate et de formiate. L'acide pèlargonique ou nonylique est le seul terme bien connu de la série, il existe dans l'essence de *Pelargonium roseum* ; il se forme aussi par oxydation de l'acide oléique et de l'acétocaprone contenue dans l'essence de *Ruta graveolens*. Cet acide fond à 129,5 et bout à 254°. C. MARIGNON.

NONZA. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia ; 543 hab. Sa situation pittoresque en fait un des lieux les plus remarquables de la Corse.

NONZEVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bruyères ; 92 hab.

NOORD (Olivier van) ou VAN NOORT, navigateur hollandais, né à Utrecht en 1568, mort à Rotterdam en 1611. Il est le premier marin de son pays qui ait fait le tour du monde ; il l'effectua pendant les années 1598 à 1604 et y donna des preuves d'une rare habileté et d'un courage remarquable, mais aussi d'une cruauté révoltante. Une relation de son voyage fut publiée sous le titre de : *Description du pénible voyage fait autour de l'univers ou globe terrestre par Olivier van Noort, où sont détaillées ses étranges aventures* (Amsterdam, 1602, in-fol.) ; elle a été traduite en plusieurs langues.

BIBL. : VANTENAC, *Histoire de la marine néerlandaise* (en holland.) ; Amsterdam, 1825, 3 vol. in-8.

NOORDEN (Karl von), historien allemand, né à Bonn le 11 sept. 1833, mort à Leipzig le 25 déc. 1883. Professeur aux universités de Bonn (1863), Greifswald (1868), Marbourg (1870), Tubingue (1873), Bonn (1876), Leipzig (1877). Il est auteur d'une médiocre étude sur *Hinkmar* (1863) et d'un bon ouvrage sur *Der spanische Erbfolgekrieg* (1870-82, 3 vol.).

NOORPEENE. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel ; 1.332 hab.

NOOT (Henri-Charles-Nicolas van der), homme politique belge, né à Bruxelles le 7 janv. 1735, mort à Stroomboc le 13 janv. 1827. Avocat au grand conseil du Brabant, il combattit les réformes de Joseph II ; son mémoire fut approuvé par les États de la province ; il dut fuir à Londres, passa à La Haye, puis à Berlin, négociant une alliance en faveur des Belges, s'entendit avec l'avocat Vonck et le colonel van der Mersch pour le soulèvement de 1789. Il entra triomphalement à Bruxelles le 18 déc. 1789 et eut une influence prépondérante aux États réunis le 7 janv. 1790. Son incapacité et ses rivalités avec van der Mersch, qu'il emprisonna, et avec Vonck et les démocrates, hâtèrent sa défaite. Réfugié en Hollande, il fut

quelque temps emprisonné (1796-97) sur l'ordre du Directoire.

NOOTKA. Ile de la côte canadienne de l'océan Pacifique, à l'O. de Vancouver, dont la sépare le bras de mer, dit *Nootka-Sound*, découvert par Cook (1778). L'île a 35 kil. de long, 5 à 25 de large, des montagnes de 800 m. En face vit la tribu peau-rouge des *Nookans*.

NOPAL (Bot.). Nom vulgaire de l'*Opuntia vulgaris* Mill. (V. OPUNTIA).

NOPS (Zool.). Genre d'Arachnides proposé par Mac Leag pour quelques espèces américaines qui diffèrent de leurs congénères par deux caractères exceptionnels : les yeux au nombre de deux seulement, et les organes respiratoires se composant exclusivement de trachées, débouchant à la base de l'abdomen par quatre stigmates. Le genre *Nops* forme, avec le genre *Caponia* de l'Afrique australe, une famille spéciale ; son espèce type, *N. Guanabocœ* M. Leag, est originaire de Cuba ; les autres espèces, peu nombreuses, sont répandues aux Antilles, dans l'Amérique centrale et méridionale. E. SIMON.

NOQUET (Archit.). Bande de métal, le plus souvent de zinc, que les couvreurs disposent dans les angles rentrants des couvertures en ardoises ou emploient pour couvrir les arêtiers. Dans ce dernier cas, les noquets consistent en deux bandes relevées et clouées le long d'un tasseau courant sur la ligne de l'arêtier ou munies d'un ourlet s'assemblant en formant un boudin continu. Ch. L.

NORA. Nom de diverses localités en Suède. La plus importante est la jolie ville de *Nora*, admirablement située sur le lac du même nom, dans le Vestmanland. Elle compte environ 1.500 hab. (1896) et est à la tête des lignes *Nora-Ervalla* et *Nora-Karlskoga*.

NORADIN, sultan de Syrie (V. NOUR-ED-DIN).

NORBA. Ancienne ville du Latium, au pied des monts des Volsques, au bord des Marais Pontins, entre Cora et Setia. Conquise par les Volsques, elle fut réoccupée par une colonie latine, fut invariablement fidèle à Rome. L'une des places fortes des marianistes, Norba fut la dernière ville d'Italie à résister à Sulla ; assiégés par Lépide, les défenseurs massacrèrent la population et s'entre-tuèrent après avoir incendié la ville. Elle ne fut pas relevée. Les ruines sont visibles ; enceinte cyclopéenne en appareil polygonal, flanquée à l'E. d'un grand bastion carré ; substructions de divers édifices. La position naturelle est très forte. A 1 kil. au S. est le village moderne de *Norma*. Au pied de l'antique *Norba* se créa au moyen âge la ville de *Ninfa* détruite au XIII^e siècle.

NORBANUS (Caius), homme politique romain. Tribun de la plèbe en 95 av. J.-C., il mit en accusation Cépion (Q. Servilius Cæpio) pour le pillage du temple de Toulouse et la défaite de son armée par les Cimbres. Malgré les efforts de la noblesse et du consul Crassus, il le fit condamner et exiler. L'année suivante, lui-même fut à son tour l'objet d'une accusation de lèse-majesté intentée par P. Sulpicius Rufus, à cause des troubles populaires survenus lors du procès ; il fut défendu par Marc-Antoine et acquitté. En 89, il était préteur en Sicile, qu'il préserva d'une invasion des Italiens. Il prit parti pour Marius, fut consul en 83 avec Scipion. Au retour de Sulla, il lui livra bataille au pied du mont Tifata, sur le Vulture ; son armée fut mise en déroute. En 82, il était avec le consul Carbo en Gaule Cisalpine où Metellus les défit. Il s'enfuit à Rhodes et, Sulla ayant demandé son extradition, se suicida sur la place publique, tandis que les Rhodiens délibéraient.

NORBERT (Pierre PARISOT, dit le Père), capucin, né à Bar-le-Duc en 1697, mort en 1769. Emmené à Rome par son provincial, en qualité de secrétaire, il fut nommé, en 1736, procureur général des missions étrangères. Il se rendit à Pondichéry, où le gouverneur Duplex le choisit comme curé de la ville. Mais, scandalisé par les pratiques des jésuites, il retourna à Rome pour les dénoncer (1740). Dans ce but, il présenta à Benoît XIV un mémoire sur les

Rites malabars, contenant des accusations acerbes contre les jésuites. L'ayant publié malgré la défense du pape, il dut quitter son ordre, et subit jusqu'à sa mort les persécutions de ceux qu'il avait attaqués. Œuvre principale : *Mémoires historiques sur les missions orientales* (1744-50, 3 vol. in-4), refondus et considérablement augmentés sous le titre : *Mémoires historiques sur les affaires des jésuites avec le Saint-Siège* (Lisbonne, 1766, 7 vol. in-4).

NORBERT DE GENNEP (Saint), instituteur d'ordre, né à Santen (duché de Clèves), en une année fort diversement rapportée (1080, 1085, 1092), mort en 1134, canonisé en 1382 par Grégoire XIII. Fête, le 6 juin. — Il appartenait à une famille noble, possédait un riche canonicat dans sa ville natale, et menait, dit-on, une vie fort mondaine. Ce qui paraît certain, c'est qu'il accompagna en Italie l'empereur Henri V, qui soutenait alors une lutte à outrance contre le pape. En 1115, il fut surpris, près de Cambrai, par un violent orage. Le tonnerre tomba aux pieds de son cheval. L'animal effrayé renversa son cavalier, qui resta comme mort, pendant près d'une heure. Revenu à lui, Norbert s'écria : *Seigneur, que faut-il que je fasse ?* Une voix lui répondit : *Fuis le mal, fais le bien, et cherche la paix.* Il se retira dans le couvent de Saint-Siegbert près de Cologne, et ne rentra à Santen qu'après avoir reçu la prêtrise (1116). Il entreprit de convertir le peuple et le clergé. Les évêques l'accusèrent, devant l'assemblée de Fritzlur (1118), de prêcher sans autorisation et d'exciter le peuple. Il fut absous ; mais, pour éviter de nouvelles poursuites, il se démit de ses bénéfices, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres et se rendit à Saint-Gilles, auprès de Gélase II, chassé de Rome par l'antipape Grégoire VIII (V. BOURDIN), qui venait de couronner l'empereur Henri V. Il reçut de ce pape l'autorisation de prêcher et de confesser partout. L'évêque de Laon l'ayant retenu dans son diocèse, il résolut d'instituer une réforme des chanoines réguliers, unissant au régime monastique la prédication et la cure des âmes. Il s'établit près de Coucy, dans un vallon qu'il appela PRÉMONTRÉ, parce que Dieu et la sainte Vierge le lui avaient indiqué dans une vision. En 1122, le monastère était construit, et Norbert en prenait possession, avec treize disciples, sans autre revenu que le droit de couper dans la forêt de Coucy du bois que l'un d'eux allait vendre. Les statuts de cet ordre furent approuvés et confirmés en 1126 par Honorius II. Laisant alors son couvent sous la direction de Hugues des Fossés, un de ses trois premiers disciples, ancien chapelain de l'évêque de Cambrai, Norbert retourna en Allemagne, auprès de Lothaire II, qui le nomma archevêque de Magdebourg, et, par son entremise, se réconcilia avec le pape. En 1131, il revint en France avec Innocent II, à qui il présenta cinq membres du nouvel ordre, tout aussi dévoués à la papauté que les moines les plus zélés de la congrégation de Cluny. Au concile de Reims (oct. 1131), il contribua puissamment à la condamnation d'Anaclet II, rival d'Innocent. Nommé chancelier de l'empire pour l'Italie par Lothaire II, il se rendit à Rome et il y reçut du pape la juridiction sur tous les évêques de la Pologne et de la Poméranie. — Abélard critiquait sévèrement les visions, les faits et les dires de ce saint, qu'il considérait comme un imposteur. Son opinion était celle de plusieurs de ses contemporains.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ. — Le but que se proposait Norbert était, non de fonder un ordre de moines, mais un ordre de chanoines réguliers, destinés à vaquer à l'office divin, dans une église canoniale, et à administrer les sacrements sous la dépendance du prélat de cette église. Il soumit son institut à ce qu'on appelait alors la *regle de Saint-Augustin*, et il prétendit que ce saint lui avait apparu, pour lui remettre lui-même sa règle, en promettant que ceux qui la suivraient fidèlement « pourraient se présenter avec assurance au suprême jugement ». Il est bien démontré aujourd'hui que saint Augustin n'a point

composé la règle à laquelle on a donné son nom (V. AUGUSTIN [Ordres religieux]). Les principales observances établies à Prémontré étaient : l'office au milieu de la nuit, l'abstinence perpétuelle de viande, le jeûne durant une grande partie de l'année, un silence rigoureux. Cette règle fut maintenue en sa lettre jusqu'en 1245 ; puis, peu à peu, le relâchement s'introduisit, réglementé par Nicolas III, en 1278, et par Pie II, en 1460 ; il finit par devenir à peu près complet. — Le *costume* de ceux qui devaient être, suivant le mot de leur fondateur, les représentants des anges sur la terre, se composait d'une robe de laine blanche et d'un scapulaire de même couleur, qu'ils changeaient contre une robe de lin, pour chanter l'office et administrer les sacrements.

Saint Bernard fut un ardent protecteur de cet ordre. Il se propagea avec une prodigieuse rapidité. Hériman, abbé de Saint-Martin de Tournay, qui écrivait vers 1144, nomme déjà cent couvents de prémontrés. Anselme, évêque de Havelberg (1159), dit qu'ils étaient répandus dans toutes les contrées de l'Occident, et qu'ils possédaient des maisons en Palestine et en Syrie. A l'époque de son plus grand développement, cet ordre comptait 1.000 abbayes, 300 prévôtés, sans les prieurés répartis en 35 *cyrcaries* ou provinces. Il était puissant surtout en Allemagne. Les évêques de Brandebourg, de Havelberg et de Ratzbourg devaient être des religieux de cet ordre. Ils étaient élus par les chanoines de leurs cathédrales. Ceux-ci ne dépendaient pas de leurs évêques, mais du *prévôt* de Sainte-Marie de Magdebourg, qui avait en outre juridiction sur treize abbayes et était indépendant de l'abbé général de Prémontré. A l'époque de la réformation, beaucoup de maisons furent supprimées en Allemagne ; plusieurs autres, comme Sainte-Marie de Magdebourg, furent sécularisées et luthéranisées. — Après être tombée dans une complète inobservance, la *cyrcarie* d'Espagne se reforma quelque peu vers 1573, puis elle se constitua en congrégation indépendante. A l'inverse, une congrégation vouée à l'observance des premiers usages de Prémontré se forma en Lorraine, au commencement du XVII^e siècle, par les soins des Pères Daniel, Picart et Servais. Ses constitutions furent approuvées en 1617 par Paul V. Des lettres patentes de Louis XIII (2 févr. 1621) lui permirent de mettre la réforme dans tous les couvents qui voudraient la recevoir. Cette entreprise ne paraît point avoir eu de sérieux résultats.

Un grand nombre de veuves et de filles, quelques-unes de haute condition, ayant voulu suivre les règles de la perfection, sous la direction de Norbert, il les reçut, de même que les hommes. On prétend qu'avant sa mort il y en avait déjà plus de dix mille. Elles portaient le même costume que les hommes, plus un tablier et un voile. Tant que Norbert vécut, les deux sexes ne furent séparés que par un mur de clôture. Mais il semble que ce mur ne suffit pas. Dans un chapitre tenu en 1137, Hugues des Fossés fit décider que les religieuses seraient transférées dans d'autres maisons, où elles seraient entretenues aux frais des monastères d'hommes, d'où elles étaient sorties. Le motif de cette séparation est rudement énoncé en ces termes : « Rien n'est plus hideux ni plus antichrétien que la femme. » Bien avant la Révolution, il n'y avait plus en France de religieuses de l'ordre de Prémontré, les abbés des monastères d'hommes ayant interdit de recevoir des novices dans les couvents de femmes, afin de garder leurs propres revenus. Au contraire, plusieurs abesses des couvents étrangers étaient princesses souveraines. — Il y eut aussi un *THIAS ORDRE DE PRÉMONTRÉ*. Mais il ne paraît pas avoir eu une longue existence. On ne sait pas bien quels en étaient l'habit et la règle.

Dans la dernière moitié de notre siècle, plusieurs abbayes de prémontrés furent rétablies en Belgique. Au mois de déc. 1856, Edmond Boulbon obtint les encouragements et la bénédiction de Pie IX pour son projet de *restaurer en France l'ordre de Prémontré dans sa primitive rigueur*.

Le recensement spécial de 1861 mentionne déjà *une maison de prémontrés* avec dix religieux. Il est vraisemblable qu'il s'agit de l'établissement de Saint-Michel-de-Fridolet, situé dans les collines qui séparent Avignon de Tarascon et inauguré par Edmond Boulbon, le 28 avr. 1858. On y trouve aujourd'hui une splendide basilique, dédiée à l'Immaculée Conception, et un vaste monastère, qui fut érigé en prieuré par Pie IX (28 août 1868), avec le titre de *maison mère*, et élevé l'année suivante au rang d'abbaye. Des instructions de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, adressées le 14 mars 1886, prescrivirent la manière dont les anciennes observances de Prémontré doivent être interprétées et pratiquées en cette entreprise de restauration.

E.-H. VOLLET.

BIBL. ; BOLLANDISTES, *Acta Sanctorum*, 6 juin. — PERTZ, *Monumenta Germaniae historica*, XII, 603-706. — LIGUORI, *Vie de saint Norbert*; Bruxelles, 1866. — J. LE PAGE, *Bibliotheca ordinis Praemonstratensium*; Paris, 1833, in-fol. — WINTER, *Die Prämonstratenser des zwölften Jahrhunderts*; Berlin, 1865. — HÉLYOT, *Histoire des ordres religieux*; Paris, 1714-21, 8 vol. in-4, fig.

NORBOTTEN. Province de Suède (V. NORBOTTEN).

NORBURG (V. NORDBORG).

NORCIA (*Nursia*). Ville d'Italie, prov. de Pérouse, dans l'Apennin, près des sources de la Nera (Nar); 4.000 hab. Evêché. Elevage de porcs. C'est l'antique Nursia, ville des Sabins, patrie de Sertorius, de la mère de Vespasien, de saint Benoit. On voit encore son enceinte cyclopéenne en appareil polygonal.

NORD (Astr.) (V. CARDINAUX [POINTS] ET ORIENTATION).

NORD (Mer du) (*Deutsches Meer*, *German Ocean*). Mer du N.-O. de l'Europe comprenant la partie de l'océan Atlantique située entre la Grande-Bretagne et les îles Orcades et Shetland à l'O., la presqu'île scandinave au N.-E., la presqu'île danoise, les côtes frisonnes et flamandes d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et de France à l'E. Elle communique au S. par le détroit du Pas-de-Calais avec la Manche, au N.-E. par le Skagerack et le Cattégat, le Sund, le Grand et le Petit-Belt avec la mer Baltique; au N., elle se prolonge par la mer de Norvège. En y comprenant celle-ci, elle s'étendrait à peu près de 51° à 64° lat. N. et de 6° 34' long. E. à 6° 35' long. O., mesurant environ 4.100 kil. du N. au S., et 800 de l'E. à l'O. entre l'estuaire de l'Elbe et celui du Forth; la superficie totale serait de 536.200 kil. q. dont 6.440 occupés par des îles. Les principales baies dépendant de la mer du Nord sont : vers le continent, les estuaires de l'Escaut et de la Meuse, le Zuyderzee, les baies de Dollart, Jahde, les estuaires du Weser et de l'Elbe; vers la Grande-Bretagne, les baies de la Tamise, du Wash, du Forth, de Moray. Les principales îles sont celles des embouchures de l'Escaut et de la Meuse, celles de la côte frisonne (de Texel à Wangeroog), débris d'un ancien rivage, et celles de la côte du Slesvig (Halligen, Föehr, Sylt, etc.); un peu au large, Helgoland.

La mer du Nord est peu profonde; d'une manière générale, le fond s'élève du N. au S. et de l'O. à l'E. Le bassin proprement dit de la mer du Nord commence au S. de la fosse de Norvège où la sonde descend à 687 m. au pied des hautes terres scandinaves. Dans la véritable mer du Nord, la plus grande dépression est à l'E. de la pointe S. de Mainland (Shetland); passé le 58° lat. N., en allant vers le Midi, on ne trouve guère de profondeur dépassant 100 m., sauf dans la fosse de Buchan (140 m.), au large d'Aberdeen.

Au milieu à peu près de la mer du Nord s'étend le vaste plateau sous-marin du *Dogger-Bank*, recouvert de 15 à 30 m. d'eau; il s'abaisse vers le N.-E. Au N. de ce plateau, la profondeur est de 40 à 60 m.; à l'E., en moyenne, de 25; au S., elle est, en moyenne, de 14; vers l'E. de 27; à l'O., dans la fosse creusée au large de la côte de l'Essex, le trou le plus profond est le Silverpit (50 m.), au N. du Wash. Plus on avance vers le S., plus les bancs de sable se multiplient, ils s'allongent parallè-

lement à la côte anglaise ou flamande. Entre les îles de la Frise orientale et du Slesvig et les rivages, les sables découvrent tout à fait à marée basse. D'une manière générale, sauf au N., le long des rochers écossais et scandinaves, les côtes de la mer du Nord sont basses, sablonneuses, abritées le long du continent par des dunes, des cordons littoraux, des digues. La marée produit une dénivellation de 7 m. à Hull, 5^m,8 à Ostende, 2^m,5 à 3^m,3 du Texel à Bremerhaven, 4^m,5 au Jutland. Les tempêtes peuvent sur la rive continentale faire monter les flots de 7 m. et couvrir de vastes territoires; des inondations de ce genre ont créé les golfes du Zuyderzee, du Dollart. Depuis le moyen âge, la mer a conquis plus de 5.000 kil. q., mais on lui en a repris par le dessèchement 2.600. On sait les noms de 144 localités submergées depuis le XI^e siècle. En temps normal, le flot montant vient de l'Atlantique, au N. et au S. des Shetland, contourne le Dogger-Bank par l'E. et rencontre au S. celui qui vient de la Manche; les interférences entre ces deux flux compliquent la fixation de l'heure de pleine mer dans les divers ports. Au N. d'une ligne tirée du Texel au cap Spurn (estuaire de l'Humber), les courants sont parallèles aux rivages. Leur vitesse atteint rarement 4 kil. à l'heure. Un courant venant de la Baltique par le Skager-Rack suit la côte de Norvège où il arrive à une vitesse double. La teneur en sel croît vers le N. et l'O.; elle est en moyenne de 33 ‰ (Sylt, 31; côte d'Écosse, 35 à 36); elle est plus faible en hiver et au printemps où la masse des eaux fluviales est le plus abondante. Les algues abondent sur les fonds rocheux du N. et de l'O., sont rares sur les

côtes des Pays-Bas et d'Allemagne. Les poissons pullulent, morues, harengs (Scholl) (Seezung) (Steinbutt), et nulle part la pêche maritime n'est plus lucrative. On élève des huîtres sur les rivages méridionaux et au Slesvig. La navigation est active, assez dangereuse à cause des hauts fonds et des brouillards. Les principaux ports sont, sur le continent: Dunkerque, Ostende, Anvers, Flessingue, Berg-op-Zoom, Rotterdam, Amsterdam, Harlingen, Emden, Bremerhaven, *Hambourg*, Tønning, Husum; en Grande-Bretagne: Dundee, Aberdeen, Leith, Newcastle, Sunderland, Hull, *Londres*. Les principaux bains de mer sont Calais, Dunkerque, Ostende, Scheveningue, Borkum, Norderney, Wangeroog, Helgoland, Föhr, Sylt. Les grands tributaires de la mer du Nord sont l'Escaut, la Meuse, le Rhin, l'Ems, le Weser, l'Elbe, le Tay, l'Humber, l'Ouse, la Tamise. A.-M. B.

BIBL.: Manuel de l'amirauté allemande (*Segelhandbuch für die Nordsee*).

NORD (Canal du) (V. IRLANDE, t. XX, p. 944).

NORD (Compagnie du) (V. COMPAGNIE, t. XII, p. 163).

NORD (Cap). Cap septentrional de l'Europe, à l'extrémité de l'île norvégienne de Magerøe, par 71° 41' lat. N., haut de 307 m. Le point le plus septentrional est la péninsule basse de Knivskjælodden, sise un peu à l'O., par 71° 41' 42", mais c'est le cap Nord qu'on aperçoit de plus loin. C'est en juin et juillet de chaque année le but de nombreux touristes qui viennent y admirer le soleil de minuit. La pointe la plus septentrionale du continent est le cap *Nordkyn*, plus à l'E., entre les fjords Laxe et Tana, par 71° 7' lat. N.

FIN DU TOME VINGT-QUATRIÈME